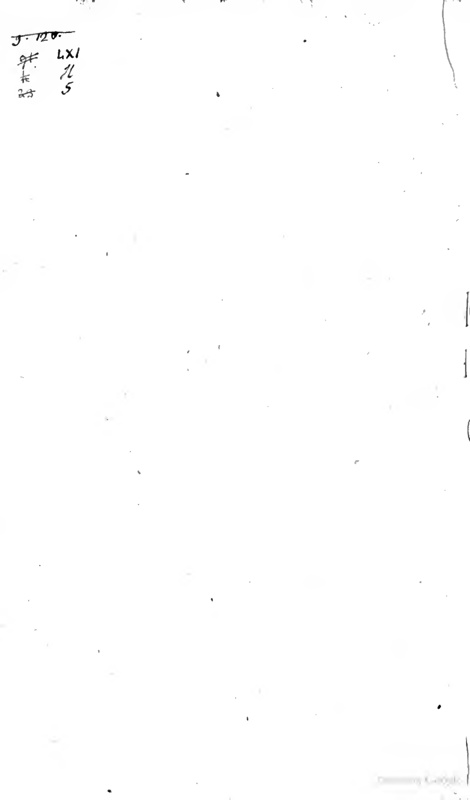
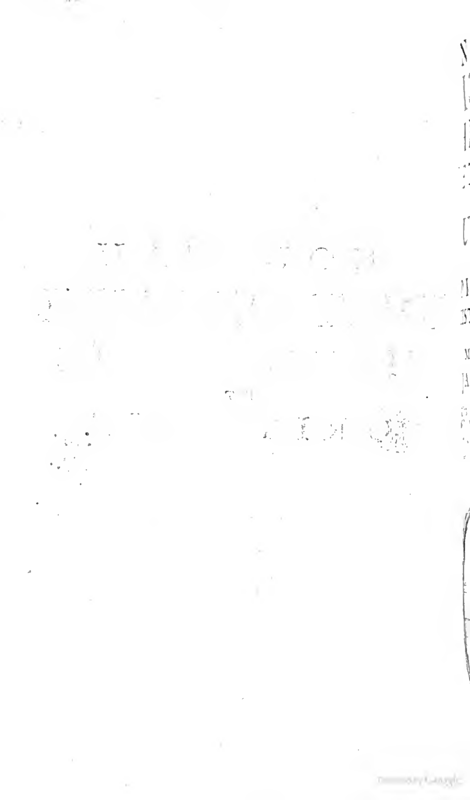





J. 120
LXI
11
5

NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.



NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

POUR SERVIR DE

SUPPLEMENT

OU DE CONTINUATION AU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

DE

MR. PIERRE BAYLE.

PAR JAQUES GEORGE DE CHAUFEPIÉ.

TOME PREMIER.

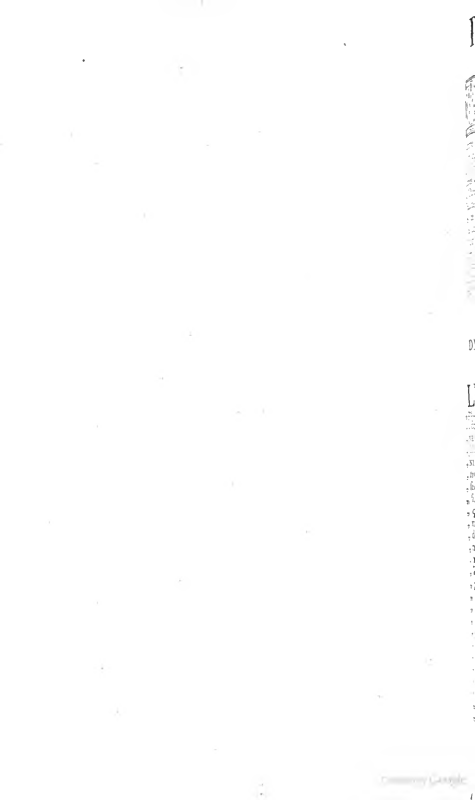
A–BL.



A AMSTERDAM, Chez Z. CHATELAIN, H. UYTWERF, F. CHANGUION, J. WETSTEIN, P. MORTIER, ARKSTE ET MERKUS, M. UYTWERF, ET M. M. REY.

A LA HAYE, Chez PIERRE DE HONDT.

M D C C L.



PREFACE.



'Accueil qu'on avoit fait au *Dictionnaire Historique & Critique* de Mr. BAYLE, engagea le Libraire qui l'avoit imprimé, à former le Projet de faire travailler sur le même Plan, peu de tems après la mort du Savant de Rotterdam, afin de former un *Supplément*. Divers Savans se chargérent de faire un certain nombre d'Articles, mais ce Projet n'eut pas de suite. Je ne sache pas qu'il ait produit autre chose, que *les Mémoires concernant la Vie & les Ouvrages de plusieurs Modernes*, par Mr. ANCILLON. En 1733. quelques Gens de Lettres de Londres entreprirent de donner une nouvelle Traduction Angloise de l'Ouvrage de Mr. BAYLE; mais ne se bornant pas à la simple qualité de Traducteurs, ils se proposérent d'exécuter en partie le Projet, formé autrefois, de faire des Additions considérables à plusieurs Articles de leur Auteur, & de donner des Articles nouveaux, placés en leur rang parmi ceux de Mr. BAYLE: mais comme ces Messieurs travailloient principalement pour l'Angleterre, ils se sont attachés à faire connoître surtout les Hommes illustres, en tout genre, que la Grande-Bretagne a produits. Pour que le Lecteur soit mieux en état de juger de leur Plan, je vais les laisser parler eux-mêmes, en insérant ici, la *Préface* qu'ils ont mise à la tête de leur Ouvrage.

I. Projets de faire une Supplément au Dictionnaire de Mr. BAYLE.

PREFACE

DES TRADUCTEURS ANGLOIS DU DICTIONNAIRE DE BAYLE.

„ L'Utilité & l'importance d'un Dictionnaire Historique sont si évidentes, „ que l'expérience des Lecteurs à cet égard nous dispense d'en fournir des „ preuves. Nous passerons donc d'abord à l'examen des divers Essais que l'on „ a donnés en ce genre depuis la renaissance des Lettres. CONRAD GESNER est le premier qui a entrepris cette tâche dans sa *Bibliotheca Universalis* imprimée à Zurich en 1545 in-fol. Le savant NICOLAS ANTONIO, Auteur de la *Bibliothéque des Ecrivains d'Espagne* (*Bibliotheca Scriptorum Hispaniæ*) observe que l'Ouvrage de GESNER est extrêmement „ sec & imparfait, & rempli de fautes; mais cela n'est en aucune maniére „ surprenant, si nous considérons qu'il est le premier qui ait tenté ce dessein, „ qu'il manquoit des secours nécessaires pour l'exécuter; qu'il travailloit en „ même tems à d'autres Ouvrages; & qu'il donnoit ses Livres pour en retirer „ dequoi subsister (*a*). Nous avons deux Abrégés de sa Bibliothéque; le premier de la façon de CONRAD LYCOSTHENE, imprimé à Basle en „ 1551 in-4; l'autre par JOSIAS SIMLER, qui y a fait des Additions, „ Zurich 1555, 1574 & 1583 in-fol. *Le Dictionnaire Historique, Géographique, & Poëtique* de CHARLES ETIENNE, dressé sur les Mémoires & sur les Recueils de ROBERT ETIENNE, parut pour la premiére „ fois en 1596 in-4, & ensuite en 1621, 1628 & 1633. Cet Ouvrage, „ quoique fort imparfait & très-fautif, ne laissa pas d'être reçu favorablement „ du Public. Notre Compatriote Mr. NICOLAS LLOYD, Aggrégé „ du Collége de Wadham à Oxford, & ensuite Recteur de Ste. Marie Neuington proche de Lambeth dans la Province de Surrey (*b*), augmenta cet „ Ouvrage d'ETIENNE, & le publia à Oxford en 1670 in-fol. Il en a „ paru, après sa mort, une nouvelle Edition à Londres en 1686, avec de „ considérables augmentations & corrections de sa façon. On peut regarder „ avec raison cet Ouvrage, comme le premier Dictionnaire Historique, porté à quelque degré de perfection; car celui de JUIGNE, publié à Paris

(*a*) *Voy.* Niceron *Mémoires p. s. à l'Hist. des Homm. Ill.* Tom. XVII. p. 350. 351.

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 670. de l'Edit. de 1721.

*

„ en

„ en 1664, & dont il s'étoit fait huit Editions avant l'année 1673, n'eſt „ guére autre choſe qu'une Traduction Françoiſe de celui d'ETIENNE. „ Le Dictionnaire de Mr. LLOYD, qui étoit le fruit d'un travail de trente „ années, a été très-bien reçu du Public, qui lui a certainement beaucoup „ d'obligation des peines extraordinaires qu'il s'eſt données pour exécuter un „ Ouvrage auſſi utile. Nous tenons même de bon lieu, que le feu Docteur „ GUILLAUME LLOYD, Evêque de Worceſter, dont tout le monde „ connoit le ſavoir, avoit une ſi haute idée de ce Livre, qu'à force de le li- „ re il le ſavoit preſque tout par cœur. C'eſt ſur le plan de la premiére Edi- „ tion de Mr. LLOYD que MORERI forma ſon Dictionnaire Hiſtorique, „ qui parut pour la premiére fois à Lyon en 1674. en un Volume in-folio. „ Quelque tems après il entreprit d'en donner une ſeconde Edition, beaucoup „ plus ample que la premiére; il la commença à Lyon en 1681, mais il mou- „ rut avant qu'elle fût achevée; & le ſecond Volume, qui eſt moins com- „ plet que le premier, parut par les ſoins du Sieur PARAYRE. Depuis ce „ tems-là il s'eſt fait un grand nombre d'Editions de cet Ouvrage tant en „ Hollande, qu'en France, malgré les fautes énormes qui s'y trouvent, & „ qui frappent même ceux qui ne ſont que médiocrement ſavans. Et pour „ qu'on ne nous taxe pas de parler ainſi purement par préjugé, nous rappor- „ terons ici le jugement de quelques-unes des premiéres Têtes de la Républi- „ que des Lettres. Mr. MENAGE, le VARRON FRANÇOIS, dit en „ termes exprès (c) qu'il ne voudroit point lire ce Dictionnaire, parce qu'il „ y a beaucoup de fautes, & que s'il *s'en étoit mis quelqu'une dans la tête, il auroit de la peine à s'en corriger.* Mr. BAYLE a démontré combien ce „ Livre eſt fautif, dans preſque tous les Articles qui lui ſont communs avec „ MORERI; & dans ſon *Project d'un Dictionnaire Critique*, imprimé à Rot- „ terdam en 1692, il ſe plaint d'un grand défaut qui régne dans tout l'Ouvra- „ ge, qui eſt la maniére de citer de MORERI: Il entaſſe, *dit-il* (d), tou- „ tes ſes citations à la fin de chaque Article, ſans faire voir qu'une telle cho- „ ſe a été dite par celui-ci, une telle autre par celui-là; enſorte qu'il faut „ quelquefois heurter à plus de cinq ou ſix portes, avant que de trouver à qui „ parler. C'eſt-là une faute prédominante dans pluſieurs autres Livres, dont „ les conſéquences ont été bien connuës à un Ecrivain intelligent & judicieux „ (e), qui nous a donné depuis peu l'Hiſtoire des Empereurs Romains. A „ cette conſidération j'ajoûte, que MORERI avance ſouvent mille choſes, „ ou qu'on ne trouve point dans ſes Citations, ou de quoi il ne fournit aucun „ garand, ou qui ſont toutes mutilées par le retranchement de certaines circon- „ ſtances, qui conſtituent l'eſpéce du fait, & qui en font le principal agrément. „ Enfin il ne fait pas toujours connoître les gens par les endroits les plus remar- „ quables. Nous n'ajoûterons encore que le ſentiment d'un ſeul Ecrivain, „ c'eſt l'ingénieux Auteur des *Mélanges d'Hiſtoire & de Litérature* (f). Il „ remarque que pour un Dictionnaire comme celui de MORERI, il faudroit „ que ce fût un parfait Philologue qui y eût mis la main; un homme univer- „ ſel, & conſommé dans tant de choſes différentes dont il traite; qui eût tou- „ te ſa matiére devant lui, & qui ſût faire un choix judicieux des Auteurs & „ des matériaux qu'il employe. Tout cela, *dit-il*, manque à MORERI. „ C'eſt un jeune-homme, qui n'ayant aucun fonds, lit les Livres à la hâte, „ ſans goût, & ſans choix; qui jette ſur le papier tout ce que le hazard lui „ fait tomber ſous les mains; & enfin qui copie fidélement les fautes des au- „ tres, & y ajoûte encore les ſiennes avec une extrême bonté. Quand il „ rencontre des Auteurs qui s'épanchent ſur des riens, il s'épanche avec eux; „ & quand il en trouve d'autres, qui ne s'expriment pas aſſez au long ſur des „ matiéres importantes, il laiſſe avec eux ces matiéres ſuſpenduës, n'ayant pas „ la force, ni la capacité de ſuppléer à leur défaut. Son Dictionnaire eſt un „ Ouvrage d'un très bon deſſein, & d'une exécution très-difficile, comme ſont „ tous les Dictionnaires. Celui-ci eſt ſi mal exécuté, qu'il ne mérite, ni

„ l'apro-

(c) *Menagiana.* Tom. I. p. 84. 85. Paris 1729.

(d) p. 387. 388.

(e) Mr. de Tillemont, dont la maniére de citer eſt de la plus grande exactitude.

(f) Publiés ſous le nom de *Vigneul-Marville.* Voy. Tom. I. p. 291. 292. Rotterdam, 1700.

„ l'aprobation des Savans, ni l'aplication de ceux qui prétendent le devenir.
„ Il n'est bon que pour la Bourgeoisie, à qui il ne tire pas à conséquence
„ de savoir les choses bien ou mal. Aussi un Abbé illustre l'appelle-t-il le
„ Dictionnaire Bourgeois. Il est même très-dangereux à la Jeunesse, & aux
„ ignorans, qui prennent pour des Oracles tout ce qu'il dit. Au-lieu du soin
„ que l'on a pris de l'augmenter, il faloit prendre celui de le corriger, ou
„ plutôt de le refondre entiérement. Il est vrai qu'on engagea Mr. LE
„ CLERC à travailler à la Correction de ce Dictionnaire: mais il trouva,
„ comme il nous l'apprend dans sa Vie (*g*), qu'il étoit impossible de satisfaire
„ les Savans à moins que de commencer sur nouveaux fraix; ce que ses autres
„ Etudes & ses Occupations ne lui permettoient pas d'entreprendre; outre
„ que les Libraires n'étoient pas disposés à lui fournir les Livres nécessaires,
„ & à lui accorder le tems requis pour mettre un pareil travail dans un état un
„ peu supportable. Dans ses Observations sur l'Edition de MORERI de Pa-
„ ris 1699, insérées dans les *Nouvelles de la République des Lettres* de Mr.
„ BERNARD (*h*), il dit, qu'il ne s'est nullement fait honneur de ces revi-
„ sions de MORERI, & que son nom n'y auroit même jamais paru, si les
„ Libraires ne l'avoient comme contraint de l'y mettre. Qu'il a dit plusieurs
„ fois à ses amis, qu'il regardoit presque comme perdu le tems qu'il y avoit
„ employé. Qu'il y a fort peu d'honneur à corriger un Livre rempli de tant
„ de fautes grossiéres, & dont on ne peut rien faire qui soit digne de soi. Il
„ ajoûte ensuite (*i*), que la raison qui l'a engagé à parler si méprisamment
„ de MORERI dans la Préface de l'Edition qu'il en a donnée, c'étoit de
„ peur, dit-il à ses Amis, qu'on ne crût qu'il estimoit un Auteur si chetif,
„ puisqu'il vouloit bien le corriger; car estimer un mauvais Livre, ou être
„ capable d'en faire un semblable, c'est à peu près la même chose. Il dit en-
„ core (*k*) que MORERI n'entendoit le Latin que médiocrement, & le Grec
„ & l'Hébreu point du tout; que cet Ouvrage ne valoit pas la peine qu'on
„ s'attachât à en faire une correction plus exacte, puisqu'il auroit fallu y faire
„ bien d'autres changemens, si l'on avoit voulu satisfaire les personnes habi-
„ les; ce qu'on y a fait suffisoit, & au-delà, pour un *Dictionnaire Bourgeois*,
„ comme on l'a nommé avec raison (*l*). Ainsi tout ce que Mr. Le Clerc a
„ fait, ç'a été de corriger plusieurs milliers de fautes, à mesure qu'elles se
„ présentoient à lui en parcourant le Dictionnaire; ensorte qu'il y en reste
„ encore un grand nombre, qui ne manque pas d'être grossi à chaque nou-
„ velle Edition, par les personnes que les Libraires employent pour l'augmen-
„ ter, plutôt que pour le rendre meilleur & plus utile au Public.

„ A l'égard du Dictionnaire qui porte le nom de Mr. COLLIER, ce
„ n'est pour la plus grande partie qu'une mauvaise Traduction de MORE-
„ RI, desorte qu'on y retrouve les mêmes fautes & de plus grandes encore.
„ Et pour ce qui est des Articles qui regardent l'Histoire d'Angleterre, ils
„ sont la plupart fort bien assortis au reste de l'Ouvrage, pour l'exactitude.
„ C'est-là une vérité de fait, dont il n'y a pas d'Homme de Lettres qui ne
„ puisse se convaincre, en se donnant la peine d'en faire l'examen. Pour la
„ satisfaction du Lecteur, nous rapporterons ce qu'on trouve dans les *Nouvel-*
„ *les de la République des Lettres* de Mr. BERNARD (*m*), on nous apprend,
„ que lorsqu'on traduisit MORERI en Anglois; on ne prit que les Articles
„ qui paroissoient les plus essentiels, & qui regardoient les personnes les plus
„ connuës. Mr. COLLIER trouva donc dequoi glaner abondamment, &
„ pour rendre son Supplément plus ample il profita de divers Auteurs, com-
„ me BAYLE, BAUDRAND, HOFFMAN, CHARLES ETIENNE,
„ & autres. Mais il s'est mis moins en peine de corriger leurs fautes, que de
„ les copier fidélement; encore a-t-il fait quelques bévuës, faute d'entendre
„ assez le François. Bien des gens ont été surpris, qu'en rapportant ce qu'on
„ trouve dans MORERI à l'Article CALVIN & CALVINISTES, il ait
„ retranché les correctifs que Mr. LE CLERC y avoit mis, ces Articles étant

(*g*) Imprimée en Latin à Amsterdam 1711. p. 73. 74. Voy. aussi le *Parrhasiana*. Tom. I. p. 395–397.

(*h*) *Février* 1700. Art. VII. p. 212.

(*i*) Ibid. p. 213.

(*k*) Ibid. p. 217.

(*l*) Ibid. p. 220. 221.

(*m*) *Novembre* 1705. Art. VII. p. 571–573.

„ tirés de MAIMBOURG, que l'on a convaincu de mille mensonges sur cette matiére. Mr. COLLIER n'ayant poussé son Supplément que jusqu'à l'année 1688, un autre le continua, mais de la maniére du monde la plus pitoyable. Nous n'en donnerons qu'un seul exemple; il fait Mademoiselle de SCUDERI femme de Mr. DE SCUDERI son Frere.

„ Mais nous allons parler à-présent d'un Ouvrage du mérite le plus solide & le plus inconteſtable, le DICTIONNAIRE de Mr. BAYLE, si universellement estimé, qu'il s'en est fait non seulement deux Editions pendant sa vie, en 1697 & en 1702, mais qu'il a été réimprimé depuis à Genéve en 1715, à Rotterdam en 1720, avec les Additions Posthumes de l'Auteur (qu'on réimprima à Genéve en 1722 en guise de Supplément) & à Amsterdam en 1730; & nonobstant la grande liberté avec laquelle ce célébre Ecrivain parle par-tout, il s'est fait une belle Edition de son Ouvrage, il n'y a pas longtems, en France. C'est effectivement une vraye Bibliothéque, un beau Trésor d'Erudition, où l'on trouve l'Histoire de la Vie & des Ouvrages d'un grand nombre de personnes illustres de différens pays & de différens siécles (n). L'Ouvrage de Mr. BAYLE n'a presque rien de commun avec celui de MORERI. C'est un Dictionnaire d'une espéce nouvelle & singuliére. Il y régne une variété infinie. Dans le Texte, ou le Corps des Articles, il fait avec beaucoup d'exactitude & de précision l'histoire des personnes dont il parle, mais il se dédommage dans les Remarques qui sont au-dessous du Texte, & qui lui servent de Commentaire. Il donne le Caractére de ces personnes, il démêle les circonstances de leur vie, & les motifs de leur conduite; il examine le jugement qu'on en a fait, ou qu'on en peut faire. Il traite des matiéres très-importantes de Religion, de Morale, & de Philosophie. Il semble même que le Texte ait quelquefois été fait pour les Remarques. Les actions ou les sentimens d'une personne obscure & presque inconnuë, lui donnent occasion d'instruire ou d'amuser agréablement le Lecteur. Ainsi plusieurs Articles qui semblent ne rien promettre, sont souvent accompagnés des choses les plus curieuses. Il fait partout la fonction d'un Historien exact, fidelle, desintéressé, & d'un Critique modéré, pénétrant, & judicieux.

(n) Des-Maizeaux *Vie de Mr. Bayle* à la tête de son Dictionnaire, p. LXXV.

„ L'applaudissement extraordinaire accordé si justement à cet Ouvrage, fit souhaitter aux Anglois qui n'entendoient point l'Original, d'en avoir une Traduction en leur Langue: on en fit une. Mais cette Traduction ayant été faite par plusieurs personnes, dont la plupart n'étoient non seulement point au fait du stile & de la méthode de l'Auteur, mais n'entendoient pas le François, ni même leur propre Langue, elle fut généralement méprisée, sur-tout par les Connoisseurs, qui furent particuliérement choqués de trouver l'Ouvrage mutilé en divers endroits. Ces défauts ne furent pas moins préjudiciables à l'intérêt des Libraires, que souverainement injurieux au Public, à qui il sembloit qu'on avoit eu dessein d'en imposer. Telle étoit cependant la réputation de Mr. BAYLE, que cette Traduction, qui d'abord se donna à vil prix, monta ensuite à un prix exorbitant.

„ Outre les grands défauts dont on vient de parler, les Passages Grecs, Latins, Espagnols, & Italiens n'étoient point traduits; & comme il y en a une grande quantité, dont la plupart sont fort curieux, les Lecteurs qui n'entendent point ces Langues, sont frustrés de l'intelligence d'une partie considérable de l'Ouvrage.

„ Ces raisons nous ont fait croire, qu'on recevroit avec plaisir une nouvelle Traduction de cet excellent Ouvrage. Nous avons remédié aux défauts de la premiére, d'une maniére dont nous nous flattons que le Public sera content. Nous nous sommes servis de nos meilleurs Traducteurs pour les passages tirés des Auteurs anciens, & lorsque nous n'avons point eu de versions, nous avons tâché de traduire nous-mêmes. A l'égard des Poëtes modernes Latins, Espagnols, Italiens, & François, cités par Mr. BAY-

„ LE,

„ LE, ou nous les avons rendus en vers, ou nous avons essayé d'en donner „ le sens en Prose Poëtique. Cela joint à la prodigieuse variété de Sujets, de „ Stiles, & sur-tout de citations de vieux Auteurs François, auroit été pres- „ que capable de nous détourner de notre entreprise, quand l'inimitable Au- „ teur n'auroit pas été lui-même extrêmement difficile.

„ Comme Mr. BAYLE ne s'étoit pas proposé de faire un Dictionnaire „ Universel, & qu'il a seulement choisi les Articles qui avoient le plus de rap- „ port à ses vuës, ou pour lesquels il avoit des Matériaux tout prêts; il n'a rien „ dit d'un grand nombre de personnes illustres par leur rang, par leurs digni- „ tés, tels que des Empereurs, des Rois, des Princes &c. ou fameux par „ leur habileté dans les Arts, dans les Sciences, & dans les Belles-Lettres. „ Peu de tems après la mort de Mr. BAYLE, Mr. LEERS son Libraire „ jugea qu'un Supplément au Dictionnaire Critique étoit si important, qu'il „ forma le dessein d'engager divers Savans d'Angleterre (o), d'Allemagne, „ & de Hollande, à se charger de faire un certain nombre d'Articles (p). „ Mais ce Projet n'ayant jamais été exécuté, nous avons tâché de suppléer à „ cette omission, en inférant dans le Dictionnaire de Mr. BAYLE des Arti- „ cles sur les plus illustres personnages; nous avons aussi amplifié & perfection- „ né ses Articles, lorsque la chose nous a paru nécessaire. Mais notre vuë „ en cela a été de rendre cet Ouvrage curieux & instructif, plutôt que de le „ grossir, & voilà pourquoi nous en avons exclu tout ce qui appartient à la „ Géographie, comme y étant absolument étranger. Les nouveaux Articles „ sont dressés sur les Auteurs Originaux (cités par-tout avec la plus grande „ exactitude) sans aucun égard pour les autres Dictionnaires Historiques, „ si ce n'est pour en corriger les fautes; ils sont aussi selon la méthode de „ Mr. BAYLE, c'est-à-dire avec des Remarques Critiques, placées sous „ le Texte, ce qui rendra l'Ouvrage moins gros; & nous avons tâché de „ rendre ces Remarques agréables, par la variété des réflexions qui y en- „ trent.

(o) Mr. Des-Maizeaux reçut une Lettre sur ce sujet.

(p) Voy. l'Avertissement de Mr. C. Ancillon au-devant de ses *Mémoires concernant les Vies & les Ouvrages de plusieurs Modernes*, &c. Amst. 1709.

„ Nous croyons qu'on peut avancer avec justice, qu'il n'y a pas de Nation „ qui puisse se glorifier d'avoir produit un plus grand nombre d'Hommes il- „ lustres dans toutes les Sciences, que la nôtre; & cependant il n'y en a au- „ cune qui ait plus négligé de faire honneur à leur mémoire. Il est vrai qu'on „ a vu quelques Essais en ce genre: JEAN BOSTON, Moine de St. Ed- „ mundsbury en 1410 dressa un Catalogue des Ecrivains de la Grande-Breta- „ gne, accompagné d'une courte Critique; JEAN LELAND a donné ses „ *Collectanea*, JEAN BALE son *Summarium Illustrium Majoris Britanniæ* „ *Scriptorum* imprimé à Bâle en 1559 in-folio; & JEAN PITS ses *Rela-* „ *tion. Histor. de Rebus Anglicis* imprimées après sa mort à Paris en 1619 „ in-quarto. Mais comme le dernier de ces Auteurs n'a conduit son Ouvra- „ ge que jusqu'au commencement du XVII. Siécle, & qu'ils sont tous fort „ défectueux & remplis de fautes, leurs Ouvrages ne peuvent satisfaire „ les Savans outre que la Langue dans laquelle ils ont écrit, est incon- „ nuë aux Lecteurs Anglois. Depuis ce tems-là le Docteur FULLER „ dans ses *Hommes Illustres d'Angleterre* (*Worthies of England*) imprimé à „ Londres en 1662 in-folio, a tâché de faire connoître nos Grands-Hommes „ tant dans l'Etat que dans l'Eglise; mais, comme le remarque l'Evêque NI- „ CHOLSON (q), cet Ouvrage fut compilé à la hâte, *pour procurer un pe-* „ *tit profit à l'Auteur*, quoiqu'il soit mort avant que le Livre ait paru. Il y „ corrige plusieurs fautes de son Histoire Ecclésiastique, mais il en fait „ en même tems de nouvelles en plus grand nombre...... BALE est „ la principale source où il a puisé pour la Vie des Hommes illustres; & „ celle de ses plus grands Héros ne sont la plupart que des ébauches manquées, „ où il mêle des contes & des fables. Il faut avouër que Mr. WOOD a pris „ beaucoup de peine dans ses *Athenæ Oxonienses*, mais son plan se borne aux „ Ecrivains de l'Université d'Oxford; & la plupart de ceux dont il parle, sont

(q) *English Historial Library*, Part. I. p. 14.

„ des gens obscurs, pendant que les plus illustres Ecrivains ne sont rien moins „ que représentés tels qu'ils ont été. A cette Objection que les personnes judicieuses & sincéres font contre l'Ouvrage de WOOD en général, on peut „ ajoûter qu'il est exécuté avec beaucoup de négligence & d'inexactitude, „ qu'il y régne par-tout une grande partialité, qu'il n'y a point d'ordre, ni la „ moindre élégance de stile, en un mot, si nous nous en rapportons à l'Auteur „ cité ci-dessus (r): Ses Livres ne sont guéres qu'un Mélange de Mémoires & „ de Remarques dans la même forme qu'il les recevoit de ses Correspondans, „ sans être digérés ni mis en ordre, & placés seulement sous le nom de l'Auteur, auquel ils se rapportoient principalement. Nous n'avons pas laissé d'en „ profiter là où cela étoit à propos, aussi-bien que des autres Ecrivains, qui „ ont pu nous fournir des lumiéres & des secours pour l'exécution de notre Plan. „ Nous avons outre cela rassemblé quantité de matériaux, dispersez dans les „ Epitres dédicatoires, Préfaces, Oraisons funébres, Brochures & petites Piéces détachées; & comme ces derniéres n'ont pour l'ordinaire qu'une durée „ fort courte, si on n'en profite tandis qu'on peut les avoir, elles courent risque d'être entiérement perduës.

(r) Ibid. Part. II. p. 231. 232.

„ L'Histoire Orientale est un vaste champ, qui fournit des faits fort curieux „ & fort extraordinaires; le génie, le tour d'esprit, les maniéres & les coutumes des diverses Nations dont elle parle, sont si différentes de celles des „ Européens, qu'une idée de leurs Personnages les plus célébres ne peut que „ faire plaisir à un Lecteur curieux & intelligent. Ainsi nous espérons que les „ Articles que nous fournirons là-dessus, seront bien reçus du Public; d'autant „ plus que nous n'avons pas simplement eu recours à la Bibliothéque de D'HERBELOT, & à d'autres Ouvrages écrits sur ce sujet dans les Langues Européennes, mais que nous avons encore consulté des Auteurs & des Manuscrits „ Orientaux mêmes.

„ On s'attend peut-être que nous parlions du reproche, que de Grands-Hommes & des Personnes qui aiment la vertu, ont fait à Mr. BAYLE, d'avoir „ favorisé le Pyrrhonisme, & de s'être laissé aller à une imagination trop libertine dans plusieurs Articles. Mais comme ce reproche ne regarde que le „ seul travail de cet Auteur, dont nous ne sommes pas en droit de rien retrancher, nous ne pouvons que condamner ce qui s'y trouve de blâmable, & „ nous aurions pris la liberté de faire quelques Remarques sur ces endroits-là, „ si nous n'avions été prévenus par le célébre Mr. de CROUSAZ dans son „ *Examen du Pyrrhonisme Ancien & Moderne*; nous aurons soin de faire usage „ des Critiques de cet habile homme, & de celles d'autres Auteurs, dans les „ Articles de Mr. BAYLE, auquels elles ont du rapport *. Du reste nous „ sommes assurés qu'on ne pourra faire raisonnablement aucune plainte contre „ notre propre travail, & nous taxer d'avoir passé les bornes d'une juste liberté „ à l'égard de la Religion Révélée, ou celles de la plus sévére modestie. Et „ nous ne doutons point qu'une rélation exacte de la Vie & des Ouvrages des „ Grands-Hommes ne soit infiniment plus avantageuse à la Religion & à la „ Vertu, & ne contribuë davantage à en avancer les intérêts, que tous les efforts du Pyrrhonisme ne peuvent leur nuire.

* Ces Messieurs n'ont que peu ou point rempli cet engagement, comme on pourra s'en convaincre.

„ Les Articles, dont les matériaux nous sont parvenus trop tard pour les „ insérer dans leur place naturelle, & entre autres l'Article de Mr. ALLIX, „ se trouveront à la suite de chaque Lettre †, à laquelle ils appartiennent. Ici „ nous ne pouvons nous dispenser de témoigner notre reconnoissance à quelques personnes distinguées par leur esprit & par leur savoir, dont le secours & „ l'approbation nous paroissent le plus grand éloge de notre Ouvrage; & en „ particulier au Docteur JEAN MARTYN, Professeur de Botanique dans „ l'Université de Cambridge, & Membre de la Société Royale, à qui nous sommes redevables de plusieurs Articles, & de quantité de Remarques, principalement sur la Médecine, la Botanique, & les autres Parties de l'Histoire „ Naturelle.

† Ils sont à leur place dans la Traduction.

„ Com-

„ Comme nous n'avons donc épargné ni peines ni dépenses pour rendre notre travail utile au Public, nous espérons que les Savans continuéront à nous favoriser & à nous encourager, & qu'ils n'auront point d'égard aux malignes insinuations de ceux qui voudroient leur persuader, sur l'étenduë de la premiére Lettre de l'Alphabeth (qui avec les deux Lettres suivantes fait le tiers du Dictionnaire de Mr. BAYLE) que notre Ouvrage ira à plus de huit Volumes, qui est le nombre auquel nous sommes résolus absolument de nous borner *. Et l'on ne doit pas regarder cela comme contraire à notre premier Projet, qui n'étoit que de donner six Volumes, puisque chaque Volume ne contiendra présentement que neuf Brochures de vingt feuilles chacune, au-lieu de douze; parce qu'après y avoir pensé, nous avons cru que cela rendroit les Volumes trop gros.

* Ces Messieurs ont pourtant été au-delà.

II. Occasion de ce *Nouveau Dictionnaire Historique & Critique.*

Au commencement de l'année 1739 une Compagnie de Libraires me proposa d'extraire du Bayle Anglois les Additions & les nouveaux Articles, de les traduire en François, & d'en faire un Corps, en forme de Supplément au Dictionnaire Historique & Critique, & pour cela de faire moi-même & des Additions & des Articles nouveaux, si je le jugeois à propos. Je m'engageai à ce travail, comptant de faire principalement la fonction de Traducteur. Vers la fin de l'année il s'éleva un différend entre Messieurs les Libraires, qui se termina par un Accord, en vertu duquel ils me demandérent de n'aller que jusqu'à la Lettre M inclusivement; un des Auteurs qui avoient travaillé à l'Ouvrage Anglois, devant achever le reste. J'entrai dans les vuës de ces Messieurs avec d'autant plus de plaisir, que je m'étois apperçu que je m'étois engagé à une entreprise & plus étenduë & plus difficile que je ne l'avois cru d'abord, comme je le dirai plus amplement dans la suite. J'achevai ma tâche en l'année 1743. Il y avoit déjà du temps que l'on avoit commencé l'impression de l'Ouvrage, & on la poussa jusqu'à la Lettre E; il fallut alors la suspendre; des dérangemens dans la Librairie écartérent quelques-uns des premiers Entrepreneurs, & d'autres prirent leur place: les choses ont demeuré dans cet état trois ou quatre ans, sans avancer ni reculer. Les Libraires s'attendoient de recevoir de Londres la suite de ce Dictionnaire, mais l'Auteur qui y devoit travailler ne les ayant pas satisfaits à cet égard, & livré à d'autres occupations Litéraires, ils rompirent avec lui, & vinrent me solliciter de me charger d'achever l'Ouvrage, dont j'avois fait une si considérable partie; diverses raisons me firent résister à leurs instances. J'avois changé de situation, & par-là mes occupations ordinaires & de devoir étoient augmentées: j'avois, pour ainsi dire, perdu la trace de ce genre de travail, ayant même négligé bien des matériaux, qui auroient pu me servir, si j'avois eu le dessein d'aller jusqu'au bout: Je connoissois mieux la difficulté de l'entreprise; d'assez grands secours, que j'avois eu dans les commencemens, me manquoient, c'en étoit assez pour autoriser ma répugnance. Ces Messieurs étant revenus diverses fois à la charge, je me rendis enfin il y a environ deux ans, & je me disposai à donner tout un *Nouveau Dictionnaire Historique & Critique.* Le détail où je viens d'entrer, & que j'aurois bien voulu supprimer, étoit nécessaire: le Lecteur comprendra par-là, pourquoi dans de certains Articles il n'est pas fait mention de Livres, dont on s'attendroit que j'aurois dû parler, ces Articles étoient imprimés avant la publication de ces Livres; pourquoi quelques-unes des premieres Lettres sont moins remplies, qu'elles ne l'auroient pu être; tous les divers changemens arrivés dans le Projet de l'Ouvrage, ne m'ont pas permis d'y mettre la proportion que j'y aurois demandée, si j'en avois été toujours parfaitement le maître, & que pendant longtems je n'eusse pas travaillé dans la vuë de finir à la Lettre M. J'ajoûterai seulement, qu'on ne doit pas être surpris de trouver depuis la Lettre H, des Articles qui paroissent d'une composition plus récente; il y en a effectivement plusieurs, que j'ai ajoûtés à cette Lettre & aux suivantes, depuis que je repris mon travail en 1748. On trouvera à la fin des Lettres B, C, D, quel-

quelques Articles, dont les uns n'ont pu être insérés à leur place, parce que les Auteurs Anglois les ont donnés par voye de Supplément à la fin du X. Tome de leur Ouvrage, & les autres avoient été oubliés par celui qui avoit la direction de l'Edition; c'est à lui qu'on doit attribuër aussi la bizarrerie de recommencer le chiffre des pages à chaque Lettre. On s'en est apperçu trop tard pour y remédier.

III. Plan qu'on a suivi, pour la Traduction des morceaux tirés de l'Anglois. Pour rendre compte à présent du Plan que j'ai suivi dans l'exécution de mon Projet, je commencerai par ce qui regarde la Traduction des Additions & des Articles nouveaux, qui se trouvoient dans le Bayle Anglois. Il y a longtems qu'on a remarqué qu'une bonne Traduction est plus difficile à faire, que bien des personnes ne le pensent. A mon avis il faut éviter deux extrémités, d'être trop Litéral, & d'être trop Paraphraste: dans le premier cas, on rend souvent son Auteur inintelligible, du-moins rebutant; dans le second, on court risque de lui faire dire ce qu'il n'a point dit. Souvent il y a de certaines choses, qui sont très-difficiles à rendre dans une autre Langue, que celle où l'Auteur a écrit; chaque Pays, chaque Nation a ses usages, qui différent des usages des autres Pays; chaque Peuple a son tour d'esprit particulier, certaines façons de penser qui lui sont propres; delà dans chaque Langue des expressions qui sont très-justes en elles-mêmes, mais qu'on ne peut guére transporter dans une autre Langue, sans qu'elles conservent toujours un air étranger. Ces Difficultés, qui sont communes à toutes les Traductions, sont plus grandes encore pour celles de l'Anglois. En général les Anglois ne se piquent pas d'une fort grande exactitude de stile; d'ailleurs, tel est le génie de leur Langue, qu'on n'y évite pas les équivoques aussi soigneusement, qu'on le doit faire dans la Langue Françoise, ce qui met en bien des occasions un Traducteur dans l'embarras, comme tous ceux qui en ont fait l'essai peuvent le témoigner. Mais une difficulté particuliére, que j'ai eu à vaincre, & que l'on ne rencontre pas ordinairement, c'est celle qui naît de la diversité des stiles. Quand on travaille sur un seul Auteur, on étudie ses tours d'expression, & au bout de quelques pages on y est fait. Ici il y a souvent dans un même Article, plusieurs stiles différens; d'ailleurs il y a des morceaux étendus, tirés d'Ecrivains du XVI. & du XVII. Siécle, & même de plus anciens, dont le Langage n'est pas aussi aisé à entendre, que celui de l'Anglois d'aujourd'hui, la Langue ayant, aussi-bien que les autres Langues modernes, assez considérablement changé. J'ai tâché de surmonter ces obstacles autant qu'il m'a été possible, & de rendre la pensée de mes Auteurs le plus clairement & le plus coulamment que j'ai pu. Je ne me flatte pas qu'il ne me soit point échappé bien des négligences, que je me sois trompé ici ou là au sens; je regarderois comme un miracle que cela ne me fût pas arrivé; mais j'espére que les personnes judicieuses auront assez d'indulgence, pour considérer la difficulté & l'étendue de l'Ouvrage, & pour ne pas exiger de moi une infaillibilité, dont personne, je pense, ne peut se vanter. Je ne dois pas oublier de dire, que j'ai rendu en Prose les vers Anglois que j'ai rencontrés; quelquefois même je me suis contenté d'indiquer en général ce qui en fait le sujet, quand il s'agit de comparer vers à vers pour le tour, on sent qu'il n'étoit guére possible d'en faire une Traduction, qui eût mis les Lecteurs François en état d'en juger; ceux qui entendent l'Anglois, & qui auront quelque curiosité sur cet Article, pourront avoir recours à l'Original; on n'a pas cru devoir remplir un Ouvrage François de vers Anglois.

IV. Idée générale des autres Parties de cet Ouvrage. J'ai dit ci-dessus que je m'étois apperçu, que je m'étois engagé à une Entreprise plus difficile & plus étenduë que je ne l'avois cru d'abord. En examinant les Articles nouveaux, donnés par les Traducteurs Anglois de Bayle, je remarquai qu'il y en avoit un grand nombre qui étoient fort imparfaits, & sur lesquels ces Messieurs n'avoient pas fait toutes les recherches qu'on auroit naturellement attendu d'eux. Je fus frappé encore du grand nombre d'Articles, uniquement rélatifs à l'Angleterre, parmi lesquels il y en a, qui peuvent intéresser les Anglois, mais qui n'intéressent pas autant les Lecteurs d'autres Nations; en un mot je trouvai que mon Ouvrage manqueroit de variété, en ne don-

donnant que le travail des Auteurs de Londres; ce défaut n'a pas lieu dans leur Ouvrage, parce que leurs Articles sont dispersés parmi ceux de Mr. Bayle, mais en les rapprochant pour en faire un Corps particulier, on sent que la variété disparoissoit. Il fallut donc étendre mon Plan, & prendre de nouvelles mesures; & il m'arriva ce qui arrive à un homme, qui s'étant embarqué pour faire une petite promenade sur l'eau, se trouve jetté en pleine mer, & contraint de faire un voyage de long cours. Je formai le dessein I. D'ajoûter aux Articles qui me paroissoient le demander, ce qui pourroit les rendre plus complets, & plus intéressans; & II. De faire de nouveaux Articles, propres à donner à mon travail cette agréable variété, qui plaît généralement.

V. Caractére des Additions qu'on a faites aux morceaux traduits de l'Anglois.

Pour exécuter la premiére Partie de ce Dessein, j'ai fait quatre choses. I. J'ai ajoûté, soit dans le Corps des Articles, traduits de l'Anglois, soit dans les Remarques, des *Faits* oubliés ou négligés par les Auteurs; c'est ce dont on peut voir des exemples dans les Articles suivans, *Aaron Harifçon*, *Abbadie*, *Abiram*, *Abrabab*, *Abstinens*, *Accolti*, *Acominat* (Nicetas) *Aëce d'Amide*, *Agaméde*, *Allix*, *St. Amand*, *Ambroise d'Alexandrie*, *Amurath* I & II. *Anaximéne* Orateur, *Anne Comnéne*; *Anniceris*, *Aratus* de Soles, *Archiméde*, *Archytas*, *Aristotime*, *Baluze*, *Baronius*, *Bayle*, *Bernardin de Sienne*, *Le Clerc*, *Empédocle*, *Enée de Gaze*, *Saint Ephrem*, *Ferrari* (*Ottavio*) *Grævius*, *Hérodien*, *Kettlewell*, & un grand nombre d'autres. II. J'ai donné des *Eclaircissemens* sur les Faits rapportés par les Auteurs Anglois, par exemple dans les Articles *Abbadie*, *Abibu*, *Abiram*, *Acace de Césarée*, *Achaïe* (Prêtres d') *Agnès Soreau*, *St. Agobard*, *Beton*, *Bekker*, *Belon*, *Berton*, *Bérylle*, *Blake*, *Boileau*, *Callimaque*, *Collins* (Antoine) *Empédocle*, *St. Epiphane*, *Eusébe* de Césarée &c. III. Quelquefois j'ai pris la liberté de critiquer mes Auteurs sur de certains endroits, par exemple dans les Articles, *Abdolonyme*, *Acace de Bérée*, *Acominat* (Michel), *Agapius*, *Agathias*, *Anastase* le Bibliothécaire, *André* (Jaques) *Appien*, *Bayle*, *Blake*, *Camoëns*, *Dacier* (Anne), *Epiménide*, *Eschine*, *Eudocie*, *Ferrari* (Ottavio) &c. IV. En d'autres occasions j'ai fait quelques Réflexions sur ce qu'ils rapportent d'autres Auteurs, par exemple dans les Articles, *Abraham*, *Agrestis* (Jules) *Arria*, *Bacon* (François) *Gale* (Jean) Bacon (Roger) *Biddle*, *Clark* (Samuel) *Donne* &c. Outre les Articles que j'indique, on en trouvera un très-grand nombre d'autres du même genre, & j'ose dire qu'il y en a plusieurs qui se réduiroient à bien peu de chose, sans les Additions que j'y ai faites, comme il sera aisé de s'en convaincre par un Examen de quelques heures. Je ne parle point de quantité de petites Notes marginales, que j'ai mises ici & là. J'ai corrigé en divers endroits des fautes, ou d'impression, ou d'inattention & de négligence, rectifié, autant que je l'ai pu, les Citations, travail ingrat, dont on tient ordinairement assez peu de compte; mais je n'ai pu faire tout ce que j'aurois souhaitté à cet égard, sur-tout quand il a été question d'Ouvrages Anglois, que l'on trouveroit difficilement dans ce Pays: d'ailleurs, quelquefois les Citations de ces Messieurs sont si vagues, que j'ai eu de la peine à les découvrir: quand il a été question de choses importantes je n'ai point épargné ma peine, & ce n'a pas été sans succès; mais quand la découverte de la Citation ne m'auroit pas dédommagé du tems que j'aurois mis à la chercher, je me suis contenté de la donner telle qu'elle étoit dans l'Original. Au reste je ne me rends point responsable de tout ce que mes Auteurs avancent; lorsqu'on n'y trouve point de Remarque ou de Réflexion de ma façon, ce n'est pas une marque certaine d'approbation. Je n'ai eu ni le tems ni les moyens d'examiner tout, c'est à quoi je prie le Lecteur de faire attention, en cas qu'il trouve, soit dans les Récits, soit dans les Extraits d'Ouvrages, des choses qui lui déplaisent: je ne prétends être appellé à compte que sur ce que j'ai dit de mon propre chef. Pour que le Lecteur puisse distinguer d'un coup d'œil mes Additions, je les ai renfermées entre deux Crochets, avec une (☞) main à la tête &

à la fin ADD. ou ADD. DU TRAD. Outre cela on trouvera dans la Table des Articles, ceux où il y a des Additions, marqués d'une Etoile (*).

VI. Caractére des Articles nouveaux. A l'égard des Articles de ma façon, on les reconnoîtra à une main (☞) qui se trouve à la tête. J'ai tâché d'y répandre le plus de variété qu'il m'a été possible; j'ai suivi d'ailleurs le plan qu'a tracé Mr. BAYLE, de discuter & d'éclaircir les Faits dans les Remarques, d'y examiner les sentimens, de faire quelquefois des digressions ou des espéces de petites Dissertations sur de certaines matiéres; on en peut voir quelques exemples dans les Articles suivans. *Anastase* I, *Bardanes*, *Bardesanes*, *De Boissy*, Louis & Jean *Boivin*, *Ctesias*, *Dédale*, *Elie*, *Gondebaud*, *Gozon*, *Albon*, *Arria*, *Hartsoeker*, *Hincmar* de Reims &c. J'ai eu d'ailleurs l'avantage, que quelques personnes m'ont communiqué des Piéces Originales, ou des Mémoires, dont j'ai fait usage, comme dans les Articles *Benoit* (Elie) *Le Cene*, *La Croze*, *Daillon*, *Elisée*, *du Cange*, *Butini*, mais sur-tout dans celui de *Jurieu* (Pierre). Je me flatte que ce dernier fera plaisir à tous ceux qui aiment la vérité, & qui sont bien aises qu'on rende justice aux Savans. C'est un morceau entiérement neuf, & d'autant plus curieux, que les faits qui y sont rapportés, n'avoient pas jusqu'à présent été bien éclaircis. Mr. *Bayle*, aigri contre Mr. *Jurieu*, n'a rien négligé pour noircir sa réputation; il trouve ce Théologien par-tout, & le déchire impitoyablement; Mr. *Des Maizeaux*, Panégyriste de Mr. Bayle, a renchéri encore; peu à peu on s'est accoutumé à adopter sans examen l'idée que l'un & l'autre ont donnée du Théologien de Rotterdam, & depuis un certain tems il semble qu'il soit du bel air de maltraiter Mr. *Jurieu*, & de le faire paroitre sur la scéne à propos ou non, pour lui dire des injures: le moindre Barbouilleur de papier s'imagine que cela donne du relief à ses rapsodies. On verra par des preuves incontestables, que Mr. *Bayle* & Mr. *Des-Maizeaux*, ont été coupables d'une mauvaise foi, dont il y a peu d'exemples, & que ceux qui répétent leurs injures & leurs calomnies, parlent de ce qu'ils ne connoissent point; que Mr. *Jurieu* fut un des premiers Hommes de son tems, qui eut des défauts à la vérité, mais qui n'en est pas moins digne des égards & du respect de ceux qui ne se croyent pas dispensés de rendre justice au vrai mérite. L'Article de *Jurieu* étoit déja imprimé, quand il m'est tombé entre les mains un Livre, imprimé à Paris en 1749 sous le titre de *Nouveaux Mémoires d'Histoire, de Critique & de Littérature*, par Mr. *l'Abbé d'Artigny*: Dans l'Art. 31 du Tom. I. l'Auteur a voulu parler de Mr. *Jurieu*, mais n'a fait que répéter ce qu'il a trouvé dans *Bayle* & dans *Des-Maizeaux:* il y a ajouté les prétendues Anecdotes données au Public par Mr. l'Abbé d'Olivet, le Roman des Amours de Mr. Bayle avec Madame Jurieu, & l'*Avis aux Réfugiés* composé par la Roque: il est vrai qu'à l'Art. XXXIII. Mr. Artigny fournit lui-même des preuves, qui ne permettent pas de douter que Mr. Bayle ne soit l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiés*; & pour son commerce de galanterie avec Mme Jurieu, l'Auteur auroit dû rapporter du moins ce qu'on a dit là-dessus, puisqu'il indique au bas de la p. 337, où cela se trouve. Messieurs les Journalistes de Trévoux * remarquent avec raison, qu'aujourdhui on est assez persuadé que l'*Avis aux Réfugiés* est véritablement de Mr. Bayle, & que ses intrigues avec Madame *Jurieu* sont un Roman sans réalité. Ils renvoyent Mr. D'Artigny à ce que nous avons dit là-dessus aussi-bien que sur l'Article de la négociation pour son changement de Religion, & sur d'autres particularités: nous ajoûterons que pour avoir quelque chose de complet, il faut attendre que l'Article de *Jurieu* paroisse, parce que l'on y trouvera l'éclaircissement de quantité de faits, qui regardent le Critique de Rotterdam. Mr. D'Artigny donne aussi deux Médailles; dont l'une doit avoir été faite à l'honneur de Mr. Jurieu, & l'autre contre lui, par ordre de Mr. le Comte d'Avaux. Ces deux Médailles se trouvent dans l'*Histoire Métallique de Hollande* de Mr. Van Loon, *Tom.* III. p. 329 & suiv. je ne sai comment elles

* Novembre 1749 p. 2418. 2419.

elles m'ont échappé, en travaillant à mon Article de *Jurieu*. Curieux de m'éclaircir sur ces Médailles, j'ai fait consulter un Ami intime de Mr. Jurieu, qui vit encore, homme d'un âge fort avancé, mais qui a encore l'esprit sain & vigoureux, & la mémoire excellente. Il m'a fait écrire, qu'il n'a jamais rien entendu ni lu, qui ait le moindre rapport à ces Médailles; il s'est seulement rappellé je ne sai quelle petite Figure ou Médaille de Mr. Jurieu, faite en Cire, quelle apparence qu'il n'eût eu aucune connoissance des deux Médailles en question? Est-il concevable, que ni les Amis de Mr. Jurieu à l'occasion de la Médaille faite en sa faveur, ni ses Ennemis à l'occasion de celle de Mr. d'Avaux, n'eussent parlé, ni écrit, ni donné le moindre signe de vie sur un sujet qui leur en donnoit tant de lieu? On dira peut-être qu'étant frappées en 1687, ces Médailles avoient été faites avant les grandes disputes de Mr. Jurieu: mais les auroit-on sitôt oubliées pour n'en faire aucun usage? Mrs. Bayle, & de Beauval, n'auroient-ils jamais dit un mot là-dessus? On peut dire encore, que souvent des Particuliers font frapper des Médailles pour leur plaisir, sans que le Public en soit informé: cela est vrai. Mais un homme, assez ami de Mr. Jurieu pour avoir fait frapper la première Médaille, n'en auroit-il pas du moins envoyé une à son Héros, chez qui pourtant on ne l'a jamais vuë pendant sa vie, ni trouvée après sa mort? N'en auroit-il pas régalé quelques-uns des Amis particuliers de Mr. Jurieu? Et de son côté le Comte d'Avaux, assez piqué contre ce Ministre, pour imaginer & faire exécuter une Médaille aussi satirique que celle qu'on lui attribue, aura-t-il eu la modération de n'en laisser rien transpirer dans ces Provinces, où elle pouvoit produire le plus d'effet? Tout cela n'est guéres vraisemblable. Je me suis adressé à Mr. Van Loon par Lettre, pour lui demander des éclaircissemens; je l'ai prié de me dire s'il posséde ces Médailles, ou s'il les a vuës? & en ce cas, où? chez qui? ou enfin sur quelle autorité il les a rapportées. Ce Savant m'a fait l'honneur de me répondre, qu'il avoit eu lui-même ces deux Médailles entre les mains, & qu'il ne doutoit pas qu'elles ne se trouvâssent dans les Cabinets des Curieux, & entre autres dans le beau Cabinet de Mr. Fagel, Greffier de LL. HH. PP. les Etats-Généraux. J'ai pris la liberté de m'en faire informer chez ce Seigneur, qui a eu la bonté de me faire envoyer les deux Médailles en question pour les examiner; elles sont en Argent, & exactement telles que Mr. Van Loon les a données. Leur existence n'est donc point douteuse. Mais ce que je souhaitterois encore de voir éclairci, c'est de savoir, si l'on a quelque preuve qu'elles soient du tems, dont elles portent la date, & que l'une a été faite par ordre de Mr. le Comte d'Avaux? le silence des Auteurs Contemporains, de MM. Bayle & de Beauval en particulier, me paroit inconcevable. Je reviens à mon sujet, dont je me suis écarté un moment. Il y aura peut-être des Savans, dont on croira que j'aurois dû parler, mais plus d'une raison m'en a empêché; la première, c'est que les secours nécessaires m'ont souvent manqué, & que j'ai mieux aimé renoncer à plusieurs Articles, qui auroient enrichi mon Ouvrage, si j'avois eu les moyens de les donner convenablement, plutôt que de copier simplement quelque Eloge imparfait, auquel je n'aurois eu rien à ajoûter. Une seconde raison, c'est que distrait par d'autres occupations indispensables, j'ai été contraint d'abandonner des recherches, quelquefois commencées, faute de tems pour les perfectionner. Qu'il me soit permis de prier les personnes qui seront disposées à concourir avec moi à l'instruction du Public, de me faire la grace de me communiquer les Mémoires qu'ils pourroient avoir pour la suite de mon Ouvrage; je leur en aurai une très-sincére obligation, & ne négligerai rien pour en faire un bon usage. On trouvera plusieurs Articles, qui servent à éclaircir quelques-uns de ceux de Mr. *Bayle*, ou qui en sont des Supplémens. En divers endroits j'ai même critiqué ce Savant, soit par rapport aux Faits, soit par rapport aux Raisonnemens, mais je n'avance rien que preuve en main. On peut con-

consulter les Articles *Adamites*, *Berigardus*, *Knuzen*, & autres. On verra dans la suite de ce Dictionnaire, à l'Article des *Manichéens*, la réfutation de ce que Mr. *Bayle* a débité pour réhabiliter le Systême des deux Principes; réfutation d'une nature assez différente des autres qui ont paru, puisque je ne l'attaque qu'en Philosophe, & au tribunal de la Raison seule. J'ai eu pour lui tous les égards qu'il m'a été possible, mais on ne doit pas trouver mauvais que j'aye appellé les choses par leur nom. J'en dis autant des autres Auteurs que j'ai eu occasion de relever; je ne pense pas qu'on ait sujet de me taxer d'avoir oublié les ménagemens que les Gens de Lettres se doivent les uns aux autres. Le seul cas où il m'est peut-être échappé quelques traits un peu vifs, c'est lorsque j'ai trouvé qu'on maltraitoit mal à propos d'autres Savans, par ignorance ou par malignité, ou par quelque autre motif aussi méprisable; quelque soin que j'aye pris de m'observer, je ne disconviens pas qu'il ne me soit arrivé, mais bien rarement, de venger par quelque trait ironique ceux qu'on traitoit durement, sans légitime raison. J'ai cité avec toute l'exactitude & la fidélité possibles mes garands sur les Faits que je rapporte, j'ai remonté aux sources, le plus que j'ai pu; & quand j'ai été réduit à tenir les choses de la seconde main, la Citation l'indique: il sera aisé de s'en convaincre par l'examen.

A l'égard de la Religion, je n'ai pas eu dessein de favoriser le Pyrrhonisme & le Déïsme; ceux qui cherchent des Armes pour les défendre, n'en trouveront point dans mon Ouvrage; je suis Chrétien, & j'en fais gloire; quand l'occasion s'est présentée, j'ai pris la défense du Christianisme hardiment, non en Controversiste, mais en Critique, en examinant, comme sur toute autre matiére, les raisonnemens de certains Auteurs.

Pour les Controverses qui divisent les Chrétiens entre eux, je n'y ai point touché, à moins que ce ne soit Historiquement; parce qu'il n'est pas question dans mon Ouvrage de Controverse, mais d'Histoire, de Critique, de Littérature. S'il se trouve quelques morceaux en ce genre, ce ne sont que des Extraits que les Auteurs Anglois ont donné des Ouvrages de certains Ecrivains, dont ils parlent, pour faire connoître leur méthode, & leur maniére de raisonner, ce qui dans le fond ressortit à la Classe Historique, & entre assez naturellement dans le plan d'un Ouvrage, tel que celui-ci. C'est sans doute sur ces endroits que tombe ce que disent Messieurs les Journalistes de Trévoux, en parlant de notre Ouvrage *. *Nous pouvons bien remarquer en passant, que ce Dictionnaire, dont nous avons vu jusqu'à la Lettre* G. *est extrêmement curieux, & qu'avec quelques attentions* (surtout celle de retrancher les déclamations puériles contre les Catholiques) *on pourroit en faire un Livre excellent*. Ces Messieurs sont assez judicieux, pour comprendre, que des Extraits, destinés à faire connoître le caractére d'un Ouvrage & de l'Auteur, sont purement Historiques, & que supposé que ce soient des *déclamations puériles*, c'est pour le compte de l'Auteur, à qui un Lecteur intelligent ne peut manquer de rendre la justice qu'il mérite. Du reste j'ai été, quant à mon travail particulier, fort ménager sur cet article, par la raison que j'ai dite, qu'il ne s'agit point de controverse dans un Dictionnaire tel que celui-ci; & je ne vois pas qu'il vaille la peine de toucher à l'Ouvrage d'un autre, pour en retrancher des morceaux de ce genre, qu'il n'y a qu'à lire du pouce, desqu'ils déplaisent.

* Novembre 1749 p. 2418. 2419.

On ne trouvera point ici de Disputes personnelles, comme dans le Dictionnaire de Mr. Bayle, qui étoit si occupé de ses querelles, sur-tout avec Mr. Jurieu, qu'il les a fourrées par-tout. Dieu merci je n'en ai, ni ne souhaitte d'en avoir avec personne.

Au reste je ne me flatte point de n'avoir pas fait de fautes. Il pourra y en avoir de deux ordres. Les unes, qui ne seront de moi que par réflexion, je veux parler de celles des Articles Anglois, que je n'aurai pas remarquées & corrigées; mais j'espére qu'on considérera qu'il y a des sujets, sur lesquels j'ai dû m'en rapporter à mes Auteurs; & que sur d'autres il m'a

m'a été difficile de voir tout. Les autres fautes seront celles où je serai tombé moi-même, je suis homme & sujet à me tromper. Je me flatte, que quand on fera réflexion que Mr. Bayle lui-même, uniquement occupé de ce genre de travail, & qui y pouvoit donner tout son tems, n'a pas laissé de se tromper, & n'a pas craint de dire *, *l'affaire ne va pas mal pour certains Ouvrages, & sur-tout pour les Dictionnaires, lorsqu'il n'y a dans chaque page l'un portant l'autre, que sept ou huit choses à corriger*, je me flatte, dis-je, qu'on aura encore plus d'indulgence pour moi, qui n'ai pu m'occuper de cet Ouvrage, que par voye d'accessoire à d'autres occupations, & qui m'y suis trouvé engagé, sans avoir fait d'avance des préparatifs. D'ailleurs on manque quelquefois d'attention, on a un éblouïssement, on croit voir & lire ce qu'il n'y a point dans un Auteur, en le parcourant trop à la hâte; tantôt on néglige par lassitude ce que l'on auroit fait dans un autre tems; tantôt on est égaré par ses Guides: enfin comment dans un Ouvrage d'aussi longue haleine, aussi varié, & roulant principalement sur des faits, pourroit-on être entiérement exempt d'erreur? Les personnes, qui par amour pour la vérité, & par zéle pour la perfection des Sciences, reléveront mes fautes, trouveront en moi la plus parfaite docilité, & je leur aurai plus d'obligation des Critiques dont ils me feront part, que des louanges qu'ils pourroient me donner. Quant à ceux qui n'ont d'autre but dans leurs Critiques que de prouver qu'un Auteur ne fait pas tout, & qu'il n'est pas infaillible, je leur abandonne d'avance le champ de bataille, & ne leur disputerai point la gloire à laquelle ils aspirent. Ordinairement les querelles Litéraires dégénérent en disputes personnelles, qui n'ont rien d'intéressant pour le Public; je me contenterai donc de mettre les Critiques bien fondées à profit, & pour celles qui ne le feront point, ce sera au Public éclairé, & non à moi, à en faire justice. Je me suis apperçu trop tard, pour faire un *Errata*, de quelques fautes d'impression qui se sont glissées en quelques endroits; je me flatte que le Lecteur aura la bonté d'y suppléer.

* Hist. des Ouvrages des Savans Mai 1704. p. 216.

J'espére, si Dieu me conserve la vie & la santé, que les deux autres Volumes de ce Dictionnaire ne retarderont pas autant que les premiers; j'ai pris les arrangemens nécessaires pour cela, une partie du Troisiéme Volume est imprimée déjà, & de grands morceaux de la suite de l'Ouvrage sont en état d'être mis sous presse: l'accueil que le Public fera aux deux que je publie à présent, contribuera plus ou moins à m'encourager. On avoit dessein d'abord de donner l'Ouvrage tout à la fois, mais diverses personnes de Pays différens, ont témoigné tant d'empressement, qu'on s'est déterminé à publier ces deux Volumes, heureux s'ils justifient le desir qu'on a eu de les voir!

Amsterdam le 15 Août 1750.

AVIS.

La crainte de grossir trop les deux premiers Volumes a déterminé, après coup, à renvoyer la Lettre I. au troisiéme Tome. Malgré ce changement imprévu, je n'ai pas cru devoir retrancher de la Préface ce qui regarde l'Article de *Jurieu*.

LISTE ALPHABETIQUE
DES ARTICLES DE CE
DICTIONNAIRE.

Ceux où il y a une main à la tête ne se trouvent point dans l'Anglois; ceux où l'on voit une Etoile sont traduits de l'Anglois, mais avec des Additions Historiques & Critiques, soit dans le Corps des Articles, soit dans les Remarques; & ceux qui ne sont distingués par aucune marque, sont tels qu'ils se trouvent dans l'Anglois.

A.

☞ Aagard. (Nicolas)
☞ Aagard. (Chretien)
Aaron.
Aaron. (Isaac)
* Aaron Harisçon.
Aarsen ou Aersen. (Pierre)
Aartgen ou Aertgen.
☞ Aba.
Aba ou Abou Hanifah surnommé Al-Nooman.
Abaddon.
☞ Abages ou Abasges.
Abaka Khan.
Abantes.
☞ Abantidas.
Abaris.
Abas (Schach) I.
Abas (Schach) II.
☞ Abascante.
☞ Abassa.
Abasson.
* Abbadie. (Jaques)
Abbas.
Abbassa.
Abbassides.
Abbaye.
Abbé.
Abbesse.
Abbon ou Albon.
Abbot (George)
☞ Abdalassiz.
Abdalcader surnommé Ghilani.
Abdalcaher.
Abdalla fils d'Abdalmotleb.
Abdalla fils d'Ali.
* Abdalla fils d'Jaffin.
Abdalla fils d'Ibrahim.
Abdalla fils de Jezid.
Abdalla fils de Mahomet.
Abdalla Ben Massud. Voyez Massud.
Abdalla fils de Moavie.
* Abdalla fils de Mondir.
Abdalla dit Montaseb Billah.
Abdalla fils d'Omar.
Abdalla fils de Saba.
Abdalla fils de Zobaïr.
Abdallathif. Voyez Ulug-Beg.
* Abdalmalek ou Abdalmelik fils de Marvan.
Abdalmalek fils de Nouh.
Abdalmalek Ben Noah, Ben Mansor.
Abdalmalek fils de Saleh.
Abdalmalek Ben Zohar.
Abdal-Motleb.
☞ Abdalrahman.
Abdalraschid.
☞ Abdias de Babylone.
* Abdolonyme.
Abdon.
* Abel.
☞ Abenaxa.
Aben-Ezra. Voyez Abraham Ben Meir.
☞ Abenbut.
Abgare ou Abgar.
Abiatbar.
Abigaïl.
* Abihu.
* Abimelech.
* Abiram.
Abisares.
* Abishag.
Abishaï.
Ablavius ou Ablabius.
Able ou Abel. (Thomas)
Abner.
Abradates.
* Abrahah.
* Abraham.
Abraham Ben Meir.
Abraham Usque.
Abraham Roi d'Ethiopie.
Absalom.
* Abstinens.
* Abu-becr
☞ Abu-Jahla.
Abulaina.
Abulfarage.
Abulfeda.
Abulola Ahmed.
* Abumashar. (Giafar Ebn Mohammed Ebn Omar)
Abu-Nowas.
Abusaid Ebn Algiapton.
Abu-Temam.
Abu-Yusof.
* Acace de Césarée.
Acace de Constantinople.
* Acace de Berée.
☞ Acace de Mélitène.
Acciaioli. (Donat)
Acciaioli. (Jean)
Accolti. (Bernard)
* Accolti, Famille.
Accursius.
* Acephales.
Acesius.
Achab.
* Achaïe. (Prêtres d')
Achan.
Achard.
Achaye ou Achaie.
☞ Achaz.
Achille Tatius.
Achillini. (Alexandre)
Achillini. (Jean-Philothée)
☞ Achillini. (Claude)
* Achior.
* Achis.
Achmet I.
☞ Achmet II.
☞ Achmet III.
Achmet Geduc.
☞ Achmet.
Acilia, Famille.
Acmé.
* Acominat (Michel) Choniata.
* Acominat (Nicetas) Choniata.
* Aconce. (Jaques)
☞ Acosta. (Joseph)
Acremah.
☞ Acron.
* Acropolite. (George)
* Acropolite. (Constantin)
☞ Acton. (Jean)
☞ Adalard ou Adalhard.
☞ Adalbert.
* Adam.
☞ Adam de Chamilli.
☞ Adam de Corlandon.
☞ Adam de Muremuth.
☞ Adaman ou Adamnan.
☞ Adamites.
☞ Addas.
Addison. (Lancelot)
Addison. (Joseph)
* Al-Adedlidin-Allah.
Adelme.
Adimari. (Alexandre)
Adonija.
* Aëce, en Latin Aëtius.
Aëce. (Flave)
Afrania.
* Agag.
* Agamède.
* Agapius.
* Agathias.
☞ Ageladas ou Ageladas.
☞ Agbvans.
Agilnoth.
Aglionby. (Jean)
* Agnés Soreau ou Sorel.
* Agobard.
* Agrestis. (Jules)
☞ Agricius. (Censorius Atticus)
Agricola. (Cneius Julius)
* Agrippa Castor.
Agrippa. (Hérode)
Agrippa II.
Agucchio. (Jean-Baptiste)
Aiguillon. (François)
Aguirre. (Joseph Saenz de)
Aidan Evêque.
Aidan Roi.
Ailbert ou Agilbert.
* Ailli. (Pierre d')
Ailrede.
Airay. (Henri)
Aistulphe.
* Alain Chartier.
Alamanni. (Nicolas)
Alamanni. (Louïs)
Alaric ou Alric.
Alaric ou Alver.
* Alaric.
* Alava. (Diego Esquivel de)
Albani. (François)
Alberic.
Albert.
Albertet.
☞ Alberti. (Leandre)
☞ Alberti. (Philippe)
☞ Albertin. (Pierre)
☞ Albizi. (Barthelémi)
☞ Albohacen.
☞ Albon. (Jaques)
Albricius.
☞ Alcime.
Alcred.
* Alcuin.
Aldhun ou Aldun.
Aldred.
Aldulphe ou Ardulphe.
Alexandre Neckam.
Alexandre. (Noel)
Alexiis. (Alexis d')
☞ Alfinger.
Alfred ou Elfred le Grand.
Alfred ou Alfrid.
Alfred fils d'Ethelred.
☞ Algasie.
☞ Alhagib.
☞ Alhamar. (Mahomet)
Ali.
Allam. (André)
Allemant. (Pierre L')
* Allen. (Jean)
* Allen ou Allyn. (Guillaume)
Allen ou Alleyn. (Thomas)
Allen. (Thomas)
Allestry ou Allestree. (Richard)
Alley. (Guillaume)
* Allix. (Pierre)
Alpini. (Prosper)
Alvarez de Luna.
Alvarez. (Emanuel)
* Alvarez. (François)
Alvarez de Paz. (Jaques)
☞ Amalthée. (Jérôme)
Amalthée. (Attilius)
* Amand. (Marc-Antoine-Gerard, Sieur de Saint)
☞ Amato. (Michel d')
☞ Amboise. (Michel d')
* Amboise. (George d')
* Ambroise. Ami d'Origéne.
Ambroise de Milan. (Saint)
Ambroise. (Aurelien)
* Amelot de la Houssaye. (Abraham Nicolas)
* Amelotte. (Denys)
* Ammirato. (Scipion)
Amontons. (Guillaume)
☞ Amphictyons.
Amulon ou Amolon, ou Amalaire, ou Hamule.
* Amurath I.
* Amurath II.
Amurath III.
☞ Amyot. (Jaques)
Anacharsis.
* Anacreon.
* Anastase I.
* Anastase le Bibliothécaire.
* Anatole Evêque de Laodicée.
* Anaximandre Philosophe.
* Anaximéne Philosophe.
* Anaximéne Orateur & Historien.
Ancharan (Pierre d')
Ancillon. (Charles)

An-

D.

E.

F.

G.

H.

NOUVEAU DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

A.



☞ AAGARD (Nicolas) nâquit à Wybourg, Capitale de la Jutlande Septentrionale, en 1612, de Laurent Nicolas Aagard, Pasteur de cette Ville, & de Marie Andreæ (a). Après avoir fait ses prémiéres études dans l'Ecole de Wybourg, il passa dans l'Université de Copenhague (b). En 1637 il alla voyager; & de retour dans sa Patrie, il fut fait, au commencement de l'année 1641, Recteur de l'Ecole de Hersloff; quatre ans après, Pasteur de ce Lieu; & peu de tems ensuite il fut établi Régent à Faxe dans la Zélande (c). En 1647 il fut appellé Professeur en Eloquence à Sora ou Soor [A], & il fut en même tems Bibliothécaire & Secrétaire de l'Université jusques en l'année 1657, qu'il mourut le 22 de Janvier [B]. Nicolas Aagard étoit un homme savant, qui cultiva la Poësie Latine & Grecque (d), & même l'Hébraïque (e). Il s'est rendu assez fameux par plusieurs Ouvrages, dont voici les principaux: *Animadversiones in Ammianum Marcellinum contra Boxbornium.* Auctore *Nic. Aagardo*, Prof. Sorano. Soræ 1654. in-4. *In Cornelium Tacitum Prolusiones.* Soræ, in-4. Il y a aussi de lui les Traités suivans: *De optimo genere Oratorum. De Ignibus subterraneis. De Stylo Novi Testamenti. De Nido Phœnicis. De usu Syllogismi in Theologia.*

(a) Alberti Thura *Idea Histor. Literar. Danorum.* Part. I. C. 7. § 1. p. 104. Hamburgi 1723. in 8.

(b) Id. ibid.

(c) Id. ibid.

(d) Id. Part. II. C. 7. § 7. 9. p. 159. 162.

(e) Id. ibid.

[A] *Professeur en Eloquence à Sora ou Soor.*] Ce fut le Roi Chrétien IV, qui en 1623 érigea l'Ecole de Sora en Université, & y établit une Académie pour apprendre à monter à cheval. Il donna à cette nouvelle Université des revenus considérables. Il établit un Président ou Recteur, qui avoit la surintendance sur tout ce qui regardoit l'Université; & pour le soulager dans l'exercice d'un emploi si pénible, le Fondateur régla qu'il y auroit annuellement un Doyen, élu d'entre les Professeurs, mais dont l'autorité seroit néanmoins subordonnée à celle du Président. Cette Université fut d'abord très florissante, & elle s'est très bien soutenue jusques en 1665, que les Finances du Royaume se trouvant épuisées par les guerres que Frédéric III, fils de Chrétien IV, avoit eu à soutenir, on jugea à propos d'employer ailleurs ce qui restoit des fonds appartenans à l'Université de Sora: quelques-uns des Professeurs furent appellés à Copenhague, & les autres moururent sans qu'on leur donnât de successeurs (1).

[B] *Jusques en l'année 1657, qu'il mourut le 22 de Janvier.*] L'Auteur du Supplément de Moréri imprimé en 1716, & Mr. Luiscius qui l'a copié, font passer Nicolas Aagard de l'Université de Sora dans celle de Copenhague; j'ignore sur quelle autorité. Ils citent, l'un & l'autre, *Konig Bibliotheca Vetus & Nova*: mais cet Auteur n'est pas toujours exact, & quelque utile que soit son Ouvrage, on lui a reproché bien des fautes. (2) D'ailleurs un Danois, qui écrit dans son propre Pays, sur des Mémoires recueillis sur les lieux mêmes, doit être mieux instruit qu'un étranger. Or Albert Thura rapporte positivement, que Nicolas Aagard n'a point quitté le poste de Professeur à Sora, & qu'il est mort dans cette Ville; & ce qu'il y a de décisif, il ajoute que *George Oligeri Rosenkrantz*, Président de l'Université, & le dernier qui ait occupé ce poste, fit l'Eloge funebre d'Aagard (3).

(1) Albert. Thura *Idea Hist. Litt. Danor.* P. I. C. 4. § 5. p. 110-112.

(2) Voy. Diction. de Bayle Art. Konig.

(3) Alb. Thura *ubi sup.* p. 104.

☞ AAGARD (Chretien), frére de *Nicolas*, nâquit aussi à Wybourg en 1616. Il se distingua principalement dans les Belles-Lettres, & sur-tout dans la Poësie Latine. Olaüs Borrichius le met au rang des Poëtes les plus purs & les plus coulans de son tems: il donne sur-tout de grands éloges au Poëme qu'Aagard fit sur la mort de Chrétien IV, Roi de Danemarc, & qu'il publia en 1648, sous le titre de *Threni Hyperborei.* On trouve toutes ses Poësies rassemblées dans un Recueil de Poëtes Danois, imprimé à Leide sous ce titre, *Delitiæ Poëtarum Danorum*, Lugd. Bat. 1693. en 2 volumes in-12. dont l'Editeur étoit *Frédéric Rostgard*, Prémier Secrétaire du Roi de Danemarc. Chrétien Aagard fut d'abord Recteur de l'Ecole de Rypen [A], & il occupa ce poste jusqu'en 1646, qu'il fut appellé à Copenhague pour y être Régent du Collége Royal [B]. Il quitta cette place pour prendre la Chaire de Professeur Ordinaire de Poësie dans l'Université de Sora, & fut fait ensuite Professeur Extraordinaire à Copenhague. Je ne trouve pas le tems précis de ces deux derniers changemens: ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1658 il quitta le Professorat en Poësie, & retourna à Rypen, le lieu de son prémier établissement, pour y être Lecteur en Théologie [C]. Il y mourut en 1664, âgé de qua-

[A] *Recteur de l'Ecole de Rypen.*] Rypen est une Ville de la Jutlande Septentrionale, & passe pour la plus ancienne: il y a une Ecole, qui est la premiére du Diocése, & la plus ancienne de tout le Royaume de Danemarc, aiant été fondée en 1298 par les soins & aux dépens de *Chrétien* Evêque de Rypen. Dans les commencemens ce furent les Chanoines de la Cathédrale, qui enseignoient la Jeunesse; dans la suite, on a partagé cette Ecole en six Classes. Le Recteur gouverne la sixiéme, dans laquelle on étudie les Sciences les plus relevées. Il y a outre cela un Lecteur en Théologie, qui donne des leçons trois fois la semaine (1).

[B] *Regent du Collége Royal.*] Ce fut Frédéric II. Roi de Danemarc, qui fonda ce Collége en 1569. D'abord on n'y recevoit que douze Etudians; mais la générosité de Frédéric le porta à augmenter ce nombre jusques à cent. Chrétien IV y en ajouta, à deux différentes reprises, quarante-quatre; mais dans la suite le nombre a été réduit à cent, qui y sont nourris & entretenus. Ceux qui y sont reçus y demeurent trois ans, ou s'ils sont Maîtres ès Arts, cinq ans. Le Collége est bien renté, & a son Régent, que l'on choisit ordinairement parmi les Professeurs. On y enseigne la Philosophie & la Théologie (2). En 1641, ce Collége fut consumé entiérement par un incendie; mais il fut rebati en 1643, plus beau qu'auparavant. Cet établissement a beaucoup de rapport avec le Collége des Etats de Hollande à Leide, qui pourroit bien avoir été formé sur ce modèle.

[C] *Lecteur en Théologie.*] Mr. Luiscius s'est donc trompé encore ici. Il dit que Chrétien Aagard étoit Lecteur en Théologie & Ministre à Wellerwolsted. Je ne sai s'il y a seulement une Ville de ce nom. Quoi qu'il en soit, il est évi-

(1) Albert. Thura *Idea Hist. Litter. Danor.* Part. I. Cap. 3 §. 11 p. 61-64.

(2) Alb. Thura *Ibid.* P. I. C. 5. § 5. p. 122-126.

(a) Alb. Thura, Idea Hist. Litt.

quarante huit ans (a). Il y a eu encore d'autres Savans du même nom [D].

Dano. Part. I. C. 2. § 19. p. 65, 96.

évident, que le Savant dont il s'agit n'a été que Lecteur en Théologie, & que c'est à Rypen qu'il a exercé cette Charge.

[D] *Il y a eu encore d'autres Savans du même nom.*] Je trouve un *André Aagard*, qui après avoir été successivement Professeur en Logique & en Médecine dans l'Université de Copenhague, fut fait en 1698 Conseiller de Justice, & de la Chancellerie. Et un *Christiern Römer Aagard*, dont il y a deux Dissertations sur le *Nazaréat*, Nombres Ch. VI. & Juges Ch. XIII. en 1708 (3).

(3) Id. Part. I. C. 7. §. 2. p. 171. & Part. II. C. 1. §. 3. p. 281.

AARON, dont le nom signifie une *Montagne*, ou une *Montagne forte*, le prémier Souverain-Pontife des Juifs, étoit du côté de son père, arrière-petit-fils, & du côté de sa mère, petit-fils de Lévi: car Amram son père, fils de Kéhath, fils de Lévi, épousa Jocabed sa tante, sœur de Kéhath, & fille de Lévi. (Exod. VI. 20. Nomb. XXVIII. 59.) Il nâquit en Egypte, trois ans avant Moïse, 83 ans avant que les Israélites quittassent ce Pays, l'an du Monde 2430, de la Période Julienne 3140, avant J. C. 1574. Il épousa Elisabeth, fille d'Amminadab, & sœur de Nébasson, de la Tribu de Juda. Dieu aiant choisi Moïse pour délivrer les Enfans d'Israel de la servitude d'Egypte, fit choix d'Aaron pour porter la parole lorsqu'il faudroit parler à Pharaon, à cause que Moïse, étant bégue, avoit de la peine à s'énoncer. Aaron, par l'ordre exprès de Dieu, alla au-devant de Moïse, & l'aiant rencontré au pied de la Montagne d'Horeb, ils revinrent ensemble en Egypte pour délivrer les Enfans d'Israel. Il accompagna son frère par-tout, parlant en son nom, soit au Peuple, soit au Roi. Les prémiers Miracles furent faits avec sa Verge: ce fut elle, qui fut changée en Serpent, qui convertit les Eaux en Sang, qui remplit l'Egypte de Grenouilles, & qui couvrit ensuite ce Pays de Sauterelles: en un mot, Aaron eut beaucoup de part à tout ce que Moïse fit pour la délivrance des Israélites. L'Ecriture l'appelle, *le Prophète de Moïse*; & il en remplit les fonctions, même après que le Peuple eut passé la Mer Rouge. Ce fut lui qui recueillit de la Manne dans un Vase, qui fut mis depuis dans le Tabernacle. Il soutint, conjointement avec Hur, les mains de Moïse, tandis que Josué combattoit les Hamalékites. Il monta sur la Montagne de Sinaï avec deux de ses fils, Nadab & Abihu, & avec LXX Anciens du Peuple; mais ni lui ni eux ne s'avancérent que jusqu'à la moitié de la Montagne, d'où ils virent la Gloire de l'Eternel: Moïse & Josué seuls montérent jusqu'au sommet, où ils demeurérent 40 jours. Ce fut pendant leur absence, qu'Aaron, vaincu par les clameurs séditieuses du Peuple, éleva le Veau d'or, que les Israélites adorérent, de son aveu. Moïse, de retour, le censura vivement de cette action; mais Aaron tâcha de se justifier par les importunités du Peuple. Tout ceci arriva dans le troisième mois, après la sortie d'Egypte. Au prémier mois de l'année suivante, Dieu l'établit Souverain-Sacrificateur, & il remplit les fonctions de cette éminente Charge durant tout le tems que les Israélites furent dans le Desert. Il mourut sur la Montagne de Hor dans la quarantième année après la sortie d'Egypte, âgé de 123 ans, l'an du Monde 2552, de la Période Julienne 3262, avant J. C. 1452. Nous ferons ci-dessous quelques Remarques [A] sur les Miracles faits avec sa Verge, & sur les tentatives des Magiciens d'Egypte pour les imiter.

[A] *Nous ferons ci-dessous quelques Remarques.*] L'Ecriture nous apprend, que la Verge d'Aaron devint un Serpent, lorsque par l'ordre de Moïse il l'eut jettée par terre; & qu'elle engloutit celles des Magiciens d'Egypte, lorsqu'ils eurent réussi à en faire autant. Nous trouvons aussi, qu'ils produisirent, par leurs Verges, des Grenouilles; & qu'ils changérent l'Eau en Sang. Mais ils tentérent inutilement d'égaler Moïse & Aaron dans les autres Miracles, comme la production des Poux, la mortalité sur le Bétail, les Ulcéres &c.; ils avouérent que ceux-ci étoient l'ouvrage *du doigt de Dieu* [אצבע אלהים הוא, *Atsban Elohim Hou.*] *Ceci est le doigt de Dieu* (1). Le *Targum*, ou la Paraphrase Chaldaïque d'*Onkelos*, traduit, *cette plaie vient de Dieu*; & la Version Arabe porte, *un signe de cette nature est de Dieu*. Les principaux de ces Magiciens se nommoient *Jannès & Jambrès*, ainsi que nous l'apprenons de S. Paul (2): ils sont même fameux chez les Auteurs Profanes, comme Pline (3) & Numénius (4) nous l'apprennent; & dans leurs Ecrits les Juifs les nomment, non seulement *Principes Præstigiatorum* (*les Chefs des Magiciens*), mais aussi ils disent qu'ils étoient fils de Balaam. Origéne (5) rapporte qu'il y avoit un Livre qui avoit pour titre, *Jannes & Jambres Liber*. Artapan (6) les nomme ἱερεῖς ὑπὲρ Μέμφιν, *Prêtres de Memphis*; & Numénius, Philosophe Platonicien, dont nous avons déja parlé, dit que c'étoient Αἰγύπτιοι ἱερογραμματεῖς, *des Sages Egyptiens, instruits des choses sacrées, & qui ne le cédoient à personne pour la connoissance de la Magie; & que ce fut par cette raison qu'on les choisit d'un commun consentement pour les opposer à Musée* (c'est ainsi que les Païens appellent Moïse) *le Conducteur des Juifs*; qu'il qualifie d'*Homme puissant auprès de Dieu par ses prières*, ἀνδρὶ γενομένῳ Θεῷ εὔξασθαι δυνατωτάτῳ.

(1) Exod. VIII. 19.

(2) 2 Tim. III. 8.

(3) L. XXX. C. 1.

(4) Apud Euseb. Prep. Evang. L. IX. C. 8.

(5) Tractat. 35 in Matth.

(6) In Euseb.

Un savant Commentateur (7) attribue l'origine de ces Magiciens, à l'envie que le Démon a d'être le singe de la Divinité: il croit que comme Dieu admettoit les Patriarches à avoir un commerce très intime avec lui, de même le Démon a cherché à tenir les hommes dans sa dépendance, en promettant de leur découvrir des secrets; & que lorsque Dieu a voulu confirmer la vérité par des Miracles, le Démon a instruit ses suppôts de la manière dont ils devoient l'invoquer pour faire des choses extraordinaires, propres à les confirmer dans leur erreur.

(7) Patrick in Exod.

Si le terme Hébreu, qui désigne les *Enchantemens*, dont il est dit qu'ils se servoient, vient de *Lahat*, Flamme, (Gen. III. 24.) il sembleroit qu'ils fascinoient les yeux des spectateurs, & qu'ils leur en imposoient par des prestiges. Mais on peut aussi le dériver de *Laat*, *caché* ou *secret*; & alors cela nous donneroit lieu de penser qu'ils usoient de conjurations secrettes, ainsi que font les Enchanteurs, qui ont un commerce familier avec le Démon: c'est l'explication de la *Gemare*, *Sanhedrin* (8).

(8) C. VII. n. 10.

Un savant & judicieux Auteur (9) de ce tems a fait diverses remarques curieuses sur le succès qu'eurent les Magiciens d'Egypte, dans quelques-uns des essais qu'ils firent pour opérer des Miracles. Il ne croit pas que ces merveilles puissent se faire par aucune puissance naturelle. Encore moins adopte-t-il l'opinion de quelques Auteurs, qui prétendent qu'il n'y eut aucune métamorphose réelle, & que les Magiciens en imposérent aux spectateurs par des tours d'adresse, ou par l'assistance des Démons. S'ils eussent voulu tromper Pharaon par des tours d'adresse, Moïse & Aaron n'auroient-ils pas découvert la fourberie, en aiant une si belle occasion? Supposer d'un autre côté qu'ils eurent le pouvoir, ou par eux-mêmes, ou par le secours des Démons, de faire paroitre en apparence des Serpens, des Grenouilles, du Sang, tandis qu'il n'y avoit réellement rien de pareil; c'est supposer qu'ils ont fait des merveilles, dont il est aussi difficile de rendre raison que du Miracle même. Mais la question revient, S'ils n'avoient aucune science secrette, pour faire de pareilles choses, comment réussirent-ils dans quelques-unes des tentatives qu'ils firent pour s'opposer à Moïse? Voici la réponse de notre Auteur. 1. Il n'y a aucun lieu de penser que le Roi ait cru, que les choses qu'il exigeoit d'eux fussent du nombre de celles que leur Art pouvoit produire; au contraire, il ne leur ordonna de faire l'essai de leurs forces, que pour savoir si ces phénoménes merveilleux étoient un effet de l'Art, ou si c'étoient de vrais Miracles. 2. Quoique les Magiciens fissent l'épreuve de leurs forces, & qu'ils eussent quelque succès dans l'occasion dont il s'agit, il ne paroit point qu'ils se promissent d'abord rien de pareil de leur Art: ils essayérent toutes les voies possibles, pour savoir à quoi s'en tenir; mais Dieu jugea à propos de les faire réussir à quelques égards, au-delà de leur attente, pour avancer ses propres desseins. 3. Ce qui prouve qu'ils ne s'attendoient pas à un pareil succès, c'est qu'ils ne purent imiter Moïse en tout; ils tentérent inutilement de produire des Poux. Par où il paroit évidemment, que les Magiciens ignoroient eux-mêmes jusqu'où s'étendoit leur pouvoir, supposé qu'ils en eussent quelqu'un: car ils essayérent d'égaler Moïse en tout ce qu'il faisoit, mais ils trouvérent, en en faisant l'épreuve, qu'ils le pouvoient à quelques égards, & non à d'autres, où il n'y avoit pas plus de difficulté. S'ils avoient eu quelques régles sures dans leur Art, ils auroient vu du prémier coup d'œil, ce qui leur étoit possible ou non, sans faire aucun essai. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils n'avoient point l'Art de faire rien de pareil. Il plut à Dieu de faire réussir leurs efforts à quelques égards, lorsqu'ils s'y attendoient le moins; mais ils étoient si éloignés d'en être satisfaits, qu'ils saisirent la prémière occasion où leur impuissance parut, pour reconnoitre que Moïse étoit certainement assisté d'un Pouvoir Divin.

(9) Shuckford Hist. du Monde Sacr. & Profan. T. II. L. 9. p. 189-199. de la Trad. Franç.

AARON (Isaac), Grec de naissance, fut fait prisonnier à Corinthe, lorsque cette Ville fut pri-

se

se par Roger Roi de Sicile, l'an de J. C. 1148. Aiant été emmené en Italie, il y apprit bientôt la Langue, & servit dans la suite d'Interprète à l'Empereur Manuel Comnène. Ce fut lui qui par ses calomnies causa la disgrace d'Alexis, un des plus illustres Seigneurs de l'Empire, qui avoit épousé la niéce de Manuel. La perfidie d'Aaron ne demeura pas longtems impunie : il fut convaincu peu aprés de Magie & de Sortilege; on trouva chez lui un Ouvrage attribué à Salomon, pour évoquer les malins Esprits; & dans une Tortue, le Portrait d'un homme aiant des fers aux pieds, & l'estomac percé d'un clou. Cependant ses crimes, quelque odieux qu'ils fussent, ne lui auroient que difficilement fait perdre la faveur de l'Empereur, qui lui-même faisoit profession de deviner, s'il n'eût pas trahi les interets de ce Prince, & cela dans le tems même qu'en sa presence il expliquoit ses volontés aux Ambassadeurs des Peuples d'Occident. Pour le punir, l'Empereur lui fit crever les yeux. Le malheur de sa condition ne fut pas capable de mettre un frein au panchant qu'il avoit au crime : il insinua à Andronic Comnène, qui avoit usurpé l'Empire, qu'il devoit priver ses ennemis non seulement de la vue, mais aussi de la langue. Mais ce malicieux & barbare conseil lui fut funeste à lui-même; car Isaac, surnommé *l'Ange*, aiant chassé Andronic du Trône, fit couper la langue à Aaron. Voy. *Nicetas, Hist. de Manuel Comnene*, L. IV.

AARON HARISÇON, savant Rabbin Caraïte, qui écrivit une Grammaire Hébraïque, intitulée *Chelil Jophi*, c'est-à-dire, *le parfait en beauté* [*A*]. Cet Ouvrage fut imprimé à Constantinople en 1581. Quelques Auteurs croyent que cet Aaron est le même qu'*Aaron le Caraïte* [*B*], Auteur d'un Com-

☞ [*A*] *Qui écrivit une Grammaire intitulée* Chelil Jophi, *c'est-à dire, le parfait en beauté.*] R. Subtai dans sa Bibliothèque Rabbinique, qui est une des plus exactes, fait mention de ce Livre, qu'il intitule, *Kelilath Jophi*, perfection de beauté. Buxtorf, qui n'avoit jamais vu aucun Ouvrage des Caraïtes, ne laisse pas de parler de celui-ci, dans l'Appendix qui est à la fin de la seconde Edition de la Bibliothèque Rabbinique, publiée par Buxtorf le fils en 1640 (1). Cet Appendix, comme nous l'apprend l'Auteur cité en marge, a été composé sur les Mémoires d'Antoine Leger, qui avoit demeuré à Constantinople. Buxtorf parle de la Grammaire dont il s'agit, comme d'un Livre manuscrit, par où il paroit que Leger n'avoit pas vu l'imprimé, quoiqu'il eût demeuré à Constantinople. *Alter est*, dit-il, *ejusdem nominis* (Chelil Jophi) *R. Aharonis Caraitæ Grammatica MS.* On lit ces mots dans le titre : *C'est ici un Livre de Grammaire de la Langue Sainte, intitulé Kelil Jophi, à Constantinople.* L'année de l'impression y est marquée selon l'usage ordinaire des Juifs, 5341 de la Création, ce qui répond à l'année de J. C. 1581 (2). Cet Ouvrage est très court, l'Auteur n'aiant eu d'autre dessein que de publier un petit Abrégé de Grammaire : il ne contient que vingt-huit feuillets, en caractéres Hébreux quarrés & assez gros. Il commence par les diverses Conjugaisons des Verbes, sur lesquelles il s'étend, parce que de cette diversité des Conjugaisons nait la diversité des significations. Quoique cette Grammaire soit fort abrégée, elle ne laisse pas de donner beaucoup de lumiére pour entendre le Texte Hébreu de la Bible, parce qu'il y explique plusieurs locutions; & c'est à quoi cet Auteur Caraïte s'applique principalement, afin de faire mieux connoitre les idiotismes de la Langue Hébraïque. Mais cet Ouvrage ne peut être d'une grande utilité à ceux qui sont encore novices dans cette Langue : car, outre qu'il est trop abrégé, & par conséquent obscur, il n'y dit presque rien qui ne se trouve plus au long dans les Grammaires communes, & avec plus de netteté (3). Il est difficile d'accorder ce que l'Auteur de la Bibliothèque Critique dit ici, avec l'éloge qu'il a fait de cette Grammaire. Comment peut-elle donner beaucoup de lumière pour entendre le Texte Hébreu de la Bible, si elle est obscure, & ne contient presque rien qui ne se trouve avec plus de netteté dans les Grammaires ordinaires ? C'est au Lecteur à en juger. Mais ce qui mérite peut-être plus d'attention, c'est ce que le même Auteur dit (4), que l'on voit dans ce petit Traité, que les Caraïtes, qui sont fort opposés aux Traditions des Juifs, qu'ils regardent comme de pures fictions inventées par les Rabbanistes, font profession de recevoir tout le Texte Hébreu de la Bible, tel qu'il a été fixé par les Juifs Massorétes. L'Auteur fait mention de la Massore, & de la plupart des minuties qu'on y trouve. Il parle de ce que les Juifs Rabbanistes nomment, *Corrections des Scribes*; des Lettres *Grandes*, qui sont en de certains mots plus grandes que les autres; il parle aussi des diverses leçons de Ben-Aser & de Ben Nephtali &c. En un mot, il marque dans sa Grammaire tout ce qu'on attribue ordinairement aux Juifs Massorètes, & l'on y trouve toutes les minuties des Grammairiens Juifs, qu'il n'a fait que copier. D'où l'on doit conclurre, que les Caraïtes reçoivent tout le Texte Hébreu de la Bible, de la même maniére qu'il est dans les Exemplaires des Juifs Rabbanistes; que quelques Savans ont eu tort de regarder les Caraïtes comme de purs Sadducéens, ou du moins comme un rejetton des anciens Sadducéens; & que c'est sans fondement solide, qu'ils ont cru que si les Caraïtes recevoient toute la Bible, ils n'admettoient pas les points-voyelles, qui sont de l'invention des Massorètes (5). Les Caraïtes ne rejettent pas même absolument toutes les Traditions, ils soutiennent seulement qu'elles n'ont pas la même autorité que l'Ecriture : ils veulent bien qu'on les allégue comme l'opinion des anciens Docteurs, comme des secours humains pour éclaircir & pour expliquer l'Ecriture, autant qu'on trouve qu'ils ont bien rencontré; mais ils ne veulent pas que l'on égale ces Traditions à l'Ecriture même, comme font les autres Juifs. Le Talmud, qui est le Recueil des Traditions, aiant paru au commencement du sixiéme Siécle, les gens de bon-sens parmi les Juifs furent si choqués des bagatelles, du galimathias, & des fables ridicules & incroyables dont il est plein, & de voir en même tems que l'on osât soutenir que tout cela venoit de Dieu, qu'ils l'abandonnérent, & ne voulurent fonder leur Foi que sur l'Ecriture : ils ne regardérent le Talmud que comme un Ouvrage humain, dont à la vérité on pouvoit se servir pour expliquer l'Ecriture, mais qu'il falloit bien examiner, pour voir si ses explications étoient justes. Ce refus qu'ils firent d'admettre le Talmud, ne causa pendant quelque tems aucun Schisme parmi eux (6). Mais vers l'an 750, Ananus Juif Babylonien de la race de David, & Saül son fils, tous deux savans dans ce qui faisoit la science des Juifs, se déclarérent ouvertement pour la Parole écrite toute seule, & condamnérent toutes les Traditions qui n'y étoient pas conformes; ce qui produisit un Schisme parmi les Juifs. Les uns soutinrent le Talmud & les Traditions; les autres les rejettérent, comme des inventions humaines. Les prémiers furent appellés Rabbanistes; les autres qui ne reconnoissoient que l'Ecriture, eurent le nom de Caraïtes, comme qui diroit Scripturaires. Les Juifs prétendent que la véritable cause de ce Schisme vint de l'ambition d'Ananus, qui piqué de ce qu'on lui avoit refusé le titre de *Gaon* (c'étoit le plus haut titre du Doctorat parmi les Juifs de ce tems-là), & d'avoir manqué ensuite la Charge d'Alchmalotarque ou Chef de la Captivité de Babylone, à laquelle il avoit prétendu en qualité de descendant de David, avoit fait naitre ce sujet de division pour se venger (7). Mais il n'y a rien de plus ordinaire, comme le remarque judicieusement Mr. Basnage (8), que d'attribuer à ceux qui nous quittent, des mouvemens d'orgueil & de colère : outre qu'il est incontestable qu'il y avoit des Caraïtes avant le tems d'Ananus, & qu'il ne fit que rendre à leur doctrine, demeurée dans les ténèbres & l'obscurité, son éclat & sa lumiére (9). Cette Secte subsiste encore; & ceux qui en font profession passent pour les plus habiles & les plus honnêtes gens de la Nation des Juifs (10). Il y en a fort peu dans l'Occident; la plupart sont dans la Pologne, dans la Moscovie, & dans l'Orient. Vers le milieu du dernier Siécle on en fit un dénombrement (11), par lequel il parut qu'ils ne sont qu'un très petit nombre en comparaison du gros de la Nation, qui est du parti des Traditionaires. REM. DU TRAD.

☞ [*B*] *Que cet Aaron est le même qu'Aaron le Caraïte*]. Le P. Simon (12), en deux endroits différens, distingue Aaron Auteur du Commentaire sur le Pentateuque, d'avec Aaron Hariscon, Auteur de la Grammaire *Chelil Jophi*; mais à tort, comme on peut le conclurre de ce que le même Auteur, sous le nom de *Sainjore*, nous apprend (13). *Comme il y a eu*, dit-il, *parmi les Sectaires Caraïtes, deux Rabbins qui portent le nom d'Aaron, l'on a mis au commencement de cette Grammaire, un petit Avertissement, où l'on a observé, que celui-ci s'appelle* Aharon Hariscon baal hammoubchar, *c'est-à-dire, Aaron le prémier, qui est l'Auteur d'un Commentaire sur le Pentateuque nommé le Choisi ou l'Excellent.* Il est surprenant, que Mr. Sainjore ait oublié de remarquer, que le P. Simon avoit mal à propos fait deux Auteurs, d'un seul & même homme : d'autant plus qu'il ajoute, que R. Subtai parle aussi de ce Commentaire sous le même titre dans sa Bibliothèque Rabbinique, où il dit qu'il est aussi sur les Pseaumes.

Comme l'Article d'Aaron Hariscon est très imparfait, je crois devoir faire connoitre ce Rabbin plus particuliérement. Cet Aaron étoit fils de Joseph, & vivoit vers la fin du treiziéme Siécle; & on le nomme Aaron Hariscon, ou *le premier*, pour le distinguer de l'autre Aaron Caraïte, qui vivoit plus de cinquante ans aprés. Ce Docteur a vécu quelque tems en Occident, puisqu'il a combattu les rites des Juifs Allemands. Il fut un des principaux Tenans dans la Dispute contre les Traditionaires (14). Il ne se contenta pas de faire voir *les Extravagances du Talmud*, & d'en composer un Traité sous le titre de *Docteur Aharon*, (*Moré Aharon*); mais il composa aussi l'*Arbre de vie*, (*Ets Chaiim*), dans lequel il explique les principaux Dogmes des Caraïtes (15). Bartolocci (16) soutient qu'il re-

(1) Biblioth. Crit. de Sainjore, Tom. II. Ch. X. p. 201. 202.

(2) Id. ibid.

(3) Id. p. 203.

(4) Id. p. 204.

(5) Id. ibid.

(6) Prideaux *Hist. des Juifs*, T. IV. p. 69. 70. Edit. de 1722.

(7) V. Prideaux *ubi supra*.

(8) *Hist. des Juifs*, T. II. L. II. Ch. 17. §. 20. Edit. de 1716.

(9) Basnage *Hist. des Juifs*, loc. cit.

(10) Scaliger *in Elench Trihær.* C. 2. *apud* Prideaux *loc. cit.*

(11) Hottinger *in Thes. Philol. inter addenda*, p. 531 *ap.* Prideaux *ubi supra*.

(12) Hist. Crit. du V. T. L. I. Ch. 23. p. 181. & à la fin *Catalog. des Auteurs Juifs*, p. 531.

(11) *Biblioth. Crit.* Tom. II. Ch. X. p. 202.

(24) Basnage *ubi supra*.

(15) Basnage *Hist. des Juifs* Tom. IX. L. IX. Ch. 1. p. 695 & 670.

(16) Bartolocci *Bibl. Rabbin.* Tom. I. p. 29.

jettoit

Commentaire sur les cinq Livres de Moïse, qui se trouve dans la Bibliothéque du Roi de France, & dans celle des Péres de l'Oratoire à Paris. *F. Morin*, *Exerc. Bibl. Simon*, *Hist. Crit.*

jettoit tous les Livres Sacrés, à l'exception de ceux de Moïse: *c'est pourquoi*, dit-il, *on ne voit aucun Commentaire des Caraïtes sur les Ecrits Prophétiques.* Mais il se trompoit évidemment, puisqu'Aaron commenta les Pseaumes de David, les Oracles d'Esaïe & de Jérémie, & que ces Ouvrages sont MSS. dans la Bibliothéque de Leide (17). Ce Docteur soutenoit que Dieu parloit aux Elémens, lorsqu'il disoit, *Faisons l'Homme.* En effet, il donnoit à l'Homme un corps composé d'Elémens. Il croyoit la Résurrection des morts, mais il la bornoit *à la seule Maison d'Israel.* Quelque zéle qu'il eût pour sa Secte, elle dégénéroit alors de sa prémiére sévérité; car elle commençoit à aimer tellement les Traditions, que Nissi fils de Noé, qui vivoit alors, fut obligé d'expliquer la Mischna, parce qu'on le lui demandoit avec empressement. Aaron fut aussi obligé d'avoir quelque complaisance pour ses Disciples, & afin de ne les pas dégoûter, il donna une explication allégorique à divers passages de l'Ecriture. Il soutient que les trois Personnages qui dinérent avec Abraham, étoient trois Prophètes (18). Ce relâchement parmi les Caraïtes, dont on vient de parler, peut servir de clé à ce que le P. Simon (19) dit, qu'Aaron assure, *qu'il ne rejette que les Traditions mal fondées.*

(17) Basnage *ubi supra.*

(18) Basnage *ubi supra.*

(19) Simon *Hist. Crit. du V. T.* L. 1. Ch. 29. p. 164.

Le second Aaron Caraïte étoit fils d'Elie de Nicomédie, & vivoit en Orient l'an 1362. Il composa un Traité des Rites & des Observances de sa Secte, pour les opposer à celles des Rabbanistes. Il attaqua vivement Aben-Ezra & les autres Défenseurs des Traditions, qu'il avoit toujours pour objet dans son Ouvrage. Ce Traité fut trouvé à Bude, & de là apporté en Allemagne. Il avoit publié un autre Ouvrage sous le titre de *Cether Torah* (*la Couronne de la Loi*). C'est un Commentaire littéral sur le Pentateuque, dans lequel il suit exactement la méthode des Caraïtes (20). Il y a de l'apparence, que c'est cet Ouvrage qui l'a fait confondre avec l'autre Aaron, qui, comme on l'a vu, a aussi commenté le Pentateuque. Bartolocci ne parle point de ce second Aaron, fils d'Elie, qu'il n'a point connu. Mr. Schupart l'a découvert, & a donné quelques Extraits de ses Ouvrages, dont il avoit eu les Manuscrits, & qu'il estimoit beaucoup. En effet, on doit estimer ces sortes d'Ouvrages, qui sont singuliers, & qui font connoître une Secte peu connue & stérile en Livres (21). L'Ouvrage de Mr. Schupart, dont Mr. Basnage parle, est intitulé, CAT HANKARAIM, *seu Secta Karræorum*, *Dissertationibus aliquot Historico-Philologicis sic adumbrata*, *ut e Codicibus MSS. ut plurimum*, *ortus*, *progressus ac dogmata ejusdem præcipua eruta compareant. Studio M. Jo. Gottof. Schuparti.* Jenæ in-4. 1701. On trouve un Extrait de ce Livre dans *la Nouvelle Bibliotheque Choisie*, imprimée à Amsterdam en 2 vol. 1714. RAM. DU TRAD.

(20) Basnage *ubi supra* p. 678.

(21) Basnage *ubi supra.*

AARSENS, ou plutôt AERSEN (PIERRE), Peintre, connu en Italie & en Flandre sous le nom de *Pietro Lungo*, ou de Pierre le Long, à cause de sa taille, étoit né à Amsterdam en 1519, de parens qui étoient venus de Purmerendt, Ville peu éloignée d'Amsterdam. Son pére étoit un Faiseur de bas, qui avoit dessein d'élever son fils dans sa profession [*A*]; mais sa mère trouvant que le jeune Pierre avoit de l'inclination pour la Peinture, n'y voulut jamais consentir, & dit à son mari, que quand elle devroit filer jour & nuit pour gagner sa vie, elle étoit fermement résolue de laisser à son fils la liberté de suivre son génie: à quoi le bon-homme consentit à la fin, pour le bien de la paix. Le prémier Maitre de Pierre Aarsen fut Alart Claesser *, un des prémiers Peintres d'Amsterdam. Le jeune Aarsen marqua dans ses commencemens un génie hardi, & son pinceau dégagé & libre lui acquit promptement de la réputation. Agé de 17 ou 18 ans, il alla à Bossu dans le Haynaut, avec des Lettres de recommandation du Gouverneur d'Amsterdam [*B*], dans le dessein d'y voir les piéces de différens Maitres. De là il se rendit à Anvers, où il travailla sous Jean Mandin, Walon. Il s'y maria, & entra dans la Societé des Peintres. Aarsen se distinguoit principalement par des Tableaux destinés à representer une Cuisine, avec ses utensiles; quoiqu'il brillât dans l'exécution de toutes sortes de sujets: ses Tableaux pour des Autels, & autres (*a*), en font des preuves. On admiroit sur-tout un Tableau de la Croix, où l'on voyoit un Soldat rompant avec une barre de fer les jambes des Brigands &c. qui fut brisé par la populace, au très grand regret du Peintre [*C*], qui mourut le 2 de Juin 1585 (*b*), âgé de 66 ans. Il avoit fort petite mine, & s'il ne se fût distingué par son pinceau, il eût été peu connu, ne paroissant jamais qu'avec un très méchant habit [*D*]. Il laissa trois fils, qui furent Peintres, & qui se poussérent dans le monde. *Baldinucci*, *Notizie de' Professori del Disegno* &c.

* Ou *Claessen.*

(*a*) Baldinucci *Notizie de' Professori* &c. Tom. I. p. 299. imprimé à Florence 1728.

(*b*) Baldinucci dit, qu'Aersen mourut en 1529: mais comme il dit en même tems, que notre Peintre mourut âgé de 66 ans, la date de 1563 est certainement fausse, d'autant plus, que Baldinucci lui-même dit dans la suite, qu'Aersen vivoit en 1560.

[*A*] *Qui avoit dessein d'élever son fils dans sa profession.*] Selon toutes les apparences, Pierre Aersen auroit été aussi mauvais Négociant, qu'il fut habile Peintre. Il y a dans tous les grands génies, une vertu élastique; quand on veut la forcer & la détourner de son panchant naturel, ou elle y revient, ou elle se perd. La Nature se développe dans ces occasions; & quand des personnes de ce caractere, ou par quelque revers de fortune, ou par quelque autre cause, se trouvent obligées de s'appliquer à des choses auxquelles elles n'étoient pas destinées, la vie leur est à charge, & ils languissent de ne pouvoir faire valoir leur talent. Un Amant n'est pas plus attaché à sa Maitresse, qu'ils le sont à leur étude favorite; leur esprit s'y fixe, & toute autre occupation leur est ennuyeuse & insipide. Les parens de Nanteuil, qui fut dans la suite un fameux Graveur, ne vouloient pas lui permettre de dessiner; & l'enfant se cachoit sur un arbre pour y satisfaire son inclination favorite (1). On trouve divers exemples de ce panchant pour les Arts, dans les Pays civilisés.

[*B*] *Avec des Lettres de recommandation du Gouverneur d'Amsterdam.*] C'étoit, selon les apparences, le Protecteur de notre jeune Peintre; ce qui devoit naturellement animer une imagination comme la sienne, & ce fut vraisemblablement un puissant aiguillon pour lui: sans doute qu'il alla plus loin qu'il n'auroit fait, lorsqu'il se vit, quoique né dans une condition obscure, si fort estimé d'un Homme du prémier rang. La faveur des Grands sert autant à faire paroître un beau génie & à le mettre en état de se développer, que la chaleur du Soleil à faire croitre les plantes. Quand un excellent Artiste trouve de la protection, quelle vigueur cela ne donne-t-il pas à son imagination! Il semble qu'on lui donne des ailes, & il s'éléve avec la rapidité de l'aigle: *En chantant, elle monte, elle prend son essor vers le Ciel, comme pour y chercher des tons mélodieux* (2). Lorsqu'au contraire on néglige un beau génie, son feu s'éteint; & accablé, pour ainsi dire, d'un poids énorme, il est incapable de rien produire, du moins qui soit digne de lui. *Non seulement il faut que les grands Maitres soient récompensés, mais il faut encore qu'ils le soient avec distinction.... Le Soldat Romain n'auroit plus fait de cas de cette Couronne de Chêne, pour laquelle il s'exposoit aux plus grands dangers, si la faveur l'eût fait donner à des personnes qui ne l'auroient pas meritée* (3).

(1) *Réflexions Critiques sur la Poësie & sur la Peinture*, Vol. II. p. 37.

(2) *Waller*, à la Reine, faisant allusion à sa Muse.

(3) *Réflex. Critiq.* &c. Tom. II. p. 74.

[*C*] *Un Tableau de la Croix.... qui fut brisé par la populace, au très grand regret du Peintre.*] Dans le tems du soulèvement en 1566, la Canaille se saisit de cette belle piéce. Madame de Sonneveld, d'Alcmaer, offrit une somme considérable (4) pour la racheter, lorsque les Paysans en fureur l'arrachérent de l'Eglise; mais ils la foulérent aux pieds & la déchirérent en mille piéces. Aaersen fut vivement touché de voir plusieurs de ses meilleurs Tableaux traités d'une maniére si ignominieuse; & il déploroit souvent son malheur, quand il considéroit que son nom étoit en danger de périr avec ses Ouvrages. Aiant même fait de dures plaintes là-dessus au peuple, il se vit plus d'une fois en danger d'être massacré. (5) Qu'il doit être douloureux à d'habiles Artistes, de voir une vile populace mettre en piéces des productions propres à faire passer leur nom avec honneur jusqu'à la postérité la plus reculée! Tels sont les effets de la fureur d'un peuple mutiné, qu'il détruit en peu d'heures ce qu'une longue suite de grands génies a été des siécles entiers à produire.

(4) L'Anglois porte 200 *Crowns*, deux cens Ecus.

(5) Baldinucci *ibid.* p. 299.

[*D*] *Ne paroissant jamais qu'avec un très méchant habit.*] Aersen étoit si négligé dans ses habillemens, que ceux qui venoient à sa boutique pour lui commander quelque ouvrage, le prenant pour le Broyeur de couleurs, ou pour quelque autre du même ordre, lui demandoient où étoit son Maitre (6).

(6) Baldinucci *ibid.* p. 300.

AARTGEN, ou plutôt AERTGEN, de Leide, étoit né dans cette Ville en 1498. Son pére, qui étoit un Cardeur de laine, obligea son fils à suivre la même profession jusqu'à l'age de 18 ans, qu'aiant déja fait voir par diverses preuves que la Nature l'avoit formé pour le Dessein [*A*], on fit quit-

[*A*] *Que la Nature l'avoit formé pour le Dessein.*] L'ingénieux Auteur des *Reflexions Critiques sur la Poësie & la Peinture* observe, qu'il y a en peu de grands Peintres, qui fussent fils de Peintres (1); que c'est le génie de ceux qui

(1) T. II. p. 14.

quitter au jeune Aertgen son métier, & on le plaça chez Corneille Engelhechtz *, sous la direction duquel la force de son genie, dans un âge déja mûr, lui fit faire de rapides progrès dans la Peinture. Aertgen fut fort estimé des Peintres de son tems, & sur-tout du fameux François Floris, qui étant curieux de le voir, se rendit exprès à Leide [B]. Notre Peintre ne travailloit jamais les Lundis; il les employoit entiérement à la debauche, les passant avec ses Disciples au cabaret. Il avoit aussi coutume de courir les rues dans les nuits les plus obscures, en jouant de la flûte Allemande. Il se trouva mal, plus d'une fois, de ces promenades nocturnes; car dans l'une, il reçut une blessure au visage; & dans deux autres occasions, il courut risque de se noyer. Il perdit la vie fort malheureusement en 1564 (a), âgé de 66 ans [C].

* *Ou Engelbrechts.*

(a) Baldinucci *Notiz. de' Profess.* Florence 1728. vol. I. p. 548. & seq.

qui étoient nés pour se distinguer dans les Arts & les Sciences, qui les a été chercher, pour ainsi dire, dans la maison de leurs parens, afin de les conduire sur le Parnasse. (2) Roberval, ce fameux Géomètre, avant que de savoir qu'il y eût une Science nommée Géometrie, l'apprenoit, en traçant sur la terre des figures avec sa houlette, pendant qu'il gardoit les moutons dans son enfance. Il se trouva une personne qui fit attention aux amusemens de cet enfant, & qui se chargea du soin de lui procurer une bonne éducation (3).

(2) Ibid. p. 33.

(3) Ibid. p. 37.

[B] *Se rendit exprès à Leide.*] Floris s'informa de la demeure d'Aertgen, qui étoit une petite chaumière à moitié ruïnée, & desagréablement située près des remparts. S'y étant rendu, & n'aiant pas trouvé Aertgen, il témoigna à ses Elèves l'envie qu'il avoit de voir son Atelier, parce qu'il étoit venu de fort loin pour voir ses ouvrages. Ils le menérent dans une petite chambre haute. Après avoir examiné les Tableaux, Floris ramassa un morceau de charbon, & ébaucha sur la muraille, autant que la largeur le put permettre, un S. Luc, avec une tête de bœuf, & les armes du Peintre; & puis il se retira. Aertgen de retour apprit qu'il étoit venu un Etranger inconnu: il vole à sa chambre, & à la prémière vue de l'ébauche, il s'écria: *Cette ébauche est si belle, qu'il faut que ce soit Floris.* Notre Peintre étoit si modeste, & avoit une si médiocre opinion de lui-même, qu'il ne pouvoit comprendre qu'un aussi grand Maitre se fût donné la peine de venir le voir. Floris l'envoya chercher, & lorsqu'ils furent ensemble, il sollicita fortement son confrère de venir avec lui à Anvers, lui promettant que son travail y seroit richement récompensé, & qu'il n'y seroit pas sur un pied aussi méprisable qu'il l'étoit à Leide, à sa honte & à celle de sa profession. Aertgen le remercia, lui témoignant qu'il trouvoit autant de douceur dans sa pauvreté, que d'autres en pouvoient trouver dans de grandes richesses. Floris n'aiant pu le gagner, s'en retourna très mécontent (4).

(4) Baldinucci *ubi sup.* p. 550. 551.

[C] *Perdit la vie fort malheureusement.*] Comme il se rendoit pendant une nuit fort obscure, il sentit quelque nécessité, & aiant quitté une partie de ses habits pour y satisfaire, il les mit sur une muraille, & se retira un peu à l'écart; mais en revenant sur ses pas, il manqua son chemin, tomba dans l'eau, & se noya (5).

(5) Ibid. p. 541.

☞ ABA, nommé par d'autres *Alboin*, *Ovo* ou *Ova*, monta sur le Trône de Hongrie vers la fin de l'an 1040 [A]. Il étoit beau-frére de S. Etienne, prémier Roi Chrétien de ce Royaume. Dès qu'il fut revêtu de la suprême Puissance, il en abusa, aiant répandu beaucoup de sang, & fait mourir cruellement les personnes les plus considérables du Conseil; ce qui lui attira de vifs reproches de la part de S. Gerard, Eveque de Chonad [B]. Au commencement de son règne il defit *Pierre*, surnommé *l'Allemand*, son prédécesseur [C], & l'obligea à se retirer en Baviére. Au bout de deux ans, Pierre, soutenu par l'Empereur Henri III, surnommé *le Noir*, entreprit de faire une irruption en Hongrie. Aba fit tous ses efforts pour detourner l'orage, & pour engager Henri à renoncer à ses projets contre lui; mais il ne put y réussir. Il se mit donc en état de defense, & aiant levé une Armée, il ravagea toute l'Autriche & la Baviére, & s'en retourna avec un butin considerable. D'autres disent que cette Armée fut battue par le Margrave Albert d'Autriche. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on résolut à Cologne où l'Empereur célebroit la Fete de Pâques, de s'opposer avec de plus grandes forces aux Hongrois. Aba envoya des Ambassadeurs à l'Empereur, pour lui offrir de rendre tous les prisonniers qu'il avoit faits, & de s'attacher à ses intérêts, à condition qu'il le laissat paisible possesseur de la Couronne de Hongrie. Mais l'Empereur, par le conseil du Margrave Albert, refusa les offres d'Aba, & marcha en Hongrie en 1043. Il serra Aba de si près, que ce Prince fut obligé de demander la paix; & pour donner du poids a ses sollicitations, il envoya de magnifiques présens à Henri, & l'engagea par ce moyen à se retirer. Mais l'année suivante, les Grands de Hongrie, mécontens d'Aba, demandérent du secours à l'Empereur, qui se declara une seconde fois contre Aba, & l'aiant attaque avec toutes ses forces, le defit entiérement. Le Roi de Hongrie se sauva avec peine, aiant

[A] *Monta sur le Trône de Hongrie vers la fin de l'an 1040.*] Moréri, ou celui qui y a fait des additions, s'est trompé sur cet article. Il dit, qu'*Aba usurpa la Couronne en* 1042; mais cette date est évidemment fausse. Le Roi Etienne mourut au mois d'Aout 1038 (1); Pierre l'Allemand, fils de sa sœur, lui succéda d'abord (2); & ce fut la troisiéme année de son règne, qu'il fut obligé de se retirer en Bavière (3). Il paroit par-là, que c'est vers la fin de l'an 1040, ou tout au plus tard au commencement de 1041, qu'Aba monta sur le Trône.

(1) Fleury, *Hist. Eccles.* Tom. XII. p. 314.

(2) Id. p. 326. & Chevreau, *Hist. du Monde*, L. V. Ch. 1. Tom. III. p. 411 Edition de Paris 1717. 8.

(3) Fleury, *ubi supra.*

[B] *Ce qui lui attira de vifs reproches de la part de S. Gerard Evêque de Chonad.*] Aba s'étoit rendu à Chonad, Capitale de la Province de Morissene. Gérard fut invité de la part des Evêques & des Seigneurs à venir couronner le nouveau Roi; mais il le refusa: ainsi les autres Evêques lui mirent la Couronne, parce que c'étoit l'usage de ce tems-là, que les Rois reçussent des Evêques la Couronne à toutes les grandes Fêtes (4). Aba entra donc dans l'Eglise couronné, avec une grande suite de Clergé & de Peuple. Mais l'Evêque Gérard monta en chaire, & parla ainsi au Roi par Interprête, car il ne parloit pas Hongrois: „ Le Carême est institué pour procurer le pardon „ aux pécheurs, & la récompense aux justes. Tu l'as pro„ fané par des meurtres: & en me privant de mes enfans, „ tu m'as ôté le nom de père. C'est pourquoi tu ne mé„ rites point aujourd'hui de pardon; & comme je suis „ prêt à mourir pour Jesus-Christ, je te dirai ce qui doit „ t'arriver. La troisiéme année de ton régne, le glaive „ vengeur s'élévera contre toi, & tu perdras avec la vie, „ le Royaume, que tu as acquis par la fraude & la vio„ lence (5)". Si ce discours fut véritablement prononcé par Gerard, on ne peut douter qu'il n'eût l'esprit de Prophétie, comme le prétend l'Abbé Fleury; qui assure, que cet Evêque prédit aussi, qu'il s'éléveroit dans la Nation une violente sédition, dans laquelle il mourroit lui-même. Je ne voudrois pas contester ces faits, n'aiant point de preuves en main pour les combattre. Quoique le don de Prophétie ait cessé généralement depuis le second Siécle de l'Eglise, il ne s'ensuit pas de-là, que Dieu se soit imposé la loi de ne plus jamais dévoiler l'avenir dans quelques occasions extraordinaires, & en faisant prononcer des prédictions par un mouvement surnaturel. Autant que l'on doit être en garde sur ce sujet contre les illusions du Fanatisme, autant doit-on éviter aussi les excès de l'Incredulité. L'Auteur de la Vie du fameux Jaques Usher, (ou Usserius) Archevêque d'Armagh (6), rapporte que ce Prélat prêchant en 1601 sur Ezéch. VI. 6. prédit le massacre horrible, que les Catholiques firent des Protestans, quarante ans après; & qu'aiant vu décapiter Charles I. il dit, que l'usurpation de Cromwel ne dureroit pas longtems, que le Roi seroit rappellé, mais que lui Usher ne le verroit point. On assure aussi qu'il prédit une autre fois, que la Religion dont l'Angleterre faisoit profession avant la Réformation, seroit un jour puissante dans le Royaume, & que son régne seroit violent, mais court, *should be sharp, but short.* Enfin on dit que prêchant dans une Eglise de Londres, il déclara à ses Auditeurs, qu'un grand incendie consumeroit bientôt une partie de la Ville. Si ces faits sont véritables, c'est un exemple qui prouve que quelquefois Dieu fait prédire l'avenir, quoique le don de Prophétie ne subsiste pas ordinairement dans l'Eglise.

(4) Id. ibid.

(5) Id. ibid.

(6) *The Life of the most Reverend Father in God* James Usher &c. *By Richard Parr.* London 1686. Voy. *Bibl. Univers. de Le Clerc*, Tom. II. p. 224. & 519.

[C] *Au commencement de son règne il defit Pierre surnommé l'Allemand, son prédécesseur.*] Pierre étoit neveu d'Etienne, & lui succéda. Il indisposa les Hongrois contre lui, en donnant à des Allemans les Gouvernemens & les Charges: les Hongrois le chassérent, & choisirent Aba pour Roi (7). L'Auteur de l'Article ABA, dans Moréri, s'est donc trompé encore ici, en disant qu'*Aba usurpa la Couronne, & qu'il détrôna Pierre l'Allemand*: ce fut Pierre lui-même, qui s'attira son malheur par sa mauvaise conduite; & ce furent les Grands do Royaume, qui lui ôtérent une Couronne qu'il étoit indigne de porter. Je ne voudrois pas nier qu'Aba n'ait profité du mécontentement des Hongrois pour satisfaire son ambition, qu'il n'ait encouragé leurs desseins contre Pierre; il y a beaucoup d'apparence; cependant l'on ne peut, à proprement parler, dire, qu'il ait usurpé une Couronne, qui lui a été offerte.

(7) Fleury, *Hist. Eccles.* Tom. XII. p. 326. & Chevreau, *Hist. du Monde*, Liv. V. Ch. 1. Tom. III. p. 413.

(a Luiscius Article Aba.) aiant traversé le Danube à cheval à la nage : ce qui ne lui servit de rien, car il fut massacré par ses propres gens dans un Village nommé Schope (a). D'autres Historiens rapportent l'histoire de ce Prince d'une manière fort différente [D].

(g) Hist. du Monde, ubi supra.

[D] *D'autres Historiens rapportent l'histoire de ce Prince d'une maniere fort differente.*] J'ai principalement en vue Mr. Chevreau (g), dont la narration m'a paru mériter place ici, pous que le Lecteur puisse la comparer avec celle des Auteurs que Mr. Luiscius a suivis. Aba, dit-il, devenu insolent du trop grand bonheur qu'il avoit reçu, envoya quelques Ambassadeurs à Henri, pour savoir de lui, s'il demandoit la paix ou la guerre. L'Empereur répondit simplement, qu'*il faisoit la guerre, quand on l'y forçoit.* Mais le Hongrois aiant violé le Droit des Gens en la personne des Envoyés de Henri, celui-ci fit marcher une Armée contre Aba ; & l'aiant défait en deux batailles, le contraignit de promettre par serment, qu'il exécuteroit ce que l'Empereur voudroit exiger de lui. Aba ne fut pas de bonne foi, parce qu'il rompit le Traité quelque tems après ; & il fut réduit à implorer la clémence de Henri, qui lui pardonna. Comme il retomba dans la même faute, l'Empereur, à qui des rechutes si fréquentes ne pouvoient plaire, marcha contre lui à la tête de six mille combattans choisis, quoiqu'il en eût plus de cent mille à forcer, & que la plupart des gens de sa suite tâchassent de le détourner du danger visible où il s'exposoit. Henri ne laissa pas de combattre, & si l'on en croit Mr. Chevreau, le Ciel combattit pour lui, par une obscurité miraculeuse qui ne fut fatale qu'aux Hongrois, & par un vent qui leur chassa la poussière dans les yeux.

ABA (ou plutôt Abou) Hanifah, surnommé *Al-Neoman* [A], étoit fils de Thabet, & nâquit à Coufa [B] l'an 80 de l'Hégire. C'étoit le plus fameux Docteur des Mahométans Orthodoxes, & sa Secte est la plus estimée des quatre, qu'ils suivent indifféremment. Il ne fut pourtant pas fort estimé pendant sa vie, jusques-là même que le Calife Almanzor [C] le fit mettre en prison à Bagdat [D], parce qu'il avoit refusé de souscrire à la doctrine de la Prédestination absolue, que les Mahométans appellent *Cadha*. Mais dans la suite, Abou Joseph, le prémier Juge ou le Chancelier de l'Empire sous le Calife Hadi [E], mit la doctrine de Hanif en si grand crédit, que pour être bon Musulman, il falloit être Hanifite. Il mourut dans sa prison à Bagdat l'an 150 de l'Hégire ; & ce ne fut que 335 ans après sa mort, l'an 485 de l'Hégire, & de J. C. 1092, que Melick Schah, Sultan de la Race des Selgiucides, lui bâtit un magnifique Tombeau dans cette Ville, auquel il joignit un Collége, destiné particulièrement pour ceux qui étoient de sa Secte.

Les principaux Ouvrages de ce Docteur sont le *Mesnad*, c'est-à-dire, le Fondement ou le Soutien, où il établit les principaux articles de la Religion Mahométane, par l'autorité de l'Alcoran & de la *Sonna* ou Tradition. Il écrivit aussi un Traité, qu'il intitula *Filkelam*, c'est-à-dire, Théologie Scholastique; & un Catéchisme sous le titre de *Moallem*, c'est-à-dire, le Maitre ou le Précepteur, dans lequel il soutient, qu'*un vrai croyant qui persévère dans la foi*, ne peut être haï de Dieu, quoiqu'il tombe en divers péchés; que la *commission* du péché (en soi) ne détruit point la grace de Dieu; & que cette grace n'est point incompatible avec la *commission* du péché. Ces propositions, & diverses autres du même genre, engagérent un certain *Vazai* à faire contre lui un Livre, intitulé *Eb telaf Abi Hanifah*, c'est-à-dire, les Contradictions d'Abou Hanif.

Plusieurs Docteurs fameux ont écrit la Vie d'Abou Hanif avec de grands éloges, & entre autres Zamakh-Schari, Korderi, Marghinani, Deinouri, Sobahazmouni, & Ebu Chalikan. Quelques-uns ont prétendu trouver son nom dans l'Ancien Testament, & soutiennent qu'il avoit été predit dans ces Livres Sacrés, aussi-bien que Mahomet. Tous leurs Historiens conviennent qu'il se distinguoit également & par la connoissance, & par la pratique de la Loi Musulmane; ses mœurs étoient austères, & il vivoit éloigné des affaires du siècle; en un mot, ils le regardent généralement comme le prémier & principal Docteur & Iman de leur Loi. Il n'y a que les Schiites, ou Sectateurs d'Ali (comme sont tous les Persans) qui n'en ont pas la même opinion, & qui le rejettent.

Abou Hanif, comme on l'a dit, étoit de Coufa; & un certain Malek, Chef d'une autre Secte, étoit de Médine. Un jour que ces deux Docteurs s'entretenoient familiérement ensemble, Malek, fai-

[A] *Al-Neoman ou Noman*, étoit originairement le nom d'un Roi, qui fut le prémier qui cultiva l'Anémone, fleur qui paroit de très bonne heure au Printems en Arabie; & c'est de-là que vient ce mot. On dit que ce nom fut d'abord donné à la fleur, & il y a de l'apparence qu'il fut donné à Abou-Hanif à cause qu'il fut un des prémiers Docteurs de la Loi Musulmane.

[B] *Coufa*]. Ville de Chaldée (ou de l'Irack de Babylone) située au côté droit ou sur le rivage inférieur de l'Euphrate. Sa Longitude, selon les Arabes, est de 79 deg. 26 min. ce qui revient à 69 d. selon notre manière de compter; & elle a 31 d. 30 min. de Latitude Septentrionale. Elle est éloignée de Bagdat de quatre journées.

Khondémir, dans la Vie d'Omar, second Calife, rapporte, que l'an 17 de l'Hégire, Saad fils d'Abu-vacaz, après avoir gagné la bataille de Cadésie, pris la Ville Royale de Madain, & conquis tout l'Empire de Perse, écrivit à Omar, que ses Arabes ne pouvant supporter l'air froid de la Ville de Madain, il lui demandoit la permission de bâtir une autre Ville pour eux ; ce qu'aiant obtenu, il bâtit cette Ville, dont les maisons n'étoient d'abord que de joncs & de roseaux couverts de terre, & qui fut nommée Coufa, mot Arabe qui désigne ces matériaux. On trouve le même récit dans le *Tarik Giosari*.

(1) Herbelot p. 277.

(2) Golius ad Alfarg. 125.

Mais d'autres (1) prétendent que ce nom lui a été donné à cause des mottes de sable rouge, dont les plaines auprès de cette Ville sont couvertes. Golius assure, (2) dans ses Notes sur Alfarganus, que cette Ville avoit pris son nom de la rondeur ou de ses murailles, ou de la montagne qui étoit au milieu ; qu'elle avoit été bâtie peu après Basra, par les Arabes, qui dans les commencemens de leur Empire bâtirent ainsi diverses Villes sur les bords du Tigre & de l'Euphrate, pour soumettre plus aisément les Persans. Malgré tout cela, ceux-ci soutiennent, & peut-être avec fondement, que c'est le Roi Houschenk, un des Princes de leur prémière Dynastie nommée des Pischdadiens, qui a fondé cette Ville. Quoi qu'il en soit de son véritable fondateur, il est certain qu'Abul Abbas Saffah, le prémier Calife de la Race des Abbassides, en fit le Siège Royal & la Capitale de son Empire ; mais il la quitta ensuite pour résider à Anbar, qu'il abandonna aussi pour se fixer à Haschemiah, qu'il avoit lui-même fondée.

Coufa est à présent entièrement ensevelie sous ses ruines, & n'est considérable que par le Tombeau d'Ali qui en est assez proche, & que les Schiites ses Sectateurs visitent avec une grande dévotion.

Les Mahométans ont une Tradition qui porte, que ce fut à Coufa, que Noé avec sa famille s'embarqua dans l'Arche; & une autre, que le Serpent, qui séduisit Eve, y a été relégué. Mais ce qui a donné occasion à la dernière, c'est l'humeur querelleuse & turbulente & le caractère malin des habitans (appellés *les Enfans du Serpent* :) sur quoi l'on trouve dans l'Histoire des Abbassides, le conte suivant.

Les habitans de Coufa étant naturellement d'une humeur séditieuse & difficile, se plaignoient toujours de leurs Gouverneurs. Ils portérent un jour leurs plaintes devant le Tribunal du Calife Ali Mamon, contre un de ses Officiers, qu'ils accusoient de n'être pas Musulman, mais plutôt un Diable, ou un de ses Satellites. Le Calife remarquant l'impertinence de l'accusation, & qu'ils n'articuloient aucun crime, prit le parti de son Officier, & représenta qu'il s'étoit toujours conduit dans l'exercice de sa charge avec justice, probité & intégrité. Sur quoi, celui qui portoit la parole au nom des Coufites, repliqua, que cela étoit vrai, & que tout ce qu'ils avoient avancé contre l'Officier, étoient de pures calomnies. „ Mais, ajouta-t-il, comme il faut que la Justice soit rendue à „ tout le monde, il n'est pas juste que les Coufites seuls „ aient le bonheur d'avoir un Officier si bon & si équitable, & de priver les autres Provinces de l'Empire d'u„ne si grande & si précieuse bénédiction. Nous prions „ donc Votre Majesté, qu'elle envoie cet honnête-hom„me dans quelque autre de vos Provinces, pour qu'elles „ aient part au même bonheur que nous."

[C] *Almanzor.*] Voyez l'Article Abbassides.

[D] *Bagdat.*] Voyez l'Article Abaka-Khan. On peut trouver une plus ample & plus exacte description de cette Ville, dans les Notes de Georg. Gentius sur le *Rosarium Politicum* p. 581. où il dit, qu'elle est à deux journées de l'ancienne Babylone, &c.

[E] *Le Calife Hadi.*] C'étoit le XIV. Calife de la Race des Abbassides, petit-fils d'Almanzor. Voyez ci-dessous.

[F] Qui

faisant reflexion sur le lieu de la naissance de l'autre, lui reprocha qu'Ali, parlant des habitans de Confa, avoit dit qu'ils étoient querelleurs & séditieux. *Oui*, repliqua d'abord Abou-Hanif; *mais l'Alcoran lui-même taxe ceux de Medine d'être des Hypocrites en matière de Religion*: concluant avec raison, que ce dernier caractère étoit bien plus odieux. C'est Lama qui rapporte ces traits de raillerie de ces deux grands Docteurs, dans son Livre intitulé *Defter Lathaif*, Chap. I.

L'Auteur du *Rabilakhiat* rapporte l'opinion de notre Docteur sur la *Sonna* ou Tradition, dans ses propres termes. *Nous recevons avec une entière soumission les choses que Dieu lui-même & ses Prophètes nous ont enseignées; & nous choisissons ce qu'il y a de meilleur, parmi celles qui nous viennent des Compagnons ou des Contemporains du Prophète. Mais pour ce qui est de celles qu'ont enseigné les Docteurs qui sont venus depuis, nous les regardons comme des Doctrines d'hommes sujets aux mêmes passions & aux mêmes erreurs que nous.*

Houssein-Vaez expliquant le verset du Chapitre *Amram* de l'Alcoran, où Dieu dit, *qu'il a préparé le Paradis pour ceux qui répriment leur colère, & qui pardonnent les injures* [F], raconte une action d'Abou-Hanif, bien digne de louange, & qui mérite d'être rapportée. Ce Docteur aiant reçu sans raison un soufflet, dit à celui qui l'avoit ainsi insulté: *Je pourrois vous rendre injure pour injure, & me venger; mais je ne le veux point. Je pourrois aussi vous accuser devant le Calife; mais je ne veux pas être un délateur. Je pourrois, dans mes prières à Dieu, me plaindre de l'outrage que vous m'avez fait; mais je m'en garderai avec soin. Enfin, je pourrois demander qu'au jour du Jugement, Dieu me vengeât; mais à Dieu ne plaise que je conçoive cette pensée! Au contraire, si ce terrible Jour arrivoit dans ce moment, & que mon intercession pût être de poids, je ne souhaiterois d'entrer dans le Paradis qu'avec vous.* Admirable exemple d'une ame calme, tranquille, & disposée au pardon! Où est le Chrétien qui pourroit porter la charité plus loin? Un de leurs Poëtes dit excellemment sur ce sujet: *Homme insensé! qui t'imagines que le vrai courage consiste dans une fureur aveugle, & dans une brutale valeur; apprens à soumettre tes passions, & pardonne à tes ennemis: c'est-là la véritable valeur, digne d'une grande ame, & par laquelle on fait la conquête du Ciel.*

Les principaux Successeurs de ce Docteur furent *Ahmed Benali*, *Al Giassas* & *Al Razi*, qui fut le Maitre de *Nassafi*; & il y a dans le Temple de la Mecque une Mosquée qui leur est particulierement consacrée.

(3) *Rosar. Polit.* Musladin Sadi p. 15. & 45.

[F] *Qui répriment leur colère, &c.*] Musladin Sadi, dans son *Rosarium Politicum*, rapporte sur ce sujet l'histoire suivante (3). Un certain Roi condamna à la mort un de ses Esclaves, qui ne voyant aucune espérance de grace, se mit à le maudire. Ce Prince, qui n'entendoit point ce qu'il disoit, le demanda à un de ses Courtisans. Celui-ci, qui avoit le cœur bon & disposé à sauver la vie au coupable, répondit: „ Seigneur, ce misérable dit, *que le „ Paradis est préparé pour ceux qui modèrent leur colère, & „ qui pardonnent les offenses*; & il implore ainsi votre clé„ mence." Ce que le Roi aiant entendu, il pardonna à l'Esclave & lui accorda la vie. Sur quoi un autre Courtisan, d'un méchant caractère & ennemi du prémier, s'écria, qu'il ne convenoit pas à un homme de son rang de mentir en présence du Roi; & se tournant vers ce Prince: „ Sei„ gneur, dit-il, je veux vous instruire de la vérité; ce „ malheureux a proféré contre vous les plus indignes ma„ lédictions, & ce Seigneur vous a dit un mensonge for„ mel." Le Roi s'appercevant du mauvais caractère de celui qui tenoit ce langage, & de la haine qu'il avoit contre le prémier, lui répondit: „ Cela se peut; mais son „ mensonge vaut mieux que votre vérité, puisqu'il a tâ„ ché par ce moyen de sauver un homme, au-lieu que „ vous cherchez à le perdre. Ignorez-vous cette sage „ maxime, *que le mensonge qui procure du bien, vaut mieux „ que la vérité qui cause du dommage?*"

ABADDON. C'est le nom que S. Jean donne, dans l'Apocalypse (*a*), au Roi des Sauterelles, à l'Ange du Puits de l'Abîme. L'Auteur Sacré dit que ce terme est Hébreu, & qu'il signifie en Grec Ἀπολλύων, c'est-à-dire, *Destructeur*. On croit que cet Ange-Roi est Satan ou le Diable [*A*]. Mais peut-être trouvera-t-on plus de vraisemblance dans l'opinion de Mr. Le Clerc sur ce sujet. Il croit, avec le Docteur Hammond (*b*), que par les Sauterelles qui sortirent du Puits de l'Abîme, on doit entendre les Zélateurs & les Brigands, qui poussés du Démon [*B*], affligérent si cruellement la Judée, & la ravagérent, avant que Jérusalem fût prise par les Romains. Abaddon, le Roi des Sauterelles, est peut-être Jean de Giscala, qui aiant abandonné en trahison cette Forteresse avant qu'elle se rendît à Tite (*c*), vint à Jérusalem, où il devint bientôt Chef d'une partie des Zélateurs, qui le reconnurent pour Roi, pendant que les autres refusérent de se soumettre à lui (*d*). Cette division des Zélateurs fut la source d'une infinité de maux pour les Juifs.

(*a*) Ch. IX, 11.

(*b*) Hammond *sur Apol. IX.* avec les Notes de Le Clerc.

(*c*) Joseph *de la Guerre des Juifs* L. IV. C. 2 de l'Ed. de Mr. Havercamp.

(*d*) Id. ibid. C. 7.

(1) Aul. Gell. *Noct. Att.* L. V. C. 12.

(2) *De la Guerre des Juifs* L. IV. C. 7.

[*A*] *On croit que cet Ange-Roi est Satan ou le Diable*]. Moréri le dit en termes formels. Le Docteur Hammond est d'accord avec lui là-dessus; & il ajoute, que ce Destructeur est peut-être l'Apollon des Paiens, parce qu'Apollon étoit leur Jupiter-malfaisant, ou Dieu implacable, & qu'on le représentoit armé d'un arc & de flèches (1). Mais c'est avec raison que Mr. Le Clerc rejette cette opinion, comme n'étant fondée que sur le rapport qu'il y a entre le mot d'*Apollyon* & le nom d'Apollon; puisqu'il ne paroît point que les Juifs aient jamais adoré des Divinités Romaines. Il faut pourtant remarquer aussi, que Mr. Le Clerc lui-même s'est trompé, quand il dit, que Jean de Giscala étoit le Chef des *Sicaires*. Joseph dit seulement, que cet Incendiaire étoit comme le Roi d'une partie des Zélateurs (2).

[*B*] *Poussés du Démon*]. Les Théologiens attribuent assez généralement toutes les mauvaises actions des hommes au Diable, comme s'il avoit toujours une entière influence sur leur esprit, & qu'il fût le maitre de les faire tomber par ses artifices dans ses piéges. Nous n'entreprenons pas de déterminer comment cela peut s'accorder avec la Sagesse & la Bonté de la Providence; mais nous prions les Théologiens de réfléchir sur quelques passages du N. T. où il est dit; que *Satan tombe des Cieux*; (3) que *les Anges qui n'ont pas gardé leur origine, sont resserrés dans les chaines éternelles, sous obscurité, jusqu'au jugement de la grande Journée* (4). Il semble que l'on peut inférer de ces passages, & de plusieurs autres, que le Diable n'a pas l'ombre de pouvoir dans le monde; & que si *quelqu'un est tenté*, c'est *lorsqu'il est attiré & amorcé par sa propre convoitise* (5).

(3) Luc X. 18.

(4) Jude vs. 6.

(5) Jaq. I. 14.

☞ **ABAGES** ou **ABASGES**, Peuple barbare, voisin des Saces, & qui habitoit vers le Caucase. Il étoit demeuré Idolâtre jusques au tems de l'Empereur Justinien, adorant des bois & des arbres; mais ce Peuple embrassa alors la Religion Chrétienne par un motif de reconnoissance, si l'on s'en rapporte aux Historiens. Leurs Rois avoient coutume, quand ils voyoient de beaux enfans, de les arracher à leurs parens pour les faire Eunuques, & les vendre chez les Romains; puis ils faisoient mourir les parens, de peur qu'ils ne se vengeassent. L'Empereur Justinien leur défendit cette cruauté; & la joie qu'en eurent ces Peuples, les engagea à embrasser la Religion Chrétienne (*a*) [*A*].

(*a*) Procope *Hist. Melée* Ch. 2 de la Trad. de Cousin.

(1) Evagre *Hist. Eccles.* L. IV. C. 22. de la Trad. de Cousin.

[*A*] *Les engagea à embrasser la Religion Chrétienne.*] Evagre (1) rapporte la conversion de ce Peuple, d'une manière un peu différente. „ Les Abasges, *dit-il*, s'étant „ accoutumés à une vie plus polie que celle de leurs An„ cêtres, firent profession de la Foi. Justinien leur en„ voya Euphratas, Eunuque de son Palais, pour leur dé„ fendre de plus outrager la Nature, en coupant aux jeu„ nes garçons les parties qui font les hommes. Ces jeu„ nes garçons étoient élevés après cela aux principales „ Charges. Il fit aussi bâtir une Eglise dans leur Pays, en „ l'honneur de la Mère de Dieu, & y envoya des Prê„ tres, qui instruisirent très exactement ces peuples des „ vérités de notre Religion." L'Abbé Fleury croit (2) que c'est à cette conversion des Abages, qu'il faut rapporter une Loi de Justinien (3), qui défend sous des peines très rigoureuses de faire des Eunuques, & déclare libres tous ceux qui auront souffert cette injure: car on ne le faisoit que pour les vendre plus chèrement.

(2) Fleury *Hist. Eccles.* Tom. VII. p. 177.

(3) Nov. 142.

ABAKA-

ABAKA KHAN, nom du XVIII. Empereur des Mogols, de la race de *Cingis* ou *Genghis Khan* (a). Voyez ci-dessous. Ce Prince succéda dans l'Empire à son père *Holagou Khan*, l'an 663 de l'Hegire [*A*], c'est-à-dire l'an de J. C. 1264. Aussi-tôt qu'il eut pris possession du Trône, il envoya

(a) Herbelot, *Bibl. Orient.* p. 1.

[*A*] *L'Hégire.*] Ce mot signifie en Arabe (1) une Fuite; mais ici & ailleurs, il se prend ordinairement pour désigner la fuite de Mahomet de la Mecque à Médine, lorsqu'il chercha à se dérober à la fureur & aux poursuites de ses ennemis; & c'est l'Epoqur, de laquelle les Mahométans en général comptent leurs années. Sur cette Fuite voyez ci-dessous l'Article de MAHOMET.

(1) Herbelot p. 445.

Il paroit par leurs Historiens, qu'il y a eu une autre Fuite de plusieurs de ses Disciples, qui se réfugiérent auprès de *Negiaschi* Roi des Abyssins, avec lequel on dit que Mahomet entretenoit correspondance; circonstance qui peut répandre du jour sur l'Accord ou Traité, qu'on prétend que Mahomet fit avec les Chrétiens, qui a été publié à la fin de la seconde Edition de la *Grammaire Turque* de *du Ryer*, imprimée à Paris en 1633, tel que le voici:

„ Mahomet Messager de Dieu, envoyé pour enseigner les hommes, & pour leur déclarer sa commission divine en vérité, a écrit les choses suivantes, c'est à savoir: Que la cause de la Religion Chrétienne, ordonnée de Dieu, puisse demeurer libre dans toutes les parties de l'Orient & de l'Occident, aussi-bico parmi ceux qui sont du pays, que parmi ceux qui en sont voisins; aussi-bien parmi ceux qui sont étrangers, que parmi ceux qui ne le sont pas. Je laisse à tous ces peuples-là le présent Ecrit, comme un Traité inviolable, & comme une décision parfaite de toutes les contestations & différends à venir, & comme une Loi, par laquelle la Justice est manifestée, & dont l'observation est enjointe étroitement. C'est pourquoi tout homme faisant profession de la Foi des Musulmans, & qui violera ou rompra cet Accord à la manière des Infidèles, & transgressera les choses que j'y commande, il rompt l'Alliance de Dieu, résiste à sa volonté & méprise son Testament, soit qu'il soit Roi, Prince, ou autre Fidèle. Par cet Accord, où je me suis engagé moi-même, à la prière des Chrétiens, tant en mon nom, qu'au nom de mes Disciples, d'entrer avec eux dans l'Alliance de Dieu, & dans la Paix des Prophètes, des Apôtres élus, des Saints fidèles leurs ancêtres & leurs descendans; par cette même Alliance donc, que je veux être exécutée aussi religieusement qu'un Prophète envoyé de Dieu, ou un Ange, est exact à obéir à sa Loi & à ses ordres, je promets de protéger leurs Magistrats dans mes Provinces avec mes forces. Je promets aussi de les défendre contre leurs ennemis, en paix & en guerre, & de conserver leurs Eglises, leurs Templrs, leurs Oratoires, leurs Couvens, & les lieux où ils font des Pelerinages, & de conserver aussi leur Religion & leurs biens, avec le même soin que je conserve les miens & ceux des Musulmans. Je promets aussi de les prendre en ma protection, & de les garantir de toutes les violences & de toutes les vexations qu'on leur pourroit faire, & de repousser les ennemis qui voudroient leur faire du mal & à moi aussi, & de leur résister vigoureusement, tant en propre personne, que par mes Serviteurs. Car puisque je suis établi sur eux, je dois les défendre & les garantir de toute adversité, & empêcher qu'aucun mal ne leur arrive, qui n'arrive auparavant aux miens. Je promets aussi de les exempter de toutes charges, de sorte qu'ils ne seront obligés de payer que ce qu'il leur plaira, sans que l'on puisse les troubler ou leur faire aucune peine pour cela. Un Evêque ne sera point ôté de son Diocèse, ni aucun Chrétien contraint de renoncer à sa Foi, ni aucun Moine à sa profession, ni aucun Pélerin troublé dans son Pélerinage, ni aucun Religieux dans son Couvent; & on ne pourra non plus ruïner leurs Temples, ou les convertir en Mosquées; parce que celui qui fait cela, rompt la présente Alliance de Dieu, s'oppose à son Messager &c. On ne mettra aucune imposition sur les Moines ou sur les Evêques, ni sur aucune autre personne, que sur ceux qui sont obligés de payer des redevances, sans leur consentement. La taxe qu'on demandera aux riches Marchands, aux Pécheurs de perles, à ceux qui ont des Mines d'or, d'argent ou de diamans, n'excédera pas un Ecu par an, & se prendra seulement sur ceux qui sont domiciliés & habitués dans un lieu fixe, & non pas sur les voyageurs, & sur ceux qui n'ont point de demeure assurée, qui ne seront sujets à aucune imposition ou taxe, s'ils n'ont des biens ou des héritages. Ceux qui sont obligés légitimement de payer pour leurs terres à l'Empereur, payeront autant qu'un autre, & pas davantage, & on ne leur demandera rien au-delà de leurs forces & de leurs facultés. De même celui qui est taxé pour sa terre, pour ses maisons, & pour son revenu, ne sera pas chargé immodérément, ni opprimé par de plus grandes taxes que les autres tributaires du même ordre. Ces Confédérés (les Chrétiens) ne seront point obligés d'aller à la guerre avec les Musulmans, soit en qualité de Soldats, ou pour aller à la découverte; car ces Alliés ne sont point obligés d'aller à la guerre, & ce présent Traité avec eux porte qu'on ne pourra les y contraindre; au contraire, les Musulmans veilleront pour eux, & les défendront &c. On ne les obligera point de fournir malgré eux des chevaux & des armes, & ceux qui en fourniront volontairement, en seront reconnus & récompensés. Aucun Musulman ne tourmentera les Chrétiens, & ne disputera avec eux, si ce n'est de civilité; il les traitera humainement, & s'abstiendra de leur faire aucune violence de quelque manière que ce soit. S'il arrive à quelque Chrétien de commettre un crime involontaire, le Musulman est obligé de l'assister, d'intercéder pour lui, d'être sa caution, & d'accommoder son affaire; il tâchera même de racheter sa vie, & il ne l'abandonnera point dans son infortune, ni ne le privera de son secours, à cause que par cette sainte Alliance, que j'ai faite avec eux, je suis convenu qu'ils doivent jouïr des mêmes avantages que les Musulmans, & souffrir ce qu'ils souffrent &c. de sorte qu'ils doivent partager avec eux la bonne & la mauvaise fortune. On doit de plus avoir un soin particulier de ne leur faire aucune violence en matière de mariage. On ne forcera point les pères à donner leurs filles à des Musulmans, & on ne les troublera point pour s'être opposés à de pareils mariages; parce que cette action doit être volontaire, & se faire au gré & au contentement des parties. Que s'il arrive qu'une femme Chrétienne se joigne à un Musulman, elle doit jouïr de la liberté de conscience, être dirigée par ses Docteurs, & être instruite en la doctrine de sa Foi, sans aucun empêchement; il ne la tourmentera point, soit en la menaçant du divorce, soit en la sollicitant de changer de Religion; & s'il le fait, il sera regardé comme un homme qui méprise l'Alliance de Dieu, qui se rebelle contre son Messager, & comme un parjure. Si les Chrétiens veulent réparer leurs Eglises, leurs Monastères, ou autres lieux nécessaires à leur Religion, & qu'ils aient besoin de l'assistance & de la libéralité des Musulmans, ceux-ci sont obligés d'y contribuer de tout leur pouvoir, non à dessein de le redemander ou d'en tirer récompense, mais gratuitement, & en conséquence de l'Alliance divine. Aucun Musulman n'obligera un Chrétien à quelque travail malgré lui, car celui-là est un oppresseur, un tyran, & un ennemi du Messager de Dieu. Voilà les choses qui ont été arrêtées entre Mahomet Messager de Dieu, & les Chrétiens. Les Conditions, auxquelles je les engage en conscience, sont: Qu'aucun Chrétien, soit ouvertement, soit en secret, n'aidera, ne cachera, ni ne donnera retraite à aucun Soldat ennemi des Musulmans, & on ne permettra point qu'un tel Ennemi soit reçu dans leurs maisons, dans leurs Eglises, Pays ou Territoires: Qu'ils n'envoleront aucun secours, pour prendre, garder, ou défendre aucun lieu contre les Musulmans; ne leur fourniront ni armes, ni chevaux &c. & s'ils sont attaqués par quelque Ennemi, ils se retireront dans quelque Place, pour la fortifier, & combattront pour leur vie & pour leur Religion: Qu'ils fourniront pendant trois jours, à tout Musulman en marche, les choses nécessaires pour sa subsistance, & pour celle de ses bêtes, telles qu'ils en usent eux-mêmes; que s'il n'en est pas content, ils peuvent lui refuser &c. Et si quelque Musulman est obligé de se cacher dans leurs maisons, ils le cacheront de bon cœur, sans le découvrir à son Ennemi." Et après quelques autres Conditions, il conclud ainsi: „ Les Témoins des présentes Conditions faites entre Mahomet & les Chrétiens, & qu'ils sont obligés d'observer, sont,

„ *Abu Becre Assadiâ.*
„ *Othman Ben Afan.*
„ *Moavia Ben abi Sofcan.*
„ *Abu Adrin.*
„ *Abdalla Ben Masoud.*
„ *Hamza Ben Abdalmottaleb.*
„ *Zaido Ben Thabet.*
„ *Horfus Ben Zaid.*
„ *Saad Ben Moad.*
„ *Asamet Ben Zaid.*
„ *Abdalla Ben Omar Alaas.*
„ *Hasan Ben Thabet.*
„ *Aben Ben Alabas.*
„ *Zaido Ben Arcam.*
„ *Daud Ben Gobaïr.*
„ *Abu Abrifa Ben Osaïr.*
„ *Omar Ben-jamin.*
„ *Caab Ben Caab.*
„ *Omar Ben Alcatab.*
„ *Ali Ben Abi-taleb.*
„ *Abu-Addarda.*
„ *Abu Horain.*
„ *Abdalla Ben-alabbas.*
„ *Fodail.*
„ *Abdalla Ben Zaid.*
„ *Alzobair Ben Alaüam.*
„ *Thabet Benlais.*
„ *Othman Benmazun.*
„ *Aben Rebaab.*
„ *Giafer Ben-abi-taleb.*
„ *Talha Ben Abdalla.*
„ *Saad Ben Abade.*
„ *Saal Ben Baida.*
„ *Abu Alaalia.*
„ *Hascbem Ben-assie*
„ *Caab Ben Malek.*

„ Puis

voya un de ses frères résider à Derbend ou Derbent [B] sur la Mer Caspienne, & un autre dans le Chorasan ou Khoraſçan [C], pour empêcher les descendans de (b) *Zagathai* ou *Giagathai*, autre fils de Genghiscan, qui règnoient alors dans les parties Septentrionales de l'Asie, de faire une irruption dans le cœur de son Empire. Il déclara ensuite *Soungiak* ou *Souniak Novian*, Général de ses Armées & son Lieutenant dans toute l'étendue de son Empire; & il fit *Schamseddin Mohamet* (c) Grand-Visir, ou Chancelier & Chef de son Conseil; & Schamseddin déclara son propre fils *Boha-eddin* Visir d'Ispahan, & son frère *Ala-eddin Athalmolk* Visir de Bagdat [D]. Les Mahométans jouïrent d'une grande tranquillité sous le règne de cet Empereur. Il repara les ruïnes de Bagdat, rétablit la Discipline parmi ses Soldats Mogols, & tous ses Sujets goûtérent les fruits de sa sagesse & de sa clémence. Schamseddin remplissoit avec une grande exactitude les fonctions de sa Charge; & Athalmolk travailla avec tant de soin à seconder les intentions de son Prince dans l'étendue de sa jurisdiction de Bagdat, qu'en très peu de tems on vit le peuple accourir de tous côtés en foule dans cette Ville; ensorte que non seulement elle se rétablit bientôt dans son ancienne splendeur, qu'elle avoit perdue lorsque Holagou l'avoit prise & saccagée, mais qu'elle devint l'Ecole des beaux Arts & des Sciences. Boha-eddin, Visir & Gouverneur d'Ispahan [E], se conduisit d'une maniére bien différente. Au-lieu de marcher sur les traces d'Athalmolk, il exerça sa Charge avec une très grande sévérité, enveloppant en bien des occasions l'innocent avec le coupable, dans les Sentences qu'il rendoit; tellement que son imprudence & sa cruauté occasionnérent des plaintes générales contre lui: ce qui étant parvenu aux oreilles de Schamseddin son pére, il lui conseilla de modérer sa rigueur, & d'épargner le sang de ses citoyens; avis sage, dont il ne profita point. Aussi la Justice Divine le punit-elle, puisqu'il mourut fort jeune. Au commencement du régne d'Abaka, *Barca-Khan*, un des descendans du même Zagathai ou Giagathai dont j'ai parlé, entreprit de pénétrer en Perse par les détroits du Mont Caucase, où *Schamat* frère d'Abaka, qui résidoit à Derbent, lui disputa le passage, & l'aiant défait, le força de se retirer, l'an 664 de l'Hégire. Mais ce revers ne fit qu'animer davantage ce Prince: il remit promptement sur pied une nouvelle Armée, composée de trois-cens-mille chevaux, qui menaçoit la Perse d'une entière desolation, si Abaka n'eût marché avec toutes les forces de son Empire pour lui faire tête. Barca-Khan avoit conduit son Armée par les vastes plaines qui sont au Nord de la Mer Caspienne, nommées Kapgiack; & aiant forcé les passages étroits qui sont entre cette Mer & le Mont Caucase, qu'on appelle *les Portes de fer*, il s'étoit avancé jusqu'à la Riviére Kyr ou de Cyrus. Lorsqu'Abaka fut arrivé à Tefflis Capitale du Gurghistan, ou Géorgie, & que les deux Armées étoient prêtes à se livrer bataille, Barca-Khan mourut, heureusement pour la Perse. Aussi-tôt son Armée se dissipa, & tous les Tartares Zagathais & de Kapgiack s'en retournérent chez eux.

L'an 666 de l'Hégire (qui répond à l'an 1267 de J. C.) *Borak Oglan*, autre Prince de la Race de Giagathai Khan, envoya à la Cour d'Abaka un homme nommé *Massoud-Beg*, qui sous prétexte de lui faire des complimens de félicitation de la part de son Maitre, n'avoit réellement d'autre dessein que de découvrir l'état des affaires d'Abaka, & d'observer de quelle manière on pourroit le plus surement l'attaquer. Mais il ne put faire ses observations si secrettement, qu'un Soldat ne s'en apperçût, qui en donna avis à Schamseddin, Chef des Conseils d'Abaka. Cet habile & prudent Ministre profita de l'avis, sans donner le moindre ombrage à Massoud, qui fut reçu & traité avec toute sorte de civilité. Après quelque séjour, il prit congé de la Cour, pour s'en retourner auprès du Roi son Maitre Borak, & pour l'informer de ce qu'il avoit remarqué. Lorsqu'il fut parti, Schamseddin le fit poursuivre par quelques Cavaliers; mais Massoud leur échappa par sa diligence, aiant fait poster des relais en divers endroits, desorte qu'il fit manquer le projet du Visir. Borak aiant reçu de lui toutes les lumiéres qu'il souhaitoit & dont il avoit besoin, disposa tout pour exécuter promptement le dessein qu'il rouloit depuis quelque tems dans son esprit, d'envahir la Perse. Il leva un Corps de cent mille chevaux; & l'an 667 de l'Hégire, aiant passé le Fleuve Amou ou Gihon, il surprit la grande Province de Khoraſçan & s'en empara, n'y aiant trouvé qu'une très foible résistance. De là il entra dans l'Adherbigian, où Abaka avoit rassemblé ses principales forces, & où les Tartares furent repoussés. L'année suivante, les deux Armées s'étant rencontrées proche de Hérat, se livrérent une sanglante bataille, où la victoire, après avoir été longtems en balance, se déclara enfin en faveur d'Abaka, qui demeura non seulement maitre du champ de bataille, mais aussi du bagage & des dépouilles de l'ennemi. Après cette défaite, Borak fut obligé de repasser le Fleuve Amou; & Abaka aiant laissé *Beuschin* son frère avec des Troupes suffisantes pour la garde du Khoraſçan, retourna dans la Province d'Adherbigian. La même année, il envoya un autre de ses fréres, nommé *Mangon Timur*, en Syrie, pour venger les affronts & les pertes que les Mogols avoient souffertes de la part des Rois d'Egypte & de Syrie. Pour bien comprendre le sujet de cette guerre, il faut savoir, qu'après la mort de Malek Saleh le dernier Roi d'Egypte de la famille de Saladin, *Codouz*, un des Mammelus ou Esclaves du Roi décédé, s'empara de la Couronne, se fit proclamer Roi, & prit le nom de Malek Modhaffer. Holagou Empereur

(b) Voy. ci-dessous.

(c) Voy. ci-dessous.

„ Puissent-ils tous être les Favoris de Dieu! Le Secrétaire qui les a écrites est *Maavi Ben Abi Sophian*, Soldat „ du Messager de Dieu, un Lundi, dernier jour du quatrième mois de la quatriéme année de l'*Hegire*, à *Medine*. Dieu veuille récompenser tous ceux qui sont témoins de cet Ecrit! Gloire soit à Dieu, Seigneur de „ toutes les créatures!"

Remarquez que d'Herbelot p. 30. cite un passage de l'Alcoran, où Mahomet déclare que les Chrétiens d'Arabie *professent la véritable Foi*. Et il semble que cette doctrine n'est point contraire à la créance des Mahométans. Voyez Maracci, *Alcoran* p. 116. 132. 228. 704. & 793.

[B] *Derbent*] Ville située au pied du Mont Caucase sur la Mer Caspienne, dans la Parthide ou Perse, sur les frontières de la Géorgie, & pas loin de la riviére *Kur*. Les Turcs l'appellent *Demir* ou *Temir-Capi*, les *Portes de fer*; non qu'il y ait là aucune porte de fer, mais à cause de la situation avantageuse & des fortifications de la Place: car autrefois elle étoit si forte, & le passage si étroit, qu'elle a arrêté de puissantes Armées; mais elle est à présent fort déchue, & la basse Ville du côté de la mer est entiérement deserte. On dit qu'elle a été bâtie par Alexandre le Grand, pour fermer le passage aux Scythes & aux Tartares; mais il semble qu'elle soit beaucoup plus ancienne, & qu'elle ait pris son nom *Darabend*, d'un des Darius, Rois de Perse. Elle est à 80 degr. de Longitude, & à 49. degr. de Latitude Septentrionale.

[C] *Khoraſçan.*] Mot Persien, composé de *Khor* ou *Khour*, qui signifie *le Soleil*, & *Assan*, *un lieu habité*: ainsi on entend par-là, *un lieu fort peuplé du côté du Soleil levant.* Cette grande Province est située à l'Orient de la Perse, & elle confine du côté de l'Occident à l'Iracque Persienne, ou la Chaldée. Voyez ci-dessus.

[D] *Bagdat.*] Cette Ville est la Capitale de l'Iraque Babylonienne; mais ce n'est pas Babylone même, & elle n'en est pas même voisine, comme quelques-uns l'ont cru. Elle est située sur le côté Occidental du Tigre, au-lieu que Babylone étoit située sur les deux rivages de l'Euphrate, & à quelques milles de distance. La Ville de *Bagdat* fut bâtie par Almansor Abugiafar, second Calife de la Race des Abbassides. (Voyez Golius, *Notes* sur les *Elementa Astronomica d'Afarganus*, p. 121. 122. *Hist. Saracen.* L. 1. C. 3. Herbelot, Art. *Bagdat*.) Ce Calife s'étant dégoûté du séjour de *Coufa*, qui avoit été bâtie par son prédécesseur *Abu-Saffa*, il transporta ses soldats & les habitans dans cette nouvelle Ville, dont il fit la Capitale de son Empire. Mais elle s'étendit bientôt jusqu'à l'autre côté du Tigre, aiant bien douze milles de tour, à ce qu'on dit. Golius (*ubi supra*) dit que *Bagdat* est à deux journées de chemin de l'ancienne Babylone.

[E] *Ispahan*] Voyez ci-dessus, & ci-après.

pereur des Mogols, & père de notre Abaka, après qu'il eut pris Bagdat, envoya un de ses Généraux, nommé Kelt-Boga, contre ce Sultan Malek, qui défit ce Général en bataille rangée. Mais il ne jouït pas longtems des fruits de sa victoire: Bondocdar, autre Esclave du Roi Saleh, aiant levé une Armée, défit Malek, & se saisit à son tour du Trône. Ce nouveau Roi, avant que de s'engager dans la guerre contre les Mogols, voulut s'instruire par lui-même de l'état de leurs forces. Dans ce dessein il parcourut *incognito*, accompagné de trois ou quatre personnes choisies, les Pays de la Domination du Mogol, qui sont en-deçà de l'Euphrate. De retour en Egypte, il dépêcha, par galanterie, un Courier à Abaka, qui venoit tout nouvellement de succéder à son père Holagou, pour lui dire, qu'aiant fait pour se divertir un petit tour dans ses Etats, il avoit laissé dans une certaine hôtellerie une bague d'un prix considérable, engagée pour quelques dépenses qu'il y avoit faites; & qu'il prioit Abaka, comme son ami, de vouloir acquitter cette dette, & lui renvoyer sa bague. Abaka lui répondit fort civilement, & lui renvoya la bague par un Exprès, chargé en même tems de Lettres fort obligeantes pour le Sultan. Ces deux Princes vécurent ainsi en paix, pendant tout le cours du règne de Bondocdar, & elle dura même sous celui Malek-Saleh son fils. Mais celui-ci ne règna que deux ans, & eut pour Successeur *Seifeddin Kelaoun*, surnommé *Alfi*; & ce fut sous le règne de ce nouveau Sultan, qu'Abaka envoya son frère Mangon-Timur avec une nombreuse Armée en Syrie, l'an de l'Hégire 669. Mais il ne fut pas plus heureux dans cette expédition, que son père; son Armée fut défaite par les Egyptiens, & leur Général tué. Peu après cette déroute, il s'éleva de grands troubles dans la Cour d'Abaka. Un certain Seigneur, nommé Magdelmolk Jezdi, aiant, de concert avec plusieurs autres Grands, rendu de mauvais offices à Schamseddin, indisposa le Prince contre lui; ensorte que ce grand Ministre perdit de jour en jour son autorité; & peu après son frère Athalmolk fut arrêté, & recherché pour les affaires du Roi. Pendant que les choses étoient dans cet état, Abaka mourut subitement à Hamadan, l'an 681, & l'on soupçonna Schamseddin d'avoir hâté sa fin par un breuvage. Il laissa un fils, qui se nommoit *Argoun Khan*, dont on trouvera l'Article ci-dessous; mais ce fut son frère *Ahmed Khan*, qui lui succéda. Abaka-Khan règna 17 ans, & quelques Auteurs disent qu'il étoit Chrétien. Ce qu'il y a de vrai, c'est que quelque tems avant sa mort, il célébra avec les Chrétiens la Fete de Pâques dans la Ville de Hamadan. Mais cela ne prouve nullement son Christianisme, parce qu'il étoit assez ordinaire dans ce tems-là, de voir les Chrétiens & les Mahométans se donner des preuves de charité fraternelle, en observant les mêmes Fêtes, chacun se faisant un plaisir de prévenir les autres en faisant honneur à ces Solennités.

Les Etats d'Abaka étoient très considérables, & comprenoient de vastes Provinces, savoir:

Herbelot, p. 995.

1. Le *Khorasan*, dont la Capitale étoit alors *Nischiabur*, mais qui eut successivement quatre Capitales, *Balkhe*, *Meru*, *Nischiabur*, & *Hérat*.
2. L'*Iraque Persienne*, dont la Capitale étoit *Ispahan*.
3. L'*Iraque Arabique*, ou de Babylone, dont la Capitale étoit *Bagdat*.
4. L'*Adherbigian*, ou la Médie, dont *Tauris* étoit la Métropole.
5. La Province de *Fars*, ou de *Perse* proprement dite, dont la principale Ville étoit *Schiraz*, que quelques-uns croyent être l'ancienne Persépolis.
6. Le *Khuzistan* ou la Susiane, dont *Schuster* (l'ancienne Susan) étoit la Capitale.
7. Le *Diarbékir* ou la Mésopotamie, dont la Métropole étoit *Mussal* ou *Mosul*.
8. La Province de *Rûm*, ou l'Asie Mineure, dont la Capitale étoit *Conia* ou Iconium.

Et tout cela ne faisoit guéres que le tiers de l'Empire de Giagathai Khan, qui comprenoit toute la Tartarie, le Pays des Mogols, l'Arabie, &c.

ABANTES. Ces Peuples venoient originairement de Thrace, & s'établirent dans la Phocide, Contrée de la Grèce, où ils bâtirent une Ville, qu'ils nommérent *Aba*, du nom d'Abas leur Chef; & si l'on s'en rapporte à quelques anciens Auteurs, ils vinrent ensuite dans l'Ile d'Eubée, aujourd'hui Négrepont. D'autres soutiennent, que les Abantes d'Eubée venoient d'Athénes, & qu'ils furent ainsi nommés d'Abas, un de leurs Rois. Les Curétes, anciens habitans de l'Ile de Créte, qui s'étoient établis dans la Phocide avant les Abantes, avoient coutume de ne laisser croitre leurs cheveux que sur le derrière de la tête, dont ils rasoient le devant de fort près, parce que leurs ancêtres avoient été tués par leurs ennemis, qui les arrêtoient par les cheveux de devant: c'est la raison qui leur fit donner le nom de Curétes, du terme Grec κουρά, qui signifie, l'action de raser. Les Abantes avoient la même coutume, d'où vient qu'Homére les appelle ὄπιθεν κομόωντες, *ceux qui n'ont des cheveux que derriére.* Ce Peuple envoya une Colonie dans l'Ile de Chio, dont il n'y eut qu'une partie qui put former un établissement, le reste aiant été repoussé par Amphicle, un des descendans d'Hercule, qui règnoit alors dans cette Ile. Les Abantes étoient belliqueux, attaquant l'ennemi de près, & combattant de main à main. Bochart observe qu'il y a beaucoup de rapport entre le mot d'Abantes, & celui d'Eubée; car, dit ce Savant, *Abas* en Hébreu signifie *engraisser*: les Phéniciens donnoient ce nom à ceux qui paissoient des bœufs & d'autre bétail pour les engraisser, c'est-à-dire aux Bergers; & c'étoit-là l'occupation du Peuple dont il s'agit ici; & l'Ile d'Eubée a été appellée ainsi en Grec, à cause des excellens pâturages qu'il y a pour les bœufs. Herodot. L. I. c. 1. Plutarch. *in Theseo.* Strabo, L. X. Pausan. *in Achaicis.* Stephanus, *de Urbibus.* Eustath. *in Homer.* Bochart, *in Canaan*, L. I. c. 13.

☞ ABANTIDAS, fils de Paséas, Tyran de Sicyone. Depuis longtems cette Ville gémissoit sous le joug des Tyrans: elle fit enfin un effort pour le secouer. Timoclidas & Euthydéme, qui s'étoient emparés de l'Autorité souveraine, furent chassés (*a*), & le Peuple donna le Gouvernement à Clinias, l'un de ses plus braves citoyens (*b*). Mais dans le tems que le Gouvernement paroissoit se rétablir & prendre une meilleure forme, Abantidas, pour se saisir de la Tyrannie, trouva le moyen de se défaire de Clinias, & de tous ses parens & amis; il chassa les uns, & tua les autres. Il cherchoit aussi Aratus fils de Clinias, qui n'avoit que sept ans, pour le faire mourir; mais parmi le trouble & le desordre, dont la maison étoit pleine lorsque le pére fut tué, cet enfant se déroba avec ceux qui prirent la fuite, & errant par la Ville, il entra par hazard dans la maison de Soso, sœur d'Abantidas, laquelle avoit épousé Prophante, frère de Clinias. Cette femme naturellement généreuse, & persuadée d'ailleurs que c'étoit sous la conduite de quelque Dieu que cet enfant s'étoit refugié chez elle, le cacha; & la nuit venue, elle l'envoya secrettement à Argos (*c*) [*A*]. Abantidas ne jouït pas fort longtems

(*a*) Pausanias *in Corinth.* L. II. c. 8.
(*b*) Id. ibid. & Plutarch. *in Arato* p. 1028. Ed. 1624. Pausf. Plutarque dit, qu'on remit le Gouvernement à Timoclidas & à Clinias.
(*c*) Plutarch. *ubi supra.*

[*A*] *Elle l'envoya secrettement à Argos*] Pausanias (1) rapporte la chose un peu différemment: il semble insinuer du moins, que Clinias mourut de mort naturelle, & qu'Aratus étoit dans un âge à se retirer de lui-même. *Quelques* an-

(1) *In Corinthiac.* L. II. c. 8. de la Traduct. de l'Abbé Gedoyn.

tems du fruit de son crime : Dinias, & Aristote le Dialecticien, délivrérent Sicyone de sa tyrannie. Il avoit coutume d'assister aux Harangues & aux Leçons qu'ils faisoient en public, où ils avoient eu l'adresse de l'attirer, & il y entroit meme quelquefois en lice avec eux: ils profitérent un jour de l'occasion, pour le tuer (d) [B].

(d) Id. ibid.

années ensuite, dit-il, *Clinias étant mort, Abantidas usurpa la souveraine Autorité. Sous son régne, Aratus, soit de gré ou de force, quitta sa patrie & s'éloigna.* Mais comme la narration de Plutarque est plus circonstanciée, il y a de l'apparence qu'il a été mieux informé que Pausanias; outre qu'il vivoit longtems avant lui; & qu'écrivant la Vie d'Aratus, il a sans doute fait plus de recherches sur ce sujet que Pausanias.

[B] *Ils profitérent un jour de l'occasion, pour le tuer*]. Moréri, dans un Article de quatre lignes, a fait plusieurs fautes. I. Il dit, qu'*Abantidas, Général ou Roi des Sicyoniens, succéda à Clinias.* Ne semble-t-il pas qu'Abantidas parvint légitimement à la suprème Puissance? II. Il dit, qu'Abantidas *fut tué par des étrangers.* S'il avoit lu Plutarque & Pausanias, qu'il cite, il n'auroit pas avancé le contraire de ce qu'ils disent. Plutarque rapporte le fait de la manière dont on l'a exposé dans l'Article, & il n'y a pas un mot qui puisse faire soupçonner que Dinias & Aristote fussent étrangers. Et pour ce qui est de Pausanias, il dit nettement le contraire de ce que Moréri lui fait dire : *Abantidas*, dit cet Historien, *fut tué par ses propres Citoyens.* Naturellement on peut conclurre de-là, que Dinias & Aristote étoient Sicyoniens, n'y aiant rien dans Plutarque, qui puisse faire penser le contraire.

ABARIS étoit Hyperboréen, ainsi que l'assurent Hérodote, Diodore de Sicile, Apollonius, & divers autres Auteurs. Il est vrai que Suidas & Eusèbe disent qu'il étoit Scythe; mais ils se trompent en prenant le Pays des Hyperboréens pour la Scythie. Entre autres lieux qu'il visita dans ses voyages, il paroit qu'il vint aussi à Lacedémone, puisque, selon quelques Auteurs, il y bâtit un Temple, qu'il dédia à Proserpine Conservatrice. Si les Hebrides, (Iles situées au Nord-Ouest de l'Ecosse) sont l'Hyperborée de Diodore, le célèbre Abaris étoit de ce Pays-là, & sans doute un Druïde, aiant été Pretre d'Apollon. Suidas, qui ignoroit la distinction des Hyperboréens Insulaires d'avec les autres, le fait Scythe; & plusieurs autres, séduits par le meme préjugé, sont tombés dans la meme erreur. Mais Diodore a très bien placé son Pays dans une Ile, & non dans le Continent. Il est certain qu'il y a une infinité d'erreurs & de fictions sur le sujet de notre Abaris, quoique tout le monde convienne qu'il voyagea dans la Grèce, & de là en Italie, où il conversa très familiérement avec Pythagore, qui le favorisa plus qu'aucun autre de ses Disciples, en l'instruisant de sa doctrine (& particuliérement de ses idées sur la Nature) selon une méthode plus courte & plus claire qu'il ne l'enseignoit aux autres: distinction qui ne put qu'être très avantageuse à Abaris. A son retour, les Hyperboréens lui présenterent l'Arc & la Flèche sacrée, comme à un homme qui égaloit Apollon lui-même en sagesse; & les Grecs ont bâti là-dessus la fable, que porté sur cette flèche il se transportoit dans l'air, traversant les rivières, les mers, les forêts & les montagnes, de la meme manière à peu prés que le commun peuple, sur-tout celui des Hébrides, croit que les Sorciers & les Sorcières traversent l'air sur leur manche à balai. L'Orateur Himérius, quoiqu'il soit du nombre de ceux qui ont été trompés par l'equivoque du nom d'Hyperboréens, semble avoir pris Abaris pour un Scythe; mais d'ailleurs il donne une idée fort juste de sa personne, & lui attribue un excellent caractère. On ne doit pas être surpris qu'il parlât Grec avec beaucoup de facilité & d'élégance, si l'on fait réflexion sur le commerce qu'il y avoit anciennement entre les Grecs & les Hyperboréens; & ces derniers n'auroient pas sans doute envoyé d'Ambassadeur aux prémiers (comme le fut Abaris), si, outre les autres qualites requises, il n'eût pas possédé parfaitement leur Langue. Mais écoutons Himère lui-même. *Ils rapportent*, dit-il, *qu'Abaris etoit un Sage, Hyperboreen de Nation, qui du côté du langage paroissoit un Grec, & qui dans ses habillemens & dans tout son extérieur ressembloit à un Scythe.* Il est aisé de prouver que cet habillement n'étoit pas celui des Scythes, qui se sont toujours habillés de peaux; mais que c'étoit celui que les habitans des Hébrides, & des Montagnes voisines, ont toujours porté, & portent encore aujourd'hui: il n'y a qu'à faire la description de cet habillement, pour dissiper tout doute à cet égard. *Abaris*, continue Himère, *vint à Athènes avec un arc à la main, un carquois sur les épaules, le corps enveloppé d'une couverture, les reins ceints d'un baudrier doré, & une grande culotte qui descendoit du milieu du corps jusques aux talons.* Le mousquet & le pistolet, inventés depuis, ne pouvoient faire partie de son équipage. Il paroit par ce détail, qu'il ne fit pas son entrée à Athènes monté sur un bâton, comme le dit la Fable, mais habillé en vrai Ecossois. Pour ce qui est de ses talens & de sa capacité, ses citoyens ne pouvoient faire un meilleur choix; car nous apprenons du meme Himère, *qu'il étoit affable & agréable en conversation, habile & secret dans le maniement des grandes affaires, pénétrant dans les circonstances presentes, circonspect à prévenir les dangers à venir, recherchant la sagesse, aimant à se faire des amis, se confiant peu à la fortune & ne donnant rien au hazard, voyant tout confié à sa prudence.* L'Académie ni le Lycée ne pouvoient fournir un homme doué de plus excellentes qualités, pour l'envoyer si loin & à des Nations si sages, traiter d'affaires aussi épineuses qu'importantes. Si à tout cela nous joignons la considération de sa sobriété & de sa tempérance dans le manger & le boire, & dans l'usage de toutes les choses que nous desirons naturellement; sa candeur, la simplicité de ses mœurs, la solidité & la sagesse de ses réponses; toutes choses bien attestées; il faut avouer qu'il y avoit dans ce tems-là peu d'hommes comparables à Abaris.

L'Auteur dont nous avons extrait cet Article, se proposoit d'expliquer ce qu'il y a de caché sous cette expédition romanesque d'Abaris; ce que signifioit sa Fleche; la nature des Prédictions qu'Abaris répandit dans la Grèce, & le caractère de la Doctrine qu'il enseigna à Crotone; l'opinion des Hyperboréens, qui prétendoient que Latone, mère d'Apollon, étoit née parmi eux; leur Cycle Astronomique, si exact, de 19 ans. Mais il a été prévenu par la mort, n'aiant que commencé son *Histoire des Druïdes*, dans laquelle il avoit dessein de traiter ces différens Articles. Pausanias, *in Lacon.* Toland, *Hist. des Druïdes*, dans ses *Oeuvr. Posthum.* Tom. I. p. 161. &c. Voyez l'Art. HABRIDAS.

ABAS (SCHACH). Il y a eu deux Sophis de Perse de ce nom. Le prémier, surnommé *Abas le Grand*, étoit le troisième fils de Codabende, le septième Roi de la Race des Sophis. Mirza Salmas, Prémier Ministre de son père, haïssoit mortellement le jeune Abas, & il travailla à le faire périr, en persuadant au Sophi son père, qu'il pensoit à exciter un soulévement [A]. Abas, qui avoit toujours été extrêmement soumis à son père, informé du complot tramé contre lui, envoya deux Seigneurs de ses Amis au Roi, pour l'assurer de sa fidélité; & l'affaire aiant été murement examinée, l'innocence d'Abas parut si clairement, qu'on fit mourir le Ministre. Codabende étant mort, Abas, âgé de dix-

[A] *Qu'il pensoit à exciter un soulévement.*] Mirza-Salmas avoit ses vues politiques, dans la trahison qu'il ménagea contre Abas; car il avoit dessein de sacrifier ce jeune Prince aux intérêts d'Emir Hemse son gendre, qu'il se flattoit d'élever par ce moyen au Trône (1).

(1) Chardin Voyage. & Histoire de la dernière Révolution de Perse, Preface.

dix-huit ans seulement, lui succéda en 1585 [*B*]. A son avénement à la Couronne, il trouva les affaires de Perse en mauvais état, par les conquêtes des Turcs & des Tartares [*C*]: ainsi il forma d'abord le dessein de reconquérir, s'il étoit possible, les Provinces dont ils s'étoient emparés. Il entra donc avec une Armée dans celle de Khorasan, battit Abdulla Prince des Tartares Usbecs, à qui il fit couper la tête, & se rendit maitre de cette Province. Il s'en retourna ensuite à Ispahan, dont il avoit fait la Capitale de son Royaume, & l'embellit d'un grand nombre de beaux & de magnifiques édifices. Après cela il tourna ses armes contre les Turcs, prit la Ville de Tabris ou Tauris dans la Province d'Adherbigian, & entra ensuite dans la Province de Kilan, dont il soumit les habitans, qui s'étoient révoltés sous le régne de Schach-Tamas. Il remporta plusieurs victoires sur les Turcs, & reprit sur les Portugais l'Ile & la Ville d'Ormus [*D*]. La mort borna le cours de ses victoires en 1629, après un régne de quarante-quatre ans. C'étoit le plus grand Prince, qui depuis plusieurs siècles eût régné en Perse. Aussi les Persans ont-ils la plus profonde vénération pour sa mémoire, & c'est avec raison qu'ils le regardent comme le Restaurateur de leur Monarchie. Quoiqu'il eût donné dès le commencement de son règne de grandes espérances de ce qu'il feroit dans la suite, il surpassa néanmoins de beaucoup l'attente de ses Sujets; & si l'on en excepte quelques actes de cruauté [*E*] que l'on peut lui reprocher avec justice, il avoit toutes les qualités qui forment les grands Monarques. Il étoit non seulement habile Guerrier, mais aussi un des plus grands Politiques de son siècle; ce qui parut par la manière dont il fut se rendre absolu dans son Royaume [*F*], & par les changemens qu'il fit dans le Gouvernement Civil, qu'il mit sur un beaucoup meilleur pied qu'il n'étoit auparavant. Mais la supériorité de son génie, & son grand sens, parurent sur-tout par les ordres qu'il donna dans ses derniers momens. Il commanda qu'on tînt sa mort secrette, jusqu'à ce que la succession fût assurée à Schach-Sephi son petit-fils; ce qui s'exécuta de la manière suivante. On plaçoit tous les jours, dans la salle où s'administroit la Justice, le corps de Schach-Abas sur un siége, les yeux ouverts, comme s'il vivoit, & le dos contre une tapisserie, derrière laquelle se tenoit caché Jusuf Aga, qui par le moyen d'un cordon de soie, faisoit lever le bras à ce cadavre; tandis que Timerbeg proposoit en peu de mots les griefs du peuple, qui se tenoit à l'autre bout de la salle, & à qui on rendoit justice de cette façon. On cacha par cet artifice la mort d'Abas pendant six semaines. Voyez *les Voyages en Perse d'Olearius*, & de *Pietro della Valle*.

[*B*] *Abas lui succéda en 1585.*] Moreri, (*& divers autres Lexicographes*) ont commis ici une faute de Chronologie, en disant qu'Abas succéda à ses deux fréres Emir Hemse, & Ismael III (2); car Abas commença à régner en 1585, ainsi qu'il paroit par la suite de l'Article même de Moréri. „ La mort, dit-il, mit fin à ses victoires en „ 1629, après avoir régné quarante-quatre ans". Mais s'il ne commença à régner qu'en 1587, & qu'il soit mort en 1629, il ne peut avoir eu les quarante-quatre ans de régne, que Moréri lui donne.

(2) Voy. *Histoire de la dernière Révolut. de Perse*, Preface p. 55, 57.

[*C*] *Par les conquêtes des Turcs & des Tartares.*] Ces Conquêtes étoient fort grandes; car après la mort d'Ismael I., les Turcs avoient conquis toute cette grande étendue de Pays, qui est entre Tauris & le Royaume de Caket, qui a plus de quatre-cens milles du Sud au Nord, & autant ou plus même en largeur, en tirant de la côte Occidentale de la Mer Caspienne vers la Mer Noire; c'est à dire, autant qu'eux & les Moscovites en ont conquis dans la dernière Revolution. Il est vrai qu'ils viennent de pousser leurs Conquêtes encore plus avant dans le cœur de la Perse, où ils possèdent jusqu'à Amadan, qui est à plus de cent & huit milles au Sud de Tauris; mais, outre la côte Occidentale de la Mer Caspienne, qu'ils ne possèdent pas aujourd'hui, & dont ils étoient maitres alors, ils avoient encore pris sur la Perse la Ville de Bagdat, avec toute la Mésopotamie & l'Assyrie (3). Abas reprit tous ces Pays, & conquit même plusieurs Places sur la Mer Noire & sur la Mer Rouge (4).

(3) *Hist. de la dern. Révol. de Perse*, p. 59.

(4) Chardin *Voyag. en Perse*, T. I. p. 126, 181, 187. Chalcondyle L. XXI.

[*D*] *Reprit sur les Portugais l'Ile & la Ville d'Ormus.*] Ormus est une Ile de l'Asie dans le Golphe Persique, avec une Ville du même nom. Les Portugais, connoissant combien cette Place leur étoit avantageuse & nécessaire pour leur navigation aux Indes Orientales, s'en rendirent maitres sous la conduite du Duc d'Albuquerque en 1507, & ils y bâtirent une forte Citadelle pour la défendre. Abas la reprit, avec le secours des Anglois, le 25 d'Avril 1622, & les Portugais y perdirent plus de 8 millions d'écus (5).

(5) Hollen's *Voyages*, p. 59. & Tavernier, P. I. L. V. c. 23.

[*E*] *Quelques actes de cruauté que l'on lui peut reprocher avec justice.*] Abas fit durant le cours de son régne diverses actions cruelles; ce qui fait un étrange contraste dans un homme, qui étoit d'ailleurs un grand Prince; & ce qui prouve la vérité d'une maxima assez commune, Qu'il n'y a pas d'homme, quelque parfait qu'il soit, qui n'ait ses défauts. La prémiére action cruelle qu'il commit, fut en la personne même de son Gouverneur Murschid-Kuli-Kan, qui avoit été son meilleur ami, & auquel il étoit redevable de la Couronne. Kuli-Kan crut être en droit de prendre sur son Prince la même autorité, qu'il avoit eue sur lui pendant qu'il l'avoit sous sa conduite, & faisoit d'ailleurs trop valoir les services qu'il lui avoit rendus; ce qui le rendit si odieux à Abas, qu'après avoir lui-même donné le prémier coup à Kuli-Kan, il ordonna à un des Palfreniers de ce Seigneur de l'achever, & le récompensa de cette action en le faisant Khan ou Gouverneur d'Hérat (6). Il porta même la cruauté plus loin; car il ordonna le lendemain qu'on massacrat tous les parens & amis de Kuli-Kan (7). Une autre action cruelle, que l'on peut lui reprocher, c'est d'avoit fait couper la tête au Prince Abdulla: action contraire au Droit de la Guerre & des Gens (8). Mais il ternit principalement sa gloire par sa cruauté envers ses propres enfans. Aiant conçu injustement des soupçons contre eux, il fit crever les yeux aux deux plus jeunes, ne réservant que Myrza-Séphi, l'ainé, pour son Successeur. Et ce jeune Prince lui étant aussi devenu suspect, il commanda qu'on le fit mourir: ce qui ne fut pas plutôt exécuté, qu'il en eut le plus vif repentir; & les remords de sa conscience le bourrelérent tellement, que pour expier son crime, il s'enferma pendant dix jours dans un lieu obscur, pleurant sans cesse, & ne porta que les habits les plus simples le reste de sa vie (9).

(6) *Hist. de la dern. Révol. de Perse*, Preface p. 26.

(7) Id. ibid. p. 27.

(8) Id. ibid. p. 88.

(9) Id. ibid. p. 91.

[*F*] *Par la manière dont il fut se rendre absolu dans son Royaume.*] Avant qu'Abas montat sur le Trône, le Royaume de Perse étoit divisé entre vingt petits Princes, dont chacun trancholt du Souverain dans son département, & qui se liguoient toujours ensemble pour se maintenir dans l'indépendance; ce qui diminuoit considérablement la puissance & l'autorité des Rois de Perse. Abas aiant formé le dessein d'établir dans son Royaume un Gouvernement despotique & arbitraire, commença par travailler à ruïner les anciennes & les plus puissantes Familles du Pays, & à affoiblir les vieilles Troupes qui lui faisoient obstacle. Il ne découvrit son dessein, qu'après qu'il eut rempli ses Troupes de Géorgiens & d'Arméniens, qui étant la plupart Chrétiens, haïssent mortellement les *Courtches* (dont ses Troupes étoient auparavant composées), qui descendent des Turcomans & des Sarazins, si fameux dans l'Histoire par les maux qu'ils ont faits aux Chrétiens (10). Il donna les grandes Charges de l'Etat à des étrangers, qui étant originairement des Esclaves, n'étoient attachés aux Grands par aucun lien, & n'avoient aucune rélation avec eux. Ensorte que le Gouvernement de Perse, qui étoit anciennement fort doux, devint par ce moyen un des plus absolus & des plus despotiques du monde (11). Abas donna à son Successeur pour Maxime politique, de punir corporellement les Grands du Royaume, lorsqu'ils tomberoient dans quelque faute, & de n'infliger dans ces occasions que des amendes pécuniaires au commun peuple. Il appuyoit cette Maxime d'une raison assez plausible: c'est que les riches sont infiniment plus sensibles à l'infamie d'une punition corporelle, qu'à la perte d'une partie de leurs biens; au-lieu que les pauvres sentent plus vivement la perte du peu qu'ils possèdent. Aussi cette Maxime a-t-elle été fort suivie en Perse depuis Abas; ensorte que lorsqu'il arrive que quelqu'un des Grands a commis un crime qui n'est pas capital, il est condamné à recevoir sous la plante des pieds un certain nombre de coups de bâton, dont ils meurent assez souvent. Une autre Maxime, bien dangereuse, qu'il prescrivit secrettement à son Successeur, ce fut, de semer la division parmi ses Sujets, s'il vouloit régner en paix. Abas lui-même pratiqua cette maxime avec beaucoup de succès, en faisant venir dans chaque Ville de son Royaume des Colonies étrangères, qu'il tiroit des Provinces dont le langage, les coutumes, les mœurs & la manière de vivre étoient le plus contraires à celles du lieu où il les transportoit; & par ce moyen il établit dans chaque Ville de son Royaume deux Factions différentes, qui ont subsisté jusqu'à la dernière Révolution. Ce Prince, connoissant les grands avantages du Commerce, combien il contribue à enrichir une Nation, & qu'il n'y a rien qui attire plus les Marchands étrangers que de mettre leurs personnes & leurs effets à couvert de toute violence & de toute insulte, pourvut avec tout le soin possible à la sureté des grands chemins, & fit pour cela d'excellens réglemens, & bien dignes d'imitation (12).

(10) Id. ib. p. 91.

(11) Id. ib. p. 92.

(12) Tavernier *Voyag.* T. I. L. V. Ch. 23.

ABAS (SCHACH), second du nom, fils de *Séphi* & arrière-petit-fils d'*Abas le Grand*, étoit le neuviéme Roi de Perse de la Race des Sophis. Ce Prince étoit à peine âgé de 13 ans, lorsqu'il succéda à son pére

père Séphi en 1642, après avoir couru risque d'être mis hors d'état de lui jamais succéder. Schach Séphi son père, dont la cruauté alla jusqu'à ne pas épargner son fils unique, donna ordre à un de ses principaux Eunuques de passer le fer devant les yeux du jeune Abas, sans donner aucune raison de cet ordre barbare. Séphi ne doutoit pas, que l'Eunuque ne passât un fer rouge devant les yeux de son fils [A]: mais comme il ne s'étoit pas clairement expliqué là-dessus, l'Eunuque eut pitié du jeune Prince. Persuadé d'ailleurs, que le Roi lui-même, n'aiant pas d'autre héritier, se repentiroit dans la suite d'un ordre si cruel, il se prévalut de l'équivoque des termes, se contenta de passer un fer froid devant les yeux du Prince, & rapporta au Roi que ses ordres étoient exécutés. Cependant Abas, instruit par l'Eunuque, contrefaisoit si parfaitement l'aveugle, qu'il n'y avoit personne qui n'y fût trompé, & qui ne crût qu'il avoit réellement perdu la vue. Quand Schach Séphi se vit au lit de la mort, il déplora amèrement son malheur, de s'être privé lui-même du seul héritier auquel il pouvoit laisser sa Couronne, & d'avoir rendu Abas inhabile à lui succéder. Tandis qu'il s'abandonnoit ainsi à la plus vive douleur, & qu'il témoignoit sans cesse à ceux qui étoient autour de lui, qu'il mourroit content, s'il avoit la satisfaction d'avoir un fils pour lui succéder; l'Eunuque, le voyant près de sa fin, lui assura qu'il avoit le secret de rendre la vue au Prince, & qu'il étoit prêt à lui en donner des preuves. Le Roi, transporté de joie à cette nouvelle, dépêcha deux des principaux Seigneurs, avec ordre d'amener le Prince en sa présence; & le secret de l'Eunuque aiant réussi selon ses desirs, il en eut une si grande joie, qu'il vécut encore jusqu'au lendemain. Le régne d'Abas II. fut fort different de celui de Séphi son père [B]; & il est incontestable, qu'après Ismael I. & Schach Abas le Grand, Abas II. a été le plus grand Prince de la Famille des Sophis; quoiqu'il ne fût pas exempt de défauts, non plus qu'Abas I. Il n'avoit que treize ans lorsqu'il monta sur le Trône, comme on l'a remarqué ci-dessus; & il confia le maniement des affaires de l'Etat à sa mère, & à l'*Athémat-Doulet*, vénérable vieillard, en qui cette Princesse avoit une grande confiance. Ils gouvernérent le Royaume fort paisiblement, pendant trois ans; jusqu'à ce que *Jani-Kan*, Seigneur puissant & accrédité, jaloux de la haute fortune de l'Athémat-Doulet, & donnant un faux sens à un mot qui étoit échappé au Roi en conversation, vint, comme par ordre du Souverain, & assassina ce Ministre. La Reine-mère, outrée de cette action, & la regardant comme une insulte faite à sa propre personne, sollicita le Roi de venger cet attentat. Abas, qui étoit alors agé de seize ans, fut obligé de dissimuler, & bien loin de punir Jani-Kan, il lui donna les Charges de l'Athémat-Doulet, & deux jours après le créa Généralissime de Perse, ce qui mettoit trente mille hommes sous ses ordres. Ce nouveau Ministre se feroit maintenu plus longtems dans la faveur du Roi, malgré la haine que lui portoit la Reine-mère, s'il n'avoit conspiré contre la vie de cette Princesse; ce qui contraignit Abas, dès qu'il en fut informé, de le faire mourir avec tous ses complices [C]. Ce jeune Prince aiant établi son autorité par cet acte de vigueur, prit lui-même les rênes du Gouvernement en main. Agé de dix-huit ans, il mit le siège devant Candahar, qui s'étoit rendue sous son père au Grand-Mogol. Il s'en rendit maitre, aussi-bien que de toute la Province; & il conserva cette Ville dans la suite, malgré tous les efforts du Monarque Indien, qui l'assiégea plusieurs fois avec des Armées de trois-cens-mille hommes. La suite du régne d'Abas le rendit l'amour de ses Sujets, & la terreur de ses voisins. Il aimoit fort la Justice, & ne faisoit aucune grace aux Gouverneurs de Province, ni aux autres Officiers publics, qui opprimoient le peuple: on en trouve divers exemples dans sa vie [D]. Il avoit l'ame grande & noble, aimoit les Etrangers, & protégeoit ouvertement les Chrétiens [E], ne permettant point qu'on les inquiétât en aucune maniere pour leur Religion, parce, disoit-il, que la conscience des hommes relève de Dieu seul. Quant à moi, ajoutoit-il, mon devoir est de veiller au Gouvernement extérieur de l'Etat, & d'avoir soin que la Justice soit exactement rendue à tous mes Sujets, de quelque Religion qu'ils soient [F]. Il avoit conçu le dessein d'étendre les limites de son Empire du côté du Septentrion; & dans cette vue il avoit fait de grands préparatifs. Tout le monde, généralement, étoit persuadé qu'il auroit réussi; car il avoit levé

[A] *Ne passât un fer rouge devant les yeux de son fils.*] C'est une punition fort ordinaire en Perse, de priver les criminels de la vue; ce qui se faisoit autrefois en leur passant un fer rouge devant les yeux (1).

(1) Chardin *Voy. de Perse* T. II.

[B] *Le régne d'Abas II. fut fort different de celui de Séphi son père*] Le régne de Schach Séphi fut un tissu de cruautés & de massacres, & jamais il n'y eut de Prince plus cruel & plus sanguinaire sur le Trône de Perse; ensorte que c'étoit un proverbe commun parmi les Persans, qu'il étoit venu au monde avec les mains pleines de sang. Abas I. avoit prédit qu'il baigneroit ses mains dans le sang, & la suite vérifia cet augure. Il commença à faire paroitre sa cruauté, en ordonnant que l'on crevât les yeux à son Frère unique. Ensuite il commanda qu'on précipitât du haut d'un rocher ses deux Oncles, qu'Abas son père avoit privés de la vue; alléguant pour raison, qu'étant aveugles, ils n'étoient bons à rien dans le monde. Il fit mourir la plupart des principaux Seigneurs du Royaume, dont plusieurs étoient particuliérement attachés à sa personne & à sa famille. Il ne borna pas là sa cruauté; car il fit bruler toutes vives, sa Mère, sa Tante, & quarante de ses Concubines, dans une fosse profonde, qu'il avoit fait creuser exprès: exemple d'une barbarie plus grande, que celle de Caligula & de Néron.

[C] *De le faire mourir avec tous ses complices.*] Tavernier (2) dit, que cela se fit par ordre de Séphi son père; mais Chardin, mieux informé, & à divers égards beaucoup plus exact que Tavernier, attribue cette action à Abas II.

(2) Tavernier *Voyag.* T. I. L. V. c. 2.

[D] *On en trouve divers exemples dans sa vie.*] Schach-Abas étoit si sévère & si inflexible dans ces sortes d'occasions, qu'il ne pardonnoit jamais aux coupables (3): c'est de quoi l'on trouve un exemple remarquable dans la personne d'un de ses *Nazars*, ou Grands-Maitres de sa Maison. Quoique cet homme fût fort dans sa faveur, il le fit fouetter, & exposer tout nud pendant trois jours à l'ardeur du Soleil, & à l'inclémence de l'air pendant autant de nuits; & ensuite il le condamna à une prison perpétuelle, & à porter toujours une chaine au cou; parce qu'il s'étoit laissé corrompre par des présens.

(3) Id. ib. L. V. c. 5. 6. 7.

[E] *Protégeoit ouvertement les Chrétiens*] On peut attribuer les favorables sentimens de ce Prince & des autres Rois de Perse depuis Abas prémier, pour la Religion Chrétienne, à ce qu'ils étoient nés de méres Géorgiennes. Depuis qu'Abas le Grand eut conquis la Géorgie, les Sophis de Perse remplissoient leur Haram ou Serrail de femmes de ce Pays; qui étant originairement Chretiennes, conservent non seulement de la vénération pour la Religion de leurs pères, mais aussi l'inspirent à leurs fils, qui sont élevés sous leurs yeux jusqu'à l'age de sept ans. Schach Abas II. étoit si fortement prévenu en faveur de la Religion Chrétienne, qu'il n'y avoit rien qui le choquât davantage que d'en entendre dire du mal; & plusieurs de ses Courtisans lui déplurent par cet endroit, & encoururent sa disgrace. Quelques-uns attribuent la mort de l'Athémat-Doulet, qui gouverna pendant sa minorité, à l'invincible aversion qu'il découvrit dans ce Ministre pour le Christianisme; & les Arméniens de son tems disoient communément entre eux, qu'Abas étoit plus Chrétien que Mahométan (4). Il n'y a pourtant pas grand fonds à faire sur ce qui se débitoit dans ce tems-là parmi le peuple, qu'Abas avoit été baptisé peu avant sa mort par son Médecin, F. Raphael Capucin, qui étoit fort en faveur auprès de lui. On a d'autant plus de raison de douter de la vérité de ce fait, que Chardin ne dit pas un mot d'un événement si remarquable, dans son *Histoire du Couronnement de Soliman*, quoiqu'il paroisse très bien instruit de toutes les circonstances de la mort d'Abas. Il y a donc tout lieu de penser, que ce n'est-là qu'un conte des Missionnaires de l'Eglise Romaine.

(4) Chardin *Couronnem. de Soliman*, p. 169. de l'éd. de Paris.

[F] *Que la Justice soit exactement rendue à tous mes Sujets, de quelque Religion qu'ils soient*] On trouve un exemple frappant de cet esprit de tolérance d'Abas, & de son équité impartiale envers ses Sujets. Un Persan avoit poignardé un Chrétien Arménien, parce qu'il avoit pris dans le bassin d'une Mosquée un poisson, que le Persan regardoit comme sacré. Le coupable fut absous pour peu de chose par le *Sédre* ou Grand-Pontife du Royaume, qui déclara que l'Arménien avoit été justement tué. Schach-Abas, instruit du fait, ne fut pas de cet avis, & méprisa le ridicule raisonnement du Pontife, qui prétendoit, que de prendre un poisson sacré, étoit un crime si énorme & un si grand sacrilége, que le prémier qui s'en appercevoit, étoit en droit de le punir de mort. Abas censura sévèrement le Prêtre, le condamna à payer une amende au profit de la famille du mort, & punit le meurtrier, comme il l'avoit mérité.

levé une puissante Armée de Troupes choisies, & il avoit trouvé le moyen de remplir ses coffres, sans fouler ses Sujets, en laissant vacantes plusieurs des grandes, mais peu nécessaires Charges du Royaume, & en retranchant de sa propre dépense: par cette sage œconomie, il entroit plus de douze millions d'écus annuellement dans son Trésor. Mais la mort arrêta ses grands desseins. Il tomba malade dans une de ses maisons de campagne, située à six milles de Damagan, Ville de la Province de Tabristan; & aprés quatre mois de langueur, causée par une maladie vénérienne qui s'étoit répandue par tout son corps, il mourut le 25 de Septembre 1666, âgé de trente-sept ans, laissant deux fils, sans en avoir designé aucun pour son Successeur.

☞ ABASCANTE exerçoit la Médecine à Lyon vers le commencement du second Siécle (a): *ἰατρεύων ἐν Λυγδούνῳ*, dit Galien, qui le cite en trois endroits de ses Ouvrages (b); ce qui fait présumer qu'il se rendit célébre dans sa profession, puisque Galien, qui ne fleurissoit que plusieurs années aprés lui, & dans des lieux assez éloignés de Lyon, a eu connoissance de sa personne & de ses Ecrits. Il témoigne même avoir eu de l'estime pour lui, par l'honneur qu'il lui a fait de le mettre au rang des Médecins, dont il avoue avoir profité. Il est vrai qu'il en rapporte peu de chose, ne nous aiant conservé que le secret de son Antidote ou Contrepoison. On voit par-là qu'Abascante avoit écrit sur la Médecine, mais on ne connoit point d'ailleurs ses Ouvrages (c): seulement on peut conjecturer, qu'ils étoient en Grec, Langue fort commune à Lyon [A]. Ce qui porte à en juger ainsi, c'est qu'il n'étoit pas ordinaire aux Grecs de lire & de citer des Auteurs Latins (d). On ne sait d'ailleurs rien de certain de ce Médecin Gaulois. Un Auteur moderne (e) a cru que c'étoit le même dont parle Pline le Jeune, dans une de ses Lettres [B] à l'Empereur Trajan. L'on trouve encore d'autres personnes qui ont porté le nom d'Abascante, comme on peut le voir dans les Remarques [C].

(a) Galen. L. II. *de Antidot.* p. 451. Edit. Græc. Basilea.

(b) Voy. Fabricii *Bibl. Græc.* Tom. XIII. p. 18.

(c) *Hist. Littéraire de la France*, Tom. I. Part. I. p. 250.

(d) Id. ibid.

(e) Cæs. Egass. Bulæi *Hist. Universitat. Parisiensis*, Tom. I. p. 61. ap. *Hist. Litter. de la France* ubi supra.

[A] *Langue fort commune à Lyon*] On ne peut guéres douter que l'usage de la Langue Grecque ne fut trés commun à Lyon, & dans les lieux circonvoisins. Leur proximité du Pays, qu'on a nommé depuis Provence, & où l'usage de cette Langue étoit établi depuis longtems; le fréquent commerce de Lyon avec Marseille, où le Grec étoit la Langue naturelle du pays; les Jeux publics, & les Combats litteraires qui se donnoient à Lyon en Grec & en Latin depuis l'Empereur Caligula; l'abord du grand monde de l'Empire, que ces spectacles & la résidence des Gouverneurs attiroient dans cette Ville; tout cela, joint à ce que l'on sait que la Langue Grecque étoit alors fort connue dans tout l'Empire Romain, ne permet pas de douter qu'elle ne fût trés commune dans cette partie des Gaules (1). D'ailleurs on voit que S. Pothin, S. Irénée & les autres Grecs qui vinrent à Lyon prêcher l'Evangile, & leurs Disciples, qui étoient la plupart du pays, se servoient, non de la Langue Gauloise, ou de la Latine, mais de la Langue Grecque. Dans tout ce qu'ils font, & dont il nous reste quelque monument ou quelque autre connoissance, ils n'employent par-tout que cette derniére Langue. S'agit-il d'écrire l'Histoire de ceux d'entre les Fidéles, que Dieu appelloit à lui par le Martyre? c'est en Grec qu'on l'écrit. Faut-il écrire au Pape, ou à d'autres, sur les affaires de l'Eglise? c'est encore la Langue Grecque qu'on emploie; & ceux qui écrivent sont des Fidéles du lieu, qui le font au milieu des fers. S. Irénée se trouve-t-il obligé d'écrire contre les Hérésies? Il le fait aussi en Grec; & son Ouvrage n'est pas seulement pour réfuter les Hérétiques, il est encore pour faire revenir de l'erreur jusqu'aux femmes, qu'ils avoient séduites le long du Rhône (2).

[B] *Un Auteur moderne a cru que c'étoit le même dont parle Pline le Jeune, dans une de ses Lettres.*] Pline, dans cette Lettre (3), sollicite l'Empereur Trajan d'accorder le droit de Bourgeoisie Romaine à un Abascance. *Item rogo indulgeas jus Quiritium L. Satrio Abascantio.* S'il s'agissoit de notre Médecin de Lyon, il se fesoit nommé *Lucius Satrius Abascantius.* Mais il y a deux raisons de douter que celui dont parle Pline, soit le même dont il est question ici. En prémier lieu, Galien qui le cite ne le nomme point Abascance, mais Abascante, sans y ajouter d'autres noms, qui devoient naturellement se trouver à la tête de ses Ouvrages, s'il en eût porté. En second lieu, Pline ne lui donne point la qualité de Médecin, quoiqu'il eut une occasion trés naturelle de le faire, puisque dans cette même Lettre il parle de Posthumius Marinus, son Médecin, auquel il souhaite de témoigner sa reconnoissance, en obtenant de l'Empereur pour quelques-uns de ses parens le droit de Bourgeoisie Romaine, qu'il demande aussi à la fin de la Lettre pour Lucius Satrius Abascantius, & pour deux autres. *Proxima infirmitas mea, Domine, obligavit me Posthumio Marino medico: cui parem gratiam referre beneficio tuo possum, si precibus meis ..... indulseris. Rogo ergo ut propinquis ejus des civitatem.* Il paroît qu'il auroit été trés naturel, aprés avoir parlé d'un Médecin, de donner à Abascante cette qualité, s'il eût été de la même profession.

[C] *L'on trouve encore d'autres personnes qui ont porté le nom d'Abascante.*] On nous a conservé une Epigramme Latine, qui porte le nom d'un *Quintus Sulpitius Abascantus.* Elle est sur la passion qu'il avoit conçue pour une femme de mauvaise vie. Mais nous n'avons point d'autres preuves pour la croire d'Abascante le Médecin, que l'identité de nom; ce qui est un assez léger fondement. Au reste, cette Piéce ne feroit pas honneur à sa mémoire, même devant d'honnêtes Paiens (4). Stace adresse le V. Livre de ses *Sylves* à un *Abascante*, & il tâche de le consoler de la mort de Priscille sa femme (5). Meursius rapporte trois Inscriptions Latines, où il est parlé de quelques autres du même nom, & en particulier d'un *Abascante* Affranchi d'Auguste (6). Enfin Spon & Whéles donnent une Inscription Grecque qu'ils ont trouvée à Ephése, proche des mazures du Temple de Diane, enclavée dans les marbres d'un Portail ancien, & qui regarde un Abascante: τὸ μνημεῖον Π. Οὐηδίου Ἀβασκάντου νεωτέρου Οὐηδίας Ἀβασκάντου νεωτέρας &c. *Le Tombeau de Publius Vedius Abascante le jeune.* On trouve dans le même endroit encore, des fragmens avec des caractéres Latins, où il y a P. VEDIUS ABASCANTUS JUNIOR; & il paroît que cet Abascante étoit d'une famille assez nombreuse, y aiant des noms de plusieurs personnes de cette famille dans l'Inscription, à ce qu'ont remarqué ces deux savans Voyageurs (7). Ainsi, quelque peu que l'on sache de notre Abascante Médecin, c'est néanmoins celui de tous, sur le sujet duquel on a le plus de lumiéres.

(1) *Hist. Littéraire de la France* Tom. I. Part. I. p. 228.

(2) Iren. contr. Hæres. L. I. c. 13. n. 7. Edit. 1710. Parisiis. op. eund. p. 229.

(3) Plin. L. X. Ep. 6. Edit. 1588. in 12.

(4) *Hist. Littéraire de la France* Tom. I. Part. I. p. 251.

(5) Statius *Sylv.* L. V. *Ad Abascantium*, Sylv. 1.

(6) Meursius *Exercit. Critic.* Part. II. c. 5. p. c. 125 & *seqq.* ap. Fabric. *Biblioth. Græc.* T. XIII. p. 18.

(7) Spon & Whéler *Voyage d'Italie, de Dalmatie &c.* Tom. I. p. 323. 324. Edit. de 1724, à la Haye.

☞ ABASSA, fameux Rebelle, qui fit trembler tout l'Empire Ottoman. Il se révolta sous Mustapha I., sous prétexte de venger la mort de Sultan Osman (a) [A]. Ce Rebelle ravageoit les plaines de Cara-Hisar, avec un Corps de quinze mille chevaux. Il avoit une si violente haine contre les Janissaires, que non content de passer au fil de l'épée tous ceux de cette Milice qui tomboient entre ses mains, il n'épargnoit ni leurs femmes, ni leurs enfans, ni même leurs parens. On avoit déja envoyé inutilement contre lui, Cigala Bassa [B]. Les Janissaires de Constantinople demandérent à grands

(a) Ricaut *Hist. de l'Emp. Ottom.* Tom. I. p. 6.

[A] *Sous prétexte de venger la mort de Sultan Osman.*] Osman, fils d'Achmet I. & petit-fils de Mahomet III, fut élevé à l'Empire en 1621. A la mort de son pére, comme il n'avoit que douze ans, & que l'état des affaires demandoit un homme mûr, on lui avoit préféré Mustapha son oncle; mais l'imbécillité de ce Prince obligea les Grands à le renvoyer dans sa Prison, & à mettre Osman sur le Trône. Les Janissaires aiant soupçonné le jeune Sultan d'avoir formé le dessein de les faire périr pour former une nouvelle Milice, se soulevérent, & animés dans leur rebellion par quelques hommes de Loi, ils fermérent l'oreille à toutes les propositions qu'Osman leur fit faire. Ils entrérent dans le Serrail, cherchérent Mustapha, qu'ils remirent sur le Trône: & le lendemain s'étant rendus maitres de la personne d'Osman, ils le conduisirent en prison aux Sept Tours, où le nouveau Grand-Visir, pour mettre Mustapha son maître en sureté, assassina cet infortuné Prince (1). Abassa, pour autoriser sa révolte, publia qu'étant un jour à ses dévotions dans une Mosquée, Osman lui étoit apparu, & le prenant par la main, lui avoit dit: *Mon fidele Musulman, le plus genereux de mes Esclaves, je te commande de venger ma mort par celle de soixante mille Janissaires ou Spahis, dont je te demande un sacrifice: la fortune accompagnera tes armes, & la victoire aura soin de couronner tes travaux* (2). Le Continuateur de Chalcondyle dit, que c'étoit Mahomet qui lui étoit apparu; ce qui me paroit plus vraisemblable, puisqu'il donnoit bien plus de poids à ses entreprises en s'autorisant des ordres de son Prophéte, plutôt que de ceux d'Osman; & imposture pour imposture, il y a de l'apparence, qu'il a employé celle qui pouvoit lui être la plus avantageuse.

[B] *On avoit deja envoyé inutilement contre lui, Cigala Bassa.*] Ce Général avoit marché contre les Rebelles avec des Troupes considérables; mais il se trouva bientôt hors d'état de faire tête à Abassa: l'épouvante se jetta parmi ses soldats, ensorte que le plus grand nombre déserta, & qu'il ne lui restoit enfin qu'environ cinq-cens Janissaires & deux-cens Spahis (3).

(1) *Continuat. de l'Hist. des Turcs de Chalcondyle* L. X. p. 980. 981.

(2) Ricaut *Hist. de l'Emp. Ottom.* Tom. I. p. 15. 16.

(3) Id. p. 2.

[C] *Le*

grands cris, qu'on les menât contre les rebelles. Le Mufti & le Général des Janissaires se servirent de cette occasion pour déposer Mustapha, & pour placer Amurath IV sur le Trône (b). L'insolence des Troupes aiant de nouveau éclaté, les Ministres de la Porte approuvérent, & fomentérent peut-être secrettement la révolte d'Abassa, qui devenoit de plus en plus puissant, le Gouverneur de Babylone s'étant déclaré pour lui, & le Grand-Visir aiant refusé de s'avancer pour le combattre [C]. Ainsi, continuant à faire des progrés, il s'approcha de Constantinople, & vint camper à cinq petites journées de cette Capitale; ce qui joint aux facheuses circonstances où l'on se trouvoit par rapport au dehors, mit les Ministres de la Porte dans un grand embarras [D]. Après avoir de nouveau déclaré Abassa rebelle, parce que les Janissaires ne vouloient pas entendre parler de traiter avec lui, on fut pourtant obligé de penser à le faire rentrer dans le devoir par la douceur; & les Janissaires y aiant enfin consenti, on fit la paix avec lui [E]. Ce fameux Général vint ensuite à Constantinople, rendre ses devoirs au Sultan [F]. En 1634 il marcha contre la Pologne, par les ordres d'Amurath; passa le Danube à la tête de soixante mille hommes; & sans la lâcheté des Moldaves & des Valaques, il auroit certainement remporté une glorieuse victoire [G]. Les Polonois, dissimulant, envoyérent un Ambassadeur à Constantinople pour demander la continuation de la paix; mais ils n'obtinrent rien [H], Abassa aiant déterminé Amurath à rompre ouvertement avec la Pologne. Ce conseil fut funeste à son auteur: les circonstances aiant changé tout d'un coup [I], Abassa fut sacrifié aux intérêts de l'Etat, pour appaiser les Polonois, & étranglé par ordre du Sultan (c).

(b) Idem p. 8.

(c) Id. p. 19.

[C] *Le Grand-Visir aiant refusé de s'avancer pour le combattre*] Ce Prémier-Ministre, qui avoit sans doute ses vues, ne s'avançoit que très lentement en Asie; il n'avoit pas avec lui plus de cinquante mille hommes, encore étoient-ce de jeunes soldats sans expérience & sans discipline. Abassa au contraire venoit d'être joint par le Beglerbey de Natolie, & par tous les Spahis qui tenoient des Timariots considérables (4); ensorte qu'il se voyoit une Armée nombreuse, composée des meilleures Troupes de l'Empire. Les Janissaires aiant pressé le Visir de les mener contre leur ennemi, il leur répondit d'abord froidement; & lorsqu'il eut appris le renfort qu'avoit reçu Abassa, il leva le masque, & leur déclara nettement, „ qu'ils pouvoient marcher contre les rebelles, s'ils le trouvoient à propos; que pour „ lui, il demeureroit spectateur du succès de la bataille, „ & qu'il ne vouloit pas contribuer à répandre si injustement le sang d'un grand nombre de Musulmans (5)".

(4) Voy. sur la nature des Fiefs appellés *Timariots*, Ricaut *Etat présent de l'Emp. Ottom.* L. III. ch. 2. & 4.

(5) Ricaut, *Hist. de l'Emp. Ottom.* Tom. I. p. 6.

[D] *Les circonstances où l'on se trouvoit par rapport au dehors, mirent les Ministres de la Porte dans un grand embarras.*] Les Turcs avoient eu du desavantage dans la guerre contre l'Empereur. Bechir Bacha de Babylone venoit de se déclarer pour Abassa, & le mettoit en état de tout entreprendre; & l'on apprit en même tems, que le Roi de Perse étoit entré en Turquie avec une nombreuse Armée. Si l'on joint à cela la peste & la famine, qui avoient fait de cruels ravages dans Constantinople, l'on aura une juste idée de la situation embarrassante où se devoient trouver les Turcs (6).

(6) Id. p. 14. 15.

[E] *On fit la paix avec lui.*] Les conditions du Traité furent: „ Que le Gouvernement d'Erzerum demeureroit „ à Abassa. Que celui de Bosra seroit donné à son fils, „ & celui de Marasch au Kiaia, ou Lieutenant-Général. „ Que l'on accorderoit une amnistie, tant à Abassa, qu'à „ ceux qui avoient pris son parti. Que l'observation des „ Articles seroit jurée par le Grand-Visir de la manière „ la plus solennelle qu'il se pourroit, & qu'elle seroit „ confirmée en plein Camp des Janissaires, qui se chargeroient de les faire exécuter." A ces conditions, Abassa rentra dans l'obéissance, & son Armée fut employée contre les Persans (7).

(7) Id. p. 17.

[F] *Ce fameux Général vint ensuite à Constantinople, rendre ses devoirs au Sultan.*] Le Grand-Visir se rendit à Constantinople avec Abassa. On alla au-devant d'eux à Scutari, d'où leur train, grossi par iceux qui les étoient allés joindre, fit une entrée pompeuse dans la Capitale. Abassa attiroit les regards de tout le peuple; on couroit en foule pour voir ce grand Capitaine, qui avoit longtems tenu tête à toute la Puissance Ottomane, qui avoit jetté l'épouvante & le trouble dans toute l'Asie, qui enfin employoit au service de son Maître les mêmes armes, avec lesquelles il faisoit peu auparavant trembler tout l'Empire. Il rendit comme un nouvel hommage au Sultan, & toucha la terre du front, selon la coutume du Pays. Il protesta, „ qu'il „ n'avoit jamais été qu'un très fidèle Sujet; qu'il n'avoit „ pris les armes que pour le service de Sa Hautesse: que „ s'il s'étoit révolté en apparence, ce n'avoit été que „ dans le dessein d'appaiser les mânes du grand Osman, „ par un sacrifice de ceux qui l'avoient cruellement mis à „ mort; de brider l'insolence des Janissaires, de leur apprendre à mieux respecter leurs Princes, & de les contraindre à regarder comme un sang sacré & inviolable, „ le sang des Empereurs Ottomans." Le Sultan, satisfait des raisons de ce Bacha, lui fit présent de trois Vestes, ce qui étoit un triple honneur: il lui donna en même tems le Gouvernement de Bosnie, dont Abassa prit aussi-tôt possession. C'est la coutume parmi les Turcs, que quand le Sultan donne de tels Emplois, celui qui en est revêtu baise en public la manche de Sa Hautesse. Mais de peur que des marques d'honneur trop éclatantes n'irritassent les Janissaires & les envieux d'Abassa, il fut résolu qu'il prendroit congé du Grand-Seigneur en particulier; ce qui étoit bien plus obligeant pour Abassa, que s'il eût eu une Audience de Cérémonie (8).

(8) Id. p. 18. 25.

[G] *Sans la lâcheté des Moldaves & des Valaques, il auroit certainement remporté une glorieuse victoire.*] Le Général Polonois, qui n'avoit ni assez de Troupes pour tenir la campagne, ni le tems d'en rassembler, s'étoit posté avantageusement sur une éminence entre le Tyr & la Ville de Choczin, afin d'être en état de secourir Caminiek, que les Turcs vouloient assiéger. Abassa, méprisant le petit nombre des Polonois, résolut de forcer leur Camp. Ceux-ci en aiant été avertis, prirent leurs précautions, & se défendirent vigoureusement. Mais il y a de l'apparence qu'ils auroient enfin été forcés, si les Moldaves & les Valaques, après s'être battus fort mollement, n'avoient pris la fuite: ce qui obligea Abassa de faire sonner la retraite, & de repasser le Tyr avec une diligence incroyable (9).

(9) Id. p. 29. 82.

[H] *Les Polonois... envoyerent un Ambassadeur à Constantinople,... mais ils n'obtinrent rien.*] Les Polonois étoient actuellement en guerre avec les Moscovites, & prêts à avoir aussi les Suedois sur les bras: ce fut ce qui les détermina à envoyer cette Ambassade, pour se plaindre d'Abassa, comme si ce Général eut agi contre les ordres, ou sans la participation du Sultan. Mais l'Ambassadeur fut reçu avec une hauteur insupportable. Le Sultan lui dit, „ que tous les Princes Chrétiens devoient recevoir les „ Loix des Empereurs Ottomans & leur payer tribut, ou „ qu'autrement ils épouveroient toute la fureur de ses „ armes." A quoi il ajouta, en prenant un cimeterre & en le tirant à demi, „ que c'étoit avec cela qu'il viendroit à bout de ses ennemis; & qu'encore qu'il fût occupé à la guerre de Perse, il ne craindroit point d'en „ entreprendre une autre contre la Pologne". L'Ambassadeur se retira, après avoir répondu d'une manière modeste aux bravades du Sultan (10).

(10) Id p. 32, 33.

[I] *Les circonstances aiant changé tout d'un coup.*] Ce fut par la paix qui se conclut subitement entre les Moscovites & les Polonois, ces derniers aiant remporté de signalés avantages sur les prémiers. Amurath n'eut pas plutôt appris la conclusion de cette paix, qu'il commença à ne plus faire de bravades contre les Polonois: il envoya un Aga en Pologne, pour tâcher d'excuser ce qui s'étoit passé; mais la Diète du Royaume assemblée pour-lors à Varsovie, instruite par l'Ambassadeur qui étoit de retour, approuva la résolution du Roi de faire la guerre aux Turcs. Ceux-ci, effrayés de voir une Armée victorieuse & de quatre-vingt-mille hommes prête à marcher contre eux, dans le tems qu'ils venoient de rompre avec la Perse, firent de nouvelles démarches pour obtenir la paix; & comme c'étoit principalement Abassa, qui par ses sollicitations & par ses impostures avoit été cause de la rupture, ce fut aussi lui qui en porta la peine (11).

(11) Id. p. 37. 39.

ABASSON, fameux Imposteur, qui vint en France, où il prétendit se faire passer pour un Prince Persan. Il tira par ce moyen de diverses personnes distinguées des sommes considérables, qu'il dépensa avec une troupe de débauchés & gens perdus. De France il alla à Ispahan Capitale de Perse, où il se cacha d'abord, ne faisant d'autre métier que d'étudier du matin au soir la Langue & les mœurs des Persans. Paul Lucas, qui nous rapporte dans ses Voyages l'histoire de cet Imposteur, nous apprend qu'il l'avoit vu étudiant de cette manière. Au bout de quelques années, Abasson se croyant en état de jouer son rôle en public, persuada à une Dame Persane de sa connoissance [A], qu'il étoit le frère

[A] *Persuada à une Dame Persane de sa connoissance.*] C'est assez la coutume des Imposteurs & des Hérésiarques, de gagner d'abord les femmes, parce qu'ils savent qu'elles ont en général un grand ascendant sur l'esprit des hommes, & de leurs maris en particulier. Leur pouvoir est en bien des occasions si grand & si étendu, que l'on voit des gens d'honneur & de qualité, qui seroient en état de rendre service à leur Patrie, se réduire à la vie privée, parce qu'ils ne peuvent se résoudre à dépendre d'une femme fière & ambitieuse, devenue maitresse d'une Cour, & dispo-

frère du Roi de Perse, fils comme lui de Sultan Soliman, & petit-fils d'Abas le Grand; & que sa mère, Arménienne de nation *, l'avoit caché peu de tems après sa naissance, pour le dérober à la cruauté du Roi, qui n'auroit pas manqué de l'immoler à sa sureté, comme il avoit fait ses autres frères. Il ajouta, qu'il avoit erré depuis ce tems-là en différens Pays, & qu'il avoit enfin pris le parti de revenir à Ispahan, pour chercher les moyens de délivrer la Perse de la tyrannie d'un Prince, qui possédoit injustement la Couronne, puisque c'étoit à lui Abasson qu'elle appartenoit par le droit de sa naissance. Pour rendre le récit de cette histoire plus vraisemblable, il avoit eu l'adresse de faire graver sur une émeraude le nom du Sultan Soliman, & celui d'un fils qui étoit mort en bas âge, dont la mère étoit Arménienne; & il ajoutoit, que ce Cachet lui avoit été donné afin qu'il pût, si l'occasion s'en présentoit, se faire reconnoitre pour véritable fils de Soliman. En peu de tems il obtint tant de créance dans l'esprit des Arméniens, qu'ils lui conseillérent d'aller en Turquie demander du secours au Sultan, pour être rétabli sur le Trône que son frère avoit usurpé. Ils firent un fonds considérable pour ce voyage, & lui donnérent des Lettres de change pour les Marchands Arméniens de Constantinople. Abasson bien muni se rendit dans cette Ville, où il fut reçu à bras ouverts par les Arméniens. Le Grand-Seigneur, informé de son arrivée, lui fit offrir cinq-cens écus par jour, avec une Garde de Janissaires; mais il refusa ces offres, comme indignes d'un Prince de son rang. Cette grandeur d'ame, comme parloient ses amis, le rendit encore plus cher aux Arméniens, qui lui fournissoient libéralement dequoi soutenir une dépense proportionnée à sa naissance. Mais sa prospérité ne dura guères. Le Grand-Seigneur, qui commençoit à soupçonner Abasson, le fit prendre & conduire sous une bonne garde à Lemnos; & il envoya en même tems un Aga à Ispahan, pour s'informer de la vérité. Abasson, instruit de cette démarche du Sultan, en fut fort effrayé. Il s'adressa aux Consuls François du Levant, pour obtenir par leur crédit la permission de passer en France. Les Consuls, trompés par le Cachet dont j'ai parlé, écrivirent au Comte de Pontchartrain en faveur de ce prétendu Prince. Mais avant qu'ils pussent avoir réponse, l'Aga avoit informé le Grand-Seigneur, qu'Abasson étoit un Imposteur: sur quoi sa prétendue Majesté Persienne eut la tête coupée par ordre du Sultan, aussi-bien que trois de ses gens; & leurs têtes furent exposées à la vue de toute l'Armée devant la tente du Grand-Visir, pour apprendre aux Avanturiers comme Abasson à ne point abuser de la crédulité du peuple par des fables, dont on découvre tôt ou tard l'imposture (a).

* [C'est ce que dit Paul Lucas, & non Arabe, comme le disent les Auteurs Anglois, sans doute par méprise, comme il paroit par la suite même de leur Article. REM. DU TRAD.

(a) Paul Lucas Voyag. en Turq. &c. en 1714. Tom. I. p. 18-19.

disposant des Emplois & des Dignités. Madame de Maintenon étoit devenue si puissante sous le régne du dernier Roi de France, que l'on ne pouvoit obtenir la moindre grace que par son canal; les Princes du Sang eux-mêmes étoient réduits à lui faire la cour. Mais il n'y avoit en cela rien de nouveau; l'Histoire de la République Romaine fournit divers exemples semblables. Luculle, un des hommes les plus illustres de son tems, & dont l'Abbé de S. Réal dit, que la seule chose qu'on pouvoit lui reprocher, *c'est qu'il ignoroit l'art d'être vicieux* (1); Luculle, malgré toutes ses grandes qualités, ne put obtenir le Gouvernement de Cilicie, ni le Commandement des Armées contre Mithridate, qu'en s'abbaissant devant Præscia, jusqu'à se déclarer son Amant. Cette femme étoit fameuse à Rome pour son libertinage. Céthégus, pour-lors l'Idole du Peuple, étoit passionné pour elle; & elle avoit tant de pouvoir sur son esprit, que pour obtenir quelque chose de Céthégus, il falloit s'adresser à Præscia; & l'on faisoit la cour à Céthégus, pour avoir la faveur du Peuple. Luculle, quoiqu'il fût ennemi de Céthégus, & qu'il méprisât Præscia, fut pourtant obligé de leur témoigner des égards. Elle crut qu'il l'aimoit, & en devint plus fière, parce que Luculle étoit universellement estimé, & qu'il avoit paru jusqu'alors avoir peu de panchant à la galanterie. Præscia reçut ses soins avec plaisir, & le réconcilia avec Céthégus; qui s'en rapportant aveuglément à sa Maitresse, faisoit par-tout l'éloge de Luculle, & gagna si bien le Peuple en sa faveur, qu'il lui fit obtenir le Gouvernement qu'il desiroit (2). C'est ainsi qu'un homme d'un mérite supérieur parvint à un poste honorable par le crédit d'une femme, & même d'une femme débauchée. Je ne sai si la Dame Persane, à qui notre Abassan s'adressa, étoit du même caractère que Præscia; mais il y a toute apparence qu'il auroit trouvé peu de créance parmi les Arméniens, s'il n'avoit été appuyé de tout le crédit de cette femme.

(1) Oeuvres de S. Réal, T. I. p. 207.

(2) Id. ibid.

ABBADIE (JAQUES), célèbre Théologien Protestant, nâquit en 1654 à Naï, Ville à quatre lieues environ de Pau en Béarn. Après qu'il eut fait ses études classiques sous les yeux & par les soins du fameux Mr. La Placette, pour-lors Ministre de Naï, on l'envoya à l'Académie de Sedan, où il étudia en Philosophie & en Théologie. De là il alla en Hollande, & ensuite en Allemagne; & aiant été ordonné, & reçu Docteur en Théologie, il fut Ministre de l'Electeur de Brandebourg dans l'Eglise Françoise de Berlin. Il quitta cette place en 1690, & étant venu en Angleterre, il fut pendant quelque tems Ministre de l'Eglise Françoise de la Savoye à Londres. Peu après, le Doyenné de Killalow en Irlande étant venu à vaquer, le Docteur Abbadie fut promu à cette Dignité, dont il a joui jusqu'à sa mort. Il fit un voyage en Hollande *, pour y faire imprimer un de ses Ouvrages. De retour à Londres, il tomba peu après malade & mourut à Ste. Marie la Bonne, près de Londres, le 25 de Septembre 1727, dans la soixante-&-treizième année de son âge. Il étoit grand Défenseur de l'ancienne & orthodoxe doctrine des Réformés, ainsi qu'il paroit par ses Ouvrages, qui sont en assez grand nombre [A]. Outre qu'il possédoit parfaitement les Langues Savantes, & les Anteurs Classiques,

* [Mr. Abbadie demeura plus de trois ans à Amsterdam. REM. DU TRAD.

[A] *Ses Ouvrages, qui sont en assez grand nombre.*] Il a publié les Ouvrages suivans: *Sermons sur divers Textes de l'Ecriture*, Leide 1680. in-8. Ce volume contient quatre Sermons. *Panégyrique de Monseigneur l'Electeur de Brandebourg*, Rotterdam 1684. in-8. *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne*, Rotterdam 1684 2 vol. in-8. Une seconde Edition du même Livre en 1688, avec des additions considérables. Cet Ouvrage a été réimprimé diverses fois en France [& en Hollande], & traduit en Anglois & en Hollandois, &c. [Ce Traité est de tous les Ouvrages de Mr. Abbadie, le plus estimé. Dès qu'il parut, il enleva les suffrages de tout le monde. On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici le jugement que portérent de cet Ouvrage des personnes, d'ailleurs peu favorablement prévenues pour les Réformés. Je parle du Comte de Bussi-Rabutin, de son ami Mr. Corbinelli, & de sa parente Madame de Sévigné, dont le goût & l'esprit sont si connus par ses Lettres. Voici ce que Mr. Corbinelli mandoit au Comte de Bussi, dans une Lettre de Mad. de Sevigné, du 10 de Mars 1687 (1). *Je viens d'achever de lire un Livre intitulé*, la Vérité de la Religion Chrétienne, *qui est à mon gré un Livre parfait.* Le Comte de Bussi disoit à Madame de Sévigné, dans une Lettre du 5 de Juillet 1688 (2): *Il faut chercher autre chose que ce que nous voyons; & savez-vous bien ce qui me confirme dans ces sentimens? C'est le second Livre de* la Vérité de la Religion. *Nous le lisons à présent ... & nous trouvons qu'il n'y a que ce Livre-là à lire au monde.* Madame de Sévigné ne s'exprime pas moins fortement dans sa Lettre du 13 d'Août 1688 (3). *Il faut que je revienne encore à vous, pour vous dire la joie que j'ai de l'estime que je vous vois pour le second Tome d'Abbadie. C'est le plus Divin de tous les Livres,* CETTE ESTIME EST GENERALE... *Je ne croi pas qu'on ait jamais parlé de la Religion, comme cet homme-là.* Je n'ajouterai plus que deux passages, qui prouvent combien cet Ouvrage avoit frappé & touché le Comte de Bussi. Dans une Lettre du 15 Août 1688 (4) à Madame de Sévigné, il dit: *Madame de Coligny dit, qu'elle gageroit qu'Abbadie ne mourra point Huguenot, ne pouvant pas s'imaginer que Jesus-Christ laisse périr un homme, qui l'a si bien prouvé. Et moi qui ne répons de rien, je dis, que si Abbadie meurt dans sa Religion,* cela me fait craindre *& admirer la Providence.* Et dans la même Lettre: *Nous sommes sur les fins du second Tome de* la Vérité de la Religion. *C'est un Livre Divin, je ne dis pas seulement pour la matière, mais encore pour la forme. Je ne veux plus lire que ce Livre-là pour ce qui regarde mon salut. Il ne me feroit pas quitter le monde, comme il y a obligé le Charmel, quand je ne serois non plus marié que lui; mais il me le fera bien mépriser, & il m'en persuadera le détachement par l'esprit. Jusques ici je n'ai point été touché de tous les autres Livres, qui parlent de Dieu; & j'en voi bien aujourd'hui la raison;* c'est que la source m'en paroissoit douteuse: *mais la voyant claire & nette dans le Livre d'Abbadie, il me fait valoir*

(1) *Lettres de Bussi-Rabutin* Tom. IV. *Lett.* 201. Paris 1725.

(2) Id. Tom. V. *Lett.* 15.

(3) Id. ibid. *Lett.* 19.

(4) Id. ibid. *Lett.* 20.

ques, il étoit versé dans l'Histoire tant Ecclésiastique que Profane. Mais il avoit sur-tout acquis une très grande réputation par l'élévation de son génie, par sa grande pénétration d'esprit, & par une éloquence mâle. [☞ Voyez quelques particularités dans la Remarque (*B*).

luir tout ce que je n'estimois pas. Encore une fois, c'est un Livre admirable; il me peint tout ce qu'il me dit; & en un mot, il force ma Raison *à ne pas douter de ce qui lui paroissoit incroyable.* ADD. DU TRAD.] *Reflexions sur la Présence reelle du Corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, comprises en diverses Lettres.* La Haye 1685. in-12. réimprimées à Rotterdam 1713. Mais l'Auteur a desavoué ces deux Editions, comme pleines de fautes qui gâtent le sens, & qui le rendent inintelligible. [☞ Je ne sai sur quels Mémoires les Auteurs Anglois assurent que Mr. Abbadie a desavoué l'Edition de 1685. Elle a pourtant les caractères d'un Ouvrage avoué par son Auteur, puisque l'on trouve à la tête une Epitre Dédicatoire à l'Electeur de Brandebourg, & un Avertissement de l'Auteur; ce qui ne convient guères à une Edition subreptice & desavouée. Sur-tout on ne peut guères en avoir cette idée, si l'on fait attention à la manière dont Mr. Bayle parla de ces Lettres, & au jugement qu'il en porta, *Nouv. de la Rep. des Lettr.* Avril 1685. *Quoique toutes ces quatre Lettres sentent un esprit fort profond, la derniere est à mon avis la plus digne de reponse, & la plus revêtue de l'air d'Original.* Un homme tel que Mr. Bayle auroit-il parlé sur ce ton, d'un Ouvrage *inintelligible?* ADD. DU TRAD.] *Les Caractères du Chretien & du Christianisme, marqués dans trois Sermons sur divers Textes de l'Ecriture, avec des Reflexions sur les Afflictions de l'Eglise.* La Haye 1685. In-12. *Traité de la Divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ.* Rotterdam 1689. in-8. *L'Art de se connoitre soi-même, ou la Recherche des sources de la Morale. En deux Parties.* Rotterdam 1692. in-8. réimprimé diverses fois en France, & traduit en diverses Langues. La Version Allemande est imprimée à Ausbourg en 1712. In-8. *Defense de la Nation Britannique, ou les Droits de Dieu, de la Nature, & de la Société, sont clairement établis, au sujet de la Revolution d'Angleterre, contre l'Auteur de l'Avis important aux Réfugiés.* Londres 1692. In-8. réimprimé en Hollande. *Panegyrique de Marie Reine d'Angleterre, d'Ecosse, de France, & d'Irlande, de glorieuse mémoire, décedée à Kensington le 18 Décembre* 1694. La Haye 1695. in-12. *Histoire de la derniere Conspiration d'Angleterre, avec le détail des diverses Entreprises contre le Roi & la Nation, qui ont precédé ce dernier Attentat.* Londres 1696. in-8. Cet Ouvrage fut composé par ordre du Roi Guillaume, sur les Mémoires & Pièces originales, qui furent communiquées à l'Auteur par le Comte de Portland, & par Mr. Guillaume Trumbal Secrétaire d'Etat. Il fut réimprimé en Hollande, & traduit en Anglois. *La Verite de la Religion Reformee.* Rotterdam 1718. 2. vol. in-8. Le Docteur Lambert, Evêque de Dromore en Irlande, jugeant cet Ouvrage très utile pour l'instruction des Catholiques-Romains de son Diocèse, souhaita qu'un Ecclésiastique de ses Amis le traduisît en Anglois: mais cet Evêque n'aiant pas trouvé cette Version à son gré, se donna la peine de le traduire lui-même. *Le Triomphe de la Providence & de la Religion, ou l'ouverture des sept Sceaux par le Fils de Dieu; où l'on trouvera la première partie de l'Apocalypse clairement expliquée, par ce qu'il y a de plus connu dans l'Histoire, & de moins contesté dans la Parole de Dieu. Avec une nouvelle & très sensible Demonstration de la Vérité de la Religion Chrétienne.* Amsterdam 1723. 4 vol. in-12. Outre ces Ouvrages, il a publié quelques autres petites Pièces, & quelques Sermons détachés. [☞ Parmi ces Sermons, il y en a un *sur le Couronnement de l'Electeur de Brandebourg, prononcé à Berlin le 13 de Juin* 1688. Berlin 1688. in-12. ADD. DU TRAD.] Et tous ces Ouvrages ont été reçus avec un applaudissement universel. Peu de tems avant sa mort, il projetta une nouvelle Edition de tous ses Ouvrages en IV volumes in-4. où il auroit ajouté quelques nouvelles Pièces qui n'avoient jamais paru: mais la mort l'a empêché d'exécuter ce dessein.

[*B*] ☞ *Quelques particularités*] Le Père Niceron (1) diffère, & par rapport à la date de la naissance, & par rapport à celle de la mort de Mr. Abbadie. Il le fait naitre en 1658, & mourir le 2 d'Octobre 1727; au-lieu que dans cet Article, on dit qu'il nâquit en 1654, & qu'il mourut le 25 de Septembre. Comme les Auteurs Anglois ont été à portée d'être instruits, du moins par rapport au jour de la mort, le préjugé est pour eux. Mais d'un autre côté, le peu qu'ils disent d'un homme tel que fut le Docteur Abbadie, donne lieu de penser qu'ils n'ont pas cherché fort soigneusement des Mémoires; & quoique le Pere Niceron ne paroisse pas non plus en avoir eu de fort étendus, il nous apprend pourtant quelques particularités, que le Lecteur sera bien aise de trouver ici. Mr. Abbadie étudia non seulement à Sedan, mais aussi à Puylaurens & à Saumur; & ce fut à Sedan qu'il fut reçu Docteur en Théologie: au-lieu que par la manière dont on s'énonce dans l'Article, il semble qu'il n'ait reçu le degré de Docteur, que depuis sa sortie de France. Le P. Niceron nous apprend aussi, que ce fut le Comte d'Espense, Prémier Ecuyer de l'Electeur de Brandebourg, qui étant à Paris, engagea Mr. Abbadie à faire le voyage de Berlin. Que pendant qu'il fut Pasteur dans cette Ville, il fit divers voyages en Hollande, en 1684, 1686, & 1688, tant pour l'impression de ses Ouvrages, que pour differens sujets. Que ce fut en 1688, que le Maréchal de Schomberg, qui venoit de passer en Angleterre avec le Prince d'Orange, engagea Mr. Abbadie, qu'il aimoit beaucoup, à venir l'y trouver. Que ce Seigneur l'emmena avec lui en Irlande sur la fin de l'Eté de l'année suivante 1689, & que ce ne fut qu'après qu'il eut été tué le 22 de Juillet 1690 à la bataille de la Boyne, que Mr. Abbadie se rendit à Londres, & fut fait Ministre de l'Eglise de la Savoye.

(1) *Mém. des Homm. Illust.* T. II. p. 381 & suiv.

En parlant de ses Ouvrages, le même P. Niceron paroit avoir confondu le *Traité de la Verité de la Religion Chrétienne Reformée*, avec celui de *la Vérité de la Religion Chrétienne:* du moins attribue-t-il au Docteur Lambert Evêque de Dromore en Irlande, une Traduction de ce dernier Ouvrage; au-lieu que l'on voit dans la Remarque [*A*], que c'est le *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne Reformée*, que cet Evêque traduisit, pour l'instruction des Catholiques-Romains de son Diocèse; & cela paroit aussi par le Projet de l'Edition des Ouvrages de Mr. Abbadie in-4. publié à Londres en 1727 sous les yeux de l'Auteur: on y voit, que c'est la Traduction de *la Vérité de la Religion Chrétienne Reformes*, dont le Docteur Lambert est l'Auteur. On promettoit dans le Projet dont je viens de parler, & que l'on trouve dans la Bibliothéque Angloise (2), outre diverses Pièces qui n'avoient jamais paru, deux nouveaux Ouvrages, dont le Public a, selon les apparences, sujet de regretter la perte: une *Nouvelle manière de prouver l'Immortalité de l'Ame*; & des *Notes sur le Commentaire Philosophique.* Je dis que le Public a sujet d'en regretter la perte, car on m'a assuré, qu'il ne s'étoit rien trouvé parmi les papiers de Mr. Abbadie, du moins du prémier de ces Ouvrages. Cela ne surprendra point ceux qui savent que ce Savant méditoit avec tant de force, qu'il avoit quelquefois ses Ouvrages tout composés en tête, & ne les écrivoit qu'à mesure qu'il les faisoit imprimer; ce qu'on sait de sa propeë bouche lui être arrivé, à l'égard de son Ouvrage sur l'Apocalypse. REM. DU TRAD.]

(2) Tom. XV. Part I. p. 275 & suiv.

ABBAS *, fils d'Abdalmothleb ou Abdolmutalib, & oncle de Mahomet. Il fit d'abord la guerre à son neveu, qu'il regardoit comme un Imposteur & un traitre à sa patrie. Mais Mahomet le vainquit, & le prit prisonnier à la bataille de Bedr, qui se donna la seconde année de l'Hégire, & il le mit à une très grosse rançon. Un jour il s'en plaignit à Mahomet, lui disant: *Pouvez-vous penser qu'il soit juste & raisonnable, de réduire votre propre oncle à une si grande misère, qu'elle deshonore votre famille, en le forçant de mendier de porte en porte?* Mahomet, qui savoit qu'Abbas avoit caché des sommes considérables, lui repliqua: *Que deviendront donc ces bourses d'or, que vous donnates à votre mère, le jour que vous partites de la Mecque?* Abbas, surpris que Mahomet fût instruit d'une chose qu'il avoit cru fort secrette [*A*], conçut une opinion plus avantageuse de son neveu qu'il n'en avoit eu auparavant, & commença à le regarder comme un personnage extraordinaire. Il lui promit non seulement de payer sa rançon, mais aussi d'embrasser sa nouvelle Religion, ce qu'il exécuta; & il déclara publiquement quelques années après, que Dieu lui avoit rendu au centuple l'argent qu'il avoit déboursé; & qu'il regardoit ceci comme un effet particulier de la faveur de Dieu envers lui [*B*], parce qu'il avoit embrassé *la Religion Musulmane.* Il devint dans la suite un des principaux Capitaines de Mahomet, & combattit sous ses étendarts à la bataille de Honain contre les Thakefites, l'an huitième de l'Hégire, peu de tems après la prise de la Mecque. Ce fut dans cette bataille que Mahomet courut grand risque de

* Ce nom s'écrit quelquefois avec un *b*, parce que les Arabes doublent rarement les lettres: mais ils se servent ordinairement de cette marque (ّ) qu'ils nomment *Tesdid*, c'est-à-dire *le Doubleur*, & qu'ils mettent sous les lettres dont ils veulent doubler le son: *Abas* pour *Abbas* &c. Voy. *Erpenii Gramm.* &c. p. 21.

[*A*] *Fort secrette*] Il se peut qu'Abbas fût fort surpris de voir son secret découvert, & il est plus que probable que Mahomet avoit pu en être instruit sans être Prophete; car quoiqu'il eût été chassé de la Mecque, il y avoit cependant des Amis & des Emissaires, qui pouvoient avoir eu connoissance de ce qui s'étoit passé entre Abbas & sa mère, & qui pouvoient en avoir informé Mahomet.

[*B*] *Un effet particulier de la faveur de Dieu envers lui*] Je ne vois aucun fondement solide de cette foi, ou de cette hypocrisie (comme l'on voudra la nommer) d'Abbas, puisque peu après la bataille de Bede il se joignit à Mahomet, & eut beaucoup de part à ses conseils & à ses

de la vie, & il l'auroit infailliblement perdue, si Abbas, qui avoit la voix extrémement forte & sonore, n'avoit rappellé & ranimé les fuyards par ces paroles: *Serviteurs de Dieu! ne savez-vous donc pas que son Prophète est ici? Où fuyez-vous? & en quel lieu voulez-vous vous cacher? Quoi! vous êtes le Peuple fidèle, dont il est parlé dans l'Écriture, & auquel s'adressent les promesses de Dieu; & vous avez la lâcheté d'abandonner son Prophète? &c.* Ces paroles, prononcées d'un ton fièr & perçant, animérent tellement les Mahométans qui fuyoient, qu'ils revinrent à la charge, & degagerent leur Prophète des mains de ses ennemis. Notre Abbas fut non seulement vaillant Soldat, mais aussi un grand Docteur de la Religion Mahométane, & y devint savant en peu de tems; car toute leur Science dans ce tems-là se réduisoit à réciter & à expliquer les Chapitres de l'Alcoran, que Mahomet prétendoit recevoir de tems en tems du Ciel, & à conserver le souvenir de certaines Histoires apocryphes, qui ont passé depuis parmi les Turcs pour des Traditions Prophétiques. Cependant le fils de notre Abbas, appellé communément *Ebn-Abbas*, c'est-a-dire fils d'Abbas, le surpassa de beaucoup dans ce genre de savoir. Abbas fut toujours en grande vénération parmi les Mahométans, jusques-là que les Califes Omar & Othman ne passoient jamais devant lui à cheval, sans mettre pied à terre pour le saluer. Il mourut l'an trente-deux de l'Hégire. Cent ans aprés sa mort, un de ses petits-fils, *Abul-Abbas*, surnommé *Saffah*, fut proclame Calife; & c'est en sa personne que commença la Dynastie des Abbassides, qui possédérent le Califat l'espace de 524 ans. Il y eut trente-sept Califes de cette Famille, qui se succédérent sans interruption. Le fils de notre Abbas, *Ebn Abbas Abdalla*, cousin-germain de Mahomet, étoit petit-fils d'Abdalmothleb, aieul de ce faux Prophète. Il fut un des principaux Docteurs Mahométans, & du nombre de ceux qui furent appellés par excellence *Sababah*, c'est-à-dire, *Compagnons du Prophète*; & dans le Corps des Traditions [C], son autorité l'emportoit sur celle de tous les autres. On raconte de lui, que l'Ange Gabriel, qui avoit apporté l'Alcoran à Mahomet, lui apparut lorsqu'il n'avoit que dix ans, & lui donna la parfaite intelligence de ce Livre; & que c'est à cause de cela qu'on lui donna le titre de *Targumian Alcoran*, c'est-à-dire, l'*Interprète de l'Alcoran*. Il mourut l'an 68 de l'Hégire, & à sa mort l'on cria par-tout, *Le grand Rabbani* [D], c'est-à-dire, *le grand Maitre, le grand Docteur des Musulmans est mort.* Herbelot, pag. 3.

ses actions, & qu'il eut part aussi dans la suite à ses rapines & à ses conquêtes; ce qui augmenta en peu d'années leur fortune au centuple, comme le disoit Abbas.

[C] *Le Corps des Traditions*] Tout le Corps de la Religion Mahométane, comme de celle des Juifs, a deux parties, le *Coran* ou l'Alcoran, & le Livre des Traditions appellé *Sonna*. Voyez l'Article ABOUHANIF.

[D] *Le grand Rabbani.*] Le mot de *Rabboni*, ou de *Rabbana*, signifie en Arabe aussi-bien qu'en Hébreu, *notre Maitre*, *notre Docteur*. Les Mahométans appellent aussi *Rabbanian* ou *Rabbanioun* (au pluriel) ceux de leurs Docteurs, qu'ils estiment les plus savans & les plus dévots. Voyez Herbelot p. 704.

ABBASSA, sœur de Harun Raschid, cinquième Calife de la race des Abbassides. (Voyez l'Article ABBASSIDES.) Le Calife son frére la maria à *Giafar* son Favori, à condition qu'ils ne coucheroient point ensemble. Leur passion réciproque leur fit oublier ou mépriser cette condition, ensorte qu'il leur nâquit un fils, qu'ils envoyérent secrettement à la Mecque, où ils le firent élever. Mais le Calife en aiant dans la suite été informé, cela causa le malheur de l'un & de l'autre [A]; car, selon quelques Auteurs, Giafar perdit par-là la faveur de son Souverain; & Abbassa, bannie du Palais Impérial, fut réduite dans la plus grande misére. Quelques années aprés, Abbassa aiant rencontré une Dame du prémier rang, qu'elle avoit connue, celle-ci, surprise de la voir en si mauvais équipage, lui demanda comment elle, qui avoit été si riche, étoit devenue si pauvre. Abbassa répondit: *Il y a eu un tems, où j'avois quatre cens Esclaves à mon commandement: mais ma condition est si fort changée, qu'à présent deux peaux de mouton me servent, l'une de chemise, & l'autre de robe.* Elle ajouta, *qu'elle attribuoit ses infortunes à l'ingratitude, dont elle avoit payé les bienfaits qu'elle avoit reçus de Dieu dans le tems de sa prospérité: mais qu'aiant reconnu son crime, elle en faisoit pénitence, & qu'elle vivoit contente.* La Dame lui fit present de cinq-cens Dragmes d'argent (environ la valeur de sept ou huit Livres sterling); ce qui donna autant de joie à Abbassa, que si on l'avoit rétablie dans sa prémiére grandeur.

On

[A] *Causa le malheur de l'un & de l'autre.*] Un des principaux Historiens Persans (1) raconte la chose de la manière suivante. „ Harun Raschid avoit une sœur nommée Abbassa, qu'il aimoit tendrement; & un Favori, appellé Giafar, dans la conversation duquel il prenoit beaucoup de plaisir. Il se vit privé tout d'un coup de l'un & de l'autre, sa sœur s'étant retirée dans l'appartement le plus secret des femmes, où elle ne vouloit recevoir que rarement les visites du Calife; & Giafar aiant perdu la gaieté & la bonne humeur qu'il faisoit briller ordinairement dans la conversation. Harun, chagrin de ce changement, en eut bientôt découvert la cause, qui étoit l'amour que Giafar & Abbassa avoient conçu l'un pour l'autre; & pour satisfaire, jusques à un certain point, leur passion, dont il remarqua la violence, il résolut de les marier ensemble, espérant par ce moyen de jouïr sans obstacle des agrémens de la conversation de l'un & de l'autre. Il est vrai qu'il y attacha une dure condition, qui étoit, qu'ils ne coucheroient jamais ensemble, & qu'ils n'auroient, de quelque maniére que ce fût, aucun commerce familier, qu'en sa présence. Malgré cette défense, la passion de la jeune Princesse fit qu'elle sollicita vivement Giafar, qui étoit jeune & galant, de la voir plus familièrement. Giafar, qui n'étoit pas moins amoureux qu'elle, ne put résister longtems à ses sollicitations, & ils trouvérent bientôt le moyen de satisfaire secrettement leurs desirs. Abbassa devint enceinte peu après, & accoucha d'un fils, mais si secrettement, que le Calife n'en auroit jamais rien su, si une de ses Esclaves ne l'avoit trahie. Elle avoit envoyé d'abord son enfant à la Mecque, pour l'y faire nourrir; ce qui étant venu aux oreilles du Calife, il entreprit le voyage de la Mecque, sous prétexte d'y aller en Pélerinage: mais avant qu'il y arrivât, on avoit transporté l'enfant dans la Province d'Yémen ou Arabie Heureuse, si secrettement, qu'Harun n'en put trouver ni trace ni vestige. Sur quoi l'on dit que le Calife prit la résolution de faire périr Giafar avec toute sa famille, qui étoit celle des Barmécides, & qui étoit trés nombreuse." Un autre Auteur célèbre raconte cet événement de cette manière (2). „ L'an de l'Hégire 108, (de J. C. 727) Al-Raschid fit emprisonner les Barmécides, & mourir Giafar; ce qu'on attribue à la raison suivante. Raschid, lorsqu'il faisoit la débauche pour se délasser des affaires, avoit ordinairement Giafar & Abbassa avec lui, pour partager ses plaisirs; & il trouvoit tant d'agrément dans leur conversation, qu'il ne pouvoit se passer ni de l'un ni de l'autre. Il arriva un jour, que dans un de ces entretiens joyeux, Raschid dit à Giafar: *Je veux te donner Abbassa pour femme; mais seulement pour la regarder, & pour avoir societé avec elle en ma présence, & non pour la toucher ni pour avoir commerce avec elle en particulier.* Giafar accepta le parti à cette condition; mais comme ils étoient tous deux jeunes, ils trouvérent bientôt l'occasion de satisfaire leurs desirs, ensorte qu'Abbassa devint enceinte & accoucha de deux jumeaux. Raschid, informé de la chose, en fut tellement irrité, qu'il fit trancher la tête à Giafar, & confina Jahia son pére, & son frère Fadhel (3), dans la prison de Rakka, où ils demeurérent jusqu'à leur mort. Il écrivit ensuite à tous les Gouverneurs de son Empire, leur ordonnant de faire arrêter tous les Barmécides qui se trouveroient dans l'étendue de sa domination, & il s'empara en même tems de tous leurs biens. Il ordonna ensuite qu'on enfermât Abbassa dans une Tour, où elle fut mise dans un puits, ou dans une basse-fosse (4). Aiant envoyé chercher ses enfans, ils parurent à ses yeux comme deux perles orientales, & il ne put s'empêcher de pleurer en les regardant; mais à la fin il ordonna qu'on les jettât dans un puits, ou dans une fosse, que l'on remplit d'abord de terre." Quelques autres Auteurs Arabes parlent de cet événement, mais d'une maniere obscure. Erpenius (5) en dit quelque chose, mais il ne parle que d'un fils.

(1) Khondemir.

(2) Abul Pharage, *Histoire des Dynasties des Califes, ou des Successeurs de Mahomet.*

(3) Il y eut deux autres fréres emprisonnés. Voy. les Articles FADHEL & GIAFAR.

(4) *Pocock* a traduit ici, comme si Abbassa avoit été brulée vive dans une fosse: mais je préfére le sens, qui porte qu'elle fut étroitement resserrée, ou mise dans une basse-fosse.

(5) In *Hist. Saracen.*

[B] *Nous*

On trouve dans le Recueil Arabe, intitulé *Saba*, que cette Princesse avoit un beau génie, & faisoit très bien des vers ; & Abou Hagélah rapporte, qu'il y a d'elle un Sonnet très touchant, adressé à Giafar son mari. Nous en donnons dans les Remarques une Stance traduite de l'Arabe [*B*].

[*B*] *Nous en donnons une Stance traduite de l'Arabe.*] Ces vers furent faits après leur séparation, & elle s'y plaint d'être privée du plaisir de jouïr de sa compagnie, par les ordres cruels de son frère. *J'avois résolu de cacher mon amour dans le fond de mon triste cœur; mais hélas! mes soupirs échapés malgré moi, trahissent ce que je voulois cacher; & puisqu'ils ne peuvent vous rappeller, mon honneur & mon secret sont tous deux perdus. Ou s'il faut que je céde à ses ordres (6) sévères, je sauverai ma vie, mais je serai infortunée. Quoi qu'il arrive enfin, je ne mourrai point sans être plainte & vengée, puisque ma triste fin ne peut manquer de faire connoître mort barbare assassin.*

Abbassa adressa ces vers à Giafar son mari, avant qu'elle permît qu'il violât les ordres rigoureux de son frère. On y voit les plus tendres sentimens de l'amour qu'elle avoit pour lui, & le combat que sa passion livroit contre la loi qu'on leur avoit imposée. Elle lui écrit en termes ambigus & obscurs, afin que le Calife ne pût reconnoitre que cette Pièce venoit d'elle.

(6) De Hassan.

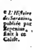
ABBASSIDES. Ce fut l'an centième de l'Hégire, qui répond à l'an 719 de notre Ere vulgaire, & sous le Califat d'Omar second, que Mahomet, fils d'Ali, petit-fils d'Abdallah, & arriére-petit-fils d'Abbas (*a*), commença à faire éclater ses prétentions au Califat. Il étoit appuyé par plusieurs des principaux Seigneurs de l'Empire, qui envoyérent douze personnes choisies dans le Khorasan & en d'autres Provinces, pour soulever les peuples en faveur des Abbassides contre les Ommiades, qui étoient pour-lors en possession du Califat. Ces Emissaires publiérent par-tout, que les Abbassides étoient les véritables enfans de la Famille du Prophète, entant qu'ils descendoient de Haschem & d'Abdalmothleb, aieux de Mahomet: que les Ommiades avoient usurpé sur eux l'Empire, qui auroit dû être héréditaire dans leur Famille, & qui appartenoit légitimement au sang de leur prémier Prince & Législateur. (Voyez les Articles OMAR fils d'Abdelaziz, & MARVAN). Mais comme les Abbassides traitérent les Ommiades d'Usurpateurs, les Descendans d'Ali en firent autant aux Abbassides, (quoiqu'avec moins de succès) ; car il y avoit longtems qu'ils prétendoient que le Califat leur appartenoit de droit & directement, étant les plus proches parens de Mahomet: prétention qui causa de fréquens troubles sous l'Empire des Abbassides. (Voyez l'Article ALIDES). On compte trente-sept Califes de la Famille d'Abbas, qui régnerent depuis l'an 132 de l'Hégire, jusques à l'an 656, pendant cinq-cens vingt-trois années Arabiques ou Lunaires, deux mois & vingt-trois jours. Cette Famille se multiplia si prodigieusement, que l'an 200 de l'Hegire, sous le Califat d'Al-Mamon, le nombre tant d'hommes que de femmes de cette Maison, montoit à 33000. Malgré cela, après qu'ils eurent régné cinq-cens vingt-trois ans, les Egyptiens &c. l'an de l'Hégire 656, refusérent de reconnoitre leur autorité, & proclamérent Moez Fathimite, Calife ; ensorte que l'autorité des Abbassides demeura éteinte, jusqu'à ce que Saladin, l'an de J. C. 1171, la rétablit *. Cette Famille, ruïnée par les Tartares, en la même année 656, reprit néanmoins, environ trois ans après, quelque ombre d'autorité en Egypte, du moins par rapport à la Religion. Bibars, Sultan des Mammelucs, l'y rappella, & la maintint; ensorte que lorsque Sélim, Empereur des Turcs, conquit l'Egypte, il y trouva encore un de ces phantomes de Califes, nommé Mostangedbilla, qu'il emmena à Constantinople. L'Histoire de ces derniers Abbassides, Califes d'Egypte, a été écrite par Diarbécri, & inserée dans la Chronique qui a pour titre *Alkamisi*. Mais l'Histoire de la prémière Race a été écrite par divers Auteurs, savoir Tarick-al-Abbas, Akhbar-Beni-al-Abbas, Abdalla fils de Hussein, & le fils de Bader Kateb; & Soiouthi a fait un Ouvrage particulier sur leur excellence, intitulé, *Assas fisadhl beni al Abbas*. On fait qu'après la mort de Mahomet, succédérent comme Califes, 1. Abubéker. 2. Omar. 3. Othman, après la mort duquel le Califat fut successivement le partage des Alides, des Ommiades, & des Abbassides. Voyez les Articles ALIDES & OMMIADES. Les Abbassides se succédérent dans l'ordre indiqué dans la Remarque [*A*].

(*a*) Herbelot p. 4.

* Voyez les particularités de cette Revolution, dans les Extraits d'*Abulfeda* ch. 5. publiés à Leide par Mr *Albert Schultens* dans la *Vie de Saladin*.

[*A*] *Les Abbassides se succédérent dans l'ordre indiqué.*]

1. Le prémier Calife de la Race des Abbassides fut *Aboul Abbas Saffah*, comme on l'a vu. Il étoit fils de Mahomet, fils d'Ali, fils d'Abdalla, fils d'Abbas : voyez ci-dessus. Il régna quatre ans & neuf mois.
2. *Abougiafar Almansor*, frère de son prédécesseur, régna deux ans.
3. *Mahadi*, fils d'Almansor, régna dix ans & un mois.
4. *Hadi*, fils de Mahadi, régna un an & trois mois.
5. *Harun-Raschid*, fils de Mahadi, & frere de son prédécesseur, régna dix ans & huit mois.
6. *Amin*, fils de Harun Raschid, régna quatre ans & neuf mois.
7. *Al-Mamon*, fils de Harun & frère d'Amin son prédécesseur, régna vingt ans & trois mois.
8. *Motassem*, fils de Harun, & frère des deux précédens, régna huit ans, huit mois, & huit jours.
9. *Vathec*, fils de Motassem, régna cinq ans, neuf mois, & treize jours.
10. *Motavakkel*, fils de Motassem, & frère de Vathec, régna quatorze ans, neuf mois & neuf jours.
11. *Montasser*, fils de Motavakkel, régna six mois.
12. *Mostein*, fils de Motassem, & frère de Vathec & de Motavakkel, régna trois ans, neuf mois, & dix jours.
13. *Motaz*, fils de Motavakkel & frère de Montasser, régna trois ans, six mois, & vingt & un jour.
14. *Motadi*, fils de Vathec, & petit-fils de Motassem, régna onze mois & deux jours.
15. *Motamed*, fils de Motavakkel, régna vingt-trois ans.
16. *Motadhed*, fils de Mossic (qui ne fut jamais Calife), & petit-fils de Motavakkel, régna neuf ans & neuf mois.
17. *Moctassi*, fils de Moctadhed, régna six ans, sept mois, & vingt jours.
18. *Moctader*, fils de Moctadhed & frère de Moctassi, régna quatorze ans & onze mois.
19. *Caher*, fils de Moctadhed, & frère de Moctader & de Moctassi, régna un an, cinq mois & sept jours.
20. *Radhi*, fils de Moctader, régna six ans, dix mois & dix jours.
21. *Mottaki*, fils de Moctader & frère de Radhi son prédécesseur, régna six ans, onze mois & quinze jours.
22. *Mostacsi*, fils de Moctasi, régna un an, quatre mois, & deux jours.
23. *Mothi*, fils de Moctader, & frère de Radhi & de Moctasi, régna vingt-neuf ans & six mois.
24. *Thai*, fils de Mothi, régna dix-sept ans, dix mois, & dix jours.
25. *Cader*, fils d'Ishac (qui ne fut jamais Calife), & petit-fils de Moctader, régna quarante & un an, & quatre mois.
26. *Caim* ou *Cajem*, fils de Cader, régna quarante-quatre ans, & six mois.
27. *Moctadi*, fils de Mohammed ou Mahomet (qui ne fut point Calife), & petit-fils de Caim, régna dix-neuf ans & cinq mois.
28. * *Mostedaher*, fils de Moctadi, régna vingt-cinq ans, six mois, & quinze jours.


* L'Histoire des Sarazins, publiée par Erpenius, finit à ce Calife.

29. *Mosterasched*, fils de Mostedaher, régna dix-sept ans, & deux mois.
30. *Rasched*, fils de Mosterasched, régna deux ans.
31. *Mottaki*, fils de Mostedaher, régna vingt-quatre ans & onze mois.
32. *Mostanged*, fils de Mottaki, régna onze ans.
33. *Mostadhi*, fils de Mostanged, régna trois ans & huit mois.
34. *Nasser*, fils de Mostadhi, régna quarante-six ans, & onze mois.
35. *Daher* ou *Dhaher*, fils de Nasser, régna neuf mois, & quinze jours.
36. *Mostanser*, fils de Daher, régna dix-huit ans, & onze mois.
37. Le dernier Calife de Bagdat fut *Moftazem*, fils de Mostanser, qui régna onze ans, & sept mois. Deux ou trois ans après sa mort, & le renversement de ce Califat, il parut en Egypte un autre Mostanser, Prince de la même Famille, qui fut reconnu pour Calife (c'est-à-dire Successeur de Mahomet) dans ces quartiers-là, & qui fonda la seconde Dynastie des Abbassides. Mais ceux-ci ne possédérent le Califat, que rélativement aux seules matières de Religion ; & n'aiant point d'Etats, ils ne prétendirent jamais à aucune puissance temporelle. Voyez ce qui en est dit dans l'Article ; & pour ce qui est de leur succession, voyez l'Article MOSTANSER, & les autres auxquels on a renvoyé.

ABBAYE. C'est le nom qu'on donna aux Monastères, tant d'Hommes que de Femmes [*A*], lorsque leurs Supérieurs prirent le titre d'*Abbés* & d'*Abbesses*. On distingue en Allemagne les Abbayes en *Singulières* & *Collégiales*. Les Allemans nomment les prémières, *Gefürstete Abteyen*, c'est-à-dire, *Abbayes de Prince*, parce que leur Abbé est Prince de l'Empire, & a voix dans le Collége des Princes. Le plus considérable de tous est l'Abbé de *Fulde*, qui est Chancelier de l'Impératrice; & le Primat de tous les Abbés d'Allemagne; tellement que dans les Dietes de l'Empire il a prétendu plus d'une fois le pas sur l'Evêque de Hildesheim, & même sur l'Archevêque de Cologne. Ces Abbayes *Singulieres* d'Allemagne sont, *Fulde*, *Kempten*, *S. Gall*, *Elwangen*, *Berchtoldsgaden*, *Corwey*, *Prum*, *Stavelo*, *Weissenburg*, *Luterburg*, *Murbach*. Les Abbayes *Collégiales* sont, *Weingarten*, *Salomonsweyer*, *Schussenriedt*, *Peterhausen*, *Zwyfalten*, *Merchtal*, *S. Pierre*, *S. Heimeran*, *Ursperg*, *Quedlinburg*, *Essen*, *Herford*, *Andlau*. Il y a outre cela un grand nombre d'Abbayes qui ont été sécularisées, & annexées au Domaine de quelques Princes: telle est l'Abbaye de *Hirfeld*, qui a le titre de Principauté, qui fut accordée au Prince de Hesse-Cassel par le Traité de Munster. Voyez *Otta Mencken*, dans ses Notes sur *Hornius*; où il observe, que le Grand-Maitre de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem a séance dans la Diète avec les Abbés qui sont Princes. Les Abbesses ont aussi rang dans le Collége des Prélats de l'Empire: mais comme il ne seroit pas de la bienséance qu'elles assistassent en personne aux Diètes, où se traitent des affaires d'Etat, elles y envoyent des Deputés. Il y a quinze de ces Abbayes, que je mets dans le même ordre qu'Imhoff dans sa *Notitia S. Romani Germanici Imperii Procerum*, L. III. Cap. 29. *Essenden*, *Buchau*, *Quedlinburg*, *Andlau*, *Lindau*, *Herford*, *Gernrode*, *Ratisbonne* deux Abbayes, *Bortscheid*, *Gandersheim*, *Heggenbach*, *Gutensel*, *Roten-Munster*, *Baindt*. L'Abbé de Lindau & les quatre derniers sont du Cercle de Suabe, les autres appartiennent au Cercle du Rhin. Il y a aussi des Abbayes *Royales* & *Impériales*, qui sont des Monasteres fondés & rentés par des Rois & des Empereurs [*B*], dont elles relévent immédiatement, n'étant point soumises à la Jurisdiction Episcopale. Elles ont le privilege, que les Abbés y sont établis & investis du Temporel par le Prince même, qui leur en donne l'Investiture par la Crosse. Cette coutume est fort ancienne, comme il paroit par une Chartre de l'Empereur Henri II. de l'an 1012, & par l'Histoire de Louis VI, Roi de France, écrite par Suger. Adam, Abbé de S. Denis, etant mort, les Moines élurent d'une voix unanime Suger à sa place; mais cette élection ne put avoir lieu, jusqu'à ce que le Roi, qui n'en avoit pas été immédiatement informé, eût établi Suger de son autorité Royale, comme un Sujet qui lui étoit agréable. Ces Abbayes étant fondées par la générosité des Princes, les Abbés étoient aussi tenus à de certains services, & en particulier à servir dans leurs Armées [*C*], ou à y envoyer des gens à leur place, comme du Cange le prouve par divers exemples d'Abbés de S. Denis, & de S. Sulpice à Bourges. Ils faisoient hommage au Roi, en ces termes: *Je deviens votre homme-lige, & je promets de vous être fidèle jusques à la mort.*

Il n'y eut pas d'Abbayes de Femmes, du moins en France, avant l'an 567, que la Reine Radegonde, quatrième femme de Clotaire I., fonda à Poitiers le Monastère de *Ste. Croix*. Plusieurs femmes suivirent son exemple; desorte qu'insensiblement le Royaume fut rempli d'Abbayes, dont quelques-unes étoient riches, & de fondation Royale, comme celles de *Chelles*, de *Poissi*, &c. Des le troisième Siècle, il y eut diverses Filles qui firent vœu de Célibat, comme nous l'apprenons de Tertullien & de Cyprien. Elles vivoient chez leurs parens, ou avec quelqu'un de leurs proches, & n'étoient point confinées dans des Cloitres; elles portoient seulement un voile, lorsqu'elles paroissoient en public, & qu'elles alloient faire leurs dévotions avec les autres Chrétiens: telles furent Paula & Eusto-

[*A*] *C'est le nom qu'on donna aux Monastères, tant d'Hommes que de Femmes.*] La Vie Monastique commença en Egypte vers l'an 300, qu'un grand nombre de Chrétiens persécutés furent obligés de prendre la fuite, & de quitter leur Pays. Il y a cependant des Auteurs qui prétendent qu'il y avoit des Moines en Egypte longtems auparavant (1). D'Egypte la Vie Monastique passa en Grèce, où vers l'an 370 S. Basile lui donna la forme qu'elle y a aujourd'hui. S. Athanase l'introduisit avant ce tems-là en Italie, l'an 350: cependant elle ne fit pas de grands progrès à Rome ni dans les lieux voisins, avant l'an 500, que S. Equice & S. Benoît donnérent des Regles, & la répandirent dans toute l'Italie: mais l'Institut du prémier ne dura pas longtems. Dans ce tems-là les Moines n'étoient que Laïques, & non Ecclésiastiques; & ils étoient obligés de travailler pour subsister, quoiqu'ils reçussent quelquefois des aumônes de personnes charitables, & quelques petits dons des Eglises des Villes où ils avoient des Couvens. L'Abbé Trithème dit, qu'il y avoit de son tems quinze mille Monastères de Moines Bénédictins, outre les petits Couvens de cet Ordre (2). Quel nombre prodigieux de fainéans inutiles, de vermine dévorante, tous ces Couvens ne devoient-ils pas contenir! Il faut pourtant avouer, que les Moines Bénédictins se sont quelquefois rendus utiles au Public; leurs Monastères étoient comme autant de Séminaires, où ils recevoient & défrayoient des Gentilshommes & autres Voyageurs, & instruisoient la Jeunesse (3).

[*B*] *Rentés par des Rois & des Empereurs.*] Les prémières Abbayes n'étoient pas fort riches; les Moines & les Religieuses, aussi-bien que le Clergé, étoient entretenus des aumônes & des libéralités du peuple; ils ne possédoient rien en propriété. Mais ils trouvérent bientôt, dans la folle & superstitieuse crédulité des Laïques, un fonds abondant, sûr & inépuisable, d'immenses richesses; & le Clergé Séculier & Régulier aida de tout son pouvoir à faire valoir ce fonds. On forgea des milliers de Saints & de Reliques, que l'on exposa à la vénération des peuples dans les Eglises & dans les Couvens, où ils faisoient une infinité de Miracles. Il faudroit des Volumes, pour faire connoitre ces Saints, ces Reliques, & leurs prétendus Miracles. On conservoit dans l'Eglise du Monastere de Glaston en Angleterre diverses Reliques de grand prix, entre autres, *quelques restes du Tombeau de Rachel, de l'Autel sur lequel Moïse versa de l'huile, de la Verge de Moïse, de la Manne, du Tombeau d'Esaie, & des Reliques des trois jeunes Hebreux qui furent delivrés de la fournaise. (De Sepulchro Rachel; de altare Moysi, in quo fundebat oleum; de virga Moysi, qua eduxit filios Israel de Ægypto; de Manna filiorum Israel; de Sepulchro Isaiæ prophetæ; reliquiæ de tribus Pueris, quos liberavit Dominus de camino ignis ardentis* &c. (4); & ils n'étoient pas moins bien pourvus de Reliques du Nouveau Testament. Ils montroient, entre autres, des morceaux du Lieu où Jésus-Christ étoit né, deux pièces de la Crèche où on l'avoit couché, un morceau de l'Or que les Mages lui présentérent: ils avoient aussi une partie du Tombeau de la Vierge Marie, un peu de son Lait, & une Croix de crystal, dont ils firent présent au fameux Roi Arthur (5). Tous les autres Monastères étoient également fournis de pareilles Reliques, & souvent le même Saint, ou la même partie du Saint, se trouvoit en différentes Eglises, & en divers Couvens. C'est ainsi que les Moines de S. Heimeran de Ratisbonne, & ceux de S. Denis en France, se glorifient également d'avoir le Corps de S. Denis l'Aréopagite; & l'on montre la tête de Jean Baptiste en trois ou quatre endroits. Ces Saints & ces Reliques faisoient tous les jours des millions de Miracles, par où l'on trompoit le peuple, qui se rendoit en foule aux Couvens & aux Eglises, & à qui on faisoit payer cher sa superstitieuse crédulité. Consultez l'Auteur cité (6). Outre cela, les Moines & les Prêtres Séculiers avoient l'art d'enchanter les veuves, les vieilles filles, & autres bigots, jusques au point qu'ils les obligeoient de deshériter leurs propres parens, & de donner leurs biens aux Eglises & aux Monastères; ensorte que l'on voyoit quelquefois un père deshériter ses enfans, pour enrichir des Moines paresseux, ou des Prêtres avides. Ces choses allérent à la fin si loin, que les Princes furent obligés d'y mettre ordre (7). Charlemagne fit une Loi expresse sur ce sujet (8), par laquelle il defendit que les Eglises ou les Monastères reçussent aucun Legs, lorsque les enfans ou les parens étoient deshérités.

[*C*] *A servir dans leurs Armées.*] Mézéral remarque (9), que dans le X. Siecle, malgré les defenses des Princes & des Conciles, les Evêques & les Abbés portoient les armes, & paroissoient en campagne: coutume, qui s'étoit changée en loi. Le Clergé supérieur vivoit dans ce tems-là plus en Princes, qu'en Apôtres de Jésus-Christ & qu'en Ministres de l'Evangile: ils étoient ambitieux, orgueilleux, & plongés dans toutes sortes de vices.

(1) *Cum in primordiis fidei, pauci quidem, sed probatissimi, monachorum nomine, censerentur, qui a beata memoriæ Evangelista Marco, qui primus Alexandrinæ urbi Pontifex præfuit, normam suscepêre vivendi.* Cassian. L. II. de Inst. Cœnob. c. 5. C'est-à-dire: *Dans le commencement du Christianisme, il y eut un petit nombre d'hommes, des plus vertueux, qu'on appella Moines, qui reçurent leur regle de vie de l'Evangeliste S. Marc, prémier Evêque d'Alexandrie.* Selden, dans les *Origines Eccl. Alexand.* p. 32 & 143. a prouvé par des autorites incontestables, qu'avant le tems de Demétrius XI. Patriarche d'Alexandrie, l'an 175, il n'y avoit aucun Evêque dans toute l'Egypte, & que S. Marc n'a jamais ete Evêque d'Alexandrie, ni n'y a etabli d'Evêque. (2) Fra-Paolo, *Traité des Bénéfices*, p. 11. 12. Ed. d'Amst. 1706. (3) Mezeray, *Abrégé de l'Hist. de France*, T. II. p. 678.

(4) *Monast. Anglican.* Ed. Lond. Ann. 1655. cit. *Bibl. Critiq.* de Mr. de Sainjore, T. III p. 140.

(5) Id. ibid. p. 141.

(6) *Bibl. Crit.* de Sainjore, T. III. c. 32. 33.

(7) Fra-Paolo, *Traité des Béné.*

(8) Ibid. dans les Notes.

(9) *Abregé de l'Hist. de France*, T. II. p. 464.

Eustochium, auxquelles S. Jérôme écrivit diverses Lettres. On ne fonda des Monastères pour ces Religieuses, que vers la fin du sixième Siècle. On prétend que l'Abbaye de *Jouare* en France est une des plus anciennes, qu'elle a été fondée vers le milieu du quatrième Siécle, & qu'elle a eu pour prémière Abbesse Théléchilde, qui instruisit dans la Religion Bertille, prémière Abbesse de Chelles. Christophle Justel observe, que l'on a quelquefois donné des Abbayes à des Femmes mariées (a). Il fait mention d'une Chartre, qui regarde le Monastère de Brioude, datée de l'an 879. „ Comme les „ Seigneurs, dit-il, prirent alors le nom des Bénéfices Ecclésiastiques dont ils jouïssoient par la faveur „ des Rois, & se nommérent Abbés, Abbés Laïques, *Abbates Laici*, *Abbates Milites*, *Abbatioli*, „ *Abbatiarii*, quoiqu'ils ne fussent point Abbes, jouïssant seulement des revenus de leurs Abbayes, ce „ dont il y a divers exemples dans l'Histoire; il arriva aussi que l'on donna de pareils Benefices à des „ Femmes mariées. C'est ainsi qu'Alpaïs, femme du Comte Bégon, étoit Abbesse de S. Pierre à „ Reims; Thietberge, femme de Lothaire, étoit Abbesse d'Avenai en 864; Berthe, belle-mére „ d'Othon I., étoit Abbesse de Merestein en 952; Rothilde, belle-mère de Hugues le Grand, étoit „ Abbesse de Chelles; Ogine, mère de Louis IV, & Gerberge sa femme, furent successivement „ Abbesses de Ste. Marie de Laon." Voyez Abbé.

(a) Hist. de la Maison d'Auvergne L. I. ch. 6.

ABBE' (a). Ce nom a été donné particulièrement aux Supérieurs des Moines. Les Grecs les appellent *Archimandrites*, Ἀρχιμανδρίτης. Les anciens Abbés étoient, ou des Moines, qui avoient fondé des Monastères qu'ils gouvernoient eux-mêmes, ainsi que firent S. Antoine, & S. Pacome; ou ils étoient établis par ceux qui avoient institué la Vie Monastique dans de certains Pays; ou enfin ils étoient élus par tous les Moines du Couvent. Le quatrième Canon du Concile de Chalcédoine, tenu l'an 451, ordonna que tous les Abbés de l'Orient, & leurs Monastères, dependroient des Evêques; on statua la même chose en Occident, par le XXI. Canon du premier Concile d'Orleans, par le XIX. du Concile d'Epaone, par le XXII. du second d'Orléans, par les Constitutions de Charlemagne, & dans le Canon *Monasteria* 18. *Quæst.* 2. Mais l'ambition des Abbés & des Moines fut si grande, que malgré toutes ces Loix & ces Constitutions, il y eut dans ce tems-là divers Monasteres, qui refuserent de se soumettre à la Jurisdiction des Ordinaires; & il paroit par les Actes du Concile tenu à Carthage l'an 525, sous l'Archevêque Boniface, que le Fondateur d'un Monastere, s'il n'étoit pas dans les Ordres Sacrés, avoit la liberté de se soumettre ou à l'Archevêque de Carthage, ou à tel autre Evêque d'Afrique qu'il voudroit, malgré les oppositions de l'Eveque du Diocése. Le Concile d'Arles, en l'an 455, confirma aussi le privilége dont le Monastère de Lérins jouïssoit, de ne point être sous la Jurisdiction de l'Evêque de Frejus. Depuis ce tems-là, quelques Abbés obtinrent, & pour eux-memes, & pour leurs Abbayes, l'exemption de la Jurisdiction des Ordinaires [A]; à quoi les Evêques ont quelquefois consenti, sur la demande du Roi, ou du Fondateur du Monastere. Les Abbés ont eu séance dans les Conciles [B], mais après les Evêques. Quelques-uns ont porté la Crosse & la Mitre: il y en a même eu, qui ont pretendu jouïr des droits de la Jurisdiction Episcopale; & il s'en est trouvé qui avoient le privilége, non seulement de donner la Tonsure à leurs Moines, mais aussi d'administrer les Ordres inferieurs. Il y a des Auteurs, qui prétendent que le Pape Innocent VIII accorda à l'Abbé de Cîteaux le pouvoir d'ordonner des Diacres & des Sous-Diacres, de consacrer par la bénédiction Episcopale des Abbesses, des Autels, des Calices, &c. Les grands biens que les

(a) Pasquier dans ses *Recherches* L. III. c. 3. remarque, que dans la primitive Eglise, les Titres étoient pris des noms de Charge, que d'honneur & de dignité, & que le nom d'*Abba*, ou Pere, fut introduit dans le II. Siècle, pour satisfaire l'ambition de ceux qui prétendoient à la preeminence; & que c'est de là que le titre d'*Abbé* tire son origine. S. Jérôme, dans son Commentaire sur

Galat. V. se plaint que par une ambition deréglee, les hommes ont osé prendre un titre que Jesus-Christ attribue à Dieu seul, qui est *Abba*, c'est-à-dire Pere.

[A] *L'exemption de la Jurisdiction des Ordinaires.*] Ce furent d'abord les Evêques, qui accordérent des Exemptions aux Couvens, & tous les Grands qui fondoient des Monastères, avoient la vanité de leur procurer diverses immunités, qui dans les commencemens ne consistoient que dans la franchise de certains droits & impôts. Dans la suite ils obtinrent de nouveaux privilèges, & particuliérement le droit d'élire leurs Abbés, de régler la Discipline de leurs Couvens, & qu'à leur requisition l'Evêque ordonneroit les Prêtres qu'ils présenteroient. Ils en vinrent enfin à tâcher de se rendre indépendans des Ordinaires; ce qu'ils ne purent pourtant obtenir qu'avec le consentement des Evêques, sous l'autorité du Pape, & avec l'agrément du Roi (1). Ces Exemptions augmentant de jour en jour, le Pape prétendit à la fin, que c'étoit à lui seul à les accorder; & il entreprit de soumettre tous les Monastères immédiatement au S. Siége, malgré les grandes & fortes oppositions des Evêques Diocésains (2). Ces faveurs ne s'accordoient pas gratis; les Abbés & les Moines dépouilloient leurs Monastères de ce qu'il y avoit de plus précieux, pour se mettre dans l'indépendance, & ils se rendoient tributaires du Pape, en payant annuellement une certaine somme à la Chambre Apostolique. Telle étoit dans ces tems-là la corruption de leurs mœurs, qu'ils n'épargnoient ni soins ni dépenses, pour pouvoir se livrer à leurs vices sans être controllés. Tous les Abbés étoient pourtant obligés, immédiatement après leur élection, d'écrire à l'Evêque, pour lui rendre obéissance; & comme la plupart refusoient de s'acquitter de ce devoir, le Concile de Reims fit un Canon exprès pour les y obliger. Mais ils avoient si peu de disposition à la soumission, que Henri II. Roi d'Angleterre fit de grandes plaintes à Innocent II. contre Hugues Archevêque de Rouen, parce qu'il vouloit obliger les Abbés de Normandie à lui rendre obéissance. Le Pape voyant la chaleur avec laquelle ce Roi lui en écrivoit, manda à l'Archevêque, qu'il eût à relâcher pour quelque tems de la rigueur de son droit, de crainte de plus grands inconvéniens (3).

[B] *Les Abbés ont eu séance dans les Conciles.*] En Angleterre, avant la Conquête, ils étoient souvent appellés à la *Wittenagemote*. C'est ainsi que le Roi Canut tint dans la cinquième année de son régne, une *Wittenagemote* (4) composée d'Evêques, de sept Ducs, de sept Comtes, de plusieurs Abbés &c. où l'Abbé de Bury fut affranchi de la Jurisdiction Episcopale de l'Evêque d'Elmham (5): ce qui prouve qu'en Angleterre, c'étoit le Roi, & le Grand Conseil ou les Etats de la Nation, qui accordoient les Exemptions aux Monastères, sans qu'il fût question le moins du monde, de l'Evêque de Rome. Les Abbesses même étoient appellées aux *Wittenagemoter*, comme on le voit par le Code de Loix dressé dans la *Wittenagemote* tenue à Barkhamsted par Wightred Roi de Kent: les Decrets y furent signés par le Roi, les Evêques de Cantorberi & de Rochester, les Abbés & les Abbesses (6). Les Femmes de naissance & de qualité prenoient séance au Conseil avec les *Witas*, ou Sages Saxons. Bede nous apprend (7), que l'Abbesse Wilda presida à une Assemblée Ecclésiastique. Dans le Grand Conseil tenu par Wightred à Beconceld en 694, les Abbesses eurent séance & part aux délibérations, & cinq d'entre elles signérent les Decrets de cette Assemblée, conjointement avec le Roi, les Evêques & les Nobles (8). Tous les Abbés qui possédoient leurs Terres à titre de Baronie, étoient membres des Parlemens Normands: Il y en avoit vingt-six de cet ordre (9), savoir les Abbés de Glassenbury, Cantorbéry, Westminster, S. Albans, S. Edmundbury, Peterborough, Colchester, Evesham, Winchcomb, Croyland, Battle, Reading, Abington, Waltham, Shrewsbury, Cirencester, Glocester, Bardena, S. Bennet de Holme, Thorney, Ramsey, Hide, Malmsbury, York, Selby; auxquels il faut ajouter Tavistock, en vertu d'une Patente particulière. Il y avoit encore deux Prieurs, qui avoient séance en Parlement, les Prieurs de S. Jean, & de Coventry; celui de S. Jean avoit le pas sur tous les Barons Laïques (10). Divers autres Abbés & Prieurs, qui n'étoient pas Barons, furent souvent appellés au Parlement, en qualité de Pairs, & négligés quand le Roi le trouvoit à propos (11). Il arrivoit quelquefois aussi que ces Abbés ne se soucioient point de prendre séance au Parlement. Ainsi l'Abbé de S. Jaques auprès de Northampton, aiant été appellé comme Baron au Parlement, l'an 12 d'Edouard II., demanda d'être rayé de la Liste des Barons, ne tenant point son Abbaye à titre de Baronie, ou de service *in Capite*, mais en *Fief libre:* sa demande lui fut accordée, & son nom rayé de la Liste (12). De même l'Abbé de Leicester étant appellé au Parlement, en qualité de Baron, demanda d'être effacé de la Liste des Barons, parce que son Abbaye avoit été fondée par Robert de Bellamont Comte de Leicester, & par consequent qu'il ne la tenoit point *in Capite*; sur quoi le Roi déclara, *quod idem Abbas, & successores sui de veniendo ad Parliamenta & Consilia nostra, vel heredum nostrorum, quieti sint, & exonerati in perpetuum*, „ que cet Abbé & ses Successeurs seroient dispensés pour „ toujours de se trouver au Parlement & dans les Con„ seils du Roi (13).

(1) Mezerai *Abregé de l'Hist. de France*, T. II. p. 289.

(2) Id. ibid. p. 270.

(3) Ib. ibid.

(4) Coke 9 *Rep. Pref.* 7.

(5) Thornhawgh Gurdon *Hist. of the High Court of Parliament*, Vol. I. p. 87.

(6) Id. ibid. p. 25. a b.

(7) Bede, L. III. c. 25. p. 239. L. IV. c. 23. 24.

(8) Spelm. Conc. T. I. p. 189. 148. cité par Gurdon *Hist. of Parliam.* Vol. I. p. 201. 202-207.

(9) Thorn. Gurdon, *ubi supra* p. 138.

(10) Atkins *Ancient and present state of Glocestershire*.

(11) Gurdon p. 138.

(12) Selden *Titles of honour*, p. 721. 724.

(13) Edward Cokes *Institutes of the Laws of England*, Part. IV. p. 45-49.

les Monastères acquirent avec le tems [*C*], excitérent bientôt l'avarice & la cupidité des Laïques [*D*]: car dès le cinquième Siècle, les Rois & les Princes s'emparérent des plus riches Monastères en France & en Italie, soit pour jouïr eux-mêmes des revenus, soit pour en gratifier leurs Favoris; & quoique les Papes & les Evêques s'opposassent de tout leur pouvoir à cet abus, ils ne purent pourtant réussir à y remédier, que sous le règne du Roi Dagobert, qui fut fort affectionné à l'Eglise, c'est-à-dire (dans le style des Catholiques-Romains) au Clergé. Mais cet abus recommença sous Charles Martel; plusieurs Seigneurs Laïques s'emparérent d'une partie des biens qui appartenoient aux Monastères, & prirent la qualité d'Abbés. On trouve dans l'Histoire divers Princes & Seigneurs Temporels, qui jouïssoient de ce titre. Il est vrai que Pepin & Charles renouvellérent les Loix, publiées contre ceux qui s'emparoient des revenus Ecclésiastiques: cependant malgré ces Loix, & les sollicitations réïterées des Evêques, les Laïques demeurérent en possession des Monastères, & les Princes en accordoient même les revenus à leurs Officiers, en récompense des services qu'ils leur avoient rendus; & c'est de-là que vient le nom de *Bénéfice*. Charles le Chauve fit des Loix pour rendre cet usage moins général & moins onéreux; mais sans beaucoup de succès, puisqu'il continua sous ses successeurs, & que Philippe I. & Louis VI, & dans la suite les Ducs d'Orléans, sont appellés Abbés de S. Aignan d'Orléans, dans l'Histoire de l'Eglise de cette Ville par Hubert. Les Ducs d'Aquitaine prirent le titre d'Abbés de S. Hilaire de Poitiers; les Comtes d'Anjou, celui d'Abbés de S. Aubin; & les Comtes de Vermandois, celui d'Abbés de S. Quentin. Cet abus cessa enfin sous les prémiers Rois de la troisième Race. Avant ce tems-là, les plus grands Seigneurs ne dédaignoient point le titre d'Abbé, qui n'étoit pas moins honorable que celui de Comte ou de Duc. Ils avoient coutume de choisir un des Moines pour gouverner à leur place, qui s'appelloit Doyen. Dans quelques Couvens, les Moines élisoient eux-mêmes un Supérieur, qu'ils appelloient Abbé. Hugue, Duc & Gouverneur d'Orléans & de la Province d'Anjou, qui fut en grande faveur auprès de Charles le Chauve, de Louis le Bègue & de ses enfans, est souvent nommé Abbé dans l'Histoire de ce tems-là. Le Clergé travailla souvent à remédier à cet abus, & l'an 892 les Prélats de France tinrent un Concile Provincial à Reims, dans lequel ils menacérent Baudouin Comte de Flandre de l'excommunier, parce qu'il s'étoit saisi de l'Abbaye de St. Waast près d'Arras, & s'en nommoit Abbé. Dans la suite, les revenus des Abbayes ne furent plus accordés à des Laïques: mais les Clercs Séculiers tâchérent d'avoir les Abbayes *en Commende*, ce que le peuple leur accorda. Il semble que ces *Commendes* n'aient été d'abord accordées que pour un tems limité: l'usage les a rendues ensuite perpetuelles; quoique le Pape les accorde seulement comme une grace particuliére, avec dispense, & à condition que celui qui est nommé à l'Abbaye, prendra l'Ordre de Prêtrise, aussi-tôt qu'il sera en âge. On ne donnoit d'abord que très rarement les Abbayes en Commende à des Prêtres Séculiers; mais cet usage a tellement prévalu aujourd'hui, que la plupart des Abbayes sont tenues en Commende [*E*], c'est-à-dire, qu'un Prêtre Séculier porte le titre d'Abbé, & jouït des deux tiers des revenus de l'Abbaye, comme tenant la place d'un Abbé Régulier, quoiqu'il n'ait ni autorité ni jurisdiction sur les Moines. En conséquence du Concordat fait en-

[C] *Les grands biens que les Monastères acquirent.*] Pour que le Lecteur soit en état de juger jusques où alloient leurs richesses, nous allons lui mettre devant les yeux un détail du nombre & des revenus des Abbayes d'Angleterre, lorsqu'elles furent supprimées du tems du Roi Henri VIII. Selon Cambden dans sa *Britannia*, le nombre des Abbayes qui furent supprimées alloit à six-cens quarante-cinq, & leurs revenus annuels montoient à cent-trente-cinq mille cinq-cens & vingt livres Sterling, dix-huit Chelings, & dix sols. Outre cela, ce qu'on retiroit des bestiaux, des bois, des mines de plomb, des cloches, de ce qui se fournissoit pour l'entretien & les ornemens des Eglises, alloit à des sommes très considérables, comme on le peut conclurre de ce qui fut emporté du Monastère d'Edmundsbury. Il paroit par les Mémoires, que les Visiteurs de ce Couvent en emportérent cinq mille marcs en or ou en argent, outre plusieurs joyaux de grand prix. Et à l'égard des revenus des Abbayes, les Visiteurs les diminuoient souvent, pour leur propre profit; ensorte que si l'on en faisoit le calcul exactement & à la manière de notre tems, on trouveroit, selon les apparences, que les Terres rendoient vingt fois autant (14). Je ne parle pas des gains qui se faisoient par le moyen des Reliques, ce qui me rappelle pourtant l'Histoire suivante. *Un Moine de S. Antoine, appellé Frère Ognon, rapporte, qu'étant allé à Jerusalem, le Patriarche lui montra plusieurs Reliques, & entre autres celles-ci: un peu du doigt du S. Esprit, aussi sain & aussi entier qu'il avoit jamais été: le museau du Seraphin qui apparut à S. François: une des côtes du* Verbum caro factum: *des habillemens de la Ste. Foi Catholique: quelques rayons de l'Etoile qui apparut aux trois Rois en Orient: une phiole de la Sueur de S. Michel, quand il combattit le Diable: un ban de Joseph* &c. *lesquelles choses, ajoute le Moine, j'apportai fort devotement avec moi* (15).

[D] *L'avarice & la cupidité des Laïques.*] Dans les commencemens du Christianisme, l'Eglise n'avoit point de biens immeubles: prémièrement, parce que les Chrétiens ne prenoient aucun soin d'en acquérir, persuadés que la fin du Monde étoit proche: secondement, parce que selon les Loix Romaines, aucune Société ou Communauté ne pouvoit posséder des biens, ni recevoir des Legs, sans le consentement du Sénat ou du Prince (16). Cela n'empêcha pourtant pas l'Eglise d'amasser de si grandes sommes depuis l'an 220, qu'elles firent envie aux Empereurs mêmes; & ce fut pour ce sujet que Décius se saisit de la personne de S. Laurent, Diacre Romain, pour s'emparer du Trésor de cette Eglise (17). Mais le Diacre se doutant de l'avidité du Tyran, distribua tout en une fois aux pauvres l'argent qui s'y trouvoit, comme l'on avoit coutume de faire lorsque l'Eglise étoit menacée de persécution. En effet, la plupart des persécutions qu'elle souffrit depuis la mort de l'Empereur Commode, furent à cette occasion; d'autant que les Princes & leurs Capitaines des Gardes, venant à manquer d'argent, ne cherchoient point d'autre expédient que de se saisir des biens de l'Eglise Chrétienne (18).

[E] *La plupart des Abbayes sont tenues en Commende.*] C'est une chose que les Moines ne souffrent qu'avec peine, & contre laquelle ils font des plaintes amères. L'an 1673, Mr. Des Bois publia un Livre contre cet abus, intitulé, *L'Abbé Commendataire*; & l'année suivante, Mr. de Froimond publia une seconde Partie sur le même sujet. Peu de tems après, il parut une troisième Partie, contenant une Lettre écrite par Mr. Schouten, avec quelques réfléxions de Mr. de Bonnefoi (19). Les Abbés Commendataires sont très rudement traités par les Auteurs de cet Ouvrage, qui font voir entre autres choses, combien il est dur, que des Abbés jouïssent de la plus grande partie des revenus des Monastères, sans faire aucune fonction, & sans prendre le moindre soin de leurs Moines. Quoique Mr. Bayle paroisse vouloir faire l'apologie des Abbés Commendataires, l'on s'apperçoit assez qu'il raille finement. *Dans le fond, il n'est pas impossible de justifier les Abbés Commendataires, car il est fort apparent que leur qualité, leur éclat & leur magnificence rendent indirectement de plus grands services à leur Eglise & à leur Patrie, & contribuent à l'affoiblissement des Huguenots* (20), *tout autrement que ne feroient la retraite, les Ecrits, les Sermons & les austerités d'un Régulier* (21). Quoique le P. Simon croie que ces Abbés Reguliers sont plus à charge que les Abbés Commendataires: (car au-lieu que ceux-ci, dit-il, ne disposent que de la troisième partie du revenu de leurs Abbayes, la seconde étant destinée à l'entretien des Religieux, & la troisième aux charges; les Abbés Réguliers disposoient de tout, faisoient mourir de faim les Moines, & dissipoient le revenu, en menant une vie fort éloignée de leur profession:) je suis pourtant persuadé, ajoute-t-il, que les Religieux ne souhaitent pas qu'on rétablisse les Abbés Réguliers avec le pouvoir qu'ils avoient autrefois; & il cite l'Abbé Trithème qui décrit fort naïvement la corruption étrange & la vie scandaleuse des Abbés Réguliers de son tems. Le Lecteur ne sera pas fâché de voir ici l'Apostrophe que Trithème leur fit dans une Harangue prononcée l'an 1493. „ Vous, Messieurs les Abbés, qui êtes des ignorans, & ennemis de la science du Salut, „ qui passez des journées entières dans les plaisirs impudiques, dans l'yvrognerie, & dans le jeu, qui vous „ attachez aux biens de la Terre, que répondrez-vous à „ Dieu & à votre Fondateur S. Benoit"? (22) Trithème assure de plus, que de dix mille Monastères, il n'y en avoit pas mille qui gardassent tant soit peu la Régle, & que les Abbés étoient tous plongés dans la débauche (23). Les Abbés étoient anciennement obligés de prêcher leurs Moines en de certains jours, & il y avoit un Statut dans l'Ordre de Cîteaux, qui ordonnoit aux Abbés de prêcher tous les Dimanches de l'année, excepté celui de la *Trinité*, qu'ils en étoient dispensés à cause de la difficulté de la matière (24). Ce qui fait voir, en passant, combien l'on avoit des idées peu avantageuses de leur savoir.

(14) Colbet *Ecclesiast. Hist. of Great Britain*

(15) Henri Etienne, *Traité prépar. à l'Apologie pour Herodote*, ch. 39.

(16) Fra-Paolo *Traité des Bénéf.* p. 13. & 14.

(17) Prudence fait parler ainsi un Ministre de Decius à St. Laurent: *quod Cæsaris sit, Cæsari da, nempe justum postulo; ni fallor, haud ullam suus signat Deus pecuniam.* Donne à César ce que tu sais bien qui lui appartient: je te demande une chose juste; car si je ne me trompe, ton Dieu ne fait point battre de monnoie. Fra-Paolo *ib. en Not.*

(18) Fra-Paolo *loc. cit.*

(19) Bayle *Rép. des Lett.* T. IV. p. 1033-1034.

(20) Ceci a été écrit en 1685, avant la dernière ruïne des Reformés par la revocation de l'Edit de Nantes.

(21) Bayle ibid.

(22) *Hist. des Revenus Eccl.* par Jérôme a Costa (le P. Simon) *apud Bayl.* T. I. p. 251. 252.

(23) Id. ibid.

(24) Vigneul-Marville, *Mélange d'Histoire & de Littérature*, T. I p. 50.

entre le Roi François I. & le Pape Léon X, les Abbés Commendataires sont choisis par le Roi; mais ils reçoivent l'investiture de l'Abbaye en Commende par les Bulles du Pape. Quelques-uns s'appelloient *Abbés Cardinaux*. Quand on separoit deux Abbayes, auparavant combinées, on appelloit *Abbé Cardinal*, celui qui gouvernoit une de ces Abbayes en Chef. Ce titre fut donné par honneur à quelques Abbés: c'est ainsi que le Pape Calixte le donna par une Bulle particulière à l'Abbé de Clugni, qui s'appelle quelquefois lui-même *l'Abbé des Abbés*. Ponce, Abbé de Clugni, prit cette qualité dans le Concile tenu à Rome l'an 1116; ce que Cajétan Chancelier du Pape desapprouva, parce que ce Titre étoit nouveau, & qu'il appartenoit plutôt à l'Abbé du Mont-Cassin, ce Monastère aiant été le prémier où l'on observa la Règle de S. Benoit, & cet Abbé aiant été appellé le Vicaire de S. Benoit dans tout l'Ordre, par les Papes & les Empereurs. Les Canons Réguliers ont donné aussi le titre d'Abbé à ceux qui sont à la tete de quelque Chapitre: il est parlé de ces Abbés, & ils sont distingués de ceux qui sont Supérieurs de Moines, dans le second Concile d'Aix-la-Chapelle: il en est fait mention aussi dans les Constitutions de Charlemagne: on trouve même dans quelques Chapitres de Canons Reguliers, le titre d'Abbé donné par honneur à des Ecclésiastiques qui n'étoient d'aucun Chapitre. Dans l'Eglise Grecque, quelques Abbés se nomment *Abbés Oecuméniques*, (*Oecumenici*, *Universales*) imitant le style fièr du Patriarche de Constantinople. Le Grand-Maitre de la Chapelle Royale prenoit aussi la qualité d'Abbé; & les Statuts de S. Benoit font mention de certains Moines, qui s'appelloient *Abbés en second*. Dans les commencemens de la fondation des Monastères, les Abbés n'étoient pas Prêtres: dans la suite du tems, quelques-uns reçurent l'Ordre de Pretrise, mais non pas tous. Quelquefois le Chef ou le Recteur d'une Paroisse s'appelloit Abbé; & si nous nous en rapportons à Mr. du Cange, il y avoit dans chaque Paroisse trois principaux Officiers. 1. L'*Abbé* ou le *Gardien*, qu'on appelle à present *Recteur*. 2. Le *Prêtre* ou le *Chapelain*. 3. Le *Sacristain*, qui étoit au dessous de l'Abbé & du Chapelain. Le Prêtre ou Chapelain avoit la cure des Ames; la fonction de l'Abbé étoit d'avoir l'œil sur la conduite du Prêtre, & de prendre soin que la Paroisse ne manquat de rien. Quelques Evêques ont porté le titre d'Abbés, parce que leurs Evêchés étoient originairement des Abbayes: tels étoient les Evêques de Catane & de Mont-Réal en Sicile, qui étoient élus par les Moines. Le prémier Magistrat de la République de Gènes a été aussi appellé Abbé, comme cela paroit par le Traité conclu entre cette République & Charles Roi de Sicile, l'an 1307: dans ce Traité, Nicolas Frambe est souvent nommé l'Abbé du Peuple, *Abbas Populi*. Blondeau, *Bibliot. Can.* Pierre Diacre, *Chron.* L. IV. Hugues Evêque de Clugni. Besli, *Hist. des Comtes de Poitou.* *L'Abbé Commendataire.* Du Cange, *Glossarium Latinitatis.*

ABBESSE, Supérieure de Religieuses ou de Chanoinesses, dans les Monastères de Filles. Quoique les Religieuses soient plus anciennes dans l'Eglise que les Moines, il y a eu pourtant des Abbés, avant qu'il y eût des Abbesses. Les prémières Vierges qui se consacrérent à Dieu, se retiroient dans la maison de leurs pères. Dans la suite, au quatorzième Siècle, elles se mirent à vivre en commun dans un Couvent; & comme elles n'avoient pas encore d'Eglises particulières, elles se rendoient, sous la conduite de leur Supérieure, à celle de la Paroisse: mais du tems de S. Gregoire, il y avoit des Eglises dans tous les Couvens de Religieuses. Dans les commencemens, l'élection de l'Abbesse se faisoit par la Communauté, qui choisissoit ordinairement parmi les plus anciennes Religieuses, celle que l'on jugeoit la plus capable de gouverner toutes les autres. Quand l'Abbesse, dont la Dignité étoit à vie, étoit élue, elle recevoit la benediction de l'Eveque. Quelques Abbesses ont usurpé des privilèges, qui ne leur appartenoient point [*A*]. Voyez **Abbé**.

[*A*] *Quelques Abbesses ont usurpé* &c.] Il est certain, dit le P. Simon (1), que lorsque des filles se trouvent à la tête d'une Communauté, elles sont hardies & entreprenantes. Quelques Abbesses ont entrepris de donner la bénédiction Episcopale, en imposant les mains, & en faisant le signe de la Croix; & quoique Charlemagne le défendit, elles méprisérent sa défense & suivirent leur train ordinaire. Il y en a même eu de si pleines de bonne opinion, & si prévenues de leurs lumières & de leur capacité, qu'elles ont osé administrer le Baptême, & même prêcher. Le Pape Innocent III donna des ordres très févères pour réprimer l'orgueil de ces Abesses, qui osoient s'attribuer les fonctions Episcopales, nullement convenables à leur sexe.

(1) *Bibl. Crit. de M. de Sainjore*, T. I. p. 296. & 297.

ABBON ou **ALBON**, Abbé de Fleury ou de S. Benoit sur la Loire, vivoit dans le dixième Siècle. Il nâquit dans le territoire d'Orléans. Son père s'appelloit Létus, & sa mère Ermengarde. Il fit ses prémières études dans l'Abbaye de Fleury, où il reçut les prémiers principes des Sciences sous deux savans Prêtres, Gimbole & Chrétien. Vulfade, pour-lors Abbé de ce Monastère, lui donna l'Habit Religieux. Abbon fit de grands progrès dans la Grammaire, l'Arithmétique, & la Dialectique; & il alla ensuite à Paris & à Reims, pour se former aux autres Sciences. Il revint à Orléans, & y apprit la Musique. Il fit après cela, par ordre de son Abbé, & sur l'invitation pressante d'Osuald * Evêque de Worcester, un voyage en Angleterre, où il demeura deux ans, pendant lesquels il instruisit les Moines d'une Abbaye de Bénédictins, qu'Osuald avoit fondée †. Cet Evêque ordonna Abbon Prêtre. Aiant gagné l'estime du Roi, & des principaux Seigneurs, il en reçut de magnifiques presens, & s'en revint à son Couvent, dont il avoit été élu Abbé. Fulbert de Chartres le nomme, dans une de ses Lettres, *le plus savant Philosophe & Docteur de toute la France*. Il défendit vigoureusement les droits des Moines contre quelques Evêques, qui prétendoient usurper les Dixmes qui appartenoient aux Monastères; ce qui lui fit un grand nombre d'ennemis, ensorte qu'il fut obligé de faire son Apologie, que l'on trouve dans ses Lettres. Il fit deux voyages à Rome; le prémier sous le Pontificat de Jean XV; & le second, qu'il entreprit par ordre du Roi, sous Grégoire V. Il accommoda le différend, qui s'étoit élevé entre le Pape & le Roi de France, au sujet d'Arnoul Archevêque de Reims, qui avoit été déposé par un Concile tenu dans cette Ville; ce qui avoit tellement irrité le Pape, qu'il menaçoit de jetter un Interdit sur tout le Royaume. Abbon, aiant obtenu du Pape quelques nouveaux privilèges pour son Abbaye, revint en France, & apporta avec lui le *Pallium* pour l'Archevêque. Notre Abbé, invité par quelques Moines, entre lesquels étoit Aimon, vint en Gascogne pour réformer le Monastère de *la Réole* sur la Garonne: mais les Réglemens qu'il voulut faire aiant déplu aux femmes des environs & aux Moines Gascons, qui n'avoient pas envie de renoncer à leurs débauches, ils excitérent une sedition contre lui (*a*), dans laquelle il fut tué le 13 de Novembre 1004, jour auquel le Martyrologe de France & celui de S. Benoit marquent sa Fête. C'étoit un Auteur fameux [*A*]. Voyez la Lettre circulaire des Moines de Fleury sur la

* Les Auteurs Anglois l'appellent *Archevêque*, mais l'Abbé Fleury le nomme *Evêque*.

† Cette Abbaye s'appelloit *Ramsey*.

(*a*) *Mézéray, Abrégé de l'Hist. de France*, T. II. p. 466.

[*A*] *C'étoit un Auteur fameux.*] Il écrivit la *Vie* de quelques *Papes*, tirée de l'Histoire d'Anastase le Bibliothécaire; une *Apologie*, adressée au Roi Hugues Capet & à Robert son fils; la *Vie d'Edmond Roi d'Angleterre*; diverses *Lettres* au Pape Grègoire V, & à quelques autres personnes; un *Recueil de Canons* ou de Loix Ecclésiastiques, que

la mort d'Abbon, & sa Vie par Aimon son Disciple. Glaber, L. 3. Fulbert de Chartres, *in Epist.* Sigebert, *de Viris Illustribus*, c. 140. & *in Chron. ad Ann.* 990. Trithem. *in Chron.* Du Saussay. Vossius. Du Beuil. Le P. Mabillon, *Act. Sanct. Benedict.* Tom. I. & *in Analectis.* Baillet, *Vies des Saints.*

le savant Père Mabillon a publié; un *Traité des Cycles*; & quelques autres petits Ouvrages. Son Apologie, & quelques-unes de ses Lettres, ont été imprimées au Louvre en 1687, & à la fin du *Codex Canonum vetus* (1).

(1) Du Pin *Bibl. des Auteurs Eccl.* X. siecle.

ABBOT (George). Nous croyons que le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici quelques additions à l'Article de ce digne & illustre Prelat, que Mr. Bayle, qui n'entendoit point l'Anglois, n'a pu faire connoitre parfaitement. Le motif qui fit suspendre l'Archevêque Abbot de ses fonctions & de l'exercice de sa Jurisdiction (*a*), comme porte la Commission, étoit, qu'il ne pouvoit actuellement remplir en personne ces fonctions, qui étoient d'ailleurs de son ressort. Mais la véritable raison [*A*], c'est que le Roi étoit persuadé que le nombre des Non-Conformistes augmentoit considérablement par sa douceur & son indulgence (*b*). Mylord Clarendon traite Abbot fort durement, dans le portrait qu'il en fait. „ Il avoit été, dit-il, Chef ou Maitre d'un des plus pauvres Colléges d'Oxford, & avoit „ assez de savoir pour la Province. C'étoit un homme bizarre dans ses manières, d'un air aigre & „ chagrin, ce qui dans ce tems-là passoit pour gravité. On le fit Evêque, sans qu'il eût jamais été „ Ministre, Vicaire ou Curé d'aucune Eglise Paroissiale d'Angleterre, ou Doyen d'aucune Cathédra- „ le; aussi ignoroit-il totalement la vraie constitution de l'Eglise Anglicane, & les droits & les inté- „ rêts du Clergé [*B*], comme cela a paru par toute sa vie. Il n'envisageoit la Religion Chrétienne, „ que du côté de la haine qu'on avoit pour le Papisme; & ceux qui étoient le plus animés à cet é- „ gard, avoient le plus de part à son estime: car il prenoit très peu de soin de faire observer exacte- „ ment la Discipline de l'Eglise, & de veiller à la conformité aux Canons établis; & comme il n'a- „ voit pas étudié fort à fond l'ancienne & solide Théologie, il adhéroit uniquement à la doctrine de „ Calvin, & par cela même il n'avoit pas aussi mauvaise opinion de la Discipline de ce Réformateur, „ qu'il auroit dû (*c*)." Malgré cela, Abbot étoit fort aimé & estimé du peuple d'Angleterre, auquel sa disgrace & son exil le rendirent plus cher. Avant qu'il se rendît à sa maison de Ford, le bruit de sa disgrace lui attira une grande foule de personnes qui venoient prendre congé de lui; ce qui augmenta le mécontentement de la Cour. Et quand il se fut rendu à Ford, au-lieu de faire ses soumissions au Roi [*C*], il dressa un ample Mémoire sur son affaire; & par-là il irrita de nouveau la Cour contre lui (*d*). Cependant, sur la fin de l'année 1628, Abbot rentra en apparence en grace auprès du Roi [*D*]. Aiant été mandé à Whitehall, il fut reçu à la descente de sa barge par l'Archevêque d'Yorck & par le Comte de Dorset. Celui-ci l'introduisit avec beaucoup de solennité chez le Roi, qui lui présenta la main d'un air gracieux, le priant de ne pas manquer de se trouver deux fois la semaine au Conseil (*e*). Malgré cette apparente revolution, & ce retour extérieur de faveur, il eut dans la suite peu d'agrement dans l'exercice de ses fonctions: soit que la douleur de s'être rendu coupable par mégarde d'un meurtre, lui eût tellement accablé l'esprit, qu'il en fût devenu indolent & peu appliqué; soit qu'il ne pénétrât pas la Politique de la Cour, & qu'il crût qu'en levant sa suspension, on avoit moins eu dessein de lui rendre justice, que de plaire à un certain Parti dans la Chambre des Communes; tandis que la principale partie de son autorité étoit entre les mains de l'Evêque de Londres (*f*), que l'on vit dans la suite son successeur. Je n'entreprends point de déterminer laquelle de ces causes hata sa fin: ce qu'il y a de sûr, c'est que l'une ou l'autre y contribua (*g*). Voici le portrait que fait de

(*a*) Baker's Chron. p. 400.

(*b*) La Neve *The Lives &c. of all the Protestant Bishops since the Reformation*, Vol. I. Part. I. p. 100, 102.

(*c*) Clarendon, *Hist. of the Grand Rebellion*, apud La Neve loc. cit. p. 103. 104.

(*d*) La Neve ibid.

(*e*) Id. ibid.

(*f*) Laud.

(*g*) La Neve *ubi supra* p. 110.

[*A*] *La véritable raison &c.*] Si nous en croyons Mr. de Rapin, le Roi * & ses Ministres étoient irrités contre l'Archevêque, parce qu'il avoit refusé de donner son Approbation (1) au Sermon du Docteur Sibthorp, dans lequel ce Courtisan soutenoit jusques au plus haut point la doctrine de l'Obéissance passive & de la Non-résistance; prétendant que le Roi seul avoit le pouvoir de faire des loix; & que lorsque les Princes commandent des choses que les Sujets ne peuvent exécuter, ou parce qu'elles sont contraires aux Loix de Dieu & à celles de la Nature, ou parce qu'elles sont impossibles, les Sujets sont pourtant obligés en conscience de subir humblement le châtiment de leur desobéissance, sans résistance, sans murmure, & même sans se plaindre seulement; que c'est ainsi qu'ils doivent rendre l'obéissance *passive*, quand ils ne peuvent s'acquitter de l'active. Sibthorp ajoute, qu'il ne connoit pas d'autres cas que ceux-là, où les Sujets ne soient pas obligés d'obéir à leur Prince (2). C'étoient-là des opinions qu'Abbot ne pouvoit goûter, quelque agréables qu'elles fussent au Roi & à ses Ministres. L'Evêque de Londres auroit bien donné l'Approbation nécessaire pour le Sermon de Sibthorp; mais cela ne répondoit pas aux vues du Ministère, qui cherchoit un prétexte pour suspendre Abbot, & qui dans ce dessein lui fit demander la sienne, bien sûr qu'il ne la donneroit pas; & on prit de-là occasion d'aigrir de plus en plus l'esprit du Roi contre lui. Ce Prince lui-même envoya deux fois un des Gentilshommes de sa Chambre, pour tâcher d'ébranler Abbot; mais ce fut inutilement, l'Archevêque demeura inflexible; & c'est ce qui lui attira la disgrace du Roi.

* Charles I.

(1) Voy. La Neve ibid. p. 101.

(2) Rapin *Hist. d'Angl.* T. VII. p. 116.

[*B*] *Il ignoroit les droits & les intérêts du Clergé.*] Il faut avouer qu'Abbot ne travailla point à aggrandir le Clergé, ni à en étendre le pouvoir. Mais on ne peut disconvenir aussi, qu'il ne connût assez bien la constitution de l'Angleterre, & les véritables intérêts de l'Etat. Il étoit sans contredit de l'intérêt de la Grande-Bretagne, de maintenir le Roi Frédéric sur le Trône de Bohéme, pour fortifier le Parti Protestant. C'est ce qu'Abbot avoit parfaitement bien compris; ensorte que lorsqu'on reçut à Londres la nouvelle que les Etats de Bohéme avoient offert la Couronne à l'Electeur Palatin, l'Archevêque, qui étoit alors attaqué de la goute, & qui ne pouvoit se rendre à la Cour, écrivit à Nawnton Secrétaire d'Etat: „ qu'il croyoit que l'Electeur devoit accepter „ la Couronne, & que l'Angleterre devoit appuyer ses „ prétentions; & qu'aussi-tôt que l'on auroit reçu la nou- „ velle de son Couronnement, il falloit faire sonner tou- „ tes les cloches, & allumer par-tout des feux de joie, „ pour faire connoitre à toute l'Europe, que le Roi é- „ toit résolu de maintenir son gendre (3)". Le Roi ne voulut pas suivre cet avis, parce qu'il étoit fondé sur des raisons favorables au Puritanisme. Frédéric fut abandonné, & tout le monde sait les suites de cet abandon. Ce seul exemple prouve, qu'Abbot entendoit les intérêts de la Grande-Bretagne. Une autre preuve de son intelligence dans les affaires d'Etat, & de son zèle pour la Religion Protestante, c'est la manière vigoureuse dont il s'opposa au projet de mariage entre le Prince de Galles & l'Infante d'Espagne, & à la Tolérance universelle pour les Papistes. On peut voir dans Rapin (4) & dans les Auteurs qu'il cite, la Lettre qu'Abbot écrivit au Roi Jaques I. sur ces deux affaires. Cette Lettre fait voir, dit cet Historien, que ce n'est pas sans fondement que l'Archevêque passoit pour Puritain, du moins selon les idées de la Cour, qui regardoit comme Puritains tous ceux qui refusoient d'attribuer au Roi un pouvoir sans bornes (5).

(3) Rapin ibid. p. 131.

(4) Ibid p. 212.

(5) Ibid. p. 212.

[*C*] *Au-lieu de faire ses soumissions au Roi.*] Quelles soumissions pouvoit-il faire au Roi, si sa faute ne consistoit qu'en ce qu'il avoit refusé son Approbation à un Sermon qui tendoit à bouleverser toute la constitution de l'Etat, & qu'il n'avoit pas voulu entrer dans les vues du Ministère, qui vouloit lever de l'argent sur le peuple par des voies contraires aux Loix? Voilà quels étoient ses crimes. Crimes par rapport à un Prince qui tendoit au Despotisme, & par rapport à un Ministre ambitieux & corrompu; mais qui doivent le rendre illustre aux yeux de tous les bons Patriotes, & cher à toute la Nation, pour la cause de laquelle il a souffert.

[*D*] *Rentra . . . . en grace auprès du Roi.*] Ni Mr. Wood (6), ni Mr. Bayle, ni Mr. de Rapin, ne parlent de cette circonstance; ils s'expriment tous d'une manière qui donne à entendre, qu'Abbot ne fut jamais rétabli dans ses fonctions. Mais Mr. La Neve, comme nous l'avons vu, dit expressément, que sa suspension fut levée. Mr. Wood est tombé dans une autre erreur. „ Enfin, dit-il, „ Abbot s'étant trouvé coupable d'un meurtre involon- „ taire, se retira pour quelque tems à Guildford; & vint „ ensuite à Croydon, où il mourut dans son Palais (7)." Il est pourtant certain qu'il fut pleinement déchargé, & qu'en conformité, il y eut un Acte exprès de pardon, qui passa

(6) *Athen. Oxon* Vol. I. col. 505.

(7) Id. ibid.

de l'Archevêque Abbot, le Docteur Welwood dans ses Mémoires. „ C'étoit un homme d'un caractère fort doux & moderé, & qui dans toute sa conduite parut peu disposé à étendre l'Acte d'Uniformité au-delà de ce qui étoit absolument nécessaire pour maintenir la paix de l'Eglise, & les prérogatives de la Couronne. Nullement propre pour la Cour, quoique d'ailleurs très savant, il étoit ou incapable, ou peu disposé à s'accommoder aux opinions régnantes; & par une roideur hors de saison, il donna plus d'une fois occasion à ses ennemis de le dépeindre comme un homme mal intentionné pour les Prérogatives Royales, ou trop attaché aux intérêts du Peuple, & par conséquent peu propre aux affaires du Gouvernement (h)." Abbot parut sur la fin de sa vie être devenu plus sévère envers les Non-Conformistes; car un des derniers actes qu'il fit, fut un acte de Discipline pour établir la Conformité, même au-delà des régles prescrites: il ordonna que les Paroissiens de Crayford, dans la Province de Kent, recevroient le Sacrement de la Céne à genoux au bas des degrés par où l'on monte à la Table de la Communion (i). Cet Archevêque étoit extrèmement charitable, comme on le voit par l'état que donne de ses aumônes & charités Mr. la Neve (k); & l'on dit, que tout l'argent qu'il pouvoit épargner, il l'envoyoit à la Reine de Bohême, pour les intérêts de laquelle il étoit extrèmement zélé, aussi-bien que pour ceux du Palatinat. Outre les Ouvrages mentionnés par Mr. Bayle, Abbot écrivit diverses autres Pièces [E].

(h) Apud La Neve ibid. p. 333.

(i) Id. ibid.

(k) Ibid. p. 334. 335.

passa les Sceaux, & qui est daté du 22 Nov. 1621, que l'on peut voir dans la Continuation du Recueil d'Actes de *Rymer* par *Sanderson*, vol. XVII. p. 337-340 (8).

[E] *Abbot écrivit diverses autres Pièces.*] Une *Préface* à la tête de *l'Examen de George Sprat*. Londres 1608. in-4. Un *Sermon* prêché à Winchester le 26 de Mai 1608, aux Funerailles de Thomas Comte de Dorset, sur Esaïe XL. 6. Londres 1608 in-4. Une *Rélation de sa Disgrace*, en deux Parties, écrite en 1627 (9). Son *Jugement sur l'Agenouillement au nom de Jésus*. Ham. 1632. 8. Une *Lettre à l'Archevêque d'Yorck*, pour l'exhorter à se conformer au desir du Roi *, qui souhaitoit que personne ne prêchat qu'en habit décent, en date du 4 de Septembre 1622, imprimée en 1642. in-4. Une *Lettre au Dr. Williams* Evêque de Lincoln Garde des Sceaux, sur le même sujet, imprimée en 1642. Plusieurs *Discours*, prononcés dans le Parlement, & en d'autres occasions (10).

(8) La Neve ubi sup. p. 33.

(9) Rushworth Collect. Vol. I. p. 434.

* Jaques I.

(10) Wood Athen. Oxon. Vol. I. col. 555.

☞ ABDALASSIZ, fils de *Muza*, Gouverneur d'Afrique. Le Comte Julien aiant sollicité Muza de se rendre maitre de l'Espagne, il y envoya d'abord Tarif, & ensuite il y passa lui-même, & il poussa vigoureusement les conquêtes que Tarif avoit commencées. Abdalassiz, qui étoit demeuré en Afrique, aiant appris les heureux succès de son pére, se sentit piqué du desir de partager la gloire qu'il acquéroit. Il passa donc en Espagne, & vint trouver Muza à Mérida (a), dont il venoit de se rendre maitre par un stratagême assez singulier [A]. Le jeune Maure se plaignit à son pere, du peu de part qu'il lui avoit donné jusques-là à la gloire qu'il acquéroit, & qu'il partageoit avec d'autres qui devoient lui être moins chers. Le Général, charmé de ces nobles sentimens, confia à son fils le commandement d'un petit Corps d'Armée nouvellement arrivé d'Afrique (b). Abdalassiz marcha vers Valence, qu'il prit, aussi-bien qu'Alicante, & les autres Places de ces quartiers-là, après avoir vaincu en bataille une Armée des Naturels du pays, qui s'étoient opposés à lui (c). Il assujettit aussi de nouveau Séville, que les habitans, avec le secours de quelques-uns de leurs voisins, avoient reprise sur les Maures. L'Espagne étant assujettie, le Calise rappella Muza, pour prévenir les suites de la jalousie & de la mesintelligence qu'il y avoit entre Tarif & lui [B]. Avant que de quitter l'Espagne, Muza établit son fils à Séville en qualité de Gouverneur-Général de tout le Pays (d). Abdalassiz se conduisit avec une prudence, qui fit beaucoup espérer aux Maures, & n'effaroucha point les Chrétiens [C]. Il prit même avec ceux-ci une espéce de liaison, en épousant *Egilone* [D] veuve du dernier Roi des Goths. Il se dementit pourtant enfin; les delices de l'Espagne l'amollirent [E], & l'excès

(a) D'Orléans Révol. d'Espagne, Tom. I. p. 27.

(b) Id. ibid.

(c) Id. ibid.

(d) Id. p. 29.

[A] *Dont il venoit de se rendre maitre par un stratagême assez singulier.*] Mérida étoit une Colonie Romaine, autrefois l'une des plus belles & des plus riches du pays compris sous le nom de *Lusitanie* (1). Elle conservoit encore des restes de son ancienne grandeur au tems de la Conquête de l'Espagne par les Maures, & Muza souhaita fortement de s'en rendre maitre. Il eut le bonheur de défaire en deux occasions les courageux habitans de cette Ville, qui étoient sortis de leurs murailles pour le combattre (2); & il mit ensuite le siége devant la Ville. Les habitans résistérent, tant qu'ils eurent des vivres; mais enfin la faim les obligea de penser à se rendre. Ils demandérent malgré cela des conditions si avantageuses, que Muza ne put se résoudre à les leur accorder. Ils reprirent donc courage, à quoi ne contribua pas peu le rapport de leurs Envoyés, qui dirent que le Général Maure étoit si cassé, qu'il mourroit de défaillance avant qu'ils mourussent de faim (3). Muza, informé de la cause de leur résistance, se servit du stratagême suivant. Il se fit peindre les cheveux, & se donnant pour tromper les autres, ce faux air de jeunesse par lequel les vieillards s'en imposent souvent à eux-mêmes, il rappella les Députés, sous prétexte que leur valeur l'engageoit à les contenter. Ce spectacle les surprit en effet: un Historien célèbre (4) dit qu'ils crurent Muza véritablement rajeuni, & qu'ils se soumirent sans honte aux loix d'un homme, en faveur duquel la Nature sembloit avoir changé les siennes. Mais tout cela a l'air bien romanesque.

(1) Pompon. Mela de Situ Orbis L. II. c. 6.

(2) D'Orléans Révol. d'Espagne, Tom. I. p. 24. & 25.

(3) Id. p. 25.

(4) Mariana Hist. d'Espagne L. VI.

[B] *La jalousie & la mesintelligence qu'il y avoit entre Tarif & lui.*] Ces deux Généraux n'étoient d'accord que par politique. Muza avoit déja fait paroitre sa jalousie contre Tarif, qui avoit dissimulé: mais deux hommes de ce caractère, & qui regardoient la gloire l'un de l'autre d'un œil d'envie, ne pouvoient manquer de faire éclater tôt ou tard leur ressentiment; ce qui auroit fourni aux Chrétiens une occasion favorable de profiter de la division des Maures. Le Calife craignant cela, rappella Muza, qui fut enfin la victime de cette jalousie. Tarif envoya sous-main des informations à Damas, qui firent condamner son Concurrent à avoir la tête tranchée. Ses amis obtinrent, à la vérité, qu'il en seroit quitte pour une amende pécuniaire; mais ce vieux Général mourut de chagrin (5).

(5) D'Orléans Révol. d'Espagne, Tom. I. p. 33.

[C] *N'effaroucha point les Chrétiens.*] Abdalassiz s'y prit avec toute la sagesse d'un homme consommé dans le Gouvernement. Il n'ôta point aux habitans du pays leurs anciennes possessions; & par-là il se concilia leur bienveillance, & les empêcha de penser si fort à de nouvelles révolutions. D'un autre côté, pour se fortifier par le secours des Africains qui passoient en foule en Espagne, Abdalassiz leur donna les terres incultes, & abandonnées par les Goths que la guerre avoit fait périr ou contraint de déserter (6).

(6) Id. p. 34.

[D] *Il prit avec ceux-ci une espèce de liaison en épousant Egilone.*] Tous les Historiens ne conviennent pas de la vérité de ce fait, & je ne sai s'il est fort aisé de décider la question. Quoi qu'il en soit, l'Auteur des *Revolutions d'Espagne* narre cette histoire avec beaucoup d'agrément, mais d'une manière qui sent fort le Roman (7): le Lecteur en jugera. Le Prince Maure (Abdalassiz) voulut voir la Reine Egilone, femme du dernier Roi des Goths, qu'on avoit retenue captive à Tolède depuis la mort de son mari. Il lui trouva encore assez de beauté pour *l'aimer aussi-tôt qu'il la vit.* L'humanité & la politesse avec laquelle il la reçut, fit soupçonner à la Princesse l'impression qu'elle faisoit sur lui. Elle en fut troublée, & parut en craindre des suites funestes à son honneur. Abdalassiz la prévint avec une civilité, qu'elle n'attendoit pas d'un Sarazin, & qui augmenta l'agitation de cette Reine. *Pourquoi me demandez-vous, lui repondit-elle, ce que mes malheurs trop connus ne vous laissent pas ignorer? J'ai été Reine, je suis Captive; est-il un plus triste état? Votre générosité seule peut en adoucir la rigueur. Respectez le sang des Rois. Accordez à mes larmes, ce qu'un aussi grand Capitaine que vous ne peut me refuser sans flétrir sa gloire. Conservez-moi ce qui me reste de la mienne, c'est tout ce que je desire de vous. A cela pres, tout m'est bon; & quoique vous puissiez ajouter de mauvais traitemens à mes chaines, je vous regarderai toujours comme mon Bienfaiteur.* La vertu d'Egilone toucha encore plus Abdalassiz, que sa beauté. Il l'estima autant qu'il l'aimoit, & sa passion devenant *respectueuse*, lui fit chercher tous les moyens de la faire consentir à l'épouser. Il y réussit enfin. Que ne peut point, dit l'Historien, sur le sexe foible, l'assiduité & la flatterie! Peut-être la Captivité & la crainte entrérent-elles dans les motifs, qui aidérent à persuader cette Princesse.

(7) Id. p. 34-36.

[E] *Les délices de l'Espagne l'amollirent.*] L'abondance & les délices sont ordinairement un écueil dangereux pour des Guerriers, qui ont essuyé de grands travaux. C'est à cette cause que Tite-Live (8), attribue le dépérissement des affaires des Carthaginois en Italie, lorsque la bataille de

(8) Tit. Liv. L. XXIII. n. 18.

cès de son faste le rendit odieux aux principaux de sa Nation (e). Il se forma des factions contre lui; & l'on prétend qu'Egilone même y entra, parce qu'elle étoit jalouse de ses Maitresses (f). Quoi qu'il en soit, il fut assassiné dans une Mosquée (g).

(e) Id. p. 40. (f) Id. ibid. (g) Id. p. 49.

de Cannes sembloit les avoir mis en état de faire périr Rome. Les délices de Capoue amollirent tellement leur courage, que s'ils se soutinrent encore quelque tems, ce fut plutôt par l'éclat de leurs victoires passées, que par leurs forces présentes. Un célèbre Historien moderne (9) doute cependant, que tout ce que Tite-Live dit là-dessus soit bien juste & bien fondé. „ Quand on examine, dit-il, avec soin toutes les circonstances de cette Histoire, on a „ de la peine à se persuader qu'il faille attribuer le peu de „ progrès qu'eurent les armes d'Annibal, dans la suite, „ au séjour de Capoue. C'en est bien une cause, mais „ la moins considérable; & la bravoure avec laquelle „ ses Troupes battirent depuis ce tems-là des Consuls & „ des Préteurs, prirent des Villes à la vue des Romains, „ maintinrent leurs conquêtes, & restérent encore quatorze ans en Italie sans en pouvoir être chassés; tout „ cela porte assez à croire que Tite-Live exagère les pernicieux effets des délices de Capoue". On ne peut guères disconvenir, qu'il n'y ait bien du vrai dans ces réflexions du judicieux Mr. Rollin. Et peut-être que si l'on savoit exactement toutes les circonstances de l'histoire d'Abdalaffiz, il se trouveroit moins coupable aussi. N'y a-t-il pas beaucoup d'apparence que Tarif, qui haïssoit le père, & qui ne négligea rien pour le perdre, n'aura pas eu plus de bonne volonté pour le fils, & aura profité des plus petites circonstances pour le rendre odieux?

(9) Rollin *Hist. Ancienne* Tom. I. p. 162. Edit. de Hollande.

ABDALCADER, surnommé *Ghili* & *Ghilani*, parce qu'il étoit de la Province de Ghilan [A] en Perse, étoit Scheikh ou Docteur d'une très grande reputation parmi les Musulmans, pour la sainteté de sa vie. Jafei (a) a écrit son Histoire dans un Ouvrage particulier, & différent de celui où il a rassemblé les Vies des Hommes illustres par leur piété; & il lui a donné pour titre, *Asna al Mecassed*, c'est-à-dire, l'*Histoire excellente*. Noureddin-al-Kahami lui a donné aussi de grands éloges dans son Livre intitulé, *Les Secrets de Bahagiat-al-Asrar*, c'est-à-dire, *de la Vie spirituelle*. Sa Vie a été aussi écrite en Turc par Mahammed-Ben-Hassan-Gian, & par Ebn-Hagi-Hassan, natif d'Andrinople; & Musladin Sadi, dans le ch. 2. de son Gulistan ou *Rosarium*, nous a donné la Prière [B] qu'il faisoit étant à la Mecque. Voyez *Herbelot*, p. 5.

(a) Voyez son Article ci-dessous.

[A] *La Province de Ghilan.*] On donne communément le nom de *Ghilan* à quatre différentes Provinces en Perse, en les distinguant par quelque épithète. Les plus connues sont *Ghilan Reschat*, & *Ghilan Lach Schan* (1). Les habitans de cette Province se nourrissent généralement de pain fait de ris, qui y croit en abondance. Cette Province abonde aussi en poisson, en volaille &c.

(1) Voy. les Remarques sur le *Rosarium Polit.* p. 165.

[B] *Nous a donné la Prière* &c.] La Prière dont il s'agit ici, est rapportée par Musladin Sadi en ces termes (2): „ Dieu tout-puissant! pardonne-moi mes péchés; mais si „ tu me trouves digne de chatiment, fai que je me relève „ aveugle au jour de la Résurrection, de peur que je ne „ rougisse de paroitre dans l'Assemblée des Saints". L'Auteur ajoute la Prière qu'il fit lui-même, dans le même tems & dans le même lieu: „ O Dieu tout-puissant! comme „ moi ton Serviteur je ne t'oublie jamais, veuille aussi te „ souvenir quelquefois de moi". Cette dernière ressemble assez à celle qu'on trouve sur le Tombeau de Martin Eltingbrod.

(2) Voy. *Rosar. Polit.* p. 149.

Here ligg I Martin Eltingbrod;
Have mercy on my soul, Lord God!
As I would do, if I were God,
And thou wer't Martin Eltingbrod.

C'est-à-dire, „ Ci git Martin Eltingbrod. Seigneur Dieu, „ aye pitié de mon ame, comme je ferois si j'étois Dieu, „ & que tu fusses Martin Eltingbrod". Et dans le fond, si l'on examine murement la chose, on trouvera que c'est une Prière juste & religieuse, qu'un homme de bien peut faire à un Dieu juste; & qui a quelque rapport avec cette apostrophe d'Abraham à Dieu, Gen. XVIII. 25. *Le Juge de toute la Terre ne fera-t-il pas justice?* ou avec le langage de Job, Ch. XXIII. où il demande de plaider avec Dieu sur la cause de ses afflictions. Je ne trouve pourtant pas que tous les Musulmans se présentent avec tant de hardiesse devant le Trône de grace. Le même Auteur, parmi plusieurs autres Prières, rapporte la suivante, faite à la Mecque par un autre *. „ O Dieu miséricordieux! qui „ as seul l'autorité de pardonner, tu sais mieux que moi „ ce qui peut être utile à un homme ignorant & pécheur. „ Je viens te demander le pardon des défauts qui se trouvent dans mes actes de dévotion. Les Mechans, qui „ se repentent, prient pour obtenir la rémission de leurs „ péchés; & les gens de bien te supplient d'agréer leur „ culte imparfait. Les Serviteurs demandent la récompense de leurs services, & les Marchands le prix de „ leurs marchandises. Mais moi, je ne me présente devant toi qu'avec l'espoir d'un Esclave, & non avec la „ confiance d'un Serviteur. Je t'adresse mes prières, comme un Pauvre, & non comme un Marchand. Fai donc „ de moi ce que tu trouveras à propos; car soit que tu „ veuilles me faire périr, soit que tu daignes me recevoir „ en grace, je me remets entièrement entre tes mains, & mets „ ma tête à tes pieds: car étant ton Esclave, je ne veux „ te rien demander, mais je soumets avec plaisir ma volonté à la tienne". J'avoue, qu'il y a dans cette Oraison, les sentimens de la plus profonde soumission à la volonté de Dieu, & à cet égard on peut l'appeller une éjaculation pieuse; mais comme il n'y a aucune demande, on ne peut la regarder comme une Prière. Voyez Selden, *Comment. sur l'Origine de l'Eglise d'Alexandrie*, p. 57. 58. sur la Liturgie Musulmane, dans lequel on a inféré une Prière dont on prétend que se servoit Jésus-Christ, fort différente de celle que nous appellons l'Oraison Dominicale. La voici:

* Dans l'Original cette Prière est en vers Persans, & il y en a plusieurs de semblables.

* *Prière de Jésus fils de Marie, auquel soit Paix (c'est-à-dire Salut.)*

* Voyez ci-dessous dans l'Article IESA, une Prière bien plus solennelle, adressée par un Mahométan à Jésus-Christ.

„ O Dieu! je ne puis écarter le mal que je hais, ni „ acquérir le bien que je souhaite. D'autres jouïssent de „ la récompense que j'ai méritée, ou attendue. Il y a „ pourtant dans le Ciel une récompense réservée à mes „ travaux; mais pour le présent, il n'y a pas d'homme „ plus misérable que moi. O Dieu souverainement adorable! accorde-moi cette faveur, que je ne sois ni l'objet des railleries de mes ennemis, ni celui du mépris „ de mes amis, & ne permets pas qu'ils m'attaquent par „ rapport à ma Religion. Accorde-moi de ne faire du „ Monde, ni l'objet de mes méditations, ni celui de mon „ attachement; & ne donne aucune puissance sur moi à „ ceux qui n'auroient aucune pitié de moi. C'est ce que „ je te demande pour l'amour de tes miséricordes, ô le „ plus miséricordieux des Etres miséricordieux!

Ils disent que c'est la Prière qu'il fit dans le Jardin, la nuit qu'il fut livré. Mais elle a une grande conformité avec la Prière ordinaire, dont les Mahométans se servent encore aujourd'hui dans leur particulier, & que voici en Arabe (3):

Ya Alhamdu Lillahi el Aalommin! el Rahamin el Rahami! Maliki youm Diu; Wiakan aabadon: Wasakana staein; Hedina serat el Mustokima serat el adina; Anaimta alikim Mugudrobi, alikim Woladalin. Amin. „ O Dieu qui vis „ éternellement! le Tout-puissant Seigneur de toutes choses! Tout-bon! Tout-miséricordieux! Roi & Juge du „ Jour du Jugement! que j'adore sincèrement, & duquel „ seul j'attends le pardon de mes péchés; condui-moi dans „ la voie de ceux que tu as instruits par ta grace; mais „ préserve-moi de la route dans laquelle marchent le Juif „ pervers, & le Chrétien aveugle. Amen". Voyez sur leurs Prières & sur leur Culte, *Reland, de la Religion Mahometane.*

(3) Voy. *Mahometism Explain'd*, Vol. II. p. 205.

Ajoutons à ces Prières, celle qu'on dit que Mahomet fit, lorsqu'il fuyoit de la Mecque, & qui se trouve dans les Notes sur le Gulistan, p. 617. *O Dieu! qui vois que je suis forcé de quitter la Ville qui m'est la plus chère, condui-moi dans celle que tu chéris le plus.* Et ils disent que Dieu l'aiant conduit à Médine, a déclaré par-là que cette Ville est plus sainte que la Mecque.

ABDALCAHER, Grammairien célèbre, Auteur des *Aouamel*. Ce Livre a été commenté par Ebn Hescham; il se trouve manuscrit dans la Bibliothéque du Roi de France, nº. 1086, & a été imprimé à Rome avec une Traduction Latine sous le titre de *Centum Regentes*, c'est-à-dire, *les cent Particules Arabiques, qui régissent après elles des noms de différens cas dans la Construction de cette Langue.* Ce même Auteur a aussi composé un Abrégé du Dictionaire Arabe de Giauhari, & l'a intitulé *Mokhtar al Schah*: il se trouve aussi dans la même Bibliothéque, nº. 1088. Le nom entier de cet Auteur est *Mohammed Ben Aboubecr Ben Abdalcaher al Razi* ou *Raji*. Il étoit natif de la Ville de Rai [A].

[A] *Rai.*] Ce nom s'écrit différemment par les Auteurs, *Rei*, *Ray*, *Rey*, *Raja*, *Raa* &c. Il y avoit deux Villes de ce nom (1), l'une en Egypte, & l'autre dans le Pays des

(1) Voy. Golius *Not. sur Alfarganus* p. 210. 203. où il dit que *Rei* en Egypte n'est qu'un fauxbourg du Grand-Caire.

Par-

Parthes. Il s'agit ici de cette dernière, qui selon les uns appartenoit à la Province de Deile, & selon d'autres à celle de Khorasan. C'étoit autrefois une Ville fameuse & fort peuplée, située dans une plaine ouverte ; elle étoit couverte du côté du Nord par une montagne escarpée, qui paroissoit suspendue au-dessus de la Ville, & elle étoit du côté du Nord-Ouest à une journée de Com ou Kom, Ville de l'Iraque Persienne. Ces deux Villes, selon Abulféda, bornent le Desert de Khorasan du côté de l'Ouest. Quelques Astronomes mettent Rai à un degré & demi plus à l'Orient, & à un degré plus au Sud, que Chazbiu, dont Abolféda dit qu'elle est éloignée de trente Parasanges (2), quoique Hamdalla ne fasse cette distance que de vingt sept Parasanges. On prétend que c'est la plus ancienne Ville de la Parthide, parce qu'il paroissoit par les Mémoires des Mages, que Huxenk, prémier Législateur des Persans, l'avoit réparée, & qu'elle avoit été ensuite rebâtie par Menughir fils de Féridun, le sixième Roi de Perse de la Famille des Pischdadiens.

On dit que ces *Pischdadiens* (3) ont été la prémière Famille des Rois de Perse, ainsi nommée de *Pisch*, qui en Persan signifie prémier, & de *Dad*, qui signifie Justice; comme s'ils avoient été nommés ainsi, parce qu'ils avoient été les prémiers Administrateurs de la Justice. Le prémier Roi de cette Race, Caïoumarrath, civilisa les peuples, & leur fit quitter une vie sauvage & errante, pour bâtir des maisons & des Villes, & pour cultiver la terre. On prétend que la prémière Ville qu'il fonda fut Jetchar (qui est peut-être Schiraz) qu'il bâtit avec autant de soin, de travail & de dépense, que s'il avoit en dessein de laisser à la postérité un monument éternel de sa puissance & de ses richesses ; & c'est aussi dans cette Ville que lui & ses successeurs pendant longtems ont fait leur résidence, & tenu leur Cour. Elle a été aggrandie par divers Rois, & particulièrement par Haschensch ou Huxenk dont j'ai parlé, & par Schimschid: On compte Féridun pour le cinquième Roi de cette Dynastie, & Gerscha ou Jerschasusus (qui est peut-être Darius Hystaspe) pour le dernier. A cette Famille succéda celle des *Kianans*, qui donna neuf Rois, dont le prémier fut Keicabadus; & on nomme le dernier Aiskander Darabi (c'est-à-dire Alexandre fils de Darius *, qu'ils appellent ainsi parce qu'ils prétendent qu'il étoit né du dernier Darius Roi de Perse, d'une fille de Philippe de Macedoine.) Ils disent aussi que Cyrus, qui rétablit les Juifs dans la Palestine, étoit fils de Bahman, le fils d'Essendiar sixième Roi de cette Famille, qui l'avoit eu d'une femme Juive, & que son père le fit Gouverneur de Babylone. Ils ajoutent que sa mère, aussi-bien que la femme du Roi Bahman, étoit Juive, & qu'elle descendoit du Roi David. De-là vient que l'on trouve souvent dans les Auteurs Persans, leurs Rois nommés la *Postérité de David*, les *Successeurs & les Héritiers de Salomon* &c. Et ils assurent que Salomon tenoit aussi sa Cour & avoit son Palais à Schiraz ou Cyropolis en Perse. La troisième Race des Rois de Perse est celle des *Eschganiens*, dont on en compte vingt-cinq. Ils nomment le prémier Schabur, qui est le Sapor des Romains (4), & le dernier Bihram. Ils appellent la quatrième Race celle des *Sasans*. C'est ainsi qu'écrit mon Auteur ; mais je croirois que ce doit être *Schasthans* ou *Schekkans*. Ils comptent trente & un Rois de cette Dynastie, dont ils appellent le prémier Ardeschir Babégan fils de Schaschan, & le dernier Isdéschird ou Isdégerde fils de Schéoriari, qui s'étant fait haïr de ses Sujets par son gouvernement injuste & tyrannique, fournit aux Arabes & aux Mahométans l'occasion (5) de soumettre la Perse à leur domination.

(2) Une Parasange est à peu près 4 milles d'Angleterre.

(3) Voy. les Notes sur le *Rosarium Politicum* p. 599. 600.

* Alexandre le Grand.

(4) Voy. *Rosarium Polit.* p. 92. & 139.

(5) Il semble que les Persans se soient pour la plus grande partie soumis volontairement aux Arabes, comme à leurs Libérateurs.

ABDALLA, fils d'Abdalmothleb, & père du faux Prophète Mahomet. Mircond rapporte dans la Vie de Mahomet, p. 3. plusieurs prédictions qui se trouvoient de son tems dans les Livres des Juifs & des Arabes, touchant sa personne ; mais il y a grande apparence que toutes ces Prophéties ont été forgées, pour flatter Mahomet. Mircond écrit aussi dans le même Ouvrage, p. 4. qu'Abdalla avoit été recherché pour époux par une puissante Reine de Syrie ; laquelle avoit appris de ses Docteurs, qu'il devoit naitre de lui un fils, qui seroit un des plus grands Conquérans, & qui se rendroit maitre, ou par lui-même, ou par les siens, d'une grande partie du Monde.

ABDALLA, fils d'Ali, qui avoit épousé Fatime fille de Mahomet. Il étoit oncle des deux prémiers Califes de la Race des Abbassides, Saffah & Almansor. Ce fut lui qui travailla le plus à établir sa Maison sur les ruïnes de celle des Ommiades (*a*), & qui assura l'Empire à Saffah son neveu. Mais ne pouvant souffrir qu'après la mort de Saffah, Almansor son neveu lui succédât à son préjudice, il prit les armes & se fit proclamer Calife. Il ne jouït pas longtems de cette Dignité ; car aiant été défait par Abou-Moslem Général de l'Armée d'Almansor, il prit la fuite & se retira à Bassora, où son frère Soliman, qui y commandoit pour Almansor, le tint caché pendant quelque tems : mais enfin aiant été découvert, on l'enferma dans une maison dont les fondemens étoient faits en partie de pierres de sel, & le Calife son neveu aiant fait couler de l'eau au pied de ce bâtiment qui ne demeura pas longtems sans tomber, il fut accablé & enseveli sous ses ruïnes. *Herbelot*, p. 6.

(*a*) Voy. dans l'Article des OMMIADES, une exécution barbare que cet Abdalla fit faire de 25 des principaux de cette famille.

ABDALLA, fils d'Iassin, prémier Docteur des Almoravides, ou Marabouths d'Afrique [*A*], étoit natif de Cairoan en Afrique. Ce fut lui qui condamna à la mort Giauhar-Gédali, prémier Chef & Prince des Marabouths, pour avoir contrevenu à la Loi, qu'il s'étoit imposée lui-même.

[*A*] *Marabouths d'Afrique.*] Ces Marabouths étoient originairement une espèce de Religieux parmi les Musulmans d'Afrique. On les nommoit aussi *Molathémiah* & *Molathémoun*, parce qu'ils se couvroient tout le visage d'un voile, qui s'appelle en Arabe *Lethom*. Ils sont aussi nommés *Morabétha* & *Morabéthou* ; & par les Auteurs Espagnols, *Almoravides*. Ce furent ceux de cette Secte, qui firent de si vastes conquêtes en Espagne, & qui soumirent à leur domination en huit mois de tems, ce que les Espagnols n'ont que difficilement reconquis dans l'espace de huit-cens ans.

Antoine Guévara Evêque Espagnol parle de cette Conquête des Maures dans ses *Lettres familières* p. 227 en ces termes : „ Ce fut l'an de J. C. 752, le cinquième du mois „ de Juillet, qui étoit un Dimanche, que se donnâ cette „ malheureuse bataille entre les Goths (qui étoient alors „ maitres de l'Espagne) & les Alarnes, c'est-à-dire les „ Almoravides, sur les bords de la rivière de Guadaletté près de Xérés de la Frontéra, dans laquelle le Roi „ Rodrigue fut battu, & le Royaume d'Espagne perdu. „ Le Général des Maures s'appelloit Muza. Il profita de „ sa victoire avec tant d'activité, que dans l'espace de „ huit mois, il se rendit maitre de tout le Pays, depuis „ Xérès de la Frontéra jusques aux montagnes de Horadada, proche de la Ville d'Onnix ; & ce que l'on peut „ regarder comme le plus grand malheur, c'est que les „ Maures soumirent en huit mois de tems, ce qu'on a été près de huit-cens ans à reconquérir : car c'est-là l'intervalle qui s'est écoulé entre la ruïne de l'Empire des „ Goths, & la prise de Grenade". Voyez aussi la Rélation qu'a donnée de cette bataille Alphonse Evêque de Carthagène en Espagne, (qui dit qu'elle dura huit jours entiers sans interruption) dans son Livre intitulé *Anacephalæosis*, Cap. 44.

[☞ Le Père d'Orléans dit que les plus célèbres Ecrivains, après bien des recherches, n'ont pu convenir de l'année que se donna cette bataille. Les uns, dit-il, la marquent en 712, les autres en 713, & plusieurs en 714 : ce qui est bien des années avant l'Epoque marquée par Antoine Guévara. *D'Orléans*, *Révol. d'Espagne* T. I. p. 16. ADD. DU TRAD].

ABDALLA, fils d'Ibrahim, fils de Scharokh, fils de Tamerlan, est ordinairement qualifié du titre de *Mirza*, c'est-à-dire Fils de Prince, comme tous les autres descendans de la Famille de ce Conquérant. Ibrahim son père étant mort, il posséda en Souveraineté la Province de Fars, ou Perse proprement dite, dont Schiraz est la Capitale, du consentement de son aieul Scharokh, qui vivoit encore l'an 850 de l'Hégire, qui est l'an 1445 de Jésus-Christ: mais il en fut dépouillé par Mohammed Mirza fils de Baisangor, un autre fils de Scharokh, & qui étoit son cousin-germain, l'an 854. Cet accident l'obligea de se réfugier auprès d'Ulug-Beg son oncle, qui étoit l'ainé de tous les enfans de Scharokh, & qui règnoit dans la Transoxane. Ulug-Beg le reçut très bien, & lui donna sa fille en mariage. Enfin Ulug-Beg aiant été tué dans la bataille qu'il donna contre Abdallathif son fils, avec un autre de ses enfans, & Abdallathif n'aiant joui que six mois du fruit de son parricide, Abdalla, en qualité de gendre d'Ulug-Beg, prit possession de ses Etats. Il n'en jouït qu'une seule année :

car Abufaid fils de Mohammed, fils de Miranfchah, fils de Tamerlan, qui étoit par conféquent fon coufin-germain, & qui régnoit dans le Khorafan, lui déclara la guerre, & le défit en bataille rangée, où il périt l'an 855 de l'Hégire. Voyez les Articles ABDALLATHIF & ULUG-BEG. On dit qu'Abdallathif fut tué à coups de flèche par fes propres Soldats, foit par hazard, foit à deffein; ce qui fut regardé comme une punition divine de fon parricide. Ceci arriva l'an 854 de l'Hégire. *Khondemir.*

ABDALLA, fils de Jézid ou Yézid, Jurifconfulte célèbre parmi les Mufulmans. Il fut Difciple des Docteurs Abu-Horeira, & Ebn-Abbas; tous deux compagnons de Mahomet, & vécut jufques à l'an 100 de l'Hégire. Il difoit qu'un Docteur fage & habile devoit laiffer pour héritage à fes Succeffeurs & à fes Difciples, l'aveu de fa propre ignorance fur plufieurs points de Droit; & qu'il ne devoit point rougir de dire fouvent, *La-Adri*, c'eft-à-dire, *Ceci me paffe*, *Je ne le fai pas* [A]. Voyez GEHEL.

[A] *Je ne le fai pas.*] Cet aveu paroit être imité de Pythagore & d'autres Philofophes, qui apprenoient à leurs Elèves à avouer leur ignorance, pour les former à la modeftie, à l'humilité, & aux autres vertus folides, fans lefquelles toutes les connoiffances & toute la Science ne font que les fources de l'orgueil, de la préfomption, de l'amour-propre, d'un mauvais caractère, & de toutes fortes de difpofitions vicieufes & d'actions mauvaifes.

ABDALLA, fils de Mahomet, & frère de Mondir ou Almondir [A], étoit le feptième Calife de la Race des Ommiades en Efpagne. Il fut proclamé dans Cordoue l'an 275 de l'Hégire, de J. C. 889: il y régna 25 ans, & en vécut 73. Omar, Prince de fa Cour, fe révolta deux fois contre lui: il lui pardonna la prémière; mais à la feconde, il le preffa fi fort, qu'il fut obligé de fe jetter parmi les Chrétiens, où il fe fit baptifer, feignant d'etre Chrétien. Abdalla réduifit à fon obéiffance la Ville de Séville, qui s'en étoit fouftraite pendant les troubles de la Guerre Civile. *Tharikh-Magrebi.*

[A] *Almondir.*] Alphonfe Evêque de Carthagène, dans fon *Anacephalæofis* cap. 66. & Roderic Archevêque de Tolède, dans fa *Chronique*, le nomment *Almanfor* ou *Almanzor.* Il fit de grandes conquêtes en Caftille, Léon, dans les Afturies, dans le Royaume de Valence &c.

ABDALLA BEN MASSUD. Voyez MASSUD.

ABDALLA, fils de Moavie, & petit-fils de Giafar frère d'Ali. Plufieurs prétendoient qu'il avoit droit au Califat, à caufe de la proximité de fon fang avec la famille d'Ali; enforte que dans le tems que les peuples commencérent à fe dégoûter du gouvernement des Ommiades, & à jetter les yeux fur les Abbaffides pour les élever à la Souveraine Puiffance, fortifié d'un gros Parti qui s'étoit formé dans la Ville de Coufa, où la mémoire d'Ali étoit en grande vénération, il y fut proclamé Calife. Mais les Capitaines qui commandoient dans ces quartiers-là au nom de Mervan II. l'en chafférent bientôt, & l'obligérent de s'enfuir dans la Province de Khorafan, où Abou-Moflem, qui fomentoit le parti des Abbaffides, le fit affaffiner peu après. Pendant fon féjour en Khorafan, on lui demanda comment il avoit joint en fa perfonne, les noms d'Abdalla & de Giafar, qui étoient héréditaires dans la famille d'Ali, avec celui de Moavie leur ennemi juré? Il répondit, que fon grand-pére étant en compagnie de Moavie, prémier Calife de la Race des Ommiades, reçut nouvelle de la naiffance d'un fils, & que Moavie lui dit alors: *Je te ferai préfent de mille pièces d'or, fi tu lui veux donner mon nom.* Mon aïeul, ajouta-t-il, confentit à ce marché, & je fuis devenu ainfi le fils de Moavie. On lui dit alors, ce qui a paffé depuis en proverbe: *Vous vous êtes chargé d'un vilain nom* [A] *pour fort peu d'argent*; & l'événement fit voir que le nom de Moavie qu'il portoit, & qui étoit odieux à toute la famille & parenté d'Ali, fut la principale caufe des malheurs & de la mort d'Abdalla.

[A] *Un vilain nom.*] C'eft un Proverbe parmi les Arabes, qu'*un mauvais nom eft de méchant augure, & que celui qui le porte périt tôt ou tard.*

* Herbelot p. 7. ABDALLA, fils de Mondir ou d'Almondir [A], huitième [B] Calife d'Efpagne, commença fon règne l'an 295 de l'Hégire [C], qui répond à l'an 907 ou 908 de J. C. & mourut l'an 300. Son frère, nommé Abdalrahman, troifiéme du nom, lui fuccéda. Voyez ABDALRAHMAN.

[A] *Fils de Mondir ou Almondir.*] Il paroit par l'Article d'Abdalla Fils de Mahomet ci-deffus, que cet Abdalla étoit neveu du prémier. Les Auteurs Efpagnols parlent beaucoup des actions de cet Almondir pére de notre Abdalla, & ils le nomment généralement Almanfor.

[B] ☞ Les Auteurs Anglois difent le dix-huitième, comme ils mettent auffi Abdalla fils de Mahomet pour le dix-feptième: mais j'ai fuivi ici d'Herbelot, qui les compte pour les feptième & huitième. REM. DU TRADUCT.]

[C] ☞ *L'an 295 de l'Hégire.*] Il y a ici, auffi-bien que dans un grand nombre d'autres Articles, évidemment erreur, pour les années de J. C. que l'on fait répondre à celles de l'Hégire. L'Anglois porte l'an 893 de J. C: mais felon le calcul de l'Article Abdalla fils de Mahomet, l'an 295 de l'Hégire répond à l'an 907 ou 908 de notre Seigneur: & fi l'on place, comme quelques-uns, l'Hégire plus tard encore, l'année de J. C. devra être retardée à proportion, bien loin de l'avancer. Il paroit auffi par cet Article, qu'Abdalla fils de Mahomet n'a régné que 20 ans, au-lieu de 25 qu'on lui donne. Il y a ici de la confufion, auffi-bien que dans Herbelot. REM. DU TRAD.]

* Ebn-Batrick Vol. II. ABDALLA * dit *Mohtafeb Billah*, chaffa d'Afrique les Aglabites, & mit fur le Trône un de la famille d'Ali, nommé Obeidallah, lequel étant bien établi, fit mourir cet Abdalla [A], auquel il devoit fon élévation. Voyez OBEIDALLA.

[A] *Fit mourir cet Abdalla.*] On a vu les Princes récompenfer de cette manière les fervices qu'on leur avoit rendus, dans des Pays bien plus civilifés que l'Afrique. Ce fut ainfi que Henri VII récompenfa le Lord Stanley; Richard III, le Duc de Buckingham; Edouard IV, le Comte de Warwick; & Henri IV, les trois Percys. La caufe de l'ingratitude des Princes, dit Machiavel (1), c'eft qu'il eft plus aifé de venger une injure, que de reconnoitre un bienfait; le dernier eft onéreux, au-lieu que le prémier eft doux. Et il remarque dans fon *Prince* (2), que ce qui rend fufpects ceux qui ont contribué à l'élévation des Princes, c'eft que ce fuccès eft dû ou à leur prudence, ou à leur crédit; deux chofes qui donnent de l'ombrage.

(1) Machiavel *Difc.* L. I. c. 29.

(2) Ch. 3.

ABDALLA, fils d'Omar, étoit un des plus favans Arabes entre les contemporains ou compagnons de Mahomet; de-là vient qu'il eft honoré du titre de *Sabaha*, c'eft-à-dire Compagnon. Il s'eft rendu auffi très célèbre pour fa libéralité [A]; car il donnoit jufqu'à 30 mille Dragmes (environ cinq cens

[A] *Célèbre pour fa libéralité.*] C'eft une chofe admirable, que de voir jufques à quel point les Peuples Orientaux,

cens Livres sterling) en une seule fois; & il mit généreusement en liberté plus de mille de ses Esclaves. Il mourut l'an 73 de l'Hegire.

taux, & particulièrement les Persans & les Arabes, même avant Mahomet, estimoient les actes de libéralité & de charité, & en faisoient gloire. Ils racontent sur ce sujet plusieurs histoires d'un certain Khatem Taj, Seigneur Arabe (avant Mahomet), qui dépensa, pendant sa vie, tout son bien en œuvres de charité; tellement que son nom est encore fameux aujourd'hui dans la Perse & l'Arabie, dont les peuples le célèbrent souvent en vers de la manière suivante: *Quoiqu'il y ait longtems que Khatem Taj soit au nombre des morts, sa charité envers les pauvres éternise son nom, & lui assure l'immortalité.* L'Editeur du Gulistan ou *Rosarium Politicum*, dans ses Notes p. 586. 587. a recueilli quelques-unes des plus éclatantes preuves de la libéralité & de la générosité de Khatem Taj, de sa mère & de sa fille; desorte que ces vertus paroissent avoir été héréditaires dans cette famille. Il est vrai qu'il y a quelque chose de bizarre pour nous autres Européens, dans ce qu'on rapporte de lui, qu'il fit tuer & apprêter un de ses plus beaux Chevaux Arabes, pour le servir aux Envoyés de l'Empereur. Mais quiconque fera réflexion sur la différence des mœurs & des coutumes, dans les divers Pays, & considérera que ce qui paroît barbare dans un lieu, est un acte de générosité & de politesse dans un autre, ne sera nullement surpris que Khatem Taj, ou tel autre Seigneur Arabe avant le tems de Mahomet, ait régalé ses Hôtes de chair de Cheval rôtie; d'autant plus que la chair de Chameau rôtie & bouillie est encore aujourd'hui un mets fort ordinaire parmi eux. L'Auteur du Gulistan a tâché, en divers endroits de cet Ouvrage, de donner à ses Lecteurs les plus grandes idées de la Générosité & de la Libéralité. Voyez p. 435-455. & p. 233. Il approuve fort cette Sentence, gravée sur le Tombeau de Bahram Roi de Perse: *La main liberale vaut mieux que le bras robuste*; parce que l'autorité des Princes a des appuis plus solides, dans la Bonté & la Munificence, que dans la force des armes. Voyez sur la Libéralité, &c. l'Article KHATEM-TAJ.

ABDALLA, fils de Saba, porta la vénération qu'il avoit pour Ali, jusqu'à l'adoration. Il fut néanmoins suspect de Judaïsme, ensorte qu'il est également en horreur aux Sunnites & aux Schiites [*A*], c'est-à-dire, aux Orthodoxes & aux Héterodoxes, parmi les Musulmans.

[*A*] *Schiites.*] Ce sont ceux qui suivent la doctrine d'Ali, comme font tous les Persans, & ceux qui se soumirent au gouvernement des Alides. Ils sont regardés comme Hérétiques par le reste des Musulmans. *Les Sunnites* composent une des quatre Sectes estimées Orthodoxes, & que l'on peut suivre indifféremment. On a bâti dans le Temple de la Mecque quatre Mosquées, où ces quatre Sectes, savoir, *les Hanefites*, *les Hambélites*, *les Schafaites*, *& les Malékites*, font chacune leurs dévotions. Voyez *Reland*, *de Relig. Mohamm.* p. 120. 139. Mais quand on oppose les Sunnites aux Schiites, le nom de Sunnites comprend alors tous les Musulmans Orthodoxes. Voyez ibid. pag. 36. 139. 140. Le savant Réland dit, „ que la différence la plus essentielle qu'il y a entre les „ Sunnites & les Schiites, c'est que ceux de la prémiére „ Secte, tels que sont en général les Turcs, les Tartares, „ les Arabes, les Afriquains & les Mogols, regardent „ Abubéker, Omar & Othman, comme les légitimes Suc„ cesseurs de Mahomet; au-lieu que ceux de la Secte des „ Schiites, composée des Persans & de tous les Peuples „ qui en relèvent, de plusieurs Nations des Indes Orien„ tales, comme les habitans de Golconde, de la Côte de „ Coromandel &c. regardent Abubéker comme un usur„ pateur, & prétendent que la succession appartenoit lé„ gitimement à Ali & à ses descendans, qui étoient du „ sang du Prophète, & les autres point". Ensorte que cette différence d'opinion regarde plutôt la Politique, que la Religion. Aussi Mr. Reland dit-il, p. 129. „ que „ plusieurs des Persans sont Schafaëites, & plusieurs des „ Turcs Hanéfites, c'est-à-dire de la même Religion. Ils „ ne laissent pourtant pas de se persécuter cruellement les „ uns les autres, à cause du droit de succession dont il a „ été parlé.

ABDALLA, fils de Zobaïr. Après la bataille de Kerbéla *, dans laquelle Houssain fils d'Ali fut tué, les habitans de la Mecque & de Médine, voyant que Jézid ou Yézid (*a*), second Calife de la Race des Ommiades, employoit toutes ses forces pour exterminer la Maison d'Ali, se soulevérent contre lui, & proclamérent pour Calife des Musulmans cet Abdalla, descendant d'Ali, l'an 62 de l'Hégire. Jézid, aiant appris cette révolte, envoya un de ses Prévôts à la Mecque, avec un Colier ou Joug d'argent, pour présent à Abdalla; avec ordre de lui dire de sa part, que s'il vouloit se soumettre & porter ce joug, il le laisseroit vivre paisiblement à la Mecque; mais que s'il refusoit de le reconnoitre pour Calife, il viendroit lui-même lui mettre ce colier au cou, & le conduiroit en cet état à Damas. Abdalla aiant refusé ces conditions, Jézid envoya en Arabie une puissante Armée, qui pilla la Ville de Médine, & vint assiéger la Mecque, où Abdalla s'étoit retiré & fortifié. Il y fut si vivement attaqué par les gens de Jézid, que le Temple, regardé comme sacré, fut brulé & détruit. Mais la nouvelle de la mort de Jézid étant arrivée pendant le siege, savoir l'an 64 de l'Hégire, l'Armée de Jezid se retira, & reprit le chemin de Damas; & Abdalla, délivré des attaques d'un si puissant ennemi, demeura paisible possesseur du Califat. Il fut d'abord reconnu de toutes les Provinces de l'Empire, à la reserve de la Syrie & de la Palestine, qui rendirent hommage à Moavie fils de Jézid. Abdalla jouït de cette Dignité pendant neuf ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 73 de l'Hegire, qui étoit la 72e de son âge; car il fut le prémier qui naquit à Médine, après l'arrivée de Mahomet en cette Ville. Ce fut donc en cette année 73, que le Calife Abdelmélik fils de Marvan, successeur de Moavie, qui régnoit en Syrie, envoya Hégiage Général de ses Armées pour former le siége de la Mecque [*A*], & pour forcer Abdalla qui s'y étoit enfermé. Abdalla se défendit pendant sept mois, & donna de grandes marques de courage, tant à soutenir les assauts de l'ennemi, qu'à endurer les dernières extrémités de la faim & de la soif. Mais enfin ne pouvant tenir plus longtems, après s'être préparé par un breuvage de Musc, que sa mere, âgée de 90 ans, lui présenta elle-même pour l'encourager à la défense, il fit un dernier effort pour faire lever le siége. Il tua véritablement un grand nombre d'ennemis, de sa propre main; mais enfin accablé par la multitude, il fut obligé de se retirer, & de se retrancher dans l'enceinte du Temple, où peu après, dans un assaut, il fut abbattu par un coup de pierre, qui lui ôta la vie. On lui coupa la tête, & on l'envoya au Calife Abdelmélik. Cette courageuse mère d'Abdalla, dont nous avons parlé, étoit petite-fille d'Abubéker, prémier Calife ou Successeur de Mahomet, & se nommoit Asima. Pendant le siége, elle exhortoit son fils au combat par ces paroles: *Mon fils, combattez pour Dieu; & vainqueur du vaincu, vous vivrez éternellement.* L'on rapporte, que la nouvelle qu'elle reçut de la prise de la Mecque & de la mort de son fils, lui causa une si grande émotion, que ses Ordinaires lui revinrent, quoiqu'elle fût âgée de 90 ans, & qu'elle en mourut cinq jours après. Abdalla étoit très vaillant, mais avare au dernier point; ce qui fit dire depuis aux Arabes en forme de Proverbe: *Qu'il n'y a point eu de vaillant homme qui n'ait été libéral, jusqu'à Abdalla fils de Zobaïr.* Voyez ci-dessus l'Article ABDALLA fils d'Omar. Il fut aussi fort estimé pour sa piété. Il avoit tant d'application à ses dévotions, & étoit si recueilli dans ses priéres

* Herbelot p. 7.

(*a*) Ebn Said-Batrick, Vol. II. p. 360.

[*A*] *Pour former le siége de la Mecque.*] Ebn Said Batrick, dans la Vie du Calife Abdelmélik, nous donne la Rélation de ce siége. L'an 13 du Califat d'Abdelmélik, dit-il, il envoya Hégiage Ebn Joseph à la Mecque, pour assiéger Abdalla fils de Zobaïr dans le Temple; & Hégiage abbattit par les pierres qu'il fit lancer, le haut de la maison ou du Palais d'Abdalla. Celui-ci craignant que la maison ne tombât sur lui, & pressé par sa mère de livrer combat à l'ennemi, répondit aux reproches de lâcheté qu'elle lui faisoit: O *ma mère, je ne crains pas la mort, mais les cruautés auxquelles je serai exposé, si je suis pris.* Sa mère lui repliqua: *Mon fils, quand le mouton a la gorge coupée, il* ne

res, qu'un Pigeon s'étant posé sur sa tête [*B*], il fut longtems avant que de s'en appercevoir. La famille de Zobaïr, père de notre Abdalla, passoit communément parmi les Arabes pour être sujette à la folie; voyez là-dessus l'Article HEGIAGE, & l'entretien qu'eut ce Capitaine avec un Paysan Arabe. Cette famille n'étoit pas moins ennemie des Alides, que des Ommiades, & les uns & les autres la persécutérent.

ne crains pas d'être écorché. Ce même Auteur rapporte, qu'elle lui prépara un breuvage d'une livre entière de Musc, avant qu'elle pût l'animer au dernier combat, où il périt. Ce qui peut donner de légitimes soupçons sur le caractère de ce courage extraordinaire.

[*B*] *Un Pigeon s'étant posé sur sa tête.*] Il y a de l'apparence, que c'est ce qui a donné occasion à l'histoire du Pigeon de Mahomet, & qu'on a pris l'un pour l'autre.

ABDALLATHIF. Voyez ULUG-BEG.

ABDALMALEK ou ABDALMELIK, fils de Marvan, cinquième Calife de la Race des Ommiades, commença son règne l'an 65 de l'Hégire [*A*], l'an de J. C. 684 & le finit l'an 86 de l'Hégire. On lui donna par sobriquet le surnom de *Rasch al begiarat*, c'est-à-dire, la *Sueur de la pierre*, à cause de son extrême avarice. On lui donna aussi le nom d'*Albouzebâb*, à cause de son haleine, dont l'extrême puanteur faisoit mourir les mouches qui s'arrêtoient sur soo visage. Il surpassa tous ses prédécesseurs en puissance, & par l'étendue de son Empire; car ce fut sous soo règne que les Indes furent conquises en Orient, & ses Armées pénétrérent jusques dans l'Espagne en Occident. Ce fut dans cette Province qu'il fit chercher un Château, que l'on disoit avoir été bâti par les Fées, dans les Montagnes les plus reculées do Pays. La fable porte que ce Château fut découvert, & que l'on trouva sur la porte, en caractères anciens, quatre Vers, dont voici le sens:

Ce n'est pas une entreprise facile, d'ouvrir la Porte de ce Château :
La Dent de fer que tu y vois, Passant téméraire, n'est pas celle de la Serrure; mais bien celle d'un furieux Dragon.
Sache donc qu'aucun ne sera en état de rompre ce Charme,
Si le Destin ne met la Clé à la main de celui qui entreprendra de l'ouvrir.

Ce Calife étendit aussi son Empire vers le Midi, en se rendant maitre de la Mecque, où Abdalla fils de Zobaïr s'etoit cantonné; & ses Troupes défirent ensuite Masaab, frère du même Abdalla. Il étoit dans le Château de Cousa, quand on lui apporta la tête de Masaab; & un de ceux qui étoient auprès de sa personne, lui dit, qu'il ne pouvoit s'empêcher de lui faire part d'une réfléxion qu'il faisoit sur une avanture qui lui paroissoit fort singulière. *J'ai vu*, dit-il, *apporter dans ce même Château la tête de Houssain fils d'Ali, à Obeidalla, qui l'avoit défait; celle d'Obeidalla, à Mokhtar son vainqueur; celle de Mokhtar, à Masaab; & celle de Masaab que l'on vous présente maintenant.* Abdalmalek fut extrêmement surpris & troublé de ce discours, & commanda à l'heure même, qu'on démolît ce Château, pour détourner un préfage si funeste pour lui. On rapporte que ce Calife songea une nuit, qu'il urinoit dans le Portique sacré de la Mecque; & qu'aiant fait ce songe quatre fois consécutivement, un certain Saad, homme habile & intelligent dans l'explication des Songes, lui prédit, que quatre de ses fils (*a*) jouïroient du Califat l'un après l'autre : ce que l'événement vérifia dans la suite. Ce Prince étoit si grand ennemi de la Maison d'Ali, qu'il ne pouvoit souffrir que Ferozdac, Poëte illustre parmi les Arabes, l'eût loué en divers endroits de ses Ouvrages. Voyez les Articles FEROZDAC, MOKHTAR, HEGIAGE, SCENBIB, & MASAAB; & celui de SCHANBA Maitresse de Gémil, qui fit une réponse très spirituelle à ce Calife. Il règna 20 ou 21 ans, & eut pour successeur *Valid*, l'ainé de ses fils, dont trois autres, outre Valid, savoir *Soliman*, *Vezdid* ou *Yezid*, & *Heschan*, furent soccessivement Califes. Il fut enterré hors de la porte de Damas. On remarque sa grande modération envers les Chrétiens [*B*], en ce qu'il ne voulut pas leur ôter une Eglise qu'il leur avoit demandée, & qu'ils lui refusérent, quoiqu'il leur en eût offert le double de ce qu'elle valoit. Voyez *Ben Schunab*, *Bina Kiti*, *Hafed Abru*, & *Ebn Said*, Vol. II. p. 364.

(*a*) Quoi de plus bas que ce songe! *uriner.* Quoi de plus noble que la chose signifiée! *la possession du Califat.* Voilà un merveilleux rapport.

[*A*] *Commença son règne* &c.] Ebn Said Batrick, dans sa *Chroniq. d'Alexandrie* Vol. II. p. 372. dit : „ qu'il mourut le 10 du mois de *Shawal*, l'an 84 (pour 85) de „ l'Hégire, âgé de 62 ans, après en avoir règné vingt". Voyez son Portrait dans l'Auteur cité.

[☞ Il règne ici la même confusion dans les dates. Abulfarage dit qu'Abdelmélik mourut l'an 83 de l'Hégire : selon ce calcul, son règne doit avoir commencé en 62, l'an 682 de J. C. & il est mort l'an 703 de Notre Seigneur. ADD. DU TRAD.]

[*B*] *Sa grande moderation envers les Chrétiens.*] Ebn Said Batrik remarque & censure (Ibid. p. 364.) la conduite imprudente des Chrétiens de Damas envers cet Empereur; & le même observe, qu'il ordonna que l'on iroit en Pélerinage à Jérusalem, & non à la Mecque, à cause d'Abdalla fils de Zobaïr.

ABDALMALEK (*a*), fils de Nouh ou Noé, fils de Nasser, cinquième Roi de la Race des Samanides, succéda à son père Noé. Il eut à soutenir de grandes guerres contre Rocneddoulas, Prince de la Maison des Bouides: mais enfin, après plusieurs combats, ce dernier fut obligé de payer à Abdalmalek le tribut annuel de deux cens mille Drachmes d'or, qui avoit été autrefois stipulé avec Noé son pere. Sous le règne de ce Prince, Alpteghin ou Olupteghin, duquel les Sultans Gaznévides tirent leur origine, parvint de simple Soldat qu'il étoit d'abord, au Généralat des Armées, & obtint le Gouvernement de la grande Province de Khorasan. Abdalmalek règna sept ans, & mourut d'une chute qu'il fit en travaillant son cheval dans le Manège, ou, selon quelques-uns, en jouant au mail à cheval dans l'Hippodrome, l'an 350 de l'Hégire, de J. C. 961.

(*a*) Herbelot p. 8. Khondemir. Lebtarikh.

ABDALMALEK BEN NOAH BEN MANSOR [*A*], le neuvième & dernier (*a*) Prince des Samanides. Il succéda à son frère Mansor, après qu'il lui eut fait crever les yeux & ôté la Couronne, par le crédit de deux Capitaines Turcs, nommés Faik & Tozon [*B*], qui avoient toutes les forces

(*a*) Herbelot p. 8. Khondemir. Lebtarikh.

[*A*] *Abdalmalek ....., le dernier Prince.*] On ne trouve guères dans l'Histoire, de Prince plus malheureux que cet Abdalmalek, lequel en caressant & en avançant les meurtriers de son frère, en confiant le gouvernement de ses Etats à des Esclaves & à de lâches Flatteurs, en n'aiant que des forces étrangères pour appui, & en pillant & opprimant ses Sujets, perdit par-là non seulement la liberté, la Couronne & la vie, mais aussi fut la cause de la destruction de sa Famille & de sa Postérité, & de la ruïne totale d'un puissant & florissant Empire.

[*B*] *Faik & Tozon.*] Ces deux Turcs avoient été Esclaves de Noé, père d'Abdalmalek. Son frère Mansor les avança dans ses Armées, mais ils portérent la perfidie & l'ingratitude jusqu'à déposer & massacrer leur bienfaiteur; ce qui devoit bien faire sentir à Abdalmalek, ce qu'il pouvoit attendre d'eux.

[*C*] *Mah-*

ces de l'Etat sous leurs ordres. Cependant Mahmoud, fils de Sebekteghin, Sultan des Gaznévides, aiant appris ce qui s'étoit passé, s'avança avec une puissante Armée jusques dans la Province de Khorasan. Faik & Tozon résolurent de se soumettre à lui, & de lui demander la paix. Dans ce dessein, ils menérent avec eux leur Roi Abdalmalek, marchant aux deux cotés de son cheval, dont ils tenoient la bride & les étriers, comme pour lui faire honneur. Mahmoud les reçut fort bien, & leur accorda la paix qu'ils lui demandoient: mais elle ne fut pas de longue durée. Quelques brouilleries qui s'élevérent peu après, donnérent lieu à Mahmoud de leur faire une si rude guerre, qu'il les obligea de se sauver, l'un dans la Ville de Bokhara, & l'autre dans celle de Nischabour. Il ne laissa pas longtems Abdalmalek possesseur tranquille de ses Etats, car il s'en empara sous prétexte de le protéger. C'est ce qui donna occasion à Ilkhan, Roi du Turquestan [*C*], d'entrer avec de grandes forces dans le Khorasan, feignant de vouloir assister Abdalmalek contre Mahmoud. Il s'approcha de Bokhara, qui en étoit la Capitale, & causa la ruine entiére d'Abdalmalek: car celui-ci se voyant accablé, plutôt que soulagé par un si puissant secours, & ne sachant ni comment s'en défaire, ni comment se défendre contre de si grandes forces, il résolut de prendre la fuite & de se cacher. Ilkhan se rendit par ce moyen facilement maitre de la Ville capitale; & aiant été bientôt informé du lieu où Abdalmalek s'étoit retiré, il se saisit de sa personne & l'envoya prisonnier au Château de Dizghend, situé aux extrémités du Turquestan. Ceci arriva l'an 389 de l'Hégire, de J. C. 999; année fatale à l'Empire & à la Famille des Samanides. Car Ibrahim, qui étoit de la même Famille Royale, courut véritablement encore de Province en Province, pendant six ans, avec le titre de Sultan; mais il ne fut jamais regardé que comme un Prince dépouillé: en effet, il n'avoit qu'un fort petit nombre de Troupes, avec lesquelles il fut enfin defait & tué par un des Généraux du Sultan Mahmoud. Notre Abdalmalek n'avoit encore régné que 6 mois & 17 jours, lorsque Mahmoud fils de Sebekteghin fit passer la Monarchie des Samanides, qui avoit donné à l'Orient de très puissans & de très vaillans Princes, à la Famille des Gaznévides, l'an de J. C. 999.

[*C*] *Mahmoud fils de Sebekteghin..... & Ilkhan Roi du Turquestan.*] On voit ici deux Princes voisins, qui marchent avec de grandes forces au secours d'un Monarque opprimé: mais l'événement fit voir dans quelles vues & avec quel dessein. Chacun d'eux se saisit de ce qu'il put, tandis que le pauvre Monarque, abandonné de ses propres Sujets, au-lieu de tirer quelque secours de ces appuis étrangers, vit hâter par leur moyen sa ruïne & celle de sa famille. Je conjecture que l'ingénieux Auteur du *Gulistan* a eu cet infortuné Prince en vue (1), dans le récit suivant: „ Un certain Roi de Perse aiant employé toutes sortes de voies & de moyens injustes pour piller & opprimer ses peuples, il y eut un grand nombre de gens riches & de Marchands, qui se retirérent avec leurs effets dans les Pays étrangers, pour mettre leur liberté & leurs biens à couvert. Peu de tems après, la guerre étant survenue, le Prince trouva son Royaume desert, ses revenus considérablement diminués, son Epargne épuisée, & ne se vit d'autre ressource pour repousser l'ennemi, que la force des armes, qui augmenta le mal; car Sadi dit:

(1) *Rosarium Politicum.*

Que le Prince, qui veut avoir en tems de guerre les secours nécessaires,
Doit gouverner ses peuples avec douceur & humanité en tems de paix;
Parce que des Esclaves, quoique chargés de chaines dorées, aiment à secouer le joug d'un Maître tyrannique.
Voulez-vous des gens qui vous servent volontairement? traitez-les comme des hommes libres.

„ Il arriva dans le même tems, qu'on lut en présence de ce Prince, un morceau d'Histoire du Livre intitulé *le Trésor des Princes* (2), qui contenoit l'histoire de Suhac, un des plus puissans Princes de l'Orient, qui avoit été déposé, & Féridun, homme privé, mis en sa place. Le Roi aiant demandé à un des Courtisans qui étoit près de sa personne, & qui se trouva homme de bon conseil, *comment ce Feridun, qui n'avoit ni Armées, ni trésors, ni partisans, avoit pu parvenir au Trône? Comment?* repliqua le Courtisan; *comme votre Majesté l'a entendu: le peuple estimant son équité & sa libéralité, s'assembla en foule auprès de lui, & d'un consentement universel le mit en possession de la Couronne.* A quoi il ajouta: *Puisque votre Majesté voit que l'amour des peuples fait la plus grande sureté des Princes, comment peut-elle, en prêtant l'oreille à de mauvais Conseillers, indisposer comme elle fait ses Sujets, à moins qu'elle ne soit lasse de régner? Car puisque les Rois régnent par la faveur des peuples, ils doivent en faire autant de cas que de leur vie.* A ce discours le Roi demanda à celui qui l'avoit tenu, *par quels moyens il pourroit gagner les peuples? Ah Seigneur!* répondit-il, *tout Prince qui veut que ses Sujets l'assistent volontairement, doit être juste, bon & humain; ensorte que les Sujets aient à sauver leur libertés & leur biens avec son autorité. Car un Prince injuste ne merite pas plus le titre de Roi, qu'un Loup couvert d'une peau de Brebis celui de Berger; & un Roi qui fait servir les Loix a des choses injustes, renverse les fondement de son Empire.* Le Roi irrité d'un discours si libre, mais généreux, fit mettre le Courtisan en prison. Mais peu après, les Grands & le Peuple se révoltérent contre lui; ceux qui avoient quitté leur Pays, revinrent, & donnérent de nouvelles forces à la rebellion: & les Ministres mêmes de l'oppression & leurs créatures aiant pris parti contre lui, tous se réunirent pour le détrôner. Car, dit Sadi:

(2) Célébre Ouvrage Persan.

„ *Si un Roi veut, quoiqu'à l'ombre des Loix, commettre des injustices,*
„ *Ceux-là mêmes, qui sont les Ministres de sa tyrannie, deviennent en cas de revolution ses plus grands ennemis.*
„ *C'est pourquoi, les Princes doivent se concilier l'amour de leurs Sujets en tems de paix, afin qu'ils les mettent en sureté en tems de guerre.*
„ *Le Sujet le moins courageux devient intrépide, & combat pour la defense d'un Roi bon & équitable*".

ABDALMALEK (*a*) fils de Saleh [*A*], fils d'Abdalla, fils d'Abbas, ou, comme l'écrivent les Orientaux, *Abdalmalek Ben-Saleh*, *Ben-Abdalla*, *Ben-Abbas*, étoit du sang du Prophéte Mahomet. Le Calife Harun-Rasehid lui donna le Gouvernement d'Egypte; & en l'y envoyant, il lui donna les instructions suivantes [*B*]; *Regardez-vous dans votre charge, comme un homme qui négocie avec Dieu pour ses serviteurs. Un sage Négociant, lorsqu'il n'apperçoit point de profit dans son commerce, se retire à tems avec son capital. Lorsque vous serez à la tête de vos Troupes, ne leur permettez jamais de piller les lieux, que vous ne soyez en sureté; & en fait de ruses de guerre, ayez plus de soin de cacher les vôtres, que de découvrir celles de l'ennemi:* ou autrement, *travaillez plus à faire réussir vos desseins, qu'à éluder ceux de l'ennemi.* Il posséda ce Gouvernement jusqu'à l'an de l'Hégire 178, qu'il fut dépossédé par le même Calife, qui le soupçonna de briguer l'Empire, & d'avoir cabalé avec les Barmécides. On ajoute, que Ha-

(*a*) Herbelot p. 9. Rabialakhar.

[*A*] *Abdalmalek fils de Saleh.*] Cet Abdalmalek paroit avoir été parent assez proche de Harun, & fils de cet Abdalmalek, auquel Giafar fit de si magnifiques promesses de la part du Calife; dont il sera parlé dans l'Article de GIAFAR.

[*B*] *Lui donna les instructions suivantes.*] Ces instructions renferment les plus excellentes maximes de la Prudence & de la Politique. La prémiére regarde la Religion & la Justice. La seconde, le Commerce. La troisiéme, la Guerre & les Conquêtes. Et la derniére, la Police en général. Musladin Sadi nous a donné dans le Ch. III. de son *Rosarium Politicum*, plusieurs excellentes Regles ou Maximes sur le Gouvernement: j'en choisirai quelques-unes, pour faire connoitre seulement le génie des Peuples Orientaux, & les idées qu'ils ont sur l'autorité des Princes, & sur les Libertés des Sujets. *Deux choses sont pernicieuses pour l'Etat & pour la Religion, un Prince livré à ses passions, & un Clergé ignorant. Comment peut-on attendre de l'obeïssance, de ceux qui ont secoué le joug de l'obeïssance due à Dieu? Un Prince doit reglee sa colere par rapport à ses ennemis, de maniere qu'il ne devienne pas la terreur de ses amis. L'homme est formé d'une argile humide; il doit avoir soin de ne pas paroitre composé de feu. Le Prince qui aime les mechans, est ennemi des gens de bien, & ses amis mêmes deviennent ses ennemis. Il est plus avantageux aux Princes d'avoir égard au bien de leurs peuples, qu'à leur propre grandeur: car c'est par la faveur de leurs peuples qu'ils régnent. Un Tyran n'entend pas mieux l'art de régner, qu'un Loup à être Berger. Les Sujets humains & pacifiques d'un Prince, sont ses meilleurs Soldats en tems de guerre. N'informez jamais le Prince des artifices de ses Courtisans, à moins que vous ne le teniez par les oreilles &c.*

[C] *Le*

Harun le fit enfuite arrêter, & le commit à la garde de Fadhel fon Vifir [C]; qu'il demeura en prifon jufqu'à la mort de Harun; & qu'Amin aiant fuccédé à fon pére, le remit en liberté & lui donna le Gouvernement de Syrie, qu'il poffeda jufqu'à fa mort.

[C] *Le commis à la garde de Fadhel.*] Il femble qu'il n'y avoit guéres de politique à Harun, de mettre un homme, foupçonné d'avoir confpiré avec les Barmécides, fous la garde de Fadhel, qui étoit un des Chefs de cette Famille: ce qui me fait croire que cette commiffion fut donnée (1) plutôt au Succeffeur de Fadhel dans le Vifiriat; d'autant plus qu'il y a de l'apparence que dans ce tems-là, Fadhel étoit en prifon avec tous ceux de fa Famille. Voyez ci-deffous l'Article de FADHEL &c.

(1) On trouve qu'un autre *Fadhel* fils de Rabie fuccéda à Fadhel le Barmecide.

(a) Herbelot p. 9.

ABDALMALEK (a) BEN ZOHAR [A], célèbre Médecin, connu des Européens fous le nom d'*Avenzoar*. Il étoit Arabe d'origine, Efpagnol de naiffance, & Mahométan de Religion; mais fort eftimé parmi les Chrétiens, par fon habileté en Médecine, fur laquelle il a écrit divers Livres. Voyez l'Article ZOHAR.

[A] *Ben-Zohar.*] Le mot de *Ben* fignifie *Fils*, généralement dans toutes les Langues Orientales, en Hébreu, Chaldéen, Syriaque, Samaritain &c. Mais les Arabes, les Perfans & les Turcs écrivent & prononcent communément *Ebn* ou *Ibn*, & c'eft de-là que les Efpagnols & les autres Européens ont formé le mot d'*Aven*; c'eft ainfi qu'au-lieu de *Ben-Efra*, de *Ben-Rofched*, de *Ben-Sinai*, & autres femblables, nous écrivons & prononçons ordinairement, *Aven Efra*, *Avenrofched*, ou *Averroes*, *Avicina* ou *Avicenne*, & autres noms de cet ordre, comme *Avenpace* ou *Avempace* &c. quoique ces noms doivent être rangés fous ceux d'*Efra*, de *Rofched*, de *Pace*, de *Sina*, de *Zohar* &c. C'eft pourquoi voyez ces Articles.

ABDAL-MOTHLEB, ou, comme d'autres écrivent, *Abdol-Motalleb* [A], fils de Hafchem, père d'Abdalla, & aieul de Mahomet le Prophète des Mufulmans. Nous avons déja parlé de lui dans la Vie de fon fils Abdalla, & nous en parlerons plus amplement dans celle de fon petit-fils Mahomet, & dans l'Article ABRAHAH. Nous rapporterons pourtant ici, que dans nos Dictionaires ordinaires, on dit qu'il étoit fi extraordinairement beau, que toutes les femmes qui le voyoient, en devenoient amoureufes: ce qui peut avoir donné occafion à ce que difent les Arabes, qu'une lumière prophétique brilloit fur fon front, comme fur celui de fes ancêtres & de fes defcendans. Ce qu'il y a de certain, c'eft que c'étoient des gens bien faits & gracieux, d'un rang diftingué & de condition noble. Abdal-Mothleb prit grand foin de l'éducation de Mahomet, mais il mourut lorfque celui-ci n'étoit âgé que de huit ou neuf ans: cependant quelques Auteurs lui donnent les uns cent & dix, & les autres fix-vingts ans de vie.

[A] *Ou, comme d'autres écrivent, Abdol Motalleb.*] Mr. Gagnier, Profeffeur en Langues Orientales à Oxford, dans fa *Vie de Mahomet*, a raffemblé divers paffages concernant cet Abdalmothleb, ou Abdol Motalleb, ainfi qu'il le nomme; particuliérement p. 71. 72. il parle de fon Ambaffade vers Nagiaski Roi d'Ethiopie, des ordres qu'il reçut, de fa prière à la Mecque, &c. p. 83. de la fête qu'il fit à la naiffance de Mahomet &c. Voyez les Articles ABRAHAH, & MAHOMET, où fe trouve le détail de toutes ces circonftances.

(a) Les Auteurs Anglois n'ont pas fait cet Article, auquel ils avoient renvoyé dans celui D'ABDELLA *fils de Mondir ou Almondir*: ainfi on a cru devoir y fuppleer.

☞ ABDALRAHMAN (a), ou comme nos Hiftoriens écrivent, *Abdérame*, ou *Abdéramène*. Il y a eu trois Califes de ce nom en Efpagne.

Le *prémier* étoit fils de Moavie, & petit-fils de Hefcham, Calife de la Race des Ommiades. Il fut furnommé *Al-Adel* ou *Adabil*, c'eft-à-dire, le Jufte. Voyant fa Maifon humiliée en Afie & en Afrique, il vint en Efpagne l'an 139 de l'Hegire, de J. C. 756; & y aiant trouvé beaucoup de partifans, il fe fit proclamer Roi à Cordoue, & fut reconnu par les Arabes dans tout l'Occident pour légitime Calife. Comme c'étoit un homme d'efprit & grand guerrier, il fe rendit redoutable aux Chrétiens, quoiqu'il ne réuffît pas dans fa prémière expedition contre les Afturiens [A]; mais dans la fuite, l'ambition de Maurégat, fils naturel d'Alphonfe I. furnommé *le Catholique*, lui fut avantageufe. Maurégat fe rendit fon Tributaire [B], pour s'emparer par fon appui de la Couronne du jeune Alphonfe fils de Froïla, & petit-fils d'Alphonfe I. Abdalrahman régna 32 ans, & laiffa fa Couronne à *Hefcham* fon fils, l'an 172 de l'Hégire, de J. C. 789.

Abdalrahman ou Abdéramène II. du nom, étoit fils de Hakem, & petit-fils de Hefcham, & fut le quatrième Calife d'Efpagne de la Race des Ommiades. C'étoit un Prince fiér & entreprenant. Aiant demandé à Ramire, fucceffeur d'Alphonfe le Chafte, l'infame Tribut auquel Maurégat avoit affujetti fon Pays (b), ce Prince leva en diligence une Armée, où chacun s'empreffa de le fuivre. Sa marche prévint celle de l'ennemi. Abdéramène aiant paru, & les Armées fe trouvant en préfence prés d'Alvéda non loin de Logrogno, on combattit durant deux jours [C] avec beaucoup d'opiniâtreté: mais enfin la victoire fe declara pour les Chrétiens, & Abdéramène fut obligé de fe fauver dans fa Capitale. Sous fon régne les Mahométans fe diviférent en plufieurs Factions, qui fe firent la guerre les unes aux autres. Pendant ces defordres, les Chrétiens reprirent Barcelonne: mais les troubles s'étant calmés, ce Calife s'en rendit maitre pour la feconde fois, & prit la Ville de Valence, qu'Abdalla fon grand-oncle avoit foulevée contre lui. Apres ces guerres étrangéres & domeftiques, ce Prince s'appliqua aux ouvrages de la paix: il fit paver la Ville de Cordoue, & y fit conduire des eaux par un trés bel Aqueduc. Il régna 31 ans, & mourut l'an 238 de l'Hégire, de J. C. 852.

(b) D'Orleans *Révol. d'Efpagne*, T. I. L. I.

Abdalrahman ou Abdéramène III. étoit fils de Mondir ou Almondir, & frére d'Abdalla. Il fut le neuvième (c) Calife d'Efpagne, & régna plus de 50 ans, aiant fuccédé à Abdalla fon frére, l'an 300 de l'Hégire. Ce fut le prémier qui changea de nom, & qui prit la qualité d'*Emir-Almoumenin*, c'eft-à-

(c) Herbelot dit *huitième*; mais il y a faute, puifqu'il compte lui-même *Abdalla*, predeceffeur d'Abdalrahman, pour le huitième.

* [A] *Sa première expédition contre les Afturiens.*] Froïla fils d'Alphonfe I. étoit pour-lors Roi d'Afturie. Comme c'étoit un Prince habile & heureux à la guerre, il chaffa Abdalrahman non feulement de la Galice, mais du Portugal même, où il lui fit lever le fiége qu'il avoit mis devan Beja.

[B] *Maurégat fe rendit fon Tributaire.*] Cet Ufurpateur, qui deshonora le Trône par fes vices, n'eut pas honte de s'obliger à livrer tous les ans au Roi de Cordoue cent Filles Chrétiennes, deftinées à fervir de victimes à l'incontinence des Maures.

[C] *On combattit durant deux jours.*] Le fuccès de la prémière journée ne fut pas heureux pour les Chrétiens. Abdalrahman ou Abdéramène avoit de vieilles Troupes, difciplinées de longue main. La plus grande partie de celles de Ramire étoient nouvellement levées & peu aguerries, & elles auroient été taillées en piéces à caufe de leur peu de fermeté & d'ordre, fi la valeur du Chef & des Officiers ne les eût foutenues. La nuit, qui furvint, fauva les reftes de l'Armée Chrétienne. A la faveur de l'obfcurité, le Roi de Léon fe retira fur une montagne voifine, où s'étant retranché, il trouva fes Troupes confidérablement diminuées, & leur courage fort rallenti. Mais Ramire, enhardi par un fonge ou vrai ou fuppofé, fut fi bien ranimer fes Soldats, que chacun aiant repris fes armes & fon rang, on retourna aux ennemis, qui fe virent arracher une victoire qui avoit paru affurée. On dit qu'il y eut 60 mille hommes de tués du côté des Maures: mais n'auroit-on pas un peu groffi ce nombre pour faire plus d'honneur à Saint Jaques, qui étoit apparu, à ce qu'on dit, à Ramire, & que l'on crut voir dans la mêlée?

à-dire, de Commandeur des Fidéles; d'où est venu le titre si fréquent dans nos Auteurs, de *Miramolin*. Abdéramène III. étoit un grand Roi, brave, agissant, aimant l'Ordre, la Justice, & le Bien public; & n'aiant de vices, que ceux que la Raison corrige rarement dans une fausse Religion. Il eut de grandes guerres avec les Rois de Léon, & avec ceux de Navarre. Il attaqua Sanche Abarca Roi de Navarre, qui trop foible pour lui résister sans secours, en demanda à Ordogno II. Roi de Léon, qui le vint joindre avec l'élite de ses Troupes. Ils trouvérent le Roi de Cordoue dans la Vallée de Jonquéra, où se donna une des plus sanglantes batailles que l'on eût vues depuis longtems. Abdalrahman remporta une victoire complette, après une résistance opiniâtre de la part des Chrétiens. Il fut moins heureux quelques années après: car Ramire II. Roi de Léon, & Consalve Comte de Castille, le défirent entiérement, desorte qu'il ne se sauva qu'avec vingt-cinq Cavaliers. On dit qu'il mourut l'an 350 de l'Hégire, de J. C. 961, âgé de 74 ans.

ABDALRASCHID (a), ou comme d'autres écrivent, *Abderraschid*, fils du Sultan Mahmoud. Ce Prince, après avoir passé la plus grande partie de sa vie en prison, en fut tiré enfin à la mort de son neveu Ali fils de Massoud, & proclamé Sultan des Gaznévides. Il fut le septième Prince de cette Dynastie, ou le huitième, si l'on compte Mahomet l'Aveugle. Ce fut lui qui donna le Gouvernement de la Province de Ségestan à Togrul, Turc de naissance [A], qui avoit été nourri à la Cour de Maudoud fils de Massoud, Sultan de Gazna. Abdalraschid le prit tellement en affection, qu'il lui laissa un pouvoir presque absolu. Mais Togrul abusa bientôt de la facilité de ce Prince, agissant partout en Souverain: il poussa même l'ingratitude jusqu'à détrôner & à massacrer son Maitre & son Bienfaiteur. Aiant assemblé secrettement des Troupes, il vint à l'improviste attaquer Abdalraschid dans sa Ville capitale de Gazna. Le Prince, surpris d'une attaque si imprévue, se retira dans le Château, avec le peu de gens qu'il avoit auprès de lui. Togrul se rendit maitre en peu de tems de la Ville, prit le Château d'assaut, & massacra inhumainement le Sultan & toute sa famille, à la réserve d'Auca, fille de Massoud, qu'il épousa; & s'empara ainsi de la Couronne & des Etats de ses Maitres. C'est à cause de cette Usurpation, que Togrul fut surnommé communément *Kafernamet*, c'est-à-dire, l'Ingrat. Sa perfidie le rendit si odieux à ses nouveaux Sujets, que *Kharkhir*, qui gouvernoit les Provinces des Indes dépendantes de la Couronne de Gazna, les trouva tout disposés à secouer le joug. Aiant appris la nouvelle de cette étrange révolution, il écrivit si fortement aux Grands de la Ville de Gazna, & à la Princesse Auca elle-même, qu'ils se soulevérent d'un commun accord contre le Tyran, qui fut tué peu de tems après dans son propre Palais, & sur son Trône même. On fit savoir aussitôt cette exécution à Kharkhir, qui étant venu à Gazna, fit proclamer Calife, avec le consentement des principaux Seigneurs de l'Etat, *Férokhzad* fils de Massoud, qui avoit échappé à la cruauté du Tyran. La mort d'Abdalraschid arriva l'an 445 de l'Hégire, de J. C. 1053.

(a) Herbelot p. 10. Khondemir, Lebtarikh.

[A] *Togrul, Turc de naissance.*] Dans ce tems-là, les principales forces de l'Empire étoient composées de Turcs, ce qui faisoit que ces Etrangers possédoient les prémières Charges de l'Etat: abus que l'on a remarqué ci-dessus dans l'Article d'ABDALMALEK *Ben Noah*. Mais il faut remarquer ici, que ce Togrul ou Thogrul Beg n'est pas cet autre du même nom & du même pays, & qui fut le prémier Sultan de la Race des Samanides.

☞ ABDIAS de Babylone. On peut voir dans l'Article de Mr. Bayle, l'Histoire de la découverte de l'Ouvrage qui porte son nom. On se propose seulement ici de communiquer au Lecteur quelques Remarques curieuses, sur l'Auteur de cette Histoire fabuleuse [A], sur les sources où il a puisé, & sur les motifs qui ont fait inventer tant de mensonges. Quant à l'Auteur de cet Ouvrage, ce n'est certainement ni *Abdias* ou *Adée* [B], ni *Craton* Disciple des Apôtres [C]. Il n'est point vrai non plus, que l'Original en fût en Hébreu, comme on le dit dans la Préface [D]; & qu'un certain *Eutrope* l'ait traduit d'Hébreu en Grec; ni que *Jules Africain*, Auteur Grec, l'ait mis en Latin. Mr. Fabricius (a) a prouvé par l'Ouvrage même, qu'il a été composé en Latin. Mais l'Auteur a copié & interpolé des Mémoires anciens, dont la plupart étoient originairement en Grec, & quelques-uns en Syriaque, comme l'Histoire de Simon & de Jude. On trouve dans sa Narration quantité de façons de parler Grecques, & en quelques endroits plusieurs Hébraïsmes (b). A l'egard du tems où a vécu l'Auteur, on ne sauroit le mettre plus tôt, que vers la fin du V. Siécle; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il a vécu dans le VI., & peut-être plus tard encore (c) [E]. Le faux Abdias n'a pas inventé

(a) *Codex Apocryph. N. T.* T. I. p. 180. dans les Notes.

(b) De Beausobre, *Hist. du Manich.* T. I. Part. II. L. II. Ch. VI.

(c) De Beausobre *ubi supra*.

[A] *Cette Histoire fabuleuse.*] Tous les Savans conviennent que cet Ouvrage est un tissu de fables. Mélanchthon, qui l'avoit vu en manuscrit, n'y fut pas trompé. Il l'envoya à George Prince d'Anhalt, & lui manda: „ Que „ l'Empereur Julien aiant interdit aux Chrétiens l'entrée „ des Écoles où l'on expliquoit les Tragédies de Sophocle & d'Euripide, Apollinaire en composa à l'imitation „ de ces Poëtes, sur les souffrances des Apôtres & des „ Martyrs. *J'aimerois mieux*, ajoutoit-il, *lire ces Piéces*, „ *que l'Histoire du faux Abdias* (1)".

[B] *L'Auteur de cet Ouvrage n'est certainement ni Abdias ou Adée &c.*] La plupart des Savans regardent Abdias comme un personnage imaginaire. Mr. de Beausobre croit que l'on se trompe (2), & que c'est un homme très réel, dont le nom a été seulement un peu déguisé par les Grecs ou par les Latins. Ce savant & judicieux Critique conjecture, qu'Abdias est THADÉE, que les Syriens nomment ordinairement ADÉE. La Tradition générale des Orientaux porte (3) que S. Thomas envoya Thadée à Edesse; que celui-ci étoit du nombre des soixante & dix Disciples, & avoit vu Jésus-Christ en chair; qu'il prêcha dans l'Empire des Parthes, ou des Perses, qu'il fut le prémier Evêque, non de Babylone à la vérité, mais d'Edesse, & qu'il fonda la plupart des Eglises Orientales. Ce qu'on dit d'Abdias dans l'Histoire Apostolique, convient à *Adée*; & il a été facile de mettre Abdias, qui est un nom connu dans l'Ancien Testament, en la place d'*Adas*, *Adéas*, ou *Adéus*, qui n'est connu que des Syriens. J'observerai avant que de finir cette Remarque, que Mr. Du Pin (4) s'est trompé assez grossiérement sur le sujet d'Abdias, *qui étoit*, dit-il, *de Babylone*. Ce n'est pas parce que l'on suppose dans cette Histoire, qu'il étoit de Babylone, qu'il est appellé *Abdias de Babylone*; mais parce qu'il est dit, qu'il fut établi Evêque de Babylone par les Apôtres Simon & Jude.

[C] *Ni Craton Disciple des Apôtres.*] Mr. Fabricius dit (5), qu'il est fait mention dans des Fragmens publiés par Etienne Prætorius, d'un certain *Craton*, Disciple des Apôtres Simon & Jude. On trouve aussi dans l'Histoire fabuleuse de S. Jean, écrite par Melitus, un Philosophe nommé *Craton*, qui fut converti par S. Jean (6).

[D] *Dans la Préface.*] Il y a dans cette Préface des choses, qui sont contraires à d'autres que l'on trouve dans l'Ouvrage même; ce qui fait soupçonner à Mr. de Beausobre (7), que cette Préface est un morceau cousu à l'Histoire par quelque Latin fort ignorant.

[E] *A l'égard du tems où a vécu l'Auteur, on ne sauroit le mettre plus tôt que vers la fin du V. Siècle &c.*] Voici les raisons, sur lesquelles Mr. de Beausobre se fonde. I. L'Auteur de l'Histoire Apostolique a copié la Traduction Latine des *Récognitions de Clément, par Ruffin*. Ce qu'il y a même de fort plaisant, c'est qu'aiant trouvé dans cette Traduction, que S. Pierre *congédia la Multitude*, (MULTITUDINEM MISSAM FECIT) il a mis dans son Histoire, que S. Pierre *fit le Sacrifice* (SACRIFICIUM FECIT); aiant pris le mot de *missa* pour l'office & la célébration de l'Eucharistie. II. Il dit ailleurs, que le Roi des Indes *demanda la Tonsure à S. Thomas*, qui l'ordonna Diacre. Or la Tonsure Ecclésiastique n'a commencé à être en usage que dans le IV. Siècle; encore ne fut-ce qu'en quelques endroits seulement, & parmi les Moines, ou parmi ces Filles qu'on appelle aujourd'hui Religieuses. III. Enfin l'Auteur fait mention de l'*Adoration de la Croix*, dans la Vie de S. Philippe, où il introduit l'Apôtre disant aux Scythes: *Abattez-moi ce Mars, & le brisez. Dressez en sa place la Croix de notre Seigneur, & L'ADOREZ.* Cet en-

(1) Fabric. *ubi sup.* p. 991. Ap. de Beausobre *ubi supra*.

(2) De Beausobre *ubi supra*.

(3) Eusebe *H. E.* L. I. c. 13. Tillemont, T. I. p. 989. & *Note* V. p. 1102. Asseman *Bibl. Orient.* passim. Ap. de Beausobre *ubi supra*.

(4) *Bibl. des Aut. Ecclés.* T. I. p. 18.

(5) Fabric. *ubi sup.* p. 619. in Not. *apud* de Beausobre.

(6) Fabric. *Cod. Apocryph. N. T.* Tom. II. p. 607.

(7) *Ubi supra*.

té les faits qu'il raconte; il a suivi des Auteurs plus anciens, dont il a compilé les Mémoires [F], comme on l'a remarqué; en y ajoutant, comme c'est la coutume, des faits nouveaux & de nouvelles circonstances. Le but de l'Histoire d'Abdias & des Mémoires dont elle a été prise, a été de recommander la Continence & le Célibat, & d'engager les Femmes & les Maris à vivre ensemble comme s'ils étoient fréres & sœurs [G]. Ces fabuleux Ecrivains ont aussi eu dessein de persuader, que tous les Apôtres avoient souffert le Martyre; ce qui n'est pas vrai, selon les apparences [H].

endroit est certainement d'un Auteur assez moderne, & tout au plus du V. ou du VI. Siècle. Cet honneur ne fut d'abord qu'un respect extérieur, tel qu'on le rend en général aux choses saintes. On ne le rendit au commencement qu'à la Croix, à laquelle le Corps du Seigneur avoit été attaché, & que l'on supposa s'être trouvée à Jérusalem, sous des ruïnes où elle étoit ensevelie. L'adoration de la Croix est toujours jointe à celle des *Saints Lieux.* On ne peut pourtant placer cette Histoire beaucoup plus tard que le VI. Siècle; puisque Béde, qui fleurissoit au commencement du VIII., semble l'avoir vue. Voici ses paroles: *Simonem Zelotem & Judam Jacobi referunt Historiæ, in quibus Apostolorum passiones continentur, & a plurimis reputantur apocryphæ, prædicasse in Perside, ibique a Templorum Pontificibus in civitate Suanir occisos.* „ Les „ Histoires, dans lesquelles on trouve la Passion des A„ pôtres, & que plusieurs regardent comme Apocryphes, „ rapportent que Simon Zélote, & Jude frère de Jaques, „ prechèrent l'Evangile en Perse, & furent mis à mort „ par les Prêtres du Pays, en la Ville de Suanir". Conférez ces paroles de Béde, avec celles d'Abdias, L. VI. n. 20. p. 629 & suiv. Voyez aussi les Notes de Mr. Fabricius (8).

(8) De Beausobre ubi supra.

[F] *Il a suivi des Auteurs plus anciens, dont il a compilé les Memoires.*] Il s'est servi en particulier des Actes de Leuce, qui vivoit dans le II. Siécle, & qui étoit un des principaux de la Secte des Encratites. Ce Leuce avoit composé un Livre intitulé *les Voyages des Apôtres* (9). C'est dans cette source que le faux Abdias a puisé, soit qu'il ait lu lui-même les Actes de Leuce, ou qu'il ait copié ceux qui les avoient lus. Quoi qu'il en soit, il est certain que Leuce a beaucoup de part à son Ouvrage, comme on le voit en conférant sa rélation de la mort de S. Jean, avec celle de Mellitus ou Meliton (10), qui reconnoit que Leuce, tout infidele qu'il a été par rapport aux Dogmes, ne l'a pas été par rapport aux faits. Ces deux Légendes ont une si grande conformité, qu'on ne sauroit douter qu'elles ne viennent de la même source. Voici ce morceau de l'Histoire Apostolique, dans lequel on découvre le but que s'est proposé Leuce, & dont on parlera dans la Remarque suivante [G]. Abdias raconte, que S. Jean averti par le Seigneur de la fin de sa course, se prépara à la mort, & recommanda son Eglise à Dieu. *Puis aiant pris du* PAIN, *qu'il se fit apporter, il leva les yeux au Ciel, le* BENIT, *le* ROMPIT, *&* LE DISTRIBUA *à tous ceux qui étoient presens, en leur disant ces paroles:* QUE MON PARTAGE SOIT LE VÔTRE, ET QUE LE VÔTRE SOIT LE MIEN. Cette manière de célébrer l'Eucharistie, & les paroles qui en accompagnent la distribution, ont un grand air d'Antiquité. On voit bien que dans cet endroit l'Auteur a suivi ses Mémoires, & non la coutume de son tems. Après avoir célébré l'Eucharistie, l'Apôtre s'adressa à un Chrétien nommé *Byrrhus.* Voici encore une preuve que l'Auteur a suivi d'anciens Mémoires; le nom de Byrrhus n'est pas de son invention. Il paroit par les Lettres de S. Ignace, qu'il y avoit à Ephèse, où S. Jean mourut, un Diacre nommé Byrrhus, qui, avec Onésime son Evêque, vint à Smyrne visiter le Martyr. Tout cela vient de Leuce, que S. Epiphane dit avoir été Disciple de S. Jean (11).

(9) De Beausobre Hist. du Manich. T. I. Part. II. L. II. ch. 4.

(10) On peut voir l'Histoire de Jean par Mellitus dans Fabricius Cod. Apoc. N. T. Tom. II. p. 604. & suiv.

(11) De Beausobre Hist. du Manich. T. I. Part. II. L. II. ch. 6.

[G] *Le but de l'Histoire d'Abdias ---- a été de recommander la Continence & le Célibat, &c.*] Leuce, dont le faux Abdias a pris tant de choses, a eu dessein d'établir le Systême des Encratites; c'est le but du récit de la mort de S. Jean, qui ne meurt point, proprement, mais qui quitte volontairement une vie mortelle, pour passer à l'Immortalité. Voici comment l'Histoire Apostolique narre cet événement, à la suite de ce que l'on a vu dans la Remarque [F]. S. Jean ordonna à Byrrhus de prendre deux de ses fréres, avec des instrumens propres à remuer la terre, & de le suivre jusqu'à un Cimetière, où il leur dit de faire une fosse. Lorsqu'elle fut assez profonde, il quitta son manteau, l'étendit dans le fond, n'aiant gardé que sa tunique de lin; & après avoir fait sa priere, & donné sa bénédiction aux Fidéles qui l'accompagnoient, il se coucha tout vivant dans son sépulcre, commanda qu'on le couvrit de terre, & expira à l'instant. A peine eut-on comblé la fosse, qu'on en vit sortir de la Manne. On lit dans Mellitus, que l'Apôtre, avant que de mourir, rendit graces à Jésus-Christ, *d'avoir garanti son corps de toute pollution* (*Custodisti corpus meum ab omni pollutione*): ce qui, dans le style des Hérétiques, renferme le Mariage. Dans l'Histoire d'Abdias, on raconte, que S. Jean aiant formé trois fois le dessein de se marier parce qu'il se défioit de sa foiblesse, Jésus-Christ lui dit enfin: *Si vous n'étiez pas à moi, je vous permettrois de vous marier.* (*Joannes, nisi meus esses, permitterem tibi ut uxorem duceres.*) Il s'agit à présent de voir la liaison que toutes ces Fables ont avec le Systême des Encratites. Ces Hérétiques croyoient que le Péché d'Adam avoit été l'Incontinence; que l'Amour charnel, quelque réglé qu'il soit, n'est point innocent; qu'il a été la cause de la Mort, & des douleurs de la Mort; que si l'Homme étoit demeuré Vierge, si la Partie de lumière qui est en lui, n'avoit point été souillée de la Concupiscence, elle se seroit séparée de la Matière sans difficulté. C'est ainsi que l'Ame de S. Jean a quitté le Corps qu'elle animoit, parce qu'elle étoit exempte des taches de la Convoitise & du Mariage. Quelque fausse, quelque absurde que soit cette pensée, quoiqu'elle vienne des Hérétiques, & qu'elle renferme un Fanatisme fort dangereux, elle n'a pas laissé de trouver créance, au moins en partie. Divers Péres ont donné aveuglément dans le piége, que les Hérétiques leur ont tendu. S. Jérôme (12) dit que „ c'est à cause du mérite de la Virginité, que Jésus-Christ „ eut une tendresse particulière pour S. Jean; que la Vir„ ginité n'étant point sujette à la mort, S. Jean ne mou„ rut point, proprement; qu'il ne souffrit point le Mar„ tyre, parce qu'il n'avoit pas besoin d'effacer par son „ sang les souillures du Mariage, & de se purifier des ta„ ches qui y sont attachées; qu'il fut élevé au Ciel, com„ me la Sainte Vierge, parce qu'il étoit vierge comme „ elle." *Virgo permansit, & ideo plus amatur a Domino, & recumbit super pectus Jesu. Ex quo ostenditur Virginitatem non mori, nec sordes nuptiarum ablui cruore Martyrii; sed manere cum Christo, & dormitionem ejus transitum esse, non mortem, &c.* Concluons. Il paroit évidemment, que le but de Leuce, dans les Ouvrages où le faux Abdias a puisé, & que le dessein de cet Auteur même, a été d'établir ces pensées absurdes sur le Mariage, & de recommander la Continence & le Célibat, comme l'état le plus parfait (13).

(12) Hieronym. adv. Jovin. Cap. XIV. p. 334. col. 2.

(13) De Beausobre ubi supra.

[H] *Ces fabuleux Ecrivains ont aussi eu dessein de persuader, que tous les Apôtres avoient souffert le Martyre; ce qui n'est pas vrai, selon les apparences.*] Mr. de Beausobre (14) remarque, qu'on a là-dessus le témoignage d'un très ancien Auteur, Hérétique à la vérité, mais qui, sur un fait de cette nature, est aussi croyable qu'un autre. C'est Héracléon, qui assure que S. Matthieu, S. Thomas, S. Philippe, & S. Lévi, n'ont point souffert le Martyre. Il distingue Lévi de S. Matthieu, contre l'opinion commune. Ce qui donne du poids au témoignage de cet Auteur, c'est que Clément d'Alexandrie, qui le rapporte, ne l'a point contredit (15). Voici le passage: οὐ γὰρ πάντες οἱ σωζόμενοι ὡμολόγησαν τὴν διὰ τῆς φωνῆς ὁμολογίαν, καὶ ἐξῆλθον. ἐξ ὧν Ματθαῖος, Φίλιππος, Θωμᾶς, Λευΐς, καὶ ἄλλοι πολλοί. *Car tous ceux qui sont sauvés, ne font point cette confession publique, & meurent, ou souffrent le Martyre. Entre lesquels ont été Matthieu, Philippe, Thomas, Lévi, & un grand nombre d'autres.* Clément fait ensuite ses réflexions sur ce qu'il a rapporté d'Héracléon; mais il ne dit pas un mot, qui tende à affoiblir son témoignage sur le fait dont il s'agit: ce qui semble être un aveu tacite de la vérité de ce qu'Héracléon avance là-dessus.

(14) De Beausobre ubi supra in Not.

(15) Clemens Alex. Strom. L. IV. p. 502.

(a) Quinte-Curce L. IV.

ABDOLONYME [A] étoit de la Famille Royale de Sidon (a), descendant du Roi Cinyras [B]. Straton (b) jouïssoit de la Couronne de Sidon, & étoit en grande faveur auprés de Darius; tandis qu'Abdolonyme vivoit content dans une condition obscure, gagnant sa vie à cultiver un Jardin-

(b) Diodor. Sic. L. XVII. Quinte-Curce L. IV.

[A] *Abdolonyme.*] Quelques-uns le nomment *Abdalonyme.* Diodore de Sicile (1) l'appelle *Ballonyme*; & Plutarque (2), *Alynome.*

(1) Liv. XVII.

(2) De Fort. Alex. p. 340.

[B] *Descendant du Roi Cinyras.*] C'est ce que nous apprend Plutarque (3), qui différe ici de tous les autres Ecrivains, en ce qu'il rapporte qu'Abdolonyme, qu'il nomme *Alynome*, fut fait Roi de Paphos, Ville de l'Ile de Cypre. Cette Ile avoit autrefois été gouvernée par un Roi nommé Cinyras, fameux par son inceste avec Myrrha sa fille (4). Ovide (5) feint qu'il étoit fils de Pygmalion, & d'une Statue, que Vénus, à la priére de ce Prince, avoit changée en femme. [☞ Ce n'est pas Cinyras, qu'Ovide fait naitre de ce mariage singulier; c'est Paphus, dont l'Ile de Paphos, dit-il, a pris son nom; & c'est Paphus qui étoit, selon lui, pére de Cinyras (6).

(3) Ibid.

(4) Ovid. Metam L. X. Fab. 9.

(5) Ibid.

(6) Ovid. Ibid. Fab. 9.

Illa Paphum genuit, de quo tenet insula nomen;
Editus hac ille est: qui si sine prole fuisset,
Inter felices, Cinyras potuisset haberi.

ANN. DU TRAD.] Hézychius fait mention d'un Cinyras Roi de Cypre, fils d'Apollon & de Pharnace: Κινύρας, Ἀπόλλωνος, καὶ Φαρνάκης παῖς, Βασιλεὺς Κύπρου. Strabon (7) parle d'un Cinyras, qui tenoit sa Cour à Byblos. ἡ μὲν ἐν Βύβλῳ, τοῦ Κινύρου βασίλειον. Diodore de Sicile (8) fait Ballonyme Roi de Tyr. Il est très possible, que l'Ile de Cypre & la Phénicie aient été sous la domination du même Roi; & dans ce cas-là, tous les différens Cinyras peuvent se réunir en un, & n'être qu'un seul & même homme. Mais si le Cinyras de Cypre est différent de celui de Phénicie, Plutarque a pu fort aisément prendre l'un pour l'au-

(7) L. XVI.

(8) L. XVII.

din. Quand la Ville se fut rendue à Alexandre le Grand, il déposa Straton, & s'informa s'il n'y avoit aucun des descendans de Cinyras en vie [C], pour le placer sur le Trône. On crut d'abord, que toute la race étoit éteinte; mais enfin on pensa à Abdolonyme, & on en parla à Alexandre [D], qui envoya sur le champ des Soldats pour le lui amener. Ils trouvérent ce bon-homme occupé à son Jardin, heureux dans sa pauvreté, & ignorant entiérement la guerre qui faisoit trembler toute l'Asie. Ils eurent beaucoup de peine à lui persuader qu'ils agissoient sérieusement. Alexandre ne douta point de son illustre naissance, quand il vit la majesté qui régnoit dans sa personne; & lui aiant demandé, de quelle maniére il avoit supporté sa pauvreté, *Je souhaite*, répondit Abdolonyme, *de soutenir aussi bien ma nouvelle condition. Ces mains ont pourvu à mes besoins; je n'ai eu rien, & rien ne m'a manqué.* Alexandre fut si satisfait de cette réponse, qu'il lui donna non seulement tout ce qui avoit appartenu à Straton, mais qu'il lui fit aussi de riches présens du butin fait sur les Perses, & qu'il augmenta ses Etats. Cowley a fait de belles réfléxions sur la Vie Rustique [E], tirées de cette Histoire (c): mais il s'est trompé, en supposant qu'Abdolonyme vivoit dans une agréable retraite, cultivant un Jardin qui lui appartenoit en propre [F], qu'il quitta malgré lui pour la Couronne. (c) Edit in folio 1678. p. 112.

l'autre, & en rapportant qu'Alynome descendoit de Cinyras, dire qu'il fut fait Roi de Paphos ou de Cypre, au-lieu de Sidon & de Phénicie.

[C] *S'informa s'il n'y avoit aucun des descendans de Cinyras en vie.*] Justin différe ici des autres Historiens; il dit qu'Alexandre passa ceux d'une grande naissance, parce qu'il vouloit que le Roi ne se crut pas redevable de la Couronne à la grandeur de sa naissance, mais à la générosité de son bienfaiteur. *Quem Alexander, cum operam ablocare ad puteos exhauriendos, hortosque irrigandos solitus esset, misere vitam exhibentem, regem fecerat, spretis nobilibus, ne generis id, non dantis beneficium putarent* (9).

(9) Justin. L. XI. c. 10. [D] *On en parla à Alexandre.*] Diodore de Sicile & Quinte-Curce nous apprennent, qu'Alexandre commit le soin de placer un Roi sur le Trône de Sidon, à Ephestion, qui l'offrit à un Sidonien de ses amis. Le jeune-homme refusa ses offres, & lui recommanda Abdolonyme, comme étant de la Famille Royale.

[E] *Cowley a fait de belles réfléxions.*] Voici en substance le sens des vers de Cowley: „ Heureux, cent fois heureux, l'homme, qui loin du tumulte, & exempt de „ crainte & d'espérance, vit des fruits de son champ & „ de son jardin! Son champ lui fournit ce dont la simple „ nature a besoin; & son jardin lui offre libéralement par „ son ombre & par ses fruits, des plaisirs innocens. Il „ voit, sans que cette vue altère sa tranquillité, le poids „ onéreux des grandeurs, ambitionné par des insensés, „ & possédé par les méchans..... C'est ainsi que le sage Abdolonyme passoit sa vie, lorsque les Envoyés d'un „ grand Roi vinrent lui offrir une Couronne & le trouvérent, à leur grand étonnement, occupé à cultiver son „ jardin. Ce ne fut qu'à regret, & malgré lui, qu'il „ quitta sa campagne chérie, pour occuper le Trône; il „ ne put s'empêcher de s'arrêter souvent, de tourner souvent les yeux vers le lieu qu'il quittoit, & on l'entendit plus d'une fois s'écrier: Hélas! je quitte un Royaume bien plus propre à rendre heureux, que celui que „ je vais posséder.

[F] *Cultivant un Jardin qui lui appartenoit en propre.*] Diodore de Sicile (10) dit qu'il vivoit dans une extrême pauvreté, πένητα καθ' ὑπερβολήν; & qu'il étoit à travailler au Jardin & occupé à tirer de l'eau pour l'arroser, καταλαβεῖν αὐτὸν ἔν τινι κήπῳ μισθοῦ μὲν ἀντλοῦντα. Quinte-Curce (11) rapporte, qu'il travailloit à un Jardin avec une petite bêche, & qu'il étoit occupé à tirer les mauvaises herbes: *ob inopiam suburbanum hortum exigua colentem stipe.... quem steriles herbas eligens Abdolonymus repurgabat.* Plutarque (12) dit, qu'il étoit pauvre, assisté des autres, & qu'on le trouva dans un Jardin, dont il arrosoit les couches: πένητα καὶ ἄδοξον ἄνθρωπον ἐν κήπῳ τινὶ παρατειχίσματος διατρεφόμενον. ἐπὶ τοῦτον οἱ πεμφθέντες ἧκον, εὗρον δὲ πρασιαῖς ὕδωρ ἐπαντλοῦντα. Justin (13) dit qu'il vivoit dans la misere, & qu'il s'occupoit à tirer de l'eau pour les Jardins.

(10) L. XVII.

(11) L. IV.

(12) De Fortun. Alex p. 140.

(13) Justin ubi supra.

ABDON. C'est, selon plusieurs Ecrivains, le nom de l'Homme de Dieu, ou Prophéte, qui vint à Béthel pour censurer Jéroboam, des Encensemens qu'il faisoit au Veau qu'il avoit elevé dans ce lieu. Le Prophéte *cria contre l'Autel & dit: Autel! Autel! ainsi a dit l'Eternel; Voici un Fils naitra à la Maison de David, qui aura nom Josias: il sacrifiera sur toi les Sacrificateurs des Hauts-Lieux, qui font des Encensemens sur toi, & on brulera les os des hommes sur toi* (a) [A]. Cette prédiction irrita si fort le Roi, qu'il étendit sa main contre le Prophéte, & ordonna qu'on le saisit: mais il fut bientôt puni de son emportement; *sa main devint seche, tellement qu'il ne la put retirer à lui* (b): & il se fit en même tems un autre Miracle, que le Prophéte avoit prédit, pour confirmer la vérité de sa prophetie [B]; *l'Autel se fendit, & la cendre fut répandue de dessus l'Autel* (c). Le Roi, frappé d'étonnement, rentra en lui-même, calma sa colére, & demanda au Prophéte de prier pour lui, afin que sa main fût rendue saine. La demande du Roi lui fut accordée, & sa main guérie, comme il l'avoit desiré. Il invita le Prophéte dans son Palais pour s'y rafraichir, & lui offrit de lui faire un présent; mais l'Homme de Dieu refusa de se rendre à l'invitation du Roi, & de recevoir aucun présent de lui, disant, que l'Eternel lui avoit commandé *de ne manger point de pain, & de ne boire point d'eau* dans ce lieu, & *de ne retourner point par le même chemin qu'il y étoit allé* (d). *Il s'en alla donc par un autre chemin.* Il y avoit dans ce tems-là un vieux Prophéte, qui demeuroit à Béthel. Celui-ci aiant été informé par ses fils, de tout ce que l'Homme de Dieu avoit fait, courut après lui, & l'aiant trouvé assis sous un chêne, il l'invita à venir chez lui prendre quelque nourriture. Mais Abdon le refusa, parce que Dieu lui avoit sévérement défendu de retourner à Béthel, & d'y manger ou boire quelque chose que ce fût. L'autre renouvella ses instances, lui déclara qu'il étoit aussi Prophéte, & qu'un Ange lui avoit parlé de la part de l'Eternel, & lui avoit commandé de ramener Abdon dans sa maison pour y prendre quelque rafraichissement (e). *Mais il lui mentoit.* Abdon ne soupçonnant point l'imposture, & fatigué du voyage, se laissa gagner, & retourna avec ce Prophéte, dans la maison duquel il mangea du pain & but de l'eau. *Mais comme ils étoient assis à table, la parole de l'Eternel fut adressée au Prophéte qui l'avoit ramené, & il cria à l'Homme de Dieu: Ainsi a dit l'Eter-*

(a) 1 Rois XIII. 2.

(b) Ibid. v. 4.

(c) Ibid. v. 5.

(d) Ibid. v. 9.

(e) v. 18.

[A] *On brulera les os des hommes sur toi.*] C'est ici une des prophéties les plus claires de toute la Bible. Le Roi, qui devoit exécuter les choses prédites, est expressément nommé: & l'événement (1) est rapporté avec une clarté historique, sans être enveloppé d'aucune allégorie ou voilé sous des expressions métaphoriques, quoiqu'il ne dût arriver que plus de trois cens cinquante ans après (2). Il est vrai que les Savans conviennent que *les Livres des Rois* ont été écrits après la Captivité de Babylone (3), & les incrédules pourroient soupçonner que ces prophéties ont été faites après coup. Mais l'on doit remarquer, que la matiére de ces Livres a été tirée d'anciens Memoires, écrits longtems avant la Captivité; comme cela paroit par divers passages, & en particulier par ce qui est dit 1 Rois VIII. 8. que l'Arche est demeurée *jusqu'à aujourd'hui* dans le lieu où Salomon l'avoit fait placer: maniére de s'exprimer, que l'on ne peut attribuer qu'à un Auteur qui vivoit avant la destruction du Temple. Voyez aussi Ch. IX. 21. XII. 19. Quelques Ecrivains prétendent que Jérémie est l'Auteur des Livres des Rois; d'autres les donnent à Esdras. Mais ce ne sont-là, comme l'observe Mr. Le Clerc (4), que de pures conjectures, qui n'ont aucun fondement solide.

(1) Voy. 2. Rois XXIII. 15.

(2) Clericus in 1. Reg. XIII. 2.

(3) Id. Diss. de Auctor. Lib. Hist. Sect. 4.

(4) Loc. cit.

[B] *Pour confirmer la vérité de sa prophétie.*] Prédire un événement longtems avant qu'il arrive, est sans contredit une bonne preuve de la divinité de la Mission d'un Prophéte. Mais cette preuve n'est concluante, qu'après que l'événement a vérifié la prophétie. Dans l'occasion dont il s'agit ici, la prédiction d'Abdon ne pouvoit convaincre Jéroboam, que ce Prophéte étoit divinement inspiré; parce que ce Prince ne pouvoit comparer la prophétie avec l'événement, qui ne devoit arriver qu'au bout de trois cens cinquante ans. Il fallut donc que la prédiction fût confirmée par un Miracle, afin que personne ne pût révoquer en doute sa divinité. Il est bien vrai que Dieu avoit averti les Israélites, de ne pas ajouter foi indifféremment à tout Prophéte, quand même il feroit des Miracles (5): mais cet avis ne regardoit que des Prophétes qui entreprendroient de les engager dans l'Idolatrie; au-lieu qu'Abdon vouloit les détourner du service des faux Dieux, & les ramener au Culte de l'Eternel; & par conséquent le Miracle, qui accompagna la Prophétie, démontroit invinciblement, qu'elle ne manqueroit pas de s'accomplir.

(5) Deut. XIII. 1. 2. &c.

l'Eternel: Parce que tu as été rebelle à l'ordre de l'Eternel, & n'as point gardé le commandement que l'Eternel ton Dieu t'avoit commandé .... ton corps n'entrera point au sépulcre [C] *de tes Pères* (*f*). L'événement vérifia la menace. Abdon ne se fut pas plutôt mis en chemin sur un Ane que le Prophète lui avoit prêté, *qu'un Lion le rencontra & le tua* [D], *& son corps étoit jetté par terre dans le chemin, & l'Ane & le Lion se tenoient auprès du corps* [E]. Le vieux Prophète l'aiant appris, vint & enleva le corps, & le mit dans son propre Sépulcre; & il ordonna à ses fils de mettre ses os, quand il seroit mort, auprès de ceux d'Abdon: *Car*, dit-il, *ce qu'il a prononcé à haute voix suivant la parole de l'Eternel, contre l'Autel qui est à Bethel, & contre toutes les maisons des Hauts-Lieux qui sont dans les Villes de Samarie, arrivera infailliblement* (*g*). L'Ecriture parle de quelques autres personnes, qui ont porté le nom d'*Abdon* [F]. Hieron. *de Loc. Hebr.*

(*f*) v. 20-22.

(*g*) Ibid. v. 31.

[C] *Au Sépulcre de tes Pères.*] C'étoit anciennement la coutume, que chaque Famille avoit son Sépulcre particulier, qui étoit souvent dans l'enceinte de la maison. C'est ce qui paroit à l'egard des Grecs, par ces paroles de Platon (6), οἱ δὲ αὖ ἐκείνων πρότεροι καὶ ἔθαπτον ἐν τῇ οἰκίᾳ τοὺς ἀποθανόντας, ἡμεῖς δὲ τοῦτον οὐδὲν ποιοῦμεν, c'est-à-dire: „ Les „ anciens (*Grecs*) enterroient les morts dans leurs mai„ sons; mais nous ne faisons pas de même". Et par rapport aux Romains, Servius (7) dit: *Apud majores omnes in domibus sepeliebantur, unde ortum est, ut Lares colerentur in domibus*; c'est-à-dire: „ Du tems de nos ancê„ tres, on enterroit les morts dans les maisons; d'où est „ venue la coutume d'honorer les LARES ou Dieux do„ mestiques dans les maisons." C'étoit par cette raison, que chaque Famille avoit son Tombeau particulier, dans lequel il n'étoit pas permis de mettre aucun étranger. Ἔθαψε τούτους, dit Démosthène (8), εἰς τὰ πατρῷα μνήματα, ὧν ὅσοι περ εἰσὶ τοῦ γένους κοινωνοῦσι. „ Il l'enterra dans le „ Tombeau de la famille, où tous ceux, qui étoient de „ la famille, avoient droit d'être mis." Et il n'étoit pas permis aussi de mettre des étrangers dans ces Tombeaux: Τίς ἂν ἐῴη, ὅστις εἰς τὰ πατρῷα μνήματα τοὺς μηδὲν ἐν γένει ὄντας ἐᾶσαι; (9) „ Qui voudroit permettre qu'un étran„ ger fût enseveli dans le Tombeau de sa Famille?" Il y a de l'apparence, que la tendresse des enfans pour leurs parens, a été le premier motif qui les a engagés à conserver chez eux leurs Corps, qui étoient ordinairement embaumés. Le même principe leur a fait souhaiter d'être ensévelis avec ceux auxquels ils devoient la vie; & on regardoit comme un malheur, & même comme un opprobre, d'être enterré dans un lieu étranger. Aussi, quand quelqu'un mouroit hors de chez lui, on oignoit son corps de miel, ou on le couvroit de cire, pour qu'il ne se corrompit point avant qu'on l'eût transporté dans sa maison (10). Les Juifs aussi ont toujours regardé comme un grand malheur, de n'être point ensévelis dans le Sépulcre de leurs pères; & Dieu, pour les tenir dans le devoir, les menaçoit souvent, qu'ils seroient privés de cet avantage, s'ils lui desobéissoient. Mais cette menace renfermoit un châtiment plus sévère par rapport à Abdon, comme l'événement le fit voir; savoir, qu'il seroit tué avant que d'arriver chez lui (11).

(6) In Minoë.

(7) Ad. VI. Æneid. v. 152.

(8) In Eubul. n. 28.

(9) Id. ibid.

(10) Voy. Rosini Ant. Rom. L. V. c. 39. p. 448.

(11) Clericus in 1. Reg. XIII. 22.

[D] *Un Lion .. le tua.*] Il paroit d'abord surprenant, qu'Abdon ait été si promptement & si sévèrement puni pour un crime, qu'il n'avoit commis, ce semble, que par ignorance, auquel même il n'avoit été engagé que par l'artificieux mensonge d'un autre Prophète; & que l'Ecriture ne dise absolument rien de la punition de l'Imposteur. Abdon, plein de respect pour les ordres de Dieu, avoit refusé d'entrer au Palais du Roi, & de recevoir aucun présent de lui; mais lorsqu'un Prophète semblable à lui, l'invita au nom de Dieu lui-même à prendre quelque rafraichissement, n'eut-il pas lieu de penser que Dieu, satisfait de son obéissance, n'exigeoit pas de lui de plus grands efforts? Du moins semble-t-il que son crime n'étoit pas si odieux. Au-lieu que le Prophète qui séduisit Abdon, prétendant que Dieu lui avoit envoyé un Ange pour lui ordonner de ramener Abdon à Béthel, étoit doublement coupable, de tromper son frère, & de se servir du nom de Dieu pour donner du crédit à son mensonge. Mais ne précipitons pas nos jugemens, lorsqu'il s'agit des voies du Grand Etre. Abdon n'ignoroit pas les ordres rigoureux, que Dieu lui avoit donnés; & il ne devoit pas les enfreindre, sans une révélation aussi claire & aussi précise que la prémière. La simple parole d'un autre Prophète ne suffisoit pas pour excuser sa desobéissance. Il devoit soupçonner que les Prêtres Idolâtres avoient gagné cet homme pour le séduire, & pour le faire agir contre ce qu'il avoit lui-même déclaré au Roi; afin que le peuple le regardant comme un faux Prophète, n'eût aucun égard à ses censures, & persévérat dans son Idolatrie. Si nous envisageons le crime d'Abdon sous ce point de vue, il nous paroitra d'une très dangereuse conséquence, & propre à rendre inutile la commission que Dieu lui avoit donnée pour Jéroboam. A l'égard du Prophète qui trompa Abdon, nous ne sommes pas obligés de supposer qu'il demeura impuni, quoique l'Ecriture n'en dise rien. Les Historiens Sacrés rapportent souvent les plus méchantes actions, sans aucune marque d'improbation, & sans les censurer; mais il ne s'ensuit pas de-là qu'ils approuvent ces actions, ou qu'ils nous les proposent comme des exemples dignes d'imitation. Il faut remarquer, qu'il y a eu des Prophètes, qui quoiqu'inspirés de Dieu pour annoncer des événemens futurs, n'étoient pourtant rien moins que gens de bien. C'est ce qui paroit clairement par ce que dit notre Sauveur, en parlant du dernier jour: *Plusieurs me diront en ce jour-là, Seigneur! Seigneur! n'avons-nous pas prophétisé en ton Nom? & n'avons-nous pas jetté hors les Diables en ton Nom? & n'avons-nous pas fait plusieurs prodiges en ton Nom? Et alors je leur declarerai ouvertement: Je ne vous ai jamais connus: departez-vous de moi, vous qui faites le métier d'iniquité* (12).

(12) Matth. VII. 22. 23.

[E] *L'Ane & le Lion se tenoient auprès du corps.*] On trouvera peut-être étrange, qu'un animal aussi féroce qu'un Lion, se soit tenu tranquillement auprès d'un Ane & d'un corps mort, sans les devorer. Mais, comme le remarque Mr. Le Clerc sur ce passage, il paroit par-là, que c'étoit Dieu lui-même qui avoit envoyé ce Lion pour punir le Prophète, afin que tout le monde reconnût que sa mort n'étoit pas un effet du hazard, mais une punition du crime qu'il avoit commis en desobéissant aux ordres de Dieu.

[F] *Quelques autres personnes, qui ont porté le nom d'Abdon.*] Nous trouvons dans l'Ecriture trois autres personnes de ce nom. Le prémier est *Abdon Pirathonite* fils de Hillel, qui succéda à Elon, & qui jugea Israel huit ans (13). De son tems, ainsi que nous l'apprend Joseph (14), les Juifs jouïrent d'une si profonde paix, qu'il n'eut pas occasion de rien faire de mémorable à la guerre. La seule chose extraordinaire que l'Histoire rapporte de lui, c'est qu'il eut 40 fils & 30 petits-fils, montans sur 70 ânons. Il mourut, selon Joseph (15), fort âgé, & fut enseveli avec grande magnificence à Pirathon, en la terre d'Ephraïm, en la montagne des Hamaiékites (16).

(13) Juges XII. 13. 14.

(14) Antiq. Judaïq. L. V. c. 9.

(15) Ibid.

(16) Juges XII. 15.

Le second *Abdon* mentionné dans l'Ecriture étoit fils de Jéhiel & de Maacha (17), & c'est tout ce que nous en savons.

(17) 1 Chr. VIII. 30. & IX 36.

Le troisième *Abdon* étoit fils de Michée. Le Roi Josias l'envoya avec quatre autres personnes à Hulda la Prophétesse, pour lui demander son avis sur le Livre de la Loi, qui avoit été trouvé dans le Temple (18).

(18) 2 Chr. XXXIV. 20.

ABEL, fils d'Adam. Mr. Bayle suppose, avec la plupart des Commentateurs, que Dieu fit descendre le feu du Ciel, pour marquer que le Sacrifice d'Abel lui étoit agréable. Mais un très savant & judicieux Théologien est d'un autre sentiment. Il est vrai, *dit-il* (*a*), qu'il y a dans l'Histoire Sainte divers exemples de Sacrifices, consumés par un feu miraculeux & céleste; mais l'Ecriture l'a marqué en termes exprés, lorsque cela est arrivé: au-lieu que dans l'occasion dont il s'agit ici, on ne trouve aucune mention d'un tel feu; & nous ne devons pas supposer des Miracles sans nécessité. Il y a tout lieu de croire que Caïn, étant d'un caractère impie, se seroit mis assez peu en peine que son Sacrifice fût consumé par le feu, ou non. Il est donc naturel de chercher quelque autre marque de l'approbation de Dieu, & de sa faveur, dont Caïn ait pu être touché, & qui ait été capable d'exciter son ressentiment. Il est vrai que Moïse rapporte, immédiatement après avoir dit que Caïn & Abel offrirent des Sacrifices, que Dieu eut égard à l'oblation d'Abel, & qu'il n'eut point égard à celle de Caïn; mais l'on ne doit pas conclurre de-là, que les marques de l'approbation divine suivirent d'abord le Sacrifice. Il est très probable que ce ne fut qu'avec le tems, qu'Abel connut [A] qu'il étoit agréable

(*a*) Ceci est pris d'un Manuscrit, qu'a laissé un Professeur en Philosophie de Leide, mort il y a quelques années.

[A] *Ce ne fut qu'avec le tems qu'ils connurent.*] Il n'y a aucune raison, qui oblige de croire qu'Abel fut tué la prémière année qu'il eut un Troupeau à lui. La manière dont cette Histoire nous est rapportée, nous insinue qu'Abel & Caïn vécurent plusieurs années, l'un comme Berger, & l'autre comme Laboureur; & l'on peut supposer, sans faire violence au Texte, que lorsqu'ils retirérent quelque profit de leur travail, ils en offrirent les fruits à Dieu, & qu'ils continuérent pendant plusieurs années à s'acquitter de ce devoir. *Abel*, dit l'Historien Sacré, *étoit Berger, mais Caïn étoit Laboureur; & il arriva* au bout de quelque tems *&c.* Ces paroles, *au bout de quelque tems*, en Hébreu מקץ ימים (*mikketz jamin*) signifient quelquefois *au bout de quelques* ou de *plusieurs années*, com-

me

gréable à Dieu, & Caïn qu'il ne l'étoit point. Le prémier prospéra, & vit son Troupeau augmenter: Caïn au contraire s'apperçut qu'il ne fleurissoit point, & que la terre ne lui fournissoit pas d'abondantes récoltes: ce furent-là les voies par lesquelles Dieu fit connoitre qu'il avoit agréé le Sacrifice d'Abel, & qu'il n'avoit point eu égard à celui de Caïn; & c'est ce qui aigrit l'avare Caïn contre son frere. Voyant que Dieu le bénissoit beaucoup plus que lui, il résolut enfin de le tuer. Selon cette hypothèse, il est facile de comprendre, pourquoi *Dieu eut égard* à l'offrande d'Abel, & non à celle de Caïn: c'est qu'Abel étoit homme de bien, & qu'il présenta son Sacrifice par un principe de Religion [B], selon ce que dit l'Ecriture, *que par la Foi il offrit un plus excellent Sacrifice que Caïn, par laquelle il a obtenu témoignage d'être juste* (b); au-lieu que Caïn étant méchant, un acte de Religion purement cérémoniel ne pouvoit plaire à Dieu (c). L'Ecriture dit qu'*Abel offrit des prémiers-nés de son bétail, & de leur graisse* (d). Les Interprêtes ne sont pas d'accord sur le sens de ces paroles. Quelques-uns croyent qu'Abel offrit un Holocauste des prémiers-nés de son bétail. D'autres soutiennent qu'il n'offrit que du Lait & de la Crême. Nous donnerons dans les Remarques, les raisons que l'on allégue en faveur de l'une & de l'autre opinion [C]. C'est une chose remarquable, que l'Eglise Grecque, qui célebre la Fete de tous les Patriarches & de tous les Prophètes, n'ait pas fait cet honneur à Abel: on ne trouve son Nom dans aucun Catalogue de Saints, ni dans aucun Martyrologe, avant le

(b) Hebr. XI. 4.

(c) Tout ceci est tiré du même MS.

(d) Genèse IV. 4.

me on peut le voir Deut. XIV. 28. *au bout de trois ans*, où le mot de *trois* détermine le nombre des années. Mais n'y aiant point de nombre marqué dans le passage en question, on peut le traduire, *au bout de quelques années*.

[B] *Par un principe de Religion.*] C'est ce que dit Joseph (1). Ἄβελος δικαιοσύνης ἐπιμελεῖτο, καὶ πᾶσι τοῖς ὑπ' αὐτοῦ πραττομένοις παρεῖναι τὸν Θεὸν νομίζων ἀρετῆς προενόει, c'est-à-dire: *Abel étoit très juste, il regardoit Dieu comme présent à toutes ses actions, & ne pensoit qu'à lui plaire.* L'Historien Juif donne encore une autre raison de la préférence que Dieu donna au Sacrifice d'Abel sur celui de Caïn: c'est que Dieu préfere les productions libres de la Nature, à ce que l'avarice des hommes extorque d'elle comme par force. Θεὸς τοῖς αὐτομάτοις καὶ κατὰ φύσιν γεγονόσι τιμώμενος, ἀλλ' οὐχὶ τοῖς κατ' ἐπίνοιαν ἀνθρώπου πλεονέκτου κατὰ βίαν πεφυκόσι (2): mais c'est-là une mauvaise raison; car puisque Dieu avoit maudit la terre, & condamné l'homme à la labourer, comment cet Etre infiniment bon pouvoit-il desapprouver le Sacrifice de Caïn, qui lui présentoit les prémices de son travail, & le fruit de sa sueur?

(1) Joseph. Antiq. Jud. L. I. ch. 2. de la Trad. d'Arnaud d'Andilly.

(2) Joseph. Ibid.

[C] *Les raisons que l'on allégue en faveur de l'une & de l'autre opinion.*] Ceux qui plaident en faveur de la prémiere, disent, 1. Que Dieu lui-même avoit établi les Sacrifices: il traita Alliance avec Adam, immédiatement après sa chute, & lui promit un Rédempteur; or toutes les Alliances ont été confirmées par des Holocaustes. 2. Les hommes étoient habillés, dans ce tems-là, de peaux de bêtes; Dieu lui-même leur avoit appris à s'en servir (4); & il n'y a aucune raison de croire qu'ils n'employassent que des peaux de bêtes mortes naturellement, ou qu'ils les tuassent seulement pour en avoir la peau. Et comme ils ne mangeoient la chair d'aucune créature qui eût vie, il s'ensuit de-là, qu'ils les offroient en Sacrifice, ou en Holocauste, & qu'ils réservoient la peau pour s'en vêtir. On objecte contre cette opinion, que les Troupeaux n'étant pas encore alors fort nombreux, il n'y a guéres d'apparence que Dieu ait voulu les diminuer, en ordonnant qu'on lui en offrît une partie. Mais il est évident, que les animaux de tout ordre avoient eu assez de tems pour se multiplier, puisque Caïn & Abel étoient déja assez âgés, lorsqu'ils firent leur prémier Sacrifice. Les Rabbins croyent que ces Sacrifices étoient des Holocaustes, & ils prétendent, que cet ordre de Sacrifices étoit le seul qui fût en usage avant la Loi, qu'il étoit permis à chaque particulier d'en offrir, & que les Juifs accordoient aux Payens le privilége d'en offrir dans le Temple de Jérusalem. Mais divers Auteurs, parmi lesquels est l'illustre Grotius, sont d'une autre opinion. Ils soutiennent qu'Abel n'offrit que du Lait ou de la Crême de son bétail. Ils remarquent, que l'on n'offroit à Dieu que ce qui servoit de nourriture aux hommes; & comme avant le Déluge ils n'usoient point de viande, ils ne sacrifioient aussi aucune créature vivante. Et pour justifier ce qui a été dit ci-dessus, que les Troupeaux n'étoient pas fort nombreux dans l'ancien Monde, ils citent ces deux anciennes Loix de Triptolême: Ζῶα μὴ σίνεσθαι: *Qu'on ne fasse point de mal aux animaux.* Θεοὺς καρποῖς ἀγάλλειν: *Qu'on honore les Dieux par des offrandes de fruits* (14). Dracon fit dans la suite la même Loi, comme on peut le voir dans l'Auteur cité (5); & parmi les Athéniens & les Lacédémoniens, c'étoit un crime capital de tuer un taureau (6). Mais toutes ces autorités ne décident rien, & ne font rien au fait, parce qu'il est question du nombre des animaux avant, & non après le Déluge. Il faut avouer pourtant, que la prémiere raison est forte, s'il est certain que les hommes n'ayent pas mangé de chair. Nos Versions disent, qu'*Abel offrit des prémiers-nés de sa bergerie, & de leur graisse.* Grotius & Mr. Le Clerc observent, que par *les prémiers-nés*, il faut entendre les meilleurs, & que le terme בכור signifie souvent, tout ce qui excelle dans son genre. Ils remarquent encore que le mot חלב (*khalab*) que l'on a traduit par celui de *graisse*, signifie aussi du *lait*, ou *la graisse du lait*, c'est-à-dire de *la crême*; & que c'est ainsi que les LXX l'ont souvent rendu, & en particulier Genèse XVIII. 8. où nos Versions portent aussi, *du lait*. Enfin Mr. Le Clerc remarque, que les anciens Egyptiens offroient du lait à leurs Dieux; & il cite Diodore de Sicile, qui dit (7) que les habitans de l'Ile de Méroë ἑξήκοντα καὶ τριακοσίας χοὰς καθ' ἑκάστην ἡμέραν γάλακτος ἐπλήρουν ἀνακαλούμενοι τὰ τῶν Θεῶν ὀνόματα, *avoient coutume de remplir tous les jours trois cens soixante vaisseaux de lait, en invoquant les noms de leurs Dieux.* Voilà les raisons que l'on allégue de part & d'autre. Nous ne décidons point entre les deux opinions: si l'on en juge avec impartialité, ce que nous avons dit suffit pour faire voir qu'aucune des deux n'est suffisamment prouvée.

(4) Genèse III. 21.

(4) Clericus in Genes. cap. IV. 4.

(5) Porphyr. de Abstin. L. IV. Sect. 22.

(6) Varro de Re Rust. L. II. c. 5. Voy. aussi Ælian. Var. Hist. L. V. c. 14.

(7) L. I. p. 19.

La question sur l'origine des Sacrifices, s'ils sont d'institution divine ou humaine, & plusieurs autres questions qui sont liées avec celle-là, ont été le sujet de bien des disputes parmi les Chrétiens. Les plus illustres Auteurs Arminiens soutiennent, que la Religion Naturelle, ou le Systeme de Devoirs qui résulte des différentes rélations que nous avons dans le Monde, aiant été la Religion primitive, tous les actes extérieurs du Culte, & particuliérement les Sacrifices, étoient uniquement des témoignages du respect, que la Lumière naturelle nous prescrit comme un hommage dû à la Divinité. C'est ce qu'ils prétendent prouver par l'exemple d'Abel, qui par la foi seule, sans aucun précepte positif de Dieu, c'est-à dire, par le *dictamen* de la Raison seule, découvrit qu'il falloit honorer Dieu, en lui offrant ce qu'on possède de plus précieux; & qui en conséquence, *présenta les premiers-nés de sa bergerie, & leur graisse.* Au-lieu que Caïn ne présenta que les moindres fruits de la terre; ce qui fit que Dieu rejetta son offrande, comme indigne de lui, qui mérite les plus respectueux hommages de ses créatures, & qui doit être honoré par ce qu'elles possèdent de plus excellent & de plus noble.

Pour prouver que la Religion primitive étoit la Religion Naturelle, ils remarquent, que la manière dont Dieu parla à Caïn, fait voir qu'il ne lui donnoit point de nouvelle Loi dans cette occasion; mais qu'il le rappelloit seulement aux principes de la Raison, qui devoient mettre un frein à sa passion, & calmer son ressentiment contre son frère. *Si tu fais bien*, dit Dieu, *ne sera-t-il pas reçu?* Comme s'il disoit: Sens la satisfaction que procure la conviction d'avoir bien fait. *Si tu fais mal, le peché est à la porte*; c'est-à-dire, la punition du peché, les terreurs & les remords d'une mauvaise conscience. Comme s'il lui eût dit: Ta propre Raison te dicte cela de la manière la plus claire. Et à l'égard des paroles qui suivent immédiatement & que nos Versions traduisent, *ses desirs se rapportent à toi, & tu auras seigneurie sur lui*; le judicieux Episcopius (8), qui défend le Systême dont il s'agit ici, leur donne un tout autre sens. Voici ses paroles: „ Quare ad te sit appetitus (*sic enim lego*) ejus, *peccati scilicet, id est, si remedium vis, cura ut peccatum sub tua potestate sit*; & dominaberis ei, *id est, fac ut ei domineris.*" Il paroit par ce passage, que ce Savant entend le *peché*, par le mot que nos Versions rendent *ses desirs*; & qu'il croit que Dieu ordonna à Caïn de veiller sur lui-même, de peur que le péché ne prît l'ascendant sur lui. [☞ Un savant Historien * fait sur cette explication la Remarque suivante. Il me semble que les termes de l'Original ne sont en aucune manière susceptibles de ce sens. תשוקתו (*teshukato*) est, non le desir qu'on a pour quelque chose, mais le desir de quelqu'un; de même בו (*vo*) ne signifie pas une chose inanimée, mais une personne; & l'expression אליך תשוקתו (*eleka teshukato*) signifie en Hébreu, *il te respectera volontiers.* ADD. DU TRAD.]

(8) Inst. Theol. L. I. c. 2.

* Shuckford Hist. du Monde Sacr. & Profane, T. I. p. 1.

Philon (9) fait consister le défaut du Sacrifice de Caïn en deux choses. 1. Qu'il ne l'offrit pas assez promptement, mais μεθ' ἡμέρας, *après quelques jours.* 2. Qu'il n'offrit que des fruits de la terre, & non les prémiers fruits, comme Abel offrit les prémiers-nés de son bêtail. Mais le passage de l'Ep. aux Hébreux (10), où il est parlé du Sacrifice d'Abel, ne favorise point du tout cette pensée. L'Auteur Sacré y dit clairement, que ce fut la foi d'Abel, qui fit préférer son Sacrifice à celui de Caïn, *cette Foi, qui est une subsistance*, ou une ferme attente [ὑπόστασις] *des choses qu'on espere* (11); c'est-à-dire, la persuasion que Dieu récompensera les gens de bien, ou dans cette vie, ou dans une autre. C'est à cela qu'il faut rapporter le passage du Targum de Jérusalem, cité par Mr. Bayle (12), & ce que Jonathan B. Uziel dit sur ce passage: *que Caïn nia le Jugement à venir, & les récompenses des Justes; au-lieu qu'Abel soutint, qu'il y auroit des récompenses pour les gens de bien dans une autre vie.*

(9) De Sacrif. Cain & Abel. p. 107.

(10) Ch. XI. 4.

(11) v. 1.

(12) Art. ABEL Rem. [E].

le dixième Siècle, ni même dans le nouveau Martyrologe Romain; quoiqu'on l'invoque avec divers autres Saints, dans plusieurs Litanies de l'Eglise Romaine, qu'on récite pour des personnes qui sont à l'article de la mort.

☞ ABENAXA, fameux Capitaine des Maures d'Afrique nommés *Almoravides*. Ce Général fut envoyé en Espagne par Joseph Téphin Roi de Maroc, à la sollicitation de Benabet Roi de Séville, & de son gendre Alphonse VI, Roi de Castille & de Léon [*A*]. Le Monarque Afriquain, qui avoit de grandes vues, envoya Abenaxa pour commencer l'exécution de ses desseins. Celui-ci aiant débarqué en Espagne avec l'Armée qu'il commandoit, la mena au Roi de Séville, & feignit de n'être venu que pour favoriser ses desseins. Mais on vit bientôt que ce n'étoit pas l'intention du Roi de Maroc, & encore moins celle de son ambitieux Général. Abenaxa se trouvant le plus fort, fit querelle à Benabet; & les deux Partis en étant venus aux mains, le Roi de Séville perdit la bataille & la vie, & son Royaume devint la proie du Victorieux. On crut que le Général Almoravide en prenoit possession au nom du Roi de Maroc son Maitre, mais on ne fut pas longtems sans être détrompé: il se déclara Roi lui-même, & poursuivant sa victoire contre les Maures du voisinage, il trouva tant de facilité à les soumettre, qu'il se vit bientôt en état de ranger sous sa domination les plus éloignés. Plusieurs se soumirent volontairement, & d'eux-mêmes; & ce nouvel Empire se trouva, en peu de tems, assez puissant & assez étendu, pour donner lieu à Abenaxa de prendre l'ancien titre de Miramolin, qu'avoient pris ceux des premiers Conquérans qui établirent la puissance des Maures en Espagne. Ce nouveau Monarque ne s'en tint pas là: après avoir soumis les Maures, il tourna ses armes contre les Chrétiens, & déclara la guerre au Roi de Castille. Il commença par attaquer les Places, que Benabet, son prédécesseur, avoit données en dot à sa fille, en la mariant à Alphonse: les Places furent enlevées, & Abenaxa défit les Comtes Garcie & Rodrigue, que le Roi de Castille avoit envoyés pour les défendre. Ce Monarque marcha lui-même contre l'Ennemi; mais il perdit une seconde bataille, près de Badajoz. Il ne perdit pourtant pas courage; il ramassa les débris de son Armée, & étant revenu contre son ennemi, il le poussa si vigoureusement, qu'Abenaxa fut obligé de se renfermer dans Cordoue, où Alphonse l'assiégea. Un échec, que les Maures reçurent dans les combats que les deux partis se livroient à la vue de la Ville, engagea le nouveau Miramolin à proposer au Roi de Castille un accommodement si avantageux [*B*], que ce Prince ne crut pas devoir le refuser. Abenaxa n'avoit pas eu le tems encore d'établir l'ordre dans sa nouvelle Conquête: il profita de la paix, qu'il venoit de conclurre, pour affermir sa domination. Mais il ne jouït pas longtems du fruit de sa perfidie, soit envers Benabet, soit envers son Maitre; & après avoir usurpé injustement une Couronne, il finit ses jours d'une manière ignominieuse. Joseph Téphin Roi de Maroc, son légitime Souverain, irrité de ce que le perfide Abenaxa avoit employé ses Troupes à se faire Roi, passa en Espagne avec une formidable Armée, & attaqua Séville, dont il se rendit maitre, aussi-bien que de la personne d'Abenaxa, à qui il fit trancher la tête; ce qui arriva vers l'an 1089 ou 1090 (*a*).

(*a*) D'Orleans, *Révol. d'Espagne*, T. I. L. II.

[*A*] *A la sollicitation de Benabet Roi de Séville, & de son gendre Alphonse VI, Roi de Castille & de Léon.*] Alphonse avoit porté ses armes dans l'Andalousie, & dompté Benabet Roi de Séville; c'est presque tout ce qu'on fait de cette guerre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Alphonse, devenu veuf dans le cours de cette expédition, conçut de l'amour pour Zaïde fille de Benabet; qu'il épousa cette Princesse, après qu'elle eut embrassé le Christianisme; & qu'il augmenta ses Etats, de plusieurs Villes données en dot à la nouvelle Reine. Benabet étant en fort bonne intelligence avec Alphonse, voulut profiter de l'Alliance qu'il avoit contractée avec un Roi puissant, pour réunir à la Couronne de Séville ce qui restoit aux Mahométans de leurs Conquêtes deçà la Mer. Ces deux Princes firent donc entre eux un Traité secret, dont les Ecrivains de ce tems-là ne nous ont point rapporté les conditions. L'on fait seulement qu'ils convinrent d'écrire tous deux en Afrique, pour inviter les Almoravides à favoriser une entreprise, dont ils se promettoient de grands avantages pour l'intérêt des deux Nations (1).

(1) D'Orleans, *Révol. d'Espagne*, T. I. L. II.

[*B*] *Engagea le nouveau Miramolin à proposer au Roi de Castille un accommodement si avantageux, que ce Prince ne crut pas devoir le refuser.*] Par ce Traité, le Miramolin rendoit hommage à Alphonse de ses Conquêtes, il devenoit son Tributaire, & lui donnoit une grosse somme d'argent comptant (2). Sans doute qu'Abenaxa, en proposant de pareilles conditions, ne cherchoit qu'à gagner du tems, pour s'affermir sur le Trône; & qu'il n'auroit observé les conditions de ce Traité, qu'autant de tems qu'il lui en auroit fallu pour s'assurer l'indépendance qu'il avoit cherchée en trahissant son Allié, & son Roi.

(2) Id. ibid.

ABEN-EZRA. Voyez ABRAHAM BEN MEIR.

☞ ABEN-HUT, Prince Maure, issu des anciens Rois de Saragosse, qui entreprit vers l'an 1228 ou 1229, de détruire la puissance des Almohades en Espagne. La Religion fut le prétexte dont il se servit pour couvrir ses ambitieux desseins. Les Almohades avoient une Croyance & des Cérémonies différentes de celles des autres Mahométans: il s'érigea donc en Réformateur, pour paroitre zélé, & non rebelle. C'étoit un homme d'un caractère très propre à jouer ce rôle, & à y réussir; plein de feu, hardi, artificieux, éloquent, aiant du talent pour la guerre, & ne profitant de la ruïne de ceux à qui il la faisoit, que pour enrichir ceux qui l'y suivoient; qualités très propres à assurer les plus grands succès, à ceux qui méditent une révolution. Aben-Hut engagea des Provinces entières dans sa Faction: il se rendit maitre de la Murcie; Grenade se soumit à lui; & tant de Villes d'Andalousie, & même de l'Estramadure le reconnurent pour Roi ou pour Protecteur, qu'il devint en peu de tems Monarque presque universel des Maures d'Espagne. Ferdinand III, Roi de Castille, & fils d'Alphonse IX, Roi de Léon, craignant de voir les Mahométans d'Espagne réunis sous un même Chef, crut qu'il lui étoit important d'empêcher une union, qui ne pouvoit être que funeste à la Chrétienté. Il marcha donc contre Aben-Hut, qui continuoit ses conquêtes. Le Prince Maure, qui redoutoit les armes de Ferdinand, & qui ne vouloit pas exposer sa fortune au hazard d'une bataille, temporisa si à propos, qu'il lassa le Castillan, & le contraignit à s'en retourner sans rien faire, pour rétablir dans ses Etats ses Troupes affoiblies. Ferdinand ne tarda pas à revenir, & il se disposoit à pousser vivement Aben-Hut, qui venoit de perdre une grande bataille contre Alphonse, père de Ferdinand; mais il fut obligé de suspendre l'exécution de ses projets, pour s'assurer le Trône de Léon, que son père venoit de laisser vacant par sa mort. Aben-Hut continua en attendant à affermir son nouvel Empire; mais son ambition le trahit enfin. Appellé par Aben-Zaën Roi de Valence [*A*], ou plutôt Usurpateur de cette Couronne, il se disposoit à aller au secours de ce Prince, que

[*A*] *Appellé par Aben-Zaën Roi de Valence, ou plutôt Usurpateur de cette Couronne.*] Aben-Zeith, Roi de ce Pays, avoit pris des liaisons secrettes avec Jaques I. Roi d'Arragon, dont il redoutoit la puissance; & vouloit même s'en faire un appui contre diverses Factions, dont l'Empire Maure étoit plein. L'intelligence de ces deux Rois étant venue à la connoissance d'Aben-Zaën, Sarazin puissant dans le Royaume de Valence, il s'en servit pour rendre Aben-Zeith odieux aux siens; & fit tant qu'il le détrôna, & l'obligea d'aller chercher un asyle auprès du

Roi

que le Roi d'Arragon pressoit vivement, lorsque dans le même tems Cordoue lui demanda du secours [B]. Il se trouvoit pour-lors à Ecija, Place située entre Séville & Cordoue, & il avoit une grosse Armée. Incertain s'il la méneroit ou à Cordoue, ou à Valence, il consulta un Transfuge Espagnol, qui s'étoit attaché à lui, & qui le trahit [C]. Il prit le parti d'aller à Valence; & comme il étoit à Almérie, tout prêt à faire embarquer ses Troupes, il périt par la perfidie d'un de ses Capitaines, qui se saisit de lui, & le jetta dans une tonne d'eau, où ce Prince ambitieux finit ses jours (a).

(a) D'Orléans, *Revol. d'Espagne*, T. II. Liv. III.

Roi d'Arragon. Ce Monarque lui donna des terres, & ce Maure aiant peu après embrassé le Christianisme, Jaques le maria richement, & l'aiant bien établi, il déclara la guerre à Aben-Zaën. Il le poussa si vivement, qu'après avoir pris plusieurs Places considérables, il assiégea à l'entrée de la plaine où est située Valence, la Forteresse de Moncada & celle de Murcros, & s'en étant rendu maître il les rasa, n'aiant pas le tems de s'arrêter au siége de la Ville, & ces Places en étant trop près pour espérer de les conserver jusqu'à la prochaine Campagne. Aben-Zaën, effrayé de voir l'ennemi si près du siége de son Empire, & se voyant à la veille d'y être attaqué, implora le secours d'Aben-Hut (1).

(1) D'Orleans, *Révol. d'Espagne*, T. II. L. III.

[B] *Cordoue lui demanda du secours dans le même tems.*] Voici à quelle occasion. Un Parti, sorti de cette Ville pour faire des courses sur les Castillans, avoit été enlevé par un Parti Castillan sorti d'Ubéda. Ces prisonniers, soit qu'ils fussent mécontens de celui qui commandoit dans Cordoue, soit pour se racheter, offrirent à ceux qui les avoient pris, de leur donner entrée dans la Ville par un fauxbourg qu'ils occupoient; & la proposition aiant été acceptée, les Castillans y avoient été introduits, s'étoient saisis de quelques Tours, d'une Porte, & s'étant retranchés, avoient envoyé avertir ceux qui commandoient dans la Province, du besoin qu'ils avoient de secours. Le Roi lui-même s'y rendit du fond de l'Espagne, où il étoit alors; & c'est ce qui obligea les Cordouans d'avoir recours à Aben-Hut (2).

(2) Id. ibid.

[C] *Il consulta un Transfuge Espagnol .... qui le trahit.*] Cet Espagnol se nommoit Don *Laurent Suarez*. Soit amour pour son Pays, soit desir de profiter de l'occasion de s'y procurer un établissement avantageux en rendant un service important, ce qui est le plus vraisemblable, il trahit Aben-Hut. Il fit semblant d'aller observer les Castillans, & s'entendit avec Ferdinand, ensorte qu'il rapporta à Aben-Hut, contre la vérité, que le Roi de Castille étoit en état de soutenir une bataille sans quitter prise, & sans lever le siége. Le Roi Maure eut l'imprudence de l'en croire, ce qui le détermina à abandonner absolument le dessein de secourir Cordoue, pour mener ses Troupes à Valence (3): résolution qui lui fut fatale, puisqu'elle lui couta la vie. C'est ainsi que ceux qui se livrent à l'ambition, s'aveuglent souvent eux-mêmes, & périssent quelquefois lorsqu'ils paroissent être au plus haut point de grandeur, & par les mêmes voies qu'ils ont employées pour s'élever. Un traître & un perfide n'est pas en droit d'attendre de la part des autres, plus de fidélité qu'il n'en a eu lui-même; & l'Histoire fournit un nombre infini d'exemples de ces ambitieux, qui ont été les victimes de la perfidie de ceux en qui ils s'étoient confiés.

(3) Id. ibid.

ABGARE ou ABGAR. C'est le nom de plusieurs Rois d'Edesse en Syrie. D'Herbelot remarque très bien (a), que ce Nom est Syriaque d'origine, & qu'il signifie *boiteux*; & que ceux-là se trompent, qui écrivent *Agbar*, & qui croyent qu'il vient du mot Arabe *Akbar*, qui signifie *grand*. La Tradition des Orientaux, tant Musulmans que Chrétiens, est, qu'un Roi d'Edesse de ce nom écrivit une Lettre à Jésus-Christ [A], & que Notre Seigneur lui répondit, & lui envoya en même tems un Mouchoir, sur lequel sa Divine Face étoit empreinte. L'Histoire se trouve dans Eusèbe (b), qui la rapporte de la manière suivante: „ La Divinité de notre Sauveur & de notre Maître s'étant fait connoitre à tous les hommes par les effets miraculeux de sa puissance, elle attira „ une infinité de personnes des Pays étrangers, & fort éloignes de la Judée, par l'espérance d'être „ guéris des maladies & des autres incommodités qu'elles souffroient. Abgare, qui commandoit avec „ beau-

(a) Herbelot p. 11.

(b) Eusèbe *Hist. Eccles.* L. I. ch. 13. de la Traduction du Président Cousin.

[A] *Qu'un Roi d'Edesse de ce nom écrivit une Lettre à Jésus-Christ.*] Abgare, dit-on, fit Thaddée Evêque d'Edesse; & cet Evêque, après avoir gouverné cette Eglise plus de 12 ans, fut tué par ordre d'Abgare, fils & successeur du prémier, mais qui étoit Idolatre. Assemann, dans son III. Tome, p. 212, rapporte que ce fut sous le règne de cet Abgare, que l'Ecriture fut traduite pour la prémière fois en Syriaque; & il cite deux cens quatre-vingt-six Auteurs differens, sur la Vie d'Abgare. Voyez aussi Tom. I. pag. 514, 515. où il allègue & examine diverses autorités sur la Canonicité de ces Lettres; ce qu'a fait aussi Grabe, dans ses Notes sur le prémier Tome du *Spicilegium*. Nous avons de plus la Critique qu'a fait de ces Lettres le Traducteur d'Eusèbe, qui dit, que quoiqu'Eusèbe & S. Jérôme aient cru ces Lettres véritables, Isidore n'a point été de ce sentiment, ni Gélase Evêque de Rome, qui dans un Concile de soixante & dix Evêques, tenu l'an 494, fit un Decret, par lequel ces Lettres furent mises au rang des Apocryphes; & il fait remarquer en même tems au Lecteur, que les Ecrivains postérieurs, comme Damascène, & le fabuleux Nicéphore, ont orné cette Histoire d'un grand nombre de circonstances fabuleuses. Par exemple: que dans le même tems qu'Abgare écrivit à Jésus-Christ, ce Prince envoya aussi un Peintre, avec ordre de le bien examiner, & de tirer son Portrait d'après nature; mais que le Peintre ne put y réussir, à cause de l'éclat lumineux qui brilloit sur la face du Sauveur; sur quoi Jésus-Christ aiant pris un mouchoir, l'appliqua sur son visage*, & l'en tira avec l'empreinte exacte de ses traits, qu'il envoya à Abgare. Nicéphore a ajouté encore d'autres fables à ce récit: il rapporte que le Roi de Perse envoya un Peintre à Jésus, & qu'il rapporta le Portrait du Sauveur & celui de Marie sa mère: Que du tems de l'Empereur Justinien, les Edesséens étant assiégés, & réduits aux plus grandes extrémités sans espoir de délivrance, & n'attendant plus que leur entière ruïne, ils se souvinrent au milieu de leur desespoir, de ce Portrait, auquel ils eurent recours, & qui leur procura une heureuse délivrance par sa protection. Mais s'il y eût eu quelque chose de vrai en tout cela, Eusèbe n'auroit pas manqué de l'insérer dans son Histoire. Le prémier, qui rapporte quelque chose de pareil, vivoit plus de cent ans après Eusèbe. Il est vrai que Procope raconte une Histoire, qui paroit avoir quelque rapport avec cela (1): Que Chosroès Roi de Perse eut envie de se rendre maître d'Edesse, parce qu'il y avoit une Tradition, sur laquelle on faisoit grand fonds, que cette Ville ne seroit jamais prise, étant protégée par la sainte Face. Notre Abgare, qu'il nomme *Angar*, régnoit alors à Edesse, & étoit un des hommes les plus sages de son tems. Souhaitant de s'allier avec les Romains, il vint à Rome, où il eut des conférences avec Auguste, qui fut tellement surpris de sa profonde sagesse, & si charmé de sa conversation, qu'il ne put se résoudre à le perdre, & à le laisser retourner chez lui, quelque instance qu'il fit. Abgare aiant un jour été à la chasse dans le voisinage de Rome, & aiant pris nombre de bêtes en vie, il prit aussi de la terre des divers endroits où ces animaux se tenoient ordinairement, & fit porter le tout à Rome. Dans le tems qu'Auguste étoit au Cirque, Abgare l'alla trouver, & lui montra les animaux, & la terre qu'il avoit fait apporter, en lui faisant remarquer la terre propre à chaque espèce. Il la fit mettre par monceaux differens dans le Cirque, & alors on vit chaque animal se placer sur le monceau qui lui convenoit. Auguste regarda ce spectacle avec admiration, surpris que la Nature seule portât les animaux à rechercher le terrein qui leur étoit naturel. Sur quoi Abgare se prosternant devant lui, lui dit: *Seigneur, quelle ne doit pas être la violence du desir que j'ai de retourner dans mon Pays natal, moi qui y ai une femme, des enfans, & un petit Royaume?* Auguste touché du spectacle, & des sollicitations d'Abgare, lui permit, quoiqu'à regret, de partir; & le pria de lui demander quelque chose, par où il pût lui marquer son estime pour sa personne. Abgare lui demanda de faire bâtir un Cirque à Edesse; ce qui lui aiant été accordé, il partit. Lorsqu'il fut de retour à Edesse, ses Sujets lui demandèrent, *ce qu'il leur apportoit de bon de la part de l'Empereur?* Il répondit: *Je vous apporte une tristesse sans perte, & une joie sans profit*: désignant par-là la folie des Jeux & des Spectacles. Abgare étant devenu vieux, continue Procope, il fut extrêmement tourmenté de la goute; & aiant eu inutilement recours à l'art des Médecins, le bruit des Miracles de Jésus-Christ vint jusqu'à lui, ce qui l'engagea à lui écrire, & le Sauveur lui répondit, &c. Ils soutiennent, dit Procope, que Jésus-Christ ajouta par Apostille au bas de sa Lettre, *que la Ville d'Edesse ne seroit jamais prise ou conquise par les Barbares*: circonstance entièrement inconnue aux Historiens de ces tems-là. Mais ceux d'Edesse soutinrent dans la suite, que cela s'étoit trouvé dans la Lettre; & l'aiant fait graver sur une Table, ils la mirent au-dessus des portes de leur Ville, comme pour la défendre & la garder. Elle fut pourtant soumise aux Perses, pas fort longtems après. Mais, disent-ils, elle ne fut pas conquise; car après qu'Abgare eut reçu la Lettre de Jésus-Christ, il crut, & prospéra; mais étant mort ensuite, son fils, qui étoit un impie, lui succéda, & opprima cruellement ses Sujets; & craignant d'en être puni par les Romains, il se révolta contre eux & se mit sous la protection des Perses, dont il reçut Garnison chez lui. Mais longtems après, les Edesséens massacrérent la Garnison, & remirent leur Ville sous la domination des Romains, &c. Procope rapporte ensuite une pensée singulière, que lui & d'autres personnes de son tems avoient sur ce sujet. C'est que, quoique

(1) *Hist. de la Guerre de Perse*, L. II. ch. 12. de la Trad. de Cousin.

Jé-

„ beaucoup de réputation dans un petit Etat assis au-delà de l'Euphrate, & qui étoit consumé par u-
„ ne maladie incurable, aiant appris par le témoignage uniforme de plusieurs, les guérisons miracu-
„ leuses que le Sauveur avoit opérées, lui écrivit pour le supplier d'avoir la bonté de le soulager. Le
„ Sauveur, au-lieu de l'aller trouver, lui fit l'honneur de lui récrire, & de lui promettre de lui en-
„ voyer un de ses Disciples, qui le guériroit, & qui procureroit son salut & celui des siens. Il s'ac-
„ quitta de cette promesse: car après son Ascension, Thomas, l'un des douze Apôtres, envoya
„ Thadée, l'un des soixante & dix Disciples, prêcher l'Evangile à Edesse, & accomplir la promes-
„ se du Sauveur. La mémoire de ces choses, dit Eusèbe, s'est conservée dans les Archives d'Edes-
„ se, qui contiennent les Actes d'Abgare. J'en ai tiré sa Lettre [B] & la Réponse du Sauveur, que
„ j'ai traduites du Syriaque. *Abgare, Roi d'Edesse, à Jésus Sauveur, qui est apparu à Jérusalem, Sa-*
„ *lut.*

Jésus-Christ n'eût pas écrit cette Apostille, il vouloit laisser à ceux d'Edesse la persuasion où ils étoient à cet égard, que cela empêcheroit leur Ville d'être prise; afin de les rendre inexcusables, s'ils chanceloient dans la Foi: ou, ce qui revient à la même chose, *que* Jésus-Christ *vouloit leur laisser croire un mensonge, pour les confirmer dans la Foi.*

[*B*] *Sa Lettre.*] Il paroit assez extraordinaire que ces Lettres, dont les plus sages Ecrivains de l'Eglise Romaine reconnoissent la fausseté, soient défendues comme Canoniques & véritables par des Auteurs Protestans. C'est une chose de fait néanmoins. Le Père Simon (2), & Mr. Du Pin (3) ne font aucun scrupule de dire que ces Lettres sont supposées; tandis que le Dr. Parker (4), le Dr. Cave (5), & le Dr. Grabe (6) soutiennent que *l'on ne doit pas les rejetter.* Le dernier n'est pas, à la vérité, si décisif là-dessus: *Je n'ose dire*, dit-il, *qu'elles soient incontestablement véritables* (7); mais il presse pourtant plusieurs argumens en faveur de celle de Jésus-Christ, & il tâche de répondre à tout ce que l'on objecte contre cette Pièce. Nous allons proposer avec candeur les raisons des deux partis, en laissant au Lecteur la liberté d'en juger.

Le Dr. Grabe, qui soutient l'authenticité de ces Lettres, cite le témoignage d'Ephrem le Syrien, & celui de Procope (8); le prémier vivoit sur la fin du IV. Siècle, & le dernier écrivoit vers l'an de J. C. 530. Voyez le passage de Procope dans la Remarque [*A*]. Le témoignage de Procope, dit le Dr. Grabe, mérite d'autant plus de foi, qu'il n'étoit ni superstitieux, ni crédule; qu'il n'étoit nullement partial; & qu'il déclare dans sa Préface, qu'il n'a été animé d'aucun autre principe, que de l'amour de la vérité; & c'est ce qui paroit dans tout son Ouvrage. L'on voit en particulier que dans cette Histoire d'Abgare, il a fait usage de l'esprit de discernement, qui convient à un Historien, puisqu'il doute de la prétendue promesse de Jésus-Christ, que la Ville d'Edesse ne seroit jamais prise, & qu'ainsi il distingue très bien le vrai d'avec le faux dans ces Lettres. Que c'est une chose avérée par le témoignage unanime de tous les Historiens, qu'il y a eu en Syrie un Roi d'Edesse, nommé Abgare, & que la réputation de Jésus-Christ s'est répandue jusques dans la Syrie, ainsi que cela paroit par les paroles de S. Matthieu, Ch. IV. 24. Pourquoi donc Abgare, accablé d'une grande maladie, n'auroit-il pas pu par Lettres implorer le secours du Sauveur (9)? L'autorité d'Eusèbe fournit un autre argument, qui est bien le plus fort, pour établir l'authenticité des Lettres de Jésus-Christ & d'Abgare. Eusèbe étoit un Historien soigneux & exact, qui recherchoit les anciens Mémoires, & consultoit les Originaux: c'est d'ailleurs un Auteur ancien, & il assure positivement, *qu'il a reçu lui-même ces Lettres des Archives d'Edesse.* Τῶν ἐπιστολῶν ἀπὸ τῶν ἀρχείων ἡμῖν ἀναληφθεισῶν (10). Voilà les principaux Argumens, que nous avons pu trouver qu'on allègue pour prouver la *Canonicité* de ces Lettres. Voyons ce que disent ceux qui prétendent qu'elles sont supposées: mais nous ne produirons que celles des raisons, auxquelles il y a le moins à repliquer; ou si l'on a fait quelque objection importante, nous la rapporterons.

I. On suppose assez généralement, qu'Eusèbe avoit été à Edesse, où il avoit pris lui-même copie de ces Lettres, & qu'il les avoit traduites de Syriaque en Grec; mais c'est ce qui n'est nullement prouvé. Ceux qui sont dans cette pensée, ont été trompés en s'en rapportant à la Version Latine de Valois, sans faire attention à ce qu'il y a dans l'Original d'Eusèbe (11). Cet Historien dit: Οὐδὲν δὲ οἷον καὶ αὐτῶν ἐπακοῦσαι τῶν ἐπιστολῶν ἀπὸ τῶν ἀρχείων ἡμῖν ἀναληφθεισῶν, καὶ τόνδε αὐτοῖς ῥήμασιν ἐκ τῆς Σύρων φωνῆς μεταβληθεισῶν τὸν τρόπον. Valois traduit: *Operæ pretium igitur fuerit, ipsas Epistolas audire, quas ex Archivis depromptas, e Syrorum lingua, fideliter transtulimus in hunc modum;* c'est-à dire: *il ne sera pas inutile, d'entendre les Lettres mêmes, tirées des Archives,* & QUE NOUS AVONS FIDELEMENT TRADUITES *du Syriaque de cette manière* *: au-lieu qu'il y a mot à mot dans le Grec, *qui* TIRÉES OU REÇUES *des Archives, ont* ÉTÉ TRADUITES *du Syriaque.* Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est qu'Eusèbe lui-même ne fut jamais à Edesse, puisqu'il ne le dit point, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, s'il eût fait ce voyage (12).

II. Ni nos Evangiles, ni aucun Ecrivain des trois prémiers Siècles, ne parlent de ces Lettres, & de cette Histoire de Jésus-Christ & d'Abgare. Il est vrai qu'il y a plusieurs circonstances de la Vie du Sauveur, dont il n'est fait aucune mention dans les Evangiles, le dessein de ceux qui les ont écrits n'aiant point été de rapporter généralement tout ce que Jésus-Christ avoit fait ou dit. Mais d'un autre côté, convenoit-il à leur but d'omettre une Histoire aussi remarquable que celle-ci? N'avoient-ils pas même

(2) *Hist. Critiq. du N. T. P. I. c. 5.*

(3) *Hist. du Canon*, T. II. c. 6. §. 1.

(4) *Demonstr. of the Law of Nature, and the Christ. Rel. Pref.* p. 14. *and* Part. II. p. 115. &c.

(5) *Hist. Lit. in Christ.* Vol. I. p. 25.

(6) *Spicileg. Patr.* T. I. p. 4. & *in Notis* p. 319.

(7) Id. ibid.

(8) Voy. Grabe *ubi supra* p. 1. 2. & Jerem. Jones *New Method of settling the Canonical Authority of the New Testament*, Vol. II. p. 7. 2.

(9) Tout cela est tiré de la Préface du Dr. Grabe.

(10) *Hist. Eccles.* L. I. c. 13. p. 37. Edit de Reading.

(11) Jones *ubi sup.* Vol. II. p. 35.

* [Le Président Cousin a commis la même faute. Voyez la Version dans l'Article même. REM. DU TRAD.]

(12) Id. ib.

une raison très pressante de la rapporter, puisqu'il s'éleva une dispute, non seulement entre eux & les Chrétiens sortis du Judaïsme, mais aussi entre eux-mêmes, sur cette question, Si l'Evangile devoit être annoncé aux Gentils, ou s'il falloit en borner la prédication aux Juifs? Or si cette Histoire étoit véritable, & qu'elle eût été connue des Apôtres, il ne pouvoit y avoir aucun lieu à cette dispute, puisque la Lettre de Jésus-Christ auroit d'abord décidé la question, par la promesse qu'il fait de faire prêcher l'Evangile à ce Roi Paien & à sa Ville (13). Je ne trouve pas, qu'aucun de ceux qui plaident en faveur de la Canonicité de ces Lettres, ait répondu à la dernière partie de cet Argument, dont Mr. Le Clerc s'est servi le prémier dans son *Histoire Ecclésiastique*, qui a été imprimée après la seconde Edition du *Spicilège* de Grabe (14). Pour ce qui est de la prémière partie de l'Argument, savoir, le silence des Ecrivains des trois prémiers Siècles, le Dr. Grabe y répond, qu'il n'est point fait mention de la Lettre de Jésus-Christ, parce qu'elle ne contient aucun Dogme ni aucun Précepte de la Religion Chrétienne: outre que l'Original se gardant dans les Archives d'Edesse, les Chrétiens ne pouvoient pas aisément le voir; & qu'il n'étoit pas facile de connoître s'il étoit de la propre main du Sauveur, parce qu'il n'y avoit que peu de personnes en vie, si même il y en avoit, à qui la main de Jésus-Christ fût connue (15). Mr. Reading, qui a publié une nouvelle & belle Edition d'Eusèbe, avec la Version & les Notes de Valois, augmentées de quelques Remarques, dit que les Péres Grecs n'ont point parlé de ces Lettres, parce qu'ils n'entendoient point le Syriaque (16). Mais il ne dit rien de l'Objection de Mr. Le Clerc, qu'il n'ignoroit pourtant point, selon les apparences.

III. La Lettre, qui est sous le nom du Sauveur, fait différer la guérison d'Abgare, jusques à ce qu'après l'Ascension de Jésus-Christ, un de ses Disciples vienne l'opérer en personne. Mais ce Divin Sauveur a toujours guéri d'abord, ceux qui s'adressoient à lui avec foi, comme Abgare déclaroit qu'il le faisoit; & devoit-ce être une grande consolation pour lui, que la promesse d'une guérison renvoyée à un avenir incertain? Rien de plus propre à ébranler sa foi; & Jésus-Christ, qui pouvoit par un seul mot le guérir, auroit-il écrit de cette manière (17)? Le Dr. Grabe répond, que telle étoit l'œconomie de sa Mission de Jésus Christ, qu'*il n'étoit envoyé que vers les brebis perdues de la Maison d'Israel* (18); & c'est par cette raison, qu'avant sa Résurrection, il avoit expressément défendu à ses Disciples d'aller vers les Gentils (19). Mais ne pourroit-on pas repliquer, que comme Jésus guérit la Fille de la Femme Cananéenne ou Syrophénicienne (20), il auroit pu aussi guérir le Roi d'Edesse?

IV. Il n'est en aucune manière vraisemblable, qu'un Prince Paien ait reconnu aussi promptement la Divinité de notre Sauveur, qu'Abgare paroit le faire dans sa Lettre. Les termes Grecs ne conviennent nullement à un Paien: Ὅτι σὺ εἶ ὁ Θεὸς, — ἢ υἱὸς εἶ τοῦ Θεοῦ. L'Article ὁ fait voir, que par ὁ Θεὸς, il faut entendre ici *le Père*, par excellence; façon de parler tout à fait particulière à ceux qui ne reconnoissent qu'un Dieu. Un Paien devoit naturellement dire Θεός τις, *Deus quispiam: Si vous êtes quelque Dieu, ou le Fils d'un Dieu* (21).

V. Voici un autre Argument, qui sert de réponse à ce qui a été dit ci-dessus en faveur d'Eusèbe. Quelque avantageuse idée qu'en aient bien des gens, les Critiques les plus judicieux le regardent comme un Historien fort crédule & négligent, & sur lequel il n'y a pas grand fonds à faire. „ Personne, dit Scaliger, n'a plus contribué à l'Histoire „ de l'Eglise Chrétienne, & personne aussi n'a commis de „ plus grandes bévues (22). " Et dans un autre endroit: „ Si l'on doit juger du savoir d'un homme par sa grande „ lecture, personne ne peut refuser à Eusèbe la qualité „ de Savant. Mais si l'on ne doit regarder comme un „ vrai Savant que celui qui a lu avec jugement, Eusèbe ne „ paroitra pas tel (23). " Il est incontestable, que malgré tout ce que l'on peut alléguer en sa faveur, on trouve dans ses Ouvrages diverses preuves de partialité & de crédulité, pour ne rien dire de pis: outre que très souvent il se fie trop à sa mémoire (24). De-là il est aisé de juger du degré de créance qu'il mérite, dans tout ce qu'il nous raconte de Jésus-Christ & d'Abgare. Cependant l'Auteur dont nous avons tiré ces Remarques, croit que cette Histoire a été interpolée (25). C'est, dit-il, ce qui a pu se faire aisément, parce que c'est la fin d'un Livre. Et ce qui rend cette conjecture d'autant plus vraisemblable, selon le même Auteur, c'est qu'Eusèbe, en racontant dans le Ch. I. du Livre suivant ce que les Apôtres ont fait, & ce qui leur est arrivé, après l'Ascension du Sauveur, rapporte cette Histoire très succintement, & sans aucune des circonstances par lesquelles nous avons prouvé qu'elle est

(13) Id. ib. & Clerici *Hist. Eccl.* Sec. I. Ann. XXIX §. 13. p. 132.

(14) Cette seconde Edition parut en 1714 & l'Histoire de Mr. le Clerc en 1716.

(15) Grabe *Spicileg.* Vol. I. in *Notis* p. 320.

(16) Ad Euseb. *Hist. Eccl.* L. I. c. 13. in *Notis Valesior.* Not. 6. col. 2.

(17) Jones *ubi sup.* Nat. Alexander in *Hist.* Sec. I.

(18) Matth. XV. 24.

(19) Matth. X. 5.

(20) Matth. XV. 22.

(21) Clericus *ubi sup.* & Jones *loc. cit.* p. 20.

(22) *Ftrnelin. Triharef.* c. 29. *apud* Jones *loc. cit.* p. 25.

(23) *In Chron. Euseb.* p. 8. *apud eund.* ibid.

(24) Jones *loc. cit.*

(25) Id. ib.

lut. *J'ai appris les guérisons que vous faites, sans le secours des herbes, ni des remèdes: que vous rendez la vue aux aveugles, que vous faites marcher droit les Boiteux, que vous guérissez la Lèpre, que vous chassez les Démons & les Esprits impurs, que vous délivrez des Maladies les plus invétérées, & que vous ressuscitez les Morts. Aiant appris toutes ces choses, je me suis persuadé, ou que vous étiez Dieu, ou que vous étiez Fils de Dieu, qui étiez descendu sur la Terre pour y opérer ces merveilles. C'est pourquoi je vous écris, pour vous supplier de me faire l'honneur de venir chez moi, & de me guérir de la maladie dont je suis tourmenté. J'ai ouï dire que les Juifs murmurent contre vous, & qu'ils vous tendent des pièges. J'ai une Ville, qui, bien que fort petite, ne laisse pas d'être assez propre, & qui suffira pour nous deux.* ABGARE (*d*). On dit que Jésus répondit à cette Lettre, par le même Courier qui l'avoit apportée, & qui se nommoit *Ananias*. Voici la Réponse: *Vous êtes heureux, ô Abgare! d'avoir cru en moi, sans m'avoir vu; car il est écrit de moi, que ceux qui m'auront vu ne croiront pas, afin que ceux qui ne m'auront pas vu croyent, & soient sauvés. A l'égard de ce que vous me priez de vous aller trouver, il faut que j'accomplisse ce pour quoi j'ai été envoyé, & qu'après cela je retourne vers celui qui m'a envoyé. Lorsque j'y serai retourné, j'envoierai un de mes Disciples, qui vous guérira, & qui vous donnera la vie, à vous, & à tous les vôtres.* JESUS [*C*]. Voici, continue Eusèbe, ce qui est écrit après ces Lettres, en Langue Syriaque: Après que Jésus fut monté au Ciel, Judas, qui s'appelloit aussi Thomas, envoya Thaddée, l'un des soixante & dix Disciples, à Abgare; qui étant venu, logea chez Tobie, fils de Tobie. Le bruit de son arrivée, & des miracles qu'il avoit faits, s'étant répandu, on dit à Abgare, qu'il étoit arrivé un Apôtre, selon que Jésus lui avoit promis; & Abgare aiant appris les miracles surprenans qu'il faisoit, & les guérisons extraordinaires qu'il opéroit au nom & par la puissance de Jésus-Christ, se douta que c'étoit celui que Jésus-Christ lui avoit promis dans sa Lettre. Il envoya donc chercher Tobie, l'hôte de Thaddée, & s'informa à lui &c. Le jour suivant, Tobie mena Thaddée à la Cour; & lorsqu'il entra, Abgare vit quelque chose d'extraordinaire & d'éclatant sur le visage de cet Apôtre, qui l'obligea de se prosterner pour le saluer; dont les Grands de sa Cour, qui étoient présens, & qui n'avoient rien remarqué de semblable, furent surpris d'étonnement. Abgare dit à Thaddée: *Etes-vous le Disciple de Jésus Fils de Dieu, qui m'a écrit, Je vous envoierai un de mes Disciples, &c.?* Thaddée lui répondit: *J'ai été envoyé vers vous par le Seigneur Jésus, parce que vous avez cru en lui; & si vous croyez en lui de plus en plus, vous verrez tous les desirs de votre cœur accomplis.* Abgare reprit: *J'ai tellement cru en lui, que j'avois dessein d'attaquer à main armée les Juifs qui l'ont crucifié, si je n'en avois été detourné par l'appréhension de la puissance des Romains.* Thaddée lui dit: *Jésus notre Seigneur & notre Dieu a accompli la volonté de son Père, & après l'avoir accomplie, il est monté au Ciel auprès de lui.* Abgare répondit: *Je crois en lui, & en son Père. Pour cela*, repartit Thaddée, *je mets la main sur vous au Nom de Jésus notre Seigneur.* Et pendant qu'il la mettoit, Abgare fut guéri de sa maladie. Et il s'étonna de ce que Thaddée, non plus que Jésus-Christ, n'employât ni le secours des herbes, ni celui des remèdes, pour la cure des maladies. Il ne fut pas seul guéri de la sorte: Abde, fils d'Abde, s'étant jetté aux pieds de Thaddée, fut guéri de la Goute de la même manière...... Après cela Abgare lui dit: Je vous prie de nous raconter de quelle manière Jésus est venu sur la Terre, son Incarnation, &c. *Je ne vous en dirai rien maintenant*, repartit Thaddée; *mais comme j'ai été envoyé ici pour y publier l'Evangile, si vous avez agréable d'assembler demain tous les habitans de votre Ville, je leur prêcherai la parole de Dieu, & je leur répandrai cette semence de vie. Je leur parlerai de l'avénement du Sauveur, du sujet pour lequel il a été envoyé par son Père, & des mystères qu'il a révélés dans le Monde. Je parlerai de sa puissance sur les Démons, de la petitesse & de la bassesse extérieure de son humanité, de la manière dont il s'est humilié, jusqu'à mourir du supplice de la Croix, auquel il s'est soumis; de sa descente aux Enfers, de sa Résurrection, des Morts qu'il a ressuscités, de la Compagnie qu'il a emmenée au Ciel en montant vers son Père, au-lieu qu'il étoit descendu seul du Ciel sur la Terre; comment il est assis à la droite de son Père, comment il en viendra, environné de puissance & de majesté, pour juger les vivans & les morts, &c.* Cela arriva, dit Eusèbe, en l'an 43 de J. C. & nous l'avons traduit mot à mot du Syriaque."

supposée & fausse. Il est vrai pourtant, qu'il renvoie au prémier narré; mais il falloit bien interpoler cet endroit, puisque le prémier l'étoit.

[*C*] *Qui vous donnera la vie, & à tous les vôtres.* JESUS.] Cédrène, & d'autres Ecrivains, nous représentent non seulement cette Lettre comme signée du nom de Jésus, mais ils rapportent aussi l'inscription du Cachet dont elle étoit cachetée, qu'ils disent avoir été en caractères Hébreux, qui signifioient en Grec, Θεῦ Θεαθὲν Θαῦμα Θεῖον, c'est-à-dire, *L'admirable & divine Apparition de Dieu.* Lambécius Lib. V. N. II. p. 207. nous a donné l'empreinte de ce Cachet de la Lettre, mais avec une autre Légende. Comme ni Eusèbe, ni aucun des Anciens, ne parlent de cela, on peut le regarder comme une fiction de plus nouvelle date. Et je ne vois pas non plus, qu'il y ait aucune raison solide de croire aucune de ces deux Lettres autentique, malgré tous les efforts qu'ont fait le Dr. Cave dans son *Historia Litteraria*, & d'autres, pour en maintenir la vérité; sur-tout de celle de Jésus-Christ, dont les Ecrits auroient dû être d'une bien plus grande autorité que ceux d'un Apôtre ou Evangéliste, & dont par conséquent il devoit du moins être fait mention (s'ils n'étoient rapportés) par les Auteurs Sacrés du Nouveau Testament.

ABIATHAR, Souverain-Sacrificateur des Juifs, étoit fils d'Ahimélech, qui avoit possédé la même Dignité, & qui avoit reçu David chez lui [*A*]; ce qui irrita si fort Saül, qui haïssoit David, qu'il fit mourir Ahimélech & quatre-vingt-cinq Pretres, Abiathar aiant seul échappé à ce terrible massacre.

[*A*] *Fils d'Ahimélech.... qui avoit reçu David chez lui.*] Le Père Berruyer (1) rapporte ce qui se passa entre David & Ahimélech, de la manière suivante. „ Vous ne savez pas, dit David à Ahimélech, que l'ordre du Roi pressoit si fort, que ni moi, ni le peu de monde qui est avec moi, nous n'avons pas eu le tems de manger. Je dois garder un si grand secret, que je ne puis paroitre que devant vous. Si vous avez donc ici quelque chose de prêt, ne fût-ce que cinq ou six pains, ou quoi que ce soit enfin que vous aurez à la main, faites-moi le plaisir de me le donner dans mon besoin. Je le ferois volontiers, reprit Ahimélech; mais je n'ai point en ce moment de pains communs, dont il soit permis aux Laïques de manger. Je ne pourrois vous offrir que du pain sanctifié, encore faudroit-il que vous & vos gens fussent purifiés, & sur-tout qu'aucun de vous n'eût eu de commerce avec les femmes. Ne vous inquiétez point, dit David au Grand-Prêtre: s'il ne s'agit que du commerce des femmes, vous pouvez nous rendre le bon office que nous vous demandons; depuis trois jours que nous sommes partis, nous n'en avons point approché. Je vous répons de tous mes gens sur cet article, & vous pouvez compter sur ma parole. D'ailleurs, tout ce qu'ils portent d'équipage est pur, selon les termes de la Loi. Peut-être que sur la route on aura pu contracter quelque souillure légale, mais on aura soin de se purifier aujourd'hui; je me charge de veiller que tout soit dans l'ordre. Sur cette assurance, le Grand-Prêtre Ahimélech, n'aiant point d'autres pains que ceux de Proposition, qu'on avoit enlevés de la présence du Seigneur, ou de devant l'Arche, crut pouvoir user de dispense dans une occasion si singulière, & ne balança plus à donner à David les pains sanctifiés. " C'est ainsi que cet entretien, que l'Ecriture rapporte avec toute la simplicité imaginable, est raconté par le Révérend Père, qui a su y mettre toute l'aisance & la vivacité d'une conversation de notre tems.

(1) *Hist. du Peuple de Dieu*, Tom. IV. p. 165. Paris 1728. in-4.

facre. Il devint enfuite Souverain-Pontife, & donna fouvent à David des preuves de fa fidélité, furtout dans le tems de la révolte d'Abfalom; car il voulut fuivre David & emporter l'Arche avec lui. Mais aiant confpiré dans la fuite avec Adonija, pour l'élever fur le Trône de David fon père, Salomon, irrité contre Abiathar, le dépouilla du Souverain-Sacerdoce, & l'envoya en exil, l'an 2990 du Monde, 1014 ans avant J. C. Et ainfi s'accomplit en fa perfonne, ce que Dieu avoit prédit à Héli, que fa poftérité feroit détruite à caufe des crimes de fes deux fils, 1 Sam. XXII. Jofeph, *Antiq.* L. VII. & VIII. Uffer. *Annal.*

ABIGAÏL, Femme de Nabal [*A*], homme avare, brutal & malfaifant, qui demeuroit au Defert de Mahon, & qui avoit fes poffeffions en Carmel. David, pourfuivi par Saül, avoit toujours eu de grands égards pour tout ce qui appartenoit à Nabal. Un jour fe trouvant dans une grande néceffité; il envoya fort civilement vers lui [*B*], pour le prier de lui fournir & à fes gens quelques provifions. Nabal répondit d'une manière dure & offenfante [*C*]; ce qui irrita fi fort David, que pour fe venger de cet outrage, il réfolut d'exterminer Nabal & toute fa maifon: mais Abigaïl étant venue au-devant de lui avec des rafraichiffemens, calma fon reffentiment. David fut charmé d'Abigaïl [*D*], & il lui donna bientôt des marques de l'inclination qu'il avoit conçue pour elle; car Nabal étant mort dix jours après, David lui fit favoir qu'il avoit deffein de l'époufer. Abigaïl témoigna d'abord, qu'elle ne fe croyoit pas digne de cet honneur; mais enfuite elle vint trouver David, qui l'époufa, l'année de la mort de Samuel, favoir l'an D. M. 2975, & 1060 avant J. C. 1 Sam. XXV. Il y a eu auffi une autre Abigaïl, fille de Nahas, fœur de Tferuja, mère de Joab, 2 Sam. XVII. 25.

[*A*] *Femme de Nabal.*] Le P. Berruyer a encore été habile Peintre fur ce fujet. „ Les richeffes de Nabal, dit-il, confiftoient en vignes & en bleds, mais fur-tout en pâturages, où il nourriffoit jufqu'à mille chèvres, & trois mille moutons. Ses grands biens n'étoient rien en comparaifon du tréfor qu'il poffédoit dans la chafte Abigaïl fon époufe, la femme de fa Tribu la plus accomplie. Nabal, pour le malheur d'Abigaïl, n'étoit pas digne d'elle, & jamais alliance ne fut plus mal affortie. La femme étoit belle, attentive, prudente, ménagère, d'une grande douceur & d'une extréme vigilance. Le mari au contraire étoit un homme débauché, violent, capricieux, emporté, méprifant; à qui il n'étoit pas permis de dire une parole, qu'auffi-tôt il ne fût en colère; qu'un bon confeil irritoit toujours, & conduifoit infailliblement au plus mauvais parti; un homme, en un mot, dont une femme vertueufe avoit toujours, ou les excès à fupporter, ou les écarts à redreffer, ou les extravagances à diffimuler: homme d'ailleurs fans religion, & auffi mauvais Ifraélite, que fon époufe étoit régulière & fervente (1).

(1) *Hift. du Peuple de Dieu*, Tom. IV. p. 502.

[*B*] *David .... envoya fort civilement vers Nabal.*] Voici le tour moderne que Mr. Henry donne à ce meffage (2). „ Dites à Nabal, que je vous envoie pour lui faire des complimens de ma part, & pour m'informer de fon état & de celui de fa famille.". Mais cet Auteur cenfure dans la fuite David d'avoir eu, à ce qu'il lui femble, trop de condefcendance. „ Il me femble, dit-il, que David faifoit trop d'honneur à Nabal, de le nommer, *l'homme qui vit.* David favoit bien, que *c'eft en la faveur de Dieu qu'eft la vie*, & non dans les faveurs du monde. Et il fut bien payé, par la réponfe brutale de Nabal, d'avoir eu tant d'égards pour un miférable ver de terre.

(2) *Expofit. of the Books of the Old Teftam.* Vol. II. on 1 Sam. XXV.

[*C*] *Nabal répondit d'une manière dure & offenfante.*] Il paroit par les prémiers verfets du Chapitre, d'où ces circonftances font tirées, que David avoit envoyé un meffage très honnête à Nabal, aiant ordonné à fes gens *de le faluer en fon nom*, & de lui fouhaiter bonheur *à lui, à fa maifon, & à tout ce qui lui appartenoit.* Mais quelle réponfe fit Nabal? une réponfe pleine de mépris. *Qui eft David? & qui eft le fils d'Ifaï?* Il ajoute même un affez mauvais compliment pour les meffagers: *Aujourd'hui eft cru le nombre des ferviteurs, qui fe débandent d'avec leurs Maitres.* David voulut fe venger d'un pareil affront: Il ordonna à quatre cens hommes de ceindre leur épée, & fe mit à leur tête, jurant, *qu'il ne laifferoit rien de refte*, entre le foir *& le matin, de ce qui appartenoit à Nabal* (3). Cependant Abigaïl étant venue au-devant de David, à l'infu de fon mari, elle le gagna bientôt par fa beauté & par fes profondes foumiffions:

(3) 1 Sam. XXV. 21.

[*D*] *David fut charmé d'Abigaïl.*] L'Auteur de l'*Hiftoire du Peuple de Dieu* raconte l'origine & les progrès de la paffion de David, de la manière fuivante: „ * *Dans le peu de momens qu'il avoit vu Abigaïl, David avoit remarqué qu'elle étoit fort belle, mais encore plus diftinguée par fa modeftie; qu'elle étoit libérale, prudente, & remplie d'une haute piété.* Il l'avoit plaint, *en faifant réflexion qu'une femme fi accomplie étoit* l'époufe d'un fi méchant homme: mais il n'avoit pu que la plaindre. Il fit plus: quand il eut appris la mort de Nabal, il la jugea digne d'un meilleur fort; il fouhaita de fe l'attacher; & il ne crut pas trop faire pour elle, que de lui propofer l'alliance d'un homme que Dieu deftinoit à être fon Roi. Il avoit déja deux femmes. ------ Mais comme la Loi lui permettoit d'en avoir plufieurs, il ne crut pas pouvoir ufer plus à propos de fon privilege, que dans l'occafion qui fe préfentoit. Il laiffa paffer le tems qu'Abigaïl devoit à la bienféance, avant que de fe prêter à de nouvelles propofitions; & ce terme expiré, il lui envoya quelques-uns de fes Officiers, lui offrir dans fa perfonne un époux digne d'elle, *dont la tendreffe* lui feroit oublier les chagrins de fon prémier engagement. Ce fut fur le Carmel que fe traita ce mariage, par les Députés de David. Nous venons, dirent-ils à Abigaïl, de la part *d'un homme qui ne vous eft pas inconnu*, vous affurer de fon cœur, & vous préfenter fon alliance; David veut être l'époux d'Abigaïl. C'eft à vous de voir, fi l'offre eft d'une nature à être rejettée. Confultez votre religion, votre fageffe, vos intérêts, & rendez-nous au-plutôt une réponfe précife. Moi! répondit Abigaïl en fe profternant jufqu'à terre; moi devenir l'époufe de David, mon Seigneur & mon Roi! Dites à votre Maitre, que je fuis la plus humble de fes fervantes, que je ne prétens qu'à l'honneur de laver les pieds de fes ferviteurs, & que je m'eftimerois trop heureufe, s'il me deftinoit à cet emploi. C'étoit en dire affez, & ce confentement n'étoit pas équivoque. Les Députés entendirent bien ce langage, & charmés du fuccès de leur commiffion, ils partirent pour en porter à leur Maitre l'agréable nouvelle; faifant promettre cependant à Abigaïl, qu'elle les fuivroit de près, & qu'elle ne différeroit pas un mariage conclu dans le Ciel, avant qu'on y penfat fur la Terre. Abigaïl s'y prépara avec toute la diligence, que demandoit d'elle la difpofition de la Providence. Elle fe fit accompagner de cinq de fes filles, depuis longtems à fon fervice; elle monta fur fun âne, & elle arriva peu de tems après les Envoyés de David, dans le Defert de Paran. Le mariage y fut célébré avec bien moins de magnificence, qu'il ne convenoit à la dignité de l'époux; mais avec une abondance des bénédictions du Ciel, infiniment préférables aux pompes paffagères des mariages des Rois (4).

* Je n'ai pu trouver l'Edition fur laquelle les Auteurs Anglois ont cité cet endroit. Celle dont je me fuis fervi differe un peu: ce qui eft en *Italique*, eft traduit fur l'Anglois, & ne fe trouve point dans mon Exemplaire de l'*Hiftoire du Peuple de Dieu.* REM. DU TRAD.

(4) *Hift. du Peuple de Dieu*, Tom. IV. p. 513. 514. 515.

ABIHU, frère de *Nadab*, & fils d'*Aaron*. Ces deux frères eurent l'avantage de monter avec leur père fur la Montagne de Sinaï, & d'y contempler la Gloire de l'Eternel, que l'Ecriture (*a*) nous dépeint de la maniere la plus fublime [*A*]. Mais aiant enfuite mis dans leur Encenfoir un Feu étranger,

(*a*) Exod. XXIV.

[*A*] *D'y contempler la Gloire de l'Eternel &c.*] Il ne fe peut rien de plus augufte, que la defcription que nous en fait l'Ecriture. *Ils virent le Dieu d'Ifraël, & il y avoit comme un ouvrage de carreaux de Saphir deffous fes pieds, comme font proprement les Cieux au tems ferein.... Et une nuée couvrit la montagne, & la Gloire de l'Eternel demeura fur la montagne de Sinaï, & la nuée la couvrit pendant fix jours; & le feptième jour il appella Moïfe du milieu de la nuée, & l'afpect de la Gloire de l'Eternel étoit au fommet de la montagne, comme un feu confumant* (1). Milton nous offre les plus majeftueufes images fur de pareils fujets. „ En fa préfence, tout ce qu'il y a de plus faint dans les Cieux n'eft que comme la lueur des étoiles; & c'eft dans fa contemplation, que les Bienheureux goûtent un bonheur ineffable. A fa droite fe voit l'Image refplendiffante de fa gloire, fon Fils unique (2)." Et ailleurs: „ Là le Père Eternel, dans le fein duquel le Fils étoit environné de bonheur, comme d'une Montagne embrafée, dont le fommet eft invifible par l'éclat qui l'environne (3)." La grandeur des images élève l'ame au-deffus de tout ce qu'il y a de terreftre, & la transporte par un noble effor, comme dans le Ciel. Il y a dans l'Ecriture quantité d'endroits, qui furpaffent infiniment tout ce qu'il y a de plus fublime dans Milton. „ L'excellent Cantique de Moïfe (Exod. XV.)", dit le favant & ingénieux Mr. Rollin (4), „ peut paffer à bon droit pour une des plus éloquentes Pièces de l'Antiquité. Le tour en eft grand, les penfées nobles, le ftile fublime & magnifique, les expreffions fortes, les figures hardies; tout y eft plein de chofes & d'idées, qui frappent l'ef-
„ prit

(1) Exod. XXIV. 10. 15. 16. 17.

(2) Milton *Parad. Perdu*, L. III. vers 60 & fuiv.

(3) Ibid. L. V. vers 595. & fuiv.

(4) *De la Manière d'Enfeigner & d'Etudier* &c. T. II. p. 474. *Ed. d'Amft.* 1715.

ger, au-lieu du Feu sacré dont Dieu avoit ordonné que l'on se servît dans ces occasions, ils furent d'abord punis de leur desobéïssance [B]; car la flamme s'élança vers eux avec tant de violence, qu'elle leur brula tout l'estomac & le visage, & ils moururent sans qu'il fût possible de les secourir. Ceci arriva dans le Tabernacle auprés de la Montagne de Sinaï, l'an D. M. 2514, & avant J. C. 1490 (b). Moïse fit emporter leurs corps hors du Camp, pour les y enterrer honorablement. Et quoique tout le Peuple pleurât cette étonnante catastrophe, Moïse défendit à Aaron, & à ses deux fils Eléazar & Ithamar, de la pleurer; afin de faire connoitre, qu'étant honorés de la Dignité du Sacerdoce, la gloire de Dieu leur étoit plus sensible que leur affliction particulière. Joseph, *Antiq.* L. III. ch. 9.

(b) Lévit. X.

„ prit & saisissent l'imagination. Cette Pièce, qui, selon le sentiment de quelques personnes, a été composée par Moïse en vers Hébreux, surpasse tout ce que les Profanes ont de plus beau dans ce genre. Virgile & Horace, les plus parfaits modeles de l'Eloquence Poëtique, n'ont rien qui en approche. Personne n'a plus d'estime que moi pour ces deux grands-hommes, & je les ai étudiés avec une grande application & un grand plaisir, pendant plusieurs années. Cependant, quand je lis ce que Virgile dit à la louange d'Auguste au commencement du troisiéme Livre des Géorgiques (5), & à la fin du huitiéme de l'Enéide (6), & ce qu'il fait chanter au Prêtre d'Evandre en l'honneur d'Hercule dans le même Livre (7): quoique ces endroits soient très beaux, je les trouve rampans au prix de notre Cantique. Virgile me paroit tout de glace, & Moïse tout de feu. Il en est de même d'Horace dans les Odes 14. & 15. du IV. Livre, & dans la dernière des Epodes. Ce qui semble favoriser ces deux Poëtes & les autres Profanes, c'est qu'ils ont le nombre, l'harmonie, & l'élégance du stile, qu'on ne trouve point dans l'Ecriture Sainte. Mais aussi l'Ecriture Sainte, que nous avons, n'est qu'une Traduction; & l'on sait combien les meilleures Traductions Françoises de Cicéron, de Virgile, & d'Horace, défigurent ces Auteurs. Or il faut qu'il y ait bien de l'éloquence dans la Langue originale de l'Ecriture, puisqu'il nous en reste encore plus dans ses copies, que dans tout le Latin de l'ancienne Rome, & dans tout le Grec d'Athénes. Elle est serrée, concise, dégagée d'ornemens étrangers, qui ne serviroient qu'à rallentir son impétuosité & son feu. Ennemie des longs circuits, elle va à son but par le plus court chemin. Elle aime à renfermer beaucoup de pensées en peu de mots, pour les faire entrer comme des traits; & à rendre sensibles les objets les plus éloignés des sens, par les images vives & naturelles qu'elle en fait. En un mot, elle a de la grandeur, de la force, de l'énergie, avec une majestueuse simplicité, qui la mettent au-dessus de toute l'Eloquence Paienne. Que l'on prenne seulement la peine de comparer les endroits que je viens de citer de Virgile & d'Horace, avec *le Cantique de Moïse*, & l'on sera convaincu de ce que je dis." Un autre ingénieux Auteur (8) parle de la manière la plus noble, du stile & du langage de l'Ecriture Sainte. „ Nous n'avons, dit-il, aucun Auteur à produire, qui se soit élevé jusqu'à la majesté & à la grandeur des Attributs de Dieu, comme les Auteurs Sacrés. Il n'y a qu'une Inspiration du Ciel, qui puisse rendre les hommes capables de parler dignement de Dieu; & il n'y a que l'Esprit de Dieu, qui puisse exprimer sa grandeur, & dépeindre sa gloire. Les plus grands génies, & les esprits les plus élevés du Paganisme, sont bas & rampans, en comparaison de ces Hommes divins. La sublime majesté, & la magnificence *Royale* des Poëmes de l'Ecriture, surpassent la portée d'un esprit mortel. Prenez les plus excellens Poëmes de l'Antiquité, & ceux où il régne le plus de feu, & lisez-les, comme nous faisons l'Ecriture, dans une Traduction en prose; ils paroitront froids & plats. Horace, Virgile, Homère, perdent toute leur force & tout leur feu; à peine peut-on les supporter, & a-t-on la patience de les lire (9). Au-lieu que l'Ecriture Sainte, même dans nos Versions, conserve sa majesté & sa grandeur, & surpasse les Ouvrages les plus brillans & les plus estimés de la Grèce & de Rome.

(5) Vers 16. 39.

(6) Vers 675. 728.

(7) Vers 287. 50.

(8) *A Dissertation on reading the Classics, and forming a just Style*, p. 12. London printed for J. Bowyer 1715. in-12.

(9) Le savant Auteur paroit aller un peu trop loin.

[B] ☞ *Ils furent d'abord punis de leur desobéïssance.*] Quoique l'Ecriture Sainte explique assez clairement en quoi les deux fils d'Aaron se rendirent coupables, plusieurs Interprètes les chargent d'une complication de crimes. On les a taxés (10) de s'être abandonnés aux excès de l'yvrognerie & de la débauche, dans le tems même qu'ils devoient être occupés des objets les plus sérieux. Moïse, après avoir rapporté leur mort tragique, donne à Aaron & à ses enfans l'ordre suivant de la part de Dieu: *Vous ne boirez point de vin ni de cervoise, toi ni tes fils avec toi, quand vous entrerez au Tabernacle d'Assignation, de peur que vous ne mouriez. C'est une ordonnance perpétuelle en vos âges, afin que vous puissiez discerner entre ce qui est saint & profane, entre ce qui est net ou ce qui est souillé* (11). Quelques Savans, fondés sur la circonstance dans laquelle cette Loi fut donnée, conjecturent que Nadab & Abihu s'étoient enyvrés, dans les repas qu'ils firent de la chair des victimes, que Moïse avoit immolées en les installant dans le Sacerdoce. D'autres (12) ont accusé ces deux fils d'Aaron d'avoir entrepris d'entrer dans le Saint des Saints: voici sur quoi l'on fonde cette pensée. Il est dit, que ce fut *devant l'Eternel*, qu'ils offrirent du Parfum allumé à un feu étranger. On compare ces paroles avec ce que Moïse dit dans un autre endroit (13), que l'Eternel lui dit: *Parle aux Enfans d'Israel & dis leur, qu'ils n'entrent point en tout tems dans le Sanctuaire, au dedans du Voile, devant le Propitiatoire qui est sur l'Arche, afin qu'ils ne meurent point.* On conclud de la confrontation de ces deux passages, qu'il y a de l'apparence que Nadab & Abihu avoient eu l'audace de vouloir entrer dans ce Lieu sacré. Mais le mot d'*après* désigne souvent un tems indéterminé; & l'expression, *en la présence de l'Eternel*, s'étend à tous les appartemens du Tabernacle. Enfin, quelques Docteurs Juifs (14), & le fameux Bochart (15), ont taxé Nadab & Abihu d'avoir empiété sur les fonctions de la Souveraine-Sacrificature, & d'avoir péché en cela même, qu'ils entrérent dans le Lieu Saint pour y offrir du Parfum; ce qu'on prétend avoir été un Privilège, qui n'appartenoit qu'au Souverain-Pontife. Mais c'est ce qui n'est rien moins que prouvé: au contraire, de fortes raisons persuadent que les Sacrificateurs subalternes offroient le Parfum dans le Lieu Saint, lorsqu'on immoloit dans le Parvis les victimes pour le Sacrifice continuel. Il est donc plus naturel de s'en tenir au récit de Moïse, qui fait consister le crime de Nadab & d'Abihu, en ce qu'ils offrirent du Parfum avec un feu étranger (16). REM. DU TRAD.]

(10) Patrick in *Levit.* X. 1.

(11) Lévit. X. 2.

(12) Le Clerc in *Levit.* X. 1.

(13) Lévit. XVI. 1.

(14) Aben-Ezra *sur Lévit.* X. 2.

(15) Bochart *Hieroz.* P. I. L. II. c. 09.

(16) Saurin *Disc. Hist. sur la Bible*, T. I. Disc. 13.

ABIMELECH, fils naturel de Gédéon [A], qui l'avoit eu de Druma (a) sa Concubine. Après la mort de son père, il se rendit à Sichem, le lieu de la naissance de sa mère. Ses parens, pour le mettre en état de s'emparer du Trône au préjudice des enfans légitimes de Gédéon, lui fournirent une somme d'argent, qu'il employa à attirer auprés de lui une troupe de Bandits [B]; & étant venu à leur tête dans la maison de son père, il tua soixante-neuf fils légitimes que Gédéon avoit eus de différentes femmes: il n'y eut que *Jotham*, le plus jeune de tous, qui échappa par la fuite à ce massacre. Abimélech s'empara ensuite de l'Autorité Souveraine, qu'il exerça de la manière la plus tyrannique. Mais quelques jours après, Jotham aiant appris que les Sichémites étoient assemblés près de la montagne de Guérizim, il monta sur un des côteaux de cette montagne, d'où il leur reprocha leur ingratitude, ce qu'il fit par cet Apologue: Que les Arbres voulant un jour se choisir un Roi, s'adressérent

(a) C'est Joseph *Antiq.* L. V. ch. 9. qui nous fournit ce nom, l'Ecriture aiant gardé le silence là-dessus.

[A] *Fils naturel de Gédéon.*] Mr. *Matthieu Henry*, Commentateur aussi clair, que simple & naturel, (1) s'exprime ainsi: „ Abimélech étoit le *bâtard* de Gédéon: c'est ainsi qu'il faut le nommer, plutôt que du nom modeste de *fils naturel*; car il ne ressembla en aucune manière à son père". Il ajoute ensuite cette curieuse réflexion politique: „ On peut dire de ce *Météore* ou *Feu-folet* de Prince, (Abimélech), qui fut non le protecteur, mais le fleau de son pays, ce qui a été dit d'un Tyran: qu'il s'étoit élevé en Renard, qu'il avoit régné en Lion, & qu'il étoit mort comme un Chien (2)". Le Lecteur ne sera peut-être pas fâché de trouver ici encore quelques-unes des réflexions de ce sage & judicieux Théologien sur Abimélech. „ Nous apprenons ici par quels artifices Abimélech s'éleva, & s'aggrandit .... Personne n'eût pensé à faire un tel *compagnon* Roi, s'il n'y eût pensé lui-même le prémier. Et considérez, je vous prie, comment il eut l'art de se faire choisir ...., combien il étoit peu capable de régner sur Israel, & quelle apparence il y avoit qu'il pût le défendre, lui qui, au-lieu d'arrêter d'abord le cours de l'Idolatrie, & de la punir, devint pour ainsi dire *Pensionnaire* d'une Idole. Quels Soldats engagea-t-il? Il prit à son service une troupe de gens perdus, *l'écume & le rebut de leur pays*, des gens ruïnés, sans cervelle, & abandonnés à la débauche; car il n'y avoit que des gens de ce caractère, capables de le reconnoitre pour leur Chef, & ils étoient les plus propres à le servir dans l'exécution de ses desseins: tel Maitre, tel Valet .... Le discours de Jotham rapporté ici (Juges IX), décéle un homme si sage & d'un si excellent caractère, en un mot *un homme si accompli*, que l'on ne peut que déplorer la perte des fils de Gédéon .... (3).

[B] *Une troupe de Bandits.*] Voici le Commentaire d'un Corps de Théologiens sur ce passage (4). *Une bande de désespérés*, de gueux, de furieux, *enfans de Bélial*, *qui n'avoient aucune crainte de Dieu.*

(1) *An Exposition of the Historical Books of the Old Testament*, Vol. II on *Judges* IX. Ed. London 1708.

(2) Id. ibid.

(3) Id. ibid.

(4) *Annot. upon all the Books of the Old and New Test.* Vol. I on *Judg.* IX. London 1651.

ſérent à l'Olivier, au Figuier & à la Vigne, pour leur offrir cette Dignité ; mais que ceux-ci l'aiant refuſée, ils s'adreſſérent à l'Epine [*C*], qui accepta leurs offres, leur promettant de les couvrir de ſon ombre. Il conclut ſon diſcours [*D*], que les Sichémites écoutérent dans un profond ſilence, en ſouhaitant, que ſi Dieu n'approuvoit point leur choix, le feu pût ſortir du milieu d'eux, & conſumer Abimélech; & d'Abimélech, pour dévorer les habitans de Sichem, & la Maiſon de Millo (*b*). Dieu exauça ſes vœux. Trois ans après, ceux de Sichem, las de la tyrannie & des cruautés d'Abimélech, le chaſſérent de leur Ville, & crurent ſe mettre à couvert de ſon reſſentiment, en ſe mettant ſous la protection d'un Prince nommé Gahal [*E*]. Mais Abimélech ſurprit Gahal, mit ſon Armée en déroute, & fit paſſer tous les habitans de Sichem au fil de l'épée, raſa leur Ville, & y fit ſemer du ſel. Enſuite il brula la Tour des Sichémites, & la Maiſon ou le Temple de leur Dieu Bérith, & mille perſonnes de l'un & de l'autre ſexe furent conſumées dans cet incendie. Il alla de là mettre le ſiége devant une Ville nommée Thébetz, où voulant mettre le feu à une Tour, dans laquelle un grand nombre de perſonnes s'étoient retirées, une Femme jetta ſur lui une groſſe piéce de meule, qui lui fracaſſa le crane [*F*]. Abimélech jugeant le coup mortel, & voulant prévenir la tache dont il croyoit que ſa mémoire auroit été ſouillée, ſi un coup parti de la main d'une Femme l'avoit fait mourir, ordonna à ſon Ecuyer de l'achever; ce qui fut exécuté. Il mourut l'an D. M. 2771. avant J. C. 1233. Jug. IX. Joſeph, *Antiq.* L. V. ch. 9.

(*b*) Joſeph rapporte ce vœu d'une autre maniere, L. V. ch. 9.

[*C*] *Ils s'adreſſérent à l'Epine.*] Il y a quelque choſe de ſingulier dans les réfléxions de Mr. Henry ſur l'Epine : „ L'Epine, dit-il, eſt une plante de néant, qui ne peut „ être miſe au nombre des arbres ; inutile, & ne produiſant aucun fruit; & qui eſt plutôt nuiſible, parce qu'elle *déchire* & *pique*, & fait du mal. Elle eſt née par la „ malédiction, & ſa fin eſt d'être brulée. Tel étoit Abimélech ; & malgré cela, il fut choiſi pour gouverner „ par les Arbres, & même par tous les Arbres..... *L'Epine* ne balança point à ſe charger du Gouvernement ; „ il l'accepte d'abord, comme s'il fût né & élevé pour „ l'Empire. *Il fait des bravades*, & il les aſſure, qu'ils „ le trouveront auſſi bien diſpoſé pour eux, qu'ils l'étoient pour lui. Voyez avec quelle vanité il s'exprime „ vſ. 15; quelles promeſſes il fait à ſes fidèles Sujets! *Ils n'ont qu'à venir, & à ſe repoſer avec confiance ſous ſon ombre.* Bel ombrage, pour s'y repoſer avec confiance!.... „ Plutôt pour être déchirés, s'ils approchent trop de lui. „ Si vous n'êtes pas fidèles, que le feu ſorte de l'Epine „ (choſe peu propre à jetter du feu), & qu'il conſume „ les Cédres du Liban : quoiqu'elle prenne plus aiſément „ feu, & ſoit bien plus expoſée à en être conſumée.... „ Les Sichémites, qui avoient été les prémiers à élever „ Abimélech, furent auſſi les prémiers à l'abandonner, „ & à *regimber contre lui.* Les Sichémites, continue Mr. „ Henry, mangérent & burent, & maudirent Abimélech. „ Ils ne ſe contentérent pas de dire de lui tout le mal „ qu'ils pouvoient, dans leurs propos de table & dans „ leurs chanſons à boire, mais ils lui ſouhaitérent encore tout le mal qu'ils pouvoient. *Ils burent des ſantés à ſa ruine*, avec d'auſſi grands cris, que s'ils les avoient „ bues à ſa proſpérité. Cependant l'autorité de Gaal dans „ Sichem ne fut pas de longue durée, & celui qui s'étoit „ vanté d'écarter Abimélech, fut bientôt écarté lui-même, „ ſans qu'il en ſoit plus parlé. *Exit Gahal* (5)". Que de traits comiques dans ce Commentaire !

(5) Henry *ubi ſup.*

[*D*] ☞ *Il conclut ſon diſcours.*] On découvre ſans peine le but général de l'Apologue de Jotham : il vouloit faire ſentir aux Sichémites l'extravagance du choix qu'ils avoient fait, en prenant pour Roi un homme qui n'étoit pas plus en état de les protéger, que l'Epine le feroit de couvrir des arbres de ſon ombre. S'il y a de la difficulté, elle conſiſte à déterminer ce qu'il faut entendre par l'Olivier, le Figuier, & la Vigne. Quelques-uns ont cru, que par l'Olivier il falloit entendre Othoniel, qui étoit de la Tribu de Juda, que Jérémie (6) compare à l'Olivier. Par le Figuier, ils ont entendu Débora, dont le nom en Hébreu ſignifie une *Abeille*; & rien ne reſſemble mieux à la douceur des figues, que le miel de l'Abeille. Enfin ils ont cru, que la Vigne repréſentoit Gédéon, qui étoit de la famille de Joſeph, comparée à un rameau fertile, Geneſe XLIX. Ce qui ſemble favoriſer cette explication, c'eſt que Gédéon avoit refuſé la Royauté qu'on lui avoit offerte ; & peut-être avoit-on fait la même offre à Othoniel & à Débora (7). Quoi qu'il en ſoit, il n'eſt nullement néceſſaire de chercher des vues particuliéres dans chaque trait d'une Parabole : il ſuffit qu'elles concourent au but général de celui qui la propoſe ; il y en a néceſſairement qui ne ſervent que d'ornement, & pour faire la liaiſon. C'eſt ce que l'on peut appliquer à la Parabole de Jotham, dont le grand but eſt de reprocher aux Sichémites le choix inſenſé qu'ils avoient fait d'Abimélech. Au reſte, cet Apologue eſt la plus ancienne Piéce de cet ordre qui ſoit connue. Rem. du Trad.

(6) Ch. XI. 16.

(7) Saurin *Diſc. Hiſt. & Crit. ſur la Bible*, T. III. Diſc. XIV. Edit. in-8.

[*E*] ☞ *D'un Prince nommé Gahal.*] L'Hiſtoire Sainte ne dit point qu'il fût Prince ; il eſt nommé ſimplement *Gahal fils de Hebed.* On conjecture qu'il étoit de la famille d'Hémor, parce qu'il inſinua à ceux de Sichem, que s'ils vouloient un Roi, il étoit naturel qu'ils le choiſiſſent parmi les deſcendans d'Hémor, qui avoit autrefois régné ſur eux ; & l'on croit qu'il penſoit à lui-même, ſur ce qu'il ajouta ; *Je voudrois qu'on me donnât ce peuple ſous ma conduite : je chaſſerois Abimélech.* Rem. du Trad.

[*F*] *Une groſſe piéce de meule, qui lui fracaſſa le crane.*] Il y a trois circonſtances remarquables dans la mort d'Abimélech, dit Mr. Henry (8). 1. Qu'il fut tué avec une pierre, comme il avoit tué ſes fréres *ſur une pierre.* 2. Qu'il eut le crane briſé ; châtiment convenable à une tête coupable, qui avoit porté une Couronne uſurpée. 3. Que la pierre fut jettée ſur lui par une femme, vſ. 53. Conſidérez ſon orgueil inſenſé, en ce qu'il fut ſi ſenſible à cette petite circonſtance de ſon malheur (d'être tué par une femme). Aucun ſoin de ſon ame, qui devoit lui être ſi précieuſe ; pas le moindre mot de priére pour implorer la miſéricorde divine ; mais il a grand ſoin de *raccommoder ſa réputation délabrée, lorſqu'il n'y a plus de moyen de raccommoder ſon crane fracaſſé.*

(8) Henry, *ubi ſupra.*

ABIRAM, Lévite ſéditieux, qui de concert avec *Coré* & *Dathan*, ſe rebella contre Moïſe & Aaron. Ils prétendirent avoir part au Gouvernement du Peuple ; mais Dieu punit leur orgueil & leurs murmures. Moïſe les pria de venir ſe préſenter devant l'Autel avec leurs Encenſoirs, afin qu'on vît ſi Dieu vouloit les choiſir pour exercer le Sacerdoce. Ils s'y préſentérent, & auſſi-tôt la terre s'ouvrit ſous leurs pieds & les engloutit [*A*], eux, leurs tentes & leurs biens [*B*]; & dans le même tems le Feu du Ciel con-

[*A*] *La terre s'ouvrit.... & les engloutit.*] Voici comme Joſeph décrit cette terrible cataſtrophe. „ On vit la „ terre trembler, & être agitée avec autant de violence, „ que les flots de la mer le ſont par les vents dans une „ grande tempête. Tout le peuple fut tranſi de crainte, „ & alors la terre s'ouvrit avec un bruit épouvantable : „ elle engloutit ces ſéditieux avec leurs familles, leurs „ tentes, & généralement tout leur bien ; & après ſe re- „ ferma, ſans qu'il parût aucune trace d'un événement ſi „ prodigieux (1).

(1) Joſeph, *Antiq.* L. IV. ch. 3.

[C'eſt une choſe aſſez digne d'attention, que le ſilence de Moïſe ſur la nature du châtiment infligé à *Coré*. L'on croit communément, & c'eſt la penſée de quelques Savans, qu'il fut englouti avec Dathan & Abiram ; mais d'autres croyent qu'il fut du nombre de ceux qui furent conſumés par le Feu du Ciel : ç'a été l'opinion de Joſeph. Ce qui lui donne de la vraiſemblance, c'eſt que Coré étoit allé à l'entrée du Tabernacle d'Aſſignation, & qu'il ne paroit point qu'il ait quitté ce poſte, où le Feu céleſte fit auſſi un ſi terrible ravage. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que toute ſa famille ne périt pas avec lui ; on en trouve la Généalogie dans le I. Livre des Chroniques ; ils ſont mis au rang de ceux qui préſidoient ſur la Muſique dans le Temple ; & pluſieurs Pſeaumes portent leur nom au titre, ſoit qu'ils en aient été les Auteurs, ſoit qu'ils aient été commis pour les chanter (2). Add. du Trad.]

(2) Saurin *Diſc. Hiſt. &c. ſur la Bible*, T. II. Diſc. 20. de l'Ed. in-8.

[*B*] ☞ *La terre s'ouvrit.... & les engloutit, eux, leurs tentes & leurs biens.*] Les Incrédules, qui voudroient faire paſſer Moïſe pour un impoſteur, l'ont attaqué en particulier ſur cette circonſtance de ſon Hiſtoire. Ils ont tâché de donner à cet événement ſi merveilleux, & ſi déciſif en faveur de la divinité de ſa Miſſion, un tour qui pût le faire paſſer pour une fourberie de ce Grand-Homme. C'eſt ce qu'a fait l'Auteur de l'*Hiſtoire des Sévarambes*, qui a entrepris de tracer un Plan de Religion établie ſur les ſeules lumiéres de la Nature, (Religion qui n'exiſta jamais que dans l'imagination des Déiſtes), & qui a tâché ſous des noms empruntés, & avec quelques légers déguiſemens, de porter ſourdement des coups à la vérité des faits qui ſervent de fondement à la divinité de la Révélation. Voici ce que débite ſur ce ſujet l'Auteur en queſtion (3). „ Cet *Impoſteur* fit creuſer une grande foſſe dans ſon bo- „ cage, qu'il fit remplir de matiéres combuſtibles ; & „ puis la fit couvrir ſi adroitement, qu'il ne paroiſſoit pas „ qu'on eût remué la terre dans cet endroit. Enſuite il „ fit faire un Cabinet de verdure deſſus, qui couvroit „ non ſeulement cette foſſe, mais auſſi une bonne por- „ tion de terre ferme tout auprès. Il y fit mettre des ſié- „ ges, pour faire aſſeoir toutes les perſonnes qui de- „ voient être de l'Aſſemblée, & en fit poſer la moitié ſur „ la

(3) *Hiſt. des Sévarambes*, Tom. II. p. 144 & ſuiv. Edit. de 1700.

consuma deux cens cinquante de leurs partisans. Ceci arriva au Desert en Kadès-Barné, l'an D. M. 2515, avant J. C. 1489. Nomb. XVI. Joseph, Antiq. L. IV. ch. 2.

„ la fosse, & l'autre moitié sur la terre ferme, laissant un espace entre deux. Il avoit si bien ajusté toutes choses, que l'on pouvoit, par un chemin pratiqué du dehors jusques à la fosse, allumer les matières combustibles qu'il y avoit fait mettre, & en tirant une cheville, faire abimer la machine qui supportoit la terre dont elle étoit couverte. Quand le jour, dont on étoit convenu, fut arrivé, les personnes qui devoient composer l'Assemblée, ne manquérent pas de se trouver au bocage; & *Stroukaras* les fit mener sous la verdure qu'il avoit fait faire pour les recevoir, & fit asseoir ceux de son parti sur les siéges qui étoient posés sur la terre ferme, & ses Adversaires sur ceux qu'on avoit arrangés sur la fosse.... Il alla trouver l'Assemblée, & commença la Conférence avec ceux qui s'opposoient à sa Doctrine.... Mais voyant que le parti contraire persistoit dans son incrédulité, & qu'il demandoit des témoignages assurés de l'autorité dont il se vantoit, alors il se leva sur ses pieds, & haussant ses bras vers le Ciel, il pria le Soleil son père de faire un miracle qui prouvât la vérité de ses paroles, & qu'il fit ouvrir la terre pour l'engloutir, s'il avoit rien avancé de faux; ou qu'il punit de la même manière, ceux qui s'opposoient à la doctrine céleste.... Il n'eut pas plutôt achevé de prononcer cette imprécation, que ceux qui avoient le signal firent abimer dans la fosse profonde les innocens infortunés, qui étoient dessus; & l'on en vit sortir incontinent après une épaisse fumée, qui fut suivie de flammes:.... Ainsi, par cette ruse détestable, *Stroukaras* fit périr les principaux de ses Ennemis, & s'établir plus que jamais dans l'esprit du peuple par ce miracle prétendu."

Il règne, dans tout ce morceau, autant de malignité que de mauvaise-foi. Dathan & Abiram étoient-ils rassemblés dans un petit espace de terrein? Leurs tentes & tous leurs biens ne furent-ils pas engloutis avec eux? Et quelle prodigieuse fosse, que celle où tout cela auroit pu entrer! Comment Moïse put-il exécuter assez secrettement un tel projet, sans que des gens intéressés, & que l'envie & la jalousie rendoient vigilans, n'en eussent aucune connoissance? Le Feu céleste, qui consuma les 250 hommes, ne parut pas dans le même endroit où la terre s'étoit ouverte; & Dieu ne scella-t-il pas ces deux prémiers miracles par un troisiéme, en faisant périr par un genre de mortalité, dont l'Histoire ne détermine pas la natura, quatorze mille & sept-cens Israëlites? Défigurer de cette manière les faits, pour les rendre suspects d'imposture, n'est-ce pas se rendre coupable de malignité, de mauvaise-foi, en un mot de *Friponnerie Laïque* (4)? REM. DU TRAD.

(4) On fait allusion à l'Ouvrage du Dr Bentley, contre les incredules, traduit depuis peu de l'Anglois sous le titre de *Friponnerie Laïque*.

ABISARES [*A*], Roi de cette partie des Indes, qui est au-delà du fleuve Hydaspe [*B*]. Quand Alexandre le Grand marcha à son Expédition des Indes, Abisarès avoit résolu de joindre ses forces à celles de Porus [*C*] son Allié, pour s'opposer de concert à Alexandre: mais Porus s'étant engagé seul, & aiant été défait, Abisarès envoya son frère avec d'autres Ambassadeurs [*D*] au Monarque Grec, chargés de lui offrir de l'argent (*a*) & quarante Elephans en présent, comme aussi la personne même & les Etats d'Abisarès. Le Conquérant ordonna qu'Abisarès lui-même eût à se rendre immédiatement auprès de lui, menaçant, en cas de refus, de marcher contre lui avec une puissante Armée. Il semble qu'Abisarès ait envoyé une seconde Députation à Alexandre, composée d'Arsace son frère, & d'autres personnes de ses parens. Ils dirent qu'Abisarès étoit malade au lit, ce qui l'empêchoit de se rendre auprès de lui; & leur rapport aiant été confirmé par les Ambassadeurs qu'Alexandre avoit envoyés au Roi Indien, le Monarque Grec se contenta de l'excuse, & le laissa non seulement tranquille possesseur de ses Etats, mais aussi les augmenta (*b*). Quinte-Curce rapporte une réponse bien noble de ce Prince à Alexandre [*E*]. Abisares mourut ensuite de maladie. L'Expédition d'Alexandre se fit la deuxième année de la 113e. Olympiade, 327 ans avant J. C.

(*a*) C'est ce que nous dit *Arrien* L. V. p. 115. Mais p. 112. il ne parle que de 30 Elephans: ensorte qu'il s'agit peut-être d'une autre Ambassade. ΑΡΡΙΑΝΟΥ &c. Henr. Stephani Anno 1575. in-fol.

(*b*) *Postero die Legati Abisaræ adiere Regem, omnia ditioni ejus, ita ut mandatum erat, permittebant, firmataque invicem fide remittuntur ad Regem.* Quint-Curt. L. 9. cap. 11 Ed. Snakenburg 1724 in-4. C'est-à-dire: *Le jour suivant, les Ambassadeurs d'Abisarès vinrent à Alexandre, & lui remirent tous les Etats de leur Souverain; & après s'être mutuellement juré la foi, ils furent renvoyés.*

[*A*] *Abisarès.*] Diodore de Sicile le nomme *Embisarus*; Arrien & Quinte-Curce, *Abisares*; & Strabon, *Abisarus.*

[*B*] *Roi de cette partie des Indes qui est au-delà du fleuve Hydaspe.*] „ Dans les montagnes de ce Pays, dit Strabon (1), il y a une prodigieuse multitude (*κερκοπιθήκων*) de Singes avec des queues, tellement que lorsque les Macédoniens (qui composoient l'Armée d'Alexandre le Grand) virent un grand nombre de ces animaux, comme rangés en bataille sur les montagnes, (car ces animaux, aussi-bien que les Eléphans, ont quelque entendement) ils les prirent pour une Armée, & s'avancérent avec diligence contre eux, comme s'ils avoient marché à l'ennemi; jusqu'à ce que Taxile, qui étoit avec Alexandre, desabusa les soldats. On prend ces Singes de deux manières. Prémiérement, comme ces animaux imitent tout ce qu'ils voyent faire, & montent sur les arbres; lorsque les Chasseurs les voyent assis sur les branches, ils apportent un vaisseau rempli d'eau, & s'en lavent le visage & les yeux à leur vue; ensuite ils mettent de la glu dans le vaisseau, au-lieu d'eau, & vont se cacher à quelque distance. Les Singes descendent alors des arbres, & se barbouillent si bien de glu, qu'ils ne peuvent plus ouvrir les yeux; & on les prend en vie. C'est-là la prémière manière de les prendre; voici l'autre. Les Chasseurs se mettent une espèce de sac, fait en forme de manteau, & ils en laissent d'autres où il y a du poil frotté de glu, & se retirent; & lorsque les Singes se sont habillés de ces espèces de manteaux, on les attrappe facilement." Quoique plusieurs Anciens ne passent pas pour fort véridiques sur des sujets de cette nature, cependant les tours que plusieurs Singes, qu'on a apportés en Europe, ont faits, & les traits singuliers que rapportent divers Voyageurs fameux, rendent la rélation de Strabon vraisemblable. Parmi les histoires plaisantes qu'on raconte de ces animaux, en voici une que rapporte le P. Labat (2): „ Un Singe, dans l'Ile de S. Christophle, dont la mère avoit été tuée, & qui avoit été pris à cette occasion, fut apporté au P. Cabasson, qui l'éleva. Ce petit animal s'affectionna tellement à lui, qu'il ne le quittoit jamais, desorte qu'il falloit l'enfermer avec soin, toutes les fois que le Pére alloit à l'Eglise, car il n'avoit point de chaîne pour l'attacher. Il s'échappa une fois; & s'étant allé cacher au-dessus de la Chaire du Prédicateur, il ne se montra que quand son Maitre commença à prêcher. Pour-lors il s'assit sur le bord, & regardant les gestes que faisoit le Prédicateur, il les imitoit dans le moment avec des grimaces & des postures, qui faisoient rire tout le monde. Le P. Cabasson, qui ne savoit pas le sujet d'une pareille immodestie, les en reprit d'abord avec assez de douceur: mais voyant que les éclats de rire augmentoient au lieu de diminuer, il entra dans une sainte colère, & commença d'invectiver, d'une manière très vive, contre le peu de respect qu'ils avoient pour la parole de Dieu. Ses mouvemens, plus violens qu'à l'ordinaire, firent augmenter les grimaces & les postures de son Singe, & le rire de l'Assemblée. A la fin quelqu'un avertit le Prédicateur, de regarder au-dessus de sa tête ce qui s'y passoit. Il n'eut pas plutôt apperçu le manége de son Singe, qu'il ne put s'empêcher de rire comme les autres: & comme il n'y avoit pas moyen de prendre cet animal, il aima mieux abandonner le reste de son Discours, n'étant plus lui-même en état de le continuer, ni les Auditeurs de l'écouter."

(1) ΣΤΡΑΒΩΝΟΣ &c. Amstelod. apud Joannem Wolters 1707 L. XV p. 1023.

(2) *Nouveau Voyage aux Iles de l'Amerique*, T. V. p. 9. Ed. in 8.

[*C*] *Abisarès avoit résolu de joindre ses forces à celles de Porus.*] Selon Diodore de Sicile (3) „ Alexandre avoit inspiré tant de terreur à Abisarès, qui étoit arrivé trop tard pour faire la jonction de son Armée avec celle de Porus, qu'il le força de se soumettre à lui, & d'accepter les conditions qu'il voudroit lui imposer."

(3) L. XVII. ch. 20.

[*D*] *Mais Porus .... aiant été défait, Abisarès envoya son frère* &c.] Quinte-Curce (4) dit qu'Abisarès envoya des Ambassadeurs à Alexandre, avant qu'il livrât bataille à Porus. *Abisares, qui prius quam cum Pors dimicaretur, legatos ad Alexandrum miserat.*

(4) L. IX. c. 1 Edit. ut supra

[*E*] *Quinte-Curce rapporte une réponse bien noble de ce Prince à Alexandre.*] *Rursus alios* (legatos) *misit* *, *pollicentes omnia facturum quæ imperasset, modo ne cogeretur corpus suum dedere; neque enim aut sine regio imperio victurum, aut regnaturum esse captivum. Cui Alexander nuntiari jussit: si gravaretur ad se venire, ipsum ad eum esse venturum* (5). C'est-à-dire: „ Abisarès envoya une autre Ambassade à Alexandre, pour l'assurer, *qu'il feroit tout ce qu'il lui commanderoit, excepté de livrer sa personne: parce qu'il ne pouvoit vivre sans régner, ni régner étant captif.* Alexandre répondit, *que, s'il avoit de la peine à venir, il iroit le trouver.*" Et certainement, Alexandre avoit un juste sujet d'attaquer les Etats de ce Monarque, qui ne lui avoit jamais fait aucune injure. Mais sous quel prétexte encore? Celui de civiliser le Genre-humain! Motif aussi louable que celui de ceux qui, sous prétexte de Religion, massacrent les gens pour le salut de leur ame. Sur ce beau principe, quelle boucherie les Espagnols n'ont-ils pas fait parmi les pauvres Américains!

* *Abisares.*

(5) Id. ibid.

ABISHAG, jeune fille Sunamite, d'une grande beauté, qu'on choisit pour servir David, & pour

pour le réchauffer [A] dans sa vieillesse. Elle coucha avec le Roi, qui n'entreprit point d'attenter à sa chasteté (a). Dans la suite Adonija, un des fils de David, pria Bathséba, mère de Salomon, de vouloir intercéder auprès de son fils, afin qu'il lui accordat la permission d'épouser Abishag, puisqu'elle étoit encore vierge. Mais Salomon aiant pénétré les vues d'Adonija dans cette demande [B], qui étoient de se ménager une occasion favorable d'usurper la Couronne, le fit mourir l'an D. M. 2990, avant J. C. 1014. Joseph, *Antiq.* L. VII. & VIII.

(a) Joseph. *Antiq.* L. VIII. ch. 1. dit *que David étoit trop vieux, pour tenter quelque chose de contraire à la modestie.*

[A] *Abishag . . . . qu'on choisit pour . . . . réchauffer David.*] Joseph raconte cet événement de la manière suivante. „ Ce sage & admirable Roi étant accablé sous le poids des années, étoit tellement affoibli, qu'il ne lui restoit plus de chaleur naturelle; & tout ce que l'on employoit pour le couvrir, ne pouvoit lui en donner. Les Médecins consultés jugérent unanimement, que le seul remède étoit de faire coucher auprès de lui une jeune fille, pour l'échauffer, comme on échaufferoit un enfant; & l'on choisit la plus belle de tout le Pays, nommée Abishag, qui fut mise dans le lit du Roi, & le réchauffa uniquement (1)." L'élégant Père Berruyer narre ainsi cette histoire. „ Le Roi (David), tout robuste qu'il avoit été dans sa jeunesse, paroissoit tomber tous les jours; on ne jugeoit pas qu'il pût durer encore longtems. Ses chagrins, ses travaux, ses fatigues, ses maladies, ses guerres continuelles l'avoient tellement épuisé, qu'à la soixante-dixième année de son âge, où il entroit, la chaleur naturelle sembla prête à s'éteindre; & quelques moyens dont on usât, il n'étoit plus possible de l'échauffer. Il n'avoit rien perdu cependant de la force de son esprit, & il gouvernoit encore avec une autorité & une sagesse, qui rendoient sa vie précieuse. Ses Médecins, pour la prolonger, s'avisérent d'un expédient, qui réussit au moins pour quelque tems. Il faut, lui dirent-ils, que nous cherchions au Roi notre Seigneur, une jeune vierge bien née, & d'un tempérament sain; elle sera employée à servir le Roi; elle se tiendra auprès de lui, & elle l'échauffera, *& la vigueur de sa jeunesse contribuera à rétablir ses forces affoiblies* *. Le Roi y consentit, en prenant toutes les précautions que sa prudence & sa religion lui suggéroient. On parcourut tout Israel pour trouver la personne qui convenoit, & le choix tomba sur une fille de Sunam, nommée Abishag. Elle étoit *jeune*, *belle*, & vertueuse. David en fut charmé. Il la mit au nombre de ses femmes. Elle ne le quittoit ni jour ni nuit; mais quoiqu'il l'eût épousée, il vécut toujours avec elle dans une parfaite continence. Aidé de ce secous, le Roi infirme se soutint la vie; mais il n'étoit plus en état d'agir par lui-même, ni de sortir de son Palais (2).

Mr. Henry censure les Médecins, d'avoir prescrit un tel remède. „ Ils lui (à David) ordonnérent de prendre une jeune Concubine; ordonnance insensée ! de prescrire des noces à un homme qui ne devoit penser qu'aux préparatifs de ses funerailles. Mais ils savoient ce qui pouvoit plaire à leurs passions, & par cela même, ils cherchérent à satisfaire celle de David, sous prétexte d'avoir soin de sa santé. Il devoit, sur une affaire de cette nature, consulter ses Prophétes, aussi-bien que ses Médecins. Ce qui peut néanmoins les excuser, c'est le tems dans lequel ils vivoient, où les plus gens de bien se permettoient, par ignorance, la pluralité des femmes.

[B] ☞ *Les vues d'Adonija dans cette demande.*] Divers Interprètes ont condamné la sévérité de Salomon dans cette occasion; mais ils n'ont fait réflexion ni sur le caractère d'Adonija, ni sur la nature de la demande qu'il faisoit. Ce Prince étoit d'un caractère entreprenant, comme il venoit de le faire voir, par la tentative qu'il avoit faite pour s'emparer du Trône, pendant la vie de son pére; & ce qui marquoit qu'il n'avoit pas perdu de vue ses prétentions, c'est qu'il parle de ses droits à la Couronne, dans le tems même qu'il fait semblant d'y renoncer. Mais rien ne décéle mieux ses desseins cachés, que la nature de la demande qu'il fait: il sollicite une chose, qui dans l'Orient avoit toujours été le privilége du Successeur au Trône; le droit de posséder les Concubines de son Prédécesseur. La Politique, & la Religion même, qui demandoient également que Salomon prévint l'effusion du sang qu'une guerre Civile auroit causée, l'obligeoient à arrêter les desseins d'Adonija dans leur source, en le privant de la vie. Sa réponse à Bathséba sa mère fournit naturellement ces idées: *Pourquoi*, dit-il, *demandez vous Abishag pour Adonija? Demandez plutôt que je lui céde mon Royaume, sous pretexte qu'il est mon aîné* (3). On voit par ces paroles, que Salomon avoit pénétré dans les vues secrettes de son frère, & qu'il regarda sa demande, comme un nouvel attentat contre lui (4). REM. DU TRAD.

(1) Joseph. *Antiq.* L. VII. ch. 11.

* Cela n'est point dans mon Edition. REM. DU TRAD.

(2) *Hist. du Peuple de Dieu*, Tom. IV. p. 309. 310.

(3) 1 Rois II. 22.

(4) Voy. l'Article ADONIJA.

ABISHAI, fils de Tséruja, & frère de Joab, est mis au rang des plus fameux Guerriers qui vivoient sous le règne de David. L'Ecriture nous apprend qu'il tua lui seul trois-cens hommes avec sa Javeline. Il demeura toujours constamment attaché au parti de David, & il auroit voulu punir Sémeï du traitement injurieux qu'il fit à ce Monarque, & tuer Saül [A]. Il se trouva à la bataille, qui se donna contre les partisans d'Isboseth, dans laquelle il se signala beaucoup. Il tua ensuite dans une autre bataille dix-huit mille Iduméens, & rendit cette Nation tributaire. Dans une autre bataille contre les Philistins, il tua un Géant, nommé *Jisçbi-bénob*, des descendans de Rapha, qui avoit une Javeline dont le fer pesoit trois-cens sicles, & qui étoit ceint d'une nouvelle Epée, avec laquelle il avoit dessein de tuer David. 1 Sam. XXVI. 2 Sam. XXI. Joseph, *Antiq.* L. VII. Ch. 1. 7. & 10.

[A] *Il auroit voulu . . . . . tuer Saül.*] Voici de quelle manière ce fait est rapporté par l'Auteur de l'*Histoire du Peuple de Dieu* (1). „ *Le courageux* David apprenant que Saül étoit dans le Camp, prit son parti; & s'étant fait suivre par deux de ses Braves, lorsqu'il faisoit encore assez de jour pour discerner les objets, il s'approcha secrettement par des chemins couverts du Camp de Saül. Il reconnut à loisir la tente du Roi, où le Prince s'étoit enfermé pour dormir, aiant auprès de lui Abner fils de Ner. Il vit autour de la tente tous les soldats étendus sur la terre, accablés de fatigue, & plongés dans le sommeil. Il remarqua, que de l'endroit où il étoit jusqu'au centre du Camp, il n'y avoit point de Garde avancée, ni de Sentinelle alerte. Tandis qu'il examinoit soigneusement ces dispositions, le jour tomba, & il ne resta plus de lumière, qu'autant qu'il en falloit pour se conduire. Hé bien, dit gaiement David à deux de ses Officiers, Achimélech & Abisaï, lequel de vous deux est d'humeur à me suivre dans le Camp de Saül ? Tous deux l'eussent fait avec une égale ardeur, & à quelque péril qu'il fallût s'exposer. Mais Achimélech en céda la gloire à Abisaï, neveu de David, qui lui répondit à l'instant : Ce sera moi, si vous le voulez, qui aurai l'honneur de vous accompagner." Le récit suivant est de main de maitre. „ David, suivi du seul Abisaï, pénétra, *pendant la nuit*, au milieu de l'Armée ennemie: il perça jusqu'à la tente de Saül, & il y entra doucement: il considéra attentivement le Roi, qui dormoit d'un profond sommeil, aiant auprès de sa tête son javelot enfoncé dans la terre, & Abner à quelques pas de lui, dormant de son côté fort tranquillement. Le reste des soldats dormoient aussi, & pas un seul ne veilloit, tant on se défioit peu de David & de sa troupe. L'occasion est belle, dit Abisaï, je ne crois pas que vous la manquiez pour cette fois: c'est le Seigneur qui vous livre de nouveau Saül entre les mains; le laisserez-vous échapper, & ne craindrez-vous point d'abuser imprudemment des miséricordes du Ciel, si vous écoutez toujours vos délicatesses & vos scrupules? Laissez-moi faire, je vous réponds de tout. D'un seul coup je lui passerai sa lance dans le corps, & je l'enfoncerai jusques dans la terre. Croyez-moi, il n'y faudra pas revenir; & il n'aura pas le tems d'appeller du secours. Que dites-vous, Abisaï ? reprit David (*tremblant à la vue du danger où étoit son ennemi*). Dieu vous préserve d'un pareil attentat ! Quel est l'homme, qui osera porter la main sur l'Oint du Seigneur, & qui ne deviendra pas un sacrilège ? Vive Dieu ! continua-t-il, si le Seigneur ne frappe lui-même Saül, s'il ne meurt de sa mort naturelle, ou s'il ne périt dans un combat, il ne mourra point. Il ne sera pas dit au moins, j'en atteste de nouveau le Seigneur, qu'au mépris de l'onction sacrée, j'aye attenté sur la vie de mon Souverain. Osons quelque chose de plus généreux, & de plus digne de nous. Saisissez-vous seulement de la lance qui est au chevet du Roi, & du vase d'eau qu'on a laissé auprès de lui; abandonnez-moi le reste, & vous verrez l'œuvre de Dieu. Abisaï eut de la peine à se rendre, & se récrioit toujours contre l'imprudence de David. Mais le Héros termina la querelle: il prit le vase & la lance, & il commanda à son neveu de le suivre. Ils s'en retournérent, comme ils étoient venus, sans qu'aucun, ni Officier, ni Soldat, se réveillât, ni qu'on eût le moindre soupçon de ce qui s'étoit passé dans la tente du Roi. Cette espèce de léthargie universelle dans trois mille soldats parut si singulière à Abisaï, qu'il jugea, ce qui étoit vrai, que le doigt de Dieu étoit là.

(1) Tom. IV. p. 287. 288.

ABLAVIUS (a) ou ABLABIUS, que quelques-uns font Egyptien, mais sans fondement [A], fut

(a) Fleuri le nomme *Ablavius* ou *Elafius*.

Hist. Eccl. T. III. p. 87. Brux. 1723.

[A] *Que quelques-uns font Egyptien, mais sans fondement.*] „ Nous savons qu'Eunape, qui parle de lui un peu

fut *Préfet du Prétoire* sous Constantin le Grand [*B*], depuis l'an de J. C. 326, jusques à l'an 337 [*C*]. Ablavius eut beaucoup de crédit à la Cour de cet Empereur, & se défit de Sopatre son concurrent. Il eut quelques Emplois en Afrique dès l'an 314 (*b*), s'il est vrai que la Lettre de Constantin, par laquelle les Évêques d'Afrique eurent ordre de se rendre au Concile d'Arles, fût adressée à Ablavius; mais le Manuscrit porte le nom d'*Ælaphius* (*c*), par où il est plus vraisemblable qu'est désigné *Ælianus*, Proconsul d'Afrique dans ce tems-là, qu'Ablavius, qui étoit Consul en 331. Il avoit une magnifique maison à Constantinople, qui fut depuis le Palais de Placidie, fille de Théodose le Grand. Constantin le laissa en mourant pour servir de Conseil à Constance; mais celui-ci le déposa d'abord de sa Charge, comme pour céder aux Soldats. Ablavius étant ainsi disgracié, se retira dans une maison de plaisance qu'il avoit dans la Bithynie: mais il n'y fut pas longtems tranquille. Constance lui envoya plusieurs Officiers de l'Armée, dont les prémiers avoient ordre de lui rendre une Lettre, par laquelle il sembloit le déclarer son Successeur à l'Empire. Ablave, persuadé qu'on vouloit effectivement l'élever au Trône, demanda où étoit la Pourpre qu'on lui envoyoit; & sur cela d'autres Officiers entrérent, & le tuérent [*D*].

(*b*) Il étoit Député du Lieutenant de Constantin. *Hist. de Constantin*, p. 148.

(*c*) Son nom étoit *Ablavius*, se on Tillemont & Fleuri.

„ peu amplement; & tout ce que nous en pouvons tirer, c'est qu'il étoit plutôt de tout autre Pays, que de l'Egypte. Car il fait une longue & sotte histoire de sa naissance en une Ville, où un Egyptien, sorti de son Pays, étoit alors dans une hôtellerie (1).

[*B*] *Ablavius* .... *fut* Préfet du Prétoire *sous Constantin le Grand.*] Le P. Varennes nous fait l'histoire d'Ablavius de la manière suivante (2). „ Il étoit d'une naissance si obscure, que jusques à présent on ignore de quel Pays il étoit. Il parvint à la Dignité de Grand-Maitre de l'Empire, si ce fut par sa bonne fortune, ou par son mérite, c'est ce que je ne puis décider. Il étoit Chrétien, si c'est à lui, comme il y a toute apparence, que Constantin écrivit sur le Concile d'Arles, tenu à l'occasion des Donatistes. On l'accuse pourtant d'avarice & de cruauté, & on attribue ses crimes, aussi-bien que son élévation, à la trop grande bonté de l'Empereur: mais cela ne viendroit-il pas autant de la jalousie des Courtisans, & de l'envie qu'ils portoient à la fortune d'Ablavius? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y a qu'Eunape & Zosime, tous deux Paiens, qui soient ses accusateurs. Ils se récrient contre lui, comme aiant été la cause de la mort de Sopater, qu'ils attribuent à la jalousie qu'Ablave conçut du crédit que ce Philosophe avoit auprès de Constantin. Mais faut-il s'étonner, qu'après avoir si fort calomnié leur Souverain, & flétri sa réputation, ils aient diffamé son Favori? Le haut point de grandeur auquel Ablavius fut élevé, & la Religion qu'il professoit sur-tout, & à laquelle il fut principalement redevable de sa bonne fortune: voilà quels furent ses véritables crimes, aux yeux de gens que l'envie, & les préjugés du Paganisme, avoient prévenus contre sa mémoire. Il est vrai qu'il perdit la vie sous Constance; mais que peut-on inférer de-là? Uniquement, que la trop grande faveur, que cet Empereur lui témoigna, & non celle de Constantin le Grand, lui inspira un trop grand orgueil, qui lui fut fatal; & comme c'étoit un homme ambitieux, il devint enfin la victime de la haine publique.

(1) Tillemont, *Hist. des Empereurs*, T. IV. Note 81.

(2) *Hist. de Constantin*, p. 338.

[*C*] *Depuis 326 jusques à l'an 337.*] Voici ce que Tillemont dit sur ses Emplois (3). „ Il avoit quelque Charge dans l'Afrique en 314. Il en avoit aussi quelqu'une en Italie, l'année suivante; & il eut le Consulat en 331. On voit par le Code, qu'il étoit Préfet du Prétoire en 326, & dans les années suivantes, jusqu'en 333. Il ne fut même dépossédé de cette Charge, qu'en 337, par Constance.

(3) *Ubi supra* p. 147.

[*D*] *D'autres Officiers entrérent & le tuérent.*] Eunape (4) raconte la chose plus en détail. „ Constance, dit-il, lui envoya de Constantinople plusieurs Officiers de l'Armée, dont les prémiers avoient ordre de lui présenter des Lettres de sa part, avec les mêmes respects, & les mêmes cérémonies, qu'on observoit à l'égard des Empereurs. Ablave, persuadé qu'on vouloit effectivement l'élever à l'Empire, reçut les Lettres avec un air de hauteur & de fierté, qui choqua tout le monde; & il demanda du même air, où étoit la Pourpre qu'on lui envoyoit? Les Officiers répondirent, que pour eux, on ne leur avoit donné que les Lettres; mais que d'autres avoient été chargés du reste, & qu'ils étoient à la porte. Ablave croyant n'avoir plus rien à craindre, ordonna qu'on les fît entrer; & eux, au-lieu de le revêtir de la Pourpre, se jettérent sur lui, & le déchirérent en pièces.

(4) C. 4. p. 40. dans Tillemont *ubi supra*.

ABLE ou ABEL (THOMAS), fut reçu Bachelier à Oxford le 4 de Juillet 1513 (*a*), & prit le Degré de Maitre ès Arts le 27 de Juin 1516 (*b*). On ignore jusqu'où il avoit poussé l'étude de la Théologie. Il fut ensuite (*c*) Chapelain de la Reine Catherine, femme de Henri VIII; & il est appellé par un certain Auteur (*d*), *Vir longe doctissimus, qui Reginæ aliquando in musicarum tactu & linguis operam suam navarat*; c'est-à-dire, *un très savant homme, qui avoit autrefois montré la Musique & les Langues à la Reine.* En 1529 & 1530 il se montra un des plus zélés Avocats contre le Divorce [*A*] de la Reine, & un des plus passionnés ennemis des injustes procédures du Roi. Il écrivit dans ce tems-

(*a*) Wood, *Fasti Oxon.* Vol. I. p. 19.

(*b*) Id. ibid. p. 24.

(*c*) Herbert's *Hist. of the Reformat.*

(*d*) Thom. Bouchier, *Hist. Eccles. de Martyr. Fratr. Ord. Min. D. Francisci*, Ingolst. 1583. 12. 12. p. 2. fol. 42. b.

[*A*] *Un des plus zélés Avocats contre le Divorce.*] Il avoit été fait Chapelain de la Reine, & nous ne doutons point qu'Able ne fût persuadé en sa conscience, que le Divorce étoit illégitime. Mais s'il avoit raison, & si les circonstances où se trouvoit le Roi ne justifioient pas la dissolution de son mariage, c'est une autre question, qui n'est pas aisée à décider. Il semble, il est vrai, que le Divorce ne soit permis aux Chrétiens, qu'en cas d'adultère. Si c'étoit-là une Loi morale, fondée sur la nature des choses, la dispute seroit finie: mais ce qui prouve le contraire, c'est la permission que Dieu accorda aux Juifs, de renvoyer leurs femmes, & de se remarier (1); car il n'y a aucune raison d'œconomie, qui puisse anéantir une Loi morale. Si donc la Loi contre le Divorce n'est qu'une Loi positive, elle doit, aussi-bien que tous les autres Préceptes positifs, céder aux Devoirs moraux, quand ils se trouvent en opposition avec elle. La question se réduit donc à ceci: Si le Roi se trouvoit dans des circonstances, où il ne pût se dispenser de répudier la Reine, sans violer quelque Devoir moral? Divers hommes distingués ont soutenu que son Divorce étoit légitime: on peut voir leurs raisons dans l'*Histoire de la Réformation d'Angleterre* par l'Evêque Burnet, & en divers autres Ouvrages; ainsi nous n'y insisterons point. Mais puisque nous parlons ici du Divorce, rapportons sur ce sujet un passage singulier d'un Auteur ingénieux. „ Le Divorce, dit-il, étoit permis dans la Religion Paienne, & il fut défendu aux Chrétiens. Ce changement, qui parut d'abord de si petite conséquence, eut insensiblement des suites terribles: on ôta non seulement toute la douceur du mariage, mais aussi l'on donna atteinte à sa fin: en voulant resserrer ses nœuds, on les relâcha; & au-lieu d'unir les cœurs, comme on le prétendoit, on les sépara pour jamais. On compta pour rien les dégoûts, les caprices, & l'insociabilité des humeurs: on voulut fixer le cœur, c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus variable & de plus inconstant dans la Nature: on attacha, sans retour & sans espérance, des gens accablés l'un de l'autre, & presque toujours mal assortis; & l'on fit comme ces Tyrans, qui faisoient lier des hommes vivans à des corps morts. Rien ne contribuoit plus à l'attachement mutuel, que la faculté du Divorce: un mari & une femme étoient portés à supporter patiemment les peines domestiques, sachant qu'ils étoient maitres de les faire finir. Il n'en est pas de même des Chrétiens, que leurs peines présentes desespèrent pour l'avenir. De-là viennent les dégoûts, les discordes, les mépris: & c'est autant de perdu pour la postérité. A peine a-t-on trois ans de mariage, qu'on en néglige l'essentiel: on passe ensemble trente ans de froideur: il se forme des séparations intestines, aussi fortes, & peut-être plus pernicieuses, que si elles étoient publiques. Si de deux personnes ainsi liées, il y en a une, qui n'est pas propre au dessein de la Nature, & à la propagation de l'Espèce, soit par son tempérament, soit par son âge, elle ensevelit l'autre avec elle, & la rend aussi inutile, qu'elle l'est elle-même. Il est assez difficile de faire bien comprendre la raison, qui a porté les Chrétiens à abolir le Divorce. Le mariage, chez toutes les Nations du monde, est un contrat susceptible de toutes les conventions, & on n'en a dû bannir que celles qui auroient pu en affoiblir l'objet. Mais les Chrétiens ne le regardent pas dans ce point de vue: aussi ont-ils bien de la peine à dire ce que c'est. Ils ne le font pas consister dans le plaisir des sens; au contraire, il semble qu'ils veulent l'en bannir autant qu'ils peuvent: mais c'est une image, une figure, & quelque chose de mystérieux, que je ne comprends point (2)." L'Auteur de ces réfléxions prétend, que l'abolition du Divorce est cause, que l'Europe est moins peuplée à présent, qu'autrefois. Cependant, il y a lieu de croire, que quelque zélé qu'il soit pour procurer la liberté du Divorce, il n'admettroit pas toutes les raisons, pour lesquelles quelques Juifs prétendent qu'il est permis à un homme de renvoyer sa femme. Rabbi Hillel soutient, qu'il suffisoit que la femme eût fait trop cuire la viande d'un repas, pour que le mari fût en droit de la renvoyer. Le fameux Akiba poussa l'indulgence encore plus loin, décidant, que lorsqu'on trouvoit une femme plus belle & plus commode que

(1) Deut. XXIV. 1.

(2) *Lettres Persanes*, T. II. Lett. 112. p. 169. 174.

tems-là un Traité, *De non dissolvendo Henrici & Catharinæ matrimonio*; pour montrer, que le mariage de Henri & de Catherine ne devoit pas être dissous. En l'an 1534, il fut atteint du crime *de mépris de trahison* (sous le nom de Thomas Able) pour avoir eu part à l'affaire d'Elisabeth Barton (e) la Religieuse de Kent. Dans la suite, aiant nié la Suprémacie du Roi sur l'Eglise [B], il fut pendu & mis en quartiers à Smithsield le 30 de Juillet 1540. On croit qu'il avoit écrit d'autres Ouvrages, mais ils sont perdus. Je trouve un autre *Th. Able*, qui a écrit contre la *Gangræna* de Tho. Edwards: mais étant postérieur d'un Siécle entier, (car il vivoit en 1646) ce ne peut etre le meme dont on a parlé dans cet Article. Wood, *Athenæ Oxoniens.* Vol. I. p. 54.

(e) Voyez l'Article de cette Religieuse.

que la sienne, il étoit permis de quitter celle-ci, pour prendre l'autre (3).

(3) Basnage, *Hist. des Juifs*, T. VI. L. VI. ch. 23. p. 525. *Edit.* de 1716.

[B] *Aiant nié la Suprémacie du Roi sur l'Eglise.*] Il n'est nullement surprenant, qu'un homme élevé dans tous les préjugés de l'Eglise Romaine, ait nié la Suprémacie du Roi dans les affaires Ecclésiastiques; & s'il suivit en cela les mouvemens de sa conscience, on ne peut disconvenir que son sort n'ait été bien triste, & digne de pitié. Mais s'il le fit par un esprit de faction & de cabale, comme il y a lieu de le soupçonner par la part qu'il avoit eue à l'affaire de la Religieuse de Kent, il avoit à tous égards mérité le châtiment qu'il souffrit. Car malgré qu'en aient tous ces Ecclésiastiques, qui voudroient que l'Eglise fût indépendante de l'Etat, tous les plus savans Politiques soutiennent, que l'Autorité Civile doit s'étendre sur les affaires Ecclésiastiques, comme sur les Civiles. *Nulla in re*, dit Grotius (4), *magis elucescit vis summi Imperii, quam quod in ejus arbitrio est, quænam religio publice exerceatur; idque præcipuum inter majestatis jura ponunt omnes, qui politica scripserunt*, c'est-à-dire: „ Il n'y a rien, en „ quoi la Puissance Souveraine éclate davantage, que „ dans le droit qu'elle a de régler quelle Religion doit „ s'exercer publiquement; & c'est-là, de l'aveu de tous „ les Politiques, une des principales prérogatives des „ Souverains." Si l'on demande, pourquoi la Religion Romaine étoit la dominante en Angleterre sous la Reine Marie, & la Protestante sous la Reine Elisabeth? je réponds, parce que c'étoit la volonté de ces Reines, ou de ces Reines & du Parlement (5). Il est démontré, que lorsque les Empereurs furent Chrétiens, ils régloient toutes les affaires Ecclésiastiques. Ἀφ' οὗ χριστιανίζειν ἤρξαντο (οἱ Βασιλεῖς) τὰ τῆς ἐκκλησίας πράγματα ἤρτητο (6). Et rien n'est plus juste; car, comme dit très bien Optat de Miléve (7), l'Etat n'est pas dans l'Eglise, mais l'Eglise dans l'Etat: *non enim Respublica est in Ecclesia, sed Ecclesia in Republica.* C'est conformément à cela, que nos *Articles* portent: *Que la Prerogative, que nous voyons par l'Ecriture, que Dieu lui-même a toujours donnée aux Princes religieux, de gouverner tout ce que Dieu avoit commis à leurs soins, soit Ecclésiastique, soit Politique, appartient à sa Majesté* (8). L'objection la plus importante, que l'on peut faire contre l'autorité du Souverain dans les matières de Religion, & dans les affaires Ecclésiastiques, c'est que cela rend l'état de la Religion incertain, & dépendant de la volonté & du bon-plaisir de ceux qui gouverment. Rien de plus vrai, non seulement par rapport aux affaires de la Religion, mais aussi par rapport à toutes les affaires d'Etat en général. Mais le Souverain doit-il être dépouillé de ses droits, sous prétexte qu'il en peut abuser? & n'y a-t-il pas le même danger à craindre, en quelques mains que l'on dépose le pouvoir de régler les affaires Ecclésiastiques? La Religion des Juifs n'a-t-elle pas, en plusieurs occasions, été & altérée & rétablie par les Rois? &, ce qu'il faut sur-tout observer, le droit de ces Rois a-t-il jamais été contesté (9)? Il est donc certain que le Souverain doit avoir le pouvoir d'établir la Religion qu'il croit la meilleure. Mais en même tems, la Raison & le Christianisme nous enseignent, que chaque particulier doit jouïr du droit de suivre le *dictamen* de sa Conscience; & que la *non-conformité* avec la Religion dominante ne doit priver personne d'aucun Droit Naturel, ni d'aucun Droit Civil. A moins que l'on ne veuille soutenir avec Hobbes, que l'Etat étant *une Personne* par lui-même, la Religion & le Culte doivent y être uniformes; parce que ce que chacun fait selon ses lumières particulières, ne peut être l'action, ni par conséquent le Culte de la Société Civile; car tout ce qui se fait par la Société Civile, est fait par celui ou par ceux qui gouverment, & est censé se faire par le consentement de tous les Sujets, c'est-à-dire, uniformement. *Totis* (10) *civitatibus, quarum unaquæque est persona, ratio naturalis imperat* cultus publici uniformitatem; *nam quæ actiones fiunt a singulis, secundum privatas rationes, eæ civitatis actiones non sunt, neque ergo civitatis cultus; quod autem fit a civitate fieri intelligitur ejus, vel eorum, qui summum habent imperium, ideoque consensu civium simul omnium, id est uniformiter.* Suivant ce Sytême, les particuliers ne sont pas responsables de ce qu'ils font, en se conformant à la Religion établie, & en obéissant au Magistrat Civil par rapport au Culte public.

(4) *De Imperio summarum Potestatum circa Sacra*, c. 1. §. 2. p. 220.

(5) Id. ibid.

(6) Socrate *Hist. Eccl.* L. V. dans la Preface.

(7) Optat. Milev. L. III. ap. Grotium *de Imp. Summ. Potest.* c. 1. §. 7. p. 9.

(8) *Articl. de Relig.* Art. 37.

(9) Tout ceci est tiré de Grotius, *de Imp. Summ. Potest.* c. 2. §. 2. mais le passage étoit trop long pour l'insérer à entier.

(10) Hobbes *de Cive* c. 15. §. 15. versus finem p. 171.

ABNER, fils de Ner, beau-père de Saül, & Général de ses Armées. Il servit toujours ce Prince avec beaucoup de fidélité & de courage; & après sa mort, il mit Isboseth son fils sur le Trône. Ce Roi régna paisiblement deux ans sur Israel: mais au bout de ce tems-là, la guerre s'étant déclarée entre Israel & la Tribu de Juda, qui avoit elu David pour Roi, Abner avec l'élite de ses Troupes marcha contre ce Prince, qui le défit. La prudence & la valeur d'Abner étoient la principale ressource d'Isboseth; ainsi il fit une perte irréparable lorsque ce Général s'étant dégoûté [A] de son service, passa dans le parti de David, auquel il fit rendre Michol sa femme. Abner assembla ensuite les Chefs de son Armée [B] & les Anciens d'Israel, auxquels il représenta, que puisque Dieu avoit fait oindre David pour Roi, ce seroit en-vain que l'on s'opposeroit à la volonté du Ciel; & de cette manière il les disposa à se déclarer en faveur de David. Il se rendit d'abord auprès de ce Prince, qui le reçut avec de très grandes marques d'affection. Joab craignant que le mérite d'Abner n'eclipsât le sien [C],

&

[A] *Abner s'étant dégoûté de son service.*] Voici quelle fut l'occasion de sa querelle avec Isboseth. „ Ce Prince „ supposant qu'Abner avoit débauché une des Concubi- „ nes de Saül son père: *Pourquoi*, lui dit-il, *es-tu venu* „ *vers la Concubine de mon père?* (2 Sam. III. 7.) c'est-à- „ dire, pourquoi as-tu couché avec elle? crime dont il „ l'accuse, ou parce que d'autres l'en avoient instruit, ou „ par jalousie & sur des soupçons sans fondement, igno- „ rant si le fait étoit vrai ou non. Abner, dans sa répon- „ se, ne l'avoué, ni ne le nie. Mais quoi qu'il en soit, „ que cela fût vrai ou faux, il semble que le méconten- „ tement d'Isboseth venoit, non seulement de ce qu'Ab- „ ner avoit deshonoré son père, qui étoit son Roi & son „ Souverain, en couchant avec sa Concubine; mais prin- „ cipalement de ce qu'il remarquoit le grand pouvoir qu'il „ avoit, étant Général de l'Armée, & fort aimé du peu- „ ple. Il soupçonna qu'il avoit l'ambition d'aspirer à la „ Couronne, & qu'il tâchoit de se frayer un chemin au „ Trône en s'emparant de la Concubine du Roi, dont il „ avoit deux fils; ce qui pouvoit donner quelque couleur „ à ses prétentions, quand il seroit défait d'Isboseth (1)." On pourroit peut-être soupçonner, qu'Isboseth lui-même étoit amoureux de cette Concubine, & qu'il ne put souffrir qu'Abner fût son rival. C'est une chose assez connue, que dans tous les Siècles la plupart des Princes se sont permis, sur-tout dans leurs amours, de beaucoup plus grandes libertés que le reste des hommes: ils s'imaginent que leur naissance leur donne le privilège de satisfaire tous leurs desirs; ce qui ne doit pas surprendre, quand on fait attention à la manière dont ils sont ordinairement élevés.

(1) *Annotations on the Books of the Old and New Testament.* Vol. I. on 2 Sam. III. 7.

[B] *Abner assembla les Chefs de son Armee &c.*] Il est clair qu'Abner n'étoit pas mauvais Politique. Dégoûté par le traitement que lui avoit fait Isboseth, il résolut de l'abandonner, & de passer du côté de son ennemi. Peut-être fut-il bien aise de ce que cette occasion se présentoit, parce qu'il voyoit que les affaires d'Isboseth alloient en décadence, & que celles de David alloient tous les jours de mieux en mieux: c'est ce qui fait voir qu'Abner avoit le véritable esprit de la Cour, qui est de se ranger du côté le plus heureux. Pour se mettre même mieux dans l'esprit de David, il lui fit rendre Michol sa femme, ne doutant point qu'elle ne disposât ce Monarque en sa faveur; outre qu'en le servant sur un pareil sujet, & en lui faisant obtenir ce qu'il demandoit, il se frayoit naturellement une route pour s'avancer dans la suite. Il est vrai, qu'il y en a qui disent qu'Abner ne fit que son devoir en abandonnant Isboseth, sachant que la Couronne appartenoit à David: mais la manière dont Abner le quitta, ne lui fait pas honneur. Si Isboseth s'étoit montré moins sensible qu'il ne fit à l'affront qu'on lui faisoit, Abner n'auroit pas porté son ressentiment si loin. Mais quand les vrais Courtisans souhaitent une occasion, si elle ne se présente d'elle-même, ils sont charmés de la faire naitre. Il n'avoit d'espoir que dans une révolution; il prit le parti de ne rien négliger pour en procurer une. Dans ce dessein, il sonda d'abord les Tribus, & trouvant tout disposé comme il le souhaitoit de ce côté-là, il eut une entrevue secrette (selon les apparences) avec David, qui le reçut, comme il étoit naturel, parfaitement bien; & Abner, trouvant que les choses n'étoient pas moins bien disposées de ce côté-là, résolut de lever le masque, & de se révolter en se déclarant ouvertement: mais Joab le prévint.

[C] *Joab craignit que le mérite d'Abner n'éclipsât le sien.*] Autre Courtisan. Joab concluant que la gloire d'Abner obscurciroit la sienne, résolut de se défaire de lui. Rien n'est capable d'arrêter les ambiteux, dussent-ils se baigner dans le sang pour satisfaire leur passion favorite. Mais

ce-

& qu'il ne se trouvât obligé de lui ceder le commandement de l'Armée, le suivit, comme il s'en retournoit pour assembler les Israélites, afin qu'ils élussent David pour Roi; & l'aiant tiré à part sous prétexte qu'il avoit quelque chose de particulier à lui communiquer, il le tua en trahison, l'an du Monde 2956, avant J. C. 1048. David fut vivement touché, quand il reçut la nouvelle de cette horrible action, & il protesta devant Dieu, qu'il n'y avoit aucune part [D]: il fit même des imprécations contre Joab & contre sa maison [E]. Il ordonna qu'on enterrât publiquement Abner, ce qui se fit de la manière la plus solennelle, David lui-même aiant suivi le corps. Ce Monarque lui fit dresser ensuite à Hébron un Mausolée magnifique, sur lequel il fit graver une Epitaphe, qu'il avoit composée lui-même à sa louange. Quelques Auteurs croyent que David composa à cette occasion le Pseaume CXXXIX. *Eternel, tu m'as sondé & tu m'as connu, &c.* comme pour témoigner devant Dieu & devant les hommes, que le barbare assassinat d'Abner n'avoit point été commis par son ordre. 2 Sam. III. Joseph, *Antiq.* L. VII. ch. 1.

celui-ci se satisfit de la manière la plus basse & la plus lâche. S'il eût été véritablement homme de cœur, il auroit attaqué son Rival ouvertement & généreusement; mais son ame étoit peu susceptible de sentimens héroïques: il résolut donc de l'assassiner de la manière la plus indigne. La politique d'Abner l'abandonna dans cette occasion; quoique, selon les apparences, Joab employât les paroles les plus attrayantes, & les plus propres à l'empêcher d'être sur ses gardes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il l'assassina de sang-froid, en le surprenant par une feinte amitié.

[D] *Il protesta .... qu'il n'y avoit aucune part.*] David paroit avoir agi en politique, dans cette occasion: car puisqu'il étoit Roi, il devoit avoir d'abord fait justice de Joab. Mais il n'étoit pas encore affermi sur le Trône, & Joab étoit puissant & accrédité; ce qui fit qu'il n'osa pas procéder contre lui. Mr. Henry dit sur ce sujet: „Qui voudroit desirer d'avoir du pouvoir, tandis que celui qui a le nom d'en avoir, & qui en est responsable, n'ose cependant en faire usage (2)?

[E] *Il fit des imprécations contre Joab & contre sa maison.] Je suis innocent*, dit David, *& mon Royaume aussi, devant l'Eternel à jamais, du sang d'Abner fils de Ner. Qu'il repose sur la tête de Joab, & sur toute la maison de son père, & que la maison de Joab ne soit jamais sans homme decoulant, ou aiant lepre, ou s'appuyant sur un bâton, ou tombant par l'epée, ou aiant disette de pain* (3). Certainement ce n'étoit pas en qualité d'Homme de Dieu, que David faisoit ces imprécations: mais il n'étoit qu'homme alors; & quoiqu'homme de bien, il n'étoit pas exempt de foiblesse. *Humanum est errare.*

(2) *An Historical Exposition of the Books of the Old Testam.* Vol. II. on 2 Sam. III. London 1708 in-folio.

(3) 2 Sam. III. 28. 29.

ABRADATES, Roi de la Susiane. Sa femme Panthée [A] aiant été faite prisonnière dans une bataille, donnée contre les Assyriens par Cyrus le Grand, elle fut destinée par ceux qui l'avoient prise, aux embrassemens de Cyrus: mais ce Monarque, bien loin de rien entreprendre contre son honneur, quoiqu'elle fût d'une grande beauté, la traita au contraire de la manière la plus honorable. Panthée fut si charmée d'un procédé si noble, qu'elle engagea son mari à passer avec ses Troupes du côté de Cyrus. Abradates aiant demandé à son épouse, comment il pourroit reconnoitre les égards que ce Prince avoit eus pour elle, & la douceur avec laquelle il en avoit agi, elle lui répondit, que ce seroit en agissant avec lui aussi généreusement qu'il avoit fait avec elle. Abradates parut ensuite devant Cyrus, & lui offrit ses services. Ce Monarque les aiant acceptés, Panthée équipa son mari pour le combat [B], l'exhorta à se conduire courageusement [C], & lui dit un tendre adieu [D]. Abradates alla ensuite joindre Cyrus, & les Armées s'étant engagées, il combattit avec une grande intrépidité; mais comme il pressoit les bataillons Egyptiens, qui marchoient fort serrés, il fut renversé de son char, & étant abandonné des siens, il périt dans le combat. Panthée aiant trouvé son corps, le mit dans son propre chariot & le porta sur le bord du Pactole. Ses Eunuques & ses Esclaves creusérent une fosse sur un petit tertre, tandis qu'assise par terre, elle tenoit la tête d'Abradates dans son giron, & lui mettoit tous les ornemens qu'elle portoit elle-même. Cyrus aiant appris cette triste nouvelle, se rendit au lieu où Panthée étoit assise auprès du corps. Ce funeste spectacle lui arracha des larmes. Après avoir parlé à la Princesse de la manière la plus tendre, il voulut lever une des mains d'Abradates;

[A] *Sa femme Panthée.*] Elle fut faite prisonnière par Cyrus, & le portrait (1) que Xénophon fait de sa beauté & des craintes dont elle fut agitée, est admirable. „Cyrus, dit-il, donna Panthée en garde à Araspe, avec la plus belle tente. Cette Princesse étoit femme d'Abradates Roi de la Susiane, qui n'étoit pas pour-lors au Camp... Cyrus ordonna à Araspe de la garder, jusqu'à ce qu'il la prit pour lui-même. Araspe, en recevant cet ordre, demanda à Cyrus: Avez-vous vu cette Princesse, pour me commander de la garder? Non, répondit Cyrus. Mais moi je l'ai vue, reprit Araspe, quand je l'ai choisie pour vous; & effectivement nous ne la connoissions pas, quand nous entrames pour la prémière fois dans sa tente. Nous la trouvames assise par terre, aiant ses femmes autour d'elle, & habillée de la même manière qu'elles; mais après que nous les eumes considérées toutes, pour découvrir laquelle étoit la Maitresse, elle nous parut d'abord surpasser toutes les autres, quoiqu'elle eût un voile, & les yeux baissés contre terre. Quand nous la priames de se lever, toutes ses femmes se levérent avec elle; & ce fut alors que nous vimes combien elle l'emportoit, pour la taille, le port & la beauté, quoiqu'elle n'en fit pas parade. Et comme elle versoit des larmes, qui couloient non seulement sur ses habits, mais même jusqu'à terre, le plus âgé de la compagnie lui dit: Ne vous affligez point, Madame; car quoique nous ayons appris que vous avez un mari d'un mérite distingué, nous vous en destinons pourtant un autre, qui ne le cède à Abradates, ni pour le corps, ni pour l'esprit, ni pour le pouvoir; & c'est Cyrus, Prince assurément digne d'admiration, autant qu'homme du monde. Aussi-tôt que Panthée eut entendu ces paroles, elle déchira ses habits, & s'abandonna aux cris; ses femmes ne faisoient pas moins de lamentations; & ce fut alors qu'on vit son visage, sa gorge & ses mains. Sachez donc, Cyrus, continua Araspe, que non seulement moi, mais tous ceux qui l'ont vue, sont persuadés que jamais on ne vit une si belle femme dans toute l'Asie." Araspe pressa fort Cyrus de la voir; mais il le refusa, craignant que ses charmes n'eussent trop d'empire sur lui, & ne missent obstacle à sa gloire & à ses grands desseins.

(1) Ξενοφῶντ. Κύρου Παιδεία; Thom. Hutchinson L. V. p. 314-317. in-4. Oxon. 1727.

[B] *Panthée équipa son mari pour le combat.*] „Abradates étant sur le point de mettre sa cuirasse, qui n'étoit que de lin piqué, selon la mode de son pays, Panthée sa femme lui vint présenter un casque, des brassars, & des brasselets d'or, avec une cotte d'armes de sa hauteur, plissée par en-bas, & un grand pennache de couleur de pourpre. Elle avoit fait préparer toute cette armure secrettement, sur les autres de son mari. Abradates fut fort touché en la voyant, & dit à Panthée: Falloit-il, ma chère femme, que vous vous dépouillassiez de vos propres ornemens, pour m'en faire une armure? Panthée lui repliqua: Ce ne sont pas les ornemens, que j'estime le plus; mais pourvu que vous paroissiez aussi aimable aux autres qu'à moi, vous serez mon plus grand ornement. En disant cela, elle le revêtit de cette armure; mais malgré les efforts qu'elle faisoit, elle ne put s'empêcher de répandre quelques larmes (2).

[C] *L'exhorta à se conduire courageusement.*] „Abradates étant revêtu de son armure, Panthée fit retirer tous ceux qui étoient présens, & lui dit: Mon cher Abradates, s'il y a une femme qui chérisse son mari plus que sa propre vie, c'est moi assurément, & je me persuade que vous n'en doutez point. Ai-je besoin d'en alléguer des preuves? Non, je me flatte que ce que j'ai fait pour vous, doit vous en convaincre plus fortement que tout ce que je pourrois dire. Mais, quel que soit mon amour pour vous, je jure pourtant par notre amour même, que j'aime mieux mourir avec vous glorieusement, que de vivre avec vous dans l'infamie; tant j'ai à cœur votre honneur & le mien &c. (3)" Quel noble combat entre l'amour & la gloire!

(2) Id. ibid. L. VI. p. 463. 464.

(3) Id. ibid. & p. 465.

[D] *Et lui dit un tendre adieu.*] On vient de voir dans la Remarque [C], la manière noble dont elle exhorte son mari à combattre courageusement. Xénophon ajoute ensuite: „Abradates, charmé de ce discours, s'écria, en touchant sa tête & en levant les yeux vers le Ciel: O Jupiter! fai que je paroisse en cette occasion, digne mari de Panthée, & digne ami d'un aussi généreux bienfaiteur que Cyrus! Cela dit, il monta sur son char. Panthée ne pouvant plus l'embrasser, voulut encore baiser le char où il étoit; & après qu'il eut commencé à marcher, elle le suivit doucement, jusqu'à ce qu'Abradates aiant tourné la tête, l'apperçut, & lui cria: Prenez courage, ma chère Panthée, & retirez-vous (4)."

(4) Id. ibid.

[E] *Pan-*

tes ; mais elle se separa du corps, aiant été coupée d'un coup de cimeterre. Panthée prit cette main, la baisa, & tâchant ensuite de la rajuster le mieux qu'elle put au bras, elle s'ecria : *O Cyrus ! le reste est comme ceci.* Elle continua ses tendres plaintes [*E*] ; & Cyrus aiant pleuré quelque tems sans parler, tâcha de la consoler, en l'assurant qu'il feroit rendre à son époux tous les honneurs qui lui étoient dus, en faisant ses obséques ; & qu'elle-même pourroit se retirer où elle souhaiteroit. La Princesse le pria de ne point s'inquiéter de ce qui la regardoit, & lui dit qu'il seroit bientôt instruit du lieu où elle avoit dessein d'aller. Le Roi l'aiant quittée, elle ordonna à ses Eunuques de se retirer, afin qu'elle pût donner un libre cours à ses larmes ; & determinée à mourir, elle pria la seule de ses Femmes à qui elle avoit permis de demeurer auprès d'elle, de la mettre aprés sa mort dans la même fosse avec son mari. Cette femme voulut en-vain la détourner d'attenter à sa vie, Panthée fut inflexible : elle tira un poignard dont elle s'étoit munie, se le plongea dans le sein, & aiant panché sa tête sur le corps de son mari, elle expira. Cyrus, informé de cette tragédie, accourut pour secourir Panthée ; mais il étoit trop tard : tout ce qu'il put faire, fut de leur élever dans le lieu même un magnifique Tombeau. Cet événement arriva la prémière année de la 58e. Olympiade, 548 ans avant J. C. Xenophon. *Cyropæd.* L. V. VI. & VII.

[*E*] *Panthée continua ses tendres plaintes.*] „ Hélas ! di„ soit-elle à Cyrus, c'est moi qui suis la prémiere cause „ de cette catastrophe. Mais se reprenant ensuite : C'est „ peut-être autant à vous, Cyrus, dit-elle, qu'il faut l'at„ tribuer ; car si j'ai été assez simple pour l'exhorter à fai„ re quelque grande action, pour justifier jusqu'à quel „ point il étoit votre ami ; je ne sais, hélas ! que trop „ bien, qu'il n'auroit pas craint le triste sort qui l'atten„ doit, quand même il l'auroit prévu, pourvu qu'il eût „ pu vous rendre quelque important service. Le voilà „ mort, sans la moindre tache de lâcheté ; tandis que „ moi, qui l'ai excité à cette entreprise, je suis encore „ en vie (5).

(5) Ibid. p. 506. 507.

(a) Herbelot p. 12. Khondemir. Hosein Waez.

ABRAHAH, appellé aussi (*a*) *Abou-Jacksoum*, avec le surnom d'*Al-Aschram*, qui signifie en Arabe, *le Balafré* ; & de *Don-Alfil*, c'est-à-dire, *Maitre de l'Eléphant*. Il étoit Gouverneur ou Prince de l'Yémen, ou Arabie Heureuse, sous le Négushi, ou Najashi, Empereur des Abyssins, du tems d'Abdal-Motalleb aieul de Mahomet. Dans le Chapitre 105 de l'Alcoran, intitulé *Sourat-Alfil*, c'est-à-dire, *Chapitre de l'Eléphant*, il est parlé de la punition de ce Prince, qui aiant plusieurs Eléphans dans son Armée, entreprit d'assiéger la Ville de la Mecque [*A*]. Voici l'histoire de cette Expédition, comme elle est rapportée par les principaux Interprétes de ce Chapitre. Abrahah, qui commandoit dans Sanaa, Ville capitale de l'Yémen, voyant que la plupart des Arabes prenoient en une certaine saison de l'année le chemin de la Province nommée Hegiaz, sur les confins de l'Arabie Deserte, pour visiter le *Caabah* ou la *Maison quarrée*, qui est dans le Temple de la Mecque, crut qu'il falloit détourner ses Sujets d'un Culte qu'il estimoit superstitieux, en substituant un autre Lieu, qui attirât également leur curiosite & leur dévotion. Dans ce dessein, il fit bâtir dans la Ville de Sanaa un Temple, qui par sa structure & ses ornemens surpassoit de beaucoup celui de la Mecque. Ce Temple étoit une Eglise Chrétienne magnifique ; car les Abyssins faisoient profession de la Religion Chretienne, & l'avoient étendue dans tout leur voisinage en Arabie. Cependant Abrahah ne put réussir dans son dessein, sans y employer la force ; parce que ceux d'entre les Arabes, qui n'avoient pas embrassé le Christianisme, avoient un très grand panchant pour l'Idolatrie, & trouvoient dans les

[*A*] *Entreprit d'assiéger la Ville de la Mecque*.] On trouve un Abregé de cette Histoire d'Abrahah, dans les Notes de Maracci sur le Ch. 105 de l'Alcoran, & dans la seconde Partie de l'*Introduction à la Vie de Mahomet*, du savant Mr. Gagnier (1), qui remarque, d'aprés ce même Chapitre, que cet événement arriva l'année même que Mahomet naquit, de notre Ere vulgaire 569 ; comme si Dieu l'eût envoyé pour délivrer miraculeusement le saint Temple. Mr. Gagnier remarque de plus, que les Abyssins s'étoient rendus maitres de toutes les parties Méridionales de l'Arabie, dont ils avoient chassé ou soumis les habitans (les Homérites), aprés avoir vaincu *Dhu-Nowâs*, le dernier de leurs Rois, environ soixante & dix ans avant la naissance de Mahomet. Ce malheureux Prince, aiant embrassé le Judaïsme, exerça les plus grandes cruautés contre les Chrétiens, comme de les faire précipiter dans une fournaise de feu creusée en terre (2), où ils périssoient misérablement dans les flammes. Cette barbarie engagea le Roi d'Abyssinie, qui étoit Chrétien, d'envoyer une puissante Armée contre lui. *Dhu Nowâs* aiant été défait, se trouva si pressé, qu'il poussa son cheval dans la mer, où il se noya. | ☞ Les Abyssins disent que ce Prince s'appelloit *Caleb* (*S. Elesbas*) ; qu'il fut invité à passer en Arabie par les Lettres du Patriarche d'Alexandrie, qui l'exhortoit à venger la mort de tant de Chrétiens, que Dhu-Nowas avoit si cruellement fait périr ; que Caleb passa la mer avec un grand nombre de Vaisseaux, & une fort grosse Armée ; qu'il défit Dhu-Nowâs en deux grandes batailles, le tua dans la derniére, & conquit son Royaume (3). ADD. DU TRAD.] Ce fut quelque tems aprés, que notre Abrahah fut fait Vice-Roi ou Gouverneur d'Arabie, pour le Roi d'Abyssinie. Mais Mr. Gagnier nous a fourni quelques circonstances, que d'Herbelot a omises (4). Quand Abrahah fut arrivé à Tâyef, qui est environ à une journée de la Mecque, il envoya un de ses Officiers nommé *Al-Aswad*, fils de Maksoud, pour se saisir des troupeaux & autres effets des habitans, avec une Lettre qui contenoit ces mots : *Je n'ai pas dessein de faire la guerre, je ne suis venu que pour détruire le Temple ou Caaba.* Abdal-Motalleb, aieul de Mahomet, & Prince des *Coraïschites*, lui répondit : *Quant à nous, comme Dieu ne nous en a jamais donné la permission, nous ne pouvons consentir à la destruction de sa Maison ; nous en laissons le soin à Dieu, à qui elle appartient : desorte que toute la querelle est entre Dieu & votre Roi ; car pour ce qui est de nous, nous ne sommes pas en état de vous résister.* Aprés cela il se rendit, avec l'Envoyé, au Camp d'Abrahah, qui le reçut très respectueusement, étant descendu de son Trône ; & aprés l'avoir placé à côté de lui, il lui demanda le sujet de sa venue. Abdal-Motallebb lui répondit, que c'étoit pour lui demander la restitution des troupeaux & des effets qu'on avoit enlevés. Le Roi repliqua : *Je croyois que vous etiez venu pour me supplier de ne point detruire le Caaba, qui est l'objet de votre Culte religieux.* *Sire*, reprit Abdal-Motalleb, *les troupeaux & les effets m'appartiennent, c'est pourquoi je les reclame ; mais pour la Maison de Dieu, comme elle lui appartient, il saura bien la defendre.* Sur quoi le Roi lui rendit les troupeaux, &c. & Abdal-Motalleb s'en retourna. En faisant attention à de certaines circonstances de l'Histoire d'Abrahah, & à la Chronologie, il semble que ce soit le même personnage que Procope, dans son *Histoire de la Guerre de Perse* (5), nomme *Abram*. Cet Historien raconte que pendant la Guerre de Perse, *Hellisthée* Roi d'Ethiopie, Chrétien très zélé, aiant appris que les Homérites, que Mr. Gagnier appelle *Hemyarites*, de la côte opposée d'Arabie, dont une partie étoient Juifs & les autres Paiens, accabloient excessivement d'impôts les Chrétiens de ces quartiers-là, envoya une Flotte & une Armée contre eux, qui les battit & tua leur Roi, avec un grand nombre d'autres ; qu'il etablit *Esimiphée*, Homérite Chrétien, pour Roi, & qu'aprés les avoir rendu tributaires, il s'en retourna. Mais il se trouva dans l'Armée d'Ethiopie nombre de gens déréglés, qui refusérent de s'en retourner avec le Roi, & qui demeurérent & s'associérent avec les Homérites, attirés par la beauté du Pays, & par la bonté du terroir. Quelque tems aprés le peuple mit Esimiphée en prison, & éleva sur le Trône un certain *Abram*, qui étoit aussi Chrétien (6). Cet homme avoit été Esclave d'un Marchand Romain, qui demeuroit pour les affaires de son négoce à Adulis, Ville d'Ethiopie. Hellistée, pour punir Abram & ses complices, envoya trois mille hommes contre lui, sous le commandement d'un de ses parens. Mais ces soldats, desirant aussi de s'habituer dans un Pays si agréable, entretinrent secrettement correspondance avec Abram, & aiant tué leur Général dans le combat, ils se joignirent à l'ennemi. Hellistée, irrité de cette perfidie, envoya une autre Armée, qui revint avec grande perte. Dégouté pour-lors d'attaquer Abram, il défendit toute hostilité. Ce Prince étant mort, Abram consentit à payer tribut à *Negushi* son successeur, & par-là il se maintint dans le Gouvernement, à titre de Vice-Roi. Tout cela, dit Procope, arriva *aprés* ; c'est-à-dire selon moi, aprés la mort de Justinien, qui mourut âgé de quatrevingt-trois ans, l'an de J. C. 565, environ quatre ans avant la naissance de Mahomet. Ainsi la Chronologie s'accorde à faire d'*Abram* & d'*Abrahah* un seul & même homme, qui étoit ou Roi, ou Vice-Roi des Homerites ou Hémyarites, c'est-à-dire, des Arabes Chrétiens de ce tems-là.

(1) Pag 69. 70.

(2) Ce fait est aussi rapporté dans le ch. 85 de l'Alcoran.

(3) *Voyage d'Abyssinie du P. Lobo, Tom. I. Diss. V. au comm. & Diss. VII. à la fin.*

(4) Gagnier, ibid. p. 7.

(5) Lib. I. cap. 20 de la Trad. de Cousin.

(6) Il faut remarquer, qu'il y avoit dans ce tems-là beaucoup de Chretiens en Arabie, dont plusieurs se joignirent à Mahomet.

les pierres mêmes du territoire de la Mecque, & dans son Temple, dequoi nourrir leur superstition. Malgré cela, Abrahah trouva moyen, par différentes voies, d'en engager plusieurs à se faire Chretiens. D'un autre côté les *Coraïschites*, qui avoient la garde & l'intendance du Temple de la Mecque, voyant diminuer le concours & la dévotion des peuples, & par conséquent les profits & les avantages qu'ils retiroient de leur Ministère, décriérent tant qu'ils purent le Temple de Sanaa, & employérent enfin une indigne fourberie, pour étouffer le zèle des Arabes pour ce nouveau Temple. Ils envoyérent pour cet effet à Sanaa un homme de la famille de Kénana, lequel par ses artifices trouva moyen d'obtenir quelque Charge (b) dans ce Temple. Cet homme prit occasion une nuit, qui précédoit une Fête très solennelle, & que le Temple étoit paré extraordinairement, d'y entrer, & de profaner abominablement & le Temple & ses ornemens, en y faisant ses ordures. Aussi-tôt qu'il eut commis cet attentat, il prit la fuite, & publia par-tout où il passoit, la nouvelle de cette profanation. Abrahah aiant appris ce qui s'étoit passé, résolut de venger sur les Coraïschites ce prétendu sacrilège, d'assiéger la Mecque, & d'en détruire le Temple. Pour cet effet il fit marcher son Armée, dont les Eléphans (c) faisoient la principale force, vers la Province d'Hégiaz, & se mit lui-même à la tête, monté sur un de ces animaux, nommé *Mahmoud*. Cet Eléphant se faisoit distinguer par sa grosseur & par sa blancheur, & ces deux qualités lui avoient acquis le titre de Chef ou de Maitre des autres. Aussi-tôt que les Coraïschites eurent appris la marche de ce Prince, & qu'il menoit contre eux de si terribles animaux, qui n'avoient point été vus dans l'Arabie jusqu'alors, ils desespérérent absolument de pouvoir défendre leur Ville ni son territoire. Ils résolurent donc de l'abandonner, & de se retirer, avec ce qu'ils avoient de meilleur, dans les montagnes voisines. Abrahah ne trouvant aucune résistance dans sa marche, pilla & ravagea tout ce qu'il rencontra; jusqu'à ce qu'il arriva à la vue de la Mecque. Mais lorsqu'il voulut s'avancer sur son Eléphant (d) pour reconnoitre la Place, cet animal, à la seule vue des murailles de la Ville, tourna la tête si brusquement & avec tant d'impétuosité, qu'il fut cause que tous les autres Eléphans de l'Armée, qui le suivoient comme leur Chef, firent le même mouvement, & la mirent entièrement en déroute. Les Coraïschites, qui étoient retranchés sur les sommets des montagnes, virent ce desordre avec étonnement, ignorant quelle pouvoit en être la cause; lorsqu'ils apperçurent une prodigieuse troupe d'oiseaux, qui s'élevoit comme une nuée du côté de la mer, & qui vint fondre tout d'un coup sur l'Armée d'Abrahah. Le plumage de ces oiseaux étoit noir, & le bec verd; & ils étoient suivis d'une autre bande, dont le plumage étoit verd, & le bec jaune. Tous ces oiseaux étoient armés chacun de trois pierres (e); ils en tenoient une au bec, & deux autres avec leurs serres; & chaque pierre portoit écrit le nom de celui qu'elle devoit frapper. Elles tombérent toutes en même tems avec une telle violence sur les Abyssins, qu'ils en furent tous assommés (f), à la réserve d'Abrahah, qui demeura seul en vie, pour porter en Ethiopie la nouvelle de cette terrible défaite. En effet ce Général, après avoir vu son Armée détruite par un si étrange accident, repassa la Mer Rouge, & alla trouver le Négiâshi, pour l'informer de son desastre. Mais la Justice divine, disent les Historiens, qui vouloit laisser un exemple mémorable de la punition de ceux qui avoient osé entreprendre la ruine d'un Temple bâti par Abraham, ne voulut pas laisser ce malheureux Prince impuni. Car un de ces oiseaux, exécuteurs de la vengeance du Ciel, le suivit de lieu en lieu dans toute sa route, avec sa pierre au bec; desorte que lorsqu'il fut devant l'Empereur des Abyssins, & qu'il lui faisoit le récit de sa triste avanture, ce Prince lui aiant demandé de quelle espèce étoient ces oiseaux, Abrahah lui montra celui qui voloit sur sa tête; & dans le même tems cet oiseau lui lança sa pierre, & le fit tomber mort, au pied du Trône de l'Empereur.

(b) Je ne sai ou d'Herbelot a pris cette circonstance, que cet homme obtint quelque Charge: il semble seulement s'être glissé dans le Temple, à la dérobée, & s'y être caché.

(c) Il y a des Auteurs qui doutent qu'il eût plus d'un Eléphant, savoir celui qui s'appelloit *Mahmoud*: d'autres lui en donnent treize.

(d) Quand cet Eléphant fut tourné vers la Mecque, il s'agenouilla, & ne voulut point marcher, jusqu'à ce qu'il se tournât brusquement, comme s'il avoit été poussé vers l'Yemen ou vers tout autre lieu que la Mecque. Je ne trouve aucun Auteur, qui dise que Mahmoud mit les autres Eléphans & l'Armée en desordre. Il faut avouer que Mr. d'Herbelot brode un peu.

(e) Les Orientaux disent, que ces pierres n'étoient pas tout-à-fait si grosses que des vesces; mais qu'elles tomboient avec tant de violence, qu'elles brisoient le casque, la tête & tout le corps des hommes (quelques-uns disent même des Eléphans) & les tuoient ainsi. (f) Ces pierres ne tuerent pas tout, ce ne fut que ceux qu'elles touchérent; car plusieurs echappérent, & s'enfuirent avec Abrahah dans l'Yémen: mais ils furent tous tués en chemin, excepté Abrahah. *Abulféda*, & les autres Auteurs que j'ai consultés, ne disent point qu'Abrahah fut tué par une pierre, ni qu'il allât en Ethiopie; mais au contraire, qu'il fut attaqué d'une maladie de Corruption, ensorte que ses reins tombérent par pieces, & qu'il mourut à Sanaa sa Capitale. Ils disent que le seul qui se rendit en Ethiopie, fut un certain *Abu-Jacksum*, dont ils racontent la même histoire, que d'Herbelot fait d'Abrahah. Ce qui a causé la méprise, c'est qu'Abrahah étoit aussi surnommé *Abu-Jacksum*, & que l'on a pris deux differens hommes pour une seule & même personne.

ABRAHAM. Quoique l'Histoire de ce Patriarche soit suffisamment connue, nous ajouterons cependant ici un supplement à ce que Mr. Bayle en a dit; parce que nous aurons occasion de faire part au Lecteur de diverses Remarques, qui peut-être ne lui déplairont point.

Abraham étant âgé de soixante & quinze ans, Dieu lui ordonna de quitter le Pays de sa naissance, & sa parenté (a), & d'aller dans une terre étrangère. En même tems Dieu lui promit beaucoup de bonheur, & une nombreuse postérité; ajoutant, *qu'il seroit bénédiction, & qu'en lui toutes les familles de la Terre (b) seroient bénies* [A]. Abraham obéit, & vint au Pays de Canaan avec Sara sa femme, &

(a) Genèse XII. 1.

(b) Ibid. v. 2. 3.

[A] *Qu'il seroit bénédiction, & qu'en lui toutes les familles de la Terre seroient benies.*] Un grand nombre de Commentateurs entendent cette promesse du Messie, qui devoit être un des descendans d'Abraham, & procurer le Salut à toutes les Nations de l'Univers. Ce qui leur a fait donner ce sens à ces paroles, c'est que S. Paul les applique à Jésus-Christ (1), & que ce qui est dit ici, *en toi*, se trouve expliqué Ch. XXII. 18. par *en ta Semence*: expression que l'Apôtre presse, parce qu'elle est au singulier (2). *Les promesses ont été faites à Abraham, & à sa Semence: il ne dit point, & aux Semences, comme parlant de plusieurs, mais comme d'un seul, & à ta Semence, qui est Christ.* Et le Dr. Sherlock (3) tâche de prouver, que ces paroles ne peuvent recevoir un autre sens. Mais si un Lecteur dépréoccupé, & qui n'auroit jamais entendu parler du raisonnement de S. Paul, examinoit ces paroles selon les règles de la Critique, je ne doute pas qu'il ne leur donnât le même sens qu'à celles-ci de Jacob, lorsqu'il bénit les deux fils de Joseph (4): *Il les bénit, disant: Israel bénira en toi, disant, Dieu te fasse tel qu'Ephraim & Manassé.* Conformément à ce tour d'expression, ces paroles, *en toi*, ou *en ta Semence, toutes les Nations de la Terre seront bénies*, ne signifient autre chose, sinon: Quand quelqu'un voudra souhaiter du bonheur à une Nation, il dira, *Que cette Nation soit aussi heureuse qu'Abraham*, ou, *que la Semence, la Postérité d'Abraham.* Voilà quel semble être le sens naturel & littéral de ces paroles (5). Et pour ce qui est de l'application que S. Paul en fait à Jésus-Christ, Mr. Le Clerc remarque (6), que c'est une manière de raisonner allégorique, fort commune parmi les Juifs dans ce tems-là; & qu'ils pourroient l'employer également contre les Arabes, les Iduméens & les Samaritains, qui se glorifient aussi d'être la Postérité ou la Semence d'Abraham: les Juifs peuvent dire, que la promesse ne parlant que *d'une Semence*, elle doit nécessairement se rapporter aux seuls descendans d'Isaac, exclusivement à la postérité des autres enfans d'Abraham. Il y a plus: à considérer ce raisonnement en lui-même, il n'est rien moins que solide, parce que le mot זרע (*Zerah, Semence*, est un mot *collectif*, qui signifie en général Postérité, soit qu'il s'agisse d'une, ou de plusieurs Nations. Les Savans ont même remarqué, que les Hébreux n'employent jamais ce terme au pluriel, que pour signifier les Graines ou les Semences des Plantes. Cependant, puisque cette méthode allégorique étoit en usage parmi les Juifs, S. Paul pouvoit très bien en faire usage contre eux. Mais ce n'est pas sur de pareilles Allégories, que le Christianisme est fondé: Il a pour appuis la Résurrection, les Miracles de Jésus-Christ & des Apôtres &c. (7). Qu'il nous soit permis de remarquer ici: „ Que dans ce siècle de Pyrrhonisme, où le Christianisme est si vivement attaqué, & „ comme assiégé de près, le vrai moyen de le défendre „ n'est pas d'aggrandir ses fortifications, & de faire enforte que pour le mettre à couvert des insultes des assié- „ geans,

(1) Galat. III. 8.

(2) Ibid. v. 16.

(3) *De l'usage & des fins de la Prophétie*, Disc. V.

(4) Genèse XLVIII. 20.

(5) Voy. Hammond, *Not. sur Gal.* III. 8.

(6) In Galat. III. 16.

(7) Clerc, *loc. cit.*

& Lot fils de son frère. Après y avoir voyagé de côté & d'autre, la famine qui survint l'obligea d'aller en Egypte. Sa femme, quoique déja sur l'âge *, étoit encore fort belle. Abraham, craignant qu'elle ne donnât dans la vue aux Egyptiens, & qu'ils ne le tuassent pour en jouïr, s'ils la connoissoient pour sa femme, la pria de dire qu'elle étoit seulement sa sœur, *afin qu'à cause d'elle* les Egyptiens *lui fissent du bien* (c) [B]. Sara y consentit, & elle ne fut pas longtems à trouver l'occasion d'exercer sa complaisance & son obéïssance à cet égard; car ils ne furent pas plutôt arrivés en Egypte, qu'elle fut enlevée & conduite dans la maison de Pharao, qui croyant qu'elle n'étoit que sœur d'Abraham, avoit dessein d'en faire sa femme: mais Dieu l'aiant affligé d'une plaie, il découvrit la tromperie, & renvoya Sara à son mari, en lui faisant des reproches de son deguisement [C]. Abraham quitta ensuite l'Egypte, *étant devenu très puissant en bêtail, en argent & en or* (d); & il revint au Pays de Canaan, où Dieu trouva à propos de lui renouveller les promesses qu'il lui avoit faites, & de l'assurer que sa postérité posséderoit ce Pays, où il demeuroit alors comme étranger. Cette même promesse fut réïtérée encore dans la suite; & Abraham aiant témoigné quelque defiance (car *il dit, Seigneur Eternel, à quoi connoitrai-je que je le posséderai* (e)?) Dieu confirma sa promesse par un Miracle [D]. Pendant tout le tems dont on vient de parler, Abraham n'avoit point eu d'enfans, ni même apparence

* Elle avoit dans ce tems-là environ 66 ans.

(c) Genèse XII. 12. 13.

(d) Genèse XIII. 2.

(e) Genèse XV. 8.

„ geans, on ait besoin de plus de secours qu'il n'en peut „ aisément fournir: mais plutôt, comme d'habiles Ingénieurs, de démolir ses foibles dehors, qui ne servent „ qu'à couvrir & à loger l'ennemi, qui peut de là le battre en ruïne avec plus de succès; & de se renfermer „ dans ses retranchemens naturels & solides, qui se trouveront à la fin imprenables (8).

(8) *A Defense of the Letter to Dr. Waterland* p. 5.

[☞ La cause du Christianisme en général n'est pas si fort intéressée dans cette question, qu'on semble le supposer ici. Je ne crois pas qu'aucun Théologien ait jamais entrepris de fonder sur la promesse faite à Abraham, la vérité de la Religion Chrétienne. On peut en avoir fait usage dans la dispute avec les Juifs; mais qui ne sait que l'objet de cette dispute est, à bien des égards, différent de celui de la dispute qui s'agite avec les Déïstes? N'est-il pas à craindre qu'en suivant la méthode de quelques Critiques modernes, on ne s'expose aux attaques d'un Ennemi, en tâchant d'avoir de l'avantage sur un autre? Quoi qu'il en soit, s'il y a quelque difficulté dans le sens, qui détermine la promesse faite à Abraham à porter sur le Messie; celui que l'on veut y substituer en est-il exempt? En voici une, qui paroît mériter quelque réfléxion. Après qu'Abraham a donné à Dieu la plus éclatante preuve de sa foi & de son obéïssance, par le Sacrifice de son Fils unique; cet Etre infini, pour le récompenser des pénibles efforts qu'il avoit faits, lui renouvelle les promesses qu'il lui avoit faites, & lui dit: *En ta Semence seront benies toutes les Nations de la Terre.* Cela ne signifie, selon les Critiques dont nous parlons, autre chose sinon: Quand quelqu'un voudra souhaiter du bonheur à une Nation, il dira: *Que cette Nation soit aussi heureuse qu'Abraham, ou que la Semence, la Postérité d'Abraham.* Mais étoit-ce là une si grande récompense, une récompense proportionnée à une foi si admirable, à une obéïssance si héroïque, que celles dont Abraham venoit de donner de si brillantes preuves? L'Auteur de l'Epitre aux Hébreux, au Ch. XI. ne permet pas de douter que la foi d'Abraham ne portât ses vues sur des objets plus nobles qu'une prospérité mondaine; & indépendamment de son témoignage, on ne peut guères concevoir, qu'un homme capable des efforts que ce saint Patriarche avoit faits, & prêt à consommer un aussi terrible Sacrifice que celui auquel il s'étoit déterminé, bornât ses espérances à des biens terrestres. Encore moins peut-on concevoir, dans cette supposition, que le Scrutateur des cœurs, qui connoissoit la noblesse des vues d'Abraham, se soit borné, dans une occasion où il veut lui témoigner combien il lui étoit cher, à lui promettre un aussi mince avantage, que celui qu'on veut que la promesse exprime; & qu'il n'ait fait envisager à Abraham aucune bénédiction spirituelle, auxquelles sa foi persuade naturellement qu'il étoit du moins aussi sensible qu'aux temporelles. J'ajouterai ici la solide remarque du judicieux Mr. Shuckford (9). „ Cette expression, dit-il, *benir une* „ *personne en un autre*, particuliérement lorsqu'elle est ex„ pliquée par cette addition, *Dieu te fasse comme à un tel*, „ (ce qui est le cas de la bénédiction d'*Ephraïm* & de *Ma„ nassé*) se comprend aisément. On voit sans difficulté, „ qu'elle signifie que cette personne est proposée en ex„ emple des bénédictions, ou des biens que l'on souhai„ te. Il n'est pas nécessaire de recourir ici au génie par„ ticulier de la Langue Hébraïque .... Mais il n'en est „ pas de même de cette autre expression, *une personne se„ ra bénie en toi*, ou *par toi*. Lorsqu'elle est ainsi seule, „ sans aucune addition qui en détermine le sens, elle si„ gnifie évidemment, *tu béniras*, ou *tu rendras cette per„ sonne heureuse, en étant le moyen ou la cause de sa prospé„ rité.* Dans un endroit l'expression est, *Israel bénira en* „ *toi*; & le sens est clair, parce qu'il est dit, comment „ Israel bénira, savoir en disant, *Dieu te fasse tel qu'E„ phraïm & Manassé!* Dans l'autre passage il y a, *toutes* „ *les Familles de la Terre seront benies en toi*, ou *par toi*: „ c'est-à-dire, seront rendues heureuses par toi; car c'est„ là le sens naturel de cette expression. Dans le Ch. „ XLVIII. de la Genèse, le verbe *bénir* est actif, au-lieu „ que Genèse XII. 3. & XXII. 18. il est passif; ce qui „ fait une grande différence. ADD. DU TRAD.]

(9) *Hist. Sacrée & Prof.* T. I. L. V. p. 281.

[B] *Afin qu'à cause d'elle les Egyptiens lui fissent du bien.*] Fauste le Manichéen calomnioit Abraham à cette occasion, comme si en faisant passer Sara pour sa sœur, il n'avoit en d'autre dessein que de s'attirer des présens de la part du Roi d'Egypte & de celui de Guérar (10): ce qui marqueroit certainement un grand fond d'avarice, pour ne rien dire de pis (11). Les paroles du Patriarche doivent s'entendre, comme s'il avoit dit: *Afin qu'ils ne me fassent aucun mal à cause de vous, & qu'ils ne m'ôtent pas la vie pour vous posséder.* Abraham pouvoit regarder comme une faveur, de ne recevoir aucun tort de la part des Egyptiens. C'est la remarque de Mr. Le Clerc, que nous soumettons au jugement du Lecteur.

(10) Genèse XX. 2. 14.

(11) *Le Clerc* sur Gen. XII. 13.

[C] *En lui faisant des reproches de son déguisement.*] Il avança une fausseté manifeste, en disant que Sara étoit sa sœur. Mentir n'est autre chose, que parler, ou agir, de manière & à dessein de persuader aux autres, que ce que nous savons être faux, est vrai. Or dans quelle vue Abraham dit-il que Sara étoit sa sœur? N'étoit-ce pas pour assurer aux Egyptiens qu'elle n'étoit point sa femme? Ainsi il pécha toujours contre la vérité, quand même Sara auroit été réellement sa sœur; car ce n'est pas le son des paroles qu'il faut considérer, mais leur sens, & le but dans lequel elles sont prononcées. Ce ne fut pas seulement dans cette occasion, & avec Abimélech, qu'Abraham dissimula; il le fit aussi dans une autre occasion, bien plus importante. Lorsqu'il alloit pour sacrifier son Fils, en laissant ses deux Serviteurs, il leur dit: *Demeurez ici avec l'âne; moi & l'enfant irons jusques-là pour adorer, & puis nous reviendrons* (12). Mr. Saurin (13) examine cette question, mais il la laisse indécise. „ Croira-t-on qu'A„ braham parloit par un esprit prophétique, & que c'est „ à cela que S. Paul fait allusion, lorsqu'il dit que ce Pa„ triarche *avoit estimé que Dieu pouvoit ressusciter Isaac* (14)? „ Mais cet esprit prophétique, en le disculpant d'une „ faute, ne diminue-t-il point de la grandeur de son Sa„ crifice? Y aura-t-il un grand effort d'obéïssance à avoir „ percé le flanc d'un Fils, qu'il savoit par révélation de„ voir ressusciter bientôt? Supposera-t-on qu'Abraham se „ proposoit de rapporter les os d'Isaac? Mais cette sup„ position n'est-elle pas plutôt d'un esprit qui veut don„ ner une solution à quelque prix que ce puisse être, que „ de celui qui la donne réellement? Un homme qui va „ réduire son fils en cendres par un Holocauste, peut-il „ se prometre d'en rapporter les os? Et quand il les „ auroit rapportés en effet, auroit-il pu dire en sincérité, „ *nous reviendrons, moi & l'enfant?* Quoi qu'il en soit „ sur cette question, & quand Abraham ne pourroit pas „ être disculpé de mensonge sur cet article, (ce que „ nous ne décidons pourtant point) il est certain que sa „ faute paroitra légère, quand on la comparera avec ce „ qu'il y eut d'héroïque dans son obéïssance."

(12) Genèse XXII. 5.

(13) *Discours sur la Bible*, T. I. Disc. 20. Ed. in-8.

(14) Héb. XI. 19.

Nous nous contenterons de remarquer, que la plupart des Jurisconsultes, & particuliérement Grôtius, Puffendorf & Mr. Barbeyrac, prétendent, que lorsqu'un mensonge ne peut avoir aucune fâcheuse conséquence, & que l'on peut prévenir par-là un grand mal, ou procurer un grand bien, il n'est point criminel. Et c'étoit-là certainement le cas d'Abraham, dans l'occasion dont nous avons parlé; comme tout homme dégagé de préjugés en conviendra, je m'assure. Il n'est pas nécessaire d'avertir, que quand on parle d'un grand mal, & d'un grand bien, cela doit s'entendre par comparaison. Un moindre mal est un bien en comparaison d'un plus grand mal, & un moindre bien est un mal en comparaison d'un plus grand bien.

[D] *Dieu confirma sa promesse par un Miracle.*] Le Miracle est rapporté Genèse XV. 17. & le Lecteur peut consulter le judicieux Mr. Shuckford sur ce passage (15). Nous remarquerons ici, que la défiance d'Abraham ne peut être blâmée: c'étoit la seconde fois que Dieu lui promettoit une nombreuse postérité, & il n'avoit pas encore d'enfans: sa femme étoit stérile, & ils étoient tous deux déja avancés en âge; ensorte que le Patriarche pouvoit soupçonner que les Révélations qu'il avoit, n'étoient que des songes & des illusions. Il y eut donc de la prudence à lui, de souhaiter que Dieu les confirmât par un Miracle. Il est bien vrai, que les Prodiges & les Miracles ne prouvent pas toujours la divinité d'une Révélation; mais lorsque ce que l'on suppose révélé n'a rien d'incompatible avec les devoirs moraux, & avec ce que nous connoissons des Perfections Divines, & est appuyé d'un Miracle, la saine Raison dicte, que l'on doit croire que c'est la Divinité elle-même qui se révéle: autrement il seroit impossible que Dieu révélât quelque chose que ce soit au Genre humain. Mr. Le Clerc observe sur la question d'Abraham, qu'on peut

(15) *Hist. Sacrée & Profane*, T. I. p. 292. note b.

parence d'en avoir aucun, car *sa femme étoit stérile* (f); c'est pourquoi *elle lui dit: Vien, je te prie, vers ma Servante; peut-être serai-je édifiée de par elle* (g). Abraham consentit à sa demande, & Agar eut un fils, qui fut nommé *Ismael* (h). Dans la suite, Dieu traita de nouveau Alliance avec le Patriarche, & lui changea son nom [E] d'*Abram* en celui d'*Abraham*; & pour sceller l'Alliance, il ordonna au Patriarche de se circoncire, lui & tous les mâles de sa famille. Il faut remarquer, que cette Cérémonie ne fut établie qu'après qu'Abraham fut de retour d'Egypte; d'où il semble qu'on pourroit conclurre, que ce ne fut pas d'Abraham que les Egyptiens reçurent ce Rite. On trouvera dans les Remarques, quelques réfléxions sur ce sujet [F]. Dieu aiant fait cette Alliance avec Abraham, lui promit dans le même tems, qu'il auroit un fils de Sara sa femme. Cette promesse surprit le Patriarche, qui étoit alors âgé de près de cent ans (i), & sa femme de près de quatrevingt-dix: mais Dieu aiant réitéré sa promesse, Abraham y crut; & pour prouver sa foi & son obéïssance, il se circoncit d'a-

(f) Genèse XI. 30.
(g) Genèse XVI. 2.
(h) Voyez l'Article AGAR.
(i) Genèse XVII. 17. il est dit qu'Abraham étoit alors âgé de cent ans; mais vf. 24 il est dit qu'il n'en avoit que quatre-vingt-dix-neuf.

peut l'entendre dans ce sens: *Comment connoîtrai-je, quand le tems sera venu que je posséderai le Pays de Canaan?* (*Quomodo cognoscam, tempus adesse, quo mihi Chanabanitis possidenda tradetur*) (16). Question à laquelle Dieu répond, que la postérité d'Abraham seroit affligée pendant quatrecens ans dans un Pays étranger (17); & qu'à la quatrième génération, ils retourneroient au Pays de Canaan (18).

(16) In Genes. XV. 8.
(17) Genèse XV. 13.
(18) Vers. 16.

[☞ Je ne sai si l'on ne donne pas prise aux incrédules, en supposant qu'Abraham pût soupçonner que les Révélations qu'il avoit, n'étoient que des songes & des illusions. Du moins me paroit-il, que ce Patriarche ne put avoir aucun doute sur la divinité de la Révélation qui lui étoit adressée; & il me semble que l'on peut assigner une raison bien plus naturelle, de la demande qu'il fit à Dieu. Que le Patriarche ne pût douter de la divinité de la Révélation, c'est ce qui me paroit évident, si l'on fait réfléxion, que c'étoit ici la quatrième fois que Dieu se révéloit à lui, & qu'il s'étoit conduit en homme bien convaincu qu'il n'agissoit que par les ordres du Ciel. Il avoit quitté sa patrie; & il n'étoit ni d'un âge ni d'un caractère à faire une pareille démarche, sans une pleine conviction de la divinité de la Révélation. Lorsque Dieu se révéla à lui pour la seconde fois, après qu'il fut arrivé au Pays de Canaan, Moïse remarque, *qu'il bâtit un Autel à l'Eternel qui lui étoit apparu*, Genèse XII. 7. Ce n'est pas là l'action d'un homme qui ait le moindre doute, le moindre soupçon. D'où lui seroient donc venus ces prétendus soupçons, qu'on lui attribue? De ce qu'il n'avoit pas encore d'enfans? de ce que Sara étoit stérile? de ce qu'ils étoient l'un & l'autre âgés? Mais l'Historien Sacré dit en termes exprès, Gen. XV. 6. qu'*Abraham crut à l'Eternel, & que cela lui fut imputé à Justice*. Quel est donc le sens de cette demande: *A quoi connoîtrai-je que je le posséderai?* Qu'on y fasse attention: Abraham ne doute point, ne demande point de Miracle; je ne sai où l'on a pris cette idée, que les paroles du Texte ne réveillent point. Le Patriarche demande à Dieu, à quel caractère il pourra connoitre le tems, l'époque de l'accomplissement de ses promesses. Et la suite fait voir, que c'est-là le sens naturel de la question, puisque Dieu révèle à Abraham le tems précis où il dégagera ses promesses: ce que Mr. Le Clerc a très judicieusement observé, comme on l'a vu ci-dessus. ADD. DU TRAD.]

[E] *Et lui changea son nom.*] C'étoit la coutume des Orientaux, non seulement de donner à leurs enfans des noms qui fussent de bon augure, mais aussi de changer leurs noms, quand il leur arrivoit quelque chose d'extraordinaire. C'est ce dont on trouve divers exemples dans l'Ecriture (19); mais ni Mr. Le Clerc (20), ni Mr. Saurin (21) qui l'a suivi, ne citent aucun passage de l'Histoire Profane.

(19) Genèse XXXII. 28. Ruth I. 20. Dan I. 7. Matth. XVI. 18.
(20) In Genes. XVII. 5.
(21) Diss. sur la Bible, T. I. Disc. 35.
(22) P. 90. Edit. 1804.

[F] *On trouvera dans les Remarques, quelques réfléxions sur ce sujet.*] L'origine de la Circoncision a été depuis peu le sujet d'une dispute très vive: nous allons exposer avec candeur, les raisons proposées de part & d'autre. Cette dispute a été occasionnée par les Remarques suivantes de l'Auteur du *Christianisme aussi ancien que le Monde*. „ Si, „ dit-il (22), on s'en étoit toujours tenu aux notions de „ la Bonté Divine, que la Lumière naturelle fournit, „ les Egyptiens & les autres Nations Païennes n'auroient „ jamais pensé que de *retrancher le prépuce* (ce qui ne se „ peut faire sans beaucoup de douleur & sans danger) pût „ être un devoir religieux, agréable à un Dieu infini„ ment bon & bienfaisant, qui ne fait rien en-vain; beau„ coup moins quelque chose qui se doive retrancher, mê„ me avec un extrême danger & une vive douleur. Si la „ Nature avoit exigé une pareille opération, comme elle „ est la même dans tous les tems, elle l'exigeroit encore. „ Cette institution, comme Marsham (23) & d'autres l'ont „ prouvé, paroit venir des Egyptiens, qui regardoient „ comme des profanes, ceux qui ne l'observoient point; „ & ce fut après qu'Abraham eut été en Egypte, qu'il re„ çut la Circoncision, vraisemblablement pour rendre sa „ postérité agréable aux Egyptiens, dont ils devoient dé„ pendre pendant quelques siècles. Et ce qui rend cette „ pensée d'autant plus vraisemblable, c'est que ce ne fut „ que peu de tems après que Dieu eut ordonné à Moïse „ d'aller en Egypte, que *l'Eternel le rencontra sur le* „ *chemin en l'hôtellerie, & chercha à le faire mourir* (24), „ parce qu'il n'avoit pas circoncis son fils. Et lorsque Jo„ sué circoncit les Israélites, (la Circoncision aiant été né„ gligée pendant leur séjour dans le Désert, qu'ils n'eu„ rent point de commerce avec les Egyptiens) Dieu lui„ même dit, *Aujourd'hui j'ai roulé arrière de vous l'oppro*„ *bre d'Egypte* (25)." Cet Auteur n'aiant point cité les passages, sur lesquels il se fonde, nous les ajouterons ici. Sanchoniathon rapporte l'origine de la Circoncision à Saturne. Ὁ Ἶλος, dit-il, τοῦτ' ἔστιν ὁ Κρόνος τὰ αἰδοῖα περιτέμνεται, ταυτὸ ποιῆσαι καὶ τοὺς ἅμ' αὐτῷ συμμάχους καταναγκάσας. *Ilus, c'est-à-dire Chronus ou Saturne, se circoncit lui-même, & obligea tous ses compagnons d'en faire autant* (26). Hérodote rapporte que c'étoit anciennement la coutume des Egyptiens, de se circoncire par raison de propreté (27). Τὰ αἰδοῖα περιτάμνονται καθαριότητος εἵνεκεν: & il prouva que les Ethiopiens &c. étoient originaires d'Egypte, parce qu'ils observoient la Circoncision: Ὅτι μοῦνοι πάντων ἀνθρώπων Κόλχοι καὶ Αἰγύπτιοι καὶ Αἰθίοπες περιτάμνονται ἀπ' ἀρχῆς τὰ αἰδοῖα. Φοίνικες δὲ καὶ Σύριοι, οἱ ἐν τῇ Παλαιστίνῃ, καὶ αὐτοὶ ὁμολογέουσι παρ' Αἰγυπτίων μεμαθηκέναι. Σύριοι δὲ οἱ περὶ Θερμώδοντα καὶ Παρθένιον ποταμὸν καὶ Μάκρωνες οἱ τούτοισι ἀστυγείτονες ἐόντες ἀπὸ Κόλχων φασὶ νεωστὶ μεμαθηκέναι, οὗτοι γάρ εἰσιν οἱ περιταμνόμενοι ἀνθρώπων μοῦνοι, καὶ οὗτοι Αἰγυπτίοισι φαίνονται ποιεῦντες κατὰ ταὐτά. αὐτῶν δὲ Αἰγυπτίων καὶ Αἰθιόπων οὐκ ἔχω εἰπεῖν ὁπότεροι παρὰ τῶν ἑτέρων ἐξέμαθον (28). „ Les habitans de Colchos, les Egyptiens & „ les Ethiopiens, sont les seuls qui observent de tout tems „ de se faire circoncire: car les Phéniciens & les Syriens „ de la Palestine avouent qu'ils l'ont appris des Egyp„ tiens. Mais les Syriens, qui habitent les rives du Ther„ modon & du Parthénie, & les Macroniens leurs voisins, „ prétendent qu'ils l'ont appris de ceux de Colchos. Ce „ sont-là les seules Nations qui pratiquent la Circonci„ sion: en quoi ils imitent les Egyptiens. Mais si ceux-ci „ l'ont reçue des Ethiopiens, ou si les Ethiopiens la tien„ nent d'eux, c'est ce que je ne puis dire." Joseph remarque sur ce passage, que de tous les Peuples de la Palestine, il n'y avoit que les Juifs, qui se fissent circoncire. Τῶν δὲ Παλαιστίνην κατοικούντων μόνοι τοῦτο ποιοῦσιν Ἰουδαῖοι (29). Mais il n'objecte rien, sur ce qu'Hérodote dérive cette coutume de l'Egypte. Diodore de Sicile dit aussi que les Peuples de la Colchide circoncisoient leurs enfans (aiant appris cet usage par une ancienne Tradition): διὸ καὶ παρὰ τοῖς γένεσι, τούτοις ἐκ παλαιοῦ τὸ περιτέμνειν τοὺς γεννωμένους παῖδας, ἐξ Αἰγύπτου μετενηνεγμένου τοῦ νομίμου (30). Voilà quels sont les principaux Argumens, que l'on produit pour prouver que la Circoncision est originairement un Rite Egyptien. Et l'on a remarqué de plus, que les Egyptiens étoient si amoureux de leurs propres Cérémonies, & qu'ils méprisoient celles des autres Nations à un tel point, qu'ils se seroient regardés comme souillés, s'ils avoient conversé familièrement avec des étrangers (31). Scrupuleusement attachés aux coutumes de leurs ancêtres, dit Hérodote, ils n'en recevoient point d'autres, πατρίοισι χρεώμενοι νόμοισι ἄλλον οὐδένα ἐπικτέωνται (32) Bien des gens, dit Mr. Le Clerc (33), ne peuvent se persuader, que Dieu ait institué une Cérémonie si difficile à pratiquer, si indécente lorsqu'il s'agit de personnes d'âge, & si peu utile à l'avancement de la Piété & de la Vertu; & c'est ce qui leur fait croire, qu'Abraham l'aiant vu pratiquer en Egypte, & par les Serviteurs qu'il avoit emmenés avec lui de ce Pays-là, instruit d'ailleurs de ce que les Egyptiens alléguoient pour justifier une coutume si déraisonnable en elle-même, il crut devoir l'imiter; & que Dieu, par un effet de sa bonté infinie, voulut bien condescendre à la foiblesse d'Abraham, jusqu'à lui prescrire un Rite, que le Patriarche avoit déja approuvé dans les autres. Mr. Le Clerc ne décide pourtant pas la question, mais laisse la décision au jugement du Lecteur, qu'il renvoie à Spencer (34).

(23) Canon Chron. p. 71. Edit. Francof. in-4.
(24) Exod. IV. 24.
(25) Josué V. 9.
(26) Eusèbe Prap. Evang. L. I p. 18 apud Marsham Can. Chron. p. 73.
(27) Herodot. L. II. c. 37. apud eund. p. 74.
(28) Herodot. L. II. c. 104. & Strabo L. XVII. p. 524.
(29) Joseph Contre Apion, L. I. ch. 8.
(30) Diod. Sic. L. I. p. 17.
(31) Clericus in Genes. XVII. 10.
(32) Herodot. L. II. c. 79. & 91.
(33) Ubi supra.
(34) De Leg. Hebr. L. I. c. 4. §. 4.

Voyons à présent les Raisons de ceux qui soutiennent que la Circoncision est d'institution Divine, & qu'elle ne vient d'aucun Peuple du Monde. Ils répondent d'abord sur le passage de Sanchoniathon, que l'on ne peut faire grand fonds sur son témoignage, par rapport à un point d'une si grande antiquité: outre qu'ils prétendent qu'Ilus n'est autre qu'Abraham lui-même; c'est ce que Mr. Schuckford a porté presque jusqu'à la démonstration (35). Et pour ce qui est des autres Auteurs Profanes qu'on cite, on répond en général, qu'ils n'ont eu guères de connoissance de l'Histoire des tems qui ont précédé la guerre de Troie; & quand ils disent qu'une chose étoit ἀπ' ἀρχῆς, *dès le commencement*, ils entendent par-là, qu'elle étoit d'une grande antiquité, d'un tems inconnu (36).

2. Il paroit clairement par l'Ecriture, que c'est Dieu lui-même qui a institué la Circoncision, pour être un Sceau de l'Alliance qu'il avoit traitée avec Abraham. Delà vient qu'elle devoit être observée par chaque descendant d'Abraham, sous peine d'être retranché du Peuple, s'il la négligeoit (37).

3. Cette Cérémonie fut établie pour distinguer les Juifs des autres Nations; ce qui n'auroit servi de rien, si la Circoncision avoit été déja pratiquée en Egypte.

(35) Hist. Sacrée & Profane T. II. p. 27.
(36) Shuckford ib. T. I. p. 515.
(37) Spencer de Leg. Hebr. L. I. c. 4. §. 4.

4. Il

(k) Ibid. v. 29.

d'abord lui-même, & Ismael son fils, qui avoit treize ans (k), *& tous les hommes de sa maison, tant ceux qui étoient nés dans la maison, que ceux qui avoient été achetés par argent.* Au bout d'un an, Sara eut un fils, conformément à la promesse de Dieu. Mais quand Isaac eut atteint l'âge de quinze, ou selon d'autres, de vingt-cinq ans, il plut à Dieu de *tenter* [G] Abraham, en lui ordonnant d'offrir ce fils bien-aimé en Holocauste. Le Patriarche obéit, & il avoit déja le bras levé pour égorger la Victime, lorsque l'Ange de l'Eternel l'appella, & empêcha la consommation du Sacrifice, en lui déclarant que Dieu étoit satisfait de la promptitude de son obéissance. Ce Sacrifice d'Abraham, quoiqu'il n'ait pas été consommé, a fourni aux Incrédules un spécieux prétexte d'attaquer la divinité de l'Histoire de Moïse. Nous examinerons leurs Objections, & nous y répondrons, dans les Remarques [H]. Abraham eut plusieurs autres enfans, d'une femme nommée *Kétura*; mais il n'est pas certain si elle a été réellement sa femme, & s'il l'épousa après la mort de Sara *. Ce Patriarche mourut en *bonne vieillesse*, âgé de cent soixante & quinze ans.

* Voyez l'Article KETURA.

Les Mahométans ont une haute estime pour Abraham, & voici de quelle manière ils racontent son Histoire. Ce Patriarche, disent-ils, nâquit en Chaldée; & Dieu s'étant révélé à lui, il commença sa Mission en allant à la Mecque, & en y bâtissant le Temple, qu'on y a depuis tant révéré. Après son retour, il déclara qu'il étoit un *Prophète envoyé de Dieu*, & l'alla dire au Roi de Chaldée nommé *Nimroud* (c'est ainsi qu'ils prononcent le nom de *Nembroth*), lequel étoit Idolâtre, avec tout son Royaume, adorant, entre autres Idoles, *le Feu*, de même que leurs Voisins. Abraham le trouva à *Urga* Ville de Mésopotamie, qui depuis a été nommée *Caramit*, & qu'on nomme à présent *Diarbékir*, où étoit le grand Temple, dédié au Feu. Il l'exhorta publiquement à quitter le culte du Feu, & à renoncer à son Idolatrie, pour adorer le vrai Dieu. Nembroth fort irrité consulta les Mages, qui étoient les Prê-

tres

4. Il n'y a guères d'apparence que les Egyptiens & les autres Nations aient établi de si bonne heure une Cérémonie, qui ne peut s'observer qu'avec beaucoup de douleur. On ne peut douter qu'ils n'eussent eu de l'horreur pour un usage si pénible & si desagréable, si quelque raison importante ne les avoit engagés à l'introduire parmi eux. Mais quelle autre raison assignera-t-on que celle-ci, qu'ils avoient appris, soit des Israélites, soit de leurs Ancêtres, que Dieu lui-même l'avoit institué (38)?

(38) Id. ib.

5. Il n'est pas concevable que Dieu, traitant solennellement Alliance avec Abraham, ait voulu la confirmer par une Cérémonie, qui étoit déja en usage parmi les Egyptiens idolatres; sur-tout Abraham aiant été en Egypte, & ne pouvant ignorer qu'ils étoient circoncis (39).

(39) Id. ib.

6. Enfin, si l'on ne reconnoit que la Circoncision doit son origine à l'ordre donné à Abraham sur ce sujet, on ne peut que très difficilement rendre raison de ce que de toutes les Nations Paiennes, il n'y a que les suivantes qui pratiquent la Circoncision, savoir, les Phéniciens, les Egyptiens, ceux de Colchos, les Ethiopiens, les Iduméens, les Troglodytes, les Humérites, les Sarazins & les Turcs. Car qu'il n'y ait que ces Peuples-là qui se circoncisent, c'est ce qui paroit par le témoignage des anciens Auteurs, cités par Grotius (40). Mais si nous supposons qu'Abraham est le prémier qui ait pratiqué la Circoncision, il est aisé de rendre raison de ce que ces Nations sont les seules qui l'observent. Car Grotius prouve par des autorités incontestables, que tous ces Peuples (excepté les Egyptiens & les Pheniciens) tirent leur origine d'Abraham par Ismael, par les Enfans de Kétura, par Esaü, & par les dix Tribus dispersées (41). Voilà quelles sont les principales Raisons, qu'on allègue pour & contre l'origine divine de la Circoncision: & à l'exemple de Spencer, nous abandonnons la décision au Lecteur.

(40) *De Verit. Rel. Christ.* L. I. § 16. Note 66.

(41) Spencer *ubi sup.*

[G] *Il plut à Dieu de tenter Abraham.*] Il paroit d'abord étrange, que Dieu soit dit ici (42) *tenter* un homme: sur-tout puisque S. Jaques (43) nous apprend, *que Dieu ne peut être tenté de maux, & qu'aussi il ne tente personne.* Et certainement si Dieu connoit non seulement tout ce qu'un homme voudra faire, mais aussi tout ce qu'il peut faire dans toutes les circonstances possibles, s'il pénètre les replis les plus cachés de son cœur, il semble qu'il n'a pas besoin de le mettre à l'épreuve. Ceux qui soutiennent que Dieu tenta véritablement Abraham, disent que ce ne fut pas proprement pour connoitre lui-même, mais pour faire connoitre aux autres la grandeur de la foi du Patriarche. Mais Mr. Le Clerc remarque très bien, qu'il n'y a rien de plus ordinaire dans l'Ecriture que cette expression. Il croit donc que ce ne fut qu'un Ange, qui pour connoitre jusqu'où Abraham portoit la piété, voulut éprouver le Patriarche par cet ordre extraordinaire (44). Au reste, comment cette pensée peut s'accorder avec l'Histoire d'Abraham, & avec les éloges que S. Paul donne à sa foi, c'est ce que nous laissons au jugement du Lecteur. [☞ Mr. Le Clerc n'est pas l'auteur de cette pensée; c'est Episcopius *, qui l'a proposée le prémier. Mais il est aisé de voir, qu'elle est plus singulière que solide. ADD. DU TRAD.]

(42) Genèse XXII. 1.

(43) Jaq. I. 13. où l'Apotre employe le même terme *πειράζω*, dont les Septante se servent Gen. XXII. 1.

(44) *Clericus ad hunc locum.*

* Episcopius, *Instit. Theol.* L. II. c. 9. p. 42.

[H] *Nous examinerons leurs Objections, & nous y répondrons.*] Qu'un Etre miséricordieux, qui ne peut se plaire à rendre ses créatures malheureuses, exige des Sacrifices de Victimes humaines, & ordonne à un Père de consumer son Fils par le feu, c'est, dit-on, ce qui ne peut jamais s'accorder avec la Raison. Et que le Père du Genre-humain prenne plaisir à des actions cruelles, c'est ce qui est absolument incompatible avec son *caractère moral.* Si la nature des choses est le fondement de sa conduite, & la règle de ses actions, comment peut-on concevoir qu'il commande une chose, qui bien loin de procurer quelque bien à l'homme, ne peut que le rendre malheureux? Mr. Chubb croit, que la chose commandée à Abraham étoit moralement mauvaise (45); & il y a lieu de croire, que tout homme capable de sentiment, pensera de la même manière. Comment donc un pareil ordre a-t-il pu venir d'un Etre bon & bienfaisant? Ou si nous supposons que la chose n'étoit pas injuste en elle-même, elle devoit du moins paroitre telle à Abraham: ce qui revient au même. Comment pouvoit-il croire, que le même Dieu qui lui avoit promis un Fils, qui le lui avoit donné dans sa vieillesse, & qui l'avoit assuré que par le moyen de ce Fils il deviendroit le Père d'une nombreuse Postérité, lui ordonnât à présent d'offrir ce Fils bien-aimé en holocauste? Abraham ne devoit-il pas soupçonner que cet ordre étoit une illusion du Démon, puisqu'il étoit non seulement contraire aux promesses de Dieu, mais aussi à sa nature bienfaisante?

(45) *Suppl. to the Previous Question*, p. 18.

On peut répondre, 1. Qu'Abraham aiant eu un commerce si fréquent & si familier avec Dieu, ne pouvoit se tromper sur le caractère des révélations qui venoient de sa part. L'on doit supposer, que Dieu voulant exiger d'Abraham un si pénible Sacrifice, s'est révélé avec une clarté & une évidence si lumineuse, qu'il n'a pu rester ni doutes ni soupçons au Patriarche sur l'origine céleste de l'ordre qui lui étoit adressé. Que Dieu puisse se révéler de cette manière, c'est ce qu'on ne peut contester, dès qu'on reconnoit sa puissance infinie. Supposant donc qu'Abraham étoit pleinement convaincu que le commandement venoit de Dieu, je répons en 2. lieu, Que l'injustice de l'action ne pouvoit mettre obstacle à la promptitude de son obéissance; il devoit naturellement raisonner de la manière suivante: „ Ce commandement que je reçois me paroit cruel & injuste, contraire à la Bonté de Dieu, & semble anéantir toutes ses promesses. Mais je sai que ce Père de miséricorde ne permettra pas que je tombe dans une erreur invincible; le fréquent commerce que j'ai eu avec lui, me persuade, que cet ordre part immédiatement de lui; & quoiqu'il me semble cruel d'immoler mon propre Fils, Dieu est puissant pour le récompenser d'une autre manière. Quoique ce Sacrifice, que Dieu exige de moi, paroisse incompatible avec ses prémières promesses, il est pourtant fidèle, il est infiniment sage; il trouvera quelque autre voie pour accomplir ses promesses, quand il devroit même pour cela ressusciter mon Fils des morts (46). J'ai d'autant plus de panchant à me le persuader, que Dieu m'a donné ce Fils dans un tems où ma femme étoit comme morte par rapport à la fécondité, & hors d'état d'avoir des enfans (57). Celui qui m'a donné un Fils dans ma vieillesse, est en état de le ressusciter d'entre les morts après que je le lui aurai offert en holocauste, conformément à l'ordre exprès que j'en ai reçu de lui." En raisonnant de cette manière, Abraham pouvoit très bien être persuadé, que Dieu avoit de bonnes raisons d'exiger de lui ce Sacrifice, quoique la chose fût de sa nature moralement mauvaise. Mais comment peut-on concevoir, que Dieu lui-même ait commandé un Sacrifice si inhumain, que l'on doit supposer contraire à sa nature bienfaisante? On peut répondre à cela par les paroles de l'ingénieux Mr. Chubb (48): *Que Dieu ne donna point cet ordre dans l'intention qu'il s'exécutât, mais pour prendre occasion de-là de faire connoitre à Abraham & à toute sa Postérité l'injustice des Sacrifices humains.* Si cette solution ne satisfait point, qu'il nous soit permis de hazarder une conjecture. C'est une chose assez connue, que l'Ecriture attribue souvent à Dieu des actions, comme s'il en étoit immédiatement l'auteur, quoiqu'il les permette seulement par sa Providence. On convient aussi, que les Nations parmi lesquelles Abraham conversoit, avoient coutume de sacrifier leurs Enfans à leurs fausses Divinités. Pourquoi ne pourroit-on pas supposer qu'Abraham fut disposé à donner au vrai Dieu la même preuve d'amour & de foi, que les Paiens donnoient à leurs Idoles? Bien loin que cela diminue en rien le prix de sa foi, au contraire cela en prouve la grandeur, puisqu'il se confia en Dieu jusques au point de se résoudre à lui immoler son Fils unique, malgré la promesse qu'il lui avoit faite, que ce seroit par le moyen de ce Fils qu'il deviendroit Père d'une nombreuse Postérité. Dieu agréa le motif de la résolution d'Abraham, mais il abhorra le Sacrifice même: & pour faire voir qu'il le détestoit, il arrêta Abraham, avant qu'il eût accompli son dessein.

(46) Hebr. XI. 19.

(47) Rom. IV. 18. 19. Voy. Shuckford *Hist. Sacr. & Prof.* T. II. p. 20.

(48) *Supplem. to the Previous Quest.* p. 12.

tres du Feu, pour savoir quel châtiment il devoit faire d'un tel blasphémateur. Ils répondirent, qu'il falloit le livrer au Feu. Sur cela le Roi fit préparer un grand bucher, & fit mettre Abraham dessus; mais le Feu n'y voulut point prendre: de quoi Nembroth étant fort consterne, il en demanda la raison aux Mages. Ils répondirent, qu'il y avoit un Ange qui voloit à l'entour du bucher, & qui empêchoit qu'il ne s'allumât. Le Tyran demanda s'il n'y avoit pas moyen de le chasser. Ils répondirent qu'il y en avoit un, savoir, de faire commettre contre le bucher quelque action abominable; parce que l'Ange s'enfuiroit, de peur de la voir. Nembroth ordonna là-dessus à un jeune-homme, qui étoit là, de commettre inceste avec sa sœur, en présence de tout le monde: mais l'Ange ne se retira pourtant point, il demeura toujours auprès d'Abraham. Nembroth, confus & enragé, chassa Abraham de sa présence & de son Royaume (l). Les Persans ont tiré ces Contes des Rabbins, qui prétendent qu'Abraham fut retiré du feu des Chaldéens. (Voyez la Remarque [A] de l'Article ABRAHAM, dans Mr. Bayle, & la Note marginale (14).) Les Mahométans racontent aussi, que Nembroth fit la guerre à Abraham, & qu'étant prêt de se jetter sur lui avec ses Troupes, il lui envoya dire: *O Abraham, il faut maintenant combattre; où est l'Armée de ton Dieu?* Le Patriarche répondit: *Elle va venir*; & en meme tems le Ciel s'obscurcit, & il vint une nuée de moucherons, qui rongérent les Soldats de Nembroth jusqu'aux os (m). Voyez l'Article IBRAHIM.

(l) Chardin Voyages en Perse, T. IX. p. 234. Ed. in-12.

(m) Id. ib. T. V. p. 18. Note a.

ABRAHAM BEN MEIR, nommé communément ABEN-EZRA, fameux Rabbin, né à Tolede en Espagne (a), selon quelques Auteurs. Il vivoit dans le douziéme Siècle (b). Les Juifs l'appellent ordinairement חכם *Hhacham*, c'est-à-dire *le Sage* [A]. Il excelloit dans la Philosophie, la Médecine, l'Astronomie, & la Poësie. C'étoit aussi un fameux Grammairien. Il étoit Cabbaliste, & Commentateur de l'Ecriture [B]. Il entendoit plusieurs Langues, & particuliérement l'Arabe. C'étoit un homme d'un grand génie, & qui avoit une si grande passion d'augmenter ses connoissances, qu'il passa la meilleure partie de sa vie à voyager. Aprés avoir vu l'Angleterre, la France, l'Italie, la Gréce, & divers autres Pays, il mourut dans l'Ile de Rhodes, dans sa soixante & quinziéme année (c) [C], l'an de J. C. 1165, selon le P. Simon (d). Il a écrit un grand nombre de Livres, & en particulier des *Commentaires sur l'Ecriture*, qu'il explique d'une maniere fort littérale; & au jugement du P. Simon (e), aucun Auteur ne l'a jamais expliquée plus judicieusement. Mais son style est souvent trop concis, & obscur; ce qui a obligé quelques autres Juifs à faire des Explications de ses Commentaires. Nous donnerons les Règles qu'Aben-Ezra prescrit pour l'interprétation de l'Ecriture [D]. Il n'osoit rejetter entiérement la *Cabbale*, quoiqu'il sût tres bien qu'il n'y avoit pas grand fonds à y faire; mais il craignit de s'attirer la haine de ses contemporains, qui y étoient fort attaches, & celle du peuple, qui estimoit beaucoup le Livre nommé *Zohar*, rempli d'explications Cabbalistiques, & qui regardoit cet Ouvrage comme étant d'un grand prix. Aben-Ezra se contenta de dire, que cette manière d'expliquer l'Ecriture n'étoit pas sure; & que s'il falloit avoir égard à la Cabbale de leurs Pères, il n'étoit pas convenable d'y ajouter de nouvelles explications, ni d'abandonner les Saintes Ecritures aux caprices des hommes. Cette circonspection d'Aben-Ezra vint d'une dispute qui s'eleva de son tems parmi les Juifs, sur la manière d'expliquer l'Ecriture. Les Talmudistes vouloient empêcher leurs Disciples d'étudier les Sciences, & prétendoient qu'ils suivissent aveuglement leurs principes; alleguant, que l'étude des Langues & des Sciences humaines étoit devenue criminelle, & avoit été condamnée depuis le tems de l'Empereur Tite, de peur que le peuple, dispersé parmi les Nations, & charmé de la politesse de leurs Ecrits, ne se laissât entrainer à leur Idolatrie (f). C'étoit-là faire dépendre

(a) Jul. Bartolocci Bibl. magn. Rabbin. T. I. p. 56.

(b) Wolf. Bibl. Hebr. Vol. I. p. 72.

(c) Bartolocci ibid.

(d) Catalogue des Auteurs Juifs. Hist. Crit. du V. T. p. 536.

(e) Hist. Crit. du V. T. p. 370.

(f) Basnage Hist. des Juifs, Tom. IX. L. IX. c. 5. p. 144.

[A] *Les Juifs l'appellent* le Sage.] R. David Ganz (1) croyoit ce titre fort au-dessous du mérite d'Aben Ezra; c'est pourquoi il l'appelle *Sapientem magnum & mirabilem*, le grand & admirable Sage. Et le P. Simon (2) dit, qu'Aben-Ezra étoit un des plus savans Rabbins qu'il y ait jamais eu parmi les Juifs.

[B] *Commentateur de l'Ecriture.*] Au lieu de suivre la méthode ordinaire de ceux qui l'avoient précédé, il étudia le sens grammatical & littéral des Auteurs Sacrés, & il le développa avec tant de pénétration & de jugement, que les Chrétiens mêmes le préférent à la plupart de leurs Interprètes. Il a montré le chemin aux Critiques, qui soutiennent aujourd'hui que le Peuple d'Israel ne passa point au travers de la Mer Rouge; mais qu'il y fit un cercle pendant que l'eau étoit basse, afin d'engager Pharaon à les suivre, & qu'il fut submergé par le montant (3).

[C] *Dans sa soixante & quinziéme année.*] C'est ce qui paroit par ce qu'il dit lui-même, lorsqu'il sentit les approches de la mort. Il s'appliqua ce qui est dit d'Abraham (4): *Septuaginta quinque annorum erat Abraham, cum egrederetur* (מחרן Mecharan) *de Haran*: c'est-à-dire: *Abraham étoit âge de soixante & quinze ans, lorsqu'il sortit de Haran.* En changeant un peu la dernière syllabe, il en faisoit מחרון *Mecharôn*, & ajoutoit אף העולם *aph kholam*, c'est-à-dire, *de æstu iræ hujus sæculi* (*du feu de la colère du Siécle*) „ Abraham étoit âgé de soixante & quinae ans, quand „ il sortit du feu de la colère de ce Siécle (5)." Mr. Basnage dit qu'il mourut l'an de J. C. 1174 (6); & le P. Simon (7) dit qu'il étoit à Rome l'an 1146, & dans l'Ile de Rhodes en 1156, où il mourut en 1165. On ne peut dire avec certitude lequel des deux a raison.

[D] *Les Règles qu'Aben-Ezra prescrit pour l'interprétation de l'Ecriture.*] Il fait mention de cinq différentes Maniéres d'interpréter l'Ecriture. La prémiere est celle de ceux qui s'étendent fort au long sur chaque mot, & qui font une infinité de digressions, employant dans leurs Commentaires tout ce qu'ils savent, soit de Philosophie, ou de Mathématiques, ou de quelque autre Art. Il rapporte pour exemple un certain Rabbin Isaac, qui avoit composé deux Livres sur le prémier Chapitre de la Genèse; & il parle de quelques autres Juifs, qui à l'occasion d'un seul mot, ont fait des Traités entiers de Physique, ou de Mathématiques, ou de Cabbale. Aben-Ezra réfute cette Méthode d'expliquer l'Ecriture Sainte, en soutenant que l'on doit s'attacher simplement à l'interprétation des paroles du Texte, & que ce qui appartient aux Arts & aux Sciences, doit être traité dans des Livres séparés.

Sur la seconde Méthode dont il parle, voyez la Remarque [E].

La troisieme consiste à réduire tout en Allégories, & à trouver par-tout des mystéres cachés, sans s'arrêter au sens littéral. Aben-Ezra rejette entiérement cette Méthode, parce qu'il est difficile, qu'en la suivant on ne s'eloigne entiérement du sens littéral. Il ne nie point cependant, qu'il n'y ait des endroits dans l'Ecriture, qui ont un sens plus sublime que le littéral, comme lorsqu'il est parlé de *la circoncision du cœur*; mais alors ce sens plus sublime est littéral, & le véritable sens. Il avoue aussi qu'il y a des endroits, qu'on ne peut expliquer sans y reconnoitre quelque mystère; comme ce passage de la Genèse (8), où il est parlé de l'*Arbre de Science de bien & de mal*.

La quatrième Méthode est celle des Juifs Cabbalistes, lesquels réduisent tout le sens des Livres Sacrés à de vaines & ridicules subtilités, qui ne consistent qu'en des jeux d'esprit, & des mystères qu'on trouve sur les Lettres de l'Alphabet Hébreu, sur les Nombres, sur les Mots qu'on coupe d'une certaine façon. Aben-Ezra rejette aussi cette Méthode, qui semble avoir passé de l'Ecole des Platoniciens dans celle des Juifs.

Enfin la cinquiéme Manière d'interpréter l'Ecriture, est de rechercher avec exactitude la signification propre de chaque mot, & d'expliquer les passages le plus littéralement qu'il est possible. Aben-Ezra a suivi cette Méthode, dans ses Commentaires sur l'Ecriture Sainte. Il nous apprend, qu'Onkélos, qui a écrit sur le Pentateuque, est ordinairement exact dans sa Traduction, & qu'il a découvert aux autres Juifs plusieurs choses qui étoient cachées; qu'il suit, à la vérité, quelquefois le sens allégorique, mais qu'il le fait à dessein, & dans des endroits, où les plus stupides peuvent entendre le littéral. D'où Aben-Ezra conclud, que le Texte de l'Ecriture Sainte peut être expliqué de différentes maniéres, & que toutes ces différentes maniéres ne sont point opposées au véritable sens littéral; desorte que quand on rencontre deux Interprétations, dont l'une est conforme à la Tradition des anciens Interprètes, on la doit préférer aux autres, & ne pas suivre toujours la Méthode des Caraïtes, qui prétendent que l'on doit rejetter cette Tradition, lorsqu'elle est opposée à l'Ecriture & à la Grammaire (9).

Voilà en général les Règles qu'Aben-Ezra propose pour bien expliquer l'Ecriture; & quoiqu'il défére beaucoup à la Tradition de ses Péres, il n'approuve point cependant une

(1) Ad Ann. 4911 ap. Wolf. Bibl. Hebr. T. I. p. 72.

(2) Hist. Crit. du V. T. p. 111.

(3) Basnage, Hist. des Juifs, T. IX. L. IX. ch. 10. p. 218.

(4) Genèse XII. 4.

(5) Bartolocci ubi supra.

(6) Ubi sup. p. 255.

(7) Hist. Crit. du V. T. p. 536.

(8) Genesa II. 57.

(9) Simon ubi supra, p. 175. &c.

pendre la Religion de la Tradition seule. Aben-Ezra entra fort avant dans cette dispute, appellant *Sadducéens*, ceux qui combattoient l'usage des Traditions : mais on croit que c'étoient les Caraïtes, qu'il a confondus avec ces anciens Hérétiques, parce qu'ils étoient du même sentiment sur cette question (*g*). Aben-Ezra ne donnoit pourtant pas dans tous les excès des Traditionnaires ; mais il trouvoit que les Caraïtes avoient tort *de rejetter les Traditions, de mépriser l'Autorité, & de donner trop à la Raison, comme faisoient les Chrétiens*. Ces paroles lui ont attiré la censure du P. Simon [*E*] ; mais Mr. Basnage l'a défendu, comme le Lecteur peut le voir dans la Remarque.

(*g*) Ibid. p. 260.

une infinité de rêveries qui sont répandues dans tous leurs Livres, & il cherche toujours dans tous ses Commentaires le sens le plus littéral & le plus naturel qu'il lui est possible.

[*E*] *La censure du P. Simon.*] „ Aben-Ezra, dit-il (10), „ accuse les Caraïtes, qu'il nomme Sadducéens, de consulter leur Raison, sans avoir égard à l'Autorité ; & il „ accuse les Chretiens du même defaut. Cette Méthode, „ prise dans le sens d'Aben-Ezra, est à la vérité sujette „ à l'illusion, parce que la Religion consiste en des faits, „ que la Raison seule ne peut découvrir. Mais on remarquera qu'il accuse sans aucun fondement les Caraïtes & les Chrétiens, d'autant que les uns & les autres „ n'ont rejetté que les Traditions qu'ils ont cru être mal „ fondées, comme sont la plupart de celles qui sont rapportées dans les Livres du Talmud. On ne peut néanmoins nier, que les Caraïtes ne consultent quelquefois „ trop leurs Sens & leur Raison dans les points de la Religion." Mr. Basnage (11) répond à cela, que c'est-là changer entiérement l'état de la question, & ne pas toucher au nœud de la difficulté ; parce qu'il n'y a personne assez fou pour rejetter ce qu'il croit vrai, & pour croire ce qui lui paroit évidemment faux. Mais on disputoit sur trois choses. Prémiérement, les Caraïtes ne vouloient point qu'on ajoutât à la Loi écrite, de nouveaux Préceptes, qu'on débitoit sous le titre de Loi orale, & de Traditions venues de Moïse. Secondement, Aben-Ezra & ses partisans objectoient aux Caraïtes l'Autorité des Peres, par la succession & la bouche desquels la Tradition avoit passé. Les Caraïtes prétendoient que ces Traditions n'avoient pas été fidélement transmises ; ce qui fournit à Aben-Ezra un prétexte de les accuser de mépriser l'Autorité des Anciens. En troisiéme lieu, comme les principes des Caraïtes étoient bien liés, ils disoient qu'il falloit consulter sa Raison pour l'intelligence de l'Ecriture, au-lieu de suivre aveuglément celle des autres ; & Aben-Ezra les accuse, à cause de ce troisiéme principe, de *donner trop à la Raison*. Le crime de ce Docteur ne consiste donc pas à attribuer aux Caraïtes des sentimens qu'ils n'avoient pas, mais à combattre des sentimens justes & raisonnables. Le P. Simon, qui ne veut pas que les Caraïtes soient si semblables aux Réformés, est obligé de changer leurs principes, & de les faire raisonner peu conséquemment. Il y avoit sans doute des Chrétiens, en ce tems-là, qui raisonnoient comme les Caraïtes. Il falloit sur-tout qu'ils rejettassent la Tradition, lorsqu'ils disputoient contre les Juifs, qui objectoient à leurs adversaires une sucession non interrompue de Docteurs, qui avoient tous expliqué l'Ecriture d'une maniére différente des Chrétiens. C'étoit sur-tout le principe des prémiers Chrétiens, qui ne vouloient pas qu'on fît dépendre la Religion de la succession des Personnes, & de la Tradition des Docteurs.

(10) Ibid.

(11) Basnage ubi supra.

ABRAHAM USQUE, Juif Portugais, qui a traduit l'Ancien Testament de l'Hébreu en Espagnol [*A*]. Cette Version a été imprimée pour la prémiére fois à Ferrare en 1553 (*a*). Elle répond tellement mot pour mot au Texte Hébreu, qu'on a de la peine à l'entendre ; outre qu'elle est écrite dans un vieil Espagnol, qu'on ne parloit que dans les Synagogues. L'Auteur de la Préface assure qu'on a suivi, autant qu'il a été possible, la Version de Pagnin, & son Dictionaire ; mais le P. Simon croit qu'il n'a parlé de cette maniére, que pour empêcher les Inquisiteurs de traiter cette Version comme Hérétique (*b*). Il y a de l'apparence qu'Abraham Usque aura fait usage de quelques anciennes Gloses de Juifs Espagnols [*B*], ce qui rend sa Traduction entiérement barbare & inintelligible (*c*). Le Compilateur (car ce n'est qu'une espéce de Compilation) étoit tellement persuadé de la difficulté qu'il y avoit à traduire l'Ecriture Sainte, qu'il a cru etre obligé de marquer avec des étoiles un grand nombre de passages, où le sens lui paroissoit douteux & incertain [*C*]. Mais ceux qui ont fait reïmprimer cette Version en l'an 1630, avec quelques corrections, ont retranché la meilleure partie de ces étoiles, au-lieu qu'on les devoit plutôt augmenter (*d*). Cette Traduction ne peut être presque utile qu'à des Juifs Espagnols, si ce n'est qu'on s'en veuille servir comme d'un Dictionaire, pour traduire à la lettre les mots Hébreux. Elle peut même servir de Grammaire, parce que les noms & les verbes y sont aussi traduits selon la rigueur Grammaticale. Le Traducteur n'est pas néanmoins parvenu à cette grande exactitude qu'il s'étoit proposée, & il ne paroit pas avoir toujours bien rencontré dans le choix des Rabbins qu'il suit ; car il a laissé plusieurs endroits, que l'on pourroit traduire encore plus exactement, tant selon le sens, que selon la Grammaire. Il s'attache, tantôt à la Paraphrase Chaldaïque, tantôt à Kimhi, ou à Rasci, tantôt à Aben-Ezra, ou à quelque autre Rabbin : mais il ne le fait pas avec discernement. Outre que cette grande exactitude Grammaticale ne s'accorde pas toujours avec le sens [*D*], il ne l'a pas même attrappée ; car il a retranché en divers passages certaines particules, & par-là il a entiérement bouleversé le sens.

(*a*) Simon, *Hist. Crit. du V. T.* p. 310.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Id. ibid.

[*A*] *A traduit l'Ancien Testament de l'Hébreu en Espagnol.*] Comme c'est ici un Dictionaire Critique, il convient à notre Plan, de marquer les fautes où les Auteurs sont tombés. Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne, a cité diverses Bibles, qui ne se trouvent point ; & il suppose que cette Traduction d'Abraham Usque a été faite par un Chrétien. Il cite aussi une Version Françoise de la Bible, comme faite par un Catholique-Romain, quoique Calvin en soit certainement l'Auteur (1). Il paroit par-là, combien peu on doit se fiër à la plupart des Ecrivains, & combien est nécessaire un Ouvrage de l'ordre de celui-ci, dans lequel on rectifie les erreurs des plus grands Hommes ; puisqu'un homme aussi fameux que Mr. Arnauld, a commis de si grandes bévues.

[*B*] *Anciennes Gloses de Juifs Espagnols.*] Quelques Ecrivains attribuent à D. Kimhi une Version Espagnole, à laquelle il ne pensa jamais. Mais il est vrai que les Juifs d'Espagne, & sur-tout ceux qui procurérent l'Edition de Ferrare, avoient quelques anciennes Remarques ou Gloses, dont Kimhi pouvoit être l'Auteur (2), & dont Abraham Usque fit usage dans sa Traduction.

[*C*] Où *le sens lui paroissoit douteux & incertain.*] Genèse I. 2. où la Vulgate porte *ferebatur*, & notre Version *se mouvoit*, Abraham Usque a traduit *se movia* ; & il a ajouté en même tems une étoile sur ce mot, pour montrer qu'il étoit équivoque dans l'Hébreu, & qu'on pouvoit l'interpréter différemment. C'est ce qu'il a fait en divers endroits, ainsi que nous l'avons remarqué, pour montrer l'incertitude de la Langue Hébraïque (3).

[*D*] *Cette grande exactitude Grammaticale ne s'accorde pas toujours avec le sens.*] Mr. Simon (4) remarque très bien, qu'il faut mettre de la difference entre un Dictionaire, & une Traduction. Dans le prémier, on explique les mots selon leur signification propre ; au-lieu que dans l'autre, il est quelquefois necessaire de détourner les mots de leur signification propre & primitive, pour donner du sens à toute la période. Cela est vrai de toutes sortes de Livres en général, dans quelque Langue qu'ils soient ; mais cela l'est sur-tout de la Bible : & il ne seroit pas difficile de prouver, que la plupart des difficultés qu'on rencontre dans l'Ecriture, ne sont fondées que sur la Traduction trop litérale de certains passages ; & souvent on batit des Systèmes sur des Textes traduits ainsi, non selon le sens, mais selon les mots. Car il faut remarquer, que les Langues n'aiant pas été formées par des Philosophes ou des Grammairiens, mais par le Peuple, par l'usage & la coutume, on doit faire moins attention à la construction des mots, qu'à la pensée de l'Auteur & à toute la suite de son discours.

(1) Simon, *Bibl. Crit.* T. III. p. 415.

(2) Id. ibid. p. 414.

(3) Ibid. p. 415.

(4) *Hist. Crit. du V. T.* p. 312.

ABRAHAM, Roi d'Ethiopie, commença à régner en 448 [*A*]. Il occupa le Trône pendant vingt-

[*A*] *En* 448.] Selon le P. Lobo (1), les Abyssins soutiennent encore aujourd'hui, qu'Abraham, un de leurs Rois, qui a régné depuis *Lalibala*, non seulement étoit Prêtre, mais que deux Anges lui apportoient le pain & la vin avec lesquels il célébroit. Abusélah, cité par Lobo, (2) dit : *Æthiopiæ Reges omnes sunt Sacerdotes, Liturgiam celebrantes super altaria : & quamdiu Regnum obtinent, nihil quidquam manu propria occidere solent : si quis contra fecerit, omit-*

(1) *Voyage Historiq. d'Abyssinie*, T. I. p. 305. Ed. d'Amst. 1728.

(2) Id. ibid.

vingt-fept ans, favoir, treize ans avec fon frère *Azba*, & quatorze ans feul, felon Marius Victorius. Ce Prince fut extrémement zélé pour la Religion Chretienne. On rapporte qu'il confina tous les Princes de la Famille Royale dans une Forteresse [*B*], de peur que l'ambition ne les portât à quelque crime ; & il régla, qu'il n'y auroit que le feul Heritier de la Couronne, qui demeureroit en liberté: coutume, qu'on dit qui s'obferve encore en Ethiopie. Genebrard, *in Chron.* Alvarez, *Hiſt. Æthiop.* c. 58.

amittit jus Liturgiæ, &c. c'eſt-à-dire : „ Tous les Rois „ d'Ethiopie font Prêtres, & ils célèbrent les faints Myftères fur les Autels. Tant qu'ils font Rois, ils ne tuent „ rien de leur propre main ; & s'ils le font, ils ne peuvent plus célébrer, & celui à qui ce malheur arrive, „ eſt privé pour toujours de la célébration des Myftères. „ Lorfque le Roi entre dans le Sanctuaire, il ôte fa Couronne, qui eſt la marque de fa Dignité, il demeure debout & tête nue, jufqu'à ce que le peuple ait reçu la „ Communion, & il n'y a perfonne qui ne la reçoive. „ Que fi lui-même veut communier, il communie le dernier. Et s'il a tué quelque chofe, il n'y a plus ni pactes ni conditions qui obligent fes Sujets à lui rendre obéiffance.

(3) Id. ib. p. 518.

[*B*] *Qu'il confina tous les Princes de la Famille Royale dans une Forteresse.*] Nous trouvons fur ce fujet dans le Père Lobo (3) les particularités fuivantes. „ Autrefois, „ dit-il, on tenoit les Princes comme prifonniers fur la „ montagne de Guexen; on s'informoit des mœurs & des „ inclinations de chacun d'eux, & lorfqu'on étoit convenu du Prince qu'on devoit placer fur le Trône, le Viceroi ou Gouverneur de Tigré alloit avec quelques-uns „ des principaux, & une partie des Troupes, prendre le „ nouveau Roi. Le Gouverneur rangeoit fon monde au „ pied du rocher, & avec les prémiers il montoit au logis du Roi élu, lui attachoit une boucle d'or à l'oreille, ce qui étoit la prémière marque de fa Dignité; enfuite on mandoit à tous les autres Princes de venir reconnoitre leur Roi, & le faluer. Ces Princes étoient „ auffi-tôt renfermés. Le nouveau Roi defcendoit au pied „ de la montagne, & fe montroit à fes Troupes. Les „ principaux Officiers, pied à terre, le faluoient, puis le „ conduifoient dans la tente qu'on lui avoit préparée. Il „ y entroit à cheval; puis étant defcendu, un des principaux Eccléfiaftiques l'oignoit d'une huile de fenteur, „ pendant que tous les Prêtres chantoient des Pfeaumes. „ On le couvroit d'un Manteau Royal, on lui mettoit la „ Couronne fur la tête, & une Epée nue à la main, & „ on le plaçoit dans fon Trône. Enfuite le Grand-Aumônier montoit fur un lieu élevé, & annonçoit au Peuple & à l'Armée, qu'ils faifoient règner un tel. Tous „ répondoient par de grands cris de joie, en donnant „ mille bénédictions & fouhaitant toutes fortes de profpérités au nouveau Roi." Le même Auteur (4) nous dit enfuite, que cette coutume a duré pendant deux cens ans, jufqu'au règne de *Naod*, père de *David*, qu'elle fut abolie. Il y eut quelques circonftances particulières au Couronnement de *Sufner*, en 1609, dont une fut (5) „ que „ le Roi étant arrivé près de l'Eglife d'Axuma, il mit „ pied à terre, & trouva de jeunes filles qui tenoient un „ cordeau tendu à travers la rue pour l'empêcher de paffer. Elles lui demandérent jufqu'à trois fois, qui il étoit. Il fe retira en arrière à la prémière demande, & „ répondit, qu'il étoit le Roi de Jérufalem & de Sion. „ Les filles répondirent, qu'il n'étoit pas leur Roi. A la „ troifiéme demande, le Roi tira fon épée, coupa le cordeau, & toutes les filles criérent, qu'il étoit véritablement leur Roi, le Roi de Sion. Alors on entendit le „ bruit des tambours, des trompettes & des autres inftrumens." Ce même Auteur nous apprend auffi, que les Ethiopiens n'ont qu'un Catalogue fort confus de leurs Rois, & qui ne marque, ni en quel tems, ni combien ils ont règné (6). Le plus fameux de leurs Rois eſt *Lalibala*, dont les Abyffins content des chofes merveilleufes. „ Le „ bienheureux Lalibala, dit le Père Tellez, ce pur Contemplateur des Myftères du Ciel. Lorfque ce Saint fut „ né, fes père & mère fongérent à l'élever dans la crainte de Dieu; & étant parvenu à l'âge de raifon, l'Empereur fon frère, qui avoit foin de fon éducation, connut qu'il devoit lui fuccéder. Il en conçut tant d'envie, „ qu'il le fit fouetter longtems; mais aucun coup ne porta fur lui, un Ange du Seigneur l'en garantit, & lui „ dit qu'avant que de mourir, il bâtiroit dix Eglifes; ce „ qu'il a fait, & il eſt mort en paix (7)." Autrefois ces Rois ne fe montroient point à leurs peuples; à préfent ils le font trois ou quatre fois par an. Mais jamais on ne voit manger le Roi, il n'eſt vu que de ceux qui lui portent les morceaux à la bouche ; & lorfqu'il donne audience, il eſt caché derrière un rideau.

(4) Id. p. 552.

(5) Id. p. 550.

(6) Id. p. 521.

(7) Id. p. 516. & 525.

ABSALOM, fils de *David*, & de *Mahaca* fille de *Talmaï* Roi de Guefçur (*a*), étoit frère de *Thamar*, fille de David, qui fut violée par *Amnon* [*A*] fon frère ainé, d'une autre mère. Abfalom épia pendant deux ans l'occafion de tirer vengeance de l'affront fait à fa fœur, & enfin il fit affaffiner Amnon dans une Fête qu'il avoit préparée pour les Fils du Roi. Il prit la fuite, & fe retira auprès de Talmaï Roi de Guefçur, & demeura à fa Cour pendant trois ans. Au bout de ce tems-là, il obtint de David, par le moyen de Joab, la permiffion de revenir, à condition qu'il ne fe préfenteroit jamais devant le Roi. Après avoir demeuré ainfi deux ans à Jérufalem, privé de la vue de fon père, il envoya vers Joab, pour l'engager à intercéder auprès de lui en fa faveur. Mais Joab différant de répondre à fon meffage, il ordonna qu'on mît le feu à fon champ; ce qui obligea Joab à venir, & à lui reprocher le tort qu'il lui faifoit. Cependant Abfalom obtint de lui, qu'il follicitéroit David de lui accorder la permiffion de le voir; & cela lui fut enfin accordé. Il ne fut pas plutôt rentré en grace auprès de fon père, qu'il commença à confpirer contre lui. Il s'infinua dans les bonnes graces du peuple, avec toute l'adreffe & tout l'artifice poffible. Il étoit affable & prévenant, & d'ailleurs extraordinairement bien fait de fa perfonne: ces qualités fervirent a avancer fes ambitieux projets. Pour les exécuter plus furement, il prétexta un Vœu, qu'il difoit avoir fait pendant fon exil, de facrifier à Hébron; & il s'y rendit pour ce deffein. Ce fut là qu'il trouva moyen de fe faire proclamer Roi, & de porter les Ifraélites à fe révolter contre fon père [*B*], qui fut obligé de s'enfuir de Jérufalem. Abfalom s'y rendit peu après, & coucha avec les Concubines de fon père, felon le confeil d'*Abitophel* [*C*], qui lui confeilla auffi de pourfuivre David, pendant que fes Troupes étoient fatiguées de leur fui-

(a) 1 Chron. III. 2.

[*A*] *Violée par Amnon.*] Nos Verfions portent, que *quand le Roi David eut ouï toutes ces chofes, il en fut fort courroucé.* Mais la Vulgate a donné une tout autre idée : *Cum autem audiffet Rex David verba hæc, contriſtatus eſt valde, & noluit contriſtare ſpiritum Amnon filii, quoniam diligebat eum, quia primogenitus erat ei.* C'eſt-à-dire : „ Quand „ le Roi David eut entendu cela, il en fut fort affligé; „ mais il ne voulut pas à caufe de cela donner du chagrin „ à Amnon fon fils, parce qu'il l'aimoit, comme étant „ fon ainé (1)." La dernière partie de ce verfet ne fe trouve point dans le Texte Hébreu, ni dans aucune des Verfions faites fur ce Texte. S. Jérôme ne l'a point mis dans fa Verfion. Mais les Septante l'ont mis dans quelques-uns de leurs Exemplaire (2); il eſt clair auffi que Jofeph l'a lu dans ceux dont il s'eſt fervi (3); & il n'eſt pas fans vraifemblance, que c'eſt lui qui a donné occafion aux Interprètes Grecs de l'ajouter dans leurs Copies. Il eſt difficile d'excufer le filence & l'inaction de David dans cette affaire, fur-tout s'il n'a été animé d'aucun autre motif que de fa tendreffe particulière pour Amnon. Peut-être auffi, que fe fentant lui-même coupable, il ne put fe réfoudre à punir un crime, auquel il pouvoit avoir donné occafion par fon propre exemple. Je dis cela, en fuppofant la Canonicité de la dernière partie de ce verfet; mais les meilleurs Critiques en doutent.

(1) 2 Sam. XIII. 21.

(2) Edit. Nobilii & Lamb. Bos, in-4. 1709.

(3) L. VII. c. 7.

[*B*] *De porter les Ifraélites à fe révolter contre fon père.*] Il paroit d'abord furprenant, qu'Abfalom ait pu engager tant de gens à fe révolter contre un Monarque auffi diftingué par fon mérite & par fes victoires, que l'étoit David. Mais l'étonnement ceffera, fi l'on fait réfléxion, qu'il fe trouvoit un grand nombre de perfonnes qui avoient eu beaucoup de crédit fous le règne de Saül, & qui étoient entièrement négligées : que d'autres, qui avoient fuivi le parti d'Isbofeth, craignoient d'être punis : que le Roi s'étoit rendu odieux, en laiffant la cruauté de Joab impunie, & en fouffrant qu'il traitât le peuple avec tant de hauteur & de violence. Ajoutez à cela, les crimes perfonels de David, fon adultère, le meurtre qu'il avoit commis ; ce qui devoit naturellement faire craindre à chacun d'être outragé par les endroits les plus fenfibles, l'honneur & la vie : enfin le nom & le pouvoir de Batféba, que les femmes ne devoient pas regarder de bon œil. Toutes ces circonftances pouvoient aifément difpofer la Nation à la révolte. Il y a divers exemples des mauvais effets, que les paffions déréglées des Rois produifent pour leur Gouvernement. C'eſt ce qui fit chaffer les Pififtratides & les Tarquins, & divers autres Princes dont parle Ariftote dans fes *Politiq.* L. I. c. 10.

[*C*] *Coucha avec les Concubines de fon père, felon le confeil d'Abitophel.*] Ahitophel lui donna ce confeil, pour rendre la réconciliation entre Abfalom & fon père impoffible; & afin que le peuple, qui avoit embraffé leur parti, vît qu'il n'y avoit aucun efpoir d'accommodement. Ahitophel connoiffoit le caractère inconftant & l'humeur légère des Juifs, &

fuite. Mais cet avis ne fut pas suivi, par l'adresse de *Cusçaï*, qui étoit secrettement dans les intérêts de David, & qui representa, qu'il seroit très dangereux d'attaquer des gens que leur état rendoit desespérés. Ahitophel voyant que son avis à cet égard n'etoit point suivi, s'étrangla lui-même de desespoir [*D*]; pendant que Cusçaï fit avertir David de passer promptement le Jourdain [*E*]. L'Armée d'Absalom, quoique fort supérieure en nombre, fut defaite dans la forêt d'Ephraïm [*F*], & il y eut vingt mille hommes de tués. Comme il s'enfuyoit, il demeura arrêté par ses cheveux, qui s'embarrassérent dans les branches d'un chêne, & il resta suspendu en l'air [*G*], jusqu'à ce que Joab vint, qui le perça de trois dards [*H*]; quoique David eût expressément ordonné qu'on eût soin de sa vie. On

& il vouloit les attacher inviolablement aux intérêts d'Absalom, en leur faisant voir qu'ils ne devoient point espérer de pardon de David. Il leur montra la nécessité de maintenir sur le Trône le Prince qu'ils y avoient élevé, à moins qu'ils ne voulussent s'exposer volontairement à la vengeance du Conquérant, si jamais il redevenoit le maître du Royaume. L'affront qu'Absalom fit à David, étoit le plus outrageant qu'un fils pût jamais faire à son pére. Jacob en mourant fit voir à Ruben, combien il étoit sensible à une injure de cet ordre (4). Homère nous apprend que Phénix aiant commis inceste avec une des Concubines d'Amyntor son pére, ce Prince le maudit de la manière la plus solennelle, en le dévouant à toutes les Furies (5). Armaïs, frère de Sésostris, abusa, pendant l'absence de son frère, de ses Concubines, de la même maniére qu'Absalom fit de celles de son pére. C'étoit la seule chose que Sesostris lui eût défendue à son départ, & Armaïs n'entreprit de lui faire cet outrage, qu'après qu'il eut pris la résolution d'exciter une rebellion (6). Il paroit qu'Ahitophel crut qu'Absalom avoit le droit de se servir des Femmes de son prédécesseur; ce qui étoit généralement la coutume parmi les Perses, comme nous en avons un exemple dans le Mage Smerdis, qui se servit des mêmes Concubines qu'avoit eues Cambyses son prédécesseur : Ἔσχε αὐτῶν ὁ Καμβύσης θυγατέρα τῇ οὔνομα ἦν Φαιδύμη· τὴν αὐτὴν δὲ ταύτην εἶχε τότε ὁ Μάγος. Καὶ ταύτῃ συνοίκεε, καὶ τῇσι ἄλλῃσι πάσῃσι τῇσι τοῦ Καμβύσεω γυναιξί (7). *Cambyse avoit une Fille, nommée Phedyme, que le Mage prit avec les autres Femmes de Cambyse.* Ce qu'il y a à remarquer dans cette histoire, c'est que le Mage se faisoit passer pour Tanyoxares, frère de Cambyse; & que les Perses ne trouvérent point étrange qu'un Frère se servît des Concubines de son Frère mort. Nous pouvons conclurre de cette action d'Absalom, que cet usage étoit fort ordinaire dans les anciens tems, & parmi les autres Princes de l'Orient.

(4) Genèse XLVIII. 4.

(5) Iliad. L. I.

(6) Joseph, *Contre Appion* L. I. c. 5.

(7) Herodot. L. III. c. 68.

[*D*] *S'etrangla lui-même de desespoir.*] Quelques Ecrivains croyent qu'il mourut d'une Esquinancie (8). D'autres, qu'il fut suffoqué de colère & de rage, en voyant le parti d'Absalom ruïné par un conseil si imprudent. D'autres disent, qu'il se fit étrangler par un de ses serviteurs. Mais l'opinion la plus commune des Interprètes est, qu'il se pendit lui-même ou s'étrangla de desespoir, quand il vit, que si David avoit le tems de rassembler ses forces & de se fortifier, la ruïne d'Absalom étoit inévitable. Il faut observer ici, que dans ce tems-là les Juifs ne refusoient pas la sépulture, & n'infligeoient aucune note d'infamie, à ceux qui étoient coupables du meurtre d'eux-mêmes, puisqu'Ahitophel *fut enseveli*, tranquillement, *au Sepulcre de son père.* Joseph dit que ceux qui se tuent eux-mêmes sont odieux à Dieu & aux hommes, & que Moïse a ordonné que leurs corps demeurent sans sépulture jusqu'après le coucher du Soleil, quoiqu'il soit permis d'enterrer auparavant ceux qui ont été tués à la guerre. Διὰ τοῦτο μισεῖται παρὰ τῷ Θεῷ τοῦτο, καὶ παρὰ τῷ σοφωτάτῳ κολάζεται νομοθέτῃ. Τοὺς γὰρ ἀνελόντας ἑαυτοὺς παρὰ μὲν ἡμῖν μέχρις ἡλίου δύσεως ἀτάφους ῥίπτειν ἔκριναν, καίτοι καὶ πολεμίους θάπτειν θεμιτὸν ἡγούμενοι [9]. Mais nous ne trouvons point de Loi de Moïse sur ce sujet. Il paroit par le récit de Joseph, que ceux qui attentoient à leur propre vie, étoient traités de la même façon que ceux qui avoient été pendus pour quelque crime (10).

(8) Voyez Gronovius *Diss. de Juda proditore.*

(9) Joseph, *de la Guerre des Juifs*, L. III. ch. 25.

(10) Deut. XXI. 22.

[*E*] *Cusçaï fit avertir David de passer promptement le Jourdain.*] On voit ici que Cusçaï avoit passé dans le parti d'Absalom, conformément aux desirs de David, afin de trahir ce jeune Prince : action qui ne paroit pas fort honorable, ni au Roi, ni à Cusçaï son ami. Il est vrai qu'Asalom étoit traitre & rebelle à son père. Mais est-il permis de faire le mal, ou de le conseiller, afin qu'il en arrive du bien ? Est-il permis d'employer la trahison contre un traitre, ou d'en imposer à un menteur par des fictions & des mensonges ? Les crimes de ces personnes justifient-ils le mal qu'on fait pour s'en venger ? On répond à cela, que David ne conseilla point à Cusçaï de trahir Absalom, ou de violer les loix de l'Amitié & de la Vérité dans cette occasion. Il souhaita seulement qu'il passât du côté d'Absalom, pour empêcher l'effet des pernicieux conseils d'Ahitophel; de la même manière qu'un Général envoie des Espions dans le Camp ennemi, pour découvrir ce qui s'y passe; ou comme un Prince se ménage des intelligences dans les Cours étrangères, pour pénétrer les desseins de ses ennemis, & se précautionner contre les résolutions qu'ils prennent à son préjudice. C'étoit à Absalom à être sur ses gardes : l'injuste guerre qu'il faisoit à son père, mettoit David en droit de le traiter en Ennemi, & d'employer également contre lui l'artifice & la force ouverte. On n'a jamais prétendu, qu'il fût défendu à quelqu'un de déguiser ses véritables intentions dans un tems de guerre : c'est sur ce principe qu'est fondé l'usage des Stratagêmes, qu'il a toujours été permis d'employer. Quoi qu'il en soit, comme nous ne sommes pas obligés de justifier toutes les actions de David, nous laissons à chacun la liberté d'en penser ce qu'il lui plaira (11).

(11) Voy. Calmet, *Comm. Litter.* sur II. Rois XV. 34.

[*F*] *L'Armée d'Absalom..... fut defaite dans la forêt d'Ephraïm.*] L'Ecriture dit, que *la forêt consuma beaucoup plus de peuple que l'épée.* Quelques-uns périrent dans les précipices, d'autres furent écrasés sous les pieds par ceux qui fuyoient, d'autres moururent de leurs blessures, & d'autres de faim. Joseph assure, *qu'il périt plus de peuple pendant qu'ils fuyoient au travers de la forêt & des précipices, que dans la bataille.* Φεύγοντας δὲ διὰ δρυμῶν καὶ φαράγγων ὑπέρμενοι τοὺς μὲν ἐλάμβανον, πολλοὺς δὲ ἀνῄρουν, ὡς φεύγοντας πεσεῖν πλείονας ἢ μαχομένους (12). Les Versions Chaldaïque, Arabe & Syriaque, & les Rabbins, disent *qu'il périt plus de peuple par les bêtes sauvages dans la forêt, que par l'epée.*

(12) Joseph. L. VII ch. 9.

[*G*] *Il resta suspendu en l'air.*] Il pendoit sans avoir rien qui le soutint, & il se trouva tellement engagé par le cou dans les branches, par la rapidité de la course de son mulet, qu'il ne lui fut pas possible de se dégager (13). Joseph croit qu'il étoit suspendu par ses cheveux, qui étant fort longs, s'étoient entortillés autour des branches de l'arbre (14). Le grand Bochart adopte cette pensée, dans sa *Lettre sur le poids des cheveux d'Absalom* : mais dans un autre de ses Ouvrages (15), il dit seulement, qu'il demeura engagé entre les branches des arbres, & que sa monture aiant passé entre ses jambes, il étoit suspendu entre Ciel & Terre. *Hæsit inter ramos arborum, & jumento prætergresso pependit inter Cœlum & Terram.* Le savant Sebast. Schmid (16), après avoir remarqué, que Théodoret croyoit qu'Absalom étoit demeuré suspendu par la tête entre les branches des arbres, & non par les cheveux, ajoute, que cette pensée est contraire à l'opinion généralement reçue; mais il se trompe sur ce dernier article, du moins n'est-il pas fondé sur les termes exprès de l'Ecriture. Il répond à cela, que le Texte Hébreu porte, *que sa tête se tint au chêne*; ce qui n'a pu se faire que par le moyen de ses cheveux. Mais il ne paroit pas y avoir de raison qui oblige d'entendre de ses cheveux ces paroles, ויחזק ראשו באלה, *il tint par la tête au chêne*, puisqu'il n'est pas vraisemblable qu'il fût sans casque, & que sa tête fût à découvert. Outre qu'il est dit dans la suite, que Joab le perça, *pendant qu'il étoit encore vivant*, au milieu du chêne : or il n'y auroit eu rien d'extraordinaire qu'il fût demeuré longtems en vie, s'il avoit été suspendu seulement par les cheveux, car cette situation ne pouvoit lui causer la mort : au-lieu que cela semble signifier, que lorsque Joab vint à lui, il n'étoit pas entièrement mort, mais qu'il s'en falloit peu.

(13) Patrick *sur* 2 Sam. XVIII. 9.

(14) Joseph. *ubi supra.*

(15) *Hieroz.* P. I. L. II. c. 9.

(16) *Ap. Clericum in* 2 Sam. XVIII. 2.

[*H*] *Joab vint, qui le perça de trois dards.*] Nos Versions portent, *qu'il les ficha au cœur d'Absalom.* Mais le terme de l'Original ne signifie pas proprement *le cœur*, puisqu'il seroit mort alors sur le champ, & qu'il n'auroit pas été nécessaire que les Soldats de Joab l'eussent achevé, comme le verset suivant nous apprend qu'ils le firent. Aussi le mot du Texte signifie-t-il seulement *le milieu du corps*; ainsi les dards ne le tuérent pas d'abord, mais lui laissérent un reste de vie (17). Kimhi s'est imaginé, que quelques-uns des crimes d'Absalom se voyent visiblement dans son châtiment : car il fut percé d'abord de trois dards, parce qu'il avoit volé le cœur du Roi, celui des deux cens hommes qui l'avoient suivi à Hébron, & celui de tout Israel; & comme il avoit commis inceste avec dix des Concubines de son père, dix jeunes hommes l'environnérent & le tuérent.

(17) Patrick & Cleric. *in locum.*

On agite une question sur cette action de Joab : on demande, s'il fut blâmable de tuer Absalom, contre l'ordre formel de David ? On répond (18), que dans cette occasion Joab devoit avoir plus d'égard au bien général de l'Etat, & à celui du Roi lui-même, qu'à l'inclination particulière que David avoit pour son fils, & à ses ordres, qui étoient évidemment contraires à l'exacte Justice, & au salut même du Roi. Absalom étoit un traitre, un rebelle, & le plus dangereux Ennemi du Royaume. La Loi de Dieu le condamnoit à la mort, en qualité de fils rebelle à son père (19), & en qualité d'incestueux (20). Le Roi ne devoit pas être écouté dans cette affaire, puisqu'il avoit plus d'égard à son affection particulière, qu'au bien général de ses Sujets. Le monde a toujours donné de grands éloges aux pères, qui ont sacrifié la tendresse paternelle au bien & à l'avantage de leurs Etats. Voilà les raisons qui ont pu déterminer Joab à tuer Absalom, comme un Ennemi du Roi & du Royaume. Il avoit déja mérité la mort par le meurtre d'Amnon; & quoique David l'eût reçu en grace après ce crime, & lui eût témoigné toute l'indulgence imaginable, il avoit eu l'ame assez lâche pour attenter à la couronne & à la vie de son père, & il avoit poussé ses desseins jusques à l'extrémité : ensorte qu'il n'y avoit aucune raison d'espérer qu'un homme d'un caractère aussi cruel & aussi ambitieux, revînt jamais à lui.

(18) Grot. *in loc.*

(19) Deut. XXI. 18. 21.

(20) Lévit. XVIII. 15.

[*I*] On

On jetta son corps dans une fosse dans la forêt, & on le couvrit d'un monceau de pierres [I]. Son pere le pleura amérement (b). Ceci arriva l'an D. M. 2981, avant J. C. 1023. Il avoit dressé de son vivant une Colomne dans la Vallée du Roi, pour perpétuer sa mémoire [K]. Il avoit trois fils, & une fille [L]. Le poids des cheveux d'Absalom a fort partagé les Critiques, comme on le verra dans la Remarque [M].

(b) 2 Sam. XVIII. 33. XIX. 1-4.

[I] *On le couvrit d'un monceau de pierres.*] C'est ainsi qu'on en avoit agi avec *Hacan*, après qu'il eut été lapidé dans la vallée d'Acor (21). Adrichomius, dans sa *Description de la Terre Sainte*, dit que ce monument subsiste encore aujourd'hui, & que tous les Voyageurs qui passent auprès, ont coutume d'y jetter des pierres, pour marquer l'horreur qu'ils ont de la révolte d'Absalom contre son pére. Le savant Dougthey (22) a prouvé par divers exemples, qu'on érigeoit de pareils monumens à l'honneur des personnes distinguées parmi les Grecs; mais il n'y a guères d'apparence, que l'Armée de David ait eu dessein de faire par-là honneur à Absalom.

(21) Josué VII. 26.

(22) *Analecta Sacra*, p. 1. Excurs. 95.

[K] *Il avoit dressé de son vivant une Colomne dans la Vallée du Roi, pour perpetuer sa memoire.*] Il est parlé de cette Vallée Genése XIV. 17. Elle n'étoit pas loin de Jérusalem. Ce fut là qu'il eut dessein d'éterniser son nom par un batiment magnifique, à ce que Rasi & d'autres Docteurs Juifs s'imaginent. Doubdan, dans son *Voyage de la Terre Sainte* ch. 15. dit, *que ce bâtiment subsiste encore dans la vallée de Josaphat*; mais c'est certainement un monument supposé, ainsi que Wagenseil (23) l'a remarqué. Car Joseph, qui mérite plus de créance que ces Auteurs, dit que c'étoit seulement *une Colomne de marbre* ou de pierre, στήλην λιθίνην, *à deux stades de Jérusalem* (24), dans un lieu où étoient les Haras des Rois, comme le rapportent quelques Ecrivains, & où l'on avoit coutume de travailler les chevaux (25). Dougthey a prouvé qu'il étoit fort ordinaire parmi les Grecs, de placer de semblables Colomnes sur les Tombeaux (26): mais la Colomne dont il s'agit, n'appartenoit point à un Tombeau; elle appartenoit à un Cénotaphe. Cette Colomne se nommoit *le Lieu d'Absalom*, selon la Version Angloise; mais le mot Hébreu יד signifie *une Main*, la Main d'Absalom, c'est-à-dire *son ouvrage*. Rabbi Kimhi remarque, que ce mot signifie quelquefois la même chose que celui de *Makom*, *une place*, comme Esaïe LVI. 5. On trouve dans le Texte Hébreu (27), *que Saül s'étoit fait dresser une Main ou une Place sur le mont Carmel* [מציב ליד], ce que l'Auteur de la Vulgate entend d'un Arc de triomphe, comme un monument de la victoire qu'il avoit remportée sur les Hamalékites. Les Juifs se sont imaginés (28), qu'Absalom, après être dégagé du chêne, avoit eu le tems de dresser ce monument, qu'ils nomment *la Main d'Absalom*, parce qu'il y avoit fait graver une Main.

(23) Wagenseil *sur Sota* p. 221.

(24) Joseph, *Antiq.* L. VII. ch. 9.

(25) Patrick *in loc.*

(26) *Anal. Sacr.* Exc. 96.

(27) 1 Sam. XV. 12.

(28) *Autor Tradit. Hebr. in Lib. Reg. ap.* Calmet *in loc.*

[L] *Il avoit trois fils, & une fille.*] C'est ce qui paroit par 2 Sam. XIV. 27. Mais, comme Kimhi & les autres Docteurs Juifs le remarquent, ils étoient morts avant lui. Le nom de sa fille étoit *Thamar*, & l'on trouve en divers Exemplaires Grecs & Latins une addition à ce 27. verset, qui porte, *que Thamar fut mariée à Roboam fils de Salomon, & qu'elle fut mère du Roi Abia.* Mais cela ne se trouve point, ni dans l'Original Hébreu, ni dans la Vulgate, ni dans l'Edition des Septante de Complute, & ne peut être d'aucune autorité, ne pouvant se concilier que très difficilement avec la Chronologie. On lit au 2. Liv. des Chroniques (29), que Roboam épousa *Mahaca fille d'Absalom*: mais il est évident que c'est une personne différente de Thamar; & que le mot de *fille* dans ce passage est mis pour celui de *petite-fille*. Mahaca étoit donc fille de Thamar.

(29) Ch. XI. 20.

[M] *Le poids des cheveux d'Absalom a fort partagé les Critiques.*] L'Ecriture nous dit, que *quand il faisoit couper ses cheveux, ce qui arrivoit une fois l'an, parce qu'il étoit incommodé de leur poids, il pesoit les cheveux de sa tête deux cens sicles au poids du Roi.* Il y a diverses difficultés dans ce passage, qui méritent quelque attention pour les éclaircir. *La première est*, si Absalom coupoit ses cheveux toutes les années? *Secondement*, s'il coupoit tous ses cheveux, ou seulement une partie? *En troisième lieu*, si le poids de deux cens Sicles étoit le poids de toute sa chevelure, ou seulement de ce qu'il faisoit couper? *Quatrièmement*, ce que c'étoit que le poids du Roi?

I. Il y a dans l'Hébreu, *depuis la fin des jours jusqu'aux jours*, sans qu'il y ait aucun tems particulier de marqué. Les Septante ont rendu l'Hébreu mot à mot, ἀπὸ τέλους ἡμερῶν εἰς ἡμέρας. Le Targum traduit, *à des tems réglés*; c'est-à-dire, quand ils devenoient trop longs & trop épais; ce qui pouvoit arriver une fois en deux ans, plus ou moins, comme le remarque Bochart.

II. Les Israélites portoient les cheveux fort longs, ainsi qu'il paroit par l'Ecriture & par Joseph (30), qui nous dit que les Gardes du Roi Salomon avoient de longs cheveux flottans sur leurs épaules, & qu'ils les poudroient tous les jours *de petites paillettes d'or*, ψήγματα χρυσίου, qui faisoient briller leurs cheveux comme de l'or, lorsque les rayons du Soleil donnoient dessus. Il n'est donc pas vraisemblable qu'Absalom coupât tous ses cheveux, qui faisoient son principal ornement.

(30) *Antiq.* L. VIII. ch. 2.

III. On voit par expérience, que les cheveux ne croissent dans un an, qu'environ quatre pouces en longueur: ainsi ce qu'il faisoit couper ne pouvoit guères peser deux cens Sicles, puisque dans cette supposition, ce qui restoit auroit dû peser du moins quatre ou cinq fois autant, ce qui est absolument impossible.

IV. Mais la plus grande difficulté consiste à déterminer ce que c'est que *le poids du Roi*, ou, comme porte l'Hébreu, *la pierre du Roi*. Mr. Pelletier (31) croit que la différence entre *le poids du Roi* & le poids ordinaire, n'a été connue qu'après que les Juifs ont été soumis aux Chaldéens; & que l'Auteur des deux Livres de Samuel vivoit vers la fin de la Captivité de Babylone, ou peu après, lorsque les Juifs étoient accoutumés depuis 60 ou 70 ans aux poids Babyloniens, & ignoroient les poids Hébreux, qui depuis longtems n'étoient plus en usage: que cet Auteur, pour se faire mieux entendre, a substitué le poids connu, à la place de celui qu'il trouvoit marqué dans les Mémoires sur lesquels il travailloit; ce qui lui a fait dire que les cheveux d'Absalom pesoient deux cens Sicles, poids de Babylone, poids du Roi, auquel les Juifs étoient alors sujets. Or le Sicle de Babylone pesoit le tiers du Sicle Juif, qui étoit égal à 219 grains poids d'Angleterre; ainsi le Sicle Babylonien pesoit 73 grains.

(31) *Voy. sa Dissertation sur ce sujet* dans le Journal de Trevoux, Août 1702. Art. I. p. 175.

Les Rabbins, & quelques autres Ecrivains (32), qui prétendent que ces deux cens Sicles étoient le prix que valoient les cheveux d'Absalom, & non ce qu'ils pesoient, prétendent que lui ou ses Serviteurs vendoient ces cheveux aux femmes de Jérusalem, pour en faire des perruques. Mais Bochart (33) a fait voir, combien il est absurde de s'imaginer que le fils d'un Roi ait vendu ses cheveux, ou que quelqu'un ait voulu les acheter, sur-tout à un si haut prix, puisque les perruques n'étoient pas connues dans ce tems-là.

(32) Sanctius, Salazar, Emmanuel Sa.

(33) *Lettre à Michel Faukelius*, à la fin de la dern. Edit. de son *Phaleg.*

D'autres se sont imaginés, qu'Absalom aiant coupé ses cheveux en divers tems, les avoit gardés jusqu'à ce qu'il y en eût le poids de deux cens Sicles. Mais cela rend la remarque de l'Ecriture puérile, puisqu'il n'y auroit rien d'extraordinaire en cela.

Bochart (34) conjecture, que les cheveux d'Absalom ne pesoient deux cens Sicles, que parce qu'il les poudroit d'une poudre d'or; ce qui étoit fort ordinaire dans ce tems-là, & devoit augmenter fort le poids des cheveux: & il démontre que ces deux cens Sicles ne faisoient pas plus de trois livres & deux onces de notre poids. Mais l'Ecriture parle du poids réel des cheveux, & non d'un poids purement accidentel. Les Septante ont réduit ce poids de deux cens Sicles à la moitié, ils ne parlent que de cent Sicles; ce qui s'accorde avec le sentiment de ceux qui prétendent qu'il s'agit de Sicles d'or, ou des Sicles du Roi, qui n'avoient que la moitié du poids de ceux du Sanctuaire. Mais il faudroit prouver auparavant cette différence entre le poids ordinaire & celui du Sanctuaire, entre le Sicle d'or & celui d'argent.

(34) *Epist. de Cæsarie Absalom.*

Il résulte de-là, qu'il faut s'en tenir aux deux cens Sicles Babyloniens, qui pesoient chacun soixante & treize grains, poids d'Angleterre.

ABSTINENS, Secte d'Hérétiques, qui parurent en France & en Espagne sur la fin du troisième Siècle, dans le tems que Dioclétien & Maximien persécutoient l'Eglise. On dit que c'étoit une branche des Manichéens & des Gnostiques. Ils soutenoient que le Mariage étoit défendu, & qu'il falloit s'abstenir de manger de la chair (a); & si l'on doit en croire Philastrius [A], ils disoient que la chair n'avoit pas été créée par Dieu, mais par le Diable (b). Baronius (c) croit, que les Abstinens

(a) Philastrius *de Hæresib.* in Bibl. maxim. Patrum T. V. p. 710.

(b) Ibid.

(c) *Annal.* ad Ann. 333.

[A] *Si l'on en doit croire Philastrius.*] Ce qui nous fait parler ainsi d'une manière douteuse, c'est que nous savons bien peu de choses des anciens Hérétiques; encore les Histoires que nous en avons, fort abrégées en elles-mêmes, sont écrites par de leurs Ennemis, qui rarement ont été leurs contemporains: leurs propres Ouvrages sont perdus, ensorte qu'il faut s'instruire de leurs opinions, dans les Livres de ceux qui ne les rapportent que pour les réfuter. Mais qui ne sait, combien il faut être retenu & circonspect dans ces sortes d'occasions, & qu'on ne peut guères s'en rapporter au témoignage d'un homme qui parle de ses adversaires? qu'il est naturel de présumer qu'il les a noircis pour les rendre odieux, & qu'il a représenté leurs opinions de la manière la moins avantageuse & la plus choquante, pour se rendre la victoire plus aisée? En disant cela, nous ne prétendons pas accuser les Pères d'avoir volontairement & de dessein prémédité déguisé le caractère & les sentimens des Hérétiques. Mais les Pères étoient faillibles, on pouvoit leur en imposer, & leur zèle pour la Foi Orthodoxe a pu quelquefois les entrainer, & les séduire: ainsi l'on ne doit pas recevoir aveuglément comme véritable, tout ce qu'ils disent sur le compte des Hérétiques; mais il faut examiner avec impartialité les rélations qu'ils nous ont données des anciennes Hérésies.

ftinens & les Hiéracites etoient les mêmes [B]. Moréri, & Mr. Luifcius après lui, prétendent que ce qui eft rapporté des Hiéracites ne s'accorde point avec les Sentimens des Abftinens, & qu'ils approchent bien plus des Encratites. Mais les Opinions ou les Héréfies, qui leur ont fait donner le nom d'Abftinens, font les mêmes que celles des Hiéracites & des Encratites : il femble donc du moins, que c'étoit une branche de ces Herétiques. Il ne faut pas s'imaginer qu'ils avançaffent leurs fentimens à la manière des Enthoufiaftes, fans prétendre les appuyer d'aucune raifon: ils les défendoient par des argumens du moins fpécieux. „ Le Mariage, difoient-ils, étoit permis fous l'Ancien „ Teftament, mais il eft défendu depuis la venue de Jéfus-Chrift. Quel autre but pouvoit-il avoir, „ que pouvoit-il prêcher, ou quelle action digne de louange pouvoit-il recommander, fi ce n'eft cela? Etoit il venu pour infpirer aux hommes la crainte de Dieu? mais c'eft ce que la Loi avoit déja fait. Etoit-ce pour profcrire l'Envie, l'Avarice, l'Injuftice, &c. ? mais tout cela eft contenu „ dans l'Ancien Teftament. Il ne pouvoit donc avoir d'autre vue, que de prêcher la Continence au „ Monde; aiant pratiqué lui-même cette Chafteté, fans laquelle on ne peut obtenir la vie éternelle (d)." Ainfi raifonnoient les Abftinens, prétendant que leur Abftinence étoit la véritable Réforme, que Jéfus-Chrift avoit eu deffein d'établir dans le Monde. Ils fe fervoient de quelques paffages du Nouveau Teftament, par lefquels ils prétendoient appuyer leurs opinions. Ils infiftoient particulièrement fur ces paroles de l'Apôtre : *Sans la fanctification, perfonne ne verra le Seigneur* (e); d'où ils concluoient, que pour être faint, un homme devoit s'abftenir abfolument de tout commerce charnel avec les femmes. Et quand on leur objectoit, que le même Apôtre dit, *que le Mariage eft honorable entre tous, & le lit fans tache* (f); ils répondoient par les paroles de S. Paul (g): *Il y a de la différence entre la Femme mariée, & la Vierge. La Femme qui n'eft point mariée, a foin des chofes qui font du Seigneur, pour être fainte de corps & d'efprit; mais celle qui eft mariée, a foin des chofes du monde, comment elle plaira à fon mari.* Sur ce paffage, ils raifonnoient de la maniere fuivante: S'il y a féparation entre Dieu & une Femme mariée, comment peut-il y avoir communion entre eux? Et fi la Femme ne cherche pas à plaire à Dieu, mais à fon Mari, comment peut-elle hériter la vie éternelle? De-là vient que quand l'Apôtre donne cet avis, *que chaque Mari ait fa Femme, & chaque Femme fon Mari* (h), fa penfée n'eft pas, que le Mariage foit une chofe louable depuis la venue de Jéfus-Chrift; mais qu'il doit feulement être toleré, pour *éviter* ou *éloigner* un plus grand mal, favoir *la Fornication* (i). S'il eft permis de hazarder une conjecture, n'y a-t-il pas lieu de penfer, que ce qui fit donner ces Herétiques dans une fi étrange opinion, fut une fauffe notion de la févérité de la Morale de l'Evangile [C]? Expliquant dans un fens littéral les paffages qui nous ordonnent *de ne point marcher felon la chair, mais felon l'efprit* (k), de *crucifier la chair avec fes paffions & fes convoitifes* (l) &c. il eft probable qu'ils croyoient que les plaifirs du mariage étoient incompatibles avec la févérité des devoirs de l'Evangile. Peut-être auffi étoient-ils dans la penfée, que la fin du Monde étoit proche; & par conféquent, qu'il ne convenoit pas aux Difciples de Jéfus-Chrift de penfer à la propagation du Genre-humain.

(d) Epiphan. *adverf. Haref.* L. II. T. II. p. 710.

(e) Hebr. XII. 4.

(f) Ch. XIII. 4.

(g) 1 Cor. VII. 34.

(h) Ibid. v. 2.

(i) Epiphan. *ubi fupra.*

(k) Rom. VIII. 1.

(l) Galat. V. 24.

Voyez l'Auteur cité en marge (1).

[B] *Les Hieracites.*] C'étoient les Sectateurs de *Hiérax* Egyptien, qui vivoit dans le troifième Siècle. Il poffédoit parfaitement toutes les Sciences que l'on enfeignoit dans la Grèce, & entendoit en particulier l'Aftrologie & la Magie (2). Outre les Héréfies dont il eft parlé dans l'Article, il nioit la Réfurrection du Corps & n'admettoit que celle de l'Ame; il foutenoit qu'il n'y auroit que ceux qui vivoient dans le Célibat, qui feroient fauvés; que les enfans, qui meurent avant l'ufage de la Raifon, font exclus du Royaume des Cieux; que Melchifédec étoit le S. Efprit: Il diftinguoit auffi la fubftance du Fils, ou du *Logos*, d'avec celle du Pére, & il les comparoit à une Lampe à deux méches; comme s'il y avoit une fubftance commune, de laquelle le Pére & le Fils tiraffent la leur (3).

[☞ Hiérax étoit de Léonto. Il fondoit principalement fes erreurs fur un Livre Apocryphe, nommé *la Montée d'Efaïe.* Il s'attira des Sectateurs par l'auftérité de fa vie, car il s'abftenoit du vin, & de la plupart des viandes ordinaires; il n'admettoit entre fes Difciples, que des Vierges, des Veuves, ou des Continens; & il féduifit plufieurs de ceux qui pratiquoient en Egypte la Vie Afcétique. Il écrivit un grand nombre de Livres en Grec & en Egyptien, entre autres une Explication de l'Ouvrage de fix Jours, mêlée de plufieurs fables. Il compofa auffi plufieurs Cantiques. Il vécut plus de quatre-vingt-dix ans, & jufques à la fin il avoit la main bonne pour écrire, & fes yeux n'étoient point affoiblis *. ADD. DU TRAD].

[C] *La févérité de la Morale de l'Evangile.*] Si l'on prend les paroles de Jéfus-Chrift & de fes Apôtres dans un fens littéral, & fans aucune modification, je ne vois pas que l'on doive blâmer les Abftinens d'avoir foutenu que le Mariage étoit défendu fous l'œconomie de l'Evangile. Quand les Difciples dirent au Sauveur, *Il n'eft pas bon de fe marier*, il ne les contredit point; il femble au contraire, par fa réponfe, approuver ce qu'ils avoient dit. *Tous ne comprennent pas cela*, leur dit-il, *mais ceux auxquels il eft donné; car comme il y a des Eunuques qui font nes tels, & d'autres qui ont été faits Eunuques par les hommes, il y en a auffi qui fe font faits Eunuques eux-mêmes, pour le Royaume des Cieux. Qui peut comprendre ceci, le comprenne* (4). Il femble, qu'en faifant attention à l'occafion dans laquelle ces paroles furent prononcées, il eft naturel d'en conclurre, que fi le Mariage n'eft pas un obftacle direct au Salut, du moins il le rend plus difficile. Et quand S. Paul recommande de *chercher les chofes qui font en-haut, de penfer aux chofes qui font en-haut, & non à celles qui font fur la Terre, & cela parce que nous fommes morts* (5); ne peut-on pas inférer de-là, que nous devons nous regarder comme morts au Monde; & par cette raifon, ne penfer à aucune chofe de la Terre, mais nous occuper uniquement à affurer notre Salut par la pratique des Vertus Chrétiennes? Et puifque le Mariage entraine après lui une infinité de foins & d'affaires, n'eft-il pas incompatible avec ce renoncement à foi-même que S. Paul exige? Si ce furent ces raifons, qui firent croire aux Abftinens que le Mariage étoit défendu fous l'Evangile, ils étoient du moins excufables, puifqu'ils n'erroient que pour avoir pris trop à la lettre divers paffages du Nouveau Teftament. Or qui décidera jufqu'où l'on doit s'en tenir au fens littéral, & quand il faut donner lieu au fens allégorique? C'étoit en preffant de cette manière le fens littéral du Nouveau Teftament, que Mr. Bayle a foutenu, qu'une Société de Chrétiens qui fuivroient à la rigueur les maximes de l'Evangile, ne feroit jamais en état de fe défendre, fi elle étoit attaquée par des Chrétiens mondains, gouvernés par un Souverain ambitieux. Et c'eft fur les mêmes principes, que l'on a avancé il n'y a pas longtems, que fi l'on propofoit dans les Armées la pure doctrine de l'Evangile, fans aucun adouciffement & fans aucun déguifement, elle infpireroit aux hommes plutôt la mélancolie, que cette gaieté qui rend brave & courageux (6).

(1) Clericus, *Hift. Ecclef.* Sæc. I. ad ann. 76. §. 1.

(2) Par où l'on ne doit vraifemblablement entendre que la Phyfique.

(3) Epiphan. *Haref.* 67.

* Fleury, *Hift. Eccl.* T. II. p. 411.

(4) Matth. XIX. 11, 12.

(5) Coloff. III. 1-3.

(6) *An Inquiry into the Origin of Honour* &c. p. 111.

ABU-BECR [A], prémier Calife & Succeffeur de Mahomet. La mort de Mahomet s'étant divulguée, une partie des habitans de Médine, qui font furnommés par les Mufulmans *Anfars* (a), s'affemblérent pour lui élire un Succeffeur, & jettérent d'abord les yeux fur *Saad* fils d'Obâda, un de leurs compatriotes (b). Les principaux de ceux de la Mecque, qu'on nomme *Mohageroun* (c), les vinrent trouver, & leur repréfentérent, qu'ils auroient pu de leur côté élire auffi un Calife, puifque leur droit étoit inconteftable: mais qu'ils n'avoient pas cru qu'on dût procéder à cette Election de maniére à divifer le Mufulmanifme en deux Factions, ce qui auroit pu le ruïner entièrement: Que leur fen-

(a) C'eft-à-dire *Auxiliaires* ou *Protecteurs*, à caufe qu'ils favoriférent & fecoururent Mahomet, lorfqu'il fe retira dans leur Ville.

(b) *Hift. Saracen.* Elmacin. p. 15. Lugd. Bat. 1625.

(c) C'eft-à-dire *Réfugiés*, parce qu'ils avoient été chaffés de la Mecque avec Mahomet.

[A] *Abu-Becr.*] Il eft rapporté dans le fecond volume du Livre intitulé *Raoudhatal-Ahbab*, que le nom propre d'Abu-Becr, pendant qu'il étoit Idolâtre, c'eft-à-dire avant qu'il fe fit Mufulman, étoit *Abdal-Caaba*, *Le Serviteur de la Caaba*, ou Temple de la Mecque; & que Mahomet changea ce nom en celui d'*Abdalla*, qui fignifie *Serviteur de Dieu.* Mahomet l'honora auffi de deux titres particuliers, dont le prémier eft *Seddik* (dont on a parlé dans le Texte de l'Article), c'eft-à-dire, *Temoin fidèle & authentique*, parce qu'il avoit attefté le Miracle du Voyage nocturne de Mahomet, que les Mahométans nomment *Al Mirâj*, ou l'Afcenfion. Le fecond titre que Mahomet lui donna eft celui d'*Atik*, qui fignifie *delivré du feu d'Enfer*, & par conféquent prédeftiné (1).

(1) Herbelot p. 18, 19.

[B] *Khaled*

(d) Ils y donnerent tous leur contentement, excepté *Ali* fils d'Abu-Taleb & les autres Hashemites, qui firent connoitre qu'ils desapprouvoient cette Election, en frottant leurs mains l'une contre l'autre. Mais Ali aiant vu que tout le monde étoit contre lui, donna son consentement avec les Hashemites. *Hist. Sarac.* Elmacin p. 16. Selon Mr. Ockley (Tom. I. p. 8. *de l'Hist. des Sarazins*) on des Ansars craignant les conséquences de cette opposition, cria tout haut, qu'ils auroient deux Califes, un de chaque parti; mais ce mouvement n'eut pas de suites.

ſentiment étoit de ne faire qu'un ſeul Corps de tous les Muſulmans, qui d'un commun accord éliroient un Succeſſeur, ſans diſtinction d'*Auxiliaire* ou de *Réfugié*. L'affaire ne ſe paſſa point ſans de grandes conteſtations; mais enfin Abu-Becr, qui avoit le plus contribué à pacifier les deux Partis, fut élu unanimement (d) par tous les Chefs du Muſulmaniſme, le jour même de la mort du Prophète, & le lendemain reconnu généralement par tout le Peuple. Les Sectateurs du Parti d'Ali ſoutiennent néanmoins opiniâtrement, qu'Ali ne donna jamais ſon conſentement à cette élection, non plus qu'aux deux ſuivantes, d'*Omar* & d'*Othman*. Cependant la mort de Mahomet aiant cauſé une grande revolution dans les eſprits des Arabes, pluſieurs de leurs Tribus quittérent la nouvelle Religion, pour reprendre l'ancienne; deſorte que le prémier ſoin d'Abu-Becr fut, ou de châtier ces Apoſtats, ou de les ramener au Mahométiſme. Il envoya dans ce deſſein un de ſes plus vaillans Capitaines, nommé *Khaled* (e) fils de Walid, qui en partie par force, en partie par adreſſe, les réduiſit tous à leur prémière obeïſſance (f). Cette Expédition étant terminée, & l'autorité d'Abu-Becr bien établie dans l'Arabie, les Mahométans ſongérent auſſi-tôt aux Conquêtes du dehors; & à cette occaſion Khaled remporta une ſignalée victoire [B]. L'an 13 de l'Hégire, Abu-Becr ſe trouva attaqué d'une fiévre lente, qui l'aiant réduit en peu de tems à l'extrémité, il prit la réſolution de déſigner ſon Succeſſeur. Pour cet effet il jetta les yeux ſur *Omar*; mais il y trouva d'abord quelques oppoſitions de la part de ſes parens: il les ſurmonta néanmoins, & parut mourir tranquille & content. Il avoit régné deux ans, trois mois, & neuf jours (g). Elmacin dit, qu'il étoit grand & baſané: ſelon d'autres, il étoit bien fait & maigre; il avoit la barbe claire, & il aimoit l'ajuſtement. Il étoit ſobre, devot, & mépriſoit ſouverainement les richeſſes. Auſſi-tôt qu'il fut mort, Omar fit une prière ſolennelle pour lui, & le fit enterrer dans la maiſon d'Aiſcha ſa fille (h), à côté du Tombeau de Mahomet ſon gendre. Il favoriſa extrémement les Savans (i), & mourut à l'âge de ſoixante-trois ans. Sa Généalogie ſe réunit avec celle de Mahomet dans la perſonne de *Hamza*, qui étoit ſon cinquiéme aieul en ligne directe (k). Mahomet honora Abu-Becr du titre de *Seddik* [C]; & il fut, à ce que quelques-uns prétendent, le prémier (l) qui embraſſa la Religion [D] de ce faux Prophète. Il ſe glorifioit de ſon grand deſintereſſement [E], & il fit à cet égard une action mémorable, qui a été louée dans [F] l'Alcoran. Ni

(e) Ce Khaled fut envoyé contre *Toleiha*, qui pretendoit être Prophète, & le défit. *Hist. Saracen.* Elmacin. p. 16 où l'on trouve auſſi qu'une *Thejay* ou *Sajay* ſe donna pour Propheteſſe, & qu'elle épouſa *Moſeilama* le faux Prophète, & qu'après avoir paſſé trois jours avec lui, elle s'en retourna. Un Auteur Arabe parle de ſon extrême paſſion pour les plaiſirs de l'amour. (f) Elmacin p. 17. dit que ceux qui perſiſtérent dans leur apoſtaſie, furent mis à mort. (g) Ou ſelon d'autres, 2 ans, 4 mois, à 4 jours près. *Idem* p. 18. (h) Id. ibid. (i) Id. p. 19. (k) Herbelot *Bibl. Orient.* p. 18. (l) Selon Mr. Gagnier, Tom. I. p. 109. de *la Vie de Mahomet*, Cadige fut de tous les mortels la premiere qui crut en Mahomet; & c'eſt à cauſe de cela que le Prophète dit, dans le Livre *Al Sahih*: *Entre les hommes il y en a pluſieurs de parfaits, mais je n'en trouve que quatre parmi les femmes*, Aſia *femme de Pharao*, Marie *fille d'Imran*, Cadige, *fille de Khowailed*, & Fatime *fille de Mahomet*. Le prémier homme qui embraſſa le Mahométiſme fut *Ali* fils d'Abu-Taleb, ſelon divers célebres Auteurs. Ockley, *Hiſt. of the Saracens*, T. I. p. 8. London 1718. in-8.

[B] *Khaled remporta une ſignalée victoire.*] Ce Général avoit été envoyé par Abu-Becr pour ſoutenir Mothanna, qui s'étoit déja fort avancé dans l'Iraque ou Chaldée, dont les Perſans étoient alors les maîtres. Ces deux Généraux s'emparérent des deux Villes de Hira & d'Anbar, & de quelques autres, où Mothanna demeura pour les tenir dans l'obéïſſance; & Khaled reçut ordre de paſſer avec ſes Troupes en Syrie, pour combattre celles d'Héraclius, qui s'étoient aſſemblées de toutes parts pour s'oppoſer aux entrepriſes des Arabes, qui avoient déja refuſé de lui payer le tribut ordinaire. L'Armée de Khaled n'étoit pour-lors que de trente-ſix mille hommes, qui étoient campés ſur les bords de la rivière de Barmuk * à la vue de l'Armée des Grecs, qu'on faiſoit monter juſqu'au nombre de deux-cens mille hommes. Khaled étoit ſur le point de leur donner bataille, lorſqu'il reçut un Courier de Médine, qui lui apportoit la nouvelle de la mort d'Abu-Becr. Ce ſage Capitaine cacha adroitement cette nouvelle, & publia dans ſon Camp, qu'il avoit reçu avis de la marche & de l'arrivée prochaine de douze mille chevaux; car il ſavoit que ſon Armée avoit grand beſoin de ce renfort, pour reprendre courage, que le grand nombre des Ennemis lui avoit fait perdre. Les eſprits étant ainſi raſſurés, Khaled interrogea le Courier en particulier, & lui demanda entre autres choſes, qui avoit ſuccédé à Abu-Becr. Ce Courier aiant dit que c'étoit Omar: Je ne ſuis donc plus Général de l'Armée, repliqua Khaled; car il ſavoit qu'il n'étoit pas trop bien dans l'eſprit de ce nouveau Caliſe. Le Courier lui répondit auſſi-tôt, qu'il avoit deviné, & qu'*Abou-Obeidah* devoit prendre ſa place. Malgré cette nouvelle, Khaled ne laiſſa pas de livrer bataille aux Grecs, parce qu'on ne pouvoit plus l'éviter. Il les défit entièrement, remporta une victoire complette, & pilla leur Camp, où il ſe trouva un butin immenſe. Après un avantage ſi conſidérable, comme il s'agiſſoit de partager le butin, il alla trouver Abou-Obeidah, lui fit part de toutes les nouvelles qu'il avoit reçues de Médine, & lui remit le Commandement de l'Armée. On fit enſuite le partage des dépouilles des Grecs: la cinquiéme partie du butin fut envoyée à la Mecque, & les quatre autres diſtribuées entre les Chefs & les Soldats (2). Selon Elmacin (3), Khaled entra par ordre d'Au-Becr dans l'Iraque, où il conclut la paix avec tous les habitans, & avec ceux de la Ville de Sawada, à condition qu'ils payeroient Tribut; à quoi ils conſentirent; & ce fut-là le prémier Tribut que l'on apporta à la Mecque. [Ne faut-il pas Médine?] Il prit enſuite Anbar, Ainal Yaman, & envoya les priſonniers à Médine.... Khaled gagna cette année pluſieurs batailles, dans leſquelles il y eut un grand nombre d'Infideles de tués, & où l'on fit un prodigieux butin. Voyez l'Article KHALED.

* Il y a de l'apparence, que d'Herbelot a pris cette bataille pour celle de *Yermuk* dont on donne le detail dans Ockley, *Hist. of the Saracens*, Vol. I.

(2) D'Herbelot p. 18. Cet Auteur paroit s'être trompé ſur bien des circonſtances, que l'on a rapportées ſur ſon autorité.

(3) *Hiſt. Sarac.* p. 17.

[C] *Honora Abu-Becr du titre de Seddik.*] Abu-Becr n'eſt pas le ſeul qui ait porté ce titre; il eſt auſſi donné dans l'Alcoran au Patriarche Joſeph, à Jéſus-Chriſt, & à la Vierge Marie ſa mère. Les Mahométans ont auſſi donné le nom de *Seddika* à Aiſcha, fille d'Abu-Becr & femme de Mahomet, parce qu'elle a rendu témoignage à la vérité de pluſieurs Traditions qu'elle avoit reçues de ſon père & de ſon mari, & qu'elle a rendues authentiques par ſon approbation (4).

(4) Herbelot p. 19.

[D] *Le premier qui embraſſa la Religion de ce faux Prophète.*] La converſion d'Abu-Becr engagea pluſieurs des principaux de la Mecque à ſe faire Mahométans. On dit que ſon père, ſon fils & ſon petit-fils furent tous trois du nombre de ceux que l'on qualifie du titre de Compagnons de Mahomet (prémiers Diſciples), ce qui n'eſt arrivé à aucun autre Muſulman (5). Mahomet avoit coutume de dire de lui: *Quiconque veut voir un prédeſtiné, qu'il regarde Abu-Becr* (6). Ce fut auſſi lui, ſelon Ebn Shionah & divers autres Auteurs, qui ramaſſa les Verſets de l'Alcoran, qui étoient écrits ſur des feuilles ſéparées; il en fit un volume, qu'il diviſa par Chapitres, & lui donna le nom d'*Al Moshaf*, qui ſignifie le Livre par excellence; à l'imitation des Grecs, qui avoient donné le nom de Βιβλία à l'Ecriture Sainte. Il remit enſuite cet Original de l'Alcoran comme en dépôt entre les mains de *Haſſa*, fille d'Omar & veuve de Mahomet (7). Jean André, Maure de naiſſance, mais qui embraſſa enſuite le Chriſtianiſme, & Eutychius, ſont d'un autre ſentiment: ils croyent que ce Recueil fut fait par Othman, le troiſiéme Caliſe; en quoi ils ſe trompent (8).

(5) Herbelot ſemble ſe tromper ici.

(6) Ockley *Hiſt. of the Saracens* T. I. p. 8. qui nous apprend que Mahomet diſoit auſſi: *Dieu, dont le nom ſoit béni, a donné au Monde un homme choiſi, ou de ceux qui ſont avec lui: & ce ſerviteur* (déſignant Abu-Becr) *a choiſi ce qui eſt avec Dieu.*

(7) Herbelot p. 19. & Elmacin p. 16.

(8) Ockley, *Hiſt. of the Saracens*, p. 128.

[E] *Il ſe glorifioit de ſon grand deſintéreſſement.*] Abu-Becr ſe vantoit de n'avoir jamais pris une ſeule drachme d'aucun Muſulman, & de n'avoir tiré du Tréſor de l'Etat, que ce qui lui étoit néceſſaire pour l'entretien d'un Chameau qui lui portoit de l'eau, & d'un Eſclave Abyſſin qui le ſervoit; outre l'habit dont il étoit vétu. Moderation rare dans un Prince (ſur-tout deſpotique), & dont on ne trouveroit guères d'exemples parmi les Princes Chrétiens. Il commanda qu'auſſi-tôt après ſa mort, l'on portât ces trois choſes à Omar ſon Succeſſeur; ce qui fut exécuté. Quand Omar les eut reçues, il pleura, & dit: *Dieu faſſe miſéricorde à Abu-Becr! mais il a vecu d'une manière ſi vertueuſe, que ceux qui viendront après lui, auront bien de la peine à imiter un ſi excellent modèle* (9). Selon Elmacin (10), il prit trois Statères hors du Tréſor, comme par voie de récompenſe pour lui; & il dit à Aiſcha: *Voyez, Propheteſſe, les richeſſes qu'Abu-Becr a amaſſées pendant ſon règne, & reſtituez-les aux Muſulmans.* Aiant fait l'examen & le calcul de tout ce qu'il laiſſoit, il ſe trouva que le tout n'alloit pas à plus de cinq Statères; ce qui aiant été rapporté à Omar, il dit: *Dieu faſſe miſéricorde à Abu Becr! car il a laiſſé une pénible tâche à ſes Succeſſeurs.* Le même Auteur (11) remarque encore, qu'il avoit coutume, tous les Vendredis, de diſtribuer l'argent que l'on avoit apporté au Tréſor, entre les Soldats, les Savans, & ceux qui par leur travail avoient mérité quelque récompenſe.

(9) Ockley, *Hiſt. of the Saracens*, p. 128.

(10) Herbelot p. 19.

(11) P. 18.

[F] *Une action mémorable, qui a été louée dans l'Alcoran.*] Dans le Chapitre intitulé *Walali*. Voici l'Hiſtoire. Un Infidèle, nommé *Ommias*, avoit un Eſclave Muſulman nommé *Belal* (12), qu'il tourmentoit fort au ſujet de ſa Religion: mais au-lieu d'ébranler par-là ſa conſtance, il ne faiſoit que l'affermir dans ſa foi. En effet, Bélal demandoit toujours à ſouffrir davantage, pour pouvoir donner un témoignage plus ſenſible de ſon attachement au Muſulmaniſme. Abu-Becr, touché de compaſſion pour ce pauvre Eſclave, qu'il voyoit maltraiter en ſa préſence, dit un jour à ſon Maître, qu'il avoit tort d'affliger ainſi un Serviteur de Dieu. Ommias lui répondit: Si ce mauvais traitement que je lui fais vous touche ſi fort, achetez-le, je vous le donnerai pour mille écus: ou ſi vous vou-

(12) Ethiopien, & par conſequent de parens Chrétiens.

Ni Mr. d'Herbelot, ni Mr. Ockley ne parlent de diverses particularités curieuses de la Vie d'Abu-Becr (qui avoit d'abord été Marchand, comme l'étoient généralement tous ceux de sa Tribu) avant son élevation au Califat: comme par exemple, la gageure qu'il fit sur la parole de Mahomet, & qu'il gagna: les marques qu'il donna de la foi qu'il avoit en ce faux Prophête [G]: la censure qu'il fit à *Abu Jahl*, qui avoit une haine mortelle contre Mahomet: la manière dont il l'accompagna dans sa fuite [H]: comment ils se sauvérent de la Caverne où ils s'étoient retirés: ce qui leur arriva sur la route en allant à Médine [I]: l'entrée d'Abu-Becr dans cette Ville avec le Prophête [K], & le discours qu'il fit (m) aussi-tôt que Mahomet fut expiré [L]. Mr. Ockley s'étend fort sur les guerres d'Abu-Becr, & entre autres particularités, il nous donne un Discours, dont une partie contient les traits les plus admirables d'une grande humanité, & que ce Calife adressa à *Yézid Ebn Abi Sophyan* [M], à l'occasion de la sommation que le Calife avoit adressée à tous les Mahométans de réparer Médine, pour

(m) Gagnier, *Vie de Mahomet.*

voulez, je le changeral pour votre Esclave *Nastas*. (Ce Nastas, ou *Anastase*, étoit Grec de Nation, & Chrétien.) A ces paroles Abu-Becr dit à Nastas, qui étoit présent: Si tu veux te faire Mahométan, je te donneral les mille écus, que l'on demande pour Bélal, avec lesquels tu pourras te racheter, quand l'échange sera fait. Mais Nastas aiant refusé de consentir à un marché si injurieux à la Religion qu'il professoit, Abu-Becr l'échangea pour Bélal, auquel il rendit la liberté, dès qu'il lui eut été mis entre les mains (13).

(11) Herbelot p. 19.

[G] *Les marques qu'il donna de la foi qu'il avoit en ce faux Prophête.*] Quand Mahomet raconta son voyage nocturne de la Mecque à Jérusalem, & de là au Ciel, en présence d'une grande foule de peuple, & qu'il fit le détail de toutes les merveilles qu'il avoit vues; quelques-uns coururent chez Abu Becr (qui ne se trouvoit pas alors dans l'Assemblée) & lui dirent: *Savez-vous ce que pretend votre Compagnon* (Mahomet)? *Il dit qu'il a été dans le Temple de Jérusalem, & qu'il est revenu à la Mecque dans une même nuit.* Abu-Becr répondit: *L'Envoyé de Dieu dit-il cela?* Oui, reprirent-ils. *He bien*, repliqua-t-il, *je déclare & atteste, que si Mahomet le dit, la chose est veritable. Quoi!* insistérent-ils, *voulez-vous assurer comme un fait veritable, que dans une seule nuit Mahomet a été en Syrie & est revenu à la Mecque? Cela est-il croyable? Oui*, reprit encore Abu-Becr, *je soutiens que tout ce qu'il dit sur ce sujet est vrai, quoique vous l'accusiez de mensonge. Mais*, dirent-ils, *il raconte pourtant des choses bien extraordinaires! & que diriez-vous, s'il vous faisoit à vous-même une pareille rélation?* Abu Becr ne leur répondit autre chose, sinon, que *s'il le disoit ainsi, cela étoit vrai*. Et comme ils paroissoient extrêmement surpris, Abu-Becr ajouta: *Qu'y a-t-il en tout cela, qui vous étonne si fort? Je jure par Dieu* (14), *que s'il disoit qu'il est monté cette nuit jusques dans le septième Ciel, & qu'il est revenu la même nuit, ou que s'il assuroit avoir fait ce voyage dans une heure, soit de jour soit de nuit, je croirois que cela s'est fait....* Abu-Becr alla ensuite trouver Mahomet, & lui demanda si tout cela étoit vrai. Il lui répondit qu'oui. Mais Abu-Jahl aiant dit au Prophête: *O Mahomet! s'il est vrai, comme vous le dites, que vous ayez été dans le Temple de Jerusalem, donnez-nous en une description; car pour moi, j'y suis entré plus d'une fois.* Abu Becr fut tellement consterné de ce discours, qu'il tomba par terre; & le Prophête se mit sur lui, & lui dit à l'oreille tout doucement: *Je suis extrêmement embarrassé, Abu Becr; car il faisoit nuit quand j'y suis entré, ainsi il m'est impossible d'en faire la description....* On raconte pourtant que l'Ange Gabriel le tira bientôt d'embarras, en lui apportant un Plan du Temple, par le moyen duquel il fut en état d'en faire une description exacte (15).

(14) Il y a dans l'Arabe *Wallah*, serment fort ordinaire parmi les Arabes, qui ne croyent point que ce soit profaner le Nom de Dieu, que de s'en servir de cette maniere, mais que c'est au contraire un hommage que l'on rend à sa Toute-puissance & à son immensité. De-là vient qu'on trouve ce serment employé par les plus religieux d'entre eux. Ockley, *Hist. of the Saracens*, T. I. p. 313. Note.

[H] *La manière dont il l'accompagna dans sa fuite.*] Mahomet étant obligé de s'enfuir, de peur d'être tué par les Coraïschites, il se rendit tout droit à la maison d'Abu-Becr, & lui déclara que Dieu lui avoit accordé la permission de s'enfuir. Vous accompagnerai-je? lui dit Abu-Becr. Oui, repliqua le Prophête; & Abu-Becr se mit à pleurer. Ils partirent donc ensemble, avec Abdollah, qui étoit Idolatre, qu'ils avoient loué pour venir avec eux. Etant arrivés à la Caverne de Thur, qui est une Montagne éloignée de la Mecque d'environ une heure, du côté de la mer, ils s'y tinrent cachés pendant trois jours. Abu-Becr, en s'en allant, avoit ordonné à Abdollah son fils de demeurer à la Mecque, pour entendre ce qu'on diroit d'eux pendant le jour, & de venir sur le soir leur en faire le rapport. Il avoit aussi pourvu à leur subsistance, aiant donné ordre à Amer, fils de Fohaira, son Serviteur, de préparer un agneau, & de le leur apporter le soir dans la Caverne, avec les autres provisions qui leur étoient nécessaires. Outre cela Asma, fille d'Abu-Becr, les visitoit fréquemment le soir, & leur apportoit des rafraichissemens. Les Coraïschites aiant appris en même tems, que l'Envoyé de Dieu (c'est ainsi que les Mahométans nomment Mahomet) avoit pris la fuite, ils en furent fort consternés, & envoyérent des Espions & des Coureurs dans tous les environs de la Mecque. Ceux-ci, après avoir bien battu la campagne, s'approchérent de la Caverne. Il se trouva là par hazard un homme, qui les voyant si occupés à chercher, leur dit: Il est impossible, que ce que vous cherchez, soit dans cette Caverne. Abu-Becr, qui l'entendit, fut saisi de frayeur; mais le Prophête le rassura par ces mots: Ne vous découragez point, car Dieu est avec nous. Cependant les Espions s'en allérent, aiant vu deux Colombes qui avoient fait leur nid à l'entrée de la Caverne, & y avoient pondu deux œufs. Ils apperçurent aussi une toile d'araignée qui couvroit toute l'ouverture. Quand les Espions se furent retirés, Abdollah, leur Guide Idolâtre, vint avec un chameau de charge, & un autre de ces animaux, qui leur appartenoient. Asma, fille d'Abu-Becr, leur apporta aussi des provisions; mais aiant oublié d'apporter une courroie pour attacher le bagage, & les provisions courant risque de tomber par terre, elle coupa sa ceinture en deux, & d'une partie elle attacha le bagage, & se ceignit de l'autre: ce qui lui a fait donner dans la suite le nom de *la fille à double ceinture* (16). Mahomet & Abu-Becr arrivérent sains & saufs à Médine.

(11) Gagnier, *Vie de Mahomet*, T. I. p. 256. 257.

(16) Ib. T. I. p. 255. & suiv.

[I] *Ce qui leur arriva sur la route en allant à Médine.*] Mahomet & Abu-Becr étant arrivés à un certain Bourg nommé Glamaa, situé dans le territoire de Codaïd, lieu fort abondant en eaux, ils passérent devant la tente d'une femme qui s'appelloit Omm-Maled, & dont le mari se nommoit Barza. Elle étoit assise pour-lors à l'entrée de sa tente, occupée à manger & à boire. Ils la priérent de leur donner des fruits & des provisions, qu'ils offrirent de lui payer argent comptant; mais ils ne purent rien obtenir d'elle. Cependant ils commençoient à souffrir de la disette. Mais l'Envoyé de Dieu aiant vu au travers des fentes de la tente, une brebis qui n'avoit presque que la peau & les os, il l'appella, & lui aiant frotté doucement la tête avec sa main bénite, il en sortit d'abord une grande quantité de lait. Il fit ensuite apporter une coupe, qu'il remplit, & la présenta à Omm-Maled, qui en but un peu: il en donna aussi à ses Compagnons, ce qu'il falloit pour étancher leur soif, & en but lui-même autant qu'il en avoit besoin. Après cela il remplit la coupe une seconde fois, la laissa à la femme, & après l'avoir payée, continua son voyage. Le mari étant revenu à la maison, & aiant appris ce qui s'étoit passé, courut à grand' hâte après le Prophête, & crut en lui (17).

(17) Ibid. T. I. p. 294. 295.

[K] *L'entrée d'Abu-Becr dans Médine avec le Prophête.*] Etant arrivés à une petite distance de Médine, ils trouvérent environ cinq cens habitans de cette Ville, qui étoient venus au-devant d'eux. Mahomet marchoit sous une espèce de parasol fait de branches d'olivier, * aiant Abu-Becr à son côté. Mais comme la plupart des Ansars ou Auxiliaires n'avoient jamais vu le Prophête auparavant, ils prirent Abu-Becr pour lui, & le félicitérent sur son heureuse arrivée. Abu-Becr, qui marchoit sous le parasol, les reçut très civilement. Pendant que cela se passoit, le Prophête gardoit le silence, se tenant clos & caché sous le parasol: mais l'ombre s'étant retirée de dessus sa tête, & Abu-Becr aiant étendu son habit pour garantir Mahomet des rayons du Soleil, le peuple s'apperçut de sa méprise, & reconnut distinctement l'Envoyé de Dieu (18).

* Mr. Gagnier (cité ici) dit *de Palmier*. R. D. T.

(18) Ibid. T. I. p. 300.

[L] *Le Discours qu'il fit aussi-tôt que Mahomet fut expiré.*] Le peuple fut terriblement consterné à la nouvelle de sa mort, & presque pas un ne vouloit croire que cela fût possible. Abu-Becr courut promptement à la maison de Mahomet, & étant entré dans la chambre, il découvrit son corps, le baisa, & s'écria: *Envoyé de Dieu! tiens-moi lieu de père & de mère. Tu répans encore une odeur agréable, aussi-bien mort, que vivant. Je jure par celui qui tient mon ame en sa main, que Dieu ne te fera pas goûter une double mort pour toujours.* Et étant sorti sur le champ, il parla ainsi au peuple, qui étoit assemblé: *O vous, qui que vous soyez, qui jurez d'une si exécrable manière que l'Envoyé de Dieu n'est pas mort, je vous conjure de m'écouter un moment*; & après avoir adressé à Dieu les prières ordinaires, il dit: *Si quelqu'un révère Mahomet jusqu'au point de croire qu'il n'est pas mort, il se trompe; car Mahomet est certainement mort: mais au contraire, celui qui adore Dieu, est dans le droit chemin; car Dieu vit & vivra éternellement. Mais que Mahomet fût mortel, Dieu lui-même l'a déclaré, dans ces paroles, qu'il lui a adressées:* O Mahomet, tu mouras certainement, & ils (*les Idolâtres*) mourront aussi (19). *Et dans un autre endroit* (20): Mahomet n'est qu'un Apôtre, semblable aux autres Apôtres qui l'ont précédé. *Si donc par cette raison il doit mourir, soit de mort violente, soit de mort naturelle, voudriez-vous pour cela reculer? Sachez donc, que quiconque retourne à l'Idolatrie, il ne peut faire aucun tort à Dieu; mais ceux qui recevront avec reconnoissance la grace de Dieu, il les récompensera.* Les Historiens nous apprennent que ce Discours calma les esprits du peuple, qui fit de grands gémissemens, & versa une grande abondance de larmes, ne doutant plus de la mort de l'Envoyé de Dieu (21).

(19) Alcoran ch. 39. v. 30.

(20) Ibid. ch. 3. v. 144.

[M] *Un Discours.... que ce Calife adressa à Yézid Ebn Abi Sophyan.*] Il l'avoit déclaré Général des forces destinées pour cette expédition. C'est ici le Discours qu'il lui tint: „ Yézid, prenez garde de ne point opprimer ni mécontenter vos Troupes; mais prenez conseil avec eux „ dans toutes vos affaires, & ayez soin de faire toujours „ ce

(21) Ibid. T. II. p. 296. 297.

pour les envoyer ensuite conquérir la Syrie. Le même Auteur nous apprend, qu'on répandit divers bruits sur la cause de la mort d'Abu-Becr. Les uns disoient qu'il avoit été empoisonné par les Juifs, en mangeant du ris avec *Hareth Ebn Caldah*, & que l'un & l'autre étoient morts en moins de douze mois après. Mais au rapport d'Aischa, il s'étoit baigné un jour qu'il faisoit froid; ce qui lui causa une fievre, dont il mourut en moins de quinze jours. Le Lecteur verra dans les Remarques sa dernière volonté [*N*]. Quand il désigna Omar pour son Successeur, celui-ci souhaita d'en être dispensé, disant, qu'il n'avoit pas besoin de cette place: à quoi Abu-Becr lui répondit, que la place avoit besoin de lui; & ainsi il l'établit Calife malgré qu'il en eût. Après avoir donné à Omar les instructions qu'il jugea nécessaires, & que ce dernier se fut retiré, Abu-Becr eleva ses mains, & dit: „ O Dieu! „ je ne me propose en ceci que le bien du Peuple, & je crains néanmoins qu'il ne se divise, quoique „ j'aye établi pour les gouverner le plus homme de bien qu'il y ait parmi eux. Ils sont tes serviteurs; „ que ta main les unisse, & fais prospérer leurs affaires. Rends-le un bon Gouverneur; étens la „ doctrine du Prophète de Grace; & rends ses Disciples gens de bien." Un Auteur Arabe (Nischaburi) a rassemblé dans un petit Livre les Sentences & les Bons-mots de Mahomet & de ses Successeurs; & entre celles qu'il rapporte d'Abu-Becr, il y a les deux suivantes: *Les bonnes actions sont un préservatif contre les atteintes de l'adversité. La mort est la chose la moins considérable, quand elle est passée, mais la plus dure auparavant* (*n*). Il y a eu divers autres Personnages de ce nom [*O*].

(*n*) Ockley *Hist. of the Saracens*, T. I. p. 115. & suiv.

„ ce qui est juste & droit; car ceux qui font autrement, ne „ prospéreront point. Quand vous combattrez vos Ennemis, agissez en homme de cœur, & ne tournez point „ le dos. Si vous remportez la victoire, ne tuez ni les „ petits enfans, ni les vieillards, ni les femmes; ne détruisez point les palmiers, & ne brulez aucun champ de „ blé; ne coupez point d'arbres fruitiers; ne faites aucun „ tort au bêtail, à l'exception des animaux que vous tuerez pour la nourriture de vos gens. Lorsque vous serez quelque Traité ou Convention, ayez soin de tenir „ votre parole. Vous trouverez sur votre route, des „ Religieux qui mènent une vie solitaire dans des Monastères, & qui se proposent de servir Dieu de cette manière; laissez-les en repos, ne les tuez point, & ne „ détruisez point leurs Couvens. Vous trouverez une autre sorte de personnes, qui appartiennent à la Synagogue de Satan, & qui sont tonsurés: ne manquez pas de „ leur fendre la tête, ne leur faites point de quartier, à „ moins qu'ils ne se fassent Mahométans, ou qu'ils ne „ payent tribut (22)." Voici encore les instructions qu'il donne à *Amrou*, un autre de ses Généraux: „ Ayez soin „ de vivre d'une manière religieuse, & de vous proposer „ votre salut éternel dans toutes vos entreprises. Regardez-vous vous-même comme un homme qui doit mourir: pensez toujours à la fin des choses, & souvenez-vous que nous devons tous mourir dans peu, & ressusciter pour rendre compte de nos actions (23)." Que ces excellens avis s'accordoient peu avec les desseins, pour l'exécution desquels Abu-Becr envoyoit Amrou!

(22) Ockley ubi sup. T. I. p. 24. 25.

(23) Ibid. p. 29.

(24) De la réalité des choses qui regardent la vie à venir, qu'ils ont niées & tournées en ridicule pendant leur vie. Ibid. T. I. p. 116.

[*N*] *Sa dernière volonté.*] La voici. „ C'est ici le Testament d'Abu-Becr Eu Abi Kohapha, qu'il fit dans le „ tems qu'il étoit prêt à quitter ce monde, pour entrer „ dans l'autre: tems où les Incrédules croiront, où les „ Méchans seront convaincus (24), & où les Menteurs „ diront la vérité. J'établis Omar Ebn Ol Chitab mon „ successeur sur vous; c'est pourquoi écoutez-le & lui obéissez. S'il fait ce qui est juste & équitable, il fera ce „ que j'attends de lui, selon que je le connois. S'il fait „ le contraire, chacun sera récompensé selon ses œuvres. „ Je ne me propose que votre plus grand bien, mais j'ignore les choses cachées & l'avenir; mais ceux qui font „ mal, en éprouveront les suites. Bien vous soit. La „ grace & la bénédiction de Dieu soit avec vous (25)."

(25) Id. ib.

[*O*] *Il y a eu divers autres Personnages de ce nom.*] Un *Abu-Becr* fils d'Abdalla, surnommé *Al Dharir*, c'est-à-dire, l'Aveugle. C'est un Saint Musulman, dont la Vie a été écrite par Jafei. On cite de lui cette Sentence: *Celui qui croit pouvoir contenter ses desirs par la possession des choses qu'il souhaite, est semblable à celui qui veut étouffer du feu avec de la paille.* Un autre Saint Musulman de ce nom, interrogé *quelle étoit la plus petite chose que Dieu eût créé?* répondit, *C'est le Monde, puisque selon l'Alcoran, il ne pèse pas plus devant Dieu, qu'une aile de moucheron; mais celui qui l'estime & qui le recherche, est encore plus petit & plus léger que lui.* Un autre *Abu-Becr Schasbani*, très vaillant homme, étoit né dans la Province de Mazandéran. On le met au nombre des trois grands Capitaines, qui ont le plus retardé les progrès de Tamerlan dans l'Asie. Les soldats de ce Prince le craignoient à un tel point, qu'un Cavalier Tartare voyant que son cheval appréhendoit d'aller à l'eau, ou se retiroit de la mangeoire, disoit ordinairement: *Il semble que mon cheval ait vu Abu-Becr Schasbani dans l'eau, ou dans son avoine* (26).

(26) Herbelot p. 20.

[☞ Herbelot parle encore de quelques autres qui ont porte le nom d'Abu-Becr: d'un Abubecr, Médecin des chevaux de l'Ecurie d'un Sultan d'Egypte, dont il y a un Ouvrage qui se trouve dans la Bibliothèque du Roi de France, n. 940. Il parle encore de deux autres Auteurs de ce nom; & enfin d'un Prince des Almoravides, & d'un petit-fils de Tamerlan, tous deux nommés Abu-Becr. AUD. DU TAAD.]

☞ ABU-JAHIA. C'est le nom de l'Ange de la Mort, que les Arabes appellent aussi *Azraïl* ou *Azariel*. Les Persans le nomment dans l'ancien Langage de leur Pays, *Melek-el-mout*, le *Roi de la Mort*; ce qui a quelque rapport avec le titre que l'Auteur de l'Epitre aux Hébreux donne au Diable (*a*), qu'il appelle, *celui qui avoit l'Empire de la mort*. Les Persans appellent aussi cet Ange, *l'Ange à vingt mains*, pour faire entendre comment il peut suffire à retirer toutes les Ames: car ils croyent, aussi-bien que les Arabes, que Dieu lui a donné la commission de séparer les Ames des Corps; & c'est aussi l'opinion des Rabbins, qui appellent cet Ange *Azrael*. On ne croit pourtant pas que ce soit d'eux, que les Persans ont pris leurs idées sur ce sujet [*A*]. Les Mahométans croyent (*b*) qu'au jour du Jugement, au son de la trompette d'*Israfiel*, toutes les Créatures, les Hommes, les Anges, les Génies [*B*], les Animaux, mourront en un instant [*C*]; & qu'*Azariel*, l'Ange de la Mort, mourra le dernier, ensorte que Dieu seul demeurera vivant. Les Persans disent aussi, qu'il y a *un Ange Gardien de la Sépulture*, qu'ils appellent *l'Ange de Transport* [*D*]. Il y a de plus deux *Anges Examinateurs*, qui

(*a*) Hébr. II. 14.

(*b*) Reland de Rel. Mohamm. L. I. c. 6. Nota (*a*) p. 48.

[*A*] *On ne croit pas que ce soit d'eux (des Rabbins) que les Persans ont pris leurs idées sur ce sujet.*] Chardin remarque (1), que l'on croit que c'est des Mages de Perse, que les Mahometans Persans ont eu connoissance de cet Ange. Les Mages l'appellent *Mordad*, c'est-à-dire, *Donneur de mort*, ou *qui a donné la mort*, parce que c'est lui qui vient tirer l'Ame hors du Corps. Un des Mois des Mages portoit ce nom de Mordad; & aujourd'hui il se prend en Perse pour toute chose lugubre, funeste, ou souillée, impure, & de mauvais augure.

(1) Voyages en Perse, Tom. VII. ch. 4. p. 243. in-12.

[*B*] *Les Genies.*] Les Mahométans distinguent les Anges & les Génies. De ceux-ci, il y en a de Fidèles & d'Infidèles. Ils sont appellés *Génies*, dit un Lexicographe Arabe, *parce qu'on les craint & qu'on ne les voit pas: c'est quelque chose d'opposé aux Hommes*; c'est-à-dire, d'une nature différente. De-là vient, qu'ils distinguent le *Monde des Anges*, le *Monde des Hommes*, & le *Monde des Génies* (2).

(2) Reland de Rel. Mohamm. L. II. p. 155. 264.

(C) *Toutes les Créatures .... mourront en un instant.*] Mr. Réland, qui nous apprend cette circonstance, l'a tirée d'un Abrégé manuscrit de la Théologie Mahométane, en Espagnol, mais écrit en caractères Arabes. Le même Auteur (3) rapporte les particularités suivantes de ce qui doit suivre cette mortalité générale. Dieu ressuscitera d'abord un Ange, qui sonnera de la Trompette, pour que chaque Ame aille se réunir à son Corps. A l'égard des Bêtes, de quelque ordre qu'elles soient, elles ressusciteront aussi; & après qu'elles auront porté la peine du mal qu'elles ont fait, elles seront réduites en poudre, & il n'en restera aucune, à l'exception de l'Anesse de Balaam, du Chameau de Mahomet, & d'un petit nombre d'autres, qui ont mérité d'avoir place dans le Paradis de Mahomet. Les Hommes qui seront ressuscités, seront rassemblés dans un même lieu, où ils seront gardés par des Anges, de peur qu'ils ne prennent la fuite. Ils demeureront dans ce lieu pendant plusieurs années, ou plusieurs Siècles, (il y a diversité d'opinions là-dessus) sans recevoir ni révélation ni ordre du Ciel. Quelques-uns croyent que ce lieu, où tous les hommes seront rassemblés, sera la Syrie. On sait que les Juifs sont persuadés, que c'est dans la Palestine que les morts doivent ressusciter.

(3) Id. ibid. L. I. c. 4. p. 51. 55.

[*D*] *L'Ange de Transport.*] Les Persans disent, que c'est cet Ange qui règle les places des défunts dans la terre, prenant garde que chacun soit digne du lieu où il est enterré; c'est-à-dire, que si par hazard on a mis un méchant en terre proche d'un homme de bien, l'Ange de Transport prend le méchant & le jette à la voirie, ne souffrant pas qu'il repose près du Fidèle: comme au contraire, si un homme de bien a été enseveli en quelque lieu souillé, comme dans un Pays d'Infidèles, l'Ange de Trans-

qui font fubir à chaque homme, dès qu'il eft mort, un examen très févère [E] fur fa vie paffée.

Transport le fait paffer pas deffous terre en Pays de Fidèles. Opinion, qui paroit devoir fon origine à la doctrine des Rabbins, qui enfeignent, que les corps des Juifs, enterrés hors de la Judée, y feront transportés par deffous terre au dernier jour, & qu'ils ne pourront reffufciter qu'en ce Pays-là. Les Mahométans de Perfe affurent que l'Ange de Transport plaça ainfi Noé, & puis Ali leur grand Saint, dans le fépulcre d'Adam (4).

(4) Chardin ubi fup. p. 244.

[E] *Deux Anges Examinateurs, qui font fubir à chaque homme.... un examen très févère.*] Ces deux Anges s'appellent *Monkir*, & *Nakir* ou *Nekir*. Ils font noirs, & d'une figure affreufe. Auffi-tôt qu'une perfonne adulte a été étendue dans le fépulcre, que la foffe eft couverte & fermée, l'Ame rentre dans le Corps, & ces deux Anges font lever la perfonne fur fon féant, *vivante en corps & en ame* (ce font les termes de leurs Docteurs). Ils l'interrogent enfuite fur fa foi: 1. Sur *l'unité de Dieu*: 2. Sur *la miffion de Mahomet*: & enfuite 3. Sur *fes œuvres*. Ils lui demandent: *Qui eft ton Seigneur? Qui eft ton Prophète? Quelle eft ta Religion? Ou eft ton Kiblah?* c'eft-à-dire, le côté où l'on fe tourne en faifant fes prières. *Quels font les Juges & Gardiens du Sépulcre? Quelles bonnes œuvres as-tu faites?* Cet Examen s'écrit dans un Livre, qui fera produit au Jugement univerfel; & ce Jugement particulier eft fuivi d'un preffentiment certain de l'état où l'on fera éternellement après la Réfurrection (5). Mr. Réland obferve, que tous les Mahométans n'admettent point cet Examen du Sépulcre (6).

(5) Chardin ubi fup. p. 45. 46.

(6) Reland ubi fup. c. 5. p. 28.

ABULAINA, Docteur célèbre, très connu par fes reparties & fes bons-mots [A]. Il étoit fort pauvre, & faifoit tous les jours fa cour au Vifir Ifmael, fils de Bélal. Un jour fa fille, qui étoit d'une très grande beauté, lui dit: *Mon père, vous allez tous les jours chez le Vifir; ne lui parlez-vous point de vos befoins? Oui*, répondit le père; *mais il n'écoute pas ce difcours. Mais*, repliqua-t-elle, *ne voit-il pas votre pauvreté? Comment la verroit-il?* répondit Abulaina; *il ne me regarde pas feulement.* Alors la fille lui cita fort à propos ce verfet de l'Alcoran contre les Idoles: *Ne fervez point ce qui n'entend point, ce qui ne voit point, & ce qui ne vous apporte aucun profit* [B] (a).

(a) Herbelot, Biblioth. Orient. p. 24.

[A] *Très connu par fes reparties & fes bons-mots.*] L'avanture fuivante donna occafion à Abulaina d'en dire un. Moïfe, fils du Calife Abdalmalek, aiant fait mourir fecrettement dans la prifon un des Amis de ce Docteur, fit courir le bruit qu'il s'étoit évadé. Abulaina, interrogé un jour fur ce qu'étoit devenu fon Ami, repliqua par ces paroles, qui fe trouvent dans l'Alcoran (1): *Moïfe le frappa & il en mourut.* Le Prince aiant appris ce qu'Abulaina avoit dit, le fit venir, & le menaça de le punir, s'il ne tenoit pas fa langue en bride. Abulaina, fans fe déconcerter le moins du monde, lui repliqua par les paroles qui fuivent immédiatement celles que l'on vient de rapporter: *Voulez-vous me tuer aujourd'hui, comme vous tuâtes hier cet homme?* Le Prince trouva cette citation faite fi à propos, qu'il modéra fa colère, & réfolut de fermer la bouche à ce Docteur par des préfens, plutôt que par des menaces. Une autre fois le Calife fe plaignit, qu'Abulaina le faifoit paffer pour un homme fans cœur; mais le Docteur l'appaifa bientôt par ces paroles: *L'homme véritablement noble eft modefte & retenu; au contraire l'homme vil & de baffe extraction eft ordinairement impudent & téméraire* (2). C'eft ainfi qu'un de nos Poëtes a dit: (3)

(1) Ch. 28.

(2) Herbelot p. 24.

(3) Rouffeau, Odes L. I. Od. 9. & 10. On a cru pouvoir fubftituer ces vers à ceux du Poëte Anglois, dont ils expriment affez bien la penfée.

L'Homme en fa propre force a mis fa confiance:
Yvre de fes grandeurs & de fon opulence,
L'éclat de fa fortune enfle fa vanité.

Et ailleurs:

Ces hommes, qui n'ont point encore
Eprouvé la main du Seigneur,
Se flattent que Dieu les ignore,
Et s'enyvrent de leur bonheur.

Le mot du Docteur, & la manière dont le Calife le reçut, prouvent qu'ils étoient tous deux hommes de fens.

[B] *Ne fervez point ce qui n'entend point, ce qui ne voit point, & ce qui ne vous apporte aucun profit.*] Excellente leçon pour ceux qui font fouvent inutilement leur cour aux Grands! Il y a des vers Turcs fur ce fujet, dont le fens eft très beau:

C'eft une chofe digne d'étonnement, que les gens du monde font la cour aux créatures, & abandonnent le Créateur.

Ils oublient de demander à celui qui eft riche, & ils cherchent du fecours auprès de ceux qui font eux-mêmes dans la néceffité de demander (4).

(4) *Lamai Lathaif.*

ABULFARAGE. Comme Mr. Bayle n'eft pas fort exact dans ce qu'il dit fur le fujet de ce Grand-Homme, nous avons cru devoir y fuppléer par cet Article.

Abulfarage nâquit l'an de J. C. 1226 (a). Il fut furnommé *Bar-Hebræus*, c'eft-à-dire, *fils d'un Hébreu*, parce que fon père étoit d'extraction Juive [A]. Dès fon enfance il s'appliqua aux Langues Grecque, Syriaque & Arabe; enfuite il s'attacha à la Philofophie & à la Théologie, & étudia la Médecine fous fon père, un des plus fameux Médecins de fon tems. A l'âge de vingt ans, il fut ordonné Evêque de Guba, par Ignace, Patriarche des Jacobites, comme il le rapporte lui-même dans fa Chronique Syriaque (b). L'année fuivante, favoir l'an 1247 de J. C. le même Patriarche le transféra au Siége de Lacabéna; & quelques années après, à celui d'Alep. Enfin il fut fait Primat des Jacobites de l'Orient [B] vers l'an 1266; & il poffèda cette Dignité jufqu'à fa mort, qui arriva en 1286 (c). Il s'attendoit à mourir cette année-là, qui étoit la foixantième de fon âge; car il difoit, qu'il étoit né lorfque Jupiter & Saturne étoient en conjonction dans le Signe du Verfeau; que vingt ans après, il étoit encore en conjonction dans le Signe de la Balance, lorfqu'il fut fait Evêque; qu'au bout de vingt autres années, lorfqu'il avoit été élevé à la Dignité de Primat, ces deux Planètes s'étoient trouvées en conjonction dans les Jumeaux; & que fe trouvant de nouveau en conjonction dans le Verfeau au bout de vingt ans, il comptoit que le tems de fa mort étoit venu (d) [C]. A fon enterrement

(a) Affeman Bibl. Orient. T. II. p. 244.

(b) P. II. fol. 322. ap. eund. p. 245.

(c) Affeman. ibid. p. 246.

(d) Abulpharag. in III. Part. Chron. ap. eund. p. 251.

[A] *Parce que fon père étoit d'extraction Juive.*] Nous croyons que c'eft dans ce fens qu'il faut prendre ces paroles de Mr. Affeman: *Abulfaragius patre Aaron medico natus eft, ex quo Bar-Hebræi, id eft, Hebræi filii, cognomentum traxit* (1). „ Le père d'Abulfarage étoit Aaron Médecin, d'où il a eu le furnom de fils d'un Hébreu: " ce qui n'auroit aucun fens, fi Aaron n'avoit été Hébreu d'extraction. Il paroit par-là, que c'eft fans raifon que Pocock, & Mr. Bayle après lui, ont dit, qu'on ne peut deviner pourquoi Abraham Echellenfis le nomme *Grégoire Bar-Hebræus*, puifqu'il eft nommé ainfi dans le Titre de fes Ouvrages (2).

(1) Affeman. Bibl. Orient. T. II. p. 244.

(2) Ibid. p. 245.

[B] *Primat de l'Orient.*] Les Syriens donnent le nom d'*Orient* à la Chaldée & à l'Affyrie, & celui d'*Occident* à la Syrie & à la Méfopotamie (3).

(3) Ibid. p. 252. Not. I.

[C] *Que le tems de fa mort étoit venu.*] Dans une Grammaire écrite en Langue Syriaque, & qui eft manufcrite dans la Bibliothèque du Vatican, on trouve à la fin ces paroles: *Tranfacto illo anno, quo fe moriturum putabat, quum nequaquam moreretur, ajebat juxta illud Apoftoli; non oportet refpicere ad elementa hæc infirma & mifera, neque obfervare menfes, aut dies, aut tempora annorum: non enim Deus tollit animam, ufque dum cogitet cogitationem, quam nemo effugere queat, juxta dignam laude admonitionem, quam fapiens illa Thecuitis ad Davidem habuit. Hactenus ille de geftibus fuis & de mortis expectatione. Atque ita gaudens & lætus obiit, migravitque ad Dominum die 30 Julii, Anno* 1597 * (Chrifti 1286) &c. (4). C'eft-à-dire: „ Quand l'année dans laquelle il croyoit mourir fut paffée, & qu'il fe trouva encore en vie, il fe „ fervit des paroles de l'Apôtre (5): Nous ne devons „ pas penfer *aux rudimens foibles & pauvres* de ce Monde, *ni obferver les jours, les mois, les tems & les années.* Car Dieu ne prend l'Ame à lui, que lorfqu'il a „ réfolu d'exécuter l'Arrêt auquel aucun mortel ne peut „ échapper. Jufques ici, Abulfarage lui-même a rapporté fes propres actions, & la manière dont il s'attendoit „ à la mort. Il finit fa vie avec joie le 30 de Juillet de „ l'an 1597 *de l'Ere des Grecs* (de J. C. 1286)." Il y a ici une grande inexactitude, fi ce n'eft une fauffeté palpable; car l'année 1597, dans laquelle on dit qu'Abulfarage eft mort, & où il eft mort véritablement, étoit l'année qu'il regardoit comme fa dernière, ainfi qu'il le dit lui-même dans les paroles citées dans le Texte de l'Article. Cela étant, comment peut-on dire qu'il n'eft pas mort cette année-là? Affeman remarque cette contradiction, que nous ne voyons aucun moyen de lever; car fon frère lui-même dit (6), qu'il avoit toujours cette année dans l'efprit, qu'il y tomba malade, qu'il ne voulut prendre aucune médecine, & qu'il mourut enfin le 30 de Juillet.

* De l'Ere des Grecs.

(4) Ap. eund. p. 261. Not. I.

(5) Galat. IV. 9. 10.

(6) Ap. Affeman. ibid. p. 264.

[D] Non

terrement son corps fut suivi d'un nombreux cortège, non seulement de personnes de sa Secte, mais aussi d'Armeniens & de Grecs [D], qui assistérent tous au Service que l'on fit à cette occasion. Outre l'Histoire dont Mr. Bayle parle, Abulfarage a écrit plus de trente autres Traités, dont plusieurs roulent sur la Philosophie, ou sur la Théologie. Asseman nous en a donné un Catalogue, trop étendu pour l'insérer ici. Il paroitra par quelques-uns de ses raisonnemens, que nous donnerons dans les Remarques, combien il étoit profond dans la Philosophie & dans la Théologie [E]. Ses sentimens sur l'Eucharistie sont beaucoup plus raisonnables que ceux de l'Eglise Romaine, & fort éloignés du Dogme de la Transsubstantiation [F]. Il avoit une opinion bien extraordinaire sur le sujet de ceux qui ne sont ni entiérement vertueux, ni absolument vicieux : il prétendoit qu'ils ne seroient jamais admis dans le Ciel, ni précipités en Enfer; mais qu'ils seroient en séquestre dans le Paradis où Adam fut d'abord placé [G]. Comme Abulfarage a vécu dans le treizième Siècle, fertile en Miracles de tout ordre, on sera peut-être surpris qu'il n'en ait fait aucun, ou qu'il ne s'en soit point fait en sa faveur:

mais

[D] *Non seulement de personnes de sa Secte, mais aussi d'Arméniens & de Grecs.*] Il est assez ordinaire en Oricot, de voir les Chrétiens de Sectes différentes s'assembler dans une même Eglise, & participer au même Culte Divin. Abulfarage lui-même (7) dit, que les Nestoriens se trouvoient journellement dans son Eglise avec les Jacobites; & Oléarius observe que les Chrétiens, de quelque Secte qu'ils soient, ne font aucune difficulté de faire leurs dévotions ensemble (8). Il paroit par-là, que la différence de sentimens ne mettroit pas obstacle à la réunion dans un même Culte, si ces Conducteurs bigots & ambitieux n'animoient le zèle aveugle du Peuple.

[E] *Combien il étoit profond dans la Philosophie & dans la Théologie.*] Les Argumens par lesquels il prouve que Dieu voit & entend, peuvent aussi prouver qu'il a l'Odorat, le Goût & le Tact. Voici comment il raisonne: *Deus vivit; atqui omne vivens videre & audire natura potest; omne autem quod natura videre & audire potest, nec tamen videt aut audit, privationis visus & auditus nomine, hoc est cæcitatis & surditatis titulo necessario appellari debet; Deus igitur, quem his nominibus nuncupari nefas est, necessario sequitur quod audiat & videat* (9). „ Dieu vit : or tout Être qui „ vit, voit & entend naturellement; & tout ce qui par „ sa nature peut voir & entendre, & qui ne voit ni n'entend point, doit être dit être privé de la vue & de „ l'ouïe, c'est-à-dire, doit être appellé aveugle & sourd. „ Mais comme il y a du blasphème à affirmer cela de „ Dieu, il s'ensuit qu'il voit & entend." *Dicimus quod Creator omnia quæ existunt comprehendit. Atqui colores & voces sunt ex iis, quæ existunt; colores igitur & voces Creator comprehendit: Quum autem horum comprehensio per auditum & visum duntaxat fiat, necessario infertur Creatorem videre & audire* (10). „ Nous disons que le Créateur „ comprend tout ce qui existe; les couleurs & les sons „ sont du nombre des choses qui existent, & ils ne peuvent être compris que par la vue & par l'ouïe : il s'en„ suit donc, que le Créateur voit & entend." Mais tout cela se doit prendre dans un sens spirituel & métaphorique; car Abulfarage lui-même s'étant fait cette objection: L'Ame voit & sent &c. par les organes du Corps; mais comme Dieu n'a point de Corps, ni par conséquent d'organes, comment peut-il voir & entendre? il répond, que l'Ame a besoin d'organes, parce qu'elle est imparfaite; mais que Dieu étant souverainement parfait, il n'en a pas besoin. Voilà des exemples de ses raisonnemens Philosophiques. Par rapport à la Théologie, il soutient avec tous les Jacobites, qu'il n'y a qu'une seule Nature en Jésus-Christ; au-lieu que les Théologiens Orthodoxes disent qu'il y a en lui deux Natures, la Nature Divine & la Nature Humaine, unies en une seule & même Personne. Voici de quelle manière il raisonne pour défendre son sentiment. „ Dire que deux différentes Natures sont unies „ ensemble, signifie, que par leur union, il s'est formé „ un seul Tout. Mais il est impossible que cela ne soit „ qu'un simple nom, sans la chose nommée; sans quoi Jé„ sus-Christ seroit un pur rien; ce qui est une absurdité „ manifeste. Il s'ensuit de-là, que ce qui résulte de l'u„ nion des deux Natures doit être quelque chose de réel, „ qui doit être ou une Substance, ou un Mode. Ce ne „ peut être un Mode, il faut donc que ce soit une Sub„ stance. Or une Substance doit être, ou commune, ou „ particulière. Elle ne peut être commune, parce que „ dans ce cas-là, le nom de Christ pourroit appartenir à „ diverses Espèces, & à divers Individus, ce qui est im„ possible. Car on appelle Substance commune, celle „ dont le nom & la définition peuvent être appliqués à „ tous les Individus, qui peuvent être compris sous le „ nom général & commun. Par conséquent, ce qui ré„ sulte de l'union de Natures différentes, doit être une „ Substance particulière & unique. Mais une Substance „ particulière n'est autre chose, qu'une Nature ou une „ Personne singulière & unique. De-là il s'ensuit, que Jé„ sus-Christ, qui n'est pas un pur rien, mais quelque cho„ se de réel, qui n'est pas un Mode, mais une Substan„ ce, non une Substance commune, mais particulière, „ doit n'avoir qu'une Nature & une Personne (11)." C'est-là le principal Argument des Jacobites, qu'ils appuient par celui-ci : „ Le nom d'*Homme* peut s'appliquer „ à Pierre & à Paul, qui sont par cela même deux Hom„ mes. Si donc on peut appliquer le Nom de *Christ* à „ la Nature Divine & à la Nature Humaine, il y aura „ deux Natures, & deux Christs. Or comme il n'y a „ qu'un seul Christ, il n'y a donc aussi qu'une seu„ le Nature (12)." Asseman a voulu réfuter ces raisonnemens d'Abulfarage & des Jacobites; mais sa réfutation est si subtile & si Scholastique, que nous craindrions d'ennuier & de fatiguer le Lecteur, si nous en donnions ici la traduction. Nous nous contenterons de remarquer, que ces distinctions subtiles, & ces raisonnemens Scholastiques, bien loin de servir à défendre la Religion contre les chicanes des Incrédules & des Hérétiques, semblent au contraire n'avoir été inventées que pour exposer l'Evangile à la raillerie de ses ennemis, & pour leur fournir un spécieux prétexte de le rejetter. Le Père Simon croit que les Jacobites ne différent des Orthodoxes, que dans la manière d'exprimer leurs sentimens (13).

(7) In Chron. P. III. ap. eund. p. 280.

(8) Tiré d'un petit Livre François intitulé, *La Réunion du Christianisme*, imprimé à Saumur, mais sans date.

(9) Abulpharag. *Candelabrum Sanctor. de Fundam. Eccles.* Fund. 2. cap. 4. §. 7. & 2. ap. Assem. *ubi sup.* p. 286.

(10) Ibid.

(11) Id. ap. eund. p. 289.

(12) Ibid.

[F] *Fort éloignés du Dogme de la Transsubstantiation.*] Ses paroles sont : *Quemadmodum Natura humana Domini, non natura, sed propter unionem cum Natura Divina, Deus dicitur & est; ita & panis hic & vinum non natura corpus & sanguis sunt, sed propter gratiam Spiritus, qui ipsis allabitur, Corpus & Sanguis Christi dicuntur.* C'est-à-dire : „ Comme la Nature Humaine de notre Seigneur n'est pas „ appellée Dieu, parce qu'elle l'est naturellement; mais „ qu'elle est appellée & est véritablement Dieu, à cause „ de son union avec la Nature Divine: de même ce Pain „ & ce Vin ne sont pas naturellement le Corps & le Sang „ de Christ; ils ne sont nommés ainsi, qu'à cause de la „ grace du S. Esprit, qui vient sur eux (14)." Il explique plus particuliérement de quelle manière cela doit s'entendre, en répondant à l'Objection suivante : „ Si le „ Pain & le Vin sont appellés le Corps & le Sang de Dieu, „ à cause de la grace du S. Esprit; & si le Corps & le „ Sang sont Dieu, parce qu'ils sont unis avec la Divinité; il s'ensuit que ce Pain & ce Vin sont aussi Dieu." A quoi il répond : „ Si nous disions que le Pain & le Vin „ sont naturellement le Corps & le Sang (*de Christ*), & „ que le Corps & le Sang sont naturellement Dieu, l'ob„ jection porteroit coup. Mais nous ne disons rien de „ semblable : nous disons seulement, que le Pain & le „ Vin sont le Corps & le Sang (*de Christ*), à cause de la „ grace du S. Esprit; & [*que ce Corps & ce Sang sont*] „ le Corps & le Sang de Dieu, non naturellement, mais „ en vertu de leur union avec Dieu (15)." Il paroit par-là, que les Jacobites sont fort éloignés de croire la Transsubstantiation. C'est ce que le P. Simon auroit dû remarquer, quand il traite des opinions des Jacobites; mais il garde un profond silence (16) : si ce n'est pas là prévariquer, je ne sai quel nom on donnera à une pareille omission. Le but du P. Simon étoit de faire voir la conformité que les Chrétiens Orientaux ont presque en tout avec l'Eglise Romaine, & que lorsqu'ils différent, ce n'est que dans la manière de s'exprimer, dans quelques coutumes, dans quelques cérémonies indifférentes. Voyez la Préface de l'Ouvrage cité ci-dessus. Mais nous aurons occasion d'examiner jusqu'où il a réussi dans son dessein, quand nous ferons connoitre les Sectes dont il a parlé.

[G] *Qu'ils seroient en séquestre dans le Paradis où Adam fut d'abord placé.*] Voici ce qu'il dit : *Dicimus haud frustra creatus est Paradisus, etsi Adam statim ex eo pulsus & ejegatus fuit : sed initio quidem Adam & Eva in eo habitarunt : post eorum vero decessum animæ Justorum, ut Patrum eorum, qui Deo placuere, Abraham nimirum & Isaac & Jacob, & Prophetarum & Justorum, & Latronis dexteri, & Apostolorum & Martyrum & Confessorum, & Anachoretarum, ibi habitarunt, & nunc habitant. Sed & Enoch atque Elias ibidem corpore manent. Atque hi quidem usque ad resurrectionem. Post resurrectionem verò, quum non omnes homines regno cælorum digni sint, nec omnes pœnis infernalibus & Diabolis paratis, hoc est tenebris exterioribus tradantur; sed medius plurium status erit, inter utrumque hoc extremum; haud inverisimile est, nonnullos homines, qui nec in omnibus perfecti sunt, nec in omnibus imperfecti & impii, ad æternam Paradisi habitationem destinari; quod & verax ille comprobat, qui ait,* In Domo Patris mei multæ mansiones sunt; *cur enim fieri nequit, ut una ex illis mansionibus Paradisus sit* (17)? C'est-à-dire : „ Nous di„ sons que le Paradis n'a pas été créé en-vain, quoiqu'A„ dam en ait d'abord été banni. Car Adam & Eve y de„ meurérent en prémière instance; mais après qu'ils en „ eurent été chassés, il devint le séjour des Ames des Jus„ tes, comme de celles des Patriarches qui ont été agré„ ables à Dieu, Abraham, Isaac & Jacob, des Prophè„ tes, du Brigand converti, des Apôtres & des Martyrs, „ des Confesseurs & des Anachorètes : tous ceux-ci habi„ tent le Paradis. Et Enoch & Elie y sont avec leurs Corps, „ & y demeureront jusqu'à la Résurrection. Mais comme „ après la Résurrection tous les hommes ne seront ni di„ gnes du Ciel, ni n'auront mérité les peines de l'Enfer „ préparées au Diable, c'est-à-dire, d'être jettés dans les

(13) Hist. Crit. des Dogmes &c. des Chrétiens Orient. ch. 9. p. 119.

(14) Abulpharag. *ubi supra*, Fundam. VI. c. 2. §. 4. ap. Assem. p. 291.

(15) Ibid. p. 294.

(16) Voy. le chap. cité en marge, Citation (13).

(17) Ap. Assem. ib. p. 294.

I „ té-

mais lui-même en rapporte deux. Le prémier arriva peu de tems après qu'il fut parvenu à la Primatie. Comme il consacroit dans les jours de Pâques le Chréme ou la Sainte Huile, il arriva qu'elle augmenta si prodigieusement après la consécration, qu'au-lieu qu'auparavant elle ne remplissoit pas le vase où elle etoit, elle auroit ensuite passé les bords, s'il ne l'eût promptement versée dans un autre vase (*f*); ce qui fut regardé comme un grand Miracle [*H*]. L'autre arriva en l'an 1285. Abulfarage le raconte de la manière suivante. L'Eglise de S. Jean Bar-Nagore aiant été ruïnée par des Bandits, Abulfarage bâtit une nouvelle Eglise avec un Monastère dans un lieu plus sûr, & la dédia au même Saint. Aiant souhaité d'avoir dans cette nouvelle Eglise les Reliques du Saint, il envoya quelques personnes pour les tirer de dessous les ruïnes de la vieille Eglise; mais ils ne les purent trouver. Le Saint s'apparut à quelques Chrétiens, & leur dit, qu'à moins que le Primat ne vînt lui-même, on ne trouveroit point les Reliques. Abulfarage aiant appris cela, n'en voulut rien croire, & feignant d'etre malade, il se renferma dans sa chambre depuis le Vendredi jusqu'à la nuit du Dimanche suivant; lorsqu'après avoir fait ses prieres du soir, étant encore à moitié éveillé, il vit un jeune Garçon tout rayonnant de gloire [*I*], qui lui dit que les Reliques reposoient sous l'Autel de la vieille Eglise. Le Primat alla sur le champ, avec son frere & deux Evêques, à la quête de ces précieuses Reliques, & les trouva au lieu marqué (*g*). Voici le Portrait d'Abulfarage, de la main de son frère. „ Qui ne déploreroit, dit-il, l'infortune des célébres Jacobites, en les voyant privés de ce Grand-„ Homme, de cet excellent Philosophe? Lui seul étoit en état de répondre d'une manière satisfaisan-„ te aux Etrangers, tant sur les matières Ecclésiastiques, que sur les Sciences Profanes. Personne „ ne peut écrire des Lettres aussi pleines de sens, aussi belles, aussi bien tournées, que celles de ce „ Grand-Homme, à qui Dieu avoit accordé la connoissance de toutes les Sciences. Ce fameux Pré-„ lat fut toujours occupé, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à sa mort, à composer & à ecrire d'excel-„ lens Ouvrages (*b*)." Le savant Pocock s'est trompé, quand il a dit dans sa Préface, que notre Abulfarage est le meme qu'*Abulfarage Abdalla Ebn-Attiba* [*K*]. A l'égard de ce qu'on dit, qu'Abulfarage renonça au Christianisme à sa mort, voyez la Remarque [*L*].

(*f*) Id. ib. *ap. eund.* p. 210.

(*g*) Ib. p. 260. 261.

(*b*) Barsuma, *ap. Assem* ib. p. 267.

„ *ténébres de dehors*; il doit y avoit un état mitoyen en-„ tre ces deux-là. Il n'est donc pas sans vraisemblance, „ que ceux qui n'auront été ni entièrement vertueux, ni „ absolument vicieux, habiteront éternellement dans le „ Paradis; ce qui est confirmé par ces paroles de celui „ qui est la Vérité même: *Il y a plusieurs demeures dans la* „ *maison de mon Pére.* Pourquoi le Paradis ne feroit-il pas „ une de ces demeures?" Asseman remarque sur ce passage, que si Abulfarage parle des Adultes, comme il semble le faire, il doit avoir pris ses idées des Pélagiens, qui niant le Péché originel, soutenoient, que ceux qui mouroient sans avoir été baptisés, & sans avoir eu des vertus surnaturelles, & qui étoient aussi exempts de grands vices, ni n'obtiendroient le Ciel, ni ne seroient condamnés aux peines de l'Enfer, mais iroient dans un lieu mitoyen. Mais, ajoute Asseman, si Abulfarage parle des Enfans, cette opinion a été soutenue par d'autres Théologiens, qui croyent qu'il est probable que les Enfans séjourneront dans ce Monde, & par conséquent dans le Paradis. Il n'est pourtant pas apparent que le Paradis, s'il n'a pas été détruit par le Déluge, échappe à l'Embrasement universel (18).

(18) Id. ib. p. 293.

[*H*] *Comme un grand Miracle.*] Asseman prétend expliquer ce Miracle par des raisons naturelles. Le Temple, dit-il, étoit petit, & rempli de peuple; ce qui avec la vapeur des cierges, & celle de l'encens, a pu échauffer l'air à un tel degré, qu'il a rendu le baume plus fluide, & l'a fait sortir du vase sans aucun Miracle (19).

(19) P. 250. Note 1.

[*I*] *Il vit un jeune Garçon tout rayonnant de gloire.*] Ici Asseman (20) ne veut point encore reconnoitre de Miracle. Cela peut, dit-il, avoir été un rêve d'Abulfarage, ou une histoire inventée pour exciter la dévotion du peuple. Et il observe, que S. Augustin reproche de semblables visions aux Donatistes. Asseman n'auroit point douté de cette histoire, si c'eût été quelque Auteur Catholique qui la rapportât: mais il ne faut pas avouer qu'il se soit fait quelque Miracle, parmi ceux qu'on nomme Hérétiques.

(20) Ibid. p. 261. Note 1.

[*K*] *Le savant Pocock s'est trompé quand il a dit, &c.*] Car notre Abulfarage lui-même rapporte la mort d'Abulfarage Abdalla Ebn-Attiba, & donne un Catalogue de ses Ouvrages (21). „ Sur la fin du mois d'Octobre de l'an-„ née 1355 de l'Ere des Grecs (*de J. C. 1043*) *dit-il*, mou-„ rut Abulfarage, Moine Nestorien très pieux, homme „ savant & Philosophe. Il avoit écrit un Commentaire en „ Arabe sur l'Ancien & le Nouveau Testament; il avoit „ aussi expliqué les Livres d'Aristote, & censuré les Pa-„ triarches Nestoriens de ce qu'ils négligeoient les Scien-„ ces Ecclésiastiques. Mais, selon moi, il étoit peu ver-„ sé dans la Langue Syriaque." Il paroit par-là, qu'Abulfarage Abdalla Ebn-Attiba vivoit environ deux cens ans avant notre Abulfarage; & Pocock lui-même (22) met la mort d'Ebn-Attiba en l'an 435 de l'Hégire, c'est-à-dire de J. C. 1044. Il est donc surprenant qu'il ait pu dire dans sa Préface, que c'étoit le même que notre Abulfarage.

(21) *In Chron. Syriac.* P. I. fol. 112. ap. Asseman. *ubi sup.* p. 109.

(22) *On pourroit dire*, Abulfarage traduit par Pocock p. 235.

[*L*] *Qu'Abulfarage renonça au Christianisme à sa mort.*] Pocock dit, que c'étoit-là un conte inventé par ceux qui voyoient d'un œil d'envie, un si savant homme parmi les Chrétiens. Il ajoute, que si Abulfarage eût été un Apostat, les Chrétiens n'auroient jamais parlé de lui avec autant d'estime, mais l'auroient plutôt excommunié; au-lieu que même après sa mort, ils le nomment *notre Saint Pére; le Prince des Chretiens; la plus pure Substance des Jacobites.* (*At non ab aliis hoc dictum videtur, quam ab iis, qui tantam eruditionem Christianis inviderent. Si apostatam egisset, nequaquam eum tanto honore, sed anathematis potius & diris prosequuti fuissent Christiani, apud quos*, Pater noster Sanctus, Christianorum Princeps primarius, Sectæ Jacobiticæ purissima Substantia, *etiam post mortem audit.*) Renaudot prétend que cette raison n'est pas convaincante, parce que ces titres regardent non la conduite, mais la dignité: ainsi les Chrétiens ont pu les donner à Abulfarage, malgré son apostasie. Asseman répond en niant purement & simplement ce que dit Renaudot; mais il ne le réfute, ni n'entreprend de le réfuter. Dans une Note qui se trouve au commencement d'un Manuscrit d'Abulfarage, on assure formellement, non seulement qu'il étoit Chrétien de la Secte des Jacobites, mais aussi qu'il est mort dans les sentimens de cette Secte.

ABULFEDA étoit le sixième Descendant d'*Ayub*, ou *Job*, père du fameux Saladin (*Salahoddin Yusof*) par un autre fils, nommé Schahinschah Seifoddin (*a*). Salahoddin (ainsi que nous le nommerons dans la suite) auquel cette famille dut principalement sa grandeur & sa fortune, quitta l'Egypte, qu'il possédoit depuis quelques années, pour faire une invasion en Syrie (l'an de l'Hégire 570 (de J. C. 1174); & s'étant rendu maitre de cette Province (*b*), il donna Hama & quelques autres Villes & Terres à son neveu Takioddin Omar, fils de Schahinschah; & sa postérité en droite ligne en a joui sous les Rois d'Egypte, sans interruption, jusqu'à l'an 698 (de J. C. 1298). Mais cette année-là, Mahmud fils de Mohammed, cousin-germain de notre Abulfeda, & Prince de Hamah, étant mort, Salar & Bibars al Jashenkir, qui étoient à la tête des affaires en Egypte, sous le Sultan Al Malec al Naser Ebn Kélaoun, pourlors mineur, ôtérent Hamah & ses dépendances aux Ajubites, & en donnérent le Gouvernement à des Lieutenans établis par la Cour d'Egypte. Les choses demeurérent en cet état jusqu'à l'an 710 (de J. C. 1310), que Naser, après s'être remis l'année précédente en possession du Trône, dont Bibars l'avoit chassé il y avoit onze mois, rendit à Abulféda les Etats de ses ancêtres (*c*), dont il jouït paisiblement jusqu'à sa mort, qui arriva en 733 (de J. C. 1332) (*d*). Il étoit âgé de soixante ans [*A*]. Il ne faut pas oublier, que pendant les douze dernières années de sa vie, ce Prince eut le Titre souverain de Sultan ou Roi, qui lui fut donné l'an 720 (de J. C. 1320) par Naser (*e*), mais sans aucune augmentation

(*a*) Abulféda *Hist. Gen.* T. III.

(*b*) Voy. *Excerpta ex Hist. Univ.* Abulfedæ *edita per* Schultens *ad calcem Vita Saladini* c. 9.

(*c*) Abulfed. *Hist. Gen.* T. III.

(*d*) Al Jannabi *Hist. Gen.* §. 10.

(*e*) Abulfed. ubi sup. ap. *Schultens in Præfat. ad Vit. Saladini.*

[*A*] *Sa mort arriva en 733. Il étoit âgé de soixante ans.*] C'est-à-dire, soixante années Lunaires: car il étoit né l'an 672 de l'Hégire (de J. C. 1273) à Damas, où son père Nuroddin Ali & sa famille s'étoient retirés, sur le bruit qui s'étoit répandu d'une irruption des Tartares (1). Cette Ville servit de retraite encore en deux autres occasions, à cette branche de la famille d'Ayub; car Abulféda aiant quitté Hamah par ordre du Sultan, se retira à Damas, par la crainte qu'il avoit du Gouverneur Afendamar; & il étoit dans cette Ville, quand il reçut la nouvelle de sa nomination à la Principauté, & de la translation d'Afendamar du Gouvernement de Hamah à celui d'Alep

(1) Abulfeda *Hist. Gen.* ubi supra.

tation de ses Etats. Si l'on compare ce que l'on vient de dire dans cet Article, avec ce que Mr. Bayle dit d'Abulféda, l'on s'appercevra que ce Savant s'est mépris à divers égards. Trompé par Greaves, (aussi-bien que plusieurs autres Ecrivains (*f*), plus versés encore dans l'Histoire Orientale que ne l'étoit Mr. Bayle) il a confondu notre Prince de Hamah avec un Roi d'Egypte, qui ne commença à régner que dix ans après la mort de l'Abulféda dont nous parlons [*B*]. Les Ecrits que ce Prince a laissés à la posterité, sont des monumens de sa capacité & de son favoir, non seulement en fait de Géographie, mais aussi dans toutes les autres Sciences, comme la Jurisprudence, la Médecine, la Philosophie, l'Astronomie, l'Histoire & la Poësie [*C*]. Je parlerai dans les Remarques, de la Critique qu'un Savant a faite des deux principaux Ouvrages de notre Auteur, & de ce qu'on y a répondu [*D*]. Quelque appliqué qu'Abulféda fût à l'Etude, il ne négligea pourtant point l'Art militaire. Dans sa

(*f*) Herbelot, *Bibl. Orient.* Art. *Abulféda*; Prideaux, dans la Notice des Auteurs, à-portée à sa *Vie de Mahomet*; & La Roque, dans sa Preface à sa traduction de la *Description de l'Arabie*, d'Abulféda.

lep (2). Al Afdal Ali, fils & successeur d'Abulféda, aiant été déposé, se retira dans la même Ville, où il mourut l'an 746, de J. C. 1345 (3).

(2) Id. ibid.

(3) Al Jannabi *ubi sup.*

[*B*] *Trompé par Greaves, il a confondu notre Prince de Hamah avec un Roi d'Egypte.*] Cette erreur de Greaves, fort extraordinaire pour un si grand homme, a été découverte par Mr. Gagnier (4), & mérite un examen particulier.

Mr. Greaves trouva dans un Manuscrit Arabe, intitulé *Al Sacerdon* (ou plutôt *Al Sukkerdan*, mot Persan, qui signifie, un *Mets sucré*), le passage suivant, dans la Version Latine. *Rex justus, Columna religionis* (5), *al Soltan Abulfeda Ismael, filius al Malec al Naser, sedit super thronum* [in Hamah] *post amotionem fratris ipsius Al Malec al Naser Ahmed, feria quinta*, XXII *die (mensis) al Moharram, anno* DCCXLIII (*Hegiræ*) *& regnavit donec obiit* VI *die (mensis) Rabiæ posterioris, anno (Hegiræ)* DCCXLVI (6). C'est-à-dire: „ Al Malek-al-Saleh-Omadoddin-Abulféda-Ismael, fils d'Al-Malec-al-Naser, monta sur le Trône [de Hamah] après la déposition d'Al-Malec-al-Naser-Ahmed, un Jeudi, 22 du mois Al-Moharram, l'an 743, & régna jusqu'à sa mort, arrivée le 6 du dernier mois Rabia, de l'an 746." Greaves, trompé par la conformité des noms, (guide peu sûr) sans autre examen a conclu d'abord que ce passage parloit de notre Abulféda (7), & non d'un autre; & n'a point fait de difficulté par cette raison, d'inférer ces mots [*de Hamah*], qui ne se trouvoient point dans l'Auteur, comme une chose qui suivoit naturellement. Mais s'il avoit examiné ce qui précéde & ce qui suit, il auroit vu que l'Auteur donne dans cet endroit la succession des Mammelucs, Sultans d'Egypte, de la Race des Barhites (& non des Circassiens ou Borjites, comme Mr. Gagnier l'a dit par inadvertence (8);) & que le passage en question parle d'un Roi de cette Dynastie, qui est le seizième dans le Catalogue de ces Princes donné par Pocock (9).

(4) *In Præfat. ad Abulfedæ Vitam Moh.* p. 4. & seqq.

(5) Les termes de l'Original sont, *al Malec al Saleh Omadoddin*, qui etant les titres & ses qualités ne devoient point se traduire.

(6) Ap. Greavium, *in Præf. ad Abulfed. Descr. Chorasmiæ & Mawaralnahræ.*

(7) Ses titres & ses noms au long étoient, *Al-Malec al Moayyad-Omadoddin-Abulfeda Ismael-Ebn-Ali*, Prince de *Hamah*.

(8) Ubi sup. p. 6.

(9) *Supplem. Hist. Dynast.* p. 14.

Il faut remarquer encore, qu'outre l'addition indiquée ci-dessus, Mr. Gagnier accuse Mr. Greaves d'avoir fourré dans sa citation du *Sukkerdan*, le nom d'ABULFEDA; & je n'ai pas de peine à croire que ce nom ne se trouve point dans le Manuscrit de la Bibliothèque Bodléïenne, que Mr. Gagnier a consulté. Mais d'un autre côté, je panche à croire, que Greaves a lu le nom d'ABULFEDA dans sa Copie, & ne l'a point ajouté de son chef; sans quoi il n'auroit pas manqué d'en avertir, en mettant ce nom entre deux crochets, aussi-bien que ces mots [*de Hamah*], qui se trouvent distingués de cette manière dans le Texte Latin & Arabe. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que je trouve ce nom dans une Copie manuscrite du même Livre, que j'ai devant les yeux, où le passage se trouve en termes un peu différens de ceux dans lesquels il a été rapporté ci-dessus: le voici traduit aussi littéralement qu'il est possible. Les paroles sont: „ Son frère (c'est-à-dire, le frère du Prince dont il vient de parler) Al-Malec-al-Saleh-Omadoddin-Abulféda-Ismael, fils d'Al-Malec-al-Naser, monta sur le Trône, à la déposition de son frère Al-Naser-Ahmed, un Jeudi 22 de al' Moharram, l'an 743 (de J. C. 1342). La durée de son règne fut de trois ans, deux mois, & quelques jours." Le Lecteur pourra sentir à présent le peu de fondement qu'il y a à la réfléxion que Mr. Bayle fait sur le sujet de l'exact & judicieux Pocock (10), qu'aucun Européen n'a encore surpassé, s'il y en a qui l'aient égalé, dans la connoissance de la Langue & des Auteurs Arabes.

(10) Voyez la Remarq. [*A*] dans l'Art. ABULFEDA, de Bayle.

[C] *Les Ecrits que ce Prince a laissés à la postérité, sont des monumens de sa capacité, & de son savoir.*] Outre sa *Géographie*, qu'il acheva l'onzième année de son règne; de l'Hegire 721, de J. C. 1321, (& non avant qu'il fût monté sur le Trône, comme le dit Mr. Bayle) il a écrit les Ouvrages suivans: Une *Histoire universelle depuis la Création du Monde jusqu'à son tems*, qu'il continua dans la suite jusqu'à l'an 730, de J. 1329 (11). Un *Abrégé des Loix Civiles des Mahometans*, selon les décisions d'Al Schafei, de la Secte duquel il étoit. Un *Traité de Medecine*, écrit à la manière du *Canon* d'Avicenne. Quelques *Poësies* (12). Il est aussi, selon les apparences, l'Auteur des *Tables Astronomiques*, dont on trouve une Copie dans la Bibliothèque Bodléïenne, qui marquent le cours des Planètes dans les années des Arabes, des Persans, des Syriens, des Grecs & des Juifs, comparées ensemble. Les Règles & les Problèmes sont en vers, avec une explication en prose au-dessous. Il y a au titre du Livre, que c'est l'ouvrage d'Omadoddin Ismael, fils de Zeinoddin Omar, Sultan de Hamah; ce qui semble désigner notre Abulféda, quoique ce nom ne se trouve point parmi ses autres Titres, & que son père soit appellé Zeinoddin Omar, au-lieu de Nuroddin Ali (13). De tous ces Ouvrages, estimés tous

(11) Voy. Schultens *Præf. ad Vitam Saladini.*

(12) Al Jannabi, ap. Gagnier *ubi sup.* p. 9.

(13) Voy. Gagnier *ubi sup.* p. 18.

excellens dans leur genre, il n'y a eu d'imprimés que quelques morceaux de sa *Géographie*, & de son *Histoire Universelle*. Plusieurs Savans ont eu dessein de publier le prémier de ces Ouvrages; car outre Erpénius & Schickard, nommés par Mr. Bayle, Greaves, & après lui Samuel Clark, Guillaume Guise, à Oxford, & Thévenot, dit-on, en France, ont entrepris cette tâche, mais ont tous été prévenus par la mort (14), ou par quelque autre obstacle, qui les a arrêtés (15). Greaves a seulement publié la Description des deux Provinces dont parle Mr. Bayle, qui par la manière dont il s'exprime, paroit l'avoir prise pour la Géographie entière. Greaves laissa aussi après sa mort une Traduction de la Description de l'Arabie, qui en 1712 a été inférée avec l'Original, dans le troisiéme Volume des *Geographiæ veteris Scriptores Græci minores* de Mr. Hudson, par Mr. Gagnier: & c'est sur cette Edition principalement, que Mr. La Roque a fait sa Traduction de cette Description de l'Arabie, qui est à la fin de son *Voyage de la Palestine*. On a deux grands Extraits du second Ouvrage, qui donnent une idée fort avantageuse du reste; l'un, qui contient la *Vie de Mahomet*, a été publié en Latin avec des Notes, par Mr. Gagnier (16); & l'autre, contenant la *Vie & les Actions de Saladin*, publié aussi avec une Version Latine, par Mr. Schultens (17).

(14) Th. Smith *in Vita Greavii.*

(15) Voy. Renaudot, Preface aux *Relations des Indes & de la Chine* p. 12. 13. Mr. Gagnier publia aussi, il y a quelques années, un Projet pour imprimer *la Géographie d'Abulféda*; mais il ne trouva pas les encouragemens nécessaires.

(16) Oxford 1723. fol.

(17) *Ad calcem Vitæ* Saladini. Lugd. Bat. 1732.

[*D*] *Je parlerai dans les Remarques, de la Critique qu'un Savant a faite des deux principaux Ouvrages de notre Auteur, & de ce qu'on y a repondu.*] Je parle de ce formidable Critique, l'Abbé Renaudot, qui a enveloppé divers autres Ecrivains dans la rude censure qu'il a faite d'Abulféda. I. Il l'accuse d'ignorance, en ce qu'il n'a pas su que l'Ancien Testament avoit été traduit en Arabe; parce que, pour excuser les fautes qu'il peut avoir commises dans l'Histoire des Juifs, il allegue, que les anciens Livres de ce Peuple ne sont pas en Arabe, mais en Hébreu (18); ce qui, dit Renaudot, a trompé le savant Pocock, quand il a fondé sa conjecture sur l'antiquité de la Version Arabe sur son témoignage (19). On a répondu: 1. Que Pocock a déchargé Abulféda du reproche d'ignorance à cet égard, en observant qu'il paroit par les paroles de cet Auteur, qu'il ne se trouvoit pas de son tems de Version du Texte Hébreu en caractères Arabes; car c'est ainsi qu'il faut nécessairement entendre ce qu'il dit, puisque l'Ecriture avoit été traduite en Arabe longtems auparavant par R. Saadias (20), (& peut-être par d'autres) mais écrite en caractères Hébreux, comme c'est encore leur coutume, afin qu'ils puissent être lus par ceux qui sont de différente Religion (21). 2. Que le Dr. Pocock ne s'appuie point du tout du témoignage d'Abulféda, pour soutenir sa conjecture sur l'antiquité de la Version Arabe, comme cela paroit par ce que l'on vient déja de dire, & par ce que Pocock ajoute, qu'il ne veut pas affirmer avec trop de précipitation, que la Version dont il s'agit ait été mise pour la première fois en caractères Sarazins dans ce tems-là (c'est-à-dire du tems d'Abulféda, qui transcrivit lui-même quelques parties des Livres Historiques, par le secours de quelqu'un qui entendoit l'Hébreu & l'Arabe) Aben-Ezra disant, que Saadias lui-même mit *la Loi en Langue & caractère Ismaëlite* (22). II. Renaudot accuse Abulféda d'une ignorance égale par rapport au Concile de Nicée, & il dit qu'il a copié Al-Makrizi, ou Eutychius, sans être en état de juger de l'absurdité de la narration de ces Historiens. Il le condamne comme ignorant honteusement ce qui regardoit le Christianisme, parce qu'il trouve dans une Copie MS. de l'Histoire d'Abulféda, quelques Notes marginales & Corrections en grand & mauvais caractère (preuve certaine, à ce qu'il croit, que c'est l'Auteur lui-même qui a pris cette liberté, & non quelque Critique), parmi lesquelles il y a un mauvais Abrégé de la Doctrine Chrétienne, tiré de quelques Catalogues d'Hérésies, & pareil à celui qui se trouve au commencement de la Préface du Concile de Nicée traduit par Echellensis, écrit par un homme également ignorant en Théologie & en Histoire Ecclésiastique. Après quoi il lui insulte en ces termes: *En hominem infidelem & barbarum, quem sæculo decimo quarto nugas alterius, qui nono sæculo vivebat, transcribentem audire nos jubet Seldenus, omnium antiquorum testimoniis insuper habitis* (23). C'est-à-dire: „ Voyez cet homme infidèle & barbare, qui dans le quatorzième Siècle copioit les fables d'un autre, qui vivoit dans le neuvième Siècle, & que Selden veut que nous écoutions, sans avoir égard au témoignage de tous les Anciens." Ce qui a occasionné cette rude sortie, c'est la citation que Selden fait d'un passage d'Abulféda, où il dit, que „ l'an vingtième de Constantin, il assembla deux mille quarante-huit Evêques, parmi lesquels il en choisit trois cens dix-huit, qui anathématisérent Arius, parce qu'il

(18) Abulf. *Hist. Gen.* ap. Pocock. *Præf. ad Var. Lect. Arab. V. T.* in Tom. VI. *Bibl. Polygl. Angl.*

(19) Renaudot *Hist. Patriarch. Alexand* p. 77 & suiv.

(20) R. Saadias est mort l'an de J. C. 947.

(21) Pocock *ubi supra.*

(22) Id. ib. Voy. Gagnier *ubi supra.*

(23) Renaudot, *ubi sup.*

sa jeunesse, il suivit son père dans plusieurs Expéditions. Il servit dans les guerres contre les Tartares, & contre les François en Syrie, d'abord sous Almansor Kélaoun, Sultan d'Egypte, qui battit les Tartares, & prit plusieurs Villes & Châteaux sur les Chrétiens, entre autres Tripoli, Ville extrèmement forte, que ni Salahoddin, ni aucun autre Roi d'Egypte, n'avoit osé attaquer, comme le témoigne Abulféda, qui se trouva à l'assaut de cette Ville l'an 688 (de J. C. 1289.) Il servit aussi sous Salahoddin, surnommé Khalil, fils & successeur de Kélaoun, qui prit Acre ou Ptolémaïs, après un siege meurtrier, & la ruïna en 690 (de J. C. 1291). Et l'an 702 (de J. C. 1302) Gazan Khan, Empereur des Tartares Mogols, aiant fait entrer ses Troupes en Syrie, sous le commandement de Kotlu Schah, Abulféda avec les forces de Hamah, qu'il commandoit, se joignit à l'Armée Egyptienne, qui avoit ses Généraux particuliers, & ils remportérent ensemble une victoire signalée sur les Tartares. Il parle de plusieurs autres Expéditions moins importantes, auxquelles il a eu part avant & après son élevation au Trône (*g*); particuliérement d'une dans l'Arménie mineure, où il prit la Ville de Malatia ou Mélitène, l'an de l'Hegire 715 (de J. C. 1315) (*b*).

(*g*) Abulf. *Hist. Gen.* T. III. Voy. Gagnier *Præfat ad Abulfeda Vit. Mohammedis.*

(*b*) Abulf. *in Descr. Syriæ*, ap. Allem. *in Diss. de Monophysitis.*

„ disoit que Jésus-Christ avoit été créé (24)." Mais Abulféda dit expressément, qu'il a pris ces paroles du Canon Géographique d'Al-Biruni, qui fleurissoit vers l'an 385 (de J. C. 995). Par où il paroit, que Renaudot s'est un peu précipité à accuser Abulféda de les avoir copiés d'Al-Makrizi ou d'Eutychius. Il auroit pu copier le dernier; mais il ne pouvoit copier Al-Makrizi, puisqu'il n'est né que trente-six ans après la mort d'Abulféda, en l'an 769 (de J. C. 1367). Quoi qu'il en soit, Selden ne fait point valoir cette Histoire, il la donne telle qu'elle est; car il remarque très bien, comme Renaudot lui-même l'avoue, que le prodigieux nombre de deux mille quarante-huit Evêques pourroit difficilement se trouver, en rassemblant tous les Evêques qui se trouvent dans les *Notices des Evêques* de tout le Monde. Et pour ce qui est de l'ignorance d'Abulféda en ce qui regarde la Doctrine Chrétienne, la preuve tirée des Additions marginales, dont on a parlé, n'est d'aucun poids, puisqu'il n'y a pas la moindre raison qui prouve qu'elles soient de notre Auteur, & que c'est une pure imagination de Renaudot (25). III. Il en veut encore à un autre Ouvrage d'Abulféda; son *Systéme de Geographie*. Le grand défaut qu'il y trouve, c'est qu'il y varie dans la position des lieux qu'il nomme, & qu'elle n'est pas toujours la même, la différence étant quelquefois de plusieurs degrés, tant par rapport à la Longitude, que par rapport à la Latitude. C'est ce qu'il nomme un défaut d'exactitude; il croit qu'il est impossible de justifier à cet égard la négligence & l'incapacité de l'Auteur; & il laisse ensuite juger au Lecteur, si l'on doit attendre de grands secours de cet Ouvrage, si fort vanté depuis près de deux siécles, pour rétablir la Géographie Orientale (26). On a répondu à cela, que ce que Renaudot regarde comme un défaut dans cet Ouvrage, est au jugement de plusieurs autres Savans, ce qui en fait le mérite; parce qu'Abulféda aiant marqué les diverses positions des Lieux, selon différens Auteurs, l'on peut, en les comparant les unes avec les autres, & avec les Observations modernes, trouver plus aisément la véritable situation des Lieux. Doit-on compter pour rien, qu'il y a plus de soixante Auteurs de marque cités dans la Géographie d'Abulféda, ainsi que Greaves l'assure? N'y a-t-il aucune utilité à retirer, pour éclaircir la Géographie Orientale, des Observations d'un si grand nombre d'Ecrivains? Sur-tout si l'on considère, que les distances des Lieux sont marquées par Parasanges, Milles, Stations, Journées &c. (27). Et dans le fond, il y a de l'injustice à attendre autre chose de notre Auteur, qu'un détail & un Recueil fidele de ce que les meilleurs Géographes ont dit avant lui; à moins que son Censeur ne voulut qu'il se fût transporté en personne dans tous les Lieux dont il fait la description, pour y prendre leur véritable position, l'Astrolabe à la main. Avant que de quitter notre Critique, il sera bon de remarquer, qu'il s'est trompé aussi lui-même sur l'année de la mort d'Abulféda, qu'il place treize ans plus tard qu'il ne faut, en l'an de J. C. 1345. (28).

Il ne faut pas oublier de remarquer ici, qu'on ne doit pas confondre Abulféda avec *Ismael*, surnommé *Schahinschah*, qui a aussi compilé une Histoire Universelle, dont la plus grande partie est copiée mot à mot de l'Ouvrage de ce Prince. Ce sont deux hommes différens; mais la grande conformité de noms, & celle de divers passages tirés de l'un & de l'autre, les a fait prendre par quelques Auteurs pour un seul & même Ecrivain (29). C'est ce qui est arrivé particuliérement à Maracci, *in Prodromo ad Refut. Alcorani* &c. & au Docteur Prideaux, dans la Notice d'Auteurs à la fin de sa *Vie de Mahomet*. [Que cet Article est propre à rendre circonspect en fait de Critiques! On y voit les plus grands Hommes se tromper sur des choses en apparence aisées à éclaircir; critiquer, & censurer même avec hauteur, sans raison & mal à propos, d'autres Savans. Ecueil de tous côtés! ADD. DU TRAD.]

(24) Selden *Comm. in Eutychii Origines.*

(25) Gagnier *ubi supra.*

(26) Renaudot *Préface aux Ancien. Relat. des Indes & de la Chine*, p. 15.

(27) Gagnier *ubi supra.*

(28) Id. ib.

(29) Voy. Gagnier *ubi sup.* p. 18.

ABULOLA AHMED, fameux Poëte Arabe, étoit de la Tribu de Tonoukh, & né à Maarra-al-Noman, Ville de Syrie dans le territoire de Hems, en l'an de l'Hégire 363 (de J. C. 973). Il mourut en 449 (de J. C. 1057) (*a*). Son pére & plusieurs autres de sa famille étoient célébres par leur savoir. Abulola n'avoit que trois ans, lorsqu'il perdit la vue par la petite Verole; ce qui fit qu'on prit d'autant plus de soin de son éducation, pour tâcher de réparer ce défaut par les lumiéres de l'esprit & par les qualités de l'ame (*b*). Les soins que l'on se donna ne furent pas perdus; car comme il avoit de très heureuses dispositions naturelles, il posséda bientôt ce qu'il y a de plus délicat & de plus poli dans les Sciences, & devint un excellent Poëte. Et quoiqu'il déclarât qu'il ne se souvenoit de rien de ce qu'il avoit vu dans son enfance, excepté de la couleur *rouge*, ses peintures sont pourtant justes & vives (*c*) [*A*]. Abulola entreprit une seule fois le voyage de Bagdad, où il demeura un an & demi, pour jouïr de la conversation des Savans de cette Ville; & il revint ensuite à Maarra, d'où il ne sortit plus depuis. Khakani & Féleki, deux Poëtes Persans, étoient ses Disciples (*d*). Il fut violemment accusé par quelques personnes de Zendicisme [*B*], ou de nier la Providence & la

(*a*) Ebn Schohnah. Pocock *Spec. Hist. Arab.* p. 364. Herbelot *Bibl. Orient.* Art. ABULOLA.

(*b*) Golius *in App. ad Gramm. Arab. Erpenii*, p. 226.

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Herbelot *ubi sup.*

[*A*] *Ses peintures sont justes & vives.*] C'est ce qui paroit par plusieurs passages de divers de ses Ouvrages; mais en particulier, dans celui qu'il a intitulé *l'Etincelle*, comme le destinant à être un essai de son génie & de ses connoissances. Il écrivit aussi un plus grand Ouvrage, dont le titre est pris de la nature des Rimes; il y traite des choses intellectuelles, de la vanité & du mépris du Monde, comme il avoit traité dans le prémier, des objets visibles & sensibles (1). Golius a publié la prémiére Partie du prémier de ces Ouvrages, avec une Version Latine (2), & un petit essai du dernier en Arabe seulement (3).

[*B*] *Il fut violemment accusé par quelques personnes de Zendicisme.*] Voici les passages, sur lesquels on fonde généralement cette accusation, traduits aussi littéralement qu'il est possible.

1. *Nous folâtrons, & decelons par-là notre folie, puisque les mortels qui habitent ce Monde ont plutôt sujet de verser des pleurs.*
2. *L'Homme, ce vain phantôme, tel qu'un verre, est brisé par le tems en piéces, qui ne sont d'aucun usage; & quoique ces diverses piéces doivent être refondues ensemble, ce fragile composé ne peut jamais se retablir.*

Ces paroles paroissent nier formellement la Résurrection. En voici qui semblent aneantir toutes les Religions sans distinction.

1. *Je considère avec étonnement le Mage, & ses deux Principes opposés * m'épouvantent. Je ne suis pas moins frappé de voir l'Indien se laver le visage avec l'urine chaude des vaches.*
2. *Les Chrétiens me révoltent, en disant que Dieu est capable d'injustice, & que ses desseins peuvent être traversés:*
3. *Et les Juifs, lorsqu'ils pretendent, que Dieu se plait à l'effusion du sang, & qu'il aime l'odeur des Sacrifices.*
4. *Je ne suis pas moins surpris, d'entendre qu'un Peuple vient sans raison, des extremités de la Terre, pour jetter des cailloux & pour baiser une pierre †.*
5. *Que toutes ces idées sont contraires à la Raison! Certainement tous les hommes sont aveugles, & ignorent la verité* (4).

1. *Jésus est venu, & a aboli la Loi de Moïse. Mahomet l'a suivi, avec ses cinq Priéres par jour.* 2. *On dit qu'il n'y a plus de Prophête à attendre; ainsi le Peuple erre à l'avanture, depuis le matin jusqu'au soir.* 3. *As-tu, qui que tu sois, depuis que tu professes une de ces Religions, joui tout seul de la lumiére & des influences des celestes Flambeaux?* 4. *Si tu me répons impertinemment, j'éleverai ma voix contre toi; mais si tu parles de bonne foi, je continuerai à parler tout bas* (5).

1. *Les Chretiens errent çà & là dans leur voie, & les Mahometans sont tout-à-fait hors du chemin. Les Juifs ne sont plus que des Momies, & les Mages de Perse des Rêveurs.*
2. *Le Genre-humain est donc partagé en deux Classes: les uns*

(1) Golius *in App. ad Gramm. Arab. Erpenii* p. 226. &c.

(2) J. Fabricius avoit deja publié la même Piece, avec une Version Latine, (mais moins exacte que celle de Golius) & avec des Notes, dans son *Specimen Arabicum*, imprimé à Rostock en 1638.

(3) In Append. ut supra.

* Le Bien & le Mal, par le mélange desquels cette Secte suppose que tout s'est formé. Voy. l'Art. ZOROASTRE.

† Ce sont les Cerémonies que les Pélerins font à la Mecque.

(4) Ap. Ebn Shonah MS.

(5) Ap. eund. Herbelot Art. ABULOLA.

la Résurrection; accusation, qui paroit avoir été occasionnée par de certains endroits de ses Ouvrages, qui favorisent certainement beaucoup l'Irreligion. D'autres ont vigoureusement défendu sa Religion (e) [C], malgré la liberté qui régne dans quelques-uns de ses Ecrits. Quoi qu'il en soit, il paroit avoir adopté sur la fin de sa vie les sentimens des Philosophes Indiens, en s'abstenant depuis l'âge de quarante-cinq ans de l'usage de la Chair, des Oeufs & du Lait, & en évitant de tuer aucun Animal (f); & l'Inscription qu'il fit mettre sur son Tombeau, semble l'insinuer [D]. Qu'il est facile à l'Homme de tomber, même de l'Athéisme, dans la Superstition!

(e) Id. ibid. Pocock in Not. ad Portam Mosis p. 238-241.

(f) Herbelot & Pocock ubi sup.

uns ont de l'esprit, & n'ont point de Religion: les autres ont de la Religion, & peu d'esprit (6).

(6) Ap. ound & Herbelot ubi supra.

On peut ajouter à ces Passages la réponse qu'il fit au Cady Al-Manuri. Ce Juge lui disoit un jour, ce que le peuple publioit de desavantageux contre lui. Abulola répondit; *Qu'est-ce que le Genre-humain à affaire avec moi, puisque je lui ai quitté mes pretensions à son Monde?* Le Cady ajouta, *Et à son Monde à venir aussi?* & notre Poëte repliqua; *Oui, Cady, & à son Monde à venir*: paroles qu'il répéta à diverses reprises (7).

(7) Pocock ubi supra.

Mais ces derniéres paroles, aussi-bien que les prémiers vers, sont susceptibles d'un sens plus favorable que celui qu'on leur donne ordinairement. Il semble en vouloir dans ces vers, à de certains Hérétiques Mahométans, qui croyoient que l'on reviendroit dans ce Monde. Et sa réponse au Cady portoit peut-être plutôt contre leurs idées grossiéres de la vie à venir, qu'ils conçoivent semblable à celle-ci (en s'imaginant, qu'on y mangera, que l'on y boira, que l'on y aura des femmes, des Palais &c.), que contre un état futur en général. Peut-être que la perte de sa vue le rendoit un Censeur plus rigide des actions des autres, ce qui a pu lui attirer à lui-même leur Critique (8).

(8) Id. ibid.

[C] *D'autres ont vigoureusement defendu sa Religion.*] Ils pouvoient produire en preuve les vers suivans:

1. *Le Genre-humain est formé pour vivre à jamais. Et cette Secte orgueilleuse* (9) *se trompe, qui pense*
Que les hommes sont créés pour rentrer dans le néant.

(9) Les Sadducéens ou Zendiks.

2. *Quand le tems de leur épreuve sera fini, les uns jouiront du bonheur, & les autres souffriront les maux qu'ils ont mérités.*
3. *La mort n'est qu'un sommeil, pendant lequel les facultés actives sont en repos.*
Mais nous espérons une vie immortelle ci-après,
Qui sera comme le reveil d'un très long sommeil (10).

(10) Ap. Pocock ubi sup. p. 238.

Voyez aussi ce qu'on a dit pour sa défense, dans la Remarque précédente.

[D] *L'Inscription qu'il fit mettre sur son Tombeau.*] C'étoit: *Hadha janáh abi aleyya wala janeitoh ala ahad*; c'est-à-dire: *Voilà le crime de mon pére envers moi, mais je n'ai commis le même contre personne.* Paroles que l'on croit fondées sur l'opinion de quelques Philosophes, qui croyent que d'engendrer un enfant & de le faire naitre, est un crime envers lui, à cause des dangers & des maux auxquels il est exposé par-là; car, comme dit un Poëte:

Παῖδας φυτεύειν οὔποτ' ἀνθρώπους ἐχρῆν,
Πόνους ὁρῶντας εἰς ὅσους φυτεύομεν (11).

Il ne convient pas aux hommes d'engendrer des enfans,
Voyant à combien de maux on les expose.

(11) Eurip. Fragm. p. 512. Ed. Barnes.

Quelque sens que l'on donne à cette Epitaphe d'Abulola, elle ne signifie autre chose, sinon que les enfans sont sujets à la mort à cause du péché de leurs péres; que lui-même n'en a procréé aucun; & qu'ainsi il n'a transmis ni le péché, ni la mort, à aucun (12).

(12) Pocock ubi sup. p. 241.

ABU-MASHAR (GIAFAR-EBN-MOHAMMED-EBN-OMAR) connu ordinairement sous le nom d'*Abumasar*, étoit le Prince des Astronomes de son tems. Il étoit né dans la Ville de Balkhe, dans la Province de Khorasan, d'où il vint à Bagdad sous le Calife Almamon. Il fut d'abord un de ceux qui faisoient leur affaire de conserver les Sentences de Mahomet, qu'on savoit par tradition. Il haïssoit mortellement le fameux Philosophe Al-Kendi, contre lequel il excitoit la canaille, lui reprochant son application à la Philosophie. Al-Kendi, pour se délivrer de ses persécutions, engagea quelqu'un à lui recommander l'étude de l'Arithmétique & de la Géométrie, auxquelles il s'appliqua: mais avant que d'y avoir fait de grands progrès, il donna dans l'Astrologie Judiciaire, & cessa de persécuter Al-Kendi. On dit qu'il avoit plus de quarante-sept ans, quand il commença à étudier l'Astrologie. Le Calife Al-Mostain le fit fouetter pour avoir prédit une chose, qui arriva. On rapporte quelques épreuves qu'on fit pour essayer sa Science [A]. Quelques Ecrivains prétendent que cet Auteur mourut l'an 190 de l'Hégire (de J. C. 805); mais d'autres, plus vraisemblablement, mettent sa naissance dans cette année, & sa mort en 272 (de J. C. 885), car Abulfarage nous apprend qu'il mourut à Waset, âgé de plus de cent ans [B], & qu'il étoit l'Astrologue & l'intime ami d'Al-Mouaffec (frére du Calife Al-Motamed) qui mourut en 279. Abu-Mashar étoit fort adonné au vin, & connu pour son yvrognerie (a). C'étoit un homme qui avoit de grands talens. Il écrivit divers Ouvrages sur l'Astronomie, & l'Astrologie Judiciaire [C]. Selon cet Auteur, dans son Livre intitulé *Oluf*, ou *Milliers d'années*, la Religion Chrétienne ne devoit durer que quinze cens années Lunaires. On voit que ce grand Docteur étoit fort loin de son calcul, [& que si les autres qu'il a faits ne sont pas plus justes, on n'y doit pas pas faire grand fonds.]

(a) Ex Abulfarag. Hist. Dyn. p. 175. &c.

[A] *Quelques épreuves qu'on fit pour essayer sa Science.*] On rapporte que le Calife Almamon, pour éprouver sa Science, fit cacher un des siens dans une chambre, & le fit asseoir sur un mortier d'or, posé dans un bassin plein de sang; puis demanda à Abumasar, où étoit cet homme? Abumasar, aiant fait ses Observations Astronomiques, lui répondit: *Je le vois placé sur une Montagne d'or, au milieu d'une Mer de sang.* On raconte aussi (1), qu'une Dame aiant perdu son Cachet, qui étoit dans sa bague, regarda Abumasar, qui lui dit aussi-tôt, que le Sceau de Dieu avoit pris le sien; & il arriva qu'après l'avoir longtems cherché, elle le trouva dans son Alcoran, que les Mahométans disent être le Sceau des promesses de Dieu, comme ils appellent aussi Mahomet le Sceau des Prophètes (2).

(1) Dans le Rabi Alakbar.

(2) Herbelot, p. 27.

[B] *Agé de plus de cent ans.*] Je n'ai pu vérifier la citation d'Abulfarage; mais si elle est exacte, & qu'Abumasar ait vécu au-delà d'un siécle, il doit être mort longtems après le Prince Mouaffec: étant né l'an 190 de l'Hégire, il doit avoir vécu sur ce pied-là jusques après l'an 290. Cela paroit un peu confus, du moins fort incertain. REM. DU TRAD.]

[C] *Il écrivit divers Ouvrages sur l'Astronomie, & l'Astrologie Judiciaire.*] Il est Auteur du *Madkhal*, ou *Introduction à l'Astronomie*. Il a fait aussi un *Zige*, ou des *Tables Astronomiques*. Un Traité intitulé *Ekhtiarat*, ou *Jugemens choisis*. Quelques-uns lui attribuent aussi les Livres intitulés, *Ahkam*, Jugemens; & *Asrar-al-Nogioum*, les Secrets des Astres; & un autre nommé *Ekteran al Kaoukeb*, de la Conjonction des Planetes. Mais le plus fameux de tous ses Ouvrages est celui des *Oluf*, dans lequel il traite de la naissance, de la durée & de la fin du Monde. C'est dans ce Traité, qu'il soutient que le Monde a été créé, les sept Planétes étant ensemble au prémier degré du Signe du Bélier; & qu'il finira lorsque les mêmes Planétes se rencontreront ensemble au dernier degré du Signe des Poissons, dans leur ascendant ou tête du Dragon. Il marque aussi dans cet Ourage les Epoques des Empires & des Religions, avec le terme de leur durée (3).

(3) Id. p. 25.

ABU-NOWAS (a), Poëte Arabe du prémier ordre, nommé aussi *Hassan-Ebn-Abdalawwal-Ebn-Ati-Al-Hakemi*. Il nâquit dans la Ville de Basra, l'an de l'Hégire 145 (de J. C. 762) & mourut l'an 195 (de J. C. 810) sous le Califat d'Al-Amin. Il sortit de son Pays natal pour s'établir à Coufa; mais il n'y demeura pas fort longtems: Harun-al-Raschid voulut l'avoir auprès de sa personne à Bagdad, & lui donna un appartement dans le Palais, avec Masab & Rékashi, deux autres grands Poëtes. Le surnom d'Abu-Nowas lui fut donné à cause de deux touffes de cheveux, qui lui tomboient en boucles sur le cou. Ses principaux Ouvrages ont été recueillis en un seul Corps, (nommé par les Arabes *Diwan*) par differentes personnes; ce qui fait qu'il y a beaucoup de différence entre les divers Exemplaires de cet Auteur. On en doit un à *Sûli*; *Ali-Ebn-Hamza-al-Isfahâni* en a fait un second; &

(a) Herbelot le nomme Abu Navas.

(b) Ouvrage Persan.

& *Ibrahim-al-Tabari* un troisième. On trouve dans le *Nighiaristan* (b) une Histoire qui regarde ce Poëte [*A*], & une autre dans le *Defter Lataïf* (c) de *Lamaï* [*B*].

(c) Herbelot p. 22.

[*A*] *Une Histoire qui regarde ce Poëte.*] Herbelot la rapporte de la manière suivante. Le Calife Harûn-al-Raschid faisant la ronde une nuit autour du Palais, trouva une des Filles de la Reine, qui s'étoit endormie. Il voulut se servir de cette occasion, pour obtenir d'elle ce qu'elle lui avoit déja plusieurs fois refusé. Cette fille se trouvant à son réveil extrèmement pressée par ce Prince, ne put trouver d'autre moyen de s'en délivrer, que de le prier d'attendre au lendemain, lui promettant qu'elle satisferoit alors ses desirs. Harûn la laissa aller sur cette promesse, & ne manqua pas de lui envoyer le lendemain un message, pour lui demander de se trouver à l'assignation. La jeune personne, qui avoit autant d'esprit que de sagesse, ne lui fit d'autre réponse, que de lui envoyer ce demi-vers Arabe (il n'y en pas davantage dans l'Original) qui a passé depuis en Proverbe:

(1) Herbelot a mal entendu ce demi-vers.

(1) *Les paroles que les filles donnent la nuit,*
Ne sont que pour hâter la venue du jour.

Le Calife, bien surpris de cette réponse, commanda aussi-tôt, qu'on ne laissât sortir du Palais aucun des Poëtes qui y demeuroient; puis les aiant fait venir en sa présence, il leur dit ce vers, & leur ordonna de faire quelque Stance, ou quelque Chanson, où ce vers entrât. Chacun de ces Poëtes y travailla de son mieux; mais Abu-Nowas fut celui qui excella, au jugement de tout le monde; car il enchâssa si à propos ce vers dans les siens, qu'il sembloit décrire naïvement ce qui s'étoit passé entre le Prince & cette fille. Son habileté cependant pensa lui coûter la vie; car Harûn aiant fait des présens aux autres Poëtes, lui dit qu'il avoit mérité la mort, pour avoir vu ce qui s'étoit passé dans l'appartement secret de son Palais, entre lui & cette jeune fille. Abu-Nowas, fort étonné de ce discours, protesta au Calife, qu'il n'étoit point sorti ce jour-là de son appartement, & qu'il pouvoit en produire des témoins. Les témoins furent ouïs sur sa justification, & le Calife appaisé lui fit des présens, comme aux autres Poëtes. C'est ainsi que d'Herbelot raconte cette Histoire: mais on la trouve rapportée d'une manière bien plus vraisemblable & plus agréable, dans une Collection manuscrite d'Histoires en Arabe, d'où nous l'avons traduite de la manière suivante (2): „ Le Calife Harun-al-Raschid rencontra une nuit une femme de son Haram ou Serrail, „ avec laquelle il n'avoit eu commerce de quelque tems, „ qui rodoit autour du Palais, & qui avoit bu jusques à „ la gaieté. Son ajustement étoit fort négligé, ce qui „ aiant fait entrevoir des beautés cachées, ralluma la „ passion du Prince si vivement, qu'il desira de la satisfaire sur le champ. La Dame lui dit, que comme il l'a„ voit abandonnée depuis si longtems, elle ne s'étoit pas „ attendue à l'honneur de sa visite, & que par conséquent „ elle n'étoit pas dans un état propre à le recevoir; le „ priant de vouloir attendre jusqu'au lendemain, pour „ qu'elle eût le tems de se préparer à recevoir ses embrassemens, & à l'attendre. Le Calife y consentit, & „ donna ordre le lendemain, que l'on n'admit personne „ dans son appartement, que cette Dame: mais il attendit inutilement, car elle ne vint point. Sur quoi s'étant rendu auprès d'elle, & lui faisant des reproches de „ son manque de parole, elle lui répondit par le demi-„ vers suivant:

(2) Histoire tirée d'un MS. Arabe. [*Rivière du Fresny* a fort joliment tourné cette petite Histoire, sous le titre de *Conte Oriental*, dans le Tom. VI. p. 103. de ses *Oeuvr.* Paris 1731. in-8. R. D. T].

Le jour anéantit les promesses de la nuit.

„ Le Calife aiant entendu cela, se leva, & demanda quels „ Poëtes étoient à la porte? On lui dit qu'il y avoit Abu-„ Nowas, Al-Rékashi, & Masab. On les fit entrer. Harun leur commanda de faire chacun une Stance, dans „ laquelle ce demi-vers entrât naturellement. Ils obéirent, & voici le sens de la Stance d'Abu-Nowas:

Je rencontrai l'objet de mon amour dans le Palais,
A l'heure favorable aux Amans, où régne le silence.
Celle qui me charme avoit bu du vin;
Mais au-lieu de lui donner la liberté, il l'avoit rendue réservée.
Elle tressaillit. Le voile d'un bleu céleste qui la couvre, tombe; sa robe entr'ouverte,
Et les Zephirs, qui voltigent autour d'elle,
Decouvrent des beautes, qu'un Poëte ne peut dépeindre.
Transporté, je m'écrie: Venez, ma chère, couronner
Selon vos promesses mes desirs. Elle répond avec dédain,
Le jour anéantit les promesses de la nuit.

„ Harum aiant entendu ces vers, cria à Abu-Nowas, „ *Dieu te maudisse!* (expression d'admiration parmi les „ Arabes), *tu as dépeint la scène qui s'est passée, aussi naturellement que si tu y avois été présent*: sur cela il ordonna „ qu'on donnât à Abu-Nowas dix mille pièces d'argent, „ & cinq mille seulement à chacun des autres Poëtes.

[*B*] *Une autre dans Lamaï.*] Ce Poëte voyageant en Egypte, fut régalé magnifiquement par les principaux Seigneurs de la Cour. Un jour il présenta un Poëme de sa façon au Souverain & à Safie sa Maitresse, qui étoit de Nation Abyssine, & douée d'une extrème beauté; mais il fut reçu fort froidement, & n'obtint aucune gratification. Le Poëte piqué contre l'un & l'autre, & aiant appris que le Prince avoit donné à sa Maitresse une robe fort riche, chargée d'un grand nombre de pierreries, se laissa échapper ces vers adressés au Monarque:

Mes vers ont été perdus à votre égard,
Comme vos pierreries à l'égard de Safie.

Le Prince en aiant eu connoissance, manda le Poëte, pour savoir s'il en étoit l'Auteur. Abu-Nowas répondit au Roi, qu'il avoit fait quelques vers à sa louange & à celle de Safie; mais que peut-être ses ennemis y avoient fait quelque changement pour lui rendre un mauvais office; & en disant cela il répéta les mêmes vers, en y changeant une seule lettre (3), ce qui faisoit que le sens en étoit:

(3) En changeant la lettre *Ain* en *Hamza.*

Mes vers à votre louange ont brillé de même
Que les pierreries éclatent sur l'habit de Safie (4).

(4) Herbelot, p. 31.

ABUSAID EBN-ALGIAPTON, surnommé aussi *Behadir-Khan* (a), Sultan des Mogols de la Race de Genghis-Khan, succéda à son pére l'an 717 de l'Hégire (de J. C. 1317) & fut couronné dans la Ville de Sultanie. Il fit d'abord l'Emir Giouban-Novian Généralissime de ses Armées, & il confirma Raschid & Alischah, Visirs de son pére, dans leurs Charges; & comme il n'étoit âgé que de douze ans, l'Emir Giouban gouvernoit tout l'Empire, en qualité de son Tuteur. L'an 718, (de J. C. 1318) Raschid fut disgracié par les intrigues d'Alischah, qui avoit gagné l'Emir Giouban, maitre dans ce tems-là de toutes les forces de l'Empire; & quelque tems après ce Visir fut mis à mort. La même année, Baisar, Prince de la Famille Royale des Mogols, se révolta, & se mit en devoir de marcher contre la Capitale; mais il fut défait dans la Province de Khorasan par l'Emir Houssain Kurkan, qui l'obligea à la fin de se sauver au-delà du fleuve Amou, où il fut tué quelque tems après. Dans le même tems que ce soulévement éclata, le Sultan apprit que Schah Uzbek, Khan des Tartares, avoit traversé le Kapgiack, & s'étoit rendu maitre la Ville de Derbent. Abusaïd marcha d'abord contre lui, avec le peu de Troupes qui étoient auprès de sa personne, & il fut joint par l'Emir Giouban; qui étant en marche pour soutenir l'Emir Houssain dans le Khorasan, étoit revenu sur ses pas pour secourir son Maitre. Quand l'Armée d'Abusaïd fut ainsi renforcée, Schah Uzbek craignit d'en venir à une bataille, & se retira des Etats du Sultan; mais Giouban tomba sur son arrière-garde, & lui tua beaucoup de monde. Après cette victoire, l'Emir Giouban aiant fait fouetter selon la rigueur de la Discipline des Mogols, quelques-uns des principaux Officiers de l'Armée du Sultan, qui n'avoient pas fait leur devoir pendant son absence, ils firent un complot entre eux, & aiant suivi à la piste l'Emir qui marchoit du côté de la Géorgie, ils lui livrérent bataille, & le défirent entiérement. Lui-même eut bien de la peine à se sauver: il eut pourtant le bonheur de se rendre à Sultanie. Abusaïd craignant leur pouvoir, se retira de sa Capitale (Sultanie); mais ensuite il livra bataille aux rebelles, & remporta une victoire complette. L'an 721 (de J. C. 1321) le Sultan maria sa sœur Satibeg à l'Emir Giouban, & les noces furent célébrées avec la dernière magnificence. Timurtasch fils de l'Emir, s'étant révolté, fut défait par son pére, qui l'amena prisonnier au Sultan; mais ce Prince lui pardonna, à la considération de Giouban. Le Visir Alischah étant mort, Saïn, Lieutenant-Général de Giouban, à qui il rendit dans la suite de bien mauvais offices, fut pourvu de cet Emploi. La même année, l'Emir Giouban maria sa fille Bagdad-Khatoun, une des plus grandes Beautés de l'Asie, à l'Emir Hassan Ilkhani, fils du Scheik Hosain: mais ce mariage lui fut très funeste [*A*]; & Damashk Khowajah, fils de Giouban, aiant abusé de l'autorité de son pére, & lié une in-

(a) A cause du courage qu'il fit paroitre en combattant les rebelles.

[*A*] *Maria sa fille Bagdad Klatoun .... mais ce mariage lui fut très funeste.*] Malheureusement pour eux, le Sultan Abu-

intrigue avec une des Femmes du feu Sultan Algiapton, pére d'Abusaïd, fut tué (b) par ordre du Sultan, qui prit la résolution de se defaire de Giouban lui-même. Celui-ci aiant eu connoissance de ses desseins, leva une puissante Armée pour faire tête à son Maitre; mais il fut dans la suite abandonné par plusieurs de ses principaux Officiers; &, par l'ingratitude de Gayathoddin surnommé Maleckurt (c), on lui coupa la tête [B], qui fut apportée au Sultan. Le Meurtrier ne fut pourtant pas récompensé, comme il s'y attendoit: car pendant que cela se passoit, le Scheik Hassan avoit répudié sa femme Bagdad-Khatoun, fille de Giouban, & l'avoit envoyée au Serrail du Sultan. Cette condescendance pour les desirs du jeune Monarque, lui procura le Poste que Gayathoddin se flattoit d'occuper à la Cour; & l'on dit à celui-ci, qu'il pouvoit s'en retourner. Scheik Hassan fut néanmoins disgracié quelque tems après, sur des bruits qu'on répandit; mais le Sultan en aiant reconnu la fausseté, le rétablit dans sa faveur [C]. Abusaïd mourut l'an 736 de l'Hégire, âgé de trente-deux ans, dont il en avoit régné dix-neuf, ou selon d'autres, seulement dix-huit. Son corps fut transporté à Sultanie, avec la pompe & la magnificence convenable à un si grand Monarque. L'Histoire de Giouban & de sa

(b) Voy. la Rem. [A]

(c) Fils de Rashid, qui avoit péri par les intrigues d'Alischah, comme on l'a remarqué.

Abusaïd devint amoureux d'elle, & la demanda en mariage à son pére; & quoique, selon les Loix des Mogols, tout particulier soit obligé de répudier sa femme, lorsque le Sultan veut l'épouser, Giouban n'y voulut jamais consentir (1). Il s'emporta même à des paroles peu respectueuses contre le jeune Monarque, quoique ce qu'il exigeoit de lui ne fût contraire ni aux Loix, ni à son devoir. Abusaïd dissimula le ressentiment que ce refus lui inspiroit; & l'Emir Giouban, se flattant que l'absence guériroit la passion du Sultan, envoya son gendre & sa fille à Carabagh (2), & emmena Abusaïd, contre son gré, à Bagdad, pour qu'il y passât l'Hiver. Mais cette séparation, au-lieu de refroidir la passion du Sultan, ne fit que lui donner de jour en jour de nouvelles forces. Le Visir Saïn (ci-devant Lieutenant-Général de Giouban, comme on l'a remarqué) fomenta l'aversion d'Abusaïd contre l'Emir, en faisant à ce Monarque divers faux rapports sur le sujet de Giouban & de ses enfans. Damashk Khowajah fils de l'Emir, un des principaux Officiers de la Maison du Sultan, & qui approchoit le plus souvent de sa personne, apprit les mauvais offices que le Visir Saïn rendoit à son pére, & lui en fit un fidéle rapport. L'Emir prit dans cette conjoncture une résolution bien hardie. Sous prétexte d'aller appaiser quelques mouvemens, qui s'étoient élevés dans la Province de Khorasan, il sortit brusquement de Bagdad & s'en vint à Sultanie, emmenant avec lui le Visir Saïn, comme pour ôtage de son fils, qu'il laissoit à la Cour auprès d'Abusaïd. Damashk étoit chargé du soin de toutes les affaires, que l'Emir Giouban son pére, qui en avoit l'entier maniement, ne communiquoit qu'à lui seul. Mais Damashk abusant de l'autorité de son pére pendant son absence, disposoit de tout d'une maniére si absolue, qu'il ne restoit à Abusaïd que le nom de Sultan. Ce Prince, ennuié d'être toujours en tutele, découvrit son chagrin à quelques-uns de ses Confidens, parmi lesquels il y en eut un qui lui rapporta, que Damashk entretenoit un commerce secret avec une des Femmes du feu Sultan Algiapton son pére. Abusaïd les aiant fait épier, fut bientôt convaincu par ses propres yeux de la vérité du rapport; & il ne lui en fallut pas davantage pour lui faire signer la mort de ce Ministre insolent, qui après lui avoir ravi son autorité, l'attaquoit aussi en son honneur. Ce fut l'an 727, (de J. C. 1326) qu'Abusaïd résolut de se défaire de Damaskh: mais aucun des siens n'osa entreprendre un coup si hazardeux, & il fallut que le Destin s'en mêlât. Il arriva dans ce tems-là, que quelques têtes de rebelles, qui s'étoient révoltés dans les Provinces, furent apportées au Palais du Sultan. Le bruit s'étant répandu que c'étoient les têtes de l'Emir Giouban & de ses adhérens, qui avoient été envoyées du Khorasan, Damashk fut si effrayé, que sans examiner plus avant la vérité du fait, il sortit la nuit du Palais avec dix hommes seulement, & prit la fuite. Abusaïd le fit suivre aussi-tôt par un des siens, nommé Mesr-Khowajah, qui l'aiant atteint lui coupa la tête, & l'apporta au Sultan.

(1) Selon Khondemir, Damashk s'opposa à la passion du Sultan pour Bagdad-Khatoun sa sœur, ce qui irrita si fort Abusaïd, qu'il engagea Melt à le défaire de Damashk.

(2) Abusaïd passoit ordinairement l'Hiver dans cette Ville.

[B] *On lui coupa la tête.*] Cet Emir, avant que de quitter le Khorassan où il étoit venu, comme on l'a remarqué (4), sous prétexte d'appaiser quelques Troubles, fit tuer le Visir Saïn, auteur de tous ces maux, pour se venger de la mort de Damashk son fils; & le Sultan de son coté nomma pour Visir Gayathoddin Mohammed, homme savant, & fils du feu Visir Raschid. Giouban aiant porté les choses à ce point, se mit en marche pour se rendre maitre de la Cour, & de la personne du Sultan. Il vint dans la Ville de Semnan, où il visita Rocnoddin-Alaaddoulat-Semnani, homme vénérable pour sa sainteté, & dont le Sépulcre est encore visité par les Mahométans. Après quelques conférences qu'ils eurent ensemble, l'Emir lui promit avec serment, qu'il suivroit ses avis de point en point; & pour lui prouver la sincérité de ses intentions, il lui proposa d'aller lui-même de sa part vers le Sultan, pour lui demander les Assassins de son fils, & les conditions d'une bonne paix. Le Scheik s'étant chargé de cette commission, fut reçu fort honorablement par le Sultan; mais ce Prince refusa absolument de livrer à l'Emir les Assassins de Damashk, & ne voulut entendre à aucune sorte de Traité avec Giouban. Le Scheik rapporta ces mauvaises nouvelles à l'Emir, qui outré de ce refus, ne garda plus aucunes mesures avec le Sultan, & vint camper à une journée de l'*Ordou*, ou Camp Impérial, en un lieu nommé Couha. Mais il ne garda pas longtems ce poste: car plusieurs de ses principaux Officiers, qui lui devoient toute leur fortune, l'abandonnérent avec trente mille chevaux, & passérent du côté de leur Souverain. Après cette désertion, l'Emir à qui la prudence ne permettoit pas de se fiér à ce qui lui restoit de Troupes, tant qu'elles seroient proche de celles du Sultan, sur-tout aiant le mauvais exemple de leurs compagnons devant les yeux, quitta son Camp, & prit la route du Desert de Noubendigian, pour se retirer en Khorassan. Cette longue & difficile marche, jointe à la désertion de plusieurs Officiers qui cherchérent leur fortune ailleurs, affoiblit tellement son Armée, qu'il ne se trouva plus en état de soutenir son parti dans cette Province. Il prit donc la résolution de passer au Turquestan, Pays où se trouvoient plusieurs grands Princes, qui faisoient souvent des entreprises sur les Etats d'Abusaïd. Ce dessein auroit été, selon les apparences, très avantageux à l'Emir: mais son mauvais destin fit qu'étant arrivé sur le fleuve Morgab, il changea tout à coup de résolution, & rebroussa chemin, pour s'aller jetter entre les bras de Gayathoddin Maleckurt, qu'il avoit élevé dès sa jeunesse, & poussé aux prémiers Emplois dans les Armées. Ce Maleck ne lui fut pas plus fidéle que les autres: car aiant reçu dans ce même tems un Exprès du Sultan, avec des depêches pleines de promesses, s'il vouloit lui envoyer la tête de Giouban, la prémiére visite de cet ingrat, fut celle qu'il lui fit rendre par le Bourreau. L'Emir ne put jamais obtenir seulement la grace de lui parler. Voyant donc qu'il falloit mourir, il lui fit demander trois choses. La prémiére, qu'aussi tôt que sa tête seroit séparée du corps, il envoyât un de ses doigts, qui avoit deux extremités, au Sultan Abusaïd. La seconde, qu'il fit transporter son corps à Médine, pour y être enterré dans une Chapelle qu'il y avoit fait batir. La troisiéme, qu'il fit mener Gialaïr son fils, qu'il avoit eu de Satibeg, sœur d'Abusaïd, à la Cour du Sultan son oncle. Ces trois choses lui furent accordées, & l'Exécuteur lui trancha la tête. Maleck l'envoya d'abord au Sultan, & partit peu après, pour aller recevoir la récompense de sa perfidie. Mais il fut bien surpris, quand il apprit en chemin, que l'Emir Scheik Hassan avoit répudié Bagdad-Khatoun, fille de Giouban, & l'avoit envoyée au Serrail du Sultan. Ce qui augmenta encore plus son chagrin, fut la nouvelle qu'il reçut, que le Scheik Hassan, par la condescendance qu'il avoit eue pour les desirs du Sultan, avoit obtenu le Poste que lui-même s'étoit flatté d'obtenir à la Cour, & que Bagdad-Khatoun s'étoit entiérement rendue maitresse de l'esprit du Prince. Ces facheuses nouvelles lui firent prendre la résolution, avant que de passer plus avant, d'envoyer ordre en Khorassan de faire mourir Gialaïr fils de Giouban, à qui il avoit conservé la vie, selon la parole qu'il en avoit donnée à son pére, quoique ce fût contre les ordres du Sultan. Après cette exécution, il continua sa route vers Carabag, où Abusaïd faisoit son séjour. Mais le grand crédit de Bagdad-Khatoun fille de Giouban, que le Sultan avoit solennellement épousée, fit qu'il fut reçu fort froidement, & qu'on le regarda plutôt comme le meurtrier du pére de la Sultane, que comme un homme qui avoit rendu un grand service au Sultan. On le fit même attendre dans son Camp, tout le tems qu'il fallut pour faire transporter les corps de Giouban & de Gialaïr, du Khorassan jusqu'à Aougian; où on les remit, par ordre du Sultan, entre les mains des Pelerins de la Mecque. Abusaïd fit compter quarante mille *dinars* à ces gens-là, afin qu'ils se chargeassent de faire enterrer ces corps à Médine; & donna pour toute récompense à Maleck, la permission de s'en retourner chez lui. L'Emir Giouban, dont nous venons de voir la catastrophe, avoit toujours passé pour homme de bien, aimant la Justice, & grand zelateur de la Religion qu'il professoit (5).

(3) Herbelot p. 12. 31.

(4) Rem. [A]

[C] *Scheik Hassan fut disgracié..... mais le Sultan..... le rétablit dans sa faveur.*] L'an 732 de l'Hégire (de J. C. 1331) quelques gens envieux de la fortune de Scheik Hassan, & irrités du grand pouvoir que la Sultane avoit dans toutes les affaires, semérent des bruits sourds contre la conduite de cette Princesse, que l'on accusoit d'entretenir toujours un commerce secret avec son premier mari. Ces bruits vinrent insensiblement jusqu'aux oreilles du Sultan, qui relégua d'abord le Scheik Hassan en Chateau de Kamakh, & témoigna beaucoup de froideur à sa nouvelle épouse. Mais la fausseté de ces accusations aiant bientôt été découverte, & les auteurs d'une si noire calomnie punis, Abusaïd rétablit la Sultane & Scheik Hassan dans ses bonnes graces, & conféra même à celui-ci le Gouvernement d'une partie de ses Etats, appellée *Rûm*, dans l'Asie

(5) Herbelot p. 14. qui nous apprend de plus, d'après le *Nighiaristan* & le *Giawnabi*, que Giouban avoit rendu de grands services à Abusaïd; l'aiant délivré de plusieurs de ses ennemis qui avoient attaqué les Provinces de Khorassan & d'Aderbigian, & aiant dompté plusieurs rebelles qui s'étoient soulevés.

sa Famille est un exemple de l'inconstance des Grandeurs humaines [D]. La mort d'Abusaïd est rapportée diversement [E]. Il fut le dernier Monarque de la Race de Genghiskan; & aprés sa mort, arrivée la même année que Tamerlan nâquit, l'Empire devint un théatre de carnage & de désolation (d).

(d) Herbelot p. 24. & suiv.

sie mineure (6).

[D] *L'Histoire de Giouban & de sa famille est un exemple de l'inconstance des Grandeurs humaines.*] Nous l'avons vu Tuteur d'Abusaïd, Prémier Ministre, & beau-frère du Sultan par son mariage avec Satibeg. Mais il y a de l'apparence, que le refus qu'il fit de permettre le divorce de Bagdad-Khatoun sa fille, pour satisfaire la passion du Sultan, fraya le chemin à sa ruïne, que la mauvaise conduite de Damashk son fils acheva entièrement. Les volontés des Rois ne souffrent point de contradiction, surtout quand il s'agit de satisfaire leur amour & leur ambition. Ainsi il n'est pas étonnant qu'Abusaïd ait porté son ressentiment si loin, sur-tout si l'on fait réfléxion, que c'étoit un Monarque absolu, né dans un climat chaud. On a vu Giouban & Damashk périr à l'occasion de Bagdad-Khatoun; & le Successeur d'Abusaïd la fit mourir elle-même: sur quoi voyez la Remarque [E].

(6) Id. ibid.

[E] *La mort d'Abusaïd est rapportée diversement.*] On dit que Schah Uzbek aiant fait en 735 (de J. C. 1334) une seconde irruption dans les Etats d'Abusaïd, ce Sultan se mit en marche pour combattre son ennemi: mais qu'à peine fut-il arrivé dans la Province de Schirvan, qui fait partie de la Médie, que la chaleur & la malignité de l'air lui causérent une maladie dangereuse, & que pendant qu'il étoit dans les remédes & qu'il prenoit le bain, il tomba en syncope & mourut peu après. Mais selon l'Auteur de la Préface du *Zefer-nameh*, la Sultane Bagdad-Khatoun aiant reconnu du refroidissement dans l'esprit du Sultan à son égard, elle l'empoisonna. Arbah-Khan, Successeur d'Abusaïd, la fit mourir, accusée d'avoir trempé dans la mort de son mari, & convaincue d'intelligence avec Schah Uzbek, qui lui disputoit la Couronne (7).

(7) Id. ibid.

ABU-TEMAM, ou Habib-Ebn-Aous-Al-Hareth-Ebn-Cais, surnommé *Al-Tayi*, à cause qu'il étoit d'une Tribu des Arabes, surnommée *Tay*, de laquelle sont sortis trois des Personnages les plus célèbres de cette Nation, savoir *Hatem*, *Daûd*, & *Abu-Témam*. Le prémier étoit le modele de la générosité & de la libéralité. Le second étoit illustre par sa probité & par sa piété. Et le troisiéme, dont il s'agit ici, passe pour le Prince des Poëtes Arabes, & il n'y a que *Monatabbi*, qui puisse lui disputer cette prééminence. Ebn Khalécan dit, qu'il y a des Ecrivains qui prétendent que le pére d'Abu-Témam étoit Chrétien (comme l'étoient généralement tous ceux de la Tribu de Tay, du tems de Mahomet), & qu'il s'appelloit *Tédûs*, ou, selon la conjecture de Pocock, *Théodose*, qui a pu par corruption être changé en *Aous* (a). Ce grand Poëte naquit l'an 190 de l'Hégire (de J. C. 805) à Giassem, Bourgade située entre Damas & Tibériade. D'autres le font naitre en 188 ou 192 de l'Hégire (de J. C. 803 ou 807), ou en 172 (de J. C. 788). Il fut élevé en Egypte, & mourut à Moussal ou Mosul (proche du lieu où étoit autrefois Ninive) l'an 231 de l'Hégire (de J. C. 846). D'autres disent qu'il mourut (selon le tems où ils placent sa naissance) en 228 ou 232 de l'Hégire (de J. C. 842 ou 846). Sa vie fut courte, comme Filsof (b) le lui avoit prédit, disant que la vivacité de son esprit & le feu de son génie consumeroit son corps, de même que la lame d'une épée Indienne mange son fourreau. Il fut le Panégyriste de plusieurs Califes, dont il chanta les louanges, & desquels il reçut de fort grands bienfaits. Il ramassa toutes ses Poësies dans un Volume ou *Diwan*, qu'il intitula *Al-Hamasah* (c). Bakhtéri, autre Poëte Arabe fort estimé, étant interrogé, quel étoit le meilleur Poëte, Abu-Témam ou lui? répondit: *Les Vers d'Abu-Témam, qui sont bons, surpassent mes plus beaux; mais ce qu'il y a de mauvais dans mes Ouvrages, est plus supportable que ce qu'il y a de bas dans les siens.* Bakhtéri fleurissoit à peu prés dans le même tems qu'Abu-Témam. Il reçut un jour, de la main d'un Prince, cinquante mille piéces d'argent (d) pour un Poëme qu'il lui avoit présenté, avec ce compliment, *Mon présent est beaucoup au dessous de celui que vous m'avez fait.* Et aiant composé une Elégie sur la mort d'un autre, on lui donna cet éloge: *Celui dont les vertus ont été célébrées par un tel Poëte, ne peut jamais mourir* (e).

(a) Pocock *Specim. Hist. Arab.* p. 380.

(b) *Filsof* signifie un Philosophe; c'est le mot Grec changé un peu, ensorte qu'on ne sait si c'est ici un nom propre, ou non.

(c) Mr. d'Herbelot se trompe ici. Le *Diwan*, intitulé *Al-Hamasah*, est un Recueil d'extraits tirés des anciens Poëtes Arabes, fait par Abu-Témam. Il fut neanmoins aussi estimé par cette Collection, que par ses propres Ouvrages. Pocock *Specimen Hist. Arab.* ubi supra.

(d) Ces Piéces étoient des *Drachmes*, ce qui n'étoit pas une grande somme. [Herbelot dit que c'étoient des pieces d'or].

(e) Herbelot p. 40.

ABU-YUSOF, ou Abu-Joseph, est le même que *Yacûb* ou *Jacob-Ebn-Ibrahim-Ebn-Habib-al-Coufi*, qui fut Compagnon d'Al-Gioneid, & Disciple des fameux Docteurs Amash, & Jahia-Ebn-Saïd-Al-Ansari. Les Califes Al-Hadi & Harun-al-Raschid le firent Prémier Juge de Bagdad, & il fut le prémier qui porta le titre de *Cady-al-Kodat*, c'est-à-dire Juge des Juges, qui est une Dignité approchante de celle de Chef de Justice & de Chancelier parmi nous. Ce fut lui aussi, qui donna un habit particulier aux Docteurs de la Loi, & qui mit en vogue la doctrine d'Abu-Hanifah. Il amassa de fort grands biens en très peu de tems, & il les devoit plutôt à son industrie qu'à la fortune, car il étoit décisif & fertile en expédiens; nous en donnons un exemple dans la Remarque [A]. Ce Docteur aiant avoué un jour son ignorance sur une question qui lui fut proposée, on lui reprocha qu'il recevoit de fort grosses pensions du Trésor Royal, & que cependant il ne s'acquittoit pas de son devoir, puisqu'il ne décidoit pas les points de Droit sur lesquels on le consultoit. Mais il répondit agréablement: *Je reçois du Trésor, à proportion de ce que je sai; mais si je recevois à proportion de ce que je ne sai pas, toutes les richesses du Calife ne suffiroient pas pour me payer* (a).

(a) Herbelot, p. 22.

[A] *Il étoit fertile en expédiens &c.*] Le Calife Harun-al-Raschid étant devenu amoureux d'une des Esclaves & Concubines de son frère Ibrahim, voulut l'acheter de lui, & lui offrit trente mille *Dinars* ou Ecus d'or; mais Ibrahim avoit juré, qu'il ne la vendroit ni ne la donneroit à personne. Cependant comme le Calife son frère le pressoit fort, & vouloit avoir cette Esclave à quelque prix que ce fût, il consulta Abu-Yusof sur ce qu'il y avoit à faire dans cette occasion. Ce Docteur lui dit: *Si vous voulez éviter le parjure, donnez-la à moitié, & vendez-la à moitié au Calife.* Ibrahim, ravi de cet expédient, envoya aussi-tôt son Esclave à son frère, qui ne laissa pas de lui envoyer la somme entière qu'il lui avoit offerte; & Ibrahim, qui étoit charmé de s'être tiré d'un si grand embarras, fit présent de cette somme au Cady. Harun aiant en sa possession la fille qu'il avoit si ardemment desirée, voulut en jouir dés la même nuit; mais la Loi s'opposoit à ses desirs: car selon les Loix des Mahométans, un frère ne peut coucher avec la Concubine de son frère, si elle n'a auparavant été mariée à un autre. Abu-Yusof, consulté sur cette difficulté, conseilla au Calife de faire épouser cette femme à un de ses Esclaves, à condition qu'il la répudieroit d'abord, & la lui remettroit entre les mains. Ce mariage fut fait: mais l'Esclave, devenu amoureux de sa nouvelle épouse, ne voulut point entendre parler de divorce, & la voulut retenir, malgré l'offre qu'on lui fit de dix mille Dinars. Ce fut alors qu'Abu-Yusof eut besoin de toutes les subtilités de la Jurisprudence, pour satisfaire en même tems & à sa conscience & à la passion de son Maitre. Il s'en tira encore heureusement, en conseillant au Calife de faire présent de cet Esclave peu traitable, qui lui appartenoit, à la femme même qu'il venoit d'épouser; ajoutant, que par ce moyen le mariage seroit dissous, puisque selon la Loi Musulmane, une femme ne peut être mariée à son propre Esclave. Ceci aiant été exécuté, le Divorce suivit, & la femme fut remise au Calife. Ce Prince fut si bon gré au Cady des expédiens qu'il lui avoit fournis, qu'il lui fit compter les dix mille Dinars qui avoient été offerts à l'Esclave. Mais ce ne fut pas-là tout le gain que le Docteur fit dans cette occasion: car le Calife aiant fait présent de cent mille Dinars à cette femme, qu'il aimoit éperdument; elle, en reconnoissance du bon office qu'Abu-Yusof lui avoit rendu en la délivrant des mains d'un Esclave pour la faire passer dans les bras d'un grand Monarque, lui fit présent de dix autres mille Dinars: desorte que cet habile Jurisconsulte gagna cinquante mille Ecus d'or dans une seule nuit (1).

(1) Du *Nighiaristan*, cité par Herbelot p. 22. 23.

ACACE, surnommé *le Borgne*, parce qu'il l'étoit en effet (a), fut Evêque de Césarée dans la Pa-

(a) Hieronym. *de Viris Illust.* c. 98.

Palestine, & succéda au fameux Eusébe, dont il avoit été Disciple, en l'an 340 (b). Il se joignit au parti des Eusébiens [A], & commença à se distinguer en 341 au Concile d'Antioche [B], composé d'Evéques du parti d'Eusébe. Six ans aprés, il fut déposé par le Concile de Sardique, avec plusieurs autres Evéques, qui s'étoient déclarés pour ses sentimens [C]. Mais pour se venger des Orthodoxes qui les avoient déposés, ils s'assemblérent entre eux à Philippopolis en Thrace [D], où ils anathématisérent à leur tour Athanase, Osius Evéque de Cordoue, le Pape Jules, & tous leurs adversaires.

(b) Cave Hist. Liter. p. 155. Ed. Londin. 1688.

Aca-

[A] *Il se joignit au parti des Eusébiens.*] Cette Secte prit son nom d'Eusébe, l'Auteur de l'*Histoire Ecclésiastique*, que l'on suppose avoir favorisé Arius. Voici ce qu'il pensoit sur la Trinité. Il déclare en plusieurs endroits, que le *Verbe* est Dieu, & le Fils de Dieu. Il soutient expressément, qu'il n'a pas été tiré du néant, & créé dans le tems; mais qu'il étoit engendré de toute éternité de la substance du Pére. Il rejette absolument le sentiment de ceux qui disoient que le *Verbe* avoit été produit de rien, & qui le mettoient au rang des créatures. Mais il paroit insinuer en plusieurs endroits, & principalement dans son *Traité contre Marcel* (1), que le Fils n'est pas égal au Pére, & qu'on ne lui doit point le même degré d'adoration. Il soutient cette même opinion dans tous ses autres Ouvrages, dans lesquels il rejette le sentiment de ceux qui soutenoient que le Fils avoit été tiré du néant, & n'étoit point d'une même substance avec le Pére, ni de toute éternité: mais il semble admettre quelque inégalité entre le Pére & le Fils, & soutenir que la connoissance du Fils est en quelque manière dépendante & inférieure à celle du Pére (2). De là vient qu'il ne se fit point de peine de reconnoitre dans le Concile de Nicée, que le Fils étoit Dieu de toute éternité; & de rejetter en termes exprès la doctrine d'Arius, qui soutenoit que le Fils avoit été tiré du néant, & qu'il y avoit eu un tems où il n'existoit point: mais il se fit toujours de la peine d'approuver le terme de *Consubstantiel*, qui signifie que le Fils est de la même substance que le Pére: & quand il souscrivit à ce terme, il y donna un sens fort éloigné de celui qui établit l'égalité du Pére & du Fils. Dans la Lettre qu'il écrivit à son Eglise: *Quand on affirme*, dit-il, *que le Fils est* consubstantiel *au Pére, on entend seulement que le Fils de Dieu n'a aucune ressemblance avec les creatures qui ont été faites par lui, & qu'il en a une parfaite avec son Pere par qui il a été engendré, & non d'une autre hypostase ou d'une autre substance.* Ce qui fait voir qu'Eusébe n'a point approuvé ce terme, entant qu'il établit une parfaite égalité entre le Pére & le Fils; mais seulement entant qu'il établit la ressemblance du Fils avec le Pére, & qu'il signifie que le Fils est engendré du Pére. On doit observer ici, qu'Athanase, dans le *Traite des Synodes*, & dans le Livre *de la Décision du Concile de Nicée*, témoigne qu'il n'approuve en aucune manière l'explication qu'Eusébe donnoit à ce terme. Mais ce qui le rendit suspect d'Hétérodoxie sur cet article, ce furent principalement les liaisons qu'il eut avec les Evéques du parti d'Arius, les louanges qu'il leur a toujours données, son silence affecté dans son Histoire Ecclésiastique sur ce qui regarde le Concile de Nicée, & la maniere peu avantageuse dont il en parle dans ses Livres de la Vie de Constantin. Il est bien plus difficile de le défendre sur son opinion par rapport au S. Esprit; car il assure (3) qu'il n'est point véritablement Dieu. *Le S. Esprit*, dit-il, *n'est ni Dieu, ni Fils de Dieu, parce qu'il ne tire point son origine du Pére, comme le Fils, étant au nombre des choses qui ont ete faites par le Fils.* Ce que nous avons dit jusques ici des sentimens d'Eusébe, fait voir d'un côté, que c'est à tort que Socrate, Sozoméne, & quelques Auteurs modernes l'excusent de s'être écarté des notions reçues sur la Trinité; & d'autre côté, que c'est une grande injustice de l'appeller Arien, & même le Chef des Ariens, comme a fait S. Jérôme, puisqu'il rejette formellement ce qui fait le caractère distinctif de la doctrine d'Arius, que le Verbe a été fait de rien, qu'il n'est point de la substance du Pére, mais d'une autre substance, & qu'il y a eu un tems où il n'existoit point (4).

(1) Lib. II. c. 7.

(2) Hist. Eccl. L. I. c. 2 Prap. Ev. L. IV. c. 5.

(3) Prap. & Demonst. Evang. De Eccl. Theol. L. III.

(4) Du Pin Nouv. Bibl. des Auteurs Ecc. T. II. p. 7.

[B] *Au Concile d'Antioche.*] Les Evéques d'Orient aiant renoncé au dessein qu'ils avoient eu de comparoitre au Concile d'Occident, ou de prendre le Pape pour Juge du différend qu'ils avoient avec Athanase, s'assemblérent à Antioche au commencement de l'an 341, & y tinrent un Synode de quatre-vingt-dix Evéques, ou environ. L'occasion de ce Synode étoit, la célébration de la Dédicace de l'Eglise d'Antioche; mais ils en profitérent pour dresser de nouvelles Formules de Foi, & pour faire des Canons touchant la Discipline de l'Eglise. Dans la prémiere de ces Formules de Foi, ils déclarent qu'ils ne sont point Sectateurs d'Arius, & qu'ils n'ont point d'autre Foi que celle qu'ils ont reçue par Tradition: qu'ils reçoivent Arius, à cause qu'ils ont reconnu qu'il avoit plusieurs sentimens Orthodoxes; mais qu'ils ne le suivent point dans les autres. Cette Protestation est suivie d'une Confession de Foi, dans laquelle ils ne se servent point du terme de *Consubstantiel*, mais ils déclarent, *qu'ils croyent en un seul Fils unique de Dieu, coéxistant avec son Pere qui l'a engendré, par qui toutes choses ont ete faites; & au S. Esprit* (5). Voilà la prémière Formule de Foi, faite depuis celle du Concile de Nicée. Elle fut bientôt suivie d'une seconde, faite par les mêmes Evéques dans le même Concile. Ils s'étendent plus au long sur les Attributs de Jésus-Christ: ils disent, *qu'il est engendré par le Pere avant tous les Siecles, Dieu de Dieu, Parfait du Parfait, l'Image parfaite de la Divinité, de la Substance, de la Puissance, du Conseil & de la Gloire du Pére.* Ils ajoutent, *que le Pére, le Fils, & le S. Esprit, ne sont pas trois Noms différens, mais trois Hypostases, & qu'ils sont un de volonté:* ὡς εἶναι τῇ μὲν ὑποστάσει τρία· τῇ δὲ συμφωνίᾳ ἕν. Ils prononcent Anathême contre ceux qui disent, *qu'il y a eu un tems ou un siécle avant que le Verbe fût engendré, ou qu'il est une Créature formee comme les autres Créatures* (6). Mais il y a de l'apparence, que diverses expressions de ces Formules de Foi déplurent à plusieurs Evéques de ce Concile; ce qui obligea Théophrone de Tyanée d'en faire une troisiéme, qui fut approuvée de toute l'Assemblée. Il y déclare, *qu'il croit en Jesus-Christ, Fils unique de Dieu, Dieu Verbe, Puissance & Sagesse, par qui ont été créées toutes choses, qui est engendré du Pére avant tous les siécles, Dieu Parfait d'un Dieu Parfait, qui existe dans le Pere en Hypostase.*

(5) Socrate Hist. Eccl. L. II. c. 10.

(6) Id. ibid.

Ce Concile d'Antioche, tenu en 341, doit être distingué d'un autre qui fut composé en partie des mêmes Evéques, qui s'assemblérent vers le commencement de l'année 342; car ce dernier se tint après la justification d'Athanase, & lorsque les Evéques d'Orient renvoyérent les Légats du Pape, qu'ils avoient retenus jusqu'au mois de Janvier 342. Ce Synode écrivit une Lettre à Jules, dans laquelle les Pères s'excusoient d'aller à Rome pour se trouver au Concile qu'il y avoit convoqué; alléguant pour prétexte la guerre de Perse, & le peu de tems qu'il y avoit eu entre celui où sa Lettre leur avoit été rendue, & le terme fixé pour la tenue du Concile. Ils étoient mécontens de ce que Jules avoit écrit seul, & n'avoit adressé sa Lettre qu'à Eusébe: ils se plaignoient aussi, de ce qu'il avoit reçu à sa Communion Athanase & Marcel, qui avoient été condamnés & déposés. Ce fut dans ce second Synode, que fut dressée la quatrième Confession de Foi, rapportée, aussi-bien que les autres, par Athanase. Elle approche fort de celle de Nicée, à l'exception du terme de *Consubstantiel*, qu'on y a omis. Ils la dressérent, comme le remarque Athanase, pour l'envoyer en Occident à l'Empereur Constant.

[C] *Six ans aprés, il fut deposé par le Concile de Sardique, avec plusieurs autres Evéques qui s'etoient déclarés pour ses sentimens.*] Les Empereurs Constance & Constant, voulant rétablir la paix dans l'Eglise, convoquérent un Synode des Evéques d'Orient & d'Occident à Sardique (7). Il y vint cent Evéques d'Occident, & soixante & treize Evéques d'Orient (8): mais ceux d'Orient aiant déclaré aux Occidentaux qu'ils n'assisteroient point au Concile, si l'on ne séparoit de la Communion Ecclésiastique, Athanase, Marcel & les autres Evéques qui avoient été condamnés, & les Evéques d'Occident n'aiant point voulu recevoir cette condition, le Concile se divisa, & les Orientaux se retirérent. Les Occidentaux, dont Osius étoit le Chef & le Président (9), ne laissérent pas de tenir le Concile en leur absence, de traiter des Articles de Foi, d'examiner les accusations intentées contre Athanase & les autres Evéques Catholiques, & de faire des Canons concernant la Discipline de l'Eglise. A l'égard des matiéres de Foi, ils convinrent tous qu'il ne falloit point faire de nouvelle Formule de Foi, mais qu'il falloit s'en tenir à celle de Nicée. Néanmoins quelques particuliers en voulurent faire une nouvelle, à l'imitation des Orientaux; mais tout le Concile desapprouva leur dessein. Theodoret nous a donné cette Formule de Foi dans son Histoire (10).

(7) Socrate L. II ch. 20. Sozomene L. III. ch. 11.

(8) Du Pin Bibl. &c. T. II. p. 327.

(9) Theodoret L. II. ch. 15. Sozoméne L. III. ch. 12. Concil. T. IV. p. 521.

(10) L. II. ch. 8.

Ils examinérent ensuite les accusations personnelles, portées contre Athanase & contre Marcel d'Ancyre. Le prémier se justifia, & fut absous. Le second aiant allégué qu'Eusébe & ses Adversaires avoient pris, comme des Propositions qu'il avançoit, ce qu'il ne proposoit que comme des difficultés, fut aussi rétabli. On rétablit encore Asclépas Evéque de Gaze, & l'on excommunia & déposa Théodore d'Héraclée, Narcysse de Néroniade, Etienne d'Antioche, George de Laodicée, Ménophante d'Ephése, Ursace de Singedun, Valens de Murse, Patrophile de Scythople, & Acace de Césarée (11).

(11) Theodoret. ibid.

Ils firent aussi divers Canons concernant la Discipline; mais ces Canons n'ont jamais été reçus pas l'Eglise comme des Loix générales, & n'ont pas été mis dans le Code des Canons approuvé par le Concile de Chalcédoine; l'Orient ne les a jamais reçus, & les Evéques d'Afrique ne les ont jamais voulu reconnoitre. Ensorte, comme le remarque Mr. Du Pin (12), qu'il n'y a eu que les Papes qui s'en soient servis, & qui les ont souvent cités sous le nom du Concile de Nicée, pour leur donner plus de poids & d'autorité.

(12) Biblioth. T. II. p. 128.

[D] *Ils s'assemblérent entre eux à Philippopolis en Thrace.*] Les Evéques d'Orient aiant quitté le Concile de Sardique, s'assemblérent à Philippopolis, & écrivirent de ce lieu une Lettre qu'ils datérent de Sardique, adressée à tous les Evéques du Monde. Ils y déclament fortement contre Athanase, Marcel d'Ancyre & Asclépas, & les font passer pour des Scélérats. Ils déclarent qu'ils ont refusé de se joindre aux Occidentaux, parce qu'ils avoient reçu à leur Communion des Evéques déposés en Orient; & par

cette

(c) Hieronym. ubi supra.

Acace eut beaucoup de part à l'exil du Pape Libère, & à l'élévation de Félix au Siége de Rome (c) [E]. Il ordonna S. Cyrille Evéque de Jerusalem, l'an 351 [F]; mais s'étant brouille dans la suite avec

cette même raison, ils excommunient Osius de Cordoue, Protogene, Gaudence, Maximin, & Jule de Rome. Ils se plaignent, qu'on bouleverse tout le Monde, & qu'on trouble toute l'Eglise, pour un ou deux Méchans. Ils accusent les Evêques d'Orient d'orgueil, & les reprennent de vouloir établir une Loi nouvelle, en se donnant la liberté de faire passer en révision, ce qui avoit déja été décidé en Orient. Ils remarquent, que l'ancienne Discipline de l'Eglise est contraire à cette pratique, & que les Jugemens rendus en Orient doivent être confirmés en Occident, comme ceux d'Occident sont reçus en Orient. Ils prouvent cette Regle par plusieurs exemples. Enfin ils ajoutent à cette Lettre une Confession de Foi, dans laquelle ils font profession de croire, que *le Fils de Dieu a été engendré du Pere avant tous les siécles, & est Dieu de Dieu, Lumière de Lumière, qui a créé toutes choses.* Et ils condamnent ceux qui disent, *que le Fils a été fait de rien,* ou *qu'il est d'une autre substance que de la substance Divine, & qu'il n'est pas de Dieu,* ou *qu'il y a eu un tems qu'il n'étoit pas le Fils de Dieu.* Ils anathématisent aussi ceux qui disent, *qu'il y a trois Dieux,* ou *que Jesus-Christ n'est pas Dieu,* ou *qu'il y a plus d'un seul Christ Fils de Dieu,* ou *qu'il est la même Personne que le Père & le S. Esprit.* Cette Lettre, qui se trouve encore dans les *Fragmens de S. Hilaire* (13), est adressée à Grégoire d'Alexandrie, à Amphion de Nicomédie, & à plusieurs autres Evêques, & entre autres à Donat de Carthage. C'est pourquoi les Donatistes l'alleguérent dans la Conférence de Carthage; & les Evêques Catholiques, ignorant cette Histoire, dirent que le Concile de Sardique avoit été composé d'Evêques Ariens (14).

(13) *Col.* 414. &c. & *Concil.* T. II. p. 659.

(14) Du Pin Tom. II. p. 327.

[E] *Acace eut beaucoup de part à l'exil du Pape Libère, & à l'élevation de Felix au Siege de Rome.*] L'Empereur Constance, voyant que Libere étoit presque le seul qui défendit Athanase, & desirant confirmer sa condamnation par une aussi grande autorité que celle de l'Evêque de Rome, lui envoya un Eunuque, pour le presser de souscrire à la condamnation de ce Prélat; mais ce fut inutilement: la seule reponse qu'il put obtenir de lui fut, qu'il souhaitoit un Concile libre, où l'on commençat par une Confession de Foi conforme à celle de Nicée, dont on exclût tous les Ariens, & où l'on anathématisât leur erreur. L'Empereur aiant reçu cette réponse, envoya ordre au Gouverneur de Rome de se saisir d'abord de Libere, & de l'envoyer à la Cour; ce qui fut exécuté. Quand il fut en présence de l'Empereur, il refusa de signer la condamnation d'Athanase. Constance lui opposa, qu'il avoit été condamné par toute la Terre: *Vous êtes le seul Evêque du Monde,* ajouta-t-il, *qui, pour defendre un Impie* (ἀσεβῆ) *troublez la paix de l'Eglise.* A quoi Libère répondit: *Quand je serois le seul Evêque, la Cause de la Foi n'en est pas moins bonne; car il ne s'est trouvé autrefois que trois jeunes-gens qui resistassent aux ordres du Roi.* Il demanda ensuite, que l'on assemblât un Concile; mais qu'avant que d'examiner la Cause d'Athanase, tous les Evêques fussent obligés de souscrire au Symbole de Nicée. Constance s'étoit emporté contre Athanase, en le faisant auteur de l'inimitié que son frére Constant avoit eue contre lui. Libère lui répondit: *Vous ne devez pas, ô Empereur, vous servir des Evêques pour venger vos inimitiés; leurs mains ne doivent être employées qu'à benir & à sanctifier: αἱ γὰρ χεῖρες τῶν Ἱερωμένων εἰς τὸ ἁγιάζειν τὸ χαριστήριον ἀφώρισται* (15). On lui donna encore trois jours pour deliberer; & comme il ne changea point de sentiment, il fut envoyé en exil deux jours après à Bérée, Ville de Thrace. L'Empereur, l'Impératrice & l'Eunuque Eusébe lui offrirent de l'argent pour faire son voyage; mais il le refusa, & s'en alla gaiement au lieu de son exil (16). Le Clergé de Rome aiant ainsi perdu son Chef, s'engagea par un Serment solennel de n'élire personne en la place de Libère, tant qu'il seroit en vie. Mais Constance se servant du ministère d'Epictète Evêque de Centumcello en Italie, fit ordonner Evêque un Diacre nommé Félix, qui étoit lui-même du nombre de ceux qui avoient juré qu'on n'éliroit point d'Evêque à la place de Libère. S. Jérôme dit expressément, qu'Acace eut part à cette Ordination: *In tantum autem sub Constantio Imperatore claruit, ut in Liberii locum Romæ, Felicem Arianum Episcopum constitueret* (17). Le même Père, & l'Historien Socrate (18), accusent Félix d'Arianisme: le dernier avoue pourtant, que quelques-uns disoient qu'il n'étoit point Arien, & qu'il fut contraint par force de se laisser ordonner. Mais Théodoret (19), Sozomène (20) & Ruffin (21) disent qu'il n'a été Arien que de Communion, & non pas de Doctrine. *In Liberii locum,* dit Ruffin, *Felix Diaconus suus ab Hæreticis subrogatur; & non tam sectæ diversitate, quam communionis & ordinationis connivent*ia (il doit peut-être y avoir *convenientia*) *maculatur.* Baronius panche aussi à décharger Félix de l'imputation d'Arianisme (22). Quoi qu'il en soit, tous les Anciens conviennent que son Ordination n'étoit pas légitime. Athanase dit (23), qu'il fut ordonné dans le Palais, sans le consentement du Peuple, & sans être élu par le Clergé, par Epictète, en présence de trois Eunuques, & de trois Evêques, qui pouvoient passer plutôt pour des Espions (κατασκόπους) que pour des Evêques; que le Peuple ne voulut pas permettre qu'il entrât dans l'Eglise, & se retira de sa Communion. S. Jérôme dit, qu'il fut un Anti-Pape. Optat & S. Augustin, dans leurs *Catalogues des Papes,* ne font point mention de Félix, & mettent Damase après Libère; & c'est à tort que quelques Auteurs modernes le mettent dans le Catalogue des Papes. On l'a mis pourtant au nombre des Martyrs, dans la plupart des Martyrologes.

(15) Théodoret L. II. ch. 16.

(16) Id. ib.

(17) *De Viris Illust.* c. 96.

(18) *Hist. Eccles.* L. II. ch. 37.

(19) L. II. ch. 17.

(20) L. IV. ch. 11.

(21) L. I. ch. 22.

(22) *Annal. Eccles. ad Ann.* 355. p. 706. T. III. Edit. Plantin. 1624.

(23) *Epist. ad Solitar.*

Libère, qui avoit témoigné tant de résolution & de fermeté dans le tems de paix, ne put souffrir longtems les desagrémens de l'exil. Il n'y avoit pas encore été deux ans, qu'il se laissa aller aux persuasions de Démophile, Evêque de la Ville où il étoit relégué: il souscrivit non seulement à la condamnation d'Athanase, mais il approuva aussi une Formule de Foi Hérétique. Les Savans ne conviennent pas entre eux, si ce fut la prémiére, ou la seconde Formule de Sirmich, qu'il approuva. S. Jérôme dit expressément, qu'il fut obligé de souscrire à l'Hérésie: *ad subscriptionem Hæreseos compulit* (24); & tous les Anciens parlent de la chute de Libère, comme de l'approbation de l'Arianisme (25). Quoi qu'il en soit, il écrivit une Lettre de Communion aux Evêques d'Orient, dans laquelle, après avoir declaré Athanase exclus de sa Communion, & reconnu qu'il avoit approuvé la Confession de Foi que Démophile lui avoit présentée, il les prie d'employer leur crédit & leurs priéres auprès de l'Empereur, afin qu'il soit rappellé de son exil, & qu'il puisse retourner dans l'Eglise que Dieu lui a confiée. Il écrivit aussi en même tems deux Lettres pour la même fin, l'une à Ursace & à Valens, & l'autre à Vincent de Capoue: elles sont rapportées dans les *Fragmens de S. Hilaire.*

(24) *De Viris Illust.* c. 97.

(25) Du Pin *ubi sup.* p. 78.

Libere fut rappellé bientôt après; car l'Empereur étant content de sa soumission, le fit venir à Sirmich, où il trouva des Députés des Evêques d'Orient & d'Occident. On y tint une espéce de Concile, dans lequel on fit une Collection des Formules de Foi qui avoient été approuvées par les Demi-Ariens, dans lesquelles le *Fils* étoit déclaré *semblable au Père en substance.* Libère y souscrivit, & on le renvoya à Rome avec une Lettre du Concile adressée à Félix, qui portoit, que Libère & lui gouverneroient l'Eglise de Rome en commun. Mais Libère ne fut pas plutot arrivé à Rome, que Félix fut contraint de sortir de la Ville; & aiant voulu y rentrer par force, il en fut chassé honteusement (26). Libère se voyant paisible possesseur de son Siége, comme il avoit souscrit malgré lui à la condamnation d'Athanase & aux Formules de Foi des Ariens, il se repentit bientôt de ce qu'il avoit fait, fit profession de la Foi du Concile de Nicée, & se reunit avec Athanase. Il écrivit une Lettre à tous les Evêques du Monde l'an 362, dans laquelle il veut qu'on pardonne aux Evêques, qui aiant été surpris, avoient approuvé l'erreur des Ariens; mais il anathématise pour toujours les Chefs de leur parti, & ceux qui ne revenoient point de leur erreur (27). Enfin les Demi-Ariens se voyant opprimés par les Anoméens, qui avoient plus de crédit auprès de l'Empereur Valens, eurent recours à Libere, & lui envoyérent l'an 366 Eustathe de Sébaste, avec Silvain & Théophile Evêques de Cilicie. Libère ne voulut pas d'abord les recevoir, disant qu'ils étoient du parti d'Arius; mais ils l'assurérent qu'ils avoient renoncé à cette doctrine, & qu'ils faisoient profession de croire que le Fils étoit semblable en tout au Père, & de la même substance que lui: ils firent même profession de la Foi du Concile de Nicée, approuvérent le terme de *Consubstantiel,* & condamnérent les Symboles de Rimini & de Sélcucie. Libere aiant reçu d'eux ces déclarations, écrivit en leur faveur en Orient. Il mourut peu de tems après, l'an 366 (28).

(26) Sozomene L. IV. ch. 11.

(27) *Fragm. Hilarii.*

[F] *Il ordonna S. Cyrille Evêque de Jérusalem l'an* 351.] S. Cyrille fut ordonné Prêtre de l'Eglise de Jérusalem par Maxime, Evêque de cette Ville; mais si nous en croyons S. Jerôme, il ne voulut faire que les fonctions de Diacre, tandis que cet Evêque vécut (29). Socrate (30) & Sozomène (31) nous apprennent, qu'Acace de Césarée & Patrophile de Scythople chassérent Maxime, & mirent Cyrille à sa place. Mais S. Jérôme, qui parle de Cyrille d'une manière qui fait voir qu'il ne pensoit pas favorablement sur son sujet, puisqu'il le traite par-tout d'Arien, dit que Maxime étoit mort, quand Cyrille fut ordonné. Il l'accuse d'avoir persécuté Héraclius, qui avoit été ordonné Evêque par les Catholiques en la place de Maxime, & de l'avoir réduit à demeurer au rang des Prêtres: *Heraclium, quem moriens Maximus in suum locum substituerat, varia fraude sollicitans, de Episcopo in Presbyterum regradavit* (32). Le même Père (33) & Ruffin (34) remarquent, qu'il a souvent varié dans la Foi & la Communion. Du-Pin avoue le fait, par rapport à la Communion (35). Cyrille fut d'abord dans la Communion d'Acace; ensuite il la quitta; depuis il communiqua avec des Evêques du parti d'Acace, l'an 357; il les abandonna ensuite, pour se joindre à Basile d'Ancyre & aux Demi-Ariens; enfin il se réünit aux Orthodoxes. Mais Mr. Du Pin assure, qu'il n'a jamais changé de créance, qu'il a toujours cru le Fils semblable au Pere en substance, sans condamner le terme de *Consubstantiel*: c'est Acace qui a varié dans sa Foi, puisqu'il a tantôt signé, que le Verbe étoit semblable en substance; & tantôt condamné cette Doctrine, pour approuver le Dogme des Anoméens. Mais Mélece les réünit tous, & leur fit approuver le terme de *Consubstantiel.* Mr. Du Pin remarque, qu'il ne faut pas croire S. Jérôme sur le sujet de Cyrille, parce qu'il étoit prévenu en faveur de Paulin, contre Mélece, & contre tout son Parti (36).

(28) Hieronym & Marcellin. *in Chron* Du Pin *Bibl.* T. II. p. 77.

(29) Du Pin *ibid.* p. 114.

(30) L. II. ch. 38.

(31) L. IV. ch. 19.

(32) Hieron. *in Chron.*

(33) Id. ib.

(34) L. X. ch. 23.

(35) *Ubi supra* p. 141. Not. (b).

(36) Id. ib. p. 144.

[☞ Mr.

vec lui, il le fit déposer [G]; & par un effet de son ressentiment contre lui, il quitta le parti des Demi-Ariens, pour se joindre aux Anoméens (d), & défendit fortement ces derniers aux Conciles de Seleucie [H] & de Constantinople [I]. Mais il se repentit bientôt d'avoir pris ce parti, & aiant fait ordonner Méléce (e), Pelage & divers autres Eveques, dont la doctrine étoit Orthodoxe, il se réunit aux Catholiques, & signa le Symbole de Nicée dans le Concile d'Antioche sous l'Empereur Jovien [K]. Il mourut vers l'an 366 (f). C'etoit un homme qui avoit beaucoup d'esprit & de savoir [L]. Il donna son nom à la Secte des Acaciens (g). Il composa plusieurs Ouvrages avant que d'etre Evéque, & particuliérement un Livre contre Marcel d'Ancyre, dont S. Epiphane rapporte un Fragment (h). Quelque tems après qu'il fut Evéque, il écrivit la *Vie d'Eusébe* son prédécesseur (i). S. Jerôme dit (k) qu'il écrivit VII volumes de *Commentaires sur l'Ecclésiaste* [M], VII autres volumes *sur diverses Questions*, συμμίκτων ζητημάτων, & plusieurs Traités sur differentes matiéres. Il y a plusieurs autres Personnages, qui ont porté le nom d'Acace; un Martyr sous l'Empereur Déce (l); un Patriarche de Constantinople dans le V. Siécle (m); un Patriarche d'Antioche, qui succéda à Basile en 458, & qui mourut en 459 (n); un Evéque d'Amide en Mesopotamie (o); un Evéque de Bérée dans la Palestine (p); un Evéque de Mélitine dans le V. Siécle (q); un fameux Rhétoricien, du tems de Julien l'Apostat (r). Oléarius s'est trompé (s) en supposant que ce que Mr. Du Pin dit de l'Auteur d'un Mémoire sur l'affaire d'Acace Evéque de Constantinople, écrit l'an 486 (t), regarde notre Acace de Cesarée; car celui-ci étoit mort plus d'un Siécle avant l'autre. Sur les deux Acaces, Eveques de Constantinople & de Bérée, voyez les deux Articles suivans.

(d) On les nommoit aussi (*Anoméens*) parce qu'ils soutenoient, que le Fils étoit à tous égards dissemblable au Pere.
(e) Epiphan. *adv. Hæres.* T. I. L. III. c. 19. p. 876. Ed. Colon. 1682.
(f) Aubert. Miræus in S. *Hieronym. de Viris Ill.* c. 98.
(g) Forbesii *Inst. Theol.* L. I. c. 2. §. 7.
(h) *Hæres.* 72.

(i) Socrate L. II ch. 4.
(k) *De Vir. Ill.* c. 98.
(l) Tillemont, *Mem. Eccl.* T. III. P. II.
(m) Evagre L. III.
(n) Id. L. II. ch. 11.
(o) Socrate L. VII. ch. 21.
(p) Id. L. VI. ch. 18.
(q) Du Pin *Bibl.* T. III.
(r) Suidas.
(s) *Bibl. Script. Eccles.* T. I. p. 5. Ed. Jenæ 1711.
(t) Du Pin *Bibl.* T. IV. p. 269.

[☞ Mr. Du Pin, en croyant mettre Cyrille au-dessus d'Acace, lui attribue un caractère bien plus méprisable & plus odieux. Cyrille, dit-il, n'a point varié dans la Foi, mais dans la Communion. Agir selon ses principes, & ne se joindre à une Communion, que parce qu'on est persuadé que la vérité s'y trouve, c'est ce qu'a fait Acace: en changeant d'idées, il a changé de parti. Se joindre à une Communion, que l'on est persuadé qui maintient des Erreurs essentielles, c'est ce qu'a fait Cyrille: Orthodoxe dans la Foi, il n'a pas laissé de s'unir à des gens qui, selon ses principes, enseignoient des Erreurs capitales. Que l'on compare la conduite de l'un & de l'autre, & que l'on juge. Acace aura été, si l'on veut, un esprit léger, inconstant, *flottant à tout vent de doctrine*, & n'aiant point de principes solides. Mais quel nom donnera-t-on au caractère de Cyrille? Car je ne crois pas qu'il y ait personne à qui il soit assez peu connu, pour soupçonner qu'il ait agi par un esprit de tolérance. ADD. DU TRAD.]

[G] *S'étant brouillé dans la suite avec lui, il le fit deposer.*] Les différends, qu'ils eurent pour les Prerogatives de leurs Siéges, les brouillérent bientôt ensemble. Le Concile de Nicée (37) avoit donné à l'Evêque de Jérusalem le prémier rang entre tous les Evêques de sa Province, sans toucher aux droits de l'Eglise de Cesarée, Métropole de celle de Jérusalem. Cet honneur donna occasion à l'Evêque de Jérusalem de s'attribuer divers privilèges extraordinaires; & nous voyons que Maxime, prédécesseur de Cyrille, se mêla d'ordonner des Evêques dans la Palestine, & d'assembler un Concile de la Province. S. Cyrille voulant se maintenir dans la jouïssance des mêmes prerogatives, fut troublé par Acace de Cesarée, qui ne put souffrir que l'Eglise de Jérusalem s'attribuât un droit qui appartenoit légitimement à la sienne. Il assembla donc un Concile vers l'an 356, dans lequel il déposa Cyrille, sous prétexte qu'il avoit vendu les Ornemens de l'Eglise & les Vases sacrés, pour assister les pauvres dans un tems de famine (38); & il mit en sa place Eutychius, qui étoit, selon les apparences, Evêque d'Eleuthéropolis (39).

(37) Canon VII.
(38) Sozomene L. IV. ch. 25.
(39) Du Pin *Bibl.* T. II. p. 114.

[H] *Il défendit fortement ces derniers au Concile de Seleucie.*] Ce Concile étoit composé de cent soixante Evêques de deux différens Partis, tout à fait opposés. Il y en avoit environ quarante d'Ariens, qui soutenoient que le Fils de Dieu n'étoit point semblable en substance à son Père. Les autres, appellés Demi-Ariens, faisoient profession de croire le *Fils* semblable en substance au Père, & rejettoient l'erreur d'Arius & d'Aëtius. Ils étoient cent & cinq de ce Parti. Les autres Evêques étoient apparemment des Défenseurs de la Consubstantialité. Il y avoit un Officier de la Cour, de l'Empereur, appellé Léonas, présent au Concile pour empêcher le desordre. Les Demi-Ariens soutintent qu'il falloit examiner les Causes personelles, avant que de traiter les matières de Foi. Les Ariens au contraire, dont les Chefs étoient Acace de Césarée, George d'Alexandrie, Urane de Tyr, & Eudoxe d'Antioche, prétendirent qu'il falloit commencer par les matières de Foi, & l'emportérent sur les autres. Ils proposérent de rejetter le Symbole de Nicée, & d'en dresser un nouveau; à quoi l'autre Parti s'opposa. Les contestations aiant été fort loin, Léonas déclara qu'il mettoit fin au Concile, & s'absenta le lendemain de l'Assemblée. Les Acaciens prirent de-là occasion de se retirer: les autres Evêques les aiant cités de comparoitre, déposérent Acace, George d'Alexandrie, Urane de Tyr, & six autres Evêques, & en excommuniérent neuf. Enfin la Cause aiant été débattue en présence de l'Empereur, il engagea tous les Evêques des deux Partis à souscrire au Symbole de Nicée, qui avoit été signé à Rimini (40).

[I] *Et de Constantinople.*] Ce Concile fut tenu par les Acaciens, l'an 360: il étoit composé de cinquante Evêques. Ils y appellérent les Evêques de Bithynie de leur Parti, & ils approuvérent & publiérent dans ce Synode, la Formule de Foi du Concile de Rimini, avec de très petits changemens (41). Ensuite ils condamnérent Aëtius, & ils excommuniérent trois Evêques, qui ne voulurent pas consentir à sa condamnation. Mais Mr. Du Pin observe (42) que comme ils ne le condamnoient que par Politique & pour plaire à l'Empereur, ils se vengérent ensuite sur tous les Evêques qui leur avoient été contraires dans le Concile de Seleucie, déposérent les Chefs des Demi-Ariens sous divers prétextes, & ordonnérent en leur place des personnes du Parti d'Aëtius.

(40) Du Pin T. II. p. 114. Socrate L. II. ch. 39. 40. Sozom. L. IV. ch. 24.
(41) Socrate L. II. ch. 41.
(42) Du Pin T. II. p. 135.

[K] *Il signa le Symbole de Nicée dans le Concile d'Antioche sous l'Empereur Jovien.*] Les Acaciens voyant l'Empereur Jovien favorable aux Orthodoxes, se joignirent à Méléce Evêque d'Antioche, & tinrent un Concile dans cette Ville l'an 363, dans lequel ils déclarérent qu'ils embrassoient la Foi du Concile de Nicée, & qu'ils recevoient le terme de *Consubstantiel*: mais en même tems ils ajoutérent, qu'il falloit entendre ce terme dans le sens qui signifie que le Fils de Dieu est engendré de la Substance de son Père, & qu'il est semblable en Substance à son Père; qu'il ne falloit pas croire, qu'il y eût quelque passion dans cette Génération ineffable; qu'on ne devoit pas se servir du mot de *Substance*, en prenant ce terme dans son sens naturel; que l'on ne s'en étoit servi que pour detruire l'erreur d'Arius, qui disoit que le Verbe étoit tiré du néant, erreur qui avoit été renouvellée par les Anoméens. Ces Evêques, après avoir fait cette déclaration dans la Lettre qu'ils adressérent à l'Empereur, approuvérent le Symbole de Nicée tout entier. Les Evêques qui assistérent à ce Concile étoient, Acace, Meléce d'Antioche, Eusébe de Samosate, Pélage de Laodicée en Syrie, Irénen de Gaza, & Athanase d'Ancyre (43).

[L] *C'étoit un homme qui avoit beaucoup d'esprit & de savoir.*] Sozomène dit (44) *qu'il avoit beaucoup de pénétration, parloit bien, & qu'il étoit infatigable pour venir à bout de ses desseins.* Φύσεως τε δεινὸς ὢν νοεῖν καὶ λέγειν, καὶ τὰ βεβουλευμένα εἰς ἔργον ἄγειν. Philostorge dit, *qu'il étoit hardi dans la dispute, fort intelligent dans les affaires, & qu'il exprimoit heureusement & avec facilité ses pensées.* ὁ δὲ Ἀκάκιος θαρσαλέος μὲν ἐν τοῖς ἀγῶσι, διανοηθῆναι τε πράγματος φύσιν ὀξύς, καὶ λόγῳ δηλῶσαι τὸ γνωσθὲν ἱκανός (45). Mais le même Auteur ajoute ensuite, *qu'il parloit autrement qu'il ne pensoit.* Ἕτερος μὲν ἐν τῇ δόξῃ, ἕτερος δὲ τὴν γλῶτταν (46).

[M] ☞ *Sept Volumes de Commentaires sur l'Ecclesiaste.*] Mr. Du Pin (47) dit en général, *sur l'Ecriture*; & le Docteur Cave (48) dit, *XVII Volumes sur l'Ecclésiaste*, & *VI de Questions Diverses*; & ce dernier a raison. Mr. Du Pin, & les Auteurs de cet Article, paroissent ne pas avoir consulté l'endroit même de S. Jérôme qu'ils citent, où il y a en termes exprès: *Acacius, Cæsariensis Ecclesiæ in Palæstina Episcopus, elaboravit in Ecclesiasten decem & septem Volumina*, & συμμίκτων ζητημάτων *sex, & multos præterea diversosque tractatus.* „ Acace, Evêque de Césarée dans la Palestine, ... a composé sur l'Ecclésiaste dix-sept Volumes, & six de Questions diverses, & plusieurs Traités sur diverses matières." Il y a de l'apparence que ces dix-sept Volumes n'étoient autre chose, qu'un Commentaire partagé en dix-sept Livres. REM. DU TRAD.]

(43) Socrate L. III. ch. 25. Sozomene L. VI. ch. 4. *Concilior* T. II. p. 727.
(44) L. IV. ch. 23. Voy. L. III. ch. 2.
(45) *Hist. Eccles.* L. IV. ch. 12.
(46) Id. ib.
(47) Du Pin *Bibl.* T. II. p. 199.
(48) Cave *Hist. Liter. Sec.* IV. p. 118. T. I. Edit. Londin. 1698.

ACACE, d'abord Administrateur ou Recteur de l'Hôpital des Orphelins, & ensuite Patriarche de Constantinople, vivoit dans le cinquième Siécle. Il succéda à Gennade dans le Siége de Constantinople (a) l'an de J. C. 471, & mourut en 489, après avoir tenu le Siége pendant dix-sept ans & neuf mois (b). Il étoit si ambitieux, qu'il prétendit que son Siége devoit avoir la prééminence sur ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem. Son dessein étoit vraisemblablement, d'acquérir peu à peu au Patriarche de Constantinople tout le pouvoir & toute l'autorité qu'avoit l'Evêque de Rome: mais comme il étoit extrêmement fin & rusé, il prétendit seulement d'abord, que l'Eglise de Constantinople devoit avoir le prémier rang après celle de Rome; & pour parvenir à son but, il obtint de l'Em-

(a) Evagre *Hist. Eccl.* L. II. ch. 11.
(b) Pagi *ad Ann.* 489.

l'Empereur Léon le rétablissement & la confirmation des Privilèges dont les Eglises, & particulièrement celle de Constantinople, avoient joui autrefois (c). Il paroit par les termes du Decret de l'Empereur, qu'Acace avoit de plus grandes vues [A]. Le Pape Simplicius le comprit bien, & craignant qu'Acace n'usurpât toute son autorité, il s'opposa à lui, autant qu'il lui fut possible; mais comme ses Lettres sont perdues, nous ne pouvons savoir au juste les oppositions qu'il fit. Félix III son Successeur résista vigoureusement à Acace, comme nous le verrons. Celui-ci, quoiqu'il fût secretement dans les intérets des Eutychiens, parut d'abord fort zélé pour le Concile de Chalcédoine [B], dans lequel l'Hérésie d'Eutyches avoit été condamnée. Basilisque, qui avoit usurpé l'Empire, aiant écrit une Lettre circulaire, dans laquelle il condamnoit le Concile de Chalcédoine (d) [C], Acace témoigna être pénétré de la plus vive douleur, & souleva tous les Moines & le Peuple [D] de Constantinople

(c) Baron. ad Ann. 472.

(d) Evagra H. E. L. III. ch. 4.

[A] *Acace avoit de plus grandes vues.*] Voici les termes de l'Empereur, tels que les rapporte Baronius (1): *Sacrosanctam quoque religiosissimæ hujus civitatis Ecclesiam, & matrem nostræ pietatis & Christianorum orthodoxæ religionis omnium, & ejusdem regiæ urbis sanctissimam fidem, privilegia, & honores omnes, super Episcoporum ordinationibus, & jure ante alios residendi, & cætera omnia, quæ ante nostrum Imperium, vel nobis imperantibus, habuisse dignoscitur, habere in perpetuum firmiter regiæ urbis intuitu judicamus & sancimus* (2). C'est-à-dire: „ Nous ordonnons „ & statuons par considération pour notre Ville Royale, que „ la Sainte Eglise de cette très religieuse Ville, la Mère de „ notre piété, & de tous les Chrétiens Orthodoxes, jouira à „ jamais de la très sainte Foi (*à présent etablie*) dans ladite „ Ville, & de tous les Privilèges & Honneurs qui regar- „ dent l'Ordination des Evêques, avec le droit de préséance, dont cette Ville a joui soit avant notre règne, soit „ depuis notre avénement au Trône." Quoiqu'il ne soit pas parlé expressément de Rome dans le Decret, cependant comme il est conçu en termes fort généraux, l'Empereur peut bien avoir eu dessein, sinon expressément, du moins d'une manière enveloppée, de soumettre l'Eglise de Rome à celle de Constantinople; & Baronius croit que ce fut Acace lui-même qui dicta ce Decret: car, dit-il (3), un Prince pieux, tel qu'étoit Léon, ne pouvoit dire, que l'Eglise de Constantinople étoit la Mère de tous les Chrétiens, & de la Religion Orthodoxe. Il y a tout lieu de penser qu'Acace, voyant que l'Empire d'Occident fleurissoit, crut que la Capitale de cet Empire devoit prendre à tous égards la place de l'ancienne Rome (4). Baronius entreprend de le réfuter, en distinguant l'Autorité Temporelle d'avec l'Autorité Spirituelle; la première étant attachée à la personne de l'Empereur, en quelque lieu qu'il se trouve; & la seconde aiant été attachée par Jésus-Christ lui-même à la Ville de Rome. Excellent argument, en supposant l'infaillibilité du Pape! mais c'est supposer ce qui est en question. Naturellement on penseroit que les Villes, où les Princes tiennent leur Cour, doivent avoir des Ecclésiastiques plus savans & plus habiles que les autres Villes; & que par conséquent, s'il survient quelques disputes sur des matières de Foi ou de Discipline, qui ne se puissent décider sur les lieux où elles naissent, le meilleur parti est de les faire décider par ceux du Clergé qui sont proche de la Cour. Cela suppose, à la vérité, que les Ecclésiastiques sont avancés à proportion de leur mérite & de leur savoir: nous n'entreprendrons pas de déterminer jusqu'où cela se vérifie.

(1) Annal. ad ann. 472.

(2) L. XVI. Cod. de Sacrosanct. Eccles.

(3) Ibid.

(4) Baron. ibid.

[B] *Acace parut d'abord fort zélé pour le Concile de Chalcédoine.*] Pierre, surnommé *le Foulon*, faisoit publiquement profession des sentimens d'Eutyches; ce qui l'avoit fait déposer du Siege Episcopal d'Antioche: mais y aiant été rétabli par l'Empereur Zénon, il écrivit une Lettre à Acace, dans laquelle il défendoit l'Hérésie Eutychienne. Acace, quoiqu'il fût son ami, & qu'il eût eu la principale part à son rétablissement, fut néanmoins si choqué de son Hérésie, qu'il assembla dans Constantinople un Synode d'Evêques, dans lequel les opinions de Pierre furent unanimement condamnées. *Petrus Fullo Epistolam quamdam blasphemiis plenissimam scripsit ad Acacium, quando ejus opera expulso Calendonio in sedem Antiochenam invectus fuit. Hanc cum Acacius accepisset, exhorrescens tot blasphemiorum involucrum, instar Serpentum ..... ad dementem hominem curandum Constantinopoli Concilium Episcoporum congregavit, quo omnium Orthodoxorum unanimi consensu insanus ille insani Fullonis error condemnatus fuit* (5). Après le Concile, Acace écrivit une Lettre à Pierre le Foulon, dans laquelle il l'exhortoit à ne point s'éloigner du chemin battu, à moins qu'il ne voulût être privé du Sacerdoce; & de suivre les Pères du Concile de Chalcédoine. *Absolutus Synodo Acacius literas ad Petrum Fullonem dedit, ibique eum exhortatus, ne viam non tritam incedat, sicque a Dei Sacerdotio alienus fiat, sed ut viam sequatur, quam secuti sunt Patres Chalcedonenses* (6). On voit par-là, combien Acace parut zélé pour la Foi Orthodoxe: mais nous verrons dans la suite (7), que tout cela n'étoit qu'affectation & politique.

(5) Concil. T. IV. ad ann. 451.

(6) Ibid.

(7) Dans la Remarque [D].

[C] *Dans laquelle il condamnoit le Concile de Chalcédoine.*] Voici un abrégé de cette Lettre ou Edit. Il confirme d'abord les Loix des Empereurs ses Prédécesseurs, sur le sujet de la Trinité. Il dit, que l'union & la concorde de tous les Chrétiens étant & le plus ferme boulevart de son Autorité & le moyen le plus efficace pour procurer leur Salut, il ordonne que le Symbole de Nicée soit reçu seul dans toutes les Eglises & les Assemblées des Orthodoxes; cette Règle de Foi suffisant pour renverser toutes les Hérésies, & pour réunir tous les membres de l'Eglise. Il confirme aussi le Concile de Constantinople, & celui d'Ephèse. Mais il condamne comme contraire au Concile de Nicée, tout ce qui peut troubler la paix des Eglises, & remplir le Monde de confusion & de desordre, comme le Livre de Léon, & tout ce qui a été fait au Concile de Chalcédoine, soit par rapport à la Foi, soit pour l'explication du Symbole. Voici ses propres termes: *Τὰ δὲ διαλύσαντα τὴν ἕνωσιν καὶ εὐταξίαν τῶν ἁγίων τοῦ Θεοῦ ἐκκλησιῶν καὶ εἰρήνην τοῦ κόσμου παντὸς, δηλαδὴ τὸν λεγόμενον τόμον Λέοντος, καὶ πάντα τὰ ἐν Καλχηδόνι ἐν ὅρῳ πίστεως ἐκθέσει συμβόλου, ἢ ἑρμηνείας, ἢ διδασκαλίας, ἢ διαλέξεως, εἰρημένα καὶ πεπραγμένα εἰς καινοτομίαν τὴν κατὰ τοῦ ἁγίου συμβόλου τῶν τιη ἁγίων πατέρων, θεσπίζομεν ἐνταῦθά τε καὶ πανταχοῦ καθ' ἑκάστην ἐκκλησίαν, παρὰ τῶν ἁπανταχοῦ ἁγιωτάτων ἐπισκόπων ἀναθεματίζεσθαι καὶ πυρὶ παραδίδοσθαι* (8). C'est-à-dire: „ Les choses, „ qui ont troublé l'union & l'ordre des saintes Eglises de „ Dieu & la paix de tout le Monde, savoir le Livre de „ Léon ainsi qu'on l'appella, & tout ce qui a été dit ou „ fait à Chalcédoine, soit en disputant, en enseignant ou „ en expliquant les Articles de Foi, tendant à innover „ dans le saint Symbole dressé par les trois cens-dix-huit „ Pères (*du Concile de Nicée*); *toutes ces choses* seront anathématisées & brulées, en quelque lieu qu'elles se „ trouvent." L'Empereur condamne aussi ceux qui nient que le Fils unique de Dieu se soit incarné, & soit né de la Vierge Marie, & qui soutiennent qu'il a eu un corps venu du Ciel, ou un corps purement phantastique. Il exige de plus, que tous les Evêques signent cette Lettre; & il déclare ceux qui feront quelque chose qui y soit contraire, en quelque manière que ce soit, séditieux, perturbateurs du repos de l'Etat & de l'Eglise, ennemis de Dieu & de l'Empereur; il les condamne, s'ils sont Evêques ou Ecclésiastiques, à être déposés, & s'ils sont Moines ou Laïques, à être bannis, à la confiscation de leurs biens, & à d'autres peines rigoureuses. Baronius & d'autres Ecrivains déclament fortement contre Basilisque, à l'occasion de cette Lettre; mais nous avons du panchant à croire que ce Prince eut dessein de dissiper les scrupules, que le Concile de Chalcédoine pouvoit faire naitre dans l'esprit des Chrétiens gens de bien, mais peu éclairés. Pour renverser l'Hérésie d'Eutyches, ce Concile étoit entré dans un détail si particulier touchant la Personne de Jésus-Christ & l'Union des Natures Divine & Humaine dans une Hypostase, qu'il ne pouvoit qu'embarrasser extrêmement ceux qui n'étoient point Lettrés, & qui n'entendoient rien aux distinctions subtiles des Philosophes & des Théologiens. Voici la Décision du Concile, telle qu'Evagre la rapporte (9). *Τοὺς παθητὴν τοῦ μονογενοῦς λέγειν τολμῶντας τὴν θεότητα τοῦ τῶν ἱερῶν ἀποθεῖναι συλλόγου, καὶ τοῖς ἐπὶ τῶν δύο φύσεων τοῦ Χριστοῦ κρᾶσιν, ἢ σύγχυσιν ἐπινοοῦσιν ἀνθίσταται, καὶ τοὺς οὐράνιον ἢ ἑτέρας τινὸς οὐσίας τὴν ἐξ ἡμῶν ληφθεῖσαν αὐτῷ τοῦ δούλου μορφὴν παραπαίοντας ἐξελαύνει, καὶ δύο μὲν πρὸ τῆς ἑνώσεως φύσεις τοῦ Κυρίου μυθεύοντας, μίαν δὲ μετὰ τὴν ἕνωσιν ἀναπλάττοντας, ἀναθεματίζει ..... Ὁμολογοῦμεν δὲ καὶ συμφώνως ἅπαντες ἐκδιδάσκομεν .... ἕνα τὸν αὐτὸν Ἰησοῦν Χριστὸν, Υἱὸν, Κύριον, μονογενῆ ἐν δύο φύσεσιν ἀσυγχύτως, ἀτρέπτως, ἀδιαιρέτως, ἀχωρίστως, γνωριζόμενον, οὐδαμοῦ τῆς τῶν φύσεων διαφορᾶς ἀνῃρημένης διὰ τὴν ἕνωσιν, σωζομένης δὲ μᾶλλον τῆς ἰδιότητος ἑκατέρας φύσεως, καὶ εἰς ἓν πρόσωπον, καὶ μίαν ὑπόστασιν συντρεχούσης οὐχ ὡς εἰς δύο πρόσωπα μεριζόμενον, ἢ διαιρούμενον.* C'est-à-dire: „ Il * retranche de la Communion des Saints, ceux qui n'ont point honte d'assujettir aux passions & aux souffrances la Divinité du Fils unique de Dieu. Il rejette aussi ceux qui mêlent & qui „ confondent les deux Natures du Fils de Dieu. Il con- „ damne ceux qui s'imaginent que la forme de Serviteur, „ que le Christ a prise parmi nous, est une forme céleste, „ ou d'une autre nature que la nôtre. Enfin il prononce „ anathème contre ceux qui disent, qu'avant l'Union hy- „ postatique, il y avoit deux Natures: mais qu'il n'y en „ a eu plus qu'une, après l'Union .... Nous confessons „ & enseignons d'une voix unanime, un Jésus-Christ Fils, „ Seigneur, Unique (reconnu) en deux Natures, sans „ confusion, sans division, sans séparation, sans change- „ ment: que l'union des deux Natures, bien loin de dé- „ truire leurs différences, conserve plutôt les propriétés „ de l'une & de l'autre Nature, subsistant en une Person- „ ne & en une *Hypostase*, & n'étant point partagées en „ deux Personnes." Si l'on compare ce Decret du Concile de Chalcédoine avec la Lettre de l'Empereur Basilisque, on s'appercevra que ce Prince est d'accord avec le Concile sur ce qu'il y a d'essentiel; & qu'il rejette seulement certaines distinctions subtiles, & explications curieuses, qui bien pesées, ne sont propres qu'à embarrasser les Consciences, & à faire naitre des divisions & des querelles parmi les Chrétiens.

(8) Ap. Evagr. H. E. L. III. cap. 4. p. 185. Edit. Reading.

(9) H. E. L. II. ch. 4.

* Le Pape Léon, dans sa Lettre à Flavien, que le Concile approuve.

[D] *Souleva tous les Moines & le Peuple de Constantinople.*] Le Docteur Cave, qui paroit avoir eu une haute

idée

tinople contre Basilisque, comme contre un Hérétique (e). Basilisque, effrayé, révoqua sa première Lettre, comme si elle avoit été surprise, ordonna qu'elle fût supprimée, & en publia une autre, par laquelle il confirmoit le Concile de Chalcedoine (f) [E]; &, ce qu'Acace souhaitoit principalement, ordonnoit qu'il jouît du droit d'ordonner les Evêques des diverses Provinces. Acace, parvenu au plus haut point de puissance & d'autorité, fit bientôt voir que son zèle contre les Sectateurs d'Eutyches n'avoit été que pure Politique, puisqu'il fut grand ami & un des principaux soutiens de Pierre Monge, Eutychien, qui aiant été chassé du Siège d'Alexandrie, fut rétabli par le crédit d'Acace (g), malgré les Lettres que le Pape Simplicius lui écrivit pour le prier de s'opposer, autant qu'il pourroit, au rétablissement de cet Hérétique. Dans le même tems, l'Empereur Zénon, qui avoit chassé Basilisque du Trône qu'il avoit usurpé, publia un Edit d'Union * [F], adressé aux Evêques, au Clergé, aux Moines, & au Peuple d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye & de la Pentapole. Son dessein étoit d'étouffer par cet Edit toutes les disputes & les dissensions, en maintenant le Symbole de Nicée, & condamnant expressément Nestorius & Eutyches (h). Il y a de l'apparence qu'il fut dressé par Acace lui-même (i). Pierre Monge y aiant souscrit, il sembloit n'y avoir plus de raisons de le soupçonner d'Hétérodoxie. Cependant le Pape Félix III, qui venoit de succéder à Simplicius, rejetta l'Edit de l'Empereur, & épousa les intérêts de Jean Talaia ou Talaida [G], qui avoit été chassé du Siège d'Alexandrie par les partisans de Pierre Monge. Félix, pour terminer le procès qu'il y avoit entre ces deux Compétiteurs, & vraisemblablement pour humilier l'orgueil d'Acace, qui par la faveur de l'Empereur étoit tout-puissant dans l'Orient, assembla un Synode à Rome, dans lequel on conclut d'écrire une Lettre à l'Empereur de Constantinople, pour se plaindre de l'injure faite à l'Eglise & à la Foi Catholique, par ceux qui l'avoient trahie, demandant qu'ils fussent punis: que l'on écriroit aussi une Lettre à Acace, pour lui faire des reproches sur l'indulgence qu'il témoignoit aux Hérétiques, & pour le sommer de comparoitre devant le Pape, afin de répondre à tous les chefs d'accusation portés contre lui; & que l'on prieroit l'Empereur de l'y contraindre (k). Ces Lettres furent apportées à Constantinople par Vital & Misène, tous deux Evêques, & par Félix Protecteur de l'Eglise de Rome. L'Empereur répondit au Pape, qu'il ne devoit pas s'émouvoir si fort pour l'affaire de Jean Talaida, qui, bien qu'il eût juré de ne jamais prétendre au Siège d'Alexandrie, avoit violé son serment, & commis toutes sortes de sacrilèges; que Pierre Monge n'avoit été élevé à ce Siège qu'après mûr examen, & qu'il avoit signé de sa propre main la Foi du Concile de Nicée (l). Je suppose, que ce fut à l'instigation d'Acace, que l'Empereur fit cette réponse. Acace engagea aussi Vital & Misène à communiquer avec lui [H] & avec ses partisans, ou, comme les nomme Evagre, avec les Hérétiques (m). Le Pape aiant été instruit de la prévarication de ses Légats, assembla un Synode contre eux, dès qu'ils furent de retour à Rome, & les priva de leurs Evechés: il excommunia aussi Acace & Pierre Monge (n); cependant, il ne jugea pas à propos d'envoyer d'abord à Acace la Sentence prononcée contre lui, dans l'esperance, dit Valois (o), qu'il se repentiroit, & renonceroit à la Communion des Hérétiques. Mais Acace se confiant en la faveur de l'Empereur, bien loin de changer de conduite, étendit son pouvoir & son autorité plus que jamais; car il deposa Calandion Eveque d'Antioche, qu'il avoit

(e) Evagre ibid. ch. 7.
(f) Id. ibid.
(g) Evagre ibid ch. 13. & 20.
* On le nomme Ἑνωτικὸν, Henoticon.
(h) Ap. Evagr. ib. c. 14.
(i) Theophan. Chronogr. p. 89.
(k) Id. ibid. c. 12. Voy. aussi Valois Diss. de Acacio Constantinop. Episc. à la fin du III. Vol. des Hist. Eccl. Script. Gr. de Reading.
(l) Id. ibid. ch. 20.
(m) Ibid. ch. 21.
(n) Valois Diss. de Acacio c. 2.
(o) Ibid. c. 3.

idée d'Acace, dit, „ qu'il défendit la Foi Catholique „ avec une invincible constance; & que par le crédit qu'il „ avoit auprès du peuple & des Moines de Constantino- „ ple, il mena les choses au point, que l'Empereur, crai- „ gnant une Sédition, révoqua son prémier Edit." *Acacius invicta animæ conscientia fidem Catholicam propugnavit, & authoritate sua apud plebem C. P. & Monachos effecit, ut tumultum gravissimum veritus Basiliscus Edictum . . . . revocaverit* (10). On croiroit, à entendre Cave, que l'Empereur craignit seulement une Sédition, mais que le peuple ne s'étoit pas encore soulevé: cependant Evagre dit positivement, qu'Acace συγκινῆσαι τὸ μοναχικὸν καὶ τὸ δῆμον (11), *souleva les Moines & le Peuple*. Théophane n'accuse point Acace d'avoir été l'auteur de la Sedition; mais il dit qu'Acace, „ voyant une grande foule d'Ec- „ cléfiastiques & de Moines de Constantinople assemblés „ pour maintenir le Concile de Chalcédoine, il en fut si „ effrayé, qu'il feignit d'être de leur sentiment, & prê- „ cha contre Basilisque & Zénon. Τῷ κλήρῳ καὶ τῶν μοναχῶν ΚΠ. ὑπερμαχόντων τῆς ἁγίας ἐν Χαλκηδόνι συνόδου φοβηθεὶς Ἀκάκιος, τὰ πλήθη ὁμοφρονεῖν αὐτοῖς ὑπεκρίνατο· ὥστε ἐπὶ ἄμβωνος κατὰ Βασιλίσκου καὶ Ζήνωνος προσφωνεῖ (12). Ce qui s'accorde mieux avec toute la conduite d'Acace, qui fut grand ami & le principal appui de Pierre le Foulon & de Pierre Monge, deux Evêques Eutychiens.

[E] *Il confirma le Concile de Chalcedoine.*] Evagre le dit en termes exprès; & immédiatement après, il nous donne la Lettre de Basilisque (13), dans laquelle Nestorius & Eutyches sont formellement condamnés, & où il n'est fait aucune mention du Concile de Chalcédoine; mais l'Empereur n'oublie pas de rétablir Acace dans le droit d'ordonner les Evêques dans les diverses Provinces. Le Concile de Chalcédoine avoit donné ce privilège aux Archevêques de Constantinople; & ce Concile rejetté, Acace auroit perdu son droit: ce fut-là, selon les apparences, la seule raison qui engagea cet ambitieux Prélat à s'opposer à la prémière Lettre de l'Empereur, & à l'obliger d'en écrire une autre; & le silence, qui y règne sur le Concile de Chalcédoine, semble être un artifice d'Acace, qui favorisant les Eutychiens secrettement, ne vouloit pas que ce Concile fût directement approuvé.

[F] *Un Edit d'Union.*] Cet Edit produisit l'effet que l'on se proposoit, en ce qu'après qu'il eut été lu, les habitans d'Alexandrie se réunirent à l'Eglise Catholique & Apostolique (14). L'Edit ne fut pas expressément condamné par l'Eglise, de peur d'offenser l'Empereur, & d'exciter de plus grandes divisions; & parce que Zénon, bien loin de rejetter directement le Concile de Chalcédoine, condamnoit en termes formels l'Eutychianisme, & dans ses Lettres particulières aux Evêques de Rome recevoit ce même Concile. Noel Alexandre (15) prouve par les termes mêmes de l'Edit, qu'il ne contenoit aucune Hérésie. Mais, dit l'Auteur dont nous empruntons cette remarque, l'Edit de Zénon étoit préjudiciable à la Foi Orthodoxe, & favorable aux Hérétiques, en ce qu'il ne faisoit aucune mention de la Lettre de S. Léon, ni des décisions du Concile de Chalcédoine, & qu'il ne contenoit point ces mots, *ex duabus & in duabus Naturis* (*de deux & en deux Natures*) qui étoient les termes caractéristiques, qui distinguoient la Foi Orthodoxe de l'Hérésie Eutychienne (16). Mais l'Empereur paroit avoir eu dessein de réunir les Chrétiens, & de finir leurs querelles & leurs divisions; ainsi il étoit en droit de supprimer ces expressions de Parti, qui n'étoient propres qu'à entretenir l'animosité & la division entre ceux qui doivent être *bien unis en un même sens, & en un même avis* (17); & il seroit à souhaiter, que l'on bannit de tous les Symboles les expressions de Parti.

[G] *Jean Talaia ou Talaida.*] C'est ainsi que Libérat le nomme; mais Valois (18) croit qu'il s'appelloit plutôt *Tbladias, l'Eunuque*, ce que le terme Grec Θλαδίας signifie. Ce Jean étoit Oeconome ou Trésorier de l'Eglise de S. Jean Baptiste à Alexandrie. Il fut député à Constantinople, pour supplier l'Empereur de laisser aux habitans d'Alexandrie la liberté d'élire un Successeur à Timothée, pour-lors Evêque de cette Ville, quand il seroit mort. L'Empereur découvrit bientôt que cet homme ambitieux convoitoit la Dignité Episcoale pour lui-même: il exigea donc de lui un serment, qu'il ne l'occuperoit jamais; après quoi il accorda à ceux d'Alexandrie leur demande, & publia une Loi, par laquelle il autorisoit le Clergé & le Peuple d'Alexandrie à élire eux-mêmes un Evêque après la mort de Timothée. Celui-ci étant mort peu de tems après, Jean, au préjudice de son serment, donna de l'argent pour se faire élire, ce qui lui réussit au gré de ses desirs. L'Empereur n'en fut pas plutôt averti, qu'il le fit chasser, & qu'il ordonna que Pierre Monge seroit rétabli sur le Siège de cette Eglise (19). On peut juger par-là des vues qu'avoient les Papes Simplicius & Félix III, en prenant le parti d'un homme coupable de Simonie & de Parjure: mais ce ne sont-là que des crimes légers, en comparaison de l'Hérésie.

[H] *Acace engagea aussi Vital & Misène à communiquer avec lui.*] Quand les Légats du Pape furent arrivés à Abyde, en allant à Constantinople, ils y furent retenus par ordre de Zénon & d'Acace; on leur prit leurs Lettres, on les mit en prison, & Zénon les menaça de les faire mourir, s'ils ne communiquoient avec Acace & Pierre Monge, & ne les regardoient comme Orthodoxes. Voilà ce que rapporte Théophane (20). Valois ajoute (21) d'après le Pape Gélase, que lorsque l'Empereur & le Patriarche virent qu'ils ne pouvoient intimider les Légats par les menaces, ils tâchérent de les gagner par de belles paroles; &, ce qui est bien plus efficace, par des présens: leur promettant de plus avec serment, que les liaisons qu'ils prendroient avec Acace & Pierre Monge, ne pré-

(10) Cave Hist. Lit. Sæc. V. p. 384.
(11) Evagre H. E. L. III. ch. 7.
(12) Theophan. Chronogr. p. 24.
(13) Evagre H. E. L. III. ch. 7.
(14) Id. ib. ch. 14.
(15) Sæc. V. c. 3. in Diss. XVIII.
(16) Ap. Evagr. L. III. c. 14. in Not. Var. Not. a.
(17) I Cor. I. 10.
(18) In Diss. de duabus Synod. in quib. Acacius damnatus est, cap. XI.
(19) Evagre H. E. L. III. ch. 12.
(20) In Chronogr. p. 92.
(21) In Diss. de Acacio, c. 2.

voit lui-même ordonné pour ce Siège, & il y rétablit Pierre le Foulon (*p*), qui l'avoit déja occupé, mais qui avoit été deposé comme Hérétique. Le Pape l'aiant appris, tint à Rome un autre Synode de quarante-trois Evêques, dans lequel Acace & Pierre le Foulon furent encore excommuniés. Tutus Protecteur de l'Eglise de Rome fut envoyé à Acace, pour lui remettre la Lettre du Pape, qui contenoit la Sentence d'excommunication & de déposition [*I*]. Cette Lettre, avec la Sentence, aiant été remise à Acace, non par Tutus lui-même, mais par quelques Moines, excita une sédition, dans laquelle il y eut plusieurs Moines de tués, & d'autres furent mis en prison (*q*). Acace reçut la Sentence, sans s'en mettre en peine; & pour ne demeurer point en reste avec le Pape, il fit rayer son nom des Sacrés *Diptyques*, c'est-à-dire, de la Liste des Evêques dont on faisoit mention dans les Prières publiques; ce qui étoit rompre toute Communion avec lui. Il déposa aussi tous les Evêques Orthodoxes (*r*), & en mit d'Hérétiques en leur place; & étant soutenu par l'Empereur, il jouït paisiblement de son Evêché jusqu'à sa mort, arrivée l'an 488 (*s*). Il n'est pas aisé de tracer le véritable Caractère de cet Evêque, parce que tout ce que nous savons de lui, nous est venu par le canal de ses ennemis déclarés. Si les faits qu'ils rapportent sont véritables, il semble qu'on en peut conclurre, qu'Acace étoit un homme fort ambitieux; qui n'avoit d'attachement pour la Religion, qu'autant qu'elle pouvoit servir à ses vues; qui étant Eutychien dans le cœur, se déclara pour le Concile de Chalcédoine, uniquement parce que ce Concile avoit confirmé les Privilèges de son Siège; & qui rejetta ce Concile, ou du moins ne s'embarrassa pas d'en suivre les Decrets, aussi-tôt que son crédit & son pouvoir furent bien affermis; un homme fiér, qui ne pouvoit souffrir que l'Evêque de Rome eût la prééminence sur lui, & qui soutint les Eutychiens pour s'opposer au Pape, & pour avoir occasion d'étendre son autorité. Suidas dit, qu'il étoit si orgueilleux, & si avide d'honneur & de gloire, que son Portrait fut mis de son consentement dans l'Eglise; ce qu'aucun Evêque n'avoit permis avant lui. Les Auteurs Catholiques-Romains en disent généralement beaucoup de mal: mais si l'on étoit bien instruit de toutes les circonstances de sa conduite, peut-être que ses actions paroitroient dans un autre point de vue. Il y a dans la Sentence d'excommunication un endroit, qui mérite qu'on y fasse attention [*K*]. On a deux Lettres d'Acace, l'une adressée à Pierre le Foulon, qui est en Grec & en Latin (*t*); l'autre, qui n'est qu'en Latin (*v*), au Pape Simplicius, sur l'état de l'Eglise d'Alexandrie (*x*).

(*p*) Valois ibid. Evagre L. III. ch. 16.

(*q*) Theophan. *Chronogr.* p. 91.

(*r*) Godeau, *Hist. Eccles.* T. III. p. 688.

(*s*) Cave *Hist. Lit.* p. 368.

(*t*) *Concil.* Tom. IV. p. 1095.

(*v*) Cave *Hist. Lit.* p. 364.

(*x*) *Concil.* T. IV. p. 1082.

préjudicieroient en rien à la Cause qu'ils étoient chargés d'appuier.

[*I*] *La Sentence d'excommunication & de déposition.*] Les Grecs blâment cette Sentence, pour deux raisons. La prémière, parce qu'Acace n'avoit pas été condamné par un Concile, mais par le Pape lui-même, qui seul avoit signé la Sentence. Et il est certain que les deux Synodes tenus à Rome, dans lesquels il fut condamné, n'avoient pas été assemblés pour cela. Le prémier avoit été convoqué contre Vital & Misène, Légats du Pape, qui furent déposés pour avoir prévariqué, ainsi qu'on l'a dit; & Acace y fut seulement fortement censuré, au rapport d'Evagre (22). Le second Synode se tint à l'occasion des divisions de l'Eglise d'Antioche: Pierre le Foulon y fut condamné, pour avoir envahi le Siège Episcopal de cette Ville; & Pierre Monge Evêque d'Alexandrie, & Acace, y furent condamnés comme fauteurs & partisans de Pierre le Foulon (23). Si donc un Evêque ne peut être légitimement condamné, que dans un Synode tenu particulièrement à son occasion, la plainte des Grecs est bien fondée. Pour ce qui est de leur autre raison, que le Pape seul avoit signé la Sentence d'Acace, Félix lui-même y répond en ces termes: *Quoties intra Italiam propter Ecclesiasticas causas, præcipue fidei, colliguntur Domini Sacerdotes, consuetudo retinetur, ut successor Præsulum sedis Apostolicæ, ex persona cunctorum totius Italiæ Sacerdotum, juxta sollicitudinem sibi Ecclesiarum omnium competentem, cuncta constituat* (24). „ Quand les Prêtres du Seigneur en Italie sont assemblés „ pour des affaires Ecclésiastiques, & particulièrement „ pour celles qui concernent la Foi, c'est la coutume, „ que le Successeur des Evêques du Siège Apostolique rè„ gle & décide tout au nom de tous les Prêtres d'Italie, „ comme étant chargé du soin de toutes les Eglises." C'est ainsi que le Pape prononce dans sa propre Cause; mais l'Eglise Greeque n'étoit pas obligée de se soumettre à sa décision. Ils se plaignent en second lieu, qu'Acace n'avoit été ni entendu, ni convaincu selon les Loix Ecclésiastiques. A quoi Gélase répond, „ qu'Acace lui-même aiant mis son „ crime au jour dans ses Lettres, c'étoit un aveu suffisant, „ sans qu'on eût besoin d'un plus ample examen." *Cum proprium crimen suis litteris ipse detexerit, nec audiri debuerit jam sponte confessus* (25). Mais c'étoit-là une pure pétition de principe, puisqu'Acace n'a jamais avoué qu'il eût rien fait qui méritât censure.

[*K*] *Un endroit qui merite qu'on y fasse attention.*] Voici de quelle manière le Pape s'exprime: *Sublatum tibi nomen & munus ministerii sacerdotalis agnosce, Sancti Spiritus judicio, Apostolica authoritate damnatus, nunquamque anathematis vinculis exuendus* (26). „ Sachez que vous êtes privé du nom & de la dignité de Prêtre, condamné par le „ S. Esprit, & par l'Autorité Apostolique, *& que vous* „ *ne serez jamais delié des chaines de cet anathême.*" Ici l'orgueilleux Pontife livre son ennemi au Diable, sans retour & pour jamais. Valois lui-même (27) trouve cela d'une rigueur excessive, indigne du Vicaire de Jésus-Christ. Mais, ajoute-t-il, le Pape, qui desira toujours la conversion d'Acace, ne put avoir dessein de l'excommunier pour toujours; il se proposa seulement de le menacer, que s'il ne se repentoit, cette Sentence d'excommunication ne seroit jamais levée. C'est ce que Valois confirme par un passage du Pape Gélase; mais nous laissons juger au Lecteur, si les paroles de Félix sont susceptibles d'une telle modification.

(22) L. III. ch. 20.

(23) Valois *ad Evagr.* *H. E.* L. III. c. 18. Not. 1.

(24) *Felicis Epist.* ap. Valel. ibid.

(25) Gelas. ap. eund. ibid.

(26) Valesius *Diss. de Acacio* c. 8.

(27) Ibid.

ACACE, Evêque de Bérée en Syrie, vivoit dans le quatrième Siècle, & au commencement du cinquième. Aiant été élevé dès sa jeunesse dans un Monastère, on dit qu'il fut toujours très réglé dans ses mœurs (*a*). Pendant qu'il étoit encore Prêtre, & Abbé d'un Monastère, il engagea Epiphane à écrire contre les Hérésies. Acace fut si fort estimé par Flavien (*b*) qui fut dans la suite Evêque d'Antioche (*c*), qu'il l'employa dans une affaire de la dernière importance. Il y avoit un fameux Solitaire, nommé *Julien*, & *Saba* par les Syriens, que les Orthodoxes & les Ariens, dans les disputes qu'ils avoient, prétendoient également avoir dans leur parti. Flavien, pour confondre les Ariens, envoya Acace vers le Solitaire, pour l'engager à venir à Antioche, afin d'y réfuter publiquement les mensonges des Ariens, & de confirmer la Foi Orthodoxe. Acace réussit dans sa commission: Julien se rendit à Antioche, & si nous en croyons Théodoret (*d*), ce Solitaire fit un grand nombre de Miracles durant ce voyage. Quelque tems après, savoir l'an 381, Acace fut promu à l'Evêché de Bérée, & sacré par Eusèbe Evêque de Samosate (*e*). Il assista la même année (*f*) au Concile de Constantinople, où il se trouva cent cinquante Evêques (*g*). Acace fut ensuite envoyé à Rome par Flavien (qu'il avoit sacré d'Evêque d'Antioche) pour réconcilier l'Eglise d'Orient avec celle d'Occident, qui étoient depuis longtems en différend à l'occasion de Flavien lui-même, & de Paulin, l'un & l'autre Evêques d'Antioche en même tems [*A*]. L'Orient favorisoit le parti de Flavien, & l'Occident ce-

(*a*) Sozomene *H. E.* L. VII. ch. 28.

(*b*) Theodoret. *H. E.* L. IV. ch. 27.

(*c*) Id. L. V. ch. 21.

(*d*) L. IV. ch. 27.

(*e*) Id. L. V. ch. 4.

(*f*) Id. ib. ch. 2.

(*g*) Socrate L. V. ch. 8.

[*A*] *L'un & l'autre Evêques d'Antioche en même tems.*] Pour éclaircir ceci, il faut reprendre l'histoire d'un peu plus haut. Sous le règne de l'Empereur Constance, qui favorisoit les Ariens, un certain Mélèce avoit été élevé sur le Siège d'Antioche (1). Il ne prêcha que sur des sujets de Morale; mais aiant dans la suite proposé la doctrine du Concile de Nicée, & soutenu la *Consubstantialité* du Verbe, l'Empereur en fut si piqué, qu'il l'exila, & Euzoïus, Arien, fut mis à sa place (2). Ceux qui étoient affectionnés à Mélèce, s'éloignérent des Ariens, & s'assemblérent à part. Ce ne furent pourtant pas tous les Orthodoxes; car plusieurs d'entre eux se faisoient un scrupule de tenir pour Mélèce, parce qu'il avoit été ordonné par les Ariens (3), qui croyoient qu'il étoit dans leurs sentimens (4). Ainsi l'Eglise d'Antioche étoit divisée en deux Partis, sans compter celui des Ariens. Quelque tems après, Paulin fut sacré Evêque du Parti Orthodoxe à Antioche (5), desorte qu'il y eut trois Evêques pour cette Egli-

(1) Socrate *H. E.* Liv. II. ch. 44.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Theodoret *H. E* L. II. ch. 31.

(5) Socrate *H. E.* L. III. ch. 6.

celui de Paulin (h), dont les partisans après sa mort avoient élu Evagre, au-lieu de se soumettre à Flavien. L'Empereur Théodose [B] étant à Rome, les Evêques d'Occident se plaignirent à lui de Flavien, qu'ils dépeignoient comme un Tyran, priant l'Empereur de le faire déposer. Théodose, qui favorisoit Flavien (i), prit sa défense: il conseilla aux Evêques de se réconcilier avec lui, & de donner la paix à l'Eglise, Paulin étant mort, & Evagre aiant été ordonné contre les régles; & pour les y engager d'autant plus, il leur dit que toutes les Eglises d'Orient avoient reconnu Flavien pour leur Primat. Ce conseil de l'Empereur eut tant de pouvoir sur les Evêques d'Occident, qu'ils promirent d'étouffer leur animosité, & de recevoir honnêtement les personnes que Flavien pourroit envoyer pour cimenter l'union & la bonne intelligence avec eux. Sur cette assurance, Flavien deputa à Rome Acace, à la tete de plusieurs Evêques, Pretres & Diacres, tous gens de mérite; & ces Deputés terminérent le différend, qui avoit duré 17 ans (k). Acace, après avoir heureusement exécuté sa commission, alla en Egypte, & revint par la Syrie, apportant à Flavien des Lettres de paix & d'union, de la part des Evêques d'Occident & d'Egypte (l). Ceci arriva peu après que Jean surnommé *Chrysostome* (bouche d'or) eut été sacré Evêque de Constantinople (m). Acace, qui dans ce tems-là paroissoit n'avoir aucune haine pour ce Grand-Homme, devint bientôt son plus grand ennemi & son plus violent persécuteur; soit par orgueil, par envie, ou par esprit de vengeance: car il se plaignit, qu'à son arrivée à Constantinople, Chrysostome ne l'avoit pas bien reçu (n), & qu'il avoit paru le mépriser; ce qui l'irrita si fort, qu'il résolut de se venger [C]. S'étant ligué avec Théophile & d'autres Evêques [D], qui avoient formé le dessein de faire déposer Jean Chrysostome, ils tinrent un Concile hors de Constantinople, dans le Bourg *du Chêne* près de Chalcédoine, & citérent Chrysostome à y comparoitre, pour répondre aux chefs d'accusation portés contre lui. Il refusa de s'y rendre, alléguant que plusieurs d'entre eux, & Acace en particulier (o), étoient ses ennemis déclarés; & il en appella à un Concile Oecumenique. Sur ce refus, le Concile *du Chêne*, sans avoir égard à ses raisons,

(h) Theodoret L. V. ch. 23.

(i) Theophan. Chronogr. p. 50.

(k) Theodoret L. V. ch. 23.

(l) Sozomène L. VIII. ch. 3.

(m) Voy. Remarq. [B].

(n) Palladius de Vita Chrysost. p. 48.

(o) Palladius ibid. p. 72.

Eglise; Mélèce, qui par l'ordre de l'Empereur Julien fut rappellé de son exil; Euzoïus, l'Evêque des Ariens; & Paulin, celui d'une partie des Orthodoxes (6). Euzoïus fut dans la suite transferé par les Ariens au Siege d'Alexandrie (7). [☞ Socrate, & Théodoret qui rapporte la même histoire, L. IV. ch. 20. 21. ne disent point qu'Euzoïus ait été fait Evêque d'Alexandrie. „ Les Ariens, dit Socrate, „ reprenant courage, firent aussi-tôt savoir la nouvelle de „ sa mort (*d'Athanase*) à l'Empereur (*Valens*) qui étoit alors à Antioche. *Euzoïus, Evêque des Ariens de cette* „ *Ville-là*, lui demanda permission *d'aller retablir Lucius.* „ L'Empereur ... l'envoya avec Magnus, Intendant de „ ses Finances ..... Ils se saisirent de Pierre & le mirent „ en prison, chassérent les Ecclésiastiques, & placérent „ Lucius sur la Chaire de l'Eglise." Théodoret dit, „ qu'Euzoïus arriva d'Antioche à Alexandrie, & mit Lu- „ cius en possession des Eglises." Si Euzoïus a été fait Evêque d'Alexandrie, ce que j'ignore, ce fait n'est certainement pas fondé sur le temoignage de Socrate allégué ici, cet Historien n'attribuant à Euzoïus, que d'y avoir installé Lucius. ADD. DU TRAD.] Mélèce aiant été exilé une seconde fois par l'Empereur Valens, fut rappellé par Gratien. Lorsqu'il revint à Antioche, ceux qui favorisoient son Parti firent tous leurs efforts pour lui faire partager le Siège Episcopal avec Paulin. Celui-ci aiant soutenu que les Régles de l'Eglise ne pouvoient permettre qu'un Evêque ordonné par les Ariens partageât l'Autorité Episcopale, ceux du Parti de Melèce l'etablirent par force dans une autre Eglise hors de la Ville, pour qu'il pût y exercer ses fonctions. Ce nouvel établissement fit naitre une furieuse contestation, qui fut enfin appaisée à ces conditions, dont les deux Partis convinrent: Que tous ceux qui prétendoient à l'Evêché d'Antioche, s'engageroient par serment à ne point accepter l'Episcopat, jusqu'à ce que Melece & Paulin fussent tous deux morts: & qu'aussitôt que l'un des deux viendroit à manquer, l'autre seroit reconnu seul & légitime Evêque. Il y en eut six qui prêtérent ce serment, & Flavien étoit du nombre (8): mais il parut qu'il ne faisoit guéres de cas de ce serment. Mélèce ne fut pas plutôt mort, que son Parti, au mépris de l'accord fait avec le Parti de Paulin, élut Flavien, qui ne fit point difficulté d'accepter l'Episcopat, & de se faire sacrer (9). Paulin étant mort peu de tems après, ses partisans élurent Evagre, ne voulant point se soumettre à Flavien. Il est clair qu'en cela ils avoient raison, cet homme étant indigne, par son parjure, d'occuper dans l'Eglise le haut rang qu'il y tenoit. On peut juger par-là, combien Acace étoit scrupuleux sur l'article de la probité, puisqu'il soutenoit les intérêts d'un Evêque coupable d'un double crime, d'abord de parjure, & ensuite d'avoir entretenu le Schisme dans l'Eglise, où l'accord fait entre Mélèce & Paulin avoit rétabli la paix. Ce nouveau Schisme, causé par Flavien, dura du moins dix-sept ans (10).

[B] *L'Empereur Théodose étant à Rome.*] Ou Théodoret, qui rapporte ceci, doit s'être trompé par rapport au tems, ou Sozomène; car ce dernier Historien nous dit (11), que Jean Chrysostome, peu après son élévation sur le Siège de Constantinople, se proposa de réunir les Eglises d'Orient & d'Occident, divisées au sujet de Paulin; qu'il pria lui-même Théophile (Evêque d'Alexandrie) de se joindre à lui pour réconcilier Flavien avec l'Evêque de Rome. Théophile y aiant consenti, Acace & Isidore furent envoyés à Rome. Or ce ne fut qu'après la mort de Théodose, au commencement du régne d'Arcadius, que Jean fut fait Evêque de Constantinople. Ce qui me feroit croire que Théodoret s'est trompé, c'est qu'il met toute cette affaire sous le Pape Innocent I. Successeur d'Anastase I. Or Anastase ne fut élu Evêque de Rome, qu'après la mort de Théodose (12).

[C] *Qu'il résolut de se venger.*] Si nous devons en croire Palladius, qui a écrit la Vie de Chrysostome, Acace étoit si peu maitre de sa passion, qu'il lui échapa devant quelques Ecclésiastiques ses ennemis, de dire, qu'il vouloir être égal à Chrysostome, & (13) *qu'il lui donneroit un os à ronger.* Mais nous devons avertir le Lecteur, que cette Vie de Chrysostome est un Panégytique tout pur.

[D] *S'étant ligué avec Théophile & d'autres Evêques.*] Théodoret, qui rapporte la même histoire (14), ne nomme point les Evêques qui conspirérent contre Chrysostome; & il en donne pour raison, que malgré la persécution qu'ils excitérent contre Chrysostome, c'étoient des gens estimables à d'autres égards. Voici ses propres termes: *Διηγήσασθαι τὴν κατὰ τούτου τολμηθεῖσαν ἀδικίαν βουλόμενος, τὴν ἄλλην ἀρετὴν τῶν ἠδικηκότων αἰδοῦμαι· ὅθεν χάριν αὐτῶν καὶ τὰς προσηγορίας κατακρύψαι πειράσομαι.* C'est-à-dire: „ Lorsque j'entreprens d'écrire les injusti- „ ces que ce Grand-Homme (Chrysostome) a souffertes, „ je suis en quelque sorte retenu * par le respect des autres „ vertus de ceux qui ont commis ces injustices; c'est ce „ qui m'obligera à passer leurs noms sous silence, autant „ qu'il me sera possible." Cette retenue paroit un effet d'humanité & de charité Chrétienne; mais elle ne s'accorde pas avec l'impartialité d'un Historien, dont le devoir est de mettre dans tout leur jour les défauts, aussi bien que les vertus, de ceux dont il parle. On prétend à la vérité, que cette régle ne doit pas s'observer dans l'Histoire Ecclésiastique; que pour inspirer aux Lecteurs une haute estime pour la Religion Chrétienne, il faut leur donner une idée avantageuse de ceux qui pendant plusieurs Siècles, & même depuis le commencement du Christianisme, ont gouverné l'Eglise; qu'ainsi un Historien prudent doit relever tout ce qu'il y a de louable dans la vie & dans les actions des anciens Chrétiens, & excuser ou pallier ce qu'ils ont dit ou fait de mauvais (15). Mais c'est-là une maxime bien dangereuse, & qui tend non seulement à introduire un parfait Pyrrhonisme dans l'Histoire, mais aussi à rendre le Christianisme suspect, puisque les Incrédules peuvent conclurre de là, que les Chrétiens se défient de leur cause, & qu'ils craignent que les vices & les faux raisonnemens de leurs anciens Docteurs ne soient connus (16). Comme la vérité de la Religion Chrétienne ne dépend point de la bonne ou de la mauvaise conduite de ceux qui la professent, pourquoi ne seroit-il pas permis de mettre dans leur vrai jour les vices, aussi-bien que les vertus des anciens Evêques & Pères? Nous finirons cette Remarque par un passage curieux de Melchior Canus (17), Evêque Romain qui assista au Concile de Trente, cité par Mr. Le Clerc. *Dolenter hoc dico, potius quam contumeliose, multo a Laertio severius vitas Philosophorum scriptas, quam a Christianis vitas Sanctorum: longeque incorruptius & integrius Suetonium res Cæsarum exposuisse, quam exposuerunt Catholici, non res dicam Imperatorum, sed Martyrum, Virginum & Confessorum. Illi enim in probis, aut Philosophis, aut Principibus, nec vitia, nec vitiorum suspiciones tacent. Nostri autem plerique, vel affectibus inserviunt, vel de industria quoque ita multa confingunt, ut eorum me nimirum, non solum pudeat, sed etiam tædeat. Hos enim intelligo Ecclesiæ Christi, cum nihil utilitatis attulisse, tum incommodationis plurimum . . . . Certum autem est, qui ficte & fallaciter historiam ecclesiasticam scribunt, eos viros bonos atque sinceros esse non posse, totamque eorum narrationem inventam esse, aut ad quæstum, aut ad errorem; quorum alterum fœdum est, alterum perniciosum.* „ Je le dis avec douleur, & non dans le dessein „ d'insulter à personne: Laerce a écrit avec plus de cir- „ conspection les Vies des Philosophes, que les Chré- „ tiens n'ont écrit celles des Saints; & Suétone est plus „ impartial & plus vrai dans l'Histoire des Empereurs, „ que ne le sont les Ecrivains Catholiques, je ne dirai „ pas dans celles des Princes, mais dans celle des Mar- „ tyrs, des Vierges & des Confesseurs. Car ces Auteurs „ ne

(6) Id. ib. ch. 9.

(7) Id. L. IV. ch. 21.

(8) Socrate L. V. ch. 5.

(9) Id. ib. ch. 9.

(10) Théodoret L. V. ch. 23.

(11) H. E. L. VIII. ch. 3.

(12) Voy. les Notes de Guillaume Lowth, sur Théodoret L. V. ch. 24. Ed. de Reading, à Cambridge 1720.

(11) *In Vita Chrysost.* p. 49.

(14) Theodoret L. V. ch. 34.

* Valois traduit, *ob pudorem suffusum*, (ils me font rougir de honte.) Mais le mot *αἰδοῦμαι* signifie aussi *respecter quelqu'un*, & c'est, à ce que je crois, le sens qu'il faut lui donner ici. [Le Président *Cousin*, dont on a suivi ici la Version, l'a entendu de cette manière. R. D. T.]

(15) Voy. Clerici *Ars Crit.* Vol. III. Ep. V. p. 161.

(16) Clericus ibid.

(17) Id. ib.

(p) Sozomene L. VIII. ch. 17.
(q) Palladius ubi sup. p. 71.
(r) Id. ibid.
(s) Theophan. Chron. p. 54. Sozom. L. VIII. ch. 20.
(t) Pallad. p. 78. & Socrate L. VI. ch. 18.
(v) Socrate ibid.
(x) Pallad. p. 82.
(y) Hist. de l'Eglise, T. III. p. 395.
(z) L. VII. ch. 28.
(aa) L. V. ch. 27.

sons, le déposa, comme si toutes les accusations intentées contre lui eussent été pleinement prouvées (p): ils obtinrent même de l'Empereur la confirmation de leur Sentence, accusant Chrysostome d'avoir prêché contre l'Impératrice Eudoxie, & de l'avoir appellée Jézabel dans un de ses Sermons. L'Empereur envoya un Officier du Palais avec quelques Soldats, pour chasser Chrysostome de son Siege (q). Le Prélat obéït, & se retira à la Campagne: mais quelques jours après, un fléau desolant la chambre de l'Empereur [E], il rappella Chrysostome, & le rétablit dans son Siége Episcopal (r); dont il auroit demeuré vraisemblablement en possession jusqu'à sa mort, s'il n'eût eu l'imprudence de donner à ses ennemis un spécieux prétexte de le rendre odieux à son Souverain. L'Impératrice Eudoxie aiant fait fondre sa Statue en argent, la fit placer proche du Temple à Constantinople (s); ce que Chrysostome n'eut pas plutôt appris, qu'il déclama contre elle de la manière la plus injurieuse & la plus indécente [F]. Cette conduite fournit à ses ennemis, & particuliérement à Acace, une belle occasion de l'accuser auprès de l'Empereur. Mais ils ne firent cette démarche, qu'après avoir tenu un autre Concile contre Chrysostome, dans lequel ils firent la lecture d'un Canon dressé dans un Concile d'Antioche tenu par les Ariens, qui portoit, que si un Evêque ou un Prêtre, après avoir été déposé, soit justement, soit à tort, retournoit à son Eglise sans la permission d'un Synode, il ne seroit plus admis, mais absolument chassé (t). On jugea Chrysostome selon ce Canon, & il fut chassé en conséquence, mais non toutefois sans l'aveu de l'Empereur, qui lui envoya dire, qu'il ne pouvoit aller à l'Eglise d'un Evêque, qui avoit été condamné par deux Conciles (v). Chrysostome fut banni ensuite, & mourut peu de mois après. Si nous en croyons Palladius, Acace & Antiochus pressant l'Empereur de consentir à la déposition de Chrysostome, lui dirent, *que le crime de la déposition de Jean soit sur notre tête*, ἐπὶ τὴν κεφαλὴν ἡμῶν ἡ Ἰωάννου καθαίρεσις (x). Godeau (y) rapporte qu'Acace, étant âgé de cent & dix ans, écrivit une Lettre à l'Empereur Théodose le Jeune, pour lui conseiller de confirmer la Sentence prononcée contre Cyrille Evêque d'Alexandrie, qui avoit été déposé dans une Assemblée de Schismatiques: mais comme cet Auteur ne cite point ses garans, il n'est pas possible de vérifier le fait. Les Historiens Ecclésiastiques donnent une idee fort avantageuse d'Acace. Sozomène dit (z), que ce qui lui a paru digne de louange dans la conduite de cet Evêque, c'est que quand il fut promu à la Dignité Episcopale, il laissa sa maison ouverte à toutes les heures du jour, desorte que les habitans de la Ville & les étrangers y entroient, s'ils vouloient, au tems même de son repas & de son sommeil [G]. Et Théodoret assure (aa), que c'étoit un homme d'une prudence très éclairée, & d'une vertu très pure. Nous ne contesterons point sa prudence, qui n'étoit que pure politique & artifice: mais nous avons de la peine à concevoir, comment on peut concilier sa grande vertu avec la haine qu'il porta à Chrysostome, & avec la part qu'il eut aux persécutions excitees contre lui; à moins que l'on ne dise, comme nous l'avons observé dans la Remarque *E*, qu'Acace n'y eut aucune part, qu'après que Chrysostome eut si violemment déclamé contre l'Impératrice Eudoxie. Si cela est, Acace n'est point blamable, d'avoir contribué à l'éloignement d'un Prédicateur si emporté. Il parvint à une grande vieillesse, étant âgé de cent-dix ans, quand il mourut.

„ ne cachent ni les défauts réels des Philosophes & des „ Empereurs les plus estimés, ni ceux qu'on leur a attribués. Mais la plupart de nos Ecrivains sont ou si passionnés, ou si peu sincères, que j'en ai non seulement „ honte, mais qu'ils me donnent du dégoût. Car je suis „ persuadé, que bien loin d'avoir fait par-là du bien à „ l'Eglise, ils lui ont au contraire fait beaucoup de tort. „ . . . . Et il est incontestable, que ceux qui écrivent „ l'Histoire Ecclésiastique, en y mêlant des faussetes ou „ des déguisemens, ne peuvent être des gens droits & sincères; & que leurs Ouvrages ne sont composés que „ dans quelque vue d'intérêt, ce qui est une lâcheté: ou „ pour en imposer aux autres, ce qui est pernicieux."

(18) L. V. ch. 16. &c.
(19) L. VIII. ch. 17. &c.
(20) L. V. ch. 34.
(21) In Chron. p. 55.
(22) Pallad. de Vita Chrysost. p. 75.
* Hist. Eccl. Tom. V. p. 378.
(23) Ce Sermon se trouve dans le VII. Vol. de ses Ouvrages, p. 545. Edit. Savil.

[E] *Un fleau desolant la chambre de l'Empereur.*] Palladius seul parle de ce fléau, sans dire ce que c'étoit, & Socrate (18), Sozomène (19), Théodoret (20) & Théophane (21) qui rapportent fort au long l'histoire de la déposition de Chrysostome, ne disent pas un mot de ce fleau. Ils disent seulement que le peuple s'étant soulevé avec fureur, obligea l'Empereur de rétablir Chrysostome; & il y a de l'apparence que c'est-là le fléau dont parle Palladius. Les mêmes Historiens ne rapportent point qu'Acace ait été mêlé en aucune maniére dans cette affaire, avant le rétablissement de Chrysostome; mais seulement lorsqu'il eut été exilé quelques mois après. Peut-être pourroit-on soupçonner que Palladius, qui est plutôt un Panégyriste qu'un Historien, a eu dessein de représenter son Héros, assisté par un pouvoir miraculeux, comme le furent autrefois les anciens Patriarches & Prophétes (22). [☞ Remarquons ici, qu'il y a souvent peu de fonds à faire sur les citations des Auteurs. Fleury *, en faisant l'histoire de ce qui se passa au sujet de Chrysostome, dit *que la nuit*, qui suivit le jour de son départ, *il survint un grand tremblement de terre, qui ebranla même la chambre de l'Empereur*; & c'est ce que dit positivement Théodoret dans l'endroit cité au commencement de cette Remarque. A la vérité, il ne dit point que la chambre de l'Empereur ait été ébranlee: mais en comparant son récit avec ce que dit Palladius, qu'un fléau désola la chambre de l'Empereur, il est assez naturel de penser qu'il a eu en vue le tremblement de terre dont parle Théodoret, & qu'il a voulu dire que ce tremblement se fit sentir jusques dans la chambre de l'Empereur. Cela est d'autant plus vraisemblable, que Théodoret dit que ce fut *un furieux tremblement*. C'est donc à tort qu'on dit ici, que Palladius est le seul qui parle de ce fléau, & qu'on cite Théodoret parmi ceux qui n'en disent rien. ADD. DU TRAD.]

[F] *Il déclama contre elle* (l'Impératrice) *de la manière la plus injurieuse & la plus indecente.*] Il commença un de ses Sermons (23) par les paroles suivantes: Πάλιν Ἡρωδιὰς μαίνεται, πάλιν ταράσσεται, πάλιν ὀρχεῖται, πάλιν ἐπὶ πίνακι τὴν κεφαλὴν Ἰωάννου ζητεῖ λαβεῖν (24): „ Hérodias „ entre de nouveau en fureur; elle s'agite encore avec „ violence; elle danse encore, & demande une seconde fois qu'on lui apporte la tête de Jean sur un bassin." Il y a à la vérité des gens, qui doutent que Chrysostome ait jamais prononcé ces paroles; mais il ne paroit guères raisonnable de rejetter le témoignage des Historiens qui rapportent ce fait, puisqu'ils vivoient près du tems de Chrysostome. Il est vrai que Socrate favorisoit les Novatiens, auxquels Chrysostome s'opposa: mais quoiqu'il ne dissimule pas ses defauts, il paroit d'ailleurs rendre au Patriarche de Constantinople la justice qu'il merite. Ce qu'il y a de sûr, c'est que personne ne nie que Chrysostome n'ait prononcé une forte invective contre Eudoxie, dans l'occasion dans laquelle Socrate lui fait dire les paroles que nous venons de rapporter (25). On ne peut disconvenir aussi, qu'un homme qui insulte si publiquement au Trône, mérite un châtiment sevère; & que si c'est un Evêque, il n'a aucun sujet de se plaindre, lorsque son emportement est puni par la déposition & par l'exil.

(24) Socrate L. VI ch. 15. Sozomene L. VIII. ch. 20. Theoph. in Chron. p. 54.
(25) Nouvelles de la Rep. des Lettres, Fevr. 1704. p. 161 162.
(26) Sozomene L. III. ch. 28.

[G] *Au tems même de son repas & de son sommeil.*] Sozoméne admire fort cette conduite, & il la regarde comme une preuve de la vertu d'Acace, ou du moins des efforts qu'il faisoit pour être vertueux: Ἄγαμαι δὲ τοῦτο μάλιστα, ἢ γὰρ ὄντως ἴδιον, ὡς ἀεὶ πεποιθὼς ἢ πρὸς τὸ ἕτοιμον εἰς κακίαν τῆς φύσεως πορισμαζόμενος ταῖς ἐκείνων ὡς ἂν φωραθήσεσθαι προσδοκῶν ὑπὸ τῶν ἐξαπίνης εἰσιόντων, ἐν τῇ συνεχεῖ φυλακῇ μηδὲν ἁμαρτάνειν ἐθίζῃ, ἀλλ' ἐν σπουδαίοις εἶναι πράγμασιν (26). „ J'avoue que j'ai admiré cette conduite, soit qu'il la tînt pour être toujours maitre de lui-„ même, soit qu'il voulût se munir contre les mauvais „ panchans de la Nature, en se mettant dans la nécessité „ d'être toujours sur ses gardes pour ne pas être surpris „ par quelqu'un dans quelque faute, & pour s'obliger à „ être continuellement occupé de bonnes choses." Ce raisonnement de Sozoméne ne paroit pas trop juste. Car, quelque vicieux que soit un homme, il choisit rarement sa propre maison pour en faire le théatre de ses desordres. Outre cela, de ce qu'un homme tient sa maison ouverte, il ne s'ensuit pas qu'il n'est ni avare, ni injuste, ni ambitieux, s'il est naturellement porté à ces vices. Ainsi Acace pouvoit laisser en tout tems à chacun la liberté de l'approcher, sans être pour cela plus vertueux. On peut dire aussi, que c'est une marque de vanité & d'orgueil, de laisser sa maison ouverte de cette maniére, pour que tout le monde soit témoin du bien que l'on fait. D'où l'on peut conclurre que Sozoméne ignoroit l'art de louer sagement, puisqu'il fait l'éloge d'Acace de cette maniére.

☞ ACACE, Evêque de Mélitène ou Mélitine, dans la Seconde Arménie, fleurissoit vers l'an 431. Il fut un de ceux qui s'opposérent le plus vivement à Nestorius, & qui se déclarérent le plus hau-

hautement en faveur de Cyrille. Il fit néanmoins beaucoup de tort à celui-ci dans l'esprit de l'Empereur Théodose le Jeune, en soutenant que la Divinité pouvoit souffrir; ce qui révolta si fort Théodose, qu'il eut pendant longtems de l'éloignement pour Cyrille & ses partisans (a). Acace assista au Concile d'Ephèse (b) l'an 431, & il s'y distingua par la manière dont il en agit contre Nestorius, dont il faisoit profession d'être ami. Etant arrivé à Ephèse, il vit Nestorius, & eut avec lui divers entretiens, qui ne servirent de rien, Acace ne cherchant pas tant à s'éclaircir, qu'à faire renoncer Nestorius à ses sentimens (c). Il crut d'abord y avoir réussi, & l'on prétend que le Patriarche lui dit qu'il renonçoit aux opinions qu'il avoit eues jusqu'alors, & qu'il étoit persuadé. L'Evêque Arménien fit alors un Discours, dans lequel il exhorta ses Collégues à s'entremettre pour procurer la paix [A]; c'est-à-dire, comme la suite de sa conduite le fit voir, de faire à Nestorius la grace de ne pas le déposer, puisqu'il seroit desormais de leur sentiment. Quoi qu'il en soit, le Concile d'Ephèse aiant ouvert ses séances, parmi bien des irrégularités qui s'y commirent, on fit servir de preuve contre Nestorius ce qu'il avoit dit dans la conversation à Acace, ou ce que celui-ci lui faisoit dire [B]. Lorsqu'il fut de retour en Arménie, il maintint avec beaucoup de vigueur les décisions du Concile d'Ephèse; & quelques années après, les Ecrits de Théodore de Mopsueste [C] commençant à faire du bruit, il écrivit, de concert avec Rabula Evêque d'Edesse, aux Evêques d'Arménie, pour les exhorter à ne pas recevoir les Livres de Théodore. Les Evêques de Cilicie, qui ne pouvoient souffrir que l'on parlât mal d'un homme qui avoit été autrefois l'ornement de leur Province, se plaignirent d'Acace & de Rabula, prétendant qu'ils n'agissoient que par jalousie & par passion. Les Evêques d'Arménie, assez embarrassés, ne savoient à qui croire. Ils assemblérent un Concile des deux Provinces. Acace, en qualité de Métropolitain, fut un des Présidens; & Rabula, quoiqu'il ne fût pas de ces Provinces, ne laissa pas de s'y trouver. Ils ne firent point condamner les Ouvrages de Théodore; mais ils obtinrent qu'on députeroit à Constantinople, pour savoir si Proclus, qui en tenoit alors le Siège, approuveroit la Doctrine de Théodore, ou celle d'Acace & de Rabula. La Lettre, ou, comme dit Fleury (d), *le Libelle* des Arméniens fait bien voir pourtant que les sentimens du Concile s'accordoient avec ceux

(a) Cave *Hist. Lit.* Sæc. V. p. 328.

(b) Voyez Bayle Art. NESTORIUS, Rem. [B]. Du Pin *Bibl.* Tom. III. p. 11.

(c) Doucin *Hist. du Nestorian.* L. II. p. 124.

(d) *Hist. Eccles.* T. VI. p. 158.

[A] *Un Discours, dans lequel il exhorta ses Collégues à s'entremettre pour procurer la paix.*] Le P. Doucin (t) représente Acace comme très éloquent, & l'emportant en cela de beaucoup sur Cyrille. *Il ne fut rien dit*, ce sont les termes de l'Historien du Nestorianisme, *ni de plus solide, ni de plus touchant* (dans le Concile) *sur la Divinité du Messie, que ce qu'en dit cet Orateur celebre.* Si c'étoit-là aller au but, c'est ce dont nous laissons le jugement à ceux qui savent sur quoi rouloit proprement la dispute. Qu'on lise la Lettre de Nestorius à Célestin Evêque de Rome, & l'on verra que le P. Doucin loue le Discours d'Acace par un endroit qui étoit un hors-d'œuvre parfait, puisque Nestorius ne nioit en aucune manière la Divinité du Verbe. Cette Homélie d'Acace se trouve en Grec & en Latin dans le Tome III. p. 283. des *Conciles*. Il y a aussi de lui en Latin une Lettre à Cyrille, qui se trouve dans le Recueil de *Lupus* ou *Le Loup*, num. 172.

(1) *Hist. du Nestorian.* L. II. p. 124.

[B] *On fit servir de preuve contre Nestorius, ce qu'il avoit dit dans la conversation à Acace, ou ce que celui-ci lui faisoit dire.*] Rapportons le fait dans les propres termes de l'Historien du Nestorianisme, dans lesquels on verra en passant un trait assez curieux du caractère de Cyrille & des dispositions où il étoit à l'égard de Nestorius. „ Il restoit encore une chose à faire; c'étoit de s'assurer si le „ Novateur (Nestorius) depuis son arrivée à Ephèse n'avoit „ point changé de sentiment, bien QU'A N EU CAS-LA „ MEME S. CYRILLE DOUTAT SI ON POUVOIT „ LUI PARDONNER..... On interrogea donc Théodote (*l'Evêque d'Ancyre*) & Acace, & on les obligea „ de déposer avec serment ce qu'ils avoient entendu de „ lui-même depuis fort peu de jours. Ces deux Prélats „ eurent peine à perdre un homme, qu'ils avoient aimé. „ La Religion l'emporta toutefois sur leur tendresse; ils „ racontérent l'un après l'autre les entretiens qu'ils a- „ voient eu avec lui (2). " Singulière tendresse, qui permettoit de faire valoir contre un Accusé, ce qu'il pouvoit avoir dit dans un entretien familier! Etrange amitié, qui se réduisoit à déposer contre un homme, qui quand ses sentimens auroient été aussi odieux qu'on les représentoit, ce qui n'est nullement décidé encore, devoit du moins n'être jugé que sur ce qu'il avouoit, & non sur des rapports de prétendus Amis! Le P. Doucin paroit avoir senti, que le procédé d'Acace ne fut pas fort digne de louange, puisqu'il fait intervenir ici un Serment, dont les autres Ecrivains Ecclésiastiques ne parlent point.

(2) *Hist. du Nestorian.* L. II. p. 134. 135.

[G] *Les Ecrits de Théodore de Mopsueste.*] Théodore de Mopsueste, Prêtre d'Antioche, Disciple de Diodore Evêque de Tarse & Métropolitain de la Prémière Cilicie, fut élu Evêque de Mopsueste vers le commencement du cinquième Siécle. Il passoit pour avoir été le Maitre de Nestorius: ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il avoit été compagnon de Jean Chrysostome. Il avoit écrit un grand nombre d'Ouvrages, mais il n'en reste que des titres & des fragmens. Il avoit composé des *Commentaires* sur la plupart des Livres de l'Ecriture; un grand Ouvrage *de l'Incarnation, contre les Apollinaristes & les Eunomiens*, divisé en quinze Livres; vingt-cinq Livres *contre Eunomius*, quatre *contre Apollinaire*, & plusieurs autres (3). Peu d'années après le Concile d'Ephèse, les Nestoriens recherchérent & firent beaucoup valoir les Ecrits de Théodore & ceux de Diodore son Maitre, morts tous deux dans la Communion de l'Eglise, & qui avoient courageusement soutenu la Foi Orthodoxe contre les Ariens (4). Ceux qui étoient dans les sentimens de Nestorius, prétendoient trouver de la conformité entre la Doctrine de Théodore & la sienne, & justifier par-là qu'il n'avoit fait que suivre la Doctrine des Anciens. Quoi qu'il en soit, l'estime des Nestoriens pour Théodore, & pour ses Ouvrages, fut fatale à ceux-ci: tout ce qui étoit opposé à Nestorius & au Nestorianisme se déclara contre Théodore de Mopsueste, & on le dépeignit comme un dangereux Hérétique: ce ne fut pourtant que plus d'un Siècle après, dans le second Concile de Constantinople en 553, que Théodore de Mopsueste & ses Ecrits furent condamnés, par les intrigues de Théodore Evêque de Césarée. Les opinions d'Origène furent la source de tous les troubles, que cette affaire causa dans l'Eglise. Pélage Diacre Romain, de concert avec quelques Moines, poussé par une secrette aversion contre Théodore Evêque de Césarée & grand admirateur d'Origène, engagea l'Empereur Justinien à condamner Origène, & à le faire condamner par une Assemblée qui se tint à Constantinople en 541 (5). Théodore de Césarée employa les mêmes armes que Pélage: cet Evêque étoit Eutychien, & ennemi du Concile de Chalcédoine: cependant il promit à Justinien, que lui & tous ceux de son Parti se réuniroient, & approuveroient le Concile de Chalcédoine, si l'on vouloit condamner 1. Théodore de Mopsueste & ses Ecrits, 2. les Ecrits de Théodoret contre S. Cyrille, & 3. la Lettre d'Ibas. L'Empereur donna un Edit, portant condamnation de ces trois Articles, qui furent le sujet de tant de disputes pendant tout le sixième Siècle, sous le nom des *Trois Chapitres*. Faut-il que les passions des hommes se jouent ainsi de la confiance des Souverains, & qu'elles sacrifient les intérêts de la Religion à des vues de vengeance! L'Empereur publia en 545 un Edit, par lequel il condamnoit les Trois Chapitres. L'année suivante 546, ils furent aussi condamnés dans un Concile de Constantinople. On prononça une Sentence plus solennelle encore en 553, dans le II. Concile de Constantinople. Mais tandis que l'Orient se déclaroit contre les Trois Chapitres, presque tout l'Occident en prit la défense, & l'on vit une prodigieuse confusion dans l'Eglise, pour une chose de très peu de conséquence. Rien de plus sensé, & de plus Chrétien en même tems, que les réfléxions de Mr. Du Pin sur cette matière (6). „ De quelle utilité étoit-il de condamner „ les Trois Chapitres? & pourquoi les défendre avec „ tant d'opiniâtreté? Ceux qui les condamnoient, & ceux „ qui les soutenoient, faisoient profession de la même „ Foi, ils reconnoissoient les mêmes Conciles.... Pour- „ quoi ne pas vivre en paix, les uns avec les autres? „ pourquoi se condamner? pourquoi s'excommunier? „ pourquoi se persécuter mutuellement? L'Eglise en eût „ été beaucoup mieux, si Théodore n'eût jamais inventé „ la condamnation des Trois Chapitres, & si l'Empereur „ Justinien ne se fût point mis en tête de les faire con- „ damner par les Evêques, bongré malgré qu'ils en eus- „ sent. L'Eglise eût joui d'une profonde paix: quantité „ de saints Evêques d'Orient & d'Occident n'eussent pas „ été détournés de la conduite de leurs Diocèses, pour „ s'arrêter à des contestations frivoles. On n'eût pas „ exilé, persécuté & chassé plusieurs grands Personnages, „ capables de rendre de très utiles services à l'Eglise. " Comme nous n'avons plus les Ecrits de Théodore de Mopsueste, il est assez difficile de décider si c'étoit avec fondement qu'on lui attribuoit des Hérésies. Ce qu'on peut dire de plus sage, c'est (7) que quoiqu'il y eût dans ses Ouvrages des expressions trop dures, qui sembloient favoriser l'opinion de ceux qui admettoient deux Personnes en Jésus-Christ, il faut remarquer qu'il avoit écrit avant la condamnation des opinions de Nestorius, & dans un tems où il s'agissoit de combattre ceux qui confondoient les deux Natures; ce qui devoit lui faire pardonner ces sortes d'expréssions, d'autant plus que l'on en trouvoit de semblables dans d'autres Auteurs, & qu'il avoit fait profession en d'autres endroits de reconnoitre une Person-

(3) Du Pin *Bibl.* Tom. III. p. 90.

(4) Théodoret *H. E.* L. V. ch. 40. & Fleury *H. E.* T. VI. p. 195.

(5) Du Pin T. V. p. 190. 191.

(6) Du Pin *ubi supra* p. 206.

(7) Du Pin ibid.

ceux du Président & de son Ami [D]. L'Histoire Ecclésiastique ne nous apprend rien de plus sur le sujet d'Acace de Melitène; il paroit seulement qu'il étoit déja sur l'age, dans le tems que les Ecrits de Théodore de Mopsueste commencérent à faire du bruit.

ne & deux Natures en Jésus-Christ. Ajoutons, qu'il auroit fallu rendre à Théodore de Mopsueste la même justice par rapport à ses sentimens, qu'on a rendue & qu'on rend aux Péres des trois prémiers Siècles par rapport à la manière dont ils se sont exprimés sur la Divinité du Verbe. Si l'on vouloit presser tous leurs termes à la rigueur, n'y trouveroit-on pas autant de raisons de les taxer d'Hérésie, que l'on en trouvoit dans les Ecrits de Théodore? Jamais il n'y auroit eu tant de troubles dans l'Eglise, si l'on n'avoit suivi la détestable maxime, de tirer des expressions d'un homme, des conséquences à l'infini; & de lui attribuer ces conséquences, comme si c'étoient des Propositions qu'il eût enseignées en termes exprès.

[D] *Les sentimens du Concile s'accordoient avec ceux du Président & de son Ami.*] Ce Libelle des Arméniens étoit un vrai *Libelle* de nom & d'effet; & c'est à regret, & en rougissant, que l'on trouve des Pièces de cette nature dressées par des Assemblées d'Evêques Chrétiens. Voici ce Libelle, tel que le rapporte Fleury (8). „ Il y a eu „ un homme pernicieux, ou plutôt une bête féroce, „ avec une figure diabolique d'homme, portant fausse- „ ment le nom de Théodore (*ce nom signifie en Grec*, Don „ de Dieu), qui a eu l'habit & le nom d'Evêque: caché „ dans un coin du Monde, & dans un lieu obscur, à „ Mopsueste, Ville méprisable de la Seconde Cilicie: des- „ cendu principalement de Paul de Samosate, quoiqu'il „ se soit aussi servi des paroles de Photin, & des autres „ Hérésiarques, dans son Livre de l'incarnation. Il é- „ toit si rusé & si hardi, qu'il vouloit faire périr tous les „ hommes par la piquûre & le venin de sa langue de „ serpent." A la suite de ce bel Exorde venoient des Extraits des Ecrits de Théodore; & la conclusion étoit, de prier Proclus de condamner Théodore, comme l'avoit été Nestorius. Le portrait que Théodoret nous fait de Théodore, est bien différent (9). Il l'appelle, „ l'Or- „ nement & la Lumière de la Religion, le Défenseur de „ la Foi, l'Ennemi & l'Exterminateur des Erreurs. Il „ s'acquitta, dit-il, l'espace de trente-six ans des fonctions „ de la Charge Episcopale, combattant continuellement „ les Ariens, les Eunomiens, les Apollinaristes, & veil- „ lant sans cesse sur son Troupeau." Ces louanges sont peut-être excessives; mais il n'est guères vraisemblable aussi, qu'elles portent toutes à faux.

(8) *Hist. Ecclés.* T. VI. p. 198.

(9) Theodoret *H. E.* L. V. ch. 40.

ACCIAIOLI (DONAT), dont Mr. Bayle parle, étoit d'extraction Royale. Il descendoit du côté paternel, de Justin, neveu de Justinien Empereur de Constantinople, & des Ducs d'Athènes & de Corinthe. Ses Ancêtres avoient joui des prémières Dignités dans le Royaume de Naples; comme de celle de Sénéchal (espèce de Chef de Justice), de la Viceroyauté de Sicile, & du Généralat des Armées. Plusieurs avoient aussi occupé les prémiers Postes dans la République de Florence, & avoient rempli diverses Ambassades vers différentes Puissances de l'Europe, particulièrement auprès de tous les Princes de la Morée, & des Iles voisines. Il y en avoit eu d'honorés du Cardinalat; d'autres qui avoient fondé de magnifiques Monastères de Chartreux à Florence, à Naples & ailleurs; d'autres qui s'étoient signalés de la manière la plus glorieuse, & entre autres les *Acciaioli de Vasconcellos*, qui allérent en Amérique. Notre Acciaioli étoit fils de Néri Acciaioli & d'Hélène Strozzi. Il étudia dans son enfance sous Jaques Ammanti de Luques, & ensuite sous Jean Argyropule de Constantinople; & il fut bientôt regardé comme le plus grand Orateur, Philosophe, Mathématicien, en un mot comme l'homme le plus savant de son tems. On verra ci-dessous [A] la Liste de quelques-uns de ses Ouvrages, omis par Mr. Bayle. Christophle Landini fit son Oraison funèbre d'une manière très éloquente, & Politien honora sa mémoire par cette Inscription:

Donatus nomen; Patria est Florentia; gens mi
Acciajola domus; clarus eram eloquio.
Francorum ad Regem, patriæ dum Orator abirem,
In Ducis Anguigeri manibus occubui.
Sic vitam impendi patriæ; quæ me inde relatum
Inter Majorum nunc cineres sepelit (a).

(a) *Istoria degli Scrittori Fiorentini, del P. Giulio Negri*, in Ferrara 1722.

C'est-a-dire: „ Donat est mon Nom; ma Patrie, Florençe; ma Famille, celle des Acciaioli. J'étois „ fameux par mon éloquence. En allant en Ambassade vers le Roi de France, je finis ma course „ dans les murs de Milan. C'est ainsi que j'ai employé ma vie au service de ma Patrie; qui aiant fait „ transporter mon corps, a mêlé mes cendres avec celles de mes Aieux."

[A] *On verra ci-dessous la Liste de quelques-uns de ses Ouvrages, omis par Mr. Bayle.*] Selon l'Auteur de l'Histoire des Ecrivains de Florence (1), Acciaioli composa aussi les Ouvrages suivans.

Libri tres de Anima.

Laudatio ab ipso habita in æde principe patria, in funere Francisci Vaivodæ, qui in bello contra Turcas obierat in Pannonia; & cui, utpote de se optime merito, Civitas Florentina parentavit.

Orationes eloquentissimæ, quas, ingenti auditorum plausu, habuit ad Paulum II, ad Sixtum IV, ad Francorum Regem, ad Senenses, ad Mediolani Duces; apud quos sæpe pro sua Republica Oratoris munus implevit.

Liber cui titulus, Rei familiaris cura, *Joanni Oricellario dicatus.*

Tractatus de bono & malo Opere, Joanni Oricellario sacer.

Il traduisit aussi en sa Langue maternelle les douze Livres de l'*Histoire de Florence*, de Léonard Arétin; & il dédia cet Ouvrage aux principaux Magistrats de cette Ville. Cette Traduction fut imprimée à Venise chez Jaques Rossi, en 1476. On conserve dans la Bibliothèque des Strozzi à Florence, un Manuscrit in-folio de Lettres originales en Latin, écrites par Donat Acciaioli, dont aucune n'a été publiée, excepté une seule à Alemanno Ruccini, en date du 14 de Mars 1454. Il y a eu plusieurs de ses Ouvrages, qu'on n'a pas trouvés.

Il y a eu un de ses Descendans, fameux par son amour pour les Belles-Lettres, qui fut élevé dans le Séminaire de Rome, & si fort admiré pour la beauté de ses talens, qu'on l'obligea de donner une Harangue, qu'il fit à la Fête du S. Esprit dans la Chapelle du Pape, en présence d'Urbain VIII. Il donna la Pièce suivante: *Oratio sub titulo*, Phœnix ab igne redivivus, *a se habita de Sancti Spiritus adventu. Impressa primo Romæ, anno* 1642, *& iterum evulgata anno* 1645. (2).

(1) *Istoria de gli Scrittori Fiorentini del P. Giulio Negri*, in Ferrara 1722, in-folio.

(2) Id. ibid.

ACCIAIOLI (JEAN) fils de Marcel, de la même famille que Donat Acciaioli, nâquit à Florence. Ce Gentilhomme abandonna le Barreau, où il tenoit déja le rang de Sénateur, & renonça à toutes les espérances de Grandeur du côté du Monde, qu'une naissance illustre, des biens considérables, & la réputation de ses talens, pouvoient avec justice lui faire concevoir, pour entrer dans les Ordres Sacrés; & il se conduisit aussi d'une manière convenable au Caractère qu'il avoit pris. Fermement résolu de suivre la violente inclination qu'il se sentoit pour toutes les Sciences, & aiant reçu de la Nature un génie capable de tout, il s'appliqua à l'Etude, sous la direction de Clément Tomasino, par les soins extraordinaires duquel il devint en très peu de tems profond Philosophe. Après qu'il eut appris le Latin, le Grec, l'Hébreu, le Chaldaïque & l'Arabe, se sentant une ardeur extraordinaire pour ce qu'il y avoit de plus neuf & de plus rare dans les Sciences, il alla à Bologne, où il s'attacha aux Etudes les plus sublimes. Après s'être ainsi armé de toutes pièces, il entreprit le voyage de Padoue, où il disputa avec les fameux Pandasio & Piccolomini, satisfaisant avec une promptitude & une facilité admirable, à toutes les questions qui regardoient les Sciences. La Noblesse Vénitienne se rendit en foule à Padoue, pour entendre un si grand homme, & il s'acquit une gloire immortelle devant eux,

eux, & devant les deux Savans que j'ai nommés. Il n'acquit pas moins de réputation à Florence, où il disputa aussi publiquement en 1565, pendant plusieurs jours, en présence d'un grand nombre de Savans. Acciaioli etoit regardé comme un Oracle dans toutes les Sciences; & les plus illustres Savans de son tems fréquentoient sa maison, pour le consulter sur leurs doutes, & pour assister aux Conférences qu'il tenoit chez lui. Il n'a laissé qu'un seul Ouvrage: *Multa Doctissimorum Problematum Monumenta, magno studio & ingenio elucubrata.* François Bocchi parle de lui avec de grands éloges, dans ses *Eloges des Ecrivains célèbres de Florence;* Baptiste Arrighi, François Vérino, & la prémière Partie des *Notizie Litterarie ed Istoriche dell' Academia Fiorentina* (a), font aussi mention de lui.

(a) Id. ibid. p. 258. 259.

ACCOLTI (Bernard), fils de Laure Fédérighi Dame noble de Florence, & du fameux Benedetto (frère du Cardinal Pierre) Secrétaire de la République de cette Ville. Il fut surnommé *l'Unique* ou *le Nompareil*, à cause de sa prodigieuse étendue d'esprit, du grand nombre de Sciences qu'il possédoit, & de son admirable talent pour la Poësie; ce qui lui procura une place d'Académicien à la Cour d'Urbin. Son grand mérite lui acquit si fort la faveur du Pape Léon X, le Mécène de son tems, que pour donner une preuve de la haute estime qu'il avoit pour Accolti, il le créa généreusement en 1520, Prince de Népi. Cette haute Dignité, à laquelle ce Grand-Homme se vit élevé (bonheur qui n'est arrivé à guères de Poëtes) ne l'empêcha pas de continuer à composer avec autant de soin qu'auparavant. Il a écrit diverses Pièces [A]. Plusieurs Ecrivains célèbres, & entre autres Louis Arioste, & Balthazar Castiglione, parlent de lui avec de grands éloges (a).

(a) *Istoria de Fiorentini Scrittori.*

[A] *Il a écrit diverses Pièces.*] Entre autres, il y a un *Recueil de belles Poësies*, imprimé à Venise en 1519 & 1553. *La Libéralite du Pape Leon X*, Poëme MS. *Deux Lettres* écrites de Rome à *Pierre Arétin*, & insérées dans le Recueil de Lettres écrites par divers Savans à Pierre Arétin, publié par François Marcellini, & imprimé à Venise en 1551.

Accolti fit l'Epitaphe du fameux Poëte Séraphin d'Aquilée, qui mourut en 1500. La voici:

Qui giace Serafin. Partirti or puoi:
Sol d'aver visto il sasso che lo serra,
Assai sei debitor agli occhi tuoi (1).

C'est-à-dire:

„ Ci gît Séraphin. Passe à présent ton chemin, & compte „ que tu ès assez redevable à tes yeux, puisque tu as vu le „ marbre sous lequel il repose.

(1) *Istoria de Scritt. Fiorent.*

ACCOLTI. C'est le nom d'une ancienne Famille de Toscane, qui a produit plusieurs Grands-Hommes.

I. Benoit Accolti *l'Ancien*, nommé ainsi pour le distinguer d'un autre du même nom, qui vivoit vers l'an 1450. Il nâquit à Arezzo en Toscane, & fleurissoit vers l'an 1376 (a). Il composa la même année un Traité, qu'il dédia à l'Empereur Charles IV, dans lequel il exhortoit ce Prince à passer en Italie, après qu'il auroit fait couronner Wenceslas son fils Roi des Romains, pour appaiser les troubles qui agitoient ce Pays, & pour arrêter les desseins de ceux qui avoient usurpé en Toscane, non seulement les droits de l'Empire Romain, mais aussi ceux du Pape même. On trouvera une idée de ce Traité dans la Remarque [A].

(a) Cas. Oudin Comm. de Script. & Script. Eccl. T. III. Sec. 14. col. 1145.

II. Benoit Accolti *le Jeune*, qu'on suppose avoir été petit-fils du précédent (b). Il étoit né à Arezzo en 1415, & fleurissoit vers l'an 1450 (c). Il composa divers Ouvrages [B].

(b) Oudin ubi sup. col. 1382.

(c) Vossius de Hist. Lat. L. III. c. 7.

III. Pier-

[A] *On trouvera une idée de ce Traité dans la Remarque.*] Il se conserve parmi les Manuscrits, qui ont été transportés de la Bibliothéque Ambrosienne de Milan dans celle de l'Empereur, *Cod.* 138. comme nous l'apprenons de Lambécius (1), qui dit que le nom de l'Auteur n'est marqué que par les Lettres initiales *B de A*, & que ce Traité n'a jamais été publié. En voici le titre: *Incipit Tractatus de habilitate temporis ad processum versus Italiam, tum propter Electionem Imperatoris Romanorum, tum propter discordias Italorum; & primo deprecatio & hortatus, ad movendum pectus Cæsareum sine retardatione debere ingredi Italiam ad pacificendum dissidia & ad confutandum rebelles.* C'est-à-dire: „ Ici commence le Traité, pour prouver que c'est „ le tems convenable d'entreprendre une expédition en „ Italie, soit pour l'élection d'un Roi des Romains, soit „ à cause des divisions des Italiens; & d'abord une prière „ & une exhortation pour engager l'Empereur à passer „ sans délai en Italie, pour appaiser les divisions, & pour „ ranger à leur devoir les rebelles." Suit la Préface, adressée à Charles IV, Empereur d'Allemagne & Roi de Bohème. L'Auteur introduit d'abord l'Italie, accablée de maux, s'adressant elle-même à l'Empereur, pour l'engager à prendre sa cause en main. Il fait ensuite, par une autre prosopopée, parler l'Italie à l'Empereur de la manière suivante: *Sequitur lacrimabilis Arenga Italiæ querulantis super absentiâ sui naturalis Domini, & eum revocare nitentis. Quæ occasio meum desiderabilem Dominum tenuit tot annis? quæ tanta oblivionis licentia a calore cordis ejus miserabilem me projecit, quemadmodum mei vultus sibi nunquam innotuisset imago? &c.* C'est-à-dire: „ Suit la triste „ Harangue de l'Italie, se plaignant de l'absence de son „ Seigneur naturel, & tâchant de le rappeller. Quelle „ affaire a retenu mon cher Seigneur, depuis tant d'an„ nées? Quel sombre nuage d'oubli m'a éloignée, in„ fortunée que je suis, de sa tendre affection, comme „ s'il ne m'avoit jamais connue? &c." La Préface finit par la Dédicace du Livre, & par sa division en douze Chapitres. A la fin de ce Traité il y en a un autre, intitulé: *Epistola de Successore ipsius, inclyto videlicet Filio Domino Domino Wenceslao Romanorum & Bohemiæ Rege potentissimo.* C'est-à-dire: „ Lettre sur le Successeur de l'Em„ pereur, savoir son très illustre Fils, Mon Seigneur, „ Mon Seigneur, Wenceslas, très puissant Roi des Ro„ mains & de Bohème." Ce Traité commence ainsi: *Sacri Imperii fidelium universitas plenitudine gaudiorum lasciviens bilarescat, jucundis exultet applausibus*, &c. A cela se trouve joint, *Notitia Status Hetruriæ:* (*Etat de la Toscane*) dans lequel on voit les Villes & les Châteaux qui s'étoient ligués contre l'Empereur & l'Empire Romain, & ceux qui de l'autre côté s'étoient tenus dans l'obéissance.

(1) Comm. Bibl. Cæsar. Vindobon. c. 8. p. 817.

Le style de ces Traités est affecté & empoulé, comme le Lecteur l'aura vu par ce que nous en avons cité; & c'étoit-là le défaut général des Ecrivains de ce siecle barbare, où le goût de la belle Littérature étoit absolument éteint.

[B] *Il composa divers Ouvrages.*] *Libri quatuor de Bello a Christianis contra Barbaros gesta pro Judæa & Sancto Sepulchro recuperando;* c'est-à-dire: „ Quatre Livres de la Guer„ re des Chrétiens contre les Infidèles, pour le recou„ vrement de la Palestine & du Saint Sépulcre." Cet Ouvrage a été publié à Francfort en 1574, par Robert Winter, dans ses *Collectanea varia*, p. 1171. où il a pour titre, *Harangues Militaires de la Guerre faite par les Chrétiens contre les Barbares.* Il fut publié encore en Latin à Florence en 1623, in-4. avec des Notes de Thomas Dempster, homme distingué par son érudition pour ce tems-là. On a une autre Pièce de Benoit Accolti, intitulée, *De Præstantia Virorum sui ævi*, „ Des Hommes Illustres de „ son tems," écrite en forme de Dialogue & dédiée à Cosme de Médicis, Duc de Florence, qui estimoit beaucoup l'Auteur: cette Pièce a été imprimée in-8. à Parma en 1692. Il fit aussi un ample Recueil de *Lettres*, & autres Pièces, concernant les affaires publiques, qui se conserve encore manuscrit dans les Archives de Florence (2).

(2) Oudin ubi supra.

[☞ Voici quelques particularités sur la personne & sur les Ouvrages de ce *Benoit Accolti*, que me fournit le P. Niceron (3). Son père s'appelloit *Michel Accolti*, Avocat & Professeur en Droit à Florance. Sa mère étoit Marguerite Roselli. Après avoir fait avec succès ses Humanités, il se tourna, à l'exemple de son père, du côté de la Jurisprudence, qu'il étudia d'abord à Florence, & ensuite à Bologne, où il fut reçu Docteur. En 1453 la Ville d'Arezzo le députa à Florence, pour assister en son nom aux funerailles de Charles Arétin. En 1459 il fut élu Secrétaire de la République de Florence, après la mort du Pogge; & il remplit cette Charge pendant sept ans, jusqu'à sa mort, arrivée en 1466. Il mourut à Florence âgé de 51 ans.

(3) *Mém. des Hommes Illust.* T. XXXVIII. p. 307.

Le prémier Ouvrage dont il est parlé, Rem. [B] parut pour la prémière fois à Venise en 1532. in-4. par les soins de François Cheregati, qui en déterra le Manuscrit. Il y a aussi une seconde Edition de Venisa de 1582, aussi in-4. & une de Groningue de 1731. Cet Ouvrage a été traduit en Italien par François Baldelli, & imprimé à Venisa en 1549 in-8. Yves Duchat, de Troyes en Champagne, en a donné une Traduction Françoise & Grecque; il y a joint quelques particularités tirées de Guillaume de Tyr: l'une & l'autre Traduction ont été imprimées à Paris en 1620. in-8. (4). J'ajouterai ici, qu'on ne parle pas dans cet Article de François Accolti, fameux Jurisconsulte,

(4) Id. p. 208. 309.

III. Pierre Accolti, fils de Benoit Accolti Gentilhomme d'Arezzo, & de Laure Fédérighi, nâquit vers l'an 1455. Il s'attacha à l'étude du Droit, fut Professeur en cette Science, & l'enseigna avec applaudissement. Il fut ensuite fait Vicaire de Rome par le Pape Jules II. qui le créa Cardinal du Titre de S. Eusèbe, au mois de Mars de l'an 1511 (d). Il eut successivement les Evêchés d'Ancone, d'Arras, de Crémone, de Cadix, & l'Archevêché de Ravenne. Il composa divers Traités Historiques, & mourut à Rome l'onzième de Décembre 1532.

(d) Vossius & Oudin *ubi supra*.

IV. Benoit Accolti, nâquit à Florence le 29 d'Octobre 1497. Il étoit neveu, ou selon Léandre Alberti [C], petit-fils du précédent, & fils de Michel Accolti, & de Lucrèce Alemanni. Il fit de si grands progrès dans l'étude du Droit, & possédoit si parfaitement la Langue Latine, qu'on l'appella le Cicéron de son tems. Le crédit de son oncle, & son propre mérite, le firent extrêmement considérer à la Cour de Rome, ensorte que Léon X lui donna l'Evêché de Cadix; Adrien VI l'honora de celui de Crémone, & de l'Archevêché de Ravenne; & Clément VII le créa Cardinal le 3 de Mai 1527. Ce Pontife l'engagea à écrire un *Traité des Droits du Pape sur le Royaume de Naples*. Il laissa d'autres Ouvrages, & particulièrement diverses Pièces de Poësie. Il mourut à Florence en 1549.

V. François Accolti, Evêque d'Ancone, étoit frère de Benoit. C'étoit un homme d'esprit & de mérite, & dont on espéroit beaucoup; mais il mourut jeune, de la peste, sous le Pontificat d'Adrien VI.

VI. Benoit Accolti, fameux pour avoir été le Chef d'une Conspiration contre le Pape Pie IV. Il avoit pour complices Pierre Accolti son cousin, le Comte Antoine de Canossa, le Chevalier Peliccione, Prosper d'Ettore, & Thaddée Manfrédi, tous gens abîmés de dettes, & d'un caractère entreprenant. Le motif, ou plotôt le prétexte de cette Conspiration étoit, qu'ils soutenoient que Pie IV n'étoit pas vrai Pape, & qu'il falloit s'en défaire, pour en mettre un autre en sa place. Accolti anima ses complices par de magnifiques promesses; il s'engagea de donner Pavie à Antoine, Crémone à Thaddée, Aquilée à Peliccone, & cinq mille écus de rente à Prosper. Mais quelques-uns de ceux qui s'étoient chargés de faire le coup, aiant manqué deux ou trois fois de courage, quoiqu'ils eussent occasion d'exécuter leur dessein, Accolti, qui étoit accusé d'avoir demeuré à Genève, commença à devenir suspect au Pape, en lui demandant des Audiences trop fréquentes; desorte qu'il fut arrêté avec ses compagnons, & puni avec eux, après qu'ils eurent confessé leur crime. Ceci arriva en 1562 (e).

(e) Pier. Valerian. *de Infel. Lit.* Thuan. L. XXXVI. Auberi *Hist. des Cardin.*

sulte, contemporain de Benoit le Jeune. Moréri dit qu'il vivoit vers l'an 1649. Un Auteur moderne (7) rapporte un trait fort singulier de ce Jurisconsulte. Il enleva, avec l'aide de son Valet, plusieurs pieces de viande chez un Boucher. Deux de ses Ecoliers, fort suspects par d'autres tours, furent mis en prison comme auteurs de ce vol. Accolti eut beau s'en accuser lui-même, on n'en crut rien; on s'imagina que ce qu'il en faisoit, c'étoit pour sauver ces jeunes-gens. Enfin la chose aiant été assoupie, moyennant quelque argent qu'il en couta aux deux prisonniers pour avoir leur liberté, Accolti donna de bonnes preuves que lui seul avoit fait le vol. Sur quoi on lui demanda, ce qui pouvoit l'y avoir porté, lui qu'on en auroit cru si peu capable. *Ça été*, dit-il, *tout exprès pour montrer de quel avantage est une réputation bien établie.* Add. du Trad.]

(5) *Ducatiana* Part. I. p. 29.

[C] *Ou selon Léandre Alberti, petit-fils du précédent.*] Voici ce que nous trouvons dans Vossius (6): *Ac Leander Albertus in Italia sua cum ista scriberet (edidit autem opus hoc suum anno 1550) eundem etiam superesse ait; atque addit* Avum *ei fuisse Petrum de Accoltis Aretinum, qui Episcopus Anconitanus fuit, atque a Papa Julio II anno 1511 creatus est iisdem Cardinalis tituli S. Eusebii.* C'est-à-dire: *Léandre Alberti nous dit dans son* Italie *(qu'il publia en 1550) que ce Cardinal vivoit encore; & il ajoute que son* Grand-Pere *étoit Pierre Accolti d'Arezzo, Evêque d'Ancone, & qui fut créé Cardinal du Titre de S. Eusèbe par le Pape Jules II. en 1511.*

(6) *De Hist. Lat.* L. III. c. 7.

ACCURSIUS, ou Accorso, nommé *Azzone*, parce qu'il fut Disciple du fameux *Azo* ou *Azzone*. Il alla à Bologne pour entendre celui-ci, & il y fit ses études. Il se distingua si fort dans la Jurisprudence, qu'aiant perdu son nom & son surnom, il retint seulement celui d'Accorso, & fut appellé ainsi, selon Michel Poccianti, à cause de la vivacité de son génie, qui le mettoit en état de répondre avec une promptitude & une facilité étonnante, à quelque question que ce fût qu'on lui proposât. Sous l'Empereur Frédéric II. à l'âge de trente-sept ans, ou, selon François Bocchi, à celui de 27, il s'appliqua si fort à l'étude du Droit Civil & Canon, qu'il y fit en fort peu de tems de grands progrès, & fut regardé comme le Prince des Jurisconsultes. Toute la Ville de Bologne, qui étoit partagée en deux Partis Littéraires, entre Bulgario & Martin Cressi, deux célébres Professeurs en Droit, se réunit en faveur d'Accorso, qui par sa pénétration & par son profond savoir attira tous les Disciples dans son Ecole. Interrogé, pourquoi il commençoit si tard l'étude du Droit, il répondit: *Se tarde quidem incipere, sed eo maturius absoluturum*: „ Qu'il commençoit tard, mais qu'il auroit plus „ tôt achevé." Verini en fait l'éloge suivant:

Juris consultos interpres Accursius omnes
Excellit, brevibusque notis ænigmata rerum
Exposuit, nullusque error reperitur in illis.

C'est-à-dire: *Le Commentateur Accurse surpasse tous les Jurisconsultes: il a expliqué en peu de mots les points les plus difficiles, sans qu'on y trouve la moindre erreur* (a). Eloge hardi, & qui contredit la maxime universellement reçue, *Humanum est errare.*

(a) *Istoria de gli Scritt. Forent.* p. 1. 2.

ACEPHALES, Secte d'Hérétiques, nommés ainsi du terme Grec ἀκέφαλος, parce qu'ils n'avoient point de Chef. Quelques Ecrivains ont donné ce nom à ceux qui refusérent d'adhérer, soit à Jean Patriarche d'Antioche, soit à S. Cyrille d'Alexandrie, pendant les disputes qu'ils eurent ensemble [A] du tems du Pape Sixte III, & après le Concile d'Ephèse. Mais les Acéphales ne parurent pro-

[A] *Qui refusérent d'adhérer, soit à Jean Patriarche d'Antioche, soit à S. Cyrille d'Alexandrie, pendant les disputes qu'ils eurent ensemble.*] Voici l'origine & les progrès de ce différend. Ce Jean d'Antioche avoit été élevé dans le Monastère de S. Euprèpe, au voisinage d'Antioche, où il avoit eu Nestorius & Théodoret pour compagnons d'étude. A la mort de Théodote en 427, il fut promu à l'Evêché d'Antioche; & environ deux ans après, son amitié pour Nestorius le porta à se déclarer contre les Ecrits de S. Cyrille, & à les condamner. Lorsque l'Empereur Théodose assembla le Concile d'Ephèse en 431, Jean fit tous ses efforts pour empêcher qu'on n'examinât les sentimens de Nestorius, & que l'on n'y souscrivît à d'autre Symbole qu'à celui de Nicée; voulant faire condamner les *Chapitres* de S. Cyrille, comme contraires à ce Symbole. Il arriva à Ephèse cinq jours après l'ouverture du Concile, & aiant appris que Nestorius étoit déja condamné, il tint le même jour, dans le lieu de sa demeure, un Concile des Evêques de son Parti, dans lequel il déposa Cyrille, & Memnon Evêque d'Ephèse. Le Concile le cita; & aiant refusé de comparoître, il fut excommunié. Quand il fut de retour à Antioche, il continua à défendre avec beaucoup de vigueur Nestorius, pendant très longtems, quoiqu'il parût rejetter ses sentimens; & la raison pour

proprement que vers l'an 482. C'étoit le Parti qui fuivoit les erreurs de Pierre Monge, Evêque d'Alexandrie (*a*); mais ils fe féparérent de lui, quand ils furent qu'il avoit foufcrit aux Decrets du Concile de Chalcédoine, qu'ils avoient en horreur (*b*) [*B*]. En général, leur Doctrine étoit la même que celle des Eutychiens [*C*], & directement contraire aux décifions du Concile de Chalcédoine, qui avoit condamné l'Eutychianifme (*c*). Cette Secte fe partagea en quatre Branches, diftinguées par quelque fentiment particulier [*D*].

(*a*) Forbef. Inftruct. Hift. Theol. L. III. c. 14.

(*b*) Liberat. in Breviar. c. 18. Nicеph. Callift. L. XVI. c. 13. 17. 20.

(*c*) Forbef. ubi fupra.

pour laquelle il difoit qu'il ne pourroit jamais fe réfoudre à le condamner, c'eft qu'il étoit perfuadé que Neftorius étoit Orthodoxe dans le fond, & qu'il s'étoit feulement exprimé en termes trop peu mefurés. Il fe réconcilia pourtant enfin avec Cyrille par les foins de l'Empereur, & condamna Neftorius (1).

[*B*] *Ils fe féparérent de lui, quand ils furent qu'il avoit foufcrit aux Decrets du Concile de Chalcédoine, qu'ils avoient en horreur.*] Libérat (2) nous apprend, que lorfque Pierre Monge eut obtenu l'Evêché d'Alexandrie, il écrivit à Acace & à Simplicius, qu'il approuvoit le Concile de Chalcédoine; & dans le même tems, pour ménager ceux d'Alexandrie, qui étoient ennemis de ce Concile, il les affuroit, qu'il en rejettoit les Decrets. Mais quand cette conduite double & artificieufe fut connue, plufieurs de ceux qui avoient de l'éloignement pour le Concile de Chalcédoine, fe féparérent de lui, & refuférent même de communiquer avec lui, après qu'il eut nommément anathématifé ce Concile. Ils portérent même le reffentiment fi loin, que de fe féparer de ceux de fes Succeffeurs, qui avoient fon nom dans leurs Diptyques. Léonce (3) rapporte auffi, que lorfqu'Athanafe fuccéda à Pierre Monge dans la Dignité Epifcopale, les Acéphales refuférent de communiquer avec lui, quoiqu'il eût anathématifé le Concile de Chalcédoine, parce qu'il avoit reçu fon prédéceffeur. Τὸν δὲ Πέτρον διεδέξατο Ἀθανάσιος. Καὶ οὗτος διχόμενος τὸ ἑνωτικὸν, ἀναθεματίζει τὴν σύνοδον. πλὴν οὐδὲ τούτῳ ἐκοινώνησαν οἱ Ἀκέφαλοι, διότι τὸν Πέτρον ἐδέχετο. Un Diacre de la Paleftine, nommé Efaïe, fut facré Evêque & envoyé à Alexandrie; mais quelques-uns d'entre eux refuférent de le reconnoitre (4).

(1) Cave Hift. Litt. Sæc. V p. 312 Edit. Londin. 1688.

(2) Loco fupracitato.

(3) Leontius Scholafticus Byzant. Libro de Sectis, Act. V.

(4) Liberat. ubi fupra.

[*C*] *En général, leur Doctrine étoit la même que celle des Eutychiens.*] Nous trouvons qu'on leur attribua cette Doctrine dans le Concile de Conftantinople, que Mennas Patriarche de cette Ville y tint l'an 536. Les Moines de Jérufalem & de Syrie préfentérent à ce Concile une longue Requête, dans laquelle ils décrivoient au long les maux que l'Eglife fouffroit de la part des Acéphales, les blafphêmes qu'ils prononçoient contre le Concile de Chalcédoine, les violences qu'ils exerçoient, les meurtres mêmes qu'ils avoient commis; ils les accufoient d'avoir réordiné & rebaptifé plufieurs perfonnes, & d'être coupables des déréglemens les plus honteux. Ils prioient le Concile d'anathématifer en particulier, Sévère d'Antioche, Pierre d'Apamée, Zoaras, & leurs Sectateurs. Leur demande fut d'abord accordée, & l'Empereur Juftinien commanda par fon Edit, que la Sentence du Concile contre eux feroit exécutée: il les bannit de Conftantinople, condamna leurs Ecrits au feu, & fit défenfe aux Copiftes de les écrire à l'avenir, fous peine d'avoir la main droite coupée. Il fit enfin très expreffes défenfes à ceux qui étoient dans les fentimens de Neftorius, d'Eutychès, de Sévère, ou des autres Hérétiques, d'exciter aucune fédition, ni d'apporter aucun trouble à la paix de l'Eglife (5). Jean Damafcène (6) nomme ces Hérétiques, *Egyptiens*, & *Monophyfites*.

(5) Du Pin Bibl. des Aut. Ecclef. T. V p. 355.

(6) Libro de Hæref.

Il y a un long Difcours de Rufticus le Diacre, qui vivoit dans ce tems-là, contre les Acéphales, dans lequel il tâche de prouver, „ qu'il y avoit en notre Sauveur deux „ Natures entières & parfaites, unies en une feule Per„ fonne; & qu'il étoit confubftantiel au Père, par rap„ port à fa Divinité, & confubftantiel à nous, par rap„ port à fon humanité." *Chriftum neque Deo Patri, neque nobis effe comperfonalem, fed pro duabus in una perfona integris feu perfectis naturis Chriftum effe Deo Patri confubftantialem fecundum Deitatem, & eundem Chriftum effe nobis confubftantialem fecundum humanitatem* (7). Léonce, cité ci-deffus, a auffi réfuté avec foin les Erreurs de cette Secte (8). Baronius (9) dit que cet Ecrivain vivoit du tems de Juftinien l'Ancien; mais Léonce lui-même (10) parle d'Euloge Patriarche d'Alexandrie, contemporain du Pape Grégoire I. & qui fut élevé fur le Siége d'Alexandrie fous l'Empereur Tibère II. l'an 581, & mourut fous Phocas en 608, comme Baronius lui-même nous l'apprend.

(7) Forbef. ubi fupra.

(8) Lib. de Sectis, Act. 607. & 609.

(9) Ap. Spondanum A. D. 551. §. 1

(10) Lib. de Sectis, Act. 2.

[*D*] *Cette Secte fe partagea en quatre Branches, diftinguées par quelque fentiment particulier.*] Ils furent partagés en *Corrupticoles*; *Incorrupticoles*, *Agnoëtes*, & *Trithéites*. Les *Corrupticoles* étoient les Sectateurs de Sévère d'Antioche, dont nous avons parlé; lequel interrogé, fi le Corps de notre Sauveur, avant fa réfurrection, étoit corruptible ou non? répondit, qu'il étoit corruptible, fujet aux mêmes infirmités de la Nature que les nôtres, & qu'il avoit eu befoin de la même manière de nourriture & de repos. Cette réponfe de Sévère engagea quelques-uns de ceux d'Alexandrie à demander à Julien, Evêque d'Hallicarnaffe, fon fentiment fur ce fujet. Celui-ci répondit, que le Corps de notre Seigneur étoit incorruptible avant fa réfurrection, & qu'il n'avoit été qu'en apparence, & non réellement, fujet à la faim, à la foif, au fommeil &c. C'eft de ce Julien que tira fon origine la Secte des *Incorrupticoles*, *Phantafiaftes* ou *Aphthardocètes*, qui fondoient leur opinion fur ce raifonnement-ci: Que fi l'on fuppofe que le Corps de notre Seigneur étoit corruptible, il faut reconnoitre en lui deux Natures, l'une incorruptible & l'autre corruptible (11). Mais Sévère prétendoit d'un autre côté, que la *Corruptibilité* du Corps de Jéfus-Chrift ne détruifoit point l'unité de nature. Plufieurs des anciens Pères ont combattu l'opinion des *Incorrupticoles*, comme Juftin Martyr (12), Athanafe (13), S. Bafile (14), Grégoire de Nyffe (15), S. Chryfoftome (16), S. Grégoire de Nazianze (17), S. Ambroife (18), & S. Cyrille d'Alexandrie (19). [☞ Il ne faut pas croire que tous ces Pères aient combattu les Acéphales. Ceux-ci n'aiant paru qu'en 482, il eft impoffible que Juftin Martyr qui vivoit vers le milieu du II. Siécle, & que tous les autres Pères, cités ici, qui vivoient dans le IV. Siécle, excepté S. Cyrille, aient difputé contre des gens qui n'exiftoient point. Il auroit donc fallu s'exprimer avec plus d'exactitude, en remarquant que le fentiment des Incorrupticoles n'étoit pas nouveau dans l'Eglife, & qu'il avoit été foutenu & combattu en divers tems: au-lieu que ceux qui n'ont pas une idée précife du tems dans lequel ont vécu les Pères, s'imagineroient que Juftin Martyr, Athanafe &c. ont écrit contre une Secte, née vers la fin du V. Siécle. Ann. du Trad.]

(11) Leont. ib. Act. 5.

(12) Orat. contra Gentes.

(13) De Incarnatione.

(14) De Gratiarum actione.

(15) Contra Eunomium.

(16) Homil. 26. in Joannem.

(17) Orat. in Sancta Lumina.

(18) De Fide ad Gratianum.

(19) Epift. ad Succeffum.

Pendant que les Eutychiens difputoient ainfi entre eux fur la corruptibilité ou l'incorruptibilité du Corps de Jéfus-Chrift, Thémifte Diacre, (& non, comme le fuppofe fauffement Nicéphore (20), Thémifte Philofophe Païen, qui vivoit dans le IV. Siècle) demanda à Timothée Aftère Evêque d'Alexandrie, qui étoit de la Secte des Acéphales, fi Jéfus-Chrift avoit ignoré quelque chofe, puifqu'il étoit fujet à la Corruption? Timothée décida en faveur de la négative. Sur quoi Thémifte fe fépara de fa Communion, & forma la Secte des *Agnoëtes*, appellés auffi de fon nom, *Themiftiens*, qui foutenoient que notre Sauveur avoit ignoré certaines chofes, & particuliérement le tems de la fin du Monde, & du Jugement dernier; ainfi que Sophronius Patriarche de Jérufalem le foutient, dans fa Lettre à Serge Patriarche de Conftantinople, qui fut lue dans la Seffion onzième du VI. Concile Oecuménique de Conftantinople en 680. Il prétend auffi, que le Sauveur ignoroit où étoit le Sépulcre de Lazare, puifque, felon le témoignage de S. Jean (21), il demanda aux fœurs de Lazare, *où on l'avoit mis?* Euloge Patriarche d'Alexandrie combattit cette opinion des *Agnoëtes*, comme nous l'apprend Photius (22); & fon Ouvrage fut approuvé par le Pape Grégoire le Grand (23), comme conforme à la Foi de l'une & de l'autre Eglife, d'Orient & d'Occident.

(20) H. E. L. XVIII. ch. 49.

(21) Ch. XI. 34.

(22) Bibl. Cod. 230.

(23) L. X. Epift. 35.

La Secte des *Trithéites* dut fon origine à Jean le Grammairien, furnommé Philopone, Eutychien. Le fondement de fon erreur étoit, qu'il confondoit la Nature avec l'Hypoftafe ou Perfonne; d'où il inféroit, que n'y aiant qu'une feule Hypoftafe ou Perfonne en Jéfus-Chrift, il devoit néceffairement n'y avoir qu'une feule Nature, qui étoit la Divine. Il alloit même plus loin, foutenant que puifqu'il y avoit trois Hypoftafes ou Perfonnes dans la Trinité, il y avoit par conféquent trois Natures. Il nioit auffi la Réfurrection du Corps, qu'il combattit dans un Livre qu'il écrivit fur cette matière, & auquel répondirent Théodofe, Conon, Eugène & Thémifte, qui étoient tous Eutychiens (24).

(24) Photius Bibl. Cod. 21. 22. 23. Voy. auffi Franc. Ignat. Hyacinth. Hift. Ecclef. T. II. p. 59, 60.

ACESIUS, Evêque Novatien, que l'Empereur Conftantin appella au Concile de Nicée en 325 (*a*). Socrate nous a rapporté dans fon Hiftoire, un Entretien que l'Empereur eut avec Acefius [*A*], &

(*a*) Du Pin Bibl. T. II. p. 317.

[*A*] *Un entretien que l'Empereur eut avec Acéfius.*] Cet Hiftorien dit (1), qu'il ne veut pas omettre un fait remarquable, qui prouve le defir fincère qu'avoit Conftantin de rétablir la paix dans l'Eglife: c'eft qu'il manda au Concile Acéfius, Evêque des Novatiens. Lorfque la Formule de Foi eut été dreffée, & fignée par tous les Membres de l'Affemblée, l'Empereur demanda à Acéfius, s'il y confentoit, & s'il demeuroit d'accord de ce qui avoit été ordonné touchant la célébration de la Fête de Pâques? Le Concile n'a rien défini de nouveau, répondit Acéfius; & j'ai appris de l'ancienne Tradition, qui s'eft confervée jufqu'à nous depuis le tems des Apôtres, la même définition de Foi, & la même coutume de célébrer la Fête de Pâques. Pourquoi donc, repartit l'Empereur, vous féparez-vous de la Communion de l'Eglife? Alors Acéfius rapporta ce qui étoit arrivé durant la perfécution excitée fous le règne de Déce, & la Loi rigoureufe par laquelle il avoit été ordonné, que ceux qui étoient tombés dans quelque crime depuis leur Baptême, ne feroient jamais reçus à la Communion de l'Eglife, mais feulement invités à faire

(1) Socrate H. E. L. I. ch. 10.

& il censure Eusébe & les autres Ecrivains d'avoir omis ce fait [*B*], qui se trouve aussi dans un autre Historien [*C*]. Mais il y a un savant Critique, qui en révoque la vérité en doute [*D*].

re pénitence, sans qu'ils pussent espérer le pardon des Prêtres, ni d'autres que de Dieu, qui a seul le droit de remettre les péchés: ἐλπίδα δὲ τῆς ἀφέσεως, μὴ παρὰ τῶν ἱερέων. Sur quoi l'Empereur lui répondit en raillant: *Prenez une échelle, Acesius, & montez seul au Ciel.* Θὲς, ὦ Ἀκέσιε, κλίμακα, καὶ μόνος ἀνάβηθι εἰς τὸν οὐρανόν.

[*B*] *Et il censure Eusebe & les autres Ecrivains d'avoir omis ce fait.*] Il dit, que cette histoire n'a été rapportée ni par Eusébe, ni par aucun autre Ecrivain; mais qu'il l'a apprise d'un homme digne de foi, παρὰ ἀνδρὸς ἥκιστα οὐδαμῶς ψευδομένου, qui racontoit dans un âge fort avancé, ce qu'il avoit vu lui-même dans le Concile. Ce qui me fait juger, dit Socrate (2), que ceux qui ont supprimé ce fait, l'ont supprimé par un motif semblable à celui par lequel plusieurs Historiens ont passé sous silence des choses fort importantes, soit par aversion pour quelques personnes, soit par le desir d'en favoriser d'autres.

(2) Ibid.

[*C*] *Qui se trouve aussi dans un autre Historien.*] Cet Historien est Sozoméne, qui paroit avoir suivi Socrate, comme l'a remarqué le docte Valois (3), quoiqu'il ait fait quelques legers changemens dans la manière dont il rapporte le fait. Il ne cite aucune autorité, non plus que Socrate; mais il commence son récit, en alléguant un simple rapport, λέγεται δὲ τὸν βασιλέα, c'est-à-dire, *On dit que l'Empereur*, &c. (4). Il dit qu'Acesius allégua pour raison de ce qu'il ne communiquoit pas avec l'Eglise, le différend qui s'étoit émû entre Novat & Corneille sous le régne de Déce; déclarant, qu'il tenoit que ceux qui avoient commis quelque péché depuis leur Baptême, étoient indignes de la Communion de l'Eglise. Et il ajoute, que la réponse de Constantin fut, non un éloge, mais un trait de raillerie contre Acesius, qui supposoit que ceux de son Parti étoient exempts de péché, ἀναμαρτήτους, quoiqu'ils fussent hommes comme les autres.

(3) *Annot. in L. I. c. 10. H. E. Socratis.*

(4) Sozoméne *H. E.* L. I. ch. 22.

[*D*] *Il y a un savant Critique, qui en révoque la vérité en doute.*] Ce Critique c'est le docte Henri Valois. Il doute de la vérité de cette histoire, pour les raisons suivantes (5). I. Parce qu'elle n'est fondée sur l'autorité d'aucun ancien Ecrivain. II. Ni Socrate, ni Sozoméne ne disent de quelle Ville Acésius étoit Evêque; circonstance nécessaire pour rendre leur récit croyable. III. Il n'est pas vraisemblable que Constantin ait appellé un Evêque d'Hérétiques à un Concile de l'Eglise; car si cet Empereur invita Acésius pour rétablir l'union & la paix générale dans l'Eglise, il auroit dû par la même raison appeller au Concile de Nicée les Evêques des autres Sectes d'Hérétiques. IV. Ce que Socrate dit, qu'il tient ce récit d'un homme fort âgé, qui avoit été présent lui-même au Concile de Nicée, est entiérement incroyable. Ce vieillard étoit Auxanon Prêtre Novatien, qui alla au Concile de Nicée avec Acésius, & qui conta cette histoire à Socrate, aiant vécu jusqu'au tems de Théodose le Jeune, comme Socrate lui-même nous l'apprend (6). Or il est certain que depuis le Concile de Nicée jusqu'au commencement du régne de Théodose, il y a eu quatre-vingt-trois ans: ainsi, en supposant qu'Auxanon avoit vingt ans quand il se trouva au Concile de Nicée, & en y en ajoutant quatre-vingt-trois, il devoit avoir plus de cent ans, quand il conta cette histoire à Socrate. Que le Lecteur juge, dit Valois, quel égard mérite le témoignage d'un homme accablé sous le poids des années, & outre cela Hérétique: *Æstimet igitur Lector, quanti faciendum sit testimonium hominis* DECREPITI & HÆRETICI. Quoi qu'il en soit, nous laissons aux Lecteurs savans & non prévenus, à juger de la force de ces objections contre la vérité du fait rapporté par Socrate: mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer sur la derniére, que quoiqu'Auxanon fût Hérétique, cela seul n'est pas une raison de rejetter son témoignage, comme Valois semble le supposer, puisque Socrate nous assure, que c'étoit *un homme digne de foi*, ἀνδρὸς ..... οὐδαμῶς ψευδομένου. Et Valois lui-même avoue que Socrate n'étoit point Novatien (8).

(5) *Annot. in L. I. c. 10. H. E. Socratis.*

(6) *H. E.* L. I. ch. 13.

(7) *De Vita & Scriptis Socratis & Sozomeni, præm. In Ed. Hist. Eccl. Socratis &c.*

(a) Voy. Calmer *Dict. de la Bible*, T. I. p. 43. seconde Ed. Geneva 1730.

(b) 1 Rois XVI. 30.

(c) 1 Rois XVI. 31.

(d) Ch. XVIII. 5.

(e) Ch. XX. 1.

ACHAB, fils d'Omri Roi d'Israel, succéda à son père l'an du Monde 3086 (*a*). Il surpassa tous ses prédécesseurs en impiété & en mechanceté (*b*). Il épousa Jézabel, fille d'Ethbaal Roi des Sidoniens [*A*]. Cette Princesse l'engagea dans l'Idolatrie, & établit le Culte de Baal (*c*). Dieu, irrité des crimes d'Achab, lui envoya le Prophéte Elie, qui lui annonça, que pendant trois ans il n'y auroit ni rosée ni pluie sur le Pays. Le Prophéte aiant executé sa commission, se retira, de peur qu'Achab ou Jézabel ne le fissent mourir. La sécheresse aiant duré trois ans, Achab envoya Abdias, Intendant de sa Maison, pour chercher de l'eau & quelques pâturages dans le Pays, afin que tout le bétail ne pérît pas (*d*). Comme il y alloit, il rencontra Elie, qui lui commanda d'aller dire à Achab, qu'Elie étoit là. Achab vint aussi-tôt, & fit d'amers reproches au Prophéte, qui lui répondit d'une manière très forte, & lui dit de faire assembler tout le peuple sur le Mont Carmel, *avec les Prophètes de Baal, & les Prophètes des Bocages* [*B*]. Lorsqu'ils furent tous assemblés, Elie fit descendre le feu du Ciel, qui consuma son Sacrifice; après quoi il obtint de Dieu, que la pluie tombât, & que la terre recouvrât sa prémiére fertilité. Cela arriva l'an du Monde 3096, avant J. C. 904, & avant l'Ere Vulgaire 908. Six ans aprés, Benhadad Roi de Syrie, avec trente-deux Rois [*C*], vint assiéger Samarie (*e*). Il envoya des Ambassadeurs dans la Ville pour dire à Achab, que tout ce qu'il avoit de plus précieux, ses Femmes & ses Enfans, étoient à lui [*D*]; ce qu'Achab reconnut. Mais Benhadad aiant envoyé une seconde fois, pour lui intimer de lui remettre le lendemain tout ce qu'il possédoit, soit

[*A*] *Il épousa Jezabel, fille d'Ethbaal Roi des Sidoniens.*] Ce fut ce qui aggrava les crimes d'Achab. Il est bien vrai qu'il y avoit eu, avant lui, des Rois qui avoient épousé des femmes étrangéres; mais on dit qu'ils les obligeoient à remplir certaines conditions, & à embrasser le Judaïsme, au-lieu qu'Achab n'exigea rien de pareil de Jézabel: en un mot, l'événement fit voir que ce fut-là le plus grand de ses crimes. Jézabel étoit une femme violente & impérieuse, & fort attachée au culte des Idoles (1); cruelle à l'excès, & ne se contentant pas de protéger l'impiété & les autres vices, mais aussi leur assignant des récompenses; tellement que pour dire une femme hautaine, impie & cruelle, on dit, c'est une Jézabel (2). Grotius la compare à Tullie femme de Tarquin, à Fulvie femme de Marc-Antoine, & à Eudoxie femme d'Arcadius. Ethbaal, son pére, étoit Roi des Sidoniens, ou Tyriens; car il y a de l'apparence, que dans ce tems-là, les Rois de Tyr étoient maitres de tout le Pays des Sidoniens, & de la Ville même de Sidon. Salomon parle des Sidoniens, comme de Sujets du Roi de Tyr (3). Joseph dit (4) qu'il étoit Roi des Tyriens & des Sidoniens, & il le nomme *Ithobal*, Ἰθώβαλον τῶν Τυρίων καὶ Σιδωνίων βασιλέα. Ce Prince n'a pas été inconnu aux Auteurs Profanes. L'Historien Ménandre, cité par Joseph (5), le nomme *Ithobale* (6), & nous apprend (7), „ que du tems de ce „ Prince, il y eut une grande sécheresse qui dura depuis „ le mois d'Hyperbereteus, jusques au même mois de l'an- „ née suivante; & que ce Prince fit faire de grandes Prié- „ res, qui furent suivies d'un grand tonnerre." C'est-là, vraisemblablement, la sécheresse mentionnée dans l'Ecriture, sous le régne d'Achab, qui avoit épousé la fille d'Ethbaal (8).

(1) Joseph *Antiq.* L. VIII. ch. 6. de la Trad. d'Andilly.

(2) Apoc. II. 20.

(3) 1 Rois V. 6.

(4) *Ubi supra.*

(5) *Contra Apion.* L. I. c. 21.

(6) Εἰθώβαλος.

(7) *Antiq.* L. VIII. c. 8.

(8) Calmet *Comm. Litt. in locum.*

[*B*] *Les Prophètes de Baal & les Prophètes des Bocages.*] Les prémiers étoient au nombre de quatre cens cinquante, & les autres quatre cens. Ils mangeoient tous *à la table de Jezabel*. Mais Mr. Le Clerc croit qu'elle ne les entretenoit ainsi, que pendant le tems de la famine, le peuple qu'ils séduisoient se trouvant hors d'état de leur payer, comme à l'ordinaire, ce qui étoit nécessaire pour leur entretien. Le soin de Jézabel pour ce grand nombre de Prêtres, est une forte preuve de son zéle & de son attachement à l'Idolatrie. Selden (9) conjecture que נביאי האשרה signifie peut-être *les Prophetes d'Astarte*; ce qui se peut, quoiqu'il ne s'ensuive pas de là que אשרה soit le nom de la Déesse: c'étoit le Bocage, dans lequel elle étoit peut-être adorée par ces faux Prophétes. *Les Prophétes des Bocages* n'accompagnérent point ceux de Baal sur le Mont Carmel; mais l'Ecriture n'en dit pas la raison.

(9) *De Diis Syr. Synt.* II. cap. 2.

[*C*] *Benhadad Roi de Syrie avec trente-deux Rois.*] Joseph le nomme (10) *Adad*, & *fils d'Adad* (11); & les Septante, *fils d'Ader* (12). Justin, après Trogue Pompée, le nomme (13) *Adores*. Il étoit fils d'un Roi de Syrie du même nom, qui, à la follicitation d'Asa Roi de Juda, avoit fait une irruption dans le Royaume d'Israel du tems de Baasa (14). Les trente deux Rois, qui accompagnoient Benhadad, étoient de petits Princes Syriens & Arabes, ou tributaires ou alliés du Roi de Syrie. Chaque Ville avoit son Roi. Les Septante & Joseph mettent cette guerre après l'Histoire de Naboth.

(10) *Antiq.* L. VIII. ch. 5.

(11) Ἀδάδου υἱόν.

(12) Υἱὸς Ἀδέρ.

(13) L. XXXVI. c. 2.

(14) 1 Rois XV. 18. 19.

[*D*] *Etoient à lui.*] Il n'y avoit d'autre droit, que celui que lui donnoit la supériorité de ses forces. Achab, dans sa réponse, se reconnut Vassal de Benhadad, disposé à payer le tribut qu'il trouveroit à propos de lui imposer, & il se soumit volontairement. C'est de cette maniére que Paul Emile vouloit que Persée Roi de Macédoine se remit, lui & son Royaume, entre les mains des Romains, *ut se suaque in fidem & clementiam populi Romani permitteret* (15). Mais la maniére dont Achab l'entendoit, étoit fort éloignée des prétentions de Benhadad: celui-ci prétendoit disposer des biens & des Sujets du Roi d'Israel, comme étant à lui, ainsi qu'il s'en expliqua par ses seconds Envoyés: au-lieu qu'Achab ne se soumettoit que dans l'espérance d'obtenir des conditions plus douces & plus favorables, comme d'être obligé de payer tribut, & d'acheter

(15) *Livius* L. XLIV.

soit lui, soit ses Sujets, Achab convoqua les Anciens du Peuple, qui lui conseillérent de ne point accorder sa demande au Roi de Syrie. Ses Ambassadeurs s'en retournérent, & informérent Benhadad de cette resolution, dont il fut extrèmement irrité [E]. En meme tems un Prophète vint trouver Achab, pour l'assurer que Dieu livreroit ses ennemis entre ses mains, *par les Valets des Gouverneurs des Provinces* [F]. L'évenement répondit à la prédiction: ces Valets, suivis de l'Armée d'Israel, mirent les Syriens en fuite; mais Benhadad se sauva avec sa Cavalerie. Le Prophète revint encore trouver Achab, pour l'avertir que Benhadad reviendroit l'année suivante; ce qui arriva comme il l'avoit prédit. Le Roi de Syrie s'étoit campé à Aphek [G]. L'Armée d'Israel étoit beaucoup plus foible que celle des Syriens; mais un Prophète vint assurer les Israélites de la victoire, & conformément à sa prédiction, les Syriens furent entiérement défaits. Benhadad eut recours à la clémence d'Achab, qui fit Alliance avec lui, & conclut un Traité, qui irrita extrèmement Dieu contre lui (f) [H]. Cela arri-

(f) Ibid. 35. & suiv.

cheter la paix par quelque présent considérable (16).

(16) Grotius, Le Clerc & Calmet, in hunc.

[E] *Dont il fut extrèmement irrité.*] Il exprima son ressentiment par une hyperbole des plus outrées: *Ainsi me fassent les Dieux, & ainsi y ajoutent, si la poudre de Samarie suffit pour que chacun du peuple qui me suit en ait plein son poing* (17). La Vulgate traduit dans le même sens: *si suffecerit pulvis Samariæ pugillis omnis populi, qui sequitur me.* Ce qui signifie, selon quelques Interprètes (18): „Si chacun de mes Soldats prenoit une poignée de la „terre de Samarie, il n'en resteroit rien (19)." Ou, pour exprimer la chose plus fortement: „Le Pays entier ne „suffiroit pas à mes gens, si chacun d'eux prenoit autant „de terre, qu'il peut s'en attacher à ses souliers." Peut-être pourroit-on les expliquer de cette maniére: „Je dé„truirai Samarie au point, qu'il n'en restera pas une poi„gnée de terre"; & à les prendre dans ce sens, on peut y appliquer ce passage d'Ezéchiel (20), où le Prophète, menaçant Tyr d'une totale destruction, dit: *Je raclerai la poudre hors d'elle, & la rendrai semblable à une pierre séche.* Joseph a donné un tout autre sens aux paroles de Benhadad. Il dit que ce Prince menaça Achab d'élever des terrasses plus hautes que les murailles de Samarie, ce qui lui seroit facile, quand chacun de ses Soldats ne mettroit qu'une poignée de terre: Ἀπειλῶν ὑψηλότερον τῶν τειχῶν εἰς καταφρονεῖ χῶμα τούτοις ἐπεγερεῖν αὐτοῦ τῶν στρατιωτῶν κατὰ δράκα γῆν λαμβανόντων. Les Septante ont rendu ce passage d'une maniére très singuliére: Εἰ ἐκποιήσει ὁ χοῦς Σαμαρείας ταῖς ἀλώπεξι, παντὶ τῷ λαῷ, τοῖς πεζοῖς μου. Ce qui signifie: *La poudre de Samarie ne suffira pas aux Renards, à tout le Peuple, & aux Soldats qui sont avec moi.* Par où il auroit insinué, que le Pays ne pouvoit contenir son Armée, & que si elle entroit en Samarie, il n'y auroit pas seulement place pour un Renard. Le mot Hébreu שעל peut signifier un *Renard*, une *main*, une *poignée* (21).

(17) 1 Rois XX. 10.

(18) Grotius, Junius, Maldon. Menoch.

(19) Voy. Munster. Q. dans la Vr. abl. Chais. Imp.

(20) Ch. XXVI. 4.

(21) Voy. Calmet.

[F] *Les Valets des Gouverneurs des Provinces.*] La Vulgate porte: *Per pedissequas Principum Provinciarum*, les Valets de pied. Mr. Le Clerc traduit: *per famulos Præfectorum Provinciarum*: les Serviteurs. La Version Angloise: *Ni les jeunes-gens des Gouverneurs*, & à la marge, *les Serviteurs.* Le terme de l'Original est équivoque, & peut signifier les *Fils* & les *Serviteurs* des Gouverneurs des Provinces. Les Commentateurs sont partagés là-dessus. Joseph les nomme *les Fils des Gouverneurs*; mais mal, selon Mr. Le Clerc. D'autres supposent aussi que c'étoient les Fils des principaux Officiers du Roi; tandis qu'il y en a qui en font les Serviteurs, les Valets de pied des Gouverneurs. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils formoient un Corps peu considérable, soit pour la force, soit pour l'expérience; & par conséquent peu propre à exécuter ce qu'on attendoit d'eux dans cette occasion (22).

(22) Idem.

[G] *Le Roi de Syrie s'étoit campé à Aphek.*] Ce fut par le conseil & par les sollicitations de ses Serviteurs, que Benhadad entreprit cette expédition. On lui dit, que si les Israélites avoient eu de l'avantage dans la Campagne précédente, c'étoit à cause que leurs Dieux étoient des *Dieux de Montagnes*; & que s'il les attaquoit en rase campagne, il remporteroit surement la victoire. On voit en cela un exemple du panchant que les hommes ont à rejetter le mauvais succès de leurs desseins, sur une toute autre cause que leur mauvaise conduite. On charge la Fortune de la faute; & les flatteurs de Benhadad n'avoient garde de lui découvrir la véritable cause de son malheur: son orgueil, son injustice & son ambition ne lui permettoient pas d'entendre des vérités desagréables. Ainsi ses Courtisans, prévenus de l'opinion que le Gouvernement du Monde étoit partagé entre différentes Divinités, dont les unes présidoient à un lieu, & les autres à un autre, lui persuadérent que l'Empire du Dieu des Juifs s'étendoit principalement sur les Montagnes, & que s'il pouvoit attirer les Israélites dans la Plaine, ils seroient privés de la protection de leur Divinité Tutélaire. Ce qui contribua sans doute à confirmer les Syriens dans la pensée bizarre, que le Dieu d'Israel étoit *un Dieu de Montagnes*, c'est que le Temple, & les principaux & les plus anciens Autels, étoient sur des lieux élevés. Dieu avoit donné la Loi sur la Montagne de Sinaï, & l'avoit renouvellée dans la Terre promise sur les Montagnes de Guérizim & d'Ebal. Le Miracle arrivé depuis peu sur le Mont Carmel, étoit connu par tout le Pays. Enfin la victoire remportée sur les Syriens à Samarie, qui étoit située sur une Montagne, sembloit favoriser cette opinion. Les Paiens croyoient que chaque Peuple, chaque Pays, chaque Ville, avoit son Dieu particulier; les Montagnes, les Forêts, les Fontaines, les Mers, les Riviéres avoient leurs Divinités particuliéres: Neptune avoit l'Empire de la Mer, Jupiter celui de la Terre, Pluton celui des Enfers, & Vulcain étoit le Dieu du Feu (23). Les Grecs & les Romains avoient leurs *Oreades*, ou *Nymphes de Montagnes.*

(23) Idem.

Faunosque, Satyrosque, & monticolas Sylvanos (24).

(24) Ovide.

Ils croyoient que ces Nymphes & Pan, qu'ils nommoient ὀρεσιβάτης, *le Montagnard*, inspiroient des terreurs paniques à des Armées entiéres. Telle fut la frayeur qui s'étoit emparée des Syriens dans le prémier combat, que toute leur Armée avoit été mise en fuite par un Corps si peu considérable. De-là la vénération que plusieurs Nations avoient pour les Montagnes, non pour les Montagnes mêmes, mais pour les Divinités qui y habitoient. Maxime de Tyr, Dissert. XXXVIII, dit que le Mont Atlas servoit de Statue & de Temple aux Peuples d'alentour; τοῖς ἀνθρώποις τούτοις ἱερόν ἐστι καὶ ἄγαλμα ὁ Ἄτλας ὄρος. Ce qui insinue, que cette Montagne tenoit lieu de Statue & de Temple à la Divinité, qu'on supposoit y habiter. Il dit quelques lignes plus bas, que c'étoit là le Temple, le Dieu, la Statue des Libyens, & celui qu'ils attestoient dans leurs sermens. Λιβύων τοῦτο καὶ ἱερὸν, καὶ Θεὸς, καὶ ὅρκος, καὶ ἄγαλμα. Il nous apprend aussi, que le Mont Olympe, dans la Lycie, vomit du feu, non comme l'Etna, mais d'une maniére plus modérée & plus tranquille; & que ce feu étoit le Temple & la Statue des Lyciens: par où il paroit, qu'ils croyoient que quelque Divinité résidoit dans cette Montagne, tout comme les Siciliens & les Grecs se persuadoient que Vulcain avoit fixé son séjour dans le Mont Etna. Ils lui avoient aussi dédié une Caverne, qu'ils croyoient être honorée particuliérement de sa présence, & que Gratius (25) nomme *Vulcane consilia domus*, & il s'adresse au Dieu en ces termes:

(25) Cyneget. vers. 435.

Te primum, Vulcane, loci, pacemque precamur,
Incole sancte tuam; des ipsis ultima rebus
Auxilia &c.

Maxime de Tyr met aussi les Cappadociens au nombre des Nations qui adoroient des Montagnes; & Strabon (26) l'a observé aussi. Il y avoit en Syrie une Montagne que l'on nommoit *la Face de Dieu*, Θεοῦ πρόσωπον. Et si nous nous approchons plus du Pays & du Peuple dont il s'agit ici, nous trouverons, comme le remarque Mr. Le Clerc, que le Mont Carmel étoit regardé comme une Divinité. Tacite (27) dit, que Carmel est le nom d'une Montagne & d'une Divinité qui est entre la Judée & la Syrie, & que l'on y adore, conformément à la Tradition ancienne, sans Temple ni Statue, mais seulement sur un Autel; & Suétone (28) nous apprend que Vespasien y sacrifia. Il est donc évident, que les Syriens crurent que les Dieux qu'on adoroit à Samarie, défendoient la Montagne sur laquelle ils habitoient. *Mais combattons contre eux*, dirent-ils, *dans la campagne, & nous serons plus forts qu'eux.* Ils entreprirent de combattre, non seulement leurs ennemis, mais les Dieux mêmes, ainsi que le remarque Mr. Le Clerc; car on supposoit que les Dieux de chaque Pays, & de chaque Peuple, combattoient en sa faveur, tellement qu'il y avoit autant d'opposition entre les Dieux, qu'entre les hommes, comme on le voit dès le tems d'Homère. Il y a sur ce sujet un passage de Virgile (29), à l'occasion du combat naval d'Actium:

(26) L. VII, p. 295. Ed. Paris.

(27) L. II, p. 315 Ed. Blaeu 1635.

(28) Cap. 5. apud Cleric. in locum.

(29) Æneid. L. VIII. v. 698. & suiv.

Omnigenumque Deûm monstra & latrator Anubis
Contra Neptunum & Venerem, contraque Minervam
Tela tenent; sævit medio in certamine Mavors,
Cælatus ferro, tristesque ex æthere Diræ,
Et scissâ gaudens vadit Discordia pallâ,
Quam cum sanguineo sequitur Bellona flagello.
Actius hæc cernens arcum intendebat Apollo
Desuper, omnis eo terrore Ægyptus & Indi,
Omnis Arabs, omnes vertebant terga Sabæi.

[H] *Qui irrita extrèmement Dieu contre lui.*] Il y a quelque chose de singulier & de remarquable, dans la maniére dont Dieu lui fit connoître sa colère dans cette occasion. L'Ecriture nous dit, *qu'un des Fils des Prophètes dit à un de ses compagnons, suivant la parole de l'Eternel, Frappe-moi*: mais que celui-ci aiant refusé de le faire, le prémier lui déclara, que dès qu'il l'auroit quitté, un Lion le tueroit; ce qui arriva, comme il l'avoit dit. Le Prophète trouva ensuite un autre homme, qui le frappa, selon sa demande, & le blessa: après quoi il se déguisa & se barbouilla le visage de poussière, & s'étant mis sur le passage du Roi, il lui cria, qu'étant dans la bataille, un homme lui avoit confié un prisonnier, à condition qu'il en répondroit sur sa vie, ou qu'il payeroit un talent, s'il le laissoit échapper; mais que dans l'embarras du combat, le prisonnier s'étoit sauvé. Sur quoi le Roi lui ré-pondit,

arriva l'an du Monde 3104. L'année suivante, Achab voulant faire un Jardin potager, demanda à Naboth de Jizrëhel, qu'il lui vendît sa Vigne, qui étoit à sa bienséance : mais Naboth aiant refusé ses offres [I], Achab fut fort chagrin de ce refus. Jézabel aiant su la cause de son déplaisir, envoya des Lettres, cachetées du Sceau du Roi, aux Anciens de Jizrëhel, pour leur ordonner d'accuser Naboth de blasphème contre Dieu & contre le Roi, & de le faire mourir; ce qui aiant été exécuté, Achab s'empara de la Vigne. Mais comme il s'en retournoit de Jizrëhel à Samarie, le Prophète Elie vint à sa rencontre, & lui dénonça de la part de Dieu les plus terribles malheurs sur lui & sur sa famille, & que lui & Jezabel sa femme périroient tous deux de mort violente, accompagnée d'infamie. Achab, effrayé de cette Sentence, donna quelques marques de repentir [K]; sur quoi Dieu déclara à son Prophète, qu'il n'exécuteroit pas cet Arrêt pendant la vie d'Achab lui-même, mais pendant celle de son fils (g). Deux ans après, Achab sollicita Josaphat Roi de Juda, de se liguer avec lui contre Benhadad Roi de Syrie. Josaphat y consentit, mais il souhaita que l'on consultât Dieu sur le succès de l'entreprise. Quatre cens Prophètes, assemblés par Achab [L], lui promirent une heureuse réussite. Cependant Josaphat l'aiant fortement pressé de consulter un Prophète de l'Eternel, il se détermina avec

(g) Ch. XXI.

pondit, qu'il avoit lui-même prononcé sa Sentence. Alors le Prophète se découvrit, & lui dit, que puisqu'il avoit laissé aller un homme que Dieu avoit dévoué à l'Interdit, sa vie & celle de son Peuple payeroient pour celle de Benhadad & des Syriens. Cette histoire a fourni une difficulté, qu'il faut éclaircir. C'est qu'il semble bien cruel, qu'un homme périsse d'une mort violente, pour avoir refusé de frapper le Prophète. Nous répondons, que le terme que nos Versions ont traduit par *tuer* (*un Lion te tuera*) est le même que celui qui dans le vs. précédent est rendu par *frapper* (*Frappe-moi, je te prie*); ce qui signifie également *blesser*, & *tuer*. La Vulgate & Mr. Le Clerc l'ont traduit *percutiet*, (*percutiet te Leo*); & ce Savant remarque, qu'en adoptant même le sens le plus rigoureux, celui de *tuer*, on ne trouvera pas qu'il y ait eu de la disproportion entre le châtiment & la faute, si l'on fait réfléxion que c'étoit un Prophète, ou un des Fils des Prophètes, qui commanda au nom de l'Eternel de le frapper. Car quoiqu'il paroisse contraire à l'humanité & au bon ordre, de blesser quelqu'un; celui à qui l'ordre s'adressoit, auroit dû faire réfléxion, que lui étant donné par un Prophète, Dieu le dispensoit des Loix ordinaires par quelque raison particulière, & qu'ainsi il pouvoit obéir sans manquer à son devoir. Car de qui un Prophète pouvoit-il attendre de l'obéïssance, si ce n'est d'un autre Prophète? Et si l'esprit de desobéïssance s'étoit répandu parmi le peuple, c'en étoit fait de la Religion Judaïque. Joseph (30), & d'autres Ecrivains (31), disent que le Prophète qui demanda à l'autre de le frapper, étoit Michée, dont il est parlé dans la suite. La blessure de ce Prophète étoit un signe de ce qui devoit arriver à Achab : c'est-là une de ces actions prophétiques, destinées à représenter sans le secours des paroles (32). Le Prophète se déguisa d'abord, pour qu'Achab répondit avec une entière liberté, parce qu'il vouloit tirer l'arrêt de sa condamnation de sa propre bouche. Dans ce dessein il inventa, comme Nathan, une espèce de Parabole; & pour donner plus de vraisemblance à la chose, il se fit blesser, & voulut en être lui-même le sujet. Mais, dira-t-on peut-être, importoit-il si fort, qu'Achab se condamnât lui-même, pour que le Prophète s'y prît d'une si étrange manière, jusques à se faire blesser, afin que le Roi ne le reconnût point? On peut répondre, que cela n'étoit pas à la vérité nécessaire par rapport à Achab lui-même; mais qu'il étoit très avantageux pour tout le Peuple Israélite, d'être bien instruit que c'étoit justement que Dieu punissoit Achab, & que toutes les Alliances avec les Nations Idolâtres, toujours ennemies des Juifs, étoient défendues. Mr. Le Clerc remarque, qu'il paroit par cette histoire, que tout déguisement n'est pas défendu; mais seulement ceux qui sont inutiles ou nuisibles, soit pour le présent, soit dans la suite. Toute cette histoire fut imaginée par le Prophète, mais avec toute la vraisemblance possible; il montroit ses plaies, comme s'il les avoit reçues réellement de quelqu'un qui lui eût donné un prisonnier en garde. *Ex hac etiam historia liquere potest non omnes fictiones esse damnandas, sed eas tantum, quæ sunt aut inutiles, aut noxiæ, vel quo tempore proferuntur, vel postea. Est enim hæc historia ficta a Propheta, & ita ficta, ut nihil similius vero fingi posset; cum vulneratum sese ostenderet quasi ab eo, qui captivum fidei ejus commiserat.* A l'égard de la colère de Dieu contre Achab, parce qu'il avoit épargné Benhadad, *qui avoit été dévoué à l'Interdit*, il n'est pas certain que le Prophète qui lui avoit promis la victoire, lui eût ordonné d'exterminer entièrement les Syriens; mais, comme ils n'étoient pas de ces Nations que Dieu avoit condamnées à une totale destruction, il semble raisonnable de supposer qu'Achab avoit reçu quelque commandement particulier dans cette occasion. Quoi qu'il en soit, s'il n'eut pas d'ordre particulier & exprès, ainsi que le remarque Mr. Le Clerc, il pouvoit aisément conclurre de l'opinion régnante dans ce tems-là, & de l'usage des Rois Hébreux, de quelle manière il devoit en agir avec un Prince fier, ambitieux, cruel, idolâtre, & ennemi du vrai Dieu. Quoique le procédé d'Achab parût en apparence un acte de clémence, il n'étoit pourtant rien moins que tel, puisque l'on ne doit pas en avoir pour ces ravageurs de Provinces, ennemis communs du Genre-humain, que l'indulgence encourage à faire de nouvelles entreprises, comme on le vit en Benhadad. Dieu avoit accordé la victoire à Achab, il avoit livré un méchant Prince entre ses mains, afin qu'il le punît, & non pour qu'il le traitât avec tant d'humanité. Outre qu'il ne

(30) *Antiq.* L. VIII. 68.

(31) Voy. *Sanct. a Lande* & *Calmet*.

(32) *Calmet* & *Grotius*.

paroit pas qu'Achab fût d'ailleurs un Prince si humain, puisqu'il avoit souffert que Jézabel sa femme fit tuer un si grand nombre de Prophètes. Il est donc vraisemblable, qu'il épargna Benhadad par quelque motif particulier, moins conforme à la Loi de Moïse, & dont son panchant à l'Idolatrie fut le principe. Le judicieux Commentateur, cité ci-dessus, observe, que si nous avions une connoissance exacte de toutes les circonstances de cette histoire, nous y trouverions dequoi éclaircir bien des articles, qui nous paroissent à présent obscurs, à cause de la narration de l'Historien, qui ne lui a pas permis de détailler toutes les particularités. *Si plenam haberemus harum rerum historiam, ex circumstantiis, in compendiaria narratione omissis, multa colligere possemus, quæ nunc nos fugiunt.* Remarque, dont on peut faire l'application à un grand nombre d'autres endroits de l'Ecriture Sainte, où nous trouvons des difficultés, qui naissent uniquement de l'ignorance où nous sommes de toutes les circonstances des faits dont il s'agit.

[I] *Naboth aiant refusé ses offres.*] Cet Israélite témoigna un grand éloignement à se défaire de sa Vigne : *A Dieu ne plaise*, dit-il à Achab, *que je te donne l'heritage de mes pères!* Il y avoit une Loi formelle, qui portoit, *que la terre ne devoit point absolument être vendue* (33). Cette Loi subsistoit encore chez les Israélites dans toute sa vigueur : malgré la corruption générale, il y avoit encore quelques gens de bien, tels que Naboth, qui observoient scrupuleusement les Loix de la Nation. Il ne se trouvoit pas dans le besoin, qui étoit le seul cas où il fût permis de se défaire de son héritage : *Si ton frère est appauvri, & vend quelque chose de ce qu'il possède* &c. (34). Naboth prévoyoit que si sa Vigne étoit une fois vendue au Roi, & convertie en Jardin, il ne pourroit jamais la recouvrer, pas même au tems du Jubilé, qu'on n'observoit pas exactement sous un régne aussi déréglé que l'étoit celui d'Achab. S. Ambroise (35) donne de grands éloges à l'attachement jaloux, que Naboth témoigna pour les Loix de son Pays, & pour l'honneur de ses Aieux. Il crut que ce seroit imprimer une tache à sa mémoire, & violer le respect dû à ses Ancêtres, que d'aliéner l'héritage qu'ils lui avoient transmis. Il se persuada qu'un homme de bien ne doit pas balancer entre le devoir & l'intérêt, & il aima mieux risquer sa vie en conservant son honneur, que de se procurer quelque avantage accompagné d'infamie : *Maluit periculum cum honestate, quam utilitatem cum opprobrio* (36).

[K] *Donna quelques marques de repentir.*] Les Interprètes sont partagés sur la nature de la repentance d'Achab; si elle étoit sincère, ou non. Le P. Calmet a rapporté avec beaucoup de clarté les argumens qu'on allègue de part & d'autre sur ce sujet. Il est évident par le vs. 29, que Dieu, touché de l'humiliation de ce Prince, révoqua, du moins en partie, la Sentence prononcée contre lui, & résolut de faire tomber le châtiment dénoncé, non sur sa personne, mais sur son fils & sur sa postérité. Cette considération n'a pourtant pas empêché d'illustres Ecrivains de regarder le repentir d'Achab comme hypocrite (37). Ils supposent que la seule crainte du châtiment engagea ce Prince à revêtir l'extérieur de la pénitence; & que quoique Dieu pénètre au travers de ces dehors, il voulut bien, pour faire voir combien la vraie repentance lui est agréable, en récompenser jusqu'à un certain point, même les apparences. On ajoute, qu'Achab ne montra pas la sincérité de son repentir par des fruits convenables : il ne détruisit point les Idoles, ne renonça point à ses Superstitions, ne réprima point Jézabel, ne restitua point la Vigne de Naboth; en un mot, il ne se purgea point par une conduite vertueuse, de la flétrissante imputation d'*être vendu à faire le mal*. Grotius, Le Clerc & Calmet croyent que cette repentance fut sincère dans le tems même qu'il la fit paroitre, mais qu'elle fut imparfaite & passagère. Quoi qu'il en soit, elle lui sauva une partie du châtiment dénoncé. Il paroit que ç'a été le sentiment de Tertullien (38), & de S. Chrysostome (39).

[L] *Quatre-cens Prophètes assemblés par Achab.*] Mr. Le Clerc nous dit, qu'ils prétendoient être des Prophètes du vrai Dieu : *Qui se veri Dei Prophetas profitebantur.* Par où il paroit, dit-il, qu'Elie se trompoit, quand il disoit, qu'il étoit le seul Prophète demeuré de reste; puisqu'il n'est pas vraisemblable, que depuis ce tems-là il s'en fût élevé un si grand nombre; mais ils pouvoient s'être tenus cachés par la crainte de Jézabel. Grotius croit qu'ils étoient Idolâtres, & qu'ils prophétisoient au nom du Dieu des Amor-

(33) Lévit. XXV. 23.

(34) Vs. 25.

(35) L. III. Offic. c.

(36) Voy. Calmet in locum.

(37) S. Gregor. *Hom.* I. X *in Ezech.* Lyran. Cajetan. Hugo Cardin. Theodoret & Procope.

(38) L. IV. *adverf. Marcion.* c. 10.

(39) *Epist. ad Theodor. laps.*

avec beaucoup de répugnance à faire venir Michée fils de Jimla [*M*], qui d'abord lui promit un succès favorable; mais Achab l'aiant sommé de dire la vérité, il lui répondit, *qu'il avoit vu tout Israel épars sur les montagnes, comme un troupeau de Brebis qui n'a point de Pasteur*, & que Dieu avoit permis à un Esprit de mensonge d'entrer dans les Prophètes de Baal [*N*]. Achab, indigné de la hardiesse avec laquelle Michée lui parloit, donna ordre qu'on le mît en prison, & qu'on l'y traitât avec rigueur, jusqu'à ce qu'il fût retourné en paix. Les deux Rois se rendirent à Ramoth de Galaad, & Achab pria Josaphat de combattre avec ses habits ordinaires; mais il se déguisa lui-même, parce qu'il savoit que le Roi de Syrie avoit commandé à ses Soldats de ne combattre que contre le Roi d'Israel: ce qui fit que Josaphat fut attaqué par les Syriens, qui ne le quittérent que lorsqu'ils s'apperçurent de leur méprise. Mais un homme aiant tiré une fléche au hazard, blessa Achab, qui mourut sur le soir. On le transporta à Samarie, où il fut enterré. Son chariot & ses armes furent lavés au Vivier de Samarie, & les Chiens léchérent son sang, selon la prédiction du Prophète (*b*). Cela arriva l'an du Monde 3107, avant J. C. 893, avant l'Ere Vulgaire 897.

(*b*) Ch. 22.

Amorréens: *Idololatras, qui nomine Dei Amorræorum vaticinabantur*: ce qu'il confirme par la demande de Josaphat, qui souhaita qu'on appellât *un Prophète de l'Eternel*, par opposition aux autres. Le P. Calmet remarque, que c'étoient selon les apparences *les Prophètes des Bocages*, qui ne s'étoient pas rendus sur le Mont Carmel avec ceux de Bahal (40).

(40) 1 Rois XVIII. 19. & 22.

[*M*] *Ce Prince se détermina avec beaucoup de répugnance à faire venir Michée fils de Jimla.*] Il haïssoit ce Prophète, parce qu'il ne prophétisoit jamais que du mal, quand il étoit question de lui. Sa haine étoit souverainement déraisonnable, puisque le Prophète n'annonçoit que ce que Dieu avoit déterminé, soit bien, soit mal. Mais tel est assez généralement le caractère des Tyrans, qu'ils n'aiment point à entendre la vérité, à moins qu'elle ne soit conforme à leurs inclinations & à leurs intérêts. *Sed eo ingenio sunt Tyranni, qui verum audire non possunt, nisi cum eorum utilitatibus congruat* (41). C'est ainsi qu'Agamemnon, dans Homère, reproche à Calchas, qu'il *étoit un Prophète de malheur, dont la bouche ne lui donna jamais une réponse favorable* (42).

(41) Clericus Comment. in 1 Reg. c. XXII. 8.

(42) Iliad. L. I. v. 106.

Μάντι κακῶν, οὔ πώποτέ μοι τὸ κρήγυον εἶπας.

C'étoit une coutume assez généralement répandue, de n'entreprendre aucune affaire importante, avant que d'avoir consulté les Devins; les Rois aiant toujours une troupe de faux Prophètes à leur dévotion, qui par leur ordre promettoient toujours un succès favorable, pour inspirer aux soldats plus de courage & de résolution. Tels étoient les Haruspices & les Augures des Grecs & des Romains, dont les réponses ou répandoient la terreur dans les esprits, ou les remplissoient d'esperance. Quinte-Curce dit finement, que „ rien n'est si puissant que la Superstition, pour tenir en bride une populace. Quelque inconstante & furieuse qu'elle soit, quand elle a une fois l'esprit frappé d'une vaine image de Religion, elle obéit bien mieux à des Devins, qu'à ses Chefs." *Nulla res efficacius multitudinem regit, quam superstitio: alioquin impotens, sæva, mutabilis; ubi vana religione capta est, melius Vatibus, quam Ducibus suis paret* (43). Et c'est ce dont l'Historien donne un exemple dans la suite.

(43) L. IV. c. 10. apud Cleric. ubi supra.

[*N*] *Que Dieu avoit permis à un Esprit de mensonge d'entrer dans les Prophètes de Baal.*] Mr. Le Clerc dit, que pour prévenir les fâcheuses conséquences que l'on pourroit tirer de cette histoire, il faut d'abord faire cette réflexion: c'est que le discours de Michée ne doit pas se prendre à la rigueur, & dans un sens absolument littéral: qu'il ne s'agit que d'une Vision symbolique, dans laquelle Dieu lui avoit fait voir, comment un si grand nombre de Prophètes prophétisoient faussement, parce qu'ils étoient animés, non de l'Esprit de Vérité, mais par une basse flatterie. Ainsi l'on ne doit pas plus presser les circonstances de cette Vision, que l'on fait celles d'une Parabole, dans laquelle on ne fait attention qu'au but de celui qui parle. Deux raisons principales appuient cette explication. La prémière est, que Dieu est représenté, réglant & dirigeant ce qui regardoit le Peuple Juif, non de la manière qu'il le fait réellement, mais à la manière des hommes, & selon l'usage ordinaire des Rois de la Terre. On voit Dieu assis sur son Trône, environné des bons & des mauvais Anges, qu'il consulte sur les moyens d'inspirer à Achab le dessein d'aller à Ramoth de Galaad. On propose divers expédiens, que Dieu desapprouve. Enfin un Esprit mensonger se présente, & offre son secours. On l'accepte, parce que c'étoit le moyen le plus sûr de faire réussir le dessein projetté. Pour peu qu'on ait de justes idées de la Providence, il n'y a personne qui s'imagine, que Dieu gouverne le Monde de cette manière. La seconde raison qui prouve, que ce n'étoit là qu'une Vision symbolique, est prise de la nature même de la chose. La Véracité & la Sainteté de Dieu ne permettent pas qu'il envoie dans les Prophètes un Esprit de mensonge auquel ils ne puissent résister: puisqu'il s'ensuivroit de-là, que Dieu lui-même seroit l'Auteur du mensonge, & que les hommes ne seroient en aucune façon criminels, ni blâmables; & si les Prophètes, dont il s'agit, n'étoient pas en état de distinguer entre l'inspiration Divine & celle du Démon, ils n'étoient nullement coupables. Ajoutez à cela, que si l'on suppose qu'il soit jamais arrivé que les Prophètes du vrai Dieu, parlant sincèrement & se croyant divinement inspirés, ont cependant été séduits par l'Esprit de mensonge; cela ne pouvoit qu'affoiblir l'autorité de la Prophétie, & la décréditer, tant dans l'esprit des Prophètes eux-mêmes, desormais hors d'état de distinguer une véritable inspiration d'avec une fausse, que dans l'esprit du Peuple, convaincu par expérience que les vrais Prophètes, aussi-bien que les Imposteurs, pouvoient se tromper dans leurs prédictions, & se croire inspirés, tandis qu'ils ne l'étoient réellement point. Quiconque, dit Mr. Le Clerc, pésera ces raisons, & d'autres que l'on pourroit alléguer, ne pourra s'empêcher de conclurre, que cette Vision n'est nullement un récit de ce qui s'étoit passé réellement dans le Ciel. *Qui hæc, aliaque quæ omittimus apud se expendent, facile, nisi fallor, intelligent hanc visionem pro re verè apud Deum gesta non esse habendam.* Le P. Calmet panche pour le même sentiment que Mr. Le Clerc, & il remarque que Dieu, dans ses révélations au Genre-humain, s'accommode à notre portée, & souvent même à nos préjugés. Les Juifs se représentoient Dieu dans le Ciel, tel qu'un Roi dans son Royaume; les bons & les mauvais Esprits, comme les exécuteurs & les instrumens de ses desseins, les uns à sa droite & les autres à sa gauche; & comme les Princes de la Terre n'entreprennent guères rien qui soit de conséquence, sans l'avis de leur Conseil, Dieu est représenté délibérant de la même manière sur le sujet d'Achab. Tout cela, sans doute, ne doit pas se prendre au pied de la lettre, dit le savant Commentateur; nous savons que Dieu n'a que faire ni d'avis, ni de secours étrangers, pour entreprendre ni pour exécuter ses volontés. *Qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son Conseiller?* (44). On sait aussi, que les mauvais Anges ne se trouvent pas devant le Seigneur, & à la gauche de son Trône dans le Ciel; l'Ecriture de l'Ancien & du Nouveau Testament nous apprend, *qu'ils sont tombés du Ciel, & detenus dans des chaînes d'obscurité* (45). Cependant Job nous représente les mauvais Anges devant le Seigneur, à peu près comme fait ici Michée, ce qui nous doit persuader, que telle étoit l'idée & la manière de le concevoir, non seulement parmi les Hébreux, mais aussi parmi les autres Peuples, qui n'étoient point plongés dans l'Idolatrie. Pour ce qui est de la nature de l'Esprit de mensonge qui entra dans les Prophètes, Mr. Le Clerc croit, que ces quatre cens Prophètes étoient *des Prophètes de l'Eternel*, ou du moins des Disciples des vrais Prophètes; mais qui n'étoient point inspirés dans cette occasion, parce qu'ils étoient venus dans le dessein de flatter Achab. Cette disposition d'esprit où ils étoient, de dire faux pour plaire à ce Prince, les rendant indignes des influences de l'Esprit de Dieu, Dieu permit à un Esprit malin de les tromper, quoiqu'il leur eût été facile de distinguer ses inspirations de celles de Dieu. Ils furent donc coupables à deux égards: de s'être laissés aller à une lâche & basse adulation, & de s'être livrés avec trop de précipitation aux suggestions d'un Esprit malin. Il faut remarquer aussi, que les termes n'emportent pas un commandement direct ou une approbation, mais une simple permission; c'est-à-dire, que Dieu n'empêcha point l'Esprit malin de séduire les Prophètes. Ainsi, autant que toutes ces circonstances contribuoient à avancer l'accomplissement des desseins de Dieu, aussi peu y avoit-il d'approbation du mal de sa part. C'est ainsi que Jésus-Christ disoit à Judas (46): *Ce que tu fais, fais-le bientôt*: quoique le Sauveur fût bien éloigné de lui commander, ou d'approuver ce qu'il avoit dessein de faire. C'est ainsi encore que Dieu disoit à Esaïe (47): *Engraisse le cœur de ce peuple, & rends ses oreilles pesantes, & bouche ses yeux*: paroles, qui n'étoient qu'une prophétie de ce qui devoit arriver. Le passage, que nos Versions traduisent, *l'Eternel a mis un Esprit mensonger en la bouche de tous ces Prophètes, qui sont à toi*, Mr. Le Clerc le traduit de cette manière (48): *Nunc autem Jehova* PASSUS EST *esse Spiritum mendacii in ore istorum omnium Prophetarum*: „ Dieu „ A PERMIS qu'un Esprit de mensonge soit dans la bouche de tous ces Prophètes:" & il prouve par divers passages de l'Ecriture, & particulièrement par Genèse XX. 6. Exod. XII. 23. & Pseaume XVI. 10. que le terme Hébreu נתן (*Nathan*) signifie très souvent *permettre* qu'une chose arrive ou se fasse. Rabbi Salomon dit, que cet Esprit de mensonge étoit l'Ame de Naboth, qui étoit venue pour se venger d'Achab (49).

(44) Rom. XI. 34.

(45) Esaïe XL. 12. Luc. X. 18. Jude vs. 6. Apoc. XII. 9.

(46) Jean XIII. 27.

(47) Ch. VI. 10.

(48) 1 Rois XXII. 23.

(49) Voy. Grotius & Calmet in locum.

(*a*) Cave Hist. Lit.

ACHAÏE (PRETRES D') (*a*) sont ceux qu'on dit avoir été présens au Martyre de l'Apôtre S. An-

p. 16 Edit. London.

Jearius *Bibl. Script. Eccles.* T. I. p. 8 Ed. Jenæ 1711.

(*b*) Ad D. 30 Novembris.

(*c*) *De Scrip. Eccles.* T. I. p. 1078. & suiv.

André en l'an 59, & qui en dressèrent des Actes, adressés à toutes les Eglise du Monde. Cette Pièce se trouve en Latin dans Lipoman & Surius, *Histoire des Saints* (*b*). Divers savans Ecrivains de l'Eglise Romaine, tels que Bellarmin (*c*) & le Père Labbe (*d*), reçoivent ces Actes comme légitimes; Baronius paroit douter de leur autorité (*e*); & Tillemont (*f*) & du Pin (*g*) les rejettent absolument. Un Auteur Allemand (*h*) a rassemblé avec soin les raisons des deux partis. Enfin un Ecrivain postérieur (*i*) a entrepris de prouver la vérité de ces Actes; mais l'on verra dans les Remarques, comment il y a réussi [*A*].

(*d*) T. I. *Diss.* p. 4. & in *App.* p. 677.

(*e*) *Ad Ann.* 44. Sect. 42. & ad Ann. 69. Sect. 14.

(*f*) *Mem. Eccles.* T. I. p. 1078. & suiv. (*g*) *Bibl.* T. I. p. 18. (*h*) Christoph. Hendreich in *Pandect. Brandeb.* (*i*) Nat. Alexander *Hist. Eccl.* Sæc. I. c. 10. art. 8.

[*A*] *L'on verra dans les Remarques, comment il y a réussi.*] Il se fonde principalement sur l'autorité des Pères; cependant il ne cite aucune autorité antérieure à la fin du VIII. Siécle. Il produit Ethère Evêque en Espagne en 789, Remi d'Auxerre en 880, Pierre Damien en 1057, Lanfranc de Cantorbéri en 1070, S. Bernard en 1115, Yves de Chartres en 1092, qui ne peuvent être des Témoins compétens de la vérité d'un fait arrivé sept cens, ou mille ans, avant qu'ils fussent nés. Il allègue, que l'Eglise Romaine lit ces Actes dans l'Office de S. André: mais cela se peut très bien, sans que pour cela la Pièce soit autentique; puisqu'il y a plusieurs Pièces fabuleuses & fausses, insérées dans les Bréviaires Romains les plus corrects (1). Il est certain que les Anciens avoient des Actes de S. André, mais qui avoient été fort corrompus par les Manichéens, comme cela paroit par S. Augustin (2), Philastre (3) & le Pape Innocent IV (4); & Gélase les met au rang des Apocryphes (5). Eusébe lui-même (6) nous apprend que les Hérétiques avoient forgé divers Livres sous le nom des Apôtres, comme les Evangiles de Pierre, de Thomas & de Mathias, & les Actes d'André, de Jean & des autres Apôtres: ὡς Ἀνδρέου καὶ Ἰωάννου καὶ τῶν ἄλλων Ἀποστόλων Πράξεις. Il ajoute, qu'aucun Successeur legitime des Apôtres n'a fait mention de ces Livres-là dans ses Ouvrages. Outre que la manière dont ils sont écrits, est fort éloignée de la simplicité des Apôtres; & les sentimens sont si ouvertement contraires à la Doctrine de l'Eglise, qu'on ne peut douter qu'ils n'aient été composés par des Hérétiques. Epiphane nous dit aussi (7), *qu'une des Heresies des Encratites étoit, de mettre dans le Canon de l'Ecriture, les Actes d'André, de Jean, de Thomas, & d'autres Ecrits Apocryphes.* κεχρημένοι δὲ γραφαῖς πρωτοτύπως ταῖς λεγομέναις Ἀνδρέου καὶ Ἰωάννου Πράξεσι, καὶ Θωμᾶ, καὶ ἀποκρύφοις τισί. Mais les Actes d'André étoient différens de ceux que nous avons aujourd'hui, qui paroissoient être l'Ouvrage de quelque Moine ou de quelque autre Auteur du moyen Age. Il s'y trouve plusieurs choses, qui ne conviennent en aucune manière au Siécle des Apôtres. Le tour du titre même est nouveau & singulier: *Ab universis Ecclesiis, quæ sunt in Oriente & Occidente, & Meridiano, & Septentrione.* C'est-à-dire: *De toutes les Eglises d'Orient & d'Occident, du Septentrion & du Midi.* Outre qu'il est peu croyable que S. André, en parlant au Proconsul, se soit servi de ces antithèses recherchées: *L'Arbre de Transgression, & l'Arbre du Paradis: La Terre immaculée dont le premier Homme a été formé, & la Vierge immaculée dont Christ est né homme parfait;* ou qu'il ait avancé tant de choses affectées & absurdes sur le sujet de la Croix. Peut-on raisonnablement supposer, que toute une Province se soit assemblée pour tuer Egée, & pour tirer un Apôtre de prison? On ne peut guères concevoir aussi, que l'Apôtre ait parlé à un Proconsul séant sur son Tribunal, en termes si peu mesurés, que de l'avoir appellé, *Fils de la Mort, Tison d'Enfer,* (*Filium mortis & stipulam æternis paratam incendiis*), & qu'il ait osé lui reprocher son impudence: ce sont-là des traits incompatibles avec la douceur de l'Apôtre. Je n'insisterai point sur les étranges circonstances qui accompagnérent, dit-on, son crucifiement. Je remarquerai seulement, que le Mystère de la Trinité se trouve expliqué dans cette Pièce d'une manière, qui donne juste sujet de soupçonner qu'elle a été forgée après le Concile de Nicée.

(1) Cave *Hist. Lit.* p. 18. Ed. Colon. Allobrog. 1720.

(2) *Lib. de Fide contra Manich.*

(3) *De Hæres.* N. 40.

(4) *Ep. ad Exuperant.*

(5) *In Conc. Rom.*

(6) *Hist. Eccl.* L. III. ch. 25.

(7) *Adv. Hæreses* T. I. L. II. p. 400. Edit. Colon. 1682.

L'Auteur paroit aussi être dans le sentiment des Grecs modernes au sujet du S. Esprit, qu'il dit procéder du Père, & demeurer dans le Fils: question à laquelle on ne pensa que plusieurs Siècles après les Apôtres. Il est vrai que Baronius dit, que cet article du S. Esprit ne se trouve point en divers anciens MSS. Mais qui sait, comme le remarque Mr. Du Pin (8), s'il n'a pas plutôt été effacé dans quelques-uns, qu'ajouté dans d'autres? Il ajoute ensuite, avec sa candeur ordinaire, que cette Pièce doit être regardée du moins comme douteuse, *dont on ne peut point se servir*, comme dit S. Jérôme, *pour prouver quelque Dogme de Foi.* En un mot, nous trouvons que le Docteur Cave, convaincu par ces raisons, rejette toute cette Piéce, comme le fruit d'une fraude pieuse, & la production absurde de quelque Moine zélé. *Tota horum Actorum compages piam fraudem & ineptum Monachorum ingenium & zelum manifestè sapit* (9).

[☞ J'ajouterai ici quelques Remarques, qui mettront au fait de la Pièce dont il s'agit. Il y a proprement deux Pièces, auxquelles on donne le nom d'*Actes de S. André*; l'une ancienne, qui est universellement rejettée; & l'autre qui n'est que la même retouchée, & que quelques Catholiques défendent. Celle qui est ancienne, se trouve en Grec dans la Bibliothèque d'Oxford. Sandius, qui l'avoit lue, dit (10), „ que c'est la même chose que le Livre intitulé, LA PASSION *de S. André écrite par les Prêtres d'Achaïe*; & qu'au reste, ce n'est qu'un tissu de fables ridicules, dans lequel il n'a rien trouvé qui sente le Manichéisme, si ce n'est dans les Articles sur lesquels les Manichéens convenoient avec les Montanistes." L'accusation qu'on intente aux Manichéens, d'avoir corrompu ces Actes de S. André, paroit mal fondée. Philastre (11) & Turibe (12) le disent; cependant cela n'est point prouvé. Ces Actes ne valoient rien dans leur origine, & les Manichéens n'ont fait que les recevoir, parce qu'ils favorisoient leurs Erreurs sur le Mariage. Ce sont les Catholiques, qui ont pris de ces faux Actes ce qui les accommodoit; & ils en ont composé de nouveaux, en insérant dans l'Histoire de l'Apôtre des mensonges manifestes, pour autoriser leurs nouvelles Pratiques. Tel est, par exemple, ce TEMPLE que *S. André bâtit* A LA MERE DE DIEU (13). Cela n'étoit pas certainement dans les anciens Actes approuvés par les Manichéens: ils ne connoissoient point de *Mère de Dieu*, & détestoient la coutume d'élever des Temples aux Saints (14). Je finirai cette Remarque en observant, que c'est un motif assez singulier, que celui qui a fait prendre au P. Noel Alexandre la défense de ces Actes. Il avoue assez naturellement, qu'il ne s'y intéresse que parce qu'on y trouve un passage qui établit la Présence réelle du Corps & du Sang de Jésus-Christ dans le Sacrement de l'Eucharistie. „ Il y a, dit-il, des Critiques Hétérodoxes, qui tâchent de nous enlever ce Monument de l'Antiquité, parce qu'il dépose évidemment en faveur de la Présence réelle du Corps de J. Christ dans l'Eucharistie; mais nous ne souffrirons jamais que les ennemis de la Vérité nous fassent cette injure (15)." N'est-ce pas là une des preuves les plus décisives de la nouveauté de ces Actes? *Cela est bien net pour le premier Siècle*, ainsi que dit Mr. de Tillemont, par rapport à ce qu'on y trouve sur l'Article de la Trinité (16). ADD. DU TRAD.]

(8) *Bibl.* T. I. p. 18.

(9) Cave *ubi sup.*

(10) Sand. *Nucl. Hist. Eccl.* p. 15.

(11) Philastr. *Hæres.* 87. *de Apocryphis.*

(12) *Ep. ad Idac. & Cepon.*

(13) Nicetas *Paneg. S. Andreæ*, apud Combef *Auctuarium Noviss. Bibl. PP.* Part. I. p. 371.

(14) De Beausobre *Hist. Crit. du Manich.* T. I. Part. II. L. II. ch. 1.

(15) Nat. Alexander Sæc. I. p. 109. 110.

(16) De Beausobre *ubi supra.*

ACHAN [*A*], fils de Carmi de la Tribu de Juda, se trouva à la prise de Jéricho [*B*]. Il cacha

[*A*] *Achan.*] Achan étoit *fils de Carmi, fils de Zabdi, fils de Zara*, comme nous l'apprend l'Histoire Sainte (1). Juda eut deux fils de Thamar, Pharez & Zara; Zara fut père de Zabdi, & Zabdi père de Carmi, dont Achan étoit fils: ne voilà que cinq Chefs de famille, pour remplir l'espace de deux-cens soixante-cinq ans; ensorte qu'il est évident, qu'aucun d'eux ne peut avoir eu des enfans avant l'age de cinquante ou de cinquante-cinq ans. Cet Achan est nommé dans les Chroniques (2) *Achar*, par allusion certainement à son action, car il est appellé עכר עכר (*Achar Ocher*), *celui qui trouble Israel*; & l'on trouve la même allusion, quoiqu'exprimée plus obscurément, dans le vers. 25. du ch. VII. de Josué, où le mot d'*Achar* signifie *Trouble* (3).

(1) Josué VII. 1.

(2) 1 Chron. II. 7.

(3) Voy. Le Clerc *in locum.*

[*B*] *Se trouva à la prise de Jéricho.*] Dieu ordonna d'une manière particulière aux Israélites de traiter cette Ville avec la dernière rigueur. Il commanda *qu'on mit la Ville & tout ce qui s'y trouveroit à l'Interdit* (4); c'est-à-dire, qu'elle devoit être absolument détruite, sans aucun ménagement. Il y avoit parmi les Juifs divers ordres d'Interdits, ou de Dévouemens de cette nature. Quelquefois tous les habitans d'une Ville, & tout le bétail, étoient exterminés; d'autres fois, on épargnoit les femmes & les enfans; & souvent, le peuple & les plus riches dépouilles étoient épargnés. En un mot, l'étendue & la manière de ce Dévouement, ou de l'interdit, dépendoit entièrement de la volonté de celui qui avoit le droit de dévouer. Les Cananéens, qui étoient les ennemis de Dieu, furent tous condamnés à périr (5): Dieu commanda qu'ils fussent tous exterminés, & passés au fil de l'épée, & défendit de faire aucune alliance avec eux. Nous ne voyons pourtant point qu'ils aient tous été traités avec la même rigueur que Jericho, puisque l'on conserva leurs Villes & leurs dépouilles. Et quoique Moïse eût dévoué à l'Interdit les Villes de Sihon Roi de Hesbon, le bétail & le butin furent pourtant conservés pour les Conquérans (6). Mais par rapport à Jéricho, la sévérité fut poussée aussi loin qu'elle pouvoit aller: *Tout ce qui étoit en la Ville, depuis l'homme jusqu'à la femme, depuis l'enfant jusqu'à l'homme ancien, même jusqu'au bœuf, & au menu bétail, & à l'âne, fut mis au tranchant de l'épée* (7): *seulement ils mirent* L'ARGENT *&* L'OR, *& les vaisseaux d'airain & de fer, au Trésor de la Maison de l'Eternel* (8). L'Interdit fut même perpétué sur cette Ville; car l'Ecriture nous apprend que Josué fit, contre celui qui entreprendroit de rebâtir Jéricho, cette imprécation: *Maudit soit de par l'Eternel, celui*

(4) Josué VI. 7.

(5) Deut. VII. 2.

(6) Deut. II. 11.

(7) Josué VI. 21.

(8) VI. 24.

cha quelque portion du butin, contre le commandement exprés de Dieu: crime qui eut des suites très fu-

(9) VI. 26.

(10) Zonaræ *Annal.* L. IX. p. 409.

(11) Strabo L. XIII. p. 414. Edit. Casauboni 1587.

(12) Isocrates in *Panegyr.*

(13) Diodore L. XI. Pausanias *in Phocic.* ch. 35.

(14) 1 Rois XVI. 34.

celui qui relévera Jéricho; il la fondera sur son prémier-né, & posera ses portes sur son puis-né (9). On trouve dans l'ancienne Histoire, divers exemples de pareilles imprécations, contre ceux qui rebâtiroient des Villes ennemies, dont la puissance avoit donné de la jalousie, ou dont on détestoit la violence & la perfidie. Les Romains firent un Decret solennel, rempli des plus fortes exécrations (10), contre ceux qui rebâtiroient Carthage, qui avoit été leur Rivale pour l'Empire, & dont la situation avantageuse ne pouvoit que leur inspirer les plus vives allarmes, si jamais elle étoit rebâtie. Agamemnon prononça aussi de pareilles exécrations contre ceux qui rebâtiroient Troye, & Crœsus contre ceux qui rebâtiroient Sidène; *& c'étoit-là une ancienne coutume*, dit Strabon (11). Εἶτα καὶ καταρωμένου τοῦ Ἀγαμέμνονος κατὰ παλαιὸν ἔθος, καθάπερ καὶ ὁ Κροῖσος ἐξελὼν τὴν Σιδήνην εἰς ἣν ὁ τύραννος Γλαυκίας κατέφυγε ἀρὰς ἔθετο κατὰ τῶν τειχιόντων πάλιν τὸν τόπον. Les Ioniens dévouérent à la plus sévére vengeance ceux qui entreprendroient de rebâtir les Temples que les Perses avoient détruits; afin que leurs ruïnes fussent dans tous les âges un éternel monument de l'impiété des Barbares, & du peu de confiance que l'on pouvoit avoir en ceux qui avoient porté l'audace jusqu'à faire la guerre aux Dieux mêmes (12). Les Grecs défendirent aussi de relever les Temples que les Perses avoient brulés, & ordonnérent de les laisser toujours ensevelis sous leurs ruïnes, comme des monumens publics de la haine qu'il y avoit entre les deux Nations (13).

Les imprécations de Josué eurent leur effet. Sous le régne d'Achab, Hiel de Béthel entreprit de rebâtir Jéricho (14); mais il perdit Abiram son fils ainé, lorsqu'il en jetta les fondemens; & Ségub son plus jeune fils, quand il éleva les portes. Dans quelques Exemplaires des Septante, l'histoire de Hiel est insérée dans le verset 26. du Chap. VI. de Josué; mais les noms sont altérés: *Et Ozan* (ou Azozan) *de Béthel aiant fait cela* (rebâti Jéricho), *il perdit Abiron son fils ainé, quand il posa les fondemens; & son plus jeune fils qui lui restoit, quand il dressa les portes.* Καὶ οὕτως ἐποίησεν Ὀζὰν ὁ ἐκ Βαιθὴλ· ἐν τῷ Ἀβιρὼν τῷ πρωτοτόκῳ αὐτοῦ ἐθεμελίωσεν αὐτήν, καὶ ἐν τῷ ἐλαχίστῳ διασωθέντι ἐπέστησε τὰς πύλας αὐτῆς. * Ce qui est une traduction très défectueuse du passage du Livre des Rois, où ce fait est rapporté.

* Voyez les Variantes de ce Passage dans l'Edition des Septante, de L. Bos. R. D. T.

(15) Juges I. 16.

(16) Juges III. 13.

(17) 2 Sam. X. 4. 5.

(18) Doubdan *Voyage de la Terre Sainte*, ch. 37.

(19) Joseph. *de Bello Judaic.* L. IV. c. 27.

Il ne paroit pourtant point que Jéricho ait été entiérement abandonnée, jusqu'au tems de Hiel; on voit par plusieurs endroits de l'Ecriture, qu'il y avoit des habitans avant ce tems-là. Les Ecrivains qui supposent que la Ville des Palmiers étoit la même que Jéricho, doivent nécessairement supposer aussi qu'elle subsistoit peu après le tems de Josué, puisque vers les commencemens des Juges, les Enfans de Jéthro Kénien sortirent de la Ville des Palmiers, pour chercher un établissement plus avantageux (15). Eglon Roi de Moab prit la Ville des Palmiers sur les Israélites (16). Et les Ambassadeurs de David, aiant été maltraités par le Roi des Ammonites, qui leur avoit fait raser la moitié de la barbe & fendre leurs vêtemens par le milieu, demeurérent à Jéricho jusqu'à ce que leur barbe fût revenue (17). Il y avoit donc alors une Ville de Jéricho, mais qui étoit probablement près des ruïnes de l'ancienne Ville de ce nom (18). C'est ce que confirme Joseph, qui dit qu'il y avoit de son tems, auprès de Jéricho, une Fontaine très abondante, dont les eaux arrosoient le pays voisin: Παρὰ μὲν τὴν Ἱεριχοῦντα, ἔστι πηγὴ δαψιλής, καὶ πρὸς ἀρδείας λιπαρωτάτη, κατὰ τὴν παλαιὰν ἀναβλύζουσα πόλιν, ἣν Ἰησοῦς πρώτην εἷλε δορίκτητον (19). Il est évident, par la maniére dont cet Auteur parle de l'ancienne Jéricho, près de laquelle il dit qu'étoit cette Source, qu'il la distingue de la nouvelle Ville, qui étoit située au milieu de la Campagne.

L'ancienne Ville ne fut jamais rebâtie jusqu'au tems de Hiel; & quoique la vengeance céleste eût visiblement éclaté contre celui qui avoit entrepris de la rétablir, nous ne voyons pas que personne se soit fait un scrupule d'y aller demeurer, lorsqu'elle fut une fois rebâtie. Les Prophètes Elie & Elisée y séjournérent quelque tems; notre Sauveur lui-même l'honora de sa présence; & dans les tems postérieurs de la République des Juifs, c'étoit une Place importante. A présent Jéricho est entiérement abandonnée, n'y aiant guéres que trente ou quarante méchantes cabanes, qui servent de retraite à de pauvres Turcs. La Campagne de Jéricho, si fameuse chez les Anciens pour sa beauté & sa fertilité, est à présent inculte, & ne produit que quelques arbres, & quelques fruits sauvages (20).

(20) Calmet *Comment. sur Josué ch. VI.*

(21) *Le Christianisme aussi ancien que le Monde*, p. 271. 272. en Anglois.

(22) Jackson *Remarks on a Book entit. the Christianity &c.* p. 45 & suiv.

Il ne sera pas inutile d'examiner, à l'occasion de la destruction de Jéricho, quelques Objections que l'on a faites contre le traitement rigoureux fait aux Cananéens. Un Auteur de ce tems (21) déclame fortement contre les *Juifs, attaquans* (par l'ordre de Dieu, dont on ne parle point ici) *une Nation libre & indépendante.... & sous prétexte qu'elle étoit Idolâtre, exterminant non seulement les hommes & les femmes, mais aussi les enfans incapables d'Idolatrie.* Il représente cette conduite, *comme n'aiant jamais eu de pareille en fait d'injustice & de cruauté; & il défie les Théologiens de montrer qu'elle n'est pas contraire à la Loi de la Nature.* Sur quoi un Auteur judicieux a remarqué (22), que quoiqu'un Prince Temporel n'ait pas le droit de punir & de faire mourir ses Sujets, uniquement parce qu'ils sont Idolâtres; le Roi Spirituel & invisible posséde ce droit incontestablement. L'Idolatrie est une rebellion formelle & directe contre Dieu, qui peut, selon toutes les Loix de la Justice & de l'Equité, detruire une Nation coupable de cette impiété, & incorrigible. Et dans ce cas-là, il est parfaitement égal, selon la Raison & l'Equité naturelle, que Dieu extermine les Nations (dont les iniquités sont *à leur comble* & crient vengeance) par *le Feu*, par *l'Eau*, par *la Peste*, *la Famine*, ou par l'Epée d'un autre Peuple, suscité par lui-même & chargé directement de la commission d'exécuter ses Arrêts. L'Auteur du *Christianisme aussi ancien que le Monde* allégue trois raisons, pour éluder la force de cette réponse à ses Objections.

I. Contre ce que les Juifs se disoient chargés immédiatement de la part de Dieu lui-même, de la commission d'exterminer les Cananéens, il allégue, *qu'aucun homme ne peut être aussi sûr d'avoir reçu un pareil ordre de Dieu, qu'il est sûr par les lumiéres naturelles, que l'Etre Souverain lui a défendu une action de cette nature.* On répond à cela, qu'il est absurde de dire, que Dieu ne puisse par sa puissance infinie, donner une aussi pleine certitude de sa volonté, lorsqu'il veut la révéler, que celle qui nait des raisons les plus convaincantes que la lumiére naturelle fournit. Or s'il peut donner une telle certitude, il s'ensuit que la vie des hommes dépendant en propriété de Dieu, pour en disposer comme il le trouve à propos, selon que la Raison le dicte à chacun; la même Raison doit dicter, que lorsque Dieu commande d'ôter la vie à quelqu'un, cet ordre n'est pas plus contraire à la Loi de la Nature, ou à la Révélation, qui défendent aux hommes de se tuer les uns les autres sans cause, (ce qui seul doit porter le nom de *meurtre*) que ne l'est l'ordre du Magistrat Civil, lorsqu'il fait exécuter à mort un Criminel coupable des plus grands crimes contre les Loix du Pays. On ne peut supposer raisonnablement, que Dieu ordonne à un Homme ou à un Corps de Nation, par voie de révélation, de détruire un autre Homme, ou un autre Corps de Nation, *sans cause*. Mais de supposer, qu'il ne peut donner de certitude qu'un pareil ordre vient de lui, c'est ce qui est souverainement déraisonnable & absurde. On peut même défier l'Auteur de l'Objection, de produire quelque raison, qui justifie la conduite d'un Juge Temporel, lorsqu'il fait exécuter des coupables à mort, que cette même raison ne justifie aussi clairement & aussi fortement la Providence Divine, lorsqu'elle ordonne par une révélation expresse d'exterminer des hommes coupables de la violation des Loix de Dieu. Il est donc contraire à la Raison, de ravir à l'Etre infini un droit que l'on accorde aux hommes. A l'égard des Enfans qui souffrent avec leurs parens Idolâtres, il faut en revenir à la sage & bonne dispensation de Dieu, qui fait qu'il vaut mieux pour eux de mourir, quoiqu'innocens, que de vivre plus longtems.

II. On objecte, *que Dieu a mille moyens de punir de mort les Nations coupables, sans commander aux hommes de faire des choses qu'il leur a défendues par la Loi Naturelle.... Si Dieu se proposoit d'inspirer, par ce qu'il fait, de la terreur aux autres, n'agiroit il pas d'une maniére si signalée & si surnaturelle, que tout le monde y reconnût son doigt?* On répond à cela, que Dieu a voulu faire servir ce qu'il exécuta par les Juifs, à leur faire connoitre sa haine pour l'*Idolatrie*; & qu'en les employant à la punir dans une autre Nation, il a eu dessein de leur inspirer plus efficacement, & à leur postérité, de l'éloignement pour ce crime, par un châtiment aussi mémorable que miraculeux, infligé par leur moyen aux ennemis de la vraie Religion, & aux adorateurs des faux Dieux. Ainsi la raison de la destruction des Cananéens est claire, & l'exécution de l'Arrêt par les armes des Hébreux alloit au but auquel Dieu le destinoit. Et plus les Juifs avoient de panchant à l'Idolatrie, ce dont on fait le sujet d'une autre Objection, plus la voie que Dieu employoit en les faisant servir d'instrumens pour punir l'Idolatrie, étoit propre à corriger ce malheureux panchant; puisqu'ils voyoient d'un côté la vengeance divine tomber par leur ministére sur les Idolâtres; & que d'un autre côté Dieu leur déclaroit en même tems, qu'il ne se vengeroit pas moins sévérement d'eux & de leurs enfans, s'il leur arrivoit d'abandonner le culte du vrai Dieu, & de se livrer au culte des Idoles.

III. Le troisiéme Argument, que l'Auteur du *Christianisme, &c.* (23) produit pour appuier son Objection, est: *Si les Israëlites eurent une commission Divine d'exterminer les Cananéens, ceux-ci auroient dû en être instruits, pour ne pas résister à des gens qui agissoient par les ordres du Ciel: sans cela, il y auroit eu deux droits opposés en même tems; chez les Israëlites, le droit de detruire les Cananéens; & chez les Cananéens, le droit que la Loi Naturelle donne, de défendre leurs vies.* On répond (24), que cet argument est précisément le même que celui-ci: „ Si Dieu se proposoit „ de détruire quelqu'un par un Jugement immédiat, soit „ par l'eau, soit par le feu, ou par la peste, &c. Il doit „ le lui faire connoitre, pour qu'il ne résiste point, en „ travaillant à échapper au feu, à l'eau, ou en prenant „ des remédes contre la peste: *autrement il y auroit en même tems deux droits opposés*; en Dieu, le droit d'ôter la „ vie à l'homme (qui est sa créature) quand & de quelle „ maniére il lui plait; & en l'homme, le droit que la Loi „ Naturelle lui donne, d'employer tous les moyens légitimes qu'il a en main, pour conserver sa vie." Le cas est le même; & il est déraisonnable de presser la raison prise de ces deux droits opposés, que l'on voit journellement dans

(23) P. 274. 275.

(24) Jackson *ubi supra* p. 52.

funestes pour les Israëlites [C]; car Josué aiant envoyé trois mille hommes contre la Ville de Haï; ils furent battus & mis en fuite. Dans cette cruelle circonstance, Josué se prosterna en terre devant l'Eternel, & le supplia dans les termes les plus touchans, de vouloir avoir pitié de son Peuple. Dieu instruisit d'abord Josué du sujet du malheur qui étoit arrivé, qui étoit, *qu'ils avoient pris de l'Interdit*, & il lui ordonna de *sanctifier le Peuple*. Josué convoqua tout le Peuple, & Achan fut saisi d'entre toutes les Tribus, par la direction de Dieu [D]: il confessa qu'il avoit détourné [E] un riche vêtement de Babylone [F], deux cens Sicles d'argent, & un lingot d'or du poids de cinquante Sicles, & qu'il les avoit cachés en terre dans sa tente. Aiant ainsi fait un aveu public de son crime, Josué or-don-

dans les pensées & dans les actions des hommes. N'ai-je pas le droit de penser pour moi-même, & d'agir conformément au jugement que je porte? Et un autre n'a-t-il pas le même droit de penser pour lui-même, & d'agir d'une manière opposée, en suivant aussi le jugement qu'il porte?

[C] *Crime qui eut des suites très funestes pour les Israëlites.*] L'Ecriture nous dit, *que les Enfans d'Israel commirent forfait en l'Interdit*, parce qu'Achan en avoit pris; & *que la colère de l'Eternel s'enflamma contre eux* (25). Il est naturel de demander, comment il peut être dit, que les Israëlites *commirent forfait*, puisqu'Achan seul étoit coupable? Et comment *la colère de Dieu* pût être justement allumée contre tout Israel, puisqu'il n'y avoit qu'un seul homme qui eût péché? On répond, I. Qu'il est ordinaire dans le style de l'Ecriture, aussi-bien que dans le langage vulgaire, d'attribuer à tout un Corps, ce qui ne regarde qu'un seul de ses membres, ou un petit nombre d'entre eux. C'est ainsi que S. Matthieu (26) nous dit, que les Disciples murmurérent contre Marie-Magdelaine, de ce qu'elle avoit répandu le précieux oignement sur la tête de Jésus; quoiqu'il n'y eût que Judas à qui cela déplut. Et le même Evangéliste applique aux deux Brigands, qui furent crucifiés avec le Sauveur, ce qui ne regardoit que l'un d'entre eux (27). L'on trouve le même tour d'expression dans les Auteurs Profanes les plus exacts, comme l'a remarqué Donat sur Térence (28).

(25) Josué VII. 1.

(26) Ch. XXVI. 8. comparé avec Jean XII. 4. & Marc XIV. 4.

(27) Ch. XXVII. 44.

(28) Hecyra Act. II. Scen. 1.

II. Le crime d'Achan étoit considéré comme celui de tout le Peuple, tant que le Peuple permettoit qu'il demeurât impuni. Il est vrai que les Chefs & le Peuple l'ignorérent d'abord; & par conséquent, qu'il ne pouvoit leur être imputé, comme s'ils avoient négligé de le punir. Mais Dieu voulut leur faire sentir combien il étoit dangereux de violer ses ordres, par la manière sévère dont il punit tout le Corps de la Nation, d'un crime dont Achan seul étoit coupable. Et il n'y a aucune injustice dans cette conduite; parce que les châtimens extérieurs, dont il nous visite, sont en général plutôt des effets de sa Miséricorde, que de sa Justice: ce sont des moyens, par lesquels il exerce notre patience, ranime notre zèle pour son service, & réveille notre attention sur notre conduite. Cette réfléxion est justifiée par les heureux effets, que le malheur d'un petit nombre de personnes produisit sur Josué, sur les Anciens, & sur tout le Peuple. Et c'est ce qui dévoile les avantages, que les gens de bien retirent des calamités publiques (29).

(29) Calmet *in locum*.

Le judicieux Mr. Le Clerc remarque, qu'il y a de l'apparence que plusieurs personnes eurent connoissance du crime d'Achan, ou qu'on avoit négligé de prendre des précautions pour empêcher la violation de l'ordre de Dieu. Ce fut quelque chose de pareil, qui alluma sa colère contre les Israëlites; car quoiqu'ils fussent coupables d'autres crimes, qui les rendoient dignes de sa vengeance, il faut pourtant supposer qu'il eut particuliérement en vue ce crime-ci, dans le châtiment qu'il leur infligea (30).

(30) *Comment. in* Jos. VII. 1.

[D] *Achan fut saisi d'entre toutes les Tribus, par la direction de Dieu.*] S. Jérôme croit que cela se fit en jettant le Sort; & il rend ces paroles de nos Versions, *il arrivera que la Tribu que le Seigneur aura saisie*, par celles-ci, *quamcunque Tribum sors invenerit*, (*celle des Tribus, sur laquelle tombera le Sort.*) Joseph représente la chose de la même manière, *κατὰ φυλὰς ἐκλήρου*, *ils jettérent les Sorts par Tribus* (31).

(31) Joseph, *Antiq.* L. V. ch. 1.

Il est évident, qu'il n'est point parlé de Sorts dans l'Original; & Mr. Le Clerc ne croit pas l'on s'en servit dans cette occasion; mais qu'Eléazar, revêtu de ses habits pontificaux, se tint debout, & prononça ce que Dieu lui inspira. Les Rabbins disent, que l'on fit passer chaque Tribu devant l'Arche, & que la Tribu coupable se trouva arrêtée, sans pouvoir avancer. D'autres soutiennent, que chaque Tribu passa devant le Souverain-Sacrificateur, revêtu de l'Ephod, & qu'il parut que c'étoit la Tribu de Juda qui étoit coupable, parce que la pierre précieuse, sur laquelle étoit gravé le nom de cette Tribu, perdit à l'instant son éclat (32).

(32) *Voy.* Vatable, Masius, Drusius, Bonfrerius.

Mais il est plus vraisemblable, que l'on suivit dans cette occasion la méthode la plus ordinaire: on jetta le Sort pour découvrir prémiérement la Tribu, ensuite la Famille, après cela la Maison, & enfin la Personne particuliére. On suivit cette même voie dans l'élection de Saül pour Roi (33), & dans le cas de Jonathan, lorsque contre l'ordre exprès de son père, il eut goûté du miel (34). Le Pays de Canaan fut partagé au Peuple par le Sort (35). Et le Bouc Azazel étoit choisi de la même manière (36).

(33) 1 Sam. X. 20. 21.

(34) 1 Sam. XIV. 41. 42.

(35) 1 Chr. XXIV. 5-9. & suiv.

(36) Lévit. XVI. 8.

On trouve fort communément l'usage du Sort dans l'Ecriture: il paroît même autorisé pour des choses qui regardent la Religion, & Dieu semble l'avoir approuvé en plusieurs occasions. Ce fut lui qui dirigea le Sort pour découvrir Achan & Jonathan, dans les occasions dont on a parlé. Et cette même voie réussit heureusement aux Mariniers qui se trouvérent en danger de faire naufrage à cause de Jonas (37). Les Apôtres suivirent aussi cette voie, lorsqu'il fut question de remplir la place de Judas (38). Enfin Salomon dit, qu'*on jette le Sort au giron, mais que tout ce qui en doit arriver est de par l'Eternel* (39). Et, *que le Sort fait cesser les procès, & fait partage entre les puissans* (40).

(37) Jonas I. 7.

(38) Act. I. 26.

(39) Prov. XVI. 33.

(40) Prov. XVIII. 18.

Cependant, comme le remarque le P. Calmet (41), ni ces exemples, ni ces autorités ne peuvent justifier absolument l'usage du Sort. Et il n'y a que le commandement exprès de Dieu, & une autorité supérieure à toutes les Loix humaines, qui puisse justifier la conduite de Josué pour la découverte d'Achan, & celle de Saül par rapport à Jonathan. Comme Dieu n'a jamais promis d'une manière absolue de découvrir par cette voie les crimes cachés, on ne peut jamais en faire usage à cette fin, sans le tenter d'une manière très présomptueuse, à moins que d'avoir un ordre formel de sa part. L'usage du Sort est encore moins convenable dans les Elections, tant Civiles qu'Ecclésiastiques. Il est vrai que nous avons deux exemples de cet ordre, l'un dans l'Election du prémier Roi d'Israel, & l'autre dans celle d'un Apôtre pour succéder à Judas; mais cela se fit par la direction de Dieu lui-même. Ce fut un Prophète qui présida à la prémière; & les Apôtres qui firent la seconde. Outre que les Apôtres n'en vinrent là qu'après avoir employé tous les moyens que la prudence leur put suggérer, en choisissant deux hommes d'un mérite reconnu, & après avoir demandé à Dieu par leurs prières, de vouloir les diriger. *Nobis ab Apostolis sors ducta designat, quia ubi ex fide integra & oratione præmissa sors ducitur, ea, quæ Dei voluntas continet in occulto, sors hominibus declarat in manifesto* (42). Les Loix de l'ancienne Eglise interdisoient fort sévérement l'usage du Sort dans l'Election des Evêques: *Sortis usum in electionibus perpetua damnatione prohibemus*, dit le Pape Honorius. Et il est certain, que ce ne pourroit qu'être une source de confusion, de confier au hazard, une chose aussi importante que le choix de ceux qui doivent être revêtus de ce Caractère, sur-tout y aiant assez d'autres voies pour examiner s'ils ont les qualités requises, ou non. A l'égard de l'exemple des Mariniers qui réussirent, en jettant le Sort, à découvrir Jonas, on ne peut point en conclurre que Dieu approuvât leur action: il paroit qu'ils n'agirent que par un pur principe de superstition; & il est incontestable, que le succès extérieur d'une action n'en prouve point la bonté intrinséque. Concluons. Le partage de la Terre de Canaan par le Sort, se fit ainsi par l'ordre de Dieu; ainsi nous ne pouvons douter qu'il ne se soit fait équitablement; & les Théologiens reconnoissent, que l'usage du Sort est légitime dans de pareilles occasions.

(41) *Comm. sur Josué*, ch. VII. 14.

(42) Origenes *Homil.* 23. *in Josuam.*

[E] *Il confessa qu'il avoit détourné.*] Aussi-tôt que le Sort fut tombé sur Achan, Josué l'exhorta, de la manière la plus douce & la plus tendre, à confesser son crime. *Mon fils*, lui dit-il, *donne, je te prie, gloire à l'Eternel le Dieu d'Israel, & lui fai confession* &c. L'honnêteté avec laquelle il traite Achan, quoiqu'il le connût pour l'auteur de toute la confusion & de l'angoisse où ils étoient, est le caractère d'un cœur noble & généreux. Grotius (43) observe sur ce passage, que l'on peut en tirer une preuve que les Israëlites croyoient l'Immortalité de l'Ame. Car il n'y a pas d'apparence, qu'il ait pu y avoir d'autre considération qui ait fait avouer à Achan un crime, qui l'exposoit nécessairement à être puni de mort. Et les Juifs croyent que Dieu pardonnera de pareils crimes, quand les coupables en font l'aveu & souffrent la mort. *Videtur hinc recte colligi spes aliqua de animorum permansione post mortem. Qua enim alia spe adductus hic homo est, ut crimen capitale fateretur? Est autem sententia Judæorum, confessione & morte, criminum talium veniam a Deo impetrari.*

(43) *In locum.*

[F] *Un .. vêtement de Babylone.*] Il y a dans l'Hébreu אדרת שנער, *un vêtement de Scinhar.* Aquila dit *στολὴν Βαβυλωνικὴν*, *un habillement long de Babylone.* Symmaque, *ἔνδυμα Σενναὰρ*, *vêtement de Sennar.* Les Septante, *ψιλὴν ποικίλην*, *un vêtement bigarré*, ou *de diverses couleurs.* Babylone étoit située dans la plaine de Scinhar, ainsi que portent nos Versions (44). Nous trouvons *Σινάρ τῆς Βαβυλωνίας*, dans *Histiée de Milet*; *Singara*, dans Ptolomée & dans Pline; & *Singarana*, dans Sextus Rufus. Les vêtemens de Babylone étoient célèbres parmi les Anciens. L'Ecriture distingue quelquefois ceux qu'elle nomme *Adoret*, par l'épithète de *velus*; ce qui pourroit faire croire qu'ils ressembloient aux Tapis de Turquie, dont la fabrique est fort ancienne, & vient originairement d'Orient. Moïse compare Esaü à un *Adoret*, ou *vêtement de poil* (45). Et Zacharie (46) dit, que les Prophètes à venir *ne seront plus vêtus d'une manteline velue pour tromper.* Il paroit par d'autres passages, que cette espèce d'habillement étoit quelquefois très magnifique, & que les Princes en portoient. C'est ainsi que le Roi de Ninive *se dépouilla de sa robe* ou de son *Adoret*, & se couvrit d'un sac, à la prédication de Jonas (47). Joseph dit, que le vêtement qu'A-chan

(44) Gen. XI. 2.

(45) Genèse XXV. 25.

(46) Ch. XIII. 4.

(47) Jonas III. 6.

donna qu'on se saisît de lui & de ses enfans [*G*], & qu'on les menât dans la Vallée d'Achor, où il fut lapidé & réduit en cendres [*H*], & l'on dressa un grand monceau de pierres sur lui [*I*]. Dès que cette expiation fut faite, Haï fut prise par stratagème, & douze mille des ennemis passés au fil de l'épée (*a*).

(*a*) Josué VII. VIII. & IX.

chan déroba, étoit *un habillement Royal, tout tissu d'or*, χλαμύδα βασίλειον ἐκ χρυσοῦ πᾶσαν ὑφασμένην (48).

Les Anciens conviennent tous, que ces habillemens Babyloniens étoient de diverses couleurs (49); mais quelques Ecrivains croyent qu'on les fabriquoit ainsi de différentes couleurs; d'autres, qu'on les brodoit; d'autres enfin, qu'ils étoient peints. Silius Italicus est du sentiment des prémiers:

Vestis spirantes referens sub tegmine vultus,
Quæ radio cælat Babylon (50).

Martial favorise la pensée de ceux qui sont pour la broderie:

Non ego prætulerim Babylonica picta superbe
Texta, Semiramia quæ variantur acu (51).

Pline paroit être de la dernière opinion: *Colores diversos picturæ intexere Babylon maxime celebravit & nomen imposuit* (52). Et Apulée (53) s'exprime de la même manière. La Vulgate nomme ce vêtement, *pallium coccineum* (*un manteau ou une robe d'écarlate;*) ce qui ne paroit guères conforme aux termes de l'Original.

[*G*] *Josué ordonna qu'on se saisît de lui & de ses enfans.*] L'Ecriture nous dit, que *Josué, & tout Israel avec lui, prirent Achan fils de Zara, & l'argent & la manteline & le lingot d'or, & ses fils & ses filles, & ses bœufs & ses ânes, & ses brebis & sa tente, & tout ce qui étoit à lui, & les menerent en la Vallée d'Achor ... Et tous les Israëlites les lapiderent, & les brulérent au feu après les avoir lapidés* (54). On peut expliquer ce passage de cette manière: que les fils & les filles d'Achan furent amenés, pour recevoir avec le reste du Peuple les exhortations que Josué leur fit, d'éviter un attentat pareil à celui pour lequel Achan venoit d'être puni, & non dans le dessein de les faire mourir avec leur pére. Ceux qui adoptent ce sens, entendent ces paroles qui suivent, *il les lapidérent*, d'Achan & de son Bêtail (55). Mais il est probable que ses enfans eurent part à son crime, & par conséquent aussi au chatiment. Car ç'auroit été sans cela un exemple révoltant, dans un Jugement aussi solennel que celui-ci, d'avoir enveloppé les fils & les filles d'Achan dans la même punition, s'ils avoient été innocens. Et il est hors de doute que la Loi de Moïse avoit décidé le contraire d'une manière formelle: *On ne fera point mourir les péres pour les enfans, & on ne fera point aussi mourir les enfans pour les pères, mais on fera mourir un chacun pour son peché* (56). Les Talmudistes assurent que les enfans d'Achan furent complices de son crime, parce qu'il lui étoit impossible du cacher dans sa tente ce qu'il avoit dérobé, sans qu'ils en eussent connoissance. Mais S. Augustin (57) & plusieurs autres célebres Interprètes (58) croyent, que quoique les enfans fussent innocens du crime de leur père, il n'y avoit pourtant point d'injustice à les faire mourir; parce que Dieu, qui est le Souverain Juge de toutes les créatures, & qui suit dans toute sa conduite les régles éternelles & immuables de la Justice & de la Vérité, est toujours en droit de reprendre la vie, qu'il ne nous a donnée que pour autant de tems qu'il le juge à propos, sans s'être astreint à tel ou à tel moment. Outre qu'il étoit absolument nécessaire de faire un exemple dans les commencemens, pour tenir le Peuple en respect, & pour lui inspirer une entière & parfaite soumission aux ordres de Dieu.

[*H*] *Il fut lapidé & réduit en cendres.*] Il fut d'abord lapidé, pour adoucir la rigueur du supplice, qui auroit été certainement plus rude, s'il avoit été brulé vif. Il est bien vrai que les Rabbins disent, que la manière de bruler les Criminels étoit celle-ci: On les enterroit jusqu'au cou, on les étrangloit, & ensuite on leur versoit du plomb fondu dans la bouche (59). Ils disent aussi, qu'Achan fut brulé comme Sacrilége; & lapidé, parce qu'il avoit violé le Sabbat, en dérobant & en cachant son vol ce jour-là (60). Il est vrai que la violation du Sabbat fut punie dans le Desert par le supplice de la Lapidation (61), & le Sacrilège par celui du feu. Mais ce sont-là des subtilités mal placées. Le cas d'Achan étoit tout particulier; & il est très probable que Dieu, sans avoir égard aux Loix ordinaires, ordonna à Josué d'infliger à ce coupable la peine qu'il subit.

[*I*] *On dressa un grand monceau de pierres sur lui.*] Joseph le nomme τάφον ἄτιμον, *un Monument* ou *Sepulcre d'infamie* (62). Quelques Commentateurs croyent que la Lapidation d'Achan, dont il a été parlé ci-dessus, ne fut autre chose que ce monceau de pierres, dont on couvrit ses cendres (63). Mais il y a bien plus d'apparence qu'il fut lapidé d'abord, ensuite brulé, & qu'enfin on éleva ce monceau de pierres sur ses cendres, pour marquer combien les Israëlites détestoient son crime. On en fit de même au Roi de Haï (64), & longtems après à Absalom, mort pendant sa rebellion contre David son père (65). Peut-être Achan fut-il attaché à un poteau, pour être brulé, & qu'il fut lapidé au même endroit; ensorte qu'il fut lapidé & brulé en même tems. C'est-là encore l'usage ordinaire parmi les Turcs (66). Quand un homme est condamné au feu, ils font un grand feu auprès du poteau auquel il est lié, du côté d'où vient le vent, tellement que le vent porte la flamme & la fumée directement vers le criminel; & en même tems tous ceux qui sont présens lui jettent des pierres, ensorte qu'il est brulé & lapidé en même tems.

(48) *Antiq.* L. V. ch. 1.
(49) Voy. Bonfrer. in *Jos.* VII. 21.
(50) Liv. XIV.
(51) Liv. VIII Epigr. 28. Vid. & eund. in *Apophoretis.*
(52) Liv. VIII. c. 48.
(53) *Florid.* L. I.
(54) Josué VII. 24. 25.
(55) Voy. Grotium in locum.
(56) Deut. XXIV. 16.
(57) *Quæst.* 8. in *Jos.* ap. Calmet in locum.
(58) Masius, A Lapide, Junius, Menoch. Bonfrer.
(59) Joh. Hottinger. *Jus Hebr.* Leg. 224.
(60) Munster. ex *Heb.* ap. Calmet in locum.
(61) Nomb. XV. 32-35.
(62) *Antiq.* L. V. ch. 1.
(63) Serar. Bonfrer.
(64) Josué VIII. 29.
(65) 2 Sam. XVIII. 17.
(66) Roger, *Terre Sainte* L. II. ch. 17. p. 326. *apud* Calmet in locum.

ACHARD [*A*], Evêque d'Avranches en Normandie, fleurissoit dans le douzième Siècle. Les Auteurs ne sont pas d'accord entre eux sur sa patrie [*B*]. Il fut Chanoine Regulier de l'Ordre de S. Augustin, & second Abbé de S. Victor à Paris. Il succéda à Gilduin en 1153 (*a*), & fut promu à l'Evêché d'Avranches en 1162 (*b*) [*C*]. Il fut fort dans la faveur de Henri II. Roi d'Angleterre, jusqu'à être Parrain d'Aliénor, fille de ce Prince, & ensuite femme d'Alphonse IX, Roi de Castille. Achard mourut le 29 de Mars 1172, & fut enterré dans l'Eglise de la Ste. Trinité de l'Abbaye de Luzerne dans le Diocèse d'Avranches. Voici son Epitaphe, que l'on y voit encore: *Hic jacet Achardus Episcopus, cujus charitate ditata est paupertas nostra.* „ Ci gît l'Evêque Achard, par la charité du„ quel notre pauvreté a été enrichie." C'étoit un homme distingué par son favoir & par sa piété. Il employa sa jeunesse à l'étude des Belles-Lettres & de la Philosophie, & il consacra la dernière partie de sa vie à une étude soutenue de la Théologie (*c*). Il composa divers Ouvrages, dont on trouvera le Catalogue dans les Remarques [*D*].

(*a*) Oudin Comm. de Scrip. Ecclesiæ Antiq. T. II. Col. 1285.
(*b*) Id. ibid. Col. 1329.
(*c*) Pits. de Scrip. Angl. ex Lelando & Bostono MSS. Authoribus.

[*A*] ACHARD.] Arnoul Wion, *in Ligno vitæ*, le nomme mal *Archard* (1). Le favant du Cange parle d'un Archard qui étoit Moine de Clairvaux, & qui fleurissoit en 1140 (2). Et le Docteur Cave (3) ne parle que du dernier, auquel il attribue deux Ouvrages, qu'on donne généralement au prémier.

[*B*] *Les Auteurs ne sont pas d'accord entre eux sur sa patrie.*] Vossius dit qu'il étoit *Bridlingtoniensis*, de Bridlington en Angleterre (4). Du Boulay (5) rapporte, qu'il étoit de Northumberland. Mais les Fréres de Ste. Marthe nous apprennent qu'il étoit Normand de naissance, d'une famille noble de la Comté de Domfront; & c'est ce qui peut avoir donné occasion de le croire Anglois, parce que la Normandie appartenoit dans ce tems-là au Roi d'Angleterre (6).

[*C*] *Il fut promu à l'Evêché d'Avranches en 1162.*] Il parvint à cette Dignité par la faveur de Henri II. Roi d'Angleterre; mais son élévation déplut à Louis Roi de France, qui le renvoya d'abord, & lui défendit de faire aucun acte de Jurisdiction dans l'Abbaye de S. Victor à Paris, comme il paroit par la Lettre suivante au Prieur & aux Fréres du Monastère. *Ludovicus, Dei gratia Francorum Rex, Priori & universis Fratribus sancti Victoris, salutem & dilectionem. Ecclesia ista & beneficio Prædecessorum nostrorum, & Ecclesiæ Parisiensis fundata est, unde & specialius eam diligimus. Vocatus est Abbas vester ad aliam Ecclesiam. Non volumus quod res Ecclesiæ, cujus cura ad nos specialiter spectat, in aliquo minorentur, sed crescant. Unde & regia authoritate vobis præcipimus, ut Abbas Achardus de cætero nullam alienandi vel accipiendi res Ecclesiæ istius habeat facultatem, neque ro præsente verbum aliquod de electione incipiatis. Valete* (7).

[*D*] *Il composa divers Ouvrages dont on trouvera le Catalogue dans les Remarques.*] *De Tentatione Christi*, dont on conserve le Manuscrit dans la Bibliothèque de S. Victor à Paris, qui commence ainsi: *Ductus est Jesus in desertum ut tentaretur à Diabolo* &c. *De Serio Lectionis Evangelicæ sufficit hucusque. In sermone præsenti, non oportet peregrinari, sed etiam tantillum* &c. Il composa un autre Ouvrage, *De Divisione Animæ & Spiritus*, qui est aussi en Manuscrit dans la Bibliothèque de S. Victor, & qui commence: *Substantia interior, quæ una cum corpore constituit hominem* &c. Il y en a aussi une Copie dans la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, *Cod.* 1558, & une autre dans la Bibliothèque du Collége de Bennet, *Cod.* 291. *num.* 9. avec ce titre: *Magistri Achardi Tractatus de Divisione Animæ & Spiritus.* Il y a dans la Bibliothèque de l'Abbaye de Clairvaux un Manuscrit intitulé, *Sermones Magistri Achardi* (8). Il a laissé aussi *la Vie de S. Geselin Munt*, que Mr. Bayle a omise (9). Cette Vie fut publiée à Douai en 1626 in-12. par Arnold Raisses; mais attribuée à Achard ou à Archard Moine de Clairvaux par du Cange (10), Cave (11) & Mr. du Pin (12), qui disent qu'il étoit Moine de Cîteaux, & Maitre des Novices dans l'Abbaye de Clairvaux, du tems de S. Bernard.

(1) Vossius de Hist. Lat. L. II. c. 52.
(2) Dans son Index Auctorum, à la tête de son Glossarium mediæ & infimæ Latinit. Col. 72.
(3) Cave Hist. Lit. Sæc. VIII.
(4) Ubi supra.
(5) Univers. Parisiens. in Catal. p. 725.
(6) In Gallia Christiana T. IV. p. 925 in Abbatibus S. Victoris Parisiensis.
(7) Oudin Comm. de Script. Eccles. T. II. Col. 1299.
(8) Id. ibid.
(9) Vossius de Hist. Lat. L. II. c. 52.
(10) Ubi supra.
(11) Ubi supra.
(12) Bibl. T. IX. p. p. 196.

ACHAYE.

ACHAYE, ou plutôt ACHAIE, fils du Roi Ethfin ou Ethuin, fut élevé fur le Trône d'Ecoffe [A] aprés la mort de Solvatius, l'an de J. C. 788 (a). Pendant qu'il n'étoit que particulier, il vivoit trés familiérement avec la Nobleffe; ce qui lui donna occafion de s'inftruire particuliérement de toutes les caufes de la haine & des animofités, qui régnoient depuis fort longtems parmi les Nobles; & craignant qu'à la fin elles n'excitaffent de nouveaux troubles, & n'enveloppaffent tout le Royaume dans une guerre Civile, il employa tous fes foins, dés qu'il fut fur le Trône, à rétablir l'union parmi la Nobleffe. Dans cette vue il l'affembla, & adoucit d'abord, & enfin étouffa entiérement leurs haines mutuelles (b) par fa générofité. Aprés avoir ainfi uni le cœur de fes Sujets, il s'employa à prévenir la guerre, qui étoit prête d'éclater entre l'Ecoffe & l'Irlande, à l'occafion de quelques Pirates Irlandois, qui aprés avoir infefté la Comté de Cantyr, avoient été entiérement défaits par les Hébridiens; ce qui avoit tellement irrité les Irlandois, qu'ils avoient réfolu d'en tirer vengeance. Achaie pour les appaifer leur envoya un Ambaffadeur, qui leur repréfenta les dangers de la guerre, & les avantages de la paix; & que le but de la guerre étant de faire enfin une bonne paix, ils pouvoient fe la procurer dés à préfent fans effufion de fang, les Ecoffois étant difpofés à entretenir la bonne intelligence qui fubfiftoit depuis longtems entre les deux Nations. Les Irlandois, fiers de leurs forces, ne voulurent pas fe rendre à ces raifons: ils répondirent, qu'ils n'entendroient à aucunes conditions de paix, qu'ils n'euffent tiré vengeance de l'injure qu'ils avoient reçue, ou que les Ecoffois ne leur euffent donné une fatisfaction convenable. Sur cela, l'Ambaffadeur fe retira. Il n'étoit pas encore arrivé en Ecoffe, qu'une prodigieufe Armée d'Irlandois fit defcente dans une Ile nommée Yla (c), qu'ils pillérent & ravagérent; mais en s'en retournant chez eux avec un butin confidérable, ils furent tous fubmergés. Achaie l'aiant appris, jugea qu'aprés avoir vu périr leurs gens par un coup de la Providence, ils lui demanderoient eux-mêmes la paix, qu'ils venoient de refufer avec tant de hauteur. Il ne fe trompa point: au bout de quelques jours, les Irlandois lui envoyérent une Ambaffade, pour reconnoitre leur faute, & pour le fupplier humblement de leur donner la paix. Le Roi leur accorda leur demande [B], au grand contentement de l'une & de l'autre Nation. Peu de tems aprés la conclufion de cette paix, Charlemagne envoya une Ambaffade à Achaie, pour le follieiter de s'allier étroitement avec lui contre les Anglois [C], dont les Pirates infeftoient fi fort la mer, que le Commerce en étoit interrompu (d). Comme cette Alliance étoit une affaire de la derniére conféquence pour tout le Royaume, le Roi convoqua un grand Confeil des Principaux de la Nation, pour prendre leurs avis. L'affaire fut vivement débattue dans cette Affemblée, les uns s'oppofant à l'Alliance, & les autres l'approuvant [D]. Enfin le plus grand nombre l'emporta pour conclurre le Traité. Le Roi

(a) Joh. Leslæus de Origine & Moribus Scotorum, p. 171.

(b) Boetius Scotor. Hift. L. X. fol. 184. verfo.

(c) La plus Méridionale de ces Iles qui font à l'Oueft de l'Ecoffe; elle abonde en froment & en bétail; il y a auffi de bonnes Mines de plomb.

(d) Leslæus ubi fupra.

[A] *Fut élevé fur le Trône d'Ecoffe.*] C'eft ainfi que Hollingshead traduit ces paroles de Boece: *Achaius ad Reipublicæ curam eft affumptus* (1). Lefley s'exprime en termes plus forts: *Achaius*, dit-il, *unus ex omnibus, & propter prudentiam, qua pollebat accerrima, & propter pietatem, qua excellebat fingulari, dignus eft judicatus, qui Scotiæ fceptra moderaretur* (2). C'eft-à-dire: „ Achaie, qui furpaffoit tous les autres en prudence & en piété, vertus qu'il poffédoit dans un degré éminent, fut feul trouvé digne de porter le Sceptre d'Ecoffe." Bel éloge pour ce Monarque! Il femble que l'on peut conclurre de ce récit de Bocce & de Lefley, que dans ce tems-là la Couronne d'Ecoffe n'étoit pas héréditaire, mais élective.

[B] *Le Roi leur accorda leur demande.*] Il fit auparavant une cenfure très févére aux Irlandois, reprochant à leurs Ambaffadeurs, qu'ils étoient un peuple opiniâtre, qui ne devenoient fages qu'à leurs dépens; qu'ils négligeoient fouvent leurs véritables interêts, & s'expofoient volontairement à de grands dangers; qu'ils étoient fots, paffionnés, & orgueilleux, dans le tems qu'ils devoient être modeftes & humbles. Il ajouta, que leur derniére défaite étoit un effet de la vengeance célefte, par lequel il paroiffoit que Dieu ne laiffoit point impunis ceux qui fans aucun fujet légitime faifoient la guerre à leurs voifins, dans le tems que ceux-ci leur demandoient la paix. Que malgré tout cela, il vouloit bien oublier les anciennes injures, & la derniére qu'ils lui avoient faite, & conclurre la paix avec eux, pour leur faire voir qu'il étoit un vrai Difciple de J. Chrift. Le Lecteur verra peut-être avec plaifir les propres paroles d'Achaie, telles que Boece les rapporte (3). *Ad hæc Achaius, Hibernicas gentem contumacem non nifi verberibus affectos fapere. Quod conducit, averfari frequentius, ultroque eligere incommoda, ineptire, furere, infultare, quum minime oporteret, refpondit. Vulnus, quo non hominum, fed æquiffima Dei ultione recenter effent afflicti, documento effe mortalibus, quàm fuperos reddas infenfos, nulla laceffitos injuria proximas fuppliciter petentes pacem impio bello laceffere. Verum injuriis & veteribus & recentibus pofthabitis, ut fe verum Chrifti cultorem, qui pacem adeo laudavit, extulit & commendavit, tanto opere oftenderet mortalibus Hibernoque populo (tametfi id parum merito) petitam pacem libenter concedere.*

[C] *Contre les Anglois.*] C'étoit la Nation qui s'étoit établie depuis peu de tems en Angleterre. Ils étoient Saxons d'origine, comme il paroit par ce morceau de la Harangue de l'Ambaffadeur de Charlemagne à Achaie: *Tentant plerique populi Galliam, eam impiis armis infeftantes, Saxones, Frifones, Normani, & omnium maxime Angli, qui Saxonici fanguinis viri nuper in Brittannia incolis exactis, aut fubactis, regnum adepti, & maria & terram rapinis piraticis, ac cruentis incurfibus fœdiffime adimplent* (4). C'eft-à-dire: „ Prefque toutes les Nations en veulent à la France, qu'ils attaquent d'une maniére injufte; tels font les Saxons, les Frifons, les Normands, & particuliérement les Anglois, qui font du fang Saxon, & qui ont depuis peu envahi la Bretagne, dont ils ont ou chaffé ou fubjugué les habitans. Ceux-ci infeftent la mer & la terre par leurs courfes & par leurs pirateries.

[D] *Les uns s'oppofant à l'Alliance, les autres l'approuvant.*] Boece nous rapporte deux beaux Difcours, comme prononcés dans cette occafion: mais il y a beaucoup d'apparence qu'il les a compofés lui-même, à l'imitation des anciens Hiftoriens. Cependant, comme il eft affez vraifemblable qu'ils contiennent, du moins en fubftance, ce qui fe dit dans le Confeil du Roi, je crois qu'on en verra ici avec plaifir l'abrégé. *Coleman* Gouverneur de Marr (*Colmanus Præfectus Marriæ*), homme célèbre pour fon intégrité, repréfenta au Roi, qu'il ne falloit pas tant avoir égard aux avantages préfens que cette Alliance pouvoit procurer, qu'aux maux dont elle pouvoit naturellement être la fource. „ Car quelles feront, dit-il, les fuites de cette Alliance avec les François, qui font fort éloignés de nous, contre les Anglois, qui font nos voifins, & dont l'amitié ne peut que nous être tres avantageufe? Nous aurons un ennemi à la porte & chez nous, & un Allié au-delà des mers, au gré duquel nous ferons obligés de faire la guerre à notre voifin: car il s'agit de combattre pour un étranger; ce fera pour fes intérêts que nous nous éloignerons de nos maifons, & que nous nous expoferons aux coups; ce fera pour fes intérêts que nous rifquerons la perte entiére du Royaume, celle de nos biens, & de notre vie même. L'Alliance de la France rendra à la vérité le nom Ecoffois fameux par tout le Monde: mais, à mon foible jugement, nous courons avec empreffement après un vain nom, après une gloire frivole, pour nous couvrir d'une infamie éternelle, en provoquant les Anglois, & en perdant une liberté que nos aieux ont acquife au prix de leur fang, & pour laquelle ils ont fi fouvent combattu contre les Bretons, les Romains, les Pictes, & enfin contre les Saxons eux-mêmes. Que peut-il y avoir de plus pernicieux pour un Peuple libre, que de fe foumettre volontairement à un joug étranger, & de faire dépendre entiérement fa fortune & fa liberté, que les animaux mêmes défendent jufqu'à la mort, du bonplaifir d'une Nation étrangére? Si les François manquent à leurs promeffes, fi au milieu de la guerre, que nous aurons commencée pour leurs intérêts, ils nous abandonnent, & font alliance avec nos ennemis; à quel Juge fupérieur aurons-nous recours? Quand cette Alliance avec la France fera jurée, nous aurons toujours à faire avec nos ennemis, & rarement avec nos Alliés. Pour ce qui eft du Commerce, nous ne recevrons pas de France, d'Efpagne, & de la Germanie, les marchandifes que nous fouhaitons; mais feulement celles que les Anglois voudront bien laiffer paffer. En tems de tempête, il n'y aura aucun Port qui puiffe fervir de retraite à nos vaiffeaux marchands; il faudra, ou qu'ils faffent naufrage, ou qu'ils deviennent la proie de l'ennemi." Telles furent les raifon de Coleman, auxquelles *Albian* (*Albianus*) Gouverneur des Hébrides (5) répondit de la maniére fuivante: „ Si les quatre Nations qui habitent l'Ile d'Albion (6), favoir les Anglois, les Ecoffois, les Pictes & les Bretons, pouvoient être étroitement & inviolablement unies, & fi l'on étoit fûr que les Anglois obfervaffent fidélement leurs promeffes & les Traités que l'on feroit avec eux, je ferois du fentiment de Coleman. Mais puifque les Ecoffois, les Pictes & les Bretons ont toujours été expofés aux trahifons & aux perfidies des Anglois, il faut choifir, ou d'être toujours les victimes de leurs trahifons, ou d'avoir des Alliés, par la puiffante affiftance defquels „ nous

(1) Boetius Hift. Scotor. L. X. fol. 184.

(2) Leslæus de Morib. & Reb. geft. Scot. p. 178.

(3) Ubi fup. fol. 185.

(4) Ap. Boet. ubi fupra fol. 185. verfo.

(5) Iles fituées à l'Oueft de l'Ecoffe.

(6) La Grande-Bretagne.

Roi envoya en France Guillaume son propre frère, avec Clément, Jean surnommé Scot, Raban & Alcuin, quatre des prémiers de la Nation [E], accompagnés de quatre mille hommes (e). Ils partirent avec les Ambassadeurs de Charlemagne, & étant arrivés en France, l'Alliance y fut conclue a des conditions très avantageuses pour les Ecossois [F]. Achaie, pour éterniser la mémoire d'une Alliance si solennelle, ajouta aux Armes d'Ecosse un double Champ, semé de Fleurs-de-Lis (f). Quelque tems après, il envoya un secours de dix mille hommes à Hungue Roi des Pictes, pour l'assister contre Adelstan Roi des West-Angles ou de Westsex, qui l'avoit attaqué injustement, & qui avoit ravagé une partie de ses Etats (g). Hungue, avec ce secours, remporta une victoire si complette sur les Saxons, qu'Achaie & lui jouïrent pendant le reste de leur régne d'une profonde paix (h). Achaie, après avoir régné trente-deux ans, mourut l'an 819 (i).

(e) Id. p. 175.

(f) Boetius ubi supra fol. 188. 189.

(g) Leslæus ubi sup. p. 176.

(h) Boetius ibid. p. 191.

(i) Id. ibid. Leslæus ubi sup. p. 178. Buchanan. Rer. Scot. Hist. L. V. p. 166.

„ nous soyons en état de résister à nos perfides voisins. „ Considérez leur bonne-foi, ou plutôt leurs trahisons ! „ Les Bretons invitent les Saxons à les secourir contre „ leurs ennemis, ils les reçoivent avec hospitalité, ils „ les comblent de présens, & ces perfides Alliés devien„ nent des ennemis ; au-lieu d'être des Libérateurs, ils „ tournent leurs armes contre ceux qu'ils étoient venus „ assister, & après en avoir tué un grand nombre, ils „ chassent les autres de leur pays, & s'en rendent les „ maîtres. Quel Traité a jamais été sacré pour cette Na„ tion, quand elle a eu intérêt de le rompre, ou qu'elle „ en a eu le pouvoir ? Et comment pouvons-nous espé„ rer qu'ils soient fidèles à notre égard, puisqu'ils ne le „ sont pas entre eux ? S'ils ne nous attaquent pas à pré„ sent, ce n'est ni à leur fidélité, ni à leur amour pour „ la Justice, ni au respect pour les Traités, qu'il faut „ l'attribuer, mais à leurs brouilleries & à leurs divisions „ domestiques. Qu'ils soient une fois tranquilles chez eux, „ & vous éprouverez bientôt par une funeste expérience, „ que foulant aux pieds tous les Traités, ils tourneront leurs „ armes contre nous. Je ne connois donc d'autre moyen de „ nous mettre à couvert de leurs trahisons, que l'Allian„ ce qu'on nous propose. Les Ambassadeurs François nous „ offrent ce que nous ne pouvions guères espérer. Le „ Monarque auquel obéissent la France, l'Espagne & la „ Germanie, recherche notre Alliance contre les An„ glois. Quel homme de bon-sens peut mépriser une pa„ reille offre ? Devons-nous, nous qui habitons une des „ extrémités de la Terre, rejetter une Alliance avec les „ François, qui nous y sollicitent d'eux-mêmes ? avec les „ François, qui par leur fidélité envers Dieu & envers „ les hommes, ont acquis l'Empire de l'Univers ? Cette „ Alliance, si nous y entrons de bonne grace, nous unira „ en même tems avec l'Espagne, avec la Germanie & avec „ toutes les autres Nations soumises à Charles ; ce qui „ nous mettra en état de faire notre Commerce avanta„ geusement & avec sureté (7)." Nous laissons au jugement du Lecteur, si les raisons d'Albian satisfont bien aux difficultés de Coleman, & sur-tout à celles qui étoient fondées sur l'éloignement de la France, & sur la facilité avec laquelle les Anglois pouvoient interrompre le Commerce des Ecossois. Nous n'ajouterons qu'une seule réfléxion sur ce sujet : Quel bonheur n'est-ce pas pour les Anglois & pour les Ecossois (du moins pour les prémiers) d'être à présent réunis sous les Loix d'un même Souverain! puisque cette union prévient les guerres, qui causérent autrefois tant de ravages parmi eux.

(7) Boetius ubi sup. fol. 188. 187.

[E] *Quatre des prémiers de la Nation.*] Mézéray ne parle que d'Alcuin & de Clément, qu'il nomme Claude Clément (8); mais comme sa narration diffère essentiellement de celle de Boece & de Lesley, il sera bon de rapporter ses propres termes. „ Cette même année (790), dit-il, „ commença, à ce qu'on tient, l'Alliance indissoluble „ d'entre la France & l'Ecosse, Charles aiant envoyé un „ secours de quatre mille hommes au Roi Archaye, le„ quel lui fit présent (disent les Auteurs de ce pays-là) „ de Claude Clément & d'Alcuin Anglois-Saxon, deux „ Savans personnages pour le tems. Ils ajoutent, qu'ils „ vinrent à Paris, & qu'ils y dressérent des Ecoles pu„ bliques, commencement de cette fameuse Universi„ té, mère de toutes celles qui sont dans l'Europe." Nous remarquerons sur ce passage, 1. Que nous ne savons où Mézéray a trouvé que Charles envoya quatre mille hommes à Achaie. Ni Boece, ni Lesley, n'en disent rien : mais le prémier nous apprend, qu'Achaie envoya avec les Ambassadeurs un Corps de Troupes considérable (9) : & Lesley ajoute que ce Corps étoit de quatre mille hommes, qu'Achaie envoya pour assister Charles, qui avoit la guerre dans ce tems-là avec les Ennemis du Nom Chrétien (10). 2. Boece & Lesley disent, que Raban & Alcuin retournérent en Ecosse, mais que Clément & Jean demeurérent en France (11). Lesley ajoute, que lorsque ces deux derniers souhaitérent de s'en retourner, Charles les engagea à rester, & qu'il envoya l'un à Pavie, & l'autre à Paris, (deux Villes dans lesquelles il avoit déja jetté les fondemens de deux Universités) pour y instruire la Jeunesse dans les Langues & dans les Sciences: par où il paroit, dit Lesley, que si les Belles-Letres & les Sciences fleurissent dans ces Universités, on en a originairement obligation aux Ecossois (12). Mais ces Auteurs ne disent point, comme le prétend Mézéray, que ces Savans dressérent à Paris des Ecoles, qui donnérent naissance à l'Université d'aujourd'hui. Boece dit aussi, qu'Alcuin fut Précepteur de Charlemagne (13) : mais Buchanan prétend que ce fut Jean Scot (*Scotus* ou *Albinus*) (14). Nous examinerons ailleurs (15) qui des deux a raison. 3. Que veut dire Mézeray, en disant qu'Achaie fit présent d'Alcuin & de Clément à Charles ? puisqu'il paroit par Lesley, que les deux Savans qui demeurérent en France, y furent engagés par Charles lui-même ? Si Mézéray avoit indiqué ses sources, comme un Historien le doit faire, nous aurions pu examiner de quel côté est la méprise : mais comme il ne cite aucun Auteur, dans toute son Histoire, il est seul responsable des erreurs qui s'y trouvent.

(8) Mézéray Abrégé de l'Hist. de France, T. I. p. 242.

(9) Boetius ubi supra fol. 188.

(10) Leslæus ubi sup. p. 175.

(11) Id. ib.

(12) Leslæus ibid.

(13) Boetius ubi sup. fol. 191.

(14) Buchanan. Hist. Scot. p. 166.

(15) Voyez l'Article ALCUIN.

[F] *A des conditions très avantageuses pour les Ecossois.*] C'est ce qui paroit par les principaux Articles du Traité, que voici. I. L'Alliance entre la France & l'Ecosse n'est point bornée à un certain tems, mais elle sera éternelle. II. Les injures & les guerres que les Anglois feront à une des Nations, regarderont l'autre, comme s'il s'agissoit d'elle. III. Si les François sont attaqués par les Anglois, les Ecossois envoieront une Armée au secours des prémiers, qui seront obligés de l'entretenir à leurs frais. IV. Si les Ecossois sont attaqués par les Anglois, les François leur donneront du secours, & défraieront les Troupes qu'ils envoieront à cette fin. V. Tout homme, soit particulier, soit dans les Emplois, de l'une des deux Nations, qui assistera les Anglois contre l'autre, soit de conseil, soit d'armes ou de munitions, ou de quelque autre maniére que ce soit, sera réputé traitre aux deux Nations. VI. L'une des deux Nations ne pourra faire ni paix ni trève avec les Anglois, sans le consentement de l'autre (16).

(16) Boet. ubi supra fol. 188. Lesl. ubi sup. p. 174. 175.

☞ **ACHAZ**, fils de Jotham Roi de Juda, succéda à son père l'an du Monde 3262, avant J. C. 742 (a). Ce Prince étoit âgé de vingt ans [A] quand il monta sur le Trône, & il règna seize ans. Au-

(a) 2 Rois XVI. 2.

[A] *Ce Prince étoit âgé de vingt ans.*] L'âge d'Achaz lorsqu'il monta sur le Trône, forme une difficulté assez importante : car il faut qu'il ait été père d'Ezéchias à l'âge d'onze ans, s'il est vrai qu'il n'en eût que vingt, quand il succéda à Jotham. Achaz régna seize ans; il en avoit donc trente-six quand il mourut : or Ezéchias étoit âgé alors de vingt-cinq ans; il faut donc qu'il soit né l'an onzième de la vie de son père, ce qui n'est guères vraisemblable. S. Jérôme (1) parle d'un Juif, qui soutenoit qu'Ezéchias n'avoit pas commencé à régner d'abord après la mort de son père, mais qu'il s'étoit passé un assés long tems avant qu'il fût en possession de la Souveraine Puissance: il prétendoit qu'il s'étoit élevé des séditions après la mort d'Achaz, qui avoit occasionné cet interrègne. Mais ce sentiment n'est appuié d'aucune raison, & il y en a plusieurs qui le combattent. En voici une seule, qui est décisive: c'est qu'il est impossible d'assigner le tems de cet interrègne. Nous lisons 2 Rois XVII. 1. qu'*Osée Roi d'Israel commença à régner l'an douzième d'Achaz* ; & Chr. XVIII. 1. qu'*Ezéchias commença à régner la troisiéme année d'Osée.* Or Achaz aiant règné seize ans, la troisiéme année d'Osée concourt avec la seiziéme d'Achaz ; & la prémiére d'Ezéchias concourant avec la troisiéme d'Osée, il s'ensuit évidemment, qu'Ezéchias monta sur le Trône immédiatement après la mort de son père. Cappel, dans sa Chronologie (2), conjecture qu'Ezéchias a règné deux ou trois ans conjointement avec son père. Mais cela augmente la difficulté, bien loin de la lever, puisqu'il est dit en termes exprès, 2 Rois XVIII. 2. *qu'il étoit âgé de vingt-cinq ans, quand il commença à régner* : d'où il s'ensuivroit, selon la pensée de Cappel, qu'Achaz auroit eu deux ou trois ans de moins, quand Ezéchias naquit ; outre que l'Histoire Sainte dit que ce ne fut qu'après la mort d'Achaz, qu'Ezéchias commença à règner, 2 Rois XVI. 20. Tremellius (3) prétend avec d'autres (4), qu'Achaz avoit vingt ans, quand Jotham son père commença à règner ; & comme celui-ci règna seize ans, cela donneroit seize ans de vie de plus à Achaz ; ce qui léveroit entièrement la difficulté. Mais on ne peut prouver par aucun exemple, que les années des Rois soient comptées par le tems auquel leur père commença à régner. Le P. Berruyer (5) croit qu'Achaz avoit vingt-cinq ou trente ans, quand il parvint à la Couronne ; & que les vingt ans dont parle l'Historien Sacré, regardent le tems que Jotham avoit règné depuis qu'Osias son père avoit été frappé de la Lèpre. „ Achaz, *dit-il*, devoit être âgé de vingt-cinq à „ trente ans, lorsqu'il monta sur le Trône de Juda, puis„ que son fils Ezéchias, qui lui succéda au bout de seize „ ans, en avoit vingt-cinq à la mort du Roi son père. „ Mais son extrème impiété, & les excès dont il fit gloi„ re

(1) Epist. ad Vitalem, quæ est CXXXII.

(2) Vor. Bocharti Epist. ad Capellum, ad calcem voci Phaleg, p. 925. Edit. 1712.

(3) Usserii Annal. p. 49 Bremæ 1686.

(4) Parei Adversaria, in 2 Reg. XVI. 2.

(5) Hist. du Peuple de Dieu, Tom. V. p. 9.

Au-lieu de marcher sur les traces de Jotham son père, il s'abandonna à toutes sortes d'impiétés & de crimes (b). Aussi Dieu suscita contre lui Rézin Roi de Syrie, & Pékach Roi d'Israel, qui s'étant ligués contre lui, entrérent dans son Pays avec une grande Armée, & après l'avoir poussé de lieu en lieu, l'obligérent a se jetter dans Jérusalem, où ils l'assiégérent. Leur dessein étoit, en prenant cette Ville, d'extirper entièrement la Maison de David, & d'établir le fils de Tabéal [B] pour Roi sur Juda (c). Mais Dieu, qui vouloit seulement punir Achaz, & non détruire entièrement la Postérite de David, dissipa les complots des deux Rois confédérés, qui furent obligés de s'en retourner. Rézin avoit retiré le plus d'avantage de cette Expédition; car il s'étoit rendu maitre d'Elath, située sur la Mer Rouge; & par-là du Commerce de l'Océan [C], dont les Juifs avoient été en possession depuis le

(b) Ibid. v. 3. 4.

(c) Esaïe VII. 6.

„ re jusqu'à la fin de ses jours, opposés à la sainteté & „ au zèle de Jotham, ont engagé les Historiens Sacrés à „ compter les années du fils par celles du père; & c'est „ de-là que nous lisons qu'Achaz commença de régner à „ vingt ans, c'est-à-dire, la vingtième année depuis que „ Jotham avoit pris l'administration du Royaume, lors-„ qu'Osias fut frappé de la Lépre. Distinction légitime-„ ment accordée aux grands services que le pieux Mo-„ narque avoit rendus à la République des Juifs; & ou-„ bli d'Achaz encore plus justement dû aux crimes dont „ ce Prince sans Religion deshonora sa mémoire." Ajoutons ici la judicieuse Critique qu'a fait de ce sentiment le savant Continuateur des Discours sur la Bible (6). Le P. Berruyer, dit-il, fait-il exactement le tems, auquel Ozias fut puni de sa témérité, & renfermé jusques à la fin de ses jours? Si l'Histoire Sacrée n'en fait aucune mention, comment fait-il qu'il s'écoula vingt ans depuis cette époque inconnue, jusques au régne d'Achaz? Quel exemple pourroit-il produire pour justifier la méthode singulière, selon laquelle il prétend que les Auteurs des Livres des Rois & des Chroniques ont supputé, non les années d'Achaz, quoiqu'il soit nommé, mais celles du règne entier de Jotham? puisque lorsqu'il est dit, qu'Achaz étoit agé de vingt ans quand il commença à régner, cela signifie, suivant le P. Berruyer, qu'il y avoit vingt ans que Jotham, qui venoit de mourir, avoit pris l'administration du Royaume de Juda? Si les Historiens ne daignent pas parler des années d'Achaz lorsqu'il monta sur le Trône, & cela à cause de son impiété, pourquoi rapportent-ils en détail ce qui arriva sous son règne? Pourquoi indiquent-ils le nombre exact des années qu'il porta la Couronne? Cette solution du Jésuite est plus embarrassante, que la difficulté qu'il veut lever. Bochart (7) remarque d'abord, que lorsqu'il est dit qu'Ezéchias avoit vingt-cinq ans quand son père mourut, cela peut s'entendre de vingt-quatre années accomplies, & de la vingt-cinquième commencée; & sur ce pied-là, Achaz pouvoit avoir environ douze ans, quand Ezéchias vint au monde. Mais cela même est-il concevable, que l'on puisse être père à douze ans? Le savant Auteur prétend, que quoique la chose soit extraordinaire, elle n'est pas néanmoins sans exemple. S. Jérôme rapporte (8), qu'un jeune garçon de dix ans engrossa sa nourrice; voici le fait tel que le rapporte ce Père, pour ceux qui entendent le Latin: *Audivi, Domino teste non mentior; Quædam muliercula cum expositum nutriret infantem, & instillaret cibos, ac nutricis officio fungeretur, cubaretque cum eo parvulus, qui usque ad decimum jam pervenerat annum; accidit ut plusquam pudicitia patitur se mero ingurgitaret, accensaque libidine, obscœnis motibus ad coitum duceret infantem. Prima ebrietas alterius noctis & cæterorum deinceps fecit consuetudinem; necdum duo menses fuerunt evoluti, & ecce femina uterus intumuit.* Joseph Scaliger (9) dit, que c'étoit une chose de notoriété publique, qu'une jeune fille de dix ans, de Lectoure Ville du Bas Armagnac, avoit eu un fils de son cousin-germain qui n'avoit pas douze ans. *In civitate Lectoratensi Novempopulaniæ, puer minor annorum duodecim genuit ex puella consobrina sua, quæ nondum decimum expleverat.* Rem notam narro, & cujus adhuc memoria recens est in Aquitania. *Pater ipse, hoc de se Patri meo testatus est, quod aliqui tunc ne pueri quidem ignorabant.* Voilà un fait certainement digne d'attention, connu de tout le monde, dont la mémoire subsiste encore au tems qu'on en parle, & dont on est instruit par la bouche même d'un des intéressés. Busbeque (10) rapporte, qu'il est rare dans la Colchide de trouver des filles adultes, qui soient vierges, la plupart étant mères à dix ans: *Paucas invenire est adultas, quæ sint virgines. Ostenduntur pleræque matres anno ætatis decimo. Quod cum mirere, neque propter corporis parvitatem credas, jussæ infantem proferunt, grandi rana haud multo majorem, cum alioqui gens procera sit.* Bochart ajoute à ces exemples, ce que raconte Mandesto (11): que dans les Indes, tant les hommes que les femmes sont beaucoup plus tôt en état d'avoir des enfans, que dans les autres Pays; ensorte qu'il n'y en a point, qui à l'âge de dix ou douze ans ne puissent être père ou mère. Et à cette occasion ce Voyageur rapporte un fait, qu'il déclare tenir de gens graves & dignes de foi: c'est que sous le régne de Schach Choram Empereur des Mogols, qui vivoit encore alors, il y avoit eu à Agra une jeune fille de six ans, qui étoit accouchée d'un fils; & que le Sultan, frappé d'une chose si extraordinaire, avoit fait élever la mère & le fils dans son Palais. Enfin, un exemple plus récent se trouve dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences (12). Mr. de Fontenelle rapporte, que la sœur du célèbre Académicien Homberg, qui étoit née à Batavia, fut mariée à l'âge de huit ans, & qu'elle fut mère à neuf. Un si grand nombre d'exemples prouvent, qu'il n'y a aucune absurdité à supposer qu'Achaz n'étoit que dans sa douzième année, quand il devint père d'Ezéchias. La chose est extraordinaire, mais l'expérience prouve qu'elle n'est pas impossible; & cela nous suffit.

(6) *Discours Histor. Critiq.* de Saurin, *continués par* Mr. Roques, Tom. VI. Disc. XVI. p. 376. 377.

(7) Bochart *Epist. in* 2 Reg XVI. 20. & XVIII. 1. *ad finem τοῦ Phaleg*, p. 981. 982.

(8) *Ep. ad Vitalem.*

(9) *Epist. ad Gomarum Chronol.* 2p. Bochart *ubi supra.*

(10) *Busbequii Legat. Turcica.* Epist. III. p. 111. Hanoviæ 1605.

(11) *Voyage des Indes*, p. 711. *apud* Bochart. *ubi supra.*

(12) *Eloges des Académic.* Tom. I. p. 302. Ed. de 1731.

[B] *Leur dessein étoit ..... d'établir le fils de Tabéal pour Roi sur Juda.*] Le Prophète Esaïe, qui nous apprend cette circonstance, ne nous dit point qui étoit cet homme, & il n'en est parlé que dans ce seul endroit de l'Ecriture. Il y a de l'apparence que c'étoit quelque Juif puissant & factieux, qui s'étant révolté contre Achaz, avoit excité & fomenté cette guerre, dans le dessein de le chasser du Trône & d'y monter à sa place (13). Un savant Moderne (14) conjecture que *Tabéal*, טבאל, est mis ici pour *Tabrimmon* טברמון, *El* אל & *Rimmon* רמון étant comme synonymes. Or Tabrimmon étoit une Famille considérable de Syrie, de laquelle étoit Benhadad, qui occupoit le Trône de Syrie du tems d'Asa Roi de Juda (15). Et le Savant dont nous parlons présume que Tabéal ou Tabrimmon étoit un homme de cette Famille, dévoué au parti de Rézin. Il n'est pas aisé de décider la question, quoique la conjecture du Docteur Prideaux ait quelque chose de plus simple & de plus naturel.

[C] *Rezin avoit retiré le plus d'avantage de cette expédition, car il s'étoit rendu maitre d'Elath .... & par là du Commerce de l'Océan.*] Vitringa croit (16) que la Ville d'Elath étoit la principale cause de la guerre que Rézin fit à Achaz. *Causam flagrantis æstus Retzinis Syri adversus Achazum haud dubie fuisse injuriam hostilem Syris illatam ab Uzzia rege, qui occupaverat Elatham ad Sinum Arabicum ademptum Syris.* II. Reg. XIV. 22. *coll. cum* II. Reg. XVI. 6. Mais il se trompe, Elath n'aiant jamais appartenu aux Syriens. Ce fut sur les Idumeens, qui s'étoient révoltés contre Israel sous Joram fils de Josaphat (17), qu'Ozias reprit Elath & le fortifia de nouveau (18). Cette Ville est appellée par Joseph Ἐλάνη, *Elané* (19), & Ἠλὰθ, *Elath* (20). Théodoret la nomme Αἰλὰν, *Ailan*, & Αἰλὰμ, *Ailam*, & il nous apprend qu'elle se nommoit autrefois Αἰλὼν, *Ailon* (21). Procope décrit exactement la situation de cette Ville (22). Αὕτη δὲ ἡ θάλασσα (ἐρυθρὰ) ἐξ Ἰνδῶν ἀρχομένη, ἐνταῦθα τελευτᾷ τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς. Καὶ πόλις Αἰλὰς καλουμένη πρὸς τῇ ταύτης ἠϊόνι ἐστὶν, ἔνθα ἡ θάλασσα ἀπολήγουσα πορθμός τις ἐς ἄγαν στενὸς γίνεται. Καὶ αὐτὸν ἐνθένδε ἐσπλέοντι ἐν δεξιᾷ μὲν ὄρη τὰ Αἰγύπτια πρὸς νότον ἄνεμον τετραμμένα ἐστὶν· ἐπὶ θάτερα δὲ χώρα ἔρημος ἀνθρώπων ἐπὶ πλεῖστον διήκει πρὸς βορρᾶν ἄνεμον. ἥτε γῆ αὐτῷ τῷ ἐσπλέοντι ἑκατέρωθεν ὁρατὴ γίνεται μέχρι ἐς τὴν Ἰωτάβην καλουμένην νῆσον, Αἰλᾶ πόλεως σταδίους οὐχ ἧσσον ἢ χιλίους διέχουσαν. „ Cette Mer (la *Mer Rouge*) „ qui commence aux côtes des Indes, borne de ce côté-„ là les terres de la Domination Romaine. La Ville d'*Aila* est située sur la côte de cette Mer, à l'endroit où „ elle forme un Golphe fort étroit: ceux qui y entrent „ en venant du côté de la Palestine ont à leur droite les „ Montagnes d'Egypte, qui courent vers le Midi, & à „ leur gauche un Desert qui s'étend fort loin vers le Sep-„ tentrion. On voit la terre des deux côtés, depuis cet „ endroit jusques à l'Ile de Jotabé, qui est bien à mille „ stades d'Aila." Eusebe (23) dit qu'Elath étoit à dix milles de Petra du côté de l'Orient, ἀπὸ ι' σημείων Πέτρας πρὸς ἀνατολάς. Cette Ville étoit autrefois Episcopale, & l'on trouve le nom de quelques-uns de ses Evêques dans les Conciles (24). David aiant conquis le Royaume d'Edom (25), se trouva en possession d'Elath & d'Esionguébet (26), deux Villes qui en faisoient partie: il comprit l'avantage qu'il pouvoit tirer de leur situation sur la Mer Rouge pour le Commerce, & il en profita habilement. Ce fut de ces deux Ports qu'il envoya des Flottes en *Ophir* & en *Tarsis*, qui lui produisirent les immenses richesses qu'il amassa, & qu'il remit à Salomon son Successeur, pour aider à la construction du Temple (27). En faisant une supposition si naturelle sur la manière dont David avoit acquis ses grands trésors, l'on n'a pas besoin de recourir avec les Rabbins au secret de la transmutation des métaux (28), & il est aisé de répondre à la difficulté proposée par l'Auteur de l'*Histoire Critique de la Philosophie* (29). „ Quel que soit, *dit-il*, le détail de cette opulence, „ (*de David*) on n'en peut rien conclurre qui favorise les „ suppositions des Juifs Cabbalistes en faveur de la Chy-„ mie. Il reste cependant une difficulté, qui n'est pas „ légère: savoir, de quels lieux David avoit tiré ces ri-„ chesses immenses, de quel art on se servoit alors pour „ fondre les matières extraites de la mine, pour les pu-„ rifier, pour en former après des masses & des lingots." J'avoue avec l'Auteur, qu'il est très difficile de dire rien de fort certain sur ces derniers articles; mais pour ce qui est des lieux d'où David avoit tiré ses richesses, il est naturel de supposer, que le Commerce qui se faisoit par Elath & Esionguéber, en a été la véritable source. Salomon augmenta beaucoup ce Commerce; il alla en personne dans ces deux Ports (30), il les fit fortifier, il y fit construire des vaisseaux, & y fit venir des Villes maritimes de la

(13) Prideaux *Hist. des Juifs* &c. T. I. p. 1.

(14) Vitringa *Comm. in Esaiam.* T. I. *sur Esaie ch.* VII.

(15) 1 Rois XV. 18.

(16) *Comm. in Esaiam* T. I. ad Cap. VII. 2.

(17) 2 Rois VIII. 8.

(18) 2 Rois XIV. 22. & 2 Chron. XXVI. 2.

(19) *Antiq. Judaïq.* L. VIII ch. 6.

(20) *Antiq.* L. IX. ch. 12.

(21) Theodoret *Quæst. in Lib. IV. Reg.* Quæst. 44. & *in Jeremiam* Cap. XLIX.

(22) *De Bello Persico*, L. I. c. 19.

(23) In *Onomast.* ad vocem *Elath.*

(24) Voy. Reland *Palæstina Illust.* L. III. in Voce *Ailn*, p. 554-557.

(25) 2 Sam. VIII. 14. 1 Rois XI. 15. 16. 1 Chr. XVIII. 13.

(26) 1 Rois IX 26. 2 Chron. VIII. 17.

(27) Prideaux *Hist. des Juifs* &c. T. I. p. 8.

(28) *Hist. Critiq. de la Philosoph.* T. I. L. I. ch. 4. §. 2.

(29) Id. ib.

(30) 2 Chr. VIII. 17.

le règne de David. Achaz persévérant toujours dans ses crimes malgré les marques de la Bonté Divine qu'il avoit reçues [D], Dieu ramena l'année suivante (d) contre lui les mêmes ennemis, qui remportérent des avantages considérables [E]. Les Idumeens & les Philistins aiant fait à leur tour de grands ravages dans la Judée, Achaz, au-lieu de se détourner de son mauvais train, & de rechercher le Seigneur son Dieu, eut recours aux hommes ; il dépouilla le Temple de tout l'or & de tout l'argent qu'il y trouva, & l'envoya à Tiglath-Piléser Roi d'Assyrie [F], pour l'engager à venir à son secours. L'Assyrien, charmé de trouver une si belle occasion de soumettre la Syrie & la Palestine à son Empire, accepta les offres de l'imprudent Achaz. Il marcha d'abord contre Rézin, prit Damas, & conquit la Syrie. Il tourna ensuite ses armes contre Pékach, & se saisit de tout ce qui appartenoit au Royaume d'Israel au-delà du Jourdain, & de toute la Galilée. Après quoi il s'avança vers Jérusalem, & tira encore tout ce qu'il put d'Achaz ; puis s'en retourna passer l'Hiver à Damas. Achaz, obligé de dissimuler, se rendit dans cette Ville pour faire sa cour à Tiglath-Piléser, dont il s'étoit declaré

(d) 2 Rois XVI.

la Palestine autant de gens de mer qu'il lui fut possible, & sur-tout des Tyriens (31), que Hiram Roi de Tyr, son ami & son allié, lui fournit. Après le Schisme des dix Tribus, les Rois de Juda, à qui l'Idumée étoit restée, continuérent le Commerce de ces deux Ports, & ils se servirent principalement d'Esionguéber jusqu'au tems de Josaphat. Mais une Flotte que ce Roi de Juda y avoit équipée conjointement avec Achazia Roi d'Israel, y aiant péri, ce Port perdit sa réputation. Pour prévenir un pareil accident, les Vaisseaux du Roi furent transportés à Elath, d'où Josaphat fit partir l'année d'après une Flotte pour Ophir. Les Iduméens aiant secoué le joug de Juda sous Joram, fils & successeur de Josaphat, le Commerce des Juifs par la Mer Rouge fut interrompu jusqu'au régne d'Hosias : celui-ci reprit Elath, & y rétablit l'ancien Commerce, qui continua jusqu'au regne d'Achaz. Alors Rézin Roi de Syrie se saisit d'Elath, d'où il chassa les Juifs, & mit des Syriens en leur place. Tiglath-Piléser aiant vaincu Rézin & conquis ses Etats, s'empara aussi d'Elath, & en laissa le Commerce aux Syriens. Dans la suite il passa aux Tyriens. Les Ptolomées etant devenus maitres de l'Egypte, bâtirent des Ports sur la côte Occidentale de la Mer Rouge (Elath & Esionguéber étoient sur la côte Orientale), & enlevérent bientôt aux Tyriens le profit d'un Négoce si lucratif. Ils établirent leur principale Foire à Alexandrie. Quand on a eu découvert une route pour alles aux Indes en doublant le Cap de Bonne-Espérance, les Portugais ont été maitres pendant quelque tems de ce Commerce, qui est aujourd'hui presque entiérement entre les mains des Hollandois & des Anglois (32).

[D] *Achaz persévérant toujours dans ses crimes, malgré les marques de la Bonté Divine qu'il avoit reçues.*] Dieu lui avoit envoyé le Prophète Esaïe, pour le rassurer lui & son peuple : il lui fit même offrir un Miracle pour signe, & lui donna à choisir ou dans le Ciel ou sur la Terre (33). Achaz, obstiné dans son aveuglement, répondit d'une maniére artificieuse : *Je ne demanderai point de Signe, & je ne tenterai point le Seigneur.* S. Ambroise a cru, que ce Prince marqua par-là de l'humilité, & qu'il témoignoit par cette réponse qu'il reconnoissoit ses fautes ; & que s'il ne voulut point de Miracle, c'est ou parce qu'il s'en reconnoissoit indigne, ou parce qu'il n'en avoit pas besoin, étant assez persuadé de la puissance de Dieu, quoique pour mener une vie libre, il adorât les Idoles. Mais d'autres Interprètes (34) regardent la réponse d'Achaz comme hypocrite & impie ; ils prétendent qu'il avoit moins de confiance en Dieu qu'aux Idoles, & qu'il étoit peu touché des Miracles du vrai Dieu, parce qu'il les regardoit comme inférieurs à ceux des Baalins & d'Astaroth. D'autres Savans (35) tiennent le milieu entre ces deux opinions, & disent que ce qui l'empêcha d'accepter un Miracle, fut l'excessive confiance qu'il avoit, non aux fausses Divinités qu'il adoroit, mais aux moyens humains qu'il avoit employés. Si cette supposition est véritable, elle prouve qu'Achaz étoit à la fois impie & insensé ; qu'il croyoit les Causes subalternes indépendantes de la puissance de Dieu, & par conséquent qu'il ôtoit à l'Etre Souverain l'empire & la direction de l'Univers. En-vain dit-il qu'il ne veut pas tenter Dieu ; cette excuse est fausse : recevoir avec respect l'offre d'un Miracle de la part de Dieu, & en conséquence de cette offre en demander un, ce n'est pas tenter Dieu, c'est recevoir avec soumission les gages qu'il veut bien donner de sa faveur. „ Achaz, dit un illustre Ecri-„ vain (36), ne fit que montrer son ingratitude, en ce „ que pour n'être point redevable à Dieu, il ne voulut „ ni accepter la grace qu'il lui offroit, ni la reconnoitre „ pour une grace. " Aussi le Prophète indigné, & animé de l'Esprit de Dieu, ne laissa pas de lui donner deux Signes, dont l'un devoit s'accomplir bientôt, & l'autre seulement quelques siécles après (37).

[E] *Dieu ramena les mêmes ennemis . . . qui remportérent des avantages considérables.*] Rézin & Pékach partagérent leurs forces en trois Corps : l'un sous la conduite de Rézin, l'autre sous celle de Pékach, & le troisiéme sous celle de Zicri, homme puissant d'Ephraïm ; & pour embarrasser davantage Achaz, ils l'attaquérent avec ces trois Armées à la fois, en trois différens endroits de ses Etats. Rézin, après avoir fait un grand butin & beaucoup de prisonniers, reprit le chemin de Damas. Pékach marcha contre Achaz, sur lequel il remporta une victoire complette, aiant taillé en piéces six-vingt mille hommes. Dans cette terrible journée, Zicri tua de sa propre main Mahaséja fils du Roi, & quelques-uns des principaux Seigneurs. Je ne sai sur quelle autorité Prideaux avance (38) que Zicri mena son Armée contre Jérusalem, & que ce

(30) 1 Rois IX 17. 2 Chron. VIII. 18. & IX. 10. 21.

(32) Prideaux, *Hist. des Juifs*, Tom. I. p. 8-15. donne l on a emprunté ce detail sur le Commerce des Indes.

(33) Esaïe VII. 11.

(34) S. Jérôme, S. Cyrille, S. Basile, Rupert &c.

(35) Pereira, & Sanchez, *alii que.*

(36) *La Monarchie des Hébreux*, par le Marquis de S. Philippe. Tom. III. p. 99.

(37) Voyez Esaïe VII. & VIII. & consultez Prideaux *Hist des Juifs*, &c. Tom. I p. 4. *Monarchie des Hébreux*, Tom. III. p. 100-103. & *Diss. Hist. & Critiq. sur la Bible*, continuées par Mr. Roques, Tom. VI. Diss. XVI. p. 404-418.

(38) Prideaux, *ubi supra*, p. 6.

fut dans cette Ville qu'il tua Mahaséja & les autres : l'Ecriture n'en dit rien, & par la maniére dont elle raconte ce fait, il paroit que ce fut dans la bataille que Zicri fit ces actes de valeur, & non qu'il ait de sang-froid massacré le fils d'Achaz & les principaux du Royaume. Pourquoi le charger d'une action si odieuse, n'y aiant rien dans l'Histoire qui y oblige (39) ? L'Armée d'Israel ne laissa pas pourtant de profiter de sa victoire ; elle pilla les Villes & la Campagne, & emmena jusqu'à deux cens mille prisonniers (40). Ce fut dans cette occasion, qu'un Prophète nommé *Hoded*, & qui n'est connu que par ce seul trait de zèle, capable de l'immortaliser, osa arrêter cette Armée victorieuse, & qui revenoit triomphante à Samarie : il lui fit les reproches les plus vifs, & lui adressa les plus fortes censures. *Voici*, leur dit-il (41), *l'Eternel le Dieu de vos pères, indigné contre Juda, les a livrés entre vos mains, & vous les avez tués en furie, de sorte que ce crime est parvenu jusques aux Cieux. Et maintenant vous faites votre compte de vous assujettir pour serviteurs & pour servantes les enfans de Juda & de Jerusalem. N'est-ce pas vous seuls, qui êtes coupables envers l'Eternel votre Dieu? Maintenant écoutez-moi, & ramenez les prisonniers, que vous avez pris d'entre vos fréres ; car l'ardeur de la colère de l'Eternel est sur vous.* Ce discours, quoiqu'adressé à des gens qui avoient renoncé le Dieu d'Israel pour se prosternes devant les Idoles, ne laissa pas de faire son effet. Dieu, qui ne vouloit point la ruïne totale de Juda, suscita quatre des principaux d'Ephraïm ; *Hozarja* fils de Jéhohanan, *Bérèchia* fils de Mesçillémoth, *Ezéchias* fils de Sçallum, & *Hamasa* fils de Hadlaï ; qui firent valoir leur autorité parmi les Troupes, pour procurer la liberté aux prisonniers, & la restitution de tout le butin. Chose étonnante ! toute cette Armée, composée principalement d'Idolatres qui avoient abandonné le Dieu d'Israel, fut docile à cette voix de ses Chefs : *Vous ne ferez point entrer ici ces prisonniers ; car vous pretendez nous rendre coupables devant l'Eternel, en ajoutant de nouveaux pechés à ceux dont nous sommes deja coupables* (42). On rendit les prisonniers & le butin, à la persuasion de ces Grands. „ Ils n'imitérent point leurs semblables, (dit un homme „ distingué lui-même par son rang, & dont le caractère „ donne du poids à cette réflexion.) Ils n'imitérent point „ leurs semblables, qui souvent font un usage criminel de „ leur élévation, pour opprimer les pauvres & les mal-„ heureux, au-lieu qu'elle leur impose l'obligation étroi-„ te d'être bienfaisans & de protéger les foibles. Dieu é-„ lève l'homme, afin qu'il devienne meilleur ; & l'homme „ emploie contre Dieu ses propres bienfaits. Encore u-„ ne fois, les Princes d'Ephraïm n'imitérent point cette „ conduite. Attachez à leur devoir, & craignant la co-„ lère divine, ils revêtirent ceux de Juda qui étoient pau-„ vres, ou que les Soldats avoient dépouillés, donné-„ rent des vivres abondamment aux autres, firent panser „ les blessés, les ramenérent jusqu'à Jéricho, & donné-„ rent des chevaux à ceux qui en avoient besoin (43). " Se tromperoit-on beaucoup, en conjecturant que ces quatre généreux Guerriers étoient du nombre des gens de bien, qui au milieu de l'Idolatrie régnante en Israel, n'avoient point *fléchi le genou devant Baal* ?

[F] *Il* (Achaz) *dépouilla le Temple de tout l'or & de tout l'argent qu'il y trouva, & l'envoya à Tiglath-Piléser Roi d'Assyrie.*] Le Roi de Juda pécha non seulement contre Dieu, en préférant le secours des hommes à celui qu'il pouvoit attendre de l'Etre Souverain ; mais aussi contre les devoirs de son rang, & contre les règles de la saine Politique. Quelle bassesse, quelle lâcheté, dans le message qu'il fait faire au Roi d'Assyrie ! *Je suis ton serviteur, & ton fils : monte & me délivre de la main du Roi des Syriens & de la main du Roi d'Israel, qui se lévent contre moi* (44). Il commence par se déclarer Sujet d'un autre Souverain, & ternit par cet indigne abaissement la splendeur de la Maison de David, de Salomon & de Josaphat, ces Rois qui firent trembler l'Orient. „ S'il m'étoit permis „ d'oublier mon sujet pour un moment, (dit le sage Au-„ teur Espagnol (45) que j'ai déja cité) je ne pourrois que „ faire remarquer ici, combien il est difficile à un Prince „ de s'abaisser sans se deshonorer. Quand même il s'hu-„ milieroit dans son cœur par l'effet d'une vertu morale, „ il ne doit cependant jamais paroitre s'humilier ; & il ne „ peut renoncer un seul moment à l'extérieur éclatant & „ pompeux de la Souveraineté. Qu'il soit humble, ou „ superbe, c'est son affaire ; mais il doit toujours paroitre „ grand, & jaloux de sa gloire. Dieu, dont la droiture „ est souveraine, approuve la bienséance de chaque é-„ tat, sans quoi les divers degrés, qu'il a établis entre „ les

(39) 2 Chr. XXVIII. 7.

(40) Les LXX. en mettent trois cens mille ; mais le Texte Hébreu porte deux cens mille, 2 Chron. XXVIII. 8.

(41) 2 Chr. XXVIII. 9. 10. 11.

(42) 2 Chr. XXVIII. 13.

(43) Le Marquis de S. Philippe, *Monarchie des Hébreux*, Tom. III. p. 110.

(44) 2 Rois XVI. 7.

(45) *Monarchie des Hebr.* Tom. III. p. 115. 116. 117.

claré lui-même Vassal & Tributaire. Ce voyage lui fournit une nouvelle occasion d'augmenter ses crimes, & de profaner le Temple du vrai Dieu [*G*]; & le Souverain-Pontife eut la lacheté de prêter son ministère aux desseins impies de son Souverain [*H*]. Enfin après un régne de seize ans, l'impie Achaz mourut, âgé de trente-six ans; & on lui refusa après sa mort l'honneur d'être mis dans le Tombeau des Rois [*I*].

Je ferai quelques Remarques, sur ce que Moréri & Mr. Luiscius ont dit de ce Prince [*K*].

„ les diverses conditions, seroient inutiles. Un Prince „ est coupable, lorsqu'il prostitue sa Majesté, & qu'il la „ cache sous des apparences basses, parce que Dieu lui „ demandera compte de la Dignité dont il l'a revêtu. Les „ Dignités viennent toutes de Dieu, & par conséquent „ on en doit user comme d'un bien qui nous est confié, „ & dont nous ne sommes pas propriétaires. On n'en u„se point pour la fin qui les a fait instituer, si on ne les „ exerce avec une extrème attention. *Que les Rois s'humilient devant Dieu, & ils seront assez humbles. Qu'ils croyent qu'ils ne méritent point leur grandeur, & qu'ils pensent que l'élevation de leur condition est une grace du Ciel; ils ne tomberont jamais dans l'orgueil.* Du reste, „ en parlant des bienséances de la Souveraineté, nous „ n'avons garde de prétendre condamner l'affabilité & la „ douceur, qui font l'ornement de la Majesté Royale, & „ qui la rendent aimable." Si Achaz oublia les devoirs de son rang, & les bienséances du Trône, il ne pécha pas moins contre les maximes de la bonne Politique, en faisant l'aveu de sa foiblesse: par-là il encouragea Tiglath-Piléser à le mépriser, & à n'avoir aucun égard pour lui. „ Les Princes (dit le même Auteur) (46), ne doivent ja„mais confesser la diminution de leurs forces. Autre„ment ils inspireront de l'audace à leurs ennemis, & au„tant vaudroit qu'ils les avertissent de saisir l'occasion de „ les vaincre. Il suffit que le Prince lui-même sache ce „ qu'il peut & ce qu'il ne peut pas faire, afin de propor„tionner ses desseins à son pouvoir; mais il doit réserver „ cette connoissance pour lui-même. Le respect consiste „ dans l'opinion que les hommes conçoivent de nous, „ sur ce qu'ils s'imaginent de notre mérite & de notre „ puissance, bien plus que sur ce qu'ils en voyent. Ils „ respectent toujours ce qu'ils ne connoissent qu'en par„tie. Où ils entrevoyent quelque chose de brillant, ils „ en soupçonnent cent fois davantage. Il suffit pour di„minuer la grande opinion qu'ils ont de nous, d'étaler à „ leurs yeux notre personne, telle qu'elle est. Alexandre „ étoit au dessous de l'idée avantageuse que ses ennemis „ s'étoient formée de sa puissance: cependant cette idée „ seule lui gagna je ne sai combien de Victoires, & lui „ soumit les Peuples de l'Asie. Il en fut de même des „ Romains, du tems de la République. Mais dès que les „ autres Nations virent qu'ils pouvoient être vaincus, el„les les attaquérent, les vainquirent, & détruisirent leur „ Empire. Il n'est plus de Grandeur invincible, dès qu'on „ ose l'attaquer.

(46) Id. ib. p. 118. 119.

[*G*] *Ce voyage lui fournit une nouvelle occasion d'augmenter ses crimes, & de profaner le Temple du vrai Dieu.*] Pendant son séjour à Damas, Achaz y vit un Autel consacré à l'Idolatrie, dont la forme lui plut si fort, qu'il en fit tirer le modéle, & l'envoya à Jérusalem au Souverain-Sacrificateur, avec ordre d'en faire construire un semblable. A son retour il célébra des Fêtes à l'honneur des Idoles, & leur sacrifia sur le nouvel Autel; il ordonna, que ce seroit desormais sur cet Autel-là, que l'on offriroit *l'Holocauste du matin, l'Oblation du soir, & l'Holocauste du Roi & du Peuple, dont le sang devoit être répandu sur l'Autel* (47). Il fit ôter l'Autel d'airain de Salomon; il fit renverser la Mer d'airain; & enfin, *il ôta aussi de la Maison de l'Eternel le Toit ou le Couvert du Sabbath, qu'on avoit bâti au Temple, & l'entrée du Roi, qui étoit en dehors à cause du Roi des Assyriens.* Les Savans sont fort partagés, lorsqu'il s'agit de déterminer ce que c'étoit que *le Musach*, ou Couvert du Sabbath. Quelques-uns ont cru (48), que c'étoit un endroit du Temple, où l'on s'asséioit les jours de Sabbath pour assister aux Sacrifices, & pour entendre la lecture de la Loi. Vatable (49) conjecture, que c'étoit une espèce de Pupitre environné d'une grille, où étoient assis les Prêtres & les Lévites, lorsqu'ils enseignoient la Loi au Peuple. Beaucoup de Savans, se fondant sur les dernières paroles du Texte, entendent ce passage d'une maniére fort différente. Ils prétendent qu'Achaz profana le Temple, & qu'il n'y laissa qu'une entrée du côté de son Palais, aiant fait fermer les autres, pour se fortifier davantage, & afin que les ennemis ne pussent arriver à son Palais, qu'après avoir fait le siége du Temple; & qu'il fit démolir le Parvis nommé *Musach*, parce qu'il étoit un obstacle à ce dessein (50). Théodoret & Lira (51) disent qu'Achaz eut dessein de flatter le Roi d'Assyrie par le mépris qu'il témoigna pour le Dieu d'Israel, en ôtant toute communication de son Palais avec le Temple. D'autres enfin croyent que le *Musach* étoit une espèce d'Armoire, placée à l'entrée du prémier Parvis du Temple, où le Roi mettoit ses aumônes les jours du Sabbath, quand il alloit au Temple (52). Quoi qu'il en soit, Joseph dit (53) „ qu'il porta l'impiété jusques à cet „ horrible excès, de ne se contenter pas de dépouiller „ le Temple de tous ses trésors; il le fit même fermer, „ afin qu'on ne pût y honorer Dieu par les Sacrifices so„lennels qu'on avoit accoutumé de lui offrir."

(47) 2 Rois XVI. 12-15.

(48) Voy. Wolphius *Comment. in* II. Reg. XVI. 18. *dans le Comm. de Martyr sur les Livres des Rois.*

(49) *Dans les Grands Critiq.* T. III. sur 2 Rois ch. XVI.

(50) *Monarchie des Hebr.* T. III. p. 112. 113.

(51) Wolphius *ubi supra.*

(52) Id. ib. & *Monarchie des Hébr.* loco citato.

(53) *Antiq. Jud.* Liv. IX. ch. 12.

[*H*] *Le Souverain-Pontife eut la lâcheté de prêter son ministère aux desseins impies de son Souverain.*] Ce Pontife s'appelloit *Urie*; & au-lieu de se souvenir des devoirs que lui imposoit le caractère auguste de Souverain-Sacrificateur de l'Eternel, au-lieu d'imiter le zèle d'Azarias, qui résista à Hozias lorsqu'il entreprit sur les fonctions du Sacerdoce (54), & de Jéhojada, qui s'opposa à l'impie Athalie; le lache Urie entra dans toutes les vues criminelles d'Achaz. Rien ne seroit plus mal placé, que d'alléguer ici l'obéissance due aux ordres des Souverains. Il n'appartient qu'à des ames qui aiment la servitude, & qui préférent la gloire des hommes à celle de Dieu, de soutenir que l'on doit une obéissance illimitée à un homme mortel, & que l'on est tenu de sacrifier même les devoirs les plus sacrés, aux indignes caprices d'un Prince orgueilleux & impie. Voici le langage d'un bon Citoyen, d'un digne Ministre des Autels; c'est celui que Racine fait tenir à Jéhojada (55):

(54) 2 Chr. XXVI. 16-18.

Promettez sur ce Livre & devant ces Témoins,
Que Dieu sera toujours le prémier de vos soins;
Que severe aux mechans, & des bons le refuge,
Entre le pauvre & vous, vous prendrez Dieu pour Juge.
Helas! vous ignorez.......
. . des lâches flatteurs la voix enchanteresse:
Bientôt ils vous diront, que les plus saintes Loix,
Maitresses du vil peuple, obéissent aux Rois;
Qu'un Roi n'a d'autre frein que sa volonté même,
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême.

(55) *Athalie*, Act. IV. Scen. 3.

[*I*] *On lui refusa après sa mort l'honneur d'être mis dans le Tombeau des Rois.*] Rien de plus sage, que la réfléxion que fait là-dessus un Auteur de notre tems (56). „ Ces „ justes marques de mépris, que les Peuples donnent à la „ mémoire des Rois qui se sont montrés indignes de la „ Couronne, sont sans doute d'excellentes leçons pour „ les Princes appellés à monter sur le Trône. Mais mal„heureusement il n'arrive que trop, que les idées de „ Justice & de Piété, qui avoient frappé les Souverains „ au jour de leur Sacre, s'effacent & s'oublient, pour „ faire place à de pernicieuses maximes, qui sont le mal„heur du Peuple, & l'opprobre éternel des Rois qui les „ suivent."

(56) *Dissert. Hist. & Critiq. contin. par* Mr. Roques, T. VI. Disc. 26. p. 422. 423.

[*K*] *Je ferai quelques Remarques, sur ce que Moréri & Mr. Luiscius ont dit de ce Prince.*] Ces deux Auteurs ont brouillé l'Histoire d'Achaz, & confondu les tems. I. Moréri dit qu'Achaz *porta* à Tiglath-Piléser *tout l'or qu'il avoit dans ses Trésors & tout ce qui se trouva de plus précieux dans le Temple.* L'Histoire dit en termes exprès le contraire, qu'il *envoya* tout cet or en présent au Roi d'Assyrie (57). Joseph, que Moréri paroit avoir suivi, dit à la vérité, que lorsqu'Achaz alla trouver Tiglath-Piléser à Damas, il lui porta tout l'or & l'argent qui se trouva dans le Temple & dans ses Trésors (58); mais il avoit rapporté auparavant, que le Monarque Juif avoit envoyé des Ambassadeurs avec de riches présens à l'Assyrien: il falloit donc du moins distinguer les tems, comme l'a fait Joseph, & ne pas confondre ainsi les circonstances. Mr. Luiscius, ordinairement le Copiste de Moréri, a pourtant corrigé cette faute; mais II. il en a adopté une autre. Moréri & lui confondent les deux différentes Expéditions de Rézin & de Pékach; la prémière, dans laquelle ils mirent inutilement le siége devant Jérusalem, avec la seconde, dans laquelle Pékach remporta la signalée victoire dont on a parlé (59), après que Rézin se fut retiré à Damas chargé de butin & de prisonniers. Il faut dire pourtant, que ces deux Auteurs ont suivi Joseph, qui ne distingue point ces deux Expéditions (60), quoiqu'il paroisse clairement par l'Ecriture, que les évènemens rapportés se sont passés en des tems différens. Aussi tous les Auteurs judicieux qui ont consulté l'Histoire Sacrée, ont-ils rapporté les faits dans leur ordre naturel, ainsi qu'on peut le voir en recourant à ceux qui sont cités en marge (61). J'ajouterai seulement, qu'il y a des Savans (62) qui mettent la bataille avant le siége de Jérusalem, & qui placent ces deux Expéditions dans un ordre opposé à celui que j'ai suivi.

(57) 2 Rois XVI. 8. & 2 Chron. XXVIII. 21.

(58) *Antiq. Judaiq.* L. IX. ch. 13.

(59) Remarq. [*E*].

(60) Le savant Lightfoot ne fait aussi des deux Expéditions qu'une seule, mais sans raison.

(61) Prideaux *Hist. des Juifs.* T. I. p. 4. 5. *Monarchie des Hébr.* T. III. p. 53. 106.

(62) Alting. *Dissert. Heptades duæ. Appendic.* Groningæ 1671. Vitringa *in Esai.* c. 7.

ACHILLE TATIUS [*A*] étoit d'Alexandrie en Egypte, & est l'Auteur d'un Roman fameux. Le tems dans lequel il a vécu est fort incertain [*B*]. Il paroit par divers endroits de son Roman,

[*A*] *Achille Tatius.*] Peut-être étoit-il le fils, ou l'affranchi d'un Tatius, comme le conjecture Vossius (1).

(1) *De Hist. Græc.* L. III. p. 157.

[*B*] *Le tems dans lequel il a vécu est fort incertain.*] Vossius le place parmi les Ecrivains d'un tems incertain. Le sa-

& 158. Ed. in-folio. Amstel. 1699.

man, qu'il étoit encore Païen quand il le composa, sur-tout par la digression libertine qu'il s'est permise sur l'amour des garçons [C]. Mais il se fit ensuite Chrétien, & parvint même à l'Episcopat, comme nous l'apprenons de Suidas. Nous ferons part au Lecteur du jugement de Photius, & de celui d'un ingénieux Auteur moderne, sur le Roman d'Achille Tatius [D]; & nous ajouterons quelques Remarques sur le Titre & sur les Editions de cette Pièce [E]. Il composa divers autres Ouvrages [F].

savant Mr. Huet (a) nous dit que Photius met Héliodore après Jamblique, & avant Damase, qui vivoit du tems de l'Empereur Justinien; & qu'à ce compte, Achille Tatius doit être plus ancien, quoiqu'il avoue qu'il ne trouve rien de certain pour appuier cette opinion.

(1) *De l'Origine des Romans.*

[C] *Sur-tout par la digression libertine, qu'il s'est permise sur l'amour des garçons.*] On a retranché ce morceau dans la Traduction Angloise de ce Roman imprimée à Londres en 1720, & intitulée *Les Amours de Clitephon & Leucippe, en six Nouvelles.* 1. *La force de l'Amour.* 2. *La nouvelle Epouse frustrée.* 3. *Les Amans en peine.* 4. *La Vertu sa propre récompense.* 5. *La Veuve Coquette,* 6. *L'heureuse Jouissance.*

[D] *Nous ferons part au Lecteur du jugement de Photius, & d'un ingénieux Auteur moderne, sur ce Roman.*] Le prémier nous dit, que le style en est excellent, la composition belle, les périodes nettes & coulantes; mais que les sentimens sont d'une obscénité extrême, ensorte que la lecture en est fort dangereuse. Que du reste, si l'on excepte les noms des personnes dont il raconte les avantures, & le libertinage choquant qui y règne par-tout, il a beaucoup de rapport, pour la conduite de l'Histoire, avec l'Histoire Ethiopique d'Héliodore (3). Il nous apprend dans un autre endroit (4), que le Roman de Jamblique, intitulé l'*Histoire Babylonienne*, Βαβυλωνικά (5), étoit écrit avec un peu plus de décence & de modestie que celui d'Achille Tatius, mais pourtant avec beaucoup moins de retenue que celui d'Héliodore: car ces trois Auteurs ont eu à peu près le même but, dans la composition de leurs Histoires amoureuses. Mais le style & le tout d'Achille Tatius est extrêmement doux & coulant, quoique trop licentieux.

(3) Photii Biblioth. Cod. 87. p. 106. Edit. Rothom. 1611.

(4) Ibid. Cod. 94. p. 235.

(5) Voy. Suidas.

L'Auteur moderne est le fameux Mr. Huet Evêque d'Avranches, qui a enrichi le Public d'un Discours curieux sur *l'Origine des Romans.* Il dit qu'Achille Tatius n'est pas comparable à Héliodore, soit pour les mœurs, soit pour la variété des événemens, soit pour le dénouement de l'intrigue. Son style, plus simple & plus naturel, l'emporte sur celui d'Héliodore, qui est plus forcé & plus affecté. Quelques-uns disent qu'il étoit Chrétien, & Evêque. C'est une chose étrange, qu'on ait si promptement oublié l'obscénité de cet Ouvrage; jusques-là, que l'Empereur Léon, surnommé *le Philosophe*, en a fait l'éloge sur l'article de la modestie, dans une Epigramme que nous avons encore; & en permit non seulement, mais même en recommanda la lecture la plus appliquée, à ceux qui vouloient se former à la chasteté. Vossius doute, si l'on doit attribuer cette Epigramme à Photius, Patriarche de Constantinople, ou à l'Empereur Léon (6).

(6) Vossius ubi supra.

[E] *Quelques Remarques sur le Titre & sur les Editions de cette Pièce.*] Suidas dit, qu'il écrivit 'Ερωτικά, c'est-à-dire, *des Amours*, & entre autres, τὰ κατὰ Λευκίππην καὶ Κλειτοφῶντα, *l'Histoire de Leucippe & de Clitophon.* Annibal Cruccius de Milan, traduisit cet Ouvrage en Latin, mais très mal, comme cela parut lorsque Commelin publia l'Original Grec à Heidelberg, sur un MS. de la Bibliothèque Palatine. Le savant Saumaise en publia une Edition plus correcte, avec des Notes & des Corrections, à Leide en 1640, in-12.

[F] *Il composa divers autres Ouvrages.*] En particulier une *Histoire Mêlée*, 'Ιστορίαν σύμμικτον, dans laquelle il parle de plusieurs Hommes illustres; un Ouvrage *Etymologique*; & un sur *la Sphère* (7). Il y a encore un Fragment de ce dernier, qui a été publié par Pierre Victor sur un MS. de la Bibliothèque de Médicis à Florence, avec Hipparque de Bithynie. Il paroit par le Titre de ce Fragment, qu'il faisoit partie du Traité de la Sphère; le voici: 'Εκ τῶν 'Αχιλλέως περὶ εἰσαγωγῆς εἰς τὰ 'Αράτου Φαινόμενα, c'est-à-dire, *Extraits d'Achille, pour servir d'Introduction aux Phénomènes d'Aratus.*

(7) Suidas.

ACHILLINI [A] (ALEXANDRE) nâquit à Bologne, d'une ancienne & noble Famille [B], & étoit fils de Claude Achillini. Il fut Docteur en Philosophie & en Medecine, & Professeur en ces deux Facultés dans l'Université de Bologne. C'étoit le Philosophe le plus fameux du quinzième & du seizième Siècle [C], Sectateur constant & Interprète exact d'Averroes sur la Philosophie [D]. Mais il se fit principalement admirer comme un prodige, par la subtilité & la force avec laquelle il argumentoit dans les Disputes particulières & publiques [E]. Il fit des progrès si rapides dans ses études, qu'il

[A] ACHILLINI.] En Latin *Achillinus*; mais les Italiens le nomment communément *Achillini*: Léandre Alberti (1), Hippolyte Orio (2), & Pompée Vizani l'appellent *Achillino*; variété de terminaisons d'un même nom, fort ordinaire aux Italiens, par rapport aux noms de famille. Je ne puis m'empêcher de remarquer ici, que dans *la Description d'Italie d'Alberti*, imprimée à Bologne en 1550 in-fol. (ce qui est la prémière & la plus curieuse Edition de cet Ouvrage) on trouve, au-lieu d'*Achillini* ou d'*Achillino*, par une faute grossière d'impression, *Achilino*; mais dans l'Edition de Venise in-4. chez Laurent d'Avanci 1567, il y a *Achilino*, avec une seule *l*, & c'est ainsi que le nomme aussi Vizani (3). Il est appellé *de Achillinis*, dans le Titre du Livre de Bartholomée Coclès: *Chiromantiæ ac Physionomiæ Anastasis, cum approbatione Magistri Alexandri de Achillinis.*

(1) *Description d'Italie.*

(2) Dans sa Traduction des Eloges de Paul Jove.

(3) *Hist. de Bologne* L. X. p. 518.

[B] *D'une ancienne & noble Famille.*] J'avance ce fait sur l'autorité de Jean Vittorio Rossi, connu sous le nom de *Janus Nicius Erythræus* (4), qui parlant dans la Vie de Claude Achillini, des avantages que la Nature lui avoit accordés, fait mention entre autres, *de l'ancienne Noblesse de sa Famille, étant de celle des Achillini.* (*Antiquam generis Nobilitatem, utpote in Achillina familia natus.*)

(4) *Pinacoth.* II. p. 200.

[C] *C'etoit le Philosophe le plus fameux du XV. & du XVI. Siècle.*] Philippe Thomasin (5) le nomme, *Primi nominis Philosophus*, un Philosophe du prémier ordre; Simler (6), *Philosophus eminentissimus*, un des plus grands Philosophes; Jean-Antoine Bumald, dont le vrai nom étoit Ovide Montauban, dans sa *Bibliothèque de Bologne*, dit de notre Achillini, qu'il s'acquit le nom de *Grand Philosophe* (*Magni Philosophi cognomentum adeptus*); & que tous les Ecrivains du Siècle précédent lui donnoient, sans contestation, le rang sur tous les Philosophes: *Omnesque antecalti sæculi Scriptores eidem palmam Philosophorum facile concedentes.* Et Cassius, cité par Montauban, le nomme un *second Aristote* (*un altro Aristotele*). Léandre Alberti lui donne la même épithète dont on honore Alexandre de Macédoine, *le Grand Achilline, noble Philosophe*, (*quel magno Alessandro Achilino, nobil Filosofo.*) Orlandi (7) dit, qu'il a été Philosophe fameux, Président vif en chaire, & Disputeur subtil, *Filosofo famoso, acerrimo Cattedratico, & acutissimo Argomentatore.* Rossi en fait l'éloge suivant: *Vidit paulo hac nostra superior ætas Alexandrum Achillinum, docentem Patavii Philosophiam, & admirata est hominis ingenium, eruditionem, & doctrinam.* „ Le Siècle passé a vu Alexandre Achillini, qui enseignoit „ la Philosophie à Padoue, & il a admiré son génie, son é„ rudition & son savoir." Comnène (8) l'appelle *Vir doctissimus, & insignis utroque sæculo decimo quinto & sexto Philosophus*; Savant distingué, & Philosophe fameux du quinzième & du seizième Siècle.

(5) *Illust. Vir. Vit.* p. 314. dans la Vie de Louis Buccafer.

(6) *Biblioth.*

(7) *Notizie degli Scritt. Bolognesi.*

(8) *Hist. Gymnas. Patavin.* T. I. L. III. Sect. 1. c. 8.

[D] *Sectateur constant & Interprète exact d'Averroes.*] Averroes a été le prémier, qui ait fait un Commentaire sur toutes les Oeuvres d'Aristote; ce qui a fait dire au *Dante*, dans son *Inferno* ch. 4.

Averrois ch' il grand commento feo.
Averroes, l'Auteur du grand Commentaire.

Par cet Ouvrage il s'étoit acquis dans les Ecoles une autorité presque égale, & chez quelques-uns, égale à celle d'Aristote. *Quem*, dit Louis de Vives (9), *Philosophi de nostra Schola, qui post eum scripsere, ita sunt amplexati, ut pene auctoritate Aristoteli adæquarint.* „ Lequel les Phi„ losophes de notre Ecole, qui sont venus depuis lui, „ ont si fort suivi, qu'ils ont presque égalé son autorité à „ celle d'Aristote." Et dans un autre endroit (10): *Hic est Averroes, quem aliquorum dementia Aristoteli parem fecit.* „ C'est cet Averroes, que la folie de quelques-uns „ a fait aller de pair avec Aristote." De tous ses Sectateurs, qui furent nommés de son nom *Averroïstes*, il n'y en a pas eu de plus fameux que notre Achillini. Il étoit, selon le témoignage de Jove (11), *accuratus Averrois Interpres*, un Interprète exact & fidèle d'Averroes, aux opinions duquel il demeura constamment attaché, ce qui le rendit célèbre. *Secutus*, dit le même Jove, *opiniones Averrois, quibus totius ingenii sui fama nitebatur.* Ces paroles signifient à la lettre, que toute la réputation de son génie étoit fondée sur les opinions d'Averroes; c'est-à-dire, qu'il fut principalement fameux par son attachement aux opinions de ce Philosophe: mais le Traducteur Italien Hippolyte Orio leur a donné un autre sens, en les tendant ainsi: *Haveva seguito Averroe, con le cui opinioni ei difendeva la chiara fama del nobile ingegno suo.* „ Il suivoit Averroes, par les opinions duquel il soutenoit „ la brillante réputation de son sublime esprit;" comme si Jove avoit dit, *totius ingenii sui famam tuebatur.* Il semble n'avoir pas bien entendu le mot, *nitebatur.* Claude Achillini, petit-fils du frère de notre Achillini, dans une Lettre à Jaques Acarrisio, lui donne le nom de *Grand Averroïste* (*quel grande Averroista*); & Ghilini (12). *Famoso Averroista, che con tanta fama, e gloria del suo nome publicamente lesse Filosofia nello studio di Padoa:* „ Fameux „ Averroïste, qui a enseigné avec tant de réputation & de „ gloire la Philosophie dans l'Université de Padoue."

(9) Cité par Possevin in *Bibl. Select.* T. II. p. 32.

(10) P. 34.

(11) *In Elog.*

(12) Id. ibid.

[E] *Dans les Disputes particulières & publiques.*] Achillini

qu'il parvint au Professorat de très bonne heure [F], & il s'en acquitta d'une manière, qui lui attira l'applaudissement & l'admiration de tout le monde; ensorte que son nom devint fameux par toute l'Italie. Il demeura à Bologne jusqu'à l'année 1506, que l'Université de Padoue le choisit pour succéder à Antoine Francatiano, dans la prémière Chaire de Philosophie [G]. Achillini se rendit à Padoue, où sa réputation attira une si grande foule d'Etudians à ses Leçons, qu'il excita contre lui l'envie de son Collegue, Pierre Pomponace [H], Philosophe, & Averroïste aussi-bien que lui, homme d'un grand nom, mais avide de gloire, & qui ne pouvoit envisager le grand nombre de Disciples, que comme une preuve de la réputation du Maitre; outre qu'Achillini avoit de l'avantage sur lui dans les Disputes. Il tâcha donc sous-main de lui enlever ses Disciples; & dans les Disputes, pour éluder la force de ses argumens auxquels il ne pouvoit répondre, il eut recours à un moyen, qui ne manque jamais de réussir auprès de la multitude, mais qui est une preuve certaine de la foiblesse de la cause qui s'en sert: je veux dire, qu'il tournoit les choses en raillerie, & méloit des plaisanteries à ses argumens. Mais la malice & les artifices de l'Antagoniste d'Achillini ne portérent atteinte ni à sa réputation, ni à la force de ses raisons. Il ne demeura pas longtems à Padoue: la dangereuse guerre, où la

lini se rendoit par-tout où il y avoit des Disputes, donnant des preuves de sa grande habileté à argumenter. Mais il fréquentoit sur-tout ces Disputes publiques, que l'on nommoit *Chapitres généraux*, ou Assemblées générales, parmi les Moines. Montauban est mon garant. *Philosophiam*, dit-il, *summa celebritate docuit Patavii, & Bononiæ, ubique disputando, in Capitulis præsertim generalibus Franciscanorum, Dominicanorum, aliorumque.* „ Il enseigna la Philosophie à Padoue & à Bologne, avec beaucoup de réputation, disputant par-tout, & particulièrement dans les Chapitres généraux des Franciscains, des Dominicains, & d'autres." Les Disputes Scholastiques consistoient principalement à remporter l'avantage sur son Antagoniste, & à se ménager la victoire sur lui, en l'embarrassant par les syllogismes qu'on lui poussoit. On peut avec raison appliquer à cette espèce de Philosophes & de Disputeurs, ce que je me souviens d'avoir lu quelque part, sur le sujet des *Hibernois* ou Irlandois, renommés pour être de subtils Logiciens & Métaphysiciens:

Gens ratione furens, & mentem pasta chimæris.

Notre Achillini étoit Maitre-passé dans ce genre de Dispute; ce qui le fit admirer comme un génie supérieur. Orlandi rapporte, qu'il étoit un très subtil Disputeur, & que dans les *Cercles* (13), où il argumentoit sans être connu, on disoit communément par maniere de proverbe, *c'est ou le Diable, ou Achillini*: (*Fù acutissimo argomentotore, unde ne circoli, dove argomentava, e non era conosciuto, passò in proverbio qu'est aut Diabolus aut Achillinus.*) Il n'est pas le seul, que ses talens extraordinaires ont fait comparer au Diable. J'ai ouï raconter que la même chose arriva à Erasme, la prémière fois qu'il se trouva avec Thomas Morus, dont il n'étoit connu que de réputation; & ainsi de plusieurs autres. Je ne suis pas surpris, qu'on loue de cette manière un Disputeur subtil, tel que notre Achillini, ou quelque homme fin & rusé; parce que l'idée que nous nous faisons du Diable, est celle d'un Esprit qui ne se sert des connoissances qu'il a, & qui surpassent de beaucoup celles des hommes, que pour nous séduire & nous tromper par des raisonnemens subtils & imposans; & nous ne savons que trop par une fatale expérience, qu'il est bien rare que ses artifices ne triomphent de notre Raison. De-là vient que l'on croit généralement, que le Serpent qui séduisit Eve, dont l'Ecriture dit, *qu'il étoit rusé par dessus toute bête des champs*, étoit le Diable. Ce qui m'étonne, c'est qu'un homme qui se distingue dans sa profession, soit plutôt qualifié du nom de Diable, que de celui d'Ange. Il est bien vrai, que le Diable est d'une nature Angélique, & qu'il semble que le Vulgaire ignorant lui attribue une connoissance, & une puissance, supérieures à celles des Anges; mais tout le monde sait & convient, que sa science & son pouvoir ne servent qu'à faire du mal. Pourquoi donc un homme orné de talens extraordinaires, que l'on regarde comme des dons du Ciel, & qui rendent celui qui les possède l'objet de l'admiration, pourquoi, dis-je, un tel homme est-il plutôt comparé au Diable, porté de sa nature au mal, qu'à un Ange, naturellement porté au bien? Et quelle peut être l'origine de cette façon de parler, *C'est ou le Diable, ou un tel?* Je ferai part là-dessus au Lecteur, d'une conjecture qui ne me paroit pas sans vraisemblance. Les Anciens donnoient le nom de Δαίμων, *Démon*, à la Divinité, aux Etres spirituels, & à ceux d'entre les hommes qui se faisoient admirer par leur sagesse & par leur vertu; mais le mot Δαίμων aiant dans la suite changé de signification, & les Chrétiens s'en étant servis pour désigner particulièrement le Diable, l'expression dont nous recherchons l'origine, subsista néanmoins, quoique le terme de *Demon* fût déterminé à signifier un mauvais Ange, au-lieu d'en désigner un bon, ou la Divinité même; tellement que ce qui signifioit auparavant, *C'est Dieu, ou un Ange, ou un tel*, est devenu le proverbe d'aujourd'hui, *C'est le Diable, ou un tel.*

(13) Cercles, *Circoli*, c'étoient des Disputes qui se faisoient dans les Ecoles des Ordres Réguliers, qui enseignoient la Philosophie & la Théologie, pour exercer les Ecoliers. Le nom Italien répond au Latin *Corona*, & l'un & l'autre désignent un nombre de personnes debout, ou assises, en cercle.

[F] *Il parvint au Professorat de bonne heure.*] Si nous nous en rapportons à Orlandi (14), notre Achillini commença à donner des Leçons à Bologne en 1484; ainsi il n'avoit alors guères que vingt ans, puisque le même Auteur nous apprend qu'il mourut dans sa quarante-huitième année, en 1512; & à ce compte, il doit être né en 1464. Jove ne dit point qu'il ait été Professeur à Bologne avant que de venir à Padoue. A la fin de ses Livres *de Intelligentiis & de Elementis*, il est qualifié, Professeur public & ordinaire de la Théorie en Médecine; *Publice Theoreticam Medicinæ, & ordinarie docente.* A la fin du Traité *de Orbibus*: *Philosophiam publice & ordinarie docente.* Et dans le Livre *De subjecto Physionomiæ & Chiromantiæ*: *Ambas ordinarias & Philosophiæ, & Medicinæ Theoreticæ publice docente.* Montauban & Orlandi disent seulement en termes généraux, qu'il fut Professeur public dans les deux Villes. Mais Tomasin & Comnène ne conviennent pas au sujet de la Chaire qu'il remplit à Bologne. Tomasin, parlant de lui à l'occasion de sa vocation à Padoue, dit, *Alexander Achillinus, qui diu Bononiæ docuerat primo loco Philosophiam.* „ Alexandre Achillini, qui avoit longtems „ enseigné la Philosophie à Bologne dans la prémière place," c'est-à-dire, qui y avoit occupé la prémière Chaire de Philosophie. Comnène dit au contraire, qu'il enseigna la Doctrine d'Aristote & d'Averroës, *primum Bononiæ e minoribus exedris, mox e prima Philosophiæ Patavii*, d'abord à Bologne dans les Chaires inférieures, & ensuite dans la prémière Chaire de Philosophie à Padoue: paroles, dans lesquelles on voit qu'il met de la différence entre la Chaire de Bologne & celle de Padoue, nommant la prémière, *minor exedra*, & l'autre, *prima exedra*; & qu'Achillini n'occupoit pas la prémière Chaire à Bologne, comme il fit à Padoue. Il se peut, que comme il avoit été longtems Professeur à Bologne, il y avoit obtenu la prémière Chaire, peu de tems avant que d'aller à Padoue. Cette conjecture peut s'accorder avec ce que dit Tomasin, mais non avec les paroles de Comnène. Et quand même il auroit occupé la prémière Chaire de Philosophie dès l'âge de vingt ans, on ne doit pas en être fort surpris, si l'on fait réflexion, que l'étude des Langues Grecque & Latine, & des Belles-Lettres en général, étoit fort négligée dans ce tems-là; & que l'on faisoit passer les jeunes-gens, de la Grammaire Latine, à ce qu'on appelloit la Philosophie.

(14) *Notiz. de gli Scritt. Bologn.*

[G] *Dans la prémière Chaire de Philosophie.*] Je suis surpris de ne point trouver Achillini dans la Liste des Professeurs de l'Université de Padoue, dans l'Ouvrage d'Antoine Riccoboni, *de Gymnasio Patavino.* Tomasin rapporte, sur la foi des Registres de cette Université, tout ce que nous avons dit. *Anno 1506, 7. Novembris, Alexander Achillinus, qui diu Bononiæ docuerat primo loco Philosophiam, ad hanc sedem successit Francatiano.* Qu'il s'agisse de la prémière Chaire, c'est ce qui paroit par le titre du Chapitre, qui contient la Liste des Professeurs en Philosophie de cette Chaire. *Professores Philosophiæ ordinariæ, primo loco, ab anno 1500 usque ad 1653.* Et Comnène confirme la chose, dans le passage cité dans la Note précédente.

[H] *L'envie de son Collègue Pierre Pomponace.*] On peut appliquer à toutes les professions en général ce mot d'Hésiode:

(15) Καὶ κεραμεὺς κεραμεῖ κοτέει, καὶ τέκτονι τέκτων,
Καὶ πτωχὸς πτωχῷ φθονέει, καὶ ἀοιδὸς ἀοιδῷ.

(15) *Oper. & Dies*, v. 25.

Ce qui revient à ceci: *L'Artisan porte envie à l'Artisan, le Gueux au Gueux, & le Poëte au Poëte.* De même un Philosophe, un Théologien, portera autant & plus d'envie à ceux de sa profession, que le moindre Artisan à ceux du même métier. Ce que l'on doit attribuer non seulement à ce que les Professeurs sont payés, aussi-bien que les Artisans; mais sur-tout à l'ambition & à l'orgueil, passions ordinaires parmi les hommes, & qui les portent à agir contre ce que leur profession même exige d'eux. La Philosophie & la Théologie devroient inspirer à ceux qui les enseignent, la douceur, la charité, la patience, & toutes les autres vertus morales; mais l'expérience fait voir le contraire, & l'on voit très souvent que ceux qui les enseignent ne sont pas plus gens de bien que les autres, & quelquefois moins. Tel est le pouvoir des passions humaines: ce qui ne doit pas paroitre étrange, puisqu'elles sont un don de la Nature, qui nous coute cher quelquefois; mais les Arts & les Sciences s'acquièrent par l'application & l'étude, & comme elles ne peuvent jamais atteindre à la perfection de la Nature, elles ne peuvent aussi jamais en soumettre entièrement les passions:

Naturam expellas furca licet, usque recurret.

Au reste, le sens que l'on a donné aux paroles d'Hésiode, paroit le plus naturel, quoique les Interprètes les entendent

la République de Venise se trouva engagée contre la Ligue de Cambrai, fit cesser les Leçons des Professeurs de cette Université [I]; ce qui obligea Achillini de se retirer dans sa Patrie [K]. Il y fut reçu avec les mêmes marques d'estime & de distinction, qu'on lui avoit données avant son départ, & fut fait pour la seconde fois Professeur en Philosophie dans cette Université [L]. Il passa le reste de sa vie a Bologne, où il mourut [M], & fut enterré avec grande pompe dans l'Eglise de S. Martin des Carmes (a). Janus Vitalis fit les vers que l'on mit sur son Tombeau [N]; & Pierre Pomponace, son ancien Collègue & son Antagoniste, lui succéda. On trouvera dans les Remarques son Caractère [O], &

(a) Leand. Alberti *Descript. d'Italie* Orlandi *loc. cit.*

dent communément, non de l'envie, mais d'une louable émulation, dont Hésiode parle dans cet endroit. Il est certain que la connexion demande ce sens-là, quoique les termes ne l'expriment point; & je conjecture que ces deux vers ont été déplacés, & qu'ils doivent être mis après le vers seiziéme, où le Poëte dépeint cette espèce de contention, qui est la source des dissensions & des guerres parmi les hommes. Si le Lecteur veut prendre la peine d'examiner tout le passage, je me flatte que cette conjecture ne lui paroitra pas mal fondée. J'ajouterai, qu'à suivre le sens ordinaire, je ne comprends point ce que πτωχὸς, (le Gueux) fait ici; puisqu'il est évident que le Poëte parle des Artisans, & de ceux qui tâchent de se surpasser en adresse: or les Gueux n'appartiennent certainement point à cette Classe de personnes. Je remarquerai aussi, que je trouve ce passage cité autrement par Priscien, selon l'édition de Hanau de 1605, publiée par Putschius, qui a fait un Recueil de tous les anciens Grammairiens, en les corrigeant sur les MSS. Dans cette édition, estimée la meilleure, on a fondu les deux vers en un, & au-lieu de φθονέει il y a φθονέοι:

Καὶ πτωχὸς πτωχῷ φθονέει, καὶ τέκτονι τέκτων.

Mais dans une très ancienne édition, faite à Venise en 1476, que j'ai devant moi, les deux vers, avec une partie de celui qui précède, & le commencement du suivant, se trouvent tels que nous les avons dans Hésiode.

[I] *Les leçons des Professeurs de cette Université* (de Padoue).] Paul Jove, qui avoit été Disciple de Pomponace, parle d'Achillini en ces termes: *Quum Patavii Philosophiam profiteretur, solidæ, constantisque doctrinæ famam obtinuit, vel ipso Pomponatio acri æmulo fastidiosa ambitione scholam ejus depopulante.* „ Pendant qu'il professa la Philosophie à Padoue, il eut constamment la réputation „ d'un homme solidement savant, quoique Pomponace fût „ son rival, & qu'il tâchât par toutes sortes d'artifices, „ que son ambition lui suggéroit, de rendre son Ecole „ deserte." *In coronis, consessuque doctorum, quum exercitatione perutili ad prætoriam porticum disputaretur, ita mirus evadebat, ut sæpe ancipiti & cornuto Achillini enthymemate circumventus, superfuso facetiarum salo adversarii impetum ex illis gyris & mæandris explicatus eluderet.* „ Dans „ les Cercles, & les Assemblées de Savans, lorsqu'on „ s'exerçoit utilement à la dispute, il se tiroit admirablement bien d'affaire; ensorte que lorsqu'il étoit embarrassé des argumens trop subtils d'Achillini, il les éludoit par quelque trait de plaisanterie." Malgré cela le même Jove remarque, qu'Achillini l'emportoit sur son rival, par l'insurmontable force de sa doctrine, quoique Pomponace divertit l'Auditoire agréablement par ses bons-mots & ses railleries. *Sed æmulum in corona veteratorie disputantem, & risum salsa dicacitate sæpius excitantem, ipse invictæ doctrinæ robore superabat.* Le Lecteur peut consulter Mr. Bayle dans l'Article POMPONACE, où il fait une réflexion sur cette manière de répondre aux argumens d'Achillini.

[K] *De se retirer dans sa Patrie.*] Achillini occupa la prémière Chaire de Philosophie à Padoue, depuis la fin de l'année 1506, jusques en 1509, qu'il quitta cette Ville. Je fixe cette date par ce que dit Jove: *Concidente autem Patavino Gymnasio inter exorti belli strepitum, Bononiam reversus.* „ L'Université de Padoue étant tombée par la „ guerre, il retourna à Bologne (16). L'année 1509 fut la prémière de la guerre que les Vénitiens eurent contre la Ligue de Cambrai; tems auquel Padoue se trouva dans une dangereuse situation, tantôt en la puissance des Allemands, tantôt reprise par les Vénitiens, & ensuite assiégée & attaquée, quoique sans succès: tellement que l'on ne peut supposer que les Professeurs aient continué leurs leçons dans ce tems de trouble. On peut voir le détail de cette guerre dans un Livre Italien, écrit par André Mocénigo, intitulé *La Guerra di Cambrai*, imprimé à Venise en 1562. In-8.

(16) Joh. Bapt. Verus *Rer. Venet.* L. III.

[L] *Pour la seconde fois Professeur en Philosophie dans cette Université.*] Jove, dans l'Eloge d'Achillini, ne dit point qu'il ait été Professeur une seconde fois à Bologne, après avoir quitté Padoue; mais dans l'Eloge de Pomponace, il dit que la guerre s'étant déclarée, Pomponace professa la Philosophie à Bologne, après la mort d'Achillini. *Exorto bello Veneto post Achillini mortem Bononiæ professus est.* Paroles qui supposent naturellement, qu'il succéda dans le Professorat à Achillini; ce qui est confirmé par Comnène en termes exprès, comme on le verra dans la Remarque suivante.

[M] *Où il mourut.*] Orlandi dit formellement qu'il mourut en 1512, dans sa quarante-huitième année. Mais Simler lui donne un an de plus: *Ætatis suæ quadragesimo nono.* Et Jove dit qu'il mourut, n'*aiant pas encore cinquante ans*, (*quum nondum quinquagesimum explevisset annum.*) Comnène dit la même chose; *nondum quinquagenarius obiisse dicitur*: mais il met sa mort en 1525; & à ce compte, il seroit né en 1475, & n'auroit pu donner des leçons de Philosophie en 1484, comme le rapporte Orlandi, puisqu'il n'auroit eu que neuf ans, âge où il auroit été incapable de cet emploi. Comnène s'est certainement trompé, car il se contredit lui-même. *Patavino Gymnasio silere jusso per bellorum & fœderis Cameracensis tumultus, se recepit in patriam, in qua iterum aliquamdiu docuit, nempe ad annum 1525, circa quem nondum quinquagenarius obiisse dicitur.* „ La guerre & les troubles excités par la „ Ligue de Cambrai aiant fait cesser les leçons dans l'U„ niversité de Padoue, il se retira dans sa Patrie, où il „ enseigna encore pendant quelque tems, jusqu'à l'an „ 1525, où l'on dit qu'il mourut, n'aiant pas encore cin„ quante ans." Le mot *aliquamdiu*, marque un court espace de tems; & Jove, que Comnène suit, s'exprima effectivement de manière à faire croire qu'Achillini mourut peu de tems après son retour à Bologne. *Bononiam reversus excessit è vita*: „ de retour à Bologne, il mourut." Il revint à Bologne en 1509, comme on l'a prouvé dans la Remarque [K]. Ainsi, si Achillini a vécu jusqu'en 1525, il aura été Professeur du moins treize ou quatorze ans, en supposant, ou qu'il ne fut pas d'abord fait Professeur à Bologne, ou qu'il ne quitta Padoue qu'après l'an 1509: intervalle de tems trop long, pour être désigné par le terme *aliquamdiu*, quelque tems. Et il n'est guere vraisemblable aussi, qu'un homme d'une aussi grande réputation qu'Achillini, ait demeuré pendant dix ou douze ans dans l'Université de sa Ville, sans être placé. Ce qui me confirme dans mon sentiment, ce sont ces paroles d'Orlandi, „ qu'il enseigna publiquement à Padoue & à Bologne depuis „ l'an 1484 jusques en 1512." *Publico Lettore in Padoa e in Bologna, dall' anno 1484 fino al 1512*; façon de parler, qui marque qu'Achillini fut Professeur pendant tout ce tems-là. Il n'auroit pu s'exprimer ainsi, s'il y avoit eu dans cet espace un intervalle de plusieurs années, dans lequel il eût été sans Caractère public. Et il n'y a aucune raison de douter de l'exactitude d'Orlandi à cet égard; ce qu'il avance est confirmé par Vizani, qui étoit de Bologne, & qui a écrit une Histoire fort exacte de sa Patrie. „ Dans ce tems-là (1512) *dit-il*, mourut à Bologne A„ lexandre Achillini, Philosophe célèbre, & d'un grand „ génie." *In quel tempo (1512) mori Alessandro Achilino Bolognese, Filosofo di grand fama, e di acutissimo ingegno* *.

* Crescimbéni, d'après Caferro (*Synth. Venet.* p. 411) fixe non seulement sa mort à cette année, mais il en marque même le jour, savoir le 29 de Septembre.

[N] *Les vers que l'on mit sur son Tombeau.*] Les voici, tels que Paul Jove les rapporte:

Hospes, Achillinum tumulo qui quæris in isto,
Falleris, ille suo junctus Aristoteli.
Elysium colit, & quas rerum hic discere causas
Vix potuit, plenis nunc videt ille oculis.
Tu modo, per campos dum nobilis umbra beatos
Errat, dic longum, perpetuumque vale.

C'est-à-dire: „ Passant, qui cherchez Achillini dans ce „ Tombeau, vous l'y cherchez en-vain, puisqu'il est uni „ avec son Aristote. Il habite l'Elysée, & contemple à „ découvert la Nature & ses causes, qu'il ne connut „ qu'imparfaitement pendant sa vie. Bornez-vous donc, „ tandis que cette grande Ombre erre dans les Champs „ des Bienheureux, à lui dire un long & éternel adieu.

[O] *Son Caractère.*] Paul Jove, qui l'avoit connu, & qui avoit assisté à ses leçons, nous dit qu'Achillini étoit un homme que sa bonne-foi & sa grande simplicité rendoient incapable de brigue & de flatterie, & qu'il servoit de jouet & de risée aux jeunes Ecoliers, naturellement évaillés & insolens, quelque estimé qu'il fût pour son savoir. Mais il n'étoit jamais plus exposé à leurs railleries, que lorsqu'il se promenoit, parce qu'il se balançoit en marchant, & qu'il portoit un habit rouge hors de mode, à manches serrées, sans plis par derrière, & bordées d'une peau de loutre; marquant par un sourcil perpétuel, & par un langage niais, une grande simplicité, ou un esprit toujours occupé. Tel est le Portrait que Paul Jove fait d'Achillini dans ces paroles: *Erat enim a summa ingenii simplicitate, ambiendi adulandique prorsus imperitus, usque adeo, ut falsæ petulantique Juventuti, quanquam doctrinæ nomine in honore esset, ridendus videretur; & tum maxime quum deambularet undulatis passibus, coccinea in toga exoleti moris, astrictas scilicet habente manicas & nullis a tergo defluentibus rugis, lutrina pelle fimbriatas: residentique semper fronte, & sermone pingui, vel inepti, vel contemplantis ingenii vitia fateretur.* Il paroit par-là, qu'il étoit très aisé à un railleur homme d'esprit, tel qu'étoit Pomponace, de tourner Achillini en ridicule, de l'exposer à la risée des Ecoliers & des autres Auditeurs, & de se débarrasser avec honneur par ce moyen de ses argumens. Ces manières singulières firent du tort à Achillini, qui avoit à faire à de jeunes gens portés naturellement à tourner leurs Maîtres en ridicule & à les mépriser, & à un Antagoniste qui avoit toutes les qualités requises dans un Professeur. On peut voir

& le Catalogue de ses Ouvrages [*P*], qu'il dédia tous sans exception à Jean Bentivogli [*Q*].

voir son Caractère dans Paul Jove. Mais c'est une preuve de la solide réputation qu'Achillini s'étoit acquise, que malgré cela, il l'ait conservée parmi la Jeunesse, toujours plus sensible, aussi-bien que la multitude, au ridicule, même apparent, qu'au mérite réel, dont elle n'est pas Juge compétent. A moins que le mérite ne soit soutenu d'une grande réputation, il résiste rarement au ridicule, qui fait de bien plus profondes impressions que le mérite, parce qu'il nourrit les plus puissantes passions du cœur humain, l'amour-propre & l'orgueil. Le ridicule, je le répète, a tant de pouvoir, qu'il fait oublier le mérite de celui qui s'y trouve exposé, & qu'on ne l'envisage plus que comme un objet de divertissement & de raillerie. Un homme malin, qui a le talent de ridiculiser son adversaire, est un ennemi plus dangereux que le plus mordant Satyrique, ou que le plus violent Déclamateur; & j'aimerois mieux avoir un *Swift* de mon côté, que tous les Scaligers, les Saumaises, les Grævius, les Gronovius & les Bentleys ensemble. Car pour ce qui est du mérite & de la réputation, Achillini, aussi-bien que plusieurs autres, devoit beaucoup à l'ignorance de son Siécle, où toute la Philosophie consistoit en de vaines & inutiles spéculations, & se réduisoit à des termes vuides de sens. Il ne s'agissoit pas de rechercher la vérité par une saine Logique & par des Expériences, mais de suivre aveuglément les sentimens des autres. Si Aristote & Averroes n'eussent pas été en si grande vénération, que feroit devenu tout le mérite d'Achillini, & à quoi se feroit réduite sa grande réputation? De nos jours, un grand Philosophe Averroïste, tel qu'il étoit, feroit une fort petite figure. Cette Philosophie Scholastique ne mérite pas d'autre nom, que celui que Rabelais donne plaisamment à la Doctrine de Scot, *Barbouillamenta Scoti*; & nous pouvons dire de même, *Barbouillamenta Scholastica.*

[*P*] *Le Catalogue de ses Ouvrages.*] Voici ses Ouvrages Philosophiques: *De Intelligentiis*, Lib. V. *De Orbibus*, Lib. IV. *De Universalibus. De Physico Auditu. De Elementis*, Lib. III. *De Subjecto Physionomiæ* (17) *& Chiromantiæ. De Subjecto Medicinæ. De prima Potestate Syllogismi. De Distinctionibus* (18). *De proportione Motuum.* Tous ces Ouvrages furent imprimés en un volume in-folio à Bologne chez *Benoit Hector*, 1494, & réimprimés à Venise en 1545, in-fol. chez *Jerôme Scot*, *cum Annotationibus excellentissimi Doctoris* Pamphili Montii Bononiensis, *Scholæ Patavinæ publici Professoris.* J'ai vu cette dernière édition, & j'en garantis la date. Mais je trouve que Simler, Montauban & Orlandi la mettent en 1568: peut-être le même imprimeur en a-t-il fait deux éditions, l'une en 1545, & l'autre en 1568. J'en ai vu une autre de Venise de l'an 1608, in-fol. *per Bonetum Locatellum Presbyterum Bergomensem*, qui ne contient que les Traités *De Intelligentiis*, *De Orbibus*, *De Universalibus*, *De Elementis*, *De Principiis Chiromantiæ & Physionomiæ*, *De potestate Syllogismi*, *De subjecto Medicinæ.* Le petit Traité *de Chiromantiæ & Physionomiæ principiis*, avoit déja été imprimé à Bologne chez *Jean Ant. de Benedictis*, en 1503. in-fol. C'est le seul Ouvrage, que je trouve marqué par Gesner dans sa *Bibliothéque*, publiée à Zurich en 1545.

(17) Montauban a mis par abus, *Philosophia.*

(18) Orlandi met *de Distributionibus.*

Ses Ouvrages de Médecine étoient: *In Mundini Anatomiam Annotationes*, imprimées à Venise en 1522, chez *César Arrivabeni*, dans le *Fasciculus Medicinæ de Jean de Ketam*, in-fol. & à Bologne en 1524, chez *Jerôme Benoit.*

Vander Linden fait mention d'un autre Ouvrage, que ni Montauban, ni Orlandi, ni aucun de ceux qui ont parlé des Ouvrages d'Achillini, n'ont marqué: *De Humani Corporis Anatomia; apud Johannem Antonium & F. de Sabio*, 1521. in-4. Il ne marque point le lieu de l'impression, mais les noms des Imprimeurs me feroient conjecturer que c'est Venise. Il laissa quelques autres Ouvrages, qui n'ont pas été imprimés (19). *De Substantia Orbis. De Mixtis*, Lib. XII. *Metaphysices*, *Rhetoricæ Aristotelis correctæ*, Lib. I. *Tractatus de Anima.*

(19) Montalbanus & Orlandi.

Orlandi parle de quelques-unes de ses Poësies, qui se trouvent dans le Recueil de celles qui furent faites sur la mort de Sérafin dall' Aquila, & il le met au rang des Poëtes de Bologne: mais je n'en puis juger, n'aiant vu de lui qu'un seul Sonnet *. Si ses Poësies ne valent pas mieux que sa Philosophie, il ne mérita guères le nom de Poëte. Pour ce qui est de son style, il est comme celui des autres Scholastiques: *Stylus barbarus*, dit Gesner; & Comnène dit qu'il suivoit si fort à la lettre les explications d'Averroes, que le Lecteur avoit souvent besoin d'un Dictionaire pour entendre sa Philosophie. *In his (libris) palam Peripateticam Sectam professus, ita obscuris Averrois interpretationibus inhæret, ut sæpe nomenclatore opus sit, quo eum philosophantem intelligas.* Monti, qui prit la peine de faire des Remarques sur ses Ouvrages Philosophiques, dit dans son Epitre Dédicatoire à Sébastien Foscarini: *Et quatenus author locis non paucis obscurus est, quibus intelligendis non parum torqueretur juventus, in hujus viri lectione non satis versata, nos Scholia nostra in margine adjecimus, quibus rem ipsam quanta potuimus brevitate explicavimus.* Comnène remarque très bien, que c'est cette obscurité qu'avoit en vue Latomus, dans une Epigramme rapportée par Paul Jove. *Eo respexit Latomus apud Jovium hoc disticho* (20):

* Dans Crescimbéni.

Quisquis Averroëm censes habuisse cerebrum,
Falleris; haud est me passus habere meum.
Regula non fallit, propter quod quodlibet unum
Taliter affectum est, sed magis illud erat.

(20) Il auroit parlé plus exactement, en disant *tetrasticho.*

J'avoue que cette Epigramme me paroit aussi obscure, que le Philosophe dont elle parle.

[*Q*] *Qu'il dédia tous ... à Jean Bentivogli.*] Je tiens cette particularité de Claude Achillini, dans la Lettre citée ci-dessus, à Jaques Accarisio. Il parle du Cardinal Bentivoglio: *Rinuovo alla memoria di sua Eminenza l'humilissima e antica servitu principiata fin al tempo di quel grande Averroista Alessandro Achillini, fratello di mio avo, che indrizzo tutte le opere sue al nome di Gio. Bentivogli.* „ Je „ renouvelle à son Eminence la mémoire de l'ancien & „ humble dévouement, commencé dès le tems du grand „ Averroïste Alexandre Achillini, frère de mon aieul, „ qui dédia tous ses Ouvrages à Jean Bentivogli."

ACHILLINI (*a*) (JEAN-PHILOTHÉE) [*A*], frère cadet d'Alexandre, fut Professeur en Belles-Lettres. Quoiqu'il s'appliquât à la Philosophie & à la Theologie, se sentant de l'inclination pour la Poësie & de la facilite à versifier, il cultiva ce talent, & composa quelques Poësies; ce qui l'a fait mettre au nombre des Poëtes du quinzième Siècle [*B*]. Mais sa réputation comme Poëte n'égala point celle de son frère comme Philosophe, quoiqu'ils la dussent l'un & l'autre au mauvais goût de leur tems [*C*]. Il contribua beaucoup à l'avancement des Sciences parmi ses compatriotes, pour les-

(*a*) Bumald. *Biblioth. Bonon* p. 230. 137. Orlandi *Notiz. Istor. de Scritt. Bologn.* p. 160.

Crescimbeni *Coment. intorno all' Istor. della volg. Poes.* Vol. II. p. 2. L. III. N. 71.

[*A*] *Jean-Philothée.*] En Italien, *Giovanni Filoteo.* Bumald, ou Montauban, le nomme en Latin, *Joannes Philoteus:* il auroit fallu dire *Philotheus*, avec une aspiration, conformément à l'Etymologie Grecque de ce nom. Mais les Italiens, qui n'aiment pas les aspirations, l'ont changé en *Filoteo.* Cela n'excuse pourtant pas Montauban, qui écrivoit en Latin.

[*B*] *Ce qui l'a fait mettre au nombre des Poëtes du quinzième Siècle.*] Quoique notre Achillini ait vécu quelques années après l'an 1500, c'est-à-dire au commencement du seizième Siècle, son style, semblable à celui des Poëtes du quinzième, l'a fait mettre parmi ceux de ce Siécle-là; & c'est par cette raison que Crescimbeni (1) l'a mis dans ce rang. *Quantunque il suo stilo il dichiari Poeta del detto Secolo* (XV) *e dentro esso noi il ponghiamo: nondimeno visse alcuni anni ancora del seguente.* Il ajoute: *Quindi addiviene, che il mentovato, Bumaldi metta il suo fiorire negli anni* 1513. „ De-là vient, *dit-il*, que Bumaldi date sa „ réputation de l'année 1513." Mais je ne trouve rien là-dessus dans l'endroit de Bumaldi, qu'il cite. Celui-ci donne seulement un Catalogue de ses Ouvrages, avec la date de leurs éditions, & il marque, entre les autres, le Poëme intitulé *Viridarium*, imprimé en 1513. *

(1) *Loc. cit.*

* L'Edition de Bumaldus dont je me sers est de 1641. *Bononiæ, Typis Hæred. Victoris Benatii*, in-24. & je n'en connois pas d'autre.

[*C*] *Quoiqu'ils la dussent l'un & l'autre au mauvais goût de leur tems.*] Je ne puis dire positivement à quel degré de réputation notre Achillini étoit parvenu, pour la Poësie. Gyraldi n'en parle point. Léandre Alberti en parle avec éloge, mais en termes généraux, le nommant *buono d'elegantissimo, & curiosissimo ingegno, come facilmente dall' opere da lui lasciate si puo giudicare;* „ un homme „ d'un beau génie, comme il est facile d'en juger par les „ Ouvrages qu'il a laissés." Mais supposé qu'il ait eu de la réputation dans ces tems-là, il est certain qu'il la perdit dans le Siècle suivant, que l'on vit revivre la Poësie Italienne, & qu'elle fut portée au plus haut point de perfection. „ Il avoit aussi, *dit Crescimbeni en parlant de lui*, beaucoup de talent pour la Poësie Italienne, qu'il „ ornoit de tout ce que lui fournissoient les Sciences qu'il „ possédoit. Cependant la postérité ne l'honora pas de „ grands éloges, parce qu'aiant fleuri dans le tems où l'i„ gnorance étoit à son plus haut point dans le quinzième „ Siècle, savoir vers l'an 1490, que les partisans de Ti„ baldéo avoient même corrompu encore ce faux goût de „ Poësie, il s'y abandonna aussi; quoiqu'on trouve ici & „ là des pierres précieuses dans la fange." *Ebbe altresi seconda vena nelle rime volgari, le quali arricchi largamente colle Scienze, che professava. Con tutto cio non molto appiauso esige dalla posterita, perche, siccome egli fiori nel colmo della barbarie del Secolo XV. cioe circa gli anni* 1490, *quando i seguaci del Tibaldeo avevano anche deformata quella spuria maniera; cosi camminando per entro quella, ande spargendo gemme tra'l fange.* Je n'ai vu aucune de ses Poësies; mais autant que j'en puis juger par les vers cités en divers endroits par Montauban, dans son *Appendix* à la *Bibliotheca Bononiensis*, & par le Sonnet que rapporte Crescimbéni, il ne méritoit guères plus, que le reste de ses Contemporains, d'être mis au rang des bons Poëtes Italiens. Sa diction ne valoit pas mieux que son style; elle étoit, au jugement de Crescimbéni, fort rude & fort inexacte. *La lingua delle sue Poesie e non poco incolta e scorretta.*

lesquels il fonda une Académie [D]. Je n'ai pu découvrir d'autres particularités de sa vie, ni le tems precis de sa mort. Je trouve seulement qu'il fut enterré dans la même Eglise que son frére [E]. Outre ses Poësies, il composa d'autres Ouvrages, dont on parle dans les Remarques [F]. Il ne faut pas le confondre avec l'Auteur du *Somnium Viridarii*, qui se cacha sous le nom de Philothée Achillini [G].

retta. Il employoit beaucoup de termes du Dialecte vulgaire de Bologne, comme on peut le voir dans l'Ouvrage de Montauban intitulé *Dialogogia* (2), dans lequel il se trouve souvent cité.

[D] *Il fonda une Académie.*] Parmi les Académies de Bologne, dont Orlandi a donné la Liste au commencement de son Livre, on trouve celle *del Viridario*, fondée par Achillini l'an 1511, pour l'avancement des Sciences. Elle prit pour Symbole un *Laurier*, avec ce mot, *E spe in spem*.

[E] *Il fut enterré dans la même Eglise que son frère.*] C'est ce que nous apprend Alberti dans sa Description d'Italie. En parlant de Bologne & de l'Eglise des Carmes, il dit qu'Alexandre Achillini & Jean son frère, que je prens pour notre Jean-Philothée, y sont enterrés. *Nella Chiesa di S. Martino del Carmelitani riposani l'ossa del magno Alessandro Achilino, & di Giov. suo fratello.*

[F] *Il composa d'autres Ouvrages.*] En voici le Catalogue, que j'ai tiré de Montauban & d'Orlandi.

Epistola al Magnificentissimo Messer Antonio Rodolfo Germanico, ove si narrano tutte le sorti di Pietre, di Sibille, la varieta dell' Armi antiche e moderne, i musicali Instrumenti, i Collossi, le nove Muse, la diversita degli Albori, le Cavalcature, gli abiti antichi, e moderni, e gli accidenti diversi. Cet Ouvrage est in-4. sans date, & sans nom de Lieu ni d'Imprimeur. Mais Orlandi croit qu'il a été imprimé à Bologne en 1500. *Senza Impressione*, ce sont ses termes, *ma sembra stampa di Bologna del* 1500.

Collettanee Greche, Latine, e Volgari, di diversi moderni Autori, nella morte di Serafino dall' Aquila. Bologna 1504, chez *Caligula Bazaliero*, in-8. Dans ce Recueil se trouvent les vers de son frére; & à ce que je crois, la Vie de Sérafino dall' Aquila, dont Orlandi parle.

Viridario. Bologna 1513. chez *Girol. Plat.* in-4. Cet Ouvrage est un Poëme, par Stances, que les Italiens appellent *Ottava Rima*. Je ne doute pas qu'il n'ait donné à ce Poëme le nom de *Viridario*, par rapport à l'Académie de ce nom, qu'il avoit établie. Il y parle des Savans, des fameux Peintres, des habiles Sculpteurs & Artistes de Bologne & des autres Villes. Et par cette raison l'Ouvrage en lui-même est plus estimable que le style: aussi est-il souvent cité par Montauban dans son *Appendix Pictorum atque Sculptorum, seu etiam Machinamentariorum Bonon. antiquiorum*; Livre cité par plusieurs, au témoignage d'Orlandi; *Libro citato da molti*.

Annotazioni della volgar Lingua Bolognesa, 1536. chez *Vincenzio Bonardo*. Ce Livre doit être fort rare, puisque Crescimbéni, qui a tant écrit sur l'Histoire de la Poësie Italienne, & qui avoit tous les secours possibles pour un pareil Ouvrage, avoue qu'il ne l'avoit point vu.

Il Fedele, Poëme en V Livres, consistant en cent Chansons (3) & 15238 vers. L'Auteur parle dans cet Ouvrage d'un grand nombre de choses (4), sous le voile de différentes métaphores, comme Poëte, comme Philosophe, comme Théologien. Montauban en parle comme d'un Manuscrit. Mais Crescimbéni dit qu'il l'avoit vu imprimé.

Orlandi fait aussi mention d'une *Enéide*, & d'un *Recueil de Rimes* ou d'un *Art de rimer* MS. Mais je crains qu'il ne se soit trompé, puisqu'autant que je le puis conjecturer, il avance ce fait sur une citation en marge (5), de la *Dialogogia* de Montauban, où se trouve en même tems cité le Poëme d'Achillini, *Il Fedele*. Mais j'ai remarqué que Montauban cite très souvent le *Rimario Bolognese antico* tout seul, & que la citation *Æneid*. I. qui vient immédiatement après celle du *Fedele* d'Achillini, se rapporte à ce vers de Virgile, qui se trouve dans le Texte, & qui est le 578. du prémier Livre:

Tros, Tyriusque mihi nullo discrimine agetur.

Outre que les citations en marge sont en grand nombre & sans aucun renvoi, à la suite l'une de l'autre, & sans ordre. Tout cela bien considéré, je dis que le Lecteur peut aisément se tromper au mot du Texte, auquel la citation se rapporte, & qu'il est difficile de savoir s'il y a une ou plusieurs citations rélatives au même endroit. C'est ce qui me fait douter de la vérité de ce que dit Orlandi, qui, malgré tout ce qu'il rapporte d'Achillini, ne cite que l'autorité de Bumaldus, c'est-à-dire de Montauban, qui dans sa *Bibliotheca Bononiens.* (6) ne fait aucune mention de de ces deux MSS. mais seulement du Poëme *Il Fedele*. Il est vrai qu'il a mis un *&c.* par où il semble marquer qu'il y avoit d'autres MSS. d'Achillini, qu'il n'avoit pas vus, ou des Titres desquels il ne se souvenoit pas.

[G] *Sous le nom de Philothée Achillini.*] Dans le Supplément de Moréri on le nomme *Jean Philothee Achillini*; mais Placcius, & tous les Auteurs dont il parle, le nomment seulement *Philothee*, & non pas *Jean-Philothee*.

(2) Orlandi le nomme *Dialogogia*, mais le véritable titre est tel que nous le marquons. J'ai ce Livre sous mes yeux, ainsi je ne puis m'y tromper: il est imprimé à Bologne en 1652. in-4. chez *Charles Zenero*. Mais que ce soit *Dialogogia*, ou *Dialogogia*, la formation du mot est étrangere pour moi, quoiqu'un l'Auteur lui-même l'explique de la manière suivante: *Dialogogia, overo delle cagioni, e della naturalezza del parlare, e specialmente del piu antico, e piu vero di Bologna &c.* » Dialogogia, ou des sources & de la nature du langage, & particuliérement du plus ancien & plus juste, celui de Bologne.» Mais cette explication ne me donne pas une idée plus nette de la formation du mot *Diologogia* ou *Dialogogia*. Montauban faisoit volontiers une grande montre de savoir, quoiqu'il n'en eût qu'un tres médiocre, en donnant des titres singuliers à ses Livres, & en y fourrant beaucoup de citations, tellement qu'à cet égard il mérite à juste titre le nom de *Dottor Bolognese*.

(3) Montauban les nomme *Cantilenas*, & Orlandi, *Canzione*; mais j'ignore si l'Auteur lui-même leur a donné ce nom, ou non, n'aiant pas vu le Livre, & il n'est pas sûr qu'Orlandi l'eût vu, il pourroit bien n'avoir fait que copier Montauban. Je croirois que l'Auteur a employé le nom de *Cantici*, sorte de Poëme en usage parmi les Anciens. Dans le seiziéme Siécle, Girolamo Bironio donna ce nom à un grand Poëme de la même nature: Voy. Crescimb. *Coment.* Vol. I. L. III. c. 20. (4) *De omnibus fere discurrit rebus*, dit Montauban. *Di varie cose*, Orlandi. *D'ogni genere di Scienze*, Crescimbeni. (5) Pag. 29. (6) Pag. 257.

☞ ACHILLINI (Claude), petit-fils de Jean-Philothée [A], & fils de Cléarque Achillini, & de Polyxène Buoi, nâquit à Bologne en 1574. Aprés avoir appris la Grammaire & les Belles-Lettres, & s'être appliqué à la Philosophie, il passa à l'étude du Droit, & se poussa si promptement, qu'il reçut le Bonnet de Docteur à l'âge de vingt ans, le 16 de Décembre 1594 (*a*). Achillini ne crut pas que ce titre le dispensât d'acquérir de nouvelles lumières: il voulut profiter des Leçons de César Crémonin Professeur à Padoue [B]. Ce Savant lui trouvant du goût pour la Poësie, l'exhorta à s'y appliquer, & à y chercher un amusement pour se délasser de ses études sérieuses [C]. Il suivit ce conseil, qui étoit conforme à son inclination: ainsi, malgré les occupations que lui donnérent depuis ses différens Emplois, il composa dans ses momens de loisir des Poësies qui lui firent honneur, & lui acquirent de la réputation [D]. Aprés avoir passé quelque tems à Padoue, il revint à Bologne, où il enseigna le Droit avec un grand concours d'Auditeurs (*b*). Il ne quitta cet Emploi que pour aller à Rome, où il demeura longtems dans le Palais du Cardinal Olivier Séraphin Razali [E]. Ce Cardinal

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Illust.* Tom. XXXIII. p. 73.

(*b*) Id. p. 74.

[A] *Petit-fils de Jean-Philothée.*] Vittorio Rossi, Lorenzo Crasso (1), Moréri & d'autres le font petit-fils d'*Alexandre Achillini*. Mais Ghilini (2) donne positivement à Claude la qualité de petit-neveu d'Alexandre. Je ne sai si Alexandre Achillini a jamais été marié; mais à en juger par son caractère, il n'y a guères d'apparence. Mr. de la Monnoye, qui dans ses Notes sur Baillet met Ghilini au nombre de ceux qui se sont trompés sur ce point, s'est trompé lui-même (3).

[B] *Des Leçons de César Crémonin Professeur à Padoue.*] Achillini avoit étudié la Philosophie sous Frédéric Pendasi & Flaminio Papazzoni, qui l'enseignoient alors à Bologne; le Droit sous Hercule Gualandi son parent, & sous Annibal Marescotti & Jérôme Boccadiferri, fameux Professeurs dans la même Université. Ce fut sans doute pour pousser ses études Philosophiques, qu'il alla entendre les leçons de Crémonin, qui étoit Professeur en Philosophie (4).

[C] *Un amusement pour se délasser de ses études sérieuses.*] Ce conseil de Crémonin étoit très judicieux. Il faut à un homme d'étude quelque amusement, qui en délassant l'esprit, lui donne le tems de reprendre une nouvelle vigueur. La Poësie est sans contredit un des amusemens les plus convenables, dès qu'on a du talent pour y réussir. On a vu divers Savans distingués imiter à cet égard Achillini, & donner quelques momens aux Muses: tels ont été Mr. Godeau Evêque de Vence, le fameux Isaac Barrow, & le célèbre Réland.

[D] *Il composa des Poësies, qui lui firent honneur & lui acquirent de la réputation.*] Il en fut, aussi-bien que son grand-pére, un peu redevable au mauvais goût de son tems; car il avoit donné dans un style empoulé, & ses vers étoient remplis de pensées trop hardies & peu naturelles (5). Un Sonnet qu'il fit sur la prise de Suze, & sur la délivrance de Cazal en 1629, plut tellement au Cardinal de Richelieu, qu'il lui envoya une Chaine d'or du prix de mille écus. Mais ce fameux Sonnet, qu'on admira en Italie & en France, aiant été fort ingénieusement mis en vers burlesques par un Poëte Milanois attaché aux intérêts de l'Espagne, en devint ridicule, & on ne le regarda plus dans la suite qu'avec mépris (6). Cela ne prouve pourtant point que le Sonnet fût mauvais, & qu'il ne méritât pas les éloges qu'on lui avoit donnés: Il n'y a rien de plus facile que de tourner la plus belle Piéce en ridicule, & de la travestir en burlesque; mais en est elle moins bonne? L'Enéide de Virgile est-elle moins estimée, parce que Scarron a fait le Virgile Travesti? On eut donc peut-être tort de mépriser le Sonnet d'Achillini; du moins ce mépris étoit-il mal fondé, s'il ne dut son origine qu'au tour burlesque qu'y donna le Poëte Milanois. Mais tel est le caractère de le plupart des hommes, qu'ils ne jugent pas d'un Ouvrage par lui-même, mais par la maniére dont on le leur présente.

[E] *Dans le Palais du Cardinal Olivier Séraphin Razali.*] Ce Prélat avoit une estime toute particulière pour Achillini, & il eut toujours tant d'affection pour lui, que le plus sûr moyen d'obtenir quelque grace du Cardinal, étoit d'employer l'entremise d'Achillini (7).

(1) *Elogii degli Huomini Letterati*, Part. II p. 181. *apud* Niceron, *Mém. des Homm. Illust.* Tom. XXXIII.

(2) *Teatro d'Huomini Letterati*, T. I p. 18. *ap. eund.*

(3) Niceron *loc. cit.*

(4) Voyez Bayle, Article CREMONIN.

(5) Niceron *ubi supra*.

(6) Id. ibid.

(7) Id. ibid.

[F] Achill-

nal étant mort au mois de Mars de l'année 1609, Achillini retourna à Bologne, où il continua d'enseigner la Jurisprudence: mais il la quitta ensuite, parce qu'on lui refusa une Chaire vacante; & il alla à Ferrare, où il fut fait Prémier Professeur. Pendant qu'il occupoit ce Poste, on le choisit pour accompagner en qualité d'Auditeur, l'Archevêque de Bologne, que le Pape Paul V envoyoit en Espagne, pour ménager la paix entre le Roi Philippe III, & Charles-Emanuel Duc de Savoye. Ce Prélat aiant réussi dans sa négociation, fut créé Cardinal; & peu de tems après, il succéda à Paul V, sous le nom de Grégoire XV. Achillini ne profita pas, comme il l'avoit espéré, de l'élévation de son Maitre [F]. Il en fut en quelque manière dédommagé par Odoard Farnèse Duc de Parme, qui lui donna la prémière Chaire en Droit de cette Ville, & le fit son Conseiller d'Etat, avec des appointemens considérables, qui n'avoient encore été accordés à personne. La guerre l'aiant obligé d'abandonner un poste si avantageux, Bologne fut de nouveau son asyle, & on y rendit plus de justice à son mérite; il eut des appointemens raisonnables, & reçut des marques de l'estime qu'on avoit pour lui [G]. Vers la fin de sa vie, il passoit la plus grande partie de son tems à une maison de campagne appellée *il Sasso*. Ce fut là qu'il mourut le prémier d'Octobre 1640, âgé de soixante-six ans [H]. Son corps fut porté à Bologne, & enterré dans l'Eglise de S. Martin des Carmes, où étoit la Sepulture de ses Ancêtres. On trouvera dans les Remarques le Catalogue de ses Ouvrages [I].

[F] *Achillini ne profita pas, comme il l'avoit espéré, de l'élévation de son Maitre.*] Après son retour d'Espagne, Achillini étoit retourné à Bologne. Dès qu'il eut appris la nouvelle de l'élection du Cardinal Ludovisio, il se transporta à Rome, & fut admis à baiser les pieds du nouveau Pape; mais il ne retira aucun fruit de son voyage, & il eut le chagrin de voir mourir Grégoire XV après un peu plus de deux années de Pontificat, sans qu'il eût rien fait pour lui. Peut-être ce Pontife fut-il prévenu par la mort, & que ce qu'il n'avoit pas fait d'abord pour Achillini, il l'auroit fait dans la suite. Il est assez difficile qu'un Prince, & sur-tout un Pape, satisfasse d'abord tous ceux qui croyent être en droit d'attendre des faveurs de lui.

[G] *Et reçut des marques de l'estime qu'on avoit pour lui.*] Il fut aggrégé au Collége des Docteurs en Droit Civil & Canon de Bologne; cette Ville l'envoya même dans la suite pour ses affaires particulières au Pape Urbain VIII. Ce Pontife, qui connoissoit son mérite, lui donna de grandes marques de son estime, & lui accorda tout ce qu'il souhaitoit. Achillini étoit aussi Membre de l'Académie *Della Notte* de Bologne, où il portoit le nom d'*Il Selvagio*, & de celle des *Incogniti* de Venise (8).

(8) Id. ibid.

[H] *Agé de soixante-six ans.*] Moréri dit de soixante-trois; je ne sai qui des deux a raison, du Père Niceron, ou de lui. Ils sont d'accord sur l'année de la mort. Je pancherois pourtant à croire la date du P. Niceron la véritable: on sait que Moréri n'est point exact, & le P. Niceron paroit avoir consulté un plus grand nombre d'Auteurs, comme Crescimbéni, *Istoria della volgar Poësia*; Ghilini, *Teatro d'Huomini Letterati*; *Glorie degli Incogniti*, & Orlandi *Notizie degli Scrittori Bolognesi*. Ce qui me surprend, c'est que le P. Niceron n'ait pas relevé Moréri là-dessus.

[I] *Le Catalogue de ses Ouvrages.*] Le voici, tel que me le fournit le P. Niceron (9).

(9) Loc. cit.

Mercurio e Marte, Torneo Regale, fatto nel superbissimo Teatro di Parma, nell'arrivo della Ser. Principessa Margbareta di Toscana, Moglie del Ser. Odoardo Farnese. In Parma 1628. in-4.

Teti e Flora, Prologo della gran Pastorale, recitata in Parma per honorar l'arrivo della Ser. Princip. Margbareta di Toscana. In Parma 1628. in-4.

Dum Lauream in Collegio Bononiensi conferret, Ill. Comiti Alberto Boschetto hac dicebat Claudius Achillini. 1632. in-4. p. 11. Ce Discours en Prose n'a rien de digne d'attention.

Poesie di Claudio Achillini. In Bologna 1632. in-4. Il n'y a dans cette Edition que des Poësies. It. *Rime & Prose*, in Venetia 1651. in-12. On trouve dans celle-ci on Discours Académique, & des Lettres. Chaque Edition qui a suivi, a été augmentée de quelques Pièces; il y en a deux, une de 1656, & une de 1662, toutes deux à Venise in-12.

Lettera al Cavalier Fr. Ottavio Piccolomini d'Arragona, Espugnatore del Re' di Suecia. In Modena 1633. in-4.

Vindiciæ secundum fidem Hippolyti Marsilii, circa mortem Andreæ Casalii, quas postulat Cl. Achillinus. Laudæ 1633. in-folio.

Epistolæ ad Jacobum Gaufridum. Parmæ 1645. in-4.

Cartelli di Claudio Achillini, in Bologna 1664 in-4. Ce sont des Cartels de défi, faits suivant les régles de la Chevalerie. On voit à la tête, sa Vie, par Joseph-Marie Pannini. Moréri ne parle que des Poësies & des Lettres d'Achillini, sans faire mention des autres Ouvrages, qui lui étoient apparemment inconnus.

ACHIOR, Général des Ammonites, qui parla avec tant de liberté à Holopherne de la puissance des Juifs [A], & de la protection toute particulière dont Dieu les avoit toujours favorisés (a). Il lui dit, que ce Peuple descendoit des Chaldéens, & que leurs ancêtres habitérent anciennement en Mésopotamie; mais qu'aiant refusé d'adorer les Dieux des Chaldéens, ils furent obligés de quitter ce Pays, & s'établirent dans celui de Canaan, dont ils étoient en possession dans le tems qu'Achior parloit. Il raconta ensuite le voyage de Jacob en Egypte, les Miracles que Moïse fit pour mettre les Israélites en liberté, & leurs conquêtes dans le Pays de Canaan. Il conclut en disant que son avis étoit, qu'avant que d'entreprendre le siége de Béthulie, on s'informât si les Juifs avoient offensé Dieu & provoqué sa colère contre eux; puisque sans cela, on les attaqueroit en-vain, Dieu n'aiant jamais manqué de les défendre contre leurs ennemis, quand ils s'étoient montrés obéissans à ses Loix. Son avis fut reçu avec une extrème indignation, & irrita à un tel point les principaux Chefs de l'Armée, qu'ils vouloient le mettre en pièces. Holopherne lui-même lui fit des reproches en termes blasphématoires [B], & il ordonna à ses Soldats de se saisir de lui, de le conduire à Béthulie, & de le livrer entre les mains

(a) Judith V. 5. & suiv.

[A] *Qui parla avec tant de liberté à Holopherne, de la puissance des Juifs &c.*] Quand Holopherne eut appris que les Juifs avoient fermé les passages des montagnes, & qu'ils s'étoient préparés à la guerre, il appella tous les Princes de Moab & les Capitaines d'Ammon, & leur demanda, quel étoit donc ce Peuple, qui avoit entrepris de lui résister? *Quelles sont*, dit-il (1), *les Villes ou il habite, quelle est la multitude de son Armée, & en quoi gît leur force & leur puissance, & quel Roi ou Capitaine d'entre eux s'est levé pour conduire leur Armée?* Ce passage a fourni une objection contre l'autorité du Livre de Judith. Comment se peut-il, dit-on, que ce Général & ses Officiers aient eu si peu de connoissance d'un Peuple, contre lequel ils avoient fait la guerre il n'y avoit que peu d'années, & dont ils avoient amené le Roi captif en Chaldée, comme on suppose qu'avoient fait les Officiers du Roi d'Assyrie à Manassé? Il y a plus: il paroit par le Livre même (2), *qu'ils étoient nouvellement retournés de la Captivité, & il n'y avoit que peu de tems que tout le Peuple de la Judée s'étoit assemblé, & les vaisseaux & le Temple & l'Autel avoient été purifiés de leur pollution.* Il est évident par ces paroles, qu'ils ne faisoient que de revenir de la Captivité de Babylone, & par conséquent il est absurde de supposer que les Assyriens ignorassent si fort ce qui regardoit ce Peuple. On répond deux choses à cette objection (3). I. Qu'Holopherne n'avoit jamais été dans la Judée, quoique les Rois d'Assyrie y eussent porté la guerre plus d'une fois, soit en personne, comme avoient fait Tiglath-Piléser, Salmanasar & Sennachérib, ou par leurs Généraux, comme Esarhaddon. II. Qu'il fit peut-être ces questions, non par ignorance, mais par raillerie & pour insulter aux Juifs, comme s'il avoit dit: „ Quel est „ ce Peuple présomptueux & téméraire, qui a l'audace „ de résister aux ordres du Roi mon Maitre, & de s'oppo„ ser à mon Armée?" Il y a nombre de questions, que l'on voit qui ne partent pas d'ignorance, par la manière dont elles sont proposées. Il faut cependant avouer, que le soin qu'Holopherne prit d'assembler tous les Princes des Pays limitrophes de la Judée, pour s'informer à eux de l'état du Peuple Juif, & la réponse d'Achior, prouvent qu'il étoit réellement dans l'ignorance à cet égard. Peut-être aussi eut-il dessein de savoir, si ce Peuple n'avoit pas fait quelque Alliance avec les Arabes & les Egyptiens, qui étoient plus puissans & plus redoutables qu'il ne l'étoit lui-même.

(1) Judith V. 3.

(2) Judith IV. 2.

(3) Voy. Calmet Comm. Litt. sur Judith V. 4.

[B] *Holopherne lui-même lui fit des reproches en termes blasphématoires.*] *Qui es-tu toi, Achior*, lui dit-il, *qu'aujourd'hui tu aies fait le Prophète entre nous, & aies dit qu'il ne faut point combattre le Peuple de Jérusalem, parce que son Dieu le défendra?* ET QUI EST DIEU, SINON NABUCHODONOSOR? .... *Ils périront entièrement, a dit le Roi Nabuchodonosor*, SEIGNEUR DE TOUTE LA TERRE (4). Et l'on voit dans le Chap. III (5), *qu'il avoit résolu d'exterminer tous les Dieux de la Terre, afin que toutes les Nations adorassent Nabuchodonosor seul, & que toutes Langues & Tribus l'appellassent Dieu.* Ce genre de folie n'étoit

(4) Judith VI. 2. 4.

(5) Vs. 10.

mains des Juifs [C]. Mais n'aiant pu approcher de la Ville, à cause des Tireurs de fronde qui lançoient des pierres sur eux, *ils liérent Achior, le laissérent au pied de la Montagne, & s'en retournérent vers leur Maitre* (b). Les Israëlites l'aiant vu, descendirent, le déliérent, & l'emmenérent à Béthulie. Il les instruisit alors de la raison qui lui avoit attiré ce traitement de la part des Assyriens: sur quoi Ozias, fils de Micha, de la Tribu de Siméon, un des Gouverneurs de la Ville, le reçut chez lui (c). Judith aiant quelque tems après coupé la tête à Holopherne, l'apporta dans Béthulie. Achior, à la prémiére vue de cet objet, fut saisi de frayeur, & tomba en défaillance; mais étant revenu à lui, il témoigna à Judith sa joie & sa reconnoissance dans les termes les plus forts, & renonçant sur le champ au Paganisme, il embrassa la Religion des Juifs (d) [D]. Selon quelques-uns, cet événement

(b) Ch. VI. 10.

(c) Ch. VI. 17.

(d) Ch. XIV. 6.

n'étoit pas particulier à ce Monarque: la plupart des Rois de l'Orient exigent de leurs Sujets des honneurs, qui approchent fort de l'adoration. Les flatteurs de Darius lui proposérent de faire un Edit, par lequel il fût défendu de *faire aucune requête à quelque Dieu ou homme que ce fût, sinon au Roi, durant trente jours*, sous peine d'être jetté dans la fosse des Lions (6). Quinte-Curce nous apprend que Darius Codoman, marchant au milieu de son Armée, étoit respecté comme un Dieu (7): *Rex curru paulo ante vectus, & Deorum, a suis, honoribus cultus.* Alexandre le Grand aiant formé le dessein de se faire rendre les mêmes honneurs divins que l'on avoit rendus aux Rois de Perse, ses prédécesseurs, trouva des gens assez lâches pour flatter son orgueil & son impiété, en assurant que la coutume d'élever les Rois au-dessus de la condition mortelle, & de les mettre au rang des Dieux, étoit non-seulement pieuse, mais aussi prudente & avantageuse: *Persas non pie tantum, sed etiam prudenter Reges suos inter Deos colere, Majestatem enim Imperii salutis esse tutelam* (8). Les Egyptiens n'avoient pas moins de vénération pour leurs Souverains, & ils les regardoient comme infiniment élevés au-dessus de la condition des autres hommes (9). Mais les Grecs avoient généralement de l'horreur pour ces cérémonies: il est vrai que la Religion avoit très peu de part à leur aversion à cet égard, & que c'étoit plutôt un effet de leur raison & de leur caractère grand & noble, qui les élevoit au dessus de ces lâches & serviles complaisances, en leur faisant sentir l'injustice & le danger de ces prétentions superbes des Rois. Car quelle considération peut empêcher un Prince qui se voit adoré comme un Dieu, de se livrer avec une licence effrénée à ses passions? L'Histoire nous apprend que les Athéniens condamnérent Timagoras à la mort, pour avoir adoré le Roi de Perse selon la coutume (10). Plutarque (11) rapporte que Cimon l'Athénien ne put traiter d'aucune affaire avec Artaxerxès, parce qu'il refusa de se prosterner devant lui. Et Sporchius & Bulis, deux Lacédémoniens, quoique prisonniers, ne purent jamais être déterminés à rendre à ce Prince l'adoration que l'on exigeoit de ceux qui approchoient de sa personne (12). Martial raille ceux qui donnoient à des mortels les titres de *Dieu* & de *Seigneur*, en leur disant, qu'il n'appartient qu'aux Perses de donner dans une si basse adulation:

Frustra blanditiæ venitis ad me,
Attritis miserabiles labellis;
Dicturus, Dominum Deumque non sum.
. . . .
Ad Parthos procul ite pileatos (13).

[C] *Il ordonna à ses Soldats de se saisir de lui, de le conduire à Béthulie, & de le livrer entre les mains des Juifs.*] La généreuse liberté avec laquelle Achior expliqua ses sentimens, & le mauvais traitement qu'elle lui attira, ne sont pas sans exemple dans l'Histoire. Nous lisons dans Quinte-Curce (14) que Darius, étant sur le point de livrer bataille à Alexandre le Grand, demanda à Charidème Général Athénien, ce qu'il pensoit de son Armée. Il répondit, qu'elle pouvoit être propre à inspirer de la terreur aux Peuples voisins, mais qu'elle n'étoit ni assez disciplinée ni assez aguerrie pour résister aux Troupes d'Alexandre; dont il fit en même tems un magnifique éloge, par rapport à leur admirable discipline. Il conclut, qu'il falloit opposer aux Macédoniens des forces pareilles aux leurs, & que le meilleur usage que Darius pouvoit faire de l'or de l'argent qui brilloient sur les armes de ses Soldats, étoit d'en acheter de bonnes Troupes Grecques. *Pari robore opus est; in illa terra, quæ hos genuit, auxilia quærenda sunt; argentum illud atque aurum ad conducendum militem mitte.* Darius, qui étoit par lui-même d'un caractère doux & traitable, fut offensé d'une réponse si libre, & fit trainer Charidème au supplice. Mais il reconnut bientôt son erreur, & s'en repentit; car il perdit la bataille, & eut pour-lors sujet de regretter la perte d'un Général, qui lui avoit donné un conseil si prudent & si fidèle.

[D] *Il embrassa la Religion des Juifs.*] L'Histoire dit (15), qu'*Achior aiant vu toutes les choses que le Dieu d'Israel avoit faites, crut fermement à Dieu, & circoncit la chair de son prepuce, & fut ajoint à la Maison d'Israel, jusqu'à ce jour.* La Vulgate porte: *Tunc Achior videns virtutem, quam fecit Deus Israel, relicto Gentilitatis ritu, credidit Deo, & circumcidit carnem præputii sui, & appositus est ad populum Israel, & omnis successio generis ejus usque in hodiernum diem.* C'est-à-dire. „ Alors Achior „ voyant ce que la toute-puissance de Dieu avoit fait en „ faveur d'Israel, abandonna les Superstitions Paiennes, „ crut en Dieu, se circoncit, & fut incorporé au Peuple

(6) Daniel VI. 7.

(7) Lib. V.

(8) Cleo in Quint. Curt. L. VIII.

(9) Diod. Sic. L. I. p. 57.

(10) Voy. Suidas & Valere Maxime.

(11) Dans la Vie d'Artaxerxes.

(12) Justin L. VI. Herodot. L. VII.

(13) Epigr. L. X. Ep. 62.

(14) L. III. Voy aussi Diod. Sic. L. XIV. p. 577.

(15) Judith XIV. 6.

„ d'Israel, avec toute sa race, jusqu'à aujourd'hui." L'on voit que jusqu'ici Achior n'avoit considéré le Dieu d'Israel, que comme le Dieu d'un Peuple particulier (16); il n'avoit jamais révoqué en doute sa puissance, & les Miracles qu'il avoit faits en faveur d'Israel: mais il ne pensoit pas que ce pouvoir s'étendit sur d'autres que sur la Peuple qu'il avoit choisi. Peut-être aussi crut-il, que le Dieu d'Israel étoit un de ces Dieux *Communs* (*Dii Communes* (17)) qui recevoient les adorations de plusieurs Nations différentes, sans qu'elles renonçassent pour cela aux Divinités particuliéres de leur Pays.* Mais lorsqu'Achior eut vu un événement si étrange, il abandonna ses anciennes Superstitions, & le Culte des Divinités Paiennes, pour faire hommage au seul Dieu d'Israel. Il ne se borna pas même à faire profession de la véritable Religion: il voulut aussi recevoir la Circoncision, le caractère distinctif du Peuple Juif. Il y avoit deux sortes de Prosélytes parmi les Juifs. Les uns, qui demeuroient incirconcis, n'étoient point tenus d'observer les Cérémonies de la Loi; on les nommoit *Prosélytes de la Porte*: tel fut Naaman le Syrien (18). Achior auroit pu demeurer dans le rang des Prosélytes de cet ordre, s'il l'avoit jugé à propos; les Anciens des Juifs, en le recevant dans Béthulie, lui donnérent le choix de cette qualité, ou de celle de *Prosélyte de la Justice*, qui recevoit la Circoncision, & s'obligeoit à l'observation de toute la Loi. Cette circonstance se trouve dans la Vulgate, qui raconte ce qui se passa dans cette occasion, plus en détail qu'on ne le trouve dans le Grec, le Syriaque, ou dans nos Versions ordinaires. Voici ces deux versets de la Vulgate, qui ont été omis dans les autres Editions, & qui suivent immédiatement le vers. 16. du Ch. VI. de notre Version. Vs. 17. *Dicentes: Deus patrum nostrorum, cujus tu virtutem prædicasti, Ipse tibi hanc dabit vicissitudinem, ut eorum magis tu interitum videas.* Vs. 18. *Cum vero Dominus Deus noster dederit hanc libertatem servis suis, sit & tecum Deus in medio nostri, ut sicut placuerit tibi, ita cum tuis omnibus converseris nobiscum* * Vs. 17. „ En disant: Le Dieu de nos „ péres, dont vous avez relevé la puissance, vous en „ récompensera, & vous fera cette grace de voir vous-„ même la perte de ceux (qui ont voulu vous faire pé-„ rir.) Vs. 18. Et lorsque le Seigneur notre Dieu aura mis „ ainsi ses Serviteurs en liberté, qu'il soit aussi votre Dieu „ au milieu de nous, afin que, selon qu'il vous plaira, „ vous viviez avec nous, vous & tous ceux qui vous ap-„ partiennent.

Mais une question, qui se présente naturellement ici, c'est, comment Achior, qui étoit Ammonite, put être admis parmi le Peuple de Dieu, puisque la Loi de Moïse portoit en termes exprès (19): *L'Ammonite & le Moabite n'entreront point en la Congrégation de l'Eternel, même leur dixiéme generation n'y entrera point?* On peut répondre principalement deux choses. I. Que ces paroles sont susceptibles de divers sens. Quelquefois elles ne marquent que le droit d'entrer dans le Temple, comme dans les Lamentations de Jérémie (20): *Les Nations sont entrees en ton Sanctuaire* (de Jérusalem), *à l'égard desquelles tu avois donne ce commandement, Elles n'entreront point dans ta Congrégation.* Et Philon Juif (21) croit que les Eunuques, que la Loi avoit mis au même rang que les Ammonites & les Moabites, ne pouvoient entrer avec le reste du Peuple dans le Porche du Temple. Dans d'autres passages, *entrer dans la Congregation du Seigneur*, signifie, devenir Membre de la Société & de l'Eglise Judaïque, devenir Prosélyte; ainsi que cela paroit par le Livre de l'Exode (22), où au-lieu de, *si quelque étranger habite parmi toi*, la Vulgate porte, *quod si quis peregrinorum in vestram voluerit transire coloniam*, „ si quelqu'un des étrangers „ veut vous être associé." Les Septante, & les Versions Chaldaïque & Arabe, favorisent ce sens de la Vulgate. L'Original Hébreu même, & notre Version, doivent aussi s'entendre de cette manière, comme il paroit par la suite: *Que tout mâle lui appartenant soit circoncis, & alors il s'approchera pour faire la Pâque*; car personne n'étoit admis aux cérémonies & aux privilèges des Juifs, à moins qu'il ne fût circoncis. II. On convient généralement, qu'il n'étoit défendu ni aux Ammonites, ni aux Moabites, ni même aux Cananéens, de se convertir au vrai Dieu, & d'entrer dans la Congrégation du Seigneur. Mais il étoit expressément défendu aux Juifs de leur donner aucune part aux Charges, aux Privilèges & aux Honneurs de la Nation: quelques Ecrivains ont même soutenu, qu'il ne leur étoit pas permis d'épouser une femme Juive. Le zèle d'Achior eut donc quelque chose de bien grand, en ce qu'il se joignit à un Peuple universellement regardé avec mépris par les autres Nations, & n'aiant aucune espérance ni pour lui, ni pour sa postérité, de jouïr d'aucun des avantages temporels, particuliers à ce Peuple.

(16) Voy. Calmet in Iov.

(17) Voy. Servius sur Æneid. L. XII. & Diis Communibus atque gra- mineis.

(18) 2 Rois V. 17.

* Version de Sacy.

(19) Deut. XXIII. 3.

(20) Ch. I. 10.

(21) De Victim. Offerentib.

(22) Ch. XII. 48.

Ossen-

nement arriva du tems de Manassé [E] Roi de Juda, l'an du Monde 3348, avant J. C. 652, & avant notre Ere Vulgaire 656. Mais il y en a d'autres qui placent les évenemens de cette Histoire après le retour de la Captivité de Babylone (e).

(e) Voy. Calmet, Diction. de la Bible, au mot ACHIOR.

Ostenditur magnus Ammonitæ fervor pro Lege Dei, quod populo jam contempto se aggregavit, in quo ipse, posterique ejus, nihil aliud quam Dei favorem sperare poterant, ab honoribus & connubiis exclusi (23). S. Thomas d'Aquin (24), & plusieurs autres Auteurs, croyent que l'on fit une exception à la Loi en faveur d'Achior, en considération du service qu'il avoit rendu aux Juifs.

(23) Grotius in Judith XIV. 6.

(24) 1. 2. Quæst. 105. Art. 1. Ad. 1.

[E] *Selon quelques-uns, cet événement arriva du tems de Manassé, Roi de Juda.*] Si l'on en croit Mr. Bayle, (25) c'est inutilement que l'on se donne le peine de fixer le tems des événemens racontés dans le Livre de Judith. „ De tous les Livres, dit-il, que les Protestans ont rejettés comme Apocryphes, il n'y en a point qui méritât mieux que celui-là cette flétrissure; car le parti le „ plus raisonnable que l'on puisse prendre, est de dire „ que c'est un Roman pieux. " Ce Savant paroit avoir cru que l'on ne peut admettre le vérité de l'Histoire de Judith, sens donner gain de cause à l'Eglise Romaine, qui met ce Livre au rang des Canoniques. Mais ce sont là deux questions fort différentes: *L'Histoire de Judith peut-elle se concilier avec la verité de l'Histoire tant sacrée que profane?* ou: *Cette Histoire a-t-elle été écrite par un Auteur inspiré?* On peut décider la prémière affirmativement, sans que cette décision influe sur la seconde. Les Protestans croyent que les Livres des Machabées sont des Livres historiques véritables; mais ils ne croyent pas que leurs Auteurs aient été inspirés. Le Pyrrhonisme auroit peut-être été mieux placé ici, que dans bien d'autres endroits. Suppléons à ce que Mr. Bayle n'a pas fait, & faisons voir que les faits rapportés dans le Livre de Judith peuvent se concilier avec la vérité de l'Histoire; du moins assez pour obliger à ne pas décider si hardiment, *que c'est un Roman pieux.*

(25) Article JUDITH.

Il faut remarquer d'abord, que le Livre de Judith avoit été écrit originairement en Chaldaïque. C'est sur cet Original, que l'on n'a point, que S. Jérôme fit la Version Latine, qui se trouve dans la Vulgate. Ce Père dit dans sa Préface, qu'il a rendu le sens, sans s'attacher à la lettre; qu'il a retranché les variétés vicieuses, qui se trouvoient en différens Exemplaires, n'aiant conservé que ce qui lui paroissoit être exprimé dans l'Original. Voici ses propres paroles: *Magis sensum e sensu, quam ex verbo verbum transferens. Multorum Codicum varietatem vitiosissimam amputavi: sola ea quæ intelligentia integra in verbis Chaldæis invenire potui, Latinis expressi* (26). Outre la Version de S. Jérôme, il y en a deux autres, l'une Grecque & l'autre Syriaque. Quelques-uns attribuent la prémière à Théodotion, qui vivoit sur la fin du second Siecle; mais il est certain qu'elle est beaucoup plus ancienne, puisqu'on la trouve citée dans l'Epitre de Clément Romain aux Corinthiens, écrite plus d'un Siécle auparavant. La Version Syriaque a été faite sur le Grecque, aussi-bien que la Françoise qui se trouve parmi les Livres Apocryphes dans nos Bibles.

(26) Hieronymi Præf. in Lib. Judith.

Je remarque, en second lieu, que ces Versions contiennent un grand nombre de circonstances qui ne se trouvent point dans celle de S. Jérôme, & qui sont vraisemblablement, du moins quelques-unes, de ces corruptions du Texte, que ce Père trouva indignes d'entrer dans sa Version. C'est ce que l'on soupçonne avec raison du vs. 14. du Ch. I. dont le date est directement contraire à celle du vs. 1. Cette contradiction ne se trouve point dans le Version Latine, qui par conséquent est préférable sur cet article, & vraisemblablement sur tous les autres où elle diffère.

Pour décider la question sur la vérité du fonds de cette Histoire, il s'agit de fixer le tems précis où Judith vivoit. Je dis la vérité du fonds de l'Histoire; car il y a de l'apparence que l'Auteur a orné son récit, pour faire honneur à son Héroïne. C'est ce que l'on voit souvent dans les Histoires les moins suspectes: ainsi, en faisant cette supposition, je table sur ce qui n'est rien moins que rare. L'on verra dans la suite l'usage que je ferai de cette remarque.

(27) Du Pin Dissert Prélim. L. I. ch. 3. §. 5.

Eusebe & George Syncelle (27) croyent que cette Histoire est arrivée après le retour de la Captivité; mais le prémier la place sous Cambyse, & l'autre sous Xerxès. Un grand nombre d'autres Savans, parmi lesquels sont Du Pin (28), Prideaux (29) & un Auteur plus moderne encore (30), placent cette Histoire avant la Captivité, sous le régne de Manassé Roi de Juda; avec cette différence cependant, que les uns prétendent que l'Arphaxad du Livre de Judith est Déjocès, & les autres, que c'est Phraorte son fils.

(28) Du Pin ubi supra.

(29) Hist. des Juifs T. I. p. 61 & suiv.

(30) De la Neuville, Livre de Judith avec des Réfl. & des Notes Critiq. Paris 1728. Voy. Journal des Savans Mars 1729.

Il y a des raisons très fortes, contre le sentiment de ceux qui placent cette Histoire après le retour de la Captivité de Babylone. I. Nul Auteur Sacré ou Profane ne reconnoit aucun Prince appellé Nabuchodonosor, depuis le retour des Juifs jusqu'à J. C. Toutes les Histoires prouvent qu'il n'y en a point eu (31). II. Il est certain que depuis le retour des Juifs de Babylone, il n'y avoit plus de Roi dans le Médie, ni dans l'Assyrie; & cependant il paroit par le Livre de Judith, que c'étoient les deux plus grands Empires de l'Orient, qui se disputoient la domination de toute l'Asie, au-lieu qu'après le Captivité, l'Empire des Perses étoit à son plus haut point de puissance (32). III. Ninive, qui du tems de Judith étoit florissante & la Capitale de l'Assyrie, étoit ruïnée du tems des Rois de Perse. IV. Arphaxad, qui bâtit Ecbatane, ou qui l'aggrandit & la fortifia, ne peut être que Déjocès, ou Phraorte son fils, qui vivoient longtems avant Cyrus, le Restaurateur des Juifs.

(31) De la Neuville ubi supra.

(32) Du Pin ubi supra.

J'avoue, que la seconde opinion n'est pas exempte de difficultés. On y oppose, 1. Que l'Histoire de Judith fait exercer le Souverain-Sacerdoce à Joakim ou Eliakim, car on convient que ces deux noms sont les mêmes; & que cependant, ni dans Joseph, ni dans l'Ecriture, on ne trouve aucun Pontife de ce nom, avant la Captivité. 2. Qu'Achior Chef des Ammonites parle à Holopherne du Temple (33), comme s'il avoit été depuis peu renversé jusques aux fondemens; ce qui n'arrive pourtant que la dernière année du régne de Sédécias, & ne peut pas conséquent se rapporter à aucun tems précédent; d'autant plus qu'il est dit expressément dans le vs. 2. du Ch. IV. que les Juifs *étoient nouvellement retournés de la Captivité*, lorsqu'Holopherne attaqua la Judée. 3. Que ce Livre donne toute l'autorité au Grand-Prêtre Eliakim, sans qu'il y soit fait la moindre mention du Roi, ni qu'il y ait rien qui insinue qu'il y eût quelque autre sorte de Gouvernement dans le Pays; ce qui ne peut convenir qu'à un tems où il n'y avoit point de Roi parmi les Juifs. 4. Qu'à la fin du Livre, il est dit que Judith vécut cent-cinq ans, & que personne n'épouvanta plus Israel pendant sa vie, ni même longtems après sa mort. Or supposant qu'elle eût quarante-cinq ans lorsqu'elle alla trouver Holopherne, (car il n'est pas vraisemblable que dans un âge plus avancé, il lui fût resté assez de beauté pour charmer un homme de ce caractère) il faut pour la faire vivre cent-cinq ans, lui donner encore soixante ans de vie, ce qui recule sa mort jusqu'à la quatrième année de Sédécias; tems où l'Etat des Juifs avoit été pendant plusieurs années excessivement agité & troublé par les Babyloniens, & où il fut détruit bientôt après par les mêmes ennemis: ce qui rend également la vie & la mort de cette femme incompatibles avec le tems où l'on vient de les placer. C'est de cette manière que le savant Prideaux (34) propose les Objections, que l'on peut faire contre le sentiment qu'il adopte. On ne le taxera certainement point de ne les avoir pas mises dans tout leur jour. Voici ses Réponses (35).

(33) Judith V. 18.

(34) Hist. des Juifs, Tom. I. p. 55. 59.

(35) Ibid. p. 69. & suiv.

A le prémière Objection: 1. Que quoique l'Ecriture ne fasse mention d'aucun Pontife, avant la Captivité, du nom de Joakim ou d'Eliakim, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en ait point eu; l'Ecriture ne nous aiant point donné une Liste exacte de tous ceux qui ont été revêtus de cette Dignité, jusques à la Captivité. La Liste qui paroit la plus complette, est celle du Ch. VI. du I. Livre des Chroniques; mais ce n'est que la descendance en ligne directe de la Famille Pontificale depuis *Aaron* jusqu'à *Jehotsadak* fils de Séraja, qui étoit Grand Sacrificateur au tems de la Captivité. Il s'en trouve plusieurs dans cette Généalogie, qui n'ont jamais exercé le Souverain-Sacerdoce; comme d'un autre côté, plusieurs de ceux qui ont joui de cette Charge ne s'y trouvent pas. Les Pontifes de la Maison d'*Heli* sont des exemples du dernier; il n'en est point parlé: & ceux de le branche ainée, exclus par celle d'Héli, sont des exemples du prémier; ils se trouvent dans cette Généalogie, quoiqu'ils n'aient jamais été revêtus du Souverain-Pontificat. Il est apparent que depuis Salomon jusqu'à la Captivité, il arriva assez d'autres cas semblables, pour empêcher que cette Généalogie ne soit un Catalogue exact des Souverains-Sacrificateurs. Ce qui le démontre, à mon avis, c'est que quatre Souverains Pontifes, nommés dans l'Ecriture, ne se trouvent point dans cette Généalogie, savoir, *Jojada*, & *Zacharie* son fils, qui exercérent le Souverain-Sacerdoce sous Joas; *Azaria*, sous Ozias; & *Urie*, sous Achaz, Rois de Juda. A l'égard des Généalogies des Souverains-Pontifes, qui se trouvent dans Esdras & dans Néhémie, ce ne sont que des parties imparfaites de celle du Ch. VI. du I. Livre des Chroniques. Et pour le Catalogue de Joseph, il est si corrompu, qu'à peine s'y trouve-t-il cinq noms qui conviennent avec l'Ecriture. Toutes ces considérations prouvent que Joakim ou Eliakim a pu être Souverain-Pontife du tems de Manassé, quoiqu'il ne soit pas fait mention de lui, ni dans Joseph, ni dans l'Ecriture. Mais 2. il n'est pas certain que cet Eliakim ne soit pas nommé dans l'Ecriture. Il y a des Savans qui croyent que c'est le même que cet Eliakim fils de Hilkija, que Manassé fit son Prémier Ministre, après qu'il fut de retour de Babylone, & dont il est parlé dans le Ch. XXII. vers. 22. d'Esaïe: ç'a été l'opinion de S. Jérome & de S. Cyrille, parmi les Anciens; & l'on ne peut disconvenir, que ce qu'Esaïe dit de lui, ne convienne fort bien au personnage que Joakim fait dans le Livre de Judith. Esaïe prédit que Dieu mettroit le Gouvernement de l'Etat entre ses mains, en le substituant à Sebna qui avoit été Prémier Ministre; qu'il serviroit de pére aux habitans de Jerusalem & à la Maison de Juda; & que la Clé de la Maison de David seroit mise sur ses épaules, pour ouvrir & fermer comme il le jugeroit à propos.

Pour ce qui est de l'Objection prise du vs. 2. du Ch. IV. & du vers. 16. du Ch. V. les paroles sur lesquelles elle est fondée ne se trouvent point dans la Version de S. Jérôme, qui a été faite sur l'Original Chaldaïque; ainsi on peut les

tret

mettre au rang de ces corruptions que ce Père avoit rejettées. Il est vrai qu'il a conservé ce qui est dit de la Captivité & de la dispersion des Juifs, de leur rétablissement récent dans leur Patrie; mais rien n'empêche qu'on ne l'explique de la Captivité au tems de Manassé, & non de celle de Babylone. Ce qui prouve qu'il ne peut être question de la destruction totale du Temple, c'est qu'il est dit dans le vers. 2. du Ch. IV. *que les Enfans d'Israel étant nouvellement revenus de la Captivité, & rassemblés depuis peu, les Vases, l'Autel, & la Maison de Dieu avoient été* PURIFIE'S *de leur profanation.* Le Temple & l'Autel n'avoient donc pas été détruits, puisqu'on n'avoit fait que les purifier (36).

(36) Du Pin *ubi supra.*

On répond à la troisième Objection, que Manassé étoit peut-être occupé alors en quelque endroit à défendre le Royaume, & qu'il avoit laissé pour cette raison à Joakim toute l'administration des affaires à Jérusalem pendant son absence. Que si l'on suppose que c'étoit cet Eliakim dont parle Esaïe, & qui se trouvoit alors revêtu de cette pleine autorité que le Prophète lui attribue; en ce cas il ne faudroit pas être surpris qu'il ne fût parlé que de lui dans toute cette affaire, & qu'il ne fût fait aucune mention de son Maitre.

A l'égard de la dernière Difficulté, le Docteur Prideaux avoue qu'il ne peut y satisfaire. Mais il remarque, que l'impuissance où l'on est d'éclaircir ce point, n'est pas une raison de rejetter l'Histoire toute entière. A peine, dit-il, est-il une Histoire écrite, qui, dans le Siècle suivant, ne paroisse, par rapport au tems, aux lieux, & aux autres circonstances, chargée de contradictions apparentes, qu'on a bien de la peine à concilier, quand le souvenir de ces faits vient à s'effacer de la mémoire des hommes. Combien plus sommes-nous sujets à nous méprendre, quand nous portons les yeux sur des objets qui sont éloignés de nous de plus de deux mille ans, & que nous ne pouvons appercevoir qu'à la foible lueur de quelques restes d'Histoire, si obscurs & si peu suivis, que nous sommes réduits à marcher à tâtons, quelque lumiere que nous en puissions tirer? Ce qui paroit ici de plus probable, c'est que l'Historien, pour faire plus d'honneur à son Héroïne, a porté trop loin la durée de la paix qu'elle procura à sa Nation: ainsi j'aime mieux reconnoitre que cette circonstance est feinte, que de rejetter pour ce seul article toute cette Histoire, qui a d'ailleurs un air de vérité dans tout le reste. Mr. Du Pin (37) & le P. de la Neuville (38) croyent pouvoir lever la Difficulté par le calcul qu'ils font, mais qui ne paroit certainement pas satisfaisant, dès qu'on n'est pas résolu de soutenir tout ce qui favorise le Systême que l'on a adopté. Qu'il me soit permis de hazarder une conjecture. Le verset sur lequel roule toute la Difficulté, ne seroit-il pas une de ces interpolations vicieuses dont parle S. Jérôme? Il l'a adopté dans sa Version, je l'avoue; mais le plaisir de vouloir couronner l'éloge de Judith par un trait aussi brillant que celui d'avoir assuré une longue paix à sa Patrie, n'auroit-il pas émoussé dans cet endroit le goût critique de ce Père? REM. DU TRAD.]

(37) *Ubi supra.*

(38) *Ubi supra.*

ACHIS fils de Maoch, Roi de Gath. David craignant les desseins que Saül formoit contre sa vie, prit le parti de se réfugier auprès de ce Monarque [*A*]. Quand les Officiers du Roi l'eurent vu, ils dirent à ce Prince que c'étoit ce David, si fameux dans son Pays pour les injures qu'il avoit faites aux Philistins pendant la guerre [*B*]. David en fut si effrayé, qu'il contrefit le fou [*C*], jusqu'à

[*A*] *De se réfugier auprès de ce Monarque.*] Il paroit d'abord surprenant, que David, qui ne pouvoit douter de la haine que lui portoient les Philistins, comme à leur plus grand ennemi, se soit remis ainsi lui-même au pouvoir d'Achis, & qu'il ait même apporté avec lui l'Epée de Goliath, que sa grandeur extraordinaire devoit faire reconnoitre. On pourroit peut-être dire, que Dieu le lui avoit commandé. Mais il y a beaucoup d'apparence, que s'il consulta Dieu, ce ne fut qu'en général sur le succès du dessein & du voyage qu'il alloit entreprendre, & que Dieu ne lui répondit aussi que d'une manière générale, sans faire mention d'aucune circonstance particulière du voyage; puisque sans cela le Souverain-Sacrificateur, & Doëg Iduméen, auroient su le lieu où il avoit dessein de se retirer. Il n'y a pas la moindre apparence, qu'il ait pu croire qu'il ne seroit pas reconnu à Gath: mais on peut supposer assez naturellement, qu'il pensa qu'Achis seroit charmé d'avoir une si belle occasion de faire paroitre sa générosité envers un ennemi, & d'attacher un homme de cette importance à ses intérêts; & il est évident que David n'auroit jamais pensé à quitter ce Roi, s'il ne s'étoit apperçu que les Courtisans tramoient sa ruïne. Achis fit bien voir dans une autre occasion, qu'il connoissoit ses veritables intérêts à cet égard, puisqu'il reçut David parfaitement bien, lorsqu'il se retira une seconde fois auprès de lui. L'Histoire fournit divers exemples de Grands-Hommes, qui ont été réduits à recourir à la protection de leurs ennemis, & qu'on a reçus avec toute la civilité & la cordialité possibles. Thémistocle chercha une retraite chez les Perses, Alcibiade chez les Lacédémoniens, & Coriolan chez les Volsques. Et il est certain, que la meilleure Politique demande que l'on accorde un asyle aux Grands-Hommes du parti de ses ennemis, puisque c'est un moyen infaillible de se fortifier contre eux, & de les affoiblir.

[*B*] *Si fameux dans son Pays pour les injures qu'il avoit faites aux Philistins pendant la guerre.*] *N'est-ce pas ici*, disent-ils (1), *ce David Roi du Pays?* &c. Grotius dit (2), que le terme de *Roi* signifie *General* dans ce passage, & qu'il se prend quelquefois ainsi improprement, comme Deuter. XXXIII. 5. où il entend de Moïse Chef des Hébreux, ces paroles, *& a été Roi entre les droits.* Le P. Calmet remarque (3), qu'il n'est pas vraisemblable que les Philistins fussent instruits de la désignation de David à la Royauté; mais qu'ils purent croire, que s'étant conduit avec tant de valeur & de prudence pour la défense des intérêts de sa Nation, la Couronne ne pouvoit que passer sur sa tête, si elle avoit jamais à sortir de la famille de Saül. D'autres prétendent que l'exclusion de Saül, & le choix de David, étoient connus parmi les Juifs, & que cette connoissance s'étoit même répandue jusques chez les Philistins. D'autres croyent que ces paroles marquent seulement, que Saül faisoit tout par le ministère de David, ce qui faisoit que les Juifs regardoient ce dernier comme leur Roi. Vatable & Piscator entendent ce passage d'une toute autre manière: ils s'imaginent que ces paroles, *N'est-ce pas ce David Roi du Pays?* doivent s'entendre du Pays des Philistins, puisqu'ils s'étoient engagés par Goliath à se soumettre au Vainqueur (4).

(1) 1 Sam. XXI. 11.

(2) *In locum.*

(3) *In locum.*

(4) 1 Sam. XVII. 9.

[C] *Il contrefit le fou.*] *Il changea son maintien devant eux, & contrefit le fou entre leurs mains, & marquoit les poteaux des portes, & faisoit couler sa bave sur sa barbe* (5). Les termes de l'Original, que nos Versions ont rendu par, *il marquoit les poteaux des portes*, sont ויתו על־דלתות השער, *il traçoit des figures sur les poteaux des portes* (6). Les Septante traduisent, *ἐτυμπάνιζεν ἐπὶ ταῖς θύραις πόλεως, il tambourinoit contre les portes de la Ville.* C'est conformément à ce sens, que S. Jérôme (7) dit, *tympanizabat ad portam civitatis*; & la Vulgate porte ici, *impingebat in ostia portæ.* Le savant Louis Cappel (8) croit que les Septante ont lu dans l'Original ויתף, de la Racine תפף, *battre le tambour.* Les Rabbins disent (9) que David écrivoit sur les portes ces paroles, *Achis Roi de Gath me doit cent millions de pieces d'or* (10). *Il faisoit aussi couler sa bave sur sa barbe*, écumant tout comme font les Epileptiques, ainsi qu'on le voit en divers endroits de l'Evangile (11). Les Anciens avoient peur de ceux qui étoient dans cet état, s'imaginant que leur bave pouvoit communiquer le même mal; tellement qu'ils les traitoient comme des fous, ainsi qu'Achis fit David. C'est ce dont nous avons un exemple dans *les Captifs* de Plaute:

(5) 1 Sam. XXI. 13.

(6) Voy. Jonath. R. Salomon, Munster, Grotius, Junius, &c.

(7) *In Præfat. in Ps.* XXXIII.

(8) *Critic. Sacr.* L. IV. cap. 5. §. 54.

(9) *Abrabanel* &c.

(10) *In Misdrach.*

(11) Marc IX. 18. Luc IX. 39.

Tynd.
Hic homo rabiosus habitus est in Alide.
. . . .
Nam istic hastis insectatus est domi matrem & patrem.
Et illic isti, qui sputatur, morbus interdum venit (12).

(12) Act. III. Sc. 4.

[☞ Un Savant de nos jours * a entrepris de faire l'apologie de la conduite de David dans cette occasion. Il se propose de prouver, I. Que quand même David auroit contrefait le fou, il n'auroit point péché. II. Qu'il n'a point contrefait le fou, comme on le croit ordinairement. III. Qu'il n'eut pas à la Cour de Gath le moindre accès de folie, soit feinte, soit véritable.

* Mr. *Dumont*, Pasteur & Professeur à Rotterdam, dans une Dissertation Epistolaire inserée dans les *Diss. Hist. & Crit.* de Mr. *Saurin* T. IV. Disc. 34. Edit. in-8.

I. La folie n'est point un crime: c'est une maladie d'esprit, ou plutôt de cerveau; & l'on ne remarque pas que David, dans sa prétendue folie, ait rien dit de criminel. Il se contente de faire quelques gestes d'insensé. Et pourquoi ne lui auroit-il pas été permis de se tirer d'un extrême péril, par cette prudente dissimulation? 1. Il s'agissoit de sauver sa vie: & n'a-t-on pas droit d'entreprendre tout ce qui n'est point crime, pour se garantir de la mort? Qu'on blâme des dissimulations qui tirent leur origine, ou de l'esprit de tyrannie, ou de l'envie de se dispenser de devoirs essentiels, ou d'un principe de superstition; rien de plus juste. Mais condamnera-t-on un *Solon*, qui ne contrefait le fou, qu'afin de pouvoir impunément détourner ses concitoyens d'Athènes, de leur résolution d'abandonner Salamine sa patrie aux habitans de Mégare? † un *Lucius Junius Brutus*, qui contrefit le stupide, de peur de devenir suspect à Tarquin le Superbe, qui avoit déja fait mourir son père & son frère ainé? ‡. Pourquoi condamneroit-on David, quand il auroit eu recours au même artifice? 2. Si la nécessité de sauver sa vie ne suffit pas, lui saura-t-on mauvais gré d'avoir trompé les Philistins, avec qui Israel étoit alors en guerre? Depuis quand est-il défendu de se servir de stratagèmes avec des Ennemis?

† Diogen. Laërtius L. I. *in Solone*, p. m. 30. 31.

‡ Dionys. Halic *Antiq. Rom.* L. IV p. 261. & seq.

II. Que si l'on persiste à soutenir, que la dissimulation étoit criminelle dans cette occasion, il y a une autre ressource: c'est de soutenir avec un Savant de Leipsic *, que tout ce qu'on lit dans le Texte Sacré de Samuel, conduit naturellement à juger que David fut frappé de la crainte d'une mort présente, jusques à en perdre l'esprit pour quelques momens. 1. On soutient que la feinte ne pouvoit guères avoir lieu, dans l'état où David se trouvoit. Ce Prince auroit feint d'être fou, ou dès le moment qu'il se

* Joh. Christ. Orth-lob, *David delirium eorum Achis*, ex 1 Sam. XXI. 11-16. Lipsiæ 1706. in-4.

qu'à ce qu'il eût trouvé l'occasion de se sauver (*a*). Ceci arriva l'an du Monde 2944, avant J. C. 1056, & avant l'Ere Vulgaire 1060 (*b*). Trois ou quatre ans après, il envoya encore vers Achis, lui offrant ses services & lui demandant sa protection [*D*]. Le Roi, qui connoissoit la valeur de David, & qui étoit instruit de l'inimitié qui régnoit entre Saül & lui, lui accorda la permission de venir à Gath avec six cens hommes, & d'y amener leurs femmes & leurs enfans. Lorsqu'ils y eurent demeuré quelque tems, David demanda à Achis de lui donner quelque lieu dans une des Villes de la Campagne [*E*], pour y demeurer. Le Roi lui accorda sa demande sur le champ, & lui donna Tsiklag [*F*]. Pendant que David demeura dans cette Ville, il fit avec ses gens de fréquentes courses sur

(*a*) 1 Sam. XXI. 10. & suiv.

(*b*) Calmet *Diction. de la Bible*, au mot ACHIS.

se vit saisi par les gens du Roi, ou seulement lorsqu'il fut en la présence d'Achis. Le Texte est contraire au prémier parti; il assure expressément que la cause de cette folle fut une suite du discours que les Officiers d'Achis tinrent à ce Roi en présence de David. Et comment adopter la seconde idée? il n'étoit plus tems de commencer à feindre sous les yeux d'Achis; ses Officiers se seroient apperçus de l'artifice, & en auroient averti leur Maitre. 2. Le Texte Sacré dit expressément, *que* David *fut frappé jusqu'au cœur, & qu'il commença à craindre extrèmement Achis, Roi de Gath*. La terreur qui s'empara de son ame, causa un bouleversement général en lui, & affecta le cerveau. Il y a divers exemples de personnes, sur lesquelles une subite frayeur a fait de pareilles impressions. 3. Les expressions de l'Auteur Sacré conduisent naturellement à une véritable folie: *David changea son maintien*. Il y a dans l'Hébreu, son *goût*, c'est-à-dire, sa *Raison*, à leurs yeux, *& il fit du fol*. Le verbe Hebreu *Halal*, employé comme il l'est ici, signifie constamment dans l'Ecriture une folie véritable, & nullement feinte; & il n'y a rien dans le Texte, qui oblige à s'éloigner de ce sens-là, qui convient fort bien à la simplicité de l'Histoire. *Et il marquoit les battans de la porte*. David, tout méditabond dans son délire, & n'aiant rien à la main pour écrire, grattoit avec ses doigts sur la porte, à peu près comme il arrive à ceux qui ont une fièvre maligne: & la manière indécente de *laisser découler sa salive sur sa barbe*, est une suite naturelle & ordinaire du délire.

III. Quelque ingénieux que soit ce Systême, le Savant de Rotterdam ne croit pas devoir l'adopter, & il pense que David fut attaqué d'une convulsion épileptique. Voici les raisons sur lesquelles il se fonde. 1. L'examen des termes mèmes de l'Original, qui conviennent parfaitement à une attaque d'Epilepsie; c'est ce que l'on découvre en consultant la Version des LXX, & la Vulgate. *David changea son maintien*, ou *son goût*. Les LXX traduisent, ἠλλοίωσε τὸ πρόσωπον αὐτοῦ, & la Vulgate, *immutavit os suum*, il *changea de visage*. Ce qui fait préférer cette Version à celle du Savant de Leipsic, c'est ce qui est ajouté, *à leurs yeux*, ou *en leur presence*. On sait le changement subit, qui arrive dans le visage de la personne qui tombe en Epilepsie. *Et il fit du fol entre leurs mains.* Les LXX disent, παρεφέρετο ἐν ταῖς χερσὶν αὐτοῦ, *il s'agitoit*, ou *se debattoit entre leurs mains*. Le Verbe יתהלל, *Halal*, signifie en général, *s'agiter*, *se trémousser*, de quelque manière que ce soit. Au reste, notre Auteur conjecture, que ce qui précède dans la Version des LXX, *il se contrefit en ce jour-là*, est une de ces additions qui ont passé de la marge dans le texte; aussi-bien que les suivantes, *il tambourinoit sur les portes de la Ville*. La Vulgate favorise encore plus son opinion: *Et collabebatur inter manus eorum*, (*il tomboit entre leurs mains*). Le terme de *collabi*, aussi-bien que ceux de *cadere* & de *corruere*, sont affectés à l'Epilepsie. *Et il marquoit les poteaux des portes.* Les LXX traduisent, καὶ ἔπιπτεν ἐπὶ τὰς θύρας τῆς πόλεως, & la Vulgate dit, *Et impingebat in ostia*, (*Et il se heurtoit*, ou, *il se debattoit entre les poteaux de la porte*). On voit sur-tout qu'il s'agit de l'Epilepsie, par le discours d'Achis à ses Officiers: *Vous voyez bien*, leur dit-il, *que cet homme étoit furieux. Est-ce que je manque d'insensés, pour me faire venir celui-ci, afin qu'il fit des folies en ma présence?* Les LXX, *qui entendoient mieux l'Hébreu que nous*, traduisent sans détour, ἰδοὺ ἴδετε ἄνδρα ἐπίληπτον, ἱνατί εἰσηγάγετε αὐτὸν πρός με; μὴ ἐλαττοῦμαι ἐπιλήπτων ἐγὼ, ὅτι εἰσαγηόχατε αὐτὸν ἐπιληπτεύεσθαι πρός με; *Pourquoi m'avez-vous amené cet homme? Ne voyez-vous pas qu'il étoit* attaqué d'Epilepsie? *Ai-je besoin* d'Epileptiques, *que vous l'ayez amené pour* être saisi du Haut-mal *en ma présence?* Voila qui est bien décisif en faveur du sentiment dont il s'agit. 2. Il est plus naturel de penser ici à l'Epilepsie, qu'à la Folie ou à la Fureur. Si l'on a quelques exemples de personnes, qu'une grande frayeur ait rendu folles ou furieuses, il est beaucoup plus ordinaire d'en voir à qui une peur subite a causé des accès d'Epilepsie. Le savant Auteur en rapporte un exemple singulier, que l'on peut voir chez lui, & dans la source *. L'Historien Sacré attribue à David les trois marques caractéristiques du Mal-Caduc, la *Chute*, la *Convulsion*, l'*Ecume*. D'ailleurs l'horreur qu'Achis témoigne, prouve qu'il y eut autre chose que de simples démonstrations de folie; car bien loin que les Anciens eussent de l'aversion pour ceux qui paroissoient simples & imbecilles, ils en tenoient dans leurs maisons pour s'en divertir. L'Auteur en cite diverses preuves †. Mais on évitoit avec soin les Epileptiques, & on regardoit leur rencontre comme de mauvais augure, ainsi que l'Auteur le prouve encore ‡. Enfin le Savant dont je rapporte les pensées, croit trouver des indices de la nature du mal dont il suppose que David fut attaqué, dans les Cantiques d'actions de graces qu'il composa après être échappé d'un si grand péril: tels sont les Pseaumes XXXIV

* *Vita S. Bernardi* L. II. c. 11. 34.

† *Diss. Hist. & Crit.* de *Saurin*, T. IV. p. 410. 411.

‡ Ib. p. 412.

& LVI. L'Auteur y ajoute le XXXI. & le CXVI. & il entre là-dessus dans des détails curieux, que l'on peut voir dans sa Dissertation. Il prévient, avant que de finir, une Objection que l'on pourroit peut être faire: c'est qu'en supposant que David fut attaqué d'Epilepsie, il semble que l'on donne occasion de douter de l'inspiration des excellens Cantiques de ce Prince, ou du moins, de diminuer l'estime de ses Ouvrages ou de sa personne. Il demande que l'on considère, 1. Que dès que les accès de l'Epilepsie sont passés, l'esprit reprend sa liberté, & est bientôt aussi sain qu'auparavant. 2. Supposé que de fréquentes attaques affoiblissent l'esprit, David n'en eut qu'un seul accès. 3. On a vu de grands Hommes sujets à ce mal, qui n'en ont pas été moins estimés; un *Jules César*, par exemple, * & un *Plotin* célèbre Philosophe Platonicien. Concluons. Si le sentiment que l'on vient de rapporter n'est pas pleinement prouvé, il est certain néanmoins qu'il est appuié de raisons plausibles, qui méritent qu'on y fasse attention, & qu'on les compare pour la solidité avec celles de tel autre Systême que l'on voudra se faire sur cet événement singulier de la vie de David. REM. DU TRAD.]

* Plutarch. *in Cæsare*, T. I. p. 715. Suidas *in Voce*.

[*D*] *Il envoya encore vers Achis, lui offrant ses services & lui demandant sa protection.*] Le savant Patrick soutient (13), qu'il n'est pas certain que ce fut le même Achis, dont il est parlé dans le Ch. XXI. auprès duquel David avoit cherché un asyle, la prémière fois qu'il prit la fuite; mais qu'il semble plutôt que ce soit un autre, qui est distingué du prémier par le nom de son père. D'un autre côté, le P. Calmet suppose que c'est le même que le prémier (14). Quoi qu'il en soit, ou il avoit invité David à se retirer auprès de lui, dans l'espérance de se servir utilement de sa valeur & de sa prudence, pendant la guerre; ou David avoit envoyé vers lui pour conclurre un Traité, & il avoit sa parole royale qu'il le protégeroit.

(13) *Commentary upon the first Book of Samuel*, Ch. XXVII. 2.

(14) *Sur ce passage.*

On demandera peut-être, comment David pouvoit entrer légitimement en Alliance avec les Ennemis de son Pays & de son Dieu? Comment la prudence put-elle lui permettre de se confier aux Philistins, Nation perfide, & ennemie des Juifs? N'étoit-ce pas exposer sa Religion au plus éminent danger? Qu'étoit devenue cette confiance en Dieu, qui éclata toujours dans sa conduite? Si l'on suppose qu'il suivit les maximes de la Politique humaine dans cette occasion, comment rendre raison de sa conduite entant *qu'il étoit un homme selon le cœur de Dieu?* Et il est certain que l'on apperçoit un grand changement dans sa conduite, dès qu'il fut à la Cour d'Achis: il en agit d'une manière pleine d'artifice avec ce Prince, qui avoit la plus grande confiance en lui; il se jetta de sa propre autorité sur *les Guesçuriens*, *les Guirziens & les Amalékites*; il affoiblit son légitime Souverain, en engageant un si grand nombre de braves gens à le suivre (15); enfin il se joignit à l'Armée des Philistins, & il se mit en devoir de combattre contre son Roi & son Pays. On répond à cela (16), qu'il n'est pas facile de faire l'apologie de toute la conduite de David, pendant son séjour parmi les Philistins; quoique d'un autre côté, il ne soit peut-être pas juste aussi de le condamner sur les articles, à l'égard desquels l'Ecriture n'a pas desapprouvé ses démarches, & dont on ne connoit pas toutes les circonstances particulières. Si David prit le parti de se retirer auprès d'Achis, de son chef, & sans avoir consulté Dieu sur cette affaire, on ne peut douter qu'il n'ait mis sa Religion & sa vie en danger. Mais il n'y a pas la moindre apparence, qu'un homme aussi distingué par sa piété, qui n'entreprenoit rien sans avoir consulté Dieu, ait négligé de le faire dans une occasion aussi importante que celle-ci, ou de prendre ses précautions, en obtenant d'Achis des assurances solennelles d'une entière sureté. Pour ce qui est des autres traits de sa conduite que l'on objecte, son intelligence avec Achis, ses courses sur les Guesçuriens & les Guirziens, nous les examinerons chacun en leur rang, dans les Remarques suivantes.

(15) 1 Chr. XII. 1. 2. & suiv. 1 Samuel XXVII. 2.

(16) Voy. Calmet *Comm. Lit.* sur 1 Rois XXVII. 1.

[*E*] *De lui donner quelque lieu dans une des Villes de la Campagne.*] Il fit cette demande, pour ne pas s'exposer à l'envie. Peut-être avoit-il trop l'air d'un Roi, aiant un si grand nombre de gens à son service, dont plusieurs, selon les apparences, étoient toujours autour de sa personne. Outre qu'il pouvoit remplir les devoirs de sa Religion avec plus de liberté dans une Ville écartée, sans choquer les Philistins, qui adoroient d'autres Dieux (17). A ces raisons Mr. Le Clerc en ajoute une troisième; c'est qu'il lui étoit plus facile de faire des courses pour piller: *sive prædarum de vicinis populis agendarum rationem habeat* (18).

(17) Voy. Calmet & Patrick, *in loc.*

(18) *Comm. in* 1 Sam. XXVII. 5.

[*F*] *Et lui donna Tsiklag.*] Dans le partage de la Terre de Canaan, cette Ville échut d'abord à la Tribu de Juda (19), & ensuite à celle de Siméon, qui eut une partie des terres assignées à celle de Juda (20). Mais les Philis

(19) Josué XV. 31.

(20) Josué XIX. 5.

fur ceux qui habitoient dans fon voifinage [G], pillant & ravageant tout, & maffacrant hommes & femmes, pour ne pas être découvert; & il faifoit accroire en même tems à Achis, qu'il venoit de piller le Pays de Juda [H]. Par-là il gagna pleinement la confiance de ce Monarque, qui fe flatta que ces ravages ôteroient a David tout moyen de fe réconcilier avec fa Nation, & qu'ainfi il demeureroit toujours attaché à fon fervice (c). Deux ans après, les Philiftins s'étant mis en campagne pour combattre les Ifraëlites, Achis ordonna à David de l'accompagner à l'Armée, & lui dit, qu'il lui confieroit meme fa perfonne [I]. Mais les Philiftins foupçonnérent fa fidélité, & demandérent au Roi de le renvoyer [K]; ce qu'il fit à la fin avec beaucoup de répugnance, & en donnant à David les plus fortes affurances de la confiance qu'il avoit en lui (d) [L]. David s'en retourna donc le lendemain à Tfiklag, que les Amalékites avoient pillée pendant fon abfence. Il ne demeura que peu de tems auprès du Roi de Gath après la bataille de Guilboah, dans laquelle Saül & fes Fils furent tues. Il

(c) 1 Sam. XXVII. 12.

(d) Ch. XXIX. 6. 9.

Philiftins l'aiant prife, ils en demeurérent les maîtres, jufqu'au tems qu'Achis la donna comme un appanage à David & à fes Succeffeurs, ainfi qu'on le voit dans le I. Livre de Samuel (21), où on lit, que *Tfiklag eft demeurée aux Rois de Juda jufques à ce jour.* Paffage par lequel il paroît que l'Auteur de ce Livre vivoit après la divifion du Royaume, en Royaume de Juda, & en Royaume d'Ifrael (22).

(21) Ch. XXVII. 6.

(22) Le Clerc & Calmet *fur ce paffage.*

[G] *Il fit de fréquentes courfes fur ceux qui habitoient dans fon voifinage.*] C'étoient les Guefçuriens, les Guirziens, & les Amalékites. On ne connoit guères le prémier de ces Peuples; tout ce que l'on fait, c'eft qu'ils habitoient au Midi de la Paleftine, dans le Pays qui eft entre le Nil & le Pays des Philiftins, *depuis Sihor, qui eft au devant d'Egypte* (23). Les Guefçuriens & les Guirziens étoient des reftes des Cananéens, que Dieu avoit ordonné d'exterminer (24). Les Amalékites les plus voifins de la Paleftine avoient été détruits par Saül, mais non ceux qui étoient plus éloignés; ou peut-être ceux-ci s'étoient-ils retirés de ce côté-là, lorfqu'ils apprirent que Saül venoit les attaquer. Les paroles fuivantes, que *David ne laiffoit ni homme ni femme en vie* (25), doivent s'entendre de ceux qui demeuroient dans ces quartiers-là; car il y avoit encore des Amalékites en d'autres endroits (26), condamnés auffi par Dieu à être détruits. Abarbanel s'eft imaginé que tous les Peuples dont il eft fait mention ici, étoient ennemis d'Achis & de fes Sujets; enforte qu'il ne fe plaignit point de ce que David faifoit des courfes fur eux (27).

(23) Jof. XIII. 2. 3. & XVI. 3.

(24) Voy. Grotius in locum.

(25) 1 Sam. XXVII. 11.

(26) Ch. XXX. 1.

(27) Patrick in locum.

[H] *Il faifoit accroire à Achis, qu'il venait de piller le Pays de Juda.*] Quand ce Prince lui demandoit: *Contre qui vous êtes-vous jettés aujourd'hui?* David répondoit: *Contre le Midi de Juda, contre le Midi des Jérahméeliens, & contre le Midi des Kéniens* (28). Tous ces Pays étoient au Midi de la Judée; les Jérahméeliens faifoient partie de la Paleftine; & les Kéniens, de la famille de Jéthro, étoient leurs voifins & leurs alliés. On ne peut difconvenir, que la réponfe que David faifoit à Achis ne fût pleine d'artifice, & conçue en termes fi équivoques, que ce Prince pouvoit en conclurre qu'il avoit fait des irruptions dans le Pays de Juda. De pareilles équivoques ne peuvent certainement être juftifiées, & font peu dignes du caractère que l'Ecriture attribue en général à David. Grotius nous renvoie au paffage fuivant de Diphile, Poëte Comique, qui vivoit peu après Ménandre, & qu'il applique à la conduite de David dans cette occafion & en d'autres pareilles:

(28) 1 Sam. XXVII. 10.

Ὑπολαμβάνω τὸ ψεῦδος ἐπὶ σωτηρίᾳ
Λεγόμενον οὐδὲν περιποιεῖσθαι δυσχερές (29).

(29) Ap. Grot. ad Lib. 1 Reg. XXI. 1.

C'eft-à-dire: *Je penfe qu'un homme qui dit un menfonge pour fauver fa vie, ne commet point de crime.* Il cite auffi deux vers d'Euripide fur le même fujet. Mais, comme ce Grand Homme le remarque, quelque criminelle que foit une pareille diffimulation, l'on doit pardonner quelque chofe à ces Siècles, où la Vie à venir n'étoit pas fi clairement révélée. *Condonandum aliquid illis temporibus, latente multum vita æterna* (30).

(30) Id ib.

[I] *Achis ordonna à David de l'accompagner à l'Armée, & lui dit, qu'il lui confieroit même fa perfonne.*] Lorfqu'il l'avertit que lui & fes gens l'accompagneroient à la guerre, David lui répondit: *Certainement tu connoitras ce que fera ton ferviteur* (31). Le fens naturel de ces paroles eft, qu'il donneroit au Roi des preuves de la fincérité de fon attachement à fes intérêts, en combattant avec toute la valeur dont il étoit capable; c'eft ainfi qu'Achis, & tout homme dépréoccupé, devoit néceffairement les entendre. Mais la queftion eft, fi c'étoit-là la penfée de David, & s'il parloit fincèrement dans cette occafion? S'il ufa de quelque équivoque ou réfervation mentale, & fi par une réponfe fi ambiguë il eut deffein d'amufer feulement Achis, dans le tems qu'il étoit réfolu de ne rien faire de ce que ce Prince pouvoit raifonnablement attendre de lui; s'il chercha feulement quelque voie de fe dégager de fes promeffes, & de fauver fon honneur, où étoit la fincérité? Dire que David entendoit, qu'il pafferoit du côté de fa Nation, en abandonnant les Philiftins, ou du moins qu'il demeureroit neutre pendant la bataille, c'eft donner à fa conduite un tour qui ne lui eft rien moins qu'honorable. La générofité d'Achis, & la confiance qu'il avoit en lui, méritoient un autre retour de fa part. Dire auffi, que David étoit réfolu de combattre pour les Philiftins contre fes propres concitoyens, & prétendre qu'il pouvoit le faire légitimement, pour défendre fon allié dans une guerre jufte, & pour maintenir les juftes prétentions qu'il avoit au Trône d'Ifrael, contre Saül, qui l'avoit injuftement perfécuté; c'eft entreprendre de le juftifier d'avoir violé les devoirs les plus indifpenfables de la Nature, pour fatisfaire fa vengeance; c'eft foutenir, que l'honneur de fe montrer fidèle à fon Allié, le mit en droit de fouler aux pieds ce qu'il devoit à fa Patrie, à fes Frères, à fon Roi, & à fa propre Confcience. Il eft évident par-là, qu'il n'eft guères poffible de juftifier David dans cette occafion, & qu'il faut avouer qu'il s'engagea avec trop de précipitation à fuivre Achis dans cette guerre (32).

(31) 1 Sam. XXVIII. 2.

(32) Voy. Calmet *fur ce paffage.*

[☞ J'ajouterai ici les fages réfléxions, qu'un illuftre Théologien fait fur la conduite de David dans cette occafion, & dans toutes celles dont il eft parlé dans cet Article (33). „ Reconnoiffons, que David pécha dans les „ circonftances que nous venons de rapporter; mais évitons de le trop charger. N'avançons, ni que David „ avoit réfolu de tourner fes armes contre fon Roi, & „ contre fes compatriotes; ni qu'il avoit réfolu de les „ tourner contre les Sujets de fon Bienfaiteur. Difons „ plutôt, qu'il efpéra que Dieu lui fourniroit des moyens pour fe difpenfer d'en combattre aucun. Efpérance qui, quoique très téméraire, & digne par cela même du courroux de Dieu, fut pourtant couronnée, „ par fa miféricorde. Ne doutons pas que David, en „ commettant les fautes qui peuvent lui être ici reprochées, ne péchât en homme qui refpecte la vertu, dans „ le tems même qu'il s'en éloigne; ne doutons pas qu'il „ n'éprouvât beaucoup de combats, qu'il ne fentit beaucoup de regrets, qu'il n'adreffât au Ciel beaucoup de „ prières pour lui demander la grace de ne pas tomber „ dans des crimes, dont il n'évitoit pas affez les occafions. Mettons-nous en la place d'un Fugitif pourfuivi par un Ennemi redoutable, & toujours en danger „ de fuccomber fous fes coups. Après tout, refpectons „ une vie dont les taches fervent moins à la décrier, qu'à „ relever cette longue fuite d'actions héroïques, qui „ l'ont rendue fi digne de fervir de modèle. ADD. DU „ TRAD.]"

(33) Saurin *Difc. Hift. & Critiq. fur la Bible,* T. IV. Difc. 56. p. 414. 437.

[K] *Demandérent au Roi de le renvoyer.*] C'étoit avec raifon, que les Chefs des Philiftins jugérent que David, pour fe réconcilier avec Saül, pourroit les abandonner dans la chaleur du combat, & paffer du côté des Ifraëlites. Et c'eft ici que l'on remarque une particulière difpenfation de la Providence en faveur de David, en le tirant de cette manière du pas le plus embarraffant où il pût fe trouver. S'il fût demeuré dans l'Armée des Philiftins, quand même il n'auroit pas tiré l'épée contre fes compatriotes, fon féjour parmi leurs ennemis auroit pu être un grand obftacle à fon élévation au Trône: car y a-t-il de l'apparence, que les Juifs euffent reconnu les droits qu'il avoit, s'il eût perfifté dans une liaifon fi étroite avec leurs ennemis? ou que les Philiftins lui euffent permis d'aller prendre poffeffion d'un Royaume, avec lequel ils étoient continuellement en guerre? (34).

(34) Patrick, Le Clerc, & Calmet, fur 1 Sam. XXIX. 4.

[L] *Avec beaucoup de répugnance, & en donnant à David les plus fortes affurances de la confiance qu'il avoit en lui.*] Il jura à David, qu'il ne doutoit point de fon intégrité. *L'Eternel eft vivant*, lui dit-il (35). Ce ferment avoit quelque chofe d'extraordinaire, de la part d'un Philiftin. Il jura par le Dieu que David adoroit, pour obtenir plus de créance; ou peut-être avoit-il profité de fes inftructions fur le vrai Dieu, quoiqu'il adorât d'autres Divinités en même tems. C'eft ainfi que le Prophète Sophonie (36) reprochoit aux Juifs, *de jurer par l'Eternel, & par Malcham*, ou *Milchom*, Dieu des Ammonites. Les Païens avoient coutume de jurer par les Dieux des Nations avec lefquelles ils avoient commerce. Louis Cappel (37) croit que l'Ecriture, en rapportant le ferment d'Achis, l'a exprimé en ces termes, *L'Eternel eft vivant*, pour marquer que ce Prince fit à fa manière un Serment auffi folennel & auffi inviolable, que celui que les Juifs faifoient en jurant au nom de l'Eternel. Quand David fe plaignit à Achis, de ce qu'il lui refufoit la liberté de combattre contre fes ennemis, ce Prince lui dit, *qu'il favoit qu'il lui paroiffoit bon comme un Ange de Dieu* (38): ce qui fignifie, qu'il croyoit David auffi incapable de le trahir, que s'il eût été un Ange defcendu du Ciel. La notion de bons & de mauvais Anges étoit répandue dans tout l'Orient, parmi les Païens auffi-bien que parmi les Juifs (39). Et cette expreffion, *tu es comme un Ange de Dieu*, fe trouve en divers endroits de l'Ecriture, & marque le plus profond refpect pour la perfonne, & la perfuafion que l'on a de fa fageffe, de fon équité & de fa droiture. C'eft ainfi que Jacob dit à Efaü (40), qu'*il avoit fa face, comme la face de Dieu, ou d'un Ange.* La Femme envoyée par

(35) 1 Sam. XXIX. 6.

(36) Ch. I. 5.

(37) *Not. Crit.* ad Exod. VI. 2.

(38) 1 Sam. XXIX. 9.

(39) Voy. Sanctius, in locum.

(40) Genèfe XXXIII. 10.

(e) 1 Sam. I. 1. 2. &c.

Il quitta Tfiklag pour aller à Hébron dans la Tribu de Juda (e); & depuis ce tems-là, il n'eft plus fait aucune mention d'Achis dans l'Ecriture.

(41) 1 Sam. XIV. 17.
(42) Ibid. v. 20.

par Joab pour obtenir le retour d'Abfalom, dit à David, qu'*il etoit comme un Ange de Dieu* (41), & qu'*il étoit fage comme un Ange de Dieu pour connoitre toutes chofes* (42). Méphibofeth lui parla de la même manière (43). Tel eft le génie des Peuples Orientaux; leurs expreffions font généralement fortes, fublimes & figurées.

(43) 1 Sam. XIX. 27.

ACHMET, I. de ce nom, fuccéda à fon père Mahomet III, l'an 1013 de l'Hégire (de J. C. 1604). Plufieurs circonftances favorables concoururent à le faire parvenir tranquillement à l'Empire. La prémière fut, que fon père avoit fait mourir Mahomet fon fils ainé; car tandis que celui-ci vivoit [*A*], Achmet ne pouvoit avoir la moindre efpérance de monter fur le Trône. En fecond lieu, il ne fut pas obligé de répandre le fang de la Famille Royale, felon les maximes ordinaires de la cruelle Politique des Sultans. Achmet n'avoit qu'un feul frère, qui n'avoit alors que quatre ans, & auquel il conferva la vie [*B*], parce que l'on ignoroit fi Achmet pourroit avoir des enfans, n'aiant point eu jufques-là de commerce avec les femmes. La troifiéme circonftance favorable pour Achmet, fut qu'il fe trouva dans le Serrail, quand Mahomet fon père mourut; tellement qu'il monta fur le Trône dans le moment même qu'il devint vacant. En quatrième lieu, dès qu'il eut pris poffeffion de l'Empire, il éloigna du Serrail la Sultane fon aieule [*C*], qui avoit eu beaucoup de pouvoir fous Mahomet père d'Achmet; & la Sultane mère d'Achmet, qui étoit née en Bofnie, prit fa place dans le Serrail [*D*]. Le nouveau Sultan, pour fe rendre agréable à fes Sujets, paroiffoit tous les jours en pu-

[*A*] *Tandis que Mahomet vivoit.*] Mahomet III, peu avant fa mort, facrifia fon fils ainé à fa jaloufie & à des raifons d'Etat; parce que ce jeune Prince, de concert avec fa mère, fomentoit les brouilleries & les troubles dans l'Empire, & excitoit l'humeur féditieufe des Janiffaires, vraifemblablement dans le deffein de ravir le Sceptre à fon père. Le Mufti & le Grand-Vifir approuvérent la mort de ce Prince, comme néceffaire pour prévenir une guerre Civile, qui fe feroit vraifemblablement allumée. Par fa mort, Achmet fe vit élevé fur le Trône, dans un tems où il n'auroit pu s'attendre qu'à périr par les ordres de fon frère ainé, qui finit lui-même malheureufement fa vie par les mains du Bourreau (1).

(1) Sagredo *Hift. de l'Emp. Ottom. traduite de l'Italien par* Mr. Laurent, T. V. L. 10. p. 240.

[*B*] *Achmet n'avoit qu'un feul frère . . . . auquel il conferva la vie.*] Ce jeune Prince s'appelloit Muftapha. Quand il fut devenu grand, fon frère conçut de la jaloufie contre lui; elle alla même fi loin, qu'il ordonna enfin à deux Muets de l'étrangler. Il donna cet ordre, précifément au moment qu'il alloit s'embarquer fur le Canal du Serrail pour aller fe divertir: mais une violente tempête, qui s'éleva tout d'un coup, l'obligea de reprendre promptement terre, & de révoquer l'ordre qu'il avoit donné contre fon frère, aiant regardé cette tempête comme une marque que le Ciel n'approuvoit point la mort de Muftapha. Ainfi ce Prince fut fauvé comme par miracle, & les craintes d'Achmet cefférent pour quelque tems. Cependant, comme la jaloufie d'Etat ne fe déracine guères entièrement, Achmet ne fut pas longtems à concevoir de nouveaux foupçons contre fon frère. Il donna ordre de le faire mourir; mais il ne l'eut pas plutôt donné, qu'il fut attaqué d'une violente colique. Il la prit encore pour un avertiffement du Ciel, qui lui défendoit de fe rendre coupable d'une pareille cruauté, & il révoqua une feconde fois l'ordre qu'il avoit donné. C'eft à cette colique accidentelle, que Muftapha fut redevable de la vie; & l'on peut affurer (dit l'Auteur fur le témoignage duquel nous rapportons ceci) que ce Prince eut plus d'obligation au ventre de fon frère, qu'à celui de fa mere. Les deux accidens dont nous venons de parler, firent une fi profonde impreffion fur l'efprit d'Achmet, que la haine & la jaloufie qu'il avoit conçues contre fon frère fe changérent en une grande amitié & une tendreffe extraordinaire, jufques-là, qu'il le choifit pour lui fuccéder, préférablement à fes enfans; ce qui étoit fans exemple dans l'Empire Ottoman (2).

(2) Id. ibid. p. 104.

[*C*] *Il éloigna du Serrail la Sultane fon aieule.*] Elle s'appelloit *Baffa*, & étoit de Venife, de la famille des Baffo. Elle avoit été faite Efclave fort jeune, fur un vaiffeau qui conduifoit fon père à l'Ile de Corfou, dont il alloit être Gouverneur. Dès qu'elle fut entrée dans le Serrail, Amurath en devint amoureux, & en eut plufieurs enfans, entre autres, Mahomet père d'Achmet. Comme elle étoit d'une grande beauté, elle conferva pendant plufieurs années beaucoup de pouvoir fur Amurath, qui durant tout ce tems-là ne s'attacha point à d'autre femme. Mais la Sultane Validé, mère d'Amurath, jaloufe du crédit de Baffa, réfolut de le détacher d'elle; & dans cette vue elle tâcha de lui faire prendre de l'amour pour quelque autre. Il y avoit alors dans le Serrail une Efclave, qui étoit plus fpirituelle & agréable, que belle; danfant en perfection, & aiant l'art de joindre la jufteffe de fa voix à celle de fes pieds. Amurath témoignoit quelque inclination pour elle; mais quoiqu'il parût être plus touché de fes belles qualités que de fa perfonne, Baffa ne laiffa pas d'en concevoir une violente jaloufie; & craignant qu'à la fin cette paffion naiffante ne la privât de l'amour d'Amurath, elle tenta toutes fortes de moyens pour en arrêter les progrès. Elle eut recours à quelques Juives, qui avoient part à fa confidence, & leur fit faire quelques fortiléges pour empêcher Amurath d'avoir commerce avec fa nouvelle Maitreffe. Mais par malheur pour Baffa, toute l'entreprife fut découverte par la Validé, qui en inftruifit le Sultan. Cela l'irrita à tel point, que fon amour fe changea en une haine mortelle, & qu'il prit la réfolution de n'avoir jamais de commerce avec fa femme. Les charmes dont Baffa fe fervit, produifirent un effet tout oppofé à celui qu'elle en attendoit. Amurath voulant éprouver fi ces enchantemens l'empécheroient de jouïr d'autres femmes, eut commerce avec plufieurs, ce qu'il n'avoit jamais fait; & il y trouva tant de plaifir, qu'il en voyoit quelquefois deux ou trois dans une même nuit. Comme la Religion Mahométane ne permet pas à un homme de paffer des bras d'une femme dans ceux d'une autre, fans s'être auparavant purifié, le fréquent ufage du Bain qu'il employoit deux ou trois fois dans une nuit, ruïna entiérement fon tempérament, & lui caufa des attaques d'Epilepfie. C'eft ainfi que Baffa perdit l'affection de fon mari, par les moyens qu'elle avoit cru propres à l'attacher à elle feule; & elle perdit en même tems tout fon crédit & toute fon autorité, fans que tous fes artifices & toutes fes intrigues puffent les lui faire recouvrer pendant la vie d'Amurath (3). Mais lorfqu'après fa mort, Mahomet, fils de ce Prince & de Baffa, fut monté fur le Trône, elle rentra en poffeffion de fon autorité, & eut tant de part au Gouvernement de l'Empire, que le Sultan lui-même n'ofoit entreprendre la moindre affaire fans fon confentement (4). Elle avoit ordonné à tous les Bachas, de n'entretenir le Sultan que de bonnes nouvelles, & de ne jamais l'informer des difgraces qui arrivoient à l'Empire, de peur que le chagrin qu'il en concevroit n'altérât fa fanté; ou plutôt, de peur qu'il ne prît la réfolution d'aller commander fes Armées en perfonne, ce qui auroit fait perdre à la Sultane tout fon pouvoir (5). C'eft ainfi que les pauvres mortels font quelquefois les victimes de l'ambition ou de l'avarice d'une femme; & que la Souveraine Puiffance, établie pour le bonheur de tous, ne fert qu'à procurer l'avantage d'un petit nombre, au préjudice & fouvent à la ruïne totale de Nations entières. On ne doit pourtant pas en rejetter toute la faute fur les Princes; car s'il y en a, qui, comme Mahomet III, font indolens, & négligent les affaires de l'Etat, pour s'abandonner aux plus indignes & aux plus honteufes paffions; il y en a auffi qui voudroient faire fervir leur autorité au bonheur de leurs Sujets, fi cela dépendoit d'eux: mais obfédés par d'ambitieux Miniftres, & par d'artificieux Courtifans, ils ignorent les malheurs de leur Peuple. „ Il n'y „ a prefque jamais, *dit un ingénieux Auteur* (6), de Prin„ ce fi méchant, que fon Miniftre ne le foit encore da„ vantage. S'il fait quelque action mauvaife, elle a pref„ que toujours été fuggérée: de manière que l'ambition „ des Princes n'eft jamais fi dangereufe, que la baffeffe „ d'ame de fes Confeillers. . . . . Un Prince a des paf„ fions; le Miniftre les remue, c'eft de ce côté-là qu'il „ dirige fon Miniftère; il n'a point d'autre but, ni n'en „ veut connoitre. Les Courtifans le féduifent par leurs „ louanges, & lui le flatte plus dangereufement par fes „ confeils, par les deffeins qu'il lui infpire, & par les „ maximes qu'il lui propofe." C'eft ce qui a lieu fur-tout dans les Pays où le Gouvernement eft arbitraire, comme en Turquie. On y voit fouvent une femme artificieufe, & un Miniftre avare & ambitieux, envelopper l'Etat dans mille maux, fous un Prince voluptueux & indolent. Heureux par conféquent le Peuple, qui a un Confeil National, ou un Parlement, auquel il eft permis d'approcher du Trône, & d'expofer au Souverain les maux & les griefs de la Nation! Mais fous un méchant Prince, „ ces „ Compagnies font toujours odieufes. Elles n'approchent „ des Rois, que pour leur dire de triftes vérités; & pen„ dant qu'une foule de Courtifans leur repréfentent fans „ ceffe un Peuple heureux fous leur Gouvernement, el„ les viennent démentir la flatterie, & apporter aux pieds „ du Trône les gémiffemens & les larmes dont elles font „ dépofitaires (7)."

(3) Id. ibid. Tom. IV. L. VIII. p. 238-241.

(4) Ibid. T. V. L. IX. p. 2.

(5) Ibid. p. 12.

(6) *Lett. Perfan.* T. II. Lett. CXXII. p. 212. Edit. de 1721. in-12.

[*D*] *La Sultane, mère d'Achmet, prit fa place dans le Serrail.*] Elle étoit de Bofnie. Le Bacha Mahomet Gira en avoit fait préfent au Sultan Mahomet. C'étoit une femme d'une grande beauté, qui danfoit parfaitement bien, & touchoit agréablement divers inftrumens. Pour reconnoitre la faveur que Gira lui avoit faite en l'introduifant auprès du Sultan, elle lui fit de riches préfens, fur-tout en pierreries

(7) Id. ibid. Lett. CXXXIV. p. 264. 265.

public; & l'on fit courir le bruit, qu'il vouloit aller lui-même commander son Armée en Hongrie: le Mufti même déclara Hérétiques tous ceux qui ne le croiroient pas, quoiqu'il n'ignorât point que ce bruit n'avoit été répandu que pour amuser le peuple. Achmet fut circoncis selon la coutume des Mahométans, qui ne circoncisent leurs enfans qu'à l'âge de treize ans, à l'imitation d'Ismael, qui le fut à cet âge, & dont les Arabes prétendent être les descendans. Aussi-tôt qu'Achmet fut guéri, on lui présenta plusieurs belles femmes, pour être honorées de ses prémiers embrassemens; & à cette occasion il se fit de grandes réjouïssances parmi le peuple [E]. Les Turcs étoient alors en guerre avec l'Empereur, mais ils ne la poussoient pas fort vigoureusement; ce qui, joint aux grands progrès des Rebelles en Asie [F], & à la foiblesse du Gouvernement qui étoit entre les mains d'une femme (a), fournit au Sophi de Perse (b) une belle occasion d'attaquer avec avantage les Provinces du Sultan, & de se remettre en possession de celles qu'il avoit auparavant perdues. Il se mit en campagne avec une puissante Armée, & s'étant joint aux Géorgiens, il se rendit maitre de la plus grande partie des Pays que les Turcs avoient usurpés sur les Persans. On ne sauroit dire à quel point on en fut touché à la Porte, dans un tems où tout l'Empire étoit déchiré par des factions & des divisions intestines. On envoya pourtant un habile Général contre les Persans; mais il eut le malheur d'être entièrement défait dans la prémière bataille qu'il donna. Il manda sa disgrace à Achmet, & le sollicita de s'avancer jusqu'à Alep, ou à Damas, pour rétablir par sa présence les affaires de l'Empire. Mais ce jeune Prince étoit tellement plongé dans les plaisirs, & livré aux charmes de la vie molle & voluptueuse du Serrail, qu'il ne s'embarrassoit point du tout de l'Etat, & qu'il sembloit avoir absolument oublié la gloire que ses prédécesseurs avoient acquise, pour suivre l'exemple de son pére, dont l'indolence avoit déja mis l'Empire sur le panchant de sa ruïne. On obtint cependant d'Achmet, de s'avancer jusqu'à Burse, & de déclarer qu'il marcheroit en personne contre les Rebelles. On dépensa quelques millions pour faire les préparatifs de ce voyage, comme c'est toujours la coutume, quand le Sultan doit aller lui-même commander l'Armée. Achmet se rendit à Burse, où il demeura quatre jours; mais comme sa seule présence ne suffisoit pas pour vaincre l'ennemi, & qu'il falloit pour cela une bonne Armée, qu'il n'avoit point, il retourna à Constantinople, sans avoir fait autre chose que dépenser des sommes considérables. Ce qui contribuoit au mauvais état de l'Empire, c'étoit que l'argent qu'on levoit sur le peuple, au-lieu d'être porté au Trésor, étoit dissipé par les Receveurs, qui s'enrichissoient aux dépens du Public. Pour trouver de l'argent, le Mufti conseilla à Achmet de prendre des Procureurs des Mosquées, celui qu'ils avoient en caisse [G], destiné à des usages pieux, & qui alloit à des sommes considérables. Cet avis fut suivi; mais en peu de tems le Sultan se trouva encore dans le besoin, pour pousser la guerre de Perse. Dervis Grand-Visir trouva un expédient d'avoir de l'argent, qui lui couta cher [H], & qui néanmoins ne fut pas encore suffisant pour rétablir les affaires de l'Empire, qui avoit trois différentes guerres à soutenir; savoir contre l'Empereur, contre les Persans, & contre les Rebelles. Achmet se determina enfin à faire la paix avec l'Empereur, que ses Ministres engagérent à accepter les conditions qu'on lui offroit, malgré les fortes oppositions de Basta [I], Général de ce Monarque en Transilvanie. Cette paix auroit dû naturellement mettre Ach-

(a) La mere d'Achmet.

(b) C'étoit Abas le Grand, dont on a parlé.

ries & en vestes magnifiques (8). Elle eut bientôt dans le Serrail autant de crédit & de pouvoir, qu'en avoit eu Bassa, dont elle prit la place (9). Quand celle-ci reçut ordre de se retirer, elle ne put cacher sa douleur & son ressentiment: en s'en allant avec ses femmes qui pleuroient, elle versa aussi des larmes, & de dépit brisa les vitres du Serrail. Elle demanda instamment la liberté de voir le Sultan; mais elle ne put obtenir du Grand Visir, d'avoir cette consolation. Ce Ministre fit plus: pour empêcher toute entrevue entre elle & Achmet, il persuada à ce jeune Prince, que cette Sultane & toutes ses femmes étoient Sorcières; qu'après s'être emparées du Gouvernement par leurs enchantemens, elles avoient ruïné l'Etat par leur mauvaise conduite. Il est certain que cette Princesse avoit vendu toutes les Charges, politiques & militaires, ne favorisant que ceux qui étoient riches, & négligeant les gens de mérite. Elle avoit détourné le Sultan des exercices de la guerre, & l'avoit efféminé en le tenant renfermé dans le Serrail; en un mot, dit l'Auteur cité (10), elle avoit fait de grands biens à la Chrétienté, & de grands maux à la Turquie.

(8) Sagredo, ubi sup. T. V. L. X. p. 245.

(9) Ibid. p. 247.

(10) Id. ib. p. 244. 245.

[E] *Et à cette occasion il se fit de grandes réjouïssances parmi le peuple.*] Outre les feux & autres démonstrations publiques de joie, on éleva une espèce de Ville, qu'on nomma *Vienne*, on l'assiegea, on y donna des assauts, & enfin elle fut prise. Le Sultan y entra par la brèche, aux acclamations des Soldats & du Peuple, qui regarda cela comme un heureux présage des victoires futures du Sultan (11). Mais leurs espérances furent trompées, le Sultan n'aiant réussi dans presque aucune de ses entreprises.

(11) Vanel, *Abrégé nouveau de l'Hist. gén. des Turcs*, Tom. III. p. 290. 298.

[F] *Aux grands progrès des Rebelles en Asie.*] Le révolte avoit commencé dans la Caramanie, sous Mahomet III. Les Rebelles publioient que leur Général étoit un Prince du Sang Ottoman, nommé *Sélim*, fils d'Amurath, & frère de Mahomet. Un grand nombre de mécontens, toujours amoureux de la nouveauté, & qui trouvent leur avantage dans la guerre Civile, se joignirent à eux. Mahomet fit tous ses efforts pour étouffer cette Rebellion dès sa naissance. Sélim fut trahi, & livré au Sultan pour une somme d'argent. Ce Chef infortuné fut amené à Constantinople, où le Sultan lui-même l'examina en secret. Il soutint constamment qu'il étoit frère du Sultan: il lui expliqua de quelle manière il avoit été sauvé par sa mère, lorsque Mahomet avoit fait étrangler dix-neuf de ses frères (12): il dit qu'on l'avoit caché, & que le Visir Mahomet avoit mis secrettement à sa place un autre enfant, qui lui ressembloit. Le Sultan voulut savoir le sentiment des Bachas là-dessus. Ils déclarérent que cette histoire leur paroissoit très vraisemblable: sur quoi Mahomet résolut de sacrifier ce jeune Prince à sa sureté. Mais sa mort n'éteignit pas la Rebellion: elle dura plusieurs années, même après la mort d'Achmet, & affoiblit beaucoup l'Empire Ottoman (13).

(12) Sagredo ubi supra p. 5.

(13) Id. ib. p. 104. 105.

[G] *Le Mufti conseilla à Achmet de prendre des Procureurs des Mosquées, l'argent qu'ils avoient en caisse.*] Les raisons que le Mufti allégua pour autoriser un procédé si extraordinaire, étoient: „ Qu'il est juste, que chaque „ partie contribue quelque chose à la conservation du „ tout; & comme toutes les maisons sont nécessairement „ enveloppées dans la ruïne générale d'une Ville, de même la ruïne de la Monarchie entraine nécessairement „ celle de la Religion & des Mosquées (14). " Le Mufti lui-même ne se fit aucune peine de donner cet avis par écrit. Et certainement, il est très juste & très raisonnable que le Clergé, aussi-bien que les Laïques, paye sa part des Taxes publiques, necessaires pour le maintien de l'Etat.

(14) Id. ib. p. 221. 222.

[H] *Dervis Grand-Visir trouva un expédient d'avoir de l'argent, qui lui couta cher.*] Il obligea trois Juifs extrèmement riches, de payer une grosse somme, sous prétexte qu'ils avoient reçu quelques tonneaux d'huile, sans payer les droits. Les Juifs sont fort riches en Turquie, parce qu'ils prennent la Ferme de diverses branches des Revenus publics, & qu'ils ont part à la Monnoie; sans parler des richesses qu'ils amassent par le Commerce. Dervis, parfaitement instruit de tout cela, se proposa de les ruïner; mais les Juifs en aiant eu le vent, résolurent de le prévenir. Ils cabalérent secrettement contre lui, & décriérent son Ministère, lui imputant tous les malheurs de l'Empire; & ils semérent de l'argent parmi ceux qui approchoient du Sultan, à qui l'on fit adroitement entendre que le Visir possédoit d'immenses richesses. Achmet ajouta facilement créance à ces discours: il envoya ordre au Visir de le venir trouver. Dervis obéit, & le Sultan commanda qu'on lui coupât la tête sur le champ, & voulut être lui-même témoin de l'exécution. Il gagna par cette mort huit cens mille séquins. Les Juifs se réjouïrent extrèmement de la mort d'un homme qui avoit juré leur ruïne (15).

(15) Ibid. p. 271. 272.

[I] *Achmet se determina enfin à faire la paix avec l'Empereur, que ses Ministres engagérent à accepter les conditions qu'on lui offroit, malgré les fortes oppositions de Basta.*] Basta étoit fils de Démétrius, Gentilhomme Albanois: mais il étoit né dans le Montferrat en Italie, où son pére étoit Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-légers. Basta avoit fait paroitre dès sa jeunesse beaucoup de valeur, & il étoit né pour la guerre. Il porta d'abord les armes sous le fameux Duc d'Albe en Flandre, & aiant passé par tous les degrés, il parvint enfin au Généralat de toutes les Forces de la Maison d'Autriche, Poste dans lequel il accrut sa réputation & celle des Armées Allemandes (16). Il commanda celles de l'Empereur contre les Turcs, sur lesquels il gagna plusieurs victoires; mais la gloire qu'il acquit lui suscita beaucoup d'ennemis à la Cour. Quand on fit à l'Empereur les propositions de la paix, dont il est parlé dans l'Article, ce Prince souhaita de savoir le sentiment de

(16) Id. ib. p. 177.

Achmet en état de faire la guerre en Perse avec plus de vigueur & de succès; mais que peut-on attendre de Troupes mal payées, mal disciplinées, sous un Prince mou & efféminé, & gouverné par une femme? Les Persans remportérent divers avantages, & en 1615 ils gagnérent une grande bataille contre les Turcs. Cette victoire n'empêcha pas cependant le Sophi de conclurre la paix avec Achmet la même année, & de terminer une guerre qui duroit depuis cent-cinquante ans, & qui n'avoit été interrompue de tems en tems que par de courtes paix, ou plutôt par des suspensions d'armes. Il paroitra peut-être surprenant, que malgré leurs heureux succès, les Persans aient dans ce tems-là consenti à faire la paix avec les Turcs. Mais il faut considérer, que les Pays qui appartenoient au Sophi, aiant été pendant longtems le théatre de la guerre, & toujours foulés, ou par leurs propres Armées, ou par l'ennemi, les terres étoient demeurées en friche, & le Pays se trouvoit épuisé d'hommes; ensorte que le Sophi étoit dans la nécessité de finir la guerre, qui, de quelques heureux succès qu'elle fût accompagnée, auroit enfin ruïné ses Etats. Avant que la paix fût conclue, on avoit envoyé contre les Persans, Nasuf, homme riche & vain [*K*], Albanois de naissance; mais il revint bientôt à Constantinople, où Achmet le reçut avec de grandes marques de distinction. Nasuf, qui avoit apporté un million avec lui, commença à faire paroitre ouvertement son orgueil & sa fierte: il engagea le Sultan à quitter Constantinople, & persuada au peuple, que c'étoit pour des affaires de la derniere conséquence. Cependant il n'avoit d'autre but, que de gouverner le Sultan plus absolument, & de l'engager avec moins de peine à conclurre la paix avec les Persans; en quoi il réussit, comme on l'a vu. A cette occasion le Sophi aiant envoyé un Ambassadeur au Sultan, ce Prince voulut par vanité faire montre de sa magnificence devant lui. Dans ce dessein il retourna à Constantinople, où il fit son entrée à cheval, suivi de tous ses enfans. C'étoit une nouveauté pour les Turcs, les Empereurs Ottomans n'aiant jamais permis que leurs enfans parussent en public; mais ce fut une invention de Nasuf, qui gouvernoit entiérement l'Empire, avec une insupportable hauteur. Elle causa enfin sa ruïne, comme il le méritoit [*L*]. La mort d'Achmet suivit bientôt celle du Visir. Ce Monarque mourut en 1616, âgé d'environ vingt-six ans. Il étoit de moyenne taille, d'une complexion délicate, & marqué de petite vérole; il avoit les yeux de travers & le regard farouche. C'étoit un Prince sans éducation, vain, présomptueux & ignorant. Son emportement & sa cruauté, qui étoient extrêmes, causérent la mort de plusieurs de ses meilleurs Officiers. Esclave de sa mére & de ses Favorites, elles seules gouvernérent, ou plutôt ruïnérent l'Empire, sous son nom. Il pensoit profondément, & forma plusieurs grands projets; mais son inconstance & son peu de courage l'empêchérent toujours de les executer. Négligeant les plus importantes affaires, il s'amusoit à des bagatelles. En un mot, il dégénéra tout à fait de la gloire & des vertus de ses ancêtres. Sa vie fut courte & obscure, & il mourut dans la force de son âge & de ses vices (*c*). La seule chose remarquable qu'il fit, ce fut de bâtir une Mosquée, qu'il se proposa de rendre plus superbe & plus magnifique, qu'aucune de celles que ses prédécesseurs avoient bâties. Dans cette vue, il y employa un nombre prodigieux d'Ouvriers, & dépensa cinq millions d'or, qui auroient été mieux employés pour ses Armées en Perse & en Hongrie. Les Turcs disent, que la vanité eut plus de part à cet édifice, que la dévotion; parce qu'il falloit commencer par le renter, & ne le point batir qu'on n'eût conquis sur les Chrétiens un

(*c*) Pris de *l'Histoire de Sagredo*, T. V. L. X. p. 242--325.

de Bassa, qui répondit de la manière suivante: „ La Chrétienté & la Turquie sont deux Elémens contraires; il est impossible qu'ils soient proches l'un de l'autre, sans se faire la guerre. Le Sultan, qui voit que votre Majesté impériale est en état de lui faire tête, propose des tréves, qui sont des remédes propres à endormir la valeur. A présent que les Soldats sont en haleine, & qu'ils ne combattent jamais les Turcs sans les vaincre, ceux-ci voudroient les plonger dans la molesse, & leur faire oublier l'art de la Guerre, afin d'en venir plus aisément à bout, quand ils ne seront plus aguerris:" Il conseilloit ensuite à l'Empereur, de solliciter le Pape d'envoyer des Légats *à latere* à tous les Princes Chrétiens, afin de les engager à réunir leurs forces pour le maintien de la Cause du Christianisme, & de les y obliger par les Censures Ecclésiastiques, s'ils refusoient de le faire. Il continuoit ensuite de cette manière: „ La Liberté, à quelque prix qu'on l'achéte, est toujours plus glorieuse que la Servitude, de quelque paix & de quelque tranquillité que celle-ci nous flatte. Ne souffrons pas que les Infidéles nous obligent à faire la paix ou la guerre suivant leur caprice: c'est-là une espéce de dépendance, qui dégénérera enfin en Esclavage. Ce n'est ni volontairement, ni pour nous faire plaisir, qu'ils veulent traiter avec nous; ils y sont forcés par le mauvais état de leurs affaires: c'est aux Persans, & non à eux, que nous sommes redevables de la paix qu'ils nous offrent. Ce sont les Soldats du Sophi, qui par les victoires qu'ils ont remportées sur eux, leur ont inspiré cette humeur pacifique. Mais cette humeur ne leur durera, qu'aussi longtems que leurs troubles & leur brouilleries domestiques dureront; dès qu'elles seront finies, ils nous attaqueront de nouveau, avec d'autant plus de fureur, qu'il n'y aura pour-lors rien qui s'oppose à leur ambition. Ils ne cessent de faire la guerre, que pour reprendre haleine; & ils la recommenceront dès que leurs forces seront rétablies, & que les nôtres seront diminuées & affoiblies par notre molesse & par notre indolence. Mais nous devons faire réfléxion, que ce qui convient aux intérêts de notre ennemi, est opposé aux nôtres. Et si nous ne voulons pas les trahir, nous devons pousser vigoureusement la guerre contre les Turcs, pendant qu'ils ne sont pas en état de nous faire tête (17)." Telles furent les raisons, que Bassa allégua à l'Empereur pour le détourner de faire la paix avec le Sultan. Mais les Ministres, qui, comme nous l'avons dit, portoient envie à la réputation de Bassa, donnérent un mauvais tour à ses raisons. Ils dirent, que les Soldats opinoient toujours à la guerre, & que l'on avoit de la peine à les y faire renoncer, parce qu'ils s'y enrichissoient; que l'avis de Bassa étoit dicté par l'amour-propre; & qu'en fait de guerre, il ne diroit jamais, *c'est assez*. Ils représentérent aussi à l'Empereur, que son Epargne étoit épuisée; que les Turcs étoient encore puissans; & que la paix étoit nécessaire pour le bien de ses Sujets, fatigués par une longue guerre, & pour celui de ses Provinces, desolées pour en avoir été pendant si longtems le théatre (18). Ce qu'il y eut de plus surprenant, dans cette affaire, c'est que l'Empereur envoya des présens au Sultan pour la valeur de cent cinquante mille florins, tandis que les Turcs eux-mêmes auroient acheté la paix bien cher (19). Mais il y a de l'apparence, que ce fut le fruit des intrigues de quelques Courtisans, qui avoient leurs vues particuliéres; & l'on sait qu'il n'est pas toujours aisé de trouver le nœud des intrigues de Cour.

(17) Ibid. p. 271-281.

(18) Ibid. p. 282.

(19) Ibid.

[*K*] *Nasuf, homme riche & vain.*] Son orgueil s'accrut par son alliance avec la famille du Sultan, dont il épousa la fille, quoiqu'elle ne fût âgée que de cinq ans. De pareilles alliances sont si avantageuses aux Bachas, & leur procurent de si immenses richesses, qu'ils sont tous rivaux, lorsqu'il s'agit d'une fille du Grand-Seigneur, & qu'ils l'épousent très jeune, de peur d'être supplantés par un autre. La vue de Nasuf, en épousant cette jeune Princesse, étoit d'avoir un prétexte honorable de quitter le commandement de l'Armée, & de s'approcher de la personne du Sultan, pour être maitre des affaires de l'Empire, que l'indolent & foible Achmet ne pouvoit régler lui-même.

[*L*] *Nasuf gouvernoit l'Empire avec une insupportable hauteur, qui causa enfin sa ruïne, comme il le meritoit.*] Les autres Bachas, ne pouvant souffrir plus longtems son orgueil, l'accusérent d'empêcher le Sultan de s'instruire du véritable état des affaires, de lui cacher toutes les mauvaises nouvelles, & de ne l'informer que de ce qui pouvoit lui faire plaisir. Ils disoient, qu'il avoit porté l'avarice & la témérité jusqu'à s'approprier la moitié des cent balles de soie, que l'Ambassadeur de Perse avoit apportées en présent pour le Grand-Seigneur. Sur ces accusations, Achmet ordonna sur le champ d'étrangler cet avide Ministre, de crainte qu'il ne se rendit maitre de toutes les richesses de l'Empire. Nasuf laissa en mourant plus de richesses, qu'aucun des Visirs ses prédécesseurs, parce qu'il avoit tyrannisé lui seul, plus que tous les autres ensemble. On trouva plus d'un million de sequins en differens endroits de sa maison, outre mille & dix-huit sabres enrichis de pierres précieuses, entre lesquels il y en avoit un qui étoit garni de diamans, & qui fut estimé cinquante mille écus. Il se trouva aussi chez lui une grande quantité de tapis d'or, & toutes sortes de riches étoffes de Perse. Il y avoit dans ses écuries plus de mille chevaux, dont les harnois étoient brodés d'or & parsemés de perles; & il nourrissoit dans ses Villages plus de six mille chameaux (20).

(20) Ibid. p. 321. 322.

un Royaume, afin de lui en assigner les revenus pour sa dot. Le Mufti déclara aussi publiquement, que les priéres que l'on adresseroit à Dieu dans cette Mosquée, ne lui seroient point agréables, tant que cette conquete ne seroit pas faite (d).

(d) Ibid. p. 303.

☞ ACHMET II., le troisiéme fils de Sultan Ibrahim qui monta sur le Trône des Ottomans, succéda en 1691 à Soliman II. * son frére. Les peuples conçurent de grandes espérances à l'avénement de ce Prince à l'Empire [A]; mais elles ne furent pas remplies. Achmet parvint au Trône dans un tems, où l'Empire avoit de grandes guerres à soutenir, sur-tout contre l'Empereur & les Vénitiens. La prémiére chose qu'il fit aprés son élévation, fut d'envoyer un nouveau Sceau, un Cimeterre garni de diamans, & une Veste de martres zibelines au Grand-Visir Oglu Kiuperli, frère d'Achmet & fils de Mahomet Kiuperli, pour l'encourager, & lui faire connoitre qu'il le confirmoit dans sa Charge (a). Ce Ministre étoit alors à la téte de l'Armée Ottomanne en Hongrie, résolu de hazarder une bataille contre les Impériaux. Elle se donna le 19 d'Août 1691, près de Salankémen [B], dont elle a pris son nom. Les Turcs, aprés avoir vu la victoire pancher de leur côté, furent entiérement defaits, & firent une perte considérable [C] dans cette grande journée. Le Grand-Visir étant mort de ses blessures aprés avoir passé la Save, Ali-Bachi fut nommé pour remplir sa place; mais avant qu'il eût pu se rendre à Belgrade, on apprit que l'Armée s'étoit dispersée, n'aiant ni armes, ni bagage. La plupart des Soldats marcherent droit à Andrinople, où le Sultan étoit encore. Ils avoient à prétendre, outre leurs arrérages, le présent ordinaire qu'on leur fait à l'avénement d'un nouvel Empereur; & comme le Tresor étoit vuide, leur approche allarma autant la Cour & la Ville, que si l'Armée ennemie eût été aux portes (b). Enfin les débris de l'Armée étant arrivés avec les principaux Officiers, le Grand-Visir tint un Divan, où il fut résolu de maintenir Sultan Achmet sur le Trone; que sa Hautesse passeroit l'Hiver à Andrinople, & que l'on travailleroit avec diligence à fabriquer de la monnoie d'argent [D] pour le payement des Troupes (c). Ce qui augmentoit le trouble parmi les Turcs, c'étoit une grande famine, un tremblement de terre à Smyrne, & les desordres que commettoient de grandes troupes de Rebelles en Asie, aux environs de Sébaste: mais l'espérance de cet argent que l'on fabriquoit à la Monnoie, retint les Soldats dans le devoir. Peu de tems aprés, on tint encore un grand Conseil, où l'on resolut de continuer la guerre, on deposa le Cham des Tartares, & l'on fit étrangler plusieurs Bachas & autres Officiers, qu'on accusoit de n'avoir pas fait leur devoir à la bataille de Salankémen. Pendant qu'on ne parloit que de guerre, la Cour Ottomanne étoit partagée en plusieurs Factions. Le Grand-Visir, qui étoit fort agé, infirme & cruel, ne pensoit qu'à se maintenir, & à détruire ses ennemis: mais aiant voulu aussi faire périr le Caïmacan d'Andrinople dont il étoit fort jaloux, il precipita sa propre perte [E]. Son successeur Halil, Bacha de Diarbékir en Mesopotamie, ne conserva cette haute Dignité guères plus d'un an; il s'en démit volontairement en 1693; & la meme annee il arriva plusieurs autres changemens considérables dans les grands Emplois. Mustapha Bacha, qui avoit été Caïmacan & Serasquier en Hongrie, fut fait Grand-Visir: mais les affaires ne prirent pas un tour plus favorable sous son Ministère, que sous les precédens; la guerre continua avec peu de succés pour les Turcs [F], & il y eut en peu de tems deux

* Ricaut le nomme *Soliman II* mais c'est proprement Soliman III, qu'il faut le nommer, tous les Historiens donnant à Soliman *le Magnifique* le nom de Soliman II.

(a) Ricaut *Hist de l'Emp. Ottom* Vol. III. p. 245.

(b) Ibid. p. 250.

(c) Id. ibid.

[A] *Les peuples conçurent de grandes espérances à l'avénement de ce Prince à l'Empire.*] Ce qui fit qu'on s'attendoit à un grand changement, c'est qu'Achmet étoit bien plus vif & plus gai que ses fréres, & sur-tout que Soliman son prédécesseur, qui étoit un Prince stupide, simple & imbécille, & qui fut plus propre à être Dervis qu'Empereur (1). Ainsi il étoit naturel d'attendre quelque chose de plus, d'un Prince qui avoit de la vivacité: du moins y avoit-il lieu d'espérer qu'il s'appliqueroit avec plus d'activité aux affaires de l'Empire.

(1) Ricaut *Hist de l'Emp Ottoman* Vol. III. p. 243.

[B] *Elle se donna le 19 d'Août 1691 près de Salankémen.*] L'Armée Impériale étoit commandée par le Prince Louis de Bade. Le Grand-Visir, par l'avis des François, qui étoient en grand nombre dans son Armée (2), se campa de manière, qu'il ôta aux Impériaux tout moyen de recevoir des Convois; ensorte qu'ils ne pouvoient manquer de périr, s'ils ne faisoient déloger les Turcs de leur poste. Ce qui augmenta leur malheur, fut la défaite de mille braves hommes d'un de leurs Régimens, & la perte de 250 chariots chargés de vivres, outre celle de cent barques qui appartenoient aux Vivandiers. Les Impériaux, sans ressource & au desespoir, marchérent droit aux Turcs à la pointe du jour. Jusques à six heures, le combat se soutint avec assez d'égalité; mais ensuite la victoire parut se déclarer pour les Turcs, & les Généraux Chrétiens desespéroient de sauver un seul homme de cette sanglante action, n'aiant aucun lieu où ils pussent se retirer. Cependant ils ne se déconcertérent point, & aiant fait ensorte de maintenir le combat jusques vers le soir, ils forcérent enfin le Camp des Turcs, ce qui causa la déroute entière de ceux-ci. Cette bataille fut extrémement sanglante, surtout vers la fin, la rage & le desespoir empêchant les Turcs de demander quartier, & la fureur des Chrétiens ne leur permettant pas d'en donner (3).

(2) Ricaut *ubi supra*, p. 247.

(3) Ibid. p. 248.

[C] *Firent une perte considérable.*] Les Turcs perdirent plus de vingt-cinq mille hommes. On trouva dans leur Camp cent cinquante-quatre piéces de canon de tout calibre, plus de dix mille tentes, tous les chameaux, mulets & autres bêtes de somme. On trouva aussi dans les tentes du Visir, dix chariots chargés de monnoie de cuivre; dans celle du Tréforier, 54 caisses de la même monnoie, 12 caisses d'argent, & 24 caisses remplies de Castans. On prit grand nombre de Drapeaux, d'Etendarts, de Queues de cheval, & entre autres l'Etendart du Grand-Visir, que l'Empereur envoya au Pape (4).

(4) Id. p. 249.

[D] *De la monnoie d'argent.*] Quand Achmet monta sur le Trône, le Gouvernement payoit en monnoie de cuivre, qu'il donnoit pour de bon argent, & refusoit ensuite de la recevoir sur le même pied. Ce desordre causa une émotion populaire, que le Caïmacan appaisa par de belles promesses, & par l'espérance que l'on eut de voir exécuter le projet du nouveau Sultan, de faire battre de la monnoie d'argent, & de réduire celle de cuivre à la moitié de la valeur pour laquelle on l'avoit reçue jusqu'alors dans les payemens ordinaires (5).

(5) Id. p. 243.

[E] *Il précipita sa propre perte.*] Le Grand-Visir eut la hardiesse de demander la tête du Caïmacan au Sultan. Ce Prince, qui aimoit le Caïmacan à cause de sa prudence, & de son habileté dans les affaires, fut tellement indigné de l'injuste demande du Visir, qu'il ordonna sur le champ à ses Eunuques noirs de l'ôter de sa présence & de l'étrangler, comme un infidèle & indigne Ministre. Les Eunuques en aiant pitié, contre leur naturel, intercédérent pour lui: sur quoi le Sultan le fit conduire dans une chambre voisine, pendant qu'il envoya chercher le Caïmacan. Ce Ministre, effrayé du message, se crut perdu, & ne douta point que le Sultan ne le sacrifiât à la haine du Prémier Ministre. Il fut agréablement surpris, lorsqu'Achmet lui offrit la Charge de Grand-Visir; mais, par une rare modestie, il la refusa (6): sans doute aussi que la prudence l'engagea à ne point accepter une Dignité si difficile à soutenir dans un tems de trouble & de confusion. Un ambitieux n'envisage que l'agrandissement; l'éclat des grandes Dignités l'éblouït au point, de ne pas appercevoir les précipices dont elles sont environnées: au-lieu qu'un homme sage considére les dangers, & évite de s'y exposer, en ne se livrant pas mal à propos aux mouvemens déréglés de l'ambition. On vit un exemple de cette sagesse en Galba, qui fut Empereur aprés Néron. Malgré les espérances qu'il avoit pu concevoir de parvenir à la supréme Puissance, sur ce qu'Auguste lui avoit dit un jour, *Et toi, Galba, tu goûteras aussi de l'Empire*, & sur ce qu'on avoit prédit à son père que l'Empire entreroit dans sa famille; il résista pourtant aprés la mort de Caligula à ceux qui le pressoient de penser au Trône: modération, qui le fit aimer de l'Empereur Claude, dont il fut toujours considéré comme un homme d'un mérite extraordinaire.

(6) Id. p. 253.

[F] *La guerre continua avec peu de succès pour les Turcs.*] Outre les desavantages qu'ils eurent contre les Chrétiens, ils essuiérent aussi des revers en Asie. Dès l'année précédente, deux Princes de l'Arabie Deserte pillérent tout le Pays aux environs de Damas; & ils arrêtoient tous les Pélerins qui alloient à la Mecque, pour leur faire payer le *Cafar*, ou Droit de péage, qu'ils exigeoient. Les Troupes que l'on envoya contre eux périrent presque toutes: les Arabes ouvrirent leurs écluses, & inondérent le Pays de manière, qu'il y périt six à sept mille Turcs, & le reste tomba entre les mains de ces Rebelles, & fut taillé en piéces, ou fait prisonnier: il n'y eut que le Bacha de Bosnie & quatorze autres, qui se sauvérent, d'une Armée de vingt-cinq mille hommes (7).

(7) Id. p. 252. & 260.

 [G] *Deux*

deux incendies à Constantinople [G]. Aussi ce Prémier Ministre fut-il déposé au commencement de l'année 1694, quoique sur un assez léger prétexte [H]. Ce changement perpétuel de Ministres causoit beaucoup de confusion dans les affaires, les Ministres Etrangers n'aiant le tems d'entrer en matière avec aucun [I]. Deux grandes Factions divisoient alors la Cour & l'Empire, où tout étoit en desordre par la foiblesse des derniers Sultans, & particuliérement par celle d'Achmet. C'étoit néanmoins un Prince d'un assez bon naturel, qui ne craignoit aucun mal, & qui n'en souhaitoit aussi à personne (d); mais cela ne remédioit à rien. Le Ministère du successeur de Mustapha ne fut pas plus heureux que celui de ses prédécesseurs; les Impériaux remportérent divers avantages sur lui en Hongrie; & les Vénitiens se rendirent maitres de l'Ile de Scio, en peu de jours, & presque sans coup ferir. Ces mauvais succès répandirent la terreur & le desespoir parmi les Turcs: on n'entendoit que des imprecations contre le Gouvernement [K], & tout sembloit concourir à jetter le trouble dans les esprits [L]. Pendant que l'on préparoit cependant toutes choses pour la Campagne de 1695, on fut extrêmement surpris d'apprendre la nouvelle de la mort du Sultan. Ce Prince étant à l'agonie, souhaita de voir Sultan Mustapha, son neveu & son successeur; mais on ne put jamais lui persuader de l'aller trouver: il fallut qu'Achmet se contentât de donner ordre à ceux qui étoient auprès de lui, de dire à Mustapha, qu'il le prioit de laisser vivre son fils. Achmet II. étoit d'une humeur gaie & agréable. Comme il étoit Pöete & Musicien, il faisoit des vers, & les chantoit lui-même; il jouoit aussi de plusieurs instrumens. Ce qui donne une idée avantageuse de son caractère, c'est qu'il en agit très bien avec son frére Mahomet IV, qui avoit été déposé [M].

(d) Id. p. 252.

[G] *Deux incendies à Constantinople.*] Le prémier consuma plus de vingt mille boutiques & maisons; & le second, qui arriva le 26 d'Août 1693, prit avec beaucoup plus de violence que le précédent; il consuma la quatriéme partie de la Ville. * La Peste se joignit à tout cela, desorte que l'Empire Ottoman étoit réduit dans un état pitoyable (8).

(8) Id. p. 250. 261.

[H] *Quoique sur un assez léger prétexte.*] Ce Ministre aiant voulu se divertir à la chasse, ses ennemis y conduisirent adroitement le Sultan, qui aiant ouï aboyer les chiens, demanda ce que c'étoit. On lui répondit, que le Visir se divertissoit à la chasse, & qu'il feroit mieux d'employer son tems à veiller aux affaires de l'Empire, qu'à un divertissement qui convenoit plus à son Maitre qu'à lui; mais qu'il ne falloit pas s'en étonner, que c'étoit sa coutume. Le Sultan en fut tellement irrité, qu'il l'envoya appeller sur le champ, & donna sa Charge à Ali Bacha (9). Exemple frappant des fâcheuses suites de l'envie & de la jalousie, qui empoisonnent les actions les plus innocentes; & preuve sensible du peu de fonds qu'il y a à faire sur la faveur des Princes, à qui l'ombre d'une faute est capable de faire oublier les services les plus importans, & les plus belles qualités.

(9) Id. p. 252.

[I] *Les Ministres etrangers n'aiant le tems d'entrer en matière avec aucun.*] On voit jusqu'à quel point ces changemens perpétuels de Ministres arrêtoient le cours des affaires, par une Lettre que Mylord Paget, alors Ambassadeur d'Angleterre à la Porte, écrivoit à une personne de distinction à Vienne, du 24 Avril 1694. „ On change si souvent de Ministres ici, qu'un Ambassadeur peut „ à peine traiter deux fois avec la même personne. On „ y a changé tous les Grands Officiers de l'Empire, à „ l'exception du seul Mufti. Il a fallu pour cela employer „ tant de personnes imbecilles, & incapables de gouver„ ner, que cela pourroit suffire pour renverser le Gou„ vernement du monde le mieux établi. Car, comme le „ hazard seul preside au choix de ces Officiers, on ne „ sauroit savoir s'ils seront capables ou non de remplir „ les devoirs de leurs Charges. Et supposé même qu'ils „ en fussent très capables, on ne les y laisse pas assez de „ tems pour en pouvoir tirer de l'avantage, &c. (10).

(10) Id. p. 263.

[K] *On n'entendoit que des imprécations contre le Gouvernement.*] Voici un fait, qui prouve combien le mécontentement étoit grand. Un jour après les priéres de la grande Mosquée, où il y a toujours un grand concours de peuple, il arriva que le monde demeurant à genoux dans un profond silence, suivant la coutume, un Turc hardi, homme d'esprit, & bon Orateur, monta en chaire, & s'écria: „ Musulmans! vous êtes tous obligés en „ cette occasion de défendre la Foi, votre Patrie, & le „ Gouvernement. Vous n'ignorez pas que les Chrétiens „ nous attaquent par mer & par terre, que nous avons „ un Sultan qui ne songe à rien, & un Grand-Visir qui „ n'entend ni les affaires Politiques, ni les Militaires. „ Courons donc tous à la porte de notre Mufti, & de„ mandons un changement de Gouvernement. Ne voyez„ vous pas bien, que notre Visir est un fou, & un espri„ cieux obstiné & ignorant, qui commet tous les jours „ des extravagances? " Le Caïmacan prévint les mutineries, que de pareilles Harangues auroient pu produire, en faisant étrangler l'Orateur & vingt-deux autres (11).

(11) Id. p. 255.

[L] *Tout sembloit concourir à jetter le trouble dans les esprits.*] Outre les malheurs réels, la superstition & la crédulité du peuple en inventa d'imaginaires. L'on rapporte, qu'il se trouva un morceau de cire dans la base d'une Pyramide renversée, avec ces paroles en caractères Grecs: *Au bout de trois cens ans, cette Monarchie sera exposée à la ruïne & à la destruction par des ennemis domestiques & etrangers. Cette Ville sera infectée de la contagion, & reduite en un monceau de pierres par des tremblemens de terre* (12). Supposé la vérité du fait, il y a beaucoup d'apparence que ce morceau de cire n'avoit pas trois cens ans d'antiquité, & qu'il y avoit des gens qui n'ignoroient pas comment il se trouvoit là.

(12) Id. p. 256.

[M] *Il en agit très bien avec Sultan Mahomet son frère.*] Dans sa bonne humeur, il lui rendoit quelquefois visite, & l'encourageoit à se divertir, & à ne point se chagriner du changement de sa fortune. *J'ai eté*, lui disoit-il, *prisonnier 40 ans, pendant que vous étiez sur le Trône, & je faisois alors ce que vous souhaitiez. Mon tour est venu à présent, & vous aurez peut être encore le vôtre.* Ensuite il jouoit de quelques instrumens, & lui disoit: *Mon frére, vous m'avez laissé vivre; j'en ferai de même à votre égard, ne vous affligez point* (13).

(13) Id. p. 244.

ACHMET III, fils de Mahomet IV, fut élevé sur le Trône Ottoman en 1703, lorsque Mustapha II. son frère fut déposé au mois de Juillet (a) [A]. Ceux qui l'avoient placé sur le Trône, exigérent de lui, qu'il éloignat de sa personne la Sultane sa mère, qui leur étoit suspecte; ce qu'il leur accorda, leur aiant trop d'obligation pour ne pas leur donner cette marque de complaisance; ou plutôt, étant dans la nécessité de ménager des gens, qui auroient pu encore le faire descendre du rang où ils l'avoient fait monter par leur rebellion. Mais dans la suite, ce Monarque fit bien voir que les Princes haïssent les Traitres, lors même qu'ils ont recueilli le fruit de la Trahison: il fit périr successivement les Chefs des séditieux qui avoient détrôné son frère (b). Achmet eut un avantage sur son prédécesseur: ce fut de trouver l'Empire en paix au dehors, quand il y parvint [B]. Naturellement avare, il s'appliqua à amasser des trésors. Il accorda sa protection à Charles XII, Roi de Suéde, lorsqu'après la bataille de Pultawa, ce Prince se retira à Bender. Charles tacha par ses intrigues d'engager la Porte à déclarer la guerre au Czar Pierre I. [C]; mais quoiqu'il se fût fait un fort Parti à la Cour

(a) Ricaut *Hist. de l'Emp. Ottom.* Vol. III. p. 580. & suiv.

(b) Voltaire, *Hist. de Charles XII.* Tom. II. p. 2.

[A] *Mustapha II. son frère fut déposé au mois de Juillet.*] Je ne puis m'empêcher de remarquer ici, combien il y a peu de fonds à faire sur certains Livres que l'on met entre les mains de la Jeunesse, & où l'on devroit apporter toute l'exactitude possible. J'ai en vue le Livre intitulé, *La Science des Personnes de la Cour, de l'Epée & de la Robe*, de Mr. *de Chevigni*, continué par Mr. *de Limiers*, Edit. d'Amst. 1723. en 4 vol. in-12. Voici ce qu'on dit dans cet Ouvrage (1): „ Depuis ce tems-là (*depuis la* „ *Paix de Carlowitz, conclue en* 1699) Mustapha demeu„ ra en repos, & ne voulut point écouter les instances „ que les Mécontens lui firent de les secourir, *jusqu'à l'an*„ *née* 1716, qu'il *rompit la paix*, en attaquant les Véni„ tiens dans la Morée, qui leur avoit été cédée, & qu'il „ reprit sur eux. Il *mourut en* 1701, après un régne a„ gité de divers troubles domestiques. " On voit d'abord dans ces paroles, une contradiction qui saute aux yeux. Mustapha *rompt la paix en* 1716, & il *meurt en* 1701. Il y a outre cela deux fautes grossières. I. Mustapha n'est point mort en 1701, puisqu'il a régné jusqu'en 1703. II. Ce ne fut pas par sa mort, qu'il laissa le Trône vacant, car il fut déposé; & c'est par-là qu'Achmet III son frère parvint à l'Empire en 1703, & non en 1701, comme on le dit immédiatement après. C'est abuser le Public, que de coudre de pareilles Suites à des Ouvrages bons en eux-mêmes.

(1) Tom. III. p. 121.

[B] *De trouver l'Empire en paix au dehors, quand il y parvint.*] Mustapha avoit conclu la paix avec toutes les Puissances Chrétiennes en 1699 par le Traité de Carlowitz, dont l'Angleterre & la Hollande avoient été les Médiateurs.

[C] *Il tâcha par ses intrigues d'engager la Porte à déclarer*

Cour Ottomane, il ne put cependant réussir d'abord dans ses desseins: ce ne fut que par une suite des révolutions ordinaires à la Porte [*D*], qu'il vit enfin la guerre déclarée entre les Turcs & les Russiens. Le succès ne répondit pas aux grandes espérances qu'il avoit conçues: le Grand-Visir, peu versé dans l'Art de la Guerre, ne profita pas de l'occasion qu'il eut de faire périr le Czar avec toute son Armée [*E*], & conclut la paix avec beaucoup de précipitation. Ce fut peu après, que l'on découvrit un projet de déposer Achmet, dont les auteurs furent punis [*F*]. Le Sultan avoit un Favori, qui forma de grands desseins [*G*] contre les Chrétiens. En 1715, la guerre fut déclarée contre les Vénitiens, qui, quoique secourus par le Pape & par les Chevaliers de Malte, perdirent la Morée. Mais l'Empereur aiant envoyé une Armée en Hongrie, donna aux Vénitiens le tems de respirer: d'autant plus que le fort de la guerre tomba sur la Hongrie, où les Turcs firent des pertes considérables, les armes de l'Empire aiant été toujours triomphantes sous la conduite du Prince Eugène de Savoye. Cette guerre se termina par la Paix de Passarowitz, conclue en 1718. En 1724, Achmet, profitant des troubles qui agitoient la Perse, tourna ses armes de ce côté-là. Ses Troupes s'emparérent de la Georgie, entrérent en Perse & s'avancérent jusqu'à Tauris, qu'elles assiégérent; pendant qu'Achmet Bacha de Babylone faisoit le siège d'Amadan. Les Turcs furent battus devant Tauris [*H*], mais ils eurent leur revanche du côté d'Amadan [*I*]; & l'année suivante ils entrérent en Perse, & y poussérent fort avant leurs Conquêtes [*K*]. Malgré ces heureux commencemens, Aszraff, successeur de Myrr-

rer la guerre au Czar Pierre I.] Dès que Charles XII fut sur les terres des Turcs, il forma le dessein d'armer l'Empire Ottoman contre ses ennemis. Il fit partir un Envoyé Extraordinaire pour Constantinople, qui fut accompagné du Comte Poniatowski, homme habile, insinuant, souple, né avec le don de persuader, & de plaire à toutes les Nations (2). Aussi gagna-t-il en peu de tems la bienveillance du Grand-Visir, & il eut l'adresse de faire tenir une Lettre du Roi de Suède à la Sultane Validé, mère d'Achmet, qui commençoit à prendre du crédit dans le Serrail. Il se lia étroitement avec un François nommé Bru. Cet homme ne cessoit de raconter les exploits du Roi de Suède au Chef des Eunuques de la Sultane, & celui-ci charmoit sa Maitresse par ses récits. La Sultane prennit hautement le parti de ce Prince dans le Serrail: elle ne l'appelloit que *son Lion*; elle sollicita le Sultan en sa faveur; elle passa même par dessus les Loix austéres du Serrail, au point d'écrire plusieurs Lettres au Comte Poniatowsky (3). Le Grand-Visir, très habile Ministre, favorisoit aussi le Roi de Suède. Cependant les intrigues, & sur-tout l'argent de la Moscovie, moyen puissant pour réussir à la Porte, empêchérent que toutes ces favorables dispositions n'eussent alors leur effet (4).

(2) Voltaire, *Hist. de Charles XII.* Tom. II. p. 7.

(3) Id. p. 7. 8.

(4) Id. p. 15. 16.

[*D*] *Par une suite des révolutions ordinaires à la Porte, il vit enfin la guerre déclarée.*] Le Grand-Visir Choulourly déplaisoit à la Sultane-mère; le Kislar Aga Chef des Eunuques noirs, & l'Aga des Janissaires, le haïssoient: ces trois personnes, soutenues par le Favori du Sultan, entreprirent de faire tomber Choulourly. Ce vieux Ministre, qui avoit longtems & bien servi son Maitre, fut dépouillé de sa Dignité & de ses richesses; on lui ôta sa femme, fille du dernier Sultan Mustapha, & il fut relegué à Caffa dans la Tartarie Crimée (5). Numan Kiuperli, petit-fils d'Achmet Kiuperli, eut le Sceau de l'Empire. Ce nouveau Visir étoit d'une probité rigide. Son prédécesseur ne payoit point les Janissaires, du Trésor Impérial, mais de l'argent qu'il faisoit venir par ses extorsions. Numan les paya de l'argent du Trésor. Le Sultan lui en aiant fait des reproches, & lui aiant allégué l'exemple de son prédécesseur, il lui fit cette généreuse réponse: *S'il avoit l'art d'enrichir ta Hautesse par des rapines, c'est un art que je fais gloire d'ignorer* (6). Aussi fut-il déposé au bout de deux mois de Ministère. Il eut pour successeur Baltagi Méhémet, qui avoit déja été Grand-Visir avant Choulourly. Baltagi trouva le parti du Roi de Suède dominant dans le Serrail, & le Sultan déterminé à la guerre contre le Czar: ainsi il fallut qu'il obéit à l'ordre qu'il reçut d'aller combattre les Moscovites avec deux-cens mille hommes (7).

(5) Id. p. 20.

(6) Id. p. 36. 37.

(7) Id. p. 33.

[*F*] *Ne profita pas de l'occasion de faire périr le Czar avec toute son Armée.*] Le Czar fit la même faute avec les Turcs, que le Roi de Suède avoit commise avec lui; il méprisa trop son ennemi. Il prit son chemin vers la Moldavie & la Valachia, avec una Armée de quatre-vingt mille hommes; & aiant engagé Cantémir Prince de Moldavie à se joindre à lui, il s'avança dans le Pays, & arriva au mois de Juin 1711 sur le bord Septentrional du fleuve Hiérase, aujourd'hui le Pruth, près d'Yassi Capitale de la Moldavie. L'Armée Turque aiant passé le Danube, suivit l'Armée Moscovite avec tant de diligence, qu'elle parut bientôt en présenca, la rivière de Pruth entre deux. Le Czar, qui comptoit sur les Moldaves, s'en vit abandonné; ils portérent toutes leurs provisions à l'Armée Ottomanne, & les Valaques leurs voisins se joignirent aussi à eux. Ainsi le Czar se vit tout d'un coup sans vivres & sans fourrages. Les Turcs passérent la rivière, dont il ne leur disputa point le passage; ils se campérent de l'autre côté; & le Monarque Russien se trouva la riviére de Pruth derriére lui, près de cent cinquante mille Turcs devant, & environ quarante mille Tartares, qui le harceloient continuellement à droite & à gaucha (8). Après beaucoup de pertes & de marches ruïneuses, le Czar, poussé vers le Pruth, se vit réduit à n'avoir pour tous retranchemens, que des chevaux de Frise & des chariots. Cependant les Turcs l'attaquérent deux fois sans succès. Enfin, lorsque le Monarque Russien au desespoir ne se proposoit que de périr par une mort glorieuse, sa femme, la fameuse Catherine, le tira d'embarras. Elle engagea le Czar à demander la paix au Grand-Visir: elle ramassa en même tems ses pierreries, tout son argent, & tout celui qu'elle put rassembler, & composa de tout cela un présent considérable, qu'elle envoya à Osman Aga, Lieutenant du Grand-Visir. Ce Ministre pressé vivement par l'Envoyé Russien qui lui avoit apporté la Lettre du Czar, & par les remontrances d'Osman, d'ailleurs n'aiant point l'ame guerriére, se résolut de conclurre la paix à des conditions très avantageuses à son Maitre, auxquelles le Czar souscrivit. Ainsi le Traité fut commencé, conclu & signé le 21 de Juillet 1711, sans que les intérêts du Roi de Suède y eussent été le moins du monde ménagés; & le Czar avec toute son Armée échapa à un danger aussi grand, qu'aucun Prince en ait jamais couru (9).

(8) Id. p. 44-46.

(9) Id. p. 47-51.

[*F*] *L'on découvrit un projet de deposer Achmet, dont les auteurs furent punis.*] Ce fut le vieux Visir Choulourly, relégué pour-lors à Mitilen, qui forma ce dessein. Le Czar, échapé du péril, ne se pressoit pas d'accomplir les conditions du Traité qu'une dure nécessité l'avoit forcé de conclurre; ensorte que le Grand-Visir, qui en étoit responsable, craignant avec raison l'indignation de son Maitre, n'osoit s'aller présenter devant lui. Choulourly voulut profiter de cette occasion, pour ôter l'Empire à Achmet, & pour mettre sur le Trône le Prince Ibrahim neveu d'Achmet, & fils ainé de Mustapha II. Il falloit, pour réussir dans ce projet, engager le Grand-Visir Méhémet Baltagi à prévenir la colère du Sultan, & à marcher droit à Constantinople avec les Janissaires. Comme Méhémet n'étoit rien moins que hazardeux, le vieux Visir ne s'adressa qu'à Osman Aga, qui gouvernoit entiérement Méhémet. Mais les Lettres furent interceptées, & Choulourly & Osman eurent la tête tranchée, supplice infame en Turquie. A l'égard du Grand-Visir, il fut puni par l'exil, d'avoir été choisi sans le savoir pour être l'instrument des desseins des autres: on le bannit à Lemnos, où il mourut trois ans après (10).

(10) Id. p. 64. 65.

[*G*] *Le Sultan avoit un Favori, qui forma de grands desseins.*] Son nom étoit *Coumourgi Ali-Pacha*. Il étoit fils d'un Porteur de Charbon. L'Empereur Achmet II. oncle d'Acmet III, aiant rencontré dans un petit bois près d'Andrinople, Coumourgi encore enfant, fut frappé de son extrème beauté, & le fit conduire dans son Serrail. Il plut à Mustapha fils ainé de Mahomet IV, & successeur d'Achmet II.; & Achmet III, successeur de Mustapha son frère, fit da ce jeune-homme son Favori (11). Je remarquerai ici en passant, deux méprises de Mr. de Voltaire dans l'endroit cité ici: il fait Achmet II. père d'Achmet III, qui étoit fils de Mahomet IV, aussi-bien que Mustapha; & il fait de Mustapha le successeur de Mahomet. Il y a de l'apparence que c'est un défaut d'attention, peut-être même une faute d'impression.

(11) Id. p. 19.

[*H*] *Les Turcs furent battus devant Tauris.*] Le Prince Thamas, fils de Schah Hussein, alla attaquer les Turcs dans leurs retranchemens devant Tauris, & il le fit avec tant de vigueur, qu'il remporta sur eux une des plus éclatantes & des plus complettes victoires, puisqu'il y eut vingt mille Turcs de tués dans cette bataille, & presque autant de prisonniers (12).

(12) *Hist. de la dern. Révolut. de Perse*, Tom. II. p. 281, 283.

[*I*] *Ils eurent leur revanche du côté d'Amadan.*] Le Prince Thamas aiant délivré Tauris, envoya une partie de son Armée sous la conduite de Flagella-Kan, contre le Bacha de Babylone, pour lui faire lever le siège d'Amadan. Mais, soit que ce Général n'eût pas toute la capacité nécessaire pour cette entreprise, ou que le sort des Persans fût de n'être pas heureux, il fut mis en fuite par le Bacha, qui peu après prit Amadan par surprise (13).

(13) Id. p. 283.

[*K*] *Poussérent fort avant leurs conquêtes.*] Ils entrérent dans la Perse par trois endroits différens, avec trois Armées. L'une tomba sur la Géorgie, où elle ne trouva nulle résistance. Gengéa, Capitale d'une Principauté de même nom, Ville célèbre par la commerce de Soie, & l'une des plus belles & des plus riches de la Perse, ne tint que deux jours, & se rendit aux Turcs par Capitulation. L'Armée, qui entra en Perse du côté d'Erivan, prit cette Place d'assaut dès la prémière attaque. Enfin Tauris, autrefois la Capitale de Perse, & la plus grande Ville du Royaume après Ispahan, tomba aussi en la puissance des Turcs, & fut presque aussi-tôt prise qu'assiégée (14). Ensorte que les Turcs tenoient près de cent cinquante lieues de long dans la Perse (15).

(14) Id. p. 251-257.

(15) Id. p. 270.

[*L*] *Le*

Myrr-Magmud fils de Myrr-Weis, foutint la guerre contre eux avec tant de fuccès, qu'ils réfolurent au bout de deux ans de faire la paix avec lui. Elle fut conclue au contentement réciproque des deux partis, & publiée à Conftantinople le 18 de Novembre 1727 (c). Mais cette paix ne dura pas longtems. Afzraff, vivement attaqué par le fameux Thamas Kouli-Kan, Général des Troupes du Prince Thamas, fut obligé de fuir, & aiant été pris, il expia par fa mort le crime de fa rebellion. Par cette révolution, le Traité conclu avec Afzraff fe trouva rompu. Le jeune Sophi demandoit aux Turcs la reftitution de toutes leurs Conquêtes, & ne vouloit confentir à la continuation de la paix qu'à cette condition. Les Turcs de leur côté ne pouvoient fe réfoudre à rendre ce qui leur avoit couté tant de fang & de dépenfe. Le Sophi, pour amufer les Turcs, feignit de vouloir terminer l'affaire par un Traité: il envoya un Ambaffadeur, qui arriva à Conftantinople au mois de Juin 1730. Mais il avoit à peine entamé fa négociation avec le Grand-Vifir, qu'on reçut nouvelle que les Perfans avoient recommencé les hoftilités: ainfi la guerre fut de nouveau déclarée. Le Sultan & le Grand-Vifir réfolurent de fe mettre en marche, pour faire croire qu'ils étoient déterminés à s'aller mettre à la tête de l'Armée. Ils fortirent de Conftantinople le 3 d'Août, & allérent camper à Scutari, fous prétexte d'y attendre que tout fût prêt pour continuer leur marche (d). Malgré toutes ces démonftrations, la Cour Ottomanne étoit fort irréfolue fur le parti qu'elle devoit prendre. Cette irréfolution fit murmurer les Soldats. Le murmure fit éclater la révolte, dont les femences étoient depuis longtems dans tous les efprits [L]. Trois hommes de néant [M] entreprirent de faire defcendre Achmet du Trône; ils excitérent un foulèvement dans Conftantinople [N], & groffirent en peu de tems leur Parti par l'abfence de ceux qui auroient pu mettre obftacle à la rebellion [O]. Quand le Sultan fut inftruit du véritable état des chofes, il prit le parti de revenir à Conftantinople. De retour dans le Serrail il tint Confeil, & dans le partage des avis, il fe détermina à tenter les voies de la douceur [P]; mais inutilement. On voulut enfuite employer la force [Q], qui réuffit auffi peu. Achmet en revint donc à la négociation [R]. Pendant ce tems-là, le nombre des Rebelles groffit par la jonction des Milices, qui depuis longtems avoient la rebellion dans le cœur; ce qui jetta la Cour dans le defefpoir, d'autant plus que les Révoltés avoient coupé l'eau & les provifions qui

(c) *Hift. de la dern. Révolut. de Perfe*, Tom. II. p. 287.

(d) *Rélation des 2 dern. Rebellions arrivées à Conftantinople*, en 1730 & 1731. p. 4. 5.

[L] *Le murmure fit éclater la révolte, dont les femences étoient depuis longtems dans tous les efprits.*] Dès longtems auparavant, on remarquoit parmi les Troupes & parmi le Peuple un mécontentement général du Gouvernement; & l'on difoit tout publiquement, qu'on pourroit bien aifément voir éclater une rebellion. La rareté des vivres, la cherté des denrées, la mifère où le manque de Commerce avoit réduit tout le Pays, la multitude & le poids des impôts, & les vexations qu'on avoit à fouffrir de la part des Troupes qui alloient en Perfe, avoient produit un dégoût général parmi le Peuple. La nouvelle du renouvellement de la guerre avec la Perfe, toujours defagréable, & fouvent funefte aux Turcs, avoit achevé d'aigrir les efprits, qui n'attendoient qu'une occafion de faire paroitre leur chagrin. Le mécontentement des Soldats, les intrigues fecrettes, à ce que l'on croit, de quelques Gens de Loi & de quelques Prédicateurs peu fatisfaits du Miniftère, & l'inquiétude de quelques miférables qui ne refpiroient qu'un changement, firent enfin naitre une rebellion ouverte (16).

(16) *Rélat. des 2 dern. Rebell. de Conftantin.* en 1730 & 1731. p. 6. 7.

[M] *Trois hommes de néant entreprirent de faire defcendre Achmet du Trône.*] Ils fe nommoient *Patrona Khalil*, *Muflub*, & *Emir Hali*. Les deux prémiers furent les principaux Chefs des Rebelles. Patrona étoit Albanois de Nation; il avoit été autrefois *Leventi*, c'eft-à-dire Soldat de Marine, & avoit fervi fur la Galère *la Patrona*, d'où il avoit pris le nom de Patrona (17). Il avoit même, pendant qu'il fervoit dans la Marine, été condamné à mort pour un affaffinat, & n'avoit échapé au chatiment que par la générofité d'un Officier (18). Patrona étoit enfuite devenu Janiffaire; & comme tous les Soldats Turcs exercent quelque métier, celui de Patrona étoit de vendre de vieux habits. Muflub étoit auffi Janiffaire & Vendeur de fruits; il avoit l'efprit élevé, une éloquence naturelle; &, ce qui le rendit fur-tout confidérable dans le Parti des Rebelles, c'eft qu'il favoit lire & écrire, chofe d'autant plus eftimée, qu'elle eft rare en Turquie, du moins parmi le Peuple (19). Tels furent les principaux inftrumens de la Révolution qui arriva en 1730. Ce qui fait bien voir la vérité des réflexions d'un Auteur moderne (20) fur le fujet des Princes d'Orient. „ Le plus mauvais parti, *dit-il*, que les Princes d'Afie aient pu prendre, c'eft de fe „ cacher comme ils font. Ils veulent fe rendre plus ref„ pectables; mais ils font refpecter la Royauté, & non „ pas le Roi, & attachent l'efprit des Sujets à un certain „ Trône, & non pas à une certaine Perfonne. Cette „ Puiffance invifible qui gouverne, eft toujours la même „ pour le Peuple. Quoique dix Rois qu'il ne connoit „ point fe foient égorgés l'un après l'autre, il ne fent au„ cune différence; c'eft comme s'il avoit été gouverné „ fucceffivement par des Efprits. Si quelqu'un des Sujets „ forme quelque réfolution, il ne fauroit l'exécuter fur „ l'Etat ...., mais il n'a qu'à aller à la fource du pouvoir, „ & il ne lui faut qu'un bras, qu'un inftant. Un Mé„ content en Afie va droit au Prince, étonne, frappe, „ renverfe. Malheureux le Roi qui n'a qu'une tête! il „ femble ne réunir toute fa puiffance fur elle, que pour „ indiquer au prémier ambitieux l'endroit où il la trouve„ ra toute entière."

(17) Id. p. 7. 8.

(18) Id. p. 21.

(19) Id. p. 85.

(20) *Lettr. Perfan.* Lett C. p. 115 & fuiv. du Tom. II.

[N] *Ils excitérent un foulèvement dans Conftantinople.*] Patrona s'y prit d'une manière auffi adroite que hardie. Aiant fait provifion de bon vin & de ce qui étoit néceffaire pour un régal, il invita fes Confidens & fes Amis au nombre de douze; & parmi la joie & l'ouverture qu'infpire le vin, il leur dit, „ qu'il avoit eu une Révélation en „ fonge, qu'il devoit fe défaire des Miniftres, & dépo„ fer le Grand-Seigneur lui-même, qui s'étoient rendus „ Tyrans ... que pour cela il étoit réfolu de fe mettre à „ la tête des Mécontens, & qu'il ne leur demandoit autre „ chofe, que de s'affocier avec lui dans l'accompliffement „ d'un fi louable deffein." Tous les Conviés applaudirent à fa réfolution, & s'étant engagés par un ferment folennel à s'affifter fidélement l'un l'autre, ils fixérent le Jeudi 28 de Septembre pour le jour de l'exécution. Ils s'affemblérent au jour marqué, & s'étant partagés en trois bandes, ils marchérent le fabre à la main, avec un Drapeau déployé, criant par-tout „ que les Marchands & les „ Artifans euffent à fermer leurs boutiques, & que tout „ bon Mufulman eût à fuivre leur Drapeau à la Place „ d'Et-Meidan, où l'on devoit leur communiquer les juf„ tes plaintes qu'on avoit à faire contre le préfent Mi„ niftère." Ces cris répandirent en un inftant la confufion dans toute la Ville (21).

(21) *Rélat. des 2 dern. Rebell. &c.* p. 9-21.

[O] *Groffirent en peu de tems leur Parti par l'abfence de ceux qui auroient pu mettre obftacle à la rebellion.*] Le Sultan & le Grand-Vifir étoient à Scutari. Muftapha Général de la Mer, & Caïmacan, qui en cette qualité devoit veiller à la tranquillité publique, fe trouvoit abfent de la Ville, & s'occupoit à faire planter des tulipes à fa Campagne. Le Reis Effendi étoit auffi à une de fes maifons, où livré à l'indolence, il traitoit de bagatelles & de fables tous les avis qui lui venoient de ces prémiers mouvemens. Deforte qu'il n'y avoit dans la Ville aucun Grand d'autorité, propre à y rétablir l'ordre, que l'Aga des Janiffaires, & le Kiaïa du Grand-Vifir: mais ce dernier, qui avoit plus à craindre de la fureur du Peuple qu'un autre, prit la fuite. L'Aga des Janiffaires marcha avec fa Garde ordinaire contre les Rebelles; mais n'aiant pu rien faire, il paffa à Scutari, & fut s'enfermer dans une de fes maifons, fans faire part au Grand-Vifir de ce qui fe paffoit, de peur qu'il ne le fit mourir (22). Les Rebelles aiant ainfi le champ libre, groffiffoient leur Parti à vue d'œil, forçant tous ceux qu'ils rencontroient à fe joindre à eux.

(22) Id. p. 22-24.

[P] *Il fe détermina à tenter les voies de la douceur.*] Je nomme ainfi le parti qu'il prit d'envoyer fimplement ordonner aux Rebelles de fe retirer. Quoique cet ordre fût accompagné de menaces, c'étoit pourtant une voie de douceur dans une circonftance où il falloit autre chofe que de fimples paroles, pour ramener une troupe de Séditieux à leur devoir.

[Q] *On voulut enfuite employer la force.*] On réfolut de fuivre l'avis que le Grand-Vifir avoit donné d'abord, de former un Corps de Troupes pour l'oppofer aux Rebelles. Pour cet effet, on choifit les Boftangis, Milice deftinée pour la culture des Jardins, & pour la garde du Serrail. La plupart s'étant cachés, on jetta les yeux fur les Troupes Marines: mais Patrona trouva moyen d'intimider celles qu'on avoit déja affemblées; ainfi les efpérances, conçues de ce côté-là, allérent auffi en fumée (23).

(23) Id. p. 20-23.

[P] *Achmet en revint à la négociation.*] Le Sultan envoya l'Affèki Aga, un des principaux Officiers des Boftangis, demander aux Rebelles ce qu'ils defiroient de lui. Ils répondirent, „ qu'ils prioient le Sultan de leur faire „ remettre vifs, le Mufti, le Grand-Vifir Ibrahim, Muf„ tapha Caïmacan & Général de la Mer, & le Kiaïa Ma„ homet, tous deux gendres du Grand-Vifir. Que du „ refte, ils étoient contens de fa Hauteffe, & qu'ils lui „ fouhaitoient toutes fortes de profpérités." Sur cette réponfe, le Sultan fit arrêter le Kiaïa, comme il avoit déja fait le Caïmacan; mais il ne put fe réfoudre à en faire autant au Mufti & au Grand-Vifir, & il envoya prier les Rebelles de fe contenter de leur dépofition. Ils perfiftérent à demander le Grand-Vifir. Le Sultan lui fit redemander le Sceau de l'Empire, & le fit garder, efpérant encore de trouver moyen de fauver un homme qu'il aimoit, & qui étoit fon gendre (24).

(24) Id. p. 24. 25.

[S] Ach-

qui se portoient au Serrail. Achmet prit alors le parti de sacrifier ses principaux Ministres à la fureur des Rebelles [S]; mais comme il ne les leur remit pas en vie, ils ne furent pas contens, & demandérent la déposition d'Achmet, & qu'on mît sur le Trône Mahomet son neveu [T]. En-vain le vieux Sultan tâcha de les appaiser, en leur offrant des présens considerables & toutes les Victimes qu'ils demanderoient; ils furent inflexibles, & ils vinrent à bout de leurs desseins par les conseils & le crédit d'un nommé *Ispiri-Zadé* [V], Prédicateur ordinaire de la Cour & de la Mosquée de Ste. Sophie. Cet homme se rendit au Serrail le soir du 1. d'Octobre, lorsque le Sultan étoit dans la Chambre Impériale, & que tous les Ministres, les Gens de Loi, & les Grands de l'Empire étoient dans un Pavillon, consternés, & agités de divers mouvemens. Dès qu'il parut, chacun s'empressa de lui demander ce qui se passoit. Il dit que les Rebelles vouloient absolument qu'Achmet quittât le Trône, & que n'aiant pu leur faire changer de résolution, il étoit venu pour faire part de cette nouvelle. Personne ne lui aiant fait de réponse, & ne se mettant en devoir d'annoncer une pareille nouvelle au Sultan, *Ispiri-Zadé* résolut d'y aller lui-même [X]. Achmet, voyant qu'il n'y avoit plus de remède, courut droit à l'appartement du Sultan Mahomet son neveu, le prit par la main, & le conduisit à la Chambre Imperiale, où il le plaça lui-même sur le Trône, le salua en qualité d'Empereur, & après lui avoir donné avec beaucoup de tendresse ses avis [Y], il fut s'enfermer lui-même dans la Prison dont il venoit de tirer son neveu. Ce fut le troisième Sultan déposé depuis moins d'un demi-siècle [Z].

[S] *Achmet prit alors le parti de sacrifier ses principaux Ministres à la fureur des Rebelles.*] Ce Prince aiant fait une tentative inutile pour soustraire son Visir à leur fureur, le fit condamner à la mort, lui, le Caïmacan & le Kiaïa. Ils furent étranglés le 30 de Septembre au soir, & le lendemain on envoya les trois cadavres, chacun sur un char différent, à l'Et-Meidan (25).

(25) Id. p. 30-32.

[T] *Ils ne furent pas contens, & demandérent la déposition d'Achmet, & qu'on mît sur le Trône Mahomet son neveu.*] Ce fut la vue de leur propre sureté, qui porta les Rebelles à cet excès. Ils considéroient qu'Achmet étoit naturellement cruel; qu'aiant fait mourir ceux qui avoient détrôné son frère pour le mettre lui-même sur le Trône, ils ne pouvoient espérer d'en être mieux traités, s'ils le laissoient en état de se venger des outrages qu'ils lui avoient faits; au-lieu qu'en faisant régner Sultan Mahomet son neveu, qui languissoit en prison depuis vingt-sept ans, ils avoient lieu d'espérer que ce Prince les épargneroit par reconnoissance de la liberté qu'ils lui auroient procurée, & de son élévation au Trône (26). Mais comme il falloit quelque prétexte pour colorer leur entreprise, non contens des plaintes amères qu'ils avoient déja faites contre Achmet, de ce qu'il ne leur avoit pas fait remettre vifs les trois Ministres, dont il leur avoit envoyé les corps, ils feignirent de croire, & crurent peut-être véritablement, que ce n'étoit point le corps du Grand-Visir qu'il leur avoit envoyé; & sous ce prétexte, ils se rendirent à la porte du Serrail. Là ils demandérent à grands cris, qu'on leur remît le véritable Visir; & dirent que puisqu'Achmet n'avoit pas tenu ses promesses, & qu'il vouloit toujours en dépit des Loix protéger le Ministre qui avoit désolé l'Empire, il ne méritoit plus de régner, & qu'il falloit le détrôner pour mettre en sa place Mahomet, qu'ils avoient déja proclamé Empereur (27). Achmet éprouva alors, que „ rien ne rapproche plus les Princes de la condition de leurs Sujets, que cet immense „ Pouvoir qu'ils exercent sur eux: rien ne les soumet „ plus aux revers, & aux caprices de la Fortune. L'usage „ où ils sont de faire mourir tous ceux qui leur déplaisent, „ au moindre signe qu'ils font, renverse la proportion „ qui doit être entre les fautes & les peines, qui est „ comme l'ame des Etats, & l'harmonie des Empires (28)." La conduite des Rebelles fit voir qu'il n'y a que les premières démarches qui coutent, & que dès qu'on est engagé à un certain point, on se porte sans peine aux dernières extrémités, sur-tout dans les Gouvernemens despotiques; parce que „ voyant la mort certaine, & ne voyant „ rien de pis, *un homme* se porte naturellement à troubler „ l'Etat & à conspirer contre le Souverain, seule ressource „ qui lui reste (29)." Et l'on peut dire, qu'à suivre les règles de la prudence humaine, des gens qui ont levé l'étendart de la révolte contre leur Souverain, dans un Pays où la plus légère faute est punie de mort, doivent naturellement mettre celui qu'ils ont offensé, dans l'impuissance de se venger, s'ils ne veulent périr.

(26) Id. p. 33.

(27) Id. p. 34. 35.

(28) *Lettr. Persan.* T. II. Lett. XCIX. p. 211.

(29) Id. ib. p. 210.

[V] *Ils vinrent à bout de leurs desseins par les conseils & par le crédit d'un nommé Ispiri-Zadé.*] Cet hypocrite, sous un air simple & pénitent, cachoit une ambition démesurée. Il avoit souvent reçu de grandes faveurs du Sultan, qui ne l'empêchérent pas de se rendre coupable de la plus noire ingratitude. Il alla trouver les Rebelles, les fortifia par ses pernicieux conseils dans leur malheureux dessein, leva toutes les difficultés qui pouvoient servir à leur faire changer de résolution, & se chargea lui-même de ménager cette affaire (30). On voit par cet exemple, qu'il se trouve dans toutes les Religions des Ecclésiastiques factieux, à qui les plus criminels attentats contre la Majesté des Souverains ne coutent rien.

(30) *Rélat. des 2 dern. Rebell.* &c. p. 36.

[X] *Ispiri-Zadé résolut d'y aller lui-même.*] Quand ce perfide parut devant le Sultan, Achmet lui dit: *Hé bien, qu'y a-t-il de nouveau? Les Rebelles sont-ils toujours à l'Et-Meidan? Pourquoi ne se retirent-ils pas, afin que chacun puisse vaquer à ses affaires? J'ai fait pour eux plus que je ne devois. Je les ai comblés de faveurs, & leur ai promis de leur faire justice de ceux dont ils croyent avoir raison de se plaindre. Que demandent-ils, & que souhaitent-ils davantage?* Ispiri-Zadé lui répondit avec un air également ferme & modeste: *Seigneur, ton régne est fini, & tes Sujets ne veulent plus te reconnoitre pour Empereur.* Achmet se levant alors, lui dit en colère: *Eh pourquoi ne me le disois-tu pas d'abord, toi qui venois ici tous les jours? Pourquoi tant tarder à parler?* (31)

(31) Id. p. 38.

[Y] *Après lui avoir donné avec beaucoup de tendresse ses avis.*] Entre autres choses qu'Achmet dit à son neveu: *Souvenez-vous*, lui dit-il, *que votre père ne perdit le Trône que je vous céde aujourd'hui, que pour avoir eu une complaisance trop aveugle pour le Mufti Feizula Effendi; & que je ne le perds moi-même que par mon excès de confiance en Ibrahim Bacha, mon Visir. Profitez de ces exemples. Ne vous attachez pas trop à vos Ministres, & ne vous reposez sur eux qu'avec beaucoup de circonspection. Si j'avois toujours suivi mon ancienne Politique de ne laisser jamais trop longtems mes Ministres en place, ou de leur faire rendre souvent un compte exact des affaires de l'Empire, j'eusse peut-être fini mon régne aussi glorieusement que je l'ai commencé. Adieu: je souhaite que le vôtre soit plus heureux, & je vous recommande mes Fils, & ma propre Personne* (32). Il faut avouer qu'il régne dans ce discours un air de noblesse, & qu'il renferme des conseils si sages, que l'on ne peut s'empêcher de l'admirer.

(32) Id. p. 39.

[Z] *Le troisième Sultan déposé depuis moins d'un demi-siècle.*] Mahomet IV, père d'Achmet, fut déposé en 1687; Mustapha son fils ainé, & frère d'Achmet, en 1703; & Achmet lui-même en 1730. Il semble que ç'ait été la destinée de la famille de Mahomet IV. Le tems apprendra si le Sultan régnant Mahomet V, fils de Mustapha II. & petit-fils de Mahomet IV, sera plus heureux que son père, son grand-père, & son oncle.

ACHMET GEDUC, Général fameux sous Mahomet II. & Bajazet II., étoit Albanois de naissance (*a*), & vivoit dans le quinzième Siècle (*b*). En 1480, Mahomet II. l'envoya sur les côtes de la Pouille, avec une Armée navale de cent voiles, montée de vingt mille hommes, pour piller seulement, à ce qu'on publioit, le Pays, & pour faire des Esclaves. Cette Flotte étant venue devant Otrante, Achmet conclut que la Garnison avoit peur, parce qu'elle ne fit point de sortie, mais se tint renfermée dans la Ville; ce qui l'encouragea à faire descente avec ses forces. Après avoir ravagé le Pays & fait un butin immense, sans avoir trouvé la moindre résistance, il résolut d'attaquer la Ville, persuadé qu'elle ne lui couteroit pas beaucoup de sang. Le succès répondit à ses espérances; car les Chrétiens ne s'étant que peu ou point défendus, les Turcs se rendirent bientôt maitres de la Ville, qu'ils prirent d'assaut (*c*). L'Archevêque & le Gouverneur François Zurlo s'étant retirés avec les principaux habitans dans l'Eglise Cathedrale, y furent tous taillés en pièces; on emmena les femmes & les enfans en Grèce, où ils furent vendus au plus offrant pour Esclaves. Achmet voulant porter lui-même au Sultan la nouvelle de sa conquête, & l'informer des mesures qu'il falloit prendre pour faire de plus grands progrès dans le Royaume de Naples, fit voile avec sa Flotte vers Constantinople, après avoir laissé huit mille hommes à Otrante, avec des munitions pour toute une année. Mais Mahomet II. étant mort peu de tems après, & sa mort aiant été suivie de grands troubles dans l'Empire Ottoman, Achmet ne put retourner en Italie, comme il se l'étoit proposé; & le Duc de Calabre aiant mis le siège devant Otrante, & s'étant rendu maitre des dehors de la Place, la Garnison, sans espérance de recevoir du secours de Turquie, lui rendit la Ville à des conditions très avantageuses.

(*a*) Sagredo *Hist. de l'Emp. Ottom.* Tom. I. L. II. p. 300.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Sagredo, ibid. p. 288. 289.

Mahomet II. mourut en 1482. Il ne laissa que deux fils, Bajazet & Zizim, Mustapha son fils ainé étant mort huit ou neuf ans (d) avant lui [A]. Bajazet & Zizim prétendoient tous deux au Trône, & ils résolurent de décider le différend à la pointe de l'épée. Achmet se rangea du côté du prémier [B], & par sa valeur & par sa bonne conduite il affermit la Couronne sur la tête de Bajazet (e). Mais ce Grand-Homme apprit bientôt par une triste expérience, qu'une vertu trop éclatante, & un trop haut point de gloire, sont des crimes impardonnables aux yeux d'un Tyran. Bajazet oubliant les obligations qu'il avoit à Achmet [C], ôta la vie à celui à qui il étoit redevable du Trône (f). Nous parlerons de Zizim, frère de Bajazet, en son lieu.

(d) Id. ibid. p. 95.

(e) Id. ibid. p. 295. 297.

(f) Id. ibid. p. 300.

[A] *Mustapha son fils ainé étant mort huit ou neuf ans avant lui.*] Il mourut peu de tems après la grande victoire que les Turcs remportérent sur les Persans en 1473. C'est-là tout ce qu'en disent Sagrédo (1), & Vanel (2), qui a copié & seulement abrégé le prémier. La manière dont ils s'expriment au sujet de la mort de Mustapha, ne donne aucun lieu de penser que ce Prince ait péri de mort violente : c'est-là pourtant la vérité, si l'on s'en rapporte à l'Abbé de Vertot, qui nous apprend en même tems diverses particularités curieuses sur le sujet d'Achmet Géduc ; on les trouvera dans cette Remarque, & dans les suivantes. Voici, selon Mr. de Vertot, quelle fut l'occasion de la mort de Mustapha. „ Ce jeune Prince, dit-il (3), le compagnon des travaux & de la gloire de son père, l'appui de son Trône, & l'espérance de ses Sujets, au milieu de tant de lauriers, se vit un an après frappé de la foudre. Achmet Géduc, un des principaux Bachas de la Porte, avoit une femme d'une rare beauté. Le jeune Sultan eut le malheur de la rencontrer, comme elle alloit au Bain ; & malgré l'austère précaution qu'on prescrit aux femmes de cette Nation, de ne paroitre en public que voilées, elle ne put résister au plaisir secret de lui laisser entrevoir combien elle étoit aimable. Un coin de son voile lui échappe, mais qu'elle reprit aussi-tôt. Elle ne se montroit avec tant de réserve, qu'afin d'être regardée avec plus de curiosité. Les Courtisans, nation servile, ne manquérent pas de donner des louanges criminelles aux desirs du jeune Prince, qui, depuis les grandes actions qu'il avoit faites à la guerre, se croyoit au-dessus des Loix. Il la suit jusqu'au Bain, entre malgré les Gardes dans un lieu interdit aux hommes, la surprend dans un état peu décent, & emporté par sa passion, en obtient des faveurs, qui apparemment ne lui firent pas éprouver beaucoup de résistance. Achmet en est bientôt averti : outré de cette insulte, il court au Serrail, se jette aux pieds de Mahomet, s'arrache la barbe, déchire sa veste & son turban, & par ses cris & ses larmes apprend au Sultan le malheur de sa femme, ou plutôt le sien. Mahomet commençoit déja d'avoir de l'inquiétude de l'humeur fière & hautaine de son fils ; mais pour ne pas s'abaisser jusqu'à blamer cette violence devant un de ses Sujets, il dissimula son ressentiment, & regardant avec mépris le Bacha : *Ta femme & toi*, lui dit-il, *n'êtes-vous pas mes esclaves, & trop honorés de contribuer à la satisfaction de mes enfans ?* Il le renvoya avec une si dure réponse ; mais en même tems il manda Mustapha, & avec cet air qui faisoit trembler les plus grands de sa Cour, il lui fit des reproches sanglans, le chassa de sa présence ; & aiant appris que ce jeune Prince étoit sorti du Serrail plein d'indignation & en murmurant d'un traitement si dur, trois jours après il l'envoya étrangler.

(1) *Hist. de l'Emp. Ottom.* T. I. L. II. p. 595.

(2) *Abrégé de l'Hist. génér. des Turcs* T. II. p. 159.

(3) *Hist. des Cheval. de Malte*, T. III. L. VII. p. 58. Edit. in-12.

[B] *Achmet se rangea du côté du prémier.*] On fut surpris qu'Achmet né Soldat, & élevé dans les armes, qui d'ailleurs du vivant de Mahomet avoit eu des différends assez vifs avec Bajazet, l'eût préféré à Ziaim Prince plein de valeur & de mérite, au-lieu que Bajazet étoit d'un caractère fort différent. Mais ce fut apparemment par des vues de Politique, & par rapport à son intérêt particulier, plutôt que pour celui du public. Il se flatta que sous un Prince peu guerrier, & abîmé dans la débauche, il seroit plus nécessaire & plus considéré, que sous la domination d'un Sultan qui voudroit lui-même commander ses Armées (4). C'est ainsi que la destinée d'un des plus puissans Empires de ce tems-là dépendit de la volonté d'un seul homme, & que Bajazet fut redevable de la Couronne à l'amour-propre & à l'ambition d'Achmet. Si le fait est vrai, on ne peut disconvenir que ce ne soit-là une tache dans la vie de ce Grand-Homme.

(4) Vertot *ubi sup.* p. 234. 235.

[C] *Bajazet . . . . ôta la vie à celui à qui il étoit redevable du Trône.*] Voici quelle fut l'occasion, ou le prétexte de sa mort. Zizim, après que son Armée eut été défaite par Achmet, se retira à Rhodes, & se mit sous la protection du Grand-Maitre (5) des Chevaliers de Rhodes (6). Bajazet apprit cette nouvelle avec chagrin, craignant toujours que son frère ne vint enfin à bout de lui ravir le Sceptre. Il envoya donc des Ambassadeurs au Grand-Maitre, sous prétexte de proposer un Traité de Commerce entre les Sujets du Sultan & ceux de l'Ordre de Rhodes, mais en effet pour tâcher de faire périr secrettement Ziaim. Cette Ambassade obligea le Grand-Maitre de conseiller à ce Prince de se retirer en France, ce qu'il fit. Le Grand-Maitre envoya ensuite des Ambassadeurs à Constantinople, pour conclurre la paix avec la Porte. Achmet fut un des Commissaires, que Bajazet leur donna. La négociation pensa échouer d'abord, par un préliminaire qu'Achmet demanda, savoir, que le Grand-Maitre se reconnût Vassal du Grand-Seigneur, & qu'en cette qualité il lui payât un tribut annuel. Cette proposition fut rejettée par les Ambassadeurs avec beaucoup de hauteur. Achmet, le plus fièr de tous les hommes, leur dit que son Maitre iroit en personne, & à la tête de cent mille hommes, lever lui-même ce tribut. Les Ambassadeurs, sur de pareilles menaces, voulurent rompre la conférence & se retirer. Mais Paléologue, l'autre Commissaire de la Porte, aiant dit en langage Turc à Achmet, que le Sultan vouloit à quelque prix que ce fût conclurre ce Traité, Achmet n'insista plus sur sa proposition. Comme il croyoit cependant que le Sultan se deshonoreroit par un pareil Traité, il en abandonna entiérement la conduite à Paléologue, qui le conclut bientôt ; & entre autres conditions, l'on convint que le Sultan feroit remettre tous les ans aux Chevaliers de Rhodes trente-cinq mille ducats pour l'entretien & la garde de Ziaim. Achmet ne put entendre parler des sommes que le Sultan s'étoit obligé de payer tous les ans, sans frémir d'indignation : il se plaignit hautement, que par un Traité si honteux on avoit prostitué la gloire de l'Empire, & indignement deshonoré l'Empereur ; & parmi ses discours, il lui échappa des railleries asses vives contre la personne même de son Maitre. Bajazet en fut bientôt instruit. Les Cours des Princes ne manquent point de ces gens, qui par des rapports empoisonnés, & débités avec art, tâchent de perdre leurs ennemis. Achmet en avoit un très dangereux dans la personne d'un Bacha, appellé *Isaac*, dont il avoit épousé la fille, qu'il avoit répudiée à cause de ce qui s'étoit passé entre elle & Mustapha, comme on l'a rapporté dans la Remarque [A]. Isaac fut si piqué de cet affront, qu'il résolut de s'en venger. Il profita de l'occasion qu'Achmet lui fournit par ses discours imprudens ; il les rapporta au Sultan, assaisonnés du poison dont les Courtisans ne sont point avares ; & sous prétexte de zéle pour le service du Prince, il lui insinua, que dans un Visir aussi puissant qu'Achmet, & qui étoit adoré des Soldats, de pareilles railleries ne pouvoient partir que d'un homme qui minutoit quelque revolte. En pareille matière, & sur-tout dans un Gouvernement aussi despotique que celui des Turcs, le seul soupçon est un crime. Bajazet, toujours ombrageux & défiant, comme sont tous les Princes foibles, résolut de se défaire d'Achmet : d'ailleurs, naturellement ingrat, il avoit de la peine à voir tous les jours un homme, dont la grandeur des services étoit au-dessus des récompenses. Il invita donc la plupart des principaux Officiers à un superbe festin. Malgré les défenses de la Loi, on y but beaucoup de vin. Le Sultan, qui avoit ses desseins particuliers, & qui vouloit faire parler Achmet, fit tomber le discours sur la paix qu'il venoit de conclurre avec les Chevaliers de Rhodes ; & il ajouta, que n'aiant plus d'ennemis, il vouloit diminuer la paie des soldats, & priver même de leurs Emplois les Officiers qui n'étoient pas affectionnés au Gouvernement. Achmet, le père des gens de guerre, naturellement fièr & impatient, prit feu, & dans la chaleur du vin, il dit tout haut, que l'affection des Soldats étoit le plus ferme appui du Trône, & qu'un Sultan sur-tout, qui avoit encore un frère vivant (7), feroit mal conseillé d'irriter la Milice. Quelques Auteurs prétendent qu'Achmet n'eut pas plutôt prononcé ces paroles, qu'il fut poignardé. D'autres disent que sa mort fut différée de quelque tems, & ils rapportent les circonstances suivantes : Que lorsque la compagnie se sépara, Bajazet fit présent à chacun des Bachas d'une veste de brocard, avec une coupe remplie de pièces d'or ; mais qu'on ne mit devant Achmet qu'une veste noire, qu'il regarda comme un triste augure de sa destinée. Il fut confirmé dans les pressentimens qu'il en avoit, lorsque voulant suivre ceux qui se retiroient, le Sultan lui ordonna de rester, sous prétexte d'une affaire importante, dont il vouloit l'entretenir. Achmet ne doutant plus qu'il n'allât être étranglé, s'écria plein de fureur : *Cruel Tyran, puisque tu voulois me faire mourir, pourquoi m'as-tu forcé d'offenser Dieu, en buvant d'une liqueur defendue ?* Comme Achmet alloit être exécuté, le Chef des Eunuques, voyant Bajazet yvre de vin & de colère, se jetta à ses pieds & lui dit : *Seigneur, ne te presse point de le faire mourir. Tu sais combien il est cher à tes Janissaires : attens jusqu'à demain, pour voir de quelle manière ils apprendront les nouvelles de sa mort, & pour-lors tu en decideras selon ta volonte absolue.* La peur, le plus puissant ressort que l'on pût faire agir auprès de ce Prince foible & timide, eut son effet ordinaire. Bajazet différa la mort d'Achmet, & le fit jetter à demi nud & chargé de fers dans un cachot. Le fils d'Achmet, qui attendoit son père à la porte du Serrail, ne le voyant point sortir, en demanda des nouvelles aux autres Bachas ; mais la plupart étoient si yvres, que tout ce qu'il en put tirer, c'est qu'il avoit paru que le Grand-Seigneur étoit fort irrité contre lui. Ce jeune-homme, tremblant pour la vie de son pere, court au Corps de garde des Janissaires, & leur dit : *Mes chers Compagnons, le Sultan vient de faire arrêter mon père ; souffrirez-vous qu'on fasse périr cruellement votre General, avec lequel depuis tant d'années vous mangez du pain & du sel* (8) ?

Les

(5) Pierre d'Aubusson.

(6) Nommés depuis *Chevaliers de Malte.*

(7) Zizim.

(8) *Continuation de l'Hist. des Turcs de Chalcondyle*, L. II. ch. 4. p. 283.

Les Janissaires à ces nouvelles prirent les armes, & marchérent droit au Serrail, demandant à grands cris qu'on leur en ouvrît les portes. Le bruit de ce tumulte passa bientôt à l'appartement de Bajazet. Ce Prince parut à une fenêtre, & parla à cette Milice en fureur. *Que voulez-vous, mes Compagnons*, leur dit-il, *& quelle est la cause de ce tumulte? Tu l'apprendras tout à l'heure*, s'écriérent-ils, *Yvrogne de Philosophe. Où est Achmet? nous voulons le voir, ou nous saurons venger sa mort.* Le timide Sultan, voyant toute cette Milice en fureur & animée contre lui, répondit: *Achmet est dans mon Serrail plein de vie, & je ne l'ai retenu que pour conférer avec lui d'affaires de conséquence.* Bajazet étoit si effrayé de la contenance & des menaces des Janissaires, qu'il commanda qu'on amenât promptement Achmet. Il parut à la porte du Serrail, la tête & les jambes nues, & n'aiant pour vêtement qu'une simple camisole, comme un homme destiné à la mort, & qu'on alloit exécuter. Les Janissaires, indignés de voir ce grand Capitaine traité si indignement, arrachérent le turban à un des principaux Officiers du Serrail, & le mirent sur la tête d'Achmet. Ils commandérent en même tems qu'on lui apportât une veste, & après l'en avoir revêtu, ils le conduisirent jusques dans son Palais, avec de grands cris, & comme s'ils eussent remporté une victoire signalée. Achmet, soit par grandeur d'ame, soit qu'il craignît qu'on ne lui fît un nouveau crime de l'affection des Soldats, les conjura de modérer leurs transports de joie. *Bajazet*, leur dit-il, *est notre Souverain; & qui sait si je ne me suis pas attiré son indignation par ma faute?* Enfin par ses priéres, il vint à bout de calmer la sédition. Mais il apprit par son expérience, qu'un Sujet ne remporte jamais d'avantage sur son Souverain, qui ne lui devienne à la fin funeste à lui-même. Bajazet dissimula quelque tems son ressentiment; Achmet rentra, en apparence, dans ses bonnes graces: mais dans un voyage que la Cour fit à Andrinople, & lorsque toutes les craintes furent dissipées, le Sultan le fit étrangler. Tel fut le sort d'un des plus grands Capitaines de l'Empire Ottoman; mais qui, pour s'être cru trop nécessaire, se rendit suspect à son Maître, & odieux aux autres Bachas (9)

(9) Vertot *ubi supra* p. 255-265.

☞ ACHMET, Bacha, l'un des prémiers Généraux de Soliman surnommé *le Magnifique*, & celui qui contribua le plus au succès du Siége de Rhodes, & à la prise de cette Ville, dans le tems que le Sultan étoit prêt à abandonner son entreprise (*a*). Comme il étoit habile Ingénieur, il changea la méthode qu'on avoit suivie dans la conduite du Siége. Il résolut de ménager le sang des Soldats, & avant que de les ramener à l'assaut, de le préparer par un nouveau feu, & sur-tout par la sappe & la mine, & par d'autres Ouvrages souterrains, en quoi il excelloit (*b*). Comme il ne s'agit point ici de faire l'Histoire de ce fameux Siége, il suffira de dire, que la Place fut enfin réduite à se rendre à Soliman. Revenons à Achmet. Le Sultan l'envoya en Egypte en 1524, à la tête d'une puissante Armée, pour étouffer une rebellion qui s'y étoit élevée [*A*], & pour prendre le Gouvernement de ces grandes Provinces. Achmet battit d'abord les Rebelles en quelques occasions (*c*). Mais après avoir établi la réputation de sa valeur & la crainte de ses armes, il tâcha de gagner les Mécontens par la douceur. Les tributs par son ordre furent considerablement diminués; & comme il aspiroit secrettement à se rendre indépendant & maitre absolu de ce Royaume, il prit adroitement ses mesures [*B*]. Lorsqu'il crut être assez affermi, il eut la hardiesse de prendre ouvertement le nom & les ornemens de Souverain; & pour se mettre en état de soutenir l'effort des armes de Soliman, infiniment jaloux de son autorité, il chercha à se faire un appui & des alliances parmi les Princes Chrétiens, & il forma le projet de faire retomber Rhodes entre les mains de ses anciens Maitres [*C*]. Mais avant qu'ils eussent pu faire aucun mouvement, Soliman, instruit de la rebellion d'Achmet, envoya contre lui, à la tête d'une puissante Armée, son Favori, appellé Ibrahim, Albanois de naissance, & aussi bon Général, qu'adroit Courtisan. L'entrée de cette Armée en Egypte jetta une consternation générale parmi les partisans d'Achmet. Il ne laissa pas, en homme de courage, de se préparer à soutenir la guerre: mais il fut mal obéi par ses nouveaux Sujets [*D*], & il éprouva qu'un Traitre doit s'attendre à etre trahi. Il fut étouffé dans le Bain, & Ibrahim envoya aussi-tôt sa tête au Grand-Seigneur (*d*).

(*a*) Vertot *Hist. des Cheval. de Malte*, T. II. L. VIII. p. 340 & suiv. & IX. p. 442. Ed. in-12.

(*b*) Id. ibid. p. 349.

(*c*) *Continuation de l'Hist. des Turcs de Chalcondyle*, L. IV ch. 16. p. 489.

(*d*) Id. ibid. p. 490.

[*A*] *Le Sultan l'envoya en Egypte ..... pour étouffer une Rebellion qui s'y etoit élevée.*] Pour l'intelligence de ce fait, il faut savoir, que lorsque Soliman vint mettre le siége devant Rhodes, Mustapha son beau-frére commandoit son Armée sous lui. Le succès n'aiant pas d'abord répondu à ses espérances, il s'en prit à Mustapha, dont il avoit suivi les avis; il le destitua de son emploi, & en revêtit Achmet. Mais à la priére de sa sœur, femme de Mustapha, Soliman l'envoya en Egypte en qualité de Béglerbei. Il n'y réussit pas mieux qu'il avoit fait au siége de Rhodes: soit incapacité pour les affaires du Gouvernement, soit avarice, & qu'il tyrannisât ces peuples nouvellement soumis à l'Empire des Turcs, il se fit un soulévement général dans les Provinces. Une Armée prodigieuse d'Arabes & d'Egyptiens le vint assieger dans le Grand-Caire, dont les habitans, par le même motif, entretenoient des rélations secrettes avec les Rebelles (1). La femme de Mustapha, allarmée du péril où elle se trouvoit exposée avec son mari, eut recours au Grand-Seigneur son frére, auquel elle demanda du secours, & de vouloir envoyer un successeur à son mari, dans un poste si difficile. Il y envoya donc Achmet (2).

(1) *Contin. de Chalcondyle*, L. IV. ch. 16. p. 489. & Vertot *Hist. des Cheval. de Malte*, T. III. L. IX. p. 442. 443.

(2) Id. ibid.

[*B*] *Il prit adroitement ses mesures.*] Achmet eut soin d'éloigner les Officiers Turcs, odieux aux Egyptiens, en même tems qu'il fit remplir leurs places par des Seigneurs de cette Nation; & pour s'attacher un Corps de Troupes qui ne dépendit que de lui, il remit sur pied l'ancienne Milice des Mammelus, qu'il rassembla des Provinces éloignées, où ils étoient dispersés depuis que les Turcs étoient maitres de l'Egypte. Il s'en fit des Gardes, & augmenta leur solde ordinaire. En un mot, il ne négligea rien pour se les attacher (3).

[C] *Il forma le projet de faire retomber Rhodes entre les mains de ses anciens Maitres.*] Achmet envoya un de ses partisans au Pape & au Grand-Maitre, pour leur proposer une Ligue contre Soliman. Cet Agent présenta à l'un & à l'autre des Lettres de son Maitre, par lesquelles il leur mandoit, que si les Chevaliers arrivoient devant Rhodes avec un Cops de Troupes, ils pouvoient compter, à la faveur des intelligences qu'il avoit dans la Place, de s'en rendre les maitres; ou du moins qu'une de ses créatures, qui commandoit dans les deux Tours du Port, les y recevroit au prémier ordre qu'il verroit de sa part. Ces propositions furent reçues avec joie; mais l'impuissance des Chevaliers qui ne purent agir promptement, & la diligence de Soliman à envoyer une Armée contre le Rebelle, fit avorter ce projet, qui n'aboutit qu'à la perte de celui qui l'avoit formé (4).

(3) *Contin. de Chalcondyle*, ubi sup. & Vertot *ubi sup.* p. 443. & 444.

(4) Les mêmes, aux mêmes endroits.

[*D*] *Il fut mal obéi par ses nouveaux Sujets.*] Une autorité usurpée n'est jamais bien affermie dans les commencemens d'une nouvelle domination. Plusieurs de ses principaux Chefs, sous différens prétextes, évitérent de se déclarer ouvertement contre leur légitime Souverain. Ibrahim, averti de cette disposition, leur promit une ample amnistie, & même des récompenses, s'il se défaisoient de ce Rebelle; ce qu'ils firent (5). Le Continuateur de Chalcondyle rapporte le fait un peu différemment. Selon lui, la frayeur seule engagea les partisans d'Achmet, avant l'arrivée même d'Ibrahim, d'étouffer le Rebelle dans le Bain; & ce furent eux, selon cet Auteur, qui envoyérent la tête d'Achmet à Constantinople (6).

(5) Vertot *ubi supra* p. 449. 450.

(6) *Contin. de Chalcondyle*, loc. cit.

ACILIA, nom d'une Famille Romaine, qui étoit divisée en trois branches, d'*Aviola*, de *Balbus*, & de *Glabrio*. Elle a produit plusieurs Grands-Hommes; nous parlerons de quelques-uns.

I. MARCUS ACILIUS GLABRIO étoit Consul l'an de Rome 562. Antiochus le Grand Roi de Syrie, aiant déclaré la guerre aux Romains, Acilius fut envoyé contre lui, avec dix mille hommes de pied, deux mille chevaux, & quatorze Eléphans (*a*). Antiochus se saisit du Défilé des Thermopyles en Thessalie, & ce fut là où le Consul lui livra bataille, & l'obligea de se retirer avec une perte considérable. Acilius mit ensuite le siége devant Héraclée, & la prit (*b*). Il força les Etoliens, qui avoient pris le parti d'Antiochus, de lui abandonner la Campagne, & il les assiégea dans Naupacte, Ville située sur le Golphe de Corinthe, & nommée aujourd'hui Lépante: mais il leur accorda enfin la paix, à la priére de T. Quintius Flaminius (*c*). Ainsi finit, sous la conduite d'Acilius, la guerre contre Antiochus dans la Grèce. Ce Consul bâtit le Temple de la Piété à Rome sur le Marché aux Herbes, pour accomplir un vœu qu'il avoit fait avant la bataille des Thermopyles (*d*).

(*a*) Tite-Live, Liv. XXXVI. ch. 14. Appien, *de Bello Syriaco*, p. 99. Edit. H. Stephani 1592, dit, qu'il avoit vingt mille hommes de pied, & plusieurs Eléphans.

(*b*) Tite-Live, ibid. ch. 25.

(*c*) Ibid. c. 23. 24. 25.

(*d*) Valer. Maxim. L. III. c. 5. §. 1. Voy. Tite-Live L. XL. c. 34.

La

La raison qui fit donner à ce Temple le nom de Temple de la Piété, est digne de remarque [A]. Il fut dédié par son fils M. Acilius Glabrio, qui y plaça la Statue équestre de son pére, la prémiére de cet ordre qu'on eût jamais vue à Rome & dans toute l'Italie (e). II. CAIUS ACILIUS, un des Soldats de Jules César, qui fit une action de courage extraordinaire [B]. III. ACILIUS AVIOLA, Lieutenant de Tibère dans les Gaules, sous le quatrième Consulat de cet Empereur, & le second de Drusus, appaisa les mouvemens excités dans ces Provinces par Julius Florus, & Julius Sacrovir (f). Sa mort eut (g) quelque chose de fort singulier [C]. IV. ACILIUS BUTAS, Prétorien, & fameux par ses dissipations & ses débauches sous l'Empereur Tibère [D]. V. ACILIUS GLABRIO, Consul sous Domitien, conjointement avec Trajan, qui dans la suite fut Empereur (h). Domitien bannit Aci-

(e) Valer. Max. ubi sup.

(f) Tacit. Annal. L. III.

(g) Vid. Lipsius in loc. Taciti citatum.

(h) Xiphilin Epit. Dion. Cassii, p. 254. sous l'an 91. de J. C. de la Trad. du Presid. Cousin.

[A] *La raison, qui fit donner à son Temple le nom de Temple de la Piété, est digne de remarque.*] Pline (1) nous apprend, que ce Temple fut bati dans un endroit, où avoit demeuré une femme qui avoit été un modèle extraordinaire de piété envers sa mère. Voici le fait, tel qu'il est rapporté par Valère Maxime (2). Le Préteur de Rome avoit condamné une femme d'assez bonne condition, pour crime de mort, & il avoit commis au Triumvir le soin de la faire mourir en prison. Le Geolier, touché de compassion, ne l'étrangla pas d'abord: il permit même à sa fille de la visiter, après avoir soigneusement examiné si elle n'avoit sur elle aucune nourriture, comptant qu'elle mourroit ainsi bientôt de faim. Au bout de plusieurs jours, ne voyant en elle aucun changement, & ne pouvant comprendre comment elle résistoit si longtems, il épia la fille, & remarqua que la mère se soutenoit en la tettant. Le Geolier informa d'abord le Triumvir d'une chose si extraordinaire; celui-ci la rapporta au Préteur, qui en instruisit le Conseil des Juges, lequel accorda sa grace à cette femme. *Sanguinis ingenui mulierem Prætor apud Tribunal suum capitali crimine damnatam, Triumviro in carcere necandam tradidit. Quam receptam, is qui custodiæ præerat misericordia motus, non protinus strangulavit. Aditum quoque ad eam filiæ, sed diligenter excussæ, ne quid cibi inferret, dedit, existimans futurum, ut inedia consumeretur. Cum autem jam dies plures intercederent, secum ipse quærens, quidnam esset, quo tamdiu sustentaretur; curiosius observata filia, animadvertit illam exerto ubere famem matris lactis sui subsidio lenientem. Quæ tam admirabilis spectaculi novitas ab ipso ad Triumvirum, a Triumviro ad Prætorem, a Prætore ad Concilium Judicum perlata, remissionem pœnæ mulieri impetravit.* Pline rapporte cette histoire avec quelque diversité de circonstances. Il dit (3) que la fille étoit femme d'un homme du commun, & qu'après que l'on eut découvert cette preuve extraordinaire de sa piété pour sa mère, on leur assigna à l'une & à l'autre pour toute leur vie dequoi vivre, & l'on batit à l'endroit même où étoit la Prison, un Temple à la Déesse de la Piété. Solin raconte aussi cette histoire, presque dans les propres termes de Pline; mais dans quelques éditions, on lit que ce fut un pére, & non une mére, qui fut ainsi nourri par sa fille (4). Quelques Critiques corrigent le passage, où ils substituent à *Patrem*, le mot de *Parentem*, parce que la vérité de l'histoire le demande, & qu'il y a de l'apparence que la leçon ordinaire est une faute de Copiste: *Quia ratio & fides historiæ hoc postulat, vel matrem vel parentem, unde forsassis patrem ex gloss. in context. irrepsit, legendum videtur* (5).

(1) Hist. Nat. L. VII. c. 36.

(2) L. V. c. 4. §. 7.

(3) L. VII. c. 36.

(4) Solin. Polyhist. cap. 7.

(5) M. Ant. Delrio Not. in loc.

[B] *Qui fit une action de courage extraordinaire.*] Pour nous donner une idée du courage & de l'intrépidité de l'Armée de César, Suétone (6) nous dit, qu'une seule Cohorte de la sixiéme Légion, commise à la garde d'un Fort, soutint pendant plusieurs heures l'effort de quatre des Légions de Pompée, quoique tous les Soldats fussent couverts de blessures, par le nombre prodigieux de fléches qu'on avoit tirées contre eux, s'en étant trouvé cent trente mille dans le fossé. Et ce fait paroitra moins surprenant, si l'on fait réfléxion sur les actions de quelques particuliers, par exemple, de Cassius Scæva, ou de C. Acilius. Le prémier, quoiqu'il eût perdu un œil, qu'il fût blessé à l'épaule & à la cuisse, & que son bouclier fût percé en cent & vingt endroits, ne laissa pas de défendre la porte du Fort jusqu'à l'extrémité. Acilius, dans un combat naval près de Marseille, aiant porté la main droite sur un des vaisseaux ennemis, on la lui coupa; & malgré cela, il s'élança dans le vaisseau, & fit reculer avec son bouclier tout ce qui se présenta devant lui. A ce sujet Suétone fait mention de Cynégiro, Soldat Athénien, qui à la bataille de Marathon, que Miltiade gagna sur les Perses, après avoir tué un grand nombre d'ennemis, & poursuivant les fuyards jusqu'à leurs vaisseaux, saisit un vaisseau de la main droite, qu'on lui coupa, & ensuite sa gauche, après quoi il s'y attacha encore avec les dents, tant il étoit acharné contre l'ennemi (7). Valère Maxime rapporte aussi l'action d'Acilius, mais il différe un peu par rapport aux circonstances. Il dit (8), qu'il se tint à un des vaisseaux de Marseille avec sa main droite, & qu'après qu'on la lui eut coupée, il s'y accrocha de la gauche, jusqu'à ce qu'il l'eût fait couler à fond: action, dit-il, dont le prix n'est pas assez connu parmi nous; tandis que la Gréce a immortalisé par d'amples éloges une résolution pareille, que Cynégire Athénien fit paroitre en poursuivant l'ennemi. *Quod factum parum justa notitia patet. Cynegirum Atheniensem simili pertinacia in consectandis hostibus usum, verbosa laudum suarum cantu Græcia omnium sæculorum memoriæ literarum præconio inculcat* (9). Strada, à l'occasion de la valeur que deux Soldats firent paroitre au Siège de Zutphen, a fait une réfléxion à peu près pareille à celle de Valère Maxime. „ Leurs actions, *dit-il* „ (10) „ méritent d'être au nombre de celles que l'Antiquité a le plus célébrées, si nous ne portions pas trop „ loin l'admiration pour les Anciens, tandis que nous regardons d'un œil envieux, ou du moins sans attention & „ sans curiosité, les actions des personnes de notre tems „ & de notre pays." *Qua quidem in expugnatione non ego præterierim duorum militum in utriusque partibus facinora, priscis profecto æquanda, si nos, ut veterum admiratores fumus, ita nostrorum invidi, certe non incuriosi essemus.* Le prémier exemple de courage, est celui d'un Soldat de la Garnison Espagnole, qui aiant perdu la main droite, se retira un peu à l'écart, attacha sa halebarde à son bras blessé, & s'en servit si bien en la conduisant de la main gauche, qu'il tua & blessa plusieurs des ennemis, & les obligea enfin de cesser leur attaque de ce côté-là du Fort. „ Transmettons, dit l'Historien, la gloire de ce vaillant „ homme à la postérité, conjointement avec celle d'Atilius, Soldat de Jules-César, que l'Antiquité a si fort „ célébré. L'un & l'autre suppléérent à la perte de leurs „ mains par leur valeur: mais le dernier a su seulement „ faire servir sa gauche au même usage que la droite, „ après avoir eu celle-ci coupée; au-lieu que le prémier „ n'a pas voulu que l'ennemi pût se glorifier de l'avoir „ privé de sa main, l'aiant remise en état de servir com„ me auparavant, & aiant armé son bras blessé, d'une „ nouvelle vigueur contre l'ennemi. Le Soldat de Tolé„ de, nullement inférieur à celui de Rome pour la gloi„ re de son action, mérite d'être honoré du nom d'Atilius, tant qu'on ignorera le sien propre." *Eat ad posteros hujus quoque bellatoris fama cum Attilio Cæsaris milite, veterum præconiis decantato. . . . Nempe uterque ministerium amputatæ manus virtute supplevit; sed ille usum dexteræ amissæ in lævam transtulit; hic ne amissâ quidem relinquens percussori locum gloriandi, suam manui vim restituit, tutumque ipsum in hostem ferocius armavit. Ut profecto Toletanus non infra Romanum facti gloria, quamdiu nomine carebit suo, in Attilii cognomentum adoptari merito possit* (11). Il rapporte ensuite l'histoire d'un Officier Anglois de l'Armée du Comte de Leicester, qui s'appelloit *Edouard Stanley*. Etant à la tête de sa Troupe, à l'attaque d'un Fort de la Ville de Zutphen, un des assiégés poussa sa pique contre lui. Stanley la saisit, pour la lui arracher: mais n'aiant pu en venir à bout, il s'y attacha, & se laissa enlever jusques sur le rempart du Fort, où il combattit avec tant de valeur, qu'il mit l'ennemi en fuite, & que ses gens profitérent de l'occasion pour escalader le rempart, & se rendirent maitres du Fort. Le Comte de Leicester le créa Chevalier, & le récompensa très généreusement, pour une si belle action.

(6) Sueton. in Jul. Cæsare, c. 68.

(7) Justin. L. II. c. 9. Voy. Herodot. L. VI. c. 114.

(8) L. III. c. 2. §. 22.

(9) Id. ibid.

(10) De Bello Belg. Dec. II. L. VIII.

(11) Strada ibid.

[C] *Sa mort eut quelque chose de fort singulier.*] Les Médecins & les Domestiques l'aiant cru mort, on le laissa quelque tems dans cet état, après quoi on le porta sur le bucher qu'on lui avoit préparé. Mais aussi-tôt que le feu fut allumé, il reprit ses sens, & cria qu'il vivoit, priant son Gouverneur, le seul qui se trouvât là présent, de vouloir le secourir; mais la flamme prit si fort le dessus pendant ce tems-là, qu'elle l'étouffa (12). Le même malheur arriva à L. Lamia, Patricien, que l'on entendit crier de dessus le buchet (13). Pline rapporte aussi ces deux histoires (14).

(12) Val. Max. L. I. c. 8. §. 12.

(13) Ibid.

(14) L. VII. c. 52.

[D] *Fameux par ses dissipations & ses débauches sous l'Empereur Tibère.*] On trouve dans Sénéque (15) une agréable peinture de son caractère, mêlée de réfléxions fines & ingénieuses sur les vices & les débordemens de plusieurs personnes de ce tems-là. „ Comme ils ont dessein, dit„ il, de se conduire d'une manière toute opposée à la „ Nature, ils l'abandonnent enfin entiérement. Fait-il „ jour? Ils vont se coucher. La nuit commence-t-elle à „ répandre ses ombres? Ils s'adonnent aux exercices du „ corps, & se mettent à table pour diner. Le jour ap„ proche-t-il? ils soupent. Il est indigne d'eux, de vivre „ à la manière ordinaire: il y a de la bassesse, à faire „ comme le vulgaire grossier. Laissons le jour au public, „ mais consacrons le matin à nos plaisirs. Je regarde ces „ gens-là, à peu près comme les morts: car quelle diffé„ rence y a-t-il entre leur manière de vivre, & des fune„ railles, puisqu'ils ne vivent qu'à la lueur des flambeaux „ (16)? Je me rappelle nombre de gens du même tems, „ qui avoient coutume de vivre de cette façon, & parti„ culiérement Atilius (17) Butas, Prétorien, qui après „ avoir consommé un immense patrimoine, se plaignit à „ Tibère de sa pauvreté. Cet Empereur lui répondit: „ *Butas, vous vous reveillez trop tard.* Montanus Julius, „ assez bon Poëte, & fort connu par ses liaisons avec Ti„ bère, dont il encourut enfin la disgrace, aimoit fort à „ réciter ses vers, dans lesquels il se plaisoit beaucoup à „ faire des descriptions du lever & du coucher du Soleil. „ Quel-

(15) Epist. 122. p. 511. Edit. Parisiensis 1607.

(16) *Ad faces & cereos vivunt.*

(17) Je conjecture que c'est *Atilius*, comme on lit ordinairement.

Acilius, & le fit tuer quelque tems après (*i*) [*E*]. Lloyd, Moréri, & Collier, ont fait bien des fautes sur tous ces Articles. (*i*) Sueton. in Domitian. c. 10.

„ Quelqu'un, en colère de ce qu'il en avoit récité toute „ la journée, aiant dit qu'il ne méritoit pas qu'on l'écoutât, Natta Pinarius répondit en raillant : *Ne suis-je pas bien bon, moi qui suis prêt de l'écouter depuis le Soleil levant, jusqu'au Soleil couchant ?* Un jour que Montanus „ répétoit ces vers-ci :

„ *Incipit ardentes Phœbus producere flammas,*
„ *Spargere se rubicunda dies, jam tristis hirundo*
„ *Argutis reditura cibos immittere nidis*
„ *Incipit, & molli partitos ore ministrat ;*

„ Varus, Chevalier Romain, compagnon de L. Vinicius, & Parasite très connu, qui se soutenoit par ses bouffonneries, s'écria : *Butas vient de se coucher.* Mais „ quand le Poëte en vint aux vers suivans :

„ *Jam sua pastores stabulis armenta locarunt,*
„ *Jam dare sopitis nox nigra silentia terris*
„ *Incipit ;*

„ le même Varus se mit à dire : *Que dit-il ? Il fait nuit ? je m'en vais au lever de Butas.* Rien n'étoit plus connu que ce genre de vie, contraire à l'ordre naturel, que bien des gens menoient dans ce tems-là, aussi-bien que lui . . . . J'ai entendu faire le conte suivant à Pédo Albinovanus, qui narroit parfaitement bien, & qui demeuroit au-dessus de la maison de Sp. Papinius, un de ces ennemis du jour (18). A neuf heures du soir, dit-il, j'entends un bruit de fouets. Je m'informe de la raison ; il me répond, qu'il compte avec ses domestiques. Vers minuit, j'entends un tintamarre horrible : je demande ce que c'est : J'exerce, me dit-il, ma voix. Sur les deux heures du matin, je m'informe de ce que signifie un bruit de roues : il me répond, qu'il va sortir en voiture. A la pointe du jour, j'entends courir de côté & d'autre, appeller les Valets ; les Cuisiniers, & ceux qui ont la garde de la Cave, sont en mouvement. Qu'y a-t-il ? On me dit, qu'il demande du vin doux & du bouillon, qu'il sort du Bain. Son souper, direz-vous, duroit-il si longtems, qu'il ne fût pas fini avant le jour ? Non, il vivoit fort frugalement, & il ne dépensoit rien, sinon la nuit. De-là venoit, que quand le peuple l'appelloit avare & ladre, Ajoutez, disoit Pédo, que c'est un Lutin, un de ces gens qui vivent à la lueur des flambeaux (19).

(18) *Lucifugæ.*
(19) *Illum & Lychnobium dicitis.*

[*E*] *Le fit tuer quelque tems après.*] Xiphilin rapporte (20) qu'Acilius Glabrio, & Ulpien Trajan, eurent pendant leur Consulat les mêmes présages ; mais qui leur annonçoient une destinée bien différente, puisqu'ils promettoient la Souveraine Puissance au dernier, & menaçoient le prémier de la mort. Voici quelle fut l'occasion de son malheur (21). Domitien l'accusa d'avoir embrassé les mœurs & les coutumes des Juifs, & de plus, de s'être battu contre les bêtes farouches dans l'Amphithéatre. Mais la principale raison de sa perte fut, que Domitien portoit envie à sa vertu. Cet Empereur aiant obligé Acilius, pendant le tems même de son Consulat, de l'accompagner aux Juvénales (22) & de se battre contre un Lion d'une extraordinaire grandeur, il fut assez heureux pour tuer le Lion, sans recevoir la moindre blessure. Juvénal parle de cet Acilius (23) :

(20) Xiphilin. p. 264.
(21) Id. ib. p. 266. 267.
(22) Nommoient... *Juvenalia.*
(23) Sat. IV. vs. 94, 95.

Proximus ejusdem properabat Acilius ævi,
Cum juvene indigno, quem mors tam sæva maneret,
Et domini gladiis jam designata.

L'ancien Scholiaste nous dit sur ce passage, que cet Acilius étoit Consul sous Domitien, qui ordonna qu'on fit mourir son fils, & qui ne lui conserva la vie, que pour qu'il ressentît plus vivement toute l'amertume de la perte qu'il avoit faite. *Acilius Consul sub Domitiano fuit, indignus pati, quæ passus est. Hujus filium juvenem cum occideret, ipsum Acilium servavit, qui pœnas sentiret orbitatis.*

[*F*] *Lloyd, Moréri, & Collier, ont fait bien des fautes sur tous ces Articles.*] Nous marquerons ces fautes, sous chaque chef auquel elles se rapportent.

Dans l'Article de MANIUS ACILIUS GLABRIO, Moréri dit, qu'il marcha contre Antiochus *avec sept cens chevaux, & quinze Eléphans* ; au-lieu que Tite-Live & Appien disent positivement qu'il avoit deux mille chevaux dans son Armée, & le prémier ne lui donne que quatorze Eléphans. [☞ Cette faute a été corrigée en partie dans l'Edition de Moréri d'Amsterdam 1692, que j'ai actuellement sous les yeux : on a rectifié le nombre des chevaux, mais non celui des Eléphans. ADD. DU TRAD.] Il s'est trompé aussi en parlant de la Statue que le fils de ce Consul lui dressa, aiant traduit *auratam statuam*, ce qui signifie seulement *une Statue dorée*, par *une Statue d'or pur.* Moréri, Lloyd & Collier se sont aussi trompés dans l'histoire de cette femme qui nourrit sa mère de son lait, en disant, que c'étoit un père qui fut nourri par sa fille ; & ils ne laissent pas de citer Valère Maxime sur ce sujet, quoique cet Auteur, comme nous l'avons vu, rapporte le fait d'une tout autre manière. Mr. Collier a même rapporté absolument de travers une circonstance, en disant, *que le Senat avoit interdit toute sorte de nourriture à cet homme :* au-lieu que la femme dont il s'agit devoit être étranglée ; mais le Geolier en aiant pitié, ne voulut pas lui donner la mort de cette manière, & aima mieux la laisser mourir de faim. Ce qui, selon les apparences, a trompé ces Ecrivains, c'est qu'ils ont confondu cette histoire, avec ce que Valère Maxime rapporte (24) de Cimon, vieillard fort âgé, qui fut nourri aussi de cette manière en prison, en tettant Péro sa fille. La prémière de ces histoires, selon cet Auteur, étoit avant son tems un sujet fort ordinaire, sur lequel les Peintres exerçoient leur pinceau ; & plusieurs habiles mains modernes ne l'ont pas négligé.

(24) Valer. Max. L. V. c. 4. *Exemp. Extern.* 1.

Dans l'Article d'ACILIUS BUTAS, Moréri traduit le mot de *Prætorius* dans Sénèque (25) par *Prefet du Prétoire* ; au-lieu que cette dernière Dignité s'exprime toujours en Latin par *Præfectus Prætorio.*

(25) Epist. 122.

Dans l'Article d'ACILIUS GLABRIO, *Consul sous Domitien*, Mr. Collier dit, *que cet Empereur fit tuer le fils d'Acilius, sous prétexte qu'il avoit combattu contre les bêtes sauvages ; mais en effet, parce qu'il redoutoit sa valeur, aiant tué un Lion en Afrique.* Il paroit avoir tiré cela de Lloyd, quoiqu'il diffère dans une circonstance ; car le dernier dit, que *le fils d'Acilius avoit tué un Lion dans les montagnes d'Albanie.* Ces deux Auteurs ne citent aucune autorité pour appuier ce qu'ils avancent ; & l'on a vu ci-dessus, que Dion Cassius rapporte le fait d'une manière très différente.

ACME', Juive de Nation, étoit au service de Livie femme d'Auguste [*A*]. Antipater, fils d'Hérode le Grand, sut la mettre dans ses intérêts [*B*] ; mais une des tentatives qu'elle fit pour lui rendre service, lui fut fatale à elle-même. Aiant fabriqué une Lettre adressée à l'Impératrice Livie sa Maitresse sous le nom de Salomé sœur d'Hérode, afin d'exposer celle-ci à la colère de ce Prince, la fourberie fut découverte [*C*], & Acmé fut punie d'une manière proportionnée à l'énormité du cri-
me

[*A*] *Au service de Livie femme d'Auguste.*] Joseph dit, ἐδούλευε δὲ Ἰουλίᾳ τῇ Καίσαρος γυναικί. *Elle étoit au service de* Julie *femme de Cesar.* Sur quoi il faut remarquer que Joseph & d'autres Auteurs donnent toujours à Livie le nom de Julie, après qu'Auguste l'eut adoptée dans la famille Julia ; comme le rapporte Tacite (1).

(1) *Annal.* L. I. Vid. Casaubon in Sueton. p. 291.

[*B*] *Antipater, fils d'Hérode le Grand, sut la mettre dans ses intérêts.*] Antipater étoit le fils ainé d'Hérode, qui l'avoit eu d'une femme d'Ascalon, nommée Doris (2). Il aigrit si fort son père contre Alexandre & Aristobule, qu'il avoit eus de Mariamne, qu'il les fit enfin étrangler (3). Quand Antipater se fut ainsi défait de ses frères, son ambition le porta à entreprendre sur la vie de son père, pour s'assurer la Couronne (4). Mais ce dessein fut découvert, dans le tems même qu'Hérode l'avoit envoyé vers Auguste avec de très grands présens & son Testament, par lequel il le déclaroit son successeur au Trône (5). A son retour de Rome, il fut accusé d'avoir conspiré ; & aiant été condamné par Hérode & par Quintilius Varus, pour-lors Gouverneur de Syrie, il fut resserré en prison, jusqu'à ce que son père eût envoyé à Rome pour instruire Auguste de cette affaire (6). Enfin Hérode le fit mourir, parce que, sur un bruit qui s'étoit répandu de la mort de ce Prince, Antipater avoit tâché de corrompre son Geolier, pour qu'il le mît en liberté (7).

(2) Joseph. *Antiq.* L. XIV ch. 22.
(3) Id. L. XVI. ch. 8.
(4) L. XVII. ch. 1.
(5) L. XVII. ch. 4. 5.
(6) Id. ch. 7.
(7) Id. ch. 9.

[*C*] *Aiant fabriqué une Lettre . . . . la fourberie fut découverte.*] Pendant qu'Antipater étoit en prison pour avoir voulu attenter à la vie de son père, on intercepta une Lettre qu'Antiphilus écrivoit d'Egypte à Antipater, dans laquelle il lui disoit : „ Je vous ai envoyé une Lettre d'Acmé, qui m'importe de la vie, puisque vous ne „ doutez point que si cela étoit su, deux très puissantes „ familles ne concourussent à me perdre." Hérode aiant lu cette Lettre, fit chercher celle dont elle parloit ; mais on ne la put trouver, & le Serviteur d'Antiphilus, qui avoit apporté celle qu'on avoit lue, assuroit hardiment qu'il n'en avoit pas eu d'autre. Comme le Roi étoit dans cette peine, un de ses amis apperçut une couture dans la camisole du messager, & jugea que l'on pourroit bien y avoir caché la Lettre. On en fit la visite, & la Lettre s'y trouva. Elle portoit ces mots : „ Acmé à Antipater. „ J'ai écrit au Roi votre père en la manière que vous l'avez desiré, & j'ai mis dans le paquet la copie d'une „ Lettre supposée de Salomé à ma Maitresse. Je suis assurée que dès qu'il l'aura lue, il punira cette Princesse, „ comme coupable d'avoir conspiré contre lui." ΑΚΜΗ ΑΝΤΙΠΑΤΡΩ. Ἔγραψα τῷ πατρί σου οἵας ἠθέλησας ἐπιστολὰς, καὶ ἀντίγραφον ποιήσασα τῆς πρὸς τὴν ἐμὴν κυρίαν ὡς παρὰ Σαλώμης ἔγραψα. ἣν ἀναγνοὺς οἶδ' ὅτι τιμωρήσεται Σαλώμην ὡς ἐπιβουλον. La Lettre faussement attribuée à Salomé avoit été fabriquée par Antipater, mais Acmé l'avoit écrite ; & voici ce qu'elle disoit à Hérode : „ Acmé au Roi Hé-

„ rode.

me (a). Moréri a fait ici plusieurs fautes [D] dans un Article fort court.

(a) Joseph. Antiq. L. XVII. ch. 5. & 7. Edit. Havercamp. ou 7. & 9. de la Trad. d'Arnaud d'Andilli.

„ rode. Comme j'ai un très grand soin de découvrir tout „ ce qui peut se passer de contraire à vos intérêts, aiant „ trouvé une Lettre écrite par Salomé à l'Impératrice ma „ Maitresse, par laquelle elle la supplie de faire ensorte „ qu'elle puisse épouser Silléus, j'en ai pris une copie, „ que je vous envoie au péril de ma vie. Vous me fe„ rez, s'il vous plait, la grace de la bruler, puisqu'il y „ iroit de ma vie, si la chose étoit découverte (8)." Cette prétendue Lettre de Salomé contenoit les choses du monde les plus outrageantes contre Hérode, & l'accusoit des crimes les plus odieux (9). Quand Hérode connut toute la méchanceté de son fils, il fut si irrité contre lui, qu'il voulut le faire mourir sur le champ, pour avoir ainsi entreptis sur sa vie & sur celle de sa sœur, & pour avois même corrompu la maison de César, afin de réussir dans ses desseins. Salomé de son côté excitoir le ressentiment de ce Prince, en témoignaut la plus vive affliction, & en demandant qu'il la fît mourir, si l'on pouvoit prouver qu'elle fût coupable le moins du monde. Hérode se fit amener Antipater, & lui commanda de dire sans crainte tout ce qu'il savoit contre elle. Comme il ne répondoit rien, le Roi lui dit, que toute sa conduite étant si criminelle, il déclarât du moins qui étoient ses complices. Il nomma Antiphilus, comme le seul qui fût entré dans ses pernicieux complots. Hérode, frappé du crime, eut d'abord dessein d'envoyer son fils à Auguste, pour recevoir le châtiment qu'il méritoit; mais craignant ensuite que les amis d'Antipater ne le sauvassent en chemin, il le renvoya en prison, & écrivit à Auguste pour l'informer de son crime, avec charge à ses Ambassadeurs de lui faire connoitre comment il avoit gagné Acmé, & de lui faire voir la copie des Lettres qu'on avoit interceptées. *Αὖθις δὲ πρέσβεις ἐξέπεμψε καὶ γράμματα ἐπὶ κατηγορίᾳ τοῦ υἱοῦ, ὁπόσα τε Ἀκμῇ συγκακουργήσειεν αὐτῷ, καὶ ἀντίγραφα τῶν ἐπιστολῶν* (10). Auguste fit d'abord mourir Acmé, & laissa à Hérode la liberté de punir Antipater comme il voudroit, soit en l'envoyant en exil, soit en le condamnant à la mort (11). Et ce fut en conséquence de cette permission, qu'Hérode le fit mourir, comme nous l'avons rapporté ci-dessus (12).

(8) L. XVII. ch. 7.

(9) Joseph de la Guerre des Juifs L. I. ch. 30.

(10) Antiq. L. XVII. c. 5. Tom. I. p. 842. Ed. Havercampi.

(11) C. 7. p. 847.

(12) Dans la Remarque [B].

[D] *Moreri a fait ici plusieurs fautes.*] Il dit, que *c'étoit une femme de la plus haute qualité parmi les Juifs*: mais il ne cite aucune autorité pour le prouver. Joseph dit seulement qu'elle étoit *Juive de naissance*, Ἰουδαία τὸ γένος (13), *& au service de Julie*, ou *Livie*, Ἰουλίας θεραπαίνης (14). Moréri rapporte aussi d'une manière fausse & inintelligible, l'intrigue d'Acmé contre Salomé. Il dit, qu'*elle écrivit une Lettre à Hérode, comme si elle venoit de sa Maitresse, contre Salomé*: au-lieu que la Lettre qu'elle écrivit étoit en son propre nom, & renfermoit la prétendue Lettre de Salomé à Livie, pleine de plaintes & d'accusations contre Hérode (15). [☞ Je ne trouve point l'Article d'Acmé dans l'Edition de Moréri de 1692: c'est une addition des Editions suivantes, que Luiscius, qui le copie ordinairement, a suivie dans un petit Article, dans lequel se trouvent les fautes qu'on reprend ici dans Moréri. ADD. DU TRAD.]

(13) Antiq. L. XVII. c. 5. p. 841. T. I.

(14) De Bello Jud. L. I. c. 32. T. II. p. 118.

(15) Voy. Remarque [C].

ACOMINAT (MICHEL) CHONIATA, étoit Phrygien de naissance, & fut Archevêque d'Athènes. Il fleurissoit en 1204, mais il étoit déja avancé en âge (a). Il écrivit plusieurs Livres d'Histoire; on en trouve un fragment dans la Bibliothèque Impériale à Vienne (b), qui contient cinquante-sept feuillets. On trouvera le Catalogue de ses autres Ouvrages dans les Remarques [A].

(a) Cave Histor. Lit. Sæc. XIII. p. 701. 702.

(b) Cod. Hist. XXVI.

[A] *On trouvera le Catalogue de ses autres Ouvrages dans les Remarques.*] On a encore de lui, une *Oraison funèbre sur la mort de son Frère*, imprimée avec les Oeuvres de Nicétas à Paris en 1566, & à Francfort en 1568, & dans la Bibliothèque des Peres Tom. XXV. p. 180. Léo Allatius en a cité quelques endroits en Grec & en Latin (1). On a dans la Bibliothèque du Roi à Paris (2), son *Traité de la Croix*, & le *Discours* dans lequel il montre *que la Ville d'Athenes est fort differente de ce qu'elle étoit autrefois* (3). Il y a sous son nom dans la Bibliothéque Bodléienne (4) les Manuscrits suivans. *Protheoria, contra reprehendentes, quod ægrè adduceretur ad specimen ingenii sui edendum*. Replique, à ceux qui le blâmoient de ce qu'il ne publioit aucun Ouvrage. [☞ L'Auteur de cet Article se trompe ici: de deux Ouvrages de Michel Acominat, il n'en fait qu'un seul. La *Protheoria*, & *Contre ceux qui le blâmoient de ce qu'il ne publioit point d'Ouvrage*, ce sont deux Pièces differentes *. Ce qui a causé vraisemblablement cette méprise, c'est que l'Auteur a suivi Cave, dont il a pris ce Catalogue des Ouvrages d'Acominat: or dans Cave ces deux Ouvrages sont à la suite l'un de l'autre. Je ne sai ce que c'est que la *Protheoria*: je conjecture, que c'est quelque Discours *sur un sujet donné*; du moins c'est ce que signifie le terme Grec. Ni Cave, ni Oudin, ni Fabricius, ne disent ce que c'est que cet Ouvrage. ADD. DU TRAD.] *Encomium Nicetæ Choniatæ*. Eloge de Nicétas Choniata. *Oratio habita Athenis*. Harangue faite à Athènes. *Catechesis prima*. Prémière Catéchèse. *Sermo in Media Quadragesima*. Homélie pour la Mi-Carême. *Sermo in Festo Palmarum*. Sermon prêché le Dimanche des Rameaux. *Alloquium Nicephori Prætoris*. Discours de Nicéphore Préteur. *Sermo cum primum inviseret Euripum Euboicum*. Discours fait lorsqu'il alla voir pour la prémière fois l'Euripe d'Eubée. *Epistolæ variæ*. Diverses Lettres. *Homilia de creatione Hominis*. Homélie sur la création de l'Homme. *Lamentatio demortui Adyephi*. Plainte sur la mort d'Adyephe. *Controversia judicialis inter Animam & Corpus*. Procès juridique entre l'Ame & le Corps, qui commence: Τὸν τοῦ λογικοῦ μίμημα. *Lettres à l'Archevêque de Naupacte. Oraison sur Isaac l'Ange, Empereur*, qui monta sur le Trône en 1185. Elle commence: Εἰ ἡ βασιλεία μὲν νόμῳ. *Oraison funèbre sur Neophyte Archimandrite des Moines d'Athènes*, qui commence: Εἰ Σολομὼν ἔφη τοῦ γνωμικοῦ. *Ad Eustathium Thessalonicensem Monodia*. Oraison funèbre d'Eustathe de Thessalonique. (5).

(1) Adversus Hottinger. p. 397.

(2) Cod 343. Voy. Labbe in Specimine Nov. Bibliotheca MSS. Librar. p. 74.

(3) Ibid. Cod. 2016. Voy. Labbe p. 115.

(4) Parmi les MSS. Barocciens, N. 131.

Voy le *Catalogue de la Biblioth. Bodléienne*, p. 15. 16. ap. Cave *Hist. Litt.* l. c.

* Voy. Fabricii *Biblioth. Græc.* Tom. VI. p. 402. Note b.

(5) Voy. Oudin Com. de Script. Ecclef. Sæc. XII. T. II. c. 1718.

ACOMINAT (NICETAS) CHONIATA, frère de Michel Acominat, n'avoit que neuf ans, lorsqu'il fut mené à Constantinople chez son frère, sous les yeux & par les soins duquel il fut élevé. Il entra ensuite à la Cour, & fut Secrétaire successivement d'Alexis Comnène, & d'Isaac l'Ange. Il parvint par degrés à la Dignité de Sénateur de Constantinople, de Grand-Logothète, de Secrétaire d'Etat, & de Grand-Chambellan de l'Empereur. Mais la Fortune, aprés l'avoir longtems favorisé, l'abandonna enfin. Lorsque les Latins se rendirent maitres de Constantinople en 1204 [A], il fut obli-

[A] *Lorsque les Latins se rendirent maitres de Constantinople en 1204.*] L'Empire & l'Eglise d'Orient furent exposés à differentes révolutions dans le treizième Siècle. L'Empereur Isaac l'Ange, aprés avoir régné neuf ans, se vit privé de la Couronne en l'année 1195, par Alexis son frère, qui prit le surnom de Comnène. Celui-ci fit arrêter Isaac, & son fils Alexis: mais le dernier se sauva de Constantinople, & se réfugia en Allemagne auprés de l'Empereur Philippe de Soubbe son beau-frère, par le conseil duquel il se joignit à l'Armée des Croisés, qui étoit prête à partir pour la Palestine. Il leur proposa, qu'avant qu'ils fissent voile pour la Terre-Sainte, ils chassassent l'Usurpateur du Trône de Constantinople, & l'y rétablissent; s'engageant de se joindre à eux dans leur expedition, avec toutes les forces qu'il pourroit rassembler. Ces propositions aiant été faites aux Croisés qui étoient assemblés à Venise, par les Ambassadeurs de Philippe & par les Députés d'Alexis, furent acceptées par les Vénitiens & les François, qui mirent le siége devant Constantinople en 1203, & la prirent au bout de huit jours. Le vieux Alexis se sauva par mer à Zagora, Ile de Thrace. Isaac fut mis en liberté, & rétabli sur le Trône avec Alexis son fils. Cet Empereur s'engagea à reconnoitre l'autorité du Pape, à éteindre le Schisme, & à se reunir avec tous ses Sujets à l'Eglise Romaine. Ne se trouvant pas en état de remplir d'abord ses engagemens, il persuada aux Princes Croisés de remettre leur départ pour la Palestine jusqu'au Printems de l'année suivante. En attendant, l'Armée Latine étoit campée aux portes de Constantinople, & l'aversion naturelle qu'il y avoit entre eux & les Grecs, occasionnoit de fréquentes querelles. Ce fut dans une de ces disputes, que quelques Soldats Latins, se voyant insultés par les Bourgeois, mirent le feu à la Ville, dont une partie fut consumée. Cet accident rendit les Latins, & les deux Empereurs qu'ils avoient rétablis, odieux aux Grecs, & fournit à un Prince du Sang, nommé Murzuphle (1), l'occasion de s'emparer du Trône. Ce fut par ses conseils qu'Alexis refusa de s'acquitter des promesses qu'il avoit faites aux Croisés, ce qui causa une guerre ouverte: & les Grecs n'aiant pas eu le succès qu'ils avoient espéré, le peuple de Constantinople se crut trahi par ses Souverains, & proclama Nicolas Canabe Empereur. Murzuphle s'étant rendu maitre de la personne d'Alexis, se fit reconnoitre lui-même pour Empereur, fit charger Canabe de fers, étrangla Alexis en prison, & hâta la mort d'Isaac. Mais les Croisés le punirent bientôt de sa perfidie. Ils mirent d'abord le siége devant Constantinople, & la prirent d'assaut le 12 d'Avril 1204. Murzuphle s'étant échappé la nuit précédente, les Grecs avoient élu à sa place pour Empereur Théodore Lascaris. La Ville fut exposée au pillage, & les Soldats y commirent toutes les cruautés & tous les désordres,

(1) Nommé ainsi à cause qu'il avoit les sourcils épais, & qui se joignoient.

obligé de prendre la fuite avec sa femme qui étoit enceinte, & avec ses enfans, pour se dérober aux malheurs de la guerre. Il se retira à Nicée en Bithynie, où il mourut peu après l'année 1206 *. On ne sait pas le tems précis de sa mort (a). Michel Acominat son frére, Archevêque d'Athénes, fit son Panégyrique, comme on l'a dit dans l'Article précédent (b). Nicétas a écrit une Histoire en vingt & un Livres, depuis la mort d'Alexis Comnène en 1118, où Zonare finit la sienne, jusques à l'année 1203. Il y a eu différentes éditions de cette Histoire [B], que les plus judicieux Critiques ont estimée [C]. Il composa aussi divers autres Ouvrages, dont on trouvera le Catalogue dans les Remarques [D].

* Mr. Fabricius, *Bibl. Græc.* T. VI. p. 402. dit qu'il vécut jusqu'aux dernières années de l'Empereur Henri, frère de Baudouin, lequel ne mourut qu'en 1216. R. D. T.

(a) Oudin. *Comm. de Script. Eccl.* Sæc. XII. T. II. Col. 1709-1711.

(b) Remarque [A].

ordres, qui sont ordinaires dans de pareilles occasions. Les Latins s'étant ainsi rendus maitres de Constantinople, élurent pour Empereur Baudouin, Comte de Flandre, & pour Patriarche Thomas Morosini, Vénitien; car on étoit convenu avant l'élection, que si l'Empereur étoit François, le Patriarche seroit Vénitien. Ils s'emparérent de toutes les Eglises, & y mirent des Prêtres Latins. Ils étendirent aussi leurs Conquêtes, réduisirent à leur obéissance presque tout ce que les Empereurs Grecs possédoient en Europe, & en firent le partage entre eux. Murzuphle & le vieux Alexis étant tombés entre les mains des Latins, le prémier fut mis à mort, & l'autre confiné en prison; ensorte qu'il ne resta que Théodore Lascaris, qui s'étoit sauvé en Asie, & avoit placé le siége de son Empire à Nicée (2), où notre Nicétas Acominat s'établit aussi, & mourut. On trouve dans son Histoire une description tragique de la prise de Constantinople: il y dépeint avec les couleurs les plus vives, les excès de barbarie que les Latins commirent. Mais un Auteur Catholique-Romain (3) a rejetté son témoignage sur cet article, parce qu'il étoit Grec, *& un homme peu digne de foi*, dit-il: *Nicetæ itaque hac in re testimonium, utpote viri Græci* (4), *ac sublestæ admodum fidei, contemni merito debet.* Et le même Auteur, immédiatement après, reconnoit *que les Latins commirent bien des crimes & des sacriléges dans cette occasion*; & il dit, que l'Auteur anonyme de la Vie du Pape Innocent III, confesse ingénument la même chose.

[B] *Il y a eu différentes Editions de cette Histoire.*] Jérôme Wolfius la publia en Grec & en Latin, avec des Notes, à Bâle en 1557. in-folio. [☞ Il publia son Edition sur un MS. qu'Antoine Fugger avoit eu de Constantinople par le moyen de Jean Deruschuvan, d'Alexandre Chartophylax Diacre de Constantinople, & qu'il collationna avec deux autres MSS. C'est à cet Alexandre que Wolfius attribue des vers, qui se trouvent dans le MS. à la tête de la Préface de Nicétas, où cet Auteur vante la clarté de son style. Οὐκ οἶδα τί φῂς ἐνθάδε Χωνιάτα, Σοφὴν τὸ σαφὲς συγγραφῶν εἶναι λέγεις, εἶτα γράφεις ...ὸν βαραθρώδη γραφῆς. „ Que veut dire ceci? Choniate? vous „ vantez la clarté de votre style, & vous êtes plus obscur „ que le Tartare!" Wolfius ajoute que ce reproche est fondé, sur-tout par rapport à la Préface, où à force d'imiter Homère, il est obscur & embarrassé. „ Et si toute „ l'Histoire, *continue Wolfius*, avoit été dans ce goût, „ j'aurois mieux aimé être condamné aux carriéres, que „ de travailler à la traduire" * Add. du Trad.] La Version de Wolfius a été réimprimée à Paris en 1566. [☞ Mr. Fabricius dit 1567: & il ajoute qu'elle a été jointe dans cette Edition & dans les deux suivantes, avec Zonare, Nicéphore Grégoras & Chalcondyle. Add. du Trad.] à Francfort en 1568, in-folio; [☞ ajoutez Bâle 1587.] à Genève en 1593, in-4. [☞ cette derniére Edition est préférable aux autres, en ce qu'il y a à la tête de l'Ouvrage une Chronologie, des Sommaires au devant de chaque Livre, & des Notes morales & politiques en marge, le tout par les soins de Simon Goulart †. Add. du Trad.] L'Edition de Paris de 1647 des Auteurs de l'Histoire Byzantine, est faite sur celle de Goulart: il n'y a de plus qu'un Glossaire de Charles Annibal Fabroti (5). [☞ Il y a aussi une Version Italienne de l'Histoire de Nicétas, par *Joseph Horologgi*, imprimée à Venise en 1562. in-4. où l'on a ajouté la Traduction d'un autre Auteur, qui contient six Livres d'Annales, des Vies des Empereurs de Constantinople, depuis Constant qui commença à régner en 634, jusqu'au commencement du régne de Léon l'Arménien, en l'an 813. On y a joint aussi, *Voyage & Fleur d'Histoire d'Orient, ou des Tartares, & du passage dans la Terre Sainte*, par *Haiton* Arménien, petit-fils du Roi, lequel, par ordre du Pape Clément V, dicta cette Histoire en François, à Poitiers, au mois d'Août 1307, & qui fut mise en Latin par *Nicolas Salconi*, que le savant Cave nomme mal *Falconius*. * Add. du Trad.] En 1702, & 1705, Jean Boivin publia en deux volumes in-folio, l'*Histoire Byzantine de Nicéphore Grégoras*, à Paris chez Jean Anisson, Imprimeur du Roi; & il mit à la fin du second Volume en Grec & en Latin, d'après un MS. de la Bibliothéque du Roi, *Rélation des Statues de Constantinople, que les Latins brisérent à la prise de cette Ville, & dont ils firent battre de la monnoie. Par Nicétas Choniata.* Nicetæ Choniatæ *narrationem de Statuis Constantinopolitanis, quas Latini capta urbe confractas, in monetam conflaverant* (6). [☞ Mr. Fabricius * nous apprend, que dans la Bibliothéque Bodléienne, parmi les MSS. de Thomas Roe, num. 22. on trouve, à la fin du *Trésor de la Foi Orthodoxe* de Nicétas, à la p. 423. la derniére partie de l'Histoire de cet Auteur, divisée en deux Livres, qui différe des imprimés, non seulement par rapport à la division, mais aussi en quelques endroits par rapport à la diction, & dans le dernier Livre même à l'égard des choses. Entre autres, il se trouve dans ce MS. outre la Rélation des Statues &c. l'Eloge d'Athènes par Michel Choniata, frère de Nicétas, & la Description de Tempé en Thessalie. Le morceau sur les Statues se trouve dans l'endroit cité de Mr. Fabricius, & a été publié aussi par Anselme Banduri, dans les *Antiquitez de Constantinople*. Add. du Trad.] L'Auteur du *Supplement à l'Ouvrage de Lambecius sur la Bibliothèque Impériale de Vienne* (7), dit qu'il y a un MS. Grec intitulé *Mich. Choniatæ Historia, L'Histoire de Michel Choniata.* Cet Ouvrage est incontestablement de Michel Acominat, auquel nous l'avons attribué dans l'Article précédent; mais le savant Oudin l'a mis parmi ceux de Nicétas Acominat (8), ce qui est certainement une erreur. Le Docteur Cave le donne avec raison au prémier (9).

(2) Du Pin *Nouv. Bibl. des Auteurs Eccles.* T. X. p. 87. 88.

(3) Fr. Iguart. Hyacinthus in *Hist. Eccles.* T. V. Colloq. 1.

(4) C'est ainsi que je crois qu'il faut lire, & non *Græca*, comme il y a dans la seconde Edition, *Augustæ Vindelic.* 1727.

* Fabricii *Bibl. Græc.* T. VI. p. 401 & in Notis.

† Fabricius *ubi supra* p. 404.

(5) Oudin *ubi supra*, & D. Lannes in *Bibl. Script. Eccles.* T. II p. 11. Edit. Jenæ 1711.

* Fabricii *Bibl. Græc.* T. VI. p. 404.

(6) Oudin *ibid.* Col. 1710.

* *Bibl Græc.* ubi supra.

[C] *Que les plus judicieux Critiques ont estimée.*] Lipse (10) dit, que parmi les Auteurs Grecs du bas Age, il y en a deux qui ne sont pas méprisables. Le prémier est Nicétas Choniatès, à présent, dit-il, très peu connu, mais infiniment digne de l'être. C'étoit un des bons esprits, s'il y en eut, de son Siécle. Son style est travaillé, & imité de celui des Poëtes & sur-tout d'Homère. Sa manière de narrer les faits est claire, nette, sans enflure, dégagée de sottises, concise & fidèle. On y trouve fréquemment d'utiles & sages réfléxions, & il juge des choses avec autant de solidité que de liberté. Voici le passage en Latin, du style expressif, quoique particulier, de Lipse: *Jam inter infimos quoque Græcos duo sunt, quos non contemno. Prior est Nicetas Choniates. Is parum adhuc vulgo notus, fateor, sed dignissimus notitiâ; purum rectumque ingenium, si aliud illo ævo. Stylus ejus operosus, Poëtas & Homerum sæpe respiciens: ut res & narratio ipsa distincta, composita, sine vanitate, sine ineptiis, brevis, quod satis est, & fida. Crebra apud eum & opportuna monita; judicia non libera solum, sed sana.* Vossius remarque (11), qu'il a lu soigneusement & qu'il imite Homère; ce qui rend son style quelquefois un peu dur, à cause du tour poëtique & singulier qui y régne, sur-tout dans la Préface, qui est fort embarrassée. Le reste de l'Ouvrage est plus doux & plus coulant, ainsi qu'il le promet dans la Préface; dans laquelle il me paroit, dit Vossius, avoir voulu faire parade de sa fertilité à forger des termes nouveaux; & s'il avoit suivi cette méthode dans son Histoire, elle auroit été moins estimable qu'elle ne l'est à présent. *Diligens fuit Homeri lector ac imitator, adeo ut ob poëticam atque insolentem dictionem, quandoque durior fiat: cum primis in præfatione, quæ sane salebrosa; in cæteris mollius fluit; quod & de se in præfatione promittit. Ut mihi videatur præfatione ea ostentare voluisse, quam logodædalus foret: quod si pariter in historia fecisset, profecto quidem multo minus etiam laudis mereretur quam nunc habeat.* Si le Lecteur veut voir les jugemens que d'autres Ecrivains ont portés de cet Ouvrage, il peut consulter *Censura celebrium Autorum* de Thomas Pope Blount (12).

[D] *Il composa aussi divers autres Ouvrages, dont on trouvera le Catalogue dans les Remarques.*] Le *Trésor de la Foi Orthodoxe*, en XXVII Livres, dont les cinq prémiers ont été traduits en Latin & publiés avec de savantes Notes, par Pierre Morel, à Paris en 1580, & à Genève en 1592, in-8. & dans *la Bibliothéque des Péres* Tom. XXV. p. 54. Il y a un Fragment du XX. Livre, *sur la conduite qu'on tenoit avec ceux qui avoient renoncé au Mahometisme pour embrasser la Religion Chrétienne*, imprimé en Grec & en Latin, sans le nom de Nicétas, parmi les *Saracenica* de Sylburge, Heidelberg 1595, in-8. pp. 74 (13). Cave dit avoir vu une très belle Copie de cet Ouvrage dans la Bibliothéque Bodléienne (14), où il se trouve encore. Acominat a aussi écrit une *Refutation de la Religion Mahometane*, qui est en Grec parmi les MSS. de la Bibliothéque de Colbert, num. 4753, avec ce titre: Τὰ ἀπὸ τοῦ Μωάμεθ νομοθετηθέντα περὶ τῆς θρησκείας τῶν Τούρκων, παρεκβληθέντα ἐκ τῆς αὐτοῦ βίβλου καλουμένης Κοράν, καὶ Χωνιάτου ἀντιρρήσεις (15). *Les Loix de la Religion de Mahomet, selon les Turcs, tirées de l'Alcoran, avec la Réfutation de Choniata.* Le Docteur Cave (16) ne croit pas que cet Ouvrage fasse partie du *Trésor de la Foi Orthodoxe*. On a aussi de Nicétas, *Comparaison de l'Eté & de l'Hiver, & que l'Hiver est préférable*, qui commence, Πάλαι ποτε. Et *six Lettres* Grecques, parmi les MSS. Barocciens dans la Bibliothéque Bodléienne, num. CXXXI.

[☞ J'ajouterai ici d'après le docte Fabricius *, quelques Remarques sur le *Trésor de la Foi Orthodoxe*. Ce Savant cotte trois Editions de Paris, de la Version de Morel, de 1561, de 1579 (qui est apparemment celle que Cave & Oudin mettent en 1580,) & de 1610, in-8. Il ne parle point de l'Edition de Genève de 1592, mais d'une autre de la même Ville de 1629, avec une Table, & des Notes d'un Orthodoxe, ainsi que porte le titre. Le Tome XXV. de *la Bibliothéque des Pères*, où l'Ouvrage a été inféré, est de l'Edition de Lyon; & c'est le XII. de l'Edition de Cologne 1618. Mr. Fabricius nous apprend aussi, que Nicétas composa cet Ouvrage en faveur d'un Ami, qui avoit été obligé aussi-bien que lui de quitter Con-

(7) Daniel de Nessel, in *Breviario & Supplem. Comment. Lambecii de Biblioth. Cæsar. Vindobon.* Part. V. Cod. 86.

(8) *Ubi supra.*

(9) *Hist. Litter* Sæc. XIII. Part. II. p. 420.

(10) *Polit.* L. I. c. 9. §. 12.

(11) *De Hist. Græc.* Lib. II. cap. 28.

(12) P. 404.

(13) Cave & Oudin *ubi supra.*

(14) Cave *ubi supra.*

(15) Du Cange in *Catalogo MSS. Græc.* quem subjunxit *Glossario mediæ & infimæ Græcitatis*, Col. 50.

(16) *Ubi supra.*

* *Biblioth. Græc.* Tom. VI. p. 418. 419. 420.

Constantinople, quand cette Ville fut prise par les Latins. Il y explique d'abord la Doctrine Orthodoxe : il rapporte ensuite toutes les Héréfies jusques à son tems, & les refute, soit par l'autorité des anciens Docteurs, soit par ses propres raisonnemens. L'Ouvrage entier se trouve en Grec en plus d'un endroit *, & jusques à présent il n'a pas vu le jour (comme il le mériteroit) à cause de son étendue, puisqu'il feroit bien deux Volumes in-folio. Pierre Morel croyoit que l'Exemplaire sur lequel il avoit traduit les cinq prémiers Livres, étoit de la propre main de Nicétas. Voici ce qu'il dit dans sa Préface, adressée à Jean de S. André, Doyen de Carcassonne, qui avoit acheté l'Exemplaire, & l'avoit remis à Morel pour le traduire. *Cujus beneficii nomine bona posteritas tibi gratias immortales habebit, ubi resciverit vetustissimum Thesauri Orthodoxiæ beati Nicetæ Choniatæ exemplar, ut quod a Niceta ipso descriptum sit, post auctoris mortem ad* Michaëlem Choniatem *Athenensium præsulem, velut hereditario jure transiisse, quo item mortuo in manus* Theodori Scutariotæ, *Levitæ Cyziceni venisse, Cyzicoque à Turcis vastata, in frequentissima illa καλογήρων ἀγιωρειτῶν monasteria, quæ sunt in Atho monte, deportatum, atque inde tandem Lutetiam advectum, venaleque a Græco quodam expositum, nullos aut paucos admodum emtores nactum (propter deformitatem nimirum) præter unum Joannem a Sancto Andrea . . . . mox se index quoque aperit, seu elenchus quo summa librorum Thesauri capita notantur, a* Niceta *ipso compositus & scriptus, quemadmodum & libri omnes hujus operis, exceptis duobus ultimis, qui a Theodoro Scutariota scripti sunt.* En deux mots, Morel dit, que cet Exemplaire, écrit par Nicétas, passa après sa mort à Michel son frère, après la mort duquel il tomba entre les mains de Théodore Scutariota de Cyzique ; & à la prise de cette Ville par les Turcs, il fut porté dans un des Monastères du Mont Athos, d'où un Grec l'apporta à Paris, où il fut acheté par Jean de S. André. Tout, dit-il, est de la main de Nicétas, excepté les deux derniers Livres, qui sont de celle de Théodore. ADD. DU TRAD.]

* Voyez Fabricius à l'endroit ci-ée, où l'on voit un détail exact des Bibliotheques où se trouve cet Ouvrage, soit en entier, soit en partie.

ACONCE (JAQUES) [A] étoit ami intime de François Betti, Romain [B]. Ils quittérent tous deux l'Italie pour cause de Religion [C]. Betti fut le prémier qui se retira: il se rendit à Bâle, où il attendit Aconce, qui l'y vint trouver un peu plus de deux mois après, & ils allérent ensemble à Zurich [D]. Aconce publia peu après son Livre *de Methodo* [E], qu'il dédia à son Ami Betti. De Zurich il alla à Strasbourg, & de là en Angleterre, où il mourut [F]. Il laissa quelques-uns de ses papiers à Jean-Baptiste Castiglioni, qui publia une petite Piéce Italienne de lui [G]. Ramus avoit une

[A] *Aconce (Jaques).*] En Italien *Giacomo Contio* ; & c'est *Contio*, & non *Acontio*, que les Italiens l'appelloient ordinairement. J'en ai pour garant le témoignage de son meilleur Ami Betti, qui dans une Lettre (1) au Marquis de Pescaire son Maitre, le nomme de ce nom.

(1) Cette Lettre est imprimée en 1557, in-4 sans nom de Lieu & d'Imprimeur; mais autant que j'en puis juger par le papier & par le caractère, elle est imprimée à Zurich. La date est du 16 Octob. 1557, peu de tems après qu'il eut quitté l'Italie.

[B] *Etoit ami intime de François Betti.*] Les expressions tendres & affectueuses, qu'il emploie dans la Dédicace de son Livre *de Methodo*, sont des preuves convaincantes de ce que j'avance. *Communes fere*, dit-il en parlant à Betti, *quos diu sustinuimus labores ac sollicitudines, eadem propemodum studia, idem velle, ac nolle, & quod omnia superat, eadem de religione sententia, idemque sumptum relinquendæ ob eam rem patriæ consilium, ita arcto nos vinculo conjunxerunt, ut conjunctius jam esse nihil possit. Certe quæ desiderari a perfecta possunt amicitia, ea semper abs te in me profecta sunt omnia; amorem verò erga te meum, etsi nulla magna in re expertus unquam es, tibi tamen adeo notum esse confido, ut plane injurius tibi sim, si illum vel suspicer ullo indigere testimonio.* „ Les peines & les soins que nous a„vons eus pendant longtems en commun, les mêmes é„tudes à peu près, une même volonté, &, ce qui est „plus que tout cela, les mêmes idées sur la Religion, & „le dessein formé de concert de quitter notre Patrie par „ce motif, nous ont unis par des nœuds si étroits, que „rien ne peut en égaler la force. Vous m'avez aussi don„né toutes les preuves, que l'on peut exiger de la plus „parfaite amitié; & quoique je n'aye pu vous témoigner „mon affection dans aucune occasion importante, je me „persuade cependant qu'elle vous est si connue, que je „croirois vous faire injure, si je soupçonnois seulement „qu'il fût nécessaire de vous en donner des preuves."

[C] *Pour cause de Religion.*] La Réformation avoit fait dans ce tems-là de fort grands progrès en Italie, sur-tout parmi les Gens-de-Lettres; & si la Cour de Rome n'avoit pas employé toutes sortes d'artifices & de voies violentes pour en arrêter le cours, ou si les Protestans d'Italie eussent eu l'appui & la protection de quelque Prince puissant, il y a tout lieu de penser, ou que l'Italie auroit suivi l'exemple de l'Allemagne, de la Suisse, &c. ou du moins, que l'état de la Religion y seroit fort différent de ce qu'il y est aujourd'hui. Mais les avantages que les Princes d'Italie & leurs familles pouvoient espérer de la Cour de Rome, & les intérêts présens qu'ils avoient à ménager par rapport à d'autres Princes plus puissans, mirent de grands obstacles à la Réformation dans ce Pays-là. Les dangers & les persécutions, auxquels étoient exposés ceux qui embrassoient la Doctrine de Luther & de Calvin, les obligérent à quitter l'Italie, & à chercher un asyle parmi les Protestans. Aconce fut du nombre des Gens-de-Lettres, que cette raison obligea d'abandonner ce Pays (2). Ce fut en l'année 1557, comme il paroit par la date de la Lettre de Betti, citée en marge dans la Remarque [A] (3). Betti dit dans cette Lettre, qu'après avoir quitté l'Italie, il se rendit d'abord à Bâle, à cause qu'Aconce n'avoit pu se retirer encore, comme on l'a dit ci-dessus; qu'il l'attendit dans cette Ville au-delà de deux mois, & qu'Aconce s'y étant enfin rendu, ils allérent ensemble à Zurich. Ce fut de là que Betti écrivit au Marquis de Pescaire son Maitre, pour se justifier, & pour l'instruire des raisons qui l'avoient obligé de quitter son service. Or il est naturel de supposer, qu'il écrivit cette Lettre peu après qu'il eut quitté son Maitre & l'Italie, c'est-à-dire, aussitôt que lui & Aconce son Ami furent hors de danger, & en lieu de sureté, où ils pussent déclarer librement les motifs qui leur avoient fait prendre la résolution de se retirer. Ce fut-là la raison qui l'empêcha d'écrire dès qu'il fut arrivé à Bâle, parce que, comme on l'a dit, Aconce ne s'étoit pas encore rendu auprès de lui, & qu'en écrivant alors, il l'auroit indubitablement exposé, à cause que l'on n'ignoroit pas qu'il étoit son intime Ami; & qu'on l'auroit soupçonné d'adhérer à ce que l'on nommoit les nouvelles Opinions. Betti attendit donc à écrire, qu'Aconce se fût rendu auprès de lui, & qu'il fût hors de danger. Or la Lettre étant datée du 16 Octobre 1557, on ne peut douter que ce ne soit dans cette année-là qu'Aconce quitta l'Italie. Pendant son séjour à Zurich, Aconce lia amitié avec Frisius, Simler, & d'autres Savans, mais particuliérement avec Jean Wolf.

(2) *Propter Evangelicæ veritatis professionem externis*, dit-il, en parlant de lui-même dans l'Epitre Dedicatoire de son Livre à la Reine Elisabeth.

(3) Je ne puis donner les propres termes de Betti, n'ayant pas la Lettre même, mais seulement un Extrait que j'en fis il y a quelques années.

[D] *Ils allerent ensemble à Zurich.*] Le Pays des Grisons, la Suisse & Genéve, étoient dans ce tems-là l'asyle ordinaire des Italiens persécutés; parce que c'étoient les Pays Protestans les plus voisins de l'Italie, d'où les Réfugiés pouvoient entretenir sans peine correspondance avec leurs parens & leurs amis, par le commerce continuel qu'il y avoit entre ces Pays & l'Italie : outre que la réputation de plusieurs des Réformateurs & des Grands-Hommes de ces quartiers-là, engagea beaucoup d'Italiens à venir s'y établir, & à y fonder des Eglises Italiennes; & l'on trouve encore aujourd'hui dans ces Pays plusieurs Familles Italiennes, qui descendent de celles qui s'y retirérent au tems de la Réformation.

[E] *Son Livre de Methodo.*] Ce fut à Bâle, en 1558, qu'il publia cet Ouvrage, dont le vrai titre est: *Jacobi Acontii Tridentini de Methodo, hoc est, de recta investigandarum tradendarumque Scientiarum ratione.* Il fut imprimé par Pierre Perna, Imprimeur Italien, qui s'étoit établi à Bâle; c'est un petit Volume in-8., qui n'a que cent trente-huit pages. On le réimprima ensuite à Genève en 1582, *Per Eustathium Vignon, multo quam antea castigatius*, ainsi que porte le titre; & enfin, comme le remarque Mr. Bayle, en 1658, dans le Recueil de Dissertations *de Studiis bene instituendis*. [Le Père Niceron * ne marque ni l'Edition de Bâle, ni celle de Genève; mais il en indique une autre à Leide en 1617. ADD. DU TRAD.]

* *Mém. des Homm. Ill. Ill.* Tom. XXXVI. p. 45.

[F] *En Angleterre, où il mourut.*] Je ne trouve pas, en quel tems Aconce alla en Angleterre ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il y étoit en 1562, qui est l'année de la date de la Lettre de Wolfius. Il publia en 1565 son Livre intitulé *Stratagemata Satanæ*, & mourut peu de tems après. Grasseros, qui étoit en Angleterre en 1607, dit qu'il tenoit ce fait de personnes dignes de foi. Et Simler fixe sa mort, quoique d'une manière douteuse, à l'an 1566. *Obiit in Anglia, ni fallor, anno* 1566. [Le P. Niceron fournit une date plus précise encore: il remarque, qu'Aconce ne peut être mort avant le 6 de Juin 1566, puisqu'on a une de ses Lettres, qui porte cette date *. ADD. DU TRAD.]

* *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XXXVI. p. 41.

[G] *Une petite Piéce Italienne de lui.*] Ce Jean-Baptiste Castiglioni étoit un Gentilhomme Italien, qui avoit d'abord été prémier Maitre de la Langue Italienne, & qui fut ensuite Gentilhomme de la Chambre de la Reine Elisabeth, qui l'estimoit beaucoup. C'est ce que m'apprend Pierre Bizari, autre Italien, qui demeura dans ce tems-là longtems en Angleterre, & qui fut Membre du Collège de S. Jean à Cambridge. *Ma in particolare*, dit-il (4) en parlant de la Reine Elisabeth, *possede ella ottimamente la nostra più tersa, e più elegante favella, di cui suo principal precettore è stato il Sir. Gio. Battista Castiglioni, hora Gentilhuomo della camera privata di lei; il quale è così ornato di generose maniere, e di così nobili, & honorate creanze, che meritamente per queste, e per lo suo valore, è carissimo a così gran Reina.* „ Elle posséde sur-tout parfaitement notre „belle & agréable Langue, dans laquelle elle a eu pour „principal Maitre, le Sieur Jean-Baptiste Castiglioni, à „présent Gentilhomme privé de sa Chambre; qui par son „habileté dans tout ce qu'il faut pour former un Gentil„homme & un homme d'honneur, & son grand mérite à „plusieurs autres égards, est fort estimé de cette grande „Reine." Aconce laissa quelques-uns de ses papiers entre les mains de ce Gentilhomme, lequel y trouva en Italien, une *Exhortation à la Crainte de Dieu*, écrite de la propre main d'Aconce, & que le style lui fit juger être de lui; ce qui l'engagea à la publier, en la dédiant à la Reine Elisabeth. Voici le titre de cet Ouvrage: *Una Essortatione*

(4) Dans son *Histoire des Guerres de Hongrie* &c. en Italien, p. 208. imp. à Lyon par Rovillio 1568. in-8.

ne haute opinion du favoir d'Aconce dans les Mathématiques, & lui écrivit une Lettre fort obligeante [*H*]. Ses *Stratagemata Satanæ* ont été traduits en différentes Langues [*I*]. C'étoit un homme qui avoit une grande pénétration & un jugement folide [*K*], beaucoup de modeftie & de modération [*L*] fur les matières de Religion; ce qui l'a expofé à la cenfure de quelques Théologiens [*M*]. Il feroit à fouhaiter que nous euffions tous les Ouvrages qu'il a compofés [*N*].

tazione al Timor di Dio, *con alcune rime Italiane*, *nuovamente meffe in luce. In Londra*, *appreffo Gio. Wolfio* (5) *fervitore dell' illuftriffimo Signor Filippo Sidney*; fans date. [Cette petite Pièce a été inconnue à Mr. Bayle & au Père Niceron; ni l'un ni l'autre n'en parlent. ADD. DU TRAD.]

(5) Ce Wolf étoit Anglois. Il avoit été en Italie, pour y apprendre à imprimer, & il imprima dans ce tems-là divers Ouvrages Italiens.

[*H*] *Une Lettre fort obligeante.*] La Lettre eft datée 14 *Kalend. Januarii* 1565, de Paris (6). Ramus y dit: *Jacobi Acontii nomen e præclaris ingenii monumentis jam pridem orbi notum atque illuftre eft*, *fed tamen Jo. Lafcii Poloni e Britannia reditu nobis etiam jucundum*, *charumque factum eft. Etenim cum Doctos in ea infula & Mathematis præfertim deditos noffe cuperem*, *& ad te forte fortuna Lafcius delatus effet*, *operæ pretium nobis fuit Lutetiam reverfum de humanitate & gratia*, *de variis & reconditis artibus Acontii narrantem audire*, *inter quas laudes cum Archimedeam illam de machinis & urbium munitionibus Geometriam audiviffem*, *non putavi tantam docti & ingenui animi falutandi occafionem mihi prætermittendam effe. Interea Bibliopolæ noftri Francofurto Lutetiam reverfi attulerunt octo libros* Stratagematum, *quorum lectione non folum recreatus fum vehementer*, *fed quibusdam apud nos melioris & notæ & literaturæ Theologis legendos propofui*, *qui modeftiam orationis*, *& difputationis prudentiam mirifice comprobarunt. Libellum* autem de Methodo *multò jam ante legeram*, *non abhorrentem quidem ab inftitutis noftris*, *fed neque plane convenientem. Equidem mirifico defiderio teneor tua omnia perlegendi ac cognofcendi*, *præfertim fi Geometricum aliquid & Mechanicum commentatus es; iis enim ftudiis modo totus deditus fum: ea de caufa fcribo etiam ad Joannem Dium; literas noftras eodem fafciculo conclufi*, *fatis confifus te protinus ei redditurum; nec dubito utrumque veftrum*, *nec unquam dubitabo quemquam veftri fimilem*, *provocare gratiâ vel accipiendâ vel etiam referendâ. Hoc enim liberalis animi commune inter bonos*, *& humanitati deditos effe arbitror.* „ Le nom de Jaques Aconce étoit connu & célèbre depuis longtems „ par d'illuftres monumens de fon favoir. Mais il nous „ eft devenu & plus eftimable & plus cher par le retour „ de Jean Lafcius, Polonois, arrivé d'Angleterre. Comme je fouhaitois de connoitre les Savans, & fur-tout „ les Mathématiciens de cette Ile, & que Lafcius avoit „ eu l'avantage de vous voir, je crus qu'il m'importoit, „ lorfqu'il fut de retour à Paris, de l'entendre parler de „ votre politeffe, de votre affabilité, & de vos lumières „ fur plufieurs fujets, même peu connus; & lui aiant en „ particulier entendu faire l'éloge de cette Géométrie qui „ a pour objet les Machines de Guerre & les Fortifications à la manière d'Archimède, je n'ai pas voulu perdre l'occafion qui fe préfentoit d'affurer de mon eftime „ un homme d'un fi grand mérite, & fi diftingué par fon „ favoir. Dans le même tems, nos Libraires, qui revenoient de Francfort, apportérent avec eux huit Livres „ des *Stratagêmes*, dans la lecture defquels j'ai non feulement goûté un plaifir infini, mais auffi j'ai propofé à „ plufieurs de nos meilleurs & de nos plus favans Théologiens de les lire, qui ont fort approuvé votre ftyle „ modefte, & votre retenue dans la tractation du fujet. „ Il y avoit longtems que j'avois lu votre petit Livre *de* „ *Methodo*, qui, quoiqu'il ne foit pas fort éloigné du „ plan que je fuis, n'y eft pas non plus tout à fait conforme. Je fouhaite ardemment de voir & de connoitre „ tous vos Ouvrages, fur-tout fur la Géométrie & fur la „ Méchanique, fi vous avez écrit quelque chofe fur ces „ Sciences, auxquelles je me fuis entièrement dévoué. „ C'eft pour cette raifon que j'écris fous votre couvert à „ Jean Dee (7), perfuadé que vous voudrez bien lui remettre ma Lettre; & je ne me ferai jamais aucune peine d'importuner aucun de vous deux, ni ceux qui vous „ reffemblent, ni de recevoir des graces de perfonnes de „ votre caractère. C'eft-là, felon moi, une liberté que „ des Savans & des gens de bien ont droit de prendre réciproquement." On voit par cette Lettre, la haute eftime que Ramus avoit pour Aconce & pour fes Ouvrages, & le jugement que les plus habiles Théologiens François portoient de fon Livre intitulé *Stratagemata Satanæ*.

(6) Parmi les Lettres de Ramus, p. 205.

(7) Fameux Mathématicien Anglois, du tems de la Reine Elifabeth.

[*I*] *En différentes Langues.*] La même année que ce Livre parut à Bale chez Perna, in-8. (1565), il en parut chez le même une Traduction Françoife, in-4. Il n'y eft point fait mention du Traducteur, & on n'y trouve même rien qui marque que ce foit une Traduction; tellement que ceux qui ignorent qu'Aconce a écrit en Latin, pourroient aifément s'y tromper, & le prendre pour l'Original. C'eft par une pareille méprife, que La Croix du Maine met Aconce dans le Catalogue des Auteurs François. J'en ai vu auffi une Traduction Angloife, imprimée à Londres en 1648, mais qui ne contenoit que les quatre prémiers Livres. Le Traducteur n'y a pas mis fon nom. Il promettoit de donner le refte de l'Ouvrage, fi le Public goûtoit le commencement; mais j'ignore s'il a dégagé fa promeffe.

[*K*] *Une grande pénétration & un jugement folide.*] Ses Ouvrages prouvent ce que j'avance; & ceux qui voudront fe donner la peine de les lire, admireront également & fa manière de raifonner, & fa méthode. J'ajouterai un trait de fon jugement fûr, en ce qui regardoit les Livres & les Auteurs. François Patrice de Salo, qui demeuroit en Italie, publia, étant encore fort jeune, des Dialogues en Italien fur l'Hiftoire & la Rhétorique. Aconce les aiant lus, prévit d'avance que Patrice deviendroit avec le tems un Grand-Homme. *Equidem*, dit-il à Wolfius, après avoir fait l'éloge de Patrice, *ferio dico*, *ex iis quæ videre licuit*, *ita conjicio effecturum eum*, *fi vixerit aliquamdiu* (*vix enim virilem ingreffus eft ætatem*) *ut quod invideat feculum noftrum antiquitati ingeniorum quidem præftantia habiturum non fit* &c. Le paffage eft trop long pour le tranfcrire entièrement, le Lecteur le trouvera à la fin de la Lettre dont on a parlé. Aconce ne fe trompa point dans fes conjectures; Patrice remplit dans la fuite pleinement les efpérances qu'on avoit conçues de lui.

[*L*] *Beaucoup de modeftie & de modération.*] La manière dont il traite un fujet auffi délicat que celui fur lequel roule fon Ouvrage intitulé *Stratagemata Satanæ*, prouve bien clairement fa modeftie, & fa prudence; puifque pour éviter d'offenfer perfonne, il a fupprimé les noms de ceux qui vivoient encore, quelque jour qu'il eût répandu fur de certains endroits de fon Livre, en les nommant. Il rend compte dans fa Préface, du Plan qu'il a fuivi dans la compofition de cet Ouvrage, & il en promet une feconde Edition plus ample & plus exacte, *minus jejuna & incompta*; regardant celle qu'il publioit, comme un Avorton, *quafi abortum*.

[*M*] *La cenfure de quelques Théologiens.*] La modération & l'efprit de tolérance d'Aconce donneroit lieu à bien des réfléxions; mais comme elles pourroient paroître étrangères à notre deffein, fi elles étoient trop étendues, je me contenterai d'en faire deux. La prémière, c'eft que, felon plufieurs Grands-Hommes auffi judicieux que modérés, la feule voie de maintenir la paix & l'union dans l'Eglife par rapport à l'unité de la Foi, c'eft de ne pas charger les hommes d'un trop grand nombre d'Articles de foi, & de ne leur propofer que ceux qui fe trouvent formellement exprimés dans l'Ecriture, en n'employant que les termes que le S. Efprit a dictés aux Auteurs Sacrés, ou du moins d'équivalens; de fe tolérer mutuellement avec charité fur les Articles controverfés, & qui dépendent de l'explication de quelques paffages obfcurs. Cette méthode banniroit entièrement de l'Eglife Chrétienne, l'odieux titre d'Hérétiques, qu'on fe donne fi libéralement les uns aux autres. C'étoit-là, dit-on, la pratique de l'Eglife Judaïque, dans le fein de laquelle il y avoit diverfes Sectes, & particuliérement celle des Sadducéens, dont les fentimens feroient paffes aujourd'hui, fi ce n'étoit pour Athée, du moins pour Déifte, celui qui en feroit profeffion; & cependant ils n'étoient exclus ni du Temple, ni des Emplois Eccléfiaftiques ou Civils, privilège dont ils jouiffoient, parce qu'ils fe conformoient au Culte public que l'on rendoit à Dieu. Mais fi cette conduite de l'Eglife Judaïque paroit à quelques-uns un fort argument en faveur de la Tolérance en matière de Foi, il femble qu'elle en fournir un très puiffant contre ceux qui peu fatisfaits de jouir de la liberté de fuivre leurs idées, refufent de s'unir avec les autres dans un même Culte public établi par les Loix, & ne laiffent pas cependant de fe plaindre de ce qu'ils font exclus des Emplois Civils & Eccléfiaftiques. Qu'il me foit permis de remarquer, quoi qu'en difent ces habiles gens, qui infiftent fur une Tolérance fi étendue, que malgré celle que les Juifs accordoient, il ne laiffoit pas d'y avoir des divifions & des querelles parmi eux. La diverfité d'opinions fur la Religion a une grande influence fur les actions des hommes, & fur leur conduite les uns envers les autres. Ma feconde réfléxion eft, qu'il n'eft pas étonnant qu'Aconce ait été maltraité par quelques Théologiens, puifque tous ceux qui ont été modérés en matière de Religion, ont éprouvé le même traitement de la part de ces Théologiens qui prétendent que tout le monde doit penfer comme eux, ou ne point penfer du tout. Il fe trouve des Théologiens de cet ordre dans toutes les Communions, comme il y a de mauvais Citoyens dans tous les Etats; mais notre Eglife a le bonheur d'en avoir moins de cette efpèce qu'aucune autre.

[*N*] *Tous les Ouvrages qu'il a compofés.*] Simler, dans fa *Bibliothèque*, marque: *Ars muniendorum Oppidorum*, *Italicè primo defcripta*, *& poftea in Latinam Linguam tranflata. Præterea Libri de Dialectica*, *cœpti quidem fcribi*, *fed ut arbitror non abfoluti.* Ces deux Ouvrages n'ont jamais été imprimés, & j'ignore entre les mains de qui fe trouvent les Manufcrits.

☞ ACOSTA (JOSEPH) nâquit à Médina del Campo, Ville du Royaume de Léon en Efpagne, vers l'an 1539 (*a*). Il entra fort jeune, n'aiant pas encore quatorze ans accomplis, dans la Société des

(*a*) Niceron Mém. des Homm. Ill. Inft T. XXX. p. 56.

des Jésuites, où il avoit déja quatre frères ainés [*A*], qu'il surpassa en science & en capacité. Il enseigna longtems & en divers endroits de l'Espagne, & il fut le prémier de son Ordre, qui professa la Théologie à Oçana, Ville de la Nouvelle Castille (*b*). En 1571 il passa aux Indes Occidentales, & fut le second Provincial du Pérou *. Il y disputa contre un Religieux, qui avoit donné dans des opinions extraordinaires [*B*]. Acosta, après avoir demeuré dix-sept ans en Amérique, revint en Espagne en 1588, & s'insinua dans les bonnes graces de Philippe II. en l'entretenant fort au long de tout ce qui regardoit le nouveau Monde. Il alla ensuite à Rome, pour rendre compte au Général de son Ordre, Claude Aquaviva [*C*], de l'état de la Religion dans les Indes. Le Général le renvoya en Espagne en 1589, avec la Charge de Visiteur de l'Arragon & de l'Andalousie. Les Jésuites Espagnols étoient alors divisés. Il y en avoit qui souhaitoient que l'Espagne eût un Général particulier. Quoiqu'Acosta, & par son mérite, & par son crédit en Cour, pût aspirer à une pareille Dignité, il se borna à proposer à Aquaviva d'assembler un Chapitre général, pour calmer les esprits. Ce Général, bien loin de goûter cette proposition, fit tous ses efforts pour en empêcher l'effet; il envoya en Espagne le P. Alphonse Sanchès, pour obtenir du Roi qu'une pareille Assemblée ne se tînt point; mais Acosta avoit fait son coup, & s'étoit fait nommer par le Roi pour aller à Rome solliciter de sa part le Pape de faire assembler ce Chapitre. Acosta partit pour Rome, au commencement du mois d'Août 1592, & agit si puissamment auprès de Clément VIII, que ce Pape ordonna qu'il se tiendroit un Chapitre général. Aquaviva s'étoit déja vengé sur Acosta d'avoir seulement proposé la chose, en l'excluant de la Charge de Provincial [*D*]; & pendant la tenue du Chapitre, dont il n'avoit pu l'exclurre, il l'envoya loger à la Pénitencerie de S. Pierre, ordonna qu'on ouvrît toutes ses Lettres, & lui fit tout le mal qu'il put. Mais aiant eu le dessus dans l'Assemblée, il le continua par bienséance [*E*] Supérieur de Valladolid, où Acosta retourna en 1594. Il fut ensuite Recteur à Salamanque, où

(*b*) Id. ibid.

* Nic. Antonio *Bibl. Hisp.* T. I. p. 614.

[*A*] *Où il avoit déjà quatre frères ainés.*] Ces quatre frères étoient, *Jerôme Acosta*, qui causa bien des brouilleries parmi les Jésuites par son caractère vif & impétueux, qui ne pouvoit rien souffrir; *Jaques Acosta*, *Christophle*, & *Bernardin Acosta*, mort au Mexique le 29 de Mai 1615. (1).

[*B*] *Il y disputa contre un Religieux, qui avoit donné dans des opinions extraordinaires.*] Ce Religieux s'appelloit *François de la Croix*. Acosta en rapporte l'histoire dans son Livre *de Temporibus novissimis*. Il ne le nomme pas, à la vérité; mais Alegambe nous apprend son nom dans l'Article d'*Alphonse Barzena*. Cette histoire est curieuse; la voici, telle que la fournit le Pére Niceron (2). „ J'ai connu ici au Pérou, dit Acosta, un Professeur en Théologie, qui passoit pour un prodige de Science & de Piété. Il s'attacha à une Dévote, qui prétendoit qu'un Ange lui révéloit de grands mystères; & quoiqu'elle fût d'un esprit fort médiocre, il la consultoit comme un Oracle sur les questions les plus relevées de la Théologie. Il s'infatua même tellement de ce qu'elle lui disoit, & de ce qu'elle lui promettoit d'avantageux & d'extraordinaire, que sur sa parole il essaya de faire des Miracles, & en vint jusqu'à se persuader qu'il en faisoit effectivement. Les Propositions qu'il avançoit étoient si extraordinaires, qu'il fut mis à l'Inquisition, où on l'examina pendant cinq années. Il soutenoit sérieusement, qu'il seroit Roi & Pape, le Saint Siège devant être transféré aux Indes; que Dieu lui avoit accordé une sainteté, qui surpassoit celle des Apôtres, & de tous les Chœurs des Anges; que Dieu lui avoit même offert l'union hypostatique, mais qu'il ne l'avoit point acceptée; qu'il devoit être le Rédempteur du Monde quant à l'efficacité, Jésus-Christ ne l'aiant été que quant à la suffisance. Il prétendoit changer la face de l'Eglise, donner des Loix douces & aisées, ôter la Confession, dispenser les Ecclésiastiques du Célibat, & permettre la pluralité des Femmes. Il disoit toutes ces extravagances avec tant d'assurance, que nous étions surpris de lui voir la tête si saine d'ailleurs. On nous fit disputer contre lui pendant deux jours. Il nous dit, que sa Doctrine étant infiniment au-dessus de la Raison, il ne la pouvoit prouver que par l'Ecriture Sainte & par les Miracles: que quant à l'Ecriture, il avoit des passages plus clairs & plus forts que ceux dont S. Paul s'est servi pour prouver que Jésus-Christ est le Messie. Il en cita effectivement par cœur un très grand nombre, & de très longs, tirés des Prophètes, des Pseaumes & de l'Apocalypse, qu'il tourna si bien en allégories pour les ajuster à son systême, qu'il nous causoit en même tems de l'admiration & de la pitié. Pour ce qui est des Miracles, il nous soutint qu'il en avoit fait plusieurs, & même d'aussi grands que la Résurrection de Jésus-Christ, puisque lui-même étoit véritablement mort & ressuscité, & que personne n'en pouvoit douter. Lorsqu'on le conduisit à la mort, il levoit les yeux au Ciel, dans l'espérance qu'il en descendroit un grand feu, qui dévoreroit tous les spectateurs; mais nous n'en vimes point d'autre, que celui qui le réduisit en cendres." Je ne sai ce qui sera arrivé au Lecteur, & s'il se sera attendu à voir cette histoire finir d'une manière si tragique: j'avouerai naturellement que je ne m'y attendois point, & que le détail des erreurs, ou plutôt des extravagances du P. François de la Croix, m'a fait penser qu'il auroit été condamné à finir ses jours en prison, comme un homme dont l'esprit étoit dérangé. Il est vrai que c'étoit oublier les barbares maximes de l'Inquisition, & des Jésuites, qui ne sont guères capables de pitié. Je trouve, entre plusieurs exemples des extravagances dont l'Esprit humain est capable, que l'Histoire nous fournit, celui d'un prétendu Hérétique, qui dans un siècle où on ne les épargnoit guères, eut le bonheur de tomber entre les mains d'une Assemblée d'Evêques assez raisonnables pour le reconnoître pour ce qu'il étoit. Voici le fait. Vers l'an 1148, un Gentilhomme Breton (3) nommé *Eon de l'Etoile*, homme presque sans Lettres, se disoit être le Juge des vivans & des morts, sur l'allusion grossière de son nom avec le mot *Eum*, dans cette conclusion des Exorcismes, *per eum qui judicaturus est*. Cette imagination, tout absurde qu'elle étoit, ne laissa pas de lui servir à séduire une grande multitude de peuple ignorant, des extrémités de la France, c'est-à-dire de Bretagne & de Gascogne. On prétend même qu'il employoit des prestiges, mais il y a de l'apparence que cela étoit dans le goût des Miracles du pauvre P. de la Croix. Il fut mis en prison à Reims, l'Archevêque de cette Ville le réservant au jugement d'Eugène III, qui devoit s'y rendre pour présider à un Concile qu'il y avoit convoqué (4). Eon fut amené devant le Concile. Le Pape lui demanda, qui il étoit? *Je suis*, dit-il, *celui qui doit venir juger les vivans & les morts & le siècle par le feu.* Comme il avoit à la main un bâton fait par le haut comme une fourche, on voulut savoir ce que c'étoit que ce bâton. *Cela signifie*, répondit Eon, *un grand mystère. Tant que ce bâton demeure comme vous le voyez, les deux pointes tournées vers le Ciel, Dieu est le maître des deux parties du Monde, & me laisse dominer sur la troisième. Mais si je viens à le tourner autrement, ensorte que les deux pointes touchent la Terre, alors j'entre en possession des deux tiers du Monde, & n'en laisse qu'un tiers à Dieu.* Les Pères du Concile eurent pitié de cet homme; il fut jugé insensé, plutôt qu'Hérétique, & on chargea l'Abbé Suger, comme Régent en France, de l'enfermer; ce qui fut fait (5). Voilà ce qu'il faut faire à de tels Hérétiques, & non pas les bruler gravement & cruellement. Je ne dois pas oublier pourtant, que le Concile de Reims se démentit, en livrant au feu (par le moyen du bras séculier) quelques-uns des Disciples d'Eon. Il falloit aussi leur donner un logement aux Petites-maisons; & non pas bruler des gens, parce qu'ils *ne renonçoient pas à leur folie* *; comme s'il dépendoit d'un homme, de se guérir lui-même d'un dérangement de cerveau!

[*C*] *Claude Aquaviva.*] Il avoit été fait Général des Jésuites en 1581. On remarque de lui, qu'après son élection, il donna sa main à baiser à tous ceux qui venoient le féliciter sur sa nouvelle Dignité, ce qui n'avoit encore été pratiqué que par le Pape & par les Souverains (6). Ce trait fait voir, qu'Aquaviva étoit d'un caractère fièr & superbe.

[*D*] *S'étoit deja vengé sur Acosta . . . . en l'excluant de la Charge de Provincial.*] Outre que le Général étoit mécontent d'Acosta, il faut remarquer, que selon le témoignage de ceux qui ont donné quelque connoissance du Gouvernement intérieur de la Société Jésuitique, le mérite y est rarement récompensé, les Charges sont souvent remplies par les Sujets les plus indignes, elles sont même très souvent le prix des plus grands crimes. C'est de quoi l'on trouve plusieurs exemples dans l'Ouvrage cité (7). Ainsi Acosta fut encore fort heureux, aiant du mérite, d'en être quitte à si bon marché. Mais on verra dans la Remarque suivante, à quoi il fut redevable des ménagemens qu'on garda avec un homme qui avoit osé déplaire au Général de son Ordre.

[*E*] *Il le continua par bienséance Supérieur de Valladolid.*] C'est ce que dit le P. Niceron; mais c'est ce qui n'a pas l'ombre de vraisemblance. Un homme aussi absolu que l'est le Général des Jésuites (8), ne s'embarrasse guères des règles de la bienséance; & il n'y a pas de doute qu'Aquaviva n'eût fait sentir à Acosta tout le poids de son indignation, s'il n'avoit été retenu par un motif plus puissant que celui-là. Ce qui l'arrêta sans doute, ce fut la bienveillance que le Roi d'Espagne avoit pour Acosta, & la faveur du Pape, auprès duquel il avoit eu assez de crédit pour obtenir une chose, à laquelle son Général s'opposoit. Il y a tout lieu de penser, que ce fut à ces deux puis-

(1) Niceron *Mém. des Homm. Illustr.* Tom. XXX. p. 58.

(2) *Ubi supra*, p. 57-59. qui à la fin de l'Article, dit qu'il est tiré d'une Bibliothèque manuscrite des Voyageurs.

(3) Fleury *Hist. Ecclés.* T. XIV. p. 619.

(4) Fleury *ibid.* & De Lannes, *Pontificat d'Eugène III.* L. III. Nancy 1717.

(5) Fleury, & De Lannes, *ubi supra*.

* Ce sont les termes de l'Abbé Fleury.

(6) *Monarchie des Solipses*, Ch. III. Rem. I. Amst. 1721.

(7) Id. Ch. VIII. *dans les Remarques*, & Ch. IX. & à la fin; Extrait *du Jésuite sur l'échaffaut* Ch. IX.

(8) Id. Ch. VIII. *dans les Remarques.*

où il mourut le 15 de Février 1600, âgé de 60 ans [*F*]. On trouvera le Catalogue de ses Ouvrages dans les Remarques [*G*].

puissans Protecteurs, que notre Jésuite fut redevable des égards que l'on eut encore pour lui. Aquaviva craignit, selon les apparences, de compromettre son autorité dans cette occasion, s'il entreprenoit d'abaisser trop un homme, qui avoit eu l'adresse de n'agir qu'à l'ombre de l'Autorité Royale.

[*F*] *Il mourut le 15 de Fevrier* 1600, *âgé de* 60 *ans.*] Alegambe, suivi en cela par Moréri, & celui-ci par Mr. Luiscius, mettent sa mort en 1599; mais Sotwel la place une année plus tard (9). Nic. Antonio met aussi sa mort en 1599. *

(9) Niceron *ubi supra*, p. 82.

* *Bibl. Hisp.* T. I. p. 614.

[*G*] *On trouvera le Catalogue de ses Ouvrages dans les Remarques.*] *Historia natural y moral de las Indias. En Sevilla* 1590. in-4. revue & corrigée, *ibid.* 1591. in-8. à *Madrit* 1608 & 1610. in-4. Cette Histoire est fort estimée, & a été souvent citée avec éloge. Antoine de Léon remarque, dans l'Appendice de son *Abregé de la Bibliothèque Orientale & Occidentale*, qu'Acosta a tiré beaucoup de choses de deux Ouvrages manuscrits de Didace Duran, Dominicain, sur la Nouvelle Espagne (10). L'Ouvrage d'Acosta a été traduit en diverses Langues; en Latin, par *Jean Hugue de Linschoten*, dans la neuvième partie des grands Voyages. Il y en a aussi une Traduction Françoise, qui a pour titre, *Histoire naturelle & morale des Indes, traduite du Castillan de Joseph Acosta, par Robert Regnault.* Paris 1598. & 1606. in-8. Le Traducteur dit dans sa Préface, que les Espagnols avoient fait bruler par Edit tous les exemplaires de l'Histoire d'Acosta, pour dérober aux autres Nations la connoissance des Indes; mais les différentes Editions, qui s'en sont faites en Espagne, prouvent que c'est-là un conte inventé pour faire valoir la Traduction (11). Jean-Paul Gallucci en a fait une Traduction Italienne, qui a été imprimée en 1596. In-4. Il a aussi été traduit en Flamand & en Allemand.

(10) Nic. Antonio *Bibl. Hisp.* T. I. p. 624.

(11) Id. ib.

De Natura novi Orbis Libri duo, imprimé deux fois à Salamanque en 1589 & 1595. in-8. & à Cologne 1596. in-8. Il a traduit depuis ces deux Livres en Espagnol, & les a fait entrer dans son Histoire des Indes.

De Promulgatione Evangelii apud Barbaros, sive de procuranda Indorum Salute, Libri sex, imprimé à Salamanque en 1588, & à Cologne en 1596, in-8. Cet Ouvrage, dit le P. Niceron (12), contient de fort bonnes choses, & mérite d'être lu.

(12) *Ubi supra.*

De Christo Revelato Libri novem, imprimé à Rome en 1590. in-4. & à Lyon en 1592. in-8.

De Temporibus novissimis Libri quatuor, imprimé avec l'Ouvrage précédent.

Concionum Tomi tres, à Salamanque en 1596. in-4. à Venise en 1599. in-8. & à Cologne en 1600 & 1609. in-8. Ces Sermons, écrits en Latin, sont d'un style simple. Il y en a deux, & quelquefois trois pour chaque jour. L'Auteur y a fait entrer des traits d'Histoire, des passages des Poëtes, & des raisonnemens Philosophiques, suivant le gout de son tems (13).

(13) Id. ib.

Il a mis en Latin les Decrets du troisième Concile de Lima; mais je ne sai, dit le P. Niceron, si cela a été imprimé. Moréri & Mr. Luiscius citent cet Ouvrage sous le titre de *Concilium Limense*; mais comme ils ne parlent point des Editions des Ouvrages, on ne sait s'ils veulent dire que celui-ci a été imprimé sous ce titre (14). Quoi qu'il en soit, il paroit que le P. Acosta étoit laborieux & savant.

(14) Nic. Antonio dit: *Concilium Limense III. digessit & Latine conscripsit*, mais il n'indique aucune Edition.

ACREMAH, fils d'Abu-Jahl, qui étoit Idolâtre (*a*). Acrémah fut un des proscrits (*b*) que Mahomet excepta de l'Amnistie générale, & qu'il avoit resolu de faire mourir, lorsqu'il prit la Mecque. Le jour que ce Prophète fit son entrée dans cette Ville, Acrémah s'enfuit du côté de la mer: mais Omm-Hakim sa femme, fille d'Al-Hâreth-Ebn-Heshâm, qui avoit auparavant embrassé l'Islamisme, s'étant jettée aux pieds de l'Envoyé de Dieu (c'est ainsi que les Mahométans nomment Mahomet) obtint son pardon, & courut d'abord après son mari. En arrivant sur le bord de la mer, elle trouva Acrémah deja embarqué sur un vaisseau, qui étoit prêt à faire voile. Elle se mit dans une barque, & se fit mener à bord du vaisseau, où elle assura son mari qu'elle avoit obtenu sa grace, & l'engagea à revenir à la Mecque. Peu après elle l'introduisit auprès de Mahomet, qui le reçut très bien, & lui parla en ces termes: *Soyez le bien-venu, Fugitif; je vous pardonne, à condition que vous ferez la double Profession de Foi.* Acrémah obéit sur le champ. Puis baissant la tête par modestie, il dit à Mahomet: *Vous êtes le Pere des hommes, & je m'assure que vous me tiendrez votre promesse. De mon côté, autant que j'ai été votre Ennemi, & que j'ai été opposé à la voie de Dieu, autant serai-je votre Serviteur, & attaché à la voie de Dieu, & je combattrai pour sa défense jusqu'à la dernière goutte de mon sang.* La Conversion de cet Idolatre fut extrèmement agréable à Mahomet [*A*]. Comme il n'y avoit que peu de tems qu'Acrémah étoit marié, le Prophète, pour lui témoigner à lui & à sa femme sa bienveillance, nomma Acrémah Colonel d'un Régiment de la Tribu de Hawazen: ce fut la dot de sa femme. Acrémah eut part dans la suite à toutes les guerres que Mahomet soutint, combattant courageusement en faveur de la nouvelle Religion, jusqu'à ce qu'il remporta la Couronne du Martyre, aiant été tué à la bataille de Bernuce, sous le Califat d'Abu-Becr; & ce qu'il y eut de remarquable, c'est que l'on trouva dans son corps plus de soixante-dix blessures, soit de coups de sabre, soit de lance, ou de flèche (*c*). Abu-Jahl son père étoit un des plus violens ennemis de Mahomet, & de sa Religion [*B*].

(*a*) Abu-Jahl signifie *Père de la Folie*, Sobriquet que ses ennemis lui donnerent par derision. Son vrai surnom étoit *Abu-l-Hocm*, *Père de la Sagesse*. Son propre nom étoit *Amru Ebn Heshâm*, Makhzumite.

(*b*) Ils étoient en tout onze hommes & six femmes, selon *Al-Bokhari*; mais Abulfeda ne compte que six hommes & quatre femmes.

(*c*) Gagnier, *Vie de Mahomet*, T. II. p. 138. 139.

[*A*] *La conversion de cet Idolâtre fut extrèmement agréable à Mahomet.*] Le contentement de Mahomet vint sans doute de ce qu'Abu-Jahl, père d'Acrémah, avoit été un de ses plus grands ennemis. On raconte sur le sujet de la Conversion d'Acremah, que Mahomet en rêvant se trouva un jour en Paradis, & qu'il y vit d'abord une machine fort usitée dans le Levant, de laquelle on se sert pour tirer de l'eau d'un puits. Il demanda, à qui appartenoit cette machine; & on lui répondit, qu'elle appartenoit à Abu-Jahl. Mahomet, fort surpris d'entendre ce nom: *Qu'est-ce qu'Abu-Jahl*, dit-il, *a de commun avec le Paradis, où il ne doit jamais entrer?* Il arriva cependant quelque tems après ce songe, que notre Acrémah se fit Musulman, ce qui causa une très grande joie à Mahomet, & il comprit alors l'explication de son songe: car Abu-Jahl avoit été comme la machine pour tirer son fils du fond du puits de l'Infidélité, pendant que lui-même s'y étoit plongé (1). Le Lecteur ne peut manquer de remarquer ici un étonnant contraste entre les images: celle du seau est aussi basse, que celle du lieu où on l'élève est auguste.

(1) Herbelot, *Bibliot. Orient.* p. 22.

[*B*] *Abu-Jahl étoit un des plus violens ennemis de Mahomet, & de sa Religion.*] Il étoit un des principaux de sa Tribu, & il avoit été intime ami de Mahomet; mais dans la suite, il l'insulta dans toutes les occasions qui se présentérent, & inventa contre lui les plus noires calomnies, depuis que Mahomet eut entrepris de le faire renoncer à l'Idolatrie, dans une Fête à laquelle il l'avoit invité avec quelques autres. Quoi qu'il en soit, les Sectateurs de Mahomet témoignérent autant de zèle à le defendre, que ses ennemis à le persécuter: c'est ce dont on a un exemple, entre autres, dans cet Abu-Jahl. Un jour que Mahomet étoit dans une maison sur le mont Safa, nommée dans la suite *la Maison des roseaux*, où il s'etoit retiré pour se mettre à couvert des entreprises de ceux de la Tribu de Coraïsch, il arriva qu'Abu-Jahl passa par-là, & insulta Mahomet, vomissant contre lui mille injures, auxquelles le Prophète ne répondit pas un mot; ce qui obligea Abu-Jahl à le laisser en repos, & il se rendit dans l'Assemblée des Coraïschites. Peu de tems après, Hamza oncle de Mahomet étant revenu de la chasse, apprit de quelle manière indigne le Prophète avoit été maltraité; il se mit en fort grande colère, de voir un homme, que Dieu honoroit de tant de graces, traité si indignement; & irrité de ce que son neveu étoit devenu à un tel point l'objet de la haine de la Tribu des Coraïschites, il jura hautement de le venger. Il se retira sur le champ chez lui, pour s'y rafraichir un moment; après quoi, aiant son arc sur l'épaule, il se rendit au lieu où les Coraïschites étoient assemblés, s'approcha d'Abu-Jahl, & prenant son arc, il lui en déchargea un si grand coup, qu'il le blessa dangereusement à la tête, en disant, *Est-ce toi qui as vomi tant d'injures contre Mahomet mon parent, & contre sa Religion?* Tous ceux de la Tribu de Malchzum se mirent en devoir de secourir Abu-Jahl; sur quoi Hamza se déclara en faveur de la Religion de Mahomet: mais Abu-Jahl nia le fait, croyant que personne n'avoit entendu ce qu'il avoit dit, & la chose n'alla pas plus loin (2). Une autre fois Habib Ebn Malec aiant demandé à Mahomet de faire un Miracle, qui étoit d'obscurcir le Soleil en plein midi, Abu-Jahl, qui étoit présent, se leva tout transporté, & frappant des mains il s'écria: *C'est fort bien dit, ô Habib Ebn Malec! vous ne pouviez pas nous faire un plus grand plaisir: cela est tout à fait consolant, & nous rejouit le cœur.* Mais Mahomet lui repliqua vivement: *Assieds-toi*, lui dit-il, *chien, le plus meprisable & le plus abject de ta famille & de tes concitoyens* (3). Sur cela Mahomet s'étant retiré pour donner à sa petite troupe de Hashemites le tems de respirer, avant que d'opérer le grand Miracle que Habib lui demandoit, les Arabes crurent qu'il étoit dans l'impuissance de le faire, & se mirent à faire des huées, & à s'écrier, que les Hashémites alloient être couverts de confusion. Abu-Jahl se leva de sa place, & donna ordre à ses serviteurs de préparer sur le champ du charbon pilé avec de l'urine de chameau *, & de le tenir prêt dans un grand bassin

(2) Gagnier, *Vie de Mahomet* T. I. p. 124.

(3) Id. ibid. p. 180.

* C'étoit un chatiment parmi les Arabes, qui s'infligeoit souvent de la part de la Justice.

(4) Id. ibid. p. 168.

baffin pour le lendemain, afin d'en noicir le viſage & les habits des Harhémites, auſſi-tôt qu'ils paroîtroient (4). Cependant le Prophète fit les Miracles qu'on lui avoit demandés, & il opéra ſur le champ le prémier, qui étoit de couvrir la terre de ténèbres; enſuite il fit auſſi le ſecond, qui étoit, de faire deſcendre la Lune dans ſa manche, & cette Planète aiant paſſé enſuite avec une merveilleuſe agilité par ſa robe, ſe partagea en deux portions égales, & remonta au Ciel. Le ſavant Mr. Gagnier rapporte fort au long toutes les circonſtances de ce Miracle, dans la *Vie de Mahomet* (5). Mais parmi les Mahométans mêmes, les gens d'eſprit ne croyent pas ce conte ridicule, qui eſt contraire à divers égards à l'Hiſtoire. Ce fut quelque tems après, que Mahomet publia ſon voyage nocturne au Ciel. Comme il étoit aſſis ſur le pas de la porte de la Moſquée, Abu-Jahl, qui ne le quittoit pas plus que ſon ombre, vint ſe mettre à côté de lui, & lui dit en raillant: *N'y a-t-il rien de nouveau?* Mahomet lui répondit: *J'ai fait cette nuit un voyage. Et où?* reprit Abu-Jahl. *Au Temple de Jéruſalem*, repliqua Mahomet. *Quelle merveille!* dit Abu-Jahl; *vous avez fait cette nuit le voyage de Jéruſalem, & vous êtes de retour ici ce matin!* Le Prophète aiant raconté quelques particularités de ſon voyage, & entre autres, qu'il avoit vu à Jéruſalem Jéſus fils de Marie, & Ibrahim (Abraham) l'ami de Dieu; Abu-Jahl lui demanda, qui il y avoit encore vu? *J'y ai vu auſſi*, dit Mahomet, *Jean fils de Zacharie, celui qui fit ſigne du doigt. Il eſt roux, petit & trapu, & ſa chevelure a été brulée au feu. Je n'ai jamais vu perſonne qui lui reſſemble mieux que toi, Abu-Jahl; & toi auſſi, Maſtam fils d'Abul-Hur.* Maſtam entendant cela, lui dit: *Enrayé de Dieu, je n'aime point que tu me compares à lui.* Mais Mahomet, pour le conſoler, reprit d'abord: *Il y a une différence infinie entre toi & lui; car il eſt Infidèle, & toi tu ès un vrai Fidèle* (6).

(5) Tom. I. p. 177. & ſuiv.

(6) Id. ibid. p. 255.

Abu-Jahl forma dans la ſuite le cruel deſſein de faire périr Mahomet, & pour cela il vouloit que l'on choisit un homme de chaque Tribu, qui donnaſſent chacun ſon coup, afin que ſon ſang fût également ſur toutes les Tribus. Mais l'Ange Gabriel découvrit toute la conſpiration à Mahomet, qui la rendit inutile par un ſtratagême (7), comme nous le rapporterons dans un autre lieu. Abu-Jahl perdit la vie à l'âge de ſoixante & dix ans, dans la fameuſe bataille de Bedr, où les Coraiſchites furent entièrement défaits par Mahomet. Moad fils d'Amru aiant rencontré Abu-Jahl dans le plus fort de la mêlée, lui déchargea un ſi grand coup de ſabre qu'il lui abbattit la cuiſſe, ce qui le fit tomber de cheval. Abdolla fils de Maſoud l'aiant trouvé qui rendoit les derniers ſoupirs, lui mit le pied ſur la gorge, & lui parla en ces termes: *Te voilà donc, Ennemi de Dieu! Tu reçois le châtiment que tu as mérité.* Abu-Jahl lui répondit: *Eſt-ce un ſi grand miracle, que des gens auſſi méchans que vous, ayent maſſacré un homme?* Il ajouta: *Dis-moi, je te prie, de qui dependoit la fortune de ce jour? De Dieu & de ſon Envoyé*, reprit Abdolla. Abu-Jahl repliqua: *Tu t'enorgueillis, petit bout d'homme, vil gardeur de moutons, ſuperbe & cruel.* Abdolla ne lui permit pas d'en dire davantage; il lui coupa la tête, & l'apporta à Mahomet, qui la voyant par terre, bénit Dieu en diſant: *Cet homme etoit le Pharaon de notre Nation* (8). Voilà l'hiſtoire d'Abu-Jahl, telle que la rapportent les amis & les ſectateurs de Mahomet. Si nous la tenions de la main de quelques-uns des amis d'Abu-Jahl, il ne faut pas douter qu'elle ne fût fort différente, & que ſes actions ne fuſſent placées dans un autre point de vue. Tel, dont le portrait eſt tracé par ſes amis, paroit un Ange, qui devient un Diable, quand les traits qui le caractériſent ſont mis en œuvre par ſes ennemis.

(7) Ibid. p. 254.

(8) Id. ibid. p. 328.

(a) Suidas, & Geſner Bibliothec. in Acron.

(b) Diogen. Laërt. de Vit. Philoſ. L. VIII. p. 229. Londin. 1664. Stanley Hiſt. Philoſ. Part. VIII. in Empedocle cap. 5. Le Clerc Hiſt. de la Médecine, Part. I. L. II. ch. 7.

(c) Geſner ubi ſupra.

(d) Le Clerc Hiſt. de la Méder. ubi ſupra. Fabricius Bibl. Græc. Tom. XIII. p. 35.

(e) De Iſide & Oſiride p. 383.

☞ **ACRON** fils de Xénon (*a*), étoit d'Agrigente, une des plus conſidérables Villes de Sicile; & par conſéquent concitoyen auſſi-bien que contemporain d'Empedocle (*b*) [*A*], avec lequel on dit qu'il avoit étudié à Athènes (*c*). Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'Acron eſt mis au rang des fameux Médecins qui ont vécu avant Hippocrate (*d*). On dit qu'il fut l'Auteur de la Secte des Empiriques [*B*]. Plutarque rapporte (*e*) qu'Acron ſe trouva à Athènes, du tems de la terrible Peſte qui ravagea cette Ville au commencement de la guerre du Peloponnéſe [*C*]; & il lui attribue d'avoir fait allumer de grands feux auprès des malades [*D*]. Acron avoit une grande opinion de lui-même; ce qu'il fit pa-

[*A*] *Contemporain d'Empédocle.*] C'eſt ce dont tous les Auteurs conviennent; mais ils varient ſur le tems précis où Acron a fleuri. Moréri dit que c'étoit du tems d'Artaxerxès Longuemain, l'an 310 de Rome; mais cela eſt bien vague. D'autres (1) le placent vers la LXXX. Olympiade; quelques-uns vers la LXXXIV. (2). Je crois qu'en confrontant toutes les différentes dates, on ne s'éloignera guères de la vérité, en les plaçant, Empédocle & lui, vers l'an du Monde 3560, avant J. C. 440.

(1) Fabricius Bibl. Græc. T. XIII. p. 32.

(2) Petav. Ration. Temp. Part. I. L. III. c. 9. Il parle d'Empedocle; mais Acron etant ſon contemporain, il faut lui aſſigner à peu près la même date.

[*B*] *On dit qu'il fut l'Auteur de la Secte des Empiriques.*] C'eſt Pline qui le rapporte (3). *Alia factio ab experimentis ſe cognominans Empiricen, cœpit in Sicilia, ab Acrone Agrigentino, Empedoclis Phyſici auctoritate commendato.* „ Il s'éleva une nouvelle Secte, qui ſe nommoit l'Em„pirique, & dont Acron d'Agrigente en Sicile, recom„mandé par le Philoſophe Empédocle, fut l'auteur." Mais le ſavant Auteur de l'*Hiſtoire de la Médecine* (4) remarque, que la Secte Empirique, dont Pline veut parler, n'a commencé que fort longtems après Acron. Celui-ci étoit bien Empirique, à la manière des Aſclépiades, ou deſcendans d'Eſculape, & de tous les autres Médecins qui l'avoient précédé; c'eſt-à-dire, que ſa Médecine rouloit toute ſur l'expérience, ſans beaucoup de raiſonnement: mais il n'étoit pas pour cela de la Secte Empirique, les prémiers Médecins n'aiant proprement point fait de Sectes. Il eſt bien vrai que les Empiriques rapportoient leur origine à Acron, afin d'avoir l'avantage de l'antiquité par deſſus les Médecins Dogmatiques, qui n'avoient commencé qu'avec Hippocrate: mais les véritables Empiriques, qui prirent ce nom, eurent pour Fondateur de leur Secte, Sérapion d'Alexandrie, ou Philinus de l'Ile de Cos (5). C'eſt Galien qui nous apprend ce fait (6). Τῆς δὲ Ἐμπειρικῆς προέστηκε Φιλῖνος ὁ Κῷος, ὁ πρῶτος αὐτὴν ἀποτεμόμενος ἀπὸ τῆς λογικῆς αἱρέσεως, τὰς ἀφορμὰς λαβὼν παρὰ Ἡροφίλου, οὗ καὶ ἀκουστὴς ἐγένετο. Θέλοντες δὲ ἀπαρχαΐζειν ἑαυτῶν τὴν αἵρεσιν, ἵνα ᾖ πρεσβυτέρα τῆς λογικῆς (ἧς αἱρεσιάρχης Ἱπποκράτης ὁ Κῷος προέστηκεν) ΑΚΡΩΝΑ τὸν Ἀκραγαντῖνον φασὶν ἄρξασθαι αὐτῆς. „ Philinus, de Cos, donna naiſſan„ce à la Secte des Empiriques, & il fut le prémier qui „ſe ſépara des Dogmatiques; à quoi Hérophile, dont il „fut l'Auditeur, lui donna occaſion. Mais *les Empiri„ques*, voulant paroitre plus anciens & l'emporter à cet „égard ſur les Dogmatiques (dont Hippocrate de Cos é„toit le Fondateur), diſoient qu'ils avoient commencé à „Acron d'Agrigente." Il y a donc beaucoup d'apparence que Pline s'eſt trompé, & qu'il a adopté ce que les Empiriques débitoient de l'antiquité de leur Secte, ſans avoir aſſez examiné ſi c'étoit avec raiſon qu'ils faiſoient remonter leur origine ſi haut.

(3) Plin. Hiſt. Nat. L. XXIX. c. 1.

(4) Le Clerc Hiſt. de la Médecine, Part. I. L. II. ch. 7. & Part. II. L. II. ch. 1.

(5) Le Clerc ubi ſupra. Part. II. L. II. ch. 1.

(6) In Iſagoge, T. IV. Edit. Baſil. p. 372. apud Fabricium Bibl. Græc. loc. cit.

[*C*] *Plutarque rapporte qu'Acron ſe trouva à Athènes..... au commencement de la guerre du Péloponneſe.*] Il eſt aſſez difficile de concilier ce que Plutarque dit, avec l'Hiſtoire; ou il faut qu'Acron ait été contemporain d'Hippocrate, ce qui ne s'accorde point avec ce que tous les Auteurs, qui parlent de ce Médecin Sicilien, diſent, qu'il a vécu avant Hippocrate. La guerre du Péloponnéſe commença vers la fin de la prémière année de la LXXXVII. Olympiade; & ce fut la ſeconde année de la guerre, que la Peſte fit de ſi terribles ravages dans Athenes. Hippocrate étoit alors déja en grande réputation, puiſqu'Artaxerxès avoit voulu l'engager à venir en Perſe, où la Peſte s'étoit fait ſentir avant que de paſſer dans l'Attique, & que ce Grand-Homme refuſa les magnifiques offres du Monarque Perſan, pour donner ſes ſoins à ſes compatriotes. Il ſe rendit à Athènes dès qu'il y fut mandé, & ne ſortit point de la Ville que la Peſte ne fût ceſſée (7). Il faudroit donc qu'Acron & lui ſe fuſſent connus, puiſqu'ils ſe ſeroient trouvés en même lieu, dans des circonſtances où il étoit impoſſible qu'ils ne ſe rencontraſſent. Cependant il paroit par le paſſage que l'on a cité de Galien dans la Remarque [*B*], qu'Acron étoit beaucoup plus ancien qu'Hippocrate; & il n'y a guères d'apparence, que deux Médecins ſi fameux ſe ſoient trouvés enſemble dans une occaſion pareille, ſans qu'on en trouve quelque trace. Il faut donc, ou que Plutarque ſe ſoit trompé en attribuant à Acron un remède employé par quelque autre Médecin, peut-être par Hippocrate lui-même; ou que ceux qui ſont Acron beaucoup plus ancien qu'Hippocrate, aient ignoré qu'il a été ſon contemporain, peut-être plus âgé que lui, mais aiant pourtant vécu & fleuri en même tems, & s'étant même trouvés enſemble dans une occaſion d'éclat.

(7) Rollin Hiſt. Anc. T. III. p. 420. 421.

[*D*] *Il lui attribue d'avoir fait allumer de grands feux auprès des malades.*] Plutarque dit, que les Médecins prétendent que c'eſt un remède contre la Peſte, d'allumer un grand feu; parce que la chaleur raréfie l'air, diſſout & diſſipe les vapeurs malignes dont il eſt chargé: & qu'Acron s'acquit beaucoup de gloire à Athènes dans le tems de la Peſte, en guériſſant grand nombre de perſonnes par le moyen du feu qu'il faiſoit allumer auprès des malades. Διαλύει γὰρ ἡ θερμότης καὶ ἀνίησι τὴν συνεστῶσαν ἐν τῷ περιέχοντι θολερὸν καὶ ἰλυώδη· καὶ γὰρ οἱ ἰατροὶ πρὸς τὰ λοιμικὰ πάθη βοηθεῖν δοκοῦσι φλόγα πολλὴν ποιοῦντες ὡς λεπτύνουσαν ἀέρα. Ἄκρωνα γοῦν τὸν ἰατρὸν ἐν Ἀθήναις ὑπὸ τὸν μέγαν λοιμὸν εὐδοκιμῆσαι λέγουσι πῦρ ἀνάπτειν παρακελευόμενον τοῖς νοσοῦσιν, ὤνησε γὰρ οὐκ ὀλίγους. Ce remède avoit été connu des Egyptiens. Suidas rapporte qu'un Médecin de cette Nation, nommé *Iachen*, ſavoit arrêter les progrès de la Peſte, & qu'à cauſe de cela il fut enſeveli dans un magnifique Tombeau; & lorſque quelque maladie épidémique régnoit, les Prêtres alloient à ſon Temple, où après avoir fait les ſacrifices accoutumés, ils prenoient du feu de deſſus l'Autel, & en allumoient des buchers, diſpoſés en divers endroits de la Ville, deſorte que ce feu chaſſoit la corruption de l'air, & arrêtoit le cours de la maladie (8). Cet uſage des Egyptiens, que l'Auteur de l'*Hiſtoire de la Médecine* avoit préſent à l'eſprit, lui a fait voir dans Plutarque ce qui n'y eſt point. Il dit que Plutarque attribue à Acron, d'avoir conſeillé *d'allumer de grands feux par toutes les rues* (9): au-lieu que Plutarque dit qu'il fit allumer du feu auprès des malades, ce qui s'entend naturellement des mai-

(8) Le Clerc Hiſt. de la Medec. Part. I. L. II. ch. 5.

(9) Id. ibid. ch. 7.

ſons

(f) Diogen. Laert. L. VIII in Empedocle p. 229.

paroitre par la demande qu'il fit au Sénat d'Agrigente, de lui accorder un lieu pour y élever un Tombeau à son père, parce qu'il étoit le plus excellent des Medecins (f). Mais Empédocle s'opposa à sa demande, & empécha qu'elle ne lui fût accordée (g) [E]. Suidas (h) attribue à Acron deux Ouvrages [F]. On ignore le tems de sa mort.

(g) Id. ibid.

(h) Suidas in voce Ἄκρων.

sons & des appartemens où ils se tenoient. Moréri s'est trompé plus grossièrement encore : il dit qu'*Acron délivra la Ville d'Athènes de la Peste par le secret de ses parfums, avec lesquels il purifioit l'air. Il avoit*, ajoute-t-il, *appris ce secret des Egyptiens.* Plutarque, comme on l'a vu, ne dit rien de pareil. Tout ce qui pourroit avoir donné occasion à la méprise de Moréri, ou de ceux qu'il a suivis, c'est que Plutarque, en parlant de l'effet que le feu produit, ajoute, qu'il est bon de bruler certains bois odoriférans. Je ne sai où Moréri a pris, qu'Acron avoit appris ce secret des Egyptiens : aucun des Auteurs, qui parlent d'Acron, n'en dit un mot. Il n'est pas impossible qu'il eût entendu parler de la pratique des Egyptiens, que nous avons rapportée au commencement de cette Remarque ; mais il pouvoit aussi par sa propre expérience avoir découvert cette propriété du feu : du moins ne faut-il pas avancer un fait de cette nature, sans en avoir quelque garant.

[E] *Empedocle s'opposa à sa demande, & empécha qu'elle ne lui fût accordée.*] Moréri fait dire ici à Diogène Laerce, précisément le contraire de ce qu'il dit. Selon lui, cet ancien Auteur raconte, qu'*Acron aiant demandé aux Agrigentins un lieu dans la Ville pour s'y bâtir un Tombeau, on le lui accorda.* Voici le passage de Diogène Laerce (10) : Ἄκρωνα τὸν ἰατρὸν τόπον αἰτοῦντα παρὰ τῆς βουλῆς εἰς κατασκευὴν πατρῴου μνήματος, διὰ τὴν ἐν τοῖς ἰατροῖς ἀκρότητα, παρελθὼν ὁ Ἐμπεδοκλῆς, ἐκώλυσε, τά τε ἄλλα περὶ ἰσότητος διαλεχθεὶς καί τι καὶ τοιοῦτον ἐρωτήσας· τί δὲ ἐπιγράψομεν ἐλεγεῖον; ἢ τοῦτο;

(10) Diogen. Laert. l. VIII in Empedocle p. 229.

Ἄκρον ἰατρὸν Ἄκρων' Ἀκραγαντῖνον πατρὸς ἄκρου
Κρύπτει κρημνὸς ἄκρος πατρίδος ἀκροτάτης.

„ Acron le Médecin aiant demandé au Conseil un lieu
„ pour y bâtir un Tombeau à son père, parce qu'il tenoit
„ le prémier rang entre les Médecins ; Empédocle s'avança, & après avoir fait un discours sur l'égalité, pour „ s'opposer *à sa demande*, il dit à Acron : Quelle Epitaphe voulez-vous que l'on grave sur votre Tombeau ? „ celle-ci ? *Acron Agrigentin, le plus éminent des Medecins, fils d'un père eminent, gît dans ce lieu eminent, à „ l'endroit le plus eminent de sa Patrie éminente.*" Il y a dans le Grec un jeu de mots, qui ne peut se rendre dans une autre Langue. Il paroit clairement par la manière dont Diogène Laerce s'exprime, que l'opposition d'Empédocle empécha les Agrigentins d'accorder à Acron sa demande. Il raconta ce fait entre plusieurs autres, par lesquels il fait voir le crédit qu'Empédocle s'étoit acquis dans sa Ville. Il faut remarquer que le même Auteur observe, que le dernier vers se trouve cité autrement, & attribué à Simonide (11). Du reste, il est aisé de voir que ce n'étoit-là qu'une raillerie d'Empédocle, pour tourner en ridicule la vanité d'Acron ; & que Pline a eu tort de prendre cette Epitaphe sériousement.

(11) Id. ib. & Fabric. Biblioth. Græc. Tom. XIII. p. 38.

[F] *Suidas attribue à Acron deux Ouvrages.*] Cet Auteur dit, qu'Acron avoit écrit en Langue Dorique un Livre intitulé, *l'Art de la Médecine*, & un Livre *de la manière de vivre sainement.* ἔγραψε περὶ ἰατρικῆς Δωρίδι διαλέκτῳ, περὶ τροφῆς ὑγιεινῶν βιβλίον ἕν. Il ajoute, qu'Acron fut un de ceux qui firent des Observations sur les Vents ; ce qu'un Savant (12) entend de ces Vents dangereux, dont Empédocle avoit su arrêter les funestes effets (13). A l'égard de la Langue dans laquelle Acron écrivit ses Ouvrages, Mr. Le Clerc observe que la Dialecte Dorique étoit celle dont on se servoit en Sicile. Mais il y en avoit une autre raison : Acron étoit Pythagoricien, aussi-bien qu'Empédocle (14), & les Pythagoriciens préféroient la Dialecte Dorique à toutes les autres (15).

(12) Fabricius ubi sup.

(13) Diog. Laert. in Empedocle p. 555.

(14) Fabricius Biblioth. Græc. T. I. p. 490.

(15) Menagii Observ. ad Diog. Laert. p. 322.

ACROPOLITE (GEORGE) nâquit à Constantinople (a). Il fut élevé à la Cour de l'Empereur Jean Ducas, qui siégeoit à Nicée. George avoit dix-sept ans, lorsqu'il commença ses études [A]. Il étudia les Mathematiques, la Poësie & la Rhétorique, sous Théodore Exaptèrigus, & Nicéphore Blemmidas. A l'âge de vingt & un an, il disputa savamment en présence de l'Empereur contre Nicolas le Médecin, sur les Eclipses de Soleil. Il fut dans la suite élevé à la Dignité de Grand-Logothète, & employé dans les plus importantes affaires de l'Empire. Il fut envoyé en diverses Ambassades par les Empereurs Grecs, & particuliérement par Jean Ducas, qui l'envoya à Larisse pour faire la paix avec Michel Despote d'Epire. Le même Empereur le nomma Commissaire dans l'examen de l'affaire de Michel Comnène, accusé d'être entré dans une Conspiration. Théodore Lascaris, fils de Jean, à qui Acropolite avoit enseigné la Logique, le fit Gouverneur de toutes les Provinces Occidentales de l'Empire. Vers l'an 1255, il fit la guerre à Michel l'Ange, qui s'étoit révolté contre Théodore, & il fut fait prisonnier. Aiant obtenu sa liberté en 1260, par l'entremise de l'Empereur Michel Paléologue, ce Prince l'envoya en Ambassade vers Constantin Prince de Bulgarie. A son retour de cette Ambassade, il se donna entièrement à l'instruction de la Jeunesse, & s'acquitta pendant plusieurs années avec beaucoup d'honneur de cet emploi ; mais enfin, épuisé de travail, il le résigna à Holobole. En 1272, il fut un des Juges nommés pour décider l'affaire de Jean Vecchus, Patriarche de Constantinople. L'année d'après, l'Empereur l'envoya au Pape Grégoire X, pour rétablir la paix & l'union entre l'Eglise Grecque & la Romaine ; ce qu'il fit, l'aiant jurée au nom de l'Empereur, dans le second Concile de Lyon en 1274 [B]. Il alla en Ambassade vers Jean Prince de

(a) Cave Hist. Lit. Sæc. XIII. p. 788.

[A] *Lorsqu'il commença ses études.*] Cela n'est pas assez exact. Acropolite avoit déja appris les élémens des Sciences à Constantinople, comme le remarque le Docteur Cave (1), que l'Auteur de cet Article a suivi. J'ajouterai ici deux choses, sur le sujet de George Acropolite. C'est qu'il étoit né en 1220 ; comme on peut le conclurre de ce qu'il dit lui-même, qu'il avoit vingt & un an, lorsqu'Irène, fille de Théodore Lascaris & femme de Jean Ducas, mourut en 1241 (2). La seconde chose que j'ai à remarquer, c'est qu'il étoit d'une illustre naissance, & même parent de l'Empereur. C'est encore une circonstance qu'il rapporte lui-même dans son Histoire (3) : il dit de sa famille, γένος περιφανές, *d'une origine illustre.* Par ce que je viens d'observer du tems de sa naissance, il paroit qu'il mourut à l'âge de soixante-deux ans, étant mort au mois de Décembre de l'année 1282 (4). REM. DU TRAD.]

(1) Cave Hist. Lit. Sæc. XIII. p. 788.

(2) Acropolita Hist. c. 39 apud Fabricium Bibl. Græc. T. VI. p. 449.

(3) Id. c. 97 apud eund. ubi supra.

(4) Fabricius loc. supra citato.

[B] *Pour rétablir la paix & l'union entre l'Eglise Grecque & la Romaine ; ce qu'il fit &c.*] Nous tâcherons de mettre le Lecteur pleinement au fait de toute cette affaire, en la rapportant dans ses principales circonstances. Michel Paléologue s'étant rendu maitre de l'Empire, & prévoyant que le Pape ne manqueroit pas d'armer tous les Princes d'Occident pour reprendre Constantinople, résolut, pour se mettre à couvert d'une redoutable Croisade qu'il avoit lieu de craindre, de proposer la réunion de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine. Dans ce dessein il choisit Nicolas Evêque de Crotone, Grec de naissance, mais qui avoit été élevé dans l'Eglise Romaine, pour l'envoyer au Pape Urbain IV, & il le fit assurer, qu'il étoit persuadé que les Latins avoient la même Foi ; le priant d'envoyer un Légat pour conclurre, le plus tôt qu'il seroit possible, l'accommodement entre les deux Eglises. Le Pape envoya d'abord deux Légats avec l'Evêque de Crotone ; cependant la réunion ne se fit point alors, parce que l'Empereur se croyant hors de danger, ne poussa point l'affaire. Mais les Légats aiant accordé aux Grecs certaines choses, qui déplurent à Clément IV successeur d'Urbain, ce nouveau Pontife envoya à Michel une Confession de Foi, conçue dans les termes les plus clairs & les plus forts, sur-tout par rapport à la Procession du S. Esprit du Père & du Fils ; à quoi il ajouta la doctrine de l'Eglise de Rome sur le Baptême, le Purgatoire, l'Enfer, les sept Sacremens, spécialement sur l'Eucharistie faite avec du pain non levé, l'indissolubilité du Mariage, la permission des troisièmes & quatrièmes Noces, & enfin sur la Primauté du Pape. L'Empereur craignant que l'armement que S. Louis Roi de France, & Charles Duc d'Anjou Roi de Sicile, faisoient dans ce tems-là, ne fût destiné contre lui, écrivit à S. Louis peu de tems après la mort de Clément, qu'il étoit prêt d'abjurer le Schisme, & qu'il le choisissoit pour Arbitre de ce différend. Grégoire X aiant été élu Pape, l'Empereur lui envoya des Ambassadeurs, chargés d'une Lettre, par laquelle il lui témoignoit, qu'il desiroit fortement la réunion. Le Pape lui répondit, que la meilleure voie pour terminer les différends des deux Eglises, étoit que le Patriarche, les Evêques & tout le Clergé de l'Eglise Grecque signassent la Confession de Foi dressée par Clément IV ; & qu'il comparût lui-même, ou du moins envoyât ses Ambassadeurs à un Concile général, qu'il avoit dessein de convoquer. Paléologue fit tous ses efforts pour procurer l'union, & y employa la force, aussi-bien que la persuasion. Les Grecs s'y opposérent d'abord fortement, & sur-tout le Patriarche Joseph, que l'on ne put jamais engager à approuver la réunion : ce qui obligea l'Empereur d'envoyer des Ambassadeurs au Pape, pour l'assurer qu'il faisoit tout ce qui dépendoit de lui pour avancer l'accommodement, mais que cette affaire ne pouvoit pas se conclurre en si peu de tems, parce qu'il falloit assembler des Evêques fort éloignés. Le Pape, en faisant réponse à l'Empereur, lui marqua, que plusieurs personnes croyoient que les Grecs n'a-

(b) Cave Hist. Litt. ubi sup. Du Pin Nouv.

de Bulgarie en 1282, & mourut immédiatement après son retour (b). George de Chypre, Patriarche de Constantinople, en parle en termes magnifiques [C]. Il écrivit une Histoire, & divers autres Ouvrages [D]. Bibl. des Aut. Ecclés. Tom. X. p. 91.

n'agissoient pas sincèrement dans la recherche de cette union, & qu'ils avoient dessein de tirer l'affaire en longueur. L'Empereur, pour lever ce soupçon, obligea le Patriarche Joseph de se retirer dans un Monastère de Constantinople, jusqu'à ce que la réunion fut conclue, ou manquée; à condition que si la chose ne réussissoit pas, il demeureroit sur son Siège, & que si elle réussissoit, & qu'il ne voulût pas approuver le Traité d'union, on éliroit un autre Patriarche en sa place. La plupart des autres Evêques Grecs suivirent les sentimens de l'Empereur; desorte qu'il envoya des Ambassadeurs au Pape, chargés d'une Lettre, dans laquelle il déclaroit que l'Eglise Grecque approuvoit la Confession de Foi envoyée de Rome, qu'elle reconnoissoit la Primauté de cette Eglise, & demandoit seulement qu'on leur permît de réciter le Symbole sans l'addition. Les Evêques Grecs envoyèrent aussi un Député de leur part, chargé d'une Lettre de l'Archevêque d'Ephèse & de trente Evêques Grecs, qui approuvoient l'union, & blâmoient la résistance du Patriarche Joseph. Ces Lettres furent rendues au Pape, & au Concile général assemblé à Lyon en 1274. George Acropolite jura au nom de l'Empereur, de maintenir la Confession de Foi dont j'ai parlé, de reconnoitre la Primauté de l'Eglise de Rome, & d'abjurer le Schisme. Le Député des Evêques Grecs en fit autant en leur nom; & l'Union étant ainsi conclue, le Pape entonna le *Te-Deum*, & fit reciter en Grec & en Latin la Confession de Foi, en répétant deux fois l'Article de la Procession du S. Esprit. Le Pape écrivit ensuite à Michel Paléologue, à Andronic son fils, & aux Evêques Grecs, pour les féliciter de leur réunion, & pour les exhorter d'achever de réduire ceux qui n'étoient pas encore rendus. Au retour des Ambassadeurs, le Patriarche Joseph fut déposé; & Jean Vecchus, qui avoit été auparavant dans les mêmes sentimens que lui, fut élu en sa place, & récita le nom de *Grégoire* dans les Diptyques, l'appellant *Pape Oecuménique*. Ce nouveau Patriarche travailla fortement à consommer la réunion, & l'Empereur envoya des Ambassadeurs au Pape, pour l'informer que la chose étoit achevée. Cependant plusieurs Grecs étant encore fort éloignés de cette réunion, le Pape Jean XXI envoya des Légats à l'Empereur, qui promit d'accomplir tout ce à quoi ses Ambassadeurs s'étoient engagés dans le Concile de Lyon: il envoya même de nouveaux Ambassadeurs à Rome, pour assurer le Pape, qu'aiant assemblé un Concile d'Evêques Grecs, on avoit renouvellé l'approbation donnée à ce qui s'étoit fait au Concile de Lyon. Ces Ambassadeurs furent chargés des Lettres de l'Empereur Michel, de son fils Andronic & de celles de Vecchus & du Concile des Grecs, qui contenoient une Confession de Foi un peu différente de celle de Clément IV, particulièrement sur l'article de la Procession du S. Esprit; mais qui étoit pourtant la même en substance. Ces Lettres, quoiqu'écrites en 1277, ne furent rendues qu'après la mort de Jean XXI, à Nicolas III son successeur, qui se plaignit du changement que les Evêques Grecs avoient fait à la Confession de Foi, exigea d'eux qu'ils signassent celle de Clément IV, & qu'ils ajoutassent au Symbole le mot de *Filioque*. Il envoya ses Légats, chargés d'instructions sur ce sujet, & avec ordre exprès de représenter aux Grecs, que les Latins étoient surpris que le Patriarche & les Evêques Grecs n'eussent pas demandé au Siège de Rome la confirmation de leurs Dignités, & l'absolution des Censures qu'ils avoient ci-devant encourues. Les Evêques Grecs ne firent pas de réponse à ces propositions de Nicolas, qui ne furent point exécutées; & les Empereurs Michel & Andronic se contentèrent de signer encore une fois, en leur nom, une Déclaration pareille à celle que George Acropolite avoit faite dans le Concile de Lyon. Leurs Lettres ne furent pas rendues au Pape Nicolas, mais à Martin IV son successeur, lequel étant lié d'intérêt avec Charles Roi de Naples & de Sicile, excommunia l'an 1281 l'Empereur Paléologue, comme Schismatique, & Fauteur du Schisme des Grecs. Michel en fut tellement irrité, qu'il empêcha une fois que l'on ne récitât le nom du Pape dans les Diptyques, & qu'il fut tout prêt de rompre l'Union. Il ne le fit pas néanmoins, quoique Martin renouvellât ses Censures; & elle continua jusqu'à la mort de Michel, quoique plusieurs Moines Grecs l'attaquassent souvent dans leurs Ecrits contre le Patriarche Vecchus, qui les réfuta fortement. Mais après la mort de Michel Paléologue, arrivée au mois de Décembre 1283, Andronic son fils se déclara contre l'Union, & ne voulut pas même que l'on rendit à son père les honneurs funèbres, que l'on avoit coutume de rendre aux Empereurs Grecs. Vecchus se retira dans un Monastère, & Joseph remonta sur le Siège Patriarchal de Constantinople: mais il fut traversé par les partisans d'Arsénius; & enfin George de Chypre, surnommé *Grégoire*, fut fait Patriarche après la mort de Joseph. Il relégua Vecchus au mont Olympe, d'où il fut rappellé pour comparoitre au Concile qu'Andronic assembla en 1284 dans le Palais de Blaquerne à Constantinople, dans lequel il fut condamné, & tous les Archevêques & Evêques qui avoient soutenu le plus fortement l'Union, furent déposés. Vecchus fut ensuite confiné dans le Chateau de S. George en Bithynie, avec deux de ses Ecclésiastiques, nommés Constantin Méliténiote, & George Métochite. Vecchus y mourut quelque tems après; & ses deux Compagnons, qui furent mis en liberté, sans qu'ils eussent pourtant changé de sentimens, continuant à les défendre, furent enfin envoyés en exil, où ils moururent (5). Nous avons fait part au Lecteur de ce morceau d'Histoire Ecclésiastique, parce qu'il s'agit d'un Siècle dont les événemens sont en général assez peu connus; & qu'il est propre à fournir bien des réfléxions aux gens de bon-sens, sur le triste état où se trouvoit la Religion, par l'ambition & l'avarice de ceux que leur caractère obligeoit le plus fortement à faire briller les vertus opposées à ces vices. Si la conduite des Chrétiens, & sur-tout celle des Ministres qui prêchent la Religion, étoit conforme aux principes de l'Humanité & de la Charité, elle défendroit la Religion auprès de tous ceux qui sont droits & qui aiment la vérité: car il est certain que la plus redoutable objection que l'on fait contre elle, sera toujours prise des vices de ceux qui la professent. Mais si l'on examine, selon ces règles, la conduite des Eglises d'Orient & d'Occident, & sur-tout celle de la derniere, qu'elle doit paroitra choquante! On voit que le seul motif qui engagea Michel Paléologue à procurer la réunion, ce fut le dessein de se maintenir sur le Trône de Constantinople, dont il s'étoit emparé par des voies assez criminelles. L'on voit aussi, que Du Pin lui-même (6), quoique bon Catholique, avoue que ce qui engagea le Pape Martin IV à excommunier cet Empereur, ce fut son attachement aux intérêts de Charles Roi de Naples & de Sicile, qui étoit ennemi de Paléologue. Mais c'est assez prévenir le Lecteur sur un sujet, où les réfléxions se présentent si naturellement.

(5) Du Pin Nouv. Bibl. des Aut. Ecclés. T. X. p. 29 & suiv.

(6) Ubi supra.

[C] *George de Chypre, Patriarche de Constantinople, en parle en termes magnifiques.*] Dans l'Eloge d'Acropolite, qu'il a mis à la tête de l'Histoire de cet Auteur, il dit, *qu'il surpassoit tous ceux de son tems dans toutes les Sciences.* ὡς ἂν ἰδεῖν πρὸς αὐτὸν καταδέχεσθαι γέγηρων: *qu'il égaloit Aristote pour la Philosophie, & Platon dans la connoissance des choses divines & pour l'eloquence Attique.* Mais c'est-là un éloge outré, qu'il faut attribuer, ou à l'amitié que George de Chypre avoit pour lui, ou au défaut de ce Siècle-là, incapable de juger du mérite d'Aristote & de Platon. Il faut avouer néanmoins qu'Acropolite étoit un Ecrivain savant, diligent, prudent & fidèle.

[D] *Il écrivit une Histoire, & divers autres Ouvrages.*] Le premier est une Continuation de l'Histoire Grecque, depuis la prise de Constantinople par les Latins, jusqu'à ce qu'elle fut reprise par Michel Paléologue l'an 1261. Cet Ouvrage aiant été trouvé à Péra, fut acheté par George Cantacuzène, & apporté de Constantinople par George Douza, & donné au Public avec une Traduction Latine & des Notes, par son frère Théodore Douza, à Leide, 1614. in-8. [☞ Mr. Du Pin dit que l'Histoire d'Acropolite fut achetée *de* Cantacuzène. L'Auteur de la Remarque a suivi Cave, qui dit, *a Cantacuzeno redemtam:* mais le docte Fabricius * dit que cet Ouvrage fut trouvé *dans la Bibliothèque* de Cantacuzène; que Théodose Zygomale de Nauplie le transcrivit; & que George Douza en tira une copie, qu'il apporta en Hollande. Le même Savant marque une Edition d'Orléans, de la même année que celle de Genève dont on va parler. Add. du Trad.] En 1615 on l'imprima à Genève sans Notes, à la fin de Chalcondyle, in-folio. Léo Allatius la publia à Paris en 1651 in-folio, beaucoup plus parfaite, avec une nouvelle Version & des Notes, & il y ajouta une longue Dissertation sur les Auteurs qui ont porté le nom de *George*, & sur leurs Ecrits: *De Georgiis & eorum Scriptis.* Il faut remarquer, que Léo Allatius a donné deux Editions de cette Histoire; l'une qui n'en est que l'Abrégé, dans lequel il y a beaucoup de choses retranchées, qui est la même que Douza avoit publiée; & l'autre plus complette, traduite par Léo Allatius lui-même. Acropolite écrivit aussi un *Traité de la Foi, de la Vertu, & de l'Ame.* Trente *Prières*, dont il se servoit après que Constantinople eut été reprise, & dont il parle dans son Histoire. Un *Discours à l'Empereur Michel sur la prise de Constantinople.* Une *Explication sur les Sermons de Gregoire de Nazianze* (7). Léo Allatius a publié aussi une Pièce intitulée: (8) *Adversus eos, qui dicunt, ideo Spiritum Sanctum dici Spiritum Filii, quod habeat eandem atque ille naturam, vel quod dignis ab eo suppeditetur:* „ Contre ceux „ qui disent que le S. Esprit est appellé l'Esprit du Fils, „ parce qu'il est de même nature que le Fils, ou parce que „ celui-ci le donne à ceux qui en sont dignes."

* Fabricius Biblioth. Græc. Tom. VI. p. 451.

(7) Cave & Du Pin ubi supra.

(8) Græcia Orthod. T. I. p. 190.

ACROPOLITE (Constantin) fils de George, & surnommé *le jeune Métaphraste*, νέος Μεταφράστης, fut Grand-Logothète ou Chancelier, & fleurissoit à Constantinople vers l'an 1270 (a), sous les Empereurs Michel Paléologue & Andronic son fils. Il paroit par un endroit de l'Histoire de George Pachymère (b), qu'il étoit fils de George Acropolite. Cet Historien nous apprend, que l'Empereur Michel, qui avoit pris Constantin de chez son père Grand-Logothète, pour le faire élever

(a) Oudin, Comm. de Script. Eccles. T. III. Sæc. XIII, Col. 665.

(b) L. VI. c. 26.

ver & instruire à sa Cour, fut extrèmement irrité contre lui, à cause de son obstination dans le Schisme; qu'il lui ôta toute la part qu'il avoit eu à sa faveur, & l'éloigna de sa Cour, ce qui arriva la pénultième année de son régne. Mais Constantin recouvra bientôt auprés d'Andronic, fils de Michel, ce qu'il avoit perdu auprès du père, & fut élevé à la Dignité de Grand-Logothète, l'an 1294. Il fut un Defenseur zele de la Cause des Grecs contre les Latins (c). Il écrivit divers Ouvrages [A]. Le tems de sa mort est incertain.

(c) Oudin ubi supra. Cave Hist. Litt. Sæc. XIII. Part. II. p. 412.

[A] *Il écrivit divers Ouvrages.*] Sur-tout sur la Procession du S. Esprit. Léo Allatius (1) dit en avoir vu deux, dont les Auteurs Grecs parlent; l'un qui commence, Ἄνδρες Ῥωμαῖοι, & l'autre, Ἐγκύκλιον περὶ ἄλλου λόγου τῶν ἀντιλεγόντων ἡμῖν. On a divers Fragmens MSS. de ces Traités. Pachymère nous apprend (2), que Théodore de Muzalon brula l'Ouvrage d'Acropolite avec le sien, parce qu'ils ne traitoient que des Dogmes, περὶ δογμάτων. [☞ L'Auteur de cette Remarque a suivi Cave & Oudin, & ceux-ci ont suivi Léo Allatius, qui entend le passage de Pachymère, de Constantin Acropolite; mais il s'est trompé, & a trompé ceux qui l'ont suivi: il s'agit d'un Ouvrage de George Acropolite. Il n'y a qu'à lire le passage, pour s'en convaincre. Συγγραμμα τοῦ παλαιοῦ μεγάλου λογοθέτου τοῦ Ἀκροπολίτου ὁμοίως ἔχον. *Ils traitèrent de la même manière l'Ouvrage d'Acropolite l'ancien, Grand-Logothete.* Qui ne voit que le titre d'*ancien* Grand-Logothète sert à distinguer George Acropolite, de Constantin son fils, qui avoit été revêtu de la même Dignité? Ce qu'il y a de singulier, c'est que Léo Allatius lui-même a entendu ce passage de George Acropolite, dans un autre endroit. * ADD. DU TRAD.] Constantin composa aussi une *Harangue sur la Ste. Martyre Theodose*, qui étoit née à Constantinople, & qui souffrit sous Léon l'Isaurien, à l'occasion du Culte des Images. Léo Allatius en parle dans sa Dissertation *de Script. Simeon.* (3) & il en cite quelques endroits dans un autre de ses Ouvrages (4). Nous avons aussi de Constantin une *Oraison sur le S. Martyr Néophyte* (5); une autre sur *S. Theodore Tero* (6); une troisième sur *S. Jean Damascène* (7). Ce dernier Eloge est fort long, & il a été publié sous le nom de l'Auteur par les Continuateurs de Bollandus (8). Léo Allatius en a donné quelques Extraits (9).

(1) *De Consens. Orient. & Occid.* L. II. c. 15. num 14. col. 779. 780.

(2) Lib. VII. c. 8.

* Lib. *de Georgiis* p. 158. Voy. Fabricii *Bibl. Græc.* T. VI. p. 449. *in Notis.*

(3) P. 84.

(4) *Adv. Hottinger.* p. 500.

(5) Leo Allat. *de Script. Simeon.* p. 105.

(6) Ibid. p. 109. (7) Ibid p. 115. (8) Tom. II. ad d. 8. *Mensis Maii* p. 718. (9) *In Consens. de Purgat.* p. 781.

☞ ACTON (JEAN), ou ACTONA, Anglois de naissance, fleurissoit vers la fin du treizième Siècle, l'an 1290, sous le règne d'Edouard I. (a) Après avoir étudié pendant plusieurs années à Oxford, il y reçut le Bonnet de Docteur en Droit Civil & Canon. Il fut fait dans la suite Chanoine de Lincoln, où il semble qu'il passa le reste de sa vie; du moins ne trouve-t-on pas qu'il ait occupé quelque autre Emploi. Il s'appliqua à donner des leçons (b), sans doute pour l'instruction de la Jeunesse; & il composa un grand nombre d'Ouvrages [A], qui se trouvent encore manuscrits dans les Bibliothèques d'Angleterre. Il est vrai qu'il y en a plusieurs, qu'on doute qui soient de lui [B]: quelques-uns sont attribués à un autre *Jean Acton*, aussi Chanoine de Lincoln, mais qui vivoit près d'un Siècle après celui-ci [C].

(a) Oudin. *Comm. de Script. Eccl.* T. III. Sæc. XIII. col. 646 647. & Pitseus *de Ill. Angliæ Script.* ad Ann. 1290 p. 372.

(b) Oudin. *ubi supra.*

[A] *Il composa un grand nombre d'Ouvrages.*] Il y a dans la Bibliotheque Bodléienne un MS. intitulé: *Othonis & Othoboni Constitutiones Legatinæ, cum Apparatu Joannis Athonil, Canonici Lincolniensis.* Dans la Bibliothèque de l'Université d'Oxford: *Joannes Acton profundissimus Glossator super Constitutiones Othonis & Otthoboni quondam Legatorum in Anglia.* C'est, selon les apparences, le même Ouvrage sous un titre un peu différent. J'en dis autant de deux ou trois MSS. qui se trouvent à Cambridge, & dont Oudin rapporte le titre (1). Il y en a un pourtant, qui paroit être différent, sous ce titre, *Joannes Acton in Constitutiones Provinciales.* On a de lui, une *Somme des Péchés*, sous le titre de *Septuplum*: une *Somme de Justice*: un Traité *du Soin Pastoral*: un *Traité moral du Poison.* Aucun de ces Ouvrages n'a été imprimé; & comme je ne trouve point d'Auteur qui parle de leur mérite, je conjecture que le Public n'y perd pas beaucoup. Tout le fruit que l'on peut tirer de pareils Ouvrages, c'est d'y voir la manière de penser du Siecle dans lequel ils ont été écrits; ce qui sert toujours à faire connoitre les progrés que l'Esprit humain a faits dans l'Art de raisonner.

(1) Oudin. *Comm de Script. Eccles.* T. III. col. 647.

[B] *Il y en a plusieurs qu'on doute qui soient de lui.*] Quelques-uns de ces Ouvrages sont attribués à Robert Grossetête, Evêque de Lincoln, qui vivoit un demi-siècle avant Jean Acton. Ce qui occasionne ce doute, c'est que le dernier a affecté d'écrire sur les mêmes sujets que le prémier (2). Les Ouvrages attribués à l'un & à l'autre sont, la *Somme de Justice*, le *Traité du Soin Pastoral*, & le *Traité du Poison.* On trouve celui-ci dans la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, sous le Titre de *Tractatus Lincolniensis de Veneno*, „ Le Traité de Lincoln ou de l'Auteur „ de Lincoln, sur le Poison (3); " & à la fin il y a cette Remarque: *Explicit Tractatus de Veneno a Domino Lincolniensi compositus, Roberto Grossetest, alii dicunt quod iste sit Tractatus moralis de Veneno Magistri Joannis Acton Canonici Lincolniensis.* „ Traité du Poison, composé par Robert „ Grossetête Evêque de Lincoln; quelques-uns disent „ que c'est ici le Traité moral du Poison, de Maitre Jean „ Acton Chanoine de Lincoln." Le Traité *du Soin Pastoral, ou de ceux qui président dignement*, est aussi attribué à Guillaume Des Monts, autre Chanoine de Lincoln, qui fleurissoit vers l'an 1330 (4). Du Pin, en le mettant parmi les Ouvrages du dernier, le nomme *la Somme pour les Pasteurs* (5).

(2) Oudin *ubi supra.*

(3) Oudin *ubi supra.*

(4) Oudin *ubi supra.*

(5) Du Pin *Nouv. Bibl. des Aut. Eccl.* T. XI. p. 72.

[C] *Quelques-uns sont attribués à un autre Jean Acton, aussi Chanoine de Lincoln, mais qui vivoit près d'un Siecle après celui-ci.*] Ces Ouvrages sont ceux que l'on trouve marqués les prémiers dans la Remarque [A]. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'Oudin (6) qui parle de ce second Acton, & qui le distingue du prémier, a mis sous son nom les mêmes Ouvrages qu'il a attribués au prémier, sans en avertir; tellement qu'on ne sait auquel des deux il faut les donner, aiant été l'un & l'autre Chanoines de Lincoln; & il y a beaucoup d'apparence que l'on ne sait pas trop bien lequel des deux Acton en est le véritable Auteur. J'aurois conjecturé que l'on a fait d'un même homme deux Auteurs différens, mais cette conjecture ne peut avoir lieu: le second Jean Acton est très distinct du prémier, il vivoit vers l'an 1380, & fut un des plus zelés partisans de la Doctrine de Wiclef. On trouve parmi les MSS. de la Bibliothèque Bodléienne un Recueil d'Opuscules de Wiclef contre les mœurs corrompues des Ecclésiastiques & des Moines de son tems, où il y a, *une Protestation* de Jean Acton *pour Philippe Repington detenu en prison à Londres l'an* 1382. (*Protestatio Joannis Acton pro Philippo Repington in carcere Londini detento anno Domini* 1382). Dans un autre MS. d'Ouvrages de Wiclef, qui est dans la même Bibliothèque, il y a deux Confessions d'Acton, l'une sur le Sacrement de l'Autel: *Magistri Acton Confessio in materia de Sacramento Altaris*, & l'autre adressée à l'Archevêque de Cantorbéri: *Alia ejusdem Confessio, quam scripsit Archiepiscopo Cantuariensi* (7).

(6) Oudin *ubi supra* col. 1170.

(7) Id. ibid.

☞ ADALARD, ou ADALHARD, Abbé de Corbie dans le huitième & le neuvième Siècle. Il nâquit vers l'an 753, d'une famille illustre, puisqu'il eut pour père le Comte Bernard fils de Charles Martel, & qu'il se trouvoit par-là neveu du Roi Pepin le Bref, & cousin-germain de Charlemagne (a). Dès son enfance il fut élevé a la Cour, qui ne le corrompit pourtant point: ce fut pour lui une École, où il apprit avec les Lettres à aimer la Vertu (b). Il avoit à peine vingt ans, lorsqu'il renonça à la vie du Monde, & se retira de la Cour (c) [A]. Il choisit le Monastère de Corbie pour le lieu de

(a) Paschase Radbert, *Vita Adal. in Act. SS. Benedict.* T. V p. 308. & Fleury *Hist. Eccles.* T. X. p. 91.

(b) *Hist. Littér. de la France*, T. IV. p. 484.

(c) Id. ibid. Fleury *ubi supra.*

[A] *Il avoit à peine vingt ans, lorsqu'il renonça à la vie du Monde, & se retira de la Cour.*] Le motif de sa retraite est rapporté diversement. L'Auteur de sa Vie (1), & les savans Bénédictins de S. Maur (2) disent en général, qu'Adalard aimant la Vertu, les exemples contraires qu'il voyoit à la Cour lui inspirèrent du dégoût pour le Monde. Mais l'Abbé Fleury (3) dit quelque chose de plus particulier: il rapporte, qu'Adalard ne put souffrir le divorce de Charlemagne avec la fille de Didier Roi des Lombards. Cette Princesse s'appelloit Ermengarde. Charles n'avoit vécu qu'un an avec elle: au bout de ce tems-là, il la répudia, parce que ses infirmités la tenoient continuellement au lit, & qu'elle étoit incapable d'être mère (4); & il épousa dans la suite Hildegarde, de la prémière Noblesse des Suèves (5). Quoique l'Empereur suivit en cela *le conseil des plus saints Evêques* (6), Adalard ne put se résoudre à approuver le divorce, ni à rendre service à celle que l'Empereur épousa, Ermengarde vivante; & il voulut témoigner hautement combien il desapprouvoit la chose, en quittant la Cour (7). Les *saints Evêques*, qui conseillèrent à Charlemagne le divorce, suivirent plutôt les maximes de la Cour, que celles de l'Evangile, en s'accommodant au goût & aux inclinations d'un Prince qui aimoit le Sexe, de l'aveu de tous les Historiens. Mézéray (8) rapporte le fait d'une manière, qui fait naitre naturellement cette pensée. *Charles*, dit-il, *avoit repudié Ermengarde fille de Didier*, disant, *qu'elle étoit infirme*; prétexte, *qui n'agréa pas à beaucoup de gens de bien, particulierement à Adelard cousin du Roi*, *qui* pour ce sujet *se retira de la Cour dans un Monastère.* Il paroit par ce récit, qu'A-

(1) Radb. *Vita Adal.* n. 8.

(2) *Hist. Litt. de la France* T. IV. p. 484.

(3) *Hist. Ecclef.* T. X. p. 91.

(4) Fleury *Hist. Eccl.* T. IX. p. 421

(5) Id. ibid.

(6) Id. ibid.

(7) Idem T. X. p. 91.

(8) Mézéray *Abrégé de l'Hist. de France* T. I. p. 228.

de sa retraite; aprés l'année de Noviciat, il y fit profession vers l'an 773, & fut chargé du soin du Jardin (d). Mais le desir de se voir encore dans une plus grande obscurité, & la crainte peut-être des tentations auxquelles l'éclat de sa naissance l'exposoit, lui firent quitter Corbie pour aller en Italie, où il se retira au Mont Cassin (e). Ce fut là qu'il fit connoissance avec le célèbre Paul Warnefride. Il ne demeura pourtant pas longtems en Italie, Charlemagne l'aiant fait redemander (f). Peu de tems après son retour en France, il fut élu, du consentement de l'Abbé de Corbie, pour être son successeur. Mais il fit briller sur-tout ses grands talens dans un Poste bien plus éminent. Charlemagne aiant établi Pepin son fils puîné Roi d'Italie, lui donna pour Conseiller & Prémier Ministre l'Abbé Adalard (g), qui se conduisit d'une manière qui lui mérita l'estime & l'amour des Peuples, & même des Grands [B]. Charlemagne lui-même en faisoit tant de cas, qu'il le rappelloit quelquefois en France pour le consulter [C]. Ses talens & sa faveur lui suscitérent des envieux, & il devint la victime de leur jalousie, quelques années après la mort de Charlemagne. L'Empereur Louis, Prince foible & timide, à qui on rendit Adalard suspect, l'exila dans l'Ile de Héro [D] aujourd'hui Noir-moutier. Il y demeura sept ans, & au bout de ce tems-là, en 822, il fut rappellé, rétabli dans son Monastére, & l'Empereur le fit même revenir à la Cour & le combla de nouveaux honneurs (h). Il parut avec distinction à l'Assemblée des Etats, qui se tint à Compiegne en 823; & la même année il établit la célèbre Abbaye de Corwey, ou la nouvelle Corbie, en Saxe (i) [E]. Enfin il mourut âgé d'environ soixante & douze ans, le 2 de Janvier 826. Hildemanne Evêque de Beauvais, l'un de ses Disciples, fit son Epitaphe [F]. Adalard fut un homme d'un grand mérite. Il possédoit parfaitement trois Langues, la Latine, la Tudesque, & la Françoise (k). Il avoit tant d'éloquence, & un si grand attachement pour la Doctrine de S. Augustin, qu'on l'appelloit *l'Augustin de son tems* (l). On le surnomma aussi *l'Antoine de son siècle* [G], pour l'attention qu'il avoit à imiter les vertus des gens de bien qu'il connoissoit (m). A l'égard de ses Ouvrages [H], ce qui en reste n'est que la moindre partie de

(d) Id. ibid.
(e) Fleury & *Hist. Littér. de France*, loc. cit.
(f) Fleury *ubi supra*, & *Radb. Vita Adal.* n. 14.
(g) Id. ibid.
(h) *Hist. Litt. de la France* T. IV. p. 486.
(i) Id. ibid.
(k) *Hist. Litt. de la France* T. IV. p. 487.
(l) Radb. *Vit. Adal.* p. 14. 21. Alcuin *Ep.* 107. Fleury *Hist. Ecclef.* T. X p. 92. & *Hist. Litt. de Fr.* loc. cit.
(m) *Hist. Littér.* & Fleury, ubi supra. Alcuin. *Ep.* 107.

qu'Adalard n'étoit pas le seul qui desapprouvât le divorce de Charles, & que les Evêques qui le conseillérent ne doivent pas tout à fait être mis au rang des *Saints*. Je remarquerai ici en passant, que le passage de Mézéray, que je viens de rapporter, est entiérement corrompu dans l'Edition dont je me sers (9); on y lit que *Charles avoit repudié Hildegarde sœur de Didier*, ce qui est une double faute : cette Princesse s'appelloit Ermengarde, & elle étoit fille de Didier, & non pas sa sœur (10).

[B] *Qui se conduisit d'une maniére, qui lui mérita l'estime & l'amour des Peuples, & même des Grands.*] On disoit que c'étoit un Ange venu du Ciel (11) : il étoit inaccessible aux présens, la terreur des Grands, & la consolation des pauvres. Il réprima d'abord la tyrannie des puissans, rétablit la Justice, & retint chacun dans les bornes de ses fonctions (12). Les Villes de Spoléte & de Bénevent se faisant une cruelle guerra, il alla jusqu'à Bénevent, & établit entre elles une paix solide. Le Pape Léon III estimoit si fort la probité d'Adalard, qu'il disoit hautement de lui, que s'il étoit capable de le tromper, il ne se fieroit jamais à aucun François (13). Quel bonheur pour les Peuples, d'être gouvernés par des Ministres de ce caractère ! mais malheureusement, il y a peu d'Adalards.

[C] *Charlemagne lui-même en faisoit tant de cas, qu'il le rappelloit quelquefois en France pour le consulter.*] C'est ce qua l'on conclud de ce que Hincmar de Reims dit (14), que dans sa jeunesse il avoit vu Adalard auprés de cet Empereur tenir le prémier rang dans son Conseil : *Inter primos Consiliarior primum.* Il étoit certainement à la Cour de France en 809, puisqu'il fut un de ceux que Charlemagna députa à Rome pour la fameuse question de la Procession du S. Esprit, qui avoit été agitée dans un Concile tenu à Aix-la-Chapelle (15).

[D] *L'Empereur Louis, à qui on rendit Adalard suspect, l'exila dans l'Ile de Hero.*] Les Historiens varient ici. Les savans Auteurs de l'*Histoire Litteraire* disent, *que sa disgrace, dont on ignore encore la veritable cause, s'etendit sur toute sa famille.* Les mêmes insinuent, que ce fut peu de tems après la mort de Charlemagne, qu'Adalard fut exilé. *Il ne tarda pas . . . . . à devenir l'objet & la victime de la jalousie* (16). L'Abbé Fleury semble aussi avoir cru que cet exil suivit presque d'abord la mort de Charlemagne (17); ce qui n'est pas tout à fait exact, comme on le verra. Si l'on s'en rapporte à Mézéray & à Fleury, la cause de la disgraca d'Adalard n'est pas inconnue, & il fut enveloppé dans celle de Vala son frère. Mézéray dit (18), qu'à son avénement à la Couronne, Louis fils de Charles *redoutoit particuliérement Wala, homme d'entreprise, qui étant Prince du sang, & aiant eu grand part aux affaires sous son père, eût pu aspirer à sa succession, ou y appeller Bernard Roi d'Italie, qui etoit fils de l'aîné*; & le même Auteur (19) aprés avoir rapporté la Conspiration de Bernard contre son oncle, & le chatiment que Louis en fit, ajoute, que l'Empereur fit raser ses frères bâtards, de peur qu'ils ne se portassent à de semblables conspirations; & qu'il chassa en même tems Adalard, & Wala son frère. L'Abbé Fleury a suivi Mézéray (20). Il paroit par-là, qu'Adalard fut exilé à l'occasion de son fréra, & l'on ne sera pas surpris que l'un & l'autre fussent devenus suspects à Louis; tous deux avoient été Ministres de Bernard neveu de Louis, ainsi la rebellion de ce jeune Prince fournit une occasion aux envieux d'Adalard & de Wala de les rendre suspects à l'Empereur. On voit aussi par-là, que leur disgrace fut postérieure à la mort de Charlemagne de plus de trois ans, ce Prince étant mort le 28 de Janvier 814, & Bernard s'étant révolté en 817, & aiant été jugé en 818 (21). Je ne sai où Cave (22) a pris, qu'Adalard avoit trempé dans la conjuration contre Louis. *Claruit*, dit-il, *anno 822, qua Abbatiæ suæ restitutus est, postquam ob initam cum Bernardo rege contra Ludovicum Pium conjurationem, in Aquitaniam relegatus fuerat.* Aucun Auteur n'accuse Adalard d'avoir eu part à la rebellion de Bernard; & il y a de l'apparence, que ni lui ni son frère n'en auroient été quittes à si bon marché, s'ils eussent été convaincus de ce crime, puisque Bernard & ses Complices furent traités très sévérement (23). Il y a d'ailleurs une autre inexactituda dans ce que dit Cave, qu'Adalard *a fleuri l'an 822*. Il y avoit longtems, comme on le peut voir dans l'Article, qu'il tenoit un rang distingué : il reparut alors sur la Théatre, où il avoit déja joué un rôla assez brillant.

[E] *La même année, il établit la célèbre Abbaye de Corwey, ou la nouvelle Corbie, en Saxe.*] Cette Abbaye tient encore aujourd'hui un rang distingué, l'Abbé étant Prince de l'Empire. Pendant l'exil d'Adalard, Adalard la jeune, Abbé de Corbie pendant cet intervalle, avoit jetté les fondemens d'un établissement en Saxe (24); mais comme le lieu qu'il avoit choisi étoit stérile, notre Adalard, revenu de son exil, alla lui-méma en Saxe avec Vala son frére, qui s'étoit fait Moine, & ils choisirent un autre endroit sur le Véser, où ils fondérent le Monastère de Corwey, qui y subsiste encore aujourd'hui; & l'Empereur Louis confirma cette fondation par une Charte datée du 27 de Juillet de l'an 823. (25).

[F] *Son Epitaphe.*] Un autre Ecrivain, qui se mêloit de Poësie, fit sur la mort d'Adalard une Eclogue ou Pastorale, où il fait parler les deux Corbies sous les noms de Galatée & de Philis (26). Voici l'Epitaphe que fit Hildemanne (27):

Hic jacet eximius meritis venerabilis Abbas
Noster Adalhardus, dignus honore senex,
Regia progenies, Paradisi jure colonus,
Vir castitate probus, moribus atque fide.
Quem sub hoc tumulo recolis tu quisque viator,
Cerne quid es, quid eris, mors quia cuncta rapit:
Nam post Octavas Domini hic carne solutus,
Succedente die, astra petivit ovans.

[G] *On le surnomma aussi l'Antoine de son siècle.*] C'est sous ce nom qu'Alcuin son ami lui adresse une de ses Lettres, où l'on voit que ce n'étoit pas la seule qu'il lui avoit écrite : il l'y qualifie *son très cher fils*; ce qui pourroit faira conjecturer, qu'Adalard avoit été son Discipla (28).

[H] *A l'égard de ses Ouvrages.*] Le principal est perdu; c'étoit un *Traité touchant l'ordre ou l'etat du Palais & de toute la Monarchie Françoise.* Voici ce qu'en disent les habiles Bénédictins (29): „ Il étoit divisé en deux Parties, & „ l'Auteur y décrivoit de quelle sorte les choses se comportoient sous les règnes de Pepin le Bref & de Charlemagne. La prémiére Partie étoit employée à représenter l'ordre ou la disposition du Palais, quels en étoient les Officiers, & leurs fonctions. L'autre Partie rouloit sur le Gouvernement de tout l'Etat, commençant par les Assemblées solennelles ou Parlemens, qui se tenoient deux fois l'année. Hincmar, Archevêque de Reims, étant prié par les Seigneurs de Neustria da leur donner des instructions pour la conduite de leur jeune Roi Carloman, ... leur envoya son XIV. Opuscule, intitulé, *Pour l'instruction du Roi Carloman.* Ce Prélat ne crut pas pouvoir mieux réussir dans l'exécution de ce dessein, que de se servir du Traité d'Adalard, dont il avoit une copie, qu'il avoit faite lui-même; il le fondit dans son Ouvrage. C'est un des Ecrits le plus estimabia de Hincmar. On y trouve non seulement de grands principes pour former un jeune Roi, mais aussi d'excellentes maximes pour la réformation de l'Eglise & de l'Etat. L'usage, au resta, que Hincmar en cette occasion fit du Traité de notre Abbé, est la principale cause qu'on a négligé de nous conser- „ ver

(9) C'est celle de 1282. Amst.
(10) Voy. Mezeray lui-même, *ubi supra* p. 282.
(11) Radb. *Vita Adal.* n. 7. *Hist. Litt. de France* T. IV. p. 485. Fleury *Hist. Eccl.* T. X. p. 92.
(12) Fleury ibid.
(13) *Hist. Litt. de France*, & Fleury *ubi supra.*
(14) Hincm. *Inst. Reg.* c. 12 *ap. Hist. Litt. de la France ubi supra.*
(15) Eginh. *ad ann.* 809. Mabillon. *Ann. Ord. S. Bened.* L. XXVII. n. 72. *Hist. Litt. de France* loc. cit. Fleury T. X. p. 86.
(16) *Hist. Littér. ubi supra.*
(17) Fleury T. X. p. 138.
(18) Mezéray *Abr. de l'Hist. de France* T. I. p. 221.
(19) Id. p. 190.
(20) Fleury T. X. p. 118.
(21) Mezéray *ubi supra*, & Fleury T. X. p. 132, & 124.
(22) Cave *Hist. Litt. Sæc.* IX. p. 121.
(23) Mezéray & Fleury *loc. cit.*
(24) *Hist. Littér. de France*, T. IV. p. 486. & Fleury *Hist. Ecclef.* T. X. p. 212.
(25) Fleury *ubi supra* p. 213.
(26) *Hist. Littér. de France ubi supra.*
(27) Id. ib.
(28) Id. p. 487.
(29) Id. p. 489.

de ceux qui étoient sortis de sa plume, comme on peut le voir dans les Remarques.

„ ver l'Original. Cependant Fréher, dans ses *Origines* „ *Palatines*, Part. II. p. 3. ne laisse pas de lui assigner un „ titre, comme s'il avoit encore existé de son tems." Adalard avoit aussi dressé des Statuts pour le bon ordre de son Monastère, après qu'il fut de retour de son exil : ces Statuts ont été publiés par Dom Luc D'Achéri, dans le IV. Volume de son *Spicilège* (30). Mais cette Edition est très imparfaite, aiant été faite d'après des feuilles volantes à peine lisibles, & y aiant d'ailleurs une Table de 61 Chapitres non publiés : aussi l'Editeur ne donne-t-il à ces Statuts que le titre de Fragmens. On ne laisse pourtant pas d'y voir quel étoit dans ce tems-là l'état de l'Abbaye de Corbie (31). Dom Mabillon (32) a donné dans un Ouvrage, un Jugement rendu par Adalard, dans le tems qu'il étoit au timon des affaires en Italie: ce Jugement fut prononcé à Spoléte, la cinquième année du régne de Bernard fils de Pepin. Cette Pièce prouve, qu'Adalard eut part au Gouvernement sous Bernard, comme il en avoit eu sous Pepin père de ce Prince. Pascase Radbert, dans sa Vie d'Adalard, a conservé un fragment d'une de ses Lettres à l'Empereur Lothaire, dont les savans Bénédictins portent un jugement très avantageux (33). „ On y „ découvre, disent-ils, des traits de cette Eloquence „ qu'il loue en lui, & qui lui avoit fait donner le surnom „ d'Augustin. Ce morceau doit nous faire regretter la „ perte du texte de la Pièce, & de plusieurs autres Let„ tres qu'il avoit écrites, soit en qualité de particulier à „ ses amis, ou comme Ministre aux Puissances sur les af„ faires d'Etat." Le même Historien de la Vie de notre Abbé a fait entrer dans son Ouvrage plusieurs Extraits des derniers discours qu'il tint à ses Moines, dans sa dernière maladie. „ Si Pascase n'y a rien changé, disent les „ Auteurs que je viens de citer, l'on y trouve une dic„ tion plus pure qu'elle n'étoit alors dans l'usage commun, „ pour exprimer les sentimens d'une foi vive, & d'une „ piété aussi tendre que solide." Je ne sai si Paschase a fait des changemens ; mais il écrivoit dans un tems où le style n'étoit pas meilleur que dans celui d'Adalard, & il ne seroit pas surprenant qu'un homme de naissance, & d'un esprit cultivé, eût parlé mieux que l'on ne faisoit communément de son tems. Enfin, on trouve dans le Catalogue des Lettres & des Ecrits de Hincmar à Odon Evêque de Beauvais, dressé par Flodoard, un Ecrit intitulé, *Item pro ratione Lunæ Paschalis & lectione quam Adalardus Abbas inde composuit* ; par où il paroit qu'Adalard avoit fait quelque Traité sur la supputation des Tems, pour trouver la Lune qui doit régler la Fête de Paques. C'est tout ce que l'on en sait (34). D. Mabillon avoit promis de donner au Public les Ecrits d'Adalard; mais il s'est borné à donner une Liste des Sommaires de 52 sujets, qu'il avoit touchés dans ses Discours à ses Moines (35).

(30) Cave *Hist. Litter.* Sec. IX p. 521. *Hist. Litter. de France* ubi sup. p. 487.

(31) *Hist. Litter. de France* loc. cit.

(32) *Museum Italicum* T. I. p. 54. 56.

(33) *Hist. Litter. de la France*, T. IV. p. 488.

(34) Flodoard. L. III. c. 25. in T. XVII. *Bibl. PP. Edit. Lugd.* 1677.

(35) Mabill. *Act. Ord. Bened.* T. V. p. 305. n. 7. & p. 737. & 758.

☞ ADALBERT, fameux Imposteur & Fanatique dans le huitième Siècle, étoit Gaulois de Nation (*a*). Dès sa prémière jeunesse, il se fit connoitre ou pour un Imposteur, ou pour un dangereux Enthousiaste [*A*]. Il publia qu'un Ange lui avoit apporté, des extrémités du Monde, des Reliques d'une sainteté extraordinaire, en vertu desquelles il pouvoit obtenir de Dieu tout ce qu'il lui demanderoit (*b*). Il réussit par-là à se faire suivre par une grande multitude de Paysans & de Femmes [*B*], qui le regardoient comme un homme Apostolique, & comme un vrai Thaumaturge. Pour soutenir sa prétendue Mission, il gagna à force d'argent des Evêques ignorans, qui lui conférérent l'Episcopat, contre les Canons (*c*). Cette Dignité lui donna tant d'orgueil, qu'il osoit se comparer, & même se préférer aux Apôtres & aux Martyrs. Refusant de consacrer des Eglises en leur honneur, il le faisoit au sien propre (*d*). Il distribuoit de ses ongles & de ses cheveux, pour qu'on les vénérât autant & de la même manière que les Reliques de S. Pierre. Il faisoit élever de petites Croix & de petits Oratoires dans les Campagnes, près des Fontaines, & par-tout où la fantaisie lui en prenoit, & engageoit ses Sectateurs à y faire des Priéres publiques ; ensorte que le peuple quittoit les anciennes Eglises, pour s'y assembler, au mépris des Evêques, en disant: *Nous serons aides par les mérites de Saint Adalbert* (*e*). Quand quelqu'un se présentoit devant lui pour confesser ses péchés, il disoit qu'il étoit inutile d'en faire le détail, qu'il les connoissoit ; & disoit: *Vos péchés passés vous sont remis, allez en paix dans vos maisons, surs de votre absolution.* Boniface Archevêque de Mayence le fit condamner au Concile de Soissons, tenu au mois de Mars de l'an 744 (*f*). Mais Adalbert aiant refusé de se soumettre aux decisions de cette Assemblée, Boniface écrivit au Pape Zacharie, pour l'informer de cette affaire, & de celle d'un certain Clément, Hibernois de Nation [*C*]. Le Pape assembla un Concile à Ro-

(*a*) Bonifacii *Epist. Mogunt. Epist.* Ep. 135. p. 158. *Mogunt.* 1605. in-4.

(*b*) Bonifac. *ubi supra.* Fleury *Hist. Ecclés.* T. IX. p. 295. *Hist. Litter. de la France* T. IV. p. 82.

(*c*) Les mêmes.

(*d*) Les mêmes.

(*e*) Fleury *ubi supra.*

(*f*) *Hist. Littér. de France* T. IV. p. 53. Fleury *Hist. Ecclés.* T. IX. p. 275.

[*A*] *Il se fit connoitre, ou pour un Imposteur, ou pour un dangereux Enthousiaste.*] J'aurois du panchant à croire qu'il étoit l'un & l'autre; du moins si tout ce que les Historiens Ecclésiastiques en disent est exactement vrai, & si les Extraits de trois Ouvrages qu'on lui attribuoit sont fidèles. Comme ce que l'on en sait n'est que par le canal de ceux qui le condamnérent, l'on pourroit soupçonner peut être, que le portrait qu'ils en font est un peu chargé. Ce qui me fait présumer cependant qu'Adalbert étoit un Imposteur & un Fanatique, tel que les Auteurs le représentent, c'est la douceur avec laquelle on le traita au Concile de Rome tenu en 748 sous le Pape Zacharie. Ce Pontife regarda Adalbert comme un homme qui avoit perdu le sens; on se borna à le déposer du Sacerdoce, en l'anathématisant, s'il persistoit dans ses erreurs (1), & l'on se contenta de l'avoit fait enfermer (2). Peut-être Adalbert commença-t-il par l'imposture, & finit par le Fanatisme ; & qu'à force de dire aux autres qu'il étoit un homme divin, il parvint enfin à se le persuader à lui-même. Le passage de l'un à l'autre n'est pas si difficile qu'on le croiroit; le Fanatisme conduit aisément à l'imposture, & celle-ci au Fanatisme. Une imagination échauffée par les projets qui partent de l'une de ces deux sources, fait bien du chemin en peu de tems; & quand une fois elle s'est livrée à des chimères, à quels excès ne méne-t-elle pas? Le Monachisme fourniroit sans peine bien des preuves de la vérité de cette réfléxion.

[*B*] *Il réussit par là à se faire suivre par une grande multitude de Paysans & de Femmes.*] On ne doit pas être surpris qu'Adalbert trouvât des Sectateurs, sur-tout dans un Siècle superstitieux. Des opinions conformes au goût dominant, qui régnoit pour des pratiques de dévotion bizarres, ne pouvoient que lui attirer des partisans. Un air imposant, des manières austéres, un ton d'autorité, des révélations prétendues, en faut-il davantage pour surprendre les hommes ? Dans le fond, il n'est pas plus extraordinaire de voir le peuple s'attacher à un homme tel qu'on nous dépeint Adalbert, que de voir les Grands d'Espagne s'abaisser jusqu'à servir d'*Archers* à l'Inquisition, & conduire au supplice les malheureux que ce Tribunal affreux a condamnés au feu (3). L'expérience a fait voir que la Superstition a un pouvoir infini sur la plupart des hommes ; & Superstition pour Superstition, il n'est pas surprenant que l'une s'empare des esprits aussi bien que l'autre. La vénération des Reliques & des Saints une fois établie, tout ce qui se produit à ce titre a les mêmes droits; & il est même naturel, que celles que l'on vante comme aiant une Sainteté peu commune, l'emportent sur les autres. Un Saint vivant vaut bien un Saint mort ; & quel respect ne devoient pas inspirer des Reliques apportées des extrémités du Monde par un Ange? A la vérité, on n'avoit là-dessus que le témoignage d'Adalbert lui-même; mais avoit-on, & a-t-on encore sur toutes celles que l'on produit, des preuves plus sures ? Le tout ne se réduit-il pas au témoignage de quelque Moine, ou de quelque Bigot ? C'est ce qu'il seroit aisé de justifier, si ceux qui sont au fait sur cet article, n'en avoient mille & mille preuves, qu'il seroit inutile de rappeller ici.

[*C*] .... *& de celle d'un certain Clément, Hibernois de Nation.*] Je ne sai si ce Clément étoit un aussi grand Hérétique, que Boniface le représentoit : celui-ci étoit fort libéral à donner ce titre à ceux dont les opinions lui déplaisoient, témoin le pauvre Virgile, qu'il fit condamner comme Hérétique, parce qu'il soutenoit qu'il y avoit des Antipodes. La manière dont le Pape expose les sentimens de Virgile, sans doute sur ce que lui en avoit écrit Boniface, me feroit soupçonner que l'on pourroit bien avoir mal exposé les sentimens de Clément, pour le rendre odieux. Voici comment le Pape parle des opinions de Virgile : *Quant à sa* perverse doctrine, *s'il est prouvé qu'il soutienne qu'il y a un autre Monde, & d'autres hommes sous la Terre, un autre Soleil & une autre Lune, chassez-le de l'Eglise* (4). Voyons à présent les erreurs que l'on attribuoit à Clément. *Il rejette*, dit Boniface (5), les Canons & les Conciles, les Traités & les Explications des Péres, de S. Jérôme, de S. Augustin, de S. Grégoire. *Il soutient qu'il peut être Evêque, après avoir eu deux fils en adultère. Il introduit le Judaïsme, trouvant bon qu'un Chretien epouse la veuve de son frère. Il dit que Jesus-Christ descendant aux Enfers, en a délivré tous les Damnes, même les Infidèles & les Idolâtres ; & avance plusieurs autres erreurs touchant la Prédestination.* Dans ce Catalogue des Héréfies de Clément, l'on apperçoit d'abord une opinion, qui seule suffisoit pour le faire mettre au rang des Hérétiques; c'est de n'avoir point déféré aux décisions des Conciles & des Péres. Il y a beaucoup d'apparence que Clément vouloit s'en tenir à l'autorité de l'Ecriture, & ne s'en rapporter aux Explications des Péres, qu'autant qu'elles étoient conformes à la Révélation. Il n'en falloit pas davantage pour le faire regarder comme un Monstre, & il

(1) Fleury *Hist. Ecclés.* T. IX. p. 254. 255. & *Hist. Littér. de France* T. IV. p. 81.

(2) *Hist. Littér.* loc. cit.

(3) *Mémoir. de la Cour d'Espagne*, T. II. p. 54. La Haye 1691.

(4) Fleury *Hist. Ecclés.* T. IX. p. 302.

(5) Ep. 135. ap. Fleury T. IX. p. 296.

Rome [D], où Adalbert & Clément furent condamnés, avec les Ecrits du prémier [E]. Depuis cette époque, on ne trouve plus rien dans l'Histoire sur ces deux hommes. On fait seulement, que Boniface les avoit fait enfermer après le Concile de Soissons, par ordre de Carloman & de Pepin; ainsi il y a de l'apparence qu'ils finirent leurs jours en prison (g).

(g) *Hist. Littér. de la France ubi supra.*

Il ne seroit pas étonnant qu'on lui eût imputé des crimes imaginaires, des opinions auxquelles il n'avoit jamais pensé. Pour ce qui est de son sentiment sur la descente de Jésus-Christ aux Enfers, il n'étoit pas si différent de celui de quelques Pères, qu'il dût être mis au nombre des Hérésies. En faisant descendre, comme eux, Jésus-Christ aux Enfers, il avoit une idée assez avantageuse de l'efficace de la prédication du Sauveur, pour se persuader qu'il avoit fait impression sur les Damnés; & avoit-il si grand tort à cet égard? Dès que l'on suppose que Jésus-Christ est allé dans le séjour des Damnés, & qu'il y a prêché l'Evangile & publié le Salut, il est assez naturel de supposer que des gens livrés aux plus affreux malheurs, embrassent avec joie une occasion favorable de s'en délivrer. Enfin, l'accusation d'avoir eu deux fils en adultère, pourroit bien n'être fondée que sur l'opinion de la nécessité du Célibat des Prêtres, dont on s'étoit entêté depuis longtems, quoiqu'il n'y eût pas encore de Loi positive qui leur défendît le Mariage. Clément étoit peut-être marié, & avoit deux fils; ce que le zélé Boniface pouvoit nommer adultère, avec autant de raison qu'il attribuoit à Virgile de soutenir qu'il y avoit un autre Soleil & une autre Lune, parce qu'il croyoit des Antipodes. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet; mais je serois fort tenté de rayer Clément l'Hibernois de la Liste des Hérétiques: du moins je ne vois pas de preuves qui me persuadent qu'il y doive être inscrit.

[D] *Le Pape assembla un Concile à Rome.*] Mr. Fleury (6) dit que ce Concile s'assembla le 25 d'Octobre de l'an 745. Dom Mabillon le met en 746 (7). Mais les Auteurs de l'*Histoire Litteraire de la France* prétendent que sa véritable date doit se prendre de celle de la Lettre de Boniface (8) à Zacharie, qui précéda ce Concile: or il est certain, disent-ils, qu'elle ne fut écrite au plus tôt que vers la fin de l'an 747, ou même seulement en 748; puisque Boniface assure qu'il y avoit près de trente ans qu'il étoit l'homme du S. Siège, ce qu'il commença d'être en 719.

(6) *Hist. Ecclés.* T. IX. p. 296.

(7) *Annal. Ord. Bened.* L. XXII. n. 8. *ap. Hist. Littér. de France* T. IV. p. 83.

(8) Bonif. Ep. 131.

[E] *Où Adalbert & Clément furent condamnés, avec les Ecrits du prémier.*] Le prémier dont il soit fait mention (9), étoit l'Histoire de sa propre Vie. Il paroit par le commencement, qui se trouve dans les Actes du Concile, que ce n'étoit qu'un tissu de visions, d'impostures & d'extravagances. Adalbert s'y représentoit né de parens simples, mais couronné de Dieu dès le sein de sa mère. Il disoit que celle-ci, avant que de le mettre au monde, avoit cru voir sortir un Veau de son côté droit; ce qui, selon lui, signifioit la Grace qu'il avoit déja reçue par le ministère d'un Ange (10). Un autre Ecrit d'Adalbert est une prétendue Lettre, qu'il attribuoit à Jésus-Christ, & qu'il supposoit être venue du Ciel par le ministère de S. Michel, & avoir été trouvée à Jérusalem. Il paroit, disent les savans Bénédictins (11), que cette Lettre est la même que Mr. Baluze a fait imprimer sur un Manuscrit de Tarragone, dans son Appendice aux Capitulaires des Rois de France (12). Du reste, ajoutent-ils, quoique la Lettre ne contienne rien de mauvais en soi, elle ne porte aucun caractère qui puisse la faire dire descendue du Ciel. Le point sur lequel elle insiste le plus, & qui y est répété jusqu'à ennuier, est la Sanctification du Dimanche (13). Le dernier Ecrit de la façon d'Adalbert, étoit une Formule de Prières, qu'il avoit composée à l'usage de ses Sectateurs, qui commençoit ainsi: „ Seigneur Dieu tout-puissant, Père de notre Seigneur Jésus-Christ, Alpha & Oméga, „ qui êtes assis sur le Trône souverain, sur les Chérubins & les Séraphins." Et ensuite: „ Je vous prie & „ vous conjure, Ange Uriel, Ange Raguël, Ange Tubuel, Ange Michael, Ange Inias, Ange Tubuas, Ange Sabaoth, Ange Simiel &c. (14)." Le Concile étoit d'avis de bruler ces Ecrits; mais le Pape voulut les conserver, pour faire foi de la justice de la Sentence. Cependant ils ne paroissent nulle part, excepté ce qui se trouve dans les Actes du Concile insérés dans les Lettres de Boniface, & ce que Mr. Baluze a publié de la Lettre supposée de J. C. (15).

(9) *Concil.* T. VI. p. 1559. Parisiis 1629. cité par *Fleury & l'Hist. Litt.*

(10) Fleury *ubi supra* p. 297. & *Hist. Litter.* loc. cit.

(11) *Hist. Littér.* T. IV. p. 84.

(12) Baluz. *Capitul.* T. II. p. 1396-1399.

(13) *Hist. Litt. ubi supra.*

(14) Fleury *Hist. Ecclés.* T. IX. p. 298. 299.

(15) *Hist. Littér. de France, ubi supra.*

ADAM. Outre les particularités curieuses, que Mr. Bayle a tirées des Rabbins & de divers autres Ecrivains sur le sujet de notre prémier Père, on trouve encore dans les Légendes Orientales un grand nombre de circonstances fabuleuses, dont nous donnerons ici les plus singulières, ce petit détail entrant naturellement dans notre plan.

Le nom d'*Adam*, dans les Langues Orientales, est un nom générique, qui signifie *Homme* en général, & par excellence, le prémier Homme (a). Il est surnommé par les Arabes Aboulbaschar, c'est-à-dire, *le Pere de tous les hommes* (b), & qualifié du titre de Sêfi Allah, c'est-à-dire, *l'Homme créé pur par Dieu* (c) ou *choisi de Dieu* (d). Les Mahométans, & particulièrement les Persans, l'appellent aussi quelquefois, *Adam le Prophète*, *Adam le Calife*, titre qu'ils ne donnent qu'aux Législateurs, & à leurs Vicaires ou Successeurs directs (e). Les Légendes des Persans disent, que le nom du prémier Homme étoit *Adamah* (f). Les Musulmans croyent qu'il est le prémier des Prophètes, & qu'il a écrit dix Livres par inspiration Divine (g). L'Alcoran marque de quelle matière il a été formé [A]. Dieu aiant commandé aux Anges de se prosterner devant Adam, & de le reconnoitre pour son Vicaire & pour son Lieutenant en Terre, une grande partie d'entre eux obéït: mais *Eblis* ou *Lucifer*, avec ceux de son parti, refusérent de le faire, à cause de la bassesse de l'origine d'Adam [B]. Il ne se peut rien de plus ridicule, que la manière dont ils racontent que l'Ame vint animer son Corps: ils disent que l'Ange Gabriel l'obligea d'y entrer, en jouant du flageolet (h). Le récit de Khondémir sur la création d'Adam, a quelque chose de bizarre [C]; on y voit divers Anges envoyés de Dieu pour tirer, des entrailles de la Terre, de quoi former l'Homme, & les plaintes de la Terre sur ce sujet. Les Orientaux ont aussi des idées très singulières sur la manière dont Adam fut vêtu: ils disent, que

(a) *Voyages de Chardin en Perse*, T. IX. p. 251. Amst. 1711. in 8.

(b) Herbelot *Biblioth. Orient.* p. 53.

(c) Chardin *ubi supra.*

(d) Herbelot *ibid.*

(e) Chardin *loc. cit.*

(f) *The Religion of the Persees*, p. 7. printed for Francis Constable, 1630. in 4. *by Henry Lord.*

(g) Herbelot *ibid.*

(h) Chardin *ibid.*

[A] *L'Alcoran marque de quelle matière il a été formé.*] Voici les termes: *Nous avons créé & formé l'Homme, en partie de terre sablonneuse, & en partie de limon puant; mais pour les Génies, nous les avions déja créés, & formés d'un feu très subtil* (1). Quelle beauté que celle du corps de notre prémier Père, quoique formé d'une matière si vile! „ Le Créateur le forma avec tant de soin, qu'il lui donna „ tous les traits de son image (2). Couvert de gloire en „ naissant, il paroissoit, quoique nud, revêtu de la souveraine puissance; son front grand & majestueux, & „ son regard imposant, marquoient sa supériorité (3). Un Commentateur de l'Alcoran dit sur les paroles que nous avons rapportées, que Dieu fit pleuvoir pendant plusieurs jours sur la terre, dont il forma le corps d'Adam; & qu'après l'avoir formé, il laissa sécher cette terre plusieurs jours, avant que de l'animer (4).

[B] *Eblis ou Lucifer, avec ses partisans, refusérent de le faire.*] Les Anges, qui sont quelquefois appellés Génies, furent formés d'un feu très pur, qui avoit été détaché de la matière la plus grossière, tel que celui des foudres du Ciel (5). Sur le refus qu'ils firent de rendre hommage à Adam, Dieu demanda à Eblis la raison de sa desobéïssance. Il répondit, qu'il étoit d'une nature plus excellente que l'Homme, & que par conséquent il ne devoit pas lui être soumis. „ Car tu nous as créés, dit-il à Dieu, d'une matière élevée, subtile, & lumineuse; & cette nouvelle Créature est formée d'une matière basse, grossière „ & ténébreuse (6)." Un Auteur Oriental remarque, qu'Eblis ne devoit pas juger de l'excellence de l'Homme, par les qualités de la matière dont il avoit été formé; mais qu'il devoit considérer dans l'Homme la main de Dieu qui l'avoit formé, & le souffle de son Esprit dont il l'avoit animé. Cette réflexion a été paraphrasée en vers par un autre Ecrivain, de la manière suivante: „ Lorsqu'Adam eut „ été formé, le Démon ne considéra que le corps, qu'il „ regardoit comme une Idole de terre: car il ne pénétra „ pas dans ce qui étoit caché au dedans: il ne vouloit „ pas passer pour l'adorateur d'une figure. Mais tu te „ trompes, Lucifer; Adam n'est point une simple „ figure ou Idole: car si tu ouvres les yeux, tu découvriras en lui un rayon de la Majesté de Dieu, qui „ l'anime & l'embellit." Un Poëte Persan anonyme dit sur le même sujet: „ Cette maison d'argile renferme un „ trésor, qui ne se trouve dans aucune des Créatures; & „ toute magnifique que cette maison paroit, elle n'est „ pourtant d'aucun prix, si vous la comparez à ce Trésor. „ Car, en un mot, celui qui habite ce Palais, est le Roi „ des Hommes, le Monarque de la Terre.

(1) Chapitre *Al-Hetre De la Pierre*

(2) Rochefort, *Satyre contre l'Homme.*

(3) Milton L. IV. p. 28. du Tom. II. *de la Trad. Franç.* Paris 1728.

(4) Herbelot p. 54.

(5) Id. ibid.

(6 On peut voir l'effet que produisit cette réponse, dans le Chapitre de l'Alcoran cité ci-dessus, & ailleurs.

[C] *Le recit de Khondemir sur la creation d'Adam, a quelque chose de bizarre.*] Dieu aiant résolu de créer Adam, commanda à Gabriel de prendre une poignée de terre, de chacun des sept étages de la Terre. Gabriel aiant pris son vol pour exécuter les ordres de Dieu, vint ici-bas, & déclara à la Terre, que Dieu vouloit tirer de ses entrailles de quoi former l'Homme, qui en devoit être le Monarque, & le Lieutenant de Dieu. La Terre, effrayée de cette proposition, pria Gabriel de représenter à Dieu la crainte qu'elle avoit que cette Créature, dont elle devoit fournir la matière, ne se rebellât un jour contre lui, & n'attirât sur elle la malédiction divine. Gabriel, ému de com-

que Dieu le revêtit d'habits admirables & conformes à fa dignité [D]. Pour ce qui eſt de fa chute, les idées des Arabes ne diffèrent pas beaucoup de celles que nous en donne l'Ecriture [E]; mais celles des Perſans ſont très différentes [F]. Hakem, fils de Haſchem, a cru que Dieu avoit communiqué à Adam un rayon de la Divinité, qui étoit paſſé ſucceſſivement de lui aux autres Prophètes (i). Un des douze Imams (k) diſoit, qu'il y avoit eu trois Adams avant le nôtre, & qu'il y en auroit dix-ſept après lui (l). Les Arabes ont marqué le nombre des Enfans qu'il eut d'Eve [G], & ils rapportent qu'il vit toute fa poſtérité ſous la figure de Fourmis [H]. Ils déſignent auſſi le lieu où il fut enterré [I]. Chardin, d'après les Légendes des Mahométans, parle de la Chapelle qu'Adam bâtit à la Mecque [K] ſur le modèle du quatrième Ciel, après qu'il eut été chaſſé du Paradis céleſte; & de la maniere dont il jetta des pierres au Diable, lorſqu'il vint l'aborder, après lui avoir fait commettre le Péché fatal, qui eſt la ſource du Péché originel (m). On donne une raiſon ridicule, de la diverſité des couleurs de la peau des hommes: c'eſt que Dieu prit de pluſieurs ſortes de terre, pour former le corps d'Adam; qu'elles étoient toutes différentes en couleurs & en qualités; & que c'eſt-là la cauſe, pour laquelle il y a des hommes blancs, noirs, jaunes & rouges, & qu'ils ſont différens d'humeurs & de complexion (n). Les Banians nomment le prémier Homme *Pourous*, & ſa Femme *Parcontée*. Selon eux, Dieu aiant créé le Monde, & toutes les Créatures qui le compoſent, forma l'Homme, comme un Etre capable de connoitre les œuvres du Créateur. Ils diſent, qu'à la voix & à l'ordre de Dieu, la Terre fit ſortir cette excellente Créature de ſes entrailles, que ſa tête parut la prémière, & enſuite ſucceſſivement les autres parties de ſon corps, dans lequel Dieu ſouffla la vie & le mouvement; ce qui ne fut pas plutôt fait, que l'on en vit des marques, ſes lèvres devinrent vermeilles, ſes paupiéres s'ouvrirent, ſes membres ſe mirent en mouvement, & l'Homme employa les prémières opérations de ſon eſprit à reconnoitre & à adorer ſon Créateur (o). Selon l'Auteur dont nous avons pris ces particularités, le prémier Homme & la prémière Femme eurent quatre Fils; & la relation de la ma-

(i) Herbelot p. 56.

(k) Les douze Imams ſont Ali, & ſes onze prémiers Succeſſeurs & Deſcendans en ligne directe.

(l) Id. ibid.

(m) Chardin T. VII. p. 182.

(n) Herbelot p. 54.

(o) *Hiſt. de la Relig. des Banians*, par Henry Lord Paris 1667.

compaſſion pour la Terre, préſenta à Dieu ſa requête; mais Dieu la rejetta, & donna la commiſſion à Michel, & enſuite à Azraſel, leſquels revinrent tous deux porter à Dieu les plaintes de la Terre. Enfin Dieu envoya Azrael, qui, ſans faire aucun compliment à la Terre, enleva de force ſept poignées des ſepts differens lits ou étages de ſa maſſe, qu'il porta dans l'Arabie en un lieu qui ſe trouve maintenant entre les Villes de la Mecque & de Thayef. Cette terre aiant été pétrie des mains des Anges, Dieu en forma un modèle de ſa propre main, lequel étant devenu ſec, demeura longtems expoſé au même lieu à la vue des Anges, qui le viſitoient ſouvent. Eblis ou Lucifer, qui étoit l'un d'entre eux, non content de regarder ce moule de tous les côtés, le toucha, & lui frappant ſur la poitrine & ſur le ventre, il s'apperçut par le retentiſſement qu'il étoit creux. Il dit alors: „ Cette Créature, qui „ ſera vuide par dedans, aura beſoin de ſe remplir ſouvent, & par conſéquent ſera ſujette à tomber en pluſieurs tentations (7).”

(7) Herbelot p. 55.

[D] *Dieu le revêtit d'habits admirables, & conformes à ſa dignité.*] Voici ce qui eſt dit ſur ce ſujet dans le Chapitre de l'Alcoran, intitulé *Al Araf*. Dieu y parle ainſi: „ Nous vous avons donné des habits deſcendus du Ciel, „ les uns pour couvrir votre honte, & d'autres pour vous „ parer, & pour vous défendre. Mais le plus précieux „ de tous ces vêtemens eſt la robe de piété & d'innocence, dont nous vous avons revêtu.” L'Auteur du *Bahir el Hakaik* dit, que cette robe de piété & d'innocence n'eſt pas cet habit groſſier & rude (nommé *Khirkah*), que les Religieux Muſulmans portent par humilité & par pénitence; mais que ce ſont les habitudes louables & vertueuſes, qui regardent l'eſprit & le cœur (8). C'eſt ainſi que Milton, parlant de nos prémiers Parens après leur chute, dit: „ L'innocence, dont le voile leur avoit dérobé la „ connoiſſance du mal, les avoit abandonnés. La juſte „ confiance, la pureté naturelle, qui faiſoient leur gloire, „ s'étant éloignées d'eux, & les aiant laiſſés expoſés à la „ honte du crime, Dieu les couvrit (9).”

(8) Herbelot p. 58.

(9) Milton L. IX.

[E] *Pour ce qui eſt de ſa chute, les idées des Arabes ne different pas beaucoup de celles que nous en donne l'Ecriture.*] Après que Dieu eut revêtu Adam d'habits merveilleux, comme on l'a dit ci-deſſus, & qu'il eut orné ſon ame des habitudes excellentes de toutes les Sciences, tous les Anges, à l'exception d'Eblis, ſe proſternèrent devant Adam; & Eblis à cauſe de ſa deſobéiſſance fut chaſſé du Paradis, & Dieu donna ſa place à Adam. Ce fut là qu'Eve fut tirée de ſon côté gauche, pendant qu'il dormoit, & qu'elle lui fut donnée pour femme. Il reçut bientôt après l'ordre de Dieu, qui lui défendoit de manger du fruit d'un certain arbre; & ce fut alors qu'Eblis le maudit. S'aſſociant avec le Paon & le Serpent, il s'accoſta d'Adam & d'Eve, & fit tant, après un long entretien qu'il eut avec eux, qu'il les engagea à manger du fruit défendu. Mais à peine eurent-ils mangé le morceau fatal, que les habits, dont Dieu les avoit revêtus, tombérent à leurs pieds; ce qui leur fit connoitre le péché qu'ils avoient commis, en les couvrant de honte & de confuſion à la vue de leur nudité. Ils coururent incontinent vers un figuier, pour ſe couvrir de ſes feuilles, & ne furent pas longtems ſans entendre la voix foudroyante de Dieu, qui prononça ces paroles: *Deſcendez, & ſortez tous de ce lieu. Vous deviendrez ennemis les uns des autres, & vous aurez ſur terre votre habitation & votre ſubſiſtance pour un tems* (10).

(10) Herbelot p. 55.

[F] *Mais celles des Perſans ſont fort differentes.*] Ils diſent que Dieu permit à Adam de manger de tous les fruits du Paradis, ſans diſtinction; l'avertiſſant ſeulement, que s'il ne mangeoit que *des fruits des arbres*, la digeſtion de ces alimens légers ſe feroit ſi parfaitement, que la plus groſſiere partie pourroit s'évacuer par les pores; mais que s'il mangeoit *du froment*, il arriveroit que cet aliment groſſier feroit un marc dans ſon eſtomac, qui ne pourroit ſe diſſiper par les pores, comme la matière des autres fruits; & que ce marc étant une vilaine ordure qui ſalit le lieu où on la rend, on ne le ſouffriroit point en Paradis, s'il devenoit ſujet à une telle malpropreté, mais qu'il en ſeroit chaſſé. Eve ne fit pas aſſez d'attention à l'avertiſſement de Dieu; elle mangea du froment, à l'inſtigation du Diable, & en fit manger à ſon mari. Ils en mangèrent tant, qu'ils en eurent l'eſtomac chargé: c'eſt ce qui leur ouvrit les yeux; & en même tems Gabriel les vint mettre hors du Ciel, de peur qu'ils ne le ſouillaſſent, comme ils auroient fait, s'ils y euſſent demeuré davantage. Les Mahométans diſent cependant, qu'Adam & Eve ne péchérent point en mangeant de ce grain, mais qu'ils auroient mieux fait de n'en point manger; & qu'ils ne furent pas chaſſés du Paradis par maniére de châtiment, mais pour empêcher qu'ils ne le ſouillaſſent (11). Les différentes Sectes des Mahométans ſont fort partagées ſur la qualité du fruit défendu: les uns diſent que c'étoit le Raiſin; d'autres, la Figue des Indes, appellée par cette raiſon *Figue d'Adam*; & d'autres, que c'étoit un autre fruit, qu'ils ne nomment point.

(11) Chardin T. VII. p. 42. 43.

[G] *Le nombre des Enfans qu'il eut d'Eve.*] Lorſqu'Adam fut précipité du Paradis, il tomba dans l'Ile de Sérendib ou Ceylan; & Eve à Gidda, Port de la Mer Rouge, pas loin de la Mecque. Après une ſéparation de plus de deux cens ans, nos prémiers Parens ſe rejoignirent dans l'Ile de Sérendib, où ils multipliérent. Eve accoucha vingt fois, & à chaque fois elle eut deux jumeaux, dont l'un étoit mâle & l'autre femelle (12). Un autre Auteur (13) dit, qu'Eve *n'accoucha que huit fois*, qu'elle accouchoit toujours d'un garçon & d'une fille, & que ces enfans ſe marioient enſemble. [☞ Mon Edition de Chardin porte, qu'Eve n'eut que huit enfans en *quatre* couches, quatre garçons & quatre filles. On cite dans l'Anglois l'Edition in-4. Tom. III. p. 179. Amſt. 1711. ADD. DU TRAD.]

(12) Herbelot p. 58.

(13) Chardin T. IX. p. 297.

[H] *Il vit toute ſa poſtérité ſous la figure de Fourmis.*] C'eſt ce qui arriva, dit-on, à cette occaſion. Dieu, voulant paſſer un contract entre lui & l'Homme, par lequel tout le Genre-humain s'obligeroit de le reconnoitre pour ſon Souverain Maitre, il aſſembla tous les hommes ſous la figure de Fourmis, mais doués pourtant d'intelligence, dans la Vallée de Nooman près du Mont Arafat, ou, ſelon l'Auteur du *Lebab*, dans la Plaine de Dahta aux Indes; & ce fut là que Dieu dit, comme nous le trouvons dans l'Alcoran (14): „ Nous avons pris des témoins, „ afin que les hommes ne diſent pas au jour du Jugement: „ Nous ne ſavons rien de ce contract; & qu'ils ne diſent „ pas pour excuſer leur impiété: Nos pères ont idolatré „ avant nous; nous avons été leurs imitateurs, comme „ leurs deſcendans; nous perdrez-vous, Seigneur, pour „ ce que des fous & des Ignorans ont commis contre „ vous?” Les témoins dont il eſt parlé dans cet endroit, ſont les Anges, qui dépoſeront contre ceux d'entre les hommes qui prétexteront leur ignorance (15).

(14) Dans le Chap. *Al Araf*.

(15) Herbelot p. 54.

[I] *Ils deſignent auſſi le lieu où il fut enterré.*] Khalchémah dit qu'Adam fut enterré près de la Mecque ſur le mont Aboucaïs. Mais pluſieurs autres veulent que Noé aiant mis ſon corps dans l'Arche, le fit porter après le Déluge à Jéruſalem, par Melchiſédec fils de Sem, ſon petit-fils; & c'eſt-là auſſi l'opinion des Chrétiens Orientaux. Les anciens Perſans aſſurent qu'il fut enterré dans l'Ile de Sérendib, où ſon Sépulcre étoit gardé par des Lions, du tems que les Géans ſe faiſoient la guerre (16).

(16) Herbelot p. 56. Chardin T. IX p. 298. Voy. *Viaggi di P. della Valle* Part. IV. p. 572. *in Roma appreſſo Vitale Maſcardi* 1650.

[K] *De la Chapelle qu'Adam bâtit à la Mecque.*] Adam aiant été chaſſé du Paradis céleſte, & envoyé ſur la Terre, il pria Dieu, que pour le conſoler de ſon exil, il lui fût permis de bâtir une Chapelle ſur le modele du quatrième Ciel, où il avoit habité avec les autres Prophètes, vers laquelle il pût tourner ſes regards quand il feroit en voyage, & dans laquelle il pût faire ſes prières, quand il ſeroit

manière dont ils rencontrérent leurs Femmes, renferme de belles images, semblables à celles que nous trouvons dans la description que Milton fait de nos prémiers Parens [L].

roit présent, & dont il pût faire le tour en procession, comme il avoit vu les Anges faire la procession autour du Trône de Dieu. Ils ajoutent, que non seulement Dieu exauça la priére d'Adam, mais même qu'il créa un Temple glorieux & resplendissant sur le modéle du quatriéme Ciel, ou sur le modéle d'un Temple qui est au quatriéme Ciel; qu'il le plaça au même endroit où est à présent la Mecque, & qu'Adam y exerça son Culte religieux durant toute sa vie. Mais ses Descendans s'étant rendus indignes d'y entrer, à cause de leur corruption extrême, Dieu retira ce Temple, ensorte qu'il ne parut plus. De quoi les hommes étant fort affligés, ils en bâtirent un autre de même figure, autant qu'ils purent s'en souvenir; & celui-ci dura jusqu'au Déluge, ou par-delà, comme quelques Auteurs le prétendent. D'autres disent que le Temple de la Mecque a été bâti par Abraham (17). Gabriel enseigna à Adam toutes les cérémonies qu'il devoit pratiquer autour de ce Sanctuaire, pour obtenir le pardon de son péché, & une véritable réconciliation avec Dieu (18).

(17) Chardin T. VII. p. 174. 175.
(18) Herbelot p. 55.

[L] *La rélation de la manière dont ils rencontrérent leurs Femmes, renferme de belles images &c.*] Les noms de ces quatre Fils étoient, *Brammon*, *Cuttery*, *Schuddery*, & *Urise*. Ils tournérent leurs pas chacun vers les quatre points opposés de la Terre, pour se chercher des femmes. En allant vers l'Orient, *Brammon* arriva à un vallon, au travers duquel couloit un ruisseau. En y descendant, il apperçut une femme qui se desaltéroit au ruisseau. Ils étoient tous deux nuds: l'innocence n'avoit pas honte alors de laisser paroitre à découvert les parties les plus secrettes du corps; & comme ils n'avoient commis aucun crime, ils n'avoient pas besoin de voile pour les dérober à la vue (19). C'est ainsi que Milton dit: „ L'œil n'étoit encore choqué d'aucun objet; ils ne s'étoient point apperçus de leur nudité; la présence de Dieu, ou celle des Anges, ne les en avoient pas fait rougir; ils ignoroient le mal (20)." Brammon s'adressa à cette femme, & l'engagea à devenir son épouse. Le Soleil, pour en témoigner sa joie, servit de flambeau nuptial, en se parant d'un nouvel éclat, & darda agréablement sur eux ses rayons dorés. La Lune argentine salua la soirée de leur repos; tandis qu'une Musique céleste, semblable au son éclatant de la trompette, accompagné du bruit du tambour guerrier, fit retentir l'air de ses tons mélodieux (21). De même, aux noces d'Adam & d'Eve, „ le Ciel & ses „ Constellations versérent leurs plus douces influences: la „ Terre & les Montagnes tressaillirent: les Oiseaux marquérent leur joie: les Zéphirs charmans firent entendre „ aux bois leurs tendres soupirs, & de leurs ailes secouérent en badinant les roses & les parfums des arbrisseaux." La femme que *Cuttery*, le second fils, rencontra, est dépeinte des mêmes traits que Cuttery lui-même. Elle s'avança, dit notre Auteur, avec une démarche aussi martiale que majestueuse. Ses cheveux flottoient agréablement sur ses épaules; le vent les avoit mis dans un beau desordre; chaque Zéphir qui en changeoit la disposition, répandoit en même tems de nouvelles graces sur sa personne, & lui donnoit plus de majesté (23). Tel est en partie le portrait que Milton fait d'Eve. „ Sa chevelure éparse, ondoyante & longue, tomboit comme un voile „ jusqu'au bas de sa taille fine & déliée. L'or de ses tresses blondes se recourboit avec grace. Ainsi la Vigne demandant un support, se replie devant l'Orneau (24). La „ grace étoit dans ses pas, le Ciel dans ses regards, & „ dans chaque geste la dignité & l'amour (25)." La description de la prémière entrevue d'*Urise*, quatriéme fils de *Pourous*, avec la femme qui lui étoit destinée pour compagne, n'est pas moins poëtique: nous la donnerons dans les propres termes de l'Auteur, qui ont quelque chose de noble & de grand, quoiqu'il ait écrit il y a plus d'un Siécle. „ *Urise* aiant par hazard jetté les yeux sur elle. . . . descendit pour considérer de plus près sa beauté, dont les „ traits méritoient cette attention. Elle étoit d'une blancheur éblouïssante: ses cheveux étoient parsemés de „ poudres odoriférantes, dont le vent répandoit l'odeur „ de manière, qu'elle le frappa en s'en approchant; ce „ qui excita plus vivement le desir qu'il avoit de voir de „ près, celle qui à une si grande distance le charmoit si „ fort. A son approche, son visage se couvrit d'une modeste rougeur. Elle s'enhardit pourtant, pour lui demander, par quelle avanture il venoit interrompre ses „ promenades, dans un lieu qu'elle seule avoit toujours „ habité? Il lui répondit, que Dieu, l'Auteur de la lumiére, le Créateur de tous les objets visibles, l'avoit „ envoyé pour admirer sa merveilleuse & rare beauté; „ (*c'est là fixer la date de l'origine des complimens*) qu'il „ n'avoit pas voulu qu'elle fût ainsi cachée dans un desert, „ mais qu'il l'avoit réservée pour que ses yeux eussent le „ bonheur de la voir & de l'admirer." L'Auteur rapporte, que cette femme rebuta les témoignages d'amour d'Urise, & s'éloigna de lui; mais que l'aiant cherchée de nouveau, il la trouva dans un vallon où elle cueilloit des fleurs pour se réjouïr par la variété de leurs odeurs, & lui adressa la parole en ces termes: „ O vous qui êtes plus „ aimable que toutes les fleurs, & que tous les parfums „ que la terre produit, vous dont les charmes m'ont enchanté, & me forcent de vous offrir de nouveau ma „ tendresse, je vous conjure de ne pas me fuir." Mais elle le quitta une seconde fois avec dedain; ce qui le plongea dans la plus amere douleur, & lui aracha cette plainte amoureuse: „ Cieux! sous la voute azurée desquels „ je suis à présent, soyez témoins des maux que je souffre! & vous arbres verds, si vous étiez capables de „ quelque sentiment, témoins & touchés de mes plaintes, „ vous pleureriez en distillant la gomme, à la vue de l'angoisse de mon cœur (26). Elle se rendit enfin à ses desirs, & devint son épouse."

(19) Henry Lord *Hist. de la Relig. des Banians.*
(20) *Paradis perdu*, L. IV.
(21) *Hist. de la Relig. des Banians.*
(22) *Paradis perdu*, L. VIII.
(23) *Hist. de la Relig. des Banians* &c.
(24) *Paradis perdu*, L. IV.
(25) Id. L. VIII.
(26) *Discovery of the Sect of the Banians*, p. 24--28. ou *Hist. de la Relig. des Banians.*

☞ ADAM DE CHAMILLI, Evêque de Senlis, fleurissoit dans le treizième Siècle, depuis l'an 1230 jusques en 1250. Il étoit François de Nation, & fut d'abord Moine de l'Ordre de Cîteaux, & ensuite Abbé de Charlieu dans le Diocèse de Senlis (*a*). En 1230, il succéda à Guérin Evêque de Senlis (*b*). Il fonda en 1232 la Paroisse de S. Etienne, proche de cette Ville (*c*). Il assista à divers Conciles Provinciaux, & au Concile Général que le Pape Innocent IV assembla contre l'Empereur Frédéric à Lyon en 1245, & dans lequel, par un attentat odieux, il osa prononcer contre ce Prince une Sentence de déposition. Adam de Chamilli survécut environ cinq ans à la tenue de ce Concile, & mourut vers l'an 1250. Son corps fut transporté dans l'Abbaye de Charlieu qu'il avoit autrefois gouvernée, & inhumé dans le Chœur. Il y a de lui un Recueil de Sermons, qui se trouve manuscrit dans la Bibliothéque de Longpont, Monastère de l'Ordre de Cîteaux. Il commence par ces paroles: *Jette ton pain à vau-l'eau, & tu le trouveras au bout de plusieurs années.* (*Mitte panem tuum super transeuntes aquas, & post multa tempora invenies eum* (*d*).)

(*a*) Oudin *de Script. Eccles.* T. III. Sec. XIII. col. 156.
(*b*) Id. ibid. & Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccl.* T. X. p. 57.
(*c*) Oudin *ubi supra.*
(*d*) Oudin *loc. cit.*

☞ ADAM DE CORLANDON, Chanoine & Doyen de Laon, fleurissoit vers la fin du douzième, & dans le commencement du treizième Siécle. Il étoit également distingué par sa naissance & par ses mœurs, & il ne se distingua pas moins par son savoir depuis l'an 1190 (*a*). Il fut fait Doyen de l'Eglise de Laon vers l'an 1195, ou 1196. Ce fut pendant qu'il occupa cette Dignité, qu'il eut occasion de faire paroitre sa fermeté & son courage. Enguerrand de Coucy, avide de biens, se mit à piller les terres qui appartenoient à l'Eglise de Laon. Adam de Corlandon crut qu'il falloit lui résister, & aiant surpris quelques-uns des pillards, il les fit mettre en prison, jusqu'à ce qu'ils eussent fait restitution (*b*). Enguerrand, irrité de leur détention, se rendit à Laon à main armée, fit enfoncer les portes de l'Eglise, enleva par force Adam du milieu de ses confrères, & le retint prisonnier (*c*). L'Evêque de Laon, irrité d'une pareille violence, faite à un homme de mérite, excommunia Enguerrand, & fit publier la Sentence d'excommunication dans toute l'étendue du Diocèse; & en même tems les Chanoines de Laon écrivirent des Lettres de plainte aux Chapitres de Reims, de Soissons, de Cambray, d'Arras & autres, leur demandant du secours contre les entreprises d'un impie, qui fouloit aux pieds les Loix divines & humaines (*d*). Cette affaire dura trois ans. Enfin Enguerrand aiant promis au Pape de réparer le mal qu'il avoit fait, il fut absous de l'excommunication, & Adam de Corlandon remis en liberté, & reçu de son Chapitre comme un généreux Défenseur des Immunités Ecclesiastiques (*e*). Il paroit par le Chartulaire de l'Eglise de Laon, qu'il fut Doyen de cette Eglise jusqu'en 1223. Il est mort vers l'an 1226, & a été inhumé dans le milieu du Chapitre de S. Martin de Laon, où son Tombeau se voit, couvert de marbre, avec une Epitaphe (*f*). Il avoit

(*a*) Oudin *de Script. Eccles.* T. II. Sec. XII. col. 1702.
(*b*) Oudin *ubi supra* col. 1703.
(*c*) Id. ibid.
(*d*) Id. ibid.
(*e*) Id. col. 1707.
(*f*) Id. col. 1708.

été Disciple de Michel Archevêque de Sens (*g*). On trouvera dans les Remarques quelque chose sur ses Ouvrages [*A*].

(*g*) Id. col. 1702.

[*A*] *On trouvera dans les Remarques quelque chose sur ses Ouvrages.*] Il composa pour l'usage du Chapitre de Laon: *Ordinarius Ecclesiæ, sive Ordo divini officii in Ecclesia Laudunensi:* „ L'Ordre de l'Office Divin dans l'Eglise de Laon," dans lequel on trouve ce qu'il faut observer à cet égard, sur-tout aux jours de Fêtes solennelles. Antoine Bellot, Chanoine de Laon, publia cet Ouvrage en 1662 à Paris, avec de grandes & inutiles Additions, en deux volumes in-folio (1). Il écrivit outre cele : *Solutions de diverses Questions sur l'Ecriture Sainte*, qui se trouvent en trois volumes in-folio, manuscrits. A l'égard du tems de la composition de cet Ouvrage, on conjecture qu'il l'écrivit entre l'an 1194 & l'an 1200, parce qu'il l'a dédié à Michel Archevêque de Sens, son ancien Maître, qui monta sur le Siège Archiépiscopal l'an 1194 au mois d'Avril, & qui mourut au mois de Décembre de l'an 1199 (2). Il y a de l'apparence que cet Ouvrage seroit plus curieux & plus intéressant pour le Public, que celui que Bellot a publié : on y verroit du moins de quelle manière notre Adam expliquoit l'Ecriture, dans un tems où cette étude n'étoit rien moins qu'ordinaire.

(1) Oudin de Script. Eccles. T. II. Sæc. XII. col. 1702.

(2) Oudin ubi supra.

☞ ADAM DE MUREMUTH, Chanoine de l'Eglise de S. Paul à Londres, étoit Anglois de naissance, & vivoit dans le quatorzième Siècle (*a*). C'étoit un homme savant dans le Droit, & très habile dans le maniement des affaires, tant Politiques qu'Ecclésiastiques (*b*) ; aussi y eut-il beaucoup de part sous le règne d'Edouard III (*c*), qui l'employa, aussi-bien que les Archevêques de Cantorbéri, en différentes Ambassades (*d*). Le Chapitre de Cantorbéri le nomma Administrateur de l'Evêché d'Exceter, en 1327, le Siège étant vacant (*e*). Il fleurissoit principalement vers l'an 1342 [*A*], & l'on ignore de combien il a survécu à cette époque. Il écrivit l'Histoire de son tems, aux évènemens de laquelle il avoit eu part, rapportant aussi les affaires de Rome & de France (*f*). On lui attribue deux Chroniques différentes, mais dont il n'y a que la prémière qui lui appartienne [*B*].

(*a*) Cave Hist. Litter. Part. II. p. 501.
(*b*) Id. ibid.
(*c*) Id. ibid.
(*d*) Id. ibid.
(*e*) Id. ibid.
(*f*) Cave ubi supra.

[*A*] *Il fleurissoit principalement vers l'an* 1342.] Vossius (1) & Moréri (2) le font vivre jusques à l'an 1380 : mais il n'y a aucune apparence qu'il ait vécu jusqu'à cette année. La date de Vossius n'est fondée que sur celle de la seconde Chronique attribuée à Adam de Muremuth, qui s'étend depuis l'an 1345 jusques à l'an 1380. Il est certain que si cet Ouvrage étoit de lui, on ne pourroit douter qu'il n'ait vécu jusques à cette année-là ; mais, outre qu'il auroit dû être extrèmement vieux, puisqu'en 1327 il étoit deja dans les Emplois, l'on verra dans la Remarque suivante, que cet Ouvrage n'est point de notre Auteur, & que ce n'est qu'une continuation du sien ; ce qui fait présumer avec quelque raison, qu'il est mort peu après l'année 1346, où finit ce qu'on nomme *la premiere Chronique d'Adam de Muremuth.*

[*B*] *On lui attribue deux Chroniques différentes, mais dont il n'y a que la prémière qui lui appartienne.*] Vossius, suivi par Moréri, ne balance point à attribuer l'un & l'autre de ces Ouvrages à Adam de Muremuth; mais le docte Cave a soupçonné que le second n'est pas de lui. *Alterum*, dit-il, *modo ab eodem Auctore, non usque adeo certum est, profectum, ad annum* 1380 (3). Et Oudin (4) me paroit avoir prouvé la chose d'une manière à ne laisser aucun doute. Il remarque, que le Chronique de notre Adam qui se trouve & dans la Bibliothèque de l'Université d'Oxford, & dans celle du Collège de Ste. Marie Magdelaine, est aussi dans la Bibliothèque Cottonienne, (*Claudius Lit. E. Cod.* 8. *num.* 27.) sous ce titre : *Continuatio Chronicorum Angliæ Regum, cum interpositione quorundam casuum contingentium, in Curia Romana, & regno Franciæ, per Adamum Mirimouth, Canonicum Londoniæ.* Cet Ouvrage commence à l'an 1303, & s'étend jusques à l'an 1340; & il y a ensuite des Additions ou Continuations, qui prouvent clairement que cette Suite n'est pas du même Auteur, par leurs titres mêmes. On trouve dans la même Bibliothèque (*Nero Litt. D. Cod.* 10. *n.* 4.) *Tractatus seu Continuatio Magistri Adæ de Merymuth ad annum* 1346 *inclusive.* Et ce qui décide la question, (*Cleopatra Litt. H. Cod.* 16. *num.* 10.) *Annales ab anno* 28 *Regis Eduardi* I. *ad annum* 41 *Regis Eduardi* III. *hoc est ab anno* 1299 *ad annum* 1367. *Nempe ad annum* 1325 *per Robertum de Reading Monachum S. Petri Westmonasteriensis, cum continuatione ad annum* 1345 *per Meremouth, & inde per Joannem de R. Monachum Westmonasteriensem ad annum* 1367. Il paroit clairement par-là, que l'Ouvrage d'Adam de Muremuth ne s'étend tout au plus que jusqu'à l'an 1345 ou 1346; car les dates varient là-dessus, depuis 1340 jusques à 1346; & qu'il y a déja un Continuateur jusques en 1367; & vraisemblablement les treize années suivantes, depuis 1367 jusques en 1380, sont encore d'une autre main.

(1) De Histor. Lat. L. III. c. 1.

(2) Article ADAM DE MUREMUTH.

(3) Cave Hist. Litt. Part. II. p. 501.

(4) Oudin de Script. Eccles. T. III. Sæc. XIV. col. 995.

☞ ADAMAN ou ADAMNAN, Moine & ensuite Abbé du Monastère de Hi, Ile de l'Ecosse (*a*), étoit Ecossois de Nation. Il succéda à Failbée dans le gouvernement du Monastère en 679 (*b*). Il fut envoyé en Ambassade par sa Nation en 701, vers Alfred Roi de Northumberland ; & aiant goûté pendant son séjour en Angleterre la manière de célébrer la Pâque à la Romaine (*c*), il travailla à son retour à l'introduire parmi les siens : mais ses efforts à cet égard furent infructueux. Il réussit mieux en Irlande, où il alla (*d*), y aiant établi presque par-tout la coutume de célébrer la Pâque dans le même tems & de la même manière que le faisoit l'Eglise de Rome. Il ne vécut qu'un an après son retour dans son Monastère, étant mort au mois d'Octobre de l'an 704 [*A*] âgé de soixante-quatorze ans, & de quatre-vingts selon d'autres. On a quelques Ouvrages de lui [*B*].

(*a*) Cave Hist. Litt. Sæc. VII p. 461 Vossius de Hist. Lat. L. II. c. 27.
(*b*) Cave loc. cit.
(*c*) Id. ibid.
(*d*) Id. ibid. & Vossius loc. cit.

[*A*] *Etant mort au mois d'Octobre de l'an* 704.] Il y a évidemment une faute dans Oudin (1), qui met sa mort au mois d'Octobre de l'année 714. Mais Cave, qui l'a placée en 704, a suivi un Ecrivain qui a traité expressément des Auteurs Irlandois (2). Fleury dit qu'il mourut le 23 de Septembre de l'année 705 (3); je ne sai sur quelle autorité.

[*B*] *On a quelques Ouvrages de lui.*] Waræus (4) lui attribue un Traité de la manière de célébrer légitimement le Pâque, *De Paschate legitimo*; & quelques Réglemens, *Canones*. On a de plus de lui *trois Livres de la Vie de S. Colomban prémier Abbé de Hi*, publiés par Canisius (5) & par d'autres (6). Il composa aussi une Description des Lieux Saints, *De Locis Terræ Sanctæ Lib. III.* Cet Ouvrage a été publié d'abord à Ingolstad en 1619, par les soins du Jésuite Oretser, & ensuite par Dom Mabillon, *Siècle III. des Saints de l'Ordre de S. Benoit*, Tom. II. p. 502 (7). Il composa cet Ouvrage sur la rélation d'un Evêque Gaulois nommé Arculphe, qui avoit fait le voyage de la Terre Sainte; c'est ce que nous apprend Bède, dont voici les termes (8) : *Scripsit idem de Locis Sanctis librum legentibus multo utilissimum, cujus auctor erat docendo ac dictando Gallicorum Episcopus Arculphus, qui Locorum gratia Sanctorum venerat Hierosolymam.* Dans la suite, Bède rapporte quelques particularités touchant cet Arculfe. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il étoit Gaulois, & qu'il avoit été ordonné Evêque en France. Comme il n'est parlé nulle part de l'Eglise qu'il gouvernoit, il y a tout lieu de penser qu'il n'étoit qu'Evêque régionaire (9). Le génie d'Arculfe le porta à voyager, & il entreprit de visiter les Lieux Saints de la Palestine. Après avoir passé neuf mois à Jérusalem, il alla à Damas & à Tyr : de là il passa à Alexandrie en Egypte, dans l'Ile de Crète, & de là il se rendit à Constantinople. Il alla ensuite en Sicile & à Rome. Au bout de quelque tems, le desir de retourner en son Pays lui fit reprendre la mer. Il fut jetté par un vent contraire sur les côtes des Iles Britanniques, où après avoir couru divers dangers, il aborda à l'Ile de Hi. Adamnan, Abbé du Monastère, le reçut très bien; & l'on croit même qu'Arculphe borna là ses courses, & finit ses jours dans ce Monastère. C'est ce qu'on fonde sur le qualité que lui donne quelquefois Adamnan, en le nommant, *notre frère Arculphe.* Quoi qu'il en soit, dès les prémiers jours qu'il fut à Hi, l'Abbé, qui aimoit les Sciences, l'engagea à lui raconter par ordre ce qu'il avoit vu de plus remarquable dans ses voyages ; & à mesure qu'Arculphe en faisoit la rélation, Adamnan la rédigeoit par écrit. Cet Ouvrage fut composé au plus tard en 698, puisqu'Adamnan le présenta cette année à Alfrid Roi de Northumberland. Il fut aussi-tôt répandu dans le Public, & devint fort célèbre dans les Siècles postérieurs (10). Bède en parle avec éloge, comme on l'a vu ci-dessus, & comme il paroit par ces paroles qu'il ajoute : *Fecitque opus, ut dixi, multis utile, & maxime illis, qui longius ab eis locis, in quibus Patriarchæ & Apostoli erant, secreti, ea tantum de his, quæ lectione didicerint, norunt.* Aussi Bède en a non seulement inséré un précis dans son Histoire Ecclésiastique (11), mais il en a aussi tiré le fond de son petit Traité des Lieux Saints, *De Locis Sanctis* (12).

(1) Oudin de Script. Eccles. T. I. Sæc. VII. col. 1660.
(2) Waræus de Script. Hibern. L. I. c. 1. p. 35.
(3) Hist. Ecclés. T. IX. p. 128.
(4) Waræus loc. cit.
(5) Lect. Antiq. T. V. Part. II. p. 562.
(6) Oudin ubi supra, & Cave loc. cit.
(7) Oudin & Cave loc. cit.
(8) Beda Hist. Eccles. L. V. c. 16. ap. Vossium de Hist. Lat. L. II. c. 27.
(9) Hist. Littér. de France, T. III. p. 659.
(10) Id. p. 651. Beda ubi supra.
(11) Cap. 17. & 16.
(12) Hist. Littér. de France, loc. cit.

☞ ADAMITES, Secte, à ce que l'on prétend, qui faisoit profession de la *Nudité religieuse*, c'est-à-dire, de faire les exercices de Religion tout nuds. On a attribué la même erreur ou extravagance

gance aux *Picards* de Bohème, & aux *Turlupins*; & si ce que l'on débite sur le sujet de toutes ces différentes Sectes étoit exactement vrai, ce seroit avec raison que Mr. Bayle dit (*a*), qu'*on ne sauroit assez admirer qu'une semblable fantaisie se soit si souvent renouvellée parmi les Chrêtiens*. Mais tant s'en faut, puisqu'au contraire l'on peut soutenir avec fondement, que l'*Adamisme* ou la *Nudité religieuse* est une folie dont aucune Secte Chrêtienne ne fut jamais capable [*A*]; comme l'on se propose de le prouver, après un savant Critique de notre tems (*b*), qui a pris autant de soin d'examiner l'Histoire des Hérésies avec un esprit critique, que d'autres en ont pris peu, sans en excepter même Mr. Bayle, qui a adopté sans beaucoup de réflexion tout ce qu'il a trouvé d'accusations odieuses sur le compte des Adamites, tant anciens que modernes [*B*]. Il ne s'agit dans cet Article que de l'Adamisme ancien; on parlera de l'Adamisme moderne dans les Articles des *Picards* & des *Turlupins*. On a attribué la profession de la Nudité religieuse aux *Gnostiques*, aux *Adamiens*, & aux *Priscillianistes* d'Espagne: examinons si c'est avec raison.

(*a*) Diction. Critiq. *Art.* TURLUPINS, Rem. [*A*].

(*b*) Mr. de Beausobre, *Diss. sur les Adamites*, à la fin de l'*Hist. de la Guerre des Hussites* par Mr Lenfant T. II. & *Bibl. Germ.* T. IV. XIX. XXI. XXII.

Les *Gnostiques* sont les prémiers, que S. Epiphane (*c*) accuse d'Adamisme. Il dit, qu'ils affectoient de *prier* ENTIEREMENT NUDS: εὔχονται γύμνοι ὅλῳ τῷ σώματι: pas la moindre partie du corps qui fût couverte. Mais, soit que par les Gnostiques on entende les Disciples de Simon; soit que l'on prétende, que l'opinion de la nécessité de la Nudité religieuse ait été introduite dans cette Secte par Prodicus, à qui Théodoret l'attribue; leur Adamisme est une pure chimere [*C*], qui n'est appuyée que sur le témoignage de S. Epiphane, dont l'autorité n'est pas d'un grand poids [*D*].

(*c*) Heref. XXVI. N. 9.

A la suite des Gnostiques, viennent les *Adamites* ou les *Adamiens*, comme les nomme S. Epiphane (*d*). On dit que ces Sectaires se dépouilloient, avant que d'entrer dans le lieu de leur assemblée, & y faisoient le Service Divin TOUT NUDS. Mais il est difficile de comprendre que des Critiques judicieux aient pu adopter cette fable. Outre que ce qu'Epiphane en rapporte n'est fondé que sur des OUÏ-DIRE [*E*], il y a variation & contradiction dans ce qu'il dit des Adamiens

(*d*) Heref. LII.

[*A*] *La Nudité religieuse est une folie dont aucune Secte Chrêtienne ne fut jamais capable.*] En soutenant cette Thèse, avec Mr. de Beausobre, je ne prétends pas nier qu'il n'y ait eu, comme le dit ce Savant, des Fous, des Fanatiques, des Furieux, capables des plus grandes extravagances; tels, par exemple, que ces Moines de Palestine dont parle Evagre (1) dans son Histoire Ecclésiastique, & dont Mr. Bayle lui-même a dit (2), *qu'il y a de l'apparence, qu'ils étoient effectivement fous*; & tels que ces Anabaptistes, qui coururent nuds dans les rues à Amsterdam en 1535. De pareils exemples prouvent seulement, qu'il y a eu de tout tems des Fous, des Fanatiques, dignes des petites-maisons; mais cela ne prouve point qu'il y ait jamais eu aucune Secte Chrêtienne qui ait fait profession de *Nudité*, & qui ait affecté de faire le Service Divin dans cet état. Et c'est ce que je nie, & ce dont on verra par la suite qu'il n'y a aucune preuve, qui puisse satisfaire des esprits qui ne se payent pas de l'autorité de gens, ou crédules, ou de mauvaise-foi.

(1) *Hist. Eccles.* L. I. c. 21.

(2) Art. ADAMITES, Rem. [*E*].

[*B*] *Mr. Bayle . . . . a adopté sans beaucoup de réflexion tout ce qu'il a trouvé d'accusations odieuses sur le compte des Adamites, tant anciens que modernes.*] C'est ce qu'on peut voir dans les Articles de son Dictionaire qui regardent ce sujet. Mr. Bayle avoit de grandes lumières, c'est ce que personne de bon-sens ne conteste; mais il n'en a pas toujours fait un bon usage, comme on en fournira quelques preuves dans le cours de cet Ouvrage. A moins que d'être résolu, comme le font certaines gens, d'admirer tout ce qu'a fait Mr. Bayle, on ne peut qu'approuver la réflexion que fait Mr. de Beausobre à l'occasion des Picards, mais qui est applicable à tous les prétendus Adamites. „ Mr. „ Bayle, dit-il (3), a mis dans son Dictionaire un Article des PICARDS; mais au-lieu d'y employer ce discernement critique, dans lequel il semble qu'il excelle, il „ s'est contenté de copier fidèlement *Enée Sylvius* & *Varillas*. Je m'imagine qu'il eût été moins facile & moins „ crédule, si ces deux Historiens avoient attaqué la réputation d'une Secte de Philosophes. Au moins, quand „ il s'agit de la Nudité des *Gymnosophistes*, il n'est pas „ aussi traitable que sur celle des Picards. Je ne sai si „ c'est que Mr. Bayle n'étoit pas fâché de trouver du ridicule & de l'impudence dans une Secte Chrêtienne. On „ pourroit le soupçonner, quand on pense qu'il composoit un DICTIONAIRE CRITIQUE, dont le but est „ d'examiner & de corriger ce qu'on a dit de faux, d'incertain, ou de suspect, sur les personnes dont il parle, „ & sur les sujets qu'il traite. Cependant il n'a pas daigné jetter un seul regard *critique* sur les pauvres Picards, non plus que sur les TURLUPINS leurs prédécesseurs (ajoutez, ni sur les ADAMITES). Il les a reproduits sur la scène avec le masque difforme, que leur „ ont donné leurs Bourreaux.

(3) *Diss. sur les Adamit.* I. Part. p. 305. du T. II. *de la Guerre des Hussites.*

[*C*] *Leur Adamisme est une pure chimére.*] S'il s'agit des Gnostiques Disciples de Simon, il est constant que bien loin de faire profession de Nudité dans le Service Divin, ils soutenoient que c'est une extrême irrévérence, que de se présenter devant Dieu dans cet état. C'est ce que témoigne un ancien Auteur; & son témoignage est d'autant plus digne de foi, qu'il est tiré d'un raisonnement que Simon & ses Sectateurs faisoient, pour montrer que le Créateur du Monde n'est pas le Dieu supreme, l'Etre infiniment parfait, infiniment bon. Voici la substance de ce raisonnement (4). „ La connoissance du Bien & du Mal „ étant absolument nécessaire à l'homme, il est impossible „ que le Dieu suprême, l'Etre infiniment saint & bon, „ lui ait interdit l'usage d'un fruit qui devoit lui procurer „ cette connoissance. Il n'est pas moins impossible que „ le Dieu suprême eût voulu punir l'homme pour avoir „ mangé d'un fruit, qui non seulement lui apprit à distinguer le Bien d'avec le Mal, mais à couvrir, devant son „ Créateur, les parties du corps que la pudeur fait cacher. Quoi? l'homme s'apperçoit qu'il est malhonnête „ de paroitre nud devant celui qui l'a formé; il se couvre „ pour lui témoigner son respect; & au-lieu de lui en savoir bon gré, le Créateur le condamne à mourir, & „ maudit le Serpent qui lui a ouvert les yeux sur son devoir!" Tel est le raisonnement que l'Auteur des *Récognitions* fait faire à Simon: d'où il s'ensuit, que ni lui, ni ses Disciples, n'ont jamais pratiqué la Nudité. Que si l'on prétend que cette impudente cérémonie peut avoir été introduite dans le Culte de cette Secte par Prodicus, on avance une chose insoutenable. Il y avoit introduit la coutume de ne prier jamais: c'est ce que nous apprend Clément d'Alexandrie (5). „ Les Disciples de Prodicus, „ *dit-il*, enseignent qu'il ne faut point prier; mais ils ne „ se glorifient pas d'être les inventeurs de cette opinion. „ Ils l'ont prise de cette Secte de Philosophes que l'on „ appelle Cyrénaïque." D'ailleurs le même Auteur, qui réfute si fréquemment les Gnostiques, ne leur reproche nulle part la *Nudité*. Et lorsqu'il a rapporté *les bruits*, que l'on faisoit courir du Culte impur des Carpocratiens & des Prodiciens, il leur laisse au moins quelque reste de pudeur: il dit (6) qu'avant de commettre leurs abominations secrettes, ces Hérétiques avoient la précaution d'éteindre les flambeaux qui les auroient fait rougir. Cela ne s'accorde pas avec l'impudence d'affecter une entière Nudité dans le Service Divin. Ce qui va encore à la décharge des Gnostiques, c'est que Plotin, qui avoit eu beaucoup de commerce avec eux, & qui avoit même des amis dans cette Secte, ne les accuse nulle part d'une *Nudité Cynique*; quoiqu'il ne les épargne pas, & qu'il s'étende sur leurs Dogmes & leurs Pratiques, dans le Livre qu'il écrivit contre eux (7). Il n'y a donc aucune preuve de l'Adamisme des Gnostiques, puisque l'autorité de S. Epiphane n'est pas fort considérable, comme on va le voir dans la Remarque suivante.

(4) *Recognit.* L. II. n. 53. p. 515. ap. de Beausobre *ubi supra* p. 354. Part. II de la *Diss. sur les Adamites.*

(5) *Stromat.* L. VII. p. 722.

(6) *Stromat.* L. III. p. 430.

(7) De Beausobre, *ubi supra.*

[*D*] *S. Epiphane, dont l'autorité n'est pas d'un grand poids.*] La plupart des Savans conviennent de la vérité de ce qu'a dit Mr. Du Pin (8), que c'étoit un homme fort „ crédule, & fort peu exact; qui n'avoit ni discernement, „ ni justesse d'esprit; qui ajoutoit foi trop légèrement à „ de faux mémoires, & à des bruits incertains." Et il est sûr que son Article des Gnostiques est rempli de fables ridicules. Voici le jugement qu'en porte à cette occasion Mr. de Beausobre (9). „ Je compare, *dit-il*, „ les Livres de ce Père touchant les Hérésies, à un tas „ de minéraux, où, parmi un peu d'or & d'argent, il y „ a beaucoup de terre & de vils métaux; *mais au-lieu* „ *d'en faire la separation*, les Auteurs Hérésiologues *entassent pêle-mêle, dans leurs Collections, tous les matériaux* „ *qu'ils trouvent* dans un Auteur si peu judicieux & si passionné.

(8) *Biblioth. Eccles.* T. II. p. 308.

(9) De Beausobre, *ubi supra.*

[*E*] *Ce qu'Epiphane en rapporte n'est fondé que sur des* OUÏ-DIRE.] C'est ce dont Mr. Bayle lui-même convient (10). Après avoir rapporté tout ce que l'on attribue aux Adamites, il ajoute: *Voilà tout ce que S. Epiphane en rapporte, non pas pour l'avoir lu dans quelques Livres, ou pour l'avoir appris de quelqu'un d'entre eux, mais sur ce qu'il en avoit* OUÏ DIRE *à plusieurs autres personnes: il ne sait point si de son tems cette Secte étoit entièrement abolie, ou si elle subsistoit encore.* S. Epiphane ajoute même, *qu'il ne sait si cette Secte a jamais existé, telle qu'on lui en a fait la description.* Il est difficile de comprendre qu'un Critique, tel que Mr. Bayle, ait vu ce passage, en ait donné la substance, & ait cependant pu digérer ce tas d'impertinences qu'on débite sur le sujet des Adamiens, sans faire la moindre petite remarque, qui pût faire sentir le peu de fonds qu'il y a à faire sur ce qu'un Auteur crédule débite sur des *oui-dire*. C'est avec juste raison que le Savant de Berlin (11) observe, que sur un pareil témoignage, on ne doit pas faire une si grande injure à quelque Société Chrêtienne, que de l'accuser d'avoir affecté la Nudité des deux Sexes dans le

(10) Artic. ADAMITES.

(11) De Beausobre, *ubi supra.*

miens [F] : ce qui doit naturellement faire croire que c'est-là une Secte imaginaire, inventée par la malignité, sous quelque léger prétexte, divulguée ensuite, & reçue sans examen. On peut voir un exemple pareil dans les Remarques [G].

On pretend que l'Adamisme fut porté en Espagne vers la fin du quatrième Siècle, par un Moine Egyptien originaire de Memphis (e), & nommé *Marc*, qui inspira ses sentimens à une femme de qualité nommée *Agape* & au Rheteur *Helpidius*; & ceux-ci les enseignerent à un Noble Espagnol nommé *Priscillien*, qui devint le Chef de la Secte des Priscillianistes. Mon dessein n'est pas de faire ici l'Histoire de cette Secte & de son Chef: on peut consulter là-dessus l'Article de PRISCILLIEN dans Mr. Bayle. Je n'ai à en parler que relativement à l'Adamisme, dont on accusa les Priscillianistes. Voici ce que dit Sulpice Sevére (f): „ Que Priscillien fut ouï deux fois devant Evodius Préfet du „ Prétoire, & qu'il fut convaincu des crimes dont on l'avoit accusé; qu'il ne nia pas même qu'il ne „ se fût adonné aux Sciences défendues, qu'il n'eût enseigné des *Doctrines obscénes*, qu'il n'eût fait „ des Assemblées nocturnes avec des femmes impudiques, & qu'il n'eût accoutumé *d'y prier tout nud* „ avec elles." Voilà qui paroit précis, sur-tout venant de la part d'un Historien contemporain. Cependant il y a bien des raisons qui détruisent ce témoignage. Les crimes qu'on attribue à Priscillien & à ses Sectateurs, ne s'accordent point avec ce que les Historiens disent d'ailleurs des mœurs & de la conduite des uns & des autres [H]. La conviction & la confession, dont parle Sulpice Sévére, sont avec raison suspectes [I]. Je ne disconviens pas que les Priscillianistes n'eussent des Er-

(e) Sulpice Sevére *Hist. Sacr.* L. II. p. 297 299. *de la Trad. de Giry.* Paris 1659.

(f) Id p. 309. 310.

le Service Divin; & que l'on doit mettre au rang des fables & des calomnies toute Hérésie folle & impudente, dès qu'elle est destituée de preuves.

[F] *Il y a variation & contradiction dans ce qu'il dit des Adamiens.*] Du moins s'il est l'Auteur des Sommaires, qui sont à la tête de ses Livres des Hérésies. En voici quelques exemples, que Mr. de Beausobre a recueillis (12). Il dit dans le Sommaire de l'Hérésie LII. que les Adamiens condamnoient le Mariage; & dans l'Article même, il ne dit pas un seul mot de cette Erreur, qui étoit capitale. Il les représente tous, dans ce Sommaire, comme des Moines qui vivent dans la continence; & dans l'Article, il dit qu'il y en a seulement quelques-uns parmi eux qui s'appellent les CONTINENS, & qui se vantent d'être vierges. S. Epiphane dit encore dans ce Sommaire, que les *Adamiens* ont pris leur nom *d'un certain Adam*; mais dans l'Article, ils s'appellent *Adamiens*, parce qu'ils prétendent que leur Eglise est le *Paradis terrestre*, & qu'ils sont les imitateurs d'Adam & d'Eve, lorsque ceux-ci étoient encore dans l'état d'innocence. Voici quelque chose de plus fort. Selon S. Epiphane „ ces gens là *sont nuds* „ dans leurs Assemblées religieuses, afin d'avoir le plai- „ sir de rassasier leurs yeux d'un spectacle malhonnête; " & il témoigne en même tems, qu'ils étoient si sévéres observateurs de la chasteté, qu'ils punissoient d'une excommunication perpétuelle les fautes commises contre cette vertu. Tant de variations & de contradictions ne suffisent-elles pas pour faire mettre au rang des fables ce que S. Epiphane dit des Adamiens? Et Mr. Bayle, qui s'est attaché à maintenir leur chasteté (13), ne devoit-il pas sentir que rien n'étoit moins compatible avec cette vertu, que la Nudité religieuse qu'il leur attribue?

(12) Id. ib.

(13) Art. ADAMITES Rem. [C].

[G] *On peut voir un exemple pareil dans les Remarques.*] Les Chrétiens qui avoient sacrifié aux Idoles, & donné du scandale, étoient obligés de faire pénitence; exclus des Assemblées, ils se tenoient à la porte en pleurant, se jettoient aux pieds de leurs Frères & de leurs Pasteurs, afin de les flechir, & d'obtenir la Communion de l'Eglise. Il n'en fallut pas davantage aux Paiens, pour leur faire dire que les Chrétiens adoroient dans leurs Evêques, ce que la pudeur ne permet pas de nommer. *Alii eos ferunt Antistitis & Sacerdotis colere genitalia* (14). Quelque Cérémonie innocente aura pu faire dire de même, que les Adamiens faisoient leur Service tout nuds: sur quoi Mr. de Beausobre propose une conjecture, qui a quelque vraisemblance (15). On sait, que les Macédoniens & les Romains se dépouilloient en partie, lorsqu'ils demandoient des graces avec une profonde humilité: *Eratque Macedonum mos, si quid suppliciter exposcerent*, SEMINUDOS, *& interiori tantum amictos tunica, obsecrari; quod a Romanis quoque usurpatum meminimus, ut* NUDO PECTORE ET DEJECTA TOGA AB HUMERIS *genu nixi, nonnunquam humi dejecti* (16). Plutarque rapporte (17), qu'Auguste, conjurant le Sénat de ne pas le forcer à accepter la Dictature, *s'abaissa jusqu'à la Nudité*, τῇ γυμνώσει ἐνατεινόμενος ἑαυτὸν; ce qu'Amiot a fort bien rendu: *Mais lui, flechissant le genouil, jettant bas sa longue robe & découvrant sa poitrine, supplia le Senat de le decharger d'un etat si odieux.* Je suppose, dit le savant Critique de Berlin, qu'un Chrêtien, ou quelque Société de Chrétiens ait prié de la sorte; & je ne suppose rien que de très possible. Ne paroit-il pas par la première Epitre aux Corinthiens (18), que les Grecs, qui avoient d'ordinaire la tête découverte, vouloient prier & prophétiser de même, sans mettre un voile sur leur tête, comme le pratiquoient les Juifs? S. Paul approuva leur usage, mais cet usage étoit celui de leur Nation. Il n'est pas impossible qu'une *Nudité Romaine* ou *Macédonienne* ait été transformée en une *Nudité Cynique*, & qu'elle ait servi de fondement à la *Legende ridicule* des ADAMIENS.

(14) Vid. *Minut. Felic.* & Not. *Rigalt.*

(15) De Beausobre *ubi supra.*

(16) Alex. ab Alex. *Dier. Gen.* L. II. c. 19.

(17) Plutarq. *dans Auguste*, ch IX p. 2162 Trad. *d'Amiot*, ap. de Beausobre *ubi sup.*

(18) 1 Cor. XI.

[H] *Les crimes qu'on attribue à Priscillien & à ses Sectateurs, ne s'accordent point avec ce que les Historiens disent d'ailleurs des mœurs & de la conduite des uns & des autres.*] Nous n'avons pas besoin d'autre témoin que de Sulpice Sévère lui-même; rien de plus beau que le portrait qu'il fait de Priscillien (19). „ Ce personnage, dit-il, n'avoit pas „ moins d'esprit & d'érudition, que de graces naturelles, „ de bien & de naissance. Austère d'ailleurs, s'exerçant „ dans les jeûnes, dans les veilles, supportant la faim, „ la soif, desintéressé, usant de tout avec une extrême „ modération, inspirant du respect & de la vénération à „ ceux qui l'approchoient." *Priscillianus familia nobilis, prædives opibus, acer, inquies, facundus, multa lectione eruditus, disserendi & disputandi promptissimus. . . . Prorsus multa in eo animi & corporis bona cerneres. Vigilare multum, famem ac sitim ferre poterat: habendi minime cupidus, utendi parcissimus* (20). Certainement, voilà un Chef d'Adamites coupable des plus grandes impuretés, qui n'a guères l'air d'un Cynique impudent: voyons si parmi ses Disciples, il se trouve des gens qui lui ressemblent. S. Jérôme parle de *Latronien*, qui fut décapité avec lui, sans nous en dire aucun mal (21). C'étoit un homme savant, qui réussissoit si bien dans la Poësie, qu'on le mettoit en parallèle avec les Poëtes du tems d'Auguste. *Tibérien*, qui ne fut condamné qu'à l'exil, étoit un autre Savant, dans lequel S. Jérôme ne trouve à reprendre que trop d'enflure dans son stile: mais ce n'est pas-là de l'Adamisme. S. Ambroise (22) parle avec une tendre compassion du vieux Evêque *Hyginus*, qui fut aussi envoyé en exil, & qui n'*aiant plus que le souffle*, n'étoit pas un sujet propre à se laisser séduire aux appas de l'impudicité. En général, la Secte Priscillienne se distinguoit par la lecture des Livres Sacrés, par des jeûnes fréquens, par des pénitences rigoureuses: „ desorte, dit Sulpice Sévère, qu'on recon- „ noissoit plutôt les Priscillianistes à la modestie dans leurs „ habits, & à la pâleur de leurs visages, qu'à la différen- „ ce de leurs sentimens." *Cum quis pallere potius, aut veste, quam fide Hæreticus æstimaretur* (23). Voici un autre témoignage, bien avantageux aux mœurs des Priscillianistes; c'est celui de *Latinius Pacatus*, Orateur Paien, & qui parvint par son mérite à la Dignité Proconsulaire sous les Empereurs Chrétiens. Dans le Panégyrique de Théodose, que cet Orateur prononça devant ce Prince après qu'il eut vaincu Maxime, il parle en ces termes: „ Pourquoi „ m'arrete-je à raconter la mort de tant d'hommes, puisque „ la cruauté est allée jusqu'à répandre le sang des fem- „ mes? On a exercé les dernières rigueurs contre un Se- „ xe, qu'on épargne dans les guerres mêmes. Et quelles „ étoient les raisons importantes d'une telle barbarie? „ quels crimes peuvent avoir fait trainer au supplice la „ veuve d'un illustre Poëte? Elle n'avoit point d'autre „ crime, que celui d'ETRE TROP RELIGIEUSE, TROP „ APPLIQUÉE AU SERVICE DE LA DIVINITÉ." *De virorum mortibus loquor? quum descensum recorder ad sanguinem fœminarum & in sexum cui bella parcunt, non parce sævitum? Sed nimirum graves suberant invidiosæque causæ, ut unco ad pœnam clari Vatis matrona raperetur. Objiciebatur enim, atque etiam exprobrabatur mulieri viduæ* NIMIA RELIGIO, *&* DILIGENTIUS CULTA DIVINITAS (24). La veuve dont parle Pacatus, étoit *Euchrocie*, veuve de *Delphidius*, dont Ausone a fait l'éloge dans ses *Professeurs de Bordeaux*. Elle eut la tête tranchée, aussi-bien que les autres Priscillianistes. Mais si elle eût été coupable d'une infame débauche, si le bruit qu'on fit courir de sa fille *Procule*, qu'étant grosse de Priscillien, elle avoit eu recours à des moyens détestables pour faire périr son fruit; si tout cela eût été vrai, ou s'il eut passé pour vrai, l'Orateur eût-il osé dire à Théodose & à toute sa Cour, qu'Euchrocie n'étoit coupable *que de trop de piété*? Voilà donc les Chefs des Priscillianistes, ces prétendus Adamites, auxquels on rend témoignage d'avoir été des gens réglés, austères dans leurs mœurs, & donnant dans une dévotion excessive. Des gens de ce caractère n'ont guères l'air de s'être abandonnés aux honteux excès qu'on leur impute.

(19) Sulpice Severe *Hist. Sacr.* L. II p. 297. 298.

(20) Id L. II p. 111. *Edit. Elzevir.* 1641.

(21) Hieron. *in Catalog.* c. 122. ap. de Beausobre *ubi supra.*

(22) Ambros. *Epist.* 56. *Valentiniano.*

(23) Sulpic. Sever. in Dial. III. c. 2.

(24) Lat. Pacatus in *Panegyr. ad Theodos.* p. 115. ad calcem Epist. Plinii Sec. Edit. 1659. in-12.

[I] *La conviction & la confession dont parle Sulpice Sévére, sont avec raison suspectes.*] Soit que l'on examine le caractère des *Temoins* qui déposérent, soit que l'on fasse attention à celui des *Parties* & des *Juges*, soit que l'on considère *la manière dont on extorqua sa confession* à Priscillien, on y trouve de justes raisons de douter de la réalité des crimes qu'on lui imputoit & à ses Sectateurs.

A l'égard des *Temoins*, Sulpice Sévère nous apprend indirectement, qui ils étoient, & quel étoit leur caractère, lorsqu'il nous dit: „ Que *Maxime* se contenta d'exiler

Erreurs [*K*]; mais je révoque en doute les impuretés, l'Adamisme dont on les a accusés; je n'en vois ni ombre ni trace: au contraire, je vois que les Conciles d'Espagne, qui ont condamné les Priscillianistes, ne les ont jamais traités sur le pied d'une Secte coupable d'impuretés [*L*]. Ainsi, jusqu'à la fin

„ pour quelque tems dans les Gaules, *Tertulle*, *Potamius*, „ & *Jean*, parce que c'étoient des PERSONNES VILES, „ & dignes de miséricorde, *pour avoir confessé leurs crimes* & DECOUVERT LEURS COMPLICES, sans attendre la Question." *Tanquam viliores personæ, & digni misericordia, quia ante quæstionem & se & socios prodidissent* (25). Il ne paroit pas qu'il y ait eu d'autres Témoins contre Priscillien & ses Sectateurs, que ces *personnes viles*, dont la déposition volontaire ne peut être de poids contre des Evêques & des personnes d'une condition distinguée.

(25) Sulpice Severe *Hist. Sacr.* L. II. p. 520.

Les *Parties* de Priscillien n'étoient pas plus estimables. Le Chef de la bande étoit un Evêque Espagnol nommé *Ithace*, dont Sulpice Sévère a fait le portrait en ces termes: „ Il ne se soucioit de rien, rien n'étoit sacré pour lui: c'étoit un homme audacieux, babillard, impudent, superbe, gourmand, débauché." *Certe Ithacium nihil pensi, nihil sancti habuisse definio. Fuit enim audax, loquax, impudens, sumptuosus, ventri & gulæ plurimum impertiens* (26). Cet homme tachoit d'envelopper dans l'accusation de Priscillianisme, & de faire périr, tout ce qu'il y avoit d'hommes distingués par leur savoir ou par leurs vertus. Voici les propres paroles de l'Historien: *Hic stultitiæ eo usque processerat, ut omnes etiam* SANCTOS VIROS, QUIBUS AUT STUDIUM ERAT LECTIONIS, AUT PROPOSITUM ERAT CERTARE JEJUNIIS, *tanquam Priscilliani socios, aut Discipulos, in crimen arcesseret* (27). Ithace eut même la hardiesse d'accuser S. Martin de cette Hérésie. Ses adhérens ne valoient pas mieux que lui, & il ne tint pas à eux que S. Martin ne fût livré à la mort, pour s'être opposé à leurs violences. Des gens d'un caractère si odieux, & capables de conspirer contre S. Martin, dont tout le monde honoroit la vertu, n'étoient-ils pas capables de conspirer contre des Innocens, & de leur supposer tous les crimes imaginables pour les faire périr? Sulpice Sévère ne donne pas une idée plus avantageuse des Evêques des Gaules, qui conspirérent avec les *Ithaciens* à la perte des Priscillianistes. „ Leurs discordes, *dit-il*, mettoient tout en confusion. Ils n'agissoient que par haine, „ ou par faveur. Ils perdoient tout par leur timidité, „ par leur légèreté, par leur envie, par leur esprit de parti, par leur avarice, leur arrogance, leur paresse. Un „ petit nombre donnoit des conseils salutaires: mais le „ grand nombre ne formant que des desseins insensés, & „ les poursuivant avec opiniâtreté, les autres étoient contraints de céder; de sorte que le Peuple de Dieu, avec „ tout ce qu'il y avoit de gens de bien, devenoient l'objet de leur moquerie & le jouet de leur Insolence." *Et nunc, cum maxime discordiis Episcoporum turbari aut misceri omnia cernerentur, cunctaque per eos odio, aut gratia, metu, inconstantia, invidia, factione, libidine, avaritia, arrogantia, desidia, essent depravata; postremo plures adversum paucos bene consulentes, insanis consiliis & pertinacibus studiis certabant: inter hæc plebs Dei, & optimus quisque probro atque ludibrio habebatur* (28). Ce caractère des Parties de Priscillien ne favorise pas plus les idées qu'on a voulu en donner, que celui des Témoins.

(26) Id. ib. p. 118.

(27) Id. ib.

(28) Id. ib. in fine.

Voyons quels étoient les *Juges*. *Maxime*, séduit par les Evêques *Magnus* & *Rufus*, n'eut pas plutôt pris le parti de la rigueur, qu'il choisit un Juge propre à seconder ses intentions. Ce Juge fut *Evode* Préfet du Prétoire, *homme dur & sévère*. Maxime en vouloit aux biens; ainsi, des coupables riches, tel qu'étoit Priscillien, lui convenoient. Pacatus dit, „ que les Evêques *Ithaciens* s'étoient acquis „ la faveur de cet Empereur avare, de ce *Phalaris*, en lui „ faisant des présens, & en lui fournissant les moyens de „ dépouiller les riches." *Hos ille Phalaris in amicis habebat, hi in oculis ejus, atque etiam in osculis erant: nec injuria, a quibus tot simul votiva veniebant avaro divitum bona* (29). Sulpice Sévère ajoute, que Maxime refusa pendant quelques jours de voir S. Martin, qui venoit lui demander la vie des Priscillianistes, parce que ce Prince en vouloit à leurs biens. *Quia, ut plerique tum arbitrabantur, avaritiæ repugnabat, siquidem in eorum bona inhiaverat* (30). Qui ne voit que l'Innocence même auroit succombé, si elle avoit été poursuivie par de tels accusateurs, & accusée devant de tels Juges? Mr. Bayle, qui a si bien su dépeindre les uns & les autres (31), & qui a pris occasion de leur conduite de blâmer, & avec raison, les Persécuteurs, n'avoit plus qu'un pas à faire, pour décharger Priscillien & ses Disciples des odieuses accusations intentées par des gens d'un si indigne caractère. Comment ne l'a-t-il pas fait? C'est une espèce d'énigme. Car je ne pense pas que l'on prétende faire valoir la prétendue confession de Priscillien lui-même, pour prouver les crimes qu'on lui impute. Je dis *prétendue confession*; car il n'est rien moins que certain qu'il ait fait l'aveu qu'on lui attribue. Sulpice Sévère n'avoit point vu les Actes du procès; & quand il les auroit vus, qui pourroit assurer qu'ils fussent authentiques? Le supplice des Priscillianistes fut si odieux dans l'Eglise, que les Accusateurs & les Juges avoient un égal intérêt à charger ces misérables des plus grands crimes (32). Et seroit-ce la prémière fois que les Persécuteurs auroient falsifié de pareils Actes, pour justifier leurs cruautés? Mais en supposant la réalité de la confession de Priscillien, que peut-on conclurre d'une confession extorquée par les tourmens, comme le fut celle-ci? Sulpice Sévère l'insinue, quand il dit, que *Tertulle* & ses deux compagnons *confesserent sans attendre la Question*; & Pacatus la dit positivement: il parle *des tourmens* de ces malheureux, *gemitus & tormenta miserorum*. Une confession de cette nature ne passera jamais pour une conviction, dans l'esprit des gens qui jugent sans prévention; sur-tour lorsqu'il s'agit d'un homme, d'ailleurs aussi réglé, aussi austère dans ses mœurs, qu'on nous dépeint Priscillien.

(29) Lat. Pacat. *Paneg. ad Theod.* p. 325. *ubi supra*.

(30) Sulpic. Sever. *Dial.* III. c. 2.

(31) Artic. PRISCILLIEN, Rem. [C].

(32) De Beausobre *ubi supra*.

[*K*] *Je ne disconviens pas que les Priscillianistes n'eussent des Erreurs.*] Il est assez difficile de savoir précisément quelles Erreurs ils enseignoient; on a eu soin de supprimer leurs Livres & leurs Apologies. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que S. Augustin (33) avoue, que leurs Livres ne contenoient rien qui ne fût ou Catholique, ou très peu différent de la Foi Catholique. Et malgré cela, il ne laisse pas de dire, que leur Religion n'étoit qu'un mélange des Erreurs Gnostiques & Manichéennes: deux assertions bien opposées, & assez difficiles à concilier. Quoi qu'il en soit, on reproche à Priscillien, d'avoir enseigné que le Fils de Dieu étoit ἀγέννητος, *innascible*, ou, *point né*; & comme c'est-là la proprieté du Pere, cela a fait dire que les Priscillianistes étoient Sabelliens; ce qui, selon Mr. de Beausobre (34), n'est pas vrai, si l'on entend par-là qu'ils confondoient les Personnes du Père & du Fils. Ils croyoient la préexistence du *Verbe*; mais ils ne croyoient pas que le Verbe fût Fils de Dieu: ce titre ne convenoit, selon eux, à Jésus-Christ, qu'entant qu'il est né de la Vierge. Ils disoient, que l'Ecriture n'appelle jamais le Verbe, *Fils de Dieu*. On les accusa aussi d'avoir cru, *que l'Ame étoit consubstantielle à Dieu*, parce qu'elle en tiroit son origine. On pourroit avoir mis au rang de leurs Principes, une Conséquence qu'on en tiroit; la méthode est assez commune, & n'est rien moins que nouvelle. Ce qui favorise cette conjecture, c'est que des Péres, dont on vénère la mémoire, ont cru que l'Ame émanoit de Dieu, sans la croire consubstantielle à Dieu. On attribue aussi à Priscillien, d'avoir recommandé le Mensonge: mais il n'y en a d'autre preuve que le témoignage d'un nommé *Fronton*, qui fit semblant de se ranger parmi les Priscillianistes, pour découvrir leurs secrets, & qui dit qu'une de leurs Maximes étoit,

(33) Hæres. LXX.

(34) De Beausobre *ubi supra*.

„ Jurez, parjurez-vous, mais ne révélez rien."
Jura, perjura, secretum prodere noli.

Ce que je viens de dire dans cette Remarque, fait voir que c'est même faire beaucoup, que d'avouer que les Priscillianistes ont eu des Erreurs; puisqu'il ne paroit qu'incertitude & obscurité dans ce que l'on sait sur ce sujet, & que l'on auroit peut-être bien de la peine à prouver d'une maniere satisfaisante, à un homme qui soutiendroit à pur & à plein l'Orthodoxie des Priscillianistes, qu'ils ont eu des Erreurs tant soit peu importantes. L'aveu de S. Augustin me semble d'un grand poids; & l'on va voir dans la Remarque suivante, que ce que leur ont attribué des Assemblées graves, ne méritoit ni qu'on fit tant de bruit, ni qu'on les traitât aussi cruellement.

[*L*] *Les Conciles d'Espagne qui ont condamné les Priscillianistes, ne les ont jamais traites sur le pied d'une Secte coupable d'impuretés.*] Nous avons des Actes des Conciles de Saragosse & de Tolède, tenus, le prémier cinq ou six ans avant le supplice de Priscillien, & le second douze ou treize ans après. C'est naturellement dans ces Actes, que l'on doit chercher les Erreurs & les Crimes des Priscillianistes. Mais tout ce qu'on trouve dans celui de Saragosse, ne mérite tout au plus que censure, entant que c'étoient des irrégularités (35). On y dit, 1. Que chez les Priscillianistes, des *Femmes* & des *Laïques* enseignent. Il s'agit d'*Agape* qui avoit instruit Priscillien, du Rhéteur *Helpidius*, & de *Priscillien* lui-même, qui étoit Laïque au tems de ce Concile, & ne fut ordonné Evêque d'Avila que depuis. 2. Que les Priscillianistes faisoient des Assemblées à part, soit dans des maisons particulières, ou à la campagne & dans des lieux écartés. 3. Qu'ils jeûnoient beaucoup, & qu'ils ne s'en abstenoient pas même le Dimanche; ce qui étoit contre la Loi Ecclesiastique. 4. Qu'ils pratiquoient des austérités nouvelles, comme de *marcher* NUDS PIEDS, (ce qui pourroit bien avoir été toute la Nudité de Priscillien). 5. Qu'il y en avoit qui recevoient l'Eucharistie, sans la manger dans l'Eglise. 6. On y dit enfin, que des Prêtres *prenant pour prétexte le Luxe & la Vanité des Ecclesiastiques*, quittoient leur Ministere, pour embrasser la Vie Monastique. Voilà tout ce qui se trouve à la charge des Priscillianistes, dans les Canons du Concile de Saragosse. Quelle apparence qu'on ait négligé les points capitaux, les *Prostitutions*, la *Nudité*, les *Parjures*? Le silence du Concile est une démonstration de l'innocence des accusés, sur ces articles. En vain diroit-on, que ces mystères d'iniquité, ignorés dans le tems de la tenue du Concile de Saragosse, se sont découverts dans la suite; puisque le Concile de Tolède, assemblé quatorze ou quinze ans après le supplice des Priscillianistes, garde aussi un profond silence sur ces infamies. On n'en apperçoit aucune trace, ni dans les dix-huit Anathêmes que cette Assemblée fulmina contre ces Sectaires, ni dans les

(35) Id. ib. p. 177.

Juge-

fin du quatrième Siècle, on ne trouve point de véritables Adamites; & tout ce que l'on débite sur ce sujet, & que Mr. Bayle a adopté sans examen, doit être mis au rang des fables & des calomnies. Et l'on verra dans les Articles PICARDS & TURLUPINS, de nouvelles preuves de ce qu'on a avancé au commencement de cet Article, que l'*Adamisme* ou *la Nudité religieuse*, *est une folie dont aucune Secte Chrétienne ne fut jamais capable.*

Jugemens rendus contre plusieurs de leurs Evêques, ni dans les Retractations de ceux qui furent réunis à l'Eglise (36). Cinq Evêques renoncent au Priscillianisme. L'un retracte l'opinion de *l'immortalité* du Fils de Dieu: un autre, celle que l'*Ame Humaine est de même nature que la Divinité.* Mais nul d'eux ne retracte, n'anathématise les Cérémonies profanes, la Morale impie de la Secte. Les Evêques *Donat*, *Acurius*, *Emilius*, sont déposés; & l'on allègue pour toute raison, qu'*ils ont préféré la Communion de ceux qui perissent*, à la Communion de l'Eglise: *Maluissent sequi consortium Perditorum* (37). On dépose de même l'Evêque *Herennas* & tout son Clergé, „ parce qu'ils „ se sont écriés volontairement & sans qu'on les interro- „ geât, que *Priscillien a été Catholique*, *que c'est un saint* „ *Martyr.*" *Qui sponte, nec interrogati, Priscillianum Catholicum, Sanctumque Martyrem clamassent* (38). Qui pourra concevoir, que la Secte Priscillienne soit *la plus impure de toutes les Sectes*, & que l'on n'oblige pas des Evêques qui l'abandonnent, à détester & à anathématiser les abominations auxquelles ils ont eu part? Sur-tout, qui pourra comprendre qu'on n'en fasse aucun reproche à quatre Evêques obstinés, qui refusent la paix que le Concile de Tolède leur offre? Il y a plus: *Symphose* Evêque Priscillianiste, mais réconcilié avec l'Eglise par l'abjuration de son Herésie, est qualifié par le Concile, UN PIEUX VIEILLARD, *Religiosus Senex.* Comment ce titre peut-il convenir à un homme qui a vécu plus de vingt ans dans la plus impure Secte du monde? *Dictinius*, fils de Symphose & Evêque d'Astorga, abjure aussi le Priscillianisme; & il est en Espagne en si grande odeur de Sainteté, qu'on en célèbre la Fête tous les ans. *Claruit egregia sanctitate, cujus memoria anniversario natali die in Hispania colitur* (39). Enfin on voit dans le Jugement du Concile, que S. Ambroise avoit travaillé à appaiser le Schisme des Priscillianistes, qui troubloit toute l'Espagne. On étoit convenu de certains Articles, par la médiation de S. Ambroise, moyennant quoi le Clergé Priscillianiste devoit conserver ses Dignités & ses Bénéfices. On ignore ce qui empêcha l'exécution de ce projet d'accommodement; mais S. Ambroise mourut vers l'an 396, & Simplicien lui succéda avant que l'affaire fût terminée. Or ce projet seul démontre que les Priscillianistes n'étoient point infectés des Hérésies & des Impuretés qu'on leur attribuoit; car en ce cas-là, on n'auroit jamais conservé l'honneur du Ministère à leurs Evêques, ni à leurs Prêtres: la Discipline vouloit qu'on les mît en pénitence, & qu'on les dégradât pour toujours. Jamais on n'auroit toléré dans le Ministère, des Adamites accoutumés à faire le Service Divin *tout nuds*, & à se souiller par toutes sortes d'impuretés. Jamais S. Ambroise, Simplicien, & Sirice Evêque de Rome, n'auroient été les Médiateurs d'une Paix, qui se seroit faite à ces conditions (40). Concluons, que tout ce qu'on a dit des Priscillianistes, & des autres Adamites qui les ont précédés, doit être mis au rang des mensonges qu'on a débités de tout tems contre les Hérétiques, que les Pères ont cru légèrement, & qu'ils ont plus légèrement encore transmis à la Postérité dans leurs Ecrits. C'est là le sentiment & la conclusion du savant Mr. de Beausobre; & il n'y a personne, tant soit peu dégagé de préjugés, qui n'y souscrive.

(36) Concil. T. III. p. 110 ap. de Beausobre ubi supra.
(37) Id. ib.
(38) Id. ib.
(39) In Not. ad Concil. Tolet. p. 598. apud eundem.
(40) De Beausobre ubi supra.

☞ ADDAS ou ADAS, nommé par quelques-uns BUDDAS (*a*), étoit un des douze Disciples de Manès (*b*). On conjecture qu'il étoit Mésopotamien, ou Syrien; & que son nom est le même que celui d'*Adée* ou *Thadée*, commun entre les Syriens (*c*). Les Grecs en ont fait *Adantus*, Ἀδαντος (*d*); ce qui peut avoir causé l'erreur de S. Augustin, qui a confondu *Addas* avec *Adimante* [*A*]. Addas fut un des prémiers Missionnaires du Manichéisme: l'Hérésiarque l'envoya en Scythie [*B*], c'est-à-dire dans les Provinces voisines de la Perse, au-delà du fleuve Oxus. Ce qui rend du moins ce voyage assez vraisemblable, c'est que Manès alla chercher dans ces quartiers-là un asyle contre la persécution de Sapor; & il est assez naturel de supposer, qu'il se retira dans un lieu où il avoit déja des Amis & des Disciples (*e*). Lorsqu'Addas revint de sa Mission, il trouva Manès en prison. C'est-là tout ce que l'on sait des actions d'Addas. Il composa un Livre, auquel il donna le titre de MODIUM (*f*). Cet Ouvrage fut réfuté par Diodore Evêque de Tarse (*g*), l'un des plus savans hommes de l'Antiquité; mais dont les Grecs ont laissé périr les Ecrits, parce qu'il passe pour avoir jetté les fondemens du Nestorianisme. Ebed-Jesu (*h*) dit, que les Nestoriens ont en Syriaque les vingt-cinq Livres, qu'il composa contre les Manicheens.

(*a*) Voy. Fabricii Bibl. Græc. T. V. p. 287.
(*b*) De Beausobre Hist. Crit. du Manich. T. I. Part. I. L. I. ch. 7. §. 2.
(*c*) Id. Part. II. L. II. ch. 7. §. 1.
(*d*) Id. ibid.
(*e*) Id. Part. I. L. I. Ch. VII. §. 2.
(*f*) Id. Part. II. L. II. Ch. VII. §. 4. & Fabric. Bibl. Græc. T. IX. p. 402.
(*g*) Photii Biblioth. Cod. 85.
(*h*) Cave Hist. Lit. T. II. p. 218.

[*A*] *S. Augustin a confondu Addas avec Adimante.*] Les Grecs les distinguent; & cela est nécessaire, pour faire le nombre de douze Disciples que l'on donne à Manès. On croit que ce fut Adimante qui porta l'Hérésie Manichéenne dans l'Afrique Proconsulaire, où elle avoit fait de grands progrès dès l'an 290, douze ou treize ans après le supplice de l'Hérésiarque (1). Ce qui fait conjecturer qu'Adimante fut le Prédicateur du Manichéisme en Afrique, c'est l'amour & la vénération que les Manichéens de cette Province avoient pour sa mémoire. *Après* MANICHE'E *notre bienheureux Pere*, dit Fauste, *c'est le seul* ADIMANTE *qui mérite toute notre admiration* (2). Cette préférence, que les Manicheens d'Afrique donnoient à Adimante sur tous les Disciples de leur Maitre, semble insinuer qu'il avoit été leur Apôtre; c'étoit le Saint, le Patron de la Secte dans ce Pays-là. Il est certain d'ailleurs que Manès *l'avoit envoyé en divers climats pour prêcher ses erreurs* (3). Ce qui semble confirmer cette conjecture, c'est qu'on trouve dans les Anathêmes qu'on faisoit prononcer en Occident à ceux qui abjuroient le Manichéisme, ces paroles si honorables à Adimante: „ J'anathématise quiconque „ croit, que la promesse du Paraclet n'a pas été accom- „ plie le jour de la Pentecôte, qui suivit de près l'Ascen- „ sion du Seigneur, mais plusieurs années après, dans la „ personne de MANE'S, ou *dans celle d'*ADIMANTE son „ Disciple (4)." Et encore: „ Anathême à quiconque „ croit, que l'Esprit Paraclet est venu dans ADIMAN- „ TE." Ces Anathêmes supposent que les Manichéens d'Afrique, qui s'étoient répandus en Italie, mettoient en parallèle le Disciple avec le Maitre, & doutoient si le S. Esprit étoit venu dans Manès, ou dans Adimante; ce qui fait voir la vénération qu'ils avoient pour le dernier. Or on ne peut guères en assigner d'autre cause, que celle qu'il avoit été leur Apôtre. Les Egyptiens, les Syriens, les Orientaux, les Grecs, ne parloient point aussi d'Adimante. Il avoit écrit en Latin un Traité, dans lequel il prétendoit montrer, que l'Evangile & la Loi sont trop opposés & trop incompatibles, pour venir du même Esprit & de la même Autorité. S. Augustin le réfute (5).

Puisque j'en suis sur les Disciples de Manès & leurs Ecrits, je placerai ici une Remarque, qui pourroit m'échapper. C'est que le savant Mr. de Beausobre (6) s'est trompé, quand il a dit, que Mr. Fabricius n'a pas mis dans sa liste des Auteurs Grecs, ARISTOCRITE Disciple de Manès, qui composa un Ouvrage sous le nom de *Theosophie*, ou de *Sagesse de Dieu.* Son but étoit de montrer, qu'au fond toutes les Religions, Païenne, Judaïque, Chrétienne, convenoient dans le Principe & dans les Dogmes, & ne différoient que dans quelques Cérémonies. Mr. Fabricius le nomme en deux endroits (7) dans la même page, & il le met expressément dans la liste qu'il donne des Manichéens dont les Anciens ont fait mention: ARISTOCRITUS, dit-il, *autor libri quem inscripsit Θεοσοφίαν, in quo conatus est ostendere, Ethnicismum, Judaismum & Christianismum esse unum idemque dogma.* Il faut que le savant & laborieux Mr. de Beausobre n'ait pas consulté cet endroit, ou que sa mémoire l'ait trompé.

[*B*] *L'Heresiarque l'envoya en Scythie.*] J'ai suivi la leçon ordinaire, & le sentiment de Mr. de Beausobre. Le Docteur Cave (8), conformément au Manuscrit de la Reine Christine, fait aller Addas en Syrie; mais il y a beaucoup d'apparence que c'est une faute du Manuscrit, & qu'il faut lire *Scythie*, au-lieu de *Syrie.* Addas alla dans les Provinces voisines de la Perse, au-delà du fleuve Oxus, comme on le dit dans l'Article.

(1) De Beausobre Hist. du Manich. Part. II. L. II. ch. 7. §. 6.
(2) Faust. ap. Aug. L. I. 2. ap. de Beausobre loc. cit.
(3) Pierre de Sicile, Hist. du Manich. p. 30. apud eund.
(4) De Beausobre ubi supra.
(5) Id. ibid.
(6) Id. ibid.
(7) Fabricii Bibl. Græc. T. V. p. 287.
(8) Hist. Litter. T. II. p. 478.

ADDISON (LANCELOT) nâquit à Mauldismeaburne dans la Paroisse de Crosby-Ravensworth, dans le Comté de Westmorland, de Lancelot Addison, Ministre de ce Lieu. Après avoir appris la Grammaire dans l'Ecole d'Appleby dans le même Comté, il fut envoyé au Collège de la Reine à Oxford, en 1650 (*a*). Il fut reçu Bachelier-ès-Arts le 25 de Janvier 1654 (*b*), & Maitre-ès-Arts le 4 de Juillet 1657 (*c*). Aiant été choisi pour un des *Fils de la Terre* *, dans l'Acte Public célébré en 1658, il fit un Discours, où il y avoit des traits fort vifs contre ceux de l'Université, qui étoient dans ce tems-là dans des idées rigides; ce qui lui attira des affaires. Il fut obligé d'en demander pardon

(*a*) Wood Athenæ Oxon. Part. II. col. 970 Edit. 2. 1721.
(*b*) Wood Fasti Oxon. p. 105.
(*c*) Ibid. p. 115.

* On donne ce nom à un jeune Etudiant, qui dans les Actes publics fait des Déclamations arbitraires, qui sont souvent très satyriques. R. D. T.

don à genoux, & de retracter ce qu'il avoit dit. Il quitta quelque tems après l'Université, & vécut dans la retraite, dans un lieu près de Pethworth dans le Comté de Suſſex, jusqu'au rétabliſſement du Roi Charles II. Le Docteur Henri King, qui étoit alors Evêque de Chicheſter, aiant été informé par des Gentilshommes du Comté de Suſſex, du mérite d'Addiſon, & de ce qu'il avoit ſouffert pour le Parti Royal, le prit ſous ſa protection, & l'auroit avancé, ſi, contre l'avis de ce Prelat, il n'avoit accepté une place de Chapelain à Dunquerque. Il demeura dans cette Ville, jusqu'à ce qu'elle fût rendue aux François en 1662. Etant alors retourné en Angleterre, il accepta la place de Chapelain de Tanger, où il demeura pluſieurs années. Il fit un tour en Angleterre au commencement de 1670, dans le deſſein de retourner à Tanger; mais ſa place aiant été donnée à un autre dans cet intervalle, il ſe vit ſans emploi, & preſque hors d'état de ſubſiſter. Un Gentilhomme de mérite, informé de ſa ſituation & de ſa capacité, lui procura la petite Cure de Mileſton ou Milſton, près d'Ameſbury ou Ambroſebury dans le Comté de Wilts, où il ſe retira. Dans la ſuite il fut fait Prébendier de l'Egliſe de Salisbury, & Chapelain ordinaire de Charles II. En 1675, il prit le degré de Bachelier & de Docteur en Théologie (d). En 1683, étant alors, ſelon Mr. Wood, Archidiacre de Coventry, les Commiſſaires chargés des affaires Eccléſiaſtiques le nommérent Doyen de Lichfield, en conſideration des ſervices qu'il avoit ci-devant rendus à Tanger, & pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites par un incendie dans le Comté de Wilts. Il fut inſtallé le 19 de Juin 1683 (e). Il auroit été vraiſemblablement élevé à l'Epiſcopat peu après la Révolution, ſi le Miniſtère ne l'eût regardé comme trop attaché au Parti contraire. Il mourut en 1703, & fut enterré dans la partie Occidentale du Cimetiére de l'Egliſe de Lichfield (f). Le Doyen Addiſon eut de *Jeanne Gulſtone* ſa femme, ſix enfans. *Jeanne*, l'ainée de tous, née le 23 d'Avril 1671. *Joſeph*, dont nous parlerons dans l'Article ſuivant. *Gulſton*, né en Avril 1673, mort Gouverneur du Fort S. George aux Indes Orientales. *Dorothée*, née en Mai 1674. *Anne*, née en Avril 1676. *Lancelot*, le plus jeune de ſes fils, en Novembre 1680; lequel après avoir été dans le Collége de la Reine, a été dans la ſuite Maitre-ès-Arts & Membre du Collége de la Madeleine à Oxford. Une des filles, [on ne marque point laquelle] épouſa en prémières noces le Docteur Sartre, Miniſtre de Montpellier, & dans la ſuite Prebendier de Weſtminſter; & en ſecondes noces elle a épouſé Daniel Combes Ecuyer. Mrs. Gulſton & Lancelot Addiſon ont été fort eſtimés pour leur ſavoir dans les Belles-Lettres. Mr. Addiſon, pendant qu'il fut à Milſton, avoit 120 Liv. Sterling de revenu; & après ſa mort, ſon ſucceſſeur pourſuivit en Juſtice Joſeph ſon Héritier, pour des deperiſſemens à la Cure. Le Docteur Addiſon a fait pluſieurs Ouvrages, dont on parlera dans les Remarques [A].

(d) Wood *Athenæ Oxon.* ubi ſupra.

(e) Le Neve *Faſti Eccleſ. Anglicanæ*, p. 128.

(f) Le Neve ubi ſup.

[A] *Le Docteur Addiſon a fait pluſieurs Ouvrages.*] *La Barbarie Occidentale, ou Recit abregé des Revolutions des Royaumes de Fez & de Maroc. Avec un detail des Coutumes, Sacrées, Civiles, & Domeſtiques, qui ſont maintenant en uſage dans ces Pays. Par Lancelot Addiſon, Chapelain ordinaire du Roi.* A Oxford, au Théatre, 1671. in-8. pp. 226. Il aſſure dans ſa Préface, qu'il n'a négligé aucun des moyens, qui lui ont paru propres pour s'aſſurer de la verité des faits qu'il rapporte, du moins autant que la nature du ſujet le lui a permis; qu'il a profité du commerce qu'il a eu avec les Maures & les Juifs, pour étendre ou corriger les Remarques qu'il avoit faites, en voyageant dans ce Pays: tellement que ces Remarques ne ſont pas des Obſervations dreſſées à la hâte, mais le fruit des recherches les plus exactes pendant pluſieurs années, ſur les mœurs & les coutumes de cette Nation. En un mot, qu'il ne s'eſt pas contenté d'examiner une fois ou deux, les choſes dont il parle, mais qu'il a écarté tout ce dont il n'a pu pleinement être aſſuré: ſon but n'étant point d'amuſer le Public par des récits romaneſques & fabuleux, mais de l'inſtruire exactement de la vérité, & de n'avancer rien dont il ne ſoit bien aſſuré. Il dit que ce qui l'a empêché de parler des Colléges & des Académies de ce Pays, c'eſt qu'il n'y en a point; & pour ce qui eſt des Imprimeries, les Maures ſont ſi éloignés d'en avoir, qu'ils témoignent la plus grande ſurpriſe, lorſqu'ils voyent quelque ancien Livre dans leur Langue; ce dont Mr. Addiſon donne quelques exemples.

L'Etat preſent des Juifs, principalement dans la Barbarie; contenant un detail exact de leurs Coutumes, tant Sacrées, que Profanes. Avec un Diſcours abregé ſur la Miſna, le Talmud, & la Gemare. Par L. Addiſon, l'un des Chapelains ordinaires du Roi, & Auteur des Revolutions & des Coutumes preſentes des Royaumes de Fez & de Maroc. Londres 1675. in-8. pp. 249. La Dédicace eſt adreſſée à Mr. Jo. Williamſon, Secrétaire d'Etat &c., & datée *de Milſton près d'Ambroſebury dans le Comte de Wilts, le 28 Janvier* 1674-75. Il nous apprend dans ſon Introduction, qu'il ne ſe propoſe dans cet Ouvrage que de faire la fonction d'Hiſtorien fidèle, ſans chercher à plaire d'une autre maniére au Lecteur, que par un récit clair & ſimple de la vérité; & que dans cette vue, il a apporté les mêmes ſoins & fait des recherches de même nature, que dans ſon prémier Ouvrage. Si Mr. Basnage eût vu ce Traité, il y auroit trouvé bien des lumières pour completter ſon Hiſtoire des Juifs.

L'Inſtruction primitive, ou Diſcours ſur l'antiquité, l'utilite & la neceſſite de catechiſer, & ſur les avantages qu'on en peut retirer pour guerir les maux preſens de l'Egliſe Anglicane. Par L. Addiſon, un des Chapelains ordinaires du Roi. In-12. (1).

(1) Wood *Athenæ Oxon.* col. 971.

Défenſe modeſte du Clergé, où l'on examine briévement l'origine, l'antiquité, & la neceſſité de l'Etat Eccleſiaſtique; & l'on recherche les cauſes, tant fauſſes que veritables, du mepris que l'on a maintenant pour lui. On trouve cet Ouvrage, avec quelque changement dans le titre, mentionné dans le Catalogue des Livres imprimés, ou en vente, chez W. Crooke en 1680, à la fin d'une Piéce intitulée: *Conſiderations ſur la reputation, la fidélité, les mœurs & la Religion de Thomas Hobbes de Malmesbury, écrites par lui même en forme de Lettre à un Savant*, imprimées chez le même Crooke en 1680. L'Ouvrage du Docteur Addiſon ſe trouve dans ce Catalogue ſous le titre ſuivant: *Defenſe modeſte du Clergé, où l'on examine briévement ſon origine, ſon antiquité, & ſa neceſſité; & l'on recherche les cauſes, tant fauſſes que veritables, de ce qu'il eſt ſi avili, ſi négligé, & ſi injuſtement mepriſé. Par L. A. D. D.* in-8. Cet Ouvrage a été réimprimé en 1709 par les ſoins du Docteur Hickes, avec deux autres Piéces, l'une de Samuel Gibſon, intitulée, *Sermon ſur la Benédiction Sacerdotale*, &c. Imprimé en 1620; & l'autre du Docteur Pierre Heylin, intitulée, *Diſcours pour détromper le peuple ſur l'article des Dixmes* &c. imprimé en 1648, ſous le nom de *Phil. Treleinie*, qui eſt l'anagramme de ſon vrai nom. Ces trois Diſcours furent publiés de nouveau pour les oppoſer à l'Ouvrage intitulé, *Les Droits de l'Egliſe Chretienne*; & ils furent imprimés in-8. Le Docteur Hickes publia le Livre d'Addiſon ſous ſon prémier titre, marqué par Wood, & ſans le nom de l'Auteur; & il dit dans la Préface qu'il a miſe à la tête de ce Recueil, que la *Defenſe du Clergé* avoit été publiée à Londres par W. Crooke en 1677. Mais il avoue, que l'Auteur de cette Piéce anonyme a pris tant de ſoin de ſe cacher, que malgré toutes les recherches qu'il a pu faire, tant à Londres que dans les deux Univerſités, il n'a pu abſolument découvrir s'il étoit Eccléſiaſtique ou Laïque; quoiqu'il panche à croire qu'il étoit Laïque, parce qu'il parle toujours du Clergé en troiſième perſonne, comme n'étant point de ce Corps. Il déclare auſſi, qu'il ne ſait rien de l'Ouvrage, ſinon qu'il lui a été communiqué par un de ſes Amis, qu'il nomme. Il ajoute, que l'Auteur de cette Piéce, quel qu'il ſoit, traite ſon ſujet avec beaucoup de force & de préciſion, & qu'il y a mêlé très judicieuſement l'Erudition Sacrée avec la Profane: que ſon ſtyle eſt noble & élevé, qu'il y régne un tour d'éloquence proportionné à la dignité du ſujet. Si le Docteur Hickes eût vu le *Catalogue des Livres* imprimés par Crooke, Libraire du Docteur Addiſon, il n'auroit pas été en doute ſur l'Auteur de cet Ouvrage, & l'auroit attribué ſans balancer à ce Docteur.

Le prémier Etat du Mahométiſme, ou particularités ſur ſon Auteur & ſur ſa Doctrine. Lond. 1678. in-8. (2). Ce Livre fut réimprimé l'année ſuivante, avec quelque changement dans le titre: *La Vie & la Mort de Mahomet, l'Auteur de la Religion des Turcs; où l'on trouve un detail de ſa Tribu, de ſes parens, de ſa naiſſance* &c. 1679. in-8. pp. 136. Dans un court Avertiſſement, l'Auteur nous apprend qu'il s'eſt attaché à donner un récit exact & fidèle de la vie & de la doctrine de Mahomet, & à dévoiler les fables qu'on avoit crues jusqu'alors ſur l'un & ſur l'autre de ces articles. Il ajoute, qu'il n'a d'autre deſſein en publiant cet Ouvrage, que de faire voir quel homme étoit Mahomet, dont l'exécrable Doctrine a impoſé jusques à préſent d'une maniére ſi groſſière à la meilleure partie du Monde. Ce Livre contient 24 Chapitres. Le Docteur Addiſon, parlant des moyens qui ont contribué à la propagation du Mahométiſme, marque entre autres la *Tolerance* (3), clairement preſcrite dans l'Alcoran, ſur-tout par rapport aux Chrétiens. Il fait mention du Traité d'Alliance (4) conclu, à ce que l'on prétend, entre Mahomet & les Chrétiens; & des idées différentes, que les Savans ont eues de cette Piéce. Gabriel Sionite la publia en France, d'après l'Original, qu'on diſoit avoir été trouvé dans un Monaſtère du Mont Carmel. Elle fut réimprimée en Allemagne par

(2) Wood ubi ſupra.

(3) Ch. XVII. p. 102. 103. marquées par abus 92. 93.

(4) Ch. XVIII.

par les soins de Jean Fabricius, en 1638. Grotius la croyoit supposée. Hottinger, qui ne l'avoit jamais vue, n'osa la condamner. Le Dr. Addison dit, qu'on peut la regarder comme un des artifices de Mahomet, pour affermir son autorité, qui étoit encore naissante. Mais il changea bien de langage, quand il la vit dans la suite bien établie; il ajouta plusieurs Chapitres dans l'Alcoran, dans lesquels il dénonce la mort, la prison & l'esclavage aux *Infidèles*, nom par lequel il désigne particulièrement les Chrétiens. Mr. Addison nous apprend ensuite, qu'aiant demandé à une personne bien versée dans l'Arabe, ce qu'il pensoit de ce Traité de Mahomet avec les Chrétiens, il lui avoit répondu, que lorsqu'il l'avoit lu, il l'avoit regardé comme une Pièce supposée, à cause que le style ne ressembloit point du tout à celui de l'Alcoran; que dans l'Edition Arabe & Latine on trouve une Préface de l'Imprimeur, qui dit que cette Pièce avoit été apportée d'Orient par un Capucin nommé *Pacifique Scaliger*, & qu'il y a de l'apparence qu'elle a été forgée par ce Missionnaire. L'Ouvrage d'Addison, dont il s'agit, se trouve aussi avec le titre suivant: *Le prémier* ETAT DU MAHOMETISME, *qui contient une Histoire exacte de Mahomet, l'Auteur de la Religion des Turcs; les Prophéties de sa venue, sa Genéalogie, ses Parens, sa Tribu, sa naissance, son éducation, ses mariages, les impuretés de sa vie, ses pretendues revélations, sa retraite, la composition de* L'ALCORAN, *les Assemblées qu'il tint* A LA MECQUE, *où il fit ses prémiers prosélytes, &c. la Relation de ses disputes contre les Juifs, des Guerres qu'il soutint, de la propagation de sa Doctrine, de son Paradis, de ses Miracles, & des principales circonstances de sa mort.* A quoi on a ajouté *l'Etat du Christianisme dans ce tems-là. Seconde Edition. Par l'Auteur de l'Etat présent des Juifs.* A Londres, imprimé pour Will. Crooke, 1687. in-8. pp. 136. Ce titre est de la fabrique du Libraire, l'Edition étant page pour page la même que la précédente.

(5) Dans le Catalogue des Livres, qui se trouve à la tête, il y a. *Défense modeste du Clergé, où l'on examine les raisons du mépris que l'on a pour lui. Par L. A. D. D. & Doyen de Lichfield.* Prix 1 Sh. 6 d.

Preparation au Sacrement, ou Méthode courte, claire, & sure pour s'approcher de la Table de l'Eucharistie, & recevoir dignement la Cène du Seigneur. Recueillie pour l'usage familier de chaque Communiant. Par L. Addison, D. D. Doyen de Lichfield. A quoi l'on a ajouté, *le Compagnon du Communiant, ou Recueil de Devotions à son usage.* A Londres, pour W. Crooke, 1686. in-12. pp. 153. (5). Mr. Wood marque une édition du prémier de ces Traités, en 1681. Dans la Dédicace (*au tres honorable Rob. Hyde, Ecuyer, mon respectable Protecteur & Patron*) l'Auteur dit: „ L'Ouvrage suivant a été destiné d'abord pour l'usage de „ mes Paroissiens (vos Vassaux); & m'étant déterminé à „ l'exposer au jugement du Public, je n'ai pu balancer sur „ le choix de celui à qui je le devois offrir &c." On voit ensuite l'Avertissement suivant, *du Libraire au Lecteur:* „ Aiant déja imprimé deux fois cette *Preparation*, je la „ produis une troisième fois, uniquement dans la vue de „ rendre service au Public. J'ai fortement sollicité l'Au„ teur de me fournir des additions, mais il a été sourd à „ toutes mes propositions &c. J'ai pourtant obtenu de „ lui, d'ajouter un *Recueil de Dévotions*, qui ne le cède à „ aucun autre de ce genre."

L'Etat de TANGER *sous le Gouvernement du Comte de Tiviot* &c. A Londres, in-4. 2. Edit. (6).

(6) Wood *Athenæ Oxon.* ubi supra.

Mr. Wood lui attribue aussi l'Ouvrage suivant: *Le Catéchumène, ou Profession de Foi d'une jeune Personne avant sa réception à la Ste. Cène; pour servir à bien entendre la nature du Sacrement.* Londres 1690. in-12. C'est-là le titre, selon Mr. Wood; mais nous le trouvons aussi sous le suivant: *Le Catéchumene, ou Compte qu'une jeune Personne rend au Ministre, de ses progrès dans la connoissance de la Religion, avant que d'être admise la prémière fois à la Table du Seigneur. Publié par les soins de deux Théologiens distingués de l'Eglise Anglicane.* A Londres, W. Crooke, 1690. in-12. pp. 100. On trouve après le titre, deux *Lettres*; l'une *à l'Auteur*, signée *L. A.* qui approuve non seulement l'Ouvrage, mais qui témoigne aussi *l'ardent desir qu'il avoit de le voir rendu public*; la seconde, *au Libraire*, signée *Jo. Scott*, qui recommande & approuve le Livre. Il paroit par-là, que le Dr. Addison n'est pas l'Auteur de cette petite Pièce, quoiqu'elle lui soit attribuée dans le Catalogue, qui se trouve à la fin du *Sacrifice Journalier des Chretiens*, &c.

ΧΡΙΣΤΟΣ ΑΥΤΟΘΕΟΣ, *ou Histoire de l'Hérésie qui nie la Divinite de Jesus-Christ.* A Londres, pour Robert Clavell, au Paon, dans le Cimetière de S. Paul, 1696. in 8 pp. 107.

Mr. Wood marque encore les suivans. *Le Sacrifice journalier des Chrétiens dignement offert, ou Discours pratique sur la manière de bien prier. Par L. Addison, Doyen de Lichfield.* Imprimé pour Robert Clavell, 1698. in-12. *Histoire du Millenarisme. Le veritable usage des deux Sacremens, le Baptême & la Ste. Cène, & l'obligation où sont les Chrétiens de participer fréquemment au dernier.* Ces trois derniers Ouvrages, aussi-bien que le *Catéchumène*, sont attribués au Docteur Addison, dans le Catalogue imprimé à la fin du *Sacrifice journalier du Chrétien*, 1698. [☞ Tous ces Ouvrages du Docteur Addison sont en Anglois: on s'est contenté d'en donner les titres en François, afin que le Lecteur pût savoir de quoi ils traitent. ADD. DU TRAD.]

ADDISON (JOSEPH) fils aîné de Lancelot dont nous venons de parler, nâquit à Wilston près d'Ambrosebury dans le Comté de Wilts; & comme il ne promettoit pas de vivre, il fut baptisé le jour même de sa naissance, qui étoit, comme il paroit par les Registres de l'Eglise, le 1. de Mai 1672 *, & non 1671, comme Wood, & d'autres aprés lui, l'ont avancé. Il fut d'abord envoyé à l'Ecole d'Amesbury sous Mr. Naish, à présent Sous-Doyen de Salisbury. De là il passa dans l'Ecole de Salisbury, sous Mr. Taylor. Il alla ensuite à la Chartreuse de Londres, sous le savant Docteur Ellis; & ce fut là qu'il fit amitié avec Mr. Richard Steele. „ Cette amitié, (dit l'Auteur des *Mémoires de Mr. Steele*) dura autant que leur vie, si l'on excepte l'intervalle de quelques petits différends pour des af„ faires d'intérêt, qui finirent toujours bien de part & d'autre. Ce fut Mr. Addison qui l'introduisit „ le prémier auprès des Comtes d'Halifax & de Sunderland, qui lui firent avoir la place de Gazetier, „ un de ses prémiers Emplois." On rapporte par tradition, dans le lieu où Mr. Addison est né, une petite avanture qui lui arriva étant enfant. Pendant qu'il étoit encore à l'Ecole de la Campagne, il commit quelque légère faute, & il eut tant de peur d'etre chatié, qu'il s'enfuit de chez son père & se sauva dans les champs, où il se nourrit de fruits, & se cacha dans le creux d'un arbre; mais il y fut découvert, par le moyen d'une récompense que l'on promit à ceux qui le trouveroient, & on le ramena chez ses parens. De la Chartreuse de Londres il passa à Oxford, où il entra dans le Collège de la Reine. On dit que ce fut là qu'il fit connoissance avec Mylord Halifax, le grand Protecteur des Gens-de-Lettres, qui n'a pas laissé d'être dépeint d'une manière très satyrique (chose trop ordinaire) par un Homme de qualité fort connu par la bienveillance qu'il a témoignée à quelques-uns des Hommes les plus illustres de son tems. Nous donnerons quelques traits de la Pièce que nous avons en vue, où il ne laisse pas d'y avoir de l'esprit [*A*]. Après avoir été deux ans à Oxford, quelques-uns de ses vers, qu'on vit par hazard entre les mains du Docteur Lancaster, qui étoit alors Doyen de ce Collège, firent juger si favorablement de lui, qu'on l'élut Membre du Collège de la Madeleine (*a*), où il prit le degré de Bachelier & de Maitre-ès-Arts. Il employa ses prémières années à l'étude des anciens Auteurs Grecs & Latins, & cette étude lui forma le goût, & lui donna ce tour d'esprit noble &

* Ces particularites ont ete fournies par un Gentilhomme, qui a vu les Registres.

(*a*) Tickell, *Vie de Mr. Addison*, à la tête de ses Ouvrages.

[*A*] *Nous donnerons quelques traits de la Pièce que nous avons en vue &c.*] Elle est intitulée *La Faction demasquée*, & a été imprimée dans un des volumes des *State-Poems* in-8. 1703. On dit que Mylord Halifax y est dépeint sous le nom de *Bathille*, & on y trouve aussi le Portrait des Poëtes ausquels il donnoit pension. „ Enfin Bathille se lé„ ve, paré des plumes d'autrui, & illustre par les projets „ des autres. Plein de bonne opinion, & ridiculement „ fou, il prétend dire une bonne nouvelle. Demi-Poli„ tique, babillard & bruyant, ardent sans courage, or„ gueilleux sans mérite, & propre à conduire des têtes „ sans cervelle, avec des gestes fiers, & un air assuré, il „ tient à ses compagnons de débauche ce langage: Ayez „ soin de ce qui regarde la Politique, j'aurai soin moi „ que les Muses nous secondent. Tous les Poëtes sont à „ ma dévotion; dès que je parle, ils écrivent; je les in„ spire. C'est pour moi que *Congréve* a déploré en vers lu„ gubres la mort de Pastora. *Rowe*, qui a chanté l'im„ mortel Tamerlan, quoiqu'il soit réduit à présent à pren„ dre un ton plus bas, *Rowe* est à moi & au Parti des „ Whigs. J'aide à *Garth* à polir ses Pièces un peu grossiè„ res, & je lui apprens à chanter en beaux vers les louan„ ges de notre Parti. *Walsh*, qui quoiqu'il n'ait jamais „ écrit, passe pour homme d'esprit & Critique, *Walsh* „ vote pour nous. Les Comédies obscènes & sans intri„ gue de *Vane*, nous ont vanté une fois..... Nous pou„ vons surement faire fonds sur Addison; à la faveur d'u„ ne pension, l'on gagne toujours un ami. Il fera reten„ tir les Alpes de mon nom, & fera connoitre son Pro„ tecteur dans le Pays des Classiques. Tous ceux dont je „ viens de parler, payent à mon mérite le tribut qui lui „ est dû, me nomment leur *Horace* & leur *Mecène*. Les „ Princes ne sont point fermes sur le Trône, qu'ils n'y „ soient soutenus par les Enfans d'Apollon. Auguste eut „ Virgile & Horace, & Nassau plus heureux eut ses Mon„ tagues. Mais Anne, cette malheureuse Reine Tory, „ sen-

& juste, par lequel il s'est si fort distingué [*B*]. Il donna de bonne heure des preuves de son admirable talent pour la Poësie, par un petit Poëme Anglois adressé à Mr. Dryden sur ses Traductions [*C*]. Cette Pièce fut bientôt suivie de la Traduction du *quatrième Livre des Géorgiques de Virgile*, dont Mr. Dryden a parlé d'une manière fort avantageuse [*D*], à l'exception de l'Histoire d'Aristée. Il fit aussi un *Essai sur les Géorgiques*, que Dryden a mis à la tête de sa Traduction de ce Poëme (*b*) [*E*]. On a encore quelques autres Pièces qu'il a composées dans sa jeunesse, entre autres, une *Ode pour la Fête de Sainte Cécile, à Oxford*; l'*Histoire des Achéménides & de Polyphème, tirée du troisième Livre de l'Enéide, & traduite en vers Anglois, du style de Milton*; & *les Caractères des principaux Poëtes Anglois*. A la fin de ce dernier Ouvrage, il insinue qu'il avoit dessein d'entrer dans les Ordres, à quoi son père le sollicitoit très fortement [*F*]. Cette Pièce est de l'an 1694, & elle est adressée à Mr.

(*b*) Id. ibid.

„ sentira les traits de la vengeance des Poëtes.

[*B*] *Cette étude lui forma le goût, & lui donna ce tour d'esprit noble & juste, par lequel il s'est si fort distingué.*] „ Il prit, dit Mr. Tickell (1), leur style & leur tour, aussi parfaitement que les jeunes gens prennent l'accent François, ou le bon air. Un commerce familier, contracté de bonne heure avec les Auteurs Classiques, donne ce qu'on peut appeller *la bonne éducation en fait de Poësie*. Comme les graces dont il orne l'esprit ne l'abandonnent jamais, lorsqu'il les a acquises dans la jeunesse; aussi ne les acquiert-il que bien rarement, lorsqu'on s'y applique trop tard. Il n'y a peut être rien de plus difficile que d'*apprivoiser* le génie naturellement sauvage, & de *civiliser* l'imagination. Nos anciens Poëtes Anglois en général abondent en pensées forcées, & en phrases affectées; & ceux-là même, qu'on regarde comme les plus exacts, sont trop amoureux de beautés peu naturelles, & semblent chercher quelque chose de plus que la perfection. Si l'exemple & les préceptes de Mr. Addison ont fait que l'on demande aujourd'hui une plus grande précision, nous en sommes redevables au soin qu'il prit de se former sur les anciens modeles, & de se rendre la justesse des pensées & la pureté du style familières."

(1) *Life of Mr. Addison.*

[*C*] *Un petit Poëme Anglois adressé à Mr. Dryden.*] Il est daté du Collège de la Madeleine à Oxford, le 2 de Juin 1693. L'Auteur n'avoit alors que vingt-deux ans. Cette Piéce est un compliment fort délicat à Mr. Dryden, sur ses Traductions de *Virgile*, d'*Horace*, de *Juvénal*, de *Perse* & d'*Ovide*. Ce fameux Poëte se trouvoit alors dans des circonstances fâcheuses, par le changement arrivé dans le Ministère, & par la disgrace de ceux de ses Amis qui avoient du crédit à la Cour. Comme il avoit été engagé fort avant dans le Parti opposé à la Révolution, il se vit privé de la qualité de Poëte couronné, dès que Guillaume parvint à la Couronne. Cependant la vivacité & le feu poëtique de Mr. Dryden ne furent étouffés ni par l'âge, ni par ces desagréables circonstances; c'est sur quoi Mr. Addison lui fait, dans la Pièce en question, un compliment parfaitement bien tourné. „ Ni les injures du tems, ni celles de l'âge, ne peuvent donc rallentir ton ardeur, & étouffer ton feu poëtique? Bien différent de ton Ovide: écrivant pendant son exil, *la* douleur glaçoit sa veine, la tristesse l'empêchoit de donner l'essor à ses pensées, & sa Muse pensive & accablée démentit sur la fin de ses jours le génie Romain." Il conclut par des vœux pour la santé & la prospérité de Mr. Dryden, afin qu'il pût achever sa Traduction des Métamorphoses d'Ovide; & il finit par une allusion fine à ce Poëte: *Alors ton Ovide métamorphosé ainsi, nous fera voir un changement plus noble.*

[*D*] *Celui-ci fut bientôt suivi de la Traduction du IV. Livre des Géorgiques de Virgile, dont Mr. Dryden a parlé d'une manière fort avantageuse.*] Voici ses paroles: „ L'ingénieux Mr. Addison d'Oxford ne m'a pas donné moins de peine que les deux autres, & par les mêmes raisons" (parlant de deux fameux Poëtes, dont les Ouvrages, dit Mr. Dryden, lui avoient donné assez de peine, pour faire que les siens ne fussent pas au-dessous des leurs): „ & après *ses Abeilles*, mon dernier *Essain* mérite *à peine* une ruche (2)."

(2) Drydens *Virgil.* Vol. III. p. 522. London, printed for J. Tonson 1700. in-8.

[*E*] *Essai sur les Géorgiques, que Dryden a mis à la tête de sa Traduction de ce Poëme.*] Mr. Tickell après avoir rapporté, que Mr. Dryden avoit fait un compliment à Mr. Addison sur sa Traduction du *quatrième Livre des Georgiques*, ajoute, „ qu'il est surpris qu'il n'ait pas en même tems témoigné à Mr. Addison l'obligation qu'il lui avoit pour son *Essai sur les Georgiques*." Cette remarque a attiré à Mr. Tickell une Critique assez rude de la part de Mr. Richard Steele, qui le blâme d'avoir taxé Dryden d'avoir gardé le silence sur l'obligation qu'il avoit à Mr. Addison; tandis qu'il paroit, dit Steele, que le dernier avoit souhaité de n'être point nommé. Voici les termes de Steele (3). „ Mr. Dryden, dans son *Virgile*, après avoir avoué qu'un *jeune-homme de mérite* lui avoit fait appercevoir plusieurs fautes dans sa Traduction de Virgile, qu'il avoit tâché de corriger, continue de cette manière: *Deux autres de mes Amis, gens de mérite, qui n'ont pas voulu être connus, me voyant pressé par le tems, ont eu pitié de moi, & m'ont fourni la Vie de Virgile*, les *deux Préfaces* sur *les Eclogues* & les *Géorgiques*, & tous les Argumens en prose pour toute la Traduction. Si Mr. Addison étoit un de ces deux Amis, & si la Préface des *Georgiques* est ce que l'Editeur nomme *Essai sur les Géorgiques*, comme on peut l'assurer, puisque ces deux Pièces sont mot pour mot les mêmes; Mr. Tickell a blâmé mal à propos Mr. Dryden, qui, quoiqu'il ait supprimé le nom de Mr. Addison, l'a néanmoins désigné d'une manière à le faire reconnoitre par tous ceux qui sont versés dans ces matières, & avec un éloge proportionné à son mérite, sur-tout si l'on fait attention au caractère de celui qui le donne." Cet Essai est une excellente Critique sur les Géorgiques, espèce de Poëme, que quelques Ecrivains ont mis dans la même Classe que les *Eclogues* ou Pastorales, mais qui en est très différent, ainsi que Mr. Addison l'a fait voir. Il observe, que cette sorte de Poësie „ est toute entière pour l'Imagination, qui se plait dans les campagnes & dans les bois, & s'exerce sur ce qu'il y a de plus agréable dans la Nature. En nous donnant ses leçons, elle offre à notre esprit une charmante variété de vues & de paysages, & elle a l'art d'égayer ses préceptes les plus secs, & de les faire ressembler à ses descriptions." En un mot, notre Critique définit LA GÉORGIQUE, une *partie de la Science Oeconomique de la Campagne, traitée d'une manière agréable, & ornée de toutes les beautés & les graces de la Poësie.* Virgile, dit-il, a choisi les préceptes de cette Science, les plus utiles, & en même tems les plus susceptibles d'ornemens. Souvent il fond le précepte dans la description, & il peint par l'action du *Campagnard*, ce qu'il a dessein d'apprendre au Lecteur. Il a soin d'orner son sujet par des digressions agréables & ménagées à propos, qui en naissent naturellement, & qui ont du rapport avec l'objet principal des *Georgiques*. Son style est plus élevé que le langage familier & ordinaire; il abonde en métaphores, en *Grécismes* & en *circonlocutions*, pour rendre ses vers plus *pompeux*. Mr. Addison conclud son Essai par cette Remarque: „ C'est que les Géorgiques de Virgile sont le Poëme le plus complet, le plus travaillé, & le plus fini de toute l'Antiquité. L'Enéide est d'un genre plus noble; mais le Poëme des Géorgiques est plus parfait dans le sien. Il y a dans l'Enéide un plus grand nombre de beautés; mais celles des Géorgiques sont plus délicates. En un mot, le Poëme des Géorgiques est aussi parfait, que le peut être un Poëme composé par le plus grand Poëte dans la fleur de son âge, lorsqu'il a l'invention facile, l'imagination vive, le jugement mûr, & que toutes ses facultés sont dans toute leur vigueur & leur maturité."

(3) Dans sa Dedicace de la 2. Edition du *Drummer* ou *Tambour* adressée à Mr. Congreve, in-4. 1720.

[*F*] *Il avoit dessein d'entrer dans les Ordres, à quoi son père le sollicitoit très fortement.*] Voici les vers, où il insinue ce dessein:

. . . . and now, dear friend, receive
The last poor present, that my Muse can give.
I leave the arts of Poetry and Verse
To them, that practise 'em with more success.
Of greater truths I'll now prepare to tell;
And so at once, dear Friend and Muse, farewell.

Voici le sens: „ Recevez cher Ami, le dernier petit présent, que ma Muse peut vous offrir. J'abandonne desormais l'art de faire des vers, à ceux qui y réussissent mieux que moi. Je me prépare à annoncer de plus grandes vérités. Je prends donc, cher Ami, & vous ma Muse, à jamais congé de vous." Paul Ferri, savant Théologien de France dans le XVII. Siècle, publiant un volume de Poësies pendant qu'il étoit encore Etudiant en Théologie, mais prêt à être promu au Ministère, finit son Avertissement au Lecteur par une pensée pareille à celle de Mr. Addison:

Sat ludo nugisque datum (4).

(4) Bayle *Diction.* Art. PAUL FERRI, Rem. [*B*].

Mr. Tickell nous apprend, que „ le caractère extraordinairement grave & sérieux, & la modestie de Mr. Addison, qui sembloient devoir contribuer le plus à lui faire embrasser l'état Ecclésiastique, y mirent principalement obstacle. Ces qualités, *ajoute-t-il*, qui sont le véritable ornement du Sacerdoce, lui firent envisager les devoirs du Ministère comme trop difficiles à remplir, & l'en rendirent digne, dans le tems même qu'elles l'empêchérent d'y entrer. C'est un bonheur, que cela ait tourné depuis autant à l'avantage de la Vertu & de la Religion, à la défense de laquelle il consacra ses veilles avec d'autant plus de succès, qu'il s'y occupa volontairement, & non par devoir & par nécessité d'emploi. Le Monde se réconcilia enfin avec la Sagesse & la Vertu, lorsqu'on les vit recommandées avec autant d'esprit & de grace, du moins, qu'on les avoit vues tournées en ridicule depuis un demi-siècle." Cet endroit a attiré à Mr. Tickell une Critique fort vive de la part de Mr. Steele, qui dans la Dédicace du *Drummer* ou *Tambour*, à Mr. Congréve, s'exprime de la manière suivante (5). „ Vous savez très bien, que ce ne furent pas-là les motifs qui déterminerent Mr. Addison à entrer

(5) P. 52.

à Mr. Henri Sacheverell, si fameux dans la suite sous le nom du Docteur Sacheverell. Ils étoient alors intimes amis; mais les différens principes, dans lesquels ils se trouvérent dans la suite par rapport aux affaires d'Etat, les brouillérent [G]. Mr. Addison ne se distingua pas moins par la beauté de ses Poësies Latines, qui furent publiées dans les *Musæ Anglicanæ* [H], & auxquelles Boileau a donné de grands éloges [I]. En 1695, il fit un Poëme à la louange du Roi Guillaume, à l'occasion d'une des Campagnes de ce Monarque; il l'adressa à Mylord Somers Grand-Chancelier, qui le reçut avec une bonté peu commune, & fit demander à l'Auteur d'être du nombre de ses amis. A l'age de vingt-huit ans, Mr. Addison eut envie de voir la France & l'Italie; & Mylord Somers, grand Protecteur des Lettres, lui procura par son crédit une pension du Roi, de trois-cens livres sterling, pour le mettre en état de voyager (c). En 1701, il écrivit une *Lettre d'Italie à Mylord Halifax*, qui a été regardée comme le meilleur de ses Ouvrages de Poësie, par ceux qui ont le goût de l'Antiquité [K]. Mr. Salvini, Professeur en Langue Grecque à Florence, l'a traduite en Italien. La Rélation de ses Voya-

(c) Id. ibid.

„ trer dans le Monde; & comme ce fut vous qui contribuates à le lier avec Mylord Halifax, je ne doute pas que vous ne vous souveniez des pressantes & vives instances que ce Seigneur fit au Principal du Collége, pour qu'il ne pressât pas Mr. Addison d'entrer dans les Ordres. Il se fondoit principalement sur la corruption des Gens d'Affaires, qui manquent d'une bonne éducation. Et je me souviens, comme si j'avois lu la Lettre hier, qu'il la finissoit en disant, que quoiqu'on pût prendre occasion de ce qu'il faisoit, de le représenter comme peu affectionné à l'Eglise, il ne lui feroit pourtant jamais d'autre tort, que d'empêcher Mr. Addison d'y entrer. Il a plu à Mr. le Secrétaire Tickell, si zélé pour sa réputation, d'attribuer à son air sérieux & à sa conduite modeste, cette envie que les personnes du prémier rang eurent de s'attacher Mr. Addison, lorsqu'il étoit encore jeune."

[G] *Les differens principes, dans lesquels ils se trouvèrent dans la suite par rapport aux affaires d'Etat, les brouillerent.*] En 1710, Mr Addison publia diverses Feuilles volantes, sous le titre du *Whig Examinateur*, contre celle qui étoit intitulée *l'Examinateur*, qui se publioit par le Parti opposé. Dans une de ces Feuilles (6), il prend occasion de diviser ce que les Anglois appellent *Non-sense*, (ce qu'on peut appeller en François *dessous de bon-sens*) en *haut Non-sense* & *bas Non-sense*. „ Le dernier, *dit il*, est le caractère d'un Auteur froid, qui, d'un style sans esprit, se traine servilement au travers des ténebres & de la confusion. Un Ecrivain de cette trempe tâtonne dans son chemin au milieu des contradictions, & rampe parmi les absurdités. *Videri vult pauper, & est pauper.* Il n'a ni sens, ni esprit; & il ne prétend à aucun des deux. Au contraire, le haut Non-sense fait grand bruit, & cherche querelle; il est monté sur de grands mots, & marche fiérement avec ce cortége; il a quelque chose qui ressemble à une force mâle, & il fait souvenir d'*Hercule Non-sense*, dans la Comedie du *Nid des Fous*. En un mot, votre haut Non-sense a un air majestueux en apparence, & un extérieur qui effraye, à peu près comme l'Ane d'Esope, couvert de la peau du Lion." Il ajoute ensuite, que „ comme les Ecrivains raisonnables ont été comparés au Vin, ces deux ordres d'Ecrivains peuvent être comparés à de la *petite Biere*. Le *bas Non-sense* ressemble à celle qui est en bouteille, qui n'a réellement pas plus de force & d'esprit que l'autre; mais qui mousse & écume, & à la faveur d'un peu d'air qui y est mêlé, imite les mouvemens & le feu d'une plus noble liqueur." Après avoir ainsi distingué les deux espèces de *Non-sense*, il nous dit, qu'on trouve le prémier dans toutes les productions de *Grub street*. „ Mais, *continue-t-il*, je ne crois pas qu'aucun de nos Ecrivains ait attrappé le sublime du Non-sense, que le Docteur S.....l (*qui venoit alors de publier son fameux Sermon*) & l'Auteur de cette Lettre (*à l'Examinateur*) en fait de Politique. Ces deux Auteurs, chacun dans leur genre, ont beaucoup de conformité entre eux." Ce trait public de raillerie contre le Docteur Sacheverell, est une preuve convaincante que leur amitié & leur ancienne union ne subsistoit plus.

(6) N. 4. du Jeudi 5 Octobre.

[H] *Ses Poësies Latines.... furent publiées dans les* MUSÆ ANGLICANÆ.] Elles furent insérées dans le second volume des *Musarum Anglicanarum Analecta, seu Poëmata quædam melioris notæ, seu hactenus inedita, seu sparsim edita*, & dédiées à Mr. Montague, pour-lors Chancelier de l'Echiquier, & depuis Mylord Halifax, grand Protecteur & excellent Juge de la belle Littérature, & qui connoissoit parfaitement le prix des beaux Ouvrages de ce genre, comme il le fit voir par l'amitié dont il honora dans la suite Mr. Addison. Ces Piéces Latines étoient au nombre de huit. I. *Pax, Gulielmi auspiciis, Europæ reddita*, 1697: La Paix rendue à l'Europe, sous les auspices de Guillaume. II. *Barometri Descriptio*: Description du Baromètre. III. ΠΥΓΜΑΙΟ-ΓΕΡΑΝΟ-ΜΑΧΙΑ, *sive Prælium inter Pygmæos & Grues commissum*: Le Combat des Pygmées & des Grues. IV. *Resurrectio, delineata ad altare Coll. Magd. Oxon.* Poëme sur le Tableau de la Résurrection, qui est au-dessus de l'Autel du Collége de la Madeleine à Oxford. V. *Sphæristerium*: Le Jeu de boule. VI. *Ad D. D. Hannes insignissimum Medicum & Poëtam*: Ode à Mr. Hannes, très illustre Médecin & Poëte. VII. *Machinæ gesticulantes, Anglice*: Les Marionettes. VIII. *Ad insignissimum Virum, D. Tho. Burnettum, Sacræ Theoriæ Telluris Autorem*: Ode au célèbre Dr. Th. Burnet, Auteur de la Théorie sacrée de la Terre. Ces Piéces ont été traduites en Anglois par le Docteur Sewel du Collége de S. Pierre à Cambridge, Auteur de la Tragédie intitulée *Le Chevalier Gautier Raleigh*; par Mr. Newcomb, du Collége de Christ à Oxford; & par Mr. N. Amhurst, du Collége de S. Jean à Oxford. Le Docteur Sewel remarque, „ que le style de ces Piéces est pur, élégant, & tendre; la versification aisée, nombreuse, & heureusement variée selon la nature des sujets; qu'on n'y trouve ni tours forcés, ni affectations puériles, ni rien de plat & de bas; en un mot, aucun de ces caractères qui décèlent un goût faux, & un manque de jugement. Les images sont choisies avec le discernement le plus exquis, mises en œuvre avec toute la délicatesse d'imagination possible, & placées dans le plus beau jour. Il n'y en a aucune, qui ne frappe d'abord, & qui n'attire l'attention. Les Descriptions, aussi justes que frappantes, font concevoir à l'esprit une grande attente, lorsqu'elles ne sont que commencées; & surpassent de beaucoup son attente, lorsqu'elles sont achevées." Un autre Auteur (7) dit au sujet du Poëme sur la Résurrection: „ Que cette Piéce est, au jugement des meilleurs Connoisseurs, la plus belle qui se soit faite sur ce sujet, dans aucun Siècle & dans aucune Langue. Elle excelle non seulement en qualité de beau Poëme, mais aussi comme Copie fidèle & exacte du Tableau original de l'Autel du Collége de la Madeleine; Copie si bien ornée des plus nobles figures, & des graces les plus vives de la Poësie, que le Lecteur a un double plaisir, en voyant la Poësie & la Peinture, ces deux Sœurs, se prêter mutuellement des beautés. C'est certainement, *continue-t-il*, quelque chose d'admirable, de trouver dans l'espace d'un petit nombre de pages, toutes les plus terribles circonstances de cette derniere & redoutable Epoque du Tems. Ce Poëme est un excellent abrégé de tout ce qui a été, ou pourra jamais être dit sur cet important sujet...." Il trace ensuite le caractère de Mr. Addison en général, „ qui se distingue, *dit-il*, dans tous ses Ouvrages par la force des images, par une variété d'expression noble & naturelle, qu'aucun de nos Modernes n'a saisie aussi parfaitement, que l'on ne trouve même que rarement dans les Anciens, depuis Virgile & Horace."

(7) Mr. Amhurst dans la *Preface* à la tête de la Traduction Angloise de ce Poeme.

[I] *Auxquelles Boileau a donné de grands éloges.*] Mr. Tickell dit que l'Angleterre est redevable à Mr. Addison, de l'idée avantageuse que ce fameux Poëte François conçut du génie Anglois pour la Poësie, par la lecture des *Musæ Anglicanæ*, dont Mr. Addison lui fit présent. On a avancé un peu légèrement à cette occasion, qu'entre autres marques de politesse que Boileau donna à Mr. Addison, il dit, qu'il n'auroit jamais écrit contre Perrault, s'il eût vu auparavant de si excellentes Piéces de mains modernes. Mais Mr. Tickell croit un pareil discours aussi *impertinent*, qu'indigne de Boileau, dont la Dispute avec Perrault rouloit principalement sur quelques passages des Anciens, qu'il avoit entrepris de défendre contre les faux sens que son Adversaire y donnoit. „ Le véritable compliment, *dit-il*, qu'il (*Mr. Boileau*) fit, étoit: Que cet Ouvrage lui avoit donné une tout autre idée qu'il n'avoit du génie Anglois; & qu'il ne doutoit pas qu'il n'y eût d'excellentes Piéces dans la Langue d'un Pays, où l'on possédoit si parfaitement l'esprit de l'ancienne Rome."

[K] *Lettre .... qui a été regardée comme le meilleur de ses Ouvrages de Poësie &c.*] Ce Poëme est une belle description de l'Italie. Il y exprime l'extrême satisfaction qu'il goûtoit à la vue des Rivières, des Forêts, des Montagnes &c. célébrées par les anciens Poëtes. „ De quelque côté que je tourne mes yeux ravis, je découvre des objets qui me charment, des vues qui m'enchantent. Des campagnes Poëtiques m'environnent de toutes parts, & il me semble que je me promène dans la Terre des Poëtes. C'est ici que les Muses firent entendre leur voix tant de fois, qu'il ne se trouve aucune Montagne qu'elles n'aient chantée, aucun Bosquet qu'elles n'aient célébré, aucun Ruisseau qui ne coule harmonieusement." Il fait ensuite la description des Monumens anciens des Romains, de leurs Amphithéatres, de leurs Arcs de Triomphe, de leurs Statues, des Palais modernes & des Temples. Mais il prend de-là occasion de déplorer l'état malheureux où l'oppression & la tyrannie réduisent les habitans de ce Pays, malgré tant d'avantages & tant d'agrémens que l'Art & la Nature leur offrent (8). Il conclud en s'adressant à la Liberté, qu'il représente comme la source principale du bonheur dont jouït l'Angleterre, d'ailleurs à tant d'autres égards si fort inférieure à l'Italie. „ Nous n'envions point un climat plus chaud, & situé sous un ciel plus doux: nous ne murmurons point d'habiter des lieux peu fortunés, & de voir les froides Pléia- „ des

(8) Un certain Gentilhomme a fait des vers, aussi agréables que satiriques, sur la superstition, l'orgueil & la pauvreté des Italiens. Mr. de Voltaire en a fait une très belle imitation dans les *Lettres sur les Anglois*.

Voyages, qui parut en 1705, & qu'il dédia à Mylord Somers, eut bientôt l'applaudissement général, quoique le gros des Lecteurs ne la reçût d'abord qu'assez indifféremment [L]. Il recueillit les matériaux de ses *Dialogues sur les Médailles*, dans le Pays des Médailles; & ce fut à Vienne en 1702 (d), qu'il commença à donner une forme à l'Ouvrage. Cette Piéce a paru après sa mort, & a été publiée par Mr. Tickell, qui a traduit la plus grande partie des Citations Latines en Anglois, pour l'usage de ceux qui n'entendent point les Langues savantes. On y trouve un grand nombre de choses curieuses sur les Médailles, écrites avec tout l'esprit & tout l'agrément, que la forme de Dialogue permet & demande naturellement [M]; & il y a à la tête un beau Poëme de Mr. Pope [N]. En 1702, Mr. Addison se préparoit à retourner en Angleterre, lorsque ses amis lui firent savoir qu'il avoit été choisi pour aller en qualité de Secrétaire du Roi Guillaume, à l'Armée du Prince Eugène, qui venoit de commencer la guerre en Italie. Mais la nouvelle de la mort du Roi, qu'il apprit à Genève, rendit ce choix inutile & sans effet. Et comme il vit qu'il n'avoit point d'avancement à espérer en Angleterre, parce que tous ses Protecteurs avoient été disgraciés au commencement du nouveau Règne, il visita l'Allemagne avant que de s'en revenir. A son retour, il acquitta généreusement plusieurs dettes qu'il avoit contractées pendant qu'il étoit à l'Université, & en paya meme les intérêts (e). Il demeura sans emploi jusqu'en 1704, lorsque les glorieux succès du Duc de Marlborough lui fournirent un sujet digne du génie qui paroit dans son Poëme intitulé *la Campagne*, lequel, au jugement d'un certain Auteur (f), est le plus beau de ses Ouvrages, & fort supérieur à son *Caton*. On trouvera dans les Remarques, le jugement d'un ingénieux Ecrivain de Hollande sur ce Poëme [O]. Mylord Godolphin Grand-Tresorier, excellent Juge en matière de Poësie, vit cet Ouvrage, lorsqu'il n'étoit encore

(d) Id. ibid.

(e) Id. ibid.

(f) *The Criticks*, Vol. I. n. 12. Mars 24. 1718.

„ des briller sur nos têtes. C'est la Liberté qui couronne „ notre Ile; c'est elle qui embellit nos Rochers arides, & „ nos sombres Montagnes."

[L] *La Relation de ses Voyages . . . . . eut bientôt l'applaudissement general, quoique le gros des Lecteurs ne la reçût d'abord qu'assez indifferemment.*] La réputation de ces Voyages augmenta d'année en année, & on en rechercha les Exemplaires avec tant d'empressement, que le prix alla au quadruple de ce qu'ils avoient valu d'abord, jusqu'à ce que l'on en donnât une seconde Edition. „ Il n'est pas „ difficile de comprendre, dit Mr. Tickell, pourquoi cet „ Ouvrage fut regardé d'abord avec tant d'indifférence „ par le gros des Lecteurs, qui s'attendoient à une Rélation, dans le goût ordinaire, des Coutumes, & de la „ Constitution des divers Gouvernemens d'Italie; à des „ réflexions sur le génie des Peuples; à une description „ du Pays, & des Edifices qui s'y trouvent. Ils furent „ donc fort trompés, lorsqu'au-lieu de pareils détails, ils „ trouvérent la Rélation d'un Voyage Poëtique, contenant des Remarques sur l'état présent de ce Pays, comparé avec le portrait qu'en font les Auteurs Classiques, „ & d'autres Observations aussi peu communes. On peut „ aisément s'imaginer, qu'un Lecteur de bon-sens, mais „ qui n'a pas le goût fin, examinant ces endroits du Livre, qui en font plus de la moitié, s'étonne qu'un Ecrivain, qui fait paroître un jugement si solide quand „ il parle ailleurs de sujets plus importans, se soit arrêté à ces bagatelles, & qu'il s'ennuie de voir que l'Auteur ait tant donné à de purs amusemens. Il se trouve peu de gens assez amoureux des Anciens, pour saisir la plus petite occasion de rappeller ce qu'ils y ont lu, „ & de se rendre la connoissance de leurs Ouvrages de „ plus en plus familière. Les personnes qui sont dans ce „ goût, peuvent jouïr ici du plaisir de voir des Remarques sur un ancien Poëte, recueillies sur les côteaux & „ dans les vallées mêmes où le Poëte écrivoit. Le Tybre & „ le Pô expliquent les vers composés sur leurs rivages; les „ Alpes & l'Apennin servent de Commentateurs aux Auteurs auxquels ils servirent de sujet, il y a tant de siécles. Excepté la conversation avec les Auteurs en personne, c'est le plus sûr moyen de les bien entendre; „ c'est une espèce de Critique courte & agréable, qui découvre du prémier coup d'œil le faux des Conjectures, „ que certains Savans font dans leur Cabinet, sans connoitre les lieux. Si la connoissance des Belles-Lettres „ est de quelque utilité, il y a certainement du mérite à „ illustrer ceux qui en sont les plus parfaits modèles; & „ le Monde savant ne peut regarder comme mal employées, quelques années consacrées à une occupation si „ agréable." Mr. Tickell remarque ensuite, que cet Ouvrage peut être regardé comme un ample Commentaire sur *la Lettre* de Mr. Addison, *écrite d'Italie*. Mais écoutons l'Auteur lui-même, dans la Préface de ses Voyages. „ Pour moi, comme j'ai pris connoissance de divers Lieux „ & de diverses Antiquités dont personne n'a encore parlé, „ je crois aussi, que parmi les choses qui me sont communes avec d'autres, il y en a peu qui ne soient, ou mises dans un nouveau jour, ou accompagnées de réfléxions particulières. J'ai eu soin sur-tout d'examiner les „ divers passages des anciens Poëtes, qui ont quelque rapport aux Lieux, ou aux Curiosités que j'ai rencontrées. „ Car avant que de me mettre en voyage, je me suis rafraichi la mémoire des Auteurs Classiques, & j'en ai „ fait des extraits, dont j'ai cru que je pourrois avoir besoin dans la suite. Il faut que j'avoue que ce n'a pas „ été un des moindres plaisirs que j'ai eus dans mes Voyages, que d'examiner ces différentes Descriptions sur „ les lieux mêmes, & de comparer l'état naturel des Pays „ avec les Descriptions que les Poëtes nous en ont données. Pour éviter cependant la confusion, qu'un trop „ grand nombre de citations fait naitre, j'ai seulement „ rapporté les vers qui nous donnent quelque idée des „ Lieux, ou qui renferment quelque chose de plus que le „ simple nom, qui puisse les rendre recommandables."

[M] *On y trouve un grand nombre de choses curieuses sur les Médailles, écrites avec tout l'esprit, & tout l'agrément, que la forme de Dialogue permet & demande naturellement.*] Les Personnages qu'il fait parler, sont représentés comme étant tous „ très versés dans les Belles-Lettres, & comme aiant voyagé dans les Pays les plus civilisés de l'Europe; ce qui les met en état de s'entretenir de mille „ différens sujets, sans tomber dans les lieux-communs si „ ordinaires, de critiquer ou des Pays entiers, ou des „ Particuliers. Et comme ils sont Amis intimes, *dit l'Auteur*, ils prennent la liberté de ne pas penser toujours „ de la même manière, ou de citer quelque trait en Latin, sans craindre qu'on les taxe de pédanterie ou d'impolitesse." Tel est le caractère général, que l'Auteur donne de ses Interlocuteurs; & il a soutenu le Dialogue entre eux, avec toute la justesse que demande la nature de cette sorte d'Ouvrage. *Philandre* est un homme de qualité, qui se connoit parfaitement en Médailles. Le caractère de *Cynthio* est de faire main-basse sur tout ce qui est plus pour la montre, que pour l'utilité: „ Il préfère toujours le bon-sens aux Arts & aux Sciences, & il se fait „ souvent un plaisir de paroître ignorant, afin de tourner mieux en ridicule ceux qui veulent se faire valoir „ par leurs Livres & par leur Savoir; quoique l'on puisse „ en même tems trés bien voir, qu'il n'auroit pas été en „ état d'attaquer successivement diverses parties de l'Erudition, s'il n'eût lui-même été savant." *Eugène*, le troisième Interlocuteur, „ cherche plus à plaire qu'à briller dans la conversation; ce qui le fait plus aimer, mais „ non autant admirer que Cynthio." Mr. Addison a emprunté cette manière d'écrire en forme de Dialogue, des Anciens, dont les Ouvrages les plus délicats sont dans ce goût, qui a été suivi par un grand nombre de célébres Ecrivains Italiens, François & Anglois. Mais il y a peu de Copies de ces nobles Originaux de la Gréce & de Rome, qui l'emportent sur celle de notre Auteur.

[N] *Il y a à la tête un beau Poëme de Mr. Pope.*] Il le commence par une belle réfléxion: c'est que les plus beaux Monumens de l'Antiquité, les Arcs de Triomphe, les Temples, les Tombeaux, ont été détruits ou par l'injure des tems, ou par les irruptions des Barbares, ou par le zèle des Chrétiens; & que les Medailles seules conservent la mémoire des plus grands Hommes de l'Antiquité. De-là il prend occasion de railler finement les excès, dans lesquels quelques Antiquaires sont tombés sur ce sujet. „ Le „ pâle Antiquaire fixe ses regards attentifs & regarde de „ près; il examine la légende, & vénère la rouille; c'est „ un vernis bleu, qui la rend agréable, & sacrée. L'un „ travaille à acquérir un Pescennius; l'autre, dans ses rêveries, croit tenir un Cécrops; le pauvre Vadius, depuis longtems savamment hypocondre, ne peut goûter „ de plaisir, tant qu'un Bouclier qu'il voudroit considérer, n'est pas net; & Curion, inquiet à la vue d'un „ beau revers, soupire après un Othon, tandis qu'il oublie sa mariée." Il s'adresse ensuite à Mr. Addison de la manière suivante. „ La vanité est leur partage, & le „ savoir le tien. Retouchée de ta main, la gloire de Rome brille d'un nouvel éclat; ses Dieux & ses Héros reparoissent avec honneur; ses guirlandes flétries refleurissent; & tu engages à ne point rougir de cette étude. „ Elle plait à ceux que la Poësie charme: les Vers & la „ Sculpture se donnent la main, & un Art prête des images à l'autre."

[O] *Le jugement d'un ingénieux Ecrivain de Hollande sur ce Poëme.*] „ Ce n'est pas proprement, *dit-il* (g), un „ Poëme Epique dans les formes; mais c'est un Ouvrage „ incomparable, en vers héroïques, par lequel l'Auteur „ célèbre avec toute la magnificence possible, l'heureuse „ Campagne de Hochstet, & les grandes actions du Héros Anglois, qui mit par-là le fondement à cette haute „ réputation qu'il a acquise dans toute l'Europe. On peut „ dire, qu'il ne manque rien dans cette Piéce, & que „ Mr. Addison, soutenu par la beauté du sujet, y est autant au dessus de Mr. Addison, qu'il est supérieur dans „ toutes ses autres Pièces à la plupart des autres Poëtes, „ de quelque Nation qu'ils puissent être. Je ne crois pas „ don-

(g) *Dissertation sur la Poësie Angloise*, dans le *Journal Littéraire*, T. IX. p. 159.

core qu'à l'endroit où se trouve la Comparaison si applaudie de l'Ange [P]; & pour témoigner jusqu'à quel point ce Poëme lui plaisoit, il donna quelques jours après à l'Auteur une place de Commissaire des Appels, que le fameux Mr. Locke avoit laissée vacante, en passant dans le Conseil de Commerce. Un Gentilhomme, parent de Mr. Addison, nous a appris des particularités curieuses de cette circonstance de sa vie [Q]. En 1705, il accompagna Mylord Halifax à Hanovre; & en 1706, il fut fait Secrétaire de Mr. Charles Hedges Secrétaire d'Etat; Emploi dont il s'acquitta si bien, que le Comte de Sunderland aiant été fait Secrétaire d'Etat au mois de Décembre de la meme année, le continua dans cette place sous lui, & justifia par ce choix, qu'un Ministre d'Etat peut recevoir de grands secours des Gens-de-Lettres. Le goût des Opéras aiant commencé dans ce tems-là à se répandre en Angleterre, Mr. Addison, à la priére de quelques-uns de ses Amis, en composa un sous le titre de *Rosemonde*. Il se proposa dans cette Piéce, d'inspirer de l'émulation aux Musiciens Anglois, & de les exciter à se mettre en état de se passer de secours étrangers; & en même tems, de donner aux spectateurs dans leur propre Langue, quelque chose de plus exact & de plus régulier que les Opéras Italiens. Rosemonde ne réussit pourtant pas sur le Théatre, soit par le défaut de la Musique, pour la-

„ donner à cet Auteur un éloge outré, en lui osant promettre, que si les Belles-Lettres ne tombent pas entièrement dans le mépris en Angleterre, cet Ouvrage sera un monument plus illustre & plus durable de la gloire de Mylord Marlborough, que le Palais de Blenheim, que le Parlement lui a fait bâtir pour transmettre à la postérité les faits héroïques de ce Héros, & la reconnoissance de sa Nation."

[P] *La Comparaison si applaudie de l'Ange.*] On en trouve un magnifique éloge dans le *Tatler* ou *Babillard*, n. 43. où il y a un Discours sur les absurdités où tombent les Poëtes, & sur-tout les Auteurs de Tragédies, en fait de Comparaisons. Voici le passage, qui roule sur celle de Mr. Addison, dans lequel on voit régner un vrai goût de bonne Critique *. „ Quand il s'agit de décrire une fermeté héroïque, rien n'est plus forcé d'ordinaire, rien n'est plus contraint, que ce que l'on fait dans la plupart des Tragédies. Veut-on nous y représenter le Héros s'armant lui-même contre la grandeur de ses maux, on tâtant son courage à la vue d'un dessein hazardeux qu'il médite? on l'introduit à la chasse des Figures, & les essayant presque toutes successivement, comme pour en trouver quelqu'une qui convienne à son état ou à ses projets. Cela est-il naturel? Il l'est en partie, à la vérité, lorsque la description est faite par le Poëte. Ce Poëte se considérant comme simple spectateur d'un objet qui l'étonne, & dont il veut donner la peinture, il en est si rempli, & son imagination en est si échauffée, qu'il recourt naturellement aux Comparaisons & aux Métaphores, pour se décharger de ce grand nombre d'idées qui s'offrent en foule. Mais en ceci même il est aisé de se méprendre au choix des Images, quand il en faut pour cet Héroïsme parfait, qui consiste à conserver la tranquillité de l'Esprit au milieu des plus grands dangers, & à s'y posséder si bien soi-même, que l'on agisse sans trouble. Les anciens Poëtes ont quelquefois comparé cette sérénité de courage à la fermeté des Rochers, qui soutiennent, sans s'en ébranler, la fureur des vents, & des flots irrités; ne prenant pas garde, que c'est faire peu d'honneur aux hommes, que de les mettre en parallèle avec des corps destitués de sentiment & de vie. D'autres n'ont pas moins manqué de justesse, en recourant aux Lions de la Libye: non plus que ceux qui font paroitre, en ces occasions, les Loups, les Aigles, & les Tigres; puisque c'est moins faire l'éloge du Héros, que celui de ces Brutes. Il n'y auroit rien à dire aux Comparaisons, que l'on tire de Mars, de Pallas, de Bacchus & d'Hercule, si cela pouvoit faire sur nous l'impression qu'il faisoit sur les Païens. Cette Image sublime que l'on cherche vainement ailleurs, elle se trouve dans le Poëme intitulé *la Campagne.* La Peinture est, à mon avis, aussi grande qu'aucune qu'on ait jamais donnée. On y voit un Ange, Ministre de la colère du Ciel, qui agit, qui exécute ses ordres; mais qui ne perd rien de son calme, au milieu des Elémens qu'il confond, & parmi les horreurs que la Vengeance Divine déploie par son ministère. Ainsi, des mêmes traits on loue tout ensemble, & le Général qui commande nos Troupes, & la grande Reine qui lui a confié ses Armées. Ce n'est pas tout. On nous rappelle aussi l'idée d'un Evénement, dont le Lecteur est d'autant plus frappé, que la mémoire, encore toute récente, en est des plus terribles.

* On a suivi la Traduction du *Babillard* ou *Nouvelle Philosophie*, Amst. 1735. T. II. p. 11. & suiv.

„ *En ce jour, le plus grand de sa noble carrière,*
„ *L'Ame de Marlborough se montre toute entière.*
„ *Ferme, & sans s'émouvoir, dans le choc furieux*
„ *Qui porte la terreur & la mort en tous lieux,*
„ *Il voit tout, pense à tout, & sa haute Prudence*
„ *Ne laisse en nul endroit desirer sa présence.*
„ *Il soutient, au besoin, tous les Corps ébranlés;*
„ *Les Fuyards au combat par lui sont rappellés;*
„ *Et tranquille toujours dans le sein de l'orage*
„ *Qu'excitent sous ses loix le Dépit & la Rage,*
„ *Il en règle à son gré les divers mouvemens.*
„ *Tel l'Ange du Seigneur, lorsque les Elémens*
„ *Par lui sont dechaînes contre un Peuple coupable,*
„ *Et que des Ouragans le tonnerre effroyable*
„ *Gronde; comme naguère Albion l'entendit:*
„ *Pendant que dans les airs, d'éclats tout retentit,*
„ *Le Ministre du Ciel, calme & serein lui-même,*
„ *Sous les ordres vengeurs du Monarque suprême,*
„ *Des bruyans Tourbillons anime le courroux,*
„ *Et des Vents qu'il conduit dirige tous les coups.*

Mr. Oldminxon (10) observe à cette occasion, que „ la pensée est certainement sublime; mais, *ajoute-t-il*, le Critique a surement oublié Milton, quand il dit, *qu'elle est aussi sublime, qu'aucune qu'il y ait jamais eu.*" Pour prouver le contraire, il nous renvoie à un endroit de Milton, où il représente le Fils de Dieu chassant du Ciel les Anges rebelles (11). Il remarque en même tems, que Mr. Congréve, dans son Ode sur la prise de Namur, a une pensée qui a quelque rapport avec celle de Mr. Addison. „ Au milieu de cet orage, Guillaume demeure ferme & intrépide: il donne d'un visage serein les ordres les plus redoutables, qui excitent la frayeur, dans le tems même qu'on y obéit avec plaisir. La Mort, accompagnée de mille feux, voltige autour de lui, sans le toucher; le Feu respecte sa tête sacrée; & l'Eclair n'ose toucher les Lauriers qui la couronnent." L'Auteur des Notes sur la *Dunciade* de Mr. Pope (12) dit que cette Critique est injurieuse, en donnant à entendre, que c'est Mr. Addison lui-même qui a composé la feuille du *Tatler*, citée ci-dessus, & qu'il loue lui-même si excessivement son propre Ouvrage, en disant que *la Comparaison qu'il a employée est aussi sublime, qu'aucune qu'il y ait jamais eu.* Voici les propres termes de Mr. Oldminxon. „ J'ai de la peine à croire que Mr. Addison soit l'Auteur de ce Tatler, y aiant des louanges dont il est l'objet (13)."

(10) *Arts of Logic and Rhetoric*, p. 505.

(11) *Paradis perdu*, L. VI.

(12) L. II. vers 199.

(13) *Arts of Logic and Rhetoric*, p. 504.

[Q] *Des particularités curieuses de cette circonstance de sa vie.*] Son récit diffère à quelques égards de celui de Mr. Tickell. L'Auteur, qui est Mr. Budgell, dans la *Vie de Mylord Orrery, dernier mort* (14), s'exprime de la manière suivante. „ Peu de tems après la bataille de Bleinheim, Mylord Godolphin sollicita Mr. Boyle, depuis Lord Carleton, & qui étoit alors Chancelier de l'Echiquier, d'aller trouver Mr. Addison, pour l'engager à composer quelque chose, qui pût transmettre à la Postérité la mémoire d'une action si glorieuse. Comme je crois que le fait est peu connu, & qu'il fait honneur à Mylord Halifax, dont je respecte & chéris la mémoire, je vais en faire part à mes Lecteurs. Le Comte Godolphin aiant reçu la nouvelle de la Victoire de Bleinheim, & rencontrant Mylord Halifax, lui dit dans un transport de joie, qu'il falloit conserver à jamais la mémoire d'une si grande Victoire, & que ce seroit dommage qu'elle fût ensevelie dans l'oubli. Il ajouta, qu'il etoit sûr que lui Mylord Halifax, le Protecteur déclaré des Gens de Lettres, connoissoit quelque Ecrivain, dont la plume pourroit dignement tracer les merveilles de cette grande journée. Mylord Halifax répondit, qu'à la vérité, il connoissoit un homme très capable d'exécuter ce dessein, mais qu'il ne lui conseilleroit jamais de l'entreprendre. Le Grand-Trésorier aiant demandé la raison d'une résolution si étrange, Mylord Halifax lui répondit avec beaucoup de vivacité, qu'il avoit longtems remarqué avec indignation, que tandis qu'un grand nombre de sots & d'impertinens Auteurs vivoient aux dépens du Public, on n'avoit pas honte de laisser languir dans l'obscurité, ceux qui faisoient réellement honneur à leur Pays & à leur Siècle: que pour lui, il ne souhaiteroit pas que ceux qui ont du talent & du génie, perdissent leur tems à faire l'éloge d'un Ministre, qui n'auroit pas assez d'équité ou de générosité pour leur rendre justice. Mylord Godolphin répondit d'un air tranquille, qu'il feroit attention à ce qu'il venoit d'entendre, & qu'il tâcheroit desormais de ne plus donner lieu à de pareils reproches; mais que sur le sujet en question, si Mylord Halifax vouloit bien nommer quelqu'un, capable de célébrer dignement la Bataille de Bleinheim, il lui promettoit qu'il ne se repentiroit pas d'avoir exercé son génie sur un événement si mémorable. Sur cette promesse, Mylord Halifax lui nomma Mr. Addison: mais il exigea que le Grand-Trésorier envoyât chez lui; ce qu'il promit de faire, & Mr. Boyle eut ordre de l'aller trouver. Mr. Addison, qui étoit alors assez mal logé, fut surpris de recevoir le lendemain matin une visite du Chancelier de l'Echiquier, qui, après lui avoir exposé la commission dont il étoit chargé, ajouta que pour l'encourager, le Grand-Trésorier l'avoit déja nommé Commissaire des Appels, & qu'il ne devoit même regardec ce Poste, que comme un gage de quelque avancement

(14) P. 150.

„ plus

(e) Spectateur n. 335. en Anglois.

laquelle quelques personnes prétendent que la Langue Angloise n'est pas propre [R]; soit que l'on fût trop prévenu en faveur du goût Italien, qui prit dans ce tems-là entièrement le dessus. Cependant cette Pièce a été admirée avec raison du côté de la Poësie; &, comme le remarque Mr. Tickell, *elle a donné autant de plaisir dans le Cabinet, que d'autres en ont donné sur le Theatre, avec tout le secours des Voix & des Instrumens.* Vers le même tems, la Comédie, intitulée *le Mari tendre*, parut avec un Prologue de Mr. Addison; & Mr. Richard Steele lui dedia cette Pièce, sans l'en avertir; dans la suite il a même appris au Public, qu'il étoit redevable à Mr. Addison des Scènes les plus intéressantes (g). Le Comte de Wharton aiant été fait Viceroi d'Irlande en 1709, choisit Mr. Addison pour être Secrétaire d'Etat de ce Royaume; & les émolumens de la Charge de Garde des Archives du même Royaume aiant été considerablement augmentés, il fut pourvu en même tems de cet Emploi, pour lui marquer la bienveillance dont la Reine l'honoroit. Ce fut pendant son séjour en Irlande, qu'il découvrit que Mr. Richard Steele étoit l'Auteur du *Tatler* ou *Babillard*: il s'en apperçut à une Remarque sur Virgile, qu'il lui avoit communiquée. Il contribua dans la suite au succès de cet Ouvrage, par plusieurs Pièces de sa façon [S]. Il a eu aussi beaucoup de part au *Spectateur*, & au *Guardian* (b) ou

(b) Le caractère du *Guardian* a deplu à Mr. *Dennis*, comme nous le voyons dans ses *Lettres* Vol. II. p. 285 imprimées en 1721, où il dit. ,, Cette figure ,, d'*Ironside* ,, est un descendant ,, trop grave & trop ,, serieux de ,, ses amusans & agreables ,, prédecesseurs le ,, Lecteur se ,, plaint de ,, ne trouver rien ,, qui le divertisse: ,, point ,, d'instrumens qui ,, soient ,, d'accord: ,, pas seulement ,, deux chalumeaux interrompus par le violent mouvement d'une Gigue dans la maison voisine." Il raille ensuite beaucoup (à sa manière) sur le nom de *Nestor Ironside*, en introduisant des personnages ridicules, sous des noms forgés de la même façon, mais parmi lesquels il a oublié *Nestor Blindside*, c'est-à-dire, *Nestor l'Aveugle*.

,, plus considérable. En un mot, le Chancelier lui dit ,, tant de choses obligeantes, & de la manière la plus gra- ,, cieuse, que Mr. Addison animé & encouragé entreprit ,, le Poëme, qu'il publia dans la suite sous le titre de *La* ,, *Campagne*; Poëme digne des actions qu'il célèbre, ,, & où la présence d'esprit, par laquelle le Duc de Marl- ,, borough se distingua si fort pendant le Combat, est il- ,, lustrée par une Comparaison plus noble, qu'aucune de ,, celles que l'on trouve dans Homère, ou Virgile. Le ,, Grand-Trésorier tint la promesse que Mr. Boyle avoit ,, faite en son nom; & peu après que ce Poëme eut paru, ,, Mr. Addison fut avancé à un Poste considérable.

[R] *Soit par le defaut de la Musique, pour laquelle quelques personnes pretendent que la Langue Angloise n'est pas propre.*] C'est ce que l'on verra dans les paroles d'un Ingénieux Ecrivain, Ami de Mr. Addison, l'Auteur de *l'Ode au Createur de l'Univers, à l'occasion des Fragmens d'Orphée.* ,, Je ne sai, dit-il (15), d'où vient l'opinion qui ,, s'est répandue depuis quelque tems parmi bien des gens, ,, que des paroles Angloises ne sont pas propres pour la ,, Musique. Je conviens, que la Langue Angloise n'est ,, ni si douce, ni si abondante en voyelles, que l'Italien- ,, ne; mais cela ne prouve pas, qu'elle ne soit pas sus- ,, ceptible d'harmonie. Que l'on prenne garde, que ,, trop de délicatesse à cet égard, ne fasse tomber dans un ,, goût efféminé. Un juste mélange de consones est ab- ,, solument nécessaire pour lier les mots, qui sans cela ne ,, sont pas formés, & perdent toute leur force. Et com- ,, me la Musique du Théatre exprime une grande variété ,, de passions, il n'est pas nécessaire, même pour l'agré- ,, ment du son, que toutes les syllabes languissent avec ,, cette douceur, qui nait de la multitude des voyelles." Il s'attache ensuite à faire voir, combien il est raisonnable d'encourager les Opéras Anglois. Le morceau est si beau & si plein de bon-sens, que nous ne pouvons nous refuser au plaisir de le mettre ici. ,, Mais, *dit-il*, ce qui ,, est certainement d'une bien plus grande conséquence ,, en fait de Pièces de Théatre, c'est qu'elles soient dans ,, une Langue entendue des spectateurs: c'est ce qui sem- ,, ble n'avoir pas besoin de preuve. Le plus grand plai- ,, sir de la Musique vocale nait de l'association des idées, ,, que les paroles & les sons réveillent en même tems; & ,, lorsque ces idées sont desunies, elle ne font que la ,, moitié de l'impression; ou lorsqu'elles sont *improprement* ,, unies, l'impression est imparfaite. Il est très vraisem- ,, blable, que le plaisir que nous recevons des tons les ,, plus pathétiques des Instrumens, vient en partie de ,, quelques idées que nous y attachons, ou de certaines ,, passions, que ces tons paroissent exprimer. Si par cet- ,, te raison l'on peut écouter avec plaisir les Airs d'Opé- ,, ra, lors même que l'on n'en entend point les paroles, ,, il est pourtant impossible que le *Recitatif*, qui ne peut ,, faire naitre de pareilles idées, procure aucun plaisir, ,, parce que ce n'est pas tant un chant, qu'une manière ,, de parler mesurée & cadencée. Et il y a de l'apparence ,, que l'usage en a été introduit par la même raison, qu'A- ,, ristote donne de celui du Vers *Iambique* dans la Tragé- ,, die Grecque: c'est que, quoiqu'il n'ait pas l'agrément ,, & l'harmonie des vers d'un autre ordre, il convient ,, mieux à l'Action & au Dialogue, parce qu'il approche ,, plus du langage ordinaire. C'est ainsi que la *Musique* ,, *recitative* doit son origine au changement naturel des ,, tons de la voix lorsqu'on parle, & n'est proprement ,, qu'une espèce de prononciation *modulée*." Il remarque après cela, ,, que le succès de ces sortes de Pièces dé- ,, pend principalement de la Musique; & qu'il est certai- ,, nement très difficile de renfermer les Scénes dans le ,, peu d'espace que demande l'alternative continuelle de ,, Récitatif & d'Airs, & de bien choisir, pour exprimer ,, la pensée, les paroles & les syllabes les plus propres à ,, mettre le Compositeur en état de déployer son art. Mal- ,, gré ces difficultés, l'exemple de quelques Opéras, é- ,, crits dans notre Langue avec une grande beauté de pen- ,, sées & d'expressions (*par où il entend certainement la Rosemonde de Mr. Addison, & un petit nombre d'autres*) a ,, fait voir que la Poësie est susceptible des agrémens de ,, la Musique, sans perdre rien de sa beauté." C'est avec raison qu'il remarque, que les vers aussi-bien que les pensées de l'Opéra de *Rosemonde* sont d'une grande beauté. Mais quelques-uns des plus habiles Compositeurs ont dit, qu'il n'étoit pas propre à être mis en Musique: cependant c'est l'Auteur du *Cantique de Debora & de Barac*, si admirable pour le Chant, qui a fait une partie des Airs qui sont dans *Rosemonde*. Mais le plus habile Musicien qu'il y ait présentement en Angleterre, aiant été souvent sollicité par ses Amis d'exercer son génie sur cette Pièce, a toujours dit, qu'il lui étoit impossible de le faire avantageusement à cet égard, & en un mot, que cette Pièce n'est pas propre à être un Opéra; & comme l'harmonie des nombres est si belle dans Rosemonde, cette déclaration a paru une espèce de paradoxe à tout le monde, excepté aux *Adeptes* de la Musique. La plus grande partie de ces Artistes préfèrent toujours le son aux sens; & après qu'un Poëte s'est donné bien de la peine à mettre le dernier dans ses vers, le Musicien l'obligera souvent à l'en ôter, pour lui substituer des *Je-ne-sai-quoi* sonores & mélodieux, ou de tronquer ses vers de manière, qu'ils sont aussi mutilés que la Statue de Pasquin à Rome. Un des grands avantages de la Musique des Grecs & des Romains étoit, qu'en général le Poëte étoit en même tems le Musicien, & celui qui exécutoit, tant pour la voix, que pour les Instrumens; talens qui de notre tems se trouvent rarement ou jamais réunis dans un même sujet: en un mot, on se sert de la Poësie aujourd'hui, comme d'une espèce de *bloc* sur lequel, s'il est permis d'employer cette figure, *on frise & poudre* la Musique. Il est vrai qu'il y a dans *Rosemonde* une chose, dont le Compositeur peut se prévaloir pour appuyer son opinion: c'est que Rosemonde, qui est le principal Personnage, est empoisonnée par la Reine Eléonor, ce qui lui fait quitter la Scène plustôt qu'il ne le faudroit pour ceux qui aiment la Musique; car, comme il est naturel de donner le principal Personnage à la plus belle voix (& il y en a peu qui le soient parfaitement) ceux qui voyent représenter Rosemonde sont privés d'une partie du plaisir qu'ils recherchent, par la mort supposée ou par l'absence de cette Sirène. On pourroit cependant remédier à cet inconvénient, s'il étoit possible de rassembler des voix, qui toutes fussent excellentes. Mais cette circonstance qui fait le défaut d'une Tragédie en Musique, est une grande beauté dans une Tragédie *de recitation*, si je puis m'exprimer ainsi; parce que le spectateur est agréablement surpris de trouver que Rosemonde n'est pas morte, comme il l'avoit cru, & qu'elle n'a pris qu'un breuvage assoupissant. Nous remarquerons encore une chose sur cette Pièce, à quoi il paroit qu'on n'a pas fait attention: c'est qu'on a trouvé que les Caractères Comiques qui y sont (le Sieur *Trusty*, *Grideline* &c. qui semblent devoir faire un effet ridicule dans une Tragi-Comédie) y ont fait un effet admirable; ce qui a paru sur tout à l'égard du dernier, lorsqu'il a été représenté par le facétieux Mr. *Leveridge*. Un Opéra sérieux a quelque chose de trop froid & de trop languissant, & à moins qu'il ne soit animé par quelques traits de Comique, on le trouve ennuieux; l'oreille se lasse de n'entendre que des sons, quelque harmonieux qu'ils puissent être.

(15) Mr. Jean Hughes, dans sa Preface sur son Opera Anglois, *Calypso & Telemaque*.

[S] *Il contribua dans la suite au succès de cet Ouvrage, par plusieurs Pièces de sa façon.*] ,, Dans la dernière feuil- ,, le, dit Mr. Tickell (16), & dans la Préface du dernier ,, Volume, Mr. Richard Steele a fait honneur à Mr. Ad- ,, dison, des Pièces de ce Recueil qui ont été les mieux ,, reçues. Mais comme cette déclaration n'étoit qu'en ter- ,, mes généraux, sans qu'on indiquât au Public les feuil- ,, les dont il s'agissoit, Mr. Addison, content de la gloi- ,, re qui lui revenoit de ses propres productions, & trop ,, délicat pour prétendre rien à celle qui appartenoit aux ,, autres, trouva à propos dans la suite de distinguer ce ,, qui étoit de lui dans les *Spectateurs* & dans les *Guardians*, par des marques auxquelles le Lecteur le moins ,, attentif ne pouvoit se tromper." Le Chevalier Steele a regardé ces paroles, comme un reproche qu'on lui faisoit de n'avoir pas reconnu, autant qu'il le devoit, ce qu'il y a dans ses Ecrits de la main de Mr. Addison; & il allègue pour sa justification (17) les éloges suivans qu'il a donnés à cet Illustre Auteur: ,, Le seul secours que j'ai ,, eu de plus, est celui d'un Bel-Esprit qui ne veut pas me ,, permettre de le nommer (18). Il ne sauroit pourtant ,, trouver mauvais que je le remercie des fréquens servi- ,, ces qu'il m'a rendus. Il est vrai que je n'ai dû en at- ,, ten-

(16) Dans sa *Vie de Mr. Addison*.

(17) Dédicace du *Drummer* ou *Tambour*, à Mr. Congreve, p. 7. 8.

(18) Voy. la Pièce à la tête du *Babillard*, T. I. Amst. 1724.

ou *Mentor moderne*, qui parurent dans les années 1711, 1712, 1713, & 1714. Les feuilles qui font de lui dans le Spectateur, font marquées à la fin par quelqu'une des lettres du mot de CLIO [*T*]. Mr. Tickell nous apprend, que pendant que cet Ouvrage paroiffoit, les Auteurs différens fe communiquoient rarement les feuilles qu'ils faifoient ; que Mr. Addifon faifoit peu ou point d'ufage des Lettres fans nombre, qu'on adreffoit au Spectateur ; & qu'auffi il n'auroit pu fournir à cet Ouvrage autant qu'il a fait, & d'une manière fi agréable & fi pleine de goût, s'il n'y avoit inféré plufieurs Pièces qu'il avoit minutées fur de petits papiers, & qu'il raffembloit de tems en tems, pour les mettre en ordre, & leur donner la forme fous laquelle elles ont paru. Telles font, *Effais fur l'Efprit: Les Plaifirs de l'Imagination: la Critique de Milton*, & quelques autres. On a traduit en François plufieurs Volumes de cet Ouvrage, qui ont été reçus avec un applaudiffement univerfel [*V*]; & Mr. Ri-

tendre, avec autant de raifon, de qui que ce foit, que d'une perfonne avec qui j'ai été lié très intimement dès l'enfance, & à qui d'ailleurs les plus belles chofes ne coutent prefque rien. Peu s'en faut, que fa générofité ne m'ait été nuifible. Il règne, dans tout ce qu'il écrit, tant d'invention, d'enjouement, d'efprit, & de favoir, qu'il m'en a pris comme aux Princes, que le malheur de leurs affaires oblige à implorer la protection d'un puiffant Voifin. J'ai été prefque détruit par mon Allié; & après l'avoir appellé à mon fecours, il n'y a plus eu moyen de me foutenir fans lui. C'eft de fa main que viennent ces Portraits fi finis d'Hommes & de Femmes, fous les différens titres des *Inftrumens de Mufique*, de *l'Embarras des Nouvelliftes*, de *l'Inventaire du Théatre*, de la *Defcription du Thermomètre*, qui font, à mon avis, les principales beautés de cet Ouvrage.

„ Pour ce qui eft de l'Ouvrage même, dit Mr. Steele (19), l'accueil qu'on lui a fait, eft la preuve la plus fûre de fon prix. Mais je pécherois contre la fincérité & la candeur que tout honnête-homme doit avoir, fi je ne reconnoiffois que les Pièces les plus généralement goûtées font d'autres perfonnes; & celles qu'on a le plus critiquées, de moi. Celui qui m'a donné du fecours pour ces excellens Difcours fur l'Immortalité de l'Ame, fur la gloire de la Vie-à-venir, & fur les plus grandes idées de Religion & de Vertu, eft trop de mes amis pour les reclamer; mais auffi je ne mériterois guères ce qu'il fait pour moi, fi je me faifois honneur de ces Pièces. Je dois avouer en même tems, que je crois que c'eft à lui qu'on eft redevable des traits les plus fpirituels, qui fe trouvent dans les productions de Mr. Bickerftaff." Mr. Steele demande enfuite, ce que Mr. Tickell veut dire, lorfqu'il dit, *que le Tatler ceffa, comme il avoit été entrepris, fans la participation de Mr. Addifon*. „ Qu'il parle clairement, dit Mr. Steele, & qu'il dife, *fans fa connoiffance*: pourquoi cela ne ferviroit-il pas auffi bien à fon but? Si, comme il le dit, il fe borne au caractère de Mr. Addifon, entant qu'Auteur, il me relève, dans le tems qu'il veut m'abaiffer; puifqu'il apprend à tout le monde, ce que je n'ai jamais fait fi clairement, que je fuis à tous égards l'Auteur du *Tatler*. Il dit avec raifon, que le fecours que Mr. Addifon m'a donné de tems en tems pendant que cette feuille a paru, *n'a pas peu contribué à en augmenter la réputation, fur-tout lorfque par le changement du Miniftère, il eut le loifir d'y travailler plus affidument*. Cela annoblit l'Ouvrage, je l'avoue, il le rendit plus important, que ce n'avoit été mon deffein; car je ne me propofois pas tant cette élégance, cette beauté, cette précifion, qui règnent dans fes Ecrits, que de tourner en ridicule, de la manière la plus intelligible, certains travers de la vie humaine dans toutes les différentes Profeffions, qui font du tort à ce qui eft véritablement Grand & Bon. Après cet aveu, vous me verrez, tel que vous fouhaitez. Je me réjouïs d'avoir été élevé, & que mes petits talens, quels qu'ils foient, aient fervi à faire briller les grandes qualités d'un Ami que je chériffois, & qui n'auroit jamais permis qu'elles euffent paru au grand jour que fous ce voile. Enforte que tout ce que l'Editeur a dit, foit à deffein, foit par incapacité, vous devez le réduire à ceci: que Steele a été affez droit & affez fincère, pour ne pas avouer qu'il dût rien à Mr. Addifon, comme Ecrivain; cependant quelque chofe qu'il dife, il eft certain, que fi Steele doit à Mr. Addifon, le Public eft redevable à Steele, de Mr. Addifon. Mais l'Editeur eft animé d'un zèle fi aveugle & fi fanatique pour fon Héros, qu'il ne veut point permettre qu'on cache rien de ce qui le regarde; quoiqu'on le faffe par fon ordre exprès. Ce que je n'ai jamais dit être de Mr. Addifon, je l'ai fait pour fuivre fa volonté, contre mon panchant, & mon zèle naturel pour mes Amis. J'ai fouffert patiemment qu'on me calomniât & qu'on m'attaquât fur plufieurs Pièces, qu'on publie à préfent être de lui, & qui contenoient des railleries & des traits indirects contre des perfonnes d'efprit, qui me rendront à préfent leur bienveillance, à proportion de l'efprit que je perds, & qu'ils croyoient que j'avois employé contre eux (20)." Avant que de finir cette Remarque, nous ajouterons ce qu'on nous a fourni fur la raifon, qui engagea l'Auteur du *Tatler* à fe cacher fous un nom fuppofé. On nous apprend que cela fe trouve dans une Feuille fur différens fujets, de ce tems-là, qui contient une Conférence entre Mr. *Hefter Ryley* & *Maitre Aaron Hill*, où le dernier dit: „ Mon parent (Bickerftaff) eft auffi peu de la famille des Bickerftaffs, que je fuis véritablement de l'âge que je me donne: ce qui ne vient d'aucune inclination qu'il ait à en impofer au Public, mais de la connoiffance qu'il a de fon goût corrompu. La préfomption & la bonne opinion de foi-même font les maladies épidémiques de notre Siècle. Un Fou ou un Fripon ne veut pas que tel ou tel particulier entreprenne de le dépeindre: l'efprit de Parti & les préjugés font fi communs, & leur influence eft fi générale, que fi quelqu'un veut être *cru* de tout le monde, il ne doit être *connu* de perfonne. Sans cela, au-lieu de profiter de fes bons avis, on tâche de juftifier fes propres défauts, en travaillant à découvrir & à mettre au jour les foibleffes du donneur d'avis (21).

[*T*] *Sont marquées à la fin par quelqu'une des lettres du mot de CLIO.*] Mr. Tickell nous apprend, comme on l'a dit dans la Remarque précédente, „ que Mr. Addifon trouva à propos de diftinguer ce qui étoit de lui dans les Spectateurs & dans les Guardians, par des marques, auxquelles le Lecteur le moins attentif ne pût fe tromper." Mr. Steele a critiqué vivement ce paffage. „ J'ai remarqué, dit-il (22), que l'Editeur ne veut pas me permettre d'obéir à aucun des ordres de Mr. Addifon, en gardant le filence fur ce qu'il fouhaitoit de tenir caché. Je ne puis m'empêcher de dire pour l'éclairciffement du fait dont il s'agit, que j'ai bien voulu prendre fur mon compte le foin d'avoir marqué les Spectateurs qui étoient de lui, quoique je n'en aye eu connoiffance qu'après coup; parce qu'il me fembla que c'étoit-là un petit excès de fenfibilité dans mon Ami, & je crus, puifque la chofe étoit faite, qu'il valoit mieux que l'on penfât que c'étoit moi qui les avois diftingués, que l'Auteur lui-même. Ce qui fait voir avec combien de précipitation & peu de jugement ce *zélateur* expofe le fait. Je demande au Lecteur, s'il peut y avoir un autre motif, que le deffein formé de me dénigrer, qui ait pu engager l'Editeur à dire, pour exalter Mr. Addifon, qu'il prit ce foin pour que je ne m'attribuaffe pas la gloire de fes Ouvrages; tandis que j'ai bien voulu dire, que je l'avois fait moi-même par amitié pour lui." Mais pour juger de toute cette affaire, voyons de quelle manière Mr. Steele s'exprimoit fur la part que Mr. Addifon avoit au *Spectateur*. „ Je me flatte, dit-il (23), que la liberté que donne naturellement un caractère déguifé & feint, fervira d'apologie & d'excufe à plufieurs chofes qu'on a dites du *Spectateur* & de fes Ouvrages. Mais l'on pourroit me taxer avec raifon d'une vanité des plus grandes, fi je ne difois un mot des moyens que j'ai eus pour foutenir pendant fi longtems & avec tant de fuccès cet Ouvrage. Toutes les feuilles marquées C, L, I, O, c'eft-à-dire, toutes celles que *j'ai diftinguées* par quelqu'une des lettres qui forment le nom de la Mufe CLIO, m'ont été fournies par le Gentilhomme, du fecours duquel je me fuis glorifié dans la Préface & dans la Conclufion du *Tatler*. Je fuis bien plus glorieux d'une amitié auffi foutenue, que je ne le ferois de l'honneur qui me reviendroit d'être cru l'Auteur de quelques Pièces, que lui feul eft capable de produire. Je me fouviens, que lorfque j'achevai *le Mari tendre*, je lui dis, que je ne fouhaitois rien avec plus d'ardeur, finon que nous puffions quelque jour publier un Ouvrage en commun, qui eût pour titre *Le Monument*, en mémoire de notre amitié. Je fouhaite de tout mon cœur, que les Pièces qui fe trouvent ici de moi, faffent autant d'honneur à ce nom facré, que celles, que *j'ai appris au Lecteur à diftinguer*, font favantes, fpirituelles & polies. Quand on repréfenta la Comédie dont je viens de parler, on applaudit à tant de traits qui me viennent de la même main, que j'eus mauvaife opinion de moi-même, de n'en avoir jamais fait publiquement l'aveu, après avoir employé d'autres Amis pour l'engager à publier des Pièces de Théatre, & d'autres Ouvrages qu'il a par devers lui. Je finirai en difant ce que je me crois obligé de dire fur ce fujet, pour que le Lecteur foit mieux en état de juger de mes productions; que le meilleur Commentaire qu'on puiffe y faire, c'eft de m'apprendre que l'Original du *Mari tendre* fe trouve en Angleterre, ou ailleurs."

[*V*] *Ont été reçus avec un applaudiffement univerfel.*] Voici le jugement que porte de cet Ouvrage l'Auteur cité dans la Remarque [*O*]. „ Les plus Beaux-Efprits d'Angleterre, *dit-il* (24), ont employé *dans le Spectateur* toute la délicateffe du ftyle, & tout le feu de l'Imagination .... *C'eft* un Ouvrage admirable, qui a gardé une grande partie de fes graces & de fa beauté dans la Traduction Françoife. Il eft fi varié du côté du ftyle & du côté des fujets, qu'on peut avancer que les François n'ont rien à oppofer à cette production, qui puiffe la valoir en tout." Mr. Jean Hughes, Auteur du *Monaftère Laïque*, dans fa Préface fur cet Ouvrage, trace de la manière fuivante le caractère du *Spectateur*, auquel fes Difcours

(19) *Tatler*, n. 271.

(20) Dédicace du *Drummer*, p. 10.

(21) Mr Heft Ryleys *Vifions*, 9. p. 107. *printed* 1710.

(22) Dédicace du *Drummer*, p. 11.

(23) *Spectat.* n. 555.

(24) *Differtation fur la Poëfie Angloife*, dans le *Journal Littér.* T. IX. p. 159. 169.

(i) Vol. I. p. 205.

Richard Blackmore on a fait un très bel éloge dans ses *Essais* (i); le voici. „ On a fait, soit dans „ notre Pays, soit dans les Pays étrangers, un assez grand nombre d'Ouvrages sur des sujets de Morale, écrits avec beaucoup de vivacité & d'esprit, & destinés à tourner en ridicule le Vice & la „ Folie, & à contribuer à avancer la décence & la régularité des Mœurs. Mais les productions de „ ce genre, qui ont paru en dernier lieu chez nous, l'emportent sur toutes celles qu'on a jamais publiées dans ce goût, dans quelque Pays & dans quelque Siécle que ce soit, pour la beauté & la noblesse des sentimens, la fertilité de l'invention, la variété des sujets, les traits surprenans d'Esprit „ & d'une Imagination agréable, la délicatesse de la Critique, la pureté & le choix des expressions, „ la beauté & la dignité du style. Le Lecteur me prévient sans doute, & sent que je parle du *Tatler* „ & du *Spectateur*, qui ont, la plupart, toute la perfection de composition, & tous les agrémens „ d'esprit & d'enjouement, qui sont nécessaires pour plaire & pour instruire; & ce n'est qu'à l'extrême dépravation de ces tems corrompus, qu'il faut attribuer le peu d'effet que ces excellens Ouvrages ont produit." Mr. Addison a parlé dans le *Freeholder* (k), de cet éloge du Chevalier Blackmore, de la manière suivante: „ Pour ce qui est des *Tatlers* & des *Spectateurs* en particulier, qui ont de „ l'obligation à cet agréable & sage Auteur de l'éloge qu'il en a fait, ils ont été si fort répandus en „ feuilles volantes, & ont été depuis réimprimés en si grand nombre, qu'il faut espérer qu'ils auront „ parmi cette multitude de Lecteurs, acquis quelques partisans à la Sagesse & à la Vertu, s'ils ne leur „ ont pas fait des Sectateurs." La situation des affaires en Angleterre en 1713 aiant rendu la doctrine de la Liberté de saison, Mr. Addison travailla à en réveiller les sentimens dans la Nation par son excellente Tragédie de *Caton*. Cette Pièce fut reçue avec un applaudissement universel, & tous les Partisans servent comme de suite.

(k) N. 45.

„ Le Public est redevable à un Auteur distingué par son mérite, qui vit encore (25), d'une manière d'écrire, qui n'est pas moins agréable qu'aucune de celles que les plus fameux Ecrivains de l'Antiquité ont mises en usage. Les meilleurs „ Ecrivains de Rome ont généralement mis leurs pensées „ en forme de Dialogue, ou de Conversation, où tous „ les Interlocuteurs étoient Philosophes, & les entretiens „ sérieux; & ils avoient même emprunté cette méthode „ de Platon, & d'autres Auteurs Grecs, qu'ils faisoient „ profession d'imiter. Mais d'introduire un nombre de „ personnes d'humeur & de caractère différens, agissant „ dans une occasion supposée, qui produise une variété „ d'incidens & de discours, & où chaque feuille forme „ une Pièce complette, dans le tems même qu'elle fait „ partie d'un tout, c'est-là l'invention de l'Ecrivain dont „ on vient de parler, & qui du prémier coup semble l'avoir portée à la perfection. Un autre Ecrivain, aussi spirituel que poli, nous donne le caractère général des Ouvrages de Mr. Addison en ces termes: „ Je puis, dit-il, „ recommander Mr. Addison, comme un vrai modèle en „ fait d'Ecrits Poëtiques...... Cet Auteur est plus travaillé: à l'exemple de Virgile son grand Maître, il a „ pesé chaque terme, & il n'y a pas d'expression dans ses „ Ecrits, à laquelle on en pût substituer une autre plus „ juste & plus énergique (26)." Ce dernier trait est peut-être un peu outré. Nous ne devons pas oublier de dire, que le *Babillard*, le *Spectateur*, & le *Guardian*, ont été traduits dans la plupart des Langues de l'Europe, & qu'ils ont produit dans les Pays étrangers divers Ouvrages dans le même goût. Les François avoient, il y a quelque tems, leur *Babillard*, les Hollandois; leur *Spectateur*; & les Allemands avoient, il y a quelques années, leur *Guardian*: cette dernière Feuille paroissoit à Hambourg, & se faisoit par une Société de personnes, qui entendoient l'Anglois. Ils traduisirent plusieurs *Spectateurs*, qui n'avoient pas encore paru en Allemand; ce qui donna tant de réputation à leur *Guardian*, qu'il s'en débitoit ordinairement neuf ou dix mille. C'est ce que nous apprenons d'un parent de Mr. Addison (27), qui dit aussi, „ que lorsque „ *l'ancien Spectateur* fut abandonné par ceux qui l'avoient „ d'abord entrepris, il fut d'abord repris par quelques-uns *des plus beaux Esprits* d'Angleterre. Plusieurs de leurs „ Ecrits de différens ordres ont été reçus du Public avec „ tout l'applaudissement possible; & cependant ces Messieurs même trouvérent, à leur grand étonnement, que „ la chose ne réussissoit pas, & ils eurent la prudence non „ seulement de mettre fin à leur entreprise, mais aussi de „ cacher leurs noms." Mr. Addison dit sur ce sujet, „ qu'il regardoit l'entreprise d'écrire des *Spectateurs*, comme pareille à celle des Amans de Pénélope, qui voulurent se servir de l'arc d'Ulysse, mais qui s'apperçurent „ bientôt qu'il n'y avoit personne qui pût s'en servir comme il faut, que la main qui avoit coutume de le tendre." Le même Ecrivain rapporte deux petites Histoires, par lesquelles il paroit, que de tous les Caractères qui se trouvent dans le Spectateur, celui du Chevalier *Roger de Coverly* étoit le Caractère favori de Mr. Addison. „ Peu de „ tems avant qu'il abandonnât le Spectateur (prévoyant „ que quelque Auteur alerte se saisiroit de la plume dès „ qu'il l'auroit quittée) il dit à un de ses Amis, avec un „ certain feu qui ne lui étoit pas ordinaire: *Par D. . .* „ *je veux tuer le Chevalier Roger, pour que personne ne* „ *l'assassine.* Aussi le *Spectateur* 517. ne contient-il qu'une relation de la mort de ce vieux Chevalier, & quelques-unes des circonstances qui y avoient contribué." Voici un autre exemple de la tendresse de Mr. Addison pour le Chevalier Roger. Mr. Steele, dans un de ses *Spectateurs* (28) „ avoit un peu étourdiment fait enlever „ par le vieux Chevalier une femme de mauvaise vie dans „ le Covent-Garden (29). Mr. Addison fut si fâché, „ quand il lut cette feuille, qu'il fit venir sur le champ un „ carosse, il se rendit chez son ami Steele, & ne voulut „ jamais le quitter, qu'il ne lui promit qu'il ne toucheroit jamais au Caractère du Chevalier Roger.

(25) En 1714.

(26) *Dissertation on reading the Classics, and a forming a just Style*, p. 209. 210. London 1713. in-12.

(27) Voy. *The Bee, or an Universal Weekly Pamphlet*, n. 1. p. 26. 57.

(28) N. 410. Vol. VI.

(29) Le spirituel Auteur se trompe de lieu, c'étoit dans le Cloitre du Temple.

Avec quelque applaudissement que le *Spectateur* fût reçu, il fut pourtant attaqué, (ce qui est le sort ordinaire des meilleurs Ouvrages.) Il parut en 1711 une Brochure intitulée, *l'Espion du Spectateur* (30). On dit dans la Préface: „ qu'il y a des *raisons graves de pénétrer exactement* „ *les desseins & la conduite du* SPECTATEUR. La tyrannie qu'il prétend exercer sur les Sens & sur la Raison de ses compatriotes, & le peu de discrétion avec „ laquelle il les accable du *poids* de ses *speculations journalières*, oblige à l'arrêter dès les prémiers pas qu'il „ fait. Qu'il sache que son autorité n'a que des fondemens imaginaires, que ses idées ressemblent aux nuées „ & aux brouillards, dont il prétend couvrir sa propre „ conduite. Prenons garde qu'en le suivant, nous ne „ perdions *Esprit*, *Vertu*, & *Religion*. Car si nous le „ regardons comme la pierre de touche de l'esprit & la règle du jugement, & qu'il soit dans le fond plat sur l'un, „ & qu'il exerce l'autre sur des *bagatelles* (N. 10.), il nous „ fera mépriser à la fin le *Naturel* & le Savoir."

L'Auteur se met ensuite en devoir de montrer à quel danger la Vertu se trouve exposée par le *Spectateur*. „ La „ Vertu, dit-il, est une chose trop sérieuse & d'un trop „ grand prix, pour la perdre ainsi. Quoique le *Spectateur*, sous prétexte *de l'égayer par des traits d'esprit* (N. „ 10.) puisse à présent nous en faire prendre l'ombre pour „ le corps, il ne faut pas permettre pourtant qu'il en „ vienne à faire d'Aristote un bouffon, & à tourner Epictete en ridicule."

Enfin, selon lui, le *Spectateur* mettoit la Religion même en danger. „ La profession, dit-il, aussi-bien que le „ caractère du Clergé, ont quelque chose de trop sacré, „ pour être fourrés dans des Feuilles de cet ordre; & qui „ sait si le Spectateur, qui dès *l'âge de deux mois* marquoit „ son *aversion pour les grelots* (N. 1.), & qui a lié amitié „ avec un *Théologien*, qui sous prétexte de la *délicatesse* „ *de sa santé*, s'est déchargé *de tous les soins & de toutes* „ *les fonctions de sa profession, pour se trouver dans des coteries* (N. 2.); qui sait, dis-je, si le Spectateur n'a pas „ quelque dessein contre les cinquante nouvelles Eglises, ou du moins, s'il ne s'opposera point à ce qu'on y „ bâtisse des *Clochers*?"

Il conclud sa Préface par ces paroles: „ Les différens „ *Spectateurs* n'étant qu'un assemblage confus & sans ordre de pensées qui n'ont point de liaison entre elles, „ je ne me crois pas obligé de les examiner par ordre. „ Cependant (malgré l'autorité magistrale qu'il s'arroge) „ chacun d'eux trouvera en tems & lieu, la juste critique „ qu'il mérite; & peut-être verra-t-il dans peu, qu'il n'est „ pas assez fin pour se déguiser, & qu'un filet est un habit trop clair pour un *Chef de Parti*." Mais l'on peut faire une aussi extravagante Critique, de tous les plus excellens Ouvrages, qui aient jamais paru; & la beauté de ces Feuilles, & le bon effet qu'elles ont produit, prouvent combien de pareilles accusations sont malignes & peu fondées (31).

Mr. Oldmixon a aussi censuré les Caractères du Spectateur, en Critique; car il nous dit (32): „ Que contre „ ses propres maximes, il a rarement parlé de quelque „ beauté, qui n'eût déja été remarquée par d'autres, soit „ en conversation, soit dans quelque Ecrit. Je ne dis „ pas ceci pour diminuer le moins du monde le mérite de „ l'Auteur, comme Poëte ou Critique; il en a autant que „ qui que ce soit: mais que le Lecteur se mette au fait de „ l'art du Spectateur. Si nous n'avons pas pris garde à „ des beautés qu'on a déja remarquées, il s'est bien fait „ valoir aussi en transcrivant les plus beaux endroits de „ Milton & des autres Poëtes; outre que cet art paroit visi-

(30) Imprimée pour Jean Morphew. Elle contient 29 pages in-8. Voy. Part. I.

(31) Le redoutable Mr. Dennis (dans les *Lettres familières, Morales & Critiques*) critique quelques-uns des *Spectateurs* de Mr. Addison (mais sans qu'il paroisse avoir su qu'ils fussent de lui) qui parlent du *Jurisconsulte du Temple*, un des personnages dont il s'agit dans ces feuilles. Il dit „ que „ Shadwell „ croit que „ la Filou „ (critiqué dans le „ *Tatler*) avec son „ cornet & „ ses faux „ dés, est „ plus honnête-homme „ que ce „ beau discoureur „ du Temple, qui „ avec toutes ses „ figures, „ qui sont „ ses chevaux de „ bataille, „ veut nous „ ôter à la „ fois la „ bourse & „ la raison." Et peu après, parlant du N. 40 du *Spectateur*, il soutient „ qu'il y a „ autant d'impertinences, „ de traits „ étourdis, „ & de contradictions, qu'il y a presque de lignes, proposées avec cet air insolent & de „ hauteur, qui accompagne l'Erreur & l'Illusion; tandis que la Verité, semblable à la Divinité qui l'inspire, se montre d'un air calme & modeste." Dennis *Letters* Vol. II. p. 407. 408. London 1721. Il y a bien de l'impertinence dans cette Critique, mais nous n'en trouvons aucune dans le Discours qui en fait le sujet. (32) *Arts of Logic and Rhetoric*, p. 295, 238. Ouvrage sec, imité de l'agreable Ouvrage du P. Bouhours, *la Manière de bien penser*, & qui ne tient rien moins que ce que le titre promet.

(l) Mr. de Voltaire remarque à l'occasion des honneurs auxquels Mr. Addison fut élevé & des biens qu'il acquit, „ qu'en „ France il „ auroit été de „ quelque „ Académie, & „ auroit pu „ obtenir „ par le crédit de „ quelques „ femmes „ une pension de „ 1200 livres, ou „ bien „ qu'on „ l'auroit „ mis à la „ Bastille, „ sous prétexte „ qu'on auroit „ apperçu „ dans sa „ Tragédie

Partis, quelque divisés & quelque opposés qu'ils fussent les uns aux autres, s'accordérent à lui donner les éloges qu'elle meritoit (l). Elle fut représentée pendant un mois de suite, & pour-lors l'indisposition d'un des principaux Acteurs empécha de continuer à la donner. La Reine fit savoir à l'Auteur, qu'elle verroit avec plaisir qu'il la lui dédiât (m); mais comme il avoit d'autres vues sur cet article, il se trouva dans la nécessité, pour satisfaire d'un côté à son devoir, & de l'autre à son honneur, de la faire paroitre sans Dédicace. Mr. Pope en fit le Prologue, qui est très beau, & le Docteur Garth l'Epilogue. On l'a traduite en François & en Italien, & elle a été representée dans presque toutes les Langues [X]. Immédiatement après qu'elle eut été rendue publique, Mr. George Sewell, qui a été dans la suite Médecin, & qui est l'Auteur de la Tragédie *Le Chevalier Walter Raleigh*, publia une Brochure intitulée, *Remarques sur Caton, Tragédie par Mr. Addison*, contenues dans une Lettre à .... datée du 25 d'Avril 1713. in-4. (n). Il y a dans cette Pièce plusieurs Remarques pleines d'esprit, en faveur de la Tragédie dont il s'agit [Y]. Mr. Addison garda cette Tragédie, sans

„ de Caton quelques traits contre le Portier d'un homme en place." *Lettr. sur les Anglois*, Lett. XXIII. (m) Bien des personnes croient, que quelques-uns des Caractères de cette Tragedie reflechissent sur des gens (les Torys) alors en credit, qui pour détourner les reflexions que cela auroit pu occasionner, affectérent d'y applaudir de concert avec les Whigs, ce qui procura à cette Pièce une approbation générale. (n) Imprimée pour A. Baldwin in Warwick-Lane, 1713.

„ visiblement dans les ménagemens qu'il garde en parlant „ du Caractère des Auteurs, n'y aiant pas de plus sûr moyen de faire valoir le sien, que de faire honneur à celui „ des autres (33). En faisant le Critique, le Spectateur „ sent toujours son homme du monde."

(33) Cette dure Critique en meriteroit bien une aussi forte.

(34) Ibid. p. 66.

Voici un autre passage du même genre, dans le même Critique. „ Je ne puis m'empécher de remarquer, dit-il „ (34), que dans les *Tatlers*, les *Guardians*, & les *Spectateurs*, les Critiques sont trop communes, trop superficielles, & pas toujours justes. Celle de Milton est „ plutôt un recueil des beautés qui se rencontrent dans le „ *Paradis perdu*, qu'une Critique exacte sur l'œconomie „ & la disposition de ce Poëme. Les citations des autres Poëtes sont dans le même goût; & ce qui certainement rend ces Pièces si dignes d'éloges, c'est qu'il y „ en a plusieurs qui sont de la main des Amis des Auteurs „ de ces feuilles, ou de ceux des Libraires. Il est vrai que „ sur d'autres sujets, ces feuilles sont peut-être les Pièces „ les plus polies & les plus agreables qu'il y ait dans aucune Langue moderne. Avec cette haute & juste opinion que j'ai de ces Auteurs, il doit m'être permis de „ remarquer, qu'il y a trop d'artifice dans leurs remarques sur les Ecrivains & sur leurs Ecrits. Il est rare „ qu'ils parlent de ceux qui n'ont pas encore une réputation établie; ce qui est contraire à cette remarque du „ Spectateur, N. 291: *Une des grandes marques à laquelle vous reconnoitrez un Critique qui n'a ni goût ni savoir, c'est qu'il se hazardera rarement à louer un endroit de quelque Auteur, qui n'ait pas encore été remarqué.* Cependant ceux qui connoissent un peu les *Tatlers*, les *Guardians* & les *Spectateurs*, n'ont pas besoin qu'on leur dise, que la plupart des morceaux qui sont loués dans ces „ feuilles, étoient déja bien connus des gens de goût, „ quoiqu'ils ne fussent pas aussi communs qu'ils le sont „ devenus depuis."

[X] *On l'a traduite en François & en Italien, & elle a été representée dans presque toutes les Langues.*] La Traduction Françoise de Mr. Boyer parut à Londres en 1713. Elle a aussi été traduite par l'Abbé du Bos, mais il n'y a eu que les trois prémieres Scénes de cette Version d'imprimées (35). L'Abbé Salvini en a fait une Traduction Italienne, „ & cette Tragédie aiant été representée à Livourne pendant le Carnaval, par les *Academici Compatiti*, elle fut reçue avec tant d'applaudissement, que „ l'Auteur fut obligé de la faire imprimer à Florence (36)." Mr. Tickell nous apprend, qu'il n'a pu savoir si la Traduction du Signor Valetta, jeune Gentilhomme Napolitain, a jamais été imprimée. Il y a une Traduction Latine du fameux Soliloque de Caton, qui est au commencement du cinquième Acte; Traduction que *l'on ne peut assez admirer*, comme le remarque celui qui l'a publiée dans le *Spectateur* (37), *soit pour la concision du stile, soit pour la pureté & la beauté de l'expression & du tour.* On l'attribue au Docteur François Atterbury, Evêque de Rochester. Les Jésuites du Collége Anglois de S. Omer ont mis toute la Pièce en Latin, & l'ont fait représenter par leurs Ecoliers avec une grande magnificence & beaucoup d'applaudissement; & ils ont envoyé un Exemplaire de leur Traduction à Mr. Addison.

(35) Supplem. des Nouvell. Litter. du 17 Octob. 1716.

(36) *Nouvell. Littér.* du 25 Juill. 1716. p. 51.

(37) Tom. VI. Disc. 56. de la Trad. Françoise du Spectateur.

[Y] *Il y a dans cette Pièce plusieurs remarques pleines d'esprit, en faveur de la Tragédie dont il s'agit.*] Dès le commencement de cette Brochure, l'Auteur témoigne qu'il approuve la Pièce, & il dit, „ qu'après avoir fait concevoir à toute la Ville une grande attente, elle l'a pleinement satisfaite." Il réduit ensuite ses Observations aux Chefs suivans. I. Il donne d'abord une idée générale du Caractère de Caton, pour faire voir plus clairement, avec quelle justesse ce Caractère, & les sentimens qui en font partie, se soutiennent jusques à la fin. II. Il s'attache après cela à montrer avec combien d'exactitude tous les autres Caractères sont distingués l'un de l'autre, & servent à la conduite de toute la Pièce. III. Il finit en remarquant certains traits d'une beauté extraordinaire, & il fait voir combien ils sont exactement conformes, non seulement au véritable esprit de la Poësie, mais aussi aux meilleures régles de la Critique. Nous croyons que le Lecteur ne sera pas faché de trouver ici un Extrait un peu plus détaillé de cette Pièce, parce qu'il arrive, par je ne sai quelle fatalité, que les Brochures, même les plus excellentes, sont négligées & oubliées du Public dans très peu de tems, & ne se trouvent plus que dans les Cabinets des Curieux.

Notre spirituel Auteur dit „ que pour se faire une idée „ générale de Caton, il faut se rappeller l'état des choses „ dans le tems où il vivoit; Siècle vicieux & corrompu, „ dans lequel les beaux principes de l'ancienne générosité Romaine étoient tombés dans l'oubli; Siècle fertile „ en Complots & en Conspirations contre le Gouvernement établi, où l'on ne voyoit que Partis opposés, animés par des Chefs violens & ambitieux, & soutenus „ par l'Artifice, la Dissimulation & l'Hypocrisie. En un „ mot, le Siècle de Caton étoit un Siècle dans lequel, „ comme le dit Cicéron, il étoit aussi dangereux pour un „ homme de bien, d'avoir part aux affaires & d'entrer „ dans les Emplois publics, qu'il étoit indigne de lui & „ qu'il y avoit de lâcheté à s'en retirer." Ce fut dans un tel Siècle, continue notre Critique, que parut Caton; ne se conduisant que par les principes de l'honneur & de l'équité; également éloigné de craindre les factions, & de s'y laisser entrainer; plein des idées les plus justes de l'ancienne République, & zélé sans réserve pour son maintien; s'opposant ouvertement à ses ennemis, tant couverts que déclarés. Quand la Guerre Civile éclata, il se rangea du parti de Pompée, aussi-bien que tous ses Sénateurs, & tous ceux qui aimoient leur Patrie; parce qu'on ne le regardoit pas comme un ennemi aussi dangereux que César; & Caton en son particulier se flattoit, que par le crédit qu'il avoit sur son esprit, il l'engageroit à rétablir les choses sur l'ancien pied, s'il étoit vainqueur.

Le Docteur Sewell s'attache ensuite à caractériser Caton, comme homme public, & comme homme privé, en suivant Lucain, qui sur cet article a eu autant d'égard à la vérité, qu'aucun Historien. Ce Poete, dans le second Livre de sa *Pharsale*, a parfaitement bien dépeint la simplicité des mœurs, la modestie des habits, les idées philosophiques, & la manière de vivre de Caton; son zèle pour l'Etat, ses angoisses à la vue des calamités dont il le voyoit menacé; la manière généreuse avec laquelle il s'intéressa aux maux de ceux qui souffroient avec lui; son oubli de lui-même, quand Brutus vint le consulter dans le silence de la nuit. L'Auteur donne une belle Traduction de ces endroits, & il remarque ensuite, avec combien de justesse, & de conformité avec ces portraits, le Caractère de Caton est soutenu dans toute la Tragédie de Mr. Addison. Dans le second Acte, dit-il (38), nous le voyons assiégé & pressé dans Utique par César, & délibérant avec un petit nombre de Sénateurs, qui avoient suivi le parti de la Liberté. Dans une si pressante occasion, il règle avec tranquillité leurs délibérations, & répond à César avec un courage supérieur à sa fortune. Et quoique dans cette délibération il prononce diverses Sentences, qui auroient été mal placées dans la bouche d'un autre, elles sont pourtant justes & à propos dans la sienne, selon cette régle de Quintilien: *Les Sentences doivent proprement être mises dans la bouche d'un homme d'autorité, afin que le caractère de la personne donne un nouveau poids à l'importance du sujet.* Nous avons, dans le troisième Acte, une nouvelle preuve de sa grandeur d'ame, lorsqu'il se hazarde sans armes au milieu d'une troupe de Conspirateurs, que le caractère respectable de sa Vertu étonne si fort, qu'ils n'osent exécuter leur dessein, dans le moment que l'occasion s'en présente: ce qui a du rapport avec cet endroit du I. Livre de l'Enéide, où Virgile compare la manière dont la présence de Neptune appaise les flots irrités & les vents en fureur, à celle dont la présence d'un homme sage & vertueux calme en un instant un tumulte populaire. Après que Caton a remis les Mutins entre les mains de la Justice, il prend sagement occasion de cette circonstance, de recommander à ses Amis leur précieuse *Liberté*, & il se retire aussi tranquille que s'il n'étoit rien arrivé. On voit dans le IV. Acte, une plus grande preuve encore de sa fermeté, lorsque son frère Portius lui apporte la nouvelle de la mort de son fils Marcus. Avant que Portius ait achevé sa rélation, Caton, sans penser à la perte de son fils, s'informe seulement de quelle manière il s'est conduit; & quand il apprend qu'il l'a fait glorieusement, il s'écrie, *Je suis satisfait!* Notre Critique observe, que cet exemple de fermeté ressemble assez à celui qu'on voit dans les Horaces de Corneille, & que Mr. Boileau a remarqué dans sa Préface sur Longin; c'est lorsqu'on dit au Pére des trois Horaces, que deux de ses Fils ont été tués dans

(38) *Observations &c.* p. 5.

sans être achevée, pendant plusieurs années; & l'on voit qu'elle étoit connue avant que d'avoir paru sur

dans le combat contre les trois Curiaces, & que le troisième a pris la fuite. Ce vieux Romain s'afflige seulement de la suite honteuse de ce dernier; & leur Sœur qui est présente, lui aiant dit: *Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?* Il répond brusquement: *Qu'il mourût.* Si nous considérons Caton sous un autre point de vue, nous voyons sa tendresse pour Juba, les soins généreux qu'il prend pour lui inspirer des sentimens de vraie grandeur, & pour relever ses espérances par l'idée de ce à quoi il pouvoit aspirer, plutôt comme à des récompenses de sa Vertu, qu'à des choses dues à sa naissance. Si nous l'envisageons comme Philosophe, nous le voyons faire usage de sa Philosophie pour prendre le meilleur parti qu'il peut, afin de se dégager du Monde & de César. On apperçoit une admirable variété dans le beau discours qu'il tient sur ce sujet; sa résolution, ses espérances d'immortalité, & cependant son incertitude sur le *tems* & le *lieu*; ce qui le fait un peu balancer, jusqu'à ce que la vue du *Livre* & de l'*Epée* lui fait reprendre courage. Il y a un passage de Cicéron, qui semble appuier l'incertitude de Caton sur cet article. „ Tandis que je lis, *dit-il*, le Livre de Platon, je suis „ charmé, & comme entrainé par les preuves de *l'Immortalité de l'Ame*, & de *son existence dans une autre vie.* „ Mais dès que j'ai quitté le Livre, je retombe dans le „ doute, & toute ma conviction précédente m'abandonne „ & s'évanouït." Caton, après avoir dormi profondément (caractère d'une Conscience tranquille & sans reproche) exécute son dessein, & témoigne même en mourant, s'intéresser tendrement à ce qui regardoit son Fils, sa Fille & ses Amis; & puis il expire en priant les Dieux, plein de dégoût pour le monde, & avec une sorte de doute sur l'action qu'il faisoit.

Le Docteur Sewell passe ensuite à l'examen de la manière dont les autres Caractères sont distingués l'un de l'autre, chose fort négligée dans la plupart des meilleures Pièces de Théatre Angloises. *Portius* & *Marcus* sont parfaitement distingnés, du côté de leur Caractère, de leurs mœurs & de leur tempérament; & l'on apperçoit cette différence dans tout le cours de la Pièce, par l'opposition qui règne entre leurs sentimens, quoiqu'ils soient amis. L'un est calme & de sang-froid, tandis que l'autre est plein de feu & de vivacité. Ils agissent tous deux par les mêmes principes d'Honneur & de Vertu, & se proposent d'imiter l'exemple de leur Père. L'ainé le considère comme le Défenseur de la Liberté & de la Patrie; le cadet le regarde comme l'Ennemi de César. L'un imite sa sagesse & sa Philosophie; & l'autre son zele pour Rome. Le Critique indique plusieurs autres différences dans leurs Caractères; & il remarque par rapport à celui de *Juba*, qu'il est entiérement neuf. Celui-ci prend Caton pour modèle, à quoi il est particuliérement animé par son amour pour Marcia. Sa confusion lorsque sa passion est découverte, son respect pour l'autorité de Caton, son entretien avec Syphax sur la supériorité des exercices de l'Esprit sur ceux du Corps, en un mot, tous les traits de ce Caractère sont admirables. La différence n'est pas moins sensible entre les Caractères vicieux, que celle qu'on vient de remarquer entre les Caractères vertueux. *Sempronius* & *Syphax* sont tous deux lâches, traitres, & hypocrites; mais chacun à leur manière: la perfidie du Romain, & celle de l'Africain, sont aussi différentes que leur humeur. *Lucius*, l'opposé de Sempronius, est, quoiqu'ami de Caton, d'un caractère doux, tranquille & porté à la compassion, sensible aux maux de tous ceux qui souffrent, quels qu'ils soient, & aiant du panchant à suivre les voies de la douceur, non tant par foiblesse, que parce qu'il est touché des malheurs auxquels il voit sa Patrie en proie. Les deux Filles sont animées du même esprit que leurs Pères. Celle de Caton s'intéresse vivement pour son Père, & pour la cause de la Vertu: elle met un frein à une violente passion, en faisant réfléxion sur ce qu'elle étoit à Caton; &, par un artifice admirable du Poëte, elle fait paroitre combien elle estimoit son Amant, à l'occasion de sa mort supposée. Cet incident est aussi naturel, qu'il étoit nécessaire; & il fait disparoitre ce qu'il y auroit eu dans cette passion, d'indigne de la fille de Caton. D'un autre côté, *Lucie*, d'un caractère doux & tendre, ne peut déguiser ses sentimens; mais après les avoir déclarés, la crainte des conséquences la fait résoudre à attendre le tour que prendront les affaires, avant que de rendre son Amant heureux. Voilà le caractère timide & sensible de son Père Lucius; & en même tems son attachement pour Marcia l'engage aussi avant, que l'amitié de Lucius pour Caton. Le Docteur Sewell observe que la Pièce est très bien composée de ces Caractères, & que dans le *Dénouement*, qui est d'un ordre *mixte*, la Vertu malheureuse est abandonnée au hazard & aux Dieux; mais que tous les autres Personnages vertueux sont récompensés.

A l'égard des beautés particulières de cette Tragédie, le Critique observe, que les passions, que le Caractère de Caton peut principalement exciter, sont l'*Indignation*, l'*Admiration*, & la *Pitié*. L'Indignation, en voyant la plus éminente Vertu opprimée par un Tyran heureux: l'Admiration, à la vue d'un Patriote, qui au milieu de ses malheurs, se montre grand, vertueux, & intrépide: la Pitié, à la vue du mauvais succès de ses efforts pour la Cause publique, & de ses malheurs domestiques, d'autant plus propres à toucher les autres, qu'il en est lui-même peu touché. Le Docteur Sewell ajoute, qu'il auroit mauvaise opinion d'une Assemblée qui n'y seroit pas sensible. Il remarque, que la plupart des discours de Caton sont pleins d'indignation contre César; & que, selon Quintilien, les Apostrophes & les Interrogations conviennent le mieux à cette passion, & en relèvent les sentimens. C'est ce dont on trouve divers beaux exemples au II. Acte, dans les discours de *Caton* & de *Décius*, particuliérement lorsque Décius lui dit, combien César étoit en peine pour sa vie. Caton replique:

. . . . *Quoi!*
Il veut sauver Caton? qu'il sauve sa Patrie.

Nous en avons un autre exemple bien délicat dans le IV. Acte, où Juba dit en parlant de César:

Tant que Caton vivra, César devra rougir
De l'Empire honteux qu'il tente d'acquerir.

Caton répond:

Lui rougir! lui, qui vit les plaines de Pharsale?

Le nom seul de Pharsale, sans y rien ajouter, marque l'indignation la plus forte. Voici encore une autre beauté, que notre Critique fait remarquer. Il n'y a rien de plus ordinaire aux Poëtes, que d'avoir occasion d'exprimer l'*impossibilité* d'une chose; mais quelle peine ne se donnent-ils pas à cet égard? Tantôt, *vous remueriez aussitôt l'Olympe*: tantôt, *vous atteindriez plutôt aux Astres.* Les plus modérés se contentent

De faire remonter les fleuves vers leur source.

Mais le Poëte, dans le I. Acte, fait voir un jugement exquis. Lorsque Sempronius dit à Portius, qu'il seroit au comble du bonheur, si Caton son père vouloit lui accorder sa sœur Martia; Portius répond: „ Quoi, Sempronius! oseriez-vous parler d'amour à Martia, dans le „ tems même que la vie de son père est menacée? Vous „ pourriez aussi-tôt entretenir de votre passion une Vestale, tremblante & effrayée à la vue du Feu sacré prêt „ à s'éteindre sur l'Autel." Cette Image est neuve, belle, & convient parfaitement aux circonstances, n'y aiant rien de plus conforme aux idées d'un Romain, que cette impossibilité; outre que la majesté de la Religion donne beaucoup de noblesse & de grandeur à la pensée.

Une autre remarque du même Auteur, c'est qu'il paroit par le Dialogue *De Oratoribus* (39), attribué par les uns à Tacite, & par d'autres à Quintilien, que Curiatius Maternus fit une Tragédie sur ce même sujet; & il est probable, par ce qu'Horace dit dans la I. Ode du II. Livre, adressée à Pollion, que Caton étoit un des principaux Personnages de la Tragédie, qu'il lui conseilloit de ne pas encore faire paroitre, pour attendre que les affaires fussent dans un état plus tranquille; l'exhortant à choisir plutôt un sujet, qui ne pût pas autant déplaire à plusieurs personnes de ce tems-là.

(39) Cap. 2. & 3.

Le Docteur Sewell finit en remarquant, que la Tragédie de Caton n'est nullement une Pièce *Politique*, & destinée à soutenir un certain Parti; mais que le Caractère de Caton est tiré d'après nature, sans aucun égard aux circonstances du tems où la Pièce a paru. Et il est très certain que le Caractère de Caton est juste, & conforme à la vérité de l'Histoire. Cependant Mr. Tickell assure, comme on le voit dans l'Article ci-dessus, que Mr. Addison fut déterminé par l'état des affaires, à faire paroitre sa Tragédie, & à la donner au Théatre dans le tems qu'il le fit.

Le Docteur Sewell a ajouté à ses Remarques un Poëme sur cette Tragédie, dans lequel, après s'être plaint de ce que les Opéras avoient si longtems triomphé & de la Poësie en général, & de la Tragédie en particulier, il dit que cette Pièce a réveillé le Public, & l'a fait sortir de la stupide indolence où il étoit tombé, „ Ceux dont les sens „ étoient assoupis, les sentent ranimés; ils deviennent „ susceptibles de passions, comme auparavant; & la Nature, étouffée dans leur sein, ne laisse pas de faire sentir ses mouvemens, malgré le préjugé, & de les rendre „ sensibles." Il applaudit à la fermeté de Caton, & il observe, que *l'Esprit de Rome* brille avec plus d'éclat dans son Caractère seul, que dans tout le Corps des Sénateurs. „ Remarquez, dit-il, la justesse des pensées du Poëte, „ qui dans les moindres choses est sans défaut; simple & „ sans ornemens affectés, il remue le cœur; sans parures „ inutiles & recherchées, il charme. Il reproduit sur la „ Scène l'Amour, le sujet ordinaire & usé des anciennes „ Tragédies; mais c'est un Amour digne d'une Vierge Romaine; un Amour vertueux & chaste, produit par la „ Nature, & non par une Imagination déréglée." Il invite ensuite les Anglois à faire honneur à leur nouveau Poëte, & à le placer fort au-dessus des plus admirés de leurs Poëtes anciens, *Johnson*, & *Shakespear*. „ Tandis „ qu'Apollon le couronne de Laurier, Muses, levez-vous; „ & vous, Poëtes, inclinez-vous, faites hommage à ce „ mérite supérieur, en l'admirant; & qu'on le place à côté du siége d'Apollon."

sur le Théatre, par le compliment adressé sur ce sujet à l'Auteur [Z]. Mr. Deschamps l'aiant vue, en fit une sur le méme sujet & sous le méme titre, que l'on a opposée à celle de Mr. Addison [AA]. Mr.

[Z] *Mr. Addison garda cette Tragédie sans être achevée pendant plusieurs années &c.*] Mr. *Webster*, de l'Eglise de Christ à Oxford, sollicita Mr. Addison de faire paroitre son Caton, par les vers suivans:

And thou, ô Addison, no more detain
The free-born Cato, struggling in his chain:
'T is Liberty he loves; disclose thy vast design,
And let us see that every Muse is thine.

„ Et toi, ô Addison, ne retien plus captif le libre Caton, qui s'agite dans ses chaines: c'est la Liberté qu'il aime. Dévoile toute l'étendue de ton génie, & fai nous voir qu'il n'y a aucune des Muses qui ne t'inspire." Mr. Tickell nous dit „ que cette Tragédie parut en 1713, l'Auteur aiant fait alors la plus grande partie du dernier Acte, pour finir la Piéce, qu'il avoit gardée dans son Cabinet depuis plusieurs années. Il étoit fort jeune & à l'Université, lorsqu'il forma le dessein de faire une Tragédie sur ce sujet, & il en fit méme quelque chose; mais il ne reste pas une ligne à présent, de ce prémier essai. Il y travailla proprement pendant qu'il voyageoit, & il la retoucha à son retour en Angleterre, sans qu'il eût aucun dessein formé de la produire sur le Théatre. Ce ne fut qu'à la sollicitation de ses amis du prémier rang, qu'il se détermina à y mettre la derniére main, dans un tems où ils crurent qu'il étoit à propos de faire valoir la doctrine de la Liberté." Cet endroit a fourni à Mr. Steele un nouveau sujet de censurer Mr. Tickell, avec sa vivacité & sa sévérité ordinaire: nous donnerons sa Remarque en entier, parce qu'elle contient quelques particularités qui regardent la Tragédie de Caton, & son Auteur. „ Toute la Ville sait, dit-il (40), combien je m'employai à l'y porter. Et vous, qui connoissez si bien la Ville, le Théatre, & les Hommes, vous pouvez juger combien il falloit prendre de mesures, pour faire goûter au peuple une Piéce de cet ordre, quelque excellente qu'elle soit. Je promis à l'Auteur, avant qu'on la représentât, que je rassemblerois les prémiers jours un Auditoire composé de si bons Juges, qu'il seroit impossible au peuple d'en empêcher le succès, & de mettre le moins du monde au hazard les applaudissemens qu'elle méritoit; & je m'acquittai fidèlement de ma promesse. Si je rapporte cette circonstance, c'est non seulement pour faire voir combien j'ai été *bon Aide de Camp* de Mr. Addison; mais aussi pour montrer, que l'Editeur voile autant le mérite de l'Ouvrage, que j'ai soin de le mettre au jour. Le narré que fait Mr. Tickell, & dans lequel il représente cette Piéce commencée, abandonnée, reprise, & enfin perfectionnée après de si longues pauses, feroit croire à ceux qui ne connoissent point Mr. Addison, qu'elle ne fut faite qu'à force de peine & de travail, & que ce fut plutôt un fruit du savoir & de l'application de l'Auteur, qu'une production de sa capacité & de son génie. Mais je puis vous assurer, que jamais Piéce qui a acquis quelque réputation à son Auteur du côté de l'esprit & de la conduite, n'a été faite en moins de tems, quoiqu'il s'en soit passé beaucoup avant qu'elle n'ait été achevée. Si je m'en souviens bien, le cinquiéme Acte fut fait dans moins d'une semaine: car c'étoit une qualité remarquable dans l'Auteur, que lorsqu'il s'étoit déterminé, & qu'il avoit fait le plan de ce qu'il vouloit écrire, il pouvoit en se promenant dicter avec autant de facilité & de liberté qu'un autre pouvoit écrire, sans qu'il perdît de vue la liaison des pensées & l'exactitude du style. Je lui ai souvent servi de Secrétaire de cette maniére &c."

(40) Dédicace du *Drummer*, p. 15. 12.

[AA] *Que l'on a opposée à celle de Mr. Addison.*] On a méme préféré cette Tragédie de Mr. Des Champs à celle de Mr. Addison, dans le *Mercure Galant*; Recueil digne d'une pareille Critique. Des Champs dédia son *Caton* au Duc d'Orléans, & il fut traduit en Anglois, en vers non rimés, & imprimé, avec le *Parallèle de cette Piéce & de la Tragédie de Caton, de Mr. Addison*, à Londres 1716. L'Auteur de ce Parallèle prétend faire voir, par l'analyse des deux Tragédies, que celle de Mr. Addison est très défectueuse du côté de l'œconomie de la Fable; au-lieu que la Tragédie Françoise est très belle: que les Episodes du Poëte Anglois sont absolument détachés de l'action principale, qu'ils la cachent & la font disparoitre assez souvent; au-lieu que les Episodes du Poëte François tiennent au sujet, en font le nœud, & en produisent le dénouement: en un mot, que *la constitution de la Fable*, dans la Tragédie Françoise, *est régulière, merveilleuse, vraisemblable, intéressante, & grande*. Mr. Des Champs feint que Porcie, fille de Caton, étant tombée entre les mains des Parthes, après la déroute de Crassus, on la fit passer à la Cour d'Arsacer pour la fille de ce Roi: & qu'après la mort de ce Prince, elle devint Reine des Parthes. *Il a tenté*, comme il le dit lui-même (41), *de jetter par-là un intérêt de tendresse entre elle & César*; ce qu'il n'auroit pu faire, si elle s'étoit connue pour fille de Caton. Caton est surpris de voir sa fille sur le Trône, & au-lieu d'en tirer du secours pour soutenir la Liberté, il croiroit commettre un crime que de garder un Sceptre dans sa famille, & il prend aussi-tôt le parti d'obliger Porcie à renoncer à la Couronne. Cé changement subit irrite Pharnace Roi de Pont, qui devoit épouser la Reine, & il prend la résolution de faire assassiner Caton. Il le fait proposer à César, qui aiant horreur d'une pareille trahison, en fait avertir Caton. Pharnace au desespoir veut perdre Caton & César, se rend maitre du lieu de la Conférence, de Porcie & d'Utique. Le péril de César fait accourir ses Troupes; Pharnace est chassé: mais les Romains qui suivoient Caton se joignent aux Troupes de César; & Caton n'aiant plus de parti à prendre, que de se soumettre à César, ou de se tuer, choisit le dernier. Voilà le dénouement de la Tragédie de Mr. Des Champs. L'Auteur du *Parallèle* donne ensuite divers endroits de la Piéce Françoise, pour en opposer les beautés à celles de la Tragédie Angloise, quoiqu'il avoue *qu'il a été embarrassé pour le choix.* Il relève ensuite les morceaux qu'il produit, & les compare aux plus beaux endroits de Corneille & de Racine. Et il conclud enfin par ces paroles: „ Le Procès est instruit; prononcez, Mylord. Je l'ai dit, & je ne m'en repens pas; je consens d'être jugé, même par un ANGLOIS. Au reste, je n'ai point eu d'autre intention, que d'exciter entre Mr. Addison & Mr. Des Champs une émulation, qui anime le dernier à marcher sur les pas de Corneille, & qui pousse le prémier à donner un Corneille à l'Angleterre." Malgré ces louanges excessives, la Piéce de Mr. Des Champs n'eut pas en Angleterre le moindre succès, & y fut généralement méprisée par les Connoisseurs. Elle a eu le même sort parmi les personnes savantes & de goût dans les autres Pays; & un des Auteurs du *Journal Littéraire* en aiant fait l'éloge, son Confrère (que nous avons cité ci-dessus) desavoue cet éloge en termes formels. „ A l'égard de Mr. Addison, *dit-il* (42), les Etrangers peuvent juger de son génie par les volumes qu'on a déja publiés en François du Spectateur; mais nous ne saurions lui refuser les plus grands éloges, quand il n'auroit fait de sa vie, que son *Caton*. Nous ne savons pas comment, dans un de nos Journaux, on a glissé parmi les Nouvelles Littéraires de la Haye, des louanges excessives pour le *Caton* François, & très injurieuses à la Piéce de Mr. Addison. Nous sommes si éloignés de les approuver, que nous croyons que le Parallèle que les François ont fait de ces deux Ouvrages, égale tous les mépris injustes que les Anglois de tous les âges ont fait éclater contre les François. Ce n'est pas une exagération; il ne se peut rien de plus outrageant que de mettre au-dessus d'un Ouvrage des plus parfaits que la Nation Angloise ait produit, une Piéce qui ne peut pas seulement aller de pair avec le plus foible Ouvrage de Pradon." Cette Critique est très judicieuse; mais elle seroit peut-être plus juste, si au-lieu d'attribuer ce ridicule *Parallèle entre le Caton de Mr. Des Champs, & celui de Mr. Addison*, aux François en général, l'Auteur avoit remarqué, comme on l'a fait dans un autre Journal, que „ les Anglois ne rendroient pas justice à la Nation Françoise, s'ils lui imputoient les sentimens de l'Auteur qui a comparé le Caton François avec le Caton Anglois, & qui a même été assez peu sensé pour donner la préférence au prémier (43)."

(41) Dans la Préface.

(42) *Journal Littér.* ubi sup. p. 215.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire mention d'une autre Critique, d'un Auteur anonyme (44). On voit clairement qu'il a eu dessein, en trouvant des défauts dans la Tragédie de Caton, de venger la Nation Françoise, de la préférence que Mr. Addison a donnée aux Ecrivains Anglois sur les Ecrivains François, dans quelques-uns de ses *Spectateurs*. Mais il y a de l'apparence que ce trop officieux Champion ne sera guères plus avoué des François, que l'Auteur du *Parallèle* entre les deux Catons. Pour le dire en un mot, il n'avoit ni la candeur, ni la capacité requises, pour remplir la tâche qu'il avoit entreprise. Il critique en Mr. Addison des fautes qu'il n'a point faites, & qui doivent être mises sur le compte du Traducteur François. Par exemple, il met au rang des *fautes contraires au sens-commun*, les prémiers mots de la Tragédie, selon la Traduction de Mr. Boyer: *L'Aurore s'obscurcit, & se couvrant d'affreux nuages, n'amène qu'avec peine le jour fatal, qui doit decider du sort de Caton & de Rome.* Ou, selon Mr. Hullin:

(43) *Suppl. des Nouv. Littér.* du 17 Octob. 1712. p. 337.

(44) *Voy. Nouv. Litt.* du 1 & du 22 Janv. 1717.

L'Aurore se couvrant d'un voile ténébreux,
N'annonce qu'à regret un jour si malheureux;
Jour fatal à Caton, & plus funeste à Rome,
Puisqu'il va decider du sort de ce grand homme.

„ Il est contre toutes les règles du Poëme Dramatique, dit-il, d'ouvrir la Scène par la catastrophe de la Piéce, & de l'énoncer dès les prémières paroles, qui nous apprennent que *c'est ici le jour fatal, qui doit décider du sort de Caton.* C'est dire expressément, *qu'il faut que Caton meure, ou qu'il se soumette enfin à César.* Mais Mr. Addison a eu soin d'éviter une faute si grossière: il n'y a rien d'approchant dans l'Original, que l'Abbé Du Bos a très bien rendu de la manière suivante, aussi conforme au *bon-sens*, qu'aux règles du *Poëme Dramatique*: *L'Aurore se lève! Qu'elle a l'air sombre! Quels nuages lui couvrent le front! N'amèneroit-elle qu'à regret ce grand jour, ce jour mémorable, qui doit enfanter la destinée de Caton & de*

Mr. Dennis a fait auſſi une Critique de Caton [*BB*]; mais elle lui attira l'indignation d'un Ecrivain diſtin-

de Rome ? En un mot, les fautes que l'Auteur dont j'ai parlé prétend trouver dans l'œconomie de cette Tragédie, ou ne s'y trouvent point, ou ne ſont pas des fautes, ou ſont des fautes que l'on peut également imputer à Corneille & à Racine, & que jamais perſonne ne s'eſt aviſé de reprocher à ces Grands-Hommes. Il ſeroit aiſé d'en produire des exemples, & de réfuter ce Critique d'une manière à la réduire au ſilence.

Mr. de Voltaire, dans ſon *Diſcours ſur la Tragédie* (45) adreſſé à Mylord Vicomte *Bolingbroke*, & mis à la tête de la quatrième Edition de ſon *Eſſai ſur les Guerres Civiles de France*, *& ſur la Poëſie Epique* (46), après avoir remarqué les défauts du Théatre François, où les Bancs qui y ſont, reſſerrent trop la Scène, & par-là rendent la repréſentation de l'action entière impratiable; ajoute: „ Ce défaut eſt cauſe que les Décorations, tant recommandées par les Anciens, ſont rarement convenables à la Piéce. Il empêche ſur-tout que les Acteurs ne paſſent d'un appartement dans un autre, aux yeux des ſpectateurs, comme le pratiquoient ſagement les Grecs & les Romains, pour conſerver à la fois l'unité du Lieu, & la vraiſemblance." Il montre enſuite, que les Ecrivains François n'oſeroient entreprendre de produire ſur leur Théatre l'Ombre de Pompée ou le Génie de Brutus, parmi une foule de jeunes-gens, qui ne regardent jamais les choſes les plus ſérieuſes que comme l'occaſion de dire un bon-mot. „ Comment, dit-il, apporter au milieu d'eux, le Corps de Marcus devant Caton ſon pére, qui s'écrie:" *Te voilà, mon fils! Arrêtez, mes Amis: placez-le devant moi, afin que mes yeux ſe repaiſſent de ce ſanglant objet, & que je compte ſes glorieuſes bleſſures. Que la mort eſt belle, lorſque c'eſt pour les intérêts de la Vertu qu'on l'a reçue! Qui ne voudroit être à la place de ce jeune-homme? Ah! pourquoi ne peut-on mourir plus d'une fois pour ſa Patrie! .... Hélas! mes Amis, ce gemiſſez pas d'une perte particulière: c'eſt Rome qui demande nos larmes; Rome! la Maîtreſſe de l'Univers. Helas! Rome n'eſt plus... O Liberté! O Vertu! O Patrie!*

Caton, dern. Scène du IV. Acte.

(45) Traduit en Anglois par Mr. *Lockman*.

(46) P. 7. 8.

(47) Lett. XVIII. *ſur la Tragédie.*

(48) Voici le Caractère de Caton, bien delicatement tracé dans le Diſc. 32. du 1. Tom. du *Guardian* ou Mentor Moderne: *Le Caractère du principal Perſonnage conſiſte uniquement à n'agir que par le ſeul motif de l'amour de la Patrie et à écarte de ſon ame toute ſa tendreſſe pour l'intérêt particulier de ſa famille; & même ce Héros trouve de la ſatisfaction à la voir malheureuſe, parce qu'elle ne s'eſt attiré des deſaſtres que par ſon attachement pour les Loix de la République & pour ſa précieuſe Liberté. Caton ne dit pas un mot, qui ne ſoit digne du plus vertueux des hommes; & les ſentimens qu'il exprime, ne conviennent pas ſeulement à un homme de bien, qui vis dans une Socièté mortelle, mais ils ſont d'une telle nature, qu'ils peuvent paſſer avec une ame vertueuſe dans le ſejour éternel de la gloire.* Voy. ſur le Caractere general de la Piece, *Diſc.* 19. & ſur la beauté des Comparaiſons, *Diſc.* 33.

„ Voilà ce que Mr. Addiſon ne craignit point de faire repréſenter à Londres. Voilà ce qui fut joué, traduit en Italien, dans plus d'une Ville d'Italie. Mais ſi nous hazardions un tel Spectacle à Paris, n'entendez-vous pas déja ce Parterre qui ſe récrie, & ne voyez-vous pas nos femmes qui détournent la tête?" Le même Auteur, dans l'Epître Dédicatoire de ſa *Zayre* à Mr. *Falkener* Marchand Anglois, a pris occaſion de faire l'éloge du *Caton* de Mr. Addiſon, & il le critique en même tems ſur quelques articles.

Cette heureuſe ſimplicité
Fut un des plus dignes partages
De la ſavante Antiquité.
Anglois, que cette nouveauté
S'introduiſe dans vos uſages.
Sur votre Theatre infecté
D'horreurs, de gibets, de carnages,
Mettez donc plus de verité,
Avec de plus nobles images.
Addiſon l'a deja tenté;
C'etoit le Poëte des Sages:
Mais il etoit trop concerté,
Et dans ſon Caton ſi vanté,
Ses deux Filles, en vérité,
Sont d'inſipides perſonnages.
Imitez du grand Addiſon,
Seulement ce qu'il a de bon.

Le même Auteur, dans les *Lettres* qu'il vient de publier *ſur les Anglois* (47), nous dit: „ Que le prémier Auteur Anglois, qui ait fait une Piece raiſonnable, & écrite d'un bout à l'autre avec élégance, c'eſt l'illuſtre Mr. Addiſon. Son *Caton* d'Utique eſt un chef-d'œuvre pour la diction & pour la beauté des vers. Le rôle de Caton eſt, à mon gré, fort au-deſſus de celui de Cornélie dans le *Pompée* de Corneille; car Caton eſt grand ſans enflure; & Cornélie, qui d'ailleurs n'eſt pas un perſonnage néceſſaire, viſe quelquefois au galimathias. Le Caton de Mr. Addiſon me paroit le plus beau perſonnage, qui ſoit ſur aucun Théatre (48). Mais les autres rôles de la Piéce n'y répondent pas: & cet Ouvrage ſi bien écrit eſt défiguré par une intrigue froide d'amour, qui répand ſur la Piece une langueur qui la tue." Il nous apprend enſuite: „ Que la coutume d'introduire l'Amour à tort & à travers dans les Ouvrages Dramatiques, paſſa de Paris à Londres vers l'an 1660, avec nos rubans & nos perruques. Les femmes, qui parent les Spectacles comme ici (*à Paris*), ne veulent plus ſouffrir qu'on leur parle d'autre choſe que d'amour. Le ſage Mr. Addiſon eut la molle complaiſance de plier la ſévérité de ſon Caractère aux mœurs de ſon tems, & gâta un chef-d'œuvre pour avoir voulu lui plaire. Depuis lui, les Piéces ſont devenues plus régulières, le peuple plus difficile, les Auteurs plus corrects & moins hardis." On pourroit peut-être former des doutes ſur cette *aſſertion* de Mr. de Voltaire, *que Mr. Addiſon eſt le premier Auteur Anglois, qui ait compoſé une Tragédie raiſonnable;* du moins les Tragédies de Mrs. *Otway* & *Rowe*, & *l'Epouſe affligée* de Mr. *Congréve*, ſont regardées généralement par tous les Critiques, non ſeulement comme de belles Piéces, mais auſſi comme des Piéces régulières, quoiqu'elles aient été faites avant le *Caton* de Mr. Addiſon.

Un Auteur célèbre (49) a jugé tout autrement de l'intrigue amoureuſe, qui ſe trouve dans Caton, & que Mr. de Voltaire critique ſi fort. „ Dans notre Siècle corrompu, dit-il, il faut qu'un Poëte ait bien du talent, pour donner dans les grands endroits de ſa Piéce, aſſez d'admiration à des gens libertins, pour les rendre attentifs à une paſſion qu'ils n'ont jamais reſſentie, ou dont ils n'ont affecté que les apparences. *Ce Chef-d'œuvre*, qu'on appelle CATON, qui a fait tant d'honneur à notre Nation & à notre Langue, *excelle autant par les paſſions des Amans qu'on y introduit, que par la nobleſſe des ſentimens du Heros.* Leur amour généreux, qui ne fait que les Caractères du ſecond ordre, eſt plus héroïque que ce qu'il y a de plus grand dans les principaux Caractères de la plupart des Tragédies." Mr. Steele donne pour exemple de l'Héroïſme qui régne dans cette intrigue d'amour, la généreuſe réponſe que Juba fait à Marcie, lorſqu'elle lui fait des reproches ſur ce qu'il l'entretenoit de ſa paſſion dans un tems, où le bien de la Cauſe commune demandoit qu'il fût occupé d'autres penſées. Cette réponſe commence ainſi; *Vos reproches ſont juſtes, vertueuſe Marcie; je me hâte d'aller joindre mes Troupes* &c.

(49) *Steele*, dans le *Lover* ou *l'Amant*, p. 22. Londres pour J. Tonſon, 1755. in-12.

Le ſavant Dr. Fiddes critique les deux vers ſuivans de cette Tragédie:

Quand le foible devoir balance le deſir,
Une femme eſt perdue; heſiter, c'eſt choiſir.

„ Je ne ſai, dit le Docteur (50), ſi c'eſt-là un compliment fort obligeant pour les Dames. Il eſt vrai que c'eſt une femme Païenne qui parle; mais c'eſt une femme qui fait profeſſion de la vertu la plus rigide, à quoi l'on doit toujours avoir égard, devant un Auditoire Chrétien. Pourquoi une femme tomberoit-elle, dès qu'il lui arrive de faire un faux-pas? Pourquoi n'accorderions-nous pas au Sexe cette liberté d'ame, qui fait le vrai triomphe de la Vertu, de réſiſter à une paſſion, qu'elle a d'abord imprudemment conçue? Que ſi ces paroles n'ont été deſtinées qu'à engager les Dames à ſe précautionner contre les prémiers mouvemens d'une paſſion amoureuſe, & à éviter des avances indécentes, le deſſein de l'Auteur a été très bon; mais il auroit dû dans ce cas-là, énoncer la choſe en forme d'avis, & non d'une maniére ſi générale, & par voie de réflexion." Il nous ſemble pourtant, que le Poëte a mis ces paroles dans la bouche de Marcie, comme un avis à ſon Sexe, par lequel elle lui inſinue, que le moyen de ne pas ſuccomber aux tentations de cet ordre, c'eſt d'éviter les moindres apparences de foibleſſe. Voici le Caractère qu'on donne des Amans de cette Tragédie (51): „ Ils ſont plus tendres, & en même tems plus ſages, que tous ceux qui paroiſſent dans les autres Tragédies. Occupés conſtamment de la grande Cataſtrophe que l'approche de Céſar devoit enfanter, on y voit la pudeur d'une Héroïne ſe ſoutenir noblement, quoiqu'elle ſe laiſſe échapper une déclaration ouverte de tendreſſe, dans un tems où ſa Patrie & ſa famille ſont menacées des plus accablans malheurs. C'eſt-là un effort d'art, dont certainement peu de génies ſont capables."

(50) Dans la Préface, en forme de Lettre, ſur certaines Remarques publiées ſur l'*Iliade* d'Homere à l'occaſion du Projet d'une nouvelle Verſion Angloiſe de ce Poëme par Mr. *Pope*, adreſſée à Mr. le Doyen *Swift*, par *Richard Fiddes*, p. 101. 102. à Londres pour J. Wyat 1714. in-12.

(51) *Mentor moderne* T. I. Diſc. 32.

[*BB*] *Mr. Dennis a auſſi fait une Critique de Caton.*] C'eſt une Brochure, dont le but étoit, pour employer les propres termes du Critique, *de faire voir, combien la conduite de la Tragédie de Caton eſt abſurde.* Cette Brochure fut imprimée chez Bernard Lintott. Mr. Dennis nous apprend enſuite, *que le grand nombre d'adorateurs de cette Tragédie, dont le zèle exceſſif étoit un effet de leur ignorance exceſſive, & qui s'étoient retranchés dans la beauté des ſentimens de cette Piéce* (52), l'avoit engagé depuis à écrire deux fort longues Lettres à un Gentilhomme, dans leſquelles il tâchoit de prouver, *que les ſentimens de la Tragédie de Caton ſont auſſi peu raiſonnables que la conduite ou l'œconomie de la Piéce* (53). Mais qu'aiant perdu les copies de ces Lettres, par un aſſez mauvais tour, par lequel on avoit auſſi enlevé à ce Gentilhomme les Originaux, il va tâcher de ſe rappeller, autant qu'il lui ſera poſſible, quelques-unes de ſes Remarques; ce qu'il fait enſuite en ſept Lettres, dont nous allons donner quelques Extraits.

(52) *Original Letters Familiar, Moral and Critical*, by M. Dennis. Vol. II. p. 301.

(53) Id. ib.

Mr. Dennis, après avoir fait des excuſes à ſon Correſpondant, qu'il prie de ne pas s'attendre à trouver ici ce peu de force & de délicateſſe d'expreſſion, que ces Remarques avoient dans les deux Lettres dont il vient de parler (54), commence ſa Critique par cette queſtion: „ Si les fréquentes exclamations qui ſe trouvent dans Caton contre la Journée de Pharſale, deux ans après que la bataille s'étoit donnée, & dans une tout autre Partie du Monde, & cela ſeulement deux jours après la bataille de Thapſe donnée aux portes d'Utique, & dont la perte étoit la cauſe du danger où ſe trouvoient ceux qui s'étoient retirés dans cette Ville; ſi, dis-je, ces exclamations ne ſont pas quelque choſe d'auſſi abſurde, qu'il l'auroit été au Maréchal de Villeroi, de crier, après la perte de la bataille de Ramillies, *Blenheim*,

(54) Id. p. 30.

Blen-

distingué, qui dévoila parfaitement & d'une manière agréable ce qu'il y avoit d'impertinent & de passionné dans sa façon de critiquer. La Pièce étoit intitulée, *Rélation de l'étrange & déplorable frénésie de Mr. J----n D----is, Officier de la Douane, par le Dr. Robert Norris.* Il est impossible de donner l'extrait d'une Pièce d'un goût si singulier, & nous ne pouvons procurer un plus agréable divertissement au Lecteur, que de le renvoyer à cette Pièce même, qui est pleine de sel & d'esprit. Mr. Addison eut dessein de faire une autre Tragédie sur la mort de Socrate [CC]. Le Ministère aiant changé sur la fin du

„ *Bleinheim, ô Bleinheim!*" Mais le Critique semble avoir satisfait lui-même à sa question (quoiqu'il ne veuille pas l'avouer) par cette objection qu'il se fait; que la journée de Pharsale avoit ruïné la fleur de l'Armée de la République (55). Il est vrai qu'il remarque un peu plus bas, „ que comme une grande passion est excitée par une grande surprise, elle s'occupe toujours du dernier desastre." Mais pourquoi ne réfléchiroit-elle pas sur la prémière cause de ces desastres, quelque nombreux qu'ils soient, lorsque c'est à cette cause qu'ils doivent tous leur origine?

(55) Id. ib. p. 305.

Dans sa seconde Lettre, parmi plusieurs autres choses, Mr. Dennis critique cet endroit du Discours de Sempronius à Portius: *Bon jour, Portius, embrassons-nous; oui, embrassons-nous encore une fois, tandis que nous jouïssons encore tous deux de la Liberté.* N'y a-t-il pas, dit notre Critique, quelque chose de comique dans ces embrassemens de deux hommes qui se voyoient à toute heure? (56) Mais on peut répondre par une autre question: Qu'y a-t-il de plus naturel, que deux Amis, qui s'attendent à chaque instant à tomber dans l'esclavage, & peut-être à ne se revoir jamais, s'embrassent de la manière la plus tendre? Mr. Dennis observe ensuite: „ Que ce phantôme de Sénat, (à Utique) tout burlesque, étoit composé *d'une troupe de faquins, qui n'avoient jamais vu Pharsale* (47)." Que si quelqu'un demande à ce Critique, d'où il sait que c'étoient de tels faquins, il répond: „ Y a-t-il quelqu'un qui puisse s'imaginer, que s'ils avoient été véritablement de l'Ordre des Sénateurs, César les eût traités comme il fit, en faisant pendre tous ceux qui tomboient entre ses mains?" Belle conclusion!

(56) Id. ib. p. 307.

(57) Id. p. 308.

La troisième Lettre commence par la critique de ces paroles de Syphax à Sempronius: *Sempronius, tout est prêt; j'ai sondé mes Numides l'un après l'autre, & je les ai trouvés tous disposés à la révolte.* „ Où est la Politique, où est la Prudence, dit le Critique, de les sonder un à un? Les Soldats obéissent à leurs Commandans, & il est dangereux de confier le secret d'une Conspiration à un si grand nombre (58)." Cette réfléxion paroit juste.

(58) Id. p. 401. qui doit être 311.

Après avoir critiqué plusieurs autres endroits, il entreprend dans sa quatrième Lettre, la critique de la Scène de Juba & de Syphax. „ Cette Scène, dit Mr. Dennis, quoiqu'excessivement louée, n'est qu'un tissu de fautes grossières. Syphax est outré dans les invectives qu'il fait contre les Romains, & Juba encore plus dans leur défense (59)." Il conclud ses invectives contre cette Scène par ces paroles: „ Que dirons-nous du goût & du jugement de ses Admirateurs? Craindrons-nous de nous écrier avec indignation, *quantum est in rebus inane!*" Il cite ensuite quelques endroits de cette Scène, qui sont si beaux, qu'un Lecteur qui a du goût, ne peut que s'étonner de celui du Critique. Donnons-en, pour exemple, sa Remarque sur cet endroit où Juba tient à Syphax, qui avoit fort relevé le courage & la valeur des Numides, le discours suivant: „ Tout cela sont des vertus d'un ordre inférieur, des qualités qui consistent dans la force du corps. Une ame Romaine a des vues plus sublimes: elle se propose de polir & de civiliser un Monde barbare, & de le mettre dans la sage dépendance des Loix; de rendre l'homme doux & sociable: de cultiver des esprits sauvages, de les apprivoiser par la Sagesse, & par les Arts, les ornemens de la vie: ce sont-là des vertus qui font honneur à la Nature Humaine, qui réforment le cœur, & qui changent de fiers barbares en hommes." Ici Mr. Dennis, au-lieu d'admirer la beauté de sentiment & la noblesse d'expression de cet endroit, fait cette exclamation: „ Hébien, Monsieur, pouvez-vous, sans une juste *indignation*, voir en Juba cette lâche *admiration* pour une Nation, qui dans l'exécution de ses projets, pour parvenir à la Monarchie universelle, tâchoit de réduire les Rois d'Afrique en esclavage (60)?" Mais l'illustre Auteur lui-même n'a-t-il pas affoibli cet éloge, par ce qui suit, & qu'il suppose que Syphax replique; & ce qu'il y a d'assez plaisant, que le Critique lui-même cite? *Patience, fille du Ciel, excusez le zele d'un vieillard! Que sont ces merveilleux Arts, cette politesse Romaine, ces manieres douces, qui rendent les hommes si traitables? C'est un masque pour deguiser nos passions, c'est l'art d'exprimer par nos regards le contraire de ce que nous pensons, de mettre l'ame aux fers, & de rompre tout commerce entre elle & la langue; en un mot, de faire de nous des Etres tout différens de ce que la Nature & les Dieux ont eu dessein d'en faire.* Que la chute de ce discours est noble! Mais le Critique, au-lieu de l'admirer, fait la réfléxion suivante: „ Il n'y a ici, dit-il, que deux ou trois des pensées qui se trouvent dans Salluste, tandis que cet excellent Historien emploie des pages entières à décrire la prodigieuse corruption des mœurs Romaines (61)." Ensorte qu'il faudroit que Mr. Addison eût employé autant de pages que Salluste, & alors il auroit donné à sa Pièce une juste étendue.

(59) Id. p. 317.

(60) Id. p. 322.

(61) Id. p. 325.

Mr. Dennis continue, dans sa cinquième Lettre, ses Remarques sur la Scène de Syphax & de Juba. Ici le Critique, après être entré dans quelque détail, soutient, „ que le Caractère de Juba (qu'il a qualifié auparavant de *Petit-Maitre* & de *jeune barbe*) est non seulement choquant, & digne de mépris, pour un homme de bon-sens, dans le tems que l'Auteur tache de le rendre estimable & agréable; mais aussi, qu'il est choquant & digne de mépris, à l'égard de ces qualités mêmes, par lesquelles l'Auteur veut le faire estimer & aimer, qui sont, l'estime & l'admiration qu'il a pour les Romains. Car en admirant les Romains de son tems, il admiroit non seulement la plus corrompue & la plus vicieuse de toutes les Nations . . . . mais aussi une Nation. . . . qui travailloit à ruïner & rendre esclave la Numidie (62)." Mr. Dennis est terriblement en colère contre tous les Romains en général; car peu après il les nomme, *les maudits fléaux du Genre-humain.* Mais on doit supposer que Juba parle des Romains vertueux, renfermés dans Utique.

(62) Id. p. 331. 332.

La sixième Lettre porte contre la prémière Scène du second Acte, où l'on voit le Sénat assemblé. Mr. Dennis examine si elle mérite l'applaudissement, avec lequel elle a été reçue des Spectateurs & des Lecteurs. Le Critique examine, 1. A quel dessein Caton, qui préside dans l'Assemblée, l'a convoquée. 2. De quelle manière il parle. 3. Les discours mêmes qu'il tient (63). Il remarque sur le second chef, „ qu'aussi-tôt que Caton propose si l'on doit faire la Paix, ou continuer la Guerre, Sempronius se lève, & se déclare pour la Guerre. Sur quoi Caton le contredit sur le champ, sans attendre que les autres Sénateurs se soient expliqués sur ce sujet (64). Ce qui, observe notre Critique, est contre toutes les règles qu'on observe dans les Conseils, soit dans ceux du Parnasse, soit dans ceux du Monde; parce qu'une pareille manière d'agir est aussi peu conforme à la Raison, qu'au but de la convocation de ces Assemblées (65)." Il est incontestable, que c'est la méthode qui devroit s'observer dans tous les Conseils; mais il est démontré par l'Histoire, *que cela ne se fait point*, sinon dans les Conseils du Parnasse, (pour suivre la division du Critique) du moins dans ceux du Monde. Mr. Dennis vient ensuite au troisième chef (les Discours mêmes); & il commence par l'examen de celui de Caton: *Peres, nous voici encore une fois réunis en corps; c'est l'approche de César qui nous rassemble.* Mr. Dennis, qui nomme dans la suite ce Discours *une heureuse Harangue*, dit (66), „ qu'il en commencera l'examen par *la queue*; parce que, dit-il, ce n'est proprement que dans les quatre dernières lignes, que Caton propose à ce *phantôme de Sénat* le point de la question, savoir, si l'on fera la Paix, ou si l'on continuera la Guerre: ce qui est, dit-il, proposer mal la question (67)." Il soutient que les six prémières lignes du discours de Lucius (qu'il qualifie en passant de *fou*) ne sont que *des fleurs poëtiques* (68); les voici: *Mes pensées, je l'avoue, sont tournées du côté de la paix. Nos querelles ont déja rempli l'Univers de veuves & d'orphelins. La Scythie gemit de nos guerres injustes, & les climats les plus reculés sont à moitié depeuplés par les divisions intestines des Romains. Il est tems d'epargner le Genre humain, & de cesser de faire couler le sang.* A coup sûr, c'est la prémière fois que de si nobles réfléxions sortent de la bouche d'un fou. Mais le Critique paroit piqué contre tout le Sénat d'Utique.

(63) Id. p. 336.

(64) Id. p. 337.

(65) Id. ib.

(66) Id. p. 339.

(67) Id. ib.

(68) Id. p. 344.

Dans sa septième & dernière Lettre, il attaque encore Juba (auquel il en veut sur-tout), & il critique ce que Caton dit, après avoir écouté Décius, l'Envoyé de César: *Ses soins* (de César) *pour moi sont aussi insolens, qu'inutiles. Presomptueux mortel! les Dieux ont soin de Caton. César veut-il montrer sa grandeur d'ame? Priez-le d'employer ses soins pour mes amis qui sont ici; & de faire un bon usage de l'injuste pouvoir qu'il a usurpé, en protegeant des gens qui valent mieux que lui.* „ Ce qui est, dit Mr. Dennis, tout autant que s'il disoit: César fait voir de l'insolence & de la vanité, en voulant prendre soin de moi; mais il montrera sa grandeur d'ame, en prenant soin de ces *faquins* qui sont autour de moi, & qui valent plus que César, autant que je vaux plus qu'eux. Remarquez ensuite la Conséquence. N'est-ce pas là dire en bon François: Tant que les Dieux auront soin de moi, que le Diable ait soin de mes Amis qui sont ici? N'avoit-il pas, six lignes auparavant, dépeint César avec des couleurs aussi noires, qu'aucun Moderne pourroit dépeindre le Diable (69)?" Telle est la Critique polie de Mr. Dennis.

(69) Id. p. 355. 356.

Nous aurions parlé de la Brochure, où il critique *la conduite* de la Tragédie de Caton, avant que de venir aux *Lettres*, dont nous avons donné quelques traits; mais celles-ci nous étant tombées les prémières entre les mains, & en aiant donné d'assez longs Extraits, nous croyons que les Lecteurs ne feront pas fachés que nous nous dispensions d'un plus long examen de la Critique de Mr. Dennis, „ Quel-

[CC] *Une autre Tragédie sur la mort de Socrate.*]

du règne de la Reine Anne, Mr. Addison, qui vit que ce changement lui fermoit l'entrée aux Charges, se tourna du côté de l'étude, & pensa à composer un Dictionaire Anglois, Ouvrage qui lui paroissoit manquer à la Langue Angloise. Il résolut de prendre pour modèle le Dictionaire *della Crusca*, & il choisit le prémier volume des Sermons de l'Archevéque Tillotson, publiés par lui-même, pour y marquer les principales phrases. Mais étant rentré peu après dans les Emplois, ce beau projet n'eut point de suites. Après la mort de la Reine Anne, il fut fait Secrétaire des Lords-Justiciers; & le Comte de Sunderland étant devenu Viceroi d'Irlande au mois de Septembre 1714, il fut choisi une seconde fois pour être Secrétaire d'Etat de ce Royaume; & lorsque ce Comte eut résigné sa Charge, Mr. Addison fut mis au nombre des Commissaires du Commerce. Mr. Budgell (*o*) nous a donné le détail d'une conversation entre Mylord Halifax & Mr. Addison, à laquelle lui-même fut présent: ce fut peu avant qu'ils allassent au-devant du feu Roi George I. lorsqu'il mit pied à terre à Greenwich pour la prémiere fois après son élévation au Trône. Mylord Halifax dit à Mr. Addison, qu'il comptoit sur la Baguette blanche, & que dès qu'il l'auroit, il le recommanderoit au Roi pour être un des Secrétaires d'Etat. „ Mr. Addison répondit (je suis persuadé, dit Mr. Budgell, que ce fut avec beaucoup de sincérité,) qu'il n'aspiroit pas à un Poste si élevé, & qu'il le prioit de se souvenir qu'il n'étoit pas *un des Parleurs dans la Chambre des Communes*. Mylord Halifax repliqua brusquement: *Allons, cher Addison, point de modestie hors de saison. Je te fais Secrétaire d'Etat dans cette vue, & ce seroit te déplacer, que de ne pas te donner cette Charge, puisqu'il n'y a pas d'homme en Angleterre qui la mérite mieux. Si tu pouvois seulement surmonter cette ridicule simplicité, qui te fait écouter tranquillement pendant une heure & demie un homme qui n'a pas la dixième partie de ton bon-sens, j'en serois charmé. Mais comme je crois la chose impossible, il faut faire ce que nous pouvons. Ta plume a déja fait honneur à ton Pays, & j'ose assurer qu'elle n'en fera pas moins à ton Roi.*" Madame Manley fut fort irritée contre Mr. Addison, de ce qu'il avoit quitté les Muses pour se donner aux Affaires [*DD*]; quoiqu'elle lui donne en même tems les plus grands éloges, comme cela paroit par la Suite de son ingénieuse Satyre, intitulée *l'Atlantis*. Le *Freeholder* fut entrepris dans le tems que la Rebellion éclata en Ecosse [*EE*]. Le plan du *Traité sur la Religion Chrétienne* fut formé, à ce que Mr. Tickell nous ap-

(*o*) *Letter to Cleomenes King of Sparta*, p. 207.

„ que peu que ce sujet paroisse prometre, dit Mr. Tickell, il y auroit pourtant de la présomption à censurer le choix de Mr. Addison, fameux par le talent qu'il avoit de tirer du terrein le plus ingrat les plus belles plantes. Cela fait voir, qu'il croyoit qu'il étoit indigne de la Tragédie de la faire rouler toujours sur ces sortes d'avantures & d'intrigues, auxquelles le goût romanesque de notre tems l'a bornée; & qu'il auroit voulu, à l'exemple de ses prédécesseurs Grecs, faire servir le Poëme Dramatique, *à déraciner de nos ames toutes les foiblesses, à nous faire chérir & cultiver l'Humanité, le plus bel ornement de notre Nature; à rendre les orgueilleux modestes, à adoucir les afflictions, & à nous inspirer la soumission due aux ordres de la Providence* (70).

(70) *Spectat.* n. 19.

[*DD*] *Madame Manley fut fort irritée contre Mr. Addison, de ce qu'il qu'il avoit quitté les Muses &c.*] „ Moi (dit cette Dame) qui ne suis pas fort en état de juger du mérite des Grecs, je suis pourtant enchantée de Maron (nom sous lequel elle déguise Mr. Addison): d'où je conclus que les Grecs, meilleurs Juges de son mérite, doivent l'être bien autrement. Quand je le considere dans la Galerie de Sergiur (71), je ne puis lui refuser quelque chose qui approche d'une prière, comme une offrande que lui doivent tous ceux qui le peuvent lire. Qu'il est triste, que de misérables intérêts politiques l'aient détourné des routes de l'Hélicon, l'aient arraché des bras des Muses, pour le jetter dans ceux d'un vieux Politique artificieux! Pourquoi faut-il qu'il ait préféré le gain à la gloire! Pourquoi faut-il qu'il ait préféré le parti d'être un Spectateur inutile, à celui de célébrer ces actions qu'il fait si dignement caractériser & embellir! Virgile lui même, ni Homère le grand Maitre de Virgile, n'ont rien de plus délicat que Marou. Maron! le seul des Poëtes véritablement inspiré, a pu cesser d'être lui-même; a pu se résoudre à avilir son ame divine, à prostituer son génie, ses nobles talens, pour de l'or! il a pu détourner ses yeux de dessus les délicieux jardins du Parnasse, dont il étoit déja en possession, pour se jetter dans le labyrinthe des Affaires! Adieu donc, Maron! Tant que vour n'abandonnerez pas votre artificieux Protecteur, il faut que la Renommée vous abandonne (72)." Peut-être cette Dame, qui censure si vivement notre illustre Auteur de s'être engagé dans les Affaires, lui auroit-elle donné des éloges, s'il se fût tourné du côté du Parti pour lequel elle étoit si hautement déclarée. Cette circonstance, aussi-bien que la liberté avec laquelle elle critique tout le monde, avec raison ou à tort, dans tout le cours de son Ouvrage, nous fait croire que cette accusation est de peu de poids. Les louanges sont une viande un peu creuse: ainsi tout Ecrivain, peu favorisé par lui-même des biens de la fortune, seroit blâmable de refuser des offres avantageuses de la part du Ministère, lorsqu'elles n'ont rien qui ne s'accorde avec les loix de l'Honneur & de la Justice.

(71) *Mylord Halifax.*

(72) *Memoirs of Europe towards the close of the eight Century*, Vol II. Written by *Eginardus* &c. p. 153. London 1716. in-8.

[*EE*] *Dans le tems que la Rebellion éclata en Ecosse.*] Il nous apprend lui-même (73), que la raison qui le détermina à prendre ce titre, c'est *que les raisons d'un Auteur perdent une partie de leur poids, lorsque l'on croit qu'il n'écrit que pour raisonner, & qu'il n'a point de véritable intérêt dans la cause qu'il défend.* „ C'est-là, *dit-il*, le cas d'un homme qui prend la plume pour défendre la propriété; tandis qu'il ne possède rien, si ce n'est peut-être quelque Libelle ou quelque Vaudeville, auquel il a part. On peut soupçonner que le zèle pour la Liberté, que fait éclater un Citoyen de *Grub-street*, n'a d'autre principe que la crainte d'être mis en prison; & quoi qu'il dise, il n'écrit pas tant pour établir la sureté publique, que pour gagner quelque chose. Que le Gouvernement se bouleverse. Il n'a rien à perdre qu'une vieille écritoire. Je ne doute pas, *continue-t-il*, qu'à la vue du titre de cette Feuille, le Lecteur ne conçoive du respect pour l'Auteur, puisqu'il peut être sûr que je suis un homme assez considérable pour avoir du moins quarante Chelings de rente par an. Je préfere ce titre à tout autre, parce que c'est celui dont je me fais le plus de gloire, & qui me rappelle le plus vivement le bonheur du Gouvernement sous lequel je vis." Il nous dit ensuite, qu'*il se fera une affaire de faire attention au bonheur du Siecle dans lequel il vit.* „ Et puisque tant de méchans Ecrivains, *dit-il*, ont travaillé à colorer une mauvaise Cause, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour en maintenir une bonne, qui dans le fond n'a besoin d'autre appui, que d'être clairement expliquée. Pendant que plusieurs de mes braves Compatriotes sont occupés à poursuivre des Rebelles, à moitié défaits par les reproches de leur conscience & par le sentiment de leur crime, je travaillerai à pousser ces victoires pour le bien de mes Concitoyens, en étendant leurs succès jusques sur les esprits, & en les réconciliant avec l'intérêt de leur Roi, de leur Pays, & de leur Religion. Dans ce dessein, je tâcherai dans cette Feuille (qui paroitra le Lundi & le Vendredi) d'ouvrir les yeux à mes Compatriotes sur leurs propres intérêts, de leur faire connoitre quels sont les priviléges d'un *Freeholder* Anglois, dont ils jouïssent avec moi; & de leur faire sentir combien ces avantages sont assurés par le maintien des droits de Sa Majesté, par son Gouvernement, & par son Caractère personel. La seule grace que je demande à mes Lecteurs, c'est de lire ces Feuilles dans le même esprit de candeur & d'impartialité, dans lequel elles sont écrites; & je ne demande d'autre disposition en leur faveur, que celle qu'on peut supposer être naturelle à tous les hommes, le desir d'être heureux, & la bienveillance pour ceux qui leur procurent le bonheur." A la fin de cet Ouvrage, il nous dit (74) *qu'il a tâché de faire de chaque Feuille un Essai distinct sur quelque sujet particulier, sans s'écarter du point sur lequel chaque Discours roule.* „ Il est vrai, *dit-il*, que la plupart sont des Essais sur le Gouvernement, mais rélatifs à la situation présente des affaires dans la Grande-Bretagne: ensorte que s'ils ont le bonheur de durer plus longtems que ne sont en général les Ouvrages de cette nature, les Lecteurs à venir y verront l'état des choses, dans le tems qu'ils ont été écrits .... Pour ce qui est des raisonnemens, j'en dois laisser le jugement aux autres. J'ai eu soin de les rendre conformes à notre Constitution, & de n'y mêler ni animosité ni passion, qui se glissent si fréquemment dans les Ouvrages de Politique. Une bonne Cause a aussi peu besoin d'aigreur pour se soutenir, qu'elle est nécessaire à une mauvaise. Car il est certainement à remarquer, qu'un Auteur est fertile en invectives, à proportion qu'il est violent; & que s'il paroit animé, c'est plutôt parce qu'il manque de bonnes raisons pour défendre son opinion, que parce qu'il a découvert quelque chose de pernicieux dans celle de son Antagoniste. Un homme exposé aux traits satyriques des Ecrivains de cette classe, est comme celui à qui on applique un fer froid dans la main: il peut y avoir des termes injurieux & diffamans, gravés sur le fer; mais il ne laisse aucune marque, ni empreinte. Il nous dit ensuite, *qu'à l'égard de celles de ces feuilles qui sont d'un style plus gai, le Lecteur lui-même sentira sans peine, combien cela étoit nécessaire pour exciter l'attention dans des matières de cette nature; & qu'il les regardera peut-être avec indulgence, en considérant qu'il n'y en a aucune où il n'y ait*

(73) *Freeholder* n. 1. Decemb. 23. 1715.

(74) N. 55. 28 Juin 1716.

apprend, vers la fin du règne de la Reine Anne, tems auquel Mr. Addiſon avoit ſoigneuſement lu les Ouvrages des Anciens, dont il en avoit tiré les matériaux. Ses occupations pour les Affaires d'Etat l'empechérent d'exécuter ſon deſſein, juſqu'à ce qu'il eût quitté la place de Secrétaire d'Etat; & la mort ne lui permit pas de l'achever, aiant à peine rempli la moitié de ſon plan. Il s'étoit proposé, comme il paroit par l'Introduction, de faire ſervir les témoignages des Juifs, auſſi-bien que ceux des Paiens, à établir la vérité de l'Hiſtoire de l'Evangile. Il étoit plus appliqué à cet Ouvrage, que ſa ſanté ne pouvoit le permettre; & il avoit pris depuis longtems la réſolution de conſacrer ſon talent poëtique à des ſujets de Religion. Il eſt même aſſez vraiſemblable qu'il avoit formé le deſſein, comme on nous l'apprend, de faire une Paraphraſe Angloiſe d'un grand nombre de Pſeaumes. Mr. Addiſon fut fait Secrétaire d'Etat au mois d'Avril 1717; mais le retour des accès de ſon Aſthme, qui le travailla pendant tout le tems qu'il exerça cet Emploi, l'obligea enfin de le réſigner. Délivré des angoiſſes de ce mal, ſa ſanté ſe rétablit au point que ſes Amis commençoient à eſpérer qu'ils le poſſederoient encore quelques années; mais une longue & douloureuſe rechute, accompagnée d'Hydropiſie, priva le Public de ce Grand-Homme. Il mourut dans l'Hôtel de Holland près de Kenſington, le 17 de Juin 1719. Il n'a laiſſé qu'une fille, de la Comteſſe de Warwick & Holland, qu'il avoit épouſée en 1716 (p). Mr. Richard Steele publia, après ſa mort, une ſeconde Edition de ſa Comédie intitulée *The Drummer, or the Haunted Houſe*; c'eſt-à-dire, *Le Tambour, ou la Maiſon hantée par les Eſprits* [FF]. Quoique cette Pièce ſoit digne du génie de ſon Auteur, elle ne réuſſit pourtant pas ſur le Théatre (q). Les diſputes politiques ſous le regne de la Reine Anne le mirent aux mains avec le ſpirituel Mr. Prior, qu'il traita avec une aigreur & un mépris, qui ne lui étoient pas ordinaires [GG]. Un grand Poëte de

(p) Mr. Tickell, *Vie de Mr. Addiſon.*

(q) Voyez Remarque [FF].

ait quelque choſe de moral, & qu'elles ne contiennent rien de contraire à la bienſéance & aux bonnes mœurs. „ Il eſt évident, *dit-il*, que le but de tout l'Ouvrage a été, de détruire dans l'eſprit du peuple, les préjugés, que les Ennemis du Gouvernement établi lui avoient inſpirés contre la Famille Royale, & de dévoiler dans ce deſſein leur vrai caractère; de mettre la conduite de Sa Majeſté, ſi horriblement déguiſée, dans ſon vrai jour; de faire voir la juſtice & la néceſſité des oppoſitions que nous avons faites aux entrepriſes du Prétendant, ſi nous prenons quelque intérêt à notre Religion & à nos Libertés; en un mot, d'inſpirer aux peuples le deſir de jouïr de leur bonheur." Voici le jugement qu'a porté de cet Ouvrage un Auteur étranger (75). „ Le but de l'Auteur, ou des Auteurs, eſt de faire voir à ces ſortes de perſonnes (les *Freeholders* de la Grande-Bretagne) leur véritable intérêt, & la conduite qu'il leur eſt utile de tenir dans la ſituation où ſe trouve à préſent leur Pays. Il le fait d'un ſtyle léger & gracieux; & fort ſouvent il joint aux meilleurs raiſonnemens, toute la parure agréable qui fait valoir la jolie bagatelle. On prétend que le Public doit cette belle Pièce, qui paroir les Lundis & les Vendredis, à Mrs. *Addiſon & Philips.*" Cet Auteur ſemble s'être trompé, en attribuant quelques-unes de ces Feuilles à Mr. Philips: Mr. Tickell les donne toutes à Mr. Addiſon; & d'ailleurs le ſtyle & le tour, qui ſont les mêmes dans tout l'Ouvrage, prouvent qu'il eſt bien de lui.

(75) *Journal Littér.* T. VIII. Part. I. p. 209.

[FF] *Mr. Richard Steele publia après ſa mort une ſeconde Edition de ſa Comedie intitulée* THE DAUMMER.] Il en avoit donné la prémière Edition ſans le nom de l'Auteur, avec une Préface, dans laquelle il apprenoit au Public „ qu'elle avoit demeuré quelques années entre les mains de l'Auteur; mais l'aiant vue, *dit-il*, j'en eus ſi bonne opinion, que je lui perſuadai d'y faire quelques additions & quelques changemens, & de la faire paroitre ſur le Théatre. J'avoue qu'elle me plut extrêmement, & qu'elle me parut d'autant meilleure, qu'on n'y trouve point de ces comparaiſons & de ces reparties recherchées, que nous, qui avons écrit avant lui, avons mis dans nos Pièces, pour nous accommoder au mauvais goût, qui depuis quelques années s'eſt emparé du Théatre Anglois. Je conviens que l'Auteur auroit eu peut-être un peu plus de complaiſance à cet égard, qu'il n'a eu, ſi, avant que de compoſer ſa Pièce, il avoit aſſiſté plus ſouvent aux repréſentations de Théatre. Je fus confirmé dans l'idée avantageuſe que je m'étois faite de cette Comédie, par l'approbation de meilleurs Juges que moi, à qui elle fut communiquée, qui remarquérent, que les Scènes étoient véritablement dans le goût de Molière, & qu'il régnoit dans toute la Pièce un enjouement aiſé & naturel. Je ne doute pas que le Lecteur ne s'en apperçoive, & qu'il ne découvre bien des beautés qui ont échappé aux Spectateurs. Il y a des traits trop fins, pour être ſentis de tout le monde dans une nombreuſe Aſſemblée. A la prémière lecture, il ſembla à mes Confrères, qu'elle reſſembloit à un Tableau dont les traits ſont trop délicats pour être apperçus à quelque diſtance. Comme elle n'eſt pas dans le goût ordinaire, le ſuccès en fut douteux au commencement; mais il a augmenté à chaque fois qu'on l'a repréſentée; & en pluſieurs endroits elle a donné occaſion à un jeu auſſi juſte & auſſi agréable, que j'en aye jamais vu ſur le Théatre."

Mais Mr. Tickell n'aiant pas mis cette Comédie dans ſon Edition des Oeuvres de Mr. Addiſon, Mr. Steele jugea à propos d'en donner une ſeconde Edition, avec une Epître Dédicatoire à Mr. Congréve, qui contient quelques remarques ſur la Préface de Mr. Tickell. Il nous dit dans cette Epître (76) que ce fut lui *qui fit paroitre la prémière fois cette Pièce ſur le Théatre, & qui prit ſoin de la faire imprimer*; & que la Copie (77) fut vendue au Libraire cinquante Guinées. Il continue enſuite de cette manière: „ Il n'y a perſonne, qui en liſant la Préface que j'y ai miſe, puiſſe s'imaginer que je lui euſſe donné autant de louanges, ſi je n'avois ſu que l'homme que je chériſſois le plus, y avoit part, ou ſi j'avois cru que quelque autre y eût mis la main autrement que pour l'écrire. Et quand j'aurois ignoré, dans le tems de l'accord pour la repréſenter, & du marché pour la Copie, qu'elle étoit de Mr. Addiſon, je crois que je l'aurois reconnu à chaque page. Car c'étoit, de tous les hommes, celui qui poſſédoit le plus le talent de plaire par un certain agrément naturel; & il le poſſédoit ſi parfaitement, qu'il m'a ſemblé plus d'une fois, après avoir paſſé une nuit tête à tête avec lui, que j'avois eu le plaiſir de m'entretenir familliérement avec Térence & Catulle, dont l'eſprit & le naturel avoient cet agrément délicat & plein de charmes, au-delà de ce que perſonne l'a jamais eu. Ceux qui liront cette Pièce, après avoir ſu qu'elle a été faite par Mr. Addiſon, ou ſous ſa direction, ne manqueront pas, je m'aſſure, de remarquer des beautés qui leur ont échappé; ils s'étonneront de n'y avoir pas juſqu'à préſent fait attention; & ils verront qu'il n'y a pas un mot, qui ne convienne avec toute la préciſion poſſible au caractère de celui qui le prononce. On y voit régner cet enjouement agréable, cette ſatyre délicate, & cette fine raillerie, qu'on remarquoit en Mr. Addiſon, quand il étoit libre avec ſes amis; je dis quand il ſurmontoit *ſon extraordinaire* timidité, qui eſt comme un voile, qui couvre & cache le mérite le plus éclatant, & que ſes talens n'étoient voilés que par ſa modeſtie, qui relève la beauté de ce qu'on voit, & fait eſtimer ce qui demeure caché."

(76) P. 14.

(77) P. 4.

„ *Le Drummer* n'a pas fait grande figure ſur le Théatre, quoique parfaitement bien repréſenté. Quand je penſe à cela, je ne puis m'empêcher d'en dire plus encore du Théatre, que de la Comédie. Quand je parle ici du Théatre, j'entens le goût général qui règne à préſent à l'égard de ce qui paroit ſur le Théatre, où tout ce qui n'eſt pas violent, & ſi je l'oſe dire, groſſiérement plaiſant, ne peut paroitre ſans courir riſque d'être blamé & mépriſé. On publie cette Pièce de nouveau, & on la donne comme une Pièce de cabinet, deſtinée à faire paſſer une heure agréablement à des perſonnes qui penſent: car il faut que le Lecteur n'ait aucune prévention pour ſe plaire à un amuſement (*quod nequeo monſtrare, & ſentio tantum*) qui ne peut être goûté autant qu'il le mérite, que par ceux des Gens-de-Lettres qui ont le goût le plus délicat, par ceux des Gens du Monde qui ont eu une bonne éducation, & par celles des Dames qui ſont le moins livrées aux plaiſirs des ſens." Comme Mr. Addiſon n'étoit pas connu pour l'Auteur du *Drummer*, à la prémière repréſentation, cette Pièce ne réuſſit pas, quoique repreſentée ſur le Théatre de *Drury-Lane*. Mais Mr. Rich n'eut pas plutôt informé la Ville par les affiches, que le *Drummer* étoit de notre Auteur, que pendant pluſieurs ſoirs le Théatre fut accablé de monde, quoiqu'il eût été très peu fréquenté depuis quelques années: preuve que la foule des Spectateurs ſont d'excellens Jugea des Pièces Dramatiques.

[GG] *Les diſputes politiques le mirent aux mains avec le ſpirituel Mr. Prior, qu'il traita avec une aigreur & un mépris qui ne lui étoient pas ordinaires.*] En 1710, Mr. Addiſon publia une Feuille intitulée le *High Examinateur*, dont le but étoit, comme il nous l'apprend (78), *de critiquer les Ecrits des autres, & d'accorder une reviſion aux perſonnes léſées par les injuſtes Sentences de* l'Examinateur. „ A conſidérer, *dit-il*, la manière dont cet Auteur s'y-eſt pris juſqu'à préſent, on pourroit à plus juſte titre appeller ſa Feuille *l'Exécuteur*: du moins ſon examen reſſemble à celui qui ſe fait à la Queſtion ou ſur la Roue. J'ai toujours admiré un Critique qui découvre les beautés d'un Auteur; mais je n'en ai jamais vu aucun, qui ſe fit une affaire de relever les fautes des autres, qui ne tombât lui-même dans de plus grandes; comme le Bourreau vaut ſouvent moins, que celui qui paſſe par ſes mains." Il dit enſuite: *Il y a une ſi choquante familiarité, tant dans ſes railleries, que dans ſes politeſſes, qu'on ne peut guéres longtems meconnoitre l'Auteur.* „ Le reſte de la Préface, *dit-il*, a quelque choſe de ſi pédant, & „ de

(78) N. 8.

de notre tems a publié après la mort de Mr. Addison une Critique très vive contre lui [*HH*]; & Mr. Welsted, autre Poëte, a aussi critiqué son style [*II*]. Pour honorer la mémoire de ce Grand-Homme, auquel le Public est redevable de tant d'excellentes Instructions, nous finirons cet Article en rapportant le Jugement avantageux que divers Ecrivains du premier ordre en ont porté [*KK*], & par l'ex-

„ de si peu naturel, que je ne m'y arrêterai point .... A„ vant que de quitter ce sujet, je donnerai un avis à l'Au„ teur: c'est qu'il fera bien d'expliquer sa pensée un peu „ plus clairement à l'avenir. J'avoue qu'il a le talent de „ rimailler sur des sujets connus. Quand il nous apprend „ en Langue intelligible, de quelle manière Syriça per„ dit sa cueiller dans une grotte &c. Il est drôle & diver„ tissant. Mais quand il satyrise énigmatiquement, il de„ vroit considérer que tous ses traits de raillerie sont per„ dus, excepté pour le petit nombre d'Amis joyeux qui „ sont du secret. . . . La critique suivante sur les Astres, „ paroit n'être placée là, que pour avoir occasion de par„ ler de Mr. Bickerstaff, que l'Auteur tâche par-tout d'i„ miter, & des Ecrits duquel il abuse. Mais je renvoie „ l'*Examinateur* à l'avis que la Grenouille donnoit à sa „ fille, qui s'enfloit pour égaler le Bœuf:

„ ——————— *Non si te ruperis, inquit,*
„ *Par eris.*"

[*HH*] *Un grand Poëte de notre tems a publié une Critique très vive contre lui.*] Voici ce qui regarde Mr. Addison dans cette Pièce, où l'on attaque divers autres Ecrivains. „ Laissons de pareilles gens en paix! Mais s'il se trouvoit un „ homme inspiré par Apollon lui-même & par la Gloire; enri„ chi de toutes sortes de talens, & de tout ce qu'il faut pour „ plaire; né pour écrire avec agrément, & pour faire trou„ ver des charmes dans son commerce: porteroit-il l'ambi„ tion jusqu'à ne pouvoir souffrir, à l'exemple des Otto„ mans, un frère près du Trône? le regarderoit-il avec „ mépris, ou même avec frayeur? & le haïroit-il, parce „ qu'il apperçoit en lui les mêmes qualités qui ont servi à „ sa propre élévation? le blâmeroit-il, en feignant de le „ louer? lui applaudiroit-il, en le regardant de mauvais „ œil? & apprendroit-il aux autres à en rire, sans sourire „ lui-même? Souhaiteroit-il de le blesser, tandis qu'il crain„ droit de porter le coup? Habile à démêler les fautes, „ seroit-il timide à les desapprouver? Seroit-il également „ réservé à distribuer le blâme & la louange, Ennemi timi„ de, & Ami soupçonneux? Redouteroit-il les sots, & se„ roit-il assiégé de flatteurs? Obligeroit-il toujours de mau„ vaise grace? & lorsque deux Rivaux se disputent le prix, „ leur donneroit-il raison à tous deux, en préférant tou„ tefois le moins digne? & tel que Caton, ne seroit-il oc„ cupé qu'à donner la loi dans son petit Sénat, & à relever „ son propre mérite: tandis que ceux qui l'environnent ad„ mirent tout ce qu'il dit, & s'épuisent en louanges extrava„ gantes? Ciel! quel malheur, s'il se trouvoit un tel homme! „ & qu'il seroit affligeant que ce fût A..... n"* ? On a accusé vivement (à l'occasion de ces vers) Mr. Pope d'ingratitude envers Mr. Addison; lequel, dit-on, *l'avoit tiré de l'obscurité, & lui avoit procuré le commerce & l'amitié de toute notre Noblesse, & de concert avec ces Grands-Hommes avoit si puissamment soutenu ce Poëte naissant, qu'il a trouvé par-là les moyens de lever souvent des contributions extraordinaires sur le Public. Aussi-tôt qu'il a été expiré, cet Auteur ranimant son ressentiment, a diffamé la mémoire de son Ami defunt, par un Libelle; &, ce qu'il y a de plus odieux, l'a exposé au mepris du Public.* Voilà l'accusation intentée à Mr. Pope dans un de nos Papiers publics (79), à laquelle l'Auteur de la *Préface de la Dunciade* (80) a répondu en termes aussi forts que réjouissans. „ Accusa„ tion grave! L'Accusateur est inconnu! la personne ac„ cusée ne peut être témoin dans sa propre Cause! La per„ sonne à l'occasion de laquelle on l'accuse est morte! „ Mais s'il se trouve encore quelqu'un de ces Nobles dont „ Mr. Addison a procuré l'amitié à notre Auteur; oui „ même, s'il se trouve encore une seule personne dont il „ ait procuré la souscription, qu'il se montre, afin que „ la vérité soit mise dans un plein jour! *Amicus Plato,* „ *Amicus Socrates, sed magis amica Veritas.* Pour dire la „ chose comme elle est, toute cette histoire du Libelle „ est un *mensonge*: j'en atteste les personnes de probité, „ qui, plusieurs années avant la mort de Mr. Addison, „ ont vu & approuvé les vers en question, non à titre de „ Libelle, mais de reproche d'Ami, envoyés de la main „ même de l'Auteur à Mr. Addison en particulier, & ja„ mais publiés (qu'après que nos *Journaux*, & que *Curl* „ leur propre Libraire, les ont eu imprimés). Je ne „ nommerai ici qu'une seule personne, mais dont le nom „ suffira pour établir la vérité de ce que j'avance; c'est „ Mylord Comte de *Burlington.*"

[*II*] *Mr. Welsted, autre Poëte, a aussi critiqué son style.*] Cet Auteur, dans la Préface de ses Poësies, donne son jugement sur Mr. Addison en ces termes: „ Un Au„ teur de notre tems a porté fort loin, je l'avoue, la „ manière d'écrire en forme d'Essai, & a laissé après lui „ de beaux modèles d'une diction choisie & pure. Son dé„ faut, s'il en a un, semble être d'affecter trop des phra„ ses courtes, qui ne sont pas assez liées, ou qui n'ont „ pas de liaison naturelle les unes avec les autres; la chaî„ ne est quelquefois rompue, & il y a trop de périodes „ coupées: ce qui est aussi le défaut des Ecrivains Fran„ çois; du moins les meilleurs Critiques de cette Nation „ prétendent, que leur Langue a souffert à cet égard, „ par trop de rafinement, & que leurs anciens Auteurs „ ont quelque chose non seulement de plus mâle & de plus „ nerveux, mais aussi de plus libre & de plus dégagé. „ L'Auteur Anglois, dont je parle, a suivi, ou semble „ avoir suivi sourdement Mr. de Fontenelle: il l'a si bien „ étudié, qu'il a parfaitement réussi à l'imiter, & qu'on „ peut même dire qu'il en a pris quelque chose. D'ail„ leurs, s'il m'est permis de dire librement ma pensée sur „ une matière qui est en quelque manière de mon sujet, il „ y a en lui quelque chose qui sent trop l'imitation, c'est„ à-dire, que l'art y paroit trop; on apperçoit sans pei„ ne le fil qui sert à le conduire." Nous ferons une seule remarque sur la Prose de Mr. Welsted (qui a donné au Public de très belles Pièces de Poësie, & entre autres des vers, que Mr. Steele a honorés de l'épithéte de *très beaux*). C'est qu'il paroit tomber souvent dans l'extrémité opposée à celle qu'il reproche à Mr. Addison. Il est vrai que ceux des François, qui imitent Mr. de Fontenelle, font des périodes trop courtes, & qu'ils en mettent quelquefois trois ou quatre dans un petit nombre de lignes. Il faut garder un juste milieu; & c'est une chose de fait, qu'une période excessivement longue devient pesante & ennuieuse. Pour ce qui est du fond de la Remarque de Mr. Welsted, que Mr. Addison a imité Mr. de Fontenelle, il y a pourtant une différence essentielle à observer: c'est que le dernier est quelquefois si fin, qu'il en devient obscur, au-lieu que le prémier est toujours clair & intelligible.

[*KK*] *Le jugement avantageux que divers Ecrivains du prémier ordre en ont porté.*] Mr. Pope, dans ses vers sur le Traité des Médailles de Mr. Addison, lui adresse ce beau compliment: „ O! quand l'Angleterre, sentant sa gran„ deur, aspirera-t-elle par une noble émulation à la mê„ me gloire que les Grecs & les Romains? Quand ver„ ra-t-elle ses Guerres consacrées par des Médailles, mo„ numens durables? ..... Alors les Siécles futurs con„ templeront avec plaisir quel fut l'air des Platons, & des „ Newtons, & le rapport qu'ils ont entre eux: alors on „ verra dans une suite d'illustres Poëtes, là un Virgile, „ ici un Addison." Le Docteur Fiddes cite ces paroles du Spectateur: „ Tous ceux qui ont lu les Critiques qu'on „ a faites de l'Odyssée, de l'Iliade, & de l'Enéide, sa„ vent bien, que quoiqu'elles reconnoissent en général „ qu'il y a de grandes beautés dans ces Poëmes, person„ ne n'a jamais entrepris de marquer les traits frappans „ & de Maître, qui avoient échappé aux autres." Et il nous dit ensuite: „ Que le spirituel Auteur pouvoit s'ap„ pliquer avec raison cette remarque à lui-même. Tout „ le monde convient que Mr. Addison a découvert une „ foule de beautés dans *le Paradis perdu de Milton*, dont „ plusieurs seroient peut-être demeurées inconnues pen„ dant longtems (81)." Mais dans un autre endroit le Docteur reprend Mr. Addison, de s'être attribué une Remarque, qui n'étoit rien moins que nouvelle (82). Mr. de Voltaire, dans son *Essai sur la Poësie Epique* (83), nous dit „ que Mr. Addison est le prémier, qui ait examiné de „ près tous les matériaux qui ont servi à la construction „ de l'Enéide; & après avoir remarqué, que Mr. Addison *a emprunté de Lucain quelques couleurs pour peindre son Caton*, il ajoute, „ que cet ancien Poëte ne pouvoit re„ cevoir plus d'honneur, que par Corneille & par Mr. „ Addison, deux hommes si supérieurs à lui de toutes „ manières (84)." Il dit dans un autre endroit (85) „ qu'on „ peut dire que Milton n'est devenu célèbre, que depuis „ que Mr. Addison, le meilleur Critique aussi-bien que „ le meilleur Ecrivain de son Siècle, a exposé au jour „ les beautés cachées du *Paradis perdu*, & a établi pour „ toujours la réputation de cet Ouvrage." Mr. Paul Rolli, dans ses *Remarques sur l'Essai de Mr. de Voltaire*, aiant entrepris de défendre Milton contre les Critiques de cet ingénieux Auteur, prie le Lecteur (86) „ de consulter „ ceux des *Spectateurs*, que le célebre Mr. Addison a é„ crits sur le *Paradis perdu de Milton*: alors, *dit-il*, il „ reprendra les justes idées, que cet Essai a comme assou„ pies. C'est là qu'il verra Homère dans son vrai jour, „ & quelles différentes impressions certains endroits du „ *Paradis perdu* ont fait sur l'esprit de Mr. Addison & sur „ celui de Mr. de Voltaire." Il remarque ensuite (87): „ Qu'il y a un certain point de goût & de perfection, qui „ rend les Auteurs & les Critiques, lorsqu'ils y sont par„ venus, membres d'une même Société, qu'on appelle „ *la République des Lettres.* Amelot*, La Bruyère, l'Ar„ chevêque de Cambray &c., Addison, les Auteurs du „ *Spectateur* & du *Tatler* &c., Bembo, Castiglione, della „ Casa &c. peuvent par rapport à leur style, passer pour „ des gens d'un même Pays: ils pensent d'une manière é„ galement parfaite, & leur style est également propor„ tionné à leurs pensées .... Quand je lis les Ouvrages „ d'Addison, il me semble que je lis Platon; on trouve „ dans l'un & dans l'autre, une manière de penser & d'é„ crire, claire, aisée, & polie." L'Abbé du Bos, aiant cité un passage du Spectateur, nomme Mr. Addison *un des plus grands Poëtes Tragiques d'Angleterre* (88); & dans un autre endroit, *un des plus illustres Poëtes Anglois* (89); & il emploie souvent l'autorité de Mr. Addison, dans ses *Réflexions sur la Poësie & la Peinture.*

[*LL*] *L'ex-*

* *Miscellanies*, by Dr. Swift and A. Pope Esq. the last vol. p. 213. 220. printed for B. Motte 1731. in-12.

(79) Voy. *le Journal de Mist* du 2 de Juin 1728.

(80) P. 22. de la 2. Edit. in-12. 1729.

(81) Voy. Dr. Fiddes *Prefatory Epistle concerning some remarks upon Homer, to Dr. Swift* p. 12. 13.

(82) Id. p. 97.

(83) P. 51. Edit. de 1731. *à la Haye.*

(84) P. 52.

(85) P. 181.

(86) P. 5.

(87) P. 12.

* *Ne seroit-ce pas* Amyot? R. D. T.

(88) *Réflex. Critiq. sur la Poësie & sur la Peinture*, T. I. Sect. XLII. p. 340.

(89) Ibid. T. II. Sect. XXXIX. p. 501.

l'extrait de quelques-unes des Pièces faites à l'occasion de sa mort [*LL*]. Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, on a encore diverses autres Pièces de lui ; entre autres, un Epilogue des *Enchanteurs Bretons*, Pièce de Mylord Lansdown. *Traduction de la III. Ode du Livre III. d'Horace. Traduction du II. & du III. Livre des Métamorphoses d'Ovide*, avec *l'Histoire de Salmacis & d'Hermaphrodite*, tirée du IV. Livre; & des Remarques sur quelques-unes de ces Histoires. Un *Prologue pour Phèdre & Hippolyte*, Tragédie de Mr. Edmond Smith. *Vers à la Princesse de Galles, en lui envoyant la Tragédie de Caton*, Nov. 1714. *Poëme au Chevalier Kneller, sur son Portrait du Roi* *. *Dernière Conviction du Comte Tarif. Etat présent de la Guerre, & Examen de la nécessité d'une Augmentation de Troupes*, 1707. *Le Whig Examinateur*. Quelques-uns lui attribuent aussi une Dissertation qu'on dit composée en 1692: *Dissertatio de insignioribus Romanorum Poëtis*, Dissertation sur les principaux Poëtes Latins. Et le *vieux Whig*, deux Brochures à l'occasion du Bill sur la Pairie (r). Finissons cet Article par deux particularités qui regardent encore les Ouvrages & le Caractère de Mr. Addison †. Il y a de lui une Epigramme, qui ne se trouve point parmi ses Ouvrages [*MM*], & qu'il fit étant Membre de la Coterie de *Kit-Cat*, en 1703. Les Beaux-Esprits, dont elle étoit composée, avoient coutume de célébrer en vers, parmi les pots & les verres, les Dames distinguées par leur beauté ; & parmi ces Pièces, qui sont comme autant d'Epigrammes, il y en a une de Mr. Addison. L'autre particularité regarde une reponse, aussi vive que spirituelle, qu'il fit, dit-on, à l'occasion de certains vers, qu'on lui avoit donnés pour les examiner, & y faire les corrections qu'il trouveroit à propos. Ces vers lui furent remis par un certain Auteur, qui se fit presenter par un ses Amis. Mr. Addison les prit, & les trouva très mauvais. S'étant apperçu qu'il y avoit plus d'une douzaine de vers d'Homère à la tête, en forme de texte, il se contenta de les effacer, sans faire aucun changement au reste de la Pièce, qu'il rendit. Ce que l'Auteur aiant vu, il pria son Ami d'en demander la raison à Mr. Addison, s'attendant qu'il auroit trouvé sa Pièce si belle, qu'elle n'avoit pas besoin d'ornemens étrangers. Mais l'Ami s'en etant informé, Mr. Addison lui répondit: „ Que tandis que les Statues de Caligula avoient „ été toutes d'une pièce, le peuple y avoit fait peu d'attention; mais que lorsqu'il entreprit de placer „ les têtes des Dieux sur d'aussi indignes épaules, il profana ces têtes sacrées, & se rendit lui-même ridi- „ cule. Par cette raison, dit-il, je n'ai pas fait plus de difficulté d'ôter les vers d'Homère de ce Poëme, „ que-

* Il y a une très belle Traduction de cette Pièce en vers François, dans la *Biblioth. Angloise* T. VI p. 450. & suiv. R. D. T.

(r) Voy. *Memoirs of Mr. Addison's Life and Writings*, prefixed to a book entitled, *The Christian Poet, a Miscellany of Divine Poems*, written by the late Mr. Secretary Addison, in-8. 1728.

† Il vient de paroître à Londres un *Discours sur la Littérature ancienne & moderne par Mr. Addison*, 1739. dont on peut voir la Traduction dans la *Biblioth. Brit.* Tom. XIV. Part. II. Art. IV. R. D. T.

[*LL*] *L'extrait de quelques-unes des Pièces faites à l'occasion de sa mort.*] La principale est celle dont Mr. Tickell est l'Auteur, adressée au Comte de Warwick. Mr. Richard Steele la nomme de la *Prose rimée* (90); mais à tort, comme ceux qui sont capables d'en juger, en conviendront. Il commence par s'excuser de ce qu'il n'a pas payé plutôt à la mémoire de Mr. Addison le tribut qu'il lui devoit, une profonde douleur étouffant le feu poëtique. Il décrit ensuite ses funerailles, d'une manière forte & touchante. Il déclare que le souvenir de Mr. Addison lui fera toujours présent, & qu'il se fera toujours un devoir d'honorer sa mémoire avec tous les égards dûs à un si grand Homme. Il se représente se promenant parmi les Tombeaux des Rois, des Généraux, des Savans, des Défenseurs de la Patrie, & de ceux qui par leurs leçons & par leurs exemples ont montré le chemin du Ciel aux autres; & il dit, que jamais on ne vit dans les lieux où ils reposent, ni dans le séjour du bonheur où ils habitent, de plus noble & de plus grande Ame, d'Ombre dont la venue fut plus agréable, que celle de Mr. Addison. Il se retrace à lui-même quelles doivent être les occupations de cette grande Ame, dans le degré d'élévation où elle se trouve dans l'autre Monde ; il implore son secours pour toutes les circonstances tristes & épineuses de sa vie; il se dépeint toujours occupé de l'Image respectable de Mr. Addison. „ Elle ne manque guères, dit-il, de se „ présenter à moi dans les songes que je fais : mon Ima- „ gination me la retrace, lorsque j'ai les yeux ouverts : „ à la Ville, à la Cour, au Spectacle, tout m'en rappel- „ le le souvenir : si j'erre tout pensif dans la solitude de „ la Campagne, il me semble le voir par tout. Là, je me „ dis, il raisonnoit avec force & éclaircissoit quelque im- „ portante vérité, ou il chantoit quelque Air sérieux; ici, „ il nous enseignoit avec patience à nous conduire sage- „ ment. Censeur sincère, Ami sévère, ailleurs, il nous „ apprenoit à vivre; &, ce qui est la véritable Sagesse, il „ nous apprenoit à mourir." Mr. Tickell s'adresse ensuite poëtiquement à la Maison de campagne de la Famille de Warwick, dont la vue réveille en lui le souvenir des plaisirs qu'il y a goûtés dans la compagnie de Mr. Addison ; mais qui a perdu par sa mort tous ses charmes. Il finit en déplorant d'une manière touchante la perte de Mr. Craggs, intime Ami de Mr. Addison, & auquel il avoit dedié les Ouvrages de celui-ci peu de jours avant que la mort l'enlevât, immédiatement après Mr. Addison. „ A- „ dieu donc, couple heureux ! dont les Poëtes à venir „ célébreront l'union, à l'envi les uns des autres, dans „ les nouvelles Langues que le tems enfantera. Adieu, „ ô vous que la gloire unit, dont l'amitié fut à toute é- „ preuve, & que ni les révolutions du monde, ni le tom- „ beau même n'ont pu séparer !" [Les Lecteurs pourront juger par ce qu'on vient de rapporter de la Pièce de Mr. Tickell, qu'elle n'est rien moins que méprisable du côté des pensées; & autant que je suis capable d'en juger, elle ne l'est pas non plus pour la versification. Du reste, je m'en rapporte à ceux qui connoissent les finesses de la Poësie Angloise. ADD. DU TRAD.]

(90) Voy. *son Epitre Dédicatoire*, dans la seconde Edit. du *Drummer* p. 17.

Nous avons aussi un morceau d'une Pièce en vers faite par Mr. George Sewell, à l'occasion des funerailles de Mr. Addison dans l'Abbaye de Westminster, dont il avoit été témoin (91). Il dit entre autres choses : „ Terre, „ ouvre avec joie ton sein dévorant ! Enorgueilli-toi, ô „ Mort ! & triomphe sur ce tombeau ! Tu fais la con- „ quête la plus glorieuse, & d'un seul coup tu enlèves la „ moitié du Savoir de notre Ile. Dans les batailles, où „ l'épée fait de cruels ravages, & où tu passes en triom- „ phe sur des monceaux de corps privés de vie, un Es- „ prit qui pense, considère avec douleur le sort de ceux „ qui ont fini leur course, quelquefois à la moitié de leurs „ jours: mais la perte d'un Platon ou d'un Addison le tou- „ che plus vivement encore, & lui fait répandre des lar- „ mes plus amères." Apostrophant ensuite Mr. Addison, il dit: „ Grand Poëte ! que de pensées diverses vinrent trou- „ bler mon esprit, quand je te contemplai au nombre des „ morts, distingué seulement par un Tombeau plus magni- „ fique que celui des autres, pour faire dire, quel est „ l'Homme illustre qui repose ici ? C'est lui, m'écriai- „ je ! Alors il s'éleva dans mon esprit des pensées im- „ pies, mais que ta vertu réprima & dissipa. Tel est le „ pouvoir des cendres des gens de bien ; elles répan- „ dent du sein même du sépulcre de secrettes influen- „ ces ; leurs tombeaux donnent des leçons ; & elles par- „ lent dans le silence de la poussière avec l'éloquence la „ plus vive.

(91) Imprimée dans la *New Collection of Original Poems by the Author of Sir Walter Raleigh*, in-8. 1720. p. 11.

Il n'y a pas eu jusques aux Dames, qui n'aient voulu honorer la memoire de Mr. Addison. Nous avons une *Sommation en forme de Lettre adressée à Mr. Steele sur la mort de Mr. Addison*, par une Dame. Elle commence ainsi : „ Steele ! si je te parois trop présomptueuse, & si mes vers „ peu limés blessent la délicatesse de ton oreille, épargne „ pourtant ce que j'écris sans art ; jamais homme poli ne „ blâma l'esprit des Dames." Elle se plaint ensuite de ce qu'il n'a pas rendu à la mémoire de Mr. Addison ce qu'il lui devoit. Elle s'adresse à Mr. Addison lui-même, sur les soins qu'il a pris d'instruire le beau Sexe, & de lui inspirer par ses leçons le goût de la véritable Vertu. Elle fait l'éloge des beaux Caractères de *Martia* & de *Lucie* dans *Caton*, & elle invite les Dames à se former sur de si beaux modèles. Elle parle ensuite de l'Opera de *Rosemonde*, & elle dit entre autres choses : „ La Beauté est un piège, „ quand elle n'est pas accompagnée de la Vertu; un Corps „ Angelique doit être animé par un Esprit Angelique." Venant ensuite à ses autres Ecrits, elle dit à Mr. Steele, que c'est à lui à faire sentir combien Mr. Addison étoit savant, que c'est-là une tâche qui surpasse les forces d'une femme; & voici comment elle caracterise ce Grand Homme: „ Il touchoit le cœur, & commandoit aux passions; „ c'étoit la Nature même qui agissoit, mais il savoit la „ guider. Son style est noble, ses sentimens délicats, & „ on le trouve par-tout Ami du Genre humain.

[*MM*] *Une Epigramme qui ne se trouve point parmi ses Ouvrages.*] Peut-être n'étoit-elle pas parmi ses papiers ; peut-être aussi le spirituel Editeur de ses Ouvrages ne l'a-t-il pas trouvée digne de figurer avec les autres Pièces, aussi belles que travaillées, de cet illustre Auteur. Quoi qu'il en soit, elle ne paroitra peut-être pas indigne de son génie à nos Lecteurs. La voici.

On the Lady Manchester.

While haughty Gallia's Dames, that spread
O'er their pale cheeks, an artful red,
Beheld this beauteous Stranger there (93),
In native charms, divinely fair;
Confusion in their looks they shew'd,
And with unborrow'd blushes glow'd.

C'est-à-dire: „ Quand les fières Dames de France, qui „ couvrent leurs joues pâles d'un rouge artificiel, apper- „ çurent cette belle Etrangère, brillante comme une Di- „ vinité, quoique parée des seuls attraits qu'elle tient de „ la Nature; leurs regards annoncèrent leur confusion: u- „ ne rougeur naturelle se répandit sur leur visage."

(93) Le Comte de Manchester, Ambassadeur d'Angleterre à Paris, y avoit mené avec lui son Epouse.

„ que ce Voleur qui enleva la tête d'argent de dessus la Statue de bronze, dans l'Abbaye de West-„ minster *.

* Dans la Chapelle de Henri VII.

AL-ADED-LIDIN-ALLAH. C'étoit le surnom d'*Abu-Mohammed-Abdallah*, fils de Yusof, le fils d'Al-Hafedh onzième (*a*) & dernier Calife d'Egypte de la Race d'Ali & de Fatime. Il succéda à son cousin Al-Fayez l'an de l'Hegire 555, de J. C. 1160 (*b*); mais il ne fut Souverain que de nom, toute l'autorité du Gouvernement aiant été entre les mains des Visirs, pendant son règne. Le principal de ces Ministres étoit Al-Saleh-Talayé-Ebn-Zoreic, qui avoit été aussi Visir d'Al-Fayez, & qui par ses oppressions & ses cruautés, par lesquelles il chercha à se maintenir en crédit, contribua beaucoup à affoiblir le Royaume (*c*). Al-Saleh aiant été assassiné en 556 (de J. C. 1161) par les intrigues de la tante du Calife, ce Visir, qui ne mourut pas sur le champ de ses blessures, envoya chercher Al-Aded pour lui faire des reproches, supposant qu'il avoit eu connoissance de l'attentat commis contre lui, & qu'il y avoit consenti; mais le Calife lui jura qu'il ignoroit pleinement la chose, & pour se justifier hautement & se mettre à couvert de tout soupçon, il remit sa tante au pouvoir de Salek, qui la fit mourir, & expira peu aprés, aiant obtenu d'Al-Aded, avant que de mourir, que son fils Al-Adel-Zoreic rempliroit sa place (*d*). En 558 (de J. C. 1162) Al-Adel fut la victime de son imprudence. Aiant entrepris, contre les avis que son père lui avoit donnés, d'ôter le Gouvernement de la Haute Egypte à Shawer, homme puissant, celui-ci le dépossêda du Visiriat, & le fit mourir. Mais Shawer trouva bientôt un plus puissant Compétiteur en la personne de Dargham, qui l'attaqua & le défit. Il se retira en Syrie, pour demander du secours à Nouroddin-Mahmud-Ebn-Zenghi, Roi de Damas. En attendant, Dargham, gouvernoit tout en Egypte à sa fantaisie; & il en hata la ruïne, en faisant mourir les principaux Officiers, pour n'avoir personne qui pût lui tenir tête (*e*). En 559 (de J. C. 1163) Nouroddin, à la sollicitation de Shawer, & sur la promesse que celui-ci lui fit de lui payer le tiers des revenus de l'Egypte, si par son assistance il pouvoit se rétablir dans ses Dignités, Nouroddin, dis-je, envoya une puissante Armée dans ce dessein, sous le commandement d'Asadoddin-Shircuh, qui fut accompagné dans cette expédition par Salahoddin Yusof, son neveu. Shircuh arrivé en Egypte, defit les forces que Dargham avoit envoyées contre lui, & Dargham lui-même fut tué en se retirant du Caire. Ensuite le Général Syrien rétablit Shawer dans le Visiriat: mais ce bienfait fut payé d'ingratitude. Au-lieu de s'acquitter de sa promesse, il traita avec les François (*f*), & avec leur secours il obligea Shircuh de se retirer en Syrie, sans la récompense promise [*A*]. Le procédé perfide de Shawer causa enfin sa ruïne. Car comme il ne tint pas mieux sa parole aux François, qu'il avoit fait aux Syriens, & qu'il se liguoit tantôt avec les uns, tantôt avec les autres, selon que son intérêt présent le demandoit, les François le mirent enfin dans la nécessité d'appeller de nouveau Shircuh à son secours. Celui-ci revint pour la troisième fois en Egypte en 564 (de J. C. 1168), & aiant obligé à son tour les François de se retirer, il se saisit bientôt de Shawer, & le fit mourir, Al-Aded lui-même, informé de sa détention, aiant fait demander sa tete (*g*). Aprés cette exécution, le Calife investit Shircuh de la Charge de Visir: mais il ne jouït de cette nouvelle Dignité guères que deux mois, au bout desquels il mourut, laissant Salahoddin pour son Héritier. Celui-ci aiant été créé Visir par Al-Aded, se rendit en peu de tems maitre absolu de l'Egypte (*h*). En 567 (de J. C. 1171) Nouroddin, que Salahoddin reconnoissoit en apparence pour son Souverain, & qui étoit entièrement dévoué aux Califes de Bagdad de la Race d'Abbas, envoya ordre à Salahoddin de faire supprimer dans les Prières publiques le nom du Calife d'Egypte, & de substituer en sa place celui du Calife de Bagdad; & malgré les remontrances de Salahoddin, qui craignoit qu'il n'y eût du danger à entreprendre un si grand changement, Nouroddin persista à vouloir qu'on exécutât son ordre: tellement que l'on pria publiquement pour Al-Mostadhi, pour-lors Calife de Bagdad [*B*], & le nom d'Al-Aded fut supprimé sans le moindre tumulte; & c'est de cette Epoque qu'il faut compter la fin du Gouvernement des Califes de la Race d'Ali en Egypte, après qu'ils y eurent régné deux-cens soixante-douze ans. Al-Aded ignoroit entièrement ce qui se passoit: comme il étoit attaqué de la maladie dont il mourut peu de tems après [*C*], personne ne l'instruisit de cette révolution (*i*). On dit que ce Calife étoit un des plus zéles partisans de la Famille & de la Secte d'Ali, & qu'il avoit une haine implacable pour la mémoire des quatre prémiers Successeurs de Mahomet, contre lesquels il déchargeoit souvent sa bile par des invectives; & par cela meme il étoit ennemi juré des Sunnites, qu'il ne se faisoit aucun scrupule de faire mourir simplement pour leurs opinions (*k*). Il mourut âgé de 23 ans (*l*). Son extrême sujettion à ses Visirs ne donne guères occasion de parler de son caractère, & de ses talens pour le Gouvernement. Divers Auteurs rapportent un songe qu'il fit [*D*], qui lui préfageoit quelque

(*a*) Il fut l'onzième qui régna en Egypte, mais le quatorzième de cette Famille qui prit le titre de *Calife*.

(*b*) Ebn Khalecan, Nokbat al Tawarikh, MS. Abulfarage met la mort d'Al Fayez une année plus tard. *Hist. Dynast.* p. 395.

(*c*) Ebn Khalecan MS.

(*d*) Voy. l'Article de TALAYE-EBN ZOREIC.

(*e*) Idem. Abulfeda in *Hist. Gen.* Vid. *Excerpta ex eodem apud* Schultens, *ad calcem* Vitæ Saladini p. 1 2 & *Vita Saladini* p. 30. &c.

(*f*) C'est-à-dire avec Amaulry Roi de Jérusalem. Voy. *Guilielm. Tyr. Hist.* L. XIX.

(*g*) Voy. un plus ample detail de ces évenemens, dans les Articles de SHIRCUH & de SHAWER.

(*h*) Voy. l'Article de SALAHODDIN.

(*i*) Abulfeda *ubi sup.* p. 12 &c. Bahaoddin *in Vita Saladini* p. 38. Abulfarag. *Hist. Dyn.* p. 404. &c. Ebn-Khalecan MS.

(*k*) Ebn-Khalecan *in Vita al Aded.*

(*l*) Nokhbat al Tawarikh.

[☞ *A*] *Il traita avec les François* &c.] Mr. l'Abbé de Vertot (1) prétend que Dargham avoit déja antécedemment traité avec Amaulry, auquel il s'étoit engagé de payer un certain tribut, qu'il avoit refusé, & de le dédommager en même tems des fraix de la guerre par une grosse somme. Shawer, après son rétablissement, pour engager le Roi de Jérusalem dans son parti, outre une augmentation du tribut auquel son prédécesseur s'étoit soumis, promit encore à ce Prince des sommes considérables; & par ce moyen il trouva celui de ne pas remplir les engagemens dans lesquels il étoit entré avec Nouroddin. REM. DU TRAD.]

[*B*] *L'on pria publiquement pour Al-Mostadhi, pour-lors Calife de Bagdad.*] On dit que Salahoddin se trouva embarrassé pour trouver quelqu'un qui rompît la glace, personne n'osant être le prémier à prier pour le Calife de Bagdad. Un Aveugle, nommé *Al Amir al Alem*, nouvellement arrivé en Egypte, s'appercevant de la peine où étoit Salahoddin, lui offrit son service, & le prémier Vendredi du mois Moharram, il monta en chaire avant le Prédicateur, & pria pour Mostadhi, sans que personne ôsât le contredire (2).

[*C*] *Comme il étoit attaqué de la maladie dont il mourut peu de tems après.*] L'Abbé de Vertot * rapporte la mort d'Al Aded d'une manière fort différente. „ Ce Calife, *dit-il*, „ survécut peu à un si grand changement. On prétend „ même que sa mort ne fut pas naturelle, & que Noradin, zélé & dévot, selon les principes de sa Religion, „ pour éteindre le Schisme dans le sang de ce malheureux Prince, envoya des ordres secrets à Saladin de s'en „ défaire. Mais, soit que ses ordres en fussent venus de „ Damas, soit que la vie d'Adad causât toujours quelque „ inquiétude à l'ambitieux Saladin, IL EST CERTAIN „ *qu'il le fit etrangler* dans le Bain." Le savant Auteur de l'Histoire de l'Ordre de Malte ne cite pourtant aucun garant de cette *pleine certitude* du fait qu'il rapporte; ainsi il y a lieu de douter qu'il soit aussi avéré qu'il veut le persuader. REM. DU TRAD.]

[*D*] *Divers Auteurs rapportent un songe qu'il fit.*] Il songea, qu'un Scorpion sortant d'une des Mosquées du Caire, étoit venu le piquer. Il se réveilla, plein de frayeur, & fit appeller des gens qui pussent lui donner l'explication de ce songe. Ceux-ci lui dirent, que cela signifioit qu'il sortiroit de cette Mosquée un homme qui lui porteroit beaucoup de préjudice: sur quoi il ordonna au Gouverneur de la Ville de faire la recherche dans cette Mosquée, & de voir quelles gens il y avoit. On amena devant le Calife un homme, qui s'y trouva; c'étoit un Religieux Sofi, nommé *Nojmoddin al Jawshani*. Interrogé par le Calife sur le lieu d'où il venoit, & sur la raison qui l'avoit obligé de se retirer dans ce Temple, il répondit d'un air si sincère & d'une manière si satisfaisante, qu'Al-Aded jugeant que c'étoit un sujet trop simple & trop foible pour pouvoir lui faire aucun mal, lui donna quelque argent, lui ordonna de prier pour lui, & le renvoya d'où il étoit venu. Quand Salahoddin eut résolu d'anéantir l'autorité de la Famille d'Ali, n'osant l'entreprendre sans avoir l'approbation des Docteurs de la Loi & des Savans, il en assembla un grand nombre pour avoir leur avis sur ce sujet: entre autres, *Nojmoddin al Jawshani* se trouva dans

(1) *Hist. des Cheval. de Malte*, T. I. p. 197. 198.

(2) Abulfarag. *Hist. Dyn.* p. 404.

* *Hist. des Cheval. de Malte* T. I. p. 209.

que chose de sinistre de la part d'un de ceux qui contribuérent le plus à sa déposition; & d'autres ont remarqué, que le surnom qu'il prit étoit de mauvais augure [*E*].

l'Assemblée, & en donnant son avis, il insista si fortement & d'une manière si étendue sur les crimes & sur l'Hérésie des Califes Fatimites, qu'il entraina tous les autres, & les engagea à prononcer contre eux; & ainsi il vérifia le songe d'Al-Aded (3).

(3) Ebn-Khalecan, Ebn-Shohnah, Abulfeda in *Excerptis ubi sup.* p. 14.

[*E*] *Le surnom qu'il prit étoit de mauvais augure.*] C'est une Tradition vulgaire en Egypte, que lorsque cette Famille commença d'affermir son autorité, elle donna ordre à un Savant de faire une Liste des surnoms, que les Califes pourroient prendre, lorsqu'ils parviendroient à la Souveraine Puissance. Sur quoi ce Savant donna une Liste où le dernier surnom étoit *Al-Aded*; & il est remarquable, que ç'a été le surnom du dernier Calife de cette Famille (4).

(4) Ebn-Khalecan.

(*a*) Bale (en Latin *Baleus*) l'appelle Aldhelmus, Dunstellus, ou Bladunius.

ADELME (*a*), ou ALDHELM, étoit, selon Cambden, fils de Kenred, & neveu d'Ina Roi des Ouest-Saxons. Après avoir été élevé & instruit dans le Monastère de S. Augustin de Cantorbéry, il retourna dans son Pays, où il fut pendant trente ans Abbé de Malmesbury, & prémier Evêque de Sherburn. Il fut aussi le prémier Anglois qui écrivit en Latin, & qui cultiva la Poësie Angloise. Il écrivit un Livre pour ramener les Bretons à l'observation legitime de la Pâque. Béde parle avec de grands éloges de son savoir. Les Moines ont débité plusieurs fables sur son sujet [*A*]. S'étant rendu à Rome pour s'y faire sacrer Evêque de Sherburn, il censura le Pape Sergius, à l'occasion d'un bâtard qui lui étoit né depuis peu: il y a pourtant des Auteurs qui s'inscrivent en faux contre ce fait [*B*]. De retour dans son Pays, il y vécut en grande estime jusques à sa mort, arrivée en 709. Son corps fut inhumé à Malmesbury, où il fut en grande vénération (*b*), Adelme aiant été canonisé dans la suite. Fuller (*c*) dit qu'on a cru qu'il étoit de Malmesbury; peut-être, parce qu'il y passa la plus grande partie de sa vie, & qu'il y mourut. Bale en fait un portrait très avantageux [*C*], & Cambden en fait aussi une mention honorable [*D*]. Sa Vie a été écrite par Guillaume de Malmesbury.

(*b*) Fuller *Worthies* p. 147. London 1662. folio. *Anglorum Speculum, or the Worthies of England in Church and State*, p. 145. London 1684. in-8.

(*c*) Ibid. p. 147.

[*A*] *Les Moines ont débité plusieurs fables sur son sujet.*] Ils rapportent, qu'une poutre pour le bâtiment de son Eglise s'étant trouvée trop courte, Adelme lui donna par ses prières la longueur requise (1). Les Légendes Romaines rapportent quelque chose de pareil de notre Sauveur & de Joseph son pére, dans le tems qu'ils exerçoient le métier de Charpentier. Les Moines racontent encore, „ qu'un jour Adelme pendit ses habits aux rayons du Soleil, qui les soutinrent miraculeusement (2)." Le Miracle se trouve plus en détail dans le *Bréviaire de Salisbury*, Leçon 7. „ La réputation d'Adelme s'étant répandue jusques à Rome, le Pape Sergius l'invita par Lettres à y venir, & il reçut très honorablement celui que „ Dieu glorifia par des Miracles: car un jour qu'il célébroit la Messe dans l'Eglise de Latran, il ôta sa chasuble, croyant la donner à un de ses Assistans; mais n'y „ en aiant aucun, un rayon du Soleil, qui passoit par une „ des fenêtres, empêcha cet habillement pendant longtems de tomber, en faveur du Saint (3)."

(1) Fuller, & *Anglorum Spec.* Ibid.

(2) Id. ibid.

(3) *Reflexions upon the Devotions of the Roman Church &c.* p. 142. London 1674. in-8.

[*B*] *Il y a pourtant des Auteurs qui s'inscrivent en faux contre ce fait.*] A cette occasion on rapporte un autre Miracle. „ Un enfant étant né à Rome d'un commerce illégitime, & le père en étant inconnu, il se répandit „ un bruit injurieux au Pape, à cette occasion. Adelme „ l'aiant appris, ordonna qu'on apportât l'enfant, qui n'avoit que vingt jours. Le Saint lui commanda de dire, „ si le Pape étoit coupable, ou non? & l'enfant répondit qu'il étoit innocent (4)." Fuller rapporte aussi ce fait (5).

(4) Idem p. 143.

(5) Fuller's *Worthies*, p. 147.

[*C*] *Bale en fait un portrait très avantageux.*] Il dit qu'Adelme étoit si savant, tant dans les Sciences Profanes que Sacrées, qu'il surpassoit de beaucoup tous les Théologiens de son tems. Il entendoit parfaitement les Auteurs Grecs & Latins, tant Poëtes qu'autres, & écrivoit bien. Il aimoit extrèmement la Musique, & jouoit parfaitement de toutes sortes d'instrumens. La seule chose qu'on peut lui reprocher, c'est que quoiqu'il n'ignorât point les déréglemens du Pape Sergius, il étoit pourtant très lié avec lui. Il n'est point blâmable, de n'avoir pas méprisé le commerce des femmes, comme font ordinairement les Hypocrites. C'est une fausseté, que ce que les Papistes rapportent de lui, que pendant qu'il étoit Abbé, il avoit coutume de coucher toutes les nuits avec de jeunes filles, sans attenter à leur virginité, pour réprimer les aiguillons de la chair. Voici le Latin de Bale: *Et Abbas effectus, adeo literis divinis & humanis incumbebat, ut omnes sui temporis Theologos longé superaverit. Erat quidem tam carmine quam prosa Latine & Græce doctissimus, ingenio & sermone nitidus: atque in edendis Poëmatis, Cælio Sedulio vati, ut testes sunt Boetius & Beda, per omnia simillimus. Artem Musices omnibus mundi deliciis prætulit, instrumentorum omnium peritiam perapposite callens. Sed unum hoc in eo desflendum occurrit, quod cum Sergio primo Pontifice Romano longam consuetudinem habens (cujus interim non ignorabat incestum) cauterio perustam avehebat conscientiam. Shireburnensis Ecclesiæ, quæ nunc Salisburia dicit, ordinatur Præsul, post 34 alterius regiminis annos, Evangelii prædicationi obnixe invigilabat. Quod vero mulierum consortia, hypocritarum more, nusquam spreverit, vituperabile non est. Multo minori periculo tamen, Brittannorum more, sub sacrosanctis conjugii legibus id fieri poterit. Sed, quod adhuc Abbas, cum virginibus pro subigendo carnis æstu pernoctaverit, illæso semper virginitatis earum permanente pudore, impudens Papistarum est commentum* (6). On trouve dans le même Auteur un Catalogue des Ouvrages d'Adelme, & il nous apprend que sa Vie a été écrite par Osmond, Faritius &c.

(6) Balæus *Scriptorum Illustrium Magnæ Brittann. Catalogus*, p. 83. 84. *Basileæ* 1582. in-folio.

[*D*] *Cambden en fait aussi une mention honorable.*] Son Maître fut un certain Maidulphe, Irlandois de Nation, distingué par sa doctrine, sa piété, & l'austérité de sa vie. Maidulphe aiant trouvé que la forêt au pied de la montagne (Ingelborne) étoit très agréable, il y vécut en Hermite. S'étant dans la suite mis à enseigner, il eut des Disciples, auxquels il persuada d'embrasser avec lui la Vie Monastique, & il bâtit un petit Monastère. Ce fut de ce Maidulphe que la Ville d'Ingelborne fut appellée Malmesbury. Adelme fut un des principaux Disciples de Maidulphe, & aiant été désigné son successeur, il bâtit un Monastère considérable par le secours d'Eleuthère ou Leuther Evêque de Winchester, (à qui le terrein appartenoit), & il fut le prémier Abbé de ce Monastère. Une Prairie près de cet endroit, se nommoit la Prairie d'Adelme. On conservoit aussi son Pseautier, la Robe avec laquelle il disoit la Messe; & il y avoit dans le Clocher de l'Abbaye une grande Cloche, que l'on appelloit la Cloche d'Adelme. Le jour de sa Fête il y avoit une grande Foire, & le concours du peuple y étoit si grand, qu'on étoit obligé de poster une Compagnie de Soldats pour empêcher le desordre. Et certainement sa mémoire mérite d'être honorée, non seulement par rapport à la sainteté de sa vie, mais aussi à cause de sa doctrine, si l'on a égard à l'ignorance du Siécle où il vivoit. C'est le prémier Saxon qui ait écrit en Latin, & le prémier qui ait enseigné aux Saxons les régles de la Versification Latine, selon la promesse qu'il avoit faite dans ces vers:

Primus ego in Patriam mecum, modo vita supersit,
Aonio rediens deducam vertice Musas.

Le Grand Ethelstan choisit Adelme pour son Patron (après qu'il eut été canonisé) & en sa considération il accorda de grands privilèges à la Ville de Malmesbury, & fit de riches donations au Monastère. Il choisit ce lieu pour sa sépulture, & les habitans y montrent encore aujourd'hui son Tombeau (quoique ce Monument semble avoir été dressé longtems après la Conquête des Normans). Depuis le tems d'Ethelstan, cette Abbaye devint fameuse, & c'est là que fut élevé (entre autres Savans) Guillaume de Malmesbury, nommé ainsi de cette Ville. Les bâtimens & les revenus de cette Abbaye augmentérent si fort, qu'elle surpassa toutes celles du Comté de Wilts, l'Abbé aiant eu séance dans le Parlement parmi les Pairs du Royaume, jusqu'à l'extinction des Abbayes (7). Voyez la Remarque [C] de l'Article S. FRANÇOIS.

(7) Cambden's *Britannia*, translated by *Bishop Gibson*, Vol. I. p. 103. & seqq. 2. Edit. London in-folio.

(*a*) Voy. *Glorie degl' Incogniti* p. 85. Negri *Istoria degli Scrittori Florent.* p. 13.

ADIMARI [*A*] (ALEXANDRE) (*a*) fils de Bernard, & l'un des hommes les plus distingués qui soient sortis de l'ancienne & illustre Famille d'Adimari de Florence [*B*], nâquit à Florence en 1579

[*A*] *Adimari.*] En Latin *Adimarus*, *Adimarius*, & *Ademarius*, ainsi qu'il y a sous son Portrait dans les *Glorie degli Incogniti*, ou les *Hommes Illustres de l'Académie des Incogniti de Venise*; Ouvrage imprimé à Venise chez François Valvasense en 1647. In-4. Je trouve aussi cette Famille appellée *De Adimariis*; & qu'Adimar ou Odimar Evêque de Volterre, dont le nom est le même, en étoit (1). Notre Adimar a fait un Sonnet sur lui, comme étant un des cinquante Hommes Illustres de sa Famille, qu'il célèbre.

(1) Ughell. *Ital. Sacr. Volaterr. Episcop.* T. I. p. 1440.

[*B*] *L'ancienne & illustre Famille d'Adimari de Florence.*] *L'antichissima*, dit Negri, *e nobilissima famiglia degli Adimari hà dato per più secoli alla sua Republica, e Patria Fiorenza più di cinquanta soggetti riguardevoli, chi per la Porpora, o per Legazioni alle Corone ed a Concilii, come Alemanno; chi per le Mitre episcopali, come Filippo, e Roberto; chi per estimazione di non ordinaria religiosa bontà, come Ubaldo; chi per la Letteratura, come lo Storico Dallabella.*

1579 [C]. Dès sa jeunesse il s'appliqua à l'étude des Belles-Lettres, & particuliérement à celle de la Langue Grecque & de la Poësie ; & il donna des preuves de son habileté à l'un & à l'autre égard, par une Traduction de Pindare en vers Italiens [D], & par d'autres Poësies de sa composition. Le Grand-Duc de Toscane [E], en considération de son mérite & de ses services [F], honora un de ses fils de l'Ordre de S. Etienne [G]. Mais il eut le sort ordinaire des Savans & des Courtisans : il essuya bien des traverses & des persécutions [H], qu'il supporta avec beaucoup de courage & de tranquillité, jusques-là, que dans le tems qu'il courut le plus de danger, il fit de la Poësie son occupation & son plaisir [I]. Il étoit en grande estime parmi les Savans, & fut Membre de l'Académie des *Incogniti* de Venise. Il mourut en 1649 dans la soixante-dixiéme année de son âge, s'étant acquis une grande réputation par ses Poësies, qui font la plus considérable partie de ses Ouvrages [K]. On trouvera dans les Remarques le jugement que Crescimbéni porte de son style [L].

labella. Ce qui signifie : „ La très ancienne & noble Famille „ d'Adimari a donné pendant plusieurs Siècles à la République de Florence, sa Patrie, plus de cinquante Sujets „ distingués ; les uns par le Cardinalat, par des Ambassades auprès des Rois, & à des Conciles, comme Alamanno ; d'autres par l'Episcopat, comme Philippe & Robert ; ceux-ci par leur éminente piété, comme Ubald ; „ ceux-là par leur savoir, comme l'Historien Dolabella." Notre Alexandre lui-même a fait un Poëme intitulé *Clio*, où il fait en cinquante Sonnets l'éloge de cinquante Hommes illustres de sa Famille ; c'est ce Poëme que Negri a en vue dans le passage qu'on vient de citer. Seulement il a ajouté le *plus*, n'étant pas encore content du nombre de cinquante. Ugelinus Verinus, qui a traité en vers Latins des Familles illustres de Florence, parle de celle d'Adimari de la manière suivante (2) :

Quin & vicini Fesulano è vertice montis
Venit sanguineis notus bellator in armis
Adimar ; unde genus clari duxere nepotes ;
Cum Longobardos victor Pipinius heres
Diruit, & nostram majorem reddidit urbem ;
In multos ramos, mutato nomine proles
Scinditur, & plures complexa nepotibus urbes.
Ex hac illustris profluxit Trotta propago,
Qua nunc attollit sese Alexandria pubes,
Armipotens genus, & sacris memorabile abartir.

(3) Dans ses *Discorsi* p. 2. Disc. I. & dans son *Trattato della Chies. e Vescov. Fiorent.* p. 117.
(4) Disc. I. p. 46.

Don Vincenzio Borghini (3) Auteur Florentin, autant & plus estimé pour ses Ecrits sur Florence, met la Famille d'Adimari au rang des plus anciennes & des plus illustres de cette Ville ; quoiqu'il ne convienne pas de la vérité de ce qu'avance Vérinus, que la Famille des *Trotti* d'Alexandrie est une branche des Adimari. Il ne nomme point Vérinus ; mais je ne doute pas qu'il n'ait cet Auteur en vue, quand il dit (4) : *Sovviemmi ora d'un che scrisse in versi Latini delle Famiglie nostre, e disse molte cose, ancorche è non par che è ne sapesse molto.* „ Je me rappelle un certain „ Auteur, qui a écrit en vers Latins sur nos Familles, & „ qui en dit bien des choses, quoiqu'il paroisse avoir été „ assez peu instruit sur ce sujet." Les Armes de cette Famille sont un Ecu parti or & azur. *Scutum æqualiter bipartitum aursum & cæruleum.*

[C] *En 1579*] La date de sa mort, arrivée en 1649, fixe la date de sa naissance à l'année 1579.

[D] *Une Traduction de Pindare en vers Italiens.*] Adimari s'est acquis plus de réputation parmi les Savans par cette Traduction, que par tous ses autres Ouvrages. L'Auteur des *Glorie degl' Incogniti* assure que cette Traduction a été célébrée avec les plus magnifiques éloges par les meilleures plumes du tems, *Celebrata con superbissimi encomii dalle prime penne del secolo* ; & dans les vers qui sont au-dessous de son Portrait, on remarque que cet Ouvrage vaut seul tous les autres :

Plurima scripsisti, vir docte, volumina : verum
Cunctorum pondus Pindarus unus habet.

(5) *Glorie degl' Incogniti.*
(6) Hubner *Geneal.* Tab. 302.

[E] *Le Grand-Duc de Toscane.*] L'Auteur (5) qui nous apprend cette particularité, ne nomme pas ce Prince ; mais je présume que c'étoit Ferdinand II. qui succéda à Cosme II. en 1621, & mourut en 1670 (6).

[F] *En considération de son mérite & de ses services.*] L'Auteur que j'ai déja cité, dit que le Grand-Duc l'employa non seulement dans les affaires de l'Etat, mais aussi dans celles de sa Maison. *Datosi al servigio publico è stato adoperato dal grand Duca suo signore in diversi officii e governi, non meno che in domestici affari.*

(7) Spond. *Annal. Eccles. ad ann.* 1554. Bonan. *degl. Ordin. Equest. e Milit.* n. 112.

[G] *De l'Ordre de S. Etienne.*] Cet Ordre fut institué (7) par Cosme I. Grand-Duc de Toscane l'an 1560. Il lui donna le nom de S. Etienne, en mémoire de la victoire signalée que l'Empereur avoit remportée sur les François, qui assistoient Pierre Strozzi contre lui. La bataille se donna à Marciano, lieu situé sur les frontiéres du territoire Florentin & Siennois, le 2 d'Août 1554, Fête de S. Etienne Pape & Martyr. Pie IV confirma cet Ordre en 1562, en lui accordant divers privilèges. A l'égard du nom du fils d'Adimari, qui fut fait Chevalier de S. Etienne, je crois qu'il s'appelloit *Bernardin*, fondé sur le titre de Chevalier que Negri lui donne : *Il Cavaliere Bernardino suo figliuolo.*

(8) *Glorie degl' Incogniti.*

[H] *Bien des traverses & des persécutions.*] Je ne saurois dire, quelle fut la cause de ces traverses & de ces persécutions qu'Adimari eut à essuyer, l'Auteur (8) dont je tiens cette particularité n'en parlant qu'en termes généraux ; peut être pour ne pas choquer des personnes qui vivoient encore.

[I] *Il fit de la Poësie son occupation & son plaisir.*] C'est le même Auteur qui nous apprend cette circonstance ; sur quoi je ne puis m'empêcher de faire une petite réflexion. Ce n'est pas une légère consolation à un homme exposé à des traverses & à des persécutions, de pouvoir passer quelques heures du jour à lire & à écrire. Le plaisir qu'un homme de Lettres goûte dans l'étude, a quelque chose de si touchant, & en même tems de si conforme à la nature de l'ame, que, comme une espèce de charme contre la douleur, il calme & écarte pour un tems des pensées & des réflexions tristes & sombres, qui rendroient un homme la plus misérable de toutes les créatures, s'il en étoit toujours occupé. L'Etude distrait l'esprit par d'agréables & d'instructives images, & en l'y appliquant, elle nous rend insensibles à nos disgraces. Grotius, Waltes Raleigh, & plusieurs autres, étant en prison, passolent leur tems de cette manière, & profitérent de l'occasion de se rendre utiles au Public par nombre de savans Ouvrages, qui ont immortalisé leur nom. Mais d'un autre côté, quelle triste condition, que celle de ces gens du bel-air, qui méprisent les Sciences, qui tournent l'Etude en ridicule, & au-lieu de cultiver leur esprit & de le nourrir par de solides connoissances, se livrent entiérement à d'inutiles amusemens & à des plaisirs frivoles ! Que deviendront-ils, si jamais ils sont exposés à quelque revers, ou affligés de quelque maladie ? Comment passeront-ils leur tems ? Comment pourront-ils soutenir, ou alléger le poids accablant des maux qui les affligent ? Leur ignorance, & la privation de ces plaisirs qui sont les seuls qu'ils connoissent, & dans la jouissance desquels ils font consister leur sagesse & leur félicité, leur fera trouver leurs maux infiniment plus grands, & leurs infortunes plus accablantes, qu'elles ne le sont réellement ; ensorte que ne trouvant ni au dedans ni au dehors aucun moyen de se rendre leur condition, sinon heureuse, du moins plus supportable, ils ne pourront qu'être les victimes de l'abbattement & du desespoir. Il seroit à souhaiter, que ceux qui n'aiment point, & qui méprisent même la lecture, voulussent du moins imiter les anciens Héros, qui ne croyoient pas se deshonorer, de savoir quelque Art méchanique (9). Mais nos Gentilshommes ne s'estiment eux-mêmes, qu'à proportion qu'ils vivent dans l'ignorance & dans l'oisiveté ; & ils méprisent tous les Héros & les Grands-Hommes de l'Antiquité, aussi-bien que les Savans modernes. Nous n'avons rien à dire à ces Messieurs, que ni la Raison ni l'Exemple ne peuvent persuader, que ce que Horace dit de l'Avare * :

(9) Voy. Ælian. *Var. Hist.* L. VII. c. 4. 5.
* Sat. I. vers. 63.

Quid facias illi ? jubeas miserum esse.

[K] *La plus considérable partie de ses Ouvrages.*] L'Auteur de *Le Glorie degli Incogniti*, qui écrivoit pendant qu'Adimari vivoit encore, donna le Catalogue de ceux de ses Ouvrages qui avoient paru alors (en 1647), & de ceux qu'il avoit dessein de publier. Mais dans la suite, Negri nous a donné dans sa *Bibliothéque*, à l'Article ALESSANDRO ADIMARI, une Liste plus ample & plus détaillée de tous ses Ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qu'il seroit trop long & trop ennuyeux d'insérer ici. Le Lecteur peut consulter le Livre de Negri, pour satisfaire sa curiosité. Je ne ferai mention que des plus curieux, & qui ont été le plus applaudis. *Della Parafrasi in Pindaro, Lib. 4. Osservazioni e Confronti fra Pindaro, & Orazio.* Il n'a paru que six Livres de son *Coro delle nove Muse*, entre lesquels est sa *Clio*, qui consiste en cinquante Sonnets sur autant de Personnages illustres de sa Famille. L'Abbé Eugène Gamurini, dans sa quatrième Partie de ses *Familles Illustres de Toscane & d'Ombrie*, cite l'Histoire de notre Adimari.

(10) *Comment. int. all' Istor. della Volg. Poes.* Vol. II. p. 2. L. V. n. 45.

[L] *Le jugement que Crescimbéni (10) porte de son style.*] *Il Pindarico*, dit-il, *fu lo stile dell' Adimari, il quale gli fece sommo onore anche in altri componimenti di sua invenzione. Ma allorche volle maneggiare le proprie frasi, e forme volgari, anch' essi s'ingannò co' moderni novatori, come apertamente manifestano i nove volumi delle sue rime* &c. Ce qui signifie, „ que le style d'Adimari étoit le Pindarique, „ qui lui a fait beaucoup d'honneur, même dans les Ouvrages de son invention. Mais quand il se servoit de „ son style naturel & ordinaire, il ne réussissoit pas (comme tous les autres Novateurs en fait de Poësie), & c'est „ ce dont on trouve des preuves évidentes dans les neuf „ volumes de ses Poësies."

ADONIJA, quatrième fils de David & d'Haggith (a), nâquit à Hébron (b) dans le tems que son père y étoit reconnu pour Roi d'une partie d'Israel, pendant que l'autre partie obéissoit encore à Isboseth fils de Saül. Adonija, voyant qu'Amnon & Absalom ses frères ainés étoient morts, ne douta pas que la Couronne ne lui appartint par le privilege de sa naissance. Et comme David son père étoit tombé sur la fin de sa vie dans un état de foiblesse, qui ne lui permettoit pas de vaquer aux affaires du Gouvernement, il crut qu'avant sa mort il devoit tâcher de se faire reconnoitre pour Roi [A]. Il se donna donc un equipage magnifique, & *s'etablit des chariots & des gens de cheval, & cinquante Archers marchant devant lui.* Adonija etoit alors l'ainé de la Famille Royale, très bien fait de sa personne, aimé du Roi son père, & aiant un puissant Parti dans la Cour. Il s'étoit lié principalement avec Joab Général des Armées de David, & avec le Grand-Prêtre Abiathar [B]. Mais ni le Grand-Prêtre Tsadock [C], car alors il y avoit deux Grands-Pretres dans le Royaume, ni Bénaja fils de Jéhojada [D] Capitaine des Gardes du Roi, ni le Prophète Nathan [E], ni le gros de l'Armée de David [F] n'étoient point dans son parti. Un jour donc, Adonija aiant fait un grand festin à tous ses adherens, il y invita tous les fils du Roi, à l'exception de Salomon, & les principaux de Juda, excepté Nathan, Tsadock & Bénaja. Son dessein étoit de s'y faire proclamer Roi, & de se mettre en possession du Gouvernement avant la mort de David; mais son entreprise tourna fort mal. Nathan aiant appris ce qui se passoit, alla trouver Bathséba mère de Salomon, & lui conseilla de som-

(a) Joseph *Antiq.* L. VII. c. 14. la nomme *Egythe.*
(b) 2 Sam. III. 4.

[A] *Il devoit tâcher de se faire reconnoitre pour Roi.*] Il n'est pas surprenant, qu'un Prince qui étoit l'ainé de sa Maison, & qui réunissoit tant de qualités qui parloient en sa faveur, regardât la Couronne comme lui appartenant de droit. David avoit vu l'équipage qu'il s'étoit donné, & qui ne convenoit véritablement qu'à l'Héritier présomptif de la Couronne, sans lui faire aucune reprimande; tellement que ce silence pouvoit être regardé par Adonija & par le peuple, comme un aveu tacite. Il faut aussi remarquer, qu'il n'y avoit encore rien de réglé dans le Royaume de Juda, pour la succession au Trône. Dieu avoit ordonné, que celui qu'il choisiroit, seroit Roi : *Tu ne manqueras point d'etablir Roi sur toi, celui que l'Eternel ton Dieu aura choisi. Tu etabliras pour Roi sur toi un d'entre tes freres, & ne pourras etablir sur toi un homme étranger lequel ne soit ton frère* (1). C'étoit de cette manière que Saül & David étoient parvenus à la Royauté. On n'avoit égard dans l'élection, ni au sang, ni à la famille; mais seulement au mérite personel, & à ce que Dieu déterminoit. Mais en considération de la famille de David, Dieu voulut bien changer cet etablissement, & lui promit à lui, & à sa postérité à jamais, la possession du Royaume (2). Tout Israel étoit instruit de ce que Dieu avoit décidé à cet égard; mais il n'y avoit encore rien de fixé par rapport à l'ordre de la succession, & Dieu n'avoit point déclaré si ce seroit le fils ainé qui succéderoit à son père. Cependant, comme c'étoit la coutume établie généralement chez toutes les Nations, de donner l'Empire aux ainés, ainsi qu'il paroit clairement par Hérodote (3) & Justin (4), & que cette coutume paroit la plus conforme à la Nature, Adonija se porta ouvertement pour successeur de David, & prit une autorité & un train convenable à cette qualité; soit qu'il ignorat, soit qu'il fit semblant d'ignorer la promesse que le Roi son père avoit faite à Bathséba, de laisser le Royaume à son fils Salomon, promesse que Dieu avoit scellée de son approbation : *L'Eternel l'aima, ce qu'il manda par le ministere de Nathan le Prophète, qui lui imposa le nom de* JAUEDJA (Aimé de l'Eternel) *à cause de l'Eternel* (5). Le peuple, qui balançoit entre Adonija & Salomon, attendoit que le Roi s'expliquat, afin de reconnoitre celui des deux qu'il auroit désigné pour son successeur : *Les yeux de tout Israel sont sur toi*, dit Bathséba à David (6), *pour que tu leur declares qui doit être assis sur le Trône du Roi mon Seigneur après lui.* Par où il paroit qu'on avoit moins égard au droit de la naissance, qu'au choix & à la volonté du Roi. Et l'on voit que la même chose a eu lieu parmi les Rois de Juda, qui succédérent à David : l'ainé succéda selon le cours ordinaire, quand le Roi mourut sans s'être particulièrement expliqué sur ce sujet; mais aussi il arriva très souvent, que les Rois désignérent leur successeur longtems avant leur mort (7).

[B] *Il s'étoit lié principalement avec Joab Général des Armees de David, & avec le Grand-Prêtre Abiathar.*] Ces deux puissantes têtes avoient des raisons particulières de soutenir ses prétentions, comme de son côté il avoit besoin de leur assistance. Joab, qui étoit Général des Armées, avoit intérêt à le placer sur le Trône, pour maintenir sa propre autorité : il aspiroit à demeurer toujours à la tête de l'Armée, & il ne pouvoit mieux réussir dans ce dessein, qu'en aiant un Roi qui lui fût redevable de la Couronne, & qui dépendît toujours en quelque manière de lui. Et d'un autre côté Adonija, qui connoissoit Joab pour homme de tête & d'un génie entreprenant, & qui savoit le crédit qu'il avoit parmi les Soldats & parmi le Peuple, ne pouvoit choisir de meilleure voie pour avancer ses desseins, que d'engager un homme de ce poids & de ce caractère dans ses intérêts. Abiathar n'avoit guères moins de crédit parmi les Sacrificateurs & les Lévites, que Joab parmi les Soldats. Les Prêtres étoient fort respectés parmi les Juifs, & formoient un Corps considérable dans l'Etat, distingué par le rang & par les emplois de ceux qui le composoient; desorte qu'il étoit d'une grande conséquence à Adonija d'avoir dans ses intérêts un homme qui étoit le Chef d'un Corps si puissant (8).

[C] *Le Grand-Prêtre Tsadock.*] Abiathar & Tsadock étoient Souverains-Pontifes en même tems; ils étoient de différentes familles, quoique tous deux de la race d'Aaron; Abiathar étoit de la famille d'Ithamar, & Tsadock de celle d'Eléazar. Le prémier avoit été extrêmement fidèle à David, dans le tems que, persécuté par Saül, il étoit obligé de chercher son salut dans la fuite : l'autre avoit été Grand-Prêtre dans le Tabernacle sous le régne du feu Roi; & David, par un ordre particulier, dont on n'avoit point vu jusques-là d'exemple, les laissa tous deux en possession du Souverain-Sacerdoce. Il y a beaucoup d'apparence, qu'il n'y avoit pas une grande harmonie entre ces deux Pontifes, puisque l'un se declara pour Adonija, & l'autre pour Salomon. Tsadock fut le plus heureux; car lorsque Salomon fut monté sur le Trône, il dépouilla Abiathar du Sacerdoce, & y confirma Tsadock.

[D] *Benaja fils de Jehojada.*] Bénaja étoit distingué par sa valeur (9), & David l'avoit établi sur les Kéréthiens & les Péléthiens (10), que l'on suppose avoir été les Soldats de sa Garde. Dans la suite, Salomon lui donna le Commandement général de ses Armées à la place de Joab (11). Ces deux Guerriers, Joab & Bénaja, se regardoient comme rivaux; & ce fut vraisemblablement ce qui les empêcha d'embrasser le même parti.

[E] *Le Prophete Nathan.*] Il avoit beaucoup de part à l'estime de David. Divers Auteurs (12) ont cru qu'il lui avoit confié l'education de Salomon, & que ce Prince, lorsqu'il fut monté sur le Trône, lui donna une autorité fort étendue sur sa Maison, ensorte qu'on le nommoit communément, *le Père du Roi.* On fonde cette opinion, que Nathan avoit élevé Salomon, sur un passage du second Livre de Samuel cité ci-dessus (13), où au-lieu de ces paroles que portent nos Versions : *Il manda par le ministere de Nathan le Prophete, qui lui imposa le nom de Jedidja*, quelques Interprêtes traduisent : *Misit eum in manu Nathan Prophetæ, & vocavit eum Amabilis Domino*, c'est-à-dire : *David envoya son fils Salomon à Nathan, qui le nomma Aimé de Dieu*, ou, comme Pierre Comestor lit, *Commisit eum in manu Nathan*, (*Il le remit entre les mains de Nathan*). Mais la traduction de la Vulgate, *misit eum in manu Nathan*, est plus conforme à l'Original & aux Septante, aussi-bien qu'à notre Version : tellement qu'il n'y a aucun fondement solide dans l'opinion dont il s'agit.

[F] *Ni le gros de l'Armée de David.*] Notre Version porte, que *Scimhi, Rehi, & les vaillans hommes que David avoit, n'etoient point du parti d'Adonija* (14). Quelques Auteurs (15) ont cru, que ce Scimhi étoit le même que Nebat, père de Jéroboam qui régna sur les dix Tribus. Ce Scimhi, disent-ils, étoit Gouverneur de Salomon. Mais tout cela est fort incertain. Quoi qu'il en soit, il est évident que c'est un personnage différent de ce Siméi qui maudit David lorsqu'il fuyoit devant Absalom (16), & qui fut tué par les ordres de Salomon (17). Les paroles que nos Versions rendent, *les vaillans hommes que David avoit*, sont dans la Vulgate, *Robur exercitus David*, (*la force de l'Armée de David*) : ce qui désigne, selon les apparences, ses Gardes, qui étoient les Keréthiens & les Peléthiens, les meilleures Troupes qu'il eut, & vraisemblablement les seules Troupes réglées qui fussent à sa solde. Mais l'Armée dont Joab étoit le Général, étoit composée de tous ceux du peuple qui étoient en état de porter les armes. Le nombre en étoit très considérable; mais ils n'étoient pas toujours réunis, ni ne formoient un corps réglé & permanent. Le savant Père Calmet a proposé quelques nouvelles conjectures sur ces paroles : *Scimhi, & Rehi, & les vaillans hommes que David avoit.* Il observe que les Septante ont : *Scimhi & ses amis, les vaillans hommes de David*; les Versions Syriaque & Arabe, *Scimhi & Daia, les Héros ou Geans de David.* Ajoutons le sens que Joseph donne à ce passage : il dit *que Seméi, l'ami de David, & tous les plus vaillans hommes, s'opposerent aux desseins d'Adonija : καὶ Σιμεὶς ὁ Δαυίδου φίλος, καὶ πάντες οἱ ἀνδρειότατοι.* Mais D. Calmet croit qu'il faut traduire : *ni les Ecoutans, ni les Voyans, ni les Hommes vaillans de David, n'etoient avec Adonija.* Les Ecoutans & les Voyans, dit-il, désignent le *Public*, ainsi qu'il paroit par le vs. 20, où on lit, *que les yeux de tout Israel étoient sur David* &c. ce qui marque ceux qui étoient informés des intentions du Roi & du choix de Dieu; ou peut-être les Prophètes & les Fils des Prophètes, tant les Maitres que les Disciples, dont

(1) Deut. XVII. 15.
(2) 2 Sam. VII. 18.
(3) L. VII. c. 2.
(4) L. II. c. 10. *Artamenes maximus natu ætatis privilegio regnum sibi vindicabat, quod jus, & ORDO NASCENDI & NATURA IPSA gentibus dedit.*
(5) 2 Sam. XII. 24. 25.
(6) 1 Rois I. 20.
(7) Voy. *Calmet* & *Le Clerc*, in locum.
(8) Voy. Calmet in locum.
(9) 2 Sam. XXIII. 20.
(10) 2 Sam. VIII. 18. & XX. 23.
(11) 1 Rois II. 35.
(12) Lyran. Hugo Cardin. P. Comestor. Genebrard. L. I. *Chronol.* Pineda *de Reb. Salomon.* c. 19. Menoch apud Calmet.
(13) Rem. [A].
(14) 1 Rois I. 8.
(15) *Author. Tradit. Heb. in Libb. Regum & Salom. ap.* Tostat.
(16) 2 Sam. XVI. 5. 6.
(17) 1 Rois II. 46.

fommer David de la promeffe qu'il lui avoit faite, que Salomon régneroit après lui [G]; l'affurant qu'il furviendroit en même tems, pour l'appuier. La chofe fut exécutée fur le champ. David renouvella fa promeffe en faveur de Salomon, & commanda à Tfadock, Nathan, & Bénaja, de faire monter ce jeune Prince fur fa mule, & de le mener à la fontaine de Gihon, afin que Tfadock & Nathan le facraffent là; après quoi ils devoient le ramener, & le mettre fur le Trône en la place de fon père [H]. Adonija & tous ceux de fon parti furent bientôt informés de ce qui fe paffoit, par Jonathan fils d'Abiathar, dans le tems qu'ils étoient au milieu de leur feftin. Ils furent faifis d'une fi grande terreur à cette nouvelle, qu'ils fe retirérent fur le champ chez eux. Mais Adonija, qui avoit de grandes raifons de craindre le reffentiment de Salomon, s'enfuit dans le Tabernacle, & faifit les cornes de l'Autel [I]. Salomon l'aiant appris, envoya vers lui, & lui fit promettre fa grace, à condition qu'il fe conduisît bien; faute de quoi, il devoit s'attendre à la mort. Cette promeffe diffipa fes craintes, & il fe rendit auprès de Salomon, pour le remercier avec toute la foumiffion poffible. Mais quelque tems après, David étant mort, Adonija engagea Bathféba à demander au Roi Salomon de lui accorder pour femme Abifag la Sunamite, qui avoit fervi à David pour le foigner dans fa vieilleffe [K]. Cette demande irrita fort Salomon; il répondit à fa mère d'un ton févère: *Et pourquoi demandes-tu Abifag la Sunamite pour Adonija? Demande plutôt le Royaume pour lui (parce qu'il eft mon ainé), même pour lui, pour Abiathar le Sacrificateur, & pour Joab fils de Tféruja.* Et en meme tems il jura, qu'il feroit mourir Adonija le même jour [L]; ce qui fut exécuté par Bénaja fils de Jéhojada

dont le crédit étoit très grand parmi les Juifs.

[G] *Que Salomon régneroit après lui.*] On peut demander, dans quel tems David avoit fait cette promeffe à Bathféba, l'Ecriture n'en faifant point diftinctement mention. La plupart des Interprétes (18) fuppofent, qu'après la mort du prémier fils qu'il avoit eu de Bathféba, David, pour la confoler de cette perte (19), lui promit que fi Dieu lui donnoit un autre fils, il le déclareroit fon Succeffeur. Mais il y a plus de vraifemblance dans l'opinion de Grotius, Le Clerc, & Calmet, qui fuppofent que cette promeffe avoit été faite par l'ordre & par la direction de Dieu. Il femble avoir révélé à David, qu'il auroit un fils, auquel il réfervoit l'honneur de lui fuccéder, & celui de bâtir le Temple (20). David fe perfuada pleinement, que Salomon étoit celui en qui ces promeffes devoient avoir leur accompliffement, quand le Prophéte Nathan vint, & lui donna le nom d'*Aimé de Dieu*; & il y a de l'apparence que ce fut alors qu'il déclara à Bathféba, que fon fils lui fuccéderoit. Adonija lui-même reconnut que c'étoit *de par l'Eternel*, que le Royaume étoit venu à fon frère (21). Le choix que David fit de Salomon, & fa promeffe à Bathféba fur ce fujet, ne précédérent pas la prophétie de Nathan; c'en fut feulement l'effet. Nous voyons, que dans le difcours que Bathféba fit à David, elle lui repréfenta les facheufes conféquences qui s'enfuivroient, s'il ne fe déclaroit en faveur de fon fils. *Moi & mon fils Salomon*, dit-elle, *ferons tenus pour coupables.* Ce que Grotius (22) explique de cette manière: „ Nous ferons mis „ à mort, pour avoir entrepris de nous emparer du Trô„ne:" *Rei mortis crimine regni affectati.* Salomon aiant de juftes prétentions à la Couronne, en vertu des promeffes de Dieu & des vôtres, Adonija ne manquera pas de trouver quelque prétexte pour fe défaire d'un fi dangereux Rival; & moi-même je ferai inévitablement enveloppée dans fa perte. L'Original peut auffi recevoir le fens que lui ont donné Vatable & Eftius: *Moi & mon fils Salomon ferons déchus de nos efpérances.* Mais Tirinus & d'autres Interprétes, mentionnés par Vatable, expliquent le paffage ainfi: *Moi & mon fils ferons traités comme des criminels; moi comme une adultere, & lui comme le fruit d'un mariage illegitime.*

(18) *Author. Tradit. Heb in Reg. Toftatus, Menoch. Tirinus &c.*

(19) 2 Sam. XII. 24.

(20) 1 Chr. XXII. 10. & XXVIII. 5. 6 & 2 Sam. VII. 12. 13.

(21) 1 Rois II. 15.

(22) *In locum.*

[H] *Le facraffent-là, après quoi ils devoient le ramener & le mettre fur le Trône en la place de fon père.*] Ce Sacre fe faifoit avec l'huile fainte, dont on oignoit le Grand-Prêtre. Mais cette cérémonie fe pratiqua rarement dans la fuite, lorfque le Royaume fut devenu héréditaire dans la Famille de David; on ne l'obferva, que lorfqu'il y avoit eu quelque différend pour la fucceffion. Salomon & Joas furent oints, parce qu'ils avoient eu des compétiteurs à la Couronne. *Apud Hebræos, Reges extra controverfiam regni Hæredes ungi non folebant, fed exortis controverfiis adhibita unctio ad majorem cautionem* (23). C'étoit une chofe abfolument défendue parmi les Perfes, de s'affeoir fur le Trône du Roi, à moins que ce ne fût par fon ordre exprès, comme nous l'apprenons du favant Barn. Briffon (24); & c'étoit à caufe de cela, qu'ils avoient coutume d'inftaller leurs Rois, en les plaçant fur le Trône de leurs prédéceffeurs. Plutarque nous apprend (25), que lorfqu'Artaban, qui avoit été choifi pour Arbitre entre les fils de Darius, eut ajugé le Royaume à Xerxès, Artaméne *prit d'abord fon frère par la main droite & le plaça fur le Trône du Roi.* εὐθὺς λαβόμενος τῆς δεξιᾶς εἰς τὸν θρόνον ἐκάθισε τὸν βασιλεῖον.

(23) Grotius in locum.

(24) *De Regno Perfico* L. I. p. 20.

(25) *De Fraterno Amore*, p. 488. *Plutarchi Oper.* T. II. Edit. Parif. 1624.

[I] *Saifit les cornes de l'Autel.*] Quelques Commentateurs (26) croyent qu'il s'enfuit à Gabaon, où il y avoit un Autel des holocauftes. D'autres, comme Vatable & Pierre Martyr, qu'il fe retira feulement auprès de l'Autel d'airain du Tabernacle, qui étoit en Sion. Cette derniére penfée paroit la mieux fondée, parce que l'Autel d'airain avoit des cornes, & qu'il y a tout lieu de douter fi aucun des Autels, qui étoient de pierre, en avoit. Il femble d'ailleurs, qu'il s'agit du même Autel, où Joab fe réfugia (27). Quoi qu'il en foit, la Loi de Moïfe ne permettoit pas que l'Autel fervit d'afyle à ceux qui étoient coupables de crimes volontaires; ce privilége étoit reftraint à ceux qui avoient le malheur de tuer quelqu'un par ignorance, ou par mégarde: à l'égard de ceux qui étoient coupables de meurtre volontaire, on les arrachoit fur le champ de l'Autel, & on les faifoit mourir (28). Les Temples & les Autels étoient regardés généralement chez tous les Peuples, comme des Afyles. Cela paroit en particulier par ce que dit Virgile (29):

(26) Menoch. Malvenda.

(27) 1 Rois II. 28.

(28) Exod. XXI. 14.

(29) *Æneid.* 2.

Talibus orabat dictis, arafque tenebat.

& Plaute (30):

(30) *Moftel.* Act. V. Scen. I.

Ego interim hanc aram occupabo. Th. quid ita?
Tr. nullam rem fapis.
Ne enim illi huc confugere poffint quæftioni quos dabit.

Le Lecteur trouvera pleinement dequoi fatisfaire fa curiofité fur les anciens Afyles, dans l'Ouvrage de George Rittershufius, *De jure Afylorum* (31). Le refpect, que l'on avoit pour les Lieux facrés, alloit fi loin, qu'on fe faifoit quelquefois un fcrupule d'en tirer les plus grands criminels. Quelquefois on les obligeoit pourtant à abandonner les Autels, en allumant du feu tout autour: car on étoit perfuadé généralement, que le droit d'Afyle n'appartenoit qu'aux innocens; ce qui fait dire à Euripide:

(31) C. III.

Ἐγὼ γὰρ ὅστις μὴ δίκαιος ὢν ἀνὴρ
Βωμὸν προσίζει τὸν νόμον χαίρειν ἐῶν
Πρὸς τὴν δίκην ἄγοιμ' ἂν οὐ τρέσας Θεούς·
Κακὸν γὰρ ἄνδρα χρὴ κακῶς πάσχειν ἀεί.

C'eft-à-dire: „ Quant à moi, je ne balance point à li„vrer à la Juftice, un homme atteint & convaincu de „ crime, & qui fe dérobe à la rigueur des Loix en fe réfu„giant aux pieds des Autels; car il eft jufte que celui „ qui fait mal, en fouffre la peine."

[K] *De lui accorder pour femme Abifag Sunamite &c.*] Adonija dit à Bathféba, *qu'elle favoit bien que le Royaume lui appartenoit, & que tout Ifraël s'attendoit qu'il régneroit* (32). Par où il donnoit à entendre, qu'il avoit des droits à la Couronne, en qualité de fils ainé de David, droits reconnus par le peuple; & qu'il auroit pu difputer le Trône à Salomon, à la faveur du puiffant Parti qu'il s'étoit fait: mais qu'il avoit renoncé à tout deffein de cette nature, dès qu'il avoit vu que Dieu s'étoit déclaré pour Salomon. Quelques Ecrivains (33) ont cru, que c'étoit Joab qui avoit fuggéré à ce jeune Prince de demander Abifag pour fa femme, dans l'efpérance de s'élever fur le Trône, & d'en chaffer Salomon. Son Parti fubfiftoit encore; Joab, Abiathar & tous les autres qui s'étoient attachés à fes intérêts, étoient encore difpofés à appuyer fes prétentions. Adonija étoit l'ainé, bien fait de fa perfonne, & aimé du peuple; & s'il eût époufé Abifag, qui avoit été femme du feu Roi, ce mariage auroit certainement pu contribuer beaucoup au fuccès de fes deffeins. Mais nous n'avons pourtant pas de preuves pofitives, que ce fût-là fon intention: l'amour pouvoit avoir autant de part à cette démarche, que l'ambition. Grotius fe déclare formellement pour l'opinion qu'on vient de rapporter. Il dit, que le motif qui fit fouhaiter à Adonija de pofféder Abifag, fut, qu'elle avoit été femme du Roi fon père. Or il étoit contre l'ufage parmi les Juifs, que les femmes ou les concubines du Roi décédé fuffent à d'autres qu'à fon Succeffeur. Ainfi, en demandant Abifag, Adonija infinuoit qu'il avoit des droits légitimes à la Couronne: & il tâtoit par cette voie Salomon, afin que fi par une crainte de jeune-homme il lui accordoit fa demande, il pût enfuite entreprendre quelque chofe de plus important. Ce qui le porta à s'adreffer à Bathféba, ce fut fans doute, qu'en général les femmes font moins au fait des affaires d'Etat, & qu'au même tems elle font affez difpofées à favorifer celles d'amour. *Multæ fatis erant in Judæa feminæ, fed hanc voluit, quod Regis fuiffet. Non ferebat autem mos Hebræorum, ut aut qui in minifterio fuerant regio, ulterius fe quam Regis fucceforis minifteria addicerent; aut quæ uxores aut concubinæ fuerant, privato fociarentur. Hanc ergo capiens, jus ad fe regni pertinere oftendit, tentatque animum Salomonis, ut fi metu juvenili hoc ei conceffiffet, auderet mox majora. Mulierem autem aggreditur, ut regnandi ignaram, ita amoribus facilem.*

(32) 1 Rois II. 15.

(33) Voy. Theodoret *Quæft.* 7. Abul. Quæft. 20. Dionyf. Carthuf. Hugo Card. ad V. 17. *apud* Calmet *in locum.*

[L] *Il jura qu'il feroit mourir Adonija le même jour.*] Cer-

te

hojada [*M*]. Cet événement arriva, selon Ussérius, l'an du Monde 2990, avant J. C. 1010, & avant l'Ère Vulgaire 1014.

te action de Salomon a été censurée par des Ecrivains du prémier ordre, qui le taxent d'en avoir agi envers son frère avec trop de cruauté & de précipitation. Adonija, disent-ils, étoit-il convaincu de trahison, par cette demande? Ne devoit-on pas observer les règles ordinaires de la Justice dans cette occasion? Etoit-il suffisamment prouvé, qu'il ne souhaitoit d'épouser Abisag, que dans le dessein de se révolter & de s'emparer du Trône? Et Salomon ne pouvoit-il pas se mettre à couvert de ses entreprises, sans ôter la vie à son frère? Une punition si prompte semble marquer quelque reste de ressentiment en Salomon, qui paroit avoir saisi cette occasion de punir Adonija des prémiers desseins qu'il avoit formés pour se rendre maitre du Royaume, & qui avoient un prétexte spécieux, en ce qu'il étoit l'ainé des fils de David. „ Je consens, si l'on „ veut, *dit Mr. Le Clerc*, que l'on fasse l'apologie de „ la conduite de Salomon; mais il eût été plus digne „ d'éloge, s'il en eût agi avec plus de douceur envers un „ frère coupable, & s'il eût épargné ses jours." *Tam subitum supplicium de fratre sumptum videri potuit ultio, captata occasione quaesita, ob regnum affectatum; nec id sine specie juris, quia Adonija maximus erat natu filiorum Davidis. Facile patior Salomonis famam defendi, sed magis laudari potuit, si mitior erga fratrem delinquentem fuisset vitaeque ejus pepercisset.* D'un autre côté * Théodoret (34), Procope, & le plus grand nombre des Commentateurs, justifient la conduite de Salomon dans cette occasion. Un Prince, disent-ils, ne peut toujours suivre à la rigueur les règles d'une Morale parfaite; la Politique & le Bien de l'Etat l'obligent souvent à faire des choses contraires aux préceptes de l'Evangile. Il est évident qu'Adonija formoit des desseins de s'emparer du Trône; il avoit déja entrepris de s'en saisir, contre la volonté de David, & au préjudice de Salomon, auquel il n'ignoroit pas qu'il étoit promis. La demande qu'il fit d'Abisag, sembloit se faire dans les mêmes vues & avec la même intention; & quoiqu'il n'eût peut-être pas ces desseins; & qu'il n'apperçut pas les conséquences de sa demande, Salomon n'étoit pas obligé de le savoir, ni de l'expliquer favorablement: c'étoit assez que la chose fût criminelle en elle-même, & d'une dangereuse conséquence pour le Royaume; on ne juge jamais les coupables par leurs intentions, mais par leurs actions. D'ailleurs, c'étoit une occasion critique, où tout délai pouvoit être dangereux: il y a de certains crimes, qu'il faut punir sur le champ, sans autre délibération. Mais que le Lecteur juge, s'il y a aucune raison de Politique, qui puisse justifier une rigueur *contraire aux préceptes de l'Evangile*, & s'il y a aucune considération d'intérêt, qui puisse dispenser un Prince *de suivre les règles les plus parfaites de la Morale*. La Morale est invariable dans sa nature; elle oblige le Prince, comme le moindre de ses Sujets; & la cruauté & l'ambition sont d'autant plus criminelles dans le prémier, qu'elles ont de bien plus grandes suites, que dans des personnes d'un rang inférieur.

* Voy. Article de Abisag Rem. [*B*].

(34) *Quaest.* 7.

[*M*] *Ce qui fut executé par Benaja fils de Jehojada.*] Il étoit ordinaire anciennement aux Rois, d'employer à de pareilles exécutions, ceux de leurs Officiers ou de leurs Courtisans, qu'ils considéroient le plus. C'est ainsi que Romulus fit tuer Rémus son frère par le Centurion Fabius Céler; & parmi les Romains, c'étoient les Soldats qui donnoient la Question aux criminels, & qui les exécutoient. C'est de là que Tertullien tire un argument pour dissuader les Chrétiens d'aller à la guerre, afin de n'être pas obligés de se prêter à de pareils ministères (35). La même coutume étoit établie chez les Perses. C'est ainsi qu'Arioch, Chef de l'Armée de Nébucadnézar Roi de Babylone, fut envoyé pour mettre à mort les Sages de Babylone, qui n'avoient pu expliquer le Songe du Roi (36).

(35) *De Coronâ Militis*, c. 11.

(36) Dan. II. 24.

AËCE (Aëtius en Latin) nâquit à Amide [*A*], Ville de Mésopotamie. Les Auteurs, qui ont écrit l'Histoire de la Médecine, sont fort partagés sur le tems dans lequel il a vécu [*B*]. Castellan s'est trompé visiblement (*a*), lorsqu'il a dit qu'Aëce avoit enrichi *Paul d'Egine*. Mercklin a suivi Castellan, & dit en termes exprès, qu'il est postérieur à Paul d'Egine (*b*): c'est ce qui ne se peut, puisque ce dernier fait mention d'Alexandre de Tralles, & qu'Alexandre parle d'Aëce. Il fit ses études à Alexandrie, & il paroit par divers endroits de ses Ouvrages, qu'il suivoit la méthode des Egyptiens. Son *Tetrabiblos*, ainsi qu'on le nomme, est un Recueil des Ecrits des Medecins qui avoient vécu avant lui, & sur-tout de Galien: il y a pourtant diverses choses neuves, dont on doit avoir obligation à l'Auteur. Le Docteur Freind paroit avoir critiqué Mr. Le Clerc à tort sur le sujet d'Aëce [*C*]

(*a*) *In hoc (Aëtio) habemus Galenum contractum, Oribasium explicatum, Paulum Aeginetam amplia- tum.* Castellan. *de Vitis Medic. Illust.*

(*b*) *Aetas posterior Paulo Aegineta.* Merckl. *Linden. renov.* p. 17.

[*A*] *Nâquit à Amide.*] Ptolomée nomme cette Ville *Ammaea*. Elle étoit située sur le Tigre. Les Perses l'aiant assiégée, s'en rendirent maitres, & passèrent au fil de l'épée tous les Romains qu'ils y trouvèrent. Constantin le Grand la rétablit.

[*B*] *Les Auteurs . . . . sont fort partagés sur le tems dans lequel il a vécu.*] Mr. Le Clerc (1) le met avec Oribase, Alexandre de Tralles, & Paul d'Egine, dans le quatrième Siècle. Les uns le placent sous l'an 350, d'autres en 435, & d'autres en 455. Merklin (2) semble adopter ce dernier sentiment. Mais le Docteur Freind prétend qu'il a vécu beaucoup plus tard. Il nous dit (3) „ qu'il est évident, même par ses „ propres Ouvrages, qu'il n'a pas écrit avant la fin du „ cinquième, ou le commencement du sixième Siècle; „ car il renvoie non seulement à S. Cyrille Archevêque „ d'Alexandrie, qui mourut en 444, mais aussi à Pierre „ Archiatre, qui étoit Médecin de Théodoric; & par „ conséquent il doit avoir vécu plus tard." [☞ Quelques Auteurs confondent notre Aëce avec Aëce l'Hérétique, & surnommé *l'Athee*. Janus Cornario, qui a traduit les Ouvrages du Médecin d'Amide, parle d'une manière douteuse là-dessus; mais Hendreich (4) le confond avec l'autre Aëce, quoiqu'il le fasse vivre pourtant en 437; & Mercklin, par une autre méprise, l'appelle Disciple d'Eunome, tandis qu'Aëce l'Hérétique a été le Maître d'Eunome. Junsius le fait vivre dans le sixième Siècle, sous l'Empereur Justinien (5); sur quel fondement, c'est ce que j'ignore. Tiraqueau (6) s'est aussi trompé, lorsqu'il dit qu'Eunape a écrit la Vie d'Aëce Médecin du tems de Constantin le Grand, qui avoit recueilli les Ouvrages des Médecins qui l'avoient précédé: c'est la Vie d'Oribase, dont Aëce a pris plusieurs choses, & non celle d'Aëce, dont il ne parle seulement pas, qu'Eunape a écrite. Il est certain que notre Aëce doit être distingué d'Aëce l'Hérétique, qui étoit aussi Médecin; mais ce dernier étoit d'Antioche de Syrie, au-lieu que l'autre étoit d'Amide. D'ailleurs Aëce l'Hérétique exerça la Médecine avant l'empire de Julien, sous lequel ou après lequel a écrit Oribase, cité & extrait par Aëce d'Amide. Enfin Aëce d'Antioche avoit eu pour Maitre en Médecine un certain Sopolis, Médecin qui couroit le pays (7); au-lieu que notre Aëce nomme son Maitre Lucius (8). A l'égard de l'Ouvrage même, l'Auteur l'a divisé en seize Livres. Le partage en IV Parties (*Tetrabiblos*) n'est point de lui, & cette division a été inconnue à Photius, qui a donné l'Argument des seize Livres (9). Voici le titre du Livre, selon Photius: Βιβλίον ἰατρικὸν ἐν λόγοις ις. *Ouvrage de Médecine en seize Livres*. Il n'y a que les huit prémiers Livres qui aient jusques à présent paru en Grec, à Venise en 1534, in-folio, chez Asulanus & Alde. Les huit derniers se trouvent manuscrits en diverses Bibliothèques, entre autres dans celle de l'Empereur à Vienne (10). Janus Cornario publia une Version Latine de six Livres, depuis le VIII. jusqu'au XIII. qui étoient les seuls qu'il avoit pu recouvrer. Jean-Baptiste Montanus, Médecin de Verone, traduisit ensuite les sept prémiers & les trois derniers, & donna ainsi tout l'Ouvrage en Latin, qui parut chez Froben à Bale en 1535, in-folio. Cornario donna sept ans après une nouvelle Version de tout l'Ouvrage, qu'il avoit faite à Francfort, où il exerçoit la Médecine en 1541, & qui fut imprimée à Bâle en 1542, in-folio: il l'avoit faite sur deux Exemplaires, aiant comparé d'ailleurs le tout avec Galien & Paul d'Egine. Cette Version a été réimprimée à Bâle en 1549 in folio, & à Genève en 1567, dans le Recueil des principaux Médecins, de H. Etienne. Il y a aussi deux Editions de Lyon, de 1549 & de 1560, la première in-folio, & la seconde in-12 (11). Add. du Trad.]

(1) Le Clerc, *Essai d'un Plan pour servir à la Continuation de l'Histoire de la Médecine*, p. 766.

(2) *Linden. renov.* p. 15.

(3) Freind *Hist. de la Médecine*, (en Anglois) Part. I. p. 4.

(4) *In Pandect. Brandeburg.* apud *Fabric. Bibl. Graec.* T. VIII. p. 228.

(5) Jonsius *de Script. Hist. Philos.* L. IV. n. 2. p. 237. *Jenae* 1718.

(6) *De Nobilitate*, p. 232. apud *Fabricium* ubi supra p. 319.

(7) Tillemont *Mémoir.* T. VI. Part. II. p. 279.

(8) L. *Tetrabib.* I. II. c. 175. apud *Fabricium Bibl. Graec.* T. VIII. p. 320.

(9) Photii *Bibl.* Cod. 221.

(10) Lambec. *de Bibl. Vindob.* L. VI. p. 102. apud *Fabricium ubi supra.*

(11) *Voy.* Fabricii *Bibl. Graec.* T. VIII. p. 321. 322.

[*C*] *Le Docteur Freind paroit avoir critiqué Mr. Le Clerc à tort, sur le sujet d'Aëce.*] I. Il dit (12) „ que Mr. le „ Clerc ne donne que trois pages à ces quatre Auteurs „ (13); & qu'il croit en alléguer une bonne raison, en „ disant que ce n'étoient que des Compilateurs." Je ne trouve pas que Mr. Le Clerc donne aucune raison de ce qu'il n'emploie que trois pages à parler de ces Auteurs. Il ne marque non plus aucun mépris pour eux, parce qu'ils n'ont été que des *Compilateurs*; au contraire, il parle d'eux avec de grands égards, & il reconnoit que nous leur avons beaucoup d'obligation. „ Mais, *continue le Docteur* „ *Freind*, ont-ils compilé de manière, qu'il n'y ait absolument rien de neuf, ni qui soit à eux, dans les gros „ volumes qu'ils nous ont laissés? Tant s'en faut. Car, „ quoique j'avoue qu'il n'y a pas un grand nombre de „ choses, à proportion de l'étendue de leurs Ouvrages, „ & qu'il y en a beaucoup de celles qu'on peut trouver „ dans Galien & dans d'autres; il y en a pourtant aussi, „ qui peuvent contribuer à perfectionner réellement la „ Médecine: & l'on y trouve d'ailleurs une grande partie „ de ce qui regarde l'Histoire de cet Art: ce qui peut du „ moins satisfaire notre curiosité, si cela ne nous rend „ pas plus savans pour le fond des choses." Ce jugement n'est pas fort différent de celui de Mr. Le Clerc. „ Ces „ quatre Auteurs, *dit-il*, je veux dire Oribase, Aëtius, „ Alexandre de Tralles, & Paul d'Egine, renferment „ toute l'ancienne Médecine Grecque, & en font, pour „ ainsi dire, la clôture. On y peut donc chercher, ou-

(12) *Hist. de la Médecine* Part. I. p. 10.

(13) Oribase, Aëce, Alexandre de Tralles, & Paul d'Egine.

„ tre la plus grande partie de ce qui est déja dans les Livres des Medecins précédens, diverses choses qui ne „ s'y trouvent plus, & que le tems nous a ravies, sans „ compter ce que ces derniers Auteurs peuvent avoir „ fourni du leur (14)". II. Le Docteur Freind observe, que „ Mr. Le Clerc dit, *ces deux* (15) *Auteurs contiennent tout ce qu'il y a d'essentiel pour la Theorie & pour la Pratique, sur-tout en fait d'Anatomie & de Chirurgie.* Mais je dois remarquer, *dit-il*, qu'Aëce dans „ son gros Ouvrage a omis entierement l'Anatomie, & „ l'usage des parties; & ce qu'il y a de rélatif à la Chirurgie est dispersé çà & là confusément, & est aussi imparfait que peu méthodique en comparaison de ce que „ nous trouvons sur ce sujet dans Paul (16). Et pour ce „ qui est d'Oribase, à peine y a-t-il, dans les trois différens Ouvrages qui nous restent de lui, quelque chose „ qui regarde la Chirurgie, au moins pour les opérations „ manuelles (17)." Jamais Mr. Le Clerc n'a dit, que *chacun* de ces Auteurs contînt ce qu'il y a d'essentiel dans l'Anatomie & dans la Chirurgie: il dit que deux d'entre eux, pris ensemble, le contiennent; & le Docteur Freind lui-même avoue, „ qu'Oribase a décrit toutes les „ parties du corps humain connues de son tems, qu'il a „ marqué l'usage de chacune d'elles, *& qu'il est le premier* qui ait donné la description des Glandes Salivaires, ou omise par Galien, ou perdue avec quelqu'un „ de ses Ouvrages (18)." Il convient aussi, „ qu'Aëce „ lui-même entendoit la pratique de la Chirurgie, & que „ pour ce qui regarde les yeux en particulier, il est plus „ étendu que Celse lui-même (19)." Enfin il dit, „ que „ quiconque examinera avec attention Aëce & Paul, trouvera qu'ils ont sur la Chirurgie bien des choses qu'on „ ne trouve ni dans Galien, ni ailleurs (20)." Mais si Oribase a excellé pour l'Anatomie, & Aëce pour la Chirurgie, Mr. Le Clerc a pu dire avec fondement, que ces *deux Auteurs* contiennent tout ce qu'il y a de plus important dans ces deux parties de la Médecine.

(14) Le Clerc *Essai d'un Plan* &c. p. 767.

(15) Oribase & Aëce.

(16) Freind *ubi supra* p. 11. 12.

(17) Id. ib. p. 11.

(18) Id. ib. p. 12. 13.

(19) Id. ib. p. 14.

(20) Id. ib. p. 102.

AËCE (FLAVE), Général fameux, étoit né en Mœsie (*a*), & vivoit dans le cinquième Siècle. Son père s'appelloit Gaudence, & sa mère étoit d'une famille noble & riche d'Italie. Dès son enfance, il porta les armes sous son père, qui par sa valeur & son courage étoit parvenu par degrés, de simple Soldat, au poste de General de la Cavalerie (*b*). Après avoir servi dans les Gardes Prétoriennes, Aëce parvint au Commandement des Armées; & par sa prudence & sa bonne conduite, il s'acquit une haute réputation (*c*). Vers l'an 423, l'Empereur Honorius l'envoya à la tete d'une puissante Armée contre les Francs, qui venoient de faire une irruption dans les Gaules. Aëce les defit, & les obligea de reprendre le chemin de la Germanie, d'où ils étoient venus. Mais bientot ils revinrent dans les Gaules avec une si puissante Armée, qu'Aëce, effrayé de leur nombre, se retira en Espagne. Honorius en fut irrité à un tel point contre lui, qu'il lui ôta le Commandement des Armées, pour le donner à Castin, dans l'espérance que celui-ci, qui étoit d'une ancienne & noble famille, pourroit faire tête à l'ennemi. Mais l'Empereur fut trompé dans son attente; le nom seul des Francs remplit ce Genéral d'une si grande terreur, qu'il ne put tenir devant eux: ce qu'Honorius prit si fort à cœur, que l'on crut que cela avoit contribue à sa mort (*d*). Apres la mort d'Honorius, Jean prémier Secrétaire d'Etat se saisit de l'Empire, & se rendit maitre de Ravenne, soutenu par Castin General de la Cavalerie; & Aëce, pour maintenir Jean dans son usurpation, entra en Italie à la tête de près de soixante-mille Huns *. A son arrivee, il trouva que Jean avoit été defait & tué [*A*] par les Troupes de Valentinien, qui succeda à Honorius. Il ne laissa pas pourtant de livrer bataille à Aspar, General de Valentinien, & il y eut beaucoup de monde tué de part & d'autre. Mais ensuite Aëce, pour se mettre dans les bonnes graces de l'Empereur [*B*], sema de l'argent parmi les Barbares, & par-là les engagea à poser les armes, & à s'en retourner tranquillement chez eux: service que l'Empereur reconnut, non seulement en lui pardonnant d'avoir pris le parti de l'Usurpateur, mais en l'élevant à la Dignité de Comte (*e*). Aëce trouva bientôt l'occasion de donner à l'Empereur des preuves de sa fidelité & de sa reconnoissance. Les Francs étant rentrés dans les Gaules, & s'étant rendus maitres d'une partie du Pays, Aëce tomba sur eux, en tua un grand nombre, & reprit les Provinces situées le long du Rhin, dans lesquelles les Francs avoient dessein de s'etablir (*f*). Ce service lui valut l'année suivante la Charge de Géneral de la Cavalerie, & la qualité de Patrice (*g*). L'an 433 (*h*) il fut Consul avec Flavius Valerius: mais lorsque l'année de son Consulat fut finie, on le depouilla de l'Emploi de Général de la Cavalerie; & Boniface, qui quelques années auparavant s'étoit révolté contre l'Empereur, & s'étoit retiré en Afrique, fut rappellé, & revêtu de cette Charge. Aëce l'aiant appris avec indigna-

(*a*) L'ancienne *Mœsie*, tant la haute que la basse, comprenoit les Provinces, connues aujourd'hui sous le nom de *Servie* & de *Bulgarie*.

(*b*) *Ad Magisterii Equitum culmen evectus est.* Gregor. Turon. L. II. ap. du Chesne *Hist. Franc. Script. coætan.* T. I. p. 577.

(*c*) Gregor. Turon. *ibid.*

(*d*) German. Chron. L. IV. ap. Pistor. *Rer. Germ. Script.* T. II. p. 642.

* A. de J. C. 425.

(*e*) Philostorg. L. XII. n. 14. & Hermann. Contract. *Chron.* ad ann. 425. ap. Pistor. T. I. P. I. p. 157.

(*f*) Hermann. Contr. *Chron.* ad ann. 428. & Marian. Scot. ad ann. 429. ap. Pistor. ib. p. 157. & 605.

(*g*) Id. ibid.

(*h*) Selon Marian. Scot. ou en 432. selon Petau *Ration. Temp.* P. I. L. VI. c. 15.

[*A*] *Jean avoit été defait & tué.*] Socrate (1) & Philostorge (2) rapportent avec des circonstances différentes, la défaite de l'Usurpateur. A en croire le prémier, ce ne fut pas pas sans Miracle que la chose arriva. Jean aiant envahi l'Autorité Souveraine, envoya des Ambassadeurs à Théodose, pour lui témoigner qu'il espéroit que ce Prince l'associeroit à l'Empire: mais l'Empereur reçut les Ambassadeurs avec mépris, & les envoya en exil, selon Philostorge; & selon Socrate, il se contenta de les faire arrêter. Il envoya ensuite Ardabure, & Aspar son fils, contre le Tyran. Ardabure alla d'abord à Salone Ville de Dalmatie, & de là se mit sur mer pour passer à Aquilée; mais il eut le malheur d'être jetté par la tempête dans un endroit où il tomba entre les mains du Tyran, à qui cette prise fit concevoir de grandes espérances, se flatant que Théodose ne feroit plus difficulté de le reconnoitre pour légitime Empereur, pour faire relâcher son Général bien-aimé. En effet, lorsque Théodose apprit cette nouvelle, il craignit beaucoup que l'Usurpateur ne fit mourir Ardabure. Aspar, fils de ce Général, étoit de son côte fort en peine du parti qu'il prendroit, & ne savoit à quoi se résoudre; lorsqu'un Ange lui apparut sous la forme d'un Paysan, & lui montra un endroit par où il pouvoit passer un étang proche de Ravenne, pour se rendre dans cette Ville, ou Jean étoit alors, & où il retenoit Ardabure prisonnier. Quoique personne n'eût jamais passé par cet endroit, qui étoit naturellement impraticable, Aspar y passa avec la même facilité, que s'il eût marché sur terre ferme. Il arriva donc avec son Armée à Ravenne, dont il trouva les portes ouvertes, le Tyran n'aiant pas cru qu'il pût venir par ce chemin: il y entra sans peine, & fit Jean prisonnier. Tel est en substance le récit de Socrate. Mais Philostorge rapporte, qu'Ardabure & Aspar, aiant pris avec eux Placidie & Valentinien, passérent à travers la Pannonie & l'Illyrie, & prirent de force la Ville de Salone: que le père & le fils se séparérent alors: qu'Ardabure monta sur la Flotte pour aller combattre le Rebelle; & qu'Aspar s'étant mis à la tête de la Cavalerie, & aiant prévenu par sa diligence la nouvelle de sa marche, se rendit maitre d'Aquilée sans coup férir, & y laissa Placidie & Valentinien, jusqu'à ce qu'il vît le tour que prendroient les affaires. Mais Ardabure aiant été assailli d'une violente tempête, tomba avec deux galères entre les mains de l'Usurpateur, qui le traita fort civilement, parce qu'il souhaitoit de faire un accommodement avec Théodose. Comme il avoit une pleine liberté d'entretenir les Chefs de l'Armée ennemie, il les porta à trahir leur Maitre. Il manda à l'heure même Aspar son fils, & lorsqu'il fut arrivé avec ses Troupes, il donna un petit combat, reçut Jean, qui lui fut livré par ses Soldats, & le fit conduire à Aquilée, où Placidie & Valentinien se trouvoient. Ce récit de Philostorge paroitra sans doute plus vraisemblable à tous les Lecteurs de bon-sens, que la narration merveilleuse de Socrate. De tous les Auteurs (3) que l'on peut consulter, il est le seul qui parle de l'apparition de l'Ange. Philostorge ajoute, que Jean eut la tête tranchée, après qu'on lui eut coupé la main droite. Il avoit joui un an & demi de l'Autorité Souveraine.

[*B*] *Mais Aëce, pour se mettre dans les bonnes graces de l'Empereur.*] Moréri & ses Traducteurs Hollandois, David van Hoogstraaten, Matthieu Brouerius van Nideck, & Luiscius, ont fait une bévue grossière, en disant, qu'à la mort d'Honorius, Aëce se déclara pour Valentinien, & que ce fut par cette raison que l'Empereur le prit à son service. Il est évident, par le témoignage des Auteurs que nous avons cités, qu'Aëce soutint d'abord le parti de l'Usurpateur, & qu'il combattit même le Général de l'Empereur; & Paul Diacre (4) dit en termes exprès, que l'Empereur pardonna à Aëce, parce que ce fut lui qui trouva moyen de faire retourner chez eux les Huns, qu'il avoit amenés au secours de Jean. *Data Aëtio venia, eo quod Hunni, quos per ipsum Joannes acceperat, ejus studio remeassent ad propria.* [☞ On critique ici Moréri à tort: il dit clairement, „ qu'en 424 Aëce entra en Italie à la „ tête d'une Armée de Huns, qu'il conduisoit au secours „ de Jean." Il ajoute quelques lignes après, „ que la „ bonne fortune de Valentinien lui fit trouver un défenseur de l'Empire en la personne d'Aëtius, qu'il retint à „ son service." Le fait est vrai, & est énoncé d'une manière qui ne contredit pas le reste. ADD. DU TRAD.]

(1) *H. E.* L. VII. c. 23.

(2) L. XII. n. 13.

(3) Vid. Hermanni Contr. *Chr.* p. 157. Mariani Scoti *Chron. utrumque* ap. Pistor. T. I. P. I. Papir. Masso, *Hist. Calam. Gall.* p. 98. Prosper A. quit. p. 199. 204. *utrumque* ap. du Cheine, *Hist. Script. Franc. coætan.* T. I.

(4) Lib. XIV.

gnation [C], livra bataille à Boniface, & la perdit; mais Boniface mourut peu aprés, d'une blessure qu'il avoit reçue dans le combat (i). Aëce se retira sur ses terres, où il vécut en homme privé: mais ses ennemis étant venus l'assaillir même dans sa retraite, il se sauva en Dalmatie, d'où il se rendit par la Pannonie chez les Huns; & par leur appui & l'attachement qu'ils avoient pour lui, il fit sa paix avec l'Empereur, & fut rétabli dans sa Charge de Général de la Cavalerie, & dans tous ses honneurs (k): ceci arriva l'an 436 (l). Il remporta ensuite plusieurs Victoires sur les Bourguignons, les Francs & les Goths, & en particulier une sur le fameux Attila, qui se nommoit *le Fléau de Dieu*. Dans cette occasion, Aëce fit voir que sa prudence & sa sagesse égaloient son courage. Attila, craignant que les Romains ne se joignissent aux Wisigoths contre lui, écrivit à Valentinien, qu'il n'en vouloit qu'aux Wisigoths; & à ceux-ci, qu'il n'avoit dessein d'employer ses armes que contre les Romains. Cet artifice ne trompa point Aëce. Dés qu'il fut instruit de la marche d'Attila, il écrivit à Théodoric Roi des Goths, pour l'inviter à se joindre aux Romains contre les Huns: il fit aussi alliance avec les Francs, les Sarmates, les Bourguignons, les Saxons, & avec plusieurs autres Peuples de la Germanie; & aiant assemblé une nombreuse Armée, il marcha contre Attila. Ils se livrérent bataille, & le combat dura depuis neuf heures jusqu'à la nuit. Aëce eut tout l'honneur de cette journée (m), dans laquelle il y eut cent quatre-vingt mille hommes de tués. Cette bataille (n) se donna dans les plaines de la Champagne (o), l'an de J. C. 453. Cependant, si nous devons juger de l'étendue de la Victoire d'Aëce, par ce qu'Attila exécuta encore dans la suite, nous serons convaincus qu'il s'en fallut beaucoup, que le Roi des Huns ne fût entiérement défait; puisqu'il rentra l'année suivante en Italie, où il fit de grands ravages, pilla & brula la plupart des Villes (p): ce qu'on attribue au trop de précaution, ou peut-être à l'ambition d'Aëce. Craignant que l'entiere défaite d'Attila ne rendît les Goths trop puissans pour l'intérêt des Romains, il voulut affoiblir les Huns & les Goths, sans ruïner ni les uns ni les autres. Dans ce dessein, il dissuada Thorismond (dont le pére Théodorie Roi des Goths avoit été tué dans la bataille) de poursuivre Attila, lui représentant, qu'il étoit à craindre que quelqu'un de ses fréres ne s'emparât de la Couronne pendant son absence, & qu'il feroit mieux de s'en retourner chez lui avec son Armée, pour prendre possession du Trône (q). Un autre Auteur rapporte ce fait d'une manière un peu différente, ainsi qu'on peut le voir dans les Remarques [D]. Après tant de glorieuses Victoires, & sur-tout celle qu'il avoit remportée sur Attila, Aëce revint à Rome, où le peuple le reçut avec de grands applaudissemens; ce qui fit concevoir de la jalousie à l'Empereur Valentinien, qui craignit qu'Aëce, parvenu à un si haut point de gloire, n'entreprît d'envahir l'Empire. L'Empereur & ce Général s'étoient jurés une amitié éternelle, & ils étoient convenus de marier une des filles de ce Prince au fils d'Aëce: mais un jour qu'Aëce insistoit sur la conclusion de ce mariage, l'Empereur le tua de sa propre main [E]. L'on croit qu'il y fut porté par un certain Eunuque, nommé Honorius, qui avoit beaucoup de pouvoir sur son esprit, & qui haïssoit secrettement Aëce (r). Ce

(i) Idatii *Chr.* ap. du Chesne *ubi sup.* p. 158. & Prosper. *Aquit. Chr.* ap. eund. p. 199. & 205. Paulus Diac. L. XIV. p. m. 260.

(k) Prosper *ibid.*

(l) Sigeb. Gemblac. *Chronogr.* ap. Pistor. T. I. P. I. p. 710.

(m) Godefridi Viterbiens. *Chr.* P. XVI. ap. Pistor. T. II. p. 279. 280. Paulus Diacon. L. XV.

(n) Paulus Diac. *ibid.* Sigeb. Gembl. ap. Pistor. T. I. P. II. p. 706.

(o) C'est ainsi que Papire Masson explique, *Campi Catalaunici. Hist. Calamit. Galliæ*, ap. du Chesne T. I. p. 104.

(p) Sigeb. ap. Pistor. T. I. P. II. p. 717. Prosp. in *Chron.* ap. du Chesne T. I. p. 208. Paul. Diac. L. XV.

(q) Paul. Diac. *ibid.* Godefrid. Viterb. *Chronic.* ap. Pistor. T. II. p. 280. où *Aëtius* est appellé *Eotius*.

(r) Prosper *in Chron.* Gregor. Turon. L. II. ap. du Chesne T. I. p. 200. 208. & 277. Marian. Scot. Sigeb. Gembl. German. Chron. ap. Pistor. T. I. p. 610. 715. & T. II. p. 645.

[C] *Aëce l'aiant appris avec indignation.*] La jalousie & la haine entre ces deux Généraux étoient d'ancienne date, & avoient déja été funestes à l'Empire. Environ deux ans aprés la mort d'Honorius, Boniface voyant qu'Aëce l'emportoit sur lui, prit cet affront si fort à cœur, qu'il résolut de s'en venger aux dépens même du bien de l'Etat. Dans ce dessein il se rendit en Espagne, & il excita les Vandales à passer en Afrique & à s'en rendre maitres. Ils y réussirent (5), aiant à leur tête Boniface, qui se soutint pendant plusieurs années contre l'Empereur Valentinien. Mais en 434 Boniface revint en Italie, & fut fait Général de la Cavalerie (6), comme on l'a rapporté dans l'Article. Les Auteurs dont nous tenons cette particularité, ne nous apprennent point comment Boniface avoit fait sa paix avec l'Empereur, ni par quelle raison il avoit été rappellé. Il y a de l'apparence, qu'Aëce étoit devenu suspect à Valentinien, & que ce Prince redoutoit le pouvoir & le grand crédit que ce Général s'étoit acquis.

[D] *Un autre Auteur rapporte ce fait d'une manière un peu différente.*] Cet Auteur est Idace, qui rapporte, que quand Thorismond fils de Théodoric vit que son pére avoit été tué dans la bataille, il résolut de venger sa mort; & qu'avec ses Goths il poursuivit l'ennemi, & combattit pendant trois jours. Aëce, qui ne souhaitoit pas que les Huns fussent entiérement défaits, se rendit pendant la nuit auprés d'Attila, & lui dit: „ Je souhaiterois que ce
„ Pays pût être délivré des perfides Goths par ta valeur &
„ ta conduite, mais cela ne se peut à présent. Tu n'as
„ combattu encore que contre la moindre partie de leurs
„ Troupes; Théodoric, frére de Thorismond, s'avance avec
„ une Armée nombreuse des plus braves Goths; tu ne pourras
„ jamais leur résister, ni échapper à leur furie." Aëce donna aussi dix mille écus à Attila, pour l'engager à se retirer avec ses Huns dans la Pannonie. Il alla ensuite trouver Thorismond, à qui il tint le même langage, l'assurant que cette même nuit Attila avoit reçu un puissant renfort de Pannonie: il ajouta, qu'il étoit informé, que Théodoric avoit usurpé la Couronne, ou du moins, qu'il étoit prêt à s'en emparer; qu'ainsi il étoit de l'intérêt de Thorismond de s'en retourner sur le champ dans son Pays, pour s'assurer du Trône; & Thorismond donna dix mille écus à Aëce, pour qu'il favorisât la retraite des Goths (7). Sur quoi Papire Masson remarque très judicieusement, qu'il n'y a aucune apparence qu'un aussi habile Général qu'Aëce, ait quitté son Armée pour se mettre entre les mains de l'ennemi. Bien loin que cette démarche fût digne de louange, ç'auroit été une haute imprudence, ou plutôt un trait de folie; quoiqu'il ne soit pas impossible qu'Aëce ait envoyé quelqu'un à Attila, pour le tromper. Nous observerons pourtant ici, que Papire Masson, dans ses remarques sur le passage qu'il cite d'Idace, suppose qu'Aëce donna dix mille écus à Attila, pour l'obliger à s'en retourner dans la Pannonie; au-lieu que dans le passage cité il y a, qu'Attila donna dix mille écus à Aëce, pour qu'il pût s'en retourner comme il voudroit dans la Ponnenie. *Attila dedit Aëtio decem millia solidorum, ut pro suo ingenio Pannoniam repedaret.* Mais comme cela fait un sens absurde, je croirois que les noms d'Attila & d'Aëce ont été transposés. Il y a pourtant quelque difficulté à supposer qu'Aëce ait offert de l'argent à Attila, dans le tems qu'il prétendoit lui donner en ami un avis charitable: cette offre ne pouvoit que rendre sa démarche suspecte. J'avoue que je ne sai comment lever cette difficulté; ce qui me fait pancher à croire toute cette histoire supposée. Du reste, Masson suppose que les dix mille écus dont il est parlé, étoient des écus d'or; autrement, dit-il, l'offre auroit été trop peu de chose, pour engager Attila à se retirer.

[E] *L'Empereur le tua de sa propre main.*] Voici de quelle maniére & à quelle occasion, selon Procope (8). Il y avoit un Sénateur nommé Pétrone Maxime, (petit-fils de Maxime vaincu par Théodose), qui avoit une femme d'une grande beauté, mais aussi vertueuse que belle. L'Empereur en devint amoureux; mais n'aiant pu l'engager à répondre à ses vœux, ni par soins, ni par présens, ni par promesses, ni par menaces, il résolut d'employer la force. Pour exécuter ce lâche dessein, il engagea un jour Maxime au jeu, & lui aiant gagné plus d'argent qu'il n'en avoit sur lui, il prit sa bague pour gage. Ensuite il envoya chez Maxime, dire à sa femme de se rendre sur le champ chez l'Impératrice, qui vouloit lui parler; & pour qu'elle ne se défiât de rien, le Messager lui montra la bague de son mari, comme une preuve que c'étoit par son ordre qu'il venoit. Cette Dame, voyant la bague, ne fit aucune difficulté de se rendre au Palais; & lorsqu'elle y fut arrivée, ceux qui étoient du secret, la conduisirent dans un appartement écarté, où l'Empereur vint d'abord la trouver, & lui ravit par force, ce qu'elle chérissoit plus que la vie. La bague qu'on lui avoit montrée, lui fit croire que son mari étoit complice de cette indigne trahison; ce qui fit que lorsqu'elle fut de retour chez elle, elle lui reprocha vivement l'infamie dont il s'étoit couvert aussi-bien qu'elle, en favorisant son deshonneur. Maxime, surpris, lui apprit par quel artifice l'Empereur étoit venu à bout d'exécuter ce lâche attentat. Dès ce moment ils résolurent de se venger, & Maxime forma le dessein de tuer l'Empereur & de s'emparer du Trône. Mais trouvant l'exécution de ce dessein impossible, tant qu'Aëce vivroit, il résolut de le perdre aussi, & cela par le moyen de l'Empereur lui-même, afin que ce Prince se rendît odieux aux Soldats, qui aimoient & estimoient infiniment leur Général. Pour parvenir à ses fins, Maxime s'adressa à l'Eunuque Héraclius, prémier Valet de Chambre de l'Empereur, & lui dit, qu'il avoit entendu lui-même parler Aëce d'une maniére, qui faisoit voir qu'il usurperoit bientôt l'Empire, s'il n'étoit prévenu. Héraclius ne manqua pas d'instruire d'abord l'Empereur de l'affaire; & comme une ame lâche & méchante est toujours défiante, Valentinien ajouta foi à la calomnie, & résolut la mort d'Aëce. Comme il étoit occupé de ce dessein, il demanda à un de ses Courtisans, si la mort d'Aëce pouvoit être de quelque préjudice à l'Empire. Le Courtisan lui répondit: „ Seigneur, si vous le tuez, vous couperez
„ votre bras droit avec le gauche." Cette sage réponse ne

(5) Sigeb. Gembl. in *Chronogr.* ap. Pistor. T. I. P. II. p. 591. 708.

(6) Paul. Diac. L. XIV. Prosper. Aquit. *Chron.* ap. du Chesne T. I. p. 204. 205.

(7) Idacius, *citat. à Pap. Mass.* ap. du Chesne *ubi sup.* p. 205. 206.

(8) *De Bello Vandal.* L. I. p. 15. Edit. Grotii Amst. 1655

Ce Grand-Homme étoit d'une taille médiocre, mais bien prise, & aiant l'air mâle: il étoit bon Cavalier, Archer adroit, & Soldat infatigable. Il ne brilloit pas moins par les qualités de l'ame, que par celles du corps. Egalement propre aux Arts de la paix & à celui de la guerre; exempt d'avarice, & parfaitement desintéressé; brave & généreux; supportant les injures, sans nourrir de ressentiment; ferme dans les résolutions qu'il avoit prises après mure délibération, il n'étoit pas aisé de l'y faire renoncer; & jamais il ne prêta l'oreille aux insinuations malignes des Courtisans, même contre le plus grand de ses ennemis (s). Tel est le portrait que Grégoire de Tours fait de ce fameux Général. La seule chose qu'on puisse blâmer en lui, c'est l'ambition, qui l'empêcha de pouvoir s'accorder avec Boniface son rival; & il est assez vraisemblable que ce fut le même principe, qui l'empêcha de poursuivre Attila, après la victoire qu'il avoit remportée sur lui. Peut-être craignit-il, que si la guerre finissoit, il ne perdît tout son crédit & son pouvoir. C'est ce qui arrive souvent aux grands Généraux: ils se voyent négligés en tems de paix, & réduits à mener une vie privée. Aëce avoit été Consul trois fois; en 432 ou 433, avec Flave Valérius; en 437, avec Sigiswolte; & en 446, avec Q. Aurelius Symmachus (t).

(s) Gregor. Turon. ap. du Chesne T. I. p. 277.

(t) Voy. Petavii Ration. Temp. P. I. L. VI. c. 12.

ne put faire changer de résolution à Valentinien. Un jour donc, qu'il étoit entouré de ses Gardes, il leur commanda de tuer Aëce; d'autres disent qu'il le tua de sa propre main (9).

(9) Voy. la Citation (r).

Æ. Tous les Noms qui commencent en Latin par la Diphthongue Æ, & que l'on prononce en François comme s'ils commençoient par un E, se trouveront à la lettre E, selon leur rang.

AFRANIA, femme de Licinius Buccio Sénateur Romain, fameuse par son effronterie, & par sa hardiesse à plaider elle-même les procès qu'elle avoit [A]. Elle vécut jusqu'au second Consulat de Jules César [B]. Valère Maxime fait mention de deux autres Dames Romaines, qui plaidoient elles-mêmes en public; mais il en parle plus avantageusement que de notre Afranie.

[A] *Sa hardiesse à plaider elle-même les procès qu'elle avoit.*] Elle étoit d'une humeur querelleuse, & s'engageoit perpétuellement dans des procès. Elle ne voulut jamais souffrir qu'aucun Avocat plaidât pour elle, comparoissant toujours en personne, pour défendre elle-même sa cause. Elle se rendit fameuse par cette conduite, desorte qu'il étoit passé en Proverbe, d'appeller une femme hardie & querelleuse, une Afranie. Valère Maxime l'a dépeinte en des termes, que les Dames me dispenseront de traduire. *Afrania.... pro se semper apud Prætorem verba fecit: non quod Advocatis deficiebatur, sed quod impudentiâ abundabat. Itaque inusitatis foro latratibus assidue tribunalia exercendo, muliebris calumniæ notissimum evasit exemplum; adeo ut pro crimine improbis fœminarum moribus Afraniæ nomen objiciatur* (1).

(1) L. VIII. c. 3. Exemp. 2.

[B] *Jusqu'au second Consulat de Jules César.*] Moréri dit que c'étoit sous le prémier Consulat de Jules César, l'an de Rome 695, avant J. C. 50. Voici les termes de Valère Maxime: *Prorogavit autem spiritum suum ad C. Cæsarem iterum, atque P. Servilium Coss.* „ Elle vécut jus„ques au tems que C. César étoit Consul pour la *seconde* „ fois, avec P. Servilius." Ce qui prouve que Moréri s'est trompé. Valère Maxime conclud ce qu'il dit sur le sujet de cette Dame, par une réfléxion assez singulière: „ c'est qu'il vaut mieux marquer le tems où un pareil „ monstre est mort, que celui où il est né." *Tale enim monstrum magis quo tempore extinctum, quam quo sit ortum, memoriæ tradendum est.* Quelque préjugé que les Anciens eussent contre les femmes qui parloient en public, il y a pourtant une Société Chrétienne parmi nous, qui prétend qu'elles ont le droit de prêcher, aussi-bien que les hommes. Leurs principaux Auteurs, & particuliérement Mr. Barclay (2), mettront le Lecteur au fait des raisons sur lesquelles ils fondent ce paradoxe.

(2) Apology, Th. X.

AGAG, Roi des Hamalékites. Ces Peuples aiant inhumainement attaqué, dans le Desert, les Israélites accablés de fatigue après leur sortie d'Egypte, & aiant même fait périr ceux qui n'étoient pas en état de suivre le gros de l'Armée, Dieu accorda non seulement à Josué la victoire sur eux, mais aussi il jura *d'effacer entièrement la mémoire d'Hamalek de dessous les Cieux* [A], & d'avoir guerre avec lui *d'âge en âge* (a) [B]. Cet événement arriva, selon Ussérius, l'an du Monde 2513, avant J. C. 1487, & avant l'Ere Vulgaire 1491. Environ quatre cens ans après, Dieu se souvint de l'inhumanité avec laquelle Hamalek en avoit agi avec son Peuple, & il ordonna à Samuel de venir dire à Saül de marcher contre Hamalek, de le détruire entièrement, & de n'épargner rien de ce qui seroit à lui (b) [C]. Saül donna donc ses ordres pour assembler le Peuple, & il trouva, à la revue qu'il en fit, deux

(a) Exod. XVII. 14. & 16. Deut. XXV. 17.

(b) 1 Sam. XV. 3.

[A] *D'effacer entièrement la mémoire d'Hamalek de dessous les Cieux.*] Cette prédiction, ou menace, eut son accomplissement du tems de Saül, qui eut un ordre particulier d'exterminer entièrement les Hamalékites; & quoiqu'il négligeât d'exécuter cet ordre selon sa teneur, ils furent tellement affoiblis depuis ce tems-là, qu'ils ne purent jamais se rétablir dans leur ancienne splendeur, ni faire aucun mal aux Israélites: il n'en est même plus parlé du tout dans les derniers tems de la Monarchie des Hébreux; ils se confondirent avec les Iduméens & les Arabes. Philon Juif (1) dit, que le Roi des Hamalékites craignant que les Israélites ne pillassent ses terres, résolut de les prévenir; que dans ce dessein, il s'avança contre eux avec son Armée, pour s'opposer à leur passage, déterminé à les attaquer avec toutes ses forces, s'ils lui résistoient. On trouve dans la Version Latine du Livre de Judith (2) un passage qui n'est ni dans le Grec, ni dans nos Versions, dans lequel cette Armée des Hamalékites est représentée comme très formidable, composée de chariots, de gens de cheval, & de soldats bien armés, & pleins de confiance & de courage. *Memores estote Moysi servi Domini, qui Amalec confidentem in virtute suâ, & in potentiâ suâ, & in clypeis suis, non ferro pugnando, sed precibus sanctis orando dejecit.*

(1) L. I. de vita Mosis. ap. Calmet Comment. sur Exod. XVII. 14.

(2) Ch. IV. 13.

[B] *D'avoir guerre avec lui d'âge en âge.*] La Version Angloise porte: *Parce que l'Eternel a juré, que l'Eternel aura guerre avec Hamalec d'âge en âge* (3). L'Original a quelque chose d'obscur. On peut traduire: *Parce que la main sur le Trône de l'Eternel, l'Eternel a guerre contre Hamalek* [☞ ce qui est à peu près notre Version Françoise;] comme s'il avoit dit: Parce que la main des Hamalékites a attaqué le Trône de l'Eternel, il leur fera la guerre jusqu'à ce qu'il les ait entièrement détruits. Il est probable, qu'Israel est appellé le Trône de Dieu, parce que Dieu l'avoit choisi pour dominer sur les Hamalékites. Les Septante ont rendu ce passage de la manière suivante: *Parce que l'Eternel combat avec une main cachée* (d'une manière invisible) *contre Hamalek dans toutes les générations.* Ὅτι ἐν χειρὶ κρυφαίᾳ πολεμεῖ κύριος ἐπὶ Ἀμαλὴκ ἀπὸ γενεῶν εἰς γενεάς. Il est évident qu'ils ont lu le Texte original d'une autre manière que nous; ils ont lu כסויה *cesujah*, c'est-à-dire *caché*, au-lieu de כס יה *ces jah*, ce qui signifie *le Trône de l'Eternel.* On peut aussi expliquer ces paroles, *la main sur le Trône, que l'Eternel aura guerre contre Hamalek,* comme s'il étoit dit, que Dieu avoit levé sa main sur son Trône, pour jurer solennellement de détruire Hamalek. L'Auteur de la Paraphrase Chaldaïque l'a expliqué, comme si Moïse disoit: *C'est une chose resolue ou determinée avec serment de la part du Terrible dont la Majesté est assise au Trône de sa gloire, que Dieu fera la guerre à Hamalek.* Mr. Le Clerc lit dans le Texte *Nes*, *l'Enseigne*, au-lieu de *Ces*, le Trône, la différence entre les deux lettres initiales étant très petite. Selon cette conjecture, il faut expliquer le passage ainsi: *Puisqu'Hamalek a levé la main contre l'Enseigne de l'Eternel, l'Eternel lèvera sa main à jamais contre Hamalek.* (*Quia manus contra vexillum Domini, bellum Domini in Amalec.*) Ce sens est très naturel, & renferme une allusion à la menace de Dieu, & au nom que Moïse donna à l'Autel qu'il dressa après la victoire, & qu'il nomma *Jehova Nissi*, l'*Eternel mon Enseigne.* Chatillon a fait la même remarque à l'égard de *Ces*, auquel il a substitué *Nes*; mais il donne un autre sens au passage: *L'Eternel a pris l'Enseigne en sa main pour detruire Hamalek à jamais*; tel qu'un Général, qui le drapeau ou l'étendard à la main, marche contre l'ennemi (3).

(3) Exod. XVII. 16.

(3) Voy. Calmet in loc.

[C] *De le detruire entièrement, & de n'épargner rien de ce qui seroit à lui.*] L'ordre étoit très rigoureux: *Fai mourir tant les hommes que les femmes, tant les adultes que ceux qui tettent, tant les bœufs que le menu bétail, tant les chameaux que les ânes* (4). Quelques Interprètes observent sur ce passage, que les Israélites étoient obligés en conscience d'executer l'ordre de Dieu sans la moindre restriction, sans examen, & sans pitié; & que Dieu ne leur avoit laissé que le mérite de l'obéissance. Comme il est le maître

(4) 1 Sam. XV. 3.

deux cens mille hommes de pied, outre dix mille hommes de la Tribu de Juda. Il entra, à la tête de cette Armée, dans le Pays des Hamalékites, & tailla en pièces tout ce qu'il trouva, depuis Havila jusques à Sur, qui est vis-à-vis de l'Egypte. Mais lui & le Peuple épargnérent Agag le Roi ennemi, avec ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux, & de plus beau & de plus précieux parmi les dépouilles [*D*]. Alors Dieu témoigna à Samuel combien il étoit irrité de la desobéissance de Saül, l'assurant qu'il se repentoit de l'avoir fait Roi [*E*]. Samuel fut extrèmement touché & affligé, *& cria à l'Eternel toute la nuit.* Le lendemain il se rendit auprès de Saül, qui étoit de retour avec son Armée à Guilgal, où il offroit à Dieu des holocaustes du butin qu'il avoit fait sur les Hamalékites. Aussi-tôt que ce Prince vit Samuel, il lui adressa la parole d'un ton de joie, & lui dit, qu'*il avoit fait le commandement de l'Eternel* [*F*]. Mais Samuel lui demanda, ce que signifioit ce bêlement de brebis, & ce mugissement de bœufs, qu'il entendoit? Saül répondit, que le Peuple avoit réservé ce qu'il y avoit de meilleur parmi les brebis & les bœufs, pour un Sacrifice solennel, & qu'il avoit exterminé le reste: sur quoi le Prophète lui déclara, que Dieu l'avoit rejetté, pour donner le Royaume à un autre, à cause de sa desobéissance [*G*]. Il ordonna ensuite, que l'on amenât Agag. Quand ce Prince se

tre absolu de la vie & des biens des hommes, il n'y avoit dans ce commandement rien que de très juste (5). Mr. Le Clerc dit, qu'un massacre si général, & une pareille destruction, doivent être envisagés comme la Peste, qui enlève l'innocent & le coupable: tandis que la mort est un châtiment pour le dernier, Dieu peut suffisamment récompenser & dédommager le prémier d'une autre manière. Un enfant, par exemple, quelque regretté qu'il soit de ses parens, a sujet de bénir Dieu de ce qu'il le retire dans l'enfance, & de ce que lui épargnant les maux & les misères de cette vie, il le transporte dans le séjour du Bonheur. *Internecio ejusmodi, quasi pestis quædam est habenda, quâ tolluntur innoxii cum noxiis, quia noxii plectuntur morte innoxiorum, quos Deus aliunde sat magnis beneficiis cumulare potest. Certe nullus infans, licet parentibus multum defletus, non habebit Deo gratias, quia in infantia mortuus, hoc est, ereptus vitæ miseriis fuerit, ac beatetur.* Mais nous avons répondu aux difficultés que l'on fait contre le traitement que les Israélites firent aux Nations Cananéennes, dans l'Article d'ACHAN (6). [☞ J'ajouterai ici l'excellente solution, qu'un illustre Théologien de notre tems a proposée sur le cas particulier dont il s'agit ici (7). Des particuliers qui composent un Corps de Peuple, sont punissables du crime de ceux qui composoient ce Corps longtems auparavant, lorsqu'ils paroissent approuver ce crime, lorsqu'ils l'imitent, & qu'ils témoignent par leurs actions qu'ils auroient tenu la même conduite, s'ils avoient été dans les mêmes circonstances. C'est sur ce principe que Jésus-Christ disoit aux Juifs de son tems, que Dieu leur alloit redemander *tout le sang qui avoit été répandu sur la terre, depuis Abel le juste, jusqu'à Zacharie fils de Barachie* (8). Or selon ce principe, les Hamalékites du tems de Saül étoient coupables des mêmes injustices, que leurs pères avoient exercées quatre-cens ans avant eux. Qu'on suive ce Peuple à la trace; on le verra depuis Moïse jusques à Saül, acharné contre les Israélites. Qu'on se rappelle toutes les oppressions, qui donnérent occasion aux exploits d'Ehud, à ceux de Gédeon, à ceux de Jephté, & à ceux même de Saül (9); on reconnoitra sans peine, que les Hamalékites renouvelloient, pour ainsi dire, dans chaque moment de leur subsistance, l'indigne traitement que leurs pères avoient fait aux Israélites sortans d'Egypte. Dieu n'avoit différé de les punir, que par un effet de son support; mais ce support même, loin de devoir desormais adoucir leur sentence, ne servoit, par l'abus qu'ils en avoient fait, qu'à la rendre plus rigoureuse, & qu'à en presser l'exécution. Pour ce qui est des enfans à la mammelle, la solution de Mr. Le Clerc me paroit tout-à-fait satisfaisante. ADD. DU TRAD.]

[*D*] *Mais lui & le Peuple épargnérent Agag le Roi ennemi, avec ce qu'il y avoit de meilleur, &c.*] Qui que ce fût qui en fit la proposition, ils convinrent tous de sauver Agag; & il y a beaucoup d'apparence, que Saül fut le principal auteur de ce dessein. Joseph (10) dit qu'il épargna Agag, à cause de la taille avantageuse, de la beauté extraordinaire, & de la bonne mine de ce Prince; se laissant conduire par son inclination & par son caprice, au-lieu d'exécuter le commandement de Dieu: compassion mal placée, & très dangereuse pour lui-même dans cette occasion. Il étoit même peu juste, ajoute-t-il, d'épargner un homme qui avoit été le principal auteur des maux que les Juifs avoient soufferts, *Σώσας δὲ αὐτῶν τὸν βασιλέα, καὶ τὸν ἡγεμόνα τῶν εἰς Ἑβραίους κακῶν ὄντα.* Et comme le Peuple conserva tout ce qu'il y avoit de précieux, *il détruisit tout ce qui n'étoit d'aucune valeur.* Cette avarice des Juifs étoit directement contraire à l'ordre de Dieu, qui les obligeoit à détruire tout ce qu'il avoit dévoué à l'interdit, afin que l'on vit qu'ils n'agissoient pas par avarice, mais par un principe d'obéissance aux ordres du Ciel; puisque sans cela, l'on auroit pu les soupçonner de n'avoir pas tant eu en vue d'exécuter les volontés divines en détruisant les Cananéens, que de s'emparer de ce qui leur appartenoit. *Alioquin Hebræi visi fuissent non tam nomine Dei de Chananæis pœnas exegisse, quam divitias sibi ex eorum internecione quæsivisse* (11).

[*E*] *Qu'il se repentoit de l'avoir fait Roi.*] Dieu ne se conduit jamais mal, ni ne prend des résolutions dont il ait sujet de se repentir dans la suite. Il ne change ni de sentimens ni de conduite, pour prendre un parti plus juste & plus sage, après en avoir pris un autre. Ses lumières sont toujours les mêmes, sans augmentation ni diminution. Ainsi le *repentir* ne lui convient proprement point. Mais il arrive souvent que Dieu prive de sa protection ceux qu'il en avoit favorisés d'une manière toute particulière, & auxquels il avoit fait les plus grandes promesses, parce qu'ils se sont rendus indignes de ses graces. Le changement de leur conduite en produit un dans la manière extérieure dont Dieu en agit avec eux, & c'est ce que l'Ecriture exprime généralement par le terme de *repentir* (12). * Mr. Le Clerc remarque, que comme les hommes, lorsqu'ils se repentent, changent de manière d'agir; de même lorsque Dieu agit autrement qu'il n'avoit fait, on dit qu'il *se repent*: *Quia homines pœnitentia ducti contraria agunt iis, quæ antea egerant, ideo cum Deus aliter se gerere incipit, quam antea, eum pœnitere homines dicunt* (13). Patrick observe sur ce passage, „ que le Repentir en Dieu n'emporte „ que la volonté d'un changement, & non de tout chan„gement, mais celui de la sentence divine prononcée; „ ce que l'Ecriture appelle *Repentir*. Procope de Ga„ze dit, *Pœnitentia Dei est dispensationis ipsius mutatio*: „ Le Repentir en Dieu, n'est autre chose que le change„ment de dispensation de sa part."

[*F*] *Qu'il avoit fait le commandement de l'Eternel.*] Mr. Le Clerc observe, qu'il tenoit ce langage, parce qu'il avoit exterminé tous les Hamalékites qui étoient tombés entre ses mains, excepté Agag; soit qu'il n'eut pas bien compris l'ordre de Dieu, soit qu'il eût pris la liberté de l'expliquer à sa maniere: *sive non satis intellexisset mandata Dei, sive audacius ea interpretasset.* Mais si Saül avoit failli pour n'avoir pas pleinement compris le sens des ordres de Dieu, son ignorance auroit diminué son crime, & il n'auroit pas mérité un chatiment aussi sévère que celui qui lui fut dénoncé par Samuel. Il faut donc supposer, que sa désobéissance fut accompagnée de circonstances véritablement criminelles, & non qu'elle fut l'effet d'une simple ignorance. Patrick suppose *qu'il fut si insensible à la faute qu'il avoit commise, qu'il osa même s'en glorifier.*

[*G*] *A cause de sa desobéissance.*] Rien de plus beau & de plus noble, que le sentiment qu'exprime la censure que Samuel lui adresse. *L'Eternel prend-il plaisir aux holocaustes & aux sacrifices, comme à ce qu'on obéisse à sa voix? Obéir vaut mieux que sacrifice, & se rendre attentif vaut mieux que la graisse des moutons* (14). Ce principe se trouve inculqué de la maniére la plus forte par David (15), Salomon (16), & les Prophètes (17). Joseph explique ce passage de la maniére suivante. „ Ce ne sont pas „ les victimes, répondit Samuel, qui sont agréables à „ Dieu; mais les hommes justes qui obéissent à ses vo„lontés, & qui ne croyent rien de bien fait que ce qu'il „ ordonne. Car on peut, sans le mépriser, ne lui point „ offrir de sacrifices; mais on ne sauroit lui desobéir sans „ le mépriser; & ceux qui lui desobéissent, ne sauroient „ lui offrir de véritables sacrifices, & qui lui soient agréa„bles. Quelque grasses que soient les victimes qu'ils lui „ présentent, & quelque pures que soient leurs offrandes „ en elles-mêmes, il les rejette & en a de l'aversion, par„ce que ce sont plutôt des effets de leur hypocrisie, que „ des marques de leur piété. Mais au contraire, il re„garde d'un œil favorable ceux qui n'ont d'autre desir „ que de lui plaire, & qui aimeroient mieux mourir, que „ de manquer au moindre de ses commandemens. Il ne „ leur demande point de victimes, & lorsqu'ils lui en of„frent, quelque méprisables qu'elles soient, il les reçoit „ de meilleur cœur, que tout ce que les riches lui sau„roient offrir (18)." Ce passage mérite bien les réfléxions de ceux qui prétendent égaler les devoirs positifs aux devoirs moraux, ou même donner aux prémiers la préférence sur les autres: c'est-là changer l'ordre naturel des choses, & aller contre le grand but du Christianisme. Les Sacrifices, dit Mr. Le Clerc à cette occasion, avoient été établis de Dieu; mais ce n'étoient pourtant que des Cérémonies purement extérieures, par lesquelles les hommes faisoient l'aveu de leurs péchés, en demandoient le pardon, & par lesquelles ils rendoient leurs hommages à Dieu, ou lui témoignoient leur reconnoissance. Or des Cérémonies de cette nature ne pouvoient être d'aucun prix devant Dieu, à moins qu'elles ne fussent accompagnées du dessein de lui obéir sans réserve, & d'un vif sentiment de reconnoissance envers lui. Un homme véritablement religieux ne choisira jamais, parmi les devoirs de la Religion, ceux qu'il trouve à propos de remplir, tandis qu'il néglige les autres. De-là vient que Samuel oppose ici l'Obéissance aux Sacrifices, parce que le Peuple s'étoit

(5) Voy. Calmet in hunc.

(6) Rem. [B].

(7) Saurin Diss. Hist. & Critiq. sur la Bible T. IV. Disc. XXX. p. 390. & suiv. Edit. in-8.

(8) Matth. XXIII. 35.

(9) Juges III. 13. VI. 3. X. 12. 1 Sam. XIV. 48.

(10) Antiq. Judaiq. L. VI. ch. 8.

(11) Le Clerc in hunc.

(12) Voy. Julian Martyr ad Græcos p. 22. 23. apud Calmet.

(13) Le Clerc in locum, & in Genes. VI. 6.

(14) 1 Sam. XV. 22.

(15) Ps. L. 13. 14. LI. 18. 17.

(16) Ecclés. V. 1.

(17) Esaïe I. 11. 12. LXVI. 3. Jérém. VII. 21. 22. Osée VI. 6. Michée VI. 6. 7. 8. Zachar. VIII. 18.

(18) Antiq. Judaiq. L. VI. ch. 8. Traduct. d'Andilly.

se présenta devant Samuel, il dit: *Pour vrai, l'amertume de la mort est passée* [*H*]. Mais Samuel lui reprocha ses cruautés passées, *& le mit en pièces devant l'Eternel en Guilgal* [*I*]. Ainsi mourut Agag, vers l'an du Monde 2930, avant J. C. 1070, & avant l'Ere Vulgaire 1074.

s'étoit attaché à une partie de ce que Dieu avoit commandé, tandis qu'il avoit négligé d'exécuter l'ordre qui regardoit la totale destruction des Hamalékites, & la manière de les exterminer. Samuel continue à mettre le crime de Saül dans tout son jour, en lui disant, *que la rebellion est péché de Devinement, & que l'obstination est Idole & Marmousets* (19). La Magie, l'Idolatrie, & le Culte superstitieux & impie des Marmousets ou *Teraphim*, ainsi que porte l'Original, étoient des choses souverainement odieuses à Dieu. Le terme Hébreu *Kesem* signifie en général toute sorte de Magie, de Divination, de Sortilège. Les *Teraphims* étoient des Idoles, ou de petites figures magiques. Il y a de l'apparence que ces Téraphims étoient originairement des Idoles des Chaldéens; les Téraphims de Laban (20), ceux du Roi de Babylone (21), le nom même de *Teraphim*, qui paroit venir de la même Racine Hébraïque que *Seraphim*, & qui signifie, *brulans*, *le Feu*, *le Soleil*, adorés par les Perses: tout cela donne de la vraisemblance à cette conjecture. Les Téraphims rendoient quelquefois des Oracles (22), mais on ignore comment & de quelle manière. Maimonidès rapporte (23) que les Sabéens avoient des figures d'or, qui représentoient le Soleil, & d'argent, qui représentoient la Lune; qu'ils les plaçoient dans des niches, & leur attribuoient la vertu de découvrir l'avenir, par une influence secrette des Astres. La plupart des Rabbins confondent les *Teraphims* avec les *Talismans*. Le Traducteur Persan a rendu le mot Téraphim par celui d'*Astrolabe*. Rabbi Moïse Nachman croit que c'étoient des espéces d'Horloges, qui marquoient les heures, & qui découvroient ce qui devoit arriver. Louis de Dieu prétendoit que c'étoient les *Dieux Pénates*, que l'on adoroit pour obtenir la prospérité de la famille: il fait venir *Teraphim* de *Teraph*, qui signifie en Arabe & en Ethiopien, *faire qu'une chose abonde*. Rachel n'emporta les Téraphims de Laban son père, que dans l'espérance d'emporter avec elle la prospérité de la famille; ce qui fut peut-être le motif qui fit souhaiter à Laban de les recouvrer. [☞ Un Auteur moderne (24) croit, que ces Téraphims de Laban n'étoient que des Pierres, sur lesquelles étoient marqués les noms des ancêtres de Laban. Car comme les Anciens dressoient de grosses Pierres, ou de grandes Colonnes, en l'honneur de leurs Dieux, ils en avoient aussi de plus petites & de portatives en l'honneur de leurs Ancêtres, qui étoient autant estimées chez eux, que le sont chez nous les Portraits de famille. C'est ce qui fit que Rachel eut si grande envie d'emporter ces Téraphims, & que Laban parut si fâché qu'on les lui eût enlevés. Dans la suite des siècles, lorsqu'on eut changé en Statues ces Monumens érigés en l'honneur des Dieux, on changea aussi en petites Images, ceux qu'on avoit dressés en la mémoire des Ancêtres; & il semble que ce soit-là l'origine des Dieux *Pénates*, ou Domestiques, dont il est si souvent fait mention dans la suite des tems. ADD. DU TRAD.] Pererius (25), Bonfrerius, Rivet (26) & plusieurs autres Ecrivains, croyent que les Idoles en général sont souvent designées par le nom de *Teraphim*; ce qui n'est pas non plus sans vraisemblance (27).

[*H*] *Quand ce Prince se présenta devant Samuel, il dit, Pour vrai, l'amertume de la mort est passée.*] Nos Versions portent, qu'Agag vint devant lui, *d'un air gracieux* (28); ce qui est conforme à l'Hébreu. Les Septante ont traduit, *Agag tremblant*, Ἀγαγ τρέμων. La Vulgate, *pinguissimus & tremens*: (*Il étoit replet, & vint en tremblant.*) Mais ces dernières Versions ne sont fondées que sur des conjectures, n'y aiant rien de semblable dans l'Hébreu; & il paroit par la suite, qu'Agag se flattoit fort d'échapper à la mort: *Certainement la mort est passée.* Il est vrai que la Vulgate a rendu ces paroles autrement: *Une mort amère va-t-elle m'arracher du Monde? (Siccine separat amara mors?)* & les Septante: *Si cela est ainsi, ô mort amère!* εἰ οὕτω, πικρὸς ὁ θάνατος: la Paraphrase Chaldaïque: *Qu'est-ce que l'amertume de la mort, mon Seigneur?*

[*I*] *Mais Samuel lui reprocha ses cruautés passées, & le mis en pièces devant l'Eternel en Guilgal.*] Samuel dit: *Comme ton épée a privé les femmes d'enfans, ainsi ta mere sera privée d'enfans entre les femmes* (29). Par où il paroit que c'étoit un Tyran sanguinaire & cruel, qui ne fut pas puni purement à cause des péchés de ses ancêtres, commis quatre cens ans auparavant, mais à cause de sa propre cruauté (30). La vue d'Agag excita tellement le zèle de Samuel, qu'il ordonna à l'Exécuteur de la Justice de le faire mourir; ou peut-être le tua-t-il de sa propre main, comme Gédéon tua Zéba & Zalmuna (31). Ce qui ne prouve pourtant pas que Samuel ait continué d'exercer les fonctions de Juge après le Sacre de Saül; mais il fut autorisé peut-être à cette action par un ordre exprès de Dieu, ou il s'y porta à l'imitation des Lévites, qui détruisirent ceux qui avoient adoré le Veau d'or (32), & de Phinées qui tua Zimri & Cozbi (33). La mort d'Agag avoit été prédite plus de quatre cens ans auparavant, par Balaam, selon la Version Vulgate (34): *Tolletur propter Agag Rex ejus, & auferetur regnum illius.* „ Son Roi sera ôté à „ cause d'Agag, & le Royaume sera enlevé." Mais le Texte Samaritain & les Septante ont, *Son Royaume sera élevé par dessus Gog, & son Royaume sera étendu.* Quelques Exemplaires des Septante portent *Og*, au-lieu de *Gog*. On sait que le Roi de Basan se nommoit *Og*; mais il avoit déja été défait & tué, & tout son Pays subjugué par les Israélites, tellement que Balaam ne pouvoit naturellement l'avoir en vue. Les anciens Interprètes Grecs ont lu, aussi-bien que les Septante, *Og*; & il y a eu quelques Pères (35) qui ont entendu ce passage, de la victoire que le Fils de Dieu doit remporter sur *Gog & Magog*, par où l'on désigne souvent l'Antechrist. S. Ambroise (36) lit, *Attolletur regnum ejus in altum: Son Royaume sera élevé.* Philon Juif (37): *Son Royaume s'accroitra sans cesse, & sera élevé de jour en jour à un plus haut point de gloire.* Καὶ ἐπιβαινόμενος ὁ τοῦδε βασιλεία, καθ' ἑκάστην ἡμέραν πρὸς ὕψος ἀρθήσεται. Mais, comme le remarque le P. Calmet, il faut lire alors *Gog*, un *sommet*, au-lieu de *Gog*. Enfin Grotius croit que toutes ces Versions sont fautives, & que l'Original Hébreu donne le vrai sens: *sed versus quod in Hebræo legitur.*

(19) 1 Sam. XV. 23.
(20) Genèse XXXI. 30.
(21) Ezéch. XXI. 21.
(22) Juges XVII. 5. XVIII. 5. Zacharie X. 2.
(23) *More Nevochim* Part. III. c. 29.
(24) Schuckford *Hist. du Monde Sacr. & Prof.* T. I. p. 139.
(25) Sur Genèse XXX. 19.
(26) Sur Osée I. 3.
(27) Calmet *in loc.*
(28) 1 Sam. XV. 32.
(29) 1 Sam. XV. 33.
(30) Patrick *in locum.*
(31) Jug. VIII. 20. 21.
(32) Exod. XXXII. 27.
(33) Nomb. XXV. 8.
(34) Nomb. XXIV. 7.
(35) Origen. *Homil.* 17. *in Num.* Euseb. L. IX. *Præp.* c. 5. Cyprian. L. I. *ad Quirin.* *Testim.* 10.
(36) *Epist.* 50.
(37) L. I. *de Vita Mosis.*

AGAMEDE, fils d'Ergénus Roi des Orchoméniens (*a*), & frère du célèbre Trophonius [*A*], fut aussi-bien que son frère un fameux Architecte, & ils s'acquirent beaucoup de réputation par leurs Ouvrages (*b*). Ciceron (*c*) & Plutarque (*d*) rapportent, qu'après qu'ils eurent achevé le Temple d'Apollon à Delphes, ils y vinrent rendre leurs hommages au Dieu, & le prièrent de leur accorder ce qu'il jugeoit de plus utile à l'Homme; qu'Apollon répondit, que dans trois jours (*e*) il leur accorderoit leur demande, leur ordonnant en même tems de se réjouir; & qu'au bout des trois jours on les trouva morts, Apollon le plus sage des Dieux voulant faire connoitre par-là, que la mort étoit ce qu'il pouvoit accorder de plus avantageux aux Hommes [*B*]. C'est dommage qu'une histoire, qui donneroit un si beau

(*a*) Le Mont Orchomene est en Thessalie, d'où la Ville qui en est proche est appellée Orchomene. Mais il y avoit aussi une Ville de ce nom en Béotie, & c'est de cette dernière qu'Ergenus étoit Roi.
(*b*) Pausanias *in Bœotic.* p. m. 599.
(*c*) *Tusc. Quæst.* L. I. *versus finem.* (*d*) *In Consol. ad Apoll.* Oper. T. II. p. 109. (*e*) Selon Cicéron, mais *sept*, selon Plutarque.

[*A*] *Frère du célèbre Trophonius.*] C'est ce que disent presque tous les Ecrivains, & Pausanias lui-même, qui ajoute pourtant, qu'il y en avoit qui croyoient que Trophonius étoit fils d'Apollon; opinion qu'il regarde comme la plus vraisemblable, parce que Trophonius rendoit des Oracles, comme Apollon (1).

[*B*] *Que la mort étoit ce qu'il pouvoit accorder de plus avantageux aux Hommes.*] Ç'a été le sentiment de plusieurs Sages Païens & Chrétiens. Et il est vrai que lorsqu'on fait réfléxion à combien de maux les hommes sont sujets depuis le moment de leur naissance jusqu'à la fin de leur vie, on conclud naturellement, que le plutôt qu'ils sont délivrés des misères de ce Monde, est le plus avantageux pour eux. Rien de plus vrai que ce que dit l'Auteur du Livre de Job (2), que *l'homme né de femme est de courte durée, & plein d'ennui*, ou, comme on peut traduire, *parce qu'il est plein d'ennui*; tellement que c'est par un effet de la sagesse de la Providence, que l'homme, étant aussi misérable qu'il est, ne vit pas longtems. Il est bien vrai que la mort peut paroitre un mal à ceux qui sont heureux dans le Monde; mais leur nombre est bien petit, en comparaison de celui des misérables. J'avoue qu'il y a des gens qui prétendent qu'il y a moins de mal dans le Monde, que de bien; ce qu'ils croyent prouver en remarquant qu'il n'y a pas d'homme sur la Terre, quelque misérable qu'il soit, qui ne desire de vivre (3). Mais qu'il me soit permis de demander, s'ils entendent par-là, qu'à considérer le total de bonheur de ceux qui sont heureux, & le total de misère de ceux qui souffrent, le prémier emportera la balance? Ou s'ils veulent dire, que toutes choses compensées par rapport à la même personne, le bien l'emporte sur le mal? Dans le prémier cas, quelle consolation est-ce pour moi, que le nombre des heureux surpasse celui des misérables, si je suis au rang des derniers? Ou quel avantage me revient-il, que sur le total il y ait plus de bien que de mal, si je n'ai que des misères pour mon partage? A l'égard de la seconde proposition, que tout compté, chaque individu jouït de plus de bien qu'il ne souffre de mal, je doute qu'elle soit d'accord avec l'Expérience, je ne dirai pas par rapport à chaque personne, mais seulement par rapport à un grand nombre. Car pour ce qui est de la crainte de la mort & de l'amour de la vie, qu'on remarque dans les hommes, elles ne viennent pas de ce qu'ils sont persuadés par expérience, qu'il y a plus de bien que de mal dans la vie; en voici la preuve: les meilleurs Chrétiens, qui sont persuadés que le bonheur le plus parfait les attend au sortir de cette vie, ont souvent autant de foiblesse aux approches de la mort, que les autres hommes; ils l'éloigneroient, s'ils pouvoient, lors même que l'age & des maux compliqués

les

(1) *In Bœotic.* p. 599. ou de la Trad. Franç. T. IV. p. 104.
(2) Ch. XIV. 1.
(3) *Nouvell. de la Rép. des Lettres*, Mai 1709. p. 583. 564.

beau champ aux Orateurs & aux Prédicateurs, se trouve contredite par un des meilleurs Ecrivains de l'Antiquité; c'est Pausanias, qui rapporte la mort de Trophonius & d'Agamède d'une tout autre manière. Il dit (f) qu'ils batirent un Tresor pour Hyrieus Roi de Thebes [C], & qu'en le construisant, ils pratiquérent un secret, dont eux seuls avoient connoissance, & par le moyen duquel, en ôtant une pierre, ils pouvoient entrer sans que l'on s'en apperçût. Hyrieus y aiant mis son argent, chaque nuit ils en déroboient quelque chose. Le Tresor paroissoit toujours bien fermé, on ne voyoit aucune fracture ni aux ferrures ni aux portes; & cependant l'or & l'argent d'Hyriéus diminuoient sans cesse, ce qui le mettoit fort en peine. Enfin il s'avisa de tendre des piéges dans les vases où etoit son argent. Agamède entra, à son ordinaire; mais comme il voulut metre la main dans un des vases, il se sentit pris. Trophonius, voyant ce malheur arrivé, ne fut faire autre chose que de couper la tete à son frere [D] & de l'emporter, afin qu'on ne pût reconnoitre le corps: action à laquelle il ne se porta, que par la crainte qu'Agamède ne fût appliqué à la Question & ne découvrît tout le mystère; & lui-meme fut englouti quelque tems après, par la terre qui s'ouvrit sous ses pieds. Ce récit est fort different de celui de Cicéron & de Plutarque; & Mureri, quoiqu'il cite Pausanias, ne dit pas un mot de

(f) In Baeoticis, ubi supra.

les ont comme attachés à un lit de langueur. Dira-t-on qu'ils ne craignent si fust la morr, que parce qu'ils savent que le Monde leus offre un bonheur supérieur à celui qui les attend dans le Ciel? Dans ce cas, ils seruient pires que les Paiens & les Infidèles. Il faut donc avouer, que quoiqu'ils soient persuadés que le bonheur du Ciel surpasse de beaucoup celui dont on peut jouïr sur la Terre, ils ne laissent pas de craindre la mort & d'aimer la vie: d'où il s'ensuit, que la crainte de la mort & l'amour de la vie, que l'on remarque généralement dans les hommes, ne prouvent nullement, qu'ils aient reconnu par expérience, qu'il y a plus de bien que de mal dans le Monde. Comment donc décider la question? Je suis persuadé qu'elle ne peut l'être, parce que chacun juge selon qu'il est heureux ou malheureux, ou du moins, selon qu'il croit l'être. Un homme qui a tout à souhait, qui peut se satisfaire en tout à son gré, qui est d'un bon tempérament, & qui jouït d'une santé vigoureuse, jugera qu'il y a plus de bien que de mal dans le Monde. Au contraire, un homme obligé à travailler pour avoir le nécessaire, qui ne peut jamais satisfaire ses desirs, & qui par un travail pénible & continuel ruïne ses forces & sa santé, soutiendra qu'il y a plus de misere que de bonheur sur la Terre. D'ailleurs, nous ne sommes pas Juges compétens du bonheur & de la misére des autres; cela dépend beaucoup de la situation de leus esprit, & des circonstances où ils se trouvent: la même chose, qui paroit un bien à l'un, est regardée comme un mal par un autre, selon la disposition où ils se trouvent, & la diversité des circonstances. Puis donc que la crainte de la mort, & l'amour de la vie, ne sont pas des preuves que les hommes ont en partage plus de bien que de mal, & puisque nous ne sommes pas Juges compétens du bonheur & du malheur des autres, il nous est impossible de détermines s'il y a plus de bien que de mal dans le Monde; ni par conséquent, si la mort est toujours ce qui peut être le plus avantageux aux hommes. Ce qu'on pourroit peut êtse hazarder de dire sur ce sujet, c'est que la mort est un bien pour un homme qui est plus misérable qu'il n'est heureux; & même, que quelque heureux qu'il soit, la mort ne peut être un mal pour lui, en faisant abstraction d'une autre vie, puisqu'elle le met dans un état d'insensibilité, où il n'a aucun sentiment de ce qu'il a perdu; & en supposant une vie à venir, la mort est sans contredit pour un homme de bien, le plus heureux événement qui lui puisse arriver, & qu'il puisse souhaiter, puisqu'il le met en possession d'une félicité parfaite. Pourquoi donc tous les hommes, ou du moins le plus grand nombre, craignent-ils tant la mort? C'est parce qu'ils ne considèrent pas ce que la mort est, & qu'ils ne sont occupés que des objets & des agrémens du Monde. De-là cette invincible crainte de la mort; crainte nourrie par l'éducation, & augmentée par les exemples que nous avons sans cesse devant les yeux. „ Ont fait peur à nos gens, *dit Montagne*, de „ nommer la mort, & la plupart s'en feignent comme du „ nom du Diable. Et parce qu'il s'en fait mention aux „ Testamens, ne vous attendez pas qu'ils y mettent la „ main, que le Médecin ne leur ait donné l'extrême sen- „ tence. Et Dieu sait lors, entre la douleur & la frayeur, „ de quel bon jugement ils vous le bastissent. Parce que „ cette syllabe frappoit trop rudement leurs oreilles, & „ que cette voix leur sembloit malencontreuse, les Ro- „ mains avoient appris de l'amollir ou l'estendre en péri- „ phrases. Au-lieu de dire, *il est mort*, *il a cessé de vi-* „ *vre*, disent-ils, *il a vecu*. Pourvu que ce soit vie, soit- „ elle passée, ils se consolent: nous en avons emprunté „ notre *feu maître Jean* (4)." Mais si la mort n'est pas un mal, & qu'elle soit au contraire un très grand bien pour la meilleure partie du Genre-humain, on demandera, quelle sorte de mort est la plus souhaitable? A quoi l'on peut répondre avec César, *La moins attendue, & la plus courte* (5). Une mort subite prévient ces craintes & ces terreurs, qui s'emparent ordinairement de nous aux approches de la mort, & qui augmentent toujours par les cris & les larmes de nos parens & amis, qui environnent notre lit, & qui semblent avoir dessein de nous faire sentir plus vivement la perte de ce que nous laissons dans le Monde; sans parler des douleurs & des angoisses qui accompagnent pour l'ordinaire une mort lente. Une fin imprévue nous délivre de tout ce qu'il y a d'effrayant dans les circonstances dont nous venons de parler, & qui

(4) *Essais de Montagne* L. I. ch. 19. p. m. 55.

(5) Idem L. II. ch. 13, p. 380.

sont réellement de la mort *le Roi des épouvantemens*. On objectera peut-être, qu'une mort subite peut être dangereuse par rapport au Salut, puisqu'elle ne nous laisse pas le tems de témoigner à Dieu notre repentance, sans laquelle nous ne pouvons espérer d'obtenir le pardon de nos péchés. Mais ceux qui font une pareille objection, montrent qu'ils connoissent bien peu le génie de la Religion Chrétienne, puisque l'Evangile nous apprend que nous serons jugés, non sur la manière dont nous serons morts, mais sur celle dont nous aurons vécu. Un homme de bien n'a pas besoin de cette repentance, qui se produit au lit de la mort; & la douleur la plus profonde dans les derniers momens, ne peut jamais expier les desordres d'une vie passée dans le crime. S'il suffisoit pour obtenir le Salut éternel, de se repentir à l'heure de la mort, il n'y auroit pas d'homme, quelque méchant qu'on le suppose, qui fut damné; puisqu'il est impossible que les plus méchans mêmes ne se repentent, quand ils font réfléxion, que leurs crimes les rendront éternellement malheureux.

[C] *Hyrieus Roi de Thebes.*] Moreri (6) & Gesner (7) disent qu'il étoit de Béotie, & qu'aiant reçu chez lui avec beaucoup d'hospitalité Jupiter, Mercure & Neptune, ils lui promirent, pour le récompenser, de lui accorder tout ce qu'il leur demanderoit. Il répondit, qu'il ne souhaitoit autre chose que d'avoir un fils, quoiqu'il ne se souciât pas d'ailleurs d'être marié. Les trois Dieux lui accordérent sa demande, & aiant uriné dans la peau du bœuf qu'Hyriéus avoit sacrifié à Jupiter, il en naquit dix mois après un fils, qui fut nommé *Urion*, de οὖρον, qui signifie *Urine*; & ce nom fut changé ensuite en celui d'*Orion*. Mais Hygin, dont cette Histoire est tirée, dit qu'Hyriéus étoit Roi de Thèbes (8).

(6) Article HYRIE.

(7) *In Onomastico*, où il le nomme HYREUS.

[D ☞] *Ne sut faire autre chose que de couper la tête à son frere.*] Hérodote (9) rapporte une Histoire à peu près pareille, d'un Architecte Egyptien & de ses deux fils, qui parurent peu de tems après la prise de Troie, vers l'an du Monde 2849; mais il ne nous apprend ni le nom de cet Ouvrier, ni celui de ses enfans. Voici le fait, tel qu'on le lui avoit raconté. Rhampsinitus Roi d'Egypte fit batir joignant son Palais un édifice pour mettre ses tresors, qui étoient immenses. L'Architecte, instruit de l'usage auquel ce lieu étoit destiné, ajusta une des pierres du mur de telle manière, qu'on pût l'ôter & la remettre sans qu'il y parût, afin d'y avoir entrée quand il voudroit, & d'y prendre autant d'argent qu'il en auroit besoin. En mourant il révéla son secret à deux fils qu'il avoit, qui allérent bientôt en faire l'épreuve, & emportérent du Tresor ce qu'ils purent. Y étant revenus une seconde & une troisiéme fois, le Roi s'apperçut du larcin, & fit tendre un piége, auquel un des fréres fut pris: celui-ci desespérant de pouvoir se dégager, obligea son frère de lui couper la tête, & de l'emporter avec lui, de peur qu'on ne le reconnût. Rhampsinitus, irrité de se voir trompé ainsi, fit exposer le corps en public, & donna ordre qu'on lui amenât ceux qui paroitroient le plus touchés de ce spectacle. D'un autre côté, la mère des deux frères fut si pénétrée de la mort de son fils, & de voir son corps ignominieusement exposé, qu'elle menaça son autre fils de le déceler, s'il ne trouvoit moyen d'enlever le corps. Il y réussit par un artifice assez singulier: il chargea sur des ânes des outres de vin, & s'étant déguisé, il les conduisit vers l'endroit où étoit le corps; alors il fit ensorte que plusieurs de ses outres se déliérent. Les Gardes étant accourus, se mirent à boire: il en témoigna d'abord de la colère, mais s'étant mis ensuite à boire avec eux, il les enyvra si bien, qu'il lui fut facile d'emporter le corps de son frère. Rhampsinitus l'aiant appris, ne négligea rien pour découvrir un voleur si hardi & si adroit: il ordonna à sa fille de condescendre aux desirs de tous ceux qui viendroient la trouver, à condition qu'ils lui déclarassent les actions les plus mauvaises & les plus ingénieuses qu'ils pouvoient avoir faites; & si quelqu'un lui parloit du Trésor, de l'arrêter. Le voleur se présenta un des prémiers, & s'étant déclaré, il se sauva en présentant à la Princesse une main qu'il avoit coupée du corps de son frère. L'Histoire porte que le Roi, frappé d'un tour si ingénieux, déclara qu'il pardonnoit non seulement au coupable, mais qu'il le choisissoit pour son gendre. Tout cela sent bien le Roman, & le *Père de l'Histoire* paroit ici passablement fabuleux. REM. DU TRAD.]

(8) Hyginus Fab. 195. *Et ejusd. Poëticon Astronomicon* L. II. Constell. 34 *&* *in notis* Vide notas Th. Munkeri in *Mythograph. Lat.* T. I.

(9) *Euterpe*, ou L. II c. 121. p. 134-136.

[E] Mo-

(g) Pausanias *ibid.* p. 29.
(h) Id. ibid. p. 110. &c.

de ce que nous venons de rapporter [E]. Il a fait outre cela plusieurs fautes dans cet Article [F]. Agaméde & Trophonius avoient aussi bâti une Chambre nuptiale superbe, pour Amphitryon & Alcméne; & on la montroit à Thébes par curiosité (g). Ces deux Architectes furent honorés l'un & l'autre par des Sacrifices (h).

[E] ***Moréri, quoiqu'il cite Pausanias, ne dit pas un mot de ce que nous venons de rapporter.*** C'est-là une grande omission. Mais la manière dont il s'exprime est encore moins exacte. Après avoir rapporté la mort subite d'Agaméde & de Trophonius, il dit que Pausanias ajoute, que ces mêmes Ouvriers avoient bâti dans l'Arcadie le fameux Temple de Neptune. Ce tour d'expression ne peut que faire prendre le change au Lecteur, en lui faisant croire que Pausanias rapporte de la manière qu'il a dit, la mort subite de ces deux hommes, quoiqu'il la raconte d'une manière très différente, ainsi que nous l'avons remarqué.

[F] *Il a fait outre cela plusieurs fautes dans cet Article.*] I. Il dit, que l'on trouvoit une mort certaine dans le Temple de Neptune, quand on avoit la témérité d'y entrer, contre la défense expresse qu'en avoit fait la Divinité qu'on y adoroit; sur quoi il cite Pausanias, quoique cet Auteur dise seulement, que ceux qui avoient bâti ce Temple, en avoient fermé l'entrée avec un un cordon de laine (*μηδὲ διατείνειν ἐρίου*), parce que la crainte du Dieu étoit alors assez forte pour tenir les hommes en respect, ou peut-être parce qu'il y avoit dans le cordon une vertu secrette, pour empêcher le peuple d'entrer dans le Temple. II. Il dit aussi, que Pausanias parle de la naissance miraculeuse de ces deux personnes; cependant cet Auteur ne fait mention d'aucun Miracle. III. Enfin il dit, que Pausanias les croyoit fréres; quoiqu'il dise en termes exprès, qu'il a du panchant à croire que Trophonius étoit fils d'Apollon (10).

(10) Pausan. in *Boeot.* T. IV. p. 104. de la *Trad. Franç.*

(a) Cod. 172 p. 402.
(b) *Hist. Litt.* Diss. I. p. 8.
(c) *Hist. Manich.* p. 30.
(d) *Catech.* VI. p. 141.
(e) *Hæref.* LXVI. num. 32.
(f) *Συμφιλόσοφον.*
(g) *Ubi supra.*
(h) *Τὸν μιαρὸν καὶ δυσσεβῆ.*

AGAPIUS, Ecrivain obscur, dont aucun des Anciens n'a parlé, que Photius seul (a). Agapius tenoit un rang considérable parmi les Manichéens. Le Docteur Cave croit (b) que c'est le même Agapius dont parle Pierre de Sicile (c), qui le met au nombre des prémiers Disciples de Manès ou Manichée, & qui avoit écrit un Ouvrage sous le titre d'*Eptalogue*. Il est vrai que l'on peut opposer à cela, que Photius paroit le faire contemporain d'Eunome, contre lequel il dit qu'il a écrit. Mais en supposant même qu'Agapius a écrit contre Eunome, ce peut être le même que le Disciple de Manès, pourvu que l'on suppose en même tems, qu'il étoit fort âgé dans ce tems-là. Manichée ne publia pas ses Erreurs avant l'an 277, & il vécut encore longtems après; ainsi Agapius peut avoir été son Disciple sur la fin du Siècle. Eunome publia son Hérésie sous l'Empereur Constance: or il n'y a aucune difficulté à supposer qu'Agapius vivoit encore alors, & qu'il a même vécu après la mort de Constance, puisque Cyrille de Jérusalem, qui vivoit sous le régne de cet Empereur, dit en termes exprès (d), qu'il y avoit encore un homme en vie, qui avoit vu Manichée en personne. Epiphane (e), qui écrivoit en 374, assure qu'il y avoit encore de son tems des personnes qui avoient conversé avec Hermas Disciple de Manès, & qui lui en avoient appris diverses particularités [A]. Cet Agapius avoit écrit un Ouvrage divisé en vingt-trois Livres, & un autre partagé en cent & deux Chapitres, qu'il avoit dedié à *Uranie*, femme de sa Secte, & sa compagne d'étude (f). Nous donnerons une idée de sa Doctrine dans la Remarque [B]. Le Docteur Cave dit (g), que si l'on compare ce que Photius nous apprend de sa Doctrine, avec *la Formule d'admission des Manichéens*, que Cotelier a publiée en prémier lieu, & qui l'a été ensuite par Tollius, on y trouvera beaucoup de lumières pour entendre son Systême. Photius le nomme *un homme détestable & impie* (h).

[*A* ☞ *Et qui lui en avoient appris diverses particularités.*] Tout ce que l'on avance dans cet Article, pour prouver qu'Agapius qui a écrit contre Eunome peut avoir été Disciple de Manichée, est fondé sur l'autorité du Docteur Cave; mais n'en est pas moins contraire à l'Histoire, & au sentiment des plus savans Modernes. Placer le commencement de l'Hérésie Manichéenne à l'an 277, c'est la placer dix ans trop tard, & confondre le tems où elle commença à être connue dans l'Empire Romain & à y faire du bruit, avec le tems de sa naissance. Faire vivre Manichée jusques à la fin du troisiéme Siècle, c'est contredire manifestement tous les Historiens. S. Epiphane met l'époque de l'origine du Manichéisme à l'an 261; mais c'est trop l'avancer: en voici la preuve. Manès est né en 240, comme cela paroit par la Chronique d'Edesse. Il a été Prêtre à *Ahvaz*, comme le témoigne Abulpharage: il ne peut avoir reçu l'Ordre de Prêtrise, que vers l'âge de vingt-quatre ans, & environ l'an 264. Le même Auteur rapporte qu'il fut au commencement fort zélé pour la Foi, & qu'il la défendit contre les Mages, les Juifs, & les Paiens. Il faut donc qu'il ait demeuré dans la Communion de l'Eglise du moins deux ou trois ans, jusques vers l'an 267 ou 268. Aussi Abulpharage met-il la naissance de l'Hérésie Manichéenne sous Aurélien, qui fut créé Empereur en 270, ou en 269. Mais il faut observer, qu'Abulpharage avance l'empire d'Aurélien de quelques années; ainsi il y a tout lieu de croire, que Manès commença à découvrir son Hérésie vers l'an 268 (1). Quant au tems où cette Hérésie commença d'être connue dans l'Empire Romain, tous les Auteurs conviennent, que ce fut la prémière ou la seconde année de Probus, l'an 276 ou 277; & c'est de cette irruption du Manichéisme, qu'il faut entendre ce que disent sur le commencement de cette Hérésie les anciens Auteurs, sans quoi il est impossible de concilier les Ecrivains Orientaux avec les Grecs & les Latins (2). A l'égard du tems de la mort de Manès, il régne un concert si unanime entre les Historiens pour la mettre en 277, qu'il faudroit des preuves bien fortes pour adopter le sentiment du Docteur Cave, qui fait vivre Manès jusques à la fin du troisiéme Siècle. Le seul article sur lequel les Savans sont en dispute à cet égard, c'est lorsqu'il s'agit de déterminer si ce fut Varanès I. ou Varanès II. son fils adoptif, qui fit mourir Manès. Mr. de Beausobre (3) se détermine en faveur du prémier, & les raisons sur lesquelles il appuie son sentiment paroissent concluantes. REM. DU TRAD.]

(1) De Beausobre *Hist. du Manich.* T. I. Part. I. L. I. ch. 10. p. 122.

(2) Id. ibid. p. 225.

(3) *Hist. du Manich.* T. I. Part. I. L. II. ch. 4. p. 205-210.

[*B*] *Une idée de sa Doctrine*] Voici ce que Photius nous en apprend, dans l'Extrait qu'il a donné (4). Agapius soutenoit, qu'il y avoit un mauvais Principe, subsistant par lui-même, & opposé de toute éternité à Dieu. Il nomme ce Principe, *la Nature*, *la Matiére*, *Satan*, *le Démon*, *le Prince de ce Monde*, *le Dieu de ce Siècle*; & lui donne encore divers autres noms. Il enseignoit: Que l'homme pèche nécessairement & involontairement: Que le Corps est la plus vile partie de l'homme: Que l'Ame est une portion de l'Essence Divine, & de la même nature: Que J. Christ étoit l'Arbre de vie du Paradis. Il reconnoissoit la Consubstantialité des Personnes Divines. Il parloit comme les Orthodoxes, du Corps & du Sang de J. Christ, de sa Croix, de sa Mort, de son Baptême, de sa Sépulture, de sa Résurrection. Il croyoit la Résurrection des morts, & le Jugement dernier; mais il exprimoit tous ces articles en termes équivoques, & propres à y faire trouver de l'absurdité. Il représentoit le Soleil & la Lune comme des Divinités, disant qu'ils étoient de la même nature que Dieu; & il chantoit des Hymnes à leur honneur, & leur rendoit tous les devoirs du Culte. Il disoit que leur lumière n'étoit point du ressort des sens, que l'Ame seule l'appercevoit. Il regardoit aussi l'Air comme une Divinité, à l'honneur de laquelle il chantoit aussi des Hymnes; mais pour le Feu & la Terre, il les traitoit avec mépris, comme des Elémens vils & abjets. Il condamnoit le Mariage, & l'usage des Viandes, prétendant que c'étoit une chose abominable de nous en permettre l'usage. Il n'usoit point de Vin, pour éviter, disoit-il, l'yvrognerie. Il témoignoit le dernier mépris pour l'Ancien Testament, pour Moïse & les Prophètes, & même pour Jean Baptiste le Précurseur de notre Seigneur: il attribuoit même toutes leurs actions & toutes leurs parolas au mauvais Principe, qui est toujours opposé à Dieu. Il tordoit quelques passages des Evangiles & des Epitres de S. Paul, pour appuier son Systême: il se servoit aussi des *faux Actes des douze Apôtres*, & en particulier de ceux de *S. André*, Ouvrages que les Anciens ont prétendu avoir été forgés par les Manichéens. Il favorisoit la Métempsychose, & soutenoit que ceux qui portoient la Vertu au plus haut point, devenoient des Dieux; & que ceux qui se livroient aux dernier excès du Vice, étoient condamnés au feu & à l'obscurité; mais que pour ceux qui avoient tenu un milieu entre la Vertu & le Vice, ils retournoient dans leurs corps. Il citoit Platon & les autres Ecrivains du Paganisme, avec le même respect que J. Christ, les appellant *Sacrés & Divins*. Son style étoit quelquefois assez noble, d'autres fois bas & rampant. Il vouloit se mêler aussi de raisonner philosophiquement, mais alors il n'y avoit que confusion & ignorance dans ce qu'il disoit. Enfin Photius dit, qu'il manquoit de génie & d'invention; mais qu'il avoit le malheureux talent d'être fort habile à corrompre & à falsifier la vérité. D'ailleurs, ses Ouvrages étoient si pleins d'absurdité & d'impieté, qu'ils ne pouvoient que faire honte aux Manichéens & à leur Doctrine.

(4) Cod. 179.

AGATHIAS, ou, comme il se nomme lui-même dans ses Epigrammes, AGATHIUS, surnommé *Scholasticus*, étoit un Historien Grec, qui vivoit dans le sixième Siécle, sous l'empire de Justinien. Il nous apprend dans la Préface de son Histoire, qu'il étoit de Myrine, Colonie des anciens Eoliens dans l'Asie Mineure, située à l'embouchure du Pythique; & il distingue cette Ville d'une autre du même nom, qui étoit dans la Thrace. Son père s'appelloit Memnon, & il fut lui-même Avocat à Smyrne (*a*), selon le témoignage de Suidas [*A*]: ce qui a fait croire à Christophle Persona, qu'il étoit né à Smyrne, quoiqu'il nous apprenne pourtant lui-même qu'il étoit de Myrine (*b*). Il étudia les Loix dans les Ecoles établies pour cela, d'où il eut le titre de *Scholasticus*, ou *Avocat*. Il avoue qu'il avoit eu dans sa jeunesse une forte inclination pour la Poësie, & qu'il l'avoit suivie en faisant de petites Pièces en vers hexamètres, & d'un style gai & galant, qu'il publia sous le titre de *Daphniaca*. Il nous apprend aussi, qu'il étoit l'Auteur d'un Recueil d'Epigrammes de divers Auteurs, dont on conjecture que nous avons encore une partie sous son nom dans l'Anthologie Grecque [*B*]. On est en doute sur la Religion qu'il professoit [*C*]. Il écrivit l'Histoire d'une partie du règne de Justinien, en cinq Livres, à la sollicitation d'Eutychianus Secrétaire d'Etat, qui étoit son intime ami, & qui lui fournit, selon les apparences, des Mémoires curieux, pour le mettre en état de perfectionner son Ouvrage. Il dit dans sa Préface, qu'il ne commença son Histoire qu'après la mort de Justinien, sous l'empire de Justin II. Il ne commence qu'à la vingt-sixième année de Justinien, où Procope finit. Il loue fort cet Historien, quoiqu'il diffère quelquefois de lui [*D*]. Nous di-

(*a*) Σχελασικὸς Σμυρναῖος.

(*b*) Voy. Vossius de *Hist. Græc.* L. II. c. 22.

[*A* ☞] *Il fut lui-même Avocat à Smyrne, selon le témoignage de Suidas.*] Vossius & d'autres, qui avancent ce fait sur l'autorité de Suidas, se sont trompés. Il est certain qu'Agathias fut Avocat, & qu'il plaida; c'est ce qu'il nous apprend lui-même en divers endroits: mais il ne dit nulle part en quelle Ville. Ce qui a donné occasion à la méprise, c'est que George le Syncelle rapporte que *Myrine* étoit appellée par quelques-uns aussi *Smyrne*, Μυρίνα ἡ νῦν Σμύρνα λεγομένη, οἰκισθεῖσα ἐν Ἀσίᾳ (1): d'où il est arrivé, que l'on a mis dans quelques Manuscrits de Suidas, *Agathias Smyrnéen*, au-lieu de *Myrinien*, Σμυρναῖος *pro* Μυριναῖος. C'est cette dernière qualification, que l'on trouve dans le Manuscrit du Vatican & dans celui de Paris; & Suidas n'a voulu dire autre chose, sinon qu'Agathias étoit de Myrine, & qu'il avoit été Avocat. Mr. Fabricius conjecture (2), que c'est à Byzance, ou Constantinople, qu'il plaida; & il fonde sa conjecture sur une Epigramme d'Agathias, qui se trouve dans l'Anthologie L. III. p. 332. où il déplore la mort de sa mère (nommée *Periclee*) qu'il avoit perdue à l'âge de trois ans dans cette Ville, où il nous apprend lui-même qu'il étoit revenu après avoir fini ses études à Alexandrie (3). REM. DU TRAD.]

(1) Syncell. p. 181. ap. Fabric. *Bibl. Græc.* T VI. p. 360. *Not.* b.

(2) *Bibl. Græc.* ubi sup *Not.* c.

(3) *Hist.* L. II. p. 58. apud eund. loc. cit.

[*B* ☞] *Dont on conjecture que nous avons encore une partie sous son nom, dans l'Anthologie Grecque.*] *Méléagre*, natif de Gadare Ville de Syrie, est le prémier qui a fait un Recueil d'Epigrammes Grecques, qu'il nomma *Anthologie*, à cause qu'aiant choisi ce qu'il trouva de plus brillant & de plus fleuri parmi les Epigrammes de quarante-six Poëtes anciens, il regarda son Recueil comme un Bouquet de fleurs, & attribua une fleur à chacun de ces Poëtes. Après lui, *Philippe* de Thessalonique fit, du tems de l'Empereur Auguste, un second Recueil, tiré seulement de quatorze Poëtes. *Agathias* en fit un troisième. Enfin *Planude*, Moine de Constantinople, qui vivoit en 1380, fit le quatrième, qu'il divisa en sept Livres, dans chacun desquels les Epigrammes sont rangées selon les matières par ordre alphabétique; c'est l'Anthologie, telle que nous l'avons aujourd'hui (4). Il y a dans la Bibliothéque du Roi de France un Manuscrit de l'Anthologie, où l'on trouve des Epigrammes de six-vingts Auteurs, parmi lesquels il y en a pour le moins trente dont il ne se voit rien dans l'Anthologie imprimée; quelques-uns même de ces Poëtes ne se trouvent point dans le Catalogue des Poëtes Grecs de Vossius (5): tel est un certain *Thallus*, dont Mr. Boivin rapporte une Epigramme sur le jour de la naissance de l'Empereur. On trouve le nom de Thallus dans une Inscription ancienne, rapportée par Gruter:

THALLO
ABASCANTI
AUG. LIB.
AB EPISTULIS
• LIB.

Voilà un Thallus Abascante, Affranchi & Secrétaire de l'Empereur. Il y a de l'apparence qu'un Affranchi, qui étoit parvenu à l'emploi de Secrétaire du Prince, & qui par conséquent avoit quelque érudition, n'aura pas manqué de célébrer le jour de la naissance de son Maître, non seulement par des Sacrifices, mais aussi par des Vers de sa façon. Il se trouve dans l'Anthologie imprimée une Epigramme sous le nom de Thallus, où il est parlé de deux Citoyens de la Ville de Milet, morts en Italie; & la manière pathétique dont le Poëte déplore ce malheur, fait croire à Mr. Boivin qu'ils étoient peut-être ses compatriotes, & qu'il étoit par conséquent Milésien (6). REM. DU TRAD.]

(4) Rollin. *Hist. Ancienn.* Tom. XII. p. 44. Edit. de Hollande.

(5) *Mémoir. de l'Acadêm. des Inscrip.* au Tom. II. p. 351. 354. Amst. 1719.

(6) Ib. p. 161. 162.

[*C*] *On est en doute sur la Religion qu'il professoit.*] Dans le commencement de son Histoire, voulant faire connoître les François de son tems, il fait leur éloge, & les loue particulièrement par cet endroit, qu'ils étoient tous Chrétiens, & qu'ils avoient de justes idées de la Divinité. Mais dans son troisième Livre, voulant rendre raison du nom de *Fort de S. Etienne*, que portoit de son tems la Forteresse d'*Onogoris* en Colchide, il rapporte, qu'*on disoit* que le prémier Martyr des Chrétiens avoit été lapidé dans ce lieu; *φασὶν*, *on dit*: preuve très forte qu'il étoit Paien, comme c'est l'opinion commune, & en particulier celle de Vossius & de plusieurs autres, qui se fondent sur ce passage. Ni Procope, ni lui, n'invectivent point contre les Chrétiens, comme la plupart des Ecrivains Paiens ont fait, à l'exemple de Zosime. Il est vrai que l'on est peut-être redevable de cette modération au tems où ces deux Historiens vivoient, qui n'étoit rien moins que favorable au Paganisme; desorte que la crainte peut les avoir tenus en bride (7). [☞ La preuve du Paganisme d'Agathias ne paroitra peut-être pas aussi forte à tout le monde, qu'elle l'a paru à l'Auteur de cette Remarque; sur-tout si l'on compare le passage de l'Histoire qui regarde les François, avec celui sur lequel on fonde l'opinion de Vossius. Voici les propres termes de l'Auteur dans le prémier (8): Χριστιανοὶ γὰρ ἅπαντες τυγχάνουσιν ὄντες, καὶ τῇ ΟΡΘΟΤΑΤΗ χρώμενοι δόξῃ. *Ils sont tous Chrétiens, & imbus de la* VRAIE *Doctrine*, ou *de la Doctrine Orthodoxe*. Voilà qui est bien plus concluant en faveur du Christianisme d'Agathias, que le simple, *on dit*, ne l'est pour son Paganisme. Qui ne sait, que les Historiens employent quelquefois ce tour d'expression, non qu'ils doutent de la vérité du fait qu'ils rapportent, mais pour adoucir ce que ces faits pouvoient avoir d'odieux & d'incroyable pour les Paiens? C'est ce dont on trouve divers exemples dans Joseph, par rapport à des faits, de la vérité desquels il n'y a aucune apparence qu'il doutât. Je pancherois donc à croire avec le savant Mr. Fabricius, qu'Agathias étoit Chrétien (9). ADD. DU TRAD.]

(7) *La Mothe le Vayer*, T. III. p. 148. Paris 1684.

(8) *Hist.* L. I. p. 13. ap. Fabric. *Bibl. Græc.* T VI. p. 261. *Not.* f.

(9) Fabricius *ubi sup.*

[*D*] *Quoiqu'il diffère quelquefois de lui.*] C'est de quoi il seroit aisé de produire un grand nombre d'exemples. Nous nous bornerons à un seul, qui a quelque chose de frappant: c'est sur le Caractère de la Nation Françoise de ce tems-là. Procope la représente comme un Peuple sans foi, & le plus perfide qu'il y ait au monde. Agathias au contraire, après avoir fait voir que les François étoient extrêmement polis & civilisés, & avoient sur bien des articles adopté les Loix Romaines, ajoute, qu'il n'y avoit rien de plus estimable en eux, que leur exactitude dans l'administration de la Justice, qu'ils rendoient sans distinction de personnes, leurs Rois mêmes y étant assujettis: ce qui faisoit que cette Nation vivoit dans une concorde extrême. Comme la Justice est une vertu d'une grande étendue, & qui renferme toutes les autres, elle ne peut subsister sans la Fidélité; d'où il s'ensuit, qu'il n'y a rien qui y soit plus contraire, que de manquer à sa parole. Ainsi Agathias ne pouvoit réfuter d'une manière plus forte l'accusation de Procope, & justifier plus solidement le Caractère de la Nation Françoise, que de lui attribuer l'amour dominant de la Justice (10). Quelque opposés que ces deux Auteurs soient sur cet article, ils s'accordent sur celui de la grandeur & de l'indépendance des Rois de France. Procope reconnoit, dans le III. Livre de la *Guerre des Goths*, que de tous les Rois du monde, eux seuls & les Empereurs Romains avoient le privilége d'avoir leur image empreinte sur la monnoie d'or; jusques-là que le Roi de Perse, qui se donnoit tant de titres fastueux, n'osoit s'attribuer ce droit. Agathias, parlant du Roi Théodebert, dit, qu'il fut si irrité de ce que l'Empereur Justinien avoit pris, parmi ses autres titres, celui de *Francique*, comme s'il avoit conquis la France & l'avoit soumise à son Empire, qu'il forma par cette seule raison le dessein de subjuguer la Thrace, d'assiéger Constantinople, & de renverser l'Empire Romain dont cette Ville étoit la Capitale. Il est vrai qu'Agathias nomme ce projet *un dessein extravagant*, dans la supposition que Théodebert auroit péri dans cette expédition: cependant il reconnoit que ce Roi avoit porté les choses si loin, que si la mort ne l'eût prévenu comme il étoit à la chasse du Taureau sauvage, rien n'auroit pu retarder son entreprise, & qu'il est impossible de décider quel en auroit été le succès. La Mothe le Vayer, en rapportant ce fait, y ajoute la réflexion suivante: „ Tant y a que ce sont des témoi-„ gnages irréprochables du pouvoir absolu de notre Mo-„ narchie, qui n'a jamais reconnu que Dieu pour supé-„ rieur, & selon le mot d'un bon Gaulois à Alexandre, „ que

(10) La Mothe le Vayer, *ubi supra*.

dirons encore quelque chose sur le caractère de son Histoire, dans la Remarque [*E*]. Elle a été imprimée à Leide en 1594, in-4. en Grec, avec la Version Latine de Bonaventure Vulcanius, & à Paris de l'Imprimerie Royale en 1660, in-folio. Evagre fait mention de cet Historien (*c*), qui commence, dit-il, son Histoire où Procope a fini la sienne, & la conduit jusqu'au tems où Cosroès le Jeune se réfugia chez les Romains, & fut rétabli par Maurice. Il ajoute, que l'Ouvrage n'avoit pas encore paru.

(*c*) *H. E. L.* V. c. 24.

„ *que le Ciel seul au-dessus d'elle* (11)." Pour revenir aux Jugemens opposés d'Agathias & de Procope, & à l'égard desquels le prémier paroit avoir été fondé en raison, nous en donnerons encore un exemple, tiré du IV. Livre. Il témoigne être très mécontent de Procope, d'avoir non seulement affirmé qu'Arcadius confia la tutèle de son fils & de l'Empire à Isdigerde Roi de Perse (ce qu'aucun Auteur digne de foi n'avoit avancé auparavant); mais aussi d'avoir loué cette action comme très prudente; ajoutant, que quoiqu'Arcadius fût à d'autres égards un Prince foible, il s'étoit conduit dans cette occasion en homme sage & prudent. Cela s'appelle, dit Agathias, juger des choses par l'événement, comme fait ordinairement le peuple; puisque, si l'on examine cette action selon les maximes de la saine Raison, jamais Prince ne fit une démarche plus digne de censure, qu'Arcadius dans cette occasion. N'étoit ce pas donner la brebis à garder au loup, que de mettre son fils & son Empire entre les mains de son plus grand ennemi, par une confiance, quelquefois excusable parmi des particuliers, mais qui ne peut être justifiée dans une occasion où il s'agissoit de la sureté d'un jeune Prince & de celle d'un Empire, d'autant plus exposé à l'envie, qu'il étoit supérieur à tous les autres? En un mot, tout homme qui pense, sera du sentiment d'Agathias, & conclurra avec lui, que quelque heureux qu'ait été l'événement, il y a plus de sujet d'admirer la probité du Roi de Perse, que la prudence d'Arcadius (12).

(11) Id. ib. p. 152.

(12) Ibid. p. 152.

[*E*] *Nous dirons encore quelque chose sur le caractère de son Histoire.*] On y trouve nombre de Lettres, & de Harangues directes, comme celles de Narsès dans les deux prémiers Livres, celles d'Aëce dans le troisième, celle des Députés de Colchos dans le quatrième, & celle de Bélisaire dans le cinquième. Il ne se borne pas à pénétrer dans les plus secrets motifs, pour développer le principe des événemens; mais il en porte aussi très souvent son jugement: ce qui est contraire à la méthode de Xénophon & de César, quoique conforme à celle d'autres Ecrivains de nom. Son style est fleuri & coulant, quoi qu'en disent Sigonius & Du Verdier, qui le représentent comme bas & rude; jugement méprisé par les plus judicieux Critiques.

☞ **AGELADES** ou **Ageladas**, Statuaire d'Argos, vivoit en même tems qu'Onatas fils de Micon d'Egine (*a*), vers l'an du Monde 3543, comme on peut le recueillir de ce que dit Pausanias, qui les fait contemporains. Cet Historien rapporte, qu'il avoit vu à Olympie un Char de bronze attelé de deux chevaux, que Dinamène, fils d'Hiéron I. Tyran ou Roi de Syracuse, avoit consacré à Jupiter, pour acquitter le vœu que son père avoit fait à Jupiter Olympien pour plusieurs victoires remportées à la Course des chevaux; que c'étoit un ouvrage d'Onatas, & qu'on y lisoit cette Inscription:

(*a*) Pausanias in *Arcad.* p. 334. du T. III. *de la Trad. Franç.*

D'Onatas à ce Char reconnoi l'industrie:
Micon étoit son père, Egine sa patrie.

En comparant ce récit avec ce que le même Auteur ajoute ensuite, qu'Onatas étoit contemporain d'Agéladès, on peut fixer à peu près le tems où celui-ci a vécu. Pausanias parle de plusieurs Ouvrages de ce Statuaire. D'une Statue de Timasithée de Delphes, qui avoit été proclamé trois fois Vainqueur au Pancrace à Olympie, & autant à Delphes (*b*). Dans un autre endroit (*c*) il dit, qu'on voyoit à Egium dans l'Achaïe plusieurs Statues de bronze, comme un Jupiter enfant & un jeune Hercule qui n'a point encore de barbe, qui étoient des Ouvrages d'Agéladès d'Argos. Enfin il rapporte (*d*) qu'il y avoit dans le Temple de Delphes, des Chevaux de bronze & des Statues de Captives, que les Tarentins avoient consacrées à Apollon en action de graces de la victoire qu'ils avoient remportée sur les Messapiens, Nation barbare de leur voisinage; & il ajoute, que les Chevaux & les Captives étoient de la façon d'Agéladès. Il paroit par tous ces divers Ouvrages, qu'Agéladès s'étoit acquis de la réputation dans son Art; & on ne peut douter qu'il n'ait été au rang des plus habiles Ouvriers, puisque Pausanias dit en termes exprès (*e*) au commencement de son Voyage d'Elide, qu'en parlant des Statues qui ont été la récompense du Mérite & de la Vertu, il ne sera mention que de ceux qui ont excellé sur tous les autres, *ou qui ont eu des Statues faites de la main des plus habiles Ouvriers.*

(*b*) Pausanias in *Elid.* T. III. p. 18.
(*c*) Pausanias in *Achaic.* T. III. p. 189.
(*d*) Id. in *Phocic.* T. IV. p. 115.
(*e*) Id. in *Elid.* T. III. p. 5.

☞ **AGHVANS**, Nation presque inconnue jusques à notre tems, qu'elle s'est rendue fameuse par la Conquete de la Perse, sous Myrr-Magmud fils de Myrr-Weis. Cette Nation, originaire de la Province de Szyrvan, qu'on nommoit anciennement la Grande Albanie [*A*], & qui est située entre la Mer Caspienne & le Mont Caucase, fut autrefois subjuguée par Tamerlan (*a*), qui ne put la réduire qu'après bien des batailles, où il en tua un grand nombre. Mais le caractère indocile & remuant de ce Peuple, qui se soulevoit dès qu'il s'en présentoit la moindre occasion, détermina ce fameux Conquérant à le transporter dans une autre contrée; & afin de les tenir mieux dans la dépendance, il les plaça entre la Perse & les Indes, sur les confins de ces deux Empires qu'il avoit également soumis à sa domination, dans la Province dont Candahar [*B*] est la Capitale, & qui est également

(*a*) *Hist. de la dern. Revol. de Perse* T. I. p. 140. & suiv.

[*A*] *Originaire de la Province de Szyrvan, qu'on nommoit anciennement la Grande Albanie.*] On prétend que leur nom seul suffit pour établir qu'ils sont Albanois d'origine. Dans la Langue Arménienne on change notre Lettre L en GH, & notre B en V consonne. Des *Albans* on a fait *Aghvans* (1).

(1) *Hist. de la dern. Revol. de Perse* T. I. p. 141, 142.

[*B*] *Dont Candahar est la Capitale.*] Cette Ville est très considérable, tant par l'avantage de son assiette qui la rend la plus forte Place de Perse, que parce que c'est le grand passage de toutes les Caravanes qui vont aux Indes & qui en reviennent (2). Elle est à la même latitude qu'Ispahan, dont elle est éloignée de trois-cens cinquante lieues Persanes. On peut en voir le Plan dans Tavernier. Cette Ville a eu pendant un tems ses Princes particuliers, qui se maintenoient par la jalousie mutuelle des deux Puissances entre lesquelles ils se trouvoient situés. Mais enfin Schah-Abas le Grand trouva moyen d'engager le Prince de Candahar à se mettre sous sa protection, à condition que ce seroit toujours un Prince de sa race qui commanderoit dans Candahar, comme Vassal & Tributaire du Roi de Perse (3). Schah-Abas observa religieusement ce Traité pendant sa vie, & continua le Gouvernement de Candahar à Alimerdan-Kan, fils du Prince qui s'étoit soumis à lui. Mais Schah Séfi aiant succédé à son aieul, la Cour de Perse changea de maximes. Les immenses richesses qu'Alimerdan-Kan possédoit, tentérent les Ministres qui gouvernoient pendant la jeunesse de Séfi, & qui l'avoient déja porté à faire mourir plusieurs des principaux Seigneurs du Royaume. Le Prince de Candahar aiant reçu des ordres réitérés de se rendre à la Cour, ne douta point qu'on n'en voulût à sa vie (4). Il prit donc le parti de se retirer auprès du Grand-Mogol, à qui il livra Candahar (5). Schah-Abas II. fils de Séfi, la reprit en 1650 (6): & depuis ce tems-là elle est toujours demeurée à la Perse, malgré tous les efforts que fit à trois diverses reprises l'Empereur des Mogols Cha-Géhan pour la remettre sous son obéissance. L'on rapporte (7) à cette occasion une réponse bien généreuse, qu'Alimerdan-Kan fit à ce Monarque, qui l'avoit comblé de faveurs, & qui lui faisoit même l'honneur de l'appeller son père. Cha-Géhan, au desespoir d'avoir perdu trois grandes Armées sans avoir réussi à reprendre Candahar, prit un jour Alimerdan-Kan à part, & le pria de lui dire sincèrement ce qu'il pourroit faire pour rentrer en possession de cette Ville. Le Prince Persan lui répondit: *Quand vous trouverez un autre traitre comme moi, vous reprendrez Candahar* (8). Aureng Zeb, successeur de Cha-Géhan, forma le dessein de profiter de la jeunesse de Schah Soleiman fils & successeur d'Abas II. pour tenter une nouvelle entreprise sur Candahar; mais il en fut détourné par les sages conseils de la Princesse sa sœur (9), & cette Place

(2) Tavernier *Voyag. de Perse*, L. V. ch. 24.
(3) Id. ibid.
(4) *Hist. de la dern. Revol. de Perse* T. I. p. 144, 145.
(5) Tavernier *ubi supra.*
(6) Id. ibid.
(7) Id. ibid.
(8) Id. ibid.
(9) Chardin, *Couronnem. de Soleiman*, p. 163.

ment frontière de la Perse à l'Orient, & des Etats du Mogol à l'Occident. Les Aghvans étoient répandus dans toute la Province; ils y vivoient la plupart sous des tentes à la manière des Tartares, étant endurcis au chaud & au froid, & faits à essuyer toutes les rigueurs des saisons. Chez eux, les Maitres & les Esclaves, les Chevaux & le Bétail habitent pêle-mêle sous la même tente; & cette Nation est si accoutumée à la pourriture & à la mal-propreté, que si un cheval vient à crever à côté d'eux, ils l'y laissent pourrir, sans songer à le transporter ailleurs; ne faisant pas plus d'attention à la puanteur qui en sort, que s'ils n'avoient point d'odorat (b). Ils vivent de peu, comme presque tous les Orientaux, & se contentent de ce qu'ils trouvent, bon ou mauvais [C]. Ils n'ont point d'autre table pour manger que la terre même; ni d'autre nape que leur pain, qu'ils font cuire dans des tourtières en forme de galettes assez minces. Ils mangent la viande à demi cuite, après l'avoir fait passer sur la flamme ou sur les charbons; c'est à quoi se réduisent leurs plus grands festins. Ils se contentent pour toute boisson d'un peu d'eau, n'y aiant peut-être point de Nation, qui ait plus d'éloignement pour l'usage du vin (c). Leur manière de s'habiller n'est pas moins simple que leurs mets: ils portent une robe qui leur descend jusqu'aux talons, & qu'ils relèvent vers la ceinture; ils y joignent une espèce de caleçon fort large & de simple toile: pour les jambes, elles sont toujours nues [D]. La seule propreté dont ils font usage, est de porter au cou un morceau de grosse toile assez long & assez large, qui leur descend par devant comme une espèce de longue bavette, dont ils se servent pour se défendre des injures de l'air, & principalement pour couvrir leurs armes, quand il tombe de la pluie (d). A l'égard de la tete, qui est rase, hors une petite touffe de cheveux qu'ils laissent à côté de chaque oreille, ils n'ont pour la couvrir qu'une manière d'écharpe, dont ils l'enveloppent à plusieurs tours, & dont un bout se rabat sur l'épaule, tandis que l'autre se redresse en forme de crête au dessus de la tête; ce qui, de la façon dont ils l'accommodent, a quelque chose d'assez noble (e). Il n'y a que leurs Santons, qui sont comme leurs Religieux ou leurs Pretres [E], qui ne coupent point leurs cheveux; mais aussi ne les peignent-ils jamais. Les Aghvans n'ont pas le teint absolument noir, mais d'un basané fort brun, & tirant sur le noir. Ils sont assez mal faits de corps, mais d'une constitution nerveuse & robuste, d'une adresse & d'une agilité à cheval qui est étonnante; jusques-là, que s'ils laissent tomber quelque chose à terre, ils le ramassent facilement sans descendre de cheval (f). Leurs femmes vont le visage découvert, contre l'usage de presque tout l'Orient. Elles portent des pendans d'oreille, soit de verre, soit d'autre matière pareille, qui descendent jusqu'à la ceinture. Elles ont la tête rase, de meme que les hommes; mais elles y attachent des queues de cheval, qu'elles replient autour de la tête, & qu'elles font retomber jusqu'à terre. Elles usent aussi de caleçons de toile, & de bottines; & se couvrent le corps d'une longue robe, qu'elles serrent d'une ceinture au dessous de la mamelle (g). Les Aghvans sont faits pour la guerre; ils y sont plus portés d'inclination & plus exercés qu'aucune autre Nation, toute leur vie presque se passant dans un brigandage continuel à la façon des Tartares, & à faire des excursions sur leurs voisins pour les piller. Avant qu'ils eussent conquis la Perse, ils étoient à demi nuds, & sans autres armes défensives que le bouclier, ou une cuirasse de cuir fort dur, qu'ils mettoient en double: mais depuis ils se sont servis des cuirasses de fer, qu'ils trouvèrent dans les dépouilles de leurs ennemis vaincus. Ils ne sont propres qu'à combattre en pleine campagne. Autant qu'ils sont braves & déterminés dans les batailles, autant sont-ils lâches & mous dans les siéges, auxquels ils n'entendent rien. Ils observent une Discipline exacte, & se rassemblent sous leurs drapeaux au prémier signal (h). Ce qui les rend redoutables dans l'action, c'est la manière dont ils combattent, qui les met dans la necessité de vaincre ou de périr [F]. Outre l'épée & la pique,

(b) Ibid p. 154.

(c) Ib. p. 156. 157.

(d) Ib. p. 159.

(e) Ibid.

(f) Ib. p. 160.

(g) Ibid.

(h) Ib. p. 161.

ce est demeurée depuis à la Perse. On peut juger de la richesse de cette Ville, par le tribut qu'elle payoit au Roi, qui étoit de douze livres d'or pour chaque jour de l'année; sans y comprendre bien d'autres droits, non plus que les amendes & les confiscations (10). Il n'est pas surprenant, qu'une Ville de cette importance ait été un objet d'envie pour les deux Puissances opposées: souvent les Princes se brouillent pour des choses bien moins importantes que la possession d'une Ville, qui joint à tant d'avantages, celui de donner au Prince qui en est le maitre, une entrée facile dans les Etats de son voisin, tandis qu'il est lui-même à couvert par une Forteresse presque imprenable, la Place aiant été fortifiée par des Ingénieurs Européens que Cha-Géhan y envoya pendant qu'il la posséda.

(10) *Hist. de la dern. Révol. de Perse*, T. I. p. 151.

[C] *Se contentent de ce qu'ils trouvent, bon ou mauvais.*] Dans la prodigieuse marche qu'ils firent par les Deserts qu'il leur fallut traverser pour se rendre à Ispahan, au commencement de l'année 1722, ils se contentèrent, durant la plus grande partie d'une longue & ennuieuse route, d'un peu de bled grillé sur le feu: ce fut toute la nourriture des prémiers Officiers, & de Maghmud même, comme du simple Soldat (11). Lorsqu'ils se furent rendus maitres de Zulfa, Bourg habité par les Arméniens à un bon quart de lieue d'Ispahan, ils y trouvèrent du savon, qu'ils prirent & mangèrent comme du sucre, n'en aiant jamais vu auparavant; car le savon n'entre pour rien dans leur lessive, qui est une des plus extraordinaires dont on ait jamais entendu parler. Ils n'en ont point d'autre que de mettre leur linge dans la boue, & de l'y pétrir avec les pieds; après quoi ils le lavent dans de l'eau froide. Ils mangent des choux tout crus, comme nous mangeons des laitues & autres herbes en salade (12). Voici encore un exemple du peu d'attention qu'ils font à ce qu'ils mangent. Nazir-Ulla, l'un des prémièrs Capitaines de leur Armée, se trouvant chez un Marchand Arménien de Zulfa, celui-ci lui présenta un grand vase, où il y avoit quelques livres de cloux de girofle, le priant d'en goûter. Nazir-Ulla mangea le tout sans autre façon, & quoiqu'il y en eût assez pour en crever, il n'en fut pas seulement incommodé (13).

(11) *Hist. de la dern. Révol. de Perse*, T. II. p. 18. 33.

(12) Ib. T. I. p. 155. 156.

(13) Ibid.

[D] *Pour les jambes, elles sont toujours nues.*] Les plus aisés se servent de souliers ou de pantoufles en allant à cheval, aussi-bien que d'une espèce de bottines d'un cuir très dur, qu'ils ne quittent plus dès qu'ils les ont chaussées une fois, desorte qu'elles y restent jusqu'à ce que la pourriture les fasse tomber (14). Après s'être rendus maitres de la Perse, ils ont pourtant pris en partie l'habit Persan, savoir la veste qui ne va que jusqu'aux genoux; ce qui faisoit une bigarrure de magnificence & de gueuserie fort risible, puisqu'on voyoit souvent une veste d'or accompagnée d'un large caleçon de grosse toile, & d'une chaussure fort grossière (15).

(14) Ib. p. 157.

(15) Ib. p. 158.

[E] *Leurs Santons, qui sont comme leurs Religieux ou leurs Prêtres.*] On prétend que les Aghvans étoient anciennement Chrétiens du Rit Arménien; mais que privés du secours & des instructions de leurs Prêtres & de leurs Docteurs, que Tamerlan leur avoit enlevés pour les pouvoir amener plus facilement au Mahométisme, ils s'y étoient peu à peu laissés aller (16). C'est ce qui ne surprendra que ceux qui ignorent combien le défaut d'instruction peut apporter de changement dans les idées des hommes. Comme le gros d'une Nation est ordinairement assez ignorant en matière de Religion, dès qu'il ne se trouve plus au milieu d'elle de gens qui en fassent une étude particulière, & qui communiquent leurs lumières aux autres, il est fort naturel qu'elle perde entièrement la connoissance des vérités les plus importantes, & qu'elle se laisse aller aux erreurs qu'on lui propose. Il faut bien peu connoitre les hommes, ou vouloir ignorer volontairement le caractère ordinaire de l'Esprit humain, pour prétendre, comme le font en général les Déistes, que la Religion pourroit se maintenir sans un Ministère réglé & public. Je ne crains pas de m'avancer trop en soutenant, qu'une Nation où il n'y auroit point de Docteurs, obligés d'office à étudier la Religion & à l'enseigner aux autres, tomberoit au bout d'une ou deux générations dans un état qui approcheroit fort de l'Athéisme, sinon dans l'Athéisme tout pur; surtout si l'on réduit, comme le prétendent ces Messieurs, toute la Religion à la Religion Naturelle. Comme l'Expérience fait voir, que le nombre de ceux qui raisonnent n'est pas le plus grand; si les hommes étoient obligés pour connoitre la Religion, de méditer eux-mêmes, de réléchir, de raisonner, de poser des principes, de tirer des conséquences, sans que personne se donnât la peine de leur servir de guide, ils tomberoient bientôt dans un entier oubli des vérités les plus simples: au-lieu que les instructions des Ministres publics de la Religion entretiennent non seulement la connoissance, mais aussi donnent occasion aux plus grossiers de penser à des choses, dont ils ne s'occuperoient peut-être jamais sans cela.

(16) Ib. p. 142.

[F] *Qui les met dans la necessité de vaincre ou de périr.*] Voici comment. Ils placent d'abord à la tête de l'Armée, & comme Enfans perdus, ce qu'ils ont de meilleures Trou-

pique, qu'ils manient fort bien, ils ont encore le pistolet. La manière dont ils traitent les prisonniers qu'ils font à la guerre, n'a rien de la barbarie des autres Nations de l'Orient: ils regardent comme un excès d'inhumanité dont ils ont horreur, l'usage de ceux qui les vendent pour Esclaves. Il est bien vrai qu'ils les gardent chez eux sur ce pied-là, & qu'ils s'en font servir; mais ils les traitent avec bonté & en ont soin, & pour l'ordinaire, ils leur rendent la liberté au bout d'un certain tems, quand ils en sont contens (i). Ils ne sont pas moins différens des autres Peuples de l'Asie du côté des bonnes mœurs: car on ne peut leur reprocher aucun de ces excès d'incontinence & de dissolution, si communs chez leurs voisins; & s'il y en a parmi eux qui aient quelque foiblesse en ce genre, ils s'en cachent comme d'un vice qui n'est ni ordinaire, ni autorisé dans leur Pays (k). Telle est la Nation qui conquit il y a environ dix-huit ans la Perse, par une suite d'événemens dont on aura occasion de parler ailleurs (l).

(i) Ib. p. 166.

(k) Ib. p. 167.

(l) Voy. les Articles de MYRR-WEIS & de MYRR-MAGHMUD.

Troupes, qu'ils appellent *Nasackei* & *Pechluvan*, ce qui signifie, *Bouchers* & *Lutteurs*. Ceux-ci commencent la charge, & vont fondre impétueusement sur l'ennemi, sans garder ni ordre ni rang dans leur attaque, ne songeant qu'à l'enfoncer, & à ouvrir un chemin au reste de l'Armée qui les suit. Mais quand le combat est une fois engagé, ces *Nasackei* se retirent le long des flancs à la queue de l'Armée, où ils forment une Arrière-garde, qui n'a plus d'autre emploi que de forcer à combattre ceux qu'ils ont mis aux mains avec l'ennemi, & d'empêcher que personne ne recule. Dès qu'ils apperçoivent quelqu'un qui lâche le pied & qui se retire, ils tombent sur lui & le font retourner à grands coups, ou ils le tuent, s'il n'avance pas. Par cette disposition d'ordre de bataille, une Armée se trouve entre deux feux, aiant d'un côté l'ennemi en tête, & de l'autre son Arrière-garde à la queue, qui lui ôte tout moyen de retraite. Ces *Nasackei* sont chargés d'enlever les corps de ceux qui sont tués dans le combat; mais pour les corps de ceux qui ont été tués en fuiant, on n'en prend aucun soin (17).

(17) Ib. p. 161-163.

AGILNOTH [A], Anglois de naissance & Archevêque de Cantorbéry, étoit fils d'un Gentilhomme nommé Agelmar (a), & vivoit dans l'onzième Siècle. Il fut fort en faveur auprès de Canut I. Il étoit Doyen de Cantorbéry, lorsqu'il fut élevé sur le Siége Archiépiscopal de cette Ville en 1020 (b). Deux ans après, il alla à Rome, pour recevoir le Pallium des mains mêmes du Pape, qui le reçut avec beaucoup de distinction, & lui donna de grandes marques d'estime (c). A son retour il passa par Pavie, où il acheta un Bras de S. Augustin, pour cent talens d'argent & un talent d'or; & il fit présent de cette précieuse & rare Relique à Léofrik Comte de Coventry (d), pour nourrir & affermir l'Idolatrie, dit Bale (e). Agilnoth obtint aussi de Canut la permission de transporter de Londres à Cantorbéry le Corps de S. Elphègue Martyr (f). A cette occasion, l'Auteur qui rapporte ce fait (g), ajoute une remarque, qui décèle autant sa crédulité, qu'elle fait voir le bon-sens du Roi [B]. Guillaume de Malmesbury dit, que quoiqu'il y eût dix ans qu'Elphègue fût mort, son Corps étoit encore frais & sain, comme si le sang y eût toujours circulé; ce qui fut regardé comme un grand Miracle (h). Agilnoth avoit tant de pouvoir sur l'esprit du Roi, qu'il l'engagea à aller à Rome, pour y obtenir du Pape l'absolution de ses péchés. Ce voyage fut pourtant avantageux à la Nation [C]. Bale, qui paroit avoir été de mauvaise humeur contre notre Archevêque, l'accuse d'avoir porté le Roi à reconnoitre des enfans étrangers pour les siens; & de l'avoir engagé à résigner la Couronne à un Crucifix de Winchester, qui avoit condamné le Mariage des Ecclésiastiques, un Moine parlant par le moyen d'un tuyau, pour faire croire au Roi & au Peuple que c'étoit le Crucifix qui parloit (i). Il est difficile de décider, jusques à quel point Bale est digne de foi à cet égard, car il ne cite que Polydore Virgile; mais l'on verra par ce que nous allons dire, qu'Agilnoth étoit un très bon Ecclésiastique, & qui savoit très bien se prévaloir de la faveur du Roi pour le bien de l'Eglise (c'est-à-dire du Clergé). Il obtint de Canut, en faveur de l'Eglise de Ste. Marie de Glaston, le rétablissement de tous les Privilèges dont elle avoit été auparavant en possession. Nous ne pouvons décider, si les Chartes de ces Privilèges sont supposées, ou non; car personne n'ignore, qu'on a depuis longtems accusé les Moines d'avoir forgé des Chartes Royales. Quoi qu'il en soit, à la prière d'Agilnoth, le Roi accorda à cette Eglise les mêmes Immunités pour les Terres qui lui appartenoient, que celles dont jouïssoient les Terres de la Couronne; & il défendit sous des peines sévères, à tous Juges & Officiers publics, d'exercer aucun acte de Jurisdiction sur les Terres du Monastère de Glaston, laissant le Jugement de toutes les Causes, tant Civiles qu'Ecclésiastiques, à l'Abbé seul (k). Si ma mémoire ne me trompe, j'ai lu en quelque endroit, qu'Agilnoth avoit été élevé dans le Monastère de Glaston: ce qui peut l'avoir rendu si zélé à obtenir des Privilèges pour ce Monastère, ou à faire confirmer ceux dont il jouïssoit. Il engagea aussi le Roi à envoyer de l'argent à des Eglises étrangères (l). Tandis qu'il travailloit ainsi pour l'intérêt des autres Eglises, il n'oublioit point ceux de la sienne. En 1037, il acquit pour ses Moines un fonds de Terre, nommé *Godmoresham*, qui lui couta soixante-douze marcs d'argent pur (m). Il établit aussi les Moines dans le Couvent de S. Edmond (n); & il y a de l'apparence, qu'en faisant transférer le Corps de S. Elphègue à Cantorbéry, il eut principalement en vue d'enrichir par ce moyen les Moines & le Clergé de cette Ville. C'est sans doute ce zèle pour l'Eglise, cette attention qu'il eut à procurer des avantages au Clergé, qui lui acquit le surnom de *Bon*, que les anciens Auteurs, que nous avons cités, lui donnent généralement. Il mourut le 30 d'Octobre 1038 (o), aiant joui dix-huit ans de la Dignité Archiépiscopale (p). Pitséus, Auteur Catholique-Romain, en fait un magnifique éloge. *C'étoit*, dit-il, *un homme en qui la Pieté égaloit le Savoir, & la Li-*

(a) *Nobilis viri Agelmari filius.* Simeon Monach. Dunelm. *De Gest. Reg. Angl.* in Hist. Angl. Script. X. *ed. a Rog. Twysden.* T. I. col. 177.

(b) Id. ibid.

(c) Id. ibid. Et in *Chron. de Mailros* ap. *Rer. Angl. Scriptor. veter.* T. I. p. 155.

(d) H. de Knyghton *De Event. Angl.* L. I. c. I. in *Hist. Angl. Script.* X. col. 2312.

(e) Balæus *Illust. Major. Brittan. Script. Summarium* fol. 71.

(f) Archevêque de Cantorbéry sous le Roi Ethelred. *Guil. Malmesb.* L. II. c. 10. in *Rer. Angl. Script. post Bedam*, p. 62.

(g) *Chron.* J. Brompton. ap. *Hist. Angl. Script.* X T. I. col. 909.

(h) Gulielm. Malmesb. *ubi supra.*

(i) Balæus *ubi supra.*

(k) G. Malmesb. *ubi sup.* p. 71.

(l) Id. ibid. p. 76.

(m) *Evidentia Eccles. Cantuar.* Ap. *Hist. Angl. Script.* X. T. II. col. 2225.

(n) *Alt. Pontif. Cantuar.* ibid. col. 1651.

(o) Pitseus *Relat. Hist. de Reb. Ang.* ad ann. 1038. p. m. 181.

(p) Pitseus ibid. Guil. Malmesb. *ubi sup.* p. 204. *Chron. de Mailros ubi sup.* p. 155. 156. ad ann. 1020. 1038.

[A] AGILNOTH.] A peine trouve-t-on deux Auteurs, qui s'accordent sur ce nom. Pitséus & Bale le nomment *Achelnot* (1). D'autres le nomment *Agelnoth*, *Egelnoth*, ou *Ethelnoth*, comme on peut le voir en consultant les Auteurs cités dans l'Article. Mais il n'y en a aucun, qui le nomme *Achelnot*. Il y a eu un autre *Agilnoth*, *Agelnoth*, ou *Ailnoth*, qui étoit Abbé de Glaston sous le règne de Guillaume le Conquérant (2), & qui fut déposé dans un Synode tenu à Londres par Lanfranc Archevêque de Cantorbéry (3); mais on ignore la raison de sa déposition.

[B] *Qui décèle autant sa crédulité, qu'elle fait voir le bon-sens du Roi.*] Le Roi, dit-il, avoit toujours témoigné faire peu de cas des Saints Anglois (& selon les apparences, de tous les Saints en général, par où il faut entendre leurs Reliques, ou peut-être ceux dont la Sainteté étoit équivoque). Il ajoute, qu'on rapporte que le Roi dinant un jour dans le tems de la Pentecôte à Wilton dans le Comté de Wilts, il railla sur S. Edithe fille du Roi Edgar, disant, qu'il ne pouvoit se persuader que la fille d'un voluptueux Tyran comme celui-là, fût au nombre des Saints. Agilnoth entreprit de convaincre le Roi, & aiant ordonné qu'on ouvrît sur le champ le Tombeau de la Sainte, elle se leva, & regarda le Roi en face, d'un air fier. Le Roi, surpris & effrayé, tomba en foiblesse; & étant revenu à lui-même, il eut honte de son imprudence, & se réjouït d'avoir le tems de se repentir (4). Voilà ce que raconte mon Auteur, qui n'a pas le moindre doute sur la vérité de cette histoire. S'il y a quelque chose de vrai, il se peut que les Moines aient fait un tour de leur métier; & que comme le Roi avoit assez de bon-sens pour mépriser les Saints & pour s'en moquer, il fut aussi assez prudent pour ne pas irriter le Clergé, ou pour l'appaiser dans cette occasion, par des témoignages apparens de repentir.

[C] *Ce voyage fut pourtant avantageux à la Nation.*] Il obtint de l'Empereur & du Pape, que les Anglois & les Danois, qui traverseroient les Terres de leur domination pour aller à Rome, soit pour affaires, soit par dévotion, seroient exemts de toute taxe ou impôt. Aiant aussi représenté que les Archevêques de son Royaume se trouvoient incommodés des grandes dépenses, qu'ils étoient obligés de faire pour aller recevoir en personne le Pallium, le Pape lui accorda une diminution des fraix: c'est ce que Canut

(1) Pitseus *Relat. Hist. de Reb. Ang.* p. 181. Balæus *Ill. M. Britt. Script. Summar.* fol. 71.

(2) En l'an 1067. Simeon Dunelm. in *Gest. Reg. Ang.* & Radulph. Diceto, in *Abbrev. Chron.* ap. *Hist. Ang. Script.* X T. I. p. 207 & 482.

(3) *Acta Pontif. Cantuar. Aut. Gervasio* in T. II. col 1654.

(4) J. Brompton *Chron.* ibid. T. I. p. 909.

Libéralité le disputoit à l'Humilité. Il ajoute, qu'Agilnoth fut, par ses leçons & par ses conseils, adoucir le caractere fier & sauvage du Roi, & lui inspirer la générosité & la pitié. Le même Auteur nous apprend que ce Prélat s'attacha à l'étude des Sciences sacrées & profanes, & qu'il fit de grands progrès dans les unes & les autres. Il écrivit divers Ouvrages [*D*], outre ceux qui se trouvent mentionnés dans la Remarque *D*. Bale dit qu'il y en a quelques autres, dont on ignore les titres: *Feruntur & alia, quorum tituli non manifestantur* (q).

(q) Balæus ubi supra.

Canut lui-même nous apprend dans une Charte adressée à Agilnoth (5) Archevêque de Cantorbéry, & à Alfric d'Yorck (6). Il dit dans la même Pièce, qu'il étoit très content de son voyage de Rome, aiant réussi au gré de ses desirs.

[*D*] *Il écrivit divers Ouvrages.*] Une *Lettre au Comte de Coventry*, en lui envoyant le Bras de S. Augustin. Un *Volume de Lettres* à diverses personnes. Un Livre *à l'honneur de la Vierge Marie*, adressé à Fulbert Evêque de Chartres. Bale rapporte, qu'Agilnoth dit dans ce Livre, que la Vierge avoit visité Fulbert, & l'avoit fortifié avec son lait dans le tems qu'il étoit malade. Voici les paroles mêmes de Bale, qui donneront une idée de son style: *In Libro suo de Mariæ laudibus, somniat hic prodigiorum Patronus, hanc Virginem Fulbertum Carnotensem Episcopum visitasse, lacteque suo refovisse ægrotum* (7).

(5) Nommé la Ameth.

(6) Ab. G. Malmesb. L. II. p. 74. Rer. Angl. post Bedam. Textus ubi supra.

(7) Balæus ubi supra.

AGLIONBY (JEAN) Théologien Anglois, d'une bonne famille de Cumberland. Il entra en 1583 dans le Collège de la Reine à Oxford, dont il fut élu Membre peu de tems après. Aiant pris les Ordres, il se distingua par des Sermons également savans & bien tournés. Il voyagea ensuite dans les Pays étrangers, & lia connoissance avec le Cardinal Bellarmin, qui lui montra un jour dans sa Bibliothèque le Portrait du Docteur Guillaume Whitaker de Cambridge, célèbre Ecrivain sur les matières de Controverse contre les Papistes, & lui dit, que *c'étoit le plus savant Hérétique qu'il eût jamais lu.* A son retour, Aglionby fut fait Chapelain de la Reine Elisabeth. Il prit en 1600 le degré de Docteur en Théologie, & devint Principal du Collège de S. Edmond. Vers ce tems-là il parvint aussi au Rectorat d'Islip près d'Oxford; & peu après il fut mis au nombre des Chapelains ordinaires du Roi Jaques I. Il possédoit toutes les Sciences; sur-tout les Pères, & la Théologie Scholastique (*a*). Isaac Wake, dans son *Rex Platonicus, sive Musæ regnantes*, en fait un portrait très avantageux. Il mourut à Islip le 6 de Février 1609, agé de quarante-trois ans, & fut enterré dans l'Eglise du lieu, où l'on trouve son Epitaphe sur son Tombeau. Mr. Wood assure, qu'il eut beaucoup de part à la Version du Nouveau Testament, entreprise en 1604 par les ordres du Roi Jaques I. [*A*].

(a) Wood Athenæ Oxon. Vol. I. col. 354. 355. Edit. 2. 1721.

[*A*] *Qu'il eut beaucoup de part à la Version du Nouveau Testament, entreprise en 1604 par les ordres du Roi Jaques I.*] La Version de la Bible fut conclue dans la Conference tenue à Hamptoncourt entre les Commissaires Episcopaux & ceux des Puritains, en Janvier 1603-4. Elle fut commencée en 1606. Fuller (1) a donné la Liste des Traducteurs, qui va a quarante-sept; mais on n'y trouve point le nom d'Aglionby, quoique Mr. Wood assure qu'il a eu beaucoup de part à la Version du Nouveau Testament: mais il ne cite aucun autorité. Les Traducteurs des quatre Evangiles, des Actes des Apôtres & de l'Apocalypse, furent, le Docteur *Ravis*, Doyen de l'Eglise de Christ, & ensuite Evêque de Londres; le Docteur *Abbot*, Maitre du Collège de l'Université, dans la suite Archevêque de Cantorbéry; le Docteur *Eedas*; Mr. *Thompson*; Mr. *Savill*; Mr. *Perryn*; le Docteur *Ravens*; Mr. *Harmar*; qui s'assemblérent a Oxford. Les Traducteurs des Epitres de S. Paul & des Epitres Catholiques s'assemblérent à Westminster, & furent, le Docteur *Barlowe*, du Collège de la Trinité à Cambridge, Doyen de Chester, & ensuite Evêque de Londres; le Docteur *Hutchenson*; le Docteur *Spencer*; Mr. *Fenton*; Mr. *Rabbet*; Mr. *Sanderson*; Mr. *Dakins*. Il y a de l'apparence que le Docteur Aglionby fut un des Théologiens que le Vice-Chancelier choisit dans les deux Universités, pour faire, conjointement avec les autres Chefs des Collèges, la révision de toute la Version, quoiqu'ils ne fussent pas du nombre des Traducteurs. C'est le seul moyen de concilier ce que Mr. Wood assure, avec ce que les autres rapportent.

(1) Church History B. X. Voy. Collier Eccles. Hist. Vol. II. B. VIII. p. 693.

AGNE'S SOREAU, ou SOREL, surnommée *la belle Agnès*, étoit native & Dame de Fromenteau, Village de la Touraine dans le Diocèse de Bourges. Charles VII, Roi de France, qui la connut dans le tems qu'elle étoit au service de la Reine, en devint passionnément amoureux, & lui fit présent de son Château de Beauté-sur-Marne. Agnès reprochoit souvent au Roi son indolence, & pour l'animer à chasser les Anglois du Royaume, elle l'assura qu'un Astrologue lui avoit predit, qu'elle seroit aimée du plus grand Roi du Monde; mais qu'elle voyoit bien que cette prédiction ne le regardoit point, puisqu'il négligeoit de se remettre en possession d'un Etat que ses Ennemis avoient usurpé; & qu'ainsi elle se verroit obligée, pour l'accomplir, de passer à la Cour du Roi d'Angleterre. Ces reproches toucherent si vivement Charles VII, qu'il prit les armes & se mit en devoir de chasser les Anglois du Royaume (*a*). Jean Chartier (*b*) n'oublie rien pour justifier la tendresse que le Roi avoit pour elle; il prétend qu'elle étoit très légitime, & renfermée dans les bornes de l'honnêteté. Mais d'autres Auteurs assurent qu'il en eut deux filles; *Charlotte*, mariée à Jaques de Brezé Comte de Maulévrier; & *Marguerite*, mariée à Olivier de Coitivi, Seigneur de Taillebourg. Elle mourut le neuvième jour de Fevrier 1450, au Château du Ménil [*A*] à un quart de lieue de Jumièges, & non pas à Jumieges même, comme divers Auteurs l'ont ecrit. Elle n'avoit que quarante ans. On mit son cœur & ses entrailles à Jumièges, & son corps fut porté au Château de Loches, où elle fut enterrée au milieu du Chœur de l'Eglise, sous une Tombe de marbre noir [*B*]. Il se répandit un bruit après sa mort, qu'elle avoit été empoisonnée [*C*]. Le Roi François I. écrivit de sa pro-

(a) Voy. Monstrelet, Du Haillan, la Chronique de S. Denis, sur Charles VII; & Fleury Hist. Eccles. T. XXII. p. 559. Ed. de Bruxelles 1728.

(b) Histoire de Charles VII.

[*A*] ☞ *Elle mourut le neuvième jour de Février 1450.*] Les Historiens ne sont pas d'accord sur l'année & sur le jour de sa mort. L'Auteur de cet Article a suivi le Continuateur de l'Abbé Fleury; mais Mézéray * met sa mort en 1449, & c'est cette date qu'on a suivie dans l'Edition de Moréri de Paris 1712, où l'on place la mort d'Agnès au dernier jour de Février 1449. REM. DU TRAD.]

[*B*] *Au milieu du Chœur .... sous une Tombe de marbre noir.*] Sa figure y est de marbre blanc, avec deux Anges qui tiennent un Carreau, sur lequelle elle repose sa tête, & deux Agneaux à ses pieds. Agnès avoit fait de grands biens à cette Eglise: cependant après sa mort, les Chanoines demandèrent à Louis XI la permission d'ôter ce Tombeau du milieu du Chœur, sous prétexte qu'il les incommodoit dans les Cérémonies. Ils crurent que l'aversion de ce Prince pour Agnès passeroit jusqu'à ses cendres; mais au-lieu de consentir à leur demande, il blâma leur dessein, & leur reprocha leur ingratitude envers une si généreuse Bienfaitrice.

[*C*] *Qu'elle avoit été empoisonnée.*] Jaques Cœur, fort attaché aux intérêts du Dauphin, qui haïssoit cette Dame, fut soupçonné d'avoir prêté son ministère à ce Prince pour l'exécution de ce dessein. Cet homme étoit devenu fort riche & fort puissant, quoiqu'il fût d'une condition très médiocre, étant fils d'un simple habitant de Bourges. Le Roi le vit, le goûta, connut sa prudence, & en fut si content, qu'il le chargea du soin de ses Finances, lui donna une place dans son Conseil, & l'employa dans les plus importantes affaires (1). Tant de faveurs lui attirérent des envieux; on l'accusa d'avoir pillé l'Etat dans l'administration des Finances; d'avoir rendu un Chrétien au Soudan d'Egypte, pour éviter la perte de ses marchandises; d'avoir empoisonné la belle Agnès; d'avoir envoyé au Soudan de Babylone, à l'insu du Roi, un harnois complet, pour en faire faire de même, & équiper ses Cavaliers à la manière des François. Jaques Cœur fut arrêté sur ces accusations, & enfermé dans le Château de Lusignan en Poitou. On lui fit son procès, à la requête de Jean Dauvet Procureur-Général du Parlement de Paris. Mais quoique l'accusé se justifiat sur tous ces chefs, on ne laissa pas de confisquer tous ses biens, de le condamner à quatre-cens mille écus envers le Roi, & de le reléguer dans l'Ile de Chypre; où il trouva encore le moyen, par sa grande capacité, de faire une fortune considérable. Il y mourut, à ce qu'on croit, en combattant contre les Infidèles. Une Demoiselle, qui l'avoit accusé d'avoir empoi-

* Abrégé de l'Hist. de France T. III. p. 271.

(1) Hist. de Charles VII par Matthieu Coucy, & Fleury ubi sup.

propre main des vers sous le Portrait de la belle Agnès [*D*].

poisonné Agnès, convaincue de calomnie, fut chassée de la Cour & exilée. On fit justice à Jaques Cœur après sa mort; & le Dauphin, devenu Roi sous le nom de Louis XI, rétablit son fils Geoffroi dans une pertie des biens de son père (2).

(2) Fleury ubi supra p. 521.

[*D*] *Le Roi François I. écrivit . . . . . des vers sous le Portrait de la belle Agnès.*] Se trouvant un jour dans la maison d'Artur Gouffier de Boissi Comte d'Estampes, autrefois son Gouverneur & pour-lors Grand-Maitre de France, il s'amusa à feuilleter un portefeuille, qui étoit dans la chambre de Madame de Boissi. Cette Dame, qui étoit de la Maison d'Hangest, aimoit la Peinture, & y avoit dessiné le Portrait de diverses Personnes illustres, entre autres celui d'Agnès Sorel. Le Roi fit des Devises & des Vers pour chacun de ces Portraits, & écrivit ceux-ci de sa propre pour main la belle Agnès :

Plus de louange & d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un Cloitre ouvrer
Close Nonnain, ou bien dévot Hermite.

Ces vers se trouvent parmi les Poësies de Melin de S. Gelais.

AGOBARD (*a*), Archevêque de Lyon, a été l'un des plus célèbres & des plus savans Prélats du neuvième Siècle. Cave (*b*) & Oléarius (*c*) assurent qu'il étoit François: mais Du Pin (*d*) dit qu'on n'en a point de preuve certaine. Il étoit né en 779, comme l'a remarqué le P. Mabillon (*e*) d'après un petit Martyrologe, où il paroit y avoir de courtes remarques de la propre main d'Agobard. En 782, il passa d'Espagne en France. En 804, Leidrade Archevêque de Lyon l'ordonna Prêtre; & neuf ans après, il l'établit son Coadjuteur & Chorévêque (*f*). Au commencement de l'empire de Louis le Débonnaire en 816, Leidrade s'étant déterminé à se retirer dans le Monastère de Soissons [celui de S. Médard], Agobard, du consentement de l'Empereur & de tout un Concile d'Evêques François (*g*), fut mis sur le Siège Archiépiscopal de Lyon, conformément au choix que Leidrade avoit fait de lui pour lui succéder. On voulut pourtant trouver à redire à l'ordination d'Agobard, prétendant que les Canons ne permettent pas qu'un Evêque se choisisse à lui-même un successeur (*h*). Cependant il jouït paisiblement de son Siège, jusqu'au tems qu'il en fut chassé par Louis le Débonnaire, pour avoir pris le parti de son fils Lothaire, & avoir été un des principaux auteurs de sa déposition, faite dans l'Assemblée d'Evêques tenue à Compiegne l'an 833. Car Louis le Débonnaire s'étant pourvu contre l'injustice & la violence qui lui avoit été faite par Lothaire, & par les Evêques de son parti, fit faire le procès à ceux-ci dans le Concile de Thionville, tenu l'an 835. Ebbon Archevêque de Reims y fut contraint d'avouer sa faute, & de se soumettre à la déposition. Agobard, qui s'étoit retiré en Italie avec les autres Evêques de son parti, fut cité au Concile par trois fois; & n'y aiant point comparu, il fut déposé. Son affaire fut remise sur le tapis l'année suivante 836, dans une Assemblée tenue à Tramoye près de Lyon; mais elle demeura indécise, à cause de l'absence des Evêques, à qui seuls il appartenoit de déposer leur confrère. Enfin les enfans de Louis le Débonnaire aiant fait leur paix avec lui, ils ménagérent le rétablissement d'Agobard, qui assista l'an 838 à une Assemblée qui se tint à Paris par ordre de Louis le Débonnaire. Il rentra même dans les bonnes graces de cet Empereur, auprès duquel il mourut en Xaintonge, l'an 840, le cinquième jour de Juin (*i*). Son Eglise lui donne le titre de Saint. Il n'eut pas moins de part aux affaires de l'Eglise de son tems, qu'à celles de l'Empire; & fit voir par ses Ecrits & par sa conduite, qu'il étoit plus savant Théologien, qu'habile Politique. Il fut un grand Défenseur de la Discipline & des Loix de l'Eglise. Lorsqu'il avoit une fois embrassé un sentiment, il s'y attachoit jusqu'à l'opiniâtreté, & il n'étoit pas aisé de l'y faire renoncer (*k*). Il étoit peu favorable au Culte des Images [*A*]. Il écrivit un Traité, intitulé *Adversus Dogma Felicis ad Ludovicum Imp.* contre Félix d'Urgel, pour prouver que Jésus-Christ est véritablement Fils de Dieu par nature, & non seulement par adoption & par grace. Il écrivit aussi divers Traités contre les Juifs [*B*], &

(*a*) Il est quelquefois nommé *Agebert*, *Agobald*, ou *Agobaud*.

(*b*) *Hist. Litter.* p. 438. *Ed. Colonia Allobrog.* 1720.

(*c*) *Bibl. Script. Eccl.* Vol. I. p. 29. Ienæ 1711.

(*d*) *Nouv. Biblioth. des Aut. Ecclés.* T. VII. p. 291.

(*e*) *Itiner. Italiæ* §. 14. p. 68.

(*f*) Voy. Du Pin *ubi supra*, & Note (a).

(*g*) On ne sait point quel est ce Synode. Mr. Baluze croit que c'est celui de Mayence de l'an 813: mais ce Synode est sous Charlemagne, & Leidrade ne se retira, & ne fit ordonner Agobard, que sous Louis le Débonnaire. *Voy.* Du Pin.

(*h*) Du Pin *ubi supra*.

(*i*) Cave & Du Pin *ubi supra*.

(*k*) Cave p. 439.

[*A*] *Il étoit peu favorable au Culte des Images.*] C'est ce qu'avoue Mr. du Pin lui-même (1), qui dit, que quoiqu'il semble d'abord n'attaquer que leur Adoration, contre laquelle il allégue plusieurs passages des Pères, il soutient ensuite qu'on ne doit pas se servir de ces signes visibles & extérieurs pour se représenter des choses spirituelles, ni leur rendre un Culte, même rélatif aux Saints qu'elles représentent. Il prétend que dans l'Antiquité l'on a conservé les Images de Jésus-Christ & des Apôtres, plutôt à cause de l'amour qu'on leur portoit & pour se souvenir d'eux, que par Religion ou pour les honorer. Il croit même qu'il seroit à propos, à cause des superstitions où l'on est tombé à leur occasion, de les supprimer tout à fait. On trouve ces Propositions dans son Livre *de Picturis & Imaginibus*; ce qui a mis les Ecrivains Catholiques-Romains dans un grand embarras. Papyre Masson avoue ingénument dans sa Préface à la tête des Ouvrages d'Agobard, „qu'en découvrant les erreurs des Grecs sur „le sujet des Peintures & des Images, il a soutenu absolument que l'on ne devoit point les adorer; opinion, „*dit le savant Auteur*, que nous autres Catholiques approuvons tous, en suivant sur cet article le sentiment „de Grégoire le Grand." *Græcorum errores de Imaginibus & Picturis manifeste detegens, negat eas adorari debere; quam sententiam omnes Catholici probamus, Gregoriique Magni testimonium de illis sequimur.* Mr. Baluze s'est exprimé avec plus de précaution dans ses Notes sur Agobard: il dit, que l'Archevêque de Lyon n'a rien écrit sur cet article, qui ne fût conforme à l'opinion générale de l'Eglise Gallicane de son tems. Il s'est trouvé cependant un Auteur de l'Eglise Romaine (2) de notre tems, qui a osé avancer, qu'Agobard a cru que l'on devoit rendre quelque Culte religieux aux Images des Saints: *Sanctorum imaginibus cultum aliquem & religiosum esse exhibendum*; ce qu'il prétend que le P. Noel Alexandre (3) a clairement prouvé contre Mr. Daillé & les autres Antagonistes des Images. Mais nous laissons au Lecteur à décider, comment l'on peut se tirer de la difficulté qui naît d'expressions aussi claires & aussi fortes, que le sont celles d'Agobard. Ce qu'il y a de certain, c'est que les plus savans Ecrivains de l'Eglise Romaine ont avoué que c'est une chose incontestable, qu'Agobard ne favorisoit point le Culte des Images.

(1) *Ubi supra* p. 4.

(2) *Fr. Ign. Hyacinth. Ord. Fratr. Præd. Hist. Eccl.* T. III. p. 118. *Aug. Vindelic.* 1727.

(3) Diss. VI. in *Hist. Sæc.* VIII. p. 15.

[☞ On trouve sur ce sujet deux aveux, qui méritent bien d'avoir ici leur place. Le prémier est de l'Abbé Fleury, & le second des savans Auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France*. Voici de quelle manière le prémier s'exprime sur ce délicat sujet (4). „Ce Traité d'Agobard (*celui des Images*) n'est presque autre chose qu'un „recueil de passages de S. Augustin & de quelques autres „Pères, pour montrer qu'il n'est permis d'adorer que „Dieu seul, qu'on ne peut le représenter par aucune I„mage, & qu'on ne doit rendre AUCUN CULTE, MÊ„ME RELATIF, aux Images des Saints. Il ne veut pas „seulement qu'on les nomme *Saintes*, & il passe jusqu'à „dire, qu'à l'exemple du Serpent d'airain, IL FAUT „LES BRISER, lorsque le peuple en abuse. Il permet „seulement de les garder pour l'instruction & la mémoi„re. En un mot, DE TOUS LES ECRIVAINS DE „L'EGLISE GALLICANE, C'EST LE PLUS OPPO„SÉ AUX GRECS touchant le Culte des Images." Voilà qui est net, & sans équivoque. Les savans Bénédictins ne parlent pas moins clairement (5): „Le titre qu'il „a donné à cet Ecrit (*le Traité des Images*) fait d'abord „juger, qu'il ne prétend y attaquer que ceux qui ren„doient aux Images une vraie adoration. . . . . Cepen„dant Agobard va plus loin dans la suite de son Traité, „& en voulant dégager l'esprit de l'assujettissement des „sens, pour l'élever à quelque chose de plus parfait, „semble avoir souhaité qu'on pût se passer de ces signes „visibles. IL PAROIT MEME, à ne rien dissimuler, „PANCHER DU CÔTÉ DE CEUX QUI BLAMENT „LE CULTE DES IMAGES. Et c'est pourquoi NOS „FRERES SEPARÉS, qui en sont ennemis, font tant „d'estime de ce Traité, & le citent quelquefois avec „complaisance." On ne peut que louer la candeur de ces Auteurs; & j'ajouterai, que la manière dont ils s'expriment, en nommant les Protestans, *Frères séparés*, autre si différent de celui que les Auteurs de Rome donnent à ceux qui ne sont pas de leur Communion, n'est pas moins digne d'éloge, & offre un exemple qui mérite d'être imité. ADD. DU TRAD.]

(4) *Hist. Ecclés.* T. X. p. 234.

(5) *Hist. Littér. de France* T. IV. p. 575.

[*B*] *Il écrivit aussi divers Traités contre les Juifs.*] *De Insolentia Judæorum, ad Ludovicum Imp.* „De l'Insolence des Juifs, à l'Empereur Louis." Il se plaint dans cet Ecrit, que les Commissaires envoyés par l'Empereur à Lyon, avoient pris parti pour les Juifs contre l'Eglise, & avoient fait divers Decrets en leur faveur; qu'ils avoient même été jusques à parler pour les Juifs, & à menacer quelques Evêques. Agobard, qui étoit absent lorsque ce-

la

& d'autres Ouvrages ; dont on trouvera l'Extrait dans les Remarques [C]. Son ſtyle eſt ſimple, clair

la arriva, en écrivit aux Commiſſaires, qui n'eurent aucun égard à ſes repréſentations. Il s'adreſſa donc directement à l'Empereur, pour lui expoſer, que l'unique cauſe de cette perſécution que les Juifs lui faiſoient & à ſes Confrères, étoit, qu'ils avoient défendu aux Chrétiens, de vendre aux Juifs des Eſclaves Chrétiens, & de ſouffrir que les Juifs vendiſſent des Chrétiens pour envoyer en Eſpagne, & qu'ils euſſent des Chrétiens chez eux à leurs gages, ou que des femmes Chrétiennes obſervaſſent le Sabbat avec eux, & travaillaſſent la Dimanche ; de manger avec eux en Carême ; d'acheter d'eux de la chair ou du vin ; en un mot, d'avoir avec eux aucun commerce, à cauſe qu'ils blaſphémoient tous les jours le nom de J. Chriſt. Il décrit enſuite l'inſolence des Juifs, qui ſe voyoient ſoutenus par l'autorité des Commiſſaires, & il finit en priant l'Empereur d'arrêter le deſordre. Cette Remontrance fut accompagnée, ou ſuivie, d'une autre Lettre écrite en ſon nom, & au nom de Bernard Archevêque de Vienne, & d'un autre Evêque, nommé *Eaof* ou *Taof*. Ils allèguent des autorités des Péres & de l'Ecriture Sainte, pour juſtifier la ſévérité dont ils uſoient contre les Juifs. Ils rapportent l'exemple de S. Hilaire, qui ne vouloit pas les ſaluer, & celui de S. Ambroiſe, qui écrivit qu'il aimoit mieux ſouffrir la mort, que de permettre qu'une Synagogue, qui avoit été brulée par les Chrétiens, fût rebâtie. A ces autorités ils joignient celles de S. Cypien & de S. Athanaſe, l'un & l'autre fort contraires aux Juifs. Enſuite ils allèguent des Canons de Conciles d'Eſpagne & d'Agde, qui défendent aux Chrétiens de manger avec les Juifs ; & l'Ordonnance du prémier Concile de Mâcon, qui déclare que ſelon l'Edit de Childebert, il n'eſt pas permis aux Juifs d'être Juges, ni Receveurs des deniers publics, ni de paroître en public la Semaine Sainte, & qui renouvelle encore la défenſe faite aux Chrétiens de manger avec eux. Ceci eſt confirmé par les Canons du prémier & du troiſiéme Concile d'Orléans, & par le Concile de Laodicée, qui défend aux Chrétiens d'avoir commerce avec eux. On n'oublie pas l'action de S. Jean, qui ſe retira du bain y aiant vu entrer Cérinthe, qui étoit un Hérétique de la Secte des Juifs. Ils accuſent les Juifs de leur tems, d'être pires que Cérinthe ; de croire Dieu corporel ; d'avoir des idées baſſes & groſſières de la Divinité ; de croire que les Lettres de leur Alphabet ſont éternelles ; de croire que la Loi a été écrite pluſieurs années avant la création du Monde ; d'être perſuadés qu'il y a pluſieurs Mondes, & pluſieurs Terres ; d'introduire pluſieurs fables ſur l'Ancien Teſtament ; de dire des blaſphèmes contre Jéſus-Chriſt ; de publier de faux Actes de Pilate ; de traiter les Chrétiens d'idolâtres, parce qu'ils honorent les Saints ; & de faire des actions infames dans leurs Synagogues. D'où ils concluent, que ſi l'on doit ſe ſéparer des Hérétiques, on doit à plus forte raiſon n'avoir aucun commerce avec les Juifs : ce qu'ils appuient de pluſieurs paſſages de l'Ecriture Sainte (6). Agobard écrivit diverſes autres Piéces ſur le ſujet des Juifs. *De Judaïcis Superſtitionibus.* Des Superſtitions des Juifs. *Liber de Baptiſmo Judaicorum Mancipiorum.* Du Baptême des Eſclaves des Juifs. *Epiſtola exhortatoria ad Nebridium Epiſcopum Narbonenſem, de cavendo convictu & ſocietate Judaica.* Lettre à Nébride Evêque de Narbonne, ſur la néceſſité d'éviter le commerce des Juifs. *Epiſtola ad Proceres Palatii contra præceptum impium de Baptiſmo Judaicorum Mancipiorum.* Lettre aux prémiers Officiers du Palais (7), contre l'Ordonnance impie, qui défendoit de baptiſer les Eſclaves des Juifs. *Epiſtola ad Matfredum Procerem Palatii.* Lettre à Matfrède, Grand-Officier de la Cour (8). [☞ Cette dernière Lettre ne regarde pas directement les Juifs. Agobard ſollicite Matfrède de faire ceſſer les fourberies, les injuſtices, & autres deſordres, qui déſoloient le Lyonnois (9). Add. du Trad.]

(6) Du Pin ubi ſupra p. 140. 141.

(7) Hilduin Archi-Chapelain, & Wala alors Abbé de Corbie.

(8) Cave ubi ſupra.

(9) Hiſt. Litér. de France T. IV. p. 575.

[C] *D'autres Ouvrages, dont on trouvera l'Extrait dans les Remarques.*] I. *Liber adverſus Legem Gundobaldi, & impia Certamina quæ per eam geruntur.* „ Diſcours contre la „ Loi de Gondebaud, & les Combats impies qu'elle ordonne. Cette Loi ordonnoit, que les procès & les différends qu'avoient les particuliers, ſeroient décidés par un Combat ſingulier, ou par quelque autre Epreuve, plutôt que par la dépoſition des témoins. Il repréſente combien cette Loi, qui a été faite par un Prince Arien, eſt contraire à l'eſprit de l'Evangile, à la charité que les Chrétiens doivent avoir les uns pour les autres, & à la paix de l'Etat & de l'Egliſe. Il remarque, qu'elle n'eſt ni de Moïſe, ni de l'Evangile ; que la Religion Chrétienne ne s'eſt point établie par ces ſortes de Combats, mais au contraire par la mort de ceux qui la prêchoient. Il ajoute, qu'Avite Evêque de Vienne, qui avoit eu des Conférences ſur la Religion avec Gondebaud, & qui avoit converti Sigiſmond ſon fils, avoit deſapprouvé cette coutume. Il ſe plaint de ce qu'on reſpecte ſi peu les Canons de l'Egliſe de France ; & il déclare enfin, qu'il ſouhaiteroit que tous les Sujets du Roi n'euſſent qu'une même Loi : mais parce qu'il croit cela preſque impoſſible, il demande qu'au moins on aboliſſe cet uſage, qui eſt ſi injuſte & ſi préjudiciable à l'Etat. II. *Ad Bernardum Epiſcopum, de privilegio & jure Sacerdotii.* „ Traité du Privilège & des Droits du Sacer„ doce, à Bernard Evêque de Vienne." Il obſerve dans cet Ecrit, que tous les Chrétiens étant les membres de Jéſus-Chriſt, qui eſt le Souverain-Pontife, ſont des Rois & des Prêtres du Seigneur ; que l'on ne doit point écouter les Prêtres, lorſqu'ils enſeignent une doctrine contraire à celle de Jéſus-Chriſt. Il déplore les deſordres de ſon tems, où l'on donnoit l'Ordre de Prêtriſe à des gens ſans capacité, ſans talens, que les grands Seigneurs prenoient chez eux, pour s'en ſervir aux plus bas offices. Il exhorte les Laïques à avoir du reſpect pour les Sacremens ; & il avertit les Evêques, de bien prendre garde de ne pas participer aux péchés des autres, en élevant au Sacerdoce des perſonnes, ou vicieuſes, ou ignorantes, ou incapables de bien s'acquitter de leur Miniſtère. III. *De Grandine & Tonitruis Liber.* „ Traité de la Grêle & des Tonner„ res." C'eſt un Ecrit très ſenſé, pour détourner le peuple de l'opinion où il étoit, qu'il y avoit des Sorciers qui pouvoient exciter des tempêtes, faire gronder le tonnerre, tomber la grêle, par leurs enchantemens. Il fait voir d'abord par pluſieurs paſſages de l'Ecriture, que c'eſt une grande imprudence & une eſpèce de ſacrilège, d'attribuer aux hommes ce qui n'appartient qu'à Dieu. Il ſe moque de l'imagination de ceux qui ſuppoſoient qu'il y avoit en l'air une région, où ſe tranſportoient les bleds & les fruits, que la grêle faiſoit tomber. Il montre par pluſieurs paſſages de l'Ecriture, que c'eſt Dieu ſeul qui punit les hommes par ces fléaux ; que tout ce qui ſe fait dans l'air, eſt l'effet de ſa puiſſance, ſoit qu'il le faſſe par lui-même, ou par les Anges, ou par les hommes : qu'il eſt ſeul le Créateur & le Moteur de l'Univers ; que ſi ces méchans avoient le pouvoir d'écraſer & de faire périr ainſi les hommes, tous leurs ennemis auroient ce ſort ; que l'on ne voit pas que les hommes aient aucun moyen de remuer ainſi l'Air & le Ciel, dont ils ignorent la nature ; que la plupart des Hiſtoires que l'on conte ſur ce ſujet, étant bien examinées, ſe trouvent fauſſes, quoiqu'il y ait des gens aſſez inſenſés pour s'expoſer à la mort en les avouant, ainſi qu'il étoit arrivé peu de tems auparavant, lorſqu'on avoit accuſé Grimoald Duc de Bénevent d'avoir fait répandre par-tout une poudre, qui avoit fait mourir tous les bœufs. Comment, dit-il, pourroit-on trouver une poudre qui eût la vertu de ne tuer que les bœufs, ſans nuire aux autres animaux ? Comment en tranſporter une aſſez grande quantité ? Et où trouver aſſez de ſemeurs pour en répandre par-tout (10). IV. *Liber contra Objectiones Fredigiſi Abbatis.* „ Réponſe aux „ Objections de Fredegiſe, Abbé de S. Martin de Tours." Cet Abbé aiant critiqué quelques endroits d'un Ecrit d'Agobard, celui-ci ſe vit obligé de ſe défendre. La prémière expreſſion que Fredegiſe reprenoit, étoit, *que celui qui eſt humble, aiant des ſentimens peu avantageux de ſoi-même, doit ſe croire ſujet à l'erreur.* L'Abbé objectoit, que Jéſus-Chriſt étoit humble, & que cependant il étoit bien certain qu'il ne s'étoit pas cru ſujet à l'erreur. Agobard répond, que ſa maxime ne ſe doit pas entendre de Jéſus-Chriſt, auquel elle n'eſt nullement applicable, ce divin Sauveur s'étant dépouillé volontairement de ſa Majeſté, pour s'abaiſſer & s'humilier, ſans ceſſer d'être puiſſant & impeccable ; mais il la confirma à l'égard de tous les hommes, qui ſont ſujets à l'erreur & au péché. Fredegiſe l'accuſoit auſſi d'avoir attaqué l'autorité de l'Ecriture Sainte & des Interprétes, parce qu'il avoit remarqué, qu'ils n'avoient pas toujours obſervé les régles de la Grammaire. Agobard répond, que cela ne doit point faire douter de la vérité des choſes qui ſont rapportées dans l'Ecriture Sainte ; que les Interprétes en ont ainſi uſé, ou pour s'accommoder à la portée des ſimples, ou pour mieux exprimer le ſens de l'Original ; qu'il n'eſt pas permis de douter de l'autorité des Auteurs dont le S. Eſprit s'eſt ſervi pour écrire les Livres Canoniques, ni de croire qu'ils aient dû écrire autrement qu'ils n'ont fait. Qu'après les Originaux, on doit encore reconnoître l'autorité de la Verſion des Septante, & la Verſion Latine de S. Jérôme faite ſur le Texte Hébreu, & ne pas mépriſer les Verſions Latines, faites ſur celle des Septante par des Catholiques ; mais qu'il y a pluſieurs Interprétes que l'on peut juſtement corriger & reprendre, tels que ſont ces fameux Hérétiques demi-Juifs, Aquila, Théodotion, & Symmaque, auſſi-bien que quelques Interprétes Latins, que S. Jérôme a repris. Et qu'enfin à l'égard des Commentateurs, on doit ſuivre la régle de S. Auguſtin, qui laiſſe la liberté d'en juger, & de rejetter ce qu'on ne trouve pas juſte ou véritable dans leurs Ecrits. Examinant enſuite en particulier la queſtion de l'inſpiration des Livres Sacrés, il dit que c'eſt une abſurdité de croire, que le S. Eſprit ait inſpiré aux Prophètes & aux Apôtres les termes & les mots dont ils ſe ſont ſervis. Pour le prouver, il allègue l'exemple de Moïſe, qui dit qu'il a de la difficulté à parler ; il produit le témoignage de S. Jérôme, qui reconnoit qu'il y a de la différence de ſtyle entre les Ecrits des Prophètes & des Apôtres, dont les uns écrivent plus noblement & plus éloquemment, les autres avec moins de grandeur & de politeſſe, & quelquefois le même différemment en différens Ecrits. On ne peut pas attribuer cette différence au S. Eſprit, il faut l'attribuer aux hommes ; & par conſéquent ce ſont eux, & non pas le S. Eſprit, qui ſont Auteurs des mots & des expreſſions dont ils ſe ſervent, quoiqu'il leur inſpira les ſujets & le ſens de ce qu'ils doivent écrire. Dans la réponſe à la troiſième Objection, il attaque le ſentiment de ſon Adverſaire, qui ſoutenoit que l'on pouvoit dire que les Ames é-

(10) Du Pin ubi ſupra p. 144.

(l) Du Pin ubi supra p. 550.

(m) Cave ubi supra p. 440, Du Pin p. 150, & Oléarius, disent que ce fut en 1605. [C'est ce que disent aussi les Auteurs de l'Histoire Littéraire de France T. IV. p. 582. R. D. T.]

clair & naturel; mais sans élévation & sans ornement. On trouve dans ses Ouvrages un grand nombre de Citations de longs passages de l'Ecriture Sainte & des Pères, selon la coutume de ce tems-là. Il raisonne assez juste sur les matières qu'il traite, & écrit comme un homme versé dans la Doctrine des Pères, & dans la Discipline de l'Eglise (l). Il y avoit plusieurs Siécles, que les Ecrits de notre Prélat étoient ensevelis dans l'obscurité, lorsque Papyre Masson en trouva par hazard un Manuscrit dans la boutique d'un Relieur à Lyon, qui alloit le mettre en piéces pour en couvrir des Livres. Masson le publia à Paris en 1603, in-8. (m), & le Manuscrit fut mis aprés sa mort dans la Bibliothèque du Roi. Mais Masson aiant laissé quantité de fautes dans son Edition, Mr. Baluze en donna une plus correcte à Paris en deux volumes in-8. 1666, d'aprés le même Manuscrit * & avec des Notes de l'Editeur. Il y ajouta le Traité d'Agobard *contre les quatres Livres d'Amalaire sur les Offices Ecclésiastiques*, (*Contra quatuor Libros Amalarii Liber*) sur un ancien Manuscrit qui appartenoit à Pierre Marnès, qu'il collationna avec un autre Manuscrit de Chifflet. C'est sur cette nouvelle Edition, qu'on a reimprimé les Oeuvres d'Agobard dans la Bibliothéque des Péres (n). Moréri n'a fait que peu de fautes dans cet Article.

* C'est ce que dit Mr. Du Pin; mais les Auteurs de *l'Histoire Littéraire de France* disent que Mr. Baluze avoit recouvré des Manuscrits plus fidéles. R. D. T.

(n) T. XIV. p. 234. [de l'Edit. de Lyon en 1677.]

toient créées dans le Corps, & avec le Corps, quoique les Philosophes croyent le contraire, & que S. Augustin en ait douté. Il répond ensuite à une demande, qui lui avoit été faite par son Adversaire: *Si la Vérité étoit autre chose que Dieu?* Il répond, dis-je, que la Vérité ne se prend pas toujours pour Dieu même, quoique l'on ne puisse douter que Dieu ne soit la Vérité. Enfin il se défend sur une quatriéme question, d'avoir soutenu que l'on peut dire, que les Justes de l'ancienne Loi étoient Chrétiens, parce qu'ils croyoient en Jésus-Christ, & qu'ils étoient oints de l'huile invisible de sa Grace, aussi-bien que ceux qui ont été justes parmi les Gentils (11). V. *Epistola ad Bartholomæum Episcopum Narbonensem, de quorundam inlusione signorum.* Agobard écrivit cette Lettre, en son nom & au nom d'Hildegise & de Flore, qui étoient du Clergé de Lyon, à Barthélemi Evêque de Narbonne. Il parle d'un certain mal, qui prenoit subitement aux personnes, & les faisoit tomber comme des Epileptiques: il y en avoit même qui sentoient tout d'un coup une brulure, qui leur laissoit une plaie incurable.* Cela arrivoit assez ordinairement dans les Eglises; & les peuples effrayés faisoient des présens considérables aux Eglises, pour en être préservés. Agobard desapprouve cette pratique, & recherchant l'origine de ce fléau, il dit qu'il n'en faut point chercher d'autre cause que la volonté de Dieu, qui punit ainsi les hommes par le ministère d'un Ange. Il rapporte ensuite plusieurs exemples de semblables châtimens, tirés de l'Ecriture, dans lesquels Dieu a exercé sa justice par des Anges, & même par des animaux. Il prétend que ces sortes de châtimens ne se font point par le ministère des Démons, quoiqu'il avoue, que Dieu permet quelquefois qu'ils inquiètent & tourmentent les hommes. Revenant ensuite à la question de Barthélemi, savoir, ce qu'on devoit penser de la pratique de ceux, qui venant aux Eglises dans lesquelles ils avoient été frappés de ce mal, apportoient des présens; il dit, que la crainte fait faire à ces gens ce qu'ils ne devroient pas faire, & les empêche de faire ce qu'ils devroient: car ils feroient mieux, dit-il, de donner l'aumône aux pauvres & aux étrangers, de s'adresser aux Prêtres pour recevoir l'Onction, selon le précepte de l'Evangile & de l'Apôtre, de jeûner, de prier, & de pratiquer des œuvres de charité. Il est vrai, ajoute-t-il, que si l'on employoit comme il faut les oblations qu'on fait aux Eglises, elles feroient une action de charité; mais parce qu'à présent elles ne servent qu'à contenter la cupidité & l'avarice des hommes, & non pas à honorer Dieu & à secourir les pauvres, c'est une honte de donner du bien à des gens qui brulent d'une avidité insatiable, & qui se contentent de l'accumuler, ou de le dépenser mal à propos. VI. *Epistola ad Lugdunenses, de modo Regiminis Ecclesiastici.* „ Lettre au Clergé de Lyon, sur la maniére „ de gouverner une Eglise." Elle fut occasionnée par une dispute, qui s'éleva entre eux sur le Gouvernement de l'Eglise. Il les exhorte d'une maniére touchante à s'appliquer entiérement au bien de l'Eglise, & à se dépouiller de toute passion humaine, en renonçant à des desseins peu justes & irréguliers. VII. *De Dispensatione Ecclesiasticarum Rerum Liber.* „ Livre de la Dispensation des Biens „ Ecclésiastiques." Il fait des remontrances dans cette Piece sur l'abus qui régnoit alors, les Laïques s'emparant des biens de l'Eglise, destinés à l'entretien des Ministres & au soulagement des pauvres, ou les détournant à des usages étrangers. Il se plaint non seulement des Laïques sur ce sujet, mais aussi des Evêques, des Abbés, & d'autres Ecclésiastiques, quand ils font des biens de l'Eglise un autre usage que celui qui est conforme aux Ordonnances de l'Eglise & des Péres. VIII. *Liber contra Judicium Dei, sive de Divinis Sententiis, cum brevissimis adnotationibus, contra damnabilem opinionem putantium divini judicis veritatem igne, vel aquis, vel conflictu armorum patefieri.* Ce Traité est contre les Epreuves qui se faisoient de l'innocence d'une personne, ou par le Combat singulier, ou en tenant un Fer chaud, en mettant les doigts dans l'Eau chaude, & autres Epreuves de cette nature.

(11) Du Pin ubi supra p. 144. 145.

Il fait voir que cet usage est contraire à l'esprit de l'Evangile, à la Charité Chrétienne, à la droite Raison, & aux principes de notre Religion. IX. *Sermo exhortatorius ad plebem de fidei veritate & totius boni institutione.* Ce Sermon roule sur les principaux Articles de la Foi Chrétienne, la Trinité, l'Incarnation, la Résurrection, l'Union de J. Christ avec l'Eglise, la nécessité de la Grace pour resister aux tentations, la Patience dans les afflictions, le devoir de la Priére &c. le tout confirmé par des passages de l'Ecriture & des Péres. X. *De Divisione Imperii Francorum inter filios Ludovici flebilis Epistola.* „ Lettre de la„ mentation sur le partage de l'Empire François." Cette Lettre fut adressée par Agobard à Louis le Débonnaire en 833, lorsque cet Empereur faisoit la guerre contre ses Enfans. XI. *De Comparatione utriusque Regiminis Ecclesiastici & Politici, & in quibus Ecclesiæ dignitas præfulgeat Imperiorum Majestati.* „ Paralléle entre le Gouvernement „ Ecclésiastique & Politique, dans lequel on fait voir à „ quels égards l'Eglise l'emporte sur l'Empire." Cet Ecrit est une réponse à l'ordre que l'Empereur avoit donné aux Grands, tant Ecclésiastiques que Laïques, de se tenir prêts à combattre pour lui, les uns avec l'épée, les autres avec la langue. Il ajouta à cette Piéce la suivante, XII. *Epistola Gregorii IV Papæ ad Episcopos Regni Francici.* „ Lettre du Pape Grégoire IV aux Evêques de Fran„ ce." XIII. *Liber Apologeticus pro filiis Ludovici Pii Imperatoris adversus Patrem.* „ Apologie pour les Fils de „ l'Empereur Louis le Debonnaire contre leur Pére." Agobard tache de montrer dans cet Ecrit, qu'ils n'avoient pris les armes que pour le bien de l'Etat, n'aiant dessein que de purger la Cour des cabales & des crimes, de rétablir l'union & la bonne intelligence entre eux & leur Pére, & principalement de réprimer les desordres publics de leur Belle-mere, qu'ils avoient fait enfermer une fois, & qui depuis étant remise en liberté, animoit leur Pére contre eux, & suscitoit continuellement des tumultes & des desordres. Ils accusent l'Empereur, d'avoir faussé son serment; de lever des Troupes, qu'il falloit plutôt employer contre les Barbares; & ils taxent la Reine de faire des actions indécentes en présence de tout le monde, & même des Evêques. Agobard ajoute, qu'il est de l'intérêt public de travailler au repos & à la paix de l'Etat; que pour le faire avec fruit, il faut recourir à la source de ces maux, qui n'est autre que les déréglemens, les débauches & l'ambition de la Reine (qu'il compare à Jézabel & à Dalila); laquelle possédant entiérement l'esprit de l'Empereur, lui a fait commettre une infinité d'injustices & de crimes, pour lesquels il a été obligé de se mettre en pénitence, & de céder le Trône à son Fils. Ces dernieres paroles font voir que ce Livre a été fait quelque tems aprés que Louis le Débonnaire fut déposé en 833. XIV. *Cartula porrecta Lothario Augusto in Synodo Compendiensi.* C'est un Acte ou Attestation qu'Agobard donna à Lothaire dans la fameuse Assemblée de Compiegne en 833, de tout ce qui s'y s'étoit fait pour la déposition de Louis son Pére. Il y a de l'apparence que les autres Evêques donnérent aussi de pareilles Attestations à Lothaire. XV. *Epistola ad Ebbonem Episcopum Remensem, de Spe & Timore.* „ Lettre à Ebbon Archevêque de Reims, sur l'Espéran„ ce & la Crainte." C'est un Recueil de passages de l'Ecriture sur ces sujets. Cette Lettre n'est que la Préface d'un Traité que nous n'avons point. XVI. *De Divina Psalmodia Liber.* „ Traité de la Divine Psalmodie." Il y défend les usages de l'Eglise de Lyon, contre Amalaire Diacre de Metz: c'est la pensée de Mr. Baluze. XVII. *De Correctione Antiphonarii Liber.* „ De la Correction de „ l'Antiphonier." Les Oeuvres d'Agobard finissent par deux Piéces de Poësie; l'une est l'Epitaphe de Charlemagne; & l'autre est un Poëme sur la Translation des Reliques de S. Cyprien, S. Spérat & S. Pantaléon, Martyrs, que l'on apporta d'Afrique & d'Arles à Lyon (12). [☞ Ces Poësies ne sont proprement qu'une assez mauvaise Prose mise en mesures; mais elles sont estimables pour les traits historiques qu'elles contiennent. ADD. DU TRAD.]

(12) Cave ubi supra.


(a) Le Centurion commandoit cent hommes.

AGRESTIS (JULES), Capitaine ou Centurion (a) de l'Armée de Vitellius, se distingua par une action aussi surprenante que courageuse: voici à quelle occasion. Antonius, qui avoit abandonné le parti de Vitellius pour se déclarer en faveur de Vespasien, avoit pris, pillé & ravagé la Ville de Crémone. Vitellius, au-lieu de faire des efforts pour réparer sa perte, ne cherchoit qu'à la cacher au peuple par toutes sortes de voies [A]. Agrestis, à qui cette indolence, ou plutôt cette stupide dissi-

[A] *Vitellius . . . . . ne cherchoit qu'à cacher sa perte au peuple par toutes sortes de voies.*] Tacite fait une réflexion fort

dissimulation étoit insupportable, ne négligea rien pour réveiller le courage de l'Empereur; mais inutilement. Il obligea pourtant Vitellius de l'envoyer reconnoitre les forces de l'Ennemi, & s'instruire de ce qui s'étoit passe à Cremone. Lorsqu'il y fut arrive, il n'essaya point de surprendre Antonius en agissant en Espion; mais il lui déclara franchement pourquoi il étoit venu, & le pria de lui montrer tout. Antonius lui fit voir le champ de bataille, les ruïnes de Crémone, & les Legions prisonnières. Agrestis retourna auprès de Vitellius, qui refusa d'ajouter foi à son rapport, traitant tout ce qu'il disoit de faussetés, & l'accusant meme de s'etre laissé corrompre. „ Puisqu'il vous faut, lui dit Agrestis, de „ plus fortes preuves, & que ma vie & ma mort vous sont egalement inutiles, je vous donnerai un „ temoin irréprochable de mon rapport." Sur quoi s'étant retiré, il confirma par une mort volontaire la vérité de ce qu'il avoit dit [*B*]. Quelques-uns disent qu'il fut tué par ordre de Vitellius; mais tous tombent d'accord de son courage & de sa fidelité. Voila tout ce que Tacite nous apprend d'Agrestis.

fort sage sur ce sujet. „ Vitellius, dit-il, par une sotte „ & honteuse dissimulation, celoit sa défaite, & au-lieu „ d'en arrêter le mal, en différoit la remède. Car en „ l'avouant, il lui restoit encore des forces & de l'espé„ rance: mais le danger s'augmentoit par la dissimulation, „ & en publiant que tout alloit bien, il aggravoit le mal „ (1)." C'est ce qui arriva souvent, même aux particuliers, qui ruïnent entièrement leurs affaires, lorsque par honte ou par orgueil ils en cachent le mauvais état; tandis qu'ils auroient prévenu leur chute, en se découvrant à tems à quelques amis. Et quand les Princes ou leurs Ministres tâchent de cacher les malheurs de l'Etat, qu'ils affectent de le représenter comme étant florissant, dans le tems même que le Négoce dépérit, & que les Etrangers entreprennent tous les jours sur la Liberté & sur les biens des Sujets, cette conduite est le présage infaillible d'une ruïne prochaine. C'est ce dont on a un exemple en Vitellius, qui fut la victime de sa stupidité, après un règne fort court (2). Ajoutons ici ce que Tacite dit sur la dissimulation de cet Empereur. „ On ne parloit point de „ guerre à la Cour, il étoit défendu de s'en entretenir „ par la Ville, ce qui ne faisoit que redoubler l'envie „ qu'on avoit d'en parler; & au-lieu qu'on n'eût dit que „ la vérité, si on avoit été libre, on en disoit plus qu'il „ n'en étoit, parce qu'il étoit défendu. D'ailleurs les „ Chefs des Ennemis ne manquoient pas d'augmenter à „ dessein la renommée de leur victoire; desorte qu'aiant „ trouvé dans leur Camp des Espions de Vitellius, ils les „ promenérent par-tout, leur firent montre de leurs for„ ces, & les renvoyérent ensuite à Roma; ce qui piqua „ tellement Vitellius, qu'il les fit tous mourir, après les „ avoir examinés en particulier (3)."

(1) Tacit. Hist. L. III. p. m. 343.

(2) D'environ 7 mois. Sueton. in Vitell. c. 15.

(3) Tacite ubi supra.

[*B*] *Il confirma par une mort volontaire la vérité de ce qu'il avoit dit.*] Cette action avoit quelque chose de grand & de noble. Quelle preuve de la fidélité de ce Capitaine pour son Prince, & de son amour pour sa Patrie! Heureux les Princes, qui ont de pareils Conseillers! & heureuse la Nation, où ceux qui approchent du Trône ne craignent pas de dire la vérité, non seulement aux dépens de leur fortune, mais aux dépens même de leur vie! L'Angleterre peut se glorifier d'avoir de tels Citoyens, qui aiment mieux sacrifier leurs intérêts particuliers, que d'entrer dans des projets contraires à la Liberté de la Nation; & l'on ne peut douter que des gens aussi généreux, & aussi zélés pour le bien public, ne sacrifiassent leur vie, plutôt que de trahir la confiance que l'on a en eux. Quand un homme subit volontairement la mort, on ne peut en général avoir de soupçons contre sa sincérité; & quand il meurt pour soutenir la vérité d'un fait dont il a été témoin oculaire, on ne peut révoquer ce fait en doute. C'étoit là le cas des Apôtres, par rapport à la Résurrection de Jésus-Christ. Mais il faut remarquer, que ceux qui n'ont pas vu le Seigneur, mais qui ont cru sa Résurrection sur le témoignage des autres qui l'avoient vu, ne peuvent proprement être appellés des Témoins de sa Résurrection, quoiqu'ils aient souffert la mort pour la Religion Chrétienne. Le terme de *Martyr*, (Μαρτυρ) signifie proprement *un Témoin*; ainsi on ne peut nommer Martyrs, que ceux qui ont vu Jésus-Christ ressuscité, & qui sont morts pour maintenir la vérité de sa Résurrection. Il seroit à souhaiter, que ceux qui écrivent pour la défense du Christianisme, fissent réfléxion là-dessus, & qu'ils ne produisissent pas comme Témoins de la Résurrection, des personnes mortes dans le second & le troisiéme Siécle. Quoique leur mort volontaire soit une preuve de leur sincérité, ce ne peut en être une de la vérité de la Résurrection de Jésus-Christ, dont ils n'avoient pas été témoins.

☞ Je ne sai si l'Auteur de cette Remarque a quelque Ecrivain en vue; mais je n'ai lu aucun Apologiste de la Religion Chrétienne, qui produise comme *Témoins* de la Résurrection de Jésus-Christ, des personnes mortes dans le second & le troisiéme Siécle. On allegue bien la constance des Martyrs, comme une circonstance qui fait en faveur de la Religion Chrétienne en général: mais je n'ai vu nulle part, qu'on ait prétendu que le Martyre des Chrétiens des tems postérieurs, soit une preuve particuliére de la vérité de la Résurrection de Jésus-Christ; & si l'on nomme *Martyrs* tous ceux qui ont souffert la mort pour la cause du Christianisme, c'est parce qu'ils rendent témoignage de sa vérité, non comme Témoins oculaires des faits, mais comme des gens persuadés véritablement de la Divinité de l'Evangile, & parce que leur constance au milieu des tourmens témoigne que Dieu les assistoit. ADD. DU TRAD.]

☞ **AGRICIUS** (CANSORIUS ATTICUS), nommé par d'autres AGROETIUS, fleurissoit dans le IV. Siécle à Bourdeaux, où il fut Professeur (*a*). Il étoit issu d'une famille aussi illustre par sa noblesse, qu'il le devint ensuite lui-même par la gloire qu'il s'acquit dans l'Art de bien parler (*b*). Il possédoit parfaitement toutes les beautés de la Langue Grecque & de la Latine, & pouvoit à juste titre aller de pair en ce genre de Littérature avec les plus illustres Professeurs de Rhétorique. Aussi Ausone (c) dit-il, qu'il auroit merité un des prémiers rangs par son Eloquence, quoiqu'il ne le place qu'après plusieurs autres [*A*]. Le même Siecle qui vit naitre notre Agrice, le vit mourir (*d*): il pouvoit être né vers l'an 315, & il paroit qu'il ne vivoit plus vers 370 (*e*). Il laissa une veuve & des enfans, dont il n'y avoit qu'une fille d'etablie. On trouve peu après le milieu du Siécle suivant, un Agréce Evéque dans les Gaules, qui aida de ses liberalités S. Rustique pour faire bâtir l'Eglise de Narbonne. Il descendoit peut-être de la famille de notre Rhéteur. On a d'Agricius un Traite, ou Fragment de Traité, *De la propriété & de la différence de la Langue Latine* [*B*].

(*a*) Ausonii Commemorat. Profess. Burdigal. num. XIX. p. 52 Amstelod. 1629.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Lococit.

(*d*) Id. ibid.

(*e*) Hist. Litter. de France, T. I. P. II. p. 203.

[*A*] *Ausone dit qu'il auroit mérité un des prémiers rangs par son Eloquence &c.*] Voici de quelle manière Ausone s'exprime:

Eloquii merito primis æquande, fuisti,
Agrici, positus posteriore loco.
. . . .
Tam generis tibi celsus apex, quam gloria fandi,
Gloria Athenæi cognita sede loci,
Nazario, & claro quondam delata Pateræ,
Egregie multos excoluit juvenes.

S. Sidoine, voulant relever le mérite des Ecrits de Sapaude, qui faisoit un des plus grands ornemens des Gaules pour les Lettres au V. Siécle, dit, que l'on y voyoit toute la régularité du discours que l'on avoit admirée dans Agrice (1).

[*B*] *On a d'Agricius un Traité, ou Fragment de Traité, de la propriété & de la difference de la Langue Latine.*] *De Orthographia, proprietate & differentia Sermonis, ad Eucherium Episcopum.* Ce Traité d'Agrice est comme un supplément à celui de Flavius Caper ancien Grammairien, intitulé *de Orthographia libellus* (2); & il parle de Caper avec éloge, comme d'un Ecrivain célèbre par divers Ouvrages. Dans ce Traité, Agrice examine la différence qu'il y a entre les termes qui paroissent synonymes; par exemple, entre *temperantia*, *temperatio* & *temperies*. Il avertit que le prémier se dit des personnes, le second des choses, & le troisiéme de l'air & des vents. De même entre *percussus*, & *perculsus*: On se sert, dit-il, du prémier, lorsqu'il s'agit du corps; & de l'autre, lorsqu'on parle de l'esprit. Il appuie ce qu'il avance, de l'autorité des meilleurs Auteurs Latins, dans la lecture desquels on voit qu'il étoit très versé (3). Cet Ouvrage paroit être à peu près du même genre, que celui que l'Abbé Girard a donné des *Synonymes François*; Ouvrage également utile & agréable. Ce reste de Traité d'Agrice a été imprimé plusieurs fois avec les anciens Grammairiens, qui ont écrit sur le même sujet. George Fabricius fut le prémier qui le donna au Public. Ensuite Bonaventure Vulcanius le fit réimprimer à Bâle en 1577, à la fin des *Origines* d'Isidore de Séville. Il parut encore à Hanau en 1605, par les soins d'Elia Putschius, toujours avec les anciens Grammairiens Latins. Et dès l'an 1585, Denis Godefroy l'inséra dans son gros Recueil des anciens Auteurs de la Langue Latine, qui a été souvent imprimé (4).

(1) Sidon. L. V. Epist. 10. p. 344. ap. Hist. Littér. de France, T. I. P. II. p. 202. 203.

(2) Fabricius Bibliot. Lat. T. II. p. 471. 472. Venetiis 1728. in-4.

(3) Hist. Littér. de France ubi supra.

(4) Id. ibid.

AGRICOLA (CNEIUS JULIUS) étoit de Fréjus en Provence. Son père, Julius Græcinus, étoit

étoit Sénateur, & fameux par fon éloquence: il fut tué par ordre de Caligula, pour n'avoir pas voulu entreprendre l'accufation de Marcus Silanus. Sa mère, Julia Procilla, fut une Dame d'une vertu exemplaire (a). Il étudia la Philofophie & le Droit à Marfeille, autant que cela convenoit à un Romain & à un Sénateur. Il porta fes prémières armes dans la Grande-Bretagne, fous Suétonius Paulinus; & étant retourné à Rome, il époufa Domitia Decidiana, avec laquelle il vécut fort paifiblement & dans une grande union. Il fut Queſteur en Afie fous le Proconfulat de Salvius Titianus: mais ni les délices & l'opulence de fa Province, ni l'avarice du Proconful, ne purent le corrompre, quoique le Proconful fût homme à diffimuler les vices de fon Queſteur, pour une femblable connivence. Il fut enfuite Tribun du Peuple & Préteur, fous Néron. Sous Vefpafien, il fut envoyé dans la Grande-Bretagne vers Vettius Bolanus; & à fon retour à Rome, l'Empereur l'honora de la Dignité de Patrice, & lui donna le Gouvernement d'Aquitaine. Il gouverna cette Province à peu près trois ans; & à fon retour il fut fait Conful, & enfuite Gouverneur de la Grande-Bretagne, où il fe diftingua également par fon courage & par fa prudence en diverfes Campagnes; il foumit les Ordoviciens & l'Ile de Mona, & s'appliqua à réformer les abus occafionnés par l'avarice & la négligence des Gouverneurs précédens; il arrêta toutes fortes de vexations, & fit adminiftrer la Juftice d'une manière impartiale. Vefpafien étant mort, Tite fon fils, qui connoiffoit le mérite d'Agricola, le continua dans le Gouvernement de l'Angleterre. Il marcha d'abord vers les parties Septentrionales, où il fit quelques conquêtes; & il donna ordre auffi qu'on y bâtît des Forts, pour fervir de retraite aux Romains pendant l'Hiver. Il employa l'Hiver fuivant à tâcher de faire prendre aux Bretons les mœurs Romaines [A]. Dans fa troifiéme Campagne, il avança jufqu'à la Twède. Dans la quatrième, il fubjugua les Peuples qui font entre la Twède & les deux Baies connues fous le nom de Friths d'Edinbourg & de Dunbritton, dans lefquelles fe déchargent les deux rivières Glotta & Bodotria; il bâtit dans ces quartiers-là des Châteaux & des Forterefſes, pour tenir comme renfermées les Nations qui n'étoient pas encore foumifes. Il pouffa plus loin pendant la Campagne fuivante, dompta quelques Peuples, & mit des Troupes le long des côtes qui font vis-à-vis de l'Irlande, dans le deffein de faire une defcente dans cette Ile, de l'état de laquelle il étoit exactement informé par un Seigneur qui en avoit été banni. A la fixième Campagne, il paffa la rivière Bodotria, & alla avec fa Flotte, la prémière que les Romains aient jamais eue dans ces mers, reconnoitre les Ports & les côtes vers le Nord. Pendant qu'il s'avançoit vers les parties Septentrionales, il apprit que les Peuples de ces quartiers venoient fondre fur lui avec une puiffante Armée, & il la mit en déroute. Au commencement de la Campagne fuivante, les Bretons affemblérent une Armée de trente mille hommes, fous le commandement de Galgacus, qui fit à fes Troupes un très beau Difcours [B]. Agricola harangua auffi les fiennes. Les Bretons furent défaits, & il en périt dix mille; au-lieu que les Romains ne perdirent que trois cens quarante hommes. Domitien aiant reçu la nouvelle de cette victoire, devint jaloux d'Agricola, & le rappella [C] fous prétexte de lui donner le Gouvernement de Syrie. On foupçonna que fa mort avoit été caufée par le poifon, que cet Empereur lui avoit fait donner [D]; & il mourut à tems pour n'être pas témoin des déréglemens & des cruautés, qui furent les fuites de la tyrannie de Domitien. Tacite l'Hiftorien, qui étoit gendre d'Agricola, a écrit fa Vie, dans laquelle il fait un très beau portrait

(a) Tacit. Vit. Agricol. c. 1. de la Traduct. d'Ablancourt.

[A] *De faire prendre aux Bretons les mœurs Romaines.*] Il crut qu'il n'y avoit pas de plus fûr moyen de les empêcher de fe foulever & de prendre les armes, qu'en adouciffant leurs mœurs, en leur fourniffant de nouveaux divertiffemens, & en leur infpirant du goût pour les coutumes des Romains. Bientôt on vit dans la Grande-Bretagne des Temples magnifiques, des Portiques, des Bains, & autres bâtimens tant publics que particuliers. La Nobleffe Bretonne faifoit inftruire fes enfans dans les Lettres; & eux, qui avoient auparavant en horreur la Langue Latine, devinrent paffionnés pour la belle Eloquence. Ils prirent même l'habit Romain. En un mot, comme le remarque Tacite (1), ils en vinrent à appeller Politeffe ou Civilité, ce qui faifoit partie de leur Servitude: *Idque apud imperitos humanitas vocabatur, cum pars fervitutis effet.* Juba, dans la Tragédie de *Caton*, exprime parfaitement ce prétexte Romain, de vouloir civilifer les Peuples. „ Une „ ame Romaine a des vues plus élevées; elle fe propofe „ de polir & de civilifer un Monde barbare, de le mettre „ dans la fage dépendance des Loix, de rendre l'homme „ doux & fociable, de cultiver des efprits fauvages, de „ les apprivoifer par la Sageffe & par les Arts, les ornemens de la vie. Ce font-là des vertus qui font honneur „ à la Nature Humaine, qui réforment le cœur, & qui „ transforment les plus fiers barbares en hommes."

(1) Vita Agricol c. 5. ut fupra.

[B] *Galgacus, qui fit à fes Troupes un très beau Difcours.*] C'étoit un homme de mérite & de naiffance, & fon Difcours eft une des plus violentes Satyres que l'on ait fait contre les Romains. Tacite n'a pas laiffé de le rapporter tout entier: nous nous contenterons d'en donner un abrégé, & de tranfcrire ce qui regarde le caractère des Romains. „ Quand je confidère le fujet de la guerre, & la „ néceffité où nous nous trouvons, & que je vois votre „ courage & votre union, j'ai grande efpérance que ce „ jour affranchira la Bretagne de la Domination Romai„ne. Car vous n'avez point appris à fervir, & il n'y a „ plus après cela d'efpérance, puifque la terre & la mer „ font occupées par les Romains. Ainfi la guerre, qui „ eft toujours le parti le plus honorable pour des gens de „ cœur, eft auffi le plus fûr, même pour les lâches." Il dit enfuite, que leur éloignement les avoit dans les commencemens mis à couvert des entreprifes des Romains; mais qu'à préfent ces ennemis les ont pourfuivis jufques aux extrémités de leur Ile. „ Ces Brigands du Mon„de, *dit-il*, ne trouvant plus de terres à ravager, fe „ jettent fur la mer. Si l'ennemi eft riche, ils font ava„res; s'il eft pauvre, ils font ambitieux. L'Orient & „ l'Occident n'ont pas été capables d'affouvir leur con„voitife; ils ambitionnent également la conquête des „ contrées les plus riches, & des plus pauvres. Tuer, ra„vir, maffacrer, c'eft REGNER en leur langage; & „ quand ils ont tout réduit en Defert, c'eft ce qu'ils ap„pellent PAIX." *Raptores orbis, poftquam cuncta vaftantibus defuere terræ, & mare fcrutantur; fi locuples hoftis eft, avari; fi pauper, ambitiofi. Quos non Oriens, non Occidens fatiaverit; foli omnium opes atque inopiam pari affectu concupifcunt: auferre, trucidare, capere, falfis nominibus,* imperium; *atque, ubi folitudinem faciunt,* pacem *appellant* (2). Il dépeint après cela les miféres, les injuftices, les oppreffions qu'ils fouffroient de la part des Romains; il les anime par l'exemple de Boadicée, il leur repréfente l'importance de la bataille qu'ils alloient livrer, & finit en difant, qu'en marchant au combat, ils penfaffent à leurs Ancêtres & à leur Poftérité: *Proinde ituri in aciem, & majores veftros & pofteros cogitate.*

(2) Id. ibid. ch. 7.

[C] *Devint jaloux d'Agricola & le rappella.*] Cet Empereur reçut la nouvelle de cette victoire avec une joie apparente, mais avec une inquiétude réelle. Il venoit de fe faire décerner le Triomphe fur la Germanie, fans aucune raifon, & avoit même loué des gens pour faire dans cette occafion le perfonnage d'Efclaves; ce qui l'avoit expofé à la rifée de tout le monde. Il ne pouvoit donc voir qu'avec chagrin, que l'on comblât généralement Agricola de louanges pour fa victoire; & il ne fouffroit qu'avec impatience, qu'un particulier l'emportât fur lui. Il crut néanmoins devoir diffimuler fa haine, jufqu'à ce qu'il vît jour à la faire éclater. Il fit donc décerner à Agricola par le Sénat les Ornemens du Triomphe, avec une Statue couronnée de laurier: il fit même courir le bruit, qu'il lui deftinoit le Gouvernement de Syrie, vacant par la mort d'Atilius Rufus. Tacite dit, que plufieurs prétendoient que Domitien lui envoya les Expéditions de ce Gouvernement par un de fes plus fidèles Affranchis, avec ordre de les lui délivrer, s'il le trouvoit encore en Angleterre; mais que l'Affranchi l'aiant trouvé comme il paffoit la mer, il étoit revenu fans lui rien dire de fa commiffion. L'Hiftorien ne fait fi le fait eft véritable, ou fi on l'a inventé fur la connoiffance qu'on avoit du caractère de Domitien. Agricola entra dans Rome la nuit, pour ne pas donner le moindre ombrage, & il vécut de la manière la plus propre à ne caufer aucune jaloufie à l'Empereur. Mais fa vertu fuffifoit pour l'expofer à la haine de Domitien. Il fut accufé diverfes fois en fon abfence, non qu'il fût coupable de quelque crime, mais parce que le Prince étoit jaloux de fon mérite & de fa réputation, & que fes ennemis employoient le moyen le plus fûr pour le perdre, qui étoit de faire fon éloge. *Caufa periculi non crimen ullum, aut querela læfi cujufquam, fed infenfus virtutibus Princeps, & gloria viri, ac peffimum inimicorum genus, laudantes* (3).

[D] *On foupçonna que fa mort avoit été caufée par le poifon, que cet Empereur lui avoit fait donner.*] Mr. de Rapin Thoyras dit en termes exprès, *que Domitien l'avoit fait empoifonner* (4); & Dion Caffius nous dit, *que Domitien lui ôta la vie* *. Tacite dit feulement, que c'étoit un bruit ge-

(3) Id. ibid.
(4) Tom. I. L. I.
* Ἐφθάνη ὑπὸ Δομιτιανοῦ. Dion in Tito p. 222. Ed. R. Steph. 1592.

trait de ce Grand-Homme [*E*], & déplore sa mort en termes aussi beaux que touchans [*F*]. Moréri a fait plusieurs fautes dans cet Article [*G*].

(5) Tacit. ubi supra.

général, quoiqu'il ne puisse rien assurer là-dessus : *nihil comperti affirmare ausim* (5). Mais il nous apprend, que pendant le cours de sa maladie, l'Empereur l'envoya visiter plus souvent que les Princes n'ont de coutume, tant par ses principaux Affranchis que par ses Médecins, pour s'informer de sa santé ; soit qu'il y prît réellement intérêt, ou par affectation. Le jour même qu'il mourut, comme il baissoit peu à peu, on mandoit par des Couriers exprès son état à Domitien ; & personne ne put s'imaginer, qu'on se fût tant hâté pour lui porter une mauvaise nouvelle. *Supremo quidem die momenta deficientis per dispositos cursores nuntiata constabat, nullo credente sic accelerari quæ tristis audiret.* Lorsqu'il lut le Testament d'Agricola, & qu'il vit qu'il l'instituoit son héritier, conjointement avec sa femme & sa fille, il s'en fit honneur, comme d'une marque de l'estime qu'Agricola avoit pour lui ; étant si aveugle par la flatterie, comme le remarque Tacite, que de ne pas voir qu'un bon père ne choisit jamais son Prince pour héritier, à moins qu'il n'ait affaire à un mauvais Prince. *Satis constabat lecto testamento Agricolæ, quo coheredem optimæ uxori & piissimæ filiæ Domitianum scripsit, lætatum eum, velut honore judicioque : tam cæca & corrupta mens assiduis adulationibus erat, ut nesciret à bono patre non scribi heredem, nisi malum Principem* (6).

(6) Id. ibid.

[*E*] *En fait un très beau portrait.*] Il étoit de belle taille, plutôt petit que grand, aiant l'air agréable & martial, d'une physionomie qui marquoit de la bonté, & même de la grandeur d'ame. On peut dire qu'il a vécu longtems, quoiqu'il ait été emporté au milieu de sa course (à l'âge de 55 ans), puisqu'il avoit acquis les véritables biens, qui consistent dans la Vertu, & qu'il avoit établi sa réputation sur les plus solides fondemens. Il n'aimoit pas les richesses, quoiqu'il en eût d'assez grandes. Il avoit goûté tous les plaisirs, qui naissent du sentiment d'avoir fait son devoir dans les plus grands Emplois. Il avoit été décoré de tous les Titres d'honneur, qui souvent injustement accordés, avoient été pour lui les récompenses d'un mérite réel. On peut dire qu'il a été heureux, comme le remarque Tacite, de n'avoir pas été témoin des misérer, dont l'Empire Romain fut bientôt accablé dans les dernières années de Domitien, & d'être mort au plus haut point de sa gloire, laissant sa femme & sa fille en vie, sa famille florissante, ses amis & ses alliés en bon état : *Filia atque uxore superstitibus, potest videri etiam beatus, incolumi dignitate, florente fama, salvis affinitatibus & amicitiis, futura effugisse.* Un homme d'une aussi éminente vertu n'auroit pu qu'être un objet choquant pour un Tyran tel que Domitien, que Tacite nous représente comme plus cruel envers les gens de bien, que Néron même. Le dernier commandoit seulement les crimes, mais n'étoit pas présent à leur exécution, & en détournoit les yeux ; mais une partie des maux de ceux qui souffroient sous Domitien, étoit de le voir & d'en être vus : *Nero subtraxit oculos, jussitque scelera, non spectavit : præcipua sub Domitiano miseriarum pars erat, videre & aspici.*

[*F*] *Il déplore sa mort en termes aussi beaux que touchans.*] C'est une belle apostrophe à Agricola lui même. Le Lecteur verra peut-être avec plaisir la traduction de ce morceau d'Eloquence, quoiqu'il soit assez difficile de rendre en notre Langue la force & la concision du style de Tacite. Voici comment l'a fait le célèbre d'Ablancourt, à la Version duquel on a seulement fait quelques petits changemens, pour la rendre plus conforme à l'Original. „ Ce qui aggrave ma douleur & celle de ta fille, c'est qu'outre la perte d'un père, nous avons le regret de n'avoir pu te donner nos soins pendant ta maladie, te soulager, nous rassasier de ta vue & de tes embrassemens. „ J'aurois recueilli tes derniers soupirs, tes dernières paroles, dont nous n'aurions jamais perdu le souvenir. „ Le sujet de nos regrets est de t'avoir perdu par cette longue absence de quatre années. Tu n'as sans doute manqué de rien, ô le meilleur père du monde ! aiant auprès de toi une tendre Epouse. Mais tes yeux ont desiré quelque chose en mourant, & il te falloit d'autres larmes encore, que celles qu'on a versées sur ton tombeau. S'il y a quelque lieu destiné pour les gens de bien après cette vie, & que, selon l'opinion des Sages, l'ame des Grands-Hommes ne périsse pas avec le corps, puisses-tu reposer en paix, & nous retirer de nos regrets & de nos plaintes, en nous rappellant à la contemplation de tes vertus, que nous ne devons ni déplorer ni regretter ! Que nous t'honorions par une juste admiration. C'est-là le véritable honneur & la meilleure preuve de piété que nous, qui sommes ta famille, puissions te donner. C'est-là ce que je représenterai aussi à ta fille & à ta femme, qu'elles doivent honorer la mémoire d'un tel père, d'un tel mari, en ne perdant jamais le souvenir de ses paroles & de ses actions, & en s'occupant plutôt du caractère de son ame, que de la forme extérieure de son corps. Non que je veuille empêcher qu'on ne te dresse des Statues de marbre & d'airain ; mais ces Images ne sont par moins passagères & périssables que le corps qu'elles représentent ; il n'y a que la forme de l'ame qui soit immortelle, & qui ne s'exprime ni par le pinceau ni par le burin, mais par nos mœurs & nos actions. Tout ce que nous avons aimé & admiré en Agricola, est encore vivant, & subsistera à jamais dans la mémoire des hommes ; & la gloire de ses actions s'éternisera dans tous les Siécles. Plusieurs des Anciens demeureront ensevelis dans les ténèbres de l'oubli, sans qu'il reste aucun souvenir de leur nom & de leur gloire ; mais Agricola vivra dans l'Histoire, le Temple de l'Immortalité." *Quidquid ex Agricola amavimus, quidquid mirati sumus, manet, mansurumque est in animis hominum, in æternitate temporum, fama rerum. Nam multos veterum velut inglorios & ignobiles oblivio obruet, Agricola posteritati narratus & traditus superstes erit* (7).

(7) Id. ibid. à la fin.

[*G*] *Moréri a fait plusieurs fautes dans cet Article.*] I. Il dit, „ que lorsqu'Agricola fut nommé Questeur ou Trésorier de l'Asie, il se gouverna avec beaucoup d'intégrité, sans se laisser corrompre par le mauvais exemple de SON PREDECESSEUR LUCIUS SALVIUS OTHO TITIANUS." Mais il paroit par Tacite, que Salvius Titianus étoit Proconsul d'Asie, dans le même tems qu'Agricola y étoit Questeur, & que c'est à faux qu'on le nomme son Prédécesseur ; outre que l'Historien ne l'appelle que Salvius Titianus, & non comme Moréri. II. Il dit, qu'Agricola „ passa en Irlande, Pays inconnu pour-lors aux Romains, & qu'il le soumit." Tacite ne dit rien de pareil : il rapporte seulement, qu'Agricola forma le dessein de passer dans cette Ile ; mais il ne l'exécuta point. III. Il dit que „ lorsqu'Agricola revint à Rome, Domitien ne voulut point qu'il entrât de jour dans la Ville, de peur qu'il ne fût honoré d'un Triomphe public." Mais Tacite nous apprend qu'Agricola n'entra ainsi dans la Ville, que pour ne pas donner d'ombrage à Domitien, & non que l'Empereur eût donné aucun ordre à ce sujet. IV. Il dit, „ que si l'on en croit Tacite, Vespasien promit sa fille en mariage à Agricola." Cet Historien ne dit rien de semblable : & il paroit qu'Agricola avoit épousé longtems auparavant Domitia Décidiana, qui lui survécut.

(a) Euseb. Hist. Eccles. L. IV. c. 7. Hieron. de Vir. Ill. c. 21.

(b) Cave Hist. Litt. in Sæc. II.

AGRIPPA, dit CASTOR (*a*), florissoit sous l'Empereur Hadrien vers l'an 132 (*b*). C'étoit un homme très savant (*c*). Il écrivit un excellent Ouvrage contre l'Hérésie de Basilide, où il découvroit toutes les Erreurs de cet Hérésiarque, & les combattoit avec beaucoup d'exactitude. Eusèbe dit (*d*) qu'Agrippa remarquoit, que Basilide avoit écrit vingt-quatre Livres de Commentaires sur l'Evangile [*A*]; qu'il avoit forgé des Prophètes qui n'existérent jamais, auxquels il donnoit des noms extraordinaires, tels que ceux de *Barcabas* & *Barcoph* [*B*], pour surprendre ceux qui admirent ces sortes de nou-

(c) Euseb. & Hieron. ubi supra.

(d) Ubi supra.

(1) De Vir. Illust. c. 21.

(2) Loco supra cit.

(3) Homil. I. in Lucam.

(4) Proœm. in Lucam.

(5) In Matthæum.

(6) Cap. 55. Vid. J. A. Fabricii Not. in S. Hieron. de Vir. Illust. c. 21.

(7) Hæres. XXIV. num. 1.

[*A*] *Que Basilide avoit écrit vingt-quatre Livres de Commentaires sur l'Evangile.*] S. Jérôme nous apprend aussi cette particularité (1). *Adversum viginti quatuor Basilidis heretici volumina, quæ in Evangelium confecerat, fortissime disseruit.* Valois, dans ses Notes sur Eusèbe (2), observe, que cet Historien ne dit point, sur lequel des Evangiles Basilide avoit écrit, si c'étoit sur celui de S. Matthieu, ou sur celui de S. Marc. C'est ce qui lui fait supposer, que Basilide commenta son propre Evangile, qu'il avoit publié sous son nom, & dont Origène (3) fait mention, qui le nomme τὸ κατὰ Βασιλείδην Εὐαγγέλιον, *l'Evangile selon Basilide*. S. Ambroise (4) & S. Jérôme (5) en ont aussi parlé. On trouve un Fragment du XIII. Livre de Basilide, dans la Dispute d'Archélaüs avec Manès (6), & un autre dans Epiphane (7). On nommoit ces Livres *Exégétiques* (8), & Clément d'Alexandrie (9) a donné quelques Extraits du Livre XXIII. sous ce titre. Le Lecteur peut consulter le *Spicilegium* de Grabe (10).

(8) Ἐξηγητικά. (9) *Strom.* L. IV. p. 506. 508. (10) Tom. II. p. 35. &c.

[*B*] *Barcabas & Barcoph.*] Ruffin dit, *Barchaban & Barchob* ; S. Jérôme, *Barcaban & Barcob* (11) ; Nicéphore (12), *Barcabban & Barcoph.* Dans un Ouvrage qui passe sous le nom de S. Jérôme, *De Hæresibus* (13), on lit, *Barcabbam & Barcobbet.* Le nom de Barcoph ressemble assez pour le son à celui du Prophète *Parchor*, dont parle Clément d'Alexandrie (14), qui cite Isidore fils de Basilide, ἐν τῷ πρώτῳ τῶν Προφήτου Παρχὼρ ἐξηγητικῶν. Epiphane (15) explique le mot de *Barcabbam*, par *Fils de Paillardise*, ou *de Parricide* : „ car, dit-il, *Cabba* signifie *Paillardise* en Syriaque, & *Parricide* en Hébreu." Eusèbe (16) dit, que *Coph* (17) signifie *Vocation* (18) ; & S. Jérôme (19) l'explique de même par celui de *Vocatio*. [☞ J'ajouterai ici une remarque d'un autre genre : c'est qu'il n'y a guères de vraisemblance dans ce que dit Eusèbe, que Basilide avoit supposé ces Livres. S'il avoit voulu en imposer aux Chrétiens par de fausses Ecritures, il les auroit produites sous des noms vénérés par toute l'Eglise, & non sous des noms barbares & inconnus : c'est ainsi qu'en ont usé les Imposteurs. Il y a beaucoup plus d'apparence,

que

(11) De Vir. Illust. c. 21.

(12) L. II.

(13) C. II.

(14) Strom. p. 64. ap. Alb. Fabric. ubi supra.

(15) Hæres. XXIV. 2.

(16) Præp. Ev. L. X. c. 5.

(17) Κὼφ.

(18) Κλῆσις.

(19) Ep. 155. ad Paulam.

nouveautés. Il dit aussi que cet Hérétique enseignoit, que c'étoit une chose indifférerente de manger des viandes sacrifiées aux Idoles; qu'il étoit permis de renoncer à la Foi, dans des tems de persécution; qu'il obligeoit ses Disciples, à l'exemple de Pythagore, à garder un silence de cinq ans [C]. Théodoret rapporte (e) qu'Agrippa-Castor réfuta Isidore fils de Basilide, dans un Ouvrage qu'il écrivit contre lui. Voilà tout ce que l'on sait de cet Auteur, dont les Ouvrages sont si bien perdus, qu'il ne nous en reste aucun Fragment considérable.

(e) *De Heret. Fab. L.* I. c. 4.

que ces prétendus Prophètes étoient des Apocryphes des Juifs, lesquels ne laissoient pas d'avoir de l'autorité, bien qu'ils ne fussent pas compris dans le Canon des Ecritures. Telle étoit par exemple la *Prophétie d'Enoch*, citée par S. Jude: telles encore celles d'*Heldam* & de *Modad*, alléguées par Hermas dans son *Pasteur* *. Les Juifs avoient des Livres Prophétiques (20) qu'on fait monter au nombre de LXX ou de LXXII; qui n'avoient pas la même autorité que les Livres Sacrés, mais qu'on ne laissoit pas de respecter, comme on le voit par les citations qui s'en trouvent dans le Nouveau Testament. Cependant *Barcabbas* & *Barcoph* pouvoient être aussi des Prophètes Syriens ou Chaldéens, que l'on vénéroit dans l'Orient, & que Basilide, qui y avoit voyagé, avoit apportés à Alexandrie, parce qu'ils favorisoient ses Erreurs (21). ADD. DU TRAD.]

[C] *Il obligeoit ses Disciples . . . . à garder un silence de cinq ans.*] Mr. Le Clerc dit, qu'il faisoit cela pour éprouver mieux leur extravagance & leur stupidité (22); & que certainement il avoit tout de lieu compter sur la folle d'un homme qui gardoit le silence pendant si longtems, & qui suivoit un Imposteur qui faisoit & qui enseignoit tant de choses absurdes. *Sectatoribus suis quinquennale silentium, Pythagoreorum more, imponebat; quod factum ab eo videtur, ut eorum stultitiæ experimentum sumeret: ac sane bona fide insanire eum intelligere poterat, qui per quinquennium silentio sibi imposito, planum tot absurda docentem & facientem adjectari sustinebat* (23).

* *Liv.* I. *Vis.* 2. c. 5.

(20) *Cotelier Not. in Const. Apost.* L. IV. a. p. 955.

(21) De Beausobre *Hist. Crit. du Manich.* T. I. P. II. L. I. ch. 7. p. 132. 333.

(22) Voy. Artic. BASILIDE.

(23) Clerici *Hist. Eccles.* p. 589.

AGRIPPA (HERODE) étoit fils d'Aristobule, & petit-fils d'Hérode le Grand. Peu avant la mort de son grand-père, il alla à Rome, où il lia connoissance avec Drusus fils de Tibère, & s'insinua dans son amitié. Il se mit aussi fort bien dans l'esprit d'Antonia, femme de Drusus frère de Tibère, & mère de Germanicus & de Claude, qui fut depuis Empereur. Quoiqu'Agrippa fût naturellement généreux & libéral, il n'osa suivre son inclination, tant que Bérénice sa mère vécut, de peur d'encourir son indignation: mais aussi-tôt qu'elle fut morte, il fit des dépenses si excessives, sur-tout en présens qu'il faisoit aux Affranchis de Tibère pour gagner leur amitié, qu'il se trouva accablé de dettes & hors d'état de satisfaire ses Créanciers. Drusus son ami étant mort, il fut contraint de quitter Rome, & de se retirer dans le Chateau de Malatha en Idumée, pour y passer misérablement sa vie. Sa femme, qui étoit sa cousine germaine [A], trouva pourtant le moyen de lui procurer quelque secours [B], Herode le Tétrarque lui aiant donné la principale Magistrature de Tibériade. Mais Hérode lui aiant un jour reproché le bien qu'il lui faisoit, & sa pauvreté, Agrippa s'en trouva si offensé, qu'il se retira auprès de Flaccus Gouverneur de Syrie, avec qui il avoit fait amitié à Rome. Flaccus le reçut très bien, ainsi qu'il avoit déja fait Aristobule son frère; & l'inimitié qui étoit entre Agrippa & Aristobule, n'empêcha pas Flaccus de témoigner son affection à l'un & à l'autre. Mais Aristobule n'eut point de repos, jusqu'à ce qu'il eût inspiré au Gouverneur de Syrie une violente haine pour Agrippa [C]. Il y réussit si bien, que son frère aiant perdu l'amitié de Flaccus, se trouva réduit à la dernière nécessité. Il se retira à Ptolémaïde, où n'aiant pas de quoi vivre, il résolut de s'en retourner en Italie, & fut obligé d'emprunter de l'argent pour faire son voyage [D]. Lorsqu'il fut arrivé à Puteoli *, il écrivit à l'Empereur † qui étoit alors à Caprée, qu'il étoit venu pour lui rendre ses devoirs, & qu'il le supplioit d'agréer qu'il l'allât trouver. L'Empereur lui répondit sur le champ d'une manière très favorable, qu'il seroit le très bien venu. Sur quoi Agrippa s'étant rendu auprès de Tibère, ce Prince le reçut avec toutes sortes de marques de distinction, & le fit loger dans son Palais. Mais le lendemain l'Empereur reçut des Lettres d'Hérennius, par lesquelles il lui mandoit, qu'aiant fait presser Agrippa de rendre trois-cens mille pièces d'argent, qu'il avoit empruntées du Trésor, & dont le tems qu'il avoit pris pour les rendre étoit expiré, il avoit pris la fuite. Ces Lettres irriterent tellement Tibère contre Agrippa, qu'il defendit aux Huissiers de sa Chambre de le laisser entrer, qu'il n'eût payé ce qu'il devoit. Agrippa trouva bientôt le moyen d'avoir de l'argent, & en acquittant sa dette il se mit si bien dans l'esprit de l'Empereur, qu'il lui ordonna de prendre soin de Tibère Néron son petit-fils, fils de Drusus. Mais le desir qu'avoit Agrippa de reconnoitre les faveurs dont il étoit redevable à Antonia, fit qu'il négligea de répondre aux vues de Tibère & à la confiance qu'il avoit en lui, & qu'il fit tous ses efforts pour plaire à Caius Caligula, petit-fils d'Antonia. Un jour donc, qu'il étoit dans son chariot avec lui, il lui dit, qu'il étoit tems que Tibère fît place à Caius, qui méritoit mieux que lui de régner. Mais ce discours lui couta cher; car aiant été

* Aujourd'hui *Pouzzol*, dans le Royaume de Naples.

† Tibère.

[A] *Qui étoit sa cousine-germaine.*] Hérode eut deux filles de *Mariamne*, fille d'Hircan. L'ainée s'appelloit *Salampso*, & épousa *Phasael*, fils de Phasael frère ainé d'Hérode. La cadette, nommée *Cypros*, fut mariée à *Antipater* neveu d'Hérode, & fils de Salomé sa sœur. Phasael eut cinq enfans de Salampso; trois garçons, *Antipater*, *Hérode* & *Alexandre*; & deux filles, *Alexandra*, mariée à Timius, Noble de Chypre, dont elle n'eut point d'enfans, & *Cypros*, qui épousa Agrippa (1). Il paroit par-là, qu'elle étoit cousine-germaine de son mari, puisqu'elle étoit petite-fille d'Hérode par Cypros sa fille, comme lui étoit son petit-fils par Aristobule son fils.

[B] *Trouva pourtant le moyen de lui procurer quelque secours.*] Elle fit tout ce qu'elle put pour le dissuader de se retirer en Idumée, & écrivit à Hérodiade sœur d'Agrippa, qui avoit épousé Hérode le Tétrarque, pour la conjurer de l'assister. Elle obtint ce qu'elle demandoit. Hérode & Hérodiade envoyérent querir Agrippa, & lui donnérent une somme d'argent, avec la principale Magistrature de Tibériade, ainsi que nous l'avons dit.

[C] *Aristobule n'eut point de repos, jusqu'à ce qu'il eût inspiré au Gouverneur de Syrie une violente haine pour Agrippa.*] Agrippa lui-même fournit à son frère, par son imprudence, l'occasion de le déservir; voici comment. Ceux de Damas aiant disputé avec ceux de Sidon touchant leurs limites, & l'affaire devant être jugée par Flaccus, les prémiers offrirent une somme considérable à Agrippa, pour qu'il employât en leur faveur le crédit qu'il avoit auprès du Gouverneur, & il promit de faire tout ce qu'il pourroit. Aristobule le découvrit, & en donna avis à Flaccus, qui s'étant informé de l'affaire, trouva que la chose étoit véritable, ce qui lui fit abandonner Agrippa (2).

(1) Joseph *Antiq. Jud.* L. XVIII. c. 7.

(2) Id. ibid. n. 8.

[D] *Et fut obligé d'emprunter de l'argent pour faire son voyage.*] Il ordonna à Marsias son Affranchi, de faire tout ce qu'il pourroit pour trouver de l'argent. Marsias alla trouver Protus, Affranchi de Bérénice mère d'Agrippa, qui l'aiant recommandé par son Testament à Antonia, avoit été cause qu'elle l'avoit reçu à son service. Marsias le pria de lui vouloir prêter de l'argent sur son Obligation pour son Maitre; mais Protus lui répondit qu'Agrippa lui en devoit déja. Cependant il tira de lui une Obligation de vingt-mille Drachmes Attiques (3), & ne lui en donna que dix-sept mille cinq-cens, & retint les deux mille cinq-cens qui restoient, malgré tout ce qu'Agrippa put faire (4). Après avoir touché cette somme, il alla à Anthédon, où aiant trouvé un vaisseau, il se préparoit à continuer son voyage, lorsqu'Hérennius Capito, qui avoit dans Jamnia l'administration des Finances, envoya des gens de guerre pour lui faire payer trois-cens mille pièces d'argent, qu'on lui avoit prêtées du Trésor de l'Empereur, dans le tems qu'il étoit à Rome. Agrippa les assura, qu'il ne manqueroit pas d'y satisfaire; mais aussi-tôt que la nuit fut venue, il fit lever l'ancre, & prit la route d'Alexandrie. Quand il y fut arrivé, il pria Alexandre, un des principaux Magistrats de cette Ville, de lui prêter deux-cens mille pièces d'argent. Alexandre répondit, qu'il ne les lui prêteroit pas, mais qu'il les prêteroit à Cypros sa femme, parce qu'il admiroit sa vertu & son amour pour son mari: ainsi elle fut sa caution. Alexandre lui donna cinq talens (5), avec assurance de lui faire payer le reste à Putéoli; ne jugeant pas à propos de lui donner toute la somme à la fois, de peur que, prodigue comme il étoit, il

(3) La Drachme Attique vaut, selon Brerewood, sept sols & demi de notre monnoie; desorte que 20000 Drachmes font 625 L. sterling. Mais selon le Dr. Bernard, la Drachme vaut 8 sols & un quart; ainsi 20000 Drachmes font 687 L. 10 chelings.

(4) Joseph. ubi supra.

(5) Le Talent d'or, (monnoie d'Alexandrie, dont il semble qu'il s'agit ici) faisoit 7200 L. St. Celui d'argent en étoit la seizième partie, Voy. Prideaux *Hist. des Juifs*, Préface p. XL.

été rapporté à l'Empereur, Agrippa fut mis en prison [*E*], où il demeura jusqu'à la mort de Tibere. Caligula étant parvenu à l'Empire, lui rendit non seulement la liberté, mais lui mit aussi le Diadème sur la tête, & l'etablit Roi ou Tetrarque d'une grande partie de la Judée. L'année suivante il obtint de Caligula la permission d'aller dans son Royaume, pour y mettre ordre aux affaires. Ainsi on vit, contre toute sorte d'apparence, ce Prince revenir avec la Couronne sur la tête, après l'avoir vu réduit à quitter par misère sa Patrie. Les uns avoient peine à en croire leurs yeux; les autres admiroient la fermeté & la constance qu'il avoit témoignée, & qui l'avoit enfin fait parvenir à l'accomplissement de ses vœux (*a*). Son Royaume s'accrut bientôt par l'orgueil & l'ambition d'Herodias sa sœur [*F*], qui etoit mariée à Hérode Tetrarque de Galilée (*b*). Agrippa retourna peu de tems après à Rome, où il obtint de Caligula la revocation de l'ordre que cet Empereur avoit donné, de placer sa Statue dans le Temple de Jérusalem [*G*]; mais cette faveur fût bientôt révoquée

(*a*) Joseph. *Antiq.* L. VIII. c. 8.
(*b*) Id. ibid. c. 9.

(5) Joseph. *ubi supra.*

il ne la dépensât avant le tems (6).

[*E*] *Agrippa fut mis en prison.*] Eutychus un des Affranchis d'Agrippa, qui conduisoit le chariot, entendit ce que son Maitre disoit, & n'en parla point alors; mais quelque tems après, Agrippa l'aiant accusé de l'avoir volé, il s'enfuit. Lorsqu'il eut été pris & amené devant Pison Préfet de Rome, pour être interrogé, au-lieu de répondre à l'accusation intentée contre lui, il dit qu'il avoit un secret à déclarer à l'Empereur, qui lui importoit de la vie. On l'envoya aussi-tôt à Caprée, où étoit Tibère, qui le fit mettre en prison, & l'y laissa longtems, sans l'entendre & sans approfondir l'affaire. Agrippa pria Antonia, qui avoit beaucoup de part à la faveur de Tibère, de l'engager à entendre Eutychus, pour savoir de quel crime il l'accusoit. Elle s'acquitta de la commission. Tibère lui répondit, que si Eutychus vouloit accuser faussement son Maitre, il en étoit assez puni par ce qu'il avoit souffert en prison; qu'Agrippa devoit prendre garde de ne pas s'engager imprudemment dans la poursuite de cette affaire, ni la pousser trop vivement, de peur que le mal qu'il vouloit faire à son Affranchi ne retombat sur lui. Cette sage réponse, au-lieu de rallentir Agrippa dans sa poursuite, le fit presser encore davantage Antonia d'obtenir cet éclaircissement de l'Empereur; desorte qu'un jour que Tibère se faisoit porter en litière pour prendre l'air, & que Caius (7) & Agrippa marchoient devant lui, Antonia lui renouvella sa prière. „ Je prens les Dieux à témoin, répondit Tibère, que c'est contre mon sentiment, & seulement pour ne vous pas refuser, que je ferai ce que vous desirez de moi." Aussi-tôt il ordonna qu'on amenât Eutychus devant lui. Tibère lui demanda, ce qu'il avoit donc à dire contre celui à qui il étoit redevable de la liberté? „ Seigneur, lui dit-il, un jour que Caius, que je vois ici présent, & Agrippa étoient ensemble dans un chariot, & que j'étois à leurs pieds pour le conduire, Agrippa dit à Caius après quelques autres discours: *Ne verrai-je jamais arriver le jour, auquel ce vieillard* (8) *s'en ira en l'autre Monde, & vous laissera le maitre de l'Empire? Tibère son petit-fils ne peut y mettre obstacle, puisqu'il vous sera facile de vous en defaire. Que toute la Terre seroit heureuse, & que j'aurois de part à ce bonheur!* " Tibère eut d'autant moins de peine d'ajouter foi à ce discours, qu'il savoit qu'Agrippa, au-lieu de s'attacher à Tibère son petit-fils, s'étoit donné tout entier à Caius: ainsi, sans balancer il dit à Macron Commandant des Gardes Prétoriennes: *Prenez cet homme* (en montrant Agrippa) *& l'enchainez.* Mais comme Macron ne pouvoit s'imaginer que ce fût d'Agrippa qu'il lui parlât, il différa à exécuter cet ordre, jusqu'à ce qu'il fût plus particulièrement informé de sa volonté. Tibère, après avoir fait quelques tours dans l'Hippodrome, voyant encore Agrippa, dit à Macron: *Ne vous avois-je pas commandé de faire enchainer cet homme? Quel homme, Seigneur?* lui répondit Macron. *Agrippa*, lui dit Tibère. Alors Agrippa eut recours aux prières, & le conjura par la mémoire de son fils, avec lequel il avoit été nourri, de lui pardonner cette faute; mais toutes ses prières & ses supplications furent inutiles, & les Soldats le menérent en prison, avec son habit de pourpre (9). Un jour qu'Agrippa étoit avec d'autres prisonniers devant le Palais, il s'appuia contre un arbre, sur lequel un Hibou vint se poser. Un Allemand, qui étoit du nombre des prisonniers, demanda à un des Soldats qui les gardoit, qui étoit celui qui étoit appuié contre l'arbre; & aiant appris que c'étoit un des plus considérables d'entre les Juifs, il demanda de pouvoir lui parler, comme pour s'informer de lui des coutumes de son Pays. Le Soldat lui accorda sa demande, & s'étant approché d'Agrippa, l'Allemand lui parla en ces termes: „ Je vois bien qu'un si grand & si subit changement de fortune vous afflige, & que vous aurez peine à croire, que par la direction de la Divine Providence votre délivrance est très proche. Mais je prends à témoin les Dieux que j'adore, & ceux que l'on révère en ce Pays, qui nous ont mis dans ces liens, que ce que j'ai à vous dire n'est point pour vous donner de vaines espérances; car je sai que lorsqu'on n'en voit point l'accomplissement, elles ne servent qu'à aggraver nos infortunes. Je veux donc vous apprendre, non sans danger pour moi-même, ce que cet oiseau, qui vient de voler sur votre tête, vous présage. Vous vous verrez bientôt libre, & élevé à une si grande puissance, que vous serez envié de ceux qui ont maintenant compassion de votre infortune. Vous serez heureux pendant tout le reste de votre vie, & laisserez des enfans, qui succéderont à votre bonheur. Mais lorsque vous verrez paroitre une autre fois ce même oiseau, sachez qu'il ne vous restera plus que cinq jours à vivre." Cette prédiction parut ridicule à Agrippa, & lui donna alors autant d'envie de rire, qu'elle lui causa d'admiration & d'étonnement, quand il la vit s'accomplir. Joseph, qui rapporte ce fait (10), ne témoigne aucun doute sur sa vérité. Nous laissons au Lecteur à décider, sur quelles preuves des faits de cette nature doivent être fondés, pour qu'un homme raisonnable ne les croie pas inventés après coup.

(7) Caligula.

(8) Parlant de Tibere.

(9) Joseph. ibid.

(10) Ibid.

[*F*] *Son Royaume s'accrut bientôt par l'orgueil & l'ambition d'Herodias sa sœur.*] Elle ne put regarder sans envie la prospérité de son frère, qui l'élevoit au-dessus de son mari. Elle bruloit de jalousie, & son orgueil se révoltoit, quand elle considéroit qu'Agrippa, qui avoit été contraint de se mettre sous leur protection parce qu'il n'avoit pas le moyen de payer ses dettes, étoit comblé d'honneur & de gloire. Un si grand changement de fortune lui étoit insupportable, & principalement lorsqu'elle le voyoit marcher en habit royal, environné & suivi d'une foule de peuple. C'est ce qu'elle représentoit sans cesse à Hérode son mari. „ Quoi! lui disoit-elle, Agrippa, fils d'un particulier, portera-t-il une Couronne; & vous, qui êtes fils de Roi, & que tous vos proches souhaitent de voir revêtu de la Royauté, vous contenterez-vous de mener une vie privée, & n'aspirerez-vous pas à l'honneur de porter le Sceptre? Si vous avez pu souffrir jusques ici d'être dans une condition moins élevée que n'étoit celle de votre père, commencez du moins à présent à souhaiter un honneur qui est dû à votre naissance. Ne souffrez pas que vous soyez inférieur à un homme, que vous avez autrefois nourri. Ne soyez pas si lâche, que de ne pas travailler, dans l'abondance de tant de biens dont vous jouïssez, à obtenir ce qu'il a acquis lorsqu'il étoit dans la dernière nécessité, & qu'il manquoit de tout. Ayez honte de marcher après celui, qui s'est vu réduit à ne pouvoir vivre sans votre assistance. Allons à Rome, & n'épargnons ni peines, ni dépenses, puisqu'il n'y a pas tant de plaisir à conserver des trésors, qu'à les employer pour acquérir un Royaume." Hérode aimoit le repos, & se défioit de la Cour Romaine; il fit tout ce qu'il put pour détourner sa femme de ce dessein: mais plus elle l'y voyoit opposé, plus elle le pressoit. Elle le tourmenta tant, qu'il consentit enfin d'aller à Rome. Agrippa n'en eut pas plutôt avis, qu'il envoya Fortunat l'un de ses Affranchis vers l'Empereur, avec des présens, & des Lettres qu'il lui écrivit contre Hérode; & il ordonna à son Envoyé de se ménager une Audience particulière de l'Empereur. Fortunat arriva à Putéoli aussi tôt qu'Hérode. Caligula étoit alors à Bayes (11), où Hérode & Fortunat se rendirent. Après qu'Hérode eut fait la révérence à l'Empereur, Fortunat lui présenta les Lettres d'Agrippa. Caligula les lut à l'heure même, & trouva, qu'il accusoit Hérode d'avoir conspiré avec Séjan contre Tibère, & de favoriser actuellement Artaban Roi des Parthes, contre l'Empereur; ce qu'il prouvoit en disant, qu'Hérode avoit dans ses Arsenaux dequoi armer soixante-dix mille hommes. L'Empereur, émû de cette accusation, demanda à Hérode, s'il étoit vrai qu'il eut une si grande quantité d'armes? Hérode, qui ne pouvoit le desavouer, en convint. L'Empereur crut que sa trahison étoit assez vérifiée; ainsi il lui ôta sa Tétrarchie, qu'il joignit au Royaume d'Agrippa, & envoya le Tétrarque en exil à Lyon dans les Gaules; il confisqua même tout son argent: mais aiant su qu'Hérodias étoit sœur d'Agrippa, il lui offrit cet argent, dans la créance qu'elle ne voudroit pas suivre son mari dans sa disgrace, & lui dit, que quant à elle, il lui pardonnoit pour l'amour de son frère. Mais cette généreuse Princesse lui répondit: „ Vous agissez, Seigneur, d'une manière digne de vous, en me faisant cette faveur; mais mon amour pour mon mari ne me permet pas de la recevoir. Comme j'ai eu part à sa prospérité, il n'est pas juste que je l'abandonne dans sa mauvaise fortune." Une si grande générosité étant insupportable au lâche cœur de Caligula, il envoya Hérodias en exil avec son mari, & donna tout leur bien à Agrippa. C'est ainsi qu'elle fut punie de l'envie qu'elle portoit au bonheur de son frère (12). Nous remarquerons ici en passant, que cette Hérodias est la même, dont la fille aiant dansé devant Hérode, lui plut si fort, qu'il s'engagea par serment à lui accorder tout ce qu'elle lui demanderoit; & qui, poussée par sa mere, demanda qu'on lui donnât la tête de Jean-Baptiste dans un plat (13).

(11) Petite Ville de la Campanie.

(12) Id. ibid. c. 9.

(13) Matth. XIV. 6-5. Marc. VI. 22-24.

[*G*] *Il obtint de Caligula la revocation de l'ordre que cet Empereur avoit donné, de placer sa Statue dans le Temple de Jerusalem.*] L'Empereur avoit donné des ordres très précis sur ce sujet à Pétrone. Agrippa se trouvoit alors à Rome. Un jour il fit un festin superbe à Caligula: ce Prince

(c) L. LIX. p. m. 757.

quée [*H*]. Dion Cassius dit (*c*) qu'Agrippa, conjointement avec Antiochus Roi de Comagene, contribua à inspirer à Caligula des sentimens tyranniques; & il y a quelque apparence qu'il n'auroit pas été si avant dans la faveur de cet Empereur, s'il ne l'eût flatté, & s'il n'eût, sinon loué, du moins approuvé toutes ses folies, ses extravagances & ses crimes. Aprés la mort de Caligula, Agrippa conseilla non seulement à Claude d'accepter l'Empire, que l'Armée lui offroit (*d*), mais aussi il contribua beaucoup à le faire Empereur [*I*]. Claude ne fut pas ingrat de ce service: dés qu'il se vit en possession de la Souveraine Puissance, il confirma Agrippa dans le Royaume qu'il avoit reçu de son prédécesseur; & fit sur ce sujet un Edit, par lequel, apres lui avoir donne de grandes louanges, il ajouta aux Etats dont il jouïssoit déja, la Judée & la Samarie, comme lui appartenant avec justice, parce qu'elles avoient été possédées par le Roi Hérode son aieul. Claude lui donna aussi Abila, que Lisanias avoit possédée, avec toutes les terres du Mont Liban. Le Traité d'Alliance d'Agrippa avec le Peuple Romain fut gravé sur une Table de cuivre, que l'on mit au milieu de la grande Place du Marché a Rome (*e*). Agrippa étoit si bien dans l'esprit de Claude, qu'à sa consideration il donna deux Edits en faveur des Juifs (*f*), dont nous parlons dans les Remarques [*K*]. Aprés l'envoi de ces deux Edits, Agrippa retourna dans son Royaume, & il mit dans le Temple de Jérusalem la Chaine d'or que Caligula lui avoit donnée en mémoire de sa prison, & qui étoit du même poids que celle de fer avec laquelle il avoit

(d) Joseph. *Antiq.* L. XIX. c. 3.

(e) Id. ibid. c. 4.

(f) Id. ibid.

surpris d'une telle somptuosité, & touché de la générosité d'Agrippa, qui ne négligeoit rien pour plaire à son Souverain, lui dit: „ Ce n'est pas d'aujourd'hui, que j'ai „ reconnu votre affection pour moi; vous m'en avez don„ né des preuves, même avec péril, du vivant de Tibè„ re: & je vois qu'il n'y a rien que vous ne continuiez „ de faire pour me la témoigner. Ainsi, comme il me se„ roit honteux de me laisser surpasser par vous, je veux „ réparer ce que j'ai manqué à faire jusques ici, & ajou„ ter de si grandes faveurs à mes faveurs précédentes, que „ votre bonheur à venir surpasse de beaucoup celui dont „ vous jouïssez à présent." Caligula, en lui parlant ainsi, ne doutoit point qu'Agrippa ne lui demandât de grandes Terres, ou les Tributs de quelques Villes. Mais ce Prince, qui étoit préparé depuis longtems à demander une autre grace, prenant cette occasion pour l'obtenir, lui répondit, que lorsqu'il s'étoit attaché à lui durant la vie de Tibère, ce n'avoit été par aucune vue d'intérêt particulier, mais seulement par le desir d'acquérir ses bonnes graces; que les bienfaits dont il l'avoit honoré avoient déja surpassé toutes ses espérances, & qu'encore que l'Empereur pût lui faire de nouvelles faveurs, il étoit pleinement satisfait de ce qu'il avoit eu la bonté de faire pour lui. Caligula, étonné d'une si grande modération, le pressa de lui demander de nouvelles graces, étant prêt de lui accorder tout ce qu'il desireroit. „ Seigneur, lui ré„ pondit alors Agrippa, puisque votre extreme bonté pour „ moi, fait que vous me jugez digne de vos faveurs, je „ vous ferai une demande, qui ne regarde point l'aug„ mentation de mes richesses, parce que votre libéralité „ m'a mis en état de n'en avoir pas besoin. La grace que „ je vous demanderai, est d'une nature à vous acquérir „ une grande réputation de piété, & à vous rendre Dieu „ favorable dans tous vos desseins; & cette grace me se„ ra plus avantageuse, qu'aucune de tant d'autres que „ vous m'avez faites. Je vous supplie donc instamment, „ de révoquer l'ordre que vous avez donné à Pétrone, de „ mettre votre Statue dans le Temple de Jérusalem." Caligula admira la générosité d'Agrippa, d'avoir préféré la conservation des Loix de son Pays, & le Culte du Dieu qu'il adoroit, à l'agrandissement de son Royaume & à l'augmentation de ses revenus. Il lui accorda sa demande, & écrivit à Petrone, que s'il avoit déja fait mettre sa Statue dans le Temple, il falloit l'y laisser; mais que si elle n'y étoit point encore, il ne forçât pas les Juifs à l'y recevoir (14). Philon rapporte cette affaire un peu différemment (15). Il dit que Petrone écrivit à l'Empereur, sur l'ordre qu'il lui avoit donné de placer sa Statue, & qu'il lui manda, que si l'on poussoit les Juifs à bout, il étoit à craindre qu'ils ne prissent quelque résolution desespérée, & qu'ils ne missent le feu à leurs blés, qui étoient à maturité la plupart: ce qui irrita fort l'Empereur contre eux. Agrippa, qui n'avoit aucune connoissance de ces Lettres, vint, selon sa coutume, pour faire sa cour à Caligula. Ce Prince le regardant avec des yeux de colère, lui dit: „ Voyez quels honnêtes-gens sont vos compatriotes! eux „ seuls refusent de reconnoitre Caius (16) pour Dieu; „ ils semblent courir volontairement à leur perte par leur „ opiniâtreté. J'ai donné ordre de mettre dans leur Tem„ ple la Statue de Jupiter (17), & ils se sont assemblés, „ comme par volées, de toutes les Villes & de la Cam„ pagne, pour venir en apparence en état de supplians, „ & pour témoigner en effet le mépris qu'ils font de mes „ commandemens." Ce discours fit frémir Agrippa d'horreur: il fut si vivement touché, qu'il s'évanouït, & il seroit tombé, si on ne l'eût soutenu: on le porta à son logis, où il demeura longtems sans connoissance. A cette occasion Caligula dit: „ Si Agrippa qui m'a toujours tant „ aimé, & qui m'est obligé de tant de bienfaits, a une si „ forte passion pour les Coutumes de son Pays, que ne „ pouvant souffrir que l'on y contrevienne pour peu que „ ce soit, un mot que je lui ai dit l'a fait tomber en foi„ blesse; que dois-je attendre des autres Juifs, que nulle „ considération ne porte à renoncer pour me plaire à leurs „ sentimens?" Agrippa aiant repris ses sens, écrivit une Lettre à l'Empereur, pour se justifier de la nécessité où il se trouvoit de prendre en main la cause de sa Patrie, & il finissoit par ces mots: " La seule grace que je vous de„ mande, est de ne point toucher aux Loix de mon Pays; „ & si vous me la refusez, quelle opinion auroient de „ moi non seulement tous les Juifs, mais tous les hom„ mes du Monde? N'auroient-ils pas sujet de croire, ou „ que j'aurois trahi ma Patrie, ou que j'aurois perdu vo„ tre faveur & votre amitié, qui sont les deux plus grands „ maux qui me pourroient arriver? Cependant je ne pour„ rois éviter de tomber dans l'un ou dans l'autre; car il „ faudroit que je fusse un traitre, si, continuant à jouïr „ de l'honneur de vos bonnes graces, je ne sauvois mon „ Pays, & n'obtenois que le Temple, qui en fait la gloi„ re, ne fût pas souillé; puisque c'est une chose connue, „ que vous prenez l'avis de vos meilleurs Amis sur les „ affaires de l'Empire. Que si j'ai le malheur de ne vous „ être plus agréable, ne me faites point charger de chai„ nes, comme Tibère; mais faites-moi d'abord donner „ la mort: car je ne fais plus aucun cas de la vie, si j'ai „ perdu vos bonnes graces." Cette Lettre calma la colère de l'Empereur, & il écrivit à Pétrone ce que nous avons rapporté ci-dessus.

(14) Joseph. *ubi supra* c. 11.

(15) *Ambassade de Philon.* Ch. XV. & XVI. à la fin de *l'Hist. de la Guerre des Juifs de Joseph, de la Trad.* d'Andilli.

(16) Caligula.

(17) Par où il s'entend lui-même.

[*H*] *Cette faveur fut bientôt révoquée.*] Caligula aiant eu avis que les Juifs menaçoient de prendre les armes, il considéra cette hardiesse comme une entreprise audacieuse & insupportable, faite contre son autorité: il se mit dans une colère incroyable, & renouvella à Pétrone les ordres de mettre sa Statue dans le Temple. Mais le vaisseau qui portoit ces Lettres, aiant eu les vents contraires, Pétrone avoit déja appris la mort de Caligula, lorsque la Lettre lui fut rendue; ensorte qu'il ne se crut pas obligé d'obéir aux ordres qu'elle portoit (18).

(18) Joseph. *ubi supra.*

[*I*] *Agrippa contribua beaucoup à faire Claude Empereur.*] Pendant que Claude étoit parmi les Soldats, qui venoient de le choisir pour Empereur, & qu'Agrippa, qui étoit avec lui, l'exhortoit à accepter l'Empire, le Sénat fit prier Agrippa de s'y rendre, pour avoir son avis dans la conjoncture présente. Il y alla, & protesta qu'il étoit prêt de donner sa vie pour maintenir la dignité du Sénat; mais il ajouta, qu'il croyoit qu'ils devoient plutôt considérer ce qui leur étoit utile, que ce qui leur étoit agréable; que s'ils étoient résolus de reprendre la Souveraine Autorité, ils avoient besoin d'argent, d'armes & de Soldats, pour ne pas succomber dans une si grande entreprise. On lui répondit, que le Sénat ne manquoit ni d'hommes, ni d'armes, ni d'argent, pour faire la guerre; & qu'il pourroit armer quantité d'Esclaves, à qui il donneroit la liberté. „ Je souhaite, *repartit Agrippa*, que votre dessein ait le „ succès que vous espérez; mais la part que je prens à „ vos intérêts m'oblige de vous dire, que je vois une ex„ trême différence entre ce grand nombre de vieux Sol„ dats qui ont embrassé le parti de Claude, & ces nou„ velles levées que vous voulez faire: ce sont gens inca„ pables de discipline, & qui à peine savent se servir d'une „ épée. C'est pourquoi je suis d'avis que vous envoyiez „ des Députés à Claude, pour lui persuader de ne point „ accepter l'Empire, & je m'offre d'aller avec vos Dépu„ tés." Cette proposition fut approuvée. Agrippa partit, accompagné de quelques Sénateurs, & aprés avoir dit en particulier à Claude la consternation où étoit le Sénat, il lui persuada de parler en Prince déja en possession du Trône. Claude suivit cet avis, & par ce moyen il s'assura la possession de l'Empire (19).

(19) Id. L. XIX. c. 3.

[*K*] *Claude . . . . donna deux Edits en faveur des Juifs, dont nous parlons dans les Remarques.*] Dans le prémier de ces Edits, l'Empereur dit: „ Il paroit par divers „ Titres, que les Rois d'Egypte ont depuis longtems ac„ cordé aux Juifs qui demeurent dans Alexandrie, les „ mêmes Privilèges qu'aux autres habitans. Auguste, a„ prés avoir joint cette Ville à l'Empire, les leur confir„ ma; il leur accorda aussi la liberté de vivre selon leurs „ Loix, & de suivre leur Religion, avec défense à toute „ personne de les y troubler. Mais lorsque Caius osa en„ treprendre de se faire adorer comme Dieu, les autres „ habitans d'Alexandrie prirent cette occasion pour ani„ mer l'Empereur contre les Juifs, parce qu'ils refusoient „ de l'adorer. Et comme il n'y a rien de plus injuste que „ de les persécuter pour un tel sujet, nous voulons & or„ donnons qu'ils soient maintenus dans la pleine jouïssan„ ce de tous leurs Privilèges." Dans l'autre Edit, l'Empereur déclare, „ qu'Hérode & Agrippa, ses deux Amis „ particuliers, l'aiant prié d'accorder aux Juifs répandus „ dans tout l'Empire Romain, les mêmes Privilèges qu'il „ avoit accordés à ceux d'Alexandrie, il le leur a„ voit

voit été enchainé. La réfléxion que Joseph fait sur ce sujet, n'est guéres bien fondée [L]. Agrippa s'acquitta aussi des vœux qu'il avoit faits, & fit offrir pour lui des Sacrifices dans le Temple. Il commença ensuite à faire quelques actes de Souveraineté: il ôta le Pontificat à Théophile fils d'Ananus, & le donna à Simon surnommé Canthara, fils de Boëtus Grand-Sacrificateur, dont Hérode le Grand avoit épousé la fille (g): par où il paroit qu'Agrippa suivit l'exemple de la plupart des Grands, qui donnent les principaux Emplois à leurs parens & amis, préférablement à d'autres. Simon ne posséda pas longtems cette haute Dignité: car Agrippa croyant que Jonathas en étoit plus digne, il la lui offrit; mais Jonathas aiant refusé de l'accepter [M], Mathias son frére en fut revêtu (h). Agrippa, pour témoigner aux habitans de Jérusalem sa reconnoissance des marques d'attachement & d'affection qu'ils lui avoient données en diverses occasions, leur remit l'Imposition, qui se payoit pour chaque maison. Peu de tems aprés, des jeunes-gens de Doris furent assez téméraires pour mettre une Statue de l'Empereur dans la Synagogue des Juifs. Agrippa en fut si irrité, qu'il alla aussi-tôt trouver Petrone qui commandoit dans la Syrie, pour se plaindre de cet attentat. Ses plaintes produisirent leur effet; le Gouverneur écrivit aux habitans de Doris, que l'Empereur vouloit que les Juifs jouissent d'une entiére liberté dans ce qui regardoit leur Religion (i) [N]. Agrippa entreprit de fortifier la Ville de Jérusalem, en y faisant de nouveaux ouvrages; mais avant qu'ils fussent achevés, Vibius Marsus Gouverneur de Syrie écrivit sur ce sujet à l'Empereur, & lui représenta, que cela étoit dangereux, en cas de révolte de la part des Juifs: sur quoi Claude manda à Agrippa de se désister de cette entreprise, & il n'osa desobéir (k). Ce Prince, dit Joseph (l), étoit naturellement si libéral, si bienfaisant, & si affectionné envers ses Sujets, qu'il n'epargnoit rien pour rendre son régne célèbre par ses grandes & louables actions; en quoi il étoit fort different d'Hérode son aieul, qui étoit méchant, cruel, & qui préféroit les Grecs aux Juifs. Agrippa au contraire étoit doux & obligeant envers tout le monde, traitoit aussi bien ses Sujets que les Etrangers, & prenoit particuliérement plaisir à soulager les affligés. Il faisoit son séjour ordinaire à Jérusalem; & il étoit si religieux observateur des anciennes Coutumes des Juifs, qu'il ne se passoit pas de jour qu'il n'offrît des Sacrifices à Dieu. Nous donnons dans les Remarques un exemple frappant de sa clémence & de sa générosité, & un autre de sa colère & de son indignation [O]. Il depensa des sommes considérables à embellir diverses Villes (m). Il étoit si consideré des Princes ses voisins & des Grands-Hommes de son tems, qu'étant à Tibériade en Galilée, Antiochus Roi de Comagéne, Sampsigéram Roi des Emesséniens, Cotis Roi de la petite Arménie, Polémon Prince de Pont, & Hérode Roi de Chalcide frére d'Agrippa, vinrent le trouver; & il les traita avec une pompe & une magnificence, qui firent connoitre qu'il étoit digne de recevoir de tels hôtes. Lorsque tous ces Rois étoient ensemble, Marsus Gouverneur de Syrie vint aussi rendre visite à Agrippa, qui, par respect pour la Majesté Romaine, alla au-devant de lui; & ce fut-là la prémière cause de leur mesintelligence. Car tous ces Rois, qui étoient venus visiter Agrippa, étant avec lui dans un même chariot, Marsus regarda cette grande union entre tant de Princes, comme dangereuse pour l'Empire, & il leur fit savoir a tous, qu'ils eussent à s'en retourner dans leurs Etats. Agrippa fut si offensé de cet ordre, que depuis ce tems-là il ne put souffrir Marsus (n), & qu'il sollicita souvent l'Empereur de lui ôter le Gouvernement de Syrie; ce qui n'arriva pourtant qu'aprés la mort d'Agrippa (o). Ce Prince étant à Cesarée, il y celebra des Jeux solennels en

(g) Id. ibid. c. 5.
(h) Id. ibid. c. 6.
(i) Id. ibid.
(k) Id. ibid. c. 7.
(l) Id. ibid.
(m) Ibid.
(n) Ibid. c. 7.
(o) Id. L. XX. c. 1.

„ voit très volontiers accordé, non seulement en considé-
„ ration de deux si grands Intercesseurs, mais aussi parce
„ que la fidélité & l'affection des Juifs pour les Romains
„ les rendoient dignes de cette grace. Il ajoute, qu'il
„ leur accorde cette liberté, pour les obliger par cette
„ preuve de sa bonté à ne point mépriser la Religion des
„ autres Peuples, mais à se contenter de vivre tranquille-
„ ment dans la leur (20)."

[L] *La réflexion que Joseph fait sur ce sujet, n'est guéres bien fondée.*] Agrippa, dit-il (21), fit appendre cette chaine dans le Temple, afin qu'étant ainsi exposée aux yeux de tout le monde, on pût y voir un illustre exemple des vicissitudes de la fortune, & apprendre, que lorsqu'elle a dépouillé les hommes des honneurs dont ils jouïssoient, elle peut les relever, & les rétablir dans une plus grande prospérité. Jusques-là, la réfléxion est juste. Mais on ne peut que blâmer l'Historien, quand il suppose ensuite, qu'Agrippa avoit été mis en prison contre le respect dû à sa naissance, pour une cause assez légère; puisque si un homme est coupable, sa qualité n'est pas un titre qui doive lui assurer l'impunité du crime. Et c'est toujours un crime, sur-tout dans un particulier tel qu'étoit Agrippa, de témoigner qu'il souhaite la mort de son Roi & de son Souverain.

[M] *Jonathas aiant refusé de l'accepter.*] „ Je vous suis
„ trop obligé, *dit-il* (22), de me vouloir faire tant d'hon-
„ neur; mais Dieu ne me jugeant pas digne de ce sacré
„ Emploi (23), il me suffit de l'avoir possédé une fois:
„ je ne pourrois maintenant le reprendre aussi innocem-
„ ment que je fis la prémière fois. Mais si vous voulez
„ conférer cette Dignité à une personne qui la mérite
„ beaucoup mieux que moi, & que sa piété doit rendre
„ beaucoup plus agréable à Dieu, je ne craindrai point
„ de vous proposer mon frére." Une réponse si modeste plut si fort à Agrippa, qu'il déféra a la priére de Jonathas.

[N] *Que l'Empereur vouloit que les Juifs jouïssent d'une entiére liberté, dans ce qui regardoit leur Religion.*] Il y a dans la Lettre de Pétrone aux Magistrats de Doris, un endroit remarquable. „ J'ai appris, *dit-il* (24), qu'au pré-
„ judice de l'Edit de Claude, par lequel il permet aux
„ Juifs de vivre selon leurs Loix, quelques-uns des vô-
„ tres ont eu l'insolence de profaner leur Synagogue en y
„ plaçant la Statue de l'Empereur, & ont ainsi offensé é-
„ galement leur Religion, & la piété de l'Empereur, qui
„ veut que chaque Divinité soit honorée dans le Tem-
„ ple qui lui est consacré." Il seroit inutile de faire des réfléxions sur ces paroles; il est aisé à tout Lecteur intelligent, de voir quelles conséquences on en peut tirer.

[O] *Un exemple frappant de sa clémence & de sa générosité, & un autre de sa colère & de son indignation.*] Voici l'exemple de clémence. Un Docteur de la Loi, nommé *Simon*, eut l'audace de l'accuser publiquement dans Jérusalem, d'être un vicieux, à qui l'on devoit refuser l'entrée du Temple, parce qu'elle ne devoit être permise qu'aux personnes chastes & vertueuses. Le Gouverneur de la Ville en aiant donné avis a Agrippa, il lui manda de lui envoyer Simon; & il se rencontra, que lorsqu'il arriva à Cesarée, ce Prince étoit au Théatre. Il lui commanda de s'asseoir auprès de lui, & lui dit sans s'émouvoir: Di-
„ tes-moi, je vous prie, quels sont donc les vices dont vous
„ m'accusez?" Simon fut si couvert de confusion, que ne sachant que répondre, il le pria de lui pardonner. Agrippa lui pardonna à l'heure même, disant, que les Rois doivent préférer la clémence à la rigueur; & il le renvoya avec des présens (25). Voici un exemple de la sévérité d'Agrippa. Silas, Général de ses Troupes, lui avoit été très fidéle durant toute sa mauvaise fortune, & il n'y avoit point de travaux qu'il n'eût entrepris, ni de perils auxquels il ne se fût exposé pour lui. Cet Officier croyant que ses services le mettoient en droit de parler avec beaucoup de liberté à son Maitre, lui en rappelloit fréquemment le souvenir, pour l'obliger à les reconnoitre. Agrippa regarda ces discours comme autant de reproches, & il en fut si irrité, que non seulement il priva Silas de sa Charge, mais qu'il l'envoya en prison. Quelque tems après, sa colere étant calmée, il se rappella le souvenir de tant de services que Silas lui avoit rendus, & il l'envoya chercher, pour assister au festin qu'il donnoit le jour de sa naissance. Mais comme Silas étoit incapable de dissimuler, & qu'il étoit persuadé que le Roi lui avoit fait une grande injustice, il dit à quelques-uns des conviés:
„ Vous voyez quel est l'honneur que le Roi me fait au-
„ jourd'hui; mais il ne durera guéres, il m'en privera,
„ tout comme il m'a privé honteusement de la Charge
„ que ma fidélité m'avoit acquise. Car peut-il se persua-
„ der que je cesse de parler avec liberté? Comme ma con-
„ science ne me reproche rien, je publierai toujours hau-
„ tement de quelles peines je l'ai tiré, les travaux que j'ai
„ soufferts pour sa conservation & pour sa gloire, & que
„ les chaines & l'obscurité d'une prison en ont été la ré-
„ compense. Une si grande injure n'est pas du nombre de
„ celles qui se peuvent oublier, & je ne m'en souvien-
„ drai pas seulement tout le reste de ma vie, mais enco-
„ re après ma mort." Il ne se contenta pas de parler de la sorte aux conviés, mais il les pria aussi de le dire au Roi; & ce Prince, connoissant alors que sa folie étoit incurable, le fit remettre en prison (26). C'est certainement une foiblesse, que de vanter ainsi ses services; mais c'est une foiblesse que l'on doit supporter, sur-tout dans les vieux serviteurs: en témoigner du ressentiment, est pour l'ordinaire la marque d'un cœur peu généreux.

(20) Id. ib. c. 4.
(21) Id. ib. c. 5.
(22) Id. ib. c. 6.
(23) Le Souverain-Sacerdoce.
(24) Ap. Joseph. ibid. c. 2.
(25) Ibid. c. 7.
(26) Ibid.

[A] Ceux

en l'honneur de l'Empereur, auxquels assistérent tous les Grands & toute la Noblesse de la Province. Le second jour, Agrippa vint dès le grand matin au Théatre, avec un habit dont le fond étoit d'argent, & travaillé avec tant d'art, que lorsque le Soleil le frappa de ses rayons, il éclata d'une si vive lumiére, qu'on ne pouvoit le regarder sans être touché d'un respect mêlé de crainte. Agrippa paroissant ainsi avoir quelque chose de divin, ces lâches Flatteurs, dont les discours empoisonnes répandent un venin mortel dans le cœur des Princes, commencerent à crier, „ que jusques alors ils n'avoient „ consideré leur Roi que comme un homme, mais qu'ils voyoient à présent qu'ils devoient le révérer „ comme un Dieu, & le prier de leur être favorable, puisqu'il paroissoit qu'il n'étoit pas, comme les „ autres, d'une condition mortelle." Agrippa souffrit cette impiété, qu'il auroit dû châtier très rigoureusement. Mais aussi-tôt aiant levé les yeux, il apperçut un Hibou au dessus de sa tête, sur une corde tendue en l'air; & il ne douta pas que cet oiseau ne lui présageât son malheur, comme il lui avoit présagé autrefois sa bonne fortune. Au même moment il sentit ses entrailles déchirées par des douleurs insupportables; & se tournant vers ses Amis, il leur dit: „ Voilà celui que vous traitez d'im„ mortel, qui est tout prêt de mourir; cette nécessité inévitable ne pouvoit être une plus promp„ te conviction de la vanité & de la fausseté de vos flatteries. Mais il faut vouloir tout ce que Dieu „ veut. J'étois trop heureux, & il n'y avoit point de Prince de qui je dusse envier la félicité." En achevant ces paroles il sentit augmenter ses douleurs. On le porta dans son Palais, & le bruit s'étant répandu qu'il étoit prêt de rendre l'esprit, aussi-tôt tout le Peuple s'assembla, la tête couverte d'un sac, & fit des priéres pour sa conservation & son rétablissement. Ce Prince les voyant prosternés, ne put retenir ses larmes. Cependant ses cruelles douleurs n'aiant point discontinué durant cinq jours, elles l'emportérent en la cinquante-quatriéme année de sa vie, & la septième de son régne (*p*), l'an de J. C. XLIV (*q*). S. Luc rapporte la fin d'Agrippa d'une maniére différente (*r*). Il dit qu'Agrippa, revêtu de son habillement royal, & assis sur son Tribunal, harangua le Peuple, qui s'écria, *Voix de Dieu & non pas d'homme!* Mais qu'un Ange du Seigneur le frappa à l'instant, parce qu'il n'avoit pas donné gloire à Dieu; & qu'il mourut rongé de vers. Joseph remarque (*s*), qu'encore que ses revenus fussent très grands, il étoit si libéral & si magnifique, qu'il étoit souvent obligé d'emprunter.

(*p*) Id. L. XIX. c. 7.
(*q*) De l'Ere Vulgaire.
(*r*) Act. XII. 21-23.
(*s*) *Ubi sup.*

AGRIPPA II. fils du précédent, étoit à Rome, quand son pére mourut. Il n'avoit alors que dix-sept ans. L'Empereur Claude, à la Cour duquel il étoit élevé, voulut d'abord l'envoyer en Judée, prendre possession du Royaume de son pére; mais ses Amis & ses Affranchis, qui avoient un grand crédit auprès de lui, lui firent changer de résolution, en lui représentant, que c'étoit tout ce qu'un homme d'âge & d'une prudence consommée pouvoit faire, que de bien gouverner ce Royaume, & d'y maintenir le bon ordre & la tranquillité. L'Empereur se rendit à ces raisons, & envoya Cuspius Fadus pour gouverner la Judée, qui par-là devint Province de l'Empire Romain (*a*). Claude ordonna expressément à ce nouveau Gouverneur, de châtier très sévérement ceux de Césarée & de Sébaste, qui avoient outragé la mémoire d'Agrippa avec la derniére indignité [*A*]. Quoiqu'Agrippa n'eût aucune autorité, il ne laissoit pas d'etre dans les bonnes graces de l'Empereur, & de savoir en profiter en faveur des Juifs, auxquels il rendit un grand service dans une occasion de conséquence [*B*]. Hérode Roi de Chalcide & frère d'Agrippa I. étant mort quatre ans aprés son frère (*b*), Claude donna son Royaume au jeune Agrippa (*c*). Mr. Le Clerc (*d*) dit qu'avant ce tems-là, l'Empereur avoit accordé à Agrippa une autorité souveraine sur le Temple de Jérusalem, & le droit de conférer la Charge de Grand-Pontife; mais ce Savant s'est trompé, ainsi qu'on le fait voir dans les Remarques [*C*]. Aprés qu'Agrippa eut été trois ou quatre ans Roi de Chalcide, Claude lui ôta ce Royaume, & lui donna en la place les Provinces qu'avoit possédées Philippe fils d'Hérode le Grand (*e*), outre la Province d'Abila, qui étoit de la Tétrarchie de Lysias (*f*). Agrippa aiant reçu ces faveurs de l'Empereur, pensa à établir ses sœurs. Il maria Drusille à Azize Roi des Emesséniens, qui embrassa la Religion Judaïque. Cette Princesse avoit été promise auparavant à Epiphane, fils du Roi Antiochus, qui avoit promis de se faire Juif; mais n'aiant pas tenu sa parole, ce fut une raison pour rompre le mariage. Mariamne, une autre des sœurs d'Agrippa, épousa Archélaüs fils de Chelcias, à

(*a*) Tacit. *Hist.* L. V.
(*b*) Usseri *Annal.*
(*c*) L'an de J. C. 48.
(*d*) *Hist. Eccles. ad ann.* 46. p. 361.
(*e*) Ces Provinces étoient la *Bathanée* & la *Trachonite*.
(*f*) Joseph. *Antiq.* L. XX. c. 5.

[*A*] *Ceux de Césarée & de Sébaste. . . . avoient outragé la mémoire d'Agrippa avec la derniére indignité.*] Aussi-tôt qu'ils apprirent la nouvelle de sa mort, ils oubliérent tous les bienfaits qu'ils avoient reçus de lui. „ Leur horrible „ ingratitude, *dit Joseph* (1), passa jusques à vouloir noir„ cir sa mémoire par des injures & des outrages si indi„ gnes, que je n'oserois les rapporter. Quelques-uns eu„ rent l'insolence de prendre les Tableaux des Princesses „ ses filles, pour les porter dans ces lieux infames, où „ une honteuse prostitution rassemble les victimes de „ l'impudicité publique; & aprés les avoir exposés à la „ vue de tout le monde pendant quelque tems, ils les fi„ rent servir aux plus indignes & aux plus honteux usa„ ges. Ils firent même des festins publics dans les rues, „ offrirent des sacrifices à Caron, & burent à la santé les „ uns des autres, pour témoigner leur joie de la mort d'A„ grippa. Ce fut de cette maniére qu'ils reconnurent les „ obligations qu'ils avoient à Hérode le Grand, aieul d'A„ grippa, qui n'avoit pas seulement bati leurs Villes, „ mais aussi les avoit embellies de ces superbes Temples, „ & de ces Ports admirables, qui les rendoient si célé„ bres.

(1) *Antiq. Jud.* L. XIX. c. 7.

[*B*] *Il rendit un grand service (aux Juifs) dans une occasion de conséquence.*] Voici quelle fut cette occasion. Fadus Gouverneur de Judée avoit mandé les Sacrificateurs & les Principaux de Jérusalem, pour leur ordonner de la part de l'Empereur, de remettre dans la Forteresse Antonia les Habits Pontificaux, dont il n'est permis qu'aux Souverains-Sacrificateurs de se servir, pour y être gardés par les Romains; & comme il appréhendoit que ce commandement n'excitât quelque révolte, il avoit amené avec lui des Troupes à Jérusalem. Ces Sacrificateurs n'osérent refuser d'obéir; mais ils priérent Longinus & Fadus de leur permettre de députer vers l'Empereur, & de ne rien changer en attendant sa réponse. Leur demande leur fut accordée, à condition qu'ils donneroient leurs enfans en ôtage jusqu'au retour des Envoyés; ce qu'ils firent sans difficulté. Quand les Envoyés furent arrivés à Rome, Agrippa obtint de l'Empereur, qu'il leur donnât une réponse favorable. Claude les fit venir, & leur dit qu'il leur accordoit ce qu'ils desiroient; mais qu'ils en remerciassent Agrippa, parce que c'étoit en sa considération & à sa priére qu'il leur faisoit cette grace. Il écrivit aussi aux Magistrats, au Sénat & au Peuple de Jérusalem une Lettre qui mérite d'être rapportée. „ Vos Députés, *dit l'Empe„ reur*, m'ont été présentés par Agrippa, que j'ai nourri „ & élevé auprès de moi, & pour lequel j'ai beaucoup „ de considération. Ils m'ont rendu graces du soin que „ je prens de votre Nation, & prié avec grande instance „ de continuer à vous laisser la garde de la Couronne & „ des Ornemens Pontificaux de votre Grand-Prêtre, com„ me avoit fait Vitellius. Je leur ai accordé leur deman„ de, tant par un mouvement de piété, que parce que „ *je crois juste de permettre à chacun de vivre dans la Reli„ gion de son Pays* (2)." C'est-là ce que la Raison dicte à tout homme, qui ne se laisse pas séduire par les préjugés de la naissance & de l'éducation, ou par des vues d'intérêt.

(2) Id. L. XX. c. 1.

[*C*] *Ce Savant s'est trompé, ainsi qu'on le fait voir dans les Remarques.*] Voici ses propres termes: *Idem Agrippa (Junior) potestatem in Templum Jerosolymitanum & sacrum Ærarium, jusque Pontifices Maximos eligendi, cum nullus esset Judææ Rex, impetravit; & mox amoto Simoni Canthara Josephum Canei vel Camydis filium suffecit.* Ce qui signifie: „ Le même Agrippa (le Jeune) obtint le pouvoir sur „ le Temple & sur le Trésor Sacré, & le droit de conférer „ la Charge de Souverain-Sacrificateur, parce qu'il n'y „ avoit point alors de Roi en Judée. Il ôta d'abord le „ Pontificat à Simon Canthara, & le donna à Joseph fils „ de Canée." Mr. Le Clerc cite *Joseph. Antiq. Judaïq.* L. XX. Ch. 1. Mais nous trouvons dans ce passage de Joseph, que ce fut Hérode Prince de Chalcide & frère d'Agrippa le Grand, qui demanda cette faveur à l'Empereur, & qui l'obtint. Il paroît pourtant que dans la suite Agrippa eut le pouvoir d'établir & de déposer les Souverains-Sacrificateurs: car Joseph nous apprend (3) qu'après

(3) *Antiq. Jud.* L. XX. ch. 8.

à qui elle avoit été fiancée par Agrippa son pére. Bérénice, l'ainée des sœurs d'Agrippa, avoit été mariée à Hérode son oncle, & aprés sa mort elle demeura quelque tems veuve; mais sur le bruit qui se répandit, qu'elle avoit des habitudes criminelles avec son frère, elle fit proposer à Polémon Roi de Cilicie de l'épouser, & d'embrasser pour cela le Judaïsme; afin de persuader au Public, que les bruits répandus contre elle étoient faux. Ce Prince accepta le parti, parce qu'elle étoit extrêmement riche; mais ils ne furent pas longtems ensemble: elle le quitta par impudicité, à ce que l'on prétend; & Polémon, abandonné de sa femme, abandonna aussi la Religion qu'il avoit embrassée pour l'epouser (g). Les autres sœurs d'Agrippa ne furent pas plus vertueuses que Bérénice [D]. Après la mort de Claude, Néron son successeur augmenta encore le Royaume d'Agrippa de quatre Villes avec leurs Territoires, Abila & Juliade dans la Pérée, & Tarichée & Tibériade dans la Galilée (h). Agrippa, pour embellir le Palais qu'il avoit proche du Temple à Jérusalem, y fit bâtir un Appartement haut, qui avoit une fort belle vue sur toute la Ville, & dont il découvroit tout ce qui se faisoit à l'entour du Temple. Les Principaux de Jérusalem en furent très mécontens, parce que la Loi ne permettoit pas de voir ce qui se passoit dans le Temple, sur-tout lorsqu'on y offroit les Sacrifices. Ils firent donc bâtir un mur si haut, qu'il ôtoit entiérement au Palais d'Agrippa la vue sur le Temple. Le Roi en fut très offensé, aussi-bien que Festus Gouverneur de Judée. On commanda aux Juifs d'abattre le mur; mais aiant représenté, qu'ils aimoient mieux souffrir la mort, que de voir détruire la moindre partie du Temple, on leur permit de députer vers l'Empereur sur cette affaire. Ils envoyérent à Rome dix des principaux Habitans, avec Ismael le Souverain-Sacrificateur, & Chelcias Garde du Trésor Sacré. Néron les entendit; & Poppée sa femme, qui avoit de la piété, aiant intercédé pour eux, non seulement il leur pardonna en sa faveur ce qu'ils avoient fait, mais il leur accorda que le mur qu'ils avoient fait demeureroit. Les dix Députés s'en retournérent à Jérusalem avec cette agréable nouvelle; mais Poppée retint Ismael & Chelcias à Rome, comme pour ôtages de la fidélité de leur Nation (i). Cependant les Juifs aiant été traités fort durement par leur Gouverneur Florus, prirent enfin la résolution de faire la guerre aux Romains. Agrippa, qui prévoyoit les funestes conséquences de cette guerre, fit tous ses efforts pour en détourner les Juifs [E]. Le Peuple répondit, que ce n'étoit pas contre les Romains, ni contre l'Empereur, qu'ils vouloient prendre les armes, mais contre Florus leur Gouverneur, dont la tyrannie étoit insupportable. „ Mais vos actions, ne montrent-„ elles pas, leur répondit Agrippa, que c'est aux Romains que vous en voulez, puisque vous refu-„ sez de payer le Tribut à l'Empereur, & que vous avez abattu la Galerie qui joignoit le Temple à „ la Forteresse Antonia (k)? Si vous voulez donc faire voir que vous n'avez pas dessein de vous ré-„ volter, hâtez-vous de payer le Tribut & de rebâtir ce que vous avez démoli; car c'est à l'Empe-„ reur que cet argent est dû & que cette Forteresse appartient, & non pas à Florus (l)." Le Peuple s'étant laissé persuader par ce conseil, Agrippa crut que la guerre n'étoit plus à craindre; & pour étouffer toutes les semences de rebellion, il tâcha de persuader au Peuple d'obéir à Florus, jusqu'à ce que l'Empereur lui eût donné un successeur. Mais cette proposition irrita si fort les Juifs, qu'ils chassérent Agrippa de la Ville avec des paroles offensantes; quelques-uns même lui jettérent des pierres. Alors ce Prince, voyant qu'il étoit impossible d'arrêter la fureur de ces factieux, se retira dans son Royaume, en faisant de grandes plaintes de la manière injurieuse dont on l'avoit traité (m). Les Principaux de Jérusalem, aprés avoir fait tout ce qu'ils purent pour appaiser la sédition, à laquelle ils n'avoient aucune part, envoyérent des Députés à Florus & à Agrippa, pour les prier de venir à Jérusalem avec des Troupes, afin d'étouffer la révolte, avant qu'elle se fortifiât davantage. Florus, qui ne cherchoit qu'à allumer le feu de plus en plus, ne rendit point de réponse à ces Deputés. Mais Agrippa, qui vouloit sauver la Ville, & conserver aux Juifs leur Temple & leur Patrie, leur envoya trois

(g) Joseph. ubi supra.

(h) Joseph. de la Guerre des Juifs. L. II. c. 22.

(i) Joseph. Antiq. L. XX. c. 7.

(k) Où les Prétoriens étoient ordinairement en garnison.

(l) Joseph. de la Guerre des Juifs L. II. c. 28.

(m) Ibid. c. 29.

prés la mort de Festus, le Roi Agrippa ôta le Souverain-Sacerdoce à Joseph, pour le donner à Ananus. Le pére de ce dernier s'appelloit aussi Ananus, & fut consideré comme l'un des plus heureux hommes du monde, parce qu'il jouït de cette grande Dignité autant qu'il voulut, & qu'il eut cinq fils qui la possédérent tous aprés lui; ce qui n'est jamais arrivé à d'autres. L'Historien Juif donne, dans l'endroit cité, quelques autres exemples, qui prouvent qu'Agrippa disposoit comme il vouloit des Emplois Ecclésiastiques.

[D] *Les autres sœurs d'Agrippa ne furent pas plus vertueuses que Bérénice.*] *Drusille* quitta son mari peu de tems aprés son mariage; voici à quelle occasion. Comme c'étoit la plus belle femme de son tems, Félix Gouverneur de Judée conçut une violente passion pour elle. Il lui envoya proposer par un Juif nommé Simon, Cyprien de nation, fort son ami & fort savant dans la Magie, d'abandonner son mari poor l'épouser, lui promettant de la rendre la plus heureuse femme du monde. Drusille, qui souffroit beaucoop par l'envie qu'elle portoit à Bérénice sa sœur, à cause de sa beauté, fut bien aise de trouver une occasion de se délivrer de ses inquiétudes, & du tourment que cela lui causoit: elle accepta la proposition de Félix, & abandonna le Judaïsme pour l'épouser. Elle eut de lui un fils nommé Agrippa, qui périt avec sa femme dans l'embrasement du mont Vésuve, sous le régne de Tite. *Mariamne* quitta Archélaüs son mari, pour épouser Démétrius, le plus qualifié & le plus riche des Juifs d'Alexandrie, dont il étoit Alabarque, & elle en eut un fils nommé Agrippin (4).

(4) Id. ibid. c. 5.

[E] *Agrippa ..... fit tous ses efforts pour les detourner de la guerre.*] Voici le discours qu'il leur fit: „ Si je vous „ voyois tous résolus à faire la guerre aux Romains, je „ n'entreprendrois pas de vous donner des conseils, puis-„ que lorsque tous généralement se portent à embrasser le „ plus mauvais parti, il est inutile de proposer des cho-„ ses avantageuses. Mais je suis persuadé que la princi-„ pale & la plus sage partie desire de conserver la paix. „ Il est vrai que la jeunesse de quelques-uns les empêche „ de connoitre les maux de la guerre; que d'autres se „ laissent flatter par une vaine espérance de liberté; & qu'il „ y en a aussi, qui par avarice espérent de trouver leur „ avantage particulier dans les malheurs publics de la Na-„ tion. Mais si vous voulez m'écouter, je vous dirai ce „ que je crois vous être le plus utile, & je tâcherai d'em-„ pêcher que les mauvais conseils d'un petit nombre de „ gens qui n'ont que leur intérêt particulier en vue, ne „ causent la perte de tout l'Etat." Il leur représenta ensuite, qu'étant sous la domination des Romains, il leur étoit fort inutile de parler tant de Liberté: qu'il ne s'agissoit pas de Liberté alors, puisque le prétexte de leur rebellion n'étoit pas leur assujettissement aux Romains, mais les mauvais traitemens de leurs Gouverneurs. Agrippa leur fit voir, que les plaintes & les murmures n'étoient pas le moyen d'adoucir leurs Gouverneurs, mais l'obéissance & la soumission. Les petites fautes, dit-il, qu'on leur reproche, les irritent, & les portent à en commettre de beaucoup plus grandes, & à ne pas craindre d'exercer ouvertement leurs violences. Il ajouta, que quand même ils n'auroient que trop sujet de se plaindre de leurs Gouverneurs, leur ressentiment ne devoit pourtant pas s'étendre à tous les Romains, & à l'Empereur même, puisqu'ils n'étoient pas responsables de la conduite des Gouverneurs. „ Est-ce par leur ordre, *dit-il*, qu'on vous opprime? „ Peuvent-ils voir de l'Occident ce qui se passe dans l'O-„ rient, & n'est-il pas très difficile qu'ils soient exacte-„ ment informés de ce qui nous regarde?" Mais il nous semble que c'est-là une assez mauvaise raison, puisque si les Romains ne pouvoient suffire à gouverner avec équité ces Nations éloignées, ils ne devoient pas les avoir soumises à leur Empire:

Pourquoi, ...
Ne pouvant nous régir, nous avez-vous conquis (5)?

(5) *Fables de la Motte* L. III. Fab. 78.

Agtippa leur représenta de plus, que leurs Gouverneurs n'étant point perpétuels, ils pouvoient espérer d'en voir de plus équitables, que ceux dont ils se plaignoient. Il les pria de considérer, qu'ils manquoient de toutes les choses nécessaires pour faire la guerre aux Romains, auxquels les plus fameuses Nations avoient été obligées de se soumettre. Il leus prêcha avec beaucoup d'éloquence *l'Obéïssance passive*, & il n'oublia pas d'appuier ce qu'il dit, de motifs puisés dans la Religion. „ Considérez, *dit-il*, que quand même vos ennemis seroient plus foibles „ que vous, vous ne pourriez vous promettre un succès „ favorable dans cette entreprise. Car si vous observez „ religieusement le Sabbath, vous ne sauriez éviter d'ê-„ tre

trois mille hommes commandés par Darius, & leur donna pour Général Philippe fils de Joachim. Ce secours néanmoins ne put appaiser la révolte, qui se termina par la ruïne totale de la Republique des Juifs, ainsi qu'on peut le voir dans Joseph (*n*). Dans le tems que Vespasien fit la guerre aux Juifs, Agrippa lui envoya deux mille hommes de Troupes auxiliaires (*o*) : par où il paroit, aussi-bien que par ce que nous avons déja dit, que quoique ce Prince fût Juif de Religion, il ne laissoit pas d'être entiérement dévoué aux Romains. Aussi eut-il besoin de leur secours, pour rétablir la paix dans son Royaume, lorsque ceux de Tibériade & de Tarichée se révoltérent; car ce fut par le courage & la bonne conduite de Tite fils de Vespasien (*p*), qu'ils furent réduits à leur devoir. Pendant que cet Empereur assiégeoit Gamala, Agrippa s'étant approché des murailles pour exhorter les habitans à se rendre, il fut blessé au bras, d'un coup de pierre qu'on lança contre lui. Cette action irrita fort les Romains, non seulement à cause de l'estime & de l'affection qu'ils avoient pour Agrippa; mais aussi parce qu'ils voyoient par-là, à quoi des étrangers devoient s'attendre de la part des Juifs, puisqu'ils n'épargnoient pas un Roi de leur Nation & de leur Religion (*q*). Agrippa ne mourut pourtant point de cette blessure: il vécut jusques à la troisieme année de Trajan, & mourut à Rome l'an de J. C. 100. Il fut le septiéme & dernier Roi de la Famille d'Hérode le Grand (*r*). Ce fut devant ce Prince, & devant Bérénice sa sœur, que S. Paul plaida sa cause [*F*] à Césarée (*s*).

(*n*) *De la Guerre des Juifs* L. II. & suivans.
(*o*) Joseph. *ibid.* L. III. c. 3.
(*p*) Id. ibid. c. 31. 42.
(*q*) Joseph. *de la Guerre des Juifs* L. IV. c. 2.
(*r*) Clerici *Hist. Ecclef.* ad ann. C. §. 7. p. 522.
(*s*) Act. XXV XXVI.

„ tre forcés, ainsi que vos ancêtres l'ont été par Pompée, qui choisissoit ce jour-là pour avancer ses travaux, „ pendant qu'ils n'osoient se défendre. Et si vous ne „ craignez point de violer la Loi, en combattant alors „ comme aux autres jours, pourquoi dites-vous que vous „ ne prenez les armes que pour maintenir vos Loix? & „ comment pouvez-vous espérer du secours de Dieu, dans „ le même tems que vous l'offenserez volontairement en „ desobéissant à ses commandemens? On ne s'engage „ dans la guerre, que par la confiance que l'on a en son „ assistance, ou en celle des hommes; & lorsque l'une & „ l'autre manquent, peut-on ne pas tomber dans l'esclavage?" Il leur représenta après cela la déplorable condition où ils se trouveroient réduits, s'ils étoient vaincus par les Romains, leur Ville réduite en cendres, toute la Nation passée au fil de l'épée, pour servir d'exemple aux autres Nations, & les empêcher de résister à la Puissance Romaine. Il finit son discours en prenant les Anges de Dieu à témoins de sa sincérité, & en jurant par tout ce qu'il y avoit de plus sacré, qu'il n'avoit manqué à rien de ce qu'il avoit cru pouvoir contribuer au salut de la Nation; & il conclut par ces paroles: „ Que si vous suivez „ mon conseil, nous jouïrons tous de la paix. Mais si „ vous continuez à vous laisser emporter à la fureur qui „ vous agite, je ne suis pas résolu de m'engager avec „ vous dans des périls qu'il vous est si facile d'éviter (6).

(6) Joseph. *de la Guerre des Juifs* L. II. c. 28.

[*F*] *Ce fut devant ce Prince, & devant Berénice sa sœur, que S. Paul plaida sa cause à Césarée.*] Cette circonstance me donne occasion de faire les remarques suivantes. I. Quand S. Paul fut accusé devant Festus, ce Gouverneur croyoit que les Juifs avoient à sa charge des choses d'une tout autre nature, que celles qu'ils lui imputoient (7): il s'imagina qu'ils l'accuseroient peut-être de sédition ou de meurtre (8). Mais quand il entendit qu'il ne s'agissoit que de questions de leur Religion, & rélatives à *Jésus qui étoit mort, & que S. Paul soutenoit être vivant* (9), il parut faire peu de cas de cette affaire, & être disposé à la finir promptement en jugeant S. Paul à Jérusalem. Il paroit surprenant que Festus, & sur-tout Agrippa, semblent ignorer l'Histoire de Jésus-Christ, & ce qui regardoit la Religion établie par les Apôtres. C'est une preuve que le Christianisme n'avoit pas encore fait de grands progrès; & effectivement ce ne fut qu'après la ruïne de Jérusalem, que l'Evangile se répandit parmi les Gentils: jusques à ce tems-là, les Chrétiens ne se séparérent point des Juifs, & ils observérent les Fêtes & les Cérémonies de la Loi. C'est-là, vraisemblablement, la raison de l'ignorance de Festus & d'Agrippa sur le sujet des Chrétiens. II. On accusoit S. Paul *d'enseigner par-tout contre le Peuple, la Loi, & le Temple; d'avoir amené des Grecs dans le Temple, & d'avoir profané ce Saint Lieu* (10). Il y a de l'apparence que cette accusation étoit fondée sur la doctrine que S. Paul prêchoit, savoir, que ceux qui étoient en Christ, n'étoient plus sous la Loi, & par conséquent n'étoient plus tenus d'en observer les Cérémonies, & particuliérement la Circoncision. Sur quoi il faut remarquer, que cet Apôtre avoit déja écrit ses Epitres aux Romains & aux Galates, quand il comparut devant Félix, Festus, & Agrippa (11); & tout le monde sait les efforts qu'il fait dans ces Epitres, pour détourner les Chrétiens de l'observation de la Loi de Moïse. Il y a donc quelque lieu d'être surpris que S. Paul ne dise rien sur cette accusation, ni dans son discours au Peuple de Césarée (12), ni dans celui qu'il fit devant le Grand-Prêtre Ananias (13), ni dans celui qu'il prononça en présence d'Agrippa, dans lequel on s'attendroit naturellement qu'il auroit dû expliquer toute la doctrine de l'Evangile, pour convertir ce Roi. Mais on peut répondre, que pour convaincre un Juif de la vérité de la Religion Chrétienne, il faut commencer par lui prouver la Divinité de la Mission de Jésus-Christ; car c'est naturellement le révolter, & lui faire concevoir des préjugés difficiles à vaincre, que de commencer par vouloir le faire renoncer aux Cérémonies de la Loi de Moïse. III. Agrippa dit à S. Paul: *Tu me persuades à peu près d'être Chrétien* (14). On peut demander, quelle sorte d'argumens l'Apôtre employa pour convaincre Agrippa de la vérité de la Religion Chrétienne? Il est vrai que cette question ne peut avoir lieu, si l'on suppose qu'Agrippa eut dessein de se moquer de S. Paul; mais je panche plutôt à croire qu'il parloit sérieusement (15). S. Paul commence son discours par le récit de ce qui le regardoit personellement, & de la manière dont il avoit été converti. Il parle ensuite de sa doctrine, sur le sujet de laquelle il dit seulement, qu'*il n'a rien prêché que les choses, que tant les Prophètes, que Moïse, ont prédites devoir arriver: savoir, qu'il falloit que le Christ souffrit, & qu'il fût le premier de la résurrection des morts, qui dût annoncer la lumiere au Peuple & aux Gentils* (16). Il en appelle à Agrippa luimême, sur la vérité de ce qu'il dit, & il s'en rapporte à la connoissance que ce Roi avoit des anciens Prophètes, *auxquels il croyoit* (17). Il ne paroît pas que S. Paul ait employé aucun argument pour convaincre le Roi; comment donc pouvoit-il être à peu près persuadé d'être Chrétien? S'il est permis de donner quelque chose à la conjecture, on pourroit supposer que S. Luc n'a rapporté que l'abrégé du discours de S. Paul, en omettant des choses qu'il avoit déja rapportées ailleurs. Il y a de l'apparence que S. Paul insista sur les Miracles de Jésus-Christ, sur sa Résurrection, sur les Merveilles arrivées le jour de la Pentecôte; c'est ce que sa réponse à Festus semble même insinuer (18): *Le Roi sait ces choses*, dit-il, *je suis persuadé qu'il n'en ignore aucune; car cela n'a point été fait en quelque coin.* Ces paroles n'ont aucun rapport avec la dernière partie du discours de l'Apôtre, où il parle des Prophéties de l'Ancien Testament touchant le Christ; & elles ne peuvent regarder que quelque événement public & connu, tel que les Miracles arrivés à la mort & à la résurrection du Sauveur, & ceux du jour de la Pentecôte. Ce sont ces Miracles, que je présume que S. Paul vouloit de rapporter, lorsqu'Agrippa déclara qu'il étoit à peu près Chrétien. Mais ce n'est-là qu'une conjecture, que j'abandonne au jugement du Lecteur.

(7) Act. XXV. 18.
(8) Voy. Act. XXI. 32.
(9) Act. XXV. 19.
(10) Act. XXI. 28.
(11) L'Epitre aux Romains fut écrite l'an de J. C. 58, celle aux Galates vers le même tems, & ce fut l'an 60 que S. Paul comparut devant Agrippa. Voy. Le Clerc *Hist. Ecclef.* ad ann. 58. & 60.
(12) Act. XXII.
(13) Act. XXIII.
(14) Ch. XXVI. 28.
(15) Mr. Le Clerc ne décide point. *Seu serio, seu joco*, dit-il. *Hist. Eccl.* ad ann. 50. §. 5.
(16) Act. XXVI. 22. 23.
(17) Ibid v. 26. 27.
(18) Vers. 25.

AGUCCHIO (JEAN-BAPTISTE) Archevêque d'Amasie, Ville de Natolie, nâquit à Bologne le 20 Novembre 1570. Il eut l'avantage d'être élevé sous les yeux & la direction de son oncle Philippe Séga, que le Pape Innocent IX éleva au Cardinalat, en considération de son merite, & sous ceux de son frère Jérôme Agucchio, qui fut fait Cardinal par Clément VIII en 1604. Le Cardinal Séga l'aimoit & l'estimoit infiniment, à cause de la beauté de son génie, & des grands progrès qu'il avoit faits dans les Belles-Lettres [*A*]. Il l'emmena avec lui en France, lorsqu'il y alla en qualité de Légat du Pa-

[*A*] *Des grands progrès qu'il avoit faits dans les Belles-Lettres.*] Il s'appliqua de bonne heure à l'étude. Dès son enfance, au lieu de se livrer aux jeux & aux amusemens ordinaires de cet âge, il s'occupa utilement à cultiver les Lettres, & à jetter des fondemens, sur lesquels il pût bâtir dans la suite l'édifice des plus solides connoissances. Après avoir passé par les degrés inférieurs des Sciences, il s'appliqua à la Logique, pour se mettre en état de penser & de raisonner clairement sur toutes sortes de sujets; il étudia ensuite la Philosophie & la Jurisprudence, & il prit le degré de Docteur en cette dernière Faculté. Cependant il aimoit principalement les Belles-Lettres, étude dans laquelle un homme de goût trouve tant de plaisir, par la variété & l'utilité des belles connoissances qu'elle lui offre, qu'elle ne manque guères de fixer ceux qui s'y sont une fois attachés. Agucchio acquit une connoissance parfaite des Langues Latine & Italienne, & écrivoit très bien dans l'une & dans l'autre. Mais le savant Lecteur verra peut-être avec plaisir ce qu'en dit Nicius Erythræus, dans son beau Latin. *Nullam ille ætatis suæ partem studiorum labori detraxit, sed unamquamque habuit in illis extensam. Primum pueriles annos, non ludis, non æqualium studiis, sed humanissimis politissimarum artium literis dedit; e quibus cum excessit, ad eos magistros venit, qui regulam tradunt, qua vera & falsa judicentur, quæque quibus propositis, quæque non sint, consequantur, videlicet Dialecticam. Qua arte instructus Philosophiæ & Juris Civilis est cursum ingressus. Qui confectis, eorum, quibus jus est Juris Civilis

Pape. Aguecchio s'y acquit si fort la confiance du Cardinal, que Lanfranc Margoti son Secrétaire en conçut de la jalousie, demanda son congé, & s'en retourna à Rome, où il fut ensuite fait Cardinal par Paul V (*a*). Après la mort du Cardinal Séga, Aguecchio devint Secrétaire du Cardinal Pierre Aldobrandini, nevéu de Clément VIII; il l'accompagna en France, lorsqu'il fut envoyé en qualité de Légat vers Henri IV, & il écrivit une belle Rélation de ce Voyage. A son retour, le Cardinal lui confia l'Intendance de toute sa Maison; emploi qu'il remplit jusqu'à la mort de Clément VIII, & du Cardinal Aguecchio son frére. Alors son peu de santé l'obligea de se retirer de la Cour [*B*]. Mais le Cardinal Aldobrandini l'obligea à rentrer chez lui, pour y remplir le même emploi, & il y demeura tant que ce Cardinal vécut. Aprés la mort de ce Protecteur, Grégoire XV l'engagea à accepter la Charge de son Secrétaire, dont il s'acquitta avec un applaudissement général jusques à la mort de ce Pontife, qui avoit dessein de récompenser ses services par le Chapeau de Cardinal. Urbain VIII l'envoya en 1624 Légat à Venise, où il se fit généralement estimer, quoiqu'il soutînt les droits du Siège de Rome avec tout le zéle & toute la vigueur possible. La Peste, qui régna en Italie en 1630, l'obligea de se retirer dans le Frioul, où il mourut en 1632. Il y a de l'apparence, que s'il eût vecu plus longtems, il seroit parvenu aux prémiéres Dignités de l'Eglise. Nicius Erythræus nous a tracé son Portrait [*C*]. Il écrivit divers Ouvrages [*D*].

(*a*) Joh. Nic. Erythræus *Pinacoth.* III, p. 191. Ed. *Colonia Ubiorum* 1645.

his publice interpretandi facultatem dare, votis omnibus declaratus est Juris ejusdem Interpres atque Magister. Sed pulcherrima elegantium literarum species ac forma ejus ad se animum magis attraxit, atque arctius sibi conjunxit. In primis exactam atque perfectam utriusque linguæ notitiam tenuit, Latinæ nimirum & Etruscæ, & in unaquaque earum scripsit elegantissime. (1).

(1) *Pinacoth. Tertia*, p. 190.

[*B*] *Son peu de santé l'obligea de se retirer de la Cour.*] Il en obtint la permission, pour rétablir sa santé, altérée par la fatigue des voyages, & le poids des affaires dont il avoit été chargé. Après qu'elle fut rétablie par le repos & la tranquillité de la retraite, il résolut de ne plus retourner à la Cour, ni se mêler des affaires, mais de s'attacher entiérement à la Religion (car il étoit dans les Ordres) & à l'étude. Dans ce dessein il lia commerce avec tout ce qu'il y avoit dans ce tems-là de Savans à Rome, & tint de fréquentes Conférences chez lui, où il s'entretenoit avec une parfaite liberté. Il vécut de cette maniére avec beaucoup d'agrément, jusqu'à ce qu'il fut obligé de rentrer dans les Affaires publiques (2).

(2) Id. ibid.

[*C*] *Nicius Erythræus nous a tracé son portrait.*] Aguecchio, *dit-il*, se distingua fort par le talent qu'il avoit pour écrire des Lettres. Oeconome habile, il ne fit jamais de tort aux Domestiques au profit du Maitre, & en agit toujours bien avec eux, sans que l'intérêt du Maitre en souffrit. Quoiqu'un peu austére dans ses mœurs, il ne laissoit pas d'être poli & agréable avec ses amis. Il possédoit presque toutes les Sciences, & s'exprimoit sur toutes sortes de sujets, d'une maniére aussi coulante que pleine de savoir, sur la Politique, les Devoirs du Prince, la Nature, les Vices, les Passions, la Modération, la Continence, l'Histoire, la Philosophie, la Théologie, & principalement sur la Morale; ne faisant que peu de cas des vaines subtilités de la Scholastique. Le seul défaut qu'il eût, c'étoit de n'être nullement généreux, & disposé à secourir ses amis dans leurs besoins. *Magnam in scribendis Epistolis habuit gloriam. Oeconomus summus, ita tamen ut nihil familiaribus, quibus præerat, detraheret, quod dominis adderet, sed eos sine dominorum domno large copioseque tractabat. Paululum severis moribus videbatur, quamvis in communi amicorum consuetudine omnem humanitatem amœnitatemque exerceret. Erat in omni genere sermonis & humanitatis pene perfectus, & de quacunque re, quæ in disputationem caderet, docte copioseque disserebat; de Republica, de Principis officio, de Natura, de Vitiis hominum, de Cupiditatibus, de Modo, de Continentia, de Historia, de Philosophia, de Theologia, de ea, inquam, quæ ad mores pertinet, non autem de ea, quæ in disserendi subtilitate versatur; nam hanc numquam attigerat. Unum in eo vitium deprehendebatur, quod fidem ac benevolentiam suam amicis, ad eos sublevandos adjuvandosque, non præstaret.*

[*D*] *Il écrivit divers Ouvrages.*] *Traité des Comètes & des Meteores.* La *Vie du Cardinal Sega*, & celle de *Jerôme Aguecchio* son frére. *Les Antiquités de Bologne.* Une *Histoire* en Latin, dont Nicius Erythræus parle, mais qui n'avoit point paru encore. *Avis aux Nonces Apostoliques sur la manière de traiter avec les Rois & les Princes des affaires du Pape. Discours sur la maniere de bien gouverner.* Ces deux derniers Ouvrages n'avoient point paru, dans le tems qu'Erythræus écrivoit sa *Pinacotheca*.

AGUILLON (François), Jésuite, étoit né à Bruxelles. Il professa pendant plusieurs années la Philosophie dans l'Université de Douai, la Théologie à Anvers, & d'autres Sciences en d'autres Villes. Il fut Recteur du Collège des Jésuites à Anvers. Il étoit grand Mathématicien, & fut le prémier qui introduisit l'étude des Mathématiques parmi les Jésuites des Pays-Bas. Il possédoit plusieurs Langues. Judicieux, pénétrant, & fort savant, il se distingua aussi par sa patience & son courage [*A*]. Il mourut à Anvers le 20 de Mars 1617, dans la cinquantième année de sa vie. Il écrivit un Traité d'Optique, *Opticorum Lib. VI. Philosophicis juxta ac Mathematicis utiles*, imprimé à Anvers chez Plantin en 1613, in-folio. Il travailloit à sa *Catoptrique* & à sa *Dioptrique*, quand il mourut (*a*).

(*a*) Alegambe *Biblioth. Script. Societ. Jesu* p. 113. Edit. Antwerp. 1643. in-folio.

[*A*] *Il se distingua aussi par sa patience & son courage.*] Alegambe rapporte, que lorsque ses confréres furent attaqués de la Peste, il ne laissa pas, malgré le péril auquel il s'exposoit, de les visiter & de les secourir de tout son pouvoir. Dès son enfance, il avoit été fort travaillé d'un Asthme, qui ne lui donnoit guéres de relâche; & jamais cependant on ne put l'engager à demander à Dieu sa guérison, s'en remettant entiérement à ce qu'il plairoit à la Providence: il souhaitoit même souvent, que Dieu voulût aggraver ses douleurs, plutôt que de diminuer son épreuve en lui donnant du soulagement, parce qu'il la supportoit volontairement. Avant que de mourir, il répéta souvent ces paroles: „ Que la volonté de Dieu soit „ faite! je m'y soumets entièrement. Je suis disposé à „ tout ce qu'il lui plaira d'ordonner de moi." *Fiat voluntas Dei: in ea conquiesco; ad Dei nutum me penitus fingere volo.* Et dans le tems qu'il souffroit les plus cruelles douleurs, il dit avec beaucoup de tranquillité: „ J'ai à „ présent les maux que j'ai souvent desirés, & demandés „ à Dieu (1)." Une pareille résignation est sans contredit, de toutes les vertus, la plus difficile à pratiquer: la douleur est une chose dont la Raison seule ne triomphe guères; & quelque grand que puisse avoir été le nombre des Stoïciens de spéculation, je ne sai s'il y en a jamais eu beaucoup qui n'aient démenti leurs principes, quand il a été question de la pratique. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que de sérieuses réfléxions sur la Religion, la ferme persuasion du mérite qu'il y a à souffrir ses maux avec résignation, & des récompenses dont elle sera couronnée, sont infiniment plus efficaces que les raisonnemens les plus pompeux de la Philosophie.

(1) Alegambe p. 113.

AGUIRRE (Joseph Saenz de). Mr. Bayle n'aiant qu'ébauché cet Article, nous y suppléerons ici. Aguirre nâquit le 24 de Mars 1630. Il prit en 1668 le degré de Docteur en Théologie dans l'Université de Salamanque, & professa longtems la Théologie. Il mourut à Rome le 19 d'Août 1699 (*a*). Il se distingua par une vie exemplaire; & bien loin que les Dignités auxquelles il fut élevé apportassent quelque changement à sa simplicité naturelle, il donna au contraire un rare exemple de modestie, en retractant publiquement la Doctrine de la Probabilité qu'il avoit soutenue, aussi-tôt qu'il fut convaincu qu'elle étoit contraire à la pureté de la Morale Chrétienne. Son prémier Ouvrage avoit pour titre, *Ludi Salmanticenses, sive Theologia Florulenta* [*A*], imprimé en 1668. En 1671

(*a*) Du Pin *Bibl. des Aut. Eccl.* T. XVIII. p. 243.

[*A*] *Avoit pour titre* Ludi Salmanticenses, sive Theologia Florulenta.] Ce sont des Dissertations, qu'il composa, selon l'usage de l'Université de Salamanque, avant que d'y recevoir le Bonnet de Docteur. Il y traite des bons & des mauvais Anges, & y mêle beaucoup de traits d'érudition. Il en a cependant fait lui-même la censure dans la derniére édition de sa *Théologie de S. Anselme*. Voici ce qu'il y trouve à redire; d'y avoir donné à quelques personnes des louanges excessives; d'y avoir exprimé certaines choses d'une maniére moins grave & moins sérieuse qu'il ne falloit; d'y avoir donné trop de poids & trop de force à l'opinion d'un seul Docteur, quoique pieux & savant; & d'y avoir cité des Historiens supposés sous le nom de Dexter, de Maxime, de Luitprand, & de Julien de Pérez (1).

(1) Du Pin *ubi supra*.

[*B*] Pu-

1671 il donna trois Tomes in-folio de *Philosophie*, & en 1675 un *Commentaire sur les dix Livres de Morale d'Aristote*. En 1677 il publia un autre Livre sous ce titre: *Traité des Vertus & des Vices, ou Disputes sur la Philosophie Morale d'Aristote*. Il n'y traita des Vertus & des Vices, que selon les lumières de la Raison; & il suivoit dans ce Traité les principes de la Probabilité, qu'il a depuis abandonnés. Il s'appliqua ensuite à l'étude des Ouvrages de S. Anselme, & publia divers Livres de Théologie selon les principes de cet Auteur [*B*]. En 1683 il donna un assez gros Livre contre la Déclaration de l'Assemblée du Clergé de France de 1682, touchant la Puissance Ecclésiastique & Politique, sous le titre de *Défense de la Chaire de S. Pierre* [*C*]. Mr. Du Pin a critiqué sa *Collection des Conciles d'Espagne* [*D*]. Aguirre avoit dessein de publier quelques autres Ouvrages [*E*].

[*B*] *Publia divers Livres de Théologie selon les principes de cet Auteur.*] En 1679, & dans les deux années suivantes, il fit imprimer à Salamanque sa *Théologie de S. Anselme*, qu'il a depuis augmentée & fait imprimer à Rome en trois volumes in-folio, l'an 1690. En 1693 & 1694, il s'attacha principalement au *Monologe* de cet Auteur, comme au plus considérable de ses Ouvrages, pour l'importance de son sujet, qui renferme tout ce que la Foi nous enseigne touchant la Nature & les Attributs de Dieu. Il y traite deux sortes de questions; les unes sont celles que les Théologiens ont agitées dans les Ecoles, & sur lesquelles ils ont tenu des opinions différentes; les autres sont les Articles les plus importans de la Religion, contre les Athées, les Païens, les Juifs, les Hérétiques & les Schismatiques. Le Cardinal d'Aguirre ne touche que légèrement les prémières dans son Commentaire; mais il y approfondit les secondes, & il appuie ce qu'il avance, par l'autorité de l'Ecriture, des Conciles & des Pères. Outre les questions traitées par S. Anselme, il en propose d'autres, qui n'ont été introduites dans l'Ecole que dans les Siècles suivans; mais en les examinant, il rapporte toujours quelque passage de S. Anselme pour appuier le sentiment qu'il embrasse. Le prémier Tome contient les vingt-sept prémiers Chapitres du *Monologe*, & les Tomes suivans contiennent des Commentaires sur les autres Chapitres (2).

(2) Du Pin ibid. p. 249.

[*C*] *Défense de la Chaire de S. Pierre.*] Cet Ouvrage fut composé & imprimé en un an de tems. Quelques-uns ont publié qu'il n'étoit pas d'Aguirre, mais d'un autre Docteur de Salamanque, qui l'avoit composé dans le tems que parut la Déclaration du Clergé de France: mais il s'est défendu fortement contre ce soupçon. Quoi qu'il en soit, cet Ouvrage lui procura le Chapeau de Cardinal, que le Pape Innocent XI lui donna en 1686.

[*D*] *Mr. Du Pin a critiqué sa Collection des Conciles d'Espagne.*] Après avoir dit, qu'Aguirre a inséré dans cette Collection, non seulement les Actes des Conciles, mais encore plusieurs anciennes Pièces, & qu'il y a joint quantité de Dissertations de sa composition; il ajoute, qu'il y en a plusieurs pour soutenir les fausses Décrétales des Papes. C'est une chose étonnante, dit Mr. Du Pin, qu'il ne soit point revenu de cette erreur, & qu'il ait voulu défendre une cause insoutenable. Mais il paroit qu'il avoit plus d'étude & de lecture, que de beauté d'esprit & de critique. Mr. Bayle (3) a remarqué, qu'il avoit déclaré dans son *Prodromus*, qu'il étoit résolu de maintenir pour bonnes les Décrétales des Papes.

(3) Article AGUIRRE. Rem. [*C*].

[*E*] *Aguirre avoit dessein de publier quelques autres Ouvrages.*] En particulier, un quatrième Tome de la *Théologie de S. Anselme*; un second Volume des *Ludi Salmanticenses*, ou *Theologia Floridenta*; un Volume de *Lettres*, écrites à des Princes & à des Savans; deux Volumes d'*Oeuvres mêlées*; une *Apologie*, pour montrer que Jean Gerson, Abbé de l'Ordre de S. Benoit, est le véritable Auteur des quatre Livres de l'*Imitation de Jesus-Christ*, attribués à Thomas à Kempis; & les *Oraisons de S. Anselme avec des Notes*. [☞ Le P. Niceron (4) prétend que d'Aguirre a contribué à l'Edition de la *Bibliothèque Ancienne* de Nicolas Antonio. A o n. d u T r a d.]

(4) *Mém. des Homm. Illust.* T. III. p. 210.

AIDAN, célèbre Evêque d'Ecosse dans le septième Siècle, qu'Oswald Roi de Northumberland employa pour travailler à la conversion des Anglois [*A*] (*a*). Aidan, à son arrivée à la Cour d'Oswald, demanda que le Siège Episcopal d'Yorck fût transféré dans la Sainte Ile *; ce qui lui fut accordé d'abord. Il obtenoit sans peine tout ce qu'il souhaitoit, le Roi se croyant obligé de suivre ses avis en tout ce qui avoit du rapport à la Religion. Ce Prince avoit même tant de zèle pour l'avancement du Christianisme, que comme Aidan ne savoit pas bien l'Anglois, il lui servoit souvent d'Interprète, avec ses Capitaines & ses Officiers; car ce Prince aiant demeuré longtems en Ecosse pendant son exil, en avoit appris parfaitement la Langue (*b*). Comme Aidan réussissoit heureusement dans sa Mission, plusieurs de ses Compatriotes se rendirent auprès de lui pour l'assister, & prêchèrent dans toutes les Terres de l'obéissance d'Oswald: desorte que la Religion Chrétienne fit de grands progrès. Le peuple s'assembloit en foule pour les écouter; on bâtit des Eglises en plusieurs endroits; le Roi accorda des Terres pour l'entretien des Monastères, & un grand nombre d'Anglois se mettoient sous la conduite de ces Sociétés Religieuses. Il y a de l'apparence que ce genre de vie leur fut particulièrement recommandé par les Missionnaires Ecossois, qui étoient la plupart des Moines, aussi-bien qu'Aidan lui-même, qui étoit du Monastère de Hi, dont la Jurisdiction s'étendoit sur les autres Couvens des Ecossois & des Pictes. Aidan se conduisoit dans l'exercice de son Ministère d'une manière vraiment pieuse & exemplaire [*B*]. Nous avons déja vu qu'il avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit

(*a*) Beda *Eccles. Hist. Gent. Anglor.* L. III. c. 1.

* On nomme *la Sainte Ile*, ou *Holy-Island*, la Peninsule de *Lindisfarne*, qui est à quatre milles de Warwick en Ecosse. R. D. T.

(*b*) Id. ibid. Voy. Collier *Eccles. Hist. of Great Britain* Vol. I Book II. Cent. 7. p. 87. Edit. 1708.

[*A*] *Qu'Oswald Roi de Northumberland employa pour travailler à la conversion des Anglois*] Ce Prince, qui avoit beaucoup de piété & de zèle pour la Religion Chrétienne, résolut d'employer tous les moyens possibles pour faire renoncer ses Sujets au Paganisme. Dans cette vue il envoya en Ecosse (où il avoit été obligé autrefois de se retirer) pour demander qu'on lui envoyât quelque homme savant pour instruire ses Sujets. Le Clergé d'Ecosse lui en envoya d'abord un; mais comme c'étoit un homme dur & austère, les Anglois ne le goûtèrent point, & il ne fit aucun fruit parmi eux. Il revint donc dans son Pays, & rendit compte de sa Mission dans un Synode, où il dit, que les Anglois étoient un Peuple farouche & intraitable, dont il n'y avoit rien à espérer, & auquel on ne pouvoit être d'aucune utilité. L'Assemblée délibéra sur les moyens qu'on pourroit tenter. Aidan, qui se trouva dans l'Assemblée, s'adressant au Prêtre qui étoit revenu d'Angleterre, lui dit, qu'il ne s'y étoit pas pris comme il falloit; qu'il avoit été trop dur dans ses instructions, & ne s'étoit pas proportionné à la foiblesse & aux préjugés d'un Peuple grossier; qu'il n'avoit pas suivi le précepte de l'Apôtre, *en les nourrissant* d'abord *de lait*, & en leur proposant les vérités les plus simples, pour les rendre capables de recevoir des instructions plus relevées, & des préceptes plus parfaits. A ce discours, tous les assistans tournérent les yeux sur Aidan, & conclurent unanimement, qu'il étoit digne de l'Espiscopat, & qu'il n'y avoit personne plus propre à instruire des Infidèles, *puisqu'il excelloit en Discrétion, qui est la mère des vertus*. Il fut donc sacré & envoyé en Angleterre. *Tunc ait Aidanus* (*nam & ipse concilio intererat*) *ad eum, de quo agebatur, Sacerdotem: Videtur mihi, frater, quia durior justo indoctis auditoribus fuisti, & non eis juxta Apostolicam disciplinam primo lac doctrinæ mollioris porrexisti, donec paulatim enutriti verbo Dei ad capienda perfectiora, & ad facienda sublimiora Dei præcepta sufficerent. Quo audito, omnium qui consedebant ad ipsum ora & oculi conversi diligenter quod dixerat discutiebant, & ipsum esse dignum Episcopatu, ipsum ad erudiendos incredulos & indoctos mitti debere decernunt, qui gratia discretionis, quæ virtutum mater est, ante omnia probatur imbutus; sicque illum ordinantes ad prædicandum miserunt* (1).

(1) Beda L. III. c. 5.

[*B*] *Aidan se conduisoit . . . . . d'une manière vraiment pieuse & exemplaire.*] Il appuioit ses leçons par son exemple, & pratiquoit lui-même les maximes qu'il prescrivoit aux autres. Détaché des biens du monde, il avoit une parfaite indifférence pour les plaisirs de la vie. Tout ce que le Roi ou les Riches lui donnoient, il le distribuoit aux Pauvres. Il alloit ordinairement à pied, à moins qu'une pressante nécessité ne l'obligeât à prendre un cheval. Il s'arrêtoit chez ceux qu'il rencontroit, pauvres ou riches, pour les instruire dans la Religion Chrétienne, s'ils étoient Infidèles; ou s'ils étoient Chrétiens, pour les fortifier dans la Foi, & les exciter à l'aumône & aux bonnes œuvres. Il avoit tant de zèle, qu'il vouloit que tous ceux qui l'accompagnoient, Clercs ou Laïques, s'appliquassent tous les jours à lire l'Ecriture, & à apprendre les Pseaumes. *Cujus doctrinam id maxime commendabat omnibus, quod non aliter quam vivebat cum suis, ipse docebat. Nihil enim hujus mundi quærere, nil amare curabat. Cuncta, quæ sibi à regibus vel divitibus hujus sæculi donabantur, mox pauperibus, qui occurrerent, erogare gaudebat. Discurrere per cuncta & urbana & rustica loca, non equorum dorso, sed pedum incessu vectus, nisi si major forte necessitas compulisset, solebat. Quatenus ubicumque aliquos vel divites, vel pauperes, incedens aspexisset, confestim ad hos divertens, vel ad fidei sacramentum, si infideles essent, invitaret, vel si fideles, in ipsa eos fide confortaret, atque ad eleemosynas bonorumque operum executionem & verbis excitaret*

prit d'Oswald, qui étoit un grand Prince [C]. Ils étoient tous deux de l'Eglise d'Ecosse ou de Bretagne, & ils moururent dans les principes de cette Eglise [D]. Après qu'Oswald eut perdu la vie dans une bataille, Aidan s'acquit l'estime d'Oswin fils d'Osrick, de la famille du Roi Edwin, qui régnoit sur cette partie qu'on nommoit la *Déire*, & qui au bout d'un règne de neuf ans fut tué en trahison par le Roi Oswy, qui avoit succédé à son frère Oswald (c). Bède fait un portrait fort avantageux d'Oswin, & il rapporte un fait très remarquable d'Aidan & de lui [E]. Cet Evêque ne survécut à Oswin

(c) Id. ibid. c. 14.

ret & factis. In tantum autem vita illius a nostri temporis segnitia distabat, ut omnes qui cum eo incedebant, sive adtonsi sive laici, meditari deberent, id est, aut legendis scripturis, aut psalmis discendis operam dare. Hoc erat quotidianum opus illius, & omnium, qui cum eo erant fratrum, ubicunque locorum devenissent (2). Il paroit par ce passage, que la Religion Romaine n'étoit pas encore corrompue au point où elle le fut dans la suite. On n'avoit pas encore interdit aux hommes la liberté d'examiner la nature & les fondemens de la Religion, l'Ecriture Sainte n'étoit pas mise au rang des Livres dangereux, on ne la cachoit pas au peuple, & on ne croyoit pas qu'il fallût une permission pour la lire. Les Homélies Saxonnes exhortent le peuple très fortement „ à lire fréquemment l'Ecriture, & insistent „ d'une manière pressante sur les avantages qui reviennent „ de cette lecture, qui sont d'éclairer l'esprit, & de réprimer les passions; de réveiller l'attention sur les plus „ grands intérêts, & de donner à la crainte du Jugement „ à venir de l'influence sur la conduite. On y dit, que „ comme un Aveugle s'égare aisément, de même ceux „ qui ignorent la Parole de Dieu, ne peuvent que faire „ bien des faux-pas & bien des écarts (3)." Mais revenons au Caractère d'Aidan. Quand il mangeoit avec le Roi, ce qui arrivoit rarement, il entroit avec un ou deux Clercs, & après avoir pris un peu de nourriture, il se hâtoit de sortir, pour vaquer avec les siens à la lecture ou à la prière. Ni le respect ni la crainte n'empêchoient Aidan de reprendre avec vigueur les personnes puissantes; & quand il les recevoit chez lui, il ne leur faisoit point de présent en argent, mais seulement en vivres; & s'ils lui donnoient de l'argent, ou il le distribuoit aux Pauvres, ou il en rachetoit des Captifs. Plusieurs de ceux qu'il avoit ainsi délivrés, furent ses Disciples, & il en éleva quelques-uns jusques au Sacerdoce. *Et si forte evenisset, (quod tamen raro evenit) ut ad Regis convivium vocaretur, intrabat cum uno Clerico aut duobus, & ubi paululum reficiebatur, accelerabat ocyus ad legendum cum suis, sive ad orandum egredi . . . . Nunquam divitibus honoris sive timoris gratia, si qua deliquissent, reticebat, sed aspera illos invectione corrigebat. Nullam potentibus sæculi pecuniam, excepta solummodo esca, si quos hospitio suscepisset, unquam dare solebat. Sed ea potius quæ sibi a divitibus donaria pecuniarum largiebantur, vel in usus pauperum (ut diximus) dispergebat, vel ad redemptionem eorum, qui injuste fuerant venditi, dispensabat. Denique multos, quos pretio dato redemerat, redemptos postmodum suos discipulos fecit, atque ad sacerdotalem usque gradum erudiendo atque instituendo provexit* (4).

(2) Id. ibid.

(3) Nota Wheloc. ad c. 5 L. III. Bedæ. Voy. Collier Eccles. Hist. Vol. I. L. II. c. 7. p. 58.

(4) Beda ubi supra.

[C] *Qui étoit un grand Prince.*] Ce Roi avoit succédé à son frère Anfrid, qui avoit été mis en déroute & tué par Cadawallo Roi des Bretons. Ce dernier marcha avec une nombreuse Armée contre Oswald, mais il fut défait & tué dans un lieu que les Anglois nommérent *Heafen-field*, (*Champ céleste*) le même qu'on appelle aujourd'hui *Halidun* (5). Oswald donna de grandes marques de piété avant la bataille. Il se mit à genoux avec toute son Armée, & pria Dieu humblement de donner un heureux succès à ses armes. Il planta aussi lui-même une Croix à la tête de son Camp, mais sans lui rendre aucun culte, ni à aucun Saint, ainsi que cela paroit par le récit de Bède (6); quoique l'on commençât déja à avoir une dévotion superstitieuse sur cet article, & que cet Historien rapporte un Miracle, qu'il dit avoir été opéré par le bois de cette Croix. Oswald étoit beaucoup plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs, puisqu'il réunit toute l'Ile sous sa domination, & que les Bretons, les Pictes, les Ecossois & les Anglois lui obéïssoient. Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'il fût le seul Roi de la Grande-Bretagne: ce que l'on vient de dire doit s'entendre de cette manière, que les autres Princes lui rendoient une sorte d'hommage. Tant de gloire & de grandeur ne lui inspira cependant point d'orgueil, ni ne le rendit pas moins attentif au bien du moindre de ses Sujets. On rapporte de lui un trait remarquable. Un jour de Pâques, qu'il étoit à table avec Aidan, & qu'il y avoit un beau plat d'argent devant lui, comme ils alloient bénir la table, l'Aumônier du Roi entra, & lui dit qu'il étoit venu une grande quantité de Pauvres, qui attendoient quelque aumône: il ordonna sur le champ, qu'on leur distribuât les mets qui venoient d'être servis devant lui, & qu'on mît le plat d'argent en pièces pour le leur distribuer aussi. Bède nous apprend qu'Aidan fut si charmé de cet acte de charité, que prenant le Roi par la main, il lui dit: *Puisse cette main ne jamais perir!* Vœu qui fut accompli; car le Roi aiant été tué dans un combat, & son bras & sa main séparés du corps, ils ne se corrompirent point, & après les avoir fait enchâsser dans de l'argent, ils furent gardés dans l'Eglise de S. Pierre de la Ville de *Bebba* *. Le même Historien dit qu'Oswald par sa prudence fit cesser les anciennes animosités, qui régnoient entre les Royaumes de Bernicle & de Déire, & les réunit en un seul Etat (7).

(5) Rapin Hist. d'Anglet. T. I. p. 164.

(6) Lib. III. c. 2.

* Qu'on nomme à present *Bamborrow*, dans le Northumberland.

(7) L. III. c. 6.

[D] *Ils étoient tous deux de l'Eglise d'Ecosse ou de Bretagne, & ils moururent dans les principes de cette Eglise.*] Ils célébroient la Pâque différemment de l'Eglise Romaine, & par cette raison étoient indépendans du Siége de Rome; parce que le Moine Augustin avoit exigé la conformité sur cet article, comme une condition essentielle, sans laquelle les Bretons, & par conséquent ceux qui étoient dans les mêmes idées qu'eux, ne pouvoient être reçus à la Communion de l'Eglise Romaine (8). Le portrait avantageux que Bède fait d'Oswald & d'Aidan, quoiqu'ils ne se conformassent point aux coutumes de l'Eglise Romaine, qu'ils ne reconnussent point l'Autorité du Pape, & ne se soumissent point à ses Réglemens, donne occasion de faire une observation importante. C'est que quoique cet Historien vécût dans cette Eglise, il ne regardoit pourtant pas le Pape comme le Centre nécessaire d'union, ni ne croyoit que toute l'Eglise Chrétienne fût indispensablement obligée de reconnoitre ses ordres & son autorité. S'il avoit été dans cette pensée, ainsi que le remarque Mr. Collier (9), il n'auroit eu garde de faire d'Oswald & d'Aidan deux si grands Saints, ni ne se seroit si fort étendu sur le nombre des conversions qu'ils firent, & sur l'état florissant où ils mirent le Christianisme: il n'auroit pas rapporté leurs Miracles, ni tant insisté sur les guérisons opérées par l'attouchement de leurs Reliques. Il est évident, que les aiant regardés comme de grands Saints pendant leur vie, il ne peut avoir douté qu'ils n'aient été récompensés dans le Ciel à proportion de leur Sainteté: d'où il s'ensuit que, selon Bède, quoiqu'un homme vive hors de la dépendance du Pape, & n'observe ni les Coutumes ni la Discipline de l'Eglise de Rome, il peut être extraordinairement favorisé de Dieu, & parfaitement heureux dans l'autre vie.

(8) Ibid. L. II. c. 2.

(9) Eccles. Hist. Vol. I. L. II. c. 7. p. 91.

[E] *Bède fait un portrait fort avantageux d'Oswin, & il rapporte un fait très remarquable d'Aidan & de lui.*] Il dit qu'Oswin étoit un Prince très bien fait, & d'un excellent caractère; aiant des manières honnêtes & obligeantes pour tout le monde, tant pour les pauvres que pour les riches; ce qui le fit généralement aimer & estimer, jusques-là que les personnes de la première qualité se rendoient de tous les quartiers de l'Ile à sa Cour, pour lui offrir leurs services. Entre autres qualités, il se distinguoit sur-tout par une grande humilité, comme il paroit par l'exemple suivant. Il fit présent à Aidan d'un très beau cheval, parce que cet Evêque en avoit quelquefois besoin, quoiqu'il allar ordinairement à pied. Quelque tems après, Aidan rencontra un Pauvre, qui lui demanda la charité; & étant descendu de cheval, il le lui donna avec tout le harnois, qui étoit très riche: car cet Evêque étoit si plein de compassion, qu'il ne pouvoit voir un Pauvre sans l'aider. Le Roi aiant appris la chose, dit à Aidan, lorsqu'il vint diner le lendemain avec lui: „ Monsieur l'Evêque (10), pourquoi avez-vous donné à un Gueux mon „ Cheval, que vous deviez garder pour vous-même? Si „ ce pauvre homme avoit besoin d'une monture, ne pouviez-vous pas lui en donner une de moindre valeur? „ Ou s'il avoit d'autres besoins, ne pouviez-vous pas le „ secourir d'une autre manière, sans lui donner si aisément ce dont je vous avois fait présent?" L'Evêque répondit: „ Votre Seigneurie paroit ne pas avoir fait réflexion sur la chose: je suis persuadé, qu'autrement elle conviendroit qu'un *fils de Dieu* doit être préféré à „ celui d'une Cavale." Après quoi ils allérent se mettre à table. Peu de tems après, le Roi étant revenu de la chasse, & se tenant debout auprès du feu, environné de ses Serviteurs, il se rappella tout d'un coup ce qu'Aidan lui avoit dit; & aiant ôté son épée, qu'il donna à un de ceux qui étoient avec lui, il alla trouver l'Evêque, & se jetta à ses pieds, le priant d'oublier ce qu'il lui avoit dit au sujet du Cheval, & l'assurant qu'il n'en parleroit jamais, & qu'il ne lui arriveroit plus de censurer sa charité, ou de vouloir lui prescrire des bornes. L'Evêque, troublé de voir le Roi dans cette posture, le releva d'abord, & lui promit de lui pardonner sans réserve, à condition qu'il reprendroit sa bonne humeur. Mais Aidan devint triste à son tour, & pleura amèrement. Un de ses Prêtres lui aiant demandé en Langue Ecossoise, que le Roi & ceux qui étoient avec lui n'entendoient point, quelle étoit la cause de son affliction, il répondit, que c'étoit parce qu'il prévoyoit que le Roi ne vivroit pas longtems: „ Car, ajouta-t-il, jamais je ne vis un Prince si humble; „ d'où je conclus qu'il sera bientôt enlevé, car cette Nation „ n'est pas digne d'un tel Roi." Aidan ne fut que trop bon Prophete: le Roi fut tué peu de tems après; & ce bon Evêque lui-même mourut douze jours après lui, & reçut, selon l'expression de Bède (11), la récompense éternelle de ses travaux. *Quem dum presbyter suus lingua patria, quam rex & domestici ejus non noverant, quare lacrymaretur interrogasset: Scio inquit, quod non multo tempore victurus est rex. Nunquam enim vidi antehac tam humilem regem. Unde animadverto citius illum ex hac vita rapiendum. Non enim digna hæc gens talem habere rectorem. Nec multo post dira Antistitis præsagia tristi regis funere, de quo supra diximus,*

(10) Domine Antistes.

(11) L. III. c. 14.

(d) Id. ibid.

Oswin que douze jours, & mourut le dernier jour d'Août de l'an 651 (d). Bède rapporte divers Miracles faits par notre Evêque; mais la crédulité & la superstition de ce Siècle suffisent pour les rendre suspects.

mus, impleta sunt. Sed & ipse antistes Aidan non plus quam duodecimo post occisionem regis, quem amabat, die, id est Pridie Kalendarum Septembrium, de seculo sublatus, perpetua laborum suorum a Domino præmia recepit.

(a) Buchan. *Rer. Scot.* L. V. p. 159. & Calvis. *ad ann.* 570. & 604.

(b) An de J. C. 536. Boet. *Hist. Scot.* L. IX. fol. 162. verso & 163.

(c) Les Historiens Latins le nomment *Columba*, & les Ecrivains François *Colomban*. C'est de lui que l'Ile appellée *Cholmkill* ou *Cholumbkill* a pris son nom, parce qu'il y fonda un Monastére.

(d) Buchan. *ibid.* Calvis. *ibid.*

* En 570.

(e) Ou *Loquabrea*.

(f) Leslæus *de Morib. & Reb. gestis Scot.* p. 150.

(g) Appellé *Horestia* par Boetius, fol. 165 verso.

AIDAN, Roi d'Ecosse, sur la fin du sixième & au commencement du septième Siècle (a), étoit fils de Gontran ou Goram. Gontran aiant été tué par Donald, Aidan fut obligé de s'enfuir en Irlande avec sa mère, pour se dérober aux piéges d'Eugène III, qu'on avoit placé sur le Trône (b). Dans la suite, sous le règne de Conwall [A], *Cholumbus* (c) fameux Abbé, qui étoit aussi allé en Irlande, retournant en Ecosse, amena avec lui Aidan par ordre du Roi, pour le remettre en possession de ses Etats; mais à peine eurent-ils mis pied à terre, qu'ils apprirent que Conwall étoit mort, & que Kinnatill son frére avoit été élu en sa place par les suffrages unanimes du Peuple. Quoiqu'il y eût tout sujet de craindre que le retour d'Aidan ne déplût au nouveau Roi, Cholumbus jugea pourtant à propos de continuer son voyage avec le jeune Prince; & contre l'attente de tout le monde, il fut très bien reçu du Roi, qui embrassa avec beaucoup d'affection Aidan, & lui dit qu'il monteroit bientôt sur le Trône, & qu'il naitroit de lui un Prince qui délivreroit l'Ecosse de bien des maux [B]. Kinnatill déclara sur son lit de mort, qu'il avoit eu dessein d'abdiquer la Couronne & de rétablir Aidan sur le Trône; mais il avoit été prévenu par une maladie: il fut attaqué le vingtième jour de son règne d'une esquinancie très violente, qui l'obligea de garder la chambre. Il remit alors le soin du Gouvernement à Aidan, & la fiévre étant survenue, il mourut après un règne de quatorze mois. Avant que d'expirer, il céda la Couronne à Aidan, par le conseil de Cholumbus; & après la mort de Kinnatill (d), cet Abbé couronna le nouveau Roi *, & lui fit à cette occasion un beau Discours, de même qu'au Peuple [C], qui prêta le serment de fidélité quand Cholumbus eut fini. La prémière action mémorable qu'Aidan fit après son Couronnement, fut de réprimer l'audace de certains Voleurs, qui désoloient le Comté de Galloway. Il établit ensuite trois Assemblées annuelles des principaux de la Nation, qui devoient se tenir dans les Comtés de Galloway, de Lockquabyr (e) & de Caithness, pour délibérer sur les affaires du Royaume, & pour rendre la Justice au Peuple. Ces Assemblées ressembloient assez à ce que nous nommons à présent les *Assises* (f). Cholumbus fut prié de se s'y trouver, pour veiller sur ce qui intéressoit la Religion. Toute la Nation étoit d'autant plus portée à obéir à son pieux Roi, que Cholumbus leur avoit dit que c'étoit une chose très agréable à Dieu; ensorte que la Justice & l'Equité fleurirent quelque tems en Ecosse sous le Gouvernement d'Aidan. Mais ce bonheur ne fut pas de longue durée. Quelques jeunes Gentilshommes qui étoient à la chasse, aiant eu querelle, commirent un meurtre horrible. Le Roi envoya ses Officiers pour se saisir des meurtriers; mais ceux-ci, ne se croyant pas en sureté dans ses Etats, se retirérent auprès de Brudée Roi des Pictes. Aidan lui envoya des Ambassadeurs, pour redemander les coupables, comme c'etoit l'usage en pareil cas; mais Brudée, par une pitié mal-entendue & hors de saison, traina l'affaire en longueur, & tâcha, sinon de les justifier, du moins d'exténuer leur crime. Ce procédé produisit enfin la guerre entre les Ecossois & les Pictes; parce qu'Aidan, irrité contre Brudée qui l'avoit importuné pour obtenir la grace des criminels, & avoit refusé de les remettre à ses Ambassadeurs, ordonna à ses Sujets de piller le Comté d'Angus (g), où ils tuérent beaucoup de monde & firent un butin considérable. Les Pictes, vivement piqués de cette invasion, usérent de représailles, tombérent sur le Comté de Galloway, & n'épargnérent pas à leur tour les Ecossois. La querelle dégénéra en guerre déclarée, on leva des Troupes de part & d'autre, & les deux Nations en vinrent à une bataille près du Comté de Galloway. Après un sanglant combat, la victoire se déclara enfin en faveur des Ecossois: mais la joie de ce succès ne put contrebalancer la vive douleur que les Ecossois ressentirent, en apprenant qu'Arthur, le fils ainé du Roi, qui commandoit l'Armée, avoit été tué. Cholumbus aiant été informé de cette guerre, vint trouver Aidan, & le censura vivement de l'avoir entreprise. Il lui dit, qu'il commençoit à oublier les Loix de Dieu, puisqu'il s'étoit engagé dans la guerre avec une Nation alliée des Ecossois, dans une guerre où tant d'innocens avoient peri, & un grand nombre d'autres avoient été ruïnés; & cela pour un sujet peu important, pour une injure dont il auroit pu aisément avoir satisfaction. Il lui declara en meme tems, que s'il ne se hâtoit de reparer le mal qu'il avoit fait, il attireroit infailliblement sur lui & sur toute sa famille la vengeance divine. Aidan effrayé de ses menaces, & ne sachant comment justifier sa conduite, pria le Saint Homme de lui dire de quelle manière il pourroit expier son crime: mais l'Homme de Dieu ne lui répondit rien, & voulut se retirer. Le Roi fit ses efforts pour le retenir; il le supplia de ne pas l'abandonner, & de ne pas refuser ses consolations & ses conseils à un homme, que lui-même avoit placé sur le Trône par l'autorité de Dieu; il s'avoua coupable, & protesta en même tems qu'il se repentoit, promettant avec des soupirs & des larmes qu'il subiroit une pénitence pour expier son crime. Ces soumissions & ces marques de repentir touchérent enfin Cholumbus, & l'engagérent à travailler au rétablissement de la paix entre les Pictes & les Ecossois. Il alla trouver Brudée, & par sa prudence il conclut la paix & renouvella l'alliance entre les deux Nations. Mais il s'alluma bientôt une nouvelle guerre entre elles. Edelfred Roi des Northumbres, qui haïssoit mortellement les Ecossois, engagea Brudée à les attaquer de nouveau, sous pretexte que par le dernier Traité les Ecossois n'avoient pas donné aux Pictes une satisfaction proportionnée à l'injure qu'ils leur avoient faite. Edelfred promit de les assister de toutes ses for-

(1) *Apud* Leslæum, *De Morib. & Reb. gest. Scot.* p. 110.

(2) Quelques Ecrivains le nomment aussi *Brudus*.

(3) D'autres disent douze mois. Buchan. *Rer. Scot.* L. V. p. 160.

[A] *Sous le règne de Conwall.*] On voit par la Généalogie de Fergus II. (1), qu'Eugéne III, Conwall, & Kinnatill, qui régnérent successivement en Ecosse, étoient cousins germains d'Aidan. Congall leur père étoit frére de Goram, qui lui succéda, & qui fut pére d'Aidan.

[B] *Qu'il naitroit de lui un Prince, qui delivreroit l'Ecosse de bien des maux.*] Ce Prince fut Eugéne IV (2), fils d'Aidan, qui ne monta pas sur le Trône immédiatement après son père; car Kenneth Keir, fils de Conwall, fut élu aprés la mort d'Aidan: mais ce Prince n'aiant pas vécu quatre mois (3) après son élection, Eugéne lui succéda. On prétend que Kenneth lui-même, du consentement des Nobles, remit le Royaume à Eugéne avant que de mourir. Boëce, qui rapporte cette circonstance, dit aussi, qu'Aidan aiant demandé à Cholumbus, lequel de ses enfans régneroit en Ecosse, le Saint Homme inspiré de Dieu, & sachant que les autres fils d'Aidan seroient tués dans une bataille, lui montra Eugène (4).

(4) Boët. *Scot. Hist.* L. IX. fol. 171. verso.

[C] *Cholumbus . . . . . fit à cette occasion un beau Discours au Roi & au Peuple.*] Il exhorta d'abord la Nation à obéir au Roi, qu'eux-mêmes, par la direction de la Providence, avoient élu. Il retraça ensuite indirectement au Roi, les devoirs auxquels il étoit obligé; savoir, d'administrer la Justice impartialement à tous ses Sujets; de maintenir la tranquillité publique, autant qu'il seroit en son pouvoir: de ne jamais insulter ou provoquer ses Voisins, ni de laisser impunies les injures qu'ils lui feroient. Il fit voir ensuite comment la Piété, & la pratique de toutes les Vertus Chrétiennes, ne manqueroient pas d'attirer sur le Roi & sur ses Sujets les bénédictions du Ciel; & il les menaça des plus grands malheurs, s'ils abandonnoient la vraie Religion, & se livroient à la corruption. Il conclut son Discours, en les sollicitant de ne pas provoquer la colère du Ciel contre eux, en devenant orgueilleux & info-

forces, parce qu'il favoit que les Ecossois étoient extrêmement animés contre les Saxons. Aidan, ne se trouvant pas en état de faire tête aux Pictes & aux Saxons réunis, fit alliance avec les Bretons, & on stipula, que si l'une des deux Nations étoit attaquée par les Pictes & les Saxons, l'autre seroit obligée de lui donner du secours. Les Saxons, aiant appris ce Traité, attaquérent les Bretons, dans le dessein d'attirer les Ecossois hors de leur propre Pays. Aidan (h) marcha d'abord avec son Armée à leur secours. Censin (i) Roi de Wessex, allié d'Edelfred, & qui avoit dessein de l'aller joindre avec une puissante Armée, fut prévenu par les Ecossois & les Bretons, qui le combattirent, & le défirent, lui aiant tué beaucoup de monde, & entre autres Cuthwin son fils. Aidan ne voulut pas permettre à ses Soldats de poursuivre l'ennemi, parce qu'Edelfred n'étoit pas éloigné; en quoi il fit paroitre sa prudence, puisqu'il fut bientôt obligé de combattre les forces d'Edelfred & de Brudée reunies, que Censin avoit même joint avec les débris de son Armée. Les Ecossois & les Bretons furent mis en déroute, & Aidan lui-même auroit été tué, si Dongar son troisiéme fils ne s'etoit mis au devant du coup qu'on lui portoit. Ce jeune Prince perdit la vie, en faisant cette belle & généreuse action (k). Mr. de Rapin rapporte cette Histoire d'une manière différente, comme on le verra dans les Remarques [D]. Aidan retablit bientôt les affaires de son Royaume, par une grande victoire qu'il remporta sur les Saxons & les Pictes, dont les circonstances méritent d'être connues [E]. On dit, que Dieu révéla le succés de cette bataille à Cholumbus, pendant qu'il étoit en priéres en faveur du Roi & de son Peuple, dans le Monastère de Cholumbkill dont il étoit Abbé; & qu'au moment même où les Saxons commencérent à prendre la fuite, le Saint Homme dit ouvertement à ses Confrères, que le Roi étoit victorieux, & les Saxons battus (l). Environ onze ans aprés cette victoire, les Saxons & les Pictes ravagérent cette partie de l'Ecosse qui etoit frontiére des Terres qu'ils occupoient; ce qui obligea les Bretons & les Ecossois à prendre la résolution d'unir leurs forces contre l'ennemi commun. Aidan, quoique fort âgé, se mit le prémier en campagne, & aiant inutilement attendu les Bretons, il pilla les Terres des Saxons. Edelfred profitant de l'occasion, tomba sur les Ecossois, pendant qu'ils étoient dispersés, & en tua un grand nombre. Cette victoire lui coûta pourtant assez cher, son frére Theobald aiant été tué dans le combat, & quelques Régimens (m) entièrement defaits. Aidan prit cette perte si fort à cœur, aussi-bien que la mort de Cholumbus qui arriva vers le même tems (n), qu'il mourut peu aprés, l'an de J. C. 606, aiant régné vingt-sept ans, selon Boëce (o); mais Buchanan (p) lui donne trente-quatre ans de régne, & dit qu'il mourut en 604 (q). Eugène son fils régna apres lui; mais il ne lui succéda pas d'abord, ainsi qu'on l'a dit dans la Remarque B.

(h) Béde le nomme *Aidanus*, ou *Aédanides*. Apud Boet. *ubi supra* fol. 161.

(i) Mr. de Rapin le nomme *Céolin. Hist. d'Angl.* T. I. L. II.

(k) Boet. & Buchan. *ubi supra*

(l) Boët. *ibid.*

(m) *Cohortes.*

(n) Buchan. *ubi supra* p. 159.

(o) Boët. fol. 171.

(p) *Ubi supra.*

(q) Boëce met le commencement de son régne à l'an 579; mais Buchanan le met à l'an 570, en quoi il a été suivi par Calvisius.

insolens par la prospérité (5).

[D] *Rapin rapporte cette Histoire d'une manière differente.*] Il dit (6), que comme la nécessité de leurs affaires avoit autrefois obligé les Bretons à faire venir les Saxons dans leur Pays, pour les défendre contre les Ecossois; un besoin non moins pressant les engagea à implorer le secours des Ecossois contre les Saxons. Que cette résolution étant prise d'un consentement unanime, ils envoyérent des Ambassadeurs à Aidan Roi d'Ecosse, pour tacher de l'engager dans leur querelle. Ils lui firent représenter, „ que leur ruïne alloit infailliblement entrainer la sienne, „ & que les desseins des Saxons n'alloient pas à moins „ qu'à se rendre maitres de toute l'Ile, dont une grande „ partie étoit déja entre leurs mains: que si ce Peuple „ étranger venoit enfin à bout de conquérir toute la par„ tie Meridionale (7) possédée par les Bretons, les Ecos„ sois ne devoient pas espérer de pouvoir demeurer tran„ quillement dans le Nord, puisque selon les apparences „ ils ne seroient pas mieux traités que les Pictes, qui avoient „ déja perdu une partie de leur Pays. Ils ajoutérent à ces „ considérations, que celui qui commandoit les Saxons é„ toit un Prince actif & ambitieux, capable de former des „ projets dont tous ses Voisins devoient également crain„ dre les suites, si on ne prenoit soin de bonne heure de „ s'opposer à ses progrés." Ces raisons, dit Mr. de Rapin, aiant été assez fortes pour persuader le Roi d'Ecosse, il se mit à la tête d'une puissante Armée, & alla joindre les Bretons pour attaquer ensemble l'ennemi commun. Céolin étant averti de sa marche, se hâta, autant qu'il lui fut possible, d'aller à sa rencontre avec toutes les Troupes qu'il put assembler. Mais comme les Rois voisins ses compatriotes ne s'empressérent pas beaucoup à lui donner du secours, il s'en falloit bien que ses forces ne fussent égales à celles des Bretons & des Ecossois. Quelque grande que fût la supériorité de ses ennemis, il ne laissa pas de les attaquer avec beaucoup de courage; mais enfin, aprés avoir disputé assez longtems la victoire, son Armée, accablée par le nombre, fut taillée en pièces: ce ne fut même qu'avec peine qu'il put se sauver lui-même. Cette victoire releva tellement le courage des Bretons, que déja ils commençoient à former des projets pour chasser entièrement les Saxons de l'Ile: mais ils étoient bien éloignés de pouvoir les exécuter. Les Princes Saxons, contens de voir Céolin humilié, ne crurent pas qu'il fût de leur intérêt de laisser conserver aux Bretons & aux Ecossois l'avantage qu'ils avoient acquis par leur victoire. Les prompts secours qu'ils donnérent à leur Monarque, le mirent bientôt en état d'avoir sur pied une Armée beaucoup plus nombreuse que la précédente. Dès qu'il put se mettre à la tête de ces nouvelles Troupes, il alla chercher ses ennemis, & dans une seconde bataille il répara par une victoire signalée, l'affront qu'il avoit reçu dans la prémiére. Aidan se retira dans son Pays, aprés sa défaite. Tel est le récit de Mr. de Rapin. Il est facile de voir en quoi il différe de celui que nous avons donné dans le corps de l'Article, d'aprés Boëce & Buchanan. Mr. de Rapin ne dit pas un mot ici d'Edelfred, dont il ne commence à parler que sur l'an 586 (8), (où il le nomme *Adelfrid*), & il place la bataille dont nous avons parlé, entre l'année 578 & 584: desorte qu'on ne sait comment le concilier avec Boëce & Buchanan. De pareilles contrariétés entre des Historiens célébres, ne peuvent qu'introduire le Pyrrhonisme historique. Mr. de Rapin dit aussi dans une Note (9), que quelques-uns ont dit qu'Aidan fut tué dans le combat; & il cite *Buchanan*, Liv. V, qui bien loin de dire rien de pareil, est parfaitement d'accord avec Boëce sur le sujet d'Aidan.

[E] *Une grande victoire . . . . . . dont les circonstances meritent d'être connues.*] Edelfred, un an aprés la victoire qu'il avoit remportée sur les Ecossois & les Bretons, entra avec les Pictes dans le Comté de Galloway, espérant de s'en rendre maitre sans peine, & de profiter de la consternation que la derniere défaite avoit répandue parmi les Ecossois. Mais Aidan étant survenu à l'improviste, chassa les pillards dans leur Camp, & joignit la nuit suivante les Bretons dans un vallon étroit d'Annandale. Edelfred occupa toutes les avenues du vallon, & crut que l'ennemi ne pouvoit lui échapper. Mais Aidan aiant fortifié son Camp, comme s'il eût eu dessein de demeurer dans cet endroit, se retira avec les Bretons & les Ecossois à marée basse; & aiant passé des gués qui lui étoient connus, il entra dans le Cumberland, & ensuite dans le Northumberland, ravageant tout le Pays par où il passoit. Cette retraite imprévue força Edelfred & Brudée à prendre la route du Northumberland, pour chercher l'ennemi. Ils marchérent jour & nuit, jusqu'à ce qu'ils l'eussent trouvé; & il se donna un terrible combat. Les Bretons & les Ecossois remportérent enfin la victoire, reprirent le butin que l'ennemi avoit fait dans le Comté de Gallowsy, & le rendirent à ceux à qui il appartenoit. Aidan avoit quatre Généraux dans son Armée, outre lui même; Constance & Alenerine, tous deux Bretons; & Calan & Modoc, deux Nobles d'Ecosse (10). Boëce dit, que Cholumbus mourut l'année d'aprés cette victoire, & qu'Aidan le suivit bientôt. Mais Buchanan met la mort d'Aidan environ onze ans plus tard (11).

(5) Boët. *ibid.* fol. 167 verso, & 168.

(6) *Hist. d'Anglet.* T. I. L. II. p. 221.

(7) De l'Angleterre.

(8) P. 228.

(9) P. 226.

(10) Boët. & Buchan. *ubi supra.*

(11) Voy. Citation (q) de l'Article.

AILBERT [A], Gaulois de naissance, vivoit dans le septième Siécle. Il passa en Irlande pour y étudier l'Ecriture, & demeura assez longtems dans ce Pays (a). En s'en retournant en France il passa par l'Angleterre, & étant à Winchester, Cénowald Roi de Wessex lui proposa de s'arreter dans ses Etats, pour travailler à l'instruction de ses Sujets. Ailbert accepta ses offres, & aiant été sacré Eveque, il alla faire sa résidence à Dorchester. Mais comme il ne put bien apprendre l'Anglois, le Roi, qui n'entendoit pas d'autre Langue, se dégoûta de lui, & crut qu'il avoit besoin d'un Evêque qui

(a) *Alb. Poetif.* Cant Aut. Gervasio, in *Hist. Angl. Script.* decem, T. II. col. 1615. ed. a Rog. Twisden. Lond. 1612.

[A] AILBERT.] Mr. de Rapin le nomme *Agilbert*, & c'est ainsi qu'il est aussi nommé par Gervasius ou Gervais, & par Richard Middleton. Thomas Stubb le nomme *Gilbert*. Ces Auteurs n'en parlent qu'en passant. Mais Jean Brompton, qui s'étend beaucoup sur son sujet, le nomme *Ailbert*, aussi-bien que Henri Huntendon (1); & l'on a cru devoir suivre ces derniers.

(1) Voy. *Hist. Angl. Script.* X. col. 293. 716. 1611, 1690. & *Hist. Angl. Script. post Bedam* p. 882.

[B] On

qui entendît la Langue du Pays, pour travailler avec succès à l'instruction de ses Sujets. Il partagea donc son Royaume en deux Diocèses, & laissant Ailbert à Dorchester, il fit venir à Winchester, où il tenoit sa Cour, un Eveque nommé *Wina*, Anglois de Nation, & qui avoit fait ses études en France. Ailbert fut extrêmement piqué, que le Roi eût fait ce partage sans le consulter; & sur-tout, qu'il eût donné la preference à ce nouvel Eveque, en le plaçant dans sa Ville Capitale, tandis qu'il le laissoit dans une Ville de Campagne. Il demanda donc son congé, & se retira en France, où il fut bientôt fait Evêque de Paris (*b*). Mais Cenowald ne s'étant pas accommodé de Wina, le congédia aussi, & rappella Ailbert; qui ne trouvant pas à propos de quitter son Evêché, envoya Leuthere ou Eleuthère son neveu en sa place. Celui-ci fut fait Evêque de tout le Wessex, & gouverna cet Evèché très longtems (*c*). Ailbert retourna depuis en Angleterre en 664, & assista au Concile qui se tint dans le Monastère de Whitby ou Stranelagh, sur la question de la célébration de la Pâque (*d*). On trouvera dans les Remarques le détail de ce qui se passa dans ce Concile [*B*]. Je n'ai pu découvrir dans quel tems notre Ailbert est mort.

(*b*) H. Huntendon. *Hist.* L. III. in *Rer. Angl. Script. post Bedam*, ed. ab H. Savile An. 1701. p. 311. Joh. Bromton ap. Rog. Twisden ubi supra T. I. col. 756. Rapin *Hist. d'Anglet.* T. I. L. III. p. 235.

(*c*) Joh. Bromton ubi supra.

(*d*) Rapin ubi supra.

[*B*] *On trouvera dans les Remarques le détail de ce qui se passa dans ce Concile.*] Pour que le Lecteur ne soit pas dans l'embarras de chercher ce qui regarde la Dispute sur la célébration de la Pâque, nous en donnerons ici l'Histoire en peu de mots. Cette Dispute commença en Orient, dans le second Siècle. Les Eglises d'Asie célébroient la Pâque le quatorziéme de la Lune de Mars, en quelque jour de la Semaine qu'elle arrivât, & finissoient le Carême ce jour-là; au-lieu que les Eglises d'Occident jeûnoient jusques au Dimanche suivant, jour de la Résurrection du Sauveur. Il se tint divers Conciles sur ce sujet, tant en Orient qu'en Occident; mais aucun des deux Partis ne voulut céder, chacun prétendant avoir la Tradition pour soi; ce qui étoit dans le fond très probable. Les Orientaux soutenoient que S. Jean étoit l'auteur de la pratique qu'ils suivoient, & les Occidentaux alléguoient l'autorité de S. Pierre & de S. Paul. En supposant la vérité de ces Traditions, il sembloit qu'on devoit naturellement conclurre, que la chose étoient indifférente en elle-même, puisque les Apôtres n'avoient pas été d'accord sur ce sujet. Malgré cette différence, les deux Partis vécurent en paix, jusques au tems du Pape Victor I. qui excommunia les *Quartodecimans* (2). Cette entreprise du Pape causa beaucoup de trouble dans l'Eglise, & Irénée Evêque de Lyon, quoiqu'il fût dans les mêmes sentimens que Victor, ne put s'empêcher de lui reprocher qu'il avoit violé les loix de la charité, pour une chose de si peu de conséquence. Il lui allégue l'exemple d'Anicet, de Pie, d'Hygin & de Télesphore, qui, malgré cette différence, avoient toujours entretenu la paix avec les Eglises d'Asie: il ajoute, qu'il auroit agi plus chrétiennement, s'il eût imité Anicet, qui avoit donné de sa propre main l'Eucharistie à Polycarpe, quoique celui-ci pensât autrement que lui sur cet article. La hauteur de Victor, bien loin de ramener les Eglises d'Asie à son opinion, ne servit au contraire qu'à les confirmer plus fortement dans leur pratique. Elles ne crurent pas être obligées de se soumettre à l'Evêque de Rome, parce qu'il ne pouvoit prouver ce qu'il avançoit au sujet des Apôtres S. Pierre & S. Paul; quoiqu'elles eussent été aussi assez embarrassées à prouver que leur usage venoit de l'Apôtre S. Jean. Car, comme le remarque Socrate (3), „ ni le „ Sauveur, ni les Apôtres n'ont donné aucun précepte „ sur ce sujet; ils n'ont point pensé à ordonner des Fê„ tes, ils n'ont eu soin que de recommander la Piété. „ Ainsi la célébration de la Fête de Pâques s'est introdui„ te dans les Eglises, de la même manière que plusieurs „ autres coutumes. . . . . Ceux qui observent le quatorzié„ me jour de la Lune, rapportent l'origine de cette cou„ tume à S. Jean; & les Romains & les autres Peuples „ d'Occident assurent qu'ils ont reçu leur usage de S. Pier„ re & de S. Paul: mais ni les uns ni les autres ne produi„ sent aucun témoignage, par lequel ils puissent prouver „ ce qu'ils avancent; d'où il me semble que l'on peut „ conclurre, que la Pâque s'observe dans chaque Pays, „ conformément à l'usage qui y a eu lieu d'abord." Tous les gens raisonnables regardérent cette dispute comme très peu importante: cependant, pour établir l'uniformité jusques dans les moindres choses, le Concile d'Arles en 314 statue, que toutes les Eglises célébreroient la Pâque le même jour, savoir le Dimanche après le quatorziéme de la Lune de Mars, lorsqu'elle tomberoit après l'Equinoxe du Printems. Ce Decret fut confirmé par le Concile de Nicée en 325, & l'Empereur Constantin envoya des ordres dans toutes les Provinces de l'Empire pour le faire observer, disant dans la Lettre qu'il écrivit à cette occasion, que ce Decret étoit fondé sur le petit nombre de ceux qui observoient le quatorziéme de la Lune, & sur la conformité que leur usage avoit avec celui des Juifs. Par la même raison, le Concile ordonna qu'on célébreroit la Pâque le Dimanche après la pleine Lune de Mars: & conformément à cette décision, toutes les Eglises célébrérent la Pâque un Dimanche. Mais il resta encore un doute, qui occasionna quelque diversité dans la pratique, la chose n'aient point été décidée. Quand le quatorziéme de la Lune tomboit sur un Dimanche, les Eglises d'Orient célébroient la Pâque ce jour-là même, & par conséquent en même tems que les Juifs: au-lieu que l'Eglise Romaine renvoyoit la Fête au Dimanche suivant.

(2) On nommoit ainsi ceux qui célébroient la Pâque le quatorziéme de la Lune.

(3) *Hist. Ecclesf.* L. V. ch. 22.

Le Roi Oswy aiant été instruit dans la Religion Chrétienne par des Moines Ecossois, & la Reine par un Prêtre qui suivoit le Rit Romain, il arrivoit quelquefois que le Roi célébroit la Pâque, tandis que la Reine étoit encore en Carême. Oswy souhaita fortement que le jour de Pâques pût être fixé de manière, que tout le monde célébrât la Fête en même tems. Il assembla donc un Concile à Whitby. Les Membres de l'Assemblée étoient partagés, les uns favorisant les Ecossois, & les autres ceux du Parti Romain. Chacun tâcha de gagner le plus de voix qu'il lui fut possible; mais le Parti Romain fut plus actif & plus habile que celui des Ecossois. Le prémier trouva un prétexte de faire inviter Ailbert, Evêque de Paris, à se trouver au Concile. Il s'y rendit avec un Prêtre nommé Agathon, & se mit à la tête du Parti Romain. Les Chefs de l'autre Parti étoient le Roi lui-même, & Colman Evêque des Northumbres, soutenu de tous les Prêtres & les Moines Ecossois, & de tous ceux qui avoient été ordonnés en Ecosse. Le Roi ouvrit le Concile par un Discours, où il représenta, combien il souhaitoit que tous ses Sujets observassent la Pâque le même jour. Ensuite il pria Colman de rapporter les raisons, sur lesquelles la pratique de l'Eglise d'Ecosse étoit fondée. Colman dit, que c'étoit une coutume de tout tems observée en Ecosse: que Columbus, Aidan & Finan ne s'en étoient jamais départis; & que si leur autorité ne suffisoit pas, il pourroit alléguer celle de S. Jean, l'Apôtre bien-aimé de Jésus-Christ. Après qu'il se fut un peu étendu sur le même sujet, Ailbert fut prié de rapporter ce qui se pouvoit alléguer pour réfuter ce que Colman avoit avancé. Ce Prélat s'en étant excusé sur ce qu'il ne parloit pas assez bien la Langue Angloise, requit qu'on écoutât le Prêtre Wilfrid, qui étoit du Parti de Rome. Wilfrid, qu'Ailbert avoit selon les apparences bien instruit auparavant, répondit à Colman avec beaucoup de chaleur. Il expliqua la manière dont l'Eglise Romaine fixoit le jour de Pâque, & assura que toutes les Eglises du Monde se conformoient à cet usage; ajoutant, qu'il n'y avoit que les Ecossois, les Pictes, & les Bretons, qui persistassent dans leur folle opiniâtreté. Colman lui repliqua, qu'en parlant de cette manière, il faisoit un tort extrême à la mémoire de S. Jean, qui n'auroit pas établi une coutume opposée, s'il y avoit eu de la folie. Alors Wilfrid, voyant qu'il avoit donné quelque sujet de scandale, entreprit de justifier S. Jean sur ce qu'il avoit été obligé de conserver quelque chose du Judaïsme, pour ne pas scandaliser les Juifs Asiatiques: tout de même que par une semblable raison, S. Paul avoit fait circoncise Timothée. Ensuite il assura, que l'Eglise Romaine suivoit exactement ce que S. Paul & S. Pierre avoient établi sur ce sujet. Il lui auroit été certainement bien difficile de prouver ce qu'il avançoit; mais comme Colman & le reste des Ecossois n'étoient pas fort savans, & que leur but n'étoit pas tant d'amener les Romains à leur usage, que de s'en tenir à leur pratique, ils continuèrent à s'appuier de l'autorité de S. Jean & de Columbus. Mais Wilfrid, après avoir mis S. Jean à couvert de la manière que nous l'avons dit, demanda d'un air triomphant à Colman, s'il prétendoit mettre Columbus en parallèle avec S. Pierre, le Prince des Apôtres, à qui J. Christ avoit dit, *Tu es Pierre, & sur cette Pierre j'édifierai mon Eglise?* L'Histoire ne marque point ce que Colman répondit; car il faut remarquer, que nous ne tenons ce qui se passa dans ce Concile, que des partisans de Rome. Quoi qu'il en soit, il parut que le Roi Oswy fut convaincu que S. Pierre avoit reçu quelque prérogative par dessus les autres, puisqu'il se détermina enfin à se déclarer pour la pratique que cet Apôtre avoit établie à Rome, & à la préférer à celle de S. Jean. Quelqu'un a dit, qu'il se laissa persuader par cette considération, que S. Pierre aiant les Clés du Ciel, lui en refuseroit l'entrée, s'il s'obstinoit à s'opposer à ce que cet Apôtre avoit établi. Oswy ne se fut pas plutôt déclaré pour les Romains, que la pluralité des voix fut pour eux. Ainsi Colman & ses partisans perdirent leur cause (4).

(4) Rapin, *Hist. d'Anglet.* T. I. L. III. p. 242. &c.

AILLI (Pierre d'). Nous ajouterons ici quelques particularités sur le sujet de ce Grand-Homme, omises par Mr. Bayle, ou qui lui ont été inconnues. Mr. Lenfant (*a*) nous apprend qu'il étoit fils d'un Boucher, *ex patre Lanione* (*b*); ce qui, bien-loin de faire aucun tort à ce Cardinal, ne sert qu'à relever son mérite, par lequel il s'éleva au-dessus de sa naissance. Il est vrai que quelques Ecrivains ont dit, que Pierre d'Ailli étoit de la noble & ancienne Famille des *D'Ailli* de Picardie; mais c'est une erreur, comme le Comte d'Ailli l'a assuré à l'un des Plénipotentiaires de Sa Majesté Britannique

(*a*) *Hist. du Concile de Constance* T. I. L. I. p. 54. &c. Ed. de 1727.

(*b*) C'est ce que témoigne *Léonard Pinart*, Avocat de Cambrai, qui avoit vu à Compiègne l'Epitaphe du pere de notre Cardinal.

hique à Cambrai (c). Il fut fait Archidiacre de Cambrai en 1391. En 1411, Jean XXIII le fit Cardinal Prêtre du titre de S. Chrysogone. Le même Pape l'envoya Légat en Allemagne, sur-tout dans les Provinces de Mayence, de Cologne, de Treves, de Saltzbourg, de Prague, & dans le Diocése de Cambrai, qui appartenoit alors à la Province de Reims. Pendant cette Légation il composa divers Ouvrages, aussi-bien qu'à Constance, où il fit paroitre beaucoup de zéle pour la Réformation de l'Eglise. Il mourut en 1419 ou 1420, & non en 1425 ou 1426, comme l'ont dit Onuphre, Ciaconius & Bellarmin (d). Mr. Bayle s'est aussi trompé, en disant que ce fut en 1425. Mr. de Launoi (e) remarque, qu'il y eut à peu près en même tems dans l'Académie de Paris un autre *Pierre d'Ailli*, sans qu'on sache s'ils' étoient parens. Il soutint dans le Concile de Constance, que plusieurs Conciles avoient erré, non seulement dans le Fait, mais dans le Droit; & ce qui est encore plus, dans la Foi (f). C'est une Piéce digne de réfléxion, que le Sermon qu'il prononça devant ce Concile, sur l'Office ou le Devoir de l'Empereur, du Pape & des autres Membres du Concile, dans l'affaire de l'Union & de la Réformation de l'Eglise [A]. Il soutint formellement, qu'un Concile Général est au dessus du Pape [B]. Il entreprit de confondre Jean Hus, sur l'article de la Transsubstantiation, par une pure subtilité de Métaphysique [C]. Il écrivit aussi avant la convocation du Concile, un Traité de la nécessité de la Réformation de l'Eglise, tant dans le Chef que dans les Membres [D]. Il témoigna être

(c) Lenfant ubi supra.

(d) Id. ibid.

(e) *Hist. Gymnas. Navarr.* T. I. p. 99. 100. & Von der Hardt *Vit. Pet. de Alliac.* T. I. p. 450 *cités par Lenfant.*

(f) Lenfant *ubi supra* T. I. p. 78.

[A] *C'est une Piéce digne de réfléxion, que le Sermon qu'il prononça devant ce Concile &c.*] Il avoit pris pour son Texte ces paroles de S. Luc (1) : *Il y aura des Signes dans le Soleil, dans la Lune & dans les Etoiles.* Selon lui, le Pape est le *Soleil*; l'Empereur est la *Lune*, parce qu'il préside à la Nuit, c'est-à-dire aux choses temporelles; & les *Etoiles* sont les divers Ordres d'Ecclésiastiques. A l'égard des *Signes* ou des Merveilles, il les trouve dans le Concile, qu'il regarde comme le Ciel, où sont le Soleil, la Lune & les Etoiles, & qui doit présenter au Monde le spectacle agréable de la Réformation & de l'Union de l'Eglise. *Quæ sint ista signa cælestia, quæ verba prædicta nobis futura prænunciant. Pro quo pensandum nobis est, quod in Cælo spiritualiter intellecto, hoc est in sacra generali Concilio, quo universalis repræsentatur Ecclesia, in Sole, Luna, & Stellis apparere incipiunt signa multa, signa magna, signa utique cælestia, sua multitudine stupenda, sua magnitudine miranda, sua novitate jucunda, quæ plurimis retroactis temporibus fuerunt abscondita, fueruntque tristia signa illis omnino contraria* (2). Il soutient ensuite, qu'il ne peut y avoir de Réformation dans l'Eglise, sans son *Union*; ni d'*Union*, sans sa Réformation. Et après avoir représenté les qualités que doit avoir un Pape, pour être le Soleil de l'Eglise, il soutient qu'un Pape, à qui ces qualités manquent, est moins un Pape, qu'un Fantôme & une Idole de Pape. „ Si, par exemple, *dit-il*, un Pape entre illégitimement dans l'Eglise par une ambition criminelle, si ses mœurs sont malhonnêtes & scandaleuses, s'il gouverne lâchement ou tyranniquement, il ne sauroit être regardé comme le Soleil de l'Eglise. O! plût à Dieu que la très-Sainte-Trinité brisât ces trois *Statues*, qui se sont érigées dans l'Eglise! Je l'ai dit il y a longtems; autant que la Trinité des Personnes est adorable en Dieu, autant est abominable la Trinité des Papes." Voici comme il s'explique sur la part que doit avoir l'Empereur dans les affaires du Concile. „ Il a voulu s'y trouver, *dit-il*, non pour y présider, mais pour s'y rendre utile; non pour décider avec autorité des affaires Ecclésiastiques & Spirituelles, mais pour maintenir par sa puissance ce qui sera résolu dans le Concile : non qu'il veuille se mêler de former des Decrets, ou de les confirmer; mais plutôt de les observer religieusement lui-même, de réprimer & de dompter les rebelles & les desobéïssans, avec le Glaive temporel." Il réduit à trois choses, tout ce que le Concile se doit proposer pour objet dans ses délibérations : c'est, la Réformation de l'Eglise, son Union & son Gouvernement, & de bonnes précautions pour prévenir les Schismes, & les autres desordres." Comme il juga, „ qu'il n'y a qu'un Concile général qui puisse mettre l'Eglise dans cet état, il en conclud que c'est une erreur pernicieuse que celle des Flatteurs du Pape, qui osent dire, au préjudice de l'autorité du Concile, que le Pape n'est pas obligé d'en suivre les délibérations, & qu'il faut s'en tenir au jugement du Pape, s'il est contraire à celui du Concile. Cette opinion, *dit-il*, n'est fondée que sur quelques Décrétales (3) mal entendues, & quelques Droits positifs, qu'on a introduits contre le Droit Naturel & Divin, au préjudice de l'Eglise (4).

(1) Ch. XXI. 25.

(2) Von der Hardt T. I. p. 417. ap. Lenfant *ubi supra* p. 77. 78.

(3) Van der Hardt T. I. p. 449. 450.

(4) *Voy.* Lenfant *ubi supra*.

[B] *Qu'un Concile Général est au-dessus du Pape.*] Dans la sixiéme Session du Concile de Constance, il y eut une contestation, savoir, si la Doctrine de Wiclef seroit condamnée au nom du Pape, ou seulement au nom du Concile sans parler du Pape. D'Ailli soutint cette derniére opinion, parce que le Concile est au-dessus du Pape, qui ne fait lui-même qu'une partie du Concile. Il alla même jusqu'à dire, que le Concile étoit tellement au-dessus du Pape, qu'il pouvoit le déposer. Les Théologiens qui n'étoient pas de son sentiment, ne manquérent pas d'en donner avis à Jean XXIII. Mais dès que Pierre d'Ailli en fut informé, il lui écrivit à lui-même, qu'il rendroit raison de sa conduite & de son sentiment aux Cardinaux & aux Théologiens assemblés en Concile. C'est ce qu'il fit par un Mémoire, qui est inséré dans le Traité qu'il composa à Constance, touchant *l'Autorité du Concile sur le Pape*, & où il soutint son sentiment par ces raisons (5) : 1. „ Que plusieurs Decrets des Conciles, & même plusieurs Papes, se sont exprimés de cette maniére, *le Concile ordonne* ou *définit*; témoin le Concile de Jérusalem, qui parle de la part de l'Assemblée, & non de la part de S. Pierre en particulier. 2. Que le Pape Grégoire aiant dit qu'il vénéroit les quatre Conciles Généraux comme les quatre Evangiles, par cette raison, qu'ils ont été établis par un consentement universel; il s'ensuit évidemment de-là, que c'est aux Conciles Oecuméniques à décider sur les matiéres de la Foi. 3. Que l'autorité du Concile par dessus le Pape a lieu, sur-tout dans les cas, où il s'agit de juger entre des Papes concurrens; comme cela arriva dans le Schisme de Symmaque & de Laurent, où les Evêques, assemblés par Théodoric, parlent au nom du Concile & point au nom du Pape. 4. Que c'est une erreur, & même, selon quelques-uns, une Hérésie, de soutenir, comme font quelques-uns, que le Concile n'a aucune autorité par lui-même, mais seulement par le Pape, qui en est le Chef; parce qu'il s'ensuivroit de-là, que le Concile de Pise n'auroit point eu d'autorité, n'aiant été assemblé par aucun Pape; & que par conséquent Jean XXIII auroit été mal élu, puisqu'il avoit succédé à Alexandre V, élu par ce Concile. 5. Que le même Concile a bien été au-dessus du Pape, puisqu'il en a déposé deux; & que tout autre Concile Général en peut user de même. 6. Que le Concile avec le Pape, lorsqu'il y est présent, ne faisant qu'un seul & même Corps mystique, dont le Pape est la Tête, on ne peut pas dire qu'un seul Membre ait plus d'autorité que le Corps. 7. Qu'enfin on peut conclurre de-là, combien est fausse l'opinion de quelques Jurisconsultes, qui prétendent qu'*il n'y a que le Pape qui ait le droit de decider dans un Concile, que le Concile n'a que celui de conseiller; que le Pape peut ne pas suivre l'avis ou la deliberation du Concile, au-lieu qu'il faut s'en tenir au sentiment du Pape, quand même il seroit opposé à celui du Concile.* Pour montrer la fausseté de cette opinion, le Cardinal soutient que l'Eglise Universelle, & par conséquent le Concile qui la représente, a reçu de Jésus-Christ, & non du Pape, le privilége de ne pouvoir errer dans la Foi : privilége que le Pape n'a point, puisqu'il peut errer."

(5) Von der Hardt T. VI. p. 60. & *Oper.* Gerson. Part. II. p. 910. ap. Lenfant *loc. cit.* p. 189.

[C] *Par une subtilité de Métaphysique.*] On accusoit Hus d'avoir soutenu, *que le Pain materiel demeure dans le Sacrement de la Ste. Cêne, après la Consecration & la prononciation des paroles.* Il répondit à cet article, en prenant Dieu à témoin, qu'il n'avoit jamais avancé cette Proposition, & que même il ne l'avoit jamais crue. Il avoua seulement, que l'Archevêque de Prague lui aiant défendu de se servir du terme de *Pain*, il n'avoit pu y consentir, parce que dans le Chap. VI. de l'Evangile selon S. Jean, Jésus-Christ s'appelle plusieurs fois *le Pain des Anges, qui est descendu du Ciel* (6) *pour donner la vie au Monde*; mais qu'il n'avoit jamais parlé de *Pain materiel.* Le Cardinal de Cambrai tenant en sa main un papier, qu'il disoit avoir reçu la veille, lui demanda s'il croyoit *l'Universel à parte rei*; ce qui est une pure subtilité de Métaphysique, dont les meilleurs Philosophes se moquent aujourd'hui, comme d'une dispute de mots. Hus aiant répondu qu'il le croyoit, parce que c'étoit la doctrine de S. Anselme & de quelques autres Docteurs, le Cardinal lui fit un Dilemme pour lui prouver qu'il falloit, ou renoncer à *l'Universel à parte rei*, ou croire que le Pain matériel demeure après la Consécration. Hus se tira d'affaire en disant, que *la Transsubstantiation etoit un Miracle* (7), qui ne devoit point être tiré à conséquence pour les choses naturelles; à peu près comme ont fait quelques-uns des plus habiles Philosophes de nos jours, quand on a voulu tirer de leurs principes des conséquences contre la Présence réelle & la Transsubstantiation. Au fond, l'objection du Cardinal de Cambrai ne regardoit pas plus Hus, que tous les Scotistes, qui croyoient *l'Universel à parte rei*; & il faut avouer que c'étoit-là une chicane bien indigne de ce Prélat, qui au-lieu de se contenter de la déclaration formelle de Hus, vouloit lui extorquer une Hérésie par des subtilités d'Ecole (8).

(6) Il veut dire *le Pain du Ciel, & le Pain de Vie.* Voyez son Traité du *Corps de Christ*, fol. 153.

(7) *Desinit quidem esse in hoc singulari pane materiali, stante tali Transsubstantiatione, cum ille tunc mutatur, vel transit in corpus Christi, vel transsubstantiatur; sed nihilominus in aliis singularibus subsistatur.* Oper. Hus. fol. XII 2.

(8) Lenfant *ubi sup.* T. I. L. III p. 309. 320.

[D] *Un Traité de la nécessité de la Réformation de l'Eglise, tant dans le Chef que dans les Membres.*] Ce Traité, qui n'avoit point encore paru, est devenu public par les soins de Mr. le Docteur *Vonder Hardt*, qui l'a tiré d'un Manuscrit de Vienne, & qui l'a partagé en trente Chapitres. Le prémier Chapitre est employé à représenter en général la corruption de l'Eglise, & à réfuter la prétendue Infaillibilité du Pape. „ Il ne faut pas s'imaginer, *dit Pierre d'Ailli*, que S. Pierre, en recevant les Clés de l'E-

être d'avis, qu'il étoit nécessaire de diminuer le nombre des Monastères & des Moines [E], & qu'il falloit permettre au Peuple de travailler les jours de Fete après le Service divin [F]. Il se montra favorable aux Juifs [G]. [Voyez son Epitaphe dans les Remarques [H].]

„ l'Eglise, soit devenu impeccable, puisque pendant tout „ le tems qu'il a été sur la Terre, il a pu *errer & pécher*, „ selon l'usage qu'il faisoit de sa Liberté. C'est une er- „ reur de dire, que dès qu'un homme est fait Pape, il „ devient *Saint* par cela seul, comme le disent les Cano- „ nistes; qui prétendent que le Siége Papal trouve le Pa- „ pe Saint, ou le fait tel. On lit bien, qu'il y a eu des „ Papes Hérétiques, Sorciers, avares, superbes, ou cri- „ minels à d'autres égards; mais c'est un grand paradoxe, „ de dire que leur élection leur confère la Sainteté." Dans le second Chapitre, il fait voir que pour donner la paix à l'Eglise, il falloit obliger les trois Concurrens à céder; que celui qu'on éliroit ensuite, devoit être un homme éclairé, de bonnes mœurs, & capable de ce Ministère. Pour réussir dans ce choix, il n'est pas d'avis, non plus que Gerson, qu'on s'en repose sur les Cardinaux seuls, mais il veut qu'on leur associe les plus habiles d'entre les Prélats; parce que si les Cardinaux étoient les maitres de l'élection, ils ne manqueroient pas de la faire tomber sur l'un d'entre eux, au grand scandale de l'Eglise. „ O! plût „ à Dieu, *dit-il à la fin de ce Chapitre*, que je pusse voir „ ensemble les trois Papes Concurrens dans leurs habits „ Pontificaux, se portant tous trois comme Papes, & of- „ ficiant en même tems pontificalement! Je suis assuré „ qu'ils auroient tant de confusion de se voir tous ensem- „ ble dans cet état, qu'ils ne balanceroient pas à reunir „ l'Eglise sous un même Chef." La troisième Chapitre est contre les Réservations, & les autres pratiques Simoniaques. Il prétend que l'Eglise avoit été environ huit cens ans, sans entendre parler de Réservations. Dans le quatrième Chapitre, il veut qu'on oblige le Pape à obéir aux Decrets du Concile; & que s'il y contrevient, les Archevêques & les Evêques doivent être autorisés à lui desobéir, & à rejetter ses Bulles. Dans le Chapitre cinquième, il dit qu'il ne faut pas permettre que le Pape fasse administrer le Patrimoine ou les Terres de l'Eglise Romaine par ses Neveux, ou par ses Parens; mais par des Cardinaux, dont la prudence & la probité soient connues, & qui soient choisis du consentement de tout leur Collège. Il soutient au Chapitre sixième, que si ce Patrimoine est bien administré, il y en aura assez pour entretenir le Pape fort honnêtement, sans qu'il se réserve les Bénéfices Ecclésiastiques, au préjudice des Eglises & de leurs Pasteurs. Dans le même endroit, il représente fortement, que c'est un grand abus de donner des Archevêchés, des Evêchés, des Abbayes *en Commende* aux Cardinaux; parce qu'ils les font gouverner par des mercénaires, qui n'ont aucun soin des Troupeaux du Seigneur. „ Est-il nécef- „ saire, *dit-il*, que les Cardinaux vivent avec tant de fas- „ te & de pompe? Et qu'un homme, qu'on voyoit mar- „ cher hier dans les rues accompagné d'un seul Clerc, é- „ tant fait aujourd'hui Cardinal (FORTUNA ANNUAN- „ TE) veuille occuper tant de place, qu'à peine le Mon- „ de entier lui suffit, & qu'il marche avec un aussi grand „ train, que s'il étoit à la tête d'une Armée tout prêt à „ livrer bataille?" C'est un Cardinal, qui parle ainsi des Cardinaux. Les autres Chapitres sont employés, prémièrement contre les Réservations, dont il attribue l'origine à Boniface VIII, à Jean XXII, à Benoit XII, à Clément VI, & à son successeur. Ensuite contre la Simonie; contre l'incapacité & l'indignité des Personnes qu'on avançoit aux Charges Ecclésiastiques; puis contre les Evêques Titulaires, & contre ceux qui ne prennent pas les Ordres: abus, qui se commettoit fréquemment en Allemagne. Il propose dans le Chapitre treizième, une Confédération entre l'Empereur & le Pape, par laquelle ils s'engagent de s'assister l'un l'autre de leurs forces & de leur autorité, pour recouvrer les biens usurpés tant sur l'Empire que sur l'Eglise, en Italie & ailleurs. Dans les Chapitres quatorzième & quinzième, il parle prémièrement d'engager les Princes Turcs & Paiens, qui se convertissent au Christianisme, à jurer solennellement au Pape & à l'Empereur, qu'ils ne feront aucun Traité avec les Infidèles & les Schismatiques. Secondement, il proposa de marquer un *Passage général* (9) *pour aller conquérir la Terre Sainte*, comme cela s'étoit pratiqué sous le Pape Urbain II. & sous l'Empereur Henri V, dans un tems de Schisme; & de lever pour cela les Décimes par toute la Chrétienté, pendant l'espace de trois ans. Il prétend qu'une pareille Expédition peut beaucoup avancer l'Union, parce qu'elle purgeroit la Chrétienté d'un grand nombre de mauvais Sujets, qui la troublent & qui la divisent. „ Il vaut bien mieux, *dit-il*, ordonner des Déci- „ mes pour une entreprise pieuse, que d'en accorder, „ comme font les Papes, aux Princes Chrétiens pour se „ faira la guerre les uns aux autres." Pierre d'Ailli fait deux remarques, dans les Chapitres septième & neuvième, qui méritent d'être rapportées. L'une, que par leurs Réservations, les Papes avoient aliéné de l'Eglise Romaine plusieurs Royaumes, comme ceux de Sicile, de Bohème, de Hongrie, d'Angleterre, de Suède, de Danemarc; parce que depuis Boniface IX, il n'alloit plus d'Ecclésiastiques de ces Royaumes en Cour de Rome pour obtenir des Bénéfices. L'autre, c'est que comme c'étoit la Simonie de Jean XXIII qui avoit soulevé Jean Hus, & suscité tous les troubles de Bohème, on ne pouvoit espérer de les assoupir, que par la Réformation de la Cour de Rome (10).

(9) *Passagium generale.*

(10) Lenfant *ubi sup.* T. II. L. VII. p. 551. & suiv.

[E] *Qu'il étoit nécessaire de diminuer le nombre des Monastères & des Moines.*] Il en vouloit sur-tout aux Moines Mendians, qui étoient en grand nombre, & à charge à tout le monde. Il croyoit qu'il falloit empêcher une si grande bigarrure dans les Ordres, qui ne pouvoit donner lieu qu'à des distinctions de vanité & d'orgueil. Mais écoutons-le parler lui-même. *Videtur quod tanta Religiosorum numerositas & varietas non expediat, quæ inducit ad varietatem morum, & quandoque ad contrarietatem, & repugnantiam observationum, & sæpe ad singularitatem & ad superbiam, & vanam extollentiam unius status super alium. Et maxime videtur necessarium, ut diminuerentur Ordines Mendicantium, quia tot sunt & in numero Conventuum, & in numero suppositorum, ut eorum status sit onerosus hominibus, damnosus leprosis, hospitalibus, ac aliis vere pauperibus, quibus convenit jus & verus titulus mendicandi, ipsis quoque Curatis parochialibus, & si bene consideretur, etiam præjudicialis omnibus Ecclesiæ statibus* (11).

(11) Alliac. ap. Gerson T. II. p. 911. apud Lenfant *ubi sup.* T. II. L. VII. p. 541.

[F] *De travailler les jours de Fête après le Service divin.*] Le grand nombre de Fêtes étoit un abus, dont on se plaignoit hautement en ce tems-là. Pierre d'Ailli s'exprimoit là-dessus bien fortement, dans son Traité de la Réformation, aussi-bien que sur le grand nombre d'Images & de Peintures que l'on voyoit dans les Eglises. „ Excepté les „ Dimanches & les grandes Fêtes instituées par l'Eglise, „ il devroit être permis, *dit-il*, de travailler les jours de „ Fête après l'Office, tant à cause des débauches & des „ excès à quoi la plupart du monde emploie ces jours-là, „ que par considération pour les gens de travail, qui „ ont besoin de tout leur tems pour gagner leur vie (12).

(12) Gerson *ibid* p. 91. & Lenfant *ubi sup.* p. 857.

[G] *Il se montra favorable aux Juifs.*] Les Juifs avoient été exposés depuis longtems à de grandes persécutions. On les chassa d'Angleterre en 1291 (13), de France en 1295, & de quelques endroits d'Allemagne en 1298. Les Papes Innocent III & Clément V avoient donné des Bulles pour rechercher les Juifs Usuriers, & pour les obliger à remettre aux Chrétiens les intérêts des sommes que ces derniers empruntoient d'eux. Ils furent souvent massacrés, sous prétexte qu'ils avoient crucifié des enfans Chrétiens, ou qu'ils avoient dérobé ou acheté des Hosties consacrées. Mais Pierre d'Ailli, & Henri de Hesse Docteur célèbre son contemporain, se déclarèrent en faveur des Juifs, le prémier dans son Traité *de la Reformation*, & le second dans son *Conseil de Paix* (14). Pierre d'Ailli veut absolument qu'on laisse les Juifs convertis maitres de leurs biens, de peur que la nécessité ne les fasse apostasier, & accuser les Chrétiens d'impiété. *Item ut Judæorum conversorum bona non rapiant, sed ad vitæ necessitatem eis possidere permittant, ne egestate compulsi apostatent, & Christianos impietatis arguant* (15). Quoi qu'il en soit, le Réglement du Collège Réformatoire de Constance ne s'étend pas fort loin sur le sujet des Juifs. Il porte seulement, que lorsqu'un Juif voudra se convertir, il ne sera obligé de rendre que la moitié de ses biens, tant meubles qu'immeubles, en restitution des usures faites sur les Chrétiens; & que par aumône, on lui en laissera l'autre moitié pour son entretien & pour celui de sa famille. Le Lecteur ne sera peut-être pas fâché de trouver ici en Latin cet équitable Decret du Concile. *Quia, ut expertum est, quamplurimi Judæi utriusque sexus homines, per usuram acquisita restituere metuentes, ad Christianismum suscipiendum alias satis inclinati, seorsim abierunt, in sua perfidia tanquam desperati remanentes: ideo hæc Synodus sacro-sancta decernit & ordinat, quod Judæus ad Fidem Catholicam venire volens, non nisi in quantum medietas ejus substantiæ, tam in mobilibus quam immobilibus, se extendit, eis à quibus usuras, si supersint, recepit, alioquin hæredibus secundum proportionem usurarum receptarum, restituere teneatur; reliqua medietate sibi & suis liberis absque mendicitate educandis, in modum eleemosynæ misericorditer derelicta* (16).

(13) Cave *Hist. Litter.* T. II. p. 464.

(14) *Apud* Gerson T. II. p. 238.

(15) Alliac. *apud* Gerson. T. II. p. 911.

(16) Lenfant T. II. L. VII. p. 581. 582.

[H] ☞ *Voyez son Epitaphe.*] Le Cardinal d'Ailli est enterré à Cambrai; voici ce qu'on lit sur son Tombeau:

Hic jacet
Reverendus Pater
Dominus
PETRUS DE ALLIACO,
Theologiæ Doctor,
Quondam Episcopus Cameracensis:
Orate pro eo.

Mors rapuit Petrum, petrem sublit putre corpus,
Sed petram Christum Spiritus ipse petit.
Quisquis ades, precibus fer opem, semperque memento
Quod præter mores omnia morte cadunt.
Nam quid amor Regum, quid opes, quid gloria durent,
Aspicis: hæc aderant tunc mihi, nunc abeunt (17).

REM. DU TRAD.]

(17) Aug. Oldoini *Athenæum Romanum*, p. 511. 512. Sæc. XII p. 572. du T. II.

AILREDE, EAREDE, ELREDE ou ETHELREDE, Moine de l'Ordre de Citeaux & Abbé de Rivesby dans le Comté de Lincoln (a), fleurissoit vers l'an 1150. Il fut élevé en Ecosse avec Hen-

(a) Cave *Histor. Litt.*

Henri, fils du Roi David. Etant retourné en Angleterre, il se retira dans le Monastère de Rivesby, où il se distingua par la sainteté de sa vie, & par l'étendue de son savoir; car il possédoit toutes les Sciences. Son mérite seul l'éleva à la Dignité d'Abbé de son Monastère, où il composa divers Ouvrages [*A*]. Il fut en grande estime sous les régnes d'Etienne & de Henri II.; & les Miracles, qu'on prétendit qu'il avoit faits après sa mort, le firent canoniser. Léland, qui nous apprend ces particularités (*b*), prétend qu'il étoit né en Ecosse, & qu'il vint ensuite en Angleterre. Le Docteur Cave croit qu'il étoit Anglois de naissance, mais qu'il fut élevé en Ecosse, où il refusa un Evêché qu'on lui offrit, pour revenir en Angleterre. Dempster (*c*) discute ce point avec beaucoup d'exactitude. Ailrède mourut le 12 de Janvier 1166 (*d*). Il s'appliqua à la Spiritualité, & tâcha d'imiter S. Bernard dans sa manière d'écrire.

(*b*) *Dans une Vie manuscr. d'Ailrède, citée par* Oudin *Tom. de Script. & Script. Eccles.* T. II. Sæc XII. col. 1437.

(*c*) *In Apparato ad Hist. Scot.* *in Menol die* 3 *Januar.* & *in Hist. Eccl.* L. V. c. 457.

(*d*) Cave & Oudin *ubi supra.*

[*A*] *Il composa divers Ouvrages.*] *Historia de Vita & Miraculis S. Eduardi Regis & Confessoris.* „ La Vie & „ les Miracles de S. Edouard, Roi & Confesseur," imprimée parmi les *Historiens Anglois* publiés par Twisden à Londres en 1652 (1). *La Vie du Roi S. Edouard*, en vers Elégiaques, dédiée à Laurent Abbé de Westminster, se trouve manuscrite à Cambridge dans le Collège de Genvil & de Caius (2). *Genealogia Regum Anglorum.* „ Généalogie des Rois d'Angleterre," imprimée dans le Recueil de Twisden (3). *De Bello Standardii tempore Stephani Regis, anno* 1138 (4). „ Histoire de la Guerre de l'Etendard sous le Roi Etienne, en 1138." *Historia de Sanctimoniali de Watthun* (5). „ Histoire de la Religieuse „ de Watthun." *Sermones de Tempore & Sanctis.* „ Sermons sur le Tems & les Saints." *In Isaiam Prophetam Sermones XXXI.* „ Trente & un Sermons sur le Prophète Esaïe." *Speculum Charitatis, Libris III. cum Compendio ejusdem.* „ Le Miroir de la Charité, en trois Livres, avec l'Abrégé de ce Traité." *Tractatus de Puero Jesu duodecenni, in illud Luc.* II: *Cum factus esset Jesus* &c. „ Traité sur ces paroles de S. Luc: *Jesus étant* „ *âgé de douze ans*," publié par David Camérarius (6). *De spirituali Amicitia Lib. III.* „ De l'Amitié spirituelle, „ en trois Livres." Les cinq dernières Pièces ont été données au Public par Richard Gibbon Jésuite de Douay, en 1631; dans la *Bibliothèque de Cîteaux* (7); & dans la *Bibliothèque des Peres* (8). *Regula ad Inclusas seu Moniales.* „ Règle pour les Religieuses," faussement attribuée à S. Augustin, mais imprimée sous le nom d'Ailrède dans le *Recueil des Règles* de Holstenius (9). *Tractatus de Dominica infra Octavas Epiphaniæ, & Sermones XI de oneribus Esaiæ.* „ Traité du Dimanche avant l'Octave de „ l'Epiphanie, & onze Sermons sur les *Charges* d'Esaïe," imprimés parmi les Ouvrages de S. Bernard. Le Lecteur trouvera dans Bale & dans Piseus le détail des autres Ouvrages d'Ailrède, qui ne se trouvent plus, ou qui n'ont jamais été imprimés; & dans Oudin (10) un Catalogue exact des Ouvrages qui sont encore manuscrits, & des Bibliothèques où ils se trouvent. Son *Miroir de Charité* est un très bel Ouvrage, plein de Maximes solides sur l'Amour de Dieu, & sur les autres Vertus Chrétiennes. Le *Traité de l'Amitié* est en forme de Dialogue: Il y fait voir, qu'il ne peut y avoir de véritable Amitié, qu'entre des personnes Chrétiennes & vertueuses.

(1) P. 369.

(2) *Class.* B. Fol. 52.

(3) P. 347.

(4) Ibid. p. 317.

(5) Ibid. p. 415.

(6) *De Septem fortitudine* L. III c. 41. Parif. 1612.

(7) T. V. p. 16.

(8) Tom. XXIII. p. 1.

(9) Part. III. p. 109.

(10) *Ubi supra* col. 1488-1492.

AIRAY (HENRI), Théologien Calviniste d'Angleterre. Il étoit natif de Westmorland, & il apprit les principes de la Grammaire par les soins de Bernard Gilpin, surnommé *l'Apôtre du Nord.* En 1579, âgé de 19 ans, il alla au Collège de S. Edmond à Oxford, où Gilpin, qui l'y avoit envoyé, l'entretint généreusement, & lui laissa même un Legs par son Testament, en date du 27 d'Octobre 1582. Peu de tems après il entra dans le Collège de la Reine, où il passa par tous les plus bas emplois, de *pauper Puer serviens* (*a*) & de *Porte-cotte* (*b*); & aiant pris le Degré de Maitre-ès-Arts, il fut fait Membre du Collège en 1586. Vers le même tems il entra dans les Ordres, & prêcha souvent & avec zèle dans l'Université, & sur-tout dans l'Eglise de S. Pierre-en-Orient, qui est joignant le Collège de la Reine. En 1594 il prit le Degré de Bachelier en Théologie, & quatre ans après il fut élu Prévôt ou Principal de son Collège. En 1600 il fut reçu Docteur en Théologie, & au bout de six ans il fut fait Vice-Chancelier de l'Université. Dans cette Charge il se montra Défenseur zélé des Opinions Calvinistes, qui étoient alors la Doctrine régnante dans l'Eglise d'Angleterre. Il fut en grande estime parmi ceux de son Parti [*A*], & composa divers Ouvrages [*B*]. Il mourut dans le College de la Reine le 10 d'Octobre 1616, à l'âge de cinquante-sept ans, & fut inhumé dans la Chapelle du Collège. On a erigé à sa mémoire deux Monumens avec des Inscriptions (*c*).

Il y a eu un autre Auteur du même nom, CHRISTOPHLE AIRAY, né à Clifton en Westmorland, qui entra dans le Collège de la Reine à la S. Michel de l'année 1621, & qui fut ensuite Membre de ce Collège & Maitre-ès-Arts. En 1642 il prit le Degré de Bachelier en Théologie, & fut fait Vicaire de Milford dans le Comté de Hamp. Il mourut le 18 d'Octobre 1670, âgé de soixante-neuf ans, & fut enterré dans le Chœur de l'Eglise de Milford. Outre diverses Pièces dont parle Mr. Wood, il composa, *Fasciculus Præceptorum Logicalium, in gratiam Juventutis Academiæ compositus.* „ Recueil des Préceptes de la Logique, a l'usage des Etudians de l'Université," à Oxford 1660, seconde Edition, in-8. (*d*). On trouvera son Epitaphe dans les Remarques [*C*].

(*a*) *Pauvre Enfant servant.* Ce sont ceux qui servent les Membres du Collège à la Table commune & dans leurs Chambres, & qui font tous les autres bas ouvrages du Collège.

(*b*) *Tabardus, ou Tabardarius,* ainsi nommes, parce qu'ils portent des Cottes ou des Robes, à peu près comme des Herauts d'armes.

(*c*) Wood *Athenæ Oxon.* Vol. I. col. 409. 409. de la 2. Edit de 1721.

(*d*) Wood Vol. II. col. 470.

[*A*] *Il fut en grande estime parmi ceux de son Parti.*] Ils disent, que malgré la résolution qu'il avoit prise de demeurer inconnu, & l'inclination qu'il avoit pour une vie retirée, sa probité, son savoir, & le zèle infatigable avec lequel il remplissoit les fonctions de son Ministère, brillérent avec tant d'éclat, qu'il ne put se cacher aux yeux du monde, & qu'on le tira bientôt de sa retraite pour l'élever aux prémières Dignités de l'Université. Il ne se distingua pas moins par le soin & la prudence qu'il fit paroitre dans le Gouvernement du Collège; & plusieurs Grands-Hommes, tant de l'Etat que de l'Eglise, se sont formés sous lui.

[*B*] *Il composa divers Ouvrages.*] Ils furent tous imprimés après sa mort; en voici la Liste: *Leçons sur l'Epitre de S. Paul aux Philippiens.* Londres 1618. in-4. C'étoient des Sermons qu'il avoit prêchés dans l'Eglise de S. Pierre à Oxford, & que Christophle Potter, Membre du Collège de la Reine, publia après sa mort. *La juste & necessaire Apologie du Procès sur la Rectorie de Charlton d'Otmore dans le Comté d'Oxford.* Londres 1621. in-8. publiée par Potter. *Traité contre la Génuflexion au Nom de Jesus.* Mr. Wood ne dit point, quand il a été imprimé. C'étoit là un des principaux points de la dispute qu'il y avoit entre les Puritains & quelques Membres de l'Eglise Anglicane, & qui produisit divers Ecrits de part & d'autre. Th. Beacon, ancien Calviniste, avoit traité ce sujet il y avoit longtems; & les Docteurs Guillaume Whitaker & André Willet, deux fameux Théologiens contemporains de Henri Airay, publiérent aussi des Traités sur cette matiere.

[*C*] *On trouvera son Epitaphe dans les Remarques.*] *Memoriæ sacrum Christophori Airay, S. T. Bac. olim Coll. Reg. Oxon. Socii, & hujus Ecclesiæ Vicarii vigilantissimi, Viri summæ integritatis, judicii acerrimi, & ingenii literarum omnium capacis, qui difficillimo seculo inter æstuantes rerum fluctus, clavum rectum tenuit. Mortalitatem tandem exuit* 18 *Octob.* 1670. *annos natus* 69 &c. „ A la Mémoire „ de Christophle Airay, Bachelier en Théologie; d'abord „ Membre du Collège de la Reine à Oxford, & ensuite „ Vicaire très vigilant de cette Eglise; illustre par son intégrité exemplaire, par sa pénétration, par son jugement, & par un génie propre à toutes les Sciences. Il „ sut suivre toujours la route de la sagesse, au milieu des „ violens orages qui agitérent son Siecle. Il mourut le „ 18 d'Octobre 1670. âgé de 69 ans &c."

AISTULFE, vingt-deuxième Roi des Lombards (*a*), succéda à son frère Rachis, qui se retira dans un Monastère, l'an 750 (*b*). Dans ce tems-là, les Empereurs de Constantinople avoient déja perdu tout ce qu'ils possedoient en Italie, excepté l'Exarchat de Ravenne. Rome avec son Duché, qui comprenoit une partie de la Toscane & de la Campanie, s'étoit révoltée l'an 726, & érigée en Etat indépendant sous le Gouvernement d'un Sénat. Les Lombards, zélés pour le Culte des Images, & sous prétexte de prendre le parti du Pape, s'emparérent dans le même tems des Villes de l'Exarchat; & Aistulfe se rendit enfin maitre de la Ville de Ravenne en 752, & mit fin à l'Exarchat (*c*). Les

(*a*) *Excerpta Chron. S. Vincentii de Vulturno.* Apud du Chesne *Hist. Franc. Script.* T. III. p. 691.

(*b*) Petav. *Ration. Temp.* P. I. L. VIII. c. 7. p. 616.

(*c*) Paul. Diacon. *Hist. Longobard.* L. VI. ap. Du Chesne T. II. p. 205. Sigon. *de Regn. Ital.* ad ann. 726. 752. ap. Newton *Observat. upon the Prophec. of Daniel* p. 72.

Les Papes virent à regret ce Pays entre les mains des Lombards, persuadés qu'il auroit été mieux entre les leurs: d'ailleurs, tant qu'il appartenoit aux Empereurs de Constantinople, ils pouvoient espérer de s'en rendre les maitres, à cause que l'éloignement de ces Princes les empechoit de maintenir leur autorité en Italie, & d'y défendre ce qui leur appartenoit. Ainsi le Pape Etienne III, qui savoit mieux comment il devoit s'y prendre avec l'Empereur Grec, qu'avec les Lombards, comme le remarque Mr. Newton (*d*), se rendit auprès d'Aistulfe, pour le solliciter de rendre l'Exarchat à l'Empereur [*A*]. Mais n'aiant point réussi dans son dessein, il alla en France *, & persuada au Roi Pepin de faire la guerre aux Lombards, pour reprendre sur eux l'Exarchat & la Pentapole, & en faire présent à S. Pierre (*e*). Pendant ce tems-là, Aistulfe tâcha de se rendre maitre de Rome, après avoir mis cette Ville & tous les environs sous contribution, & exigé un Ecu d'or par tête de tous les habitans de Rome (*f*). Pepin commença par envoyer des Ambassadeurs à Aistulfe, pour lui demander de ne point commettre d'hostilités sur le Territoire de Rome, & de rendre les Places qu'il avoit prises, que le Pape reclamoit comme étant du Patrimoine de S. Pierre. Aistulfe reçut les Ambassadeurs fort honorablement, mais il refusa de consentir à leurs demandes; & il envoya à son tour un Ambassadeur à Pepin, sans doute pour lui représenter les droits qu'il avoit sur les Terres que le Pape reclamoit [*B*]. Le Roi de France, voyant qu'Aistulfe ne s'étoit pas rendu aux remontrances de ses Ambassadeurs, entra l'année suivante en Italie, & s'avança jusqu'à Maurienne (*g*). Aussi-tôt qu'Aistulfe en eut appris la nouvelle, il marcha à la tête de toutes ses forces contre les François; mais son Armée fut défaite, & lui-même fut obligé de se retirer dans Pavie, Capitale de ses Etats. Pepin le suivit promptement, & se campa proche de Pavie, après avoir brulé & ravagé tout le Pays par où il avoit passé. Aistulfe se trouvant à l'étroit, proposa des Articles de paix: il promit de ne plus molester le Pape, de rendre tout ce qui appartenoit à l'Eglise, & de ne jamais s'éloigner de l'obeïssance qu'il devoit au Roi de France. Pepin, qui, selon l'Auteur que je suis (*h*), étoit un Prince doux, accepta les propositions d'Aistulfe, qui jura l'observation de ses promesses, & donna même des Otages pour en assurer l'accomplissement. Pepin, après avoir fait conduire le Pape à Rome avec beaucoup de solennité, retourna en France avec un butin considérable. Mais Aistulfe oublia bientôt toutes ses promesses, qu'il n'avoit faites, selon les apparences, que dans le dessein de les rompre dès qu'il en trouveroit l'occasion. L'année d'après, pour se venger du Pape, il assiégea Rome [*C*]. Le Pape écrivit d'abord à Pepin [*D*], & lui manda, que s'il ne marchoit en diligence contre les Lombards, il l'excommunieroit, & le priveroit de la Vie éternelle, selon le pouvoir qui lui en avoit été donné: *Pro data sibi potentia alienandum fore (Regem) a Regno Dei & Vita æterna.* Pepin craignant que ses Sujets ne se révoltassent, & se sentant redevable à l'Eglise de Rome, marcha promptement en Italie, fit lever le siége de Rome, assiegea lui-même les Lombards dans Pavie, & les contraignit de rendre l'Exarchat de Ravenne & la Pentapole [*E*] au Pape, & de les lui céder pour toujours [*F*] (*i*). Il envoya l'Abbé Fulrad,

(*d*) Ibid.

* L'an de J. C. 751.

(*e*) Newton ibid.

(*f*) *Excerpta Chron. St. Vincent.* ap du Chesne *ubi sup.* T. III. p. 693.

(*g*) Comté de Savoie.

(*h*) Fredeci. et Scholast. *Chron.* ap. du Chesne T. I. p. 774.

(*i*) Newton *ubi supra* p. 79.

[*A*] *Etienne III. . . . . se rendit auprès d'Aistulfe pour le solliciter de rendre l'Exarchat à l'Empereur.*] Le rusé Pontife, qui ne pensoit qu'à s'aggrandir, n'ignoroit pas que l'Empereur étant fort éloigné, & environné d'ennemis de tous côtés, n'étoit pas en état de maintenir son autorité en Italie; au-lieu que le Roi des Lombards, qui étoit plus voisin, pouvoit conserver toutes les conquêtes qu'il faisoit, & tenir les Papes plus en respect. Sous prétexte de plaider la cause de l'Empereur, Etienne plaidoit donc la sienne propre: très assuré que si une fois il pouvoit tirer l'Exarchat des mains des Lombards, il s'en rendroit maitre sans peine. Aistulfe avoit assez de lumières, pour s'appercevoir que les Papes n'étoient déja que trop puissans, & que leur tyrannie deviendroit insupportable, s'ils pouvoient joindre le Glaive temporel au Glaive spirituel, dont il ne savoit que trop qu'ils se servoient avec beaucoup d'orgueil & d'insolence. Mais la stupidité de Pepin est inconcevable. Il n'ignoroit pas quelle étoit déja la puissance des Papes, quoiqu'ils n'eussent point encore de Domaines, puisqu'il devoit la Couronne à Zacharie. Il devoit savoir que leur Autorité n'auroit plus de bornes, dès qu'ils deviendroient aussi Princes temporels. Cependant, par un excès de reconnoissance, Pepin forgea des chaines, dont lui-même pouvoit être chargé. C'est à lui que les Papes sont redevables de leur Puissance, qu'ils surent porter en très peu de tems à un si haut degré, qu'ils régnoient réellement sur tous les Souverains de l'Europe.

[*B*] *Aistulfe . . . . envoya . . . . un Ambassadeur à Pepin &c.*] Cet Ambassadeur fut Carloman, propre frère de Pepin, & Moine Bénédictin. Il avoit ordre de répondre à tout ce que les Envoyés du Pape pourroient alléguer, & de s'opposer à leurs desseins. Mais ses efforts furent inutiles; car le Roi aiant découvert les artifices d'Aistulfe, se confirma de plus en plus dans la résolution de soutenir la cause de l'Eglise & du Pape. La manière, dont s'exprime l'Auteur qui nous apprend ces particularités, mérite d'être rapportée. *Nefandissimus Aistulphus*, dit-il (1), *Carolomannum fratrem benignissimi Pipini Regis in Monasterio beati Benedicti, in quo devote per evolutum temporis spacium monachice degebat, diabolicis eum suasionibus suadens, Franciæ provinciam ad objiciendum atque aversandum causæ redemptionis sanctæ Dei Ecclesiæ & Reipublicæ Romanorum, direxit. Dumque illuc conjunxisset, nitebatur omnino, & vehementius decertabat, Sanctæ Dei Ecclesiæ causas subvertere, juxta quod a præfato nec dicendo Aistulfo Tyranno fuerat directus. Sed propitiante Domino minime valuit sui germani Christianissimi Pipini Regis Francorum in hoc firmissimum cor inclinare. Potius autem comperta nequissimi Aistulphi versutia, tota se virtute idem excellentissimus Pipinus Francorum Rex professus est decertare pro causa sanctæ Dei Ecclesiæ, sicut pridem jam fato beatissimo spoponderat Pontifici.* „ L'abominable Aistulfe envoya en France Carloman, „ frère du très bénin Roi Pepin, & qui depuis quelque „ tems vivoit très pieusement dans le Monastère des Bé„ nédictins. Il l'engagea par ses diaboliques persuasions, „ à combattre la cause & à s'opposer à la délivrance de la „ sainte Eglise de Dieu, & de la République Romaine. „ Quand il se fut rendu en France, il fit de grands ef„ forts, conformément aux directions que lui avoit don„ né Aistulfe, (Tyran indigne d'être nommé) pour com„ battre les intérêts de la sainte Eglise. Mais, graces „ à Dieu, il ne put venir à bout de fléchir le cœur & d'é„ branler la fermeté de Pepin son frère, le Roi très Chré„ tien des François. Car cet excellent Prince aiant dé„ couvert l'artifice du pernicieux Aistulfe, déclara qu'il „ vouloit combattre pour la cause de la sainte Eglise, ain„ si qu'il l'avoit promis au très saint Pontife." On a traduit ce passage le plus littéralement qu'il a été possible, pour donner aux Lecteurs, qui n'entendent point le Latin, une idée du style des Moines qui se sont mêlés d'écrire l'Histoire.

(1) Anastas. Biblioth. in *Vita Stephani* III. apud du Chesne T. II. p. 21u.

[*C*] *Il assiégea Rome.*] Il avoit levé pour ce dessein une puissante Armée, & aiant enfermé la Ville de tous côtés, il l'attaqua tous les jours pendant trois mois. Il ravagea par le fer & par le feu tous les environs, & fit tous ses efforts pour se rendre maitre de la Ville. Il fit même ouvrir les Tombeaux des Saints, & enleva leurs Reliques, à la perte de son ame: *Corpora Sanctorum effodiens eorum sacra Mysteria ad magnum animæ suæ detrimentum abstulit* (2). Il reprit aussi le Fort ou la Ville de Narni (3), qu'il avoit remise aux Ambassadeurs de Pepin, & qui appartenoit de droit à S. Pierre (4).

[*D*] *Le Pape écrivit d'abord à Pepin.*] C'est ce que dit Mr. Newton (5), d'après Sigonius; mais un autre Auteur dit qu'il se rendit lui-même en France par mer (6). Il se pourroit, que le Pape écrivit à Pepin avant que d'aller le trouver; ou peut-être aussi que l'Auteur cité a confondu les deux guerres qu'Aistulfe fit au Pape. Voici ses termes: *Aistulfus Longobardorum Rex Ravennam cepit, Romamque obsedit mensibus tribus: qua ex causa Pontifex in Franciam ad excellentissimum Regem Pipinum ire compulsus est.* C'est-à-dire: „ Aistulfe Roi des Lombards prit „ Ravenne & assiégea Rome pendant trois mois: ce qui „ obligea le Pape de se retirer en France auprès du très „ excellent Roi Pepin." Il paroit par ces paroles, que cet Auteur a cru que le siége de Rome suivit immédiatement la prise de Ravenne, quoiqu'il y ait eu plusieurs années entre ces deux événemens (7).

[*E*] *L'Exarchat de Ravenne & la Pentapole.*] Aistulfe fut obligé de rendre Ravenne, Rimini, Pésaro, Conca (8), Césenne, Sinigaglia, Forli, Forlimpopoli, Monfeltro, Narni (9), & plusieurs autres Villes, qui sont à présent à peine connues, mais qui étoient dans ce tems-là encore considérables.

[*F*] *De les lui céder pour toujours.*] L'Auteur d'un Livre intitulé, *Les Droits de l'Empereur sur l'Etat Ecclesiastique*, traduit de l'Italien en François & imprimé en 1713 à Utrecht, soutient que ce ne fut pas au Pape, qui n'y avoit aucun droit, que Pepin rendit l'Exarchat, mais à la République Romaine: qu'à la vérité il le donna, & se glorifia dans la suite de l'avoir donné au Pape; mais l'Auteur prétend que cette donation étoit illégitime & nulle (10). Cet Ouvrage fut dédié a l'Empereur, & composé

(2) Id. ibid. p. 211.

(3) Dans l'Umbrie, & qui est à présent de l'Etat Ecclesiastique.

(4) Id. ibid.

(5) *Ubi supra.*

(6) Leo Marsicanus *Chron. Monast. Cassin.* Apud eundem T. III. p. 641.

(7) Rheginonis *Chr.* ap. Pistorium *Rer. Germ. Script.* T. I. Part. I. p. 92. 13. *ed.* 3. à *Burch. Gothelf. Struvio*, 1766.

(8) Ville, que l'on croit que la Mer a submergée.

(9) Anastasius *ubi sup.* p. 213.

(10) Voy. *les Droits de l'Emp.* p. 86. 93.

rad, l'un de ses Conseillers, pour recevoir toutes ces Villes d'Aistulfe & en prendre possession, & pour tirer des Otages de chacune (k), qui furent remis entre les mains du Pape, lequel devint ainsi Seigneur de Ravenne & de l'Exarchat, à peu de Villes près. Les Clés furent envoyées à Rome, & mises sur l'Autel de S. Pierre, *in signum veri & perpetui Dominii, sed pietate Regis gratuita*, comme porte la Légende d'une monnoie de Pepin. Cela arriva en 755 (l). Aistulfe se proposoit de reprendre ces Villes, mais il fut prévenu par la mort: il mourut d'une chute de cheval étant à la chasse, l'an 756 (m). Les Ecrivains d'entre les Moines lui donnent les titres les plus odieux, & parlent de lui dans les termes les plus diffamans: mais comme ils ne rapportent aucune action qui puisse justifier le portrait desavantageux qu'ils en font, il est naturel de supposer qu'ils ont tâché de noircir sa réputation, parce qu'il s'opposa à l'ambition & à l'avarice du Pape. Il n'en falloit pas davantage, pour le faire mettre au rang des plus abominables Tyrans.

(k) Anastas. apud du Chesne *ubi sup.* T. II. p. 818.

(l) Newton *ubi supra.*

(m) Anastas. *ubi sup.* Sigebert Gembl. ad ann. 756. ac Pistor. *ubi sup.* T. I. Part. II. p. 775.

sé dans le tems du différend de ce Prince & du Pape au sujet du Duché de Commachio. Nous remarquerons ici, qu'Anastase, en parlant de l'Exarchat de Ravenne & de la Pentapole, s'exprime d'une manière, qui semble supposer qu'ils appartenoient à la République de Rome, *Jura Reipublicæ*. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il joint toujours l'Etat & l'Eglise, *Sanctæ Dei Ecclesiæ & Reipublicæ jura.* Lorsque Constantin Copronyme envoya des Ambassadeurs à Pepin pour reclamer en son nom la Ville & l'Exarchat de Ravenne, aussi-bien que les autres Villes & Terres qu'Aistulfe avoit usurpées sur l'Empire, Pepin répondit, que ces Villes & ces Terres ne pouvoient en aucune façon être aliénées de la puissance de S. Pierre, & du Droit de l'Eglise Romaine, ou de l'Evêque du Siège Apostolique. *Nulla penitus ratione easdem Civitates a potestate beati Petri, & jure Ecclesiæ Romanæ, vel Pontificis Apostolicæ sedis quoquo modo alienari* (11). Il est vrai, que là on trouve le Pape joint à S. Pierre & à l'Eglise; mais en plusieurs autres endroits il n'est fait aucune mention du Pape, mais seulement de S. Pierre & de la République Romaine. Il est bon de remarquer aussi, que d'abord le Pape ne reclamoit pas ces Villes pour lui-même, mais pour l'Empereur Constantin: ce qui prouve qu'il n'y avoit aucun droit. Et en vertu de quelle Loi, la violence, & la conquête qu'il en fit, purent elles donner à Pepin le droit d'en disposer?

(11) Anastas. *ubi sup.*

ALAIN CHARTIER, ou CHARRETIER, Secrétaire de Charles VII Roi de France, fameux par les Ouvrages qu'il composa, tant en prose qu'en vers [A]. Il étoit né en 1386 (a). Le plus considérable de ses Ouvrages est sa *Chronique de Charles VII*: elle contient une Histoire très étendue du régne de ce Prince, qui à son avénement à la Couronne trouva le Royaume plein de trouble & de confusion, & sut le pacifier par sa sage conduite. Bernard Girard (b), dans la Préface de son Histoire de France, le nomme *un excellent Historien*, qui a fait le détail de toutes les Affaires, de tous les Evénemens, Cérémonies, Discours, Repliques, où il a été lui-même présent, ou dont il a été informé d'ailleurs. Giles Corrozet (c) rapporte un fait très particulier qui le regarde [B]. Pasquier en fait un portrait des plus avantageux [C].

(a) Pasquier Recherches de la France, L. VI. ch. 16. Ed. d'Amsterd. 1723.

(b) Cité par Du Verdier Vau-Privas, *Biblioth.* p. 17. Ed. de Lyon 1585.

(c) Du Verdier *ibid.*

[A] *Fameux par les Ouvrages qu'il composa, tant en prose qu'en vers.*] Nous avons de lui en Prose: *Le Curial. Le Quadrilogue. La Genealogie des Rois de France depuis S. Louis, & l'extinction du faux Droit pretendu sur le Royaume de France par les Anglois. Demandes & Reponses d'Amours.* Voici ses Ouvrages en Vers: *Libelle de Paix. Le Bréviaire des Nobles. La Dame sans merci, Complainte envoyée aux Dames par les Poursuivans. Le Livre des Quatre-Temps. L'Hospital d'Amours. Regret d'un Amoureux. Balades. Le Debat du Gras & du Maigre. Morale de Raison, Entendement, & de l'Auteur.* Toutes ces Pièces ont été imprimées en un Volume in-8. à Paris chez Gallot du Pré, en 1529. *Chroniques du Roi Charles VII, contenans les Faits & Gestes dudit Sieur, lequel trouva son Royaume en grand trouble, & néanmoins le laissa paisible.* Cet Ouvrage a été imprimé à Paris in-folio chez François Regnard, en 1528. Il commence à l'année 1402. [☞ Placcius (1) rapporte un passage d'André du Chesne, dans sa *Bibliothèque des Auteurs de France* Ch. VI. p. 58. 59. par lequel il paroit qu'il y a eu des Editions antécédentes à celle qui est marquée ici, & qu'il est du moins douteux que Chartier soit l'Auteur de cette Chronique, si c'est la même dont il s'agit, comme la date me le fait penser. Voici le passage de Du Chesne: „ CHRONIQUE *ou Histoire des Rois Charles VI & VII, commençant en l'an* „ 1402 *& finissant l'an* 1461. à Paris, chez Samuel Thiboust, & chez Pierre le Mur, 1616. in-4. *Cette Chro-* „ *nique a été imprimée cy devant, sous le nom de* Maistre „ ALAIN CHARTIER Notaire des Roys Charles VI „ & VII. *Mais veritablement il n'en est pas l'Auteur, ains* „ BERRY premier Héraut du Roi Charles VII. *Car un* „ *Manuscrit d'icelle, en parchemin & d'escripture ancienne,* „ *appartenant à* M. Bigod Conseiller en la Cour des Aydes „ de Rouen, *le tesmoigne fort clairement en ces termes:* „ Je BERRY premier Heraut du Roy de France, mon „ naturel & Souverain Seigneur, & Roy d'Armes de son „ pays de Berry, honneur & reverence. A tous ceux qui „ ce petit Livre verront plaise sçavoir, que au 16 an de „ mon aage, qui fut l'an mille quatre-cent & deux, je eu „ voulenté, & fermay ma pensée &c. *Le reste est tout* „ *semblable aux imprimés, excepté quelques changemens de* „ *mots par endroits. Et certes tous les Manuscrits de cette* „ *Chronique, lesquels j'avois veuz devant cettuy-cy,* ne spécifient le nom d'aucun *Autheur: ce qui m'avoit induit à* „ *la remettre entre les Oeuvres dudit* Chartier, *suivant la* „ *foy des premières impressions, encore que la diversité du* „ *stile m'en fist aucunement douter. Mais ores que l'Autheur* „ *d'icelle est cogneu, il faut lui restituer ce qui est sien.*" ADD. DU TRAD.]

(1) De Script. & Script. Anonymis & Pseudonymis, Cap XIV. p. 101. & 102.

[B] *Giles Corrozet rapporte un fait très particulier qui le regarde.*] Cet Auteur, dans son *Recueil de plusieurs Dits memorables de Personnes illustres de la Chretienté*, rapporte que Marguerite, fille du Roi d'Ecosse, & femme du Dauphin, qui depuis fut le Roi Louis XI, passant un jour dans une Salle où Alain Chartier, Secrétaire de Charles VII, homme d'un grand savoir, fameux Poëte & Orateur, & distingué par la beauté de sa diction Françoise, étoit endormi sur un banc, elle l'alla baiser à la bouche, en présence de toutes les personnes qui l'accompagnoient. Quelques-uns lui aiant témoigné leur surprise, de ce qu'elle avoit baisé un homme qui étoit fort laid, elle repliqua: *Ce n'est point l'homme que je baise, mais la bouche, de laquelle sont sortis tant d'excellens mots & tant de discours sages.* Ce qui fait voir que cette Princesse étoit persuadée que les qualités de l'ame sont supérieures à celles du corps: maxime qui seroit d'un grand usage aux Dames, si elles la prenoient pour régle. Car si Adam lui-même, dans *Milton*, observoit, que même avant sa chute, Eve, *belle à l'extérieur, étoit moins parfaite par rapport aux facultés internes* (2); combien les filles d'Eve doivent-elles être *moins parfaites*, elles qu'une éducation défectueuse, que mille préjugés rendent moins aimables, lors même qu'elles sont ornées de toutes les graces de la beauté & de la jeunesse, & qui doivent nécessairement tomber dans le mépris, quand l'âge a flétri ces ornemens extérieurs? Parmi les *Dialogues des Morts* de Mr. de Fontenelle, il y en a un très agréable entre Marguerite d'Ecosse & Platon, sur ce baiser qu'elle donna à Alain Chartier. [☞ Du Chesne & Belli, qui ont fait des recherches exactes touchant Alain Chartier, ainsi que le remarque Mr. de la Monnoye (3), ne citent point d'Auteur plus ancien, qui ait rapporté le fait dont il s'agit dans cette Remarque, que Jean Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine* & dans sa XIII. *Epitre familière.* Il le savoit apparemment par tradition, étant né l'an 1475, trente ans après la mort de Marguerite. Ce baiser a immortalisé cette Princesse. Santeuil en rappella bien à propos le souvenir dans sa Pièce intitulée, *Poëta in rure Cantilliaco a Duce Borbonio mulctatus ob ejus laudes prætermissas.* Voici les vers où il en parle (4):

(2) *Paradis perdu*, L. VIII. p. 318.

(3) *Menagiana* T. IV. p. 103 Ed. d'Amsterd. 1718.

Nec licuit summis epulas contingere labris,
Regales epulas, nec delibare liquores.
Non ita despexit quondam Regina Poëtam,
Nec casta erubuit dare labris oscula doctis.

Voici la traduction:

. . . . *Je ne pus jamais*
Des lévres seulement effleurer tant de mets.
Par un loyer plus digne, une Auguste Princesse
Du mérite d'Alain reconnut la noblesse,
Imprimant sur sa bouche un baiser généreux.

(4) Id. ibid. *On peut voir la Pièce entière, avec la Traduction qu'en a fait Mr.* de la Monnoye.

Pasquier a aussi rapporté ce fait (5). ADD. DU TRAD.]

[C] *Pasquier en fait un portrait des plus avantageux.*] Il étoit, dit-il (6), „ grand Poëte de son tems, & encores „ plus grand Orateur, comme l'on peut voir par son *Curial*, & *Quadrilogue*, lesquels deux Oeuvres il nous „ laissa pour éternelle mémoire de son esprit. Il fut Secrétaire du Roi, étant grandement favorisé de plusieurs „ grands Seigneurs pour son beau dire". Et il le compare à Sénèque „ à cause de l'infinité de belles Sentences, „ desquelles il est confit de ligne à autre," & dont Pasquier en rapporte plusieurs dans l'endroit cité. [☞ Il le nomme un *Auteur non de petite marque, soit que nous considerions en lui la bonne liaison de parolee & de mots exquis, soit que nous nous arrêtions à la gravité des sentences.*]

(5) *Recherches de France*, *ubi sup.*

(6) *Ubi supra.*

ALAMANNI (Nicolas), Savant du dix-septiéme Siécle, étoit né de parens Grecs, & fut élevé dans le Collége, fondé par Grégoire XIII pour ceux de cette Nation. Il fit de grands progrès dans les Sciences, & se distingua également par la beauté de son génie, & par la pureté de ses mœurs. Il entra ensuite dans les Ordres [*A*]: mais comme il étoit peu accommodé des biens de la fortune, il se mit à enseigner la Langue Grecque à plusieurs personnes de condition, & gagna l'amitié de Scipion Cobellutius, qui étoit dans ce tems-là Secrétaire des Brefs du Pape Paul V, & qui avoit une grande passion de savoir le Grec. Par ce moyen il devint Secrétaire du Cardinal Borghése [*B*], & depuis Garde de la Bibliothèque du Vatican [*C*]. Il publia l'*Histoire de Procope*, & une *Description de S. Jean de Latran*. Il mourut d'une maladie, que lui causérent les soins & l'assiduité avec lesquels il veilla sur l'érection du grand Autel de l'Eglise de S. Pierre à Rome (*a*) [*D*].

(*a*) Jan. Nic. Erythræus *Pinacoth.* I. p. 125. 126.

[*A*] *Il entra ensuite dans les Ordres.*] Erythræus dit, qu'il avoit peut-être dessein de passer en Gréce & de s'y établir, & que ce fut dans cette vue qu'il prit le Sous-Diaconat d'un Evêque Grec; mais qu'aiant conçu de plus grandes espérances d'avancement dans l'Eglise Romaine, il se tourna de ce côté-là, & reçut les autres Ordres dans cette Eglise. *Dedit etiam cum aliis sociis de more militiæ Ecclesiasticæ nomen: & quoniam fortasse habebat in animo in Græciam navigare, ibique vitæ suæ domicilium constituere, a Græco Episcopo in Subdiaconorum ordinem ac numerum adscribi voluit: sed posteaquam a Latinis oris opulentior illi spes effulgere visa est, ad id, unde secundus rebus suis flatus ostendebatur, vela dedit, & ad Latinorum castra transiit; ab eisdem reliquis sacris ordinibus initiatus est.* Il paroît par ce passage, que l'intérêt seul détermina Alamanni à se joindre à l'Eglise Romaine, & que ce fut le Juge qui décida les Controverses agitées entre les Grecs & les Latins, en faveur des derniers. Il est assez surprenant, qu'un aussi zélé Catholique-Romain qu'Erythræus, ait rapporté cette particularité dans l'Eloge d'Alamanni, puisqu'elle ne fait guères d'honneur à son caractère, ni à l'Eglise Romaine, qui semble avoir dû principalement son triomphe aux avantages qu'elle étoit en état de procurer.

[*B*] *Il devint Secretaire du Cardinal Borghése.*] Ce Cardinal aiant besoin de quelqu'un qui pût lui écrire ses Lettres Latines, le Cardinal Lanfranc Margotti chargea Scipion Cobellutius de lui chercher un homme de Lettres, qui fût propre à cet emploi. Cobellutius, sans penser à aucun de ses anciens Amis, parmi lesquels il y en avoit de très capables de remplir ce poste, jetta les yeux sur Alamanni; mais celui-ci, qui n'avoit jamais mis en pratique pour les affaires, ce qu'il avoit appris dans l'Ecole, se trouva peu propre à cet emploi, n'aiant ni style, ni tour, & n'observant point du tout les bienséances requises par rapport à la dignité de celui dont il tenoit la plume, ou des personnes auxquelles il écrivoit; & le Cardinal Margotti se plaignit souvent de ce qu'il fourroit du Grec dans ses Lettres Latines, ce qui étoit souverainement ridicule. *Qui quoniam quod in scholis didicerat, nunquam ad usum contulerat, neque in verborum ac sententiarum gravitate in scribendo, usque ejus, qui scribebat, neque eorum, ad quos scribebatur, honoris ac dignitatis gradum conservabat, minus ad id munus idoneus habebatur; ac sæpe auditus est queri Lanfrancus, quod ille, in Epistolis, Latinis verbis Græca misceret, quo nihil fieri potuit ineptius.* C'est-là un défaut assez commun parmi les Savans, & dont parle le spirituel Auteur de diverses Lettres sur l'Education publiées dans le Spectateur, & particuliérement dans celle du n. 353 du cinquiéme Volume. Il dit, „ que le défaut de méthode dans l'Education de la Jeunesse, est „ sur-tout visible dans plusieurs Savans, qui, tandis „ qu'ils admirent le style de Démosthène & de Cicéron, „ manquent d'expressions pour dire les choses les plus „ communes. J'ai vu, *dit-il*, une Lettre d'un de ces Orateurs Latins, capable de faire rire le plus petit Pro„ cureur." Le Plan que cet Ecrivain propose revient à ceci: c'est que les Maitres d'Ecole aient le soin d'accoutumer leurs Disciples à écrire des Lettres dans leur Langue maternelle. „ Au-lieu de les embarrasser, *dit-il*, de „ composer des Epîtres Latines, des Thèmes & des Vers, „ il faudroit établir un commerce réglé entre deux En„ fans, sur quelque affaire supposée, ou sur les sujets „ que leur imagination leur fourniroit, en leur laissant „ quelquefois la liberté de s'entretenir de ce qu'ils jugeroient à propos; & prendre garde en même tems, qu'au„ cun des deux ne manquât à point nommé de répondre à „ la Lettre de son Correspondant." Ces avis sont très judicieux, & l'on remarque en général, que lorsque la connoissance du Monde & des Hommes se trouve jointe avec celle des Livres dans un sujet, cet assemblage forme un homme parfait. Cicéron & Pline le Jeune, deux des plus grands Hommes de l'Antiquité, réunissent dans leurs Lettres le caractère de Philosophe & d'Homme du Monde; leur éloquence est aisée & naturelle, & proportionnée aux sujets sur lesquels ils écrivent. Pour ce qui est du reproche qu'on faisoit à Alamanni, de mêler du Grec avec le Latin dans ses Lettres, c'est un défaut qui a été fort commun parmi les Savans, sur-tout dans le tems du renouvellement des Lettres. Henri Etienne en parle (1), & il remarque, que ni Pline, ni Cicéron, n'ont jamais employé de termes Grecs, à moins qu'ils ne vinssent très à propos, & qu'ils ne fussent très expressifs; au-lieu, dit il, qu'aujourd'hui beaucoup de gens farcissent leurs Ecrits, & surtout leurs Lettres, de mots & de phrases Grecques, non qu'elles expriment mieux ce qu'ils veulent dire, que le Latin, mais parce qu'ils veulent faire parade de ce qu'ils savent; & s'ils en savoient davantage, ils ne manqueroient pas d'en mettre encore plus dans leurs Lettres. *Cæterum hoc quoque iis observandum est, qui Linguam Græcam callent, quam aptas voces Græcas, & quam non temerè suis Latinis Epistolis Plinius immisceat. Quam cautionem Ciceronem etiam adhibuisse videmus; quum hodie contra plerique in sua scripta, suasque præsertim Epistolas vocabula Græca infarciant, non quod aptiora sint Latinis, sed quod ea quum norint, etiam nosse sciri velint; quod si multa nossent, totas illis Epistolas refarcirent.*

(1) *Præfat. in Plinii Epist.* p. 10. Edit. Jacob. Stoer. 1620.

[*C*] *Garde de la Bibliothèque du Vatican.*] Cette place étant devenue vacante par la mort de Balthazar Ansidéus, & le Cardinal Borghése aiant un si grand crédit à Rome, qu'il n'y avoit que ceux de sa Maison qui pussent parvenir à quelque Emploi considérable, Alamanni fut choisi pour remplir la place d'Ansidéus, à laquelle il étoit très propre par son Erudition Grecque & Latine: aussi s'en acquitta-t-il avec autant de succès que d'application (2).

(2) Jan. Nic. Erythræus *ubi supra.*

[*D*] *Il mourut d'une maladie, que lui causérent les soins & l'assiduité avec lesquels il veilla sur l'érection du grand Autel de l'Eglise de S. Pierre à Rome.*] Comme on vouloit orner cet Autel de grandes Colonnes de cuivre, dont le poids étoit par conséquent considérable, il fallut creuser la terre assez profondément pour jetter des fondemens. Alamanni fut chargé de veiller à ce que personne n'enlevât de cette terre arrosée du sang de tant de Martyrs, & dans laquelle leurs os se trouvoient mêlés. Mais il s'acquitta de cette charge avec plus d'assiduité & de vigilance, que sa santé ne le permettoit, passant des journées entières sans quitter sa place; ensorte que les vapeurs & les exhalaisons de cette terre nouvellement remuée le saisirent tellement, qu'il tomba dangereusement malade & mourut. Ecoutons ce qu'en dit Nicius Erythræus dans son style fleuri: *Cum enim ejus templi ara maxima æneis columnis, ingenti magnitudine summoque artificio elaboratis, ad umbellam eidem impositam sustinendam, exornanda esset, quæ paria tanti operi fundamenta jacerentur, necesse fuerat alte circa aram terram effodere; cui operi ille custos est additus, ut videlicet daret operam, ne quis sacrilegus, vel quisquam alius nimis curiose religiosus, quidquam ex illa humo, tot Martyrum cruore imbuta, sacrisque eorundem ossibus admista, surriperet: sed cum illi muneri diligentius, quam ejus salutis ratio pateretur, incumberet, neque totos dies se loco moveret, accidit ut vaporibus, qui ex commota illa humo exhalabant, toto corpore conceptis, lethalem in tabem incurreret, ex eaque brevi moreretur.*

ALAMANNI (Louis (*a*)) nâquit à Florence le 28 d'Octobre 1495. Pierre Alamanni son pére, & Geneviève Paganelli sa mère, étoient tous deux de familles nobles, de la Faction des *Pasechi* qui tenoit pour les Médicis, contre les *Poppolani* partisans de la Liberté (*b*). Il fit ses études dans sa Patrie. Quelques-uns prétendent qu'il y eut pour Maitre Jaques Diaccéto; mais il est probable qu'ils se trompent [*A*]. L'amitié, qu'Alamanni contracta avec Buondelmonte & Diaccéto, lui devint funeste

(*a*) Luigi en Italien.

(*b*) *Biblioth. Ital.* T. I. p. 203. note (*k*).

[*A*] *Mais il est probable qu'ils se trompent.*] Alamanni & Diaccéto étoient à peu près du même âge; & Benoit Varchi nous apprend, que Louis Alamanni, Zénobe Buondelmonte, Jaques Diaccéto, Antoine Brucciol, furent Disciples de François Cattani de Diaccéto (1). Ainsi les Auteurs dont nous parlons, ont pris un Diaccéto pour l'autre. Car il est à remarquer, qu'il y avoit en même tems à Florence trois Savans de ce nom, deux nommés *François*, & l'autre *Jaques*. Les deux *François* étoient distingués par les surnoms de *Pavonazzo* (le violet) & de *Nero* (le noir), qui étoient les couleurs des habits qu'ils avoient coutume de porter; & le prémier est celui dont Varchi a écrit la Vie. Pour ce qui est de *Jaques*, qui étoit beaucoup plus jeune qu'eux, on le distinguoit par le nom de *Diacettino*, qui est le diminutif de Diaccéto. Quelques Auteurs leur ont donné le nom de *Ghiaccetto*; mais cette différence ne doit pas surprendre, parce que les Florentins prononcent *Ghiaccetto* & *Diaccetto* de la même manière (2). Nous remarquerons ici, que le P. Niceron a raison de ne pas être trop décisif: car quoiqu'Alamanni fût à peu près du même âge que Jaques Diaccéto, & qu'ils eussent étudié sous le même Maitre, il auroit pu cependant étudier sous Jaques. L'on voit quelquefois dans les Académies, qu'un jeune-homme aiant fini ses études par-

(1) Varchi, *dans la Vie de F. Cattani de Diaccéto. Apud* Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XIII. p. 55.

(2) Niceron *ibid.*

neste dans la suite. Ils formérent ensemble (c) une Conjuration contre Jules de Médicis [B]; mais le complot aiant été découvert, il fut obligé de s'éloigner de son Pays. Buondelmonte & lui se retirérent par différentes routes à Venise, où le Sénateur Charles Cappello les reçut dans son Palais. Mais l'année suivante 1523, Jules de Médicis aiant été élu Pape sous le nom de Clément VII, ils ne se crurent pas en sureté à Venise, & formérent le dessein de se retirer en France. En passant à Brescia, ils furent arrêtés & mis en prison, on ne sait pour quel sujet; peut-être à la sollicitation du Pape: mais Charles Cappello l'aiant appris, travailla si efficacement pour eux, qu'ils furent mis en liberté. Ce service fut cause que Cappello aiant été envoyé quelques années aprés en Ambassade à Florence, y fut traité avec beaucoup de distinction par les Seigneurs Florentins. Alamanni fuyant le ressentiment du Pape, demeura successivement en différens endroits, tantôt en France, tantôt à Gènes, attendant toujours un changement favorable, qui pût le rendre à sa Patrie. Ce changement arriva en 1527. Car l'Armée de l'Empereur Charles-Quint aiant pris alors la Ville de Rome, & le Pape s'étant retiré dans le Château S. Ange où il étoit comme prisonnier, les Florentins, qui tenoient le parti du Peuple, profitérent de cette occasion pour rétablir la Liberté; ils chassérent les Médicis, & rappellérent les Bannis, & entre autres Alamanni & Buondelmonte. Cependant les progrés de l'Empereur en Italie firent appréhender à Nicolas Capponi, qu'on avoit choisi pour être un des principaux Magistrats de Florence (d), quelque nouvelle disgrace; & cette appréhension le portoit à s'accommoder avec ce Prince. Plusieurs étoient de son avis, & dans le Conseil qui se tint pour délibérer sur ce sujet, Alamanni fit un long Discours pour appuier l'opinion de Capponi. Mais le crédit de ceux qui étoient d'un avis contraire, l'emporta, & Alamanni commença à devenir suspect aux partisans de la Liberté; ce qui l'engagea à paroitre rarement à Florence, & à aller passer la meilleure partie du tems à Gènes. La République de Florence aiant levé des Troupes en 1528, Alamanni fut élu Commissaire-Général, & on lui en envoya la Patente à Gènes, où il étoit alors. Lorsqu'il vit les affaires des François entiérement ruïnées en Italie, il fit de nouvelles tentatives pour engager les Florentins à se détacher de leur parti, & à se joindre à celui de l'Empereur: mais tous ses efforts furent inutiles, & ne servirent qu'à le rendre odieux au Peuple; ce qui l'obligea à quitter Florence. Cependant lorsque la trève eut été conclue entre l'Empereur & François I., les Florentins envoyérent des Ambassadeurs à Charles-Quint, pour faire leur paix; mais ce Prince ne voulut point les recevoir, qu'ils ne promissent de rendre la Puissance Souveraine aux Médicis. Sur leur refus, l'Armée de l'Empereur & les Troupes du Pape s'emparérent de la meilleure partie de la Toscane, & mirent le siége devant Florence. Dans cette extrémité, les Florentins eurent recours à François I.; mais ne le trouvant pas disposé à les secourir, ils s'adressérent à ceux de leurs Citoyens, qui étoient bannis. Alamanni, qui aimoit véritablement sa Patrie, oubliant tous les mauvais traitemens & toutes les injures qu'il avoit reçu, ramassa tout l'argent qu'il put [C] pour défendre ou rétablir la Liberté de ses Concitoyens; mais il étoit trop tard, les Florentins furent obligés de se rendre le 10 d'Août 1530. La forme du Gouvernement fut aussi-tôt changée, & Alexandre de Médicis se mit en possession de l'Autorité Souveraine. Les Principaux du Parti du Peuple furent mis à mort, d'autres bannis en différens endroits; & du nombre de ces derniers fut Louis Alamanni, qui fut exilé en Provence. Comme il n'observa point son Ban, il fut cité, & déclaré rebelle en 1532. Se voyant par-là hors d'espérance de retourner jamais dans sa Patrie, il vint s'établir en France, où il trouva un Protecteur dans la personne de François I., & où son talent pour la Poësie lui donna les moyens d'amasser du bien. Ce Prince, qui l'aimoit, lui fit beaucoup de bien, l'employa en différentes affaires importantes, & l'honora du Collier de l'Ordre de S. Michel. Henri Duc d'Orléans, qui succéda à François I. en 1547, aiant épousé en 1533 Catherine de Médicis, cette Princesse prit Alamanni à son service, & le fit son Maitre-d'Hôtel. La mort de Clément VII arrivée en 1534, & celle d'Alexandre de Médicis qui fut tué en 1537, firent espérer aux Florentins de pouvoir rétablir le Gouvernement Populaire. Ils prirent les armes dans ce dessein, & Alamanni ne manqua pas de les y animer par ses Lettres. Il est même à présumer qu'il fit un voyage à Florence, pour les y exhorter plus efficacement; car il paroit par un de ses Sonnets, que six ans aprés s'être retiré en France, il avoit passé en Italie, d'où il étoit revenu peu de tems aprés dans ce Royaume. Vers l'an 1540, il fut aggrégé à l'Académie des *Infiammati*, qui se forma dans ce tems-là à Padoue par les soins de Daniel Barbaro, & d'Ugolin Martelli (e). L'an 1544, la paix aiant été conclue entre l'Empereur & le Roi de France, François I. envoya Alamanni en Ambassade à Charles-Quint; & ce fut alors qu'il lui arriva quelque chose d'assez particulier, que l'on peut voir dans les Remarques [D]. Aprés la mort de François I., Henri II. qui lui

(c) L'an 1522.

(d) Les Florentins tenoient le parti de la France contre l'Empereur.

(e) Razzi, dans la *Vie de Varchi*. Ap. Niceron *ubi supra* p. 63.

parvient au Professorat, avant que ses compagnons aient fini les leurs; ensorte que ceux-ci peuvent être ses Disciples.

[B] *Ils formérent ensemble une Conjuration contre Jules de Médicis.*] Le pére d'Alamanni avoit été fort attaché à la Maison de Médicis, & lui-même étoit aimé de Jules de Médicis, qui gouvernoit alors la République de Florence. Le Cardinal avoit fait défense de porter des armes la nuit dans les rues. Alamanni, pensant que cette défense ne le regardoit point, fut trouvé une nuit avec des armes, & obligé de subir la peine portée par l'Ordonnance (3). Il regarda cela comme une injure, & il en fut si piqué, qu'il se lia avec Buondelmonte & Diaccettino, qui étoient mécontens du Cardinal: ils formérent ensemble une Conjuration, sous le spécieux prétexte du bien-public, & dans le dessein de s'acquérir par sa mort le titre de Libérateurs de la Patrie. La mort du Pape Léon, arrivée le 2 de Décembre 1521, leur parut une occasion favorable pour exécuter leur complot, dans lequel ils trouvérent moyen de faire entrer plusieurs personnes, entre autres un cousin d'Alamanni, nommé comme lui (4), Nicolas Martelli, & Antoine Bruccioli. Mais leurs desseins furent bientôt découverts. Jaques Diaccettino aiant été mis en prison sur quelques indices vers le 22 de Mai 1522, Bruccioli sortit aussi-tôt de Florence, & alla avertir Alamanni, qui étoit alors à la campagne. Celui-ci, voyant bien qu'il n'y avoit pas de tems à perdre, se retira dans le Duché d'Urbin. Sa fuite fut si précipitée, qu'il ne songea point à avertir son cousin, qui étoit à Arezzo, de ce qui se passoit. Cet oubli fut cause de la perte de ce dernier; car il fut arrêté peu de tems aprés, & conduit à Florence, où il eut la tête tranchée avec Diaccettino le 7 de Juin suivant. Quant à notre Alamanni & à Buondelmonte, ils furent proscrits, & leur tête fut mise à prix (5). Les Journalistes de la *Bibliothéque Italique* (6) ont mal traduit ces paroles du Journal de Venise, *o posto taglia di cinque cento fiorini d'oro per uno*, par celles-ci, *ils furent mis à l'amende de 500 florins d'or*, au-lieu de dire, *on mit 500 fl. d'or sur la tête de chacun d'eux.*

[C] *Alamanni . . . . ramassa tout l'argent qu'il put.*] Il ramassa de côté & d'autre quinze ou vingt mille écus, comme le rapporte Nardi (7), ou même quarante mille, selon Segni (8), qu'il sacrifia pour la Liberté de sa Patrie (9), les aiant portés de Lyon à Gènes, d'où il les fit passer à Pise. Benoit Varchi, qui dans son Histoire de Florence (10) rapporte cet événement aux mois de Mars & d'Avril de l'an 1530, le raconte autrement. Il dit qu'Alamanni s'étoit lui-même transporté à Florence, de Gènes où il avoit toujours demeuré, aprés avoir fait un tour à Barcelonne; & qu'il avoit trouvé moyen par ses sollicitations de tirer du Roi de France vingt-deux mille écus, dont il avoit envoyé une partie à Pise, & porté lui-même l'autre à Florence. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il donna par-là une grande preuve de son zéle pour la Liberté, & de son amour pour sa Patrie.

[D] *Ce fut alors qu'il lui arriva quelque chose d'assez particulier.*] Parmi les Poësies qu'il avoit composées à la louange de François I. étoit un Dialogue satyrique contre l'Empereur, où entre autres traits, le Coq faisoit ce reproche à l'Aigle:

. . . . Aquila grifagna,
Che per piu divorar due becchi porta.

(3) Ni le P. Niceron, ni les Auteurs de la *Bibliothéque Italique*, ne disent quel genre de peine c'étoit: peut-être étoit-ce une amende.

(4) Il n'étoit pas son frere, comme le disent les Auteurs de la *Biblioth. Italiq.* T. I. p. 263. mais fils de *Thomas* son cousin germain: *Francesco Cagino*, dit le *Journal de Venise*. Apud Niceron *ubi supra* p. 55. note (a).

(5) Niceron *ubi supra* p. 54. 56.

(6) Tom. I. p. 263.

(7) *Apud* Niceron *ubi supra* p. 59.

(8) *Ap.* eundem p. 60.

(9) *Biblioth. Italiq.* T. I. p. 264.

(10) Imprimee en Allemagne 1721. Voy. Niceron *ubi supra* & T. I. p. 51.

„ Cet-

lui succéda, ne témoigna pas moins de bienveillance à Alamanni. Il l'envoya en 1551 à Gènes, pour engager cette République à recevoir ses Vaisseaux dans ses Ports, & à donner un libre passage aux Troupes qu'il avoit dessein d'envoyer en Italie. Il l'avoit outre cela chargé d'une commission secrette, de voir les Sénateurs qui étoient attachés aux intérêts de la France, & de ménager par leur moyen quelque soulèvement, qui retirât la République du parti de l'Espagne, & la soumît à la France. Alamanni fit tout ce qu'il put pour y réussir, mais ses soins & ses efforts furent infructueux. Ce voyage fut le dernier qu'il fit en Italie. De retour en France, il mourut à Amboise où il étoit avec la Cour, le 18 d'Avril 1556 [*E*], dans sa soixante-unième année. Il fut marié deux fois, & ses deux femmes étoient Florentines, de familles nobles. Il épousa la prémière, nommée *Alexandra Serristori*, à Florence en 1516, avant son exil; & la seconde, appellée *Madeleine Buonajuti*, en France. Elle etoit Dame d'Atour de Catherine de Médicis, & après la mort d'Alamanni, elle se maria en secondes noces, en 1558, à *Jean-Baptiste de Gondi*. Alamanni eut plusieurs enfans, dont les deux plus connus étoient [*F*] probablement de sa prémière femme. On trouvera dans les Remarques le Catalogue de ses Ouvrages [*G*].

„ Cetta Aigle, d'une humeur carnacière, n'est armée de „ deux becs crochus, que pour pouvoir mieux dévorer." L'Empereur avoit lu cette Pièce. Alamanni aiant paru devant lui, & lui aiant fait un Discours où il s'étendoit fort sur ses louanges, & dont toutes les périodes commençoient par le mot d'*Aquila* (Aigle); ce Prince, qui l'avoit écouté avec beaucoup d'attention, se contenta de lui répondre par les deux vers cités. Alamanni, sans se démonter, lui repliqua sur la champ: „ Sire, puisque ces vers „ sont parvenus jusqu'à votre Majesté, je ne disconvien„ drai point de les avoir faits. Mais j'écrivois alors comme „ Poëte, à qui la fiction étoit permise: & je parle aujour„ d'hui en Ambassadeur, à qui il n'est pas permis de s'é„ carter de la vérité. Je parlois alors en jeune-homme; „ à présent je parle en vieillard. Je suivois le desespoir „ dont m'animoit le funeste état de ma Patria; aujour„ d'hui je suis tranquille, & exemt de toute passion." Cette réponse plut si fort à l'Empereur, qu'il dit à Alamanni, que son exil ne devoit point lui faire de peine, puisqu'il avoit trouvé un Protecteur tel que le Roi de France; mais que Florence devoit plutôt s'affliger d'avoir perdu un Sujet de son mérite (11).

[*E*] *Il mourut à Amboise . . . . le 18 d'Avril* 1556.] Jérome Ghillini dit (12) qu'il mourut à Paris, & qu'il fut enterré dans l'Eglise des Cordeliers; mais Luc-Antoine Ridolfi, son Compatriote & son Ami, qui étoit alors en France, & qui par cette raison est plus croyable que Ghillini, dit (13) qu'il mourut à Amboise. On trouve dans le second Livre des Lettres de Pierre Arétin, une Lettra de ce Savant à Louis Alamanni, datée de Venise le 10 de Juin 1562; mais il est sûr, qu'il y a une faute d'impression dans la date (14).

(11) Niceron *ubi sup.* p. 83..85. *Biblioth. Italiq.* T. I. p. 204. 205.

(12) *Teatro d'Huomini illust.* p. 510.

(13) Dans son Dialogue intitule *Aretefila*, imprimé à Lyon en 1560.

(14) Niceron *ubi sup.*

[*F*] *Dont les deux plus connus étoient probablement de sa prémière femme.*] Voici sur quoi l'on se fonde. On a une Lettre d'Annibal Caro à Alamanni, datée du mois de Décembre 1539, dans laquelle il fait ses complimens à Nicolas & à Baptista, ses fils. Et Nicolas Martelli, dans la Dédicace du Recueil de ses Lettres, qui est de l'année 1546, & adressée à Madeleine Buonajuti seconde femme d'Alamanni, dit à cette Dame, qu'elle avoit à peine encore vingt-deux ans. Elle avoit donc en 1539 tout au plus quinze ans, âge trop peu avancé pour avoir déja deux enfans à qui l'on pût faire des complimens. Ce qu'on vient de dire est confirmé par ce que MM. de Ste. Marthe disent de Baptiste Alamanni dans la *Gallia Christiana*. On y voit, qu'il nâquit en Italie le 30 d'Octobre 1519; qu'étant venu en France avec son père, il fut d'abord Aumônier de la Reine Catherine; qu'en 1555, il fut fait Evêque de Bazas; qu'il quitta cet Evêché en 1558, pour passer à celui de Mâcon; & qu'il mourut le 13 d'Août 1581. Le P. de Ste. Marthe s'est trompé, lorsqu'il a dit dans la nouvelle Edition de la *Gallia Christiana* (15), que l'Evêque de Mâcon étoit fils de Louis Alamanni, *qui pro tuenda patriæ libertate mortem oppetierat*, „ qui étoit mort pour „ la défense de la Liberté de sa Patrie." Il confond notre Alamanni avec celui qui fut décapité. On a en manuscrit quelques Lettres de *Baptiste*, entre autres une datée de Lyon le 29 de Mai 1545, où il marque que le Roi lui avoit donné un mois auparavant l'Abbaye de Belleville dans la Beaujolois, qui valoit mille écus par an. L'autre fils d'Alamanni, nommé *Nicolas*, a été Capitaine aux Gardes, & Chevalier de l'Ordre de S. Michel (16).

(15) Tom. 8. p. 1510.

(16) Niceron *ubi supra.*

[*G*] *Le Catalogue de ses Ouvrages.*] I. *Opere Toscane*, chez Sébastien Gryphius, à Lyon 1532. in-8. C'est la prémière & la plus belle Edition que l'on ait du Recueil des Poësies Italiennes d'Alamanni, dont plusieurs avoient peut-être déja été imprimées séparément. Dans la Dédicace il dit: „ On me blâmera peut-être, d'avoir écrit en vers non „ rimés, contre l'usage ordinaire des meilleurs Poëtes qui „ ont écrit en notre Langue. A quoi je répons, que la „ rime ne convient point du tout aux sujets qui doivent „ être traités en forme de Dialogue, parce qu'elle leur „ donne un air d'affectation ridicule ... Par rapport à des „ sujets plus relevés, la rime, qui a quelque chose de „ mou & de tendre, plutôt que de noble & de grand, ôte „ au Poëme de sa dignité ..... elle y donne un tour trop „ périodique, une ennuyeuse uniformité; elle gêne, & „ s'il est permis de s'exprimer ainsi, elle emprisonne les „ pensées, & ne laisse aucun lieu à la noblesse, à la liber„ té & à la variété d'idées." Il paroit par-là, que les vers non rimés n'étoient pas encore fort en usage dans le tems qu'Alamanni écrivoit; & comme Triffino & lui étoient contemporains, l'on pourroit douter lequel des deux les a le prémier employés, si l'on ne pouvoit fixer la date de leurs Ouvrages. Mais ce qui décida en faveur de Triffino, c'est que sa *Sophonisbe*, qu'il dédia à Léon X en 1520, étoit faite avant qu'Alamanni composât sa *Coltivazione*, qu'il fit étant déja sur l'âge, & avant son *Diluvio Romano*, où il décrit l'inondation du Tybre arrivée en 1531. Alamanni écrivit tous ses autres Ouvrages en France après l'année 1522, qui fut celle où il fut obligé de quitter sa Patrie. Ainsi les Pièces de Triffino en vers non rimés aiant paru avant celles d'Alamanni, il semble que la gloire de les avoir inventés appartient au prémier. Plusieurs Beaux-Esprits préfèrent le *Diluvio Romano* d'Alamanni à la seconde Ode d'Horace. Selon Mr. Bianchini, ses Satyres sont d'un style trop élevé: ses Hymnes sont des imitations heureuses de Pindare: sa *Coltivazione* rappelle Homère & Virgile: & ses Epigrammes sont fort dans le goût de Martial (17).

(17) *Bibliot. Ital.* T. I. p. 205. 268.

Le prémier Volume de ses *Opere Toscane* contient des Elégies, des Eclogues, des Sonnets, la Fable de Narcisse, qui se trouve aussi dans un Recueil intitulé, *Prima Parte delle Stanze di diversi illustri Poëti, raccolte da Lodovico Dolce. In Venegia* 1570 in-12. *Il Diluvio Romano.* La *Fable d'Atalante.* Douze *Satyres*, dont Mario degli Andini a inséré la sixième, la septième, la neuvième & la dixième dans son Recueil intitulé *Satyre di cinque illustri Poëti. In Venetia* 1565, in-12; & François Sansovino les a mises toutes dans son Recueil de Satyres, en sept Livres, imprimé à Venise en 1560 in-8. *Salmi Penitentiali*; il y en a sept, qu'il composa à l'imitation de ceux de David, dans une maladie dangereuse qu'il eut en 1525. Le P. François de Trévise les a insérés dans un Recueil qu'il a publié, intitulé, *Salmi Spirituali di diversi eccellenti Autori, con alcune Rime Spirituali. In Vinegia* 1572. in-12. Ils se trouvent aussi dans le Livre second des *Rime Spirituali* imprimé dans la même Ville en 1550. in-16. II. Le second Tome de ses *Opere Toscane* fut imprimé à Lyon en 1533. in-12. & contient entre autres Pièces moins considérables, *La Fable de Phaëton* en vers non rimés, & la *Tragédie d'Antigone*, traduite de Sophocle. III. *La Coltivazione*, à Paris chez Robert Etienne, 1546. in-4. Cette Edition est fort belle, & a été faite sous les yeux de l'Auteur. Elle a été suivie de celles de Florence des années 1546, 1549, 1569, 1590, toutes in-8. Les frères Jean-Antoine & Gaëtan Volpi en ont donné une nouvelle sous ce titre: *La Coltivazione di Luigi Alamanni, e le Api di Giovanni Rucellai Gentilhuomini Fiorentini. Colle Annotationi di Ruberto Titi, sopra le Api, e con gli Epigrammi Toscani dell' Alamanni. Si e aggiunta una dotta Lettera del Sign. Giov. Checcozzi Vicentino, in difesa del Triffino, due copiose Tavole non più stampate, e varie notizie intorno alla vita e agli Scritti de' due Poëti. In Padoua* 1718. in-4. pp. 355. La *Coltivazione* avoit toujours paru seule jusqu'à l'an 1590, que les Giunti y joignirent *le Api di Giovanni Rucellai*, & les *Annotazioni di Ruberto Titi*. Cette Edition de 1590 est fort défectueuse, quoique Haym, dans son Catalogue des Auteurs italiens, la traite de *bella e correttissima ediziome.* IV. *Gyrone Cortese.* Paris 1548. in-4. réimprimé l'année suivante à Venise, avec des additions qui ne sont que dans le titre, car il n'y a pas un mot de plus dans le Livre. Alamanni composa ce Poëme par ordre du Roi François I. & par celui de Henri II.; mais il n'a fait proprement que traduire un Roman François fort estimé alors, qui a pour titre, *Gyron le Courtois.* C'est ce qu'il dit lui-même dans son Epitre Dédicatoire à Henri II. où il décrit l'Origine & les Loix des Chevaliers Errans de la Grande-Bretagne, appellés ordinairement les *Chevaliers de la Table Ronde.* V. *La Avarchide.* Florence 1570. in-4. François Bocchi, dans ses *Eloges des Savans Florentins*, & Michel Poccianti, dans son *Catalogue des Ecrivains de Florence*, citent mal cette Pièce; le prémier, en la nommant *Varochides*; & le second, en lui donnant pour titre *le Varchide.* Le sujet de ce Poëme est la prise de l'ancienne Ville d'*Avaricum*, dont Jules-César fait mention, & que l'on croit être Bourges dans le Berri. Il s'y est proposé pour modèle l'Iliade d'Homère: ce sont en effet les mêmes événemens, il semble qu'il n'y ait que les noms de changés. C'est Baptiste Alamanni qui a fait imprimer ce Poëme. VI. *Flora*, Comédie. Florence 1556. & 1601. in-8. Cette Pièce n'a pas eu l'approbation du Public, parce qu'il l'a composée en vers de treize syllabes, qui avoient déja échoué auparavant dans une Tragédie d'Alexandre Pazzi, intitulée *Didone.* VII. *Epigrammi.* Elles avoient paru avec la *Coltivazione* en 1590, & elles ont paru de nou-

nouveau dans l'Edition des Volpi. Dolce en a aussi inséré une grande partie dans le V. Livre des *Rime di diversi*. Elles sont précédées d'une Epitre Dédicatoire d'Alamanni à la Princesse Marguerite Duchesse de Savoye, datée du 8 de Janvier 1546: ce qui donne lieu de croire qu'il s'en est fait une Edition avant celle de 1590, peut-être plus ample. VIII. *Orazione & Selva*. Ni le lieu, ni l'année de l'impression ne sont marqués dans ce Livre. Le *Discours*, est celui qu'il fit en 1529 *à la Milice de Florence*. Varchi, qui en parle dans le VIII. Livre de son Histoire, dit qu'Alamanni aiant fort peu de voix, il ne fut presque point entendu, & que pour cette raison l'on fit imprimer son Discours aussi-tôt après. Ainsi il doit avoir été imprimé en 1529, ou tout au plus tard en 1530. La *Sylve*, qui y est jointe, est la 3. du second Tome des *Opere Toscane*. IX. *Rime*. Elles se trouvent en divers Recueils de Poësies Italiennes. X. *Lettera alla Marchesa di Pescara*, inséréc dans le prémier Livre de la *Nuova scelta di Lettere di diversi*, di *Bernardino Pin*, à Venise 1582 in-8. & dans l'*Idea del Secretario, di Bartholomeo Zucchi, Parte II.* Venise 1606. in-4. XI. *Lettera a Pietro Aretino*, insérée dans le I. Livre des Lettres écrites à Pierre Arétin. XII. *Oratione*, insérée dans l'Histoire de Varchi, & dans le *Journal de Venise* Tom. 32. p. 252. C'est le Discours qu'il fit pour exhorter les Florentins à s'accommoder avec Charles-Quint. XIII. *Canzone*, dans le *Journal de Venise*, Tom. 32. p. 364. XIV. On a des *Scholies* de sa façon sur l'Iliade & l'Odyssée d'Homère. Celles qui sont sur l'Iliade, ont paru pour la prémière fois dans l'Edition d'Homère faite à Cambridge l'an 1689. in-4. Josue Barnes les a aussi fait entrer avec celles qui sont sur l'Odyssée, dans sa belle Edition d'Homère publiée en 1711. in-4. XV. *Delle lodi di Filippo Sassetti*. Ce Discours se trouve dans un Recueil intitulé *Prose Florentine*, à Florence 1740. in-8. Tom. IV. (18).

(18) Niceron *ubi supra*.

ALARIC ou ALRIC, Roi de Suède, vivoit vers le tems de Jules-César, si l'on doit s'en rapporter à Jean Magnus (*a*). Il succéda à son oncle *Lindorm*, aiant été élu par la Noblesse de Suède, sans attendre le consentement des Goths. Ceux-ci se croyant méprisés [*A*], résolurent de se venger des Suédois; mais ils crurent devoir attendre une occasion favorable pour faire éclater leur ressentiment. Pendant ce tems-là, Alaric ne négligeoit rien pour persuader à ses Sujets, qu'il travailloit de tout son pouvoir au bonheur public. Il tourna ses armes contre la Norvège, & s'étant rendu maitre d'une partie de ce Royaume, il y établit *Gauthon* son fils pour Roi. Il mit ensuite des Gouverneurs dans les principaux endroits du Pays conquis, auxquels il recommanda fortement la justice & la modération, pour ne donner aucun sujet aux Peuples nouvellement soumis de se révolter. Il leur prescrivit aussi d'avoir plus d'égard à la vertu & au mérite, qu'au bien, afin de convaincre tout le monde qu'il étoit un bon Prince, le Père de ses Sujets, & non leur Tyran. Il travailla après cela à adoucir l'esprit des Goths irrités contre lui, & à rétablir l'ancienne union entre eux & les Suédois; mais la haine que les prémiers avoient conçue contre les autres avoit déja jetté de si profondes racines, qu'il ne fut pas aisé de la détruire. Les Goths, persuadés qu'ils devoient avoir plus d'égard à leur honneur, qu'aux vœux des Suédois, avoient élu aussi un Roi, qui se nommoit *Gestill* ou *Gestiblinde*, descendu de leurs anciens Princes. Cette élection, dit notre Auteur, causa dans le Nord autant de troubles, que la mort de Jules César, arrivée dans ce tems-là, en causa à Rome [*B*]. Alaric voyant que les Goths avoient animé Gestill contre lui, oublia sa prémière douceur, & devint un Tyran si cruel, qu'au-lieu du titre de Père de son Peuple, il mérita celui d'Ennemi de son Pays. Car pour se mettre en état de faire la guerre à son Concurrent, il accabla les Suédois de tant de nouvelles taxes, que de Sujets fidèles qu'ils étoient, il s'en fit des Ennemis; ce qui fit qu'on ne put aisément distinguer qui Alaric craignoit le plus, de ses Sujets, ou des redoutables Goths. Ceux-ci étoient puissans, non seulement par eux-mêmes, mais aussi par l'alliance qu'ils avoient faite avec Roller Roi de Norvège. Alaric etoit parent de Roller, & il s'attendoit à en être puissamment secouru; mais il fut trompé dans son attente. Car quoique Roller ne jugeât pas à propos d'assister les Goths en personne, parce qu'il n'étoit pas encore bien affermi sur le Trône, il envoya néanmoins une Armée au secours de Gestill, sous le commandement d'Eric son frère, qui s'engagea avec d'autant plus de plaisir dans cette Expédition contre Alaric, que celui-ci avoit établi Gauthon son fils, Roi de cette partie de la Norvège qu'il avoit conquise. Erie tourna d'abord ses armes contre Gauthon, & l'aiant tué dans le combat, il se flatta qu'il lui seroit aisé de remporter la victoire sur le père. Alaric, quoique vivement touché de la mort de son fils, ne perdit pourtant pas courage: il leva une puissante Armée, avec laquelle il auroit été en état de vaincre ses ennemis, s'il avoit tenté une bataille; mais il préféra un combat singulier [*C*] avec Eric, dans lequel il eut le malheur de perdre la vie. Eric fut dangereusement blessé; mais il guérit de ses blessures, & devint Roi de Suède & de Gothie, après la mort de Gestill (*b*).

(*a*) Jo. Magnus *Goth. & Suec. Hist.* L. IV. c. 14. p. 145.

(*b*) Id. ibid. Cap. XIV-XVII. p. 145-149.

[*A*] *Ceux-ci se croyant méprisés.*] Selon l'ancienne coutume, la Noblesse des deux Royaumes, de la Gothie & de la Suède, devoit concourir à l'élection d'un Roi. Les Goths regardérent donc comme une infraction faite à leurs privilèges, qu'on les eût négligés dans cette occasion, & qu'on eût méprisé leurs suffrages. Les Goths étoient vaillans & généreux; mais fiers & souffrant tout, plutôt que le mépris; desorte qu'ils n'étoient jamais contens, qu'ils n'eussent vengé pleinement l'injure qu'ils croyoient avoir reçue (1).

[*B*] *Cette élection causa dans le Nord autant de troubles, que la mort de Jules-César, arrivée dans ce tems-là, en causa à Rome.*] Voici comment s'exprime sur ce sujet notre Auteur. „Comme non seulement la Ville de Rome, mais „aussi toute l'Italie, fut inondée du sang des Sénateurs „& des meilleurs Citoyens; & que l'épée ne cessa de ravager, que lorsque le cruel Triumvirat, d'Antoine, de „Lépide & d'Octave, eut vengé sur toute la République „Romaine, de la manière la plus sanglante, la mort d'un „seul homme: de-même les Royaumes du Nord, & surtout la Suède & la Gothie, ravagés par les armes de „trois puissans Princes, Alaric, Gestill & Eric, furent „enfin obligés de se soumettre à Eric seul. Et le même „sort, qui après une grande effusion de sang soumit la „République Romaine à Auguste, mit aussi le Septentrion sous la domination d'un seul Roi (2).

[*C*] *Il préfera un combat singulier.*] Il tâcha d'abord, dans une Conférence qu'il eut avec Eric, de le détacher du parti de Gestill, en lui représentant la parenté qui étoit entre eux, & l'alliance que le grand-père & le père d'Eric avoient toujours eua avec la Suède. Mais Eric étoit trop généreux pour entrer dans ses vues, & pour abandonner celui au secours duquel il étoit venu. Alaric essaya une autre voie, celle-là ne lui aiant pas réussi. Il proposa donc à Eric un Duel entre Gestill & lui, & de remettre la décision de leur querelle au sort d'un combat singulier. Mais Eric lui représenta, que Gestill étant cassé de vieillesse, il n'étoit pas en état d'accepter un pareil combat; & comme il ne lui auroit pas été honorable de refuser de prendre la place de celui qu'il étoit venu secourir, il proposa à Alaric le Duel avec lui-même. Alaric accepta la proposition, & combattit contre Eric; mais il eut le malheur de succomber, ainsi qu'on l'a dit (3).

(1) Joan. Magnus *Hist. Goth. & Suec.* L. IV. c. 14. p. 146.

(2) Id. ibid. c. 15. p. 147.

(3) Ibid. c. 16. p. 148. 149.

ALARIC ou ALVER, fils de Dager [*A*], fut élevé sur le Trône de Suède après la mort de son père, non seulement à cause des grandes actions par lesquelles il s'étoit déja acquis beaucoup de gloire,

[*A*] *Fils de Dager.*] Il est impossible d'accorder le récit de Puffendorf, avec celui de Jean Magnus. Le prémier (1) dit, qu'*Alric*, ainsi qu'il le nomme, étoit fils d'*Agnius*, & avoit un frère nommé *Eric*; & il rapporte d'*Alver*, fils selon lui d'Alric, ce que Magnus dit de notre Alaric ou Alver. Puffendorf dit aussi (2), qu'*Inga* & *Alver* étoient frères, & qu'Alver étant retourné en Suède après son Expédition contre les Russiens, il trouva que sa femme *Bava* avoit eu un commerce criminel avec son frère; que pour se venger de cet affront, il perça son frère d'un coup d'épée; mais que celui-ci, nonobstant la blessure mortelle qu'il avoit reçue, porta un coup à Alver, qui en mourut sur le champ: desorte qu'ils furent tous deux inhumés près d'Upsal, dans une plaine qu'on nomme *Funewald*. Il y a donc ici à remarquer, 1. Que selon Puffendorf, *Alric* & *Alver* sont deux Rois différens, père & fils: au-lieu que selon Magnus, c'est un seul & même homme. II. Selon Puffendorf, *Ingo* & *Alver* étoient frè-

(1) *Introd. à l'Hist.* T. V. p. 37. Ed. de 1722.

(2) Ibid. p. 38.

re, mais aussi à cause des grandes espérances que toute la Nation avoit conçues de lui. Il envoya des Commissaires aux Russiens, qu'il avoit vaincus avant que de parvenir à la Couronne [B], afin d'exiger d'eux le Tribut qu'ils s'étoient engagés de payer à la Suede : mais les Russiens tuérent les Commissaires, & firent dire à Alaric, qu'au-lieu de lui payer Tribut, ils étoient résolus de lui faire la guerre. Ce Prince, irrité de leur trahison, leva une puissante Armée pour les punir. Dans le tems que les deux Partis étoient prêts à en venir à une bataille, Hildigern, un des principaux Officiers des Suédois, demanda à Alaric de lui permettre d'appeller en Duel le plus brave des ennemis, pour vuider avec lui tout le différend. Le cartel aiant été accepté, les Russiens choisirent pour leur Tenant, Haldan frére d'Hildigern. Celui-ci, qui connoissoit son frère, quoiqu'il n'en fût pas connu, fit tout ce qu'il put pour se dispenser de combattre contre lui, sans pourtant se faire connoitre : il allégua qu'Haldan étoit trop jeune, & n'étoit pas un adversaire digne de lui. Mais Haldan aiant donné plusieurs preuves de sa valeur & de son courage, Hildigern fut enfin obligé d'en venir au combat, dans lequel il fut blessé à mort; & pour-lors il se fit connoitre à son frère [C], & expira peu de momens après. Alaric, malgré la mort de son Champion, livra bataille aux Russiens, & répara par une victoire complette la perte de ce brave Officier. Les Russiens, vaincus, furent obligés de payer le Tribut aux Suédois; & Alaric retourna triomphant chez lui. Il passa le reste de sa vie en paix, uniquement occupé à établir de bonnes Loix, pour maintenir l'union & la tranquillité parmi ses Sujets; & mourut enfin dans un âge avancé (a). Il paroit par-là, dit notre Auteur (b), qu'Eric d'Upsal s'est trompé, en disant qu'Alaric fut mis à mort par Eric son frère, que l'impatience de régner porta à le tuer à coups de bride (c), n'aiant pas trouvé d'autres armes sous sa main. Alaric eut pour successeur *Ingo* ou *Ingemar*, son fils ainé.

(a) Joan. Magnus *Hist. Goth. & Suec.* L. VII. c. 27-29. p. 252-254.

(b) Magnus *ibid.* c. 29. p. 254.

(c) Puffendorf dit aussi qu'Alaric fut tué par son frere. Voy. Rem. [A].

frères : mais selon Magnus, Ingo ou Ingemar étoit fils d'Alver ou Alaric. III. Alver est tué par son frère, si nous en croyons Puffendorf; & selon Magnus, il meurt paisiblement au milieu de sa famille. Il est impossible de concilier de telles contrariétés; & il est très difficile de découvrir la vérité, à l'égard des anciennes Histoires de toutes les Nations, sans en excepter même les Romains.

[B] *Qu'il avoit vaincus avant que de parvenir à la Couronne.*] Vers la fin du régne de son pére, il commandoit la Flotte de Suède contre les Russiens; & il se conduisit avec tant de prudence & de valeur, qu'en fort peu de tems il répandit ses Troupes par toute la Russie, & obligea leur Prince à demander la paix, & à payer Tribut à la Suéde (3).

(3) Magnus *Hist. Goth. & Suec.* L. VII. c. 26. p. 251.

[C] *Il se fit connoitre à son frère.*] Cette histoire a quelque chose de si singulier & de si touchant, que nous ne doutons pas que le Lecteur ne la trouve ici avec plaisir. *Drott* ou *Drotha*, leur mére, étoit fille de *Regnald* Roi de Norvége, qui fut tué dans une bataille par *Gannon* ou *Gunnar* Roi des Goths. Après sa victoire, ce Prince épousa *Drotha*, & il en eut *Hildigern*, auquel il donna le Royaume de Norvége, dès qu'il eut atteint l'âge de raison. Mais celui-ci gouvernant ses Sujets d'une maniere fort tyrannique, son pére l'envoya en exil: sur quoi il se sauva en Suéde (4), où il servit dans les Armées d'Alaric. Cependant les Goths s'étant lassés du Gouvernement rude du Roi Gannon, se révoltérent sous la conduite de *Burchar*, fils du Prince ou Gouverneur de l'Ile de Schonen (5), qui tua le Roi, & épousa Drotha sa veuve, dont il eut *Haldan*. Ce Prince, qui étoit encore fort jeune dans le tems dont nous parlons, étoit nouvellement venu de Danemarc en Russie, pour y servir sans doute en qualité de Volontaire. Lorsqu'Hildigern apprit que c'étoit son propre frére qu'il devoit combattre, il refusa de le faire, & prétexta les raisons qu'on a vues dans le Texte de cet Article. „ Quant à moi, *dit-il*, je me suis „ rendu fameux par la mort de soixante-dix des plus bra„ ves Guerriers; au-lieu que Haldan ne fait que commen„ cer ses exercices. Qu'il s'éprouve prémiérement avec „ ses pareils, & qu'il vienne après cela me combattre, „ s'il en a le courage. Haldan, sans s'émouvoir le moins „ du monde de ce discours, répondit: Si je te parois trop „ jeune ou trop foible pour toi, qu'un autre des tiens „ vienne se mesurer avec moi." Sur quoi il s'en présenta un, que Haldan eut bientôt expédié. Il en vint ensuite deux, & puis trois à la fois, qui eurent tous le même sort. Enfin il combattit contre ONZE, sur lesquels il remporta aussi la victoire. Hildigern voyant que Haldan avoit acquis par-là un degré de gloire égal à la sienne, ne put plus se dispenser de combattre contre lui: & aiant reçu un coup mortel au travers de ses armes, il dit à Haldan: „ O! Haldan, je suis ton frère utérin: Drotha qui t'a al„ laité, m'a aussi donné la vie. Mais hélas! sous quel„ les différentes étoiles! Tu es né pour être heureux, & „ moi pour mourir ainsi à la fleur de mes jours." Haldan frappé, & pénétré de douleur, lui répondit: „ O! mon „ frère, puisque vous me connoissiez, pourquoi garder „ un cruel silence? Si je vous avois connu, j'aurois tour„ né mon épée contre moi-même, plutôt que contre vous; „ j'aurois versé la dernière goutte de mon sang, pour „ vous sauver la vie. O! plût au Ciel que je pusse mourir „ avec vous, & que le même tombeau nous renfermât! „ C'est votre faute, mon frère; par votre silence vous „ m'avez rendu parricide. Malheureux que je suis! je „ pleurerai votre perte, tant que je vivrai." Hildigern s'excusa en disant, qu'il n'avoit pas voulu se découvrir, de peur qu'on ne crût qu'il évitoit le combat; ou, ce qui est bien plus inhumain & plus dénaturé, parce qu'il étoit déterminé à combattre son propre frère. Aiant dit cela, il expira (6).

(4) Idem p. 212 & Puffendorf *ubi supra* p. 58.

(5) *Satrapa Schoningiani filius.*

(6) Joan. Magnus *ubi supra.*

ALARIC, ce fameux Roi, ou plutôt Général des Goths, entra dans la Thrace à la tête de deux-cens mille hommes (a), & ravagea tous les Pays qu'il traversa. Il faut pourtant remarquer, qu'Alaric n'avoit pas une grande autorité sur les Goths; car il paroit par ce que dit Zosime (b), qu'il avoit été un des Généraux de Théodose contre le Tyran Eugéne [A], & qu'il fut fort piqué de ce qu'au-lieu de lui donner le Commandement de toute l'Armée, on ne lui confioit que les Troupes étrangéres, avec lesquelles il avoit combattu contre Eugène. Il commença donc à murmurer, & à méditer de se soulever. Ruffin lui fit dire secrettement, qu'il s'avançât dans le pays avec toutes ses Troupes [B]. Sur cet avis, Alaric partit de Thrace, alla en Macédoine & en Thessalie, pillant & en-

(a) Joan. Magnus *Hist. Goth. & Suec.* L. XV. c. 8. p. 496.

(b) *Hist. Rom.* L. V. p. 741. de la Trad. de Cousin, in-4.

[A] *Zosime dit qu'il avoit été un des Généraux de Théodose contre le Tyran Eugène.*] Voici les paroles de Zosime : Ἠγανάκτει ὅτι μὴ στρατιωτικῶν ἡγοῖτο δυνάμεων, ἀλλὰ μόνους εἶχε τοὺς Βαρβάρους οὓς Θεοδόσιος ἔτυχεν αὐτῷ παραδοὺς, ὅτε σὺν αὐτῷ τὴν Εὐγενίου τυραννίδα καθεῖλε : „ Il étoit irrité „ de ce qu'il n'avoit pas le commandement de toutes les „ Troupes, mais seulement celui des Barbares, *que Théo„ dose lui avoit donné* lorsqu'il renversa la tyrannie d'Eugè„ ne." Mais Socrate dit (1) qu'Alaric étoit allié des Romains, & qu'il avoit rendu service à l'Empereur Théodose contre le Tyran Eugène : Ἀλάριχος ὑπόσπονδος ὢν Ῥωμαίοις καὶ τῷ βασιλεῖ Θεοδοσίῳ εἰς τὸν κατὰ Εὐγενίου τοῦ τυράννου πόλεμον συμμαχήσας. Sur quoi Valois observe (2), „ que Zosime, dans le cinquième Livre de son Histoire, „ écrit qu'Alaric, après l'Expédition contre le Tyran Eu„ gène, dans laquelle il avoit été d'un grand secours aux „ Romains, n'eut aucun commandement dans les Trou„ pes Romaines, mais qu'il s'en retourna en Thrace avec „ les seuls Barbares QU'IL AVOIT AMENÉS AVEC „ LUI." Il est aisé de s'appercevoir que ces paroles sont très différentes de celles de Zosime, que Valois prétend citer. Pour que l'on ne pense pas que nous en imposons à ce Savant, voici ses termes : *Zosimus in Libro quinto scribit, Alaricum post expeditionem adversus Eugenium Tyrannum, in qua egregiam operam navaverat, nullis Romanorum copiis præfectum fuisse, sed in Thraciam reversum solos* QUOS DUCTAVERAT *Barbaros retinuisse.* Socrate ajoute (3), qu'Alaric avoit été élevé aux premières Charges de l'Empire, en récompense des services qu'il avoit rendus à l'Empereur Théodose.

(1) *Hist. Eccles.* L. VII. c. 10.

(2) Ap. Socrat. *ibid.* n. 3.

(3) *Ubi supra.*

[B] *Ruffin lui fit dire secrettement, qu'il s'avançât dans le Pays avec ses Troupes.*] Théodose, pére d'Arcadius & d'Honorius, laissa Stilicon & Ruffin Tuteurs de ces jeunes Princes (4). Ces deux hommes se rendirent si puissans, que leurs ordres étoient des Loix (5). Mais Stilicon prétendant que l'Empereur en mourant l'avoit chargé de prendre un soin égal des deux jeunes Princes ses enfans, entreprit de supplanter Ruffin, contre lequel il avoit de la jalousie, parce qu'il avoit en Orient une autorité égale à celle que lui-même avoit en Occident. Il avoit donc dessein d'aller trouver Arcadius à Constantinople, dans l'espérance de s'emparer de toute l'autorité. Ruffin usa de toute l'adresse imaginable pour détourner ce voyage de Stilicon, en affoiblissant les forces d'Arcadius. Dans ce dessein il envoya dans les Provinces de l'Orient, & sur-tout dans la Gréce, des Gouverneurs qu'il connoissoit incapables de faire tête à l'ennemi; & il sollicita alors Alaric d'attaquer la Gréce, lui donnant avis qu'il s'en rendroit aisément maitre (6). C'est ainsi que l'ambition & la jalousie de deux Grands-Hommes causérent la ruine de l'Empire, la désolation de bien des Provinces, & firent couler des torrens de sang.

(4) Suidas *in voce* Ῥουφῖνος.

(5) Zosime L. V. p. 740.

(6) Zosime *ibid.*

[C] B

enlevant tout ce qu'il trouvoit (c). Mais les Thessaliens s'opposérent à son passage aux environs de l'embouchure du Fleuve Penée (d), & lui tuérent environ trois mille hommes (e). Il ne laissa pas de s'avancer dans la Gréce, qu'il desola par-tout. Il n'y eut que la Ville de Thebes dont il ne se rendit pas maitre, tant à cause de sa force, que par l'impatience qu'il avoit de prendre Athénes, dont il espéroit de s'emparer sans peine. Mais il fut trompé dans son attente, si nous en croyons Zosime [C]; quoiqu'il paroisse par S. Jérôme (f), qu'Alaric prit Athénes. Claudien dit aussi (g), *que les Méres Atheniennes portérent de cruelles chaines*; & Eunape disoit à Maxime (h), que la ruïne des Temples & des Lieux sacrés de l'Attique avoit été prédite, & que la prophétie fut accomplie quand Alaric entra en Gréce. Aprés avoir ravagé tout ce pays, Alaric retourna en Epire, avec un immense butin. Stilicon vint au secours de la Gréce, & étant abordé dans le Péloponnése (aujourd'hui la Morée) il contraignit les Barbares de se retirer à Pholoé (i), où ils auroient bientôt été défaits, dans la disette de vivres où ils étoient, si au-lieu de se livrer au plaisir & à la débauche, Stilicon les avoit bien resserrés. Mais pendant qu'il se divertissoit avec des Bâteleurs & des femmes perdues, il permit à ses Soldats de piller tout ce que les ennemis avoient laissé; & il fut enfin obligé de s'en retourner en Italie, aprés avoir augmenté par les ravages de ses Troupes les miséres de la Gréce. Voilà ce que rapporte Zosime (k). Mais Claudien raconte la chose d'une maniére trés différente [D]. Aprés avoir demeuré cinq ans en Epire, Alaric résolut de porter la guerre en Occident [E]. Il traversa la Pannonie, & n'aiant trouvé que trés peu de résistance, il entra en Italie, sous le Consulat de Stilicon & d'Aurélien (l), l'an de J. C. 400 (m). Pendant deux ans il ne fit rien de remarquable, ne faisant que donner de petits combats aux Troupes de l'Empereur; & il commençoit déja à se repentir de son entreprise: mais en 402, comme il étoit campé proche de Polenzo (n), Stilicon s'avança contre lui avec une puissante Armée [F], & l'attaqua à l'improviste le jour de Paques (o), espérant que la Féte du jour empécheroit les Goths de se défendre, ou que la plupart seroient occupés à boire & à se divertir (p), & qu'ainsi il en auroit bon marché. Mais il se trompa dans son calcul; car quoiqu'Alaric le priât pour l'amour de J. C. de remettre le combat au lendemain, & qu'il y eût un grand nombre de Goths de tués dans le commencement de la bataille, ils prirent enfin les armes, & tombérent avec tant de furie sur l'Armée de l'Empereur, qu'ils la défirent entiérement, se rendirent maitres du Camp ennemi, & firent un butin inestimable, si nous en croyons Jean Magnus, dont le récit est confirmé par Cassiodore (q), Jornandés (r) & Orose (s). Claudien & Prudence au contraire (t) disent que les Goths furent entiérement défaits. Mais si l'on décide la question en examinant les suites de cette bataille, l'on sera convaincu, que bien loin qu'Alaric fût entiérement défait, il fut en état peu de tems aprés de combattre encore Stilicon; & que ce ne fut qu'aprés des pertes réitérées, & lorsqu'un grand nombre de Goths eut déserté, qu'il se vit obligé de reprendre le chemin de la Pannonie (v), Stilicon lui-méme aiant été accusé d'avoir favorisé sa retraite [G]. Voilà quel fut le succés de la prémiére invasion des Barbares en Italie, dont Zosime ne dit pas un mot; & ce qu'en dit Paul Diacre (x) est extrémement obscur & confus, & n'a servi qu'à tromper ceux qui l'ont suivi (y). Pendant qu'Alaric étoit dans la Pannonie, Stilicon conclut publiquement la paix avec lui, à condition qu'il se retireroit en Epire; ce qu'il fit, s'attendant que Stilicon tiendroit la promesse qu'il avoit faite, de soumettre l'Illyrie à l'Empire d'Occident & à l'obéissance d'Honorius (z). Mais Stilicon n'aiant pas tenu sa parole, Alaric rentra dans la Pannonie, d'où il envoya des Ambassadeurs à Stilicon, qui étoit pour-lors à Ravenne, pour lui demander de l'indemniser du tems qu'il avoit perdu en Epire; menaçant d'entrer en Italie, si on ne lui donnoit satisfaction. Stilicon aiant laissé les Ambassadeurs à Ravenne, se rendit à Rome, pour consulter avec l'Empereur sur la réponse qu'il convenoit de faire à Alaric. Le Sénat s'étant assemblé, la pluralité des avis fut de refuser la demande de ce Prince, & de

(c) Zosima ibid.

(d) Grande Riviere de Thessalie, qu'on nomme aussi *Salampria*.

(e) Socrate *Hist. Eccles.* L. VII. c. 10.

(f) Ep. 3. ad *Heliod.*

(g) Claudian. *in Ruffin.* vers. 191. *Nec fera Cecropias traxissent vincula matres.*

(h) Sigonius *de Imper. Occident.* Oper. T. I. Part II. ed. à Philipp. Argelato, *Mediolani* 1732. col. 351. not. 18.

(i) Montagne de la Morée, qu'on nomme aujourd'hui *Xeria.*

(k) *Ubi supra* p. 745.

(l) Jornandés *de Reb. Get. Apud* Sigon. *ubi supra* col. 382. not. 56.

(m) Petav. *Ration. Temp.* P. I. L. VI. c. 10. [Cette citation est fausse. Pétau met l'entrée d'Alaric en Italie aprés la défaite de Radagaise en 405, ou 406. R. D. T.]

(n) Autrefois Ville de la Ligurie, mais à présent Village de Piémont.

(o) Le 4 d'Avril.

(p) Joan. Magnus *ubi supra* c. 9. p. 487.

(q) In Chr. *sub Arcadio & Honorio.*

(r) *De Reb. Get.* c. 30. p. 658.

(s) L. VII. c. 37.

(t) *Ap.* Sigon. *ubi supra* col. 371.

(v) Vid Sigon. *ibid.*

(x) Paul. Diacon. L. XIII. p. 555. dans *Historia Rom. Epitome.* Amst. 1627. in-16.

(y) Sigon. *ubi supra* col. 373. & in not. num. 59.

(z) Zosime L. V. p. 768.

[C] *Il fut trompé dans son attente, si nous en croyons Zosime.*] Il rapporte, que lorsqu'Alaric se fut approché des murailles à la téte de son Armée, il vit Minerve la Protectrice d'Athénes (τὴν πρόμαχον Ἀθηνᾶν) qui en faisoit le tour, armée de la méme maniére qu'elle paroit dans ses Images; & Achille au haut des murailles, dans l'équipage où il a été décrit par Homére, lorsqu'emporté de colére il marchoit contre les Troyens pour venger la mort de Patrocle. Alaric, épouvanté de ce spectacle, perdit l'envie d'attaquer la Ville; & aiant fait la paix avec les habitans, qui fut jurée solennellement, il entra dans Athénes avec une petite suite. Il y fut reçu trés civilement, mangea avec les principaux, qui lui firent des présens, & se retira ensuite de l'Attique, sans y avoir commis aucune hostilité (7). Tel est le récit de Zosime, lequel, comme on le dit dans le corps de l'Article (8), est contredit par d'autres Auteurs; & le savant Janvier Salinas (9) croit que toute cette histoire est une fable forgée par Zosime, pour soutenir par des Miracles supposés le Paganisme chancelant.

[D] *Claudien raconte la chose d'une maniére trés différente.*] Il dit qu'à l'arrivée de Stilicon, Alaric effrayé rassembla ses Soldats dispersés, & occupés à piller le pays, & qu'il se retrancha dans son Camp, qu'il fortifia d'un fossé; mais que Stilicon s'étant approché avec son Armée, dans le dessein de combattre Alaric, celui-ci fut obligé de faire sortir la sienne de ses retranchemens. Dans le tems que les deux Armées étoient prêtes à combattre, Stilicon reçut une Lettre d'Arcadius, écrite à l'instigation de Ruffin, dans laquelle cet Empereur lui ordonnoit de ne point se méler des affaires d'Orient. Ces ordres l'obligérent à reprendre le chemin d'Italie; au-lieu que s'il avoit vaincu Alaric, comme il l'auroit peut-étre fait, cette Victoire auroit prévenu les malheurs dont l'Italie fut ensuite accablée (10). Quelque différent que ce récit paroisse de celui de Zosime, on peut cependant les concilier, si l'on suppose avec Orose, qui étoit contemporain de Ruffin & de Stilicon, que ce dernier favorisoit l'invasion d'Alaric. Voici les propres termes d'Orose: *Quid uterque* (Ruffinus & Stilicho) *egerit, quidve agere conatus sit, exitus utriusque docuit; cum alius sibi, alius filio affectans regale fastigium, ut rebus repente turbatis, necessitas Reipublicæ scelus ambitus tegeret, gentesque barbaras ille immisit, hic fovit* (11): „ On a vu par l'événement, ce que ces deux „ hommes (*Ruffin & Stilicon*) ont fait, & avoient dessein de faire: l'un aspirant à l'Empire pour lui-méme, „ & l'autre pour son fils. Espérant que l'Etat étant tout „ d'un coup rempli de troubles, la nécessité des tems couvriroit leur ambition criminelle, le prémier (Ruffin) appella dans l'Empire les Barbares, & le second (Stilicon) „ les favorisa." Si le fait est vrai, il est aisé de penser, que Stilicon, étant dans le Péloponnése, ne s'embarassa guéres de combattre Alaric, ni de le vaincre; & que ce fut-là le motif qui l'obligea à permettre à ses Soldats de vivre dans le libertinage, pour donner à Alaric le tems & les moyens de se sauver: ou du moins, qu'il fut charmé que la Lettre de l'Empereur l'autorisât à ne point attaquer les Barbares.

(7) Id. ibid. p. 744.

(8) Citations (f) (g) (h).

(9) *In notis ad Sigonium de Imp. Occid.* T. I. p. 1. col. 351. not. 18.

(10) *Ex Claudiano ap.* Sigon. *ibid.* col. 318.

(11) Orof. L. VII. c. 37 *ap.* Sigon. *ibid.* not. 18.

[E] *Alaric résolut de porter la guerre en Occident.*] Valois (12) nous dit, qu'aprés qu'Alaric eut ravagé toute la Gréce, il fut fait Général de la Cavalerie en Illyrie; & il cite là-dessus Claudien, qui dit:

. . . . *Vastator Achivæ*
Gentis, & Epirum nuper populatus inultam,
Præsidet Illyricis. Jam quas obsedit amicus
Ingreditur muros, illis responsa daturus,
Quorum conjugibus potitur, natosque peremit.
Sic hostes pensare solent (13).

Il paroit certainement par ces vers, qu'Alaric eut quelque autorité en Illyrie; mais je doute que *præsidere Illyricis* signifie, étre Général de la Cavalerie, *Magister Equitum.* Quoi qu'il en soit, Sozoméne dit (14) en termes exprés, que Stilicon engagea Honorius à donner à Alaric la Charge de Maitre de la Milice, ou de Général de la Cavalerie.

[F] *Stilicon s'avança contre lui avec une puissante Armée.*] Orose dit (15) qu'il y avoit un certain Juif, nommé *Saul*, qui commandoit les Alains, auquel Stilicon avoit laissé tout le soin du combat; & que ce fut lui qui ouvrit l'avis d'attaquer les Goths le jour de Pâques. Et Jean Magnus dit (16) que Stilicon en avoit donné l'ordre lui-méme, & que dans le méme tems il alla à Rome: tellement que selon cet Auteur, il ne commandoit pas l'Armée en personne. C'est ce que confirment Claudien (17), Cassiodore (18), Prudence (19), & Paul Diacre (20).

[G] *Stilicon lui-méme aiant été accusé d'avoir favorisé sa retrai-*

(12) *In Notis ad Socrat. Hist. Eccl.* L. VII. c. 10. not. 9. p. 151. Edit. Reading.

(13) Claudian in *Eutrop.* L. II.

(14) *Hist. Eccles.* L. VIII. c. 25.

(15) L. VII. c. 25.

(16) *Hist. Goth. & Suec.* L. XV. c. 10. p. 488.

(17) *De Bell. Get.*

(18) *In Chron.*

(19) *In Sym.* L. II. p. 242.

(20) Lib. XIII. p. 555.

de lui faire la guerre. Stilicon & quelques-uns de ses Courtisans furent d'un avis contraire, qui l'emporta [H], & il fut conclu de donner à Alaric quatre mille livres d'or pour avoir la paix avec lui (aa). Stilicon aiant été tué quelque tems après, les Soldats qui étoient en garnison dans les Villes d'Italie, massacrérent les femmes & les enfans de tous les Barbares ou Etrangers qu'ils trouvérent (bb), & pillérent leurs biens. Ceux-ci se réfugiérent auprès d'Alaric, & le sollicitérent de déclarer la guerre aux Romains: mais ce Prince desirant de maintenir la paix qu'il avoit conclue avec Stilicon, envoya des Ambassadeurs à Honorius, pour lui demander quelque argent, & en même tems, qu'on lui donnât Aëce & Jason [I] en ôtage; s'engageant d'envoyer aussi quelques-uns des principaux des siens pour ôtages à l'Empereur, d'observer la paix, & de reprendre, à ces conditions, avec son Armée le chemin de la Pannonie. Mais l'Empereur aiant refusé d'accepter ces propositions [K], Alaric résolut d'entrer de nouveau en Italie. Il rappella de la Haute Pannonie Ataulphe son beau-frère, avec les Huns & les Goths qu'il commandoit. Mais sans attendre qu'il fût arrivé, il marcha jusqu'au Pô, sans rencontrer d'ennemis; & aiant passé ce Fleuve, il continua sa marche & s'avança tout droit vers Rome, se rendant maitre de toutes les Villes & de tous les Châteaux qu'il trouva sur son passage. Il arriva enfin devant cette Capitale de l'Univers, & en forma le siége, qui fut fatal à Sérène, veuve de Stilicon. Le Sénat craignant qu'elle ne trahît les Romains, & qu'elle ne fût d'intelligence avec Alaric, ordonna qu'on la fit mourir, dans la créance qu'Alaric léveroit le siége, lorsqu'il ne pourroit plus prendre la Ville par trahison. Mais ils se trompérent; ce Prince serra la Ville de plus près, & s'étant rendu maitre du Tibre, il empécha l'entrée des vivres. Malgré cela, les Habitans résolurent de soutenir le siége, quoique la disette commençât déja à se faire sentir; se flattant que l'Empereur, qui étoit à Ravenne, viendroit à leur secours, ou qu'il leur en envoieroit. Mais voyant que l'Empereur les oublioit absolument, & étant réduits à la dernière extrémité, ils envoyérent des Ambassadeurs à l'Ennemi (on doutoit qu'Alaric commandât l'Armée en personne). Quand les Ambassadeurs parurent devant Alaric, il les reçut avec beaucoup de fierté, & leur proposa des conditions si dures [L], qu'ils ne crurent pas devoir les accepter, sans en avoir conféré avec le Sénat. Ils demandérent donc une suspension d'armes, qui leur aiant été accordée, ils s'en retournérent à Rome, & y rapportérent les conditions qu'Alaric offroit. Les Romains, après avoir fait des Sacrifices à la maniére du Paganisme [M], renvoyérent les Ambassadeurs à Alaric, qui accorda enfin les conditions suivantes: Que la Ville payeroit cinq mille livres d'or, & trente mille d'argent; qu'elle donneroit quatre mille tuniques de soie, trois mille toisons teintes en écarlate, & trois mille livres de poivre; & Alaric demanda en ôtage les enfans des meilleures familles: moyennant quoi il promettoit non seulement d'entretenir la paix avec les Romains, mais aussi de se joindre à eux pour faire la guerre à leurs ennemis. Les Romains aiant informé Honorius de ce qui se passoit, il agréa ces conditions, & la paix fut conclue. Alaric retira son Armée du voisinage de Rome, & marcha en Toscane, où il se campa (cc). Quelque tems après, Ataulphe, qu'Alaric avoit invité à venir le joindre en Italie, comme nous l'avons dit, arriva à la tête d'une Armée. Honorius l'aiant appris, rassembla tout ce qu'il put trouver de Troupes, & les envoya contre Ataulphe, avec ordre exprès d'empecher sa jonction avec Alaric. Les Troupes de l'Empereur aiant rencontré l'Armée d'Ataulphe, lui donnérent bataille, & lui tuérent onze-cens (dd) hommes, n'en aiant perdu que dix-sept. Il y a de l'apparence qu'Alaric envisagea cette action, comme une infraction à la paix qui avoit été conclue; car nous trouvons que Jove Préfet du Prétoire lui envoya une Ambassade, pour le prier de venir conférer près de Ravenne touchant la paix: par où il paroit que la paix conclue dans le tems du siége de Rome, avoit

(aa) Id. ib.

(bb) Il y avoit un grand nombre d'Alains, de Vandales, de Goths &c. etablis en Italie.

(cc) Zosime L. V. p. 780. 781.

(dd) Sigonius dit 1500, quoiqu'il suive Zosime, qui ne parle que d'onze cens, *hanvou nai xe-Alove* L. V. p. 784.

retraite.] On prétend, qu'il se proposoit d'entretenir le trouble & le desordre dans l'Empire, afin de parvenir plus aisément à son but, qui étoit d'élever son fils à la Pourpre. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Orose l'accuse d'avoir eu ce dessein (21). Voici ses termes: *Alaricum cunctamque Gothorum gentem, pro pace optima & quibuscunque sedibus suppliciter & simpliciter orantem, occulto fœdere fovens (Stilicho), publice autem & belli & pacis copia negata, ad terendam terrendamque Rempublicam reservavit.* „ Stilicon favorisoit secrettement Alaric & les Goths, qui „ demandoient en grace qu'on leur accordât la paix & „ quelques terres pour s'y établir; & publiquement il re„ fusoit d'entrer dans aucun traité avec eux, afin d'affoi„ blir & de troubler l'Empire par ce moyen."

(21) L. VII. c. 17.

[H] *Qui l'emporta.*] Ceux qui étoient d'avis de faire la guerre, demandérent à Stilicon, pourquoi il vouloit faire une paix honteuse? Il répondit, que c'étoit pour l'intérêt de l'Empereur; qu'Alaric avoit demeuré longtems en Epire, afin de faire la guerre conjointement avec lui en Orient, & de soumettre l'Illyrie à l'obéissance d'Honorius. Il ajouta, qu'il auroit été lui-même à la tête de l'Armée, si la Lettre de l'Empereur ne l'en eût empéché; sur quoi il produisit la Lettre d'Honorius, & dit que Sévère, sous prétexte d'entretenir la bonne intelligence entre les deux Empereurs (22), avoit été cause qu'un si beau dessein avoit échoué. Ceux d'entre les Sénateurs, qui opinérent pour Stilicon, le firent par crainte, comme le remarque Zosime; & Lampade, rougissant de la lâcheté des Romains, s'écria: „ Ce n'est pas là une paix, c'est „ un pacte par lequel on se soumet à la servitude." *Non est ista pax, sed pactio servitutis:* & après avoir dit cela, il se réfugia dans l'Eglise (23).

(22) Arcadius & Honorius.

(23) Zosime L. V. p. 768.

[I] *Aëce & Jason.*] Sigonius les nomme (24) fils de Gaudence & de Jove, *Aëtium & Jasonem Gaudentii & Jovii filios*; ce qui signifie naturellement, que le prémier étoit fils de Gaudence, & le second de Jove. Mais Janvier Salinas (25) remarque sur cet endroit, qu'Aëce étoit fils de Jove, & il cite Zosime, qui dit (26): Ἀέτιον καὶ Ἰάσονα, τὸν μὲν Ἰοβίου γενόμενον παῖδα, τὸν δὲ Γαυδεντίου. Mais ce savant Pére n'a, selon les apparences, jetté les yeux que sur la Version Latine, qui l'a trompé, parce qu'elle n'est pas exacte. Il y a: *Aëtium & Jasonem*, ILLUM *Jovii*, NUNC *Gaudentii filium*; où ILLUM se rapporte à Aëce, & HUNC à Jason. Mais le Grec peut signifier, qu'Aëce étoit fils de Gaudence, & c'est ainsi que Sigonius l'a entendu. Et supposé qu'il y eût de l'équivoque, Grégoire de Tours (27) & Jornandès (28) la lèvent, en disant formellement, qu'Aëce étoit fils de Gaudence. Ainsi le P. Salinas s'est trompé.

(24) L. X. de Occid. Imper. col. 392.

(25) Ibid. not. 165.

(26) Ubi supra p. 778.

(27) Gregor. Turon. Hist. Franc. L. II. apud du Cheine Hist. Franc. Script. coætan. T. I. p. 277.

(28) De Get. Gent. Origin. & Reb. gest. apud eund. ibid. p. 225.

[K] *L'Empereur aiant refusé d'accepter ces propositions.*] Zosime (29) remarque, que les conditions proposées par Alaric étoient très équitables, & que l'Empereur commit une haute imprudence en les rejettant. Il devoit faire de deux choses l'une: ou remettre la guerre à un autre tems, & obtenir une trève pour un peu d'argent: ou s'il vouloit faire la guerre, il devoit rassembler toutes ses Troupes, & boucher les passages par lesquels l'ennemi pouvoit entrer en Italie; il devoit choisir des Généraux habiles & expérimentés, qui pussent tenir les Ennemis en respect. Mais Honorius ni n'accepta la paix que lui proposoit Alaric, ni ne fut prudent dans le choix de ses Généraux; car il en choisit qui ne pouvoient qu'exciter le mépris des Ennemis. Ainsi il fut lui-même l'auteur de tous les malheurs, dont l'Empire fut accablé.

(29) L. V. p. 775.

[L] *Il les reçut avec beaucoup de fierté, & leur proposa des conditions . . . . dures.*] Les Ambassadeurs lui dirent, que les Romains étoient prêts de se soumettre, pourvu qu'ils pussent obtenir des conditions supportables; mais que si une fois ils prenoient les armes, rien ne pourroit les empêcher de lui donner bataille. Alaric répondit à ces dernières paroles, que *plus le foin est épais, plus il est aisé à couper:* par où il vouloit dire, que lorsque les Romains seroient réunis en un Corps, il en viendroit plus facilement à bout. Il accompagna cette réponse d'un éclat de rire, pour insulter aux Ambassadeurs; & il ajouta, qu'il ne léveroit point le Siége, qu'on ne lui eût donné tout l'or & tout l'argent qui étoit dans la Ville, & tous les meubles & les Esclaves étrangers qu'il y trouveroit. Un des Ambassadeurs lui aiant demandé ce qu'il laisseroit donc aux habitans? il répondit brusquement, *La vie* (30).

(30) Zosime L. V. p. 779.

[M] *Les Romains, après avoir fait des Sacrifices à la manière du Paganisme.*] Zosime rapporte (31) à ce sujet une circonstance, qui, si elle est véritable, a quelque chose de surprenant. Il dit que Pompéian Préfet de la Ville, aiant dessein d'observer les Cérémonies anciennement en usage en Italie, jugea à propos de communiquer la chose à l'Evêque (le Pape Innocent I.), qui préférant la conservation de la Ville à sa propre opinion, permit secrettement d'observer toutes les Cérémonies que l'on croiroit nécessaires. Mais Sigonius (32) paroit douter de la vérité de ce fait; & le P. Salinas dans sa Note sur cet endroit de Sigonius (33), observe que Sozomène, qui étoit Novatien (34), & par conséquent piqué contre le Pape Innocent, parce qu'il avoit chassé les Novatiens de Rome,

(31) Ibid. p. 780.

(32) Ubi supra col. 397.

(33) Ibid. not. 178.

(34) Socrate Hist. Ecc. L. VII. c. 9.

voit été rompue. Alaric étant à Rimini, qui n'est qu'à trente milles de Ravenne, Jove s'y rendit. Alaric demanda une somme d'argent annuellement, une certaine quantité de vivres, & la liberté de s'établir avec ses Goths dans la Vénétie (*ee*), la Dalmatie, & la Bavière (*ff*). Jove envoya ces conditions à l'Empereur, & lui écrivit en même tems pour lui proposer de faire Alaric Général des Armées (*gg*), (Maitre de l'une & de l'autre Milice) afin qu'étant adouci par cet honneur, il se relâchât des conditions qu'il prétendoit. Honorius aiant lu la Lettre de Jove, blâma sa temérité, & lui fit réponse, que c'étoit à lui, qui étoit Préfet du Prétoire, & qui devoit savoir en quel état se trouvoit le Trésor de l'Empire, à régler la pension & la quantité de vivres qu'Alaric demandoit; mais que quant à lui, il n'accorderoit point la Charge de Général à Alaric, ni à aucun de sa Nation. Jove lut cette Lettre à Alaric, qui en fut extrêmement irrité. Il commanda à ses Troupes de marcher vers Rome, pour venger l'injure faite à sa Nation & à sa personne, par le refus de la Charge qu'il s'étoit flatté d'obtenir. Mais sa colère s'étant calmée, & souhaitant de vivre en bonne intelligence avec l'Empereur, il lui envoya quelques Evêques en qualite d'Ambassadeurs, pour le solliciter de ne pas exposer la Ville de Rome à la fureur des Barbares, mais de faire plutôt la paix aux conditions raisonnables qu'il lui proposoit. Car il rabattoit beaucoup de ses prémières prétentions; il ne demandoit plus la Charge de Général pour lui, ni toutes les Provinces qu'il vouloit d'abord; mais seulement les parties de la Bavière situées le long du Danube. Il représentoit, que ce ne seroit pas une grande perte pour l'Empereur, puisqu'on ne tiroit pas grand Tribut de ces pays, à cause des fréquentes courses des Nations voisines. Il se desistoit aussi du Tribut ou de la Pension qu'il avoit demandée, & s'offroit de faire une Ligue, par laquelle il s'obligeroit à tourner ses armes contre tous les ennemis de l'Empire. Tout le monde admira la modération d'Alaric; mais Jove dit, qu'on ne pouvoit même accorder ces conditions, à cause du serment par lequel on s'étoit obligé à ne point traiter avec lui [*N*]. Alaric se voyant méprisé & outragé par le refus des conditions raisonnables qu'il proposoit, fit marcher ses Troupes vers Rome, à dessein d'y mettre le siege, & de le continuer jusqu'à ce qu'il l'eût réduite. Quant il fut arrivé devant la Ville, il informa les habitans de la perfidie d'Honorius, & menaça de mettre la Ville à feu & à sang, s'ils ne se joignoient à lui pour faire la guerre à l'Empereur. Comme ils avoient peine à se résoudre, il attaqua le Port, & s'en étant rendu maitre, il ôta les vivres aux Romains; ce qui les obligea enfin de se soumettre à ce qu'il vouloit, & à le recevoir (*hh*) dans la Ville (*ii*). Alaric se rendit au Palais, & déclara Empereur Attale, Gouverneur de Rome; & Attale à son tour l'éleva aux plus hautes Dignités de la Guerre. Apres avoir maintenu Attale pendant quelque tems contre Honorius, Alaric le déposa, & le réduisit à la privee. Il le retint pourtant auprès de lui, jusqu'à ce qu'il eût conclu la paix avec l'Empereur, & qu'il eût obtenu qu'Attale ne perdroit point la vie (*kk*). Les conditions de la paix furent, qu'il y auroit Alliance entre l'Empereur & Alaric; qu'il s'établiroit avec ses Goths dans les Gaules; & qu'il porteroit les armes contre les ennemis d'Honorius. Mais cette paix ne fut pas de longue duree. Un certain *Sarus*, Général de quelques Barbares, qui en vouloit à Ataulphe beau-frère d'Alaric, & qui jugeoit d'ailleurs qu'il n'étoit pas de son intérêt que les Romains & les Goths fussent en bonne intelligence, fondit brusquement sur les gens d'Alaric. Celui-ci, irrité de cette perfidie, retourna vers Rome, & la prit par intelligence; il en abandonna le pillage à ses Soldats, mais il donna des ordres très précis qu'on ne fît aucun mal à ceux qui se seroient refugiés dans les Eglises (*ll*). Ceci arriva l'an 409, selon Pagi (*mm*). Alaric, apres avoir ravagé une partie de l'Italie, entreprit de passer en Sicile; mais une tempête l'aiant obligé de reprendre terre, il assiégea Cosence, & après s'en être rendu maitre il y mourut l'an 411 (*nn*), onze ans après sa prémière entree en Italie. Les Goths l'enterrérent dans le lit de la Rivière Busento, qui passe près de Cosence: ils détournérent la Rivière, & apres y avoir enterré le corps d'Alaric, ils firent reprendre à l'eau son cours; & pour qu'on ne sût point le lieu, ils massacrérent tous les Esclaves qui l'avoient vu. Ils choisirent Ataulphe, beau-frère d'Alaric, pour lui succéder (*oo*).

(*ee*) La Vénétie comprenoit anciennement la Marche Trevisane, le Duché de Venise, le Padouan, le Vicentin, & les parties Occidentales du Frioul, avec une partie du Feltrois.

(*ff*) Le Pays des Noriques.

(*gg*) *Ambarumque dextrorum quere ... Magistrum utriusque Militia.*

(*hh*) L'an 408. Ant. Pagi *ad h. ann.*

(*ii*) Zosime L. V. & VI. p. 786-792.

(*kk*) Ibid. L. VI. p. 794-795.

(*ll*) Sozomene L. IX. ch. 9.

(*mm*) *Ad h. ann.*

(*nn*) Pagi *ad h. ann.*

(*oo*) Joan. Magnus *ubi supra* p. 492-493. Sivonius *ubi supra*, in col. 408-413.

Rome, ne parle point de ce fait, quoiqu'il fasse mention du siége (35). Il y a de l'apparence qu'il n'auroit pas épargné le Pape, s'il avoit su quelque chose à sa charge.

[*N*] *A cause du serment par lequel on s'étoit obligé à ne point traiter avec lui.*] Jove avoit fait jurer l'Empereur, qu'il ne feroit point la paix avec Alaric; & lui-même jura en touchant la tête d'Honorius, & obligea tous ceux qui avoient des Emplois d'en faire autant. Sur quoi Zosime remarque, que si le serment avoit été fait au nom de Dieu, on auroit pu espérer qu'il en pardonneroit la violation, étant misericordieux; mais qu'aiant été fait par la tête de l'Empereur, il n'étoit pas permis de le violer (36). [Ce n'est pas Zosime qui tient ce langage; il rapporte que c'étoit celui de Jove & de ses Amis: & l'on ne voit pas qu'il l'approuve; au contraire, il ajoute: *Voila la precaution de ces gens abandonnés du Ciel.* ADD. DU TRAD.]

(35) *Hist. Eccl.* L. II. c. 6.

(36) Zosime L. V. p. 787.

ALAVA (DIEGO ESQUIVAL DE), célèbre Evêque Espagnol du seizième Siècle, étoit natif de Vittoria, Ville d'un petit Pays nommé Alava, qui fait partie de la Biscaye en Espagne. Il étudia le Droit Civil & Canon à Salamanque, & se distingua si fort par son savoir, qu'après avoir passé par diverses Cours de Judicature, il fut fait Président du Conseil de Grenade. Etant entré ensuite dans les Ordres, il devint Evêque d'Astorga, & assista au Concile de Trente (*a*). Avant l'ouverture du Concile, il proposa dans une Congrégation générale des Evêques qui étoient à Trente, de lire publiquement les Bulles du Pape qui contenoient les Pouvoirs des Légats. Mais le Cardinal de Ste. Croix, l'un des Légats, craignant que si l'on en savoit le contenu, cela ne donnât occasion à quelques Evêques de borner l'autorité des Légats, jugea à propos de tenir la Bulle secrette, pour s'en servir en tems & lieu. Ainsi, pour éluder la proposition d'Alava, il répondit, que tous les Evêques assemblés ne formant qu'un seul Corps, il faudroit, si on faisoit la lecture des Bulles du Pape touchant les Légats, lire aussi les Bulles par lesquelles chaque Evêque étoit établi dans son Evêché; ce qui iroit à l'infini, puisqu'à l'arrivée de chaque Evêque, il faudroit recommencer la lecture de toutes les Bulles. Par ce tour d'adresse, le Cardinal trouva moyen d'empêcher le Concile d'avoir connoissance du pouvoir dont les Legats étoient revêtus (*b*). Il avoit effectivement raison de craindre que le Concile ne fût offensé de celui que le Pape avoit donné aux Légats, puisqu'il étoit entièrement illimité [*A*]. Lorsqu'après l'ouverture du Concile on proposa l'affaire de la Pluralité des Benefices, Alava voyant que

(*a*) Nic. Antonio *Biblioth. Hisp.* T. I. p. 201.

(*b*) Fra-Paolo *Hist. du Concile de Trente*. T. I.

[*A*] *Il étoit entièrement illimité.*] Voici en substance la Bulle. Paul III dit: „ Qu'il envoie ses Légats à „ Trente comme des Angês de paix, pour présider au „ Concile, & faire tous les Decrets & Canons qu'il con„ viendra, & les publier dans les Sessions, selon la cou„ tume. Il leur donne pouvoir de proposer, de conclurre, „ d'exécuter tout ce qui sera nécessaire pour extirper les „ Erreurs, pour ramener les Peuples égarés à l'obéissan„ ce du S. Siége, & pour rétablir la Liberté Ecclésiasti„ que: de décider & de déterminer, en matière d'Hé„ résie, & en toute autre concernant la Foi Catholique: „ de réformer l'Eglise dans tous ses Membres, soit Ec„ clésiastiques, soit Séculiers; & de procurer la paix entre „ les Princes Chrétiens: de faire & d'ordonner tout ce „ qu'ils jugeront être de l'honneur de Dieu, & de la pro„ pagation de la Foi: de réfréner par les censures & les „ peines Ecclésiastiques, tous les opiniâtres & les rebel„ les, de quelque rang & condition qu'ils soient, quand „ ils seroient Rois ou Prelats (1)." Il n'est pas étonnant que le Cardinal de Ste. Croix se fit da la peine de montrer cet-

(1) Fra-Paolo *Hist. du Concile de Trente* L. II. p. 103. 104.

que les Péres ne pouvoient s'accorder sur les Dispenses, proposa de défendre toutes les Commendes, & l'Union de deux ou de plus de Benéfices en un meme sujet, quoique cette Union ne fût que pour la vie de celui qui en jouïssoit; puisque les Commendes & ces Unions n'étoient que des pretextes pour pallier la pluralité des Benéfices, & une invention nouvelle pour assouvir l'ambition & l'avarice du Clergé, au grand scandale de tout le monde. Il ajuuta, qu'il étoit honteux de souffrir davantage un si dangereux abus. Mais les Evêques Italiens, qui possédoient de ces Bénéfices, ne goûtérent point cette reforme (*c*). Nous ne trouvons pas qu'il soit parlé davantage d'Alava dans l'Histoire de Fra-Paolo; & Nicolas Antonio dit (*d*) qu'il n'assista au Concile que depuis la cinquième jusques à la neuviéme Session: mais il se trompe, puisqu'il paroit par ce que nous avons dit, qu'Alava étoit à Trente avant l'ouverture du Concile. Lorsqu'il fut de retour en Espagne en 1548, il fut transféré à l'Evêché d'Avila, & conserva en même tems la Présidence du Conseil de Grenade. Il fut fait ensuite Eveque de Cordoue, & mourut le 17 de Mars 1562. Martin Aspilcuéta, Docteur en Théologie, qui le cite, le nomme *Alba* (*e*); mais c'est peut-être une faute d'impression*. Alava composa un Ouvrage savant, intitulé, *De Conciliis Universalibus, ac de his quæ ad Religionis & Reipublicæ Christianæ reformationem instituenda videntur.* „ Des Conciles Oecuméniques, & des mesures nécessaires pour reformer „ la République & l'Eglise Chretienne," imprimé à Grenade en 1582 in-folio (*f*), & par conséquent aprés la mort de l'Auteur. Nicolas Antonio parle de quelques autres personnes du nom d'Alava, dont nous dirons un mot dans les Remarques [*B*].

(*c*) Id. ibid.
(*d*) *Ubi supra.*
(*e*) *In Cap. Novit. num.* 104. *de Rescriptis.*
* [En Espagnol, le *b* & l'*v* consone se confondent dans la prononciation: ainsi d'*Alava* on a pu faire *Alaba* & *Alba*. R. D. T.]
(*f*) N. Antonio *ubi supra.*

cette Bulle, puisqu'elle ôtoit toute autorité au Concile, & le rendoit absolument inutile. Car quoique le Pape dise dans sa Bulle, que les Legats agiront en tout de concert avec le Concile; ce n'étoit là qu'un compliment, qui ne rendoit pas le pouvoir, qu'il donnoit à ses Légats, moins choquant.

[*B*] *Quelques autres personnes du nom d'Alava.*] I. *D. Diego d'Alava de Beaumont*, sorti d'une Famille illustre de Biscaye. Son pére François d'Alava étoit Membre du Conseil de Guerre, & Grand-Maitre de l'Artillerie du Roi d'Espagne. Diégo, aprés avoir étudié le Latin, le Grec, la Philosophie & le Droit, s'appliqua aux Mathématiques; & s'étant rendu habile dans cette Science, il étudia lui-même sans Maitre l'Art militaire avec tant de succès, qu'il acquit une connoissance parfaite de tous les devoirs d'un Général; ce qu'il fit voir par un Ouvrage qu'il publia, intitulé: „ Le parfait Capitaine, & le nouvel „ Art de l'Artillerie." *El perfecto Capitan instruido en la disciplina militar, y nueva Ciencia de la Artilleria.* Cet Ouvrage, qu'il dedia à Philippe II. fut imprimé à Madrid en 1590 in-folio, avec l'Approbation du savant François Sanctius, célébre Professeur de Salamanque (2). II. *François Ruis de Vergara d'Alava*, aussi distingué par sa haute vertu & par sa probité, que par son érudition. Aprés avoir pris le degré de Docteur dans l'Université de Salamanque, il y fut fait Professeur en Droit. Il entra ensuite dans le Conseil de Grenade, & fut honoré de l'Ordre de S. Jaques. Il fut fait aprés cela Conseiller du Grand Conseil de Castille, Emploi qu'il occupoit encore dans le tems que Nicolas Antonio écrivoit sa *Bibliothèque d'Espagne.* Il publia: *La Historia del Colegio de San Bartolome Major de la Universided de Salamanca*: „ L'Histoire du Collége de „ S. Barthélemi l'ancien, de l'Université de Salamanque", imprimée à Madrid, à ce que croit Nic. Antonio. Il eut soin aussi, par l'ordre de Philippe IV, de la derniére Edition de *la Regla y Establecimientos nuevos de la Orden y Cavalleria del Apostolo San-Jago*: „ Les Statuts & les nou- „ veaux Réglemens de l'Ordre des Chevaliers de Saint „ Jaques," imprimés à Madrid en 1655. in-folio (3). III. *Lésa d'Alava*, Licentié en Théologie, & ami du Cardinal Colonna. On a de lui, *Orationes tres in Urbe habitæ, ad Sixtum V. duæ, ad Gregorium XIII. una*: „ Trois Harangues faites à Rome, deux à Sixte V, & une à Grégoire XIII," imprimées à Rome en 1591. in-4. (4). [☞ Je remarquerai ici, que Mr. du Pin (5) nomme l'Evêque d'Astorga, qui fait le sujet de l'Article, & qui assista au Concile de Trente, *Jaques d'Alava*, & non *Diego.* ADD. DU TRAD.]

(2) N. Antonio *Biblioth. Hisp.* T. I. p. 205.
(3) Id. ibid. *in Append.* p. 524.
(4) Ibid. p. 552.
(5) *Bibl. des Aut. Eccles.* T. XV. p. 56.

ALBANI (FRANÇOIS) nâquit à Bologne le 17 de Mars 1578 (*a*). Son pére étoit un Marchand de Soie, qui se proposoit de lui faire embrasser sa profession; mais le violent panchant qu'il avoit pour la Peinture [*A*], le porta à s'y adonner entiérement aprés la mort de son pere, au grand regret de ses parens. Il n'avoit alors que douze ans. Il etudia d'abord sous Denis Calvert, où étoit dans ce tems-là le Guide [*B*] (*b*), avec lequel il lia une intime amitié, & qu'il suivit dans l'Ecole des Carraches (*c*). Cependant cette amitié si forte ne dura pas toujours [*C*]. Albani alla à Rome, où il

(*a*) Felsina Pittrice *Vite de Pittori Bolognesi*, T. II. p. 214 Bologna 1678. in 4.
(*b*) Félibien *Entret. sur les Vies des Peint.* T. III. p. 322. Trevoux 1725.
(*c*) Sandraart *Academia Picturæ Erud.* p. 152. Norimb. 1683. in-folio.

[*A*] *Le violent panchant qu'il avoit pour la Peinture.*] Augustle Albani son pére avoit dessein de lui donner une bonne éducation; mais s'étant apperçu qu'il ne faisoit que peu de progrés dans la Grammaire, il lui enseigna l'Arithmétique, pour le mettre en état de lui être utile dans les affaires de son Negoce. Comme François n'avançoit guéres dans l'Art de compter, son pére, remarquant la forte inclination qu'il avoit pour la Peinture, demanda à quelques mauvais Peintres qui travailloient chez lui, s'ils lui conseilloient de permettre à son fils de s'attacher à leur Art? Ils lui répondirent, que son fils pouvant lui être d'une grande utilité dans sa profession, il auroit tort de lui laisser prendre le pinceau. Le pére, trompé par ces barbouilleurs, n'auroit pas manqué de le détourner de la Peinture; mais étant mort peu de tems aprés, Albani se trouva en liberté de suivre son inclination & son génie (1).

[*B*] *Il étudia d'abord sous Denis Calvert, ou etoit .... le Guide.*] L'amitié du Guide fut fort utile à Albani, le prémier étant déja fort avancé, quand l'autre entra chez Calvert. Le Maitre se contentoit de tracer une ébauche, qu'il donnoit à Albani à copier, le laissant d'ailleurs à la direction du Guide, sous lequel il profita beaucoup, parce qu'il l'instruisoit avec douceur & agréablement, au-lieu que la sévérité de Calvert faisoit de la peine à Albani; ce qui fit qu'il le quitta à la fin (sous prétexte qu'il ne vouloit plus s'attacher à la Peinture) & qu'il suivit le Guide son Ami dans l'Ecole des Carraches (2), où il fit de grands progrés. Les Tableaux d'Albani marquent beaucoup de génie, & sont d'une grande douceur. Il avoit d'ailleurs toutes les parties d'un grand Peintre (3).

[*C*] *Cette amitie si forte ne dura pas toujours.*] Le Guide & Albani parurent charmés de se trouver ensemble chez Louis Carrache; mais la froideur se mit insensiblement entre eux, soit qu'Albani fût jaloux de voir que le Guide le surpassoit, ou que le Guide vît avec un œil d'envie les rapides progrés de son Ami. Quelle qu'en fût la cause, il est certain qu'ils tâchérent dans la suite de se surpasser l'un l'autre. Mais il semble qu'Albani avoit le plus de tort: car quand le Guide faisoit quelque belle Piéce d'Autel, son Concurrent ne manquoit pas d'y opposer un Tableau de sa façon. Cette espéce de guerre dura quelque tems, pendant lequel ils ne laissoient pas de parler l'un de l'autre avec estime (4). Il sembloit qu'ils possédassent parfaitement tous deux l'esprit de Cour, en se louant ainsi réciproquement, dans le tems qu'ils ne négligeoient rien pour éclipser la réputation l'un de l'autre. Il arrive assez souvent que l'Envie domine trop chez les Poëtes, les Peintres, les Sculpteurs, & chez tous ceux qui cultivent les Beaux-Arts avec succès. Animés par l'ambition, ils travaillent non seulement à s'élever autant qu'il leur est possible par l'étude & l'application, mais aussi à rabaisser ceux qui excellent dans les Arts & les Sciences auxquelles ils s'attachent. L'exemple d'Albani prouve, combien cette passion est capable d'étouffer tous les sentimens d'amitié & de politesse, dans un caractère naturellement doux & aimable pour la société. Malgré les grandes obligations qu'il avoit au Guide, qui l'avoit instruit avec tout le soin & toute l'affection possible, il ne laissa pas d'être blessé de la réputation que celui-ci s'étoit acquise. Il semble que les Beaux-Arts devroient naturellement inspirer à ceux qui les cultivent, de la complaisance & de l'affection pour leurs semblables: l'on voit cependant qu'ils produisent souvent un effet tout opposé, & qu'ils font non seulement oublier les plus grandes obligations, mais qu'ils inspirent même de l'aversion pour le Bienfaiteur. Que d'Ecrivains & d'Artistes, qui brulent d'envie & de jalousie! Quelle secrette satisfaction, que dis-je, secrette? quelle ouverte satisfaction ne ressentent-ils pas, lorsqu'ils voyent leurs Rivaux blâmés! Avec quelle avidité ne recherchent-ils pas des histoires préjudiciables à la réputation de leurs Concurrens, si quelquefois ils n'en sont les inventeurs! L'on diroit qu'ils se considérent avec leurs Rivaux, comme les deux plats d'une balance, dont l'un baisse nécessairement à proportion que l'autre s'éléve. Il faut pourtant avouer que cet esprit d'envie régne beaucoup moins dans ceux qui ont des talens & du génie, que dans ceux qui n'en ont point. L'envie & la médisance paroissent être le caractère dominant des derniers. Incapables d'acquérir de la réputation par leurs productions, ils tâchent de se distinguer par une voie plus aisée & moins pénible, en attaquant la gloire & les ouvrages des gens de mérite. Comme les plus grands génies ne brillent pas également en tout, *le petit peuple* de leur Art les attaque sur les choses dans lesquelles ils ne prétendent point exceller, ou ils cherchent à dimi-

(1) Felsina Pittrice T. II. p. 224.
(2) Id. p. 228. & Sandraart *Academ. Pictura* p. 18.
(3) *Painting illustrated in 3. Dialog by* W. Aglionby p. 59. London 1685. in-4.
(4) Id. ibid. & p. 226.

il demeura plusieurs années, & se maria: mais sa femme étant morte en couche, les instances de ses parens l'engagérent à revenir à Bologne; & à la sollicitation de ses fréres (qui le trompérent dans la suite) il se remaria (d). Il y eut quelque chose de singulier dans le motif qui le détermina à de secondes noces [D]. Il entendoit assez bien certaines parties des Belles-Lettres; mais il ne savoit pas le Latin, à son grand regret, ce qui l'obligeoit à se servir des meilleures Traductions Italiennes des Auteurs qui pouvoient lui etre de quelque usage dans son Art. Quand il fut parvenu à l'age de raison, il aima passionnément la lecture. Il etoit sur-tout charmé de la Jérusalem du Tasse, qu'il avoit toujours dans son Atelier; & il prioit ceux de ses Amis, qui le venoient voir, de lui en lire quelque chose, pendant qu'il travailloit (e). Il excelloit dans toutes sortes de Tableaux, mais sur-tout dans les petites Piéces, quoiqu'il fût trés mécontent qu'on n'estimât pas autant les grandes, qu'il avoit faites pour des Autels. Comme il aimoit beaucoup à peindre des Femmes [E], il y réussissoit aussi parfaitement; mais il n'avoit pas autant de talent pour représenter des Hommes (f). Malgré le plaisir qu'Albani avoit à representer des nudités, & particuliérement des Femmes, il étoit neanmoins trés chaste [F] (g). Il peignoit quelquefois des Sujets de l'Histoire Sainte; mais ses Sujets amou-

(d) Felsina Pittrice p. 259. & suiv.

(e) Id. p. 254.

(f) Id. p. 216 & 257. Felbien Vies des Peintres T. III. p. 525.

(g) Academ. Pictura p. 151.

diminuer leur mérite par rapport à celles-là même où ils se distinguent. Parlez à ces Censeurs, de Mr. Pope: ils vous diront, qu'il versifie parfaitement bien, que c'est son talent; mais .... ajouteront-ils, ôtez-lui sa cadence .... il ne lui restera rien. Ils vous en diront autant de Dryden, & des autres Poëtes dont les Ouvrages font honneur à l'Angleterre. Si vous parlez du mérite poëtique de ces Ecrivains, on vous dit d'abord, qu'ils n'étoient point savans: ce qui signifie souvent, un homme qui a la tète remplie de mille choses, qu'un bon génie fait gloire d'ignorer. Non que nous prétendions par-la donner atteinte au mérite réel du vrai Savant, qui joint un goût délicat à une grande érudition; au contraire, ce dernier fait la gloire des Belles-Lettres, & est aussi digne de respect, qu'il est rare de le trouver.

[D] *Le motif qui le determina à de secondes noces.*] Sa seconde femme (Doralise) étoit d'honnête famille, (celle des Floravanti); mais elle n'avoit pas beaucoup de bien: cependant sa beauté, son esprit & son mérite empéchérent Albani de s'arréter à l'interét. Nous voyons assez généralement que les grands Poëtes, & sur-tout les excellens Peintres, ont choisi de belles personnes pour leurs Femmes ou leurs Maitresses. Occupés continuellement à peindre ce qu'il y a de plus beau & de plus aimable, il est naturel qu'ils soient sensibles aux charmes d'une beauté. Il sembla à Albani que ce parti lui seroit d'autant plus avantageux, qu'outre qu'il auroit la satisfaction d'avoir une femme trés estimable, il trouveroit en elle un modéle d'une grande beauté, qui pourroit lui servir pour ses ouvrages, sans en cherches d'autres, quand il voudroit peindre une Vénus, les Graces, des Nymphes, ou d'autres Divinités, qu'il prenoit souvent plaisir de representer. Le choix qu'il avoit fait lui réussit, sa femme se trouva tout-à-fait propre à ce qu'il souhaitoit; car avec la fraicheur de son âge & la beauté de son corps, il reconnut en elle tant d'honnêteté, tant de graces, & des maniéres de bienséance si propres à être peintes, qu'il n'eut pu rencontrer ailleurs une personne plus accomplie. Aussi l'a-t-il souvent représentée sous la figure de Vénus; & dans la suite elle lui fournit un assez grand nombre d'enfans, si beaux & si bien faits, que c'est d'aprés eux que François le Flamand & l'Algarde, excellens Sculpteurs, ont modélé les petits Amours, que l'on voit de la main de ces deux savans hommes. Desorte que la femme & les enfans d'Albani ont été les originaux de tout ce qu'il a peint de plus agréable & de plus gracieux. Sa femme se conformoit tellement à ses intentions, qu'elle prenoit plaisir de disposer ses enfans en diverses attitudes, & de les tenir elle-même nuds, & quelquefois suspendus en l'air par des bandelettes, pendant qu'Albani les dessinoit en mille différentes maniéres (5). Voici ce que dit là-dessus le Comte Malvasia: *Tale per ogni parte riuscì la Moglie . . . . Trasformandosi tutta nel gusto e nel genio marito, ingegnavasi ella stessa d'accommodar que Bambini nelle desiate posture ferme non solo e posanti, ma nelle attitudini, & ne' scorti piu difficili, e vivaci, sapendo giudiciosamente fargli li veder sospesi, con pannolini, & bende accommodandoli, e sostenendoli, fin' a che il bramato effetto ben' osservato n'avesse, & coìn.* Il remarque, qu'il n'est pas étonnant que les petits Amours d'Albani fussent si beaux, puisque ses enfans, qui lui servoient de modéles, étoient parfaitement bien faits. Sa femme fut trés féconde, car elle se vit jusques à douze enfans en même tems. On fait d'elle un portrait trés avantageux. Elle s'attacha non seulement à inspirer la vertu à ses enfans, mais aussi elle leur apprit à lire, & leur mit en main les meilleurs Livres; & comme elle avoit le goût trés délicat, son mari lui-même la consultoit souvent sur ses Ouvrages, & profitoit beaucoup de ses avis. L'Historien nous apprend que malgré tout cela, elle avoit grand soin de ses affaires domestiques, non seulement de celles qui regardent directement une femme, mais même de celles qui sont ordinairement du ressort des hommes, comme de payer, de recevoir de l'argent &c. (6). Une pareille femme est un trésor pour un Homme de Lettres; mais il y en a bien peu de ce caractere. Si une femme veille avec soin à ses affaires domestiques, il est rare qu'elle aime les Muses; si au contraire elle a du goût pour les Lettres, elle a souvent peu de capacité pour les affaires de son ménage, elle est ou coquette, ou négligente & mal-propre sur sa personne & sur sa maison, source de dégoût pour son mari, s'il aime l'ordre & la propreté. Mais que d'excellentes qualités réunies dans la femme d'Albani! l'affection, le savoir, l'amitié, l'œconomie, &c. Si toutes les femmes étoient aussi accomplies, le mariage, bien loin d'être un joug pour les Gens de Lettres & les Artistes, seroit au contraire d'un grand avantage pour eux. Nous sommes pourtant obligés d'apprendre à nos Lecteurs, à notre grand regret, que la hauteur de la femme d'Albani lui causa dans la suite bien des chagrins.

(5) Felsina Pittrice T. II. p. 210. & Felbien Vies des Peintres T. III. p. 524.

(6) Id. ibid.

[E] *Comme il aimoit beaucoup à peindre des Femmes.*] C'étoit une inclination naturelle, qui a duré en lui jusques à la fin de sa vie, comme il l'avoue lui-même dans une Lettre qu'il écrivoit à un de ses Amis, un an avant sa mort. Il lui dit, que s'il étoit moins âgé, il voudroit faire encore tout autre chose, que ce qu'il a fait par le passé, se sentant non seulement rempli d'un nombre infini de nobles idées, mais aiant plus de plaisir & de facilité que jamais à représenter les beautés divines & humaines, particuliérement les Nymphes, les Enfans, & les actions divertissantes & agréables. Il croyoit alors que son génie seul, & la pratique qu'il s'étoit acquise, suffisoient pour lui faire exécuter des Ouvrages accomplis; blamant les Carraches, de ce qu'ils s'étoient trop defiés de leurs forces, & de ce qu'aiant toujours employé beaucoup de tems à étudier, au-lieu de s'abandonner à leur génie, ils n'avoient point amassé dequoi vivre commodement. Pour appuyer son raisonnement, ou plutôt pour justifier sa négligence, & sa conduite tout opposée à la leur, il rapporte dans la même Lettre, qu'Annibal Carrache aiant commencé à peindre de pratique un Christ mort sur les genoux de la Vierge, il en fit une figure admirable & toute divine: mais qu'ensuite aiant fait dépouiller un modèle, & retouché d'aprés lui le corps du Christ, il changea toute cette première production de son esprit, & gâta son Tableau par les derniers coups qu'il y donna (7). Sandrart fait particuliérement mention d'un Phaëton tombant de son chariot, de la main d'Albani, qu'il dit avoir été une de ses plus belles Piéces (8).

[F] *Malgré le plaisir qu'Albani avoit à représenter des nudités . . . . il etoit très chaste lui-même.*] Il étoit si modeste, que quand sa femme ne fut plus en état de lui servir de modèle, & qu'il fut obligé d'en choisir d'autres, ce n'étoit, (à l'exemple de Louis Carrache & du Guide) que pour dessiner ou peindre les parties que l'honnêteté & la pudeur ne les empêchoit pas de découvrir, comme les bras, la gorge &c. & qu'il demeuroit même avec elles le moins de tems qu'il pouvoit (9). Ce n'est pas que ses ennemis ne dissent toujours du mal de lui, & de ses Elèves, qui peut-être ne se conduisoient pas avec tant de retenue. *Una fede così esatta al santo matrimonio, che più tosto s'atteria eletta il morire, che il far torto alla sua Dorattice* (circonstance un peu extraordinaire), *che però, non potendosi più di essa servire per modello, valendosi di quelle femmine che li trovava Sampietro, non aver mai perduto l'onorata costume di veder solo i quelle parti, che non cagionan rossore* &c. (10). Ce fut un grand bonheur pour Albani, que sa femme lui parût une Vénus en beauté, même dans le tems que l'âge commençoit à flétrir ses charmes; ce qui prouve combien elle lui étoit chère, puisque sans cela elle n'auroit pas été si aimable à ses yeux. Sa constante tendresse pour elle, contredit cette réfléxion de *Caton*: que *la beauté devenue familiere, perd son éclat aux yeux de celui qu'elle charmoit, & n'a plus d'attraits pour lui.* Elle ne dément pas moins cette maxime si ordinaire, que le dégoût suit la jouïssance; & cette histoire qu'on rapporte du Roi Henri IV. Son Confesseur l'aiant sollicité de renoncer à ses galanteries continuelles, & de s'en tenir à la Reine sa femme, il ne lui fit point de réponse, mais ordonna qu'on ne servit au bon Pére d'autre mets que des perdrix. Les deux ou trois prémiers jours les perdrix furent trouvées excellentes, mais ensuite on en fut rassasié, & le Confesseur ne put s'empêcher de le faire paroitre. Alors le Roi ne manqua pas de se prévaloir de son exemple, pour autoriser la variété de ses amours. On fait l'avanture du Peintre, auquel un Gentilhomme fort amoureux commanda le Tableau d'un Hymen. Le Peintre ne manqua pas de représenter le petit Dieu, le plus à son avantage qu'il lui fut possible, avec un air doux & content, les yeux pleins de feu, & dans une attitude propre à charmer. Le portrait achevé fut envoyé à l'Amant, qui le trouvant trop languissant, & pas assez agréable pour un Dieu aussi aimable, le renvoya au Peintre pour le retoucher. Celui-ci le garda quelque tems, mais n'y changea pas un trait.

(7) Felsina Pittrice T. II. p. 275. & Felbien T. III. p. 525.

(8) Acad. Pictura p. 151.

(9) Felsina Pittrice T. II. p. 266.

(10) Id. ib.

(*h*) Sandraart, dans son *Academia Pictura* p. 182. met la mort en 1658. Mais Malvasia, (que les autres ont suivi) l'Auteur de l'*Abecedario Pittorico*, Felibien, De Piles, Fisaham, la mettent en 1660.

amoureux étoient si recherchés [*G*], qu'il étoit obligé d'en faire plusieurs copies. Quoiqu'il ait eu plusieurs traverses dans sa vie, & beaucoup de sujets de déplaisir dans sa famille, il étoit cependant d'un tempérament si heureux, que les afflictions n'ont jamais troublé le repos de son esprit, ni altéré la santé de son corps [*H*]. Il étoit modeste, & homme de mérite, aiant la plus tendre affection pour ses Disciples (dont quelques-uns ont été d'excellens Peintres), pour lesquels il n'avoit rien de caché dans son Art. Il mourut [*I*], fort regretté de ses Amis, le 4 d'Octobre (*h*) 1660, âgé de quatre-vingt-deux ans & six mois. Ceux qui souhaiteront de lire sa Vie dans une plus grande etendue, peuvent consulter *Felsina Pittrice* Tom. II.

Le Gentilhomme, au bout de quelques mois de mariage, fit redemander le Tableau; l'Hymen lui parut alors avoir l'air trop vif & trop animé, & il voulut que l'Ouvrier y fit encore quelque changement; mais celui-ci refusa d'y retoucher, l'assurant que c'étoient ses yeux qui avoient changé, & non le Tableau. Cependant, quoiqu'il se trouve bien des gens à qui il arrive la même chose qu'à ce Gentilhomme, il y en a pourtant aussi (quoique peut-être en plus petit nombre) pour lesquels le mariage est un état plein de charmes, & dont les femmes font le bonheur. „ Tous les autres biens du monde sont des dons de la Fortune; une „ digne Femme est un présent du Ciel. Les faveurs de „ la Fortune, légéres & inconstantes, disparoissent comme une ombre; une Epouse attachée à nous, répand „ des douceurs sur tout le cours de notre vie. *".

* Pope.

[*G*] *Ses Sujets amoureux étoient si recherchés* &c.] C'est par le moyen des études & des observations qu'il avoit faites sur la Nature (en copiant, comme on l'a dit, sa femme & ses enfans) qu'il réussit si bien à peindre de petits Amours, qui jouent & qui volent, lorsqu'en se formant mille idées de lieux plaisans & délicieux, il a représenté Vénus accompagnée des Graces & de quelques Nymphes; & c'est aussi particuliérement dans ces sortes de sujets, qu'on voit la beauté de son génie. Il n'a pas représenté, dit Malvasia, Cupidon languissant & assoupi, ainsi qu'a fait le Guide; mais il l'a dépeint assis majestueusement sur son Trône; tantôt dirigeant les petits Amours dans leurs exercices; tantôt décochant des traits contre un Cœur placé sur un tronc d'arbre; tantôt presidant aux jeux & aux danses des petits Amours, autour d'une Flore de marbre couronnée de fleurs; tantôt examinant la victoire que les Amours remportent sur les Faunes & les Satyres. S'il peignoit Adonis mort, il ne manquoit pas d'y faire entrer une bande d'Amours, les uns s'enfuyant pleins de fraieur à la vue de ses blessures sanglantes; les autres exprimant leur desespoir en brisant leurs arcs & leurs fléches, comme desormais inutiles, puisqu'Adonis n'étoit plus; & d'autres courant après les bêtes sauvages, en branlant leurs dards, d'un air de colére & de vengeance. *Se finse Amore, non sonnachioso e dormiente, com' è quel di Guido ce'l fe vedere, ma nel suo trono, ed in maestà assiso, assistere hora al' esercizio, ed alla gara de gli Amoretti minori, in bersagliare un cuore ad un trunco appeso e pendente: hora alle liete danse, e carole colte e mischiate da que' teneri piedi attorno al simulacro marmoreo dell' inghirlandata Flora: hora alla vittoriosa sconfitta de' Satiretti e de' Fauni selvaggi, dagli alati fanciulli sottomessi ed oppressi. Se d'un Adone uccise fece piangere ne' pinti suoi rami il lugubre ocaso, accompagnato anche lo volte dal corteggio d'Amorini, altri de quali mirando la crudel piaga, spaventato r'arretresse: altri che adiratosene, l'arco spezzasse & le quadrella, arnesi resi inutili per la morte dell' infelice: altri che imbrandito il dardo, dietto al fierro unghiale correndo, ne minacciasse la vendetta* (11). Pour entretenir & annoblir ces idées, & pour cultiver le goût qu'il avoit à peindre des sujets pris de la Fable, il lisoit soigneusement toutes sortes de Poësies, & alloit souvent à la Campagne, où la verdure des prés & des bois, le murmure des ruisseaux, les concerts harmonieux des oiseaux, le calme & la tranquillité de l'air, ne pouvoient qu'animer une imagination comme la sienne: & le Comte Malvasia est même d'opinion, qu'Albani a surpassé tous les Peintres qu'il y a jamais eu, pour représenter des sujets amoureux. *Invaghirlo*, dit-il en parlant d'Albani, *(il mondo) questi co piu lascivi vezzi, che giammai meditasse pennello* (12). C'est ce qui a fait dire à un savant Auteur (13) (lorsqu'il se représente conduit par le Génie de Raphael Urbin dans le Jardin des Poëtes à Bologne) que les charmes de ce beau lieu lui rappellent le souvenir des Tableaux d'Albani; & il tient au Génie ce discours: „ Il faut avouer que les Tableaux de ce grand Maitre semblent être faits pour des lieux aussi délicieux que „ celui-ci. La plupart de ses Piéces ont une beauté si gaie, „ qu'elles inspirent naturellement du plaisir & de la joie, „ & écartent toutes les pensées sombres & mélancoliques." Le Génie répond: „ Vous avez raison, Albani avoit un „ panchant naturel à représenter les plus charmans objets, „ comme des Divinités Célestes, des Amours, des Nym„ pes, des Solitudes (14)". Aussi aimoit-il si fort la Campagne, qu'il y passoit assez généralement l'Eté, pour y jouïr des plaisirs qu'elle offre, & qu'un Poëte moderne dépeint si bien dans les vers suivans (15):

(11) Felsina Pittrice Vol. II. p. 232. 233.

(12) Id. p. 234.

(13) Girupeno,

(14) Felsina Pittrice Vol. II. p. 214.

(15) De Villiers Oeuvres en vers p. 410.

Ici sans brigue & sans efforts
Je jouïs des riches trésors,
Des riches dons de la Nature.
Pour moi les champs se sont parés,
Pour moi d'une lumiere pure
La terre & l'air sont éclairés.

Mon ame, à cet objet ravie,
Goute, tranquille, leur beauté.

. . . .

. . . .

Par-tout où je conduis mes pas,
Sans obstacle, sans embarras,
Nait un plaisir pur & sensible.
Charme d'objets toujours nouveaux,
Je n'entends en ce lieu paisible,
Que le murmure des ruisseaux.

[*H*] *Il étoit d'un temperament si heureux, que les afflictions n'ont jamais troublé le repos de son esprit.*] *Sue tele*, dit Malvasia . . . . *non sperano altro mal, che gioie, che allegrie, che contenti. Vincitore d'ogni contrasto, e superiore ad ogni contrario destino, non sapea col suo poetico pennello, che passegiar mai sempre per i deliziosi giardini di Pesti, per le amene pendici di Paso & di Citera: che calcare anche talora le rupi del Permesso, ed arrivare a stanziar felicemente, con Apollo e le Muse; onde di lui ben' anche dir si potesse ciò che Fresnoy cantò del gran Giulio Romano, che*

——— *A puero Musarum edoctus in Antris*
Aonias reseravit opes, Graphicaque Poësi,
Quæ non visa prius, sed tantum audita Poëtis,
Ante oculos spectanda dedit sacraria Phœbi (16).

„ Ses Tableaux ne respirent que la joie & le plaisir. „ Doué d'une force d'ame qui le rendoit supérieur à tous „ les chagrins, son Pinceau poëtique le promenoit dans „ les lieux les plus charmans, à Paphos & à Cythére; le „ conduisoit dans les endroits les plus délicieux du Par„ nasse, dans la compagnie d'Apollon & des Muses: tel„ lement qu'on peut avec raison appliquer à Albani ce que „ du Fresnoy a dit du fameux Jules Romain," qu'*elevé* „ *dans le séjour des Muses, il a fait voir dans ses Tableaux* „ *Poëtiques, & représenté aux yeux, ce qui jusqu'alors n'a-* „ *voit été chanté que par les Poëtes.*

(16) Felsina Pittrice Vol. II. p. 232.

[*I*] *Il mourut fort regretté de ses Amis.*] Albani s'étoit toujours beaucoup appliqué, & il continua jusqu'à la fin de ses jours. Dans la maladie même dont il mourut, il ne pouvoit s'empêcher de travailler dans les intervalles de relache qu'elle lui laissoit (17). Ses forces étant enfin épuisées, & aiant reçu les Sacremens, il se tourna vers sa femme & ses enfans, & demanda à Dieu de répandre sur eux ses plus précieuses bénédictions. Plusieurs de ses Disciples l'assistérent jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir (18), parce qu'il les aimoit tendrement; entre autres Philippe Merizani, qui ne le quitta ni jour ni nuit, versant des torrens de larmes. Toute la Ville de Bologne fut touchée de sa mort, qui fut regardée comme une perte considérable, sa maison étant toujours ouverte aux honnêtes-gens, & sa conversation libre, agréable & savante. Il fut célébre pendant sa vie (9), aiant été visité par les plus grands Peintres, & en commerce de Lettres avec le Poussin, Mignard, Lanfranc, Salvator Rosa, & avec plusieurs autres, qui avoient coutume de l'appeller leur Pére & leur Maître. Plusieurs Princes lui firent l'honneur de lui écrire, & entre autres Charles I. Roi d'Angleterre, qui l'invita par une Lettre signée de sa propre main (20), à venir en Angleterre. Comme plusieurs des plus fameux Peintres de Bologne avoient eu des Obséques magnifiques, les Amis d'Albani virent avec chagrin qu'on ne lui rendit pas les mêmes honneurs. Il y en eut donc plusieurs, qui résolurent de le faire à leurs propres dépens dans l'Eglise de S. Grégoire, & ils avoient fait dans ce dessein des préparatifs extraordinaires: mais l'envie de l'autre *Ecole* empêcha l'exécution de ce beau dessein; on prétendit que les honneurs qu'on vouloit rendre à Albani n'appartenoient qu'à des Têtes couronnées (21). Plusieurs Ecrivains distingués célébrérent la mémoire d'Abani, tant en prose qu'en vers (22). Malvasia a conservé une Ode de Paul Moscardini, à la louange d'Albani, & quelques vers de François de Lemene, entre lesquels se trouvent ceux-ci, pour mettre sur son Tombeau:

(17) Id. p. 281.

(18) *Abecedario Pittorico* p. 160. in Bologna 1719. in-4.

(19) *Academia Pictura* p. 182.

(20) Id. p. 282.

(21) Id. p. 284. 285.

(22) Id. p. 290.

Per l'Essequie di Francesco Albani.

Questi di giara tomba illustri horrori
Chiudon del grande Alban la spoglia frale,
Che al fin coprio con lividi pallori
Lui, che die vita a l'ombra, ombra mortale.
Prodigio ancora, a la sua mano equale,
Non addita la terra infrà i maggiori,
A quella man famosa, ed immortale,
Che diè colori a l'alma, alma a i colori.
Prometeo sol con suo human pensiero,
Mentre di morto fango un huomo adombra,
Poteo dar vita al nobil magistero.
Mà stupor non bugiardo hor piu m'ingombra;
Finto Prometeo fu, l'Alban fu vero,
Quei die vita col Sol, questi con l'Ombra.

La

En voici le fens : „ Les dépouilles mortelles de l'illuftre „ Albani , qui donnoit de la vie aux Ombres , repofent „ fous ce marbre. Jamais la terre ne produifit un Artifte „ auffi admirable, une main égale à fa main immortelle, „ qui donnoit des couleurs à l'ame, & une ame aux couleurs. Le fabuleux Prométhée anima une terre brute, & lui donna la vie par le moyen du Soleil; mais „ Albani , vrai Prométhée , donna la vie par le moyen „ de l'ombre."

ALBERIC, François de Nation, vivoit dans le XII. Siècle. Après avoir été Moine dans le Monaftere de Clugni, il fut fait Prieur de S. Martin à Paris, & enfuite Abbé de Vézelay (a) vers l'an 1124. En 1138, le Pape Innocent II. lui donna le Chapeau de Cardinal & l'Evêché d'Oftie, & l'envoya en qualité de Légat en Angleterre & en Ecoffe (b): ce qui ne plut pas trop au Clergé d'Angleterre [A]. Cependant, après quelques difficultés, Albéric fut reçu (c), parce que le Roi Etienne étoit trop mal affermi fur le Trône pour ofer méeontenter la Cour de Rome (d). Il faut remarquer que l'Archevêque de Cantorbéri faifoit ordinairement les fonctions de Légat du Pape en Angleterre; mais ce Siège étant vacant, l'Evêque de Winchefter, frère du Roi, s'étoit flatté d'être Legat pendant cette vacance, & le Roi & lui furent très mécontens de voir un Etranger invefti de cette Dignité (e): ils furent cependant obligés d'en paffer par-là. Alberic fe propofant d'affembler un Concile National de tout le Clergé Anglois, voyagea par toute l'Angleterre, pour prendre connoiffance des abus qu'il y auroit à réformer; & vers le tems marqué pour la tenue du Concile, il fomma les Evêques & le refte du Clergé de fe trouver à Londres, aiant deffein de tenir le Concile dans l'Abbaye de Weftminfter. Dans la Lettre qu'il écrivit au Prieur & au Clergé de Cantorbéri, il leur difoit, qu'il fe propofoit de confacrer l'Evêque d'Exeter nouvellement élu; & il leur confeilloit d'élire pour leur Archevêque un homme qui eût les qualités requifes, & contre lequel le Roi n'eût rien à dire; il leur ordonnoit auffi, en vertu de fon Autorité Apoftolique (*Apoftolica Autoritate præcipimus*), d'envoyer leurs Députés au Concile, fouhaitant qu'ils arrivaffent avant l'ouverture de l'Affemblée, parce qu'il avoit à confulter avec eux fur quelques affaires particulières, qui devoient s'y traiter (f); mais nous ignorons quelles étoient ces affaires. On pourroit peut-être conjecturer, que le Légat avoit deffein de fe faire un Parti, & de s'affurer des voix pour former les Decrets qu'il avoit réfolu de faire paffer: car comme l'Autorité du Pape n'étoit pas encore bien établie en Angleterre, la Cour de Rome ne negligeoit rien pour l'y affermir. Le Concile s'affembla le 13 de Decembre (g) 1138 (h). Il s'y trouva dix-fept Evêques, environ trente Abbés, outre un grand nombre d'autres Eccléfiaftiques, & beaucoup de Peuple: *Cleri & Populi multitudine numerofa* (i). Il ne faut pourtant pas, par *Populi multitudo numerofa*, entendre qu'il y eût une grande quantité de Laïques qui euffent voix dans le Concile; mais feulement, qu'ils furent préfens à ce qui fe paffoit. Il s'y fit foixante-dix Canons, dont quelques-uns méritent qu'on en faffe mention [B]. Le Concile étant fini, Albéric facra Théobald Archevêque de Cantorbéri, le 8 de Janvier 1139, & s'en retourna après cela en Italie. Il fut enfuite fucceffivement Légat en Sicile, en Orient, & en France, & mourut en 1147 (k). Richard, Prieur de Hexham (l), dit qu'il fut célèbre par fon Erudition, tant Sacrée que Profane; qu'il eut beaucoup de part aux affaires Eccléfiaftiques de fon tems; qu'il étoit eloquent, fage, prudent, d'un caractere doux, & outre cela extrêmement dévot (m). C'eft au Lecteur à juger, jufqu'où l'on peut en croire là-deffus un Moine devoue au Pape.

(a) Petite Ville du Nivernois.

(b) Ricard. Hagulftad. *Hift. de Geftis Regis Stephani*, in *Hift. Angl. Script. X.* T. I. col. 324.

(c) Gervafii *Chron.* ibid. col. 1344.

(d) Rapin *Hift. d'Anglet.* T. II. p. 154.

(e) Gervafii *Chron.* ubi fupra.

(f) Ibid. col. 1346. 1347.

(g) *Idus Decembris.* Id. ibid.

(h) Ricard. Hagulftadenf. *ibid.* col. 320.

(i) Gervafii *Chron.* ubi fupra.

(k) Baron. *ad h. ann.*

(l) Dans le Northumberland.

(m) Ricard. Hagulftad. *ubi fupra.*

[A] *Ce qui ne plut pas trop au Clergé d'Angleterre.*] Mr. de Rapin remarque (1), qu'un des moyens que les Papes employérent pour établir leur pouvoir & leur autorité en Angleterre, ce fut l'envoi fréquent des Légats. Pendant la Domination des Rois Saxons & Danois, on ne trouve que rarement dans l'Hiftoire, que les Papes aient envoyé des Légats en Angleterre. Bien que dès ce tems-là ils euffent formé le projet de fe rendre abfolus dans l'Eglife, ils ne s'étoient pas encore avifés de ce moyen; peut-être de peur d'effaroucher les Métropolitains. Car en ce tems-là, les Archevêques de Cantorbéri, en qualité de Primats de l'Eglife Anglicane, étoient regardés comme Légats naturels des Papes, qui les chargeoient ordinairement de l'exécution de leurs ordres. Mais comme ils avoient la plupart du tems deux chofes oppofées à ménager, favoir l'intérêt de l'Eglife Anglicane, & celui du Pape, il arrivoit fouvent qu'ils préféroient le prémier. Cela fut caufe que les Papes recherchérent avec empreffement les occafions d'envoyer d'autres Légats, qui n'euffent en vue que les intérêts de leur Maitre. Ainfi, lorfque fous le régne d'Offa, il fut queftion d'ériger l'Evêché de Lichfield en Archevêché, le Pape ne laiffa pas échapper cette occafion. Comme il n'étoit pas naturel de donner cette commiffion à l'Archevêque de Cantorbéri, à qui on avoit deffein d'enlever une partie de fa Jurifdiction, la Cour de Rome fit aifément confentir le Roi à recevoir des Légats Italiens, pour faciliter la réuffite de ce deffein (2). Quand fous le régne de Henri I. le Pape envoya Guy Archevêque de Vienne * avec la qualité de Légat de toute la Grande-Bretagne, le Clergé d'Angleterre regarda cet envoi comme une atteinte à fes Privilèges; & les exemples précédens ne furent pas capables de porter le Roi & fon Confeil à permettre que ce Légat exerçât aucune fonction dans le Royaume. Le Jéfuite Alford, qui a écrit l'Hiftoire Eccléfiaftique d'Angleterre, aiant bien fenti combien il eft difficile d'accorder ce refus avec l'autorité du Pape, a cru fe tirer d'embarras par une fubtilité. Il dit que la Commiffion de ce Légat fut rejettée, parce qu'on avoit négligé d'y inférer cette claufe, *Nonobftant les prérogatives de l'Archevêque de Cantorbéri.* Mais comme il ne cite aucune autorité pour appuyer ce qu'il avance, on n'eft pas obligé de l'en croire fur fa parole. Le Cardinal Baronius s'en eft tiré plus adroitement, en paffant fous filence cette Légation. En l'année 1116, l'Abbé Anfelme aiant préfenté au même Roi Henri, une Commiffion qu'il avoit du Pape, pour exercer en Angleterre la fonction de Légat, il n'en put obtenir la permiffion. Les Evêques Anglois, que le Roi confulta fur ce fujet, répondirent unanimement, que cette Légation étoit contraire aux Privilèges de l'Eglife Anglicane (3). Il ne faut donc pas être furpris, qu'Albéric trouvât de la difficulté à être reçu, puifque le Clergé Anglican ne prétendoit pas relever de la Cour de Rome, & que les Evêques ne pouvoient voir de bon œil, que des Etrangers fuffent mis en poffeffion de l'autorité qui leur appartenoit.

[B] *Le Concile fit LXX Canons, dont quelques-uns méritent qu'on en faffe mention.*] Le prémier défendoit à tous les Prêtres, fous peine d'anathême, de recevoir de l'argent pour le Chrême, l'Onction, le Baptême, la Confeffion, le Mariage, la Vifite des malades, l'Euchariftie & la Sépulture des morts (4). Le cinquiéme défendoit à toute perfonne de recevoir aucun Bénéfice Eccléfiaftique, d'un Laïque; & obligeoit tous les Eccléfiaftiques, en recevant l'inveftiture de l'Evêque, de jurer fur les Evangiles, qu'ils n'avoient rien donné ni promis, foit directement, foit indirectement, pour obtenir leur Bénéfice; & s'ils étoient trouvés coupables, on ftatuoit feulement qu'ils en feroient privés (5): peine bien légère pour le parjure. Le feptiéme privoit de leurs Bénéfices tous les Eccléfiaftiques mariés, ou qui avoient des Concubines, & défendoit à toute perfonne d'entendre la Meffe dite par eux (6). Richard d'Hexham cite un autre Canon, dont Gervais ne parle point, qui ordonnoit que perfonne ne poffédât de Bénéfice par voie d'héritage, & que nul ne nommât fon fucceffeur; & fi pareille chofe arrivoit, on fouhaitoit avec le Pfalmifte (7), *que ceux qui difoient, Conquérons-nous les lieux plaifans de Dieu, fuffent femblables à du chaume* (8). Il paroit clairement par ce Canon, non feulement que les Eccléfiaftiques étoient mariés en Angleterre, du moins encore dans le XII. Siècle; mais auffi, qu'ils difpofoient de leurs Bénéfices par Teftament.

(1) *Hift. d'Anglet.* T. II. p. 152.

(2) Rapin *ibid.*

* En France.

(3) Rapin, *ibid.* p. 152, 181.

(4) Gervafii *Chron.* ubi fupra col. 1347.

(5) Ibid.

(6) Ibid.

(7) Pf. LXXXIII. 13. 14.

(8) Ric. Hagulftad. col. 327.

ALBERT [A] Archevêque de Mayence, prémier du nom, defcendoit d'une ancienne & noble

[A] **ALBERT.**] Otton de Frifingue, S. Bernard, & plufieurs autres Ecrivains le nomment *Adelbert* ou *Adalbert*; mais Dodechin & d'autres Auteurs, parmi lefquels eft le favant Aventin, le nomment Albert; & ce qui décide la chofe, c'eft que lui-même écrit fon nom de cette manière, comme on le voit par un Serment qu'il prêta, dont nous aurons occafion de parler dans la fuite, & qui eft cité par Serrarius (1).

(1) *Rer. Mogunt.* L. V. p. 514. col. 2. num. 5.

[B] *Def.*

ble Famille de Lorraine (a) [B]. N'étant encore que Prêtre, il fut fait Secrétaire nu Chancelier dn Prince Henri, fils de l'Empereur Henri IV (b): & il fut un des principaux Auteurs de la révolte de ce Prince contre son père, sous prétexte de maintenir l'autorité du Pape, que Henri IV tâchoit d'abaisser (c). Il paroit par-là qu'Albert sembloit alors etre attaché aux intérêts du Pape; mais l'on verra par ce que nous allons dire, que ce n'étoit pas tant par zéle pour le Pontife, que pour gagner les bonnes graces du Prince. Quand Henri V fut sur le Trône, Albert, qui étoit alors vraisemblablement son Chancelier [C], eut beaucoup de crédit auprès de lui. Il alla diverses fois en Ambassade vers le Pape (d): d'abord en l'année 1106, qu'on assigna une Conférence à Châlons en Champagne, pour tâcher de terminer le différend qu'il y avoit depuis longtems entre les Empereurs & les Papes au sujet des Investitures, que les prémiers pretendoient être en droit de donner aux Prélats de l'Empire par la Crosse & l'Anneau [D]. Albert, apprenant que le Pape vouloit etre présent aux Conférences, ne voulut pas y assister, & laissa tout le soin de la négociation à ses Collégues, croyant qu'il n'etoit pas de la dignite de l'Empereur, qu'il représentoit, de ceder au Pape, qu'il regardoit encore comme Vassal de l'Empire. Le Pape ne voulant point consentir aux Investitures, & les Ambassadeurs aiant ordre de ne s'en pas relâcher, l'Assemblée se sépara brusquement, & sans rien terminer (e). En 1109, Albert fut encore envoyé au Pape, qui étoit alors à Rome, pour traiter avec lui sur le Couronnement de l'Empereur; & aiant exécute sa Commission [E] il s'en retourna en Allemagne (f). Richard Archevêque de Mayence étant mort la meme année, l'Empereur nomma Albert pour lui succéder (g), quoiqu'il n'ait été sacré que plusieurs années après (h). Cette meme année il suivit l'Empereur en Italie, & il fut le Chef de ceux qui négociérent l'accommodement entre Henri V & le Pape au sujet des Investitures. Albert défendoit dans ce tems-là si fortement les prétentions de l'Empereur, que non seulement il lui conseilla de n'y pas renoncer, mais aussi de mettre le Pape en prison. Henri suivit cet avis, & força par ce moyen le fier Pontife à céder [F], & à renouer la negociation

(a) Nic. Serrarius Rer. Mogunt. L. V. edit. a Georg. Christ Joannis. Francof. 1722. T. I. p. 511.

(b) Otto Frising. (ap. Serrar. ibid.) le nomme Chancelier. Mais Aventin. (Annal. Bojor. L. V. p. 365.) le nomme Secretaire, Magistrum Epistolarum.

(c) Aventin. ibid.

(d) Pascal II.

(e) Heiss Hist. de l'Emp. T. I. L. II. p. 192.

(f) Annal. Hildesheim. p. 737 apud Serrar. ubi sup p. 517. num. 5.

(g) Urdechius App. ad Mar. Scot. ad annum 1109. ap. Pistor. Rer. Germ. Script. T. I. P. II. p. 263.

(h) Serrar. ubi supra p. 534. n. 1. ad §. 4.

[B] *Descendoit d'une ancienne & noble Famille de Lorraine.*] Bruschius dit (2) qu'il étoit Duc de Lorraine, & cite Otton de Frisingue, qui dit simplement qu'il étoit Lorrain d'origine, *natione Lotharingius* (3). Il descendoit effectivement des Princes de Lorraine, ses Ancètres aiant été Comtes de Sarbruck (4). Il étoit fils de Sigebert ou Sigehart, frére de Frédéric, qui épousa Giséle, dont il eut Adelbert ou Albert second, qui succéda à notre Albert dans l'Archevêché de Mayence. George-Chrétien Joannis, qui nous apprend ces particularités dans ses Notes sur la Vie d'Albert par Serrarius, nous renvoie pour les preuves de ce qu'il dit, à F. Anselme, *Histoire des Familles de France*, Tom. II. p. 1325. & à son Appendix à l'*Histoire du Palatinat de Pareus*, p. 433.

[C] *Qui étoit alors vraisemblablement son Chancelier.*] On parle d'une maniére douteuse, parce qu'Aventin cité (5) ci-dessus ne lui donne que le titre de Secrétaire. Il est pourtant certain que divers Ecrivains lui donnent la qualité de Chancelier de l'Empereur, & qu'il possedoit cette haute Dignité dès l'an 1106 (6), quand Henri IV mourut.

[D] *Les prémiers prétendoient être en droit de donner* (les Investitures) *aux Prelats de l'Empire par la Crosse & l'Anneau.*] Ce différend entre les Empereurs & les Papes commença sous Henri IV. Le Cardinal Hildebrand, pendant les Emplois qu'il avoit eus sous Alexandre II. & sous quelques-uns des Papes précédens, avoit par ses intrigues fait tous ses efforts pour faire perdre aux Empereurs le droit des Investitures, dont ils avoient joui depuis Charlemagne. Pour que le Lecteur puisse se faire de justes idées de ce grand différend, nous allons rapporter ce qu'en dit Heiss dans son *Histoire de l'Empire* (7). Nous lisons dans l'Ecriture Sainte, que pour remplir l'Apostolat de Judas, qui étoit vacant, les Fidéles au nombre de six-vingts proposérent Barsabas & Mathias; & qu'aiant jetté le sort pour l'un & pour l'autre, le sort tomba sur Mathias. Que lorsqu'il fallut aussi élire des Diacres, les Fidéles étant en bien plus grand nombre, en élurent sept, qu'ils présentérent aux Apôtres, lesquels, après avoir fait des priéres, leur imposérent les mains. Or il y a deux choses dans ces élections, la *Presentation* que les Fideles faisoient, & l'*Imposition des mains* par les Apôtres. La Présentation étoit toute Séculiére, comme venant de Personnes Séculiéres: l'Imposition des mains étoit une chose sainte, parce qu'elle étoit le signe visible de la descente invisible du S. Esprit; aussi cette action appartenoit-elle à des personnes sacrées & saintes. La Présentation est ce que nous pouvons appeller l'*Investiture*; car le peuple élisant prémiérement les Personnes qu'il jugeoit capables, & puis les présentant, il donnoit, autant que cela dépendoit de lui, l'Investiture du Ministére dont il s'agissoit, à la Personne élue, pour être sacrée ensuite par les Prêtres, & par-là rendue capable des fonctions de ce Ministére. C'étoit-là comment on en usoit à la naissance de l'Eglise, & lorsque tous les Fidéles n'étoient qu'un cœur & qu'une ame, & qu'ils vivoient en commun. Depuis ce tems-là, les Charges de l'Eglise aiant été dotées de grands biens par les Souverains & par les personnes riches, ces Charges attirérent ceux qui regardent plus le bien qui est annexé à la Charge, que la Charge même; & c'étoit alors qu'on tâchoit d'y parvenir par des factions, par des simonies, & par d'autres voies illicites, dont presque toujours il résultoit des séditions; ce qui obligea les Empereurs, pour arrêter ces abus, d'élire, de présenter & d'investir eux-mêmes les Bénéficiers. Et l'on remarque, que ceux qui ont été choisis par les Empereurs, ont communément été de Grands-Hommes; & que ceux, au contraire, qui se sont introduits par d'autres voies, n'ont pas toujours répondu à leurs obligations. C'est ce que dit Heiss; mais c'est au Lecteus à décider jusqu'où cette remarque se trouve confirmée par l'expérience, dans un certain Pays voisin. Cet Auteur ajoute, qu'il faut considérer deux puissantes raisons, qui donnent incontestablement aux Souverains le droit d'élire & d'investir les Evêques & les autres Bénéficiers. La prémière est, que le Temporel de ces Bénéfices est venu de leurs propres bienfaits, qu'ils ont érigés en espèce de Fiefs, en la personne des Evêques. La seconde raison est, que les Bénéficiers étant leurs Sujets, & devenant leurs Vassaux par la possession de ce Temporel, les Princes, pour le bien de l'Etat, ont intérêt de s'assurer de la personne & de la fidélité de ces Vassaux; ensorte que vouloir contester ce droit des Princes, ce seroit vouloir détruire l'ordre établi de Dieu, qui oblige les Princes à veiller au bonheur & à la tranquillité de leurs Sujets. Ces Investitures se donnoient par les Empereurs avec la Crosse & l'Anneau, de même qu'ils donnoient les Investitures des autres Fiefs avec le Sceptre, l'Epée, ou l'Etendart. Tout cela n'étoit qu'une Cerémonie qui signifioit, que le pouvoir dont ces personnes étoient investies, venoit entiérement de l'Empereur. Car de dire, que parce que les Evêques portent une Crosse, qui représente la Houlette dont un Pasteur s'aide pour conduire son Troupeau, & une Bague, qui est la marque de leur Mariage avec leur Eglise, ces deux choses désignent la Puissance Spirituelle; c'est une explication arbitraire. Les Empereurs avoient anciennement le droit d'investir non seulement les Evêques de l'Empire, mais les Papes mêmes, qui commencérent à contester ce droit des Empereurs sous le régne de Henri IV; donnant à entendre au monde que c'étoit comme une espèce de sacrilége, que des Séculiers fissent des Evêques, qui sont des personnes sacrées & les successeurs des Apôtres. Mais ils ne prenoient en effet ce prétexte, que pour se rendre eux-mêmes indépendans des Empereurs: car ils se donnérent bien de garde de distinguer le Temporel d'avec le Spirituel du Benéfice; mais confondant ces deux choses, ils surent bien trouver le moyen d'exciter le zéle des Laïques, en leur faisant croire que l'Eglise périclitoit, & par-là ils trouvérent les moyens de sécouer entiérement le joug de l'Autorité Civile.

[E] *Aiant executé sa Commission.*] Voici les propres termes de Serrarius (8): *Anno* 1109 .... *Romam missus est, ut cum Pontifice de Henrico Romæ coronando ageret. Qua re expedita, anno sequenti* 1110 *in Germaniam revertit, ac Leodii Henrico Papæ responsum retulit.* „ En 1109, il „ fut envoyé à Rome, pour traiter avec le Pape au sujet „ du Couronnement de Henri, à Rome; & aiant terminé cette affaire, il retourna l'année suivante en Allemagne, & se rendit à Liége auprès de Henri, pour lui „ porter la réponse du Pape." On ne nous apprend point, si le Pape consentit au Couronnement de l'Empereur, ni quel tems il choisit pour faire cette cérémonie. Il y a tout lieu de croire, qu'il ne voulut point le faire, à moins que l'Empereur ne se relâchât sur les Investitures. Voyez la Remarque suivante.

[F] *L'Empereur suivit cet avis, & força le fier Pontife à ceder.*] L'Empereur, étant à Florence sur la fin de l'année 1110, envoya une Ambassade au Pape, avec de grandes protestations de respect pour le Saint Siége. Le Pape envoya aussi des Légats à l'Empereur. On tint ensuite quelques Assemblées à Sutri, où les Commissaires du Pape accordérent à l'Empereur tout ce qu'il demandoit, & même plus qu'il ne demandoit. Mais il s'apperçut bientôt que le Pape ne cherchoit qu'à l'amuser; puisque dans le tems qu'il faisoit semblant de signer un Traité avec Henri, il faisoit sous-main ce qu'il pouvoit pour semer de la division entre les Princes Ecclésiastiques & les Princes Séculiers de l'Empire: & le jour même de l'Entrée solennelle de l'Empereur à Rome, pour peu que ses Soldats s'écartassent de leurs rangs, on les pilloit, on les maltraitoit, & on les tuoit. Quoique ce procédé offensât sensiblement l'Empereur, il dissimula néanmoins à son tour, & ne lais-

sa

(2) Apud Serrar. ibid. p. 533.

(3) L. VII. c. 14. apud eund. ibid.

(4) En Latin Sarbrukenses ou Sarapontani Comites. Le Comte de Sarbruck est sur les frontieres de la Lorraine, & en faisoit autrefois partie.

(5) Citation (b).

(6) Apud Serrar. ubi sup. p. 534. not. 2.

(7) Tom. I. L. II. p. 142. & suiv. La Haye 1715.

(8) Rer. Mogunt. L. V. p. 514. §. 4.

tion d'un Traité, qui avoit été fouvent conclu & rompu, & qui fut enfin ratifié l'onzième d'Avril 1111 (i). L'année fuivante, l'Empereur étant retourné en Allemagne, donna à Albert l'Inveftiture de l'Archevéche de Mayence par la Croffe & l'Anneau (k). Mais il oublia bientôt les bienfaits de Henri, & entra cette même année dans une Ligue contre lui [G] avec Luther Duc de Saxe, le Margrave Rodolphe, & Frédéric Comte Palatin. Il fut arrêté, & mis en prifon, où il demeura environ quatre ans, depuis 1112 jufques en 1115, que l'Empereur, fe trouvant à Mayence, fut obligé de promettre aux habitans, qui aimoient beaucoup Albert, de le relacher: car ils avoient pris les armes, & menaçoient l'Empereur de le tuer, s'il ne leur rendoit leur Eveque. Albert fut donc mis en liberté, mais à certaines conditions [H]. Il fe rendit la même année a Cologne, où il fut enfin facré par Otton Eveque de Bamberg (l). Henri aiant été excommunié par le Pape, Albert, qui étoit entiérement dans les intérets de ce Pontife, confirma la Sentence prononcée par Calixte II. fucceffeur de Gélafe II. & de Pafcal II., & dont il avoit été le principal inftigateur, fi nous en croyons Otton de Frifingue (m), dont voici les termes: *Sententia excommunicationis a Calixto, qui Pafcali & Gelafio fucceffit, fuadente Alberto Moguntino ------ in eum datur.* Il prit enfuite ouvertement les armes contre fon légitime Souverain, & ne voulut jamais fe foumettre à lui, jufqu'à ce que ce Prince fe voyant abandonné de prefque tout l'Empire, fe foumit au Pape, & renonça au droit des Inveftitures. Albert s'attira enfuite à dos les Thuringiens, qui prirent les armes contre lui, à caufe de l'extrême rigueur avec laquelle il exigeoit les Decimes, jufques-là qu'il faifoit tuer ou emprifonner par fes Soldats, ceux qui refufoient de payer. Henri Comte de Thuringe marcha contre lui (n) avec une Armée de vingt-mille hommes; & il lui en auroit coûté cher, s'il n'avoit prudemment conjuré l'orage qui le menaçoit, en les appaifant (o). On ne trouve point qu'après la mort de Henri V (p), Albert ait fait grande figure à la Cour de Lothaire fon fucceffeur. On voit feulement que dans un Concile tenu à Mayence en 1131, auquel il préfida avec le Légat du Pape, il excommunia Conrad Duc de Suabe (q), qui avoit été élu Roi des Romains, & couronné à Milan par l'Eveque de cette Ville (r). Albert mourut le 23 de Juin 1137. Après ce que nous venons de rapporter de fa vie & de fes actions, nous ne croyons pas qu'il foit néceffaire de faire fon Portrait. Nous nous contenterons de remarquer, après Otton de Frifingue, qu'il étoit riche, puiffant, & qu'il avoit beaucoup de prudence mon-

(i) Heifs ubi fup. p. 197.
(k) Abbas Urperg. ap. Serrar. ubi fupra.
(l) Serrar. ubi fupra p. 318 & in notis.
(m) Apud eund. p. 318. §. 14.
(n) Addit. ad Lamb. Schafnab. ap. Piftor. ubi fup. T. I. P. I. p. 917.
(o) Apud Serrar. ubi fupra p. 341. n. 4.
(p) L'an 1125.
(q) C'eft ainfi qu'il eft nommé dans un MS. cité par Serrarius ubi fup. p. 345: mais Heifs ubi fup. p. 209. le nomme *Duc de Franconie*.
(r) Heifs ib. p. 209.

fa pas de continuer la Cavalcade. Avant que d'en venir au Couronnement, on lut en préfence des Princes de l'Empire, & des Evêques & Prélats d'Italie, le Traité qui avoit été fait. Les Evêques Italiens s'y oppoférent formellement, le Pape fachant fort bien qu'ils en uferoient de la forte; & cette conteftation dura jufqu'à la nuit. L'Empereur voyant qu'on le jouoit, ordonna qu'on fe faifit de la perfonne du Pape, pour avoir manqué à fa parole & à fon Serment (9). Otton de Frifingue dit, qu'on crut que c'étoit Albert qui avoit infpiré à l'Empereur ce déteftable deffein: *Hujus peffimi fceleris auctor fuiffe dicitur Albertus* (10). Les Soldats qui étoient aux portes, après avoir entendu cet ordre, entrérent en tumulte dans l'Eglife où l'on étoit affemblé, & croyant que ce fût l'intention de l'Empereur & des Princes de l'Empire, ils maltraitérent les Cardinaux & les Evêques; ce qui occafionna un grand combat dans la Ville, où le carnage fut fi grand, que les eaux du Tibre rougirent du fang répandu. On fit prifonniers quelques Cardinaux, plufieurs Evêques, & quelques-uns des principaux Bourgeois. Trois jours après, l'Empereur fortit de Rome, & fe campa près de la Ville, gardant furement le Pape & les autres prifonniers pendant tout le Carême & les Fêtes de Paques, mais faifant toujours fervir Sa Sainteté avec grand refpect. Les Prélats, arrêtés avec le Pape, le follicitoient particuliérement d'abandonner à l'Empeur les droits d'Inveftiture, & de le couronner, afin d'obtenir fa liberté & la leur: mais Pafcal n'étoit nullement difpofé à renoncer aux avantages & aux droits, que fes prédéceffeurs, difoit-il, avoient légitimement acquis au Saint Siége, & vouloit les foutenir au péril même de fa vie. L'Empereur apprenant avec douleur l'opiniâtreté du Pape, ordonna que fans tarder davantage, on tranchât la tete aux autres prifonniers, en préfence de Pafchal. L'exécution étoit fur le point de fe faire, lorfqu'enfin le Pape, touché de compaffion pour ces prifonniers, promit de donner une entiére fatisfaction à l'Empereur. Le Traité portoit, que l'Empereur inveftiroit par la Croffe & l'Anneau ceux qu'on auroit élus canoniquement, & de fon confentement; qu'enfuite ils feroient facrés par ceux à qui il appartenoit de le faire; mais qu'aucun ne pourroit être facré, avant que d'avoir pris l'Inveftiture de l'Empereur: Que le Pape n'excommunieroit jamais l'Empereur; & que fous quelque prétexte que ce pût être, il ne dérogeroit point aux conditions de ce Traité. C'eft ce que le Pape jura fur l'Evangile, & avec lui feize Cardinaux. L'Empereur de fon côté promettoit de reftituer au Saint Siége ce qui en avoit été pris: & fauf l'honneur de l'Empire, de rendre au Pape l'obéiffance, que les Empereurs Chrétiens fes prédéceffeurs avoient rendue aux Pontifes Romains: ce que l'Empereur jura auffi, avec quatre Evêques, fon Chancelier (Albert), & huit Princes de l'Empire (11). Mais fi nous en croyons Baronius (12), avant ce tems-là Albert avoit fait un Serment fort différent, par lequel il promettoit de ne jamais contribuer, foit par confeil, foit autrement, à ce que le Pape Pafcal II. reçût aucun tort de l'Empereur, foit à l'égard du Pontificat, foit par rapport à fa vie; ni qu'il ne contribueroit jamais à le faire arrêter prifonnier. Il ajoutoit, que fi l'Empereur ne tenoit pas fon Serment, & ne rempliffoit pas les conditions du Traité fait avec le Pape, il fe rangeroit du parti de ce dernier, & de l'Eglife de Rome. Il promit auffi d'obéir fincérement au Pape, pourvu qu'il remplît fes engagemens avec l'Empereur. Ce Serment eft daté de Sutri le 7 de Février 1111: deforte qu'il doit avoir été fait immédiatement après le prémier Traité dont nous avons parlé dans cette Remarque, & avant l'entrée de l'Empereur à Rome, qui fut le 12 de Février, lorfque le Pape & les Prélats Italiens le reçurent fi mal. Il feroit affez furprenant, qu'Albert eût confeillé à l'Empereur de fe faifir du Pape, s'il avoit fait le Serment que Baronius rapporte. Mais un Lecteur intelligent, qui connoitra un peu le monde, n'aura pas de peine à concilier ces apparentes contradictions.

[G] *Entra cette même année dans une Ligue contre lui.*] L'Empereur n'eut pas plutôt quitté l'Italie, que le Pape affembla un Concile à Rome, qui annulla tout ce qu'il avoit été obligé d'accorder à l'Empereur touchant les Inveftitures, fous prétexte que le Pape n'avoit pas été libre, & n'avoit conclu le Traité avec l'Empereur que par force. C'eft ce qui occafionna de nouvelles brouilleries entre l'Empereur & le Pape, dans lefquelles Albert trouva à propos de prendre le parti du dernier, préférant, dit Serrarius (13), la décifion du Concile & du Pape, à la faveur de l'Empereur. Ce fut peut être la fuite du Serment, dont nous avons parlé dans la Remarque précédente. Peut-être auffi qu'Albert aiant l'Inveftiture du temporel de fon Archevec ié (14), crut n'avoir plus befoin de la faveur de l'Empereur, & qu'il maintiendroit plus furement fon autorité en fe dévouant aux intérêts du Pape, qu'en s'attachant à ceux de fon Souverain, qui avoit peut-être envie d'abaiffer fon Clergé, comme il avoit fait le Pape. Quoi qu'il en foit, il eft certain qu'Albert prit parti contre l'Empereur, & fe joignit à des rebelles déclarés, & qu'il les exhorta même à fe foulever contre l'Empereur, ce qu'il fit à divers Princes de Saxe, fi nous nous en rapportons à Helmold (15), dont il fera bon de rapporter les propres termes: *Inter præcipuos (rebelles) erat famofus ille Adalbertus* (c'eft ainfi qu'il nomme notre Albert) *Moguntinus Epifcopus, fociatis fibi quampluribus, maxime vero Saxonum Principibus, quos ad defectionem partim neceffitas, partim etiam rebellionum vetus confuetudo illexerat.* Le même Auteur dit un peu plus bas, qu'Albert fut l'Auteur & le Chef de la rebellion (16).

[H] *Il fut mis en liberté. . . . . à certaines conditions.*] Les Bourgeois aiant affiégé l'Empereur dans le Palais ou l'Hôtel de Ville, il fut obligé de leur donner des furetés qu'il relâcheroit leur Archevêque, faute de quoi il auroit été maffacré avec toute fa fuite. Voici à quelles conditions Albert fut mis en liberté: Que dans l'efpace d'un an, il feroit fatisfaction à l'Empereur de la violation de fon Serment; & que s'il y manquoit, il viendroit fe remettre volontairement en prifon, fans attendre qu'on l'y contraignît. Que s'il ne s'acquittoit pas de fes promeffes, les Habitans de Mayence s'engageoient d'envoyer en fa place quelques-uns des principaux d'entre eux, qu'ils nommérent; ce qu'ils jurérent. Ils promirent auffi, que fi l'Archevêque excitoit de nouveaux troubles & de nouvelles brouilleries, ils regarderoient cette action comme une infraction au Traité qu'il venoit de conclurre avec l'Empereur, & le chafferoient fur le champ de la Ville. Il paroit par les Lettres de Henri V, qu'Albert mena lui-même à Spire les Otages qu'il devoit donner; ce qui ne l'empêcha pourtant pas de fe joindre aux ennemis de l'Empereur peu de tems après, ainfi qu'on l'a dit ci-deffus (17). Nous ne devons pas oublier de dire, que ce Prélat étoit fi atténué des mauvais traitemens qu'il avoit foufferts dans fa prifon, qu'il n'avoit que la peau & les os; *ut offibus vix hæferit*, dit Helmold (18). Un autre Hiftorien dit, qu'il fit voir combien il avoit fouffert, non tant par le mauvais état où il étoit, que par l'excès où il porta fa vengeance: *Quantas mortes in captivitate pertulerit, non tam exefi corporis fpecie, quam ultionis expresferit acerbitate.* (19).

(9) Heifs ubi fupra p. 205.
(10) L. VI. cap. 14. ap. Serrar. ubi fup. p. 585. §. 3.
(11) Heifs ubi fupra p. 196. 197.
(12) Ad ann. 1111. §. 4.
(13) Ubi fupra p. 318. §. 5.
(14) Voy. le Texte de l'Art. cit. (k).
(15) In Chron. Slavor. cap 11. Sect. II. p. 571. Apud Serrar. ubi fup. p. 568. n. 1.
(16) Apud eund. ibid. n. 2.
(17) Serrar. ibid. p. 336. n. 4.
(18) In Chron. cap. 11. Sect VI. Ap. eund. ibid. n. 1.
(19) Chronogr. Halberftad. p. 132 apud eund. ibid.

mondaine. *Vir ad sæculum prudens, & potens, locupletissimusque* (s). Albert ou Adelbert II. son neveu, lui succéda.

(s) *As. Serrar. ubi sup.* p. 549.

ALBERTET, Mathématicien & Poëte célèbre, étoit un Gentilhomme de Provence, né à Sisteron. Il fleurissoit vers l'an 1290. D'autres disent qu'il étoit de Tarascon, de la Maison de Malespine (*a*). Mais il y a plus d'apparence qu'il ne fit que demeurer dans la dernière de ces Villes. Il étoit d'un caractère doux, aimoit beaucoup les Belles-Lettres, & étoit très galant auprès des Dames. La Galanterie étoit alors l'occupation des gens de Qualité, qui se faisoient une douce affaire de servir une Dame, & d'en faire le sujet des vers qu'ils composoient. Albertet, suivant la coutume, & poussé sans doute par son inclination, choisit pour l'objet de ses galanteries la Marquise de Malespine, la Dame la plus accomplie de Provence dans ce tems-là [*A*]. Il mourut à Tarascon. Il écrivit un Livre intitulé *Lou petrach de Venus*, & divers Traités de Mathématique, qu'il dédia à la Marquise de Malespine, à la Comtesse de Provence, & à la Marquise de Saluces (*b*).

(*a*) Du Verdier Vaupivas *Bibliot.* p. 19. 20 Edit de Lyon 1585.

(*b*) Du Verdier p. 20. Voy. Nostradam. *Vies des Poëtes Provençaux*, & La Croix du Maine.

[*A*] *Albertet .... choisit pour l'objet de ses galanteries la Marquise de Malespine, la Dame la plus accomplie de Provence dans ce tems-là.*] Il fit divers Sonnets & autres Pièces de Poësie à sa louange, qui lui plurent tant, qu'elle lui marqua sa reconnoissance par des présens de chevaux, de bijoux & d'argent. Mais comme elle s'apperçut que les galanteries d'Albertet faisoient quelque tort à sa réputation, elle le pria par Lettres d'interrompre pour quelque tems ses assiduités. Il obéït à cet ordre avec répugnance; & il lui envoya un Sonnet, en forme de Dialogue entre elle & lui, qui commence:

Departas vous ami d'aquest amour per aras.

Dans une autre Stance il dit:

Mais comme faray yeu (dis' yeu) mas amours caras,
My poder desportar d'aquest' affection?
Car certes yeu endury en esta passion,
Per vous ingratament, moutas doulours amaras.

Le Monge des Isles d'Or (1) nous apprend qu'il mourut de chagrin à Tarascon, & qu'en mourant il remit ses Poësies à Pierre de la Valière ou de Valerne, son intime Ami, pour les présenter à la Marquise. Mais Pierre, au-lieu de suivre les intentions d'Albertet, vendit ces Poësies à Le Fevre d'Usés, Poëte Lyrique, qui eut la vanité & la hardiesse de les publier sous son propre nom. La fourbe fut découverte, & le coupable souffrit la peine du fouet, établie par les Loix des Empereurs contre les Plagiaires.

(1) Cité par du Verdier *ubi supra*.

☞ ALBERTI (LEANDRE) nâquit à Bologne le 11 de Décembre 1479, d'une famille honnête, originaire de Florence. Après avoir fait ses prémières études avec succès, il entra dans l'Ordre de S. Dominique, dont il reçut l'habit à Bologne le 25 de Novembre 1495. Il s'appliqua à l'étude avec une ardeur infatigable, & son Cabinet faisoit toutes ses délices (*a*). Il en fut retiré par le P. François Silvestre de Ferrare, avec lequel il étoit lié d'amitié. Celui-ci aiant été élu Général de l'Ordre en 1525, choisit Alberti pour son Compagnon, & l'honora de la qualité de Provincial de la Terre Sainte (*b*). Alberti alla avec lui dans le Royaume de Naples, où il fit la visite des Couvens de son Ordre; & de là il passa avec lui en France. Ce Général étant mort dans ce dernier voyage, Alberti retourna à Bologne, où il passa le reste de sa vie. On ne sait pas précisément le tems de sa mort: mais Vincent-Marie Fontana, Dominicain, rapporte dans son *Sacrum Theatrum Dominicanum*, qu'il étoit Inquisiteur-Général à Bologne l'an 1550, & qu'on lui donna un Successeur en 1552 (*c*). D'ailleurs sa Chronique, qu'il intitule dans son *Italie*, *Ephémérides*, s'étend depuis 1499 jusques en 1552 (*d*); ce qui prouve qu'il est mort au-plutôt cette année-là; quoique quelques-uns prétendent qu'il a vécu jusqu'à l'année suivante. Le plus considérable de ses Ouvrages, & par lequel il s'est principalement fait connoitre, c'est sa *Description de l'Italie*. Cet Ouvrage parut pour la prémière fois à Bologne en 1550 in-folio, en Italien: il y en a eu plusieurs Editions ensuite à Venise, & dans les postérieures on a ajouté une partie de l'Ouvrage qui manque dans les prémières, qui est la Description des Iles de l'Italie. Guillaume Kyriander a traduit ce Livre en Latin, & sa Traduction a été imprimée à Cologne l'an 1567; mais les Iles y manquent. L'Ouvrage d'Alberti est estimable par un grand nombre de choses curieuses qui s'y trouvent; mais il seroit meilleur, comme le remarque Vossius (*e*), si l'Auteur n'avoit pas donné dans les Contes d'Annius de Viterbe. Il reconnut sa faute dans la suite, mais trop tard pour y remédier. Je dis ci-dessous un mot de ses autres Ouvrages [*A*].

(*a*) *Script. Ordin. Prædicat.* T. II. p. 137. apud Niceron. *Mém. des Homm. Illust.* T. XXVI. p. 301.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Niceron *ubi suprà*.

(*d*) Vossius *de Histor. Lat.* L. III. cap. 12.

(*e*) Ibid.

[*A*] *Je dis un mot de ses autres Ouvrages.*] Le prémier de tous, qu'il publia en 1517, est son Histoire des Hommes Illustres de son Ordre: *De Viris illustribus Ordinis Prædicatorum, Libri Sex in unum congesti.* Bononiæ 1517. in-folio. En 1521 parut: *Vita della B. Colomba da Rieto del terzo habito della Penitenza del glorioso Padre S. Domenico, sepolta à Perugia.* in-4. à Bologne. *De Divi Dominici Obitu & Sepultura.* Bononiæ 1535. *L'Historia de Bologna depuis l'an* 1253. Elle a paru à diverses reprises en Italien à Bologne, mais il y en a encore une partie en manuscrit. Elle s'étend jusqu'à l'an 1543. (1). Outre une espèce de *Chronique de la Vie & des Miracles de la Madone du Mont de la Garde*, il y a encore de lui la *Chronique*, qu'il fit imprimer en 1552 sous le nom d'*Ephemerides* (2), dont le P. Niceron ne parle point dans le Catalogue des Ouvrages d'Alberti, mais dont Vossius paroit faire cas.

(1) Niceron *Mem. des Homm. Ill.* T. XXVI. p. 303--306.

(2) Vossius *de Hist. Lat.* L. III. c. 12.

☞ ALBERTI (PHILIPPE), Poëte assez distingué, nâquit à Pérouse en 1548. Il fut ami du Tasse, qui l'estimoit si fort & faisoit tant de cas de son jugement & de son goût, qu'il lui envoyoit ses Poësies pour les revoir (*a*). Alberti étoit d'une si grande modestie, que quoiqu'il eût composé quelques Ouvrages qui furent reçus avec applaudissement, il ne les a pourtant pas multipliés. Il donna en 1580 une Histoire de Pérouse en Italien, sous le titre de *Commentaria Rerum Perusinarum*. On a aussi de lui quelques Pièces de Poësie, dont il a paru un Recueil à Rome en 1602, & à Venise en 1603. Il avoit entrepris les Eloges des Hommes Illustres de Pérouse; mais il abandonna cet Ouvrage, pour ne pas choquer des gens en place, qui ne devant leur noblesse qu'à leurs richesses, prétendoient qu'on leur trouvât des Aïeux illustres, quoiqu'ils fussent de la lie du peuple (*b*). Alberti mourut en 1612 dans sa soixante-quatrième année, & fut enterré dans l'Eglise de S. Dominique. Il laissa un fils, qui mourut à la fleur de son âge [*A*].

(*a*) August. Oldoini *Athenæum Aug.* p. 283. Perusiæ 1678.

(*b*) Idem p. 284.

[*A*] *Il laissa un fils, qui mourut à la fleur de son âge.*] Il s'appelloit *Louis*, & se distingua par son talent pour la Poësie & pour l'Eloquence. Il fut Bibliothécaire & Censeur des Livres à Pérouse, où il enseigna aussi la Philosophie, qu'il entendoit à fond. Il possédoit parfaitement la Langue Latine & la Grecque, & entendoit les finesses de la sienne propre (1). Il finit sa vie d'une manière tragique à l'âge de trente-quatre ans, aiant été tué la nuit du 15 de Février 1638, d'un coup de pistolet. Il n'avoit encore publié que quelques Poësies détachées; mais l'Auteur qui nous apprend ces particularités, assure qu'il laissa en manuscrit diverses Pièces dignes d'un grand génie: *Compositiones alias MSS. reliquit, perdignas ingenii totius naturæ capacis.* L'Académie des *Insensati* *, dont il étoit membre (2), honora sa mémoire: en 1639, Félix Verduccioli y prononça l'Eloge de notre Alberti. Les Poësies qui avoient paru de lui étoient en Italien. Je ne sai si *Jérôme Alberti*, Jurisconsulte, Philosophe & Mathématicien, mort en 1675 (3), qui étoit aussi de Pérouse, étoit de la même famille que Philippe & Louis Alberti.

(1) Aug. Oldoini *Athen. Aug.* 7. p. 213.

* Cette Academie est à Perouse & s'est formée en 1561. Voy. *Athen. Aug.* p. 1.

(2) Aug. Oldoini *ubi supra*.

(3) Idem p. 140.

☞ ALBERTIN (PIERRE), Professeur en Droit Canon à Rome, fleurissoit vers la fin du

XVI.

XVI. & au commencement du XVII. Siècle. On ignore le tems de sa naissance: ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étoit né à Rome, d'un homme obscur & pauvre (a). Ce bon père depensa le peu qu'il avoit, pour donner à son fils une éducation honnête, & pour le faire étudier; & il ne lui en revint d'autre avantage, que de s'être donné un Maitre, son fils se servant de lui comme d'un Valet (b) [A]. Albertin fit ses Humanités dans le Collège des Jésuites à Rome: il étudia aussi la Philosophie & la Theologie. Comme il étoit hardi, & que son père le tenoit assez propre, il se faufila avec des jeunes-gens de qualité, qui conçurent beaucoup d'amitié pour lui, parce qu'il sut leur donner une haute idée de son savoir. Il avoit le talent de parler avec facilité, & le débit heureux; par ou il trouvoit moyen de briller sans avoir un grand fond de science (c). Mais comme il s'apperçut que les études qu'il avoit faites ne le menoient à rien de solide, il prit le parti de s'attacher au Droit, parce qu'il vit que c'étoit le moyen de gagner de l'argent. Il eut bientôt acquis assez de connoissances sur cet article, pour acheter à beaux deniers comptans le droit d'enseigner ce qu'il ne savoit que bien superficiellement lui-même (d). Il ne laissa pas, par le crédit des Jésuites & par l'attrait de la nouveauté, d'attirer la foule & d'avoir un grand nombre de Disciples. Clement VIII aiant ordonné dans ce tems-là qu'on enseignât dans le College des Allemands à Rome, outre la Philosophie & la Théologie, le Droit Canon [B], les Jésuites, qui avoient la direction de ce Collège, choisirent Albertin, comme le Sujet le plus capable de remplir dignement cette place; & il sut si bien faire valoir la bonne opinion qu'on avoit de lui, qu'il passoit pour le plus habile homme de son tems (e). Mais l'arrivée de Lépide Piccolomini, Jésuite, qui possédoit parfaitement la Science qu'Albertin professoit, fut fatale à la réputation de ce dernier. Piccolomini s'étant apperçu de l'ignorance du personnage, l'attaqua si vertement, que notre Professeur ne se sentant pas en état de tenir tête à un pareil Antagoniste, aima mieux renoncer à son Emploi, sous quelque pretexte qu'il trouva, que de se battre à armes inégales [C]. Ses Protecteurs ne se dégoûterent pourtant point, & continuèrent à lui rendre service. Le Cardinal Odoard Farnèse aiant souhaité d'avoir quelqu'un qui lui enseignât le Droit Civil, les Jésuites lui donnerent leur Elève. Albertin entra donc chez cette Eminence, à qui l'envie d'étudier le Droit passa au bout de quelques mois. Il garda pourtant son Maitre chez lui, où il n'avoit d'autre fonction que d'accompagner le Cardinal quand il sortoit, & de se promener: mais la prémière Chaire de Professeur en Droit Canon dans le Collège Romain etant venue à vaquer, il obtint cette place par le crédit du Cardinal, chez qui il conserva un appartement. Cette faveur pensa lui être funeste: le feu aiant pris un jour au Palais Farnèse, sa chambre fut enveloppée des flammes, & il ne se sauva qu'avec peine de l'incendie. J'ignore le tems de sa mort: Janus Nicius Erythræus n'en parle point.

(a) Jan. Nic. Erythr. in Pinacoth. III. c. 32.
(b) Id. ibid.
(c) Id. ibid.
(d) Id. ibid.
(e) Id. ibid.

[A] *Son fils se servant de lui comme d'un Valet.*] C'est ce que rapporte Janus Nicius Erythræus (1). Il dit que le père d'Albertin préparoit le diner & le souper, mettoit la nape, faisoit les lits, nettoyoit les meubles, présentoit des sièges à ceux qui venoient, & faisoit en général tout ce qui est de l'office d'un Valet: *Ille enim filio obsonabat, ille cœnam, ille prandium coquebat, ille mensam ornabat, ille lectos sternebat, ille ut ædes niterent faciebat, ille advenientibus sellas, in quibus sederent, præbebat: denique omnia, quæ sunt famuli, officia persequebatur.* Moréri s'est donc trompé, en disant, *que ce pauvre homme s'étoit réduit à servir, pour gagner de quoi faire étudier son fils.* C'étoit son fils même, dont il se rendit le domestique, & qui ne rougit pas de faire le grand Seigneur aux dépens du respect qu'il devoit à un père auquel il avoit tant d'obligation. Il n'est pas rare de voir des gens du caractère de notre Albertin: nés dans la poussière, dès qu'ils se voyent au-dessus de leur condition, ils ont honte de ceux qui leur ont donné la vie, & croyent se faire valoir en cachant l'obscurité de leur origine: il leur semble même que la vue de ceux qui les connoissent les blesse, & ils évitent soigneusement de se trouver dans les lieux qui peuvent leur rappeller leur prémière condition.

(1) Pinacoth. III. c. 32.

[B] *Qu'on enseignât dans le Collège des Allemands...... le Droit Canon.*] Ce Pontife allant en qualité de Légat en Pologne, & traversant l'Allemagne, remarqua que les Evèques de ce Pays & leurs Officiaux jugeoient souvent très mal les Causes qui venoient devant eux, faute d'entendre le Droit Canon. Ce fut ce qui le détermina, lorsqu'il fut parvenu au Pontificat, d'ordonner qu'on enseignât cette Science dans le Collège des Allemands (2).

(2) Id. ibid.

[C] *Aima mieux renoncer à son Emploi...... que de se battre à armes inégales.*] C'est-là ordinairement le sort de ceux qui brillent par un air imposant, & qui savent se faire une réputation qui n'a d'autre fondement que la prévention de certaines gens: tôt ou tard, quelqu'un vient démasquer le faux Savant, & le réduit à se faire connoitre pour ce qu'il est. Qu'on vienne après cela citer pour garant du mérite d'un homme, la foule qui le suit! N'est-ce pas souvent l'effet de la brigue, de la cabale, quelquefois celui de l'entêtement? Assez généralement, les succès des *Albertins* sont dûs à la volubilité de leur langue, & aux soins de certains prôneurs, qui croyent se faire valoir eux-mêmes, en disant qu'un tel est le prémier homme du monde. Souvent même ceux qui ont plus de pénétration & de goût, sont obligés d'applaudir malgré eux, pour ne pas s'exposer à passer pour ridicules. Ces réfléxions ont été agréablement mises en vers par un Poëte de notre tems (3). Ce qu'il dit des Prédicateurs, peut s'appliquer à toutes sortes de Professions;

Mais depuis quand la foule, aux talens mesurée,
Est elle du mérite une preuve assurée?
Quoi, parmi ceux qu'on voit assiégés d'auditeurs,
N'est-il point d'ignorans, de vains déclamateurs?
Le mérite est couru; mais souvent la cabale
Au mérite inégal donne une suite égale.
. . . .
La foule..... ah! l'on connoit, dis-tu, son injustice.
Il n'importe, on la suit, & blâmant son caprice,
Le bon goût est contraint d'aider à son fracas,
Et d'approuver tout haut ce qu'il blâme tout bas.

(3) De Villiers Oeuvres en vers, Epitres L. I. Epit. IV.

☞ ALBIZI (Barthelemi) étoit natif de Pise, ce qui lui fait donner communément le nom de *Barthélemi de Pise*. Etant entré dans l'Ordre des Cordeliers, il s'y distingua par la Prédication, & par la composition de divers Ouvrages. Le principal est celui des *Conformités de S. François avec Jésus-Christ*, qui a servi de canevas à *l'Alcoran des Cordeliers*, si connu. Albizi le composa en 1389. Il alla en 1399 au Chapitre Général de son Ordre assemblé à Assise, & il y présenta son Livre des Conformités, qui fut reçu par cette Assemblée avec de si grands applaudissemens, qu'on accabla l'Auteur de louanges, & qu'on crut ne pouvoir mieux le récompenser, qu'en lui faisant présent de l'Habit complet que S. François avoit porté pendant sa vie (a): récompense vraiment digne d'un tel Ouvrage, puisque *les impertinences, les blasphêmes & les impiétés s'y produisent de toutes parts* (b). On peut consulter sur ce sujet Mr. Bayle, à l'Article de S. François (c). J'ajouterai pourtant ci-dessous quelques Remarques [A] sur le Livre des Conformités, & sur l'Alcoran des Cordeliers. Barthélemi Al-

(a) Wharton Append. ad Hist. Litter. G. Cave p. 6c.
(b) Niceron Mém. des Homm. Illust. Tom. XXXVI. p. 139.
(c) Rem. [F] & [I].

[A] *J'ajouterai ci-dessous quelques Remarques.*] Le Livre des *Conformités* parut pour la prémière fois à Milan en 1510 (1), sous ce titre: *Liber Conformitatum. Mediolani, per Gotardum Ponticum, anno 1510, die 18 Septembris.* Cette Edition, qui est in-folio, est en caractère Gothique, & contient 256 feuillets. Jean Mapelli, Cordelier de Milan, en donna une nouvelle Edition trois ans après en 1513 (2); & quoique l'Ouvrage eût déja paru, & que cette Edition fût exactement comme la précédente, l'Editeur ne laisse pas dire dans une Epitre qui est à la tête, datée de Milan du 27 d'Avril 1513, qu'il tiroit cet Ouvrage des ténèbres. Ces deux prémières Editions sont extrèmement rares, & on n'en trouve même guères d'exemplaires qui ne soient défectueux (3). Un Moine du même Ordre qu'Albizi, donna une nouvelle Edition de ce Livre en 1590, à Bologne; mais il y fit de grands retranchemens, en ôta les choses qui avoient le plus choqué, & ajouta à la fin une courte Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de S. François (4). Wharton & Oudin nomment l'Editeur, *Jérémie Brucchi*; mais le P. Niceron, qui paroit mieux informé, puisqu'il donne tout du long le titre de cette Edition, le nomme *Bucchi*. En 1620, on changea les deux prémiers feuillets de l'Edition de 1590, & on la donna pour une nouvelle Edition: ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'on y a mis l'Approbation du Cha-

(1) Du Pin Bibl. des Aut. Ecclés. T. XIV. p. 71. Oudin. Biblioth. Script. Eccl. T. III. col. 2175 Wharton Append. ad Hist. Litter. G. Cave, p. 61 & Niceron Mém. des Homm. Illust. T. XXXVI. p. 140. (c) Niceron ibid.
(3) Id. ibid.
(4) Wharton, Oudin, & Niceron ubi supra.

Albizi ne survécut pas longtems à l'honneur qu'il avoit reçu; il mourut dans son Couvent à Pise le 10 de Décembre 1401, dans un âge fort avancé (d). Il y a de lui quelques autres Ouvrages [B]. Il ne faut pas le confondre avec un autre BARTHELEMI DE PISE, de l'Ordre des Prêcheurs [C]. On a dit (e) que notre Barthelemi avoit eu un fils, nommé *Humbert*, qui se fit Dominicain & fut Evêque de Pistoie; mais le P. Nicéron prétend (f) que c'est une bévue ridicule, & que le seul fondement de cette prétendue filiation est, qu'Humbert Albizi étoit fils d'un Barthélemi, qu'il étoit du même Pays, & vivoit peu après notre Albizi.

(d) Wharton *ubi supra*.

(e) *Magna Biblioth. Eccles.* imprimée à Geneve 1734.

(f) *Mém. des Homm. Illust.* T. XXXVI. p. 140.

Chapitre Général des Francifcains, datée du 2 d'Août 1399. En 1531, Erasme Albert, Surintendant des Eglises de Brandebourg, publia en Allemand les Extraits qu'il avoit faits du Livre des Conformités. Il nous apprend dans sa Préface (5), qu'en faisant par ordre de l'Electeur la visite des Couvens des Francifcains, il n'y trouva point de Bible, mais quelques Livres, dont il y en avoit qui contenoient les plus horribles blasphêmes. Il ajoute, qu'il a extrait diverses choses de ces Livres, & sur-tout de celui des Conformités, dont ils font, dit-il, autant de cas, que les Mahométans de leur Alcoran. Et quoiqu'il y ait en tout cela des choses horribles, continue-t-il, comme elles sont en même tems souverainement ridicules, j'ai cru devoir en faire part au Public, pour inspirer aux Chrétiens une juste horreur, & pour les faire rire de ces Légendes. Voici les propres termes d'Erasme Albert: *Invenimus & in Refectorio ipsorum libros quosdam (Biblia vero sacra nusquam), in quibus inerant adeo horrenda blasphemaque, ut dici satis non possit: nec ullus nostrum meminerat, unquam se talia audivisse, aut fieri etiam potuisse, ut tanta insania & levitas in quemquam hominem caderet, aut etiam quemquam hæc potuisse vel excogitare vel credere. Collegi vero ex multis Legendis supra quingentas particulas, quas ex Latino in Germanicum sermonem transtuli, ac majorem partem illarum a libro quodam descripsi quem vocant* Librum Conformitatum, *non alio loco habitum ab ipsis, quam Alcoranus a Turcis .... tametsi autem horribiles admodum essent hæ Legendæ .... tamen cum & supra modum ridiculas esse viderem, in lucem edendas esse putavi. ... Christianus, cum hunc librum legit, exhorrescat & rideat oportet; exhorrescit quidem propter insignia illa mendacia, ac detestandum abusum Nominis Divini; ac ridet cum legit, Satanam tanto artificio scire tractare suos monachos, & trahere quò velit.* Le même Erasme Albert donna en 1543 l'Ouvrage en Latin sous ce titre: *Alcoranus Franciscanorum, id est blasphemiarum & nugarum Lerna, de stigmatisato Idolo, quod Franciscum vocant, ex Libro Conformitatum.* Conrad Badius traduisit cet Ouvrage en François, & y joignit un second Livre, composé de divers passages du Livre des Conformités, qu'Albert n'avoit point rapportées dans le prémier. Sa Traduction parut avec le Texte Latin, sous le titre d'*Alcoran des Cordeliers*, à Genève en 1560. En 1578 il en parut une autre Edition dans la même Ville; & il y en a une nouvelle Edition, à Amsterdam 1734, en deux vol. in-12. Il y a eu aussi plusieurs autres Editions du Latin, dont il seroit trop long de parler ici. Henri Sédulius, Cordelier Flamand, a tâché de réfuter ce Livre; sur quoi l'on peut consulter Mr. Bayle, dans l'endroit cité. On a un Arrêt du Parlement de Paris, du 30 Juin 1565, rendu contre l'Alcoran des Cordeliers, & quelques autres Ouvrages semblables (6). Malgré les contradictions que le Livre des Conformités avoit éprouvées, il s'est trouvé dans le milieu du XVII. Siécle un Recollet, qui a entrepris de le mettre en François, ou plutôt d'en donner un en cette Langue dans le même goût, & qui en est tiré pour la plus grande partie. Ce nouvel Ouvrage a paru avec Privilége & Approbation, sous ce titre: *Traité des Conformités du Disciple avec son Maître; c'est-à-dire, de S. François avec J. C. en tous les Mystères de sa naissance, vie, passion, mort &c. Le tout recueilli, agencé & divisé en deux Parties, par un Frere Mineur Recollet.* Liége 1658 in-4. Ce Recollet est nommé après *Valentin Marée* (7).

(5) Oudin *ubi supra*.

(6) Niceron *ibid.* p. 145.

(7) Niceron *ubi supra*.

[B] *Il y a de lui quelques autres Ouvrages.*] I. *Six Livres de la Vie & des Louanges de la Vierge Marie, ou les Conformités de la Vierge avec Jesus-Christ*; à Venise en 1596. II. *Quadragesimale Magistri Bartholomæi de Pisis de contemptu Mundi, sive de triplici Mundo, sensibilis scilicet, Microcosmo, & Archetypo.* A la fin on lit: *Editum à M. Barth. de Pisis* Anno D. 1398. *cura pervigilis Magistri Johannis de Mapello ejusdem Ordinis Conventus, Mediolani correctum, impressum Mediolani anno* 1498, in-4. & à Bresse 1503. On lui attribue aussi d'autres *Sermons pour le Carême*, où il résout des Cas de conscience. Wharton (8) marque aussi *Vita B. Gerardi Laici*, composée par Barthélemi en 1347, & que Wadding avoit eue en MS.

(8) *App. ad Hist. Litter. G. Cave* p. 65.

[C] *Il ne faut pas le confondre avec un autre* BARTHELEMI DE PISE, *de l'Ordre des Prêcheurs.*] Celui-ci est connu sous le nom de BARTHELEMI DE S. CONCORDE (9). Il fleurissoit vers l'an 1331, & il a composé vers l'an 1338 une *Somme de Cas de conscience*, connue sous le nom de *Pisanella* seu *Magistruccia*, & imprimée avec des *Sermons pour le Carême*, à Lyon en 1519. Il est mort vers l'an 1347, tems auquel il paroit que notre Barthélemi commençoit à se faire connoitre.

(9) Du Pin *Bibl.* Tom. XIV. p. 75. & Wharton *ubi supra*.

☞ **ALBOHACEN**, dix-neuvième Roi Maure de la Maison des Almohades, régnoit à Grenade sur la fin du quinzième Siècle. Ce fut lui qui commença la guerre contre Ferdinand & Isabelle, Roi & Reine d'Arragon & de Castille; & par-là il donna occasion à la Révolution, qui acheva de remettre toute l'Espagne sous la domination Chrétienne, & d'y ruïner l'Empire que les Maures y avoient depuis plus de huit-cens ans. Quoiqu'il y eût une trêve conclue depuis peu, Albohacen, profitant des occupations du Roi de Castille & de la négligence du Gouverneur de Zahara, Forteresse considérable, la surprit la nuit du 27 de Décembre 1481 (a). Il prétendit justifier cette action par l'usage établi [A]; mais elle fut la source de la ruïne entière du Royaume de Grenade, les Espagnols aiant usé de représailles & surpris la forte Place d'Alhama (b). Ce qui acheva de déterminer ceux-ci à la guerre, ce fut la réponse pleine de fierté, que le Roi de Grenade fit à ceux qui lui demandèrent le Tribut ordinaire de la part de Ferdinand & d'Isabelle. *Les Rois de Grenade*, leur dit-il, *avoient accoutumé de payer aux Rois de Castille quelque pièce d'or en hommage; mais on ne fabrique plus de cette monnoie parmi nous: voilà le seul métal dont nous les payerons à l'avenir*, en montrant la pointe d'une Lance (c). Pour soutenir ce langage par des actions, il marcha en diligence à la tête d'une Armée formidable, pour reprendre Alhama; mais cette entreprise ne lui réussit point (d). Ferdinand ne fut pas plus heureux dans la prémière Expédition qu'il tenta. Mais les Maures hâtérent leur propre ruïne par leurs discordes intestines: ils chassérent Albohacen de Grenade [B], & placérent sur le Trône son fils ainé Mahomet Boabdil, appellé vulgairement le Roi *Chiquito*, ou le *petit Roi* (e). Ce nouveau Roi voulut se distinguer par quelque action d'éclat; mais au-lieu de prendre Lucéna dont il avoit entrepris le siége, son Armée fut défaite, & lui-même fait prisonnier (f). Les propositions qu'Albohacen son père

(a) Anton. Nebriss. *Decad.* II. L. I. c. 1. & 2. ap. Fléchier *Hist. du Cardin. de Ximenès*, T. I. p. 127. & D'Orleans *Révol. d'Espagne* T. IV. L. IX. p. 188.

(b) Id. ibid.

(c) Pet. Martyr L. I. Epist. 15. ap. Flechier *ubi supra*.

(d) D'Orleans *ubi supra* p. 195.

(e) Mariana T. V. L. XXV. § 15. D'Orleans & Flechier *ubi supra*.

(f) Id. ibid.

[A] *Il prétendit justifier cette action par l'usage établi.*] Les Espagnols & les Maures distinguoient subtilement les Surprises d'avec les Siéges dans les formes, & les Brigandages imprévus d'avec les Guerres réglées: desorte qu'on se permettoit durant les trèves les attaques, ou les irruptions, qui n'avoient point l'air de siége ou de guerre. Albohacen se fondoit sur cette coutume, qui tenoit anciennement lieu de Loi Militaire entre les deux Peuples, qui y trouvoient leur avantage par la nécessité où ils se mettoient de se tenir toujours alerte les uns contre les autres. Et sur ce principe de l'ancien usage, le Roi Maure fit d'autres tentatives sur d'autres Places importantes; mais qui ne lui réussirent pas comme la prémière, & qui ne servirent qu'à hâter la guerre (1).

[B] *Ils chassérent Albohacen de Grenade.*] Quelques Historiens prétendent que ce fut à cette occasion-ci (2). Le Roi de Grenade, qui avoit déja des héritiers de ses Etats, s'avisa, dit-on, dans un âge avancé, d'aimer une Chrétienne, que sa beauté fit appeller *Zoraïa*, c'est-à-dire, *Etoile du matin*. Sa passion alla jusqu'à l'épouser, après avoir répudié sa femme légitime, qui étoit sa proche parente. Non content de cet éclat odieux, il devint esclave des jalousies & de l'ambition de sa nouvelle épouse. Elle entreprit de faire exclurre de la succession au Trône les enfans du prémier lit, & de l'assurer aux siens. L'amour aveugla le vieux Roi au point d'écouter les soupçons & de servir les fureurs d'une Maîtresse ambitieuse; il étouffa la tendresse paternelle, prononça l'arrêt de ses enfans, & les fit massacrer dans son Palais de l'Alhambre. Mais la Reine répudiée eut l'adresse & le bonheur de dérober à sa barbarie l'ainé & le plus jeune de tous, qu'elle fit descendre par une fenêtre de la Tour où elle étoit reléguée. Ils se réfugiérent à Cadix chez des Maures mécontens, qui les reçurent avec joie, comme des Princes capables de venger un jour leurs injures, & de rendre leur Parti plus redoutable. Ils ne se trompérent pas. La tyrannie du vieux Roi, ses infames amours, sa cruauté envers son propre sang, & son imprudence à attaquer les Rois

(1) D'Orleans *Révol. d'Esp.* T. IV. p. 191. 192. Flechier *Hist. de Ximenès*, T. I. p. 127.

(2) Voy. D'Orleans *loc. cit.* p. 196--198.

père fit pour sa délivrance, furent trouvées si déraisonnables & si fières, qu'on les rejetta avec indignation. Boabdil fut conduit a Cordoue, où étoit la Cour; & après avoir agité si on le retiendroit prisonnier, ou si on le mettroit en liberté [C], on prit ce dernier parti, & Boabdil souscrivit à tout: mais les Maures furent très mécontens du Traité qu'il avoit fait [D]. Il se soutint pourtant encore quelque tems, jusqu'à la perte de Zahara, que les Espagnols reprirent. Le mécontentement aiant alors éclaté par une revolte ouverte, Boabdil se vit reduit à s'enfuir avec ses femmes & ses enfans à Almérie, & les Rebelles envoyérent prier Albohacen de remonter sur le Trône de Grenade. Il continua de faire la guerre à son fils; & pendant qu'ils se détruisoient ainsi, les Espagnols avançoient leurs Conquêtes, en profitant de la division des Maures. Ceux-ci, aigris par leurs malheurs, firent éprouver de nouveau à Albohacen leur inconstance: ils chassérent une seconde fois ce Prince, vieilli par les chagrins autant que par les années, & devenu infirme, presque aveugle, & sujet à une goute continuelle. Il s'enfuit avec ses trefors au Chateau d'Almugnécar, où il mourut quelque tems aprés, soit de ses infirmités, soit par la perfidie de son frere, comme le prétend Mariana (g).

(g) D'Orleans *ubi supra* p. 418.

Rois de Castille dans des conjonctures si délicates pour la Nation Maure, donnérent lieu aux Mécontens de Grenade d'appeller de Cadix l'ainé des Princes du prémier lit, & de le placer sur le Trône. Cette Histoire sent fort le Roman; aussi le P. d'Orléans ne prétend-il pas garantir entiérement la vérité de toutes les circonstances, parce que Mariana n'en dit rien, ou très peu de chose (3).

(3) Id. ibid.

[C] *Après avoir agité si on le tiendroit en prison, ou si on le mettroit en liberté.*] Il y avoit de très fortes raisons de part & d'autre. Ceux qui vouloient le retenir, alléguoient, qu'on ne devoit pas rendre un Prince que le Ciel leur avoit livré comme par miracle, que sa naissance & sa valeur rendoient considérable parmi les Maures, & que sa propre disgrace irriteroit encore contre l'Espagne (4). Les autres au contraire, parmi lesquels étoient la Reine Isabelle & Ximéoés, prévoyoient que la liberté de Boabdil seroit un présent fatal qu'on feroit aux ennemis, pour les faire périr par leurs propres armes: que sa délivrance seroit une source de discorde, qui sans elle pourroit enfin s'éteindre parmi les Maures: & qu'enfin, loin d'avoir rien à craindre d'un jeune Prince, qui offroit des conditions fort supérieures à celles qu'on auroit pu lui imposer avec bienséance, il seroit un jour l'instrument dont la Castille se serviroit à son gré pour la ruïne des ennemis qu'on vouloit détruire (5). L'événement fit voir que ces derniers raisonnoient juste, & selon les maximes les plus sures de la Politique. Je remarquerai ici, que Mr. Fléchier s'est trompé en disant, qu'une raison qui détermina à donner la liberté au jeune Roi de Grenade, ce fut, qu'il iroit disputer la place à son oncle Zagal, qui s'étoit saisi du Royaume après avoir fait mourir Albohacen. Ce ne fut que longtems après, que Zagal monta sur le Trône: ainsi ce ne put être là un motif pour mettre Boabdil en liberté.

(4) Fléchier *Hist. de Ximenès* T. I. p. 152.

(5) D'Orléans *ubi supra*.

[D] *Les Maures furent très mécontens du Traité qu'il avoit fait.*] Les Conditions de ce Traité, qu'il avoit luimème offertes, étoient, 1. Qu'il payeroit douze mille écus de Tribut annuel. 2. Qu'il se rendroit aux Etats-Généraux, quand on jugeroit à propos de l'y inviter. 3. Que durant cinq années, il rendroit la liberté tous les ans à quatre cens Chrétiens. 4. Enfin, que pour la garantie du Traité, il donneroit en ôtage son fils ainé, & douze enfans des plus qualifiés de Grenade (6). Boabdil se flattoit d'être reçu de ses Sujets avec joie: mais à peine furent-ils les conditions honteuses auxquelles il s'étoit soumis, qu'ils en furent consternés; & le jeune Roi vit un refroidissement marqué & un silence morne, au-lieu des applaudissemens qu'il avoit attendus. Albohacen ne contribua pas peu à fomenter le mécontentement. Il avoit gagné des Moines Maures, qui prêchoient publiquement, qu'un Traité pareil étoit une tache à l'Etat, & un opprobre à toute la Nation. Ces murmures, trop bien fondés, changérent tellement les cœurs des Grenadins à l'égard de Boabdil, qu'il vit succéder sensiblement en eux le mépris à l'estime, & la haine à l'affection. Ce qu'il y a de remarquable, & qui fait l'éloge du Prince Maure, c'est que malgré cela, il fut fidèle à ses engagemens envérs le Roi de Castille: exemple rare & peu imité.

(6) D'Orleans *ubi supra* p. 402, 403.

☞ ALBON (JAQUES D') connu sous le nom de *Maréchal de S. André*, fut un des Favoris de Henri II. (a) auquel il plut, pendant que ce Prince n'étoit encore que Dauphin. Dès que Henri fut monté sur le Trône, il fit d'Albon premier Gentilhomme de sa Chambre, & Maréchal de France (b). D'Albon mit sa faveur à profit, & amassa beaucoup de bien, dont il avoit besoin pour satisfaire à ses plaisirs & à son luxe [A]. Après la mort de Henri II. le Maréchal de S. André se dévoua entiérement aux Guises, pour se maintenir, & fut un des plus violens ennemis des Réformés, s'étant ligué avec le Duc de Guise & le Connétable de Montmorenci pour les exterminer: ce qui fit donner le nom de *Triumvirs* à ces trois Seigneurs, que de tout autres motifs que celui de la Religion déterminérent à prendre ce parti [B]. Le Maréchal passe pour avoir été un des grands Capitaines de

(a) Brantome *Mém. des Homm. Illust.* T. III. Mézeray *Abrégé de l'Hist. de France* T. IV. p. 541. Ann. 1552.

(b) Id. ibid.

[A] *Pour satisfaire à ses plaisirs & à son luxe.*] A lire l'Article de Moréri, on diroit que le Maréchal de S. André étoit un homme du premier mérite: *Il etoit*, dit-il, *brave, bien fait, magnifique*: ce sont-là des éloges. Mais si nous consultons les Historiens, nous trouverons, qu'à la bravoure près, qu'on ne lui conteste point, ce Maréchal n'étoit pas un homme fort estimable. Voici ce qu'en dit Brantome (1): „ Il a été fort sujet de tout temps à „ aymer ses aises, ses plaisirs & grands luxes de table: „ ç'a été le prémier de son temps qui les a introduites à „ la Cour, & certes par trop excessifs (*disoit on*) en friandises & délicatesses de viandes, tant de chairs que de „ poissons, & autres friands mangers. Pour les superbetez & belles parures de beaux meubles très rares & très „ exquis, il en a surpassé même ses Roys, ainsi qu'on a „ veu long-temps paroistre en aucunes de ses Maisons, & „ principalement à Valery..... Entr'autres il y avoit „ une tente de tapisserie de la bataille de Farsale.... „ qui est une chose très riche à voir, & qui se peut quasi „ parangonner à l'une de ces deux belles tentes du feu „ Roy François, que j'ay dit ailleurs qui étoient hors de „ prix. Il avoit aussi deux tapis velus, tous d'or Persien. „ Bref, qui voyoit de ce temps-là Valery meublé, n'en „ pouvoit assez estimer ny en priser les richesses." Ce détail prouve bien la vérité de ce que le même Auteur dit un peu plus bas: Qu'ayant à toutes heures l'oreille du „ Roy, il fit très bien ses besoignes, tant pour les grandes dignitez, que pour les biens qu'il eut & acquit à „ foison." On voit aussi par-là, que le portrait qu'en fait un Auteur Réformé n'est rien moins que chargé, quand il dit (2): „ Que le Maréchal de S. Andé, homme du „ tout adonné à remplir son ventre & à ce qui s'en ensuit, „ & n'ayant dequoi fournir, pour être de fort petite maison quant aux biens, estoit infiniment altéré de confiscations." En comparant ce que dit cet Historien, avec ce que rapporte Brantome, il est aisé de juger, que le Maréchal de S. André devoit avoir employé bien des moyens pour amasser des richesses, qui le mettoient en état d'aller de pair avec ses Maitres, & même de les surpasser en magnificence. A cet égard, Moréri a raison de le nommer *magnifique*: mais si ce titre est un éloge dans ce sens-là, c'est ce dont les Lecteurs sont en état de juger par ce qu'on vient de dire.

(1) *Mém. des Homm. Illust.* T. III. p. 106. Leyde 1666.

(2) *Hist. Ecclés. des Egl. Réform. de France*, T. I. p. 62.

[B] *Que de tout autres motifs que celui de la Religion déterminerent à prendre ce parti.*] Je n'avance rien qui ne soit fondé sur le témoignage d'Auteurs contemporains; tel est Castelnau (3). „ Quelques-uns, dit-il, desirants de les „ voir réunis ensemble, dirent au Connestable, au Duc „ de Guyse, & au Maréchal de St. André, que le Roi de „ Navarre & le Prince de Condé, à l'instance & suscitation des Protestans, leur vouloyent faire rendre compte des finances de France, qu'ils avoyent maniées sous „ le Roi Henri & le Roi François II. & répéter les dons „ excessifs à eux faits: à quoi s'ils ne remédioyent, leurs „ maisons en seroyent ruinées." Et un peu après il ajoute: „ Lors les partisans, serviteurs & amis de toutes ces „ maisons-là, ainsi unis, donnérent un mauvais coup aux „ Protestans, lesquels firent une lourde faute. Car estans „ paisibles dans l'exercice de leur Religion ils se voulurent mester trop avant des affaires d'Etat, & proposérent qu'il falloit faire rendre compte à ceux qui avoyent „ manié les finances, comme s'ils eussent été Thrésoriers „ ou Receveurs.*" Ce fut-là le lien d'union des Triumvirs. Voici ce que Mézéray dit au sujet du Maréchal de S. André en particulier (4): „ Le Maréchal de S. André, Seigneur aussi brave que spirituel & poly, mais abismé dans le luxe, & noyé de debtes, se dévoua entièrement à eux (*aux Guises*), & promit au Duc de donner sa fille à tel de ses fils qu'il luy plairoit, avec tous „ ses biens de luy & de sa femme: se réservant seulement „ l'usufruit leur vie durant; c'est qu'il craignoit d'être accablé de ses Créanciers, s'il venoit à estre chassé de la „ Cour." Ajoutons à ces deux Auteurs Le Laboureur (5), qui n'en fait pas un portrait plus avantageux. „ Les belles qualitez de ce Mareschal m'empescheroient de publier ses défauts, s'il n'estoit nécessaire de faire un „ exemple de la vanité de tous ses tiltres & de tous ses „ desseins, pour ceux qui sont dans les mesmes maximes „ & dans les mesmes voyes. Mais d'autre part, appellerons-nous de belles qualitez, ces malheureux moyens „ de

(3) *Mémoires de Castelnau* L. III. ch. 5. p. 79. Edit. de Bruxelles 1731.

* *Ubi supra* p. 80.

(4) *Abrégé de l'Hist. de France* T. V. p. 4.

(5) *Addit. aux Mém. de Castelnau* T. II. L. IV. ch. 5 p. 75, 76. Edit de Bruxelles 1731.

(c) Brantome *ubi sup.*

de son tems (c), & c'est ce qui l'a fait comparer à Luculle; mais avec assez peu de fondement [C]. Le fameux Edit de Janvier aiant été violé par le *Massacre de Vassy*, & les Guises s'étant rendus maitres de la personne du Roi Charles IX, le Prince de Condé se mit à la tête du Parti des Reformés. Aprés diverses propositions pour la paix, qui n'aboutirent à rien, on en vint à la guerre, dont les succés ne furent pas avantageux aux Reformés, comme on le peut voir dans les Historiens. A la bataille de Dreux, qui se donna le 20 de Décembre 1562, le Maréchal de S. Andre aiant été envelopp' par un gros de Cavalerie & fait prisonnier, comme il poursuivoit trop chaudement la victoire que son parti avoit remportée, fut tué par un Cavalier qu'il avoit outragé [D] (d). On pretend qu'il

(d) Méréray T. V. p. 71. & Brantome *ubi sup.*

„ de la ruine des Estats, une ambition sans bornes, une „ avarice effrénée, & une passion d'intérest prétextée du „ service du Roy, qui rend un homme furieux dans son „ Gouvernement par-tout où s'estend son autorité, & partout encore où il respand ses conseils? C'estoient les „ qualitez du Mareschal de S. André, qui s'éleva autant „ par les addresses de Cour, que par ses exploits de guerre: quoy qu'il fust très vaillant & grand Capitaine: & „ lequel pour se maintenir par les mesmes intrigues qui „ l'avoient avancé, tint le Royaume & la Maison Royale „ en division, & fut plus aspre à la confiscation qu'à la „ defaite des Rebelles & des Huguenots." Il fait ensuite les réfléxions suivantes: „ Croira-t-on leur Gouvernement heureux, s'ils désolent les maisons & les fortunes „ légitimes, & s'ils les exposent à la discrétion du soldat „ ou de l'exacteur? S'ils prennent pour prétexte de la „ guerre l'intérest de la Religion, & qu'ils vivent comme „ des impies, abandonnez à toutes les passions du siecle? „ Dira-t-on que leur hypocrisie soit moins criminelle que „ l'aveuglement des Herétiques, & qu'elle ne soit pas encore plus à craindre par le péril où ils exposent la Religion? . . . . . En vérité, il falloit plutost opposer „ aux Huguenots un bel exemple de vie & une serieuse „ réformation de mœurs, que d'entreprendre de les débeller à force d'armes. Ou bien, il falloit plus de charité que d'intérest, principalement de la part de ce Mareschal, qui porta toutes choses à l'extrémité par des „ conseils violents, & qui continua de satisfaire son avarice par la dépouille des Herétiques." Voilà ce que disent du fameux Triumvirat, & du Maréchal de S. André en particulier, des Auteurs qui ne sont pas suspects d'avoir voulu favoriser les Reformés.

[C] *C'est ce qui l'a fait comparer à Luculle, mais avec assez peu de fondement.*] C'est Brantome (6) qui dit, que „ si le Mareschal se montra un vrai Lucullus en luxes, „ bonbances & magnificences, il s'est montré, durant les „ guerres, au Camp, aux Armées, tout pareil en valeur, „ en cœur & en réputation de grand Capitaine." Cette Comparaison du Maréchal de S. André avec Luculle n'est fondée que sur de certaines Idées vagues, qui paroissent d'abord établir entre eux quelque conformité; mais elle disparoit dès qu'on vient à quelque détail: c'est ce qu'il est aisé de faire sentir, pour peu qu'on examine quel a été Luculle, & quel a été le Maréchal de S. André. Celui-ci étoit ambitieux, avare, violent, & adonné aux plaisirs: on en peut voir les preuves dans les Remarques [A] & [B]. Luculle n'avoit aucun de ces défauts. Il n'étoit point *ambitieux*: c'est ce qu'il fit voir par la manière dont il se conduisit avec les Troupes qu'il commandoit, pendant qu'il fit la guerre à Mithridate & à Tigrane: il ne rechercha jamais l'amitié des Soldats par des voies lâches, par des complaisances criminelles, & en leur permettant de vivre licentieusement; au contraire, il les indisposa contre lui par une sévérité poussée peut-être trop loin. Il étoit d'un abord difficile, poussoit l'exactitude jusqu'à un excès qui le rendoit odieux, punissoit sévérement les fautes des Soldats, ne les récompensoit qu'aprés les grandes & belles actions, qui ne peuvent arriver que rarement. Il leur ordonnoit de grands travaux, & chatioit leurs insolences les plus légéres (7). Ce n'est pas-là le manége d'un ambitieux. Luculle fit bien voir qu'il ne l'étoit point: malgré les sujets de plainte & de mécontentement qu'il avoit contre Pompée, il refusa constamment de se mettre à la tête d'un Parti contre lui, lorsque ses tyrannies commençoient à intimider le Sénat: il dit même à ses Amis, qui l'en sollicitoient, *que la Fortune avoit des bornes prescrites; qu'il avoit eprouvé ses faveurs autant que nul autre, mais que ses revers étoient arrivés; que la Science d'un homme d'esprit consistoit à connoitre les tems, & qu'il falloit soutenir dans une vie privée la dignité & la gloire qu'on s'étoit acquise par les armes* (8). Ce sont-là des sentimens & une conduite, qui n'ont guères de rapport avec ceux du Maréchal. Luculle négligea même & refusa de se prévaloir des sentimens favorables que le peuple lui témoigna (9). J'avoue qu'on l'a accusé d'*avarice*, & que Pompée la lui reprocha, dans l'entrevue qu'ils eurent avant que Luculle s'en retournat à Rome; mais voici de quelle manière ce Général se justifia de cette accusation (10). „ Je „ n'ai point souffert, *dit-il*, qu'on pillat aucune Ville, & „ cette voie cruelle d'amasser de l'argent m'a été inconnue. Après les grandes batailles, j'ai récompensé plus „ que nul autre la valeur des Soldats. J'ai fourni aux „ peuples transportés à Tigranocerta dequoi s'en retourner dans leur Pays, & toute la Grèce publie là-dessus „ ma générosité. L'on ne peut pas ignorer à Rome, que „ j'ai soutenu toute cette guerre sans toucher à l'Epargne „ ni aux Deniers de la Republique; faisant toujours des „ fraix immenses, des dépouilles & du butin des Ennemis. Que si aprés tout cela, *ajoute-t-il*, mon bonheur „ & mes Conquêtes m'ont fourni les moyens d'amasser „ des richesses, je ne crois pas en être coupable; & je „ ferai connoitre aux Romains que j'en fai le veritable usage." Ce qui justifie le Général Romain à cet égard, c'est la manière dont il en avoit agi pendant cette guerre avec les vaincus: il ne souffrit jamais le pillage des Villes, & travailla à procurer du soulagement aux peuples, que les vexations des Maltotiers Romains avoient réduits dans un état pitoyable (11); jusques-là que ces pauvres gens étoient obligés de vendre leurs enfans de l'un & de l'autre sexe, & même de mettre à l'encan les Tableaux & les Statues sacrées des Dieux. Et quand cela ne suffisoit pas pour payer les Tailles, les Impôts, & les intérêts du passé, ils étoient impitoyablement livrés à leurs Créanciers, & souvent même exposés à des tortures si barbares, que la servitude, en comparaison de ces maux, leur paroissoit une espèce de soulagement & de paix. Luculle, à qui ces cruautés étoient odieuses, remédia avec fermeté à ces desordres, régla & modera les intérêts & les usures, défendit les violences, mit des tempéramens aux tributs, & prolongea les delais que ces pauvres peuples demandoient uniquement. Cette action généreuse donna le dernier coup à la fortune de Luculle (12). Que l'on compare cette conduite avec celle du Marechal de S. André, *furieux dans son gouvernement, aspre à la confiscation, qui porta toutes choses à l'extremité*, & qui ne se lia avec les Guises, que pour n'être pas obligé de satisfaire ses Créanciers; & l'on avouera que Luculle & le Maréchal ne se ressemblent guères. Mais peut-être trouvera-t-on quelque conformité entre eux, à l'égard de la *vie voluptueuse*. Aussi peu que sur le reste, si nous en croyons Mr. l'Abbé de S. Réal (13) sur le sujet de Luculle. Selon cet Auteur, le Romain ne fut guéres moins illustre dans sa retraite que dans ses plus éclatantes Victoires. Sa vie voluptueuse, si l'on veut l'appeller ainsi, fut très différente de celle du Maréchal. Celui-ci étoit noyé *dans le luxe*, & *du tout adonné à remplir son ventre*; au lieu que Luculle fit voir que ses richesses n'étoient point l'effet d'une avarice sordide. Il ne se borna pas à étaler sa magnificence par de superbes bâtimens; mais il fit une riche Bibliothéque, qu'il remplit des Livres les plus précieux & les plus recherchés, dont l'usage étoit destiné à tous les Savans. Il ne jouissoit lui-même d'un doux loisir, que pour aller conférer dans ces savantes Galleries, où les Disputes Philosophiques & les Dissertations Académiques partageoient presque tout son tems. Il rechercha avec empressement l'amitié d'Antiochus Philosophe célèbre, & le logea même chez lui (14). Il joignoit à cela la magnificence de la table: mais ce qui fait en sa faveur là-dessus, c'est que Cicéron qui vivoit familiérement avec lui, & qui étoit sévère autant que nul autre pour les mœurs, ne blâma jamais cet excès, & crut que Luculle devoit rendre à la République par ses magnificences, les richesses qu'on l'accusoit d'avoir amassées par avarice (15). Par ce qu'on vient de dire, il paroit que le Romain étoit un homme qui usoit noblement des grandes richesses qu'il avoit légitimement acquises; au-lieu que le François amassa par toutes sortes de voies de grands biens, pour les dépenser dans la débauche. Ainsi le dernier ne mérite point du tout d'être comparé à Luculle, & l'examen détaillé de la conduite de l'un & de l'autre détruit cette espèce de conformité, que certaines idées générales sembloient d'abord établir.

[D] *Il fut tué par un Cavalier qu'il avoit outragé.*] Les Auteurs rapportent tous le nom de celui qui tua le Maréchal de S. André, mais ils varient sur le nom même. Méréray (16) le nomme *Bobigny-Meziere*; Bèze (17) l'appelle *Bouligny*; & Brantome (18) dit qu'il s'appelloit *Aubigny*; à moins que l'on ne suppose, qu'il y a une faute d'impression dans Brantome, & qu'il manque un *B*. En faisant cette supposition, ces trois Historiens seront d'accord. Je ne sai sur quelle autorité Moréri dit que *Bobigny Mezière* étoit *un Gentilhomme Huguenot*; car Brantome, à qui il le fait dire, ne dit rien de pareil, comme on va le voir. Bobigny n'étoit ni Gentilhomme, ni vraisemblablement Huguenot, du moins les Auteurs que j'ai déja cités ne le qualifient point tel: ils nous apprennent son nom, sa qualité, & le motif qui le porta à tuer le Maréchal de S. André. Ecoutons Brantome (19). „ Le „ Maréchal s'aydant de son prémier cheval, alla très-hardiment au combat, & luy faillant au besoin, tous deux „ tombérent par terre sans se pouvoir relever. Sur ce il „ fut pris par un Gentilhomme Huguenot, qui l'ayant „ monté en crouppe derrière luy, vint un, qu'on appelloit Aubigny, à qui Monsieur le Maréchal avoit autrefois fait déplaisir, voire, disoit-on, jouïssoit de son bien „ par confiscation, qui le reconnut & luy donna un coup „ de pistolet par la teste, dont il tomba mort par terre." Voici comment Bèze (20) rapporte la chose. „ Le Mareschal S. André chef de l'avantgarde ayant esté pris „ prisonnier, & chargé en croupe d'un Gentilhomme, advint

(6) Mémoir. T. III. p. 507. 508.

(7) Xiphilin Hist. Rom. p. 8.

(8) Considérat. sur Luculle, T. II. des Oeuvres de S. Real, La Haye 1722.

(9) Id. ibid.

(10) Id. ib.

(11) Id. ib. & Rollin Hist. Anc. T. X. p. 161-164. Ed de Hollande.

(12) Id. ib.

(13) Id. ib.

(14) Plutarch. in Lucullo p. 519. 520.

(15) S. Réal ubi supra.

(16) Abrégé de l'Hist. de France T. V. p. 71.

(17) Hist. Ecclés. des Egl. Ref. de France T. II. p. 540.

(18) Brantome Mém. T. III. p. 116.

(19) Id. ib.

(20) Hist. Ecclés. ubi supra.

qu'il eut quelque pressentiment de sa mort [E]. Les uns le regrettérent beaucoup, & les autres peu; la Reine fut du nombre des derniers, car elle n'avoit pas sujet d'etre contente de lui [F]. Il avoit pris pour sa Devise, le Bras & l'Epée d'Alexandre le Grand coupant le nœud Gordien, avec ces paroles: *Nodos virtute resolvo* (e).

(e) Brantome *Mémoir.* T. III. p. 321.

„ vint qu'un *nommé Baubigny* qui avoit autrefois receu à „ la Cour quelque grand outrage de lui, s'en ressouvenant „ le tua d'un coup de pistolet au travers de la teste." Mezéray (21) nous apprend quelque chose de plus. „ Dans „ le combat, *dit-il*, le Mareschal de S. André ayant été „ enveloppé par un gros de Cavallerie, & fait prisonnier „ de guerre, comme il poursuivoit trop chaudement la „ victoire, fut tué d'un coup de pistolet par un Cavallier „ nommé *Bobigny-Meziere*, *fils du G*[…]*ier de la Ville de* „ *Paris*, qu'il avoit outragé en quelq[…] rencontre." J'ajouterai ici ce que rapporte un autre Historien *, dont le récit peut servir de Commentaire à celui des autres, & de Brantome en particulier. „ Le Mareschal de S. André. . . . fut pris, & tué par Baubigni. Celui-ci a„ voit juré sa mort, pource qu'ayant mis au service du „ Mareschal son fils appellé Mézières, & de plus s'étant „ engagé de grandes sommes, desquelles Mezières faisoit „ souvenir quelquefois son Maître; pour se démesler du „ reproche & de la debte, il forme une querelle entre „ Mézières & S. Sornin, échauffe l'un & l'autre; & puis „ Mézières ayant tué S. Sornin, il fit faire son procès & „ eut sa confiscation." On voit par ce récit, que la mort du Maréchal de S. André fut le coup d'un homme outré & au desespoir de la perte de son bien, & de la mort de son fils. Si cette action est condamnable selon les Loix de l'Evangile, & selon les régles ordinaires du Droit de la Guerre: on avouera aussi, que selon les maximes ordinaires du Monde elle paroit moins odieuse, à s'en rapporter à d'Aubigné. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Religion Reformée n'autorise point un coup de cette nature, & que si Baubigni a été Reformé, il n'a pas consulté les principes de sa Religion en tuant le Marechal. Mais on ne voit dans aucun des Historien la moindre raison, qui ait pu autoriser Moreri à metamorphoser Baubigni en *Gentilhomme Huguenot*.

(21) *Ubi supra.*

* D'Aubigné *Hist. Univ.* T. I. L. III ch. 11.

[E] *On pretend qu'il eut quelque pressentiment de sa mort.*] Brantome (22) rapporte, „ que le matin avant la batail„ le, *le Marechal* vint trouver Monsieur de Guise en sa „ chambre, qu'il n'estoit pas encore jour, & y entrant il „ demanda au jeune Trauchelion, brave Gentilhomme „ qui en sortoit, ce que Monsieur de Guise faisoit. Il „ luy dit qu'il venoit d'ouir la Messe & de faire ses Pas„ ques, & qu'il vouloit dejeuner pour monter à cheval. „ Ah! Dieu (*ce dit-il, car je l'ouis, & y etois*) je suis bien „ malheureux que je n'en aye autant fait, & ne me suis „ mieux préparé; car le cœur me dit que j'auray aujour„ d'huy je ne sçay quoi." Il y a quelques années qu'un Auteur Anglois (23) a entrepris d'etablir la réalité & l'utilité des Pressentimens, & l'obligation d'y faire attention.

(22) *Mém. des Homm. Illust.* T. III. p. 314.

(23) L'Auteur des *Avantures de Robinson Crusoe* T. III principalement dans *la Vision du Monde Angelique.*

Il prétend, qu'il n'y a rien de plus réel que certains *pressentimens* que nous sentons dans notre ame, & qui dirigent à faire ou à ne pas faire une certaine chose (24). Il croit que ces avertissemens sont des voix secrettes de quelques Intelligences bienfaisantes, qui se communiquent à nos ames sans le secours des organes (25): qu'ils sont dignes de toute notre attention, parce qu'ils vont directement à nous faire eviter des maux, & à nous porter à la recherche de quelque bien (26). Il soutient que moins ces avertissemens sont développés, & plus ils doivent exciter notre attention & notre vigilance; & que nous devons songer plutot à en tirer tous les avantages possibles, que de donner la torture à notre esprit pour pénétrer dans les raisons de leur peu d'etendue (27). Il raconte plusieurs Histoires, pour appuyer son Systême sur ce sujet (28). Voici quelques réflexions, qui ne sont qu'un Essai très imparfait, mais qui donneront peut être occasion de méditer sur cette matiere.

(24) Id. p. 555.

(25) Id. p. 561.

(26) Id. p. 563.

(27) Id. p. 569.

(28) Voy. p. 556 558. 566. 570.

Reflexions sur les Pressentimens.

I. Il est incontestable qu'il y a un nombre infini de Substances spirituelles, d'Intelligences, qu'on peut dire qui forment un Monde à part, séparé de ce Monde visible; & dont Dieu s'est servi dans un grand nombre d'occasions pour exécuter les desseins de sa Providence, & pour faire connoître sa volonté aux hommes. C'est là un principe, que tout homme qui admet la vérité & la divinité de la Revélation, ne peut contester.

II. On ne peut nier non plus, que ces Intelligences n'aient un certain degré de puissance; quoiqu'il soit très difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer jusqu'où leur pouvoir s'étend, & quelles en sont les bornes. Ne pourroit-on pas dire, par exemple, que ces Intelligences peuvent agir sur nos corps, déterminer les esprits animaux d'une certaine maniére, frapper notre Imagination en nous retraçant des images qui y ont déja été? Il n'y a donc proprement rien d'impossible, dans le Systême qui suppose quelque commerce entre les Substances spirituelles qui composent *le Monde Intellectuel*, & les Hommes: Il est même assez vraisemblable, que ces Intelligences servent quelquefois de Ministres pour l'exécution des desseins de la Providence. Mais dans quels cas cela a-t-il lieu? A quoi pouvons-nous le connoitre? Ce qu'on nomme *Pressentiment*, est-il veritablement la voix secrette de quelqu'une de ces Intelligences? Doit on suivre des mouvemens, dont on ne peut rendre raison? L'Auteur que j'ai déja cité le prétend, & il se fonde sur des faits qu'il donne pour incontestables.

III. Mais ces faits, & plusieurs autres du même genre, (car il n'y a guéres personne qui n'ait quelque Histoire à conter là dessus) sont-ils bien avérés dans toutes leurs circonstances; & l'imagination, frappée par l'événement, n'a-t-elle pas grossi les objets, & ajouté quelques circonstances, qui répandent un air de merveilleux sur ce qui n'avoit rien que de naturel?

IV. Quel est le but de ces Pressentimens? Pourquoi ces voix secrettes se font elles entendre? C'est, dit on, pour nous faire éviter des maux, & pour nous porter à la recherche de quelque bien. Cependant la plupart ne produisent point cet effet; ce n'est qu'après que le mal est arrivé, qu'on s'avise de remarquer qu'on avoit eu un Pressentiment. Mais, dit-on, cela vient de ce qu'on n'y fait pas attention, & qu'on n'écoute pas ces voix secrettes. Il faudroit donc qu'elles fussent assez intelligibles pour être entendues, & qu'on put suivre leurs directions; & l'on soutient au contraire, que moins elles sont intelligibles, plus on y doit d'attention: c'est-à-dire, qu'on doit agir à l'avengle, se determiner sans raison; & cela même dans des occasions, où un devoir clair & connu dicte précisément le contraire. Par exemple, le Maréchal de S. André etoit obligé d'office à se trouver à la bataille de Dreux: devoit il négliger son devoir, pour obéir à cette prétendue voix secrette, qui lui disoit *qu'il auroit je ne sçay quoy ce jour-là?* S'il ne le devoit point, comme je crois que tout homme raisonnable en conviendra, à quoi bon l'avertissement? Pourquoi lui faire connoitre un danger, que les circonstances où il se trouvoit ne lui permettoient pas d'eviter? Dans la supposition, que les Intelligences qui forment le Monde invisible nous parlent pour nous diriger, elles ne doivent point parler inutilement; & n'est-ce pas le faire, que d'avertir d'un péril, que le devoir clair & connu ne permet point d'eviter? D'ailleurs, à moins que de supposer que les mauvais Esprits jouissent du privilége de veiller pour ceux qui sont leurs compagnons & leurs Imitateurs en malice, on ne peut guéres concevoir que des Intelligences pures & saintes, agissant sous la direction de Dieu, prennent assez d'interêt à la conservation d'un homme vicieux, pour lui donner avis d'un danger qui le menace.

V. Quelle est donc la cause, dira-t-on, de certains mouvemens secrets, tels, par exemple, que celui que ressentit le Maréchal de S. André? Je crois qu'on peut en marquer plusieurs, qui agissent quelquefois toutes ensemble: telles sont, la Superstition, une mauvaise Conscience, l'idée d'un Danger, & une Imagination aisée à se laisser frapper.

Tout le monde sait, que la Superstition produit d'étranges effets dans les hommes, & que la plus légére circonstance peut la mettre en mouvement. Un homme accoutumé à faire dependre toute sa Religion de certaines observances extérieures, & qui se surprend dans la négligence à cet égard, peut très facilement être saisi d'une terreur panique; sur tout quand à cela se joint une mauvaise Conscience: ce Juge secret & incorruptible de nos actions perd rarement tous ses droits: on a beau faire, il fait quelquefois des reproches, qui remplissent l'ame de frayeur, sur-tout quand la Superstition s'en mêle. Le sentiment du crime rend timide, & fait redouter la peine qu'on sent très bien avoir méritée: la veritable intrepidité est l'appanage de l'homme de bien, comme l'a si bien dit Horace (29):

(29) L. III. Ode 1.

Justum & tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis Tyranni
Mente quatit solida, neque Auster

Dux inquieti turbidus Adriæ,
Nec fulminantis magna Jovis manus:
Si fractus illabatur Orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Ce qui achéve de faire naitre des craintes, c'est l'idée d'un Danger présent. Un homme va marcher au combat: il ne peut se cacher à lui-même, qu'il peut être atteint d'un coup mortel: quelle que soit sa valeur, la Nature frémit à cette pensée; & si à ces mouvemens naturels se joignent ceux de la Superstition & d'une mauvaise Conscience, il n'en faut pas davantage pour causer du trouble, & pour frapper l'imagination. Et ce furent là, selon les apparences, les causes du prétendu pressentiment du Maréchal de S. André, sans qu'il soit nécessaire de faire venir une Intelligence, qui lui ait parlé à l'oreille. J'ajouterai en finissant ces réflexions, qu'il y a aussi des personnes, ou naturellement craintives, ou dont l'imagination est aisément frappée. La moindre chose, la plus légére & la plus indifférente circonstance, les émeut, les trouble; & pour peu qu'il y ait dans les événemens quelque chose qui puisse se rapporter à ces sentimens, dont leur caractère même est le principe, il n'en faut pas davantage pour les honorer du titre de Pressentimens.

[F] *La Reine fut du nombre des derniers, car elle n'avoit pas sujet d'être contente de lui.*] On en jugera par le récit de Brantome (30), qui nous fournit, sans y penser, un

(30) *Mém.* T. III. p. 317.

un nouveau trait du caractère du Maréchal de S. André. „ Il fut fort regretté d'aucuns, & d'autres nullement, & „ mesmes de la Reyne, qu'on disoit avoir débattu au „ Conseil estroit du Triumvirat, qu'il la falloit jetter en „ un sac dans l'eau; laquelle opinion fut trouvée fort, „ voire plus qu'estrange, d'opiner ainsi la mort de sa Rey„ ne, femme de son Roy, & qui l'avoit tant aymé & fa„ vorisé, & elle & tout: jusques-là que quasi ordinaire„ ment, quand il n'y avoit plus grand que lui, il la me„ noit ordinairement danser le grand Bal." La Reine n'avoit donc pas fort sujet de regretter le Maréchal.

ALBRICIUS, Anglois de Nation, qui vivoit dans l'onzième Siècle, étoit natif de Londres. Après avoir étudié dans les Universités de Cambridge & d'Oxford, il alla dans les Pays étrangers pour se perfectionner & acquérir de nouvelles connoissances. Il étoit grand Philosophe, habile Médecin, & possedoit très bien les Belles-Lettres. Il avoit un de ces génies heureux & nes pour les Sciences, comme il paroit par les excellens Ouvrages qu'il composa [A]. Bale dit qu'il n'a pu voir que ceux-ci. 1. *De Origine Deorum.* De l'Origine des Dieux. 2. *De Ra[illegible]e Veneni.* De la Nature du Poison. 3. *Virtutes Antiquorum.* Les Vertus des Anciens. 4. *Canones Speculativi.* Régles Metaphysiques. Il écrivit plusieurs autres Ouvrages de Philosophie & de Médecine, qui sont disperses en diverses Bibliothéques d'Angleterre. Dans son Livre des Vertus des Anciens, il donne le Caractère de plusieurs Philosophes & de plusieurs Princes (a). Il faut sans doute entendre l'éloge que Bale fait d'Albricius, rélativement au tems où il vivoit.

(a) Balæus *Illustr. Ang. Brit. Script.* Cent. II. fo io 74. verso.

[A] *Les excellens Ouvrages qu'il composa.*] Si ces Savans, qui étudient l'Antiquité, & qui se donnent la peine de publier d'anciens Manuscrits, pleins de Miracles supposés, & d'Histoires extraordinaires, inventées pour appuyer les dons accordés aux Monastères; si, dis-je, ces Savans recherchoient des Ouvrages, tels que ceux d'Albricius, ils rendroient plus de service à la République des Lettres: quand ce ne seroit, qu'en nous instruisant de l'état des Sciences dans ces siècles ténébreux, qui ont précédé la Réformation, & des idées que les Savans de ces tems-là se faisoient de la Vertu.

☞ ALCIME, Historien, Orateur & Poëte, vivoit dans le IV. Siècle. Il s'appelloit proprement LATINUS ALCIMUS ALETHIUS (a), & passoit pour un des plus doctes & des plus éloquens hommes de son Siècle. Il étoit de l'Agénois, ou de la Ville même d'Agen, selon Sidoine (b). Ausone le met au nombre des Professeurs qui ont enseigné publiquement l'Eloquence à Bourdeaux, & lui donne le second rang, à cause de son mérite (c); & S. Jérôme (d) dit qu'Alcime & Delphide avoient professé la Rhétorique en Aquitaine, avec une très grande réputation. Ausone fait un très bel éloge d'Alcime, & en donne de hautes idées: il loue beaucoup sa modestie, sa gravité, sa libéralité envers les indigens, sa vie exempte d'ambition, & toujours réglée jusqu'à la mort. Pour les Lettres, Alcime n'étoit pas moins habile dans le Grec que dans le Latin, ni moins bon Poëte que grand Orateur. Il ne se borna pas à enseigner l'Eloquence aux autres, il en fit lui-même usage dans le Barreau, où il brilla autant que sur le Parnasse [A]. Il composa quelques Ouvrages, que nous n'avons plus [B]. Il faut en excepter une Epigramme sur Homère & Virgile [C], seul monument de ce Grand-Homme, qui ait échappé à l'injure des tems.

(a) Auson. *Profess. Burdegal.* n. 11.

(b) *Hist. Litter. de France* T. I. Part. II. p. 137.

(c) Auson. *ubi supra.*

(d) *Chron. Can.* L. II. p. 184 Amstelod. 1658. in-folio.

[A] *Où il brilla autant que sur le Parnasse.*] Au jugement d'Ausone, Alcime seul égaloit tous les Anciens, tant Grecs que Romains. C'est à quoi reviennent ces vers:

Opponit unum quem viris prioribus
Ætas recentis temporis:
Palmæ forensis, & Camænarum decus,
Exemplar unum in literis,
Quas aut Athenis docta coluit Græcia,
Aut Roma per Latium colit.

Cet éloge, quoiqu'outré sans doute, prouve cependant qu'Alcime devoit être un homme d'un mérite très distingué & reconnu.

[B] *Il composa quelques Ouvrages, que nous n'avons plus.*] Ausone nous apprend, qu'il y parloit avec tant d'eloge de Julien l'Apostat, & de Salluste Préfet des Gaules sous son régne, qu'ils étoient plus propres à immortaliser cet Empereur, que la pourpre dont il avoit été revêtu, & qu'ils faisoient plus d'honneur à Salluste, que le Consulat même auquel il avoit été élevé. Voici les vers d'Ausone:

Et Julianum tu magis famæ dabis,
Quam sceptra quæ tenuit brevi.
Sall[illegible] plus conferent libri tui,
Quam Consulatus addidit.

On ne sait pas, au reste, quels étoient ces Ecrits d'Alcime. Scaliger (1) croit que c'étoit l'Histoire son tems, c'est-à-dire, de l'Empire de Julien. Il y a de l'apparence, que c'étoit un Ouvrage assez considérable, & non un simple Panégyrique; du moins le terme de *Libri*, qu'emploie Ausone, convient mieux à un Ouvrage du prémier genre.

[C] *Il faut en excepter une Epigramme sur Homère & Virgile.*] Les savans Bénédictins (2) croyent du moins, que c'est à notre Alcime qu'il faut l'attribuer. La voici:

Mænio vati qui par aut proximus esset,
Consultus Paan risit, & hæc cecinit:
Si potuit nasci, quem tu sequereris, Homere,
Nascetur, qui te possit, Homere, sequi.

(1) *Lection. in Auson.* L. I. c. 9. ap. *Hist. Litter. de France* T. I. Part. II. p. 137.

(2) *Hist. Litter. &c. ubi supra.*

ALCRED descendoit du Roi Ida par Etric son fils (a), que Rapin (b) nomme Aldric, & qu'il dit avoir été fils naturel d'Ida. Moll-Ethelwold (c), qui n'étoit pas du Sang Royal, aiant été élu Roi de Northumberland, cette élection causa de grandes divisions dans ce Royaume, les autres Grands croyant avoir autant de droit de prétendre à la Couronne que lui. Alcred fut du nombre, & aiant secrettement conspiré contre Moll, il trouva moyen de le surprendre, & l'aiant tué, il fut couronné en sa place l'an 765 (d). Le Parti de Moll, qui avoit été fort affoibli & abaissé par sa mort, aiant regagné du terrein, tous les amis d'Alcred l'abandonnérent; desorte qu'il fut obligé de quitter le Trône, & de se retirer auprès de Cynoth Roi des Pictes, pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis (e), qui lui auroient fait, selon les apparences, le même traitement qu'il avoit fait à son prédécesseur. Ceci arriva en 774, tellement qu'Alcred ne régna qu'environ neuf ans. Il avoit deux fils, Ofred & Alcmund. Ofred parvint à la Couronne en 789, après qu'Elfwald (f) eut été tué; mais il ne régna que quelques mois [A]. Nous parlerons d'Alcmund dans l'Article du Roi ALDULF.

(a) Simeon Dunelm. *apud* Twisden *Hist. Angl. Script.* X. T. I. col. 81.

(b) *Hist. d'Angl.* T. I. p. 172.

(c) Rapin p. 271. le nomme, *Mollen Adelwalt.*

(d) *Chron. de Mailros,* in *Rer. Angl. Script. vet.* T. I. p. 138.

(e) Rapin *ibid.* Sim. Dunelm. *ubi supra* col. 107.

(f) Rapin p. 171. le nomme Alphuald I. Voyez Sim. Dunelm *ubi supra* col. 3.

[A] *Il ne régna que quelques mois.*] Mr. de Rapin dit, qu'il se rendit si méprisable, que dès la prémière année de son régne, on le confina dans un Monastère. Siméon de Durham (1) rapporte, qu'Ofred aiant été trahi par la Noblesse, fut privé de la Couronne, & enfermé dans un Monastère d'Yorck, & qu'il fut obligé d'aller en exil. Qu'environ deux ans après, l'an 792, il revint, sur l'invitation de quelques Grands, qui lui avoient promis de le soutenir: mais que son Armée l'aiant abandonné, il fut pris, & tué par ordre du Roi Ethelred, le 14 d'Octobre 792.

(1) Sim. Dunelm. *Hist. de Gest. Ang.* apud Twysden T. I. col. 111.

ALCUIN ou ALAIN (FLACCUS), célèbre Ecrivain Anglois du huitième Siècle, étoit né dans la Province d'Yorck (a), ou selon d'autres, dans le voisinage de Londres. Il fut d'abord Disciple du Venérable Béde [A], & ensuite d'Egbert Archevéque d'Yorck (b). Il fut Diacre de l'Eglise de cet-

(a) Dans les Notes de la Traduction Angloise de l'*Histoire* de Mr. de Rapin par Mr. Tindal, T. I. L. III. on dit qu'il étoit de Northumberland. (b) Cave *Hist. Litter.* Sæc. VIII. p. 495.

[A] ☞ *Il fut d'abord Disciple du Vénérable Bede.*] Cave, qu'on a suivi ici, & que les Auteurs de la *Grande Biblio-*

theque

cette Ville, & Abbé de S. Augustin de Cantorbéri. Il fleurissoit vers l'an 780. En 793, Charlemagne l'invita à venir en France [B] pour s'opposer à l'Hérésie de Félix d'Urgel, & le reçut avec de grandes marques de distinction. L'année suivante, Alcuin l'accompagna au Concile de Francfort, où ce Prince le presenta comme un homme très versé dans les affaires Ecclesiastiques; sur quoi il fut admis au nombre des Membres du Concile. Charlemagne lui donna les Abbayes de Ferrières, de S. Loup & de S. Josse. En 796, il demanda la permission de se retirer de la Cour; mais il ne put l'obtenir: l'Empereur lui avoit donné dans ce tems-là l'Abbaye de S. Martin de Tours, & une autre. En 798, il écrivit contre Felix d'Urgel, qu'il avoit deja taché de ramener par une Lettre pleine de charité & d'honnêteté. En 799, Charlemagne voulut l'engager à faire avec lui le voyage de Rome; mais il s'en excusa sur sa foiblesse & son age avancé. En 801, il félicita Charlemagne, nouvellement declaré Empereur, sur son retour d'Italie, & le sollicita si fortement de lui permettre de se retirer de la Cour, qu'il en obtint enfin la permission. Il se retira dans son Abbaye de S. Martin de Tours, où il passa le reste de sa vie, dans la devotion, dans l'étude, & à instruire la Jeunesse dans l'Ecole qu'il y avoit fondee; quoique l'Empereur tâchat plus d'une fois par ses Lettres de le faire revenir à la Cour (c). Vossius dit (d) que ce fut par son conseil, que Charlemagne fonda l'Université de Paris; & d'autres Ecrivains nous apprennent, que c'est à lui que plusieurs autres Universités, comme celles de Tours, de Soissons &c. sont redevables de leur établissement, ou de leur accroissement (e). En un mot, il fut le principal Restaurateur des Lettres en France, dans ce Siecle & dans les suivans [C]. Il possédoit parfaitement le Latin, le Grec, & l'Hébreu; étoit excellent Orateur, Philosophe, Mathematicien & Theologien (f), & le plus savant Ecrivain Anglois, après Bède & Adelme (g). Vossius dit, qu'il fut Aumônier & Conseiller-Privé de Charlemagne. Il mourut à Tours le jour même de la Pentecote, 19 de Mai 804, & non en 790, comme le dit faussement Pitséus (h). Il fut inhumé dans l'Eglise de S. Martin de cette Ville, & l'on mit sur son Tombeau une Epitaphe de vingt-quatre vers, qu'il avoit composée lui-meme (i). Le style d'Alcuin est net & vif; il ecrit avec esprit; ses ter-

(c) Cave ubi supra.
(d) De Hist. Lat. L. II. c. 30.
(e) Cave ubi supra.
(f) Vossius ubi supra.
(g) Balæus de Script. Britan. Cent. II. c. 17.
(h) Script. Angl. illust. p. 156.
(i) Labbe in Thes. Epitaphior. p. 84.

thèque Ecclésiastique ont aussi copié, s'est trompé. Alcuin ne peut avoir été Disciple de Bede, mort en 735, peut-être avant qu'Alcuin fut au monde, puisqu'il n'est né tout au plus tôt que vers ce tems-là. On le confond avec Albin, Abbé de Cantorbéri, plus ancien que lui (1). Mr. Basnage (a) avoit déja censuré une de ces fautes, aussi-bien que l'opinion qui fait naitre Alcuin dans le voisinage de la Ville de Londres. Rem. du Trad.]

(1) Hist. Littér. de France T. IV. p. 295. Note 1.
(2) Canisii Lection. Antiq. editæ à Basnage, T. II. Part. I. p. 381.

[B] ☞ *En 793, Charlemagne l'invita à venir en France.*] Il y avoit déja douze ou treize ans qu'Alcuin étoit auprès de Charlemagne. Voici le fait. Après avoir enseigné avec réputation dans son Pays, Alcuin fit un voyage en Italie vers l'an 779 ou 780 (3). Eanbalde aiant succédé à Elbert dans l'Archevêché d'Yorck, envoya Alcuin à Rome, pour lui obtenir le Pallium. A son retour il passa à Parme, où Charlemagne se trouvoit. Ce Prince, qui cherchoit des gens de Lettres pour exécuter le dessein qu'il avoit formé de les faire fleurir dans ses Etats, voyant par lui-même en Alcuin ce que la renommée avoit publié de son mérite, le pressa fortement de venir en France, dès qu'il auroit fini sa commission. Alcuin le promit, & l'exécuta la même année, qui étoit l'an 780, après en avoir obtenu la permission de son Archevêque & du Roi d'Angleterre (4). Ce qui peut avoir donné lieu à la méprise, c'est qu'Alcuin fit un voyage en Angleterre en 790: il y demeura trois ans, & n'en revint qu'en 792, ou au commencement de 793 (5). C'est apparamment ce voyage, qui a donné occasion au Docteur Cave de placer à ce tems la prémiere venue d'Alcuin en France. Rem. du Trad.]

(3) Hist. Littér. de France. Disc. sur l'état des Lettres, T. IV. p. 8. §. XII.
(4) Hist. Littér. de France, T. IV. p. 296.
(5) Ibid.

[C] ☞ *Il fut le principal Restaurateur des Lettres en France, dans ce Siecle & dans les suivans.*] Sa principale occupation, lorsqu'il fut auprès de Charlemagne, fut d'enseigner publiquement toutes les Sciences. Rien ne contribua davantage à l'avancement des bonnes Etudes, que la manière dont Alcuin se prit à donner les leçons. Il commença (6) par recommander une exacte Orthographe, qui est le fondement de toute la Litterature, & qui avoit été fort négligée dans les Siècles passés. Il composa ensuite des Traites sur les sept Arts Libéraux en général, puis sur la Grammaire en particulier. De-là il passa à traiter de la Rhétorique & de la Dialectique. Et afin que ses Ecrits fussent mieux goûtés, il eut soin de les mettre en forme de Dialogues, & d'y introduire le Prince règnant au nombre des interlocuteurs. A mesure qu'on faisoit du progrès dans ces prémières parties de la Littérature, Alcuin y en substituoit d'autres, & conduisoit ainsi par degres jusqu'à la connoissence des plus hautes Sciences. Aux leçons publiques qu'il en donnoit avec assiduité, il joignoit encore l'exhortation & les prieres, pour inspirer à tout le monde l'amour des Lettres, & faire ensorte qu'on vit renaitre en France l'Athenes de l'ancienne Grece. Alcuin faisoit ses leçons dans le Palais, tant au Roi-même, qu'aux Princes & Princesses ses enfans, & aux Seigneurs de la Cour (7). Cette Etude réglée & assidue dans le Palais du Prince, y forma une Ecole, qui est devenue très celebre. Il s'en forma encore plusieurs autres dans toute l'étendue de la Monarchie: presque toutes les Eglises Cathédrales & tous les Monastères en avoient ouvert, avant la fin du VIII. Siècle (8). La plus celebre & la plus brillante fut sans contredit celle de S. Martin de Tours. Charlemagne aiant donné cette Abbaye & quelques autres à Alcuin vers l'an 796, ce Grand-Homme se proposa d'y faire une Ecole aussi florissante que l'étoit celle d'Yorck en Angleterre, où il avoit enseigné. Il assembla dans ce dessein un grand nombre de Disciples, & s'accommodant à la portee de chacun, aux uns il enseignoit la Grammaire, aux autres les Belles-Lettres, à ceux-ci l'Astronomie, & sans doute les autres parties des Mathématiques; à quelques autres enfin l'Ecriture Sainte (9). Aussi sortit-il de cette Ecole un grand nombre d'Hommes illustres, & ce fut de là que les Sciences se répandirent en divers endroits de la Monarchie Françoise. On a mis en question, si l'Ecole du Palais, dont nous avons parlé, a donné naissance à l'Université de Paris, & si cette Académie doit parlà son origine à Charlemagne & à Alcuin? Vossius & grand nombre d'autres Savans ont été longtems pour l'affirmative, & Mr. du Boullay a employé beaucoup d'érudition pour la soutenir (10). Mais les savans Auteurs de *l'Histoire Litteraire de France* (11) remarquent, que malgré cela on est aujourd'hui persuadé que la négative doit l'emporter; & que l'opinion contraire n'est soutenable qu'en ce que l'Ecole du Palais, qui se trouvoit quelquefois à Paris, aura inspiré aux Citoyens de cette Ville une émulation particulière pour les Lettres, & les aura portés à établir dans la suite du tems une Ecole publique. Et il ne serviroit de rien de repliquer, que l'Université de Paris se trouve quelquefois nommée *Ecole du Palais*: cette preuve est des plus équivoques, parce que le nom lui en sera venu, de ce que dans son origine cette Académie pouvoit être placée près du Palais de Julien, où sont aujourd'hui situés plusieurs Collèges de l'Université. Il est pourtant certain que cette Ecole est fort ancienne, & que si Charlemagne & Alcuin ne l'ont pas fondée immédiatement, on leur en est néanmoins redevable, par les soins qu'ils prirent de faire fleurir les Lettres, & de fonder un grand nombre d'Ecoles. On sait que pour des choses de cette nature, il n'y a rien de tel que l'exemple. Ajoutons ici quelques particularités de la vie d'Alcuin, dont il n'est point parlé dans l'Article.

(6) Alcuini Epist. 15 in Operibus ejus. Vita in Act. Ord. SS. Bened. T. V. apud Hist. Littér. T. IV. Disc. sur l'état des Lettres, §. XIII.
(7) Hist. Littér. de France, ubi sup. p. 296.
(8) Idem ibid. p. 11. § XXI. du Discours.
(9) Id. ibid.
(10) Bulæi Histor. Univers. Paris. T. I. p. 81.
(11) Ubi supra §. XVI.

Ce savant homme, sentant le poids du gouvernement de tant de Monastères qui étoient sous sa direction, fit tant auprès du Roi, qu'il lui permit de s'en démettre en faveur de ses Disciples. Fridugise eut l'Abbaye de S. Martin, & Sigulfe celle de Ferrieres. Pour lui, déchargé de la sorte, il ne pensa plus qu'à faire revivre dans sa conduite les austérités des anciens Moines, sans néanmoins cesser ses occupations ordinaires de l'Etude, qui n'y étoient point contraires. Toujours ou il prioit, ou il lisoit, ou il enseignoit, ou il écrivoit pour la postérité (12). Ce fut particulièrement en ce tems-là, qu'il s'appliqua à corriger & copier de sa propre main le Texte de la Vulgate: travail important & de grande utilité pour l'Eglise, comme il paroit par la petite Préface à la tête du sixième Livre de son Commentaire sur S. Jean, qu'il composa dans le repos de sa retraite à Tours, ainsi qu'on le voit par la Lettre de Gisele & de Rictrude, qui le lui avoient demandé. Bientôt les exemplaires de la Bible ainsi corrigés se multipliérent & se répandirent en divers lieux. Angelome, Moine à Luxeu, qui fleurissoit peu de tems après, témoigne en avoir vu de la sorte, dont il rapporte la correction qu'Alcuin avoit faite sur le mot de *Sara*. Encore aujourd'hui l'on en voit dans la Bibliothèque des PP. de l'Oratoire de S. Philippe de Néri à Rome, un autre parfaitement bel exemplaire, que l'on croit être le même que celui qui sortit des mains d'Alcuin pour passer dans le Cabinet de Charlemagne, comme le marquent les vers qui s'y lisent (13). Dans tous les lieux où Alcuin donna des leçons, il eut des Disciples qui firent sa gloire, & répandirent ailleurs la doctrine qu'il leur avoit enseignée. A Yorck, il vit à son Ecole Fridugise & Joseph, qui le suivirent en France; S. Ludger depuis Evêque de Mimigardenford, & Putul dont il est parlé dans la Vie de ce Prélat. A la Cour de France, il eut l'honneur d'instruire Charlemagne même, la Princesse Gisèle sa sœur, les Princesses ses filles Gisèle & Rictrude; Riculse, qui fut ensuite Evêque de Soissons; Angilbert, gendre de Charlemagne, & tous les jeunes Seigneurs qui étoient alors élevés à la Cour de ce Prince. A S. Martin de Tours, on compta entre ses principaux Disciples, Sigulfe Abbé de Ferrières, Raban Arche-

(12) Hist. Littér. T. IV. p. 298.
(13) Id. ibid.

termes font affez purs pour fon tems, & le tour qu'il donne aux chofes eft agréable: on peut dire qu'il ne manquoit pas d'éloquence, ni même d'élégance (*k*). Il écrivit un grand nombre d'Ouvrages, qui fubfiftent encore la plupart aujourd'hui: on en trouvera le Catalogue ci-deffous [*D*].

(*k*) Du Pin *Biblioth. des Aut. Ecclés.* T. VI. p. 123.

chevêque de Mayence, Haimon Evêque d'Halberftat, Samuel de Wormes, Amalaire de Metz, & un grand nombre d'autres (14). On lui attribue le don de Prophetie & des Miracles: cependant on n'a jamais fait fa Fête, même à S. Martin (15). Il méritoit pourtant bien, autant & mieux que tant d'autres, d'être canonifé, dans une Eglife où le titre de Saint fe prodigue affez. Il y a de l'apparence que perfonne n'a jamais offert de faire la dépenfe de la Canonifation; c'eft-là le grand point à Rome. REM. DU TRAD.]

(14) Id. ib.

(15) Id. ib.

[D] *On en trouvera le Catalogue ci-deffous.*] Les Ouvrages d'Alcuin ont été recueillis dans un Volume in-folio, par André du Chefne, & imprimés à Paris en 1617. Ils font divifés en trois Parties. La prémière contient fes Traités fur l'Ecriture; la feconde, fes Livres de Doctrine, de Difcipline & de Morale; & la troifiéme, les Ecrits Hiftoriques, avec les Lettres & les Poëfies.

La prémière Partie contient les Ouvrages fuivans. *Interrogationes & Refponfiones, feu Liber Quæftionum in Genefim.* „ Queftions fur la Genefe, avec leurs Réponfes." *Dicta fuper illud Genefeos, Faciamus hominem ad imaginem noftram.* „ Difcours fur ces paroles, Faifons l'homme à „ notre Image." [☞ Les Queftions fur la Genèfe, avec les Réponfes, font au nombre de 281. Elles font adreffées au Prêtre Sigulfe, Difciple & Compagnon d'Alcuin, par une petite Préface, où l'on voit qu'il entreprit cet Ouvrage à l'occafion des queftions que Sigulfe lui avoit fouvent faites fur les difficultés que préfente la Genèfe; & qu'il le compofa lorfqu'il étoit à la fuite de la Cour. Il n'y fait entrer que les Queftions qui regardent l'Hiftoire. Ses Réponfes font fimples, affez juftes, & fort courtes. Il n'y a que la dernière, qui eft très étendue en comparaifon des autres. Elle roule fur les Bénédictions que Jacob donna à fes fils. On l'a mife dans des tems poftérieurs parmi les Oeuvres de S. Auguftin. La plus grande partie de cette Queftion fe trouve inférée auffi, avec quelque renverfement, dans le troifiéme Livre du Commentaire fur la Genèfe, attribué à S. Eucher Evêque de Lyon (16). Le Difcours fur ces paroles, *Faifons* &c. fe trouve imprimé parmi les Oeuvres de S. Ambroife, où il porte pour titre: *Traité de l'excellence de la création de l'Homme*; & parmi celles de S. Auguftin, avec le titre: *De la création du prémier Homme.* Il fe trouve même inféré dans le *Traite de l'Efprit & de l'Ame*, autre Ouvrage fuppofé à S. Auguftin (17). ADD. DU TRAD.] *Enchiridium, feu Expofitio pia & brevis in feptem Pfalmos Penitentiales, in Pfalmum centefimum octodecimum, & in Pfalmos graduales, ad Arnonem Archiepifcopum Salisburgienfem.* „ Manuel, ou pieu„ fe & courte Explication des fept Pfeaumes de la Péni„ tence, du Pfeaume cent dix-huit, & des Pfeaumes Gra„ duels, adreffée à Arnon Archevêque de Saltzbourg." Ce Manuel fut imprimé féparément à Paris 1547. in-8. mais fans la Préface, que D. Luc d'Achéri a publiée le prémier (18). *De Pfalmorum ufu Liber.* „ De l'ufage des „ Pfeaumes," avec des Prières pour l'ufage journalier, adreffé à Fridugife fon Difciple. [☞ C'eft ce que difent le Docteur Cave, & plufieurs autres; mais cela n'eft marqué ni à la tête, ni dans le corps de l'Ouvrage: Alcuin n'y adreffe la parole qu'à fes Lecteurs en général (19). Ordinairement les Prières font précédées d'une courte Inftruction en forme d'Avertiffement: celle qui eft à la tête de tout le Recueil, roule fur l'excellence & l'utilité des Pfeaumes. ADD. D. T.] *Officia per Ferias.* „ Les Offices par „ Féries." *Epiftola de illo Cantici Canticorum loco, Sexaginta funt Reginæ* &c. „ Lettre fur ce paffage du Canti„ que des Cantiques: Il y a foixante Reines &c." *Commentaria in Ecclefiaften.* „ Commentaire fur l'Eccléfiafte," imprimé à Bale 1531 in-8. [☞ Cette Edition n'eft pas de Bale, comme on le dit ici, d'après Cave; mais de Strasbourg, chez Jean Bebelius (20). ADD. D. T.] *Commentariorum in S. Joannis Evangelium Libri feptem.* „ Sept „ Livres de Commentaires fur l'Evangile felon S. Jean," imprimés à Strasbourg en 1527. Il eft marqué à la fin de cette Partie, qu'Alcuin avoit travaillé par ordre de Charlemagne à la Correction de tout le Texte de la Bible Vulgate *, & que l'on trouve cet Ouvrage manufcrit dans la Bibliothèque de Vauxcelles, avec des vers fur ce travail, (21) intitulés *Epigrammata de Recognitione & Emendatione totius Divinæ Scripturæ* (22).

(16) Id. p. 305. 304.

(17) Id. p. 303.

(18) *Spicileg.* T. 12. p. 111-115.

(19) *Hift. Litter. de France* T. IV. p. 304.

(20) Id. p. 306.

* *Voyez* Remarq. [C].

(21) Du Pin *ubi fupra.*

(22) Cave *ubi fupra.*

La feconde Partie contient les Traités fuivans. *De Fide S. S. Trinitatis Libri III. ad Carolum Magnum; cum Invocatione ad S. Trinitatem & Symbolo Fidei.* „ Traité fur la „ foi de la très Sainte Trinité, en trois Livres, adreffé à „ Charlemagne; avec une Invocation de la Ste. Trinité, „ & un Symbole ou Profeffion de Foi. [☞ Les Auteurs de la *Grande Bibliothèque Ecclefiaftique* difent, que les trois Livres de la Trinité furent imprimés à Bâle dès l'an 1515. Ce qu'il y a de certain, c'eft qu'ils furent inférés en 1539 dans l'*Homiliaire*, qui parut alors à Cologne fous le nom d'Alcuin. Et la Bibliothèque de Mr. de Thou produit une Edition du même Traité, faite féparément à Francfort l'an 1555, ou felon Mr. Fabricius, dès l'année précédente (23). ADD. D. T.] *De Trinitate ad Fridegifum Quæftiones XXVIII, feu Confeffio five Doctrina de Deo.* „ Vingt„ huit Queftions fur la Trinité, ou Confeffion fur Dieu, „ adreffées à Fridugife." *De Differentia Æterni & Sempiterni, Immortalis & Perpetui, Ævi & Temporis, Epiftola.* „ Lettre fur le Tems & l'Eternité &c." *De Animæ Ratione, ad Eulaliam Virginem.* „ Traité de l'Ame, a„ dreffé à la Vierge Eulalie." *Contra Felicem Orgelitanum Epifcopum Libri VII.* * „ Sept Livres contre Felix E„ vêque d'Urgel," qui foutenoit que Jéfus-Chrift étoit Fils adoptif de Dieu par rapport à fa Nature Humaine. Cet Ouvrage a été compofé en 798, & fe trouve fauffement attribué, dans la Bibliothèque des Pères, à Paulin d'Aquilée. *Epiftola ad Elipandum.* „ Lettre à Elipand „ Evêque de Tolède, fur le même fujet." *Epiftola Elipandi ad Alcuinum.* „ Lettre d'Elipand à Alcuin," dans laquelle cet Evêque défend fes fentimens, d'un ftyle auffi barbare que plein de fiel (24). *Contra Elipandi Epiftolam Libri IV.* „ Quatre Livres pour fervir de réponfe à la „ Lettre d'Elipand," écrits avec beaucoup de douceur & de modération (25). A la fin de ces quatre Livres, il y a un Avertiffement d'Alcuin, fur l'origine de l'Erreur de Félix, & fur la retractation qu'il en fit; la *Lettre d'Elipand à Felix*; la *Confeffion de Foi* qu'il fit après s'être retracté; & une *Lettre* d'Alcuin fur les Queftions qu'on peut faire touchant le Fils de Dieu. Voilà les Oeuvres Dogmatiques contenues dans cette feconde Partie.

(23) *Hift. Litter. ubi fup.* p. 308.

(24) Cave *ubi fupra.*

(25) Du Pin *ubi fupra.*

Le prémier des Ouvrages de Difcipline eft intitulé: *De Divinis Officiis Liber, five Expofitio Romani Ordinis.* „ Li„ vre des Offices." Quoiqu'il porte le nom d'Alcuin, il eft d'un Auteur plus moderne, puifqu'il y eft parlé d'Hilpéric, qui vivoit dans le dixiéme Siècle, & qu'il contient plufieurs obfervations qui font d'un Siècle poftérieur à Alcuin (26). *De Ratione Septuagefimæ, Sexagefimæ, & Quinquagefimæ, Epiftola.* „ C'eft une Lettre à Charlema„ gne, fur la Septuagéfime, Sexagéfime, & Quinquagéfi„ me," & fur les différences du nombre des Semaines de Carême; avec la Réponfe de Charlemagne fur le même fujet. *De Baptifmi Cærimoniis ad Odwynum Presbyterum Epiftola.* „ Lettre au Prêtre Odwin, fur les Cérémonies „ du Baptême." *De iifdem Cærimoniis alia Epiftola.* „ Au„ tre Lettre fur les mêmes Cérémonies." Le P. Sirmond prétend avec raifon, que cette dernière n'eft pas d'Alcuin, mais d'Amalaire de Trèves. [☞ Mr. Du Pin nomme mal celui, auquel la prémière de ces Lettres eft adreffée, *Adrien.* On y voit que l'ufage de la triple Immerfion fubfiftoit encore dans ce tems-là, auffi-bien que celui de conférer aux nouveaux baptifés l'Euchariftie & la Confirmation (27). ADD. D. T.] *De Confeffione peccatorum ad Pueros S. Martini Epiftola.* „ Lettre aux jeunes Elèves de „ S. Martin, fur le devoir de la Confeffion des péchés." *Sacramentorum Liber.* „ Le Livre des Sacremens," contenant des Meffes pour plufieurs Fêtes de l'Année. *Homiliæ III.* 1. *De Silentio, in quo miffum eft incarnatum Verbum.* 2. *In Nativitate B. Mariæ.* 3. *In Feftis omnium Sanctorum.* „ Trois Homélies, fur l'Incarnation, fur la Na„ tivité de la Vierge, & fur la Fête de tous les Saints." Ces trois Homélies font tirées du Livre d'Homélies de Paul Diacre, & elles ne font pas d'Alcuin. *Vita Antichrifti, ad Carolum Magnum.* „ La Vie de l'Antechrift, „ à Charlemagne." [☞ On eft aujourd'hui perfuadé, difent les favans Bénédictins (28), que ce n'eft point l'Ouvrage d'Alcuin, & qu'il appartient à Adfon, Abbé de Montierender fur la fin du dixiéme Siècle. ADD. D. T.] *De Virtutibus & Vitiis ad Widonem Comitem Liber.* „ Trai„ té des Vertus & des Vices, adreffé au Comte Widon „ ou Gui." [☞ C'eft un des principaux Traités de Morale, que nous ayons d'Alcuin. Après y avoir traité des principales Vertus Chrétiennes, à la tête defquelles il met la Sageffe & la Foi, il paffe aux Vices capitaux, entre lefquels, fuivant la maxime des Anciens, il compte la vaine Gloire pour un huitième (29). ADD. D. T.] *De feptem Artibus Liber imperfectus.* „ Traité fur les fept „ Arts;" mais il n'en refte que les deux prémiers Chapitres, fur la Grammaire & la Rhétorique, avec la tranfition à la Dialectique. *Grammatica.* „ La Grammaire," imprimée féparément à Hanau 1605. [☞ Canifius l'avoit déja publiée en 1604, dans le cinquiéme Volume de fes *Leçons Antiques.* ADD. D. T.] *De Rhetorica & de Virtutibus Dialogus.* „ Dialogue fur la Rhétorique & fur les „ Vertus," imprimé à Paris in-4. en 1599. *Dialectica.* „ La Dialectique," Dialogue entre Charlemagne & Alcuin, imprimée avec la Grammaire à Ingolftad en 1604. in-4. [☞ C'eft l'Edition que Canifius en fit dans le cinquiéme Volume de fes Leçons Antiques (30). ADD. DU T.] *Difputatio Regalis.* „ Difpute Royale." C'eft un Dialogue entre Pepin enfuite Roi d'Italie, & Albin ou Alcuin.

(26) Du Pin & Cave *ubi fupra.*

(27) *Hift. Litter. ubi fup.* p. 312.

(28) Ib. p. 341.

(29) Ib. p. 313.

(30) Id. p. 318.

La dernière Partie de fes Oeuvres contient les Ouvrages fuivans. *Scriptum de Vita S. Martini Turonenfis.* „ La „ Vie de S. Martin de Tours." *De tranfitu S. Martini Sermo.* „ Sermon fur la mort du même." *Vita S. Vedafti Epifcopi Atrebatenfis.* „ La Vie de S. Vaaft Evêque d'Ar„ ras," écrite en 795. *Vita beatiffimi Richardi Presbyteri.* „ La Vie de S. Riquier Prêtre." *De Vita S. Willebrordi Trajectenfis Epifcopi Libri II.* „ La Vie de S. Willebrord „ Evêque d'Utrecht, en deux Livres," l'un en profe, & l'autre en vers, avec une Homélie à la fin. Mabillon (31) & Surius (32) l'ont fait imprimer. *Epiftolæ CXV.* „ Cent „ quinze Lettres," dont Canifius en avoit déja publié 67. *Poëmata & Verfus de pluribus Sanctis.* „ Recueil de Poë„ fies fur divers Saints."

(31) *Sæc. Bened. III.* Part. I. p. 601-630.

(32) Ad d. 7 Novembris.

Depuis l'Edition de Du Chefne, on a publié divers autres

tres Ouvrages d'Alcuin. *Commentarius brevis in Cantica Canticorum.* „ Petit Commentaire sur le Cantique des „ Cantiques," publié par Patrick Young, avec le Commentaire de Gilbert Follot, à Londres 1638. [☞ Cave, Du Pin & les Auteurs de la *Grande Bibliothéque Ecclésiastique*, comptent cet Ouvrage, qui n'est autre chose que la courte explication de cet endroit : *Il y a soixante Reines*, *&c.* qui se trouve dans la prémière Partie de l'Edition de Du Chesne (33). Add. du T.] *Breviarium Fidei adversus Arianos.* „ Abrégé de la Foi contre les Ariens," donné par le P. Sirmond à Paris 1630, sans nom d'Auteur, & attribué à Alcuin par le P. Chifflet (34), sur l'autorité d'un Manuscrit. *Homilia de Purificatione B. Mariæ Virginis.* „ Homélie sur la Purification de la bienheureuse „ Vierge Marie." Cette Homélie, qui étoit sans nom parmi les Ouvrages de S. Ambroise, a été restituée à Alcuin par Mr. Baluze (35). [☞ On a suivi ici trop légèrement le Docteur Cave & Mr. Du Pin. D'abord, la citation n'est pas juste; c'est dans le prémier Tome des *Miscellanea* de Baluze, & non dans le second, que cette Homélie se trouve. En second lieu, on dit qu'elle se trouve parmi les Ouvrages de S. Ambroise; cela est vrai: mais il faut remarquer que ce qui a donné occasion à cela, c'est que cette Homélie est l'Ouvrage d'Ambroise Autpert, Abbé de S. Vincent sur le Volturne près de Bénevent, mort au mois de Juillet 778. C'est Mr. Baluze qui y a mis le nom d'Alcuin; non, comme il en avertit dans sa Préface, qu'elle portât le nom de ce Docteur dans les Manuscrits, mais parce qu'elle s'y trouvoit entre quelques-uns de ses Ouvrages. Mais aucun Manuscrit ne la donne directement à Alcuin, dont on n'y reconnoit point le style. Une preuve convaincante qu'elle ne lui appartient point, c'est qu'elle se trouve sous le nom de son véritable Auteur, dans le Recueil d'Homélies dressé par les soins de Paul Warnefride, & revu par Alcuin, dans lequel on ne fit entrer que celles des Péres qui les avoient précédés (36). Add. du T.] *Epistolæ II. & Sermo ad Carolum Magnum.* „ Deux „ Lettres & un Discours à Charlemagne," publiés par Baluze (37). *Epistola & Præfatio in Libros VII ad Felicem Orgelitanum.* „ Une Lettre, & la Préface des sept Li- „ vres contre Félix d'Urgel," qui manquoit dans les imprimés. C'est Baluze (38) qui a aussi donné ces deux Piéces. *Trois Lettres*, publiées par D. Luc d'Achéri (39). *Vingt-six Lettres* mises au jour par D. Mabillon (40). *Carmen de Cuculo.* Poëme dans lequel il déplore l'égarement d'un de ses Amis, qu'il désigne par le nom de *Coucou*. Deux autres *Poëmes* publiés par D. Mabillon (41), & d'autres par Mr. Baluze (42). *Deux Poëmes*, l'un fort court en vers hexamètres, & l'autre plus long en vers élégiaques. L'un contient la Liste, & l'autre le Sommaire des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, publiés par Lambécius, avec *une Hymne & trois Epigrammes* en l'honneur de S. Vaast (43). *Homilia in Die natali S. Vedasti.* „ Homélie sur le jour de la naissance de S. Vaast," publiée par Bolland (44). L'*Homiliaire* de Paul Diacre est attribué dans plusieurs MSS. à Alcuin, & a souvent paru sous son nom, mais à tort. *Libri quatuor Carolini de Imaginibus.* Roger de Hoveden (45) dit que les quatre Livres *sur les Images*, connus sous le nom de *Livres Carolins*, ont été composés par Alcuin au nom de l'Empereur Charlemagne. *Confessio Fidei.* „ Confession de Foi," tirée de S. Augustin & d'autres Péres, & divisée en quatre Parties, & publiée sous le nom d'Alcuin, avec quelques Traités de différens Auteurs, par Chifflet à Dijon 1656. In-4. Les Savans ne s'accordent pourtant pas à regarder cette Piéce comme l'Ouvrage d'Alcuin. Mr. Daillé, dans une Dissertation imprimée après sa mort, à Rouen en 1673, a entrepris de prouver qu'elle est supposée; mais D. Mabillon a tâché de la revendiquer à Alcuin, dans une longue Dissertation imprimée dans ses *Analectes* (46). Il avoue pourtant avec beaucoup de modestie, qu'il n'a pas entièrement prouvé le fait, mais qu'il l'a rendu probable. *Poëma Heroicum de Pontificibus Anglis & Sanctis Ecclesiæ Eboracensis.* Ce Poëme est de 1658 vers. Mr. Thomas Gale, Doyen d'Yorck, le fit imprimer sur deux Manuscrits, l'un de Reims, & l'autre de S. Thierri près de la même Ville, que D. Mabillon lui avoit communiqués, & le plaça sous le nom d'Alcuin à la fin de son troisième Volume d'Historiens d'Angleterre. Oudin (47) ne croit pas que ce Poëme soit d'Alcuin, parce que la Poësie de cette Piéce est plus dure que celle des autres Poëmes de cet Auteur, & par d'autres raisons qu'il allegue (48). Il aime mieux l'attribuer à Fridegode, Moine Bénédictin, qui vivoit vers l'an 960. Le Docteur Gale assure qu'il avoit plusieurs Lettres d'Alcuin, qui n'avoient jamais paru.

Les Ouvrages d'Alcuin que nous n'avons plus, étoient: Un *Commentaire sur les Proverbes.* Des *Commentaires sur les Epitres de S. Paul aux Ephésiens*, *à Tite*, *à Philémon*, *& aux Hebreux.* Un *Traité de l'Orthographe.* Un *Traité de Musique* (49). Vossius dit (50) que quelques Ecrivains attribuent à Alcuin la *Vie de Charlemagne*, qui a paru sous le nom d'Eginhard; mais cette opinion n'a aucun fondement. [☞ On oublie de remarquer, que du *Traité général sur les Arts Libéraux*, il ne nous reste que les deux prémières Parties. Sigebert de Gemblours (51) attribue aussi à Alcuin un Traité intitulé, *Prognosticon de futuro sæculo*, „ Pronostic du tems à venir." On ignore ce que ce peut être que cet Ecrit. „ Personne, *disent les savans Bénédictins* (52), que nous sachions, n'en a parlé avant Si- „ gebert. Auroit-il voulu comprendre sous ce titre, le „ Traité sur l'Antechrist, dont presque tout ce qu'il „ contient regarde l'avenir? Dans ce cas, c'est un Ecrit „ supposé." J'ajouterai ici en finissant, ce que les PP. Bénédictins, que je viens de citer, remarquent sur le jugement que Mr. Du Pin porte du style d'Alcuin. „ Il „ se trouve, disent-ils, il est vrai, quelques traits de tous „ ces caractères (ceux que Mr. Du Pin donne) dans les „ Ecrits d'Alcuin. Mais ils ne sont pas tous de la même „ force & de la même perfection. Il y travailloit quel- „ quefois pendant ses voyages, & manquoit par consé- „ quent, comme il le dit lui-même, du repos, du loisir, „ & des livres nécessaires pour les perfectionner. La vi- „ vacité de son style ..... se fait principalement remar- „ quer dans les Ouvrages où l'Auteur combat l'Erreur & „ le Vice .... Dans les autres, c'est un style simple. „ Quoiqu'on ne puisse pas nier qu'Alcuin n'ait écrit a- „ vec plus de netteté & de pureté qu'aucun Auteur de „ son tems, il ne laisse pas d'employer des termes durs „ (53)." Add. du Trad.]

(33) Ib. p. 118.
(34) *Præfat. in Oper. Ferrandi.*
(35) *Miscell.* T. II. p. 182.
(36) *Hist. Littér. de France ubi sup.* p. 151.
(37) *Miscell.* T. I. p. 161.
(38) Ibid T. IV. p. 415.
(39) *Spicileg.* T. VI. p. 361-387.
(40) *Analect.* T. IV. p. 272.
(41) Ibid. T. I. p. 369. & T. IV. p. 322-324.
(42) *Miscell.* T. IV. p. 550.
(43) *Comm. de Bibl. Vindob.* T. II. p. 402-415.
(44) *Acta Sanctor. Mense Febr.* p. 800.
(45) *Annal.* ad ann. 792.
(46) T. I. p. 178-319.
(47) *Comm. de Script. & Script. Eccl. Sæc.* VIII. T. I. col. 1825.
(48) Sæc. X. T. II. col. 467. 468.
(49) Cave ubi supra.
(50) *Ubi supra.*
(51) Sigeb. Gembl. *de Script. Eccl.* c. 81.
(52) Hist. Litter. ubi sup. p. 829.
(53) Id. p. 346. 347.

ALDHUN ou Aldun, succéda à Elfige dans l'Evêché de la Ste. Ile (*a*) en 990. Comme cette Ile étoit fort exposée aux courses des Danois, Aldhun l'abandonna, emportant avec lui le corps de S. Cuthbert; & s'établit à Durham, dans la cinquième année de son Episcopat, l'an 995. Il bâtit une Eglise à Durham, dédiée à S. Cuthbert, & en fit la Dédicace trois ans après. De cette manière le Siége Episcopal, que le Roi Oswald avoit fixé dans la Ste. Ile à la prière d'Aidan (*b*), fut transféré au bout de trois-cens soixante & un an à Durham (*c*), où il est encore aujourd'hui. Aldhun avoit une fille nommée *Ecgfride*, qu'il maria à Uchtred (*d*), vaillant Seigneur, fils de Walthéof Comte de Northumberland; & il fit présent à son gendre de plusieurs Terres qui appartenoient à l'Eglise de S. Cuthbert de Durham [*A*], à condition qu'il ne se sépareroit jamais de sa femme. Il arriva vers ce tems-là, que Malcolme Roi d'Ecosse fit une irruption dans le Northumberland, ravagea tout le Pays, & mit même le siége devant la Ville de Durham. Uchtred rassembla tout ce qu'il put de Troupes du Northumberland & de la Province d'Yorck, marcha contre les Ecossois, & les mit en déroute. Le Roi Ethelred, pour le récompenser de ce service, le fit Comte de Northumberland (quoique son père vécût encore) & d'Yorck. Le jeune Comte se trouvant desormais trop grand Seigneur pour n'être que le gendre d'un Evêque, renvoya Ecgfride à son père & épousa Edgine fille d'Ethelred (*e*). Aldhun l'obligea alors à lui restituer toutes les Terres qu'il lui avoit données; & Ecgfride fut remariée à un certain Gentilhomme (*f*) nommé Kilvert, fils de Ligulse, qui la renvoya aussi, après en avoir eu une fille nommée Sigride. Ecgfride, se voyant séparée de son second mari, retourna chez son père à Durham, où elle prit le voile, & passa le reste de ses jours dans la dévotion. Elle avoit eu de son prémier mari un fils nommé Aldred, qui succéda à son père dans la Dignité de Comte de Northumberland [*B*], après la mort d'Eadulf surnommé Cadel, son oncle (*g*). Aldhun mou-

(*a*) Lindisfarne.
(*b*) Voy. l'Article d'Aidan.
(*c*) Siméon Dunelm. *Hist. de Dunelm. Eccl.* L. II. c. 20. L. III c. 1. & 4. apud Twysden *Hist. Angl. Script. X.* T. I. col. 26. 29.
(*d*) Rapin, le nomme *Uthred. Hist. d'Angle.* T. I. p. 401.
(*e*) Id. ibid.
(*f*) *Tria quidem in Everwicshire.* C'est, je crois, le Comté de Warwick.
(*g*) Simeon Dun. *Epist. ad Hugon. Decan. Florac. apud Twysden ubi sup.* col. 79. 80.

[*A*] *Il fit présent à son gendre de plusieurs Terres qui appartenoient à l'Eglise.*] On ne doit pas être surpris de trouver un Evêque marié, même dans le dixième Siècle, puisqu'on sait que cela étoit encore assez commun dans ces tems-là parmi le Clergé d'Angleterre (1); car il est assez naturel de supposer qu'Aldhun étoit marié, quoiqu'aucun des Auteurs que nous avons consultés ne le dise expressément. Mais ce qu'il y a de surprenant, c'est de voir un Evêque disposer des Terres de l'Eglise, comme des siennes propres, & les donner en dot à sa fille, sans s'être attiré le titre de sacrilège par cette action, puisque les Terres de l'Eglise ne pouvoient être aliénées sous quelque prétexte que ce fût. J'admire que les Moines n'aient pas flétri Aldhun par les noms les plus odieux. Son action prouve qu'il avoit beaucoup de crédit & d'autorité dans son Diocèse.

[*B*] *Aldred ... succéda à son père dans la Dignité de Comte de Northumberland.*] Uchtred aiant refusé d'assister Canut contre Ethelred son légitime Souverain, le prémier résolut de s'en venger. Après la mort d'Ethelred, il somma Uchtred de se rendre auprès de lui. Ce Comte aiant obtenu un sauf-conduit, obéit, dans le dessein de faire sa paix

(1) Voyez l'Article Elfric, Rem. [B].

mourut en 1018 (*b*). Si ce que l'on rapporte de la cause ou de l'occasion de sa mort est véritable, il paroit que c'étoit un homme d'un caractère tendre & plein de compassion [*C*]. Siméon de Durham en fait un portrait très avantageux. „ Il étoit issu, dit-il, d'une famille noble; mais il se rendit „ encore plus illustre par sa conduite, qui ne pouvoit qu'être très agréable à Dieu; & ses mœurs é- „ toient celles d'un Moine digne de la plus haute estime. Sa piété est encore renommée parmi les „ habitans de son Diocèse; & la Tradition a conservé la mémoire de ses vertus, & les a transmises „ à la postérité (*i*)." Nous devons remarquer ici, que Siméon de Durham, qui nous a fourni cet Article, n'est point exact pour la Chronologie [*D*].

(*b*) Simeon Dunelm. *Hist. de Dunelm. Eccl.* L. III. c. 5. ap. Twysden *ubi supra*.

(*i*) Id ibid. L. II c. 20. *apud* eund. col. 56.

paix avec Canut; mais il fut tué en trahison avec quarante personnes de sa suite, par Turebrand surnommé *l'Avare*. Eadulf son frère lui succéda; mais comme c'étoit un homme foible & sans cœur, il craignit que les Ecossois ne vengeassent sur lui la mort de son frère: ainsi, pour les appaiser, il leur céda tout le Comté de Lothian (2), qui leur est toujours demeuré depuis ce tems-là. Eadulf étant mort peu de tems après, Aldred lui succéda; & pour venger la mort de son père, il tua Turebrand: ce qui causa une violente haine entre Carl fils de Turebrand, & lui, & les porta souvent à chercher l'ocasion de se tuer l'un l'autre. A la fin pourtant, leurs Amis les réconcilièrent, & ils parurent si bien unis, qu'ils résolurent de faire le voyage de Rome ensemble. Mais aiant été retenus par les vents contraires, Carl traita Aldred chez lui, & après le repas il l'engagea à venir avec lui dans un bois, sous prétexte de faire une promenade, & l'aiant attaqué à l'improviste, il le tua (3).

[C] *Si ce que l'on rapporte de la cause ..... de sa mort est véritable, il paroit que c'étoit un homme d'un caractère tendre & plein de compassion.*] Les Ecossois aiant tué un grand nombre de personnes de son Diocèse, il prit ce malheur si fort à cœur, qu'il tomba malade & mourut. Dès qu'il eut appris la triste nouvelle de ce desastre, il s'écria, penétré de la plus vive douleur: „ O que je suis „ malheureux! Faut-il que j'aye été réservé pour voir des „ jours si infortunés! N'ai-je vêcu si longtems, que pour „ être témoin du cruel massacre de mon peuple! Non, „ jamais ce Pays ne se rétablira dans un état florissant. O! „ bienheureux Cuthbert, ami de Dieu, si jamais je te „ fus agréable, daigne me récompenser à présent; & „ la récompense que je te demande, c'est que je ne sur- „ vive pas à ton peuple qui a été massacré (4)." Ainsi parla cet Evêque. Sa prière fut exaucée, car il mourut peu après (5).

[*D*] *Simeon de Durham .... n'est point exact pour la Chronologie.*] Après avoir dit (6) qu'Aldhun fut fait Evêque de la Sainte Ile en 990, il parle du mariage de sa fille, & rapporte à cette occasion ce qui s'est passé en 969 sous le Roi Ethelred. Il parle là de l'invasion que les Ecossois firent dans le Northumberland sous leur Roi Malcolme, & du siége de Durham, en ajoutant qu'Aldhun étoit pourlors Evêque de cette Ville. Mais je soupçonne qu'il y a faute dans le nombre de 969, parce que Siméon lui-même met le commencement du règne d'Ethelred à l'année 978 (7); desorte qu'il faut placer l'invasion des Ecossois beaucoup plus tard: quoique Mr. de Rapin ne fasse mention d'aucune invasion des Ecossois, entre les années 990 & 1018, intervalle qui comprend le tems de l'Episcopat d'Aldhun. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il paroit qu'il y a eu dans ce tems-là de grandes guerres entre les Ecossois & les Anglois (8).

(2) Lodonium.

(3) Simeon Dunelm. ap. Twysden *Hist. Angl. Script. X.* T. I, col. 81.

(4) Cuthbert avoit été Evêque de la Sainte Ile.

(5) Simeon Dunelm. L. III. c. 5. *ubi sup.* col. 30.

(6) Ibid. L. II. cap. 20. *apud* eund. col. 26.

(7) *Hist. de Gest. Angl. apud* eund. col. 160. où il nomme ce Prince *Egelred*.

(8) *Chronica de Mailros*, ad ann. 1018. in *Rer. Angl. Script.* T. I, p. 155.

ALDRED, Abbé de Tavistock, fut promu à l'Evêché de Worcester [*A*] l'an 1046 (*a*). Il avoit tant de crédit auprès d'Edouard le Confesseur, & tant de pouvoir sur son esprit, qu'il l'obligea à se réconcilier avec ses plus grands ennemis, & particulièrement avec Swane fils du Comte Goodwin, qui s'étoit révolté contre lui, & avoit entrepris d'envahir à main armée le Royaume (*b*). Mr. de Rapin dit (*c*) que ce fut Stigand Evêque de Winchester, qui procura cette réconciliation. Aldred rétablit aussi la bonne intelligence & l'amitie entre Edouard, & Griffin Roi de Galles. Il fit ensuite le voyage de Rome, & étant revenu en Angleterre en 1054 (*d*), il fut envoyé en Ambassade vers l'Empereur Henri II. [*B*]. Il demeura un an entier en Allemagne, & fut reçu avec beaucoup de distinction de Herman Archevêque de Cologne, duquel il apprit bien des choses sur le sujet de la Discipline Ecclesiastique, qu'il établit à son retour dans son Diocese. En 1058 il alla à Jérusalem, ce qu'aucun Archevêque ou Evêque d'Angleterre n'avoit jamais fait avant lui. Au bout de deux ans il revint en Angleterre, & Kinsius Archevêque d'Yorck étant mort le 22 de Décembre 1060, Aldred fut élu à sa place trois jours après, le jour même de Noel (*e*), & jugea à propos de garder l'Evêché de Worcester avec l'Archevêché d'Yorck, ainsi qu'avoient fait quelques-uns de ses prédécesseurs (*f*). Guillaume de Malmesbury dit qu'Aldred, abusant de la simplicité d'Edouard, retint l'Evêché de Worcester, plutôt par l'argent qu'il donna, qu'en vertu de la coutume sur laquelle il se fondoit. C'est du moins ce que signifient ces paroles, un peu obscures, de l'Auteur que je viens de citer: *Qui*, (Aldredus) *simplicitati Edwardi illudens, moremque antecessorum magis* PECUNIA *quam ratione allegans, Archiepiscopatum Eboracensem, non intermissa priori sede, suscepit* (*g*). Aldred se rendit peu de tems après à Rome, pour y recevoir le Pallium du Pape. Il y fut accompagné par Toston Comte de Northumberland, par Giso Evêque de Wells, & par Gautier Evêque d'Hereford. Le Pape reçut Toston avec beaucoup de distinction, & lui donna séance auprès de lui dans le Concile qu'il tint contre les Simoniaques: il accorda aussi à Giso & à Gautier leur demande, parce qu'ils étoient passablement instruits, & qu'on ne les accusoit point de Simonie. Mais Aldred aiant été trouvé ignorant & Simoniaque, le Pape, bien loin de lui accorder le Pallium, le priva de toutes ses Dignités, & le renvoya. Dans leur voyage, Aldred & ses Compagnons furent attaqués par des Voleurs, qui leur prirent tout ce qu'ils avoient, & ne leur laissèrent que la vie. Ce desastre les aiant obligés de retourner à Rome, le Pape, ou par compassion, ou intimidé par les menaces du Comte de Northumberland [*C*], donna

(*a*) Simeon Dunelm. *de Gest. Reg. Angl.* apud Twysden *Hist. Angl. Script. X.* T. I. col. 182.

(*b*) Th. Stubbs *Act. Pontif. Eborac.* ap. Twysden *ibid.* col. 1700.

(*c*) *Hist. d'Anglet.* T. I. L. V. p. 434.

(*d*) Joan. Bromton in *Chron.* & Th. Stubbs *Act. Pontif. Eborac.* utrumque ap. Twysden *ubi sup.* col. 950. & 1701.

(*e*) Simeon Dun. *apud* Twysden *ibid.* col. 190.

(*f*) Th. Stubbs *ubi supra*.

(*g*) Guill. Malm. *de Gest. Pontif. Angl.* L. III. in *Rer. Angl. Script. post Bedam* ed. ab H. Savile *Francof.* 1701. in-folio p. 278.

[*A*] *Fut promu à l'Evêché de Worcester.*] C'est ce que disent Siméon de Durham (1), Th. Stubbs (2) & Henri de Knyghton (3); & nous ne trouvons point qu'Aldred ait été Evêque de Glocester. Il faut donc que Mr. de Rapin (4), qui le qualifie tel, se soit trompé. S'il avoit cité ses garants, comme tous les Historiens doivent faire, on pourroit remonter jusques à la source de l'erreur, & décider si c'est à Mr. de Rapin, ou à un autre, qu'il faut l'attribuer; mais comme il ne cite aucune autorité, il est seul responsable des fautes qu'il commet. Nous marquerons ci-dessus (5) une insigne bévue qu'il a faite.

[*B*] *Il fut envoyé en Ambassade vers l'Empereur Henri II.*] Voici quelle fut l'occasion de cette Ambassade. Edmond II. avoit laissé deux fils, Edmond & Edouard, que Canut envoya en Danemarc, sous prétexte de les faire voyager; mais réellement dans le dessein de les faire tuer, de peur qu'ils ne le troublassent dans la possession du Trône. Celui auquel il avoit confié ces jeunes Princes, connoissant ses intentions, au-lieu de les mener en Danemarc, les conduisit au Roi de Suède, qu'il informa des desseins de Canut. Ce Prince les reçut très civilement; mais craignant de s'attirer le ressentiment de Canut, il les envoya à Salomon Roi de Hongrie, qui se chargea généreusement de leur éducation, & fit dans la suite épouser une de ses filles à Edmond, & donna sa belle-sœur, fille de l'Empereur Henri II., à Edouard. Edmond mourut peu de tems après son mariage; mais Edouard eut plusieurs enfans (6). Edouard le Confesseur aiant dessein de nommer le Prince Edouard, qui étoit son neveu, pour son successeur, envoya Aldred à Henri II. avec des Lettres, par lesquelles il le prioit d'envoyer des Ambassadeurs au Roi de Hongrie, pour l'engager à permettre à Edouard de passer en Angleterre. L'Empereur lui accorda sa demande, & Edouard vint en Angleterre (en 1057, selon Mr. de Rapin) avec Agathe son épouse, Edgar son fils, & Marguerite & Christine ses filles; mais il mourut peu de tems après son arrivée (7).

[*C*] *Par les menaces du Comte de Northumberland.*] Th. Stubbs dit, que ce fut sur l'intercession de toute la Cour. Mais Guillaume de Malmesburi (8), Jean Bromton (9), & Henri de Knyghton (10) rapportent la chose d'une tout autre manière. Ils disent que le Comte de Northumberland dit ouvertement au Pape, que ses Excommunications ne devoient pas être fort redoutables à ceux qui étoient éloignés, puisque les Voleurs, qui étoient dans le voisinage, s'en moquoient; ajoutant, que s'il ne leur faisoit rendre ce qui leur avoit été pris, ils en concluroient qu'il étoit d'intelligence avec les Voleurs: au surplus, que lorsque le Roi d'Angleterre apprendroit qu'il avoit refusé le Pallium à Aldred, il ne payeroit plus à l'avenir le Denier de S. Pierre. Cette dernière raison fut sans doute la plus puissante, comme le remarque très bien Guil-

(1) *De Gest. Reg. Angl.* ap. Twysden T. I. col. 182. 184.

(2) *Apud* eund. col. 1700.

(3) *Apud* eund. col. 2333.

(4) *Hist. d'Angl.* T. II. L. VI. p. 163.

(5) Dans la Rem. [*F*].

(6) Rapin *Hist. d'Anglet.* T. I. L. V. p. 408.

(7) Joh. Bromton in *Chron. apud* Twysden *ubi supra* col. 942. Rapin *ubi supra* p. 418. 419.

(8) *De Gest. Pontif. Angl.* L. III. p. 271.

(9) *Ubi supra* col. 952.

(10) *De Eventib. Angliæ* L. I. c. 11 *apud* Twysden *ubi supra* col. 2336.

na enfin le Pallium à Aldred (*h*); mais il l'obligea de résigner son Evêché de Worcester. Cependant, comme l'Archevéché d'Yorck avoit été presque entièrement ruïné par les courses des Ennemis, Edouard permit au nouvel Archevêque de garder douze Villages [*D*] ou Métairies (*i*), qui appartenoient à l'Evêché de Worcester (*k*). Edouard le Confesseur étant mort en 1066 (*l*), Aldred couronna Harald son successeur. Il fit aussi la cérémonie du Couronnement de Guillaume le Conquérant, après lui avoir fait prêter le Serment suivant: Qu'il protégeroit l'Eglise & ses Ministres; qu'il gouverneroit son Peuple équitablement; qu'il feroit de justes Loix, & les feroit exactement observer; & qu'il empêcheroit toutes sortes de violences, & d'injustes Jugemens (*m*). Il entra si fort en faveur, que Harald le regardoit comme un pére, & que dans le tems qu'il traitoit ses Sujets avec toute la hauteur & la fierté possible, il deféroit à toutes les volontés de l'Archeveque (*n*). Jean Bromton nous donne un exemple de la soumission du Roi, qui fait voir en même tems la hauteur du Prelat [*E*]. Th. Stubbs, qui rapporte le fait plus au long, donne à la conduite de l'Archeveque le nom de fermeté & de grandeur d'ame. Les Danois aiant fait en 1068 une invasion dans les parties Septentrionales de l'Angleterre, sous la conduite de Harald & de Canut fils de Swane (*o*), Aldred en fut si affligé, qu'il mourut de chagrin l'onzième de Septembre de la même année (*p*), aiant demandé à Dieu de ne pas être témoin de la désolation de son Eglise & de son Pays. Rapin place l'invasion des Danois dans l'année d'aprés la mort d'Aldred, & il dit que ce Prélat avoit conçu une si haute estime pour Guillaume le Conquerant, qu'il en parloit continuellement avec de très grands éloges; mais qu'il changea de sentimens à son égard, quand il vit que ce Prince commençoit à agir en Tyran, & vouloit rétablir l'ancienne Taxe du *Dane-geld*. Il ajoute, que l'Archeveque fit même représenter au Roi, en son nom, le tort qu'il faisoit aux Anglois, & les inconvéniens qui en pouvoient arriver. Le Roi reçut cette remontrance avec chagrin, & traita même rudement celui qui avoit osé se charger d'une pareille commission. On dit qu'Aldred se sentit tellement offensé de ce procédé, qu'il ne put s'empêcher de maudire le Roi & toute sa race. Il étoit dangereux, continue Mr. de Rapin, que le mécontentement de cet Archeveque ne produisît de fâcheux effets parmi le Peuple; du moins il parut que le Roi n'étoit pas sans inquiétude à cet égard: mais la mort d'Aldred, qui arriva peu après, delivra le Roi de sa crainte (*q*). Ce Prélat fut inhumé dans l'Eglise de S. Pierre à Yorck (*r*). Th. Stubbs donne de grands éloges à la générosité d'Aldred, qui consista à acheter de ses deniers des Terres, qu'il donna à l'Eglise d'Yorck, à bâtir ou achever quelques Monastères, & à en augmenter les revenus. Il dit aussi, que cet Archevêque rétablit la Discipline Ecclésiastique dans son Diocèse, & qu'il obligea ceux de son Clergé, qui vivoient & s'habilloient en Laïques, à porter des habits décens, & à vivre d'une maniére plus reguliére (*s*). Mr. de Rapin n'étoit pas trop bien instruit sur le sujet d'Aldred [*F*]. Cet Archeveque fut le dernier Anglois d'origine, qui occupa le Siége d'Yorck: ses successeurs furent de race Normande, si nous en croyons Th. Stubbs (*t*); & cela est assez vraisemblable, puisqu'Aldred mourut sous Guillaume le Conquérant, qui, comme on le sait, avança beaucoup les gens de son Pays, & tint les Anglois aussi bas qu'il lui fut possible.

(*h*) Guill. Malm. ubi sup. & Th. Stubbs ubi supra col. 1701.
(*i*) *Duodecim Villas.*
(*k*) Stubbs ibid.
(*l*) *Chron. à Mailros.* Mais Rapin met la mort sur la fin de l'année 1055 *Hist. d'Anglet.* T. I. L. V. p. 445.
(*m*) Stubbs ubi supra col. 1702.
(*n*) Joh. Bromton ubi supra, col. 962.
(*o*) Rapin *Hist. d'Angl.* T. II. L. VI p. 22. le nomme Sueton.
(*p*) Joh. Bromton in Chron. ap. Twiden ubi sup. col. 961. Th. Stubbs ap. eund. col. 1071. H. Knyghton de Eventib. Angl. apud eund. col. 2344.
(*q*) Rapin *Hist. d'Anglet.* T. II. L. VI. p. 52.
(*r*) Th. Stubbs ubi supra.
(*s*) Id. ibid. col. 1704.
(*t*) Ibid. col. 1705.

Guillaume de Malmesburi: *Hoc minarum fulmine*, dit-il, *Romani territi, Papam flexerunt, ut Archiepiscopatum reddat & Pallium.*

[*D*] *Edouard permit au nouvel Archevêque de garder douze Villages.*] C'est ce que rapporte Th. Stubbs, qui paroit avoir plutôt fait le Panégyrique d'Aldred, que son Histoire. Mais Bromton & Knyghton disent (11) qu'Aldred, auquel le Pape avoit permis de nommer son successeur à l'Evêché de Worcester, jetta les yeux sur un certain Wolstan, qui étoit un homme simple, & qu'Aldred crut par cette raison très propre à couvrir ses pillages & ses rapines, parce qu'il ne l'obligeroit point à restituer les Terres appartenant à l'Evêché de Worcester, lesquelles il retenoit injustement: ce qui donne tout lieu de penser, que l'autorité Royale n'eut aucune part à ce que fit Aldred; d'autant plus, qu'après sa mort, Wolstan fit rendre à l'Evêché de Worcester toutes les Terres qu'Aldred avoit gardées.

(11) *Apud* Twiden ubi sup. col. 952. & 2367.

[*E*] *Un exemple de la soumission du Roi, qui fait voir en même tems la hauteur du Prelat.*] Avant que de rapporter ce fait, tel que nous le trouvons dans Stubbs, nous donnerons un exemple de la liberté qu'Aldred se permettoit dans ses discours. Un certain *Ursus*, ou l'*Ours*, aiant été fait Gouverneur de Worcester, bâtit un Château ou un Fort, si prés du Couvent des Moines de cette Ville, que les murailles du Château étoient sur le Cimetiére du Couvent. Les Moines s'en plaignirent à Aldred, qui, quoiqu'il fût Archevêque d'Yorck, avoit cependant encore soin de l'Eglise de Worcester. Le Prélat aiant rencontré le Gouverneur, lui dit: „ *T'appelles-tu Urse* *? *tu auras la* „ *malediction de Dieu*, la mienne & celle de toutes les tê„ tes sacrées (c'est-à-dire, celle des Prêtres & des Moi„ nes), si tu ne démolis le Château." On voit par là l'esprit de douceur & de charité Chrétienne de ce Prélat. L'exemple que Stubbs rapporte, est plus extraordinaire encore. Il arriva, un jour que l'Archevêque étoit à Yorck, que le Gouverneur ou Lord-Lieutenant (12) sortant de la Ville avec une nombreuse suite, rencontra les domestiques de l'Archevêque, qui conduisoient plusieurs charettes & chevaux chargés de provisions. Le Gouverneur leur demanda, à qui ils appartenoient; & ceux-ci aiant répondu qu'ils étoient à Aldred, il ordonna qu'on portât ces provisions dans les Magasins du Roi. L'Archevêque envoya sur le champ un Ecclésiastique au Gouverneur, lui commander de rendre les provisions, & de faire satisfaction à S. Pierre, & à lui qui étoit le Vicaire de cet Apôtre, de l'injure qu'il leur avoit faite; ajoutant, que s'il n'obéissoit, il se serviroit contre lui de son autorité Apostolique (insinuant par-là qu'il l'excommunieroit). Le Gouverneur, fort offensé d'un message si fier, traita fort mal ceux que l'Archevêque avoit envoyés, & fit une réponse aussi fière que l'avoit été le message. Aldred se rendit à Londres pour se plaindre au Roi, avec son insolence ordinaire. L'aiant rencontré dans l'Eglise de S. Pierre à Westminster, il lui adressa la parole en ces termes: „ Ecoute, Guillaume, „ lorsque tu n'étois qu'un Etranger, & que Dieu, pour „ punir les péchés de cette Nation, a permis que tu en „ sois devenu le Maître après une grande effusion de „ sang, je t'ai mis la Couronne sur la tête, & t'ai sacré „ en te bénissant; mais à présent, parce que tu l'as méri„ té, je prononce malédiction sur toi, au-lieu de la bé„ nédiction, puisque tu es devenu le persécuteur de l'E„ glise de Dieu & de ses Ministres, & que tu as violé les „ promesses & les sermens que tu m'as faits devant l'Au„ tel de S. Pierre." Le Roi, effrayé de ce discours, tomba sur ses genoux, suppliant humblement le Prelat de lui dire par quel crime il avoit mérité une si sévère sentence. Les Grands qui étoient présens, irrités contre l'Archevêque, criérent tout haut, qu'il meritoit la mort, ou du moins d'être banni, pour avoir fait une pareille injure à son Souverain; & comme ils le pressoient avec menaces de relever le Roi de terre, le Prelat ferme & insensible à tout, leur répondit d'un air calme: „ Mes„ sieurs, laissez-le où il est; il n'est pas aux pieds d'Al„ dred, mais à ceux de S. Pierre: il faut qu'il sente le „ pouvoir de ce Saint, puisqu'il a osé faire injure à son „ Vicaire." Après avoir ainsi réprimé les Seigneurs par son autorité Episcopale, il daigna bien prendre le Roi par la main, & lui expliqua le sujet de ses plaintes. Le Roi s'excusa humblement, en disant qu'il n'avoit eu aucune connoissance de cette affaire; & il pria les Seigneurs présens d'engager le Prélat à lever la malédiction dont il l'avoit chargé, & à la changer en bénédiction; ce qu'on obtint enfin d'Aldred, non sans lui promettre divers présens, & des graces, & seulement après que le Roi lui eut permis de prendre telle vengeance qu'il voudroit du Gouverneur. Depuis ce tems-là, ajoute l'Historien, il n'y eut jamais aucun des Grands, qui osât faire la moindre offense à ce Prélat (13). On ne sait ce qu'on doit le plus admirer dans cette occasion; ou la hauteur de l'Archevêque, qui osa traiter son Souverain d'une maniére si indigne; ou la stupidité du Prince, qui souffrit patiemment l'insolence & l'audace de ce Prêtre.

* Il y a un jeu de mots dans l'Anglois, qu'on ne peut rendre en François.

(12) *Vicecomes.*

(13) Stubbs ubi supra col. 1703. 1704.

[*F*] *Mr. de Rapin n'étoit pas trop bien instruit sur le sujet d'Aldred.*] Après les faits qu'on vient de rapporter, se peut-il une plus grande bévue, que de dire, que *c'étoit un bon & pieux Prélat*? C'est pourtant ce que dit Mr. de Rapin (14). Peut-on nommer bon & pieux, un homme coupable de Simonie; qui voulut garder, contre les Canons, deux Evêchés; qui pour s'assurer une partie des revenus d'une Eglise, y plaça un homme qu'il crut assez lâche pour les lui abandonner; qui abusa de son Caractère pour tyranniser son Roi? C'est ce que Mr. de Rapin auroit pu lire dans Guillaume de Malmesburi & dans Jean Bromton, qu'il cite quelquefois. Il est donc surprenant que ce judicieux & exact Ecrivain se soit aussi grossièrement trompé sur le caractère d'un Prélat aussi fameux qu'Aldred.

(14) *Hist. d'Angl.* T. II. L. VI. p. 261.

ALDULPHE, AARULPHE, ou EARDULPHE, un des principaux Seigneurs du Northumberland, qui en fut élu Roi [*A*], & facré dans l'Eglife de S. Pierre à Yorck le 26 de Mai 796 (*a*). Deux ans après, les meurtriers du Roi Ethelred confpirérent contre Aldulphe, & l'attaquérent fous la conduite d'un certain Wade; mais après un fanglant combat, ils furent vaincus & mis en deroute (*b*). En 801, Aldulphe forma le deffein de déclarer la guerre à Cénulphe Roi de Mercie, parce qu'il avoit donné retraite dans fes Etats aux Rebelles de Northumberland: mais la paix fut bientot conclue entre les deux Rois [*B*], par la mediation des Evêques & des Seigneurs des deux Partis (*c*). Comme Aldulphe n'avoit été elevé fur le Trône que par l'appui d'une des Factions, qui fe trouvoit alors la plus puiffante, il n'étoit pas fans appréhenfion que l'autre ne fe relevât, & ne le dépofât. Ce qui commençoit à rendre ce dernier Parti redoutable, c'eft qu'il avoit à fa tete Alcmund, fils d'Alcred qui avoit été fur le Trône de ce Royaume. Ainfi Aldulphe crut devoir facrifier ce Prince à fa fureté, & il fe détermina à le faire mourir (*d*). Cette mort fut regardee comme un martyre par le Parti oppofé, & l'on mit Alcmund au nombre des Saints. Mais ce ne fut pas-là tout l'effet que cette action violente produifit: elle fournit aux ennemis du Roi un prétexte de fe foulever, & de mettre à leur tête un Seigneur nommé Aldrick. Celui-ci aiant été vaincu & tué dans un combat, les Mecontens demeurerent quelque tems dans l'inaction, en attendant une occafion plus favorable pour exécuter leurs deffeins. En effet, les affaires changérent bientôt de face, & le Parti contraire au Roi devint enfin fi puiffant, qu'il fe trouva trop heureux de pouvoir échapper à fes ennemis par la fuite. Il alla fe refugier à la Cour de Charlemagne, où les Anglois étoient toujours bien reçus; & Alphuald II. fut mis fur le Trône. Mais il ne régna qu'environ deux ans, & par fa mort il laiffa la Couronne à Andred, fous le régne duquel le Northumberland fe foumit à la domination d'Ecbert Roi de Weffex, qui mit fin à l'Heptarchie (*e*). Aldulphe eut une fille nommée *Edburge*, qui fut Abbeffe, on ne dit pas de quel Monaftére (*f*).

(*a*) Simeon Dunelm. ap. Twyden Hift. Angl. Script. X. T. I. col. 113.
(*b*) Id. ibid. col. 114.
(*c*) Id. ibid. col. 117.
(*d*) L'an 800.
(*e*) Rapin Hift. d'Angl. T. I. L. III. p. 174. 175.
(*f*) Bromton apud Twyden ubi fup. col. 797.

[*A*] *Qui en fut élu Roi.*] Son pére, nommé auffi Aldulphe, avoit été tué par ordre du Roi Ethelred, & luimême avoit été exilé (1). Cette violence fournit au Parti oppofé au Roi, un prétexte pour fe révolter. La guerre Civile dura deux ans, & Ethelred fut enfin affaffiné. Cela n'empêcha pas que fa Faction qui étoit encore puiffante, ne lui fubftituat Osbald ou Ofred, qui étoit du même Parti; mais il ne jouït pas longtems du Trône. Pendant qu'on étoit occupé à faire des rejouïffances pour fon élection, la Faction contraire prit fi bien fes mefures, qu'elle chaffa Osbald, vingt fept jours après fon Election, & mit Aldulphe fur le Trône (2).

[*B*] *La paix fut bientôt conclue entre les deux Rois.*] Ils conclurent un Traité d'union, qu'ils jurérent fur l'Evangile; s'engageant, tant qu'ils vivroient & qu'ils poffédoient la Couronne l'un & l'autre, d'entretenir inviolablement la paix: ce qui caufa une grande joie dans les deux Royaumes. Simeon de Durham cite à cette occafion les vers fuivans:

Gratius aftra nitent, ubi nobus
Definit imbriferos dare fonos:
Lucifer ut tenebras pepulerit,
Pulchra dies rofeos agit equos (3).

(1) Simeon Dun. apud Twyden col. 113. 114.
(2) Rapin Hift. d'Angl. T. I. L. III. p. 174.
(3) Simeon Dunelm. ubi fup. col. 117.

ALEXANDRE NECKAM, Ecrivain Anglois dans le XII. & le XIII. Siécle, étoit né à S. Alban dans le Comté d'Hereford. Après avoir fait fes études dans fa Patrie, il alla dans les Pays étrangers, felon la coutume de ce tems-là, & vifita les Univerfités de France & d'Italie, dans lefquelles il s'attacha à l'étude avec beaucoup d'application & d'ardeur (*a*). Il fit fur-tout un affez long féjour à Paris, la plus fameufe Univerfité de l'Europe dans ce tems-là, & s'y diftingua à un tel point, qu'il fut regardé comme un prodige pour le génie & le favoir. Il étoit grand Philofophe, profond Theologien, Orateur & Poëte poli, pour fon Siecle. Vers l'an 1180, il fit des leçons à Paris, avec un applaudiffement fi général, que fon Ecole n'étoit pas affez vafte pour contenir tous ceux qui venoient l'entendre (*b*). Environ l'an 1186, il retourna en Angleterre; & l'année fuivante, il demanda à Guarin Abbé de S. Alban, de lui confier le foin des Ecoles qui appartenoient à cette Abbaye, aiant quitté celle où il avoit enfeigné auparavant à Dunftable. Il fut enfuite fait Chanoine de Chichefter, & de là il paffa a Exeter, où il devint Chanoine Regulier de l'Ordre de S. Auguftin. En 1215, il fut fait Abbé d'Exeter, & mourut en 1227. Nous donnerons fon Epitaphe ci-deffous [*A*]. Il compofa plufieurs Ouvrages [*B*], qui n'ont jamais été imprimés, mais qui fe trouvent manufcrits en diverfes Bibliothéques d'Angleterre & d'autres Pays, fur-tout de France. On trouve le Catalogue de quelques-uns dans les Remarques.

(*a*) Cave Hift. Litter. Sec. 11.
(*b*) Oudin de Script. & Script. Eccl. T. III. Sec. 13. col. 4.

[*A*] *Nous donnerons fon Epitaphe ci-deffous.*] Jean Bale la rapporte, dans fon Livre *de Scriptoribus Britanniæ*. Elle eft en vers rimés, à la maniere & felon le ftyle des anciens Moines:

Eclipfin patitur fapientia, Sol fepelitur;
Cui fi par unus, minus effet flebile funus.
Vir bene difertus, & in omni more facetus.
Dictus erat Nequam, vitam duxit tamen æquam.

Ce qui revient à ceci: „ Le Savoir s'éclipfe, le Soleil „ s'obfcurcit. Notre perte feroit moins grande, s'il y a„ voit fon pareil. Son génie étoit grand, fes mœurs ai„ mables, & fa conduite démentit fon nom (1)."

[*B*] *Il compofa divers Ouvrages.*] *Comment. fuper quatuor Evangelia*: Commentaires fur les quatre Evangiles (2). *Expofitio fuper Ecclefiaften*: Explication de l'Ecclétiafte (3). *Expofitio fuper Cantica*: Explication du Cantique. *Elucidarium Bibliothecæ*. C'eft l'explication de divers Paffages difficiles de l'Ecriture, & entre autres du vf. 51. du Ch. VI. de S. Jean: *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement*: Paffage fur lequel il s'exprime d'une maniére incompatible avec les Idées modernes de la Transfubftantiation, ainfi qu'il paroit par les paroles que le Docteur Cave cite. *Laudes divinæ Sapientiæ*: L'Eloge de la Sageffe Divine. Cet Ouvrage eft le même que celui *De Naturis Rerum*, de la Nature des chofes; c'eft ce qu'affure Oudin, pour les avoir lus (4). C'eft un Poëme fort long, qui traite de divers fujets, tant profanes que facrés: des Anges, du Ciel, des Chofes naturelles, particuliérement des Oifeaux, des Quadrupédes, des Arbres, des Plantes, dont il traite d'une maniére phyfique & morale. Il l'intitula, *De la Nature des chofes*, parce qu'il roule principalement fur la nature des Etres créés. Il lui donna auffi le Titre d'*Eloge de la Sageffe Divine*, parce que la confidération de la Nature démontre la Sageffe infinie de Dieu. Cet Ouvrage confifte en un grand nombre de vers, qui ne manquent ni d'élégance ni d'harmonie, fi l'on fait attention au goût barbare & Gothique du Siécle dans lequel ils ont été faits. L'Auteur y donne une ample Defcription des trois Villes les plus renommées pour les Sciences, Athènes, Rome, & Paris. Jean Bromton, ou plutôt l'Auteur anonyme de la Chronique intitulée *Chronicon Jorevallenfe*, a pris plufieurs chofes de cet Ouvrage. Lorfqu'il parle d'Alfred le Fondateur de l'Univerfité d'Oxford, il s'exprime ainfi: „ Les richeffes des Etats fe font „ prodigieufement accrues, tant que les Arts & les Scien„ ces y ont fleuri, & ils ont pu faire tête à leurs en„ nemis; comme on l'a vu dans la Gréce, pendant que „ les Sciences fleuriffoient à Athènes, & par l'exemple de „ Rome & du Royaume des Francs, depuis que les Scien„ ces y ont fleuri: car la Victoire, & la gloire de la Phi„ lofophie y ont marché de compagnie; ce qui eft aifé à „ comprendre, puifque la vraie Philofophie apprend à „ bien gouverner." *Cujuflibet Regni opes crevifſe in immenfum, quamdiu artium ingenuarum in ipfo floruerunt ftudia, & hoftibus regni reftitiffe; ut patet de Græcia, quando floruerunt ftudia Athenis; de Roma, de Regno Francorum, ex quo floruerunt ftudia in illo. Victoria enim militiæ & gloria Philofophiæ quafi fimul concurrerunt; & hoc merito, quia Philofophia vera docet jufte & vere regulare.* On peut voir dans Oudin (5) les titres de fes autres Ouvrages, & le nom des Bibliotheques où ils fe trouvent manufcrits.

(1) *Nequam* (c'eft ainfi qu'on écrit quelquefois fon nom) fignifie un méchant homme.
(2) Cave ubi fupra.
(3) Id. ibid.
(4) Ibid. col. 5.
(5) *Ubi fupra.*

ALEXANDRE (NOEL, en Latin NATALIS) Dominicain, & l'un des plus laborieux Ecrivains du XVII. Siecle, naquit à Rouen le 19 de Janvier 1639. Ses parens, plus recommandables

par

par leur probité que par leurs biens, reconnurent en lui dès sa plus tendre jeunesse un si grand fond de raison, d'esprit, de jugement, de mémoire, & une gravité & une sagesse si peu ordinaire à son âge, qu'ils crurent devoir cultiver de si belles dispositions. Après qu'il eut fait ses études avec tout le succès possible, il entra dans l'Ordre de S. Dominique, & y fit profession à Rouen le 9 de Mai 1655 (a), âgé seulement de seize ans. On l'envoya aussi-tôt après à Paris, faire sa Philosophie & sa Théologie dans le grand Couvent. Il s'y distingua d'une manière si particulière, qu'on le choisit, lorsque ses études furent finies, pour enseigner la Philosophie dans la même Maison. Ce fut alors que son mérite commença à se faire connoitre au dehors. Obligé de présider à des Actes publics & à des Disputes, il se fit un nom, qui est devenu de jour en jour plus illustre. La Philosophie & la Théologie, qu'il professa successivement pendant douze ans, ne l'occupérent pas tellement, qu'il négligeât la Prédication, qui est la fin principale de l'Ordre qu'il avoit embrassé. Quelques Sermons qu'il precha, lui firent honneur: ils étoient solides, & bien composés; mais comme il n'avoit pas cette volubilité de langue & cette facilité de parler qu'on exige d'un Prédicateur, il n'exerça pas longtems le Ministère de la Parole; ses Supérieurs crurent qu'il seroit plus propre à s'appliquer à l'étude de l'Ecriture & de l'Histoire Ecclésiastique. Il s'y fixa donc, & reçut le Bonnet de Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, le 21 de Février 1675, & fut choisi l'année suivante pour un des Conventuels de la Maison de S. Jaques. Mr. Colbert conçut beaucoup d'estime pour lui, & comme ce grand Ministre n'oublioit rien pour former Mr. l'Abbé Colbert son fils, qui fut depuis Archevêque de Rouen, il composa une Assemblée des plus habiles gens pour faire des Conférences sur l'Histoire Ecclésiastique, qui servissent à son instruction. Le P. Alexandre y fut appellé, & il s'y distingua d'une manière si avantageuse, qu'il gagna l'amitié de ce Prélat, qui l'a honoré, tant qu'il a vécu, de son amitié & de sa protection. Ces Conférences firent naitre au P. Alexandre le dessein de travailler sur l'Histoire Ecclésiastique. Chargé de les rédiger par ecrit, il s'en acquitta avec tant de netteté & de méthode, que les Savans qui composoient cette Assemblée, lui conseillérent d'entreprendre un Corps entier de l'Histoire de l'Eglise. Il y travailla seul, sans Aide, sans Copiste, cherchant lui-même ses matières, les arrangeant, les mettant au net, & écrivant de sa propre main jusqu'aux Tables. Son prémier Ouvrage fut celui où il entreprit de prouver, contre Mr. de Launoy, que Thomas d'Aquin est véritablement l'Auteur de la *Somme* qu'on lui attribue. Il y attaqua aussi quelques-unes des Maximes de ce Théologien sur l'Usure. Ce Livre fut imprimé à Paris en 1675, in-8. L'année suivante, il publia le prémier Volume de son grand Ouvrage, sur les principaux Chefs de l'Histoire Ecclésiastique [A], intitulé, *Selecta Historiæ Ecclesiasticæ Capita, & in loca ejusdem insignia Dissertationes Historicæ*,

(a) Niceron Mem. des Homm. Ill. T. III. p. 319.

[A] *Sur les principaux Chefs de l'Histoire Ecclesiastique.*] Le prémier Volume de cet Ouvrage contient l'Histoire du prémier Siecle de l'Eglise. On y trouve le détail des Persécutions qu'elle a souffertes, la Suite des Papes qui l'ont gouvernée, les Hérésies qui s'y sont élevées, les Conciles qui les ont condannées, les Auteurs Ecclésiastiques qui l'ont défendue, enfin les Princes, les Rois, les Empereurs, qui ont régné pendant ce Siècle. Cela est suivi de Dissertations sur les Points contestés d'Histoire, de Chronologie, de Critique, ou de Dogme. Tout est écrit d'un style facile à entendre; les Passages y sont rapportés fort au long, les Objections proposées & résolues par Argumens & par Distinctions, suivant la forme de l'Ecole. C'est la méthode qu'il a observée dans tout son Ouvrage. Il y a vingt-huit Dissertations dans le prémier Volume. Quelques-unes sont Historiques, sur la Naissance, sur le Baptême, sur la Vie & sur la Mort de Jésus-Christ. Il soutient dans une autre, que c'est S. Paul qui a établi le premier l'Eglise d'Espagne, & prouve que S. Jaques n'a jamais été dans ce Pays là. Mais il defend l'arrivée de Marie Magdeleine, de Marthe & de Lazare, en Provence, & la mission de S. Denis l'Aréopagite en France; soit qu'il ne fût pas encore revenu de ces opinions populaires, comme le remarque Mr. Du Pin (1), soit qu'il ne jugeât pas à propos de se déclarer. Dans ses Dissertations Critiques, il rejette les Liturgies de S. Pierre, de S. Jaques, de S. Matthieu, de S. Marc, les fausses Décrétales des Papes, & quelques autres Monumens supposés, & même les Oracles des Sibylles, tels que nous les avons, mais non pas ceux que les Péres ont cités, qu'il suppose différens des nôtres. Les six dernières Dissertations sont un Recueil de ce que les Pères ont écrit contre les Erreurs de Simon le Magicien, de Saturnin, de Basilide, de Cérinthe, d'Ebion & des Nicolaïtes. L'Histoire du second Siècle, en deux Volumes, fut encore publiée la même année 1677. Il s'y est particuliérement attaché à réfuter en trois Dissertations, ce que Mr. Daillé a écrit touchant les Jeûnes, le Carême, la Confirmation, & l'usage des Péres. Il examine dans une autre ce qui concerne la fameuse question de la célébration du jour de Pâques, qui a commencé dans ce Siècle. Il soutient, que Montan & les purs Montanistes n'ont rien avancé de contraire à l'Orthodoxie sur le mystère de la Trinité. Il défend la doctrine de Justin Martyr, d'Irénée & de Clément d'Alexandrie. Il avoue que Tertullien a été Montaniste. Il traite de la Version des Septante, & approuve l'opinion de ceux qui ont dit que ces Interprétes, aiant travaillé séparément dans différentes Cellules, avoient tous travaillé de la même manière. Le troisiéme Siècle ne parut qu'en 1678. On y trouve la defense du Pape Zéphirin contre ceux qui l'ont accusé d'avoir favorisé les Montanistes. La question de la Pénitence publique y est traitée fort au long, & l'Auteur est de l'avis du P. Morin, qu'elle a été en usage, même pour les péchés cachés, dans les six prémiers Siècles de l'Eglise, & que ce n'est que dans le septiéme qu'elle a cessé. Il répond aux autorités que Mr. Petit avoit alléguées pour prouver le contraire, dans une Dissertation qu'il avoit mise à la fin de l'Edition du *Penitentiel* de Théodore, qu'il a donné au Public. Il découvre l'origine & le progrès de la fameuse Dispute qui s'éleva entre le Pape Etienne & S. Cyprien, sur la *Rebaptisation* de ceux qui avoient été baptisés par les Hérétiques. Il montre que S. Cyprien & les Evêques d'Afrique n'ont jamais considéré cette question comme un Dogme de Foi, & soutient que le Pape Etienne n'a jamais prétendu autoriser la validité d'un Baptême des Hérétiques, qui auroit été administré dans une autre forme que celle qui est prescrite par l'Evangile. Il a ramassé dans trois Dissertations, ce qui regarde la vie & les mœurs de S. Cyprien, son Ordination, sa chute, ses erreurs, & ses Défenseurs. L'Histoire du quatrième Siècle est si vaste, qu'il n'est pas surprenant que le P. Alexandre ait trouvé de la matière pour faire trois gros Volumes, & des sujets pour quarante-cinq Dissertations. Elle parut en 1679 (2). Dans les trois années suivantes, il donna l'Histoire des V. VI. VII. VIII. IX. & X. Siècles; & en 1683, celle du XI. & du XII. Il y a dans ces Volumes plusieurs Dissertations contre Mr. Daillé. Il traite dans quelques-unes, des Questions qui regardent les différends des Princes & des Papes, & s'éloigne là dessus des sentimens des Cardinaux Baronius & Bellarmin, pour prendre ceux des Théologiens de France. C'est ce qui l'exposa au ressentiment de la Cour de Rôme, qui proscrivit ses Ecrits par un Decret en 1684. Il ne laissa pas de donner la même année en trois Volumes l'Histoire du XIII. & du XIV. Siècle: Il y continue de défendre les Droits des Rois contre les Prétentions de la Cour de Rome; mais il se déclare sur tout fortement en faveur des Princes, qui ont persécuté par le feu & par le fer les Albigeois. Enfin notre Auteur acheva son grand Ouvrage en 1686, par la publication de quatre Volumes, qui contiennent l'Histoire du XV. & du XVI. Siècle. Il n'y paroit pas plus favorable, que dans les précédens, aux Prétentions de la Cour de Rome, ni moins attaché aux Maximes de France. Il remarque, que le Pape Jules II. passa les bornes de son pouvoir, lorsqu'il mit la Ville de Lyon en Interdit, à cause du Concile de Pise, & qu'il entreprit de transférer à Genéve la Foire qui se tenoit dans cette Ville. Il prétend que ce Pape n'a jamais publié de Decret pour dépouiller Jean d'Albret du Royaume de Navarre; & que quand il l'auroit fait, ce ne seroit pas un Titre légitime pour le Roi d'Espagne. Il montre aussi, qu'on ne peut tirer aucun avantage pour établir l'opinion du pouvoir des Papes sur le Temporel des Rois, des exemples de Paul III contre Henri VIII Roi d'Angleterre, de Pie IV contre la Reine Jeanne de Navarre, de Pie V contre la Reine Elisabeth d'Angleterre, de Sixte V contre Henri * alors Roi de Navarre, du Monitoire de ce même Pape contre Henri III, ni des Actes de Grégoire XIV contre Henri le Grand. Il fait mention de l'Edit que l'Empereur Sigismond donna dans la Diéte générale tenue à Ulme en 1534, par lequel il déclara que l'Eglise, lors même qu'elle est assemblée en Concile général, n'a pas le pouvoir de connoitre des Causes Féodales. Il en fait l'application à la question de la Régale, & défend Louis XI contre Gobelin, qui accuse ce Prince d'avoir entrepris sur la Jurisdiction Ecclésiastique. Il donne aussi une idée de la Doctrine des Hussites, des Luthériens, des Calvinistes, & des Sociniens. Les sujets de ses principales Dissertations sont le Schisme des Papes, qui donna occasion aux Conciles de Pise & de Constance; l'Histoire de ces Conciles, & de ceux de Bâle, de Florence, de Latran & de Trente; la Pragmatique Sanction, &

(1) Bibl. des Aut. Ecclés. T. XIX. p. 94.

(2) Du Pin ubi supra p. 95.

* C'est Henri IV.

ricæ, *Chronologicæ*, *Dogmaticæ*. Il est en vingt-six Volumes in-8., dont les quatre derniers n'ont paru qu'en 1686. Il y en a eu differentes Editions (*b*). En 1689, il publia un Ouvrage de la meme nature sur l'Ancien Testament [*B*], en six volumes in-8. Pendant qu'il travailloit à ces Ouvrages, on

(*b*) Ibid.

& le Concordat. Il prétend que pendant le Schisme des Papes, les Chrétiens de l'une & de l'autre Obédience n'étoient point Schismatiques, non plus que les Papes des deux Siéges. Il loue le zéle & les travaux de l'Eglise Gallicane, & de la Faculté de Théologie de Paris, pour l'extinction du Schisme. Il prouve que les Conciles de Pise, de Constance & de Bâle sont Généraux. Il traite de l'autorité & du sens des Sessions IV. & V. du Concile de Constance, touchant l'autorité des Conciles Généraux; & s'attachant là-dessus à l'ancienne doctrine de l'Eglise Gallicane & de la Faculté de Paris, comme le remarque Mr. Du Pin (3), il réfute ce qu'ont écrit sur ce sujet, non seulement Bellarmin & ceux qui l'ont suivi, mais aussi l'Auteur anonyme du Livre qui a pour titre, *De Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, imprimé à Liège en 1624. Il soutient l'indépendance de l'autorité des Rois à l'égard du Temporel de leurs Etats, explique là-dessus le sentiment du Concile de Constance, & répond à un Livre qu'un Licentié de Louvain, nommé D'Enghien, Religieux de son Ordre, a écrit contre lui, intitulé, *De Auctoritate Sedis Apostolicæ in Reges*. L'Histoire du Concile de Trente occupe la plus grande partie du dernier Tome; il défend fortement l'Oecuménicité de ce Concile, & répond aux Objections de Fra-Paolo & de Du Moulin.

(3) *Ub. supra p. 27.*

[*B*] *Un Ouvrage de la même nature sur l'Ancien Testament.*] Cet Ouvrage s'étend depuis la Création du Monde jusques à la Naissance de Jésus-Christ. Il partage ce Période de tems en six Ages. Il traite des deux prémiers, dans le prémier Volume. Le prémier Age s'étend depuis la Création du Monde jusques au Déluge. Le P. Alexandre en rapporte l'Histoire de trois maniéres, selon Moïse, selon Joseph, & selon les Paiens. Il n'y a que la prémiére, où la vérité soit toute pure; dans les deux autres elle est altérée par les imaginations ridicules des Docteurs Juifs, ou par les erreurs grossiéres de la Théologie Paienne. A cette Histoire l'Auteur a joint dix Dissertations. Il réfute dans la troisiéme le Systême de La Peyrère, qui a soutenu qu'il y avoit eu des hommes & des femmes avant Adam. Il justifie dans la quatriéme, la Polygamie des Patriarches. Dans la cinquiéme, il montre contre quelques Rabbins, que l'Enlévement d'Enoch ne doit point être interprété de la mort; & il y parle du Livre attribué à ce Patriarche. Dans la huitiéme, il préfére la Chronologie du Texte Hébreu à celle des Septante, & la défend contre l'Auteur du Livre de *l'Antiquité des Tems rétablie*. Il fait voir dans la derniére, que suivant les dimensions que Moïse a données de l'Arche, elle pouvoit contenir toutes les Espéces d'Animaux, avec les alimens nécessaires pour les nourrir pendant le Déluge. Le second Age s'étend depuis le Déluge jusqu'à la Vocation d'Abraham. Il en donne l'Histoire de la même maniére que du précédent, & y joint six Dissertations. Dans le second Volume, il ne suit pas tout-à-fait la même méthode qu'il avoit observée dans le prémier. Il y rapporte dans le prémier Chapitre, l'Histoire des 430 années qui ont suivi la Vocation d'Abraham jusqu'à la sortie du Peuple d'Israel de l'Egypte, ainsi qu'elle se trouve dans les Livres sacrés. Il tâche de concilier ce que dit Moïse, avec ce que dit S. Etienne dans les Actes des Apôtres, touchant le Sépulcre d'Abraham. Il représente dans le second Chapitre, les changemens & les altérations que les Juifs & les Paiens ont fait à l'Histoire de cet Age. Il fait voir la fausseté de ce que dit Justin, qu'Abraham a régné à Damas. Le récit que les Docteurs Juifs font du Sacrifice d'Isaac, est mêlé d'une infinité de fables: ils disent que quand Abraham emmena son fils pour l'immoler, le Diable se mit à côté d'Isaac, & tâcha de le détourner de se dévouer ainsi soi-même à la mort; mais qu'Isaac, pour expier le crime qu'il avoit commis de manquer d'obéissance à ses parens, se soumit à ce supplice, & que la soumission qu'il eut de se laisser lier par son pére fut d'un grand mérite devant Dieu. Ils ajoutent, que quand Sara eut appris qu'Abraham avoit emmené son fils pour l'immoler, elle expira de douleur. Enfin ils s'imaginent, que le Bélier qui fut immolé à la place d'Isaac, étoit aussi ancien que le Monde, & avoit été créé le soir du sixiéme jour. Les Paiens, dit notre Auteur, semblent avoir eu quelque connoissance de ce Sacrifice, & en avoir copié ce qu'ils ont conté d'Iphigénie, d'Hélène & de Valéria Luperca. Les Mahométans ont aussi parlé d'Abraham à leur mode: ils prétendent qu'il naquit d'une maniére miraculeuse, qu'il professa leur Religion, disputa avec Nimrod sur l'Unité de Dieu & sur la Résurrection du Corps, & qu'enfin il quitta son Pays pour aller s'établir à la Mecque, où il jetta les fondemens d'un Temple. L'ignorance des noms du pére & de la mére de Melchisédech a fait dire aux Paiens, qu'il étoit fils d'Héracloès & d'Astarte, c'est-à-dire du Soleil & de la Terre, dont tous les hommes sont en quelque sorte les enfans. Les mêmes Paiens avoient entendu parler de l'embrasement de Sodome, & du changement de la femme de Lot en statue de Sel, dont on peut croire que la Fable de Niobé n'est qu'une imitation. Il traite dans le troisiéme Chapitre, de l'origine des Royaumes qui se sont formés durant ce troisiéme Age du Monde. Il s'étend plus sur ceux d'Egypte, que sur ceux de la Gréce. Il entre dans un grand détail sur les Etudes, la Religion & le Gouvernement des Egyptiens. Ils s'adonnoient particuliérement à l'Arithmétique, à la Géométrie, à l'Astronomie & à la Médecine. Leur Religion étoit remplie d'étranges superstitions, ce qui n'empêchoit pas que leur Gouvernement ne fût sage, & qu'ils ne rendissent la Justice avec une parfaite équité. Celui qui présidoit à leurs Jugemens portoit une image de la Vérité, de diamant, pendue à son cou par une chaine d'or. En traitant de la Théologie des Egyptiens, il rejette le sentiment d'un Savant, qui soutient que Moïse fut mis parmi ce Peuple au rang des Dieux, sous le nom d'Osiris & d'Apis. Il ne trouve pas plus soutenable le sentiment de ceux qui ont cru qu'Apis & Sérapis étoient des Symboles, sous lesquels les Egyptiens honorérent Joseph comme un Dieu. Ces trois Chapitres sont suivis de seize Dissertations, sur diverses questions, qui regardent l'Histoire Sacrée de ce tems-là. Il réfute le sentiment de ceux qui, en suivant Hérodote, rapportent l'origine de la Circoncision aux Egyptiens. Il ne veut pas non plus, qu'on rapporte à l'usage des Cananéens, le Sacrifice qu'Abraham voulut faire de son fils à Dieu; ni la Loi qui obligeoit un homme d'épouser la veuve de son frére, décédé sans enfans. Il réfute aussi Maimonidès & le Chevalier Marsham sur la Fornication, en faisant voir qu'elle a toujours été défendue parmi les Juifs. Les Volumes suivans sur l'Ancien Testament parurent en 1689. Le troisiéme & le quatriéme contiennent l'Histoire du quatriéme Age, avec plusieurs Dissertations. Cet Age commence à la sortie des Enfans d'Israel d'Egypte, & finit à la Construction du Temple. Il donne prémiérement l'Histoire Sacrée de cet Age, telle qu'elle est dans l'Ecriture. Il fait ensuite remarquer les altérations que les Juifs y ont faites. Joseph semble douter, si le Passage de la Mer Rouge doit être attribué à une protection miraculeuse du Ciel, ou à des causes purement naturelles. Quelques Rabbins ont cru que le Peuple Hébreu ne traversa pas la Mer, mais qu'y étant seulement entré, il avoit fait un demi-cercle, & gagné un autre endroit du même bord. Aben-Ezra s'est imaginé que la Mer avoit ouvert douze routes différentes, pour les douze Tribus. Joseph ne parle point de l'adoration du Veau d'Or: Philon exténue ce crime autant qu'il peut, & le rejette sur un petit nombre de personnes, pour en décharger le Peuple en général. Rabbi Salomon l'attribue aux seuls Prosélytes Egyptiens; & Tanchuma n'en accuse que Jannès & Mambrès. La vie de Josué, l'Histoire des Juges & des Rois, n'ont pas été moins altérées par les Juifs, que la vie de Moïse, comme le P. Alexandre le fait voir par divers exemples. Les changemens que les Paiens ont faits à cette Histoire, sont encore plus énormes. La Sortie d'Egypte est étrangement défigurée par le récit qu'en ont fait Manéthon, Appion, Symmaque, Justin, Tacite, & les autres Historiens Profanes. Quelques-uns d'entre eux disent que les Juifs furent chassés par le Roi d'Egypte, à cause qu'ils étoient infectés de Lépre. Appion écrit qu'après six jours de marche, ils sentirent des ulcéres dans l'aine, qui les obligérent à se reposer; & que c'est de-là qu'est venu le jour du Repos, & l'institution du Sabbat. Les Paiens ont encore appliqué à Mercure, à Typhon, à Bacchus, & à leurs autres Héros, ce qui est dit de Moïse dans les Livres Sacrés. Notre Auteur donne aussi l'Histoire Profane de ce quatriéme Age, & particuliérement la Chronologie & l'Histoire des Rois qui ont alors régné en Egypte, en Phénicie, en Assyrie, dans l'Argolide, en Créte. Il y marque le tems auquel les Caractéres des Lettres furent apportés en Gréce; celui de l'institution des Jeux Isthmiques; celui dans lequel les Amazones se signalérent par leurs merveilleux exploits; celui de la prise de Troie; & celui de la fondation de Carthage, qui fait voir que Didon & Enée ne se sont jamais vus. Il donne vingt-six Dissertations sur cet Age. Il entreprend de prouver dans la troisiéme, contre Marsham & Spencer, que les Cérémonies des Juifs ne tirent point leur origine des Paiens, & que l'Urim & le Thummim ne sont point des Téraphims. Il traite amplement dans une autre Dissertation, du Gouvernement des Juifs, de leurs Loix, de leurs Jugemens, de leurs Magistrats. Dans d'autres, il recherche quel est l'Auteur du Pentateuque, des Pseaumes & des autres Livres Sacrés, écrits pendant cet Age; & il éclaircit dans deux autres, les points de Chronologie qui concernent les Livres de Josué & des Juges. Le cinquiéme Volume contient le cinquiéme Age du Monde, qui commence à la Fondation du Temple, & finit au tems de la Captivité de Babylone. Il tâche de concilier, autant qu'il est possible, les contradictions qui semblent se trouver dans les Livres Sacrés, au sujet des années des régnes des Rois d'Israel & de Juda. Il fait mention des fictions des Egyptiens, sur la Reine de Scéba, qu'ils disent avoir eu un fils de Salomon, nommé d'abord *Nulich*, & ensuite *David*, qui fonda le Royaume des Abyssins. Il rapporte encore une autre fable au sujet de cette Reine, qui se trouve dans l'Histoire de Pierre Comestor: Que cette Reine aiant averti Salomon qu'il y avoit dans une forêt de la Palestine, un arbre, où seroit attaché un homme dont la mort causeroit la ruïne de la Nation des Juifs; Salomon, pour détourner ce malheur, fit mettre l'arbre profondément en terre, d'où il communiqua à l'eau

on entreprit une Critique des prémiers Volumes de ses *Selecta Historiæ Ecclesiasticæ Capita*; mais elle fut supprimée [C]. Il trouva un nouvel obstacle, dans le Decret que la Cour de Rome, publia en 1684 contre ses Ecrits [D]. En 1678, il donna trois Dissertations. La prémière, contre Blondel, de la supériorité des Evêques sur les Prêtres. La seconde, sur le Célibat des Ecclésiastiques; il y concilie l'Histoire de Paphnuce avec le Canon du Concile de Nicée. La troisiéme, sur la Version Vulgate. La même année, il fit imprimer une Dissertation contre Mr. Daillé, sur la Confession Sacramentelle, in-8. En 1682, il donna une Dissertation Apologétique contre le P. Claude Frassen, sur ce qu'il avoit avancé touchant la Version Vulgate. Il publia aussi en 1680 trois Dissertations, pour défendre S. Thomas d'Aquin. La prémière, contre Henschénius & Papebroch, pour montrer que *l'Office du S. Sacrement* est de lui. La seconde, en forme de Dialogue entre un Dominicain & un Cordelier, pour combattre l'opinion commune, qu'Alexandre de Hales a été le Maitre de S. Thomas, & que celui-ci a copié sa *Seconde-Seconde* du prémier. La troisiéme est un Panégyrique de Thomas. En 1693, il publia *Theologia Dogmatica & Moralis secundum ordinem Catechismi Concilii Tridentini in quinque Libros tributa*: „ Théologie Dogmatique & Morale, suivant l'ordre du Catéchisme du Concile de Trente, „ partagée en cinq Livres;" à Paris en dix Volumes in-8., & à Venise en 1698. Mais l'Auteur y aiant ajouté en 1701 un nouveau Volume, cet Ouvrage a été réimprimé à Paris en 1703 en deux Volumes in-folio, avec un Recueil de Lettres Latines, qui avoient déja été imprimées separément. En 1703, il donna un Commentaire sur les quatre Evangiles [E], in-folio. En 1710, il publia à Rouen un Commentaire sur les Epitres de S. Paul & sur les Epitres Catholiques. Il a fait un semblable Commentaire sur les Prophètes Esaïe, Jérémie & Baruch; mais qui n'a point été imprimé (c). Nous parlerons de ses autres Ouvrages dans les Remarques [F]. En 1706, il fut fait Provincial de la

(c) Ibid p. 151.

l'eau de la Piscine la vertu de guérir les maladies; & que l'on croit que ce fut de cet arbre, que fut faite la Croix de Jésus-Christ. Les Lettres de Salomon à *Vafrès* Roi d'Egypte, & à *Suren* Roi de Phénicie, avec les Réponses de ces Princes, sont des Pieces supposées, ainsi qu'il paroit par la différence des tems où Salomon & Vafres ont vêcu, ce dernier aiant été contemporain de Sédécias. Le P. Alexandre donne aussi un Abregé de l'Histoire du Monde; la succession des Rois d'Egypte, d'Assyrie, de Chaldée, de Tyr, des Archontes d'Athenes, de Corinthe, de Lacédémone, & d'Argos. On y voit leurs guerres, & principalement celles que quelques-uns de ces Princes ont eues avec les Juifs, les différens succès de leurs armes, les progrès & la décadence de leurs Etats. L'origine des Olympiades y est découverte, avec la distinction des véritables, dont l'époque est la même que celle d'Iphite, qui institua les Jeux Olympiques, d'avec les vulgaires, dont l'époque ne se prend que du tems où les Chronologistes ont commencé à compter par Olympiades. Les Loix de Solon y sont expliquées d'une maniere assez étendue, avec les motifs qui ont porté ce Législateur à les faire. Comme l'Empire Romain ne s'est élevé que sur les ruïnes de celui des Grecs, on ne voit ici que les commencemens de Rome, & les prémiers essais de ses armes sous cinq Rois, dont le dernier est Tarquin l'Ancien, qui régnoit à la fin de ce cinquiéme Age, & au tems où les Juifs furent emmenés en Captivité. Cette Histoire est suivie d'onze Dissertations. Il prouve dans la prémière, contre un Ecrivain moderne, que Salomon, dans la construction du Temple, n'imita point les Egyptiens, ni les autres Nations Idolâtres, mais qu'il le bâtit par l'ordre exprès de Dieu. S. Chrysostome, dans une de ses Homélies, ne fait pas difficulté de dire, que Dieu permit à Salomon d'en prendre le modèle sur le Temple d'Egypte, pour s'accommoder en quelque manière à leur foiblesse: mais notre Auteur rejette cette opinion. Il agite dans la seconde, la question du Salut de Salomon. Il examine dans la troisiéme, quels sont les Livres dont ce Prince est l'Auteur. Il prouve dans la cinquiéme, que les Veaux d'or n'étoient ni des Symboles du vrai Dieu, ni des Monumens élevés pour honorer la mémoire de Joseph, mais des Idoles formées sur le modèle de celles d'Egypte. Il concilie dans la neuviéme, les Livres des Rois & des Chroniques avec les Evangiles de S. Matthieu & de S. Luc, sur la Généalogie de Jésus-Christ. La dixiéme est destinée à rapporter la Vie des Prophètes, à établir leur autorité, & à expliquer l'accomplissement de leurs Prophéties. Le dernier Volume est sur le sixiéme Age du Monde. Il contient l'Histoire des soixante-dix Ans de la Captivité des Juifs, de ce qui s'est passé depuis jusqu'au tems des Macchabées, & sous Hérode, jusqu'à la Naissance de Jésus-Christ. L'Auteur y a suivi la même méthode que dans les précédens, & a joint à l'Histoire dix Dissertations. La prémière est sur les Prophètes qui ont écrit dans ce sixiéme Age, & particuliérement sur Daniel. Il prouve que ce Prophète est l'Auteur du Livre qui porte son nom, & dont il prétend que l'Histoire de Susanne & de Bel sont de véritables parties. Dans la seconde, il explique la Prophétie des soixante-dix Semaines de Daniel, & fait voir qu'elle a été accomplie en Jésus-Christ. Il fixe dans la troisiéme, le commencement & la fin des soixante dix Ans de la Captivité. Il traite dans la quatriéme, trois Questions sur Esdras: S'il a réparé entiérement les Livres Sacrés? S'il est Auteur des Points de la Langue Hébraïque? Si c'est de lui que vient la Cabbale? Il croit sur la prémière, qu'il n'a pas refondu les Livres Sacrés, mais qu'il les a seulement revus & corrigés. Sur la seconde, que les Points sont beaucoup plus récens qu'Esdras, & qu'ils ont été inventés par les Masoréthes. Sur la troisiéme, qu'Esdras a su la Cabbale, si on la prend pour le sens mystique de l'Ecriture Sainte; mais que si l'on entend par-là l'Art Cabbalistique des Juifs modernes, qui consiste à changer & à combiner à leur façon les différentes Lettres des Livres Sacrés, il est ridicule d'en attribuer l'invention à Esdras. Il traite dans les autres Dissertations, des Auteurs des Livres Saints écrits dans le sixiéme Age, & de la Version des Septante. Il traite dans la neuviéme, de la Patrie d'Hérode, & soutient qu'il étoit Iduméen, & devoit par conséquent passer pour Etranger parmi les Juifs. Il finit par une Critique sur le Passage de Joseph touchant Jésus-Christ, qu'il soutient être véritable.

[C] *Mais elle fut supprimée.*] Diverses personnes formérent le dessein de faire des Remarques critiques sur son Ouvrage, & de traiter la plupart des mêmes Questions; mais d'une maniére plus courte, plus libre & plus hardie, & dégagée des termes de l'Ecole, en retranchant ce qui leur paroissoit de moins important. Un Docteur de Paris, & un jeune-homme qui n'étoit pas encore Bachelier, mais qui avoit déja étudié les prémiers Péres de l'Eglise & l'Histoire Ecclésiastique des premiers Siécles, travaillérent sur ce plan. Aiant achevé les trois prémiers Siécles, & commencé le quatriéme, ils mirent leur Copie entre les mains d'une personne, qui commença à la faire imprimer à Rouen, avec l'Approbation des Docteurs & la permission du Magistrat, sous le titre d'*Animadversions sur l'Histoire Ecclesiastique du P. Noel Alexandre.* La chose aiant été sue, allarma le Libraire du P. Alexandre, beaucoup plus que l'Auteur. Il fit agir des personnes puissantes, pour empêcher que cet Ouvrage ne parut & ne fût continué. On ne put leur refuser une chose qu'ils avoient comme droit d'exiger, & le Libraire se chargea de rembourser les fraix de l'impression. Toutes les feuilles imprimées, qui faisoient déja un volume raisonnable in-8. furent déchirées en sa présence, & l'Ouvrage si bien supprimé, qu'il n'en est resté qu'un ou deux Exemplaires imparfaits, que quelques Curieux ont retiré, des feuilles qui avoient été données aux Epiciers (4).

(4) Du Pin *ubi supra* p. 95.

[D] *Le Decret que la Cour de Rome publia en 1684 contre ses Ecrits.*] Ces Volumes de son Ouvrage aiant paru dans un tems où il y avoit des brouilleries entre la Cour de Rome & le Roi de France, touchant le droit de Régale & les Propositions de l'Assemblée du Clergé de France de 1682, il ne faut pas s'étonner que des Livres qui soutenoient si ouvertement les intérêts de la France, qui même dans un autre tems eussent été mis à l'Index, fussent proscrits par un Decret du Pape Innocent XI, donné le 13 de Juillet 1684. On n'y taxe aucune Erreur, mais on y condamne en général tous les Ecrits du P. Alexandre, avec défense de les lire, retenir, imprimer &c. sous peine d'Excommunication *ipso facto*, réservée au Pape. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'on n'y condamne pas seulement les Volumes de son Histoire qui pouvoient déplaire à la Cour de Rome, & qu'on ne se contente pas même de proscrire les seize Volumes entiers depuis le prémier Siécle jusqu'au douziéme inclusivement; mais l'on y foudroie encore nommément six autres Dissertations, & même celle qu'il avoit faite en faveur de la Cour de Rome, contre le Livre de Mr. Launoy, de la Simonie (5). Malgré cela, son Histoire fut estimée à Rome, & les Cardinaux Cibo, d'Estrées, des Ursins, Noris, & plusieurs autres lui écrivirent des Lettres très obligeantes, & remplies de marques d'estime & d'éloges. La Censure n'a pas même empêché que ces Ouvrages n'aient été estimés, & qu'ils n'aient eu cours en Italie (6).

(5) Id. ibid. p. 96.

(6) Id ibid. p. 97.

[E] *Un Commentaire sur les quatre Evangiles.*] Sur chaque Chapitre il donne le sens littéral & moral séparément. Sa méthode est de comparer les Passages de l'Ecriture qui ont du rapport les uns aux autres, & de tirer des Pères de l'Eglise les explications de ces Passages. Il fait profession de ne rien dire de lui: Il suit la Vulgate; il s'abstient de citer les Auteurs Profanes, & même les Auteurs Catholiques qui ont donné de nouveaux sens à quelques Passages de l'Ecriture. Il dédie cet Ouvrage au Pape, & soumet dans sa Préface au jugement du Saint Siége tous les Ouvrages qu'il a composés jusques à ce tems-là.

[F] *Nous parlerons de ses autres Ouvrages dans les Remar-*

la Province de Paris. Toute sa vie s'est passée à travailler & à composer, car il sortoit rarement. Sur la fin de sa vie il fut affligé par la perte de sa vue; épreuve très rude pour un homme qui ne goûtoit d'autre plaisir que celui de l'étude: mais il la soutint avec beaucoup de tranquillité, & de résignation à la volonté de Dieu. Il mourut enfin par la seule défaillance de la Nature, le 21 d'Août 1724, dans sa quatre-vingt-sixième année (d). Sa pieté, son humilité, son desintéressement, l'ont rendu l'objet de l'estime publique. Les plus savans Prélats de France l'ont honoré de leur amitié. Son suffrage étoit d'un grand poids, dans les plus importans sujets qu'on traitoit dans les Assemblées de Sorbonne. Rome meme l'a estimé; les savans Cardinaux Noris & d'Aguirre lui ont donné des marques de distinction en diverses occasions. Le Pape Innocent XI lui marqua la satisfaction qu'il avoit de ses Ouvrages, par une Lettre que le Cardinal Cibo lui écrivit de sa part & en son nom. On conserve aussi quatorze Lettres que le Pape Benoit XIII lui a écrites, n'étant encore que Cardinal, dans l'une desquelles il lui marque, que le tremblement de terre arrivé à Bénevent le 5 de Juin 1688, a renversé son Palais Archiepiscopal, & détruit sa Bibliothéque; mais qu'il a heureusement recouvre ses Ouvrages, qui lui tiennent lieu d'une Bibliothéque entière (e).

(d) Id. ibid. p. 343.

(e) Id. ibid. p. 141-344.

marques.] *Statuta Facultatis Artium Thomisticæ in Collegio Parisiensi Fratrum Prædicatorum instituta.* Paris 1683. in-12. *Institutio Concionatorum tripartita, seu Præcepta & Regulæ ad Prædicatores informandos, cum ideis sive rudimentis Concionum per totum annum.* Cet Ouvrage, aprés avoir paru en 1701, fut réimprimé augmenté & corrigé à Paris en 1702 in-8. *Abregé de la Foi & de la Morale de l'Eglise, tiré de l'Ecriture Sainte.* Paris 1686 in-12. & en 1688 en deux Volumes. *Eclaircissement des prétendues Difficultés proposées à Monseigneur l'Archevêque de Rouen, sur plusieurs points importans de la Morale de Jesus-Christ.* 1697. in-12. Mr. Colbert Archevêque de Rouen aiant recommandé à son Clergé, entre autres Livres, la Théologie Dogmatique & Morale du P. Alexandre, un Théologien de son Diocése proposa des difficultés sur divers endroits de ce Livre; ce qui engagea notre Auteur à expliquer sa doctrine dans l'Ouvrage en question. Il écrivit aussi six *Lettres* en réponse à autant d'autres du P. Daniel, dans lesquelles il fait le paralléle de la doctrine des Jésuites & de celle des Thomistes sur la Morale & sur la Grace. *Lettre à un Docteur de Sorbonne sur la dispute de la Probabilité, & sur les Erreurs d'une Thése de Théologie, soutenue par les Jesuites dans leur Collége de Lyon le 26 d'Août dernier.* Mons 1697, in-12. *Seconde Lettre sur le même sujet.* 1697, in-12. *Apologie des Dominicains Missionnaires de la Chine, ou Réponse au Livre du P. Le Tellier Jésuite, intitulé Défense des Nouveaux Chretiens, & à l'Eclaircissement du P. Le Gobien, de la même Compagnie, sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius & aux Morts.* Cologne 1699, in-12. avec un Ecrit Latin, intitulé: *Documenta Controversiam Missionariorum Apostolicorum Imperii Sinici de cultu præsertim Confucii Philosophi, & progenitorum defunctorum, spectantia, ac Apologiam Dominicanorum Missionis Sinicæ Ministrorum adversus Libros RR. PP. Le Tellier & Le Gobien Societatis Jesu, confirmantia.* Cet Ouvrage a été traduit en Italien, & imprimé en cette Langue à Cologne in-12. la même année. *Conformité des Cérémonies Chinoises avec l'Idolatrie Grecque & Romaine, pour servir de confirmation à l'Apologie des Dominicains, Missionnaires de la Chine.* Cologne 1700 in-12. traduit en Italien, & imprimé dans la même Ville en 1701 in-8. Il écrivit encore sept *Lettres* sur le même sujet, aux Jésuites *Le Comte & Dez*, qui furent traduites en Italien, & imprimées en cette Langue à Cologne 1700 in-8. sous le titre de *Lettere intorno alle idolatrie e superstizioni della Sina:* Lettres sur l'Idolatrie & les Superstitions de la Chine.

ALEXIIS (ALEXIS D'), savant Médecin Italien dans le dix-septième Siécle, étoit natif de Rome. Après avoir fait ses Humanités, il s'appliqua à la Philosophie & à la Médecine; il étudia cette derniére Science sous Marsile Cagnato, célebre Médecin. Lorsqu'il eut fini ses études, il obtint du Collége des Médecins le droit de pratiquer; ce qu'il fit avec beaucoup de succès. Mais il renonça bientôt à la pratique, par une avanture, qui le fit donner dans un étrange travers d'esprit. Aiant reçu un grand affront d'un des Cavaliers de la Garde du Pape, il en fut si vivement piqué, qu'il quitta l'habit & la profession de Médecin, prit l'épée & l'habit d'homme de guerre, avec lequel il alla courir le Pays, en faisant mille extravagances [*A*]. Janus Nicius Erythræus, qui rapporte cette Histoire (*a*), fait là-dessus une réflexion bien singuliére [*B*]. Mais à la fin il revint de ses extravagances, & reprit de nouveau sa prémiére profession, à laquelle il s'attacha avec tant d'application, qu'il récompensa le tems que le feu de la jeunesse & des passions lui avoit fait perdre. Il se distingua même si fort dans son Art, qu'il eut un grand nombre de Disciples, qui se rendirent célèbres dans la suite. Il les menoit toujours avec lui, quand il alloit visiter ses malades, afin qu'ils vissent les préceptes mis en pratique, & qu'ils s'instruisissent par l'Expérience, dont les leçons sont bien plus utiles que celles de l'Ecole. Il vivoit noblement & avec magnificence, se faisant honneur du bien qu'il avoit acquis. Il étoit honnête, poli, généreux, d'une humeur gaie, & d'une conversation agréable [*C*]. Il possé-doit

(a) Pinacoth. III. c. 60. p. 224.

[*A*] *En faisant mille extravagances.*] Il rassembla une troupe de débauchés, dont il se fit le Chef, & quitta Rome pour aller roder par le Pays. Quand il arrivoit dans une Ville, il assembloit le peuple, & le haranguoit, aiant naturellement de l'éloquence, & le talent de parler agréablement. Il charmoit si fort par-là la populace, que par-tout où il arrivoit, la foule étoit grande pour l'entendre, & ne le quittoit jamais qu'il ne cessât de parler. Il amusoit ses auditeurs en faisant mille singeries, & toutes sortes de figures plaisantes & ridicules, en quoi il réussissoit si bien, qu'on prétendoit qu'il surpassoit les meilleurs Pantomimes de ce tems-là. Il avoit d'ailleurs une si prodigieuse mémoire, qu'il lui étoit aisé de faire tel personnage qu'il vouloit, & de répéter mot à mot les discours qu'il avoit entendus. C'est ce qu'il fit voir un jour dans le Couvent des Capucins, dont il étoit le Médecin. Un Pére de cet Ordre avoit prêché cette année-là à Rome, avec un grand concours de personnes de toute condition, attirées par ses discours & ses gestes ridicules, copiés d'aprés ceux des Comédiens. Alexiis, qui s'étoit trouvé à un des Sermons les plus remarquables de ce Prédicateur, le répéta quelque tems aprés aux Péres du Couvent, pour se divertir; ce qu'il fit si parfaitement, qu'il suivit non seulement l'ordre & la méthode du discours, & en récita les propres termes, mais qu'il imita l'air, le ton, & le geste du Prédicateur, tellement que tout le monde admira & sa mémoire & son esprit. *Conciones, eo anno, ad populum habebat F. Capuccinus quidam Aquilanus, magno hominum omnis ætatis atque ordinis concursu; quem concursum & dicendi ridiculum genus, & gestus ab scena & histrionibus faciebat. Hujus cum insignem quandam concionem auribus accepisset, paulo post, joci & hilaritatis causa, eandem Patribus illis habuit, in qua referenda non solum rerum ordinem ac numerum, iisdem plane verbis, quibus ille, servavit, verum etiam ita Aquilanum ipsum, oculis, voce, gestu, imitando effinxit, atque ita expressit, ut memoriam admirarentur omnes, ingenium agnoscerent* (1).

(1) Jan. Nic. Erythr. Pinac. III. c. 60. p. 225.

[*B*] *Une réflexion bien singuliére.*] Il arrive rarement, dit-il, ou plutôt jamais, selon la remarque de Pétrone, que les grands génies n'aient quelque travers. Et par-là j'entens non seulement certaines choses ridicules & extravagantes, mais aussi des défauts & des vices réels & proprement dits. Car le Sage, qui est opposé au Fou, ne s'écarte jamais des régles de la saine Raison: ce que font ceux qui se livrent à des panchans vicieux. Où est l'homme tant soit peu distingué par son génie, & sur-tout parmi les Poëtes, chez lesquels la force du génie brille le plus, qui ne soit très souvent sujet aux vices les plus honteux? Ensorte que ce n'est pas sans raison que Louis Arioste dit dans une de ses Satyres, où il déplore la corruption de son tems, qu'il est rare de trouver la Vertu sans mêlange de défauts & d'imperfections. Il y a quelque chose de si dur dans cette réflexion, que nous donnerons ici les propres termes d'Erythræus, afin que le Lecteur puisse voir qu'on ne lui en fait pas dire plus qu'il n'en dit. *Admodum raro, vel nunquam, ut Petronius ait, præclara ingenia ab aliqua stultitiæ admistione sejuncta cernuntur; stultitiæ autem nomine non solum hominum ineptias, eorumque omnia vel dicta vel facta, quæ ob deformitatem aliquam rideantur, intelligo, verum etiam vitia atque peccata complector. Nam sapiens, qui opponitur stulto, nunquam a recta rationis via deflectit: quod faciunt ii, qui vitiis possidendos se tradunt. Quemnam enim præstanti ingenio virum invenias, ex Poëtis præsertim, in quibus ingenii vis major elucet, qui turpissimis plerumque vitiis obligatus constrictusque non detineatur? Ut non immerito Ludovicus Ariostus, in quadam Satyra, deplorans miseram temporum suorum conditionem, dixerit, raro virtutem a vitiorum flagitiorumque societate distractam inveniri. Verum hæc querela non magis suorum erat temporum, quam nostrorum, atque ætatum fere omnium.* Un Poëte Anglois, réfléchissant aussi sur les écarts, auxquels les Grands-Hommes sont sujets dans leur conduite, dit, qu'*ils sont alliés de près à la folie.*

[C] *D'une conversation agréable.*] Il savoit beaucoup, &

doit parfaitement les Ecrits d'Hippocrate, de la méthode duquel il ne s'éloignoit point du tout dans sa Pratique. Il etoit toujours fort circonspect à prononcer sur l'issue des maladies, à moins qu'il n'eût quelque raison probable de décider; quoiqu'il échouât rarement dans les Cures qu'il entreprenoit. Il mourut dans sa quarante-deuxième année (b).

(b) Jan. Nic. Erythr. ubi supra.

& possédoit parfaitement tout ce qui fait ordinairement le sujet des conversations; ce qui joint au feu & à la galeté naturelle de son imagination, le rendoit d'un très agréable commerce. Quelque estimables que soient le bon-sens & le savoir, s'ils ne sont pas accompagnés de traits d'esprit, ils ne paroissent pas avec le même avantage, que lorsque ces différentes qualités se trouvent réunies; car l'esprit sert à faire valoir le bon-sens & le savoir. Alexiis avoit l'un & l'autre. Erythræus rapporte à ce sujet une avanture agréable. Un homme distingué par sa qualité, son rang & ses richesses, avoit un soir invité une compagnie de personnes des deux sexes & du prémier sang. Alexiis s'y trouva, & garda le silence dans les commencemens, sans doute par respect pour la qualité de ceux qui composoient l'Assemblée, & parut n'avoir pas sa liberté ordinaire. Pressé enfin d'entretenir la compagnie, il le fit avec tant d'aisance & d'esprit, & avec des saillies si agréables & si heureuses, qu'il n'y eut personne qui ne l'admirât, & qu'il répandit dans l'Assemblée un air de gaieté tout extraordinaire. *Narrat vir quidam, genere, opibus, divitiis, ac præstantia dignitatis, longe multis excellens, nocte quadam, domum suam, multas mulieres nobiles, ac præstantes dignitate viros, animi scilicet causa, convenisse, adfuisse etiam Alexium, qui aliquamdiu, credo, ob eorum, qui aderant, dignitatem, non erat ausus sermones cum illis miscere, neque ullam partem orationis persequi ea libertate, qua solitus erat; sed tandem provocatum illum, vel potius coactum, extempore, ea fecundia, ea venustate atque lepore, cœpisse dicere, ut omnium, qui audierant, admiratio consequeretur, ac nobilissimus ille conventus redundaret hilaritate & joco.*

☞ ALFINGER, Allemand de Nation, que sa cruauté & son avarice firent périr dans les Indes Occidentales. Les Velsers, riches Marchands d'Ausbourg, qui avoient fait de grandes avances à l'Empereur Charles-Quint, aiant ouï parler du Vénézuela [A] comme d'un Pays très abondant en or, proposérent à ce Prince de leur en abandonner le Domaine à titre de dédommagement; ce qu'ils obtinrent à de certaines conditions (a) [B]. Ils confiérent l'exécution de leur entreprise & l'etablissement de leur Colonie à Alfinger, & lui donnérent pour Lieutenant Barthélemi Sailler. Ces deux Commandans arrivérent à Coro (b) ou Venezuela vers le commencement de l'année 1529, avec trois Navires, qui portoient quatre cens hommes de pied & quatre-vingts chevaux. Alfinger, au lieu de penser à former un Etablissement solide, en gagnant l'amitié des Indiens & en travaillant à les policer, ne fut occupé qu'à satisfaire son avarice en amassant de l'or; en quoi son Lieutenant le seconda parfaitement. Ces deux hommes employérent les moyens les plus cruels, pour obliger les Indiens à leur en fournir. Ils commencérent par faire ressentir les effets de leur cupidité à un puissant Cacique nommé Manauré, avec lequel les Espagnols s'étoient alliés: ils le mirent à la Torture pour l'obliger à découvrir où étoit son or; & selon toutes les apparences ils l'auroient fait périr, s'il n'avoit eté assez heureux pour se sauver dans les montagnes, où ils le poursuivirent inutilement (c). Ils pénétrérent ensuite dans le Lac Maracaïbo, & avancérent bien loin dans les Terres, cherchant par-tout des Mines, & ne voulant point entendre à faire aucun Etablissement. Ils se rendirent enfin si odieux par leurs cruautés [C], que les Indiens s'étant réunis, Alfinger fut battu en plusieurs rencontres, & sa Troupe reduite en peu de tems à très peu de chose; ceux qui avoient échappé aux fléches des Barbares, etant morts de fatigue. Il s'etoit repandu un bruit, que bien avant dans le Pays, il y avoit une Maison toute d'or. Comme rien n'est plus crédule qu'une violente passion, & sur-tout l'Avarice, Alfinger résolut de ne point s'arrêter, qu'il ne se fût rendu maitre de ce riche Tresor. Il lui falloit traverser de vastes Pays, où il n'étoit pas assuré de trouver des vivres. En aiant donc amassé une bonne provision, il en chargea un nombre d'Indiens, qu'il avoit fait enchainer à peu prés comme des Galeriens, & qui, outre la chaine qui leur pendoit au cou, avoient à porter une charge, qu'on n'auroit pas voulu donner à des mulets. Aussi le chagrin & l'épuisement en firent périr la plupart; & lorsque quelqu'un de ces malheureux étoit tombé sous le poids, pour ne point perdre de tems à détacher

(a) Charlevoix Hist. de S. Doming. T. II. L. VI. p. 282.

(b) Voyez la Rem. [A].

(c) Charlevoix ubi supra p. 292.

[A] *Aiant ouï parler du Vénézuela.*] Les découvertes que Christophle Colomb avoit faites, & continuoit à faire, mirent tout le monde en goût d'en faire aussi, pour avoir part aux trésors que l'imagination se figuroit dans les Pays inconnus. Alphonse Ojéda Capitaine Espagnol, qui avoit accompagné Colomb dans ses prémiéres Expéditions, mais qui étoit retourné en Espagne, obtint par le crédit de D. Jean Rodrigue de Fonséca Evêque de Cordoue, chargé des affaires des Indes, & ennemi de Colomb, la permission de découvrir ce qu'il pourroit du Continent des Indes, à condition seulement qu'il n'entreroit par sur les Terres du Roi de Portugal, ni sur celles qui avoient été découvertes par Christophle Colomb avant l'année 1495. Il s'associa avec Améric Vespuce, riche Marchand Florentin, qui fut même du voyage. Ce fut dans cette course qu'il découvrit le Golphe de Vénézuela, dans l'Amérique Septentrionale, par les onze degrés de Latitude Septentrionale; & ils le nommérent *Venezuela*, ou petite Venise, à cause d'un Village qu'ils y trouvérent, bati sur pilotis dans de petites Iles, avec des ponts de communication de l'une à l'autre: d'autres disent que ce n'étoient que des Cabanes dressées sur des arbres (1). Quelques années après, il arriva que les Particuliers établis dans l'Ile Espagnole, profitant du voisinage de la Terre-Ferme, y envoyoient chercher des Esclaves, & dépeuploient les Côtes; ce qui obligea l'Audience Royale à penser à multiplier les Etablissemens pour remédier à ce desordre. Et comme la Province de Vénézuéla étoit une des plus exposées à ces brigandages, le Facteur Royal Jean d'Ampuez eut ordre en 1527 d'aller s'y établir, avec 60 hommes qu'on lui donna. Il débarqua à l'endroit où Ojéda avoit trouvé cette Bourgade, batie à la maniére de Venise au milieu d'une Lagune; & il s'allia avec Manauré, Cacique puissant, ce qui lui facilita l'exécution des ordres dont il étoit chargé. Il batit la Ville de Coro dans une situation très avantageuse, & il se rendit maitre sans beaucoup de peine de toute cette belle Province, comme aussi des Iles de Curaçao ou Coraçol, d'Oruba & de Boneyre, qui n'en sont qu'à quatorze lieues (2). C'est ce Pays dont les Velsers acquirent le Domaine.

(1) Charlevoix Hist. de S. Doming. T. I. L. III. p. 241-244.

(2) Id. T. II. L. VI. p. 287-289.

[B] *Ce qu'ils obtinrent à de certaines conditions.*] L'Empereur, en faisant des Traités de cette nature, trouvoit moyen de s'acquittes à peu de fraix, & d'étendre en même tems ses Domaines dans les Indes, sans qu'il lui en coutat beaucoup. Voici quelles furent les conditions qu'il fit avec les Velsers. I. Qu'ils achéveroient la Conquête du Vénézuéla au nom de la Couronne de Castille: Qu'ils occuperoient tout ce qui est entre le Cap de la Véla, où finissoit le Gouvernement de Ste. Marthe, & celui de Maracapana, en tirant deux lignes Nord & Sud d'une Mer à l'autre; & qu'ils s'empareroient aussi de toutes les Iles qui sont dans cet espace, à l'exception des trois marquées ci-dessus, & qui demeureroient à Jean d'Ampuez. II. Que dans toute l'étendue de cette Concession, ils formeroient deux Peuplades, & construiroient trois Forteresses; qu'à cet effet ils léveroient au moins trois-cens hommes; qu'ils fourniroient cinquante Mineurs Allemands, pour être dispersés dans toutes les Provinces occupées par les Castillans dans les Indes; & que ces conditions seroient remplies dans un an. L'Empereur s'engagea de son côté à rendre perpetuelle & héréditaire dans la famille des Velsers la Charge d'Alguazil-Major, & celle d'Adélantade, dans la personne & la postérité de celui qu'ils choisiroient d'abord pour en être revêtu; à leur donner quatre pour cent de profit, sur tout ce qui se tireroit du Pays dont ils feroient la Conquête; à assurer quatre-cens mille maravédis d'appointemens & de pension viagère au Général, & deux cens mille au Lieutenant, qu'ils mettroient à la tête de cette entreprise; à les exempter du droit d'Entrée pour toutes les provisions de bouche qu'ils feroient venir d'Espagne; à leur abandonner douze lieues de terrein en quarré, pour le faire cultiver à leur profit (3). Il se fit encore divers autres Réglemens, qu'il fesoit inutile de rapporter ici.

(3) Id. ibid. p. 289. 290.

[C] *Il se rendirent ... odieux par leurs cruautés.*] Je ne sai s'il n'y a pas un peu d'exagération dans le récit du P. Charlevoix. Comme Alfinger & Sailler étoient Luthériens, le Jésuite pourroit bien avoir un peu chargé le portrait, afin d'insinuer que la Religion qu'ils professoient contribua à les rendre si inhumains (4); ce qui n'est pas de fort bonne grace dans un Historien, qui rapporte assez fidélement les cruautés inouïes, que les très Catholiques Espagnols ont commises dans le Nouveau Monde. Du moins ce qu'il rapporte a bien peu de vraisemblance. „ Par-

(4) Voyez p. 292. au haut.

cher le collier qui le tenoit, & ne point arrêter les antres avec lesquels il étoit attaché, on lui coupoit la tête sur le champ (*d*). Cependant la Maison d'or ne parut point, & Alfinger périt enfin dans cette entreprise, aussi mal concertée, que cruellement exécutée. Son Lieutenant ne lui survécut pas longtems.

(*d*) Id. ibid. p. 294.

„ tout, *dit-il* (5), où ils portérent leurs pas, ils y laissérent de sanglantes marques de leur passage. Les Indiens, pour la plupart, leur apportoient tout ce qu'ils pouvoient avoir d'or, & plusieurs alloient au-devant d'eux avec toutes sortes de rafraichissimens, dans l'espérance d'obtenir par-là d'en être mieux traités; mais il en arrivoit tout le contraire: ce qui jetta ces Barbares dans un desespoir, dont leurs impitoyables Tyrans ne tardérent pas à sentir les tristes effets." Voilà qui sent bien aussi la déclamation. Alfinger & Sailler n'étoient pas, selon les apparences, d'honnêtes-gens; mais ce dernier trait n'est guéres concevable.

(5) *Ubi supra.*

ALFRED ou ELFRED *le Grand*, le plus illustre des Rois Saxons d'Angleterre, étoit le cinquième & le plus jeune des fils d'Ethelwolph Roi de Wessex, & d'Osburge fille du Comte Oslac, aux ancêtres duquel Cerdik, prémier Roi de Wessex, avoit donné le Gouvernement de l'Ile de Wight (*a*). Il étoit né en 849 à Wantage dans le Comté de Berk. Sa douceur & son esprit le rendirent fort cher à ses parens, dès sa plus tendre enfance, & ils le firent élever à la Cour, contre l'usage ordinaire des Saxons, qui, à l'exemple des Gaulois (*b*), n'y admettoient jamais leurs enfans, qu'ils ne fussent en âge de porter les armes. Ethelwolph qui étoit extrêmement porté à la dévotion, tant par son inclination naturelle, que par l'éducation qu'on lui avoit donnée dans sa jeunesse, & qui avoit beaucoup d'attachement pour le Siége de Rome, jugea à propos d'envoyer Alfred à Rome, quoiqu'il n'eût encore que cinq ans, pour recevoir la bénédiction du Pape (*c*), qui, selon quelques Ecrivains, l'oignit & le sacra comme Roi [*A*]. Peu de tems après le retour d'Alfred, Ethelwolph résolut de faire lui-même le voyage de Rome, & mena avec lui ce jeune Prince, qui n'avoit pas plus de sept ans. Ils y demeurérent un an entier, qu'ils passérent en exercices de dévotion, conformes au génie de ce Siécle (*d*). En passant à son retour par la France, Ethelwolph épousa Judith (*e*) fille de Charles le Chauve, jeune Princesse qui n'étoit alors âgée que d'environ douze ans. Ce mariage causa beaucoup de mecontentement parmi les Grands de son Royaume, & ajouta un nouveau prétexte à la Conjuration qui se formoit contre lui en Angleterre. Ethelbald son second fils, devenu Héritier présomptif de la Couronne par la mort d'Adelstan son frère ainé, l'obligea de lui céder le Royaume de Wessex, & de se contenter de celui de Kent. Environ deux ans après, Ethelwolph mourut, & laissa son Royaume à ses deux fils ainés, & ses biens particuliers à ses autres enfans. Ethelbald, après un court régne de cinq ans & demi, mourut de mort violente; & son frère Ethelbert, qui étoit déja en possession du Royaume de Kent, lui succéda dans celui de Wessex, & réunit ainsi les deux Royaumes. Il mourut après environ cinq ans de régne; & Ethelred son frère, quatrième fils d'Ethelwolph, lui succéda (*f*). Pour ce qui est d'Alfred, il passa ses prémières années à aller à la Chasse, & à d'autres exercices de cet ordre, qui étoient ordinaires chez les Saxons parmi les gens de qualité, ces exercices accoutumant les jeunes gens à la fatigue, les endurcissant, & les rendant même plus hardis & plus courageux. Alfred s'étant formé de cette manière, on le jugea capable de faire sa prémière Campagne à l'age de dix-huit ans. Le Roi Ethelred son frère, qui avoit une haute opinion de son courage & de sa prudence, l'engagea à servir sous lui; & pour l'encourager, il lui proposa de partager avec lui également toutes les Terres qu'on reprendroit sur l'ennemi. Alfred accepta le parti, & se fit une affaire de mériter la récompense, en servant le Roi avec autant de zèle que d'intrépidité. Le tumulte des armes n'étouffa pourtant pas en lui le goût pour les Lettres [*B*]. En 866, une puissante Flotte de

(*a*) Voy. la *Vie d'Alfred le Grand* par J. Spelman, publiée en Anglois par Thom. Hearne, à Oxford 1709. p. 16.

(*b*) *Cæsar Comm. de Bell. Gall.* L. VI.

(*c*) Rapin *Hist. d'Angleт.* T. I. L. IV. p. 290. Voy. Asserius Menevensis p. 7. Oxoniæ 1722.

(*d*) Spelman *Vie d'Alfred* p. 25.

(*e*) Les Annales Saxonnes nomment cette Princesse *Leotheta.*

(*f*) Spelman p. 28.

[*A*] *Pour recevoir la bénédiction du Pape, qui, selon quelques Ecrivains, l'oignit & le sacra comme Roi.*] Jean Spelman dit (1), „ que Léon IV, qui occupoit alors le „ Siége de Rome, ou entrainé par le respect de la chose „ (par où il entend, que Léon regarda le voyage d'Alfred „ comme un événement ménagé extraordinairement par „ la Providence, pensée dans laquelle il fut confirmé par le „ génie extraordinaire de ce jeune Prince, qui lui paroissoit promettre une destinée glorieuse), ou mu par la „ considération de son propre intérêt, en ce que la faveur qu'il faisoit à Alfred (soit qu'elle lui fût avantageuse dans la suite, ou non) relevoit son autorité & lui faisoit à lui-même plus d'honneur qu'à celui auquel il l'accordoit, qui étoit encore dans un âge fort tendre, qui „ avoit son pére, & trois fréres ainés en vie; il étoit honorable au Pape de l'oindre comme Roi, de le couronner, de le nommer son fils, & de le combler de ses „ bénédictions Apostoliques: cette action donnoit un „ nouveau lustre à son autorité." Le même Auteur remarque ensuite, que quelques Ecrivains croyent que cette Onction ne fut pas de la nature de celle qu'on administre aux Rois à leur Couronnement; mais que le Pape l'oignit seulement de Chrême en lui administrant la Confirmation: ce que les Moines ont confondu mal à propos avec l'Onction Royale. Mais Spelman trouve cette pensée peu vraisemblable: il lui semble qu'il n'y a guères d'apparence qu'Asser (2), savant Evêque de ce tems-là, & Guillaume de Malmesburi (3), Moine judicieux, n'aient pas distingué l'Onction Royale, d'avec celle de la Confirmation, qui étoit fort ordinaire alors dans l'Eglise. Outre qu'il étoit contraire à l'usage de l'Eglise, qu'Alfred, étant encore si jeune, reçût la Confirmation, qu'on n'administroit jamais qu'à ceux qui étoient en âge & en état de rendre raison de leur Foi. Ethelwerd (4) dit même en termes exprès, „ que Leon le sacra comme Roi, & qu'en conséquence il le nomma son fils, comme les Evêques donnent a ceux qu'ils confirment le nom de Fils." *Quem & sanctificat in Regem, & Filium a charismate nominavit, ut modo sub manu Episcopi solemus accipientes parvulos filios nominare.* On voit que cet Historien fait expressément mention des deux cérémonies, & que les metrant en paralléle, il conclud que l'Onction d'Alfred fut l'Onction Royale. Mr. de Rapin (5) ne paroit pourtant pas déférer à ces autorités, ni à plusieurs autres qu'on pourroit alléguer (6), & il soutient, que cela paroit destitué de tout fondement, à moins que l'on ne prétende que le Pape sut par révélation qu'Alfred devoit régner un jour, quoiqu'il fût le plus jeune de quatre frères. D'ailleurs, Alfred ne porta le titre de Roi que longtems aprés, lorsque la Couronne lui fut dévolue par la mort de ses trois fréres ainés. Mais cette difficulté se trouve levée (7), si l'on admet la pensée de l'Auteur des Remarques sur la Vie d'Alfred par Spelman, publiées en Latin en 1678 à Oxford. On observe dans ces Remarques (8), qu'Ethelwolph aiant conquis presque toute la partie Septentrionale du Pays de Galles, donna ces nouvelles acquisitions avec le Comté de Sussex, à Alfred son plus jeune fils. Il est vrai qu'il n'en fut réellement en possession, qu'après la mort d'Adelstan son frère ainé; mais ce Prince mourut en 852; ainsi Alfred jouissoit de cet appanage, un an avant son prémier voyage de Rome. On peut donc supposer qu'Ethelwolph envoya Alfred à Rome pour être sacré Roi du Pays de Galles, & pour être couronné par le Pape en cette qualité. Ce qui confirme cette pensée, c'est qu'Alfred commandoit les Gallois, sous le règne de son frere (9). Il y a même des Ecrivains, au rapport de Rudburn, qui prétendent qu'Ethelbald ne se révolta contre Ethelwolph, que parce qu'il avoit été piqué qu'Alfred son cadet eût été couronné par le Pape, à la requisition de son père.

(1) *Vie d'Alfred* p. 19.

(2) *De Reb. Gest. Ælfridi* p. 7. Oxoniæ 1722.

(3) *De Gest. Reg. Angl.* L. II. c. 2. fol. 20.

(4) *Chron.* L. III. fol. 478.

(5) *Hist. d'Anglet.* T. I. L. IV. p. 250.

(6) *Voy.* les Notes de Hearne sur Spelman, p. 15. 20.

(7) *Voyez* Collier *Eccles. History of Great Britain.* Vol. I. L. III. p. 163.

(8) P. 5.

(9) *Saxon Chron.* & *Ælfredi Vita* p. 3. Oxon. 1678.

[*B*] *Le tumulte des armes n'étouffa pourtant pas en lui le goût pour les Lettres.*] Il avoit bien plus de goût pour les Sciences, que pour l'éclat & la splendeur de la Puissance Souveraine; mais il déploroit en secret le malheur d'être né dans un Pays & dans un Siècle si stériles en Gens de Lettres, qu'il ne pût en trouver un seul pour l'instruire (10). L'Angleterre étoit dans ce tems-là plongée dans l'ignorance & la barbarie la plus profonde, tellement qu'on ne trouve que huit Ecrivains de ce Siècle, comme il paroit par Bale & Pitseus. Ce qui augmentoit le chagrin d'Alfred, c'étoit la comparaison qu'il faisoit de l'état de son Pays sur l'article des Sciences, avec ce qu'il avoit vu à Rome, où elles sembloient avoir choisi dans ce tems-là leur séjour. A l'imitation des anciens Romains, si distingués par leur amour pour les Sciences, & les seuls qui les cultivassent après leur décadence en Egypte & en Gréce, il y avoit encore à Rome divers Réglemens pour l'encouragement de ceux qui avoient de l'inclination pour les Lettres, soit qu'ils fussent naturels du Pays, soit qu'ils fussent Etrangers, & l'on ne voit pas qu'à cet égard il y ait eu d'interruption considérable depuis leur prémier établissement; quoiqu'il y ait eu des Empereurs & des Papes prodigieusement ignorans, & ennemis même des Scien-

(10) Spelman *Vie d'Alfred* p. 23.

ces

de Danois, commandée par Hinguar & Ubba, fils de Lodebroch Roi de Danemarc, aborda en Angleterre, pour y faire une invasion. L'année suivante, ils se saisirent d'Yorck; & en 871, ils s'avancérent jusqu'à Reading en Berkshire, où ils furent renforcés par un autre Corps considérable de Danois, sous la conduite de Bagseg & de Haldan, & se rendirent maitres de la Ville de Reading & du Château. Ethelred & Alfred son frère s'avancérent, & étant arrivés devant Reading sept jours après sa prise, ils tuérent beaucoup de monde aux ennemis, qui obligérent pourtant les assiégeans à se retirer. Ceux-ci s'étant ralliés à Ashdoun proche de Reading, résolurent de livrer bataille aux Danois. Ethelred partagea son Armée en deux Corps, dont l'un sous sa conduite devoit attaquer les Rois, & l'autre sous celle d'Alfred avoit en tête les Comtes Danois. Tandis que le Roi faisoit ses dévotions dans sa tente (*g*), Alfred, provoqué au combat par l'Armée Danoise, le commença; & quoiqu'il fût posté très desavantageusement, il ne laissa pas de se maintenir pendant longtems : mais enfin, la supériorité des Danois l'aiant fait plier, Ethelred vint à son secours, & defit les ennemis, qui firent une perte considérable. Mais peu de tems après, les Saxons eurent le malheur d'être défaits à Basing dans le Comté de Hamp, & à Mertune (*b*) ou Merden dans celui de Wilts; & pour comble d'infortune, Ethelred mourut d'une blessure qu'il avoit reçue à Merden, après un régne de cinq ans, pendant lequel il avoit allié les grandes qualités d'un Prince courageux & magnanime, avec la piété & la dévotion la plus vive (*i*). Alfred monta sur le Trône en vertu du Testament d'Ethelwolph son père, & de la disposition de son frère Ethelred lui-même [*C*]; ce fut en l'année 871, la vingt-deuxiéme d'Alfred. A son avénement à la Couronne, il se trouva engagé dans une dangereuse guerre contre les Danois, & dans des conjonctures épineuses, qui lui donnérent occasion de faire paroitre sa valeur, son courage, & les autres grandes qualités qu'il possédoit. Les Danois, déja maitres du Northumberland & de l'Estanglie, étoient au milieu du Wessex; & malgré les fréquens combats qu'Ethelred leur avoit livrés, ils s'y étoient emparés de plusieurs Places, & ils avoient tout lieu d'espérer qu'ils achéveroient bientôt la conquête de tout le Pays. Alfred n'avoit pas encore été un mois sur le Trône, qu'il se vit obligé de marcher contre ces redoutables ennemis, qui s'étoient avancés jusqu'à Wilton. Ce fut en cet endroit qu'il alla les attaquer pour la prémiére fois, depuis la mort du Roi son frère (*k*). Il fut defait : mais comme les Danois avoient perdu beaucoup de monde, il travailla sans relache à remettre son Armée en etat de les combattre encore, avant qu'ils eussent reçu de nouveaux secours. Sa diligence les étonna: ils lui demandérent la paix, offrant de quitter ses Etats. Ils se retirérent donc à Londres, & de là à Torksey en Lindsey, dans le Nord du Comté de Lincoln, qui étoit du Royaume de Northumberland. En 874 ils vinrent à Repton dans le Comté de Darby, & chassérent Buthred, Roi de Mercie, de son Royaume. Ils poursuivirent leurs conquetes si vigoureusement, qu'ils se virent maitres de la Mercie, de l'Estanglie & du Northumberland. En 875, aiant reçu un renfort de Danemarc, sous le commandement de Halfden, ils résolurent d'attaquer le Wessex, & surprirent le Château de Warham dans le Comté de Dorset. Cette irruption réduisit le Roi a une telle extrémité, qu'il fut obligé de

(*g*) Asser. Menev. *Annal. Rer. Gest Ælfredi*, p. 22.

(*b*) Les uns disent à *Merton* en Surrey; d'autres, *Mertone* dans le Comte d'Oxford. *Voyez* les Notes de Hearne sur Spelman p. 43.

(*i*) Spelman p. 44.

(*k*) Ethelwerd L. IV. c. 3 semble insinuer, qu'Alfred, occupé aux obseques de son frère, ne se trouva pas à cette bataille.

ces (11). Asser dit (12), que quoiqu'Alfred marquât dès sa plus tendre enfance une forte inclination pour les Lettres, ses parens, & ceux qui avoient soin de son éducation le négligérent si fort, qu'il avoit du moins douze ans avant que de savoir lire. Il ne laissoit pas d'apprendre les Poësies Saxonnes, qu'il entendoit réciter. Voici à quelle occasion il apprit à lire (12). Un jour la Reine sa mère lui montra, & à ses frères, un Livre de Poësies Saxonnes, parfaitement bien écrit, & leur dit, qu'elle en feroit présent à celui qui le sauroit le prémier par cœur. Alfred s'attacha avec tant d'ardeur, qu'il se mit en état de le lire, & de réciter ce qu'il contenoit. Voici le Latin d'Asser, que nous metrons ici, pour donner au Lecteur une idée du style de cet Historien. *Cum ergo quodam die mater sua sibi & fratribus suis quemdam Saxonicum poëmaticæ artis librum, quem in manu habebat, ostenderet, ait : „ Quisquis vestrum discere citius istum codicem possit, dabo „ illi illum." Qua voce immo divina inspiratione instinctus, & pulchritudine principalis litteræ illius libri illectus, ita matri respondens, & fratres suos ætate, quamvis non gratia, seniores anticipans, inquit : „ Verene dabis istum li„ brum uni ex nobis ? scilicet illi, qui citissime intelligere „ & recitare eum ante te possit ?" Ad hæc illa arridens & gaudens, atque affirmans : „ Dabo, infit, illi" : tunc ille statim tollens librum de manu sua, magistrum adiit & legit ; quo lecto matri retulit & recitavit.* Mais l'Auteur des Remarques sur la Vie d'Alfred par Spelman, le fameux Abdias Walker, Principal du Collége de l'Université d'Oxford, observe qu'il faut qu'il y ait quelque méprise dans le récit d'Asser, quand il assure qu'Alfred avoit douze ans avant qu'il sût lire, puisque sa mère étoit morte avant le second voyage qu'il fit à Rome, n'étant âgé que de sept ans, & que son père épousa une autre femme : outre qu'Ethelred ou Ailred de la Rhie dit, qu'Alfred dès son enfance aimoit à lire & à étudier.

(11) *Voyez* Middendorp *de Acad.* L. III. p. 415. *et* Hearne *Notes upon* Spelman p. 23.

(12) P. 16.

[C] *En vertu du Testament d'Ethelwolph son père, & de la disposition de son frère Ethelred lui-même.*] Avant qu'Ethelred parvint à la Couronne, Alfred & lui avoient fait une convention ensemble. Ethelred avoit reconnu en présence de plusieurs Seigneurs les droits d'Alfred sur certains Domaines que son père lui avoit laissés, & qu'on lui retenoit, à ce qu'il paroit, dans ce tems-là. Ethelred s'engagea d'une manière solennelle, que s'il parvenoit jamais à la Couronne, il laisseroit non seulement Alfred jouïr paisiblement des Terres qui lui étoient assignées, mais aussi qu'il lui feroit part de celles qu'ils conquerroient ensemble sur l'ennemi. Mais lorsqu'il fut monté sur le Trône, & qu'avec l'assistance d'Alfred il eut recouvré diverses Terres, & que celui-ci lui demanda l'exécution de sa promesse, il le refusa tout net, alléguant qu'il ne vouloit point démembrer ses Domaines, mais qu'il les laisseroit tous à Alfred, s'il lui survivoit. Ce Prince ne laissa pas, malgré cela, d'assister son frère de tout son pouvoir; & à sa mort, l'Archevêque, les Nobles, & les Communes du Wessex le priérent de se charger du Gouvernement. Il auroit fort souhaité d'en être dispensé; mais préférant le bien de l'Etat à son inclination particulière, il accepta la Couronne, & fut couronné à Winchester. Guillaume de Malmesburi * dit, „ que les Anglois se soumirent volontairement à „ Alfred, charmés d'avoir à leur tête un homme en état „ d'assurer leurs Privilèges & leurs Libertés." *Volentes Angli in potestatem Elfridi concesserunt, gaudentes se talem virum edidisse, qui posset eos in libertatem evehere* (13). Et Goodrick (14) nous apprend „ que les approches d'un „ plus formidable ennemi aiant calmé les divisions do„ mestiques, & les autres Prétendans au Trône étant ou „ morts, ou aiant cédé volontairement, persuadés qu'Al„ fred seul étoit capable de remédier aux maux de l'E„ tat, ce Prince prit en main les rênes du Gouverne„ ment." *Regnum malis civilibus hostis potentioris accessu jam liberum, æmulis cæteris vel fato communi absorptis, vel sponte cedentibus, solumque Ælfridi dominatum rebus suis afflictis utiliorem censentibus, Ælfridus monarchico prorsus jure adiit.* Mais Mr. Walker (15) prétend, que c'est avec plus de raison que Spelman a fondé le titre d'Alfred à la Couronne, sur le Testament de son père, & la disposition de son frère. Et c'est ce qui est confirmé par le Testament d'Alfred lui-même, publié à la fin d'Asser, dans lequel, aiant convoqué toute la Noblesse de Wessex, il explique les fondemens de ses droits, tant à la Couronne, qu'à ses biens particuliers. Les anciens Rois d'Angleterre tenoient la Couronne à titre de Fief absolu, & avoient le droit d'en disposer comme il leur plaisoit. En conséquence de cela, un frère succédoit souvent à son frère, à l'exclusion des enfans de celui-ci. C'est ainsi qu'Ethelred, frère de Wulfer, succéda avant Kenred fils de Wulfer; & Kenred avant Alred, fils d'Ethelred; Bertulphe avant Weslan, petit-fils de Withlaf; Edred frère d'Edmond, avant Edwig fils d'Edmond : c'est ainsi encore, qu'Edouard le Confesseur occupa le Trône pendant la vie d'Edouard fils de son frère ainé, & d'Edgar fils d'Edouard, à qui il avoit pourtant fait espérer la Couronne. On trouve divers exemples parmi les Saxons, de cette manière de succéder, sur-tout lorsqu'il s'agissoit d'un Mineur, ou d'un Sujet qui avoit quelque autre défaut (16) : on préféroit quelquefois le cadet à l'ainé. C'est ainsi qu'Ercombert fils de Rudbald, ou Edbald, monta sur le Trône, quoiqu'Ermenred son frère ainé, & ses deux fils, fussent vivans. Quelquefois même un Bâtard l'emportoit sur le fils légitime. Edouard fils de notre Alfred préféra Adelstan, qu'il avoit eu de la fille d'un Berger, à son fils légitime. Pour revenir à Alfred, le peuple eut beaucoup de joie de lui voir accepter la Couronne; mais quant à lui, il la regarda comme une source de distractions indispensables, qui l'arrachoient au doux calme d'une vie studieuse, & qui le privoient de l'avantage de pouvoir se perfectionner par de profondes méditations. Le Royaume n'avoit par lui-même aucun charme pour lui; combien moins un Royaume qui se trouvoit dans les plus fâcheuses circonstances qu'on puisse imaginer, puisqu'à considérer les forces des ennemis, il en devoit la possession plutôt à ses vertus, qu'à la faveur & au choix du

* Spelman p. 44.

(13) Vide *Notas in Vitam Ælfridi* p. 19.

(14) Ibid.

(15) *In Notis in Vitam Ælfridi.*

(16) *Voyez* Radulph de Diceto p. 454. cité dans les *Notes sur la Vie d'Alfred* p. 19.

de leur demander la paix, qu'ils lui accordérent, aiant juré sur les Reliques des Saints [*D*], qu'ils fortiroient du Royaume de Weſſex, & n'y remettroient jamais le pied. Mais ils rompirent d'abord ce Traité: en ſe retirant vers la Mercie ils rencontrérent un Corps de Cavalerie Angloiſe, qui marchoit ſans précaution, s'aſſurant ſur l'accord qui venoit de ſe conclurre, & l'aiant attaqué, ils en tuérent la plus grande partie, & ſurprirent Exeter [*E*]. Ce trait de perfidie aiant fait connoitre à Alfred qu'il étoit inutile de ſe fiër aux Traités faits avec des gens de ce caractère, il réſolut de prendre des meſures plus efficaces pour ſe mettre à couvert. Dans cette vue, il fit aſſembler le Conſeil général du Royaume, & par un diſcours pathétique il fit comprendre à ſes Sujets, que ce n'étoit que de leur valeur & de leur courage, qu'ils devoient attendre le ſoulagement de leurs maux; que dans une occaſion ſi preſſante, il falloit néceſſairement expoſer leurs vies pour leur Patrie, & ſacrifier une partie de leurs biens pour ſauver l'autre. Ces remontrances aiant produit l'effet qu'il en avoit attendu, il leva une Armée, avec laquelle il combattit ſes ennemis juſqu'à ſept fois dans une ſeule Campagne; & les obligea enfin à en venir à un Traité, par lequel ils s'engageoient, entre autres choſes, à ne plus
(*l*) Spelman p. 50.
permettre à ceux de leur Nation de venir dans l'Ile (*l*). En 876, il arriva une nouvel Eſſain de Danois ſous la conduite de Roll, ce fameux Chef des Normands, qui devint enſuite le fléau de la France; mais Alfred s'étant vigoureuſement oppoſé à ces nouveaux ennemis, Roll alla chercher un établiſſement en France. Après ſon départ, Alfred réſolut d'équiper une Flotte, afin de pouvoir combattre les Danois avant qu'ils priſſent terre. Dans cette vue il fit conſtruire ſur les côtes un grand nombre de Vaiſſeaux de guerre; ce qui lui donna une grande ſupériorité ſur les Danois, qui n'avoient que des Vaiſſeaux de tranſport, peu propres au combat. Encouragé par l'heureux ſuccès de ſon projet, il forma le deſſein d'attaquer les Danois dans les Provinces Occidentales; & il exécuta cette réſolution avec tant de courage & de bonheur, qu'enfin il réduiſit les Danois à quitter entiérement le Weſſex, & à lui donner des Otages. Ils ſe retirérent dans la Mercie, où ils ſe joignirent à ceux de leurs compatriotes qui y étoient établis: d'autres s'étoient emparés, l'année précedente, du Royaume de Northumberland, qu'ils partagerent entre eux. Quoique les Danois poſſedaſſent entiérement trois Royaumes de l'Heptarchie, cela ne ſuffiſoit pas pour tous ceux de cette Nation qui étoient en Angleterre, & pour ceux qui s'y rendoient continuellement à deſſein de s'y établir. Ils formérent donc le projet d'envahir le Weſſex, & s'y preparerent avec tout le ſecret poſſible. Tout à coup on vit paroitre en campagne une Armée Danoiſe, la plus formidable qu'on eût encore vue, avant qu'Alfred pût prendre aucune meſure pour ſe mettre en défenſe. Cette Armée marcha droit à Chipenham dans le Comté de Wilts, qui étoit alors une des plus fortes Villes du Royaume. Les Danois la prirent cependant en peu de jours; ce qui inſpira tant de terreur aux Weſt-Saxons, qu'ils n'eurent plus le courage de ſe défendre. Les uns ſe retirerent dans le Pays de Galles, ou au-delà de la Mer; pendant que les autres couroient au-devant des Danois, pour leur prêter ferment de fidelité. Alfred ſe trouva ſeul avec quelques Domeſtiques, qui ne voulurent point l'abandonner dans ſa mauvaiſe fortune: mais comme leur petit nombre ne pouvoit pas lui être d'un grand ſecours, & qu'au contraire ils lui étoient à charge, il les congédia tous, afin de pouvoir ſe ſauver plus aiſément, & alla ſe cacher dans un endroit de la Province de Sommerſet, nommé l'Ile d'Ethelingey ou d'Athelney [*F*]. Il y a des Ecrivains qui ont regardé ces malheurs, comme un juſte châtiment de Dieu [*G*]. Quoi qu'il

du peuple? Cependant, dès que le Bien-public l'y appella, il ſe dépouilla de tout intérêt particulier, & fit paroitre cette noble fermeté, cette grandeur d'ame, & ces autres grandes vertus, qui ont rendu ſon nom vénérable à la Poſtérité.

[*D*] *Aiant juré ſur les Reliques des Saints.*] On ne peut voir ſans quelque ſurpriſe, que ce Prince ait fait jurer ſur des Reliques, des gens qui étant encore Paiens, ne devoient pas ſe croire plus fortement liés par ce Serment, que par celui qu'ils avoient accoutumé de faire ſur leurs Braſſelets. Le Serment le plus ſolennel parmi les Danois, & les autres Peuples du Nord, étoit celui qu'ils faiſoient
(17) *Eccleſ. Hiſt.* L. I. c. 33.
par leur Bras, ainſi qu'il paroit par Mr. Adam (17) & Olaüs Magnus (18), & par les Annales de Fulde (19). Le
(18) Lib. VIII. c. 2.
(19) *Ad ann.* 873. p. 73.
Roi, dit Aſſer (20), avoit beaucoup de confiance à ſes Reliques; & quoiqu'il ne crût point qu'ils les reſpectaſſent, & que dans toute autre occaſion il ne les eût pas admis à jurer ſur elles, l'extrémité où il ſe trouvoit l'y engagea, eſpérant que s'ils violoient leur Serment, Dieu puniroit un parjure ſi ſolennel (21).
(20) P. 25.
(21) Spelman p. 45. 46.

[*E*] *Ils en tuerent la plus grande partie, & ſurprirent Exeter.*] C'eſt ainſi qu'Aſſer (22) & Florent de Worceſter rapportent le fait: mais Huntingdon (23) & les Annales Saxonnes le racontent d'une autre maniére, plus conforme à la vérité. Ils diſent, qu'en l'année 876, cette partie de l'Armée, qui conſiſtoit en Cavalerie, alla à Exeter; & que le reſte, qui étoit demeuré à Wereham, périt la plus grande partie au commencement de l'année ſuivante par un naufrage à Swanawie, aujourd'hui Sandwich dans le Comté de Hampt, & que le reſte ſe ſauva à pied à Exeter, où ils arrivérent avant que le Roi pût les joindre. Mais à ſon arrivée, il mit le ſiége devant la Ville, & ſerra les Danois de ſi près, qu'il les obligea de ſe rendre, & de ſe retirer dans la Mercie, dont ils prirent poſſeſſion, & donnerent une partie à Céolwolph. Mais ils n'obſervérent pas longtems les conditions du Traité: car peu aprés l'Epiphanie, ils allérent camper à Chipenham, une des Places qui appartenoient au Roi, & ravagérent tout le Weſſex.
(22) P. 22.
(23) Fol. 200. b.

[*F*] *Nommé l'Ile d'Ethelingey ou d'Athelney.*] Alfred voyant ſes Sujets en fuite, l'Ennemi au cœur de ſon Pays, & ne connoiſſant aucun moyen de rallier le peu de gens qui lui reſtoient, ou d'entreprendre quelque choſe, ſe dépouilla des ornemens royaux, diſpoſa de ſa famille ſelon que l'exigeoit la nature des circonſtances, & prenant l'habit d'un Soldat, il ſe confia à un Berger qui avoit ſoin de ſon bêtail. On ne ſait s'il ſe découvrit d'abord à cet homme, ou non. Le lieu où il ſe cacha étoit environné d'un grand marais, où il n'y avoit qu'un petit ſentier pour aller à la Cabane du Berger, qui étoit cachée dans des broſſailles. Cette Ile ſe nommoit autrefois *Athelingey*, ou l'*Ile des Nobles*; elle eſt près de Taunton, & n'a guères plus de deux arpens. Ce fut dans cet endroit que le Roi ſe tint caché pendant quelque tems à ſes Sujets, auſſi-bien qu'à ſes Ennemis, n'étant pas même connu de la femme du Berger, qui l'employoit aux ſervices du menage. Aſſer (24) rapporte à cette occaſion une petite avanture aſſez plaiſante. Un jour qu'elle avoit mis un gateau devant le feu où le Roi étoit aſſis, préparant ſon arc & ſes fléches & ſes autres armes, il arriva que le gâteau ſe brula. Elle ſe mit fort en colère contre lui, & lui reprocha qu'il étoit auſſi négligent à y prendre garde, qu'habile & diligent à le manger tout chaud. (24) P. 30. 35.

Heus homo!
Urere quos cernis panes, gyrare moraris,
Quum nimium gaudes hos manducare calentes.

[*G*] *Il y a des Ecrivains qui ont regardé ces malheurs comme un juſte châtiment de Dieu.*] Jean Spelman nous apprend (25) „ que les Théologiens du tems d'Alfred a- (25) P. 55.
„ voient regardé cette accablante révolution qu'il éprouva, comme une punition qu'il avoit méritée: Que Dieu, qu'il avoit extrémement offenſé, obligé par les loix de la Juſtice à entrer en compte & en jugement avec lui, avoit, par un effet particulier de ſa miſéricorde, jugé à propos de le faire paſſer par cette rude épreuve dans ce Monde-ci, pour le décharger d'autant dans celui qui eſt à venir." Aſſer (26) rapporte, que (26) P. 31.
quoiqu'il fut diſtingué par ſes vertus & ſon mérite, comme il n'avoit pas aſpiré à la Couronne, il ne s'acquitta pas dans les commencemens de ſon régne des devoirs importans de la Royauté, comme il y étoit obligé. Il ſe livra à l'inclination qu'il avoit pour les Sciences, pour la Chaſſe, & pour les autres exercices de ce genre, auxquels ſa jeuneſſe & la vigueur de ſon eſprit le portoient plutôt que la force de ſon tempérament; & ces diſtractions l'occupérent ſi fort pendant l'intervalle de tranquillité dont il jouit un an ou deux après la bataille de Wilton, au commencement de ſon régne, qu'il négligeoit le ſoin des affaires de l'Etat, & de répondre aux plaintes de ſes pauvres Sujets. *Quam ſiquidem adverſitatem præfato Regi illatam, non immerito ei eveniſſe credimus, quia in primo tempore regni ſui, cum adhuc juvenis erat, animoque juvenili detentus fuerat, homines ſui regni ſibique ſubjecti, qui ad eum venerant, & pro neceſſitatibus ſuis eum requiſierant & qui depreſſi poteſtatibus erant, ſuum auxilium ac patrocinium implorabant; ille vero noluit eos audire, nec aliquod auxilium impendebat, ſed omnino eos nihili pendebat* (27). Le (27) Aſſer. *ubi ſupra.*
même Auteur dit, qu'un certain Néotus ſon parent, illuſtre par ſa vertu & par ſa piété exemplaire, lui fit ſouvent des remontrances à ce ſujet; mais que voyant qu'elles

qu'il en soit, il n'avoit pas été un an dans cette retraite, que ses affaires prirent une face plus avantageuse. Aiant appris la défaite des Danois commandés par Ubba, & la mort de ce Général, il fit savoir à quelques-uns de ses principaux Amis le lieu où il se trouvoit, afin qu'ils se rendissent auprès de lui, pour consulter ensemble sur ce qu'il y avoit à faire dans cette occurrence. Après qu'il eut conféré avec eux, il leur donna ses ordres pour assembler en divers endroits du Royaume de petits Corps de Troupes, qui fussent toujours prêts à se joindre ensemble, quand le tems seroit venu de les faire agir. Et pour être instruit de l'état de l'Armée ennemie, il se déguisa lui-même en Joueur de Harpe, & alla à la découverte. Il passa sans peine, à la faveur de ce déguisement, dans le Camp ennemi, pénétra même jusques dans la tente du Roi Danois, & s'instruisit de tout ce qu'il lui importoit de savoir (m). Après avoir demeuré quelques jours dans le Camp des ennemis, il s'en retourna auprès de ses Amis à Athelingey; & les aiant instruits, dans un Conseil de Guerre qu'il tint, de la négligence & du mauvais état de l'Armée ennemie, il choisit la grande Forêt du Comté de Wilts (la Forêt de Selwood) pour le rendez-vous général de ses Troupes. Ce projet fut exécuté avec tant de secret & de diligence, qu'en peu de tems le Roi se vit à la tête d'une Armée, & tout proche des Danois, avant qu'ils en eussent appris la moindre nouvelle. Leur consternation fut extrême, quand ils virent tout à coup l'Armée Angloise qui s'approchoit pour les attaquer. Alfred, ne voulant pas leur donner le tems de se reconnoitre, exhorta ses Troupes en peu de mots [H], fit commencer le combat, & remporta une victoire complette à Eddington. Le peu des ennemis qui échapérent se retirérent dans un Château, où ils furent incontinent investis, & obligés de capituler. Les conditions qu'il leur accorda, furent plus avantageuses qu'ils n'avoient lieu de les espérer: il voulut bien s'engager à donner des Terres dans l'Estanglie, à ceux qui voudroient se faire Chrétiens; mais il exigea des autres, qu'ils quitteroient l'Ile sur le champ, qu'ils n'y remettroient jamais le pied, & qu'ils donneroient des Otages pour sureté de leur parole. Guthrum le Général Danois, avec trente de ses principaux Officiers & nombre de Soldats, reçurent le Baptême peu de tems après: Alfred, qui servit de Parrain à Guthrum, lui donna le nom d'Adelstan, & l'établit Roi d'Estanglie & de Northumberland, à condition qu'il seroit son Vassal. Il se fit à cette occasion un Traité entre le Roi & Guthrum, & certains Réglemens sur la forme du Gouvernement de ces Royaumes, dont nous avons encore une partie [I]. Quel-

(m) Guil. Malmesb. *de Gest. Reg. Angl.* L. II. Asser & Ethelwerd ne disent rien de ce fait.

les ne produisoient aucun effet, il avoit extrêmement déploré l'indocilité du Roi; & que sa douleur s'étant changé en esprit prophétique, il prédit à Alfred l'enchainure de malheurs que sa conduite attireroit sur lui, qu'il se verroit dépouillé de son Royaume, & comme exilé dans son propre Pays. Mais il y a des Ecrivains qui prétendent que Néotus fit cette censure à Alfred avant qu'il fût Roi, & dans le tems qu'il servoit sous son frére, parce qu'il s'étoit un peu relaché de son devoir. D'autres disent, que ce fut dans le tems que son père l'établit Roi de Galles & de Sussex. Mais si, comme le croit Spelman, ce fut après la mort de son frére, dans le tems qu'Alfred donna huit ou neuf batailles dans une année, il n'avoit guères le tems de chasser; & par conséquent cette prétendue négligence ne pouvoit être fort grande: d'où nous pouvons conclurre, que Néotus ne se proposoit que de l'engager à se perfectionner autant qu'il en étoit capable, pour s'acquitter aussi parfaitement qu'il étoit possible, des devoirs de l'importante place qu'il occupoit (28). Quoi qu'il en soit, au milieu de ses plus grands malheurs, & dans le tems qu'il étoit obligé de céder aux forces supérieures de l'ennemi, il fit paroitre un fond de courage inépuisable, qui balançoit le nombre de ses ennemis, sur lesquels il tomboit à l'improviste, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. „ Dans le tems même qu'Alfred étoit abbattu, *dit* Guillaume de Malmesburi, ils étoient obligés de lutter avec lui; ensorte qu'au moment qu'ils le croyoient accablé sans ressource, tel qu'une anguille qui échappe à celui qui croit la saisir, on le voyoit tout d'un coup sortir des lieux où il s'étoit retiré, attaquer les ennemis au sein de la victoire, & se rendre redoutable, même après ses défaites." *Cum Ælfredo enim victo, etiam jacente, luctandum; adeo ut, quum omnino contritum putaris, velut anguis lubricus de manu tenentis elapsus, e cavernis subitus emergebat, sponte inimicos insultantes adoriens; plerumque post fugam importabilis* &c. Il avoit d'ailleurs un grand avantage sur l'ennemi; en ce que le Pays étant dans ce tems-là couvert de bois, & coupé de marais, il n'y avoit guères que les gens mêmes du Paya à qui les passages fussent connus, & que l'Ile d'Athelingey, où il s'étoit caché, n'étoit presque accessible qu'en bateau. Il trouva ce lieu si propre à ses desseins, qu'avec un peu d'aide, il s'y fit une petite retraite, dont il sortoit secrettement pour tomber sur les Danois (29); & il fit des actions qui auroient mérité place dans l'Histoire, si le souvenir ne s'en étoit perdu, aussi-bien que de plusieurs autres circonstances de sa vie, parce qu'il étoit impossible d'en donner un détail exact, *inextricabiles laborum labyrinthi*, comme s'en exprime Guillaume de Malmesburi. Nous remarquerons cependant, que quoique généralement tous les Ecrivains n'aient pas suivi cet exemple, & qu'il n'y en ait guères aucun, qui ne rapporte quelques particularités omises par les autres; la Renommée & la Tradition ont conservé la mémoire d'un plus grand nombre de ses actions, qu'on n'en trouve dans tous leurs Ecrits ensemble (30). Peut-on assez regretter, que tandis que les Alexandres & les Césars, les Tyrans & les Oppresseurs du Genre-humain, ont trouvé les plus excellens Ecrivains pour immortaliser leur nom; un Prince tel qu'Alfred, dont les grandes qualités n'ont servi qu'au bonheur des hommes, n'ait eu que les plus méprisables Historiens!

(28) Vide *Not. in Vitam Ælfridi* p. 17.

(29) Asser. Men. p. 88.

(30) Spelman p. 17.

[H] *Exhorta ses Troupes en peu de mots.*] On trouve dans un Recueil manuscrit d'Asser (31), que la nuit qui précéda la bataille d'Eddington, S. Néot, ami & parent d'Alfred, lui apparut en songe, & l'exhorta à ne se point effrayer de la multitude des ennemis, l'assurant que Dieu l'assisteroit le lendemain; & qu'il lui dit, qu'il n'avoit été exposé à tant de malheurs différens, qu'à cause de l'orgueil de sa jeunesse; mais lui promit en même tems, que le lendemain il marcheroit lui-même à la tête de ses Troupes, pour qu'il combattit avec d'autant plus d'assurance, & que Dieu lui-même combattroit pour lui & pour son Peuple. Ce récit ne se trouve dans aucun des Manuscrits d'Asserius, que nous avons aujourd'hui; ainsi il faut supposer, qu'il y en a eu qui différoient de ceux qu'on a présentement; ou que les Ecrivains d'Annales aiant tiré certaines choses d'Asser, en ont publié d'autres sous son nom; ou enfin, que des Ecrivains modernes ont faussement mis son nom à des Extraits tirés d'autres Auteurs. Bromton (32) a cité comme d'Asser diverses choses touchant Offa Roi de Mercie, qui ne se trouvent plus dans les Manuscrits qu'on a de cet Historian. Pour ce qui est du songe dont nous avons parlé, on ne peut guères y ajouter de foi, quand on fait réflexion sur l'étrange démangeaison que les Moines ont eue de remplir leurs Histoires de prétendus Miracles. Revenons au discours qu'Alfred fit à ses Troupes. Quand il les eut mis en ordre, il leur dit: „ Qu'ils ne pouvoient être trop reconnoissans envers Dieu, pour la patience & le courage qu'il leur avoit accordé, & qui les avoient mis en état de lutter contre les plus granda obstacles, & de reparoitre après une si longue épreuve. Qu'ils devoient regarder leurs malheurs, comme le châtiment de leurs péchés; que c'étoit ce qui avoit donné à leurs ennemis la supériorité sur eux; & qu'en réformant leur conduite, ils feroient indubitablement changer les affaires de face. Que Dieu en avoit agi envers eux comme un père indulgent, qui après avoir châtié, seroit d'autant plus prompt à les recevoir en grace: Qu'il avoit déja appesanti sa main sur l'ennemi, en le remplissant de trouble & de frayeur. Qu'ils devoient se rappeller la justice de leur cause, & attendre un heureux succès de la protection du Ciel. Qu'ils se retraçassent les avantages qu'ils avoient, & la nécessité du combat; que des Chrétiens avoient à combattre des Païens, & d'honnêtes-gens des Corsaires & des Brigands; des gens, qui sans raison légitime, avoient ravagé leur Pays, s'étoient emparés de leurs biens, & avoient massacré un nombre infini de leurs parens & amis, sans distinction d'âge, de sexe, ou de condition. Nous avons à combattre, *continua-t-il*, des gens sans foi & sans honneur, qui ont faussé les sermens les plus solennels, & violé les Traités proposés par eux-mêmes. Il ne s'agit pas, *ajouta-t-il*, d'un différend d'ambition, ni de l'agrandissement du Royaume; vous ne tirez l'épée que pour votre défense, & pour recouvrer vos justes droits; pour préserver vos parens, vos femmes, vos enfans des rigueurs de l'esclavage, & des outrages d'un ennemi insolent & barbare; & ce qu'il y a de plus fort, vous combattez pour la gloire de Dieu, & pour empêcher que le Paganisme ne s'établisse sur les ruïnes du Christianisme (33).

(31) Dans la Bibliothèque Commune *Vitel.* E. 14. Vide *Not. in Vit. Ælfridi* p. 14.

(32) Vide p. 781.

[I] *Dont nous avons encore une partie.*] Ils ont été publiés parmi les Loix des Rois Saxons, par Mr. Lambard, en deux Capitulations distinctes. La prémière, intitulée *Fœdus Alvredi & Guthrumni*, n'est qu'un Réglement provisionel pour l'état présent des affaires, jusqu'à ce qu'on ait réglé quelque chose de plus-fixe, pour établir une plur grande union entre les deux Peuples, & pourvoir à leur sureté. Après avoir marqué les limites des deux Etats, on statue, que les Anglois & les Danois seront regardés & traités sur le même pied, & qu'on punira de la même manière le meurtre par rapport aux uns & aux autres: Que tout

(33) Guil. Malmesb. *de Reb. gest. Reg. Angl.* L. II. fol. 23. & Harpsfield *Hist. Eccles. Angl. Sæc.* IX. cap. 4.

Quelques années après ce Traité, les Danois aiant ravagé la France & la Flandre, vinrent faire descente en Angleterre. Jusques à ce tems-là ce Pays, réuni sous le Gouvernement d'Alfred, excepté la partie assignée par le Traité aux Danois, avoit été heureux & tranquille; l'arrivée de ces nouveaux Ennemis ralluma la guerre. Il est vrai que tout l'avantage fut du côté des Anglois. Le Roi se trouva par-tout dans le plus fort du combat, & fit voir tout le courage & toute la résolution possible. La défaite des Ennemis ne servit qu'à le rendre plus vigilant, & plus ardent à se venger. Il fut principalement redevable de ses heureux succès à sa Flotte, secours qu'il ne devoit qu'à lui-même, aiant fait construire des Vaisseaux plus longs, & plus aisés à manier, que ceux des ennemis (n). Après avoir pourvu à la sureté des Côtes, il s'appliqua soigneusement à munir le reste du Royaume d'un bon nombre de Places fortes. Il assiégea & prit la Ville de Londres [K], soumit entiérement les Danois; & pour qu'il ne lui manquât plus rien pour être Monarque absolu de toute l'Angleterre, les Gallois le reconnurent pour leur Souverain. Il ne se distingua pas moins dans le Gouvernement Civil, qu'il avoit fait dans la Guerre. Il fit un excellent Corps de Loix, pour établir le bon ordre [L]. Ce fut aussi lui

(n) Spelman p. 135.

tout Seigneur ou Baron, appartenant au Roi, accusé d'homicide, ou de quelque autre crime, au-delà de la valeur de quatre Marcs, sera jugé par douze de ses *Pairs*, & d'autres par onze de leurs Pairs, avec un Officier du Roi: Qu'on n'admettra aucune poursuite pour homme, cheval ou bœuf, à moins que le garant du vendeur ne soit appellé, & qu'il ne reconnoisse la réalité de la vente: Et enfin, que les Soldats de l'une & de l'autre Armée n'auront point ensemble de commerce de libertinage. L'autre Capitulation, qui fut faite peu après la prémière, est nommée par Mr. Lambard, *Fœdus Edovardi & Gutbrumni*. Son grand but est de donner des Loix aux Danois, & de les obliger à observer les maximes de la Religion Chrétienne; quoique, selon que l'extrême corruption le requéroit, elles soient générales, & s'étendent aux Saxons aussi-bien qu'aux Danois, & qu'elles imposent même de plus grandes peines aux prémiers. Voici à quoi elles reviennent en substance: Que renonçant au Paganisme, ils adoreront un seul Dieu, & n'adoreront que lui seul. Que la paix de l'Eglise sera inviolable, & celle du Roi de même. Que si quelqu'un abandonne le Christianisme, ou travaille à la propagation du Paganisme, il sera puni selon l'exigence du cas, par une amende, ou par la confiscation de ses biens. Suivent des Ordonnances contre les déréglemens du Clergé; contre l'inceste: contre le refus de payer les Décimes; contre ceux qui vendroient, achéteroient, ou travailleroient le jour du Dimanche, ou qui n'observeroient pas les jeûnes de l'Eglise; contre les Epreuves les jours de Fêtes, l'exécution des Malfaiteurs le Dimanche, les Mensonges, le Parjure &c. (34). Quoique cette Ordonnance soit appellée par Lambard *Fœdus Edovardi*, il est pourtant certain qu'elle est d'Alfred, & non pas d'Edouard; mais celui-ci, pour lui donner plus de force & d'autorité, la confirma. Le titre dans l'Original Saxon est: *La Loi faite d'abord par le Roi Elfred & le Roi Gutbrum, & ensuite par le Roi Edouard & le Roi Gutbrum &c. lorsque les Anglois & les Danois furent unis par une paix & une amitie parfaite.* Cela arriva du tems d'Alfred, & Guthrum étoit mort du moins dix ans avant qu'Edouard montât sur le Trône; & c'est son nom, qui se trouve à la tête de ce Réglement, qui a donné occasion à la méprise (35).

(34) Spelman p. 67. 80.

(35) Id. ib.

[K] *Il assiégea & prit la Ville de Londres.*] On n'a pas de connoissance certaine de l'origine de cette Ville; mais comme d'un côté on ne voit point qu'elle subsistât du tems de Jules César, & que de l'autre on voit que c'étoit déja une Ville considérable au tems de Néron, il est vraisemblable qu'elle fut fondée sous l'empire de Claude, & habitée par les Bretons & les Romains conjointement. Elle a été dès son origine une Ville de Négoce, & non une Colonie militaire. On dit que Constantin le Grand, à la priere d'Hélène sa mère, la fit environner de murailles, qui renfermoient un espace d'environ trois milles. Ce que César dit, que les Bretons nommoient *Villes*, les lieux qui étoient environnés de Bois, a fait conjecturer à Cambden, que le nom de Londres vient de *Libron*, vieux mot Breton, qui signifie une Ville, comme qui diroit, la Ville, *la Cité* par excellence (36). Cette Ville avoit été prise du tems d'Ethelwolph par les Danois, qui l'avoient ravagée; & comme elle incommodoit fort Alfred, il s'en rendit maître par un siége vigoureux; & soit qu'il la jugeât propre à servir de Boulevard à ses Etats contre les Pirates qui remontoient la riviére, soit qu'il en trouvât la situation avantageuse & agréable, il la fit fortifier & embellir. Il en confia le Gouvernement à Ethelred son gendre, mari d'Elflède sa fille, ou plutôt il la lui donna en Fief, avec le titre de Comte de Mercie. Quelques-uns ont dit, qu'il lui conféra en même tems le titre de Roi; mais il y a lieu de douter que ce qu'ils ont avancé ait aucun fondement.

(36) Cambden *Atlas. in Middlesex.*

[L] *Il fit un excellent Corps de Loix, pour établir le bon ordre.*] Il s'occupa pendant quelque tems à recueillir les meilleures qui fussent venues à sa connoissance, tant des Pays étrangers, que de celles de ses prédécesseurs, Ina, Offa & Ethelbert. Il y en inséra quelques-unes de l'Ancien Testament, & mit le Décalogue à la tête. Il y en ajouta lui-même quelques-unes, qu'il crut nécessaires dans les circonstances où son Peuple se trouvoit. Jean Harding, dans sa Chronique (37), sur l'autorité de Geoffroi de Monmouth, en parle de la manière suivante, en vieux Anglois:

(37) Fol. 111. b *Vide* Hearne Not. in Spelman. p. 96. 97.

King Alvrede the Laws of Troye and Brute,
Laws Moluntynes, and Mercians congregate,
With Danish Lawes, that were well constitute,
And Grekisbe alsa, well made and approbate.
In Englisbe tongue he dit them all translate,
Which yet bee called the Lawes of Alvrede,
At Westminster remembred yit indede.

Ce qui revient à ceci: „ que le Roi Alfred aiant recueilli un grand nombre de Loix anciennes de divers Peuples, les fit traduire en Anglois; & que ce sont celles qu'on nomme encore *les Loix d'Alfred*, & dont la mémoire subsiste encore à Westminster." On prétend qu'il dressa un Corps complet de Loix: mais si cela est, cette Compilation est perdue, puisque les Fragmens qu'on trouve dans Lambard, Spelman, & les autres Historiens d'Angleterre, & ce que le Docteur Wilkins a publié, (ce qui contient toutes les Loix qu'il y a depuis Ethelbert, le prémier Législateur Chrétien d'Angleterre, jusques à la *Grande Charte* de Henri III) ne forment pas à beaucoup près un systême de Loix complet. Mais si l'on s'en rapporte au *Miroir de Justice* d'André Horne *, qui vivoit du tems d'Edouard I. on avoit alors non seulement les Loix d'Alfred, mais aussi une Histoire de ses Jugemens; & il paroit par le passage de Harding, qu'on a cité, qu'on se servoit encore de ces Loix à Westminster sous Edouard IV. Ce qui reste des Loix d'Alfred est divisé en trois Parties, dont il n'y a que la prémiere qui porte dans le Recueil de Mr. Lambard le titre de *Loix d'Alfred*. Les autres sont les Piéces dont nous avons parlé, intitulées, *Fœdus Ælfredi & Gutbrumni*, & *Fœdus Edovardi & Gutbrumni*. Quoique ces Loix, en comparaison de celles des Siécles postérieurs, soient fort simples, elles sont de la même nature, & du moins aussi bonnes, qu'aucunes de ces tems-là, comme cela paroit par celles des anciens Saxons, des Goths, des Lombards, & des autres Peuples du Nord, habitués dans les Parties Occidentales de l'Europe (38). „ Il faut remarquer en passant, dit Spelman (39), que la subtilité & l'embarras des Loix n'ont commencé, que lorsque la mauvaise-foi & les querelles ont obligé de régler les procédures des Procès, & de déterminer nombre de questions d'intérêt touchant les biens; au-lieu que dans ces tems-là les Loix ne s'étendoient proprement qu'aux mœurs, aux matières criminelles, & autres choses de cette nature. Et à cet égard on y avoit parfaitement observé les maximes de l'Equité; & si l'on y a fait des changemens dans les Siécles suivans, ce n'a pas été qu'on y trouvât quelque défaut à cet égard, mais seulement par rapport à l'importance des choses; & la crainte aiant présidé à ces nouvelles Institutions, a dicté souvent des peines bien plus rigoureuses, que la seule Equité naturelle n'avoit fait à l'égard de certaines fautes." Ce qu'il y a donc à remarquer dans ces Loix, c'est qu'on y ménageoit davantage la vie, qu'on n'a fait dans celles des derniers Siécles, par lesquelles on statue souvent la peine de mort pour des crimes assez légers: au-lieu que dans celles-là, les peines les plus rigoureuses étoient de couper la langue pour des discours séditieux, la perte de la main pour sacrilége: on punissoit de mort le crime de Trahison, soit de *Haute* Trahison contre le Roi, soit de *Basse* Trahison contre la personne d'un Comte ou d'un Seigneur d'un rang inférieur: on étoit aussi coupable de mort, mais sous le bon-plaisir du Roi, lorsqu'on se battoit, ou qu'on prenoit les armes à la Cour; mais toutes ces peines pouvoient se changer en amendes. Voici les règles qu'on observoit. Chaque personne, depuis le Roi jusques à un Esclave, & chaque membre du corps, étoient taxés à un certain prix. Lors donc qu'on avoit tué quelqu'un, ou qu'on lui avoit fait quelque injure, on étoit obligé de payer une amende proportionnée à l'estimation faite de la personne tuée ou offensée. En cas de meurtre involontaire, l'amende se nommoit *Weregild*. Le Roi en avoit la prémière part, qu'on appelloit *Frith-bote*, pour le dédommager du desordre fait & de la perte d'un Sujet. Le Seigneur en avoit une autre part, par la même raison, & cette part s'appelloit *Man-bote*. Et la famille du mort avoit le troisiéme tiers, qu'on nommoit *Mag-bote*, ou *Cengild*. Si le Délinquant ne satisfaisoit pas, sa vie étoit entre les mains de la famille du mort, qui étoit le Vengeur du Sang, selon la Loi de Moïse. Mais aussi, comme les parens étoient dédommagés de leur perte dans ce cas-là, ils étoient aussi obligés de payer pour ceux qui leur appartenoient. Quand, aiant commis un meurtre, ils n'étoient pas en état de payer

* Quelques-uns prétendent, que cet Ouvrage a été écrit du tems des Saxons, & qu'André Horne n'a fait que le revoir & y ajouter certaines choses.

(38) *Hérold* publia en 1557 à Bâle un Corps de Loix; & *Lindenbrog* en fit autant en 1613 à Francfort.

(39) P. 100.

lui qui introduisit la manière de juger par les *Jurés* [*M*]; la meilleure qu'il y ait pour que la Justice soit administrée impartialement. Il partagea le Royaume en *Shires* ou Comtés, dont chacun contenoit diverses Centaines de Familles appellées *Hundreds*, & chaque Centaine dix Dixaines [*N*]. Il dispo-

yer le *Weregild*; comme le meurtier dans ce cas-là se sauvoit par la suite, sa parenté, & quelquefois même dans de certains cas ses voisins, étoient obligés de payer à la famille ou aux parens du mort, le tiers & quelquefois même la moitié du *Weregild*. Par rapport aux autres fautes moins considérables, quand on ne payoit point la taxe fixée, on observoit la Loi du Talion, *œil pour œil, dent pour dent*; quelquefois aussi la peine étoit la prison: mais la plus ordinaire, ou plutôt la seule en usage par rapport aux Paysans, étoit le fouet (40). Il y a une seule Loi sur les Droits d'héritage, c'est la XXXVII. qui règle la substitution des biens, & qui statue, que ceux qui auroient des biens-fonds de patrimoine, ne pourroient les aliéner au préjudice de leurs héritiers, pourvu qu'on pût prouver que le prémier possesseur ne les avoit laissés qu'à condition de ne les point aliéner. Par une autre Loi, il étoit defendu d'acheter homme, cheval, ou bœuf, sans avoir un répondant ou garant du marché (41). Par où il paroit, que la condition des Paysans étoit très desavantageuse du tems d'Alfred, & qu'un homme n'étoit pas moins maitre de ses Esclaves que de ser bestiaux. Quiconque se rendoit coupable de parjure, & refusoit de remplir les engagemens contractés par un serment légitime, étoit obligé de livrer ses armes, & de remettre ses biens entre les mains d'un de ses parens, après quoi il passoit quarante jours en prison, & subissoit la peine qui lui étoit imposée par l'Evêque. S'il resistoit & refusoit de se soumettre, on confisquoit ses biens; s'il se déroboit à la Justice par la fuite, il étoit déclaré déchu de la protection des Loix, & excommunié; & si quelqu'un s'étoit porté pour caution de sa bonne conduite, la caution, en cas de défaut, étoit punie à discrétion par l'Evêque (42). Celui qui débauchoit la femme d'un autre, qui avoit douze-cens chelings de bien, étoit obligé d'en payer au mari cent & vingt: quand le bien de l'offenseur étoit au dessous de cette somme, l'amende étoit aussi moins forte; & quand le coupable n'étoit pas riche, il étoit obligé de vendre tout ce qu'il avoit pour payer. C'est Alfred aussi, qui établit l'obligation de donner caution de sa bonne conduite, ou de se remettre en prison, au défaut de caution. Nous remarquerons encore, que par les Loix faites à l'occasion des Danois soumis, & qui dans chaque Article avoient du rapport à la Religion, soit pour maintenir le vrai Culte de Dieu, ou la paix, ou les droits de l'Eglise, il étoit ordonné que tout Ecclésiastique qui se feroit battu, parjuré, ou rendu coupable de fornication, outre la peine établie par les Canons, seroit soumis à une peine temporelle selon les Loix, en payant le *Weregild*, l'Amende, & le *Law-Slight*, selon la nature du cas; & qu'il donneroit caution de sa bonne conduite, ou seroit mis en prison. Que si un Prêtre commettoit quelque faute en prescrivant les Jeûnes & les Fêtes, s'il manquoit de préparer le Chrême, ou s'il refusoit de baptiser; s'il étoit Anglois, il devoit payer une amende considérable au Roi; s'il étoit Danois, il étoit obligé au payement de son *Law-Slight*. On voit par ces Loix, que du tems des Rois Saxons, Alfred & Edouard se regardoient comme les Souverains immédiats du Clergé aussi-bien que des Laïques; & que l'Eglise n'étoit pas sur le pied d'être regardée comme un Corps distinct dans l'Etat, soumis seulement à une Puissance Ecclésiastique étrangère, exempt de la Jurisdiction & indépendant de l'autorité du Souverain, ainsi qu'Anselme, Becket, & d'autres le prétendirent dans la suite: mais que comme les Ecclésiastiques étoient au nombre des Sujets du Roi, leurs personnes & leurs biens étoient aussi sous sa protection seule, & ils étoient responsables devant lui de la violation de ses Loix. Ils ne s'étoient pas imaginés encore, que ce fût troubler le moins du monde la paix de l'Eglise, que d'observer le cours ordinaire de la Justice à l'égard d'un Ecclésiastique, puisque dans le prémier Article de leurs Loix, ces Princes confirment solennellement la paix de l'Eglise, & que dans les suivans ils font les Réglemens dont nous avons parlé (43). Outre qu'Alfred, & Edouard son successeur, étoient parfaitement convaincus de la fausseté des prétentions du Pape à l'égard de la Supériorité qu'il s'attribuoit sur les Empereurs & sur les autres Princes Chrétiens; ces prétentions n'aiant aucun fondement dans l'Ecriture, & la prétendue Donation de Constantin le Grand n'étant qu'une supposition qu'on n'a jamais fait valoir depuis Grégoire VII: c'est ce qu'ont prouvé divers savans Théologiens Protestans; & le Cardinal Bellarmin lui-même, malgré tout le grand savoir qu'il a étalé en faveur des Papes, a été obligé en plusieurs endroits de reconnoitre l'autorité des Rois & des Princes sur l'Evêque de Rome, comme sur les autres Evêques (44). Hollingshed (45) attribue à Alfred la Loi qui interdit aux Excommuniés le droit de vendre, & qui les prive de toute propriété. Il y a d'ailleurs plusieurs autres choses dans les Loix & dans la forme du Gouvernement d'Angleterre, qui viennent originairement de lui.
„ Et je ne sai, dit Spelman (46), si je dois passer sous si-
„ lence, que selon toutes les apparences, le nom de *
„ *Droit Coutumier* vient originairement des Constitutions
„ de ce Prince. Car soit qu'il ait été ainsi nommé, parce
„ que c'étoit la Loi générale pour tous les habitans des
„ Royaumes qui composoient l'Heptarchie réunie en un
„ seul Royaume, soit qu'on lui ait donné ce nom parce
„ que c'étoit une Loi commune aux deux Nations, les
„ Saxons & les Danois, qui habitoient dans ce tems-là
„ l'Angleterre; Alfred, qui fut le Législateur, sera dans
„ l'un & l'autre cas, l'Auteur du Droit Coutumier. Et
„ quoique les Danois eussent des Loix particulières, nom-
„ mées *Loix Danoises*, auxquelles les Saxons n'étoient
„ point assujettis, & qui subsistérent jusqu'au tems d'E-
„ douxrd le Confesseur; comme elles étoient à quelques
„ égards différentes, Alfred leur donna aussi des Loix qui
„ devoient être communes pour tous." Alfred étoit si exact à faire observer la Justice, & à veiller à ce qu'elle fût bien administrée par les Magistrats, qu'on dit que dans le cours d'une année il fit exécuter quarante-quatre Juges, pour avoir manqué à leur devoir *.

[*M*] *Ce fut aussi lui qui introduisit la manière de juger par les Jurés.*] C'est à lui que nous devons cette belle partie des Loix d'Angleterre. Convaincu que l'esprit de tyrannie & d'oppression est naturel aux Grands, il chercha les moyens d'en prévenir les sinistres effets. Ce fut ce qui l'engagea à statuer, que les *Thanes* ou Barons du Roi seroient jugés par douze de leurs *Pairs*; les autres Thanes, par onze de leurs Pairs, & par un Thane du Roi; & un homme du commun, par douze de ses Pairs (47). Tacite rapporte, que parmi les anciens Germains, & par conséquent parmi les Saxons, les Jugemens se faisoient par le Prince, assisté de cent personnes de la Ville, qui donnoient leurs suffrages, soit de vive voix, soit par le frottement de leurs armes. Mais cette manière cessa, ou peu à peu, ou par l'ordre des Rois d'Angleterre, après qu'ils eurent embrassé le Christianisme. Et d'abord le nombre fut réduit de cent à douze, qui conservérent cependant les mêmes droits, & qui avoient une autorité égale à celle du Gouverneur & de l'Evêque. Le même usage étoit établi parmi tous les Peuples du Nord. Mais dans la suite il arriva que ces douze personnes, qui étoient ordinairement des gens de qualité, trouvant que les affaires qui se portoient devant eux étoient souvent peu importantes & ne méritoient guères leur attention, tombérent dans la négligence; tellement qu'à la longue cette coutume s'abolit. Alfred y substitua l'usage, qui subsiste encore en Angleterre: c'est que douze personnes *Libres* du voisinage, après avoir prêté serment & ouï les Témoins, prononcent si l'accusé est coupable ou non (48). Il semble qu'Alfred ait étendu cette sorte de procédure, qui n'avoit lieu que dans les Causes Criminelles, aux matières Civiles.

[*N*] *Il partagea le Royaume en Shires ou Comtés* &c.] Les desordres de la guerre avoient introduit une telle licence dans le Royaume, qu'on ne voyoit par tout que des gens vagabonds & sans aveu, qui commettoient impunément toutes sortes de crimes; la bassesse de leur condition, & leur pauvreté, les mettant à couvert des recherches de la Justice. Pour remédier à ce mal, Alfred partagea le Royaume en *Shires* ou Comtés (49), les Comtés en *Centaines*, & les Centaines en *Dixaines* (50): il partagea aussi les Comtés en *Tiers*. Les Causes qui ne pouvoient se décider devant le Tribunal des *Centaines*, étoient portées à un Tribunal supérieur, composé ordinairement de Troiscens, dont le Chef se nommoit *Tribingerefas*. Cette division cessa, pour la plus grande partie, après la Conquête des Normands: on en voit pourtant encore des traces dans les *Ridings* de la Province d'Yorck, dans les *Lathes* ou Cantons de celle de Kent, & dans les trois Districts du Comté de Lincoln, *Lindsey*, *Resteven* & *Holland* (51). Ces divisions furent faites, pour que chaque particulier fût plus directement sous l'inspection du Gouvernement, & pour qu'on pût avec plus de certitude rechercher selon les Loix les fautes qu'il faisoit. Les *Dixaines* étoient ainsi nommées, parce que dix Familles formoient un Corps distinct; les dix Chefs de ces Familles étoient obligés de répondre de la bonne conduite les uns des autres: en général, les Maitres répondoient pour leurs Domestiques, les Maris pour leurs Femmes, les Pères pour leurs Enfans au-dessous de quinze ans; & un Père de famille, pour tous ceux qui lui appartenoient. Si quelqu'un de la Dixaine menoit une vie qui fît naitre quelque soupçon contre lui, on l'obligeoit à donner caution pour sa conduite; mais s'il ne pouvoit pas trouver de caution, sa *Dixaine* le faisoit mettre en prison, de peur d'être elle-même sujette à la peine, en cas qu'il tombât dans quelque faute (52). Ainsi les Pères répondant pour leurs Familles, la Dixaine pour les Pères, la Centaine pour les Dixaines, & toute la Province pour les Centaines, chacun étoit exact à veiller sur ses voisins. Si quelque Etranger, coupable d'un crime, s'étoit évadé, on s'informoit exactement de la maison où il avoit logé; & s'il y avoit demeuré plus de trois jours, le Maitre de la maison étoit condamné à l'amende; mais s'il n'avoit pas séjourné trois jours, le Maitre en étoit quitte en se purgeant par serment, avec deux de ses voisins, qu'il n'avoit aucune part à la faute commise (53). Quelques-uns ont prétendu qu'Alfred ne fut pas le prémier auteur de la division du Royaume en Provinces, & que d'autres l'avoient faite avant lui. Mais Spelman rejette cette opinion, fondé sur de très fortes & solides raisons, en particulier sur l'autorité

(40) Spelman p. 101. 102.

(41) Lambard *Archaion. Foedus Alvr. & Guthr.* p. 36.

(42) Lambard *Leges Alvr.* fol. 22. 23.

(43) Spelman p. 103. 104.

(44) Hearne *Not. sur Spelman* p. 103.

(45) *Description of Britain* fol. 122.

(46) P. 107.

* *Common Law* en Anglois, proprement *Loi Commune*.

* *Miroir aux Justices* ch. 10 & *alib.* G. Malmesb. L. II. fol. 23.

(47) Spelman p. 106.

(48) Voyez la Loi d'Alfred, *Si quis Minister Regius*. Cambden *Britann.* fol. 488. Lambard fol. 45. and Walker *in Not. ad Vit. Ælfredi* p. 72.

(49) Ingulph.

(50) Malmesb. L. II.

(51) Hearne *Not. sur Spelman* p. 108. & Walker *Not. in Vit. Ælfredi M.* p. 74.

(52) La même chose s'observe à peu près à la Chine. Voy. *l'Hist. de Mendoça*.

(53) Spelman p. 109. 110.

dispòsa la Milice de la manière la plus propre à pourvoir à la sureté de la Nation [O]. Il encouragea par tous les moyens possibles le Commerce, & fit bâtir un grand nombre de Vaisseaux marchands [P]. Il travailla à faire fleurir les Arts & les Sciences, qui étoient dans ce tems-là entierement négligées en Angleterre [Q]; & plusieurs Auteurs lui attribuent la fondation de l'Université d'Oxford

rité d'Ingulphe, de Huntingdon & de Guillaume de Malmesburi, qui doit l'emporter sur celle d'Auteurs plus modernes (54). Quand la Division dont on vient de parler fut faite, & qu'on eut par-là un moyen sûr de découvrir les coupables, le Roi abolit les *Vidames* ou *Vicedomini*, qui étoient comme les Lieutenans des Comtes, & il établit à leur place les *Grands-Shérifs* des Provinces, qui ont toujours subsisté depuis, d'abord en qualité de *Députés* ou de Lieutenans du Comte, & dans la suite en qualité d'Officiers de la Couronne. Il établit aussi dans chaque Comté, outre le Shérif, des Juges particuliers, dont on ignore à présent le nom & les fonctions. Spelman (55) croit que c'étoit comme l'*Alderman du Roi*, & l'*Alderman du Comté*, lesquels, à ce que prétend Mr. Hearne (56), étoient ceux qui sont nommés dans les Loix Saxonnes *Wites* ou Sages (57). C'étoient les Prémiers Juges ou Présidens dans les *Shiregemot*, ou Cours de la Province, où l'on connoissoit des Causes qui n'avoient pu être terminées dans les Cours des Centaines. Ainsi la jurisdiction des *Vidames* fut partagée entre le Juge & le Shérif, le prémier aiant dans son ressort tout ce qui regardoit la Justice, & l'autre n'étant proprement que Ministre, ou faisant peut-être l'une & l'autre fonction. Après avoir ainsi réglé ce qui regardoit les Officiers qui devoient administrer la Justice, il régla aussi les Procédures, & ce qui pouvoit contribuer au soulagement des Sujets en abrégeant les Procès (58). Ces Réglemens produisirent un changement si surprenant dans le Royaume, qu'au-lieu qu'auparavant on n'osoit aller d'un endroit à un autre sans être armé, la sureté devint si grande, que le Roi aiant fait attacher des brasselets d'or sur un chemin de traverse, pour voir ce qui arriveroit, personne n'y toucha. Les filles pouvoient aller seules en sureté (59). Ingulphe ajoute, que même si quelqu'un avoit laissé son argent pendant la nuit dans le grand chemin, il l'y auroit retrouvé le lendemain matin.

(54) Id p. 511-512.

(55) P. 524.

(56) Notes sur Spelman p. 114.

(57) Voyez Selden Titles of Honour. Spelman Glossary au mot Aldermannus Dr Brady, Glossary, à la fin de son Introduction à l'ancienne Histoire d'Angl. p. 66. & Tyrrel General History of England Vol. I. in Introd.

(58) Miroir aux Justices, cité par Edouard Coke dans sa Preface to the ninth Report.

(59) Speed.

[O] *Il disposa la Milice de la manière la plus propre à pourvoir à la sureté de la Nation.*] Pour empêcher que le Royaume ne pût plus être troublé par les Ennemis du dehors, Alfred disposa la Milice d'une manière tout à fait propre à résister à toute invasion, en cas qu'il prît envie au Danois de renouveller leurs courses en Angleterre. Il établit dans chaque Province un Corps de Troupes, & divers Commandans. Une partie de ces Troupes servoit à garder les Forts qu'il bâtit, & les autres servoient en Campagne, quand la nécessité le requéroit. Elles étoient divisées en deux Corps, dont l'un, après avoir servi pendant un certain tems, étoit relevé par l'autre. Son *Princeps Militiæ*, ou Général, avoit le commandement en Chef sous lui; & nous trouvons, que dans son Testament il donne ce nom à Ethelred son gendre, qui possédoit cette Charge. Outre ces Troupes réglées, il établit pour plus grande sureté encore, d'autres Inspecteurs pour veiller contre les invasions des Danois. C'étoient des personnes du prémier rang, distingués par leur autorité & leur réputation, qui résidoient constamment dans le lieu qui leur étoit assigné, & qui étoient chargés d'une Commission extraordinaire de pourvoir à la sureté de la Province. C'est ainsi qu'on trouve le Comte Céolmund établi Inspecteur ou Gouverneur de Kent (60); Swithulfe Evêque de Rochester, dans cette Ville; le Comte Brithulfa, en Essex; Eadulfe, en Sussex; le Comte Ethelred, à Londres; l'Evêque Halard, à Dorchester; à Winchester, l'Evêque Bertulfe (61); & plusieurs autres en divers autres endroits, comme Edred, Duc ou Comte de Devonshire, qui mourut en l'année 900 (62) un mois avant Alfred, qu'il avoit servi avec beaucoup de fidélité en plusieurs batailles (63). Ces précautions, jointes à une nombreuse Flotte, qui étoit toujours prête à se mettre en mer, ou qui croisoit autour de l'Ile, tinrent les Danois étrangers dans une telle crainte, que pendant le reste de son régne ils n'osérent plus tenter aucune descente. Par ce même moyen, ceux qui étoient établis dans l'Ile, se virent contraints de demeurer en repos.

(60) Matth. Westmon. ann. 197. Goodw. fol. 117.

(61) Spelman p. 147, 148.

(62) Bromton col. 235.

(63) H. Hunting. fol. 202. n. 50. Voyez Hearne Notes sur Spelman, ubi supra.

[P] *Il encouragea par tous les moyens possibles le Commerce, & fit bâtir un grand nombre de Vaisseaux marchands.*] Quand, par ses sages Réglemens, Alfred eut pourvu à la sureté de l'Etat, il s'étudia soigneusement à faire goûter à son Peuple les fruits de la paix, en introduisant le Commerce dans le Royaume. On construisit, par son ordre, un bon nombre de Vaisseaux propres à transporter des marchandises; & quand ils furent prêts, il voulut bien les prêter aux principaux Marchands, afin d'encourager le Commerce. On prétend même qu'il y eut des Marchands, qui osérent bien entreprendre d'aller négocier aux Indes Orientales, d'où ils rapportérent diverses choses auparavant inconnues en Angleterre. Malmesburi dit (64), qu'Alfred envoya un présent aux Indes, en l'honneur de S. Thomas, dont Sigelin Evêque de Sherburn fut chargé; que ce Prélat fit le voyage heureusement, & rapporta des pierreries, des parfums, & d'autres choses très rares alors en Angleterre. Ils ne faut pas s'imaginer, au reste, que Sigelin ait fait ce voyage en doublant le Cap de Bonne-Espérance: il aborda selon les apparences dans quelqu'un des Ports de la Palestine, & fit le reste du voyage par terre avec des Caravanes; ou peut-être se rembarqua-t-il sur la Mer Rouge, & passant le Golphe Arabique, côtoya la Perse, & se rendit de cette manière aux Indes. Pour nous donner une idée de l'étendue du génie d'Alfred, on nous apprend (65) qu'il y a dans la Bibliothèque Cottonienne une ancienne Rélation d'un voyage d'un certain *Ofther*, Danois, fait par les ordres d'Alfred pour découvrir un passage au Nord-Est, dont une partie a été publiée par Hackluith (66) & par Purchas dans ses *Voyages*, d'où Spelman l'a tiré. Dans la Traduction Saxonne d'Orose par le Roi Alfred, on trouve une Rélation exacte du voyage d'*Ofther* & de *Wolstan*, (ce dernier étoit vraisemblablement Anglois); mais elle est différente en bien des choses de celle que Hackluit a publiée, comme on peut s'en convaincre en la consultant dans l'Appendix de la Version Latine de la Vie d'Alfred (67). Aiant aussi fait réfléxion sur la disette où le Royaume étoit d'Artisans, aussi-bien que de Savans, il en attira un grand nombre des Pays étrangers, qu'il engagea à s'établir en Angleterre; ensorte que sa Cour se trouva remplie d'Etrangers, de Gaulois, de Francs, de Bretons de l'Armorique, de Germains, de Frisons, d'Ecossois, de Gallois & d'autres, qu'il encouragea de la manière la plus généreuse par ses libéralités.

(64) De Gest. Pontif. L. II.

(65) Spelman p. 152, 153.

(66) Vol. I. p. 525.

(67) P. 205. Edit. Oxon. 1678.

[Q] *Il travailla à faire fleurir les Arts & les Sciences, qui étoient dans ce tems-là entièrement négligées en Angleterre.*] Que les Sciences fussent entièrement négligées, c'est ce dont on trouve la preuve dans une Lettre d'Alfred à l'Evêque Wulfsig, qui est à la tête de la Traduction du *Pastoral* de S. Grégoire, par ce Prince. Il dit dans cette Lettre: „ qu'autrefois, tant les Ecclésiastiques que les
„ Laïques d'Angleterre, nourris dans l'Etude, faisoient
„ de grands progrès dans les Sciences les plus utiles; que
„ par une si excellente éducation, les maximes de la Re-
„ ligion & de la Vertu étoient respectées, l'Etat floris-
„ sant, & le Gouvernement estimé pour sa sagesse dans
„ les Pays étrangers. Les Ecclésiastiques se distinguoient
„ particulièrement par leurs instructions, par leur atten-
„ tion à ne point démentir leur caractère, & par leur ap-
„ plication à remplir leurs devoirs; tellement que les E-
„ trangers se rendoient en Angleterre, pour s'y former
„ aux Sciences & aux bonnes mœurs. Mais aujourd'hui,
„ ajoute-t-il, les choses ont bien changé de face: nous
„ sommes obligés d'aller apprendre chez les autres, ce
„ que nous avions coutume d'enseigner. En un mot,
„ l'ignorance est si grande parmi nous, qu'en-deçà de
„ l'Humber on ne trouve guéres de gens qui soient en é-
„ tat de traduire du Latin, seulement leurs Priéres, dans
„ leur Langue maternelle. Il y en a si peu même, que
„ je ne me souviens pas, que depuis la Tamise jusqu'à
„ la Mer, il y en eût un seul, lorsque je parvins à la
„ Couronne." (68). Cette ignorance universelle devoit son origine aux ravages cruels qu'avoient fait les Danois. Ces Barbares avoient non seulement détruit les Sciences par accident, en s'emparant de tous les Lieux où il y avoit des établissemens pour les cultiver; mais aussi, par un principe de malice & de haine contre le Savoir & la Religion, ils avoient fait tout le mal qu'ils avoient pu à cet égard, massacrant ceux qui les professoient, & brulant les maisons & les livres. „ Et quoique la disette de
„ Gens de Lettres en Angleterre obligeât le Roi d'en cher-
„ cher dans les Pays étrangers, comme le remarque Spel-
„ man (69), ils ne laissoient pas d'y être aussi assez rares,
„ du moins en-deçà des Alpes; ce qui venoit de la même
„ cause, des irruptions fréquentes des Peuples du Nord
„ dans les parties Méridionales de l'Europe, qui avoient
„ produit par-tout des effets presque également sinistres.
„ Mais en quelque lieu que le Roi découvrit un Savant,
„ il employoit toutes sortes de moyens pour l'attirer au-
„ près de lui, & pour l'engager à rétablir & à faire fleu-
„ rir les Sciences dans le Royaume; & sa libéralité à cet
„ égard alla si loin, que malgré la disette de Savans, il ne
„ laissa pas de rassembler plusieurs hommes distingués, par-
„ mi lesquels il y en eut dont la réputation subsiste enco-
„ re aujourd'hui." De ce nombre étoit *Jean Erigena* ou *Scot*, Irlandois de Nation, distingué par son savoir, & extrêmement habile, sur-tout dans les Langues, puisqu'il possédoit le Grec, le Chaldéen & l'Arabe: *Asser* surnommé *Menevensis*, du Monastère de S. David où il avoit été Moine, & qui écrivit l'Histoire d'Alfred, que nous avons encore, pendant la vie de ce Monarque, auquel il la dédia; mais il ne vécut pas assez pour la continuer jusques à la fin du régne de ce grand Prince: *Jean le Moine*, célèbre par son habileté dans la Dialectique, la Musique & l'Arithmétique, & qui est vraisemblablement le même, qu'il nomme dans la Préface du *Pastoral* de S. Grégoire, son *Mass-Priest*, ou son Aumônier, lequel lui enseigna, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, à entendre & à traduire le Missel. Il y eut aussi quelques Savans, qui étoient Saxons & originaires du Royaume même, & qui, eu égard aux circonstances, pouvoient aller de pair avec quelques-uns de ceux que le Roi avoit fait venir des Pays étrangers: tels étoient *Werefrid* Evêque de Worcester, dès le tems de Buthred Roi de Mercie. Lorsque les Danois s'emparérent de ce Royaume, il se réfugia en France,

(68) Præfat. Ælfredi Regis, dans l'Edition d'Asser. Menevens. de Mr. Wise. Oxford. 1722. p. 87.

(69) P. 158.

ford [*R*]. Quelque capable qu'il fût par lui-même de connoitre ce qui pouvoit contribuer à l'avancement du Bien-public, il ne laissoit pas de prendre les avis des gens éclairés [*S*]. Sa Vie privée n'a pas été moins remarquable, que sa Vie publique [*T*]. Il se distingua par son savoir peu commun, & composa

ce, d'où Alfred le rappella en Angleterre. *Plegmond*, Mercien, qui fut Archevêque de Cantorberi, & qu'on dit qui surpassoit tous ses contemporains dans la connoissance de la Théologie & dans l'intelligence de l'Ecriture Sainte. *Dunwulph*, Evêque de Winchester, qui n'avoit eu qu'une éducation basse & obscure, puisque c'étoit ce Berger chez qui Alfred s'étoit tenu caché dans le tems de ses disgraces. Le Roi lui aiant trouvé de l'esprit & du génie, & le trouvant capable d'un emploi plus relevé, le fit étudier; & il fit de si grands progrès, que ce Prince le plaça sur le Siége de Winchester (70). Il est vrai que cette histoire paroit douteuse à quelques-uns. On peut ajouter encore *Wulfsig* & *Adelstan*, Evêques de Londres; *Werebert*, Evêque de Chester, & le Prêtre *Werrolf*; & sur-tout *S. Neot*, distingué par son zèle pour l'avancement de la Religion. Ce furent là les principaux Instrumens que le Roi employa pour instruire ses Sujets, pour diriger leurs consciences & pour polir leurs mœurs. Par leur secours, il trouva des gens capables & vertueux, qu'on forma par une bonne éducation, & auxquels on fournit toutes sortes de moyens & d'occasions de travailler avec fruit: de sorte qu'en peu de tems, on eut assez de gens d'une capacité suffisante pour remplir les Siéges Episcopaux d'Angleterre. Et de peur que, par le malheur des tems, les lumieres du Clergé d'alors ne mourussent avec ceux qui les possédoient, le Roi prit des précautions en faveur de la Postérité. Dans cette vue, il chargea les Evêques, & les autres habiles gens, de traduire en Saxon les Livres qui pouvoient être les plus utiles aux Ecclésiastiques; & il entreprit lui même de traduire le *Pastoral* de Grégoire le Grand, touchant les devoirs des Evêques & des Prêtres. Il fit faire nombre de Copies de cette Version, qu'il envoya aux Evêques, avec ordre de les conserver soigneusement; afin que s'il arrivoit encore, par des circonstances de la même nature, qu'on fût obligé de conférer les Ordres à des gens qui n'entendissent pas le Latin, ils puisent par le moyen de cet Ouvrage s'instruire de leurs devoirs. La Préface de ce Pastoral est en forme de Lettre, adressée à Wulfsig Evêque de Londres. En voici un petit extrait, qui donnera au Lecteur une idée de cette Piéce. „ Il le conjure de communiquer ses lumières & de faire influer ses belles qualités sur eux, autant qu'il lui sera possible. Faites réfléxion, *lui dit-il*, que nous devons craindre d'être punis dès cette vie même, soit que nous négligions de nous perfectionner nous-mêmes, soit que nous ne travaillions point pour le bien de la Postérité. Nous nous glorifions fièrement du nom de Chrétiens; mais helas! qu'il y en a peu qui vivent conformément à leur profession! C'est ce qui m'a fait considerer, que quoique toutes les Eglises d'Angleterre fussent assez bien pourvues de Livres avant ces derniers tems de désolation, la plus grande partie du peuple n'en étoit pas mieux instruite, parce que ces Livres étoient écrits dans des Langues qu'il n'entendoit point. D'abord j'ai été un peu surpris, qu'y aiant eu autrefois tant de gens savans & pieux dans ce Pays, ils n'aient pas pensé à traduire du moins quelques-uns de ces Livres; mais mon étonnement a cessé, quand j'ai fait réflexion, que nos ancêtres ne se sont pas imaginés que nous pussions jamais tomber dans une si profonde ignorance: c'est ce qui les a empêché de penser à des Traductions. Ils ont cru que la nécessité d'apprendre les Langues pour l'intelligence des Livres, engageroit à l'étude, & contribueroit par cela même à faire fleurir les Sciences." Il remarque ensuite: „ que la Bible, écrite en Hébreu, a été traduite en Grec & en Latin, & qu'il n'y a pas de Chrétiens, qui n'en aient quelque partie traduite en leur Langue Vulgaire. Ces raisons, *dit-il*, l'ont engagé à mettre en Anglois le *Pastoral* de S. Grégoire: car quoique les derniers troubles aient découragé les Sciences, & que le Latin soit devenu une Langue inintelligible, il y a encore un grand nombre de personnes en état de lire l'Anglois. Il informe Wulfsig, du dessein où il est, d'obliger tous les Anglois, tant soit peu aisés, de faire apprendre à lire l'Anglois à leurs enfans, avant que de les appliquer à aucune profession; & de les faire instruire dans le Latin, s'ils ont en vue de les pousser à quelque chose de plus relevé. Enfin il dit, que par rapport à sa Traduction, il a suivi les directions de Plegmond, d'Asser, de Grimbold & de Jean (71)." Ces Livres furent envoyés à tous les Siéges, & il y avoit à chaque Copie une plume d'or de cinquante marcs, & on déposa l'un & l'autre dans l'Eglise, en conjurant solennellement le peuple de n'y toucher en aucune manière (72).

(70) Malmesb. 242. Voi Spelman p. 138.

(71) *Vide Præf. Ælfredi Regis, dans Asser. Menev. de l'Edit de Mr Wise p.* 87. 91. &c. & Collier *Hist. Eccles.* Vol. I. L. III. p. 167. & Spelman p. 141-143.

(72) Spelman Concil. Vol. I. p. 375 110 & *Life of Ælfred the Great*, p. 243.

[*R*] *Plusieurs Auteurs lui attribuent la fondation de l'Université d'Oxford.*] On voit par la Lettre dont nous avons parlé dans la Remarque précédente, avec quel zèle le Roi s'intéressoit à la sureté de la Religion, au rétablissement des Sciences, & au bonheur de ses Sujets. Dans la vue d'y contribuer, il parle d'un plan qu'il avoit de fonder des Ecoles par tout le Royaume, qui fussent pour la Nation comme des Pepinières de gens capables d'enseigner les Sciences divines & humaines, & de servir l'Etat au besoin. Il est assez difficile de déterminer jusqu'où il porta l'exécution de ce projet: ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fonda à Oxford quatre Ecoles ou Collèges. La première, de Théologie, fut mise sous la direction de l'Abbé Néot & de Grimbald, qui y enseignoient cette Science. Dans la seconde, Asser enseignoit la Grammaire & la Rhétorique. La troisiéme, pour la Logique, l'Arithmétique & la Musique, sous la conduite de Jean, Moine de S. David dans le Pays de Galles. La quatrieme, pour la Géométrie & l'Astronomie, dont le fameux Jean Scot fut le prémier Professeur (73). Spelman (74) dit, qu'il établit un fonds pour l'entretien de quatre-vingts Ecoliers, auxquels il prescrivit certains Statuts. Cambden rapporte, qu'il ne fonda que trois Ecoles ou Collèges: le prémier, au bout de la haute rue, pour les Humanités, fut nommé le *Petit College*; le second, dans la rue de l'Ecole, pour la Philosophie, le *Moindre College*; & le troisiéme, dans la même rue que le prémier, plus à l'Ouest, pour la Théologie, nommé le *Grand College*. Dans la suite, ces trois Collèges ont été réunis en un, qui porte le nom de *College de l'Université* (75). Brian Twine prétend que l'Université d'Oxford est beaucoup plus ancienne que le régne d'Alfred (76); mais Spelman de l'autre côté soutient fortement que ce Prince en a été le fondateur (77). L'examen des raisons qu'on allègue de part & d'autre nous méneroit trop loin: ainsi, ceux qui seront curieux de s'éclaircir plus à fond là-dessus, pourront avoir recours à ces Ecrivains mêmes, auxquels nous croyons devoir les renvoyer.

(73) Rapin *Hist. d'Angleterre*. T. I. L. IV. p. 315. & Spelman p. 157.

(74) P. 146.

(75) P. 159.

(76) Voyez son *Apologie*.

(77) *Life of Ælfred the Great* p. 172.

[*S*] *Il ne laissoit pas de prendre les avis des gens éclairés.*] Il avoit mis un tel ordre dans ses affaires, que toutes les résolutions qu'il prenoit à l'égard du Public passoient par deux différens Conseils. Le prémier étoit le *Conseil Privé*, où personne n'étoit admis, qui ne fût bien avant dans l'estime & dans la faveur du Roi. C'étoit là qu'on agitoit prémièrement les Affaires qui devoient être portées au second Conseil, qui étoit le *Grand Conseil* du Royaume, composé d'Evêques, de Comtes, de Vicomtes ou Présidens des Provinces, de Juges, & de quelques-uns des principaux *Thanes*, qu'on nomma dans la suite Barons. „ Après que le Roi, *dit Spelman* (78), eut remédié distinctement à tous les différens desordres de l'Etat, il fit réfléxion aux changemens continuels auxquels un Etat nouvellement établi est nécessairement sujet, & ne crut pas devoir se réposer entiérement sur les Réglemens qu'il avoit déja faits: ainsi pour être d'autant mieux instruit de l'état du Royaume, afin de prévoir & de prévenir les maux à venir, ou de les arrêter dès leur naissance, il ordonna par une Loi perpétuelle que deux fois l'an (79) il se tiendroit une Assemblée (du Grand-Conseil du Royaume composé des Evêques & de la Noblesse) à Londres, pour prendre les mesures nécessaires au bien de l'Etat. Ainsi Alfred établit une Assemblée perpétuelle & réglée du Corps représentatif du Royaume: non que cette Assemblée fût de la même nature, ou se tînt avec autant de solennité, que les Parlemens; mais comme le Royaume étoit entre les mains du Roi, ou de ses Comtes & Thanes, & que tous les autres qui avoient des Terres, les tenoient avec une si grande sujettion, qu'elles dépendoient toujours absolument de leurs Seigneurs; aussi tout ce que le Roi, les Comtes & les Thanes régloient, avoit force de Loi pour le reste du Royaume, parce que ce Réglement émanoit de ceux en qui résidoit toute l'autorité, qui étoient les Maitres de tout, les autres n'étant que leurs Sujets & leurs Vassaux. Les Evêques étoient aussi membres de ces Grands Conseils, & avoient part aux Réglemens qui s'y faisoient; tant parce qu'ils avoient les mêmes droits que les Thanes, par les biens & les Terres qui leur appartenoient; que parce que le respect que l'on avoit pour leur Caractère, & la supériorité de leurs lumières, rendoient leurs suffrages non seulement égaux à ceux des Seigneurs, mais faisoient recevoir avec plus de plaisir & de respect les décisions du Conseil." Le même Auteur remarque, que cet établissement fut cause que ce devint une coutume générale & constante parmi les Rois Saxons, successeurs d'Alfred, d'assembler trois fois l'an, à Noel, à Pâques, & à la Pentecôte, les Evêques & les Seigneurs, pour délibérer sur les Affaires du Royaume. Ces Assemblées ne se tenoient pas toujours dans le même lieu, mais tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, selon que les circonstances le demandoient; le plus ordinairement néanmoins, dans le lieu où le Roi tenoit sa Cour (80). Ce Conseil Général de la Nation s'appelloit en Saxon *Wittenagemot*, & on le nomme à présent *Parlement*, mot François. On a disputé avec beaucoup de chaleur sur la question, si le Peuple avoit droit d'envoyer des Députés à cette Assemblée? Mais quoi qu'il en soit, on voit dans ces Conseils l'origine du *Conseil Secret & Privé*, aussi-bien que l'antiquité du Parlement.

(78) P. 157. 115.

(79) *Le Roi Ælfrid ordeigna pur usage perpetuel que a deux foits per l'an, ou plus souvent pur mister, en temps de peace se assembler a Londres pur parliamenter sur &c.* Miroir aus Justices, *cité par* Ed. Coke *Pref. to the* 9. *Report.*

(80) Spelman p. 118.

[*T*] *Sa vie privée n'a pas été moins remarquable que sa vie publique.*] Quand on considére les grandes & importantes affaires dont ce Prince étoit occupé pour le Bien-public, il semble qu'il devoit manquer de tems & de loisir pour celles qui le regardoient en particulier. Mais c'étoit un de ces génies heureux, qui semblent être nés pour tout ce qu'ils font, & qui par le bon ordre qu'ils mettent dans leurs affaires, travaillent continuellement, sans qu'ils pa-

roiss-

posa divers Ouvrages [*V*]. Nous ne devons pas oublier de remarquer, qu'il employa le talent qu'il avoit roissent occupés. Il n'aimoit pas à perdre le tems, il en connoissoit trop bien le prix. Bien éloigné de l'humeur de certains Princes, qui se croyent autorisés par leur qualité à employer tout leur tems à des divertissemens ou à des occupations inutiles, il tâchoit de ne pas perdre un moment du sien. Asser (81) nous apprend, qu'il avoit fait vœu de consacrer la moitié de son tems à Dieu; mais Guillaume de Malmesburi (82) & d'autres rapportent, qu'il partageoit les vingt-quatre heures du jour en trois parties, donnant huit heures aux exercices de piété, huit heures au sommeil, à l'étude & à la récréation, & huit heures aux affaires publiques. Il ne fit pas ce vœu dans un tems d'adversité, lorsque tout le monde pense naturellement à Dieu; ni dans la vieillesse, quand le monde l'eut quitté; mais dans la fleur de son âge, & au plus haut point de sa gloire (83). [☞ Mr. de Rapin * dit, qu'il le fit pendant qu'il étoit caché dans l'Ile d'Atheiney; & il ajoute, qu'il ne fut pas plutôt rétabli, qu'il l'exécuta ponctuellement. Il y a assez d'apparence, que ce furent ses malheurs qui lui firent faire de sérieuses réflexions; & ce Prince n'en est pas moins digne d'éloge, puisqu'il accomplit si exactement son vœu, tandis que l'on voit si souvent les hommes oublier dans la prospérité les beaux desseins, & les nobles résolutions, que l'adversité leur a inspirés. Add. du Trad.] Comme l'usage des Montres & des Clepsydres n'étoit pas encore connu en Angleterre, il mesuroit le tems avec des bougies qui avoient douze pouces de long, & sur lesquelles il y avoit des lignes tracées, qui les partageoient en douze portions. Il y en avoit six, qu'on allumoit les unes après les autres, & qui bruloient chacune quatre heures, trois pouces par heure, ensorte que les six duroient précisément vingt-quatre heures. Les Gardiens de sa Chapelle en avoient le soin, & étoient chargés de l'avertir combien il y avoit d'heures d'écoulées; & pour empêcher que le vent ne les fit bruler inégalement, on prétend qu'il inventa l'expédient de les mettre dans des Lanternes de corne (84). „ Sa devotion, dit Spelman „ (85), ne tenoit point de celle des Moines, & ne conseilloit pas à renoncer au travail & à la société des hommes; mais dans une honnête régularité, bonne non seulement en elle-même, mais aussi avantageuse & utile „ aux autres, & qu'on pouvoit imiter plus ou moins." Il fit voir son inclination pour la Vertu, dans les circonstances les plus épineuses de sa vie. Lorsqu'il étoit encore dans le feu de la jeunesse & dans la fougue des passions, il avoit coutume de se lever la nuit & de se promener seul dans l'Eglise, en priant Dieu de le vouloir fortifier par sa grace, contre la violence & les desordres des passions; & plutôt que de permettre qu'il tombât dans le vice & le libertinage, de lui envoyer quelque épreuve, qui mît sa Vertu en sureté & réprimât ses panchans (86). „ Comme sa dévotion se manifesta dès sa jeunesse, elle brilla „ aussi dans toutes ses actions pendant tout le cours de „ sa vie; & quoiqu'il eut été élevé pour les armes, & „ presque toujours occupé des soins & des exercices tumultueux d'une guerre cruelle, la dureté ordinaire à „ ce genre de vie n'avoit pu étouffer la tendresse naturelle & la douceur de son caractère, ni les plus sanglans outrages d'un ennemi barbare ne purent jamais „ fermer son cœur à la pitié: au contraire, il chercha „ à leur faire ressentir les effets de sa clémence, lorsqu'ils „ l'avoient le plus offensé, ne goûtant jamais de satisfaction plus complette, que lorsqu'il pouvoit finir la guerre, en faisant servir ses victoires à soumettre ses ennemis à l'Empire de Jésus-Christ. Il n'avoit égard ni aux „ injures ni aux dommages qu'ils lui avoient faits, ni aux „ avantages qu'il avoit remportés sur eux, dès qu'ils offroient d'embrasser le Christianisme. Il ne passa jamais „ les bornes de la modération; sinon lorsque touché de „ Religion, il se livroit aux mouvemens de sa piété, & „ embrassoit les occasions de montrer de la compassion" (87). Il avoit coutume, lorsqu'il avoit du loisir, de s'occuper ou à la lecture, ou à s'entretenir avec les autres, soit pour s'instruire lui-même, soit pour les éclairer en raisonnant avec eux sur des sujets de piété; n'y aiant rien qui lui arrachât des regrets plus vifs, que la disette de gens savans & vertueux, qui pussent l'aider à faire fleurir la Religion, la Vertu & les Sciences, & à se perfectionner lui-même & les autres (88). Les libéralités & les aumônes que ce Prince faisoit, étoient considérables, ainsi qu'il paroit par la manière dont il employoit ses revenus. Il en faisoit deux portions égales, dont il partageoit l'une en trois parties: une partie étoit employée à l'entretien de sa maison: une autre étoit destinée au payement des Ouvriers qu'il faisoit travailler, tant à l'ornement de ses maisons, qu'à des ouvrages de curiosité: le reste étoit distribué en pensions aux Etrangers qu'il attiroit dans ses Etats, pour l'émulation & pour l'instruction de ses Sujets. L'autre portion de ses revenus étoit divisée en quatre parties. La prémière étoit employée en aumônes pour toutes sortes de pauvres: la seconde étoit destinée à l'entretien des Monastères de sa fondation: la troisième, à faire subsister les Professeurs & les Ecoliers qu'il entretenoit à Oxford: la quatrième étoit réservée pour faire des charités aux Monastères & aux Eglises des Pays étrangers (89). Quand nous parlons de ses revenus, nous entendons ceux de son propre Domaine; car ce n'étoit pas la coutume en ce tems-là, comme le remarque Mr. de Rapin, de charger le Peuple d'impôts, pour fournir au luxe des Souverains.

(81) P. 64.

(82) *De Gest. Reg.* L. II. fol. 24.

(83) Spelman p. 207.

* *Hist. d'Anglet.* T. I. L. IV. p. 320.

(84) Spelman p. 205 208. & Asser. p. 66.

(85) P. 205.

(86) Ib. p. 207. 208.

(87) Id. p. 208.

(88) Id. p. 209.

(89) Asser. Menev. p. 24 61. & G. Malmesb. *de Gest. Reg. Angl.* fol. 25.

Alfred avoit un génie d'une force & d'une étendue tout extraordinaire: ce fut lui qui inventa la nouvelle sorte de Vaisseaux, à l'aide desquels il remporta de grands avantages sur les Danois. Habile Architecte, il faisoit des Plans d'une grande beauté & très exacts, & il apprit aux Anglois à batir avec plus de régularité & de magnificence qu'ils ne faisoient auparavant (90). Il étoit fort régulier à ses dévotions, assistant chaque jour au Service Divin en public, & aiant ses heures réglées pour prier, soit le jour, soit la nuit. Complaisant & agréable en conversation, il railloit sans offenser. Accessible à tous, il n'y avoit rien de fier & de méprisant dans ses manières (91). Grand Capitaine, sa réputation à cet égard égala celle des plus illustres Guerriers. Il commanda dans un plus grand nombre de batailles que Jules César, & s'y distingua toujours par son courage & sa valeur, combattant en Héros de Roman (92). „ Le courage, dit Spelman (93), lui étoit si „ naturel, que la crainte ne s'empara jamais de son cœur „ un seul instant, quoiqu'il se trouvât fréquemment dans „ des circonstances très cruelles & accablantes. Avec cela, il agissoit sans cette ostentation, que des ames „ moins élevées affectent quelquefois. Son courage, qui „ se déployoit quand il étoit nécessaire, & à proportion „ que les circonstances le demandoient, cédoit tranquillement, & sans s'émousser, après lui avoir servi, aux „ autres Vertus qu'il avoit à pratiquer. Il étoit non seulement courageux, mais il sentoit qu'il l'étoit, & le „ faisoit sentir aux autres. Car quoique par sa qualité de „ Prince, sa conduite dans la guerre eût pu lui acquérir „ avec juste raison le titre de *Vaillant*, la fortune l'obligea à le rechercher, par les épreuves où elle mit son „ courage & sa valeur, dont il donna souvent des preuves, aussi avantageuses à ses Sujets, que funestes à ses „ Ennemis, & admirées également des uns & des autres. „ *Solus adversum pectus*, dit Guillaume de Malmasburi, *hostibus offerre, solus inclinatam aciem restituere, nota virtutis suæ specie alienos territans, suos corroborans.* Il se „ glorifioit si peu de ce qu'il faisoit à cet égard, qu'il y a „ tout lieu de croire qu'il estimoit plutôt le Courage & la „ Valeur, pour les services qu'il en tiroit, qu'il n'en étoit touché; son inclination naturelle le portant entièrement à l'Etude & aux Sciences, & sur-tout à ce qui „ avoit du rapport à la Religion, non tant pour la spéculation, que pour la pratique."

[*V*] *Il se distingua par son savoir peu commun, & il composa divers Ouvrages.*] Nous avons remarqué ci-dessus (94), qu'il fit paroitre de bonne heure son inclination pour les Lettres; & il ne se démentit pas dans la suite à cet égard. Avec un génie pénétrant & étendu, il étoit laborieux, patient & appliqué; s'occupant sans relâche à lire, à écrire, à recueillir; & Ethelwerd assura, qu'on ignore le nombre des Livres qu'il traduisit: *In proprium verterat linguam volumina numero ignoto, adeo varié, adeo perapimé &c.* Quoique la Langue Saxonne fût encore très stérile en termes & en phrases pour exprimer ce qui regardoit les Arts & les Sciences, par le peu d'usage qu'on en avoit fait sur des sujets de cette nature, les Traductions de ce Prince ne laissoient pas d'être si naturelles & si justes, qu'il charmoit les Lecteurs (95). Asser assure, qu'il passoit pour le meilleur Poëte Saxon de son Siécle (96), pour bon Grammairien, bon Orateur, bon Philosophe, bon Architecte, bon Géomètre, & bon Historien. Bale, dans ses *Centuries* (97), nous a donné le Catalogue des Ouvrages qu'il traduisit, & de ceux qu'il composa lui-même. On dit que ce fut vers l'an 893, qu'il fit la plupart de ses Ouvrages, aussi-bien que ses Loix (98). Il composa, *Breviarium quoddam collectum ex legibus* Trojanorum, Græcorum, Britannorum, Saxonum & Danorum. *Liber unus.* „ Recueil abrégé, „ tiré des Loix des Troyens, des Grecs, des Bretons, „ des Saxons & des Danois." *Vesi-Saxonum Leges. Liber unus.* „ Les Loix des West-Saxons." *Instituta quædam. Liber unus.* „ Réglemens." *Contra Judices iniquos. Liber unus.* „ Contre les mauvais Juges." *Dicta Sapientum.* „ Les Apophthegmes des Sages." *Regum Fortunæ variæ. Liber unus.* „ Les diverses Fortunes des Rois." *Parabolæ & Sales. Lib. I.* „ Paraboles & Bons mots." *Acta Magistratuum. Lib. I.* „ Actes des Magistrats." *Collectiones Chronicorum. Lib. I.* „ Recueil des Chroniques." *Manuale Meditationum. Lib. I.* „ Manuel de Méditations." Il traduisit en Saxon, *Hormestarii Pauli Orosii Lib. I.* Quelques-uns croyent qu'Alfred n'est pas l'Auteur de cette Traduction ou Paraphrase d'Orose (99). *Pastorale Gregorii. Libri duo.* „ Le Pastoral de S. Grégoire." *Dialogus ejusdem Gregorii.* „ Dialogue du même." La Version de cette Pièce fut plutôt faite par son ordre, par Weresfred Evêque de Worcester (100). *Gesta Anglorum Bedæ. Libri quinque.* „ L'Histoire d'Angleterre de Béde," qui a été donnée au Public par Mr. Whelock à Cambridge, en 1644. in-folio. Il remarque, que ce n'est pas tant une Traduction, qu'une Paraphrase. *Boëtius de Consolatione Lib. I.* „ Les Consolations de Boëce," publiées à Oxford en 1698 in-8. par Christophle Rawlinson, Membre du Collège de la Reine. Quelques-uns croyent, que c'est Weresfred, Evêque de Worcester, qui est l'Auteur de cette Traduction, que d'autres attribuent à Asser de S: David (101). Le Docteur Plot (102) dit qu'Alfred fit cette Traduction à Woodstock, & il cite pour garant un Manuscrit de la Bibliothèque Cottonienne. La Roi aimoit

(90) Asser. Menev. p. 58.

(91) Id p. 44.

(92) G. Malmesb. *de Gest. Reg. Angl.* L. II. fol. 24.

(93) P. 214. 215.

(94) Rem. [*B*].

(95) Spelman p. 210.

(96) Voy. la Remarq. suivante.

(97) *Cent.* II. c. 23.

(98) Voy. les *Notes* de Hearne *sur Spelman* p. 210.

(99) Voy. la *Préface* de Somners à son *Glossaire Saxon.*

(100) Voy. Spelman p. 211.

(101) Voy. les *Notes* de Hearne *sur Spelman* p. 211. 212.

(102) *History of Oxfordshire* C. X. §. 115.

avoit pour la Poësie, à instruire ses Sujets, & à les policer [X]. Il fut fort estimé dans les Pays étrangers. Il mourut le 28 d'Octobre de l'annee 900, dans sa cinquante-deuxième année (o), apres avoir règné vingt-huit ans & six mois; & fut inhumé d'abord dans la nouvelle Abbaye de Winchester, mais ensuite son corps fut transféré dans l'Abbaye de Hyde hors des portes de la meme Ville. Il avoit épousé *Alswithe*, fille d'Ethelred Comte de Guines, & d'Edburge qui descendoit des Rois de Mercie. Il en eut deux fils & trois filles. *Edouard*, son fils ainé, monta sur le Trône après lui. *Ethelwerd*, son second fils & le plus jeune de ses enfans, se donna à l'étude. *Elflede*, sa fille ainée, epousa Ethelred Comte de Mercie. *Ethelgithe* fut Religieuse, & Abbesse d'Ethelengey; & la plus jeune de ses filles, nommée par les uns *Elfrithe*, & par d'autres *Alswithe*, épousa Baudouin Comte de Flandre (p). On croit qu'il ne se conformoit pas en tout au Siége de Rome [Y]. Les Auteurs de

(o) Spelman p. 215.

(p) Spelman p. 221. 222.

moit tant cet Ouvrage, qu'il le portoit toujours avec lui dans son sein. *Molmutinæ Leges. Liber unus.* „ Les Loix Molmutiennes (103)." *Martianæ Leges. Lib. I.* „ Les Loix Martiennes." *Psalterium Davidicum. Lib. I.* „ Les Pseaumes de David" publiés par Spelman en 1640. in-4. La dernière partie est d'une autre main. Cette Traduction fut la dernière qu'Alfred fit, & termina ses travaux littéraires, aiant été surpris par la mort, avant qu'elle fût à la moitié, ainsi que nous l'apprend Guillaume de Malmesburi (104), qui parle de plusieurs autres Ouvrages encore, mais il en nomme très peu, qui sont ceux qu'on vient d'indiquer. On assure, qu'il avoit traduit les *Fables d'Esope* du Grec en Latin & en Saxon (105); & l'ancienne Histoire manuscrite d'*Ely* (106), citée par l'Archevêque Parker dans sa Préface sur *Asser*, dit qu'Alfred traduisit tout l'Ancien & le Nouveau Testament. *Alvredus acerrimi ingenii Princeps, per Grimbaldum & Joannem doctissimos monachos tantum i structus, ut in brevi librorum omnium notitiam habuerit, totumque Novum & Vetus Testamentum in eulogium Anglicæ Gentis transmutaverit*; & Bury de Boston dit aussi, *totum fere Testamentum in linguam Anglicanam transtulit* (107). C'est-à-dire: *Il traduisit presque tout le Testament en Anglois*: ce qui vraisemblablement doit s'entendre du Nouveau Testament; mais on doute qu'Alfred ait traduit toute la Bible (108). On prétend qu'il écrivit des Mémoires de sa Vie, comme Jules César. Fox dit (109), „ qu'il recueillit ou compila lui-même en Saxon une Histoire intitulée l'*Histoire d'Alfred.*" *He also himself compiled a Story in the Saxon Speech called the Story of Ælfred.* Mais cela est équivoque. Quoi qu'il en soit, il paroit par la Chronique, nommée *Brute of England*, que ce Prince écrivit une Histoire (110). Oudin nous apprend (111) qu'il y a dans la Bibliothèque Bodléienne (112) un Manuscrit, qui a pour titre: *Flores ex divi Augustini Soliloquiorum libro collecti & Saxonicé redditi ab Avredo Rege Anglorum.* „ Fleurs recueillies des Soliloques de S. Augustin, & mises en Saxon, par Alfred Roi d'Angleterre."

(103) Voy. Sheringham de Angl. Orig. p. 115.

(104) De Gest. Reg. Angl. L. II.

(105) Voy. les Notes de Hearne sur Spelman p. 211.

(106) Hist. Eliens. L. II.

(107) Voy. les Notes sur Spelman p. 213.

(108) Id. ib.

(109) Ad ann. 872.

(110) Hearne Not. sur Spelman p. 214.

(111) Comm. de Script. & Script. Eccl. T. II. Sec. 9. col. 311.

(112) Num. 3181. Cod. 70.

[X] *Il employa le talent qu'il avoit pour la Poësie, à instruire ses Sujets & à les policer.*] Le Lecteur verra sans doute avec plaisir, de quelle manière Spelman s'exprime sur ce sujet dans son style énergique & nerveux (113). „ Mais faisant réflexion sur le peu de solidité d'une Réforme, fondée uniquement sur la crainte, & sur la contrainte, il pensa sérieusement aux moyens de ramener les esprits (de ses Sujets) au bien, & de les faire revenir de leurs inclinations basses & vicieuses. Le seul moyen d'y réussir, étoit d'employer la voie de l'instruction, & de leur inculquer les préceptes de la Morale, pour qu'ils pussent être leurs propres Législateurs, & s'abstenir du mal par principe de conscience: mais on manquoit de Prédicateurs qui pussent travailler à cet important ouvrage, & produire à la longue un heureux changement, par des instructions & des exhortations continuelles & soutenues. Cependant le Roi, aiant compris la nécessité de cet ouvrage, ne put être si découragé par la difficulté de l'entreprise, & par le manque de moyens, que le desir qu'il avoit de contribuer au bonheur de son Peuple, & l'espérance d'y réussir, ne l'excitât encore davantage à la tenter, & à y travailler. Il s'avisa enfin de suivre la méthode, qu'il avoit plu à Dieu de faire servir anciennement à inspirer aux Peuples barbares des principes de Religion, d'Equité, d'Humanité & d'Honneur, non par des Livres (puisqu'ils ne savoient pas lire) ni par des Prédicateurs (parce qu'ils étoient peu disposés à écouter des instructions), mais en suscitant d'heureux génies, supérieurs au commun des hommes, & animés d'un esprit divin, qui employérent des Paraboles, des Cantiques, des Proverbes (qu'ils accommodoient au goût du Peuple) pour dépeindre avec des couleurs si vives la difformité des Vices dominans, & la beauté des Vertus opposées, que tandis que leurs sauvages Auditeurs, charmés de ce qu'ils entendoient, le retenoient & se l'apprenoient les uns aux autres, ils goûtoient peu à peu les vérités renfermées dans ce qu'ils avoient appris, & ne furent pas moins charmés des leçons qu'on leur avoit données, que de la manière dont on les leur avoit proposées." Notre Auteur s'attache ensuite à faire voir l'usage que les anciens Législateurs ont fait de la Poësie, & que Salomon & Jésus-Christ ont employé les Paraboles, & des Fictions ingénieuses, pour corriger les préjugés & les vices du Genre-humain. Alfred, qui étoit grand admirateur de Salomon, semble s'être proposé ce Prince pour modèle. Il recueillit toutes les Maximes de Morale qu'il put trouver, & sur-tout celles qui se trouvoient en vers Saxons; ce qui a fait dire, qu'il étoit *Saxonicorum Poëmatum peritissimus.* „ Il ne se contenta pas de recueillir ce que les autres avoient écrit; il composa aussi lui-même, & mérita le nom d'excellent Poete, tant par la beauté de son naturel, que par le pieux usage qu'il en fit, & les heureux effets qu'il produisit. Par où il devint un de ces Poëtes, qui se rendirent si estimables dans les anciens tems, & qui furent les Héros aussi bien que les Poëtes de leurs Siècles. Son habileté à cet égard a été suffisamment justifiée par l'événement, puisqu'il n'y a qu'un talent supérieur qui puisse produire un changement aussi considérable dans les mœurs des hommes, que celui de les faire renoncer à leurs passions dominantes; & que d'être Poëte sans que cela produise aucun effet, c'est n'être rien:

—— —— Mediocribus esse Poëtis,
Non Dii, non homines, non concessere columnæ.

Et

Non satis est pulchra esse poëmata, dulcia sunto,
Et quocunque volunt animum auditoris agunto.

„ Mais nous avons de plus le témoignage de Guillaume de Malmesburi, qui assure expressément, qu'il n'y avoit personne qui eût la compréhension plus vive qu'Alfred, & qui exprimât d'une manière plus élégante ce qu'il avoit conçu. Et Ethelwerd soutient, que sa Traduction de Boëce étoit si touchante, qu'elle ne pouvoit qu'arracher des larmes à ceux qui l'entendoient lire. Alfred ne cessa d'employer ses talens naturels & acquis à instruire ses peuples; cherchant toutes les occasions de le faire; se dépouillant souvent de la Grandeur & de la Majesté Souveraine, afin de donner à ceux qu'il instruisoit, toute la liberté nécessaire pour profiter de ses leçons; mêlant avec beaucoup de jugement la douceur avec les reproches, l'agréable & le sérieux, jusqu'à ce qu'il eût ou engagé, ou forcé les personnes de toute condition & de tout age, & même ses Evêques, ses Comtes, & les Presidens des Provinces, à recevoir les impressions qu'il vouloit leur donner. Ainsi le Savoir & la Politesse, après avoir été si longtems méprisés, furent en peu de tems estimés, respectés & recherchés de tout le monde (114)." On trouve dans la Bibliothèque Cotonienne une Collection manuscrite de Préceptes & d'Instructions d'Alfred, destinés à cet usage: ce n'est pourtant pas l'Ouvrage original en Saxon; mais un Recueil fait par un Auteur plus moderne, en viens Anglois. Il paroit par le commencement, qu'il y avoit eu une Assemblée des Principaux des deux Ordres du Royaume, à Sifford, aujourd'hui Shifford près de Bampton dans le Comté d'Oxford (115), où le Roi avoit délibéré avec son Clergé, ses Seigneurs & d'autres, sur les Mœurs & le Gouvernement, & où il leur avoit adressé de graves exhortations & donné des instructions sur ce sujet, pour les faire publier par tout le Royaume (116). Mr. Hearne dit (117) que parmi les Manuscrits de Mr. Kenelm Digby, dans la Bibliotheque Bodléienne, num. IV. il se trouve un autre Traité, qui a pour titre, *Les Proverbes d'Alfred*, qui est d'une date plus moderne, & qui contient quelques rapsodies, sur les différentes Conditions de la Vie humaine. Le Dr. Hickes en a publié quelque chose dans son *Thesaurus Ling. Sept.* (118).

(113) P. 20.

(114) Spelman p. 124. 125.

(115) Voy. Plot. Nat. Hist of Oxfordshire c. 2. §. 5.

(116) Voy. Spelman p. 126.

(117) Notes sur Spelman p. 231.

(118) Pag. 222.

[Y] *On croit qu'il ne se conformoit pas en tout au Siége de Rome.*] Spelman prétend (119) qu'il n'étoit pas entièrement attaché à ce Siège; & quoique dans les matières de Religion, selon la doctrine de ce tems-là, il respectât le Pape, comme le Vicaire universel de Jésus-Christ, il conservoit une pleine indépendance dans l'exercice de son Autorité Royale; ce qui semble avoir empêché les Papes d'avoir des différends avec lui. Aussi, quoique tous les Evêchés du Wessex, Winchester, Cornwal, Shirburn, Wells & Cridda, fussent demeurés vacans pendant trois ans entiers, & uniquement sous la direction de l'Archevêque de Cantorbéri, jusques à la mort du Roi, nous ne voyons point qu'on l'ait trouvé mauvais à Rome. Mais lorsqu'ils demeurérent un pareil tems sans être remplis sous le règne d'Edouard son fils, la prémière nouvelle qu'il eut du mécontentement de Rome, fut celle d'une Sentence d'Excommunication prononcée contre lui. Alfred n'attaqua pas moins cette Puissance absolue & universelle des Papes, qui commençoit à s'établir dans ces Siècles de ténèbres & d'ignorance, en rétablissant le second Commandement, qu'ils avoient fait ôter du Décalogue, sous prétexte de suivre les décisions du second Concile de Nicée: mais sur-tout en faisant revivre les Sciences, & en donnant ordre de traduire toutes sortes de Livres

(119) Pag. 219. &c.

de ces tems-là ont célébré ses actions de la manière la plus magnifique, particuliérement Henri Huntington, qui a donné un Abrége de sa Vie dans une Epigramme [Z].

vres de Religion, & particuliérement la Bible. On ne voit point, qu'il lui soit venu de Rome aucun Savant pour lui aider à faire refleurir les Sciences, quoiqu'il y ait envoyé souvent des présens & des offrandes, pour lesquelles on lui donnoit en retour de saintes faveurs d'une autre nature. Il n'est parlé d'aucun envoi de Légats; ni que Rome ait eu aucune part aux Conciles, ou aux Réglemens de l'Eglise: il n'est point question de Bulles, de Privileges, pour les nouvelles Abbayes de Winchester & d'Atheiney, qu'il fonda (120); & ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il entretint, & estima beaucoup Jean Erigena, quoiqu'il fût tres mal avec le Pape, pour avoir écrit quelque chose de contraire aux sentimens du Siége de Rome. Tout cela fait voir que la correspondance entre l'Angleterre & Rome n'étoit pas fort étroite, & qu'Alfred & l'Eglise Anglicane n'étoient pas servilement soumis au Pontife Romain. Mr. Abdias Walker (121), quoiqu'il ne se fût pas encore déclaré de la Religion Romaine dans le tems qu'il écrivit ses Notes sur Spelman, a tâché de répondre à ces argumens, & de faire voir qu'Alfred étoit parfaitement d'accord avec l'Eglise Romaine. Et sur ce que Spelman remarque, qu'Alfred n'a pas été canonisé, parce qu'il n'étoit rien moins qu'aimé de Rome (122), Walker dit que cette remarque n'est point fondée; qu'Alfred de la Rhie le nomme *Beatus*, Bienheureux; qu'on lui donne le titre de Saint dans la *Vie d'Edouard l'Ancien*; & que son nom se trouve dans le Calendrier du Martyrologe d'Angleterre, imprimé en 1608, sous le 28 d'Octobre (123).

[Z] *Un Abregé de sa Vie dans une Epigramme.*] Les vers ne sont pas mauvais, eu égard au tems où ils ont été faits.

Nobilitas innata tibi probitatis honorem,
Armipotens Alfrede, dedit; probitasque laborem;
Perpetuumque labor nomen, cui mixta dolori
Gaudia semper erant, spes semper mixta timori.
Si modo victor eras, ad crastina bella parabas:
Si modo victus eras, ad crastina bella parabas.
Cui vestes sudore jugi, cui sica cruore
Tincta jugi, quantum sit onus regnare, probarunt.
Non fuit immensi quisquam per climata mundi,
Cui tot in adversis vel respirare liceret.
Nec tamen aut ferro contritus ponere ferrum,
Aut gladio potuit vitæ finisse labores.
Jam post transactos vitæ regnique labores,
Christus ei sit vera quies, sceptrumque perenne.

(120) Collier *Hist. Eccles.* Vol. I. book III. p. 171.
(121) *Not. in Vitam Ælfred. M.* p. 171. 172.
(122) Spelman p. 139.
(123) *Not. in Vitam Ælfr. M.* p. 171.

ALFRED ou ALFRID, fils naturel d'Oswy Roi de Northumberland, fut fait Roi de Déire par son pére: de quoi les Déïrois ne furent pas trop contens [A]. Aussi se révoltérent-ils contre Alfred, dès qu'ils eurent appris la mort d'Oswy, & se donnérent à Egfrid, fils légitime d'Oswy, auquel il avoit succédé dans le Royaume de Bernicie, & qui par la revolte des Déirois devint Roi de tout le Northumberland (*a*). Alfred se retira en Irlande [B], où il fit de l'étude sa principale occupation (*b*), & devint savant, eu égard au tems où il vivoit. Egfrid aiant été tué dans une bataille contre les Pictes, comme il ne laissoit point d'enfans, les Northumbres rappellérent Alfred, qui se tenoit encore en Irlande, & l'invitérent à venir occuper le Trône. Avant qu'il fût arrivé, les Pictes se rendirent maitres d'une partie de la Bernicie; d'un autre côté, les Gallois s'emparérent de deux Provinces qui avoient autrefois composé le Royaume d'Aréclute, & en firent les deux Royaumes de Lénox, & de Cumberland; & lorsqu'Alfred fut sur le Trône, il ne lui fut jamais possible de leur arracher ces Provinces: tout ce qu'il put faire, fut de conserver, non sans peine, le reste de son Royaume, souvent attaqué par ses voisins. Alfred finit ses jours l'an 705, après avoir régné vingt ans depuis son rétablissement (*c*). Siméon de Durham (*d*) dit qu'il ne régna que dix-neuf ans. Osred son fils lui succéda (*e*). Il avoit été élevé par le fameux Wilfrid, & par reconnoissance, il lui avoit procuré du vivant de son pére l'Archevéché d'Yorck (*f*). Wilfrid aiant été déposé par l'Archevéque de Cantorbéri, Alfred le rétablit, la deuxième année après qu'il fut monté sur le Trône de Northumberland. Mais trouvant ce Prelat d'une humeur trop impérieuse & trop entreprenante, il le chassa encore une fois de son Eglise: cependant au bout de quelques années, il le rétablit une seconde fois (*g*). Nous donnons dans les Remarques les raisons de la déposition de Wilfrid [C]. Il ne faut pas oublier de remarquer, qu'Alfred assista au Concile de Whitby (*h*), où il defendit le sentiment de l'Eglise Romaine sur le tems de la célebration de la Pâque (*i*), quoique le Roi Oswy son pere fût de l'opinion contraire. Bale met Alfred au nombre des Savans de la Grande-Bretagne, & il nous apprend qu'il écrivit plusieurs Lettres à Coleman, & une à Adaman Coluce, pour tacher de terminer les disputes sur le tems de la célébration de la Pâque (*k*).

(*a*) L'an 670.
(*b*) Rapin *Hist. d'Anglet.* T. I. L. III. p. 188. 169. Guil. Malmesb. *de Gest. Reg. Angl.* L. I. c. 3 p. 25. Buchanan *Hist. Scot.* L. V. p. 163.
(*c*) Rapin *ubi supra* p. 169.
(*d*) *Apud* Twysden *Hist. Angl. Script. X.* T. I. col. 31.
(*e*) Rapin *ibid.* Simeon Dunelm. *ibid.*
(*f*) Ricard. Hagulst. *ap.* Twysden *ubi sup.* col. 291.
(*g*) Rapin *ubi supra* p. 211. 252.
(*h*) On a parlé de ce Concile dans l'Article d'AILBERT Rem. [B].
(*i*) Rapin *ubi sup.* p. 241.
(*k*) Balæus *Illust. Mag. Brit. Script.* Cent. I. fol. 45. verso.

[A] *De quoi les Déirois ne furent pas trop contens.*] Le sujet de leur mécontentement n'étoit pas qu'Alfred fût bâtard; mais il y a de l'apparence qu'ils craignirent que si le Royaume de Northumberland, qui se trouvoit alors réuni sous un seul Roi, venoit encore à être partagé, cela n'occasionnât des troubles & des guerres, qui leur seroient fatales, comme ils en avoient déja fait l'expérience (1). Nous remarquerons ici, que le Royaume de Northumberland comprenoit autrefois tout le Pays situé entre l'Humber & la Twede. Ce Pays étoit divisé en deux Parties, savoir la Déire & la Bernicie. La Déire comprenoit tout ce qui étoit entre l'Humber & la Tyne; la Bernicie étoit le Pays situé entre la Tyne & la Twede (2).

[B] *Alfred se retira en Irlande.*] Guillaume de Malmesburi dit (3), que quoiqu'Alfred fût le fils ainé d'Oswy, le Parti des Nobles le jugea indigne de la Couronne, parce qu'il étoit bâtard; & qu'il se retira en Irlande, ou par force, ou par un motif de chagrin & de colère. Il ajoute qu'Alfred étant à couvert de la haine de son frère, & jouissant de beaucoup de loisir, s'appliqua à l'étude, & cultiva la Philosophie. Bale (4) rapporte qu'Alfred se retira dans une des îles d'Ecosse: mais, outre que cela est contredit par tous les anciens Historiens, il y a plus d'apparence qu'Alfred avoit étudié parmi les Irlandois, que parmi les Ecossois, puisqu'il parut toujours attaché aux principes de l'Eglise Romaine, reçus en Irlande, au-lieu que les Ecossois suivoient dans ce tems-là les principes de l'Eglise d'Orient.

[C] *Nous donnons dans les Remarques les raisons de la déposition de Wilfrid.*] Pour mettre le Lecteur bien au fait, nous rappellerons en peu de mots ce qui se passa après le Concile de Whitby. Le Parti du Pape l'aiant emporté dans le Concile, Colman Evêque de la Sainte Ile (5), & tous les autres Ecclésiastiques Ecossois, se retirérent dans leur Pays. Tuda remplit le Siége Episcopal que Colman avoit quitté; mais étant mort peu de tems aprés, Alfred souhaita d'avoir pour Evêque d'Yorck, le Siége étant encore à Lindisfarne, Wilfrid, qui s'étoit avantageusement distingué dans le Concile. Pour cet effet, il lui ordonna d'aller à Paris, pour s'y faire sacrer par Ailbert ou Agilbert, Evêque de cette Ville. Mais comme Wilfrid s'arrêta trop longtems en France, l'Evêché fut donné à Céadda, ou Cedda, qui fut sacré par l'Evêque de Winchester. Wilfrid, étant retourné en Angleterre, fut surpris de trouver son Siege rempli par un autre; mais n'osant se plaindre d'Alfred, pour-lors Roi de Déire, il se retira dans un Monastère. Quelque tems après, Théodore, nouvellement devenu Archevêque de Cantorbéri, faisant la visite de toutes les Eglises d'Angleterre, se rendit à Yorck, où il censura fortement Cedda de ce qu'il s'étoit fait sacrer par l'Evêque de Winchester. Cedda se soumit humblement à tout ce que l'Archevêque voudroit ordonner. Théodore, charmé de son humilité, le sacra de nouveau: mais il lui ordonna en même tems de retourner à son Monastère, pour faire place à Wilfrid, à qui les deux Rois avoient destiné l'Evêché d'Yorck. Quoique Béde ne dise pas par quelle raison Cedda fut renvoyé dans son Monastère après avoir été sacré de nouveau, on comprend assez que Théodore s'étoit laissé gagner par les deux Rois, puisqu'il semble qu'il n'y avoit pas lieu de déposséder Cedda, le défaut de la premiére Ordination, supposé qu'il y en eût, aiant été réparé par la derniére. Wilfrid étoit un homme extrèmement fier & hautain. Il se soutint uniquement par la faveur des Rois Oswy & Alfred. Mais Oswy étant mort, & Alfred chassé, ce Prélat n'eut pas grand crédit à la Cour d'Egfrid, & sa fierté lui fit enfin perdre son Evêché. Lorsqu'il eut été déposé, l'Archevêque de Cantorberi divisa le Northumberland en deux Diocèses. Le premier comprenoit toutes les Eglises de Déire, dont le Siége fut à Yorck. Le second, dont le Siége demeura fixé dans l'Ile de Lindisfarne, comprenoit tout le Royaume de Bernicie. Quelque tems après, l'Archevêque Théodore érigea un autre Evêché dans le Northumberland, à Hagulstad. Lorsqu'Alfred eut succédé à Egfrid, Théodore étant très âgé, & voyant que sa mort ne pouvoit pas être éloignée, se repentit de ce qu'il avoit fait contre Wilfrid, & il agit si efficacement auprès d'Alfred, qu'il fut rappellé. L'Evêché de Lindisfarne se trouvant alors vacant, on fit passer Bosa Evêque d'Yorck

(1) Voyez Rapin *Hist. d'Angl.* T. I. L. III. p. 154. 167.
(2) Ricard. Hagulstad. *apud* Twysden *Hist. Angl. Script. X.* T. I. col. 585.
(3) *De Gest. Reg. Angl.* L. I. *apud* H. Savile *Rer. Angl. Script. post Bedam* p. 21.
(4) Balæus *Illust. Magn. Brit. Script.* Cent. I. fol. 45. verso.
(5) Le Siége Episcopal avoit été transferé d'Yorck à la Sainte Ile, du tems d'*Aidan* (voyez son Article), & il fut ensuite transferé de nouveau à Yorck.

d'Yorck à l'Evêché de Lindisfarne, & Wilfrid fut rétabli dans celui d'Yorck. Il ne fut pas plutôt remis dans son Siége, qu'il entreprit de renverser tout ce qui s'étoit fait dans le Nord, pendant qu'il avoit été en disgrace. Il voulut réunir l'Evêché d'Hagulstad à celui d'Yorck, & revendiquer certains revenus de son Eglise, qui en avoient été retranchés pour cet autre Evêché: enfin il prétendit que tout ce que Théodore avoit fait étoit nul, & fait sans autorité. Ses prétentions n'étoient peut-être pas trop mal fondées; mais la hauteur avec laquelle il agissoit, faisoit qu'il trouvoit par-tout de l'opposition. Alfred même eut tant à souffrir de son humeur impérieuse, qu'il le chassa une seconde fois (6). Richard, Prieur de Hagulstad, prétend que la seule raison de la déposition de Wilfrid fut, que le Roi & divers Evêques l'accusérent faussement d'avoir violé les Réglemens de Théodore Archevêque de Cantorbéri (7). Mais cet Auteur ne mérite aucune créance, puisqu'il paroit par ses Ecrits, qu'il s'est proposé plutôt de faire le Panégyrique de Wilfrid, que son Histoire. Ce Prélat fut rétabli encore dans son Evêché, après la mort d'Alfred (8).

(6) Rapin ubi supra p. 147–151.

(7) Ricard. Hagulstad. apud Twysden ubi sup. col. 292.

(8) Id. ibid.

ALFRED, fils d'Ethelred II. Roi d'Angleterre, fut envoyé avec Emme sa mère & Edouard son frère auprès de Richard II. Duc de Normandie (a); voici à quelle occasion. Suénon Roi de Danemare aiant fait descente en Angleterre, se rendit maitre de presque tout le Pays; ce qui obligea bientôt Ethelred à suivre sa famille (b). Suénon étant mort peu de tems après, Ethelred retourna en Angleterre, & les Anglois le firent remonter sur le Trône, quoique les Danois eussent proclamé Canut Roi d'Angleterre. Ethelred étant mort environ un an après son retour, Edmond, son fils de sa prémière femme, lui succéda: mais Canut avoit un puissant Parti, étant soutenu par tous les Danois qui étoient en Angleterre. Edmond aiant été tué en 1017, par ordre d'Edrick Stréon son beau-frère, Canut se rendit maitre de tout le Royaume; & craignant que les enfans d'Edmond ne lui disputassent la Couronne, il les envoya hors de l'Angleterre, avec ordre à celui qui les conduisoit, de s'en desaire dans le voyage: mais cet ordre ne fut pas exécuté, ainsi qu'on l'a remarqué ailleurs (c). Canut avoit encore de l'inquiétude au sujet des fréres d'Edmond, qui étoient en Normandie, & il auroit bien voulu s'en défaire aussi: mais il ne voyoit pas de moyen de les tirer des mains de Richard leur oncle; il craignoit même que ce Prince, qui étoit puissant, n'entreprît quelque jour de les rétablir sur le Trône de leurs ancêtres. Pour prévenir ce danger, & mettre le Duc de Normandie dans ses intérêts, il lui demanda Emme en mariage, & lui offrit pour lui-même une de ses sœurs. Ses offres aiant été acceptées, Emme épousa Canut. Alfred & Edouard son frére furent si irrités de ce mariage, qu'ils ne purent s'empêcher d'en témoigner en public leur mécontentement. Et ce n'étoit pas sans raison, puisqu'Emme avoit consenti qu'on insérât dans son Contract de mariage, que les enfans qui naitroient d'elle & de Canut, seroient reconnus pour Héritiers légitimes de la Couronne d'Angleterre; par où elle privoit les enfans, qu'elle avoit d'Ethelred, des droits de leur naissance (d). Après la mort de Canut, Harald, son fils de sa prémière femme, monta sur le Trone d'Angleterre par les intrigues du Comte Goodwin; & Hardicnut, qu'il avoit eu d'Emme, n'eut que la Couronne de Danemarc. Emme fut extrémement offensée de cette disposition; mais jugeant d'abord, que dans la situation où les affaires se trouvoient, il n'y avoit pas moyen de procurer à son fils Hardicnut la Couronne d'Angleterre, elle crut qu'il ne seroit pas impossible de faire monter sur le Trône un des fils qu'elle avoit eus d'Ethelred. Elle espéra que les Anglois savoriseroient de tout leur pouvoir un Prince de la Famille de leurs anciens Rois. Pour réussir dans ce dessein, il falloit user de beaucoup de prudence & de dissimulation. Il étoit sur-tout nécessaire de trouver un prétexte pour pouvoir, sans donner de la jalousie au Roi, faire venir en Angleterre ses fils, afin de s'y faire un Parti. Dans cette vue elle crut devoir vivre de manière, que Goodwin fût persuadé qu'elle n'avoit aucun dessein de se mêler des Affaires d'Etat. Elle se renferma dans Winchester, où elle ne paroissoit occupée que d'exercices de piété & de dévotion, & du soin de son salut. Quand elle jugea que le Roi étoit suffisamment convaincu qu'elle ne prenoit plus aucun intérêt aux Affaires publiques, elle lui demanda la permission de faire venir à Winchester les deux Princes ses fils, qu'elle n'avoit pas vus depuis son mariage avec Canut. Harald lui aiant accordé cette grace, Alfred & son frère se rendirent peu de tems après à Winchester (e), où ils furent visités par un grand nombre de personnes qui avoient encore le cœur Anglois. Goodwin s'apperçut bientôt du dessein d'Emme; il avertit Harald du danger qui le menaçoit: mais il lui fit entendre en même tems, que ce n'étoit encore qu'une Conspiration ébauchée, dont l'exécution pouvoit aisément être prévenue; & que pour se mettre une fois pour toutes à couvert de pareils complots, & prendre des suretés pour l'avenir, il ne voyoit point de meilleur moyen que de se défaire des deux Princes. Harald aiant approuvé ce projet, Goodwin lui conseilla de faire paroitre une parfaite sécurité, afin d'attirer Alfred & son frère plus aisément dans le piège. Lorsque les Princes eurent demeuré quelque tems à Winchester, le Roi les fit prier de venir passer quelques jours à la Cour, avant que de s'en retourner en Normandie. Cette invitation mit Emme fort en peine. Elle comprenoit bien qu'il étoit difficile que ses fils pussent se faire un puissant Parti parmi la Noblesse, sans paroitre à la Cour: mais d'un autre côté, elle ne pouvoit pas bien se résoudre à les livrer entre les mains d'un Prince, qui avoit tant d'intérêt à les perdre. Dans cet embarras, elle jugea que le meilleur expédient étoit d'envoyer Alfred son fils ainé au Roi, & de retenir Edouard sous quelque prétexte: elle se persuadoit, qu'en cas que Harald eût quelque mauvais dessein, il en différeroit l'exécution jusqu'à ce qu'il eût les deux Princes en son pouvoir, puisqu'il lui seroit inutile de se défaire de l'un, pendant que l'autre resteroit en vie. Goodwin, content de ce que son conseil commençoit à produire l'effet qu'il en avoit attendu, se fit donner la commission d'aller au-devant d'Alfred, comme pour lui faire honneur; mais c'étoit véritablement, parce qu'il ne vouloit pas se reposer sur un autre de l'exécution de ses desseins. Le jeune Prince, & les Normands qui l'accompagnoient, furent d'abord charmés des honneurs que Goodwin lui rendoit, & lui faisoit rendre. Mais ce plaisir fit bientôt place à une grande consternation, quand le Prince & tous ceux de sa suite se virent arrêtés dans le Château de Guilford, où on les avoit fait entrer sous prétexte de s'y rafraichir. Alfred fut incontinent conduit à Ely, où, après lui avoir crevé les yeux, on le renferma dans un Monastère. Ce malheureux Prince eut à peine le tems de sentir sa disgrace: il mourut peu de jours après, soit de chagrin, ou par une voie moins naturelle; du moins Goodwin fut accusé, dans la suite, de lui avoir ôté la vie. Dès qu'Edouard eut appris la triste catastrophe de son frére, il retourna promptement en Normandie; & Emme aiant reçu ordre de sortir du Royaume, alla chercher un asyle auprès de Baudouin Comte de Flandre. Tel est le récit de Mr. de Rapin (f), qui ne cite aucune autorité sur ce qu'il rapporte. Mais il y a d'autres Ecrivains qui différent de lui dans plusieurs circonstances, comme on le verra ci-dessous [A].

(a) L'an 1013.

(b) Guil. Malmesb. De Gest. Reg. Angl. L. II. c. 10. in Rer. Angl. Script. post Bedam, edit. ab H. Saville Francof. 1601. in fol. p. 70.

(c) Voy la Rem. [E] de l'Article ALDRED.

(d) Rapin Hist. d'Angl. T. I. L. V. p. 409.

(e) L'an 1037.

(f) Ibid. p. 417–419.

[A] *Il y a d'autres Ecrivains qui différent de Mr. de Rapin dans plusieurs circonstances, comme on le verra ci-dessous.*] Le récit de Jean Brompton au sujet d'Alfred (1) est très différent de celui de Mr. de Rapin. Voici ce que rapporte cet Auteur. „ Après la mort de Hardicnute, la Noblesse d'Angleterre souhaitant ardemment d'être délivrée du „ joug des Danois, envoya des Députés à Alfred & à E- „ douard, qui étoient en Normandie, pour les inviter à „ passer en Angleterre, en les assurant qu'ils pouvoient y „ venir en toute sureté, & qu'on éléveroit Alfred sur le

(1) In Chr. ap Twysden Hist. Angl. Script. X. Lond. 1652. in fol. T. I. col. 934. &c.

„ Trône. Le Comte Goodwin, qui avoit épousé une fille du Roi Canut, aiant dessein, à ce qu'on croit, de se saisir de la Couronne, ou pour lui-même, ou pour Harald son fils, forma le dessein de se défaire des deux jeunes Princes, dès qu'ils seroient arrivés. D'autres Historiens disent que Goodwin, qui avoit une fille, sachant qu'Alfred avoit beaucoup de courage & de grandeur d'ame, & qu'il regardeioit avec mépris la proposition d'épouser sa fille, conçut de la haine contre ce Prince, & résolut de s'en défaire, se flatant qu'il ne trouveroit après cela aucune difficulté à faire épouser sa fille à Edouard, qui étoit encore jeune & sans expérience. Les Députés étant arrivés en Normandie, n'y trouvérent qu'Alfred, Edouard étant allé en Hongrie pour voir son neveu, le fils du Roi Edmond (2). Alfred s'embarqua d'abord avec un grand nombre de parens de sa mère, & plusieurs autres Normands, & passa en Angleterre. Goodwin se servit adroitement du prétexte qui s'offroit, pour jetter des soupçons dans l'esprit des Anglois contre Alfred, leur donnant à entendre, que ce Prince avoit promis a ce grand nombre de Normands qui l'accompagnoient, de leur donner les Terres des Anglois; & qu'ainsi la prudence ne permettoit pas de laisser à cette foule d'Etrangers la liberté de s'établir en Angleterre. Apres avoir tenu ces discours, Goodwin se rendit à Southampton, où Alfred avoit mis pied à terre; & l'aiant felicité sur son arrivée, il s'offrit de le conduire à Londres, où la Noblesse, disoit-il, l'attendoit pour le mettre sur le Trône. . . . Alfred promit, que si on lui mettoit la Couronne sur la tête, il feroit des Loix agréables à Dieu & à ses Sujets. Mais le perfide Goodwin avoit donné ordre à ceux de sa suite, de se saisir d'Alfred & de ses Normands, ce qui fut exécuté. Ensuite, de dix Normands, ils en massacrérent neuf; & trouvant que ceux qui restoient étoient encore en trop grand nombre, ils les décimérent. Ils envoyérent apres cela Alfred à Ely, & lui aiant crevé les yeux, ils le renfermérent dans un Monastère, où il mourut peu de tems après dans les plus cruels tourmens. Quelques Ecrivains rapportent, que lui aiant ouvert le ventre, ils en tirérent une partie des entrailles, qu'ils cluuérent à un poteau; après quoi ils le forcérent à coups d'aiguillon de tourner tout autour, jusqu'à ce que le reste de ses entrailles fortir. *Primordiis viscerum ejus umbilico aperto extractis, & ad stipitem ligatis, ipsum tantis vicibus stimulis ferreis circumduxerunt, donec novissima viscerum extraherentur* (3). Les Seigneurs Anglois, qui n'étoient pas du parti de Goodwin, aiant appris de quelle manière Alfred avoit été trahi & massacré, en furent extrêmement irrités, & firent serment de punir le Traitre d'une manière plus cruelle encore que ne l'avoit été le Comte Edrich, qui avoit tué le Roi Edmond, surnommé *Cote-de fer*. Ils résolurent de se saisir de Goodwin; mais ce Comte s'étant retiré en Danemarç, toute la vengeance qu'on put tirer de lui, fut de confisquer ses biens. Quelques-uns prétendent pourtant, que ce n'est pas dans ce tems-là qu'Alfred fut tué, mais sous le régne de Harald. Ils disent qu'Edouard, frère d'Alfred, ne pouvant souffrir que Harald occupât le Trône d'Angleterre, aborda à Southampton avec une Flotte de quarante Vaisseaux, & un grand nombre de Normands; & qu'aiant débarqué, il pilla & ravagea le Pays; mais qu'après avoit été attaqué par les Anglois, il reprit la route de Normandie, avec beaucoup de butin. Que dans le même tems, Alfred aiant abordé avec quelques Soldats, le Comte Goodwin le reçut avec d'apparentes démonstrations d'honneur; mais que l'aiant fait prendre la nuit, il l'envoya au Roi Harald, par l'ordre duquel on lui creva les yeux & on lui ôta la vie." D'autres, ajoute Brompton, rapportent la chose autrement; & là il raconte la même chose que Mr. de Rapin, avec cette différence pourtant, qu'il met la mort d'Alfred sous le règne de Hardicnute, au-lieu que Mr. de Rapin la met sous celui de Harald. Brompton ajoute, que quelques Ecrivains assurent, „ qu'Emme elle-même consentit à la mort de son fils, & qu'elle empoisonna aussi Edouard; de peur, peut-être, que Hardicnute, son fils du second lit, ne perdit la Couronne." Quoi qu'il en soit, Brompton remarque, que selon les anciennes Chroniques, il est vraisemblable qu'Alfred ne fut tué qu'après la mort de Hardicnute; & Henri de Huntington (4) est d'accord avec Brompton. Mais Guillaume de Malmesbury (5), Roger de Hoveden (6), Henri de Knyghton (7), la Chronique de Mailros (8), & plusieurs autres, mettent la mort d'Alfred dans le même tems que Mr. de Rapin, en l'année 1037. Le récit de la mort d'Alfred, donné par cet Historien, n'est fondé que sur une tradition populaire, ainsi que nous l'apprend Guillaume de Malmesbury, qui ajoute (9), qu'il n'ose pas en garantir la vérité, ne s'en trouvant rien dans aucune Chronique ancienne. Mais Matthieu de Westminster, & plusieurs autres, ainsi que nous l'avons vu, rapportent cette Histoire sans faire paroître le moindre doute. La plupart des Annales manuscrites, qui sont dans la Bibliothèque Cottonienne, & un Ouvrage intitulé *Encomium Emmæ* (l'Eloge d'Emme) que Guillaume de Malmesbury n'a point vu, & qui est le Panégyrique de cette Reine, fait par un Moine de son tems, rapportent cette Histoire de la manière suivante. „ Harald cherchant les moyens d'avoir les deux jeunes Princes en son pouvoir, fit écrire une Lettre, comme si elle venoit d'Emme leur mère, dans laquelle elle les sollicitoit fortement à venir en Angleterre, & leur reprochoit en tendre mère la négligence qu'ils témoignoient pour leurs propres intérêts, puisqu'ils ne pouvoient ignorer que l'autorité de l'Usurpateur s'affermissoit de jour en jour, & qu'il n'oublioit rien de ce qui pouvoit mettre la Noblesse dans ses intérêts. On les assuroit que les Anglois choisiroient infailliblement un des deux pour le mettre sur le Trône, préférablement à Harald; qu'il étoit donc nécessaire, qu'ils usent diligence pour se rendre promptement en Angleterre, afin de prendre les mesures les plus propres à assurer un heureux succès; mais qu'il falloit conduire cette affaire avec tout le secret possible. On envoya cette Lettre en Normandie par un Courier, & les jeunes Princes la reçurent avec une grande joie. Ils répondirent par le même Courier, qu'un d'eux iroit trouver la Reine, dans le tems & dans le lieu qu'elle jugeroit à propos de fixer. Alfred, le cadet des Princes, (d'autres disent qu'il étoit l'aîné) s'embarqua donc, avec un petit nombre de Normands; & ils ne furent pas plutôt débarqués, qu'ils tombèrent entre les mains de Goodwin, qui les traita de la manière que le rapporte Mr. de Rapin." Ce récit est d'autant plus vraisemblable, que si les deux Princes étoient venus en Angleterre, Harald les auroit, selon les apparences, fait périr tous deux, les aiant eus en sa puissance. Les Annales Saxonnes ne parlent point de la mort d'Alfred (10). Ce qui prouve de plus, que ce fut sous Harald, & par son ordre, qu'Alfred fut tué, c'est que sous Edouard, Goodwin aiant été accusé d'avoir fait périr Alfred, frère du Roi, il jura qu'il n'avoit rien fait que par ordre de Harald (11). Nous remarquerons ici, que selon Mr. de Rapin, la prémiere femme du Roi Ethelred, mère du Roi Edmond, se nommoit *Elgive*; au lieu que selon les Auteurs que nous avons cités dans l'Article (12), *Elgive*, ou *Elfgive* étoit le nom Saxon d'Emme; & Guillaume de Malmesbury dit positivement, qu'on ignoroit le nom de la mère d'Edmond. *Erat Edmundus non ex Emma natus, sed ex quadam alia, quam fama obscura recondit* (13).

(2) Voy. la Rem. [B] de l'Article ALDRED.

(3) Brompton *ubi sup.* col. 935. lin. 52.

(4) *Apud* Savile *Hist. Ang. Script. post Bedam* p. 365.

(5) *De Gest. Reg. Angl.* L. II c. 12. *ap. eund.* p. 77.

(6) *Annal. Part.* I. *ap. eund.* p. 455.

(7) *Apud* Twysden *ubi sup.* col. 2326. où Alfred est nommé *Elfred*. Quelques-uns le nomment *Alured*.

(8) *Ad ann.* 5036. où Alfred est nommé *Alured*. *In Ang Script. Vet* Oxon. 1654. T. I. p. 156.

(9) *Ubi supra*.

(10) Tiré des *Remarques de Mr.* Tyndal *sur l'Histoire de Mr. de Rapin*.

(11) Ranulph Higden *in Polychron* L. VI *ap.* Th. Gale *Hist. Ang. Script.* XX T I. p. 277.

(12) *Voyez en particulier* Radulph. de Dicet. *ap.* Twysden *ubi sup.* col 461.

(13) *Ubi supra* p. 72.

☞ ALGASIE, Dame Gauloise, qui vivoit dans le cinquième Siècle, se distingua par sa piété & par son goût pour l'étude de l'Ecriture Sainte. Quoique ce Siecle soit la première Epoque bien sensible de la décadence des Lettres dans les Gaules (*a*), elles ne laissoient pas d'y etre encore cultivées; jusque-là, que lorsque les Gaulois avoient fini leurs études dans leur Pays, ils alloient dans les plus fameuses Ecoles des Pays étrangers, & particuliérement à Rome (*b*). Ils entretenoient aussi d'étroites liaisons de Litterature dans les autres Pays, beaucoup plus éloignés, où il se trouvoit des gens célébres pour l'Erudition. Et comme S. Jérôme avoit une très grande réputation, les Gaulois témoignerent beaucoup d'empressement à le consulter, & à profiter de ses avis. Algasie, & une autre Dame Gauloise nommée *Hedibie* [*A*], qui s'appliquoient avec beaucoup de zèle à l'etude de l'Ecriture, crurent ne pouvoir mieux faire que de s'adresser à ce celébre Docteur, pour lui demander des éclaircissemens sur les endroits difficiles qui les arretoient. Elles envoyerent, par un jeune-homme nommé Apodeme, qui alloit trouver S. Jérôme à Bethleem, un grand nombre de Questions à ce Docteur. Algasie lui en envoya onze, sur divers endroits de l'Evangile, & de S. Paul [*B*]. S. Jérôme lui répondit

(*a*) *Hist. Littér. de France* T. II *Disc. prélim.* p. 2.

(*b*) *Ibid.* p. 8.

[*A*] *Une autre Dame Gauloise nommée Hédibie.*] Cette Dame étoit descendue de Patère & de Delphide, célèbres Orateurs du quatrième Siècle, qui avoient professé la Rhétorique à Bourdeaux (1). Il paroit que S. Jérôme ne la connoissoit pas personellement; mais ce qu'il ajoute, qu'il n'ignoroit pas l'ardeur de sa Foi, quoiqu'elle demeurât à l'extrémité des Gaules, (peut-être à Bayeux dont sa famille étoit originaire) *Ignota vultu, fidei mihi ardore notissima*, prouve que cette Dame se distinguoit par ses vertus & par ses lumières. Elle proposa douze Questions à S. Jérôme, dont la prémière est: Comment on peut être parfait, & quelle conduite doit tenir une veuve qui n'a point d'enfans? La plupart des autres Questions regardent les difficultés qu'il y a d'accorder la variation des Evangélistes sur la Resurrection de Jésus-Christ (2).

[*B*] *Algasie lui en envoya onze, sur divers endroits de l'Evangile, & de S. Paul.*] On jugera du goût & de la nature des recherches de la Dame Gauloise, par les sujets sur lesquels elle souhaitoit des éclaircissemens. I. Elle demande, comment il faut concilier l'envoi que Jean Baptiste fit de deux de ses Disciples à Jésus-Christ, pour lui demander, *Es tu celui qui devoit venir, ou si nous devons en attendre un autre* (3)? avec la déclaration qu'il avoit déja faite; *Voici l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du* Mon-

(1) Hieron. *Oper.* T. I. *ad Hedib.* Epist. p. 142. Edit. Basil apud Froben. 1524.

(2) *Id. ibid.* & *Hist. Littér. de France* T. II. *Disc. prélim.* p. 3.

(3) Matth. XI. 3.

pondit par une Lettre, dans laquelle, outre les éclaircissemens qu'il lui donnoit, il la renvovoit à son Commentaire sur S. Matthieu & à divers autres de ses Ouvrages, & à Alethe, depuis Evéque de Cahors [C], afin d'en tirer des réponses de vive voix. On croit qu'Algasie demeuroit pres de Cahors (c).

(c) Ibid. p 4. 5.

Monde (4)? II. Ce qo'il faut entendre par *le Roseau cassé & le Lumignon qui fume*, Matth. XII. 20.? III. Sur le *renoncement à soi-même*, & sur le devoit de *charger sa Croix*, Matth. XVI. 24. IV. Ce que signifient ces paroles: *Malheur aux femmes enceintes, & à celles qui allaiteront dans ces jours-là. Or priez que votre fuite ne soit point en Hiver, ni au jour du Sabbath*, Matth. XXIV. 19. 20. V. Sur le refus que les Samaritains firent de recevoir le Sauveur, *parce que sa face etoit comme d'un homme qui alloit à Jerusalem* (5). VI. Ce que l'on doit entendre par *le Maître d'Hôtel inique*, dont il est parlé Luc XVI. & à qui Jésus-Christ donne des louanges? VII. Quel est le sens du passage Rom. V. 7? VIII. Elle souhaite l'explication de cet autre endroit de l'Epitre aux Romains Ch. VII. 8. IX. Sur le vœu de S. Paul, *Je desirerois moi-même d'être separé de Christ pour mes frères* &c. (6). X. Comment il faut entendre l'avis que S. Paul donne aux Colossiens Ch. II. 18. 19? XI. Sur *le Mystère d'iniquité & l'Homme de peché*, dont S. Paul parle 2 Thess. II. 7. 8. (7). Il paroit par-là, qu'Algasie lisoit avec réflexion, & qu'elle cherchoit à s'instruire. Je ne sai si l'on trouveroit aujourd'hui beaucoup d'Algasies. Quoique nous vivions dans un Siecle où l'on cultive beaucoup les Sciences, & où les secours pour l'intelligence de l'Ecriture sont très abondans, quelle est la femme de qualité, qui ne se crût deshonorée, si elle consultoit un Théologien savant & pieux, sur des questions du genre de celles qu'Hédibie & Algasie proposérent à S. Jérôme? Ce n'est pas que je voulusse que les femmes, renonçant aux soins & aux devoirs de leur état, fussent semblables à certaines Pédantes dont parle le *Spectateur* (8); ou qu'elles disputassent de Théologie & de Critique, au lieu de s'occuper à élever leurs enfans &c. Mais si elles employoient à la lecture de l'Ecriture Sainte, & des Ouvrages qui l'éclaircissent, quelques-unes de ces heures qu'elles passent à s'ajuster, à jouer, ou à débiter mille bagatelles, n'en seroient-elles pas plus propres à instruire leurs enfans, qui reçoivent ordinairement d'elles les prémières impressions? & par conséquent ne contribueroient-elles pas au bonheur de la Société, en inspirant de bonne heure des sentimens de Vertu & de Religion a la Jeunesse?

[C] *A Alèthe, depuis Evéque de Cahors.*] Alèthe étoit célèbre dès le commencement du cinquième Siècle, puisque sa réputation avoit pénétré jusques en Orient. S. Jérôme paroit avoir eu une haute estime pour lui, puisqu'il renvoie Algasie à ce Prêtre, comme à un homme qui a autant de capacité que de sagesse, pour résoudre de vive voix toutes les difficultés qu'elle lui proposoit. Il lui témoigne même sa surprise, de ce que laissant cette source pure qu'elle avoit dans son voisinage, *elle alloit chercher si loin le courant d'un petit ruisseau*. Il lui conseille d'adoucir *l'amertume* qu'elle pourroit trouver dans ses Ecrits, par *le miel & le nectar* qui couloient de la bouche d'Alèthe, & *de temperer la pituite de sa vieillesse* par l'âge florissant de ce saint homme. *Satis miratus sum, cur purissimo fonte vicino, nostri tam procul rivuli fluenta quæsieris . . . . Habes istic sanctum virum Alethium presbyterum, qui viva (ut ajunt) voce, & prudenti disertoque sermone possit solvere quæ requiris . . . . . nostram amaritudinem illius nectareo melle curato . . . . . senilemque pituitam juvenili austeritate compesce* (9). On voit qu'Alethe n'étoit encore que Prêtre dans ce tems-là, (c'étoit en 407); mais en 409 au plus tard, il étoit déja Evêque de Cahors: il succéda dans cet Evêché à Florent son frère. S. Paulin de Nole, dans une Lettre, dont Grégoire de Tours a conservé un fragment, loue Aléthe, comme un digne Pontife du Seigneur, & un très fidèle Dépositaire de la Foi & de la Religion (10).

(4) Jean I. 29.

(5) Luc IX. 53.

(6) Rom. IX. 3.

(7) Hieron. Op. ubi supra p. 158-176.

(8) T. III. p. 151 & 147. de la Trad. françoise.

(9) Hieron. Oper. ubi sup. p. 158-159.

(10) Hist. Littér. de France T. II p. 84.

☞ ALHAGIB, fameux Général des Maures vers la fin du dixième Siècle, & Ministre presque absolu d'Almanzor Roi de Cordoue, étoit habile & intelligent au métier de la guerre, d'un grand courage, & portoit dans le cœur une haine implacable aux Chrêtiens, brulant d'un violent desir de les exterminer entiérement (a). Il fut continuellement en guerre avec le fameux Fernand Gonzalve prémier Comte de Castille, qui remporta sur lui en diverses occasions des avantages considérables (b). Ce Comte étant mort, Alhagib resolut de tout entreprendre pour venger sur Garcie Fernand, fils & successeur de Gonzalve, les chagrins qu'il avoit reçus du pere. Il poussa les conquetes commencees par les Sarazins: non content de conquérir la Castille, il profita des divisions qui dechiroient le Royaume de Léon, aussi-bien que celui de Castille, entra dans le Royaume de Léon, mit le siége devant Leon méme, & s'en rendit maitre. De là passant en Gallice, il força Compostelle & en ruina l'Eglise; mais on prétend qu'un Miracle l'obligea d'epargner le Tombeau de S. Jaques [A]. Medina-Celi, Ville en ce tems-là très célèbre, & plusieurs autres eurent le même sort que Compostelle (c). La dissenterie, qui se mit dans l'Armée des Maures, en fit périr un grand nombre, & ils se retiroient dans leur Pays, lorsque Vérémond Roi de Gallice survint, tailla en piéces leur arrière-garde, & obligea Alhagib de reconduire à Cordoue les débris de son Armée, bien resolu de se venger de la perte qu'il venoit de faire. Garcie Fernand de son côté, malgré ses troubles domestiques, fit des efforts, qui lui réussirent. Il reprit les Places conquises par les Maures sur sa frontiere, & défit les Ennemis en plusieurs rencontres. Mais ce qui contribua le plus à rétablir les affaires des Chrétiens, ce fut la paix que Garcie, surnommé *le Trembleur*, Roi de Navarre, ménagea entre Vérémond & Garcie Fernand (d). Ils joignirent leurs forces ensemble, & marchérent contre les Maures, qui avoient de leur côté mis de nouvelles Troupes sur pied. Les deux Armées se rencontrérent à Calacanaçor, sur les frontières des Royaumes de Léon & de Castille. Le combat dura jusqu'à la nuit, qui obligea les combattans de se separer; & la victoire auroit paru douteuse, si les Maures ne s'étoient retirés pendant la nuit, abandonnant leur Camp & leurs provisions, & laissant une partie de leur bagage par les chemins, pour se retirer avec plus de diligence (e). Alhagib eut tant de chagrin de ce mauvais succès, qu'il ne voulut plus manger depuis le combat, & qu'il mourut de faim quelques jours après, en l'année 998, aiant gouverne le Royaume de Cordoue pendant 25 ans, sous le règne d'un Roi fainéant & paresseux, incapable de soutenir par lui-meme l'honneur & le poids de la Royauté (f). Alhagib étoit un homme ardent, audacieux, entreprenant & ennemi du repos. On dit qu'il avoit donné cinquante-deux Combats ou Batailles aux Chrétiens. Son corps fut porte à Médina-Céli. Les Historiens rapportent, que le jour que la dernière Bataille fut donnée, on vit auprés de Cordoue, sur le bord de la rivière du Guadalquivir, un homme en habit de Pecheur, qui chantoit d'une voix lugubre & lamentable [B]: *La Langue Espagnole va maintenant triompher de la Langue Arabe, Almanzor vient de perdre*

(a) Hist. Gén. d'Espagne T. I. L. V. ch. 6. Paris 1723.

(b) D'Orleans Révol. d'Espagne T. I. L. I. p. 120. &c & Hist. Gén. d'Espagne ubi sup.

(c) Id. ibid.

(d) Hist. Gén. d'Espagne T. I. L. V. ch. 7.

(e) Id. ibid. & D'Orléans ubi supra.

(f) Hist. Gén. d'Espagne ubi supra.

[A] *On prétend qu'un Miracle l'obligea d'épargner le Tombeau de S. Jaques.*] Les Auteurs Espagnols ont répandu le merveilleux à pleines mains dans leur Histoire: Il y a toujours quelque Saint en campagne, qui est l'auteur des Victoires que leurs Grands-Hommes ont remportées. Voici le Prodige qui, selon eux, empêcha Alhagib de détruire *la Chapelle ou l'on croit qu'est le Corps de S. Jaques.* C'est qu'*une lumière miraculeuse (ainsi l'assure l'Histoire Espagnole) parut sur ce saint Lieu, & obligea les Maures à le respecter* (1). On voit bien par la parenthèse, qui se trouve dans ce peu de paroles, que le P. d'Orléans n'étoit pas trop persuadé de la vérité de ce Miracle. L'Abbé de Bellegarde (2) n'en paroit guères plus convaincu, & la manière dont il adoucit le fait, en est un bon garant. „ On „ épargna pourtant, *dit-il*, le Tombeau de l'Apôtre S. „ Jaques, sans qu'on ait su quel motif inspira ces senti„ mens & ce respect aux Sarazins, si ce n'est que l'Apô„ tre lui-même eût pris sous sa protection un lieu consa„ cré à sa mémoire, & devenu célèbre par la piété des „ Chrétiens, qui y abordoient de toutes parts." Mais les gens de bon-sens savent bien quel jugement ils doivent porter de ces sortes de Légendes; & c'est deshonorer la majesté de l'Histoire, que d'y méler de pareilles fables. Mais c'est un vieux mal, peu d'Histoires sont exemptes de ce défaut; & la superstition, ou la crainte, ont engagé presque tous les Historiens à fourrer des contes de cette nature dans leurs Ouvrages.

[B] *On vit . . . , un homme en habit de Pêcheur. . . . qui chantoit d'une voix lugubre.*] C'est-là encore une sorte de merveilleux, dont on trouve divers exemples dans l'Histoire; mais qu'on peut regarder, ou comme des effets de l'adresse d'habiles Généraux, ou comme de pures fa-

(1) D'Orléans Révol. d'Espagne T. I. L. I. p. 146.

(2) Hist. Gén. d'Espagne T. I. L. V. ch. 6.

dre son tambour à Calncanaçor. Comme ce lieu, où le Combat se donnoit, étoit très éloigné de Cordoue, les Maures crurent dans la suite, que quelque mauvais Génie leur avoit annoncé la déroute de leur Armée; d'autant plus que les habitans de Cordoue aiant voulu se saisir de cet homme, il s'étoit échapé de leurs mains comme une Ombre (g).

(g) Id. ibid.

fables. On sait, que le même jour que les Grecs remportérent une Victoire signalée sur Mardonius Général de Xerxès, à Platée, leur Armée navale défit celle des Perses à Mycale en Asie. La prémiére de ces Batailles se donna le matin, & la seconde l'après-midi. Cependant tous les Ecrivains Grecs rapportent qu'on apprit à Mycale la Victoire de Platée, avant le commencement du Combat, quoiqu'il y eût entre-deux toute la Mer Egée, qu'on ne pouvoit traverser qu'en plusieurs jours de navigation. Cet événement n'auroit pas manqué d'être mis au rang des événemens miraculeux, si un Historien célèbre ne nous avoit appris, que ce fut un tour d'adresse de Léotychide Roi de Lacédémone, qui répandit le bruit que les Grecs avoient été vainqueurs à Platée, pour encourager ses Soldats. Διόπερ ἔδοξαν οἱ περὶ τὸν Λεωτυχίδην ὕστερον μὲν πεπυσμένοι περὶ τῆς νίκης, ἀφ' ἑαυτῶν δὲ πλάττοντες τὴν ἐσομένην ἰδέαν στρατηγήματος ἕνεκεν τοῦτο πεποιηκέναι (3). *C'est pourquoi* (à cause de la distance des lieux) *il y a lieu de croire que Léotychide ne savoit encore rien de la Victoire* (de Platée) *& qu'il inventa cette nouvelle par voie de stratagême.* Plutarque rapporte (4) que la Victoire que Paul Emile remporta sur les Macédoniens, fut sue à Rome le quatriéme jour après qu'elle eut été gagnée; mais il y a de l'apparence, que ce fut par un stratagême pareil à celui de Léotychide. Ce qui confirme cette pensée, c'est que Plutarque dit que ce fut un bruit sourd qui se répandit, & dont on ne put jamais découvrir l'auteur. On peut voir dans cet Historien quelques autres exemples pareils, où l'on a tout lieu de soupçonner qu'il y a eu beaucoup d'adresse & de politique de la part des Généraux, ou des Magistrats, & point du tout de Miracle; & que ce ne sont nullement des *exemples de la diligence du maling Esprit pour advertir d'un lieu en autre ceux qu'il retenoit tant plus serrés puis après en ses liens* (5). Je ne balance pas à mettre au rang des fables, ce qu'on rapporte d'Apollonius de Tyane, qu'étant à Ephese, & haranguant le peuple, à la même heure qu'on tuoit Domitien à Rome (6), il commença à baisser la voix, comme s'il eût eu peur; puis il parla négligemment, comme ceux qui regardent quelque chose en parlant; & enfin il s'arrêta tout court & s'écria: *Frappe le Tyran, frappe.* Les Ephésiens aiant paru surpris, il ajouta un moment après: *Courage, mes amis, le Tyran a été tué aujourd'hui, au moment que je parle.* Voilà ce que rapporte Philostrate l'Historien d'Apollonius, parmi un grand nombre d'autres contes, qu'il fait pour illustrer son Heros, mais qui n'ont aucun fondement. Quelle apparence, si Apollonius avoit été tel que Philostrate le représente, & s'il avoit fait le quart de ce que son Panégyriste lui attribue, qu'aucun des Historiens contemporains, ou qui ont vécu peu après, n'en eût rien dit? Ni Tacite, ni Suétone, ni Plutarque, ni aucun autre, ne parlent des prétendus Miracles d'Apollonius: comment Philostrate, qui écrivoit plus de six-vingts ans après la mort de ce Philosophe, a-t-il été instruit des faits qu'il raconte, & dont personne avant lui n'avoit parlé? Je ne sai quel jugement on portera d'un fait à peu près de l'ordre des Prodiges qu'on vient d'examiner, & qui est peut être moins connu: il se trouve dans *l'Histoire de la Conquête du Mexique.* Il s'agit de divers Prodiges qui annoncérent la ruïne prochaine de ce grand Empire de l'Amérique Septentrionale, dans le tems que les Espagnols parurent sur ses côtes. Entre autres, l'Historien rapporte (7), qu'un Laboureur, homme simple & grossier, vint au Palais de Motézuma, & demanda d'être introduit à l'Audience de cet Empereur, avec tant d'empressement, qu'on résolut de l'entendre. Cet homme, sans paroître ni ému ni embarrassé, fit avec une liberté extraordinaire le discours suivant, en s'adressant à Motézuma: „ Seigneur, j'étois hier au „ soir occupé à cultiver mon héritage, lorsque je vis fon„ dre sur moi avec impétuosité un Aigle d'une grosseur „ extraordinaire. Il me prit entre ses serres, & m'enle„ vant durant un assez long espace, il me mit enfin à „ l'entrée d'une grotte, où un homme étoit en habit ro„ yal, dormant entre des fleurs & d'autres parfums, & „ tenant en sa main une pastille allumée. Je pris la har„ diesse de m'approcher, & je vis, ou votre figure, ou „ votre propre personne, sur quoi je n'oserois rien assu„ rer, sinon qu'il me paroit encore que j'étois d'un sens „ rassis & fort libre. La crainte & le respect me pous„ soient à me retirer promptement, lorsque je fus arrêté „ par le commandement d'une voix, qui me parlant avec „ beaucoup d'autorité, ne me causa pas moins de frayeur, „ en m'ordonnant de prendre la pastille de votre main, & „ de l'appliquer en un endroit de votre cuisse, qui étoit „ à découvert. Je me défendis autant que je pus, de „ commettre une action qui me paroissoit insolente, mais „ la même voix, d'un ton effroyable, me força d'obéir. „ . . . . J'appliquai la pastille brulante à votre cuisse, & „ vous souffrites la brulure sans vous éveiller, ni faire „ aucun mouvement . . . . . Alors la voix me dit: *C'est „ ainsi que ton Roi s'endort, en s'abandonnant aux delices „ & aux vanités, lorsque le courroux des Dieux gronde sur „ sa tête, & que tant d'ennemis viennent d'un autre Mon„ de pour detruire son Empire & sa Religion. Dis-lui qu'il „ s'éveille, pour apporter, s'il se peut, du remede aux mal„ heurs qui le menacent.* A peine la voix eut-elle fini.... „ que l'Aigle me reprit dans ses serres, & me rapporta „ dans mon champ, sans me faire aucun mal." A ce discours le Paysan ajouta de fortes exhortations; après quoi il sortit brusquement, sans qu'on osât l'arrêter. L'Historien ne disconvient pas, que la crédulité des Mexicains qui ont rapporté ce fait & quelques autres de la même nature, n'ait exagéré le merveilleux; mais il croit pourtant, que ces avertissemens venoient du Démon, qui mit toutes sortes d'artifices en usage pour irriter Motézuma contre les Espagnols; ce qu'il prétend confirmer, en ajoutant, que l'Empereur Mexicain sentit dans le même moment une douleur violente à la cuisse, & qu'on y apperçut les marques d'une brulure récente. Si cette derniére circonstance avoit été bien avérée, on ne pourroit disconvenir qu'il n'y eût quelque chose d'extraordinaire dans cet événement: mais ce qui donne un juste sujet d'en douter, c'est qu'il ne paroit point, que les Espagnols en aient été instruits par Motézuma lui-même, qu'ils eurent longtems en leur puissance, & avec lequel ils conversérent familiérement. Quelle apparence qu'il ne leur en eût jamais parlé, s'il y avoit eu quelque fondement? & que l'Historien, si soigneux de rapporter ces sortes de Prodiges, n'en eut rien dit?

(3) Diodor. Sicul. *Hist.* L. IX. p. 281 Hanoviæ Typis Wechelianis 1604.

(4) Plutarch. *in Paul. Æmil.* p. 268.

(5) Amyot *Vies de Plutarq.* Vie de Paul Emile p. 483. Note margin. Paris 1582. in-8.

(6) L'an 96 de J. C.

(7) *Hist. de la Conq. du Mexique* T. I. L. II. ch. 8. p. 130-138. La Haye 1692.

☞ ALHAMAR (MAHOMET), Fondateur du Royaume des Maures à Grenade dans le treiziéme Siécle. Il étoit d'une naissance fort obscure, mais plein d'audace, fin, entreprenant & artificieux (*a*). De simple Berger qu'il étoit, il s'eleva par tous les degrés de la Milice jusqu'aux prémiéres Dignités dans les Troupes Mahométanes (*b*). Après la mort d'Abenhut, qui, comme on l'a vu (*c*), s'étoit soulevé contre les Almohades, & avoit formé une assez puissante Monarchie, Mahomet Alhamar prit sa place, & s'empara de Grenade, selon les uns; selon d'autres, cette Ville se soumit volontairement à sa domination. Quoi qu'il en soit, il y devint le maitre, & y fonda le Royaume qui a depuis porté le nom de Royaume de Grenade. Les Peuples de Murcie, sur lesquels Abenhut avoit régné aussi, haïssant Alhamar, se donnérent un Roi particulier, nommé Hudiel, qui redoutant la puissance d'Alhamar, se soumit à Ferdinand Roi de Castille, à condition qu'il lui laisseroit des revenus suffisans pour vivre en Roi, & qu'il le protégeroit contre le Roi de Grenade, le plus redoutable de ses ennemis. Ces conditions furent acceptées, & le Traité mis en exécution (*d*). Pendant ce tems-là, Alhamar, interessé à maintenir sa réputation parmi ses nouveaux Sujets, faisoit des entreprises contre les Chrétiens. Il assiégea Martos, qu'il surprit dans une situation à lui en promettre la conquete sans beaucoup de peine. Le Gouverneur D. Alvare de Castro étoit allé à la Cour; & D. Alphonse de Ménésez, qui commandoit en son absence, en étoit sorti pour aller en Parti avec les plus braves de ses Soldats: mais le courage & l'adresse de la Gouvernante sauvérent la Place [*A*]. Il eut sujet de se consoler de ce mauvais succès, par la victoire qu'il remporta sur D. Rodrigue Alphonse de Léon, frére naturel du Roi. Enflé de cet avantage, il entra sur les Terres des Chrétiens, & y

(*a*) *Hist. gén. d'Espagne* T. II. L. IX. ch. 5.

(*b*) D'Orleans *Révol. d'Espagne* T. II. L. III. p. 98.

(*c*) Voyez l'Article ABENHUT.

(*d*) *Hist. gén. d'Espagne*, & *Révol. d'Espagne*, ubi sup.

[*A*] *Le courage & l'adresse de la Gouvernante sauvérent la Place.*] L'Histoire ne nous a pas conservé le nom de cette courageuse Dame. Voici le stratagême dont elle s'avisa. Elle fit déguiser & armer toutes les femmes, qui se trouvoient dans la Forteresse. Cette nouvelle troupe d'Amazones affecta de se faire voir sur les remparts, & tint en respect les Maures, qui craignirent de trouver plus de résistance qu'ils ne s'y étoient attendus. Ménésez trouva moyen de rentrer dans la Ville, avant qu'Alhamar en eût réglé les attaques; ce qui fit perdre à ce Prince l'espérance de s'en rendre maitre. Il y a de l'apparence, qu'il ne fut pas instruit de l'état de la Place, & qu'on ne se servoit guéres d'Espions dans ce tems-là, puisque sans cela il n'avoit pas besoin d'une attaque réglée, pour emporter une Ville défendue par des femmes.

& y fit de grands ravages. Ferdinand marcha d'abord contre lui, avec une partie de ses Troupes. A son arrivée, Alhamar se mit à couvert sous ses Places d'Andalousie, & se tint sur la défensive. Le Roi de Castille aiant divisé son Armée, en donna une partie à D. Alphonse de Molina son frère, avec ordre de s'avancer le plus avant qu'il pourroit vers Grenade. Ce Général s'en approcha de si près, qu'il fut en état d'y mettre le siège; & aussi-tôt Ferdinand marcha de ce côté-là, pour empêcher que la Place ne fût secourue: il defit même les Maures, qui s'avançoient dans ce dessein. Mais il ne put cependant se rendre maitre de Grenade, qui étoit une Ville forte & très peuplée; parce que les Maures l'attaquoient d'un autre côté (e). Peu après, Ferdinand entreprit le siège de Jaën, Ville estimée presque imprenable par sa situation, & par les soins que les Maures avoient pris de la munir de tout ce qui pouvoit la mettre hors d'insulte. Aussi le siége traina-t-il en longueur, & selon les apparences, le Monarque Espagnol y auroit échoué, sans les circonstances où se trouva Alhamar. Il se forma une Faction puissante contre lui à Grenade, & tout d'un coup il se vit en danger de perdre le Royaume & la vie. Ne sachant plus quel parti prendre, il résolut d'avoir recours au Roi de Castille. Il se transporta en personne dans son Camp, se rendit son Vassal, & lui fit remettre Jaën, à condition qu'il lui assureroit, & à ses successeurs, la possession paisible de Grenade. Depuis ce tems-là, Alhamar ne fit plus rien de considérable. Il mourut en 1273, & Mahomet Miramouth, son fils ainé, lui succéda.

(e) D'Orleans Revol. d'Espagne ubi supra.

ALI, fils d'Abou-Thaleb, cousin & gendre de Mahomet, & le quatrième Calife ou Successeur de ce faux Prophète, fut élevé au Califat l'an 35 de l'Hégire, & de J. C. 655 (a). Son père aiant une fort nombreuse famille dans le tems que la Tribu des Coraïschites fut affligée d'une grande famine, Mahomet prit Ali chez lui; & il y demeura jusqu'au tems que Mahomet s'érigea en Prophète. Quelques-uns prétendent qu'Ali fut le second qui embrassa le Mahométisme (b). Mahomet aiant commencé sa Mission, Ali s'offrit de lui-même pour être son Prémier Visir, & fut établi dans cette Charge [A] (c). Les Coraïschites aiant comploté secrettement de tuer Mahomet, celui-ci fut informé de toute la Conspiration par l'Ange Gabriel; & Ali, à sa prière, prit son habit verd, & se coucha dans son lit, & par ce moyen Mahomet sauva sa vie, sans qu'Ali reçût le moindre mal. Les Historiens Orientaux (d) donnent de grands éloges à cette action. Mahomet fit l'honneur à Ali de dire, qu'il seroit son frère dans ce Monde, & dans celui qui est à venir (e). A l'âge de vingt & un an & cinq mois, Ali épousa Fatime la fille de ce faux Prophète, qui avoit à peu près quinze ans & demi (f). Dans le tems que Mahomet assiégeoit le Château de Kaiber, Ali se signala d'une maniere tout extraordinaire. Mahomet lui aiant mis son Etendard entre les mains, il le planta sur un monceau de pierres, & ne le quitta point qu'il ne se fût rendu maitre du Château (g). Le Prophète le fit Gouverneur de Médine en son absence, & son Vicaire avec une pleine autorité sur sa maison (h); & il ne fut permis qu'à lui seul de faire la cérémonie de laver le corps de Mahomet, après sa mort, ce faux Prophète lui aiant dit peu auparavant: „ Il n'est permis qu'à toi seul de laver mon corps; & tout autre qui verra ma nudité, deviendra aveugle sur le champ" [B] (i). A la mort de Mahomet, Abubecr fut élu Calife, quoiqu'il y en eût plusieurs qui étoient d'avis que la Succession regardoit Ali de droit [C]. Après qu'Othman, le troisième Calife, eut été tué, on pressa fortement Ali d'accepter le Califat; mais il le refusa pendant quelque tems, & ne l'accepta qu'après avoir été duement élu (k). Après son élévation, Ali conçut le dessein d'ôter les Gouvernemens à tous ceux qui avoient été établis par Othman son prédécesseur. Quelques personnes sages lui avoient donné ce conseil, quoique d'autres fussent d'un avis contraire (l). Il suivit le prémier avis, & nomma de nouveaux Gouverneurs (m); mais quand ils voulurent se mettre en possession de leurs Gouvernemens, ils trouvérent de grandes oppositions (n). Ali se vit en même tems en tête les Karégites (o), ou *Séparatistes*, ainsi qu'ils se nommoient, qui prirent les armes au nombre de soixante mille hommes; & pour animer le peuple contre Ali & l'exciter à la rebellion, ils exposérent plusieurs fois sur la Chaire de la Mosquée de Damas, la Chemise ensanglantée d'Othman (p). Ali envoya des Lettres circulaires dans les Provinces, par lesquelles il ordonnoit qu'on levât incessamment des Troupes. Pendant qu'il se préparoit à la guerre, il eut avis que Telka & Zobéir, auxquels il avoit refusé les Gouvernemens de Coufa & de Bassora (q), & Ajesha, une des Femmes de Mahomet, avoient formé une grande Conspiration contre lui (r). Ajesha marcha en personne contre Ali [D], & s'empara de Bassora sans beaucoup de résistance (s). Ali de son

(a) Herbelot *Biblioth. Orient.* p. 89. *History of the Saracens by Simon Ockley*, Vol. II. p. 1. London 1718. in-8.

(b) *La Vie de Mahomet* par Gagnier, T. I. p. 110. 111. La plupart des Mahometans prétendent qu'Ali fut le premier qui embrassa le Mahométisme; & croyent, par une superstition ridicule, qu'il en fit profession lorsqu'il étoit encore dans le ventre de sa mere: car ils disent qu'il l'empecha, pendant tout le tems de sa grossesse, de se prosterner devant son Idole. *Herbelot* p. 95.

(c) Gagnier *Vie de Mahomet* T. I. p. 115.

(d) Id. p. 181.

(e) Id. p. 604.

(f) Id. p. 615. & Prideaux *Vie de Mahomet* p. 69. de l'Edit. Angloise de 1723. in-8.

(g) Gagnier *Vie de Mahomet* T. II. p. 54. & Chardin *Voyages* T. IX. p. 195. rapporte l'Histoire miraculeuse de ce Siege à la maniere des Persans.

(h) Gagnier p. 212.

(i) Id. p. 300.

(k) Ockley *Hist. of Saracens* Vol. II. p. 9. Herbelot *Bibl. Orient.* p. 88.

(l) Ockley *Hist. of Sarac.* Vol. II. p. 5. Herbelot p. 88.

(m) Ockley *ubi supra* p. 11.

(n) Id. p. 12.

(o) Voyez le renvoi (16) Rem. [H].

(p) Idem p. 26. & Herbelot p. 90.

(q) Herbelot p. 85.

(r) Ockley *ubi supra* p. 16. 17.

(s) Idem p. 20.

[A] *Et fut établi dans cette Charge.*] C'est ce qui arriva lorsque Mahomet commença à se produire à titre de Prophète, ce qu'il fit parmi ses parens. Ali aiant, par l'ordre de Mahomet, préparé un festin pour quarante d'entre eux, ce dernier, après leur avoir dit que Dieu lui avoit commandé de les appeller à lui, demanda lequel d'eux vouloit être son Visir dans une si importante commission, & partager avec lui les soins de son Ministère. Tous gardoient le silence, lorsqu'Ali se leva brusquement, courut à Mahomet, & se mit à crier: „ Je suis l'homme que „ vous demandez. Si quelqu'un entreprend de vous résister, je lui casserai les dents, je lui arracherai les „ yeux, je lui fendrai le ventre, & je lui romprai les jambes. Moi, ô Prophète de Dieu, je veux bien être ton „ Visir." A l'ouïe de ce discours, Mahomet se jetta à son cou, l'embrassa tendrement, & s'écria: „ Voici mon „ Frère, mon Envoyé, mon Lieutenant parmi vous. Soumettez-vous tous à lui, & lui obéissez (1)." L'Historien ajoute, que tous les assistans éclatérent de rire.

[B] *Et tout autre qui verra ma nudité, deviendra aveugle sur le champ.*] Tous ceux qui assistérent à la Cérémonie, se bandérent les yeux, de peur d'être aveuglés. Les uns avec Ali manioient le corps, & les autres versoient l'eau, pendant qu'Ali le lavoit. Selon une Tradition, qu'on peut mettre au rang des plus extravagantes & des plus absurdes, pendant qu'Ali frottoit le corps, il rencontra sous sa main quelque chose qui résistoit; sur quoi il s'écria: „ O Prophète, ta verge est certainement dressée „ vers le Ciel;" & incontinent le corps de Mahomet exhala une odeur douce & agréable, comme il avoit fait durant sa vie. On rapporte une autre fable, non moins ridicule: c'est qu'Ali prit un lambeau d'un vieux habit, qu'il trempa dans l'eau dont il se servoit pour laver & frotter le corps de Mahomet; qu'il cacha ensuite ce chiffon secrettement dans son sein sous sa chemise, & qu'il en éprouva dans la suite la vertu miraculeuse. Car un jour qu'on lui demanda d'où lui venoit une si grande pénétration d'esprit & une si prodigieuse mémoire, il répondit: „ Pendant que je lavois le corps du Prophète, j'apperçus quelques gouttes d'eau, attachées à ses sourcils „ & à ses paupières, que je suçai d'abord; & depuis ce „ tems-là ma mémoire s'est extraordinairement fortifiée." Mais les plus judicieux des Orientaux mettent cela, aussi bien qu'un grand nombre d'autres Traditions répandues parmi eux, au nombre des fables (2).

[C] *Etoient d'avis que la Succession regardoit Ali de droit.*] Les Mahométans sont encore partagés aujourd'hui sur les droits d'Abubecr & d'Ali. Les uns soutiennent qu'Abubecr, & Omar & Othman ses successeurs, ont été Califes légitimes: les autres au contraire les regardent comme des Usurpateurs, & soutiennent opiniâtrement les droits d'Ali. Les Turcs sont de la prémière opinion, & les Persans de la seconde. Ce partage a causé un si grand éloignement entre eux, que quoiqu'ils s'accordent sur tous les autres Articles, ils ne laissent pas par cette raison de se traiter comme Hérétiques (3).

[D] *Ajesha marcha en personne contre Ali.*] On lui avoit fait présent d'un beau Chameau, sur lequel elle se plaça dans une litière, marchant de cette manière à la tête des Troupes, qu'elle conduisit de la Mecque à Bassora. Cette Armée trouva dans sa marche une petite rivière nommée *Giouab*, sur le bord de laquelle étoit un Village du même nom, dont tous les Chiens s'assemblérent & vinrent abboyer autour d'Ajesha. Surprise de cela, elle s'informa du nom de ce lieu, & aiant appris qu'il s'appelloit Giouab, elle se mit à dire un verset de l'Alcoran, dont les

(1) Gagnier *Vie de Mahomet* T. I. p. 115. 116. & *Voyages de Chardin* T. VII. p. 99. 100.

(2) Gagnier *Vie de Mahomet* T. II. p. 300-302.

(3) Ockley *Hist. of Sarac.* Vol. I. p. 7. *Voyages de Chardin* T. VII. Préface.

son côté, après avoir tenu Conseil sur le parti qu'il devoit prendre, se mit en campagne, & sortit de Médine à la tete de trente mille hommes *, se flattant de surprendre Ajesha avant qu'elle fût arrivée à Bassora: mais aiant appris en chemin la prise de cette Place, il s'arreta pour prendre d'autres mesures (t). Il dépécha des Couriers à Cousa, pour y demander du secours; & on lui envoya neuf cens hommes, qui lui firent autant de plaisir, qu'ils causérent d'inquiétude à Ajesha & à son Parti (v). Les deux Armées s'étant approchées & se trouvant en présence, Ali eut diverses conférences avec Telka & Zobëir, mais qui furent infructueuses. Il fallut donc en venir aux mains: Telka fut tué [E] dans le Combat; Zobeir eut le meme sort, en tâchant de se sauver; & Ajesha fut faite prisonniere [F]: en un mot, Ali remporta une Victoire complette dans cette sanglante Journée, qui fut appellée la *Journee du Chameau*, à cause de celui qu'Ajesha montoit (x). Cette Victoire rendit Ali fort puissant: il se trouva maitre de l'Iracque, de l'Egypte, de l'Arabie, de la Perse & du Khorasan. La Syrie ne se soumit pourtant pas; elle reconnut pour légitime Calife (y) Moavie, qui en avoit été Gouverneur sous Othman, dont il étoit proche parent. Ali l'aiant appris, marcha de ce côté-là avec une Armee de quatre-vingt-dix-mille hommes. Lorsqu'il fut sur les frontières de la Syrie, il campa dans un endroit où l'eau lui manqua; mais l'Esprit prophétique lui aiant fait découvrir un Puits [G], il continua sa marche, & vint à un Lieu nommé Seffein, entre l'Iracque & la Syrie. Les Ennemis, au nombre de quatre-vingt-mille hommes, étoient postés dans cet endroit. Les deux Armées se trouvant en presence, on employa prés de deux mois à envoyer des Députés d'un Camp à l'autre, pour tâcher de conclurre un accommodement. On en vint ensuite aux Escarmouches, & enfin à un Combat général. Ali, aprés avoir inutilement defié Moavie de se battre seul à seul avec lui, étoit prêt à remporter une Victoire complette; lorsqu'Amrou-Ebno'l-Aas, qui commandoit dans la Palestine, & qui étoit du Parti de Moavie, s'avisa d'un stratagéme, qui lui réussit [H]. Les deux Armées aiant suspendu tout acte d'hostilité, s'accordérent à remettre la décision de leur différend à deux Arbitres. Abou-Musa & Amrou, le prémier homme de bien, mais fort simple, & le second qui avoit la réputation d'etre le plus rusé des Arabes, se trouverent dans un lieu situé entre la Mecque, Cousa & la Syrie. Amrou persuada à Musa, qu'il falluit déposer Ali & Moavie, & élire un autre Calife. On dressa un Tribunal entre les deux Armées; Abou-Musa prononça l'Arrêt dont il étoit convenu avec Amrou; mais ce dernier aiant harangué en faveur de Moavie [I] (z), les Syriens se rangerent auprés

* Il y a dans l'Anglois *neuf cens hommes*, mais c'est evidemment une faute; car Herbelot & Ockley, qu'on a suivis dans cet Article, font l'Armée d'Ali de trente mille hommes. R. D. T.

(t) Id. p. 38.

(v) Id. p. 40.

(x) Id. p. 43. & Herbelot p. 90.

(y) Ockley p. 47. 48.

(z) Id. p. 54. & suiv.

les Mahométans se servent souvent quand ils se trouvent dans un danger éminent: *Nous sommes entre les mains de Dieu, & c'est à lui que nous avons notre recours* (4). Elle déclara en même tems, qu'elle ne passeroit pas plus avant; qu'elle se souvenoit d'avoir entendu dire au Prophète, voyageant avec ses femmes: *Je voudrois l'avoir su; ils auroient été logés au milieu de l'abboyement des Chiens de Geswab*; outre qu'il lui avoit dit auparavant, qu'une de ses femmes devoit être un jour abboyée des Chiens en ce lieu-là; qu'elle prît garde de n'être pas celle-là, parce qu'elle se trouveroit alors engagée dans un fort mauvais parti, & en grand danger (5). Sur quoi elle fit mettre son Chameau à genoux pour descendre, dans le dessein de passer là la nuit. Telka & Zobëir se trouvérent fort embarrassés de cette fantaisie, sachant combien il leur importoit de faire diligence, parce qu'ils ne pouvoient douter qu'Ali ne les suivît bientôt. Ils lui dirent que le Guide se trompoit, & apostérent cinquante témoins, qui l'assurérent que ce ruisseau n'avoit jamais porté ce nom. Mais cela ne servit de rien, elle ne voulut pas avancer, jusqu'à ce que quelqu'un aiant crié, *Alerte, alerte! voici Ali qui vient*, tout le monde se mit à fuir, & à avancer promptement vers Bassora (6). Les Historiens remarquent, que ce fut le prémier mensonge solennel & public, qui ait été fait depuis le commencement du Mahométisme; ce qui, ajoute notre Auteur, soit que cela soit vrai ou non, importe fort peu. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il servit au but que se proposoient ceux qui l'employérent, puisqu'ils s'avancérent avec une diligence incroyable du côté de Bassora (7).

(4) Alcoran Ch. II.

(5) Abulfeda.

(6) Ockley *Hist. of Sarac.* Vol. II. p. 19. 20. Herbelot p. 89. 90.

(7) Ockley Vol. II. p. 20.

[*E*] *Telka fut tué.*] Pendant que le Combat étoit le plus échauffé, & que la Victoire sembloit déja pancher du côté d'Ali, Mervan lui dit: *Telka etoit hier avec les assassins d'Othman, & aujourd'hui l'amour des grandeurs du monde l'a fait entrer dans le parti de ceux qui demandent vengeance de son sang*; & en disant ces paroles, il lui tira une fléche dont il le blessa à la cuisse. Comme son cheval l'emportoit, il cria au secours, & dit: *O Dieu! venge sur moi le sang d'Othman, selon ton bon-plaisir*; & s'étant apperçu que sa botte étoit pleine de sang, il ordonna à son Valet de la lui tirer. Le Valet obéit, & le conduisit en même tems à Bassora, où il mourut. Mais quelques momens auparavant, aiant vu un des Soldats d'Ali, il lui demanda s'il étoit au Commandeur des Fidèles. Le Soldat aiant répondu qu'oui: *Donnez-moi donc*, lui dit-il, *votre main, afin que j'y mette la mienne, & que je renouvelle par cette action le serment de fidelité que j'ai déja fait à Ali.* Il n'eut pas plutôt achevé ces mots, qu'il expira. Cette dernière action aiant été rapportée à Ali, le Calife s'écria: *Dieu ne l'a pas voulu appeller au Ciel, avant qu'il eût effacé son prémier manquement de parole, par cette derniére protestation de fidelité* (8). Pour ce qui est de Zobëir, il fut tué en trahison par Amrou-ben-Giarmuz, qui lui coupa la tête pendant qu'il faisoit sa prière (9).

(8) Id. p. 41. 44.

(9) Herbelot p. 90 & Ockley p. 45. Ali a-t-il maudit Amrou de ce qu'il avoit tué Zobëir, Amrou se perça lui-même de son epee.

[*F*] *Ajesha fut faite prisonnière.*] Tant que son Chameau se soutint sur ses jambes, on combattit avec beaucoup de vigueur; & selon Tabari, soixante-dix mains, qui en avoient saisi la bride, furent toutes coupées. La litière d'Ajesha étoit si hérissée de fléches & de javelots, qu'elle ressembloit à un Porc-épic. Enfin on coupa les jarrets à son Chameau, & elle fut obligée de demeurer sur la place, jusqu'à la fin de la bataille. Ali étant victorieux, s'approcha d'elle, & lui demanda comment elle se trouvoit. Quelques Historiens disent, qu'ils se firent des reproches; mais on assure en général, qu'Ali la traita avec beaucoup de civilité, & la renvoya avec un bel équipage, l'aiant fait accompagner même toute une journée par ses deux fils, Hassan & Hussein. Il la confina à Médine dans sa maison, & lui défendit de se mêler des affaires d'Etat. Elle alla en pélerinage à la Mecque, & après y avoir fait ses devotions, elle retourna à Médine (10).

(10) Ockley p. 45. 46. Herbelot p. 90. & Prideaux *Vie de Mahomet* p. 105. en Anglois. Ali avoit été le premier, qui avoit decouvert à Mahomet qu'Ajesha lui étoit infidele; & c'étoit la raison de la haine mortelle qu'elle lui portoit.

[G] *L'esprit prophetique lui fit decouvrir un Puits.*] Il y avoit auprès de son Camp un Hermitage souterrain, dont l'Hermite, qui étoit Chrétien, se présenta à lui. Ali lui demanda, s'il n'y avoit pas quelque Fontaine dans le voisinage. L'Hermite lui répondit qu'il n'y avoit qu'une Citerne, où il y avoit à peine trois muids d'eau. Ali lui repliqua: „ Je sai pourtant que quelques anciens Prophè„tes du Peuple d'Israel ont demeuré ici, & qu'ils y ont „ creusé un Puits." Alors l'Hermite lui dit, qu'il avoit appris de quelques vieillards, qu'il y en avoit véritablement un, qui étoit fermé, & que l'on ignoroit le lieu où il avoit été creusé; & que la Tradition du Pays étoit, qu'il n'y avoit qu'un Prophète, ou l'Envoyé d'un Prophète, qui fût capable de le trouver & de l'ouvrir. Ali ne le chercha pas longtems: en creusant en un endroit qu'il marqua, on trouva une pierre d'une énorme grosseur, qui le couvroit, & qu'il ne laissa pas d'enlever aussi-tôt avec une très grande facilité. L'Hermite, surpris de ce qu'il voyoit, embrassa sur le champ les genoux d'Ali, & ne le voulut plus quitter; il lui présenta même un vieux parchemin, qu'il disoit être écrit de la main de Siméon fils de Safa, (c'est Simon Céphas) un des plus grands Apôtres de Jésus-Christ, dans lequel on lisoit la venue du dernier des Prophetes, l'arrivée de son légitime Héritier & Successeur, & la découverte miraculeuse de ce Puits (11).

(11) Ockley p. 49. 50. & Herbelot p. 91.

[*H*] *Amrou . . . . s'avisa d'un stratagême qui lui réussit.*] C'est ce qui arriva dans la bataille de Seffëin; voici quel fut le stratagême. Amrou voyant que la Victoire se déclaroit pour Ali, fit venir promptement Moavie, & lui conseilla de faire attacher des Alcorans au bout des lances, & de crier à haute voix (12): „ Voilà le Livre qui „ doit décider de nos différends. Voilà le Livre de Dieu „ entre vous & nous." Ce stratagême eut tout le succès que l'on en attendoit; car les Iraquiens, qui faisoient la partie la plus considérable de l'Armée d'Ali, aiant vu ces Alcorans, mirent bas les armes, & lui dirent: „ Ne vou„lez-vous pas répondre au Livre de Dieu?" Ali leur répondit: „ Si vous êtes gens de cœur & d'honneur, con„tinuez d'attaquer l'ennemi. Amrou & Moavie ne se „ soucient ni de la Religion, ni de l'Alcoran. Hélas! je „ les connois mieux que vous; par D . . . . ils ont éle„vé ces Alcorans pour nous jouer quelque tour." Les Iraquiens repliquérent, que cela ne devoit pas les empêcher de consulter le Livre de Dieu. „ J'ai fait la guerre jusqu'à „ présent, *dit Ali*, pour leur faire respecter ce Livre; mais „ ils se sont révoltés contre Dieu & ses Commandemens." Les Soldats, sourds à ses raisons, menacérent le Calife non seulement de l'abandonner, mais de le livrer entre les mains de ses ennemis, à moins qu'il ne fît sonner la retraite. Et quelques-uns des Karégites (13), parlant de le traiter comme ils avoient fait Othman, qu'ils avoient tué, Ali fut forcé de rappeller du combat Alashtar un de ses Généraux, qui ne lâcha prise qu'avec beaucoup de peine, & sur des odres réitérés, navré jusqu'à l'ame de se voir arracher la Victoire des mains par un pareil stratagême (14).

(12) Herbelot rapporte ces paroles de cette maniere *Voici le Livre qui doit décider de tous nos différends, & qui défend de répandre ainsi sans raison le sang des Musulmans.* p. 91.

(13) Sectaires, Fanatiques, gens qui refusent l'obeïssance à leurs Superieurs, tant pour le Civil, que pour la Religion.

(14) Ockley p. 53. 54.

[*I*] *Amrou harangua en faveur de Moavie.*] Abou-Musa mon-

près de ce Prince, & le félicitérent sur cet heureux succès. Depuis ce tems-là, le crédit d'Ali commença à diminuer, & celui de Moavie augmenta tous les jours. On dressa ensuite un Traité entre eux, dans lequel Ali permit qu'on n'inserât point le titre de *Chef* ou de *Commandeur des Fidèles*. Toutes ces choses se passérent l'an 37 de l'Hégire, 657 de J. C. Cette même année les Karégites se révoltérent contre Ali, sous prétexte, qu'il avoit remis ses intérêts entre les mains d'Arbitres, & refusoit de violer le Traité fait avec Moavie (*aa*). S'étant accrus jusqu'au nombre de vingt-cinq mille hommes, Ali mit tout en œuvre pour les ramener, mais sans succès. Il s'avisa alors d'une ruse, qui en dissipa le plus grand nombre ; après quoi il tailla en piéces quatre mille hommes qui restoient, avec leur Chef. Cette Victoire, qui fut remportée l'an 38 de l'Hégire, réunit tous les Arabes sous le Commandement d'Ali. Il alla ensuite à Cousa, où toute son Armée s'étoit retirée (*bb*). La même année, Ali, par un artifice de Moavie, dépouilla Saad fils de Caïs du Gouvernement d'Egypte, & le donna à Mahomet fils d'Abubecr; ce qui causa de grands troubles dans ce Royaume. Mahomet fut défait dans la suite, & tomba vif entre les mains de ses ennemis, qui lui ôtérent la vie, & aiant enfermé son corps dans celui d'un âne, ils le firent bruler (*cc*). Ali, aiant fait venir dans ce tems-là le Gouverneur de Bassora, pour prendre des mesures avec lui dans cette conjoncture, Moavie envoya Abdalla, qui se rendit maitre de cette Ville; mais elle fut bientôt reprise par les Troupes d'Ali (*dd*). Au commencement de la quarantiéme année de l'Hégire, Moavie se réveilla, & envoya trois mille chevaux pour s'emparer de la Mecque & de Médine, ce qu'ils firent. Moavie résidoit à Damas; Ali tenoit sa Cour à Cufa; & malgré la guerre, ils faisoient prier publiquement l'un pour l'autre (*ee*). Cette même année il se forma une Conspiration pour tuer Ali, Moavie, & Amrou; voici comment. Un peu aprés la bataille qu'Ali avoit gagnée sur les Karégites (*ff*), trois des plus zélés d'entre eux se rencontrérent à la Mecque, où ils s'entretinrent de cette bataille, & de la grande perte qu'ils y avoient faite. Ces trois hommes, dont l'un étoit Abdarrhaman fils de Melgem, dirent entre eux, que si Ali, Moavie & Amrou étoient morts, les affaires des Musulmans seroient en bon état. Ils convinrent donc de les tuer, & aprés avoir empoisonné leurs épées, ils se séparérent: Abdarrhaman prit la route de Cousa, le second celle de Damas, & le troisiéme alla en Egypte (*gg*). Les deux derniers ne reussirent pas dans leur entreprise; mais Abdarrhaman fut plus heureux. Arrivé à Cousa, il se logea chez une femme qui haïssoit Ali, & qui lui procura même deux Compagnons. Ces trois hommes s'étant rendus à la Mosquée, feignirent de se quereller, & aiant tiré leurs épées, ils tombérent sur Ali, & Abdarrhaman lui porta un coup mortel [*K*]. On prétend qu'Ali avoit eu divers pressentimens de sa mort [*L*]. Il mourut le quatre ou cinquiéme jour aprés avoir été blessé, vers le 20 du mois de Ramadan, de la quarantiéme année de l'Hegire, & de J. C. 660. Les Auteurs sont partagés sur son âge; les uns lui donnent cinquante-six ans, & les autres soixante-trois (*hh*). Il régna quatre ans & neuf mois. On ne sait pas certainement en quel lieu il fut enterré ; mais l'opinion la plus vraisemblable est qu'il repose dans l'endroit où les Mahométans visitent encore aujourd'hui son Tombeau, & où ses Devots ont fait de considérables offrandes (*ii*). Ali eut pendant sa vie neuf Femmes, dont il eut en tout quinze Fils * & dix-huit Filles (*kk*). Les Mahométans lui ont donné un grand nombre de Titres honorables, entre autres ceux-ci, le *Lion de Dieu victorieux*, le *Distributeur des Lumières* ou *des Graces* (*ll*). Quelques-uns soutiennent qu'il vit encore (*mm*); & d'autres sont assez extravagans pour croire qu'il etoit au dessus de la condition des Créatures, & quelque chose de plus qu'humain (*nn*). Les Persans font mille contes ridicules sur son sujet. Les Mahométans le regardent comme un homme d'une grande sagesse, & ils ont encore un grand nombre de Maximes ou de Sentences qui sont de lui (*oo*). Il composa divers Ouvrages, dont le plus celebre est celui qui contient tout ce qui doit arriver jusqu'à la fin du Monde (*pp*). On rapporte plusieurs de ses Apophthegmes [*M*]. Hasan son fils ainé lui succéda dans le Califat. Si l'on fait réflexion sur le courage, la

(*aa*) Ockley p. 60. & Herbelot p. 92.

(*bb*) Ockley p. 64.

(*cc*) Id. p. 68. & Herbelot p. 93.

(*dd*) Ockley p. 67. 68. Herbelot p. 93.

(*ee*) Ockley p. 70. 71.

(*ff*) Voyez la Rem. [*ll*].

(*gg*) Ockley p. 72 73. & Herbelot p. 93.

(*hh*) Herbelot p. 94. se range au sentiment des derniers.

(*ii*) Ockley p. 78. & suiv.

* Il y a dans l'Anglois *quatorze*; mais Ockley & d'Herbelot disent positivement *quinze*, dont un mourut en bas âge. R. D. T.

(*kk*) Id. p. 80. & Herbelot p. 94. 91.

(*ll*) Ockley p. 81 Chardin *Voyages* T. VII. p. 97.

(*mm*) Ockley p. 81.

(*nn*) Id. p. 84. & Chardin T. VII. p. 97.

(*oo*) On en trouve un grand nombre dans le second Volume de Mr. Ockley.

(*pp*) Ockley p. 84.

monta le prémier sur le Tribunal, & y prononça ces paroles (15) : „ Je dépose Ali & Moavie, & je les prive „ du Califat, de la même manière que j'ôte cette bague „ de mon doigt." Etant descendu après avoir fait cette déclaration, Amrou monta à sa place, & dit : „ Vous venez d'entendre qu'Abou-Musa a déposé Ali: pour moi, „ je le dépose aussi : je donne le Califat à Moavie, & je „ l'en revêts de la même manière que je mets cette bague „ à mon doigt. Ce que je fais est d'autant plus juste, „ qu'il est l'héritier & le vengeur d'Othman, & que personne n'est si digne de lui succéder." Le Parti d'Ali, consterné de cette déclaration inattendue, se plaignit amérement d'Abou-Musa, qui honteux de ce qu'il avoit fait, & craignant le ressentiment d'Ali, se retira à la Mecque. On dit que cet Abou-Musa avoit la plus belle voix du monde, & qu'il n'y avoit rien de plus harmonieux que de l'entendre parler (16).

[*K*] *Abdarrhaman lui porta un coup mortel.*] Plusieurs des plus proches parens de la femme, chez laquelle cet Assassin se trouva logé, étoient Karégites, & avoient été tués dans la bataille donnée contre eux : ce qui lui avoit inspiré un grand desir de vengeance contre Ali. Abdarrhaman la trouvant dans cette disposition, ne négligea rien pour gagner ses bonnes graces ; il lui fit même quelque ouverture de mariage, sur quoi elle lui répondit : „ La dot que je veux recevoir de celui qui m'épousera, „ est la somme de trois mille dragmes d'argent, une Esclave, une Servante, & la tête d'Ali." Abdarrhaman accepta aussi-tôt ce parti, & aiant pris avec lui deux scélérats qu'elle lui fournit, ils coururent à la Mosquée, & aiant tiré leurs épées, Abdarrhaman frappa Ali à la tête, justement à l'endroit où il avoit déja eu une blessure du tems de Mahomet. Les trois Assassins eurent le tems de se sauver ; mais l'un d'entre eux fut tué peu aprés ; l'autre prit la suite, & ne put jamais être attrapé. Abdarrhaman fut arrêté & conduit devant Ali, qui ordonna à Hasan son fils, qu'en cas qu'il mourût de ses blessures, on ne punît son meurtrier que d'un seul coup ; ce qui fut ponctuellement exécuté. C'est ainsi que d'Herbelot rapporte sa mort (17). Mais deux célébres Historiens Orientaux (18) rapportent la chose d'une maniere très différente. Ils disent qu'on coupa d'abord à Adarrhaman une main, ensuite un pied du côté opposé ; on lui creva ensuite les yeux avec un fer rouge, & aprés lui avoir arraché encore la langue, on le brula. Ce récit paroit plus vraisemblable que l'autre. Quoi qu'il en soit, les Hérétiques regardent Abdarrhaman comme un Martyr (19).

[*L*] *Ali avoit eu divers pressentimens * de sa mort.*] Ce fut pendant le mois de Ramadan, & il en disoit de tems en tems quelque chose à ses Amis. On l'entendit une fois dire, aprés beaucoup d'inquiétude qu'il avoit souffert : *Hé bien, mon cœur, il faut avoir patience, puisqu'il n'y a point de remede contre la mort* (20). Le Vendredi 17 du mois, qui fut le jour de sa mort, il sortit dès le grand matin pour aller à la Mosquée, & l'on remarqua qu'une grosse troupe d'Oiseaux domestiques fit un fort grand bruit quand il passa par sa basse-cour, & qu'un de ses Esclaves leur aiant jetté un baton pour les faire taire, Ali lui dit : *Laisse-les crier, car leurs cris sont les plaintes & le chant lugubre de ma mort* (21).

[*M*] *On rapporte plusieurs de ses Apophthegmes.*] Un de ses Capitaines lui aiant demandé un jour avec beaucoup d'effronterie, pourquoi les régnes d'Abubecr & d'Omar ses prédécesseurs, aiant été si paisibles, celui d'Othman & le sien étoient si pleins de troubles & de divisions, Ali lui répondit: „ La raison en est claire: c'est qu'Othman & „ moi nous servions Abubecr & Omar pendant leur régne, & qu'Othman & moi nous n'avons trouvé dans „ notre service que vous & vos semblables (22)." Un autre trait de son bon-sens qu'on raconte, c'est qu'un jour on lui rapporta, que Moavie disoit qu'Ali & ceux de sa Maison se faisoient distinguer par leur bravoure, que Zobéir & les siens faisoient éclater par-tout leur magnificence ; mais que pour lui & ceux de sa famille, ils ne prétendoient se faire distinguer que par leur humanité & leur clémence. Ali répondit à ceux qui lui faisoient ce rapport: „ qu'il y avoit de l'apparence que Moavie vouloit les piquer, Zobéir & lui, de magnificence & de „ bravoure, afin que se jettant l'un dans la dépense, & „ l'autre dans les hazards, ils ne fussent plus en état de „ s'opposer à son usurpation; & que quant à lui, il vouloit „ gagner l'affection des peuples par les voies de la douceur (23)." Il y a un magnifique Eloge d'Ali, dans la Galerie du Tombeau d'Abbas second, à Com Ville de Perse (24). Une chose singulière qu'on rapporte d'Ali, c'est que sa mere avoit accouché de lui dans le Temple même

(15) Il y a une Loi de l'Alcoran, qui ordonne de mettre ses intérêts entre les mains d'une personne choisie, laquelle jointe à une autre nommée par son adversaire, doit décider du sort des deux parties. Herbelot p. 91.

(16) Id. p. 17 18. Herbelot p. 93.

(17) P. 94. Il ajoute que les Amis d'Ali firent envelopper le corps de l'Assassin dans une natte pour le bruler.

(18) Tabari & Abulfeda.

(19) Ockley p. 77. 78.

* Voyez sur les Pressentimens l'Art JAQUES II ARRAGON, Rem. [*E*].

(20) Herbelot p. 94.

(21) Ockley p. 76 & Herbelot p. 94.

(22) Id. p. 87.

(23) Id. p. 95.

(24) *Voyages de Chardin*, T. III. p. 60. On voit dans cet Eloge tout le feu d'imagination des Orientaux, le genie de la Poësie Persane, & les transports de la devotion Mahometane.

(qq) Id. p. 81.
(rr) Chardin *Voyag.* T. X. p. 88.
(ss) Herbelot p. 95.

la modération, la piété & le génie d'Ali, on ne peut que le regarder comme un des plus grands Hommes qu'il y ait eu parmi les Arabes (*qq*). Il fut le premier des douze Imams. Les Perſans célébrent tous les ans le jour de ſon Martyre, & alors les Moſquées ſont ſi remplies de monde, qu'on eſt obligé de precher dans les rues (*rr*). Ceux de ſa Secte ont non ſeulement un turban fait d'une façon particulière, mais ils treſſent auſſi leurs cheveux d'une manière differente de celle des autres Mahometans (*ss*).

(25) Herbelot p. 84.

même de la Macque, ce que l'on dit n'être arrivé à aucune autre (25). Quelques-uns de ſes deſcendans ont fait une figure très conſidérable dans le Monde.

(a) *Athen. Oxonienſ.* Vol. II col. 784 de la 2. Ed. 1721.
(b) Id. ibid.

ALLAM (ANDRE') fils d'André Allam & de Brigitte Derling ſa femme, nâquit à Garſingdon dans la Province d'Oxford, en Avril 1655. Il fit ſes Humanités dans l'Ecole de Denton, Paroiſſe de Cudesdon proche du Lieu de ſa naiſſance, ſous Guillaume Wildgooſe, habile Maitre. Il fut reçu Ecolier ou Etudiant dans le Collège de S. Edmond à Paques de l'année 1671, où il ſeroit devenu un prodige en toutes les Sciences, s'il n'avoit eu le malheur de tomber entre les mains d'un mauvais Maitre, ainſi que nous l'apprend Mr. Wood (*a*). Après avoir pris les degrés de Bachelier & de Maitre-ès-Arts, il fut ſucceſſivement Précepteur, ou Profeſſeur privé, Moderateur, & Lecteur de la Chapelle, & enfin Vice-Principal de ce Collège; & il s'acquitta de ces différens Emplois avec beaucoup d'applaudiſſement. A la Pentecôte de l'année 1680, il prit les Ordres; & en 1683 il devint Régent des Ecoles, Emploi dont il s'acquitta avec beaucoup de jugement & de prudence. Il mourut de la petite-vérole le 17 de Juin 1685, & fut enterré dans l'Egliſe de S. Pierre d'Orient à Oxford. C'étoit un homme diſtingué par ſes vertus, ſobre, modéré, & d'une modeſtie exemplaire. Il poſſédoit parfaitement les matieres de Controverſe, & ſur-tout celles qui s'agitent entre les Proteſtans & l'Egliſe Romaine, beaucoup au-delà de ce qu'on ſe ſeroit attendu d'un homme de ſon âge. Il connoiſſoit le Monde & les Livres; & il ne lui manqua que quelques années de vie & d'experience, pour être un Savant conſommé (*b*). On trouvera ci-deſſous [*A*] le Catalogue de ſes Ouvrages.

[*A*] *On trouvera ci-deſſous le Catalogue de ſes Ouvrages.*] I. La ſavante *Preface* ou *Epitre au Lecteur*, avec une *Epitre Dedicatoire* au nom de l'Imprimeur, à la tête de la Pièce intitulée, *The Epiſtle Congratulatory of Lyſimachus Nicanor &c. to the Covenanters of Scotland* &c. Oxon. 1684. II. Une *Preface*, dans laquelle il donne un Abrégé de la Vie du Docteur Coſin, à la tête de l'Ouvrage de ce Docteur, qui a pour titre, *Eccleſiæ Anglicanæ Politeia in tabulas digeſta.* Oxon. 1684. In-folio. III. C'eſt lui qui a revu & corrigé l'Ouvrage du Docteur George Griffith, Evêque de S. Aſaph, intitulé, *Some plain Diſcourſes on the Lords Supper* &c. & qui eſt l'Auteur de la *Preface* de l'Edition d'Oxford 1684. in-8. IV. Des Additions & des Corrections dans l'*Angliæ Notitia*, ou *Preſent State of England*, inſérées dans cet Ouvrage, ainſi que nous l'apprend Mr. Wood, en 1687. à Londres, ſans que l'Auteur de la *Notitia* en eût connoiſſance. V. Additions au *Theatre Hiſtorique & Chronologique de Helvicus*, inſérées dans l'Edition de Londres 1687. in-folio. Il avoit deſſein d'achever le Supplement à cet Ouvrage depuis 1660 juſqu'à 1683: mais la mort le prévint. VI. Il avoit commencé une *Notitia Eccleſiæ Anglicanæ*, Ouvrage dans lequel il ſe propoſoit de parler de la Fondation de toutes les Cathédrales d'Angleterre, de leurs Statuts & Coutumes, & de donner une Liſte des Evêques, Doyens, Archidiacres, Chanoines, & autres Officiers de chaque Cathédrale, actuellement vivans: mais la mort l'empêcha d'achever. VII. Il traduiſit en Anglois la *Vie d'Iphicrate* par Cornélius Népos, qui ſe trouve dans la Verſion Angloiſe de cet Auteur, faite par pluſieurs Gens de Lettres d'Oxford. Oxon. 1684. In-8. VIII. Il aida Mr. Wood dans la compoſition de ſon excellent Ouvrage intitulé, *Athenæ Oxonienſes*, ou *Hiſtoire des Savans d'Oxford*; & cet Auteur témoigne auſſi beaucoup d'eſtime & de reconnoiſſance pour lui.

(a) Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccléſ.* T. XVIII. p. 138.

ALLEMANT (PIERRE L'), Chanoine Régulier de S. Auguſtin, étoit né à Reims en 1592. A l'âge de vingt-trois ans, il entra dans la Congrégation de Ste. Geneviève, & y fit profeſſion l'année ſuivante. Son mérite & ſa capacité le firent choiſir pour être Chancelier de l'Univerſité de Paris. Il fut auſſi élu Prieur de Ste. Geneviève, & mourut le 18 de Janvier 1673, âgé de 81 an (*a*). Quoiqu'il ait été un des plus beaux génies de ſon tems, qu'il parlât très bien Latin & François, & qu'il ne manquât pas d'Erudition Sacrée & Profane, il n'a donné au Public que des Traités de Dévotion en François [*A*].

[*A*] *Des Traités de Dévotion en François.*] Il publia en 1653, un *Eloge* ou *Abregé de la Vie de Ste. Geneviève.* Quelque tems après il compoſa des *Entretiens Spirituels de l'Ame dévote avec J. C. ſur le S. Sacrement*, & des *Meditations ſur l'Oraiſon Dominicale.* Mais ſes meilleurs Ouvrages ſont trois petits Traités, qu'il a faits ſur la Mort, intitulés: *La Mort des Juſtes*, le *Teſtament Spirituel*, & *les ſaints Deſirs de la Mort.* Les deux prémiers parurent en 1672, & le dernier depuis ſa mort en 1673. Il a recueilli dans le prémier, les Exemples des ſaintes Morts. Il marque dans le ſecond, les Diſpoſitions d'un Chrétien qui ſe prépare à la mort. Et le dernier contient les ſentimens des Pères, touchant le deſir que les Chrétiens doivent avoir de mourir, avec les raiſons & les motifs de ce deſir. Il les repréſente, dit Mr. Du Pin (1), avec tant de force, de vivacité & d'éloquence, qu'il eſt viſible qu'il en étoit bien pénétré, & qu'il eſt difficile qu'on n'en ſoit touché en les liſant, quelque attaché qu'on ſoit à la vie, & quelque frayeur que l'on ait de la mort.

(1) *Ubi ſupra* p. 197.

(a) *Athen. Oxon.* T. I. col. 35. Ed. de 1721.
(b) Wood *ubi ſupra.*
(c) Herbert *Life of King Henri VIII.* p. 132. Ed. 1672.
(d) Edm. Campian *Hiſt. of Ireland* p. 120. Ed. 1633.
(e) Waræi *Hibernia Sacra* p. 113. Edit. 1717.

ALLEN (JEAN), Archevêque de Dublin ſous le régne de Henri VIII. Aprés avoir commencé ſes études à Oxford, il alla à Cambridge, où il prit le degré de Maitre-ès-Arts, ou plutôt, comme le croit Mr. Wood (*a*), celui de Bachelier-ès-Loix. Enſuite Warham Archevêque de Cantorberi l'envoya à Rome, pour y avoir ſoin auprés du Pape des affaires de ſon Egliſe. Il y paſſa neuf ans, & dans cet intervalle il fut créé Docteur en Droit, ſoit à Rome même, ſoit dans quelque autre Univerſité d'Italie. A ſon retour, le Cardinal Wolſey le fit ſon Chapelain, & il fut un des Juges de ſa Cour, lorſqu'il fut Légat *à Latere.* Mais Allen ne s'acquit guéres d'honneur dans cet emploi, & l'on ſoupçonna fort ſon intégrité (*b*). Il aſſiſta le Cardinal dans la viſite & la ſuppreſſion de quarante petits Monaſtéres, pour ſervir à l'établiſſement de ſon College d'Oxford, & de celui d'Ipswich. Par la faveur de Wolſey, Allen obtint le Bénéfice de Dalby dans la Province de Leiceſter, quoiqu'il appartînt au Régent & aux Frères de l'Hôpital de Burton-Lazars (*c*). Sur la fin de l'année 1525, il fut admis dans le Corps de l'Univerſité d'Oxford, en qualité de Docteur en Droit; & le Docteur Hugue Inge étant mort, il fut ſacré le 13 de Mars 1528 Archevêque de Dublin à ſa place, & fut fait en même tems Chancelier d'Irlande. Sa mort arriva en 1534, le 25 de Juillet ſelon les uns (*d*), & ſelon d'autres le 28 du même mois (*e*): les circonſtances en furent fort tragiques [*A*]. Allen étoit âgé de cinquante-

(1) *Ubi ſupra* col. 570.

[*A*] *Les circonſtances en furent fort tragiques.*] Wood rapporte (1), que le 25 de Juillet de bon matin, Thomas Fitz-Gérald, fils ainé du Comte de Kildare, ordonna qu'on lui amenât l'Evêque à Tartaine, quoique ce Prélat fût encore très foible, & qu'il ne fit que relever de maladie. Il ſe mit à genoux, en chemiſe, devant ce traitre, & tâcha de le toucher de compaſſion, mais inutilement; enſorte que ſe réſignant à la volonté de Dieu, il fut tué ſur le champ, Fitz-Gérald aiant ordonné qu'on l'aſſommât comme un bœuf. Le lieu où cette barbare action ſe commit, fut dans la ſuite fermé de haies, abandonné, & laiſſé ſans culture & deſert, pour marquer l'horreur qu'on avoit pour

quante-huit ans. Il écrivit quelques Pièces en Latin [*B*].

pour le crime qui s'y étoit commis. Et l'on remarqua, que tous ceux qui y avoient eu part, quoiqu'on leur eût pardonné leur rebellion, moururent cependant d'une manière tragique. Mais d'un autre côté nous remarquerons, que quelques Ecrivains, que Mr. Wood nomme *rigides*, ont regardé la mort d'Allen comme une punition de Dieu, de la conduite qu'il avoit tenue pour la suppression du Prieuré de Daventri dans le Comté de Northampton, entre autres Monastères ruïnés pour aider au Cardinal Wolsey à fonder son Collège d'Oxford. [☞ Comme cette Remarque est un peu obscure, en ce qu'elle suppose la connoissance de faits qu'il faut alles chercher ailleurs, je vais y suppléer d'une manière, qui donnera même une idée plus claire de ce qui regarde notre Archevêque de Dublin. Il n'y avoit pas encore quatre ans qu'il étoit Chancelier d'Irlande, que Henri VIII lui ôta les Sceaux & les donna à George Cromer Archevêque d'Armagh, à la sollicitation de Géraud Fitz-Gérald Comte de Kildare, qui fut en même tems revêtu de la Charge de Lieutenant du Duc de Richemond Vice-Roi d'Irlande; ce qui renouvella l'ancienne animosité qu'ils avoient l'un contre l'autre, le Comte étant ennemi de Wolsey, & Allen créature de ce Cardinal. Peu de tems après, le Comte aiant été mandé en Angleterre, avec ordre d'établir à sa place qui il voudroit, eut l'imprudence de mettre l'autorité entre les mains de Thomas son fils ainé, jeune homme de 21 an. Lorsque le Comte fut arrivé à Londres, il fut accusé de diverses choses, & mis à la Tour: ce qui donna occasion aux ennemis de sa famille, de publier qu'il avoit eu la tête tranchée, & que Thomas, ses frères, & leurs oncles, devoient s'attendre à avoir le même sort. Ce jeune téméraire, sans rien approfondir, se soulève, assemble des Soldats, ravage le Pays, & met le siége devant Dublin. L'Archevêque, effrayé, s'embarqua sur un petit vaisseau pour passer en Angleterre; mais soit par les vents contraires, soit par l'ignorance des mariniers, il fut rejetté à la cote près de Chantarse, d'où il se rendit à Tartaine, Hameau qui n'en étoit pas loin, dans le dessein de s'y tenir caché. Thomas l'aiant appris, s'y rendit de grand matin, avant le jour, accompagné de bon nombre de ses parens & de ses domestiques, & envoya deux hommes pour prendre l'Archevêque: ils l'arrachérent du lit, & le menérent à moitié nud à leur Maitre, qui le fit massacrer, de la manière qu'on l'a dit (2). Je ne sai sur quelle autorité Mr. de Larrey (3), qu'on a suivi dans le Supplément de Moréri imprimé à Paris en 1735, dit, *qu'il fut pendu nud en chemise & publiquement*, & *qu'on prétend que Kildare n'auroit pu empêcher cette action barbare, quand il l'auroit voulu.* Waræus, homme de condition, qui a travaillé de dessein formé sur l'Histoire des Savans & des Evêques de sa Patrie, & qui avoit consulté les Registres de l'Eglise de Dublin, mérite infiniment plus de créance, que des Auteurs étrangers. Add. du Trad.]

(2) Waræi Hibernia Sacr. p. 118. 119.

(3) Hist. d'Anglet. T. 2. p. 122.

[*B*] *Il écrivit quelques Pièces en Latin.*] *Epistola de Pallii significatione activa & passiva.* Il écrivit cette Lettre quand il reçut le Pallium d'Archevêque. *De Consuetudinibus ac Statutis in tutoriis causis observandis.* Il écrivit aussi diverses choses touchant l'Eglise. [☞ Allen étoit d'un caractère turbulent, mais hospitalier d'ailleurs, savant, & curieux de recherches d'Antiquité, ainsi qu'il paroit par les Archives de son Eglise (3). Add. du Trad.]

(4) Waræus ubi supra.

ALLEN, Allyn, ou Alan (Guillaume), fameux Cardinal Anglois dans le seizième Siècle, Auteur de plusieurs Ouvrages [*A*], étoit le second fils de Jean Allen, & de Jeanne Lyster sa femme. Il nâquit à Rossal, dans la Province de Lancastre. En 1547, aiant à peu près quinze ans, il entra dans le Collége d'Oriel à Oxford, où il fut sous la direction de Morgan Philips, le prémier Régent de ce Collège, par les soins duquel il fit de si grands progrès dans la Logique & la Philosophie, qu'il fut unanimement choisi pour Membre de ce Collége en 1550. Quatre ans après, il fut reçu Maitre-ès-Arts; en 1556, il devint Principal du Collége de Ste. Marie, & Protecteur de l'Université pour cette année-là & la suivante; & vers l'an 1558, il fut fait Chanoine d'Yorck. Mais quand la Reine Elisabeth fut montée sur le Trône, & qu'elle commença à faire des changemens dans la Religion, il quitta ses Emplois & son Pays vers l'an 1560, & se retira dans les Pays-Bas à Louvain (*a*). Pendant le sejour qu'il y fit, il écrivit un Ouvrage Anglois contre le Docteur Sewel, depuis Eveque de Salisburi, sur le Purgatoire, qui fut imprimé ensuite (*b*). Mais étant tombé dangereusement malade, par son application & ses soins pour un Elève qu'il avoit, d'une bonne famille d'Angleterre, les Médecins lui conseillérent d'aller respirer son air natal, pour rétablir sa santé. Il suivit leur conseil, & se tint caché dans la Province de Lancastre, jusqu'à ce qu'il eût repris ses forces; mais s'étant érigé en Convertisseur, & tâchant de détourner les gens d'aller aux Assemblees des Protestans, les Magistrats l'obligérent à quitter le Pays. Il alla dans un Lieu proche d'Oxford, où il continua à faire la même chose, & écrivit deux Ouvrages Anglois, l'un *sur l'Autorité des Prêtres*, & l'autre *sur les Indulgences*. De là il passa dans la Province de Norfolck, où il demeura tantôt chez le Duc de Norfolck, tantôt dans le voisinage de sa maison. Ce fut là qu'il écrivit son *Abrégé de la Foi Catholique*. Il retourna ensuite à Oxford, où il persuada à un de ses anciens Amis de quitter la Communion Protestante; ce qui étant venu à la connoissance des parens de ce dernier, notre Auteur fut obligé de quitter l'Angleterre, après y avoir demeuré environ trois ans. Il se retira dans un Monastere à Malines, où il fut fait Lecteur en Théologie, Emploi dont il s'acquitta avec beaucoup de succés. Aiant envie de voir Rome, il prit la résolution d'en faire le voyage avec le Docteur Jean Vendivile, Professeur Royal à Douai, depuis Eveque de Tournai. Mais aiant changé de dessein, après avoir déja fait une partie du voyage, il se rendit à Douai, où l'on avoit fondé une Université

vers

(*a*) Wood Athen. Oxon. Vol. I. col. 285. 289.

(*b*) Nic. Fitz-Herbert in Epit. Vit. Card Alani p. 19.

[*A*] *Auteur de plusieurs Ouvrages.*] *Défense de la Doctrine Catholique sur le Purgatoire, & la Prière pour les Morts.* Anvers 1565. in-8. *Discours abrégé de la Foi Catholique. Traité de l'Autorité legitime des Prêtres.* Louvain 1567. in-8. *La necessité de la Confession. L'intention de l'Eglise dans les Indulgences, nommées communement les Pardons du Pape.* Ces deux Traités furent imprimés avec celui de l'Autorité des Prêtres, & Guillaume Fulke de Cambridge répondit à tous. (Ces Ouvrages sont en Anglois.) *De Sacramentis in genere.* „ Des Sacremens en „ général." *De Sacramento Eucharistiæ.* „ Du Sacre„ ment de l'Eucharistie," à Anvers 1576. in-4. *Apologie & Déclaration de l'institution & des travaux des deux Colleges Anglois, l'un à Rome, & l'autre à present à Reims, contre les malignes insinuations qu'on a faites contre ces deux Collèges*, (en Anglois). Mons 1581. en grand octavo. Un Auteur anonyme dit que cette Pièce est „ magnifique, „ grave, belle, & la production d'un véritable & zélé An„ glois." *Apologia pro Sacerdotibus Societatis Jesu, & Seminariorum Alumnis, contra Edicta Regia.* Mr. Wood met en question, si cet Ouvrage n'est pas le même que le précédent. Il fut imprimé dans un Livre intitulé *Concertatio Ecclesiæ Catholicæ* &c. Aug. Trev. 1583. in-8. & 1694. in 4. *Piissima Admonitio & Consolatio verè Christiana ad afflictos Catholicos Angliæ.* „ Exhortation pieuse, & Con„ solation très Chrétienne aux Catholiques affligés d'An„ gleterre;" inférée dans le même Livre. *Veritable, sincere, & modeste Défense des Catholiques Anglois, qui souffrent pour leur Foi, tant en Angleterre, qu'ailleurs, contre un Libelle calomnieux & diffamatoire*, intitulé, *l'Execution de la Justice en Angleterre*; in-8. sans nom de lieu, ni sans marque du tems de l'impression: mais on peut juger par le caractere, & par quelques endroits de la Pièce, qu'elle a été imprimée vers l'an 1583. Elle parut aussi en Latin à Ingolstad en 1584. in-8, & dans un Livre intitulé *Concertatio Ecclesiæ Catholicæ in Anglia* &c. 1594. Le Docteur Thom. Bilson répondit à cette Défense, dans la troisiéme Partie de son Traité de la Suprémacie, ou dans l'Ouvrage intitulé, *La vraie Difference entre la Soumission & l'Obeissance Chretienne, & la Rebellion Antichretienne. L'Execution de la Justice*, auquel la Défense d'Allen servoit de réponse, étoit, à ce qu'on disoit alors, & à ce que l'on a prétendu depuis, de Guillaume Cecil, Lord Burleigh. La seconde Edition de cet Ouvrage, à Londres 1583, en cinq feuilles in-8. étoit intitulée: *L'Execution de la Justice en Angleterre, pour le maintien de la Tranquillité publique & de la Paix Chretienne, contre certains Boutefeux, & Adherens au Parti des Traitres, & des Ennemis du Royaume, sans qu'ils aient souffert aucune persecution pour cause de Religion, ainsi qu'on l'a faussement répandu* &c. *Epistola de Daventriæ deditione.* Cracov. 1588. in-8. imprimée aussi dans le même tems en Anglois (1). Nous remarquerons qu'en 1587, Guillaume Stanley, & Roland Yorck, tous deux Anglois, rendirent un Fort près de Zutphen, & la Garnison de Déventer, aux Espagnols: sur quoi le Docteur Allen, animé par la Bulle de Pie V contre la Reine Elisabeth, fit non seulement l'éloge de cette trahison, mais exhorta les autres à imiter cet exemple de perfidie, comme n'étant tenus à rien envers la Reine, sous prétexte qu'elle étoit excommuniée. Il

(1) Voiez The State of the English Fugitives p. 23.

en-

vers l'an 1562. Il y fut reçu Docteur en Théologie, & s'y distingua d'une manière si avantageuse, qu'il fut fait Chanoine de Cambrai. Vers l'an 1568 il contribua à faire établir à Douai un Séminaire, & une Pension annuelle pour les Savans Catholiques d'Angleterre, qui avoient quitté leur Patrie pour cause de Religion. Aiant été fait peu de tems après Chanoine de Reims, il engagea Mrs. de Guise, parens de la Reine Marie d'Ecosse, d'y fonder aussi un Séminaire, les Troubles des Pays-Bas aiant été cause que les Anglois, établis à Douai, en avoient été chassés par ordre de D. Louis de Requesens (c), ou selon Janus Nicius Erythræus (d), *par un Corps de Troupes Hérétiques*, & s'étoient retirés à Reims, où ils demeurérent quelques années. Il commença de la même manière l'établissement d'un Séminaire à Rome, & de deux autres en Espagne, pour élever la Jeunesse Angloise dans la Religion Romaine. Enfin son zèle extraordinaire pour l'avancement des intérêts de l'Eglise de Rome, engagea le Pape Sixte V à le faire Cardinal-Prêtre du titre de S. Martin des Monts, le 28 de Juillet 1587; & deux ans après il parvint à l'Archevêché de Malines (e). Mais il ne put aller résider dans son Archevêché, le Pape n'aiant pas voulu lui permettre de quitter Rome, à cause des grands services qu'il rendoit dans les Consistoires. Il mourut d'une retention d'urine à Rome le 16 d'Octobre 1594, âgé de soixante-trois ans, selon Mr. Du Pin (f), ou de soixante-deux, selon Erythræus (g); & fut inhumé dans l'Eglise du Collège Anglois de cette Ville. On l'a dépeint différemment, dans les différens Partis: mais on convient en général, qu'il avoit de grandes qualités, qu'il étoit savant, zélé & dévot dans sa Religion, d'un esprit actif & plein de courage, affable & insinuant dans ses manières, & bien fait de sa personne; ce qui joint avec une gravité naturelle, lui concilioit le respect de tous ceux qui l'approchoient. Les Catholiques-Romains le regrettérent extrémement. Outre les services qu'il leur rendoit par sa plume, il empechoit les Papistes Anglois d'éclater en disputes publiques, & accordoit les Prêtres Seculiers avec les Jésuites (h). Nicius Erythræus rapporte l'histoire d'un danger dont il échappa par miracle en Angleterre [B], & il accuse le Gouvernement Anglois d'avoir eu des desseins contre sa vie [C].

(c) Wood ubi supra.
(d) Pinacoth. I. p. 91.
(e) Wood ubi supra. Du Pin Biblioth. des Aut. Ecclés. T. XVI. p. 118.
(f) Ibid. & Cambden Annal. Elis. ad ann. 1594.
(g) Ubi supra p. 83.
(h) Collier Eccles. Hist. Vol. II. P. II. Book VII. p. 643. Lond. 1714.

envoya en même tems à Roland Yorck plusieurs Prêtres, pour être Chapelains de son Regiment & y servir de Confesseurs, ce Régiment étant composé de 1300 hommes, tous Anglois ou Irlandois (2). En 1588 il composa un Ouvrage, qu'il se proposoit de publier quand les Espagnols seroient descendus en Angleterre, pour exciter les Papistes Anglois à prendre les armes contre la Reine. La prémière Partie de cet Ouvrage étoit intitulée: *Déclaration ou Explication de la Sentence de Sixte V*, sur laquelle cette Croisade étoit fondée, & par laquelle il accordoit des Indulgences plénières, & un entier pardon des péchés, à tous ceux qui contribueroient à dépouiller la Reine Elisabeth de son Royaume. La seconde Partie avoit pour titre: *Exhortation à la Noblesse & au Peuple d'Angleterre.* La Reine aiant entendu parler de ce Livre, envoya le Docteur Val. Dale au Duc de Parme, Gouverneur des Pays-Bas pour le Roi d'Espagne, pour se plaindre de cet Ouvrage composé par le Docteur Allen, dans lequel l'Auteur exhortoit la Noblesse & le Peuple d'Angleterre & d'Irlande à se joindre aux forces d'Espagne sous ce Duc, pour envahir l'Angleterre: mais le Gouverneur soutint qu'il n'avoit aucune connoissance d'un tel Livre, & renvoya l'Agent de la Reine sans aucune satisfaction (3). Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'après la ruine de la Flotte Espagnole, les Catholiques Romains firent bruler toute l'Edition, à l'exception d'un petit nombre d'Exemplaires, qui avoient déja été envoyés ailleurs, & que le Libraire & d'autres firent secrettement racheter.

(2) Wood ubi supra.
(3) Cambden Annal. Elisab. ad ann. 1588.

[B] *Nicius Erythræus rapporte l'histoire d'un danger dont il échappa par miracle en Angleterre.*] Il nous dit qu'Allen passa en Angleterre, après avoir changé de nom, & s'être déguisé, afin de se tenir caché; qu'il fit rentrer un grand nombre de personnes dans l'Eglise Romaine; qu'un jour il fut en grand danger d'être pris, mais que celui qui s'étoit chargé de l'arrêter, qui le connoissoit très bien, & qui avoit soupé le soir même avec lui, passa à côté de lui sans le connoitre, Dieu aiant mis un épais nuage devant ses yeux. *Neque tamen ibi quieti somnoque se dedit, sed tanquam miles animosus & fortis, mutata veste ac nomine, veluti & ex occulto ac de insidiis, ad stationes hostium, hoc est in Angliam venit, ibique multa prælia præclara fecit, videlicet multos in Catholicorum castra reduxit, ac quodam die, minimum abfuit, quin caperetur; sed illi, cui ejus capiendi partes erant traditæ, qui probe eum noverat, & cum eo etiam nocte illa convivium inierat, glaucoma ob oculos Deus objecit, eoque hominem adduxit, ut quem ante oculos haberet, tanquam ignotum præteriret.* Il y a de l'apparence, que le Lecteur rabbattra beaucoup de cette rélation, par rapport à l'intervention miraculeuse de Dieu en faveur d'Allen, & qu'il regardera ce qu'Erythræus dit, comme un ornement pour relever l'éloge qu'il fait de ce Cardinal. Il rapporte ensuite, que pendant qu'Allen étoit Principal du Collège de Reims, un des Membres, auquel il avoit particulièrement rendu service, forma le dessein de l'empoisonner avec tous ceux du Collège, un soir à souper; mais qu'aiant eu du remords, il avoua le crime qu'il avoit eu dessein de commettre.

[C] *Il accuse le Gouvernement Anglois d'avoir eu des desseins contre sa vie.*] Il dit, quo peu s'en fallut qu'Allen ne fut tué par un Assassin, envoyé à ce dessein par les Magistrats d'Angleterre, extrémement irrités des fréquens voyages qu'il faisoit à Rome, & des Séminaires à l'établissement desquels il avoit contribué en divers lieux, & craignant la ruïne de leur nouvelle Religion. *Neque ita multo post, nihil propius est factum, quam ut sicarii cujusdam scelere opprimeretur, missi ad eum interficiendum ab Angliæ Magistratibus, crebris illius Romam itionibus, & Collegiis tot locis excitatis, vehementer exterritis, & novæ Anglicanæ Religionis exitium metuentibus.* C'est-là une accusation si odieuse contre le Gouvernement d'Angleterre, qu'un Lecteur Impartial en demandera d'autres preuves, que la simple parole d'un Auteur entièrement dévoué à l'Eglise de Rome, & qui témoigne par-tout beaucoup d'aigreur contre les Protestans. On trouve immédiatement après une preuve sensible de sa partialité. Il dit „ que les Magistrats d'Angleterre tourmentoient les Catholiques-„ Romains qui tomboient entre leurs mains, & exerçoient „ contre eux toutes sortes de barbaries; & qu'entre au-„ tres, ils firent périr cet excellent modèle d'intégrité, „ de génie & de savoir, Edmond Campian, un des pré-„ miers Jésuites, qui passa en Angleterre pour y soutenir „ autant qu'il lui seroit possible les intérêts de la Reli-„ gion Catholique chancelante, & qui, après avoir été „ roué, fut pendu & écartelé. Notre Siècle, *continue-t-il*, „ ne vit pas de plus énorme crime, & auquel le Soleil „ eût dû plutôt refuser sa lumière. Et quand ils se furent „ apperçus que le Public étoit choqué de cette excessive „ barbarie, ils publiérent que ces personnes avoient été „ punies pour crime de Trahison, & non pour cause de „ Religion, & qu'ils avoient formé des desseins contre la „ vie de la Reine. Mais Allen écrivit un Ouvrage, dans „ lequel il les justifia de cette accusation, & découvrit le „ véritable principe de la cruauté des Hérétiques." Il n'y a personne tant soit peu au fait de l'Histoire de ce tems-là, & instruit des diverses entreprises que les Prêtres Papistes formérent contre la vie de la Reine Elisabeth, qui ne s'apperçoive combien ce récit d'Erythræus est faux & outré. Ecoutons Cambden (4) sur la conduite de notre Cardinal à cet égard. Il nous apprend „ qu'Allen, le Jésuite R. „ Parsons, & plusieurs autres, étoient continuellement „ en mouvement pour procurer la ruine de la Reine, & „ du Peuple Anglois, excitant les Etrangers & les Natu-„ rels du Pays à travailler de concert au rétablissement de „ la Religion Romaine." Dans un autre endroit il dit (5) „ qu'après qu'Allen eut renoncé également & à l'amour „ de la Patrie, & à l'obéissance qu'il devoit à la Reine, „ il sollicita le Roi d'Espagne & le Pape d'envahir l'An-„ gleterre; & que dans cette vue il eut part à tous les per-„ nicieux conseils qui se tinrent là-dessus, après que Six-„ te V lui eut donné le Chapeau de Cardinal, & le Roi „ d'Espagne une Abbaye dans le Royaume de Naples, & „ l'Archevêché de Malines. Lorsque la Bulle d'excom-„ munication contre la Reine Elisabeth eut été fulminée, „ dans le tems que la Flotte d'Espagne se préparoit, il „ apporta cette Bulle dans les Pays-Bas, & la fit impri-„ mer en Anglois. Il écrivit outre cela une *Exhortation* „ *aux Anglois*, pour les engager à prendre le parti du Pa-„ pe & du Roi d'Espagne. Mais ses espérances aiant été „ trompées, il retourna à Rome, où, après avoir été sans „ cesse troublé par les divisions & les animosités des Ré-„ fugiés Anglois, tant Nobles que Gens de Lettres, il „ mourut dans sa soixante-troisième année." Ajoutons à ces passages de Cambden, ce que l'Evêque Goodwin dit d'Allen (6). Il nous apprend, qu'*il mérita si peu d'être regardé comme Anglois, que tel qu'un autre Herostrate, il travailla à jetter la confusion dans l'Etat & dans l'Eglise.* [☞ C'est un fait assez connu aujourd'hui, & qui a été démontré par les Auteurs Protestans, que les Prêtres & les Moines de l'Eglise Romaine ont excité des séditions par-tout où ils ont pu, soulevé les Sujets contre leurs Souverains, & attenté à la vie des Rois. Ainsi l'on n'a plus besoin de faire l'apologie de la Réformation à cet égard, & on ne peut en imposer qu'au Peuple, à des Moines, à des Bigots, qui font gloire de leur ignorance: les Savans de l'Eglise Romaine savent bien eux-mêmes à présent, à quoi il faut s'en tenir. ADD. DU TRAD.]

(4) Annal. R. Elisab. ad ann. 1559.
(5) Id. ad ann. 1594.
(6) In Comm. de Præsul. Angl. ad finem inter Cardinales.

ALLEN ou ALLEYN (THOMAS), célèbre Mathématicien, distingué par son savoir dans toutes

tes

tes les Sciences, étoit le sixième descendant de Henri Allen ou Alan, Lord Manor & Buckenhall dans le Comté de Stafford. Thomas nâquit à Utoxeter dans cette Province, le 21 de Decembre 1542. Il fut reçu Etudiant au Collége de la Trinité à Oxford le 4 de Juin 1561, & élu Membre de ce Collège en 1565; & deux ans apres il prit le degré de Maitre-ès-Arts. Mais aiant de l'eloignement pour l'état Ecclésiastique, & se sentant du panchant pour la retraite, il quitta le Collège & sa place vers l'an 1570, & entra dans le Collège de Glocester, où il se livra entierement à l'étude pendant plusieurs annees, & devint enfin grand Antiquaire, grand Philosophe, & grand Mathématicien. Un Ecrivain (*a*) dit, *qu'il étoit le Prince des Mathématiciens de son tems.* Son mérite extraordinaire lui acquit l'estime de plusieurs Princes & Seigneurs, tant en Angleterre que dans les Pays étrangers. Albert Laskie, Comte de Siradie, etant en Angleterre en 1583, le sollicita fortement de passer avec lui en Pologne, où il lui promettoit de lui procurer les premières Dignites; mais le goût qu'Allen avoit pour une vie tranquille & philosophique, l'emporta sur toutes ces offres de grandeur. Henri Comte de Northumberland, grand ami & protecteur des Mathématiciens, l'aiant recherché pour l'engager à venir demeurer chez lui, il accepta ce parti, & fut extraordinairement chéri du Comte. Ce fut dans cette maison qu'il fit connoissance avec plusieurs célèbres Mathématiciens, tels que Thomas Harriot, Jean Dee, Gautier Warner, & Nathanael Torporkey, qui étoient souvent à la table du Comte. Robert Comte de Leicester, Chancelier de l'Université d'Oxford, & Favori de la Reine Elisabeth, eut aussi beaucoup d'amitié pour notre Auteur [*A*], qui fut très estimé de tous les Grands-Hommes de son tems [*B*]. Sa Science dans les Mathématiques l'exposa, aussi-bien que le savant Moine Bacon, aux jugemens téméraires & desavantageux du peuple, sur-tout à Oxford, où on le fit passer pour Sorcier. Il travailla avec beaucoup de zèle à l'avancement des Sciences [*C*], & composa divers Ouvrages [*D*]. Il mourut dans le Collège de Glocester le 30 de Septembre 1632, & fut enterré avec beaucoup de pompe dans la Chapelle du Collège de la Trinité.

(*a*) G. Burton *in Orat. funeb. Th. Alleni.* Lond 1632. in-4. p. 6. & Wood *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 574.

[*A*] *Eut aussi beaucoup d'amitié pour notre Auteur.*] Il le recevoit chez lui avec toute la civilité possible, & lui offrit même de lui procurer un Evêché, s'il pouvoit se résoudre à renoncer aux charmes d'une vie retirée & *studieuse*. Mais la familiarité du Comte avec Allen & le fameux Mathématicien Jean Dee l'exposa, à la critique de l'Auteur d'un Livre intitulé *La Republique de Leicester*, qui dit, *qu'ils* (les nommant Athées) *employoient les figures & les conjurations, pour faire reussir les criminels desseins du Comte; & que par leurs sortileges ils travaillerent à faire réussir son mariage avec la Reine Elisabeth.* C'est-là, sans contredit, une calomnie aussi impertinente que mal fondée. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Allen étoit si intimement lié avec le Comte, qu'il n'y avoit guères d'affaires d'Etat dont il n'eût connoissance, & qu'il ne se passoit rien d'important dans l'Université, dont il n'informat le Comte par Lettres (1).

(1) Wood *ubi supra* col. 574.

[*B*] *Qui fut très estimé de tous les Grands-Hommes de son tems.*] Particuliérement de Thomas Bodley, de Henri Savile, de Cambden, de Robert Cotton, de Henri Spelman, de Selden &c. Ce dernier dit (2), „ qu'Allen étoit très habile dans toutes les Sciences, d'un „ excellent jugement, & qu'il fut un des plus grands or„ nemens de l'Université d'Oxford " *Omnis eruditionis genere, summoque judicio ornatissimus, celeberrimæ Academiæ Oxoniensis decus insignissimum.* Et Cambden dit (3), qu'il étoit *plurimis & optimis artibus ornatissimus*; distingué par son savoir dans plusieurs des plus belles Sciences. A quoi nous ajouterons le portrait qu'on en fait dans un Manuscrit de la Bibliothèque du Collège de la Trinité, que Mr. Wood a lu. *Vir fuit elegantium literarum studiosissimus, Academicæ disciplinæ tenacissimus, apud exteros & Academicos semper in magno pretio; eorumque, qui in Ecclesia Anglicana atque in Universitate Oxoniensi pro meritis suis ad dignitates aut præfecturas subinde provecti fuerunt, fuit sagacissimus observator, familiarissimus conviva,* &c. „ C'étoit un homme fort attaché à l'etude des Belles-Let„ tres; zélé pour la Discipline Académique; fort estimé, „ tant des Etrangers, que de ceux de l'Université; se con„ duisant très bien avec ceux que leur mérite éleva aux „ plus hautes Dignités de l'Etat, de l'Eglise & de l'Uni„ versité d'Oxford; vivant familiérement avec eux &c." „

(2) *In Notis ad Eadmer.* p. 200. Ed. 1623.

(3) *In Britannia, Cap. de Saxonibus.*

[*C*] *Il travailla avec beaucoup de zèle à l'avancement des Sciences.*] Il n'épargna ni soins ni dépenses, pour rassembler des Manuscrits dans toutes les Sciences, particuliérement d'Histoire, d'Antiquité, d'Astronomie, de Mathématiques, de Philosophie &c. Ils se trouvent cités dans les Ouvrages de divers Savans, comme aiant été *in Bibliotheca Alleniana* (4). Ce fut par son secours, & par ses avis, que plusieurs Membres de l'Université d'Oxford devinrent de grands Mathématiciens & de savans Antiquaires; sur-tout Harriot, Twyne, Hegge, les deux Jaques Burton, & Digby. Mais ses Recueils, ses Observations & ses Remarques sur l'Astronomie, les Mathématiques, & sur la nouvelle Philosophie, sont tombés entre des mains inconnues: on croit pourtant que Digby a fait usage dans ses Ecrits, des Observations Philosophiques d'Allen.

(4) Wood *ubi supra.*

[*D*] *Il composa divers Ouvrages.*] I. *Claudii Ptolomæi Pelusiensis de Astrorum judiciis, aut, ut vulgo vocant, quadripartitæ Constructionis, Liber secundus; cum Expositione Thomæ Alleyn Angli Oxoniensis.* C'est le second Livre de Ptolomée *De Astrorum judiciis*, avec des Commentaires d'Allen. Le prémier Chapitre commence: *Hactenus quidem præcurrimus ea quorum cognitione* &c. II. *Claudii Ptolomæi de Astrorum judiciis Liber III. cum Expositione Thomæ Alleyn.* C'est le troisième Livre du même Ouvrage de Ptolomée, aussi avec des Commentaires d'Allen. Mr. Wood avoit vu ces deux Manuscrits, & il nous apprend qu'ils tombérent entre les mains de Guillaume Lilly, fameux Astrologue, qui en fit présent au Chevalier Elie Ashmole en 1652. L'un avoit été copié sur l'Original, qu'Allen avoit donné à Mr. Thomas Aylesbury; & l'autre appartenoit au célèbre Chimiste Jean Huniade, qui le donna à Lilly. Allen avoit aussi fait des Remarques sur plusieurs de ses Livres, & sur-tout sur Bale *De Scriptoribus Magnæ Britanniæ*; & Mr. Wood nous apprend qu'elles sont à la marge de cet Ouvrage dans la Bibliothéque d'Oxford, écrites d'une autre main. La plus grande partie de ses Manuscrits tombérent peu après sa mort entre les mains de Digby, auquel il les avoit donnés; & celui ci en fit présent l'année d'après à la Bibliothéque Bodléienne. Mais lui-même, quelque tems auparavant & vers le tems de sa mort, en avoit envoyé quelques-uns par Richard Jaques du Collège du Corps de Christ, à la Bibliothéque Cottonienne; & quelques autres tombérent entre les mains de Mr. Thomas Aylesbury, Maitre des Requêtes.

ALLEN (Thomas), distingué par son savoir dans le Grec & le Latin, nâquit en 1573, & fut élevé dans l'Ecole Royale de Worcester, d'où il fut envoyé à Oxford à la S. Michel de l'année 1589, étant âgé de seize ans. Il fut d'abord dans le Collége de *Brasen Nose*, & aiant fait de grands progres en Philosophie, il fut élu Novice du College de Merton en 1593, & la sévérité des épreuves par lesquelles il falloit passer alors, le rendit un Disputeur célèbre. Il prit ensuite les Ordres; mais il s'attacha moins à la Prédication, qu'à l'étude de ce qu'il y a de plus difficile dans la Critique. Il s'acquit par-là l'estime de Henri Savile, qui lui procura une place de Membre dans le Collège d'Eaton, & qui le trouva très propre à le seconder dans les desseins qu'il avoit. Il mourut le 10 d'Octobre 1636, & fut enterré dans la Chapelle du Collège (*a*). Nous parlerons de ses Ouvrages, & rapporterons son Epitaphe, dans la Remarque [*A*].

(*a*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 604.

[*A*] *Nous parlerons de ses Ouvrages, & rapporterons son Epitaphe dans la Remarque.*] Il fit des Remarques sur le Livre de S. Chrysostome sur Esaïe: *Observationes in Libellum Chrysostomi in Esaiam*, imprimées dans l'Edition des Ouvrages de ce Père, de Henri Savile (1). Il aida au même Savant à faire ses *Remarques sur les Homélies de S. Chrysostome sur l'Evangile selon S. Matthieu, & sur les autres Evangiles.* C'est ce que reconnoit Savile dans sa Préface sur ces Remarques, où il qualifie notre Allen d'homme très savant, non moins versé dans la Langue Grecque, que dans la Théologie: *Vir doctissimus, Græcarum Literarum non minus quam Theologiæ peritus* &c. Voici son Epitaphe: *Thomas Allenus Wigorniensis, vir pietate insignis, Theologus præstantissimus, multarum optimarum linguarum variæque eruditionis callentissimus, in Collegium hoc (in quo diu socius vixit), in Collegia insuper alia, locaque, in quibus aliquam vitæ suæ partem posuit, pié munificus, hic jacet. Obiit die decimo mensis Octobris, an. 1636.* „ Ci„ gît Thomas Allen, de Worcester, qui se distingua par „ une piété exemplaire. Il étoit excellent Théologien, „ savant dans plusieurs Langues, & dans diverses Scien„ ces; il se montra libéral envers ce Collège, dont il fut long-

(1) T. VIII. p. 219.

„ longtems Membre, & envers plusieurs autres Collèges & Lieux, où il passa une partie de sa vie. Il mourut le „ 10 d'Octobre 1636."

ALLESTRY, ou ALLESTREE (RICHARD), savant Théologien Anglois du dix-septième Siècle, étoit fils de Robert Allestry, Gentilhomme d'une ancienne Famille de la Province de Derby. Les grandes dépenses de ses ancêtres l'aiant réduit à un état fort médiocre, il se mit au service de Mr. Richard Newport, depuis Lord Newport & Baron d'Arcol, dont il fut Intendant. S'étant marié, il s'établit à Uppington près de Wreken dans le Comté de Shrop (a). Notre Richard étoit petit-fils de Guillaume Allestry d'Alveston, dans la Province de Darby (b). Il nâquit à Uppington au mois de Mars de l'année 1619. On l'envoya d'abord à une Ecole publique de Campagne, qui étoit dans le voisinage: on le plaça ensuite dans une meilleure à Coventry (c), où le fameux Traducteur (d) Philémon Holland enseignoit, & il y demeura jusqu'à ce qu'il fût en état d'aller à l'Université. En 1636, aiant dix-sept ans (e), son père le mena à Oxford, & le mit en pension dans le Collège de l'Eglise de Christ, sous la conduite de Mr. Richard Busby, qui s'est rendu fameux dans la suite sous le nom de Docteur Busby, Recteur de l'Ecole de Westminster. Au bout de six mois, le Docteur Samuel Fell Doyen de l'Eglise de Christ, remarquant qu'il avoit du génie & qu'il s'appliquoit, lui donna une place d'Ecolier dans le Collège, où il continua ses études avec une ardeur & un succès extraordinaire. On ne cessa point de l'encourager; car aussi-tôt qu'il eut été reçu Bachelier-ès-Arts, on le fit Modérateur en Philosophie, & on le continua d'année en année dans cet Emploi, jusques au tems que les divisions qui s'élevérent dans le Royaume, vinrent troubler les études & le repos de l'Université (f). Allestry, avec plusieurs autres Etudians, prit les armes en faveur du Roi, sous Mr. Jean Biron [A], & fit paroitre beaucoup de zele & de courage pour le Parti qu'il avoit embrassé. Le 2 de Juin 1643, il se fit recevoir Maitre-ès-Arts (g). La même année il courut risque de la vie, aiant été attaqué d'une maladie contagieuse, qui régna dans la Garnison d'Oxford. Après qu'il fut rétabli, il se remit dans le Service [B]. Peu de tems après il entra dans les Ordres, & devint un des Maitres les plus distingués du Collège, où il eut beaucoup à souffrir du Parti contraire [C], & dont il fut chassé par les Visiteurs du Parlement vers le milieu de Juillet de l'année 1648. Il se retira dans la Province de Shrop, & devint au bout de quelque tems Chapelain du Chevalier François Newport, depuis Mylord Arcol. Il occupa cet Emploi jusqu'au tems que Mylord Richard Newport le pére mourut en France, où il s'étoit retiré peu auparavant, pour se dérober aux fureurs du Parti dominant. A cette occasion Allestry alla en France, pour mettre ordre aux affaires; & après s'être acquitté heureusement de sa commission, il retourna en Angleterre, & occupa le même poste de Chapelain, jusqu'à la bataille de Worcester, où Charles II. fut défait, & après laquelle il se sauva du Royaume. Ceux qui avoient le soin des affaires du Roi, aiant besoin d'un homme intelligent & fidèle pour l'envoyer à ce Prince, jettérent les yeux sur Allestry, & lui proposérent de se charger de cette commission. Il l'accepta

(a) Voyez la *Vie du Docteur Allestry* à la tête de ses Sermons, imprimés à Oxford 1684. in-folio.

(b) Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 676.

(c) *An Account of the Life of Rich. Allestry* &c.

(d) Wood *ubi supra.*

(e) Et non *quinze*, comme le dit Mr. Wood, puisqu'il étoit né en 1619.

(f) *An Account of the Life* &c.

(g) Wood *Fasti Oxon.* col. 55.

[A] *Allestry, . . . prit les armes en faveur du Roi sous Jean Biron.*] Le Roi aiant quitté Londres en 1641, & publié sa Commission, par laquelle il ordonnoit à tous les Ordres du Royaume de prendre les armes, il l'adressa aussi à l'Université d'Oxford, où il fut promptement obéi, la plupart des Membres de l'Université, & Mr. Allestry en particulier, aiant pris les armes. Il demeura dans le Service, jusqu'à ce que Mr. Jean Biron, ensuite Mylord Biron, qui avoit été envoyé avec un Détachement de Cavalerie pour soutenir ceux qui avoient pris les armes à Oxford, en partit. Après y avoir demeuré très peu de tems, il eut ordre d'aller joindre le Prince Robert; & par le secours de la Noblesse de la Province de Worcester, il fut reçu dans la Ville de ce nom, où il se trouva fort pressé par l'Armée du Parlement. Mais le Prince Robert étant venu à tems à son secours, il se donna un Combat très vif près de la Ville, dont le succès inattendu jetta la terreur dans le Parlement, qui étant maitre des Finances, des Forteresses & des Magazins du Royaume, s'imaginoit qu'il emporteroit tout sans coup férir. Ceux des Etudians, qui purent être prêts à marcher en diligence, accompagnérent Biron, & sortirent d'Oxford avec lui; mais les autres, parmi lesquels se trouva Allestry, demeurérent dans la Ville & reprirent leurs études. Peu après, Mylord Say se rendit à Oxford avec une partie des Troupes du Parlement, pilla quelques-uns des Collèges, & rechercha ceux qui s'étoient déclarés pour le Roi. A cette occasion, & par un accident particulier, on fit des affaires à Allestry. Quelques Soldats Parlementaires entreprirent de pénétrer dans la Trésorerie de l'Eglise de Christ, & après avoir travaillé tout un jour, ils s'y ouvrirent un passage; mais ils n'y trouvérent qu'une pièce de quatre sols, & une corde passée dans un anneau de fer. Enragés de cela, ils allérent à la maison du Doyen, où après avoir pillé tout ce qu'il leur plut, ils le mirent dans une chambre, qu'ils fermérent, & se retirérent dans leur quartier, dans le dessein de revenir le lendemain matin, pour partager & emporter leur butin. Mais quand ils revinrent, ils ne trouvérent que la place. On fit des recherches: il se trouva que Mr. Allestry avoit une clé des logemens; & comme le Doyen & sa famille s'étoient retirés, on ne douta point que cette clé n'eût servi à leur évasion. On se saisit de lui, & malgré tout ce qu'il auroit pu dire pour sa justification, on lui auroit fait un mauvais parti, si le Comte d'Essex n'avoit rappellé tout d'un coup les Troupes, & ne l'avoit ainsi dérobé à leur ressentiment. Allestry se trouva à la Bataille de Keinton ou Edgehill, dans la Province de Warwick; & aiant appris que le Roi avoit dessein de marcher d'abord du côté d'Oxford, & de prendre son logement selon la coutume au *Doyenné* de l'Eglise de Christ, dont on avoit eu partie confié la garde à Allestry dans l'absence du Doyen, il s'en retourna; mais il fut fait prisonnier en chemin par un Parti de Broughton, où Mylord Say avoit mis Garnison pour le Parlement. Il n'y fut pas longtems, la Garnison s'étant rendue aux Troupes du Roi, quand elles passérent. Après la Bataille de Brandford, le Roi aiant son quartier général à Oxford, Allestry reprit ses études (1).

[B] *Il se remit dans le Service.*] L'état des affaires du Roi lui rendit le secours des Ecoliers de l'Université nécessaire: on en fit un Régiment, qui servit comme volontaire, sans retirer de paye; remplissant non seulement toutes les fonctions pour la garde & la défense de la Place en cas d'attaque, mais allant aussi en Parti, & endurant toutes les fatigues des marches & des mauvais quartiers. En un mot, il n'y avoit aucune différence entre eux & les Soldats du commun, que dans leurs manières pleines d'honnêteté & d'humanité envers les gens de la campagne pendant qu'ils séjournoient chez eux, leur payant à leur départ tout ce qu'ils avoient dépensé. Allestry, quoique Maitre-ès-Arts & Membre du Collège, ne laissa pas de faire les functions de simple Soldat dans ce Régiment, & il demeura dans le Service jusqu'à la fin de la guerre, employant cependant à l'étude le tems que les devoirs militaires lui laissoient de reste; quelquefois même, réunissant ces deux choses, on le voyoit le mousquet dans une main & un Livre dans l'autre, *changeant les gardes de Soldat en veilles d'Homme de Lettres* (2).

[C] *Il eut beaucoup à souffrir du Parti contraire.*] Il se montra dans toute sa conduite extrêmement zélé pour la Cause Royale, ainsi que nous l'apprend le Docteur Fell Evêque d'Oxford, qui a écrit sa Vie, & dont voici les propres termes (3). „ Il eut part à l'éclatant témoignage „ de fidélité que donna l'Université, qui n'eut peut-être „ jamais son pareil de la part d'aucun Corps. Je veux parler du Decret solennel passé contre le *Covenant*, & contre la Rebellion qu'il entretenoit; & cela pendant que „ les Rebelles étoient maitres de la Ville, & qu'ils tenoient, pour ainsi dire, le couteau sur la gorge à ces „ Confesseurs. Cependant le Decret fut formé unanimement, n'y aiant eu dans ce nombreux Corps qu'un seul „ Membre qui s'y opposa: mais c'étoit un homme, qui „ avoit quitté l'Université pendant la guerre, & qui avoit „ pris parti parmi les Rebelles". Peu de tems après, les Visiteurs du Parlement s'y rendirent avec une nouvelle Commission (parce qu'ils avoient laissé passer le tems fixé pour l'ouverture de la prémière, en faisant de longues Priéres & un long Sermon, ainsi que nous l'apprend le Docteur Fell). Aiant commencé leurs recherches, ils firent afficher aux portes de l'Eglise de Ste. Marie, que ceux qui refuseroient de se soumettre à l'autorité du Parlement, eussent à sortir dans l'espace de trois jours de la Jurisdiction de l'Université, sous peine d'être regardés comme Espions, & traités comme tels. L'Evêque d'Oxford s'exprime avec beaucoup de vivacité sur ce sujet. Il dit, „ que ce moyen employé à diverses reprises priva „ de tout les plus habiles gens de l'Université, & qu'on „ ne leur permit pas seulement de respirer le même air „ que les autres. Ensorte que dans l'espace de quelques semaines la fidèle Université d'Oxford se trouva entièrement deserte. On la remplit de gens ignorans, ramassés de tous côtés dans la poussière des peti- „ tes

(1) *Account of the Life of Dr. Allestry.*

(2) Ibid.

(3) Idem.

cepta avec plaisir, & s'étant rendu à Rouen auprès du Roi, il prit ses dépêches, & revint en Angleterre (*b*). Peu après il alla à Oxford, où il trouva deux de ses Amis, Jean Dolben, ensuite Archevêque d'Yorck, & Jean Fell, depuis Evêque d'Oxford, qui avoient aussi été chassés de l'Université, & qui vivoient dans la retraite, faisant le Service à la manière de l'Eglise Anglicane, avec ceux du bon Parti. Il se joignit à eux, & y demeura jusqu'à ce que Mr. Antoine Cope, de Hanwell près de Banbury, l'engagea à aller demeurer avec lui. Il y resta plusieurs années, aiant la liberté d'aller & de venir, comme il lui plaisoit. Par ce moyen il pouvoit s'absenter sans qu'on soupçonnât qu'il eût commerce avec les Amis du Roi, & qu'il fût chargé de leurs commissions, dont il s'acquitta avec autant d'adresse que de courage. Mais l'Hiver de l'année 1659 il fut arrêté à Douvres, & mis en prison [*D*], en revenant de Flandre d'auprès du Roi. Peu de tems après le Rétablissement de ce Prince, il fut fait Chanoine de l'Eglise de Christ, créé Docteur en Théologie le 3 d'Octobre 1660 (*i*), & établi Lecteur en Théologie à Oxford. Il y enseigna pendant plusieurs années, sans recevoir jamais le salaire établi, qu'il faisoit distribuer aux Pauvres (*k*). Pendant qu'il remplit cette fonction, il fut fait Chapelain ordinaire du Roi; & en 1663, à la mort du Docteur Creed (*l*), il devint Professeur Royal en Théologie. En 1665, il fut fait Principal du Collége d'Eton près de Windsor, à la place du Docteur Jean Meredith, qui venoit de mourir; mais ce ne fut pas sans peine qu'on l'obligea d'accepter ce considérable Emploi [*E*]. En 1679, trouvant que sa vue s'affoiblissoit par les travaux auxquels l'engageoit sa qualité de Professeur Royal, il résigna cet Emploi entre les mains du Docteur Jane son Ami. Mais il ne suffit pas toujours pour guérir les maux, d'ôter la cause qui en a été d'abord le principe; & quoiqu'il se soutînt encore pendant quelque tems par l'usage des Eaux minérales pendant l'Eté, & par de petits voyages en Automne, il ne laissa pas de continuer à s'affoiblir peu à peu. Son mal devint enfin une Hydropisie formée, desorte qu'il fut obligé d'aller à Londres pour s'y mettre entre les mains des Médecins; ce qui ne lui servit pourtant de rien. C'étoit un homme distingué par ses talens & par ses vertus; d'un esprit mâle & plein de force [*F*], d'une piété pure, d'une pro-

(*b*) *An Account of the Life &c.*

(*i*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. col. 137.

(*k*) Wood *ibid.*

(*l*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 677.

„ tes Ecoles, & la lie de l'Université voisine; & le petit nombre de gens de mérite (4) qui se trouva dans cette troupe ramassée, ne furent même avancés que par le crédit de leurs parens, & non à cause de leurs talens; quoique dignes de posséder leurs places à titre plus légitime, aiant depuis rendu service à l'Etat & à l'Eglise. Ceux *de la vieille roche*, qu'on épargna dans cette première recherche, furent aussi chassés dans la suite; tellement qu'à la fin il ne resta que très peu de Membres légitimes dans les Collèges." Allestry fut un des premiers proscrits, & quoiqu'il eût sous sa conduite plusieurs personnes de qualité qui étoient ses Elèves, & qu'il eût à régler leurs comptes & les siens, ce ne fut pas sans peine qu'il obtint do Lieutenant-Colonel Kelsey, Gouverneur de la Ville, le tems de respirer, pour mettre ordre à ses affaires & à celles des personoes doot on lui avoit confié l'éducation. Les Visiteurs rejettérent absolumeot sa Requête, à cause, ainsi que s'en exprima le Docteur Rogers l'un d'entre eux, qu'*il étoit un homme d'un mérite distingué.*

(4) Il a peut-être en vue le Docteur *Wilkins*, ensuite Evêque de Chester; Mr *Seth Ward*, ensuite Evêque de Salisburi; & Mr. *Wallis.*

[*D*] *Il fut arrêté à Douvres & mis en prison.*] En arrivant de Flandre chargé de Lettres, il mit pied à terre à Douvres, où il fut arrêté par des Soldats qui le guettoient, un Espion qui étoit à la Cour du Roi, aiant donné avis de son départ, & dépeint sa personne & son habillement: mais Allestry eut la présence d'esprit de mettre ses Lettres en sureté, & de les confier en des mains fidèles. Les Soldats, conformément à leurs ordres, le menérent à Loodres, où il fut examiné par un Committé du *Conseil de Sureté*, & accusé d'entretenir correspoodance avec le Roi, & d'être porteur de ses Lettres, ce qu'on lui prouva par diverses circonstances de son voyage. On le menaça de le traiter avec la dernière rigueur, s'il s'opiniâtroit à ne pas confesser la vérité. Mais il se tira de toutes les questions qu'oo lui fit pour le surprendre, & ne s'étant point laissé intimider par toutes les menaces qu'on employa pour l'engager à se trahir lui-même, ou à trahir les autres, il fut envoyé en prison au Palais de Lambeth, où l'on mettoit tous les Amis du Roi. Les mauvais traitemens qu'il y essuya, lui causérent une maladie, qui lui fut funeste. Au bout de quelques semaines de prison, ses Amis ménagérent son élargissement, „ qu'ils obtinrent avec d'autant plus de facilité, que quelques-uns des Chefs du Parti Anti-Royaliste, voyant que les choses s'acheminoient au rétablissement du Roi, étoient bien aises de se ménager des ressources en cas de Révolution, en faisant paroitre beaucoup de douceur. Entre autres, le Comte de Shaftsbury avoit coutume de se vanter que Mr. Allestry lui devoit la vie (5)." Allestry aiant été mis en liberté, retourna dans la Province d'Oxford, d'où il alla dans celle de Shrop pour voir ses parens. En s'en retournant, il se proposa de rendre visite en passant au Docteur Hammond soo Ami, qui demeuroit à Westwood proche de Worcester; mais en arrivant il rencontra son corps, que l'on portoit en terre. Ce Grand-Homme doona en mourant une marque visible du cas qu'il faisoit d'Allestry, & de l'estime qu'il avoit pour son esprit & son savoir, en lui léguant sa Bibliothèque.

(5) Idem.

[*E*] *Mais ce ne fut pas sans peine, qu'on l'obligea d'accepter ce considérable Emploi.*] Voici comment le Docteur Fell rapporte cette affaire. Il dit, que ce qui engagea particulièrement Allestry à accepter cette place, „ c'est qu'il y avoit un Laïque, qui s'étoit donné de grands mouvemens pour l'obtenir, & qui vraisemblablement auroit été pourvu de ce Bénéfice sur son refus, quoique le Principal fût en même tems Curé de la Paroisse d'Eton, nommé & installé par l'Evêque de Lincoln, Evêque Diocésain, ainsi que les Prêtres des autres Paroisses; ensorte que comme il ne se pouvoit rien de plus sacrilège en soi-même, que de voir cette place usurpée par un Laïque, il ne se pouvoit aussi rien de plus contraire aux Intérêts de l'Eglise, que d'y contribuer par une modestie hors de saison. Ce furent-là les motifs qui déterminérent le Docteur Allestry à accepter la Maitrise d'Eton; & les mêmes raisons l'obligérent à conserver pendant toute sa vie cet Emploi, n'aiant jamais voulu entendre à aucune offre d'avancement, qui eût occasionné une vacance, sujette au même inconvénient. Et l'on peut dire, que ce fut le plus grand des soucis temporels qu'il emporta avec lui dans l'autre Monde: car il pria ses Amis en mourant, de s'employer auprès du Roi, pour qu'on lui donnât un Successeur duement qualifié, & qui pût contribuer au bien du Collège." Nous remarquerons ici, que quoique le fameux Poëte Waller employât tout son crédit pour obtenir cette place, ses efforts furent inutiles (6), les Membres du Collège aiant élu pour lui succéder le Docteur Zacharie Cradock de Cambridge, installé Chanoine de Chichester le 11 de Févriet 1669. Lorsque le Docteur Allestry devint Principal d'Eton, il trouva le Collège en fort mauvais état, tant par rapport aux revenus, qu'à l'égard des bâtimens; &, ce qui o'étoit pas d'une moios dangereuse conséquence, il trouva des Baux aussi peu raisonnables, que contraires aux Statuts. Il remédia à tous ces desordres, excepté à un, qui étoit l'ouvrage du tems. L'Ecole étoit aussi en très mauvais état; mais sa prudence dans le choix d'un Maître habile & diligent, le soin qu'il eut d'y attirer de jeunes Gentilshommes, la civilité avec laquelle il en agissoit avec eux, les commodités qu'il leur procura pour le logement dans l'enceinte de la Maison, donnérent au bout d'un petit nombre d'anoées une haute réputation à ce Collège. Il rendit encore un autre service considérable à cette Ecole, & au Collège Royal de Cambridge, dont elle est le Séminaire: c'est qu'au lieu qu'auparavant, ces deux Sociétés avoient le desagrément de voir remplir les places de Membres du Collège d'Etoo, par des personnes élévées ailleurs; les pressantes instances du Docteur Allestry, jointes à la requête du Principal & des Membres du Collège Royal, engagérent le Roi à passer un Acte sous le grand Sceau, par lequel il étoit statué qu'à l'avenir, de sept Membres du Collège Royal, il y en auroit toujours cinq qui auroient été élevés dans le Collège d'Eton: Règlemeot, qui encourage ceux qui sont dans ces deux Collèges, à se distinguer par leur application à l'étude & par leur bonne conduite. Il fit aussi bâtir à ses propres dépens, le côté Occidental de la Cour extérieure du Collège d'Eton. Quand il y vint, ce Collège étoit chargé de grandes dettes, par une mauvaise coutume qui s'étoit introduite pendant les derniers troubles, en ce qu'à la fin de l'année, lorsque les dépenses ordinaires étoient payées, on partageoit l'argent qui restoit, en remettant à l'année suivante le payement des fraix extraordinaires, & des dettes contractées; ce qui à la fin avoit si fort endetté le Collège, qu'il couroit risque d'être obligé de faire banqueroute. Pour prévenir ce malheur, il renonça à ce qui lui revenoit, & engagea les autres Membres à en faire autant; & par ce retranchement, dans l'espace de peu d'années, le Collège paya plus de mille livres sterling de dettes, & en employa plus de deux mille en réparations (7).

(6) *Voyez* Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 278.

(7) *An Account of the Life &c.*

[*F*] *D'un esprit mâle & plein de force.*] En traçant le portrait de ce Grand-Homme, nous nous servirons généralement des expressions du savant Docteur Fell son Ami. La Nature avoit été fort libérale envers lui, par rapport à l'Ame, cette noble partie de lui-même. Il réunissoit les talens, qui pour l'ordinaire sont partagés dans les autres hommes, & dont l'un semble oécessairement exclurre l'autre; la mémoire, l'imagination, le jugement, l'élocu-

probité à toute épreuve; Ami droit & fincère [G], agréable en converfation [H], bienfaifant & defintéreffé [I]. Il s'acquitta avec une grande capacité de fon Emploi de Profeffeur en Théologie [K], &

locution; une grande modeftie, jointe à beaucoup de hardieffe; la compréhenfion, & l'abondance d'expreffion; beaucoup de capacité pour ce qu'il y a d'agréable, & affez pour ce qu'il y a de pènible dans les Sciences; du courage pour combattre les difficultés, & de l'induftrie à les furmonter. C'étoient là les traits qui caractérifoient ce beau génie. Ces heureufes difpofitions furent fecondées par les circonftances du tems dans lequel il a vécu, qui l'obligérent à les cultiver & à en faire ufage. Avant la Guerre Civile il avoit jetté les fondemens de l'étude de toutes les Sciences, par fon application infatigable, par les foins tendres de fon Maitre le Docteur Busby, & par les encouragemens extraordinaires du Docteur Fell le Doyen, qui le regarda toujours comme fon fils, & le traita comme tel. „ Quand la guerre s'alluma, il eut l'avantage d'avoir plufieurs Ecoles, au-lieu d'une. On vit à Oxford la Nation entière, comme en petit: on y avoit la Cour, les gens de Guerre, la fleur de la Nobleffe, les Jurifconfultes, & les Théologiens d'Angleterre; & les tems de trouble ont la vestu particulière d'animer les efprits, & de leur infpirer une certaine vigueur, que les douceurs & le calme de la paix femblent énerver. Les tems de calamité qui fuivirent, ne lui furent pas moins avantageux: d'un côté, ils l'obligérent à s'exercer à prêcher populairement, talent qui ne s'acquiert que par la néceffité & l'ufage; & de l'autre, ils lui procurérent l'occafion de voir les Pays étrangers, d'entrer dans le maniement des affaires les plus difficiles & les plus délicates, & de connoitre les hommes, auffi-bien que les Livres. Ce ne fut pas auffi un médiocre avantage pour lui, au retour du Roi, de revenir à l'Univerfité, & d'avoir occafion d'y cultiver & d'y déployer fes talens, par l'étude, par la converfation des Savans, par l'obligation d'enfeigner publiquement fur un fi grand Théatre, de perfectionner fes connoiffances, & de travailler à les communiquer aux autres. En un mot, qu'il nous foit permis de le dire fans faire tort à perfonne: peu d'hommes de fon tems avoient un fi grand nombre de connoiffances, & des connoiffances auffi approfondies. Il poffédoit les Langues anciennes & modernes, la Rhétorique, la Philofophie, les Mathématiques, l'Hiftoire, les Antiquités, la Théologie Morale & Polémique; & fans avoir befoin de recourir à fes Livres, il étoit toujours en état de trouver dans fon fonds ce dont il avoit befoin pour fon ufage, & pour l'inftruction des autres (8).

(8) Ibid.

[G] *D'une piété pure, d'une probité à toute épreuve, Ami droit & fincère.*] Il fit paroitre dés fon enfance un grand fonds de piété, & une forte inclination à remplir fes devoirs envers Dieu & le Prochain; ce qui fut peut-être un effet de l'éducation févère que fon père lui donna. Par ce moyen, malgré la licence inféparable de la guerre, & malgré le feu & les tentations de la jeuneffe, il conferva fon innocence, & fon amour pour Dieu & pour la Vertu, jufqu'à ce qu'il fut appellé par le devoir de fa profeffion à nourrir de plus en plus ces fentimens. Pour fe préferver d'autant plus de l'intempérance, il fe refufoit fouvent des plaifirs légitimes, jeûnoit fréquemment en de certains tems réglés, & vécut toute fa vie dans le Célibat. „ Il étoit naturellement vif, & porté à prendre feu aifément quand on l'excitoit; mais comme il fe connoiffoit là-deffus, il veilloit foigneufement fur ce foible, deforte qu'il réferva fon feu pour le maintien des grands intérêts de la gloire de Dieu, & pour le fervice de fon Prince & de fa Patrie. Auffi fe montra-t-il infatigable à cet égard: quelque mauvais que parût l'état des affaires, il ne les abandonnoit jamais, ni ne defefpéroit de leur rétabliffement. Jamais homme n'eut une probité & un courage moins équivoque; aucune confidération n'étoit capable de l'engager à une lâcheté, aucun danger ne pouvoit l'empêcher de faire du bien (9)." C'eft ce qui rendit fes amitiés inviolables, & qui les fit durer autant que fa vie, fans aucune vue baffe d'intérêt, & fans réferve trompeufe. Ce n'étoit ni l'étalage d'une artificieufe politeffe, ni une civilité froide & indifférente, bien moins une fervile & lâche flatterie; mais une affection folide & mâle, une union parfaite de cœurs & de fentimens, tellement qu'il n'avoit rien qui ne fût autant à fes Amis qu'à lui-même; & l'on remarque en général, que ce qu'ils avoient, étoit commun. Ce caractère faifoit qu'il vivoit d'une manière fort libre & fort cordiale avec fes voifins & ceux de fa connoiffance; deforte que pendant qu'il fut à Eton, ce Collége paroiffoit ne former qu'une Famille, la chambre de chaque Membre étant la fienne, & les Membres étant auffi libres dans fon appartement que dans le leur. Et quoique la place qu'il occupoit, & la fupériorité de fes talens, duffent naturellement l'expofer à l'envie dans l'Univerfité, il n'eut jamais ni concurrence ni difpute avec perfonne; tellement que jamais homme n'a été plus généralement aimé pendant fa vie, ni plus univerfellement regretté à fa mort.

(9) Ibid.

[H] *Agréable en converfation.*] Elle étoit toujours gaie & amufante, fur-tout quand fes Amis venoient manger avec lui, ou le voir familièrement. Pendant tout le tems qu'il fut Profeffeur, il travailloit jufques à huit heures du foir; & peu après la cloche l'appelloit à la prière du foir dans le Collége. Il tâchoit de paffer le petit intervalle qu'il y avoit, d'une manière agréable pour lui-même & pour ceux qui étoient avec lui: & certainement il avoit befoin de fe diffiper un peu, car à la fin du jour, il étoit auffi haraffé & auffi épuifé, que s'il eût fait le travail le plus rude. Sa forte application lui caufoit une fi grande diffipation d'efprits, qu'il fut plufieurs fois fur le point de s'évanouir dans fon Cabinet, étant obligé de fe lever, & de fe promener pendant quelque tems pour reprendre fes efprits. Sa capacité & fes talens ne le rendoient ni fièr ni méprifant; il parloit toujours avec de grands égards des autres, & il réuniffoit dans fes difcours la gravité convenable à un Profeffeur, & la douceur & la modeftie d'un Ecolier. Il évitoit avec grand foin de rien dire qui pût offenfer quelqu'un, ou donner atteinte à la réputation de perfonne; & en cas que cela lui fût arrivé, il étoit prêt de donner à la perfonne offenfée, quelle qu'elle fût, toute la fatisfaction poffible.

[I] *Bienfaifant & defintéreffé.*] Son defintéreffement & fa générofité paroiffoient par fes grandes & conftantes charités, tant en penfions fixes qu'il faifoit à des perfonnes & à des familles indigentes, & en dons occafionels, qu'en exerçant une généreufe hofpitalité. Une des plus grandes preuves qu'il donna de fon defintéreffement & de fa générofité, ce fut en renonçant à un revenu de trois cens livres fterling par an, qu'il pouvoit légitimement garder pour lui. Voici le fait, dans toutes fes circonftances. Au rétabliffement du Roi, il fut fait, ainfi qu'on l'a dit ci-deffus, Chanoine de l'Eglife de Chrift à Oxford; & peu après, Profeffeur Royal en Théologie, Emploi auquel étoit attaché le Canonicat de cette Eglife, & le Rectorat d'Ewe-Elme dans la même Province & dans le même Diocèfe. Il pouvoit donc jouïr légitimement du revenu de deux Canonicats & de celui du Rectorat, & perfonne ne le lui auroit envié, vu le poids du Profefforat dont il étoit chargé. Mais lui-même il fe le reprochoit, & pendant plufieurs années, il donna les revenus d'un des Canonicats pour les réparations du Collége; & l'Evêque de Winchefter l'aiant follicité en faveur d'un ancien Ecolier du Collége qui n'avoit pas dequoi vivre, il lui abandonna entiérement le revenu du même Canonicat. A l'égard du Bénéfice, il n'en retira non plus jamais rien, l'aiant laiffé tout entier à un Ami qui avoit befoin de ce fecours (10). „ Mais la plus grande & la plus inconteftable preuve du mépris qu'il faifoit des biens du Monde, c'eft qu'il mourut pauvre, n'aiant rien amaffé pour les cas de malheur ou de maladie, & pour la vieilleffe, prétextes ordinaires de ceux qui aiment à théfaurifer. Allestry n'acquit pas un pouce de terre, ni Annuités, ni Actions, pour faire valoir de l'argent: il n'eut pas feulement foin de renouveller le Bail de la Terre qu'il avoit de patrimoine, quoique ce fût le lieu de fa naiffance, pour lequel on a d'ordinaire de l'attachement, & dont on aime à s'affurer la jouïffance: montrant par-là, comme le dit l'Apôtre aux Hébreux, qu'*il étoit étranger & voyageur fur la Terre, & qu'il attendoit un meilleur Pays, & la Cité qui a des fondemens, dont Dieu eft l'Architecte & le Fondateur.*" Ses plus grandes richeffes confiftoient dans fa Bibliothèque, qui étoit confidérable, tant pour le nombre que pour le choix des Livres; mais il en difpofa par un Acte avant fa mort, en faveur de l'Univerfité d'Oxford, pour l'ufage de fes fucceffeurs: tellement que fes Héritiers n'eurent à partager que ce qui appartenoit à fa perfonne, ce qu'il jugea être trop peu de chofe pour employer la formalité d'un Teftament. Aiant deffein, excepté quelques petites marques de fouvenir qu'il fouhaitoit qu'on diftribuât entre fes Amis, de laiffer ce qui refteroit à fes parens, il concevoit que la Loi en feroit naturellement le partage. „ Mais un de fes Amis, à qui il communiqua fon deffein, lui aiant repréfenté que dans un Siècle corrompu, ce feroit une atteinte à fa réputation, de mourir fans avoir fait Teftament, parce qu'on ne manqueroit pas de l'attribuer à une répugnance qu'il auroit eue de penfer à la mort, ou de partager ce qu'il avoit, & que ce qu'il laifferoit de cette maniére feroit moins de plaifir à fes parens, & cauferoit, felon les apparences, des procès entre eux; il changea d'avis, & fit un Teftament, par lequel il régla les Legs qu'il vouloit faire aux Pauvres & à fes Amis, & donna le refte de fon bien à fes fœurs & à leurs enfans (11)." Quelque defintéreffé qu'il fût, il n'étoit pourtant ni négligent dans les affaires, ni ne manquoit de capacité pour les ménager; ce qu'il fit paroitre fuffifamment dans la manière dont il eut foin de celles dont quelques-uns de fes Amis le chargérent en mourant, & dans celle dont il s'acquitta de fes Emplois. „ Il fut pendant plufieurs années Tréforier de l'Eglife de Chrift, dans le tems que la néceffité de réparer les defordres faits par les Ufurpateurs donnoit beaucoup d'occupation; & malgré les foins indifpenfables de fes études, il ne laiffa pas de trouver le loifir de s'acquitter de cet onéreux Emploi."

(10) Ibid.

(11) Ibid.

[K] *Il s'acquitta avec une grande capacité de fon Emploi de Profeffeur en Théologie.*] „ Il traitoit la Théologie avec une grande précifion, en donnant la folution des difficultés, & en décidant d'une manière folide les points en queftion, fans s'en laiffer impofer par le grand nom de ceux qui l'avoient précédé. D'une grande prudence dans le choix des fujets qu'il traitoit, il ne

„ per-

& prêchoit parfaitement bien [L]. Nous parlerons de ses Ouvrages dans les Remarques [M]. Quand il vit que son mal étoit incurable, il souhaita de communier, & que ceux de ses Amis qui se trouvoient en Ville, communiassent avec lui, particuliérement l'Archevêque d'Yorck, les Evêques de Londres, de Lincoln, d'Exeter, & de S. Asaph, le Docteur Busby, & Mr. Fell, Membre du Collège d'Eton, qui pendant toute sa maladie demeura auprès de lui. Il prit après cela congé d'eux avec beaucoup de tranquillité & de constance, & fit ses vœux pour que l'heure de son delogement ne tardât point. Il mourut le 28 de Janvier 1680, dans sa soixante-unième année, & fut inhumé le 1. de Février dans le Chœur de la Chapelle du Collège d'Eton, où ses Héritiers lui ont fait dresser un Tombeau de marbre blanc, avec une Inscription [N].

Il y a eu un autre RICHARD ALLASTAY, de la même Famille, & de la Province de Derby, Auteur de plusieurs Almanacs avant le commencement des Guerres Civiles. Mr. Wood (m) dit en avoir vu pour les années 1629 & 1633; mais il n'est pas sûr, qu'il eût été élevé dans l'Université d'Oxford. (m) Ubi supra col. 671.

JACOB ALLESTRY, fils de Jaques Allestry Libraire de Londres, qui fut ruïné par l'Incendie de 1666, étoit aussi de la même Famille, & parent fort proche de notre Allestry. Il avoit été élevé dans l'Ecole de Westminster, & il entra dans le Collège de l'Eglise de Christ en 1671, âgé de dix-huit ans. L'année suivante, il fut élu Ecolier de ce Collège. Il prit ensuite le degré de Maitre-ès-Arts, fut Professeur de Musique en 1679, & *Terræ Filius* en 1682, deux Emplois dont il s'acquitta avec succès, étant estimé bon Philosophe & bon Poëte. Mais s'étant livré à la débauche, il affoiblit & épuisa si fort sa santé, qu'il fut obligé de se retirer dans une maison obscure de Fish-row de S. Thomas, Paroisse d'Oxford, où il demeura caché pendant sept semaines, au bout desquelles il mourut très misérablement le 15 d'Octobre 1686 (n). Il est Auteur de diverses Pièces de Poësie [O]. (n) Id. ibid. col. 799. 800.

„ perdoit pas son tems à entrer dans les discussions sèches „ & épineuses de la Théologie Scholastique; mais il insistoit principalement sur les Articles fondamentaux, „ controversés entre l'Eglise Anglicane & ses plus redoutables Adversaires; " *établissant les vérités de l'Evangile avec une égale force, contre les usurpations de Rome, les innovations de Genève, les blasphèmes de Cracovie, & les opinions monstrueuses de notre Malmesbury; ne se mêlant jamais de vouloir penétrer dans le profond abîme des Decrets de Dieu, ni de discuter les* INNETERMINABLES *cinq Articles, lesquels dans tous les Siècles & dans tous les Pays, où ils ont été agités, ont passé des Ecoles dans l'Etat, & troublé le Gouvernement & la tranquillité publique. Et quoiqu'il trouvât l'Université en fermentation à cet égard, & ceux dont il y avoit le plus à espérer prévenus déja fortement, ses soins reussirent si heureusement, que pendant dix-sept ans qu'il remplit la Chaire de Théologie, il n'y eut ni factions, ni disputes sur ces sujets; disputes qui ont troublé le Siècle, & ont nourri & enflammé les animosités qu'on a vu enfin éclater par les plus exécrables attentats de la Guerre Civile* (12). On souhaita avec beaucoup d'empressement de voir ses Leçons imprimées; mais voici les raisons qui ont privé le Public de cette satisfaction. Peu de tems avant sa mort, Mr. Allestry communiqua à l'Evêque d'Oxford une partie de ses intentions, sur la disposition qu'il vouloit faire de ses biens & de ses papiers. L'Evêque ayant remarqué qu'il ne parloit point de ses Leçons, & n'ignorant pas que sa modestie l'avoit fait résister à toutes les sollicitations qu'on lui avoit faites de les publier pendant sa vie, soupçonna que le même motif agissoit à sa mort. Il lui écrivit sur ce sujet, le priant que ses Leçons, qui lui avoient couté tant de peine & d'étude, & qui pouvoient être d'un si grand usage aux autres, fussent conservées. Allestry lui répondit par une Lettre en date du 19 de Janvier 1680: „ que n'aiant „ point eu occasion de revoir ses Ecrits, ils n'étoient pas „ entiérement conformes à ses idées présentes, non à la „ vérité par rapport à l'essentiel, mais cependant à l'égard de certaines choses particulières, qu'il s'étoit proposé d'examiner plus à loisir; que telles étoient les Leçons de circonstance, qui roulant sur le même sujet, „ n'étoient ni suivies ni en ordre; & qu'il y avoit variété „ d'explications, dont l'une étoit plus éblouissante que solide. C'est pourquoi *il ajoute*, que si l'Evêque ne lui „ eût écrit, & s'il n'eût souhaité avant que de quitter „ la vie de lui complaire en tout, il avoit dessein de se „ faire apporter ses papiers pour les bruler; mais qu'il „ les remettoit entiérement entre les mains de l'Evêque, „ sous l'inviolable condition qu'il n'en publieroit rien, „ lui laissant d'ailleurs la liberté d'en faire tel usage qu'il „ jugeroit à propos (13)."

(12) Ibid.

(13) Idem.

[L] *Et prêchoit parfaitement bien*] L'Auteur que nous suivons dit, „ que le différent caractère des Auditeurs „ pour lesquels ses Sermons étoient faits, étoit cause „ qu'ils n'étoient pas tous d'une délicatesse & d'une précision égale, mais qu'on appercoit en tous le même tour „ insinuant & une vive piété, par où, *quoique mort, il parle encore* (14).

(14) Ibid.

[M] *Nous parlerons de ses Ouvrages dans les Remarques.*] *Les Privilèges de l'Université d'Oxford par rapport à la Visite. Lettre à une Personne distinguée*, imprimée en 1647, dans une feuille & demie in-4.; sur quoi Guillaume Prynne publia, *Refutation du Plaidoyer de l'Université d'Oxford*. Rich. Weryng répondit par la *Juste idée de la Refutation* &c. & Edouard Bagshaw par un petit Ouvrage intitulé, *Critique abrégée du Livre de Guillaume Prynne intitulé, Réfutation &c.* Quelques-uns ont attribué la Brochure sur *les Privileges de l'Université d'Oxford*, au Docteur Jean Fell, ensuite Evêque de cette Ville (15). Le Docteur Allestry publia aussi, *Dix-huit Sermons, dont quinze ont été prêchés devant le Roi, & les autres dans des occasions solennelles.* Londres 1669. in-folio. Le plupart avoient déja paru séparés (16). *L'Autorité & l'Utilité de l'Ecriture; Sermon sur 2 Timoth. III. 15* Oxford 1673. in-4. (17). *Quarante Sermons, dont vingt paroissent pour la première fois, prêchés la plupart devant le Roi, & dans des occasions solennelles.* Oxford 1684. in-folio. C'est le Docteur Jean Fell Evêque d'Oxford, qui les publia, & qui y joignit les dix-huit Sermons dont il est parlé ci-dessus, avec la Vie de l'Auteur & son Portrait à la tête (18).

(15) Wood ubi supra.

(16) Id. ib.

(17) Id. ib.

(18) Id. ib.

[N] *Avec une Inscription.*] La voici: H. S. I. *Ricardus Allestree, Cathedræ Theologicæ in Universitate Oxoniensi Professor Regius, Ecclesiæ Christi ibidem Præbendarius, & Collegii hujus Etonensis Præpositus. Muniis istis singulis impar, ut & omnibus major. In disputationibus irrefragabilis, concionibus flexanimus, negotiis solers, vita integer, pietate sanctus. Episcopales infulas eadem industria evitavit, qua alii ambiunt: cui rectius visum, Ecclesiam defendere, instruere, ornare, quam regere. Laboribus studiisque perpetuis exhaustus, morte, si quis alius, præmaturus obiit vir desideratissimus*, Jan. 28. An. MDCLXXX. *ætatis* LXI. *Nobile monumentum Areæ adjacentis latus occidentale, quod a fundamentis propriis impensis struxit, vivus sibi statuit. Brevem hanc tabellam hæredes defuncti posuere.* Ce qui signifie: „ Ci-git Richard Allestree, Professeur Royal en Théologie dans l'Université d'Oxford, Chanoine de l'Eglise de Christ de la même Ville, & Prévôt du „ Collège d'Eton. Il s'acquitta de ces différens Emplois „ d'une manière, qui fit voir qu'il étoit au-dessus de tous. „ Invincible dans la Dispute, touchant dans la Prédication, habile dans les affaires, réglé dans ses mœurs, „ & d'une piété vraiment exemplaire. Il évita l'Episcopat avec la même ardeur, avec laquelle les autres le „ recherchent; & il crut qu'il y avoit plus de gloire à „ défendre l'Eglise, à l'instruire, & à lui faire honneur, „ qu'à le gouverner. Epuisé par ses veilles continuelles „ & par son application à l'Etude, il a été enlevé aux „ vœux du Public par une mort prématurée, le 28 „ de Janvier 1680, âgé de soixante & un an. Pendant „ sa vie il s'est érigé à lui-même un illustre Monument, „ en faisant bâtir à ses dépens le côté Occidental de la „ Cour ci-jointe. Et ses Héritiers ont élevé à sa mémoire „ ce petit Monument." Mr. Wood (19) nous apprend, que le batiment dont il est parlé dans cette Epitaphe, étoit une nouvelle Ecole de Grammaire, qui couta au Docteur environ 1500 livres sterl.

(19) Ibid.

[O] *Il est Auteur de diverses Pièces de Poësie.*] Une intitulée, *Qu'es-tu, Amour?* fut imprimée dans *l'Examen Poëticum*, ou Troisième Partie du Mélange de Poësies &c. Londres 1693. in-8. p. 178. Il eut aussi la principale part aux *Vers* & aux *Pastorales*, récitées sur le Théatre d'Oxford le 21 de Mai 1681, par Guillaume Savile, second fils de George Comte & ensuite Marquis d'Halifax, & par George Cholmondley second fils de Robert Vicomte Kellis, tous deux du Collège de Christ, en présence du Duc & de la Duchesse d'Yorck, & de la Princesse Anne. Ces Pièces furent imprimées ensuite dans *l'Examen Poëticum* p. 181 &c. (20).

(20) Ibid. col. 800.

ALLEY (GUILLAUME), Evêque d'Exeter du tems de la Reine Elisabeth, étoit natif de Great-Wycomb dans le Comté de Buckingham, & fut élevé dans l'Ecole d'Eton; d'où il alla, en 1528, au Collège du Roi à Cambridge. Après y avoir pris le degré de Bachelier-ès-Arts, il alla continuer ses études à Oxford. Il se maria ensuite, obtint un Bénéfice, & embrassa avec beaucoup de zèle la Réformation. Mais quand la Reine Marie fut parvenue à la Couronne, & qu'elle mit en œuvre toutes les voies de rigueur possibles pour rétablir la Religion Romaine, il quitta son Bénéfice, & erra de

lieu en lieu dans le Nord de l'Angleterre, où il étoit inconnu; se procurant le nécessaire, & à sa femme, tantot en pratiquant la Médecine, tantôt en instruisant la Jeunesse. Après l'avénement de la Reine Elisabeth au Trône, il fut Lecteur en Théologie dans la Cathédrale de S. Paul à Londres, & il s'en acquitta avec tant d'applaudissement & de succès, qu'il fut promu peu de tems apres a l'Evеché d'Exeter, & sacré le 14 de Juillet 1560. Au mois de Novembre 1561, il fut reçu Bachelier & Docteur en Théologie dans l'Université d'Oxford. Il mourut le 15 d'Avril 1570, & laissa un fils nommé Robert Alley, Archidiacre de Cornwall (a). On trouvera ci-dessous le Catalogue de ses Ouvrages, & son Portrait [A].

(a) Wood Athen. Oxon. Vol. I. col. 180, 163.

[A] *On trouvera ci-dessous le Catalogue de ses Ouvrages, & son Portrait.*] Il composa I. *La Bibliothéque du Pauvre. Mélange en deux Volumes*, dont le prémier contient sept Discours sur la prémière Epitre de S. Pierre, prononcé dans la Cathédrale de S. Paul à Londres en 1560. Le second contient cinq Discours sur la même Epitre, faits dans le même lieu. Londres 1571 in-folio. II. *Grammaire Hebraique*; mais Mr. Wood dit qu'il ne sait si elle a jamais été imprimée. Il traduisit aussi le Pentateuque, quand on entreprit la Version de toute la Bible par l'ordre de la Reine Elisabeth. C'étoit un homme très savant, sur-tout dans la Théologie & les Langues, extrêmement appliqué, jusques-là qu'il prêchoit presque tous les jours de Fête, & faisoit chaque jour une Leçon pendant qu'il fut à Exeter. L'Epitaphe gravée sur son Tombeau porte, qu'il étoit *acerrimus Evangelicæ veritatis propugnator, morum probitate præcelebris, bonarum disciplinarum mirabili scientia clarus*; un très zélé Défenseur de la Vérité Evangélique (la Réformation), distingué par la pureté de ses mœurs, & par son admirable savoir.

ALLIX (Pierre), célèbre Théologien François, étoit né en 1641 à Alençon en Normandie, où son pére étoit Ministre & en grande réputation. Mr. Allix commença d'abord ses études sous son pére, & ensuite il alla à l'Académie de Saumur & à celle de Sedan. Il fut reçu au Ministère pour l'Eglise de S. Agobille en Champagne, qui l'avoit demandé pour son Pasteur. Un an ou deux après, il fut appellé à l'Eglise de Paris, qui s'assembloit à Charenton (a). Quoique nous ne puissions fixer précisément le tems de la vocation de Mr. Allix à Charenton, nous pouvons cependant assurer qu'il ne devoit pas avoir alors plus de trente ans. On a un Sermon de lui, prêché le 2 de Décembre 1675, qui étoit un jour de Jeûne (b); & comme il n'y a pas d'apparence qu'un étranger prêchât dans une circonstance de cette nature, l'on peut en conclurre que Mr. Allix étoit déja Ministre de l'Eglise [A]. Le choix que le plus nombreux & le plus considérable Troupeau de France fit de lui, étant encore aussi jeune, prouve combien il étoit déja estimé parmi les Réformés; puisqu'ils n'auroient jamais choisi un aussi jeune homme, s'il n'eût été en état de defendre la Religion Protestante contre les chicanes perpétuelles des Catholiques-Romains, & de munir ceux qui étoient confiés à ses soins, contre les sophismes par lesquels on tâchoit de les seduire, dans un tems où le Clergé de l'Eglise Romaine employoit toutes sortes d'artifices & toutes les ruses de la Politique, pour gagner les Réformés. On avoit donc besoin dans toutes les Eglises, de Pasteurs savans & prudens, & particulièrement dans celle de Charenton, qui par le voisinage de la Cour, se trouvoit la plus exposée aux attaques de l'ennemi. Mr. Allix avoit donné de bonne heure des preuves de sa capacité & de son érudition, puisque dès l'an 1660, n'étant âgé que de dix-neuf ans, il publia ses *Thèses Théologiques sur le Jugement dernier*. Il donna ensuite, même pendant qu'il demeura à Paris, divers autres Ouvrages, dont nous parlons ci-dessous [B]. Pendant qu'il fut Ministre à Charenton, il entreprit avec le célèbre Mr. Claude une nou-

(a) Tiré des Memoires MSS. communiqués par la Famille de Mr. Allix.

(b) *Douze Sermons de P. A. Ministre du S. Evang.* Rotterd. 1685. in-12. dans la Table.

[A] ☞ *L'on peut en conclurre que Mr. Allix étoit déja Ministre de l'Eglise.*] Comme on ne parle ici que par conjecture, je dirai quelque chose de plus certain. Je tiens d'une personne fort âgée, de Paris, que Mr. Allix succéda à Mr. Daillé le pere, qui mourut le 15 d'Avril 1670; ainsi Mr. Allix doit avoir été appellé à Charenton dans cette même année 1670, n'aiant pas encore trente ans. Je remarquerai en même tems une faute, qui se trouve dans le Supplément de Paris de Moréri (1), & dans le P. Niceron (2). Ces deux Auteurs disent que Mr. Allix avoit été Ministre à Rouen, je ne sai sur quelle autorité: les Mémoires fournis par la Famille de Mr. Allix aux Auteurs de cet Article, n'en disent rien, & ne parlant que de l'Eglise de S. Agobille en Champagne, d'où ce Pasteur fut sans doute appellé à Charenton. Rem. du Trad.]

[B] *Divers autres Ouvrages, dont nous parlerons ci-dessous.*] *Dissertatio de Sanguine Domini nostri Jesu Christi, ad Epistolam 146. S. Augustini, quâ num adhuc existat, inquiritur.* Dissertation sur le Sang de notre Seigneur Jésus-Christ, à l'occasion de la 146. Lettre de S. Augustin &c. *Dissertatio de Tertulliani Vita & Scriptis.* Dissertation sur la Vie & les Ecrits de Tertullien. *Réponse à la Dissertation qui est à la fin du Livre de Mr. Arnaud, touchant le Livre du Corps & du Sang du Seigneur, publié sous le nom de Bertram, & touchant l'Autorité de Jean Scot, ou Erigène; avec quelques Augmentations importantes, faites à la Reponse au Livre de Mr. Arnaud, par l'Auteur même.* Imprimé en France in-4. 1671. Comme nous n'avons vu aucune de ces Pièces, nous ne pouvons en donner une connoissance plus exacte, ni décider si celles-ci, avec les autres dont nous parlons dans l'Article jusques à la Citation (f), sont les seuls Ouvrages que Mr. Allix ait publiés pendant qu'il étoit encore en France. Nous conjecturons qu'il en a fait quelques autres; mais comme il n'y a pas mis son nom, nous ne pouvons en donner les Titres. [☞ Suppléons à ce qui manque à cette Remarque. La Dissertation, en *reponse à celle qui est à la fin du Livre de Mr. Arnaud*, se trouve à la fin du second Volume de la Réponse de Mr. Claude au Livre de Mr. Arnaud de la Perpétuité de la Foi, Quevilli 1671. in-8. Elle est divisée en deux Parties. Dans la prémière, l'Auteur montre, *que le Livre du Corps & du Sang du Seigneur, publié sous le nom de Bertram, est un Ouvrage de Ratramne Moine de Corbie, & non pas de Jean Scot.* Cette Partie est divisée en cinq Chapitres. Dans la seconde, l'Auteur prouve, *que l'Autorité du Livre du Corps & du Sang du Seigneur, publié sous le nom de Bertram, ne laisseroit pas d'être très considérable, quand même Jean Scot en seroit l'Auteur.* En trois Chapitres. Dans la Preface de cette Pièce, Mr. Allix promet *de donner bientôt au Public une Traduction du Livre de Bertram.* Il acquitta sa promesse l'année suivante, qu'il publia à Rouen, *Ratramne, autrement Bertram, Prêtre, du Corps & du Sang du Seigneur. En Latin & en François.* Rouen 1672. Il y joignit un *Avertissement* ou Dissertation, où il prouve que les Sentimens de Ratramne sont contraires à ceux de l'Eglise Romaine. Cette Pièce a été réimprimée à Amsterdam en 1717, à la fin d'un Volume, où le Libraire, J. Fréderic Bernard, a rassamblé deux ou trois Ouvrages, dont le prémier a pour titre, *Histoire des Cérémonies & des Superstitions qui se sont introduites dans l'Eglise* (3). Mr. Allix a publié en France surement deux autres Ouvrages; l'un intitulé, *Dissertatio de Trisagii origine, Autore P. A. V. D. M.* Rouen 1674. in-8. (4); & il paroit par l'Extrait d'une Lettre de Mr. Basnage à Mr. Bayle (5), qu'en 1678 il publia, outre sa Dissertation sur la Vie & les Ecrits de Tertullien, une autre Pièce, *pour montrer que les decisions de toutes sortes de Conciles sont sujettes à nouvel examen.* Le P. Niceron en donne le Titre Latin: *Dissertatio de Conciliorum quorumvis definitionibus ad examen revocandis*, in-8. (6). Avant que de finir cette Remarque, j'indiquerai quelques fautes du P. Niceron (7). Au num. 8. de son Catalogue des Ouvrages de Mr. Allix, il met *l'Ouverture de l'Epitre de S. Paul aux Romains par l'Explication du vs. 27. du Ch. III.* & une *Lettre en forme de Traité touchant la Justification & la Lecture des Péres.* Amstard. 1683. in-12. „ Cet Ouvrage est „ sans nom d'Auteur. *Bayle* dit dans sa Lettre 50. qu'il „ est assuré qu'il n'est point d'Allix, quoiqu'il lui soit at„ tribué, & qu'on prétende qu'il en avoit envoyé le Ma„ nuscrit au Libraire, en qualité de pére de l'Ouvrage. „ Il ajoute plus bas, qu'il est du Sieur *Le Céne.* On le met „ néanmoins communément au nombre des Ouvrages d'Al„ lix." Il y a dans cet Article presque autant de fautes, que de lignes. I. *L'Ouverture de l'Epitre aux Romains* n'a point paru en 1683, mais en 1685. II. Ce n'est point de cet Ouvrage que Mr. Bayle parle dans sa Lettre 50. mais d'un autre qui parut en 1684, intitulé, *De l'Etat de l'Homme après le peché, & de sa Prédestination au Salut: où l'on examine les sentimens communs, & où l'on explique ce que l'Ecriture Sainte en dit.* III. C'est un fait connu, que l'*Ouverture de l'Epitre aux Romains* est un Ouvrage de Mr. Jurieu, qui le fit réimprimer en 1687 avec des Additions sous ce Titre, *Eclaircissemens sur les scandales injustement pris d'un Livre intitulé l'Ouverture &c.* Comme cet Ouvrage avoit été condamné par le Synode Wallon, l'Auteur tâcha aussi de se mettre à couvert par des adoucissemens. On sait aussi que la *Lettre sur la Justification & sur la Lecture des Péres* est de Mr. Claude, parmi les Oeuvres Posthumes duquel elle se trouve. IV. *L'Ouverture* de

(1) Article Allix.

(2) *Mém. des Homm. Illustr.* T. XXXIV. p. 23.

(3) Voy. les *Nouvelles de la Rép. des Lettres*, Janv. & Févr. 1717. Art. IX.

(4) Niceron, *Mém. des Homm. Illustr.* Tom. XXXIV. p. 21.

(5) *Nouvelles Lettr. de Bayle*, T. II. p. 69. La Haye 1739.

(6) Niceron *ubi supra.*

(7) Ibid. p. 26.

nouvelle Version de la Bible en François ; ce qui donna occasion à ses ennemis de l'accuser de Socinianisme (*c*). Mais il a bien fait voir combien cette accusation étoit mal fondée, ainsi qu'on le verra par ce que nous dirons dans la suite de cet Article. En 1682, le Clergé de France publia un *Avertissement Pastoral*, adressé à tous les Protestans du Royaume [C], pour les sommer de produire les raisons

(*c*) *Lusse en Histori. Woordenb.* Art. ALLIX.

de l'Epitre aux Romains n'est ni attribuée à Mr. Le Cène, ni *mise communement au nombre des Ouvrages de Mr. Allix*; je ne sai où le P. Niceron a pris cela : c'est le Traité *de l'Etat de l'Homme &c. & de sa Prédestination*, qui est de Mr. Le Cène, & qui a été attribué faussement à Mr. Allix (8). ADD. DU TRAD.] On nous a dit, que quand on ferma le Temple de Charenton, Mr. Allix y prononça le dernier Sermon, qu'il a fait imprimer lui-même, & dans lequel il insiste fortement sur la nécessité du Culte public. Mais malgré tous les soins que nous nous sommes donnés, nous n'avons pu trouver ce Sermon. [☞ L'Auteur de cette Remarque a été mal informé. Le dernier Sermon qui se prononça à Charenton, fut fait par Mr. Ménard, le Jeudi. Mr. Allix devoit prêcher le Dimanche; mais la nouvelle de la Cassation de l'Edit de Nantes, que Mr. de Ruvigol, Député Général des Eglises Réformées, fit savoir, empêcha Mr. Allix de prêcher, le Temple aiant même été environné d'Archers, comme je l'ai appris de personnes du Lieu même, pour empêcher qu'on n'y fit l'Exercice. Le P. Niceron n'a pas tort de dire, que *des raisons considérables empêchèrent* Mr. Allix *de prononcer son Sermon*. Ces raisons étoient la grande raison de la force & de la violence, à laquelle on est obligé de céder. Le Titre du Sermon est : *L'Adieu de S. Paul aux Ephesiens, Sermon sur les versets* 26. 27. 28. *du Chap.* XX. *du Livre des Actes*. Amst. 1688. in-12. ADD. DU TRAD.]

(8) *Lettr. de Bayle* T. I. p. 224. & 225. Amst. 1729.

[C] *Un Avertissement Pastoral, adressé à tous les Protestans du Royaume.*] Le but de cet Avertissement Pastoral n'étoit que de surprendre les Protestans. On leur demandoit de produire les raisons de leur séparation de l'Eglise Romaine; mais l'intention étoit, de leur faire avouer que cette séparation étoit mal fondée. Il étoit donc nécessaire de munir les Protestans contre les chicanes & les sophismes de leurs ennemis, & c'est le but que se proposa Mr. Allix, dans le Sermon dont on a parlé. Comme nous n'avons pu trouver l'*Avertissement Pastoral* même, nous croyons que les Lecteurs ne seront pas fâchés de voir ce qu'en a dit Mr. Bayle : on pourra se faire une idée des Artifices & de la Politique du Clergé de France. „ Pour l'*Avertissement Pastoral*, que Messieurs du Clergé viennent d'écrire à tous leurs Fréres errans, j'avoue, *dit Mr. Bayle* (9), qu'il est conçu d'une manière qui ne respire que la charité. Il est doux, tendre, pacifique, flatteur. On nous promet même que l'exécution de ce projet (10) sera accompagnée de modération, & de justice. L'événement nous apprendra l'esprit de cette nouvelle attaque. A en juger par l'esprit qui a régné dans toutes les précédentes, c'est un artifice & un piége destiné à nous achever; & l'on ne fait tous ces beaux discours, si Chrétiens & si honnêtes, que pour s'en faire honneur dans les Siécles à venir, qui verront bien mieux ces Ecrits publics, que les actions particulières qui les auront suivies. On prétend aussi avoir par-là dequoi se vanter, que l'on s'est servi des moyens les plus propres à vaincre notre obstination : & si on ne nous gagne pas, on prétend avoir droit de nous déclarer Hérétiques par pure opiniatreté, indignes par conséquent de la tolérance que le Roi nous a accordée jusques-ici; car on prétend que l'opiniâtreté est ce qu'il y a de plus punissable dans l'Hérésie : ce qui n'est pas fort éloigné de l'esprit de Pline le Jeune, qui faisoit mourir les Chrétiens, sans savoir ce que c'étoit que d'être Chrétien, faisant son compte qu'ils étoient assez criminels, puisqu'ils étoient opiniâtres (11)." Quelques Réformés blâmerent Mr. Bayle de ce qu'il avoit publié, *que l'Avertissement Pastoral . . . . . ne respiroit que la Charité Chrétienne, & que tout y étoit doux, tendre, pacifique, flatteur.* „ Où avoit-il les yeux, *disoient-ils*, quand il a écrit ces choses? Comment n'a-t-il point vu ces malheurs plus terribles que les précédens, dont la conclusion de la Lettre Pastorale nous menaçoit (12)?" Les paroles que l'on a en vue sont celles-ci : *Et quemadmodum hic error vester novissimus erit pejor priore, sic erunt novissima vestra pejora prioribus*, que Messieurs du Clergé eux-mêmes avoient traduites par celles-ci : „ Et parce que cette dernière erreur sera plus criminelle en vous que toutes les autres, vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables & plus funestes que tous ceux que vous ont attirés jusqu'à présent votre révolte & votre Schisme (13)." Le sens naturel que ces paroles présentent à l'esprit, est, que si les Protestans ne déférent pas à l'Avis du Clergé, & ne retournent pas au giron de l'Eglise, ils doivent s'attendre à de plus violentes persécutions, que celles qu'ils ont déja souffertes. Cependant comme ces paroles pouvoient aussi s'entendre très naturellement des supplices de l'Enfer, Mr. Bayle aima mieux les prendre ainsi, par un motif d'honnêteté Chrétienne & de prudence, de peur que les Auteurs de la Piéce ne se plaignissent qu'on avoit faussement représenté leur pensée (14). Mais comme l'événement fit voir que le prémier sens étoit celui des Auteurs, il étoit souverainement nécessaire que les Pasteurs zelés & pieux, tel qu'étoit Mr. Allix, non seulement munissent leurs Troupeaux contre les artifices & les sophismes du Clergé Romain, mais aussi qu'ils travaillassent à leur inspirer la patience & le courage, dont ils avoient besoin pour supporter les maux dont on les menaçoit.

(9) *Critique général. de l'Hist. du Calvin.* Lett. VIII. § 6. T. I.

(10) La réunion des Protestans à l'Eglise Romaine.

(11) *Neque enim dubitabam, qualecunque esset, quod faterentur, pervicaciam certe, & obstinationem debere puniri.* Plin. L. X. Epist. 97.

(12) *Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique.* T. I. Lett. XII. § 2.

(13) Id. ib.

(14) Id. ib.

[☞ Mr. Bayle ne fut pas le seul qui expliqua les paroles menaçantes du Clergé de France, dans le sens le plus favorable; Mr. Pajon les prit dans le même sens, & il s'exprima là-dessus avec autant de sagesse que de délicatesse. Après avoir rapporté les deux explications qu'on donnoit, il ajoute : „ Pour moi, je me suis rangé à l'explication des derniers. Voici les raisons qui m'ont obligé à le faire. C'est, prémièrement, qu'il est de la charité & du devoir des bonnes ames, d'expliquer toujours les intentions & les pensées de nos prochains, de la manière qui est la plus avantageuse à leur piété & à leur justice. C'est, en second lieu, que le Roi leur aiant déclaré dans ses Lettres, & en beaucoup d'autres occasions, qu'il ne veut point que l'on fasse rien qui soit contre l'intention de ses Edits, & qu'il n'entend pas que l'on emploie d'autres moyens pour nous attirer, que la force des raisons, je ne crois pas qu'ils puissent avoir d'autre pensée. Et j'ai d'ailleurs trop de confiance en la bonté & en la parole Royale d'un Prince aussi clément que le nôtre, pour croire qu'il souffre jamais qu'on en vienne à aucune violence contre nous. C'est, en troisiéme lieu, qu'il est difficile de rien concevoir de plus épouvantable & de plus funeste dans ce présent Siécle, que ce qui a été fait contre nos péres (15)." Voilà ce qui s'appelle apprendre finement aux gens leur devoir, & dire la vérité d'une manière qui ne donne point de prise. Comme il semble que l'Auteur de la Remarque, que je continue ici, auroit voulu faire part au Public de l'*Avertissement Pastoral*, s'il eût pu le recouvrer, je croirai entrer dans ses vues, en donnant un Extrait de cette Piéce, & quelques morceaux qui la fassent connoitre, aussi-bien que les Remarques de Mr. Pajon, qui méritent certainement place parmi les bons Ouvrages, quoiqu'elles ne fassent qu'un très petit volume, qui ne passe guéres ce qu'on nomme une Brochure. L'on sait d'ailleurs par expérience, que ces sortes de Piéces se perdent, & ne se trouvent tout au plus que dans le Cabinet de quelques curieux. On ne sera pas fâché de savoir d'abord, que cet Avertissement Pastoral fut signifié dans les principaux Consistoires du Royaume, en présence d'un Commissaire du Roi, par des personnes députées pour cela par le Clergé (16). Venons à la Piéce même. D'abord ces Messieurs se jettent dans le style figuré. Ils se représentent l'Eglise sous une idée abstraite, en la distinguant des Fidéles & de tous ceux qui font profession de la Doctrine de Jésus-Christ, & en la regardant comme leur Mère & celle des Protestans, comme la Mere de tous les Chrétiens; & comme une Mère qui enfante, ou qui s'efforce d'enfanter des Enfans à Dieu. Et dans cette idée ils lui attribuent, par une manière de prosopopée, des sentimens & des mouvemens humains, de l'amour, de la tendresse, de l'amertume, de la douleur, des plaintes, des gémissemens, & des larmes (17). C'est dans cette idée, qu'ils parlent d'abord aux Réformés de France en ces termes : „ Il y a longtems, nos très chers Fréres, que toute l'Eglise de Jésus-Christ est pour vous dans les gémissemens; & que cette Mere, pleine d'une très sainte & très sincère tendresse pour ses Enfans, vous voit avec une extréme douleur toujours égarés, & comme perdus dans l'affreuse solitude de l'Erreur, depuis que, par un Schisme volontaire, vous vous êtes séparés de son sein. Car comment une véritable Mère pourroit-elle oublier ceux qu'elle a portés dans ses flancs? Et comment cette Eglise pourroit-elle ne se plus souvenir de vous, qu'elle a autrefois tant aimés; & qui, bien que peu reconnoissans, ne laissez pourtant pas d'être du nombre de ses Enfans, que le poison de l'Hérésie a dégoûtés de la Vérité Catholique, & que la tempête causée par la révolte du Calvinisme a fait quitter la sainteté de l'ancienne Doctrine de la Foi, en vous arrachant malheureusement du Centre & du Chef de l'Unité Chrétienne (18)?" Mr. Pajon fait deux Remarques sur ce pompeux début, qui, pour dire la vérité, sent furieusement la déclamation de l'Ecole. La prémière, que ces Messieurs ne prouvent point ce qu'ils supposent, *que les Protestans se sont égarés*, &c. qu'*ils se sont arrachés du Chef & du Centre de l'Unité Chrétienne*; ce qu'il prouve en peu de mots, mais d'une manière sans replique (19). La seconde Considération est, que ces Messieurs supposent eux-mêmes, que l'Eglise ne pleure que pour ceux qui ont abandonné la Vérité; desorte que s'il se trouve par l'examen de leur Doctrine, & de celle des Protestans, que c'est la leur qui est contraire à la Vérité, il se trouvera aussi, que ce sera pour eux que l'Eglise sera dans les gémissemens & dans les larmes : d'où il s'ensuit que c'est toujours à l'examen de la Doctrine qu'il faut en revenir (20). Dans le second Article, ils continuent la même figure. „ Voilà, très chers Fréres, *disent-ils*, le sujet de ses larmes (*de l'Eglise*). Elle se plaint amèrement, cette Mere désolée, de ce qu'aiant méprisé la tendresse qu'elle a pour vous, vous avez déchiré ses entrailles. Elle vous recherche, comme ses Enfans égarés. Elle vous rappelle, comme la perdrix ses petits." Mr. Pajon remarque, qu'on raisonne toujours sur

(15) *Remarques sur l'Avertiss. Pastoral*, par Claude Pajon, p. 91. 94.

(16) Voyez le même, *Préface, & Relation de ce qui se passa à Bionne.*

(17) Id. p. 22. 23.

(18) Id. p. 23. 24.

(19) Id. p. 24--29.

(20) Id. p. 29--31.

sons de leur séparation de l'Eglise Romaine. Mr. Allix jugea devoir dans cette occasion exhorter son Troupeau à étudier les fondemens de sa Religion, pour être en état de rendre raison de sa Foi; ce qu'il fit par un excellent Sermon (*d*), dans lequel il expliqua aussi les raisons qui avoient obligé leurs ancetres à se séparer de l'Eglise Romaine. Je crois qu'il étoit encore en France, quand il publia des *Réflexions Critiques & Theologiques sur la Controverse de l'Eglise.* Il y a une Edition de cet Ouvrage de 1686, mais je ne crois pas que ce soit la prémiere. Mr. Bayle en a cité un passage, sur lequel il a fait quelques Remarques, qui méritent qu'on en fasse part au Lecteur [*D*], parce qu'il corrige une erreur fort commune parmi les Protestans, qui croyent que la Doctrine du Mérite des Oeuvres est generalement reçue dans l'Eglise Romaine, & a été érigée en Article de Foi par le Concile de Trente. Lorsque le savant Emeric Bigot publia à Paris en 1680 la Vie de S. Chrysostome par Pallade, en Grec & en Latin, il avoit dessein d'y joindre la Lettre au Moine Cesaire; elle étoit même déja imprimée,

(*d*) C'est le premier du Volume cite ci dessus. Il la prononça à Charenton le 12 d'Oct. 1682, peu après la publication de l'*Avertissement Pastoral.*

sur la même supposition. Il observe, que l'Eglise a plutôt de la joie de ce que les Protestans ont quitté leurs égaremens pour revenir dans son sein: ce qui la fait gémir & pleurer, c'est que ses autres Enfans n'aient pas imité leur exemple, aient déclaré la guerre à ceux-ci, & les aient persécutés, qu'ils ne veuillent pas se contenter des enseignemens que son céleste Epoux leur a laissés dans sa Parole, & qu'ils se soient imaginés être infaillibles, & ne veuillent pas entendre parler de se réformer (21). Dans le troisiéme Article, ces Messieurs quittent le stile figuré. Ils prétendent qu'ils ont le droit en qualité d'Archevêques, d'Evêques &c. de rechercher, d'exhorter les Protestans, & de leur demander raison de leur séparation. A quoi on répond, que leur autorité a des bornes, qui sont les bornes des Enseignemens & des Commandemens de Jésus-Christ; leurs qualités ne leur donnant aucune autorité sur les Consciences, jusqu'à ce qu'ils aient fait voir que ce qu'ils enseignent est autorisé par l'Evangile (22). Dans le commencement de l'Article quatriéme, ils disent d'abord, „ que dans l'état même où les Réformés sont presentement, ils sont leurs Fréres, soit qu'ils l'avouent, ou ne l'avouent point." Mais prenant bientôt un autre ton, ils employent les invectives & les reproches. „ Celui-là même, *disent-ils*, qui osa vous séduire par son erreur, & qui vous persuada de ne plus obéir à la Vérité, le Chef de votre prétendue Réforme, ne vivoit-il pas avec nous avant son Schisme, comme notre Frére? ne demeuroit-il pas dans la même maison paternelle? ne mangeoit-il pas des mêmes viandes spirituelles? ne s'acquittoit-il pas avec nous des mêmes devoirs de la Fraternité? Justifiez, si vous pouvez, devant Dieu votre Pere, devant l'Eglise votre Mére, devant les Catholiques vos Fréres, la honte & même l'infamie d'une séparation si criminelle, si violente, & si emportée. Justifiez-vous de vous être divisés du Corps de Jésus-Christ, de vous être retranchés de la participation des Sacremens de Jésus-Christ, d'avoir fait une cruelle guerre aux membres de Jésus-Christ, d'avoir vomi des injures contre l'Epouse de Jésus-Christ, & d'avoir renoncé aux promesses de Jésus-Christ. Excusez cette faute, & lavez cette tache, si vous pouvez &c." Ils continuent dans l'Article cinquiéme les mêmes reproches, & ils accusent les Protestans, non seulement *d'avoir elevé Autel contre Autel*, mais *d'avoir démoli les Autels du Seigneur des Vertus, où Jesus-Christ avoit choisi sa demeure* &c. (23). A toutes ces plaintes Mr. Pajon répond trois choses. Prémierement, qu'il est vrai que les Reformateurs étoient autrefois dans une même Eglise avec eux; mais que cela ne fait rien contre les Réformateurs, si la Doctrine de l'Eglise où ils étoient n'est pas vraie, & qu'elle ne soit pas conforme à l'Evangile de Jésus-Christ. Peut-on prescrire contre la Verité? Secondement, si les Protestans ont retenu, comme ils le prétendent, la Doctrine de Jésus-Christ, & s'ils célébrent les Sacremens de la maniére que le Sauveur les a institués, il n'est pas possible qu'ils soient *divisés d'avec Jesus-Christ*, ni qu'ils se soient *retranchés de la participation des Sacremens*, ni qu'ils aient *renoncé aux promesses de Jesus-Christ*. Si la Doctrine de l'Eglise Romaine est fausse, c'est elle qui est coupable à tous ces égards. C'est donc toujours à l'examen de la Doctrine qu'il en faut revenir. On remarque, en troisiéme lieu, que les excès dont on accuse les Réformés, sont des choses dont les Edits de Pacification ont défendu de renouveller la mémoire, dont on ne peut rendre responsable la Religion même, qui ne conviennent point dans une Piéce de cette nature, & auxquels toute la Terre sait bien ce qu'on pourroit répondre (23). Dans le sixiéme Article, ces Messieurs reviennent à la demande qu'ils ont déja faite, & qu'ils protestent de faire toujours: *Pourquoi vous êtes-vous separés de nous?* C'est-là la grande question. Ils déclarent eux-mêmes, *que quelque chose que* les Protestans *puissent dire, ou ecrire sur tout autre sujet, tout ce qu'ils diront ou écriront sera entiérement inutile.* Avant que de répondre à cette question, on fait quatre Remarques. La prémiére, que ces Messieurs ne font cette demande, qu'après s'être distingués de l'Eglise, en la regardant comme leur Mére & celle des Protestans, & après avoir averti ceux-ci, que *dans l'etat même ou ils sont*, séparés de leur Communion, *ils sont leurs Fréres*. Il ne s'agit donc pas de savoir, pourquoi les Protestans se sont séparés *de l'Eglise*; ils sont ses Enfans: mais *pourquoi ils se sont séparés des Catholiques-Romains.* On observe en second lieu, que c'est une question insultante, puisque c'est l'Eglise Romaine qui a chassé les Protestans, & non eux qui se sont séparés; ce qu'on prouve par les faits, & par un détail historique fort curieux. On remarque en troisiéme lieu, que l'Eglise Romaine aiant chassé les Protestans, elle est obligée de leur en dire les raisons. Elle dira sans doute, que c'est à cause de leurs Erreurs: mais pour que cette réponse soit juste, elle doit prouver deux choses; que les Protestans ont des Erreurs; & que ce sont des Erreurs intolérables. On prouve en détail, qu'elle ne peut faire ni l'un ni l'autre. On justifie, en quatriéme lieu, que l'Eglise Romaine aiant séparé les Protestans de son Corps, ils ont dû nécessairement former un Corps séparé, s'établir des Pasteurs &c. (25). Mr. Pajon répond ensuite avec une force admirable à la question: *Pourquoi vous êtes-vous séparés de nous?* & en appliquant au tems de la Réformation, les circonstances où se trouvoit le Clergé de France, il justifie clairement la conduite des Réformateurs. Il retorque contre Messieurs du Clergé, tout ce qu'ils disent contre les Protestans. On trouve à la suite de ces Remarques, une Lettre adressée à ces Messieurs, écrite avec autant de sagesse que de force; & une Réponse à quelques difficultés. On justifie la vocation des Pasteurs des Protestans. On répond à l'accusation de Nouveauté; à l'objection que, hors de l'Eglise il n'y a point de Salut; à celle qu'on fonde sur l'Art 31. de la Confession de Foi des Eglises Réformées de France, qu'on prétend être contraire aux promesses que Jésus-Christ a faites à l'Eglise; à la comparaison des Protestans avec les Donatistes. C'en est assez pour donner une idée de l'Avertissement Pastoral, & des Remarques que Mr. Pajon y opposa, dans lesquelles on retrouve sans peine l'Auteur de l'Examen du Livre des Préjugés. Ann. du Trad.]

(21) Id. p. 31. 35.

(22) Id. p. 31-36.

(23) Id. p. 37-39.

(24) Id. p. 39-44.

(25) Id. p. 44-66.

[*D*] *Mr. Bayle en a cité un passage, sur lequel il a fait quelques Remarques.*] Voici le passage. „ Il est certain, *dit Mr. Allix* (26), qu'il y a dans l'Eglise Romaine de certaines Erreurs, dont ceux de sa Communion faisoient avant la Réformation, & dont ils font encore une abjuration à l'article la mort. Par exemple, on enseignoit dans l'Eglise Romaine, comme on le fait encore, la Doctrine du *merite de Condignité*; on y enseignoit la doctrine des *Satisfactions humaines*; mais on abjuroit ces Doctrines en faisant à l'article de la mort la Profession de Foi, que voici: Le Prêtre: *Croyez-vous que vous ne sauriez parvenir à la Gloire par vos propres mérites, mais par la vertu & par le merite de la passion de notre Seigneur Jesus-Christ?* Que le malade réponde: *Je le croi.* Le Prêtre: *Croyez-vous que notre Seigneur Jesus-Christ est mort pour notre Salut, & qu'aucun ne peut être sauvé par ses propres merites, ni par autre moyen, si ce n'est par le merite de sa passion?* Que le malade réponde: *Je le croi.* Et un peu après, le Prêtre: *Si Dieu vous vouloit juger selon vos pechés, dites-lui, Seigneur Dieu, je mets la mort de Jesus-Christ mon Seigneur entre moi & votre jugement, & encore que j'aye merité la mort éternelle à cause de mes péchés, j'interpose seulement le merite de la passion de Jesus-Christ, au-lieu du merite que je devois avoir, misérable que je suis, & que je n'ai pas.*" Sur quoi Mr. Bayle fait les réfléxions suivantes. „ Sans doute vous serez surpris, dit-il (27), que ce Ministre de Charenton n'ait cité aucun Rituel, aucun autre Ouvrage, qui contienne ce qu'il rapporte; & vous souhaiterez que j'y supplée, si cela m'est possible. Voulant faire tout ce que je pourrai, je vous renvoie au Cardinal Hosius (28), qui vous apprendra, que l'on attribue à Anselme Archevêque de Cantorbéri d'avoir prescrit un Formulaire d'interrogations & de réponses pour les mourans, lequel se rapporte à celui que cite Mr. Allix. Hosius (29) ajoute que ce Formulaire a été inséré dans un Livre qui a pour titre *Hortulus Animæ*, & il cite les demandes & les réponses qu'il a lues dans le *Sacerdotale Romanum.* Elles sont précisément les mêmes, que celles dont parle le Ministre de Charenton. Cet endroit du Cardinal Hosius excita la curiosité du Docteur Calixte, & l'engagea à rechercher les plus vieux bouquins, où il espéra de rencontrer de cette sorte de Formulaires. Si vous lisez son Recueil, vous y trouverez (30) le Formulaire d'Anselme, & celui du *Summula Raymundi*, Ouvrage imprimé à Cologne l'an 1498. Vous apprendrez que l'*Agenda Ecclesiastica* imprimé à Paris l'an 1512 pour être distribué dans le Diocése de Sleswic, & l'*Agenda Moguntina* imprimé l'année suivante, contiennent les mêmes demandes & réponses que le *Sacerdotale Romanum*, & qu'elles se trouvent aussi dans un Livre (31) imprimé l'an 1627, & intitulé, *Rituale Monasticum, justorumque infirmitatibus, moribundis, nec non vita functis persolvendorum ratio, ex optimis quibusque, Romano præcipue & antiquiori Benedictino depromptum*; & dans (32) l'*Ordo baptizandi*, cum

(26) Allix *Réfl. Critiq. & Theolog. sur la Controverse de l'Eglise*, p. 210. 218. Edit. de 1686.

(27) *Réponse aux Quest. d'un Provincial*, T. II. ch. 112. p. m. 576. &c.

(28) Hosius *Confess. Fidei* cap. 78. p. 591.

(29) Id. ib. p. 202.

(30) Calixt. *de Arte nova* p. 421. & suiv.

(31) Ibid. p. 415. Voyez aussi la derniere Partie de l'*Epitome Confess. Cathol.* de Jean Gherard p. 772.

(32) Calixt. ibid. p. 427.

primée, mais on l'obligea de la supprimer [*E*], pour avoir la permission de faire paroitre son Livre; tellement qu'il y a très peu d'Exemplaires de la Vie de Chrysostome, où cette Lettre se trouve. Les Protestans ne manquerent pas de se glorifier de cette suppression, comme n'aiant été faite qu'à cause qu'il y avoit dans cette Lettre des endroits contraires à la Transsubstantiation. Il y en eut un, qui fit imprimer en Angleterre un Livre intitulé: *S. Anastasii Sinaitæ Anagogicarum Contemplationum in Hexameron Liber XII. hactenus desideratus; cui præmissa est Expostulatio de S. Joannis Chrysostomi Epistolâ ad Cæsarium Monachum adversus Apollinarii Hæresin, a Parisiensibus aliquot Theologis non ita pridem suppressa.* Londini 1682. in-4. C'est-à-dire: „ Le XII. Livre des Contemplations d'Anastase Sinaïte sur les six „ jours de la Création, publié pour la prémière fois; précédé d'une Plainte sur la suppression, faite „ par quelques Théologiens de Paris, de la Lettre de S. Jean Chrysostome au Moine Césaire." Quelques personnes crurent d'abord que cette Plainte étoit de Mr. Justel; mais il est certain que c'est le savant Mr. Allix qui en est l'Auteur (*e*). A la Révocation de l'Edit de Nantes, le 22 d'Octobre 1685, tous les Ministres de Charenton eurent ordre de quitter Paris dans l'espace de vingt-quatre heures, & le Royaume dans quinze jours. Mr. Allix se retira d'abord à S. Denis, où il eut bien de la peine à obtenir un Passeport pour sortir de France avec sa femme (*f*) & trois enfans. On lui offrit de très grands avantages, s'il vouloit embrasser la Religion Romaine; mais il les refusa, & passa en Angleterre, où il arriva la même année. Il obtint du Roi Jaques II. une Patente pour établir à Londres une Eglise Françoise Conformiste, ou du Rit Anglican. Ce fut-là le seul Emploi qu'il obtint avant la Révolution. En 1686 il publia, *Determinatio Fr. Joannis Parisiensis Prædicatoris de modo existendi Corporis Christi in Sacramento Altaris, alio quam sit ille, quem tenet Ecclesia; nunc primum edita ex MS. Codice S. Victoris Paris. Cui præfixa est Præfatio Historica de Dogmate Transsubstantiationis.* „ Détermination de Jean de Paris Jacobin, sur une manière d'existence du Corps de Jésus-Christ au Sa- „ crement de l'Autel, différente de celle que tient l'Eglise. Avec une Préface Historique touchant la „ Transsubstantiation." Ce Traité n'avoit pas encore vu le jour: un Catholique François en envoya une Copie à Mr. Allix, faite sur le Manuscrit de l'Abbaye de S. Victor; & ce Théologien le publia avec une Préface Historique (*g*), où il prouve avec toute l'évidence possible, que tant s'en faut que la Doctrine de la Transsubstantiation ait été constamment crue dans l'Eglise, qu'elle n'étoit pas regardée seulement comme un Article de Foi avant le Concile de Trente [*F*]. Le même qui envoya à Mr. Allix la Copie de l'Ouvrage de Jean de Paris, écrivit un Livre, où il prouve que les Catholiques-Romains ne doivent pas exiger des Protestans qu'ils croyent la Transsubstantiation comme un Article de Foi, & il l'envoya à Mr. Allix, souhaitant qu'il le fit imprimer en Angleterre; ce qui fut fait (*h*). Cet

(*e*) Bayle *Nouv. de la Rép. des Lett.* 1686. Juin p. 686.

(*f*) Elle s'appelloit *Marguerite*, & étoit fille de *Jean Roger* Marchand de Paris. Elle avoit épousé Mr. Allix en 1672.

(*g*) Bayle *Nouv. de la Rep. des Lett.* 1686. Octob. p. 1126.

(*h*) Id. ibid.

„ *cum modo visitandi juxta ritum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ*, „ réimprimé à Venise l'an 1575. Je ne sai si le savant „ homme qui n'a pas voulu prendre la peine de citer au- „ cun de ces Rituels, a prétendu que la doctrine du mé- „ rite de Condignité a été enseignée, & l'est encore, „ dans l'Eglise Romaine, comme un article auquel cha- „ cun doit se tenir. Si ç'a été sa pensée, il me permettra „ de lui dire qu'il se trompe: le dogme du mérite de Con- „ dignité est une affaire d'Ecole; il est disputable, il a „ été nié par de très célèbres Docteurs (33); & comme „ les Pères du Concile de Trente s'apperçurent que les „ Scholastiques étoient partagés là-dessus, ils formérent „ leur Decret avec un tel ménagement, qu'il ne condam- „ ne ni les uns ni les autres (34).

[*E*] *Elle (la Lettre de Chrysostome à Césaire) étoit déja imprimée, mais on l'obligea de la supprimer.*] Voici quelques réfléxions de Mr. Bayle sur ce fait, que le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici. Il nous apprend (35) que le Docteur Boileau, frére du fameux Poëte de ce nom, avoit publié une nouvelle Edition du Traité de Ratramne, ou Bertram, du Corps & du Sang du Seigneur, avec des Remarques, destinées à prouver que cet Auteur n'a point eu d'autres sentimens que ceux de l'Eglise Romaine. Mais puisqu'il semble à Mr. Boileau que Ratramne peut être entendu dans un sens favorable à la Transsubstantiation, on ne peut comprendre la mauvaise politique qu'on a eue à Paris, d'empêcher que Mr. Bigot ne publiât une Lettre de S. Chrysostome; car il eût bien mieux valu enjoindre à Mr. Boileau, qui trouve la Transsubstantiation dans Ratramne, de la trouver aussi dans cette Lettre, que de témoigner ainsi sa terreur à toute l'Europe. Mr. Baillet nous fait entendre, qu'il y a plusieurs Catholiques qui trouvent qu'il auroit été plus à propos „ de donner de „ bonne-foi la Lettre avec l'explication de la difficulté du „ passage, que de la vouloir supprimer; puisque cela est „ d'autant moins possible, que ce passage est devenu tout „ public depuis plus d'un Siècle." Il remarque aussi, „ que les Protestans se sont récriés là-dessus, & qu'ils „ ont traité la chose de fourbe & d'imposture, qu'ils en „ ont même fait imprimer en Angleterre une Plainte, que „ quelques-uns attribuent à Mr. Justel (36)." Nous avons vu ci-dessus, qu'elle n'est pas de Mr. Justel, mais de Mr. Allix.

[*F*] *Elle (la Transsubstantiation) n'étoit pas regardée seulement comme un Article de Foi avant le Concile de Trente.*] C'est ce que dit Mr. Bayle, en rendant compte de la Préface de Mr. Allix (37). C'est peut-être le plus étrange des prodiges, qui se sont entassés dans ce Dogme: car le moyen de comprendre que la même Société qui fait profession de n'avoir d'autre fondement que la suite non interrompue de la Doctrine des Apôtres, & qui regarde comme une voie d'égarement tout ce qui s'écarte de la chaine continue de la Tradition, se soit résolue vers le milieu du XVI. Siècle à proposer un nouvel Article de Foi? Et si l'on peut comprendre qu'une Assemblée de Prélats ait été assez intrépide pour cela, comment se figurer qu'elle y ait pu réussir, & que tout un grand Corps d'Eglise ait donné tête baissée dans l'innovation, sans s'appercevoir du moins que l'on agissoit contre ses propres principes? Mais en vérité, quand on connoit l'Homme, il n'y a rien là de quoi se récrier. Il y auroit contradiction dans les termes, à soutenir que l'Homme est une Machine: cependant il est certain qu'en mille rencontres, & sur-tout en matière de Foi, il va où l'on veut, tout comme s'il étoit une Machine. Quoi qu'il en soit, donnons un petit Abrégé de cette Préface de Mr. Allix. Il est si persuadé que l'on demeurera d'accord que l'ancienne Eglise ne croyoit pas l'annihilation de toute la substance du pain & du vin de l'Eucharistie, qu'il se contente de le prouver en passant par la Lettre de S. Chrysostome à Cæsarius, par le prémier Dialogue de Théodoret, & par le Livre du Pape Gélase *de duabus Naturis*. Après quoi il s'engage à la discussion de trois choses, dont la 1. regarde le succès qu'eurent les prémiers Conciles de Rome, qui firent des définitions sur la Présence réelle, sous les Papes Nicolas II. & Grégoire VII. La 2. regarde l'autorité qu'eut en cela le Pape Innocent. 3. Enfin on rapporte ce que les Docteurs ont enseigné sur ce point, depuis l'affaire de Jean de Paris.

A l'égard du prémier point, l'Auteur commence sa discussion par le Formulaire que les Papes Nicolas II. & Grégoire VII prescrivirent à Bérenger, dans deux Conciles de Rome, l'un en l'année 1059, l'autre en 1078. Quelques-uns ont débité, que Grégoire ne croyoit pas ce qu'il prescrivoit à Bérenger: mais Mr. Allix ne s'arrête pas à cela; il cite seulement un Manuscrit de la Bibliothéque de Mr. l'Archevêque de Cantorberi. C'est un Ouvrage de ce Pape, où après avoir rapporté plusieurs opinions différentes sur la conversion du pain & du vin au Corps & au Sang de Jésus-Christ, il les laisse toutes indécises, & dit nommément, qu'on n'a rien de clair sur la conversion substantielle; cependant il condamna Bérenger à la tenir. Malgré cette décision du Pape, Mr. Allix prouve par un grand nombre de passages, tant de Rupert, qui fleurissoit après Grégoire VII, que de divers autres Auteurs, qu'il suffisoit en ce tems-là pour être Orthodoxe, de tenir la Réalité en général, sans qu'il fût nécessaire de penser que la substance des Symboles est anéantie après la consécration.

A l'égard du second point, Mr. Allix montre que le Pape Innocent III voulut ôter la licence qu'on se donnoit d'expliquer si différemment la présence corporelle de Jésus-Christ, & que pour cet effet il prononça dans le Concile de Latran, célébré l'année 1215, que le pain est transsubstantié au Corps de notre Seigneur. Mais comme il n'observa point les formalités ordinaires, l'Eglise ne reçut pas cette décision avec la déférence qu'elle avoit pour les Decrets des Conciles: c'est ce qu'on peut recueillir de la possession où plusieurs Théologiens se sont maintenus, de nier que les Bêtes qui avalent une Hostie consacrée, avalent le Corps de Jésus-Christ. Mr. Allix fait voir, que les mêmes disputes, qui avant cette décision divisoient les Théologiens sur la conversion du pain & du vin au Corps & au Sang de Jésus-Christ, subsistérent après ce Concile; ce qui prouve que sa décision ne fut point reçue comme un Article de Foi. Il y a sujet de s'étonner, dit Mr. Bayle (38), que Mr. Allix sachant tant d'autres choses, ait pu acquérir une si vaste connoissance des Scholastiques.

A l'égard du troisième point, l'Auteur rapporte bien des passages, où l'on voit que l'opinion de l'anéantissement du pain a été ou combattue, ou seulement admise com-

(33) C'est ce qui a été prouvé amplement par George Calixte *ubi sup.* p. 290. & dans l'*Epitom. Confess. Cathol.* de Jean Gherard *ubi sup.* p. 766. & suiv.

(34) *Voyez* Calixte ib. p. 419. 420.

(35) *Nouv. de la Rép. des Lettres* 1686. Juin p. 681.

(36) Ibid. p. 685. 686.

(37) *Nouv. de la Rép. des Lettr.* 1686. Decembre p. 1417.

(38) Ibid. p. 1425.

Cet Ouvrage mérite que nous en disions un mot [G], quand ce ne seroit qu'à cause qu'il a été publié par Mr. Allix. En 1687, il fit imprimer ses *Réflexions sur les cinq Livres de Moïse, pour établir la Vérité de la Religion Chretienne.* Deux ans après, il en donna le second Volume, sous le titre de *Réfléxions sur les Livres de l'Ecriture Sainte, pour établir la vérité de la Religion Chretienne.* Tom. II. Amsterdam 1689. in-8. Nous donnerons une idée de cet Ouvrage dans les Remarques [H]. Après la Révolution, son mérite commença à être récompensé. Par le crédit du Docteur Burnet, Mr. Allix fut élu en 1690 Chanoine & Trésorier de Salisbury, où il vint demeurer. Vers le meme tems, les deux Universités d'Oxford & de Cambridge lui conférérent le degré de Docteur honoraire en Théologie, & le Clergé d'Angleterre en Corps le chargea d'écrire l'Histoire des Conciles. Le Parlement même avoit une si haute idée de sa capacité pour l'exécution de cet important dessein, que cette auguste Assemblée résolut que tout le papier qu'on feroit venir de Hollande pour l'impression de cet Ouvrage, se-

comme étant la plus en vogue parmi les Docteurs. Il montre aussi, que les décisions du Concile de Constance contre Wiclef, ni celles du Concile de Florence, n'ont point fixé les esprits, & n'ont pas été capables de les fixer, à cause que leur autorité étoit réciproquement contestée par les Italiens & par les François; ceux-ci ne voulant point reconnoître le Concile de Florence pour Universel, & ceux-là traitant de chétifs *Conciliabules* le Concile de Constance & le Concile de Bâle. Outre qu'il n'est pas vrai que le Concile de Florence ait défini la Transsubstantiation: ce n'est que le Pape Eugène qui l'a définie dans son Instruction aux Arméniens, expédiée le 21 de Novembre 1438, quatre mois après la clôture du Concile. Aussi voit-on que les Scholastiques qui ont écrit depuis ce tems-là, ne fondent la Transsubstantiation que sur la Tradition, ou sur le Concile de Latran.

Il semble qu'à tout le moins depuis le Concile de Trente, les Docteurs Catholiques-Romains ont eu à quoi s'arrêter bien fermement: néanmoins il s'en est trouvé qui n'ont pas eu des sentimens fort favorables à la Transsubstantiation. Mr. Allix nous renvoie à Forbes, qui a cité ces Auteurs; & il ajoute, que le P. Barnes a soutenu dans ses Livres, que même présentement, la Transsubstantiation n'est pas un Article de Foi.

[G] *Cet Ouvrage mérite que nous en disions un mot.*] L'Auteur de ce Livre étoit considérable par son rang, mais encore plus illustre par son rare savoir. On ne le désigna pas plus particuliérement, pour ne point l'exposer à la violence de ceux qui employent toutes sortes de moyens pour se défaire de ceux de leur Parti, qui reconnoissent la vérité. Il commence son Livre en observant, que l'Assemblée du Clergé de France, tenue à Paris l'an 1682, aiant adressé une Lettre Pastorale aux Protestans, pour les inviter à rentrer dans la Communion Romaine, posa pour maxime, *que le vrai moyen de discerner ce qui est de Foi, ou ce qui n'en est pas, est de voir, si l'article qu'on veut faire recevoir a toujours été cru comme étant de Foi.* Il ajoute, que cette Maxime nous a été laissée par Vincent de Lérins il y a plus d'onze-cens ans, & qu'elle a été posée pour principe par Pie IV, dans la Profession de Foi qu'il a fait ajouter au Concile de Trente, & où il exige ce Serment, *qu'on n'interprétera l'Ecriture Sainte que selon le consentement unanime des Saints Pères. Cette maxime,* poursuit-il, a *été reçue comme régle de la Foi par l'Eglise Reformée d'Angleterre,* & par plusieurs Protestans, qu'il nomme, & dont Gesselius rapporte les autorités *dans la Préface de son Histoire des choses mémorables depuis la Création du Monde jusqu'à l'an 1125.* Il conclud de tout cela, que le vrai moyen de justifier que la Transsubstantiation est un Article de Foi, n'est pas de montrer que le Concile de Trente l'a déterminée, & que celui de Latran l'a supposée; mais de faire voir qu'elle est *contenue dans l'Ecriture, entendue en ce sens par le consentement unanime des Docteurs & des Conciles qui nous ont précédés.* Ensuite il déclare que tout son dessein se réduit à ces deux choses. L'une, de chercher quels sont les Docteurs Catholiques, qui ont cru que la doctrine de la Transsobstantiation n'étoit pas ancienne. La seconde, d'examiner si ce que ces Docteurs ont écrit est vrai, & si effectivement nous pouvons produire suffisamment des autorités pour croire *que les Anciens n'ont pas cru la Transsubstantiation.*

Sur le prémier point, il prouve par l'aveu de Suarez, de Pierre Lombard, de Scot, des Cardinaux d'Ailli & de Cusa, d'Erasme, d'Alfonse de Castro, de Tonstal Evêque de Durham, de Cassander, de Charles du Moulin, de Jean Vibrarne, & de Mr. de Marca, que le dogme de la Transsubstantiation n'a été ni universel ni perpétuel dans l'Eglise Catholique. Mais de peur qu'on ne se figure que ces aveux sont mal fondés, l'Auteur passe bientôt à son second point. Après avoir observé d'un côté, qu'il y a de savans Docteurs dans sa Communion, qui avouent que l'Ecriture ne contient pas clairement ce dogme; & de l'autre, que ni les Juifs ni les Paiens, qui ont tant formé d'objections contre nos Mystères, n'en ont formé aucune sur les difficultés étonnantes qui naissent de celui-là; il considère par ordre, quelle a été la créance de tous les Siécles, & il trouve par-tout de fortes preuves contre la Transsubstantiation. Il ne lui a pas été fort difficile de rencontrer plusieurs passages, les Controversistes Protestans en aiant rassemblé une grande multitude. Il n'en fait pourtant pas le même usage qu'ils en font; il se contente de montrer par des Notes assez courtes, que le pain de l'Eucharistie subsiste après la consécration. Il n'attaque pas comme eux la Réalité, & ne s'engage point dans les labyrinthes où cette dispute a été réduite. Il conclud son Livre en suppliant très humblement Mrs. les Evêques „ de „ ne point pousser à l'extrémité les pauvres Protestans de „ France, qui s'étant relâchés au-delà de ce qu'ils pou„ voient faire selon leur conscience pour obéir aux or„ dres du Roi, ne pourroient en aucune maniére se ré„ soudre à faire profession spéciale du dogme de la Trans„ substantiation, puisqu'il paroit qu'ils ne le contestent „ que de bonne foi, & comme étant contraire à la régle „ même, qui leur est proposée par les Evêques." Bien des gens s'imagineront que ce n'est pas là le langage d'un Catholique-Romain, & que ceux qui ont eu soin de l'Edition ont ajouté ces paroles à l'Original; mais les Editeurs assurent dans la Préface, que l'on a suivi exactement le Manuscrit de l'Auteur, comme on pourroit le justifier par ses Lettres que l'on a entre les mains, aussi-bien que l'Original, qu'il avoit envoyé à un de ses Amis pour le faire imprimer (39). Voici le Titre du Livre: *Traité d'un Auteur de la Communion Romaine touchant la Transsubstantiation, où il fait voir, que selon les principes de son Eglise, ce dogme ne peut être un Article de Foi.* Londres 1686. in-12.

(39) Bayle *Nouv. de la Rép. des Lett.* 1687. Février p. 121. & suiv.

[H] *Nous donnerons une idée de cet Ouvrage dans les Remarques.*] Ce seroit s'écarter du but que nous nous proposons, que de donner ici un Extrait de ces deux Volumes; il suffira d'en rapporter quelques traits, qui mettent le Lecteur en état de juger du travail de Mr. Allix. Il commence d'abord par prouver la Vérité des faits rapportés dans le Pentateuque; & dans ce dessein il fait nombre d'excellentes réfléxions sur le caractère de Moïse, qui tendent à prouver que cet Historien est digne de foi. On demandera peut-être, comment Moïse avoit été informé des faits qu'il rapporte dans le Livre de la Genèse, qui s'étoient passés tant de tems avant qu'il fût né? Pour résoudre cette difficulté, l'Auteur n'a pas recours à une inspiration particuliére de Dieu; mais il se contente de prouver que la mémoire de ces faits s'étoit conservée par une Tradition certaine: je dis certaine, à cause que n'aiant passé que par très peu de mains, elle n'avoit pu ni s'altérer, ni se corrompre. Et en effet, on voit une grande différence entre la manière dont les Livres de la Genèse & de l'Exode sont écrits. Dans l'Exode, Moïse insère à tous momens ces paroles, *Et le Seigneur me dit*; il marque le lieu & le tems auquel Dieu lui a parlé: ce qui ne se trouve pas dans la Genèse. D'ailleurs, il traite fort briévement les faits éloignés; l'Histoire de 1656 ans est comprise en huit Chapitres: mais il s'étend davantage sur les événemens qui étoient plus récens, & mieux connus; ce qui prouve qu'il s'étoit servi du secours de la Tradition, quoique sous la direction du S. Esprit (40). La principale intention de Mr. Allix dans ses Réfléxions, est de prouver que le Messie a été connu & promis dans tous les Siècles de l'Eglise. C'est ce qu'il prouve, en observant que la plupart des actions rapportées dans l'Ecriture, sont rélatives au Messie. Ce fut en portant ses vues sur le Messie, qu'Eve dit, quand elle mit Caïn au monde, *J'ai acquis un homme de par l'Eternel* (41); & Caïn, persuadé qu'il étoit la Semence promise, voyant qu'Abel étoit Prêtre de Dieu, tua son frère, ne pouvant souffrir qu'un autre vînt le troubler dans la possession où il pensoit être de se faire l'application du prémier Oracle. Lémech tomba dans la Polygamie par une raison toute semblable; car il crut qu'en multipliant sa postérité, il verroit plutôt naitre le Messie. Cham se moqua de son père, parce qu'il vit que ce bon-homme ne pouvant plus avoir d'enfans, étoit incapable de contribuer à l'accomplissement de l'Oracle, & à la venue du Messie; & Noé ne maudit si fortement son fils, que parce que cette raillerie étoit une impiété qui attaquoit Dieu. La grandeur du crime d'Esaü consista en ce que, par la vente de son droit d'aînesse, il se privoit du droit de voir sortir le Messie de sa postérité. Si quelqu'un, dit l'Auteur des *Nouvelles de la République des Lettres* (42), se trouve surpris de cette espèce de preuves, il doit au moins suspendre son jugement, jusqu'à ce qu'il ait lu l'Ouvrage où elles sont; & il est certain que Mr. Allix met ses preuves dans un tel jour, que s'il ne persuade pas le Lecteur de la vérité de ses réfléxions, il lui donne une haute idée de son génie & de son érudition. Il régne autant & plus de jugement, & de force de raisonnement, dans le second Volume de ces Réfléxions, qui roule sur les autres Livres de l'Ancien Testament, & sur les Livres du Nouveau. Nous remarquerons seulement, qu'il seroit à souhaiter que cet Ouvrage eût été imprimé sous les yeux de l'Auteur, qui n'auroit assurément point laissé échapper certaines négligences, qui semblent affoiblir quelquefois la force & la beauté de ses réfléxions (43).

(40) *Nouv. de la Rép. des Lettres* 1687. Avril p. 425. 428.

(41) Genèse IV. 1.

(42) *Ubi supra* p. 427.

(43) De Beauval *Hist. des Ouvr. des Savans*, 1688. Déc. p. 172.

[I] Q-

feroit exempt des droits d'entrée. Cependant ce grand projet est allé en fumée [I]. Le Docteur Allix étoit aimé & estimé de tous les Savans de son tems. Il avoit beaucoup d'Amis, avec lesquels il entretenoit un commerce régulier. Extrémement zélé pour la Religion Protestante, il étoit toujours prêt à en prendre la défense contre les attaques de ceux de l'Eglise Romaine. Il desiroit passionnément de réunir les Protestans, sur-tout les Lutheriens avec les Réformés, & il consulta souvent là-dessus avec les Ministres de Genève, de Hollande & de Berlin. Il avoit une profonde connoissance de toutes les Sciences. La solidité de ses Sermons lui attiroit toujours un nombreux Auditoire. Il possédoit très bien l'Hébreu, le Syriaque & le Chaldéen; & comme il avoit une vaste lecture & une excellente mémoire, il étoit en quelque sorte une Bibliothéque vivante, & sa conversation étoit également agréable & instructive. Ce Grand-Homme, après avoir trainé longtems, mourut à Londres le 20 de Février 1717, âgé d'environ soixante-seize ans, & fut enterré dans l'Eglise du S. Sépulcre près de Newgate. Nous donnons ci-dessous le Catalogue de ses Ouvrages depuis la Révolution, avec quelques Remarques [K]. Il laissa une veuve & cinq enfans, trois fils & deux filles. Son fils aine,

[I] *Cependant ce grand projet est allé en fumée.*] Cette Histoire devoit contenir sept Volumes in-folio; mais le Libraire ne voulut pas en entreprendre l'Impression, qu'il n'eût des Souscriptions pour huit-cens Exemplaires; & comme on ne pot lui en procurer un si grand nombre, le projet resta là. Nous n'avons pas appris, si Mr. Allix a laissé quelques Manuscrits & des matériaux pour cet Ouvrage, quoiqu'il soit vraisemblable qu'il ne se chargea pas d'un travail si pénible, sans en avoir de prêts.

[K] *Le Catalogue de ses Ouvrages depuis la Révolution, avec des Remarques.*] Nous remarquerons d'abord, qu'immédiatement avant la Révolution, il fit quelques Pièces contre le Papisme. *Discours sur la Penitence, où l'on montre que la Doctrine de l'Eglise Romaine sur ce sujet anéantit la vraie Repentance*; in-4. 1688. *Discours Historique touchant la nécessité de l'Intention du Ministre dans l'administration des Sacremens.* Londres 1688. In-4. *Préparation à la Ste. Cène.* 1688. Il y a encore quelques autres Pièces de lui, mais nous n'avons pu favoir ce que c'étoit. Après la Révolution, il publia quelques Traités pour la défense des Droits du Roi Guillaume & de la Reine Marie, & pour engager les Anglois à prêter les Sermens. Par exemple: *Examen des Scrupules de ceux qui refusent de faire le Serment de fidelité.* Londres 1689. In-4., & quelques autres, dont nous n'avons pu savoir les titres. En 1690 il publia: *Remarques sur l'Histoire Ecclésiastique des anciennes Eglises du Piemont.* Londres in-4. en Anglois. Voici ce qui donna occasion à cet Ouvrage. Mr. Bossuet s'étoit attaché dans l'onzième Livre de son *Histoire des Variations des Eglises Protestantes*, à décrier les Vaudois & les Albigeois, les accusant d'avoir été Manichéens, pour ôter aux Protestans l'argument que le témoignage de ces Peuples leur fournit. Mr. Allix crut devoir appeller le célèbre Evêque au Tribunal du Public, pour l'y convaincre de déguisement & de mauvaise-foi. Il n'entreprend pas de faire une Histoire complette des Eglises du Piémont, cette tâche aiant déja été parfaitement remplie par divers Savans; mais seulement de montrer que ces Eglises sont véritablement anciennes, & que depuis leur origine, qui remonte jusqu'au tems des Apôtres, elles se sont toujours maintenues dans l'indépendance du Siége de Rome. Mr. Allix prouve, que depuis le tems des Apôtres jusqu'au treizième Siécle, où ces Eglises s'opposérent si courageusement aux erreurs & à la corruption de l'Eglise Romaine, elles ont conservé constamment la vraie Doctrine de l'Evangile, & eu une succession non interrompue de Ministres. Par-là Mr. Allix croit être en état de répondre à cette question qu'on fait aux Protestans: Où étoit l'Eglise, qui enseignoit la même Doctrine que vous, avant Luther, ou tout au plus, avant le douzième Siécle? La réponse est aisée: Une telle Eglise subsistoit en Piémont, ainsi que Mr. Allix le prouve amplement dans ce Livre, dont on peut voir un Extrait curieux dans le Journal cité en marge (44). Deux ans après il publia: *Remarques sur l'Histoire Ecclésiastique des anciennes Eglises des Albigeois.* Londres 1692. in-4. Il écrivit d'abord cet Ouvrage en François, & le traduisit ensuite en Anglois. Les Albigeois habitoient la Gaule Narbonnoise, & l'Aquitaine. Mr. Allix défend ces Eglises avec autant de zéle, de solidité & de force de raisonnement, que celles de Piémont. Cet Ouvrage, aussi-bien que le précédent, est rempli de faits curieux, dont le choix prouve son jugement, comme leur abondance fait voir sa prodigieuse lecture. Voyez le Journal cité (45). En 1695 il donna: *Remarques sur le Livre de Mr. Hill, intitulé: Défense des anciens Peres, contre les imputations de Gilbert Evêque de Salisburi.* Et quelque tems après il parut un autre Ouvrage de lui, intitulé: *Défense des Pères* &c. *pour servir de réponse à un Livre intitulé: Jugement des Pères sur la doctrine de la Trinité, opposé à la Defense de la Foi de Nicée du Docteur George Rull.* L'Auteur du Livre, auquel Mr. Allix entreprend de répondre, soutient, que Justin Martyr, qui vivoit cent quarante ans après Jésus-Christ, étoit le prémier Auteur du dogme de la Divinité du Sauveur, & par conséquent de la doctrine de la Trinité. Pour appuyer cette hypothèse, il soutenoit, 1. Que puisque les Juifs avoient cru que le Messie ne devoit être qu'un simple homme, ainsi qu'on le voit par le Dialogue de Justin avec le Juif Tryphon, il s'ensuivoit que les Auteurs Juifs, cités par le Docteur Bull contre le sentiment des Sociniens, doivent avoir vécu depuis la publication de l'Evangile. 2. Que les Livres des Juifs, cités contre les Sociniens, ne sont que des fraudes pieuses de quelques Chrétiens déguisés, qui ont vécu depuis Justin Martyr; ce qu'il croit véritable en particulier, des Livres de Philon Juif, & de celui de la Sagesse. 3. Que les Juifs n'aiant pu parler de la Doctrine de la Trinité, & de la Divinité du Messie, dont ils n'avoient pas la moindre connoissance, il faut nécessairement que tout ce qui se trouve dans leurs Livres, qui semble favoriser cette Doctrine, y ait été inséré par des Chrétiens, qui vivoient après Justin Martyr. 4. Enfin, que s'il se trouve dans l'Ecriture, ou dans les Ecrits des anciens Juifs, quelque chose qui appuye ces Doctrines, cela vient vraisemblablement des Platoniciens, dont les Juifs & les Chrétiens ont emprunté diverses idées, qu'ils ont mêlées avec les Doctrines Chrétiennes, pour porter plus facilement les Paiens à embrasser le Christianisme (46). Ce sont les Paradoxes que Mr. Allix entreprit de réfuter dans sa *Défense des Pères*, & plus particuliérement dans le *Jugement de l'ancienne Eglise Judaïque contre les Unitaires dans la Controverse sur la Sainte Trinité, & la Divinité de notre Sauveur.* Londres 1699. in 8. Dans cet Ouvrage, il entreprend de faire voir, que l'ancienne Eglise Judaïque a eu sur la Trinité, & sur la Divinité du Messie, les mêmes idées dans le fond que l'Eglise Chrétienne, quoiqu'elles aient été moins claires & moins exactes. Le Lecteur s'attend peut-être à des preuves fondées sur des passages exprès de l'Ancien Testament: mais Mr. Allix suit une autre route. Il dit qu'on peut apprendre les sentimens de cette ancienne Eglise, dans les Livres qu'on appelle Apocryphes, dans les Ecrits de Philon, & dans les Paraphrases Chaldaïques des Livres de l'Ancien Testament. Ce sont là les plus anciens & les plus incontestables monumens de l'ancienne Tradition des Juifs. Et s'ils sont aussi véritables & aussi anciens que Mr. Allix le prétend, on ne sauroit douter qu'ils ne puissent beaucoup servir pour nous apprendre les sentimens de l'ancienne Synagogue. Notre Auteur s'attache donc d'abord à établir la vérité & l'antiquité de ces Livres, & ensuite à examiner ce qu'ils disent sur la Trinité, & sur la Divinité du Messie (47). Cet Ouvrage fut violemment attaqué peu de tems après, dans un Livre intitulé: *La Doctrine de la Sainte Trinité, & de la Divinité de notre Sauveur, telle qu'elle est crue dans l'Eglise Catholique & dans l'Eglise Anglicane. Avec l'Examen de deux Livres publiés depuis peu sur ce sujet, savoir, le* Jugement de l'ancienne Eglise Juive, *par le Docteur* P. A. *& la* Bilibra, *par* Guillaume Vorstius. *A quoi on a ajouté un Extrait des Opinions & des Livres de* Philon Juif, *sur-tout touchant le* Logos *ou la* Parole. *En diverses Lettres, écrites à un Paie. Par Etienne Nye, Recteur d'Hormead.* Londres 1701. In-8. Mr. Nye maltraite fort Mr. Allix; mais il s'excuse sur ce que celui-ci l'a attaqué le prémier, & lui a attribué quelques Ouvrages qui n'étoient point de lui, & dans lesquels il y a des sentimens bien différens des siens. Il accuse Mr. Allix de Trithéisme, parce qu'il parle quelquefois de Dieu en pluriel, & qu'il dit que la Trinité des Personnes Divines est une *Trinité d'Etres & d'Esprits incréés.* Mais si l'idée de Mr. Allix est Trithéiste, je ne sai si l'on peut donner à celle de Mr. Nye d'autre nom, que celle de Sabellienne. Car si les trois Personnes ne sont que trois Distinctions, un Esprit éternel, une Connoissance divine de soi-même engendrée par cet Esprit, & une divine Complaisance en soi-même, qui procède nécessairement de l'un & de l'autre, & non trois Etres; ce doit être le même Etre, considéré sous différens Noms & sous différentes Rélations; ce qui, je pense, est le Sabellianisme tout pur. Comment trouver un milieu entre un Etre unique, & trois Etres? C'est-là le nœud de la question, *hoc opus, hic labor.* Mr. Nye tâche ensuite de prouver, que les Juifs n'ont pas eu les sentimens que Mr. Allix leur attribue, & que la plupart des autorités qu'il a alléguées ne signifient rien. Ceux qui seront curieux de s'instruire plus à fond de cette dispute, peuvent consulter les Ouvrages cités en marge (48). En 1701, le Docteur Allix publia: *Le Livre des Pseaumes, avec l'Argument de chaque Pseaume, & une Preface contenant des Régles pour l'explication de ce saint Livre.* Londres 1701. L'Auteur donne à la plupart des Pseaumes un sens bien différent de celui qu'on leur a attribué jusqu'à présent; il trouve des Prophéties par-tout, & se récrie contre ceux qui leur donnent un double sens (49). Il donna la même année: *De Messiæ duplici Adventu, Dissertationes duæ adversus Judæos.* „ Deux Dissertations sur „ le double Avénement du Messie, contre les Juifs." C'est la Dispute que Mr. Allix avoit eue avec un savant Rabbin (50). L'année d'après il fit imprimer avec des Remarques de sa façon: *Nectarii Patriarchæ Constantinopolitani Confutatio Imperii Papæ in Ecclesiam*, traduit du Grec en

(44) *Acta Erudit.* 1691. *Mense Junii* p. 254.

(45) Ibid. 1691. *Mense April.* p. 169.

(46) *Nouv. de la Rép. des Lett.* 1699. Nov. p. 519. 520.

(47) Ibid. p. 520. &c. & Decemb. p. 604. & suiv.

(48) *Hist. des Ouvrag. des Sav.* 1699. Avril p. 147. & *Nouv. de la Rép. des Lett.* 1705. Décemb. p. 625. &c.

(49) *Nouv. de la Rép. des Lettres* 1701. Déc. p. 655.

(50) Ibid. Septemb. p. 346.

* En 1734. ainé, le Docteur Pierre Allix, est présentement * Doyen d'Ely. Après avoir été d'abord élevé à la Chartreuse, il alla à Cambridge continuer ses études, & y fut reçu Docteur en Théologie. Il fut ensuite Chapelain ordinaire du Roi, & épousa Mlle. Parker, sœur du Chevalier Charles Wager. C'est lui qui nous a fourni des Mémoires pour cet Article, & c'est la raison qui fait que nous n'avons cité de Livres imprimés, que pour les faits que nous n'avons pas trouvés dans les Mémoires qui nous ont été communiqués.

en Latin. En 1707, il publia une Dissertation Latine sur l'année & le mois où Jésus-Christ est né : *Dissertatio de Jesu Christi, Domini nostri, Anno & Mense natali.* Lond. La même année il donna deux autres Traités ; l'un : *Refutation des Espérances des Juifs, par rapport à la Redemption à venir* ; l'autre est un *Examen du Traité de Mr. Whiston, & de plusieurs Prophéties, qu'il a appliquées aux tems qui ont suivi la venue du Messie.* Londres 1707. Il a fait aussi quelques petites Pièces contre les idées Ariennes de Mr. Whiston, & contre Mr. Dodwell ; mais nous en ignorons les Titres. Peut-être même y en a-t-il d'autres, où il n'a pas mis son nom, ce qui nous empêche d'en pouvoir rien dire à présent.

ALPINI (Prosper), fameux Médecin & Botaniste du seizième Siécle, nâquit à Marostica, petite Ville du Vicentin en Italie, le 23 de Novembre 1553. Il étoit fils de François Alpini, célèbre Médecin de ce tems-là. Il se sentit dès sa prémiére jeunesse porté à prendre le parti des armes, à l'exemple de son frère Paul, qui servoit dans le Milanès : cependant les conseils de ses amis, & l'exemple de son pére, le détournérent de ce dessein, & le déterminérent à s'appliquer à l'étude. Après avoir fait ses Humanités, il alla en 1574 à Padoue, où il fut quelque tems après élu Vicaire du Recteur, & ensuite Syndic des Etudians ; & il s'acquitta de ces deux Emplois avec tant d'adresse & de prudence, qu'il se fit aimer non seulement des Etudians, mais encore des Professeurs. Les occupations qu'ils lui donnérent, ne l'empéchérent pas de travailler pour lui-même, & de s'appliquer à la Philosophie & à la Medecine, avec tant de succès, qu'il fut reçu Docteur en ces deux Facultés le 28 d'Août 1578 (*a*). Il ne demeura pas longtems sans emploi ; car il fut appellé peu de tems après à Campo San-Piétro, petite Ville du district de Padoue, pour y pratiquer la Médecine. Mais ce lieu étoit trop borné pour lui, & il avoit de plus grandes vues. Il souhaitoit d'avoir une connoissance parfaite de la nature des Plantes étrangères, & sur-tout de celle du Baume ; & ce fut ce qui lui fit entreprendre le voyage d'Egypte [*A*], où il trouva occasion de fournir de nouveaux appuis à la Doctrine ancienne de la Génération des Plantes [*B*]. Peu de tems aprés son retour à Venise, en 1586, André Doria, Prince de Melfi & Général de l'Armée Espagnole, le prit pour son Médecin ; & il s'acquitta de cet emploi avec tant de succès, qu'il acquit en peu de tems la réputation du prémier Médecin de son tems : ce qui obligea la République de Venise à jetter les yeux sur lui. Elle commença à envier à celle de Gênes un Sujet si distingué, qui lui appartenoit de droit, & qui étoit en état de lui rendre service & de lui faire honneur. Il fut rappellé en 1593 pour remplir la Chaire de Botanique à Padoue, qui étoit vacante depuis quelques années. On lui donna outre cela la Charge de Démonstrateur des Plantes, avec deux-cens florins d'appointemens, qui furent dans la suite augmentés à diverses reprises jusqu'à sept-cens cinquante. Il remplit ces deux postes d'une manière fort glorieuse pour lui, quoiqu'il fût d'une santé fort chancelante, & que ses voyages lui eussent fait contracter plusieurs infirmités. Il étoit sur-tout extrémement sujet à la goutte, qui le rendoit quelquefois entiérement perclus : il contracta ensuite une si grande surdité, qu'il ne pouvoit plus rien entendre. A cette occasion il commença un Traité de la Surdité, où il prétendoit démontrer que personne n'avoit encore compris la nature de cette incommodité ; mais la mort l'empécha de l'achever (*b*). Il composa plusieurs Ouvrages de Medecine & de Botanique [*C*]. Tomasini dit (*c*) dans ses Eloges, qu'Alpini mourut d'une fiévre lente

(*a*) Mémoir. pour servir à l'Hist. des Homm. Illust. T. XI. p. 176. 177.

(*b*) Ibid. p. 179. 180.

(*c*) Elog. Illust. Viror. T. II. p. 161.

[*A*] *Ce fut ce qui lui fit entreprendre le voyage d'Égypte.*] Il crut que le meilleur moyen de réussir dans ses recherches sur les Plantes étrangeres, étoit de voyager, à l'exemple de Galien, dans les Pays où elles croissent. Il trouva bientôt une occasion favorable pour se satisfaire : car George Emo ou Hemi, aiant été nommé alors Consul de la République de Venise en Egypte à la place de François Priuli, il choisit notre Alpini pour son Médecin. Ils partirent de Venise le 12 de Septembre 1580, & arrivérent après une longue & dangereuse navigation au Caire, au commencement du mois de Juillet de l'année suivante. Alpini demeura trois ans dans ce Pays, où il n'épargna ni soins ni fatigues pour contenter sa curiosité. Il voyagea dans ce dessein le long des bords du Nil, & alla jusqu'à Alexandrie, & en d'autres endroits de l'Egypte, consultant par-tout ceux qu'il trouvoit le plus en état de lui rendre raison de ce qu'il vouloit savoir. Mais il eut le malheur de rencontrer souvent des gens peu capables de lui donner les lumières qu'il souhaitoit, & il s'en plaint souvent dans ses Ouvrages, dont il composa la plupart, ou du moins dont il forma le dessein en Égypte (1).

[*B*] *Il trouva occasion de fournir de nouveaux appuis à la Doctrine ancienne de la Génération des Plantes.*] Cette Doctrine se trouve obscurément indiquée par Aristote (2), mais clairement expliquée par Théophraste, qui dit, „ que „ le Palmier mâle sert au Palmier femelle à lui faire pro„ duire du fruit, & à le faire mûrir. Quelques-uns nom„ ment la manière de ménager cette production *caprificare*, „ parce qu'elle ressemble à celle qu'on emploie pour faire „ mûrir les figues. Voici de quelle façon l'on s'y prend. „ Tandis que le Palmier mâle est en fleur, on coupe la gaine „ d'où la fleur sort, de manière qu'on emporte le duvet, „ la fleur & la poussière, qu'on passe ensuite & qu'on se„ coue sur le fruit de l'arbre femelle, ce qui empêche „ que son fruit ne tombe, & le fait parvenir à maturité. „ C'est de cette manière que le mâle sert à la femelle, „ tant pour les Figuiers que pour les Palmiers : dans ceux„ ci par une sorte d'accouplement, dans ceux-là d'une au„ tre façon." Τοῖς δὲ φοίνιξιν, οἱ ἀπὸ τῶν πρὸς τὰς θηλείας [illegible] ὁμοιότητος ἀλλὰ δεῖξιν. γίνεται δὲ τόνδε τὸν τρόπον· ὅταν ἀνθῇ τὸ ἄῤῥεν ἀποτέμνουσι τὴν σπάθην ἀφ' ἧς τὸ ἄνθος εὐθὺς ὥσπερ ἔχει τόν τε χνοῦν καὶ τὸ ἄνθος καὶ τὸν κονιορτὸν κατασείουσι κατὰ τοῦ καρποῦ τῆς θηλείας· κἂν τοῦτο πάθῃ, διατηρεῖ καὶ οὐκ ἀποβάλλει· φαίνεται δὲ ἀμφοῖν ἀπὸ τοῦ ἄρρενος ταῖς θηλείαις βοήθεια γίνεσθαι· θῆλυ γὰρ καλοῦσι τὸ καρποφόρον· ἀλλ' ἡ μὲν οἷον μίξις· ἡ δὲ κατ' ἄλλον τρόπον (3). Pline a suivi Théophraste, qu'il a proprement traduit (4). On avoit toujours regardé ce qu'on disoit du Palmier, comme une fable, jusqu'à ce que Prosper Alpini eût eu l'occasion d'en être témoin oculaise. Il assure „ que le Palmier femelle ne porte point de „ fruit, à moins qu'on ne mêle les branches avec celles „ d'un Palmier mâle, & qu'ils ne se baisent en quelque „ manière ; ou qu'autrement, ce qui est la manière la plus „ générale & la plus usitée, l'on prend la poussière qui se „ trouve dans les gaines des fleurs, & les fleurs mêmes „ du mâle, & on les secoue sur les femelles." *Neque fœminæ concipiunt, ac fructificant, ni in ramis maris fœminæ ramos aliquis permiscuerit, ac se quasi osculari permiserit. Plerique fœminas ut fucundent, non ramos, sed pulverem intra maris involucrum inventum supra fœminarum ramos atque cor spargunt ; vel alii flores maris, pulveris loco, spargere solent* (5). Il semble que cette Doctrine du Sexe des Plantes n'a été entendue d'aucun des Contemporains d'Alpini, que du fameux Césalpin (6). Elle est demeurée dans l'oubli, jusqu'à ce qu'à la fin du Siècle passé, le Docteur Grew proposa quelques conjectures sur cette matière : mais depuis ce tems-là, & sur-tout ces dernières années, on a fait un si grand nombre d'Expériences pour l'établir, que peu de Botanistes en doutent.

[*C*] *Il composa plusieurs Ouvrages de Medecine & de Botanique.*] I. *De Medicina Ægyptiorum Libri IV. in quibus multa, cum de vario mittendi sanguinis usu per venas, arterias, cucurbitulas, ac scarificationes, nostris insuetas, deque inustionibus & aliis Chirurgicis operationibus, tum de quamplurimis Medicamentis apud Ægyptios frequentioribus, elucescunt.* Venise 1591. in-4. „ De la Médecine des E„ gyptiens &c." Dans l'Edition de Paris de 1646. in-4. on y a joint : *Jacobus Bontius, de Medicina Indorum :* „ La Médecine des Indiens ;" & dans celle de Leyde 1718, aussi in-4. on a ajouté à ces deux Ouvrages le Traité du Baume : *Liber de Balsamo.* II. *De Plantis Ægypti Liber ; in quo non pauci, qui circa herbarum materiam irrepserunt, errores deprehenduntur, quorum causa hactenus multa Medicamenta ad usum Medicinæ admodum expetenda, plerisque Medicorum, non sine artis jactura, occulta atque obsoleta jacuerunt.* „ Traité des Plantes d'Egypte, où „ l'on découvre plusieurs erreurs sur le sujet des Plantes, „ qui ont fait ignorer & négliger un grand nombre d'ex„ cellens remédes &c." à Venise 1592. in-4. réimprimé à Pa-

(1) Mém. des Homm. Illust. T. XI. p. 178.

(2) Aristot. de Plantis.

(3) Theophr. de Hist. Plant. L. II. ad finem.

(4) Plin. Hist. Mundi L. XIII. c. 4.

(5) Prosper Alpin. De Plant. Ægypt. p. 10.

(6) Voyez son Article.

lente au mois de Novembre 1616, le même jour qu'il étoit né; mais dans son Livre intitulé *Gymnasium Patavinum*, qu'il publia dix ans aprés ses Eloges, il semble retracter ce qu'il avoit avancé sur le jour de la mort d'Alpini, en disant qu'il est mort le 5 de Février 1617. Il est d'autant plus sûr de s'en rapporter à cette date, qu'elle paroit tirée des Registres de l'Université, que Tomasini avoit devant les yeux. Il fut enterré le lendemain de sa mort, sans aucune pompe, dans l'Eglise de S. Antoine. Il étoit alors dans sa soixante-quatrième année. Il avoit été marié deux fois. La prémière, avec *Bartholomée Tharsia* de Padoue, dont il eut quatre fils; *Marc-Antoine*, Docteur en Droit, qui mourut jeune de la peste en 1631; *Alpino Alpini*, qui aprés avoir pratiqué quelques années la Médecine à Venise, fut fait Professeur de Botanique à Padoue en 1633, & mourut le 12 de Decembre 1637; *Maurice*, Moine du Mont-Cassin, Docteur en Théologie, mort en 1644; & *Paul*, qui prit le parti des armes. La seconde femme d'Alpini se nommoit *Guadagnina;* il en fait mention dans son Livre *De præsagienda Vita & Morte*, où il dit qu'elle mourut vers l'an 1600, aprés dix-sept jours de maladie (*d*). Nous dirons quelque chose de cet Ouvrage, le plus considérable de tous ceux d'Alpini [*D*].

(*d*) *Mém. des Homm. Illust.* T. XI. p. 180. 181.

Padoue 1640. In-4. *cum Observationibus & Notis Joannis Veslingii. Accessit Liber de Balsamo.* Cet Ouvrage est écrit en forme de Dialogue entre Alpini & Melchior Guillandin. III. *De Balsamo Dialogus, in quo verissima Balsami plantæ, Opobalsami, Carpobalsami, & Xylobalsami cognitio, plerisque antiquorum atque juniorum Medicorum occulta, nunc elucescit.* „ Dialogue sur le Baume, où l'on „ en fait connoitre les différentes espéces, inconnues jus„ qu'à présent aux Médecins anciens & modernes." Venise 1592. In-4. & à Padoue 1639. in-4. Item avec les deux Ouvrages précédens, traduit en François par Antoine Colin, & imprimé avec la Traduction de quelques autres Ouvrages semblables, à Lyon 1619. In-8. IV. *De præsagienda vita & morte Ægrotantium Libri VII. in quibus ars tota Hippocratica prædicendi in ægrotis varios morborum eventus, cum ex veterum Medicorum Dogmatis, tum ex longa accurataque observatione, nova Methodo elucescit.* „ Sept Livres sur la manière de juger de l'issue des Ma„ ladies, & de prédire le guérison ou la mort des Mala„ des, où l'on explique selon une nouvelle méthode la „ Médecine, tant par le témoignage des anciens Méde„ cins, que par de longues & exactes Expériences." Venise 1601. in-4. Cette Edition est pleine de fautes. A Padoue & à Francfort, la même année & dans le même format, sous la titre de *Medicinalium Observationum Historico-Criticarum Libri VII.* Francfort 1621. in-8. Sous son prémier Titre avec une Préface du célèbre Herman Boerhave, à Leyde 1710. in-4. V. *De Medicina methodica Libri tredecim. In quibus medendi ars Methodica vocata, olim maxime celebris, quæ hac ætate non sine magno studiosorum Medicinæ & dedecore & damno plane desiisse visa est, denuo restituitur, atque in Medicorum commodum quadantenus ad Medicinam Dogmaticam conformatur.* „ Treize Livres de la Médecine Méthodique, où cette Mé„ decine, anciennement célèbre, & tombée dans l'oubli „ à la honte & au grand dommage de ceux qui s'appli„ quent à la Médecine, est rétablie, & en quelque sorte „ associée avec la Médecine Dogmatique, pour l'usage „ des Médecins." Padoue 1611. in-folio. Leyde 1719. in-4. VI. *De Rhapontico Disputatio in Gymnasio Patavino habita. In qua Rhapontici planta, quam hactenus nulli viderunt, Medicinæ studiosis ob oculos ponitur, ipsiusque cognitio accuratius expenditur atque proponitur.* Padoue 1612. & 1622. in-4. „ Thése sur le Rapontic &c." VII. *De Plantis exoticis Libri duo.* „ Deux Livres, sur les Plan„ tes étrangères." Venise 1629. in-4. Cet Ouvrage ne parut, comme on le voit par la date de cette Edition, qui est la seule qui ait été faite, qu'environ douze ans aprés la mort de l'Auteur, qui le composa en 1614. Ce fut Alpino Alpini, son fils, qui le publia. Alpini a laissé divers autres Ouvrages, qui n'ont pas été imprimés. *De Medicina Ægyptiorum Liber quintus.* „ Le cinquiéme „ Livre de la Médecine des Egyptiens." *De naturali rerum in Ægypto observatarum Historia, Libri V. variis Plantarum, Lapidum & Animalium iconibus exornati.* „ His„ toire naturelle des choses observées en Egypte, en cinq „ Livres, ornée de figures de Plantes, de Pierres & d'A„ nimaux (7)."

(7) *Mém. des Homm. Illust.* T. XI. p. 181.

[*D*] *Nous dirons quelque chose de cet Ouvrage, le plus considérable de tous ceux d'Alpini.*] De toutes les voies qui peuvent conduire la Médecine à sa perfection, il n'y en a point de plus sure que celle de l'Observation & des Exemples; & de tous les Médecins qui nous ont fait part de leurs Observations, il n'y en a point qui nous en aient laissé un plus grand nombre & de plus utiles, qu'Hippocrate. Il seroit à souhaiter que la main qui les a recueillies avec tant de soin, les eût rangées avec autant d'ordre. C'est ce qui a été fait par le savant Louis Duret, dans son Ouvrage sur les *Coacæ Prænotiones* d'Hippocrate, & dans celui de notre Alpini, dont nous parlons. Le célèbre Mr. Boerhave en donna une Edition très correcte en 1710. Les Médecins doivent d'autant plus estimer cet Ouvrage, que la Prédiction est ce qu'il y a de plus éclatant & de plus merveilleux dans la Médecine. Hippocrate sut prévenir les accidens d'une cruelle Peste qu'il avoit prévue, & on lui décerne en reconnoissance les mêmes honneurs qu'à Hercule. Eudémus, Sénateur & Philosophe Romain, aiant vu la vérité d'une prédiction que lui fit Galien sur la guérison d'une maladie, s'écria tout rempli d'admiration, qu'Apollon étoit venu annoncer aux malades par la bouche de Galien, ce qui leur devoit arriver. Cet Art de prévoir les maladies, ou ce qui doit survenir dans les maladies, fait la partie la plus nécessaire de la Médecine, puisque sans cette connoissance il est impossible de placer les remédes à propos. Alpini voyant la nécessité indispensable de cette partie de la Médecine, crut devoir employer tous ses soins pour en faciliter l'étude, & aprés un grand nombre d'Observations faites sur divers malades & en divers Pays, il composa un Ouvrage sur les moyens de prévoir les maladies; de juger, lorsqu'elles commencent, si elles seront de longue ou de courte durée; de connoitre les symptômes qui ont précédé; & enfin de prédire la vie ou la mort des malades. Ce dernier Article, qui fait la quatriéme Partie de l'Ouvrage, est renfermé en sept Livres, & c'est ce dont nous avons à parler. On trouve dans les Livres d'Hippocrate sur les *Pronostics*, plusieurs Régles nécessaires pour prédire juste; & dans ceux des *Epidemiques*, divers cas particuliers, qui sont comme les Piéces justificatives de ces mêmes Régles. Alpini a mis en ordre ce qu'il y a de meilleur dans ces deux Ouvrages; il y a mêlé ce qu'il a trouvé de plus excellent sur ce sujet dans les Livres de Galien, à quoi il a joint ce que ses propres Observations & son Expérience lui avoient appris. Le prémier Livre roule sur les Prédictions, qui se tirent en général de l'état des forces des malades. Le second, sur celles qui se tirent en particulier de l'état où est le cerveau, de la chaleur ou de la froideur du corps, de la douleur &c. On voit dans le troisième, de quel présage sont les divers mouvemens & les diverses situations des malades. Dans le quatriéme, ce que le pouls, la respiration, la faim, la soif, ou l'absence de l'un & de l'autre, doivent faire juger. Dans le cinquième, ce qu'annoncent la maigreur du corps, la couleur de la peau, l'air du visage, les signes qu'il faut examiner dans le nez, dans les yeux, sur la langue &c. Dans le sixiéme, les marques qui devancent les Crises. Dans le septiéme, ce que chaque espèce de Crise a coutume de présager. Tout cela est traité avec un grand détail; nous nous contenterons d'un exemple. Un malade a une fiévre violente, accompagnée de Délire; que présage ce symptôme? Voici ce que nous fait remarquer là dessus notre Auteur, aprés Hippocrate, Galien, & les meilleurs Observateurs. Le Délire n'a rien de mortel, si le pouls est fort, & la respiration libre. Il est encore exempt de danger, si la tête sue abondamment avec le reste du corps, s'il survient des hémorrhoïdes, si le malade sent de grandes douleurs aux hanches, aux cuisses, aux pieds ou aux mains; si aprés le sommeil, ou aprés quelque évacuation, comme saignement de nez, flux d'urine, ou déjection, la raison revient ou paroit plus calme; si le malade rit dans son délire; si aiant encore des forces suffisantes, il n'extravague que par intervalle. Mais le Délire est mortel, si les forces sont extrêmement abbattues; si aprés le sommeil, il augmente; s'il jette le malade dans un profond silence, soit que ce silence vienne ou de ce que le malade ne veut pas parler, ou de ce qu'il ne le peut; car s'il ne le veut pas, c'est une marque que l'humeur mélancholique domine à l'excès; s'il ne le peut, ce défaut vient d'une humeur grossière, qui embarrasse les organes, ensorte que le malade ne peut articuler ses mots, ou manque de voix pour les former, ce qui est également dangereux, sur-tout lorsque cet accident est accompagné de foibles mouvemens de mains, & que les yeux s'ouvrent lentement & à demi. Le Délire est encore mortel, s'il survient des tremblemens; car quoique le tremblement ne soit pas mortel par lui-même, il l'est presque toujours, quand il se trouve joint avec le symptôme dont il s'agit. Au reste, lorsque le Délire porte le malade à ramasser des fétus, à arracher le duvet de ses couvertures, la mort est très proche. Si ses déjections sont blanches, & ses urines bien claires, autre signe pernicieux. L'Auteur appuye tout cela d'exemples tirés d'Hippocrate & de Galien, à quoi il ajoute diverses Explications fondées sur la structure & l'œconomie du corps. Il emploie souvent dans ses discours le terme de *Faculté*; mais on doit pardonner cela à son Siècle, d'autant plus que de la manière dont il use de ce terme, ses explications n'en sont ni moins naturelles, ni moins sensées, & qu'elles ne renferment rien pour le fond, dont la Médecine moderne ne puisse s'accommoder (8). Son style n'est pas fort élégant, & il ne paroit avoir d'autre Philosophie que celle d'Aristote. C'est ici le Chef-d'œuvre de son Auteur, qui a réduit à des maximes solides & sensées, un Art où il semble qu'il faille se livrer aux conjectures. C'est peut-être, selon les Journalistes de Leipsig, ce que les Médecins peuvent lire de meilleur pour l'exercice de leur profession.

(8) Voyez *Memoirs of Literature* Vol. I. Art. 21. p. 332. 2 Edit. Lond. 1722. & *Journal des Sav.* Août p. 222.

(a) Le Docteur Geddes le nomme *Alvaro*. Voy. les *Traits* Vol. IV.

(b) *Ubi supra* p. 259.

(c) Mariana *De Reb. Hispania* T. II. L. XIX. c. 17. p. 207. Edit. Mogunt. 1605.

ALVAREZ (*a*) **DE LUNA**, Favori de Jean II. Roi de Castille, & fameux par l'empire absolu qu'il eut sur l'esprit de son Maitre pendant plusieurs années, & par le châtiment qu'il souffrit enfin. Il etoit fils naturel de Don Alvare de Luna, Seigneur de Canete en Arragon. Sa mére n'avoit rien d'estimable que sa beauté, étant d'ailleurs une Courtisane infame par ses débauches excessives. Le Docteur Geddes (*b*) la nomme une Courtisane publique, qui avoit déja eu trois fils de pères inconnus. Notre de Luna nâquit à Canéte vers l'an 1388. Il s'appelloit d'abord Pierre; mais le Pape Benoit XIII, charmé de son esprit & de sa bonne grace pendant qu'il étoit encore enfant, lui donna le nom d'Alvare. Il fut introduit à la Cour l'an 1408, & devint Gentilhomme de la Chambre (*c*) de Jean II.; & dans ce poste il sut si bien faire valoir les agrémens de sa personne & son esprit adroit & insinuant, qu'il s'acquit une autorité absolue dans l'Etat. En 1427, il fut obligé de se retirer de la Cour; mais le Roi le rappella peu de tems aprés [*A*], & lui rendit toute l'autorité qu'il avoit eue auparavant. Alvarez s'en servit pour se venger cruellement de ses ennemis [*B*]. Mariana a fait admirablement bien son Portrait [*C*], par lequel on voit qu'il s'attira la haine des Grands par sa hauteur &

[*A*] *En 1427 il fut obligé de se retirer de la Cour, mais le Roi le rappella peu de tems aprés.*] La plupart des Grands formérent le dessein de faire tous leurs efforts pour perdre Alvarez, ne pouvant souffris l'orgueil & l'avarice avec lesquels il disposoit de tout, avec un petit nombre de gens de néant qu'il avoit élevés, & qui étoient dévoués à ses intérêts & à ses volontés. Ils se plaignoient qu'un homme qui n'entendoit point l'Art militaire, & qui n'étoit distingué pas aucunes autres grandes qualités, eût su à la faveur de l'artifice & de la dissimulation, s'acquérir une autorité si absolue*, qu'il régnoit sous le nom du Roi. Son bonheur & sa fortune leur blessoit la vue, & excitoit en eux les plus violens mouvemens d'envie & de jalousie. Ils ne pouvoient digérer qu'un homme aussi obscur fût élevé à un si haut point de grandeur. Lui d'un autre côté, fier de la faveur du Prince, avec lequel il avoit vêcu dans une étroite familiarité depuis son enfance, & sûr que rien n'étoit capable d'y donner atteinte, traitoit tout le monde avec un orgueil insupportable, & comptoit trop sur l'autorité présente dont il jouïssoit. On publia même, & des personnes distinguées par leur rang & par leur mérite assuroient, qu'il avoit eu l'insolence de prendre la Reine pous objet de ses galanteries; mais cela ne fut pourtant pas prouvé, & il y a de l'apparence qu'on inventa bien des choses à sa charge, & que l'on grossit ses fautes réelles. Voici comment Mariana s'en exprime dans son style noble & énergique: *Maxima procerum pars in perniciem Alvari conspiravit, quem in aula cum paucis, iisque novis hominibus, atque ejus beneficio obligatis superbe & avare dominari dolebant. Nulla militari laude, nullis virtutibus, una ingenii dexteritate, & assimulatis ad tempus officiis ad eum gratiæ & potentiæ gradum erectum querebantur scilicet, solumque alieno nomine regnare; recentem ejus felicitatem ægris oculis aspicientes, & fortunæ modum in homine alioqui humili & obscuro requirentes maxime. Ipse favore Principis ferox, cui a puero in omnia jura familiaritatis assueverat, venturique securus, cæteros omnes præ se viles existimare, nimiumque præsenti potentia fidere; ut Reginam de turpi amore appellasse, rumor esset, & magni viri affirmarent; verò an falsò, compertum ne tum quidem fuit; & multa ex invidia crimina afficta creditaque putamus fuisse* (1). Le Parti qui lui étoit contraire prévalut enfin, & obtint qu'il fût exilé de la Cour pour un an & demi. Il se retira à Aylon, Ville qui lui appartenoit, où une grande quantité de Noblesse ne laissa pas de lui faire la cour (2). Cette disgrace d'Alvarez, & son éloignement, jettérent le Roi dans un grand abbattement & dans une grande langueur. Mariana fait sur cette extraordinaire affection du Roi pour son Favori, la réfléxion suivante. Il remarque que les Stoïciens prétendoient que tout le cours de la vie humaine est déterminé par une enchainure nécessaire de causes secrettes, qu'ils appelloient le *Destin*; & que toute la prudence des hommes ne peut leur faire éviter le sort, qu'une Loi immuable leur a assigné. Telle étoit l'opinion de cette Secte de Philosophes, si graves & si sévères: opinion absurde & ridicule, comme il est facile à chacun de le sentir, puisqu'elle dépouille l'homme de cette liberté de détermination, qui est le caractère d'un Etre raisonnable. Mais il faut pourtant avouer qu'il doit y avoir eu quelque cause secrette, qui ait uni d'une manière si ferme le Roi de Castille & Alvarez, que rien n'étoit capable de les desunir, malgré la haine publique à laquelle leur union les exposoit tous deux; sur-tout malgré celle qu'on portoit au Favori, plus odieux que ne le furent jamais les Séjans, les Patrobes, les Polyclétes, les Asiaticus, ces fameux Affranchis des Empereurs Romains, si haïs par l'empire qu'ils s'étoient acquis sur leurs Maitres. Comment le Roi pouvoit-il être insensible à l'infamie, à laquelle sa familiarité avec son Favori l'exposoit? Comment Alvarez ne voyoit-il pas qu'il alloit à grands pas a sa ruïne? Car c'est une Maxime constante, que ce qui est moderé est de durée, mais que ce qui est violent est sujet à révolution; & que plus un homme se trouve élevé par la faveur, plus il doit être humble, & craindre les revers & l'inconstance des choses humaines. Il semble, dit Mariana, qu'il y a dans les Astres une certaine puissance qui préside à la naissance des hommes, & qui est le principe de l'amitié ou de la haine des Princes; ou plutôt, Dieu trouble & confond les esprits, quand il veut que le glaive de sa Justice frappe les coupables, comme on le vit dans cette occasion. *Æterna constitutione nexuque causarum latentium* (*quod* Fatum *vocant*) *quemque hominum suum cursum peragere, neque esse aliquid in nostris consiliis, ad evitandum quod est immutabili lege destinatum, Stoici persuadere conati sunt, genus alioqui Philosophorum cumprimis severum & grave. Stulte, inquis, & inaniter. Quis id neget? an major esse furor possit, quam homini, per quod homo est, consiliorum suorum & vitæ arbitrium detrahere? Sed causam tamen extitisse aliquam, fateri necesse est, quæ Regem Castellæ & Alvarem Lunam ita constrinxit ac conglutinavit animis, ita devinxit voluntates, ut divelli vix possent; quamvis publica ex ea re invidia flagrarent ambo, majori Alvarus; ut Sejanos, Patrobios, Polycletos, Asiaticos, Romanorum Principum libertos, vetera aliorum nomina superaret. Qui factum ut neque Rex infamia moveretur, quæ ex ea familiaritate orta erat, neque Alvarus exitium provideret, ad quod magnis itineribus festinabat? Nempe moderata durant, violenta in præceps ruunt; quoque magis humanus favor extulit, hoc magis se deprimere homines debent, variosque casus metuere, memores humanæ inconstantiæ. Nimirum est in astris potestas aliqua, conditionesque nascendi; inde Principum inclinationes, offensionesque ortum plerumque habent; aut perstringit mentem divinæ vindictæ gladius, cum aciem suam retundi non vult, uti in præsenti accidit* (3). Dés le moment qu'Alvarez fut éloigné, le Roi parut de jour en jour plongé dans une sombre mélancholie, montrant par toutes ses actions un noir chagrin; il en parloit le jour, il révoit à lui la nuit. Quand les Courtisans s'en apperçurent, ils jugérent bien que le retour d'Alvarez étoit infaillible, & que sa faveur seroit plus grande que jamais; ensorte qu'ils s'attachérent aussi plus que jamais à lui faire la cour; & à la mort de Roderic d'Avala, qui étoit son Rival, il fut rétabli dans ses Dignités (4).

(1) Mariana L. XX. c. 15. p. 240.

(2) Ibid. p. 241. 242.

(3) Id. L. XX c. 16. p. 242. 245.

(4) Id. ibid.

[*B*] *Il se vengea cruellement de ses ennemis.*] Il ne fut pas plutôt rétabli à la Cour, qu'il résolut d'affermir son autorité par tous les moyens possibles. Au-lieu de mettre les Grands dans son parti, & de les gagner par la civilité & en leur rendant service, comme la Politique le demandoit, il trouva moyen, par le crédit qu'il avoit sur l'esprit du Roi, de les obliger à quitter la Cour & à se retirer chez eux. C'étoit-là le plus pernicieux parti qu'il pouvoit prendre, & il lui fut funeste dans la suite. *Quam primum in curiam rediit, proceres, quos novis officiis placare debuit, iis ut ab aula pellerentur, & pro se quisque domos abire cogerentur, auctor Regi extitit; pessimum consilium, exitialeque ipsi imprimis consultori futurum* (5). En un mot, par sa conduite il aliéna du Roi l'esprit des Grands, il causa mille desordres dans le Royaume, & l'engagea dans la guerre avec le Roi d'Arragon (6).

(5) Id. L. XXI. c. 1. p. 246.

(6) Id. ibid.

[*C*] *Mariana a fait admirablement bien son portrait.*] Cet Historien le commence par une excellente réfléxion sur la folie des hommes, qui se plaignent injustement de l'incertitude des choses humaines, & qui les représentent comme sujettes à des changemens continuels & de pur hazard, conduites par une Fortune aveugle, & non par les loix de la Sagesse & de la Prudence; tandis qu'ils ne doivent s'en prendre souvent qu'à leur mauvaise conduite, qui précipite leur ruïne. Est-il surprenant qu'une jeunesse indolente soit suivie d'une vieillesse indigente? Si l'on dissipe les biens de ses aieux par la débauche, est-il étonnant que l'on tombe dans la misére? Est-il étonnant que l'on soit dépouillé du pouvoir dont on a abusé? que l'orgueil expose à l'envie & à une ruïne certaine? Les vrais noms des choses sont perdus parmi nous: on appelle Libéral, un homme qui donne le bien d'autrui, & qui ménage le sien: la Témérité, sur-tout lorsqu'elle a le bonheur de réussir, reçoit des éloges: l'Ambition devient glorieuse; & l'abus le plus violent & le plus excessif de l'Autorité se nomme une juste & raisonnable Sévérité. Notre fortune diffère rarement de notre conduite. Nous sommes de mauvais Juges des choses, & nous cherchons des causes éloignées de nos maux, qu'il est souvent impossible de trouver, quoiqu'il semble y en avoir quelqu'une qui paroisse. C'est, dit Mariana, la réfléxion que j'ai cru devoir faire, avant que de rapporter la terrible catastrophe d'Alvare de Luna. Parvenu de la plus basse condition au plus haut faîte des Grandeurs, son ambition creusa le précipice où il périt. La Nature lui avoit donné de bonnes & de mauvaises qualités, & l'événement fit voir lesquelles l'emportoient sur les autres. Il avoit l'esprit vif, des vues pénétrantes & étendues; il parloit bien & agréablement, mais hésitoit un tant soit peu; d'un tour d'esprit satyrique, il piquoit en raillant; rusé & dissimulé, hardi, superbe, ambitieux & fourbe, n'estimant personne, & d'un difficile accès. Quoiqu'il eût la taille petite, il étoit robuste & propre aux fatigues

& son orgueil. Des quarante-cinq ans qu'il passa à la Cour, il y en eut trente, pendant lesquels il jouit d'un empire si absolu sur le Roi, qu'il ne se faisoit rien que par son ordre, & que le Roi lui-même n'avoit pas la liberté de changer d'Officiers, de Domestiques, d'habits ou de mets, sans son approbation (d). En un mot, il ne lui manqua que le nom de Roi; toutes les Villes du Royaume étoient à sa disposition, il étoit maitre des Finances, & il avoit gagné l'affection des peuples par ses libéralités & ses profusions. Le Roi étoit bien instruit des excès de son Favori; mais il n'osoit témoigner le moindre mecontentement, à cause qu'Alvarez étoit devenu trop puissant. A la fin pourtant, comme il abusoit de plus en plus de son pouvoir, on l'accusa des plus grands crimes. Il fut arrété [D], & condamné le 5 de Juillet (e) de l'an 1453 à perdre la tête; & cette Sentence fut exécutée à Valladolid, de la manière la plus honteuse pour lui [E]. Sa tête fut mise sur un poteau, & son

(d) Id. ibid. L. XXII. c. 55. p. 315.

(e) Le Docteur Geddes dit qu'il fut exécuté le 4 de Juin. Voy. la *Vie de D. Alvaro de Luna*, dans le IV. Vol. de ses *Traités* p. 314. Lond. 1735.

tigues de la guerre; il avoit le visage petit, mais agréable, & un air de grandeur. Voilà quel il étoit étant jeune, & l'âge ne fit qu'augmenter ses dispositions naturelles. Sur la fin de sa vie, il fut extrémement sujet à de violens excès de colère: tel qu'une bête féroce renfermée, qu'on a blessée, & à qui on donne la liberté, il se laissoit emporter à la haine qu'il avoit pour ses ennemis; & quand le succès ne répondoit pas à ses vœux, à quelles cruautés l'esprit de vengeance ne le porta-t-il pas? Il n'est pas étonnant qu'un homme de ce caractère soit tombé; mais il est honteux qu'il se soit soutenu si longtems. *Ab humili ducta fortuna ad summum pervenerat; in præcept ambitio dedit. Bona inerant in natura moribusque, inerant mala: utra magis, eventus indicat. Ardens ingenium, perspicax judicium, aptus sermo, & cum aculeo facetus, quadam tantum hæsitantia tardior; profunda calliditas atque simulatio, audacia, superbia, ambitio, ex quibus atque ex fraude compositus videbatur. Corpus exiguum, sed firmum & bellicis laboribus idoneum. Facies minuta, venusta tamen, cum dignitateque. Hæc a primis suscepta confirmavit ætas, auxitque. Accessit contemptus hominum, commune potentium malum, aditus difficilis. Ætatis flexu ira pervicacior fuit. Quasi fera in cavea petita jaculis, deinde emissa, inimicorum odio exacerbatus, impotensque successu, quas non strages dedit vindictæ studio ardens? His moribus corruisse non mirum est, sed tamdiu perstitisse pudendum* (7).

(7) Id. L. XXII. c. 92. p. 310.

[D] *Il fut arrêté*]. Voici quelle avanture acheva sa ruïne. Pierre d'Estuniga Comte de Placentia s'étoit retiré dans un Château, pour y vivre tranquillement, éloigné des affaires & des orages de la Cour, dans un tems où le séjour en étoit si dangereux. Sa retraite lui fit un crime auprès d'Alvarez, qui crut que c'étoit par un motif de haine contre lui. Sa perte fut jurée. Garcie fils du Duc d'Albe faisoit des courses dans le Pays, pour se venger de l'emprisonnement de son père; & comme il se tenoit dans un lieu qui étoit proche de celui où le Comte d'Estuniga faisoit son séjour, Alvarez résolut d'assiéger la Place, & de surprendre en même tems le Comte de Placentia. Mais ce projet tourna contre lui-même. Plusieurs des Grands de la Cour avoient, à la sollicitation du Comte, conspiré contre la vie d'Alvarez. Le Comte envoya sous quelque prétexte cinq-cens Cavaliers à Valladolid (où le Roi étoit venu de Burgos), pour tomber à l'improviste sur Alvarez; mais ce projet échoua, parce que, par le conseil d'Alvarez, la Cour retourna à Burgos. Don Inigo d'Estuniga, frère du Comte de Placentia, commandoit dans le Château de cette Ville. On fit demander au Comte de s'y rendre avec des Troupes, afin de faire périr son ennemi; mais étant indisposé, il envoya Don Alvarez son fils à sa place. Pendant qu'ils étoient en marche, le Roi appella de Luna, & lui dit qu'il étoit à propos qu'il se retirât; qu'il n'ignoroit pas combien il étoit haï; & que quant à lui, il étoit résolu de former un Conseil composé des Grands du Royaume, par l'avis desquels il gouverneroit desormais. Alvarez refusa d'obéir, jusqu'à ce qu'il eût fait venir l'Archevêque de Tolède, qu'il avoit dessein de mettre à sa place. Le discours du Roi lui fit pourtant sentir qu'il y avoit un complot formé contre lui; mais il étoit si plein d'une sécurité présomptueuse, qu'Alfonse Pérez de Rivéro Secrétaire du Roi étant venu le voir, il le poignarda, & précipita le cadavre dans la rivière, sans aucun égard au jour, qui étoit le Vendredi Saint. On envoya dire à Alvarez d'Estuniga de hâter sa marche. Il entra déguisé dans le Château, & ses gens postés de distance en distance le suivirent. En même tems les Chefs de la Bourgeoisie aiant été appellés la nuit, eurent ordre de mettre le peuple en armes dans les places, aux portes, & dans les rues. Il se répandit là-dessus un bruit, qu'Alvarez alloit être arrêté le lendemain; mais personne ne l'en informa. L'étonnement s'étoit si fort emparé des esprits, qu'on ne savoit quel parti prendre. Gotot, un des Domestiques d'Alvarez, averti du danger que son Maitre couroit, lui conseilla de se retirer pendant la nuit dans le fauxbourg: mais il étoit incapable de profiter d'un avis si salutaire; son esprit étoit si agité de mille pensées différentes, qu'il ne savoit à quoi se déterminer. Enfin il résolut d'attendre l'événement. Selon les apparences, la confiance qu'il avoit en sa puissance lui fit mépriser ses ennemis. Cependant tout étant prêt le Jeudi matin 4 d'Avril, sa maison fut investie par des Soldats, qui n'entreprirent pourtant pas d'user de violence, quoiqu'on en eût blessé plusieurs des fenêtres de la maison. Alvarez se rendit enfin, sur un billet du Roi, par lequel il l'assuroit qu'on ne lui feroit aucun mauvais traitement; mais cette promesse fut d'abord violée. On le garda dans la même maison, & aiant vu par la fenêtre l'Evêque d'Ebula * auprès du Roi, qui étoit venu diner avec lui après la Messe, il lui dit: „ Tu payeras, misérable Prê„ tre, l'injure qu'on m'a fait." L'Evéque l'assura, qu'il n'avoit aucune part à ce qui s'étoit fait contre lui. On voit par-là que la fierté d'Alvarez n'étoit pas encore abbattue par son malheur. *Pœnas, inquit, Sacrificule, hujus nostræ injuriæ dabis; ad quem ille, Deum testor, respondis, nullam me hujus consilii partem fuisse. Nondum domita malis Alvari ferocia erat.* Après le diner, Alvarez voyant qu'il ne pouvoit obtenir la permission d'entretenir le Roi, lui écrivit en ces termes: „ Sire, il y a quarante-
„ cinq ans que je suis à votre service. Je n'ai pas à me
„ plaindre de n'avoir pas eu des récompenses; elles ont
„ surpassé mon mérite & mes espérances, je n'en discon-
„ viens point. Une chose a manqué à mon bonheur, c'est
„ d'avoir négligé de mettre à tems des bornes à une for-
„ tune aussi grande que la mienne, puisqu'au-lieu de pren-
„ dre, à l'exemple de plusieurs Grands-Hommes, le parti
„ de la retraite, j'ai continué à soutenir le poids des af-
„ faires, croyant que mon devoir & votre intérêt m'y o-
„ bligeoient; ce qui est à présent la cause de mon infor-
„ tune. Il est bien dur, que je me voie privé de la li-
„ berté, moi qui ai risqué plus d'une fois ma vie & ma
„ fortune pour vous rendre la vôtre. La douleur m'em-
„ pêche d'en dire davantage. Je sai que mes péchés ont
„ irrité Dieu contre moi: je serai content, si le malheur
„ sous lequel je gémis, suffit pour appaiser sa colère. Je
„ ne puis plus supporter ces immenses richesses, que j'ai
„ si mal à propos entassées; je suis prêt à les remettre en-
„ tre vos mains; tout ce que je possède est en votre puis-
„ sance, & je ne puis refuser d'embrasser l'occasion, de
„ faire voir aux yeux de tout l'Univers, que celui que
„ vous aviez élevé à un si haut point de grandeur, sait
„ mépriser les grandeurs aussi-bien que les recevoir, &
„ les remettre à celui qui l'en avoit honoré. Mais la gra-
„ ce que je vous demande de la manière la plus forte,
„ c'est qu'on restitue dix ou douze mille écus à ceux à qui
„ je les ai extorqués par des voies injustes, à cause du
„ mauvais état des Finances. Si mes services ne peuvent
„ obtenir cette grace, que la justice même de la chose
„ vous engage à me l'accorder." Le Roi lui répondit, qu'il ne disconvenoit pas de ce qu'il disoit au sujet des services qu'il lui avoit rendus, & des récompenses qu'il avoit obtenues; que jamais aucun Monarque n'avoit comblé un Sujet de tant de faveurs. Qu'il avoit perdu sa liberté pour Alvarez, & l'avoit recouvrée par son assistance; & que le prémier étoit un aussi grand sujet de reproche pour lui, que l'autre l'étoit de reconnoissance. Que comme c'étoit lui qui étoit cause de l'épuisement des Finances, il auroit dû y subvenir de son propre bien, & non en opprimant les autres. Que cependant, il satisferoit de son bien ceux à qui on avoit fait tort. Il est surprenant, ainsi que l'observe Mariana, que de tant de gens qui avoient des obligations à Alvarez, aucun ne se soit présanté pour le secourir dans cette occasion: mais tel est le sort des malheureux; leurs amis les abandonnent, & la faveur de la Cour règle le cours de leurs affections. *Mirum est, in tanto numero eorum, qui Alvari beneficiis obstricti erant, nullum in periculo ad præsidium accurrisse. Verum miseros studia destituunt, cum aulæ gratia in contrarium circumacta* (8).

* Le Docteur Geddes dit *Avila*.

(8) Id. L. XXII. c. 12. p. 332.

[E] *La Sentence fut exécutée à Valladolid, de la manière la plus honteuse pour lui.*] Dès qu'il eut été arrêté, le Roi fit saisir toutes les Villes & toutes les richesses qui appartenoient à Alvarez; & ce Favori aiant été obligé de subir l'examen & de comparoitre en Jugement, sa perte étoit infaillible, parce qu'il s'étoit fermé toute ressource du côté du Roi, irrité par toutes les injures qu'il lui avoit faites. Sa Sentence lui aiant été prononcée, il fut transféré à Valladolid. Après qu'il se fut confessé & qu'il eut communié, on le conduisit au lieu du supplice, monté sur une mule, & précédé par un Crieur public, qui annonçoit ses crimes & sa condamnation à haute voix en ces termes: „ Que ce soit ici le châtiment infligé de la
„ part du Roi à ce cruel Tyran. Pour avoir attenté avec
„ une téméraire insolence aux droits sacrés de la Majesté
„ Royale, image de la Divinité sur la Terre; pour avoir
„ soumis toute la Cour à son autorité, & pour s'être rendu
„ maitre de tout l'Etat en général; pour avoir, après s'être
„ élevé au-dessus de sa condition & de celle d'un Sujet,
„ témoigné un orgueil insupportable & un mépris outra-
„ geant pour Dieu & pour le Roi, dissipé les Finances,
„ violé la Justice; pour avoir commis toutes sortes de
„ crimes, & s'être rendu coupable de maléfices, d'em-
„ poisonnemens, de péculat, il est condamné à perdre la
„ tête; afin que la Justice de Dieu & celle du Roi, qui
„ éclatent dans la punition de cet homme, servent à in-
„ spirer de la crainte aux autres & à les retenir dans le
„ devoir. Que tout coupable soit ainsi puni;" *Hoc sup-*

pli-

son corps demeura trois jours exposé sur l'échaffaut, avec un bassin à ses pieds, pour recevoir les charités des passans afin de fournir aux fraix de l'inhumation; & il fut enfin enterré dans l'Eglise de S. André, où l'on avoit coutume d'enterrer les criminels. Dans la suite il fut transporté dans l'Eglise de S. François de la meme Ville; & plusieurs années après il fut porté à Tolède, où ses parens lui firent des obséques, avec la permission du Roi (f). On prétend qu'un Astrologue lui avoit prédit cette terrible catastrophe, lui aiant assuré que Cadahalso lui seroit fatal; ce qu'il avoit entendu d'une Ville de ce nom, qu'il évita toujours soigneusement, n'aiant pas fait réfléxion, que Cadahalso signifioit aussi un *Echaffaut* en Espagnol. Mais Mariana regarde cela comme un conte, qui ne mérite aucune créance (g). Le Continuateur de Mr. Fleuri (h) dit qu'il fut convaincu d'avoir reçu de l'argent des Maures, pour empêcher la prise de la Ville de Grenade; mais Mariana, qu'il cite, ne parle point de cette accusation particulière. Un Auteur Espagnol fait une refléxion digne d'attention, sur de Luna & sur son Ministère [F]. Le Lecteur aura remarqué, que nous avons suivi généralement l'excellent Historien cité dans cet Article, dont on peut comparer le récit avec celui qu'a donné le Docteur Geddes d'aprés quelques anciennes Chroniques d'Espagne, qu'il possédoit (i).

(f) Mariana ibid.

(g) Id. ibid. p. 313. 314.

(h) *Hist. Eccles.* T. XXII. p. 556.

(i) Voy. sa Preface sur *la Vie de D. Alvaro de Luna.*

plicium huic crudeli tyranno abs Rege esto. Quod præcipiti temeritate & amentia cum regiæ Majestatis, Divinæ in terris vicariæ, sugillatione, aula in potestatem redacta, republicaque universa ad arbitrium revocata, supra conditionem, supraque privati hominis modum elatus superbia in Deum Regemque, contempta regia majestate, regii patrimonii magna jactura, fœda judiciorum perturbatione, ea crimina, flagitia, maleficia, peculatus perpetravit, pro quibus securi subjicitur; ut divina regiaque vindicta sancita unius supplicio cæteris documentum detur similis audaciæ vitandæ. Sic qui deliquit, pœnas dato (9). On avoit dressé un grand échaffaut au milieu de la Place publique, sur lequel il y avoit un Crucifix entre deux cierges allumés, & qui étoit couvert d'un tapis. En arrivant sur l'échaffaut, Alvare se mit à genoux devant le Crucifix; après quoi il donna son cachet à un jeune-homme, qui avoit été son Page, en lui disant: *Tenez, voilà le dernier present que vous recevrez de moi*; ce qui arracha à ce jeune-homme les marques de la plus vive douleur, & fit pousser des soupirs à tous les assistans. On se rappella ce qu'il avoit été, & la comparaison de sa grandeur passée avec sa fortune présente fit verser des larmes à ses ennemis mêmes. Aiant apperçu Barasa, l'Ecuyer du Prince des Asturies, il l'appella, & lui dit: *Dites au Prince, qu'il recompense un peu mieux ses serviteurs, que le Roi ne récompense les siens.* Remarquant ensuite un poteau, il demanda au Bourreau ce qu'il faisoit là. Le Bourreau lui dit, qne c'étoit pour y mettre sa tête, quand on la lui auroit coupée. „ Quand je serai „ mort, reprit Alvarez, faites de mon corps ce qu'il „ vous plaira; la mort n'a rien de honteux pour un hom„ me de cœur; ni elle ne peut être prématurée, pour ce„ lui qui a passé par tant d'honneurs." *Post mortem, subdit Alvarus, de corpore, ut libet, facito. Viro forti mors turpis esse non potest; neque immatura tantis honoribus defuncto* (10). Aussi-tôt il mit sa tête sur le billot, & reçut avec intrépidité le coup de mort. Telle fut la fin d'un homme, qui pendant trente ans avoit joui d'une autorité absolue à la Cour. Exemple bien instructif pour les Courtisans, & qui doit leur apprendre à se faire plutôt aimer que craindre de leurs Maitres; puisque le dernier ne peut que leur devenir fatal à la fin, & qu'il est presque impossible, qu'un Ministre qui gouverne avec hauteur & fierté, meure tranquille. *Sed exemplo tamen calamitatis monendi sunt aulici, ut amari a principibus quam metui malint; quia metus domini exitium servi est, & fata vix finunt superbos famulos feliciter mori* (11). Alphonse de Spina (12), Cordelier, Auteur du *Fortalitium Fidei* (13), Ouvrage très savant, quoique sous un titre barbare, l'assista dans ses derniers momens.

(9) Id. L. XXII. c. 13. p. 333.

(10) Id. ib.

(11) Id. ib.

(12) Le Dr. Geddes le nomme *Alonzo d'Espinar.*

(13) Il l'écrivit en 1459, & la plus grande partie roule sur les disputes qu'on avoit dans ce tems-là avec les Juifs & les Mahométans. Voy. Simon *Bibl. Critiq.* T. III. c. 30.

[F] *Un Auteur Espagnol fait une refléxion digne d'attention, sur de Luna & sur son Ministère.*] C'est Jean de Ste. Marie, Moine, qui dans le 20. Chapitre de son Livre intitulé *De Republica y Policia Christiana*, s'exprime de la manière suivante (14). „ Don Juan II. Roi de Castille, „ fut exposé à des troubles continuels, pour avoir laissé „ prendre à son Favori un pouvoir absolu dans le Gou„ vernement de l'Etat. Quand le peuple vit le Roi dans „ une si pleine dépendance, & dans un parfait esclavage, „ il conclut que ce Favori l'avoit ensorcelé. L'esprit & „ la volonté du Roi étoient si entièrement à sa disposi„ tion, qu'il ne connoissoit pas le prix de ce qu'il lui ac„ cordoit, ni n'osoit lui refuser rien de ce qu'il lui de„ mandoit; & comma le Lierra ingrat attira le suc de l'ar„ bre qui le soutient, ce Favori aussi dépouilloit le Roi „ de ses revenus & de son autorité, & à peu près, de „ tout son Royaume. Par-là l'autorité du Roi s'avilit à un „ tel point, que les Grands, les Infans cousins du Roi, & „ les Rois d'Arragon & de Navarre prirent les armes contre „ lui: il y eut même des occasions où il se vit abandon„ né de la Reine sa femme, & du Prince son fils. Ce fut„ là la source de bien des guerres Civiles, entreprises „ toutes sous le prétextre de mettre le Roi en liberté, & „ de le délivrer de l'esclavage dans lequel son Favori le „ tenoit; & l'on n'alléguoit d'autre raison de la guerre, „ sinon, *que tout le Royaume voyoit que le Favori faisoit* „ *tout, & que le Roi ne faisoit rien.* On ne peut discon„ venir, que ce Favori n'ait fair bien des choses, qui lui „ méritérent l'affection du Roi; en plusieurs occasions im„ portantes, il avoit servi courageusement ce Prince, & „ risqué pour lui sa personne & sa vie. Mais à mesure que „ son crédit auprès du Roi augmenta, son ambition & son „ avarice s'accrurent aussi, & allérent à un tel excés, qu'il „ devint odieux à tout le Royaume, & enfin au Roi lui„ même. Le Roi se déclara contre lui, à cause, préten„ doit-il, qu'il avoit fait tort au Royaume, & donné at„ teinte à son autorité, par le pouvoir exorbitant qu'il a„ voit usurpé. Mais on avoit souvent insisté inutilement „ sur ces articles auprès du Roi. Ce qui le détermina réel„ lement, ce fut l'intérêt: dès qu'on lui eut étalé les im„ menses richesses que son Favori avoit accumulées, & „ qu'il vit qu'elles tomberoient entre ses mains, il prit „ goût à ce qu'on lui disoit contre le Favori, & mit fin „ à sa faveur, en faisant la guerre au Connêtable, avec „ les mêmes trésors que ce Seigneur segardoit comme un „ moyen pour se maintenir."

(14) Voyez Geddes *Tract.* Vol. IV. p. 371. &c.

ALVAREZ (Emanuel), célèbre Grammairien du XVI. Siècle, étoit Portugais de Nation, & nâquit dans l'Ile de Madère le 4 de Juin de l'an 1526. Il entra chez les Jésuites, où il se distingua par sa probité & sa prudence; & par ce moyen il devint Recteur des Colléges de Coïmbre, d'Evora & de Lisbonne, & de la Maison Professe de S. Roch. Il étoit savant, sur-tout dans les Belles-Lettres; & si éloigné de fonder des sentimens d'orgueil sur sa supériorité à cet égard, que pendant plusieurs années il s'appliqua à enseigner à la Jeunesse le Latin, le Grec & l'Hébreu. Il mourut au Collége d'Evora le 30 de Décembre 1582 (a). Sa Grammaire Latine est fort estimée [A].

(a) Ribadeneira & Alegambe *Biblioth. Script. Societ. Jesu* p. 100. Edit. Antw. 1643. & Nic. Antonio *Bibl. Script. Hispan.* p. 262. Rome 1672.

[A] *Sa Grammaire Latine est fort estimée.*] Elle est intitulée, *De Institutione Grammatica*, & divisée en trois Livres. Le prémier roule sur *l'Etymologie*; la second contient la *Syntaxe*; & le troisième, la *Prosodie*. Gérard-Jean Vossius l'appelle dans sa Grammaire, un très savant homme, *doctissimum virum*; & Gaspard Scioppius, le plus sévère Critique de son tems, dans une de ses Harangues, *De veteris ac novæ Grammaticæ Latinæ origine, dignitate & usu*, dit qu'Alvarez mérite le prémier rang parmi les Grammairiens; „ Car, *dit-il*, il a écrit d'un style beau„ coup plus pur & plus élégant, je ne dirai pas que les „ anciens Grammairiens, qui ont tous écrit fort mal, „ mais même qu'aucun des modernes; & il a choisi avec „ soin dans les meilleurs Auteurs anciens, les exemples „ les plus propres à confirmer les régles de la Grammai„ re, & les plus à la portée des Ecoliers." *Nam & ipse longe cultius dicendi genus, quam non dico veterum quisquam (nam pessime omnes Latine scripserunt) sed quam recentiores plerique in arte tradenda præstitit; & ea ex optimo quoque veterum auctorum exempla selegere curæ habuit, quibus regulæ artis plurimum stabiliri, & sine negotio a tyronibus intelligi possent.* Antoine Vellez, Portugais, a fait un ample Commentaire sur cette Grammaire; & Richard Helius Allemand, & Richard Richardi Italien, tous deux Jésuites, en ont tiré deux Abrégés de la Langue Latine. En 1606 il parut à Rome in-8., *Catalogus verborum difficiliorum Grammaticæ Emanuelis Alvari*, par Antonio-Maria Torrigio Romain. Cette Grammaire a été imprimée en Portugal, à Rome, à Venise, à Dillingen, à Cologne, & en d'autres endroits; à Munster 1613 in 8. à Strasbourg 1612. in-12. Un certain Orlando Pescetio aiant critiqué cette Grammaire, il parut pour sa défense à Ingolstad un Livre intitulé, *Efflatio pulveris adversus Emanuelis Alvari Grammaticas Institutiones ab Orlando Pescetio Veronæ excitati, qua plus CLXX reprehensiones a Jacobo a Fossa ex Commentariis Mariani Benedicti a Sancto Vito confutantur* (1). Nicolas Antonio met en question, si c'est un autre Auteur, ou notre Emanuel Alvarez, qui a traduit du Portugais en Espagnol le Livre suivant: *Las Cartas de algunos Padres, que andan en la India de Portugal desde el anno de* MDLVII. *hasta* LXI. imprimé à Coimbre chez Jean Barret.

(1) Voyez Nicol Antonio *Bibl. Script. Hisp.* ubi supra.

ALVAREZ (François), Prêtre Portugais, fut Chapelain d'Emanuel Roi de Portugal, & Am-

Ambaſſadeur de ce Prince [*A*] auprès de David Empereur d'Ethiopie ou des Abyſſins. Il écrivit une Rélation de ſon Voyage [*B*]. L'Empereur David avoit envoyé un nommé Matthieu [*C*] en qualité d'Ambaſſadeur à Emanuel, qui jugea à propos de renvoyer des Ambaſſadeurs en Ethiopie, & donna cette commiſſion à Alvarez [*D*] & à Edouard Galvan, qui mourut avant que d'arriver au lieu de ſa deſtination. Alvarez demeura ſix ans en Ethiopie, & mania les affaires avec tant d'adreſſe & de prudence, qu'il revint avec des Lettres du Monarque Abyſſin pour le Roi Jean, qui avoit ſuccédé à Emanuel ſon pére, & pour le Pape Clément VII, auquel il rendit compte de ſon Ambaſſade en préſence de l'Empereur Charles-Quint à Bologne, au mois de Janvier de l'an 1533 (*a*). Il mourut en 1540.

(*a*) Nic. Antonio *Bibl. Script. Hiſp.* p. 2[illegible].

[*A*] ☞ *Et Ambaſſadeur de ce Prince auprès de David, Empereur d'Ethiopie.*] L'Auteur de cet Article ſe trompe, auſſi-bien que Moréri. Alvarez n'étoit point Ambaſſadeur, mais Aumônier de l'Ambaſſade : l'Ambaſſadeur étoit Rodrigue de Lima, qu'Emanuel nomma pour ſuccéder à Edouard Galvan (1). Rem. du Trad.]

[*B*] *Il écrivit une Rélation de ſon Voyage.*] Elle eſt intitulée : *Verdadeira Informaçam de Preſte Joano das Indias, emque ſe contano todos os ſitios das terras, e dos tratos, e commercios dellas, e deque paſſara na viagem de D. Rodrigo de Lima que foi per mandado de Pedro Lopez de Segueira; & aſſi das cartas e preſentes, que o Preſte Joano mandou al Rey noſſe Senhor*; à Liſbonne en 1540, in-folio. L'Hiſtorien Paul Jove s'engagea, à la requiſition de Don Martin de Portugal, Ambaſſadeur de Portugal auprès du Pape, à traduire cet Ouvrage en Latin; mais aiant négligé d'acquitter ſa promeſſe, Damien Goes, Chevalier Portugais, promit de le faire dans un Ouvrage, qu'il dédia au Pape Paul III : *De Fide, Religione, Moribuſque Æthiopum.* „ De la Croyance, de la Religion & des Mœurs des „ Abyſſins." Thomas de Padille le traduiſit en Eſpagnol, & cette Traduction parut à Anvers en 1557. In-8. Michel de Selves en donna auſſi une Traduction à Tolède en 1558. in-8. Antoine du Verdier (2) nous apprend qu'il y en avoit auſſi une Traduction Françoiſe, intitulée : *Deſcription de l'Ethiopie, contenant vraye Relation des terres & pays du Grand Roy & Empereur Preſte-Jean, l'aſſiete de ſes Royaumes & Provinces, leurs couſtumes, loix & religion. Aveq les pourtraicts de leurs temples, & au commencement le Voyage d'André Corſal Florentin. Eſcrite premierement en Eſpagnol* * *par François Alvarez, & traduite en François. Imprimé en Anvers* in-8. *par Jean Beliere* 1558. [☞ Du Verdier n'avoit pas apparemment l'Ouvrage ſous ſes yeux; à moins qu'il ne s'en ſoit fait en même tems deux différentes Editions à Anvers : celle que j'ai porte, *En Anvers, de l'Imprimerie de Chriſtoſle Plantin à la Licorne d'or*, 1558. Je crois pourtant que c'eſt la ſeule, parce qu'il y a un Privilège expédié en faveur de Plantin. Ce qui peut avoir occaſionné la mépriſe de du Verdier, c'eſt qu'il paroit que Jean Beliere étoit l'Editeur, y aiant une Epitre Dédicatoire de lui, adreſſée au *très vertueus Seigneur, Monſeigneur Balthaſar Schetz.* Add. du Trad.] Ramuſio a donné en Italien un Abrégé de la Rélation d'Alvarez. Bodin (3) dit qu'il eſt le prémier qui ait donné quelque connoiſſance ſure de l'Ethiopie, & que ſa Rélation eſt eſtimée des meilleurs Ecrivains, même étrangers, & qu'elle ſe fait lire avec plaiſir. *Franciſcus Alvareſius multa majore fide ac diligentia res Æthiopum primus ſcripſit, quæ nunc a peregrinis & optimis quibuſque ſcriptoribus probantur, nec ſine magna voluptate leguntur.* [☞ Mr. Le Grand, Traducteur du Voyage du P. Lobo, nous apprend (4) que Ramuſio croit que nous n'avons qu'un Extrait, même aſſez mauvais, de ce qu'avoit écrit Alvarez. Il s'appuye, dit Mr. Le Grand, ſur un Manuſcrit que Damien Goes lui avoit donné, & qu'il dit être fort différent de l'Imprimé. On trouve le Diſcours de Ramuſio en François à la tête de la Traduction du Voyage d'Alvarez. L'Auteur Italien dit, à la vérité, qu'il y a de grandes différences entre l'Imprimé Portugais, & le Manuſcrit qu'il avoit; mais il prétend avoir remédié aux fautes dans ſa Traduction Italienne *. Emanuel Faria y Souſa croit qu'Alvarez avoit bonne intention, mais qu'il n'avoit pas aſſez de génie pour faire une bonne Rélation (5); & les Pères Almeida & Tellez, & Mr. Ludolf, ne penſent pas plus avantageuſement ſur ſon ſujet (6). Mr. Le Grand n'eſt pas de leur ſentiment; & le ſavant Mr. La Croze (7) dit, qu'*Alvarez, homme ſimple, paroit ſincère, & que c'eſt à lui que nous ſommes redevables des premières connoiſſances que nous avons de l'Empire des Abiſſins.* Rem. du Trad.]

[*C*] ☞ *Un nommé Matthieu en qualité d'Ambaſſadeur.*] Ce Matthieu étoit un Marchand Arménien (8), homme d'intrigue, qui entendoit & parloit diverſes Langues. On lui donna pour l'accompagner un jeune Abyſſin. Au reſte, ce ne fut pas proprement le Roi David, qui députa Matthieu; ce fut l'Impératrice Héléne, grand-mère de ce jeune Prince, qui gouvernoit l'Empire, David n'aiant que dix-ſept ans (9). Cette Princeſſe, inſtruite des Conquêtes des Portugais dans les Indes, chercha à faire alliance avec eux, pour réſiſter aux ennemis du dedans & du dehors; & ce fut-là le ſujet de l'envoi de Matthieu (10). Rem. du Trad.]

[*D*] ☞ *Donna cette commiſſion à Alvarez & à Edouard Galvan.*] On a vu dans la Rem. [*A*] qu'Alvarez n'étoit qu'Aumônier de l'Ambaſſade. Mr. Le Grand s'exprime d'une manière, qui fait naturellement croire qu'Alvarez ne partit qu'avec Rodrigue de Lima, quatre ans après le départ de Galvan, qui mourut dans l'Ile de Camaran (11). Mais ou il s'eſt trompé, ou il s'eſt exprimé d'une manière équivoque. Alvarez nous apprend lui même (12), qu'il partit avec Galvan. Je remarquerai auſſi, que dans la Traduction Françoiſe, le ſucceſſeur de Galvan eſt nommé *Rodrigue de Luna* & non *de Lima* : j'ignore lequel des deux noms eſt le véritable. On trouve dans cet Ouvrage, de l'Edition de Plantin mentionnée ci-deſſus, la Lettre que l'Impératrice Héléne écrivit au Roi Emanuel, l'an 1509; & la Rélation d'André Corſal Florentin, adreſſée à Julien de Médicis, & datée de *Cochin Ville des Indes de 6 de Janvier* 1515, qui, quoique courte, renferme pluſieurs choſes curieuſes. On y voit auſſi à la fin, les Lettres dont Alvarez étoit porteur à ſon retour en Portugal, pour le Roi D. Juan. Il étoit revêtu de la qualité d'Ambaſſadeur du Roi d'Ethiopie auprès du Pape, auſſi eut-il grande impatience de paroitre en cette qualité. Il fut ſatisfait enfin, & partit avec D. Martin neveu du Roi, pour ſe rendre à Bologne, où ils firent leur entrée au mois de Janvier 1533. „ Alvarez, qui n'avoit été que Chapelain de l'Ambaſſa„ deur de Portugal en Ethiopie, eut la ſatisfaction de pa„ roitre revêtu lui-même de la qualité d'Ambaſſadeur de „ l'Empereur d'Ethiopie (13)." Il y avoit certainement dequoi flatter la vanité de ce Prêtre, de ſe trouver de pair, à la vue de toute l'Italie, avec le neveu de ſon Souverain. Rem. du Trad.]

(1) Lobo *Voyag. Hiſt. d'Abyſſinie*, trad. par Le Grand, T. I. Preface, p. 7. & T. II p. 22. La Croze *Hiſt. du Chriſt. d'Ethiop.* L. I. p. 75.

(2) *Bibliothèque* p. 365.

* C'eſt une mépriſe. Alvarez a écrit en Portugais. Voy. Antonio *ubi ſup.*

(3) *Method. ad facil. Hiſtor. cognit.*

(4) *Préface* p. 7.

* Il a proprement tiré de l'Imprimé & du MS. un Abrégé.

(5) *Voyage d'Abyſſ.* T. I. Pref. p. 2.

(6) Id. T. II. p. 22.

(7) *Hiſt. du Chriſt. d'Ethiopie* L. I. p. 75.

(8) Alvarez *Deſcript. de l'Ethiop.* Diſc. ſur les Lett. de Corſal, p. 4.

(9) Id. ibid.

(10) Id. ib. & Lobo *Voyage d'Abyſſ.* T. II. p. 22.

(11) Ibid.

(12) *Deſcript. d'Ethiopie* p. 45.

(13) Lobo *Voyage d'Ethiopie* T. II. p. 25.

ALVAREZ DE PAZ (Jaques), célèbre Jéſuite du dix-ſeptième Siècle, & Auteur de pluſieurs Traités de Dévotion [*A*], étoit né à Tolède, d'une bonne famille. Il étudia les Humanités & la Philoſophie dans les Ecoles des Jéſuites, & il entra dans leur Ordre à l'âge de dix-ſept ans. Durant le tems même de ſon Noviciat, il fit tant de progrès dans les choſes ſaintes, qu'il compoſa pluſieurs Méditations, que les principaux Pères eſtimérent aſſez pour en tirer des Copies, afin de s'en ſervir pour leur propre uſage. Aiant achevé ſes études de Théologie à Alcala de Hénarez, il entreprit, par l'avis de ſes Supérieurs, le voyage d'Amérique, & paſſa au Pérou. Il ſouffrit beaucoup durant le voyage, ſur-tout par le manque d'eau, qui fit mourir pluſieurs de ceux qui étoient ſur le Vaiſſeau. Il enſeigna la Philoſophie & la Théologie à Lima avec un grand ſuccès, continuant toujours en même tems les exercices de la piété la plus auſtère. Il fut auſſi Recteur des Collèges de Quito, Cuſco & Lima, & Provincial pendant ſix ans, s'acquittant de tous les devoirs de cet Emploi avec beaucoup d'exactitude, ſans ceſſer de vaquer en particulier à ceux de la piété & de la dévotion. Il fut reçu à Potoſi avec les plus grands témoignages d'eſtime & de reſpect, tant de la part du Gouverneur, que de tous les habitans, qui vinrent au-devant de lui hors de la Ville, le révérant comme un Saint. Il tomba malade peu de tems après, & mourut le 17 de Janvier 1620, dans ſa ſoixantième année; aiant témoigné dans ſes derniers momens les ſentimens de la plus parfaite réſignation à la volonté de Dieu. Les Jéſuites (*a*) dont nous avons tiré cet Article, prétendent qu'il s'eſt fait divers Miracles à ſon Tombeau : mais le Lecteur n'y ajoutera, ſelon les apparences, guéres plus de foi, qu'à certains traits

(*a*) Ribadeneira & Alegambe *Biblioth. Script. Societ. Jeſu* p. 391. 392. Anv. 1643.

[*A*] *Auteur de pluſieurs Traités de Dévotion.*] „ Traité de „ la Vie Spirituelle, & de ſa Perfection :" *De vita ſpirituali, ejuſque perfectione*; en cinq Livres, in-folio. Le P. Jean de Gorcum, de Bois-le-Duc, publia un Abrégé de cet Ouvrage in-8. à Anvers 1620. *De Exterminatione Mali & Promotione Boni.* „ Traité des moyens de déraciner le Mal, „ & d'établir le Bien;" en cinq Livres, in-folio. *De Inquiſitione Pacis, ſive ſtudio Orationis.* „ De la recherche „ de la Paix, ou de l'étude de la Prière;" en cinq Livres, in-folio. *De Vita religioſe inſtituenda, ſive de quotidiana virtutum exercitatione.* * „ De la manière de bien vivre, ou „ de la pratique journalière des Vertus." in-12. *Meditationes tripartitæ.* „ Méditations en trois Parties," in 4. *De Humilitate, virtutum omnium fundamento.* „ De l'Humilité, „ le fondement de toutes les Vertus." *De Virtutum adeptione.* „ De l'acquiſition des Vertus." Il laiſſa auſſi un Traité de

* Nic. Antonio, *Bibl. Hiſp.* T. I. p. 204. dit que ce Traité a été traduit en Polonois par Simon Viſocki; & que les deux prémiers Ouvrages d'Alvarez ont été traduits en François ſous les Titres ſuivans. *Exercice journalier des Vertus* &c. Douai 1665. in-12. *Traité de la hayne & fuite des Péchez.* Douai 1626. in-12. R. D. T.

traits de son Caractère & de sa Vie, que nous rapporterons d'aprés ces Ecrivains [*B*].

de l'Instruction des Prêtres, *De Sacerdotum Institutione.*

[*B*] *Certains traits de son Caractere & de sa Vie, que nous rapporterons d'aprés ces Ecrivains.*] Il ne se peut rien de plus hyperbolique & de plus outré, que les éloges qu'ils donnent aux Ecrivains de leur Société. Alvarez, disent-ils, étoit un homme distingué par toutes sortes de vertus. Pour ce qui est de la mortification, on peut voir jusqu'où il la portoit, par ce qu'il en dit dans son Traité sur cette Vertu. Il veilloit avec tant de rigueur sur ses sens, & il étoit d'une si grande sobriété, qu'il sembloit garder un jeûne continuel. Il employa la haire & le cilice, même dans sa vieillesse, & lorsque l'affoiblissement de sa santé étoit une raison de s'en dispenser. Sa chasteté ne fut jamais souillée, seulement par la moindre pensée impure. Il se confessoit réguliérement tous les jours avant la Messe. Il avoit fait vœu, il y avoit plusieurs années, de ne jamais commettre aucun péché véniel de dessein prémédité, ni de lire aucun Auteur profane; parce que dans le tems qu'il apprenoit l'Italien, pour pouvoir profiter des Livres de dévotion qui sont en cette Langue, il lui arriva de tomber sur un de leurs meilleurs Poëtes, ce qui lui causa une si grande confusion d'idées, le troubla par tant d'images frivoles, & lui causa une si grande langueur de dévotion, qu'il prit la résolution de renoncer pour toujours à la lecture des Livres de cet ordre. *Votum a pluribus annis conceperat, nullum se de industria peccatum veniale admissurum; nullum scriptorem prophanum lecturum: nimirum cum studio Italicæ linguæ discendæ, quo libros Asceticos ea sermone conscriptos posset intelligere, in principem poëtam incidisset, tanta vanarum imaginum confusione, & ariditate devotionis mulctatus est, ut deinceps omni hujusmodi lectione abstinere decreverit.* Il étoit tellement absorbé dans ses méditations, que son corps paroissoit souvent s'élever en l'air, & resplendissant d'une lumière céleste. *Divinorum rerum contemplationi mirifice fuit addictus; sæpe sublimis a terra, & igneo quasi fulgore toto corpore perfusus, magna in luce conspectus est.* Pendant plus de vingt-cinq ans, son esprit fut si fixement occupé de Dieu, que toutes les occupations de ses Emplois ne purent le distraire un instant. C'est ce qui le mit en état d'écrire avec beaucoup de facilité sur les plus profonds Mystères, de sentir dans son ame les plus doux mouvemens, de se faire les plus belles & les plus nobles idées des choses divines, & de jouïr continuellement de la présence de Dieu. Un jour qu'il faisoit leçon sur les Attributs Divins, il fut tellement ravi hors de lui-même, que ses Ecoliers furent obligés de l'emporter dans sa chambre. Une autre fois, qu'il disoit la Messe, il sembla que Jésus-Christ lui-même l'embrassoit; & il avoua qu'il s'étoit senti si vivement pénétré, qu'il avoit pensé expirer de joie. Et comme cela lui arrivoit souvent quand il prêchoit, il résolut de ne plus paroître en public, jusqu'à ce que Dieu lui-même lui eût ordonné de reprendre ses fonctions publiques. Ce qui a rendu ses Ouvrages extrêmement recommandables & d'un grand poids, c'est qu'on le voyoit comme rayonnant de lumière quand il composoit, & aiant à son côté un homme grave, qui lui dictoit à l'oreille. Ces circonstances sont si extraordinaires, que le Lecteur s'attend sans doute à trouver les propres termes de l'Auteur. *Cum de divinis attributis aliquando prælegeret, adeo extra se abreptus est, ut inter discipulorum manus debuerit ad cubiculum deferri. Alia die celebrantem visus est Christus suavissime amplexari, & fassus ipse est affectus vehementia se tum prope fuisse confectum. Id cum illi sæpius etiam inter concionandum eveniret, publico abstinere decrevit, quoad Dei monitu jussus est solitas publice functiones obire. Lucubrationibus ipsius luculentum accessit divinitus pondus commendationis, quod visus sit inter scribendum cælesti fulgore circumfundi, & ab adstante quopiam viri gravis specie, quæ scribebat in aurem excipere.* Ce fut Dieu lui-même, qui lui commanda d'accepter l'Emploi de Provincial, & qui lui défendit de se faire appliquer, selon le conseil des Médecins, deux Cautères, parce qu'il échangeroit ses infirmités, pour les peines & les embarras de l'Emploi dont il alloit être chargé. *Provinciæ administrationem a Deo jussus est admittere; & quæ de Medicorum consilio, gemina sibi erat cauteria inusturus, missa facere, quoniam afflictiones valetudinis erat in officii molestias conversurus.* Le Fanatisme qui paroît dans le Caractère & dans toutes les actions d'Alvarez, à s'en tenir au récit même de ses Confrères, est une preuve incontestable du Fanatisme dont le Docteur Stillingfleet taxe à juste titre l'Eglise Romaine. On en trouve une infinité de preuves & d'exemples parmi les Ecrivains de cette Eglise, & le Public seroit accablé d'une prodigieuse Légende, si l'on faisoit un Recueil de toutes les Visions & les Révélations de cet ordre, tel que celui que l'on a fait particuliérement des Miracles des Saints dans la *Légende Dorée*, dans Bollandus & d'autres Ecrivains. On ne doit pourtant pas croire, que l'hypocrisie & l'imposture aient été toujours les principes qui ont fait agir ceux qui se sont crus inspirés: il se peut très bien qu'ils aient cru que l'Esprit de Dieu les animoit & les éclairoit; mais l'événement a fait voir, que quelles qu'aient été leurs prétentions à cet égard, & l'idée qu'on s'est faite d'eux, il s'en falloit de beaucoup que ce ne fût une illumination divine qui les guidoit. Que penser de Ste. Thérèse, dont la vie est pleine de Visions & de Révélations, & de laquelle un Ecrivain rapporte (1), qu'entre autres Visions qu'elle eut en Extase, elle avoit souvent *vu la Très-Sainte Trinité & conversé avec elle, & avec chacune des Personnes en particulier; qu'elle s'entretenoit avec elles, & avoit coutume de demander à chacune des faveurs & des graces, qu'elle obtenoit . . . . . . Que Dieu lui fit voir comment toutes les creatures étoient contenues dans l'Essence Divine, comme dans un verre de crystal, & qu'elle y vit toutes les pensées, les paroles & les actions de tous les hommes? Ce fut-là,* dit-elle, *une des plus grandes graces qu'elle obtint.* Le même Auteur parle *d'une union de l'ame avec l'Essence Divine, par laquelle l'ame se trouve couverte jusques au-dessus de la tête, & engloutie dans les profondeurs de la Divinité, ensorte qu'elle devient une avec Dieu par une vraie Déification* (2). Il rapporte aussi l'exemple d'une Extase d'un Saint, qui lorsque l'heure de la prière fut passée, *avoit de la peine à se le persuader, ignorant qu'il eut prié* (3). Le fameux Quiétiste Molinos raconte de Grégoire Lopez (4), „ qu'aiant pendant trois années consé„ cutives répété continuellement cette éjaculation, *Ta* „ *volonté soit faite dans le Tems & dans l'Eternité*, même „ jusqu'à perdre haleine, Dieu lui découvrit l'immense „ trésor des actes purs & continuels de foi & d'amour; „ & que pendant les trente-six ans qu'il vécut depuis, il „ persévéra dans ces actes de pur amour, sans faire le „ moindre acte extérieur, ou prononcer la moindre de„ mande ou éjaculation." Par-là toute la Religion se trouve réduite à une sorte d'insensibilité & d'inaction spirituelle, à une certaine *quietude*, ainsi que Molinos s'exprime (5). *La vraie vie de résignation est, quand l'ame ignore si elle est en vie, ou si elle est morte; si elle est sauvée, ou damnée; si elle consent, ou non.* Il dit aussi que ces Saintes à Extases (6), telles que *Ste. Thérèse & Donna Maria Escobar, entendoient Dieu & lui parloient face à face.* Mais qui le croira, si l'on fait attention au sujet sur lequel rouloit la conversation? *Quand le Seigneur*, dit Thérèse, *me commandoit une chose, & mon Confesseur une autre, je retournois au Seigneur, pour lui dire, que j'etois obligée d'obéir à mon Confesseur. Voila*, dit cet homme grave, *la vraie doctrine, qui met les ames en sureté* (7). Mais le même Auteur observe ailleurs (8), *que le desir des Révélations est un grand obstacle aux mouvemens intérieurs de l'ame, sur-tout dans les femmes; & qu'il n'y a pas de songe si commun, auquel elles ne donnent le nom de Vision.* Et Paul de S. Ubald, parmi toutes les chimères qu'il débite, fait cette judicieuse remarque (9): „ Vous ne devez pas „ croire, que ceux qui ont des Consolations, des Visions „ & des Révélations, soient les plus saints; car il y a eu „ plusieurs grands Saints qui n'en ont point eu, & d'au„ tres qui ont eu des Révélations, sans être saints; car „ la vraie sainteté consiste dans une piété solide, & dans „ une réelle conformité de notre volonté avec celle de „ Dieu &c."

(1) Paul de S. Ubald. Part. III. p. 45. 71. 79. 56.

(2) P. 14. 18. 41.

(3) P. 57. n. 4.

(4) Voy. *Le Guide Spirit.* de Molinos L. I. c. 17. n. 135.

(5) Ibid. L. III. c. 7. n. 63.

(6) Ib. *Preface* n. 37.

(7) Ibid. L. II. c. 2. & c. 9. n. 71.

(8) Ibid. L. II. c. 6. n. 46.

(9) Part. III. c. 6. n. 55.

☞ AMALTHE'E (JEROME), fils de François Amalthée, nâquit à Oderzo, en Latin *Opitergium*, dans la Marche Trévisane, l'an 1507, le 8 de Mars (*a*). Lorsqu'il fut en âge d'étudier, son père lui fit apprendre les Langues Latine & Grecque, également estimées & cultivées dans ce tems-là en Italie. Il s'appliqua ensuite à la Philosophie & à la Médecine, & y fit de si grands progrès, qu'après avoir reçu le degré de Docteur en ces deux Facultés dans l'Université de Padoue, il fut choisi en 1532 pour expliquer dans cette Université le troisième Livre d'Avicenne, & que l'année suivante il fut fait Professeur en Philosophie Morale, dans la même Ville (*b*). Il ne conserva cette dernière place qu'une année; car soit qu'il en fût dégoûté, soit que la délicatesse de son tempérament lui en rendît les fonctions trop pénibles, il retourna dans sa Patrie. Il n'y demeura cependant pas longtems: en 1536, la Ville de Cénéda l'appella pour y exercer la Médecine. Il y demeura trois ans, & passa en 1539 à Serravalle, Ville voisine de celle qu'il quittoit, pour y exercer le même emploi. La Reine de Pologne le rechercha en 1542 pour être son Médecin, comme on l'apprend par une de ses Lettres manuscrites, adressée à Grégoire Olasta Médecin Allemand, qui lui avoit fait des propositions de la part de cette Princesse: mais il refusa ce poste, & demeura à Serravalle jusqu'en 1558, que se voyant sur l'âge, il retourna dans sa Patrie, pour y finir ses jours (*c*). La Ville d'Oderzo lui donna la qualité de son Médecin, avec des appointemens, & il ne songea plus qu'à y vivre tranquillement. Il y mourut, selon les uns, le 17 de Septembre (*d*); mais selon d'autres (*e*), le 21 d'Octobre 1574, âgé de soixante-sept ans, sept mois & treize jours. Jérôme Amalthée étoit savant Philosophe,

(*a*) Le P. Niceron *Mém. des Homm. illust.* Tom. XXXI. dit qu'il nâquit en 1506; mais cela est contraire à la date qu'il donne de sa mort. Voy. p. 163. & 166.

(*b*) *Mém des Homm. illust.* Tom. XXXI. p. 163. 164.

(*c*) Idem p. 165.

(*d*) Thuani *Hist.* L. LIX. Part. III. p. 60. Francof. 1614. in-8.

(*e*) *Mém. des Homm. illust.* Tom. XXXI. p. 166.

sophe, & très habile Médecin. Il étoit d'une douceur si engageante, qu'on ne pouvoit le voir sans l'aimer (*f*). Mais il se distingua sur-tout par son admirable talent pour la Poësie [*A*]; ce qu'il eut de commun avec ses deux fréres, dont les Poësies parurent avec les siennes [*B*] après leur mort. Jérôme Amalthée épousa le 1. de Septembre 1539, Mariette Tomasis, d'une ancienne & noble famille d'Oderzo, dont il eut plusieurs enfans; entre autres *Attilius*, dont on parle dans l'Article suivant; & *Ottavio*, qui fut Médecin & Professeur en Logique à Padoue [*C*]. La Ville d'Oderzo, remplie d'estime & de reconnoissance pour un aussi digne Citoyen que Jérôme Amalthée, honora sa mémoire par une Epitaphe [*D*]. Un Auteur Italien (*g*) s'est trompé, en disant que notre Amalthée a pratiqué la Médecine à Rome & à Venise; car il ne peut avoir fait que peu de séjour dans ces deux Villes, s'il y a été (*h*).

(*f*) *Thuanus ubi sup.*

(*g*) Papadopl. *Il Storia Gymnasii Patavini.*

(*h*) *Mém. des Homm. Illust.* T. XXXI. p. 255.

[*A*] *Il se distingua sur-tout par son admirable talent pour la Poësie.*] Janus Nicius Erythræus dit (1), en parlant des Poësies des trois fréres Amalthées, qu'elles ont fait le sujet de l'admiration de leur Siecle, & qu'on les a jugé presque égales aux productions des Anciens, pour leur douceur & leur netteté: *Quorum carmina suavitate, cultu, ac nitore, veterum Poëtarum gloriæ proxima, in laudem & admirationem sui ævi suspiciuntur.* Muret, excellent Juge des beautés de la Poësie, selon Mr. de Thou (2), ne faisoit pas difficulté de mettre notre Amalthée au-dessus de tous les Poëtes Italiens de son tems, & le regardoit aussi comme un Médecin distingué: c'est dans une Letre qu'il écrivoit à Lambin, du 28 de Novembre 1558; voici le passage, tel que me le fournit Mr. de la Monnoye (3), n'aiant pas trouvé cette Lettre dans mon Edition des Oeuvres de Muret: *Hic ille Amaltheus est, quem tibi affirmavi, magisque ac magis affirmo, omnium qui hodie vivunt Italorum, quot ego quidem noverim, præstantissimum Poëtam esse, eundemque Medicum κὰ τῶν τυχόντων, immo, ut ille ait, πολλῶν ἀντάξιον ἄλλων.* Mr. Le Clerc n'a pas jugé moins favorablement de notre Amalthée, & de son frére Jean-Baptiste: il dit (4), que *pour l'invention, la delicatesse & la noblesse de l'expression, ils egalent bien souvent les meilleurs Poëtes Latins.* Voici une petite Piéce, qui mettra le Lecteur en état de juger du goût, & de la Poësie de notre Jérôme Amalthée: elle roule sur un Amant inquiet, auquel il fait cette ingénieuse Epitaphe, intitulée *Horologium pulvereum Tumulus Alcippi.*

(1) *Pinacoth. I.* p. 45. 48.

(2) *Histor.* Lib. LIX. vers la fin.

(3) *Menagiana* T. III. p. 41.

(4) *Biblioth. Univ.* Année 1689. p. 155.

Perspicuo in vitro, pulvis qui dividis horas,
Dum vagus angustum sæpe recurrit iter,
Olim erat Alcippus, qui Galliæ ut vidit ocellos,
Arsit, & est cæco factus ab igne cinis.
Irrequiete cinis, miseros testabere amantes,
More tuo, nullâ posse quiete frui.

En voici la traduction (5):

(5) *Menagiana* T. III. p. 41.

Ce verre est le Tombeau de l'amoureux Lysandre,
Qui pour la Bergére Cloris
D'une trop vive ardeur épris,
Fut à la fin reduit en cendre.
O toi, qui par un sort fatal,
Cendre inquiete, en ce crystal
A mesurer le tems sans cesse es condamnée;
Tu nous fais bien voir qu'un Amant
Jamais, ô cendre infortunée,
Ne peut, non plus que toi, reposer un moment.

Jérôme Amalthée a fait aussi des Poësies Italiennes qui ne sont point imprimées, à l'exception d'une Piéce qui a été insérée à la p. 249. des *Opuscoli Scientifici* T. II. (6). On trouve dans le même Recueil, p. 252. un Essai de sa Prose Italienne: c'est une Lettre anecdote, qui roule sur les effets de l'Amour des femmes, *Lettera scritta ad istanza di Sertorio Conte di Colalte* (7).

(6) *Mém. de Homm. Illust.* T. XXXI. p. 187.

(7) Idem p. 188.

[*B*] *Ce qu'il eut de commun avec ses deux fréres, dont les Poësies parurent avec les siennes.*] Ses fréres se nommoient l'un *Jean-Baptiste*, & l'autre *Corneille*. On ignore les circonstances de la vie & de la mort du dernier. A l'égard de Jean-Baptiste, Mr. de Thou (8) nous apprend, qu'il étoit très savant dans les Langues Grecque & Latine; qu'il passa toute sa vie à Rome, où il fut fort aimé de trois Papes; qu'il accompagna, en qualité de Secrétaire, les Cardinaux députés au Concile de Trente, & mourut à Rome la même année que son frère Jérôme, âgé seulement de quarante-sept ans. On trouve en divers Recueils plusieurs vers Italiens de sa façon, qui consistent en quelques Sonnets & Chansons, qui lui ont donné rang parmi les bons Poëtes de sa Nation. On voit de sa main à Rome, dans la Bibliothéque du Cardinal Pierre Ottoboni, un morceau d'une Tragédie intitulée *Ino*, qu'on dit qui auroit été digne d'être comparée aux plus belles des Anciens, si l'Auteur avoit eu le tems de l'achever (9). Les enfans de Jérôme avoient dessein de publier ses Poësies en corps, mais ils ne l'exécutérent point; ce fut Jérôme Aléandre le jeune, qui fit imprimer les Ouvrages des trois fréres sous ce titre: *Trium Fratrum Amaltheorum, Hieronymi, Joannis Baptistæ, & Cornelii Carmina. Accessere Hieronymi Aleandri Junioris Amaltheorum cognati Poëmata. Venetiis* 1627. in-8. Grævius en donna une seconde Edition à Amsterdam, chez Wetstein 1689. in-12. pp. 132. Elles ont aussi été souvent imprimées avec les Poësies de Sannazar, & on les trouve dans les *Deliciæ Poëtarum Italorum* (10). On prétend en général, que la Poësie de Corneille est fort inférieure à celle de ses deux ainés.

(8) *Histor. ubi supra.*

(9) Baillet *Jugem. des Savans* T. IV. Part. I. num 1219. p 257. nume 5. Amst. 1725.

(10) *Mém. des Homm. Illust. ubi sup.* p. 187.

[*C*] *Ottavio, qui fut Medecin & Professeur en Logique à Padoue.*] Ce fut en 1567, qu'il obtint cette Chaire. Il avoit commencé un Traité *de Homine*, mais une mort prématurée l'empécha de l'achever. Il étoit aussi bon Poëte Italien, à ce qu'assure le P. Niceron (11); ce qui paroit par deux Sonnets, qui se trouvent dans le Recueil du P. Ange Calogéra (12).

(11) *Ubi supra* p. 185.

(12) *Raccolta d'Opuscoli Scientifici* Tom. II. p. 244. 245. *apud eundem.*

[*D*] *Honora sa mémoire par une Epitaphe.*] La voici. *Hieronymo Amaltheo, consummatæ peritiæ Medico & Poëtæ, alteri Apollini, Cives Opitergini P. P.* On ne sait pourquoi sa femme & ses enfans ne firent point mettre cette Epitaphe sur son Tombeau, qui est dans l'Eglise de S. Martin des Camaldules, mais y substituérent celle-ci, qu'on y voit: *Hieronymo Amaltheo in Medicina & Poët. Arte clarissimo Uxor & Filii. Vixit* annis 67. *Mens.* 7. *Dieb.* 13. *Salutis Humanæ* 1574. Il semble que sa famille auroit fait plus d'honneur à sa mémoire, de laisser mettre sur son Tombeau une Epitaphe faite par ordre public, qui auroit été un monument éternel de l'estime que Jérôme Amalthée s'étoit acquise parmi ses Concitoyens. Quoi qu'il en soit, on ne peut que le regarder comme un des Savans distingués du XVI. Siécle.

AMALTHE'E (Attilius) sortoit, comme on le peut voir par l'Article qui précéde, d'une famille féconde en Grands-Hommes, distingués par leur mérite & par leur érudition. Il étoit fils de Jerôme, & neveu de Jean-Baptiste Amalthée, célébres tous deux par leur talent pour la Poësie. Attilius laissa à son père & à son oncle la gloire de briller par cet endroit, & s'attacha à des études plus serieuses, savoir à celle du Droit Civil & Canon, & à celle de la Théologie, dans lesquelles il fit de grands progrès. Son application à l'étude étoit si grande, que dans le tems même que le Pape l'employoit à écrire en Chiffres, il ne laissoit pas d'assister réguliérement tous les jours aux Leçons du P. Mutio de Angelis & de Grégoire de Valentia, ainsi que nous l'apprend Janus Nicius Erythræus, son contemporain & son compagnon d'étude sous ces Professeurs (*a*). Il se livra dans la suite entiérement aux affaires d'Etat. Le Pape le fit Référendaire; & peu d'années aprés Paul V lui aiant conféré le titre d'Archevéque d'Athénes, l'envoya en qualité de Nonce à Cologne, Emploi dont il s'acquitta avec beaucoup d'applaudissement [*A*]. Lorsqu'il fut de retour à Rome, il employa le reste de sa vie à

(*a*) *Pinacoth. II.* c. 2.

[*A*] *Emploi dont il s'acquitta avec beaucoup d'applaudissement.*] Il se distingua autant par la pénétration & l'étendue de son génie, que par sa probité dans toute sa conduite. Il ne vendit jamais ni Bénéfice ni Decret, n'aiant égard qu'au mérite seul, sans aucun intérêt particulier, & sans faire jamais paroitte aucune cupidité; tellement que tout le monde le regardoit comme un homme descendu du Ciel. Sa charité envers les pauvres étoit extraordinaire: il soulageoit sur-tout libéralement ceux qui abandonnoient la Religion Protestante pour rentrer dans l'Eglise Romaine, ainsi qu'on le voit par une de ses Lettres au Cardinal Bellarmin, qui l'avoit prié de vouloir secourir quelqu'un de ces Prosélytes; il lui répondit, que s'il avoit cent mille écus de rente, il en employeroit quatre-vingt quinze mille à de pareils usages. Janus Nicius Erythræus, qui étoit fort attaché à l'Eglise Romaine, paroit avoir goûté extrémement cette derniére espece de charité, qui tendoit à l'avantage de cette Eglise; voici ses propres termes: *Quam provinciam ita gessit, ut ingenium agnoscerent omnes, animi integritatem susciperent, abstinentiam admiratione prosequerentur. Nullum beneficium, nullum decretum vendebat, gratis fere omnia dabat. Nullum appetentis animi signum præbebat. Quamobrem eum omnes, tanquam a cœlo delapsum, intuebantur. Incredibili erat erga pauperes beneficentia, & in eos præsertim, qui ex hæreticorum castris in nostra præsidia confugissent; de quibus in quadam ad Cardinalem Bellarminum epistola, a quo rogatus fuerat, ut cujuspiam istorum necessitatibus subveniret, si mihi, inquit,* con-

à des actions exemplaires de piété & de charité [*B*]. Il fut enterré dans l'Eglise du Nom de Jésus.

centum aureorum millia contingerent, nonaginta quinque ifforum usibus assignarem (1).

(1) Pinacoth. II. n. 5.

[*B*] *Il employa le reste de sa vie à des actions exemplaires, de piété & de charité.*] Il se mit entièrement dans la dévotion, fréquentant assiduement la Confrérie de l'Assomption de la Vierge, qui s'assembloit chez les Jésuites; visitant lui-même avec soin les Hôpitaux, où il alloit de malade en malade, faisant leurs lits, leur donnant à manger, & remplissant tous les offices, même les plus vils, de la charité. Il vécut de cette manière jusques à un âge fort avancé. *Romam reversus, totum se Deo ac pietatis operibus tradidit; Sodalitatem B. V. Assumptæ in domo professa Societ. Jesu frequentabat, Nosocomia adibat, ægrotantium cubilia circuibat, iisque sua manu lectos sternebat, cibum præbebat, atque alia, quantumvis sordida, pietatis officia præstabat: in quibus operibus senex est mortuus; atque in Æde nominis Jesu sepultura affectus* (2).

(2) Id. ibid.

AMAND (MARC-ANTOINE-GERARD, SIEUR DE SAINT) Poëte François du dix-septième Siècle, nâquit à Rouen vers la fin de l'année 1594, comme il le fait entendre lui-même dans un de ses Triolets (*a*), fait en 1649; ainsi il entroit dans sa 56e. année, sur la fin de celle-là. Plusieurs Auteurs ont prétendu qu'il étoit fils d'un Gentilhomme *Verrier* (*b*); mais c'est un conte, qui est assez réfuté par ce qu'il nous apprend lui-même dans l'Epitre Dédicatoire de la troisième Partie de ses Oeuvres, savoir: Que son père avoit été Chef d'Escadre pendant vingt-deux ans au service d'Elisabeth Reine d'Angleterre, & fut trois années entières prisonnier dans la Tour noire de Constantinople; que ses deux frères avoient été tués en combattant contre les Turcs; que le plus jeune d'entre eux fut Cornette-Colonelle d'un Régiment François sous le grand Gustave Roi de Suède, ensuite Capitaine de Vaisseau sous le Comte d'Harcourt, & enfin Colonel d'un Régiment d'Infanterie Françoise au service de la République de Venise. Sa vie n'a presque été qu'une suite continuelle de Voyages [*A*]; ce qui, si nous en croyons le fameux Boileau, n'aida guères à sa fortune [*B*]. On a un assez grand nombre de Poësies diverses de lui [*C*], la plupart comiques, ou galantes. Il s'en trouve pourtant quelques-unes,

(*a*) *Quand l'an qui court se fermera, J'entrerai mon douzième lustre.*

(*b*) C'est une espece de Noblesse inferieure; la profession de *Verrier* ne déroge point en France. Voyez le Diction. de *Trevoux*, au mot *Verrier*.

[*A*] *Sa vie n'a presque été qu'une suite continuelle de Voyages.*] C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la Préface de ses Oeuvres, où il dit, qu'il n'avoit jamais étudié, & qu'il ne savoit pas de Latin. „ Il est vrai, *ajoute-t-il*, „ que la conversation familière des honnêtes-gens, & la „ diversité des choses merveilleuses que j'ai vues dans mes „ Voyages, tant en Europe qu'en Afrique & en Amérique, jointe à la puissante inclination, que j'ai eue dès „ ma jeunesse à la Poësie, m'ont bien valu une étude. " Et dans la Préface de son Poëme, intitulé *Moïse sauvé*, il dit aussi, que n'aiant jamais passé *sous la ferule*, il espère que ses Lecteurs auront quelque indulgence pour les fautes qui lui seront échappées. Mais les Critiques qu'il essuya, lui apprirent qu'il s'étoit trompé en ce point. On trouve, en parcourant ses Poësies, que dans sa jeunesse il avoit vu l'Afrique & l'Amerique; qu'en 1643 il accompagna le Comte d'Harcourt, Ambassadeur Extraordinaire de France à Londres; qu'en 1647 il étoit à Collioure en Roussillon; & qu'il avoit envoyé la même année à la Reine de Pologne une partie de son *Moïse sauvé*. Cette Reine étoit Marie-Louise de Gonzague, qui avoit épousé en 1645 Ladislas-Sigismond Roi de Pologne, & qui épousa en 1649 Casimir, frère & successeur de Ladislas. S. Amand briguoit alors une place de Gentilhomme ordinaire de la Chambre de cette Princesse, qu'il obtint deux ans après, c'est-à-dire en 1649. L'Abbé de Marolles dans ses Mémoires (1) se fait honneur de lui avoir procuré cette place, avec trois mille livres de pension. Il partit pour la Pologne la même année; mais aiant été pris en chemin par des Coureurs de S. Omer, il fut conduit dans cette Ville, où il demeura quelque tems en prison; ainsi il n'arriva en Pologne qu'en 1650. Il ne fit pas grand séjour dans ce Royaume, puisqu'il revint l'année suivante en France, & passa le reste de ses jours à Paris. On ne sait dans quel tems se sont faits ses voyages en Afrique & en Amérique, dont on a parlé plus haut (2).

(1) P. 127.

(2) Mémoir. pour l'Hist. des Homm. Illust. T. XIV. p. 354. 355.

[*B*] *N'aida guères à sa fortune.*] Voici ce qu'en dit ce fameux Poëte (3).

(3) Satyr. I. vers 97-108.

Saint-Amand n'eut du Ciel que sa veine en partage:
L'habit, qu'il eut sur lui, fut son seul héritage:
Un lit & deux placets composoient tout son bien;
Ou, pour en mieux parler, Saint-Amand n'avoit rien.
Mais quoi! las de trainer une vie importune,
Il engagea ce rien pour chercher la Fortune,
Et tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour,
Conduit d'un vain espoir, il parut à la Cour.
Qu'arriva-t-il enfin de sa Muse abusée?
Il en revint couvert de honte & de risée;
Et la Fièvre au retour terminant son destin,
Fit par avance en lui, ce qu'auroit fait la Faim.

Mr. l'Abbé d'Olivet remarque, que tout cela pourroit bien n'avoir pour fondement que l'imagination de Mr. Despréaux, qui sans doute a cru qu'en plaçant ici un nom connu, cela rendroit sa narration plus vive & plus gaie. Car les Poësies de Saint-Amand font foi qu'il n'avoit pas attendu si tard, ni à mendier les graces de la Cour, ni à mettre au jour les vers qu'il avoit faits dans cette vue (4). Pour ce qui est de sa pauvreté, tout le monde en convient assez. Il faut que sa mauvaise conduite & ses débauches y aient beaucoup contribué, puisqu'il paroit qu'il avoit assez de ressources pour vivre commodément, s'il avoit su le faire d'une manière rangée (5).

(4) *Hist. de l'Academie Françoise avec des Remarq. & des Add.* &c. p. 329 Amst. 1730.

(5) *Mém. des Homm. Illust.* ubi supra.

[*C*] *On a un assez grand nombre de Poësies diverses de lui.*] Voici le Catalogue de ses Ouvrages. I. *Les Oeuvres du Sieur de Saint-Amand.* Paris in-4. 3 Volumes; le prémier en 1627, le second en 1643, & le troisième en 1643. Ces Poësies ont été réimprimées plusieurs fois. *La Solitude*, Ode qui est à la tête, est son meilleur Ouvrage, au jugement de Mr. Despréaux (6): mais un défaut qui s'y trouve, c'est qu'au milieu d'un grand nombre d'agréables & belles images, l'Auteur y vient présenter fort mal à propos aux yeux les objets les plus dégoûtans, des crapauds, des limaçons qui bavent, le squelette d'un pendu, & autres choses de cette nature.

(6) *Réfl. sur Longin.*

Là branle le squélette horrible
D'un pauvre Amant qui se pendit.

Etienne Bachot Médecin du Roi, l'a traduite en vers Latins, & elle se trouve en cette Langue avec le Texte François à côté dans le Livre de cet Auteur, qui a pour titre *Parerga seu horæ subcesivæ.* Paris 1686. in-12. Il y a dans le troisième Volume des Oeuvres de Saint-Amand une Pièce remarquable: c'est un Placet à Mr. le Chancelier Séguier pour un Privilège de Verrerie, qu'il lui avoit présenté vers l'an 1638. On ne sait pourquoi il le demanda, ni s'il l'obtint. C'est peut être ce qui a donné occasion au Poëte Maynard de l'appeller *Gentilhomme de verre*, dans cette Epigramme:

Votre Noblesse est mince,
Car ce n'est pas d'un Prince,
Daphnis, que vous sortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu les qualitez.

Cette Epigramme se trouve avec quelque légère différence dans le Ménagiana (7); le quatrième vers est le prémier, & dans le cinquième il y a *par terre*, au-lieu de *à terre.* Il n'est pas inutile de remarquer, que quoiqu'il y ait de grands défauts dans toutes les Poësies de Saint-Amand, il savoit les réciter avec tant d'agrément, qu'il les faisoit entendre avec plaisir; & c'est de lui dont Gombaud a voulu parler dans ces vers:

(7) T. III. p. 55. Amst. 1713.

Tes vers sont beaux, quand tu les dis;
Mais ce n'est rien, quand je les lis.
Tu ne peux pas toujours en dire;
Fais-en donc que je puisse lire.

II. *Stances sur la grossesse de la Reine de Pologne & de Suède*, 1650. Il y en a six, de neuf vers chacune. III. *Moïse sauvé. Idylle Héroïque.* Paris 1653 in-4. & 1660. in-12. Ce Poëme eut d'abord des admirateurs, il prévint & éblouit un assez grand nombre de personnes. Les Connoisseurs mêmes, ou ceux qui ont travaillé à être crus tels, en ont dit du bien, sans en excepter même Mr. Chapelain, qui appelle cet Ouvrage *une Peinture parlante* (8). Mais il est tombé depuis dans un mépris, dont il n'a pu se relever. C'est à son sujet que Mr. Despréaux a dit (9):

(8) *Préface* du Poeme de la *Pucelle*.

(9) *Art Poëtique* Chant III. vers. 264.

N'imitez pas ce fou, qui décrivant les mers,
Et peignant au milieu de leurs flots entr'ouverts,
L'Hebreu sauvé du joug de ses injustes maitres,
Met pour les voir passer les poissons aux *fenêtres;*
Peint le petit enfant, qui va, saute, revient,
Et joyeux à sa mère offre un caillou qu'il tient.
Sur de trop vains objets c'est arrêter la vue.

Le même Ecrivain, dans sa Réfléxion VI. sur le VIII. Chap. de Longin (où cet Auteur dit, *que de trop s'arrêter aux petites choses, cela gâte tout*) remarque que c'est le grand défaut de Saint-Amand, qui au-lieu de s'étendre sur tant de grandes circonstances qu'un sujet si majestueux lui présentoit, s'est amusé à des circonstances petites & basses, & met en quelque sorte les poissons aux fenêtres par ces deux vers;

Et

unes, qui font voir qu'il ne s'étoit pas entièrement livré à ses plaisirs & à une imagination déréglée; & l'on dit qu'il revint de ses égaremens sur la fin de sa vie. Mais il y en a qui prétendent qu'il fut redevable à sa misère, du changement avantageux qui parut dans son tour d'esprit & dans sa conduite, & que la crainte de mourir de faim le porta à se préparer à une mort plus édifiante que n'avoit été sa vie (c). On trouve de grandes marques de dévotion dans ses *Stances sur l'Imitation de Jésus-Christ* de Mr. Corneille, qui sont les derniers & les meilleurs vers qu'il ait publiés (d). Mr. Brossette, dans ses Notes sur Boileau, dit que Saint-Amand avoit fait un Poëme *de la Lune*, dans lequel il louoit Louis XIV, sur-tout de savoir bien nager; car le Roi dans sa jeunesse étant à S. Germain, s'exerçoit quelquefois à nager dans la Seine: mais que ce Prince ne put souffrir la lecture du Poëme de Saint-Amand, & que cet Auteur ne survêcut pas longtems à cet affront [D]. Quoi qu'il en soit de ce fait, Saint-Amand mourut en 1661, âgé de soixante-sept ans. Mr. l'Abbe d'Olivet (e) met sa mort à la fin de l'an 1660; mais comme il lui donne 67 ans de vie, & qu'il est sûr qu'il étoit né à la fin de 1594, comme on l'a vu plus haut, il faut la mettre en 1661. Ceux qui l'ont fait mourir en 1659, ont fait une faute encore plus grande (f). Il avoit été reçu à l'Académie Françoise dès l'origine de cette Assemblée, & lorsque le Cardinal de Richelieu commença à la former en 1633. Mr. Pelisson (g) nous apprend, qu'il demanda & obtint d'être exempt de l'obligation d'y faire à son tour un Discours, suivant le Réglement qu'on avoit fait sur ce sujet, à la charge qu'il feroit, comme il s'y étoit offert lui-même, la partie comique du Dictionaire que l'Académie avoit entrepris, & qu'il recueilleroit les termes grotesques & burlesques: occupation qui lui convenoit tout à fait, puisqu'on voit par ses Ouvrages, qu'il étoit fort versé dans ces sortes de termes, & qu'il semble même y avoir ramassé tous ceux des Halles, des Cabarets & des Lieux de débauche. Mr. Despréaux reconnoit (h) que Saint-Amand avoit assez de génie pour les Ouvrages de débauche & de satyre outrée, & qu'il a même quelquefois des boutades assez heureuses dans le sérieux; mais il ajoute, qu'il gâte tout par les circonstances basses qu'il y mêle. Mr. Rosteau reconnoit aussi (i) qu'il a produit d'assez bonnes choses, parmi tant d'autres qui sont très médiocres & très fades.

(c) Baillet Jugem. des Sav. T. IV. Part. II. Art. 1493. p. 229.

(d) Hist. de l'Acad. Franç. avec des Remarq. &c. de l'Abbé d'Olivet. T. II. p. 129.

(e) Id. ibid.

(f) Mém. des Homm. Illust. T. XIV. p. 358.

(g) Hist. de l'Acad. Franç. p. 88. Amst. 1730.

(h) Réflex. sur Longin, Refl. VI. sur le ch. 2.

(i) Sentimens sur quelques Auteurs qu'il a lus. p. 78.

Et là près des remparts, que l'œil peut transpercer,
Les poissons ébahis le regardent passer.

„ Il n'y a que Mr. Perrault au monde, *continue-t-il*, qui „ puisse ne pas sentir le comique qu'il y a dans ces deux „ vers, où il semble en effet que les poissons aient loué „ des fenêtres pour voir passer le Peuple Hébreu. Cela est „ d'autant plus ridicule, que les poissons ne voyent presque rien au travers de l'eau, & ont les yeux placés de „ telle manière, qu'il étoit bien difficile, quands ils auroient eu la tête hors de ces remparts, qu'ils pussent „ bien découvrir cette marche. Mr. Perrault prétend néanmoins justifier ces deux vers: mais c'est par des raisons „ si peu sensées, qu'en vérité je croirois abuser du papier, „ si je l'employois à y répondre. Je me contenterai donc „ de le renvoyer à la Comparaison que Longin rapporte „ ici d'Homère: il y pourra voir l'adresse de ce grand „ Poëte à choisir & à ramasser les grandes circonstances. „ Je doute pourtant qu'il convienne de cette vérité, car „ il en veut sur-tout aux Comparaisons d'Homère, & il „ en fait la principal objet de ses plaisanteries dans son „ dernier Dialogue." IV. *Stances à Mr. Corneille sur son Imitation de Jésus-Christ*. Paris 1656. in-4. Il y en a soixante-dix, de six vers chacune. V. *Rome ridicule*, qui se trouve dans le Recueil de ses Oeuvres, a été imprimée plusieurs fois séparément, avec d'autres Ouvrages semblables, in-4. & in-12 (10). Il y en a une Traduction Italienne, qui est imprimée. Chapelain dans ses Lettres manuscrites, cité par Mr. l'Abbé d'Olivet (11), nous apprend que la *Rome ridicule* fut imprimée furtivement à Paris en 1643, & l'Imprimeur mis en prison. Quelques-uns lui ont attribué une Satyre contre l'Académie Françoise, intitulée *Comedie de l'Académie*; mais on a su depuis qu'elle étoit de Mr. de S. Evremond (12).

(10) Mém. des Homm. Illust. &c. p. 162.

(11) Ubi supra.

(12) Pélisson Hist. de l'Académie Franç. p. 17.

[D] ☞ *Que cet Auteur ne survêcut pas longtems à cet affront.*] C'est un conte. Mr. Chevreau nous apprend la véritable cause de la mort de Saint-Amand, avec quelques particularités de sa vie, que le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici (13). Saint-Amand entendoit l'Anglois, l'Espagnol, l'Italien, les caractères des Passions, & fort bien la Fable; il avoit avec cela l'usage du Monde. Au retour de son voyage de Pologne & de Suède, il rapporta quelque argent, & l'assurance d'une pension considérable; mais comme les affaires de Pologne changérent de face, & que la pension ne venoit plus, il vint se camper dans la rue de Seine, où Mr. Chevreau logeoit. L'hôte qui l'aimoit, qui le connoissoit de longue main, & qui ne l'avoit jamais pressé de payer, mourut dans le même tems que Mr. de Saint-Amand avoit fait un petit Poëme dont le titre étoit, *la Lune parlante*. . . . . La mort de son hôte . . . . . & la nécessité où il se voyoit, sans nulle ressource, le consternérent de telle manière, qu'il se mit au lit, & mourut quelques jours après. On attribue à Saint-Amand un bon-mot assez plaisant. Il se trouva un jour dans une compagnie, où il se rencontra un homme qui avoit les cheveux noirs & la barbe blanche; & comme on demandoit la raison de cette différence bizarre, Saint-Amand se tourna vers cet homme, & lui dit: *Apparemment, Monsieur, que vous avez plus travaillé de la machoire que du cerveau* (14). Rem. du Trad.]

(13) Chevræana T. I. p. 34.

(14) Recueil des plus bell. Piéc. des Poët. Franç. T. III. p. 184.

☞ AMATO (Michel d'), nâquit à Naples le 3 d'Octobre 1682. Aiant embrassé l'état Ecclésiastique, il fut reçu Docteur en Droit & en Théologie, & fut dans la suite Protonotaire Apostolique, & Membre de la Congrégation érigée dans l'Eglise Cathédrale de Naples sous le titre *des Missions Apostoliques* (a). En 1707 il fut fait prémier Chapelain de l'Eglise Royale du Château-neuf, & ensuite Pénitencier, Théologien & Examinateur de la Cour du Chapelain Majeur du Royaume de Naples (b). En cette qualité il fut chargé, en 1719, de faire la visite de toutes les Eglises & Chapelles Royales, & il fut employé par les Viceroïs en diverses Commissions, par rapport à la Jurisdiction du Prince. Il mourut à Naples le 15 de Novembre 1729, âgé de quarante-sept ans (c). C'étoit un homme très savant, versé dans toutes les Sciences & sur-tout dans les Langues: il entendoit non seulement le Latin, le Grec, l'Hébreu, le Syriaque, mais aussi le François & l'Espagnol. Les Ouvrages qu'on a de lui se réduisent à quelques Dissertations. *De Opobalsami specie, ad Sacrum Chrisma conficiendum requisita, Dissertatio Historico-Dogmatico-Moralis*. Naples 1722. in-8. „ Dissertation „ Historique, Dogmatique & Morale, sur l'Espèce de Baume que l'on doit employer pour faire le „ S. Chreme" Cette Dissertation a été imprimée deux fois dans la même année. *De Piscium atque Avium esus consuetudine apud quosdam Christi fideles in antepaschali Jejunio, quam memorat Socrates Lib. V. Hist. Eccles. Cap. 22. Dissertatio Historico-Philosophico-Moralis*. Naples 1723. in-12. C'est une Dissertation Historique, Philosophique, & Morale, sur une coutume de plusieurs Chrétiens, de manger des Oiseaux aussi-bien que du Poisson, pendant le Carême, dont parle Socrate dans son Histoire Ecclésiastique, Liv. V. Chap. 22. *Quatre Dissertations Historiques & Dogmatiques*, lues ou récitées dans une Assemblée de Gens de Lettres, & imprimées à Naples en 1728 in-4. Il examine dans la prémière, pourquoi l'Article de *la Descente de Jesus-Christ aux Enfers* a été omis, dans les Symboles de Nicée & de Constantinople. La seconde roule sur le lieu où est l'Enfer [A]. Dans

(a) Bibliot. Italiq. T. VII p. 265. & suiv.

(b) Id. ibid.

(c) Id. ibid.

[A] *Sur le lieu où est l'Enfer.*] Le Docteur d'Amato se propose de réfuter un Auteur Anglois nommé *Swinden*, qui publia à Londres en 1714 un Discours sur la nature de l'Enfer & le lieu où il est: *An Enquiry into the Nature & Place of Hell*. Ce Théologien a une idée aussi singulière que nouvelle sur ce sujet: il croit que le Soleil est le Réceptacle des Démons & des Méchans, & que c'est là qu'ils souffriront des tourmens éternels; bien différent de ceux qui ont regardé le Soleil comme une image de la Divinité, & comme la Divinité même. Voici les principales raisons sur lesquelles ce sentiment est appuyé. Dieu a déclaré que l'Enfer est préparé au Diable & à ses Anges; il a appellé ce lieu, *la Gébenne du feu*, *un Lac ardent de feu & de souphre*: ce doit donc être un lieu d'une trop vaste étendue pour être confiné au centre du petit globe de la Terre, & l'on se sent porté à croire que c'est le Soleil,

Dans la troisième, il recherche comment Jésus-Christ s'est comporté dans l'Institution de l'Eucharistie dans la dernière Cène, & s'il s'est servi d'un ou de plusieurs Calices. La quatrième est sur l'usage où étoient les Chrétiens, de recevoir l'Eucharistie dans leurs mains (*d*). Il a fait quelques autres Ouvrages qui n'ont point été imprimés, & dont la Liste se trouve dans le Livre cité (*e*).

(*d*) Voyez *Mémoir. pour servir à l'Hist. des Homm. Illust.* Tom. XXXVI. p. 79. 80.

(*e*) *Biblioth. Italiq. Novell. Littér. de Venise*, de l'an 1729. p. 314.

leil, corps d'une grosseur prodigieuse, chaud & brulant, situé, selon les plus habiles Philosophes, dans le plus grand éloignement du Ciel Empyrée, où est le Trône de Dieu. D'ailleurs le Soleil est le prémier Ouvrage que Dieu a créé dans le Monde visible, immédiatement après la chute des Anges; ce qui semble mettre en droit de présumer que c'est le lieu destiné à leur supplice. Ce qui confirme dans cette pensée, c'est que dans les plus anciens tems la plupart des Nations ont rendu au Soleil un Culte idolatre, la subtilité du Diable l'aiant porté à faire renoncer les hommes au vrai Dieu, & à adorer le Siège de son Empire, & le lieu où ils doivent souffrir des tourmens éternels. On croit que ce sentiment est favorisé par un passage de l'Ecriture (1), où il est dit, *qu'un Ange versa sa phiole sur le Soleil, qu'il lui fut donné de bruler les hommes par le feu; que les hommes furent enflammés par une grande chaleur, qu'ils blasphemèrent le nom de Dieu qui a puissance sur ces plaies, & qu'ils ne se repentirent point pour lui donner gloire* (2). Un autre Théologien Anglois, fameux par plus d'un Paradoxe qu'il a avancé (3), croit qu'il est plus raisonnable de placer le lieu du séjour des Damnés dans l'Athmosphère ou sur la surface d'une Comète embrasée par les rayons du Soleil: c'est là, selon lui, que le Diable & ses Anges, accompagnés des Impies & des Méchans qui sortiront des entrailles de la Terre, souffriront la peine qui leur est due. Je souhaiterois être en état de faire part au Lecteur de ce que Mr. d'Amato dit contre le sentiment de Mr. Swinden; mais n'aiant pas sa Dissertation, je me contenterai de faire quelques réflexions sur ce sujet, aussi curieux que singulier. Je remarque d'abord, que c'est une recherche assez inutile, que celle qui tend à fixer le lieu précis où les Méchans sont condamnés à des peines éternelles. A quoi nous serviroit la connoissance que nous en aurions? L'idée des peines feroit-elle plus d'impression? non: puisque ce sont les malheurs mêmes, & leur durée, qui doivent effrayer les hommes, & qu'en quelque lieu qu'ils souffrent, ce n'est pas le lieu qui les rendra malheureux, si ce n'est autant qu'ils y seront privés du bonheur: ainsi, quel que soit ce lieu, c'est la privation du bonheur qui le rendra terrible. C'est donc une recherche fort vaine, & qui ne peut être d'aucun avantage, ni pour la vie présente, ni pour celle qui est à venir; & c'est sans doute la raison pourquoi Dieu n'en a point parlé dans la Révélation, où il s'est proposé d'instruire les hommes des vérités qui peuvent influer sur leur bonheur présent & à venir. Je remarque en second lieu, que nous n'avons aucune connoissance du tems de la Rebellion des Anges, pour pouvoir affirmer que le Soleil est le prémier Ouvrage que Dieu ait créé après cet événement. Et quand même cela seroit, s'ensuivroit-il de-là que ce soit le séjour qui leur est destiné? L'on est en droit de conclurre le contraire, à s'en tenir aux termes simples de l'Ecriture. S. Jude dit, que *Dieu condamna les Anges qui ne conservèrent pas leur dignité, & qui abandonnèrent leur propre demeure, à des chaines éternelles dans* LES TENEBRES. Quelle apparence que ces *ténèbres* se trouvent dans le Soleil, Astre lumineux & source de la lumière? On sait que l'Ecriture parle du séjour des Méchans par-tout sur le même ton; ce sont des *ténèbres*, des *chaines d'obscurité*, c'est un *abime dont la fumée monte aux siecles des siecles.* Il faut avoir l'imagination bien forte, pour trouver une pareille obscurité dans le Soleil. Le Culte rendu au Soleil prouve aussi peu le systême de Mr. Swinden, puisqu'il y a tout lieu de croire, que ce qui a porté les hommes à adorer cet Astre, ce sont les qualités bienfaisantes qu'ils y ont remarquées, & qui l'ont fait prendre pour l'Etre de qui émanent les biens. La subtilité du Diable, s'il s'en est mêlé, a consisté à faire prendre la Cause seconde pour la Cause prémière. Pour le passage de l'Apocalypse, je laisse à Mr. Swinden le soin de s'accommoder avec les Commentateurs, qui ne lui passeront pas aisément l'explication qu'il donne. Je ne sai si de pareilles découvertes sont fort utiles à la Religion: elles me paroissent plutôt propres à fournir à ses Ennemis des sujets de raillerie, ce qu'on ne peut trop éviter dans un Siècle tel que le nôtre.

(1) Apocal. XVI. 8. 9.

(2) *Biblioth. Anglois.* T. I. p. 194-196.

(3) Whiston *Astronomical Principl. of Relig. Natural & Revealed.* Part. VII. Lond. 1717.

☞ AMBOISE (MICHEL D'), Ecuyer & Seigneur de Chevillon, nâquit en Italie, de Charles d'Amboise Amiral de France & Lieutenant-Général du Roi en Lombardie, qui l'eut d'une Maitresse qu'il avoit dans ce Pays, vers l'an 1506. Il étoit à peine sorti du berceau, que son père l'envoya à Sagonne, dont il étoit Seigneur, pour y être élevé avec George d'Amboise son fils legitime, qui n'étoit guères plus âgé que lui. La mort de Charles d'Amboise, arrivée en 1511, l'auroit laissé dans une triste situation, ce Seigneur n'aiant pas eu le tems de lui assurer par son Testament dequoi subsister, si George d'Amboise son fils n'y eût suppléé. Comme il avoit conçu beaucoup d'amitié pour lui, il pourvut à sa subsistance & à son éducation, & lui fournit dequoi faire ses études à Paris. Mais ce secours lui manqua aussi, peu d'années après: George d'Amboise fut tué au mois de Février 1525 à la bataille de Pavie, âgé seulement de 22 ans; tellement que Michel se trouva fort embarrassé. Sa mère étoit morte peu après son père, ainsi il ne lui restoit personne qui s'intéressât en lui. Il s'adressa à Catherine d'Amboise sœur de son père, qui avoit épousé en secondes noces Philibert de Beaujeu Seigneur de Linières. Cette Dame, touchée de son etat, le prit chez elle, pourvut à son entretien, & le mit en état d'étudier en Droit. Mais malgré les conseils qu'on lui donna, & les avantages qu'il auroit pu en retirer, il ne s'y appliqua que fort négligemment, entrainé par son goût pour la Poësie. Après avoir demeuré assez longtems chez Madame de Beaujeu, il en fut chassé, sur de faux rapports produits par la jalousie, à ce qu'il assure. Il trouva un asyle chez une niéce de son père, Antoinette d'Amboise, fille de Gui d'Amboise, qui avoit épousé en secondes noces Antoine de la Rochefoucaut Seigneur de Barbesieux. Il entra chez cette Dame en qualité de Secrétaire, poste qu'il occupa pendant trois ou quatre années. L'amour l'en chassa [*A*]. Il se maria; mais au bout de deux ans de mariage [*B*], sa femme mourut en couche avec l'enfant qu'elle mit au monde. Quelques mois après, il fut arrêté prisonnier, à la poursuite d'un Marchand à qui il devoit de l'argent, & il demeura six mois au Châtelet. Au bout de ce tems-là, il fut élargi sous caution; mais il ne s'en trouva pas mieux, car il se vit réduit comme auparavant à chercher par-tout des Protecteurs, sur-tout dans la famille d'Amboise, souvent sans en pouvoir trouver. Il composa un grand nombre d'Ouvrages, dont on peut voir les Titres dans l'Article que Mr. Bayle en a donné, & plus au long dans la Bibliothéque de Du Verdier (*a*). J'ajouterai seulement quelques remarques sur ce sujet [*C*]. On ignore le tems pré-

cis

(*a*) *Bibl. Franç.* p. 169. 170.

[*A*] *L'amour l'en chassa.*] Il devint amoureux d'une Demoiselle, qui étoit au service de Madame de Barbesieux. Comme l'inclination étoit réciproque, les deux Amans cachérent leur intrigue pendant deux ans; mais aiant été découverts, on leur défendit à tous deux d'avoir aucune communication ensemble. C'étoit le vrai moyen de rendre leur amour plus vif. La défense ne servit qu'à les rendre plus circonspects: mais on les observa, & l'on découvrit qu'ils continuoient à se voir; & sur cela d'Amboise fut chassé (1).

[*B*] *Au bout de deux ans de mariage, sa femme mourut.*] Il épousa la Demoiselle dont on a parlé dans la Remarque précédente, qui se nommoit Isabelle du Boys, & qui étoit, à ce qu'il dit, noble, mais sans bien. Après avoir demeuré avec elle & avec son beau-père environ neuf mois, il alla chercher dequoi vivre chez George de Créquy Seigneur de Ricey, dont la mère Marie d'Amboise étoit sœur de son père. Les Ouvrages qu'il composa pendant ce tems-là, & qu'il multiplia le plus qu'il put, lui furent aussi une ressource; & il faut bien qu'il ait trouvé moyen de subsister avec sa femme, puisqu'elle mourut en couche (2). La disette dans laquelle il a presque toujours vécu, feroit soupçonner que le titre de Seigneur de Chevillon, qu'il se donne, étoit un titre sans revenu.

[*C*] *J'ajouterai seulement quelques remarques sur ce sujet.*] Je remarquerai d'abord, que l'Edition des *Epitres Vénériennes, Fantaisies, Complaintes, Epitaphes* &c. que Mr. Bayle indique d'après Du Verdier, n'est pas la prémière; il y en avoit eu une en 1532 ou 1533; du moins l'Epitre Dédicatoire est du 22 d'Octobre 1532. Un Ouvrage dont ni Du Verdier, ni La Croix du Maine, ni Mr. Bayle ne parlent, c'est la *Panthaire de l'Esclave fortuné, où sont contenues plusieurs Lettres & Fantaisies composées nouvellement.* Paris 1530. in-8 (3). En voici un autre, dont les mêmes Auteurs ne parlent point: *De la Vision avenue à l'ame de l'Esclave fortune, separée du corps & transportée aux*

Champs

(1) *Mém. pour servir à l'Hist. des Homm. Ill.* T. XXXIII. p. 120. 121.

(2) Idem p. 123.

(3) Idem p. 125.

(b) Mém. des Homm. Ill. T. XXXIII. p. 328-332.

cis de sa mort; mais comme le dernier de ses Ouvrages est de l'an 1547, il est à présumer qu'il n'a pas survécu de beaucoup cette année (b).

Champs Elysées. Il fait dans cette Pièce un long détail de ses avantures, & il y a bien des particularités sur la famille des D'Amboise. C'est de ses Ouvrages qu'on a tiré les circonstances de sa vie (4). Il avoit pris, selon l'usage des Poëtes de ce tems-là, un nom Poëtique, qui étoit celui d'*Esclave fortuné*, par où il entendoit un homme sujet aux inconstances de la Fortune.

(4) Id. ibid.

Si je me dis l'Esclave fortuné,
Ce n'est à tort; car depuis que Nature
A mon esprit du corps environné,
Je ne fus onc, sans avoir adventure.
Maintenant riche, & souvent souffreteux,
A présent gay, tost après gémissable.
Ores encor je ris, & si me deuls,
Mis à l'hasart, comme trois dez sur table (5).

(5) Idem p. 333.

Au reste, il ne faut pas chercher de l'élégance, de l'élévation, de la finesse & du goût dans les Poësies de cet Auteur: ce n'est proprement qu'une Prose rimée (6). On ne doit donc pas être surpris, qu'elles soient tombées dans l'oubli. Il composa plusieurs de ses Ouvrages, pendant qu'il fut en prison au Châtelet (7). Il s'en trouve encore plusieurs dans le Catalogue qu'en donne le P. Niceron, qui ne sont ni dans Du Verdier, ni dans Mr. Bayle, & dont on peut voir les Titres dans l'Ouvrage cité.

(6) Id. ibid.

(7) Idem p. 337.

AMBOISE (GEORGE D') Cardinal fameux, & Prémier Ministre de Louis XII Roi de France, étoit d'une ancienne & noble Famille [A]. Il nâquit en 1460. Comme il étoit le plus jeune de sa famille, ses parens le destinérent à l'Eglise, & il fut reçu Docteur en Droit Canon, étant encore fort jeune, & avant qu'il eût fait de grands progrés dans les Sciences. Les gens de Qualité de ce tems-là croyoient qu'il étoit au-dessous d'eux d'être savans, & il leur étoit bien plus facile d'obtenir le titre de Docteur, que d'acquérir les qualités nécessaires pour le mériter. D'Amboise n'avoit que quatorze ans, quand une partie des Chanoines de Montauban l'élut pour Evêque de cette Ville; & quoique le reste de leurs Confréres eût élu un Prêtre de cette Eglise, homme d'âge, d'un grand savoir, de mérite, & d'expérience, le jeune d'Amboise ne laissa pas de l'emporter sur lui par les intrigues de ses fréres, & par le crédit que l'ainé d'eux avoit auprés de Louis XI. Quelque tems aprés il fut fait Aumônier du Roi, poste dans lequel il se conduisit avec beaucoup de retenue & de prudence; ce qui étoit absolument nécessaire sous un Prince aussi soupçonneux que l'étoit Louis XI, qui regardoit comme autant d'ennemis tous ceux qui osoient le moins du monde lui deplaire (a). Ce Prince étant mort le 30 d'Août 1483, Charles VIII son fils lui succéda; & comme il n'étoit âgé que de quatorze ans, il s'éleva de grandes disputes à la Cour sur la Régence. Les Etats du Royaume arrêtérent qu'il n'y auroit point de Régent, que le Roi seroit sacré d'abord, & que le Royaume seroit gouverné en son nom par un Conseil, dont les Ducs d'Orléans & de Bourbon seroient les Chefs; & que la Dame de Beaujeu, fille ainée de Louis XI, auroit soin de l'éducation du Roi. Le Duc de Bourbon fut très content de ces arrangemens, & y entra avec plaisir: mais le Duc d'Orléans en fut fort irrité, & auroit d'abord témoigné son ressentiment, si ses Amis ne lui avoient représenté, qu'il étoit à propos de fortifier son Parti, avant que de rien entreprendre contre la forme présente du Gouvernement. D'Amboise, qui étoit un de ses plus zélés partisans, & qui avoit journellement accès auprès du Roi, résolut de lui inspirer autant d'inclination & d'estime pour le Duc d'Orléans, qu'il lui seroit possible, & de lui faire haïr Madame de Beaujeu (b), qui étant sœur & Gouvernante du Roi, gouvernoit tout le Royaume sous son nom. Il le gagna au point, qu'il consentit que ses Amis l'enléveroient, pour le délivrer de l'esclavage où Madame de Beaujeu le retenoit: mais ce dessein manqua, par la trahison de celui qui portoit les Lettres d'Amboise à ceux qui étoient du complot, & qui les remit à la Gouvernante du Roi. D'Amboise sur cela fut arrêté, avec un de ses fréres, & avec le célébre Philippe de Commines. Lorsqu'on l'interrogea, il répondit d'une maniére qui mit ses ennemis dans l'impuissance de le trouver coupable [B]. Il demeura cependant deux ans en prison; mais enfin il fut mis en liberté (c) par l'entremise du Confesseur de Madame de Beaujeu, à condition qu'il ne paroitroit point à la Cour, & qu'il se retireroit dans son Diocèse. Il supporta cette espèce d'exil avec beaucoup d'impatience [C], & écrivit plusieurs Lettres très soumises à la Duchesse de Bourbon (d), mais inutilement. Il étoit suspect à cette Princesse, & elle croyoit que s'il revenoit à la Cour, il s'opposeroit à ses desseins, & trameroit quelque complot pour mettre en liberté le Duc d'Orléans, son bon Ami & son Protecteur. Ce Prince avoit été arrêté, parce qu'il s'étoit engagé dans la guerre Civile contre le Roi (e). Quoique d'Amboise employât le crédit de ses fréres & de tous ses amis, qui étoient en grand nombre, on ne put obtenir pour lui de la Duchesse la permission de revenir à la Cour. Au bout de quinze mois elle la lui accorda pourtant, mais seulement à condition que ses fréres répondroient pour lui, qu'il ne s'engageroit dans aucune intrigue qui pût déplaire à cette Princesse. D'Amboise auroit tout promis, pour être en liberté; mais il étoit si fortement attaché au Duc d'Orléans, que nonobstant toutes ses promesses, il étoit bien résolu de ne perdre aucune occasion de delivrer son Pro-

(a) Le Gendre *Vie du Cardinal d'Amboise*, T. I. L. I. p. 7-10.

(b) *Hist. de Louis XII. par S. Gelais* p. 51. *apud* eund. p. 17.

(c) Au mois de Février 1486.

(d) C'est ainsi qu'on nomma Madame de Beaujeu, après que son mari eut herité de ce Duché & de tous les biens de la branche ainée de Bourbon. Le Gendre *ubi supra* p. 21.

(e) Le Gendre ibid. p. 26.

[A] *D'une encienne & noble Famille.*] Pierre d'Amboise son père, Seigneur de Chaumont sur Loire, descendoit de Pierre Seigneur de Berrie, qui vivoit au commencement du douzième Siècle, & dont le * petit-fils Etienne épousa Marguerite d'Amboise, dont il eut Jean, qui après la mort de Mathilde ou Mahaut d'Amboise (décédée sans postérité) sa cousine, hérita de tous les biens de la Maison d'Amboise, dont il prit le nom & les Armes. Cela arriva en 1256; & depuis ce tems-là, aucun des descendans de Jean ne porta le nom de Berrie; ils prirent tous celui d'Amboise, auquel ils firent honneur par leur mérite, & par les grandes Dignités qu'ils possédérent. Pierre d'Amboise, père de notre Cardinal, fut Chambellan des Rois Charles VII & Louis XI. Il épousa Anne de Beuil, fille de Jean IV, Sire de Beuil, Grand-Maitre des Arbalêtriers, & Colonel de l'Infanterie Françoise, dont il eut huit filles & neuf fils. George d'Amboise étoit le plus jeune de tous, ou du moins le pénultième (1). [☞ Moréri donne cette Généalogie d'une manière un peu différente. Selon lui, Etienne de Berrie étoit fils, & non petit-fils de Pierre; & ce fut *Renaud* de Berrie, fils d'Etienne, qui épousa Marguerite d'Amboise. ADD. DU TRAD.]

* Mr. Le Gendre dit, aussi bien que Moreri, qu'Etienne etoit fils de Pierre. R. D. T.

(1) Le Gendre *Vie du Cardinal d'Amboise*, T. I. L. I. p. 1-5.

[B] *Il répondit d'une manière qui mit ses ennemis dans l'impuissance de le trouver coupable.*] Les Commissaires choisis par le Parlement lui aiant demandé s'il n'étoit pas un des Conspirateurs, & s'il n'avoit pas fait tout ce qui avoit dépendu de lui pour emmener le Roi? il répondit hardiment, qu'il avoit eu ses ordres pour faire ce qu'il avoit fait, & qu'il s'en rapportoit à ce que le Roi lui-même déclareroit là-dessus. Cette réponse rendit le procés qu'on avoit intenté contre lui si épineux, que ceux qui l'avoient commencé jugérent à propos de ne le pas instruire. Car comment auroient-ils pu poursuivre un homme qui tenoit ce langage? Comment auroient-ils pu le punir d'un crime, dont le Roi lui-même, qui avoit alors dix-sept ou dix-huit ans, étoit également coupable (2)? C'est la réflexion de notre Auteur; mais est-elle bien juste? Il y a lieu d'en douter. Car quoique le Roi eût consenti au projet de ceux qui avoient dessein de le tirer des mains de la Régente, c'étoit cependant une trahison d'inspirer un pareil dessein à ce Prince. Si la défense d'Amboise étoit valable, il n'y a pas de Conseiller, qui après avoir donné de mauvais conseils à un Roi, ne puisse alléguer pour sa justification le consentement de son Maitre, & échapper par-là au châtiment qu'il a mérité.

(2) S. Gelais *Hist. de Louis XII.* p. 57. *apud* eund. p. 25.

[C] *Il supporta cette espèce d'exil avec beaucoup d'impatience.*] Quoiqu'il eût alors près de trente ans, il n'étoit pas encore sacré Evêque; & n'aiant point acquis les vertus & les qualités requises pour l'Episcopat, il n'en pouvoit exercer les fonctions avec honneur. D'ailleurs, accoutumé aux affaires & aux intrigues de la Cour, il ne s'accommodoit pas de la vie retirée qu'il étoit obligé de mener dans son Diocèse; desorte qu'il n'y avoit rien qu'il souhaitât tant, que de pouvoir venir exercer ses

Protecteur de prison; & il s'y employa si vigoureusement, qu'enfin il eut le bonheur de réussir [D]. Le Duc d'Orléans étant en liberté, & aiant fait le mariage du Roi avec la Princesse Anne de Bretagne, acquit beaucoup de crédit à la Cour, & d'Amboise son Favori en ressentit bientôt les heureux effets; car il eut au bout de quelque tems l'Archevêché de Narbonne: mais comme il étoit trop éloigné de la Cour, il le changea avec plaisir pour un moins considérable, qui étoit celui de Rouen [E], dont le Chapitre l'élut le 21. d'Août 1493. Aussi-tôt qu'il fut en possession de cet Archevêché, le Duc d'Orléans, qui étoit Gouverneur de Normandie, le fit son Lieutenant-Général dans cette Province, avec la même autorité que s'il eût été Gouverneur en Chef. Cette Province étoit alors dans un grand desordre: la Noblesse opprimoit le Peuple; les Juges étoient ou corrompus, ou intimidés; les Soldats, licentiés depuis les dernières guerres, infestoient toute la Province, pillant & assassinant tous les Voyageurs qu'ils rencontroient. Mais dans moins d'un an de tems, d'Amboise, par ses soins & sa prudence, eut le plaisir de voir la paix & la tranquillité publique rétablies dans la Province qui avoit été confiée à sa conduite. Charles VIII aiant résolu en 1494 de faire la conquête du Royaume de Naples, & de passer lui-même en Italie pour cette Expédition, le Duc d'Orléans prit les devans; & d'Amboise, qui quittoit rarement le Duc, jugea à propos d'aller faire la visite de son Diocése, où il ne demeura que très peu de tems: mais dans le peu de séjour qu'il y fit, il régla tout si bien, qu'il avoit lieu d'espérer que le bon ordre y seroit aussi bien observé, que s'il y eût résidé. Il ne laissoit pourtant pas d'avoir quelques scrupules sur sa non-résidence; mais son Historien observe (f), que quelques personnes de sens, & qui n'avoient pas moins de probité, quoiqu'elles n'affectassent pas un air austère & ne fissent point grande parade d'une certaine réforme extérieure, lui représentérent, qu'en s'attachant à la personne du Duc, il étoit en situation de faire infiniment plus de bien à l'Eglise & à l'Etat, que s'il résidoit dans son Diocése. Amboise suivit cet avis, & joignit le Duc assez tôt pour être témoin de la victoire qu'il remporta sur la Flotte Napolitaine, après laquelle Charles VIII se rendit maitre de tout le Royaume de Naples en huit jours de tems. Il espéroit que le Duc d'Orléans, étant en Italie, iroit à Rome pour lui procurer le Chapeau de Cardinal; mais ses espérances furent traversées par la maladie du Duc, qui empêcha son voyage de Rome, & l'obligea de demeurer à Ast (g). Le Roi de France aiant peu après perdu ses Conquêtes en Italie, résolut de les recouvrer; & pour ne pas courir le risque de les perdre une seconde fois, il fit un Traité avec quelques Princes d'Italie, dont le prémier article portoit, qu'il commenceroit par se rendre maitre du Milanès, & que ce Duché seroit donné au Duc d'Orléans, qui fut déclaré Généralissime de cette nouvelle Expédition. Le Duc envoya donc ses Equipages; mais au moment que tout le monde s'attendoit qu'il iroit se mettre à la tête de l'Armée, il changea subitement de résolution, & allégua quelques raisons frivoles de ce qu'il demeuroit en France. Ce changement déplut extrêmement au Roi, qui accusa d'Amboise d'en être la cause. Effectivement ce Prélat avoit représenté au Duc, que la santé du Roi étant en mauvais état, ce Prince ne pouvoit pas vivre longtems; & qu'ainsi le Duc feroit très imprudemment de s'éloigner de la Cour, dans un tems où il étoit si prêt de monter sur le Trône (h): car il étoit le plus proche Héritier de la Couronne, depuis la mort du Dauphin, fils unique du Roi, décédé peu après la conquête du Royaume de Naples. Cet avis auroit couté cher à d'Amboise [F], si le Roi eût vécu plus longtems; mais il mourut le 7 d'Avril 1498, & par sa mort le Duc d'Orléans monta sur le Trône sous le nom de Louis XII, & d'Amboise devint son Prémier Ministre. La prémiére chose qu'il fit en commençant son Ministère, lui concilia l'amour de toute la Nation. C'étoit la coutume, à l'avénement d'un Roi à la Couronne, de mettre une Taxe extraordinaire

(f) Id. ibid. p. 64.

(g) Ville de Piemont.

(h) Le Gendre ibid. p. 72.

ses fonctions d'Aumônier du Roi (3).

[D] *Il s'y employa si vigoureusement, qu'enfin il eut le bonheur de réussir.*] Voyant qu'il étoit impossible de rien gagner sur la Duchesse de Bourbon, qui étoit inexorable, il crut que le meilleur moyen étoit de s'insinuer dans les bonnes graces du Roi, & de lui inspirer peu à peu des sentimens favorables pour le Duc. Charles VIII avoit vingt ans, & souffroit impatiemment que sa sœur le tint sous le joug; & les jeunes Seigneurs qui étoient de ses plaisirs, lui reprochoient souvent la dépendance où elle le tenoit. Amboise avoit coutume de profiter de ces occasions, pour parler en faveur du Duc d'Orléans; mais ce qui contribua le plus à la liberté de ce Prince, ce fut l'affaire suivante. François II. étoit Duc de Bretagne, & Anne sa fille ainée devoit hériter de ce Duché: elle n'avoit que douze ans, quand son pére mourut, & elle venoit d'épouser par Procureur l'Archiduc Maximilien fils de l'Empereur Frédéric III (4); mais le mariage n'étoit pas encore consommé. Cette alliance allarma la Cour de France, qui ne voyoit qu'à regret la Bretagne annexée aux Domaines de la Maison d'Autriche. Le Comte de Dunois, qui étoit fort en faveur auprès d'Anne, entreprit de rompre son mariage avec l'Archiduc, & de lui faire épouser le Roi de France. Elle étoit d'une grande beauté, & le Roi en étoit déja amoureux. Mais la plus grande difficulté étoit de persuader cette Princesse: le Roi de France lui faisant actuellement la guerre, il n'étoit pas aisé de la faire résoudre à épouser un ennemi. Dunois trouvant beaucoup de difficulté à la persuader, pria d'Amboise d'informer le Roi, que personne ne pourroit si bien gagner cette Princesse que le Duc d'Orléans, qui en avoit été amoureux, & pour lequel elle conservoit encore beaucoup de bonne volonté, quoiqu'il fût marié (5). Quoique le Roi eût une forte envie de voir réussir cette affaire, il étoit tellement accoutumé à suivre les volontés de sa sœur la Duchesse de Bourbon, qu'il n'osoit prendre aucune résolution à son insu. Mais à la fin, encouragé par Amboise & par ses jeunes Courtisans, qui ne pouvoient souffrir de le voir si fort esclave de sa sœur, il alla lui-même délivrer le Duc d'Orléans de prison, sans donner aucune connoissance de son dessein à la Duchesse de Bourbon. La Princesse de Bretagne avoit encore quelque bienveillance pour le Duc d'Orléans, ainsi que nous l'avons remarqué; mais comme il n'y avoit pas d'apparence qu'elle pût jamais l'épouser, il l'engagea à épouser le Roi (6).

[E] *Il le changea . . . . . pour . . . . . celui de Rouen.*] Quand l'Archevéché de Rouen vint à vaquer, le Roi & le Duc d'Orléans envoyérent une Députation solennelle au Chapitre de la Cathédrale, pour le prier d'élire Amboise. La Députation étoit composée des Seigneurs les plus puissans & les plus distingués de la Cour, & des principaux Officiers de la Ville de Rouen & de la Province de Normandie. Les Chanoines répondirent, qu'ils avoient beaucoup de respect pour le Roi, qu'ils honoroient le Duc, & estimoient la personne qu'on leur proposoit; mais que comme c'étoit une affaire de conscience, ils vouloient agir avec toute la circonspection possible, examiner mûrement & peser au poids du Sanctuaire ce qui seroit du bien de leur Eglise. Ils ne parloient ainsi que pour sauver les apparences, & pour conserver du moins une ombre de liberté: car comment pouvoient-ils refuser de se conformer aux volontés de la Cour (7)? C'est la réflexion que fait notre Auteur, qui semble desapprouver par-là, que les Princes se mêlent des Elections des Evêques. Ce n'est pas à nous à décider, quelle des deux voies est la plus avantageuse pour la paix & la sureté de l'Eglise & de l'Etat, celle des Elections par les Chapitres, ou celle du choix par le Souverain; mais nous ne pouvons nous empêcher de rapporter ici une remarque du célèbre Père Paul. Cet excellent Ecrivain pose en fait, que les meilleurs Evêques étoient ceux qui étoient établis par les Princes; & que tant que le Clergé s'est mêlé des Elections, il y est arrivé une infinité de desordres (8).

[F] *Cet avis auroit couté cher à d'Amboise.*] Le Roi le soupçonnant d'être l'auteur de ce conseil, en fut fort irrité contre lui, ne pouvant lui pardonner de ce qu'il le regardoit comme un homme mourant. Les ennemis d'Amboise s'appercevant qu'il étoit mal dans l'esprit du Roi, saisirent cette occasion pour le perdre entiérement. Ce Prélat avoit été obligé d'user de quelque sévérité pour rétablir la paix & la tranquillité publique dans la Province de Normandie, ce qui avoit irrité contre lui un grand nombre de personnes, qui avoient coutume de s'enrichir en pillant & en foulant le peuple. Ils résolurent de se venger, & représentérent au Roi, qu'en peu de tems il perdroit toute son autorité en Normandie, que le Duc d'Orléans agissoit dans cette Province plutôt en Souverain qu'en Gouverneur, & que d'Amboise son Lieutenant y exerçoit une autorité arbitraire & sans bornes. Le dessein de cette Cabale étoit de dépouiller le Duc d'Orléans de son Gouvernement, & de faire exiler Amboise à Ast. Et comme le Roi étoit très disposé à prêter l'oreille à leurs insinuations, ils auroient à coup sûr réussi, si la

(3) Le Gendre ibid. p. 36.

(4) Ou IV. selon quelques-uns.

(5) Avec la plus jeune Sœur du Roi.

(6) Le Gendre ubi sup. p. 41. 58.

(7) Id. ibid. p. 57.

(8) Voiez Fra-Paolo *Traité des Bénéf.* §. IX.

dinaire fur le peuple, pour payer les fraix du Couronnement, & pour témoigner au nouveau Roi la joie de fes Sujets: mais par le confeil d'Amboife, cette Taxe ne fe leva point à l'avénement de Louis XII; ce qui perfuada au peuple, que ce Prémier Miniftre étoit fincère dans la promeffe qu'il faifoit, de foulager de tout fon pouvoir la Nation des charges fous lefquelles elle avoit fi longtems gémi. Effectivement après le Couronnement, d'Amboife diminua les Impôts d'un dixième, & continua toujours à les diminuer, jufqu'à ce qu'il les eut réduits au tiers de ce qu'ils étoient auparavant (i); & malgré les guerres où le Royaume fe trouva engagé dans la fuite, aucun des Impôts qui avoient été abolis, ne fut remis durant fon Miniftère (k): ce qui lui fait d'autant plus d'honneur, qu'il y a peu, & très peu même de Miniftres, à qui l'on puiffe avec juftice donner le même éloge. Ici l'Hiftoire d'Amboife commence à fe trouver tellement mêlée avec celle de France & des Pays voifins, qu'il eft impoffible de faire connoitre entièrement ce grand Miniftre, à moins que de tranfcrire toute l'Hiftoire de fon tems: mais comme cela rendroit cet Article d'une longueur peu convenable, nous fommes obligés de choifir les circonftances les plus intéreffantes & les plus remarquables de fa vie. La plupart des Juges des Cours de Juftice étoient des ames vénales, qui fe laiffoient ou corrompre, ou intimider; enforte que les pauvres, & ceux qui n'avoient point d'appui, ne pouvoient jamais obtenir Juftice, quand leurs Parties étoient puiffantes & riches. Un autre defordre non moins grand, c'étoit que tous les procès trainoient fi fort en longueur, étoient d'une fi grande dépenfe, & accompagnés de tant de détours & de chicanes, que la plupart des gens aimoient mieux abandonner leurs droits, que de s'efforcer à les recouvrer par d'ennuyeufes & infinies procédures. D'Amboife réfolut de remédier à tout cela. Il fit venir tous les Juges & les Jurifconfultes, qui paffoient pour les plus intègres & les plus favans, & les chargea d'examiner ce qu'il y avoit à faire pour que la Juftice fût adminiftrée fans partialité, pour abréger les procès & les rendre moins ruïneux, & pour prévenir la corruption & les mauvaifes pratiques des Juges (l). Quand les Commiffaires qu'il avoit établis eurent déclaré les changemens qu'il y avoit à faire aux anciennes Loix, & les nouvelles qu'il étoit à propos de faire, Amboife fe chargea lui-même du foin pénible d'examiner leur projet à fond, & y aiant fait quelques additions, il publia ces nouveaux Réglemens dans tout le Royaume, par l'autorité du Roi. Et comme il avoit été fait Gouverneur en Chef de Normandie, depuis l'avénement du Roi à la Couronne, il alla lui-même dans cette Province avec le Titre important de Réformateur-Général, pour y faire recevoir fon nouveau Code (m). Pendant que cette affaire étoit fur le tapis, il en entreprit une autre bien plus difficile: c'étoit la diffolution du mariage du Roi avec Jeanne de France, fille de Louis XI. Quelque épineufe que fût cette entreprife [G], Amboife trouva moyen d'en venir à bout, en procurant à Céfar Borgia, fils du Pape Alexandre VI, le Duché de Valentinois, avec une penfion de vingt mille livres. En récompenfe, Alexandre envoya au Miniftre le Chapeau de Cardinal, & le Roi augmenta fes penfions. Le nouveau Cardinal fit enfuite le mariage du Roi avec Anne de Bretagne, veuve du feu Roi, quoique les Bretons y fuffent extrêmement contraires [H]. Lorfque Louis XII fut proclamé Roi, il avoit ajouté à fes Titres celui de Duc de Milan, parce qu'il prétendoit ce Duché du chef de Valentine fon aieule, fœur & unique héritière du Duc Philippe-Marie, le dernier Prince légitime de la Maifon de Vifconti (n). Le Cardinal-Miniftre engagea donc le Roi à envahir le Milanès, & afin qu'il ne trouvât point d'obftacles, il obtint de tous les Princes d'Italie de ne point s'oppofer à cette entreprife [I]. Amboife, quoiqu'Archevêque de Rouen, Cardinal, & Prémier-Miniftre, fut honoré dans le même tems d'une nouvelle Dignité: le Pape, pour l'attacher plus for-

(i) Le P. Daniel Hift. de France T. VII. p. 7. dit feulement que le Roi déchargea le peuple du tiers des Impôts.

(k) Le Gendre ibid. L. II. p. 87. 88.

(l) Id. ibid. p. 92.

(m) Id. ibid. p. 102. 103.

(n) Id. ibid. p. 88.

fi la mort du Roi n'eût fait échouer leur projet (9).

[G] *Quelque épineufe que fût cette entreprife, Amboife trouva moyen d'en venir à bout.*] Il favoit très bien que ce deffein l'expoferoit à la cenfure, non feulement de ceux qui aiment à reprendre en tout la conduite du Gouvernement, mais auffi à celle des perfonnes pieufes, qui réglant leurs actions fur les maximes les plus exactes de la Morale, regardent comme un crime dans les autres de s'en éloigner le moins du monde, quoique ce foit pour le Bien-public. Mais d'Amboife méprifa de pareilles critiques: il confidéra que l'intérêt du Royaume demandoit que le Roi eût des enfans, & que Louis XII n'en avoit point, ni ne pouvoit efpérer d'en avoir de la Reine. La plus grande difficulté étoit d'obtenir le confentement du Pape pour ce divorce. Pour gagner le Saint Pére, le Roi promit de faire époufer à Céfar Borgia fon fils, la fille du Roi de Naples, & de lui donner une penfion confidérable. A ces conditions le Pape confentit de nommer des Commiffaires, pour examiner les raifons de nullité du mariage du Roi. Ces raifons étoient, que Louis n'avoit jamais confenti à fon mariage, & qu'il ne l'avoit pas confommé. Elles auroient été concluantes, dit mon Auteur, fi elles euffent été véritables. Mais on remarqua fur la prémiére, que Louis ne s'étoit jamais plaint qu'il eût été forcé à époufer Jeanne de France; ou que s'il s'en étoit plaint d'abord, il avoit vécu longtems avec elle fans protefter contre fon mariage. Et pour ce qui eft de la feconde raifon, il étoit difficile de croire qu'il eût habité fi longtems avec elle, fans confommer le mariage, fur-tout après que fa femme eut fait tout ce qui étoit en fon pouvoir, & pris bien de la peine, pour le faire fortir de prifon fous le règne de Charles VIII. Ces confidérations auroient rendu le divorce très difficile, s'il eût été queftion de particuliers; mais quand il s'agit du Bien-public, & que toute une Nation fouhaite que le Prince ait des enfans, de fimples probabilités deviennent de fortes preuves, fur-tout lorfque celle des Parties intéreffées, qui a le plus fujet de fe plaindre du divorce, femble y confentir. Jeanne de France ne s'oppofa point au divorce, foit par infenfibilité, ou qu'elle defefpérât de fe faire rendre juftice: elle fe foumit à la Sentence qui déclaroit fon mariage nul, perfuadée par d'Amboife, en qui elle avoit beaucoup de confiance. Le Pape confirma la Sentence, & Céfar fon fils apporta la Bulle en France; & en récompenfe le Roi lui fit époufer, non la Princeffe de Naples, qui le refufa, quoiqu'elle defcendît elle-même d'un bâtard, mais Charlotte d'Albret, Princeffe d'un grand mérite & d'une rare beauté (10).

[H] *Quoique les Bretons y fuffent extrêmement oppofés.*] Louis avoit été amoureux d'Anne, il y avoit douze ans, & elle l'aimoit avant que d'époufer Charles VIII, n'aiant confenti à ce mariage que pour prévenir l'entière ruïne de fon Duché de Bretagne. Trouvant moyen à préfent d'accorder fon intérêt avec fon inclination en époufant Louis XII, elle donna fans peine les mains à ce mariage. Ils étoient proches parens; mais il étoit aifé d'obtenir la difpenfe du Pape, le Roi aiant déja tant fait pour lui. Une feule chofe faifoit de la peine à la Reine Douairière: c'étoit la crainte qu'elle avoit, que fi elle époufoit le Roi, la Bretagne ne devînt Province du Royaume de France; à quoi elle ne vouloit abfolument pas confentir, fouhaitant qu'on affurât l'indépendance dont ce Duché avoit toujours joui jufqu'à ce tems-là. C'étoit par la même raifon que les Bretons s'étoient oppofés au mariage projetté, & que les François le fouhaitoient. L'expédient que le Miniftre trouva pour diffiper les craintes des prémiers, & pour fatisfaire en même tems aux defirs des derniers, ce fut d'inférer dans le Contract de mariage, que la Bretagne reléveroit du Roi de manière qu'elle conferveroit fa liberté, & qu'elle feroit gouvernée felon fes anciennes Loix & Coutumes; & que la Reine elle-même en retireroit les revenus (11). L'événement a fait voir que les craintes de la Reine Douairière & des Bretons n'étoient que trop bien fondées, cette Province aiant, auffi-bien que le refte du Royaume, été depuis ce tems-là toujours foumife à l'autorité abfolue des Rois de France.

[I] *Il obtint de tous les Princes d'Italie de ne point s'oppofer à cette entreprife.*] Il étoit affez naturel de craindre, que fi le Roi de France devenoit puiffant en Italie, ils ne fuffent bientôt au nombre de fes Sujets, ou de fes Vaffaux. Mais d'Amboife trouva le fecret, non feulement de diffiper leurs craintes, mais même de les éblouïr d'efpérances. Il promit au Pape, que les François aideroient à fon fils Céfar Borgia à conquérir la Romagne. Il flatta les Florentins de la reftitution des Places que Charles VIII leur avoit ôtées, pour les donner à ceux de Pife; & par ce moyen il les engagea à affifter les François, de Troupes, de provifions & d'argent. Il promit aux Vénitiens, qu'ils auroient pour leur part, Crémone & fon Territoire, & généralement tout le Pays fitué à la gauche de l'Adda. Que toutes ces Puiffances devoient être aveugles, puifqu'elles ne s'appercevoient pas, qu'en fouffrant que le Roi de France s'établit dans leur voifinage, elles fe donnoient un Maitre, qui tôt ou tard les ruïneroit! Leur véritable intérêt étoit d'unir leurs forces, pour empêcher les François de paffer les Alpes (12).

(9) Le Gendre ubi fup. p. 79. 81.

(10) Id. ib. p. 94. 98.

(11) Id. ib. p. 100. 101.

(12) Id. ib. p. 120. 121.

[K] La

fortement à ses intérêts, le déclara Légat du Saint Siége dans toute la France. Tout le monde en fut extrêmement surpris [*K*]: mais le Légat se conduisit dans ce poste avec tant de prudence & de sagesse, que le Roi & le Pape furent tous deux également satisfaits de lui (*o*). Après qu'il eut pris possession de sa Légation, il accompagna le Roi en Italie, où, par les bons ordres qu'il avoit donnés, l'Armée Françoise réussit si heureusement dans son entreprise, que dans l'espace de vingt jours (*p*), le Duché de Milan & l'Etat de Gènes (*q*) tombérent entre les mains de Louis XII (*r*). Mais il ne garda pas longtems ces Conquêtes. Le Milanès se souleva, dès que le Roi & le Cardinal furent retournés en France; & cette révolte fit murmurer toute la France contre le Cardinal, comme s'il en eût été la cause. En effet, il est difficile de l'excuser entiérement [*L*]. Le Roi lui-même, quoiqu'il l'aimât, commença à être sensible aux reproches qu'on faisoit à son Ministre. Mais celui-ci avoit un si grand ascendant sur l'esprit de son Maitre, qu'il l'appaisa bientôt, après quoi il ne s'embarrassa guéres des insinuations malignes de ses ennemis. Il résolut d'abord de réparer la perte que le Royaume avoit faite, en tâchant de recouvrer le Milanès. Il alla lui-même en Italie, & en peu de tems il se rendit maitre de tout le Duché, & fit Louis Sforce prisonnier (*s*): mais il s'en fallut de beaucoup que sa conduite dans cette occasion fût généreuse [*M*]; car ce fut plutôt par l'argent & par trahison, que par la bravoure de son Armée, qu'il vainquit l'ennemi. Lorsqu'il fut à Milan, il traita cette Ville avec beaucoup de hauteur [*N*]; mais il fit grace de la vie aux habitans. Il prit mieux ses mesures pour assurer sa Conquête, qu'il ne l'avoit fait la prémiére fois. Il ôta à Jean-Jaques Trivulce le Gouvernement de Milan, à cause que sa hauteur & ses violences avoient beaucoup contribué à la derniére révolte. Chaumont d'Amboise, neveu du Ministre, fut mis à la place de Trivulce, & fut fait aussi General des Armées d'Italie. Chaumont étoit un jeune-homme de grande esperance, mais qui n'avoit pas encore beaucoup de réputation ni d'expérience; desorte que le choix que son oncle fit de lui, fut généralement desapprouvé. Mais il fit bientôt voir, par sa prudence & par son courage, qu'il n'étoit pas indigne des grands Emplois qu'on lui avoit confiés. Le Cardinal rétablit aussi la Discipline militaire, fit de nouveaux Reglemens, & prit des mesures efficaces pour faire executer les Loix. Il mit dans plusieurs Villes des Garnisons suffisantes pour empêcher les habitans de se soulever (*t*). Il en-

(*o*) ibid. p. 144.

(*p*) Daniel *Hist. de France* T. VII. p. 57.

(*q*) Genes étoit dans ce tems-là en la puissance des fils de François Sforce. Le Gendre *ubi supra* p. 130.

(*r*) En 1499.

(*s*) Le 10 d'Avril 1500.

(*t*) Le Gendre ibid. p. 160-165.

[*K*] *Le Pape . . . . . le declara Légat du S. Siége . . . Tout le monde en fut extremement surpris.*] On pourroit citer à cette occasion ces paroles du Sauveur : *Nul ne peut servir deux Maitres* (13). Car comment étoit-il possible que le même homme fut en même tems le Ministre du Pape, & celui du Roi ? Comment le Pape & le Roi, qui avoient souvent des intérêts opposés à demêler, pouvoient-ils confier leurs affaires entre les mains de la même personne ? Et quand ces deux Puissances se trouvoient en différend, comment le même Ministre pouvoit-il être fidéle aux deux ? Amboise n'eut aucun égard à ces discours, qui se tenoient communément à la Cour, & parmi les personnes de tout ordre. Comme il avoit grande envie d'être Pape, il étoit charmé de pouvoir agir en Pape dans la France, jusqu'à ce qu'il pût le faire par toute la Chrétienté. Son Historien ajoute, qu'il se conduisit avec tant de prudence dans l'exercice de sa Légation, qu'il n'agit jamais ni contre l'autorité du Pape, ni contre les Libertés du Royaume, même pendant la plus grande mesintelligence entre le Roi & le Pape (14).

(13) Matth. VI. 24.

(14) Le Gendre *ubi sup.* p. 124.

[*L*] *Il est difficile de l'excuser entiérement.*] 1. Il avoit donné le Gouvernement de Milan à un homme si hautain, si fier & si avare (15), qu'il se rendit bientôt extrêmement odieux aux habitans de cette Ville. Amboise connoissoit son caractère ; mais il crut qu'étant Italien, il seroit mieux obéi qu'un Etranger. 2. Il donna au brave Stuart d'Aubigny, part au Commandement dans l'Armée de Trivulce ; ce qu'on blâma fort, parce que ces Généraux étant tous deux fiers, ne pouvoient jamais s'accorder, & que leur mesintelligence ne pouvoit que causer de nouvelles disputes, non seulement parmi les habitans, mais même dans l'Armée. Effectivement, ils ne pouvoient se souffrir, & leur mesintelligence alla si loin, que quand l'un vouloit une chose, c'étoit assez pour que l'autre s'y opposât. 3. Il ne laissa que peu de Troupes dans les Places du Milanès, craignant de fouler le peuple, & voulant gagner son affection : ce qui, disoient ses ennemis, étoit fort imprudent, vu l'humeur inconstante, inquiète & séditieuse de ce peuple (16). C'étoient-là les raisons, par lesquelles on blâmoit le Cardinal ; & il faut avouer, que s'il agit en homme généreux, qui avoit bonne opinion de ses Amis, & du Peuple conquis, il agit en même tems en mauvais Politique, qui ne doit jamais se fiér à ceux qu'il a soumis par la force des armes. Les conquêtes ne peuvent se conserver, que par les mêmes voies par lesquelles on les a faites.

(15) Jean-Jaques Trivulce.

(16) Le Gendre ibid p. 128-139.

[*M*] *Il s'en fallut de beaucoup que sa conduite dans cette occasion fût généreuse.*] L'Armée de Louis Sforce étoit composée en partie de Suisses ; & Sforce n'aiant pas reçu d'argent, comme il s'y attendoit, pour les payer, ils le menaçoient, tantôt de piller ses Places, tantôt de s'en retourner dans leur Pays, ou de passer dans l'Armée Françoise. Amboise, instruit de leur mécontentement & de leurs murmures, envoya quelques Emissaires parmi eux, qui leur promirent une grosse somme d'argent, s'ils vouloient abandonner leur Général, & une beaucoup plus grande encore, s'ils vouloient le livrer aux François. Ses offres furent acceptées ; les Suisses de l'Armée de Sforce lui déclarérent qu'ils étoient résolus de ne point se battre contre les Suisses leurs parens & leurs amis, qui étoient dans l'Armée de France ; & sur le champ ils se retirérent à Novare. Ce malheureux Prince, ne sachant de quel côté tourner, fut contraint de suivre ces traitres. Il ne fut pas plutôt entré dans la Ville, que l'Armée Françoise l'investit, pour qu'il ne leur échappât point. Dans cette derniére extrémité, la seule ressource de Sforce fut de tâcher de gagner les Suisses, & de leur offrir de l'argent pour les engager à soutenir un siége dans Novare, ou du moins à faire une sortie générale, pour assurer sa retraite. Mais ils ne voulurent entendre à rien, parce qu'il n'avoit alors rien à leur donner. La seule grace qu'il put obtenir, fut qu'ils lui permettroient de sortir avec eux en habit de Suisse, pour essayer de se sauver à la faveur de ce déguisement ; car ils étoient convenus avec d'Amboise qu'ils sortiroient de Novare comme une Armée vaincue, piques trainantes & enseignes pliées. Mais cela ne suffisoit pas au Cardinal, qui craignant que sa proie ne lui échappât, demanda que les Suisses sortissent de la Ville deux à deux, & passassent au travers de l'Armée Françoise, rangée en deux files. C'étoit le plus sûr moyen d'empêcher Sforce d'échapper ; & il fut effectivement bientôt pris, soit qu'il eût été trahi, comme ce fut l'opinion générale, ou qu'il eût été reconnu malgré son déguisement (17).

(17) Id ib. p. 149-153.

[*N*] *Il traita cette Ville avec beaucoup de hauteur.*] Aussitôt que Sforce fut au pouvoir des François, ceux de Milan envoyérent des Deputés au Cardinal d'Amboise pour implorer sa clémence. Il ne leur répondit que par un regard sévère ; & s'étant rendu à Milan, il ne logea point dans le Palais du Duc, comme les habitans l'en avoient prié, mais dans le Château, où il y avoit deja Garnison Françoise. Le Canon du Château étoit braqué contre la Ville, comme s'il eût eu dessein de la foudroyer. Les habitans étoient dans la plus terrible consternation : ils firent dire à d'Amboise, qu'ils remettoient leurs biens & leurs vies à sa miséricorde ; & pour adoucir son ressentiment, hommes, femmes, enfans, les uns en habits de deuil, les autres couverts de sacs & tous en larmes, se rendirent au Château, & se jettant à genoux devant la porte, se mirent à crier d'une voix lamentable, *grace ! grace ! misericorde !* parce qu'il s'étoit répandu un bruit, que la Garnison alloit sortir sur la Ville, pour la détruire par le fer & par le feu. L'intention du Cardinal n'étoit que d'inspirer de la terreur aux habitans : cependant, sans faire paroitre qu'il panchât à la clémence, il leur ordonna de se trouver le Vendredi Saint (18) dans la Cour de l'Hôtel de Ville, pour y entendre leur Sentence. La Noblesse, les Bourgeois, & le commun peuple de Milan se rendirent donc au tems & au lieu marqué, non en foule & confusément, mais en différens Corps, distingués par leurs Drapeaux, & formant une Procession, à la tête de laquelle on avoit placé les jeunes enfans, afin d'exciter la compassion du Cardinal, qui d'une fenêtre du Château regardoit passer cette Procession. Quand ils furent arrivés à l'Hôtel de Ville, le Cardinal commença sa marche, revêtu de son habit de Cardinal, & faisant porter sa Croix devant lui. Dans cette espèce de Triomphe, il étoit accompagné de toute la Noblesse de l'Armée, & d'un peuple infini, qui le suivit jusques à l'Hôtel de Ville. Au fond de la Cour on avoit dressé un grand Amphithéatre, au milieu duquel on avoit élevé un Trône, où le Cardinal fut se placer, aiant à ses côtés les principaux Officiers, tant Civils que Militaires. Aussi-tôt qu'il fut arrivé, la Noblesse, les Bourgeois & le Peuple de Milan, qui l'attendoient dans la Cour, tombérent à genoux, & demeurérent dans cette posture pendant que leur Orateur, nue tête & à genoux, fit un long Discours pour demander pardon de ce qu'ils avoient fait, promettant en leur nom qu'ils seroient fidéles à l'avenir. L'Orateur aiant cité l'exemple de S. Pierre, & aiant dit que la chute de cet Apôtre servit à fortifier sa Foi, le Cardinal l'interrompant dit d'un ton menaçant : „ S. Pierre renia son Maitre trois fois ; mais si ce peuple-ci retombe dans la même faute, il n'y aura plus de pardon pour lui, Milan „ sera détruite jusqu'aux fondemens, & tous les habitans „ pas-

(18) De l'ag 1500.

envoya le reste de l'Armée Françoise pour servir, une partie sous les Florentins, & l'autre beaucoup plus considérable sous César Borgia Duc de Valentinois : en quoi il semble avoir plutôt consulté son intérêt particulier, que ceux de son Roi & de sa Patrie, comme nous le ferons voir dans les Remarques [O]. Aprés avoir tout reglé dans le Milanès, le Cardinal retourna en France, où il fut reçu du Roi, de la Noblesse & du Peuple, avec tous les honneurs possibles. Louis XII, maitre du Milanès & de Gènes, résolut de faire aussi la conquête du Royaume de Naples. Ferdinand Roi d'Arragon & de Castille avoit le même dessein, quoique le Roi de Naples fût son parent. Les Rois de France & de Castille conclurent un Traité, par lequel ils convinrent de partager le Royaume entre eux : Ferdinand devoit avoir la Pouille & la Calabre, & Louis l'Abruzze, la Terre de Labour & la Ville de Naples. Amboise fut l'auteur de ce Traité de partage, & toute la France murmura contre lui, d'avoir conclu une pareille Alliance avec Ferdinand, qui ne respectant ni ses promesses ni ses sermens, ne manqueroit pas de dépouiller tôt ou tard les François de leur part. Le Cardinal, pour s'excuser, disoit qu'on avoit deja parlé de ce partage du tems de Charles VIII: mais on répondoit, que les tems avoient changé, & que Louis étant maitre du Milanès & de Gènes, étoit mieux en état que son prédecesseur de conquérir le Royaume de Naples, & de conserver sa Conquête. Amboise, sans avoir égard à ces murmures, ne pensa qu'à mettre son plan en exécution. Le Royaume de Naples fut conquis en très peu de tems, & devint bientôt un sujet de guerre entre Louis & Ferdinand, chacun d'eux prétendant avoir la Capitanate (v). Louis soutenoit qu'elle dépendoit de l'Abruzze, & Ferdinand prétendoit qu'elle appartenoit à la Pouille. Cette querelle fit murmurer plus que jamais contre le Traité que le Cardinal avoit fait, parce que les François craignirent que cela ne les engageât dans une dangereuse guerre avec le Roi de Castille. Amboise crut éviter la guerre, en traitant avec Philippe Archiduc d'Autriche, gendre de Ferdinand & pére du fameux Empereur Charles-Quint. Mais Gonsalve Genéral de Ferdinand, qui commandoit dans le Royaume, refusa de publier la paix que l'Archiduc avoit jurée au nom de son beau-pére, jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres d'Espagne; & en même tems il attaqua les François avec tant de succès, que dans l'espace de dix-huit mois il les chassa de toutes les Places qu'ils tenoient dans le Royaume de Naples. Cela donna aux ennemis du Prémier Ministre une nouvelle occasion de crier contre lui, comme s'il avoit négligé d'envoyer les recrues aux Armées Françoises en Italie. Le Cardinal, pour faire cesser ces plaintes, leva une puissante Armée, par le moyen de laquelle il espéroit de recouvrer le Royaume de Naples. Les Troupes Françoises qui marchoient à cette Expédition étant arrivées environ à six lieues de Rome, le Cardinal apprit que le Pape étoit mort. Il se rendit d'abord à Rome, plein d'espérance d'être élu Pape, parce qu'il avoit un puissant Parti parmi les Cardinaux, & que les Princes qui avoient le plus d'intérêt à lui donner l'exclusion, sembloient disposés à contribuer à son élévation. L'Empereur l'avoit flatté plusieurs fois, qu'il soutiendroit ses intérêts; & l'artificieux Roi de Castille, non content de donner au Roi de France quelque espérance d'une prompte paix, avoit assuré le Ministre qu'il favoriseroit son élévation sur la Chaire de S. Pierre, & cela uniquement pour les empêcher tous deux de pousser la guerre avec vigueur. Amboise se fiant trop à ces belles promesses [P], crut que la triple Couronne ne

(v) C'est un petit Comté du Royaume de Naples, mais si fertile, que de cent milles à la ronde on y envoie le bétail paitre dans l'Hiver, ce qui rapporte au Roi annuellement deux-cens mille ducats.

„ passés au fil de l'épée sans quartier." Ces paroles, quoique sévéres, firent espérer au peuple que pour le présent il obtiendroit grace; & effectivement, aprés qu'une autre personne, par ordre du Cardinal, leur eut reproché d'une maniére également forte & noble leur inconstance & leur infidélité, Amboise prononça à haute voix l'Acte d'Amnistie au nom du Roi (19).

(19) Id. ib. p. 158-162.

[O] *Il semble avoir plutôt consulté son intérêt particulier, que ceux de son Roi & de sa Patrie.*] A l'égard de Pise, on ne peut accuser le Cardinal que d'avoir agi imprudemment, quoiqu'il n'eût peut être pas des vues d'intérêt particulier. Pise & Florence étoient anciennement deux fameuses Républiques, & comme elles étoient voisines, elles étoient jalouses l'une de l'autre, & avoient été longtems en guerre, jusqu'à ce que Pise eût été entièrement soumise par les Florentins. Lorsque Charles VIII vint en Italie pour conquérir le Royaume de Naples, il rétablit Pise dans son ancienne liberté; & depuis ce tems-là cette Ville avoit été si bien fortifiée, que les Florentins n'osoient en entreprendre le siége. Après la mort de Charles VIII, ils offrirent à Louis XII son successeur de l'assister de Troupes & de munitions pour la conquête du Milanès, pourvu qu'en retour il leur promît de leur prêter, sinon de l'argent, du moins ses Troupes pour prendre Pise. Louis aiant accepté cette proposition, la guerre de Milan ne fut pas plutôt finie, que les Florentins le pressérent de s'acquitter de sa promesse. Ceux de Pise, d'un autre côté, firent diverses offres au Roi, pour le détourner d'assister leurs ennemis. Le Roi répondit, qu'il laissoit la décision de cette affaire au Cardinal. Celui-ci fut fort embarrassé sur le parti qu'il y avoit à prendre. Trivulce, & d'autres Seigneurs, soutenoient qu'il n'étoit pas de l'intérêt du Roi, d'augmenter la puissance des Villes & des Princes d'Italie, mais de les tenir assez bas, pour que les François pussent en venir aisément à bout, quand ils jugeroient à propos de les attaquer. D'un autre côté, il paroissoit non seulement juste, mais prudent, d'accomplir la promesse qu'on avoit faite à des Alliés aussi puissans que l'étoient alors les Florentins. Cette raison, dit mon Auteur, détermina d'Amboise, & l'engagea à assister les Florentins (20). Nous remarquerons, que quant à la justice qu'il y avoit à assister ceux de Florence, il n'y a point d'apparence que le Cardinal y ait eu beaucoup d'égard; mais pour ce qui est de la prudence, ce seroit matière à dispute, les François étant dans ce tems-là si puissans en Italie, qu'ils n'avoient pas grand sujet de redouter la République de Florence : ou si cette République étoit déja si formidable, ne le devenoit-elle pas beaucoup plus par la conquête de Pise, & du Pays qui lui appartenoit ? Il parut même peu de tems après, que le Cardinal ne craignoit pas beaucoup les Florentins. Ils n'avoient pu se rendre maitres de Pise, quoique soutenus par les Troupes de France ; & les Pisans aiant offert au Roi une somme d'argent, s'il vouloit les prendre sous sa protection, il accepta la proposition, nonobstant les plaintes des Florentins, qui furent obligés eux-mêmes de conclurre avec d'Amboise un Traité, par lequel ils s'engageoient d'assister les François d'argent, d'hommes & de munitions, pour l'expédition de Naples (21). C'est ce qui me fait soupçonner que le Cardinal eut quelque raison secrette d'assister les Florentins contre ceux de Pise. Mais pour ce qui est du secours qu'il envoya au Duc de Valentinois, il est évident, qu'il n'eut en vue que son intérêt particulier. Son Historien dit, qu'il eut beaucoup de peine à persuader au Général Trivulce, & à quelques autres des principaux Officiers, la nécessité qu'il y avoit d'envoyer des Troupes à Borgia, pour lui aider à conquérir toutes les Villes de la Romagne. La France n'avoit pas sujet d'être contente de la conduite de ce Duc, ni de celle d'Alexandre VI son pére. Quoique le Pape eût promis de secourir les François d'hommes & d'argent pour la conquête du Milanès, il avoit si peu tenu sa parole, que plusieurs le soupçonnoient d'avoir fomenté la derniére révolte, & d'être entré secrettement dans la Ligue que quelques Princes d'Italie avoient faite pour rétablir la Famille des Sforces. D'ailleurs Borgia, fils naturel du Pape, étoit un homme dangereux, qui ne se faisoit aucun scrupule de violer sa parole, & auquel on ne pouvoit par conséquent se fiër; & il y avoit tout lieu de craindre, qu'aprés qu'il se seroit rendu puissant par le secours des François, il ne devînt bientôt un de leurs plus grands ennemis, & ne fît tous ses efforts pour les renvoyer au-delà des Alpes. C'étoient-là de fortes raisons, pour ne pas l'assister : cependant puisque les François l'avoient promis, dit mon Auteur, ils ne pouvoient le refuser, sans offenser le Pape, ce qui ne pouvoit qu'être dangereux dans les conjonctures présentes. Mais, ajoute-t-il, il y avoit une autre raison, qui toucha peut-être davantage d'Amboise; c'étoit que le tems de sa Légation alloit expirer, & qu'il souhaitoit fort que le Pape le continuât. Alexandre VI ne faisoit jamais rien par générosité, & vendoit toujours ses graces fort cher : ensorte que d'Amboise, pour obtenir du Saint Pére ce qu'il vouloit pour lui-même, fut obligé d'assister son fils (32). Ce fut-là la véritable raison, qui lui fit envoyer la plus grande partie de l'Armée Françoise servir sous le Duc de Valentinois; & en récompense, le Pape le continua Légat en France, avec un pouvoir plus étendu que celui qu'il avoit eu auparavant (23).

(20) Id. ib. p. 166-168.

(21) Id. L. III. p. 188.

(22) Id. L. II. p. 182-170.

(23) Id. ib. p. 170.

[P] *Amboise se fiant trop à ces belles promesses.*] Il prit si peu de soin de cacher son ambition, qu'il prit pour sa Devise ces paroles (24) : *O Eternel, ne me fai point rougir de honte*; ou, *ne permets pas que je sois trompé dans mon attente.* Mais les Amis du Cardinal ne pouvoient se persuader que l'Empereur & le Roi de Castille fussent sincéres dans les promesses qu'ils lui avoient faites, à cause qu'il étoit naturel qu'ils crussent que d'Amboise, s'il de-

(24) Ps. CXIX. 31.

ne pouvoit lui manquer. Mais les Cardinaux ne furent pas si tôt enfermés dans le Conclave, qu'il reconnut son erreur. Le Cardinal François Piccolomini Archevêque de Sienne fut élu d'une voix unanime, & prit le nom de Pie III. Ce Pontife étant mort vingt-six jours après son élection, d'Amboise conçut de nouvelles espérances [Q], & se trouva trompé une seconde fois, le Cardinal de la Rovère aiant été élu sans la moindre opposition. Ce Pape qui prit le nom de Jules II., pour consoler d'Amboise de la perte de la Chaire de S. Pierre, le continua dans sa Légation de France, & le fit en

(x) La Bretagne n'étoit pas encore annexée à la Couronne de France.

même tems Légat d'Avignon & de Bretagne (x). L'impatient desir d'Amboise pour la Papauté fut extrêmement nuisible aux affaires de France: car aiant retardé, à la prière des Cardinaux, la marche de l'Armée destinée contre Naples, elle arriva un mois trop tard pour profiter de l'état de foiblesse où étoient alors les Espagnols, qui eurent le tems de se fortifier. Quelques autres circonstances, trop longues à rapporter ici, concoururent aussi à ruïner les affaires des François dans le Royaume de Naples (y). Amboise voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance de recouvrer ce Royaume, pensa à assurer le Milanès, que le Roi de Castille menaçoit d'attaquer [R]. Mais le plus formidable ennemi, c'étoit l'Empereur, qui étoit prêt à marcher en Italie avec une puissante Armée, pour envahir le Milanès, soit pour lui-même, soit pour y rétablir la famille des Sforces. Amboise lui-même alla trouver l'Empereur, & il le ménagea avec tant d'adresse & de prudence, en lui représentant qu'il étoit de son intérêt de se défier du Roi de Castille, & de faire alliance avec la France, qu'il l'engagea à conclurre un Traité, par lequel il étoit stipulé, que Charles, fils de l'Archiduc d'Autriche & petit-fils de l'Empereur, épouseroit la fille de Louis XII, quoiqu'ils fussent tous deux encore enfans. Une autre condition de ce Traité étoit, que l'Empereur donneroit l'investiture du Milanès au Roi de France, lequel en retour devoit payer à l'Empereur cent vingt mille écus en deux termes, & une paire d'éperons d'or par an. Ce Traité étoit très avantageux à la France, en ce qu'il maintenoit le Roi dans la paisible possession du Milanès, & qu'il obligea le Roi de Castille à signer une trêve avec la France. Ce fut un bonheur pour le Prémier Ministre d'avoir conclu cette Alliance, puisque s'il avoit échoué dans cette entreprise, il auroit vraisemblablement perdu tout son crédit auprès du Roi, vu le puissant Parti qui s'étoit formé contre lui à la Cour [S]. Mais le succès de ses négociations avec l'Empereur, le mit en état de détourner l'orage: il s'acquit par-là tant de gloire & de réputation, qu'étant retourné à la Cour, ses ennemis n'osérent dirent mot contre lui (z). Peu après le retour d'Amboise en France, les affaires changerent entiérement de face, par la mort d'Isabelle ou Elisabeth (aa) Reine de Castille, qui occasionna de grandes divisions dans ce Royaume [T]. Ferdinand desirant de retenir le Gouvernement de la Castille, qui par la mort de la Reine étoit dévolue à Jeanne de Castille, mariée à l'Archiduc d'Autriche, étoit disposé à entrer en traité avec la France. Le Cardinal, qui savoit qu'il étoit de l'intérêt du Royaume d'affoiblir la puissance de l'Archiduc, traita avec Ferdinand; qui consentit d'épouser Germaine de Foix, sœur de Gaston Duc de Nemours, à condition que le Roi de France renonceroit à ses prétentions sur une partie du Royaume de Naples; ajoutant seulement, que si Germaine venoit à mourir sans enfans, les prétentions du Roi subsisteroient dans toute leur force. Le but du Cardinal en concluant ce mariage étoit, que s'il arrivoit que Ferdinand eût un fils de sa seconde femme, ce fils héritat des Royaumes d'Arragon & de Sicile, dont l'Archiduc seroit privé par ce moyen. Malgré cette vue, le Traité fut desapprouvé par plusieurs Membres du Conseil de Louis, qui disoient que le Roi auroit mieux fait de donner à la Princesse

(y) Le Gendre ubi sup. L. III. p. 271-264.

(z) Id. ibid. p. 274-275.

(aa) Elle mourut le 26 de Nov. 1504.

devenoit Pape, se déclareroit contre eux en faveur de Louis, son ancien Maître, son Ami, & son Bienfaiteur. D'Amboise put aussi s'appercevoir aisément dans le Conclave, que les Cardinaux n'avoient aucune pensée de l'élever sur la Chaire Papale: car les Chefs des différens Partis déclarérent ouvertement, que dans les conjonctures présentes, il étoit nécessaire pour le bien de l'Eglise & pour celui du Saint Siége, de choisir un Pape, qui ne favorisât particuliérement aucun des Princes de l'Europe, & sur-tout ceux d'Italie; qui par sa fermeté & sa sagesse pût réunir ceux qui étoient en guerre; & qui enfin, sans épouser aucun Parti, s'appliquât uniquement au rétablissement de la paix & de la tranquillité publique (25). Ces considérations auroient dû faire sentir à notre Cardinal, que ses espérances étoient vaines & mal fondées. Mais telle est la foiblesse de ceux que l'ambition aveugle, qu'ils ont toujours du panchant à se flatter, & à espérer de voir arriver ce qu'ils souhaitent ardemment.

(25) Le Gendre ubi sup. L. III. p. 252.

[Q] *Amboise conçut de nouvelles espérances.*] Le Duc de Valentinois & le Cardinal Ascagne Sforce lui donnérent leur parole, que pour le coup il seroit surement élu. Le prémier parut même si zélé pour lui, qu'il obligea tous les Cardinaux qui étoient ses créatures, de promettre par serment qu'ils lui donneroient leurs suffrages. Mais malgré leur serment, il n'y avoit pas d'apparence que pour obliger Borgia, qui n'avoit que très peu de pouvoir depuis la mort de son père, ils voulussent agir contre les intérêts du Roi d'Espagne qui étoit leur Souverain, en plaçant un François sur la Chaire Papale. Outre qu'il n'y avoit aucune raison de croire que le Cardinal Sforce fût sincérement dans les intérêts d'Amboise, puisque toute l'aspérance de l'infortunée Maison des Sforces étoit, qu'un nouveau Pape les rétabliroit dans le Duché de Milan; ce qu'ils ne pouvoient attendre d'un homme tel qu'Amboise, qui étoit entiérement dévoué au Roi de France (26).

(26) Id. ib. p. 255. 256.

[R] *Le Roi de Castille menaçoit d'attaquer le Milanès.*] Il s'étoit répandu un bruit, que l'Armée Espagnole s'étoit avancée pour conquérir le Milanès; sur quoi d'Amboise fit toute la diligence possible pour se rendre dans ce Duché, afin de tenir le peuple en respect, de fortifier les Places, & d'augmenter les Garnisons. Ce bruit étoit sans fondement: car Gonsalve (27), surnommé *le Grand Capitaine*, qui commandoit les forces d'Espagne en Italie, étoit entiérement occupé à assurer ses conquêtes, sans avoir dans ce tems-là la moindre pensée d'en faire de nouvelles (28).

(27) Il s'appelloit *Gonsalve Ferdinand de Cordoue.*

(28) Le Gendre ubi sup. p. 274.

[S] *Un puissant Parti s'étoit formé contre lui à la Cour.*] Le Chef de ce Parti, & le plus dangereux des ennemis du Prémier Ministre, étoit le Maréchal de Gié, homme de qualité, de l'illustre Maison de Rohan, & qui avoit beaucoup de crédit, parce qu'il étoit dans la faveur de la Reine, qui avoit un pouvoir extraordinaire sur l'esprit du Roi. La Reine estimoit & aimoit De Gié, à cause qu'il étoit né son Sujet, qu'il étoit son parent (29), & qu'il avoit toujours témoigné beaucoup de zéle pour ses intérêts. Ce Seigneur, quoique comblé déja de biens & d'honneurs, se sentant appuyé par une puissante Reine, souhaitoit avec passion de se voir à la tête de l'Etat. Il ne cessoit de dire à la Reine que les affaires auroient bien pris un meilleur tour, s'il en avoit eu le maniement; & que c'étoit la faute de d'Amboise, si elles tournoient si mal. Quoique le Roi fût persuadé du mérite & de la fidélité de son Ministre, il étoit pourtant sensiblement touché d'avoir perdu en moins d'un an de tems, sa réputation, le Royaume de Naples, son Armée, sa Flotte, & les sommes employées à de si grands armemens (30): tellement qu'il étoit aisé aux ennemis d'Amboise d'irriter le Roi contre lui. Mais le Traité qu'il conclut avec l'Empereur, lui regagna bientôt la faveur du Roi, & tourna tout son ressentiment contre De Gié, qui fut banni de la Cour par Sentence du Parlement de Toulouse, le plus sévère de tous les Parlemens du Royaume (31).

(29) La Maison de Rohan étoit alliée depuis longtems à celle de Bretagne.

(30) Le Gendre ibid. p. 276. 277.

(31) Id. ib. p. 281. 282.

[T] *La mort d'Isabelle occasionna de grandes divisions dans le Royaume de Castille.*] Par son Testament elle avoit laissé à Fesdinand son mari le Gouvernement du Royaume, & la jouïssance de tour les revenus sa vie durant, sous le titre d'Administrateur pour sa fille Jeanne de Castille; ce qui causa un mécontentement général parmi les Grands, qui favorisoient l'Archiduc. Ferdinand, sans s'embarrasser de leurs murmures, continua à gouverner le Royaume, comme il avoit fait avant la mort de la Reine; mais il cessa de prendre le titre de Roi de Castille, de crainte d'irriter de plus en plus le peuple contre lui. Il avoit perdu l'estime des Castillans, par sa trop grande soumission aux volontés de la Reine, & ils le haïssoient, à cause qu'il avoit été trop sévère envers eux. Il s'attacha à regagner par tour les moyens possibles leur affection & leur estime, mais inutilement: ses artifices, ses caresses, ses promesses furent toutes sans succès, ce qui l'obligea à avoir recours à la France. Il proposa donc à Louis XII de faire une Alliance avec lui. Son dessein étoit d'empêcher la France d'assister les mécontens, & de l'engager par-là à l'aider, si l'occasion s'en présentoit. Ils avoient déja envoyé secrettement quelques personnes en France, pour solliciter l'assistance du Roi. Mais d'Amboise étoit fort éloigné de leur accorder leur demande, parce que si d'un côté il étoit de l'intérêt du Roi de France d'entretenir la division parmi les Grauds de Castille, il lui

esse une Dot en argent, que de renoncer à ses droits. Mais le Cardinal représenta, que les conjonctures étoient telles, qu'il n'y avoit aucune espérance de recouvrer jamais le Royaume de Naples, à moins que d'épuiser la France d'argent & d'hommes (bb). Ce seroit nous engager dans l'Histoire suivie de France & d'Espagne, que d'entrer dans un plus grand detail des negociations du Cardinal en Italie, en Espagne, & en Allemagne: ce que nous avons dit suffit pour donner au Lecteur une juste idée du caractère & de la capacité de ce Ministre. Nous finirons cet Article, en remarquant qu'il mourut à Lyon le 25 de Mai 1510, comme il alloit en Italie pour faire la guerre aux Venitiens, âgé de cinquante ans, & la douzième année de son Ministère. Il mourut de la goute dans l'estomac, à laquelle il etoit fort sujet, parce qu'il ne pouvoit s'empêcher de boire un peu plus qu'il ne falloit. Jamais on ne fit à aucun Roi ou Reine des Obséques plus magnifiques que les siennes (cc). Mr. Le Gendre, qui a écrit son Histoire, en fait le plus beau portrait qu'on ait jamais fait d'aucun Prémier Ministre. Ce qui paroitra certainement extraordinaire aujourd'hui, c'est que ce Cardinal ne posseda jamais plus d'un Bénefice à la fois, & n'eut d'autres revenus que ceux de son Evechè, & sa pension comme Prémier-Ministre, outre son Patrimoine, qui n'etoit pas considérable, & les présens qu'il recevoit du Roi. Pendant son Ministere, il eut grand soin de faire fleurir le Commerce & les Sciences, dont il étoit le grand Protecteur. Il étoit d'ailleurs fort généreux [V]. Desorte qu'on ne doit pas etre surpris, qu'il fût aimé presque de tout le monde autant qu'il l'étoit de son Maitre, le plus grand éloge, peut-etre, qu'on puisse donner à un Prémier-Ministre (dd).

(bb) Id. ib. L. V. p. 2..–193.

(cc) Id. ib. L. V. p. 419.

(dd) Le Gendre T. II L. VI. p. 1–20.

lui étoit bien plus avantageux encore d'empêcher l'Archiduc, autant qu'il seroit possible, de prendre possession de ce Royaume, de peur qu'en cas de guerre, qui ne pouvoit vraisemblablement manquer d'éclater bientôt, ce Prince ne se trouvât en état de faire beaucoup de mal à la France, en l'attaquant en même tems du côté des Pyrénées & du côté de la Flandre (32).

(32) Id. ib. L. IV p. 119. &c.

[V] *Il etoit le grand Protecteur des Sciences & fort généreux.*] Il fit venir ce qu'il y avoit alors de plus savans hommes en Europe, & les établit à Gènes, à Milan, & sur-tout en France. Il donna au célèbre Paul Emile un Canonicat à Paris, afin qu'aiant la commodité de demeurer dans cette Ville, il pût plus aisément consulter les Registres du Parlement & les anciennes Archives pour l'Histoire de France, à laquelle il devoit travailler (33). A l'égard de la générosité d'Amboise, l'Historien en rapporte l'exemple suivant. Le Cardinal avoir fait bâtir une magnifique Maison, sur un fonds qui appartenoit à l'Archevéché de Rouen. Un Gentilhomme, qui avoit une Terre voisine de cette Maison, & qui se trouvoit dans la nécessité de la vendre, pria un des Domestiques du Cardinal de l'offrir à son Maitre. Le Domestique trouva bientôt l'occasion d'en parler au Cardinal, & lui dit qu'il avoit engagé le propriétaire à la donner à bon marché: ce qui n'étoit nullement l'intention du Gentilhomme, qui sachant que le Cardinal étoit fort généreux, espéroit qu'il la lui payeroit bien. Il ne fut pas trompé dans son attente. Le Cardinal le fit venir, & lui dit, qu'il avoit tort de se defaire d'un Bien, qui étoit depuis longtems dans sa famille: mais le Gentilhomme lui répondit, qu'il avoit marié sa fille, & qu'il manquoit d'argent comptant pour payer sa dot; & que l'argent de surplus du prix de sa Terre, mis à intérêt, lui feroit autant de revenu que sa Terre même. D'Amboise reprit, qu'il valoit mieux qu'il empruntat de l'argent pour plusieurs années, & sans intérêt. Cela est vrai, dit le Gentilhomme; mais où trouverai-je quelqu'un, qui me prête de l'argent pour longtems & sans intérêt? Il y en a bien qui le feront, dit le Cardinal; moi je vous prêterai ce qu'il vous faut pour la dot de votre fille; & je vous donne pour acquitter cette somme, jusqu'à ce qu'une partie de votre revenu annuel suffise pour cela, & vous ne ferez pas obligé de vendre votre Bien. Mr. Le Gendre remarque à cette occasion, qu'il doute qu'on puisse trouver dans l'Histoire des Romains, des Grecs, ou d'aucune autre Nation, une plus éclatante preuve de générosité que celle-là (34).

(33) Id. T. II L. VI. p. 71.

(34) Id. ib. p. 61-63.

AMBROISE, d'une Famille illustre & riche, mais plus distingué encore par son esprit & par la beauté de son génie, vivoit dans le troisiéme Siécle (a). Il fut d'abord engagé dans les Erreurs des Valentiniens [A]; mais il en revint par la force des discours d'Origène (b), & devint un de ses plus intimes Amis. Non seulement il lui donnoit des avis, mais il lui fournit aussi tout ce qui lui étoit nécessaire pour composer ses Ouvrages; il lui procura plus de sept personnes pour écrire ce qu'il dictoit, & quelques jeunes filles qui avoient la main bonne, pour copier ses Livres, payant généreusement la dépense de toutes ces personnes (c). Il fut fait Diacre d'Alexandrie, & il demeuroit presque toujours avec Origène. Ils etudioient avec tant d'assiduïté, que pendant leurs repas mêmes, ils ne pouvoient s'empecher de comparer ensemble les Livres Sacres; ils passoient meme une partie des nuits à étudier, ainsi que nous l'apprend Origène lui-même (d), qui envoyoit souvent ses Ouvrages à Ambroise, pour qu'il en fît la revision. Mais il semble qu'Ambroise ne fut pas toujours fidèle à son Ami, & qu'il rendit public ce qui n'étoit destiné que pour lui seul en qualité d'Ami intime [B]. Pendant la Persécution que l'Eglise souffrit sous Maximin, Ambroise fut en grand danger; mais bien loin de succomber sous le poids de la Persécution, il soutint glorieusement la cause du Christianisme, conjointement avec Protoctete Prêtre de l'Eglise de Césarée: ce qui engagea Origène à leur adresser à tous deux son Livre du Martyre (e). Moréri, & ses Traducteurs Hollandois (f), ont mal pris le sens d'Eusébe dans cet endroit [C]. Ambroise écrivit quelques Lettres: S. Jérome, qui en fait mention (g), dit qu'elles sont pleines d'esprit. On ignore le tems de la mort d'Ambroise [D].

(a) Cave *Hist. Lit.* T. I. p. 55.

(b) Eusébe *Hist. Eccles.* L. VI. ch. 18.

(c) Id. ibid. ch. 23.

(d) *Apud* Cave *ubi supra*

(e) Eusébe ibid. ch. 28.

(f) *D. v. Hoogstraten, Matth. Br. van Nidek*, & *Lufscius*.

(g) *In Catalogo Script. Eccles.*

[A] *Il fut d'abord engagé dans les Erreurs des Valentiniens.*] C'est ce que nous apprenons d'Origène lui même, dans la Préface du cinquième Volume de *l'Explication de l'Evangile selon S. Jean* (1). Il y a des Ecrivains qui ont dit qu'Ambroise suivit l'Hérésie de Marcion, & non celle de Valentin. Epiphane dit: τινὲς δὲ Ἀμβρόσιον ἔφασαν οἱ μὲν Μαρκιωνιστὴν, οἱ δὲ Σαβελλιανόν: *Les uns ont dit qu'Ambroise etoit Marcionite, d'autres qu'il étoit Sabellien.* Epiphane a mis ici *Sabellien*, pour *Valentinien* (2).

(1) *Vid* Valesii *Annot. ad Euseb. Hist. Eccles.* L. VI. c. 18. not. 2.

(2) Valesius ibid.

[B] *Ambroise ne fut pas toujours fidele à son Ami* &c.] Quand Origène fut accusé d'avoir publié quelques Erreurs & Hérésies, ses Amis tâchérent de l'excuser, en disant, qu'il y avoit plusieurs choses inserées dans ses Ouvrages par ses ennemis (3). Mais S. Jérôme (4) assure que les Ouvrages d'Origène n'avoient été ni altérés ni corrompus, & qu'il tenoit réellement les Erreurs qu'on trouvoit dans ses Livres. Il ajoute, qu'Origène lui-même l'avouoit dans une Lettre qu'il écrivit à Fabien Evêque de Rome, dans laquelle il disoit, qu'il se repentoit d'avoir écrit comme il avoit fait, & il accuse Ambroise de précipitation & de témérité, d'avoir rendu public ce qui avoit été composé pour le particulier (5). Il paroit par cette plainte d'Origène, qu'Ambroise ne lui avoit pas été aussi fidèle qu'il le devoit; à moins que l'on ne dise, que ce n'étoit là qu'une échapatoire d'Origène, qui après tout n'étoit pas fâché que ses Livres fussent entre les mains de tout le monde.

(3) *Ruffin.* apud François Bourgoign. *Hist. Eccl.* T. I. L. VII. p. 970.

(4) *Epist. ad Pammach.* apud eund.

(5) Bourgoign ibid. p. 971.

[C] *Moréri, & ses Traducteurs Hollandois, ont mal pris le sens d'Eusébe dans cet endroit.*] Ils disent, qu'Origène fit une excellente exhortation à Ambroise & à Protoctète, pour les encourager au Martyre. Mais Eusébe ne dit rien de pareil; voici ses propres termes (6): Τότε δὴ καὶ Ὠριγένης τὸν περὶ μαρτυρίου συντάττει, Ἀμβροσίῳ καὶ Πρωτοκτήτῳ πρεσβυτέρῳ τῆς ἐν Καισαρείᾳ παροικίας ἀναθεὶς τὸ σύγγραμμα, ὅτι δὴ ἀμφοῖν περίστασις οὐχ ἡ τυχοῦσα ἐν τῷ διωγμῷ κατειλήφει. „ Ce fut en ce tems-là, qu'Origène composa „ un Livre du Martyre, & qu'il l'adressa à Ambroise, & „ à Protoctète Prêtre de Césarée, qui avoient couru tous „ deux de grands dangers." Il n'est point parlé là d'une exhortation d'Origène.

(6) *Hist. Eccles.* T. VI. c. 28.

[C] ☞ *On ignore le tems de la mort d'Ambroise.*] S. Jérôme nous apprend qu'Ambroise mourut avant Origène, sans déterminer l'année; & il ajoute une circonstance, qui mérite d'être remarquée: c'est qu'on fut surpris, qu'en mourant, riche comme il étoit, il ne se fût pas souvenu de son Ami, qui étoit dans l'indigence & sur l'âge. *Obiit ante mortem Origenis, & in hoc a plerisque reprehenditur, quod vir locuples amici sui egeni senis & pauperis moriens non recordatus sit* (7). REM. DU TRAD.]

(7) *In Catal. Script. Eccl. Oper.* T. I. p. ..., 259.

AMBROISE (SAINT), Evêque de Milan, & un des plus illustres Pères du quatrième Siècle, etoit

étoit issu d'une illustre Famille Romaine, & nâquit dans les Gaules l'an 333, selon le Docteur Cave (*a*), ou en 340, selon Mr. Du Pin (*b*). Son père, qui portoit le même nom, étoit dans ce tems-là Préfet du Pretoire dans les Gaules, & faisoit sa résidence à Arles Capitale de la Gaule Narbonnoise (*c*), ou selon d'autres à Trêves (*d*). On rapporte que n'étant encore qu'au berceau, on eut un présage remarquable de la douceur de son Eloquence: un essain d'Abeilles vint se poser sur son visage, pendant qu'il dormoit la bouche ouverte dans son berceau dans la Cour du Palais. Le même prodige étoit arrivé à Platon. Après la mort de son père, sa mère retourna à Rome avec lui, qui étoit encore fort jeune, Marcelline sa sœur, & Satyre son frère ainé; & elle eut grand soin de leur éducation. Marcelline fit profession de Virginité, & reçut le voile de la main du Pape Libère. Ambroise profita des exemples domestiques de pieté & de vertu, qu'il avoit en la personne de sa mère & de sa sœur. Il se perfectionna dans l'étude des Lettres humaines, & plaida devant Probus, Préfet du Prétoire, avec tant d'éloquence, qu'il le fit son Assesseur; il le fit ensuite Gouverneur de la Ligurie & de l'Emilie. On dit, que quand il prit congé de Probus en partant pour son Gouvernement, celui-ci lui dit: *Allez, & vous conduisez en Evêque, plutôt qu'en Juge*: ce que l'événement fit regarder comme une prédiction. Il alla faire son séjour à Milan. Auxence Evêque de cette Ville, étant mort en 374, il s'éleva une grande dispute entre les Orthodoxes & les Ariens pour le choix d'un nouvel Evêque. La division alloit à une sédition ouverte, lorsqu'Ambroise, en qualité de Gouverneur, crut devoir aller à l'Eglise pour appaiser le tumulte. Il parla au peuple avec beaucoup de douceur & d'éloquence, & l'exhorta à faire cette election avec un esprit de paix & sans tumulte. Il parloit encore, lorsque toute l'Assemblée s'écria d'une voix, *Qu'Ambroise soit Evêque* (*e*)! Un incident aussi inopiné le surprit; il se retira aussi-tôt, & il n'y eut point d'artifice dont il ne se servît pour les détourner de leur résolution [*A*]; mais enfin il fut obligé de se rendre. Il fut baptisé, n'étant encore que Catéchumène, & fut sacré Evêque sur la fin de l'année 374, ou vers le commencement de 375 (*f*). Aussi-tôt après, il distribua aux pauvres tout l'argent qu'il avoit, abandonna le soin de ses affaires à son frère Satyre, & s'appliqua uniquement à l'étude de la Religion, & à s'acquitter des fonctions Episcopales. Vers l'an 377, les Barbares aiant fait une irruption dans l'Empire Romain, il se retira dans l'Illyrie, d'où il se rendit ensuite à Rome (*g*). Il avoit une aversion particulière pour l'Arianisme, & fit condamner Secundien & Pallade au Concile d'Aquilée en 381. En 384 on le députa au Tyran Maxime, qui avoit usurpé l'Empire [*B*], & il l'empecha d'entreprendre de passer en Italie. Les Paiens, encouragés par ces troubles intestins qui agitoient l'Empire, entreprirent de rétablir leur Religion, & se servirent de Q. Aurel. Symmaque, Préfet de Rome, homme fort éloquent, pour plaider leur Cause: ce fut ce qui donna occasion à la fameuse dispute entre Ambroise & lui, sur le rétablissement de l'Autel de la Victoire. Symmaque perdit non seulement son procès, mais fut chassé peu de tems après de la Ville (*h*), avec defense d'en approcher de plus de cent lieues (*i*). On a encore la Requête qu'il présenta à l'Empereur: il y deploie les grandes figures de la Rhétorique & toutes les voiles de l'Eloquence (*k*); mais pour des raisonnemens convaincans, il ne faut pas les y chercher. S. Ambroise réfuta cette Requete par deux Pièces plus éloquentes encore; mais Mr. Bayle, dans une de ses Lettres contre *l'Histoire du Calvinisme* par Maimbourg (*l*), croit qu'il a mal raisonné, & qu'il est tombé dans plusieurs paralogismes; en un mot, qu'il y a dit des choses tout à fait opposées à d'autres qu'il avoit déja dites en plusieurs rencontres, ou qu'il a dites depuis ce tems-là. Cependant Ambroise proteste, *qu'il a cherché la solidité du raisonnement, laissant à Symmaque toute la gloire de l'éloquence & de la politesse, parce que c'est le propre des Sages Paiens, d'eblouïr l'esprit par des couleurs aussi fausses que leurs Idoles, & de dire de grandes choses, ne pouvant en dire de véritables* (*m*). Nous donnerons ci-dessous en abrégé les Remarques de Mr. Bayle [*C*]. S. Ambroise trouva aussi de grandes oppositions de la part des

(*a*) *Hist. Litter.* ad Sec. IV. ad ann. 374.

(*b*) *Bibl. des Aut. Eccl.* T. II. p. 250.

(*c*) Cave *ubi supra.*

(*d*) Du Pin *note* (*b*) T. II. p. 293. 294.

(*e*) Socrate *Hist. Eccles.* L. IV. ch. 30.

(*f*) Du Pin *ubi supra* p. 251.

(*g*) Cave *ubi supra.*

(*h*) Prosper *de promiss.* p. 3. c. 38.

(*i*) Cave *ubi supra.*

(*k*) Voy. les *Epitres de Symmaq.* L. X. Ep. 54.

(*l*) *Nouv. Lettr. de l'Aut. de la Critiq. gén. de l'Hist. du Calvin.* T. I. Lett. 2. p. 32.

(*m*) Fléchier *Vie de Théodose* L. III. n. 32.

[*A*] *Il n'y eut point d'artifice, dont il ne se servît pour les détourner de leur résolution.*] Il monta sur son Tribunal, & affecta d'y faire amener des coupables chargés de chaînes, & de leur faire donner la question, afin de paroître cruel & indigne du Sacerdoce. Ce moyen ne lui aiant pas réussi, il fit venir à son Hôtel des femmes de mauvaise vie, pour rendre ses mœurs suspectes. Le peuple, qui voyoit que tout cela étoit affecté, persistant toujours dans le choix qu'il avoit fait, il sortit de nuit pour se retirer à Pavie; mais s'étant égaré, il se trouva aprés avoir fait beaucoup de chemin, aux portes de Milan. Sa fuite aiant été sue, on lui donna des Gardes, & on envoya à l'Empereur la rélation de ce qui s'étoit passé. Ambroise lui écrivit aussi de son côté, afin de se faire décharger; mais l'Empereur, ravi du choix que le Peuple avoit fait, confirma son élection, & donna ordre au Vicaire d'Italie de faire exécuter la chose. Ambroise se sauva encore une fois, & se cacha chez un nommé Léonce: mais le Vicaire d'Italie aiant publié une Ordonnance contre ceux qui sauroient où il étoit, & qui ne le dénonceroient pas, Léonce se crut obligé de le déclarer; desorte que toutes les résistances d'Ambroise aiant été inutiles, il fut obligé de se soumettre (1). Quand il eut reçu le Baptême, & l'Ordination Episcopale, l'Empereur Valentinien s'écria avec un transport de joie: „Je vous rends graces, ô „Dieu tout-puissant, notre Sauveur, d'avoir confié la „conduite des ames à celui que j'avois chargé du soin „des personnes & des biens de mes Sujets, & d'avoir „déclaré par ce moyen-là que j'avois fait un très bon „choix." Χάρις σοι, δέσποτα παντοκράτορ καὶ σῶτερ ἡμέτερε, ὅτι τῷδε τῷ ἀνδρὶ ἐγὼ μὲν ἐνεχείρισα σώματα, σὺ δὲ ψυχὰς, καὶ τὰς ἐμὰς ψήφους δικαίας ἀπέφηνας (2).

(1) Du Pin *ubi supra* p. 252.

(2) Theodoret *Hist. Eccl.* L. IV. c. 7.

[*B*] *Il fut député au Tyran Maxime, qui avoit usurpé l'Empire.*] Maxime s'étoit distingué par divers beaux exploits contre les Ecossois, & il avoit même défait & tué dans une bataille Eugène leur Roi. Les Ecrivains de ce tems-là ne s'accordent pas sur son Pays, les uns disant qu'il étoit né en Espagne, & les autres en Angleterre. Il prétendoit être descendu de Constantin le Grand, & prit le nom de Flave Clément Maxime. L'Empereur Gratien le méprisa d'abord, comme un homme incapable d'exécuter ses perfides desseins; mais Maxime leva une puissante Armée contre lui, & entreprit d'abord de l'attaquer à force ouverte. Le succès n'aiant pas répondu à ses espérances, il eut recours à la trahison, qui lui réussit. Il envoya des gens à Gratien, pour lui dire que l'Impératrice sa femme venoit le trouver, & qu'elle avoit dessein de le rencontrer en-deçà du Rhône, qui traverse la Ville de Lyon, où l'Empereur se trouvoit. Il en sortit, pour venir à la rencontre de cette Princesse. Un Assassin s'étoit mis par ordre de Maxime dans une litiére, dans laquelle on dit à Gratien qu'étoit l'Impératrice. L'Empereur s'approcha pour l'embrasser, & le scélérat, qui se nommoit Andragathius, se jetta tout d'un coûp sur lui, & le tua. Maxime, parvenu à ce point, envoya des Ambassadeurs à Théodose pour lui offrir la paix; & s'il l'acceptoit, de s'unir avec lui contre les Ennemis de l'Empire Romain; ou en cas qu'il rejettât ces offres, pour lui déclarer la guerre. Théodose reçut les Ambassadeurs fort civilement, & parut entrer dans les vues du Tyran; car il craignoit qu'un refus ne l'excitât à passer en Italie, pour attaquer Valentinien, qui n'étoit âgé que de treize ans, & qui n'avoit ni assez d'expérience ni assez de forces pour faire tête à un si formidable ennemi, maitre des Gaules & de l'Espagne. Valentinien lui-même sentit si bien le danger où il étoit, & se défioit si fort de plusieurs de ceux qui étoient auprès de lui, qu'il députa S. Ambroise, pour essayer si par la réputation de sa sagesse & de sa sainteté, il pourroit modérer l'ambition du Tyran, & l'engager à demeurer au-delà des Alpes. Maxime parut extrêmement satisfait de cette Ambassade de S. Ambroise, soit qu'il ne fût pas encore affermi dans les Gaules & dans l'Espagne, soit qu'il manquât d'argent, le nerf de la guerre, sans quoi il ne pouvoit espérer de réussir dans ses projets. Il caressa beaucoup S. Ambroise, & lui demanda pourquoi Valentinien n'étoit pas venu en personne, l'assurant qu'il l'auroit reçu à bras ouverts, comme son propre fils. S. Ambroise excusa adroitement Valentinien, en disant, qu'il étoit trop jeune pour entreprendre un voyage aussi fatiguant, que celui de passer les Alpes dans une aussi mauvaise saison de l'année; & finit en disant, qu'il n'étoit pas venu pour lui rendre compte des actions de son Maitre, mais pour établir une bonne intelligence entre eux, s'il jugeoit à propos de l'accepter. En un mot, il ménagea cette affaire avec tant de dextérité, que la paix fut conclue comme il le souhaitoit, & qu'il empêcha Maxime de passer en Italie (3).

(3) *Roman History* Vol. III. p. 199. &c. Edit. de 1720. Voy. Du Pin & Cave *ubi supra*, & Lingot. Hyacinth. *Hist. Eccl.* T. I. p. 100.

[*C*] *Nous donnerons ci-dessous en abrégé les Remarques de Mr. Bayle.*] Il suppose d'abord, qu'un homme qui prêchoit avec

des Ariens, contre lesquels il témoigna tout le zèle possible [*D*]. Il fut député une seconde fois au Ty-

avec autant de feu d'imagination & avec autant d'éloquence que S. Ambroise, ne peut avoir manqué d'étaler fréquemment aux yeux du peuple la févérité de la Justice Divine, qui punit les péchés de l'homme par les fléaux de la guerre, de la peste, & de la famine. Il est moralement impossible, qu'un homme qui prêche souvent, ne dise cela plusieurs fois. Il s'est donc contredit, lorsqu'il a tourné en ridicule Symmaque, pour avoir représenté à l'Empereur, que les Dieux avoient envoyé la famine sur la Terre, afin de venger les injures qui avoient été faites à leurs Ministres (4). „ Si leurs Dieux, dit S. Ambroise, se „ vengent sur tout l'Empire, du tort qu'on a fait à quel- „ ques particuliers, ils sont injustes, & la vengeance est „ pire que le crime." *Quæ autem æquitas, ut paucis sacerdotibus dolentes victum negatum, ipsi omnibus denegarent, cum inclementior esset vindicta quam culpa* (5)? Quand on parle ainsi, on reconnoit que Dieu ne venge jamais sur le public, le tort qui a été fait à quelques particuliers, & on pose pour le principe de son raisonnement, que la Justice de Dieu ne lui permet pas d'envelopper dans une même peine les innocens avec les coupables. Or c'est une proposition directement opposée à la doctrine qu'on peut naturellement supposer avoir été souvent prêchée par S. Ambroise, savoir, que la peste, la guerre & la famine sont des fléaux dont Dieu se sert pour punir les hommes, puisque dans ces occasions, l'innocent se trouve enveloppé avec le coupable. Cette proposition de S. Ambroise est aussi directement opposée à l'Ecriture, qui nous apprend que la seule vanité de David fut cause que Dieu fit mourir soixante-dix-mille Israélites. Ajoutez à cela la considération du péché originel, qui seul devoit avertir S. Ambroise de n'aller pas si vite dans la réfutation qu'il faisoit. Son raisonnement n'est pas moins incompatible avec un passage du Code Théodosien, que voici (6). „ Souffrirons-nous „ plus longtems que les saisons soient renversées par la „ colère du Ciel, dont la perfidie Païenne a tellement „ troublé la constitution, qu'il ne peut plus garder les „ proportions de la Nature? Car d'où vient que le Prin- „ tems a quitté ses beautés accoutumées? D'où vient que „ l'Eté sans moissons a trompé l'espérance du Laboureur? „ D'où vient que le froid immodéré de l'Hiver a rendu la „ terre stérile, sinon que l'ordre de la Nature se détra- „ que afin de châtier l'Impiété?" Qu'eût pu dire S. Ambroise sur cela? il falloit nécessairement qu'il avouât, ou que l'Edit de l'Empereur faisoit Dieu injuste, ou que Symmaque avoit été réfuté par une méchante raison. C'est une chose étrange, qu'il y ait certaines maximes dont toutes les Religions se servent presque également, mais de telle maniére, qu'après en avoir tiré quelques usages, on ne fait pas difficulté de les rejetter, si on voit que l'ennemi s'en veuille servir. Pendant que les Païens combattoient le Christianisme en lui imputant les miséres de l'Etat, les Chrétiens se moquoient de cette misérable raison; mais ils ne laissérent pas de s'en accommoder dans la suite. Mr. Bayle passe ensuite à montrer les Paralogismes de S. Ambroise, ce qu'il tache de faira par les observations suivantes I. S. Ambroise ne se contenta pas de traiter d'absurde la pensée de Symmaque, par la raison que la vengeance des Dieux se seroit étendue sur trop de gens; il lui demanda encore d'un air moqueur: „ Pourquoi ils „ avoient souffert, pendant une si longue suite d'années, „ qu'on abolit les privilèges de leurs Temples? Pourquoi „ ils avoient cessé de se venger au bout d'un an, comme „ l'abondance de la seconde année le montroit? Pourquoi „ il y avoit eu des Provinces fertiles, dans l'année même „ de la disette." On voit d'abord, que tous ces raisonnemens sont les mêmes Objections que les Profanes ont si souvent à la bouche contre la Divine Providence: car si vous leur parlez des fléaux que Dieu emploie pour venger le mépris de ses Loix, ils vous demandent tout aussitôt, Pourquoi s'en avise-t-il si tard, ou pourquoi ne continue-t-il pas? & ils vous montrent des Nations entières, qui n'étant pas meilleures que les autres, jouïssent néanmoins d'une douce prospérité, lorsque les calamités publiques sont le plus universellement répandues. II. Symmaque avoit introduit la Ville de Rome suppliant les Empereurs de lui rendre cette ancienne Religion, qui l'avoit sauvée des attaques d'Annibal & des Gaulois. S. Ambroise répond à cela deux choses, qui ne sont pas fort solides. Il raille prémiérement les Dieux des Romains, de ce qu'ils n'ont délivré la Ville, qu'après avoit été insultés & assiégés par les ennemis; & demande où étoit Jupiter, lorsqu'il n'y eut que les cris des Oies qui sauvérent le Capitole? Il remarque en second lieu, qu'Annibal aiant honoré les mêmes Dieux qui étoient honorés dans Rome, il falloit nécessairement qu'ils eussent été vaincus dans l'Armée des Carthaginois, s'ils avoient été victorieux parmi les Romains. Mais il devoit se souvenir que l'Ecriture Sainte rapporte en une infinité d'endroits, que les ennemis du Peuple de Dieu lui faisoient les mêmes insultes qu'il fait aux Dieux des Romains, que les Juifs avoient été insultés & bannis, le Temple de Jérusalem brulé, les Eglises des Chrétiens plus d'une fois saccagées. Et quant à la seconde réponse, il ne faut, pour en voir le foible, que considérer les Monumens que les François & les Espagnols ont consacrés à Dieu pour le remercier de quelque victoire. Ils sont d'une même Religion; & par conséquent le même Dieu qui a triomphé en France,

(4) *Nec vulgo negata sunt, aut avara fruges necavit. Sacrilegio annus exaruit. Necesse enim fuit perire omnibus, quod religionibus negabatur.* Symmach. L. X. Ep. 54.

(5) Ambros. Ep. 31.

(6) Vide *Novell.* 3. *Theodos. de Judæis* &c.

a été battu en Espagne. III. Symmaque avoit représenté aux Emperaurs, qu'ils devoient se procurer principalement l'assistance secrette de la Religion de Rome, qui avoit rendu tant de services à leurs ancêtres: *que cette Religion*, disoit-il, *vous protège, & que nous pratiquions son culte* (7). S. Ambroise répond, en disant qu'on ne veut point de la protection des Idoles; & que si elles peuvent protéger leurs Sectateurs, qu'elles le fassent. Voilà qui est bien jusques-là; mais quand il poursuit en ces termes, parlant aux Empereurs: „ Si ces Dieux ne peuvent pas „ assister ceux qui les adorent, comment pourroient-ils „ vous protéger, vous qui ne les adorez pas?" il semble copier les Païens mêmes, quand les Chrétiens promettoient aux Empereurs l'assistance de leurs priéres, tout chassés & persécutés qu'ils étoient. IV. Mais que dironsnous de la différence qu'il met entre les Gentils & les Chrétiens? „ Les uns, *dit-il*, prient les Empereurs de don- „ ner la paix à leurs Dieux, & les autres prient Jésus- „ Christ de donner la paix aux Empereurs." Cette pensée est fausse, & n'est qu'une pointe. Il faut combattre le sens de son adversaire, & ne point subtiliser sur ses expressions. Il est clair que Symmaque n'a prétendu autre chose par cette paix qu'il demandoit aux Empereurs pour ses Dieux, que la liberté de les adorar selon l'ancienne coutume; & on voit manifestement dans sa Requête, qu'il promet aux Empereurs la protection de ces mêmes Dieux. Où est donc l'opposition entre les Chrétiens & les Païens, que S. Ambroise s'est imaginée? Avoit-il oublié que tous les Apologistes de la Primitive Eglise avoient exhorté les Empereurs à ne la point persécuter? N'étoit-ce pas demander la paix pour Jésus-Christ aux Empereurs, au même sens que Symmaque la demandoit pour les Idoles? V. S. Ambroise remarque encore d'autres différences. „ Les „ uns, *dit-il* (8), ne sauroient souffrir le moindre retran- „ chement de leurs revenus, sans se plaindre; & les autres „ se dépouillent de leurs biens, & donnent même leur vie „ volontairement. Il faut des privileges & des pensions „ aux Vestales, comme si elles ne pouvoient être chastes „ gratuitement; au-lieu que les Vierges Chrétiennes se con- „ tentent d'un voile grossier qui cache leur visage, & re- „ noncent pour toujours aux richesses, aussi-bien qu'aux „ plaisirs; elles trouvent tout le prix de leur vertu dans „ la vertu même." Voila qui est parfaitement bien dit; mais S. Ambroise s'est attiré sur les bras toute l'Eglise Catholique de neuf ou dix Siècles pour le moins, car il a condamné tout ce qu'il y a eu jamais d'Ecclésiastiques & de Moines, qui ont plaidé pour la conservation ou pour le recouvrement de leurs revenus: de sorte que toute la différence entre les Païens & les Chrétiens à cet égard s'évanouït. Mr. Bayle tâche ensuite de faire voir que tous les Paralogismes de S. Ambroise sont en quelque sorte des contradictions, puisqu'il est comme indubitable, que si un Impie ou un Hérétique l'eût attaqué de la maniére qu'on va supposer, il eût répondu tout le contraire de ce qu'il répondit au Préfet de Rome. Supposons qu'un Impie lui eût objecté les Victoires remportées sur les Juifs par les Païens, la profanation du Temple de Salomon, les misères de la Primitive Eglise, & qu'il eût conclu de tout cela, que le Dieu des Juifs & des Chrétiens n'est pas le vrai Dieu; il n'y a point de doute que S. Ambroise auroit solidement montré l'impertinence de ces objections. Il se feroit donc contredit, car il auroit rejetté en un tems les mêmes raisons, qu'il avoit débitées pour bonnes en un autre. Supposons aussi qu'un Empereur Hérétique aiant dépouillé les Evêques, les Prêtres, & les Religieux de leurs biens, eût été supplié de les leur rendre, & qu'il eût donné leur Requête à examiner à un Avocat. Supposons que l'Avocat, écrivant contre la Requête, eût apostrophé les supplians, & leur eût dit: „ Messieurs, „ vous croyez être les véritables Chrétiens; vous devez „ donc renoncer aux biens du monde, vos Vierges doi- „ vent être chastes gratuitement, & trouver le prix de „ leur vertu dans la vertu même." N'est-il pas indubitable, que S. Ambroise eût desapprouvé la conduite de cet Avocat? Il auroit donc blâmé dans un lieu, les réfléxions qu'il avoit employées dans un autre; car, comme il a été dit ci-dessus, il trouva mauvais que les Prêtres & les Vestales des Païens ne se pussent point passer de pensions. Ceux, dit Mr. Bayle, qui savent sa vigoureuse résistance à l'Empereur Valentinien, qui voulut ôter une Eglise aux Orthodoxes trois ans après la réfutation de Symmaque, ne douteront pas de ma conjecture.

[*D*] *S. Ambroise trouva aussi de grandes oppositions de la part des Ariens, contre lesquels il témoigna tout le zèle possible.*] L'Impératrice Justine mère de Valentinien, qui étoit Arienne, voulant rétablir l'Arianisme à Milan, commença par demander à S. Ambroise une des Eglises, appellée la Basilique Porcienne. Il la lui refusa, & le peuple s'étant assemblé autour du Palais, on fut obligé de laisser S. Ambroise en possession de son Eglise, & on le pria même d'appaiser le peuple. Quelque tems après, l'Impératrice lui envoya demander de la part de l'Empereur, non seulement cette Eglise, mais encore la Basilique neuve. Il refusa d'obéir, & répondit avec une fermeté & une intrépidité, qui étonna les personnes qui lui portoient les ordres de l'Empereur. Ceci arriva au commencement de l'an 385. Le Dimanche des Rameaux de la même année, on envoya des Officiers pour se saisir de la Basilique Porcienne,

(7) Symmach. L. X. Ep. 54.

(8) Voys Flechier *Vie de Théodose* L. III.

Tyran Maxime, mais sans succès [E]. Environ trois ans après, il témoigna sa juste indignation contre l'Empereur Theodose, au sujet du cruel massacre de Thessalonique [F]. En 392 l'Empereur Valentinien

cienne, dans le tems que S. Ambroise officioit dans la Basilique neuve. Le peuple, extrêmement irrité de cette entreprise, accourut à cette Eglise, & s'étant saisi d'un nommé Castule, Prêtre Arien, alloit exciter une sédition, si S. Ambroise n'eût envoyé des Prêtres & des Diacres pour l'appaiser. L'Empereur fit arrêter plusieurs des séditieux, & envoya des Soldats en armes pour se saisir de l'Eglise par force; ce qui ne fut pourtant point exécuté. Le Mécredi Saint, on envoya des Soldats pour se saisir de la Basilique neuve; mais le peuple l'empêcha, & y passa le jour & la nuit à chanter des Pseaumes; & le lendemain l'Empereur, fléchi par la fermeté & la sagesse de S. Ambroise qui avoit empêché la sédition, sans toutefois rien céder de ce qu'on lui demandoit, fit retirer les Soldats qui environnoient l'Eglise. L'année suivante, les disputes continuérent, & l'Empereur renouvella sa persécution contre S. Ambroise, par un Edit en faveur du Concile de Rimini. On avoit aussi résolu de donner la Basilique Porcienne aux Ariens, & d'envoyer Ambroise lui-même en exil; mais il fut mis à couvert par le peuple de Milan, qui le garda dans son Eglise, où il passa plusieurs jours & plusieurs nuits, chantant continuellement avec son peuple des Pseaumes & des Hymnes. On lui proposa de venir au Palais, pour y entrer en dispute avec Auxence Evêque Arien; mais il refusa de le faire, parce qu'on avoit choisi des Laïques & des Paiens pour être Juges de leur Conférence. Il offrit de faire juger ce différend dans un Concile, quoiqu'il ne fût pas raisonnable de troubler la paix de l'Eglise pour un seul homme, & de mettre en question une chose déja décidée. Il fit ensuite un discours contre Auxence, ce qui irrita encore contre lui l'Impératrice Justine. Mais enfin elle cessa de le persécuter, voyant que sa sagesse, sa fermeté, & l'affection de son peuple, le mettoient à couvert de tous ses traits. Quelques Ecrivains ont prétendu, que la découverte des Reliques de S. Gervais & de S. Protais, & les Miracles qui se firent alors, contribuérent à la paix de l'Eglise: étrange & incompréhensible raison! car où trouve-t-on ici la moindre liaison entre la cause, & l'effet qu'on lui attribue? Mais il y a bien de l'apparence, ainsi que l'observe Mr. Du Pin (9), que la véritable raison qui empêcha Justine & Valentinien de pousser les choses à l'extrémité, fut le danger dont l'Empire étoit menacé par les desseins du Tyran Maxime. Ces facheuses conjonctures faisoient qu'on avoit besoin de S. Ambroise.

(9) *Ubi supra p.* 252.

[E] *Il fut député une seconde fois au Tyran Maxime, mais sans succès.*] L'Empereur ne trouva personne plus propre à négocier avec Maxime que S. Ambroise, & il l'envoya à Trèves, où le Tyran faisoit sa résidence. S. Ambroise lui parla avec beaucoup de courage & de fermeté, mais il ne put rien obtenir de lui (10). Au contraire, ce Tyran passa aussi-tôt en Italie, & se rendit maitre de tout l'Empire d'Occident; desorte que Valentinien fut obligé de se retirer avec Justine sa mère & Galla sa sœur à Thessalonique en Illyrie, pour demander du secours à Théodose, qui défit Maxime & rétablit Valentinien. Cette révolution arriva l'an 387. S. Ambroise demeura pendant ce tems-là dans son Evêché. Quand Théodose fut venu en Occident, S. Ambroise ne témoigna pas moins de fermeté à son égard, qu'il en avoit témoigné à Valentinien, & s'opposa au dessein que cet Empereur avoit de faire rendre une Synagogue aux Juifs (11).

(10) Cave *ubi sup.* Ign. Hyacinth. *ubi supra.*

(11) Du Pin *ibid.* & Ign. Hyacinth. *ubi supra.*

[F] *Au sujet du cruel massacre de Thessalonique.*] Pendant que Théodose demeura en Italie, il arriva un soulévement à Thessalonique; voici à quelle occasion. Un Conducteur de chariots aiant déclaré à Butérique, Lieutenant de l'Empereur en Italie, un desir infame qu'il avoit conçu pour lui, fut mis en prison. Quelque tems après, le peuple de Thessalonique le demanda avec instance, comme un homme dont le ministère étoit nécessaire dans une Course solennelle, qu'on devoit faire à cheval; ce qui lui aiant été refusé, il se souleva, tua Butérique lui-même (12), accabla de pierres quelques-uns des Magistrats, & les traina par les rues (13). Théodose, informé du fait, commanda de faire massacrer un certain nombre d'habitans, sans distinction; ce qui occasionna une grande effusion de sang innocent, des étrangers nouvellement arrivés aiant été massacrés avec les autres (14). On ne fit aucune distinction de personnes, on n'observa aucune formalité de Justice, *ils furent fauchés comme le bled pendant la moisson*, ainsi que s'exprime Théodoret (15), au nombre de sept mille. Ἑπτὰ γὰρ, ὡς φασιν, ἀνῃρέθησαν χιλιάδες, οὐ κρίσεως ἡγησαμένης, οὐ τῶν τὰ δεινὰ ἐκεῖνα τετολμηκότων κατακριθέντων, ἀλλ' ὡς ἐν ἀμήτῳ πάντων ὁμοῦ δίκην ἀσταχύων καταθερισθέντων. Sozomène rapporte un ou deux exemples de ce qu'il y arriva de funeste dans cette occasion. Un Marchand s'offrit pour être tué en la place de ses deux fils, qu'on avoit pris, & offrit encore de donner tout ce qu'il avoit d'argent pour obtenir cet échange. Les Soldats, touchés de quelque sorte de pitié, consentirent de le prendre pour un de ses fils, dont ils lui laissérent le choix; mais ils refusérent de les laisser aller tous deux, parce qu'ils n'auroient pas eu le nombre qui leur avoit été prescrit. Le père les regardant tous deux, & les aimant également, se trouva dans la plus cruelle & la plus douloureuse perplexité, & ne put jamais se déterminer; ainsi il les vit massacrer tous deux en sa présence. Il rapporte aussi, qu'un Esclave eut le courage de se faire tuer, pour sauver la vie à son Maitre. Il se tint dans ce tems-là une Assemblée d'Evêques à Milan, qui témoignérent tous combien ils abhorroient la cruelle sévérité de l'Empereur. Ambroise là-dessus écrivit une Lettre à Théodose, dans laquelle, sans manquer au respect qui lui étoit dû, il lui représentoit fortement l'énormité de son crime, l'exhortant à faire pénitence par une sincère soumission, & par des marques d'un véritable repentir (16). Cet Empereur étant venu à Milan, alla pour faire ses dévotions dans la grande Eglise; mais Ambroise vint à sa rencontre à la porte, & l'empêcha d'y entrer, en lui parlant en ces termes (17): „ Ne savez-vous pas, ô Empereur, le massacre qui a été fait par votre ordre? & maintenant „ que votre colère doit être appaisée, n'en reconnoissez-„ vous pas l'injustice? Peut-être que la grandeur de vo-„ tre pouvoir vous cache l'énormité de votre crime, & „ que la licence de tout faire que vous donne l'autorité „ absolue, vous empêche de vous servir de vos lumières. „ Il est cependant nécessaire de faire souvent réfléxion „ sur la foiblesse de notre nature, sur son instabilité, „ sur la pente naturelle, par laquelle elle retombe conti-„ nuellement dans la corruption de sa prémière origine, „ & se résout dans la poussière dont elle a été formée. Il „ ne faut pas que l'éclat de la pourpre qui couvre votre „ corps, vous dérobe la vue de ses infirmités & de ses „ défauts. Les Sujets auxquels vous commandez sont non „ seulement des hommes, qui partagent comme solidai-„ rement avec vous la même nature, mais des compa-„ gnons qui servent le même Maitre. Car le Dieu qui a „ créé l'Univers, est le Souverain commun des Princes „ & des Peuples. Avec quels yeux verrez-vous le Tem-„ ple, qui est le Palais de ce Souverain Seigneur? Avec „ quels pieds marcherez-vous sur une terre, qui est sanc-„ tifiée par sa présence? Comment leverez-vous au Ciel „ des mains, qui dégouttent encore de sang? Comment „ recevrez-vous le sacré Corps du Sauveur, dans des „ mains toutes souillées? Comment porterez-vous son „ Sang précieux à une bouche, d'où sont sortis des or-„ dres de fureur, en vertu desquels on a sacrifié des inno-„ cens? Retirez-vous donc, & expiez votre péché par une „ humble satisfaction, au-lieu de l'augmenter par une in-„ solente desobéissance. Recevez le lien que le Seigneur „ vous met, comme un lien qui a la force de refermer „ vos blessures & de vous guérir." L'Empereur, touché de cette remontrance, s'en retourna à son Palais, vivement affligé. La Fête de Noel étant arrivée environ huit mois après, Ruffin, un des Confidens de l'Empereur, surpris de ce qu'il fondoit en pleurs, prit la liberté de lui en demander la cause. Il lui dit, qu'il s'estimoit infiniment malheureux, de ce que l'Eglise ouverte aux plus pauvres, étoit fermée pour lui; & de ce qu'il étoit exclus même de toute espérance du Ciel, Jésus-Christ aiant déclaré à ses Apôtres, *que tout ce qu'ils lieroient sur la Terre seroit lié au Ciel.* Ruffin lui proposa, qu'il iroit trouver l'Evêque, pour l'engager à le réconcilier. Théodose lui répondit que cela seroit inutile, parce que la Sentence étoit juste, & que la considération de la Dignité Impériale ne porteroit jamais S. Ambroise à violer les Commandemens de Dieu. Ruffin persista, & aiant assuré qu'il obtiendroit quelque grace d'Ambroise, l'Empereur l'y envoya sur le champ; & y alla lui-même un peu après, attiré par l'espérance que Ruffin lui avoit donnée. Mais dès qu'Ambroise vit Ruffin, il lui parla avec beaucoup de sévérité, & lui demanda s'il n'avoit pas honte de se montrer, après avoir conseillé un si sanglant massacre? Ruffin continua de le supplier, & l'aiant averti que l'Empereur arriveroit incontinent après lui, Ambroise l'assura qu'il lui refuseroit l'entrée de l'Eglise. „ Que s'il veut, *ajouta-t-il*, changer son Empire en Tyrannie, je souffrirai „ la mort très volontiers." Ruffin envoya avertir Théodose de la disposition où étoit Ambroise, & lui conseilla de se tenir dans son Palais. Mais l'Empereur aiant reçu ce message, comme il étoit déja en chemin, dit qu'il iroit à l'Eglise, & souffriroit les justes reproches qu'il avoit mérités. Il n'entreprit pourtant pas d'y entrer, mais il supplia Ambroise, qui étoit au dehors, de le délier. Ambroise l'aiant accusé de s'approcher de l'Eglise en Tyran, & de fouler présomptueusement aux pieds les Loix de Dieu: „ Non, *repliqua l'Empereur*, je ne m'élève point „ contre ces Loix, & je ne desire point d'entrer dans „ l'Eglise contre ce qu'elles ordonnent; mais je vous sup-„ plie de m'absoudre, en vue de la miséricorde infinie „ de notre Dieu, & de ne me pas fermer la porte, qu'il „ ouvre à tous les véritables pénitens." Mais, reprit Ambroise, „ quelle preuve de repentance avez-vous don-„ née pour un crime aussi énorme? Quel remède avez-„ vous appliqué à une aussi profonde blessure? C'est à „ vous à me le prescrire, *répondit l'Empereur*, & à moi à „ m'y soumettre." Ambroise lui dit alors, que puisqu'il avoit suivi les mouvemens de la colère en prononçant la Sentence & en la faisant exécuter, il falloit qu'il fît une Loi, qui donnât aux criminels un terme de trente jours entre la Sentence & son exécution, afin qu'elle pût être examinée avec un esprit calme, pour voir si elle étoit juste ou non. L'Empereur consentit sur le champ à la Loi, & la signa. Quand il fut entré dans l'Eglise, il se proster-

(12) Sozomene *Hist. Eccl.* L. VII. ch. 25.

(13) Théodoret *Hist. Eccl.* L. V. ch. 17.

(14) Sozomene *ubi supra.*

(15) *Ubi supra.*

(16) *Roman History* Vol. III. c. 2. p. 250.

(17) Théodoret L. V. ch. 18. *de la Trad. de Cousin.*

lentinien aiant été tué par l'entremise d'Arbogaste, & Eugène aiant usurpé l'Empire, Ambroise fut obligé de quitter Milan; mais il y revint l'année suivante, lorsqu'Eugène eut été défait. Il mourut dans cette Ville le 4 d'Avril 379, âgé de cinquante-sept ans, selon Mr. Du Pin (n) & d'autres Ecrivains (o), ou selon le Docteur Cave & Oléarius (p), de soixante-quatre. Il fut inhumé dans la grande Eglise de Milan. Il composa un grand nombre d'Ouvrages, dont le plus considérable est son Traité des Offices, *De Officiis* [G]. Son style n'a pas toujours la même élevation : il le proportionne, com-

(n) Ub. su pra.

(o) Ign. Hyacinth. *Hist. Eccl.* T. I. p. 101, Ed. *August. Vindelicor.* 1727.

(p) Bibl. Script. Eccl. Vol. I. p. 42. Edit. 1741.

prosterna par terre, & donna toutes les marques d'une sincère repentance. Lorsque le tems de l'Offrande fut arrivé, il s'avança pour faire la sienne, & après l'avoir faite, il demeura dans l'enceinte de l'Autel (18), ainsi qu'il avoit coutume de faire. Mais Ambroise ordonna à l'Archidiacre de lui dire, que cette place n'étoit que pour les Prêtres, & non pour d'autres, de quelque rang qu'ils pussent être, le priant de se retirer de là, & de se mettre avec le peuple. *Car*, ajouta-t-il, *la Pourpre fait les Empereurs, mais non les Prêtres.* Ἁλουργὶς γὰρ βασιλέας οὐχ ἱερέας ποιεῖ. L'Empereur, touché de cette remontrance, répondit, que ce n'étoit point par orgueil qu'il étoit demeuré dans l'enceinte de l'Autel, qu'il avoit suivi en cela l'usage qui s'observoit à Constantinople: & qu'au reste, il le remercioit de son instruction. Théodoret goûte fort cette marque de vertu, tant dans l'Empereur, que dans l'Evêque. „ Je ne puis me lasser, *dit-il*, de les admirer, „ & de louer dans l'un la liberté & le zèle, & dans l'au„ tre l'obéissance & la foi." Τοσαύτῃ καὶ τηλικαύτῃ καὶ ὁ Ἀρχιερεὺς καὶ ὁ Βασιλεὺς διέλαμπον ἀρετῇ. Ἀμφοτέρων γὰρ ἔγωγε ἄγαμαι, τοῦ μὲν τὴν παῤῥησίαν, τοῦ δὲ τὴν εὐπείθειαν· καὶ τοῦ μὲν τὸν τοῦ ζήλου θερμότητα, τοῦ δὲ τῆς πίστεως καθαρότητα.

(18) Παρὰ τοὺς ἀνακτόρους. Theodoret ubi supra.

[G] *Le plus considérable de ses Ouvrages est son Traité des Offices.*] Ce Traité est en trois Livres, sur les Devoirs des Ecclésiastiques; car quoique l'on ait retranché le nom de Ministres dans l'Edition de Rome & dans les suivantes, il se trouve dans tous les Manuscrits; & il est visible par l'Ouvrage même, que S. Ambroise l'a composé pour l'usage de ses Ecclésiastiques. Mais quoiqu'il s'adresse à eux, il ne laisse pas de traiter des devoirs de tous les Chrétiens, dont il fait une application particuliére aux Ecclésiastiques. Il paroit qu'il y avoit déja plusieurs années qu'il étoit Evêque, quand il composa cet Ouvrage; & vraisemblablement vers l'an 390 ou 391, quand la paix fut rendue à l'Eglise, après la mort du Tyran Maxime (19). Il a suivi & imité dans ces trois Livres le dessein & l'œconomie de l'Ouvrage de Cicéron, *des Offices.* Il confirme, dit Mr. Du Pin (20), les bonnes Maximes que cet Orateur avoit avancées, il réforme celles qui sont imparfaites, & réfute les fausses; & il y en ajoute beaucoup, qui sont infiniment plus excellentes, plus pures, & plus relevées. Les six prémiers Chapitres du prémier Livre font une Préface de tout l'Ouvrage, dans laquelle il examine quand & comment il est à propos de parler & de se taire. Les Evêques sont obligés par leur ministére d'expliquer la parole de Dieu, mais ils doivent s'acquitter de ce ministére avec humilité; il faut qu'ils apprennent en enseignant, & pour enseigner; c'est ce que S. Ambroise s'applique à lui-même. „ Car, *dit-il*, aiant été „ enlevé tout d'un coup des Tribunaux, & dépouillé des „ Emplois de la Robe, pour être élevé au Sacerdoce, „ je vous ai enseigné ce que je n'avois pas encore appris, „ & j'ai été obligé d'apprendre & d'enseigner en même „ tems." Il fait connoitre ensuite les avantages qu'il y a de se taire, sans prétendre néanmoins que l'on doive garder toujours le silence, puisqu'il est utile & nécessaire de parler, quand on le fait avec humilité & avec modération, & que l'on contient sa langue dans les justes bornes que la Raison prescrit. Après cette Préface, il entre en matiére, & entreprend de traiter des Offices ou Devoirs. Il observe, que ce nom n'a pas été seulement en usage parmi les Philosophes, mais qu'il est dans l'Ecriture Sainte. Les Philosophes avoient distingué trois sortes d'Offices, l'*Honnête*, l'*Utile* & l'*Agréable*. S. Ambroise dit que les Chrétiens n'en reconnoissent point d'autres que l'Honnête, parce qu'ils rapportent tout au bonheur du Ciel, persuadés que les commodités & les plaisirs de cette vie ne sont ni de vrais avantages, ni de vrais plaisirs. Il ne traite donc que des Devoirs qui ont rapport à l'Honnêteté. Il prétend que ce terme d'*Honnêteté* & de *Décence* a été connu à David, avant que les Philosophes s'en fussent servis: & pour le prouver il cite le Pseaume LXV. 2. *Te decet Hymnus, Deus, in Sion:* „ Il est honnête, ô Dieu, „ de te louer en Sion." Il ajoute quelques passages de S. Paul, où il est parlé de Décence & d'Honnêteté. Il prétend que Pythagore a suivi David, en imposant le silence à ses Disciples; mais il met une très grande différence entre leurs préceptes, en ce que Pythagore a défendu entiérement de parler, au-lieu que David apprend à parler avec modération, & à se taire quand il est à propos de le faire. Il distingue deux sortes d'Offices, *le moins parfait*, qu'il appelle *Medium*, ou le Devoir *moyen*; & *le plus parfait*. Il explique ceci par les paroles de Jésus-Christ à ce jeune-homme, qui lui demandoit ce qu'il falloit qu'il fit pour posséder la Vie éternelle. Jésus-Christ lui dit d'abord, *Garde les Commandemens.* Voilà les Offices *moins parfaits*, auxquels il manque encore quelque chose. Les *parfaits* sont marqués dans les paroles suivantes : *Si tu veux être parfait, va, vens tout ce que tu as, & le donne aux pauvres, & tu auras un Trésor au Ciel; & viens & me suis.* Ceci donne lieu à S. Ambroise de recommander l'Aumône, comme un des principaux Devoirs de la vie Chrétienne. Il traite ici fort amplement de la Providence de Dieu, & il fait voir contre les Philosophes, qu'elle s'étend à toutes les créatures. Pourquoi les méchans sont-ils donc heureux & dans l'abondance ? C'est l'objection ordinaire. S. Ambroise y répond : Prémiérement, que cette prospérité ne les rend pas réellement heureux, même dans cette vie, parce que les remords de leur Conscience les tourmentent. Il ajoute en second lieu, qu'il ne faut pas s'étonner si les méchans semblent être heureux dans cette vie, & les bons au contraire malheureux, parce que ce n'est point ici le lieu de la récompense & de la punition, qui sont réservés à une autre vie, dans laquelle chacun recevra selon ses œuvres. En un mot, que Dieu accorde aux méchans les biens & les commodités de cette vie, afin qu'ils n'aient pas lieu de s'excuser au jour du Jugement, de ce qu'ils n'ont pas observé les Commandemens de Dieu. Après avoir établi ces Maximes générales, S. Ambroise entre dans l'examen particulier des Devoirs de chaque Etat. Il commence par ceux des Jeunes gens. Il leur recommande sur-tout la modestie, & prouve combien elle est nécessaire aux Ecclésiastiques. Il leur conseille de ne pas trop s'engager dans les plaisirs du Monde, de ne se point trouver aux festins, d'éviter la fréquentation des femmes, mais de s'appliquer aux fonctions de leur Ministére. Il donne ensuite des règles pour réprimer les mouvemens de la colére & des autres passions; sur leurs conversations, dans lesquelles il veut qu'ils évitent les railleries. Il leur donne ensuite trois règles pour la conduite de la vie. La prémière, de tenir leurs passions soumises à la Raison; la seconde, de garder de la modération; la troisième, de faire toutes choses à propos & dans l'ordre. Il éclaircit ces Maximes par des exemples de l'Ancien Testament.

(19) Du Pin ubi supra p. 258.

(20) Ibid.

Après avoir donné ces Règles générales, il parle des Vertus en particulier, comparant les idées que les Chrétiens en ont, avec celles qu'en avoient les Philosophes Païens; & il tâche de montrer la supériorité des prémiéres. Par exemple, la *Justice*, parmi les Chrétiens, ne permet pas qu'on rende le mal pour le mal; elle ne reconnoit point de bien particulier; & elle a lieu non seulement à l'égard des amis, mais même envers les ennemis déclarés. La *Bienfaisance* Chrétienne doit être universelle, & s'étendre même aux ennemis. Ce n'est point la Vanité, mais la Charité, qui est le fondement de leur Libéralité; ils ne donnent pas seulement ce qu'ils ont de trop, ils donnent même de leur nécessaire. Leur Courage consiste principalement à souffrir avec fermeté & constance, à repousser la violence que l'on veut faire aux foibles, à vaincre leurs passions, à mépriser les biens de ce Monde, & à ne chercher, n'aimer & n'estimer que la Vertu. Ils conservent une égalité d'ame & une tranquillité d'esprit merveilleuse, au milieu des maux les plus accablans. Ils ne s'exposent pas néanmoins témérairement, & n'ont point honte de fuir, quand ils se croyent trop foibles pour résister aux Persécutions. Enfin leur Tempérance consiste dans la tranquillité d'ame, dans l'amour de la Douceur, dans une Modération achevée, & dans une Honnêteté parfaite. S. Ambroise explique en détail toutes les parties de ces Vertus, donne des préceptes pour les garder, & en propose quelques beaux exemples, tirés de l'Ecriture Sainte & de l'Histoire Ecclésiastique. Sur la fin de ce Livre, il insiste particuliérement sur les principales Vertus des Ecclésiastiques: il leur recommande sur-tout le Desintéressement & la Pureté, & il paroit pancher fortement pour l'opinion qui les oblige au Célibat (21).

(21) Id. p. 260.

Il commence son second Livre, par examiner en quoi consiste la véritable Béatitude, qu'il fait consister dans la connoissance de Dieu, & dans l'innocence de la vie; & il fait voir, que tous les autres avantages, non seulement ne sont point notre souverain-bien, mais aussi qu'ils ne nous rendent pas plus heureux; comme au contraire les maux & les incommodités de cette vie ne nous rendent pas plus malheureux : que les biens de ce Monde, tels que les richesses &c. sont de véritables maux, parce qu'ils nous empêchent d'être attentifs à travailler à notre Salut; au-lieu que les choses que l'on regarde communément comme mauvaises, telles que la Douleur, l'Affliction, sont un bien pour nous, parce qu'elles nous donnent lieu de pratiquer la Vertu.

Il s'attache ensuite à montrer, qu'il ne peut y avoir de vraie Utilité, sans Honnêteté. Il parle de l'Amitié, de la Fidélité, de la Libéralité, de la Bienveillance & de la Civilité, de la Protection des pauvres & des affligés, de l'Hospitalité, & des autres Vertus nécessaires pour entretenir la Societé & le Commerce entre les hommes. Il dit, que rien n'est si utile que d'être aimé, & que rien n'est si desavantageux que de ne l'être pas. La Douceur, la Civilité & la Modestie nous font aimer de tout le monde. Ces Vertus sont bienséantes aux Rois & aux Princes, aussi-bien qu'aux particuliers. On a la plus grande confiance en un homme, qui est généralement aimé. Quand on demande conseil, il faut s'adresser à une personne qui soit éga-

comme le remarque S. Augustin, aux choses qu'il traite: quelquefois il est fort négligé, quelquefois fort travaillé; mais il est toujours grave, sérieux & noble. Il est concis, sententieux, & rempli de pointes spirituelles. Les Pièces qu'il a travaillées, sont pleines de vivacité, de justesse d'esprit, & ornées des figures & des fleurs de la Rhétorique. Les autres, quoique moins polies, ont leur douceur & leur agrement. Ses termes sont assez choisis, & ses expressions nobles. Il diversifie sa matière par une fertilité admirable de pensées & de paroles. Il est ingénieux à trouver des tours naturels & agréables; il ne manque pas néanmoins de force, & il presse vivement, quand il le faut. Comme il a joint dans la conduite de sa vie une générosité & une inflexibilité surprenante, avec toute la modération & toute la prudence possibles, aussi sait-il allier dans ses Ecrits la Liberté & l'Autorité Episcopale, avec un Caractère de douceur & de charité. Ses Traités de Morale sont assurément les meilleurs de ses Ouvrages, & ceux qu'il a le plus travaillés. Il y a quelques-unes de ses Lettres, qui peuvent passer pour des chefs-d'œuvre, particuliérement celles qu'il a écrites aux Empereurs. On voit bien que celui qui les a écrites, est un homme élevé à la Cour, qui a cet air libre & ces manières aisées, que l'on n'acquiert qu'en voyant le Monde. La conduite & la politique que l'on remarque dans la plupart de ses actions & de ses discours, font encore voir qu'il avoit été de bonne heure accoutumé aux grandes affaires, & qu'il y étoit très propre. Il étoit médiocrement savant, sur-tout dans les matières Ecclésiastiques. Mais étant venu dans un Siècle fort éclairé, aiant une grande pénétration d'esprit & une facilité d'expression merveilleuse, & s'occupant continuellement à la lecture des Pères qui l'avoient précédé, il trouva le moyen de s'acquitter avec honneur de toutes ses fonctions. Tel est le portrait que Mr. Du Pin fait de S. Ambroise (q). Mais Erasme dit qu'il a beaucoup de pointes, de pensées affectées, & souvent même obscures (r). Et il est certain que malgré toutes ses belles qualités, on trouve dans ses Ecrits d'étranges & bizarres opinions [H]. On a prétendu qu'il avoit pris bien des choses des Ecrits des Pères Grecs, & particuliérement de ceux de S. Basile Archevêque de Césarée, qu'il s'est appropriées (s). C'est-là, selon Baronius, la raison qui a engagé S. Jérôme à suspendre son jugement sur son sujet, *de peur*, disoit-il, *qu'on ne l'accusât de flatterie, ou que la vérité n'offensât* (t). Ce qu'il y a de certain, c'est que les Anciens en général avoient une haute opinion des Ecrits de S. Ambroise (v), particuliérement S. Augustin, & Pélage même [I]. Paulin écrivit sa Vie,

(q) *Ubi supra* p. 291. 292.

(r) *Ambrosius habet argutias & sententias affectatas, sæpe etiam subobscuras.* Voy. Wilkins *Ecclesiastes or the Gift of Preaching*, p. 126. Lond. 1715.

(s) Oudin *Comm. de Script. & Script. Eccl.* T. I. col. 655.

(t) *Ne in alterutram partem aut adulatio in me reprehendatur, aut veritas.* Hieron. *de Vir. Ill.* c. 124.

(v) Voyez Prosper *in Chron.* & Cassian. L. VII. *de Incarnat. Domini.*

également juste & prudente : ces deux Vertus sont inséparables. Notre Charité doit être réglée par la Raison, & il faut toujours s'y proposer le plus grand bien. Il se justifie d'avoir vendu les Vaisseaux sacrés pour racheter des Captifs. „ L'Eglise, *dit-il*, s'est établie sans or : si elle „ en a à présent, c'est pour le donner, & non pour le „ garder ; c'est pour en assister les pauvres dans leurs né„ cessités. Qu'allégueroit pour sa justification un Evêque, „ qui pour conserver des vases inanimés, laisseroit perir „ les Membres vivans de Jésus-Christ? Diroit-il, qu'il ne „ pouvoit dépouiller le Temple du Seigneur de ses orne„ mens? Ne lui répondroit-on pas, qu'il n'est pas néces„ saire que les Sacremens de l'Autel soient dans de l'or „ ou de l'argent ; que le rachat des captifs est un orne„ ment bien plus agréable aux yeux de Dieu ; qu'on ne „ peut rendre ces vases plus précieux, que quand on s'en „ sert pour racheter la vie à des Chrétiens ; que le vrai „ Trésor du Seigneur est celui qui a le même effet que „ son Sang ; que l'on connoit que c'est véritablement le „ vase du Seigneur, quand on y remarque une double ré„ demption, ensorte que le vase extérieur rachète de l'en„ nemi, ceux que le Sang de Jésus-Christ a rachetés du „ péché?"

Dans le prémier Chapitre du troisième Livre, S. Ambroise fait voir que cette Maxime de Scipion : *Qu'il n'étoit jamais plus occupé ni moins seul, que quand il étoit en repos & dans la retraite*, est plus ancienne que Scipion ; & qu'elle a été vérifiée d'une manière bien plus éclatante dans la personne de Moïse, d'Elie, d'Elisée, & dans celle des Apôtres, qui ont fait tant de merveilles, lorsqu'ils sembloient ne s'appliquer à rien. Il ajoute, qu'un homme de bien n'est jamais seul, parce qu'il est toujours avec Dieu ; qu'il n'est jamais à rien faire, parce qu'il médite toujours ; qu'il semble être inconnu, & qu'il est célèbre ; que quand on croit qu'il meurt, il jouit d'une vie plus heureuse ; que jamais il n'est plus gai, que quand il semble devoir être dans l'affliction ; qu'il n'est jamais plus riche, que quand il est pauvre, parce qu'il met tout son bonheur dans la Justice. Il soutient qu'un Juste ne doit jamais chercher son avantage aux dépens des autres, mais qu'il doit au contraire préférer le bien des autres au sien propre. Il s'étend sur cette Maxime, & fait voir qu'il est contraire à l'exemple & à la Loi de Jésus-Christ, à la Loi de la Nature, au dictamen de la Conscience, & aux Loix Civiles, de faire tort à son prochain, pour se faire du bien à soi même. Sur ce principe il décide, qu'un Chrétien, qui est dans un naufrage, ne doit point arracher à son prochain la planche qu'il a prise pour se sauver ; il va même jusqu'à soutenir, qu'il ne doit point tuer un Voleur qui l'attaque, & il établit pour Maxime générale, *qu'il n'est jamais permis de conserver sa vie aux dépens de celle des autres.* Les Philosophes avoient avancé, qu'un Sage, quoiqu'assuré de n'être jamais découvert, ne devoit jamais rien faire de contraire à son devoir ; mais n'aiant point trouvé d'exemples pour le prouver, ils avoient eu recours à la fable de l'Anneau de Gygès. S. Ambroise confirme cette vérité par les exemples de David & de Jean-Baptiste. Enfin il prouve, qu'en toutes choses on doit préférer l'Honnête à l'Utile. Fondé sur ce principe, il soutient qu'un homme, qui a recueilli beaucoup de bled, ne doit pas le garder dans ses greniers, pour le vendre bien cher dans un tems de famine. Il condamne la pratique de ceux qui tâchent de s'insinuer dans l'esprit des autres, pour attraper leurs successions : cette avidité est criminelle dans toutes sortes de personnes, mais sur-tout dans les Ecclésiastiques, qui doivent laisser aux mourans la liberté de faire leur Testament avec jugement & liberté, sans prétendre les diriger en cela. Il finit ce Livre par divers préceptes sur l'Amitié, qui doit, dit-il, toujours céder à l'Honnêteté. L'on ne doit point favoriser son Ami, quand il a tort ; ni lui faire injustice, quand il a raison. On doit le reprendre, quand il fait mal ; lui parler avec liberté & sincérité, & le soulager dans ses besoins. Le fondement de l'Amitié est la foi en Dieu, sans laquelle elle ne peut être ni sure, ni solide & durable. La Piété conserve l'Amitié, & rend les Amis égaux. Il ne peut point y avoir d'Amitié entre des personnes de différentes mœurs. Nos Amitiés ne doivent point être fondées sur l'intérêt, car l'Amitié est une Vertu & non un Négoce. Elle doit être exempte de flatterie (22). Cet Ouvrage de S. Ambroise fut extrêmement estimé ; & ceux qui avoient du loisir en faisoient des Abrégés, que nous avons encore aujourd'hui.

(22) Id. p. 252. 261.

Mais Mr. Barbeyrac, dans sa Préface au-devant de sa Traduction de l'Ouvrage de Puffendorf, *du Droit de la Nature & des Gens*, paroit n'avoir pas une opinion fort avantageuse des Ecrits de S. Ambroise en général, & de son Traité des Offices en particulier (23). „ On voit, „ dit-il, par le Titre & par la manière dont il traite son „ sujet, qu'il avoit dessein d'imiter les *Offices de Ciceron.* „ Mais malgré ce qu'a dit un Théologien Luthérien (24), „ qui publia cet Ouvrage à Wittemberg en l'an 1698, a„ vec quelques Dissertations, si nous en exceptons les „ principes particuliers de l'Evangile, qu'Ambroise a ras„ semblés dans cet Ouvrage, avec les exemples & les pas„ sages de l'Ecriture qu'il cite perpétuellement, & qu'il „ applique généralement mal ; je ne crains pas de dire, „ que la Copie est fort au-dessous de l'Original ; soit qu'on „ considère la pureté & la légèreté du style, ou la com„ position de l'Ouvrage, l'ordre des choses, la solidité „ des pensées, & la justesse du raisonnement." Mr. Barbeyrac passe ensuite à quelques Remarques particulières sur cet Ouvrage.

(23) Voy. la *Préface de Mr. Barbeyrac.*

(24) Fontschius.

[H] *On trouve dans ses Ecrits d'étranges & bizarres opinions.*] Il soutient que tous les hommes généralement, & sans distinction, seront examinés au dernier Jour par le feu ; que les justes même y passeront pour être purifiés de leurs péchés, mais que les méchans y demeureront à jamais ; que la Résurrection des morts ne se fera pas tout d'un coup, mais peu à peu, & par ordre, selon le degré de mérite des *ressuscitans* (25). Que ce qui est dit de l'Arc-en-Ciel, que Dieu promit à Noé de mettre dans la nuée pour être le signe de son Alliance avec lui & toute la Terre, ne doit pas s'entendre de l'Arc-en-Ciel proprement dit, qui ne paroit jamais la nuit, mais de je ne sai quelle Vertu invisible de Dieu. Il porte l'estime pour la Virginité & le Célibat si loin, qu'il semble regarder le Mariage comme illégitime. Il dit assez clairement (26), *qu'avant la Loi de Moïse & avant l'Evangile, l'Adultère n'étoit pas défendu*; & il semble condamner sans restriction tout prêt d'argent à intérêt (27).

(25) Voy. Daillé *de l'Emploi des Pères* L. II. ch. 4. p. 373. 374.

(26) *De Patriarch. Abrah.* L. I. c. 4. Voy. Daillé *ubi sup.* p. 375.

(27) *De Tobia* c. 3. & 15. Voy. Noodt *de Fœn. & Usur.* L. I. c. 4. 10. p. 64.

[I] *Particuliérement S. Augustin, & Pelage même.*] Le prémier se sert de son autorité contre les Pélagiens (28), & dit, que c'étoit un excellent Ministre de l'Evangile, qu'il honoroit comme un père, aiant été baptisé par lui, & dont il avoit connu par expérience, & tout l'Empire Romain avec lui, le courage & la fermeté pour la défense de la Foi, tant par ses discours que par ses écrits. *Adhuc audi alium excellentem Dispensatorem, quem veneror ut patrem, in Christo enim per Evangelium me genuit, &* ...

(28) *Contra Julian.* L. I. c. 3.

ee

Vie, qu'il dédia à S. Augustin. Elle a été mise à la tête de la belle Edition de ses Oeuvres, donnée par les Bénédictins en deux Volumes in-folio, à Paris en 1686 & en 1690.

a Christi ministro lavacrum regenerationis accepi. Beatum loquor Ambrosium, cujus pro Catholica fide gratiam, constantiam, labores, pericula, sive sermonibus, sive operibus, & ipse sum expertus, & mecum non dubitat orbis prædicare Romanus. Pelage l'élève aussi extrêmement, dans un passage cité par S. Augustin (29), où il dit, que la Foi Romaine brille principalement dans ses Ecrits; qu'il est la fleur des Ecrivains Latins; & qu'il n'y a pas d'ennemi qui ose attaquer la pureté de sa Foi, & la profonde connoissance qu'il a de l'Ecriture: *Ambrosius Episcopus, in cujus præcipue Libris Romana elucet fides; qui scriptorum inter Latinos flos quidem speciosus enituit, cujus fidem & purissimum in scripturis sensum, ne inimicus quidem ausus est reprehendere.*

(29) *De Gratia Christi* c. 41.

AMBROISE AURELIEN, fameux Général des Bretons dans le cinquième Siècle, étoit un homme de la prémiére qualité, & d'extraction Romaine (*a*). Selon le sentiment commun, il étoit fils de quelqu'un des Monarques que les Bretons avoient élus depuis le départ des Romains (*b*); & plusieurs prétendent qu'il etoit fils de Constantin, à qui Honorius avoit fait couper la tete. Gildas nous apprend aussi (*c*), que ses parens jouissoient de la Puissance Souveraine, & qu'ils furent tués pendant qu'ils en étoient en possession. Comme Ambroise étoit fort jeune lorsque son pére mourut, son âge le mit à couvert de la jalousie de ceux qui occupérent le Trône ou immédiatement, ou peu après. Mais il n'en fut pas de même, lorsque Vortigerne fut parvenu à la Couronne. Un puissant Parti, qui s'étoit formé en faveur d'Ambroise, fit concevoir tant de soupçons au nouveau Monarque, qu'il chercha les moyens de faire périr ce jeune Prince; ce qui obligea Ambroise à se retirer chez Aldroen Roi de l'Armorique, qui étoit son parent, où il attendit une occasion favorable, qui lui procurât les moyens de s'aller mettre à la tête de son Parti. La jalousie de Vortigerne l'engagea à appeller à son secours Hengist, Général des Saxons; mais cette union devint une source de maux pour la Nation, ensorte que les Bretons eurent recours au Roi Aldroen, qui fit passer Ambroise en Angleterre pour les délivrer [*A*]. Il fit la guerre avec tant de succès, que la partie Occidentale du Royaume, séparée de l'Orientale par un grand chemin fait par les Romains, auquel on donna dans la suite le nom de *Watling-street*, lui fut assignée en partage. Hengist voyant que les espérances, qu'il avoit eues de se rendre maitre de toute la Bretagne, étoient trompées, résolut d'employer la fraude, où la force avoit été inutile, & il fit massacrer de la manière la plus perfide trois cens Seigneurs Bretons [*B*]. Cette action inspira aux Bretons toute l'indignation & toute l'horreur possible pour les Saxons: & comme on soupçonna Vortigerne d'avoir été complice de ce massacre, parce qu'il avoit été seul épargné, tous ses Sujets l'abandonnérent pour se jetter entre les bras d'Ambroise. Dès qu'il se vit seul Monarque des Bretons, il prit la Pourpre Impériale, à la manière des Empereurs Romains; & dans le même tems il créa Patrice le Prince Arthur, qui s'étoit signale dans la guerre par un grand nombre de belles actions (*d*). Il renouvella aussi la guerre contre les Saxons, & defit Ella un de leurs Généraux, en 487. On dit qu'il fit une Assemblée des Princes & des Seigneurs de la Nation à Yorck, & qu'il donna des ordres pour réparer & rebâtir les Eglises, qui avoient été ruïnées par les Saxons [*C*]. Les

(*a*) Gild. *Hyst.* p. 16. 17.

(*b*) Rapin *Hist. d'Anglet.* T. I. L. II. p. 99.

(*c*) *Ubi sup.* Voy. Beda *Eccl. Hist. Gent. Angl.* L. I. c. 10.

(*d*) Rapin *ubi supra* p. 105. 109.

[*A*] *Les Bretons eurent recours au Roi Aldroen, qui fit passer Ambroise en Angleterre pour les delivrer.*] Guithelin Archevêque de Londres, qui étoit le Chef du Parti d'Ambroise, représenta aux Bretons, qu'Aldroen avoit toujours paru bien disposé en leur faveur, & qu'il y avoit lieu d'espérer qu'il ne les abandonneroit pas dans une si pressante nécessité; & que comme on ne pouvoit plus se confier à Vortigerne ni à Vortimer son fils, il croyoit qu'il étois nécessaire d'inviter Ambroise Aurélien à venir se mettre à leur tête; que ce Prince, „sorti d'un sang illustre, avoit toutes les qualités qu'on pouvoit demander pour les tirer du danger où ils se trouvoient. Ce conseil aiant été approuvé, l'Archevêque lui-même passa dans l'Armorique pour solliciter le secours. Aldroen le lui accorda, & envoya dix-mille hommes sous le commandement d'Ambroise, qui conduisit ce Corps heureusement au Port de Totness. Ce Général fut reçu avec de grandes marques de joie; mais cette joie ne fut pas universelle. Le Parti de Vortimer, qui étoit encore puissant, ne regardoit Ambroise que comme un Prince qui venoit à dessein d'usurper la Couronne, sous prétexte de la soutenir. D'un autre côté, Vortimer menaçois des plus sévéres châtimens ceux qui se joindroient à Ambroise: ce qui occasionna des divisions domestiques parmi les Bretons, & les exposa en proie à l'ennemi commun. „ Ambroise & Guthelin, *dit Mr. de Rapin* (1), voyant que la conjoncture „ leur étoit favorable, complotérent ensemble la ruïne „ de Vortigene & de Vortimer. Pour commencer l'exécution de ce projet, ils représentérent à ceux de leur „ Parti, qu'on ne pouvoit regarder le fils que comme un „ Prince lâche, & peu expérimenté, & le père que comme un ennemi de la Nation, ainsi qu'il l'avoit bien fais „ paroitre par les liaisons qu'il avoit prises avec les Ennemis de l'Etat; sans parler de ses libéralités excessives, qui avoient obligé ses Sujets à lui ôter le maniement des affaires: qu'il étoit donc inutile de se préparer à chasser les Etrangers, si l'on ne détruisoit pas auparavant les deux Ennemis domestiques, qui ne se tenoient armés que pour les favoriser. D'un autre côté, „ Vortigerne & Vortimer représentoient à leurs Amis, „ qu'Ambroise, sous prétexte de secourir la Bretagne, „ n'étoit venu que pour la subjuguer; que l'Archevêque „ étoit un homme ambitieux, qui cherchoit à mettre la „ Couronne sur la tête d'Ambroise, afin de se procurer à „ lui-même l'administration du Gouvernement; que l'arrogance de ce Prélat devoit faire craindre aux Bretons „ de se voir sous la direction d'un pareil Ministre; qu'il „ falloit s'aveugler volontairemens, pour ne pas voir dans „ las démarches de ces deux Chefs de Parti, que leurs „ desseins ne tendoient nullement au bien du Royaume; „ qu'au-lieu de marcher contre les Saxons avec un Corps „ de Troupes fraiches, qu'ils avoient amenées, ils n'avoient fait autre chose depuis qu'ils étoient arrivés, „ que cabaler parmi le peuple, & prendre des mesures „ pour opprimer ceux qui avoient les armes à la main „ pour la défense de la Patrie." La haine des deux Partis étoit si violente, qu'elle causa une guerre Civile, qui dura jusques à l'année 465. Mais ils vinrent enfin à un accord, & partagérent le Royaume entre eux.

(1) *Hist. d'Angl.* T. I. L. II. p. 104.

[*B*] *Il fit massacrer de la maniere la plus perfide trois cens Seigneurs Bretons.*] Dès que le Traité de paix fut conclu entre Hengist & les Bretons, il feignit d'en être extrêmement satisfait, & par une conduite très modérée, il témoigna qu'il ne pensoit en aucune manière à étendre ses conquêtes. Les Bretons, charmés de cette douceur apparente, & attentifs à ne point provoquer un Prince dont ils avoient si souvent éprouvé la valeur, vivoient en parfaite intelligence avec lui, & perdirent enfin peu-à-peu les sentimens de haine qu'ils avoient conçus contre les Saxons. „ Hengist ne négligeois rien de ce qui pouvoit „ les entretenir dans cette sécurité, qui devoit les conduite au piége qu'il leur préparoit. Il leur fit entendre, que son dessein étant de vivre dans une parfaite „ union avec eux, il souhaitoit de cimenter de tems en „ tems par des parties de plaisir, la bonne intelligence „ entre les deux Nations. Vortigerne, qui aimoit passionnément ces sortes de divertissemens, accepta cette „ proposition avec joie. Il se laissa même engager à lui „ rendre la prémière visite, accompagné de plus de trois „ cens de ses principaux Sujets. Hengist les reçut avec „ des témoignages apparens de respect & de cordialité. „ Le festin qu'il leur donna fut magnifique, & ne manqua d'aucun des agrémens capables de leur procurer du „ plaisir. Mais sur la fin du repas, la scéne changea de „ face. Hengist avoit disposé les choses d'une telle manière, qu'aiant adroitement ému quelque sujet de querelle, à un certain signal qu'il donna, tous les Seigneurs Bretons furent massacrés. Le seul Vortigerne „ échappa du massacre, parce que Hengist avoit besoin „ de lui; mais il fut retenu prisonnier, & chargé de chaînes. Il eut beau se plaindre de cette perfidie, & en représenter la noirceur; il ne put obtenir sa liberté, qu'après avoir livré aux Saxons un grand Pays dans le voisinage de Kent, qui fut partagé en trois Provinces, auxquelles les Saxons donnérent les noms de Sussex, Essex „ & Middlesex, qu'elles conservent encore. Hengist, „ non content de cette acquisition, ravagea d'une manière impitoyable les Provinces voisines, & s'empara de „ Londres, de Lincoln, & de Winchester (2)." Le Docteur Stillingfleet (3) doute de la vérité de ce massacre, parce que Witikind rapporte une semblable avanture arrivée en Allemagne. Mais cela ne prouve pas qu'elle ne puisse avoir été répétée en Bretagne (4). On dit qu'Ambroise bâtit *Stone-Henge* près de Salisbury, en mémoire de ce massacre.

(2) Id. p. 107. 108.

(3) *Antiquit. of British Churches.*

(4) Voy. les Notes sur Rapin, en Anglois, à la p. 107.

[*C*] *Il donna des ordres pour réparer & rebâtir les Eglises* qui

Les Auteurs rapportent différemment sa mort [*D*]. L'Historien Gildas (*e*) loue extrêmement sa probité, sa douceur & son courage.

(*e*) *Ubi supra.*

qui avoient été ruïnées par les Saxons.] C'est ce que rapporte Geoffroy de Monmouth; & le Docteur Stillingfleet croit que ce récit s'accorde très bien avec l'Histoire (5). Les Bretons aiant joui pendant assez longtems de la paix, après qu'ils eurent remporté des avantages sur les Saxons, il est naturel de supposer qu'Ambroise & ses Sujets pensérent à rebâtir leurs Eglises, & à rétablir la Religion. Le récit de Geoffroy est confirmé par Matthieu de Westminster (6), qui s'étend fort au long sur le zèle d'Ambroise à encourager le Clergé à réparer les Eglises, & à remettre le Culte divin sur l'ancien pied d'ordre & de splendeur. Geoffroy rapporte aussi, que dans un Concile, Ambroise demanda deux Métropolitains pour remplir les Siéges vacans d'Yorck & de Caerleon: Sampson eut le prémier, & Dubricius le second (7). Matthieu de Westminster dit que cela se passa l'an 490, & ajoute qu'ils fleurirent tous deux jusques en 507; & que Sampson aiant été obligé de quitter la Bretagne dans la suite, passa dans l'Armorique, où il fut fait Archevêque de Dol (8).

[*D*] *Les Auteurs rapportent différemment sa mort.*] Geoffroy de Monmouth (9) & Matthieu de Westminster (10) rapportent, qu'environ douze ans après la victoire d'Ambroise sur Ella Roi des Saxons Méridionaux, & ses fils, Pascentius un des fils de Vortigerne gagna un Saxon, pour empoisonner Ambroise à Winchester; ce qui lui réussit. Mais Henri de Huntington (11) & d'autres Historiens rapportent la chose d'une manière très différente. Ils disent que dans la bataille qui se donna entre Ambroise & Cerdik, Général Saxon, le prémier enfonça l'Aile droite des Saxons, commandée par Cerdick, & la mit en déroute. Mais pendant qu'il s'amusoit à poursuivre sa victoire contre ce Corps, qui ne faisoit qu'une foible résistance, Kenrick, fils de Cerdick, qui avoit sur l'Aile droite des Bretons le même avantage, au lieu de s'amuser à poursuivre les fuyards, prit Ambroise en flanc, & donna à Cerdick le tems de rallier ses Troupes, & de rendre la victoire complette par l'entière défaite des Bretons. Ambroise, au desespoir de se voir arracher la victoire, fit tous les efforts possibles pour rétablir la combat: malgré son âge & sa foiblesse, il se mêla parmi les ennemis pour animer ses Troupes; mais tous ses efforts ne servirent, ainsi que le remarque Mr. de Rapin (12), qu'à lui faire trouver une mort honorable, qui couronna sa glorieuse vie. Cette bataille se donna l'an 508, tout proche d'un lieu qui fut nommé par les Saxons *Cerdick's Ford*, aujourd'hui *Chardford*, dans la Province de Hampt. Le nom de *Nazaleod*, que les Historiens donnent au Monarque Breton qui fut tué dans cette bataille, a fait croire à quelques-uns que ce n'étoit pas Ambroise. Mais Mr. de Rapin préfère le sentiment de Cambden & de plusieurs autres bons Historiens. „ Tous les Historiens, *dit-il* (13), conviennent qu'Ambroise fut tué dans un combat; mais depuis „ le commencement du régne de ce Prince, on ne trouve point d'autre bataille où un Monarque Breton ait été tué: d'ailleurs, Ambroise étoit trop remarquable, „ pour que les Historiens eussent négligé de marquer sa „ mort, si elle étoit arrivée en quelque autre occasion." L'assertion de Mr. de Rapin, que tous les Historiens conviennent qu'Ambroise fut tué dans un combat, est trop générale: nous avons vu ci-dessus, que Geoffroy de Monmouth & Matthieu de Westminster disent qu'il fut empoisonné à Winchester.

(5) *Ubi supra c.* 1. p. 128.
(6) *Flores Histor.* A. D. 488. Voy. Collier *Hist. Eccl.* Vol. I. L. I. Cent. V. p. 98. Lond. 1708.
(7) Stillingfleet p. 329.
(8) Voy. Collier *ubi supra.*
(9) L. V. c. 8.
(10) *Flores Hist.* A. D. 497.
(11) L. II. Voy. Rapin p. 118.
(12) Ibid.
(13) Ibid.

AMELOT DE LA HOUSSAYE (ABRAHAM * NICOLAS) nâquit à Orléans au mois de Février 1634 (*a*). N'aiant pu, malgré toutes nos recherches, nous procurer des Mémoires de sa vie, nous sommes obligés de nous borner à ce que nous savons de ses Ouvrages. Ce que l'on peut dire de certain, c'est qu'il étoit estimé à la Cour de France, puisqu'il fut Secrétaire de l'Ambassadeur que cette Couronne envoya à la République de Venise, comme on le voit sur le Titre de sa Traduction de l'*Histoire du Concile de Trente* du P. Paul. Mr. Bayle (*b*) nous apprend une autre circonstance de sa vie; c'est qu'il avoit eu l'assurance de publier des choses, qui l'avoient fait mettre à la Bastille: c'est tout ce qu'il en dit, sans marquer le sujet particulier qui fit mettre Amelot en prison. Les prémiers Ouvrages qu'il publia, furent l'*Histoire du Gouvernement de Venise*, & celle *des Uscoques* (*c*) [*A*]. En 1683, il publia trois Livres qui lui firent beaucoup d'honneur, savoir la Traduction du *Prince de Machiavel*, l'*Histoire du Concile de Trente de Fra-Paolo*, & des *Discours Politiques sur Tacite* (*d*). Ces Ouvrages furent très bien reçus du Public, & ils faisoient voir effectivement qu'Amelot étoit consommé dans l'étude de la Politique, & qu'il ne manquoit ni de l'esprit nécessaire pour pénétrer les pensées d'un grand sens, ni des manieres de s'exprimer qui conservent la force de cette espèce de pensées (*e*). Il ne mit pas son nom aux deux derniers de ces Ouvrages, il se cacha sous celui de *La Mothe Josseval.* Sa Traduction de l'Histoire du P. Paul ne parut pas plutôt en France, que les partisans de l'Autorité illimitée du Pape l'attaquérent violemment; & Amelot lui-même nous apprend une particularité, qui mérite que nous en parlions dans les Remarques [*B*]. Personne n'ignore, combien sont opposées les idées que les différens Partis de l'Eglise Romaine ont de cet Ouvrage du P. Paul: pendant qu'à Rome on le traite d'Hérétique, les Vénitiens se déclarent hautement pour lui. La Traduction d'Amelot eut en France un succès extraordinaire; tous les zélés Défenseurs des Libertés de l'Eglise Gallicane en procurérent de tout leur pouvoir le débit, & la firent valoir de leur mieux, quoiqu'on présentât dans le même tems jusqu'à trois Mémoires pour la faire supprimer (*f*). Mais cela ne servit qu'à faire connoitre le mérite de cet Ouvrage, aussi-bien que celui des Notes & des Réfléxions ajoutées par le Traduc-

* Le P. Niceron remarque, que les Registres des Baptemes ne lui donnent que le nom de *Nicolas*, & qu'ainsi celui d'*Abraham* ne lui appartient pas. *Mém. pour l'Hist. des Homm. Illust.* T. XXXV. p. 121. R. D. T.
(*a*) Moréri.
(*b*) *Nouv. de la Rep. des Lett.* 1684. Juillet p. 490.
(*c*) Peuples de la Croatie, qui pour se dérober à la tyrannie des Turcs, se retirérent à *Segna* ou *Zeng* en Hongrie. Ce sont des Pirates, qui infestent le Golphe de Venise.
(*d*) Bayle *ubi supra* p. 524. Ces trois Ouvrages furent imprimés à Amsterd.
(*e*) Id ibid.
(*f*) *Nouv. de la Rép. des Lett.* 1685. Oct. p. 1085.

[*A*] *Les premiers Ouvrages qu'il publia &c.*] Mr. Bayle, qu'on a suivi, ne dit point que ce soient-là les prémiers Ouvrages d'Amelot, mais *de ses prémiers Ouvrages.* Il avoit publié la même année, la *Relation du Conclave de 1670 pour l'Election de Clement X.* Paris 1676. in-12. Il y a encore divers autres Ouvrages du même Auteur, dont on ne parle point dans cet Article. Tels sont, le *Supplément à l'Histoire du Gouvernement de Venise, contenant une Relation du Differend de Paul V & de la Republique de Venise.* Paris 1677. in-8. *Examen de la Liberté originaire de Venise, traduit de l'Italien; avec une Harangue de Louis Hélian, Ambassadeur de France, contre les Venitiens, traduite du Latin, avec des Remarques Historiques.* Paris 1677. in-12. Ces deux derniers Ouvrages, avec l'*Histoire du Gouvernement de Venise*, ont été réimprimés à Paris, 1685. in-8. en deux volumes, & avec l'*Histoire des Uscoques* à Amsterdam 1695, en trois volumes in-12. *Traité des Bénéfices, de Fra-Paolo Sarpi, traduit & vérifié par l'Abbé de S. Marc, Académicien de la Crusca.* Amsterdam 1685. & 1687. in-12. Amelot s'est caché sous le nom d'Abbé de S. Marc; & Mr. Simon a remarqué que ce Traité n'est pas de Fra-Paolo, mais de Fra-Fulgentio son Compagnon (1). *Réfléxions, Sentences & Maximes morales, mises en nouvel ordre, avec des Notes Politiques & Historiques.* 1714. in-12. Ce sont les Réfléxions de Mt. de La Rochefoucault, qu'Amelot, qui en faisoit son Livre favori, avoit pris soin de ranger par ordre des matières, & auxquelles il avoit joint celles d'une Dame illustre par son esprit, & les siennes (2). *Memoires de la Minorite de Louis XIV.* in-12. 1690. à Villefranche, ou plutôt en Hollande. Ce ne sont presque que les Mémoires de La Rochefoucault rajustés, avec une nouvelle Préface & des Notes (3). *Mémoires Historiques, Politiques, Critiques & Littéraires, par Amelot de la Houssaye.* Amsterdam 1722. & 1731. in-12. deux Volumes. On en a fait aussi en 1728 une assez mauvaise Edition à Lyon, sous la même date de 1722. Ce Recueil est incomplet, & ne va que jusqu'à la letre F. Ce peuvent être tout au plus quelques Remarques tirées de ses papiers, mais mises en œuvre par une main peu habile, y aiant un grand nombre de fautes grossières, dans lesquelles il n'est pas possible que ce Savant soit tombé (4). REM. DU TRAD.]

[*B*] *Amelot lui-même nous apprend une particularité qui merite que nous en parlions.*] „ Un Bachelier de Sorbonne, *dit-il*, demanda à un de mes Imprimeurs, si le „ Traducteur du P. Paul étoit bon Catholique. Si j'avois „ été présent, j'aurois répondu comme les enfans au Catéchisme. *Oui, par la grace de Dieu*, & je n'aurois pas „ menti: car je suis bon Catholique, aussi-bien que toute ma famille, qui l'a été depuis plus de trois cens ans. „ Mais la question de cet honnête-homme venoit de plus „ haut, comme il le montra après, en taillant ridiculement contre moi, qu'il ne connoissoit point, & contre „ mon Livre, qu'il n'avoit point lu; car il ne craignit „ pas de dire, que tous ceux qui oseroient le lire, étoient excommuniés *ipso facto.* C'est pourquoi je me „ crois obligé de déclarer, que je crois tout ce que l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine me commande de croire, & tout ce que le Saint Concile Général „ de Trente a décidé touchant les matières de Foi. Mais „ aiant été élevé & instruit dans l'Eglise Gallicane, & „ dans l'Université de Paris, dont j'ai l'honneur d'être „ Membre, je crois & veux toujours croire ce qu'elles „ croyent & enseignent touchant les matières de Discipline & de Jurisdiction Ecclésiastique. C'est-là tout ce que „ j'ai dessein de répondre à trois Mémoires abusifs, pré- „ sentés

(1) Niceron *Mém. pour l'Hist. des Homm. Illust.* Tom. XXXV. p. 126.
(2) Id. p. 130.
(3) *Supplém. de Moréri.* Paris 1735.
(4) Niceron *ubi supra.*

ducteur. Et pour que le Lecteur puisse s'en faire une idée, nous en donnerons quelques-unes dans une Remarque [C]. Quand la seconde Edition de sa Traduction parut, elle fut violemment attaquée par l'Abbé de S. Réal, dans une Lettre qu'il écrivit à Mr. Bayle, datée du 17 d'Octobre 1685 (g). Amelot se défendit par une Lettre à Mr. Bayle (h), & S. Réal repliqua (i). Comme ces deux Ecrivains se traitoient assez rudement, & qu'ils se servoient d'expressions dures & peu décentes entre Gens de Lettres, Mr. Bayle supprima toutes les personalités, & adoucit ce qu'il y avoit de trop fort (k). Nous rendrons compte en peu de mots de cette dispute, ci-dessous [D]. En 1686, Amelot fit imprimer *La Morale de Tacite, De la Flatterie*, in-12. Dans un Discours Critique à la tête de cet Ouvrage, il donne son jugement sur les différens Traducteurs & Commentateurs de Tacite; il répond en particulier à d'Ablancourt, & montre par plusieurs exemples, qu'il a commis bien des bévues dans sa Traduction. Amelot a rassemblé dans cet Ouvrage environ cent traits particuliers, ou Maximes, qui peignent avec les couleurs les plus vives le caractère des Flatteurs de Cour, & les sinistres effets de leurs discours empoisonnés. En 1690, parut à Paris sa Traduction des six premiers Livres des *Annales de Tacite*, avec des Remarques historiques & politiques, qui ne sont ni egalement importantes, ni également solides & justes [E]. Beughem paroit s'être trompé, en attribuant à Amelot

(g) *Rép. des Lett.* Octob. 1685. p. 1170. & *Oeuvres de S. Réal* T. V. p. 212. La Haye 1722.

(h) *Rép. des Lettr.* Déc. 1685. p. 1361. & *Oeuvres de S. Réal* ib. p. 217.

(i) *Oeuvres de S. Réal* T. V. p. 222.

(k) *Ubi supra* p. 1174. & 1360.

„ sentés par les Moines contre mon Livre, qui n'a de „ plus grand défaut, que de n'être pas favorable à leurs „ intérêts: mais ce n'est pas-là, je pense, une raison „ suffisante de les favoriser assez pour le supprimer (5)." Il paroit par-là, qu'Amelot ne se mettoit pas fort en peine des criailleries des Moines; quoique dans la Préface de sa Traduction, dans laquelle il entreprend la défense du P. Paul contre le Cardinal Pallavicin, il nous dise qu'il ne veut pas entreprendre de faire une Apologie en forme de ce fameux Historien, ne voulant point entrer en lice avec une populace de Moines, qui crient contre Fra-Paolo sans connoissance de cause. Une autre conséquence que nous pouvons tirer de cette Déclaration, c'est qu'étant bon Catholique, il mérite d'autant plus de créance dans ce qu'il dit contre ceux de sa Communion, ou en faveur des Protestans.

(5) Déclaration d'Amelot après sa Préface, dans la 2. & 3. Edition de son *Hist. du Concile de Trente*.

[C] *Nous en donnerons quelques-unes dans une Remarque.*] Le P. Paul observe (6) d'après S. Jérôme, que dans les prémiers commencemens du Christianisme, les Eglises étoient, comme dans une Aristocratie, gouvernées par le commun Conseil du Presbytère. Sur quoi Amelot dit: „ que le Presbytére étoit le Collège Ecclésiastique, qui „ avoit l'Evêque pour Chef, mais exerçoit en commun „ avec lui la puissance, tant de l'Ordre, que de la Juris„ diction: *Ne neglige point le don qui t'a été donné par l'im„ position des mains du* PRESBYTERE (7). Et le P. Paul „ dit (8), *que le premier Gouvernement de l'Eglise etoit De„ mocratique, tous les Fidèles aiant part aux délibérations.* „ Et véritablement c'étoit une Aristo-Démocratia (9)." A la page suivante, il fait une réfléxion bien libre pour un Catholique-Romain. Le P. Paul dit, que le Pape fut fort content de la conduite de quelques Couvens, qui se retirérent de dessous la jurisdiction des Evêques, pour se soumettre immédiatement à celle du Siége de Rome; qui par-là acquéroit des Sujets propres dans chaque Ville, lesquels étant défendus & protégés du Saint Siége, en devenoient réciproquement les défenseurs. „ C'est pourquoi, „ dit Amelot (10), l'on ne sauroit veiller de trop près „ sur les Moines, qui forment une Monarchie étrangè„ re, dans le cœur des Etats des Princes Séculiers." Cette remarque a lieu par rapport à tout le Clergé Romain en général, qui est plus dépendant du Pape, que de son Souverain temporel; & l'on peut en dire autant de ceux des Ecclésiastiques Protestans, qui voudroient que le Clergé fût indépendant du Magistrat Civil. Dans un autre endroit (11), le P. Paul donne le précis d'une Remontrance, dressée par les Théologiens Catholiques-Romains d'Allemagne en faveur du Mariage du Clergé. Sur quoi Amelot observe (12), „ que le Célibat des Prêtres „ est une Loi d'œconomie; c'est pourquoi le Pape Péla„ ge fit difficulté de confirmer l'Evêque de Saragosse, par„ ce qu'il avoit femme & enfans, & quand il le confir„ ma, ce fut à condition que sa femme & ses enfans n'em„ porteroient rien après sa mort, que ce qui se trouvoit „ clos dans son Inventaire." Nous n'inciderons point sur la raison alléguée par Amelot en faveur du Célibat du Clergé: l'exemple de l'Angleterre & de l'Irlande font voir suffisamment, qu'on peut empêcher que les biens de l'Eglise ne soient aliénés, quoique ceux qui les possédent soient mariés. Mais il y a une autre raison du Célibat des Ecclésiastiques dans l'Eglise Romaine: c'est que des gens mariés ont en général plus d'attachement pour leur Pays, & ne peuvent le quitter si aisément, qu'un homme seul, qui par cette raison est mieux en état de s'étudier à plaire & à obéir à la Cour de Rome, même contre les Intérêts de son Souverain. Quand des gens de cet ordre sont obligés d'abandonner leur Pays, ils peuvent le faire avec moins de peine, ne laissant point après eux de gages qu'ils chérissent: ce qui n'a pas lieu par rapport à ceux qui sont mariés; leurs femmes & leurs enfans peuvent généralement être considérés comme autant d'Otages de la sureté publique, & de leur fidélité. Il est donc de l'intérêt de l'Etat, quoique ce ne soit pas celui de ce qu'on appelle l'Eglise, que les Ecclésiastiques soient mariés. Quoique les réfléxions de Mr. Amelot soient la plupart justes & vraies, il se trompe pourtant quelquefois; en voici un exemple. En parlant de Philippe Landgrave de Hesse, qui fut si lâchement surpris & emprisonné par Charles-Quint, Amelot dit (13), que dans le Traité que l'Empereur fit avec le Landgrave, „ il mit une *n* au-lieu d'un *w*, savoir *einich*, „ qui signifie *avec*, au-lieu de *ewich*, qui signifie *sans*; en„ sorte que la condition sur laquelle le Landgrave se rendit „ à l'Empereur, étoit, par cette altération, toute contrai„ re à ce qu'il croyoit, pensant, qu'il seroit *gardé sans „ prison perpetuelle*, au-lieu que le mot *einich* faisoit que „ les paroles signifioient, *avec prison perpetuelle.*" Il paroit par-là qu'Amelot n'entendoit point l'Allemand, & qu'il s'étoit fié à sa mémoire en rapportant ce fait, qu'il a entiérement dénaturé. Voici la vérité. Le Landgrave stipuloit en se rendant, qu'il ne seroit pas emprisonné. Les paroles étoient, *sans aucun* emprisonnement (le mot de *einige* signifie *aucun*); mais dans le Traité qu'on dressa, on mit *ewige*, au-lieu d'*einige*, desorte qu'il y avoit, sans prison *perpetuelle*; à quoi le Landgrave ne prit pas garde. Il ne fut pas plutôt en la puissance de l'Empereur, qu'il fut mis en prison, Charles prétendant qu'il s'acquitteroit suffisamment de sa promesse, s'il mettoit le Landgrave en liberté une heure avant sa mort. [☞ Il faut que l'Edition qu'a suivie l'Auteur de cette Remarque, soit différente de la prémière, que j'ai sous les yeux, dans laquelle la Remarque d'Amelot est très juste; la voici mot à mot: *Il y avoit un certain mot, qui écrit avec un W au-lieu d'une N, signifioit*, sans prison perpétuelle, *au-lieu qu'il falloit*, sans aucune prison. ADD. DU TRAD.]

(6) *Hist. du Concile de Trente* L. II. p. 202. Edit. de 1686.

(7) 1 Timoth. IV. 14.

(8) *Traité des Bénéfices* §. XVI. p. 71. Ed. de 1706.

(9) *Hist. du Concile de Trente ubi supra, Note* (o).

(10) Ibid. p. 201. *Note* (c).

(11) *Hist. du Conc. de Trente* L. VIII. p. 797.

(12) Ibid. *Note* (c).

(13) Ibid. p. 251. *Note* (d).

[D] *Nous rendrons compte en peu de mots de cette dispute, ci-dessous.*] L'Abbé aiant dit que la Traduction de l'Histoire du Concile de Trente de Fra-Paolo, par Amelot, est pleine de fautes, en marque, qui selon lui sont essentielles. La prémière est certainement une méprise du Traducteur, qui trouvant dans son Auteur, *Fu da tutti allegata il Concilio Laodiceno, Innocentio Primo Pontifice, il terzo Concilio Carthaginense, & Gelasio Papa*, place le Concile de Laodicée sous Innocent I. & le troisième Concile de Carthage sous le Pape Gélase; au-lieu que le P. Paul parle de quatre Decrets différens, celui du Concile de Laodicée, du Pape Innocent I., du Concile de Carthage, & celui du Pape Gélase. Amelot avoua la méprise. Les deux fautes suivantes, dont on l'accuse, sont si peu de chose, si même ce sont des fautes, qu'elles ne valent pas la peine d'en parler. La derniére paroit un peu plus importante. Amelot a traduit ces mots, *Disciplina de Costumi*, par le mot de *Discipline*, au-lieu qu'il falloit, *la Doctrine qui regarde les mœurs.* Amelot répondit à cette Critique, en soutenant qu'il n'y a point de différence entre *Discipline* tout court, & *Doctrine des mœurs*; & que s'il eût dit *la Discipline de l'Eglise*, ou *la Discipline Ecclésiastique*, cela eût fait un autre sens. Mais cette réponse n'est pas satisfaisante, ainsi que le remarque avec raison l'Abbé de S. Réal (14): en François le mot de *Discipline* signifie, tout ce qui a du rapport au Gouvernement & à l'Ordre de l'Eglise, & non ce qu'on nomme la *Doctrine des mœurs.* Ce qu'il y a de certain, c'est que des fautes aussi peu considérables prouvent que la Traduction d'Amelot doit être bonne, puisque l'Abbé de S. Réal n'auroit pas manqué de le relever, & ne l'auroit pas épargné, étant dessein de décréditer sa Traduction. [☞ La conclusion n'est pas tout-à-fait juste: il peut y avoir bien des fautes, que l'Abbé de S. Réal n'a pas apperçues; c'est ce dont on trouve la preuve en comparant la Traduction d'Amelot, avec celle du savant P. Le Courayer. Il est certain que la Traduction d'Amelot étoit la meilleure qu'on eût; mais elle avoit pourtant bien des défauts, ainsi qu'on peut le voir par la comparaison avec celle du nouveau Traducteur. On en trouve quelques exemples dans le Journal cité en marge (15). Nous n'en rapporterons qu'un seul, qui est capital, l'ancien Interprète aiant pris tout-à-fait à contre-sens son Auteur. Fra-Paolo, parlant du Pape Adrien VI, qui panchoit à réformer bien des choses, dit, que l'un des sujets de chagrin qu'eut ce Pontife, fut que *quand il s'étoit déterminé à ôter quelques Abus, il ne manquoit point de se trouver des gens qui s'opiniâtroient à soutenir . . . . . que les choses que l'on vouloit supprimer étoient bonnes, ou même nécessaires.* Amelot a traduit, qu'il y avoit *des gens qui prenoient à tâche de soutenir, que toutes ces réformations etoient bonnes, & même necessaires.* Ce n'est pas la seule faute de cette espèce, que cet ancien Traducteur ait faite. ADD. DU TRAD.]

(14) *Oeuvres de S. Réal* Tom. V. p. 227.

(15) *Biblioth. Raisonnée* T. XVII. Part. II. p. 394—396.

[E] *Ses Remarques sur Tacite ne sont ni également importantes, ni egalement justes & solides.*] Voici le jugement que porte d'Amelot à cet égard un Auteur de mérite. „ Mr. „ Amelot de la Houssaye, *dit-il* (16), a fait un ample re„ cueil d'Observations politiques sur Tacite, jusques à la

(16) Gordon *Disc. upon Tacitus*, à la tête de sa Traduction Angloise. Vol. I. Disc. II. Sect. 12. p. 22.

melot une Traduction des *Discours Politiques de Machiavel sur la prémière Décade de Tite-Live* [F]. Amelot s'étant exercé pendant plusieurs années sur des sujets historiques & politiques, voulut aussi s'essayer sur des sujets de Religion, & en 1691 il fit imprimer à Paris une Traduction des *Homélies Théologiques & Morales de Palafox sur la Passion de Jésus-Christ*, in-12. Ce Palafox avoit été Evêque d'Angelopolis ou *Los Angeles* en Amérique, & ensuite d'Osma dans la Vieille Castille. Il avoit intitulé son Livre sur la Passion: *L'Injustice de la mort de Jésus-Christ notre Sauveur* (l); mais comme ce Titre ne sonnoit pas bien en François, Amelot jugea à propos de le changer. Cet Ouvrage contient nombre de bonnes Remarques, dont le Lecteur sera peut être bien aise de voir quelques exemples [G]. Nous aurions déja dû remarquer, qu'en 1684 Amelot donna la Traduction de l'*Oraculo Manual* de Baltasar Gracian, sous le titre de *L'Homme de Cour*, Paris in-4. (m). Il ajouta à sa Traduction des Notes, qui contiennent ou des Faits historiques, ou de belles Sentences de Pline le Jeune, de Tacite &c. Dans sa Préface, il défend Gracian contre la Critique du P. Bouhours, & il nous apprend sur quel fondement il attribue cet Ouvrage à Baltasar, & non à Laurent Gracian; & à cette occasion il rapporte plusieurs particularités qui concernent cet Auteur & ses Ouvrages, dont il fait le Catalogue. Baltasar Gracian étoit un Jésuite Espagnol, qui mourut l'an 1658 à l'âge de 54 ans (n). Outre ses propres Remarques, Amelot ajouta à cet Ouvrage plusieurs Chapitres, ou en extrait, ou tout entiers, des autres Ouvrages de Gracian. Il avertit aussi, qu'il a changé le Titre de l'Original en celui d'*Homme de Cour*, qui, outre qu'il est moins fastueux & moins hyperbolique, explique mieux la nature du Livre, qui est une espèce de Rudiment de Cour, & de Code Politique, ou un Recueil des meilleures & des plus délicates Maximes de la vie de la Cour. Frédéric Léonard, Libraire de Paris, proposa en 1692 d'imprimer un Recueil de tous les Traités faits entre les Rois de France & les autres Princes de l'Europe, depuis le régne de Charles VII jusques à l'an 1690. Amelot, qui avoit lu ces Traités, publia un petit Volume in-12 (o), contenant un Discours préliminaire sur ces Traités, rempli de reflexions politiques, par lesquelles il paroit qu'on peut définir la Politique, *l'Art d'en imposer aux hommes*, tout comme *l'Art de les gouverner*; puisqu'Amelot fait voir que la plupart des Princes, quand ils entrent en Traité, pensent plus à la manière dont ils pourront éluder leurs engagemens, qu'à accomplir leurs promesses; & à cette occasion il rapporte deux faits, dont nous ferons part au Lecteur dans les Remarques [H]. Amelot publia aussi en 1697 une nouvelle Edition des Lettres du Cardinal d'Ossat (p), avec des Remarques, qui peuvent servir, comme il le dit dans sa Préface, de Supplément à l'Histoire des régnes de Henri III & de Henri IV. Enfin il y a aussi des Observations Historiques & Politiques d'Amelot, insérées dans le second Tome du *Recueil des Traités de Paix* &c. publié à la Haye en quatre volumes in-folio, par Jaques Bernard, depuis Pasteur & Professeur en Philosophie à Leyde. Beughem distingue ces Observations, du Discours préliminaire dont on a parlé ci-dessus (q); mais je soupçonne fort qu'il se trompe *. Malgré la beauté de son génie, son savoir, & ses excellens Ouvrages, Amelot eut le sort de la plupart des Savans, qui vivent dans l'indigence; & si nous en croyons les Continuateurs de Moréri, sans le secours d'un Abbé distingué par son mérite & par son savoir, autant que par sa naissance, il seroit tombé dans la plus grande misère. Il mourut à Paris le 8 de Décembre 1706, âgé de près de soixante-treize ans. Il seroit inutile de faire ici son Portrait: il s'est peint lui-même dans ses Ouvrages, & ce que nous en avons rapporté dans les Remarques, suffit pour donner à ceux qui ne les ont pas lus, une idée de son génie.

(l) On ne trouve pas ce Livre dans le Catalogue de Nicolas Antonin, Article *Jean de Palafox*, à moins qu'il ne soit compris sous le Titre général d'*Homélies du tems*.

(m) Et à la Haye in-12.

(n) Bayle *Nouv. de la Rép. des Lett.* Juillet 1684. p. 728.

(o) Il ne contient que 190 pages.

(p) Réimprimées à Amsterdam en 1732. en 5 Volumes in-12. avec quelques nouvelles Remarques d'Amelot, qui ne sont pas dans l'Edition de 1697.

(q) *Biblioth. Erud. curiosa* T. II. p. 10. & T. IV, p. 4.

* L'Auteur a raison, si l'on s'en rapporte au P. Niceron, qui assure que c'est le même Ouvrage, augmenté & sous un nouveau titre. *Mém. pour l'Hist. des Homm. Illust.* T. XXXV. p. 229. R. D. T.

„ treizième année inclusivement, dont plusieurs sont justes & utiles; mais parmi lesquelles il y en a aussi d'insipides, & de peu importantes. La prémière qu'il fait „ est fade & pitoyable: *Dès que la Royauté commence à dégenerer en Tyrannie, le peuple aspire à la liberté.* Mr. Gordon produit quelques autres exemples de ce qu'il avance, & il cite des réflexions d'Amelot, qui sont sans contredit triviales, & d'aucun usage. Mais il faut avouer pourtant, que le plus grand nombre est d'un tout autre caractère. Pour ce qui est de la Traduction d'Amelot, le même Auteur la préfere avec raison à celle d'Ablancourt (17), qui n'a d'autre avantage sur celle d'Amelot, que celui du style & du langage, avantage assez médiocre. Mr. de Beauval dit (18), „ que si la Traduction d'Amelot est plus exacte que celle d'Ablancourt, l'on peut douter qu'elle soit plus polie. „ Mais qui ne préféreroit l'exactitude „ à la politesse ?" [☞ Amelot eut une dispute littéraire à soutenir au sujet de Mr. d'Ablancourt. En publiant sa *Morale de Tacite, De la Flatterie*, 1686, il mit à la tête un Discours Critique, dans lequel il donne son jugement sur divers Auteurs modernes, qui ont traduit ou commenté les Oeuvres de Tacite. Selon lui, d'Ablancourt n'a nullement réussi en traduisant cet Historien. Cette accusation n'est point vague & indéfinie: après l'avoir proposée dans le Discours préliminaire, il la soutient dans le corps du Livre par la confrontation d'un grand nombre de passages (19). On répondit à Amelot, la même année, par une Piéce intitulée: *Mr. Perrot d'Ablancourt vengé, ou Amelot de la Houssaye convaincu de ne pas parler François, & d'expliquer mal le Latin.* Amsterdam 1686. in-12. L'Auteur, que le P. Niceron (20) nous apprend être Mr. Frémont d'Ablancourt, neveu de Perrot, traite Amelot avec beaucoup de hauteur, se moque de sa Traduction de Gracian, le censure sur celle de quelques passages de Tacite, & les traduit d'une autre façon; à quoi Mr. Bayle ajoute (21): „ Il y a des gens qui voudroient, que toutes les Oeuvres de ce grand Historien fussent traduites „ de cette manière. Cette Critique a été faite avec des „ yeux si perçans, qu'elle ne peut que servir beaucoup à „ ceux qui s'attachent à l'étude de Tacite." ADD. DU TRAD.]

[F] *Beughem paroit s'être trompé, en attribuant à Amelot une Traduction des Discours politiques de Machiavel sur la prémière Décade de Tite-Live.*] Il nous renvoie (22) à la *Bibliothèque Universelle* Tom. XX. p. 328, où l'on trouve effectivement un Article sur cette Traduction: Amelot y est mentionné comme Traducteur du *Prince* de Machiavel, auquel il a ajouté des Remarques, dans lesquelles il justifie son Auteur contre ceux qui l'ont attaqué. On dit dans cet Extrait, que le nouveau Traducteur des Discours politiques de Machiavel a aussi tâché de le justifier; mais cela ne dit pas, que ce Traducteur soit Amelot. Beughem s'est donc trompé.

[G] *Cet Ouvrage* (les Homélies de Palafox) *contient nombre de bonnes Remarques.*] On y trouve d'utiles instructions pour des personnes de tout ordre, & particuliérement pour les Evêques, les Prédicateurs, les Gouverneurs & les Juges. L'Auteur aiant expliqué la nature du crime de Judas, & le malheur qui la suivit, les exhorte à éviter un précipice aussi dangereux que l'est l'Avarice, & le maniement de l'argent. En expliquant ce passage particulier du Ch. XI. de S. Jean, où l'Evangéliste rapporte le conseil que les Principaux Sacrificateurs & les Phariséens tinrent contre Jésus-Christ, & dans lequel il fut dit: *Que faisons-nous? Cet homme fait plusieurs miracles* &c. l'Evêque d'Angélopolis prétend que ces paroles sont de Caïphe seul, qui présidoit à l'Assemblée, & que le Texte les attribue à toute l'Assemblée, parce qu'elle acquiesça sans contradiction à l'avis de son Président. Et à cette occasion il s'étend beaucoup à faire voir, combien il est dangereux que ceux qui sont à la tête d'une Assemblée opinent les prémiers, parce qu'ils intimident en quelque manière par-là les autres Juges, & leur ôtent la liberté de dire leur avis (23). Réflexion très juste, & à laquelle on devroit avoir égard en plus d'un lieu.

[H] *Deux faits dont nous ferons part au Lecteur.*] Voici le prémier. Louis XI Roi de France, aiant appris qu'il s'étoit formé une puissante Ligue contre lui, demanda avis à François Sforce sur ce qu'il avoit à faire. Sforce lui répondit, que pour rompre cette Ligue, il ne devoit rien refuser de ce que chacune des Parties lui demanderoit; & qu'après avoir accordé à chacun en particulier ce qu'il demandoit, il ne lui seroit pas difficile de le leur arracher ensuite des mains. Louis suivit ce conseil, qui réussit au gré de ses desirs. Le second fait regarde Ferdinand V, surnommé *le Catholique*, qui étoit si éloigné de cacher son procédé perfide sous quelque prétexte spécieux, qu'au contraire il en faisoit gloire. Un jour que Quintana lui dit, que Louis XII se plaignoit que Ferdinand l'avoit déja trompé deux fois: *Deux fois!* s'écria-t-il en jurant; *il en a menti l'yvrogne qu'il est, car je l'ai trompé plus de dix fois* (24). Ces faits n'ont besoin d'aucune réflexion. Nous y ajouterons seulement ce que dit Mr. de Villeroi, Secrétaire d'Etat du Roi de France. „ L'intention des Princes & des Ministres d'Etat n'est, ni ne doit être sujette à ce qu'ils signent, même de leur propre main; mais „ plutôt, ce qu'ils signent doit être soumis à leur intention." Cette Maxime peut être bonne; elle n'a que le seul petit défaut de rendre tous les Traités inutiles, & sans force.

(17) Ibid. p. 10.

(18) *Hist. des Ouvr. des Sav.* Juin 1690. p. 483.

(19) Bayle *Nouv. de la Rép. des Lett.* Juin 1686. p. 627.

(20) *Mém. pour l'Hist. des Homm. Illust.* T. XXXV. p. 227.

(21) *Nouv. de la Rép. des Lettr.* Déc. 1686, p. 1461.

(22) *Bibl. Erud. curios.* T. II. p. 9.

(23) *Journal des Savans* T. XIX. Ann. 1692. p. 245.

(24) *Biblioth. Univers.* Tom. XXII. p. 517. 512.

AMELOTTE (DENYS) Ecrivain célèbre parmi les Catholiques-Romains, nâquit à Sainctes l'an 1606. Il fut ordonné Prêtre en 1632, & forma de grandes liaisons avec les Pères de l'Oratoire (*a*). Il écrivit & publia en 1643 la Vie du P. Charles de Gondren, second Supérieur-Général de cette Congrégation. Dans cette Vie il parle du fameux Abbé de S. Cyran, d'une manière qui déplut fort à Mrs. de Port-Royal [*A*], qui pour se venger publiérent un Libelle intitulé, *Idée générale de l'Esprit & du Livre du P. Amelotte.* Cette Satyre le piqua si vivement, qu'il fit tout ce qu'il put pour leur nuire [*B*]; desorte qu'il leur a plus nui lui seul, que toute la Société des Jésuites ensemble (*b*). Le P. Amelotte fit une Version du Nouveau Testament en quatre Volumes in-8. imprimés dans les années 1666, 1667, 1668. Cette Version n'est pas fort exacte, si nous en croyons le P. Simon, qui dit (*c*) qu'il y a des fautes assez grossières, principalement pour ce qui regarde la Critique. Dans l'Epitre Dédicatoire adressée à Mr. de Perefixe Archevêque de Paris, le Traducteur maltraitoit fort Mrs. de Port-Royal [*C*]; c'est ce qui fit, que lorsque l'Imprimeur voulut donner une nouvelle Edition (*d*) de la Version du P. Amelotte après sa mort, ceux de Port-Royal tâchérent de faire supprimer cette Dédicace [*D*], ce qui leur réussit (*e*). Avant que le prémier Volume de la Version du P. Amelotte parût, Mrs. de Port-Royal publiérent que ce Père avoit eu communication de la Traduction qu'ils avoient toute prête: ils indiquoient même le canal dont il s'étoit servi pour en avoir une copie; & pour ne rien dissimuler, dit le P. Simon, il paroit une grande ressemblance entre ces deux Versions en beaucoup d'endroits: mais il ajoute, que ceux qui ont vu l'Original du P. Amelotte, assurent qu'il étoit plein de ratures & de corrections écrites de sa main. Sa principale application étoit de trouver des expressions plus Françoises, que celles qui étoient dans les Versions précédentes. Ce fut dans cette vue qu'il mit la sienne, du moins la prémière partie, entre les mains de Mr. Conrart, pour y retoucher & corriger ce qu'il ne jugeroit pas assez François. Conrart étoit Protestant [*E*], & possédoit parfaitement sa Langue; mais il ne savoit ni Grec, ni Latin: aussi lui arrivoit-il quelquefois, que pour donner à une période un tour plus François, il affoiblissoit le sens, parce qu'il ne pouvoit consulter l'Original [*F*] (*f*). Le P. Amelotte a aussi fait un *Abrégé de Théologie*, ou *Catéchisme pour le Jubilé*; & une *Journée Chrétienne* [*G*]. Quoique ce Père eût été toujours un très

(*a*) Congrégation de Prêtres fondée à Rome par *Philippe de Néri* l'an 1575. L'Oratoire de Jesus fut fondé en France par le Cardinal de *Bérulle* l'an 1611. Tous les Peres de cette Congrégation sont Prêtres, & s'occupent à enseigner la Jeunesse, & à former de jeunes Clercs destinez pour les Séminaires, les Missions &c.

(*b*) *Biblioth. Critiq. de S. Jore* T. III. ch. 18. p. 182.

(*c*) *Biblioth. Critiq.* ch. 17. p. 181. 184.

(*d*) Elle parut en 1688. in-4.

(*e*) *Bibl. Crit.* ibid.

(*f*) Id. ibid. p. 188. 189.

[*A*] *Dans cette Vie il parle du fameux Abbé de S. Cyran* (1) *d'une manière qui déplut fort à Mrs. de Port-Royal.*] Nous n'avons point cette Vie; mais ce que le P. Simon rapporte de l'idée que le P. Gondren avoit de l'Abbé de S. Cyran, mérite d'être remarqué. Il dit qu'un Ami du P. Amelotte lui demanda un jour les raisons qu'il avoit d'attaquer avec tant de chaleur la doctrine des Port-Royalistes, puisqu'il étoit Thomiste, & que les principes des Thomistes paroissoient à plusieurs personnes plus outrés que ceux des Jansénistes . . . . Le P. Amelotte, sans entrer dans le fond de la difficulté, fit réponse, que le P. Gondren, dont il avoit été Disciple, lui avoit fait une étrange peinture de l'Abbé de S. Cyran & de tout son Parti . . . . . Que le P. Gondren reconnut dans l'entretien, que l'Abbé de S. Cyran avoit d'étranges sentimens sur plusieurs matières de la Religion, & qu'il se moquoit ouvertement d'une partie des Decrets du Concile de Trente, disant librement que c'étoit une Assemblée de Théologiens Scholastiques, peu instruits de l'ancienne Théologie, principalement de celle de S. Augustin (2). On ne doit donc pas être surpris que le P. Amelotte aiant de telles idées de l'Abbé de S. Cyran le Héros des Jansénistes, en parlât, dans la Vie du P. Gondren, d'une manière dont le Port-Royal fut offensé. Nous remarquerons en passant, que cet Ami qui s'entretint avec le P. Amelotte sur ce sujet, n'est autre que le P. Simon lui-même (3).

(1) *Jean du Verger de Hauranne* Abbé de S. Cyran, s'est acquis beaucoup de réputation, non seulement par ses propres Ouvrages, mais aussi par ceux de ses Disciples, Mrs. *Arnaud*, *Nicole*, & autres de Port-Royal.

(2) *Biblioth. Critiq. de S. Jore* T. III. ch. 17. p. 187. 188.

(3) Idem p. 186 dans la Note.

[*B*] *Il fit tout ce qu'il put pour leur nuire.*] Ils avoient fait une nouvelle Version Françoise du Nouveau Testament, qu'ils souhaitoient de faire imprimer. Dans cette vue ils firent une tentative pour obtenir l'Approbation de quelques Docteurs de Sorbonne, & le Privilége du Roi. Ils avoient leurs Amis dans la Faculté de Théologie de Paris, mais ils y avoient aussi de puissans ennemis. Pour ce qui est du Privilége, il ne leur fut pas possible de gagner Mr. le Chancelier Séguier, qui ne les aimoit point; & le P. Amelotte, dont ce Magistrat suivoit les avis dans les matières de Religion, rompit toutes leurs mesures (4), non seulement par zèle pour ce qu'il croyoit la véritable Doctrine, ou par haine pour le Port-Royal, mais aussi en vue de son propre intérêt, parce que devant publier bientôt une Version Françoise, il craignoit vraisemblablement que celle de Port-Royal ne nuisît au débit de la sienne.

(4) Id. ch. 28. p. 181. 182.

[*C*] *Le Traducteur maltraitoit fort Mrs. de Port-Royal.*] „ Vous vous confirmerez, *dit le P. Amelotte parlant à Mr.* „ *de Perefixe*, dans le zèle qui vous a fait prendre les „ armes saintes pour la défense de la Grace véritable & „ des Decrets du Saint Siége contre la nouvelle Hérésie „ (5). Vous vous fortifierez de jour en jour contre ces „ rebelles aveuglés, dont la fureur, l'imposture & la ca„ lomnie ajourent de l'éclat à votre gloire, en voulant „ l'obscurcir, & vous mettent au rang des Athanases & des „ Hilaires, en vous persécutant avec les mêmes outrages „ que les Ariens firent éprouver à ces saints Evêques (6)." La Dédicace du P. Amelotte étoit toute entière de ce style; mais ce n'étoit que le retour de ce qu'on avoit dit de lui dans la Pièce dont on parlé dans le corps de l'Article, *Idee de l'Espris &c. du P. Amelotte.*

(5) Celle de Port-Royal & des autres Jansénistes.

(6) *Bibl. Critiq.* ch. 17. p. 185.

[*D*] *Ceux de Port-Royal tâcherent de faire supprimer cette Dédicace.*] Mr. de Perefixe, à qui le P. Amelotte avoit dédié sa Version, étant mort lorsque l'Imprimeur entreprit d'en faire une nouvelle Edition, Mrs. de Port-Royal lui représentérent, que l'ancienne Dédicace n'étoit plus d'usage, la personne à qui elle s'adressoit étant morte, & qu'il étoit de son intérêt d'en faire une nouvelle Dédicace au nouvel Archevêque (7). Cette raison gagna le Libraire, qui étoit l'Imprimeur de ce Prélat, & il se détermina à ce qu'on lui demandoit (8). Ceux de Port-Royal avoient déja taché de faire supprimer cette Dedicace avant la mort du P. Amelotte. Le fameux Mr. Arnaud engagea un Docteur de Sorbonne, nommé *Diroys*, d'en parler à un Ami du P. Amelotte (9), & de lui représenter, que les disputes du Jansénisme étant finies, & la paix rétablie dans l'Eglise, on ne devoit plus traiter Mrs. de Port-Royal d'Hérétiques & de Rebelles. Le P. Amelotte répondit, qu'il satisferoit volontiers à la proposition qu'on lui faisoit, pourvu que ces Mrs. supprimassent & retractassent le Libelle qu'ils avoient publié contre lui (10). Cette réponse aiant été rapportée par Mr. Diroys au Docteur Arnauld, celui-ci, qui ne se retractoit pas volontiers de ses Libelles, à ce que dit Mr. Simon, promit que le Libelle ne seroit jamais réimprimé. L'Ecrivain, qui nous a fourni ces particularités, ajoute (11), que Mr. Nicole est l'Auteur de ce Libelle, & que pour faire un portrait plus naturel du P. Amelotte, il alla exprès lui rendre une visite, quoiqu'il ne le connût point.

(7) Mr. de Harlay.

(8) *Bibl. Critiq.* p. 184.

(9) Cet Ami étoit le P. *Simon*. Voyez la Cit. (3).

(10) *Idée générale de l'Esprit & du Livre du P. Amelotte.*

(11) *Bibl. Critiq.* p. 185. 186.

[*E*] *Conrart étoit Protestant.*] „ Ne soyez point surpris, „ *dit le P. Simon* (12), de voir que le P. Amelotte, qui „ faisoit profession d'une grande piété, & d'une grande „ *Orthodoxie*, ait donné à revoir un Livre de cette im„ portance à un Calviniste, qui étoit même assez zélé pour „ la Religion. Il n'y a que des esprits foibles, qui puis„ sent être scandalisés de ces sortes de liaisons. L'illus„ tre P. Senault lui en avoit montré le chemin. Ce Pè„ re, qui pour ce tems-là avoit beaucoup d'éloquence, „ donnoit aussi ses Ouvrages à revoir à Mr. Conrart, qui „ a été un excellent Maitre pour la Langue Françoise." Pourquoi la différence de Religion empêcheroit-elle les Savans d'avoir commerce ensemble, & de se faire part de leurs lumières? Il n'y a que des bigots qui puissent le trouver mauvais.

(12) Ibid. p. 189. 190.

[*F*] *Il affoiblissoit le sens, parce qu'il ne pouvoit consulter l'Original.*] Mr. Conrart aiant été prié de retoucher la Version des Pseaumes en vers, on s'apperçut bientôt qu'il n'étoit pas en état de bien remplir cette tâche, parce qu'il n'entendoit pas l'Hébreu. Que si l'on dit que Marot, qui a traduit autrefois une partie des Pseaumes en vers François, a réussi, quoiqu'il n'entendît pas l'Original, on doit considérer que Marot avoit pour guide & directeur de sa Traduction le docte & judicieux Vatable. Si les François Protestans avoient eu parmi eux des Vatables, ils auroient pu trouver des Marots (13).

(13) Idem p. 190. 191.

[*G*] ☞ *Le P. Amelotte a aussi fait &c.*] Le P. Amelotte a fait encore quelques autres Ouvrages; tels sont les suivans. *La Vie de Sœur Marguerite du S. Sacrement, Carmelite du Monastère de Beaune.* Paris 1655. in-8. Il entreprit cet Ouvrage par l'ordre exprès de la Reine Anne d'Autriche, à qui il est dédié. Il souffrit beaucoup de contradictions, & ne put être publié qu'après que Louis d'Attichi Evêque d'Autun eut vérifié lui-même tous les faits sur les lieux, & eut approuvé l'Ouvrage (14) . . . . *Defense des Constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII, & des Decrets de l'Assemblée du Clergé contre la Doctrine de Jansenius, contenue aux cinq Propositions condamnées; avec la Defense de S. Augustin & de S. Thomas, contre ce qui leur est attribué par le même Jansenius; divisée en trois Parties.* Paris 1660. in-4. La prémière Partie, qui est la seule qui ait paru, est accompagnée d'un *Traité des Souscriptions, où l'on prouve que personne ne se peut defendre de souscrire les Bulles des Papes, & les Decrets des Evêques de France* (15). C'est cet Ouvrage, qui donna occasion au Livre de Mr. Nicole, intitulé *Idée de l'Esprit & du Livre du P. Amelotte.* On voit bien par-là que ce bon Père visoit à l'Episcopat, & qu'il ne montroit tant de zè-

(14) *Mém. pour l'Hist. des Homm. Illust.* Tom. XXXVII. p. 285.

(15) Id. ib.

 le

trés zélé Anti-Port-Royaliste, il fut fort mal payé de ses soins & de ses services. Vers la fin de ses jours, il fit demander un trés petit Evêché (*g*), & il eut le chagrin de ne le point obtenir, quoiqu'il eût toutes les qualités requises pour remplir cette Dignité. Il ne put s'empecher de s'en plaindre à ses Amis, & de leur témoigner que ceux auxquels il avoit rendu tant de bons offices, l'avoient servi très foiblement dans cette occasion (*b*). Il entra dans la Congrégation de l'Oratoire en 1650, & y demeura jusqu'à la fin de sa vie. Il mourut en 1678.

(*g*) Celui de Sarlat dans le Périgord.

(*b*) *Bibl. Critiq.* ubi sup. p. 182.

le contre le Jansénisme, que parce que la distribution des Bénéfices dépendoit de gens qui n'aimoient point ceux de ce Parti. Les plaintes qu'il fit, & qu'on rapporte à la fin de l'Article, disent assez clairement que le P. Amelotte avoit bien compté que son zèle seroit récompensé. Il publia en 1669, *Les Paroles de notre Seigneur, tirées du Nouveau Testament*, in-12. & *La Vie de Jesus-Christ, composée des paroles des Evangélistes, ou l'Unité des Quatre.* L'année suivante, le même Ouvrage parut en Latin. Il y a aussi de lui, *Le petit Office du S. Enfant Jesus* (16). La Traduction du Nouveau Testament du P. Amelotte a été vivement attaquée dans un Ouvrage imprimé en 1697, intitulé : *Remarques sur la Traduction du Nouveau Testament, faite par l'ordre du Clergé de France & par le ministère de D. Amelotte &c. adressées au Roi de France, par Claude Brousson.* Ce Titre offre une particularité, dont je ne trouve nulle part ailleurs de trace, savoir que cette Version a été faite par ordre du Clergé. Le P. Amelotte mourut le 7 d'Octobre 1678, âgé de soixante-douze ans (17). REM. DU TRAD.]

(16) Id. ib.

(17) Id. ib. p. 287.

AMMIRATO, ou AMMIRATI (SCIPION), célèbre Historien du seiziéme Siécle, nâquit à Lecce Ville de la Terre d'Otrante dans le Royaume de Naples, le 27 de Septembre 1531. La Famille des Ammirato est originaire de Florence, d'où elle fut chassée par les Gibelins. Elle a été féconde en Grands-Hommes, entre lesquels Thomas Eveque de Lecce mérite un des prémiers rangs. Notre Ammirato étoit fils de Jaques. Il commença ses études à Poggiardo, & les continua à Brindes; & en 1547 il alla à Naples pour y faire son Cours de Droit. Mais son inclination naturelle le portoit principalement à l'étude des Belles-Lettres, ce qui l'exposa à quelques chagrins [*A*]. Etant à Barri avec son père, il fut député par cette Ville à Naples pour quelques affaires, dans lesquelles il réussit parfaitement. Cet heureux succés commença à lui inspirer des sentimens d'ambition, qu'il crut ne pouvoir mieux satisfaire qu'en entrant dans l'Eglise. Il prit donc les Ordres sacrés, de l'Evéque de Lecce, qui l'estimoit beaucoup, & qui lui donna un Canonicat. Il l'envoya même à Rome, pour agir en sa faveur auprès du Pape, & se procurer quelque chose de plus qu'un Evéché. Mais ce Prélat avoit trop vigoureusement soutenu les droits des Evéques au Concile de Trente, pour qu'il pût obtenir quelque chose du Pontife; aussi Ammirato n'obtint-il rien. Le chagrin qu'il conçut de ne voir aucun jour pour sa fortune, & l'impossibilité où il se trouvoit de vivre à Rome faute d'argent, lui firent naitre le dessein d'aller à Venise, & de s'y mettre au service de quelque Ambassadeur, afin d'avoir occasion de voir les différentes Cours de l'Europe, & de s'attacher à celle où il verroit le plus de jour à se procurer de l'avancement (*a*). Mais il fut détourné du dessein de voyager, & retourna à Lecce [*B*]. Marcel Cervini venoit d'être élu Pape en 1555, sous le nom de Marcel II. Ammirato, qui savoit que Nicolas Majorano Evéque de Molfetta, Ville voisine de Barri, avoit été autrefois ami de ce Pontise, lui persuada de l'aller voir à Rome, & de le féliciter sur son élévation au Pontificat; espérant qu'en l'accompagnant dans ce voyage, il pourroit obtenir quelque place auprès des Neveux de ce Pape. Mais dans le tems qu'ils se disposoient à partir, la mort de Marcel rompit leurs mesures, & renversa ses espérances. Ammirato se retira dans une maison de campagne de son père, où il continua à s'appliquer avec ardeur à l'étude. Il ne laissa pas de faire de nouveaux projets pour son avancement; mais ses espérances aiant encore été trompées [*C*], il se détermina enfin à retourner à Naples, pour s'appliquer de nouveau au Droit, & pour y prendre des degrés. Le goût pour cette profession ne lui étoit point revenu pour cela; mais il croyoit que le seul titre qu'il se procureroit, pourroit lui être utile à quelque chose. Cependant il n'exécuta pas entièrement son dessein; car il n'eut pas été six mois à Naples, qu'il entra successivement en qualité de Secrétaire chez différens Seigneurs, auprès desquels il ne demeura que peu de tems. Etant revenu à Lecce, on le choisit pour aller présenter au Pape Pie IV quelques Requetes, qui regardoient le bien de cette Ville; & il s'acquitta de sa commission avec succés. A peine fut-il de retour à Lecce, que la Ville de Naples l'invita a y venir demeurer, pour écrire l'Histoire de ce Royaume: mais la réception froide que lui firent les Gouverneurs qui l'avoient fait venir, le dégoûta à un tel point, qu'il quitta la Ville, résolu de n'y jamais remettre le pied. On se repentit dans la suite de l'avoir négligé, & on fit tous les efforts imaginables pour le faire revenir; mais il demeura ferme dans sa résolution. Il alla donc à Rome,

(*a*) *Mém. pour l'Hist. des Homm. Illust.* T. IV. p. 101.

[*A*] *Son inclination naturelle le portoit principalement à l'étude des Belles-Lettres, ce qui l'exposa à quelques chagrins.*] Il ne fit que peu de progrés dans l'étude du Droit, pendant les quatre années qu'il demeura à Naples : il ne s'y appliquoit qu'à contre-cœur, & par obéissance aux volontés de son père. Il n'y avoit pas d'ailleurs beaucoup de disposition, le peu de mémoire qu'il avoit reçu de la Nature ne lui permettant point de retenir les Loix qu'on lui enseignoit. Ajoutez à cela, que la Poësie & les Belles-Lettres avoient tant d'attrait pour lui, qu'il en faisoit son unique occupation. Une dangereuse maladie, qui lui survint, l'obligea à retourner dans sa Ville natale, où il trouva son père fort mécontent du peu de progrés qu'il avoit fait dans le Droit : aussi le renvoya-t-il à Naples, dès que sa santé fut rétablie. Mais s'il ne se rendit pas plus habile dans cette Science que son père avoit si fort à cœur, il se perfectionna beaucoup dans les Belles-Lettres. Son mérite commença même dés-lors à lui procurer des admirateurs & des envieux. Ceux-ci, attentifs à chercher les occasions de lui nuire, en trouvérent une favorable peu de tems après. Une seconde maladie l'avoit obligé de retourner à Lecce; & comme il venoit de paroitre dans le même tems une Satyre contre les Principaux de cette Ville, on ne manqua pas de l'attribuer à Ammirato. Craignant les suites de cette affaire, il jugea à propos de se retirer à Venise; mais il fut bientôt obligé de retourner à Lecce, où l'on étoit déja desabusé du faux bruit qui s'étoit répandu à son desavantage (1).

(1) *Mém. pour l'Hist. des Homm. Illust.* T. IV. p. 99. 100.

[*B*] *Il fut détourné du dessein de voyager, & retourna à Lecce.*] Alexandre Contarini, qui avoit entendu parler de lui, le détourna du dessein de voyager, & l'engagea à rester chez lui à Venise. Il y demeura quelque tems, & eut occasion, pendant le séjour qu'il y fit, de contracter amitié avec les Savans de cette Ville. Mais la Fortune, qui lui avoit été contraire jusques-là, vint encore troubler le repos dont il jouissoit chez son Patron. Sa femme, qui prenoit beaucoup de plaisir dans la conversation d'Ammirato, lui aiant envoyé un présent en signe d'amitié, quelques personnes mal-intentionnées en informérent le mari, & empoisonnérent cette action. Il n'en fallut pas davantage pour irriter un mari jaloux : Ammirato fut obligé de fuir pour sauver sa vie, & de s'en retourner à Lecce. Il n'y trouva pas son père, qui étoit alors à Barri : il l'y alla trouver, & en fut assez froidement reçu. Son père ne voyoit qu'à regret qu'il eût manqué sa fortune en négligeant l'étude du Droit, & lui en faisoit souvent des reproches.

[C] *Ses espérances aiant encore été trompées.*] Le Cardinal Caraffe aiant été élu Pape sous le nom de Paul IV, il sentit renaitre ses espérances. Il s'attacha pour cela à la niéce du Pape, avec laquelle il alla à Rome, & qui lui témoigna beaucoup d'estime. Mais il se ressentit peu après des brouilleries qui survinrent dans la famille du Pontife, & quelques rapports qu'on fit à sa Maitresse l'indisposérent tellement contre lui, qu'elle le chassa ignominieusement. Ammirato retourna chez son père, qui le reçut fort mal, à son ordinaire, attribuant toujours ses malheurs à sa mauvaise conduite. Il s'appliqua à servir l'Eglise dont il étoit Chanoine, sans négliger pourtant les Belles-Lettres, qui faisoient sa consolation dans ses disgraces. Il travailla même à former une Académie, à laquelle il donna le nom d'Académie *de' Trasformati*. Il passa ainsi quatre années dans la tranquillité & le repos, après quoi il s'attacha à la Reine de Pologne, Bonne Sforce, veuve de Sigismond I.

Roi

me, où il se fit un grand nombre d'Amis, sans pouvoir néanmoins trouver de Patron qui le mît en état de vivre à son aise. Après avoir parcouru une partie de l'Italie, il alla à Florence, où il résolut de fixer sa demeure, engagé à cela par la protection que le Grand-Duc accordoit aux Savans. Il eut ordre de travailler à l'Histoire de Florence, & reçut plusieurs marques de la libéralite du Prince, qui augmentérent après que l'Ouvrage eut paru; car il fut pourvu d'un Canonicat de la Cathédrale de Florence. L'abondance où il se vit alors, lui donna lieu de s'appliquer avec plus de soin à l'étude, & de composer la plupart des Ouvrages que nous avons de lui [D]. Il mourut dans cette Ville le 30 de Janvier 1600, dans sa soixante-neuviéme année (b). Quelques Ecrivains, & particuliérement Lorenzo Crasso (c), se sont trompés en mettant sa mort en 1603.

(b) Ibid. p. 107.

(c) *Elogii* T. I. p. 107.

Roi de Pologne, par le conseil de Jean Laurent Papacoda, qui fut depois Marquis de Caparso (2). Mais les espérances qu'il avoit conçues de ce côté-là ne subsistérent pas longtems, & st revint à sa prémière tranquillité.

(1) Ibid. T. I. p. 135.

[D] *Les Ouvrages que nous avons de lui.*] Il fit les Argumens en vers Italiens des Chants du *Roland le furieux* de l'Arioste, qui ont paru pour la prémière fois dans l'Edition de ce Poëme faite à Venise en 1548. in-4. *Il Dedalione, Dialogo del Poëta.* Naples 1560 in-8. & dans le troisième Volume de ses Opuscules, 1642. *Dedalione* est un des Interlocuteurs de ce Dialogue, où l'Auteur recherche les qualités que doit avoir un Poëte. *Istoris Fiorentine, dopo la fondatione di Fiorenze infino all' anno* 1574. „ Histoire de Florence, depuis la fondation de cette Vil-„ le jusqoes à l'annéa 1574." à Florence 1600, en deux Volumes in-folio. *Con l'aggiunte di Scipione Ammirato il Giovane.* „ Avec les additions de Scipion Ammirato le „ jeune." Florence 1647. in-4. Scipion Ammirato le jeune, qui a fait des additions à cette Histoire, & qui a publié quelques autres Ouvrages de notre Ammirato, s'appelloit *Christophe del Bianco*, & étoit de Montsione, Château de Toscane. Il n'étoit lié par aucune parenté à Scipion Ammirato; mais celui-ci l'aiant pris en affection, & l'aiant associé à ses études, lui laissa par Testament tout son bien, à condition qu'il prendroit son nom & ses armés. [☞ L'Editioo in-4. de l'Histoire de Florence d'Ammirato n'est pas la meilleure; il y en a une in-folio qui lui est infiniment préférabla, parce qu'on a fait entrer dans le Texte de très fidelcs Extraits des Pièces, qoi ne sont que mentionnées dans l'Edition in-4. On reconnoit ces Extraits aux guillemets. C'est dans les Archives da Florence qu'on a trouvé ces Pièces, entre lesquelles il y en a de très importantes; mais l'Edition n'a pas été faite dans cetta Ville-là (3). Elle est en trois Volumes in-folio. L'Auteur qui me fournit cette remarque, ne dit pas si cette Edition est la même que celle de l'an 1600, marquée ci-dessus en deux Volumes. Je conjecture cependant que celle dont il parle est une troisiéme Edition, du moins la manière dont il s'exprime semble l'insinuer. Add. du Trad.] *Discorsi sopra Cornelio Tacito.* Florence 1598. in-4. Venise 1599. Helenopoli 1609. & Padoue 1642. Toutes ces Editions sont in-4. Cet Ouvrage parut en Latin sous le Titre suivant: *Scipionis Ammirati Dissertationes politicæ, sive Discursus in Cornelium Tacitum, nuper ex Italico in Latinum versi, quibus præmissæ sunt ex eodem Tacito excerptæ digressiones politicæ a Christophoro Pflugio Equite Misnico. Helenopoli* 1609. in-4. Cet Ouvrage fut très bien reçu. Il contient quarante-deux Discours. Voici le jugement que le P. Rapin en porte (4). Après avoir dit que Tacire a gâté beaucoup d'esprits par la fantaisie d'étudier la Politique, qu'il inspire à tant de gens, il ajoute: „ C'est „ où tant d'Espagnols, comme Antonio Pérez, & tant „ d'Italiens, comme Machiavel & Ammirato, ont échoué. „ Ce n'est que par l'éclat du discours, que cet Historien „ plait tant aux Esprits-forts, & si peu aux gens naturels, „ car il rebute par la subtilité de ses raisonnemens & de „ ses réflexions. Il est si obscur en ses expressions, qu'il „ faut être bien rompu dans son style, pour savoir démê-„ ler ses pensées. Sa manière de critiquer est fine par el-„ le-même, mais elle devient grossière par l'envie qu'il a „ de critiquer tout. Il a du sublime, à force d'avoir tou-„ jours de grands sentimens: ce n'est que par-là qu'il im-„ pose; & ce n'est point tant pour plaire & pour instruire „ qu'il écrit, que pour donner de l'admiration. Il a je ne „ sai quoi de grand & d'extraordinaire, qui fait excuser „ la plupart de ses défauts: mais il y a tant de choses à „ dire sur cet Auteur, en bien & en mal, qu'on ne peut „ finir quand on en parle. C'est une sorte d'esprit, qui „ n'est d'usage que pour l'ostentation; on ne s'en ac-„ commode pas dans le commerce ordinaire des hom-„ mes." Amelot de la Houssaye, qui cite une partie de ce jugement dans son Discours Critique sur les Auteurs qui ont traduit ou commenté Tacite, qu'on voit à la tête de sa Traduction des Annales de cet Historien, ajoute: „ Je „ n'ai pas laissé de trouver beaucoup de bon-sens dans ses „ raisonnemens, & même beaucoup de droiture dans ses „ maximes. Il affecte souvent d'en tenir de toutes con-„ traires à celles de Machiavel, qu'il censure en divers „ androits. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le citant „ presque par-tout, & toujours pour le réfuter, il ne le „ nomme jamais par son propre nom, mais par celui de „ l'*Autor de' Discorsi*, tantôt par ceux d'*Alcuns*, & d'*Altri*, comme s'il craignoit de souiller ses Ecrits en y „ nommant Machiavel. Son stile est nerveux & concis, „ comme celui de Tacite, ce qui fait quelquefois qu'il en „ est obscur; & peut-être a-t-il affecté ce défaut, pour „ ressembler mieux à son Auteur. Il entremêle assez sou-„ vent les exemples modernes avec les anciens, afin, dit-„ il dans un de ses Discours, que chacun voie que la vé-„ rité des choses n'est pas altérée par la diversité des tems. „ En un mot, son Commentaire est assurément un des „ meilleurs que nous ayons sur Tacite." *Delle Famiglie nobili Napoletane.* „ Des Familles nobles de Naples." Part. I. à Florence. 1580. in-folio. Part. II. ibid. 1651. in-folio. *Discorsi delle Famiglie Paladina e l'Antoglietta.* Florence 1605. in-4. *Albero e Storia della Famiglia de Conti Guidi, coll' aggiunte di Scipione Ammirato il giovane.* „ La Gé-„ néalogie & l'Histoire de la Famille des Comtes de Gui-„ di, avec les Additions de Scipion Ammirato le jeune." Florence 1640 & 1650. in-folio. *Delle Famiglie Fiorentine.* „ Des Familles de Florence." 1615. in-folio. L'Auteur a fait une seconde Partie, mais qui n'a pas été imprimée. *Vescovi di Fiesole, di Volterra, e d'Arezzo, con l' aggiunte di Scipione Ammirato il giovane.* „ Les Vies des „ Evêques de Fesula, de Volterre, & d'Arezzo, avec les „ Additions de Scipion Ammirato le jeune." Florence 1637. in-4. Ammirato entreprit ces Vies, qui sont fort abrégées, à la priere des Evêques de ces Villes. *Orazioni à diversi Principi, intorno a i preparamenti, che s'avebbono a fare contra la potenza del Turco.* „ Discours à divers Prin-„ ces, sur les précautions qu'ils doivent prendre contre „ la puissance des Turcs." Florence 1598. in-4. *Opuscoli varii.* „ Opuscules." Florence 1583. in-8. *Rime varie.* „ Poësies diverses," dans un Recueil de Poësies de différens Auteurs, fait à Venise en 1553. in-8. & dans le Recueil de Dolce fait à Venise en 1564. in-12. & réimprimé en 1586. *Poesie spirituali.* Venise 1634. in-4. La Poësie de l'Auteur est pure & nette. *Annotazioni sopra la seconda parte de' Sonetti di Bernardino Rota, fatti in morte di Porzia Capece, sua moglie.* „ Notes sur la seconde Partie „ des Sonnets de Bernardino Rota, sur la mort de sa fem-„ me Portia Capece." Naples 1560. in-4. *Il Rota, o vero dell' Imprese.* Florence 1598. in-4. *Della Segretezza.* Venise 1599. in-4. *Gli Opuscoli.* Florence 1640. trois Volumes in-4. Ce Recueil renferme quelques-uns des Ouvrages rapportés ci-dessus, outre plusieurs autres qui n'avoient pas encore vu le jour. On trouve parmi les Opuscules de cet Auteur, les Discours qu'il a prononcés en différentes occasions, & dont plusieurs ont été imprimés séparément; tels sont les suivans. *Orazione nella morte di Francesco Duca di Toscana.* „ Discours sur la mort de Fran-„ çois Duc de Toscane." Florence 1587. in-4. *Orazione a Clemente VIII.* „ Harangue à Clément VIII." Florence 1594. in-4. *Orazione a Filippo II. Rè di Spagna.* „ Harangue à Philippe II. Roi d'Espagne." Florence 1594. in-4. *Orazione a Clemente VIII.* Ce Discours est appellé la *seconde Clémentine*, & le suivant *la troisiéme*: il est de 1595. in-4. *Orazione a Clemente VIII.* 1596. in-4. *Orazione al Christian. Enrico IV. di Francia, doppo la pace fatta con Spagna.* „ Harangue au Roi Très Chrétien „ Henri IV, sur la Conclusion de la Paix avec l'Espa-„ gne." 1598. in-4. *Orazione in morte di Filippo II. di Spagna.* 1598. in-4. On est encore redevable à Ammirato de la prémière Edition des Poësies Italiennes de Bernardin Rota, Napolitain, qu'il fit faire à Naples l'an 1560.

(1) Id. ibid.

(4) *Réflex. sur l'Hist.* § 11 Oeuv. de Rapin T. II. p. 304. Amst. 1709.

AMONTONS (Guillaume) nâquit le 31 d'Août 1663. Son père étoit un Avocat, qui avoit quitté la Normandie, & s'étoit établi à Paris. Mr. Amontons étudioit en Troisième, lorsqu'il eut une maladie, dont il lui resta une surdité assez considérable, qui le séquestra presque entiérement du commerce des hommes. Etant ainsi livré à ses propres pensées, il commença à songer aux Machines. Il entreprit d'abord la plus difficile de toutes, ou plutôt la seule impossible, je veux dire le Mouvement perpétuel. En y travaillant, il s'apperçut qu'il devoit y avoir des principes dans cette matière, dont la connoissance lui étoit absolument nécessaire, s'il ne vouloit perdre son tems & sa peine. Il s'appliqua donc à la Géométrie, malgré les oppositions de sa famille, qui tâcha de l'en dissuader, & sans doute avec assez de raison, si on ne regarde les Sciences que comme des moyens d'arriver à la Fortune. On assure qu'il ne voulut jamais faire de remédes pour sa surdité, soit qu'il desespérât d'en guérir, soit qu'il se trouvât bien de ce redoublement d'attention & de recueillement qu'elle lui procuroit: semblable à cet ancien Philosophe, que l'on dit qui se creva les yeux, pour

n'être

n'être point distrait dans ses méditations. Mr. Amontons apprit le Dessein, l'Arpentage, l'Architecture; mais il ne fut pas longtems sans s'élever plus haut, & il joignit à cette Méchanique qui produit les Arts vulgaires, & n'est occupée que des besoins de la vie, la connoissance de la sublime Méchanique qui a disposé l'Univers. Il étudia avec beaucoup de soin tout ce qui regarde les Barométres, les Thermomètres, & les Hygromètres; & en 1687, n'aiant encore que vingt-quatre ans, il présenta à l'Académie des Sciences un nouvel Hygromètre, qui en fut fort approuvé. Il proposa aussi à Mr. Hubin, fameux Emailleur, differentes idées qu'il avoit pour de nouveaux Baromètres & Thermomètres; mais Mr. Hubin l'avoit prévenu dans quelques-unes de ses pensées, & il fit peu d'attention aux autres, jusqu'à ce qu'il eût fait un voyage en Angleterre, où les mêmes idées lui furent proposées par quelques-uns des principaux Membres de la Societé Royale. Peut-être ne doit-on prendre que pour un jeu d'esprit, mais du moins très ingénieux, un moyen qu'il inventa de faire savoir tout ce qu'on voudroit à une très grande distance [A], par exemple de Paris à Rome, en très peu de tems, comme en trois ou quatre heures, & même sans que la nouvelle fût sue dans tout l'espace d'entre-deux. En 1695 il donna un Livre intitulé, *Remarques & Expériences Physiques sur la construction d'une nouvelle Clepsydre, sur les Baromètres, Thermomètres & Hygomètres* (a). C'est le seul de ses Ouvrages qui ait paru, outre les Pièces qu'on a de lui dans les *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences*, & dans le *Journal des Savans*. Quoique les Clepsydres ou Horloges à eau, si usitées chez les Anciens, aient été entièrement abolies parmi nous par les Horloges à roues, infiniment plus justes & plus commodes, Mr. Amontons ne laissa pas de prendre beaucoup de peine à la construction de sa Clepsydre, dans l'espérance qu'elle pourroit servir sur Mer; car de la manière dont elle étoit faite, le mouvement le plus violent que pût avoir un Vaisseau, ne la déregloit point, au-lieu qu'il dérégle infailliblement les autres Horloges. On peut voir dans le Livre de Mr. Amontons, avec combien d'art sa Clepsydre étoit construite; & il n'y a guéres d'apparence qu'il se soit rencontré avec aucun des anciens Inventeurs. Lorsque l'Académie Royale reçut en 1699 son nouveau Réglement, Mr. Amontons fut admis au nombre de ses Membres; & la même année il y lut sa Théorie des Frottemens (b), qui a tant éclairci une matière importante dans la Méchanique. Son nouvean Thermomètre vint ensuite; invention qui n'est pas seulement utile pour la pratique, mais qui a donne de nouvelles vues pour la spéculation. Nous donnerons ci-dessous un Catalogue de toutes les Pièces que Mr. Amontons [B] a lues dans l'Académie des Sciences, ou qui ont été inférées dans le Journal des Savans. Cet Académicien avoit un don singulier pour les Expériences, des idées fines & heureuses, beaucoup de ressources pour lever les inconvéniens, une grande dexterité pour l'exécution; & l'on croyoit voir revivre en lui Mr. Mariotte, si célèbre par les memes talens. Il jouïssoit d'une santé parfaite, n'étant sujet à aucune infirmité, & aiant toujours mené la vie du monde la plus réglée; lorsqu'il fut tout d'un coup attaqué d'une inflam
mation

(a) Imprimé à Paris in-12.

(b) Touchant les Corps dont le mouvement est retardé par leur frottement l'un contre l'autre.

[A] *Un moyen qu'il inventa de faire savoir tout ce qu'on voudroit à une très grande distance . . . . . en très peu de tems.*] Le secret consistoit à disposer daus plusieurs Postes consécutifs, des gens qui par des Lunettes de longue vue aiant apperçu certains signaux du Poste précédent, les transmissent au suivant, & toujours ainsi de suite; & ces différens signaux étoient autant de Lettres d'un Alphabet, dont on n'avoit le Chiffre qu'à Paris & à Rome. La grande portée des Lunettes faisoit la distance des Postes, dont le nombre devoit être le moindre qu'il fût possible; & comme le second Poste faisoit les signaux au troisiéme, à mesure qu'il les voyoit faire au prémier, la nouvelle se trouvoit portée à une très grande distance, presque en aussi peu de tems qu'il en falloit pour faire les signaux dans le prémier Poste. Mr. Amontons fit l'essai de ce secret dans une petite étendue de Pays, en présence de plusieurs personnes du prémier rang de la Cour de France; car quoiqu'il n'entendit nullement l'art de se produire dans le monde, il étoit déja connu des plus grands Princes, à force de mérite (1).

[B] *Un Catalogue de toutes les Pièces de Mr. Amontons.*] Outre l'Ouvrage mentionné dans l'Article, on a de lui: *Description d'un Hygromètre nouveau*, dans le *Journal des Savans* du 8 de Mars 1688 (2). *Lettre touchant la construction d'un nouveau Tube, pour faire le vuide à une si petite hauteur perpendiculaire qu'on voudra*, inférée dans le même Journal, du 10 de Mars de la même année (3). Ces deux Pièces parurent, traduites en Latin, dans le Journal de Leipsig (4). *Moyen de substituer commodément l'action du feu à la force des hommes & des chevaux, pour mouvoir les Machines*, dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences (5). *De la Resistance causée dans les Machines, tant par le frottement des parties qui les composent, que par la roideur des cordes qu'on y employe, & la manière de calculer l'un & l'autre.* Mr. Amontons y ajouta une Table des différens degrés de résistance, inférées dans les mêmes Mémoires (6). *Discours sur quelques proprietes de l'Air, & le moyen d'en connoitre la température dans tous les climats de la Terre* (7). Dans ce Discours Mr. Amontons donne la description d'un nouveau Thermomètre réduit à une mesure fixe & certaine. Pour avoir une mesure fixe de chaleur, il prend de l'eau bouillante, qui est une mesure connue de tout le monde, & outre cela certaine & immuable, puisque c'est le plus grand degré de chaleur que l'eau puisse acquérir. Mr. Bernard, dans ses *Nouvelles de la République des Lettres* (8), fit quelques Objections contre l'Hypothèse de Mr. Amontons, que le Lecteur verra peut-être avec plaisir. „ L'eau bout, *dit-il*, „ lorsque ses parties ont assez d'agitation pour surmonter „ le poids de l'air qui est sur sa surface, & s'élever ainsi „ en bouillons. Mais il n'est pas vrai que pour produire „ cet effet, l'eau doive toujours avoir exactement le même degré de chaleur; parce que, selon que l'air sera „ plus ou moins pesant, ou, ce qui est la même chose à peu „ près, selon qu'il aura plus ou moins de vertu élastique, il faudra aussi plus ou moins de force, ou plus ou „ moins de chaleur dans l'eau pour bouillir, c'est-à-dire, „ pour surmonter cette vertu. Ainsi dans les endroits du „ Monde, où le Vif-argent demeure à une plus grande „ hauteur dans le tuyau mis en expérience, l'eau bouillante sera plus chaude, que dans les endroits où le Vif-argent descend davantage. Même dans un seul & même Pays, selon que le tems sera plus sec ou plus humide, „ l'eau bouillante sera plus ou moins chaude; parce que „ pour bouillir, c'est-à-dire, pour vaincre la résistance „ de l'air, il lui faudra plus ou moins de chaleur. Cette „ remarque est si sure, que l'eau qui ne paroit que tiéde „ au toucher, & qui par conséquent est bien éloignée encore de bouillir, mise dans le Récipient, bout à gros „ bouillons dès qu'on en a pompé l'air, & qu'il n'y en a „ plus qui pése sur la surface de cette eau. Je pourrois encore remarquer, que toutes les eaux n'aiant pas „ la même pesanteur, il ne leur faut pas un égal degré „ de chaleur pour bouillir." Quoique ces Remarques soient justes, il est certain néanmoins que la chaleur de l'eau bouillante est une mesure aussi exacte qu'on en peut demander en Physique, où il est impossible de parvenir à une précision Mathématique. Dans le même Discours qui a donné occasion à ces Remarques, Mr. Amontons prouve, „ qu'un même degré de chaleur peut augmenter de „ plus en plus la force de l'air, en augmentant de plus „ en plus le poids dont il est chargé; ensorte qu'une „ très petite partie d'air peut acquérir une force toujours „ plus grande par un très petit degré de chaleur, si l'air „ est chargé de plus en plus (9)." Dans un autre Discours il fait voir „ que les nouvelles Expériences que „ nous avons du poids & du ressort de l'air, nous font „ connoitre qu'un degré de chaleur médiocre peut réduire l'air dans un état assez violent, pour causer seul de „ très grands tremblemens & bouleversemens sur le Globe terrestre (10)." La même année il lut un Discours intitulé: *Le Thermomètre réduit à une mesure fixe & certaine, & les moyens d'y rapporter les Observations faites avec les anciens Thermometres.* Le 24 de Juillet 1703, Mr. Geoffroi lut devant l'Académie une Table des différens degrés de chaleur, extraite des *Transactions Philosophiques* (11); & le 4 d'Août 1703, Mr. Amontons fit quelques Remarques sur cette Table (12). Il prétend qu'il n'y a aucune raison de placer le degré fixe de chaleur ou de froid au moment que l'eau commence à se geler, ainsi que le fait l'Auteur de cette Table, puisqu'il y a d'autres liqueurs qui gélent avec plus ou moins de difficulté que l'eau. Mais ne pourroit on pas répondre, que l'eau étant la plus commune des liqueurs, c'étoit une raison suffisante pour s'en servir? On ne fait cette remarque, que pour faire voir que cet ingénieux Auteur chicanoit quelquefois. En 1704 il fit un Discours (13) pour prouver, „ que tous les Baromètres, tant doubles que simples, „ qu'on a construits jusqu'ici, agissent non seulement par „ le plus ou le moins de poids de l'air, mais encore par son „ plus ou moins de chaleur; & il donne le moyen de prévenir dorénavant ce défaut." La même année il lut un autre Discours sur les Baromètres (14). En 1705 il donna la Description d'un Baromètre sans Mercure, à l'usage de la Mer (15). Il fit voir aussi dans un autre Discours, „ que „ les Expériences sur lesquelles on se fonde pour prouver
„ que

(1) Fontenelle *Eloges des Académiciens*, T. I. p. 77. 78. La Haye 1732.

(2) *Mém. pour l'Hist. des Homm. Illust.* T. XIII. p. 155.

(3) Id. ibid. p. 156.

(4) *Acta Erudit.* Ann. 1688. p. 374. 376.

(5) Année 1699. p. 154.

(6) Ibid. 117-182.

(7) *Mém. de l'Acad. Roy. des Sciences* Année 1702. p. 204.

(8) Année 1706. Sept. p. 255.

(9) *Nouvell. de la Rép. des Lettr.* 1703. Août. p. 196.

(10) *Mém. de l'Acad. des Scienc.* Ann. 1703. p. 101.

(11) D'Avril 1703.

(12) Elles se trouvent dans les *Mém. de l'Acad.* 1703. p. 200.

(13) Dans les *Mémoires* de cette année.

(14) Ibid.

(15) *Mém.* de 1705. p. 62.

(c) L'Auteur des *Nouv. de la Rep. des Lettr.* s'est trompé, en plaçant la mort de Mr. Amontons à la fin de Septembre. Voy. *Rep. des Lett.* 1706. Fevrier p. 217.

mation d'entrailles: la gangrène s'y mit en peu de jours, & il mourut le 11 d'Octobre (*c*) 1705, âgé de quarante-deux ans, & prés de deux mois. Il étoit marié, & n'a laissé qu'une fille âgée de deux mois. Quand la mort l'enleva, il méditoit plusieurs inventions utiles sur l'Imprimerie, sur les Vaisseaux, sur la Charrue. Ce qu'on a vu de lui, répond que ce qu'il croyoit possible, devoit l'être à toute épreuve; & le génie de l'invention, naturellement subtil, hardi, & quelquefois même presomptueux, avoit en lui toute la solidité, toute la retenue, & même toute la défiance nécessaires. Les qualités de son cœur étoient encore préférables à celles de son esprit: une droiture si naïve & si peu méditée, qu'on y voyoit l'impossibilité de se démentir: une simplicité, une franchise, une candeur, que le peu de commerce avec les hommes pouvoit conserver, mais qu'il ne lui avoit pas données: une entière incapacité de se faire valoir autrement que par ses Ouvrages, ni de faire sa cour autrement que par son mérite; & par conséquent une incapacité presque entière de faire fortune (*d*). C'est la réflexion de Mr. de Fontenelle, qui ne fait guéres d'honneur à notre Siécle.

(d) *Eloges des Académiciens*, T. I. p. 80.

„ que les liquides se condensent & se refroidissent d'abord, avant que de se dilater à l'approche de la chaleur, ne le prouvent point; & que cette condensation apparente est purement l'effet de la dilatation du verre, & des vaisseaux qui contiennent ces liqueurs (16)." La même année il communiqua à l'Académie ses „ Expériences sur les Dissolutions & les Fermentations froides de Mr. Geoffroi, réitérées dans les Caves de l'Observatoire (17)." Quelques Expériences sur la raréfaction de l'air (18). Enfin quatre Mémoires sur la hauteur du Mercure dans le Barométre (19). Voilà tout ce que nous pouvons dire des Ouvrages de Mr. Amontons. Pour en donner une idée plus exacte, & entrer dans un plus grand détail, il faudroit des Figures, qui ne conviennent point dans un Ouvrage de la nature de celui-ci.

(16) Ibid. p. 100. &c.

(17) Ibid. p. 111.

(18) Ibid. p. 155.

(19) Ibid. les trois prémiers p. 200-330 & le quatrième p. 158. &c.

☞ **AMPHICTYONS**, fameux Conseil, qui étoit comme l'Assemblée des Etats-Généraux de la Grèce (*a*). Amphictyon, Roi d'Athènes & fils de Deucalion [*A*], fut le prémier qui institua cette Assemblée, vers l'an D. M. 2483 (*b*) [*B*]. Ce Prince plein de sagesse, & d'amour pour sa Patrie, aiant égard à la foiblesse des Grecs & à la puissance des Barbares leurs voisins, qui les auroient facilement accablés, jugea à propos, pour prévenir ce malheur, d'instituer cette illustre Assemblée. Il obligea donc un certain nombre de Villes à y envoyer leurs Députés, afin que de concert entre eux ils veillassent au bien commun de la Grèce (*c*), & qu'ils fussent les Protecteurs de l'Oracle de Delphes, les Juges des differends qui pouvoient survenir entre les Delphiens, & ceux que la curiosité ou la dévotion portoit à venir faire quelque séjour à Delphes, & les Gardiens des richesses prodigieuses du Temple [*C*]. Amphictyon fit encore plus: dans la vue de rendre cette Assemblée stable à jamais, ou-

(a) Pausanias in *Phocicis* c. 8.

(b) *Marmor. Arundell.* Epoch. 5. *Oxonii* 1676.

(c) Dion. Halicarnass. *Antiq. Rom.* L. IV. *sous le règne de Servius Tullius.* Pausanias *ubi sup.*

[*A*] *Amphictyon Roi d'Athènes & fils de Deucalion.*] Denys d'Halicarnasse, dans ses Antiquités Romaines, s'est trompé en faisant Amphictyon fils d'Hellen & petit-fils de Deucalion, puisqu'il est incontestable qu'Amphictyon étoit le fils aîné de Deucalion, & Hellen le cadet, comme en fait foi l'un des Marbres du Comte d'Arondel, sur lequel on lit: Ἀμφικτύων Δευκαλίωνος ἐβασίλευσεν Θερμοπύλας καὶ συνήγαγε λαοὺς περὶ τὸ ὄρος οἰκοῦντας καὶ ὠνόμασεν Ἀμφικτύονας: „qu'Amphictyon fils de Deucalion régna aux Thermopyles, & y assembla les Peuples du voisinage, auxquels il donna le nom d'*Amphictyons* (1)." Pausanias, dans l'endroit cité ci-dessus, nomme aussi Amphictyon, fils de Deucalion.

(1) *Marmor. Arundell.* Epoch. 5. Voyez *Mém. de l'Acad. des Inscript.* T. IV. p. 272.

[*B*] *Fut le prémier qui institua cette Assemblée vers l'an D. M.* 2483.] En attribuant l'établissement des Amphictyons au Roi Amphictyon, je suis le sentiment le plus communément reçu, qui est celui de Théopompe (2), de Pausanias (3) & de Denys d'Halicarnasse (4), qui a été adopté par le savant Mr. de Valois (5), par Mr. de Tourreil (6), par Mr. Schuckford (7), & par plusieurs autres Savans modernes. Pausanias nous apprend qu'*Androtion*, dans son Histoire de l'Attique, rapportoit, que de toute ancienneté les Peuples voisins de Delphes, & situés comme à l'entour, y envoyoient leurs Deputés, pour y déliberer de leurs intérêts communs; ce qui donna lieu au nom d'Amphictyons, mais écrit d'une autre manière, savoir *Amphictions*, Ἀμφικτίονες, comme qui diroit Περικτίονες, *Voisins*, parce qu'ils demeuroient dans le voisinage du Temple. Anaximène (8) & Strabon (9) assurent aussi que c'est-là l'origine du nom d'Amphictyons. Le dernier Auteur qu'on vient de citer, ne fait pas remonter l'origine des Amphictyons à beaucoup près si haut; il fixe l'Epoque de leur établissement plus de deux cens ans après Amphictyon Roi d'Athènes, & il assure qu'Acrisius Roi d'Argos, fils d'Abas, est le prémier de tous ceux qui sont venus à notre connoissance, qui ait établi ce qui concerne les Amphictyons, qui ait désigné les Villes qui devoient participer à cette dignité, qui leur ait accordé le droit de suffrage, aux unes par elles-mêmes, aux autres en commun avec une ou plusieurs Villes; enfin, qui ait marqué en quoi consisteroient les fonctions de ces Juges, & jusqu'où s'étendroit leur pouvoir (10). L'ancien Scholiaste d'Euripide, vers la fin de son Commentaire sur la Tragédie d'Oreste, parle de deux créations différentes d'Amphictyons: il dit, que les habitans de Delphes aiant sur les bras une guerre considérable contre leurs voisins, secouérent le joug de la Domination Royale, sous laquelle ils avoient vécu jusqu'alors, & implorérent le secours d'Acrisius Roi d'Argos; que ce Prince aiant heureusement terminé cette guerre, institua à Delphes une Assemblée toute pareille à celle qu'Amphictyon fils de Deucalion avoit établie aux Thermopyles; qu'il ordonna que l'on tiendroit deux Marchés ou Foires chaque année aux Thermopyles, au-lieu qu'avant ce tems-là on ne s'y assembloit qu'une fois par an; & qu'enfin il publia des Loix pour la police de ces Assemblées (11). Mr. de Tourreil (12) a adopté ce sentiment: il suppose une double création d'Amphictyons; & il prétend, que c'est des derniers, institués par Acrisius, que parle Démosthène (13) quand il dit: „ Prenons garde, que notre procédé envers ceux qui „ prétendent aujourd'hui composer l'Assemblée des Etats „ de la Grèce, & avoir eu droit de revêtir Philippe du „ titre d'Amphictyon, que nous nous avisons de lui disputer, ne les réduise & ne les autorise tous à nous déclarer ensemble la guerre." Mais, comme on l'a très bien remarqué (14), ce Commentateur d'Euripide ne cite point de garant sur un fait de cette importance, & de tous les Anciens il est le seul Auteur de ce sentiment, ce qui rend son témoignage de peu de poids. L'opinion, qui attribue l'établissement des Amphictyons au Roi d'Athènes de ce nom, est certainement la plus vraisemblable, puisqu'elle est fondée non seulement sur le témoignage de Théopompe, de Pausanias & de Denys d'Halicarnasse, mais aussi sur l'usage constant de plusieurs Siecles, & sur l'autorité d'un Monument d'une aussi haute antiquité que l'est le Marbre de Paros. Cette opinion peut même très bien se concilier avec celle qui fait Acrisius Fondateur du Collége des Amphictyons, comme l'ont fait voir deux Savans qui ont approfondi ce sujet (15). Rien n'empêche qu'on ne suppose que le Roi d'Argos donna à divers égards une nouvelle forme à l'Assemblée établie par le Roi d'Athènes, qu'il établit des Loix écrites pour sa convocation & sa tenue, qu'il régla quelles Villes y envoieroient leurs Députés, combien il y en auroit de chaque Ville, & quelles Affaires se traiteroient devant ce Conseil (16); & il est aisé de concevoir que ces Réglemens l'en ont fait regarder, dans les Siecles suivans, comme le Fondateur. Dans tous les tems on a vu des Restaurateurs, qui aiant par leurs bienfaits mérité le titre de seconds Fondateurs, ont insensiblement fait perdre de vue les prémiers, & souvent même ont fait oublier jusqu'à leur nom.

(2) Harpocration Lex. in voce Ἀμφικτύονες.

(3) In *Phocicis* c. 8.

(4) *Antiq. Rom.* L. IV.

(5) *Mém. de l'Acad. des Inscript. ubi supra.*

(6) *Philippiques de Démosthène* dans les Remarq. p. 294.

(7) *Hist. du Monde* T. II. p. 259.

(8) Harpocration *ubi supra.*

(9) *Geograph.* Lib. IX. p. 289.

(10) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* T. IV. p. 271-274. Schuckford *ubi supra* p. 262.

(11) *Mém. de l'Acad. des Inscript. ubi supra.*

(12) *Philippiques de Démosth.* dans les Remarq. p. 295.

(13) *Harangue sur la Paix* Tourreil p. 71.

(14) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* Ibid. p 275.

(15) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* Ibid p 276. Schuckford *Hist. du Monde Sacr. & Prof.* T. II. p. 201.

(16) Strabon *ubi sup.* p. 289. Prideaux *Not. ad Chron. Marmor.* Ep. 5. p. 155.

[*C*] *Les Gardiens des richesses prodigieuses du Temple.*] Le Temple de Delphes a eu dans tous les tems la réputation d'être un des plus riches du Paganisme. Sa richesse ne consistoit néanmoins, dans les commencemens, qu'en un grand nombre de vases & de trépieds d'airain, si l'on en croit Théopompe, qui nous assure qu'il n'y avoit alors aucunes statues, pas même de bronze (17). Mais cette simplicité ne dura guères; les métaux les plus précieux y prirent bientôt la place de l'airain. Gygès, Roi de Lydie, fut le prémier qui fit à ce Temple des Offrandes d'une très grande quantité de vases d'or & d'argent: en quoi ce Prince fut imité par Crœsus son successeur, par plusieurs autres Rois & Princes, par plusieurs Villes, & même par plusieurs riches particuliers, qui tous, comme à l'envi les uns des autres, y accumulérent par monceaux, trépieds, vases, boucliers, couronnes & statues d'or & d'argent de toutes grandeurs (18). Le grand crédit de son Oracle y attiroit non seulement tous les Peuples de la Grèce, mais encore les Barbares, qui y abordoient en foule de toutes les parties du Monde; & les uns & les autres n'y venoient que chargés de présens. Le Dieu étoit un peu avare; & quiconque seroit venu le consulter les mains vuides, auroit à coup sûr trouvé son Oracle muet (19). De-là vient, que quoique le Temple de Delphes eût été pillé très souvent, & quelquefois même dans des tems fort voisins les uns des autres, il se trouvoit cependant en moins de rien rempli de nouvelles richesses. Un seul exemple suffira pour faire juger du trésor immense de ce Temple. Dans le voyage que Néron fit en Grèce la 12. ou la 13. année de son règne, il alla visiter le fameux Temple de Delphes, & y aiant trou-

(17) *Hist. de l'Acad. des Inscript.* T. II. p. 112.

(18) Id. ib.

(19) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* T. IV. p. 562.

outre les Loix que chaque Ville avoit en particulier, il en établit de nouvelles, qui devoient leur être communes à toutes; & ce font celles que l'on nomme les Loix *Amphictyoniques*. Par cette efpéce d'Alliance, les Peuples de la Gréce furent liés par les nœuds facrés de l'amitié, & portés à fe défendre les uns les autres: cette union les rendit formidables à leur tour aux Barbares mémes, qui leur avoient caufé d'abord tant d'épouvante (*d*). Quelques Ecrivains prétendent (*e*) que l'Affemblée des Amphictyons fe tenoit d'abord aux Thermopyles, & qu'enfuite elle fe tint auffi à Delphes. Mais il y a beaucoup d'apparence, que quoique les Amphictyons aient d'abord été inftitués aux Thermopyles, ils n'eurent guéres cependant, durant les prémiers Siécles, d'autre Siége de leur Jurifdiction que la Ville de Delphes, & qu'ils ne commencérent à faire une plus longue réfidence aux Thermopyles, que lorfqu'ils s'y trouvérent forcés par l'approche d'un ennemi puiffant, & cela afin d'être plus à portée de donner promptement les ordres néceffaires pour lui couper les paffages & s'oppofer à fon irruption; & de là en avant cette Compagnie devint un Tribunal ambulant, qui fe tenoit tantôt à Delphes, tantôt aux Thermopyles (*f*). Dans les commencemens & pendant un long efpace de tems, les feuls Delphiens & leurs Voifins eurent droit de féance dans le Corps des Amphictyons, à l'exclufion des autres Peuples de la Gréce plus reculés [*D*]. Alors il n'y avoit que douze Villes qui euffent cette prérogative: mais le befoin qu'avoient tous les Grecs les uns des autres, leur attira dans la fuite cet honneur à tous également, du moins aux principales Villes; ce que femblent fuppofer les noms que les Auteurs donnent au Confeil des Amphictyons, qui eft appellé *le Tribunal commun de tous les Grecs* (*g*), & *l'Affemblée des Etats-Généraux de la Gréce* (*h*). Le nombre ne fut pourtant pas conftant, y aiant eu des Villes privées quelquefois de leur droit de fuffrage (*i*), & d'autres à qui il fut accordé [*E*]. Chacune des Villes qui avoit le droit d'*Amphictyonie*, étoit obligée d'envoyer fes Députés à l'Affemblée, dès qu'elle étoit convoquée. Ces Députés étoient ordinairement au nombre de deux [*F*] pour chaque Ville; l'un s'appelloit Ἱερομνήμων, *Hiéromnémon*, & l'autre Πυλαγόρας, *Pylagore*. Leurs fonctions étoient différentes. Les prémiers étoient particuliérement chargés de tout ce qui avoit rapport à la Religion; c'étoient eux feuls qui payoient la dépenfe & qui prenoient le foin des Sacrifices publics, qui fe faifoient pour la confervation de toute la Gréce en géneral (*k*). Les Pylagores portoient

(*d*) Dion. Halicarnaff. *ubi fupra.*

(*e*) Schuckford *Hift. du Monde Sacrée & Prof.* T. II. p. 259. Tourreil *ubi fupra.*

(*f*) Paufan. *in Achaicis* c. 24.

(*g*) *Mém. de l'Acad. des Infcript.* T. IV. p. 280.

(*h*) Paufanias *in Phocicis* c. 8.

(*i*) Voy. la Rem. [*V*].

(*k*) Prideaux *Not. ad Chron. Marmor.* Epoch. 5. p. 126.

vé à fon gré cinq cens belles ftatues de bronze, tant d'Hommes illuftres, que de Dieux, qui avoient été confacrées à Apollon, il les enleva, les fit charger fur fes Vaiffeaux, & les emporta avec lui à Rome (20). Ces richeffes du Temple de Delphes avoient befoin que quelques perfonnes d'autorité veillaffent de prés à leur confervation, fans quoi elles auroient couru rifque d'être promptement diffipées; & l'on en commit le foin aux Amphictyons, dont le principal emploi dans les commencemens fut d'avoir l'œil à la confervation du Temple & des riches Offrandes qui y étoient renfermées, & d'avoir foin que toutes les Cérémonies de leur Religion s'obfervaffent avec exactitude (21).

(20) *Hift. de l'Acad. des Infcript.* T. II. p. 125.

(21) *Mém. de l'Acad. des Infcript.* ibid. p. 270.

[*D*] *Les feuls Delphiens & leurs Voifins eurent droit de féance dans le Corps des Amphictyons, à l'exclufion des autres Peuples de la Gréce plus reculés.*] Il régne une affez grande diverfité dans les anciens Auteurs, fur ce fujet. Plufieurs ne comptent que douze Villes, qui jouïffoient du droit d'Amphictyonie; tels font Æfchine & Strabon, avec cette différence, que le prémier les appelle *Peuples*, & le fecond *Villes*. Les Peuples, qui felon Æfchine compofoient le Corps des Amphictyons, étoient les Theffaliens, les Béotiens, les Doriens, les Ioniens, les Perrhébiens, les Magnéfiens, les Locriens, les Oetéens, les Phtiotes, les Maléens & les Phocéens. Comme il en manque un dans ce nombre, on conjecture qu'il a été omis par la faute de quelque Copifte, & qu'il faut ajouter les Dolopes, que d'autres Auteurs mettent au rang des Amphictyons (22). Paufanias ne compte que dix Peuples, les Ioniens, les Dolopes, les Theffaliens, les Enianes, les Magnéfiens, les Maléens, les Phtiotes, les Doriens, les Phocéens, & ceux d'entre les Locriens qui habitoient les terres fituées au pied du mont Cnémis, & qui pour cette raifon s'appelloient Eplenémidiens. Mais fi telle fut la conftitution primitive de ce Confeil, on ne peut douter que dans la fuite chaque Ville d'Ionie, chaque Ville de Theffalie, chaque Ville de Dorie n'eût le droit d'envoyer fes Députés à l'Affemblée des Amphictyons. En effet les Athéniens, quoique les plus confidérables de l'Ionie, n'étoient cependant pas les feuls de cette Province qui y envoyaffent leurs Députés: Il n'y avoit pas la moindre Ville, la moindre bicoque d'Ionie, qui n'eût un pareil droit (23). Mais Strabon nous apprend, que les unes de ces Villes avoient le droit de fuffrage feules & par elles-mêmes, & les autres conjointement avec une autre, ou même avec plufieurs (24). Voyez la Remarque [*F*].

(22) Harpocration. *Lex. in voce* Ἀμφικτύονες. & Paufanias *in Phocicis* c. 8.

(23) *Mém. de l'Acad. des Infcript.* T. IV. p. 290.

(24) *Geograph.* Lib. IX. p. 289.

[*E*] *Y aiant eu des Villes privées quelquefois de leur droit de fuffrage, & d'autres à qui il fut accordé.*] C'eft ainfi que les Phocéens & les Doriens en furent exclus du tems de Philippe Roi de Macédoine, à l'occafion dont on parlera dans la fuite, & les Macédoniens furent admis à leur place (25). Environ 67 ans après, les Phocéens furent rétablis dans leur privilége, & les Dolopes furent exclus, parce qu'étant foumis aux Macédoniens, ils étoient cenfés être repréfentés par les Députés de ceux-ci (26). Et dans le même tems les Perrhébiens aiant été auffi affujettis aux Macédoniens, ils perdirent le droit d'envoyer des Députés au Confeil des Amphictyons; & ceux de Delphes, repréfentés auparavant par les Phocéens, furent confidérés comme une Ville diftincte & indépendante, qui eut le privilége de députer à cette Affemblée (27). Augufte, après avoir fondé la Ville de Nicopolis, fit plufieurs changemens dans ce Confeil: il ordonna que divers Etats de la Gréce, qui auparavant avoient été indépendans & qui avoient envoyé chacun des Députés, ne formeroient plus qu'un Corps & n'envoieroient que les mêmes Députés, accordant à fa nouvelle Ville le droit d'en envoyer fix ou huit. Strabon croit que ce Confeil fut alors entiérement aboli; mais Paufanias, qui vivoit du tems d'Antonin le Pieux, nous apprend que les Amphictyons tenoient encore leurs Affemblées de fon tems, & qu'ils étoient au nombre de trente (28). Il faut pourtant remarquer, qu'après avoir dit que les Amphictyons étoient au nombre de trente, il n'en compte que dix-fept ou dixhuit: il faut donc qu'il y ait faute au nombre, ou une omiffion confidérable dans cet endroit du Texte (29). L'ancienne conftitution du Confeil des Amphictyons fut entiérement changée par les nouveaux Réglemens d'Augufte, dont on vient de parler; plufieurs Villes n'envoyoient qu'un Député; quelques-unes des plus anciennes n'en envoyoient que par tour; Il ne leur étoit pas permis à toutes de députer à la même Affemblée (30): tellement que ce Corps n'étoit plus que l'ombre de l'ancien, & qu'il fut réellement après Augufte, plutôt une Faction de Romains, qu'une Affemblée de Grecs formée pour le bien général de la Gréce; & même au bout de quelque tems, il ne fut plus permis aux Amphictyons de fe mêler du tout d'affaires d'Etat, & ils furent réduits à avoir feulement quelque infpection fur les Cérémonies de la Religion. Ainfi, quand Conftantin abolit le Paganifme, ce Confeil fe diffipa entiérement (31).

(25) Paufanias *in Phocicis* c. 8.

(26) Strabon *ubi fup.*

(27) Æfchines Orat. περὶ παραπρεσβείας.

(28) Paufanias *ubi fup.*

(29) Paufanias *ubi fup.* de la Trad. de Mr. l'Abbé Gedoyn. Note (*r*).

(30) Paufanias ibid. Voyez Schuckford *Hift. du Monde Sac. & Prof.* T. II. p. 262. 263.

(31) Schuckford *ubi fupra.* Voyez Prideaux *Not. ad Chron. Marmor.* p. 127.

[*F*] *Ces Députés étoient ordinairement au nombre de deux pour chaque Ville.*] Il y avoit un *Hieromnemon* & un *Pylagore*; enforte que chaque Ville Amphictyonide avoit deux fuffrages, mais qui étoient tous égaux, fans différence de Villes, les plus grandes n'aiant aucune prérogative d'honneur ni aucune prééminence fur les moindres. C'eft ce que nous apprend Æfchine en termes formels (32): κατηριθμησάμην δ' ἔθνη δώδεκα, τὰ μετέχοντα τοῦ ἱεροῦ ...... καὶ τούτων ἔδειξα ἕκαστον ἔθνος ἰσόψηφον γιγνόμενον, τὸ μέγιστον τῷ ἐλάττονι ..... δύο γὰρ ψήφους ἕκαστον φέρει ἔθνος. „ Je „ fis enfuite l'énumération des douze Peuples, qui ont *le* „ *droit d'Amphictyonie*, & je prouvai qu'il y avoit entre „ eux une parfaite égalité de fuffrages, le plus confidéra„ ble n'aiant aucune fupériorité fur le moindre, puifque „ chacun d'eux a deux voix." Quoique ce fût-là la régle générale, elle n'a pas laiffé de fouffrir quelques exceptions, & les Villes célébres s'attribuérent, apparemment d'elles-mêmes, par la fuite des tems le privilége d'envoyer un plus grand nombre de Députés à l'Affemblée des Amphictyons (33). Æfchine nous apprend (34) que les Athéniens y en envoyoient quatre, favoir un Hiéromnémon & trois Pylagores. Il eft vrai que l'on peut conclurre, de ce que le même Auteur dit dans le paffage cité ci-deffus, que ces quatre n'avoient que deux voix, & que quel que fût le nombre des Députés d'une Ville, ils ne pouvoient porter cependant que deux fuffrages. C'eft ainfi que dans la République des Provinces-Unies, chaque Province envoie plus ou moins de Députés à l'Affemblée des Etats-Généraux à la Haie, fans que pour cela elle ait un plus grand nombre de fuffrages dans cette augufte Affemblée. Le favant Mr. de Valois, dont les recherches me font d'un grand ufage dans toute cette matiére, conjecture que ce relâchement de la févérité des Loix Amphictyonides ne s'introduifit que vers le tems d'Æfchine, c'eft-à-dire fous le régne de Philippe, pére d'Alexandre le Grand; tems auquel, felon toutes les apparences, les grandes Villes de la Gréce commencérent à vouloir à cet égard fe tirer de pair & fe diftinguer; ce que les Amphictyons voulurent bien tolérer par un trait de politique & par déférence pour ces Villes, mais à condition néanmoins, que leurs quatre Députés ne feroient comptés que pour deux par rapport au droit de fuffrage; afin qu'une telle innovation ne pût préjudicier en rien aux anciens

(32) Orat. περὶ παραπρεσβείας p. m. 411.

(33) *Mém. de l'Acad. des Infcrip.* T. IV. p. 299.

(34) *Orat. contra Ctefiphont.*

toient la parole, lorſqu'il s'agiſſoit de haranguer. On ne s'accorde pas ſur le rang de ces Députés entre eux [G]: les uns aſſignent la prééminence aux Pylagores, & les autres aux Hiéromnémons. Quoi qu'il en ſoit, les Pylagores étoient élus à la pluralité des voix, & on les choiſiſſoit preſque toujours parmi les Orateurs, parce que c'étoit à eux à haranguer (l). Pour les Hiéromnémons, ils ne s'éliſoient point par la voie des ſuffrages, mais par celle du ſort (m). Chaque Amphictyon étoit obligé, à ſon entrée dans ce célèbre Corps, de prêter un Serment ſolennel, par lequel il s'engageoit (n) à ne jamais renverſer aucune des Villes honorées du droit d'Amphictyonie, & à ne point détourner ſes eaux courantes, ni en tems de paix, ni en tems de guerre. Que ſi quelque Peuple venoit à faire une pareille entrepriſe, il s'engageoit à porter la guerre dans ſon Pays, à raſer ſes Villes, ſes Bourgs & ſes Villages, & à le traiter en toutes choſes, comme ſon plus cruel ennemi. De plus, s'il ſe trouvoit un homme aſſez impie, pour oſer dérober quelqu'une des riches Offrandes conſervées à Delphes dans le Temple d'Apollon, ou pour faciliter à quelque autre les moyens de commettre ce crime, ſoit en lui prêtant aide pour cela, ſoit même en ne faiſant que le lui conſeiller; l'Amphictyon juroit d'employer ſes pieds, ſes mains, ſa voix, en un mot toutes ſes forces, pour tirer vengeance de ce Sacrilége. Pour rendre ce Serment plus ſolennel & plus ſacré, les Amphictyons y ajoutoient les imprécations & les exécrations les plus terribles (o), en ces termes (p): „ Que ſi quelqu'un enfraint ce qui „ eſt contenu dans le Serment que je viens de faire, ſoit qu'il ſoit particulier, ou que ce ſoit une Vil- „ le ou un Peuple, qu'il ſoit regardé comme exécrable; & qu'en cette qualité il éprouve toute la „ vengeance d'Apollon, de Diane, de Latone & de *Minerve la Prévoyante* *: que leur terre ne pro- „ duiſe aucuns fruits: que leurs femmes, au-lieu d'engendrer des enfans reſſemblans à leurs pères, ne „ mettent au monde que des monſtres: & que les animaux mêmes éprouvent la même malédiction: „ que ces hommes ſacrilèges perdent tous leurs procès: s'ils ont la guerre, qu'ils ſoient vaincus, que „ leurs maiſons ſoient raſées, & qu'eux & leurs enfans ſoient paſſés au fil de l'épée: que ce qui aura „ échappé au fer, ne puiſſe jamais offrir dignement aucun ſacrifice à Apollon, à Diane, à Latone, „ & à Minerve la Prévoyante; & que ces Divinités aient en horreur & leurs prières & leurs offran- „ des." Un Serment ſi redoutable, accompagné d'imprécations ſi horribles, ne pouvoit qu'inſpirer aux Amphictyons beaucoup de zèle pour le Bien-public, & les rendoit en même tems reſpectables à toute la Grèce. Le tems de leurs Aſſemblées étoit fixe, ſelon le témoignage unanime de tous les bons Auteurs anciens; ils s'aſſembloient régulièrement deux fois par an, au Printems & en Automne (q) [H]; & ſoit qu'ils tinſſent leur Aſſemblée à Delphes, ou aux Thermopyles, il s'y tenoit en même tems des Marchés ou Foires, & l'on y célébroit des Jeux publics, ce qui y attiroit une prodi- gieuſe

(l) *Æſchines Orat. contra Cteſiph.* Voy. *Mém de l'Acad. des Inſcript.* T. IV. p. 304.

(m) *Mém de l'Acad.* ibid. p. 305.

(n) *Æſchines Orat. περὶ παραπρεσβείας.* p. m. 413. Voy. *Mém. de l'Acad.* ibid. p. 281. 282.

(o) *Æſchines ubi ſup.*

(p) Idem *Orat contra Cteſiphont.* p. m. 445. Voy. *Mém. de l'Acad.* loc. cit. p. 281. 334.

* Ou *Minerve adorée dans le Temple du Veſtibule*, comme traduit Mr. BARBEYRAC *Hiſt. des Anc. Traités* P. I. Art. I. Voyez la Note de ce Savant ſur ce ſujet.

(q) Strabo Geogr. Lib. IX. p. 289.

ciens Statuts de la Compagnie, qui portoient, que les moindres d'entre les Villes Amphictyonides iroient de pair avec les plus grandes en toutes choſes, & ſur-tout pour le nombre des voix (35). A cette occaſion, le ſavant Académicien remarque, que Mr. de Tourreil s'eſt trompé, en attribuant à chaque Amphictyon en particulier le droit de double ſuffrage (36), qui appartenoit à chaque Ville Amphictyonide; ce qu'Æſchine dit, & non ce que lui fait dire Mr. de Tourreil.

[G] *On ne s'accorde pas ſur le rang de ces Députés entre eux.*] Il y a deux ſentimens très oppoſés ſur ce ſujet. Selon les uns, c'étoient les Pylagores qui avoient non ſeulement le rang ſur les Hiéromnémons, mais qui ſeuls étoient les dépoſitaires des ſuffrages de leurs Villes; c'eſt le ſentiment du ſavant Auteur des Notes ſur la Chronique de Paros (37). Il prétend, que les Hiéromnémons étoient entièrement ſubalternes. Il remarque d'abord, qu'il y avoit chez les Grecs deux ſortes d'Officiers, qui portoient ce nom. Les uns étoient des Magiſtrats Civils, chez leſquels on rédigeoit par écrit les Contracts & les Sentences des Juges; & ils n'étoient pas différens de ceux qu'on appelloit ſimplement *Mnémons*, Μνήμονες, qui étoient proprement des Notaires. Les autres Hiéromnémons, proprement ainſi dits, étoient des Prêtres, & du même ordre que ceux qui s'appelloient parmi les Egyptiens Ἱερογραμματεῖς, & parmi les Juifs Ἀρχιερεῖς, les Scribes & les principaux Sacrificateurs, ceux qui étoient les plus verſés dans la connoiſſance de la Religion. Les Hiéromnémons qui aſſiſtoient à l'Aſſemblée des Amphictyons, faiſoient l'office & de Prêtres, & de Notaires ou de Secrétaires, mettant par écrit les Decrets des Pylagores, & aiant ſoin de les faire publier dans le Temple d'Apollon à Delphes, & dans celui de Cérès Amphictyonide aux Thermopyles. Mr. de Valois prétend tout au contraire (38), que les Hiéromnémons étoient les plus conſidérables d'entre les Députés. Il ſe fonde ſur les raiſons ſuivantes. I. Que c'étoient les Hiéromnémons qui préſidoient à l'Aſſemblée des Amphictyons, puiſque c'étoit eux qui recueilloient les ſuffrages, & qui prononçoient enſuite; ce qu'il prouve par l'autorité du Rhéteur Ulpien, par celle de Démoſthène, & par celle de l'ancien Scholiaſte d'Ariſtophane. Il allègue auſſi ce qu'Æſchine dit de Cottyphus, *qu'il prononça les Decrets*: ὁ τὰς γνώμας ἐπεψήφιζεν: or ce Cottyphus étoit Hiéromnémon, & il eſt certain que la fonction qui lui eſt attribuée, eſt celle qui eſt attachée à la perſonne de celui qui eſt à la tête d'une Compagnie, à la perſonne du Préſident. II. Le nom du Hiéromnémon étoit inſcrit à la tête des Decrets des Amphictyons, & l'on comptoit les années par les différens Hiéromnémons, de même que les Romains comptoient les leurs par les divers Conſulats. C'eſt ce qui paroit par deux Décrets rapportés par Démoſthène (39), qui commencent de la même manière, aiant été faits tous deux dans des Aſſemblées du Printems: Ἐπὶ ἱερέως Κλειναγόρου ἐαρινῆς πυλαίας ἔδοξε τοῖς Πυλαγόροις, καὶ τοῖς συνέδροις τῶν Ἀμφικτυόνων: il y a de plus dans le ſecond, καὶ τῷ κοινῷ τῶν Ἀμφικτυόνων. Dans ces deux Decrets on trouve à la tête le nom de Clinagore, en qualité de Prêtre ou d'Hiéromnémon. III. C'étoit aux Hiéromnémons à convoquer l'Aſſemblée générale des Amphictyons; c'eſt-à-dire, celle où aſſiſtoient tous les Grecs qui ſe trouvoient à Delphes (40). On peut objecter contre ce ſentiment, que dans les Decrets du Corps, les Pylagores ſont nommés les prémiers, & que les autres y ſont appellés leurs *Aſſeſſeurs*. Mr. de Valois répond à cela, que la prééminence du Hiéromnémon eſt aſſez marquée par la date de l'Acte, qui porte ſon nom en tête, & que c'étoit un Hiéromnémon qui recueilloit les voix, & qui prononçoit les Arrêts, c'eſt-à-dire, qui étoit à la tête des Amphictyons & qui leur préſidoit. Que d'ailleurs, les Hiéromnémons étoient chargés de rédiger les réſolutions par écrit, & qu'ils étoient les Gardiens-nés de ces Actes: or ç'auroit été bleſſer la politeſſe, & plus encore l'égalité qui règnoit en toute autre choſe entre les Amphictyons, que de s'inſcrire les prémiers ſur les Decrets qu'ils rendoient. Mais ces réponſes ſont-elles bien ſatisfaiſantes? Il me reſte encore quelques doutes, que je vais expoſer. L'Acte ne portoit-il pas le nom du Hiéromnémon en tête, non pour marquer ſa prééminence, mais pour le rendre autentique par-là? C'eſt ainſi que les Réſolutions des Conſeils ſont ſignées par le Secrétaire, ce qui ne prouve pourtant pas ſa ſupériorité ſur les Conſeillers. Pourquoi la politeſſe, l'égalité auroient-elles été plus bleſſées en conſervant aux Hiéromnémons dans les Decrets le rang qu'on ſuppoſe qu'ils occupoient dans le Conſeil, qu'en donnant aux Pylagores le prémier rang? C'eſt ce que je ne ſens pas tout à fait. Enfin le dernier Decret ſemble obſerver le rang entre ceux qui le publient: *Il a paru bon aux Pylagores, aux Aſſeſſeurs des Amphictyons, & au Commun ou à la Communauté des Amphictyons.* Ne ſemble-t-il pas que c'eſt-là l'ordre naturel? D'un autre côté je remarquerai, que ce qui favoriſe l'opinion du ſavant Académicien, c'eſt qu'il paroit que ce Cottyphe, dont il a été parlé, commanda au nom des Amphictyons l'Armée contre les Locriens d'Ozoles; ce qui a quelque rapport avec ce qui s'eſt obſervé ſouvent dans les tems des Croiſades, où les Légats du Pape étoient à la tête des Armées qui marchoient à la conquête de la Terre Sainte. Il y a donc encore bien de l'obſcurité dans cette queſtion, & il eſt aſſez difficile de la décider.

[H] *Ils s'aſſembloient regulièrement deux fois par an, au Printems & en Automne.*] L'ancien Scholiaſte d'Euripide (41), vers la fin de ſon Commentaire ſur la Tragédie d'Oreſte, dit poſitivement, qu'Acriſius Roi d'Argos ordonna que l'on tiendroit chaque année deux Marchés publics aux Thermopyles, au-lieu qu'auparavant on ne s'y aſſembloit qu'une fois l'an: ce qui eſt à peu près comme s'il diſoit, que juſques au tems d'Acriſius, les Amphictyons ne s'étoient aſſemblés qu'une fois l'année, puiſqu'il eſt conſtant que ces Marchés célèbres étoient une dépendance de l'Aſſemblée des Amphictyons. Mais comme ce Commentateur ne cite point d'autorités ſur ce fait, non plus que ſur les deux ſortes d'Amphictyons dont il parle (42), il n'eſt pas plus digne de foi ſur l'un de ces articles, que ſur l'autre. Tous les bons Auteurs s'accordent à reconnoitre deux Aſſemblées annuelles des Amphictyons, l'une appellée ἐαρινὴ Πυλαία, & l'autre μετοπωρινή. Dans les prémiers tems, les Amphictyons furent très exacts à s'en tenir à cette coutume, & à ne s'aſſembler que dans ces deux ſaiſons de l'année: mais, comme on le voit aſſez ordinairement, ils ſe relâchérent dans la ſuite, & s'aſ- ſem-

(35) *Mém. de l'Acad.* ubi ſupra p. 300.

(36) *Philipp. de Démoſth.* dans les Remarq. ſur la Harang. touchant la Paix p. 308.

(37) Prideaux *Not. ad Chron. Marm.* p. 124-136.

(38) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. IV. p. 306-312.

(39) *Orat. de Corona* p. m. 498.

(40) Voy la Rem. [I].

(41) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. IV. p. 284. 285.

(42) Voy la Rem. [E].

gieuſe foule de peuple de toutes les parties de la Grèce [*I*]. Les Amphictyons commençoient par offrir un Sacrifice ſolennel : quand leur Aſſemblée ſe tenoit aux Thermopyles, ils offroient ce Sacrifice à Cérès Amphictyonide [*K*]: quand ils ſe trouvoient à Delphes, c'étoit aux Divinités tutélaires de cette Ville qu'ils ſacrifioient. L'Autorité du Corps des Amphictyons étoit très grande. Ce fut par leurs ſoins que le Temple de Delphes fut rebâti la dernière fois, des deniers que les Peuples avoient conſacrés à cet uſage (*r*). C'étoit eux qui étoient les Juges-nés des Jeux Pythiques (*s*) [*L*]; ce

(*r*) Pauſanias *in Phocicis* c. 5.

(*s*) Idem in *Eliac.* c. 14.

ſemblérent plus ſouvent & dans d'autres tems, quand la néceſſité le requéroit. C'eſt ce dont on trouve un exemple du tems de Démoſthène. Les Amphictyons aiant ordonné que les Hiéromnémons euſſent à s'aſſembler inceſſamment aux Thermopyles, ce fameux Orateur fit paſſer un Decret à Athènes, par lequel il étoit défendu aux Députés Athéniens de partir pour ſe rendre à l'Aſſemblée des Amphictyons, ſoit à Delphes, ſoit aux Thermopyles, en d'autres tems que ceux qui étoient réglés de toute ancienneté. Procédé qu'Æſchine reproche vivement à Démoſthène (43), prétendant que par ce moyen cet Orateur avoit été cauſe que les Athéniens n'avoient plus aucune part aux affaires de conſéquence, qui ſe traitoient par les Amphictyons dans les autres ſaiſons de l'année (44).

(43) *Orat. contra Cteſiphont.*

(44) *Mém. de l'Acad.* ubi ſupra p. 556.

[*I*] *Ce qui y attiroit une prodigieuſe foule de peuple de toutes les parties de la Grece.*] Si l'on ſe rappelle qu'il ſe tenoit, ſoit à Delphes, ſoit aux Thermopyles, des Foires pendant le tems de l'Aſſemblée des Amphictyons, on ne ſera pas ſurpris de cette affluence de peuple. On ſait que les Grecs étoient extrêmement curieux, qu'ils avoient une grande paſſion pour les Spectacles, & qu'ils ne manquoient point l'occaſion de ſe ſatisfaire à cet égard : curioſité, dévotion, libertinage, tout contribuoit à la foule qui ſe raſſembloit dans ces occaſions. Auſſi le nom de Πυλαία, qui déſignoit au propre le Corps des Amphictyons, ſe prenoit au figuré dans la Langue Grecque, pour *une foule*, *une grande cohue* (45). Les Marchands abordoient en foule à ces Marchés, de tous les cantons de la Grèce, & y apportoient toutes ſortes de marchandiſes. On y voyoit même venir, ſelon le témoignage d'un Auteur (46), des hommes infames, qui y conduiſoient de malheureuſes victimes, deſtinées à ſatiſfaire le libertinage & la brutalité de ceux qui aimoient à ſe livrer à la débauche. C'eſt ainſi, dit Mr. de Valois (47), que la plupart des Dévots d'Apollon ſe préparoient à Delphes pour approcher du Trépied ſacré, & pour y conſulter l'Oracle ſur leur deſtinée. *Après tout, la Religion des Paiens autoriſoit de pareils abus.* C'eſt-là peut-être, en bien des occaſions ſemblables, le ſeul point qui, à la honte du Chriſtianiſme, met de la différence entre les Paiens & les Chrétiens. La Religion de ceux-ci leur preſcrit la tempérance, la modération, la chaſteté, la pureté, la ſainteté, & elle prononce de la manière la plus formelle contre le dérèglement : mais d'ailleurs y a-t-il rien de plus ordinaire, que de voir les Chrétiens dans des tems de Fêtes, de Réjouiſſances publiques, de Foires, ſe livrer aux plus honteux excès, & diſputer à cet égard aux anciens Grecs le prix infame du débordement ? Mais n'étendons pas cette réfléxion, qui toute vraie, toute ſimple, toute naturelle qu'elle eſt, déplaira à quelque eſprit de mauvaiſe humeur, parce qu'elle le touchera de trop près, & ne manquera pas de lui faire dire, que ce n'eſt pas ici le lieu de faire le Prédicateur. J'ajouterai ſeulement, que l'exemple de l'illuſtre Mr. Rollin fait voir qu'on peut, ſans être Prédicateur de profeſſion, prendre la défenſe des intérêts de la Vertu & cenſurer le Vice, quand l'occaſion s'en préſente naturellement. Revenons aux Amphictyons. Quand ils convoquoient une Aſſemblée Générale, tous les Grecs qui ſe trouvoient dans le lieu, avoient droit d'être préſens à ce qui ſe paſſoit ; mais ils n'y avoient aucun droit de ſuffrage (48).

(45) Id. ib. p. 557.

(46) Dion. Chryſoſt. *Orat.* 77. Voy. *Mém. de l'Acad.* T. IV. p. 555.

(47) Mém. *ubi ſupra.*

(48) Mém. *ubi ſupra* p. 511.

[*K*] *Ils offroient ce Sacrifice à Cérès Amphictyonide.*] C'eſt ce que nous apprend Strabon (49); & l'on voit dans Hérodote, que Cérès avoit là un Temple fameux, bâti au milieu d'une grande plaine près du fleuve Aſope : qu'on y voyoit le lieu où s'aſſembloient les Amphictyons, & un autre Temple ou Chapelle élevée en l'honneur du Roi Amphictyon lui-même. Donnons le paſſage même d'Hérodote (50) : Ἐν δὲ τῷ μεταξὺ Φοίνικος ποταμοῦ καὶ Θερμοπυλέων, κώμη τέ ἐστι τῇ οὔνομα Ἀνθήλη κεῖται, παρ᾽ ἣν δὴ παραρρέων ὁ Ἀσωπὸς ἐς θάλασσαν ἐκδιδοῖ, καὶ χῶρος περὶ αὐτὴν εὐρὺς, ἐν τῷ Δημητρός τε ἱρὸν Ἀμφικτυονίδος ἵδρυται, καὶ ἕδραι εἰσὶ Ἀμφικτύοσι, καὶ αὐτοῦ τοῦ Ἀμφικτύονος ἱρόν. Voici la traduction la plus littérale de ces paroles : „ Entre le fleuve Phœnix & les Thermopyles, il y a un „ Bourg qui ſe nomme *Anthéle*, devant lequel paſſe le „ fleuve Aſopus, qui ſe va jetter dans la mer. Il y a là une „ large plaine, où ſe voit le Temple de Cérès Amphictyonide, & les Siéges des Amphictyons, & le Temple „ d'Amphictyon lui-même." J'ai deux remarques à faire ſur ce paſſage. La prémière, c'eſt qu'il ne me paroit point qu'Hérodote diſe ce que Mr. de Valois (51) & Mr. Schuckford (52) lui font dire, que les Amphictyons s'aſſembloient dans le Temple même de Cérès. L'Hiſtorien ſemble diſtinguer trois Edifices différens ; & ſi le Temple d'Amphictyon lui-même étoit diſtinct de celui de Cérès, comme on n'en peut douter, le lieu de l'Aſſemblée des Amphictyons, où étoient leurs Siéges, en étoit diſtinct auſſi, Hérodote employant le même tour d'expreſſion ſur ſur ce lieu, que ſur le Temple d'Amphictyon. Quel inconvénient y auroit-il à dire, ſur le témoignage aſſez clair de cet Hiſtorien, qu'il y avoit là un Edifice particulier, où les Amphictyons tenoient leurs Aſſemblées ? Ce qui me confirme dans cette penſée, c'eſt que Strabon, qui nous parle du Sacrifice qu'ils offroient à Cérès, ne dit point que le lieu de leur Aſſemblée fût dans le Temple : il avoit cependant une occaſion aſſez naturelle d'en faire la remarque, qui ne lui auroit couté qu'un mot. Ma ſeconde remarque regarde ce Temple, bâti au Roi Amphictyon. C'étoit un uſage fort ancien : on croyoit ne pouvoir témoigner d'une manière plus ſenſible aux Grands-Hommes la reconnoiſſance qu'on avoit pour leurs bienfaits, qu'en les mettant après leur mort au rang des Dieux. Hérodote eſt, ſi je ne me trompe, le ſeul Auteur qui faſſe mention de ce Temple d'Amphictyon.

(49) *Geograph.* Lib. IX. p. 289.

(50) *Hiſt.* Lib. VII. cap. vel num. 196.

(51) Mém. *ubi ſupra* p. 255.

(52) *Hiſt. du Monde Sacr. & Prof.* T. II. p. 263.

[*L*] *C'étoit eux* (les Amphictyons) *qui étoient les Juges-nés des Jeux Pythiques.*] On prétend que les Jeux Pythiques étoient les plus anciens de la Grèce. Les uns en attribuoient l'établiſſement à Apollon, après qu'il eut tué le Serpent Python (53); & d'autres à Diomède, lorſqu'il revenoit du Siége de Troie (54). Ces Jeux conſiſtoient anciennement dans un Combat de Poëſie & de Muſique, dont le Prix ſe donnoit à celui qui avoit fait & chanté la plus belle Hymne en l'honneur du Dieu. A la prémière célébration, Chryſothémis de Crète fut Vainqueur : il étoit fils de ce Carmanor qui avoit purifié Apollon. Après lui, Philammon fils de Chryſothémis remporta la victoire ; & enſuite Thamyris fils de Philammon. Fort longtems après, Héſiode ne put ſe faire admettre à diſputer le Prix, parce qu'en chantant il ne ſavoit pas accompagner de la Lyre (55). Inſenſiblement les Jeux Pythiques furent négligés ; juſqu'à ce qu'après avoir fini la prémière Guerre Sacrée, Euryloque, Général de l'Armée des Amphictyons, rétablit ces Jeux & leur donna une nouvelle forme, par l'autorité des Amphictyons (56). Il y a quelque diverſité entre les Auteurs, ſur l'année de ce renouvellement. La Chronique de Paros le met à la ſeconde année de la quarante-ſeptième Olympiade, Simon étant Archonte d'Athènes (57). Pauſanias le place cinq ans plus tard, en la troiſième année de la quarante-huitième Olympiade (58). Joſeph Scaliger (59) a adopté la Chronologie de Pauſanias : mais l'autorité d'un Monument auſſi reſpectable que l'eſt le Marbre de Paros, ſemble devoir prévaloir ; d'autant plus qu'il eſt conſtant, que Simon étoit cette année-là Archonte à Athènes ; & c'eſt auſſi le ſentiment auquel ſe range Mr. de Valois (60). Pauſanias nous apprend, que dans ce renouvellement des Jeux Pythiques, les Amphictyons y firent des changemens conſidérables. Ils ordonnérent qu'ils ſeroient inceſſamment célébrés, avec une pompe & une magnificence, qui ne s'y étoient jamais remarquées. Ils laiſſérent à la vérité le Prix de Muſique & de Poëſie ; mais ils y en ajoutérent deux autres, l'un pour ceux qui accompagneroient de la Flûte, l'autre pour les joueurs de Flûte ſeulement. Les Amphictyons ne s'en tinrent pas là : pour donner plus d'éclat à ces Jeux auxquels ils préſidoient au nom de toute la Grèce, ils y réunirent toutes les différentes eſpèces de Jeux qu'on célébroit dans les Jeux Olympiques, à la réſerve des ſeules Courſes de chars. Mais pour y ſuppléer, & s'accommoder au goût des ſpectateurs, ils ordonnérent qu'il y auroit deux ſortes de Courſes à pied pour les jeunes-gens : la prémière appellée Δίαυλος, ou *Courſe du double Stade*, dans laquelle les Athlètes parcouroient deux fois tout d'une haleine la longueur du Stade, c'eſt-à-dire, qu'après avoir atteint le but, ils revenoient ſur leurs pas à la barrière : la ſeconde appellée Δόλιχος, *la plus longue de toutes les Courſes Agoniſtiques*, puiſqu'elle étoit ſelon les uns de vingt, & ſelon d'autres de vingt-quatre Stades. Strabon (61) rapporte, que dans cette prémière célébration des Jeux Pythiques, les Amphictyons ajoutérent encore des Courſes de chevaux ; mais Pauſanias dit que ce ne fut que dans la ſuite que les Amphictyons ajoutérent ce nouveau Spectacle, & que ce fut Cliſthène Sicyonien, qui le prémier y remporta le Prix de la Courſe des chars. On peut très bien accorder ces Auteurs, en diſtinguant entre de ſimples Courſes à cheval, qui eurent lieu dans la prémière Pythiade, & les Courſes de chars attelés de quatre chevaux, qui ne parurent qu'à la ſeconde. Les Amphictyons firent plus encore : au lieu d'une ſimple Couronne de branches de Laurier, dont on avoit coutume de récompenſer l'adreſſe du Vainqueur, ils diſtribuérent des ſommes d'argent à tous les Vainqueurs dans les différens genres de Combats ; ce qui fit donner à leurs Jeux le nom d'Ἀγὼν χρηματίτης, Combat dont le prix étoit une certaine ſomme d'argent (62). A la vérité, cette libéralité n'eut lieu que la prémière fois : dès la ſeconde célébration des Jeux Pythiques, les Amphictyons reprirent l'ancien uſage d'adjuger une ſimple Couronne de Laurier ; ils retranchérent auſſi alors les Combats des joueurs de Flûte, aiant remarqué que les ſons de cet Inſtrument avoient quelque choſe de triſte & de lugubre, & ne pouvoient convenir qu'aux lamentations & aux Elégies. Les Jeux Pythiques ſe célébroient anciennement, & ſe célébrérent même pendant fort longtems, de neuf ans en neuf ans ; mais dans la ſuite, les Amphictyons raccourcirent

(53) Euſtath. *ad Homeri Iliad* ß p. 274 Phavorinus in πυθώ; Vide Prideaux *Not. ad Chr. Marm.* Ep. 38. p. 505.

(54) Pauſanias *in Corinth.* c. 32.

(55) Pauſanias *in Phocicis* c. 7.

(56) Id. ib.

(57) *Chron. Marmor.* Epoch. 38.

(58) Pauſanias *ubi ſup.*

(59) *Ad Chron. Euſebii* voce *Pythia.* Voy. *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. X. p. 360. 525.

(60) Mém. *ubi ſupra.* Voy. auſſi Prideaux *Not. ad Chr. Marmor.* ad Epoch. 38. p. 503.

(61) *Geograph.* L. IX.

(62) *Chron. Marmor.* Epoch. 38.

ce qui donna occasion à ce mot de Démosthène contre Philippe, qui aiant été admis dans le Corps des Amphictyons, abusa de ses droits au point de présider à ces Jeux par Procureur : *Lorsqu'il ne daigne pas nous honorer de sa présence, il envoie présider ses Esclaves.* Pour revenir à l'autorité qui résidoit dans le Collège des Amphictyons, elle s'étendoit généralement presque à tout. C'étoit à eux qu'appartenoit le droit de discuter & de juger en dernier ressort les différends qui survenoient entre les Villes Amphictyonides, de condamner à de grosses amendes celles qui se trouvoient coupables, & d'employer non seulement toute la rigueur des Loix pour l'exécution de leurs Arrêts, mais même encore de lever des Troupes pour forcer les rebelles à y obéir (t). L'on trouve dans l'Histoire plusieurs exemples de ces Procès fameux entre les Villes Grecques, décidés par l'autorité des Amphictyons [*M*]. Ce fut par leurs ordres que furent entreprises les Guerres qu'on appella Sacrées, parce qu'elles étoient toujours entreprises par un motif de Religion, & pour venger l'honneur du Dieu offensé, soit par des Impies qui osoient s'attaquer à lui, soit par des Rebelles qui le méprisoient en la personne des Amphictyons ses Ministres, en refusant d'obeïr à leurs Jugemens. La prémière & la plus ancienne de ces Guerres Sacrées, est celle qui fut entreprise contre les Crisséens [*N*]. Comme ils étoient situés avan-

(t) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* T. VII. p. 642.

cirent ce terme, & ils ordonnérent que les Jeux Pythiques se célébreroient à l'avenir tous les cinq ans, c'est-à-dire, au commencement de la troisiéme année de chaque Olympiade. Les Lecteurs qui souhaiteront une connoissance plus particulière de ce qui regarde les Jeux Pythiques, pourront consulter les Auteurs cités en marge (63).

(63) Strabon Geograph. L. IX. Pausanias in *Phocicis*. Cœlii Rhodig. *Lect. Antiq.* L. XIV. c. 19. Marshami Canon *Chron.* p. 619. & *Mém. de l'Acad. des Inscrip.* T. X. p. 357—378.

[*M*] *L'on trouve plusieurs exemples de ces Procès fameux entre les Villes Grecques, décidés par l'autorité des Amphictyons.*] Mr. de Valois en a recueilli quelques-uns des plus remarquables (64), dont nous ferons part au Lecteur dans cette Remarque. L'Armée des Perses aiant été défaite, & taillée en pièces dans les campagnes de Platée, par les Grecs sous le conduite de Pausanias & d'Aristide, 480 ans avant Jésus-Christ (65); en mémoire de cette Victoire, & de celle de Salamine remportée sur Mer l'année précédente, ils consacrérent un Trépied d'or à Apollon Pythien. Pausanias, Général des Lacédémoniens, fut choisi pour présenter cette riche Offrande dans le Temple de Delphes; mais il chercha à s'en attribuer à lui seul la gloire par cette Inscription : *Pausanias Général des Grecs a consacré ce monument à Apollon, après avoir defait & mis en fuite les Perses.* Les Platéens, qui par leur valeur avoient le plus contribué à la dernière Victoire, furent fort piqués de ce procédé, & ajournérent les Lacédémoniens à comparoitre devant les Amphictyons, demandant, qu'en punition d'une pareille entreprise, ils fussent condamnés à leur payer mille talens d'amende, tant pour eux, que pour leurs Alliés. On ne trouve point que les Lacédémoniens aient été condamnés à cette amende : tout ce qui paroit, c'est que les Amphictyons les condamnérent à faire effacer l'Inscription de dessus le Trépied, & à y substituer en sa place, non seulement le nom des Platéens, mais aussi les noms de toutes les autres Villes qui avoient eu part à cette Victoire. Thucydide vers la fin de son prémier Livre, & Plutarque dans son Traité *De la Malignité d'Hérodote*, rapportent que ce fut d'eux-mêmes que les Lacédémoniens effacérent l'Inscription, après avoir été informés de toutes parts, que tous les autres Grecs étoient fort irrités de l'injure qu'on leur avoit faite, en supprimant leurs noms sur un monument qui se faisoit à fraix communs. Mais pour peu que l'on fasse réfléxion sur le caractére haut & fier des Lacédémoniens, on ne trouvera guères d'apparence à ce que disent ces deux Auteurs, dont le témoignage d'ailleurs est d'un grand poids : il y a bien plus d'apparence, que la Cause aiant été portée devant les Amphictyons, ils la jugérent, & que les Lacédémoniens furent contraints par un Arrêt de ce respectable Corps, de faire effacer l'Inscription. Quoi qu'il en soit, cette affaire couta cher aux Platéens dans la suite, puisqu'environ cinquante ans après, Archidame II. du nom, Roi de Sparte, se rendit maitre de Platée. Le démêlé que les Athéniens eurent avec les Déliens, ne fit guères moins de bruit qu'en avoit fait celui des Lacédémoniens & des Platéens. Voici quelle en fut l'occasion. Les Athéniens & les Déliens disputoient vivement entre eux, à qui appartiendroit la garde du Temple qu'Apollon avoit à Délos, & le droit de présider aux Sacrifices qu'on y offroit au Dieu. Les Déliens prétendoient qu'on ne pouvoit raisonnablement leur disputer cette prérogative, puisque le Temple étoit dans leur Ville. Les Athéniens alleguoient leur Souveraineté sur l'Ile de Délos, Souveraineté dont il y a des preuves incontestables (66). Comme ils ne purent s'accorder, la Cause fut portée au Tribunal des Amphictyons. Démosthène (67) nous apprend que ce fut Hypéride, l'un des dix fameux Orateurs, qui plaida pour les Athéniens. Plutarque (68) confirme ce fait, & il assure que cet Orateur fut nommé par Arrêt de l'Aréopage, pour plaider cette Cause pour les Athéniens en présence des Amphictyons; & que de son tems, c'est-à-dire sous les régnes de Trajan & d'Adrien, le plaidoyer d'Hypéride subsistoit encore : mais il ne nous apprend point, quelle fut la décision des Amphictyons. Quintilien (69) fait mention d'un Procès fameux entre les Thébains & les Thessaliens, qui fut de même remis au jugement des Amphictyons : *Cum Thebas evertisses Alexander, invenit tabulas, quibus centum talenta mutua Thessalis dedisse Thebanos continebatur. Has, quia usus erat commilitio Thessalorum, donavit his ultro : postea restituti a Cassandro Thebani reposcunt Thessalos. Apud Amphictyonas agitur.* „ Alexandre aiant ruiné la Ville de „ Thèbes, trouva un Acte authentique, qui faisoit foi „ que les Thébains avoient prêté cent talens aux Thessa„ liens; cependant, comme les Thessaliens avoient four„ ni des Troupes auxiliaires à Alexandre dans cette guer„ re, il leur remit ce contract. Mais la Ville de Thè„ bes aiant été rétablie par Cassandre, les Thébains re„ demandent le payement aux Thessaliens, & la Cause se „ plaide devant les Amphictyons." Mr. de Valois croit que cette Cause est une de celles que les Maitres d'Eloquence font à plaisir pour exercer les jeunes-gens, & pour les perfectionner dans l'Art Oratoire; & il lui semble que tout ce que Quintilien ajoute paroit l'insinuer; d'autant plus que l'Orateur ne nous apprend point, dit-il, quel fut le jugement des Amphictyons. Mais ce savant Académicien ne s'est-il pas trompé? Quintilien entre dans un détail qui ne convient guéres à une Cause imaginaire, & il insinue assez clairement que les Amphictyons prononcérent en faveur des Thébains. Que le Lecteur en juge. Après avoir dit, que les Thessaliens se fondoient sur le Droit de la Guerre, il ajoute : *Dicamus. . . . nihil valere jus belli, nec armis erepta, nisi armis posse retineri : . . . . ideo captivos si in patriam suam redierint, liberos esse, quia bello parta, non nisi eadem vi possideantur. Proprium est & illud Causæ*, quod Amphictyones judicant : *ut alia apud Centumviros, alia apud privatum Judicem, in iisdem quæstionibus ratis sit* (70). „ Disons donc, qu'on „ ne peut faire valoir le Droit de la Guerre, sur les cho„ ses qu'on a prises les armes à la main, à moins qu'on „ ne puisse les conserver par les armes. De-là vient, que „ si les prisonniers retournent chez eux, ils sont libres, „ parce que les choses acquises par la guerre, ne peu„ vent se posséder que par la force. *C'est-là proprement „ ce, sur quoi les Amphictyons jugent.* Ensorte que les „ Centumvirs suivent d'autres maximes, sur les mêmes „ questions, qu'un Juge particulier." Et plus bas il ajoute : *Sed vel potentissima apud Amphictyonas æqui tractatio est*, „ que les Amphictyons ont principalement égard à „ ce qui est juste & équitable." Il me semble que Quintilien insinue assez clairement dans ces deux endroits, qu'il ne parle pas d'une Cause faite à plaisir, & qu'il indique le jugement prononcé par les Amphictyons. Ces exemples, qu'il seroit aisé de multiplier (71), prouvent suffisamment, que l'autorité dont les Amphictyons étoient revêtus, étoit presque une autorité sans bornes, & que leurs décisions & leurs jugemens étoient regardés comme des ordres supérieurs auxquels on étoit indispensablement obligé de déférer. Ainsi c'est avec raison que Suidas dit en définissant le mot *Amphictyons*, οἱ ὑπὸ πόλεων ἢ ἐθνῶν αἱρετοὶ δικασταί, que ce sont ceux qui étoient choisis par les Villes & par les Peuples, pour être les Juges & les Arbitres de toutes les affaires.

(64) *Mém. de l'Acad. des Inscrip.* T. VII. p. 642. & suiv.

(65) Vide *Chron. Marmor.* Epoch. 53.

(66) *Mém. de l'Acad. des Inscrip.* T. VII. p. 649—651.

(67) *Orat. de Corona.*

(68) *De decem Oratoribus*, in Hyperide.

(69) *Instit. Orat.* L. V. Cap. X. p. 224. Edit. 1604. in-8.

(70) Quintilian. *ubi sup.* p. 225.

(71) Voyez Plutarque *dans la Vie de Simon* & dans celle de Themistocle, à la fin de son Traité, intitulé Αἰτίαι Ἑλληνικαί, *des Questions Grecques.*

[*N*] *La prémière & la plus ancienne de ces Guerres Sacrées, est celle qui fut entreprise contre les Crisséens.*] Les Crisséens étoient une portion des Phocéens, qui habitoient anciennement ce Canton de la Phocide le plus voisin du Golphe de Corinthe, aujourd'hui Golphe de Lépante. Selon Mr. de Valois, & selon plusieurs Géographes, *Crissa* leur Ville Capitale étoit située au fond du Golphe Crisséen, aujourd'hui de Salone, à une lieue dans les terres, & elle n'étoit éloignée de Delphes que d'environ trois lieues & demie. *Cirrha*, située sur le bord de la Mer, étoit leur Port, où se faisoit tout le Commerce. Celle-ci avoit à droite, à son opposite sur la même côte, *Anticirrha*, troisiéme Ville du Pays Crisséen, célèbre par le grand commerce qu'elle faisoit d'Ellébore qui naissoit dans ses campagnes, & par la manière de le bien préparer. Les Savans, tant anciens que modernes, ne sont pas d'accord au sujet des deux prémières Villes, *Crissa* & *Cirrha* : les uns prétendent que c'étoient deux Villes différentes, & les autres soutiennent que ce n'étoit qu'une seule & même Ville, nommée anciennement *Crissa*, & ensuite *Cirrha*. Strabon (72), Pline (73), Ptolomée (74) parmi les Anciens, distinguent ces deux Villes; suivis en cela par Paulmier de Grantemênil, par le P. Hardouin & autres, qui font aussi de Cirrha & de Crissa deux Villes différentes : sentiment que Mr. de Valois adopte (75). Il concilie en même tems l'opinion de Strabon, qui croit que la prémière de ces Villes, savoir Cirrha, avoit été prise par les Crisséens, & Crissa par Euryloque Thessalien, dans la Guerre Sacrée, avec Pausanias, qui attribue la prise de cette dernière à Clisthène, Tyran ou Roi de Sicyone. Pausanias ne fait de ces deux Villes qu'une seule (76), & Mr. Fréret a prétendu contre Mr. de Valois, que cette opinion est la mieux fondée (77). Il soutient, 1. Que le récit de Strabon n'est pas exact, parce qu'il

(72) *Geograph.* L. IX. p. m. 288.

(73) *Hist.* L. IV. c. 3.

(74) *Geograph.* L. III. voce Κρίσσα.

(75) *Hist. de l'Acad. des Inscript.* T. III. p. 89-92. *Mém. de l'Acad.* T. X. p. 318. 319.

(76) *In Phocicis* c. 37.

(77) *Hist. de l'Acad. des Inscript.* T. III. p. 92. & suiv.

avantageusement pour le Commerce, les Négocians d'Italie & de Sicile abordoient chez eux en foule. Devenus riches & puissans, ils ne se contentérent pas de vexer les Marchands qui venoient chez eux, mais ils traitérent les Peuples de leur voisinage avec hauteur & mépris. Ils allérent plus loin: contre l'Ordonnance expresse des Amphictyons, qui portoit que chaque particulier, soit Grec, soit Etranger, pourroit en tout tems aborder librement & sans fraix à Delphes, ils se mirent sur le pied d'exiger des droits violens (v), non seulement des Etrangers, mais des Grecs mêmes, qui venoient consulter l'Oracle d'Apollon. Ils en vinrent enfin à la force ouverte, & entrérent à main armée sur les terres de leurs voisins, y portérent le fer & le feu, mettant leurs Villes à de grosses contributions. Enflés de leurs succès, ils entreprirent de se rendre maitres du Temple d'Apollon à Delphes; & ils l'exécutérent, enlevant toutes les riches Offrandes qui y étoient renfermées, & volant tous ceux qu'ils trouvérent occupés aux exercices de Religion dans les Bois consacrés au Dieu. Aiant rencontré Mégisto, fille d'un Phocéen de distinction nommé Pélagon, accompagnée de quelques jeunes filles d'Argos, qui revenoient du Temple de Delphes, ils les enlevérent & les deshonorerent (x). Ils portérent même l'insolence jusques à frapper quelques-uns d'entre les Amphictyons, qui avoient essayé de les faire rentrer en eux-memes par des remontrances. Le fameux Solon fit un Discours devant le Conseil des Amphictyons à Delphes (y), pour faire sentir la nécessité indispensable de venger la Religion violée, & de faire la guerre aux Crisséens: sur quoi les Amphictyons firent un Decret, par lequel il étoit ordonné qu'on prendroit les armes contre ces sacrilèges (z). L'Oracle de Delphes, qui avoit été consulté (aa), avoit ordonné aux Amphictyons de faire une cruelle guerre aux Crisséens & aux Acragallides, de les poursuivre jour & nuit, de ruïner leur Pays, de les réduire en esclavage, & de consacrer leurs terres. On donna le commandement de l'Armée Amphictyonique à Euryloque Thessalien [O]. Cette Guerre dura dix ans, & se termina par la prise & la ruïne de Cirrha, à laquelle Solon contribua beaucoup [P]. La seconde Guerre Sacrée commença vers l'an 355 avant Jésus-

(v) Strabo *Geogr.* Lib. IX. p. m. 288.

(x) Athenæus *Deipnosoph.* Lib. XIII. p. 560. Lyon 1612. folio.

(y) Plutarque *dans la Vie de Solon*, & Æschines *Orat. contra Ctesiph.* p. m. 441.

(z) Pausanias *in Phocicis* c. 37.

(aa) Æschines *Orat. cont. Ctesiph.* p. m. 445.

qu'il parle d'événemens trop anciens, & arrivés plus de 700 ans avant lui. 2. Les Crisséens n'avoient pu donner leur nom au Golphe de Crissa, qu'après s'être emparés de Cirrha, & après avoir détruit cette Ville; & la manière dont Homère parle de Crissa, prouve que du tems de ce Poëte, il n'étoit plus question de Cirrha, comme d'une Ville distinguée de Crissa. Or Homère aiant vêcu près de neuf-cens ans avant l'Ere Chrétienne, il devoit y avoir du tems de Strabon près de neuf-cens ans que Cirrha étoit ruïnée, & il ne devoit plus en rester de vestiges. Tout ce qu'on peut conclure de Strabon, en supposant que son récit est exact, c'est que Cirrha & Crissa n'ont été deux Villes distinguées l'une de l'autre, que jusques vers l'an 900 avant Jésus Christ: Que Cirrha aiant été ruïnée, & les Crisséens s'étant emparés du Port 900 ans avant Strabon, il n'en restoit plus aucun vestige du tems de ce Géographe: Enfin, que ces deux Villes étoient très proches l'une de l'autre, & n'étoient tout au plus distinguées que comme Athènes l'étoit du Pirée. Le témoignage de Pausanias, témoin oculaire, doit être d'un grand poids dans cette question; & ce qui y en ajoute un nouveau, c'est que les Anciens nomment indifféremment Cirrhéens & Crisséens, les Peuples & le Pays qui sont entre le Parnasse & la Mer. Diodore de Sicile, Pline, Plutarque, & le Scholiaste de Pindare, donnent le nom de Cirrhéens & de Plaine de Cirrha aux Peuples & au Pays, qu'Homère & Strabon nomment Crisséens & Plaine de Crissa. Enfin ce qui prouve, que ces deux noms appartenoient à la même Ville, c'est que, selon Mrs. Spon & Whéler, qui ont parcouru avec soin le Golphe de Crissa, la Ville qu'on nommoit autrefois Cirrha, est maintenant un Village nommé Cressa. De tout cela Mr. Fréret conclud, que du moins depuis Homère, les Villes de Cirrha & de Crissa n'étoient point différentes l'une de l'autre, & que celle de Crissa, bâtie autrefois sur une éminence à demi-lieue de la Mer, aiant assujetti celle de Cirrha & s'étant emparée de son Port, les deux Villes depuis ce tems-là n'en firent plus qu'une. On voit que Mr. Fréret ne paroit pas éloigné de croire, qu'avant Homère, Crissa & Cirrha étoient deux Villes distinctes: mais le savant Traducteur de Pausanias, Mr. l'Abbé Gédoyn, prétend (78) que jamais, même avant Homère, Cirrha & Crissa ne furent deux Villes différentes, mais une seule Ville, qui anciennement se nommoit Crissa, & qui dans la suite prit le nom de Cirrha, quoique le territoire ait toujours conservé le nom de Plaine de Crissa. C'est aussi le sentiment de Casaubon, dans ses Notes sur Strabon. Voici comment Mr. l'Abbé Gédoyn raisonne. Il avance d'abord comme une des plus sages maximes de Critique, qu'il faut peser les suffrages, plutôt que les compter; & sur ce principe, il croit que Pausanias doit l'emporter sur tous les autres. Lorsque deux Ecrivains, d'un mérite à peu près égal, rapportent un fait différemment, on doit naturellement s'en rapporter, non à celui qui traite ce sujet superficiellement & en passant, mais à celui qui le traite de dessein formé, en détail & avec exactitude. Celui qui parle comme témoin oculaire, est bien plus digne de foi que celui qui parle sur le rapport d'autrui. Strabon, Ptolomée, Pline, sont dans le cas de ceux qui disent un mot en passant, & sur le rapport d'autrui. Pausanias au contraire emploie tout un Livre à la description de la Phocide, & tout l'Ouvrage de cet Auteur est un Voyage de la Grèce: Il y parle par-tout en Voyageur exact, qui a tout vu, tout examiné, & qui a consulté les gens du Pays les plus éclairés. Quelle apparence que cet Auteur, qui fait une rélation circonstanciée de la Phocide, eût oublié de parler de Crissa, si cette Ville eût jamais existé? Peut-on s'imaginer, que parlant si au long de Cirrha, dont il restoit alors peu de chose, & qui suivant Strabon étoit entiérement détruite, il eût oublié de faire mention de Crissa, qui, si l'on en croit Mr. de Granteménil, subsistoit encore, qui avoit donné son nom à une Plaine qu'on nommoit par excellence la *Plaine fortunée*, & qui enfin fut le Théatre de la Guerre Sacrée? On prouve enfin par l'examen des paroles mêmes de Strabon, qu'il s'est trompé. Il est bien difficile de prendre parti dans une question aussi obscure. Je pancherois cependant à croire que Crissa & Cirrha n'étoient qu'une seule & même Ville: l'autorité de Pausanias, & celle de presque tous les Auteurs, qui donnent le nom de Cirrhéens à ceux contre lesquels se fit la prémière Guerre Sacrée, me paroissent bien fortes en faveur de ce sentiment.

(78) *Pausanias* T. IV. p. 251. de la Trad. de Mr. l'Abbé Gedoyn, & *Hist. de l'Acad.* ubi sup. p. 100.

[O] *On donna le Commandement de l'Armée Amphictyonique à Euryloque Thessalien.*] Cet Euryloque étoit un homme d'une naissance illustre, puisqu'il comptoit Hercule au nombre de ses ancêtres. Il se trouve encore ici de la contrariété entre les Auteurs anciens. Pausanias (79) dit en termes exprès, qu'on donna la conduite de cette Guerre à Clisthène Tyran de Sicyone, & que l'on fit venir d'Athènes Solon, pour servir de conseil à ce Général. Mais généralement, tous les autres Ecrivains de l'Antiquité disent le contraire: outre le témoignage de Strabon (80), on a celui de Thessalus fils d'Hippocrate (81), celui de l'ancien Scholiaste Grec de Pindare dans ses Prolégomènes sur les Odes Pythiques, & celui de Polyænus (82): tous ces Auteurs s'accordent à nommer Euryloque pour Général. Mais on peut concilier en quelque maniére ces Auteurs, en disant que Clisthéne commandoit les Troupes de Sicyone, comme Alcmæon commandoit celles d'Athènes (83); & que comme Clisthène contribua beaucoup au succès de cette Guerre, son nom est devenu en quelque sorte aussi illustre que celui d'Euryloque même, quoique Général en Chef. Mr. de Valois suppose de plus (84), conformément à son systême sur la distinction de Crissa & de Cirrha, que Clisthène fut détaché avec une partie de l'Armée pour aller faire le siége de Cirrha, pendant qu'Euryloque faisoit celui de Crissa.

[P] *Cette Guerre dura dix ans, & se termina par la prise & la ruïne de Cirrha, à laquelle Solon contribua beaucoup.*] Pausanias nous apprend que l'Oracle de Delphes aiant été consulté sur le succès de cette Guerre, la Pythie répondit:

Οὐ πρὶν τῆσδε πόληος ἐρείψετε πύργον ἑλόντες,
Πρὶν κ' ἐμῷ τεμένει κυανώπιδος Ἀμφιτρίτης
Κῦμα ποτικλύζῃ κελαδοῦν ἐπὶ οἴνοπα πόντον.

Æschine (85) rapporte aussi cet Oracle, avec quelques petites différences dans les deux derniers vers, mais qui ne changent rien au sens, qui revient à ceci: *Vous vous flattez de prendre Cirrha, malgré les Tours & les Remparts qui la défendent; mais c'est en-vain, jusques à ce que la Mer vienne baigner de ses flots mon domaine.* Cet Oracle étoit obscur, à l'ordinaire, & sembloit dire que Cirrha étoit imprenable, puisque le Temple de Delphes étant aussi éloigné de la Mer qu'il l'étoit, la Terre Sacrée qui l'entouroit, & qui étoit regardée comme le patrimoine du Dieu, ne pouvoit se trouver baignée des ondes de la Mer. Solon tira les Amphictyons d'embarras: il leur conseilla de consacrer à Apollon toutes les Terres qui étoient aux environs de Cirrha, afin que le domaine de ce Dieu s'étendant jusqu'à la Mer, l'Oracle pût s'accomplir. Il s'avisa ensuite d'un autre expédient, pour faciliter la prise de Cirrha: ce fut de détourner le fleuve Plistus, qui passoit dans la Ville. Mais voyant que les assiégés continuoient à se défendre, parce qu'ils avoient de l'eau de puits & de citerne, qui absolument pouvoit leur suffire, il fit jetter dans le fleuve une grande quantité de racines d'Ellébore; & quand ces racines eurent communiqué leur vertu purgative à l'eau, il fit reprendre au fleuve son prémier lit. Les assiégés ne se défiant de rien, burent avidement de ses eaux; ce qui leur causa une si violente diarrhée, qu'ils

(79) *Ubi supra.*

(80) *Geogr.* L. IX. p. 288.

(81) *In* Πρεσβευτικῷ *sive Orat. ad Atheniens.* in *Operib. Hippocrat.* T. II. p. 937. Edit. Lindenman.

(82) *Stratag.* L. VI. c. 13.

(83) Plutarque *dans la Vie de Solon.*

(84) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* T. X. p. 344.

(85) *Orat. contra Ctesiph.* p. 448.

fus-Christ, à l'occasion des Phocéens. Ceux-ci qui habitoient les environs du Temple de Delphes, s'avisérent de labourer des Terres consacrées à Apollon, ce qui étoit les profaner [Q]. On cria au sacrilége, on dénonça les Phocéens aux Amphictyons. L'affaire discutée, les profanateurs furent condamnés à une grosse amende (bb). Au-lieu de se soumettre, Philomèle, un des principaux d'entre les Phocéens, les anima, & s'étant assûré du secours des Lacédemoniens, il se rendit maitre du Temple de Delphes. On peut voir dans Mr. Bayle, ce qu'il fit (cc). Onomarque succéda à Philomèle, & continua la Guerre contre les Thébains [R]. Aiant été tué, Phaylle son frére prit sa place [S]. Celui-ci étant mort aussi, eut pour successeur dans le Commandement Phalécus fils d'Onomarque [T]. Les Thébains enfin se trouvant hors d'état de terminer cette Guerre par eux-memes, eurent recours à Philippe, qui par politique avoit observé jusques-là une espéce de neutralité, mais qui fut charmé d'avoir une si belle occasion d'entrer dans la Gréce [V]. Il s'empara des Thermopyles, entra dans la Phocide, défit les Phocéens par la seule terreur de son nom, & termina la Guerre Sacrée presque sans coup férir [X]. Les Phoceens furent traités à toute rigueur, en vertu du Decret

(bb) Diod. Sicul. L. XVI. p. 425-431.

(cc) Article PHILOMELE.

qu'ils furent bientôt obligés d'abandonner leurs remparts. Les assiégeans, bien informés de ce qui se passoit, donnérent un Assaut général à la Ville, & la forcérent presque sans aucun obstacle. Elle fut pillée, saccagée, brulée & détruite; tous les habitans qui avoient échapé au carnage, furent faits Esclaves & vendus comme tels. Cet événement arriva la seconde année de la quarante-septième Olympiade, 595 ans avant la naissance de Jésus-Christ (86). Mr. de Valois qui, comme on l'a vu, distingue entiérement les Villes de Crissa & de Cirrha, s'est extrèmement étendu sur ce qui se passa au siége de Crissa. Nous ne croyons pas devoir le suivre dans tous les détails où il entre, quelque curieux qu'ils soient: nous nous contenterons de dire, que ce siége aiant duré plus de huit années, sans avancer beaucoup, la peste se mit dans le Camp des Amphictyons, & que l'Oracle de Delphes consulté, on envoya dans l'Ile de Cos, d'où Nébrus trisaïeul d'Hippocrate, avec Chrysus son fils, se rendirent au Camp, sur une galère de cinquante rames, chargée en partie de médicamens, & qu'il avoit équipée à ses propres fraix. Dès qu'il fut arrivé, il rendit la santé aux malades: ensuite il trouva moyen d'empoisonner les eaux, & causa par-là de grands maux aux Crisséens, qui furent enfin forcés. Qu'il me soit permis de faire deux remarques, qui me paroissent peu favorables au systême du savant Académicien au sujet de la distinction de Crissa & de Cirrha. La prémière est, qu'il y a une grande conformité entre la manière dont on vient à bout de prendre ces deux Villes; pour l'une, on empoisonne les eaux; pour l'autre, on y fait tremper des racines d'Ellébore. Cette conformité ne pourroit-elle pas faire soupçonner qu'il s'agit d'un seul & même fait, rapporté un peu diversement, & par conséquent d'une seule & même Ville? Il est vrai que l'Auteur du dessein n'est pas le même; mais seroit-ce la prémière fois qu'on attribueroit à deux personnes différentes la même action? Ma seconde remarque est, que de l'aveu de Mr. de Valois, on ne trouve point dans les anciens Auteurs l'époque de la prise de Crissa; au-lieu que celle de Cirrha y est marquée bien exactement, particuliérement dans la Chronique de Paros. N'est-ce pas là un préjugé assez fort en faveur de l'unité de ces deux Villes? Y a-t-il de l'apparence, qu'on eût marqué si exactement la prise de Cirrha, sans dire le moindre mot de celle de Crissa, si ces deux Villes avoient été distinctes? Et il ne sert de rien de dire, que peut-être ceux des Anciens qui en ont parlé, ne sont point parvenus jusques à nous: d'où Mr. de Valois sait-il qu'ils en ont parlé?

(86) Voyez Chron Marmor. Epoch. 38 & Prideaux Not. ad eand.

[Q] *Ils s'avisérent de labourer des Terres consacrées à Apollon, ce qui étoit les profaner.*] Ce fut-là la cause de cette seconde Guerre Sacrée, au rapport de Diodore de Sicile; parce que ce fut ce qui fit condamner les Phocéens à une amende excessive, par le Conseil des Amphictyons. Justin (87) attribue cette amende à une autre cause: il dit que les Thébains aiant vaincu les Lacédémoniens & les Phocéens, les accusérent devant le Conseil des Amphictyons; les prémiers, d'avoir surpris dans un tems de tréve la Citadelle de Thèbes; & les autres, d'avoir pillé & ravagé la Bœotie; & que ceux-ci, condamnés à une amende excessive, de desespoir se rendirent maitres du Temple de Delphes. *Victos armis Lacedæmonios & Phocenses ..... apud commune Græciæ Concilium superbe accusaverunt. Lacedæmoniis crimini datum, quod arcem Thebanam, induciarum tempore, occupassent: Phocensibus, quod Bœotiam depopulati essent ..... Tanta pecunia damnantur, quanta exsolvi non posset. Igitur Phocenses, desperatis rebus .... Philomelo quodam duce ..... templum ipsum Apollinis Delphis occupavere.* Athénée (88) nous apprend, que Duris de Samos, dans le second Livre de son Histoire (89), rapportoit, que cette Guerre fut entreprise à l'occasion d'une femme Thébaine, nommée Théano, qui avoit été enlevée par un Phocéen. Ce qui ne permet pas de douter qu'il ne parle de cette seconde Guerre Sacrée, c'est qu'il ajoute qu'elle fut terminée au bout de dix ans, par le secours de Philippe: καὶ ὁ ἱερὸς δὲ καλούμενος δι' ὀνόματος γυναικὸς φησὶ Δοῦρις ἐν δευτέρῳ ἱστοριῶν, Θηβαίων γένος ὄνομα Θεανὼ, ἁρπασθείσης ὑπὸ Φωκέως τινός. δεκαετὴς δὲ καὶ οὗτος γενόμενος, τῷ δεκάτῳ ἔτει Φιλίππου συμμαχήσαντος πέρας ἔσχεν. Elien (90), en parlant des causes légères qui occasionnent souvent les Guerres, en nomme plusieurs de cet ordre, parmi lesquelles il met une Guerre Sacrée, causée parce qu'on exigeoit trop rigoureusement ce qui étoit porté par la Sentence des Amphictyons: c'est ainsi du moins, qu'il me semble qu'on peut traduire ces paroles: ὁ δὲ ἱερὸν πολέμιον, ἐκ τῆς ἐκπράξεως τῶν δικῶν τῶν Ἀμφικτυόνων. L'Interprète Latin met: *Sacrum vero quod vocabatur, ab exactione judiciorum Amphictyonum.* Ne pourroit-on pas concilier ces différens Historiens, en disant que Justin n'a pas été exactement informé de toutes les circonstances, ce qui fait qu'il ne parle point du crime commis par les Phocéens en labourant des Terres consacrées à Apollon? & en supposant, comme il y a beaucoup d'apparence, que la Guerre causée par l'enlévement de Théano étoit différente de celle-ci, qu'on en ignore les circonstances, & qu'Athénée l'a confondue avec celle dont il s'agit dans le corps de l'Article, parce qu'il s'agissoit dans l'une & dans l'autre des Phocéens & des Thébains? A l'égard d'Elien, quoique Scheffer (91) dise qu'il ne connoit personne qui ait parlé de la Guerre dont il s'agit dans le passage qu'on a cité, on peut très bien l'entendre de la Guerre, dont l'amende excessive imposée par les Amphictyons aux Phocéens fut la grande cause.

(87) Hist. L. VIII. C. 1.

(88) Athenæus Lib. XIII p. 560.

(89) Voyez Vossius de Hist. Græc. L. I. Cap. 13.

(90) Var. Hist. L. XII. c. 53.

(91) Not. in Ælian. ad L. XII. c. 53.

[R] *Onomarque succéda à Philomèle, & continua la Guerre contre les Thébains.*] Ce nouveau Chef eut bientôt mis sur pied une nouvelle Armée, la solde avantageuse qu'il proposoit lui attirant de tous côtés des Soldats. Il gagna aussi à force d'argent plusieurs des Chefs qui étoient dans l'autre parti, & les obligea à se retirer, ou à agir mollement. Par ce moyen, il remporta plusieurs avantages. Mais aiant marché au secours de Lycophron frère d'Alexandre de Phère, Tyran de Thessalie, que Philippe attaquoit, Onomarque, qui avoit d'abord eu beaucoup de succès, fut entiérement défait par Philippe, & tué dans la seconde bataille: son corps fut attaché à une potence (92).

(92) Diod. Sic. L. XVI. p. 432-435.

[S] *Phaylle son frère prit sa place.*] Phaylle trouvant les mêmes ressources qu'Onomarque, dans les richesses immenses du Temple de Delphes dont il étoit le maitre, leva une Armée nombreuse; & soutenu par les Troupes des Lacédémoniens, des Athéniens, & des autres Alliés, qu'il payoit grassement, il passa dans la Bœotie & attaqua les Thébains. Les avantages & les pertes furent longtems balancées de part & d'autre: mais enfin Phaylle, saisi d'une maladie subite & violente, après avoir souffert de cruels tourmens, finit sa vie d'une manière digne de ses impiétés & de ses sacriléges (93).

(93) Diod. Sic ubi sup. Voy Rollin Hist. Anc T. VI. p. 40. 41. & Bayle Dict. Hist. & Crit. Art. PHILOMELE. Rem. [E].

[T] *Il eut pour successeur dans le Commandement Phalecus fils d'Onomarque.*] Comme Phalécus étoit encore tout jeune, on lui donna pour conseil Mnaséas, qui avoit beaucoup d'expérience, & étoit fort attaché à sa famille. Mais, soit que Phalécus ne déférât pas aux avis de Mnaséas, ou que celui-ci fût dans les mêmes principes que Phaylle & Onomarque, il est certain que le nouveau Chef, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, pilla comme eux le Temple, & enrichit ses Amis. Les Phocéens ouvrirent enfin les yeux, & nommérent des Commissaires pour faire rendre compte à tous ceux qui avoient touché les deniers publics. Phalécus fut déposé, & il se trouva par l'enquête exacte qu'on en fit, que depuis le commencement de la Guerre on avoit tiré du Temple plus de dix mille talens (94). Ce qui confirme ce que nous avons dit ci-dessus, des richesses immenses de ce Temple (95). La Guerre continua avec des succès différens. On ignore quel Chef les Phocéens substituérent à Phalécus, qui pourtant les commandoit lorsque Philippe marcha contre eux; car il est évident que Justin s'est trompé, en disant que c'étoit Onomarque (96), & qu'il a confondu le combat où ce Général périt, avec celui qui termina la Guerre, si tant est qu'on puisse lui donner le nom de combat.

(94) Voyez Rollin ubi supra.

(95) Voy la Rem. [C].

(96) Hist. L. VIII. c. 2.

[V] *Qui fut charmé d'avoir une si belle occasion d'entrer dans la Gréce.*] Ce Prince, qui aspiroit à se rendre maitre de toute la Gréce, ne cherchoit qu'une occasion d'y mettre le pied. Il falloit pour cela se déclarer en faveur d'un des deux Partis qui la partageoient; & comme il n'espéroit point que les Athéniens & les Lacédémoniens fussent d'humeur à le favoriser, il profita de l'occasion que lui offroient les Thébains en implorant son secours; & pour cacher mieux son jeu, il affecta un grand zèle pour le Dieu outragé, & pour les intérêts du Temple de Delphes. Mais dans le fond, il n'avoit en vue que de s'assurer des Thermopyles qui lui ouvroient un passage dans la Gréce, de s'approprier tout l'honneur de la Guerre Sacrée, de paroitre y avoir tranché en maitre, & de présider enfin aux Jeux Pythiques. Il vouloit porter du secours aux Thébains, & par leur moyen se rendre maitre de la Phocide; & pour empêcher les Athéniens de s'opposer à ses entreprises, il les amusa par la négociation d'un Traité de paix (97).

(97) Demosthen. Orat. de falsa Legat.

[X] *Il termina la Guerre Sacrée presque sans coup férir.*] Dès

cret des Amphictyons [T]. La troisiéme Guerre Sacrée commença sept ou huit ans aprés la fin de la seconde. Les Locriens d'Ozoles, autrement appellés Locriens d'Amphisse (dd), y donnérent occasion. On les accusa d'avoir profané une Terre sacrée, en labourant une Campagne nommée la Campagne de Cirrha, qui étoit tout prés du Temple de Delphes, & pouvoit même en être vue (ee); & en rétablissant le Port & y bâtissant, malgré les malédictions prononcées contre ceux qui l'entreprendroient [Z]. L'affaire fut portée au Tribunal des Amphictyons, qui firent un Decret (ff), portant, qu'on remettroit les choses dans leur prémier état, & qu'à cette fin les Amphictyons se transporteroient sur les lieux. Pendant qu'ils étoient occupés à mettre ce Decret en exécution, les Locriens tombérent à l'improviste sur eux, les accablérent d'une grêle de traits, & les obligérent de prendre la fuite (gg). Cet attentat occasionna un nouveau Decret du Conseil Amphictyonique, par lequel la guerre fut déclarée aux Locriens (hh). On leva des Troupes. Cottyphe, l'un des Amphictyons, fut déclaré Général; mais il se trouva trop foible pour rien entreprendre. Dans l'Assemblée suivante des Amphictyons, l'affaire fut remise sérieusement en délibération; & ce fut alors qu'à la persuasion d'Æschine, les Amphictyons élurent Philippe pour Général, avec pouvoir d'agir comme bon lui sembleroit. Je n'entrerai pas dans le détail des suites qu'eut cette élection: il suffira de dire, que les Amphissiens furent punis, & les Terres sacrées rendues à Apollon (ii). Je finirai cet Article, en disant un mot de ce que les Députés des Villes Amphictyonides faisoient à leur retour. Quelque grande que fût l'autorité du Corps, les Députés particuliers, qui le composoient, étoient les depositaires des ordres des Villes qui les envoyoient; & le tems de leur Députation expiré, ils étoient obligés de venir rendre à leurs concitoyens un compte exact de ce qu'ils avoient fait pendant la tenue de ces Etats-Généraux de la Gréce [AA]. Je marque ci-dessous quelques fautes de Moréri [BB].

(dd) Strabo Geogr. L. IX. p. 285. Æschines Orat. contra Cteliph. p. 445.

(ee) Æschines ibid. p. 445.

(ff) Id. ib. p. 447. & Demosthen. Orat. de Corona p. 498.

(gg) Æschines ubi sup.

(hh) Id. & Demosthen. ubi supra.

(ii) Strabo Geograph. L. IX. p. 285.

Dès qu'il se fut emparé des Thermopyles, il marcha contre les Phocéens; & supposant qu'il marchoit contre des Sacrileges, & non contre des ennemis ordinaires, il fit prendre à ses Soldats des Couronnes de Laurier, & les mena au combat, comme sous la conduite du Dieu même dont ils vengeoient l'honneur (98). A cette vue les Phocéens éperdus jettent leurs armes, prennent la fuite, & deviennent la proie de l'ennemi. Ainsi Philippe, sans qu'il lui en coutât beaucoup de peine, remporta tout l'honneur d'une longue & sanglante Guerre, qui avoit épuisé les deux Partis. Cette Victoire lui fit un honneur incroyable dans toute la Gréce: on le regardoit comme le Vengeur du Sacrilége & le Protecteur de la Religion; & l'on mettoit presque au nombre des Dieux, celui qui en avoit défendu la Majesté. Voici les paroles mêmes de Justin. *Igitur Philippus, quasi sacrilegii, non Thebanorum ultor esset, omnes milites coronas laureas sumere jubet, atque ita, veluti Deo duce, in prælium pergit. Phocenses insignibus Dei conspectis, conscientia delictorum territi, abjectis armis fugam capessunt, pœnasque violatæ religionis, sanguine & cædibus suis pendunt. Incredibile quantum ea res apud omnes nationes Philippo gloriæ dedit. Illum vindicem sacrilegii, illum ultorem religionum: quod orbis viribus expiari debuit, solum qui piacula exigeret extitisse dignum. Itaque Diis proximus habetur, per quem Deorum majestas vindicata sit.*

(98) Justin. Hist. L. VIII. c. 2.

[Y] *Les Phocéens furent traités à toute rigueur, en vertu du Decret des Amphictyons.*] Philippe, pour ne pas paroitre rien faire de son autorité privée, fit assembler le Conseil des Amphictyons, & sous le nom de ces Juges dévoués à ses volontés, il ordonne qu'on ruïnera les Villes de la Phocide, qu'on les réduira toutes en Bourgs de soixante feux, & que les Bourgs seront placés à une certaine distance l'un de l'autre; que l'on proscrira irrémissiblement les Sacriléges, & que les autres ne demeureront possesseurs de leurs biens, qu'à la charge d'un tribut annuel, qui s'exigera jusqu'à la restitution entiére des sommes enlevées du Temple de Delphes (99). Les Phocéens furent en même tems déclarés déchus de leur droit de séance au Conseil des Amphictyons, & ce droit fut transporté à Philippe par un Decret, auquel les Athéniens n'eurent point de part, mais auquel Démosthéne leur conseilla de condescendre, par les raisons qu'on peut voir dans sa *Harangue sur la Paix*, qu'il fit à cette occasion.

(99) Rollin Hist. Anc. T. VI. p. 67.

[Z] *En retablissant le Port & y batissant, malgré les malédictions prononcées contre ceux qui l'entreprendroient.*] Mr. de Valois dit (100), qu'à la fin de la prémière Guerre Sacrée, après la prise de Cirrha, le Port de cette Ville fut démoli & comblé; mais qu'à quelque tems de-là, les Amphictyons aiant fait réflexion sur l'utilité dont étoit ce Port pour les Peuples des autres cantons de la Gréce, & pour ceux des Pays éloignés, qui venoient consulter l'Oracle d'Apollon, ils jugérent à propos de le rebâtir, & d'en faire le Port de la Ville de Delphes. C'est ce que rapporte en termes exprès Pausanias (101), disant *que Cirrha devint le Port de la Ville de Delphes.* Mais je ne sai comment accorder cela avec ce que dit Æschine (102): il rapporte, que le Port avoit été comblé, & qu'on le nommoit *le Port maudit*, λιμὴν ὁ νῦν ἐξάγιστος καὶ ἐπάρατος ὀνομαζόμενος: & que malgré cela, les Amphissiens l'avoient rétabli. „ Vous voyez de vos yeux, *dit-il parlant* „ *aux Amphictyons*, qu'ils ont rebâti ce Port, qui avoit „ été *devoué* & maudit." ὁρᾶτε τοῖς ὀφθαλμοῖς τὸν ἐξάγιστον καὶ ἐπάρατον λιμένα τετειχισμένον. Si Cirrha étoit longtems auparavant le Port de Delphes, comment les Amphissiens pouvoient-ils l'avoir rétabli? A moins qu'on ne suppose que les Amphissiens s'étoient rendus maîtres du Port, & l'avoient fortifié, pour rançonner les voyageurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que le même Æschine les accuse d'avoir exigé de l'argent de ceux qui abordoient au Port Sacré; ce qui semble favoriser ma conjecture: mais dans ce cas-là, il faut avouer qu'Æschine étoit un terrible déclamateur.

(100) Mém. de l'Acad. des Inscript. T. X. p. 551.

(101) In Phocicis c. 37.

(102) Orat. contra Ctesiph. p. 445-447.

[AA] *Ils étoient obligés de venir rendre à leurs Conciteyens un compte exact de ce qu'ils avoient fait.*] Æschine nous apprend cette particularité. Il rapporte, qu'aiant été envoyé lui-même avec Midias, & Thrasyclés de Lesbos en qualité de Pylagores, & Diognete en qualité d'Hiéromnémon, sous l'Archontat de Théophraste; à leur retour à Athénes, ils allérent rendre compte de leur gestion, d'abord au Sénat, & ensuite au Peuple, & leur remirent le Decret qui avoit été rendu; & que le Sénat & le Peuple approuvérent ce qu'ils avoient fait (103).

(103) Æschines Orat. contra Ctesiphont. p. 447. 448.

[BB] *Je marque ci-dessous quelques fautes de Moréri.*] I. En parlant de l'origine des Amphictyons, il dit, „ que „ les uns prétendent qu'ils furent établis par Acrisius, les „ autres par Deucalion." J'ignore que personne ait attribué l'établissement du Conseil des Amphictyons à Deucalion. II. Il dit, que „ quand Philippe eut terminé la „ Guerre Sacrée ou de la Phocide, il fut mis au nombre „ des Amphictyons, à la place *de Phocéus*, qui en avoit „ été chassé." Cette derniére faute me paroit si grossiére, que j'ai du panchant à croire que c'est une faute d'impression, qui est échappée au Réviseur: Il est vrai qu'elle s'étend à toute la phrase. Quoi qu'il en soit, c'est une bévue des plus grandes. Il se trompe aussi en disant aprés Strabon, que le Conseil des Amphictyons ne subsistoit plus du tems de cet Historien; puisque Pausanias, qui vivoit prés de cent cinquante ans aprés Strabon, dit que de son tems les Amphictyons étoient au nombre de trente (104).

(104) In Phocicis c. 8.

AMULON, ou AMOLON, ou AMALAIRE (a), ou HAMULE (b), étoit François de naissance, selon le Docteur Cave (c). Il fut d'abord Diacre de l'Eglise de Lyon, pendant la vie d'Agobard; & à la mort de ce Prélat, il fut élevé sur le Siége Archiépiscopal le 14 de Janvier de l'an 841. En 844 il écrivit une Lettre à Théobolde ou Théobalde Evêque de Langres, qui l'avoit consulté sur les abus qui se commettoient dans l'Eglise de S. Bénigne de Dijon, au sujet des Reliques qu'on y exposoit [A]. Deux Moines y avoient apporté des Os d'un prétendu Martyr, qu'ils disoient avoir empor-

(a) Cave Hist. Litt. T. I. p. 538.

(b) Trithem. de Script. Eccl. c. 273.

(c) Cave ubi supra.

[A] *Il écrivit une Lettre à Théobalde .... au sujet des Reliques.*] Il conseille à l'Evêque de Langres d'ôter ces Os de l'Eglise, & de les enterrer en quelque endroit honnête aux environs, en présence d'un petit nombre de personnes: Car, dit-il, puisque l'on veut que ce soient des Os saints, il ne faut pas manquer tout-à-fait de respect pour eux; mais aussi, il ne faut pas qu'ils donnent occasion au peuple de tomber dans l'erreur & la superstition. Et nous ne devons point craindre, ajoute-t-il, de causer du scandale par cette exactitude; car Dieu nous commande d'être sincères & prudens dans les choses qui regardent son service. Il allègue là-dessus l'exemple de S. Martin, & le Decret du Pape Gélase. Il dit, que s'il s'est fait quelques guérisons miraculeuses dans l'Eglise de Saint Bénigne, il faut les attribuer à la puissance de Dieu & au mérite de ses Saints, sans approuver les autres Signes qui se sont faits dans cette Eglise ou ailleurs. Qu'il y a de l'apparence que les chutes & les battemens des hommes & des femmes, ne sont que l'effet du dessein de gagner de l'argent, en excitant la compassion des spectateurs. Que jamais on n'avoit entendu parler de semblables Miracles, qui rendoient malades les sains, séparoient les filles de leurs parens, & les femmes de leurs maris, en les obligeant de demeurer dans l'Eglise, & les empêchant de retour-

portés de Rome, & de quelque autre endroit d'Italie. Mais ce qu'il y avoit de plus singulier, c'est que ces Moines avoient l'impudence de dire qu'ils avoient oublié le nom de ce Saint; comme si, dit Amolon, il étoit croyable qu'ils eussent ignoré le nom d'un Saint, célèbre dans le lieu où ils avoient pris ces Reliques; ou qu'ils eussent oublié le nom de celui qu'ils considéroient comme leur Patron, & qu'ils devoient continuellement prier. L'Evêque de Langres en avoit usé en cette occasion avec beaucoup de prudence, & avoit imité la conduite de S. Martin dans une pareille rencontre. Il jugea qu'il ne falloit point recevoir ces Reliques, qui n'étoient point autorisées; mais qu'il ne falloit pas aussi les mépriser d'abord & sans examen. Il trouva done à propos d'obliger ceux qui les avoient apportées, d'avoir des preuves authentiques du lieu où ils les avoient prises. En effet, l'un d'eux partit, feignant d'aller chercher des preuves, mais il ne revint pas; & l'autre mourut peu de tems après à Dijon. Cependant on ne laissa pas de mettre ces prétendues Reliques dans l'Eglise auprès du Corps du St. Martyr, & l'on prétendit qu'il s'y faisoit des Miracles. Mais c'étoient des Miracles fort extraordinaires: on ne voyoit point de malades guérir; au contraire, on y voyoit des femmes qui tomboient à terre, se battoient, & faisoient des efforts comme si on les eût maltraitées. Cela attira beaucoup de monde. Amolon remarque, qu'il y avoit eu quantité de personnes attaquées de ce mal, & qui se trouvoient obligées de demeurer dans l'Eglise, ou d'y revenir si-tôt qu'elles en étoient sorties; que ce mal se communiquoit même à d'autres lieux, la même chose arrivant dans le Village de Saulieu du Diocése d'Autun, où étoient les Corps des Saints Martyrs Andochius, Thyrsus, & Félix (d). La Lettre d'Amolon sur ce sujet, fait voir que c'étoit un homme droit, savant, prudent, zélé & éloquent. Il écrivit aussi une Lettre contre Godeschalc [B], avec quelques autres Piéces, sur la Grace, la Prédestination,

(d) Du Pin Biblioth. des Aut. Ecclés. T. VII. p. 152.

tourner dans leurs maisons. Que ces choses ne peuvent être que l'effet ou de la malice des hommes, ou de l'illusion des Démons. Il rapporte à cette occasion deux exemples de choses pareilles, arrivées sous son prédécesseur Agobard, & dont on avoit découvert la fourberie. Il conseille à l'Evêque de Langres de bannir cette superstition de son Diocése, d'exhorter le peuple le plus fortement qu'il lui seroit possible à ne plus s'assembler ainsi inutilement dans ce lieu, mais à demeurer chacun dans sa Paroisse, pour y assister à l'Office de l'Eglise où ils ont reçu le Baptême, aussi-bien que le Corps & le Sang de Jésus-Christ, où ils ont accoutumé d'entendre l'Office solennel, dont on va chercher le Prêtre pour recevoir la Pénitence, pour être assisté dans sa maladie, pour être enseveli après sa mort; dans laquelle on paye les Dixmes, où l'on porte l'Offrande, & où l'on va entendre des instructions salutaires. Que c'est dans ces Eglises qu'il faut s'assembler pour offrir à Dieu ses vœux & ses prières, pour y demander les suffrages des Saints, & pour y donner des aumônes pour les Pauvres, les Veuves & les Orphelins: que c'est-là la Discipline juste & régulière de l'Eglise, & l'usage ancien des vrais Fidèles. Que s'il arrive que les Fidèles tombent en des foiblesses, ou en des maladies, ils doivent pratiquer le précepte de S. Jaques, en faisant venir des Prêtres pour prier sur eux, & les oindre d'huile au nom du Seigneur. Il ne doute point que si cela se pratique, tous ces prétendus Miracles ne cessent; & il conseille même à Théobalde, s'il y a quelques-uns de ces misérables qui s'obstinent, de les faire fouetter, jusqu'à ce qu'ils aient avoué la vérité. Il ajoute, que quand même ces maladies arriveroient par l'illusion des Démons, ils feroient mieux d'aller implorer le secours du Seigneur dans leurs Eglises, que de demeurer ainsi dans une Eglise éloignée; & qu'un Saint ne trouve point à redire qu'on honore un autre Saint, parce qu'ils sont unis par une même charité. Si l'on veut aller visiter les Eglises des Martyrs, il faut le faire dans les tems qui sont établis pour cela par l'Eglise, savoir au tems des Rogations, dans le Carême, & aux jours des Fêtes des Martyrs. Il ne condamne pas néanmoins ceux qui le font en d'autres tems par dévotion, pourvu qu'ils le fassent sans ostentation & sans tumulte; mais il trouve fort mauvais qu'on néglige de le faire aux jours solennels marqués par l'Eglise, & qu'on s'avise de le faire mal à propos en d'autres tems, par vanité & par ostentation. Enfin, que quand même il y auroit de vrais Energumènes, il falloit qu'ils fussent traités par les Prêtres du lieu, ou dans les Chapelles voisines des Martyrs, en particulier, avec tranquillité; & non pas les exposer ainsi au tumulte & à la foule du peuple (1).

(1) Du Pin Biblioth. des Aut. Ecclés. T. VII. p. 151. 152.

[B] *Il écrivit aussi une Lettre contre Godeschalc.*] Il lui donne au commencement la qualité de *très cher Frère*, (quoiqu'il sache bien, dit-il, qu'il est ennemi de l'unité fraternelle) parce que la Charité Chrétienne ne doit point cesser ni être refroidie, même à l'égard de ceux qui sont nos ennemis. Il lui déclare qu'il l'aime très sincérement, & qu'il lui souhaite le même bien qu'à lui-même; mais il dit, qu'aiant lu & examiné les Ecrits qu'il lui a envoyés par un Frère, il a hésité longtems s'il lui feroit réponse, parce qu'il avoit été accusé, il y avoit longtems, d'entreprises contre la paix de l'Eglise, & d'Erreurs considérables, & qu'il les avoit soutenues après avoir été condamné, à cause de son obstination, par l'autorité d'un Concile. Que d'un côté, il avoit peur qu'on ne trouvât que c'étoit une imprudence d'avoir commerce de Lettres avec un homme, condamné par ses confrères; mais aussi que d'un autre côté, il lui avoit semblé qu'il étoit de la charité Chrétienne de ne pas laisser sans réponse sa demande. Qu'enfin, touché de l'instruction que Jésus-Christ propose dans la Parabole du Samaritain, de soulager ses Frères blessés; & assuré de la charité sincère de ses confrères, qui les unit, & les oblige de se communiquer les uns aux autres ce qui regarde leur Ministère; après avoir demandé à Dieu la grace de pouvoir lui donner des consolations & des instructions utiles, & de preparer son esprit afin qu'il les reçoive avec douceur & avec humilité, il s'étoit cru obligé de lui faire réponse. Il l'exhorte d'abord à avoir un esprit de paix & de soumission. Il lui déclare qu'il a appris avec douleur, qu'il avoit commencé par répandre en Allemagne des nouveautés, & agiter des questions inutiles. Que depuis cela, il a vu un de ses Ecrits, dans lequel il explique ses sentimens fort au long, & tâche de les appuyer des témoignages de l'Ecriture & des Pères. Et qu'enfin il vient de recevoir de sa part un Ecrit adressé aux Evêques, ou plutôt, fait contre les Evêques qui avoient eu part à sa condannation. Que par ces Ecrits, il a connu combien ses sentimens sont dangereux: qu'ainsi il a cru ne pouvoir faire rien de plus utile, que de mettre en abrégé ses Propositions qui lui paroissent contraires à la doctrine de l'Eglise, & de leur opposer ce que l'Ecriture nous apprend, & ce que l'Eglise nous enseigne là-dessus. Qu'il doit s'en tenir à cette doctrine, s'il veut être du nombre des Membres vivans de Jésus-Christ. Qu'il ne lui adresse pas directement cet Ouvrage, parce qu'il est excommunié; mais à son Métropolitain, afin que touché de compassion pour lui, il lui permette de rentrer dans l'unité de l'Eglise, en renonçant à ses Erreurs. Après cette Préface, il dit: Prémièrement, que cette Proposition qu'il a avancée, „ Pas un de ceux qui ont été ra„ chetés par le Sang de Jésus-Christ ne peut périr", lui paroit erronée; parce qu'il s'ensuit, ou qu'il n'y a aucun de ceux qui ont reçu le Baptême, qui soit damné; ou que ceux qui sont baptisés & régénérés par le Baptême, & qui périssent ensuite, ne sont pas véritablement baptisés, & rachetés par le sang de Jésus-Christ. Or l'un & l'autre est faux, & contraire à l'Ecriture & à la Foi de l'Eglise. En second lieu, il trouve fort mauvais que Godeschalc assure, „ que les saints & véritables Sacremens de „ l'Eglise, savoir l'Exorcisme, le Baptême, le Chrême, „ l'Eucharistie & l'Imposition des mains, sont donnés „ inutilement à ceux qui sont du nombre des Réprou„ vés, parce qu'ils ne sont pas rachetés par le Sang de „ Jésus-Christ, sans quoi les Sacremens ne sont que de „ vains amusemens." Amulon soutient qu'ils opèrent effectivement, même dans ceux qui ne persévèrent pas. En troisième lieu, il ne peut approuver que Godeschalc soutienne, „ que les enfans & les adultes, qui sont baptisés „ & qui ne sont pas du nombre des Elus, ne sont point „ incorporés dans l'Eglise de Jésus-Christ." Quatrièmement, il ne peut goûter, qu'en parlant de la Prédestination, l'on dise, „ que les Démons & les Réprouvés sont „ prédestinés à la damnation, de manière que pas un „ d'eux ne peut être sauvé." Il prétend que c'est un horrible blasphême contre Dieu, & une impiété qui impose une nécessité de pécher: que Dieu a prévu les péchés des Démons & des impies, sans que cette prévision les y ait nécessités; & qu'il ne les a destinés aux supplices éternels, qu'après avoir prévu les crimes qu'ils commettroient librement. Cinquièmement, il a horreur de la Proposition avancée par Godeschalc: „ Que les Damnés ont été pré„ destinés à la damnation, aussi infailliblement & aussi ir„ révocablement que Dieu est infaillible & immuable;" & il se moque de ce qu'il a ajouté, „ que les Evêques „ doivent exhorter les Réprouvés à prier, que puisqu'ils „ ne peuvent pas éviter la damnation, au moins leurs „ peines soient plus légères." En sixième lieu, il ne peut souffrir qu'il ait dit, „ que Dieu & ses Saints se réjoui„ ront de la damnation éternelle des Réprouvés." Il dit que Dieu se réjouïra *dans* leur perte, & non *de* leur perte; qu'il ne se réjouïra point de leur malice, mais de sa propre justice. Enfin il condamne la manière dont Godeschalc en use envers les Evêques, en les déchirant par des injures atroces, en les traitant avec mépris, & en appellant ceux qui ne sont pas de son avis, des Hérétiques & des Rabbiniques. Il se plaint de ce qu'il est insensible à la séparation qu'il souffre depuis si longtems; de ce qu'il est emporté contre les Evêques ses Pères; de ce qu'il ne se soumet à l'autorité de personne; de ce qu'il ne demande aucun éclaircissement avec humilité; & de ce qu'il se croit seul éclairé & inspiré de Dieu pour établir la Vérité.

Il

(e) Id. ibid. p. 150.
(f) De Script. Eccl. c. 271.
(g) Voy. Cave & Du Pin ubi sup. Olearius Bibl. Script. Ecclef. T. I. p. 44. Jenæ 1711.
(h) T. II. p. 135. Paris 1666. in-8.

tination, & le Libre-Arbitre [C]. Son mérite le mit en grande réputation, & le fit fort considérer du Roi Charles le Chauve. Il présida au Concile tenu à Lyon l'an 845 (e). Le Docteur Cave est d'opinion, qu'il vivoit encore en 852, & que ce fut dans cette année-là qu'il écrivit contre Godeschalc. Il est aussi l'Auteur d'un Traité contre les Juifs, adressé au Roi Charles, frère de l'Empereur Lothaire, *Contra Judæos Liber unus, ad Carolum Regem, Lotharii Imperatoris fratrem*, publié à Dijon en 1656 par le P. Chifflet, sous le nom de Raban Maur. Mais Trithéme l'attribue formellement à notre Auteur (f), & il se trouve sous son nom dans un Manuscrit de la Bibliothéque Colbertine (g). Mr. Baluze a publié tous les Ouvrages d'Amolon, excepté le dernier contre les Juifs, avec des Notes, à la fin de son Edition des Oeuvres d'Agobard (h), d'où on les a pris pour les insérer dans la Bibliothéque des Péres (i). Trithéme (k) dit qu'Amolon étoit fort versé dans l'Ecriture, & dans les Ecrits des Anciens; qu'il possédoit les Sciences profanes; qu'il étoit habile dans la Langue Hébraique, aussi-bien que dans la Latine; & qu'il avoit l'esprit vif & pénétrant.

(i) T. XIV. p. 129.
(k) Ubi supra.

Il l'exhorte & le conjure de rentrer en lui-même, de revenir de ses Erreurs, de se réunir à l'Eglise, & de se soumettre aux Evêques; & lui donne avec une bonté paternelle des conseils, qu'il eût été à propos pour lui de suivie.

Quelques-uns ont prétendu que l'Ecrit de Godeschalc, qu'Amolon réfute dans cette Lettre, avoit été supposé par Hincmar, qu'ils accusent de cette fausseté; mais ils n'en ont aucune preuve, & rapportent deux foibles conjectures, sur lesquelles il est téméraire de se fonder, pour condamner un illustre Archevêque du crime le plus infame qu'on puisse imaginer, & dont il n'a été accusé par aucun des partisans de Godeschalc. Il est bien plus raisonnable de dire que Godeschalc avoit secrettement composé cet Ecrit, & qu'il l'avoit envoyé à Amolon Archevêque de Lyon, croyant que cette Eglise pourroit lui être favorable, parce qu'elle étoit dans les sentimens de S. Augustin sur la Prédestination & sur la Grace. Mais comme il portoit ces opinions dans un excès condamnable, & qu'il en tiroit des conséquences dures & choquantes, il ne faut pas s'étonner qu'Amolon lui ait fait cette réponse, qui est écrite avec toute l'adresse possible pour appaiser Hincmar, & pour obliger ce Moine à lui donner quelque satisfaction (2). Cette Lettre a été d'abord publiée par le P. Sirmond, & après lui par plusieurs autres Ecrivains, & particuliérement par Mauguin (3), qui l'a partagée en Sections, & enrichie de Remarques.

(2) Id. ibid. p. 18. 19.
(3) Collect. in Script. IX. Sæc. T. II. Vide Cave ubi sup.
(4) Ubi supra.

[C] *Quelques autres Piéces sur la Grace, la Prédestination, & le Libre-Arbitre.*] Mr. Du Pin observe (4), qu'il y a un autre petit Traité, qui suit la Lettre d'Amolon à Godeschalc, dans un ancien Manuscrit, que l'on croit être un Fragment de la Lettre qu'il avoit écrite en même tems à Hincmar, dans laquelle il traite de la Grace & de la Prédestination. Il y enseigne, qu'il faut croire qu'il y a une Grace par laquelle les hommes sont sauvés; qui ne leur est pas donnée selon leurs mérites, mais par la pure & gratuite miséricorde de Dieu; qui les entraine au bien, non par nécessité, mais par une volonté qui plait, & par amour. Que cette Grace est donnée dans le Baptême aux enfans, aux adultes, & à tous les Fidèles, dans toutes les pensées, actions, & paroles qui sont bonnes; parce qu'il n'y a point de bien, qui ne soit un don de Dieu. Que la Préscience Divine est certaine, & qu'elle prévoit toutes choses, ainsi qu'elles doivent arriver; qu'ainsi le nombre des Elus & des Réprouvés lui est connu, & ne peut être changé. Que la Prédestination des Justes est gratuite, & qu'elle n'a point été faite en vue des merites; mais que Dieu a justifié & sanctifié par la Grace dans le tems, ceux qui ont été prédestinés de toute éternité par sa pure miséricorde, afin qu'ils fussent saints & justes. Que la Persevérance est un don de Dieu; & que le Libre-Arbitre est tellement affoibli depuis le Péché, qu'il ne peut s'élever à l'amour de la Verité & de la Vertu, s'il n'est excité & fortifié par la Grace de Dieu, qui lui rend sa prémiere force. Il ajoute, que cette doctrine ne doit pas nous jetter dans le desespoir, mais nous donner de la confiance dans la miséricorde de Dieu, & nous humilier sous sa main puissante. Que ce qu'on trouve dans S. Augustin & dans quelques autres Péres, que Dieu a prédestiné les impies à la mort & à la damnation éternelle, ne doit point s'entendre, comme si Dieu les contraignoit par sa puissance ou par sa prédestination, à être méchans & damnés; mais en ce sens, qu'il a ordonné par un juste jugement les supplices éternels, pour ceux qu'il a connu qui demeureroient dans la masse de perdition par le péché d'Adam, ou qui se tendroient coupables de la damnation par leurs propres péchés. Le Docteur Cave nous donne les Titres des trois Pieces d'Amolon sur ce sujet. I. *Responsio ad interrogationem cujusdam, de Præscientia vel Prædestinatione Divina, & de Libero Arbitrio.* „ Réponse aux Questions de quelqu'un sur la Préscience „ ou la Prédestination de Dieu, & sur le Libre-Arbitre." II. *De Gratia & Præscientia Dei, deque Prædestinatione & Libero Arbitrio, de Spe item ac Fiducia salutis, & de sententia S. Augustini.* „ De la Grace & de la Préscience „ de Dieu, de la Prédestination & du Libre-Arbitre, de „ l'Espérance & de l'Assurance du Salut, & du sentiment „ de S. Augustin." III. *Sententiæ B. Augustini ex libris ejus de præfatis rebus sumptæ, & in unam seriem distinctis capitulis ordinatæ.* „ Propositions tirées des Ecrits de S. „ Augustin sur les questions sus-mentionnées, & mises en „ ordre sous des chefs distincts." Ces trois Traités ont été trouvés sans nom d'Auteur dans un Manuscrit à Tréves; & c'est sur ce MS. que le P. Sirmond les copia, & les joignit à la Lettre d'Amolon à Godeschalc; ensorte qu'il est incertain, si l'on doit l'en faire l'Auteur. Mauguin croit que la seconde Piéce, *De Gratia & Præscientia Dei*, dont nous avons donné l'Extrait, est un fragment de la Lettre d'Amolon à Hincmar, écrite & envoyée en même tems que celle à Godeschalc. La troisiéme n'est attribuée à notre Auteur par le P. Sirmond, que par conjecture.

(a) *Abrégé nouveau de l'Hist. génér. des Turcs, par* Vanel T. I. p. 455. Ed. 1697.
(b) *Hist. de l'Emp. Ottom. trad. de l'Italien de Sagredo par* Mr. Laurens. T. I. p. 10. Paris 1724.

AMURATH I. quatriéme Empereur des Turcs, & successeur de Soliman, monta sur le Trône l'an de J. C. 1360, de l'Hégire 762 (a), & établit le Siége de son Empire à Andrinople. Il étouffa dans leur naissance quelques soulévemens qui survinrent dans l'Asie, & seconda par sa valeur la fortune des Ottomans (b). Il fut l'auteur de divers excellens Etablissemens [A]. Résolu de continuer les Con-

(1) Sagredo T. I. p. 51-55. Vanel T. I. p. 431. 436.
(2) Sagredo & Vanel ubi supra.
(3) Sagredo p. 54. Vanel p. 437.

[A] *Il fut l'auteur de divers excellens Etablissemens.*] Il institua les *Spahis*, & partagea le Pays conquis en *Timars*, qui sont de certaines portions de terre que l'on assigne à chaque Cavalier pour son entretien, moyennant quoi il doit être toujours prêt à monter à cheval, toutes les fois que le Sultan a besoin de son service, & à se ranger sous les étendars. A mesure que les Turcs ont étendu leurs conquêtes, le nombre des Timars, & par conséquent des Spahis ou *Timariots*, s'est augmenté. Quand les Turcs ont conquis des Provinces, ils ne se sont pas seulement emparés de la Souveraineté, mais de la plus grande partie du Domaine utile, ils ont détruit cruellement la Noblesse & les autres possesseurs des Terres, & distribué leurs biens à leurs Soldats pour leur servir de paye: tellement que leur Cavalerie s'est peu à peu prodigieusement augmentée, & qu'on a compté parmi leurs Troupes jusques à cent quarante ou cinquante mille chevaux, dont il y en a quatre-vingt mille distribués dans les Garnisons de l'Europe, & le reste dans celles de l'Asie. C'est par cette raison que les Chrétiens doivent faire tous leurs efforts, pour empêcher les Turcs de faire de nouvelles conquêtes; parce qu'ils augmentent tous les jours leurs forces, & que les conquêtes qu'ils font sur les Chrétiens les rendent ensuite invincibles. L'institution de ces Timariots est un trait d'une excellente Politique, puisque les Turcs entretiennent leurs Troupes sans qu'il leur en coute rien, & que c'est le Pays Chrétien qui les paye. Ils y trouvent encore un autre avantage considérable: c'est que les Soldats défendent leur bien propre, lorsqu'ils combattent pour leur Prince, & son intérêt se trouvant ainsi mêlé avec le leur, leurs armes, employées pour la cause commune, sont ordinairement victorieuses (1). Amurath créa aussi un Juge d'Armée, qu'il nomma *Cadilescher*: ce mot signifie, Chef de tous les *Cadis*, qui sont ceux qui professent les Loix, & qui gouvernent les Villes avec la même autorité qu'ont ceux que les Vénitiens appellent *Rectori*. Il donna à ce Juge le pouvoir de terminer tous les différends qui naitroient parmi les Troupes, soit dans la paix, soit dans la guerre. Et pour ne pas s'écarter des traces de ses ancêtres, & travailler comme eux à l'avancement de sa Religion, il assigna au Cadilescher la quinzieme partie des dépouilles des ennemis; ce qui monta à des sommes considérables, à cause des courses fréquentes que les Turcs faisoient dans le Pays des Chrétiens, & des victoires qu'ils remportoient (2). Il institua la Charge de *Visir* en faveur de Timurtas Bacha, qui avoit remporté plusieurs victoires sur Aladin Beg, Sultan de Caramanie, l'ennemi le plus acharné des Ottomans, & sur Cracovitz Seigneur de Bulgarie (3). Le Visir est le Prémier Ministre, le Lieutenant-Général du Sultan, & le Vicaire de l'Empire. Cette importante Charge ne se confére point avec d'autre formalité, qu'en envoyant le Sceau. Le Visir le porte toujours pendu au cou, pour assurer sa tête, parce que s'il le perdoit, ceux qui le trouveroient pourroient en abuser, & se prévaloir d'une si grande autorité, ce qui ne pourroit se faire sans mettre la vie du Visir en danger. Tout le monde recherche les bonnes graces de ce Favori, & les achète à quelque prix que ce soit. C'est assez qu'il soit avare, pour devenir bientôt riche. Son autorité est plus ou moins étendue, selon que les Sultans

Conquêtes de ses prédécesseurs dans la Grèce, il y fit passer sur une barque de Pêcheurs quelques Turcs en habits de Marchands : ils y descendirent, & s'assurérent de l'état du Pays, & de la maniére dont ils pourroient s'en rendre maitres. Soixante mille hommes passérent ensuite la Mer sur deux Caravelles Genoises, l'une nommée *l'Interiana*, & l'autre *Squarciafica*: ces Soldats payoient un ducat par tête, l'avarice aiant prévalu dans l'esprit des Génois, sur l'intérêt de la Religion, & sur le bien général de l'Europe. Amurath aiant ainsi mis pied à terre en Bulgarie, il prit Gallipoli d'assaut, défit Alexandre Roi de Bulgarie qui s'étoit avancé pour tenter le secours de la Ville, & força les autres Places voisines de l'Hellespont de se soumettre à lui (c). Il apprit des Génois la maniére de construires des Saïques (d), sur lesquelles il fit passer ensuite, quand il voulut, de nombreuses Troupes; ce qui causa la ruïne de plusieurs Provinces de la Chrétienté (e). Pendant qu'Amurath étoit en Bulgarie, il vit le portrait de la fille d'Urose* Roi de Servie, & en fut charmé. Comme il savoit bien qu'il ne l'obtiendroit pas aisément du pére, il résolut de l'y contraindre par les armes. Etant donc entré dans ses Etats, il y commit toutes sortes de violences & de ravages. Les Troupes d'Urose furent défaites sur le bord du Danube; sur quoi il envoya demander la paix à Amurath, & elle lui fut accordée, à condition qu'il lui donneroit sa fille en mariage. Cette guerre étant terminée au gré de ses desirs, il entreprit de continuer celle de Bulgarie: mais un soulévement arrivé en Asie l'obligea d'y passer, & sa présence appaisa les troubles (f) [B]. Il repassa ensuite en Europe, & étant entré dans la Thrace, il prit Sagara, après avoir fait un pont sur l'Ebre, pour faciliter la communication de ses quartiers. Calojean Empereur de Constantinople, pour faire diversion, suscita Urose Roi de Servie, qui passa dans la Bithynie avec une Armée de Serviens, de Valaques, de Hongrois & de Bosniens; mais Amurath le défit. Après cette victoire il entra dans la Mysie, petite Province en Europe proche du Danube, qu'il conquit aisément; & s'étant rendu maitre d'un Château sur le mont Rhodope, qui défendoit l'entrée des Etats du Bogdan, il obligea ce Prince de se rendre son tributaire (g). La Campagne suivante (l'an 1366) il prit Apollonie, Serez & Nissa, & ravagea l'Albanie & la Bosnie (h). Il fut le prémier qui fit circoncire ses enfans avec une pompe solennelle (i). En 1367, Saulex son fils ainé se révolta contre lui; mais cette entreprise fut fatale à ce jeune Prince [C]. En 1369, Amurath maria son fils Bajazet avec Chatun, fille de Germean Ogli, qui lui apporta en dot les Villes de Cotyaz en Phrygie, & de Siman en Bithynie. Tous les Princes Mahométans furent invités à ces noces, entre autres le Sultan d'Egypte; & elles furent célébrées avec beaucoup de magnificence (k). Lazare Despote de Servie, voulant s'opposer aux conquêtes d'Amurath, fit une Ligue avec Sisman ou Mare Roi de Bulgarie, & marcha avec une puissante Armée contre le Sultan; mais il les effraya si fort par la vue de ses chameaux, qu'ils furent mis en desordre & défaits. Lazare périt dans la bataille, selon quelques-uns (l); & selon d'autres, il demeura prisonnier (m), & fut étranglé par ordre du Sultan (n). Pendant qu'Amurath étoit occupé à faire la guerre aux Chrétiens, Aladin-Beg Sultan de Caramanie fit une irruption sur ses terres [D]. Cette guerre étant heureusement terminée, Amurath

(c) Vanel & Sagredo *ubi supra*.

(d) Bâtimens légers à un mât, en usage dans le Levant.

(e) Vanel p. 414.

* Chalcondyle la nomme *Sysman*, & dit qu'Amurath avoit seulement oui parler de la beauté de la fille. R. D. T.

(f) Id. p. 414. 415.

(g) Id. p. 418. 417.

(h) Id. p. 41?. & Sagredo p. 54.

(i) Id. ibid.

(k) Vanel p. 441.

(l) Sagredo p. 59.

(m) Vanel p. 442.

(n) Vertot *Hist. de l'Ordre de Malte* T. II. L. VI. p. 515.

tans se reposent plus ou moins sur sur lui, pour se débarrasser du soin des affaires. La Politique inventa ce poste, afin que dans les événemens malheureux, la haine publique retombât sur celui qui s'y trouveroit élevé, & que toute la gloire des heureux événemens fût réservée au Souverain, qui n'a qu'a sacrifier son Visir à la vengeance du peuple, pour arrêter les tumultes & les soulévemens les plus dangereux : joint à cela, qu'il est plus facile de se faire rendre compte du Gouvernement par une personne seule, que par plusieurs. Le Visir a la direction de toutes les affaires; c'est à lui que s'adressent les Ambassadeurs, il donne toutes les Charges, il juge tous les Proces, il reçoit toutes les Requêtes, enfin il est l'arbitre de la Paix & de la Guerre. Cependant il ne peut pas faire mourir les Bachas sans un ordre du Sultan par écrit, ni punir les Soldats sans la participation de leurs Agas ou Commandans. Ce sont d'ordinaire les Visirs, qui engagent les Sultans à de grandes entreprises, parce que la guerre les rend plus nécessaires, & que pendant la paix ils sont plus exposés aux embuches de leurs ennemis. Leur poste est le plus éminent, mais aussi le plus délicat : leur élevation n'est pas éloignée du précipice : enfin, s'il est permis de parler ainsi, ils approchent le plus près de Jupiter, mais ils sont aussi plus exposés aux coups de sa foudre (4).

[B] ☞ *Sa présence appaisa les troubles.*] Cela est un peu trop vague, & l'on supprime ici une des circonstances de la vie d'Amurath, les plus propres à faire connoitre qu'il étoit & grand Politique & grand Capitaine. Voici le fait, tel que nous le rapporte Chalcondyle (5). Plusieurs des Gouverneurs des Provinces de l'Asie entreprirent de soulever les peuples de leurs Gouvernemens; en quoi ils réussirent au point, qu'ils mirent de grandes forces en campagne, se rendirent maitres d'un grand nombre de Places, & en tenoient d'autres assiégées, qu'ils serroient de près. Amurath comprit qu'il étoit dangereux de laisser aux rebelles le tems de se fortifier, en trainant la guerre en longueur, le parti le plus mauvais qu'un Prince puisse prendre dans de pareilles occasions. Il marcha tout droit en Mysie, où il apprit que leur Armée étoit campée. Quand il fut en présence, il fit voir combien il savoit profiter de tout. On étoit aux plus chauds jours de l'Eté, pendant lesquels les vents qu'on nomme *Etesier*, & qui soufflent de l'Ouest, régnent avec beaucoup de violence dans ces quartiers-là. Amurath, instruit de la chose, se posta de maniére, qu'il avoit le vent à dos, & qu'il chassoit la poussiére aux yeux des ennemis. Avant que de donner le signal du combat, il harangua en peu de mots ses Troupes, leur rappella les victoires qu'elles avoient remportées, les Provinces qu'elles avoient soumises; ajoutant, qu'elles n'avoient qu'à tomber sur ces rebelles qui osoient se présenter devant elles, & qui ne pourroient jamais soutenir l'effort de gens, qui fidéles à leur devoir, n'avoient rien à craindre. Et pour appuyer son discours par l'exemple, il part de la main, & s'enfonce dans les plus épais escadrons des ennemis. Ceux-ci, aveuglés par le vent & par la poussiére, ne furent pas longtems à être défaits, & à se débander. Il ne laissa pourtant pas d'y avoir beaucoup de monde tué du côté d'Amurath, parce que ses gens s'entretuoient les uns les autres, les tourbillons de poussiére, & le peu de différence qu'il y avoit entre les Soldats des deux partis, les empêchant de se reconnoitre; ce qui obligea Amurath à faire sonner la retraite. Il pardonna ensuite à ceux des rebelles qui étoient échapés du combat, qui envoyérent implorer sa clémence. On voit par-là, que quoiqu'Amurath ait terminé promptement cette guerre, sa présence seule n'appaisa pas les troubles, mais bien son habileté à prendre son parti, & à savoir en grand Capitaine profiter de la connoissance qu'il avoit des lieux. Ce sont de pareils traits, qui caractérisent les Grands-Hommes, & qu'on ne doit pas négliger dans leur Vie. Rem. du Trad.]

[C] *Cette entreprise fut fatale a ce jeune Prince.*] Jean Empereur de Constantinople, voulant faire la guerre au Roi des Bulgares, se ligua avec Amurath; & aiant joint leurs forces, ils entrérent dans la Bulgarie. Andronic fils ainé de l'Empereur de Constantinople, & Saulex fils d'Amurath, voulurent se servir de l'occasion & s'emparer du Trône de leurs pères. Ils se liguérent ensemble, & prirent les armes conjointement. Le Sultan & l'Empereur y accoururent pour s'opposer à leurs entreprises, & trouvérent que les Rebelles s'étoient déja saisis d'un Château, nommé Aprendon. La Place étoit extrèmement forte, & il auroit fallu beaucoup de tems pour la réduire par les voies ordinaires. Mais Amurath s'étant approché des remparts, appella tous les Officiers par leurs noms, & leur fit tant de honte de leur trahison, qu'il les fit résoudre à lui rendre le Fort: ils ne voulurent pas néanmoins livrer les deux Princes, qui se sauvérent à Didymotique (6) avec ceux qui demeurérent fidéles à Andronic. Amurath les y suivit, & les y aiant assiégés, les obligea enfin à se rendre. Sagrédo dit (7) qu'Amurath aiant appris la révolte de son fils, il le poursuivit & le joignit assez près de Constantinople. Les partisans du jeune Prince l'abandonnérent, épouvantés de la présence terrible de ce père irrité. Saulex se voyant seul, prit la fuite, & se renferma dans la Ville de Démotique; il y fut assiégé, & tomba entre les mains d'Amurath, qui lui fit crever les yeux, pour l'empêcher de commettre davantage de pareils attentats. L'Empereur Grec, pour ne pas desobliger le Sultan, consentit à faire subir la même peine à son fils. Il est vrai que comme on ne se servit, pour ôter à Andronic l'usage de la vue, que de vinaigre bouillant, il trouva moyen, par les remédes qu'on lui appliqua, de la rétablir assez pour pouvoir entrevoir les objets. Les Grecs qui avoient suivi le parti d'Andronic, furent précipités dans le fleuve, qui passe à Didymotique; & les jeunes Turcs qui s'étoient attachés à la fortune de Saulex, furent étranglés par leurs propres pères, le Sultan aiant exigé d'eux cette cruelle marque d'obéissance (8).

[D] *Aladin-Beg Sultan de Caramanie fit une irruption sur ses terres.*] Il l'attaqua, en violant la paix qu'ils avoient con-

(4) Sagredo p. 55--57. Vanel p. 417--419.

(5) *Hist. générale des Turcs* L. I. ch. 9.

(6) Vanel p. 440. Sagredo nomme cette Ville *Démotique*.

(7) Pag. 57.

(8) Vanel p. 419. 440. Sagredo p. 57. 55.

murath se maria avec une fille de l'Empereur Jean, & fit épouser à ses deux fils deux autres Princesses Grecques [E]. La mort de Lazare Despote de Servie toucha si vivement un de ses Esclaves nommé Milo, qu'il résolut de la venger sur le Sultan. Il s'approcha de lui, sous prétexte de lui présenter un Placet, & quoiqu'il fût au milieu de ses Troupes, il le frappa de plusieurs coups de poignard (o), dont il mourut sur le champ. Ceci arriva l'an 1383. Amurath avoit régné vingt-trois ans (p). Il fut inhumé à Burse, & laissa deux fils, Giacup & Bajazet. Il avoit été mal-sain dans sa jeunesse; mais le travail de la chasse lui avoit endurci le corps & rétabli la santé; il l'aima avec tant de passion, qu'il eut jusqu'à quatre mille chiens. L'âge changea ses mœurs, aussi-bien que son tempérament. Au commencement de son règne, il s'étoit montré inviolable dans sa parole; mais depuis il ne fit pas grand scrupule d'y manquer, quand il crut y trouver quelque avantage (q). On prétend que ce Sultan étoit sorti victorieux de trente-six Combats ou Batailles (r). [☞ On trouvera ci-dessous le Portrait d'Amurath [F], & une Remarque sur la diversité qu'il y a entre les Historiens par rapport à la durée de son règne, & à la manière dont il fut tué [G].

(o) Sagredo p. 80. dit qu'il le perça d'un coup de lance.

(p) Vanel p. 450. Sagredo p. 59. 20.

(q) Vanel p. 450.

(r) Vertot ubi supra p. 264.

conclue auparavant. Amurath laissa dans l'Europe pour y commander en son absence, Ali Bacha, fils de Timurtas son Grand-Visir; & aiant traversé le Détroit de Gallipoli, se rendit à Burse, où il reçut un Ambassadeur du Sultan d'Egypte, qui venoit pour renouveller l'Alliance entre les deux Nations, & qu'il renvoya chargé de présens. Il passa l'Hiver à Burse, & se mit en campagne au retour du Printems. Aladin-Beg de son côté assembla une Armée, composée de Tartares, de Turcomans & d'Arméniens, avec laquelle il s'avança contre Amurath. Lorsqu'il fut à une journée de son Camp, il lui envoya un Ambassadeur pour lui demander la paix; mais il ne put l'obtenir. Amurath alla camper à Maurocastro, & après avoir fait reconnoitre l'Armée ennemie, il mit la sienne en bataille. Son fils Bajazet eut le commandement de l'Aile gauche, composée des Troupes que Coza-Beg avoit amenées de Castromone, & des Serviens que le Despote Lazare avoit été contraint de lui fournir. Jacup * son cadet eut la conduite de l'Aile droite; & il se réserva le Corps de bataille, où devoient combattre les Mogols, qui obéissoient à Cara Timur. Aladin rangea les siens à peu près dans le même ordre. Il se mit au Corps de bataille, plaça à gauche les Tartares avec leur Général, & les Turcomans à droite. Les Troupes se mêlérent ensuite avec beaucoup de fureur de part & d'autre, & la victoire sembloit pancher du côté d'Aladin; quand Bajazet, avec un petit nombre de ceux qui étoient auprès de lui, s'élança au milieu des ennemis comme un Lion furieux, & les obligea à tourner le dos, ce qui lui fit donner le nom de *Gulderun*, qui en Langue Turque, veut dire un *foudre*. Aladin se sauva dans Iconie, où Amurath l'alla assiéger, & le réduisit à une telle extrémité, que ne pouvant plus se défendre, il lui fit demander la paix; mais ne l'aiant pu obtenir, il lui envoya sa femme, qui étoit fille du Sultan. Cette Princesse parla à son père d'une manière si touchante, qu'il ne put résister à ses prières & à ses larmes. Amurath lui promit de pardonner à son époux, & le reçut fort bien, lorsqu'il le vint trouver. Après cette entrevue, Amurath décampa, & s'en retourna à Burse (9).

* L'Anglois a, après Vanel, *Ismael*; mais je ne trouve point de fils d'Amurath, de ce nom: les Historiens ne parlent que de *Bajazet* & de *Jacup*, outre *Saudex*. R. D. T.

(9) Vanel p. 441. 444. 445.

[E] *Amurath se maria avec une fille de l'Empereur Jean, & fit épouser à ses deux fils deux autres Princesses Grecques.*] Les noces furent célébrées à Apres avec beaucoup de magnificence, en 1375; & quantité de Princes Mahométans s'y rendirent pour en honorer la fête. Ces réjouïssances furent troublées par le Roi de Bosnie, qui s'avança jusqu'à une journée d'Apres, à la tête de trente mille hommes. Les Princes, qui étoient venus à la noce, montérent d'abord à cheval, & aiant assemblé ce qu'ils purent de Troupes, ils allérent attaquer les ennemis avec plus de courage que de bonne fortune. L'Armée du Roi de Bosnie étant fort supérieure, les Turcs furent presque tous taillés en pièces. Amurath aiant appris la défaite de son Armée, ordonna à Ali-Bacha d'assembler des Troupes de tous côtés, & manda à tous ses Alliés & à ses Tributaires de se rendre auprès de lui avec toutes leurs forces. Et cependant, comme il ne se croyoit pas en sureté à Burse où il s'étoit retiré, il passa le Détroit & se rendit à Andrinople. Lorsque l'Armée Ottomanne fut sur pied, Amurath se mit en campagne en 1377, & après avoir vaincu les Bosniens, les Bulgares, les Valaques, & les Moldaves, qui s'étoient tous ligués contre lui, il envoya dans la Bulgarie Ali-Bacha, en qualité de Séraskier, qui assiégea & prit à composition Nicopolis, Place fort importante (10).

(10) Le même p. 445-447.

[F] ☞ *On trouvera ci-dessous le Portrait d'Amurath.*] Les Turcs ont donné à cet Empereur le surnom de *Gazi*, c'est-à-dire Conquérant; nom qu'il mérita à juste titre. Aussi avoit il les qualités qui font les Conquérans. Hardi dans ses projets, plein de pénétration pour découvrir les occasions propres à satisfaire son ambition, d'une promptitude & d'une diligence extraordinaire à les mettre à profit. Libéral envers ses Soldats, il se les attachoit par ses bienfaits, en même tems que par sa sévérité dans l'exercice de la Discipline, il les empêchoit de commettre des violences, & d'avoir des querelles entre eux. Habile à se prévaloir de ses avantages, ainsi qu'on l'a vu (11), il ne se déconcertoit pas au milieu des plus grands dangers, & conservoit une présence d'esprit admirable. Intrépide à l'excès, il combattoit avec tout le courage possible. Cruel dans sa manière de faire la guerre, il y eut plus de sang répandu sous lui, que du tems de tous ses prédécesseurs ensemble. Assez doux & humain envers les Peuples qui se soumettoient volontairement à sa domination, il étoit même civil à l'égard de ceux qui s'approchoient de lui. Il punissoit sévérement les moindres fautes; ce qui le fit extrémement craindre des siens, dont il ne laissa pas de se faire aimer. Actif & vigilant, il n'étoit pas moins prompt à exécuter ses desseins dans sa vieillesse, qu'il l'avoit été dans sa plus grande vigueur (12). Avec de pareilles qualités, secondées de beaucoup de bonheur, on ne sera pas surpris qu'Amurath ait été un grand Conquérant, & qu'on lui en ait donné le nom. RAM. DU TRAD.]

(11) Voy. la Rem. [B].

(12) Chalcondyle *Hist. des Turcs* L. I. Ch. XI. XIII.

[G] ☞ *La diversité qu'il y a entre les Historiens par rapport à la durée de son règne & à la manière dont il fut tué.*] I. A l'égard de la durée de son règne, quelques Lexicographes (13), & l'Auteur de la Table Chronologique qui est à la fin de l'Histoire de Constantinople, de la Traduction de Mr. Cousin, lui donnent trente ans de règne. Mr. Fleuri (14) le fait régner trente & un an. Chalcondyle (15), Sagredo (16), Vanel (17), Vertot (18) ne lui donnent que vingt-trois ans de règne; & les Turcs lui en donnent trente-deux (19). Il paroit assez difficile de concilier ces contrariétés. Je pancherois pourtant à m'en rapporter aux Annales des Turcs. II. La manière dont il mourut est rapportée aussi très diversement: outre celle qu'on peut voir dans le corps de cet Article & à la marge, il y en a encore plusieurs autres. Les uns disent qu'Amurath se mettant en devoir de poursuivre le Despota Lazare, qui fuyoit, un Fantassin Triballien se trouva devant lui, & d'un coup de pique le porta mort par terre (20). D'autres disent, que Milo alla le trouver avant que la bataille fût commencée, & le perça au milieu de ses Gardes. Enfin d'Herbelot (21) dit qu'un Transfuge Chrétien, qui étoit passé dans son Camp, le tua d'un coup de couteau, en faisant la cérémonie de lui baiser la main. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il finit ses jours dans la plaine de Cosova, soit dans la bataille, soit après (22). RAM. DU TRAD.]

(13) Moréri & Lubenius.

(14) *Hist. Eccles.* T. XX. p. 370.

(15) *Ubi supra* c. 55.

(16) *Hist. de l'Emp. Ottom.* T. I. p. 60.

(17) Tom. I. p. 452. & 450.

(18) *Ubi supra* p. 325.

(19) Herbelot *Biblioth. Orient.* p. 124.

(20) Chalcondyle *ubi supra*.

(21) *Bibl. Orient.* ubi supra.

(22) Chalcondyle *loco citato*.

AMURATH II. dixième Empereur des Turcs, & l'un des plus grands Princes de cette Nation, étoit fils ainé de Mahomet I. auquel il succéda l'an 1421, de l'Hégire 824 (a). Son oncle Mustapha, le plus jeune des fils de Bajazet, lui disputa d'abord la Couronne. L'Empereur de Constantinople, Jean Paléologue, qui ne pouvoit se defendre des Turcs qu'en fomentant la division des Princes du Sang Ottoman, avoit relâché Mustapha des prisons où il le tenoit enfermé à Lemnos. Amurath tâcha de corrompre cet Empereur par l'avarice & par l'ambition: mais ce Prince rejetta ses propositions [A]. Mustapha avec le secours des Grecs se rendit maître de Gallipoli, & se fit couronner à Andrinople, où il fit étrangler Bajazet Bacha, qui y commandoit pour son neveu (b). Amurath y accourut promptement, mit le siége devant cette Ville, & obligea Mustapha à se retirer dans les montagnes, où il fut pris, & sacrifié à la raison d'Etat. Le Sultan, pour se venger de l'Empereur

(a) Sagredo *Hist. de l'Emp. Ottom.* T. I. p. 97. 98. Vanel *Abrégé de l'Hist. générale des Turcs* T. II. p. 81.

(b) Sagredo p. 98-100. Vanel p. 81-83.

[A] *Mais ce Prince rejetta ses propositions.*] Amurath lui avoit offert deux-cens mille écus, avec tout le Pays qui est autour de Gallipoli, s'il vouloit lui remettre entre les mains son Concurrent. Mais cet appas ne fut pas assez puissant pour toucher l'Empereur Grec, & il ne voulut pas contribuer au rétablissement d'une Monarchie, qu'il prévoyoit bien devoir un jour ruïner la sienne. Les Grecs n'étoient plus ces Braves d'autrefois, qui avoient donné la loi à tout l'Orient: ils avoient abandonné la Guerre, pour se livrer aux plaisirs tranquilles de la Cour, & au Commerce. Leur Pays étoit devenu l'Empire des Lettres, qui donnent de l'éloignement pour les Armes. C'est pourquoi les Turcs, dès le commencement de leur Empire, ne négligérent pas seulement les Sciences, mais même toutes sortes d'Arts, pour s'appliquer uniquement à la Guerre (1). Dans les prémiers accroissemens de leur grandeur, ils ne savoient ni lire, ni écrire; mais lorsqu'ils avoient un Traité à ratifier, ils se noircissoient la main avec

(1) Vanel p. 81. 82. Sagredo p. 98. 99.

pereur Grec, marcha vers Constantinople pour l'assiéger, quoique son père lui eût recommandé en mourant, & l'eût conjuré même de ne jamais troubler les Grecs, par reconnoissance des secours qu'ils lui avoient donnes dans la guerre qu'il avoit eue contre ses fréres. Mais il fut obligé de lever le siége, & d'écouter des propositions de paix. Cependant il manqua de foi, & obligea l'Empereur Grec & le Prince de Caramanie à prendre d'autres mesures pour arrêter le cours de ses violences, en soulevant contre lui Mustapha [B] son fils. Il consentit enfin à faire la paix avec eux, mais à des conditions fort dures [C]. En 1424 il rétablit la Discipline parmi les Janissaires, & réforma les abus des Spahis [D]. En 1426, l'Empereur Sigismond, sollicité par le Pape Martin, fit une Ligue avec Ladislas II. Roi de Pologne contre les Turcs; mais ils ne purent arrêter le cours des conquetes d'Amurath (c), qui entra dans l'Albanie. Jean Castriot, à qui ce Royaume appartenoit, fut obligé de traiter avec lui, de lui livrer la Capitale de ses Etats, & de lui donner pour Otages ses trois enfans, parmi lesquels étoit George, si fameux dans l'Histoire sous le nom de *Scanderbeg*. Amurath, irrité contre le Roi de Hongrie, des secours qu'il avoit envoyés en Bulgarie, mit le siége devant Belgrade: mais Jean Hunniade Gouverneur de Transilvanie l'obligea de le lever, & le défit dans une seconde irruption qu'il fit dans ce Royaume en 1442 (d); ce qui obligea Amurath à faire la paix avec le Roi de Hongrie. Cela ne l'empecha pas en 1443 d'entrer dans la Bosnie, dont il força le Prince de lui payer un Tribut annuel de vingt-cinq mille ducats; ni de faire une irruption dans la Morée [E]. Pour arrêter le cours de ses conquetes, les Chrétiens formérent une Ligue generale, mais qui se rompit bientôt [F]. Amurath attaqua le Prince de Caramanie, qui résista, mais très malheureusement pour lui [G]; ce qui engagea les Chrétiens à renouveller leur Ligue. Le Roi de Hongrie, qui avoit de-

(c) Vanel p. 28.

(d) Sagredo p. 105-110.

vec de l'encre, & l'imprimoient ensuite sur le papier. On en voit encore de cette maniére, des prémiers Empereurs *Othoman & Orcan*, que les Turcs conservent avec autant de vénération, que si c'étoient des Reliques, ou la mémoire de la chose la plus sainte & la plus religieuse (2).

(2) Sagredo p. 99.

[B] *En soulevant contre lui Mustapha son fils.*] Vanel (3) dit qu'il étoit frére d'Amurath. Mustapha n'avoit alors que treize ans. Ce jeune Prince étoit mécontent de son pére: on lui offrit un asyle à Constantinople, d'où il se rendit en Asie avec ce qu'il put tirer de secours. Mais pendant qu'il donnoit à Nicée les ordres nécessaires pour commencer la guerre, Amurath corrompit son Gouverneur, qui lui rendit un compte exact de toutes les démarches de Mustapha; desorte qu'il le surprit, & le fit étrangler en sa présence (4). Vanel dit (5), qu'il fut arrêté par son Gouverneur, qui gagné par Amurath, l'étrangla de sa propre main.

(3) Pag. 24.

(4) Sagredo p. 101.

(5) A l'endroit cité.

[C] *Il consentit à la paix, mais à des conditions fort dures.*] La principale étoit, que les Grecs démoliroient la grande Muraille qui fermoit l'Isthme de Corinthe, (qui avoit six milles de long), quoiqu'elle eût été bâtie du consentement de Sultan Mahomet, père d'Amurath. Les Princes de la Gréce furent obligés outre cela, ou de lui donner leurs enfans en Otage, ou de lui payer Tribut. Le Prince de Sinope, & le Despote de Bulgarie, pour conserver leurs Etats, lui envoyérent leur enfans pour Otages de leur fidélité. Le Despote apprit que malgré cela, Amurath avoit dessein de se saisir de Spérendonie (6), Capitale de ses Etats. Ce manque de foi l'obligea de dépêcher secrettement au Roi de Hongrie pour lui demander du secours, & il laissa George son fils aîné dans cette Place pour la défendre. Amurath en aiant eu avis, prévint le secours, & assiégea Spérendonie. George, effrayé du nombre des assiegeans, fit un Traité avec le Sultan, à des conditions qui ne furent pas exécutées. Amurath fit appliquer des bassins ardens sur les yeux de ce Prince & sur ceux de son frere, & leur fit ainsi perdre la vue à l'un & à l'autre. Leur sœur, qui étoit d'une beauté surprenante, fut conduite par son ordre dans le Serrail, pour servir à ses plaisirs infames. Sagredo fait à cette occasion une réflexion, qui sent trop la pointe, & qui est peu digne de la gravité de l'Histoire, sur-tout dans un sujet aussi triste: la voici (7). „On peut dire que ces malheureux Princes devinrent comme des taupes sans terre, parce qu'ils cédérent lâchement aux Turcs celles qui leur appartenoient. Ils avoient presque entièrement perdu la vue, avant même que de perdre les yeux, puisqu'ils se fiérent aux promesses trompeuses de cet Infidèle, & qu'ils n'eurent pas le courage de se défendre jusqu'à la derniére goutte de leur sang." Voilà qui est bien éloigné de la noble simplicité, qui est le vrai caractère d'un Historien, & que le Traducteur loue si fort dans cet Auteur (8).

(6) Vanel la nomme *Spérendovie*.

(7) P. 104.

(8) Voy. la *Préface* de Mr. Laurent.

[D] *Il retablit la Discipline parmi les Janissaires, & réforma les abus des Spahis.*] Il ordonna que cette Milice ne seroit composée que des enfans des Chrétiens; desorte que lorsque dans la suite il s'y est introduit des fils de Turcs naturels, ç'a été un abus formellement contraire à leur prémiére institution. Il reconnut qu'en y admettant de ces derniers, le choix ne s'en faisoit pas avec assez d'exactitude, que la faveur & la complaisance y avoient trop de part, & que ces Soldats se sentant protégés par leurs pères, se soulevoient plus facilement. Pour prévenir ces desordres, il ordonna qu'on enlevat les enfans des Chrétiens dès l'âge le plus tendre, afin qu'ils oubliassent plus facilement la Religion dans laquelle ils étoient nés, & qu'ils ne connussent point d'autre père que le Sultan. C'est par cette raison, qu'en Turc ils l'appellent *Palensbaba*, c'est-à-dire, *notre Pére*, parce que c'est lui qui les nourrit, les habille, & les distribue dans les Serrails, pour y être dressés & y apprendre la science des Armes. C'est le principe de leur attachement à sa personne. Et l'intérêt réciproque qui les unit, contribue à leurs victoires, plus que toute autre chose. Le mot de Janissaire est tiré de *Janua*, qui signifie *la Porte*, qui est le nom que l'on donne à la Cour du Grand-Seigneur, à la garde de laquelle ils furent destinés. Ils n'etoient pas plus de douze mille, dans leur prémiére institution. Ce petit nombre exécuta les entreprises les plus difficiles; & quoiqu'il s'augmentât dans la suite, leur valeur ne s'augmenta pas; au contraire, leur grand nombre fut cause du relachement de la Discipline, & par conséquent diminua leur bravoure. Quand les Commissaires alloient recevoir le Tribut parmi les Chrétiens, le choix des enfans se faisoit en présence du Podestat ou Consul de la Nation, du Greffier, & de l'Aga des Janissaires. Les péres étoient obligés de faire venir devant eux tous leurs enfans au-dessous de douze ans, & pas un n'étoit exempt, que ceux qui n'avoient qu'un fils unique: on en prenoit un par famille. On donnoit cette commission à des Turcs desintéressés, parce que les Chrétiens prodiguoient tout ce qu'ils avoient de plus précieux pour sauver leurs enfans. Par grace particuliére, on pardonnoit aux Janissaires la prémiére faute qu'ils faisoient, mais on les punissoit sévèrement lorsqu'ils y retomboient. On les divisa sous leurs Chefs en plusieurs Bandes, qu'on appelle *Chambres*. Ils peuvent par leur mérite parvenir aux plus grands Emplois, puisque la différence de naissance n'a point lieu parmi eux. Quoiqu'ils se soulèvent assez souvent, la sévérité de la Justice Turque appaise bientôt ces mouvemens par la mort de leurs Chefs. Amurath rétablit aussi la Discipline parmi les Spahis, en privant de leurs Timars ceux qui ne se rangeoient pas en bon équipage sous leurs étendars. C'est ainsi qu'il réforma les abus qui s'étoient glissés dans l'Armée, qu'il rendit ses Troupes invincibles, & se mit en état d'exécuter heureusement tout ce qu'il voulut entreprendre (9).

(9) Sagredo p. 105. &c. Vanel p. 28. &c.

[E] *Il fit aussi une irruption dans la Morée.*] Il l'attaqua avec furie, & emporta tout ce qui se trouva devant lui. Les Despotes Démétrius & Thomas, fréres de Constantin Paléologue Empereur de Constantinople, possédoient une grande partie de cette Province. Ils avoient eu quelque démêlé avec leurs Sujets, & cette division étoit ensuite passée jusques à eux-mêmes. Démétrius, suivant la Politique pernicieuse des Chrétiens, se ligua avec le Turc l'an 1443; mais en peu de tems le confédéré & l'ennemi furent traités également, & se virent réduits à perdre leurs Etats, & leur liberté. Thomas ne fit pas une longue résistance: il s'enfuit à Rome, où il porta avec lui la Tête de S. André Apôtre, que le Pape alla recevoir en Procession avec une pompe solennelle (10).

(10) Sagredo p. 112.

[F] *Les Chrétiens formérent une Ligue générale, mais qui se rompit bientôt.*] La Pologne, la Hongrie, la Transilvanie, la Servie & la Bulgarie se joignirent ensemble, & mirent sur pied des forces proportionnées à la grandeur de l'entreprise. Et pour travailler plus utilement à l'avantage de la Cause, on résolut de ne pas se laisser prévenir, & d'attaquer l'ennemi commun dans ses Etats mêmes, pour délivrer ceux des Confédérés qui étoient dans l'oppression. On crut donc qu'il étoit à propos de porter la guerre jusques dans le cœur de l'Empire Ottoman, parce qu'on étoit sûr d'y trouver des vivres en abondance, & un grand nombre de Chrétiens, qui seroient charmés de briser leurs chaines & de se joindre aux Alliés. Un si beau dessein fut non seulement négligé, mais entièrement renversé, par la trahison de George Despote de Bulgarie. Il se sépara des autres, & fit son accommodement avec Amurath. Cette perfidie fit avorter tous les desseins de la Ligue. Les autres Confédérés s'empressérent à l'envi de conclurre chacun séparément leur Traité, pour ne pas demeurer exposés au ressentiment du Sultan victorieux. Uladislas même, Roi de Hongrie, fut obligé de s'accommoder au tems, mais non sans beaucoup de peine (11).

(11) Sagredo p. 112-114.

[G] *Qui résista, mais très malheureusement pour lui.*] Il avoit voulu profiter de la conjoncture favorable de cette invasion générale, que les Chrétiens avoient dessein de faire dans l'Empire Turc, & avoit mis pour cela une Ar-

mée

depuis peu fait la paix avec Amurath, reprit les armes contre lui, à la follicitation du Pape Eugène & des autres Princes Chrétiens [*H*]. Il donna le commandement de fon Armée à Hunniade, qui fe cam-

mée nombreufe fur pied, afin d'appuyer les deffeins de fes Alliés & de fe délivrer de l'efclavage des Ottomans. La Ligue s'étant évanouïe, il fe trouva feul à faire tête à un fi puiffant ennemi; & n'étant pas affez fort pour fe foutenir de lui-même, il fut forcé de fuccomber. Amurath fe prépara donc à reduire le Prince de Caramanie, dont la ruïne devoit entraîner celle des autres, qui n'étoient pas fi puiffans. Il le défit en plufieurs occafions. Mais il ne fe contenta pas d'employer les armes contre ce malheureux Prince, il eut recours à la trahifon pour hâter fa perte. Il répandit de l'argent parmi les principaux Officiers de fes Troupes, & les corrompit: il fe rendit maitre de la Capitale de fes Etats, & d'une de fes filles admirablement belle, qu'il facrifia aux débauches de fon Serrail. Elle tâcha de rallentir l'ardeur de ce Conquérant; elle le conjura d'arrêter le cours de fes victoires, & de recevoir un de fes frères pour gage de la fidélité de fon père. Les careffes les plus tendres de cette Princeffe ne furent pas capables de calmer la fureur du Sultan, qui malgré la paffion qu'il avoit pour les plaifirs, en fentoit encore une plus violente pour la guerre. Mais les Princes Chrétiens le forcèrent à fortir des Etats du Caraman, pour venir défendre les fiens propres. Ils reconnurent la faute qu'ils avoient faite, d'avoir rompu la Ligue; que faifant leur Traité à part avec leur ennemi commun, ils avoient chacun en particulier foufcrit à leur propre ruïne; & que la perte de la Caramanie feroit fuivie de celle de la Hongrie & de la Pologne (12).

(12) Sagredo p. 114-116.

[*H*] *A la follicitation du Pape Eugène & des autres Princes Chrétiens.*] Ladiflas, plein de gloire des grands fuccès qu'il avoit eus l'année précédente (1443) par les bons confeils du Cardinal Julien Céfarini Légat du Siége de Rome en Hongrie, & avec le fecours de Hunniade, étoit fort follicité à continuer une entreprife fi heureufement commencée. Le Pape Eugene, les Vénitiens, les Génois, & Philippe Duc de Bourgogne offrirent d'équiper une Flotte confidérable, pour fermer aux Turcs le paffage en Europe; & Jean Paléologue Empereur des Grecs, quoique foible, ne laiffoit pas de promettre de s'oppofer à leurs progrès dans la Thrace. Le Prince de Caramanie promettoit de porter la guerre en Afie, pendant qu'on attaqueroit Amurath en Europe; outre que Scanderbeg occupoit affez les Turcs. Enfin la guerre fut univerfellement réfolue. On équipa une Flotte de foixante-dix Galères, commandée par le Cardinal Condelmer neveu du Pape, qui fit voile vers l'Hellefpont pour fe faifir des Ports, & empêcher le paffage des Convois. Amurath, étonné d'un fi grand appareil, & ne fe croyant pas affez fort pour réfifter à tant de Princes ligués contre lui, fongea férieufement à la paix, pour laquelle il avoit eu tant d'éloignement. Il promit fecrettement à George Defpote de Servie, fon beau-pere, des Etats & des enfans duquel il s'étoit rendu maitre, que s'il pouvoit lui procurer la paix, il lui rendroit & les uns & les autres. Le Defpote ne put réfifter à ces belles promeffes: il communiqua l'affaire à Hunniade, qui fe rendit aifément, gagné par quarante ou cinquante mille écus d'or qu'on lui promit, avec quelques Places qu'il tenoit en Hongrie, & qu'on lui vouloit difputer. Il y fit facilement confentir le Roi de Pologne, qui n'étoit pas porté à continuer la guerre. Ainfi, au grand mécontentement du Cardinal Julien, on conclut une trève de dix ans, à ces conditions: Qu'Amurath jouïroit de la Bulgarie; qu'il rendroit tout ce qu'il avoit pris dans ce Pays-là, à ceux auxquels il appartenoit avant la guerre; que les prifonniers feroient délivrés de part & d'autre, & en particulier les fils de George Defpote de Servie. Les Turcs vouloient que Ladiflas jurât d'obferver la trève fur la fainte Eucharifhe; mais il en fut empêché par un nommé Grégoire, qui fut enfuite Evêque de Léopold: le Roi jura fur les Evangiles, & Amurath fur l'Alcoran. Après la conclufion de cette trève, le Cardinal Condelmer, qui commandoit la Flotte dans l'Hellefpont, manda qu'il fe préfentoit la plus belle occafion du monde pour recouvrer tout ce que les Turcs poffédoient en Europe, Amurath aiant fait repaffer fes Troupes en Afie contre le Prince de Caramanie. Il mandoit auffi au Roi Ladiflas, qu'il devoit fe reffouvenir de la promeffe qu'il avoit faite aux Princes Chrétiens, & qu'il fe hatât de venir avec fon Armée, les autres aiant deja envoyé leurs Troupes. On reçut auffi des Lettres de Jean Paléologue, qui faifoit les mêmes inftances pour continuer la guerre, affurant qu'il avoit déja commencé à attaquer les Turcs; qu'il ne falloit en aucune manière fe fiër à la trève que l'Ambaffadeur d'Amurath avoit fignée, qu'à la prémière occafion favorable les Turcs reprendroient les armes, fans fe foucier de leur ferment; & qu'il feroit fâcheux que de fi beaux commencemens demeuraffent fans effet, par une négligence lache & criminelle. Toutes ces remontrances firent tant d'impreffion fur l'efprit des Princes qui avoient figné la trève, qu'ils s'en repentirent, & s'imaginèrent qu'ils alloient devenir la fable & la rifée de tous les Peuples, après la foi qu'ils avoient promife au Pape Eugène, à l'Empereur Jean Paléologue, à tous les Grecs & les Latins, dont le fecours étoit tout prêt; que ce feroit une perfidie, que de les laiffer dans le péril où on les avoit attirés; & que d'ailleurs on étoit bien fondé à rompre cette trève avec les Turcs, puifqu'ils n'avoient pas exécuté tous les articles, & qu'ils avoient manqué à rendre les prifonniers au tems marqué, & les Places qu'ils occupoient. Les efprits étant ainfi irréfolus entre l'obfervation de la trève & la continuation de la guerre, le Cardinal Julien, Légat, profita de ces difpofitions pour repréfenter vivement aux Chefs de l'Armée Chrétienne, dans quels malheurs leur précipitation les avoit réduits, en faifant la paix avec une Nation Infidèle, pendant qu'ils violoient la foi & l'alliance facrée, jurée au Pape & aux Princes, pour un léger intérêt, puifqu'il ne s'agiffoit que de recouvrer la Myfie déja toute ruïnée, & qui feroit reprife en peu de tems; que ce fecond accord avec le Turc étant préjudiciable à leur honneur, & encore plus au bien de l'Eglife, ils devoient le rompre fans fcrupule, pour s'en tenir au prémier qu'ils avoient contracté avec Eugene, Jean Paleologue, les Grecs & les Italiens. „ Sans „ cela, *ajouta le Légat*, qu'aurez-vous à répondre à l'Em„ pereur de Conftantinople, qui, fuivant fa promeffe, eft „ déja en campagne, & attend votre Armée? au Pape, „ aux Vénitiens, & aux Génois, qui ont leurs Flottes „ toutes prêtes? aux Bourguignons, qui par un zèle que „ la feule Foi anime, fe font embarqués depuis longtems, „ & après avoir effuyé beaucoup de dangers fur l'Océan, „ font tout prêts fur l'Hellefpont à attaquer les Infidè„ les?" Il ajouta, qu'à la vérité, il étoit préfent au Traité impie qu'on venoit de faire avec les Ennemis de la Religion Chrétienne; mais qu'il l'avoit condamné, & s'y étoit oppofé de toutes fes forces; & que s'il n'avoit pas porté plus loin fon oppofition, c'eft qu'il s'étoit laiffé vaincre par la fageffe & l'autorité de Hunniade; outre que la fituation de George Defpote de Servie l'avoit touché: qu'enfin il n'avoit cédé qu'avec beaucoup de peine, afin qu'on ne dit pas qu'il fût contraire aux avantages des Hongrois & des Peuples voifins, quoiqu'il fût bien convaincu d'ailleurs des dommages qu'en fouffriroit la Religion Chrétienne. Enfin il les exhorta à rompre ce Traité, avant que le bruit de leur perfidie fe répandît plus loin. Et parce que le reproche d'avoir violé une Alliance, accompagnée d'un Serment folennel, arrêtoit les Chrétiens, & leur caufoit des fcrupules, le Legat ajouta: „ Qu'il eft „ quelquefois permis, pour le bien public, de ne point „ tenir la parole qu'on a donnée, quand cette parole y „ eft contraire; & qu'on peut en ces occafions manquer „ de foi aux Infidèles. Qu'à la vérité, on doit obferver „ un Serment jufte, & fondé fur l'équité; mais que celui „ qui tend à la ruïne du particulier & du public, doit ê„ tre cenfé nul; qu'une promeffe infenfée & infidèle dé„ plait à Dieu. Qu'il eft bien plus mauvais & plus crimi„ nel de violer la fainteté d'une Alliance faite avec le „ Pape & avec les Princes Chrétiens, & que Dieu ne „ laifferoit pas une fi grande perfidie fans punition. En„ fin, qu'il étoit beaucoup plus agréable à Dieu, & plus „ glorieux pour eux, de retirer de la dure & cruelle fer„ vitude des Turcs, tant de Provinces qu'ils avoient ufur„ pées, que d'obferver le Traité fait avec eux à la ruïne „ de la Religion. Qu'il ne falloit point laiffer échaper „ une occafion fi favorable, qu'ils ne retrouveroient ja„ mais; & que pour lever tous les fcrupules que le Roi „ de Pologne & les Princes pourroient avoir fur le viole„ ment du Traité, il leur en donnoit l'abfolution par l'au„ torité du Pape, dont il étoit le Légat." Æneas Sylvius rapporte (13) que le Pape Eugène, qui avoit pris cette affaire à cœur, étant informé de la trève faite avec Amurath, écrivit au Cardinal Julien, que cette Alliance contractée à fon infu, étoit nulle; qu'il ordonnoit au Roi Ladiflas de la rompre, & qu'il lui donnât l'abfolution de fon Serment. Il chargeoit le Cardinal de faire tous fes efforts pour renouveller la guerre, foit par prières, foit par menaces, pour ne pas laiffer tant de projets inutiles. Le Difcours du Cardinal Légat fut fi efficace, qu'on n'entendoit dans toute l'Affemblée que les cris de ceux qui demandoient la guerre, quand même le fuccès feroit douteux; proteftant qu'il valoit mieux mourir en combattant pour la Religion, que de manquer à ceux qui étoient fi zélés pour fa confervation, & s'attirer par là une confufion éternelle. Le Defpote de Servie & Hunniade n'y parurent point oppofés; le prémier fe flattant d'une victoire aifée, & du recouvrement de fes Etats; & l'autre, leurré par la promeffe qu'on lui faifoit de l'établir dans le Royaume de Bulgarie. On fit favoir la rupture de la trève à l'Empereur Jean Paléologue, & au Cardinal de Venife neveu du Pape, qui commandoit la Flotte; & la guerre contre Amurath recommença avec plus de vigueur que jamais (14). [☞ Il y auroit bien des chofes à dire fur cet événement. On y voit à découvert, l'efprit & les maximes de la Cour de Rome, qui croit être en droit de violer ce qu'il y a de plus facré, & d'obliger les autres au même crime, dès que l'intérêt le demande. La Morale du Cardinal Julien n'eft pas tout à fait celle de David, qui étoit réfolu, *s'il avoit juré, fut-ce à fon dommage, de n'y rien changer*. Cette Morale ruïne entièrement les fondemens de la Société. Si la religion du Serment, fi les Traités ne font pas inviolables, & fi fous des prétextes controuvés on peut les fouler aux pieds, il ne refte plus de bonne-foi, la confiance eft bannie, & l'on fe trouve néceffairement réduit à la Loi du plus fort. Auffi, malgré tous les raifonnemens du Cardinal Julien, & malgré fes difpen-

(13) *Europ.* c. 5. dans Fleuri *Hift. Ecclef.* T. XXII. p. 419.

(14) Fleuri T. XXII. p. 419. 420.

fes

campa proche de Varne. Le reste de la Chrétienté fit des préparatifs extraordinaires contre les Turcs, & l'on mit en mer une Flotte, commandée par Louis Lorédano (e). Ces préparatifs obligerent Amurath à passer en Europe à la tête de cent mille Turcs Asiatiques ; & il fut bientôt joint par les Troupes Européennes, qui étoient plus braves & plus aguerries. Avec cette Armée il s'avança dans les campagnes de Varne, où se donna cette fameuse bataille, si fatale aux Chrétiens [I]. Mais au milieu de tant de prospérités, Amurath trouva un puissant obstacle qui en traversa le cours, dans la valeur & la bonne conduite de Scanderbeg. Comme nous destinons un Article particulier à faire connoitre ce Grand-Homme & ses actions, nous n'entrerons pas ici dans le détail de ce qui le regarde, quelque liaison que son Histoire ait avec celle d'Amurath. Il s'empara par stratagême de l'Albanie, dont le Sultan s'étoit rendu maitre après la mort de Jean Castriot son père (f). Il choisit parmi les Albanois huit mille chevaux & sept mille hommes de pied. Avec un si petit Corps de Troupes, mais à la faveur des montagnes & des defilés dont le Pays étoit embarrassé, il battit quatre grandes Armées qu'Amurath envoya contre lui: la prémiére commandée par Ali, dont la défaite auroit pu être très avantageuse aux Chrétiens, s'ils avoient su en profiter [K]: la seconde Armée étoit com-

(e) Sagredo p. 116-118. Vanel p. 45-46.

(f) Sagredo p. 151.

ses & son absolution, le Roi de Pologne ne laissa pas de sentir de secrets remords d'avoir violé son serment (15); & il y a des Historiens qui ont regardé sa mort comme un effet de la vengeance divine, à cause de son infidélité (16). Add. du Trad.

(15) Lenfant Hist. de la Guerre des Huss. &c. T. II. L. XXI. §. 11. p. 166.

(16) Bonfin. Decad. III L. VII. p. 466. ap. eund. p. 169.

[I] *Cette fameuse bataille si fatale aux Chrétiens.*] Varne, où Amurath rencontra l'Armée Chrétienne, est une Ville de la Basse Mœsie au Pont-Euxin. Ladislas avoit une grande envie de combattre, quoiqu'il eût un abcès à la cuisse gauche, qui l'incommodoit, & que le Cardinal Julien fût d'avis que l'Armée se retranchât du côté de la montagne, pour mieux connoitre les forces de l'ennemi, & jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles assurées de la Flotte & des Grecs. Plusieurs autres opinoient de même. Mais Hunniade & le Despote George repartirent, qu'ils connoissoient les forces des Turcs, qu'on faisoit toujours leur Armée plus nombreuse qu'elle n'étoit en effet; & que quand toute la Turquie seroit assemblée, les Hongrois, dont la valeur étoit connue, n'auroient rien à craindre. Ainsi, sur leur avis téméraire, on résolut le combat pour le lendemain. Mais quand les deux Armées furent en présence, Hunniade fut si étonné du nombre prodigieux de Soldats avec qui l'on alloit avoir affaire, qu'il conseilla à Ladislas de se retirer & de ne point hazarder la bataille. Ce Prince repliqua, que son conseil venoit trop tard, qu'il valoit mieux risquer un combat hazardeux, que de se deshonorer en prenant honteusement la fuite; & lui reprochant en colère les termes magnifiques dont il s'étoit servi le jour précédent, il donna ordre à chacun de prendre les armes. Hunniade rangea l'Armée en bataille. Elle n'étoit composée que dix-huit à vingt-mille hommes, pendant que celle des Turcs en avoit plus de soixante mille, & même jusqu'à cent-mille, selon quelques Auteurs. Le combat se donna le 10 de Novembre, veille de S. Martin. On se battit vaillamment de part & d'autre, & assez longtems. L'Avant-garde des Chrétiens aiant renversé celle des Turcs, Amurath en fut si effrayé, qu'il résolut de prendre la fuite sur le champ; & il l'auroit fait, si ses Officiers ne l'eussent arrêté, & n'eussent pris la bride de son cheval, en le menaçant de le tuer, s'il ne faisoit son devoir. On revint donc à la charge, & la victoire fut longtems douteuse; mais à la fin elle se déclara pour les Turcs. Les Chrétiens, accablés sous le grand nombre de leurs ennemis, ne se battoient qu'en retraite; lorsque Ladislas, emporté par le feu de la jeunesse, se jetta au plus fort de la mêlée, sans pouvoir être arrêté par Hunniade, & frappant à droite & à gauche, s'avança jusqu'au Corps des Janissaires, sur une colline, où Amurath étoit campé. Son cheval fut tué sous lui, & ce jeune Prince, abandonné & accablé, perdit la vie, n'étant âgé que de vingt ans. Les ennemis, qui jusqu'alors avoient desespéré de la victoire, reprirent courage, & mirent en fuite ceux qui auparavant les faisoient fuir. Bonfinius (17) rapporte qu'Amurath, au commencement de la bataille, voyant les siens plier & s'enfuir, tira de son sein le Traité d'alliance fait avec les Chrétiens, & que le dépliant il s'écria, levant les yeux au Ciel: *Voici*, Jesus-Christ, *l'Alliance que les Chrétiens ont faite avec moi, en jurant par ton saint Nom. Si tu ès Dieu, venge ici ton injure & la mienne.* A peine eut-il achevé, dit cet Auteur, que l'Armée Chrétienne commença à avoir du dessous. Il est constant que si Hunniade eût imité la valeur de Ladislas, Amurath auroit peut être perdu la vie, & l'empire de la Grèce, ce jour-là. Mais les Historiens nous apprennent qu'aussi-tôt qu'il vit les enseignes des Chrétiens plier, il se retira de la mêlée avec dix mille hommes, tant Hongrois que Valaques, & prit la fuite, sans rien dire au Roi, dans le tems où la victoire ne s'étoit pas encore déclarée en faveur des Turcs. Peut-être que par la grande expérience qu'il avoit acquise dans les différentes Actions où il s'étoit trouvé, prévoyant qu'il n'y avoit plus d'espérance, il aima mieux sauver une partie de l'Armée, que de la perdre toute entière. Le Roi Ladislas aiant été tué, Amurath le fit enterrer dans le lieu même du combat, avec beaucoup d'honneur. Il fit dresser une espèce de colomne au bout de son Tombeau, sur laquelle il fit écrire toute l'Histoire de ce jeune Prince, digne d'une plus longue vie. Le Despote de Servie fut des prémiers à prendre la fuite, voyant que les siens étoient maltraités. Hunniade se retira vers la Hongrie, & aiant été arrêté en chemin dans la Valachie, il fut bientôt mis en liberté, même avec des présens; & il s'en alla aussi-tôt après en Hongrie, pour empêcher que la mort du Roi Ladislas ne causât quelque innovation. Quant au Cardinal Julien, il fut aussi tué; mais on parle diversement de sa mort; & l'on doute s'il perdit la vie ou dans la bataille, ou en fuyant, ou en passant le Danube, à cause de l'or dont il étoit chargé. Quelques-uns ont rapporté, qu'aiant pris la fuite après la perte de la bataille, il tomba entre les mains de quelques Voleurs Hongrois, qui l'aiant reconnu lorsqu'il abbreuvoit son cheval dans un étang, & croyant qu'il avoit de l'argent, le firent descendre de cheval, le tuérent & le dépouillérent, laissant son corps nud exposé aux bêtes & aux oiseaux (18). Les Auteurs l'ont fort blamé, comme étant la cause de tous ces malheurs. Ce qu'on ne peut nier, c'est qu'il fut la cause de la rupture d'une paix jurée solennellement, & par conséquent de la perte de presque toute l'Armée. Tel est le récit du Continuateur de Mr. Fleuri. Celui de Sagrédo est différent à quelques égards. Il raconte la bataille de Varne, d'une manière plus honorable pour Hunniade. Selon lui, ce Général disposa l'Armée Chrétienne de la manière la plus avantageuse. Il chargea ensuite avec beaucoup de vigueur Caraz Beglierbey de l'Asie, & le tua. Cette mort mit un tel desordre dans toute l'Aile gauche, que les Asiatiques prirent la fuite. Amurath voyant les choses desespérées, pensoit déja à se sauver, lorsque les Evêques de Strigonie & de Varadin, avec les principaux Seigneurs de Hongrie & de Pologne, tous jaloux de la gloire de Hunniade, ne voulurent pas qu'il eût seul l'honneur de cette victoire, & aimérent mieux périr, que de vaincre sous les ordres de ce Général. Ils pressérent leur jeune Roi d'attaquer l'Aile droite, où Amurath combattoit en personne avec ses Janissaires, & sa mort arracha la victoire aux Chrétiens. Hunniade fit des efforts incroyables, mais inutiles, pour retirer le corps du Roi; ce qui l'obligea à s'ouvrir un passage l'épée à la main, & il se retira en bon ordre avec ce qui restoit de Troupes (19). Sagrédo nous apprend aussi, qu'Amurath se promena dans le champ de bataille, où il prit plaisir à fouler aux pieds les corps de ses ennemis avec une fierté dédaigneuse, contemplant avec joie une si cruelle boucherie. Il se tourna vers Asab-Beg, & lui fit remarquer que parmi un si prodigieux nombre de morts, on voyoit peu de gens d'un âge avancé. Asab lui répondit, que s'il y en avoit eu beaucoup de cet ordre, ils ne seroient point sortis de leurs retranchemens, & n'auroient pas précipité la perte d'une bataille, lorsqu'ils tenoient la victoire dans leurs mains. Amurath commanda qu'on mît la tête d'Uladislas au bout d'une pique, & ensuite il l'envoya à Burse, où elle fut portée en triomphe (20). Le même Historien observe que deux choses contribuérent beaucoup à la perte de cette bataille, la perfidie du Despote de Servie, & la mesintelligence qu'il y avoit entre les Hongrois & les Polonois (21). [☞ Les Historiens Polonois racontent à l'occasion de la bataille de Varne, une particularité fort mémorable. C'est qu'entre autres prisonniers de leur Nation, on amena à Amurath qui étoit alors à Andrinople, douze Gentilshommes à peine sortis de l'âge de puberté, d'une taille & d'une beauté charmante. Le Sultan les fit circoncire, & les enferma dans son Palais, pour les employer à des usages criminels. Ces jeunes-gens, apprenant l'infamie à quoi on les destinoit, conjurérent contre la vie de l'Empereur; mais aiant eu l'imprudence d'engager dans leur dessein un Bulgare à qui l'on préparoit le même sort, ils en furent trahis. Les Conjurés ne laissérent pas de persister dans leur dessein, malgré la désertion du Bulgare. Un jour que l'Empereur dormoit, selon sa coutume, à midi, ils se jettérent sur lui, & l'auroient assassiné, s'il ne se fût sauvé de leurs mains par un escalier dérobé. Les Janissaires accoururent; mais les jeunes Gentilshommes s'étant bien enfermés, s'égorgérent l'un l'autre, pour ne pas tomber entre leurs mains, & pour sauver leur honneur (22) Add. du Trad.]

(17) *Hist. Hungar.* Decad. VI. apud Fleuri p. 431. Voy. Knoll *Turkish History* p. 297. 298.

(18) Gobelin. Person. *Comment.* L. XII. Æneas Sylvius *Epist.* 5 Chalcondyle L. VII.

(19) Sagredo p. 119-121.

(20) Le même p. 124. 125.

(21) Le même p. 126. 127.

[K] *Dont la defaite auroit pu être très avantageuse aux Chrétiens, s'ils avoient su en profiter.*] Scanderbeg, après sa prémière victoire, entra dans le Pays ennemi, le ravagea, & tailla en pièces tout ce qui osa paroitre devant lui. Dans le même tems, Uladislas Roi de Hongrie aiant résolu de faire la guerre à Amurath, appella ce Prince à son secours. Il y accourut en diligence à la tête de dix mille Albanois d'élite; mais il trouva que Vaccovichio Despote de Servie avoit occupé tous les défilés, desorte qu'il fut impossible au Prince d'Albanie de joindre l'Armée Chrétienne. Cependant on eut avis à Andrinople de la défaite

(22) *Lettre du Soudan d'Egypte au Roi de Danemare.* Spond. an. 1444. n. 24. dans Lenfant *Hist. de la Guer. des Hussit.* T. II. L. XXI. p. 170.

commandée par Feres-Beg; & les deux autres par Mustapha Bacha. Amurath attribuant de si grandes pertes au defaut de courage ou de capacité de ses Generaux, résolut de marcher en personne contre Scanderbeg à la tête d'une formidable Armée. Il emporta quelques Places, mais dont la prise lui couta plus de Soldats, que la perte d'une bataille. Il étoit accompagné dans cette Expédition du jeune Mahomet son fils, que sa valeur, autant que sa naissance, l'avoient engagé à s'associer à l'Empire. Dans la seconde Campagne ces deux Sultans se préparoient à faire le siege de Croye, Capitale de l'Albanie; & pour ne pas etre troublés dans l'exécution de leurs desseins, ils firent un Traité avec les Vénitiens, dans lequel il fut expressément stipulé, que la République n'entretiendroit aucune rélation avec le Prince d'Albanie. Ce fut par le meme motif qu'il renouvella avec Jean de Lastic, Grand-Maitre de Rhodes, les Traités qu'il avoit faits avec son prédécesseur (g). Le siége de Croye ne fut pas heureux pour les Turcs: Amurath, après avoir vu périr une partie de son Armée par les attaques imprévues de Scanderbeg, fut à la fin obligé de se retirer. Le Prince d'Albanie le poursuivit dans sa retraite, & tailla en pièces la meilleure partie de son Arriére-garde. Amurath, chagrin du mauvais succès de la Campagne, & accablé des infirmités de la vieillesse, tomba malade. Il se fit porter à Andrinople, où après avoir langui cinq à six mois, il mourut [L] le 11 de Février 1451, âgé de soixante-quinze ans selon les uns, & de quatre-vingt-cinq selon d'autres, & dans la trente-uniéme année de son régne. Les Grecs le louent de sa justice & de son équité; & l'on peut dire à sa louange, qu'il gardoit avec assez de bonne-foi les Traités qu'il avoit faits (h). [☞ Amurath est peut-être le seul Prince qui ait quitté [M] & repris deux fois l'Empire. Les Turcs lui ont donné le surnom d'*Al-Malek Al-Adel*, le Roi Juste; parce que depuis qu'il eut défait & pris Mustapha qui lui disputoit l'Empire, & qu'il se fut rendu paisible possesseur de ses Etats, il s'appliqua particuliérement a y faire fleurir la Justice; & à cause qu'il fit bâtir des Ponts, des Mosquées, des Collèges, des Caravanserails, des Bains, dans toutes les Provinces & les Villes qu'il conquit pendant le cours de son régne. * ADD. DU TRAD.]

(h) Vertot *Hist. de l'Ordre de Malte* T. II. L. VI. p. 462.

(i) Fleuri *Hist. Ecclés.* T. XXII. p. 517.

* D'Herbelot *Biblioth. Orient.* p. 624.

te d'Ali, ce qui augmenta la haine que le Sultan avoit conçue contre Scanderbeg. Si les Chrétiens avoient profité de l'occasion, & qu'ils eussent donné du secours à ce Héros, ils auroient pu s'affranchir de l'oppression sous laquelle ils gémissoient. Mais il n'y eut que la République de Venise, Alphonse Roi d'Arragon, & quelques Princes voisins dont les forces étoient peu considérables, qui secoururent Scanderbeg; tous les autres négligérent de l'assister, tandis que par leur secours, un homme aussi plein de valeur & de capacité, auroit pu réprimer la puissance Ottomane (23).

(23) Sagredo p. 150.

[L] *Il mourut.*] Aiant vu, après un Assaut général, qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il pût prendre Croye, il fit assembler dans sa tente les Chefs de son Armée. Il se plaignit à eux de leur peu de courage, & de ce que le sort l'avoit engagé de venir, à l'âge où il étoit, compromettre sa gloire avec un petit Prince, & perdre les forces de l'Empire Ottoman sous les murs d'une Place, qui n'avoit rien de considérable que la réputation qu'elle s'étoit acquise dans une occasion si malheureuse. Qu'il avoit consumé inutilement cinq mois de tems, depuis qu'il étoit rentré dans l'Albanie; & qu'après avoir forcé la Grèce à reconnoitre ses Loix, & triomphé de la Hongrie, il se voyoit à la fin de ses jours devenu l'objet du mépris d'un Prince des Epirotes. Il leur tint ce discours avec beaucoup de chaleur, & sa rage s'alluma avec tant de violence, que la fièvre le prit dans le moment. Elle vint attaquer ce Conquérant au milieu de son Armée; mais si elle abbattit son corps, elle ne put faire le même effet sur son cœur, qui, même en expirant, aspiroit à de nouvelles conquêtes. Il dit au fils du Mufti, qui l'assista dans ses derniers momens, que son grand âge, & les chagrins dont il se sentoit accablé, étoient cause qu'il étoit las de vivre; mais qu'il ne l'étoit pas de vaincre, & qu'il avoit moins de peine à se détacher du Monde, qu'à se séparer de la Victoire (24); ou, comme le rapporte Vanel (25), qu'à cause des incommodités qui accompagnent ordinairement la vieillesse, il étoit bien aise de se trouver à la fin de sa carrière, & qu'il sortiroit de la vie sans regret, s'il avoit pu voir, avant que de mourir, Croye en sa possession.

(24) Le même p. 146. 147.

(25) Vanel p. 37.

[M] ☞ *Amurath est peut-être le seul Prince qui ait quitté & repris deux fois l'Empire.*] C'est D'Herbelot qui nous instruit de cette particularité (26), & qui nous apprend qu'Amurath abdiqua deux fois la Couronne. La prémière fois, après avoir conclu avec Uladislas la trève dont on a parlé, & que le Cardinal Julien fit rompre: D'Herbelot rapporte, qu'il remit alors l'Empire à Mahomet second, son fils. Je ne sai si c'est sur l'autorité des Auteurs Orientaux, que ce Savant avance ce fait; il n'en cite aucun, & je ne trouve aussi aucun de nos Auteurs qui en dise rien: ni Chalcondyle, ni Sagrédo, ni Vanel, ni Vertot, n'en parlent; & à ne rien dissimuler, cette abdication me paroit un peu suspecte, par deux raisons. La prémière, c'est qu'il s'écoula si peu de tems entre la conclusion & la rupture de la trève, qu'il est difficile de comprendre qu'Amurath ait pu avoir le tems d'exécuter le dessein de renoncer à l'Empire, supposé qu'il l'eût formé. En second lieu, ce qui fait douter avec raison, que ce Monarque ait conçu un pareil dessein dans ce tems-là, c'est l'état où étoit l'Empire, & la grande jeunesse de Mahomet. Quoiqu'il y eût une trève conclue avec Uladislas, plusieurs autres Puissances étoient encore en armes, & Mahomet ne pouvoit avoir que treize ans, puisque d'Herbelot place cette abdication en l'an 847 de l'Hégire, & la mort d'Amurath en 855, & pour-lors Mahomet avoit vingt-un an: ainsi il n'y a guéres d'apparence que dans un tems de crise, il ait remis les rênes de la Monarchie entre de si jeunes mains. Il est vrai qu'il les remit réellement à Mahomet, un an ou un peu plus après, tems auquel il étoit bien jeune encore; mais outre que dans cet âge-là un an de plus est assez considérable, ce jeune Prince avoit déja donné alors, dans l'Expédition d'Albanie, des marques de ce qu'il seroit dans la suite. Cette seconde abdication d'Amurath est attestée & rapportée par Chalcondyle, & elle n'est pas contredite par les autres Historiens, qui disent que dans les dernières années de son règne cet Empereur avoit associé son fils à l'Empire. D'Herbelot & Chalcondyle sont d'accord sur le motif de l'abdication, qui fut, selon l'un & l'autre, un vœu qu'il avoit fait à la bataille de Varne, de se retirer du Monde, s'il échapoit au danger & demeuroit victorieux. D'Herbelot semble du moins l'insinuer; mais Chalcondyle le dit en termes exprès (27): cet Historien nous apprend que cette abdication se fit avec toutes les solennités requises pour la rendre valide: les Grands de l'Empire furent assemblés, & ce fut en leur présence qu'Amurath remit la Souveraine Puissance à son fils. Il se retira ensuite, selon les uns, à Magnésie (28), & selon les autres, à Burse, l'ancien séjour des Sultans (29), chez les Zichites Religieux Turcs. D'Herbelot dit que les Bachas & les principaux Officiers de ses Troupes le rappellérent: Moréri dit que ce furent les Janissaires, & le desir de se venger de Scanderbeg, qui le firent sortir de sa retraite. Mais ni l'un ni l'autre ne me paroit guères vraisemblable: un Prince du caractère de Mahomet ne se feroit pas désaisi de cette manière, d'un Empire qui lui avoit été solennement cédé; & quiconque connoit le Gouvernement Turc, se persuadera difficilement que les Bachas aient osé rappeller ainsi Amurath, haut la main. Il y a beaucoup plus de vraisemblance dans le récit de Chalcondyle, qui dit qu'Amurath, accoutumé à une vie active, au tumulte des armes & aux conquêtes, se dégoûta bientôt de la solitude, & souhaita de remonter sur le Trône; mais craignant de trouver de l'opposition de la part de son fils, & d'occasionner une guerre Civile, s'il se déclaroit ouvertement, il s'ouvrit secrettement au Bacha Chatites, qui lui étoit extrèmement attaché. On engagea adroitement Mahomet à une grande chasse, qui devoit durer plusieurs jours. Chatites prit ce tems-là pour introduire Amurath dans le Serrail, où d'abord il commença par présider au Divan, & reçut les honneurs & les respects qu'on avoit coutume de lui rendre. Mahomet, instruit de ce qui se passoit, comptit que le meilleur parti qu'il avoit à prendre, étoit celui de la soumission. Il se rendit auprès de son père, à qui il vint baiser la main, dissimulant son ressentiment contre Chatites. Il y a de l'apparence que depuis ce tems-là, Amurath, pour consoler un peu Mahomet, & peut-être aussi pour le rendre plus digne de l'Empire, lui donna entrée dans ses Conseils, & partagea avec lui le Commandement des Armées: ce qui a fait croire à quelques Historiens, qu'il l'avoit associé à l'Empire. Amurath fut plus heureux que Charles-Quint, lorsque l'envie de remonter sur le Trône le prit. On sait qu'à en croire bien des Ecrivains, il se repentit aussi d'avoir cédé l'Empire à son frère, & l'Espagne à son fils (30): mais ce fut inutilement; il auroit eu beau venir se mettre à la tête du Conseil, je doute qu'il eût demeuré le maitre. REM. DU TRAD.]

(26) *Bibl. Orient.* p. 624.

(27) Chalcondyle L. VII. ch. 6.

(28) Herbelot *ubi supra.*

(29) Chalcondyle *ubi supra.*

(30) Voy. le *Dict. de Bayle* Art. CHARLES V.

AMURATH III, seizième Empereur des Turcs, & grand ennemi des Chrétiens, étoit fils ainé de Sélim II. auquel il succéda l'an 1575, de l'Hégire 983 (a). Il avoit la taille petite, il étoit colère, & quand il étoit échauffé, il se portoit aux dernières inhumanités. Il avoit une vénération particu-

(a) Vanel *Abrégé de l'Hist. des Turcs* T. III. p. 98.

Sagredo *Hist. de l'Emp. Ottom.* T. IV. p. 255.

ticulière pour sa mère, & aimoit tendrement sa femme, qui étoit Vénitienne de la Maison des Baffo (b). La prémière chose qu'il fit apres etre monté sur le Trône, ce fut de faire étrangler cinq de ses fréres [A]. Il déclara ensuite, qu'il étoit résolu de gouverner par lui-meme [B], & il se détermina à porter la guerre en Perse, sur une prétendue Vision [C]. Il envoya Mustapha Bacha à la tête de cent cinquante mille hommes, qui battit les Persans, se rendit maitre de Tifflis, & fit fortifier Chaos. Dans le même tems les Tartares firent aussi une irruption en Perse, & le Sophi marcha en personne pour s'opposer aux progrès des Turcs (c). Ceci arriva l'an 1579, & la même année Méhémet Grand-Visir fut assassiné à Constantinople [D]. Amurath envoya Sinan Bacha, pour commander en Perse à la place de Mustapha, qui mourut de regret de n'avoir pas été fait Grand-Visir [E]. En 1580,

(b) Voyez l'Article d'ACHMET I. Remarq. [C].

(c) Sagredo p. 251.

[A] *La prémière chose qu'il fit ..... ce fut de faire étrangler cinq de ses fréres.*] Ce fut le même jour qu'il monta sur le Trône. Sagredo fait sur ce sujet une réflexion, qui est une de ces pointes, ou *Concetti*, que la plupart des Ecrivains Italiens affectent dans les sujets les plus graves. „ On peut justement, *dit-il* (1), appeller ces malheureu- „ ses victimes *Princes du Sang*, parce qu'ils sont destinés „ à le répandre pour la sureté du Prince régnant." C'est une grande fortune, que de naitre l'ainé à Constantinople, & c'est un crime d'être le cadet. Les prémiers naissent pour vivre & régner, les autres pour périr par le cordeau. Les Turcs s'excusent de cette cruauté, en disant que c'est un moyen sûr pour prévenir une guerre Civile. Cette Politique est fort inhumaine, mais en même tems elle leur est fort avantageuse. L'ainé des fréres d'Amurath n'avoit pas encore huit ans. Le nouveau Sultan, qui témoignoit beaucoup de zéle pour sa Religion, ne voulut pas faire périr la Famille Impériale, sans demander le sentiment du Mufti, qui répondit, que cette action n'étoit pas seulement permise, mais qu'elle étoit nécessaire, & qu'il devoit cela au bien de l'Etat, & au repos de la Monarchie. Ces cinq infortunés Princes furent inhumés le lendemain, avec Sélim leur pére, dans la Mosquée de Ste. Sophie (2).

(1) Pag. 241.

(2) Sagredo p. 241. 244. Vanel p. 102. 103.

[B] *Il déclara ensuite, qu'il étoit resolu de gouverner par lui-même.*] Il fit connoitre qu'il n'avoit pas grande inclination pour les exercices du corps, qu'il n'aimoit point la chasse, ni le commerce des Muets, & qu'il n'avoit point d'autre plaisir que de s'abandonner aux débauches du Serreil, ou, comme dit Vanel (3), opposé en cela à Sagredo, dans les plaisanteries de ses Bouffons. Il fit paroitre l'envie qu'il avoit de rendre justice à ses Sujets, en défendant qu'on les empêchât de lui porter leurs plaintes; & pour savoir ce qui se passoit dans la Ville, il voulut que l'entrée de son Serrail fût ouverte à ceux qui étoient chargés de lui en rendre compte. Il entretenoit des Espions dans les Etats des Princes Chrétiens, & se servoit pour cela des Juifs, & entre autres d'un Espagnol nommé Lopez, qui lui découvrit les secrets & les desseins de Sixte V, & des autres Princes d'Italie. Il déclara qu'il ne vouloit point dépendre de ses Ministres: il les regardoit comme les Lunettes des Souverains, & disoit, que ceux qui avoient la vue courte, devoient s'en servir, mais qu'ils étoient inutiles à un Prince qui avoit les yeux assez bons pour voir clair lui-même dans ses affaires. Le Grand-Visir & les autres Bachas, qui n'aiment pas à voir leurs Souverains exercer leur autorité avec tant d'indépendance, mais qui veulent en être les instrumens, le détournérent de ces généreuses résolutions, l'empêchérent de sortir souvent, de peur qu'on ne lui présentât des Mémoires contre eux, & ne souffrirent point qu'il entrât dans le Serrail d'autres gens, que ceux qui leur étoient absolument dévoués (4).

(3) P. 104.

(4) Le même p. 246. 247. Vanel p. 104.

[C] *Se détermina à porter la guerre en Perse, sur une prétendue Vision.*] Un Prédicateur, nommé *Sciac*, fort zélé contre la Secte d'Ali, de laquelle sont les Persans, venoit souvent dans le Serrail. Il dit un jour à Amurath, que la nuit précédente il avoit songé que Sa Hautesse triomphoit en Perse, & qu'il avoit vu sur la porte du Divan écrit en gros caractères ces deux mots, FATA AGAN, qui veulent dire, *Le Vainqueur de la Perse*. Cette Vision fut suffisante pour engager Amurath à entreprendre la guerre contre le Sophi (5). On résolut & l'on publia cette Expédition sans tenir Conseil; on exposa la Queue de cheval, suivant la coutume ordinaire; on mit sur pied une puissante Armée; on fit de grandes provisions, & des préparatifs proportionnés à la difficulté de l'entreprise (6). Mais avant que de passer plus loin, il est à propos de dire un mot de l'état de la Perse dans ce tems-là, pour donner du jour au détail de cette guerre que les Turcs y portérent.

(5) Vanel p. 106. Sagredo p. 249.

(6) Sagredo ibid.

Ce Royaume étoit demeuré paisible durant tout le régne de Tachmas, qui avoit évité toute occasion de rupture avec les Turcs, & consenti même à la démolition du Château de Chars, pour éviter la guerre. Son fils ainé Ismael, qui avoit des sentimens fort différens, entra sur les terres des Turcs en 1566, avec douze mille chevaux, sans la participation de son père, prit la Ville de Véta, & tailla en piéces quelques Troupes qui voulurent s'y opposer. Tachmas en fut si irrité, que pour donner satisfaction au Sultan, il fit enfermer son fils dans un Château où il le retint pendant plusieurs années, & déclara même pour son Successeur à la Couronne, Kaidar ou Chaidar, le troisiéme de ses fils. Après la mort de Tachmas, les affaires changérent de face. Ismael, qui étoit aimé des Troupes, sortit de prison, & aiant levé une Armée considérable, il marcha vers la Capitale, pour prendre possession de la Couronne. Kaidar s'y opposa; mais aiant été tué dans un combat, Ismael fut proclamé Roi à l'âge de quarante-deux ans. Il haïssoit naturellement les Turcs, & sa prison l'avoit encore aigri contre eux, parce qu'ils y avoient beaucoup contribué. Il invita tous les Princes Chrétiens à se liguer avec lui contre les Ottomans, & leur demanda du canon & des Canonniers; mais il n'en put rien obtenir. Il auroit néanmoins été facile de lui envoyer du secours par le moyen des Portugais, qui possédoient beaucoup de Provinces dans les Indes Orientales, ou par la Moscovie; & en faisant durer la guerre de Perse, on auroit empêché les Turcs d'attaquer les Etats Chrétiens: mais aucun des Princes intéressés ne fit cette réflexion. Ismael n'envoya point d'Ambassadeur à la Porte pour donner avis au Sultan de son avénement à la Couronne, prétendant que c'étoit à Amurath à lui envoyer faire compliment à cette occasion. Il ordonna même à tous les Gouverneurs des Places frontières, de repousser vigoureusement les courses des Turcs. Amurath se trouva offensé de cette conduite, & se confirma dans la résolution qu'il avoit prise de porter ses armes de ce côté-là. Le régne d'Ismael fut très court: les Grands de sa Cour, mécontens de ce qu'il suivoit la Secte d'Omar, résolurent de se défaire de lui, & le firent empoisonner par sa sœur Periancono (7), ou Alsuana comme la nomme Sagredo *, qui étoit fort zélée pour la Secte d'Ali. Après sa mort, Mahomet Codabende fut placé sur le Trône. Les Emirs de Perse se repentirent bientôt de cette élection, parce qu'il n'avoit aucune des vertus de son frère Ismael. Il avoit les paupières si longues, qu'elles lui tomboient sur les yeux; & par cette raison on l'appelloit *Codabende*, qui en Langue Persane signifie Aveugle (8). Ce nouveau Roi ne se vit pas plutôt sur le Trône, qu'il songea à se défaire de Periancono sa sœur, qui vouloit s'attribuer l'autorité, & ne lui laisser que l'ombre de la Puissance Royale. Il manda à Miriza Salmas, le plus considérable des Emirs, de lui apporter la tête de sa sœur. Miriza obéit à cet ordre, & après avoir poignardé la Princesse, il alla au-devant du Roi avec les principaux de sa Faction. Sahamal & Lentiogli, Princes de Géorgie, qui étoient les principaux confidens de Periancono, aiant appris la mort de cette Princesse, se retirérent dans les montagnes d'Arménie, de peur que le nouveau Roi ne les fit aussi mourir. Amurath, informé de ces divers changemens, crut l'occasion favorable pour faire la conquête de la Perse, & ordonna tous les préparatifs nécessaires (9), quoiqu'il établit moins ses espérances sur ses forces, que sur la foiblesse du Sophi (10).

(7) Vanel p. 108.

* Voyez l'*Histoire de la dern. Révol. de Perse* T. I. p. 72—77 de la Préface, où l'Histoire d'Ismael est rapportée à bien des égards d'une maniere differente, & où sa sœur est nommée *Perianconcana*. R. D. T.

(8) Vanel *ubi sup.* Sagredo dit, que ce nom signifie *Clou de Dieu* [& Herbelot, titre *Algiapta* p. 88. dit, que ce nom signifie *Serviteur de Dieu*: j'en croirois assez ce dernier. R. D. T.]

[D] *Mehemet Grand-Visir fut assassiné à Constantinople.*] Ce Ministre, zélé pour le service de son Maitre, avoit résolu de casser quelques Troupes, qu'il jugeoit inutiles sur les frontières de l'Europe depuis la paix établie avec les Princes Chrétiens. Un Spahis, mécontent de ce qu'il lui avoit fait perdre son Timariot, forma le dessein de le tuer; mais il y trouva de grandes difficultés. Il étoit dangereux de l'entreprendre dans le Serrail, & fort difficile de le faire dans le Palais du Visir, dont l'entrée étoit soigneusement gardée par des Portiers, qui ne l'auroient pas laissé entrer. Ces difficultés ne servirent qu'à redoubler sa haine. Pour la satisfaire, il se déguisa en Dervis. La porte de la maison des Grands est toujours ouverte à ces Religieux, & on ne les empêche point de les approcher pour leur demander l'aumône. Le Portier le laissa passer; mais on ne voulut pas lui permettre d'entrer dans l'appartement du Grand-Visir, où il y avoit quantité de personnes de considération. Il s'en plaignit avec tant de bruit, que Méhémet qui l'entendit, ordonna qu'on le laissât entrer. Le prétendu Dervis s'approcha de lui, & lui présenta un Placet; & pendant que le Visir étoit occupé à le lire, il lui donna un coup de couteau dans le ventre. Le Grand-Visir prit un poignard pour se venger; mais les forces lui manquant, il tomba mort (11). Il étoit déja d'un âge avancé; cependant il avoit une santé si vigoureuse, que sans cet accident, il auroit pu vivre encore fort longtems. Amurath fit écarteler vif l'Assassin. On regretta fort la perte de ce Visir, qui avoit servi plusieurs Sultans. Les Sceaux furent donnés à Achmet Bacha (12).

(9) Le même p. 109.

(10) Sagredo p. 256.

(11) Vanel p. 112. 113. Sagredo p. 261. 262.

(12) Sagredo p. 283.

[E] *Mustapha mourut de regret de n'avoir pas été fait Grand-Visir.*] Après la mort d'Achmet, Mustapha fit cette Charge par commission; mais il ne put jamais obtenir le Sceau: Sinan Bacha, qui commandoit en Perse, aspiroit à ce poste, & le Sultan se déclara en sa faveur. Mustapha en fut si sensiblement touché, qu'il en mourut; & comme on le trouva mort dans son lit, on publia qu'il s'étoit empoisonné lui-même. Ses domestiques dirent qu'il étoit mort d'avoir trop mangé, & que cela lui avoit causé la nuit une apoplexie: en effet on remarqua, qu'il avoit mangé avec excès non seulement la veille de sa mort, mais que c'étoit généralement son défaut. On appliqua son

1580, Sinan souhaita de faire la paix avec la Perse, afin de pouvoir retourner à Constantinople, où il traita les Ambassadeurs Chrétiens avec beaucoup de faste & de mépris (d). En 1581, Amurath reçut un Ambassadeur du Roi de Pologne, pour solliciter la liberté d'un grand Seigneur de cette Nation; & un autre de la part de Don Antoine de Portugal, pour lui demander du secours contre Philippe II. Roi d'Espagne (e). Il arriva la même année deux autres Ambassadeurs, l'un du Roi de Fez, pour solliciter Amurath d'empêcher que le Royaume de Portugal ne tombât entre les mains des Espagnols (f); & l'autre de Perse, pour négocier la paix; mais sans succès (g). En 1582, Amurath fit une Fête magnifique à l'occasion de la Circoncision de Mahomet son fils ainé [F]. En 1583, Elisabeth Reine d'Angleterre lui envoya une Ambassade [G]; & la même année la guerre entre les Turcs & les Vénitiens fut sur le point de se renouveller, à l'occasion d'une Galère Turque, qui fut prise par Gabriel Emo; mais on la prévint par la punition de cet Officier, & en relâchant la Prise. Osman, qui commandoit l'Armée Ottomanne en Perse, aiant été défait par le fils du Sophi, Amurath résolut d'y renvoyer le Grand-Visir Sinan pour y commander: mais sur les divers prétextes qu'il prit pour demeurer à Constantinople, & sur ce qu'il voulut engager le Sultan à marcher en personne, il fut dépouillé de sa Charge [H], & les Sceaux furent donnes à Sciaous Bacha (h). L'inconstance d'Amurath fut très préjudiciable à ses affaires (i): elle alloit de pair avec sa cruauté, dont il donna dans ce même tems une étrange preuve, en faisant massacrer un Ambassadeur de Pologne, avec toute sa Suite [I]. Osman, à son retour de Perse en 1584, fut reçu avec des honneurs extraordinaires par le Sultan; il lui conseilla de faire la paix avec le Sophi, & fut fait Grand-Visir (k). La même année, les Turcs furent battus par les Persans. En 1585, Osman défit les Tartares, & rétablit Islan sur

(d) Le même p. 276. 277.

(e) Le même p. 272. 279.

(f) Le même p. 288. 289.

(g) Le même p. 289. 290.

(h) Le même p. 310-313.

(i) Le même p. 313. 314.

(k) Le même p. 322-324.

son Chancelier à la question: il y déclara que son Maître avoit deux millions d'argent comptant, & indiqua le lieu où ils étoient cachés. C'étoit une partie des dépouilles, qu'il avoit emportées de l'Ile de Chypre (13). Sagredo dit que sa mort subite fut une punition de Dieu, & qu'il n'en devoit pas moins attendre après l'inhumanité qu'il avoit eue de faire écorcher tout vifs Bragadin & d'autres Chrétiens, & de faire couper la tête à ceux qui étoient morts. Il s'excusoit néanmoins des cruautés qu'il avoit commises dans ce Royaume, sur les ordres secrets que Sélim lui en avoit envoyés par écrit. Tout son trésor fut porté au Hasna (14), & pendant que le Sultan le voyoit passer par sa fenêtre, il fut surpris d'une attaque d'épilepsie, tomba de sa hauteur, & se blessa au visage. Sur quoi Sagredo remarque (15), *que les Couronnes ne mettent pas ceux qui les portent à l'abri des vertiges.*

(13) Vanel p. 114. Sagredo p. 285. 286.

(14) Vanel p. 115. Sagredo p. 286. dit Casna.

(15) P. 287.

[F] *A l'occasion de la Circoncision de Mahomet son fils ainé.*] Il tira un million & demi d'or du Hasna, pour faire la dépense de cette Solennité avec toute la magnificence possible. C'est une des principales Cerémonies de la Religion des Turcs, qui l'ont empruntée des Juifs. Ils prétendent qu'elle a la même vertu que le Baptême parmi les Chrétiens, & que sans elle il n'y a point de Salut. Il informa les Bachas de son intention, & ils crurent que pour rendre cette Cérémonie plus éclatante, & plus digne de la grandeur de leur Souverain, il falloit en faire part aux Princes Chrétiens, afin qu'ils envoyassent des Ambassadeurs extraordinaires pour honorer cette Solennité. Ils en avertirent l'Empereur, les Rois de France & de Pologne, & la République de Venise. Toutes ces Puissances y envoyérent des Sujets de grande qualité. Le Sénat de Venise nomma Jaques Soranzo Procurateur de S. Marc, à qui, dans l'audience qu'il eut, le Grand-Visir Sinan fit de grandes plaintes des courses que les Galères de Malte faisoient sur les Turcs. Les Fêtes que l'on fit pour la Circoncision du jeune Prince commencérent le 2 de Juin, & ne finirent que le 21. L'Hippodrome, où l'on faisoit autrefois les Courses de chevaux, fut destiné à cette Cérémonie. Le douzième jour, Mahomet sortit du Serrail, suivi d'une grande foule de peuple, & fut circoncis par Mahomet Bacha, Grand-Chirurgien. Ce Prince n'avoit pas plus de dix-sept ans, & quoique son père ne le laissât point maître de ses actions, il faisoit voir, malgré son extrême jeunesse, qu'il avoit des passions très violentes. Il devint amoureux d'une Esclave de sa mère, & voulut entrer de force la nuit dans l'appartement des femmes. Un Eunuque voulut s'y opposer, mais il lui en couta la vie, Mahomet le tua d'un coup de poignard. Sa mère, pour éteindre cette passion, fit jetter l'Esclave dans la Mer, quoiqu'elle fût déja grosse de lui. Il ressentit vivement ce coup, & son dépit alla si loin, qu'il eut l'indiscrétion de dire qu'il tueroit sa mère pour s'en venger; desorte qu'Amurath fut obligé de lui en faire une réprimande très sévère (16). Son père & les Bachas lui firent de très riches présens après sa Circoncision (17).

(16) Sagredo p. 291-299. Vanel p. 124-128.

(17) Sagredo p. 299.

[G] *Elisabeth Reine d'Angleterre lui envoya une Ambassade.*] C'étoit le prémier Ambassadeur d'Angleterre, qui paroissoit à Constantinople. Elisabeth qui, comme le remarque Sagrédo (18), *surpassa les plus grands hommes dans le gouvernement de ses Etats, & s'éleva au-dessus de son sexe*, fit passer des Vaisseaux dans l'Orient; & comme les guerres que les Vénitiens avoient soutenues contre la Porte, les avoient empêchés de continuer leurs voyages aussi fréquemment qu'ils faisoient, les Anglois entrérent dans la Méditerranée, passérent dans le Levant, & allérent à Zante & à Céphalonie, charger des raisins secs, que les Vénitiens portoient auparavant dans leur Pays, où l'on en consomme une fort grande quantité. Elisabeth, qui connut le profit que ses Sujets tiroient de ce Commerce, résolut de l'établir, quoique son Royaume fût fort éloigné de Constantinople. Cette Ambassade ne fut pas agréable aux Ministres de France & de Venise. Le prémier représenta très fortement au Grand-Visir, combien l'on feroit de tort à son Souverain, si l'on recevoit les Anglois; il insista sur les privilèges dont la France avoit toujours joui, & sur l'ancienne Alliance qu'il y avoit entre elle & la Porte. Le Grand-Visir répondit, que la Porte n'étoit ainsi nommée, que parce qu'elle étoit ouverte également à tout le monde; qu'il n'étoit pas juste de la fermer aux Anglois, ni de les chasser sans aucune raison; que les Turcs se faisoient une loi de vivre bien avec ceux qui recherchoient leur amitié, & mal avec ceux qui s'en rendoient indignes; & que s'ils faisoient la guerre à leurs ennemis, ils savoient en bien user avec leurs amis. L'Ambassadeur de France n'aiant pu obtenir que l'on congédiât celui d'Angleterre, comme il le souhaitoit, demanda qu'au moins les Vaisseaux Anglois, qui viendroient à Constantinople, n'y pussent venir que sous la Bannière de France. L'Anglois s'y opposa fortement, & dit que sa Reine étoit si puissante, qu'elle ne vouloit dépendre de personne; qu'elle renonceroit plutôt à tout commerce avec la Porte, que de rien faire qui pût être préjudiciable à sa Dignité; qu'elle prétendoit que les Mers fussent libres à ses Vaisseaux, & qu'ils pussent y aller sous son Pavillon, sans être engagés à aucune dépendance ou servitude. En un mot, ce Ministre fut si bien ménager sa négociation, & faire entendre aux Turcs qu'ils trouveroient un grand profit dans le Commerce qu'il vouloit établir, qu'ils agréérent ses propositions (19). Sagredo dit (20), que *ces Infidèles ressemblent aux Chiens de Chasse, ils sentent de loin l'odeur de l'argent; si bien que les présens de l'Anglois, & l'utilité qu'ils espéroient tirer à l'avenir de cette Nation, leur firent préférer cette nouvelle amitié aux anciennes.* Ce Commerce s'augmenta dans la suite de jour en jour. Cette Reine adroite, dit le même Historien, usurpa sur les Villes Anséatiques une partie du Commerce du Nord, qu'elles faisoient seules. Elle forma des Compagnies de Commerce, auxquelles elle donna des exemptions & des privilèges; elle défendit le transport des Laines hors du Royaume, & y établit des Manufactures de draps, ce qui fit grand tort aux Vénitiens. Elle s'appliqua au Commerce d'Afrique, & fit des Compagnies pour les Canaries, la Guinée, & les Indes. Les guerres passées aiant empêché les Vénitiens d'envoyer des Consuls dans les Echelles du Levant, les Anglois s'y introduisirent, & particuliérement dans celles de Constantinople, de Smyrne, d'Alep, & d'Alexandrie, où ils portent du plomb, de l'étain, de l'acier & du fer, sur lequel ils font un grand profit (21).

(18) P. 301.

(19) Sagredo p. 301-303. Vanel p. 126. 127.

(20) P. 301.

[H] *Il fut dépouillé de sa Charge.*] Il dit à Amurath, que les exemples du passé faisoient voir que les Turcs n'auroient jamais fait de progrès dans la Perse, si leurs Sultans n'avoient marché en personne; qu'il falloit sortir du Serrail, puisque ce n'étoit pas là que les victoires se remportoient, & qu'on ne les trouvoit qu'en pleine Campagne; & que pour marcher sur les traces de ses ancêtres, il falloit oublier les femmes & se souvenir de la gloire. Le Sultan fut surpris de cette remontrance hardie, que les personnes de son rang ne souffrent qu'impatiemment. Mais ce qui l'aigrit encore davantage contre Sinan, fut la crainte que les Dames du Serrail lui inspirérent, en lui faisant entendre que ce Ministre, pour flatter le Peuple & les Soldats, qui n'aimoient point Amurath parce qu'il n'aimoit point l'humeur guerrière de ses prédécesseurs, vouloit l'éloigner de Constantinople, afin de mettre Mahomet son fils sur le Trône. Amurath en fut si vivement touché, qu'il le dépouilla du Visiriat, le fit *Masul*, c'est-à-dire, homme sans emploi, & lui auroit même ôté la vie, sans sa femme, qui fit intercéder pour lui les principales Sultanes. Son fils ainé fut aussi privé d'un Gouvernement qu'il avoit obtenu (22).

(21) Sagredo p. 301. 304. Vanel p. 127.

[I] *En faisant massacrer un Ambassadeur de Pologne, avec toute sa Suite.*] Cette action le décria par toute l'Europe, parce que l'Ambassadeur avoit des Passeports du Sultan, expédiés en bonne forme. Les Turcs feignirent de n'y avoir point de part, & en rejettérent la faute sur les Tartares, ou autres pareils Voleurs de grand-chemin; mais comme ces sortes d'actions ne peuvent demeurer inconnues, on découvrit enfin que cela s'étoit fait par ordre

(22) Sagredo p. 311, 312. Vanel p. 131.

sur le Trône de Tartarie. Il repassa ensuite en Perse, & prit la Ville de Tauris, où il bâtit une Citadelle. Mais il ne jouït pas de ses succès: il fut tué dans une bataille, où les Turcs furent mis en déroute par les Persans (l). Amurath fut vivement touché de cette perte, quoiqu'il publiât, pour amuser le peuple, qu'il avoit remporté la victoire. Il leva de nouvelles Troupes, qu'il envoya en Perse, sous le commandement de Ferat Bacha (m). Les Turcs jettérent du secours dans Tauris, qui étoit fort pressée par les Persans (n); mais l'aiant tenté une seconde fois en 1588, ils furent défaits (o). Le Sophi souhaitoit cependant de faire une tréve, pour aller s'opposer à Usbec Roi des Tartares Asiatiques, qui avoit fait une irruption dans ses Etats; & dans cette vue il envoya à Constantinople un Prince de son Sang, avec quatre des plus grands Seigneurs de son Royaume. Ils réussirent dans leur négociation (p); & en 1589 cette tréve fut suivie de la paix, dont les conditions furent peu avantageuses aux Persans [K]. Vers le même tems, Amurath inventa de nouveaux moyens d'augmenter ses revenus [L]. Le Grand-Visir Sinan lui proposa divers projets de nouvelles conquêtes, mais son avarice les lui fit rejetter (q) [M]. En 1590, Rodolphe Empereur d'Allemagne, qui avoit plus de vigueur & de résolution que Maximilien son prédécesseur, rappella les Ambassadeurs, qui portoient le Tribut de Hongrie; sur quoi le Grand-Visir fit arrêter l'Ambassadeur de l'Empereur (r). La même année, Assan Bacha, malgré la tréve entre l'Empereur & les Turcs, avoit fait des courses dans la Croatie, & assiegé Sisech; ce qui donna occasion à une bataille entre lui & les Chrétiens [N], où il fut tué avec Mehémet neveu d'Amurath, & dix-mille Turcs (s). Cet événement aiant causé une rupture, Sinan marcha en Hongrie en 1592, menant avec lui l'Ambassadeur de l'Empereur chargé de fers (t). En 1593, les Venitiens bâtirent la Forteresse de Palma, pour mettre le Frioul à couvert (v). La même année, les Hongrois entreprirent de surprendre Belgrade, mais inutilement: ils furent attaqués par les Turcs, qu'ils mirent en déroute (x). Tuffembach Général des Impériaux prit Filec, & l'Archiduc Mathias se rendit maitre de Novigrad: il attaqua aussi Gran, mais il fut obligé de lever le siége (y); & en 1594 il fut défait par les Turcs, qui prirent Javarin (z). Rodolphe s'étant ligué avec Battori Prince de Transilvanie, défit les Tartares, & ensuite les Turcs (aa); ce qui obligea le Grand-Visir Sinan à conseiller à Amurath de se mettre lui-même à la tête de ses Armées, ou du moins d'y envoyer son fils: mais le Sultan refusa l'un & l'autre (bb). La même année, Amurath maria une de ses filles à Ali Bacha, avec beaucoup de pompe & de magnificence; mais lui-même mourut peu de tems après, en 1594 (cc). On trouvera son Portrait ci-dessous [O].

(l) Le même p. 129-137.
(m) Le même p. 138. 139.
(n) Le même p. 143.
(o) Le même p. 146.
(p) Le même p. 147-150.
(q) Le même p. 174.
(r) Le même p. 178-180.
(s) Le même p. 381. 382.
(t) Le même p. 384-388.
(v) Le même p. 387.
(x) Le même p. 394-396.
(y) Le même p. 188. 197.
(z) Le même p. 399.
(aa) Le même p. 403-405.
(bb) Le même p. 408.
(cc) Le même p. 411.

dre d'Amurath. Tout le monde desapprouva ce massacre cruel d'une personne innocente, & le blame en retomba sur la Sultan. On essaya d'en pénétrer la cause. Quelques-uns disoient que ce Ministre aiant eu permission de faire passer quelques chevaux Turcs en Pologne, avoit refusé de payer les droits accoutumés, & avoit eu querelle avec les gens de la Douane; mais ce ne fut-là qu'un prétexte. La véritable raison fut que le Sultan, irrité par les courses que les Cosaques faisoient dans ses Etats, & ne pouvant en tirer raison à cause de la guerre de Perse, s'en vengea sur la personne de ce Ministre (23).

[K] *La paix fut faite en 1589, à des conditions peu avantageuses aux Persans.*] Le Sophi avoit vaincu Usbec, Cham des Tartares; & ses Victoires l'aiant rendu plus considérable à la Porte, avoient disposé les Turcs à la paix. La guerre de Perse leur avoit couté tant de monde & d'argent, qu'ils souhaitoient la paix comme une chose qui leur étoit nécessaire. Il y avoit douze années que la guerre duroit; les Turcs y avoient perdu plus de cent-cinquante mille hommes, & des sommes immenses. Les articles de la paix portoient, que le Sophi laisseroit son petit-fils entre les mains d'Amurath en ôtage. Les Turcs le gardérent très étroitement: ils défendirent qu'aucun Persan n'en approchât, sur l'avis qu'ils eurent que l'Ambassadeur du Sophi avoit ordre de l'empoisonner, de peur que les Turcs ne se servissent un jour de lui pour exciter une guerre Civile en Perse. Par ce Traité, le Sophi céda au Sultan, Tauris, & toutes les conquêtes que les Turcs avoient faites. Les Persans perdirent beaucoup à cet accommodement, parce qu'outre Chars, Tiflis, Lon, & quelques autres Lieux voisins de la Géorgie, ils avoient perdu dans la petite Arménie trois cens milles de Pays du côté de Tauris, & beaucoup de Places dans le Servan & le Révan (24).

[L] *Vers le même tems, Amurath inventa de nouveaux moyens d'augmenter ses revenus.*] De tous les vices qu'on remarquoit en Amurath, le plus considérable étoit son insatiable avarice. Elle lui fit inventer de nouveaux moyens de charger ses peuples. On levoit ces Impôts en espéces d'or, qu'on ne prenoit que sur le pied de l'ancienne valeur; & comme leur prix étoit beaucoup plus haut, ces Impôts doubloient quasi de moitié. Outre cela, il n'y avoit pas une Charge qui fût assurée; ainsi ceux qui les exerçoient étant incertains d'y être conservés, pilloient avec d'autant plus de licence, & faisoient plus de desordre dans un mois, qu'ils n'auroient fait dans une longue suite d'années. Leurs concussions faisoient hautement crier les peuples. On accusa secrettement le Grand-Visir Ferat d'avoir volé trois millions d'or, dans le tems qu'il commandoit en Perse. Un jour se trouvant tête à tête avec le Sultan, il lui offrit une grande somme de séquins, égala à celle qu'on l'accusoit de s'être appropriée, à condition qu'il auroit la liberté de demeurer à Constantinople, & d'y vivre comme un Bacha du dernier ordre. Sciaus ou Schiaoux, ainsi que le nomme Vanel (25), lui succéda, fort incertain de la durée de son emploi. Sinan aspiroit à se rétablir pour la troisiéme fois dans ce poste, & offrit dans cette vue jusqu'à trois cens mille écus au Sultan. Le nouveau Visir se servoit cependant de toutes sortes de moyens pour se maintenir, & pour satisfaire l'avarice d'Amurath: il n'y avoit rien qu'on n'obtint pour de l'argent, & il vendoit publiquement la Justice (26).

[M] *Mais son avarice les lui fit rejetter.*] Sinan, pour lui persuader d'entreprendre quelque Expédition sur Mer, lui remit devant les yeux l'exemple de ses prédécesseurs, & lui représenta qu'il avoit assez fait de conquêtes sur Terre dans la Perse, & qu'il devoit faire connoitre à tout le monde qu'il savoit également triompher sur la Mer. Amurath fit venir Cicala Capitan-Bacha, pour savoir son sentiment: il fut de l'avis de Sinan. Mais lorsqu'on vint à examiner le détail de la dépense qu'il falloit faire pour équiper l'Armée navale, le Sultan leur dit que les entreprises de Mer coûtoient trop, & qu'il ne falloit s'attacher qu'à celles de Terre. Le Visir fut extrêmement piqué de ce que le Sultan s'opposoit à ses sentimens. Il sortit de l'appartement avec un air de colère & d'indignation, & on l'entendit dire: *Dieu bénisse l'ame de Selim son père, qui par ses exploits sur Mer avoit joint la belle Ile de Chypre à l'Empire Ottoman. Son fils ne suivra jamais un si bel exemple.* Il disoit aussi, qu'il étoit bien malheureux de n'être pas né sous le règne de ces Sultans, qui aimoient la guerre; & qu'aiant vaincu la Perse, remis Tunis & la Goulette dans leur devoir, il auroit passé à Rome, pour chasser le Pape de son Siége (27).

[N] *Ce qui donna occasion à une bataille entre lui & les Chrétiens.*] La victoire fut longtems balancée: les Chrétiens commençoient déja à plier, lorsque les exhortations de leurs Généraux leur firent reprendre cœur; enfin ils vainquirent leurs ennemis, plutôt par leur valeur, que par leur nombre. Les Turcs en desordre prirent la fuite; les priéres d'Assan, ni ses menaces, ne purent les arrêter; & ce Général se voyant abandonné, fut enfin obligé de fuir comme les autres. Mais lorsqu'ils furent sur les bords de la Save, ou Sarre, comme la nomme Vanel (28), ils se trouvérent si pressés par les Chrétiens, que le pont se trouva trop étroit pour ceux qui vouloient passer, desorte qu'ils furent contraints de se jetter dans la riviére. Assan y fut noyé, avec Mahomet Bacha d'Hercigovina, jeune-homme qui étoit fils d'une sœur du Sultan. Il demanda quartier inutilement, un Allemand lui donna un coup de carabine sur la tête, qui le fit aller sur le champ à fond. Le Sultan, pour appaiser le peuple de Constantinople, fit porter en triomphe une tête, qu'on supposa être celle du Général des Impériaux. Il prétendoit ainsi cacher sa défaite: mais on sut que cette tête n'étoit que celle d'un simple Soldat. Si l'on eût su profiter de cette victoire, la terreur étoit si généralement répandue parmi les Turcs, qu'il n'y avoit aucune Place des environs qui ne se fût rendue aux vainqueurs. Les Généraux n'avoient ordre que de s'opposer aux courses des Infidèles, mais non d'attaquer des Places fortifiées, pour ne pas rompre la paix. Les Turcs ne gardent pas ces mesures, & savent mieux profiter de leurs avantages: desorte que les Allemands, pour être trop religieux à observer la paix, perdirent tout ce qu'ils auroient pu gagner dans la guerre (29).

[O] *On trouvera son Portrait ci-dessous.*] Ses débauches l'épuisérent, & le mirent au tombeau. Il étoit excessivement avare. Il laissa dans le Hasna intérieur, qui étoit sous la chambre où il couchoit ordinairement, une grande quantité d'or dans des vases de cuivre & des coffres de pierre, scellés de son Sceau par le Capi-Aga. Soliman II. fut celui qui institua ce Hasna. Sélim son fils l'enrichit beaucoup; & Amurath, malgré les dépenses prodigieuses de la guerre de Perse, & les besoins pressans, qui l'obligérent quelquefois d'en tirer des sommes considérables, non seulement y remit ce qu'il en avoit pris, mais beaucoup plus, qu'il leva extraordinairement sur ses peuples. Il

(23) Sagredo p. 114. 115. Vanel p. 121.
(24) Vanel p. 157. 158. Sagredo p. 160. 331.
(25) P. 182.
(26) Sagredo p. 170. 171. Vanel p. 161. 183.
(27) Sagredo p. 174. 175. Vanel p. 163.
(28) P. 188.
(29) Sagredo p. 181. 184. Vanel p. 188. 189.

Il augmenta les impôts sur les marchandises, & la valeur du sequin, qu'il fit monter de soixante aspres à quatre-vingts; desorte qu'il trouva le moyen de doubler son revenu, & de faire un fonds pour les besoins de la guerre, sans toucher à son Trésor (30). Les Sultans ont tant de moyens de s'enrichir, qu'il est impossible qu'ils manquent d'argent, à moins d'une dépense extraordinaire. Ils disposent absolument de leurs biens, & de ceux de leurs Sujets; & même dans les besoins pressans, ils sont maîtres des revenus prodigieux des Mosquées. Pas-un des Successeurs d'Amurath ne put continuer cette œconomie, à cause du desordre qui se glissa parmi les Troupes, qui absorbérent la meilleure partie de ce Trésor (31). Amurath fut d'une grande continence dans sa jeunesse; mais lorsqu'il eut atteint l'âge viril, il s'abandonna entièrement à la débauche. Il eut cinquante enfans, tant garçons que filles. Un jour, une de ses Sultanes favorites lui dit, qu'il prenoit inutilement tant de peine, puisqu'il ne procréoit pas des enfans pour demeurer au monde, mais seulement pour peupler les Tombeaux. Il vécut cinquante-six ans, & en régna vingt. Il mourut d'apoplexie. Il étoit le grand ennemi des Persans, & le fléau de la Hongrie. Il aima la guerre, mais il ne la fit jamais en personne, & dégénéra de la valeur de ses ancêtres. Il étoit inquiet, timide, défiant, irrésolu; mais entier & obstiné, quand il avoit une fois entrepris quelque chose. Il observa si inviolablement sa Loi, que jamais il ne but de vin. Il étoit fort cruel & fort avare, défauts ordinaires des Princes Ottomans: il poussoit même l'avarice jusqu'à faire vendre les fleurs de ses jardins. Il n'estima point les Lettres, & n'eut que de l'ingratitude pour ceux qui lui avoient rendu les plus grands services. En un mot, il eut tant de vices, qu'on peut dire qu'il n'eut aucune vertu (32).

(30) Sagredo p. 413. 414. Vanel p. 183.

(31) Sagredo p. 414.

(32) Sagredo p. 414-418. Vanel p. 183. 184.

* AMYOT (JAQUES). Mr. Bayle en a donné un Article si étendu, que l'on peut y trouver tout ce qui le concerne. Je n'ai dessein d'examiner ici que les accusations d'ignorance & de plagiat, qu'on lui intente [A]. Il étoit très savant, on n'en peut douter [B]; & aux témoignages qu'on allégue

* Cet Article nous a été communiqué.

[A] *Les accusations d'ignorance & de plagiat, qu'on lui intente.*] Jamais Traducteur ne s'est acquis plus de réputation qu'Amyot. La Version, qu'il nous a donnée en François, de toutes les Oeuvres de Plutarque, a passé pour un chef-d'œuvre, & se fait encore lire avec plaisir, malgré les changemens que la Langue Françoise a subis depuis le tems où cette Version a été faite. Tous les contes qu'on a inventés pour obscurcir la gloire de ce célèbre Traducteur, n'ont point empêché que sa réputation ne se soit soutenue contre toutes ces différentes attaques, & sa Traduction est encore également estimée des Connoisseurs. Tous ceux qui ont travaillé à enrichir la Langue Françoise, ont reconnu qu'elle lui avoit des obligations infinies. Vaugelas sur-tout, dans la Préface de ses Remarques sur la Langue Françoise, en fait un magnifique éloge, & dit, *que tous les magazins & les tresors de cette langue sont dans les œuvres de ce grand Homme* *. Aussi n'est-ce point tant la beauté & l'élégance de sa Traduction, que la fidélité, & l'exacte connoissance de la Langue Grecque, qu'on lui dispute. Les contes qu'on débite pour le taxer, ou d'ignorance de la Langue Grecque, ou de plagiat, ont tout l'air d'avoir été inventés par l'envie & la malignité des ennemis de sa gloire, & se détruisent les uns les autres.

* Voy. aussi Pelisson Hist. de l'Acad. Franç. p. 104. & suiv.

Brentome, en rapportant ce qu'on imputoit à ce fameux Traducteur, montre assez qu'il ajoutoit peu de foi à ces calomnies. *Mr. Amyot etoit un grand & savant personnage en Grec & en Latin, témoin les belles & éloquentes Traductions qu'il a faites de Plutarque, qu'aucuns pourtant ses envieux ont voulu dire qu'il n'avoit pas faites, mais un certain grand personnage, & fort savant en Grec, qui se trouva par bon cas pour lui prisonnier en la Conciergerie du Palais de Paris & en necessité; il le reçut là, le retira & le prit à son service, & eux deux en cachette firent ces Livres, & puis lui les mit en lumière en son nom. Mais c'est une pure menterie, disoit-on, que les envieux lui ont prêtée; car c'est un seul qui les a faits; & qui l'a connu, sondé son savoir, & discouru avec lui, dira bien qu'il n'a rien emprunté d'ailleurs que du sien* (1). Nonobstant ce que Brentome ajoute ici, qui devroit détruire tout soupçon contre Amyot, on n'a pas laissé de rechercher quel pouvoit être ce Savant prisonnier, qui l'avoit aidé dans sa Traduction de Plutarque. Le Sieur Gélyot, Avocat au Parlement de Dijon, & Auteur de l'Indice Armorial (2), avoit mis à la marge de son Exemplaire de la Croix du Maine, à l'endroit où il est parlé de Jean de Maumont, cette Note: *Il y en a plusieurs qui croyent que ce Maumont soit le vrai Traducteur de Plutarque, & qu'Amyot se le soit attribué, aiant dérobé ses papiers après sa mort.* Mais Mr. de la Monnoie, qui rapporte cette Anecdote du Sieur Gélyot, remarque que ce Jean de Maumont n'étant mort qu'après 1584, & par conséquent longtems après qu'Amyot eut publié sa Traduction de Plutarque, il l'eût sans doute revendiquée, s'il en eût été le véritable Auteur. Ainsi cette découverte que le Sieur Gélyot croyoit avoir faite se détruit d'elle-même, & le plus sûr est de s'en tenir au jugement de Brantome, qui connoissoit Amyot, & qui assure qu'il n'avoit pas besoin du secours d'autrui.

(1) Colomies *Bibl. Choisie* p. 40. & p. 413. de l'Ed. de ses Oeuvres in-4. publiée par Fabricius, à Hambourg 1709.

(2) *Anti-baillet* n. 59. Not. 2.

Lancelot du Voesin, Seigneur de la Popelinière, taxa Amyot d'ingratitude envers le savant Adrien Turnèbe (3). Il dit, qu'Amyot le consultoit souvent sur les passages les plus difficiles du Grec de Plutarque, que celui-ci lui envoyoit tout tournés en François; & qu'Amyot n'a pas assez reconnu les obligations qu'il avoit en cela à Turnèbe. Cela peut être vrai en partie: c'est une chose trop ordinaire entre Savans qui se trouvent en même lieu, de se consulter sur les difficultés qu'ils rencontrent, pour croire qu'Amyot ait méprisé les secours qu'il pouvoit tirer de Turnèbe dans sa Traduction, & qu'il ait négligé de le consulter, étant à portée de le faire avec facilité. Mais pour quelques difficultés que Turnèbe lui aura applanies, sera-t-on en droit de refuser à Amyot la gloire qui lui est due? Il n'a pas peut-être rendu à Turnèbe toute la justice qu'il lui devoit; il ne lui a pas donné des témoignages publics de sa reconnoissance: c'est la seule chose dont on le puisse blâmer. On pourroit même soupçonner le Sieur de la Popelinière d'avoir un peu exagéré les services que Turnèbe avoit rendus à Amyot dans sa Traduction, pour faire honneur au prémier, qui avoit été son Précepteur. Mais il reste du moins vrai, indépendamment de quelques secours que Turnèbe aura fournis à Amyot, que celui-ci est le véritable Auteur de cette Traduction.

(3) *Hist. des Hist.* p. 359. & *Idée de l'Hist. accomplie* p. 359.

Enfin ce ne sera ni avec le secours du Savant prisonnier, ni avec celui de Turnèbe, qu'Amyot aura fait sa Version Françoise; mais sur une vieille Traduction Italienne de Plutarque, qui se trouvoit dans la Bibliothèque du Roi. C'est Patin qui dit tenir cette particularité du bon-homme Laurens Bochel: il la communiqua à Mr. Colomiés, qui l'a insérée dans son Recueil de Particularités (4). Mr. Colomiés ajoute même que ce pourroit bien être la Version Italienne que fit sur le Latin en 1482 Baptiste Alexandre Jaconel de Riété, qui se trouva en effet dans la Bibliothèque du Roi. Cette conjecture n'est peut-être pas mieux fondée que le conte du bon-homme Bochel, qui paroit à peine mériter d'être réfuté. Les deux contes précédens sont du moins rapportés par des contemporains, mais celui-ci paroit forgé un peu tard. Quelle apparence qu'Amyot ait fait sa Traduction sur une Version Italienne, qui même n'avoit pas été faite sur l'Original Grec, mais sur une autre mauvaise Version Latine? C'est abuser de la patience du Lecteur, que de lui débiter de pareils contes. L'un veut que la Traduction d'Amyot soit l'ouvrage d'un Prisonnier, qui mourut à propos, & du travail duquel il s'empara. Un autre veut qu'il doive sa Traduction à Turnèbe, qui lui envoyoit les passages tout tournés. Enfin un troisième veut qu'il l'ait faite sur une mauvaise Version Italienne. *Vires acquirit eundo.* On voit assez que ces contes se détruisent les uns les autres, & que ce n'a été que l'envie de diminuer la gloire de ce Grand-Homme, qui a porté à les forger. Ce n'est donc pas la peine de nous arrêter à les réfuter pied à pied. Contentons-nous de mettre le savoir d'Amyot dans la Langue Grecque hors de toute atteinte, & dès-lors ces calomnies tomberont d'elles-mêmes.

(4) *Oeuvres de Colomies* p. 326. Voyez le *Colomesiana* publié par Mr. *Des Maiseaux* p. 62.

[B] *Il étoit savant, on n'en peut douter.*] Les divers degrés par lesquels il s'est élevé à une aussi haute fortune, forment une preuve bien forte en sa faveur. Mais comme c'est principalement de la Langue Grecque qu'il s'agit, je ne m'arrêterai qu'à prouver qu'il l'a très bien entendue. 1. Il fut pendant dix ans Professeur Royal dans les Langues Grecque & Latine à Bourges; ce qui suppose une connoissance exacte de ces deux Langues, sur-tout dans un homme, qui, vu sa basse extraction, ne pouvoit parvenir à ce poste que par son savoir. 2. Plutarque n'est pas le seul Auteur qu'il ait traduit. Il avoit déja traduit les Ethiopiques d'Héliodore, qui furent son coup d'essai (5). Il est vrai qu'il fit cette Traduction sur un Manuscrit très fautif; mais en aiant trouvé un fort beau & plus parfait, il refondit sa Version, & la remit dans un beaucoup meilleur état. Mr. de Thou reconnoit que cette Traduction (6), de même que celle qu'il a faite des Pastorales de Longus, sont excellentes. *Vernacula lingua felicissime expressa.* Il a traduit encore (7) quelques Livres de Diodore de Sicile, & quelques Tragédies Grecques, & personne ne l'accuse d'avoir volé ces Traductions. Or s'il est l'Auteur de celles-là, il n'étoit pas nécessaire qu'il eût recours à un pauvre Prisonnier, pour qu'il fit celle de Plutarque pour lui; & l'on ne peut croire non plus qu'il l'ait faite sur une méchante Traduction Italienne, qui avoit été faite sur une ancienne Version Latine, qui apparemment ne valoit pas grand' chose non plus. Ainsi toutes ces fables se détruisent d'elles-mêmes. Mais comme sa Traduction de Plutarque est celle qui lui a acquis le plus de réputation, c'est aussi celle-là qu'on s'est le plus acharné à décrier. Sa Traduction du Roman d'Héliodore lui valut le commencement de sa fortune, puisque ce fut par-là qu'il se fit connoitre, non pas à François I. comme Messieurs Baillet (8) & Bayle (9) le disent, puisque (10) ce Roi étoit mort avant qu'elle parût, la plus ancienne édition étant de 1549; mais à Henri II. qui lui donna l'Abbaye de Bellozane. 3. Une marque évidente de son mérite & de son savoir, est le haut degré de fortune auquel il s'est élevé, malgré l'obstacle qu'y mettoit sa basse naissance. Il dut principalement sa fortune à ses Traductions, & à la connoissance qu'il avoit de la Langue Grec-

(5) Baillet *Jug. des Sav.* T. II. p. 450.

(6) *Hist.* T. V. Lib. C. p. 142. ad ann. 1582.

(7) Bayle Rem. (K).

(8) *Jugem. des Sav.* ib.

(9) Rem. C.

(10) La Monnoie Not. 4. p. 410. des *Jugem. des Sav.*

lègue contre lui, on en peut oppoſer de plus forts, qui lui ſont très avantageux [*C*].

Grecque, qui contribua le plus à le faire connoitre, à la mettre en réputation, & enfin lui fit obtenir le poſte de Precepteur des Enfans de France. Je ne parle point de l'Epigramme Grecque qu'il préſenta à Henri II. & qui détermina le Chancelier de l'Hôpital à porter le Rui à le mettre auprès des Enfans de France. Ce conte, rapporté par Patin (11) & par l'Abbé de S. Réal (12), a été réfuté par Bayle (13), qui montre qu'il eſt incompatible avec d'autres faits dont on eſt aſſuré. Tout cela cependant forme une préſomption très forte en faveur du ſavoir d'Amyot, & il eſt inconcevable qu'un ignorant & un plagiaire ait pu parvenir à ce degré de réputation & de fortune, & s'y ſoit maintenu ſi longtems.

(11) *Eſprit de Gui Patin p.* 218. n. 1.

(12) *De l'uſage de l'Hiſt.* Diſc. 3.

(13) Rem. [C].

[*C*] *Aux temoignages qu'on allégue contre lui, on en peut oppoſer de plus forts qui lui ſont très avantageux.*] Entre les jugemens peu favorables qu'on a portés des Traductions d'Amyot, je n'en vois que deux qui méritent quelque attention. Ce ſont ceux de Mr. de Thou, & de Mr. de Méziriac. Mr. de Thon lui rend juſtice ſur les beautés de ſa Traduction, mais il prétend qu'il y a ſouvent manqué de fidelité & d'exactitude. *Diodoro, ac præcipue Plutarcho, licet majore plerumque elegantia, quam fide, latine redditis* (14). Mr. de Méziriac (15) entre dans un plus grand détail, & prétend pouvoir montrer plus de deux mille fautes dans la Traduction de Plutarque par Amyot. Dans le Patiniana (16) on augmente ce nombre juſqu'à huit mille, & il eſt à craindre que ce nombre ne faſſe fortune, & ne ſoit pris pour le véritable, tant on a été porté à recevoir tous les contes qui pouvoient diminuer la réputation d'Amyot. Ces deux jugemens, à la vérité, partent de deux perſonnes qu'on peut bien regarder comme Juges compétens dans cette matiére; mais Mr. de Thou peut avoir ajouté foi trop légérement aux bruits peu avantageus à Amyot, qui couroient de ſon tems; & Mr. de Méziriac n'étoit peut-être pas fâché de diminuer la gloire que s'étoit acquiſe ſon concurrent, dans une carriére qu'il avoit deſſein de fournir à ſon tour. Enfin, quand il y auroit un grand nombre de fautes dans la Verſion qu'Amyot nous a donnée de Plutarque, c'eſt un Ouvrage de ſi longue haleine, ſi rempli de difficultés, qu'il ſeroit plutôt ſurprenant s'il ne s'y en trouvoit pas beaucoup. *Opere in longo fas eſt obrepere ſomnum.* Mais ſi les jugemens de ces deux ſavans perſonnages ne ſont point avantageux à Amyot, on peut leur en oppoſer, qui ſuſpendront la déciſion du procès, & qui, s'ils ne font pas prononcer en faveur d'Amyot, empêcheront ſurement qu'on ne le condamne. Herman Cruſerius, qui a traduit les Oeuvres de Plutarque en Latin, reconnoit de bonne foi, qu'il s'eſt ſouvent ſervi avec utilité de la Verſion Françoiſe d'Amyot. *Hujus viri* (*Amioti*) (17), dit-il, *mihi eruditio & diligentia aliquid lucis nonnullis in locis attulit. Cui ego hoc teſtimonium dabo, non poſſe fieri, ut quiſquam hoc tempore Plutarchum tam vertat ornate lingua Latina, quam ille vertit ſua.* „ Le ſavoir & „ l'exactitude de cet habile Homme ont jetté de la lumiére „ ſur bien des endroits difficiles: & je puis lui rendre ce „ témoignage, que perſonne ne donnera une auſſi belle „ Traduction de Plutarque en Latin, que celle qu'il en a „ donnée en François." Le jugement qu'en porte Cruſerius eſt bien oppoſé a celui qu'en portoit Mr. de Méziriac, & il eſt ſi avantageux à Amyot, qu'il eſt impoſſible de les concilier. Cruſerius, comme Traducteur lui-même de Plutarque, étoit très en état de juger du travail d'Amyot, & il n'y a point de raiſon qui nous puiſſe rendre ſuſpectes les louanges qu'il lui donne. Fortifions encore ce qu'il en dit, du ſuffrage du ſavant Mr. Huet, dont le jugement ne peut qu'avoir beaucoup de poids (18). *At ſuperiorum diligentiam, meo judicio, vicit Jacobus Amyotus, Altiſſiodorenſium Antiſtes, liberali diſciplina eruditus, ingenio acutus, at oratione ita ſubtilis & limatus, ut in eo primum Gallica facundia vires ſuas experiri viſa ſit: is Plutarchum interpretatus eſt tanta ſtili amœnitate, ſed & tam integro & tam raro nutante fide, ſi paucula quædam, lucis quærendæ cauſa, extrinſecus aſcita excipias; ut eorum facile querelas poſſis contemnere, qui immenſam errorum vim bonæ frugi ſuccreviſſe criminantur.* „ Jaques Amyot, Evêque d'Auxerre, a ſurpaſſé, à mon ſens, en exactitude tous ceux qui l'avoient précédé dans cette carriére. Il joignoit à beaucoup de ſavoir & de pénétration, un ſtyle ſi beau, ſi élevé, & ſi poli, qu'il ſemble avoir été le prémier qui ait montré à quel point de perfection la Langue Françoiſe pouvoit s'élever. Sa Traduction joint à tous les agrémens du ſtyle *tant de fidelité & d'exactitude, qu'il n'y a que peu de fautes*, ſi vous exceptez ce qu'il a emprunté d'ailleurs, pour éclaircir ſon Auteur. *Il peut donc en toute ſureté mepriſer les plaintes de ceux qui l'accuſent d'avoir mêlé une infinité de fautes à ce qu'il peut y avoir de bon.*" Je n'oſerois aſſurer que dans ces derniéres paroles Mr. Huet ait eu en vue Mr. de Méziriac, qui prétendoit trouver deux mille fautes dans la Traduction de Plutarque par Amyot; mais du moins me ſemble-t-il y avoir beaucoup d'apparence. Cette infinité de fautes qu'on lui reprochoit, ne peut guéres ſignifier autre choſe que celles que Mr. de Méziriac croyoit pouvoir y montrer. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut rien citer de plus fort en faveur d'Amyot que le jugement du ſavant Mr. Huet: il eſt Juge compétent dans cette matiére, & puiſqu'il juſtifie Amyot à pur & à plein, je crois qu'on ne riſque rien de ſouſcrire à ſon jugement, & d'avouer avec lui que c'étoit un très ſavant homme, qui étoit très verſé dans les Sciences, & en particulier dans la Langue Grecque, & que la Langue Françoiſe lui a des obligations infinies. Si l'Envie a travaillé à obſcurcir la gloire de cet habile homme par des calomnies forgées à plaiſir, en le faiſant paſſer pour un ignorant & un plagiaire, c'eſt à la Poſtérité à lui rendre juſtice. Auſſi l'a-t-elle fait en quelque ſorte, en ne faiſant preſque point d'attention aux contes qu'on a débités à ſon deſavantage, & par l'eſtime qu'elle continue de faire de ſa Traduction, qui malgré les grands changemens arrivés dans la Langue Françoiſe depuis prés de deux Siécles, trouve des partiſans, qui la préférent encore aux Traductions qui ſe ſont faites depuis.

(14) *Hiſt.* T. V. L. C. p. 141.

(15) *Diſc. de la Traduct.* p. 26. Pelliſſon *Hiſt. de l'Acad.* p. 104.

(16) P. 27.

(17) *Præfatione Plutarchi operibus præfixa.*

(18) Huet. *de claris Interpr.* p. 244.

ANACHARSIS, célébre Philoſophe, Scythe de Nation, étoit frére de Caduides Roi de Scythie, & fils de Gnurus & d'une mère Grecque, ce qui lui donna occaſion d'apprendre l'une & l'autre Langue (*a*). Soſicrate, ainſi que nous l'apprend Diogéne Laërce, diſoit qu'il étoit venu à Athènes dans la quarante-ſeptième Olympiade, ſous l'Archontat d'Eucratès; & Hermippe (*b*) rapporte, que dès qu'il fut arrivé, il ſe rendit à la maiſon de Solon, & qu'aiant frappé à la porte, il dit au Domeſtique qui lui ouvrit, d'aller dire à ſon Maitre qu'Anarcharſis étoit là, & qu'il étoit venu pour le voir & paſſer quelque tems chez lui. Solon lui fit répondre, qu'il falloit faire des liaiſons chez ſoi. Anacharſis étant entré, dit à Solon: *Puiſque tu ès dans ton pays & chez toi, il eſt de ton devoir de bien recevoir ton hôte; commence donc à faire amitié avec moi.* Solon, frappé de la vivacité de la repartie, ſe lia d'amitié avec lui, & elle dura autant que leur vie. Solon l'inſtruiſit de la Diſcipline des Grecs, lui procura la connoiſſance & le commerce des perſonnes les plus diſtinguées, & chercha toutes ſortes de moyens de lui témoigner de l'eſtime. Anacharſis étoit parfaitement bien reçu chez tout le monde, en conſidération de Solon; & ſelon le témoignage de Théoxène, il fut le ſeul Etranger que les Athéniens reçurent au nombre de leurs Citoyens. On rapporte un grand nombre d'Apophthegmes & de Sentences de ce Philoſophe [*A*]. C'étoit un homme d'un eſprit vif & pénétrant, qui avoit une éloquence

(*a*) Diogen. Laërt. in *Anacharſi.* L. I. p. 26. Londini 1664.

(*b*) Le même.

[*A*] *On rapporte un grand nombre d'Apophthegmes & de Sentences de ce Philoſophe.*] Diogène Laërce en a raſſemblé un grand nombre, dans ſa Vie d'Anacharſis: nous y en ajouterons quelques-unes, que d'autres Auteurs ont conſervées. Il diſoit, *que la Vigne produiſoit trois ſortes de fruits; le Plaiſir, l'Yvrognerie & le Repentir.* Il témoignoit être fort ſurpris, que dans les Aſſemblées publiques du Peuple d'Athènes, les Sages propoſaſſent les affaires, & que les Fous les décidaſſent. Il ne comprenoit pas, qu'on punit ceux qui diſoient des injures, & qu'on récompenſât les Athlètes qui ſe battoient & ſe frappoient avec furie. Il n'étoit pas moins ſurpris qu'au commencement de leurs feſtins, les Grecs ſe ſerviſſent de petits verres, & qu'à la fin ils en fiſſent venir de grands, dans le tems qu'ils avoient aſſez bu. Il n'approuvoit point les libertés que chacun ſe permettoit dans les feſtins. Un jour on lui demanda, par quel moyen on pouvoit empêcher quelqu'un de boire du vin? Il répondit, qu'il n'y en avoit pas de plus infaillible que la vue d'un Yvrogne & de ſes extravagances, & un peu de réfléxion ſur cet étrange ſpectacle. Quelqu'un lui aiant demandé, ſi les Scythes avoient des inſtrumens de Muſique? *Ils n'ont pas même de Vignes*, repliqua-t-il (1). Il appelloit l'Huile dont les Athlétes s'oignoient avant le combat, *un préparatif d'extravagance.* Un jour qu'il conſidéroit l'épaiſſeur des planches d'un Vaiſſeau, *Hélas!* dit-il, *ceux qui vont ſur mer, ne ſont qu'à quatre doigts de la mort.* On lui demanda, quel étoit le Vaiſſeau le plus ſûr? *Celui*, dit-il, *qui eſt arrivé au Port.* Il répétoit ſouvent, que chacun devoit avoir un ſoin tout particulier de ſe rendre maitre de ſa Langue & de ſon Ventre. Pendant qu'il dormoit, il avoit toujours la main ſur ſa bouche, pour montrer qu'il n'y a rien ſur quoi l'on doive veiller davantage, que ſur ſa Langue. Un Athénien lui reprochant un jour qu'il étoit Scythe, il lui repliqua: *Mon Pays me deshonore, mais vous faites honte au vôtre.* Interrogé, quelle étoit la plus excellente & la plus mauvaiſe partie de l'homme? il répondit, que c'étoit la Langue. *Il vaut mieux*, diſoit-il encore, *n'avoir qu'un ſeul Ami, pourvu qu'il ſoit fidéle, que d'en avoir un grand nombre, qui changent avec la fortune.* Un jour qu'on lui demandoit, ſi le nombre des

(1) Plutarque *Banquet des ſept Sages.* Strabon *Geogr.* L. XV. p. 477.

quence mâle & nerveuse, & qui étoit hardi & constant dans ce qu'il entreprenoit. Il étoit fort sobre (c), & ne vivoit que de lait & de fromage (d). Il s'exprimoit d'une manière concise & pressante, & comme il ne se rebutoit point, il ne manquoit jamais de venir à bout des choses dont il se meloit; ensorte que sa manière de parler hardie & éloquente passa en proverbe, & l'on disoit de ceux qui l'imitoient, qu'ils parloient à la Scythe (e). Il aimoit extrêmement la Poësie, & il écrivit sur les Usages des Scythes & des Grecs, par rapport à la manière de vivre & à la Frugalité, & sur la Guerre, un Poëme en 800 vers (f). Crœsus aiant ouï parler de lui, lui fit offrir de l'argent, & l'invita à le venir voir à Sardes; mais le Philosophe fit réponse, qu'il étoit venu en Gréce pour en apprendre la Langue, les Mœurs, & les Loix; qu'il n'avoit besoin ni d'or ni d'argent, & qu'il lui suffiroit de retourner en Scythie plus sage & plus vertueux qu'il n'en étoit parti. Il fit cependant dire à ce Prince, qu'il chercheroit l'occasion de l'aller voir, pour répondre à l'honneur qu'il lui faisoit de vouloir le mettre au nombre de ses Amis (g). Après avoir fait un long séjour en Gréce, il se prépara à retourner en Scythie. En passant par Cyzique, il trouva les habitans de cette Ville occupés à solenniser la Fête de la Mère des Dieux; & il fit vœu de lui offrir les mêmes Sacrifices, & de l'honorer par le même Culte, s'il avoit le bonheur d'arriver heureusement dans sa Patrie. Dès qu'il y fut de retour, il entreprit de changer les anciennes coutumes de la Scythie, & d'y établir celles des Grecs; mais ces innovations déplurent extrêmement aux Scythes, & lui furent fatales à lui-même. S'étant rendu dans une épaisse forêt du Pays d'Hylée, pour s'acquitter le plus secrettement qu'il lui feroit possible du vœu qu'il avoit fait à Cybéle; comme il étoit occupé aux cérémonies usitées, un tambour à la main devant une Image de la Déesse, il fut découvert par un Scythe, qui en informa d'abord le Roi Saulius. Ce Prince se rendit à l'instant sur le lieu, surprit Anacharsis au milieu de la cérémonie, & le tua en le perçant d'une fleche (h). Laërce dit (i) qu'il fut tué par son frere, étant à la chasse, & qu'il expira en disant: „ J'ai vécu paisiblement & sans danger en Gréce, où j'étois allé m'instruire de la Langue „ & des Mœurs du Pays; & l'Envie me donne la mort dans ma Patrie." On lui dressa grand nombre de Statues après sa mort. Hérodote rapporte diverses particularités sur le sujet de ce Philosophe [B]. On lui attribue l'invention des Allumettes (k), de l'Ancre, & de la Roue des Potiers (l); mais Strabon prouve clairement, que cette dernière invention n'étoit point de lui, puisqu'Homère, qui vivoit longtems avant lui, en parle. Anacharsis fleurissoit du tems de Crœsus. On a sur lui une Epigramme de Diogène Laërce [C].

(c) Plutarq. *Banquet des sept Sages.*

(d) *Abrégé des Vies des anciens Philosophes par Mr.* de Fenelon, (comme porte la Preface) Paris 1726. p. 233. 234.

(e) Diogen. Laërt. *ubi supra.*

(f) L'Auteur Anglois critique ici fort mal à propos l'Auteur des Vies des anciens Philosophes, & a lui-même entierement bouleversé le sens de Diogene Laërce, comme on peut le voir, en comparant ce qu'il dit avec l'Original de cet Auteur, qu'on a sui-

vi mot à mot.

(g) Laërt. *ubi supra.*

(h) Herodote L. IV. c. 109. *de l'Edit. Latine de* 1610. in-8.

(i) *Ubi supra.*

(k) Strabo L. VII. p. 209.

(l) Diog. Laërt. *ubi supra.*

des vivans surpassoit celui des morts, il répondit: *Dans quelle classe rangez-vous ceux qui sont sur Mer?* Il disoit ordinairement, que les Marchés étoient des lieux que les hommes avoient établis pour se tromper les uns les autres. Passant un jour par la rue, un jeune-homme l'insulta; il lui dit froidement en le regardant: *Jeune-homme, si vous ne pouvez porter le vin dans votre jeunesse, vous aurez tout le tems de porter l'eau dans votre vieillesse.* Il comparoit les Loix aux toiles d'araignées; & se moquoit de Solon, qui prétendoit réprimer les passions humaines par des Ecrits. Etant allé consulter la Prêtresse d'Apollon, pour savoir s'il y avoit un homme plus sage que lui, l'Oracle lui répondit, qu'il y en avoit un, nommé Mison, de Chénes. Anacharsis fut extrêmement surpris de n'en avoir jamais entendu parler. Il l'alla trouver dans le Village où il étoit retiré, & le trouvant qui raccommodoit sa charrue, il lui dit: *Mison, vous n'aurez pas le tems de labourer la terre. Si-fait*, dit Mison, *mais il faut raccommoder sa charrue, quand elle est rompue.* Platon met ce Mison au rang des Sages. Il s'étoit retiré du monde dans un lieu solitaire, où il passa tout le reste de sa vie sans avoir aucun commerce avec les hommes, qu'il haïssoit tous généralement. Un jour qu'il s'étoit caché dans un coin, où il rioit à gorge deployée, quelqu'un l'aiant apperçu, lui demanda la raison de ce ris immodéré, puisqu'il n'y avoit personne avec lui. Il repliqua, que c'étoit-là précisément ce qui le mettoit de si bonne humeur (2). Ardale aiant demandé à Anacharsis, s'il y avoit des Dieux parmi les Scythes: *Oui*, repliqua-t-il, *& ils entendent le langage humain* (3). Interrogé sur ce qu'il y avoit dans l'homme, qui étoit en même tems bon & mauvais, il répondit que c'étoit la Langue. Il disoit que tout l'usage que les Grecs faisoient de l'argent, étoit de le compter (4); que le Prince qui est sage, est heureux (5); & que la Ville la mieux réglée étoit celle où, toutes choses égales, la Vertu étoit heureuse, & le Vice malheureux. Quelqu'un avec qui il buvoit un jour, lui dit en regardant sa femme: Anacharsis, vous avez épousé une femme qui n'est pas belle. *Je suis aussi de cet avis-là*, dit-il; *mais je mets moins d'eau dans mon vin, pour la rendre belle* (6). Faisant au Roi de Scythie le détail des qualités du Vin, & lui montrant quelques plants de vigne, il ajouta, qu'avec le tems ils gagneroient jusques en Scythie, si les Grecs n'en tailloient toutes les années les sarmens (7). Dans un Festin, où l'on avoit fait venir un Bouffon pour divertir les conviés, lui seul garda son sérieux, jusqu'à ce qu'on apporta un Singe; alors se mettant à rire, il dit: *Cet animal est drôle & ridicule naturellement; mais cet homme ne l'est que par artifice* (8). Il disoit aussi, que tous les Grecs étoient pour lui des Scythes.

(o) *Abrégé des Vies des anciens Philosoph.* p. 139. 140.

(2) Plutarq. *Banquet des sept Sages* fol. 152. verso O des *Oeuvres Moral* de la trad. d'Amyot. Paris 1598. in-fol.

(3) Plutarch. *de Profection. virtut. sent.*

(4) Le même *Banq. des sept Sages.*

(5) Stobeus, *Serm.* 18.

(7) Athen. *Deipnos.* L. X.

(8) Le même.

(9) *Hist.* L. IV.

[B] *Herodote rapporte diverses particularités sur le sujet de ce Philosophe.*] Il rapporte (9) que les Scythes disoient qu'il leur étoit inconnu; ce qu'on attribuoit à ses voyages en Gréce, & à son attachement aux coutumes étrangéres. Mais cet Historien dit qu'il avoit appris de Tymnis, Tuteur de Spargapithe, qu'il étoit oncle d'Indathyrse Roi de Scythie, fils de Gnurus, petit-fils de Lycus, & arrière-petit-fils de Spargapithe: ensorte que si Anacharsis étoit de cette famille, il est certain qu'il fut tué par son frère, car Indathyrse étoit fils de Saulius qui le tua. Hérodote nous apprend aussi, qu'il avoit ouï dire à des Péloponnésiens, qu'Anacharsis avoit été envoyé par le Roi de Scythie dans les Pays étrangers, & qu'il étoit devenu Disciple des Grecs; qu'à son retour il avoit dit au Roi, que tous les Grecs cultivoient les Sciences, à l'exception des Lacédémoniens, qui n'etudioient que l'art de donner & de recevoir avec prudence. Mais l'Historien remarque, que ce dernier trait étoit de l'invention des Grecs.

[C] *On a sur lui une Epigramme de Diogène Laërce.*]

Εἰς Σκυθίην Ἀνάχαρσις ὅτ' ἤλυθε πολλὰ πλανηθείς,
Πάντας ἔπειθε βιοῦν ἤθεσιν Ἑλλαδικοῖς.
Τὸν δ' ἔτι μῦθον ἄκραν τ' ἐνὶ στομάτεσσιν ἔχοντα
Πτηνὸς ἐς ἀθανάτους ἥρπασεν ὦκα δόναξ.

„ Anacharsis, de retour de ses voyages, voulut persuader
„ aux Scythes de vivre à la Grecque: il parloit encore,
„ lorsqu'une flèche l'envoya au séjour des Immortels.

ANACREON. Nous ajouterons a ce que Mr. Bayle a dit de ce fameux Poëte, quelque chose sur une nouvelle Edition de ses Ouvrages [A] avec des Notes, & sur une Traduction Italienne de ses Odes.

[A] *Une nouvelle Edition de ses Ouvrages avec des Notes.*] Cette Edition a paru à Utrecht en 1732 in-4. pagg. 315. sous ce titre: ΑΝΑΚΡΕΟΝΤΟΣ *Teïi Odæ & Fragmenta, Græce & Latine, cum Notis Johannis Cornelii de Pauw.* „ Odes & Fragmens d'Anacréon de Téos, „ en Grec & en Latin, avec les Notes de Mr. de Pauw." L'Editeur, dans sa Préface, dit son sentiment sur l'Auteur de ces Odes, & il déclare qu'il est persuadé qu'elles n'ont pas été composées par une seule personne, mais par plusieurs, parce que s'il y en a de belles, il y en a aussi de mauvaises, ce qui est une forte preuve qu'elles ne sont pas toutes du même Auteur. Il n'est pas même fort persuadé qu'il y en ait dans tout le Recueil, qui soient d'Anacréon. Pour ce qui est de celles qui sont peu élégantes, il est assuré qu'elles ne sont pas d'Anacréon, qui étoit un Ecrivain poli; mais de quelque Pédant ignorant. Et il presume que nous n'avons pas même des raisons suffisantes pour lui attribuer les autres, quoiqu'elles ne semblent pas indignes de ce grand Poëte. Il observe que les Manuscrits, sur lesquels Henri Etienne & les autres après lui ont attribué ces Pièces à Anacréon, ne peuvent être d'aucun poids, puisqu'ils les lui attribuent toutes sans distinction, & qu'il y en a certainement dans ce Recueil de si mauvaises, qu'on ne peut guéres concevoir qu'elles soient de lui. Ainsi, continue l'Editeur, comme les mauvaises ont été faussement attribuées à Anacréon, il pourroit en être autant de celles qui sont bonnes; car on ne peut douter qu'il n'y ait eu d'autres Poëtes qu'Anacréon, aussi capables de faire des Odes dans le même goût. Ajoutez à cela, que Suidas dit formellement, qu'Anacréon avoit écrit en Dialecte Ionienne, très différente de celle dans laquelle sont la plupart de ces Odes. Mr. de Pauw avoua, qu'Aulu-Gelle en cite une (1) comme d'Anacréon, qui se trouve dans ce Recueil: sur quoi il remarque, que tout ce qu'on en peut conclurre, c'est que du tems d'Aulu-Gelle cette Ode passoit pour être d'Anacréon, & se trouvoit

(1) Lib. XIX. c. 9.

voit parmi ses autres Ouvrages; mais cela prouve-t-il qu'elle soit d'Anacréon? Peut-on douter qu'il n'y eût du tems d'Aulu-Gelle bien des vers Anacréontiques, auxquels Anacréon n'avoit aucune part? „ La fourberie est aussi „ ancienne que le Monde, & on a supposé plus de Monumens, que nous ne pouvons le savoir, ou que nous „ n'osons le dire." Telles sont les Objections de l'Editeur, qui ne paroît pas avoir considéré que les meilleurs Ecrivains ont été étrangement défigurés & corrompus par des Copistes ignorans; & que c'est être peu équitable, que d'attribuer ces fautes de Copistes aux Auteurs mêmes. Mr. de Pauw traite avec le dernier mépris les Commentateurs d'Anacréon, & particuliérement Tannegui le Fèvre, Barnes & Baxter. Il a donné place dans son Edition à tous les Fragmens que H. Etienne & d'autres ont ramassés, excepté les sept vers qu'a produit Scaliger, que Mr. de Pauw croit être de Scaliger lui-même. Un Savant, qui a donné depuis une très belle Traduction Latine d'Anacréon en vers Elégiaques, avec des Notes curieuses, a très bien critiqué cette Edition de Mr. de Pauw.

☞ Un savant Journaliste (2), qui a rendu compte de l'Edition dont on vient de parler, a fait sur le Systême de Mr. de Pauw quelques remarques, qui méritent de trouver leur place ici. Il observe, que ce n'est pas uniquement parce que ces Odes sont bonnes (celles que l'Editeur reconnoit pour telles), qu'on les a attribuées à Anacréon, mais sur le consentement des MSS. qui est décisif en ces sortes de matières; & que s'il s'en rencontre quelques-unes sur la légitimité desquelles les Savans ont fait quelques difficultés, cela ne fait rien pour le corps même du Recueil, qui, suivant toutes les régles d'une Critique saine & modérée, reste toujours à celui que les MSS. en désignent comme l'Auteur. On répond à l'Objection fondée sur le témoignage de Suidas, qu'indépendamment de la quantité de vers qu'on peut citer, qui sont remplis de mots uniquement employés par les Auteurs qui ont écrit en Dialecte Ionienne, l'exemple d'Hérodote prouve que la conséquence de l'Editeur n'est pas juste. Le petit nombre d'Ionismes qui se voyent dans cet Historien, n'empêchant pas qu'on ne le laisse dans une possession paisible de son Histoire; le petit nombre de ceux qu'on rencontre dans les Odes d'Anacréon, ne doit pas non plus empêcher qu'on ne l'en reconnoisse l'Auteur: d'autant plus que les Poëtes se sont moins astreints que les Ecrivains en Prose, à se servir de la même Dialecte. On oppose ensuite à Mr. de Pauw, 1. Que les Ouvrages d'Anacréon subsistoient du tems d'Horace (3), & du tems d'Ovide (4): est-il difficile de concevoir, que dans la haute réputation où ils étoient, ils ont pu se conserver jusqu'à Aulu-Gelle? 2. Il se trouve dans l'Anthologie & sous le nom d'Anacréon, quelques-unes de ces mêmes Odes, qu'on trouve aussi dans le Recueil qui nous reste. 3. Alcyonius, dans son I. Livre *De Exilio*, dit avoir entendu raconter dans sa jeunesse à Démétrius Chalcondyle, que les Prêtres avoient si bien fait auprès des Empereurs de Constantinople, qu'ils avoient obtenu d'eux qu'on bruleroit les Exemplaires des anciens Lyriques Grecs, dont les Ouvrages pouvoient nuire aux mœurs. Anacréon étoit du nombre: il en restoit donc alors des MSS. Aon. ou Tran.]

(2) Biblioth. Raison. T. VIII. Part. I. Art. 4.

(3) Lib. IV. Od. 9.

(4) Lib. III. *de Arte amandi.*

La Traduction Italienne est de différentes mains; elle est intitulée: *Le Ode di Anacreonte nuovamente da varii illustri Poeti nella Italiana favella tradotte, ed altre Rime publicate nell' occasione delle felicissime Nozze degli Ecc. Sign. Co. D. Filippo Archinto e Co. D. Giulia Borromea.* Mr. Philippe Argelati a mis à la tête un Abrégé Historique de la vie d'Anacréon & de ses Ouvrages, qu'il a tiré de Mr. Bayle, sans l'avoir nommé, quoiqu'il promette diverses nouvelles particularités de la Vie de ce Poëte & de ses Ouvrages (5). Voici la prémière Ode, telle qu'elle se trouve dans cette Traduction:

(5) Voy. *Historia Litteraria*, Num. XVI. Vol. III. Art. 10. Chez Prevost 1732.

Degli Atridi io canterei
E di Cadmo i casi rei;
Ma dal mio voler discorda
Dalla Cetra ogni corda,
E l'ascolto a tutte l'ore
Solo dir cose d'amore.
Poco fa Cetra cambiai,
Che di nuove corde armai,
E a narrare il cor s'accese
Del grand' Ercole l'imprese,
Ma contraria a me rispose
Voci tenere e amorose.
Dunque gite in pace o Eroi,
Che ingombrate i miei pensieri;
Io non posso dir di voi
L'alte gesta e i nomi alteri,
Se la Cetra a tutte l'ore
Sol risponde, Amore, Amore.

ANASTASE I. Empereur d'Orient, succéda à Zénon l'an 491, & fut couronné l'onziéme d'Avril de cette année (*a*). Quoiqu'il ne fût pas Sénateur, il avoit occupé un poste honorable sous son prédécesseur [*A*]. Zénon étant mort sans enfans, Longin son frère espéroit de lui succéder [*B*]; mais Anastase parvint à l'Empire par le crédit d'Ariane veuve de Zénon, qu'il épousa aussi-tôt qu'il fut monté sur le Trône (*b*). Les Manichéens & les Ariens conçurent de grandes espérances de l'avénement de ce Prince à l'Empire, parce qu'ils se flattoient d'en être protégés; les Manichéens, à cause que la mére d'Anastase les favorisoit; & les Ariens, parce que l'oncle de l'Empereur étoit dans leurs sentimens (*c*). Mais si Anastase ne les persécuta point, ce qu'il ne paroit pas qu'il ait jamais fait, on ne trouve point qu'il ait protegé ni l'une ni l'autre de ces Sectes. On l'accusa à la vérité d'avoir été Eutychien, quoiqu'il eût promis avec serment à Euphéme Evêque de Constantinople, avant que ce Prélat le sacrât, qu'il ne troubleroit point l'Eglise, & ne feroit aucun changement à l'état présent des choses, promesse qu'il lui donna même par écrit; & il demeura effectivement neutre pendant quelque tems entre les différens Partis qui divisoient l'Eglise [*C*], ne favorisant point les Hérétiques, & ne s'opposant point aux Catholiques (*d*). Mais pour maintenir la paix dans l'Eglise, d'où celle de l'Etat dépend beaucoup, il déclara que les Evêques ou les autres Ecclesiastiques, qui troubleroient la tranquillité publique en prenant parti avec trop de chaleur pour ou contre le Concile de Chalcédoine, seroient privés de leurs Bénefices; & les disputes touchant l'Eutychianisme aiant été poussées avec beaucoup de feu, sur-tout par Euphéme de Constantinople, l'Empereur le chassa de son Siége, & mit Macédonius en sa place. Théodore le Lecteur attribue la déposition & le bannissement d'Euphème à une autre raison. Il rapporte (*e*) que les Isauriens aiant commis plusieurs insolences à Constantinople, l'Empereur les chassa de la Ville; sur quoi ils en vinrent à une révolte ouverte. Anastase accusa Eupheme d'être l'auteur de ce soulévement; il assembla tous les Evêques qui se trouvoient alors a Constantinople, qui rendirent par complaisance pour l'Empereur une Sentence, par laquel-

(*a*) Sigon. *de Imp. Occid. in Oper. ed. a Ph. Argelato* T. I. P. II. col. 375. not. (62).

(*b*) Evagre *Hist. Eccl.* L. III. ch. 29.

(*c*) Cedren. *Hist. Comp.* p. 357. Paris 1647.

(*d*) Sigon. *ubi supra ad textu.*

(*e*) *Hist. Eccles.* L. II. c. 9-13.

[*A*] *Il avoit occupé un poste honorable sous son prédécesseur.*] Il avoit été ce que les Anciens nommoient *Silentiaire*. Il y avoit deux Officiers de cet ordre: l'un dont l'emploi, moins honorable, consistoit à prévenir le bruit & le desordre dans le Palais de l'Empereur: l'autre, qui étoit plus distingué, étoit du nombre de ceux auxquels l'Empereur communiquoit les affaires les plus secrettes de l'Etat (1), & qu'on pourroit peut-être nommer Conseillers-privés. Consultez Calepin au mot *Silentiarius*.

[*B*] *Longin frère de Zénon espéroit de lui succéder.*] Longin, qui avoit acquis un grand pouvoir sous l'Empereur son frère, espéra de se rendre aisément maitre de l'Autorité Souveraine (2): mais il se trouva trompé dans ses espérances par la politique d'Ariane. Evagre dit (3) qu'Anastase renvoya Longin en son Pays, qui étoit l'Isaurie. Mais cet Auteur s'est trompé; car il suppose que Longin, frére de Zénon, est le même Longin qui étoit Maitre de la Milice, ou Général de la Cavalerie; quoiqu'il soit évident par l'Histoire, que c'étoient deux personnages différens. Théophane (4) nous apprend, que le frére de Zénon aiant excité une sédition contre Anastase, cet Empereur le bannit à Alexandrie, où il entra dans les Ordres sacrés, & mourut sept ans après. Mais il y avoit un autre Longin qui étoit Maitre de la Milice, qu'Anastase dépouilla de cet Emploi, & qu'il envoya en exil dans l'Isaurie, où il se souleva dans la suite contre l'Empereur avec les Isauriens, & fut tué dans une bataille, ainsi que le rapporte Evagre (5), qui fait aussi mention de l'autre Longin surnommé Sélinonce, qui fut fait prisonnier (6). Moréri rapporte cette bataille d'une manière très peu exacte. Il parle à la vérité des deux Longins, mais sans dire qui ils étoient; & l'on voit qu'il prend l'un des deux pour le frère de Zénon. Il dit aussi, qu'ils se rendirent tous deux, & furent punis de mort; au-lieu qu'il paroit par le récit d'Evagre, que Longin, qui avoit été Maitre de la Milice, fut tué dans le combat, & sa tête portée à l'Empereur; & que l'autre, surnommé Sélinonce, fut fait prisonnier, & mené à Constantinople.

[*C*] *Différens Partis divisoient l'Eglise.*] Dans ce tems-là les Eglises les plus pures ne recevoient généralement, ni ne rejettoient généralement le Concile de Chalcédoine. Chaque Evêque en usoit à cet égard comme il le jugeoit à propos. Les uns maintenoient avec beaucoup de zèle tous les Decrets de ce Concile, sans permettre qu'on en changeât une syllabe, & sans vouloir admettre à leur Communion ceux qui faisoient la moindre difficulté de le recevoir. Les autres, bien loin de le recevoir, le condamnoient, avec la Lettre de Léon. D'autres soutenoient opiniâ-

(1) Meursius *Gloss. Græc. Barb.* in *Not. Var.* ad Evagr. *Hist. Eccl.* L. II. c. 10. not. a. p. m. 302.

(2) Evagre *Hist. Eccl.* L. III. ch. 29.

(3) Là même.

(4) *In Chr. Ann.* 484. *juxta Alexandrinum*, i. e. Ann. Ch. 491. in *Not. Var.* apud Evagr. *ubi supra*.

(5) *Hist. Eccles.* L. III. ch. 35.

(6) Là-même.

quelle ils excommuniérent & déposérent Euphéme. Le peuple de Constantinople s'émut en faveur d'Euphéme; mais cela ne lui servit de rien, l'Empereur demeura ferme dans la résolution qu'il avoit prise, & Euphéme fut banni à Euchéta Ville de Paphlagonie. Macédonius, ainsi qu'on l'a dit, fut mis en sa place, & signa, par l'avis de l'Empereur, l'Edit que Zénon avoit fait pour l'Union des Eglises [*D*]. La haine que les differens Partis se portoient causa souvent des tumultes & des séditions à Constantinople, jusqu'à mettre en danger la vie de l'Empereur; qui, pour tenir le peuple en respect, ordonna que le Préfet de la Ville le suivroit toujours à l'Eglise & aux Processions publiques (*f*). Cette précaution étoit d'autant plus nécessaire, que la plupart des tumultes étoient causés par une sorte de *Doxologie*, ou d'Hymne, dont on avoit coutume de se servir dans le Service Divin. Cette Doxologie consistoit en ces paroles, ἅγιος ὁ Θεὸς, ἅγιος ἰσχυρὸς, ἅγιος ἀθάνατος, c'est-à-dire, *Dieu qui ès Saint*, *Tout-puissant qui ès Saint*, *Immortel qui ès Saint*; ce qui la faisoit nommer *Trisagion* [*E*], Trois fois Saint. Les Orthodoxes chantoient cette Hymne sans aucune addition, ou en ajoutant seulement ἁγία Τριὰς, ἐλέησον ἡμᾶς, *Sainte Trinité, ayez pitié de nous!* Mais Pierre le Foulon Evêque d'Antioche vouloit qu'on ajoutât, ὁ σταυρωθεὶς δι' ἡμᾶς, *qui avez été crucifié pour nous*; & comme l'on supposoit que le prémier SAINT se rapportoit au Pére, le second au Fils, le troisiéme au S. Esprit, l'addition de ces paroles, *qui avez été crucifié pour nous*, sembloit insinuer que toute la Trinité avoit souffert, ce qui faisoit que les Orthodoxes rejettoient absolument cette addition (*g*). Anastase souhaita que ces fatales paroles fussent ajoutées à cette Doxologie, quand on la chanteroit à Constantinople; ce qui y excita une furieuse sédition, comme si les fondemens du Christianisme eussent été en danger. On accuse Macédonius & son Clergé de l'avoir excitée [*F*]. Elle s'accrut avec une si horrible violence, que l'Empereur fut contraint d'aller sans Couronne à l'Hippodrome, où il déclara au peuple qu'il étoit prêt a se démettre de l'Empire; mais que quand il s'en seroit démis, il faudroit choisir un autre que lui pour le posséder, puisqu'ils ne le pouvoient posséder tous ensemble. Ce discours toucha le peuple & l'appaisa comme par miracle: il pria Anastase de reprendre la Couronne, & lui promit de demeurer à l'avenir fort soumis à ses ordres (*h*). Nous ne déciderons point si Macédonius fut l'auteur de cette sédition, ou non; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut déposé & banni par l'Empereur, & un nommé Timothée mis en sa place. Anastase eut non seulement à lutter avec les différens Partis qui divisoient l'Eglise, mais il eut aussi en divers tems la guerre avec la Perse, & avec les Bulgares, qui commencérent à paroitre sous son régne. Comme ces guerres n'offrent aucun évènement remarquable, nous ne croyons pas devoir en parler; nous nous contenterons de dire un mot de celle qu'il eut contre un certain Vitalien, Thrace de Nation. Il se souleva contre l'Empereur vers l'an 510. Hypatius, qui avoit été envoyé contre lui, aiant été trahi par les siens & livré entre les mains du Rebelle, fut obligé de payer une grosse rançon pour obtenir sa liberté. Cyrille fut choisi pour commander les Troupes en sa place; mais aiant aussi été fait prisonnier par Vitalien, ce redoutable Chef ne prétendoit pas moins que de se rendre maitre de Constantinople & de se mettre la Couronne Impériale sur la tête (*i*). Il s'avança avec son Armée vers la Capitale, & s'étant campé tout proche, il vint lui-même jusques à une des Portes, nommée la Porte Dorée, & declara qu'il n'avoit entrepris la guerre qu'en faveur des Catholiques, & en particulier de Macédonius, qui avoit été injustement déposé & banni. Anastase effraye promit d'assembler un Concile à Héraclée [*G*] pour examiner les matiéres controversées, & qu'il recevroit l'Evêque de Rome dans cette Assemblée. Vitalien, satisfait de cette promesse, se retira avec son Armée. Le Concile s'assembla, & il s'y trouva environ deux-cens Evêques; mais ils se séparérent bientôt, sans avoir rien fait: ce qui irrita si fort Vitalien, qu'il attaqua de nouveau l'Empire (*k*); mais aiant été battu sur mer, & aiant perdu une grande partie de son Armée, il se retira avec le reste (*l*). Quelques Ecrivains ont dépeint Anastase avec les plus noires couleurs. Ils le représentent comme un fauteur des Ariens & des Manichéens; quelques-uns même disent qu'il étoit suspect de Mahometisme *, sans en alléguer aucune preuve. On l'a accusé aussi d'être Eutychien, par la seule raison, qu'il voulut ajouter au fameux Trisagion ces paroles, *qui avez été crucifié pour nous*, quoique cette addition pût être susceptible d'un très bon sens [*H*]. Quelques Ecrivains

(*f*) Le même ch. 21. Voy. Valesii Annot. num. 1.

(*g*) Vales. in Not. ad Evagr. Hist. Eccl. L. III. c. 44. not 1.

(*h*) Evagre ibid.

(*i*) Le même ch. 43.

(*k*) Sigonius ubi supra, col 517.

(*l*) Evagre ubi supra.

* Je ne sai qui sont les Auteurs de cette accusation, qui est plus qu'extravagante, puisque Mahomet n'étoit pas né seulement. L'Auteur de cet Article auroit bien dû citer ou nommer celui qui accusé Anastase de Mahométisme si longtems avant que Mahomet fût au monde. R. D. T.

piniâtrement le fameux *Hénoticon* ou *Edit d'Union* de Zénon (7), bien qu'ils ne fussent pas d'accord entre eux touchant les deux Natures de Jésus Christ; les uns aiant été trompés par la manière ambiguë dont cet Edit s'exprimoit, les autres croyant devoir faire le sacrifice de leurs sentimens particuliers à la paix & à l'union de l'Eglise (8).

[*D*] *Macédonius ..... signa, par l'avis de l'Empereur, l'Edit que Zenon avoit fait pour l'union des Eglises.*] C'est ce que dit Théodore le Lecteur, & Cédréne (9) est d'accord avec lui sur cet article. Mais Evagre rapporte cette particularité d'une manière différente: il nous dit (10), qu'un certain Xénias (11) Evêque d'Hiérapolis, & quelques autres Eutychiens, demandérent à Macédonius sa Profession de Foi par écrit; qu'il la leur donna, déclarant qu'il n'avoit point d'autre Foi que celle des trois cens dix-huit Pères du Concile de Nicée, & que celle des cent cinquante du Concile de Constantinople; qu'il prononça anathème contre Nestorius & Eutychès, & contre ceux qui admettent deux Fils & deux Christs, ou qui divisent les Natures: mais qu'il ne parla ni du Concile d'Ephèse où Nestorius avoit été déposé, ni de celui de Chalcédoine qui avoit condamné Eutychès. Or c'est-là précisément à quoi revenoit le fameux *Hénoticon*, ou Edit d'Union, & cette Profession de Foi de Macédonius pouvoit être regardée comme une vraie souscription à cet Edit. Mais parce qu'il ne recevoit pas en termes exprès le Concile de Chalcédoine, quoiqu'il ne le rejettât pas non plus, tous les Moines des Monastères des environs de Constantinople rompirent tout commerce avec lui, & se séparérent de sa Communion.

[*E*] *Trisagion.*] Un certain Proclus Evêque de Constantinople, dit Mr. de Valois (12), avoit appris cette Hymne des Anges, & en avoit introduit l'usage dans l'Eglise. Dès que le Prêtre étoit à l'Autel, le Prémier Chantre entonnoit à haute voix ces paroles, ἅγιος ὁ Θεὸς &c. Les Chrétiens d'Orient ont coutume aussi de chanter cette Hymne le matin quand ils se lèvent, ou lorsqu'ils se disposent à adorer Dieu, & lorsqu'ils veulent élever leur cœur à lui. On adore toute la Trinité dans cette Hymne, ainsi que nous l'apprend Jean de Damas dans son Epitre *de Trisagio*, & *de Orth.* L. III. ch. 10. (13).

[*F*] *On accuse Macedonius & son Clergé d'avoir excité cette sédition.*] C'est ce que Sevére Evêque d'Antioche écrivit à Sotérique Evêque de Césarée en Cappadoce, qui avoit été ordonné par Marcellin lui-même. Ce Sotérique devint dans la suite Eutychien, & se joignit à Xénias, pour avancer les intérêts de cette Secte. Il n'est donc pas surprenant, dit Mr. de Valois (14), que Sévère le Chef des Eutychiens, écrivant à Sotérique qui étoit de son Parti, ait accusé Macédonius, Evêque Catholique, d'être l'auteur de la sédition dont nous avons parlé. Mais, ajoute-t-il, Sevére lui-même pourroit avec plus de fondement en être accusé, puisque c'étoit lui qui avoit conseillé à l'Empereur d'ajouter au Trisagion ces paroles, *qui avez été crucifié pour nous*, ainsi que nous l'apprend Cédrène (15). C'est au Lecteur à juger, auquel des deux on doit s'en rapporter, ou à Cedréne qui vivoit dans l'onziéme Siécle, ou à Sévére qui étoit contemporain d'Anastase.

[*G*] *Promit d'assembler un Concile à Héraclée.*] C'est ce que rapporte Sigonius (16), d'après Théophane (17); & il ajoute, qu'Anastase ne fit cette promesse que pour amuser Vitalien & le peuple de Constantinople; mais que ni l'Empereur, ni Timothée Evêque de Constantinople, n'avoient intention que ce Concile en vint à une décision. Mais nous remarquerons, qu'autant que cela nous est connu, Théophane est le seul des Anciens, qui parle de ce Concile d'Héraclée: ni Evagre, ni Théodore le Lecteur, ni Cédréne n'en disent mot; ce qui est d'autant plus extraordinaire, si ce que Théophane rapporte est véritable, que les deux derniers n'épargnent point Anastase, & ne perdent aucune occasion de déclamer fortement contre lui. Ainsi les particularités, rapportées par Théophane, doivent être pour le moins mises au nombre des faits douteux.

[*H*] *Cette addition peut être susceptible d'un très bon sens.*] Si l'on rapporte les paroles du Trisagion aux trois Personnes

(7) Voyez l'Article ACACE Patriarche de Constantin. Rem. [*F*].

(8) Evagre L. III. ch. 30.

(9) *Hist. Comp.* p. 358.

(10) *Ubi supra* c. 31.

(11) Autrement nommé *Philoxéne*.

(12) *In Not. ad Evagr. Hist. Eccl.* L. III. c. 44. not. 1. p. 380.

(13) Ibid. in *Not. Var.*, not. a.

(14) Là-même.

(15) *Hist. Comp.* p. 360.

(16) *Ubi supra* col. 617.

(17) *In Chron. ad Annal. Alex.* 506. A. C. 506.

vains ont dit qu'il étoit de la Secte des *Acéphales* ; mais on ne sait pas trop bien quelles étoient les opinions particulières de cette Secte: ce qu'il y a de certain, c'est qu'on donna le nom d'*Acéphales* ou d'*Indifferens*, à ceux qui ne recevoient pas le Concile de Chalcédoine, parce qu'ils sembloient ne point prendre parti ni pour ni contre ce Concile, ce qui étoit peut-etre le parti le plus sage, à cause des divisions que les Decrets de ce Concile avoient causées dans l'Eglise. Les Auteurs de l'Eglise Romaine dépeignent Anastase comme un grand persécuteur des Orthodoxes, parce qu'il fit déposer & bannit Eupheme & Macédonius; mais ils devroient prouver que ces deux Prélats furent injustement bannis, ce qui seroit assez difficile, après ce que nous avons dit sur le témoignage d'Evagre. En un mot, c'est sur la conduite d'Anastase, qu'il faut juger de lui. Nous avons rapporté l'essentiel de ce qu'on en dit par rapport à l'Ecclesiastique. Pour ce qui est du Gouvernement Civil, on convient qu'au commencement de son règne, il se montra un très bon Prince. Il dechargea le peuple d'une Taxe très onéreuse, qu'on appelloit *Chrysargyre*, sous le poids de laquelle il avoit gémi longtems [*I*]; il defendit les Combats contre les bêtes sauvages; il éleva divers Bâtimens; & évita, autant qu'il lui fut possible, de s'engager dans des Guerres dangereuses. Il est vrai que dans la suite de son règne, il mit quelques nouvelles Impositions sur ses Sujets, ou plutôt, il changea la manière de les payer: au-lieu qu'avant lui, le peuple étoit obligé de pourvoir l'Armée de provisions, Anastase ordonna que chacun payeroit sa quote-part en argent. Mais il le fit par une fort bonne raison: il donnoit de l'argent aux Barbares, pour les empecher de faire des irruptions dans l'Empire, & par ce moyen il déchargeoit ses Sujets de l'embarras & des incommodités que causent des Armées toujours sur pied, & des ravages de la guerre; ensorte qu'il avoit plus besoin d'argent que de provisions (*m*). Anastase régna vingt-sept ans, trois mois & trois jours (*n*), ou selon le P. Pagi (*o*), moins trois jours. Il mourut le 10 de Juillet de l'an de J. C. 518 (*p*), âgé de quatre-vingt-huit ans, selon Theodore le Lecteur (*q*). Quelques Ecrivains racontent au sujet de sa mort, une Histoire qui n'a guères de vraisemblance [*K*]. Justin lui succeda. [☞ Il est assez surprenant que dans un Article tel que celui-ci, l'Auteur n'ait rien dit d'une accusation bien odieuse, intentée à Anastase par Victor de Tunune ou Tunone; d'autant plus que cette accusation a donné lieu aux Ennemis de la Religion Chrétienne, de pretendre que les Manuscrits du Nouveau Testament ont été falsifiés, & sont parvenus ainsi jusqu'à nous. Voici le fait. On lit dans la Chronique de Victor: MESSALA * V. C. Cos. *Constantinopoli, jubente* Anastasio † *Imperatore, Sancta Evangelia, tanquam ab idiotis Evangelistis composita, reprehenduntur & emendantur.* Ce qui signifie: *Sous le Consulat de Messala, les Saints Evangiles furent réformés & corrigés à Constantinople, par ordre de l'Empereur Anastase, comme aiant été composés par des Evangélistes ignorans.* Ce Messala, dont il est fait mention, fut Consul l'an 506, & la Chronique de Victor finit à l'an 566. Mais le témoignage de Victor de Tunune n'est guères recevable sur un fait aussi extraordinaire, dont aucun autre Auteur ne parle, & qui en lui-meme n'a nulle apparence de verité, comme on en trouvera les preuves dans la Remarque [*L*]. ADD. DU TRAD.]

(*m*) Voyez Valesii Not. in Evagr. Hist. Eccl. L. III. c. 42. n. 5.

(*n*) Evagre L. III. ch. 44.

(*o*) Le même in Not. Var. not. b.

(*p*) Vigon. ubi supra col. 821.

(*q*) Liv. II. ch. 57.

* D'autres lisent MESSALIA.

† Quelques-uns omettent le nom d'Anastase.

nes de la très-Sainte Trinité, il faut avouer qu'il est absurde de dire de toute la Trinité, qu'elle *a eté crucifiée pour nous.* Mais qui empêche que ces paroles ne se rapportent au Fils, & que toute l'Hymne ne s'adressât à lui? Dans ce cas-là, il n'y avoit pas plus d'inconvenient à ajouter ces paroles, qu'il n'y en a dans ce que dit S. Paul (18), que *Dieu a racheté son Eglise par son propre sang*; ce qui ne signifie nullement, que la Divinité de Jésus Christ ait souffert; mais par une façon de parler, ce qui n'appartient qu'à la Nature Humaine, est appliqué à la Nature Divine.

(18) Act. XX. 28.

[*I*] *Il dechargea le peuple d'une Taxe ...... qu'on appelloit Chrysargyre, &c.*] Cette Taxe se levoit par tête dans toute l'étendue de l'Empire: hommes & femmes, esclaves & libres, les mendians même, étoient obligés de payer une piéce d'argent au Trésor. On devoit payer de même pour un cheval, un bœuf & un mulet, & pour un âne six oboles. La Taxe s'étendoit jusques aux chiens, & au fumier même: elle se levoit tous les quatre ans. Anastase voyant que le peuple ne pouvoit plus supporter une imposition si onéreuse, l'abolit entiérement, & fit bruler tous les Registres où la somme que chacun devoit payer étoit marquée (19). Cette Taxe étoit très ancienne, & Zosime en attribue l'établissement à Constantin le Grand (20); ce qui lui a attiré une rude censure de la part d'Evagre (21). Nous examinerons ailleurs (22) si cette accusation contre Constantin est fondée, ou non.

(19) Cedren. ubi supra Evagr. ubi supra.

(20) Hist. L. II.

(21) Evagr. L. III. c. 41.

(22) Dans l'Article de CONSTANTIN LE GRAND.

[*K*] *Une Histoire qui n'a guères de vraisemblance.*] Cédrène (23) rapporte, qu'Anastase, la vingt-septième année de son règne, vit en songe un homme qui avoit l'air terrible, qui lui montra un Livre, qu'Anastase ouvrit, & où il trouva son nom; sur quoi ce Spectre lui dit: *Voici, à cause de tes erreurs en matière de Foi, j'efface de ta vie quatorze ans*; ce qu'il fit sur le champ. Anastase s'étant réveillé, fit venir un certain Amantius, auquel il raconta ce songe. Amantius lui dit: *J'ai aussi songé, qu'étant debout auprès de vous, il est venu un gros cochon, qui m'a jetté par terre, & m'a devoré.* Proclus, l'interprète des Songes (24), déclara à l'Empereur & à Amantius, qu'ils mourroient bientôt. Mais comme on avoit prédit à Anastase qu'il périroit par le feu, il fit faire plusieurs conduits qui aboutissoient à une citerne qui étoit dans le Palais, & plusieurs caves pour recevoir l'eau, afin d'éviter le malheur qui le menaçoit: mais ces précautions ne servirent de rien, puisqu'il fut tué par la foudre. Sigonius donne cette Histoire pour certaine (25): mais ni Evagre, ni Théodore le Lecteur n'en disent rien, & il n'y a aucune raison de penser qu'ils eussent passé sous silence un fait de cette nature, s'il leur eût été connu: sur-tout le dernier, qui n'est rien moins que favorable à Anastase. Quand des Auteurs, qui vivent plusieurs Siécles après le tems où les faits qu'ils rapportent doivent être arrivés, ne citent aucun garant de ce qu'ils avancent, leur témoignage est de peu de poids, lorsqu'il n'est point appuyé de celui de quelque Auteur contemporain.

(23) Ubi supra p. 361.

(24) Le fameux Mathematicien.

(25) Ubi supra col. 611.

[*L*] *On en trouvera les preuves dans la Remarque ci-dessous.*] L'Auteur du Livre intitulé *la Liberté de penser*, entre un grand nombre de raisons qu'il a entassées pour prouver que les Livres sacrés du Nouveau Testament ont été altérés & corrompus, n'a pas oublié d'alléguer le passage de la Chronique de Victor de Tunune, comme un argument victorieux, auquel il n'y a rien à répliquer. Plusieurs illustres Auteurs ont travaillé à repousser les traits de l'Incrédulité à cet égard *; le celèbre *Bentley*, dans ses Remarques contre *Collins*, qui ont paru depuis peu traduites en François, sous le titre de *Friponnerie Laïque* &c.; Mr. *de Crousaz*, dans son *Examen du Traité de la Liberté de penser*; & en dernier lieu le savant Mr. *Wesseling*, Professeur dans l'Université d'Utrecht, dans une Dissertation Latine qui a paru en 1738, conjointement avec une autre sur *les Archontes des Juifs*. Comme l'examen d'un fait de cette nature entre naturellement dans le Plan d'un Dictionaire Critique, je me propose, en profitant des recherches & des réflexions de ces illustres Savans, de prouver, I. Que le fait rapporté par Victor n'a pas l'ombre de vraisemblance, à le considérer en lui-même. II. Que le témoignage de ce Chroniqueur obscur n'est d'aucun poids. III. Je rechercherai ce qui peut avoir donné occasion à ce qu'il dit. IV. J'ajouterai quelques réflexions sur l'intégrité des Livres du Nouveau Testament. Cette discussion pourra n'être pas du goût de bien des gens, qui admirent le Dictionaire de Mr. Bayle, précisément parce qu'ils y trouvent des réflexions d'un genre opposé à celles que nous allons faire; mais nous nous flattons de plaire à ceux qui aiment à voir la Religion défendue contre des attaques pleines de malignité & de mauvaise foi.

* On peut voir dans la Preface de *la Friponnerie Laïque* la Liste de plusieurs Ouvrages publiés contre *Collins*.

DIGRESSION sur l'intégrité des Livres du N. T. & sur un passage de la Chronique de Victor de Tunune.

I. Le fait rapporté par Victor de Tunune n'a pas l'ombre de vraisemblance, à le considérer en lui-même. On prétend que l'Empereur Anastase a fait corriger & réformer les Evangiles: mais de quel genre de correction s'agit-il? Est-ce d'une correction, par laquelle on a altéré, changé ce qu'il y avoit d'essentiel dans les Livres du Nouveau Testament, en un mot refondu ces Livres? Ou n'est-il question que de la correction de quelques termes, de quelques passages peu importans? C'est sans doute d'une correction du prémier genre, qu'on veut qu'il soit question; sans quoi les Ennemis de la Révélation ne peuvent guères tirer d'avantage de ce fait. Quoi qu'il en soit, prenons la chose de l'une & de l'autre manière.

1. Le dessein qu'on attribue à Anastase étoit le plus extraordinaire, & le plus extravagant, qui fut jamais. Comment pouvoit-il se flatter de faire recevoir ses Evangiles, ainsi refondus, dans tout le Monde Chrétien, où il y avoit des milliers de Copies des véritables Evangiles, respectées unanimement par tous les Chrétiens? Il ne pouvoit ignorer, que MARCION, TATIEN, & les Sectateurs de THEODOTE & d'ARTEMON, accusés d'avoir voulu corrompre ou d'avoir corrompu les Ecritures (26), n'avoient retiré de cet attentat que de la honte & de l'opprobre, sans avoir réussi dans leur dessein, les Pères de l'Eglise aiant pris grand soin de préserver les Ecrits sacrés du Nouveau Testament de toute innovation. Anastase devoit s'attendre à éprouver le même sort, & à voir passer

(26) Voyez Wesseling *Dissert. de Evang. non emendat. &c. Bibl. Raisonn.* T. XXII. P. I. p. 15.

son nom couvert d'infamie à la postérité. Comment pouvoit-il espérer que les Chrétiens, divisés comme ils l'étoient, recevroient des corrections, qui en favorisant les opinions des uns, ne pouvoient qu'être contraires à celles des autres, auxquels par conséquent on n'auroit pu espérer de les faire adopter? Il n'y a donc aucune apparence qu'Anastase ait conçu un projet de cette nature, surtout si l'on s'en rapporte sur son caractere à ce que dit Procope (27), *que cet Empereur n'avoit pas accoutumé de rien faire legerement.*

2. Mais supposons que malgré ces difficultés Anastase ait conçu le dessein qu'on lui attribue, qu'il se soit flatté de surmonter peu à peu les obstacles, & de faire recevoir universellement ses corrections: pour concevoir la moindre espérance à cet égard, il falloit trouver le moyen de faire périr tous les autres Manuscrits des Evangiles qu'il y avoit dans le Monde, & répandre des milliers de Copies des Evangiles corrigés; engager tous les Chrétiens à se défaire de leurs Livres, & à en recevoir d'autres en la place. Il falloit corriger aussi tous les Ecrits des Péres, changer les passages qu'ils avoient cités, refondre leurs Commentaires, substituer aux explications qu'ils avoient données, des explications conformes au nouveau Texte. Il falloit de plus faire changer par-tout, sur le nouveau Manuscrit, les *Lectionaires* dont se servoient les Lecteurs, qui lisoient tous les jours l'Histoire Evangélique dans les Villes, les Bourgs, les Villages, les Séminaires, les Monasteres (28). Il y avoit même une chose plus difficile encore à faire, & néanmoins nécessaire, savoir, de réformer toutes les Versions, pour les accommoder au Manuscrit corrigé; car on joignoit leur autorité à celle des anciens Manuscrits, pour reconnoître les falsifications, ainsi que le témoigne Anastase le Sinaïte (29), qui vivoit peu d'années après l'Empereur de ce nom. Comment donc celui-ci auroit-il pu se flatter de faire recevoir ses corrections dans les Eglises de Syrie? quelle apparence que les *Nestoriens* eussent reçu des corrections favorables à l'*Eutychianisme*? On en peut juger par un seul exemple. Nestorius soutenoit (30), que jamais il n'étoit parlé, dans le Nouveau Testament, de la *mort* ou du *sang* de DIEU, mais que cela étoit toujours appliqué au CHRIST: aussi les *Nestoriens* lisoient-ils dans les Actes (31), *afin que vous paissiez l'Eglise* de CHRIST, *qu'il a rachetée par son sang.* Mais les *Severiens*, Secte née de l'*Eutychienne*, lisoient là, *l'Eglise de* DIEU (32), & malgré le crédit qu'ils avoient auprès d'Anastase, ils ne purent jamais faire changer aux Nestoriens leur leçon, & toutes les Editions de la Version Syriaque la conservent encore, au-lieu que celle des *Severiens*, quoique beaucoup meilleure, est à peine connue. Puis donc qu'on ne put faire recevoir des Nestoriens un seul passage, qu'auroit-on pu attendre, si l'on eût voulu tenter une correction générale des Evangiles? D'autant plus qu'Anastase étoit fort haï des Nestoriens, & que depuis peu l'Ecole d'Edesse, dont ils avoient la direction (33), aiant été dissipée par l'Empereur Zénon, un grand nombre de Savans s'étoient retirés en Perse, où ils n'avoient rien à craindre d'Anastase. Cet Empereur pouvoit-il encore espérer de faire recevoir ses corrections par les Italiens? Ces peuples, gémissant sous le joug des Goths, étoient très divisés des Grecs, à l'occasion des disputes causées par l'Hénoticon ou Edit d'Union de Zénon; mais unis de sentiment avec les Gaulois & les Espagnols, qui étoient soumis à la domination des Francs & des Wisigoths. Il y avoit alors des Chrétiens dans les Pays les plus éloignés, en Perse, en Arabie, en Ethiopie, au fond des Indes, dans la Taprobane & dans le Malabar: comment engager tous ces Peuples à altérer tous les Manuscrits dont ils se servoient? Par quelle voie réunir sur un tel dessein, les Vandales d'Afrique qui étoient Ariens, les Orthodoxes du même Pays, & les Donatistes divisés entre eux, & peu d'accord avec Anastase? En un mot, comment engager des Peuples d'opinions différentes, qui ne dépendoient point d'Anastase, & sur lesquels il n'avoit aucune autorité, à renoncer à des Livres qu'ils respectoient, sur lesquels ils fondoient leurs sentimens, pour en recevoir d'autres, dont les décisions auroient été différentes, & contraires à leurs idées? Comment un homme de l'âge d'Anastase pouvoit-il même se flatter, qu'après sa mort on respecteroit une altération si odieuse? Il n'y a donc pas l'ombre de vraisemblance dans ce que rapporte Victor de Tunune, & l'idée d'une altération de la nature de celle que Collins & ses Disciples veulent supposer, ne peut tomber dans un esprit raisonnable.

II. C'est ce dont on ne doutera point, si aux considérations précédentes on joint celle du peu de créance que mérite ce Chroniqueur obscur. Il faut être étrangement prévenu, pour oser soutenir que quatre lignes d'un seul Auteur, à peine connu, suffisent pour renverser ce qu'on a cru depuis dix-sept Siècles. Aucun Auteur, ni contemporain, ni postérieur, n'a parlé de ce fait. Il y en a pourtant eu qui n'ont point épargné Anastase, qui lui ont fait les reproches les plus odieux. Un certain *Sabas*, Moine de la Palestine, alla à Constantinople après l'année marquée par notre Chroniqueur, & parla à l'Empereur avec beaucoup de liberté sur les disputes de Religion (34). Un autre, nommé *Theodose*, lui écrivit des Lettres très piquantes (35), à cause qu'il méprisoit le Concile de Chalcédoine. Mais ni l'un ni l'autre ne parle de l'entreprise inouïe dont il s'agit, qu'ils n'auroient certainement point passée sous silence. Et comment auroient-ils pu ignorer un fait de cette nature, qui ne pouvoit qu'avoir fait beaucoup d'éclat? Comment

(27) *Hist. de la Guerre contre les Perses* L. I. ch. 10. de la Trad. de Cousin.

(28) Wesseling *ubi sup.*

(29) *Hodeg.* ch. 22 dans la *Biblioth. des Péres* T. IX. p. 854.

(30) *Act. Concil. Ephes.* T. V. *Concil. Gen.* Labbæi p. 515. apud eund.

(31) Ch. XX. 28.

(32) Assemann. *Bibl. Orient.* T. III. p. 543. & T. II. p. 090. apud eund.

(33) Theodor. Lect. *Hist. Eccl.* L. II. ch. 5.

(34) Fleuri *Hist. Eccl.* T. VII. p. 033. & suiv.

(35) Le même, p. 801.

Victor, qui étoit si éloigné de Constantinople, en a-t-il été instruit? Evagre, qui n'est nullement favorable à Anastase, & qui rapporte au long (36) les plaintes de ceux que ce Prince avoit exilés, ne dit pas le moindre mot d'un attentat aussi atroce. On lit dans les Historiens, que sous cet Empereur, plusieurs Evêques furent déposés & bannis, les uns pour avoir rejetté l'Hénoticon de Zénon, les autres pour avoir défendu avec trop de chaleur les décisions du Concile de Chalcedoine; mais on ne lit nulle part, qu'aucun ait rien souffert pour s'être opposé à une Edition du Nouveau Testament, corrigée par les ordres de l'Empereur. Or y a-t-il la moindre apparence, qu'il fût venu à bout d'une pareille chose, sans en venir à de grandes extrémités? Si l'addition qu'il fit au Trisagion, comme on l'a vu ci-dessus, excita une sédition, & le mit en danger d'être dépouillé de l'Empire; que n'auroit pas fait une entreprise de la nature de celle qu'on lui attribue? D'ailleurs, si l'on fait réfléxion sur les sentimens qu'Anastase témoigne dans la Lettre qu'il écrivit en réponse à celle de l'Abbé Théodose, dont nous avons parlé, on aura de la peine à se persuader que ce Prince ait voulu corrompre & falsifier les Evangiles. Le morceau est curieux, & mérite d'être rapporté; d'autant plus qu'il donne lieu de penser qu'Anastase étoit peut-être d'un meilleur caractère que les Historiens Ecclésiastiques, mécontens de lui, ne l'ont représenté: c'est au Lecteur à en juger. Voici le passage: *Scripsit Pietas tua, non debuisse mala hæc moveri fidei caussa, quæ nostro Imperio mota sunt. Ac quidem non esse nos eorum auctores, testis est Dominus Deus, universorum Judex . . . . . Omnino enim, non nescit Pietas tua, quosdam Monachos & Clericos, qui videlicet rectæ fidei studium præferant, hæc scandala movisse, dum sibi in mysterii cognitione primas ambiunt, ac fidem ore circumferunt; quæ quidem cum humano ingenio incomprehensa sit, nihil aliud quam se mendaces, & sycophantas ostendunt: ex quo etiam magna Dei indignatio in nos proficiscitur, eo quod existimamus mysterium non esse mysterium, nec sola fide, sed nugis nostris constare; eosque condemnamus, qui nos fide ac mysteriis Divina venerari docuerunt* (37). Ce qui signifie: „ Vous „ m'écrivez, qu'on ne devoit pas causer les troubles qu'il „ y a dans notre Empire pour cause de Religion. Je prens „ Dieu à témoin, le Juge de l'Univers, que je n'en suis „ point l'auteur . . . . . Vous n'ignorez pas sans doute, que „ quelques Moines & Ecclésiastiques, sous prétexte d'attachement à la vraie Foi, ont causé tous ces scandales, „ cherchent à être eux-mêmes les Maîtres dans la connoissance des Mystères, & n'aiant la Foi que sur le bout „ des lévres. Mais ces Mystères étant incompréhensibles „ à l'Entendement humain, de telles gens ne font que se „ montrer menteurs & calomniateurs. De-là vient aussi „ que Dieu est fort irrité contre nous, parce que nous „ voulons que ce qui est Mystère, ne le soit pas; & qu'au-lieu qu'il demande uniquement la soumission de notre „ Foi, nous le faisons consister dans des fadaises de notre invention, & parce que nous condamnons ceux qui „ nous ont enseigné à adorer les profondeurs des choses „ divines." A ne point dissimuler, ce n'est guères là le langage d'un Corrupteur des Evangiles, ni d'un homme aussi mal intentionné qu'on nous dépeint Anastase; & cela joint avec le profond silence de tous les Historiens, de ceux-là même qui ont traité cet Empereur rudement, met en droit, selon toutes les régles d'une bonne Critique, de n'ajouter aucune créance au récit de Victor. A l'occasion du peu de créance que mérite cet Auteur, je ne puis me refuser à la tentation de faire part au Lecteur d'une remarque du Docteur Bentley sur le caractère de l'Auteur du Discours de la Liberté de penser. Voici de quoi il s'agit. Cet Auteur dit des gens qui pensent librement, qu'ils *doivent être les plus intelligens & les plus vertueux de tous les hommes* (38). Sur quoi Mr. Bentley remarque, que l'endroit qui regarde la Chronique de Victor dément horriblement ce tableau. On n'y reconnoit ni l'*intelligence* ni la *vertu* de l'Auteur. Car il a omis à dessein dans sa Traduction, & même dans la Citation de l'Original, un mot de la dernière importance, & que l'on peut appeller décisif. Ce mot, qui est certainement dans Victor, est celui de *Constantinople* (*à Constantinople*): *C'est à Constantinople*, dit Victor, *que les Evangiles furent reformés.* L'altération ne fut donc pas générale: l'Auteur borne lui-même le lieu de la Scéne: selon lui, la chose se passa dans la Capitale de l'Orient. Si l'Auteur du Discours ne s'est pas apperçu de cela, où est son intelligence? Et si l'appercevant, il a supprimé le mot à dessein, où est sa vertu (39)?

III. Je me suis engagé à rechercher ce qui peut avoir donné occasion à ce que dit Victor. Mr. de Crousaz croit (40), que supposé que le projet de l'Empereur ait eu lieu, il se termina à remédier à la négligence des Copistes, qui oublioient des lettres ou des mots, qui les déplaçoient quelquefois, & qui souvent lioient ce qu'il falloit séparer, ou séparoient ce qu'il falloit lier; qui enfin, par précipitation ou par ignorance, manquoient à l'orthographe, & quelquefois aussi à la construction. L'on put préposer des Surveillans à ces abus, afin que les Exemplaires trop défectueux ne pussent avoir aucun débit. On ne peut disconvenir, que de pareilles précautions ne pussent donner occasion à un conte malin, par rapport à un Prince universellement haï; quoiqu'à s'en tenir à la pensée de Mr. de Crousaz, l'action d'Anastase auroit été plutôt digne de louange, que de blâme. Le Docteur Bentley assigne une autre origine à ce bruit si flétrissant pour cet Empereur (41): il croit l'avoir trouvée dans le *Brevia-*

(36) *Hist. Eccl.* L. III. ch. 31. 32.

(37) Pagi *Critic. in Baron.* ad ann. 512. num. 12. apud Wesseling *ubi sup.*

(38) *Lib. de penser* p. 177. de l'Edit. Franç.

(39) *Friponnerie Laïque* &c. p. 033 234.

(40) *Examen du Traité de la Lib. de penser* p. 05.

(41) *Friponnerie Laïque* p. 035. & suiv.

viarium du Diacre *Libérat*, Auteur contemporain de Victor de Tunone, & qui étoit du même Pays. Voici ce que cet Auteur dit dans le Ch. XIX. *Hoc tempore* Macedonius *Constantinopolitanus Episcopus ab Imperatore* Anastasio *dicitur expulsus, tanquam Evangelia falsasset, & maxime illud Apostoli dictum*, qui apparuit in carne, justificatus est in spiritu. *Hunc enim immutasse ubi habet* ΟΣ, *id est* qui, *monosyllabum Græcum; litera mutata*, Ο *in* Θ *vertisse, & fecisse* ΘΣ, *id est ut esset*, Deus apparuit per carnem. *Tanquam Nestorianus ergo culpatus expellitur per* Severum *Monachum*. „ Dans ce tems-là, *Macedonius* Evêque de „ *Constantinople* fut, à ce qu'on dit, expulsé de son Siège, par l'Empereur *Anastase*, comme aiant falsifié les „ Evangiles, & principalement ces paroles de l'Apôtre, „ *qui a été manifesté en chair*; car on prétendit qu'il avoit „ changé le monosyllabe Grec ΟΣ, c'est-à-dire *qui*, & „ qu'aiant changé la lettre Ο en Θ, il en avoit fait ΘΣ, „ afin qu'il y eût, *Dieu manifesté en chair*. Accusé donc „ d'être *Nestorien*, il fut expulsé par le Moine *Sevère*." Supposé la vérité du fait rapporté par Libérat, & le changement fait par Macédonius, on conçoit aisément qu'Anastase peut s'être servi de son autorité pour faire rétablir la Leçon qu'il croyoit la vraie, & pour faire perquisition de tous les Exemplaires du Nouveau Testament qui se trouvoient à Constantinople, afin de les faire corriger selon ses idées. La distance des tems & des lieux grossissant les objets, ce bruit porté en Afrique 50 ou 60 ans après, fut tourné de manière à noircir cet Empereur. On y débita, qu'il avoit réformé les Originaux, comme écrits par des Evangélistes ignorans, ou sans étude. Pour confirmer sa conjecture, le Docteur Bentley observe, que nous n'avons point d'Auteur qui rapporte les deux faits à la fois. Victor, qui s'est chargé de celui qui est le plus odieux, ne dit pas un seul mot de l'autre; & Libérat, qui met sur le compte d'Anastase une action moins odieuse, garde le silence sur celle qui tenoit du Blasphème: d'où il est naturel de conclurre, qu'à leur prémière origine, les deux faits n'étoient qu'un seul & le même (42). Mr. Wesseling, en reconnoissant que cette conjecture est ingénieuse, croit cependant que l'on ne peut guères ajouter foi à la narration de Liberat (43). Il observe que l'ΟΣ du passage de S. Paul ne se trouve que dans les Manuscrits peu anciens (44), ou du moins dans ceux des Latins: or si Anastase l'eût fait remettre dans le Texte, il devroit être dans la plupart; & Victor aussi-bien que Libérat parlent non seulement de ce passage, mais aussi des *Evangiles* en général. D'ailleurs Macédonius n'est point l'Auteur de la Leçon ΘΣ, *Dieu*, puisque longtems avant qu'il fût né, *Gregoire de Nysse*, *Theodoret*, *Origène* & *Athanase* l'avoient trouvée dans leurs Exemplaires (45); & que c'est ainsi que portent les plus anciens Manuscrits que l'on connoit, hormis deux ou trois. De plus, il paroit par les Historiens, que Macédonius fut expulsé par d'autres raisons, que le changement (46) dont il s'agit: quoique Mr. Wesseling ne disconvienne pas qu'on n'ait joint cette accusation aux autres. Voici quelle est, selon lui, la vraie origine du récit fabuleux de Victor. Sous Anastase, il s'étoit élevé entre les Théologiens une dispute, sur le côté de Notre Seigneur Jésus-Christ, percé d'une lance, pendant qu'il étoit sur la Croix; savoir, si on l'avoit percé quand il étoit encore en vie, ou après qu'il fut mort. Ceux qui soutenoient le prémier, alléguoient un passage de S. Matthieu ainsi conçu (47): *Et les autres disoient: Laissez, voyons si Elie viendra le delivrer. Mais un autre prenant une lance, lui perça le côté, & il en coula du sang & de l'eau.* Les dernières paroles, *Mais un autre* &c. ne se lisoient point dans les Manuscrits dont on se servoit communément. Ces gens-là prétendoient qu'elles devoient y être, sur la foi de leurs propres Manuscrits. Il nous en reste même, où le Docteur Mill témoigne qu'elles se trouvent (48), & la Version Ethiopique les exprime. On ajoutoit, que S. Chrysostome les avoit expliquées comme étant de S. Matthieu 49); & que S. Cyrille n'avoit osé nier qu'elles en fussent. Ceux qui étoient d'opinion contraire, disoient qu'on avoit imprudemment transporté ces paroles de l'Evangile de S. Jean Ch. XIX. 34. & ils en appelloient aux anciens Manuscrits, sur-tout à un excellent Exemplaire qui avoit été trouvé dans l'Ile de Cypre, du tems de l'Empereur Zénon. Ils alléguoient outre cela le Canon d'Eusebe, qui marquoit, que cette circonstance de l'Histoire de la Passion ne se trouvoit que dans S. Jean. On joignoit à cela l'autorité des Pères des prémiers Siècles, d'accord avec Eusèbe, & avec les Manuscrits. On apprend tout cela d'une belle Lettre de *Sevère* Evêque d'Antioche à *Thomas*, Evêque de Germanicie, dont Mr. Asseman (50) a publié un morceau, conservé par *Pierre de Callinique*. La dispute dont il s'agit commença après que Macédonius eut été envoyé en exil: & c'est vers ce tems-là, que Victor dit que *les Evangiles furent corrigé par ordre d'Anastase*. Sévère étoit un savant Prélat, fort accrédité auprès de l'Empereur, & célèbre par son Eutychianisme; qui néanmoins ne confondoit pas entièrement les deux Natures, & fut même accusé de pancher vers le Trithéisme, quoiqu'il soit incertain s'il enseignoit quelque chose qui le découvrît, ou si l'on tiroit la conséquence par les cheveux, comme il arrive souvent. La Lettre de cet Evêque à Thomas rouloit, pour la plus grande partie, sur un examen critique des différentes Leçons du Nouveau Testament, entre lesquelles il choisis-

(42) Là-même pag. 331. 339.

(43) Wesseling *ubi sup.*

(44) Voyez *Prisonnerie Laïque* p. 237. Not. a du Traduct.

(45) *Voy. la Note du Docteur Mill sur ce passage, & Whitby Exam. Var. Lect.* p. 190.

(46) Voyez Evagr. *Hist. Eccl.* L. III. ch. 44. & Theodore le Lect. L. II. ch. 27. 28.

(47) Ch. XXVII. 49.

(48) *Not. in loc. ou Kuster y en joint un de Paris.* Ces paroles se trouvent aussi dans quelques MSS à la fin du vs. 50 Voyez l'Edit. du N. T. de *Wetstein* de 1751. in-8.

(49) *Oper.* T. I. *Homil.* 89. p. 540. *Edit. Savil.*

(50) *Bibl. Orient.* T. II. p. 51. *apud* Wesseling.

soit celle qui lui paroissoit la meilleure. Ainsi, lui & d'autres Eutychiens, en crédit auprès de l'Empereur, corrigérent le Texte, en effaçant des paroles que d'*ignorans Copistes* y avoient fourrées d'ailleurs. La grande haine qu'avoient contre eux les zélés partisans du Concile de Chalcédoine, du nombre desquels étoit Victor & plusieurs autres en Afrique, ne laissa pas échapper l'occasion qu'elle trouvoit là de répandre le bruit d'une prétendue altération des Evangiles, faite par ordre d'Anastase; & ce bruit parvint aisément jusqu'en Afrique. On y ajouta foi avec le plus grand plaisir du monde, & l'on crut en avoir d'autant plus de raison, qu'il ne manquoit pas de Manuscrits du Nouveau Testament, & d'Ouvrages des Pères, qui autorisoient les additions fourrées dans le Texte par l'ignorance & la témérité imprudente des Copistes, mais dont les Critiques de l'autre Parti travailloient à le purger, dans le tems même où Victor met l'époque des *Evangiles corrigés par ordre d'Anastase*: & de la manière que la plupart des gens étoient animés contre l'Empereur, ils recevoient avidement tout ce qu'on débitoit de plus frivole à son desavantage. C'en est assez pour rendre raison du fait rapporté par Victor. Les recherches qu'on vient de voir, & du Docteur Bentley, & de Mr. Wesseling, sont curieuses, utiles, & dignes de ces Savans. Mais dans le fond, quand on n'auroit rien de pareil à opposer aux Incrédules, la cause du Christianisme n'en souffriroit point. Il suffit de faire voir qu'un Historien est peu digne de créance, que le fait qu'il rapporte n'est fondé sur aucune autorité de poids, qu'il n'est ni vraisemblable, ni possible, pour mettre son récit au rang des fables: & dès-là, on n'est pas obligé d'en assigner l'origine, qui en bien des occasions n'est autre que la malignité des uns, & la sotte crédulité des autres.

IV. Je finis cette Remarque par quelques réflexions sur l'Intégrité des Livres Sacrés du Nouveau Testament; ou pour parler juste, je vais rappeller quelques Vérités de fait, que les Incrédules doivent aneantir, s'ils veulent donner quelque atteinte à l'intégrité du Nouveau Testament.

Premièra Verité de Fait. Ce qu'il y a d'essentiel dans le Systême de la Religion Chrétienne, tant par rapport aux Faits que par rapport aux Dogmes, se trouve enseigné d'une manière uniforme dans les Livres du Nouveau Testament; l'harmonie entre les diverses parties est parfaite, & l'on n'y voit aucune de ces contrariétés grossières, soit dans les Faits, soit dans les Dogmes, qu'on doit nécessairement trouver dans des Livres altérés & corrompus dans les choses essentielles.

Seconde Verité de Fait. Les Livres dont il s'agit ont été lus dès le commencement, dans les Assemblées des Chrétiens; les plus anciens Auteurs les ont cités; on en a fait un grand nombre de Copies, qui se sont répandues dans tous les Pays du Monde; ces Livres ont été traduits dans presque toutes les Langues: ainsi, quand même quelques Exemplaires auroient eté altérés & corrompus, il est impossible que tous ceux qu'il y avoit dans le Monde, & que toutes les Versions, aient subi les mêmes altérations.

Troisième Verité de Fait. Dès le tems des Apôtres, & immédiatement après leur mort, il s'éleva un grand nombre de disputes; les Chrétiens se partagérent en différentes Sectes: ensorte qu'il seroit absurde de supposer, que tout le Christianisme eût conspiré à altérer les Livres Sacrés, puisque les opinions opposées des divers Partis ne permettoient pas qu'on pût espérer de faire un plan uniforme d'altérations.

Quatrième Verité de Fait. On ne trouve ni dans les Ecrivains Chrétiens, ni dans ceux qui étoient ennemis du Christianisme, aucune trace de cette corruption prétendue, qu'on voudroit supposer; & il est impossible qu'un pareil dessein eût été tenté, exécuté, sans que l'Histoire en fît mention, sinon par-tout, du moins dans quelque endroit.

Cinquième Vérité de Fait. Les diverses Leçons du Nouveau Testament ne changent rien aux Dogmes fondamentaux de la Religion Chrétienne, ni aux Faits essentiels, dont la vérité est intimement liée avec celle de tout l'Evangile: ainsi l'on a beau faire valoir ces diverses Leçons, on a beau les multiplier, elles ne prouvent point que les Livres du Nouveau Testament ne contiennent essentiellement tout ce qu'il y a de fondamental dans le Systême Chrétien.

Sixième & dernière Vérité de Fait. Les Exemplaires du Nouveau Testament que nous avons aujourd'hui, s'accordent dans tout ce qu'il y a d'essentiel avec les plus anciens Manuscrits, dont il y en a, comme celui d'*Alexandrie*, qui sont du IV. Siècle; avec les plus anciennes Versions; & avec les Citations sans nombre, qu'on trouve des Livres du Nouveau Testament, dans les Ouvrages des plus anciens Auteurs du Christianisme.

Quiconque voudra examiner les choses sans prévention, & faire attention à ces six Vérités, qui sont incontestables, sera obligé d'avouer, que nous n'avons point d'Ouvrage de la même antiquité, & même d'une antiquité moins grande, sur lequel nous puissions faire autant de fonds que sur le Nouveau Testament; & que ce n'est qu'à la faveur des détours que la mauvaise-foi suggère, qu'on peut faire envisager les choses d'une autre façon. REM. DU TRAD.]

ANASTASE, surnommé *le Bibliothécaire*, Abbé Romain, Prêtre, & Bibliothécaire de l'Eglise Ro-

Romaine, étoit un des plus favans hommes du IX. Siècle. Il eft Auteur de divers Ouvrages [*A*]. Les

[*A*] *Il eft Auteur de divers Ouvrages.*] I. *Acta Concilii Conftantinopolitani IV.* „ Les Actes du quatrième Concile „ de Conftantinople," auquel il affifta en 869. Il en écrivit une partie, & traduifit l'autre du Grec en Latin, & les dédia au Pape Adrien II. Ils ont paru dans l'Edition des Conciles de Paris (1) de 1672. Sa Traduction du Grec en Latin eft barbare, & il s'eft donné la liberté de changer & d'ajouter bien des chofes (2). II. *Acta Concilii Nicæni II.* „ Les Actes du fecond Concile de Nicée," tenu l'an 787. Ces Actes ont paru dans le Recueil des Conciles (3). Ils font dédiés au Pape Jean VIII, avec cette infcription, *Domino Coangelico Joanni Pontifici fummo & univerfali Papæ Anaftafius exiguus* (4). Le P. Labbe ajoute (ce qui, dit-il, a été omis par les autres Ecrivains) qu'il a auffi écrit les Actes du quatrième Concile Oecuménique, qui eft le troifième de Conftantinople. Mais il auroit dû marquer fur quelle raifon, ou fur quelle autorité il fe fondoit pour le lui attribuer; fi c'eft fur la reffemblance de ftyle, ou fur le témoignage de quelque ancien Ecrivain. III. Il traduifit du Grec *la Vie de Jean l'Aumônier, Patriarche d'Alexandrie* *. Cette Vie étoit écrite en Grec par l'Evêque Léonce. Sigebert (5) & Trithème (6) difent qu'Anaftafe en entreprit la Traduction par l'ordre du Pape Nicolas. Elle a paru dans la Collection des *Vies des Pères* (7) de Rofweyde, & dans les *Actes des Saints* de Bolland & Henfchénius, dans le fecond Volume du mois de Janvier (8). IV. Il traduifit auffi du Grec en Latin, *la Vie de S. Demetrius Martyr.* Le P. Mabillon a publié dans fes *Analecta Vetera* (9) la Traduction de la *Paffion de S. Demetrius Martyr*, dédiée *Domino piiffimo Imperatori Carolo femper Augufto.* V. Parmi plufieurs autres Pièces qu'il traduifit du Grec, il y avoit une Traduction de la *Vie de Denys l'Areopagite*, qu'il envoya l'an 876 à l'Empereur Charles le Chauve. Cette Pièce eft perdue, hormis la Préface, qui a été publiée par Surius (10), & enfuite fur les MSS. par le P. Mabillon dans fes *Analectes.* Il dit dans cette Préface, qu'il ne s'eft pas attaché fcrupuleufement à l'Original, mais qu'il s'eft contenté d'en rendre le fens. VI. Voffius nous apprend (11) qu'il y a dans la Bibliothèque de Cambridge un Manufcrit intitulé, *Dionyfius de Hierarchiâ Cœlefti, de Hierarchiâ Ecclefiafticâ, de Divinis Nominibus, & myfticâ Theologiâ, cum Præfatione Anaftafii ad Regem Carolum Calvum*, c'eft-à dire: „ Traités de Denys, De la Hiérarchie Célefte, „ de la Hiérarchie Eccléfiaftique, des Noms Divins, & „ de la Théologie Myftique, avec une Préface d'Anaftafe au Roi Charles le Chauve." Il avoit appris cette particularité de *Thomas Jaques* dans fon *Ecloga Oxonio-Cantabrigienfis.* Mais le P. Labbe affure (12) qu'il y a dans le Collège des Jéfuites à Bourdeaux, un Manufcrit d'une très belle écriture en vélin, d'autour de huit cens ans, qui contient les quatre Pièces de Denys, dont parle Voffius, traduites par Jean Erigena Scot, avec une Préface en vers du même, adreffée à l'Empereur Charles le Chauve, & une Lettre d'Anaftafe à ce Prince, datée du 10 des Kalendes d'Avril, dans la huitième Indiction, c'eft-à-dire probablement, en 875. Dans cette Lettre il rend compte des *Scholies* ou Remarques qu'il avoit traduites en Latin, & qui font à la marge du Manufcrit. Il y a plufieurs autres pareils Manufcrits en diverfes autres Bibliothèques (13). VII. *Hiftoria Ecclefiaftica, five Chronologia tripartita.* „ Hiftoire Eccléfiaftique, ou Chronologie, „ en trois Parties." C'eft une Traduction de la Chronique de *Nicephore* Patriarche de Conftantinople, & une grande partie de la Continuation de *George le Syncelle*, & de *Theophane*, depuis la création du Monde jufqu'au règne de Léon l'Arménien, comme il le remarque dans fa Préface à Jean Diacre de Rome. Cet Ouvrage a paru à Paris en 1649 avec les Notes de Fabrotti (14). [☞ On confond ici deux Ouvrages. *L'Hiftoire Eccléfiaftique* recueillie de *Syncelle*, de *Theophane*, & de *Nicephore*, & publiée à Paris fur un MS. du Vatican avec les Notes de *Charles-Annibal Fabrotti*, parmi les Auteurs de l'Hiftoire Byzantine; cette Hiftoire Eccléfiaftique, dis-je, eft differente de la *Chronologie de Nicephore*, qui a paru dans la Bibliothèque des Pères, avec le Commentaire d'*Antoine le Cointe*; mais l'un & l'autre de ces Ouvrages font traduits par Anaftafe (15). Add. du Trad.] VIII. *Collectanea de iis, quæ fpectant ad Hiftoriam Monothelitarum Hæreticorum, & Martyrium S. Martini Papæ, itemque S. Maximi Abbatis & aliorum.* „ Recueil de Pièces pour fervir à „ l'Hiftoire du Monothélifme, & à celle du Martyre du „ Pape Saint Martin, de l'Abbé Saint Maxime, & d'autres." Le Lecteur peut voir dans Oudin & Cave, la lifte des Pièces contenues dans ce Recueil, qui fut publié à Paris en 1620. in-8. par le P. Sirmond. On y parle de ceux qui fouffrirent la prifon & d'autres perfécutions, fous Conftans Empereur d'Orient. Il y eft fait mention de deux *Anaftafes*; l'un *Apocrifiaire* de la Ste. Eglife Romaine, & l'autre Difciple de S. Maxime, dont les Lettres fe trouvent dans ce Recueil, qu'Anaftafe le Bibliothécaire traduifit du Grec, & raffembla en un Corps pour l'ufage du Diacre Jean dont on a parlé, qui travailloit à une Hiftoire Eccléfiaftique. Il paroit par la Préface, que l'Auteur de ce Recueil eft le même que celui de l'Hiftoire Eccléfiaftique; & il parle de divers autres Traités, qu'il avoit traduits en Latin, & inférés dans fon Recueil. Le P. Montfaucon, dans fon *Voyage d'Italie* publié à Paris en 1702. in-4. (16) nous apprend que ce Recueil, ou *Collectanea Anaftafii Bibliothecarii*, fe trouve en Grec manufcrit, en Italie dans la Bibliothèque de S. Jean de Carbonaria, qui appartient aux Bénédictins. IX. Notre Anaftafe traduifit auffi du Grec en Latin, *La Paffion de* 1480 *Martyrs.* Cette Pièce fe trouve encore à Rome dans la Bibliothèque de Sainte-Croix-en-Jérufalem, & le P. Mabillon dans fon *Voyage d'Italie* (17) en a publié la Préface, dans laquelle Anaftafe dit, qu'il avoit entrepris cet Ouvrage, *après avoir traduit à la follicitation de la même perfonne la Paffion du grand Docteur & Martyr*, Pierre *Evêque d'Alexandrie* (18). X. Il traduifit auffi *La Vie de S. Bafile Archevêque de Céfarée en Cappadoce*: Dom Mabillon en a auffi donné la Préface (19). XI. Il entreprit encore la Traduction de la *Paffion de S. Cyr & de S. Jean*, dont le même Savant a publié la Préface (20). XII. Il traduifit de même *La Vie de S. Donat Evêque d'Eurie en Syrie*, dont le P. Mabillon a auffi donné la Préface (21). XIII. *Anaftafii Prefbyteri & Abbatis Bibliothecarii S. Romanæ Ecclefiæ ad Adonem Archiepifcopum Viennenfem Epiftola.* „ Lettre d'Anaftafe Prêtre & Abbé, Bibliothécaire de l'E„ glife Romaine, à Adon Archevêque de Vienne." Cette Lettre a paru dans les Conciles à Paris 1672 (22). Nous avons auffi de lui une *Lettre fur la mort du Pape Nicolas I. & fur l'Election d'Adrien II.* parmi les Lettres du Pape Nicolas I. de l'an 867, Indiction XV; & une autre, datée des Nones de Janvier de l'an 876, à *Hincmar* Archevêque de Reims, Indiction IX, dans le troifième Tome des Conciles (23), que le P. Sirmond a publiée fur un Manufcrit de Reims. Photius Patriarche de Conftantinople écrivit une Lettre à Anaftafe le Bibliothécaire, par laquelle il paroit que ce dernier avoit dans ce tems-là beaucoup de crédit à Rome (24). XIV. Il donna auffi une Traduction du Sermon de *Theodore Studite*, Abbé de Conftantinople, fur l'Apôtre S. Barthélemi, qui a été publiée par D. Luc d'Achéri, dans fon *Spicilège* (25). XV. Pendant qu'il fut Secrétaire du Pape Jean VIII, il écrivit fous fon nom fix Lettres en Grec & en Latin, fur les affaires de l'Eglife d'Orient: ces Lettres fe trouvent dans le VIII. Tome des Conciles de l'Edition de Paris, dans l'Appendix au huitième Concile de Conftantinople (26). XVI. Le Père Louis Jacob de S. Charles, Carme, nous dit dans fa *Bibliothèque des Papes*, imprimée à Lyon en 1643 in-4. (27), qu'Anaftafe traduifit plufieurs Lettres de Martin I. qui fut élu Pape en 649, & qu'il mit à la tête une Préface à Martin Evêque de Narni. Nous remarquerons ici que le P. Labbe, dans fa Differtation Hiftorique touchant les Auteurs Eccléfiaftiques mentionnés par Bellarmin (28), s'imagine avoir trouvé un puiffant argument en faveur de l'Autorité Souveraine du Pape, contre ceux qu'il nomme *les plus dangereux ennemis de l'Eglife & de fon Chef fouverain*, dans la Préface d'Anaftafe au Pape Nicolas, qui eft au-devant de la *Vie de Jean l'Aumônier.* Voici le paffage: *Neque enim fas eft abfque Vicario Dei, abfque Clavigero Cæli, abfque curru & auriga fpiritualis Ifraelis, abfque Univerfitatis Pontifice, abfque unico Papa, abfque fingulari Paftore, abfque fpeciali Patre, abfque te omnium Arbitro, aliquid confummetur & divulgetur. Tu enim tenes claves David, tu accepifti claves Scientiæ, in arca quippe pectoris tui Tabulæ Teftamenti & Manna cœleftis faporis requiefcunt. Tu enim quod ligas, nemo folvit, quod folvis, nemo ligat; qui aperis & nemo claudit, claudis & nemo aperit, vicem namque in terris poffides Dei.* Ce qui fignifie: „ Il ne conviendroit pas de rien faire ou publier, fans „ votre confentement, de vous, qui êtes le Vicaire de „ Dieu, qui avez les Clés du Royaume des Cieux, qui „ êtes le Chariot & la Chevalerie de l'Ifrael fpirituel, le „ Pontife de l'Univers, le feul Pape, le feul Pafteur, „ le Père par excellence, l'Arbitre de tout. Car vous a„ vez les Clés de David, vous avez reçu les Clés de la „ Science; fur votre poitrine font les Tables de l'Allian„ ce & la Manne célefte; ce que vous liez, perfonne ne „ le délie; & ce que vous déliez, perfonne ne le lie; „ vous ouvrez, & nul ne ferme; vous fermez, & nul „ n'ouvre; car vous êtes le Vicaire de Dieu en Terre." Mais cela ne prouve rien, chez tous les gens raifonnables, & dégagés de préjugés. Peut-on moins attendre d'un homme qui étoit Abbé à Rome, Bibliothécaire de l'Eglife Romaine, ferviteur & dépendant du Pape? Il n'y a rien de plus ordinaire, que de voir les Auteurs remplir leurs Dédicaces des hyperboles les plus outrées, pour faire honneur à leurs Patrons; & il faut être bien dévoué au Siége de Rome, pour alléguer de pareils morceaux en preuve de la Suprématie du Pape, qui eft le renverfement des fondemens du Chriftianifme. Mais paffons à un Ouvrage important, attribué à Anaftafe; c'eft celui qui eft intitulé, *Vitæ Romanorum Pontificum a Sancto Petro ufque ad Stephanum Sextum inclufive, vel ufque ad Papam Formofum.* „ Les Vies des Papes de Rome, depuis S. Pierre „ jufqu'à Etienne VI inclufivement, ou jufqu'au Pape „ Formofe." Tel eft le Titre donné par Oudin (29). Mais le Docteur Cave dit que cet Ouvrage va jufqu'à Nicolas I. Jean Buffé, Jéfuite de Mayence, le publia fous le nom d'Anaftafe en 1602 in-4. (30); & il a été réimprimé, corrigé fur les Manufcrits, à Paris en 1649, par les foins de Charles-Annibal Fabrotti, conjointement avec l'*Hiftoire Eccléfiaftique* d'Anaftafe. Mais c'eft une opinion commune, parmi les Savans, qu'il n'eft point l'Auteur de cet Ou-

(1) T. VIII. col. 961. ad 1171.

(2) Oudin *Comm. de Script. & Script. Eccl.* T. II. col. 213.

(3) T. VII. col. 29.

(4) Oudin *ubi fupra.*

* L'Anglois porte *de Conftantinople*, mais c'eft évidemment une méprife.

(5) *De Script. Eccl.* c. 103.

(6) *De Script. Eccl.* c. 276.

(7) Lib. I.

(8) Le 23. *Voy.* Lambecius *Comm. Bibliath. Vindobon.* p. 279. *apud* Oudin *ubi fupra* col. 218.

(9) T. I. p. 21.

(10) T. V. *ad diem* X. *Octobr.* in fine *Areopagiticorum.*

(11) *De Hift. Lat.* L. II. c. 35.

(12) *De Script. Eccl.* T. I. au mot *Anaftaf. Bibliothecar.*

(13) Oudin col. 214.

(14) Cave *Hift. Lit.* Part. I. p. 550.

(15) Fabricius *Bibl. Græc.* T. VI. p. 128.

(16) Cap. 21. p. 309. *ap.* Oudin.

(17) Part. II. p. 20.

(18) *Voyez* Oudin col. 250.

(19) Part. II. p. 82.

(20) Le même p. 81.

(21) Le même p. 82.

(22) Tom. VIII. col. 102.

(23) P. 423.

(24) *Ordine* CLXX. p. 244.

(25) T. III. p. 13.

(26) Col. 1421. 1468. 1473. 1477. 1479. 1485.

(27) L. I. p. 110. *apud* Oudin col. 257.

(28) T. I. p. 710. *in Addendis & Corrigendis.*

(29) Col. 218.

(30) Du Pin du 1612.

Les Savans ne sont pas d'accord entre eux, lorsqu'il s'agit de décider si notre Anastase est le même que celui qui est appellé *Anastase le Cardinal.* Il faut donc examiner d'abord, qui étoit Anastase le *Cardinal*; & ensuite, s'il est le même que le *Bibliothécaire.* Il est parlé de lui dans les *Annales Bertiniennes*, & dans les *Actes du Synode de Rome* sous Léon IV, publiés par Luc Holsténius, & insérés ensuite dans la Collection des Conciles du P. Labbe. Son pére, qui s'appelloit *Arsene*, étoit en grande considération à Rome par ses richesses & par son crédit. On rapporte de lui, dans les Annales Bertiniennes sous l'an 868, qu'allant trouver l'Empereur Louis à Bénevent, il tomba malade; & qu'après avoir remis son trésor entre les mains de l'Impératrice Ingelberge, & s'être entretenu avec les Démons, *il s'en alla en son lieu*, sans avoir reçu la Communion (*a*). Il avoit un frere nommé *Eleuthère*, renommé par les vices les plus infames. Vers l'an 848, il fut ordonné Pretre sous le titre de S. Marcel par le Pape Léon IV (*b*): *Presbyter cardinis nostri, quem nos in Titulo B. Marcelli, Martyris atque Pontificis, ordinavimus.* Paroles qui insinuent, que le soin de l'Eglise de S. Marcel lui fut confié, pour qu'il y fût toujours, comme la porte sur ses gonds, *tanquam janua in cardine suo*, ainsi que s'exprime le Docteur Cave: de-là vient qu'il est appellé communement, *le Cardinal.* Mais il quitta bientôt cet établissement, & se cacha pendant deux ans à la Campagne auprès d'Aquilée (*c*); & quoiqu'il eût été invité à deux Conciles, il refusa de s'y trouver: ce qui obligea le Pape Léon à le priver de la Communion dans un Synode de soixante-quinze Evêques, tenu à Rome le 16 de Décembre de l'an 850. En 853 le 29 de Mai, Léon convoqua un Concile à Ravenne (*d*) dans l'Eglise de S. Vital, devant lequel il cita Anastase, qui avoit deja été cinq ans absent de son Eglise. Mais comme il se tenoit encore caché, & que les Ambassadeurs de l'Empereur protestérent qu'ils ne pouvoient le trouver, Léon, du consentement du Synode, l'excommunia & le frappa d'Anathème. Cette Sentence fut bientôt confirmée, & il fut dépouillé du Sacerdoce dans un Concile tenu à Rome dans l'Eglise de S. Pierre, auquel se trouvérent soixante-sept Evêques, vingt Pretres, & six Diacres. Léon ordonna de mettre le Tableau, où le Concile étoit représenté, dans l'Eglise où il s'étoit tenu; & au côté droit étoit écrite la Sentence du Concile de Rome de l'an 850, au coté gauche celle du Concile de Ra-

(*a*) *Arsenius ad Ludovicum Imp. pergens in Beneventum infirmitate correptus, & thesaurum suum in manus Ingelbergæ Imperatricis committens, & ut dicebatur cum Dæmonibus confabulans, sine communione abiit in locum suum* Vid. Cave Hist. Litter. Part. II. p. 275.

(*b*) *Act. Synod. Rom. ap Holsten. Collect. Rom.* p. 102. & alibi.

(*c*) Ibid. p. 102. & 132.

(*d*) Ibid. p. 103. 140.

Ouvrage, parce qu'on en a des Manuscrits qui sont plus anciens qu'Anastase: outre qu'on le trouve cité sous le titre de *Gesta Pontificum*, par Walafride Strabon, Raban Maur, Béde, & d'autres Ecrivains, plus anciens que lui (31). Le P. Labbe assure, qu'il a vu un Manuscrit du tems de Charlemagne, contenant les Vies des prémiers Papes; ce qui, si le fait est vrai, prouve évidemment que l'Ouvrage entier ne peut être d'Anastase. La prémiére Partie est attribuée au Pape Damase, qui fleurissoit vers l'an 366; mais diverses raisons prouvent que c'est sans fondement. Oudin (32) croit que cet Ouvrage est un Recueil de Vies, compilé par Anastase ou par quelque Anonyme, & tiré de divers Auteurs, auquel le Compilateur a fait des additions, l'aiant mis dans l'état où il se trouve, & y aiant mêlé par-tout son style barbare, pour le rendre uniforme, afin de persuader au Lecteur qu'il est d'une seule & même main. Oudin se persuade pourtant, qu'à la faveur d'un examen attentif, il y a découvert trois ou quatre Parties distinctes. La prémiére contient trois Catalogues anonymes manuscrits des Papes, qui joints ensemble forment le commencement du Recueil, & s'étendent jusqu'à l'an 500 environ. C'est ce qui semble être suffisamment prouvé par les Continuateurs de Bolland, qui ont mis ces Catalogues à la tête d'un des Volumes de leurs Légendes, qu'on n'a qu'à comparer avec les Vies des prémiers Papes dans le Recueil d'Anastase, ou de qui que ce soit qui en est l'Auteur. La seconde Partie s'étend depuis l'an 500 jusqu'à l'an 648, & au tems de S. Martin, & paroit avoir été compilée de tout ce que l'Auteur a pu trouver, pour que la succession des Papes ne fût pas interrompue. Car il y a de l'apparence que s'il eût eu plus de Mémoires, il n'auroit pas écrit d'une manière aussi seche & aussi abrégée les Vies des Papes qui n'étoient pas éloignés de son tems. La troisième Partie semble commencer à l'an 649, à la Vie de S. Martin; & dans cette Partie l'Auteur anonyme paroit se donner davantage carrière, donnant un détail assez ample & circonstancié de la Vie des Papes, autant qu'il a pu en être instruit; car il vivoit du tems du sixiéme Concile Général, tenu à Constantinople l'an 680 ou 681. Ainsi il pouvoit écrire les Vies des Papes depuis 648 avec plus d'exactitude, parce qu'il étoit à portée de consulter ceux qui avoient été contemporains de ces Papes & témoins oculaires de leurs actions. Que cet Auteur anonyme ait vêcu dans ce tems-là, c'est ce qui paroit par un endroit de la Vie du Pape Léon II. où il dit, que le sixiéme Concile s'est tenu depuis peu, par la Providence de Dieu, dans la Ville Impériale. *Hic suscepit sanctam sextam Synodum, quæ per Dei providentiam nuper in regia urbe celebrata est, Græca eloquio conscriptam.* Tellement que cet Ecrivain vivoit environ deux-cens ans avant Anastase le Bibliothécaire, & a écrit les Vies des Papes jusqu'à Serge I. inclusivement, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 700 ou 701, marquant soigneusement leur caractère, leur naissance, leurs qualités tant de l'esprit que du corps, ce qui indique un Auteur contemporain de ceux dont il parle. Le P. Combesix soutient aussi positivement, dans sa *Dissertation sur les Actes du sixieme Concile* (33), „ que le mot de *nuper*, depuis peu, ou „ dernierement, prouve incontestablement que cette Par„ tie n'est point d'Anastase, qui vivoit dans un tems trop „ éloigné de ce Concile, pour s'exprimer de cette ma„ nière." La quatrième Partie est écrite avec une grande briéveté, par Anastase, ou par quelque Auteur anonyme, qui vivoit dans un tems éloigné de celui dont il parle, n'y aiant aucun détail de la naissance & des autres circonstances qui regardent ceux dont il fait l'Histoire; & toutes les Vies sont dans la même méthode, hormis qu'elles deviennent plus étendues, à mesure qu'elles approchent du tems où l'Auteur a vêcu. Tel paroit être l'Ouvrage *De Vitis Romanorum Pontificum.* Spanheim, dans sa *Dissertation sur la Papesse Jeanne* (34), imprimée à Leyde en 1691 in-8. dit qu'il ne peut se persuader que la prémiére Partie de cet Ouvrage soit du Pape Damase; ni que la derniére, qui contient les Vies de Benoit III, de Nicolas I. d'Adrien II. & de Jean IX, soit d'Anastase le Bibliothécaire. Voici les raisons, sur lesquelles il se fonde pour ôter la seconde Partie à Anastase (35). I. Que ni Guillaume le Bibliothécaire, Continuateur d'Anastase, à ce qu'on prétend, ni Sigebert dans sa Chronique, ou dans son Traité des Ecrivains Ecclésiastiques, ni Trithéme dans son Livre des Auteurs Ecclésiastiques, ni Platine dans la Vie de Jean IX, sous lequel il dit qu'Anastase fut en grande réputation, quoiqu'ils parlent avec éloge d'Anastase & de ses Ouvrages, n'en parlent jamais comme d'un Auteur de la Vie des Papes. Platine dit même dans la Préface, une chose qui ne peut convenir à un Bibliothécaire de l'Eglise Romaine: c'est qu'excepté Damase, tous les autres qui avoient écrit les Vies des Pontifes, l'avoient fait sans aucune politesse, à cause de leur ignorance dans les Belles-Lettres. *Nullum florem orationis, nullam compositionem & elegantiam, non de industria ornatum fugientes, sed inscitia & ignorantia literarum.* II. C'est une chose très remarquable, qu'Anastase aiant fait mention de ses autres Ouvrages, comme de ses Versions & de ses Extraits, n'ait jamais dit un mot de celui-ci, sur-tout dans son *Epitre au Diacre Jean*, que le P. Sirmond a publiée parmi ses *Opuscules.* D'ailleurs Anastase a fait l'apologie d'Honorius I. & il regardoit l'accusation de Monothélisme intentée contre ce Pape, comme la plus injuste calomnie du monde: quelle apparence, qu'étant dans cet esprit, il eût écrit la Vie d'Honorius I. sans dire un seul mot d'une Hérésie faussement imputée à ce Pontife, & sans prendre cette occasion de le justifier? III. Tous ceux qui ont parlé d'Anastase, & particuliérement Guillaume le Bibliothécaire, Trithéme, Platine & d'autres, l'ont loué pour la grande connoissance qu'il avoit de la Langue Grecque & de la Latine; ce qui lui fit entreprendre un si grand nombre de Traductions du Grec en Latin. Mais l'Histoire qu'on lui attribue, est entièrement indigne de lui: elle paroit avoir été écrite par un homme qui n'avoit aucune connoissance des Belles-Lettres, & dont le style étoit rude & barbare. IV. L'autorité d'Onuphre n'est pas d'un poids à contrebalancer les raisons qu'on vient d'alléguer, & à déterminer un Lecteur intelligent à attribuer l'Ouvrage en question à Anastase; quoique les Editeurs de Mayence, & après eux Charles-Annibal Fabrotti, la pressent comme un argument décisif: puisqu'on seroit obligé de croire sur la même autorité, que c'est Damase qui a composé la prémière Partie de cette Histoire, jusqu'au tems de Sylvestre; que Guillaume le Bibliothécaire a continué les Vies des Papes jusqu'à Alexandre II. qui ne monta sur le Trône Pontifical qu'en 1061; que Martin le Polonois a écrit les Vies des Pontifes jusqu'au Pape Honorius IV; & cent autres choses absurdes & fausses, qu'Onuphre avance. Au fond ce n'est pas une grande merveille, dit Spanheim, que cet Ouvrage des Vies des Papes ait été faussement attribué à Anastase, puisqu'il l'avoit été avec aussi peu de fondement au Pape Damase, & à Luitprand, comme l'a reconnu Luc Holsténius (36) à l'égard de ce dernier. Le Lecteur peut voir tous ces points amplement discutés dans Oudin (37), avec l'examen de l'authenticité du fameux passage touchant la Papesse Jeanne, qui se trouve dans quelques Manuscrits des Vies des Papes: nous le donnerons ici, tel qu'il a été copié sur un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi de France par Claude Sarrau, qui l'envoya dans une Lettre à Saumaise en 1645 (38). *Post*

(31) Cave p. 279.

(32) Col. 260.

(33) Cap. 1. 2. apud Oudin col. 261.

(34) §. IX. p. 272. & suiv. Voy. l'Hist. de la Papesse Jeanne T. II ch. 3. La Haye 1720.

(35) Hist. de la Papesse Jeanne T. II. ch. 1. p. 42. & suiv.

(36) In Collect. Roman. Part. II. p. 121.

(37) T. II. ubi supra.

(38) Sarravii Epist. p. 172-174. à Orange 1614.

Ravenne, & sur les portes d'argent celle que ce dernier Concile avoit prononcée. Mais Léon étant mort le 17 de Juin de l'an 855, Anastase sortit de sa retraite, & vint a main armée dans l'Eglise de S. Pierre, où il détruisit le Tableau qu'on y avoit mis. Benoit aiant été élu Pape, excommunia & dégrada Anastase, & fit rétablir le Tableau. Ce Pape mourut le 10 de Mai de l'an 858; & Nicolas I. qui lui succéda, semble avoir reçu Anastase en grace (e). Nicolas étant mort le 12 de Novembre de l'an 867, Adrien II. fut élu en sa place, au bout de huit jours, & selon les Annales Bertiniennes, il fit d'abord Anastase Bibliothécaire de l'Eglise Romaine; & l'année suivante, Anastase écrivit l'onziéme Lettre d'Adrien. Il ne se maintint pourtant pas longtems en faveur, puisque le 12 d'Octobre de l'an 868 il fut cité devant le Pape (f): on renouvella les anciennes accusations contre lui, & on y en ajouta de nouvelles trés odieuses; ensorte que lui, & tous ceux qui avoient commerce avec lui, furent frappés d'Anathème, jusqu'à ce qu'il se fût justifié devant un Concile de tous les crimes dont on le chargeoit. Malgré cela, il semble pourtant qu'il rentra en faveur; puisque l'année suivante (supposé que ce soit le même que le *Bibliothecaire*) il fut envoyé à Constantinople avec le Comte de Suppo & Everard, Ambassadeurs de l'Empereur Louis, & qu'il assista aux huit derniéres Sessions du Concile qui y étoit assemblé. En 871, le Pape Adrien l'envoya à Naples avec l'Abbé Césarius, pour l'affaire d'Athanase Evéque de cette Ville, dont il excommunia le Clergé & le Peuple, à cause de leur opiniâtreté. A la mort d'Adrien, arrivée le 25 de Novembre de l'an 872, il fut rétabli dans sa Charge de Bibliothécaire par Jean VIII, qui succéda à Adrien le 14 de Décembre, & qui le fit aussi son Secrétaire. Vers l'an 877, il traduisit du Grec en Latin, par ordre de ce Pape, les Actes du VII. Concile Oecuménique, qu'il avoit apportés d'Orient, ainsi que l'a suffisamment prouvé Papebroch par un ancien Manuscrit (g). Il est incertain s'il a survecu de beaucoup à cette époque; mais on suppose qu'il a vécu jusqu'à l'année 887 (h). On est en doute si les derniéres particularités qu'on vient de rapporter, regardent Anastase le Bibliothécaire, ou le Cardinal du même nom: nous examinons cette question ci-dessous [B]. Quoi qu'il en soit, le Bibliothécaire étoit plus habile qu'on ne l'étoit communément de son tems: il entendoit bien la Langue Grecque & la Latine; & aiant demeuré longtems à Constantinople, il avoit fouillé dans les Bibliothéques Grecques, & y avoit cherché les Monumens anciens. Il eut des liaisons particuliéres avec Photius & Hincmar, deux des hommes les plus distingués de ce tems-là. Il entendoit parfaitement bien les Affaires, avoit de la subtilité & de la pénétration d'esprit, étoit habile dans la dispute & dans la composition. Mr. Du Pin ajoute (i), qu'il étoit bon Politique, & fort attaché aux interets de l'Eglise de Rome.

(e) Le même p. 144.

(f) Le même p. 145. 148.

(g) *Catal. Roman. Pontif.* p. 141 *apud* Cave *ubi sup.* p. 579.

(h) Baronius dit qu'il vécut jusques à l'année 886.

(i) *Bibl. des Aut. Ecclés.* T. VII. p. 900.

hunc Leonem (quartum scilicet) Joannes Anglicus, natione Moguntinus, sedit annis duobus, mense uno, diebus quatuor, & mortuus est Romæ, & cessavit Episcopatus mense uno. Hic, ut asseritur, fœmina fuit, & in puellari ætate a quodam suo amasio in habitu virili Athenis ducta sic in diversis scientiis profecit, ut nullus sibi par inveniretur; adeo ut post Romæ legens, magnos Magistros discipulos & auditores haberet. Et cum in urbe vita & scientia magnæ opinionis esset, in Papam concorditer eligitur. Sed in Papatu per suum familiarem idem impregnatur. Verum tempus partus ignorans, cum de Sancto Petro in Lateranum tenderet, angustiata inter Colisæum & Sancti Clementis Ecclesiam peperit; & post mortua ibidem, ut dicitur, sepulta fuit. Et quia Dominus Papa, cum vadit ad Lateranum, eandem semper viam obliquat, creditur a pluribus quod ob detestationem facti hoc faciat. Nec ponitur in Catalogo Pontificum propter muliebris sexus deformitatem, quantum ad hoc. „ Après Léon IV, „ siégea *Jean l'Anglois*, de Mayence, qui tint le Siége „ deux ans, un mois & quatre jours, & mourut à Rome. „ Le Siége vaqua pendant un mois. Ce Pape étoit, à ce „ qu'on assure, une femme, qui dans sa jeunesse aiant été „ débauchée, fut menée par son galant à Athénes dégui„ sée en homme, où elle fit de si grands progrès dans les „ Sciences, que personne ne l'égaloit: ensorte qu'aiant „ dans la suite enseigné à Rome, elle eut pour Disciples „ & pour Auditeurs, tout ce qu'il y avoit de plus savant „ dans la Ville: & s'étant acquis, par sa conduite & par „ son savoir, une haute reputation, elle fut élue Pape d'u„ ne voix unanime. Mais pendant son Pontificat, elle „ fut engrossée par son ancien galant; & ignorant le tems „ qu'elle devoit accoucher, il arriva, que comme elle al„ loit de l'Eglise de S. Pierre à celle de S. Jean de Latran, „ elle fut surprise par les douleurs de l'enfantement, en„ tre le Colisée ou l'Amphithéatre de Domitien, & l'E„ glise de S. Clément; & étant morte après, elle fut en„ terrée, dit on, au même endroit. Et comme, lors„ que le Pape va à S. Jean de Latran, il prend toujours „ un autre chemin, plusieurs croyent que cela se fait pour „ témoigner l'horreur qu'il a pour cet événement. Ce „ Pape n'est pas mis dans le Catalogue des Papes, à cau„ se de son sexe.

[B] *Nous examinerons cette question ci-dessous*] Il y a plusieurs savans Ecrivains, qui croyent qu'Anastase *le Bibliothecaire*, & Anastase *le Cardinal*, sont un seul & même personnage: tels sont Vossius (39), Lambécius (40), & Sagittaire (41). Mais Labbe, Ciampini, & d'autres, sont d'une opinion contraire. Vossius se fonde sur ce qu'ils étoient tous deux Prêtres de l'Eglise Romaine, & Bibliothécaires, qu'ils vivoient en même tems, & furent au service des mêmes Papes. Labbe prétend néanmoins que Vossius, & ceux qui l'ont suivi, se sont trompés en confondant deux Anastases différens; quoiqu'il n'allégue ni raison ni autorité contre Vossius. Le Docteur Cave croit que la voie la plus sure pour décider cette question, c'est d'examiner jusqu'où Anastase a écrit les Vies des Papes. Les Savans croyent assez généralement, qu'il a fini à Nicolas I., ce qui est l'opinion de Vossius. Ciampini, qui a examiné cet Ouvrage avec plus de soin, après avoir établi quelques Régles de Critique, selon lesquelles on doit juger du style d'un Auteur, fait voir (42) qu'il a été écrit par plusieurs autres Auteurs, outre Anastase. Il conclud (43), qu'Anastase n'a écrit que les Vies de Grégoire IV, de Serge II, de Léon IV, de Benoit II, & de Nicolas I.; & que tout ce qui est avant Grégoire & après Nicolas, a été compilé par d'autres Auteurs. Si cette hypothése est véritable, le Docteur Cave ne doute pas qu'il n'y ait eu deux Anastases; ce qu'il conclud principalement, de ce que dans la Vie de Léon IV & de Benoit II, on trouve l'Histoire de la déposition d'Anastase, & qu'il est dit expressément qu'il fut canoniquement déposé, & qu'on y trouve presque les mêmes termes que ceux des Actes du Concile de Rome sous Léon IV. Or il n'y a guéres d'apparence qu'Anastase le Cardinal eût parlé ainsi de lui-même, & eût rapporté des choses qui lui faisoient si peu d'honneur. Enfin il paroit y avoir beaucoup de disparité entre le caractere & la conduite de ces deux hommes. Après tout pourtant, plusieurs Savans du prémier ordre sont persuadés qu'Anastase n'a aucune part aux Vies des Papes, ainsi qu'on l'a vu dans la Remarque [A]. Nous ajouterons ici, que ç'a été le sentiment de Flor. Martinellus, qui a été plusieurs années Bibliothécaire du Vatican, dans son Livre *de Roma ex Ethnica Sacra* (44). Ciampini rapporte dix ou onze des raisons qu'il allégue (45). Le Docteur Pearson Evéque de Chester étoit aussi de ce sentiment (46): il dit, qu'il n'a jamais rien vu qui lui pût faire penser qu'Anastase est l'Auteur de cet Ouvrage, hormis son nom, qui se trouve dans quelques Manuscrits. Aussi, aucun Ecrivain ne lui a attribué un Ouvrage de cet ordre, avant le XIV. ou le XV. Siècle.

(39) *De Hist. Latin.* L. II. c. 35.

(40) *Comm. Bibl. Vindobon.* L. VIII. p. 271.

(41) *Introd. in Hist. Eccl.* c. 1. n. 3. p. 42.

(42) Ciampin. *Exam. Lib. Pontif. Rom. Sect.* 1.. c. 1688. in-4.

(43) Sect. 17. p. 103.

(44) P. 400. *apud* Cave *ubi supra* p. 580.

(45) *Ubi supra* Sect. 1. p. 27.

(46) *De Success.* Diss. I. c. 11. n. 6. p. 103.

ANATOLE ou ANATOLIUS, Auteur distingué parmi les Chrétiens, étoit natif d'Alexandrie, & fut Evéque de Laodicée en Syrie. Il fleurissoit vers l'an 270 (a), sous les Empereurs Carus & Probus (b). C'étoit un homme distingué par un savoir peu commun, comme il paroit par son Traité de la Pâque & par ses autres Ouvrages [A]. Il possédoit parfaitement l'Arithmétique, la Géométrie,

(a) Cave *Hist. Liter.* T. I. p. 99.

(b) Hieronym. *de Vir. Illust.* c. 73.

[A] *Son Traité de la Pâque & ses autres Ouvrages.*] Eusébe dit (1), que bien qu'Anatole n'eût pas composé un grand nombre de Livres, on pouvoit aisément juger de la grandeur de son éloquence & de la profondeur de sa doctrine, par le peu d'Ecrits qui restoient de lui, & principalement par celui qu'il avoit fait pour confirmer l'opinion où il étoit, touchant le jour où l'on devoit célébrer la Fête de Pâque. *Οὐ μὲν ἐν ἐσπουδάσθη πλεῖστα τοῦ Ἀνατολίου συγγράμματα. Τοσαῦτα δὲ εἰς ἡμᾶς ἐλήλυθε, δι' ὧν αὐτοῦ καταμαθεῖν δυνατὸν ὁμοῦ τό τε λόγιον καὶ πολυμαθές· ἐν οἷς μάλιστα τὰ περὶ τοῦ Πάσχα δόξαντα παρίστησι.* L'Historien donne ensuite un Extrait des *Canons* d'Anatole pour la célébration de la Pâque (2). Egide Bucher publia le prémier, à Anvers en 1634 in-folio, une Traduction imparfaite & peu exacte de cet Ouvrage, qui paroit avoir beaucoup souffert de l'ignorance & de la négligence des Copistes; & il ajouta un savant Commentaire à la fin, sur le *Canon Paschal* de Victor. Cette Traduction est ancienne, mais il

(1) *Hist. Ecclef.* L. VII. c. 32.

(2) Ἐκ τῶν περὶ Πάσχα Ἀνατολίου κανόνων.

trie, l'Astronomie, la Physique, la Logique & la Rhétorique. Sa réputation devint si grande, que les habitans d'Alexandrie le prièrent d'établir dans leur Ville une Ecole pour enseigner la Philosophie d'Aristote, à l'imitation de l'Ecole où l'on enseignoit celle de Platon. Mr. de Valois, dans ses Notes sur Eusèbe (c), croit qu'il est le même qu'Anatole, qui, au rapport d'Eunape (d), fut Précepteur de Jamblique le Philosophe; mais ce Savant se trompe grossièrement, puisqu'il y a une différence considerable par rapport au tems où ils ont vécu. On trouve dans Stobée (e) le Fragment d'une Lettre de Jamblique à Anatole, touchant la Justice; & il y a encore plusieurs Lettres que Libanius lui écrivoit, qui n'ont pas été publiées. Mais il est certain que cet Anatole étoit Gouverneur de Province, & ne professoit point la Religion Chrétienne [B]. Notre Anatole s'acquit une grande réputation à Alexandrie, où il fut fort estimé & honoré des principaux de la Ville. Pendant qu'il y demeura, il donna une preuve remarquable de son esprit & de sa politique [C]. Aiant quitté enfin cette Ville, il alla en Syrie, où Théotecne (f), Evêque de Césarée de Palestine, l'ordonna Evêque, & lui promit qu'il seroit son successeur; & il est certain qu'il assista pendant quelque tems Théotecne dans le Gouvernement de son Eglise. Mais comme il alloit à Antioche, passant par Laodicée, les habitans de cette Ville le retinrent, & le choisirent pour leur Evêque en la place d'Eusèbe, qui venoit de mourir (g). On ne peut rien dire de satisfaisant sur sou sujet, depuis ce tems-là. Quelques-uns disent qu'il souffrit le Martyre (h).

(c) *Annot. in Lib. VII. c. 32.*
(d) *In Vita Jamblichi, non longe ab initio.*
(e) *Sermon IX. p. 164.*
(f) Cave & Olearius le nomment *Théotecne*; mais c'est une faute, le nom Grec est Θεότεκνος.
(g) Eusèbe *Hist. Eccl.* L. VII. ch. 32.
(h) Cave T. I. p. 99.

Il n'est pas certain si elle est de Ruffin, ou non: quoi qu'il en soit, elle est obscure & peu exacte. Le Docteur Cave croit la Pièce autentique, mais Mr. Du Pin paroit en douter. Il avoue que le fragment cité par Eusèbe s'y trouve tout entier en Latin, & que les passages cités par Bède s'y rencontrent mot à mot: mais il ne seroit pas étrange, dit-il, qu'un Imposteur eût inséré le passage rapporté par Eusèbe, qui étoit facile à trouver, & que cet Ouvrage eût été déja supposé du tems de Bède. Il convient neanmoins que ce Canon est ancien, quoique plein d'erreurs, & peut être un peu corrompu par celui qui l'a traduit. Le Docteur Cave témoigne beaucoup de surprise de ce que Mr. Du Pin soupçonne cette Pièce d'être supposée, sans en donner de raison, ni sans alléguer aucun Manuscrit, ou l'autorité de quelque Père; & qu'il n'ait autre chose à dire sur le Fragment cité par Eusèbe, sinon qu'il a pu aisément être trouvé & inséré par un Imposteur dans son propre Ouvrage. Que les habiles Critiques, dit-il, fassent attention à quoi mène une pareille manière de raisonner, puisque si on l'admet une fois, elle ne va pas à moins qu'à nous ravir tous les Monumens de l'Antiquité, dont on prouve principalement l'autenticité en faisant voir que les passages, cités par les Anciens, s'y trouvent. Il est évident que tout l'Ouvrage d'Anatole est uniforme, que toutes les parties en sont liées, & qu'il paroit être tout d'une même main. *Interim mirari subit Cl. Du Pinium* (3) *hujus opusculi fidem vellicare, nullâ ratione redditâ, nullis codicibus MSS. Patrumve testimoniis in hanc rem adductis; nec ad locum ab Eusebio citatum aliud, quod responderet, habet, quam facile fieri potuisse, ut aliquis impostor locum ab Eusebio allatum, cum facilè potuit inveniri, operi suo inseruerit. Videant verò Criticæ sacræ Magistri, quò tendat hæc argumentandi ratio, quâ semel admissâ actum erit de plerisque antiquorum monumentis, quæ hoc præcipuè argumento genuina esse demonstrari solent, quod loca ex illis a veteribus citata, in iis reperiuntur. Certè integrum Anatolii opusculum ejusdem commatis & coloris est, & ab una eademque manu profectum videtur* (4). Anatole écrivit aussi dix Livres d'*Institutions Arithmétiques* (5), dont Mr. de Valois dit (6) qu'il se trouve des Extraits dans les *Théologouménes d'Arithmétique* publiés à Paris en 1543. in-4. Mais Cave croit qu'ils ne sont pas de notre Auteur, mais de quelque Pythagoricien, comme Mr. Gale l'en a averti. Il laissa plusieurs autres Ouvrages, qui faisoient voir sa doctrine (7). [☞ Le savant Mr. Fabricius (8) rapporte quelques Fragmens attribués à Anatole, qu'il dit avoir copiés d'après la copie que Luc Holsténius avoit prise d'un Manuscrit de Mr. de Peiresc: ce sont des Questions sur le Nom, les Parties, la Nature & les Inventeurs des Mathématiques. Add. du Trad.]

[B] ☞ *Cet Anatole étoit Gouverneur de Province, & ne professoit point la Religion Chrétienne.*] Selon Mr. Fabricius (9), il faut distinguer cet Anatole auquel Libanius écrivit, d'avec celui qui fut Précepteur de Jamblique, & auquel Porphyre adressa son Livre des Questions sur Homère. Anatole auquel Libanius écrivit, étoit Jurisconsulte, & natif de Béryte, ainsi que nous l'apprend le même Mr. Fabricius (10). Rem. du Trad.]

[C] *Une preuve remarquable de son esprit & de sa politique.*] Pendant le siège de *Bruchium* ou *Pyruchium* qui faisoit partie d'Alexandrie, le blé aiant manqué aux assiégés, ils souffroient beaucoup de la disette. Anatole usa de stratagême pour leur procurer du soulagement. Une partie de la Ville, qui avoit traité avec l'Armée Romaine, n'étoit point assiégée. Eusèbe s'y trouvoit, qui par sa réputation étoit parvenu à faire connoissance avec le Général Romain. Anatole lui dépêcha secrettement un Messager, pour l'informer qu'un grand nombre de personnes étoient sur le point de périr de faim pendant le siège. Eusèbe aiant appris cette nouvelle, obtint du Général Romain, qu'il donneroit à ceux qui voudroient sortir, la liberté de se retirer; & il en informa Anatole, qui aiant assemblé à l'heure même le Conseil d'Alexandrie, leur proposa d'abord de traiter avec les Romains: mais cette proposition les aiant mis en colère, il leur dit, qu'il espéroit au moins qu'ils ne mépriseroient point le conseil qu'il leur donnoit, de mettre dehors les personnes inutiles, les femmes, les vieillards & les enfans, & de les laisser aller où il leur plairoit. „ Car, *dit-il*, pourquoi „ retenir parmi nous, des gens qui sont prêts de mourir? „ Pourquoi les ferons-nous périr par la faim, leurs forces étant déja toutes épuisées? Nous n'aurons plus à „ nourrir, que ceux qui ont de la santé & de la vigueur „ pour défendre nos murailles." Aiant attiré par ces raisons tout le Sénat à son avis, il se leva le prémier, & dit qu'il falloit mettre dehors toutes les bouches inutiles, puisque si elles demeuroient, il n'y avoit plus d'espoir de salut, & qu'ils seroient réduits à périr tous de faim. Le Sénat aiant été entièrement de son avis, il sauva par ce moyen les assiégés. Il eut soin de faire sortir d'abord les Chrétiens, & ensuite les autres de tout âge; & non seulement ceux auxquels le Conseil avoit donné permission, mais aussi un grand nombre d'autres s'échapérent secrettement, déguisés en femmes, & furent conduits pendant la nuit hors des portes de la Ville, d'où ils passérent dans le Camp des Romains. Eusèbe les soulagea de la faim & de la fatigue, il en agit envers eux en Père & en Médecin, & les rétablit par ses soins; car ils étoient atténués par la disette qu'ils avoient soufferte pendant un long siege (11). Mr. de Tillemont place cet événement sous l'empire de Gallien, en l'année 263. (12).

(3) *Bibl. des Aut. Eccl.* T. I. p. 18.
(4) Cave T. II. p. 84.
(5) Eusèbe *ubi sup.* Hieronym. *de Viris Illust.* n. 73.
(6) *Annot. in Eusebium* L. VII. c. 32.
(7) Euseb. *ubi supra.*
(8) *Bibl. Græc.* T. II. p. 275.
(9) *Ubi supra.*
(10) *Bibl. Græc.* T. V. p. 277.
(11) Eusèb. *ubi supra.*
(12) *Hist. des Emper.* T. III Part. III. p. 974-975.

ANAXIMANDRE, célèbre Philosophe Grec, qui fut l'Auteur de plusieurs Découvertes importantes [A], nâquit à Milet, la troisième année de la quarante-deuxième Olympiade, & fleurissoit du tems de Polycrate Tyran de Samos (a). Son père s'appelloit *Praxiade* (b); quelques Ecrivains le nomment mal *Praxidame* (c). Anaximandre étoit compatriote (d), compagnon & ami (e) de Thalès, dont il fut le Disciple, & auquel il succéda dans l'Ecole Ionique (f). Nous rendrons compte de ses sentimens dans les Remarques [B]. Il avertit les Lacédémoniens de sortir de Sparte, & d'abandonner leurs

(a) Diogen. Laert. L. II. p. 13. *in Vita Anaximandri.*
(b) Le même.
(c) Clem. Alex. *Strom.* L. I. p. 303. *Paris* 1641.
(d) Cicero *Acad. Quæst.* 4.
(e) Suidas.
(f) Strabo L. I. & XIV.

[A] *Qui fut l'Auteur de plusieurs Découvertes importantes.*] Il fut, après Homère, le plus grand Maitre en Géographie (1), & il osa le prémier dresser une Carte Géographique, comme nous l'apprend Diogène Laërce, qui dit qu'*il traça la circonference de la Terre & de la Mer*. En la LVIII. Olympiade (2), il découvrit l'Obliquité du Zodiaque; & par-là, ainsi que le remarque Pline (3), *il ouvrit la porte de la connoissance des choses.* (*Obliquitatem ejus intellexisse, hoc est rerum fores aperuisse, Anaximander Milesius traditur primus Olympiade quinquagesima octava.*) Il inventa & dressa à Lacédémone un Gnomon (4). Il découvrit les Equinoxes & les Solstices (5). Il fit aussi des Cadrans pour marquer les Tropiques & les Equinoxes (6). Sur quoi Saumaise remarque (7), que son Cadran ne servoit qu'à désigner les points des Tropiques & des Equinoxes, & non à marquer les heures; ce qu'il prouve parce que le mot Ὥρα dans ce sens, & la division du jour en douze parties égales, n'ont été connus que fort longtems après. Laërce nous apprend qu'il inventa aussi la Sphère.

[B] *Nous rendrons compte de ses sentimens dans les Remarques.*] Il supposoit une certaine Matière primitive, infinie, qu'il ne nommoit ni Air, ni Eau, ni Terre, & dont il faisoit le seul Principe de l'Univers (8). Il ajoutoit, que c'étoit de cette Matière que les Corps célestes & une infinité de Mondes s'étoient formés, & que la génération & la corruption venoient de leur mouvement circulaire depuis toute l'éternité. Il affirmoit aussi, que les principes du Chaud & du Froid aiant été séparés lorsque ce Monde fut fait, il se forma une Sphère de feu autour de l'Air qui environne la Terre, à peu près comme l'écorce qui sert d'enveloppe à un arbre; & que cette Sphère aiant été ensuite divisée en d'autres corps sphériques plus petits, le Soleil, la Lune & les Etoiles furent les effets de cette division (9). Il croyoit de plus, que les prémiers

Au-

(1) Strabo L. I. p. 5.
(2) Mr. Stanley dit la 58; mais c'est évidemment une méprise.
(3) L. II. c. 8.
(4) Diog. Laert. *ubi supra.*
(5) Suidas.
(6) Diog. Laert. *loc. cit.*
(7) *Plinian. Exercit. in Solinum*,
(8) Laërt. Plutarch. *de Placit. Philos.* L. I. c. 3. Simplicius *in Aristot. Phys.* L. I. c. 6.
(9) Plut. *ap.* Euseb. *de Præp. Evang.* L. I. c. 8. Voyez *Hist. Univ. trad. de l'Angl. d'une Soc. de Gens de Lett.* T. I. Introd. p. 11.

leurs maisons, pour camper en rase campagne, prédisant qu'il y auroit un furieux tremblement de terre, qui arriva en effet, détruisit toute la Ville, & renversa une partie du mont Taigéte (g). On dit que lorsqu'il chantoit, les enfans se moquoient ordinairement de lui; ce qui lui fit dire un jour: *Il faudra tâcher de mieux chanter, pour leur plaire.* Anaximene & Parménide furent ses auditeurs (h). Apollodore d'Athénes, dans sa Chronique, cité par Diogéne Laërce, remarque qu'il avoit soixante-quatre ans, la seconde année de la cinquante-huitiéme Olympiade, & qu'il mourut peu aprés. Il composa divers Ouvrages, entre autres, un *de la Nature*, περὶ Φύσεως (i), qui est vraisemblablement le même dont parle Diogéne Laërce, qui dit qu'il rédigea ses opinions par ordre en un Commentaire, & que cet Ouvrage tomba entre les mains d'Apollodore d'Athénes. Il écrivit aussi plusieurs autres Livres. [☞ Anaximandre conduisit une Colonie de Milet à Apollonie, on ignore en quel tems, l'Historien qui rapporte ce fait ne l'aiant point marqué (k). ADD. DU TRAD.] Il y a eu un autre ANAXIMANDRE *de Milet*, qui étoit Historien (l), [dont nous dirons quelque chose dans une Remarque, pour corriger les fautes de Moréri, dans l'Article qu'il a donné de cet Historien [C]. ADD. DU TRAD.]

(g) Cicero de Divinat. Plin. Hist. Nat. L. II. c. 79.
(h) Stanley Vitæ Philos. Part. II. c. 2 p. 61. Edit. de 1657.
(i) Suidas
(k) Ælian. Var. Hist. L. III. c. 7.
(l) Diog. Laërt.

Animaux avoient été engendrés dans l'Humidité, & couverts d'écorces pleines d'épines, qui servoient à leur défense; que ces écorces s'étant ensuite ouvertes par la sécheresse, les Animaux sortirent de leurs enveloppes, mais ne vécurent que peu de tems (10). Que les Hommes furent engendrés au commencement dans le ventre des poissons, & qu'aiant été nourris là jusqu'à ce qu'ils eussent la force de pourvoir à leurs propres besoins, ils avoient ensuite été vomis sur le sec. La raison qu'il rendoit d'une opinion si étrange à l'égard de l'origine du Genre-humain, étoit, que les autres Animaux peu aprés leur naissance savent d'abord discerner leur nourriture, au-lieu que l'Homme seul a besoin dans son enfance d'être nourri pendant un espace de tems assez considérable: d'où il concluoit, qu'il ne se pouvoit pas qu'il eut été conservé au commencement d'une autre maniere, que celle qu'il lui avoit plu d'imaginer (11). De ce qu'Anaximandre a attribué la formation de toutes choses à un Principe Infini, quelques Ecrivains modernes, & même Clément d'Alexandrie (12) parmi les Anciens, ont inféré sans raison, que par ce Principe il n'avoit point entendu une Matiére stupide (13), mais Dieu, qui est une Intelligence sans bornes. Mais il est clair que les Dieux qu'il admettoit, tiroient aussi leur origine d'une Matiere infinie, dont il supposoit que toutes choses avoient été formées, & dans laquelle toutes devoient un jour se résoudre; car il croyoit que les Dieux étoient engendrés, & ensuite cessoient d'être pendant de grands espaces de tems, & que par cela même il y avoit des Mondes sans nombre. *Anaximandri autem opinio est, nativos esse Deos, longis intervallis orientes occidentesque, eoque innumerabiles esse mundos* (14). Il disoit, que les Cieux étoient composés de chaud & de froid mêlés (15); que les Etoiles étoient des globes remplis d'un air enflammé, qui en sortoit par un certain endroit, & qu'elles se mouvoient avec les Cycles ou Sphéres auxquelles elles étoient attachées (16): idée qu'Aristote a empruntée de lui. Il prétendoit que le Soleil étoit le plus élevé des corps célestes, qu'ensuite venoit la Lune, & puis les Etoiles fixes & les Planétes (17); que le Cycle du Soleil est vingt huit fois (Theodoret dit vingt-six fois) plus grand que la Terre. Il concevoit que le Soleil étoit environné d'un Cercle, semblable à une roue de chariot, & rempli de feu, aiant d'un côté une bouche par laquelle on voit le feu, comme dans le creux d'une flute, & que c'est là le Soleil, dont la grandeur est égale à celle de la Terre (18). Que la cause des Eclipses du Soleil est, que le milieu de l'ouverture, qui donne issue au feu, se bouche. Que le Cercle de la Lune est vingt-neuf fois plus grand que la Terre, semblable aussi à une roue de chariot, aiant une ouverture creuse au milieu, comme le Soleil, mais oblique, jettant du feu d'un côté, comme par un entonnoir. Que les Eclipses de la Lune arrivent, selon qu'elle tourne quand cette bouche par où le feu sort, se ferme (19). Que la Lune a une lumiére qui lui est propre, mais foible & languissante (20), & qu'elle éclaire par la lumiére qu'elle emprunte du Soleil (21). A l'égard de ces deux derniers articles, Mr. Stanley remarque trés bien, que plusieurs Savans croyent qu'il avoit raison (22). Pour ce qui est des Météores, Anaximandre affirmoit, que le Vent est un air mu, lorsque ses parties les plus subtiles sont mises en mouvement, ou que le Soleil les résout (23). Que le Tonnerre, les Eclairs, les Tourbillons sont causés par l'air renfermé dans une nuée épaisse, lequel par sa légéreté la rompt, & en sort avec violence: la rupture de la nuée cause le bruit, & la séparation fait l'éclair, à cause de la noirceur (24). Senéque exprime plus vivement le systême d'Anaximandre sur ce sujet (25). „ Anaximandre attribue tout au Vent. Le Tonnerre, dit-il, est le „ bruit que fait une nuée qui éclate. Pourquoi n'est-il „ pas égal? parce que la rupture n'est pas également violente. Pourquoi tonne-t-il quand l'air est serein? parce „ que le vent passe même alors au travers d'un air grossier „ & sec. Pourquoi tonne-t-il quelquefois sans qu'il éclaire? parce que le vent trop foible ne peut exciter de „ flamme, mais bien du son. Qu'est-ce donc que l'Eclair? „ l'agitation de l'air même, qui excite un feu foible. „ Qu'est-ce que le Tonnerre? le mouvement d'un vent „ plus fort & plus épais." *Anaximandrus omnia ad spiritum retulit. Tonitrua, inquit, sunt nubis ictæ sonus. Quare inæqualia sunt? quia & ipse ictus inæqualis est. Quare & sereno tonat? quia tunc quoque per crassum & siccum aëra prosilit. At quare aliquando non fulgurat & tonat? quia tenuior & infirmior spiritus, qui in flammam non valuit, in sonum valuit. Quid ergo est ipsa fulguratio? aëris diducentis se corruentisque jactatio, languidum ignem, nec exiturum aperiens. Quid est fulmen? acrioris densiorisque spiritus cursus.* Il disoit, que les choses étoient arrangées de maniére, que de la Region supérieure venoient des influences sur les choses inférieures. Le feu poussé sur des nuées froides, produit un son: s'il les rompt, il éclate; quand il est foible, il produit des éclairs: quand il est plus fort, il excite le tonnerre. *Anaximandrus ait, summa ista sic fieri, ut ex æthere aliqua vis in inferiora descendit. Ita ignis impactus nubibus frigidis sonat. At cum illas interscindit, fulget; & minor vis ignium fulgurationes facit, major fulmina* (26). [☞ Je remarquerai ici, que le grand Principe d'Anaximandre, que tout venoit de l'infini, & que tout s'y replongeoit à son tour, justifie bien la pensée d'un savant Critique de nos jours, qui parlant de l'opinion des anciens Philosophes sur la question, *si Dieu est corporel ou non*, dit: „ Laissons ces discussions „ à ceux qui se sont appliqués à l'étude des anciens Philo„ sophes, & qui ont assez de lumiére pour pénétrer l'o„ SCURITÉ, DONT ILS ONT SOUVENT ENVE„ LOPPÉ LEURS SENTIMENS (27)." Il ne se peut en effet rien de plus obscur que le Systême d'Anaximandre; c'est de quoi l'on conviendra sans peine, si on examine l'exposé que fait de sa doctrine l'Auteur de l'*Histoire Critique de la Philosophie* (28). „ Selon Anaximandre, tout „ venoit de l'infini, & tout s'y replongeoit à son tour. „ Mais qu'est-ce que l'Infini? Il ne paroit pas que le Phi„ losophe successeur de Thalès expliquât sa pensée, ni „ même qu'il pût l'expliquer. Il disoit bien, que l'Infini „ est immuable, qu'il ne souffre aucun déchet ni aucun „ changement: Il ne vouloit pas de distinction réelle en„ tre la Substance & ses Modifications, ou Accidens: Il „ ajoutoit, que l'Infini est tout, que l'action de la Créa„ ture n'est point une modification de sa Substance, par„ ce qu'à proprement parler, elle n'agit point: que tout „ est également arrangé dans l'Infini, également certain, „ sans variation, & sans succession." On m'avouera que voilà qui est bien embarrassé, bien ténébreux: tout ce qu'il me semble qu'on pourroit y entrevoir, ce sont les principes fondamentaux du Spinosisme; & c'est peut-être par cet endroit qu'il a plu à des gens de notre tems: du moins le même Auteur ajoute: „ Ce Systême, tel que „ je viens de l'exposer, a été saisi avidement par quel„ ques Anglois, & entre autres par le Duc de Buckingham, dans son Discours si bizarre sur la Religion." ADD. DU TRAD.]

[C] ☞ *Nous dirons quelque chose.... pour corriger les fautes de Moreri dans l'Article qu'il a donné de cet Historien.*] Anaximandre l'Historien étoit fils d'un Anaximandre (29), différent du Philosophe; puisque Diogéne Laërce se contente de distinguer l'Historien du Philosophe, sans dire qu'il fût son fils. γέγονε δὲ καὶ ἄλλος Ἀναξίμανδρος, ἱστορικὸς, καὶ αὐτὸς Μιλήσιος, τῇ Ἰάδι γεγραφώς (30). *Il y a eu un autre Anaximandre Historien, qui étoit aussi de Milet, & qui a écrit en Dialecte Ionienne.* Suidas lui attribue une Explication des Symboles Pythagoriciens. Cet Historien vivoit du tems d'Artaxerxès Mnémon, & étoit contemporain de Xénophon & de Ctésias; & c'est sur quoi j'ai à remarquer la prémiére faute de Moréri, qui dit, *qu'il vivoit en même tems que le Philosophe du même nom.* Celui ci, comme on l'a vu dans le corps de l'Article, avoit 64 ans, la seconde année de la cinquante-huitieme Olympiade, c'est-à-dire 547 ans avant J. C.; & Artaxerxès Mnemon, sous lequel l'Historien a fleuri, ne monta sur le Trône que l'an 404 avant J. C. Anaximandre dont nous parlons, avoit composé un Ouvrage intitulé Ἡρωολογία, apparemment l'Histoire des Heros, dont Athénée parle (31), & que Moréri, par une bévue insigne, transforme en *Horologiographie* ou Science de faire des Cadrans. Encore s'il avoit attribué un pareil Ouvrage au Philosophe, l'erreur seroit plus pardonnable; mais que l'*Herologie* devienne *Herologiographie*, c'est ce qui est tout à fait risible. REM. DU TRAD.]

(10) Plutarch. de Placit. Philos. L. V. c. 19.
(11) Idem ap. Euseb. ubi supra & in Sympos. L. VIII. Quæst. 8.
(12) In Protrept. seu Admon. ad Gent. p. 43.
(13) Cudworth Intellect. Syst. p. 124.
(14) Cicero de Nat. Deor. L. I.
(15) Stobæus apud Stanley, p. 82.
(16) Le même.
(17) Le même.
(18) Plut. de Plac. Philos. L. II. c. 20. 21.
(19) Le même ch. 24. 25.
(20) Le même ch. 28.
(21) Diog. Laert.
(22) Voyez Eraim Reinhold in Theoricas Purbachii p. 164.
(23) Plut. de Placit. Phil. 3. 7.
(24) Le même 3. 1. & Stobée.
(25) Nat. Quæst. L. II. c. 18.
(26) Le même L. II. c. 19.
(27) De Beausobre Hist. Crit. du Manich. T. I. P. II. L. III. ch. 2. § 5.
(28) T. II. L. III. ch. 12. § 2.
(29) Suidas in Ἀναξίμ.
(30) Diog. Laert. L. II. p. 33. in Anaximandro.
(31) Athen. Deipnosoph. L. XI. c. 14. p. 498.

ANAXIMENE, illustre Philosophe Grec, étoit de Milet, & fils d'Euristrate (a). Il étoit ami (b) &

(a) Diogen. Laert. L. II. p. 33. in Anaximene.

(b) Simplicius.

(c) Cicero Acad. Quæst. & Pline L. II. c. 76.

(d) Diog. Laert. ibid. Aristot. de auscult. Phys. Cicero Acad. Quæst. L. II. Voy. Hist. Univ. d'une Societé &c. T. I. p. 52.

(b) & Disciple (c) d'Anaximandre, auquel il succéda dans l'Ecole de Milet. Ses sentimens ne différoient que très peu de ceux de son Maitre; car il soutenoit qu'un Air infini étoit le principe de toutes choses (d), mais que chacune d'elles étoit finie, & qu'elles deviendroient un jour ce qu'elles avoient été. Selon lui, toutes choses étoient engendrées par une condensation & une raréfaction successives de cet Air; la Terre, l'Eau, & le Feu en aiant été les prémiéres productions, & ensuite les autres parties de l'Univers. Il croyoit aussi que le Mouvement étoit éternel [A]; que la chaleur du Soleil venoit de la rapidité de sa course; & que l'Air servoit à la conservation du Monde, comme l'Ame, qu'il disoit aussi n'être autre chose que de l'Air, sert à celle du Corps humain (e). Il ne paroit pas qu'il niât l'existence des Dieux; mais il étoit si éloigné de leur attribuer la formation du Monde, qu'il ne les regardoit eux-mêmes que comme des productions de l'Air (f). On trouvera ci-dessous [B] une plus ample exposition de ses sentimens. Eusèbe dit qu'il fleurissoit la seconde année de la cinquante-sixiéme Olympiade; mais Suidas assure qu'il vivoit dans la cinquante-cinquiéme, du tems de la prise de Sardes, lorsque Crœsus fut vaincu par Cyrus: d'où il résulte qu'Apollodore, qui dit dans Laërce qu'il étoit né dans la soixante-troisiéme Olympiade, s'est trompé (g). Quelques-uns disent aussi qu'il avoit été Auditeur de Parménide (h). Il écrivit en Dialecte Ionienne, d'un style clair, mais peu élégant. Pline lui attribue l'invention des Cadrans solaires (i): mais il y a peut-être une faute dans cet endroit, où le nom d'Anaximène peut avoir été mis pour *Anaximandre*. Il y a dans Diogéne Laërce deux de ses Lettres [C]. Anaxagoras & Diogéne d'Apollonie furent ses Auditeurs (k).

(e) Plutarch. apud Euseb. Præp. Evang. L. I. c. 8. Idem de Placit. Philos. L. I. c. 3.

(f) August. de Civ. Dei L. VIII. c. 2.

(g) Stanley Hist. Philos. Part. II. p. 63.

(h) Diog. Laert.

(i) L. II. c. 76.

(k) Stanley ubi supra.

[A] ☞ *Il croyoit aussi que le Mouvement étoit éternel.*] Je ne sai comment accorder ce qu'on dit ici, avec l'exposé que fait de la doctrine d'Anaximène, l'Auteur de l'*Histoire Critique de la Philosophie* (1). Selon lui, le Philosophe Grec s'expliquoit de la maniére suivante. „ Toute la Nature est corporelle, c'est-à-dire, inanimée, brute, sans aucune force. Mais *le Mouvement, qui lui a été communiqué*, l'a élevée, pour ainsi dire, à la Divinité. Cette Divinité n'est pourtant pas une suite de la nature des Corps, mais seulement de la totalité des Corps, arrangés dans le meilleur ordre où ils peuvent être." Il semble que selon l'Auteur cité, Anaximène ne devoit pas croire le Mouvement éternel, puisqu'il avoit été *communiqué à la Nature brute & sans force*; ce qui suppose qu'elle ne l'avoit pas toujours eu. C'est ici une nouvelle preuve de l'obscurité presque impénétrable, dont les anciens Philosophes ont enveloppé leurs sentimens. REM. DU TRAD.]

(1) T. II. L. III. ch. 12. § 3.

[B] *On trouvera ci-dessous une plus ample exposition de ses sentimens.*] Plutarque, après avoir rapporté l'opinion d'Anaximène & d'Anaximandre, observe qu'ils s'étoient trompés tous deux, en n'attribuant la formation du Monde qu'à la seule Matière, sans aucune cause efficiente; la Matiére étant aussi peu capable de produire quelque chose, qu'un vase d'être formé d'une masse d'argent sans le secours d'un Ouvrier (2). Anaximène soutenoit que la superficie extérieure des Cieux étoit composée de terre (3): Que les Etoiles sont d'une matière ignée, invisible; qu'elles sont mêlées parmi des corps terrestres, & attachées au Firmament comme à un crystal; qu'elles sont repoussées en arrière par la résistance de l'air grossier (4); qu'elles se meuvent non au dessus (ou au dessous), mais autour de la Terre (5): Que le Soleil est comme un plat, d'une substance ignée (6): Que les Signes de l'Eté & de l'Hiver n'approchent point de la Lune, mais seulement du Soleil (7): Que le Soleil s'éclipse, quand la bouche par où sort la chaleur est fermée (8): Que la Lune est aussi une substance de feu, & que ses Eclipses ont une cause pareille à celle des Eclipses du Soleil (9). Voici ce qu'il pensoit des Météores: Que les Nuées se formoient par la condensation de l'Air; & la Pluie, par la condensation des Nuées, dont elle étoit comme exprimée; que la Neige étoit la Pluie, qui se geloit en tombant; & que la Grêle étoit aussi la Pluie condensée par un vent froid (10). A l'égard du Tonnerre & des Eclairs, il étoit dans les mêmes idées qu'Anaximandre (11): il ajoutoit seulement la comparaison de la Mer, qui reluit quand on rame (12). Il disoit que l'Arc-en-Ciel se formoit par la réfléxion des rayons du Soleil sur une nuée épaisse, sur laquelle ils se réfléchissent (13): Que les Tremblemens de terre sont causés par la raréfaction ou la sécheresse de la Terre, dont l'une vient d'une grande chaleur, & l'autre d'un froid excessif (14): ce qu'Aristote explique plus amplement (15): il dit qu'Anaximène soutenoit, que la Terre s'ouvroit également quand elle étoit mouillée, comme quand elle étoit sèche, & qu'elle étoit ébranlée par les morceaux qui s'en détachoient; que c'étoit par cette raison, que les tremblemens arrivoient, ou pendant un tems fort sec, ou durant de grandes pluies: la sécheresse la rompt, & la trop grande humidité l'entraine en-bas. Il nommoit la contraction ou condensation, *froid*; la raréfaction, *chaleur*. De-là vient que l'homme souffle chaud & froid: son souffle étant comprimé & condensé par ses lèvres, est froid; mais quand il respire à bouche ouverte, & pousse l'air en dehors, son souffle raréfié est chaud (16).

(2) De Placit. Philos. L. I. c. 3. Voy. Hist. Univers. ubi supra.

(3) Plut. ibid. II. 11.

(4) Le même II. 13.

(5) Diog. Laert.

(6) Plut. ubi sup. II. 19.

(7) Le même.

(8) Le même II. 2.

(9) Le même II. 29.

(10) Le même III. 4.

(11) Voyez l'Article ANAXIMANDRE Rem. [B].

(12) Voyez Stanley.

(13) Plut. ubi sup. III. 5.

(14) Le même III. 15.

(15) Meteor. II. 7. Seneca Nat. Quæst. L. VI. c. 10.

(16) Plutarch. de primo frigido.

[C] *Il y a dans Diogéne Laërce deux de ses Lettres.*] Elles s'adressent toutes deux à Pythagore; en voici la traduction. „ ANAXIMENE à PYTHAGORE. Thalès aiant vécu fort heureusement jusqu'à un âge avancé, a fini sa vie fort malheureusement. Une nuit étant sorti de chez lui, comme il avoit coutume, avec sa servante, pour observer les Astres, n'aiant pas pris garde où il marchoit, il tomba dans un précipice. Tel a été le sort de l'Astronome de Milet. Mais ayons soin, nous qui avons été ses Auditeurs, & nos enfans & nos Auditeurs après nous, d'en conserver la mémoire; retenons soigneusement ses leçons, & que tous nos discours commencent par *Thalès*" ANAXIMENE à PYTHAGORE. „ Vous avez été le plus sage d'entre nous, d'avoir quitté Samos pour vous retirer à Crotone, où vous vivez en paix. Les fils d'Æaque continuent à insulter les autres, & les Milésiens ne manquent pas de Tyrans de leur propre choix. Le Roi des Médes aussi nous est redoutable: il ne le seroit pas, si nous voulons lui payer Tribut. Les Ioniens sont résolus à la guerre contre les Medes, pour la défense de la Liberté générale; & s'ils combattent, nous n'avons plus d'espérance de salut. Comment Anaximène obsédé par la crainte de la mort, ou par celle de l'esclavage, peut-il s'occuper de la contemplation des choses célestes? Pour vous, les Crotoniates & les Italiens vous recherchent également: & il vous vient des Auditeurs de la Sicile même." [☞ Le docte Mr. Fabricius (17) croit que ces deux Lettres sont supposées. Il seroit à souhaiter que cet habile homme eût marqué les raisons sur lesquelles il fonde sa pensée: d'autant plus que les Commentateurs de Diogène Laërce ne paroissent former aucun doute là-dessus (18). ADD. DU TRAD.]

(17) Bibl. Græc. T. I. p. 839.

(18) Voyez Casaubon; Aldobrandini; Menage sur Diog. Laërce L. II. p. 83.

ANAXIMENE, fils d'Aristoclès de Lampsaque, Orateur célèbre, étoit Disciple de Diogéne le Cynique, & de Zoïle d'Amphipolis, ce fameux Critique d'Homére. Anaximéne fut Précepteur d'Alexandre le Grand, & l'accompagna dans ses Expéditions. Ce Prince étant fort irrité contre les habitans de Lampsaque, parce qu'ils avoient pris le parti des Perses contre lui, ne respiroit que vengeance, & menaçoit de les détruire. Anaximéne détourna l'orage, par un artifice fort ingénieux. Ceux de Lampsaque l'aiant envoyé vers Alexandre pour intercéder en faveur de ses concitoyens & de sa Patrie, le Monarque, instruit du sujet de sa venue, jura par les Dieux, qu'il feroit tout le contraire de ce qu'Anaximéne lui demanderoit: sur quoi celui-ci prenant la parole, lui dit: *Accordez-moi, ô Roi, la grace de réduire en esclavage les femmes & les enfans de ceux de Lampsaque, de bruler leurs Temples, & de raser entièrement leur Ville.* Alexandre se trouvant pris par une demande à laquelle il ne s'attendoit point, & lié par le serment qu'il avoit fait, fut obligé malgré lui de pardonner à la Ville de Lampsaque. Anaximéne, étant ennemi de Théopompe fils de Damostrate, se vengea de lui d'une manière subtile, mais très odieuse. Comme il étoit Sophiste ou Rhéteur, & qu'il possédoit bien le style des gens de cet ordre, il composa un Livre satyrique contre les Athéniens & les Lacédémoniens, & y aiant mis le nom de Théopompe, il l'envoya à Athènes & à Sparte; ce qui rendit Théopompe odieux à toute la Grèce. On attribue à Anaximéne, d'avoir osé le prémier parler sur le champ & sans préparation (a). [☞ Anaximéne étoit non seulement Rhéteur ou Orateur, mais aussi Historien. Diogéne Laërce nous apprend qu'il avoit écrit l'*Histoire d'Alexandre* (b), dont Harpocration cite le second Livre (c). Il étoit aussi Auteur d'une *Histoire de Philippe*, & d'une *Histoire ancienne de la Grèce*: c'est ce que nous dit Pausanias (d): *Cet Anaximène a écrit une Histoire de la Grèce, où il remonte jusqu'aux prémiers tems, & il a fait aussi l'Histoire de Philippe & d'Alexandre.* Eustrate (e) & Harpocrate (f) font mention l'un & l'autre de cette Histoire de Philippe. A l'égard de l'Histoire an-

(a) Suidas.

(b) Diogen. Laërt. L. II. p. 33.

(c) Harpocration in 'Αντίκυρας ap. Vossium de Hist. Græc. L. I. c. 10.

(d) L. VI. sive Eliac. c. 18.

(e) In Aristot. L. III. c. 8. Vide Menagii Observ. ad Diog. Laërt. L. II.

(f) In 'Αδάνατος, Καβιχω. & Μάργιτα. ap. eund.

ancienne de la Grèce, on trouve dans Diodore de Sicile, Liv. XV. en quoi elle consistoit: Ἀναξιμένης ὁ Λαμψακηνὸς τὴν πρώτην τῶν Ἑλληνικῶν ἀνέγραψεν, ἀρξάμενος ἀπὸ θεογονίας, καὶ ἀπὸ τοῦ πρώτου γένους τῶν ἀνθρώπων, κατέστροφε δ᾽ εἰς τὴν ἐν Μαντινείᾳ μάχην, καὶ τὴν Ἐπαμινώνδου τελευτήν· περιέλαβε δὲ πάσας, σχεδὸν τάς τε τῶν Ἑλλήνων καὶ Βαρβάρων πράξεις ἐν βίβλοις δώδεκα. *Anaximène de Lampsaque a fait l'ancienne Histoire de la Grèce; commençant à la Théogonie & à l'origine des Hommes, il l'a conduite jusqu'à la bataille de Mantinée, & à la mort d'Epaminondas: cette Histoire, qui est en douze Livres, comprend également presque tout ce qui s'est passé chez les Grecs & chez les Barbares.* Nous parlerons ci-dessous [*A*] des autres Ouvrages qu'on lui attribue, & de son neveu *Anaximène le Jeune* [*B*]. ADD. DU TRAD.]

[*A*] ☞ *Nous parlerons des autres Ouvrages qu'on lui attribue.*] Plusieurs Savans prétendent (1) que *la Rhetorique* d'Aristote, & le Livre *de Mundo* du même, ne sont pas de ce Philosophe, mais d'Anaximène l'Orateur. Ils se fondent principalement, par rapport au prémier de ces Ouvrages, sur ce qu'il y a une espéce d'Epitre dédicatoire, & ils soutiennent qu'Aristote n'en a jamais mis à la tête de ses Ouvrages (2): sur ce que Diogène Laërce n'en fait point mention parmi les Oeuvres d'Aristote: on croit même remarquer de la diversité dans la doctrine & dans le style, qui ne permet pas de l'attribuer à ce Philosophe (3). Malgré ces raisons, Mr. Fabricius (4) croit que l'on ne peut ôter ces deux Ouvrages à Aristote, fondé sur l'autorité des anciens Manuscrits, & sur ce que l'Auteur de la Rhétorique s'attribue un Ouvrage, qui est incontestablement d'Aristote; & il répond à la raison prise du silence de Diogène Laërce, que ce n'est pas le seul des Ouvrages d'Aristote, dont cet Historien n'a pas fait mention. Pour ce qui est des trois Histoires, dont on a parlé dans le corps de l'Article, le témoignage des Auteurs cités, auxquels on peut ajouter Athénée (5) qui cite l'Histoire Ancienne, ne permet pas de douter qu'elles ne soient d'Anaximène l'Ancien ou l'Orateur. Plutarque reprend les longues Harangues qu'il avoit insérées dans ses Histoires, quelquefois assez mal à propos (6). Je ne doute pas que ce ne soit de lui, que parle Clément d'Alexandrie (7), quoique Vossius (8) crois qu'il a voulu parler d'Anaximène le Jeune; mais comme il s'agit, autant qu'on en peut juger, de l'Histoire des prémiers tems de la Grèce, il me paroit assez naturel de supposer qu'il parle d'Anaximène l'Ancien. REM. DU TRAD.]

[*B*] *Son neveu Anaximène le Jeune.*] Diogène Laërce nous apprend (9) qu'il étoit fils de la sœur de l'Orateur. Les Savans sont surpris (10) de ce que Strabon, qui parle de l'oncle (11) parmi les Hommes Illustres de Lampsaque, n'a rien dit du neveu. Celui-ci a fleuri du tems de Ptolomée fils de Lagus. On trouve un Ouvrage de lui, cité chez les Anciens (12) sous ce titre: *Le Livre des changemens ou de la mort des Rois*, ἐν μεταλλαγαῖς βασιλέων. Casaubon s'est trompé (13), en attribuant à ce dernier Anaximène l'Histoire ancienne de la Grèce, qui est incontestablement d'Anaximène l'Ancien, puisqu'elle est, au témoignage de Pausanias, du même Auteur qui avoit écrit l'Histoire de Philippe & d'Alexandre, & qui avoit sauvé la Ville de Lampsaque. On trouve aussi cité un Ouvrage *sur la Peinture* (14), sous le nom d'un Anaximène; mais on ignore s'il est d'aucun des deux dont on vient de parler. REM. DU TRAD.]

(1) Th. Aldobrandin. *Annot. in Diog. Laert.* L. II. Menag. in *Observ. in eund. l. m.* Voyez aussi Fabricii *Bibl. Græc.* T. II. p. 182.

(2) Dan. Heinsius *Oration.* p. 632. *apud* Fabricium *ubi supra.*

(3) Patricius *Disc. Peripat.* T. I. L. III. p. 91. *ap. eund.*

(4) *Bibl. Græc.* T. II. p. 121. 122. & p. 128. 129.

(5) *De profess.* L. VI. c. 4. p. 829. (6) *Libro cui titulus, Civilia præcepta,* apud Voss. *de Hist. Græc.* L. I. c. 10.

(7) *Stromat.* L. VI. p. 629.

(8) *De Hist. Græc.* L. I. c. 11.

(9) *Lib.* II. p. 11 in *Anaximene.*

(10) Vossius *de Hist. Græc.* ubi supra. Casaubon. *Nota ad Diog. Laert.* L. II. p. 87.

(11) *Geogr.* L. XIII. p. 406.

(12) Athenee L. XII. c. 8. p. 581. & Stephan. *de Urbib.* in *Passargada.* (13) Notæ in *Diog. Laert.* ubi supra. (14) Fulgent. L. III. *Mythol.* apud Vossium *ubi supra.*

ANCHARAN, ou DE ANCHARANO (PIERRE), célèbre Jurisconsulte du quatorzième Siécle, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], étoit natif de Bologne & de l'illustre Famille des Farnèses. Il étoit distingué, non seulement par une profonde connoissance des Loix, mais par celle de la Philosophie, & des Affaires politiques, & par une Eloquence mâle. Ces grandes qualités lui acquirent une haute réputation, & beaucoup de crédit dans sa Patrie. Il ne fut pas moins estimé des Princes & des autres Villes d'Italie, par la sagesse de ses conseils (*a*). Il avoit été Disciple de Balde, dont il avoit gagné l'amitié, & qui lui avoit donné la connoissance de ce qu'il y avoit de plus caché & de plus difficile dans la Science des Loix. Il enseigna publiquement d'abord à Padoue, & ensuite à Bologne conjointement avec Barthelemi Salicet, avec beaucoup d'applaudissement. Il fleurissoit vers l'an 1380, & les années suivantes; car Salicet, son contemporain, commença ses Commentaires *in IX. Libros Cod.* à Bologne au mois de Mai de l'année 1382 (*b*). Ancharan mourut dans cette Ville vers l'an 1410, & fut enterré dans l'Eglise de S. Benoit (*c*); quoique quelques Ecrivains prétendent qu'il a vécu jusqu'en l'an 1497, ce qu'ils inférent de son Epitaphe [*B*]; mais c'est évidemment une faute, puisqu'il y a dans la Bibliothéque d'Ausbourg un Manuscrit de sa Lecture sur les Clémentines, écrit en 1397, & un autre Manuscrit de sa Lecture sur le second Livre des Decrétales, qui a été achevé à Venise en 1392 (*d*). [☞ Moréri dit, qu'il est mort en 1417. Wharton rapporte son Epitaphe d'une manière différente, n'y aiant que le troisième & le quatrième vers de semblables. Ce qu'il y a de certain, c'est que Pierre d'Ancharan assista au Concile de Pise en 1409, & qu'il y harangua dans la huitième Session en faveur du Concile contre les Propositions faites par les Ambassadeurs de Robert de Bavière (*e*). Il n'y a donc guéres d'apparence qu'il ait vécu jusqués en 1497, à moins que l'on ne suppose qu'il parvint à un âge tout à fait extraordinaire. ADD. DU TRAD.]

(*a*) Oudin *Comm. de Script. Eccl.* T. III. col. 0089.

(*b*) Le même.

(*c*) Jean Fichard *in Vitis Jurisconsult. recent.* dit que ce fut dans l'Eglise des Dominicains.

(*d*) Wharton *Append. ad Hist. Litt. G. Cave* p. 89.

(*e*) Lenfant *Hist. du Concile de Pise* T. I. L. III. §. 48.

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] *Commentaria in Libros sex Decretalium.* „Commentaires sur les six Livres des „Décrétales," avec les Scholies de Codecha & de Jean de Montferrat, à Bologne, in-folio, 1581 (1). *Lectura super Clementinas.* „Lecture sur les Clémentines," avec les Additions de Cathar. Pariel & autres, Lyon, in-folio 1549 & 1553. *Selectæ Quæstiones omnium præstantissimorum Jurisconsultorum in tres Tomos digestæ.* „Questions choisies, tirées des meilleurs Jurisconsultes, & „divisées en trois Tomes." Francfort sur le Mein, in-folio, 1581. *Consilia sive Responsa Juris.* „Conseils ou „Réponses à des Questions de Droit," avec les Additions de Jérôme Zanchius, Venise, 1568. 1585. 1589. 1599. in-folio. *Repetitiones in C. Canonum Statuta. de Constit.* Venise 1587 (2).

[*B*] *Son Epitaphe.*] Sur le haut de son Tombeau, on trouve l'Inscription suivante en caractères Romains. *D. O. M. Petro Ancharano Juris Pontificii & Cæsarei Clarissimo Interpreti ejus amantissimi Saxum hoc instauratum posuere anno Salut.* MCCCCLXXXXVII. Sur le bas on lit les vers suivans, en caractères Gothiques:

Nomen erat Petrus, genuit Farnesia proles,
Nunc Ancharanum dat sibi juris spes.
Quis superavit eum virtute micante? quis ista
Consiliis hominum clarior ante fuit?
Pro meritis nunc astra dedit sibi Jupiter almus,
Et voluit gelido membra jacere solo.

(1) Oudin T. III. col. 1239.

(2) Le même.

ANCILLON (CHARLES), fils de *David Ancillon*, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], parmi les-

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] I. *L'Irrévocabilité de l'Edit de Nantes, prouvée par les principes du Droit & de la Politique.* Amsterdam 1688. in-12. pp. 226. II. *Réflexions Politiques, par lesquelles on fait voir que la Persecution des Réformés est contre les véritables intérêts de la France.* Cologne 1685. in-12. Mr. Bayle a mal conjecturé que cet Ouvrage étoit de Sandras des Courtils, l'Auteur des *Nouveaux Interêts des Princes* (1). III. *La France interessée à rétablir l'Edit de Nantes.* Amsterdam 1690, in-12. IV. *Histoire de l'Etablissement des François Réfugiés dans les Etats de Son Altesse Electorale de Brandebourg.* Berlin 1690. in-8. Il composa cet Ouvrage par un principe de reconnoissance pour les marques de générosité que l'Electeur avoit données aux Réfugiés. On y voit que les bontés de ce Prince s'étendirent à tous les différens états: les Gens de Lettres y goûtérent le repos à l'abri des soins rongeans de la misère, & y jouïrent des douceurs de la Société dans les Conférences, qui se tenoient chez Mr. Spanheim, leur Mécène, & l'un des ornemens de cette Cour-là, aussi-bien que de la République des Lettres. Les Gens de Guerre y trouvérent des Emplois pour signaler leur valeur; & les Artisans, des avantages pour exercer leur industrie. Et tous ensemble y composoient comme un Corps, rangé sous des Juges de la Nation. L'Electeur eût plutôt vu épuiser ses trésors, que sa charité (2). Ce fut-là une ample matière à Panégyrique pour notre Auteur, qui appliqua heureusement ce mot d'Ovide:

Sæpe premente Deo, fert Deus alter opem.

(1) *Mém. pour l'Hist. des Homm. Illust.* T. VII. p. 384.

(2) *Hist. des Ouvr. des Sav.* Juillet 1690. p. 511. 512.

V. Mé-

lesquels il y en a deux dont nous parlerons en particulier [B], nâquit à Metz le 29 de Juillet de l'an 1659. Il commença ses études dans sa Patrie, & alla les continuer à Hanau. Il se donna ensuite à la Jurisprudence, & aprés s'y être appliqué à Marpourg, à Genéve & à Paris, il se fit recevoir Avocat dans cette derniére Ville. De retour à Metz en 1679, il suivit le Barreau, & commença à se faire un nom. Aprés la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, les Réformés de Metz le deputérent à la Cour, pour y représenter, qu'ils ne devoient pas être compris dans cette révocation; mais tout ce qu'il put obtenir, fut qu'on en useroit à leur égard avec plus de douceur (a). Il suivit son pére à Berlin, où l'Electeur de Brandebourg l'établit Juge & Directeur des François qui étoient dans cette Ville. Ce Prince lui donna en 1695 de nouvelles marques de confiance, en l'envoyant en Suisse négocier quelques affaires importantes. Le Marquis de Bade-Dourlach, qui étoit alors à Bâle, aiant eu occasion de le voir, conçut tant d'estime pour lui, qu'il le choisit pour son Conseiller, & pria l'Electeur de Brandebourg de le lui laisser pendant quelque tems. Mr. Ancillon ne retourna à Berlin que sur la fin de l'année 1699, & il fut alors établi Inspecteur de tous les Tribunaux de Justice que les François avoient dans la Prusse, & Conseiller d'Ambassade. L'Electeur, qui avoit été couronné Roi de Prusse, le fit aussi son Historiographe, & lui donna la Surintendance de l'Ecole Françoise qu'on avoit établie à Berlin, suivant le projet qu'il en avoit formé. Il est mort dans cette Ville le 5 de Juillet 1715, âgé de cinquante-six ans (b).

(a) *Mém. pour servir à l'Hist. des Homm. Illust.* T. VII. p. 355.

(b) Le même p. 358.

V. *Mélange Critique de Littérature, recueilli des Conversations de feu Mr. Ancillon, avec un Discours sur sa Vie & ses dernières heures.* Bâle 1698. in-8. 3 Tomes (3). Mr. Bayle dit (4) que ce Livre a été imprimé à Bâle in-12. en deux Volumes. Il s'en est fait une nouvelle Edition à Amsterdam en 1702 en un Volume in-12. que Mr. Ancillon a desavouée, parce qu'on y a fourré plusieurs choses qui font tort à la mémoire de son pére & à lui même (5). Ce Mélange est composé de ce que Mr. Ancillon a ouï dire à son pére, qu'il a rédigé sous certains titres. Il contient un grand nombre de remarques utiles & curieuses, quoiqu'il y ait quelques méprises (6). VI. *Dissertation sur l'usage de mettre la premiere pierre au fondement des Edifices publics, adressée au Prince Electoral de Brandebourg, à l'occasion de la première pierre qu'il a posée lui-même au fondement du Temple qu'on construit pour les François Refugiez dans le quartier de Berlin nommé Frederichstadt.* Berlin 1701. in 8. pp. 98. L'Auteur, aprés avoir rapporté tout ce que ses lumiéres & sa lecture ont pu lui fournir sur le sujet qu'il traite, avoue qu'il en est à peu prés de cet usage, comme des Riviéres, dont on ne connoit pas la source, quoiqu'on en voie le cours & les progrés (7). VII. *Le dernier Triomphe de Frederic-Guillaume le Grand, Electeur de Brandebourg, ou Discours sur la Statue equestre erigée sur le Pont-neuf de Berlin.* Berlin 1703. in-folio pp. 75. Mr. de Beauval dit (8), „ que cette Piéce est une „ Harangue & une Dissertation tout ensemble. Le style „ en est un peu enflé, & l'Auteur entonne quelquefois „ un peu trop la trompette. Il a su faire entrer dans son „ Discours tant de remarques de Littérature, qu'il y en „ a assez pour une Dissertation en forme. Il a recherché „ en effet tout ce qu'on peut dire sur les Statues équestres & pédestres. " VIII. *Histoire de Soliman II. Empereur des Turcs.* Rotterdam 1706. in-8. pp. 270. Cette Histoire n'est pas assez chatiée. IX. *Traité des Eunuques, par C. d'Ollincan.* 1707. in-12. Mr. Ancillon fit cet Ouvrage à l'occasion d'un Eunuque Italien, qui vouloit se marier. Il discute le droit de ces sortes de gens par rapport au mariage, qu'il prouve leur être absolument interdit. Il y a beaucoup de Littérature, & on y trouve quantité de remarques curieuses & divertissantes. Le nom d'Ollincan, qu'il prit, est l'Anagramme du sien (9). X. *Mémoires concernant les Vies & les Ouvrages de plusieurs Modernes, celebres dans la Republique des Lettres.* Amsterdam 1709. in-12. Ces Mémoires sont trop diffus (10). XI. *Histoire de la Vie & de la Mort de Mr. Lischeid.* Berlin 1713 (11).

(3) *Mém. pour l'Hist. &c.* p. 324-351.
(4) Article DAVID ANCILLON. Rem. [H].
(5) *Mémoires &c.* p. 385.
(6) Le même, & Bayle *ubi sup.*
(7) Le même p. 352-356.
(8) *Hist. des Ouvr. des Sav.* Mars 1701. p. 341.
(9) *Mém. pour l'Hist. &c.* p. 356-357.
(10) Le même p. 357.
(11) Le même.

[B] *Parmi lesquels il y en a deux, dont nous parlerons en particulier.*] Le prémier est l'*Histoire de Soliman Second, Empereur des Turcs.* On trouve d'abord une Epitre Dédicatoire assez longue, adressée au fils de Mr. le Comte de Wartenberg, Prémier Ministre d'Etat du Roi de Prusse, & son Grand-Chambellan, où l'Auteur fait l'éloge & du fils & du pére. On voit ensuite une Préface fort étendue, dans laquelle il explique le but qu'il se propose. Il donne cette Vie comme un échantillon d'un Ouvrage plus considérable, auquel il travaille: mais pour faire voir que cet Ouvrage sera utile, il s'étend fort au long sur l'utilité de l'Histoire en général. Il joint l'autorité aux raisons. Il fait voir que Dieu même a eu dessein de former nos mœurs, lorsqu'il a voulu qu'on écrivit l'Histoire de l'Ancien Testament, & il dit que *Jesus-Christ* même *n'a point eu d'autre but dans l'Evangile.* Cet endroit a été critiqué par Mr. Bernard (12) qui remarque, que c'est apparemment-là une figure de Rhétorique, qui peut passer dans une Préface; & que Mr. Ancillon est trop bon Théologien, pour croire que Jésus-Christ n'ait eu d'autre but dans l'Evangile, que de nous *donner toutes sortes d'exemples propres à former nos mœurs.* On ne doit pas chercher dans un Discours oratoire, l'exactitude d'un Traité dogmatique. Mr. Ancillon se proposoit de traduire les Eloges de Mr. de Thou, qui devoient lui servir comme de Texte, & de faire ensuite la Vie des Hommes Illustres dont ce savant Historien a donné l'Eloge. Il nous apprend dans cette Préface, que plusieurs personnes savantes lui avoient promis de l'aider de leurs lumiéres & de leurs conseils, & que diverses Bibliothéques curieuses lui étoient ouvertes à Berlin. La Préface est suivie de l'*Extrait d'un Livre de Mr. Charles Arndius, Professeur Public à Rostoc, intitulé:* Bibliothèque Politique-Héraldique Choisie, *imprimé à Rostoc & à Leipsig en l'année* 1705, *in-8. Traduit du Latin en François.* Cet Extrait contient dix Remarques au sujet de Mr. de Thou. Voici sur quoi elles rouient. 1. Le cours de sa Vie. 2. La douceur de son esprit. 3. La diversité de son style. 4. Ses occupations de Poësie & de Peinture. 5. Le cas & la différence que l'on doit faire des diverses Editions de son Histoire. 6. Le Supplément de cette Histoire. 7. Quelques erreurs dans les Noms. 8. L'estime & la haine que l'on a conçue pour & contre lui. 9. La beauté de sa Bibliothèque. 10. Son Fils puni du dernier supplice, pour avoir gardé le secret à son Ami. Aprés ces Préliminaires viennent enfin l'Eloge que Mr. de Thou a fait de Soliman II. traduit en François, & sa Vie, par Mr. Ancillon. Il avertit, qu'il ne faut point croire qu'il ait choisi cette Vie, comme si c'étoit-là son chef-d'œuvre, & qu'il l'estimât plus que toutes les autres auxquelles il travaille: c'est comme par hazard, qu'il donne celle-là plutôt qu'une autre, parce qu'elle a été plus tôt prête, & qu'à l'égard des autres, il attend encore des lumiéres & des éclaircissemens qui lui manquent; mais que dans la suite il suivra l'ordre chronologique, & commencera par Louis XII, Roi de France. On voit enfin une Table alphabétique des Noms de ceux ou de celles dont il se proposoit de donner les Vies, & il n'y en a pas moins de cinq-cens. Ce n'étoient pourtant pas les seuls Ouvrages qu'il promettoit; il y en a encore d'autres qu'il nomme, ou qu'il indique; déclarant qu'il ne croyoit pas être né pour être Auteur, mais que puisqu'il y est appellé, il promet de ne point enfouïr le talent (13). L'autre Ouvrage, dont nous avons dessein de parler, ce sont ses *Memoires concernant les Vies & les Ouvrages de plusieurs Modernes, celebres dans la Republique des Lettres.* Il nous apprend dans son Avertissement au Lecteur, que le Sieur Leers, Libraire à Rotterdam, aiant résolu de donner un Supplément au Dictionaire de Mr. Bayle, écrivit à Mr. Ancillon, que huit ou dix Savans, tant en Angleterre qu'en Hollande, s'étoient chargés de faire chacun un certain nombre d'Articles, & sollicita Mr. Ancillon d'en composer aussi quelques-uns. Il accepta cette proposition, & il avoit déja choisi *une vingtaine d'illustres Modernes*, sur lesquels il avoit dessein de travailler; mais sa santé ne lui aiant pas permis de continuer, il fut contraint d'abandonner cette entreprise. S'étant trouvé depuis un peu plus en état de s'occuper, & croyant que le Supplément étoit ou achevé, ou fort avancé, & qu'il n'auroit pas le tems de finir sa portion pour l'y insérer, il prit le parti de lui donner la forme sous laquelle elle paroit présentement, afin de pouvoir la donner séparément au Public. Il a ramassé tout ce qu'il a trouvé sur les Savans dont il parle, & il y a ajouté quelques-unes de ses réflexions. Il nous apprend dans sa Préface, que les Journaux de Paris, de Hambourg, ceux de Mrs. de Fontenelle, Bayle, Le Clerc, de Beauval, Bernard & Chauvin, sont les sources auxquelles il a eu recours le plus fréquemment, & qui lui ont fourni le plus de matériaux. Les Savans dont il parle dans ce Volume sont, *Valentin Conrard*, dont l'Article contient 133 pages, *Barthelemi d'Herbelot*, *Urbain Chevreau*, *Henri Justel*, *Adrien Baillet*, *Jaques Aubery*, *Benjamin Aubery*, Sieur du Maurier, *Louis Aubéry*, *Jean Aubery*, *Claude Aubéry*, *Jean-Baptiste Cotelier*, & *Laurens Beger.* Il promet une suite de son Ouvrage, & il informe le Public, que ce nouveau dessein ne l'empêchera pas de continuer le prémier dont on a parlé ci-dessus, de donner les Eloges des Hommes illustres de Mr. de Thou, & d'y joindre les additions que ses lectures lui auront fournies. Il les donnera néanmoins, dit-il, sous une forme différente du Projet qu'il a publié, étant entré dans le sentiment de ses Amis, qui lui ont représenté que son entreprise étoit trop vaste, pour qu'il pût espérer de vivre assez de tems pour l'exécuter. Par cette raison il se propose seulement de donner les Eloges, tels qu'ils sont dans Mr. de Thou, en mettant au-dessous séparément ses augmentations, telles que la quantité de matériaux qu'il aura sur chaque Article lui permettra de le faire; n'entreprenant point de dire tout ce qu'il y a à dire sur le chapitre de chaque Homme Illustre, mais uniquement ce qu'il en sait, de la même maniére que dans ses *Memoires* (14).

(12) *Nouv. de la Rép. des Lettres* Sept. 1706. p. 342.
(13) Le même p. 345.
(14) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Avril 1709. p. 428. & suiv.

ANCINA (JEAN-JUVANAL), Evêque de Saluſſes en Piémont dans le XVI Siècle, étoit natif de Foſſan proche de Saluſſes. Son père étoit un homme de bien, qui s'appercevant que ſon fils avoit du génie, lui donna les meilleurs Maitres qu'il put, pour le former aux Sciences. On peut juger des grands progrès qu'il fit dans les Belles-Lettres, par les vers plein d'élégance qu'il compoſa étant encore jeune, & particuliérement par le Poëme qu'il fit à la louange de l'Académie de Piémont (a). Il ſe diſtingua par ſa vertu, dans l'âge le plus dangereux par le feu des paſſions [A]. Il s'appliqua enſuite à enſeigner & à pratiquer la Médecine, qui avoit été le principal objet de ſes études, & il s'en acquitta d'une manière qui lui acquit bientôt une grande réputation; enſorte qu'il devint Médecin de Frédéric Madruce, qui avoit été Ambaſſadeur du Duc de Savoye, & enſuite de l'Empereur Rodolphe, & il accompagna ce Seigneur à Rome. Dans cette Ville, il gagna l'amitié de tout ce qu'il y avoit de Savans de quelque diſtinction, particuliérement de François Tolet, de Martin Navarre, de M. Antoine Muret, de Robert Bellarmin, de Sylvius Antonianus, de François Panicarole, & autres. Ce fut à Rome qu'il réſolut d'abandonner la profeſſion de la Médecine, pour s'attacher à la Théologie, dont l'étude convenoit à ce goût naturel de dévotion, qu'il avoit fait paroitre dès ſon enfance, & qui étoit né avec lui. Il fit d'étonnans progrès en très peu de tems dans cette étude, & reçut l'ordre de Prêtriſe. Il forma même le deſſein d'embraſſer la Vie Monaſtique; mais il en fut détourné par S. Philippe de Néri, Fondateur de la Congrégation de l'Oratoire à Rome, dans laquelle notre Ancina entra. Il y vécut d'une manière ſi exemplaire, qu'on a eu même deſſein dans la ſuite de le canoniſer. On lui offrit divers riches Bénéfices, qu'il refuſa. A la fin pourtant, Clément VIII l'obligea d'accepter un Evêché, & il s'acquitta des fonctions Epiſcopales avec tout le zèle & toute l'application poſſibles [B]. Janus Nicius Erythræus a écrit ſa Vie en particulier, outre l'Eloge qu'il en a donné dans ſa *Pinacotheca*.

(a) *De Academia Subalpinæ laudibus.* Jan. Nic. Erythræus *Pinacoth.* I. p. 171.

[A] *Il ſe diſtingua par ſa vertu, dans l'âge le plus dangereux par le feu des paſſions.*] Il brille dans ſa jeuneſſe, non ſeulement par la beauté de ſon génie, mais par ſa modeſtie, ſa retenue & ſa probité, que ni la liberté dont il jouiſſoit, ni le feu de l'âge ne purent jamais altérer, ſuivent conſtamment les routes de la Vertu, ſans s'en détourner le moins du monde: tellement qu'on étoit généralement perſuadé, qu'il s'étoit conſervé juſqu'à la fin de ſa vie, ſans tache, & ſans reproche. *Erat autem in puero, præter docilitatem ingenii, ſumma probitas, quam nec liberalior vivendi poteſtas, nec ætatis fervor, nec lubricæ adoleſcentiæ viæ, de ſtatu dimovere potuerunt, ſed ſemper recta omnem vitæ ſuæ curſum, ſine caſu ac prolapſione, confecit. Quare conſtans erat omnium opinio, nullam eum unquam pudicitiæ ſuæ vel alienæ labem intuliſſe, ſed uſque ad extremum vitæ ſpiritum ſe integrum incorruptumque ſervaſſe* (1).

(1) Nic. Eryth. *Pinac.* I. p. 171. 172.

[B] *Clement VIII l'obligea d'accepter un Evêché, & il s'acquitta des fonctions Epiſcopales avec tout le zèle & toute l'application poſſibles.*] Il fit paroitre dans cette occaſion ſon déſintéreſſement, & combien le ſoin du ſalut des ames l'emportoit chez lui ſur ſes intérêts particuliers. Parmi pluſieurs Evêchés vacans, dont on lui donna le choix, il préféra celui de Saluſſes, qui étoit le moindre pour le revenu, mais où il y avoit beaucoup plus à travailler, ainſi qu'Erythræus nous l'apprend, à cauſe que la doctrine des Calviniſtes y avoit pénétré, & s'y étoit fort répandue: *In eo vero animi ſui moderationem, atque animarum ſalutis, non utilitatis ſuæ ſtudium declaravit, quod cum aliquot ipſi propoſitis Eccleſiis, rectoribus ſuis orbatis, ejus, quam vellet, eligendi optio data eſſet, eam amplexus eſt, quæ cæteris opibus inferior, ſed laboribus periculiſque ſuperior, Salutiarum nimirum cathedram, in cujus Diœceſin Calvinianæ hæreſis contagio pervaſerat* (2). Erythræus obſerve à cette occaſion, que ſelon la doctrine du Sauveur, il n'y a pas de caractère moins équivoque d'un vrai Paſteur, que de ne pas fuir le travail, de ne pas craindre les dangers, & de ne pas éviter les peines de corps & d'eſprit en faveur du Troupeau confié à ſes ſoins: c'eſt-là ce qui diſtingue le bon Paſteur, d'avec le mercénaire. Voici les propres termes de ce zélé Catholique Romain. *Nullum ex Chriſti domini ſententia ne excogitari quidem poteſt, neque certius, neque clarius egregii Paſtoris documentum, quam ſi ille nullos pro ovibus ſibi traditis labores ſubterfugiat, nulla pericula reformidet, nullos corporis animique cruciatus doloreſque deprecetur. Etenim hac una præſertim in re verus paſtor a ſimulato, gratuitus à mercenario dignoſcitur* (3). Notre Evêque ſe diſtinguoit par ſa fermeté & par ſon courage. Se conduiſant ſelon l'idée la plus parfaite qu'on peut ſe faire d'un Paſteur & d'un Evêque accompli, il s'expoſoit aux plus grandes fatigues, aux plus redoutables dangers, & à la mort même, plutôt que de manquer le moins du monde à ſes devoirs. S'étant ſervi de ſon autorité pour empêcher un Moine vicieux d'aller à un Couvent de Religieuſes, où ſes viſites cauſoient beaucoup de ſcandale, on croit que ce malheureux l'empoiſonna. *Nam cum improbum religioſæ cujuſdam familiæ virum a ſacrarum Deo virginum ſeptis repelleret, qui circum loca illa, magna hominum cum offenſione, obambulabat, ab illo creditur per ſummum nefas veneno fuiſſe ſublatus* (4).

(2) Le même p. 172. 178.

(3) Le même p. 171.

(4) Le même.

ANCOURT (FLORANT CARTON D'), célèbre Acteur & Comédien François, nâquit à Fontainebleau au mois d'Octobre de l'an 1661, de *Florent Carton*, Ecuyer, Sieur *d'Ancourt*, & de *Louiſe de Londé*, qui deſcendoit par les femmes des *Budé*, & qui comptoit parmi ſes parens un Chevalier de Londé établi en Angleterre, qui y avoit été honoré de l'Ordre de la Jarretière. Les parens de D'Ancourt étoient tous deux de la Religion Réformée, mais ils embraſſèrent enſuite la Religion Romaine. Le jeune D'Ancourt fit ſes études à Paris dans le Collége des Jéſuites, ſous le P. de la Rue, qui lui trouvant de la vivacité, de la pénétration, & des diſpoſitions ſingulières pour les Sciences, ſouhaita extrèmement de l'engager à entrer dans ſon Ordre; mais l'éloignement de D'Ancourt pour la Vie Religieuſe, rendit inutiles tous les ſoins qu'il ſe donna pour y réuſſir. Après avoir fait ſa Philoſophie, il étudia en Droit, & ſe fit recevoir Avocat à l'âge de dix-ſept ans (a). L'amour qu'il conçut alors pour une Comédienne, nommée *Thérèſe le Noir*, lui en inſpira pour le Théatre; & quoiqu'il fût d'une naiſſance qui devoit l'éloigner d'une profeſſion ſemblable, il l'embraſſa, en épouſant en 1680 celle qui l'y avoit engagé par ſon inclination pour elle. Comme il avoit tous les talens néceſſaires pour y réuſſir, il y parut avec éclat, & s'y fit un grand nom. Il ne ſe contenta pas même d'y briller comme Acteur; il compoſa encore un grand nombre de Pièces [A], dont pluſieurs eurent un ſi grand ſuc-

(a) *Mém. pour ſervir à l'Hiſt. des Homm. Illuſt.* T. XVI. p. 257. 258.

[A] *Il compoſa un grand nombre de Pièces.*] Il y en a cinquante-deux en tout, dont la plupart ont été imprimées ſéparément, dans le tems de leurs prémières repréſentations. On les a réunies enſuite, d'abord en cinq Volumes, enſuite en ſept, & enfin en neuf. Nous marquerons ici ce qui eſt contenu dans la dernière Edition, qui eſt la plus ample; elle eſt intitulée: *Les Oeuvres de Mr. d'Ancourt, troiſième Edition, augmentée de pluſieurs Comédies qui n'avoient pas été imprimées.* Rouen 1729. in-12. 9 Volumes *. Le prémier Volume contient ſix Comédies. 1. *Les Fonds perdus*, Comédie en proſe en trois Actes, repréſentée pour la prémière fois le 8 de Juin 1686. 2. *Le Chevalier à la mode*, Comédie en proſe en cinq Actes, repréſentée en Octobre 1687. 3. *La Maiſon de Campagne*, Comédie en proſe en un Acte, repréſentée le 27 de Janvier 1688. Mr. Jean Vanbrugh l'a traduite en Anglois, ſous le titre de *The Country-Houſe*. 4. *La folle Enchère*, Comédie d'un Acte en proſe, repréſentée le 30 de Mai 1690. 5. *L'Eté des Coquettes*, Comédie d'un Acte en proſe, repréſentée le 12 de Mai 1690. 6. *La Pariſienne*, Comédie d'un Acte en proſe, repréſentée le 13 de Juin 1691. Le ſecond Volume renferme auſſi ſix Pièces, toutes en proſe. 7. *La Femme d'intrigue*, Comédie en cinq Actes, repréſentée le 30 Janvier 1692. 8. *Les Bourgeoiſes à la mode*, Comédie en cinq Actes, repréſentée le 15 de Novembre 1692. 9. *La Gazette*, Comédie d'un Acte, repréſentée le 24 d'Avril 1693. 10. *L'Opéra de Village*, Comédie d'un Acte, repréſentée le 10 d'Août 1693. Il y a une Pièce Angloiſe de Mr. Charles Johnſon, ſous le même titre. 11. *L'Impromptu de Garniſon*, Comédie d'un Acte, repréſentée en Novembre 1693. 12. *Les Vendanges*, Comédie d'un Acte, repréſentée le 30 Septembre 1694. Le troiſième Volume contient auſſi ſix Comédies en proſe, toutes d'un Acte. 13. *Le Tuteur*, repréſenté le 13 de Juillet 1695. 14. *La Foire de Beſons*, repréſentée le 14 d'Août 1695. 15. *Les Vendanges de Sureſne*, repréſentée le 15 d'Octobre 1695. 16. *La Foire S. Germain*, repréſentée le 19 de Janvier 1696. 17. *Le Moulin*

* On en a fait depuis une autre Edition à Paris, 1738. en 9 Vol. à la tête de laquelle on a mis un Abregé de la Vie de l'Auteur (tiré de la même ſource d'où cet Article eſt pris) & une Table générale des Pieces, faite ſelon l'ordre des tems où elles ont paru ſur la Scène. Du reſte, il n'y a point d'additions. R. D. T.

succès, qu'elles enrichirent la plupart des Comédiens. La facilité qu'il avoit à parler, & une éloquence naturelle qui animoit tous ses discours, lui avoient fait déférer par ses Confreres l'honneur de porter la parole dans toutes les occasions particulières, & le Public l'ecoutoit toujours avec applaudissement. Son mérite lui avoit procuré a la Cour un acces favorable, & Louis XIV l'honoroit d'une bienveillance particulière [B]. Les agrémens de sa conversation, & sa politesse, le faisoient aussi rechercher par tout ce qu'il y avoit de plus grand à la Cour & à la Ville; & les personnes les plus considérables se faisoient un plaisir de l'avoir chez eux, & de l'aller voir chez lui (b). Aiant fait un voyage à Dunkerque pour y voir sa fille ainée, qui y demeuroit alors, il en prit occasion d'aller faire sa cour à l'Electeur de Bavière, qui se trouvoit à Bruxelles. Ce Prince le reçut fort bien, & après l'avoir retenu assez longtems, le renvoya en lui faisant présent d'un Diamant de mille pistoles. Il ne le récompensa pas moins généreusement, lorsqu'étant venu à Paris, D'Ancourt fit un Divertissement pour lui. Notre Comedien se dégoûta enfin du Theatre, & le quitta entiérement à Pâques de l'annee 1718, pour se retirer dans sa Terre de *Courcelles-le-Roi* en Berry, où il ne s'occupa plus que du soin de son Salut. Il y composa une Traduction des Pseaumes de David en vers, & une Tragédie Sainte, qui n'ont point été encore imprimées. Lorsqu'il se sentit malade & proche de sa fin, il fit faire son Tombeau dans la Chapelle de son Château, & l'alla voir lui-même, avec toute la tranquillité & la fermeté d'une ame absolument détachée des choses d'ici-bas, & qui n'aspiroit plus qu'aux biens celestes & éternels. Il mourut le 6 de Décembre 1726, laissant deux filles; l'une mariee à un Commissaire & Controlleur de Marine; & la Cadette, qui l'a été à un Gentilhomme, fils d'un Lieutenant-Général d'Artillerie (c).

(b) Le même p. 289. 290.

(c) Le même p. 251.

lin de Javelle, représentée le 7 de Juillet 1696. 18. *Les Eaux de Bourbon*, représentée le 4 d'Octobre 1696. Dans le quatrieme Tome on trouve sept Comédies, toutes d'un Acte & en prose. 19. *Les Vacances*, représentée le 31 d'Octobre 1696. 20. *Renaud & Armide*, représentée le 12 de Juin 1697. 21. *La Loterie*, représentée le 10 de Juillet 1697. 22. *Le Charivary*, représentée le 19 de Septembre 1697. 23. *Le Retour des Officiers*, représentée le 19 d'Octobre 1697. 24. *Les Curieux de Compiégne*, représentée le 4 Octobre 1698. 25. *Le Mari retrouvé*, représentée le 25 Octobre 1698. Le cinquième Volume renferme seulement quatre Comédies. 26. *Les Fees*, Comédie en trois Actes en prose, représentée le 29 Octobre 1699. 27. *Les Enfans de Paris*, Comédie de cinq Actes en vers, représentée le 18 Décembre 1699. 28. *La Fête de Village*, Comédie de trois Actes en Prose, représentée le 13 Juillet 1700. 29. *Les trois Cousines*, Comédie de trois Actes en prose, représentée le 18 Octobre 1700. Le sixième Volume a dix Pièces. 30. *Colin-Maillard*, Comédie d'un Acte en prose, représentée le 28 Octobre 1701. 31. *L'Opérateur Barry*, Comédie d'un Acte en prose, représentée le 11 Octobre 1702. 32. *Nouveau Prologus, & Nouveaux Divertissemens, pour la Comedie de l'Inconnu*, en vers, représentés le 20 Août 1703. 33. *Nouveau Prologue & Nouveaux Divertissemens pour la Comedie des Amans Magnifiques*, en vers, représentés le 21 de Juin 1704. 34. *Le Galant Jardinier*, Comédie d'un Acte en prose, représentée le 10 Novembre 1704. 35. *Prologue & Divertissemens nouveaux pour Circé*, Tragédie en Musique, en vers, représentée le 6 Août 1705. 36. *L'Impromptu de Livry*, Comédie-Ballet, en vers, représentée le 12 Août 1705. 37. *Le Diable Boiteux*, Comédie d'un Acte en prose, représentée le 5 Octobre 1707. 38. *Second Chapitre du Diable Boiteux*, Comédie de deux Actes en prose, représentée le 20 Octobre 1707. 39. *Divertissement de Sceaux*, Comédie-Ballet en vers & prose, représentée le 13 Septembre 1705. Le septième Volume contient quatre Comédies. 40. *La Trahison punie*, Comédie de cinq Actes en vers. 41. *Madame Artus*, Comédie de cinq Actes en vers. 42. *Les Agioteurs*, Comédie de trois Actes en prose. 43. *La Comédie des Comédiens, ou l'Amour Charlatan*, Comédie de trois Actes en prose, représentée le 5 d'Août 1710. Le huitième Volume contient de même quatre Comédies. 44. *Cephale & Procris*, Comédie de trois Actes en vers, représentée le 27 Octobre 1711. 45. *Sancho Pança Gouverneur*, Comédie de cinq Actes en vers. 46. *L'Impromptu de Suresne*, Comédie-Ballet d'un Acte, en prose, représentée le 21 de Mai 1713. 47. *Les Fêtes du Cours*, Comédie d'un Acte en prose. Le neuvième & dernier Volume contient cinq Comédies. 48. *Le Verd-Galant*, Comédie d'un Acte en prose, représentée le 18 Décembre 1699. 49. *Le Prix de l'Arquebuse*, Comédie d'un Acte en prose. 50. *La Metempsycose*, Comédie de trois Actes en vers. 51. *La Deroute du Pharaon*, Comédie d'un Acte en prose. 52. *La Desolation des Joueuses*, Comédie d'un Acte en prose. Il a laissé, outre la Traduction des Pseaumes en vers François, & une Tragédie Sainte, deux grandes Piéces Comiques en vers, qui avoient été acceptées des Comédiens, mais qu'il retira avant qu'elles eussent été représentées, lorsqu'il quitta le Théatre; un Divertissement de trois Actes en vers; & quelques petites Pièces fugitives, qu'on pourra donner quelque jour au Public (1).

[B] *Louis XIV l'honoroit d'une bienveillance particuliére.*] Lorsque ce Prince assistoit à la Comedie, D'Ancourt avoit coutume de lui aller lire ses Ouvrages dans son Cabinet, où il n'entroit que Madame de Montespan: & l'on rapporte qu'un jour s'y étant trouvé mal, à cause du grand feu qu'il y avoit, le Roi prit lui-même la peine d'aller ouvrir une fenêtre, pour lui faire prendre l'air. Une autre fois, D'Ancourt aiant l'honneur de lui parler, comme il sortoit de sa Messe, pour quelques affaires qui regardoient la Troupe des Comédiens, & marchant à reculons jusqu'au bord d'un escalier qu'il ne voyoit pas, le Roi le retint par le bras, en lui disant: *Prenez garde, D'Ancourt, vous allez tomber*; & se retournant ensuite vers les Seigneurs qui l'environnoient, il leur dit: *Il faut convenir que cet homme parle bien*; & lui accorda ce qu'il demandoit (2). Cet Article est tiré d'un Mémoire, que la famille de D'Ancourt a communiqué au Père Niceron, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même à la fin.

(1) Mémoires *ubi supra* p. 297.

(2) Le même, p. 289.

ANDERSON (EDMOND), Prémier-Juge de la Cour des Plaids-Communs, du tems de la Reine Elisabeth, & Auteur de plusieurs bons Ouvrages de Droit [A], nâquit à Broughton dans la Province de Lincoln, d'une bonne famille. Il étoit le plus jeune des enfans de Thomas Anderson Ecuyer, qui descendoit des Anderson d'Ecosse, & avoit demeuré dans le Northumberland, avant que de s'établir à Broughton. Notre Anderson fit ses prémières études au Collége de Lincoln à Oxford; de-là il vint à l'Inner-Temple, où par une application infatigable il devint extraordinairement savant en Droit. La neuvième année d'Elisabeth, il fut *Lecteur d'Eté* du Temple; la seizième année, il fut *Double-Lecteur* *; & la dix-neuvième, Sergent de Loi. En 1582, il fut fait Prémier-Juge des Plaids-Communs, à la mort de Jaques Dyer; & l'année suivante, il fut fait Chevalier (a). En 1586, il fut un des Juges de Marie Reine d'Ecosse (b), & il censura le Secrétaire Davison, d'avoir fait exécuter cette Princesse, & d'avoir fait un acte de Justice d'une manière injuste, *Justum non juste* †. Il étoit fort attaché à l'Eglise Anglicane, & grand ennemi des Puritains, & sur-tout des *Brownistes*, qu'il recherchoit avec rigueur (c). Mr. Pierce, dans son *Apologie des Non-Conformistes* (d), s'exprime d'une maniere très dure en parlant de la conduite qu'il tint dans l'affaire de Mr. Udal Puritain, en 1590. Anderson mourut à Londres le 1. d'Août 1605 (e), & fut enterré le 5 de Septembre à Eyworth ou Eworth, dans le Comté de Bedford, où il avoit une Terre. Il laissa plusieurs fils (f). Il eut pour successeur dans l'Emploi de Prémier-Juge des Plaids-Communs, Mr. François Gaudy, du Temple (g).

* *Double Reader.*

(a) Wood *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 298.

(b) Cambden *Annal. Elisab.* Ann. 1586. Voy. Kennet *Compleate History of England* Vol. II. p. 519.

† Voy. Fuller *Worthies*, in Lincolnshire.

(c) Wood *ubi supra.*

(d) Part. I. p. 129. 130. Lond. 1717.

(e) Cambden *Annals of King James I.*

(f) Wood *ubi supra.*

(g) Cambden & Wood *ubi supra.*

[A] *Auteur de plusieurs bons Ouvrages de Droit.*] Mr. Wood dans ses *Athenæ Oxonienses* nous apprend (1) que quoiqu'il ait fait d'autres Ouvrages, il n'y a d'imprimés sous son nom que les suivans: *Reports of many principal Cases argued and adjudged in the time of Queen Elizabeth in the Common Bench.* London 1644. in-folio (2). „ Causes célèbres plaidées & jugées devant le Banc-Commun sous „ le régne de la Reine Elisabeth; en François, en deux „ Parties (3). " *Resolutions and Judgments on the Cases and matters agitated in all the Courts of Westminster in the latter end of the reign of Queen Elizabeth.* „ Décisions & „ Jugemens sur les Procès plaidés devant toutes les Cours „ de Westminster, sur la fin du régne de la Reine Elisa- „ beth." Ces Décisions ont été recueillies & publiées à Londres en 1653 in-4. par Jean Goldesbury, Protonotaire des Plaids-Communs (4).

(1) Vol. I. col. 288.

(2) Le même.

(3) Voy. Nicholson *English Historical Library* P. III. p. 133. Lond. 1699.

(4) Wood *ubi sup.* & col. 451. & Nicholson *ubi sup.* p. 185.

✿ **ANDRANODORE**, gendre d'Hiéron II. Roi de Syracuse, & l'un des Tuteurs d'Hiéronyme son petit-fils & son successeur. Hiéron, qui par son sage Gouvernement pendant un régne de plus de cinquante ans, avoit mis son Royaume dans un état florissant, craignant que les choses ne changeassent de face sous un Roi enfant, forma le dessein de rendre la liberté aux Syracusains (a). Mais Démarate & Héraclée ses deux filles, dont la prémiére avoit épousé Andranodore, & la seconde Zoïppe, s'opposérent de tout leur pouvoir à ce projet, dans l'esperance que le jeune Prince n'auroit que le titre de Roi, & qu'elles en auroient toute l'autorité avec leurs maris, qui tiendroient le prémier rang entre les Tuteurs (b). Hiéron, vieillard nonagénaire, ne put résister aux artifices & aux caresses de ces deux femmes, qui l'obsédoient nuit & jour: il fit avant que de mourir les meilleures dispositions qu'il lui fut possible; mais l'ambition d'Andranodore les rendit inutiles [A]. Le jeune Monarque justifia bientôt par sa conduite les craintes de son aieul (c): il se fit craindre, & se rendit odieux en même tems; desorte que l'on conspira contre lui: mais la Conspiration fut découverte [B]. S'éloignant de plus en plus des traces de son aieul, il méprisa les conseils qu'Hiéron lui avoit donnés en mourant, & préféra l'Alliance des Carthaginois à celle des Romains [C]. Il n'eut pas le tems de ressentir les funestes suites de son choix; ceux qui avoient formé la Conspiration dont on vient de parler, suivirent leur plan, & le tuerent [D] dans un voyage qu'il faisoit de Syracuse au Pays & dans la Ville des Léontins (d). Dès qu'on eut appris à Syracuse la mort du Roi, Andranodore s'empara de l'Ile, qui étoit une des parties de la Ville, de la Citadelle, & d'autres endroits propres à s'y défendre, & il y mit de bonnes Garnisons. Les Chefs des Conjurés, Théodote & Sosis, se rendirent à la Ville, & exhortérent le peuple à prendre les armes pour défendre la Liberté (e). Le Sénat s'assembla, & Polyène l'un des Sénateurs fit un discours plein de sagesse [E], par lequel il engagea le peuple à envoyer des Députés à Andranodore, pour l'obliger à se soumettre au Sénat. Démarate sa femme n'oublia rien pour l'en détourner [F]; mais sans rejetter ses conseils, il crut aussi ne

(a) Livius L. XXIV. cap. 4.

(b) Le même.

(c) Voy. Bayle Art. HIERON II. Rem. [E].

(d) Livius L. XXIV. c. 7.

(e) Le même c. 21.

[A] *Mais l'ambition d'Andranodore les rendit inutiles.*] Hiéron, pour prévenir les maux qu'il craignoit, nomma quinze Tuteurs au jeune Prince, qui devoient former son Conseil; & les pria instamment en mourant, de ne jamais se départir de l'Alliance des Romains, à laquelle il avoit été inviolablement attaché pendant cinquante ans, & d'apprendre au jeune Prince leur pupille à marcher sur ses traces, & à suivre les principes dans lesquels il avoit été élevé jusques-là. *Tutores quindecim puero reliquit, quos precatus est moriens, ut fidem erga Populum Romanum, quinquaginta annos ab se cultam, inviolatam servarent, juvenemque suis potissimum vestigiis insistere vellent, disciplinæque in qua edoctus esset* (1). Mais à peine Hiéronyme eut-il été reconnu, qu'Andranodore dit hautement que le Prince étoit en âge de se gouverner lui-même, (il avoit 15 ans): ainsi se démettant de la Tutéle, qui lui étoit commune avec plusieurs Collégues, il réunit dans sa seule personne tout leur pouvoir (2). Les dispositions les plus sages des Princes mourans sont souvent peu respectées après leur mort, & rarement exécutées: c'est ce dont on a vu un exemple en Louis XIV, qui voulant se survivre à lui-même, sembloit avoir prétendu régner après sa mort (3). Il avoit fait un Testament, par lequel il bornoit l'autorité du Régent: il n'eut pas plutôt les yeux fermés, que le Régent fit casser ses dispositions par le Parlement. Si les Princes faisoient réfléxion sur le peu de soin qu'ils ont des intérêts des Peuples, & sur ce que l'ambition leur fait faire pendant leur vie, ils comprendroient bientôt que tous les arrangemens qu'ils font, contraires aux intérêts & à l'ambition de ceux qu'ils laissent après eux, ne subsisteront qu'autant que ceux-ci manqueront de pouvoir pour les détruire. Si l'âge d'Hiéron, & les artifices de ses filles, n'avoient affoibli son esprit, ne devoit-il pas sentir que les mêmes raisons, qui faisoient qu'on s'opposoit au dessein qu'il avoit de rendre la liberté aux Syracusains, empêcheroient qu'on n'exécutat ses derniéres volontés, dès qu'elles ne s'accorderoient pas avec les vues ambitieuses & intéressées de ceux qui auroient l'autorité en main?

(1) Livius L. XXIV. c. 4.

(2) Livius ibidem.

(3) Lettr. Persanes Lettr 89. T. II. p. 72.

[B] *La Conspiration fut decouverte.*] On eut l'imprudence de vouloir engager dans la Conjuration un homme qui avoit été élevé avec Hiéronyme. Celui-ci dénonça d'abord un des principaux Conjurés, nommé Théodore. Andranodore fut chargé de faire appliquer Théodore à la question: il avoua le crime pour lui-même; mais la violence des supplices les plus cruels ne fut pas capable de lui faire trahir ses complices. Enfin, comme s'il eût cédé à la force des tourmens, il chargea les meilleurs Amis du Roi, quoiqu'innocens, entre lesquels il nomma Thrason, comme le Chef de l'entreprise. Comme celui-ci avoit toujours fait paroitre beaucoup de chaleur pour les intérêts des Romains, en s'opposant aux conseils d'Andranodore, qui étoit porté pour les Carthaginois, l'indice parut vraisemblable; ainsi il fut puni de mort. Pendant qu'on faisoit souffrir la torture à Théodore, aucun de ses complices ne prit la fuite, ni ne se cacha: tant ils comptoient sur son courage & sur sa fidélité, & tant celui-ci avoit de force pour tenir ce secret caché (4).

(4) Livius L. XXIV. c. 5.

[C] *Preféra l'Alliance des Carthaginois à celle des Romains.*] La mort de Thrason, qui seul étoit le nœud & le lien de l'Alliance avec des Romains, laissant le champ libre aux partisans des Carthaginois, Hiéronyme envoya des Ambassadeurs à Annibal *, qui lui envoya à son tour Hippocrate & Epicyde, natifs de Carthage, mais originaires de Syracuse par leur aieul; & après le Traité conclu, ils demeurérent auprès du Roi, avec la permission d'Annibal. Les conditions du Traité étoient: Qu'après qu'ils auroient chassé les Romains de la Sicile, sur quoi ils comptoient certainement, le Fleuve Himéra, qui partage presque toute l'Ile, sépareroit la Province des Carthaginois de son Royaume †. Hiéronyme, enflé des louanges de ses flatteurs, qui lui rappelloient le souvenir non seulement d'Hiéron, mais de Pyrrhus son aieul maternel, demanda même quelque tems après, qu'on lui cédât toute la Sicile, laissant aux Carthaginois pour leur part l'Italie (5): mais tous ces extravagans projets allérent en fumée, & finirent avec sa vie.

* Polybe Excerpt. Legat. l. c. 9.

† Polybe ibidem c. 2.

(5) T. Livius ibid. c. 2.

[D] *Le tuerent dans un voyage qu'il faisoit.*] Je ne puis me refuser au plaisir de faire part ici au Lecteur, de la réfléxion que fait à cette occasion un judicieux Historien moderne (6). On voit ici, dit-il, sensiblement la différence qu'il y a entre un Roi & un Tyran, & que ce ne sont point les gardes & les armes, qui mettent un Prince en sureté, mais l'affection des Sujets. Hiéron, persuadé que ceux qui ont dans les mains les Loix pour gouverner les Peuples, doivent toujours se gouverner eux-mêmes par les Loix, se conduisoit de telle sorte, qu'on pouvoit dire que c'étoit la Loi, & non Hiéron, qui régnoit. Il ne se croyoit riche & puissant, que pour faire du bien, & pour rendre les autres heureux. Il n'avoit pas besoin de se précautionner pour la sureté de sa vie; il avoit toujours autour de lui la plus sure garde, qui est l'amour des Peuples, & Syracuse ne craignoit rien tant que de le perdre. Aussi sa mort fut pleurée comme celle du Pére commun de l'Etat. Les bouches, & encore plus les cœurs, longtems après, étoient remplis de son nom & ne cessoient de bénir sa mémoire. Hiéronyme au contraire, qui n'avoit d'autre régle que la violence, qui regardoit tous les autres hommes comme nés uniquement pour lui, qui se piquoit de commander non à des Sujets, mais à des Esclaves, menoit la vie du monde la plus triste, si c'est vivre, que de passer ses jours dans des frayeurs continuelles. Comme il ne se fioit à personne, personne ne pouvoit se fiër à lui. Ceux qui approchoient le plus près de sa personne, étoient les plus exposés à ses soupçons & à sa cruauté; & ils crurent ne pouvoir mettre leur vie en sureté, qu'en finissant la sienne.

(6) Rollin Hist. Anc. T. X. p. 19.

[E] *Polyène, l'un des Sénateurs, fit un discours plein de sagesse.*] Il représenta aux Syracusains „ que connoissant „ par expérience les indignités & les miséres de la servitude, ils en étoient vivement frappés. Mais que pour „ ce qui est des maux que la discorde civile entraine après elle, ils en avoient plutôt entendu parler à leurs „ péres, qu'ils n'en étoient instruits par eux-mêmes. Qu'il „ les louoit d'avoir pris promptement les armes; & qu'il „ les loueroit encore davantage, s'ils ne s'en servoient „ que dans la derniére nécessité. Que pour le présent, il „ étoit d'avis d'envoyer des Députés à Andranodore, „ pour lui déclarer qu'il eût à se soumettre au Sénat, à „ ouvrir les portes de l'Ile, & à en retirer sa Garnison. „ Que s'il persistoit dans son usurpation, il falloit le traiter plus rigoureusement encore qu'on n'avoit fait Hiéronyme." *Servitudinis indignitatisque homines expertos adversus notum malum irritatos esse. Discordia civilis quas importet clades, audisse magis a patribus Syracusanos, quam ipsos vidisse. Arma quod impigre ceperint, laudare, magis laudaturum, si non utantur, nisi ultima necessitate coacti: in præsentia legatos ad Andranodorum mitti placere, qui denuncient, ut in potestate Senatus ac Populi sit, portæ insulæ pateant, reddat præsidium: si tutelam alieni regni, suum regnum velit facere, eundem se censere, multo acrius ab Andranodoro quam ab Hieronymo repeti libertatem* (7).

(7) T. Livius L. XXIV. c. 22.

[F] *Démarate sa femme n'oublia rien pour l'en détourner.*] Cette Ambassade fit d'abord impression sur l'esprit d'Andranodore; soit qu'il conservât encore quelque reste de respect pour le Sénat, & qu'il fût touché du consentement général des Citoyens; soit que la partie de l'Ile la mieux fortifiée, qui lui avoit été enlevée par trahison, & livrée aux Syracusains, lui donnât de l'inquiétude. Mais sa femme Démarate, fille d'Hiéron, Princesse fiére & ambitieuse, l'aiant tiré à part, le fit souvenir de cette parole célèbre de Denys le Tyran: „ *Qu'il ne falloit point descendre* „ *du Trône, qu'on n'en fût arraché par les pieds.* Qu'on „ pou-

ne devoit pas les suivre sans réserve: il prit donc un milieu. Il promit de se soumettre au Sénat, en attendant que l'occasion devînt plus favorable; & il s'acquitta aussi de sa promesse [G]. Par ce moyen il mérita d'être un des prémiers Magistrats qu'on nomma pour gouverner l'Etat. Mais l'ambition de Démarate sa femme ne lui permit pas de demeurer dans cet état d'egalité. Il avoit usé de dissimulation, pour couvrir mieux ses desseins: il resolut de les faire éclorre, & conspira avec Thémiste gendre de Gélon, pour s'emparer de la Royauté. Mais aiant communiqué son projet à un Comédien nommé Ariston, celui-ci les dénonça, & ils furent tués par ordre des autres Magistrats, en entrant au Sénat (e).

(f) Le même c. 24.

„ pouvoit en un moment renoncer à une grande fortune, „ mais qu'il en coutoit beaucoup de tems & de peine „ pour y parvenir. Qu'il devoit donc tâcher de gagner du „ tems; &, pendant qu'il amuseroit le Sénat par des ré„ ponses ambiguës, négocier sous-main avec les Soldats „ qui étoient à Léonce, qu'il lui seroit aisé de s'attacher „ par l'appas des trésors du Roi, dont il étoit en posses„ sion." *Sed evocatum eum ab Legatis Demarata uxor, filia Hieronis, inflata adhuc regiis animis, ac muliebri spiritu, admonet sæpe usurpatæ Dionysii tyranni vocis, qua pedibus tractum, non insidentem equo, relinquere tyrannidem, dixerit debere. Facile esse momento quo quis velit, cedere possessionem magnæ fortunæ: facere & parare eam difficile atque arduum esse. Paululum sumeret spacii ad consultandum ab Legatis, eo uteretur ad accersendos ex Leontinis milites, quibus si pecuniam regiam pollicitus esset, omnia in potestate ejus futura* (8). Si l'on consulte l'Histoire, on y verra en général, qu'il n'y a rien de si violent à quoi les femmes de ce caractère ne se soient portées, & que c'est par leurs conseils & par leurs instigations, que les plus grands crimes se sont commis. Comme les femmes ont généralement les passions fort vives, dès que l'esprit de domination s'empare de leur cœur, il n'y a pas d'excès auxquels elles ne se portent, & ne tachent de porter ceux sur lesquels elles ont de l'ascendant. Ce fut par les conseils & les sollicitations de Tullie sa femma, que Tarquin le Superbe se porta à envahir la Royauté. On voit régner dans les discours qu'elle tenoit à son mari, le même esprit que dans ceux de Démarate (9). Si les faiseurs de Romans font entrer les femmes dans les intrigues d'Etat, & leur attribuent une grande partie des révolutions qui arrivent dans le Monde, ce n'est pas sans fondement; & si ce qu'ils racontent n'est pas vrai, il y a souvent quelque chose de semblable, qui l'est. C'est ce qu'a remarqué spirituellement un Auteur moderne (10): „ Il n'y a person„ ne, qui ait quelque emploi à la Cour, dans Paris, ou „ dans les Provinces (& par-tout ailleurs), qui n'ait une „ femme, par les mains de laquelle passent toutes les „ graces, & quelquefois les injustices qu'il peut faire. „ - - - - Et celui qui est à la Cour, à Paris, dans les „ Provinces, qui voit agir des Ministres, des Magistrats, „ des Prelats; s'il ne connoit les femmes qui les gouver„ nent, est comme celui qui voit bien une machine qui „ joue, mais qui n'en connoit point les ressorts."

(8) Livius ibidem.

(9) Vos. Tit. Liv. L. I. c. 47.

(10) Lettres Persanes Lett. 104. T. II. p. 337. 338.

[G] *Il s'acquitta aussi de sa promesse.*] Il ouvrit les portes de l'Ile dès le matin, & se rendit à l'Achradine; & là, après s'être excusé devant le Peuple de son délai & de sa résistance sur la crainte qu'il avoit eue qu'on ne l'enveloppât, comme oncle du Tyran, dans sa punition, il déclara qu'il venoit remettre sa persona & ses intérêts entre les mains du Sénat. Puis se tournant vers les meurtriers d'Hiéronyme, & apostrophant Théodore & Sosis: „ Vous „ avez, leur dit-il, fait une mémorable action: mais, „ croyez-moi, votre gloire n'est que commencée, & n'est „ point encore parvenue à son comble. Si vous ne son„ gez à établir la paix & la concorde parmi les Citoyens, „ la République court grand risque d'expirer & de périr, „ dans le moment même qu'elle commence à goûter les „ doux fruits de la liberté." *Conversus deinde ad interfectores tyranni, ac nomine appellans Theodorum ac Sosim: Facinus,* inquit, *memorabile fecistis. Sed mihi credite, incboata vestra gloria, nondum perfecta est: periculumque ingens manet, nisi communi concordiæ consulitis, ne libera efferatur respublica* (11). Après ce discours, il mit à leurs pieds les clés de l'Ile & des Trésors du Roi (12). La suite fit bien voir, que tout cela n'étoit que dissimulation politique, & qu'Andranodore remettoit seulement à un tems plus favorable l'exécution de ses projets ambitieux. Aussi sa mauvaise volonté ne put être vaincue par les faveurs qu'on lui accorda; & la prémière Magistrature, à laquelle il fut nommé, ne put le faire renoncer à la passion de régner, à quoi les continuelles sollicitations de Démarate ne contribuérent pas peu.

(11) T. Livius L. XXIV. c. 28.

(12) Le même c. 23.

ANDRE' (Jaques), fameux Théologien Luthérien du XVI. Siècle, nâquit à Waiblingue, petite Ville du Duché de Wirtemberg, le 25 de Mars 1528. Son père, qui s'appelloit *Jaques Endris*, étoit Maréchal [A]. Il s'appliqua à l'étude avec beaucoup de succès, pendant trois ans; mais ses parens n'aiant pas les moyens de le pousser, resolurent de lui faire apprendre un métier, & firent accord avec un Charpentier. Cependant quelques personnes de distinction, remarquant du génie dans ce jeune garçon, lui fournirent de quoi continuer ses études, ce qu'il fit avec succès [B]. En 1546, il fut fait Ministre à Stutgard, Capitale du Wirtemberg. Ses Sermons y firent tant de bruit, que sa réputation alla jusqu'au Duc, qui le fit prêcher devant lui, & il s'en acquitta avec applaudissement. La même année il se maria à Tubingue; il eut de ce mariage neuf garçons & neuf filles, & de ces dix-huit enfans, il y en a eu neuf qui lui ont survécu (a). Durant la guerre, allumée vers ce tems-là en Allemagne, il reçut beaucoup de civilités de ceux même du Parti de l'Empereur [C]; jusqu'à ce qu'à la publication de l'*Interim*, il fut obligé de se retirer à Tubingue, où il fit les fonctions de Pasteur (b). En 1553, il prit le degré de Docteur en Théologie, & fut fait Pasteur de Gopping & Surintendant des Eglises voisines. Il fut ensuite employé en diverses Commissions [D]. En 1557, il

(a) Melch. Adam Vitæ Germanor. Theolog. p. 636. Franc. 1653. in-8.

(b) Le même p. 638.

[A] *Son père . . . . étoit Maréchal.*] C'est ce que nous apprend Melchior Adam (1), qui dit que c'étoit la raison qui avoit fait donner à notre André le nom de *Smidlin*, c'est-à-dire, *le petit Maréchal*, pendant qu'il étoit jeune. Mais lorsqu'il se fit immatriculer par le Recteur de l'Université de Tubingue, qui étoit alors le Baron Arbogast de Hewen, il se donna le nom de *Jaques André*, sous lequel il se fit inscrire dans la Matricule. *Exercuit autem ille artem fabrilem; unde huic Jacobo Smidlini nomen adhæsit, & Smidlin ab æqualibus in pueritia fuit dictus. Verum ipse, cum nomen suum Tubingæ ad Rectorem, generosum tunc Baronem* Arbogastum ab Hewen, *profiteretur*, Jacobum Andreæ *se nominavit, & sic in catalogum studiosorum, quem Matriculam vocant, relatum est nomen.*

(1) Vitæ Germanor. Theolog. p. 636.

[B] *Il continua ses études avec succès.*] Il les commença dans l'Ecole de Stutgard sous Alexandre Marcoléon, qui étoit très versé dans les Belles-Lettres; & en deux ans de tems, André entendoit la Grammaire, la Langue Latine & la Grecque, aussi-bien que la Logique; desorte qu'en 1541 on l'envoya à Tubingue, où au bout de deux ans il fut reçu Bachelier-ès-Arts. En 1545, aiant achevé sa Philosophie, il prit le degré de Maître-ès-Arts. Il avoit joint à l'étude de la Philosophie, celle de la Théologie & de l'Hébreu (2).

(2) Le même p. 636. 637.

[C] *Il reçut beaucoup de civilités de ceux même du parti de l'Empereur.*] Charles-Quint aiant fait la guerre aux Princes Protestans d'Allemagne avec beaucoup de bonheur, s'empara du Duché de Wirtemberg, qui se trouva par-là accablé de malheurs & de misères. André ne laissa pas de demeurer avec sa femme à Stutgard, où il remplissoit ses fonctions au milieu des Espagnols, prêchant toujours, & administrant les Sacremens, sans qu'ils y fissent la moindre opposition. Il arriva même qu'un des Domestiques du Duc de Wirtemberg aiant prié un Héraut d'armes de l'Empereur d'être parrain de son enfant, qui devoit être baptisé par André, il l'accepta sans difficulté; & quand la cérémonie fut achevée, il lui fit un présent, en disant, *qu'il remercioit Dieu, de ce qu'il avoit entendu qu'il baptisoit dans la Foi de l'Eglise Catholique*, (il lui avoit entendu réciter le Symbole), l'assurant qu'il en informeroit l'Empereur. „ Car, *ajouta-t-il*, tous tant que nous sommes „ du parti de l'Empereur, nous croyions auparavant, que „ vous n'aviez ni Foi ni Religion, que vous n'aviez point „ de Sacremens, ni de respect pour les Saints. Je veux „ m'entretenir avec vous, & je vous prie de venir au re„ pas que le Sénat a fait préparer." *Certe apud nos Cæsarianos persuasissimum est, vos & fidem & religionem omnem abjecisse, nulla apud vos esse sacramenta, nullam sanctorum venerationem. Qua de re cuperem tecum colloqui, ideoque peto ut ad prandium venias, in prætorio à Senatu paratum* (3). André s'y rendit, & fut reçu avec beaucoup de civilité; & quand il s'en alla, le Héraut lui dit, que s'il avoit quelques Théologiens Catholiques, tels que Thomas d'Aquin, Scot, Holcot, Bricot, Mephrer, & autres de cet ordre, il feroit bien de s'en servir, & de les mettre à la place de ses Luthériens; & que par ce moyen, il seroit à couvert de toute insulte de la part des Espagnols. Mais peu de tems après, la paix se conclut entre l'Empereur & le Duc de Wirtemberg, qui s'en retourna dans ses Etats.

(3) Le même.

[D] *Il fut ensuite employé en diverses Commissions.*] Louis Comte d'Oetingen le fit venir, pour établir la Réformation dans les Eglises de ses Etats. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Christophle Duc de Wirtemberg donna un

il accompagna le Duc Christophle de Wirtemberg à la Diète de Ratisbonne; & fut un des Secrétaires de la Conférence de Worms, entre les Catholiques & ceux de la Confession d'Ausbourg. La même année, il publia son prémier Ouvrage, *De Cœna Domini* (de l'Eucharistie), dans lequel il proposoit une voie d'accommodement sur cette épineuse matière. Au mois de Juin de cette année, il alla avec le Duc à Francfort sur le Mein, où il prêcha, malgré l'opposition publique d'un Prêtre Catholique-Romain [*E*]. En 1558, il répondit au Livre de Staphylus contre Luther, intitulé, *Epitome trimembris Theologiæ Lutheranæ*, dans lequel cet Auteur avoit rassemblé les Opinions de toutes les différentes Sectes, pour les attribuer à ce Réformateur, comme en étant le prémier Auteur (*c*). En 1559, il fut envoyé à Ausbourg, où se tenoit alors la Diète de l'Empire [*F*]. En 1561 on l'envoya à Paris, pour assister au Colloque de Poissi, qui se rompit avant son arrivee [*G*]. Quelque tems aprés son retour,

(*c*) Le même p. 642.

un ordre par écrit à André, que si le Comte Louis ne se proposoit dans ce dessein que de s'emparer, sous prétexte de Religion, des Biens Ecclésiastiques, & particulièrement de ceux des Monastères, lui André eût à ne point entrer en affaire, & à s'en revenir d'abord. Cet Ecrit fut remis au Comte par son Chancelier, avec une grave exhortation de ne point souiller ses mains en profanant les Biens Ecclésiastiques. *Ubi memorabile est, quod Dux Christopherus D. Jacobo peculiari schedâ in mandatis dedit, ut si Comes Ludovicus hoc ageret, quò prætextu religionis bona ecclesiastica, monasteriorum imprimis, ad se rapere, inque suum convertere usum posset, ipse D. Andreas nulli amplius interesset deliberationi, sed statim domum se reciperet. Hæc scheda Comiti per Cancellarium ejus est reddita, additâ gravissimâ commonefactione, ne manus suas ecclesiasticorum bonorum profanatione pollueret* (4). L'année suivante, le Comte de Helfenstein le demanda aussi, pour établir la Religion Protestante dans les Terres de sa dépendance: mais ce dessein rencontra des obstacles dans son exécution. Les Chanoines s'étant saisis de l'Eglise, en refusérent l'entrée au Comte & à André, & résistérent même à force ouverte: mais le Comte applanit ces difficultés, & établit des Ministres Protestans à la place des Prêtres. Et quoique quelques années aprés on le fit à force de menaces renoncer à la Religion Protestante, son Apostasie ne doit en aucune façon être imputée à notre Théologien, qui fit tout ce qu'il put pour lui inspirer de la fermeté & de la constance, & qui répondit à toutes les raisons par lesquelles on tâchoit de le séduire (5).

(4) Le même p. 639.

(5) Id. ibid.

[*E*] *Où il prêcha, malgré l'opposition publique d'un Prêtre Catholique-Romain.*] Les Princes Protestans aiant jugé à propos d'entendre un Sermon, le jour de S. Jean Baptiste, dans la grande Eglise dédiée à S. Barthélemi, qui appartenoit aux Catholiques-Romains, la chose fut bientôt divulguée par toute la Ville, & la singularité attira un concours prodigieux de personnes de tout ordre. Aprés que la cloche eut sonné, un Docteur Catholique-Romain monta en Chaire; sur quoi le peuple entonna à haute voix le Cantique du S. Esprit. Le chant fini, il lut l'Evangile du jour, de la Naissance de Jean Baptiste, qu'on écouta attentivement; mais quand il voulut commencer à l'expliquer, on l'interrompit, en entonnant un autre Cantique. Le Prédicateur, surpris, s'arrêta; & voyant qu'on ne cessoit point de chanter, il descendit de Chaire, & alla tout droit au Duc de Juliers, qui se trouva le prémier & le seul des Princes à l'Eglise, & il protesta solennellement devant lui, de la violence qu'on lui faisoit en le chassant de sa place, & en l'empêchant de faire ses fonctions, le priant d'en être le témoin au jour du Jugement. Le Duc lui répondit, que les Princes étoient convenus d'entendre ce jour-là un de leurs Théologiens, & qu'ainsi il n'auroit pas dû s'opposer à leur dessein. Et pour ce qui étoit de lui servir de témoin au jour du Jugement: „ C'est, *dit-il*, „ ce qui ne sera pas sans difficulté; car peut-être que vous „ & moi nous ne nous y rencontrerons point, ou que du „ moins, nous ne nous reconnoitrons pas." *Quod autem a me petis, ut tibi in novissimo die testis esse velim, id perdifficile mihi est. Aut enim fortassis ego & tu ibi non conveniemus, aut alter alterum non agnoscet* (6). Ce que le Prêtre aiant entendu, il s'en alla tout en colère, & jetta par terre prés de l'Autel la Clepsydre qu'il tenoit à la main, en lâchant des expressions pleines de blasphême.

(6) Le même p. 641.

[*F*] *Il fut envoyé à Ausbourg, où se tenoit alors la Diète de l'Empire.*] Cette Diète étoit convoquée, entre autres raisons, pour publier les Actes de la Conférence de Worms, qui avoit été rompue presque aussi-tôt que commencée. Notre André fut donc député avec quelques autres, pour être présent à la publication de ces Actes. On l'accusa là d'avoir été cause qu'on avoit fait violence au Prédicateur ordinaire de l'Eglise de S. Barthélemi, & d'avoir par-là troublé la tranquillité publique. On l'accusa aussi d'avoir publiquement contredit un Théologien Catholique-Romain dans la grande Eglise d'Ausbourg, pendant la tenue de la Diète, de l'avoir taxé de mensonge sur une matière de Doctrine, & d'avoir voulu exciter un tumulte. Voici ce qui donna occasion à cette plainte. Un Prêtre Catholique prêchant à Ausbourg, notre André dit à l'oreille à celui qui étoit proche de lui, *il en a menti*; ce qui aiant été entendu par un autre Prêtre qui n'étoit pas loin, il dit tout haut, de manière que le Prédicateur put l'entendre aussi bien que le reste des Auditeurs, *Pourquoi ne dites-vous pas publiquement que le Prédicateur en a menti?* Sur quoi André, pour éviter le bruit, se retira avec son Ami. Se confiant donc en la bonté de sa cause, il se justifia sur cet article à la satisfaction de toutes les personnes impartiales, & fit voir clairement son innocence, & la malice de ses ennemis. Pendant la tenue de la Diète, il fit deux Sermons en présence de tous les Princes de la Confession d'Ausbourg, l'un sur la doctrine de la Justification, & l'autre sur l'Eucharistie: ils furent imprimés tous deux à Tubingue avant la fin de la Diète, & il s'en débita un grand nombre d'Exemplaires à Ausbourg (7).

(7) Id. p. 642. 945.

[*G*] *Il fut envoyé . . . pour assister au Colloque de Poissi, qui se rompit avant son arrivée.*] Vers la fin de Septembre de l'an 1561, il arriva un Ambassadeur du Roi de Navarre, chargé de Lettres pour le Duc de Wirtemberg, pour le prier d'envoyer un de ses Théologiens, qui pût lui être utile dans la Conférence où les Articles de Religion controversés devoient être débattus avec modération, en présence de Charles IX Roi de France, de la Reine-Mère, du Roi de Navarre, du Prince de Condé, & de tout ce qu'il y avoit d'illustre & de grand dans le Royaume. Le Duc aiant communiqué l'affaire à son Conseil, on résolut d'envoyer *Jaques Beurlin*, Chancelier de l'Université de Tubingue, notre *André*, *Balthazar Bidenbach*, Ministre de la Cour, & *Melchior de Salhausen*, homme de qualité, qui entendoit le François, & quelques autres Ministres. Mais avant qu'ils arrivassent à Paris, la Conférence avoit été rompue à cause d'un mot de Bèze, lequel, à ce que rapporte Melchior Adam (8), parlant dans cette Assemblée en présence du Roi & de tous les Seigneurs, de la Cène du Seigneur, se servit de cette expression, „ qu'autant que le plus haut Ciel est éloigné de „ la Terre, autant le Corps de Jésus-Christ est éloigné „ du Pain & du Vin de l'Eucharistie." *Quantum distat supremum cœlum ab infimâ terrâ, tantum corpus Christi distat a pane & vino Eucharistiæ.* Ce que les Catholiques-Romains n'eurent pas plutôt entendu, qu'il se levérent, sans vouloir l'écouter davantage. Mais le Roi aiant commandé qu'on fit silence, Bèze eut permission d'achever son discours. On dit que le Cardinal de Lorraine proposa dans cette Conférence, de prendre pour fondement d'Accord, entre les deux Partis, la Confession d'Ausbourg présentée à Charles-Quint en 1530; que si Bèze & ses associés vouloient y souscrire, la paix par rapport à la Religion seroit établie à jamais en France. Mais ceux-ci aiant refusé de le faire, toutes les Conferences furent rompues, & le Colloque dissous. Le Roi de Navarre fut fort chagrin de ce que la Conférence se rompit avant l'arrivée des Théologiens de Wirtemberg. Cépendant André & Bidenbach lui envoyérent à sa prière un Ecrit, *sur le vrai sens de la Confession d'Ausbourg par rapport à l'article de la Ste. Cène du Seigneur*; mais ils n'eurent point de réponse. La Reine-Mere leur donna pourtant Audience; on les congédia avec beaucoup de civilité, & ils s'en retournérent chez eux (9).

(8) Id. p. 644.

(9) Id. p. 645.

[☞ Melchior Adam a été mal informé sur tous les faits dont il est parlé dans cette Remarque, & nous croyons devoir rapporter ici ce qu'un Historien contemporain nous apprend là-dessus. I. Je ne trouve nulle part, que le Roi de Navarre ait envoyé des Ambassadeurs au Duc de Wirtemberg. Ce qui rend ce fait très suspect, c'est le tems où l'Historien met l'arrivée des Ambassadeurs, qui est la fin du mois de Septembre: or le Colloque de Poissi commença le 9 de ce mois (10), & finit le 26 (11). Quelle apparence, que le Roi de Navarre eût demandé si tard des Théologiens Allemands? Il est vrai qu'on en demanda; mais ce fut un tour du Cardinal de Lorraine, ainsi que nous l'apprend Bèze (12), dont voici les propres termes: „ Le Cardinal de Lorraine . . . . s'avisa d'un autre subtil moyen, qui estoit de faire venir en diligence „ quelques Ministres Allemans de la Confession d'Ausbourg, lesquels il délibéroit de mettre en teste aux Ministres de France sur le différent de la Cène, afin de les „ diviser, & d'eschapper au travers avec tous ceux de son „ parti . . . . Et de fait il en escrivit incontinent au Sieur „ de Vieilleville à Mets, par un sien Espion à gages „ nommé Rascalon . . . . & voici en propres termes la „ teneur de sa Lettre: *Cognoissant que nous avons icy faute de quelques Docteurs, gens sçavans qui entendent & „ puissent parler clairement, & deffendre la Confession d'Auguste (chose qui serois fort à propos pour servir aux affaires qui s'offrent & se traitent de présent par deça) & ayant „ pensé que d'Alemagne s'en pourroit recouvrer aucuns, & „ que vous en avez bien le moyen, j'ay avisé de vous depescher ce porteur en extreme diligence: vous priant incontinent la présente reçuë mettre peine de sçavoir où il y en a des „ plus clairvoyans, sçavans & mieux estimes pour ce fait, „ qui soient gens entiers &* fermes en ceste opinion: *& „ depescher gens exprès devers eux, & sans y rien espargner, en remuer jusqu'à trois au quatre des plus excellens, & les envoyer secrettement & sans bruit par devers „ moy, le plustost & en la plus grande diligence que faire „ se pourra. Car vous ne sauriez rien faire qui me soit plus* agréa-

(10) *Hist. Eccles. des Egl. Réform. de France* T. I. L. IV. p. 500. & D'Aubigné *Hist. Univ.* T. I. L. II. ch. 24.

(11) *Hist. Eccles.* ibid. p. 605.

(12) Ibid. p. 527. 528.

tour, il fut fait Chancelier & Recteur de l'Université de Tubingue (*d*). Au commencement de l'année 1563, il alla à Strasbourg, où Jérôme Zanchius avoit répandu quelques Opinions nouvelles, & (d) Le même p. 841
particuliérement celle-ci, *que les Régénérés & les vrais Fidéles ne peuvent déchoir de la Grace, ni perdre la Foi, quoiqu'ils pèchent contre les lumières de leur Conscience*. André l'engagea à la fin de signer une Confession de Foi, qu'il avoit dressée (*e*). En 1565, on l'invita à venir établir une Eglise à Hague- (e) Idem p. 843. 646.
nau Ville Impériale, où il prononça plusieurs Sermons sur les principaux points de la Religion Chrétienne, qui ont été imprimés (*f*). En 1568, Jules Duc de Brunswick se servit de son ministère (f) Idem p. 848.
pour réformer les Eglises de son Pays. En 1569, il fit un voyage à Heidelberg, à Brunswick & en Dannemarc. En 1570 il alla en Misnie, & à Prague en Bohéme, où il eut une conversation avec l'Empereur Maximilien II. sur les moyens d'accorder les Différends de Religion (*g*). En 1571, il alla (g) Idem p. 647. 648.
visiter les Eglises de Montbéliard; & à son retour il eut une conférence à Strasbourg avec Flaccius Illyricus, dans laquelle il combattit l'étrange paradoxe que ce Théologien défendoit, *que le Péché est une substance* (*h*). Il fit encore plusieurs autres voyages [*H*], travaillant avec beaucoup de zéle à (h) Idem ibidem.
l'union des Eglises de la Confession d'Ausbourg [*I*]. En 1583 il perdit sa prémière femme, avec laquelle il avoit vécu trente-sept ans. Environ un an & demi aprés, il passa à de secondes noces, & épousa une veuve qui avoit suivi volontairement son prémier mari, lorsqu'il avoit quitté sa Patrie pour cause de Religion (*i*). Vers le même tems il écrivit un Ouvrage de Controverse, où il defen- (i) Idem p. 652.
doit la Doctrine de l'*Ubiquité* [*K*]. En l'année 1586, il assista au Colloque de Montbéliard, où il disputa

„ *agréable* &c. Et fut ledit Cardinal, *continue l'Historien*, „ si bien servi en cet endroict, qu'en bien peu de temps, „ quatre Théologiens Alemans, & un François demeurant en Alemagne, ne sçachans (comme on estime) la „ menée pour laquelle on les envoyoit querir, arrivérent „ à Paris." On voit par-là, que ce fut le Cardinal de Lorraine qui demanda des Théologiens Allemands, pour mettre les Réformés aux mains avec les Luthériens: politique assez ordinaire à ceux de l'Eglise Romaine. II. Il est vrai que le Colloque de Poissi étoit rompu, quand les Théologiens de Wirtemberg arrivérent à Paris; mais Melchior Adam se trompe encore, en disant que ce fut ce que Béze avoit dit sur la Céne, qui en fut cause. Cela est si peu vrai, que le Colloque dura encore jusqu'au 26 du mois, & qu'il y eut même des Conférences parti-
(13) Ibid. p. 605, 606. culières jusqu'au 30 (13), quoique Béze se fût exprimé de cette manière dans la prémiere Assemblée tenue le 9 du mois. Il nous apprend aussi, que les termes dont il se servit excitérent du bruit, mais ce fut seulement parmi les
(14) Ibid. p. 551. Prélats (14). III. L'*on dit*, qui attribue au Cardinal de Lorraine la proposition de souscrire à la Confession de Foi d'Ausbourg, est un *on-dit* très mal fondé. Le Cardinal, qui ne cherchoit qu'à surprendre Béze & les autres, leur proposa de souscrire à *un certain Article* d'un *Cayer écrit à la main*, qu'il prétendoit avoir reçu d'Allemagne
(15) Ibid. p. 587. 588. (15). Ce qui prouve sur-tout la fausseté de cet *on-dit*, c'est l'Article dont étoient convenus cinq Docteurs Romains & cinq Ministres, dans leur Conférence particuliére du 1. d'Octobre, que le Cardinal de Lorraine rejetta, après l'a-
(16) Ibid. p. 607. 608. 609 & D Aubigné, *Hist. univ.* Tom I. ch. 24. voir approuvé (16). Rem. du Trad.]

[*H*] *Il fit encore plusieurs autres voyages.*] En 1573 il fut envoyé à Memmingen, Ville Impériale, pour arrêter les progrès du Zwinglianisme, qu'Eusebe Cléber, Ministre de cette Eglise, tâchoit d'établir de tout son pouvoir. André l'exhorta en présence du Sénat de la Ville; mais Cléber aiant persisté dans ses sentimens, il fut privé de son Eglise. En 1575, Philippe Heerbrand Ministre de l'Eglise de Haguenau étant mort, André mit George Volmar à sa place. En s'en retournant il passa par Alen, Ville de l'Empire, où il prêcha pendant un mois; & en aiant chassé les Prêtres Papistes, il y établit des Ministres Protestans en leur place. Il alla ensuite à Lindaw, autre Ville de l'Empire, sur le Mein, & conféra avec Tobie Rupius, Ministre du lieu, qui étoit dans les sentimens de Flaccius Illyricus, & il le combattit en présence du Conseil & de tout le Peuple. Au commencement de l'année 1576, Philippe-Louis Comte Palatin du Rhin le manda, pour le consulter sur les affaires Ecclésiastiques. Les Magistrats de Ratisbonne l'appellérent aussi, pour terminer un différend qu'ils avoient avec les Ministres de leur Ville au sujet de l'Excommunication. Pendant son absence, Auguste Electeur de Saxe écrivit au Duc de Wirtemberg, pour lui demander André, parce qu'il s'étoit apperçu que les Théologiens de Wirtemberg avoient introduit la Doctrine de Zwingle, & l'inspiroient à la Jeunesse. André se rendit au mois d'Avril à Torgau, & se trouva à l'Assemblée de Théologiens qui s'y tint pour tâcher de faire un Projet d'Union, & de terminer les disputes qui troubloient l'Eglise. L'Electeur avoit appellé à cette Assemblée plusieurs autres célèbres Théologiens, & entre autres, André Musculus & Christophle Corner, Théologiens de l'Electeur de Brandebourg, Martin Chemnitius, David Chytræus Professeur dans l'Université de Rostock, & Nicolas Selneccer. Ces Théologiens dressérent ensemble un Livre, dont on fit ensuite la révision à Bergue. L'Electeur de Saxe envoya André pour le même dessein de réunion à Jules Duc de Brunswick, à Louis Landgrave de Hesse, & à George Marquis de Brandebourg. Il s'en retourna ensuite à Tubingue, pour y aller chercher sa femme & sa famille, afin de s'établir à Leipsig, l'Electeur de Saxe aiant besoin de lui pendant longtems, pour régler les Ecoles & les Eglises, & pour finir le Projet d'Union; & il envoya Josse Didamer, Conseiller du Landgrave, au Duc de Wirtem-
(17) Ibid. p. 648. 649. berg, pour obtenir un congé pour André (17).

[*I*] *Travaillant avec beaucoup de zéle à l'union des Eglises de la Confession d'Ausbourg.*] C'étoit une grande entreprise, dont l'exécution, remplie de difficultés, paroissoit presque impossible, & qui lui couta bien de la peine, & l'engagea à de rudes travaux. Les Papistes objectoient continuellement la diversité de sentimens qui régnoit parmi les Protestans, disant, qu'il y avoit à peine deux ou trois Ministres Luthériens, qui fussent d'accord sur tous les points de Religion: ce qui engagea André à se donner une peine infinie pour faire signer à plusieurs milliers un Projet d'Union qu'il avoit dressé; & par-là il trouva moyen de fermer la bouche aux ennemis des Protestans. Il entreprit, pour venir à bout de ce dessein, plusieurs voyages pénibles pendant cinq ans, s'adressant à tous les Princes & Electeurs, aux Magistrats des Villes, & se trouvant à plusieurs Assemblées qui se tinrent pendant ce tems-là sur ce sujet, dans lesquelles il ne négligea rien pour venir à bout de son projet. Il est aisé de comprendre quelle terrible peine il doit avoir eue à obtenir le consentement & la signature d'Eglises où chacun étoit libre de s'en tenir à ses idées, & à satisfaire aux questions & aux difficultés qu'on lui proposoit sur chaque article du Formulaire; sans parler des Voyages, des Conférences & des Disputes où il se trouva engagé. Il traversa beaucoup de Pays accompagné d'un seul valet, sans qu'il lui soit arrivé aucun accident dans tous ses voyages. En 1580, son Livre *de la Concorde*, si impatiemment attendu, parut, avec l'approbation & la signature de trois Electeurs de l'Empire, de vingt & un Princes, de vingt-deux Comtea, de quatre Barons, de trente-cinq Villes de l'Empire, & de huit mille Ministres. André exécuta cet important projet sous l'autorité d'Auguste Electeur de Saxe, après avoir conféré avec les illustres Théologiens qu'on a nommés, & avoir obtenu sans contrainte les suffrages de toutes les Eglises & de tous les Ministrea. Aussi l'Electeur de Saxe lui témoigna-t-il de différentes manières, combien les soins qu'il s'étoit donnés pour cette grande affaire lui avoient été agréables, & en particulier en lui faisant présent de la Bible de l'Edition de Complute, avec l'Inscription suivante au devant: *D. O. M. Gratia, D. Augustus, Dux Saxoniæ, S. Rom. Imperii Archimarschallus & Elector, Landgravius Thuringiæ, Marchio Misniæ, & Burggravius Magdeburg. hæc sacro-sancta Biblia summo Viro, pietate, doctrinâ, & virtute ornatissimo*, D. Jacobo Andreæ, *S. Theologiæ Doctori celeberrimo, Doctrinæ cœlestis, ab ultimi Heliæ D. D. Lutheri morte, in his regionibus ab hominibus levissimis corruptæ, instauratori integerrimo, de Ecclesia Christi optimè merito, ob grati animi memoriam sempiternam dono dedit, anno Salut.* MDLXXIX. *& manu propria subjunxit & subscripsit sequentia:*

Tandem bona Causa triumphat.
Augustus Dux Saxoniæ Elector.

André, après avoir fini ces affaires, & réglé tout ce qui regardoit les Ecoles & les Eglises, prit congé de l'Electeur vers la fin de l'année 1580, aiant travaillé environ cinq ans à son Livre *de la Concorde*. Ce Livre a pourtant déplu à bien des gens, qui ont dit qu'il avoit confondu, ou du moins voulu confondre Christ avec Bélial, la Lumière avec les Ténèbres, le Bien avec le Mal (18). (18) Idem. p. 850. 651.

[*K*] *Il écrivit un Ouvrage de Controverse, où il defendoit la Doctrine de l'Ubiquité.*] Ceux du Parti opposé aiant publié leur *Consensus Orthodoxus*, André fut chargé par Autorité publique de le réfuter. Il travailla donc pendant les années 1583 & 1584 à un Ouvrage fort ample, *De la Cause Universelle, de la Personne de Christ, de l'Union Personelle, de la Présence réelle du Corps & du Sang de Jésus-Christ, non seulement dans l'Eucharistie, mais par tout le Monde.* Au reste, l'*Ubiquité* du Corps de Jésus-Christ, qu'il soutenoit, n'étoit pas une présence corporelle & locale, qu'on pût appercevoir ou sentir: c'étoit une présence entière de Jésus-Christ, non seulement de la Divinité, mais aussi de sa Nature humaine; ensorte que tout entier, Dieu & homme indivisiblement uni, il est réellement présent dans le Ciel & sur la Terre, auprès de toutes les créatures, visibles & invisibles, célestes & terrestres, d'une façon céleste, spirituelle, & surnaturelle, incompréhensible à l'esprit humain; de telle manière qu'il voit, entend, connoit & fait toutes choses selon sa Nature humaine.

disputa avec Théodore de Bèze sur *l'Eucharistie*, *la Personne de Jésus-Christ*, *la Prédestination*, *le Baptême*, *la Réformation des Eglises Papistes*, *& sur les choses Indifférentes*: mais cette Conférence eut la même issue que toutes les autres, qui, selon la remarque de Mr. de Thou (*k*), ne servent qu'à envenimer les disputes de Religion, au-lieu de les terminer. En 1587 on le manda à Nordlingue, pour des affaires d'Eglise; & à son retour il tomba malade, & donna sa Confession de Foi, pour empêcher que ses ennemis ne lui imputassent des sentimens qu'il n'avoit point. Il se rétablit pourtant de cette maladie, & on le redemanda à Ratisbonne, & ensuite à Onolsbach par ordre de Fréderic Marquis de Brandebourg (*l*). Aiant publié ensuite les Actes de la Conférence de Montbéliard, dont nous avons parlé, on l'accusa d'avoir faussement attribué à Bèze des Propositions que celui-ci n'avoit point avancées; ce qui l'obligea d'aller à Berne, pour se justifier de cette accusation [*L*]. La derniére Action publique où il se trouva, fut la Conférence de Bade au mois de Novembre 1589, avec Jean Pistorius, qui panchoit dans ce tems-là vers le Calvinisme, & qui ensuite embrassa le Papisme (*m*). Il sentit approcher sa fin, & s'appercevant qu'elle n'étoit pas éloignée, il déclara à plusieurs de ses Amis, qu'il persévéroit dans la Foi qu'il avoit défendue; & expira avec de grands sentimens de dévotion, le 7 de Janvier 1590, âgé de soixante-&-un an & neuf mois (*n*). Luc Osiander fit son Oraison funèbre dans un Sermon, qui a été imprimé. On répandit plusieurs faux bruits touchant sa mort [*M*]. Sa méthode de prêcher & d'enseigner mérite qu'on en fasse mention [*N*]. Nous don-

(*k*) Histor. t. 11. apud Melch. Adam ibidem p. 653.

(*l*) Adam ibidem p. 653.

(*m*) Idem p. 656.

(*n*) Idem p. 658.

ne, étant présent par-tout, & non absent, comme le Roi d'Espagne gouvernant les Indes. *Ceterum Ubiquitas quam D. Andreas docuit, non est corporalis, ut ipsi loquuntur, vel localis præsentia qua videri vel palpari possit, ut stramen in sacco; sed est præsentia totius Christi, non tantum Divinitate, verum etiam adsumpta humanitate; ita ut totus Deus & homo individuus, ubique in cælo & in terrâ omnibus creaturis visibilibus & invisibilibus, cælestibus & terrestribus, cælesti tamen, spirituali, supernaturali, humanaque ratione impervestigabili modo, adsit verè præsens, omniaque secundum naturam humanam videat, faciat, audiat, sciat; & præsens, non absens, ut Rex Hispaniarum Indiam, administret & regat* (19). Il prétendoit établir cette doctrine, prémiérement par l'Ecriture, & ensuite par les témoignages des Péres Orthodoxes, par les Livres de Luther, & d'autres. „ Que ceux, *dit-il*, qui font profession de croire avec „ nous la Présence véritable & réelle de Jésus-Christ tout „ entier dans le Sacrement de l'Eucharistie, examinent „ comment ils peuvent maintenir cette opinion, puisqu'on „ célèbre la Sainte Cène en plus de mille lieux à la fois, „ à moins que de reconnoitre, qu'il est présent par-tout; „ & ils n'ont aucune raison de le nier, car, comme l'a „ très bien remarqué Pierre Martyr, si l'on peut prouver „ que le Corps de Jésus-Christ est présent en deux ou trois „ endroits à la fois, il n'y a plus à disputer sur l'Ubiquité." *Viderint illi, qui de totius Christi in Cœna præsentia vera & reali nobiscum sentire videri volunt, quomodo, cum diversis locis, mille amplius, uno & eodem tempore Cœna Domini celebretur, Christum omnibus illis simul præsentem statuere, sicque in Cœna retinere, negata ipsius omnipræsentia, in omnibus locis vel ubique possint. Et cur eam negent, causam non habent, sicut rectè Petrus Martyr dixit:* Si Christi Corpus duobus vel tribus locis præsens esse probetur, se de Ubiquitate verbum amplius facturum esse nullum (20).

(19) Idem p. 652.

(20) Idem ibidem.

[*L*] *Ce qui l'obligea d'aller à Berne pour se justifier de cette accusation.*] Quand la Rélation de la Conférence de Montbéliard eut paru, Samuel Huber la lut, & y trouva les Propositions suivantes de Bèze. 1. *Que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous.* 2. *Que les promesses de l'Evangile sont particuliéres, & non générales.* 3. *Que par le Decret absolu de Dieu, sans aucune cause antécédente, la plus grande partie du Genre-humain est réprouvée par la seule volonté de Dieu, qui est la cause de tout.* 4. *Que le Baptême n'assure point du Salut.* Huber trouva ces Propositions si choquantes, & si injurieuses aux Perfections Divines, qu'il se mit à les combattre; ce qui engagea les Magistrats de Berne à faire venir Bèze, Jaques Grynæus, Guillaume Stuckius, & Jean Jetzler, pour disputer avec lui. Ces Théologiens informérent les Magistrats, que ni Bèze ni Musculus n'avoient avancé aucune de ces Propositions dans la Conférence, & que Huber avoit ajouté trop facilement foi à un Livre plein de faussetés, qu'André avoit publié à Tubingue, dans lequel il leur avoit malicieusement imputé ces opinions. Comme cette accusation deshonoroit notre Théologien, & qu'elle rejaillissoit même sur Fréderic Prince de Wirtemberg & de Montbéliard, qui avoit en quelque maniére rendu ces Actes autentiques par une Préface & un Témoignage, on jugea qu'André devoit se justifier en personne. Il vint donc à Berne, accompagné de quelques autres Députés, pour porter des plaintes au Conseil de cette Ville. Le 6 de Septembre, ils furent introduits dans le petit Conseil, composé des principaux de l'Etat. Le Docteur André fit un long discours, où il se plaignit de l'injure qu'on lui faisoit, demandant que les Théologiens de Suisse rendissent justice & au Prince Fréderic & à lui. Il dit ensuite, que ces quatre Articles, qui avoient si fort choqué Huber, se trouvoient dans les Thèses écrites par Bèze, & signées & approuvées par les autres Théologiens; & qu'il étoit prêt à produire l'Original, écrit de la propre main de Bèze: outre qu'il y avoit parmi les Calvinistes bien d'autres opinions, non moins absurdes que celles-là. Après bien des débats, tant en particulier qu'en public, il déclara qu'il lui paroissoit que le meilleur & le plus sûr expédient pour finir la dispute, & pour sauver l'honneur du Canton de Berne, étoit que les Théologiens Suisses & ceux de Wirtemberg s'assemblassent pour collationner les Manuscrits originaux avec l'Imprimé, & qu'alors on verroit ce qu'on devoit penser de la sincérité de Bèze & de ses adjoints. Cette proposition fut agréée du Conseil & du Bourguemestre, par une résolution unanime du 7 de Septembre, & il fut conclu qu'on en écriroit aux Princes & aux autres Cantons, pour leur demander de concourir à la tenue de cette Assemblée. Le Conseil de Berne fit tout ce qu'il put pour terminer l'affaire; mais les Théologiens Suisses s'appercevant de l'impression qu'André avoit faite sur ce Conseil, firent tous leur efforts pour empêcher la tenue d'une pareille Assemblée, ainsi qu'on le voit par une Lettre d'Abraham Musculus à Grynæus, citée par Melchior Adam (21); & ce projet s'en alla entiérement en fumée par la guerre, dans laquelle le Canton de Berne se trouva engagé avec le Duc de Savoye. Ce fut pourtant un avantage au Docteur André, d'avoir eu occasion d'exposer au long, en présence d'une Assemblée de gens distingués par leurs lumiéres & par leur piété, ses sentimens sur les points en dispute entre les Théologiens de Wirtemberg & ceux de Suisse (22).

(21) Idem p. 654. 655.

(22) Idem p. 655.

[*M*] *On répandit plusieurs faux bruits touchant sa mort.*] Les Prêtres Papistes des Lieux voisins dirent publiquement en Chaire, qu'avant que de mourir, il avoit retracté tout ce qu'il avoit enseigné de vive voix & par écrit. Ils répandirent même une Lettre, dans laquelle ils assuroient avec la plus grande effronterie, qu'il avoit souhaité ardemment avant sa mort, qu'on fit venir un Jésuite pour lui administrer les Sacremens; & que cela lui aiant été refusé, il étoit tombé dans le desespoir, au milieu des horreurs duquel il avoit expiré. *Post obitum a sacrificulis in vicinia de suggestu publicè fuit sparsum, D. Andream ante finem vitæ suæ universam suam doctrinam, quam voce scriptisve esset professus, revocasse & erroris damnasse. Fuit & epistola disseminata, qua omni asseveratione confirmare non dubitaverant nescio cujus spiritus homines, eum ante obitum anxiè a suis petiisse, Jesuitam altutum advocarent, qui sacra sibi administret. Quod cum detrectarent illi, in desperationem incidisse, inque eâ vitam finiisse* (23).

(23) Idem p. 658. 659.

[*N*] *Sa méthode de prêcher & d'enseigner mérite qu'on en fasse mention.*] Il avoit une maniére d'instruire aisée, & l'art d'expliquer les matiéres les plus obscures avec tant de clarté, qu'il les mettoit à la portée de tous ses auditeurs. Quand il s'agissoit de les exhorter à la Vertu, ou de censurer le Vice, il parloit avec noblesse & d'un ton animé. Il réfutoit avec force les ennemis de la saine Doctrine; consoloit avec douceur ceux qui étoient abbattus: il tenoit, tant de la Nature que de l'Art, le talent de remuer les passions; & quand il s'agissoit de le faire, son éloquence avoit la force du tonnerre, & il parloit avec tant de feu, qu'il nageoit de sueur, même au milieu de l'Hiver. *Fuit is in docendo populo popularis, ut distinctè & perspicuè posset etiam obscura aliis proponere, & facilè intelligerentur. In exhortando ad vitæ emendationem, increpando & invehendo in vitia & mores depravatos vehemens, extollens vocem suam sicut tubam. In refutando adversarios sanæ doctrinæ potens; in consolando & perturbatos erigendo mitis; in ciendis & movendis affectibus naturâ & arte instructus; & si quando opus erat, mera sonabat tonitrua, tantâque animi & vocis contentione, vehementiâ & affectu pro concione loquebatur, ut etiam mediâ brumâ toto sudaret corpore, interulamque madefaceret omnem* (24). C'est ce qui lui arriva dans le pénultiéme Sermon qu'il fit, le second Dimanche de l'Avent; & aiant fini, il voulut, malgré le grand froid qu'il faisoit, distribuer avec les autres Ministres la Cène à un grand nombre de Communians; & ce fut-là, à ce qu'il crut lui-même, la principale cause de sa mort, parce que s'étant extrêmement échauffé en prêchant, le froid le saisit, & lui causa selon les apparences la maladie dont il mourut. Dès que les affaires importantes dont il étoit chargé, & ses fréquens voyages, lui laissoient du loisir, il s'employoit avec grand soin à l'instruction de la Jeunesse de l'Académie; & quoiqu'il possédât toutes les parties de la Théologie, il s'attachoit principalement à la Morale. Il fit soutenir dans l'Université de Tubingue une grande quantité de Thèses, dans lesquelles il expliquoit les points les plus obscurs, touchant *la Personne de Jésus-Christ*, *l'Union des deux Natures*, *la Predestination*, *le Peché Originel*, & les autres matiéres controversées dans ce tems-là: il les examinoit avec beaucoup d'exactitude, & passoit quelquefois

(24) Idem p. 659.

donnerons son Portrait ci-dessous [O]. Il écrivit un si grand nombre d'Ouvrages, qu'après sa mort un Savant de Tubingue mandoit, qu'il avoit dans sa Bibliothèque plus de cent-cinquante Ouvrages de lui sur differens sujets (o).

(o) Idem p. 662.

fois des journées entières à les discuter.

[O] *Nous donnerons son Portrait ci-dessous.*] Il n'est pas difficile de juger de lui, en faisant attention à toutes les circonstances de sa vie que nous avons rapportées. Nous finirons par les traits que nous fournit Melchior Adam, qui a recueilli sa Vie, de l'Oraison funèbre que Jaques Heerbrand prononça à son honneur. Attentif & soigneux à remplir tous ses devoirs, le travail & la fatigue ne l'effrayoient point. Il étoit toujours occupé, soit à composer quelque Ouvrage, soit à écrire des Lettres sur toutes sortes de sujets, à toutes sortes de personnes qui le consultoient; & il ne se passoit pas de jour qu'il n'en expédiât quelques-unes, avec une facilité admirable. Disposé à faire plaisir, il n'étoit guères moins occupé à répondre tous les jours à ceux qui abordoient en foule chez lui pour lui demander ses avis. Comme il étoit d'une conversation agréable & réjouissante, plusieurs Princes & Seigneurs du prémier rang l'honorérent de leur amitié. Zélé pour sa Religion, il étoit vivement touché, quand il apprenoit que quelqu'un l'avoit abandonnée. *In officio denique toto nullis unquam pepercit laboribus, nullis molestiis succubuit, aut oneribus fractus fuit. Scriptis & epistolis, non solum familiaribus, sed & seriis diversisque ad diversos varii argumenti, ad omnis ordinis homines, dum de variis interrogatus respondit, & consilia dedit quotidie, cum dies nulla transiret, quâ non aliquot magnâ celeritate & felicitate exaraverit. Nulla dies præteriit, quâ non plures ad eum confluerent, petentes consilium ab eo, dum omnibus gratificari studeret. Principibus viris fuit gratus & charus, cum in colloquiis esset jucundus & suavis: in Religionis, quam profitebatur, zelo fervens, & qui summopere doleret, sicubi audivisset alibi alios defecisse* (25). { ☞ Jaques André a été fort maltraité par d'autres Ecrivains, qui disent qu'il étoit très peu versé dans les Sciences, & même dans celles dont il faisoit profession; & qu'il étoit si peu ferme dans ses sentimens, que dans une semaine il avoit changé trois fois d'opinion; qu'il combattoit ses adversaires plutôt avec des injures & des calomnies, qu'avec de solides raisons (26). Que c'étoit un homme d'un esprit inquiet & brouillon, plus présomptueux que savant; qui avoit enrichi sa famille par les brouilleries auxquelles il avoit eu la plus grande part (27). Qu'il s'étoit attiré le mépris de la plupart de ceux de son Parti, qui le traitoient de vagabond, de bouffon, & de personnage qui n'avoit point de conscience ni de religion, & qui ne connoissoit point d'autre Dieu que Mammon & Bacchus; & qu'il étoit venu au monde pour le malheur de l'Allemagne (28). Rodolphe Gualter dit, dans une Lettre à François Hotman, que Jaques André „ avoit fait revivre pres- „ que toutes les anciennes Hérésies touchant la Personne „ de Jésus-Christ: " *tantum non omnes hæreses circa personam Christi ex inferis revocavit* (29); & dans une autre Lettre il assure que ce même Théologien „ faisant la dé- „ bauche avec deux Bouffons, ils burent dans une nuit „ 36 pots de vin: " *una nocte cum duobus morionibus 36 mensuras vini exhausit* (30). Louis Lavater dit (31) que Jaques André fut trouvé couché avec une Servante, & que cet adultère lui attira la haine des Princes de Wirtemberg, dont il avoit acquis la bienveillance par son zèle contre le Zwinglianisme. Concluons de-là, qu'il y a de l'excès des deux côtés, soit dans les éloges, soit dans les censures. Jaques André n'étoit apparemment pas aussi parfait que le fait Melchior Adam, qui a puisé dans une Oraison funèbre, toujours sur le ton panégyriste: mais aussi, les traits odieux par lesquels d'autres ont flétri sa mémoire, seroient-ils bien exactement vrais? Rem. du Trad.}

(25) Idem p.659. 660.

(26) Hospin. in Hist. Sacrament. apud Teissier Eloges des Homm. savans, Tom. IV. p. 105. Leyde 1715.

(27) Hoornbeek Summa Controv. Lib. IX. p. 655. Francofurti ad Viadrum 1697 in 8.

(28) Teissier ubi supra p. 106.

(29) Epist. Hotmanni Ep 61 apud Teissier ibidem.

(30) Epist. 91 An. Evang. Renov. apud eundem.

(31) Zanchius Epist. L. II. Oper. Tom. VIII. col. 441.

ANDREWS (Lancelot), célèbre Théologien & Evêque Anglois du dix-septième Siècle, nâquit à Londres dans la Paroisse d'All-Hallows Barking (a), vers l'an 1555 (b). Il descendoit d'une ancienne famille du nom d'*Andrews*, du Comté de Suffolk; & son père, après avoir passé la plus grande partie de sa vie sur mer, fut fait Directeur de l'Hôpital de la Trinité (c). Notre Andrews commença ses études dans l'Ecole publique des Tonneliers (*the Coopers Free-School*) de Ratcliff, sous Mr. Ward; d'où il fut envoyé dans l'Ecole des Marchands-Tailleurs (*the Merchant-Taylors School*), dans laquelle il fit des progrès extraordinaires dans les Langues Grecque & Hébraïque sous Mr. Mulcaster; ce qui engagea le Docteur Thomas Watts, Prébendier de S. Paul & Archidiacre de Middlesex, qui venoit de fonder quelques places d'Ecoliers dans le Collège de Pembroke à Cambridge, de lui en donner la prémière (d). Il y prit le degré de Bachelier-ès-Arts, & se distingua avec tant d'éclat, qu'on l'élut Membre de ce Collège [A]. Il y demeura, jusqu'à ce que Mr. Hugue Price, Fondateur du Collège de Jésus à Oxford, le nomma, à son insu, pour un des prémiers Membres de son Collège (e). Pendant son séjour dans ces deux Universités, il s'appliqua extrêmement à pousser ses études [B]. Son mérite le fit connoitre à Henri Comte de Huntington, qui le demanda pour l'accompagner dans le Nord du Royaume, dont il étoit Gouverneur. Andrews y convertit plusieurs Non-Conformistes, & entre autres quelques Prêtres, qui embrassérent la Religion Protestante (f). Il acquit aussi la faveur de François Walsingham Secrétaire d'Etat de la Reine Elisabeth, & ce Grand-Homme ne voulut jamais lui permettre de prendre aucun Bénéfice de Campagne, de peur que malgré son grand savoir, il ne croupît dans l'obscurité. Il le fit Professeur des Controverses à Cambridge, & lui assigna pour son entretien le revenu de la Maison Curiale d'Alton dans la Province de Hampt; & après la mort d'Andrews ce revenu retourna à sa femme, sans qu'elle s'y attendît (g). Par le crédit du même Seigneur, il fut fait Vicaire de S. Giles Cripplegate à Londres, peu après Prébendier résident de S. Paul, & ensuite Prébendier de l'Eglise Collégiale de Southwell (h). A la mort du Docteur Fulke, il fut élu Recteur du Collège de Pembroke, place plus honorable que lucrative, y aiant toujours plus dépensé qu'il n'en retiroit (i). Il fut fait ensuite Chapelain Ordinaire de la Reine Elisabeth, ce qui étoit alors avantageux, le nombre en étant fixé à douze. Cette Princesse fut si satisfaite de ses Sermons & de sa conduite, qu'en 1597 elle le fit Prébendier de Westminster, & en 1601 Doyen de la même Eglise (k). Jaques I. successeur d'Elisabeth, conçut bientôt une haute estime pour lui, l'admirant par dessus tous les autres Théologiens, pour la solidité & l'étendue de son savoir. Ce Prince lui donna le 16 d'Octobre 1605 l'Evêché de Chichester, pour lequel il fut sacré le 3 du mois suivant (l): il le fit aussi son Aumônier, & ajouta peu après à ces Bénéfices la Cure de Cheyham dans la Province

(a) Fuller's Church-Hist L. XI. p.46 & Abel redivivus, or Lives and Deaths of the modern Divines. London 1651. in-4. La Vie d'Andrews, qui se trouve dans ce Recueil, est de Mr Isaacson, comme on le voit par la Préface de Mr. Fuller.

(b) Il paroit par son Epitaphe, qu'il mourut en 1626. dans sa 71. année.

(c) Abel redivivus, ubi supra.

(d) Le même.

(e) Ibidem. Voyez Wood Histor. & Antiq. Univers. Oxon. L.II. p.315.

(f) Voy. le Sermon funèbre de l'Evêque d'Ely, joint à la 3. Edition des Sermons d'Andrews en 1635. p. 18.

(g) Ibidem.

(h) Abel redivivus, ubi supra.

(i) Ibidem.

(k) Ibidem, & Wood Fasti Oxon. Vol. 1 col. 925 Edit. de 1721.

(l) Voy. Le Neve Fasti Eccles. Angliæ, p. 18.

[A] *Se distingua avec tant d'éclat, qu'on l'élut Membre de ce Collège.*] Thomas Dove, depuis Evêque de Peterborough, se trouvoit alors dans ce même Collège, & avoit gagné l'estime de la plupart des Membres. Quand Andrews eut été reçu Bachelier, & fut devenu éligible, il se trouva une place vacante: le Recteur & les Membres jugérent à propos de mettre ces deux jeunes-gens à l'épreuve, en leur faisant faire quelques Exercices de l'Ecole, après lesquels Andrews fut préféré & élu Membre. On conçut pourtant une si haute idée de Dove, que pour ne pas le perdre, on lui accorda certains avantages, sous le titre d'*Associé*, *tanquam Socius* (1).

(1) Abel redeviv. ubi supra.

[B] *Il s'appliqua extrêmement à pousser ses études.*] Il profitoit, même des tems de vacances, pour s'occuper de choses utiles. Il avoit coutume, lorsqu'il eut passé trois ans à l'Université, de faire tous les ans un tour à Londres pour voir ses parens, ce qu'il faisoit ordinairement une quinzaine avant Pâques; & comme son séjour étoit de quatre semaines, il donnoit avis d'avance de sa venue à son père, qui avoit soin d'avoir quelqu'un qui pût lui apprendre quelque Langue ou quelque Art qu'il ignoroit; ensorte que dans très peu d'années il acquit la connoissance des principes de tous les Arts & de toutes les Sciences, & celle de la plupart des Langues modernes. Ce qui mérite encore d'être remarqué, c'est qu'il faisoit toujours le voyage de Cambridge à Londres à pied, jusqu'à ce qu'il fut reçu Bachelier en Théologie; & alors même il disoit qu'il n'alloit à cheval, que pour éviter le reproche d'avarice. Il n'aima jamais le Jeu & les autres amusemens de cet ordre: son plaisir étoit de se promener, ou seul, ou avec quelque Ami choisi, avec lequel il pût s'entretenir utilement & agréablement; & il disoit souvent, qu'il ne goûtoit pas de plus grand plaisir, que d'examiner les herbes, les plantes, les arbres, les bestiaux, la terre, les eaux & le Ciel, d'en considérer la nature, l'arrangement, les qualités, les vertus & les usages. Après qu'il eut été quelque tems Maître-ès-Arts, il s'attacha à la Théologie, & il y fit des progrès si extraordinaires, qu'il s'acquit bientôt une très grande réputation; tellement que lorsqu'on l'eut choisi pour Catéchiste du Collège, & qu'en cette qualité il expliquoit le Décalogue, tous les Samedis, & les Dimanches après-midi à trois heures, un grand nombre

vince de Surrey, qu'il possédoit en *Commende* (m). Du Siège de Chichester il passa à celui d'Ely le 22 de Septembre 1609 (n), & fut fait Conseiller Privé, d'abord d'Angleterre, & ensuite d'Ecosse, lorsqu'il accompagna le Roi dans ce dernier Royaume (o). Le 18 de Février 1618, il fut promu à l'Evêché de Winchester (p), & fait Doyen de la Chapelle du Roi. Il parvint à ces Dignités d'une manière très honorable pour lui [C]. Son habileté à manier les Controverses contre l'Eglise Romaine, le rendit cher au Roi Jaques. Ce Monarque aiant, dans sa *Défense des Droits des Rois* (q), établi & defendu l'autorité des Princes Chrétiens sur les Personnes & dans les Causes Ecclésiastiques, le Cardinal Bellarmin, sous le nom de *Matthieu Tortus*, l'attaqua avec beaucoup d'aigreur & de violence. Le Roi aiant dédaigné de répondre, notre Evêque se chargea de le faire, & s'en acquitta avec beaucoup d'esprit & de jugement [D]. On trouve dans la Vie du fameux Poëte Waller, une circonstance assez

(m) *Abel redivív.* ubi supra.
(n) La Neve p. 70.
(o) *Abel redivív.*
(p) La Neve p. 217.
(q) Imprimée dans ses Oeuvres p. 427.

bre de personnes des autres Colléges, & même de la Campagne, se rendoient régulièrement dans la Chapelle du Collège, comme à une Leçon publique de Théologie. Il étoit aussi très versé dans les matières de Conscience, sur lesquelles on le consultoit souvent (2).

(2) Ibidem.

[C] *Il parvint à ces Dignités d'une manière très honorable pour lui.*] Quelque nombreuses & importantes qu'elles fussent, il ne travailla jamais à se les procurer; il en fut revêtu sans la moindre sollicitation de sa part. Il étoit même si exempt d'ambition & d'avarice, que les Evêchés de Salisbury & d'Ely lui aiant été offerts diverses fois à des conditions préjudiciables à ces Eglises, il les refusa (3); & il est très remarquable, que pendant qu'il fut Aumônier, Doyen de la Chapelle, & Conseiller Privé des Rois Jaques I. & Charles I. il se mêla très peu d'affaires politiques, parce qu'il les regardoit comme étrangères à sa profession: mais dès qu'il s'agissoit d'affaires qui intéressoient l'Eglise, & les devoirs de son état, il ne s'épargnoit point (4).

(3) Ibidem, & le *Sermon funèbre* p. 12.
(4) *Funeral Sermon* p. 19.

[D] *S'en acquitta avec beaucoup d'esprit & de jugement.*] Son Ouvrage est intitulé, *Tortura Torti: Sive ad Matthæi Torti Librum Responsio, qui nuper editus contra Apologiam serenissimi potentissimique Principis Jacobi, Dei gratia, Magnæ Britanniæ, Franciæ & Hiberniæ Regis, pro juramento Fidelitatis.* Imprimé à Londres par Roger Barker, Imprimeur du Roi, 1609, in 4. pp. 402, & dédié au Roi par l'Auteur, qui étoit dans ce tems-là Evêque de Chichester *. Casaubon, dans sa Lettre au Jésuite Fronton du Duc, nomme cet Ouvrage, *exact & travaillé*: *Exactissimæ fidei & diligentiæ scriptum.* Le Docteur Wake, Archevêque de Cantorbéri, dans son *Appel à tous les vrais Membres de l'Eglise Anglicane au sujet de la Suprémacie du Roi* (5), observa que ce que notre Auteur établit & défend avec une grande force, tant par la Raison, que par des preuves de fait puisées dans l'Antiquité, revient à ceci: „ Que les Rois ont le droit de convoquer les Synodes, & d'en confirmer les décisions; & de faire tout ce „ que les Empereurs ont toujours soigneusement fait, & „ que les Evêques de ces tems-là ont reconnu de bon „ cœur qu'ils avoient droit de faire. " *Ut consistat adhuc potestas sua Regibus, quâ & Synodos convocare & confirmare possent; & obire reliqua omnia, quæ & olim qui Imperatores diligenter obierunt, & qui tum Episcopi libenter agnoverunt* (6). Et 1. Que les Princes Chrétiens aient seuls le droit de convoquer des Synodes, c'est ce que notre Evêque prouve par l'Histoire des Conciles Généraux assemblés de leur tems (7), & par l'exemple de ceux qui se sont tenus dans la suite sous l'Empereur Charles (8). 2. Qu'après les avoir assemblés, ils ont le droit d'examiner, de revoir, d'approuver, de casser leurs décisions; c'est ce qu'il met aussi dans un plein jour (9). „ Vous savez, *dit-il* (10), sur quel ton Constantin écrivit au „ Concile de Tyr: *Vous tous qui avez tenu le Concile de Tyr,* „ *rendez vous auprès de moi sans délai, pour y faire voir en* „ *ma présence la justice du Jugement que vous avez rendu;* „ *auprès de moi, dis-je, à qui vous ne sauriez refuser la* „ *qualité de fidele Serviteur de Dieu* (11)." (Scis quid ad Synodum Episcoporum Tyri: *Cuncti quotquot Synodum Tyri complêstis, sine mora ad Pietatis nostræ castra properetis, ac reipsâ quam sinceré ac rectè judicaveritis, ostendatis, idque coram me, quem sincerum esse Dei ministrum neque vos negabitis.*) 3. Notre Evêque ajoute, qu'ils s'assemblent & forment un Synode (12); & voici la conclusion qu'il en tire en faveur de l'Autorité Royale (13): „ Réunissez tout: Le Roi assemble un Synode; ce Synode „ n'entreprend rien sans l'aveu du Prince; il remet l'affaire à cette Assemblée; & celle-ci, en vertu de l'or„ dre du Souverain, fait ce pourquoi elle est convo„ quée." *Collige jam: Synodum ibi Rex congregat; illa sine Regis notitiâ nihil præsumit: Rex illorum potestati rem committit: illi secundum principalia præcepta quæ hoc illorum tribuunt potestati, faciunt quod facto opus est.* Cette manière de raisonner de notre Evêque est parfaitement conforme aux principes qu'il défendit dans une autre occasion importante (14). Le Roi Jaques étant mécontent des Ministres Presbytériens d'Ecosse, qui avoient tenu une Assemblée générale à Aberdeen, contre ses ordres, manda quelques-uns des principaux à Londres, pour y répondre devant lui sur de certaines choses, à l'égard desquelles il croyoit avoir sujet de se plaindre d'eux. Il leur remit trois Questions concernant son Autorité dans les affaires Ecclésiastiques, souhaitant que chacun d'eux y répondit. La seconde de ces Questions étoit (15): *S'ils ne reconnoissoient pas que le Roi, en vertu de ses Prérogatives Royales, comme Roi Chrétien, avoit pleinement le legitime droit d'assembler, de proroger, de dissoudre, sur de justes & necessaires raisons à lui connues, les Assemblées Ecclésiastiques, dans toute l'étendue de ses Etats?* Pendant que cette affaire fut sur le tapis, le Roi fit prêcher devant lui à de certains jours réglés, quatre Evêques Anglois, & ordonna aux Ministres d'Ecosse d'assistar à leurs Sermons. Andrews, alors Evêque de Chichester, se trouva le troisième de tour, & le Roi lui donna pour sujet, de prouver le droit des Princes par rapport à la Convocation des Synodes & des Conciles. Nous donnerons ici l'Extrait de quelques endroits de ce Sermon, pour que le Lecteur puisse se faire une idée du tour d'esprit & de la méthode de notre Evêque. Il établit ces deux Propositions (16): 1. Que lorsque les Princes convoquent le Clergé, il est obligé de s'assembler. 2. Qu'il n'est pas en droit de s'assembler de sa propre autorité, si les Princes ne le convoquent. Andrews prouve ces Propositions, 1. Par la Loi de Dieu (17), confirmée par celle de la Nature & par les Loix de tous les Peuples (18). 2. Par des Exemples avant Jésus-Christ & dans l'Eglise Judaïque, depuis le tems de Moïse jusqu'à celui des Maccabées (19); & après Jésus-Christ, depuis Constantin jusques au-delà du dixième Siécle, par les Conciles Généraux & par les Conciles Nationaux & Provinciaux assemblés sous les Empereurs & sous les Rois pendant plusieurs Siécles (20). Tel est en général le Plan du Sermon, dont nous allons extraire quelques passages. I. En parlant des Loix des Nations, il fait cette Remarque (21): „ La Loi établie sur cet article parmi les Na„ tions (tant avant la Loi écrite, que pendant que la Loi „ écrite étoit encore inconnue) seroit aisée à démontrer, „ si le tems le permettoit, tant par les Réglemens généra„ lement reçus pour la convocation des Assemblées, que „ par leur opposition constante à toutes les Assemblées „ faites d'une autre manière. Les Loix Paiennes décla„ roient illégitimes toutes celles qui se tenoient sans les „ ordres de l'Autorité Souveraine, quoiqu'elles fussent „ *ἱερῶν ἐργίων ἕνεκα*, dit Solon; sous prétexte de Reli„ gion, *sub prætextu Religionis*, disent les Loix Romai„ nes. *Les* Empereurs Chrétiens n'ont jamais affoibli ce „ droit; au contraire, ils lui ont donné plus de force & „ d'étendue." II. En concluant ce qu'il a dit sur l'état de l'Eglise Judaïque, il s'exprime de la manière suivante (22). „ C'est ainsi que nous voyons en quelles mains étoit cet„ te Autorité depuis le tems de Moïse jusqu'à celui des „ Maccabées. Que puis-je ajouter? Il n'y a pas eu par„ mi le Peuple de Dieu un seul Monarque religieux, qui „ ne se soit servi de ce droit; pas un des Prophètes de „ Dieu, qui y ait fait la moindre opposition .... Que „ dirons-nous donc? Etoient-ils tous méchans? Et de„ vons-nous les condamner tous? Car enfin, ou nous de„ vons prendre le parti de les condamner tous les uns a„ près les autres; les Rois, comme des Usurpateurs de „ droits qui ne leur appartenoient point; & les Prophè„ tes, comme leurs fauteurs dans cette injuste entrepri„ se: ou il faut avouer, qu'ils n'ont rien fait qu'ils ne „ fussent en droit de faire, & qu'ils n'ont point passé les „ bornes de leur Autorité légitime; & c'est-là à quoi il „ en faut venir, puisque c'est la vérité." III. Traitant des Conciles Généraux, voici comment il parle de celui de Nicée (23). „ Il se trouva à Nicée trois-cens & dix„ huit Evêques, *totius Orbis lumina*, comme Victorinus „ les nomme, les flambeaux de tout le Monde, distin„ gués par leur sainteté, leur doctrine, leur vertu, & „ leur constance, si jamais il y en eut dans le Christianis„ me, & qui avoient exposé leur vie pour la cause de l'E„ vangile. Y en eut-il aucun qui refusât de venir, quand „ Constantin les convoqua, comme n'étant pas légitime„ ment convoqués? Ou quand ils furent assemblés, s'en „ trouva-t-il aucun, qui protestât contre ce qui se faisoit, „ & qui soutint les droits prétendus de l'Eglise, de for„ mer des Assemblées de sa propre autorité? Pas un .... „ Certainement le Concile de Nicée, si admiré, si esti„ mé pas les Chrétiens, ne peut être justifié ni devant „ Dieu ni devant les hommes, si tous ceux qui le com„ posoient ont conspiré si unanimement à trahir les inté„ rêts de l'Eglise, & à les voir anéantir, en gardant un „ coupable silence, & donnant ainsi un exemple perni„ cieux aux Siècles à venir par rapport à la convocation „ des Conciles .... Il n'y a pas d'homme de bon-sens, „ qui ne sente, que si c'étoit-là un droit particulier & re„ connu de l'Eglise, on auroit dû dans ce prémier Con„ cile faire renoncer Constantin, devenu Chrétien, à ses „ droits prétendus, & l'engager à ne plus se mêler de ce „ qui concernoit les Assemblées Ecclésiastiques. IV. *Mais*, „ continue l'Evêque (24), *peut-être qu'il y a à cet égard* „ *quelque chose de particulier aux Conciles Generaux, &* „ *qu'ils peuvent être convoques de cette manière: mais* „ *les Conciles Nationaux & Provinciaux tels que les nô*„ *tres, sont-ils de même nature, & assujettis aux mêmes* „ *Loix?*

* Consultez sur les Ouvrages qui parurent pour & contre dans cette dispute, *Placcius, de Script. & Scriptor. Anonym. & Pseudonym.* Cap. II. num. 112. 117. & in *Catal. Pseudonym.* num. 846. *Voyez aussi* Baillet *Jugem. des Sav*, Tom. VI. Part. I. p. 428 430. de l'Edit. de 1725. R. R. T.
(5) Pag. 52. 57.
(6) *Tortura Torti* p. 277.
(7) Ibid. p. 165.
(8) Ibidem p. 164.
(9) Ibid. p. 182. 164.
(10) Ibid. p. 172.
(11) Socrate *Hist. Eccl.* L. I. ch. 34. *de la Trad. de* Cousin.
(12) Ibid. p. 174.
(13) Ibid. p. 176.
(14) Voyez Wake's *Appeal* p. 58. &c & Spotswood L. VII. p. 480.
(15) *Voy.* Calderwood *Hist.* p. 541.
(16) Voyez les *Sermons upon several occasions* p. 105.
(17) *Sermons* p. 104. 105.
(18) Ibid. p. 102.
(19) Ibid.
(20) Ibid. p. 102.
(21) Ibid. p. 106.
(22) Ibid. p. 107.
(23) Ibid. p. 108. 109.
(24) Ibid. p. 110. 111. &c.

fez curieuse de la Vie d'Andrews, lorsqu'il étoit Evêque de Winchester [*E*]. Sa conduite, tant en particulier qu'en public, étoit pleine de grandeur & de noblesse; sa dévotion exemplaire, sa charité extraordinaire [*F*]; sa probité & sa fidelité dans toute sa conduite, au dessus de toute atteinte [*G*].

Il

„ *Lois?* Oui sans doute..... J'ajoute même, ce qui mérite qu'on y fasse réflexion, que dans le tems que les Empereurs étoient Ariens déclarés, les Evêques n'ont fait aucune difficulté de reconnoitre le droit qu'ils avoient de convoquer les Conciles, de s'y rendre quand ils y étoient appellés, & de demander à ces Princes de les convoquer, ce qui leur étoit tantôt accordé, tantôt refusé; & lorsqu'on le leur refusoit, ils se tenoient en repos, & n'entreprirent jamais de s'assembler de leur chef. *Mais c'étoit peut-être là une prérogative* Impériale, *attachée à la Dignité d'Empereur, dont les droits étoient peut-être plus étendus que ceux des Rois?* Nullement encore; puisque, lorsque l'Empire tomba en décadence environ cinq-cens ans après Jésus-Christ, & que l'Occident se trouva soumis à des Rois, ceux-ci conservérent & exercérent cette même autorité.... Que si l'on objecte, *qu'il y a des Conciles* (Nationaux & Provinciaux) *qui ne font aucune mention comment & par quelle autorité ils ont été convoqués*; il faut savoir, que les Actes du prémier Concile de Nicée, confirmés par un Edit de Constantin, ordonnoient, ainsi que le firent dans la suite ceux du Concile de Chalcédoine, que chaque Province tiendroit ses Synodes deux fois l'année...... ensorte que l'autorité de l'Empereur y intervenoit, sinon expressément, du moins tacitement." V. Mais que dirons-nous des trois Siècles, qui ont précédé Constantin? Comment se convoquoient les Assemblées?..... Comment? sans doute de la même manière que les Israëlites s'assembloient en Egypte, sous la tyrannie de Pharaon. C'étoit une Eglise sous la Croix, jusqu'au tems que Moïse, suscité de Dieu, devint leur Chef légitime.... Aucun Magistrat ne les assembloit en Egypte, & pourquoi? Parce qu'ils n'en avoient point.... Il est donc vrai, qu'avant Constantin les Chrétiens s'assembloient, quand ils l'osoient, & observoient tel ordre qu'ils pouvoient..... Mais quand Constantin prit la place de Moïse, il fut en droit de faire ce que Moïse avoit fait; & il le fit aussi, sans que jamais on lui ait dit:.... *Voyez comment nous avons fait jusqu'à présent; nous voulons continuer de même, & ne nous assembler que comme ci-devant, selon notre bon-plaisir*..... Au contraire, ils s'adressérent à lui, comme les Juifs à Moïse, pour leurs Assemblées, & ils n'entreprirent point d'en tenir sans son aveu. J'ose même dire, qu'ils bénissoient Dieu de tout leur cœur, de ce qu'ils voyoient le jour où ils pouvoient s'assembler au son de la trompette." *Pour conclurre donc cet Article, on ne doit pas confondre ces deux tems ou Etats de l'Eglise; ils sont très differens, & on doit les distinguer. Quand la succession de Magistrats se trouve interrompue, dans un tel cas de nécessité l'Eglise elle-même doit suppléer, parce que l'ordre établi de Dieu cesse. Mais dès qu'il donne de nouveau un Constantin, l'ordre de Dieu doit servir de règle, comme auparavant*..... *En un mot, il n'y a personne qui puisse vouloir que les Assemblées soient convoquées comme avant* Constantin, *qui ne soit obligé de reconnoitre implicitement, que l'Eglise est sous la Croix, ainsi qu'elle l'étoit dans ce tems-là, sans Moïse, sans Constantin.* Après avoir ainsi prouvé sa thèse, voici de quelle manière il en fait l'application. „ Vous vous souviendrez, s'il vous plait (25), qu'il y avoit il n'y a pas longtems un Clergé tout opposé à celui d'aujourd'hui, qui n'auroit jamais reconnu qu'il eût besoin de Réformation. Il ne vouloit rien faire, & selon la Loi, on ne pouvoit rien faire sans lui. Il s'étoit emparé du pouvoir de convoquer des Conciles. Que faire? comment avoir des Assemblées? Comment? Le Prince avoit alors le pouvoir d'en convoquer, c'étoit un droit qui lui appartenoit: cette Théologie étoit très Orthodoxe alors; & quel Ecrivain de ce tems-là, qui ne puisse être cité là-dessus? Mais la Théologie Orthodoxe alors ne l'est-elle donc plus? Le Roi n'a-t-il eu le droit de se mettre en possession de ce pouvoir que pour un tems, jusqu'à ce qu'il y eût un autre Clergé; & doit-il à présent en être dépouillé? Les Princes ont-ils donc alors usurpé ce pouvoir, & en sont-ils aujourd'hui des usurpateurs? Non, non! Jugeons plus sainement, ne tombons pas ainsi en contradiction, & ne prétendons pas que la vérité cesse d'être vérité, dès qu'elle ne peut plus servir à nos intérêts." Il finit son Sermon par ces paroles: *Il reste donc, que puisque Dieu a établi cet ordre par sa Loi, & qu'il a toujours été suivi par son Peuple, nous l'observions aussi; que nous disions avec Dieu,* Erunt tibi, *Ce pouvoir appartient à Moïse; & non comme Coré,* Non venlemus, *Nous ne viendrons point. Ni que semblables à Démétrius, nous nous assemblions de nous-mêmes, & prétendions l'emporter en criant,* Grande est la Diane des Ephésiens! *Mais en reconnoissant que ce pouvoir vient de Dieu, nous devons y faire hommage & nous y soumettre. Que ceux à qui il est donné, en demeurent tranquilles possesseurs, & s'en servent à la gloire de celui de qui ils le tiennent, & au bien de ceux pour lesquels il leur est donné.*

(25) Ibid. p. 123.

[*E*] *Une circonstance assez curieuse de la Vie d'Andrews, lorsqu'il étoit Evêque de Winchester.*] Dans le dernier Parlement tenu sous Jaques I., Mr. Waller avoit été choisi pour Député d'Agmondesham dans la Province de Buckingham. Ce Parlement fut dissous, & le jour même qu'il le fut, Mr. Waller alla, soit par curiosité, soit par devoir, au diner du Roi, où se trouvoient notre Evêque de Winchester, & le Docteur Neal Evêque de Durham, qui étoient debout auprès de la chaise du Roi. Il y eut dans la conversation que ces Prélats avoient avec le Roi, quelque chose de très extraordinaire, à quoi Mr. Waller a souvent pensé depuis; nous le rapporterons dans les mêmes termes que cela se trouve dans sa Vie (26). „ Le Roi demanda aux Evêques: *Mylords, ne puis-je pas prendre l'argent de mes Sujets, lorsque j'en ai besoin, sans toutes ces formalités de Parlement?* L'Evêque de Durham répondit d'abord: *A Dieu ne plaise que vous ne le puissiez! vous êtes le souffle de nos narines.* Sur quoi le Roi se tournant, dit à l'Evêque de Winchester: *Et vous, Mylord, qu'en dites-vous? Sire*, répondit l'Evêque, *je ne m'entends pas aux affaires de Parlement.* Le Roi insista & lui dit: *N'esquivez pas la question, Mylord, repondez-moi. En ce cas-là, Sire*, dit il, *je crois qu'il vous est permis de prendre l'argent de mon Confrère Neal, puisqu'il vous l'offre.* Mr. Waller rapporte, que cette réponse plut à tous ceux qui étoient présens, & que le Roi parut en sentir tout l'esprit & la goûter; car un moment après, un Seigneur étant entré, le Roi lui cria: *Mylord, on dit que vous couchez avec Mylady..... Je vous demande pardon, Sire*, dit le Seigneur tout confus, *je me plais dans sa compagnie, parce qu'elle a beaucoup d'esprit. Pourquoi donc*, reprit le Roi, *ne couchez-vous pas aussi avec Mylord de Winchester que voilà?*"

(26) A la tête de ses Ouvrages p. c. 7. Edit. de 1712.

[*F*] *Sa dévotion* (étoit) *exemplaire, & sa charité extraordinaire.*] Sa piété paroissoit non seulement dans ses dévotions particulières & secretes, dans lesquelles ceux qui le servoient, remarquoient qu'il passoit tous les jours plusieurs heures; mais elle éclatoit aussi en public, lorsqu'il assistoit avec sa famille aux Prières dans sa Chapelle, où il faisoit paroitre tant d'humilité, de dévotion & de respect, qu'il ne pouvoit qu'y exciter les autres par son exemple. Sa charité étoit grande, même avant qu'il fût parvenu aux grands Bénéfices. Pendant qu'il étoit encore dans un état médiocre & privé, il soulageoit les pauvres de sa Paroisse, & assistoit les prisonniers, outre son aumône qu'il donnoit régulièrement le Dimanche dans sa Paroisse de S. Giles Cripplegate. Sa charité augmenta avec sa fortune, & il délivra nombre de prisonniers, de tous les ordres, détenus les uns pour de petites dettes, les autres pour les droits du Geolier. Ce qui mérite sur-tout d'être remarqué par rapport à ses charités, c'est qu'il défendoit rigoureusement à ceux de ses Domestiques qu'il chargeoit de les distribuer, de faire connoitre d'où elles venoient; leur donnant ordre, que la quittance qu'ils devoient produire pour leur décharge, de ceux qu'ils secouroient, fût sous le nom d'un Bienfaiteur inconnu. Il employoit aussi annuellement des sommes considérables à habiller les pauvres qui étoient nuds, à soulager les nécessiteux, à assister des familles dans le tems de la peste; outre les charités qu'il faisoit distribuer aux pauvres qui se trouvoient à sa porte: tellement que ses aumônes secretes dans les six dernières années de sa vie, alloient à plus de treize-cens livres sterling, outre ses charités publiques. Il laissa par son Testament quatre mille livres sterling pour fonder une Rente perpétuelle de deux-cens livres par an en fonds de terre, qui devoit se distribuer tous les trois mois de la manière suivante: cinquante livres pour les Pauvres âgés: cinquante pour des Veuves, qui n'avoient été mariées qu'une fois: cinquante, pour mettre en apprentissage des Orphelins; & cinquante pour le soulagement des Pauvres prisonniers. Il légua aussi deux-cens livres pour être distribuées d'abord après son décès, parmi les Servantes d'une bonne conduite, & qui auroient servi un Maitre ou une Maitresse pendant sept ans; & une grande partie de son bien, après les Legs acquittés, & les fraix de ses funerailles payés, fut distribuée à ses Domestiques (27). Son hospitalité égaloit sa charité: depuis qu'il fut établi, jusqu'à la fin de sa vie, il reçut toujours avec beaucoup de générosité les personnes qui méritoient des égards, & particulièrement les Gens-de-Lettres & les Etrangers, sa table étant toujours bien servie, & pourvue suffisamment pour les y recevoir. Ses manières généreuses & ouvertes, & l'agrément de sa conversation, charmoient tous-ceux qui venoient chez lui; & ils avouoient, qu'ils ne s'étoient jamais trouvés à aucune table, où ils eussent eu plus de sujet d'être contens à tous égards. Il fit une dépense extraordinaire pour recevoir toutes sortes de personnes en Ecosse, lorsqu'il accompagna le Roi Jaques dans ce Royaume, & il dépensa trois mille livres en trois jours de tems, quand le Roi vint lui rendre visite à Farnham, Château appartenant à l'Evêché de Winchester (28).

(27) *Abel rediv.* ubi supra & *Funeral Sermon* p. 20, 21.

(28) Ibid. p. 20.

[*G*] *Sa probité & sa fidélité dans toute sa conduite au-dessus de toute atteinte.*] Irrepréhensible dans sa conduite ordinaire, il ne l'étoit pas moins dans l'accomplissement de ses devoirs spirituels & temporels. Il avoit grand soin d'entretenir en bon état les Maisons de ses Bénéfices, particulièrement celle du Vicaire de S. Giles Cripplegate, celle de Prébendier & de Doyen de Westminster, & de *Résidentier* de S. Paul. Il dépensa quatre-cens-vingt livres ster-

Il étoit extrémement reconnoiſſant, & ſa gratitude s'étendoit même juſqu'aux parens de ceux qui l'avoient obligé [*H*]. Ses manières étoient ouvertes, généreuſes, affables, & modeſtes ſans affectation [*I*]; & malgré les grandes Dignités auxquelles il fut élevé, il ne relacha rien de ſon application à l'étude [*K*]. Il avoit une averſion particulière pour trois ſortes de péchés, l'Uſure, la Simonie, & le Sacrilége [*L*]. Le Docteur Fuller (*r*) remarque, que le Roi Jaques avoit tant d'égard & de vénération pour lui, qu'il s'abſtenoit en ſa préſence de l'enjouement & du badinage, auquel il ſe livroit dans d'autres tems. La réputation d'homme ſavant lui étoit généralement acquiſe. Il entendoit un grand nombre de Langues, du moins quinze (*s*); & il étoit ſur-tout très habile dans les Langues Orientales (*t*). Caſaubon loue ſon *habileté dans tous les genres d'érudition* (*v*). Spanheim l'appelle *un Prélat d'un jugement ſolide & d'un eſprit pénétrant* (*x*); & Voſſius, dans ſon Traité *de Vitiis Sermonis* (*y*), en

(*r*) *Church-History* Book II. §. 46.

(*s*) *Abel redivio.* ubi ſupra.

(*t*) Fuller *Church-Hiſt.* ubi ſupra.

(*v*) *Epiſt. ad Fronton. Ducaeum.*

(*x*) *Acutiſſimi & accerrimi judicii as ſtyli Praeſul.* Voy. Leigh. *Felix Confer.* L. III. c. 5. Londres 1663.

(*y*) L. III. c. 53. *Vir longe doctiſſimus.*

ſterling au Palais Epiſcopal de Chicheſter, plus de deux mille quatre-cens quarante à celui d'Ely, & deux mille à celui de Wincheſter, outre une penſion annuelle de quatre-cens livres, dont il libéra ce Siége, à ſa propre charge. Pour ce qui étoit de ſes devoirs en qualité de Paſteur & d'Evêque, il les rempliſſoit avec toute l'exactitude poſſible. Il choiſiſſoit toujours des gens de mérite pour les Bénéfices qui étoient à ſa nomination; & dans cette vue il avoit ſoin de s'informer d'avance, qui étoient ceux qui promettoient le plus dans les Univerſités; ſes Chapelains étoient chargés de les lui faire connoitre, & il les encourageoit de la manière la plus généreuſe. Il faiſoit venir ceux qui étoient diſtingués par leur ſavoir, & qui ſe trouvoient ſans emploi, quoiqu'ils n'euſſent aucune rélation avec lui, les recevoit chez lui, leur donnoit de l'emploi, fourniſſoit à leur dépenſe, & même aux fraix de leur voyage; ce qu'il faiſoit pour n'avoir dans ſon Diocèſe & chez lui que des gens de mérite. Il ne ſe montra pas moins fidèle & exact dans les affaires temporelles qui lui furent commiſes: il diſpoſa de diverſes ſommes conſidérables, qu'on lui envoya pour les diſtribuer ainſi qu'il la jugeoit à propos, en faveur de pauvres Etudians & autres, & le fit toujours avec beaucoup de ſoin, & conformément à l'intention des donateurs. Son intégrité dans l'adminiſtration de ce qui lui étoit confié pour les autres conjointement avec lui-même, parut dans la manière dont il ſe conduiſit dans le gouvernement du Collège de Pembroke & de l'Egliſe de Weſtminſter. Quand il devint Principal de ce Collège, il le trouva endetté & n'aiant que très peu de revenu; & par ſa bonne œconomie il laiſſa plus d'onze-cens livres ſterling en caiſſe: & pendant qu'il fut Doyen de Weſtminſter il ne contracta aucune dette, & laiſſa cette Egliſe ſans aucune charge. Il eût même ſi grand ſoin de l'Ecole, que les Ecoliers profitoient non ſeulement par le bon ordre qu'il y faiſoit régner, mais auſſi par les inſtructions qu'il leur donnoit lui-même. A quoi il faut ajouter, qu'en qualité de Doyen de Weſtminſter, de Principal du Collège de Pembroke, & d'Evêque Ely, il avoit le droit de nommer aux places de l'Ecole de Weſtminſter, pour paſſer de là aux deux Univerſités, outre la diſpoſition de pluſieurs places dans le Collège de Pembroke, & de quelques-unes dans ceux de S. Pierre & de Jéſus; & qu'il ſe conduiſoit toujours pour le choix des Sujets, avec toute l'équité & l'impartialité poſſible, n'aiant égard qu'au mérite, ſans déférer aux plus puiſſantes recommandations en faveur de Sujets incapables. Appellé ſouvent pour aſſiſter à l'élection d'Ecoliers pour les Ecoles publiques de S. Paul, & d'autres, & remarquant que la faveur & l'intérêt l'emportoient en bien des occaſions ſur le mérite auprès de ceux qui avoient le droit de nommer, & qu'on négligeoit de bons Sujets pour en avancer d'autres, il remarquoit ceux qu'on avoit paſſés, & les envoyoit à l'Univerſité, où il en avoit ſoin. Enfin ſa probité a furtout paru dans l'important Emploi d'Aumônier: il ne voulut jamais que ce qui lui en revenoit, ſe mêlât avec ſes revenus, mais il en diſpoſa avec ſoin; & quand il reſtoit quelque choſe après les charges ordinaires acquittées, il le diſtribuoit aux Pauvres, quoiqu'il eût pu ſe l'approprier ſans en rendre compte à perſonne, ſa Patente portant, qu'il n'étoit obligé à aucun compte (29).

(29) *Abel redivio.* ubi ſupra.

[*H*] *Il étoit extrémement reconnoiſſant, & ſa gratitude s'étendoit même juſqu'aux parens de ceux qui l'avoient obligé.*] Il donna pluſieurs preuves de cette vertu. Il conféra au Docteur Ward, fils de ſon prémier Maitre, la Cure de Waltham dans la Province de Hamp; & témoigna toujours beaucoup de reſpect pour Mr. Mulcaſter ſon autre Maitre, dans toutes les compagnies: il le plaçoit toujours à ſa table au haut bout; & après ſa mort, quoiqu'il n'eût que très peu de Tableaux chez lui, il fit mettre ſon Portrait au deſſus de la porte de ſon cabinet. Outre ces marques extérieures de reſpect, il l'aſſiſtoit ſecrettement d'une manière généreuſe, & il laiſſa à ſon fils un legs conſidérable. Il s'informa avec grand ſoin des parens du Docteur Watts, qui l'avoit envoyé au Collège de Pembroke, comme on l'a dit dans le corps de l'Article; & en aiant trouvé un, il l'avança dans ce Collège. Il n'oublia pas non plus ſon Patron, le Docteur Watts même; car il ordonna par ſon Teſtament, que les deux places que lui-même avoit fondées dans ce Collège, ſeroient remplies de Sujets pris du nombre des Ecoliers, dont les places étoient de la fondation du Docteur Watts, quand il s'en trouveroit qui ſeroient en état de les remplir. Outre les legs qu'il fit aux Paroiſſes de S. Giles Cripplegate, de S. Martin Ludgate, où il avoit demeuré, de S. André Holbourn, de S. Sauveur Southwark, d'All-Hallows Barking, où il étoit né, & autres, il donna au Collège de Pembroke mille livres pour fonder deux places de Membres dans ce Collège, & pour d'autres uſages exprimés dans ſon Teſtament; outre trois-cens volumes in-folio de ſa Bibliothèque, de ceux qui ne ſe trouvoient pas dans celle du Collège, & diverſes autres choſes de prix (30).

(30) Ibid. & *Funeral Sermon* p. 20. 21.

[*I*] *Ses manières étoient ouvertes, généreuſes, affables & modeſtes ſans affectation.*] Sa politeſſe s'étendoit à tous ceux qui l'approchoient, tellement qu'il étoit admiré non ſeulement par les Savans & les autres perſonnes du Royaume, mais par les Etrangers les plus diſtingués, tels que Caſaubon, Cluvier, Voſſius, qui étoient en commerce de Lettres avec lui, Grotius, Pierre du Moulin, Barclay Auteur de l'*Argenis*, & Erpenius, auquel il offrit une penſion pour venir enſeigner les Langues Orientales; aiant toujours fort généreuſement encouragé ceux qui s'y appliquoient, & particulièrement Mr. Bedwell, qu'il fit Vicaire de Tottenham dans la Province de Middleſex. Sa modeſtie étoit ſi grande, que quoique tout le Monde Chrétien admirât ſon profond ſavoir, il étoit ſi éloigné de ſe livrer à l'orgueil, qu'il ſe plaignoit ſouvent du peu qu'il ſavoit. Quand il fut promu à l'Evêché de Chicheſter, il allégua ſon inſuffiſance pour cette charge, & fit mettre ſur ſon Siége Epiſcopal ces paroles de S. Paul, *Qui eſt ſuffiſant pour ces choſes?* (31). Nous n'ajouterons qu'un ſeul trait encore de ſa modeſtie, & de ſa politeſſe en même tems. Quand ſes Chapelains avoient prêché devant lui dans ſa Chapelle, il leur demandoit quelquefois en particulier de voir leur papier, & les encourageoit dans les termes les plus gracieux.

(31) 2 Cor. II. 16.

[*K*] *Malgré les grandes Dignités auxquelles il fut élevé, il ne relacha rien de ſon application à l'étude.*] Les jours même qu'il auroit pu prendre du relâche, il étudioit depuis ſon lever (après avoir fait ſes dévotions particulières) juſqu'au tems qu'on l'appelloit pour diner, c'eſt-à dire à midi pour le plus tôt; & pendant ce tems-là il ne vouloit être interrompu de perſonne, ſous quelque prétexte que ce fût: il n'y avoit que les Prières publiques, qui lui fiſſent interrompre ſes études. Auſſi n'aimoit-il pas les Gens-de-Lettres qui venoient pour lui parler le matin, & il doutoit, diſoit-il, que ceux qui venoient pour lui parler avant midi, fuſſent véritablement Gens-de-Lettres. Après le diner, il paſſoit avec plaiſir deux ou trois heures, ſoit à s'entretenir avec ceux qui avoient diné avec lui, ou avec d'autres perſonnes, ſoit à expédier ſes affaires, ou celles qui regardoient la Juriſdiction Epiſcopale. Après cela il retournoit à l'étude, à laquelle il donnoit toute la ſoirée, quelquefois juſqu'à l'heure qu'il falloit ſe mettre au lit, à moins que quelque Ami ne l'engageât à venir ſouper chez lui, & alors il mangeoit très peu (32).

(32) *Abel redivio.* ubi ſupra.

[*L*] *Il avoit une averſion particulière pour trois ſortes de péchés, l'Uſure, la Simonie, & le Sacrilége.*] Il avoit un ſi grand éloignement pour le prémier, que quand ſes Amis avoient beſoin d'argent, & qu'il étoit en état de leur en prêter, il le faiſoit ſans en retirer aucun intérêt. Il déteſtoit à tel point la Simonie, qu'il refuſa pluſieurs fois d'admettre des perſonnes, qu'il ſoupçonnoit d'avoir obtenu leurs Bénéfices par ce moyen; aimant mieux être forcé juridiquement à les recevoir, que de le faire volontairement malgré ſes ſcrupules. A l'égard des Bénéfices qu'il avoit à donner, il le faiſoit généreuſement, ainſi que nous l'avons remarqué (33), n'aiant égard qu'au mérite, & comptant pour rien les ſollicitations; enſorte qu'on a dit de lui, comme de Robert Winchelſey Archevêque de Cantorbéry, *Beneficia Eccleſiaſtica nunquam niſi doctis contulit; precibus ac gratiâ Nobilium fretos & ambientes ſemper repulit*: „ Qu'il ne conféra jamais les Bénéfices Eccléſiaſtiques „ qu'à des gens ſavans, & qu'il refuſa toujours ceux qui y „ aſpiroient fondés ſur la faveur & les recommandations „ des Grands." Enfin il abhorroit le Sacrilége, juſqu'à refuſer les Evêchés de Saliſbury & d'Ely, qui lui furent offerts à des conditions qui menoient à ce crime. Nous rapporterons à l'égard de celui de Saliſbury une choſe très remarquable, qui arriva pluſieurs années après qu'il l'eut refuſé. Dans un Parlement tenu ſous le Roi Jaques, où il s'agiſſoit de paſſer un Acte par rapport au Château de Sherburne, l'Evêque Andrews & un autre Seigneur votérent contre l'Acte. On ne fut pas ſurpris que le dernier s'y oppoſât, mais l'oppoſition de l'Evêque parut extraordinaire, n'y aiant qu'une ſeule voix avec la ſienne; ce qui engagea une perſonne de conſidération à lui en demander la raiſon. Il répondit, qu'il n'y avoit pas lieu d'être étonné qu'il y fût contraire, puiſque s'il y avoit voulu conſentir pluſieurs années auparavant ſous le régne de la Reine Eliſabeth, il auroit eu l'Evêché de Saliſbury. La choſe aiant été rapportée au Prince, qui régna depuis ſous le nom de Charles I. & qui avoit été préſent quand l'Acte paſſa, il le blâma de n'avoir point dit la raiſon qui l'empêchoit d'y donner ſon conſentement, & il l'aſſura que s'il

(33) Rem. [*G*] Voy. *Funeral Sermon* p. 21.

en parle comme d'un homme *parfaitement savant*. On verra ci-dessous, quelle idée avoient de lui les gens les plus distingués d'Angleterre de son tems [M]. Pour nous approcher du nôtre, Mr. Wood le nomme (z) *le plus grand Théologien Anglois de son tems*; & le Docteur Wake Archeveque de Cantorbéry, dans son *Appel aux vrais Membres de l'Eglise d'Angleterre*, &c. (aa) le qualifie de *savant & grand Prélat*, & ajoute, *qu'il n'y avoit pas d'homme de son tems, ni peut-être dans aucun tems de l'Eglise, mieux en état d'expliquer les sentimens du Clergé d'Angleterre, ni plus propre à les défendre.* Son style & son tour de composition avoient pourtant quelque chose de particulier, & quoique généralement admirés dans leur tems [N], ils ont été fort censurés par les meilleurs Critiques du nôtre. Nous trouvons même dans Fuller (bb), qu'un certain Auteur contemporain d'Andrews (cc) taxa ses Sermons d'être

(z) *Fasti Oxon.* Vol. I. col. 112.

(aa) Imprimé à Londres en 1698 p. 60, 66. & 67.

(bb) *Ubi supra* p. 48.

(cc) Mr. Bayley *Laudensium Auctoratorium*.

s'il avoit été instruit de l'affaire dans le tems, il auroit travaillé, avec la permission du Roi son père, à empêcher l'Acte de passer. Pour finir cet article, il alla plus loin encore, en refusant, lorsqu'il fut Evêque de Winchester, de renouveller certains Baux, parce qu'il croyoit en les renouvellant faire tort à ses Successeurs (34).

(34) *Abel redivivus. ubi supra*, & *Funeral Sermon* p. 20.

[M] *Quelle idée avoient de lui les gens les plus distingués d'Angleterre de son tems.*] Voici ce qu'on trouve dans le Sermon funèbre, prononcé par le Docteur Buckeridge Evêque d'Ely (35). „ Je parle à bien des égards sur ma „ propre expérience. Je l'ai aimé & honoré au-delà de „ trente ans. Je l'aimois, je l'avoue, mais *judicis non obstat amor, qui ex judicis natus est*; mon amitié n'a point „ été aveugle, aiant sa source dans la connoissance que „ j'avois de son mérite. Que puis-je dire? sinon qu'il étoit „ vitâ *innocentissimus*, *ingenio florentissimus*, *& propositis* „ *sanctissimus*; pur dans ses mœurs, distingué par son es„ prit & son savoir, vertueux dans ses intentions; que „ sa conduite fut toujours si bien réglée, que personne „ ne l'a repris, & qu'il n'y a eu personne qui ne l'ait plu„ tôt loué, *quem nemo vituperet, nisi etiam laudet.* Que „ ceux qui ont dit la vérité, n'ont pu que dire du bien „ de lui; & que ceux qui en ont voulu dire des faussetés, „ ont été confondus par ses mœurs & par ses actions, *ve„ ra necesse est benedicat; falsa vita moresque superant.*"

(35) P. 17.

Guillaume Laud alors Evêque de Londres, & l'Evêque d'Ely dont je viens de parler, en font le portrait suivant, dans l'Epitre Dédicatoire de ses Sermons adressée au Roi Charles I. „ Celui dont nous vous présentons les Ou„ vrages, a été dès sa jeunesse un homme d'un mérite „ distingué; un homme né, sembloit-il, pour les Scien„ ces & pour la Vertu, qui ont également brillé en lui „ à un tel point, qu'il est difficile de dire lequel l'em„ portoit, ou la grandeur des lumières, ou l'attache„ ment à la Vertu. Sa Vertu, qui est ce qu'il y a de plus „ estimable dans un homme, étoit comparable à celle „ qu'on voyoit briller autrefois dans les Evêques de la „ primitive Eglise; & eut-il vêcu parmi les anciens Pè„ res, elle auroit même paru avec éclat parmi ces hom„ mes pieux. Son savoir étoit aussi distingué que celui „ d'aucun Savant des Pays étrangers & du nôtre; & à le „ considérer en général, nous, qui l'avons bien connu, „ pouvons dire qu'il n'y avoit aucune Science qui lui fût „ étrangère. Mais il étoit admirable sur-tout dans celle „ de sa profession. Plein de force quand il avoit à com„ battre un adversaire, comme l'a éprouvé Bellarmin, „ un des meilleurs Champions de l'Eglise Romaine. Ex„ act, précis & judicieux, autant que personne, quand „ il avoit à instruire, comme le savent ceux qui l'ont sou„ vent entendu prêcher, & comme le peuvent expéri„ menter ceux qui liront ces Sermons qu'il a laissés. Et „ quelque plein que son esprit fût de Sciences *réelles*, el„ les ne l'ont pas empêché d'acquérir encore l'intelligen„ ce de la plupart des Langues anciennes & modernes; „ tellement que son érudition avoit tous les secours que „ la connoissance des Langues peut procurer, & les Lan„ gues qu'il savoit, avoient assez d'idées à exprimer: son „ jugement dirigeant en même tems si bien ces deux sor„ tes de connoissances, qu'aucune ne s'écartoit du but „ auquel elles devoient servir, pour s'exercer sur des su„ jets inutiles & de pure curiosité. Ensorte qu'on peut „ dire de lui, avec bien plus de raison qu'on ne l'a dit de „ Claude Drusus, *qu'il avoit autant & d'aussi grandes qua„ lités, qu'un homme en peut recevoir de la Nature, & en „ peut perfectionner par son application* (36).

(36) *Patercul. Hist.* L. II.

[N] *Généralement admirés dans leur tems.*] L'Evêque d'Ely dans son Sermon funèbre, parlant de notre Evêque, dit (37). „ qu'il étoit, comme toute l'Angleterre le sait, „ PRÉDICATEUR DISTINGUÉ, & très célèbre Ecri„ vain. C'étoit un PRÉDICATEUR SI DISTINGUÉ, „ & un si profond Ecrivain, qu'on auroit de la peine à „ dire en quoi il excelloit le plus. Les coups qu'il portoit „ à ses adversaires, étoient semblables à une pierre entre „ les dents d'un chien; quand ils entreprenoient de lui „ répondre, ils mordoient une pierre & se rompoient les „ dents: desorte qu'il étoit vrai de dire de lui, que ses „ réponses étoient sans replique, *responsa ejus sine respon„ sionibus.* Aucun Ecrivain de l'Eglise Romaine n'osa ja„ mais lui répondre, selon leur coutume de laisser sans „ replique ce qu'ils ne sont pas en état de réfuter." Il dit ensuite (38): „ qu'il étoit diligent & laborieux Pré„ dicateur, travaillant sur-tout ses Sermons pour des cir„ constances extraordinaires, avec un si grand soin, que „ j'ose assurer qu'il y en a peu qu'il n'ait revus deux ou „ trois fois avant que de les prononcer. Il a souvent té„ moigné le peu de cas qu'il faisoit des Prédicateurs qui „ n'étudioient point l'Antiquité; & il ne s'épargnoit pas „ lui-même, disant, que dans le tems qu'il prêchoit deux „ fois par jour à S. Giles, *il parloit une fois.* Quand il „ commença à devenir infirme & que ses incommodités ne „ lui permirent plus de prêcher, il n'alla plus que rare„ ment à la Cour, non tant à cause de sa foiblesse, que „ parce qu'il ne pouvoit plus prêcher." Le même observe dans un autre endroit (39), qu'il étoit *Concionator & Scriptor potentissimus*, grand Prédicateur & grand Ecrivain. Dans l'Epitre Dédicatoire de ses Sermons, citée dans la Remarque précédente, les deux Evêques de Londres & d'Ely disent au Roi, „ qu'il n'est pas nécessaire „ qu'ils lui fassent connoitre ces Sermons, qu'ils sont d'un „ caractère à faire connoitre leur Auteur. Quand il mou„ rut, *disent-ils*, Votre Majesté ne crut pas que ses Ser„ mons dussent mourir avec lui. Et quoiqu'ils ne pus„ sent revivre accompagnés des agrémens qu'ils avoient „ dans sa bouche, vous crutes cependant, qu'il valoit „ mieux qu'ils subsistassent sur le papier, que de ne point „ subsister du tout. Sur quoi Votre Majesté nous ordon„ na d'examiner les Papiers, tant Sermons qu'autres Piè„ ces, de ce savant & digne Prélat, & de faire impri„ mer tout ce qui seroit achevé. Nous trouvames un nom„ bre infini de Pièces ébauchées, mais ceux-ci étoient a„ chevés. Quand même ils ne l'auroient point été, nous „ n'aurions pas entrepris d'y rien ajouter, de peur de les „ défigurer par les traits d'une plume inférieure à la sien„ ne. Le premier soin de Votre Majesté a été, qu'ils fus„ sent mis sous la presse, & que l'Ouvrage devint public; „ le second a été pour l'Ouvrage même, qu'il parût di„ gne de son Auteur, ce qui ne se pouvoit, s'il ne pa„ roissoit dans le même état où il l'avoit laissé. C'est „ conformément à ces vues, que nous avons mis l'Ou„ vrage au jour; & nous nous en sommes acquittés avec „ soin & fidèlement, en publiant les Sermons, tels qu'ils „ ont été composés. Dans le tems qu'il les récita, ils „ eurent l'approbation générale de la Cour, & ils lui ac„ quirent une grande réputation: à présent qu'ils sont „ imprimés, nous espérons qu'ils auront l'approbation „ générale de l'Eglise, & qu'ils rendront son nom cher „ à ceux qui ne le connoissoient point." Ils observent ensuite: „ que ces Ouvrages venant d'un homme aussi „ grave, aussi savant & aussi pieux, ils n'ont que deux „ choses à faire en les publiant; l'une, de faire connoi„ tre au Public le prix du trésor qu'on lui offre; & la se„ conde, d'apprendre à l'Eglise la grandeur de la perte „ qu'elle a faite en perdant cet Evêque. L'Ouvrage est „ un Corps de Sermons, pour lesquels il étoit né, & „ dans lesquels il excelloit . . . . Si ce n'étoit que nous „ ne voulons diminuer le prix des Ouvrages de personne „ par la comparaison, nous dirions que le Monde Chré„ tien n'a guères de Recueils de Sermons pareils à ce„ lui que nous présentons à l'Eglise, sous les auspices „ de Votre Majesté; & que si une autre Nation les „ possédoit, elle n'en feroit pas moins d'estime que nous. „ Et ici nous supplions Votre Majesté de nous permettre „ de dire, que ces Sermons ressemblent en ceci à leur „ Auteur, qu'on y voit un mélange de sagesse & de pié„ té. C'est un grand don, que de parler sagement & é„ loquemment en même tems; mais quand on ne peut „ unir ces deux talens, le Prédicateur, ou qui que ce soit, „ doit, selon S. Augustin (40), dire sagement, ce qu'il „ ne peut dire éloquemment. Et si S. Augustin jugeoit „ cela nécessaire de son tems, à plus forte raison l'est-il „ du nôtre. Les gens de notre profession doivent aujour„ d'hui s'appliquer à prêcher, plutôt sagement, qu'élo„ quemment; avec cette sagesse Chrétienne & religieuse, „ qui sait maintenir la vérité & la paix en même tems: „ car comme c'est l'union de ces deux choses qui fait le „ bonheur de toutes les Eglises, c'est aussi ce qui doit „ faire le bonheur de la nôtre. Mais comme il se trou„ ve bien des gens, qui aiment mieux que leurs passions „ soient nourries, que leurs ames édifiées, & qui appor„ tent leur esprit de Parti, même dans la maison de Dieu, „ *qui n'a point d'acception de personnes* (41): il n'y a rien „ de plus efficace pour pacifier les uns, & pour calmer „ les autres, avec la bénédiction de Dieu, que des Ser„ mons sages, *Conciones sapientes*, dans lesquels il peut „ régner autant de zèle & de dévotion que dans d'autres. „ La vraie sagesse, qui ne peut être telle si elle n'est „ Chrétienne, n'éteint pas le zèle; elle ne fait que le mo„ dérer & le renfermer dans de justes bornes, comme „ quelques goutes d'eau tempèrent le feu, & l'empêchent „ d'embraser la maison." Dans l'Epitre Dédicatoire de ses Traités posthumes (42), au même Roi Charles, les mêmes Evêques disent, que le Volume de Sermons qu'ils avoient publié peu auparavant par ordre du Roi, est *composé avec toute l'exactitude & la beauté de génie imaginable.* „ Que ce Volume, *disent-ils*, se répande avec suc„ cès dans toute l'étendue des Etats de Votre Majesté, pour

(37) P. 18.

(38) P. 22.

(39) P. 20.

(40) *De Doctr. Christ.* IV. c. 28.

(41) Actes X. 34.

(42) Imprimés chez *Felix Kyngston* 1629. in-4.

(dd) Church-History Book II. §. 47.
(ee) Canterbury's Doom p. 161 ap. Fuller ubi sup. §. 48.
(ff) Ubi supra.
(gg) Wood Fasti Oxon. Vol. I. col. 888.
(hh) Abel rediv. & La Neve p. 217, disent le 21, & Wood ubi supra le 26.
(ii) Abel redivivo & La Neve ubi supra.
(kk) Abel redivivo.
(ll) La Neve ubi sup.
(mm) Voy. Elog. L. I. Eleg. 1.
(nn) Fuller Church-Hist. B. X. & Collier Eccl. Hist. Vol. II. B. 8. p. 291.

d'être *trop affectés, & trop chargés de jeux de mots.* Avec toutes ses excellentes qualités, ce Grand-Homme ne put pourtant échapper à la calomnie. Fuller nous apprend (*dd*) qu'on l'accusa d'avarice, après sa mort, quoiqu'il eût fait paroitre, ainsi que nous l'avons fait voir, une générosité sans bornes, & qu'il eût laissé la meilleure partie de son bien pour des usages de charité. Mr. Prynne (*ee*) l'accuse aussi d'avoir eu dans sa Chapelle des Cérémonies superstitieuses & Papistes, & des Ornemens du même genre. Mais Fuller assure (*ff*), que Ministre, Doyen, ou Evêque, il ne fit aucune innovation, ni n'introduisit dans sa Paroisse, dans son Collége, ou dans son Eveché, aucune nouvelle Cérémonie. Il mourut dans le Palais de Winchester à Southwark (*gg*), le 25 de Septembre (*hh*) 1626, & fut inhumé à S. Sauveur de Southwark (*ii*): il étoit alors dans sa soixante-onzieme année (*kk*). Le Docteur Jean Buckeridge, Evêque d'Ely, prononça le Sermon funèbre l'onziéme de Novembre (*ll*). Les Exécuteurs de son Testament lui érigérent un Tombeau de marbre & d'albâtre, sur lequel on grava son Epitaphe en Latin [*O*]. Milton, qui n'avoit alors que dix-sept ans, fit une très belle Elégie dans la meme Langue, sur sa mort (*mm*). Andrews eut part à la Version du Pentateuque, & à celle des Livres Historiques, depuis Josué jusqu'au prémier Livre des Chroniques exclusivement (*nn*). Nous parlerons de ses autres Ouvrages ci-dessous [*P*].

„ pour l'instruction & la consolation de vos Sujets ; la „ Langue dans laquelle il est écrit, ne permettant point „ qu'il se répande parmi les Nations étrangéres." *Concionum quidem, quas ille fœlicissimo ingenio elucubratas perpolivit, volumen satis amplum, eodem jussu fulti, nuperrime in lucem dedimus. Fausto illud pede, Imperii tui spatia peragret; doceat simul & consoletur. Sed ejus limites ne egrediatur, lingua, quâ usus est, vernacula obstat.* Cependant, quelque estimés qu'aient été ces Sermons en leur tems, le goût est si fort changé aujourd'hui, que malgré tout le savoir, l'esprit & le bon-sens qui y régnent en général, l'affectation du style & de la composition empéche qu'on ne les lise à présent. Mr. Oldmixon, dans la Dédicace de sa *Logique* & de sa *Rhetorique* (43), porte ce jugement-ci de notre Evêque: „ Que de grands génies qui „ se sont écartés, faute d'avoir pensé juste sur les Sujets, „ qu'ils étoient sans cela parfaitement en état de bien trai- „ ter, & même avec grace ; & faute d'avoir considéré, „ qu'il n'y a que le vrai qui puisse rendre toutes les pro- „ ductions de l'esprit agréables & utiles ; & que le faux- „ brillant dans les pensées choque l'esprit, comme la „ lueur des éclairs blesse la vue & éblouït! C'est ainsi que „ l'Evêque Andrews, & les plus célébres Théologiens „ qui vivoient au commencement du Siécle passé, avoient „ réduit la Prédication en pointes, & l'Eloquence de la „ Chaire en plaisanteries de Théatre." Et dans un autre endroit (44) il en parle en ces termes : „ Ce grand Pré- „ lat, qui remplit si dignement la Chaire de S. Swithin, „ vous fera prier par pointes; dans ses Visites, il instrui- „ soit ses Paroissiens par des Sermons qui n'étoient que „ pointes; & cependant la Cour même étoit si éblouïe de „ son clinquant, qu'on le nommoit le meilleur Prédica- „ teur de son tems."

(43) Arts of Logick and Rhetorick, Ded. p. 8.

(44) Idem p. 20.

[O] *Son Epitaphe en Latin.*] Elle fut faite par un homme qui avoit été autrefois son Chapelain domestique, & qui lui succéda dans quelques-uns des postes qu'il avoit occupés. L'Auteur de sa Vie, dans l'*Abel redivivus* de Fuller, la nomme *une excellente & expressive Epitaphe*; & Fuller (45) dit, *qu'elle est aussi belle que vraie.* La voici. *Lector, si Christianus es, siste; moræ pretium erit, non nescire te, qui vir hic situs sit. Ejusdem tecum Catholicæ Ecclesiæ Membrum, sub eadem fœlicis Resurrectionis spe eandem D. Jesu præstolans Epiphaniam, jacet.issimus Antistes,* LANCELOTUS ANDREWES, *Londini oriundus, educatus Cantabrigiæ, Aulæ Pembrochi Alumnorum, Sociorum, Præfectorum unus, & nemini secundus. Linguarum, Artium, Scientiarum, Humanorum, Divinorum omnium infinitus Thesaurus, stupendum Oraculum; Orthodoxæ Christi Ecclesiæ dictis, scriptis, precibus, exemplo incomparabile propugnaculum: Reginæ Elizabethæ a sacris, D. Pauli London. Residentiarius, D. Petri Westmonast. Decanus, Episcopus Cicestriensis, Wintoniensis, Regique Jacobo tum ab Eleemosynis, tum ab utriusque Regni Consiliis; Decanus denique Sacelli regii. Idem ex indefessâ operâ in studiis, summâ sapientiâ in rebus, assiduâ pietate in Deum, profusâ largitate in egenos, rarâ amœnitate in suos, spectatâ probitate in omnes, æternum admirandus. Annorum pariter & publicæ famæ satur, sed bonorum passim omnium cum luctu denatus, cælebs hinc migravit ad aureolam cœlestem, Anno Regis Caroli II. Ætatis suæ LXXI. Christi MDCXXVI. Tantum est, Lector, quod te mærentes posteri nunc volebant, atque ut ex voto tuo valeas, dicto sit Deo gloria.* „ Lecteur, si tu ès Chrétien, „ arrête, la chose en vaut la peine, pour apprendre quel „ est celui qui repose ici. C'est le très pieux Prélat LANCELOT ANDREWS, Membre de la même Eglise Ca- „ tholique que toi, aiant la même espérance d'une bien- „ heureuse Résurrection, & l'attente de la même appari- „ tion du Seigneur Jésus : Né à Londres, élevé à Cam- „ bridge, Ecolier, Membre & Principal du Collége de „ Pembroke, & ne le cédant à aucun : Trésor inépui- „ sable de Langues, d'Arts & de Sciences; Oracle admi- „ rable de toutes les Connoissances Humaines & Divines; „ Défenseur incomparable de l'Eglise Orthodoxe de Christ, „ par ses discours, ses écrits, ses priéres & son exemple. „ Il fut Chapelain de la Reine Elisabeth, Résidentier de „ S. Paul de Londres, Doyen de S. Pierre de Westmins- „ ter, Evêque de Chichester, d'Ely & de Winchester, „ Aumônier du Roi Jaques, son Conseiller pour les deux „ Royaumes, & Doyen de la Chapelle Royale. Son ap- „ plication infatigable à l'Etude, sa profonde intelligen- „ ce dans les Affaires, sa constante piété envers Dieu, „ sa libérale charité envers les Pauvres, son affabilité „ envers ceux qui l'approchoient, & son invariable pro- „ bité envers tous, rendront son nom vénérable, & l'ob- „ jet de l'admiration à jamais. Rassasié enfin de jours & „ de gloire, sans avoir été marié, il a fini sa course, au „ grand regret des gens de bien, & a quitté la Terre „ pour entrer dans le séjour de l'Immortalité, la secon- „ de année du Roi Charles, la soixante-onziéme de son „ âge, de Jésus-Christ la MDCXXVI &c.

(45) Church-Hist. B. II. § 42.

[P] *Nous parlerons de ses autres Ouvrages ci-dessous.*] Dans le Volume de ses Sermons, il y en a dix-sept sur la Nativité de J. C. prononcés à Noel; huit sur la Repentance & le Jeûne, pour le Mécredi des Cendres; six pour le Carême; trois sur la Passion, pour le Vendredi Saint; dix-huit sur la Résurrection, pour la Fête de Pâques; quinze sur l'envoi du S. Esprit, pour le jour de la Pentecôte; huit pour le cinquiéme d'Août; dix pour le cinquiéme de Novembre; & onze prononcés en différentes occasions. C'est un Volume in-folio, imprimé à Londres en 1628. Il y a aussi de lui, *Manuel de Dévotions particuliéres & de Meditations pour tous les jours de la semaine*; & un *Manuel de Directions pour la Visite des malades.* Ces Ouvrages sont en Anglois. *Responsio ad Apologiam Cardinalis Bellarmini, quam nuper edidit contra Præfationem monitoriam serenissimi ac potentissimi Principis Jacobi &c. omnibus Christianis Monarchis, Principibus atque Ordinibus inscriptam.* Londres chez Robert Barker, Imprimeur du Roi, 1610, in-4. & dédié au Roi Jaques. *Tortura Torti*, dont on a parlé ci-dessus dans la Remarque [*D*]. *Concio ad Clerum pro gradu Doctoris* &c. „ Sermon au Clergé, „ pour prendre le degré de Docteur en Théologie, sur „ Proverb. XX. 25." *Concio ad Clerum in Synodo Provinciali Cantuariensis Provinciæ ad D. Pauli* &c. „ Sermon „ prêché devant le Clergé dans le Synode Provincial de „ la Province de Cantorbéri, dans l'Eglise de S. Paul, „ sur Act. XX. 28." le 20 de Février 1593. *Concio Latinè habita coram Regia Majestate, quinto Augusti* MDCVI *in Aula Grenovici, quo tempore venerat in Angliam, Regem nostrum invisurus, serenissimus potentissimusque Princeps, Christianus quartus, Daniæ & Norvegiæ Rex.* „ Ser- „ mon prêché en Latin devant le Roi, le 5 d'Août 1606, „ dans le Palais de Greenwich, lorsque le Sérénissime & „ très puissant Prince Chrétien IV, Roi de Danemarc & „ de Norvége, vint en Angleterre pour rendre visite à no- „ tre Roi," sur le Pseaume CXLIV. 10. *Concio Latinè habita coram Regia Majestate, decimo tertio Aprilis* MDCXIII, *in Aula Grenovici, quo tempore, cum lectissimâ sua Conjuge, discessurus jam erat gener Regis, serenissimus potentissimusque Princeps Fridericus Comes Palatinus ad Rhenum.* „ Sermon Latin prêché devant le Roi le 13 „ d'Avril 1613 dans le Palais de Greenwich, au départ „ du Sérénissime & très puissant Prince Frédéric Comte „ Palatin du Rhin, gendre du Roi, & de la Princesse „ son épouse," sur Esaïe LXII. 5. *Quæstionis, nunquid per jus divinum Magistratui liceat a reo jusjurandum exigere? Et id, quatenus ac quousque liceat? Theologica Determinatio, habita in publicâ Scholâ Theologicâ Cantabrigiæ mense Julio Anni* 1591. „ Détermination Théologique sur la „ question, Si la Loi de Dieu permet au Magistrat d'exi- „ ger un Serment des Coupables, & quand & jusqu'où „ cela est permis? proposée dans l'Ecole publique de „ Théologie à Cambridge au mois de Juillet 1591." *De Usuris Theologica Determinatio, habita in publicâ Scholâ Theologicâ Cantabrigiæ.* „ Détermination Théologique sur l'U- „ sure, proposée dans l'Ecole publique de Théologie à „ Cambridge." Il se déclare absolument contre toute Usure, *Usuras legitimas esse illicitas. De Decimis, Theologica Determinatio, habita* &c. „ Détermination Théolo- „ gique sur les Décimes." Il soutient absolument, que les Décimes ne doivent point être abolies, *Decimæ non sunt abrogandæ. Responsiones ad Petri Molinæi Epistolas tres, unà cum Molinæi Epistolis.* „ Réponse à trois Lettres de „ Pierre du Moulin, avec les Lettres de Du Moulin mê- „ me." STRICTURÆ; *ou courte Reponse au* XVIII. *Chapitre du prémier Livre de la Réplique du Cardinal du Perron, en François, à la Reponse du Roi Jaques, en Latin, par Casaubon. Et Reponse au* XX. *Chapitre du cinquieme Livre du même. Discours prononcé dans la Chambre Etoilée, contre les deux Opinions Judaïques de Me. Traske.* Ces deux Opinions étoient, 1. „ Que les Chrétiens doivent „ s'abstenir de tous les mets défendus aux Juifs dans le „ Lévitique. 2. Qu'ils sont obligés d'observer le Sabbath „ des Juifs." *Discours prononcé dans la Chambre Etoilée,*

sur

fur les Vœux, dans l'affaire de la Comtesse de Shrewsbury. Cette Dame fut convaincue de desobéissance, parce qu'elle refusoit de répondre, quoiqu'elle eut promis auparavant de le faire, alléguant qu'elle avoit fait un Vœu solennel qui l'en empêchoit. Le but du Discours de l'Evêque est de faire voir que de tels Vœux sont illégitimes, & par conséquent, que celui de la Comtesse ne la lioit point. Ces Pièces furent imprimées à Londres chez Félix Kyngston, 1629. in-4. & dediées à Charles I. par Guillaume Laud Evêque de Londres, & Jean Buckeridge Evêque d'Ely. *Exposition de la Loi Morale, ou Leçons sur le Decalogue, auxquelles on a joint dix-neuf Sermons sur la Priere en général, & sur l'Oraison Dominicale en particulier:* publié par Jean Jackson, & dedié au Parlement, Londres 1642. in-folio. *Ἀποσπασμάτια* SACRA, *ou Recueil de Leçons posthumes, faites dans les Eglises de S. Paul & de S. Giles.* Londres 1657. in-folio.

ANDRISCUS, homme de la plus basse naissance [*A*], qui se donnant pour fils de Persée dernier Roi de Macédoine, prit le nom de Philippe, ce qui l'a fait appeller *le faux Philippe.* La fable qu'il avoit composée pour en imposer au Public, étoit si vraisemblable [*B*], qu'il avoit grand sujet d'espérer de réussir heureusement dans le dessein qu'il avoit de se faire Roi de Macédoine, d'autant plus qu'il n'y avoit que peu de tems que les Macédoniens avoient été subjugués par les Romains (*a*). Andriscus voulut tenter fortune; mais personne n'aiant remué en sa faveur, il se retira en Syrie chez Démétrius Soter, dans l'espérance que ce Prince, dont la sœur avoit épousé Persée, l'assisteroit. Il se trompa; Démétrius le fit arrêter, & l'envoya à Rome. Mais comme on ne le gardoit pas fort exactement, il s'échappa de sa prison, & retourna en Macédoine, où il se fit un puissant Parti; & aiant levé une Armée considérable, il se rendit maitre de tout le Royaume, soit de gré, soit de force. Il entreprit aussi de s'emparer de la Thessalie, mais sans succès, les Généraux Romains, soutenus des Acheens, l'aiant defendue (*b*). Les Romains méprisérent d'abord un pareil Ennemi, & se contentérent d'envoyer contre lui le Préteur Juventius; mais Andriscus, soutenu non seulement par les Macedoniens, mais aussi par les Thraces, remporta une Victoire signalée sur ce Préteur, qui périt lui-même dans la bataille. Voici les propres termes de Florus (*c*): *Dum hæc contemnit Populus Romanus, Juventio Prætore contentus, virum non Macedonicis modo, sed Thraciæ quoque auxiliis ingentibus validum, temerè tentavit, invictusque non a veris Regibus, sed ab illo imaginario ac scenico Rege superatur.* Andriscus se croyant au dessus des revers de la fortune, prit les marques de la Dignite Royale, & crut son autorité suffisamment affermie (*d*). Il gouverna d'une manière cruelle & tyrannique, chargeant les plus riches de crimes odieux, & les faisant mourir sous de faux pretextes, pour s'emparer de leurs biens: ses Amis meme n'étoient pas en sureté avec cet esprit sauvage, il en tua plusieurs; & il se conduisoit meme en particulier avec un orgueil & une hauteur insupportable: en un mot, l'avarice la plus sordide, & les vices les plus honteux, formoient son caractère (*e*). A la fin, les Romains résolurent tout de bon de le chasser de la Macédoine. Ils envoyérent contre lui Q. Cécilius Métellus, qui n'étoit alors que Préteur [*C*], à la tête d'une puissante Armée; & Attale Roi de Pergame envoya en même tems sa Flotte au secours des Romains. Andriscus partagea ses Troupes en deux Corps: il en envoya un piller la Thessalie, tandis qu'avec l'autre il tenoit la Campagne & tâchoit de se maintenir. Mais Metellus l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il fut obligé de se retirer chez les Thraces. Il remit une nouvelle Armée sur pied, & hazarda une seconde bataille, où il fut entiérement défait; & s'étant sauvé chez Byses petit Roi de Thrace, celui-ci le trahit, & le remit entre les mains de Métellus. Ainsi la Macédoine fut de nouveau soumise aux Romains [*D*]. Cette Victoire, dans laquelle les Romains tuérent vingt-cinq mille hommes (*f*) de l'Armée d'Andriscus, acquit à Métellus le surnom de *Macedonien* (*Macedonicus*), & l'honneur du Triomphe, auquel Andriscus servit d'ornement, marchant chargé de chaines devant le char du Vainqueur. La consolation qu'il eut dans son malheur, c'est que les Romains triomphérent de lui comme d'un véritable Roi (*g*). Moréri, selon sa coutume, a fait plusieurs fautes dans le court Article qu'il a donné d'Andriscus [*E*].

(*a*) L'an D. M. 3816 & 160. avant J. C. Voy. *Usserius* & *Petau* ad hunc ann.

(*b*) L. Flori *Breviar. in Tit. Liv. L.* L.

(*c*) *Hist. Rom.* L. II. c. 14.

(*d*) Ceci orriva la 1. année de la 157. Olympiade, 149 ans avant J. C.

(*e*) Diodor. Sic. in *Excerpt. Valesii* p. 141. *apud* Usserium, *Annal.* p. m. 356.

(*f*) Eutrop. *Hist. Rom. Breviar.* L. IV.

(*g*) L. Florus *Hist. Rom* ubi supra.

[*A*] *Homme de la plus basse naissance.*] C'est ainsi qu'il est nommé dans les Sommaires de Tite-Live (1) & dans l'Histoire de Florus (2), *ultimæ sortis homo.* Le dernier ajoute, qu'on ne savoit s'il étoit originairement Esclave, ou de condition libre; mais qu'il avoit certainement servi, *mercenarius certe.* Cela ne l'auroit point deshonoré, si après avoir délivré son Pays du joug des Romains, il avoit su le gouverner avec sagesse & modération: mais ce qui doit le rendre odieux à tous les gens de bien, c'est son excessive cruauté & son insatiable avarice (3); & c'est à quoi l'on doit vraisemblablement attribuer la courte durée de son autorité.

[*B*] *La fable qu'il avoit composée pour en imposer au Public, etoit si vraisemblable.*] Il débitoit, qu'il étoit fils d'une Concubine de Persée; que son pere l'avoit remis secrettement entre les mains d'un homme nommé *Cyrthésa*, pour le faire elever soigneusement, afin qu'en cas de malheur dans la guerre qu'il faisoit contre les Romains, il restat quelque rejetton de la Race Royale. Qu'après la mort de Persée, il avoit été nourri & élevé à Adramytte (4) jusqu'à l'âge de douze ans, croyant toujours que Cyrthésa étoit son pére, & ignorant sa véritable naissance: mais que son pére supposé se voyant près de mourir, lui avoit révélé le secret, & avoit remis à sa mère prétendue un Ecrit signé de la main de Persée, qui attestoit tout ce qui vient d'être dit, & qu'elle devoit remettre entre les mains de lui Philippe, lorsqu'il seroit en âge de se sentir. Il ajoutoit, que Cyrthésa l'aiant conjurée de tenir la chose absolument cachée jusques-là, elle avoit été très fidèle à garder le secret, & lui avoit remis dans le tems marqué cet Ecrit important, qui portoit, que son pére lui laissoit deux trésors. Il ajoutoit de plus, que la femme de Cythesa l'avoit pressé de sortir du Pays, avant que ce bruit fût parvenu aux oreilles d'Euméne, ennemi déclaré de Persée, de peur qu'il ne le fit mourir; que c'étoit ce qui l'avoit engagé à venir en Syrie, dans l'espérance que Démétrius l'assisteroit; & que c'étoit là qu'il avoit commencé à se faire connoitre (5).

[*C*] *Metellus .... n'etoit alors que Preteur.*] Florus & le Traducteur Latin de Pausanias (6) le nomment Consul: mais Velléius Paterculus ne lui donne que le titre de Préteur, & avec raison; car on ne trouve pas que Q. Cécilius Métellus *le Macedonien* ait été Consul avant l'an 610 (7) de Rome, & 143 avant J. C., & alors il étoit Consul avec Ap. Claudius Pulcher.

[*D*] *Ainsi la Macedoine fut de nouveau soumise aux Romains.*] Ceci n'arriva gueres plus d'un an aprés qu'Andriscus se fut rendu maitre de ce Royaume, & 148 ans avant J. C. sur la fin de la quatriéme année de la cent-cinquante-septiéme Olympiade, l'an 605 de Rome, sous le Consulat de Sp. Posthumius & de L. Piso (8). Par où il paroit qu'il se passa quelques années entre la prémière venue d'Andriscus en Syrie, & le tems où il envahit la Macédoine: car dans le passage du Sommaire de Tite-Live cité ci-dessus (9), il est dit qu'on conseilla à Andriscus de quitter Adramytte, par la crainte d'Euméne Roi de Pergame; & il paroit qu'Attale étoit Roi de Pergame dans le tems de la défaite d'Andriscus (10). Or Euméne mourut vers l'an 596 de Rome (11), c'est-à-dire environ neuf ans avant la victoire de Métellus: il faut donc qu'Andriscus ait été six ou sept ans prisonnier à Rome, avant que de s'être échappé.

[*E*] *Moreri a fait plusieurs fautes dans le court Article qu'il a donné d'Andriscus.*] I. Il dit, qu'Andriscus se disoit fils de Philippe V, Roi de Macédoine. S'il s'étoit seulement donné la peine de jetter les yeux sur le passage cité dans la Remarque [*B*], il auroit vu sa méprise, occasionnée vraisemblablement par le nom de Philippe, que prit Andriscus. II. Moreri dit, que le Sénat Romain fit mourir Andriscus; ce qu'aucun des Auteurs, qu'il cite, ne dit. Il est vrai qu'il ajoute un *&c.* à la liste de ces Auteurs, pour insinuer peut-être, que ce qui ne se trouve pas dans ceux qu'il nomme, se trouve dans quelque autre: mais de tous ceux qui parlent d'Andriscus, que nous avons consultés, aucun ne parle de sa mort. III. Moréri cite *Tite Live L.* 49 *&* 50, ce qui semble supposer que ces Livres existent: or tout le monde sait que le 45. est le dernier de ceux qui nous restent, & que nous n'avons que les Sommaires des autres, attribués à L. Florus, que quelques-uns croyent être le même Florus, dont nous avons l'Histoire Romaine en quatre Livres.

(1) Lib. XLIX.

(2) L. II. c. 14.

(3) Voy. la Citation (*b*) du Corps de l'Article.

(4) Petite Ville de Mysie, *Landramiti*, *Adramiti*, ou *S. Demetri*, en Natolie.

(5) L. Flori *Breviar in T. Liv.* L. XLIX.

(6) L. VII. *sive in Achaicis* c. 13. Le Traducteur François le nomme aussi Consul. R. a. T.

(7) Selon Sigonius, ou 611 selon Petau.

(8) *Confer* Usser. *Ann.* p. m. 357. *cum* Sigon. *Fast.* col. 346. ad ann. U. 603. edit. (2) Fd Argelati, Mediol. 1732.

(9) Citation (1).

(10) Voy. le Corps de l'Article avant la Citation (*f*).

(11) Petav. *Ration.* P. 1. L. IV. c. 31.

ANEAU, en Latin ANULUS (BARTHELEMI), Savant illustre du XVI. Siécle, étoit né à Bourges, où il fit ses études sous Melchior Volmar, qui avoit un talent merveilleux pour instruire la

Jeunesse. Il profita effectivement beaucoup sous lui dans l'étude des Belles-Lettres, & il prit en même tems du goût pour la Religion Protestante, que Volmar professoit, & qu'Aneau embrassa dans la suite. La grande réputation qu'il s'acquit bientôt par son habileté dans les Langues Grecque & Latine & dans la Poësie, engagea quelques-uns des anciens Echevins de Lyon, qui étoient ses compatriotes, à lui faire offrir une Chaire de Professeur en Rhétorique dans un College qu'ils venoient d'établir. Aneau l'accepta avec joie, se rendit à Lyon, & y prit possession de son Emploi, qu'il a conservé jusqu'a sa mort pendant plus de trente ans (a). Il composa divers Ouvrages [A], & s'acquitta de sa Charge avec tant de succès, qu'en 1542 on le choisit pour être Principal de ce Collége. Il se prévalut de cette place pour repandre la Reformation parmi ses Ecoliers, ce qu'il fit si secrettement pendant bien du tems, qu'on ne s'en apperçut point. D'abord on se contenta d'en murmurer; mais un accident, arrivé le jour de la Fete du S. Sacrement de l'an 1565, mit fin à tous ses efforts en faveur de la Religion Protestante, en terminant sa vie d'une maniere tragique. Ce jour, qui etoit le 21 de Juin, comme la Procession passoit près du Collége, on lança avec roideur d'une des fenetres une grosse pierre sur l'Hostie, & sur le Preure qui la portoit. Soit que ce coup vînt d'Aneau, ou non, le peuple irrité entra en foule dans le Collége & massacra Aneau, qu'il crut l'auteur de cet attentat. Le Collége fut meme fermé le lendemain, par ordre du Corps de Ville (b).

(a) *Mém. pour servir à l'Hist. des Hom. Illust.* Tom. XXII. p. 170. 171.

(b) Idem p. 171. 172.

[A] *Il composa divers Ouvrages.*] I. *Chant Natal, contenant sept Noels, un Chant Pastoral, & un Chant Royal, avec un Mystère de la Nativité par Personnages, composé en imitation verbale & musicale de diverses Chansons, recueilli sur l'Ecriture Sainte & d'icelle illustré.* Lyon, Sebastien Gryphius, 1539. in-8. II. *Lyon Marchant, Satyre Françoise, sur la comparaison de Paris, Rouen, Lyon, Orleans, & sur les choses memorables advenues depuis l'an 1524, sous Allegories & Enigmes; par Personnages Mystiques. Jouée au College de la Trinité de Lyon en 1541.* Lyon, Pierre de Tours, 1542. in-8. III. *Oraison ou Epistre de M. Tulle Ciceron à Octavius, depuis surnommé Auguste Cesar; avec des Vers de Corneille Sevère, Poëte Romain, sur la mort de Ciceron. Le tout tourné de Latin en François, à sçavoir la dite Epistre en prose, & lesdits vers en rime.* Lyon, Pierre de Tours, 1543. in 8. IV. *Les Emblêmes d'André Alciat traduicts vers pour vers, jouxte la diction Latine, & ordonnés en Lieux communs, avec Sommaires, Inscriptions, Schemes, & briefves Expositions Epimythiques, selon l'Allegorie naturelle, morale ou historiale.* Lyon, Guillaume Roville, 1549. in-8. & en 1558. In-16. On a une autre Traduction des Emblêmes d'Alciat en vers François, par Jean Le Févre de Dijon, Chanoine de Langres, imprimée à Lyon par Jean de Tournes en 1555. in-16. V. *Pasquil Antiparadoxe; Dialogue contre le Paradoxe de la Faculté du Vinaigre.* Lyon 1549. in 8. VI. *Exhortation rationale de S. Eucher à Valerian, le retirant de la Mondanité & de la Philosophie prophane, à Dieu, & à l'estude des Sainctes Lettres, traduicte en vers François, jouxte l'Oraison Latine.* Lyon, Macé Bonhomme, 1552. in 4. VII. *Picta Poesis*; Lyon 1552. in-8. Ce sont des vers Latins & Grecs, qui servent d'explication à une centaine d'Emblêmes. Aneau les a traduits en François, & les a publiés sous le titre suivant. VIII. *Imagination Poëtique, traduicte en vers François, des Latins & Grecs, par l'Auteur mesme d'iceux.* Lyon, Macé Bonhomme, 1552 In-8. avec Figures en bois. IX. *Le Tresor d'Evonime Philiatre, des Remédes secrets, Livre Physic, Medical, Alchimie, & dispensatif de toutes substantielles Liqueurs, & apparrils de Vins de diverses saveurs, nécessaires a toutes gens, principalement à Medecins & Apoticaires, traduict du Latin.* Lyon, Balthasar Arnoullet, 1555. in-4. Cet Ouvrage est traduit du Latin de Conrad Gesner. X. *Art Poëtique François, pour l'instruction des jeunes Studieux, & encore peu avancez en la Poësie Françoyse. Avec le Quintil Horatian sur la défense & illustration de la Langue Françoyse faicte par Joachim du Bellay.* Lyon, Jean Temporal, 1556. in-16. Du Verdier Vau-Privas, qui l'avoit mis d'abord au rang des Livres des Auteurs incertains, parce qu'il est anonyme, a depuis ouï dire que Barthélemi Aneau en étoit l'Auteur; c'est ce qui l'a engagé à le placer parmi ceux d'Aneau. „ Quelques-„ uns, *ajoute-t il*, l'ont attribué à Charles Fontaine; mais „ quant à moi, je ne le tiens estre ni de l'un ni de l'autre, „ mais bien plus-tôt de Thomas Sibyle, lequel depuis en „ une Epistre potée au commencement de la Traduction „ qu'il a faite de l'*Anteros* de Baptiste Fulgose, fait men-„ tion d'un *Art Poëtique François*, sorti de lui, & impri-„ mé; & je n'en ai point eu d'autre, sinon celui de Jac-„ ques Peletier." *Le tiers Livre de la Metamorphose d'Ovide traduict en vers François, avec les Mythologies & Allegories historiales, naturelles & morales, sur toutes ses Fables & Sentences.* Lyon, Macé Bonhomme, 1558. In-8. Avec les deux prémiers Livres des Métamorphoses de la traduction de Clement Marot, auxquels, dit Du Verdier, Aneau a mis aussi les Mythologies convenables, recueillies des bons Auteurs Grecs & Latins. XII. *Genethliac musical & historial de la Conception & Nativité de Jesus-Christ, par vers & chants divers, entresemez & illustrez des Noms Royaux, & de Princes, anagrammatisez en diverses Sentences, sous mystique allusion aux Personnes divines & humaines. Avec un Chant Royal pour chanter à l'acclamation des Rois. Ensemble la IV. Eclogue de Virgile, Intitulée* Pollion ou Auguste, *extraicte des Vers de la Sibylle Cumée, prophétisant la Nativité de Jesus-Christ advenue bien-tost après, & au mesme tems & Empire d'Auguste.* Lyon, Godefroi Béringen, 1559 in-8. XIII. *Alector, ou le Coq; Histoire fabuleuse, traduicte en prose Françoise d'un Fragment Grec.* Lyon, Pierre Fradin, 1560. In-8. XIV. *La Republique d'Utopie, Oeuvre grandement utile, demontrant le parfait estat d'une bien ordonnee Police, traduicte du Latin de Thomas Morus Chancelier d'Angleterre.* Paris In-8. & Lyon in-16. On peut consulter les *Bibliotheques* de *La Croix du Maine* & de *Du Verdier*, & Colonia *Hist. Litter. de Lyon*, Tom. II. p. 668.

ANGELIS (Dominique de), Auteur de plusieurs Ouvrages sur l'Histoire Littéraire [A], nâquit le 14 d'Octobre 1675, à Lecce, Ville capitale de la Terre d'Otrante dans le Royaume de Na-

[A] *Auteur de plusieurs Ouvrages sur l'Histoire Littéraire.*] I. *Dissertazione intorno alla Patria di Ennio.* „ Dissertation sur la Patrie d'Ennius." Rome 1701. In-8. pagg. 55. Florence 1712. in 8. Cette seconde Edition, où il y a quelques additions, s'est faite à Naples, quoique le Titre porte Florence. L'Auteur veut prouver que la Patrie d'Ennius étoit la Ville de *Rudia* à deux milles de Lecce, & non pas *Rudia* près de Tarente. II. *Vita di Monsignor Roberto Caracciolo, Vescovo d'Aquino e di Lecce.* „ La Vie de Monseigneur Robert Caracciolo, Evê-„ que d'Aquin & de Lecce." Naples 1703. in-4. & dans les *Vite de' Litterati Salentini*, I. Part. p. 1. III. *Della Vita di Scipione Ammirato, Patrizio Leccese, Libri tre.* „ La Vie de Scipion Ammirato, Patricien de Lecce, en „ trois Livres." Lecce 1706. in 8. & dans la prémiére Partie des *Vite de' Letterati Salentini*. IV. *Vita di Antonio Caraccio, da Nardo.* „ La Vie d'Antoine Caraccio, „ de Nardo." Elle se trouve parmi les *Vite degli Arcadi illustri*, Tom. I. p. 141. & dans celles *de' Letterati Salentini*, I. Part. V. *Vita di Andrea Peschiulli, da Corigliano.* „ La Vie d'André Peschiulli, de Corigliano," insérée dans les mêmes Ouvrages. VI. *Vita di Giacomo Antonio Ferrari.* „ La Vie de Jaques-Antoine Ferrari. Lecce 1715. In-8. & dans les *Vite de' Letterati Salentini*, I. Partie. VII. *Vita di Giorgio Baglivo, Leccese.* „ La Vie de „ George Baglivi, de Lecce." Le Journal de Venise, qui parle de cet Ouvrage, n'en marque ni l'année, ni la forme. VIII. *Lettera discorsiva al March. Giovan. Giosesso Orsi, dove si tratta dell' origine e progressi de' Signori Accademici Spioni, e delle varie loro lodevoli applicazioni.* „ Discours en forme de Lettre au Marquis Jean-Joseph „ Orsi, sur l'origine & les progrès de l'Académie des „ Spioni, & sur ses occupations." Lecce 1705. in-8. On a observé dans le corps de l'Article, que l'Auteur étoit Membre de cette Académie. IX. *Discorso historico, in cui si tratta dell' origine e della fondazione della Città di Lecce, e d'alcune migliori e piu principali notizie di essa.* „ Discours Historique sur l'origine & la fondation de la „ Ville de Lecce, contenant diverses particularités remar-„ quables au sujet de cette Ville." Lecce 1705. In-8. X. *Le Vite de' Letterati Salentini, Parte prima.* „ Les Vies „ des Savans de la Terre d'Otrante, Prémière Partie." Florence 1710. in-4. L'Edition s'en est faite à Naples, quoique le Titre porte Florence. La *seconde Partie* parut à Naples en 1713. in 4. Les Auteurs dont il est parlé dans la prémière Partie de cet Ouvrage, sont *Robert Caracciolo*, mort le 6 de Mai 1495. *Antoine Galateo*, mort le 12 de Novembre 1517. *Scipion Ammirato*, mort le 30 de Janvier 1600. *Jaques-Antoine Ferrari*, mort en 1587. *André Peschiulli*, mort le 19 Janvier 1691. *Antoine Caraccio*, mort le 14 de Févrler 1702. Dans la seconde Partie on trouve la Vie de *Laurent Scupoli*, mort le 28 de Novembre 1610. *Jean Charles Bovio*, Archevêque de Brindes, mort en Septembre 1570. *Jean Baptiste Crispo*, qui vivoit encore en 1591. *Quinto-Maria Corrado*, mort en 1575. *Bonaventure Morone*, Moine Franciscain, mort en 1621. *Ascagne Grandi*, qui vivoit en 1632. *Ferdinand Donno*, mort en 1649. *Fulgence Gemma*, mort en 1634. *Epiphane Ferdinando*, mort le 6 de Septembre 1638. *Pierre Galatino*. Ces Vies sont curieuses, & écrites avec beaucoup de soin & d'exactitude. XI. *Orazione funebre, recitata in occasione della morte dell' Imperadore Giuseppe, nel Vescoval Domo di Gallipoli.* „ Oraison funebre sur la mort de l'Empereur Joseph, pro-„ non-

Naples, d'une Famille noble, & des plus considérables de cette Ville. Il fit dans sa Patrie ses études d'Humanités, de Philosophie, de Théologie & de Droit; & alla ensuite, à l'âge de dix-sept ans, s'y perfectionner à Naples, où il s'appliqua de plus à la Langue Grecque & à la Géométrie. Ses études finies, il passa à Macérata, & s'y fit recevoir Docteur en Droit. Le desir d'acquerir de nouvelles connoissances le porta ensuite à voyager: il voulut voir la France & l'Espagne, & s'acquit de la réputation par-tout où il passa. Plusieurs Académies d'Italie s'empressérent de le mettre au nombre de leurs Membres; ainsi on voit son nom, non seulement dans celles des *Trasformati* & des *Spioni* de Lecce, mais encore dans celle des *Investiganti* de Naples, dans la *Florentine*, & dans celle des *Arcadiens* de Rome, où il fut reçu le 8 d'Août 1698. Il avoit embrassé l'état Ecclésiastique de bonne heure: il fut dans la suite Chanoine & Grand-Pénitencier de l'Eglise de Lecce, Vicaire Général deViesti, Gallipoli & Gragnano, Prémier Chapelain des Troupes du Royaume de Naples, & du Pape, Auditeur de Mr. Nicolas Négroni, & ensuite du Cardinal son oncle. Pendant que Philippe V étoit maitre du Royaume de Naples, il fut honoré du Titre de son Prémier Historiographe, & devint ensuite Secrétaire du Duc de Gravina. Il mourut à Lecce le 9 d'Août 1719, dans la quarante-troisiéme année de son âge; & fut enterré dans la Cathédrale de cette Ville, dont il étoit Chanoine (*a*).

(*a*) *Mém. pour servir à l'Hist. des Homm. Illust.* T XVI, p 282. 283.

„ noncée dans le Palais Episcopal de Gallipoli." Naples 1716. XII. *Scritto Istorico-Legale sopra le ragioni della sospensione del l'Interdetto locale generale della Chiesa di Lecce, e sua Diocesi.* „ Traité Historique & Juridique sur les raisons de la suspension de l'Interdit général de l'Eglise & „ du Diocèse de Lecce." Rome 1716. XIII. *Tre Lettere Legale.* Ces Lettres ont été écrites pour défendre les Droits de l'Eglise de Lecce. XIV. On a aussi quelques-unes de ses *Poësies*, entre autres sept *Sonnets*, qui se trouvent dans la seconde Partie des *Rime Scelte del Sign. Bartolommeo Lippi*, *in Lucca* 1719. in-8 (1).

(1) Voy. *Mém des Homm. Illust.* T.XVI. p 283-286. & le *Journal de Venise* Tom. XXXIII. Part. II. p. 234.

ANGELUS (CHRISTOPHLE), savant Grec du dix-septième Siècle, Auteur de divers Ouvrages [*A*], étoit né dans la Morée. Les Turcs, après l'avoir fait beaucoup souffrir pour la Religion, l'obligérent enfin à quitter sa Pâtrie. Il vint en Angleterre, & aiant abordé à Yarmouth, l'Evêque de Norwich & quelques autres Ecclésiastiques de cette Ville lui fournirent les moyens de subsister. A la recommandation de cet Evêque, il fut reçu à Cambridge, où il étudia trois ans dans le Collége de la Trinité. Vers la Pentecôte de l'année 1610, il alla à Oxford, & y étudia dans le Collège de Balliol, où il fut extrèmement utile aux jeunes Etudians de l'Université, en leur apprenant le Grec; occupation qu'il continua jusqu'à sa mort, arrivée le 1. de Févrièr de l'an 1638. Il avoit acquis la réputation de Savant dans la Langue Grecque, & de parfaitement honnête-homme (*a*).

(*a*) Wood *Athen. Oxoniens.* Vol. I. col. 618. Edit. de 1721.

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] I. Une Rélation des maux que les Turcs lui avoient fait souffrir pour la Religion, en Grec & en Anglois. Oxford 1617. II. *Enchiridion de Institutis Græcorum.* „ Idée des Coutumes des „ Grecs," en Grec & en Latin. Cambridge 1619. in-4. Le Texte Grec de cet Ouvrage étant tombé entre les mains de George Fhelavius, Ministre à Dantsig, il le traduisit en Latin, & y ajouta de savantes Notes, avec lesquelles on l'imprima à Francfort en 1655. in-8. Cette Version de Fhelavius est intitulée, *Status & Ritus Ecclesiæ Græcæ*: „ L'Etat & les Usages de l'Eglise Grecque." III. L'Eloge du Royaume de la Grande-Bretagne, & des deux Universités de Cambridge & d'Oxford. Cambridge 1619. in-4. IV. *De Apostasia Ecclesiæ, & de Homine peccati* *, *scilic. Antichristo.* „ De l'Apostasie de l'Eglise, „ & de l'Homme de Péché, c'est-à-dire l'Antechrist," en Grec & en Latin. Londres 1624. in-4 (1).

* Ce Titre est defiguré, soit par abus, soit à dessein, dans *Moréri*, qui dit *de Homine peccatore*. R. D. T.

(1) Wood Vol. I. col. 618.

☞ ANGILBERT, Abbé de Centule ou S. Riquier dans le neuvième Siécle, étoit issu d'une Famille noble de Neustrie, comme l'on croit; au moins se trouvoit-il parent de Madelgaud & de Richard, deux Seigneurs du Pays. Dès ses prémiéres années, il fut élevé à la Cour de Charlemagne, où il étudia les Lettres avec ce Prince & les autres Courtisans, sous le docte Alcuin. Il fut un de ceux qui s'attachérent plus particuliérement à ce Docteur, qui le considéra depuis comme son fils, & s'exerçoit quelquefois avec lui à la versification (*a*). Après que Charles eut fait couronner Roi d'Italie Pepin son fils, il lui donna Angilbert pour Primicier de son Palais, ou son Prémier Ministre. Il suivit le jeune Prince en Italie, d'où il revint en France au bout de quelques années. Son mérite, sa naissance & ses services engagérent Charlemagne à en faire son gendre; il lui fit épouser la Princesse Berte sa fille, dont il eut deux fils, Harnid, & l'Historien Nitard (*b*). Angilbert, déja très bien auprès de Charles, acquit par cette alliance un nouveau degré de faveur: il fut établi Duc ou Gouverneur de la France maritime, depuis l'Escaut jusqu'à la Seine; & le Roi le fit outre cela son Secrétaire, & son principal Ministre [*A*]. Mais ni les honneurs, ni les dignités, ne purent le rétenir longtems à la Cour. Alcuin, & Adalard Abbé de Corbie, lui inspirérent par leurs discours le mépris des grandeurs humaines, auxquelles il renonça courageusement, & se rendit Moine en 790 au Monastère de Centule ou S. Riquier, du consentement de sa femme, & avec l'agrément du Roi [*B*]. Malgré son amour pour la retraite, il fut souvent obligé de sortir de son Monastère, pour se prêter aux besoins de l'Eglise & de l'Etat (*c*). En 792, Charlemagne le choisit pour conduire à Rome Félix Evêque d'Urgel [*C*], qui venoit d'être condamné à *Reginum* ou Ratisbonne en Bavière, pour cau-

(*a*) Mabillon *Act. Ord. Bened.* T. V. p. 92-94. dans *l'Hist. Litt. de France* T. IV. p. 414.

(*b*) Mabillon. *Hist. Littér. de France*, ubi supra.

(*c*) Mabillon ibid. p. 98. n. 11. *Hist. Littér.* p. 418.

[*A*] *Le Roi le fit ..... son Secrétaire & son principal Ministre.*] Le Pape Adrien, dans sa Réponse aux Livres Carolins (1), qualifie Angilbert, Chapelain du Roi Charles. Certains Ecrivains, prenant ceci à la lettre, ont cru qu'Angilbert étoit revêtu du Sacerdoce, même avant que d'épouser la Princesse Berte: mais c'est ce qui est tout à fait insoutenable, selon les Auteurs de *l'Histoire Littéraire de France*. Il n'y a même aucune preuve qu'il fût jamais Prêtre, & le terme de *Capellanus* (Chapelain) dans quelques Ecrivains de ce tems-là, signifie souvent, le Conseiller ou le Ministre d'un Prince dans les Affaires d'Etat. Mais ne pourroit-on pas dire, que la Réponse aux Livres Carolins étant postérieure au tems où Angilbert avoit embrassé l'état Religieux, le titre de Chapelain, qui lui est donné, doit se prendre dans son sens ordinaire, & prouve qu'il avoit pris les Ordres, & avoit le titre de Chapelain du Roi? Il semble que cette conclusion est assez naturelle, sans avoir recours à ce sens particulier du terme *Capellanus*, qu'adoptent les savans Bénédictins.

(1) *Concil.* T. VII. p. 915. Paris 1671. *studio Labbei.* Voyez *Hist. Littér. de France*, T. IV. p. 414. note 1.

[*B*] *Se rendit Moine .... du consentement de sa femme, & avec l'agrément du Roi.*] On voit par cet exemple, le pouvoir de la Superstition, qui permet de rompre les nœuds les plus sacrés, d'abandonner femme & enfans, pour se confiner dans un Monastère, sous prétexte de vivre dans la retraite. Il y a longtems qu'on a remarqué, que la multitude des Moines, & cette coutume de renoncer aux devoirs de la Société, a produit les plus funestes effets pour les Etats; & qu'il arrive par-là, qu'un nombre infini de gens, qui pouvoient être utiles à leurs concitoyens, leur deviennent à charge. C'est ce qu'a remarqué avec raison l'Auteur des *Lettres Persanes* (2). „ Le nombre de ces „ gens faisant profession de Célibat, est prodigieux...... „ Ce métier de Continence a anéanti plus d'hommes, que „ les pestes & les guerres les plus sanglantes n'ont jamais „ fait. On voit dans chaque Maison Religieuse une fa- „ mille éternelle, où il ne nait personne, & qui s'entre- „ tient aux dépens de toutes les autres. Ces maisons sont „ toujours ouvertes, comme autant de gouffres, où s'en- „ sévelissent les races futures." A cela on peut ajouter, à considérer l'Etat Monastique en lui-même, que si l'on se propose de se consacrer entièrement à Dieu, & de se dérober à toutes les distractions dont les affaires du Monde sont la source, d'où vient interrompre sa retraite? Pourquoi en sortir pour se mêler des affaires, qu'on regardoit comme un obstacle aux occupations de la piété? Et cela même, que malgré leur prétendu amour pour la retraite, les Moines entrent si fort dans les affaires du Siècle, prouve l'inutilité de cet état de vie, & le pouvoir de la Superstition, qui permet à un homme, sous prétexte de dévotion, de rompre les nœuds de la Société, pour embrasser un genre de vie qui ne mène à rien.

(2) T. II. *Lettre* 115. p. 175. 176.

[*C*] *Le choisit pour mener à Rome Felix Evêque d'Urgel.*] C'est

cause d'Herésie [D]. Deux ou trois ans après, Charles, qui avoit beaucoup de confiance en lui, l'y renvoya, porter au Pape Adrien les Actes du Concile de Francfort, avec les Livres Carolins. Au commencement de l'année 796, Angilbert y fit un troisième voyage, pour aller de la part du même Prince, féliciter le Pape Léon III sur son exaltation, & conférer avec lui des moyens de soutenir la Discipline dans l'Eglise. Il étoit, outre cela, chargé de quelques autres Commissions (d). En l'année 800 il accompagna Charlemagne à Rome, où ce Prince fut couronné Empereur d'Occident. Une des principales occupations d'Angilbert, fut de rebâtir par les libéralités du Roi Charles le Monastère de Centule, dont il étoit Abbé du moins dès l'an 794. En 811, il fut du nombre de ceux qui souscrivirent au Testament de Charlemagne, qu'il ne survêcut que de vingt jours, étant mort le 18 de Fevrier 814 (e). Il fut d'abord inhumé à la porte de la grande Eglise, d'où son corps, qui se trouva sans corruption, fut transféré en 841 dans l'intérieur de la même Eglise. L'Abbé Richbodon, qui prit soin de cette translation, fit graver sur son Tombeau une nouvelle Epitaphe [E]. Angilbert cultivoit les Lettres, & se plaisoit particuliérement à la Poësie, pour laquelle il avoit tant de talent, que Charlemagne l'appelloit son Homère (f). Il ne reste que peu de ses Ouvrages [F]. C'étoit d'ailleurs un

(d) *Hist. Littér.* ubi supra.

(e) D'Acheri *Spicileg.* T. IV. p. 458. 474. 475. dans l'*Hist. Litt.* ubi supra.

(f) Fabricius *Bibl. Mediæ & Infim. Ætat.* T. I. p. 266.

C'est ce que disent Mabillon (3), les Bénédictins de S. Maur (4), & Fleuri (5). Mezeray, sans parler d'Angilbert, dit (6) que Charlemagne avoit envoyé Félix à Rome abjurer son Erreur, en l'année 792. Mais Le Sueur (7) s'inscrit en faux contre ce voyage; & la raison qu'il en allègue, c'est que deux ans après, Félix fut encore appellé au Concile de Francfort, avec Elipand son Disciple, où ils furent tous deux condamnés; ce qui paroit à cet Historien une preuve qu'il n'avoit point auparavant abjuré son Erreur. Mais c'est-là une bien foible raison: il est aisé de concevoir que Félix avoit recommencé à dogmatiser depuis cette abjuration, comme le rapporte Mézeray (8).

[D] *Pour cause d'Herésie.*] Donnons une idée de cette dispute, qui fit beaucoup de bruit sur la fin du huitième Siècle. Félix étoit Espagnol (9), & c'est-là tout ce qu'on sait de lui jusqu'à son Episcopat, dont on place le commencement en 779. Il succéda à Dotella dans le Siège Episcopal d'Urgel, qui faisoit alors partie de l'Empire François sous la Métropole de Narbonne, & il l'occupa assez paisiblement jusqu'à l'an 791 (10). Quelque tems avant cette époque, Elipand Archevêque de Tolède consulta Félix, qui avoit été son Maître (11), sur ce qu'il pensoit de Jésus-Christ, s'il le reconnoissoit pour Fils de Dieu par nature, ou par adoption? Félix répondit, *Que Jésus-Christ*, SELON LA NATURE HUMAINE, *n'étoit que Fils adoptif & nuncupatif*, c'est-à-dire, de nom seulement. Il concevoit donc que Jésus-Christ étoit Fils de Dieu par nature, à l'égard de sa Divinité; & Fils adoptif, à l'égard de son Humanité. Cette opinion se répandit, & fit de grands progrès en Espagne, & en-deçà des Pyrénées dans la Septimanie, qui est à peu près le Languedoc. L'an 791, on assembla un Concile à Narbonne sur ce sujet; mais il ne paroît pas par ce qui nous reste des Actes de ce Concile, qu'on y ait rien statué contre Félix, quoiqu'il soit marqué que ce fut-là le principal sujet de sa convocation. Le Concile de Ratisbonne, assemblé l'année suivante, fut moins favorable à Félix, comme on le rapporte dans le corps de l'Article. Il fut envoyé à Rome, & y abjura ses Erreurs: mais étant de retour dans son Eglise, il recommença à dogmatiser de nouveau; ce qui engagea Alcuin à lui écrire sur ce sujet. Félix fut condamné depuis dans le Concile de Francfort en 794, à Rome de nouveau en 796 ou 797, & à Aix-la-Chapelle en 799. Il fut alors déposé de l'Episcopat à cause de ses fréquentes rechutes, & relégué à Lyon, où il mourut, à ce que l'on croit, vers l'an 818. Il ne reste des Ouvrages de Félix que quelques fragmens rapportés par ceux qui l'ont réfuté, & la Profession de Foi qu'il fit à Aix-la-Chapelle en 799. Disons un mot de la question même, dont il s'agissoit. Il paroit que dès le tems du Concile de Nicée, il y avoit une surprenante variété d'opinions sur la question, *Comment Jésus-Christ est Fils de Dieu?* Constantin, qui voulut entendre les Evêques raisonner & disputer sur cette matière, fut fort étonné de trouver si peu d'unanimité parmi des Docteurs, qui se glorifioient tous du nom de Chrétiens (12). Pour parler de Félix d'Urgel, on ne peut disconvenir qu'il n'y eût quelque chose de singulier dans son opinion. Il semble d'abord, qu'à considérer ce qu'il disoit, que Jésus-Christ, en qualité d'Homme, n'étoit que Fils adoptif de Dieu, il adoptât un principe des Sabelliens, qui disoient, que Jésus-Christ Homme, *est devenu Fils de Dieu par la communication du Verbe* (13). Mais ce qui distinguoit son opinion du Sabellianisme, c'est qu'il reconnoissoit que par rapport à sa Divinité, Jésus-Christ étoit Fils de Dieu par nature; au-lieu que selon les Sabelliens, le *Verbe* n'est point le *Fils de Dieu*, il n'est qu'un Attribut, une Faculté, une Propriété de la Nature Divine (14). A prendre donc la chose à la rigueur, Félix établissoit deux Fils, l'un adoptif, & l'autre par nature; & par-là il favorisoit l'opinion qui établit deux Personnes en Jésus-Christ. Mais peut-être, si l'on avoit ses Ecrits, trouveroit-on qu'il y avoit beaucoup de logomachie dans cette dispute. Supposons, par exemple, qu'il fût question de savoir, si l'Humanité du Sauveur, considérée d'une manière abstraite, en elle-même & indépendamment de son union avec la Divinité, peut être nommée Fils de Dieu par nature; il n'y a, je m'assure, pas de Théologien, qui voulût l'affirmer dans le même sens qu'on dit, qu'il est Fils de Dieu à l'égard de sa Divinité. Ainsi il se pourroit très bien, que l'Hérésie de Félix n'a consisté que dans une vaine & inutile subtilité, en distinguant par abstraction, ce qui n'a point été réellement distingué: les deux Natures n'ont constitué qu'une seule Personne, à laquelle on attribue ce qui ne convient souvent qu'à l'une des Natures. La distinction de Félix étoit inutile, & ne servoit à rien; mais dans le fond, je ne vois pas que ce fût une Hérésie, qui ébranlât en aucune manière aucun Dogme fondamental. J'avoue qu'il paroit qu'on en peut déduire, qu'il y a deux Personnes en Jésus-Christ; mais si Félix nioit cette conséquence, & qu'il se retranchât dans son abstraction métaphysique, pourquoi lui imputer ce qu'il n'admettoit point? Agobard, dans son Traité contre lui, reconnoit que Félix desavoue cette conséquence (15). Ce qui donne tout lieu de penser qu'on a grossi les objets dans cette occasion, comme on ne le fait malheureusement que trop dans celles de la même nature, c'est qu'Agobard, dans le même Traité, fait un grand crime à Félix d'avoir soutenu que Jésus-Christ entant qu'homme avoit ignoré plusieurs choses (16); sentiment, qui est aujourd'hui assez généralement reçu parmi les Théologiens. Cependant, à prendre la chose à la rigueur, ce n'est aussi que par abstraction que l'on peut concevoir la chose, & en supposant que la Divinité unie avec l'Humanité, ne communiquoit pas dans ces momens ses connoissances infinies à l'Entendement. Concluons cette Remarque en disant, que le parti le plus sage sur ces sortes de sujets, c'est de ne vouloir pas subtiliser mal à propos; & c'est peut-être en quoi Félix eut le plus de tort.

(3) *Act. & Annal. Ord. Ben.* T. V. p. 98. n. 15. &c.

(4) *Hist. Littér. de France* ubi supra.

(5) *Hist. Ecclés.* T. IX. p. 522.

(6) *Abrégé de l'Hist. de France* T. I. p. 244.

(7) *Hist. Ecclés.* T. VI. sous l'an 792.

(8) *Ubi supra.*

(9) Antonio *Bibliot. Vet. Hispan.* T. III. L. VI. c. n. 27. Romæ 1698.

(10) *Hist. Littér. de France* T. IV. p. 428.

(11) Eginard *Annal.* 792. Voy. Fleuri *Hist. Ecclés.* T. IX. p. 134.

(12) De Beausobre *Hist. Crit. du Manich.* T. I. Part. II. L. III. ch. c. §. 2.

(13) Idem §. 11.

(14) Id. ib.

(15) Voyez Du Pin *Bibl. des Aut. Ecclés.* T. VII. p. 142.

(16) Idem p. 145.

[E] *Fit graver sur son Tombeau une nouvelle Epitaphe.*] Il y en avoit auparavant une autre. Voici celle de Richbodon:

Hoc recubat busto semper memorabilis Abbas
Angilbertus, ovans spiritus astra colit.
Mensis Martii obit bissenis ipse Kalendis;
Construxit templum quod retinet tumulum.
Et cluit Augusti Karoli sub tempore Magni,
Dogmatibus clarus, principibus socius.
Ante fores templi jussit qui se tumulari,
Ribbuda huc Abbas transtulit ac posuit,
Post annos obitus bis denos ejus & octo,
Corpore cum nullus integer insolito est (17).

[F] *Il ne reste que peu de ses Ouvrages.*] I. On a de lui, dans le Recueil de Duchesne (18), un Poëme de 68 vers Elégiaques, adressé à Pepin Roi d'Italie. C'est un Compliment qu'Angilbert fait à ce jeune Prince, sur la joie qu'avoient eue le Roi son père, la Famille Royale, & toute la France, de le revoir après une absence de plusieurs années (19). Il y a beaucoup d'apparence qu'il fut composé à l'occasion du voyage que Pepin fit à la Cour de France l'an 796, après avoir remporté une Victoire signalée sur les Huns. L'Auteur, qui semble avoir été alors en route pour sa troisième Ambassade à Rome, aiant rencontré ce Prince à Langres, n'avoit presque pas eu le tems de le saluer, l'un étant pressé de se rendre auprès du Roi son père, & l'autre auprès du nouveau Pape. II. Le Poëme 177. dans le Recueil de ceux d'Alcuin, est de l'Abbé Angilbert: il a paru si beau à Dom Mabillon, qu'il l'a fait entrer dans l'Eloge historique de notre Abbé. C'est une Pièce de trente vers, encore Elégiaques. L'Auteur paroit l'avoir composée à l'occasion de la Dédicace de la grande Eglise de son Monastère, qu'il fit faire vers l'an 801. Il y prie Jésus-Christ de bénir cette Eglise, & de vouloir écouter favorablement les vœux qui y seroient offerts (20). III. Dans la Chronique d'Hariulfe, on trouve quelques autres petites Poësies d'Angilbert, toutes en mêmes vers que les précédentes. Elles consistent en deux Inscriptions, l'une qu'il fit graver à la principale Tour de la grande Eglise de S. Riquier, l'autre sur le pavé de la même Eglise; & en deux Epitaphes, l'une de S. Caïdoc, & l'autre de S. Fricore, toutes les deux réimprimées dans la Continuation de Bollandus au 31 du mois de Mai (21). IV. Nous avons aussi d'Angilbert un Etat ou Rélation de ce qu'il avoit fait en faveur de son Monastère, depuis qu'il en étoit Abbé. Bollandus & Henschénius l'ont d'abord publiée, mais imparfaite, entre les Actes du Saint (Angilbert est tel dans l'Eglise Romaine.) Elle est plus entière dans la Chronique de Centule, & dans le Recueil de Dom Mabillon. Angilbert s'y arrête particuliérement à la construction des trois Eglises qu'il avoit fait bâtir, à leur Dédicace, aux Autels & aux Reliques, dont il les avoit ornées & enrichies (22). Les Auteurs de l'*Histoire Littéraire*

(17) *Hist. Littér. de France* T. IV. p. 415. 416.

(18) *Hist. Franc. Script. coætan.* T. II. p. 646. 647.

(19) *Hist. Littér. de France* ibid. p. 416.

(20) Ibid. p. 417.

(21) D'Acheri *Spicileg.* T. IV. p. 458. 450. & 475. Bolland. 31 Mai p. 263. n. 2. dans l'*Hist. Litt. de France* T. IV. p. 417.

(22) *Hist. Littér. de France* ibid.

(g) Hist. Littér. de France T. IV. p. 414.

un homme distingué par son habileté dans le maniement des Affaires, & par ses autres talens, & qui fut un des plus grands ornemens de la Cour de Charlemagne, & de tout l'Empire François (g). Il étoit étroitement lié avec Alcuin, qui lui adresse quatre de ses Lettres (h), & qui ne parle de lui qu'avec éloge dans quelques autres, & dans plusieurs de ses Poësies. Theodulfe Evêque d'Orléans lui dédia un de ses Poëmes, qui est une espèce de Satyre contre un certain Poëte qu'Angilbert souffroit à sa table, mais qui la deshonoroit par ses mauvais vers (i).

(h) Alcuin. Epist. 57. 42. 81. 92.

(i) Hist. Littér. ibid. p. 412.

vaire remarquent particulièrement, qu'il se trouve dans cette Rélation plusieurs traits, qui ne sont pas indignes de la curiosité de ceux qui s'appliquent aux Antiquités Ecclésiastiques. Ils ajoutent, qu'il semble que nous ne l'avons pas en tout son entier, & que certains Réglemens qu'Angilbert avoit faits, touchant la célébration de l'Office divin aux jours de Litanies ou Prières publiques, & sur la manière de distribuer la Communion, faisoient partie de cette Rélation. Dom Mabillon les aiant recouvrés dans un Manuscrit de Mr. le Cardinal Ottoboni, qui avoit appartenu à la Reine de Suède, les a insérés dans ses Annales (23).

(23) Ibid. p. 417. 418.

ANGRIANI, ou AYGNANI, ou AIGNAN (MICHEL), appellé vulgairement MICHEL DE BOLOGNE, Théologien savant du quatorzième Siècle, nâquit à Bologne en Italie, où il entra dans l'Ordre des Carmes (a). Il étudia ensuite dans l'Université de Paris, où il prit le bonnet de Docteur. Dans le Chapitre Général de son Ordre qui se tint à Ferrare l'an 1354, dans celui de Bordeaux de 1358, & dans celui de Trèves de 1362, il fut nommé Régent pour le Couvent de Paris; & ce fut pendant qu'il occupa cet Emploi, qu'il composa son *Commentaire sur les quatre Livres des Sentences* (b). Angriani assista l'an 1372 au Chapitre Général tenu à Aix en Provence, en qualité de *Définiteur* de la Province de Bologne; & depuis ce tems-là, il est qualifié du titre de *Maitre*, c'est-à-dire Docteur en Théologie, qualité qui lui est aussi donnée dans les Chapitres Généraux tenus au Puy en Vélay l'an 1375, & à Bruges l'an 1379, où il se trouva en qualité de Provincial de sa Province (c). Le 19 d'Avril de l'an 1380 il fut élu Vicaire Général [A]; & l'année suivante 1381, le Chapitre Général assemblé à Vérone l'élut unanimement pour Général de l'Ordre. Les Provinciaux des Provinces, qui tenoient pour le Pape Clément VII, ne s'y trouvant point, ils furent suppléés par d'autres Religieux nommés à leurs places. Dans le Chapitre Général de la Province de la Haute Allemagne, tenu l'an 1385 à Bamberg, la même Dignité fut conférée à Angriani. Mais l'année suivante 1386, étant allé à Gènes trouver le Pape Urbain VI, il fut déposé de sa Charge, sans qu'on ait pu en savoir la cause; si ce n'est que les uns disoient qu'il étoit ami & confident de quelques Cardinaux, que le Pape fit mourir vers ce tems-là; & les autres, que c'étoit à cause de quelques soupçons qu'eut le Pape contre l'Archidiacre de Bruges, qui avoit été Disciple d'Angriani (d). Déchargé de son Emploi, il se retira au Couvent de Bologne. Ce fut là qu'il travailla & perfectionna les Ouvrages que nous avons de lui [B]. Nonobstant sa dépositiun du Généralat, le Pape Boniface IX le fit l'an

(a) Mém. pour servir à l'Hist. des Homm. Illust. T. V. p. 193. 201. & Du Pin Biblioth. des Aut. Ecclés. T. XI. p. 52.

(b) Mémoires ubi supra.

(c) Ibidem.

(d) Ibidem p. 195.

[A] *Il fut élu Vicaire Général.*] Le grand Schisme, qui divisa l'Eglise après la mort de Grégoire XI, causa aussi beaucoup de division dans les Ordres Religieux, & en particulier dans celui des Carmes. Les Couvens d'Allemagne, de Hongrie, de Bohème, de Pologne, de Danemarc, de Suède, de Norvege, de Prusse, de Flandre, de Frise, & de plusieurs autres Provinces contiguës à l'Allemagne, avec la Toscane, la Lombardie, & les autres Pays d'Italie, reconnurent Urbain VI. Mais les Couvens de France, d'Espagne, d'Ecosse & de Naples soutenoient le parti de Clément VII, auquel s'attacha aussi Bernard Olensia, ou Oleri, dix-septième Général de l'Ordre des Carmes; & pour cette raison il fut déposé par le Pape Urbain, qui ordonna au Chapitre Général, qui se tenoit à Bruges l'an 1379, d'en élire un autre, qui fût tiré des Pays de son Obédience. Le Chapitre obéit aux ordres d'Urbain, il élut Michel Angriani sous le titre de Vicaire Général; & cette élection fut confirmée par une Bulle que donna le même Pape, datée du 13 des Calendes de Mai, c'est-à-dire du 19 d'Avril 1380 (1).

(1) Mém. des Homm. Illust. T. V. p. 194.

[B] *Les Ouvrages que nous avons de lui.*] I. *Ad Cardinalem S. Mariæ trans Tyberim insigne opus & præclarum de conceptione S. Mariæ, Liber I.* „ Noble & excellent Ouvrage sur la Conception de la Vierge Marie, au Cardinal de Ste. Marie au-delà du Tybre, en un Livre." MS. Arnoul Bostius Religieux Carme, qui mourut à Gand le 31 de Mars 1499, dit que cet Ouvrage d'Angriani est tout rempli de ces expressions: *Tota pulchra, tota formosa est Maria, Amica Spiritus almi, Verbi Divini Genitrix, Æterni Patris Comparentalis, eundem cum eo Filium habens, & macula originalis non est* in ea. „ Marie est toute belle, toute charmante, elle est la Maitresse du S. Esprit, la Mère du Verbe Divin, unie avec le Père Eternel, aiant un même Fils avec lui, & il n'y a point en elle de tache originelle (2)." II. *Super Sententias Libri IV.* Ce Commentaire a été imprimé pour la prémière fois à Milan l'an 1510, & ensuite à Venise l'an 1523, In-folio, par les soins du P. Léon Prioli, Religieux du même Ordre. III. *Quæstiones Sententiarum, Liber unus.* „ Questions sur les Sentences, en un Livre." *In Evangelium Matthæi Liber.* „ Un Livre sur l'Evangile de S. Matthieu." *Tabula Moralium S. Gregorii Papæ.* „ Table des Ouvrages moraux de S. Grégoire Pape." *Tabula Decreti.* „ Table du Decret." *In Ethicam Aristotelis Liber.* „ Livre sur la Morale d'Aristote." *In Valerium Maximum Liber.* „ Remarques sur Valère Maxime." *Sermones varii, Liber unus.* „ Divers Sermons, en un Livre." Ces divers Traités sont mentionnés par Trithème (3), & il y ajoute, *In Evangelium Lucæ Liber unus.* „ Commentaire sur l'Evangile de S. Luc, en un Livre." Le Père Niceron les a indiqués tous, excepté le dernier, & il observe que peut-être ne nous reste-t-il que le Titre de tous ces Livres, à moins que quelque Bibliothèque d'Italie, où Michel Agriani passa la plus grande partie de sa vie, ne les ait conservés en MS (4). IV. *Lectura super Michæam.* „ Leçons sur le Prophète Michée." Cet Ouvrage est cité par Angriani dans son Commentaire sur le Ps. LXVII. 8 (5). V. *Postilla super Johannem.* „ Postille sur S. Jean." Il renvoie aussi à cet Ouvrage, dans son Explication sur le Ps. LXXVI. 1. 13 (6). VI. *Postilla in Apocalypsin.* „ Sur l'Apocalypse." Cet Ouvrage est „ encore cité dans son Explication du Ps. LXXVII. de même que le suivant. VII. *Sermones Quadragesimales.* „ Sermons pour le Carême (7)." C'est peut-être le même Ouvrage, qui est nommé *Quadragesimale* par Trithème (8), & dont Mr. Du Pin parle (9). VIII. *Dictionarium Divinum.* „ Dictionaire Sacré." MS. C'est un Dictionaire de la Bible, qui explique tous les mots cités dans l'Ecriture: mais la mort l'a empêché de l'achever. Il n'a fait que les trois prémières Lettres (10). Le MS. de cet Ouvrage, aussi-bien que ceux des quatre précédens, se conserve dans les Bibliothèques des Carmes de Bologne & de Ferrare (11). IX. *Commentaria in Psalmos.* „ Commentaires sur les Pseaumes." Cet Ouvrage fut imprimé la prémière fois à Alcala en 1524, par les soins de Jean Jonsica Evêque de Burgos, sur un MS. de la Bibliothèque du Monastère de S. Jérôme *Los Todos de Guisando.* Comme le nom de l'Auteur ne s'y trouva pas, on lui donna celui d'*Inconnu*, & c'est sous ce titre qu'il a paru encore à Lyon en 1588 & 1603 (12). Mais le P. Basile Anguisola, Religieux de l'Ordre des Carmes, trouva l'an 1600 dans la Bibliothèque des Carmes de Bologne un MS. divisé en cinq Volumes, à la fin desquels on lisoit: *Explicit Lectura prima, secunda &c. partis Psalterii, compilata per F. Michaelem de Bononia Ordinis B. M. de Monte Carmelo inter Theologos Doct. Parisienses Minimum.* Il en trouva un autre vers le même tems dans la Bibliothèque des Carmes de Venise, dont une partie étoit écrite l'an 1397, & l'autre l'an 1424, divisé pareillement en cinq Volumes, au commencement desquels étoient ces mots: *Incipit Lectura super Psalterium edita & composita per Fr. Michaelem de Aygnanis de Bononia sacræ Theologiæ Doctorem eximium, Ord. Fratrum S. Dei Genitricis Mariæ de Monte Carmelo.* Sur la prémière feuille de chaque Volume étoit dépeint un Professeur assis dans une Chaire en habit de Carme, avec des Auditeurs habillés de différentes façons au bas; & à la fin de chaque Volume le nom de l'Auteur étoit aussi marqué. L'un & l'autre Exemplaire fut présenté au Patriarche de Venise & à l'Archevêque de Bologne, qui nommérent des personnes habiles pour les vérifier sur le Commentaire des Pseaumes imprimé à Lyon, sous le nom de l'Inconnu; & aiant été trouvés conformes, on travailla à en procurer une nouvelle Edition sur ces Exemplaires & sur d'autres Manuscrits aussi anciens, que l'on trouva dans plusieurs Bibliothèques de Bologne, marqués des mêmes inscriptions. C'est donc après tous ces examens & ces précautions, que nous sont venues les Editions suivantes sous le nom de leur véritable Auteur: celle de Venise en 3 Vol. in-4. chez Jean Guerili; le prémier Volume est de l'an 1600, & les deux autres de 1602: celle de Paris 1626, 2 Volumes In-folio: de même que celles de Lyon de 1652 & 1673 (13).

(2) Ibid. p. 197.

(3) Ubi supra.

(4) Mém. &c. p. 197. 198.

(5) Ibid. p. 202.

(6) Ibidem.

(7) Ibidem.

(8) Ubi supra.

(9) Ubi supra.

(10) Trithem. ubi supra.

(11) Mémoires ubi supra.

(12) Du Pin ubi supra, dit en 1602.

(13) Mémoir. p. 199-201.

[C] On

l'an 1394 Vicaire Général de la Province de Bologne, avec plein pouvoir de la gouverner ; & l'an 1396, il se trouva au Chapitre Général de Plaisance, en qualité de Définiteur de la même Province (e). Il mourut à Bologne le 16 Novembre 1400, selon le P. Louis de Ste. Thérèse (f), ou le 1. de Décembre 1416, la derniére année de l'Empereur Wenceslas, & sous le Pontificat de Boniface IX, selon Trithème (g) & Du Pin (h). Le prémier sentiment est plus conforme à l'Epitaphe qui se trouve dans l'Eglise des Carmes de Bologne, gravée sur un Tombeau de marbre qui est devant le grand Autel. L'obscurité & la barbarie des expressions ont pu donner occasion à l'opinion de Trithême. On trouvera cette Epitaphe ci-dessous [C]. Trithème (i) dit qu'Angriani étoit fort versé dans l'Ecriture, dans les Sciences profanes, & le Droit Canon.

(e) Ibidem p. 196.
(f) Ibid.
(g) De Scrip. Eccl. c. 874.
(h) Ubi supra.
(i) Ubi supra.

[C] *On trouvera cette Epitaphe ci-dessous.*]

Michael Doctor hic est. Aygnana Bononias illum
Stirps dat, Carmeli, quem tulit Ordo, caput.
In David ejus ovat calamus ; stupor estque Latinis
Et Gallis virtus, ingeniumque senis.
Bis septingentos annos patet esse Novembrem
Atque bis octenos explicuisse dies (14).

(14) Ibid. p. 198. 197.

ANICET. Affranchi, qui avoit eu soin de l'enfance de Néron, & qui devint ensuite Général de ses Galéres. Il étoit extrèmement haï d'Agrippine mére de Néron, & de son côté il ne la haïssoit pas moins. L'Empereur cherchant à se défaire de sa mére, ne savoit comment s'y prendre pour exécuter son parricide [A]. Anicet s'avisa d'un expédient: il donna l'invention d'un Vaisseau, qui se pouvoit démonter aisément, & qui par un secret s'entrouvriroit tout d'un coup; de maniére qu'elle seroit engloutie dans la Mer, sans qu'on pût légitimement concevoir le moindre soupçon, la Mer étant sujette à beaucoup d'accidens: car qui seroit jamais si injuste, que d'attribuer un naufrage à l'artifice des hommes, & de les vouloir rendre responsables de l'injustice des flots & de la tempête? Il ajouta, que le Prince n'avoit qu'à lui ordonner un Temple & des Autels, & lui décerner tous les honneurs qui pourroient marquer sa douleur & sa piété filiale. Néron trouva le projet admirable [B], & l'on prépara la Galére. Agrippine fut invitée de venir à Bayes, où l'Empereur étoit alors; il la reçut avec beaucoup de magnificence, & lorsqu'il fut question de s'en retourner, il l'engagea à monter sur le Vaisseau fatal; ce qu'elle fit, avec deux personnes de sa Suite. Le Vaisseau n'étoit pas encore fort éloigné, lorsque tout à coup, au signal donné, le plancher de la chambre, chargé de plomb, tomba. Agrippine eut le bonheur d'être garantie par une cloison du lit sur lequel elle étoit couchée, & qui se trouva assez forte pour résister au poids. Elle se sauva à la nage, à la faveur de quelques bateaux de Pecheurs qui vinrent au secours, & la ramenérent dans sa maison par le Lac Lucrin. Néron, qui attendoit avec impatience qu'on lui vînt apprendre la nouvelle de la réussite de son parricide, apprit qu'elle étoit échappée au danger, qu'elle en avoit été quitte pour une légére blessure à l'épaule, & qu'elle ne pouvoit etre en doute sur l'auteur de l'attentat. Cette nouvelle le remplit de frayeur & de rage [C]. Il fit appeller sur le champ Burrhus & Sénéque, qui demeurérent longtems tout étonnés & dans un profond silence. A la fin Senéque, revenant le prémier à lui, regarda Burrhus, & lui demanda „ si ses Soldats étoient gens à faire le coup ?" Burrhus répondit „ que les Prétoriens étoient si affectionnés à la Maison des Césars, & en particulier à la mémoire de Germanicus (a), qu'ils n'entreprendroient rien contre sa fille, & qu'Anicet achevât ce qu'il avoit commencé" [D]. Anicet s'offre sur le champ, & sans délibérer davantage, demande qu'on le charge de l'exé-

(a) Père d'Agrippine.

[A] *L'Empereur cherchant à se défaire de sa mère, ne savoit comment s'y prendre pour executer son parricide.*] „ Il „ étoit en suspens s'il se serviroit du fer, ou du poison, „ ou de quelque autre moyen violent. Il choisit d'abord „ le poison ; mais la difficuité étoit de le lui donner. De „ l'empoisonner à sa table, c'eût été une chose trop vi„ sible, après la mort de Britannicus. D'un autre côté, il „ n'étoit pas aisé de corrompre ses Domestiques, parce „ que ses propres crimes lui avoient appris à être défian„ te, & qu'elle étoit toujours munie de contre-poisons & „ de remédes. Il ne trouvoit pas moins de peine à ca„ cher un meurtre, & il craignit de ne trouver personne „ qui voulût servir de ministre à un forfait si énorme (1)." Xiphilin ajoute, que plusieurs personnes dignes de foi accusent Sénèque d'avoir aussi conseillé ce parricide, soit qu'il prétendit couvrir son propre crime par ce moyen, ou qu'il eût intention d'engager Néron à commettre un crime si détestable, afin qu'il se précipitât d'autant plus promptement à sa perte (2). Nous avons suivi, dans la traduction des prémières paroles, Henri Etienne, qui remarque que le Grec signifie, *crimen cui affinis erat*, ou mot à mot, *crimen quod adversus se erat*, τὸ ἔγκλημα καθ' ἑαυτοῦ: ajoutant, que ce crime que Sénèque cherchoit à cacher, c'étoit, que lui-même en vouloit à la vie de Néron, *quod ipsemet Neronis vitæ insidiaretur* (3). Mais pourquoi Sénèque auroit-il conseillé la mort d'Agrippine, pour couvrir ses propres desseins contre Néron ? à moins que l'on ne suppose, qu'il étoit entré dans quelque complot avec Agrippine ; mais c'est ce dont on ne trouve aucune trace dans l'Histoire. Il est vrai que Xiphilin dit dans un autre endroit (4), que Sénèque, avec quelques autres des principaux, conspira contre Néron : mais, outre que ce fut après la mort d'Agrippine, par quelle raison Sénèque auroit-il conseillé de la faire mourir, pour cacher sa propre conspiration ? Je remarquerai donc, que quoique le mot ἔγκλημα signifie quelquefois *crime*, il signifie proprement une *accusation*, sur-tout quand il est suivi de la préposition κατά, laquelle avec un génitif signifie *contre*; & je crois que Xiphilin a voulu dire, que Sénèque conseilla la mort d'Agrippine, soit pour ne pas donner lieu de soupçonner qu'il eût eu part au complot dont on l'avoit accusé, ou pour rendre Néron plus dépendant de lui. Quoi qu'il en soit, il est certain par Tacite, que Sénèque fut consulté sur le meurtre d'Agrippine, comme on peut le voir dans le corps de l'Article. Nous ferons quelques remarques sur ce passage (5).

(1) Tacit. Annal. L. XIV. Voy. Xiphilin Hist. Rom. dans Néron, p. 199. de la trad. de Cousin in-4. Paris 1688.
(2) Xiphilin ubi supra.
(3) Stephan. in Xiphilin ad p. 192. Edit. 1592. in-folio.
(4) P. 181.
(5) Voyez Rem. [D].

[B] *Neron trouva le projet admirable.*] Il le goûta d'autant plus, que la conjoncture du tems en favorisoit l'exécution. Il étoit à Bayes, où il célébroit la Fête de Minerve qu'on appelle *des cinq jours*. Il y attira sa mère, en disant souvent, „ que les enfans doivent supporter la „ mauvaise humeur des parens, & tâcher de les appaiser, „ quand ils sont irrités." Par-là il se flattoit de faire croire généralement, qu'il étoit réconcilié avec sa mère; & il espéroit que par un effet de la crédulité ordinaire aux femmes, il la persuaderoit elle-même, & l'engageroit à se rendre auprès de lui. Il vint au-devant d'elle sur le rivage, car elle vint par mer d'Antium, lui présenta la main, l'embrassa, & la conduisit à Baule (6). Il y avoit là un Vaisseau qui l'attendoit, plus paré qu'à l'ordinaire, comme pour faire honneur à Agrippine ; car elle avoit accoutumé de monter dans une Galère à trois rangs, montée par des mariniers ; & on l'avoit invitée à souper, pour couvrir mieux le dessein par les ténèbres de la nuit. Il y a de l'apparence qu'elle en fut néanmoins avertie par quelqu'un qui trahit le secret, & pour éviter tout piège, elle se fit porter en chaise jusqu'à Bayes : mais Néron lui leva toutes ses défiances par ses caresses, la faisant asseoir au-dessus de lui ; tantôt, avec la franchise & la gaieté d'un jeune-homme, l'entretenant de diverses choses ; tantôt, avec une gravité affectée, la consultant sur des affaires importantes. Enfin le festin aiant duré bien avant dans la nuit, il lui dit adieu avec de nouveaux transports, lui baisant les yeux, & la tenant embrassée, comme s'il ne l'eût pu quitter, soit pour mieux cacher sa perfidie, ou qu'à la vue de la mort qui l'attendoit, la Nature fit un dernier effort (7). Qu'un pareil procédé est révoltant, aux yeux de ceux à qui il reste quelque sentiment d'humanité !

(6) C'est le nom de la maison de plaisance située entre le Cap de Misene & le Golphe de Bayes, le long de la côte qui se courbe un peu.
(7) Tacit. ubi supra.

[C] *Cette nouvelle le remplit de frayeur & de rage.*] Aïant fait appeller Sénèque & Burrhus, il leur dit, dans les termes que la frayeur & la colère lui dictoient, „ qu'il „ lui sembloit déja la voir (sa mère) à la tête des Soldats „ ou des Esclaves, assembler le Peuple, ou implorer le „ Sénat ; leur conter son naufrage & sa blessure, avec le „ meurtre de ses gens, & l'accuser d'être l'auteur de cet at„ tentat. Quelle ressource donc dans cette extrémité (8)?" On voit par-là, dans quelles angoisses étoit Néron. Agrippine de son côté, quoiqu'elle affectât une grande sécurité, n'ignoroit pas le danger où elle étoit ; & à considérer le caractère de cette femme, qui se faisoit un jeu d'un meurtre, Néron ne pouvoit, selon la Politique, se dispenser de la prévenir.

(8) Ibid.

[D] *Qu'Anicet achevât ce qu'il avoit commencé.*] Cet avis ne pouvoit qu'être agréable à Néron, &, comme on vient de le dire, c'étoit le seul parti qu'il y avoit à prendre; car Burrhus & Sénèque voyoient bien, dit Tacite (9), qu'il étoit inutile de le détourner du dessein de faire mou-

(9) Ibid.

rir

l'exécution. Alors Néron tout transporté s'écria, qu'il recevoit ce jour-là l'Empire de la main d'un Affranchi; qu'il exécutât le tout promptement, & choisît ceux qu'il jugeroit les plus propres à son entreprise. Anicet aiant appris dans ce moment, qu'Agerinus étoit venu de la part d'Agrippine, pour informer Néron de son malheur, & de la manière dont elle s'étoit sauvée, il resolut de profiter de cette occasion, pour faire retomber sur l'Impératrice le crime de trahison: il fit jetter un poignard entre les jambes d'Agerinus, tandis qu'il parloit, & l'aiant fait saisir aussi-tôt comme voulant attenter à la personne de Neron, il le fit charger de fers. Il se proposoit par cette fourbe, de faire croire qu'Agrippine en avoit voulu à la vie de l'Empereur, & que voyant son crime découvert, elle s'étoit tuée elle-même de desespoir. L'Affranchi s'étant rendu ensuite à la maison d'Agrippine, il la fait environner, pose par-tout des Corps de garde, ensonce la porte, se saisit des Domestiques qui auroient pu faire quelque resistance, & arrive enfin à la chambre de l'Imperatrice, où il trouva peu de gens, la frayeur aiant fait prendre la suite à tout le reste. Agrippine étoit seule avec une de ses Femmes, & peu de lumière. Son inquiétude redoubloit à chaque instant, sur ce que personne ne venoit de la part de son fils lui rendre ses complimens, & qu'Agerinus même n'étoit pas de retour. Elle s'apperçut, au grand changement qui arrivoit par la desertion de ses gens, & au bruit inopiné causé par des étrangers, qu'un dernier malheur la menaçoit, & que tout lui présageoit sa dernière heure; ensorte qu'elle dit à la Femme qui étoit avec elle, & qui se retiroit: „ Quoi? tu m'abandonnes aussi!" Là-dessus elle voit entrer Anicet, suivi d'Herculéus Capitaine d'une Galère, & d'un Centurion de l'Armée navale nommé Oloarit. Elle lui dit, „ Que s'il venoit de la part de l'Empereur pour savoir des nouvelles de son „ état, il lui dît qu'elle se portoit bien; mais que s'il venoit pour commettre un parricide, elle ne „ pouvoit croire que ce fût par l'ordre de son fils." Les Assassins aiant environné son lit, le Capitaine de Vaisseau, le prémier, lui déchargea un coup de bâton sur la tete; & comme le Centurion tiroit l'épée, elle cria, montrant son ventre: *C'est ici qu'il faut frapper* [E]; aprés quoi elle fut percée de coups (b). Ce ne fut pas-là le seul meurtre auquel Anicet eut part. Quand Néron voulut se défaire d'Octavie sa femme, on chercha quelqu'un qui s'avouât coupable d'adultère avec elle, & auquel on pût en meme tems imputer quelque entreprise contre l'Etat. On choisit Anicet, comme le plus propre à ce dessein. Il n'avoit pourtant pas été en grand crédit auprés de l'Empereur depuis le meurtre d'Agrippine, & il étoit meme devenu à charge & odieux à Néron: *Car les Princes*, dit très bien l'Historien (c), *regardent d'ordinaire les exécuteurs des grands crimes, comme des gens dont la présence semble toujours les leur reprocher.* L'Empereur l'envoya donc chercher, & lui rappella le souvenir de l'obligation qu'il lui avoit: „ Vous seul, lui dit-il, m'avez sauvé des embuches de ma mère. Il se pré„ sente une occasion de me rendre un service non moins important, en me delivrant de celles de ma „ femme. Il ne s'agit point d'employer votre bras ni votre epee, mais seulement d'avouer que vous „ avez commis adultere avec Octavie." Il lui promit de grandes recompenses, mais qu'il faudroit d'abord tenir secrettes, avec une retraite douce & assurée; le menaçant de mort, en cas de refus. Anicet, qui avoit l'esprit porté au mal, & enhardi par l'impunité de ses premiers crimes, en fit plus qu'on ne lui avoit demandé; il communiqua sous le sceau du secret l'adultere prétendu à quelques-uns de ses Amis apostés exprès, comme pour leur demander conseil. Convaincu par sa propre confession, il eut ordre de se retirer en Sardaigne, où on lui fournit dequoi supporter doucement son exil, & il y mourut de mort naturelle (d). Tacite parle d'un autre ANICET, dont nous dirons un mot ci-dessous [F].

(b) Tacit. Annal. L. XIV.

(c) Tacit. ubi supra.

(d) Ibidem.

rir sa mère, & ils crurent que la chose en étoit venue à un point, qu'il falloit ou qu'Agrippine pérît, ou que Néron lui-même succombât. Le même Historien dit immédiatement auparavant, qu'il est incertain, si avant l'affaire de Bayes, Sénèque & Burrhus avoient eu connoissance du complot. Il y a de l'apparence qu'ils conseillèrent à Néron, vu l'état des choses, de se défaire de sa mère, de peur que si elle le prévenoit, comme il y avoit sujet de le craindre, on ne les accusât d'avoir été d'intelligence avec elle. Par-là on n'a plus de peine à trouver le sens du passage de Xiphilin, cité ci-dessus (10). Sénèque conseille à Néron de faire mourir sa mère, ou pour éviter d'être accusé, si Agrippine prévenoit Néron; ou pour rendre cet Empereur plus odieux par ce détestable crime. J'avoue que ces raisons ne justifient point Sénèque & Burrhus d'avoir contribué à un tel parricide; mais elles les excusent jusques à un certain point, quand on fait réflexion sur l'abominable caractère de Néron & de sa mère. C'étoit rendre un véritable service au Genre-humain, que de le délivrer de pareils Monstres.

(10) Rem. [A] Citation (1).

[E] *Elle cria, montrant son ventre*, C'est ici qu'il faut frapper.] Xiphilin rapporte cette circonstance plus en détail. Il dit (11), qu'aussi-tôt qu'elle apperçut les Assassins, elle ne douta point du dessein qui les amenoit; & qu'étant sautée à bas de son lit, elle déchira sa robe, & découvrant son sein, dit: *Frappe, Anicet, frappe le sein qui a porté Neron.* Ce qui semble contredire ce que rapporte Tacite, qu'elle dit que *s'il venoit pour commettre un parricide, elle ne pouvoit croire que ce fût par l'ordre de son fils.* Mais la contradiction n'est qu'apparente. Il se peut très bien qu'Agrippine ait d'abord affecté de ne pouvoir se persuader que son fils voulût la faire périr; mais que voyant que la feinte étoit inutile & ne pouvoit la sauver, elle voulut faire voir par ses dernières paroles, qu'elle n'ignoroit pas l'auteur de sa mort. Il étoit même très naturel, que dans l'extrémité où elle se trouvoit, elle se repentît de ce qu'elle avoit fait pour un Monstre tel que Néron.

(11) In Nerone p. 164.

[F] *Un autre Anicet, dont nous dirons un mot ci-dessous.*] Cet Anicet avoit été Affranchi de Polémon Roi de Pont, son Amiral, & fort accrédité auprès de lui. Ne pouvant souffrir de voir le Royaume de Pont réduit en Province Romaine, il souleva les Peuples en faveur de Vitellius, & gagna par l'espérance du butin tous les gens sans aveu; ensorte qu'il rassembla un Corps assez considérable, avec lequel il attaqua & força Trébisonde, Ville fort ancienne, batie par les Grecs à l'extrémité du Pont-Euxin. Il y tailla en pièces cinq-cens Grecs .... brula les Galères Romaines, & se mit à courir la mer de côté & d'autre.... Cette affaire attira l'attention de Vespasien (12): il envoya des Soldats, commandés des Légions, sous la conduite de Virdius Géminus Capitaine expérimenté, qui attaqua les ennemis, comme ils étoient dispersés pour piller, & les contraignit de regagner leurs Vaisseaux. Ensuite, avec quelques Galères armées en diligence, il atteignit Anicet à l'embouchure de la rivière Cohibe, où il s'étoit retiré, pensant y être en sureté sous la protection de Sedochezor Roi des Laziens, qu'il avoit gagné à force d'argent & de présens. Mais ce Prince, après l'avoir défendu quelque tems, voyant qu'on lui offroit récompense de sa trahison, ou qu'on le menaçoit de la guerre en cas de refus, traita de la perte d'Anicet, & livra tous les autres aux Romains (13).

(12) Compétiteur de Vitellius.

(13) Tacit. Histor. L. III. c. 47. 48.

ANNAND (GUILLAUME), Doyen d'Edinbourg en Ecosse, & fils de Guillaume Annand Ministre d'Air, Bourg Royal du Comté d'Air dans le Diocése de Glasgow, nâquit à Air en 1633. En 1638 son pére fut obligé de se retirer en Angleterre avec sa famille, à cause des troubles qui s'élevérent en Ecosse. En 1651 notre Annand entra, en qualité d'Ecolier, dans le Collège de l'Université à Oxford; & quoiqu'il fût sous un Principal Presbytérien, il saisissoit les occasions d'aller aux Sermons de ceux du Parti contraire (a). Il prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 30 Janvier 1656 (b); & au mois d'Août de la même année il reçut les Ordres par les mains du Docteur Thomas Fulwar Evéque d'Ardfert ou Kerry en Irlande, & fut établi Ministre à Weston prés de Bister dans la Province d'Oxford (c). Le 6 de Juillet 1658 il fut reçu Maitre-ès-Arts (d), & devint Vicaire de Leighton-Buzzard dans la Province de Bedford, où il demeura jusqu'à l'année 1662. Comme il étoit en grande réputation pour la Prédication, Jean Comte de Middleton, Commissaire du Roi en Ecosse, l'emmena alors avec lui dans ce Royaume en qualité de son Chapelain. Sur la fin de l'année 1663,

(a) Wood Athen. Oxon. Vol. II. col. 132.

(b) Idem Fast. Oxon. col. 108.

(c) Idem Athen. Oxon. ubi supra.

(d) Idem Fast. Oxon. col. 122.

1663, il fut fait Ministre de l'Eglise de Talbooth à Edinbourg; & plusieurs années aprés, de celle du Trône de la meme Ville, qui est en même tems une Prébende. Au mois d'Avril de l'année 1676, on le fit Doyen d'Edinbourg; & le 1. d'Octobre 1685, il fut reçu Docteur en Theologie dans l'Université de S. André. Il mourut le 13 de Juin 1689, & fut enterré honorablement; mais on ne fit point de Sermon funèbre, cet usage n'étant point etabli parmi les Presbytériens, alors en possession de l'Autorité (e). Annand avoit vecu d'une manière très exemplaire, & fit paroitre de grands sentimens de piété en mourant. On a divers Ouvrages de lui [A].

(e) Idem Athen. Oxon. col. 833.

[A] *On a divers Ouvrages de lui.*] I. FIDES CATHOLICA: or, *the Doctrine of the Catholick Church in eighteen Ordinances, referring to the Word, Sacraments, and Prayer, in purity, number, and nature, Catholickly maintain'd and publickly taught against Hereticks of all sorts.* London 1661-2. in 4. II. *Solutions of many proper and profitable Questions suitable to the nature of each Ordinance &c.* imprimé avec le précédent. III. PANEM QUOTIDIANUM; or, a *short Discourse tending to prove the legality, decency, and expediency of set forms of Prayer in the Churches of Christ, with a particular defence of the book of Common-Prayer of the Church of England.* London 1661. in 4. IV. PATER NOSTER; *Our Father; or the Lord's Prayer explain'd, the sense thereof, and duties therein, from Scripture, History, and Fathers methodically cleared, and succinctly opened.* London 1670. in 8. V. MYSTERIUM PIETATIS; *or the Mystery of Godliness* &c. London 1671. in 8. VI. DOXOLOGIA; *or Glory to the Father, the Churches Hymn, reduced to glorifying the Trinity.* London 1672. in 8. VII. DUALITAS; *or a twofold subject displayed and opened, conduceable to Godliness, and peace, in order: first* Lex loquens, *the Honour and Dignity of Magistracy, with the Duties thereupon* &c. *secondly*, Duorum Unitas; *or the Agreement of Magistracy and Ministry at the Election of the honourable Magistrates at Edinburgh, and opening of the Diocesan Synod of the Rev. Clergy there.* Edinburgh 1674. in 4. (1).

(1) Wood Athen. Oxon. Vol. II. col. 533.

(a) Cave Hist. Litter. T. I. p. 641.

ANNE COMNENE; fille d'Alexis Comnène Empereur de Constantinople, & de l'Impératrice Irène, a ecrit une Histoire sous le titre d'*Alexiade* [A]. Cette Princesse naquit l'an 1083 (a). El-

[A] *Une Histoire sous le titre d'Alexiade.*] Elle est partagée en XV Livres. On y voit l'Histoire de l'Eglise de Constantinople, & des disputes de Religion dans l'Orient. [☞ Sur cet exposé, ceux qui ne connoitront pas l'Ouvrage d'Anne Comnène, croiroient aisément que c'est une Histoire Ecclésiastique, & ce n'est rien moins que cela. Dans les deux prémiers Livres, elle fait l'Histoire d'Alexis son père, avant son avénement à l'Empire, depuis l'an 1069 jusqu'à l'an 1081. Elle rapporte ses prémieres Expéditions, par lesquelles il signala sa valeur dans sa jeunesse contre trois des plus expérimentés Capitaines de son Siécle, Ursel, Bryenne & Basilace. Ursel étoit né dans la Gaule Celtique. S'étant enrichi, il avoit amassé des Troupes de diverses Nations; & profitant de l'état de foiblesse où étoit l'Empire, il n'aspiroit pas à moins qu'à s'en rendre maitre. L'Empereur Michel Ducas jetta ses yeux sur Alexis, pour lui donner le commandement de l'Armée destinée contre Ursel; & ce jeune Prince eut l'adresse de finir cette guerre, presque sans coup férir, en se rendant maitre de la personne du Tyran (1). Nicéphore Bryenne, Duc de Duras, aspirant à l'Empire après que Michel Ducas s'en fut dépouillé, & que Botoniate fut monté sur le Trône, Alexis fut encore choisi pour l'aller combattre, & ne fut pas moins heureux dans cette Expédition que dans la précédente (2). Basilace prit la place de Bryenne, il excita de nouveaux troubles, & Alexis eut le même bonheur contre lui, que contre les deux autres (3). Dans la suite, Anne fait l'Histoire de l'avenement de son pere à l'Empire. Elle fait voir la nécessité où il se trouva d'usurper la Souveraine Puissance, pour se garantir des violences des deux favoris de Botoniate, ses ennemis; la manière dont Isac, frère ainé d'Alexis, lui attacha les brodequins, & préféra l'honneur de leur famille à sa propre gloire. Elle décrit après cela les guerres qu'il eut à soutenir contre Robert, & elle relève par de justes louanges les excellentes qualités de ce redoutable ennemi, auquel, sans le secours des Etrangers, Alexis n'eût jamais pu résister avec toutes les forces de l'Empire. Elle raconte ensuite diverses Expéditions contre les Turcs & contre les Scythes, avec divers autres événemens remarquables, l'arrivée des François qui passérent par Constantinople pour l'Expédition de la Terre Sainte, quelques autres exploits contre les Turcs, & enfin les circonstances de la maladie & de la mort de son père (4). ADD. DU TRAD.] Anne Comnène acheva son Histoire l'an 1148, plusieurs années après la mort de son père (5). Elle se trouve en MS. dans la Bibliotheque du Cardinal Barbérini à Rome, dans celle de S. Laurent à Florence, & dans plusieurs autres Bibliothèques d'Italie (6). Les huit prémiers Livres parurent à Ausbourg en Grec, avec la Version & les Notes de David Hœschelius, in 4. en 1610 selon Mr. Du Pin & le Docteur Cave (7), & en 1618 selon Oudin (8). [☞ Cette différence vient de ce que dans le Titre, il y a des Exemplaires qui ont l'année 1610, & d'autres 1618, comme nous l'apprend le savant Mr. Fabricius (9). A. n. T.] L'Ouvrage complet, publié sur le MS. de la Bibliothèque Barberine de Rome, parut à Paris in-folio en 1651, avec une belle Version Latine, un Glossaire & une Préface de Pierre Possin, savant Jésuite, qui y joignit les Notes d'Hœschelius (10). [☞ Possin, dans sa Préface sur l'Histoire de Nicéphore Bryenne, qui parut en 1661, parle d'un MS. de l'Alexiade, qui avoit appartenu à Jaques Cujas, beaucoup plus complet que celui dont il s'étoit servi; & sur l'espérance qu'on lui avoit donnée de lui communiquer ce MS., il promet une nouvelle édition de l'Histoire d'Anne, avec la Vie de cette Princesse, recueillie des Anciens, & quelques autres Pièces: mais rien de cela n'a paru (11). Jean-Frédéric Gronovius écrivoit dans une de ses Lettres de l'an 1643, qu'il possédoit l'Alexiade d'Anne Comnène, trois fois plus ample que celle qu'Hœschelius avoit publiée: mais on n'en a rien vu (12). A. n. T.] Le célèbre Du Cange a fait des Notes Historiques & Philologiques sur l'Alexiade, & les a jointes à son Edition de Jean Cinname, à Paris in-folio 1670 (13). Ce Jean Cinname fleurissoit vers l'an 1180 (14), & continua l'Histoire des Comnènes. Vossius observe (15), qu'Anne Comnène rapporte les événemens de la Vie de son père, d'une façon fort différente des Auteurs Latins, lesquels, si l'on en excepte Albert Chanoine d'Aix, s'accordent à dépeindre cet Empereur comme le plus traitre & le plus perfide des hommes. Mais il est très vraisemblable, ainsi que le remarque cet habile Critique, que les Latins ont donné trop à la haine qu'ils avoient pour l'Empereur Grec, & qu'Anne sa fille a donné à son affection beaucoup plus que ne le permettent les Loix de l'Histoire. *Multa vero de parente suo longe aliter narrat, quam Latini solent: qui omnes prope, si unum excipias Albertum, Canonicum Aquensem, Cæsarem eum describunt, tanquam fraudulentum ac perfidum. Sed satis verisimile est, tum Latinos suo erga Græcum Imperatorem odio, tum filiam Comnenam amori erga patrem suo, aliquanto amplius indulsisse, quam per leges historiæ liceret.* Le Lecteur peut consulter Oudin, où il trouvera (16) les témoignages de Robert Abbé de S. Remi à Reims, dans son second Livre *de Profectione Christianorum Principum in Syriam*, „De l'Expédition des Princes Chrétiens en Syrie," dont il fut lui-même; d'Otton de Frisingue L. VII. Ch. 20. de ses *Chroniques*; de Guillaume de Tyr L. II. C. 5. &c. *De Bello Sacro*, „De la Guerre Sainte;" de Godefroi de Viterbe, dans la dix-huitiéme Partie de sa *Chronique*; de Conrad Abbé d'Ursperg, dans sa *Chronique* sous l'année 1101; de Matthieu Paris, dans son *Historia Major*, sous les années 1096 & 1113; & de Matthieu de Westminster, dans ses *Flores Historiarum*, sous l'année 1105. Tous ces Auteurs sont unanimes à représenter Alexis comme un homme d'un caractère artificieux, fourbe, & perfide. Albert Chanoine d'Aix, dont parle Vossius, & dont l'Ouvrage a été publié par Reinier Reineccius sous le titre de *Chronicon Hierosolymitanum*, sans nom d'Auteur, parle d'une manière beaucoup plus avantageuse de l'Empereur Grec, ensorte qu'il semble s'être proposé de faire son apologie. [☞ Mr. Cousin remarque (17), que quelques-uns ont révoqué en doute qu'Anne Comnène eût elle-même écrit cette Histoire. Wolfius, dans les Remarques sur Nicetas, dit qu'elle contient *vingt Livres*, & qu'elle les a composés, ou fait composer par un autre; car il est aisé, ajoute-t-il, aux Grands & aux Princes d'être savans & éloquens, ils n'ont pour cela qu'à s'attribuer les Ouvrages qu'ils ont fait faire. Je remarquerai ici en passant, que Bodin (18) a fait la même faute que Wolfius, par rapport au nombre des Livres de l'Alexiade; & ce qu'il y a de plus singulier, c'est que pour avoir mal entendu les paroles de Bodin, un autre Savant a pris l'Auteur de cette Histoire pour un homme, qu'il appelle *Annas Alexius* (19). Gretser, dans ses Remarques sur Cantacuzène, paroit aussi douter que notre Anne ait elle-même écrit l'Histoire qui porte son nom. Mais, comme le remarque très judicieusement Mr. Cousin, on ne peut rien avancer avec moins de fondement: car pour ôter à un Auteur un Ouvrage qui porte son nom, il faut avoir des preuves fortes, & non des soupçons vagues & des conjectures en l'air. Pour ce qui est de la différence qu'il y a entre les narrations de la Princesse & celles des Auteurs Latins, & du fond que l'on peut faire sur son témoignage, on ne peut qu'approuver la sage réflexion de Vossius rapportée ci-dessus, & celle de Mr. Cousin, qui dit: „Quelque profession que les Ecrivains fassent de dire la „vérité, & de ne la trahir jamais, il n'y en a point qui „ne s'en éloigne quelquefois par intérêt, par passion, ou „par erreur, & pour avoir été prévenu ou mal informé." Mais en faisant attention à cette vérité, il semble que l'on ne peut guéres douter en général de la fidelité de la Princesse Anne dans son Histoire. La manière dont elle s'exprime pour en assurer ses Lecteurs, & les raisons qu'elle allegue, ont quelque chose de si fort & de si frappant, qu'on ne peut équitablement, sans en avoir de puissantes rai-

(1) Anne Comnène Hist. d'Alexis L. I. ch. 1. & 2.
(2) Id. L. I. ch. 3. 4.
(3) Id. ibid. ch. 5. & 6.
(4) Voyez la Preface de Cousin au-devant de l'Hist. d'Alexis par Anne Comnène.
(5) Oudin Comm. de Script. & Script. Eccl. T. II. col. 1176.
(6) Id. ibid.
(7) Du Pin Bibl. des Aut. Ecclés. T. IX. p. 263 & Cave ubi sup.
(8) Ubi supra.
(9) Bibl. Græc. T. VI. p. 391.
(10) Du Pin, Cave, Oudin, ubi supra.
(11) Fabricius Bibl. Græc. ubi supra.
(12) Fabricius ibid.
(13) Cave & Oudin ubi supra.
(14) Vossius de Hist. Græc. L. IV. c. 19.
(15) De Hist. Græc. L. II. c. 27.
(16) Ubi supra col. 1178-1179.
(17) Préface sur l'Hist. d'Alexis.
(18) De Methodo Hist. c. 10; Voyez Fabric. Bibl. Græc. T. VI. p. 391.
(19) Micrael. Præf. ad Syntagm. Hist. §. 44. Voy. Hanckius de Script. Hist. Byzant. L. I. c. 19. Fabric. ibid p. 390. Note ††.

Elle fut d'abord promise à Constantin, fils de Michel Ducas; mais ce Prince étant mort avant que de l'avoir épousée, elle fut mariée à Nicéphore Bryenne (*b*). Elle s'attacha avec tant d'application à l'étude, qu'elle a passé pour la femme la plus accomplie de son Siècle. Après avoir perdu d'abord l'Impératrice sa mère *, ensuite l'Empereur Alexis son père en l'année 1118, & son mari en 1137, elle chercha quelque soulagement à sa douleur, en s'occupant à écrire l'Histoire de son père, depuis l'an 1069 jusqu'à l'an 1118 (*c*). Zonare en parle avec beaucoup d'eloge (*d*), & dit qu'elle s'appliqua extraordinairement à se perfectionner dans les Sciences, que son style avoit toute l'élégance Attique, qu'elle avoit un génie propre aux plus sublimes spéculations, & qu'elle cultiva ses talens naturels avec soin, soit par la lecture, soit en conversant avec les Savans. [☞ Cette Princesse se plaint dans son Histoire (*e*), que sa vie a été fort traversée; que dès sa plus tendre enfance, elle fut exposée à la malice de ses ennemis; & que dans la suite elle essuya beaucoup de maux. *Il n'y a point de mal*, dit-elle, *ni grand, ni petit, ni étranger, ni domestique, qui ne soit venu fondre sur moi.* Voici, selon les apparences, ce qui causa une partie de ses chagrins. L'Empereur Alexis aimoit *Jean*, l'aîné de ses fils, plus qu'aucun de ses enfans, & le désigna pour son successeur à l'Empire. L'Impératrice Irène, au contraire, donnoit toutes ses affections à *Anne Comnène*, & souhaitoit passionnément de procurer l'Empire à Nicéphore Bryenne, mari d'Anne. Dans cette vue, elle parloit souvent à l'Empereur son mari au desavantage de son fils Jean Comnène, & donnoit les plus grands éloges à Bryenne (*f*). Mais tous ses efforts furent inutiles; Jean Comnène monta sur le Trône, au grand regret de sa mère, & sur-tout d'Anne. Il paroit que son goût pour les Sciences n'avoit pas étouffé l'ambition en elle: car il n'y avoit pas encore un an que Jean jouïssoit de l'Empire, que notre savante Princesse trama une Conspiration contre son frère; &, ce qu'on aura de la peine à lui pardonner, c'est que pour mettre son mari sur le Trône, ou plutôt pour s'emparer elle-même de l'Autorité Souveraine, elle auroit trempé dans l'assassinat de son propre frère (*g*). La timidité & la lenteur de Bryenne l'empêcha d'agir, & éteignit l'ardeur des Conjurés; & l'Historien rapporte (*h*) qu'Anne, irritée de la foiblesse & de la lâcheté de son mari, reprocha à la Nature de ne l'avoir pas faite homme au-lieu de lui. La Conjuration fut découverte, & l'Empereur pardonna à sa sœur son entreprise; il voulut seulement la punir par une confiscation. Mais la générosité de celui à qui il eut dessein de donner cette confiscation, sauva cette mortification à la Princesse [*B*]. Plusieurs Auteurs lui ont donné de grands éloges [*C*]. ADD. DU TRAD.]

(*b*) Id. ibid.

* C'est ainsi que porte l'Anglois. Je dois avertir, que l'Auteur s'est trompé, l'Impératrice aiant survêcu à son mari. Voy. *Hist. d'Alexis* L. XIV. c. 5. & les Additions à la fin de cet Article. R. D. T.

(*c*) Id. ibid. & Oudin T. II. col. 1178.

(*d*) *Annal.* L. XVIII. c. 28.

(*e*) L. XIV. ch. 9.

(*f*) Nicétas Acomin. *Hist. de Jean Comnène* ch. 1. dans l'*Hist. de Constantinople* T. V. de la Trad. de Cousin.

(*g*) Idem ch. 2.

(*h*) Id. ibid.

raison, se dispenser d'y avoir égard. Écoutons-la elle même (20). „ Peut-être que quelqu'un.... s'imaginera que „ je fais violence à l'Histoire pour obéir à la Nature, & „ que je m'éloigne de la vérité, pour suivre l'inclination „ que j'ai de louer mon père. Mais je jure par les hazards „ qu'il a courus pour l'intérêt des Chrétiens, & par les „ travaux qu'il a supportés, que ce n'est point pour le favoriser que je parle de la sorte. Au contraire, quand „ je reconnois qu'il a commis quelque faute, je blesse la „ piété pour rendre hommage à la Vérité, *que j'aime encore mieux que lui*, quoique je l'aime beaucoup. La règle que j'observe en écrivant, est de représenter les „ choses de la manière qu'elles se sont passées, sans rien „ donner ni à l'intérêt, ni à la passion. La preuve de ce „ que j'avance est fort aisée, *puisque ce que j'écris ne s'est pas fait il y a mille ans; ceux qui en ont été temoins vivent encore*, & ils s'accordent à le rapporter de la même sorte.... J'ai vu de mes propres yeux la plus grande „ partie de ce que j'écris...... Il y a des choses que „ j'ai apprises par le rapport de plusieurs personnes, qui „ ont servi sous Alexis.... J'ai recueilli les principales sous le règne de celui qui a succédé le troisième à „ mon pere, *dans un tems ou la flatterie etant occupée à louer le Gouvernement présent, il n'y avoit plus personne qui eût envie de déguiser la vérité pour louer un Prince mort.* „ ... *Je prends aussi Dieu à témoin*.... que je ne me „ suis servie d'aucuns Mémoires, qui ne fussent fort exacts „ & fort fidèles. La plupart de ceux qui me sont tombés „ entre les mains, avoient été écrits par de vieux Officiers, qui après avoir servi sous le règne de mon père, „ & après avoir été battus de la tempête sur la Mer du „ Monde, s'étoient retirés dans le Port de la Vie Religieuse. Ils avoient écrit sans ornement, & dans la simplicité de la vérité. J'ai conféré leurs papiers avec ce que „ j'avois autrefois entendu dire à mon père & à mes oncles, & je n'ai rien inféré dans mon Ouvrage, que ce „ que j'ai reconnu véritable par un examen sévere." Ne pourroit-on pas dire, sans taxer la fidélité d'une Princesse de mérite, que la véritable source de la différence qu'il y a entre ses récits & ceux des Historiens Latins, c'est qu'en général les actions humaines ont deux faces, & que selon la manière dont on les envisage, elles paroissent bonnes ou mauvaises, louables ou dignes de blâme? Les intérêts des Grecs & ceux des Latins n'étoient nullement les mêmes, ils étoient même pour l'ordinaire très opposés; chacun dans ses desseins, dans ses actions, consultoit ce que dictoit son intérêt: est-il surprenant après cela, que des gens attachés à ces deux Partis opposés, aient porté des jugemens contradictoires des mêmes actions, & que ce qui a paru juste, bon, louable aux uns, ait été envisagé par les autres comme injuste, mauvais, odieux? L'intérêt se mêle dans nos jugemens, sans que nous nous en appercevions; & nous suivons ses décisions, de la meilleure foi du monde. ADD. DU TRAD.]

(20) *Hist. d'Alexis* L. XIV ch. 4 de la Trad. de Cousin.

[*B*] ☞ *La générosité de celui à qui il eut dessein de donner cette confiscation, sauva cette mortification à la Princesse.*] Il y avoit à la Cour un homme qui étoit en grande considération, nommé Jean Axuque, Persan de nation, qui aiant été fait prisonnier, fut mis auprès du Prince Jean Comnène pour le divertir; desorte que quand ce Prince fut parvenu à l'Empire, ce Persan monta à un si haut comble de faveur, qu'il fut élevé à la Charge de Grand-Domestique (21). Après la découverte de la Conjuration dont on a parlé dans le corps de l'Article, Jean regardant un jour l'or, l'argent & les riches meubles de sa sœur, dit: „ Puisque l'ordre de la Nature est renversé à „ mon égard, puisque mes proches sont mes ennemis, & „ que les étrangers sont mes amis, il est juste que mes amis soient le plus avantageusement partagés de mes „ biens." Et à l'heure même, il ordonna de porter les meubles & les richesses de sa sœur à Axuque. Ce généreux Etranger, après lui avoir témoigné sa reconnoissance, lui demanda la permission de lui faire une remontrance, & l'aiant obtenue, il lui dit: „ Bien que votre sœur „ soit coupable d'un exécrable attentat, & qu'elle semble avoir renoncé à l'honneur qu'elle a de vous appartenir, lorsqu'elle a été si malheureuse que d'entreprendre „ sur votre vie; elle n'a pas néanmoins perdu les droits „ de sa naissance, en perdant les sentimens de la Nature. „ Etant sœur du meilleur Prince qu'il y ait au monde, elle „ peut rappeller par son repentir l'amour qu'elle a chassé „ par son crime. Pardonnez-lui le parricide dont elle avoit conçu le dessein, & ne la punissez que par la confusion que lui donneront vos bienfaits, en la contraignant d'avouer qu'elle est vaincue par votre vertu. „ Laissez-lui tous ses trésors, non comme un bien qui lui „ appartienne, mais comme un présent de votre bonté. „ Il est raisonnable qu'elle en jouïsse plutôt que moi, & „ qu'ils demeurent dans la famille d'où ils viennent (22). L'Empereur déféra à cette sage & généreuse remontrance. Qu'il y a peu de Courtisans d'un si beau caractère! REM. DU TRAD.]

(21) Nicétas *Hist. de Jean Comnène* ch. 2.

(22) Id. ib.

[*C*] ☞ *Plusieurs Auteurs lui ont donné de grands éloges.*] Je ne rapporterai point ici une multitude d'autorités: on peut consulter l'Auteur cité en marge (23). Je me contenterai de mettre ici le jugement de deux Auteurs; l'un est le Président Cousin. „ Les progrès qu'elle fit dans les „ Lettres, *dit il*, paroissent assez dans ses Ouvrages. On n'y „ sauroit lire les descriptions des Pays, des Fleuves, des „ Montagnes, des Villes, des Sièges, des Batailles; les „ réfléxions sur certains événemens; le jugement des actions humaines; les digressions sur divers sujets, sans „ reconnoitre qu'elle étoit fort habile dans la Grammaire, „ dans la Rhétorique, dans la Philosophie, dans les Mathématiques, & qu'elle avoit même quelque teinture de „ la Médecine, de la Jurisprudence, de la Théologie, & „ de la Ste. Ecriture" (24). Voici le jugement d'un autre Auteur. „ L'Histoire Byzantine a aussi son défaut.... „ lequel consiste en ce que plus de la moitié des Auteurs „ de ce vaste Recueil ne méritent pas d'être lus, excepté „ en quelques endroits assez rares, où ils ne se copient pas „ les uns les autres...., L'Alexiade d'Anne Comnène a „ son mérite particulier. C'est une Histoire polie, & qui va „ de pair avec l'Histoire d'Alexandre le Grand écrite par „ Quinte Curce (25)." REM. DU TRAD.]

(23) Pope Blount *Censura celebr. Author.* p. 171. 176. Genève 1694.

(24) *Préface sur l'Hist. d'Alexis.* Hist. de Constantinople T. IV.

(25) Vigneul-Marville, *Mélanges* &c. T. III. p. 88.

ANNICERIS, Philosophe Grec de la Secte Cyrénaïque, & dont les Disciples furent nommés *Annicériens* [*A*], étoit de Cyrène & fut Disciple de Parébate (*a*). Platon aiant été vendu pour Esclave

(*a*) Diog. Laert. L. II. *in Aristippo.*

[*A*] *Ses Disciples furent nommés Annicériens.*] Ils faisoient consister, comme les autres Philosophes de la Secte

ve à Egine, par ordre de Denys le Tyran, notre Philosophe, qui se trouva présent, le racheta [B] pour vingt, & selon d'autres pour trente Mines, & le renvoya à Athènes à ses Amis, qui voulurent faire rendre à Annicéris l'argent qu'il avoit déboursé; mais il ne le voulut pas recevoir, & dit, qu'ils n'etoient pas les seuls qui meritassent de prendre soin de Platon (b). Il se distinguoit particuliérement par son adresse à conduire un Chariot, & il la fit paroitre un jour d'une manière toute particulière devant Platon, aiant fait tout le tour de l'Académie sur une même ligne; ce que tout le monde admira, excepté Platon, qui le censura de sa trop grande habileté dans une chose de cette nature, disant, qu'il n'étoit guéres possible que se donnant tant de peine pour exceller dans un Art si peu nécessaire, il ne négligeât des connoissances beaucoup plus importantes & plus dignes d'admiration (c). Il avoit un frère nommé Nicotélès, qui étoit Philosophe; & le fameux Posidonius fut son Disciple (d).

(b) Idem in Vita Platonis.

(c) Ælian. Var. Hist. L. II. c. 27.

(d) Suidas.

Cyrénaïque, le Bonheur dans la Volupté, & croyoient que la Vertu n'étoit estimable qu'autant qu'elle procuroit du plaisir. *Atqui ab Aristippo, Cyrenaici atque Annicerii Philosophi nominati, omne bonum in voluptate posuerunt; virtutemque censuerunt ob eam rem esse laudandam, quod efficiens esset voluptatis* (1). Ils s'accordoient en tout avec les Disciples d'Hégésias (2), excepté qu'ils n'anéantissoient point l'Amitié, la Bienveillance, les Devoirs envers les Parens, & l'amour de la Patrie (3). Ils soutenoient, que quoique le Sage fût exposé à quelques maux, & qu'il ne jouït que de peu de plaisir, il n'en menoit pas une vie moins heureuse: Que le bonheur d'avoir un Ami n'est pas en soi une chose qu'on doive souhaiter; parce que d'être de même avis avec les autres, ou de penser autrement que le reste des hommes, ne sont pas des choses qui par elles-mêmes puissent satisfaire la Raison; mais que l'on doit s'accoutumer à tout ce qui est bon, à cause de nos panchans naturellement vicieux: Que l'on ne doit pas cultiver ses Amis seulement parce qu'ils sont utiles, ni rompre avec eux quand ils ne le sont point; mais qu'il faut s'entretenir bien avec eux par un principe intérieur de bienveillance, pour lequel on doit s'exposer soi-même à des maux réels. Quoique ces Philosophes, aussi-bien que les autres de leur Secte, fissent consister le souverain Bien de l'homme dans la Volupté, & qu'ils fissent profession de souffrir quand ils la perdoient, ils soutenoient cependant, que l'on doit s'exposer volontairement à la douleur & au chagrin, pour ses Amis (4). [☞ L'Auteur de l'*Histoire Critique de la Philosophie* (5) développe un peu davantage les principes de cette Secte. „ Annicéris fit voir, *dit-il*, que la vraie „ Volupté, celle que recherche un Philosophe, consiste „ à être utile aux autres hommes, & à préferer leurs a„vantages, les intérêts généraux de la Societé, à ses inté„rêts propres. Il ajoutoit, qu'à la vérité, dans l'état na„turel, il n'y a ni bien, ni mal, ni justice, ni injustice, „ ni vertu, ni desordre; car dans cet état, disoit-il, on „ ne doit songer qu'à soi seul, on doit tout rappeller à la „ conservation de son être, les autres hommes ne nous „ touchent point. Mais dans l'état de Société où ces mê„mes hommes se sont mis volontairement, il y a des „ choses permises, louables, & des choses défendues, re„préhensibles, des choses qu'on doit faire, & des choses „ qu'on doit éviter: car dans cet état nos intérêts, nos „ avantages sont mêlés avec ceux des autres: d'où il suit, „ que les idées de Vertu & de Vice ne sont point des at„tributs essentiels, qui expliquent la Nature de l'Homme „ en général; mais seulement des attributs qui expliquent „ sa Nature entant qu'il est lié à la Société, & qu'il pro„fite de tout ce que cette Société offre de commode, de „ sûr & d'avantageux." On voit là, où Hobbes & ses pareils ont puisé les belles découvertes qu'ils ont faites. Add. du Trad.]

(1) Cicero de Offic. L. III.

(2) Voyez l'Article d'Hégésias.

(3) Stanley Vit. Philos. Part. IV.

(4) Id. ibid.

(5) Hist. Critiq. de la Philosoph. T. II. L. IV. ch. 18. §. 8.

[B] ☞ *Notre Philosophe, qui se trouva présent, le racheta.*] L'Auteur de l'*Histoire Critique de la Philosophie* (6) a très bien remarqué, qu'Annicéris le Philosophe est différent d'Annicéris qui délivra Platon de l'esclavage. C'est à ce dernier qu'il faut rapporter tout ce qui est dit dans la suite de l'Article; excepté la circonstance rapportée par Suidas, qu'Annicéris le Philosophe avoit un frère nommé Nicotélès. Je sai qu'on peut alléguer, en faveur du sentiment qui confond les deux Annicéris en un, que Diogène Laërce (7) dit en termes formels, „ qu'Annicéris de „ la Secte Cyrénaïque, Disciple de Parébate, racheta Pla„ton." Voilà qui paroit clair & décisif, mais qui ne l'est pas autant qu'on pourroit le penser. I. Ce qu'Elien rapporte d'Annicéris, ne convient guères à un Philosophe Fondateur de Secte, & occupé de méditations de la nature de celles qui entroient dans le systême de la Secte Cyrénaïque. Quelle apparence sur-tout, qu'un Philosophe de ce caractère ait voulu faire preuve d'adresse en présence de Platon, au-lieu de s'entretenir avec lui? On m'avouera que cela n'a guères de vraisemblance, & qu'il est bien plus naturel de distinguer le Libérateur de Platon, d'avec le Chef de la Secte des Annicériens. II. Ce qui donne du poids à cette première considération, c'est que ni Elien, ni Lucien (8) qui parle de l'adresse de S. Annicéris & rapporte la même chose qu'Elien, ne le nomment Philosophe, & ne parlent de lui comme d'un homme connu d'ailleurs; ce qui paroit bien extraordinaire, s'il s'agit du Fondateur & du Chef d'une Secte de Philosophie. Mais III. je trouverai dans Diogène Laërce même des preuves pour fonder la distinction que je veux établir. Ménage (9) croit que le passage de la Vie d'Aristippe a été falsifié. Quelque Copiste aiant trouvé un Annicéris Philosophe dans cet endroit, & ensuite un Annicéris Libérateur de Platon, aura cru que c'étoit un seul & même homme, & en conséquence aura ajouté dans le prémier endroit, ce que Diogène Laërce n'auroit eu garde de dire, *qui délivra Platon*. Cette conjecture me paroit quelque chose de plus qu'une conjecture. En suivant la leçon ordinaire, Diogène Laërce paroit tomber dans une bévue insigne, qu'on ne peut guéres attribuer à un Auteur aussi exact. Selon lui, voici quelle fut la succession de l'Ecole de Cyrène: à Aristippe succéda Antipater, celui-ci fut suivi d'Epitimide, dont Parébate Maitre d'Annicéris prit la place: or Platon étoit contemporain d'Aristippe; quelle apparence que le Disciple du troisième successeur de ce Philosophe ait pu racheter Platon de l'esclavage? à moins que l'on ne suppose que cette succession s'est faite très rapidement, ce dont il n'y a point de preuve. C'est la raison que Ménage propose. J'y en ajouterai une autre; c'est que Diogène Laërce, quand il rapporte dans la Vie de Platon le fait dont il s'agit, dit simplement, qu'Annicéris de Cyrène le racheta: mais s'il eût été question du Philosophe, comment concevoir qu'il ne l'ait pas désigné comme tel, après en avoir parlé? Après tout, si l'on veut s'en tenir opiniâtrement à la lettre de Laërce, comment prouvera-t-on que ce que raconte Elien regarde le même homme, puisqu'il ne dit pas que c'étoit un Philosophe? Rem. du Trad.]

(6) Ibidem.

(7) L. II. in Aristippo p. 84.

(8) In Demosthenis Encomio.

(9) Observat. in Diog. Laërt. p. 72.

ANTELMI (Joseph) nâquit à Fréjus le 25 de Juillet 1648. Après avoir fait ses études, il fut pourvu d'un Canonicat de la Cathédrale de cette Ville, par la démission de Pierre Antelmi son oncle. Un petit Ouvrage qu'il fit en ce tems-là, & qui n'a pas été imprimé, parce que ce n'est proprement que le canevas d'un plus grand, *De Periculis Canonicorum*, fait voir qu'il envisageoit la qualité de Chanoine, & les devoirs qui y sont attachés, avec des yeux plus Chrétiens qu'on ne le fait communément. En effet, l'accomplissement de ses devoirs, & l'étude, l'occupoient uniquement (a). En 1680, il publia une Dissertation Latine sur la fondation de l'Eglise de Fréjus [A]. Son habileté dans les affaires Ecclésiastiques le fit retirer de Fréjus en 1684. Mr. J. B. de Verthamon aiant été fait Evéque de Pamiers, & aiant besoin d'une personne assez habile & assez entendue pour rétablir la paix dans son Diocèse, où l'affaire de la Régale avoit causé beaucoup de desordre, choisit Mr. Antelmi, par le conseil du P. La Chaize, sous lequel il avoit fait sa Théologie à Lyon, & qui avoit conservé depuis ce tems-là de l'amitié pour lui, & le fit son Grand-Vicaire & son Official. Antelmi répondit parfaitement aux espérances qu'on avoit conçues de lui. Il fut par sa prudence, sa douceur & son adresse, ménager si bien les esprits, que l'Evéque, à son arrivée dans le Diocèse, y trouva la paix & la tranquillité rétablies. Les mouvemens & les peines qu'il fut obligé de se donner pour cela, ne l'empêchérent

(a) Mém. pour servir à l'Hist. des Homm. Illust. T. V. p. 145. 146.

[A] *Une Dissertation Latine sur la fondation de l'Eglise de Fréjus.*] Elle est intitulée: *De initio Ecclesiæ Forojuliensis, Dissertatio Historica, Chronologica, Critica, Prophano-Sacra. Accesserunt I. Præsulum Forojuliensium Nomenclatura Chronologica. II. Diatriba de Ecclesia Reiensi, & de Monasterio Lirinensi.* „ Dissertation Historique, Chrono„logique, Critique, Profane & Sacrée, sur les commen„cemens de l'Eglise de Fréjus, avec un Catalogue des E„vêques de cette Eglise, & une Dissertation sur l'Eglise „ de Riez, & sur le Monastère de Lérins. A Aix en Pro„vence, 1680. in-4." Mr. Antelmi aiant formé le dessein de donner une Histoire complette de la Ville & de l'Eglise de Fréjus, crut devoir donner par avance cette Dissertation, où il s'attacha principalement à éclaircir l'antiquité & l'établissement de cette Eglise. L'Histoire entière est en MS. entre les mains de Mr. l'Evêque de Grasse son frère (1). Il met l'établissement de cette Eglise vers le milieu du quatrième Siècle. Il relève le mérite & la réputation de cinq ou six de ses Evêques, qui se sont rendus célèbres dans le IV. & dans le V. Siècles par leur doctrine & par la sainteté de leur vie, & sur-tout du fameux S. Léonce, qu'elle reconnoit pour son Patron. Il fait l'Hif-

(1) Mém. des Homm. Illust. T. V. p. 147. 148. Du Pin T. XVIII. p. 572.

péchérent pas de s'appliquer à l'étude. En 1689, il publia en Latin plusieurs Dissertations sur les Ouvrages de S. Léon le Grand, & de Prosper [*B*], & une autre sur le Symbole d'Athanase [*C*]. On a de lui encore divers autres Ouvrages [*D*]. Il étoit d'un tempérament délicat, & il ressentit bientôt les mauvais effets de son peu de ménagement : sa santé s'altéra si fort, qu'il fut obligé au commencement de 1697 de retourner à Fréjus pour y respirer l'air natal. On espéroit que le lait lui feroit du bien; mais son mal ne fit qu'augmenter de jour en jour, & il mourut à Fréjus (*b*), & non pas à Pamiers, comme le dit Mr. Du Pin (*c*), le 21 de Juin 1697, dans sa quarante-neuvième année.

(*b*) Ibid. p. 147.

(*c*) *Biblioth. des Aut. Eccléf.* Tom. XVIII. p. 275.

l'Histoire des démêlés de Théodore de Fréjus, & de Fauste Abbé du Monastère de Lérins, au sujet de l'Exemption de ce Monastère, qui furent réglés dans le troisième Concile d'Arles. Le P. Sirmond a mis ce Concile en 455, Mr. Antelmi le met en 450 ou 451. Il parle de l'origine de ce fameux Monastère, dont les Moines suivirent les sentimens de Cassien sur la Grace, comme l'Auteur le montre. On trouve dans cette Dissertation des remarques sur la Discipline de l'Eglise, & en particulier sur la coutume qu'avoit l'Eglise de Fréjus dès le cinquième Siècle, de communier les enfans sous les deux Espèces, aussi-tôt après qu'ils étoient baptisés; coutume qui s'est conservée dans l'Eglise jusqu'au huitième Siècle. On trouve aussi dans cet Ouvrage des observations curieuses sur l'antiquité, l'origine, les différens noms, & la diverse fortune de la Ville de Fréjus. L'Auteur n'oublie pas les célèbres Monumens que les Romains y ont élevés, & entre autres le fameux Aqueduc de cette Ville, dont il donne la description (2).

(2) Du Pin ibid.

[*B*] *Plusieurs Dissertations sur les Ouvrages de Léon le Grand & de Prosper.* Elles ont pour titre: *De veris Operibus S. S. Patrum Leonis Magni & Prosperi Aquitani Dissertationes Criticæ, quibus Capitula de Gratia Dei, Epistolam ad Demetriadem, necnon duos de Vocatione omnium gentium Libros, Leoni nuper adscriptos, abjudicat & Prospero postliminio restituit Josephus Antelmius.* Paris 1689. in-4. Mr. Antelmi, en continuant l'Histoire de l'Eglise de Fréjus, fut obligé d'entrer dans l'examen des questions qui concernent le Sémi-Pélagianisme, que les Moines de Provence soutenoient : cela l'engagea dans une dispute avec le P. Quesnel, sur l'Auteur des trois Ouvrages mentionnés dans le Titre des Dissertations, savoir, les *Capitules sur la Grace*, la *Lettre à Demétriade*, & les *Livres de la Vocation des Gentils.* Le P. Quesnel les attribue sur des conjectures à S. Léon, mais on les croit communément de S. Prosper, dont ils portent le nom dans plusieurs Manuscrits. Antelmi entreprit de réfuter les conjectures du P. Quesnel, & de restituer ces Ouvrages à S. Prosper (3). Toute la question dépend d'une comparaison très exacte du style & du génie des deux Ecrivains. Les Savans disputoient entre eux, si les dix Chapitres sur la Grace contre les Sémi-Pélagiens, qui sont dans le second Tome des Conciles, sont du Pape Célestin, ou de S. Prosper. Le P. Quesnel est le prémier qui ait pensé au Pape Léon. Baronius, le P. Sirmond, le P. Labbe qui a fait la dernière Collection des Conciles, & le P. Noris (depuis Cardinal) dans son *Histoire Pelagienne*, ont douté que le Pape Célestin en fût l'Auteur. La Lettre de ce Pape, qui est à la tête, a fait jetter les yeux sur lui. S. Prosper les avoit composés en 430, en ramassant toutes les autorités des Papes & des Conciles qui condamnoient le Sémi-Pélagianisme; & pour donner plus de force à cet Indice, il le voulut faire approuver par le Pape Célestin, afin qu'étant appuyé de l'autorité du Siége de Rome, il pût réduire plus aisément les Moines de Provence, qui contredisoient à S. Augustin. Mr. Antelmi n'oublie rien pour en conserver l'honneur à S. Prosper. Il met en paralléle sur diverses colonnes, le style, le tour & l'ordre de S. Prosper, & celui des Ouvrages en contestation, & conclud de la conformité, que l'on ne peut pas les lui ôter sans injustice. Il se travaille un peu plus pour le Traité de la Vocation des Gentils. L'Auteur de l'*Apologie des Saints Peres* soutient que c'est l'Ouvrage d'un Africain (4); & Mr. Basnage de Beauval observe (5), qu'il y a bien des difficultés contre S. Prosper, & que l'Auteur les démêle avec plus de peine & de lecture, que ne mérite l'importance de la chose. Il examine une autre question touchant deux Lettres de S. Léon, l'une adressée à Septimius Evêque d'Altino, & l'autre à Janvier Evêque d'Aquilée. Ces deux Lettres sont assez semblables. Le P. Quesnel s'inscrit en faux contre celle qui est écrite à l'Evêque d'Altino, & donne pour autentique celle qui est écrite au Métropolitain d'Aquilée. Mr. Antelmi soutient au contraire que cette dernière est supposée, & l'autre autentique. Il entre ensuite dans la Critique des Oeuvres de S. Léon. Il prétend que les Lettres & les Sermons, qu'on a sous son nom, sont l'Ouvrage de S. Prosper. Il soutient que la *Chronique de Prosper* est de Prosper d'Aquitaine. Enfin il fait la Critique des Poësies de S. Prosper, & promet une nouvelle Edition de tous ses Ouvrages (6). Le P. Quesnel répondit à Mr. Antelmi par une Lettre insérée dans le *Journal des Savans*, du 8 & du 15 d'Août 1689; & ce dernier lui répliqua par *Deux Lettres de l'Auteur des Dissertations sur les Ouvrages de S. Leon, & de S. Prosper, à Mr. l'Abbé . . . . pour servir de réponse aux deux parties de la Lettre du P. Quesnel.* Paris 1690 in-4. Mr. Du Pin a donné dans cette Dispute la victoire au P. Quesnel. Mr. l'Evêque de Grasse dit avoir eu en main une feuille de sa *Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques*, où il avoit témoigné approuver le sentiment de Mr. Antelmi; mais qu'il la supprima à la sollicitation des Amis du P. Quesnel, & en fit imprimer à la place une autre, où il se déclara entièrement pour celui-ci (7).

(3) Idem p. 271. 272.

(4) Beauval Hist. des Ouvr. des Sav. Avril 1690. p. 361.

(5) Ibidem.

(6) Du Pin p. 272.

(7) *Mémoires &c.* p. 149. 150.

[*C*] *Et une autre sur le Symbole d'Athanase.*] Elle est intitulée : *Nova de Symbolo Athanasiano Disquisitio.* „ Nouvelles Recherches sur le Symbole d'Athanase." Paris 1693. in-8. Le P. Quesnel avoit conjecturé que ce Symbole étoit de Vigile de Tapse, Evêque d'Afrique dans le VI. Siècle, qui a publié d'autres Ouvrages sous le nom de S. Athanase, & qui se sert souvent des expressions employées dans ce Symbole. Mr. Antelmi au contraire a fait revivre la conjecture de Mr. Pithou, que ce Symbole est d'un Théologien François. Cette Dissertation est divisée en quatre Parties. Dans la prémière, il ajoute quelques preuves fort singulières, à celles qui avoient été données jusqu'ici pour montrer que ce Symbole n'est pas de S. Athanase, & ne peut même être de lui. Dans la seconde, il fait une exacte recherche du tems auquel ce Symbole a été connu, & publié depuis sous le nom de S. Athanase; & en remontant depuis le dixième Siècle dans lequel Vossius prétend que cette Confession de Foi a commencé à paroitre, jusques aux précédens, il place l'Epoque de cette Pièce vers le milieu du V. Siècle. Dans la troisième partie, il examine quel peut être le Pays de l'Auteur du Symbole, & s'il étoit Africain ou François; & réfute le systême du P. Quesnel, qui l'attribue à Vigile de Tapse. Les preuves qu'il presse contre lui sont, 1. Que les Traités où l'on remarque des formules ou des expressions qui se trouvent dans ce Symbole, ne sont point incontestablement de Vigile de Tapse, au sentiment même du P. Chifflet, qui les a donnés sous le nom de Vigile, & qui avoue néanmoins, qu'ils ne peuvent passer que pour des Ouvrages douteux. Mr. Antelmi va plus loin; il allégue plusieurs raisons pour montrer qu'ils sont d'Idace, & répond aux argumens du P. Chifflet. 2. Que quand ces Ouvrages seroient de Vigile de Tapse, la conformité de quelques expressions avec celles du Symbole d'Athanase, n'est pas une conviction que ce Symbole soit du même Auteur, puisqu'on en trouve de semblables dans S. Augustin, à qui personne ne s'est avisé d'attribuer ce Symbole. 3. On dit que Vigile aiant publié quelques-uns de ses Traités sous le nom de S. Athanase & sous celui de quelques autres Peres, pour leur donner plus d'autorité, il y a beaucoup d'apparence qu'il a composé le Symbole dans la même vue, & lui a fait porter le nom de S. Athanase. Mr. Antelmi prétend que cela ne peut être, parce que ce Symbole a paru d'abord avec le nom de son Auteur, & non sous celui de S. Athanase. Dans la dernière partie, Mr. Antelmi prétend avoir trouvé le François, Auteur du Symbole : c'est Vincent de Lérins. Les conjonctures sur lesquelles il se fonde sont, la conformité des expressions & des phrases de cet Auteur avec le Symbole, & un passage où il promet de retoucher plus au long les expressions qui regardent la Confession des Mystères de la Trinité & de l'Incarnation. L'Objection que l'on peut faire naturellement, est que Gennade ne parle point de ce Symbole dans son Livre des Ecrivains Ecclésiastiques, où il parle de Vincent de Lérins & de son Traité contre les Hérésies. Mr. Antelmi ne s'embarasse pas beaucoup de cet Argument négatif; & pour l'affoiblir davantage, il dit que Gennade n'a point parlé de plusieurs Auteurs, & qu'il a omis plusieurs Ouvrages de ceux dont il parle, comme l'Exposition du Symbole d'Hilaire d'Arles, dont l'Auteur de sa Vie fait mention avec éloge (8).

(8) Du Pin, p. 272.

[*D*] *Divers autres Ouvrages.*] En voici la liste. I. *De sanctæ Maximæ Virginis Callidiani in Forojuliensi Diœcesi cultu & patria, Epistola ad virum Cl. Danielem Papebrochium.* „ Lettre au P. Daniel Papebroch, sur le Culte & „ la Patrie de Ste. Maxime Vierge". Cette Lettre se trouve dans les Actes des Saints d'Anvers, au 16 de Mai. II. *De translatione corporis Sancti Auxilii Epistola ad V. Cl. Ludovicum Thomassinum de Mazauge.* „ Lettre à Monsieur Louis Thomassin de Mazauge, sur la translation de „ S. Auxile." Mr. l'Evêque de Grasse, qui parle de cette Lettre (9), ne marque pas quand elle a été imprimée. III. *De Ætate S. Martini Turonensis Episcopi, & quorundam ejus gestorum ordine, anno emortuali, nec non S. Briccio Successore, Epistola ad R. P. Anton. Pagium.* „ Lettre au Père Pagi touchant l'âge, les actions & l'année „ de la mort de S. Martin de Tours, & de son successeur „ S. Brice." Paris 1693. in-8. Mr. Antelmi & le P. Pagi ont travaillé de concert à cet Ouvrage; l'un s'est attaché à examiner Grégoire de Tours, & l'autre Sulpice Sévère (10). IV. *Assertio pro unico Sancto Eucherio Lugdunensi Episcopo. Opus posthumum. Accessit Concilium Regiense sub Rostagno Metropolitano Aquensi anni 1285. Nunc primum prodit integrum, & notis illustratum, opera Caroli Antelmi designati Episcopi Grassensis, Præpositi Forojuliensis.* Paris 1726. in-4. Dissertation, où l'on prouve qu'il n'y a eu „ qu'un S. Eucher Evêque de Lyon. Ouvrage posthume. „ On y a joint les Actes du Concile de *Regium* sous Rostaing Métropolitain d'Aix, en 1285, publiés pour la

(9) Dans sa Préface au-devant de l'*Assertio de Unico Eucherio.*

(10) *Hist. des Ouvr. des Sav.* Novemb. 1692. & *Mémoires* p. 150.

„ pré-

* Il y a *fonde* dans Du Pin; mais c'est apparemment une faute d'impression. R. D. T.

née. * Mr. Du Pin se trompe encore, en ne lui donnant que quarante ans, lorsqu'il mourut. Voici le Caractère que ce fameux Auteur en fait: Il avoit beaucoup d'esprit, d'honnêteté, de douceur, & d'érudition; il étoit fécond * en conjectures, & s'y laissoit aller un peu trop facilement (d).

(d) Ibidem.

„ prémière fois, & enrichis de Notes par Charles Antelmi, Prévôt de Fréjus, & désigné Evêque de Grasse." Cet Ouvrage est le seul que Mr. l'Evêque de Grasse ait trouvé entièrement achevé, parmi les Manuscrits de son frère: il l'a orné d'une Préface, où il donne un détail abrégé de la Vie & des Ouvrages de notre Antelmi son frère (11).

(11) *Mémoires* p. 150. 151.

ANTHOINE (Nicolas), brulé à Genève l'an 1632, pour avoir embrassé le Judaïsme, étoit natif de Brieu en Lorraine. Son père & sa mère étoient Catholiques-Romains. Ils prirent un soin tout particulier de son éducation, & l'envoyérent à Luxembourg, où il étudia pendant cinq ans dans le Collège de cette Ville. De là il passa à Pont-à-Mousson, à Tréves, & à Cologne, où il continua ses études sous la conduite des Jésuites, jusqu'à l'âge de vingt ans. Etant retourné chez son père, & aiant conçu du dégoût pour l'Eglise Romaine, il alla à Metz, & s'adressa à Mr. Ferry, savant Théologien Réformé, qui l'instruisit dans la Religion Protestante, dont Anthoine fit publiquement profession; & il tâcha même de convertir ses parens (a). De Metz on l'envoya à Sedan pour y étudier en Théologie, & de là à Genève, où il continua ses études Théologiques, dans le cours desquelles il eut le malheur de tomber dans le Judaïsme [A]. Il sollicita les Juifs de plusieurs Villes de l'admettre parmi eux, au nombre de leurs Prosélytes, mais ce fut inutilement [B]; ce qui l'engagea à retourner à Genève, où il avoit plus d'habitudes qu'ailleurs. Mr. Diodati, Ministre & Professeur de cette Ville, lui confia l'instruction de ses Enfans. Anthoine fit semblant de continuer ses études de Théologie, & fut pendant quelque tems Régent de la prémière Classe: ensuite il disputa la Chaire de Philosophie, mais sans aucun succès. Pendant tout ce tems-là, il vécut extérieurement en Chretien; car il confessa devant ses Juges, qu'il avoit constamment reçu la Communion: mais en particulier, il vivoit & faisoit ses dévotions à la manière des Juifs. Enfin ennuyé de son état, & aiant besoin d'un établissement, il demanda un Témoignage à l'Eglise de Genève, qui le lui accorda; & il alla au Synode de Bourgogne assemblé à Gex, pour y être admis au Saint Ministère. Il y fut reçu, selon la coutume, promettant de suivre la doctrine de l'Ancien & du Nouveau Testament, & de se conformer à la Discipline & à la Confession de Foi des Eglises Réformées de France; après quoi le Synode le nomma à l'Eglise de Divonne dans le Pays de Gex. Ce fut dans ce lieu, qu'il fit naitre de grands soupçons contre lui; & un accés de folie qu'il eut, lui fit lâcher bien des choses qui augmenterent les soupçons [C]: tellement qu'aprés qu'il fut revenu à lui, on le mit en prison [D]. Mr. Ferry (b), qui avoit instruit Anthoine dans la Religion Protestante, aiant appris l'état deplorable où il étoit, écrivit une Lettre aux Ministres & aux Professeurs de l'Eglise & de l'Académie de Genève [E]; & Mr. Mestrezat, savant Théologien de l'Eglise Réformée de Paris, écrivit deux Lettres à Mr.

(a) Voyez *Biblioth. Angloise* T. II. Part. I. Art. 9. p. 238. & *Memoirs of Literature*, 2. Edit. Vol. VI. Art. 90. p. 132. C'est de ces deux Pièces, qui font de la même main, qu'on a tiré cet Article.

(b) Voyez l'Article de ce Théologien dans Mr. Bayle.

[A] *Dans le cours desquelles il eut le malheur de tomber dans le Judaïsme.*] Il s'attacha particulièrement à la lecture de l'Ancien Testament; & trouvant dans le Nouveau plusieurs difficultés qui lui paroissoient insolubles, il embrassa intérieurement le Judaïsme, environ cinq ou six ans avant qu'on lui fit son procés en 1632. Il commença à douter de la vérité de la Religion Chrétienne, en comparant ensemble les deux Généalogies de Jésus-Christ, comme on les trouve dans les Evangiles de S. Matthieu & de S. Luc. Mais lorsqu'il entreprit d'examiner les passages de l'Ancien Testament, qui sont appliqués au Messie dans le Nouveau, il fut si choqué de cette application, & elle lui parut si fausse, qu'il renonça au Christianisme. L'Auteur de la *Bibliothèque Angloise* observe (1) que Nicolas Anthoine est peut être le seul Chrétien, qui ait renoncé à sa Religion par un tel motif.

(1) T. II. Part. I. p. 239.

[B] *Il sollicita les Juifs de plusieurs Villes de l'admettre parmi eux, au nombre de leurs Prosélytes; mais ce fut inutilement.*] Comme les nouveaux sentimens en matière de Religion font souvent une plus forte impression sur l'esprit des hommes, que ceux dont ils ont été imbus dès leur enfance, Anthoine devint si zélé pour le Judaïsme, qu'il résolut d'en faire profession publiquement. Pour cet effet, il quitta Genève, & retourna à Metz. Il y découvrit d'abord ses sentimens aux Juifs de cette Ville, & demanda d'être admis dans leur Synagogue. Ceux-ci le refusérent, de peur de s'attirer quelque affaire facheuse, & lui conseillérent d'aller trouver les Juifs d'Amsterdam, ou de Venise. Il se rendit dans cette dernière Ville, & pria les Juifs de vouloir le circoncire; mais il fut encore frustré dans son attente, car les Juifs de Venise lui dirent que le Sénat leur avoit défendu de circoncire ceux qui n'étoient pas nés Juifs. Anthoine souhaitant passionnément de recevoir le Sceau de l'Alliance Judaïque, alla de Venise à Padoue, dans l'espérance que les Juifs de cette Ville lui seroient plus favorables; mais ils lui firent la même réponse. Ces Juifs, & ceux de Venise, lui dirent qu'il seroit sauvé sans faire profession ouverte du Judaïsme, *pourvu qu'il demeurât fidèle à Dieu en son cœur.* Là-dessus il résolut de retourner à Genève (2).

(2) Ibid. p. 239. 240. & *Memoirs of Literat.* Vol. VI. p. 132. 133.

[C] *Il fit naitre de grands soupçons contre lui ..... & il lâcha bien des choses qui augmentérent les soupçons.*] Le Seigneur du Lieu s'apperçut qu'Anthoine ne parloit jamais de Jésus-Christ, ni dans ses Priéres, ni dans ses Sermons; qu'il ne prenoit ses Textes que dans l'Ancien Testament; & qu'il appliquoit à d'autres personnes les passages de l'Ancien Testament, que les Chrétiens appliquent à Jésus-Christ. Cela fit naitre de grands soupçons contre lui. Anthoine en aiant eu avis, se trouva fort embarrassé; & comme il étoit naturellement sombre & mélancolique, il tomba dans un accés de folie au mois de Février 1632. On regarda cet accident comme un véritable jugement de Dieu, parce qu'il arriva le jour aprés qu'Anthoine eut expliqué le Pseaume deuxième, sans en faire l'application à Jésus-Christ. Cet accés de folie fut si violent, qu'il marchoit à quatre pattes dans sa chambre, & qu'il se déchaîna contre la Religion Chrétienne, sur-tout en présence de quelques Ministres de Genève, qui l'étoient allé voir. Il s'emporta même contre la personne de Jésus-Christ, l'appellant une Idole &c. & il soutint que le Nouveau Testament n'étoit qu'une Fable. Il demanda qu'on apportât un réchaud plein de charbons ardens, & il dit aux Théologiens qui étoient dans sa chambre, qu'il mettroit la main dans le feu pour soutenir sa Doctrine, & qu'il les défioit de faire la même chose pour leur *Christ*. Enfin dans un transport de fureur, il s'échappa pendant la nuit de ceux qui le gardoient, & courut jusqu'aux portes de Genève, où il fut trouvé le lendemain au matin dans la boue à demi nud. Alors aiant ôté ses souliers au *nom du véritable Dieu d'Israel*, il l'adora les pieds nuds & prosterné à terre, & prononça des blasphèmes. Les Magistrats de Genève le firent mettre dans l'Hopital, où il fut traité avec soin par des Médecins, & visité par des Ministres.

[D] *Tellement qu'après qu'il fut revenu à lui, on le mit en prison.*] Son esprit se calma peu à peu, il cessa de parler injurieusement de la Religion Chrétienne, mais il continua de soutenir fortement le Judaïsme. Il demeura assez longtems en prison, avant que les Magistrats prissent connoissance de cette affaire. Il y fut visité par les Théologiens, qui firent tous leurs efforts pour le convaincre de la fausseté de sa Doctrine, & de l'énormité de sa conduite, & pour le ramener à la Religion Chrétienne; mais il persista dans ses sentimens.

[E] *Mr. Ferry écrivit une Lettre aux Ministres & aux Professeurs de l'Eglise & de l'Académie de Genève.*] Elle est datée du 30 Mars 1632, & pleine de bon-sens. Elle mérite d'autant plus de trouver place ici, qu'elle contient diverses particularités, qui concernent l'histoire du malheureux Nicolas Anthoine. La voici.

Messieurs & trez honorez Frères,

„ Je vous demande pardon de la faute que je m'en vay „ faire, si tant est que vous la jugiez telle. Aussi ne prétens-je pas de vous rien exposer icy, que pour le soumettre à votre censure. J'ay appris avec une merveilleuse douleur l'histoire de ce pauvre Malheureux, qui „ est entre vous: sur le sujet de laquelle je vous supplie „ de me supporter en la hardiesse que je prens de vous escrire. Ce n'est pas du tout sans en estre requis. Joint „ qu'il ne faut pas attendre de vocation pour aider à conserver un misérable qui cherche sa ruïne, Dieu, la Nature, la cognoissance, & les anciennes amitiez me pouvans estre des causes suffisantes à cela. Aussi ayant servi d'instrument de l'amener à salut, je pense avoir beaucoup de raisons de desirer qu'il ne se perde, & de m'ingérer, s'il vous plaist, à y travailler avec vous. Je „ rends graces à Dieu qu'ayant voulu faire en luy un nouvel exemple de l'infirmité humaine, sa main l'ait amené „ au milieu de vous, où il a peu estre empesché de faire

„ du

Mr. Chabrey son beau-frére, Ministre à Genéve, dont nous donnerons deux passages dans les Remarques [F]. Mr. Mestrezat se trompoit dans la pensée qu'il avoit, qu'Anthoine avoit été Moine. Pen-

„ du mal, & où vostre esprit avec le sien concourront, comme ils font aussi, pour son bien & pour sa réduction. En quoy, Messieurs, je pense que le meilleur moyen sera la douceur & la patience. Je ne doute pas que son Mal ne vienne d'une Mélancholie noire & profonde, à laquelle je l'ay veu toujours fort panché, surtout depuis la desbauche qu'il fit faire à un jeune homme, lequel il tira de Sedan icy, où il prétendoit gagner quelque chose à luy enseigner la Philosophie, & que furtivement il emmena plus loing, nonobstant les remontrances que je luy en avois faites avec instances de le renvoyer, & au jeune homme de s'en retourner, comme il m'avoit promis, Monsieur *du Moulin* l'ayant ainsi desiré & moy, pource qu'il luy avoit esté recommandé. Dés-lors il ne pouvoit supporter le jour, & faisoit fermer toutes les advenues chez un Gentilhomme, où j'avois trouvé moyen de le faire placer, tousjours inquiet, sans pouvoir estre en repos en aucun lieu, taciturne, sans mesme se pouvoir exprimer qu'avec peine, & comme à mots arrachez, quelque peine que je prisse de le solliciter à se mieux ouvrir, à le faire venir chez moy, de fois à autre le recevoir à ma table, & de le traiter comme il faut avec un grand soin. Ce que nous ne pouvions attribuer qu'au mauvais succez qu'il avoit eu en un Synode de l'Isle de France, où il avoit esté envoyé avec tesmoignage & recommandation de l'Eglise & Académie de Sedan, & d'où il avoit esté pourtant renvoyé. Depuis la soustraction de ce jeune homme, il m'a tesmoigné par plusieurs Lettres d'en avoir un regret extréme, ne m'en a escrit pas une sans user de grandes déprécations, avec paroles d'un esprit abbattu, se ressentant & complaignant surtout de quelques reprehensions qu'on lui en avoit faites hors d'icy; desorte que j'ay été quelquesfois contraint de lui escrire qu'il devoit nettoyer son esprit de ces scrupules superflus, & de cette tristesse, non seulement hors de saison, mais dangereuse, & à l'exhorter de s'appliquer à l'estude avec gayeté & résolution de mieux faire. Tellement qu'il est bien à croire que sa Mélancholie a esté encore noircie par ces pensées sombres, & de plus, irritée par la pauvreté & la nécessité de beaucoup de choses où il tomba tost après, & dont il s'est plaint fort souvent à moy par Lettres, jusques à me représenter les tentations dont son esprit se trouvoit lors presque du tout englouty. A quoy il semble qu'on peut adjouster la forme de ses estudes, attachées après le Viell Testament, sur lesquel il m'a escrit qu'il dressoit une Concordance. En tout cas, quand bien ce ne seroyent là les causes de son mal, si est-ce que vous sçavez, Messieurs, qu'il se trouve une sorte de Mélancholie, en laquelle les Médecins recognoissent Θεῖον τι, qui n'est pas néantmoins ny un crime ny un chastiment de la Justice de Dieu, mais une grande misère. De vray celle où il est tombé depuis son dévoyement est bien pitoyable; mais, Messieurs, je pense pouvoir oser dire, qu'encor que la Nature soit l'instrument de la Providence de Dieu, si ne faut-il pas prendre tous ses accidens pour des punitions, ou pour des exemples d'une mauvaise vie, ni la Manie de ce misérable pour un chastiment exprez de son erreur; y ayant tant de causes pour estimer qu'il vient du vice du cerveau & de la Mélancholie. Il semble que c'en ait esté seulement une exacerbation, laquelle ayant été sédée par les remédes, ne luy a plus laissé son mal, qu'en son estat précédent: & combien qu'il n'exorbite qu'en ce seul point duquel il est prévenu, il n'y a pas néantmoins sujet de conclurre qu'il y parle de sens froid, & d'un jugement non lézé. Car c'est le propre de cette sorte de Mélancholie de n'avoir qu'un objet, laissant en toute autre chose à l'esprit ses propres actions, comme vous sçavez mieux que moy; tellement qu'il se trouve des gens doctes parlans en toute matiére avec beaucoup de tranquillité & de sçavoir, & n'ayans qu'un grain de folie qu'ils ne descouvrent que par périodes, ou à ceux qui les y touchent, ou qui leur en parlent. Auxquels je suis d'autant plus enclin de comparer ce Malheureux, qu'en l'endroit de la sienne, où il pense estre le plus sage, il se monstre plus déplorable, ou plus ridicule, disant chose de laquelle hors de cet accez il auroit honte, quand même il ne seroit pas Chrétien, puisqu'il nie, à ce que j'apprens, ce que Payens & Juifs attestent & confessent, & s'en vante. Ce n'est donc pas Hérésie, mais Blasphème, procédant d'un esprit plus malade que perverty, & plus transporté que s'emportant. Dequoy aussi ses frayeurs & ses horreurs ordinaires sont à mon avis des indications certaines, sans qu'il soit nécessaire de les imputer à un jugement de Dieu touchant sa Réprobation. Car après tout, Messieurs, il est certain qu'il vous trompe en disant qu'il y a huit ou dix ans qu'il a résolu en soy-mesme ce qu'il déclare à présent: car non-seulement en cet entretemps il a tousjours fait toutes sortes de preuves personnelles d'une Profession Chrestienne, mais a mesme gagné son Frère à la nostre, en laquelle il vit honnestement parmy nous, & a tasché d'en faire autant de son pére, auquel comme à luy il en a escrit quantité de Lettres, qui ont passé par mes mains, plusieurs desquelles j'ay ouvertes, & que j'ay tousjours vues pleines d'un style ardent & de tesmoignages d'une merveilleuse & peu commune affection à Jésus-Christ, & à la vérité d'iceluy enseignée en nos Eglises, pour à laquelle les amener, & tout le reste de leur famille, il leur escrivoit estre prest de mourir, si Dieu luy faisoit cognoistre qu'il y peust servir. Mesme lorsqu'il fust reçu au Ministère, il me l'escrivit de Geneve du 29 de Novembre, comme à celuy qu'il souloit appeller comme il fit encore lors, *son très cher Père spirituel*, duquel Dieu s'estoit servy pour l'amener, disoit-il, à sa cognoissance, & me pria de les en faire advertir, ayant fait, comme il m'escrivoit, une constante & très ferme résolution de vouloir de là en avant vivre en homme de bien plus que jamais, & s'employer de toutes ses forces à l'acquit de son devoir. J'estime donc, Messieurs & trez honorez Frères, qu'il ne doit point estre creu en cette perturbation où il est, & espère que si on luy donne temps, comme j'entends que vous faites, pour cuver cette frénésie, il ne blasphesmera plus, & que Dieu vous donnera consolation de vostre travail & de vostre patience. Pour cet effet je desirerois fort qu'on luy ostast abord d'autres gens, que de personnes familières, ou lesquelles il ait eu en respect & particulière considération, & par lesquelles il puisse estre traité doucement: afin, ou que trop d'accours, ou trop d'instances, ou une juste sévérité, mais prématurée, ne mette le feu à cet esprit. Messieurs, permettez moy, je vous supplie, de vous dire, qu'il semble bien nécessaire pour l'édification de l'Eglise que cette affaire se traite avec une grande retenue. Tout autre exemple que l'on en voudroit faire, nuiroit sans doute merveilleusement. Proposez-vous, s'il vous plaist, le scandale que l'on en recevroit près & loing, & ce qui pourroit estre dit contre la charge, & contre la profession d'un homme venant du Papisme; & ayant, parmi nous ez Academies plus illustres, à la table de plusieurs Pasteurs, appris à judaïzer d'un sens recognu & jugé entier. Le Judaïsme aussi n'estant pas une Secte, de laquelle il faille rien craindre, il ne semble pas qu'il soit nécessaire d'en prévenir la conséquence par une punition publique. Peut-estre mesme que l'action n'en plairoit pas à tous. Il y a des fautes extraordinaires, desquelles ayant le coupable à estre puny, on en oste le spectacle, & en supprime-t-on les Actes, pour n'en laisser la honte au siècle présent, ni la trace à la postérité. En tout cas, il n'est pas besoing de se haster en chose, qui peut tousjours estre faite, & où le delay ne peust nuire, peust mesme quelquesfois servir. A Servet dogmatisant d'un sens froid & sec depuis vingt ans & plus, en plusieurs lieux, de bouche & par Livres escrits & imprimez, & choses bien plus subtiles, & plus périlleuses, il fut donné un long temps pour se remettre. Encor, Messieurs, sçavez-vous les divers discours, qui s'en sont ensuivis. Ce n'est pas que j'y trouve rien à redire: je pense qu'une telle Peste ne pouvoit pas mieux estre estouffée qu'en son propre feu. Mais cettuy-cy est hors de comparaison de choses pareilles, & je prie Dieu de tout mon cœur qu'il lui donne une meilleure issue; & vous, Messieurs & trez honorez Freres, de ne vous lasser point en cette œuvre de vostre charité, en laquelle il vous inspirera de prendre les remèdes nécessaires pour redresser ce malheureux, & pour préserver l'Eglise de cette infamie. C'est le but que je me suis proposé en cette Lettre, laquelle je vous supplie très humblement de n'avoir pas desagréable, qu'autrement je tiendrai pour non escrite, sinon en ces souhaits que je viens d'y faire, & ez prieres que j'adjouste que Dieu benisse tousjours abondamment vos personnes, & vos saints labeurs, & accroisse vostre Eglise, & tienne tousjours vostre Etat en sa protection excellente, & moy en l'honneur de vos bonnes graces, comme estant de tout mon cœur &c. FARAV.

[F] *Dont nous donnerons deux passages.*] La prémière Lettre est datée de Paris le 12 de Mars 1632. „ Je suis en peine pour vous, *dit-il*, de vostre Antitrinitaire. Les Escrits de nos prédécesseurs *de puniendis Hæreticis* n'ont pas esté à grande édification, & tournent ès Estats, où le Magistrat nous est contraire, à nostre grand préjudice. Mais ici il y a l'énormité des blasphesmes, la profession de Chrestien & de Ministre, qui aggravent le crime. Dieu y vueille bien adresser Messieurs vos Magistrats. Si tous avoyent mesme croyance des Moines que moy, jamais on n'en recevroit aucun au St. Ministère. Dieu veuille surmonter le scandale que ce Garnement donne, par l'efficace de sa parole, & vous tenir en sa garde!" La seconde Lettre de Mr. Mestrezat est aussi de Paris, le 30 Mars 1632: on y trouve les paroles suivantes. „ Quant à vostre Moine Juif & Ministre renié, les plus sensez luy souhaittent ici une prison perpétuelle & estroite, où il n'ait communication avec aucun, qu'avec personnes capables de le réduire, pour le voir de temps en temps; & craignent merveilleusement les conséquences d'un supplice public, de peur qu'on n'infère par deçà, que des propos contre le Pape, Vicaire prétendu de Jésus-Christ, ou contre l'Hostie de la Messe, soyent appellés blasphesmes contre Christ, & prétendus semblablement punissables; car on en parle de la sorte, & tous Magistrats & Souverains sont mais-

„ tres

Pendant que ce malheureux fut en prison, il présenta trois Requêtes au Conseil de Genève [G]. Le onzième d'Avril 1632, il comparut devant ses Juges pour la prémière fois. Il déclara qu'il étoit Juif, & qu'il prioit Dieu de lui faire la grace de mourir dans la Religion Judaïque: Qu'il croyoit qu'il y avoit eu un homme nommé JESUS-CHRIST, mais qu'il ne savoit pas s'il avoit été crucifié: Qu'il ne croyoit point que JESUS-CHRIST fût Dieu, ni Fils de Dieu, ni le Messie, puisqu'il n'y avoit qu'un seul Dieu, sans distinction de Personnes, & que le tems du Messie n'étoit pas encore venu: Qu'il rejettoit le Nouveau Testament, parce qu'il y trouvoit plusieurs contradictions, & parce qu'il ne s'accordoit pas avec l'Ancien: Qu'il avoit embrassé le Ministere, parce que les Juifs lui avoient dit qu'il pouvoit faire profession de toutes sortes de Religions, & pour avoir de quoi vivre: Que quand il prêta les Sermens ordinaires, *il juroit à part soi ce qui estoit véritable & équitable*: Qu'aiant pris ce parti, il ne pouvoit *se dédire* de réciter le Symbole des Apôtres, & de donner la Communion: Qu'il ne prononçoit jamais distinctement les Articles du Symbole, qui regardent JESUS-CHRIST: Qu'il prenoit ses Textes dans les Pseaumes, & dans le Prophète Esaïe: Qu'il étoit vrai, qu'au mois de Février, le jour après qu'il eut prêché sur le Pseaume deuxième, sans en faire l'application à JESUS-CHRIST, il tomba dans un accès de folie, en chantant le Pseaume LXXIV (c): Qu'il avoit perdu le sens, lorsqu'on le trouva dans la boue aux portes de Genève; & qu'il avoit nommé JESUS-CHRIST une Idole &c.: Qu'il étoit vrai qu'il avoit dit que les Passages de l'Ancien Testament, cités dans le Nouveau, étoient forcés, *tirés par les cheveux, & qu'ils crioient miséricorde*: Qu'il avoit renoncé à son Baptême, & qu'il continuoit d'y renoncer. On l'interrogea ensuite particuliérement sur les Professions de Foi contraires qu'il avoit faites, & sur ses Mœurs [H]. Le 16 d'Avril il comparut de nouveau, & il déclara qu'il n'avoit jamais dogmatisé à Genève: Que lorsqu'il administroit la Cène dans son Eglise à Divonne, il disoit aux Communians, *Souvenez-vous de votre Sauveur*; & qu'il baptizoit comme les autres Ministres: Qu'il étoit dans la voie du Salut, & résolu de mourir pour la vérité de sa Doctrine. Son Procès étant instruit, il fut condamné le 20 d'Avril 1632 *à estre lié, & mené en la Place de* Plein-Palais, *pour là estre attaché à un Poteau sur un Bucher, & estranglé, façon accoustumée, & en aprez son corps bruslé & réduit en cendres* &c. Cette Sentence fut exécutée le même jour (d); en voici le motif: Que NICOLAS ANTHOINE, *oubliant toute crainte de Dieu, auroit commis crime d'Apostasie, & de leze-Majesté Divine au prémier chef, aiant combatu la Sainte Trinité, renié nostre Seigneur &*

(c) D'où vient, Seigneur, que tu nous as épars?

(d) Biblioth. Angl. p. 200.

„ tres & Juges des conséquences en leurs jurisdictions." Ces deux passages, comme le remarque l'Auteur de la *Bibliotheque* (3), font beaucoup d'honneur à Mr. Mestrezat. On voit bien que ce savant Théologien n'approuvoit pas qu'on fit mourir les Hérétiques. Ce qu'il dit sur les blasphêmes des Hétérodoxes, mérite qu'on y fasse attention.

(3) P. 255, 256.

[G] *Il présenta trois Requêtes au Conseil de Genève.*] La prémière, qui est du 11 de Mars 1632, commence ainsi: *Au nom du grand Dieu des Cieux, qui est le puissant Dieu d'Israel, son saint Nom soit éternellement benit! Amen.* Il supplie les Magistrats de lui faire rendre quelques Ecrits touchant sa Doctrine, qu'il avoit remis entre les mains d'un Ministre de Genève par leur ordre; afin qu'il puisse les revoir & les corriger, avant qu'on les produise contre lui. Après quoi il ajoute: „ Enquérez-vous de ma vie. „ J'ay tousjours tasché de vivre en la crainte de Dieu, & „ de m'enquérir & de suivre la droite voye de salut. Dieu „ fait son secret paroistre à ceux qui l'ont en honneur. „ Ce que je fais, ce n'est que pour rendre raison de ma „ créance, à la gloire de Dieu & au salut de mon ame. „ Dieu connoit mon cœur, & est tesmoin de mon inté- „ grité & de mon innocence. N'attirez point de sang in- „ nocent sur vos testes, ny sur vos familles, ny sur vostre „ Ville; & Dieu, en la main de qui nous sommes tous, „ vous bénira, si vous aimez ses saintes voyes. Je le prie „ de toute mon ame qu'il vous bénisse & vous touche le „ cœur, à ce que vous soyez émeus de quelque pitié & „ compassion envers moy, le povre & affligé serviteur de „ l'Eternel &c." La seconde Requête, datée du lendemain 12 de Mars, est la plus considérable; la voici toute entiére.

Au saint Nom de l'Eternel, le Dieu d'Israel.

„ Magnifiques & trez-honorez Seigneurs,

„ Ce que je m'en vay vous présenter n'est nullement „ pour éviter la mort. Selon Dieu, je ne l'ay nullement „ méritée: car je le crains & l'aime, & le béni, & le veux „ bénir, & adorer son saint & glorieux & véritable Nom, „ jusqu'au dernier soupir de ma vie. Néantmoins selon „ vos Loix, selon vostre créance, & selon ce qu'on m'ob- „ jecte ordinairement, vous jugerez que je l'ay bien mé- „ ritée. S'il plaisoit à Dieu, il feroit voir ses grandes „ merveilles en me délivrant, non pas à cause de moy, „ chétif & misérable pécheur; mais afin de glorifier son „ grand & vénérable Nom, & afin que toute la Terre u- „ niverselle cognoisse qu'il est Dieu tout-puissant régnant „ au Monde. J'invoque son saint Nom, & sa grace, & sa „ miséricorde. Quiconque espère en l'Eternel, ne sera „ jamais rendu confus. Pourquoi craindrions-nous les „ hommes? Dieu est par dessus tout, & rien ne se fait „ sans sa permission.

„ Magnifiques & trez-honorez Seigneurs, puisqu'on „ m'objecte ordinairement deux choses; la prémière, que „ je me suis detraqué de la voye de Salut; la seconde, „ qu'encor bien que je serois en la droite voye de Salut, „ néantmoins étant en cette créance, je ne devois point „ embrasser la charge de Ministre, ni venir en vostre Vil- „ le vous scandalizer: avec vostre permission & authori- „ té, je tascherai de respondre à ces deux points en deux „ paroles. Quant au prémier point, je croy que je suis „ en la voye de Vérité, & de Salut, & y demeurerai tous- „ jours jusques à ce qu'on me démontre le contraire par de „ bonnes raisons tirées du Vieil Testament. J'adore un seul „ Dieu, je tasche d'en suivre la Loy le mieux qu'il m'est „ possible, je veux craindre, aimer & bénir le saint Nom „ de Dieu toute ma vie. Quant au second point, il faut „ que vos trez-honorées Seigneuries sçachent que le Peu- „ ple d'Israel ne m'a point voulu recevoir, & m'ont dit „ que je pouvois vivre partout & entre toutes les Nations, „ en la crainte de Dieu, sans me descouvrir, & sans faire „ semblant de rien. J'ay enduré mille maux en allant à „ Venise, & en demeurant là quelque temps, en très mi- „ sérable estat, & en retournant encor plus affligé & mi- „ sérable. Néantmoins j'ay tousjours espéré en mon bon „ Seigneur Dieu. Or de m'en aller demeurer parmi les „ Papistes, j'avois fait serment de n'y plus retourner, j'a- „ bominoy par trop leur Idolatrie; & mesme j'avoy peur „ qu'on ne m'accusast d'inconstance. Mesme si j'eusse esté „ descouvert là, ils eussent esté plus cruels envers moy, „ que vos Seigneuries n'ont coustume d'estre envers ceux „ qui ne sont accusez d'aucun crime, mais seulement re- „ cherchez en leurs Consciences. Or j'ay embrassé le Mi- „ nistère, parce que je m'en sentois aucunement capable, „ parce que j'estoys desja agé, parce que je desiroys de „ faire mon mesnage à part, & peut-estre avec le temps „ me marier, & n'avoys point envie de me descouvrir en „ ce temps là. Combien y en a-t-il qui sont mariez, & „ croyent peut-estre tout autre chose, que vous ne cro- „ yez pas, & néantmoins pour cela ne veulent pas quit- „ ter ni abandonner leurs enfans? Quant à ce qu'on dit „ que je vous ay scandalizé, vous & vostre Ville, par „ mes procédures estranges: ç'a esté par transport, ce „ n'a pas esté moy, je ne sçay qui ç'a esté, Dieu le sçait. „ Voilà pourquoy je croy mériter pardon en cela, puis- „ que ce n'a pas esté moy, mais une force terrible, es- „ pouvantable & surnaturelle, comme toute la Ville en „ est tesmoing, & le sçait trez-bien, & n'en sera point scan- „ dalizée. Plustost que de me venir rendre entre vos mains „ de moy-mesme, & dans la mort, je m'en fusse plustost „ enfuy jusques au bout du Monde.

„ Magnifiques & trez-honorez Seigneurs, gardez d'at- „ tirer du sang innocent sur vos testes, sur vos familles, „ & sur vostre Ville, en me faisant mourir, car vous ne „ sçavez peut-estre point les merveilles de Dieu, du puis- „ sant Dieu d'Israel, & pourquoy c'est qu'il m'a si miracu- „ leusement transporté en vostre Ville. Si le commence- „ ment en a esté miraculeux, la fin en sera encor peut- „ estre plus miraculeuse. Je ne serai jamais confus, d'au- „ tant que j'ay mis l'Eternel pour ma confiance & pour „ ma retraite. Le Saint Nom de l'Eternel, du grand Dieu „ d'Israel, soit éternellement bénit & glorifié par tous & „ en tous endroits!

„ Magnifiques & trez-honorez Seigneurs, si vous jugez „ que je soys digne de mort, & s'il plaist ainsi au Seigneur „ Dieu, la volonté de Dieu soit faite. Si vous me déli- „ vrez, vous aurez délivré une Ame innocente, & qui „ craint le Dieu des Cieux. Je prierai Dieu de tout mon „ cœur, qu'il lui plaise desployer sur vous ses saintes bé- „ nédictions, & vous toucher le cœur, si tel est son bon „ plaisir, estant, Magnifiques & trez-honorez Seigneurs, „ vostre trez-humble Serviteur & Prisonnier, N. AN- „ THOINE."

[H] *On l'interrogea ensuite particuliérement sur les Professions de Foi contraires qu'il avoit faites, & sur ses Mœurs.*] On lui demanda, si un jour étant visité par un Seigneur & par un Ministre, il dit, „ qu'il ne croyoit que le Dieu „ d'Israel, & que ce qu'adore & sert toute autre Gent, „ Idoles sont; ajoutant: *Si ce* CHRIST *est Dieu, que*

„ lui-

& Sauveur JESUS-CHRIST, *blasphémé son Saint Nom, renoncé son Baptesme, pour embrasser le Judaïsme & la Circoncision, & se seroit parjure. Cas & Crimes* &c. La Lettre de Mr. Ferry, dont on a parlé, fit une si grande impression sur l'esprit des Ministres de Genève, qu'ils allérent en Corps au Conseil, pour supplier les Magistrats de vouloir bien différer l'exécution de leur Sentence; mais ce fut inutilement. Anthoine laissa quelques petits Ouvrages écrits de sa propre main [*I*]. Nous donnerons ci-dessous les réfléxions de Mr. de la Roche sur cet extraordinaire Evénement [*K*]. [☞ J'en ajouterai quelques autres, tant sur l'Article qu'a donné de Nicolas Anthoine l'Auteur du Supplément de Moreri, de Paris 1735 [*L*], que sur l'Histoire même du malheureux Anthoine [*M*]. ADD. DU TRAD.]

„ *toutes les maledictions de la Loy, & les foudres, tombent* „ *sur moi; mais s'il ne l'est pas, qu'elles tombent sur vous;* „ & que ce CHRIST est une idole &c." Anthoine répondit, qu'il ne s'en souvenoit pas, & que cela pourroit bien être (4). Ensuite on lui montra une Confession, qu'il avoit écrite de sa propre main, sans la signer, qui contenoit ces paroles: *Moy soussigné cognoy & confesse que* JESUS-CHRIST, *& iceluy crucifié, est le vray Dieu, Sauveur, & Rédempteur de tout le Monde, & qu'il est le mesme avec le Père & le St. Esprit quant à l'essence, mais distinct quant à la Personne, & ce de bon cœur.* Il répondit, qu'on l'avoit forcé à écrire cette Confession, & il desavoua la doctrine qui y étoit contenue. Après cela on allégua contre lui le fameux passage de Joseph (5) touchant Jésus-Christ, auquel il ne répondit rien. Ce passage lui étoit apparemment inconnu (6). On lui demanda, s'il persistoit à renoncer à son Baptême? Il répondit affirmativement. Enfin on l'exhorta à confesser s'il avoit fréquenté les lieux de débauche à Venise? Il répondit que non; il invoqua Dieu pour découvrir son innocence, & il dit, que *si c'eust esté la plus belle Fille du monde, il n'y eust pas songé;* & baissant la tête en terre, pria Dieu qu'il eût pitié de lui. L'Auteur de la *Bibliothèque Angloise* remarque à cette occasion, que certains Orthodoxes s'imaginent que les grands Hérétiques sont aussi de grands pécheurs (7); mais que ceux qui connoissent bien la Nature humaine, en jugent autrement. Le Prémier Syndic allégua contre le Prisonnier divers passages de l'Ancien Testament touchant Jésus-Christ; après quoi on le renvoya en prison.

(4) *Bibl. Angl.* p. 263, 264.

(5) On trouve dans le T. VII. I. Part. de la *Bibliothèque Angloise & Moderne* une Dissertation curieuse sur ce passage.

(6) *Bibl. Angl.* p. 285.

(7) Ibid.

[*I*] *Anthoine laissa quelques petits Ouvrages écrits de sa propre main.*] Mr. de la Roche, dans la *Bibliothèque Angloise* (8), dit les avoir vus. I. Quelques Passages de l'Ancien Testament, avec une Prière. II. Une Prière qu'il faisoit le soir avant que de se coucher; & une autre Prière qu'il faisoit après les Sermons. Le style en est à peu près le même que celui des Théologiens Réformés, mais il n'y est fait aucune mention de Jésus-Christ. Ces Prières sont remplies d'onction. III. Une petite feuille, contenant onze Objections Philosophiques contre la doctrine de la Trinité. IV. Un long Ecrit, dans lequel l'Auteur fait une Confession de sa Foi, en douze Articles, accompagnés de leurs preuves. Il envoya cet Ecrit au Conseil, étant prisonnier, & il pria les Magistrats de vouloir bien le communiquer à leurs Théologiens. Il le signa le jour même de son exécution. Voici ces douze Articles. „ 1. Qu'il n'y a qu'un seul Dieu, sans distinction de Personnes. 2. Qu'il n'y a point d'autre voie de Salut, que l'accomplissement de la Loi de Moïse. 3. Que la Circoncision doit toujours être pratiquée. 4. Que le Sabbath doit toujours être observé. 5. Que la distinction des viandes pures & impures doit toujours subsister. 6. Que les Sacrifices seront rétablis. 7. Que le Temple & la Ville de Jérusalem seront rebâtis. 8. Que le véritable Messie doit venir, & qu'il sera un Roi glorieux, saint & juste, qui rétablira le Royaume d'Israel. 9. Qu'il n'y a point d'imputation du Péché d'Adam. 10. Qu'il n'y a aucune Prédestination, par laquelle Dieu ait décrété de sauver les uns, & de damner les autres: mais qu'on sera récompensé ou puni selon qu'on aura fait. 11. Que personne ne peut satisfaire pour nous; mais que si nous péchons, il y a lieu à la repentance. 12. Que le Nouveau Testament n'est point conforme à l'Ancien." A la fin de ce long Ecrit, on en trouve deux autres. Dans le prémier, Anthoine entreprend de prouver que les passages de l'Ancien Testament, où il est parlé d'une Nouvelle Alliance, ne se doivent entendre que d'une confirmation de l'Ancienne Alliance, faite avec Abraham, Moïse, & les Pères. Le second Ecrit est une Explication du Chap. LIII. d'Esaïe. Anthoine croyoit que le Prophète y parle des Israélites vertueux, qui furent punis à cause des méchans, & enveloppés dans les mêmes malheurs: sur quoi Mr. de la Roche remarque, que si l'on admettoit dans ce Chapitre un sens littéral, distinct du sens mystique, cette Explication seroit peut-être la meilleure qu'on pût lui donner. Mr. Le Clerc, ajoute-t-il, a parlé, si je ne me trompe, d'une Explication semblable à celle-ci, dans sa *Bibliothèque Historique & Universelle.*

(8) P. 167, 268.

[*K*] *Les réflexions de Mr. de la Roche sur cet extraordinaire Evénement.*] Les voici: 1. Il paroit que Nicolas Anthoine avoit l'esprit foible, puisqu'il embrassa le Judaïsme, parce qu'il ne pouvoit pas concilier les deux Généalogies de Jésus-Christ, & que les passages de l'Ancien Testament cités dans le Nouveau lui paroissoient mal appliqués (9). C'est un malheur pour lui, d'avoir ignoré que plusieurs Commentateurs Chrétiens reconnoissent un double sens dans diverses Prophéties qui regardent le Messie. Un Ouvrage de la nature de celui que Mr. Surenhusius donna au Public l'an 1713, auroit prévenu l'Apostasie d'Anthoine (10). Cet Ouvrage est intitulé, Βίβλος καταλλαγῆς, *in quo secundum veterum Theologorum Hebræorum Formulas allegandi, & modos interpretandi, conciliantur loca ex V. in N. T. allegata.* 2. Mr. Ferry & Mr. Mestrezat, deux grands Théologiens des Eglises Réformées de France, n'approuvoient pas que l'on fît mourir cet Apostat. On devoit, selon eux, se contenter de le renfermer & de l'instruire: *Errantis pœna doceri* (11). 3. Anthoine étoit entièrement fou, lorsqu'il déclama contre la Religion Chrétienne. 4. Il est surprenant, qu'il ait été assez fourbe pour prêcher tous les Dimanches dans une Eglise Chrétienne, quoiqu'il fût Juif; mais cela paroitra moins étrange, si l'on considère que plusieurs Juifs ont joué le même rôle en Portugal & en Espagne (12). 5. Ceux qui succombent sous les difficultés qu'on allègue contre le Nouveau Testament, sont dignes de compassion: on ne peut douter, que ceux à qui ce malheur arrive, n'aient l'esprit tellement occupé de leurs difficultés, qu'ils ne font aucune attention aux solutions qui peuvent satisfaire un homme raisonnable. Que toutes nos recherches en matière de Religion soient donc accompagnées d'attention, de droiture de cœur, & d'un profond respect pour Dieu; & pour-lors, comme nous sommes obligés de penser librement, nous penserons aussi sobrement, & ne publierons jamais, ni directement ni indirectement, rien qui soit contraire au bonheur du Genre-humain (13).

(9) *Bibl. Angloise* p. 269.

(10) Ibid. p. 270.

(11) Ibid.

(12) Ibid.

(13) *Memoirs of Literature* Vol. VI. p. 154.

[*L*] ☞ *J'ajouterai quelques reflexions sur l'Article ..... du Supplement de Moréri de Paris* 1735.] Comme l'on attribue ce Supplément à un homme de mérite, j'ai de la peine à comprendre qu'il ait pu goûter certains airs de petit Missionnaire, & qu'il les ait fait paroitre d'une manière si visible dans l'Article qu'il a donné d'Anthoine. *Etant retourné chez son père*, dit-il, *il commença à donner des marques de son mauvais génie, par ses irrésolutions, & ses doutes en fait de Religion, qui le conduisirent à embrasser la Secte Protestante.* Ne diroit-on pas, à entendre ces Messieurs, qu'il n'y a *qu'un mauvais genie* qui puisse faire embrasser la *Religion* Protestante, & faire quitter la *Secte* Romaine? Je dis la *Secte*; car pourquoi ne serions-nous pas en droit de donner un nom flétrissant, tout comme ces Messieurs. Cela ne coute rien; ou plutôt, en coute-t-il tant de nommer les choses du nom, que ceux qui les estiment y donnent? Ce sont des bienséances, qui ne font aucun tort au fond de la cause qu'on maintient. Si Anthoine, né Réformé, eût après bien des doutes, embrassé la Religion Romaine, auroit-il été poussé *d'un mauvais genie*? Des doutes, fondés sur l'examen de la vérité, ne sont jamais blâmables en eux-mêmes. J'avoue qu'on ne court pas risque d'en avoir, en s'en tenant au Prône de son Curé; mais il n'y a que des gens qui aiment à mettre l'Esprit humain aux fers, qui puissent penser que la certitude qui nait de cette source, soit digne d'éloge. Un autre trait du même goût, que je trouve dans l'Article en question, c'est lorsque l'Auteur parle des difficultés qu'Anthoine trouva dans le Nouveau Testament. *Au lieu de chercher*, dit-il, *l'explication de ces difficultés dans la Tradition, il s'égara* &c. L'Auteur s'entend-il bien lui-même? Dans quelle Tradition faut-il chercher la solution de ces difficultés? Est-ce dans la Tradition de l'Eglise Romaine? Mais ne feroit-il pas aussi naturel, Tradition pour Tradition, de puiser dans celle des Docteurs Juifs, qu'on peut supposer avoir entendu l'Ancien Testament? C'est-là encore un petit Lieu-commun de Missionnaire, qui ne signifie rien. Je crois, que les Règles d'une bonne Critique, la confrontation des Passages, la comparaison des Prophéties avec l'événement, & un peu de force d'esprit, auroient fourni à Anthoine des solutions plus sures, que la Tradition que l'Auteur voudroit qu'il eût consulté. J'ajouterai, qu'il y a une faute, qui est échapée vraisemblablement à l'Auteur manque d'attention, & pour avoir pris un nom pour l'autre. Il dit que Mr. *Ferry étoit Ministre à Genève*, lorsqu'il écrivit aux Pasteurs & Professeurs de cette Ville. On sent bien, que c'est un nom mis pour l'autre. REM. DU TRAD.]

[*M*] ☞ *Sur l'Histoire même du malheureux Anthoine.*] Je dirai d'abord, que je suis parfaitement du sentiment de Mr. de la Roche, qu'on n'auroit pas dû bruler Anthoine, & qu'on ne doit infliger des peines corporelles à personne pour ses sentimens en matière de Religion. Le faire, c'est agir contre l'Humanité, la Raison & la Religion même, à la gloire de laquelle on prétend immoler de malheureuses Victimes: c'est autoriser toutes les Religions, lorsqu'elles sont dominantes, à exterminer tout ce qui ne veut pas se soumettre; & par conséquent, c'est faire de la Terre un vrai Coupe-gorge. Anthoine étoit un vrai Fanatique. Qu'on fasse attention à certains endroits de sa seconde Requête, insérée dans la Remarque [*G*]; on y verra un homme, qui n'étoit pas éloigné de penser que le Dieu d'Israel pourroit bien faire quelque Miracle éclatant pour le sauver. Il falloit donc faire enfermer un tel homme, & non le bruler. Mais à quel principe doit-on attribuer la cruauté avec laquelle on en usa? Mr. de la Roche ne

ne dit pas ouvertement, que c'est à ce qu'il nomme *l'Orthodoxie*; mais n'auroit-il pas voulu l'insinuer par cette petite remarque maligne, *que certaine Orthodoxes s'imaginent que les grands Hérétiques sont aussi de grands Pécheurs?* Car ces pauvres Orthodoxes ont le malheur de lui déplaire extrêmement: la manière dont il a parlé de Calvin, dans l'Histoire de Servet (14), en fait foi, & donne assez sujet de penser qu'il ne seroit pas fâché que l'on attribuât l'exécution d'Anthoine aux mêmes principes, qui, selon lui, ont causé celle de Servet. Mais si c'est le faux zèle, qui met le Journaliste de mauvaise humeur contre les Orthodoxes, il me permettra de lui dire, qu'il y a de certains Défenseurs de la Tolérance, qui sont pis qu'Orthodoxes sur l'article, & dont le zèle est si outré, que s'ils étoient les maitres, je ne croirois pas ceux qui ne sont point dans leurs idées, fort à couvert du fagot. Ce qui fut la cause du malheur d'Anthoine, c'est que malgré la Réformation, on ne pensa point à l'abolition des Loix pénales contre l'Hérésie, établies avant la Réformation; on conserva les préjugés où l'on étoit, & l'on tomba en contradiction de la meilleure foi du monde. Je ne m'étendrai pas là-dessus: on peut consulter ce qu'un habile homme a dit sur cette matière, dans un de nos Journaux (15); on y trouvera dequoi se satisfaire pleinement. REM. DU TRAD.]

(14) *Bibl. Angloise* T. II. Part. I.

(15) *Bibl. Raisonnée* T. II. Part. I. p. 147-176.

ANTISTHENE, Philosophe Grec, Fondateur de la Secte des Cyniques [*A*], étoit Athénien. Son père s'appelloit aussi Antisthène, & sa mère étoit de Thrace, selon Diogène Laërce (*a*), & de Phrygie, selon Plutarque (*b*); [& c'est peut-être ce qui a fait dire à Clément d'Alexandrie, qu'Antisthène étoit *Phrygien* (*c*).] Quand on lui reprochoit qu'il étoit étranger (*d*), il répondoit, que *Cybèle, la Mère des Dieux, étoit aussi Phrygienne.* Il se moquoit aussi des Athéniens, qui se glorifioient d'être *Aborigines*, ou natifs de leur Pays même, disant, que cet avantage leur étoit commun avec les Limaçons & les Tortues (*e*). Aussi Socrate ne l'en estima-t-il pas moins, quoiqu'il fût en quelque façon étranger: au contraire, aiant appris qu'il avoit fait paroitre beaucoup de résolution & de valeur à la bataille de Tanagre, il dit, qu'un père & une mère Athéniens n'auroient pu procréer un si grand homme (*f*). Il fut d'abord Auditeur de l'Orateur Gorgias, ce qui fit que ses Dialogues étoient d'un style fleuri & oratoire. Hermippe, dans Diogène Laërce (*g*), rapporte qu'Antisthène avoit coutume de faire des Harangues aux Jeux Isthmiques, ou à l'honneur des Athéniens, des Lacédémoniens & des Thébains, ou contre eux; mais s'étant apperçu qu'il y avoit à ces Solennités un grand concours de peuple de ces Villes, il discontinua ses Harangues. La réputation de Socrate excita sa curiosité, & l'engagea à aller entendre ce Philosophe: il fut si charmé de sa manière d'enseigner, qu'il conseilla à tous ses Disciples de se ranger avec lui à son Ecole; & comme il demeuroit au Pirée, il avoit tous les jours quarante stades à faire pour aller l'entendre (*h*). Pendant qu'il fut son Disciple, il affectoit de paroitre avec un habit en desordre; & un jour aiant mis en dehors ce qui étoit usé & déchiré, Socrate, qui s'en apperçut, lui dit: *Je vois votre orgueil au travers des plus petites mailles de votre robe* (i), ou, comme le rapporte Elien (*k*): *Ne cesserez-vous pas de faire parade de votre orgueil devant nous?* A la mort de Socrate, Antisthène fut cause de l'exil d'Anyte, & de la mort de Mé-

(*a*) L. VI. in *Vita Antisthen.* p. m. 138.
(*b*) *De Exilio.*
(*c*) Stromat. L. I. p. m. 302.
(*d*) L'Auteur de *l'Abrégé des Vies des anciens Philosophes* dit qu'il étoit Esclave.
(*e*) Laërt. *ubi supra.*
(*f*) Id. ib.
(*g*) *Ubi supra.*
(*h*) Id. ibid.
(*i*) Id. ibid.
(*k*) *Var. Hist.* L. IX. c. 35.

[*A*] *Fondateur de la Secte des Cyniques.*] Après la mort de Socrate, sous lequel il avoit étudié la Morale, il choisit, comme l'endroit le plus propre à donner ses Leçons de Philosophie, un lieu nommé *Cynosarge*, qui étoit dans un fauxbourg d'Athènes (1). Voici à quelle occasion ce lieu avoit été ainsi nommé. Un Athénien nommé Didyme, faisant un sacrifice chez lui, un Chien blanc, qui se trouva là, se saisit de la victime, & l'emporta. Didyme, chagrin de cette avanture, consulta l'Oracle, qui lui ordonna de bâtir un Temple à l'endroit où le Chien avoit posé la victime, & de le dédier à Hercule. Ce Temple fut nommé *Cynosarge*, ὁ κυνὸς ἀργοῦ ναός, *le Temple du Chien blanc* (2). Ce fut de-là qu'Antisthène & ses Sectateurs furent appellés *Cyniques*; & par ceux qui n'approuvoient pas leur genre de vie, *Chiens*. Antisthène lui-même fut nommé Ἁπλοκύων, *le Chien simple* (3). [☞ H. Etienne, dans son *Thesaurus Linguæ Græcæ*, traduit ce mot par *Cynicus, simplici veste utens*; Cynique portant un habit simple. Ménage remarque (4), qu'on pourroit conjecturer que Diogène Laërce avoit écrit au-lieu de Ἁπλοκύων, Ἁπλῶς Κύων, c'est-à-dire, qu'on le nommoit purement & simplement *le Chien*. Cette conjecture a un grand air de vraisemblance. Je trouve même dans Athénée (5) un passage, qui me paroit y donner du poids. En parlant d'Antisthène, il dit, χαρίζεται γὰρ καὶ ὁ Κύων οὗτος πολλὰ τῷ Σωκράτει: *Car ce* CHIEN-*là flatte en bien des choses Socrate.* Voilà précisément notre Philosophe désigné purement & simplement par le nom de *Chien*, sans autre épithète. Au reste, tous les Auteurs ne conviennent pas qu'Antisthène ait été le Fondateur de la Secte des Cyniques, & plusieurs des principaux de cette Secte en rapportoient l'origine à Hercule, qui, selon eux, avoit le prémier donné l'exemple du genre de vie Cynique. C'est ce qu'on voit par un endroit d'une des Harangues de l'Empereur Julien; voici le passage (6): ἐγχειροῦσι μὲν οὐ ῥᾴδιον εὑρεῖν, ἐφ' ὃν ἀνενεγκεῖν χρὴ πρῶτον αὐτήν, εἰ καί τινες ὑπολαμβάνουσιν Ἀντισθένει τοῦτο ἢ Διογένει προσήκειν. τοῦτο γοῦν ἔοικεν Οἰνόμαος οὐκ ἀτόπως λέγειν· ὁ Κυνισμὸς, οὔτε Ἀντισθενισμός ἐστιν, οὔτε Διογενισμός. λέγουσι μὲν γὰρ οἱ γεννικώτεροι τῶν Κυνῶν, ὅτι καὶ ὁ μέγας Ἡρακλῆς, ὥσπερ οὖν τῶν ἄλλων ἀγαθῶν ἡμῖν τις αἴτιος κατέστη, οὕτω δὲ καὶ τούτου τοῦ βίου παράδειγμα τὸ μέγιστον αὐτὸς κατέλιπεν ἀνθρώποις. *Principio Sectæ illius conditorem ac principem investigare difficile est; etsi nonnullis placet, auctorem fuisse Antisthenem aut Diogenem. Verum, quod non inscite dixisse mihi videtur Oenomaus, Cynismus neque Antisthenismus est, neque Diogenismus. Ac generosiores quidam ex illo Canum grege dictitant, magnum illum Herculem, uti ceterorum nobis auctorem bonorum fuisse, sic ejus vitæ maximum mortalibus exemplum reliquisse.* REM. DU TRAD.] Les préceptes particuliers qu'Antisthène donnoit, étoient ceux-ci: Que *la Vertu peut s'apprendre par l'Etude.* Que *ceux qui sont vertueux, sont nobles.* Que *la Vertu suffit pour rendre heureux, n'aiant besoin de rien, que d'un courage Socratique.* Que *la Vertu consiste à agir, & qu'elle n'a pas besoin de beaucoup de discours ni de science, puisqu'elle constitue la vraie sagesse, & que tout se termine à elle.* Que *les atteintes à la réputation sont avantageuses, & sont le même bien que l'exercice & le travail.* Que *le Sage doit gouverner l'Etat, non selon les Loix établies, mais selon les règles de la Vertu.* Que *le Sage, dans la vue d'avoir des enfans, peut faire choix d'une belle femme, & s'y attacher, parce que le Sage seul connoit ce qui est aimable* (7). Dioclès lui attribue encore les Maximes suivantes (8): Que *rien n'est nouveau pour le Sage.* Qu'*un homme de bien est aimable.* Que *ceux-là sont de vrais Amis, que la Vertu unit.* Que *l'on doit prendre pour Alliés en tems de guerre, ceux qui joignent l'amour de la Justice à la Valeur.* Que *la Vertu est une armure impénétrable à tous les traits.* Qu'*il vaut mieux s'opposer avec un petit nombre de gens de bien à tous les méchans, que d'avoir un grand nombre de méchans de son côté, contre un petit nombre de gens de bien. Prenez garde à vos ennemis*, disoit-il; *ils sont les premiers à découvrir vos defauts. Estimez plus un homme juste, que votre voisin. La Vertu est un bien commun aux hommes & aux femmes. Les choses bonnes sont celles qui sont honnêtes, & les mauvaises celles qui sont deshonnêtes.* Que *tout ce qui est mauvais vous soit étranger. La Sagesse est préferable aux plus fortes murailles; elle ne peut être prise par assaut, ni livrée par trahison: il faut donc se bâtir cette muraille à force de méditation.* Aulu-Gelle nous apprend (9), qu'il regardoit la Volupté comme le plus grand des maux, & qu'il disoit ordinairement, qu'il aimeroit mieux être fou, qu'adonné aux plaisirs. *Antisthenes Socraticus summum malum (voluptatem) dicit: ejus namque hoc verbum est,* μανείην μᾶλλον ἢ ἡσθείην. [☞ Si l'on s'en rapporte à Clément d'Alexandrie, Antisthène avoit pris dans l'Ecole de Socrate des idées assez saines de la Divinité. Ἀντισθένης..... Θεὸν οὐδενὶ ἐοικέναι φησίν· διόπερ αὐτὸν οὐδεὶς ἐκμαθεῖν ἐξ εἰκόνος δύναται. (10) *Antisthenes dicit, Deum nulli esse similem, quare nemo eum potest discere ex imagine.* Et il remarque ailleurs (11), que ce Philosophe semble avoir paraphrasé ces paroles du Prophète Esaïe, *A qui me ferez-vous ressembler, & quelle ressemblance m'approprierez vous?* Le même Auteur rapporte, qu'Antisthène répondit aux *Métragyrtes*, qui mendioient pour Cybèle: *Je ne nourris point la Mère des Dieux, que les Dieux ont soin de nourrir.* Οὐ τρέφω τὴν μητέρα τῶν θεῶν, ἣν οἱ θεοὶ τρέφουσιν (12). On voit par-là, que notre Philosophe se moquoit assez ouvertement de la Religion du Peuple, & qu'il pensoit autrement que le Vulgaire sur le sujet de la Divinité. Clément d'Alexandrie nous apprend aussi, qu'Antisthène faisoit consister le souverain Bien à être exempt d'orgueil: du moins c'est le sens ordinaire du terme dont Clémens se sert, qui est ἀτυφία, & que l'Interprète Latin a traduit par *vacuitas*, terme qui ne réveille aucune idée distincte (13). S'il s'agit de l'Humilité, Antisthène étoit bien loin du souverain Bien, à en croire Socrate son Maitre (14). ADD. DU TRAD.] A l'égard des Cyniques en général, si on les considère, ainsi que le remarque Laërce (15), non comme des gens qui menoient un certain genre de vie, mais comme des Philosophes, voici quels étoient leurs principes (16). Ils rejettoient, avec Ariston de Chios, la Dialectique & la Physique, & n'admettoient que la Morale: de-là vient que Dioclès attribue à Diogène ce mot, que d'autres donnent à Socrate: *Que nous devons nous informer du bien & du mal qui se fait chez nous.* Ils méprisoient aussi les Arts Libéraux; & Antisthène disoit, que ceux qui étoient formés à la Tempérance, n'avoient pas besoin d'autres Scien-

(1) Laërt. in *Vita Antisthen.*
(2) Suidas.
(3) Laërt. *ubi supra.*
(4) *Observat. in Diog. Laert.* p. 235.
(5) *Deipnosoph.* L. V. c. 15. p. 216. Lugduni 1612.
(6) Orat. VI *apud* Menag. *ubi supra.*
(7) Laërt. *ubi supra.*
(8) Idem.
(9) *Noct. Attic.* L. IX. c. 5.
(10) Clemens Alex. *in Protrept.* p. m. 46.
(11) Idem *Strom.* L. V. p. m. 601.
(12) Idem *in Protrept.* p. m. 49.
(13) *Voy.* Clem. Alex. *Strom.* L. II. p. m. 417.
(14) Voyez l'Article, citat. (*i*) & (*k*).
(15) L. VI. in *Vita Menedemi* p. 362.
(16) Voyez Stanley *Histor. Philosoph.* Part. VI. in *Antisthene* c. 6. Lipsiæ 1712.

Mélite, deux des plus grands ennemis de ce Philosophe; voici comment. Quelques jeunes-gens du Pont, attirés par la réputation de Socrate, s'étant rendus à Athènes pour l'entendre, rencontrérent Antisthène, qui les conduisit chez Anyte, en leur disant, qu'il etoit beaucoup plus sage que Socrate: sur quoi ceux qui se trouvérent présens, tout indignés, chassérent Anyte de la Ville, & tuérent Mélite (l). On rapporte un grand nombre d'Apophthegmes ou de Sentences, que l'on attribue à notre Philosophe [B]. Il étoit austère dans ses mœurs, & menoit un genre de vie fort dur; & il souhaitoit que les Dieux lui envoyassent plutôt un accès de folie, que de lui donner de l'attachement pour les plaisirs sensuels. Il traitoit ses Disciples fort sévèrement, & quand on lui en demandoit la raison, il répondoit, que les Médecins en faisoient autant à leurs malades. Dioclés, dans Laërce, dit qu'il fut le premier qui porta un grand manteau double, l'unique habillement des Cyniques: il prit aussi le bâton & la besace, & se montra avec une barbe longue & touffue. Théopompe (m) le met au dessus de tous les autres Disciples de Socrate, comme un homme dont la conversation étoit d'un caractère si agréable & si plein de charmes, qu'il gagnoit tous ceux qui l'écoutoient; & Laërce dit que cela paroit par ses Ouvrages, & par le *Symposium* de Xénophon. Antisthène mourut de maladie. Diogène l'étant venu voir dans son lit de mort, lui demanda, s'il avoit besoin d'un Ami? Un autre jour il y vint avec un poignard, & Antisthène s'étant mis à crier, *Qui me délivrera des maux que je souffre?* Diogène lui montra le poignard, en disant: *Voici dequoi vous en délivrer*; sur quoi Antisthème repliqua: *C'est de la douleur, & non de la vie, que je souhaite d'être delivré* (n). [☞ Je ne sai sur quelle autorité, l'Auteur de *l'Histoire Critique de la Philosophie* avance (o) qu'Antisthène, ennuyé de lui-même, voulut plusieurs fois abreger ses jours; & que quand on lui faisoit honte d'un pareil égarement, qu'on le rappelloit à cette hauteur, à cette force d'esprit, qu'il prodiguoit en tant d'autres occasions, toute sa réponse étoit, *que l'ame paye trop chèrement le sejour qu'elle fait dans le corps; que ce sejour la ruïne, la décredite, & qu'on ne peut trop tôt la renvoyer à sa véritable patrie.* Ce langage ne s'accorde guères avec ce que rapporte Diogène Laërce. Si l'Auteur avoit cité ses garants, on pourroit examiner le fait. ADD. DU TRAD.] Il est vraisemblable qu'Antisthène se glorifioit de ce qu'Hercule étoit le prémier Auteur de la Philosophie Cynique, du moins Ausone le lui fait dire dans une de ses Epigrammes (p). Et l'on trouve dans Laërce, qu'il prouvoit que le travail est utile, par l'exemple d'Hercule & de Cyrus, l'un Grec & l'autre Barbare. Selon le même Auteur, il y a eu trois autres ANTISTHENES; un Philosophe de l'Ecole d'Héraclite; un autre qui étoit d'Ephèse; & le troisiéme étoit Historien, & de

(l) Laërt. ubi supra.

(m) Laërt. ubi supra.

(n) Laërt. ubi supra.

(o) T. II. L. IV. ch. 16. §. 6.

(p) Auson. Epigr. XXVI.

Sciences, de peur qu'ils ne fussent distraits par des objets étrangers. Ils bannissoient la Géométrie, la Musique & toutes les autres Sciences du même ordre; & l'on rapporte, que Diogène dit à un homme qui lui montroit un *Horoscope*, que c'étoit une excellente invention pour empêcher de souper trop tard; & à un autre qui lui parloit de la Musique, qu'*avec de la prudence, on gouverne les plus grandes Villes; & qu'avec la Musique, on ne peut regler une seule Maison.* Ils soutenoient avec les Stoïciens, ainsi qu'Antisthène l'assure dans son *Hercule*, que le bonheur de l'homme consiste dans la Vertu; car, comme le remarque Mr. Stanley (17), il y a quelque conformité entre ces deux Sectes: ce qui faisoit dire aux Stoïciens, que le Cynisme étoit la voie la plus courte pour se former à la Vertu. Aussi Zénon le Cittéen vécut-il à la Cynique. La manière de vivre de ces Philosophes étoit simple & grossiere. Ils ne se nourrissoient que pour satisfaire aux besoins de la Nature: ils étoient ordinairement mal habillés, méprisant gloire, richesses & noblesse: quelques uns ne mangeoient que des herbes, & buvoient de l'eau froide, se logeoient où ils pouvoient, même dans un tonneau, comme Diogène, qui disoit que c'étoit le privilège des Dieux, de n'avoir besoin de rien; & que ceux qui pouvoient se passer du plus grand nombre de choses, approchoient le plus de la nature des Dieux. Ils disoient aussi, conformément à ce qu'Antisthène avançoit dans son *Hercule*, que la Vertu peut s'acquérir par l'étude & l'application, & qu'elle ne se perd jamais: Que le Sage est aimable, qu'il ne pèche jamais, qu'il est l'ami de ceux qui lui ressemblent, & qu'il ne se fie jamais à la Fortune. Enfin ils soutenoient, avec Ariston de Chios, qu'il n'y a point de milieu entre le Vice & la Vertu.

(17) Ubi supra.

[B] *On rapporte un grand nombre d'Apophthegmes ou de Sentences, que l'on attribue à notre Philosophe.*] Il définissoit le Discours, *l'explication de ce qui est, ou de ce qui a été.* Un jeune-homme du Pont, qui venoit pour être son Disciple, lui aiant demandé de quoi il avoit besoin, Antisthène lui répondit: *Βιβλιαρίου καινοῦ, καὶ γραφείου καινοῦ, καὶ πινακιδίου καινοῦ*; *D'un Livre neuf, d'une Plume neuve, & d'une Tablette neuve.* Le mot de *neuf* ou *neuve*, *καινοῦ*, est équivoque; & signifie en le partageant en deux, *& d'esprit* ou *d'attention*, & *d'application.* L'Auteur de l'*Abregé des Vies des anciens Philosophes* (18) donne à cette réponse un tour un peu différent, & rapporte le fait autrement. Selon lui, Antisthène s'adressa au père du jeune-homme, qui lui demanda de quoi son fils avoit besoin? & par sa réponse, le Philosophe voulut lui insinuer, qu'il falloit que l'esprit du jeune-homme fût une *Table rase*, sur laquelle il n'y eût encore rien de gravé. Un homme l'aiant consulté sur le choix d'une femme, il lui répondit: *Si vous la prenez belle, elle sera commune* (19); *& si vous la prenez laide, elle vous sera un supplice* (20). Apprenant que Platon parloit mal de lui: *C'est*, dit-il, *le sort des Rois, de bien faire, & d'être exposés à la censure.* Lorsqu'il eut été initié aux Cérémonies d'Orphée, le Prêtre lui dit, que ceux qui l'étoient, avoient droit aux biens les plus précieux dans la vie à venir. *Pourquoi ne mourez-vous donc point?* lui dit-il. Un jour qu'on lui reprochoit qu'il n'étoit pas né de parens libres, il répondit: *Ils n'étoient pas non plus Athlètes, & je le suis pourtant.* Interrogé, pourquoi il avoit si peu de Disciples? *Je les chasse*, dit-il, *avec une verge d'argent.* Hécaton rapporte, qu'il disoit, *qu'il valoit mieux tomber au milieu d'une troupe de Corbeaux, que parmi des Flatteurs; parce que les premiers ne devorent que les morts, mais les autres devorent les vivans.* Quelqu'un lui aiant demandé, ce qu'il y avoit de plus souhaitable pour l'homme: *Une mort heureuse*, répondit-il. Un de ses Amis se plaignant qu'il avoit perdu les Mémoires ou les Recueils qu'il avoit dressés pour son usage: *Il falloit*, lui dit-il, *les écrire dans votre esprit, plutôt que sur le papier.* Il disoit, *que comme la Rouille consume le Fer, l'Envie consume l'Envieux; & que ceux qui aspiroient à l'immortalité, devoient s'attacher à bien vivre: Que les Villes, qui ne savoient pas distinguer les gens de bien des mechans*, ne pouvoient manquer de périr (21). Quand il apprenoit qu'il avoit été loué par des gens peu vertueux: *Je crains*, disoit-il, *d'avoir commis quelque faute.* Voici encore quelques autres Maximes, qu'on lui attribue. *L'union entre les fréres est la plus forte muraille qu'il y ait. Il faut se munir de provisions, qu'on puisse sauver avec soi en cas de naufrage.* Il répondoit à ceux qui lui reprochoient qu'il conversoit avec des gens de mauvaises mœurs, que *les Medecins voyoient des malades, sans être malades eux-mêmes. Il est absurde*, disoit-il, *de separer le bon grain de la paille, de se defaire en tems de guerre des gens inutiles, & de ne pas purger l'Etat des méchans.* Comme on lui demandoit, à quoi lui avoit servi la Philosophie, il répondit, *à pouvoir vivre avec moi.* Quelqu'un l'aiant prié de chanter dans un repas: *Jouez donc de la flûte*, répondit-il. Diogène demandant un habit, il lui dit: *Doublez votre manteau.* Quand on lui demandoit, quelle Science étoit la plus nécessaire, il répondoit, *celle qui apprend à renoncer au Vice.* Il conseilloit à ceux, à qui on disoit des injures, de les supporter avec plus de courage que si on leur jettoit des pierres. Il se moquoit de l'orgueil de Platon, & voyant un Cheval qui marchoit d'un air fière dans une Cérémonie, se tournant vers ce Philosophe, *Vous auriez bien fait*, lui dit-il, *le personnage de ce Cheval*: raillerie qu'il fit à Platon, parce qu'il l'entendit qui louoit ce Cheval. Une autre fois étant allé voir le même Philosophe qui étoit malade, il regarda dans le bassin où il avoit vomi: *Je vois bien ici*, dit-il, *la bile, mais non pas l'orgueil.* Un jour il conseilla aux Athéniens d'employer les Anes à labourer la terre, aussi-bien que les Bœufs & les Chevaux; ce qui aiant paru ridicule: *N'est-ce pas tout un*, dit-il, *puisque vous choisissez bien pour Généraux, des gens qui n'ont d'autre mérite que celui d'avoir été nommés par vous?* Comme on lui disoit que bien des gens le louoient: *Quel mal ai-je fait?* dit-il. Un homme lui aiant demandé comment il feroit pour devenir vertueux & homme de bien: *En apprenant*, lui répondit-il, *de gens plus sages que vous, à vous depouiller de vos vices.* Entendant louer une Vie voluptueuse: *Puissent mes ennemis*, dit-il, *en mener une pareille!* Un jeune-homme faisoit faire sa statue, & la vouloit mieux faite qu'il ne l'étoit lui-même; sur quoi Antisthène lui dit: *Si cet airain pouvoit parler, de quoi pensez-vous qu'il se glorifieroit?* De la beauté de sa figure, répondit l'autre. *N'avez-vous donc pas honte*, repliqua le Philosophe, *de tirer vanité de la conformité que vous avez avec une matière brute?* Un jeune-homme du Pont lui aiant promis qu'il le satisferoit, dès que son Vaisseau chargé de poisson salé seroit arrivé, il le mena à une femme qui vendoit de la farine, & en aiant rempli sa besace, il s'en alla avec lui. La femme se mit à crier après eux, pour avoir de l'argent: *Ce jeune-homme*, lui dit Antisthène, *vous payera dès que son Vaisseau sera arrivé.* Quand il rencon-

(18) P. 161.

(19) Κοινή.

(20) Ποινή.

(21) Laërt. ubi supra. & Stanley ibid. c. 1.

 troit

de Rhodes. Le Philosophe dont il s'agit dans cet Article, avoit composé nombre d'Ouvrages, en dix Tomes [C]. Laërce nous apprend, que Timon se moquoit de ce grand nombre de Livres, qu'il nommoit de *fertiles bagatelles*. Parmi les Lettres Socratiques, il y en a une sous le nom d'Antisthene [D].

troit une femme richement vêtue, il s'en alloit chez elle, & prioit le mari de lui montrer ses armes & son cheval; parce que si tout étoit en bon état, il pouvoit permettre en toute sureté à sa femme de se mettre de cette manière, pouvant repousser les insultes que cela pourroit lui attirer: mais autrement, il lui conseilloit d'ôter ces ornemens. Stobée nous a conservé les Maximes suivantes. *Comme il n'y a point d'agrement dans un repas, si l'on n'est en compagnie, les richesses sans vertu ne sont point agreables* (22). *Les plaisirs qui entrent par la porte, doivent aussi sortir par la porte, ou par voie d'incision, ou par une prise d'Hellebore, ou en faisant diète, pour se punir de l'exces auquel on s'est abandonné pour un plaisir de peu de momens* (23). *Celui qui craint les autres, est un esclave, quoiqu'il l'ignore lui même* (24). *Un Avare ne peut être ni homme de bien, ni Roi, ni Libre* (25). On lui demanda ce que c'étoit qu'un Festin? *C'est*, dit-il, *une occasion de se remplir & de faire excès. Il faut aimer les plaisirs qui naissent du travail, & non ceux qui le precedent. Les Bourreaux valent mieux que les Tyrans; car les premiers ne font mourir que les coupables, mais les derniers font mourir aussi les innocens. Il faut souhaiter à ses ennemis toutes sortes de biens, hormis la valeur, sans quoi l'on possederoit tout de droit, & non en vertu de la victoire. On doit instruire, & non contredire ceux qui nous contredisent; car un fou ne peut ramener un autre fou* (26). *Il faut qu'on ait toujours son esprit à son commandement, ou une corde pour se pendre* (27). Voyant que les Thébains étoient fiers de la Victoire qu'ils avoient remportée à Leuctres sur les Lacédémoniens, il dit, *qu'ils ressembloient aux enfans, qui se glorifioient d'avoir battu leur Maitre* (28). Un jour qu'il entendoit un excellent Joueur de flûte: *Il faut*, dit-il, *qu'il soit bien mechant, pour exceller ainsi dans ce métier* (29).

(22) Stobæus Serm. I. p. 3. ap. Stanley ubi supra.

(23) Idem Serm. VI. p. 70 XVII. p. 165. apud eund.

(24) Idem Serm. VIII. p. 97. apud eund.

(25) Serm. X. p. 131.

(26) Stanley ubi supra.

(27) Plutarch. de Stoic. Rep. p. 1039 E. apud eund.

(28) Idem in Vita Lycurgi p. 58. apud eund.

(29) Idem in Vita Pericl p. 152. apud eund.

[C] *Antisthène avoit composé grand nombre d'Ouvrages en dix Tomes.*] Diogène Laërce nous en a conservé les titres. Le *I. Tome* contenoit: Traité de l'Eloquence ou des Figures. Ajax, ou Discours d'Ajax. Ulysse, Discours sur Ulysse. L'Apologie d'Oreste. Des Avocats. Isographe, ou Désias, ou Isocrate. Contre l'Amartyron (αμαρτυρον) d'Isocrate. *Dans le II. Tome*: De la Nature des Animaux. Du Mariage. Discours ou Traité amoureux. Des Sophistes, Discours ou Traité Physiognomique. Exhortation première, seconde, & troisieme, sur la Valeur & la Justice. De Théognide. *Dans le Tome III.* Traités, du Bonheur: Du Courage: Des Loix ou de la Politique: De ce qui est beau & honnête: De la Liberté & de l'Esclavage: De la Fidélité: De la Confiance: De la Victoire. Oeconomique. *Tome IV.* Cyrus. Hercule, ou de la Force. *Tome V.* Cyrus, ou l'Art de régner. Aspasie. *Tome VI.* De la Vérité. L'Art de disputer. Sathon, ou de la Contradiction, trois Discours. De la Dialectique. *Tome VII.* De la Discipline, ou des Noms 5. De la manière de mourir. De la Vie & de la Mort. De ce qui est après la mort. De l'usage des Noms; Eristique. Des Demandes & des Réponses. De la Gloire & de la Science 4. De la Nature 2. Questions sur la Nature 2. Sentimens; Eristique. Problèmes ou Questions sur l'Etude. *Tome VIII.* De la Musique. Des Interprétes. Sur Homére. De l'Injustice & de l'impiété. Sur Chalcas. L'Espion. De la Volupté. *Tome IX.* De l'Odyssée. Minerve, ou de Télémaque, Hélène, & Pénélope. De Protée. Les Cyclopes, ou d'Ulysse. De l'usage du Vin, ou de l'Yvrognerie, ou des Cyclopes. De Circé. D'Amphiaraüs. D'Ulysse & de Pénélope. Du Chien. *Tome X.* Hercule, ou Midas. Hercule, ou de la Prudence & de la Force. Le Maitre, ou l'Amant. Les Maitres, ou les Espions. Ménéxène, ou l'art de régner. Alcibiade. Archélaüs, ou du Royaume.

[D] *Parmi les Lettres Socratiques, il y en a une sous le nom d'Antisthène.*] La voici, telle qu'elle se trouve dans Stanley (30), „ ANTISTHENE à ARISTIPPE. Il „ ne convient pas à un Philosophe de passer sa vie auprès „ des Tyrans, & dans les Festins de la Sicile: il lui sied „ mieux de se contenter de peu dans sa Patrie. Mais vous „ croyez qu'il n'y a rien qui relève davantage un homme „ vertueux, que d'acquérir des richesses, & de se procurer la faveur des Grands. Ce sont des richesses, mais „ non pas des biens; & quand elles seroient bonnes en „ elles-mêmes, elles ne le sont point, acquises à ce prix: „ & une troupe d'ignorans, sur tout de Tyrans, ne peut „ fournir de véritables Amis. Je vous conseille donc de „ quitter Syracuse & la Sicile. Que si l'amour du plaisir „ vous domine & vous porte, comme on le dit, à des „ choses peu dignes d'un Sage, faites un tour à Anticyre, & prenez-y de l'Hellebore; vous vous en trouverez mieux que du Vin de Denys: celui-ci fait extravaguer, & l'Héllébore vous guérira de la folie. Ainsi, „ autant qu'il y a de différence entre la Santé, la Sagesse, & la Maladie & la Folie, autant y en auroit-il alors entre votre état & celui où vous êtes. Portez-vous „ bien." [☞ Comme il y a bien des personnes, qui ne savent ce que c'est que ces *Lettres Socratiques*, parmi lesquelles se trouve celle qu'on vient de lire, je remarquerai ici, que Léo Allatius fit imprimer à Paris en 1637, en Grec, avec une Version Latine & des Notes, trente-cinq Lettres, sous le nom de Socrate & de ses Disciples (31). Les sept prémières sont attribuées à ce Philosophe même; les autres à Antisthene, Aristippe, Xénophon, Platon &c. Un Savant d'Allemagne (32) s'est attaché à faire voir que ces Lettres sont des Pièces supposées, & l'Ouvrage de quelques Sophistes plus modernes; ce qu'il prouve, tant par le style affecté, que par le silence des Anciens. Le savant Pearson (33) a ajouté des raisons tirées de la Chronologie, pour faire voir que ces Lettres ne peuvent être de Socrate & des autres auxquels on les attribue; & c'est assez le sentiment de la plupart des Savans. Stanley semble avoir eu dessein de réhabiliter ces Lettres, en les insérant dans la Vie des Philosophes auxquels on les attribue: je doute qu'elles en soient plus estimées. ADD. DU TRAD.]

(30) Ubi supra c. 4.

(31) Voyez Fabric. Biblioth. Græc. T. I. p. 400.

(32) Godfrid. Olearius Exercit. adv. Allatium de Script. Socrat. Lipsiæ 1696. in-4. ap. Fabric. ubi supra.

(33) Vindic. Ignatii P. I. p. 12. & seqq. apud eundem.

ANTOINE (MARC) le Triumvir. Mr. Bayle aiant parlé de sa famille, nous parlerons de sa personne & de ses actions. Antoine, dans sa jeunesse, étoit bien fait & d'une figure agréable; ce qui le fit aimer d'un Senateur nommé Curion, homme perdu de debauche. Celui-ci, pour se l'attacher de plus en plus, le mit de tous ses plaisirs, & à force de repas, de parties, & d'excès de tout ordre, il l'engagea à s'endetter si fort, que son pére le chassa de chez lui. Mais Curion eut la générosité d'etre sa caution pour deux cens cinquante Talens, qui, selon l'estimation la plus modérée (a), font quarante-six mille huit cens douze livres sterling, & dix chelins. Antoine se lia ensuite assez étroitement avec Clodius; mais s'en étant bientôt dégoûté, il alla en Gréce, où il s'appliqua aux Exercices militaires, & à l'étude de l'Eloquence, travaillant également à se former le corps & l'esprit. Son style & le tour de ses discours étoit l'Asiatique, qui étoit fort en vogue dans ce tems-là, & qui convenoit parfaitement à l'elévation de son esprit, & à sa vaste ambition. Le Proconsul Gabinius, allant en Syrie, invita Antoine à l'y suivre: mais celui-ci, quoique jeune encore, regarda comme au dessous de lui de faire ce voyage sur le pied de simple particulier. Gabinius lui donna donc le Commandement de sa Cavalerie, & l'envoya contre Aristobule, qui avoit excité un soulévement parmi les Juifs, dans le dessein de secouer le joug des Romains (b). Antoine se conduisit dans cette Expedition avec autant de prudence que de valeur: il remporta une Victoire complette sur les Juifs, & prit Aristobule lui-méme prisonnier (c). Peu de tems aprés, Gabinius aiant résolu de rétablir Ptolomée *Aulétès* sur le Trône d'Egypte [A], fit prendre les devans à sa Cavalerie sous les ordres d'Antoine, qui

(a) Celle de Brerewood Voy. la Preface de l'Hist. des Juifs de Prideaux.

(b) Plutarq. dans la Vie d'Antoine. Oper. T. I. p. 916. Paris 1624.

(c) Joseph. Antiq. Jud. L. XIV. ch. 11.

[A] *Gabinius aiant résolu de rétablir Ptolomée Aulétès sur le Trône d'Egypte.*] Gabinius aiant pillé la Syrie, dont il étoit Proconsul, s'étoit mis en marche pour aller dans la Medie. Il avoit déja passé l'Euphrate avec son Armée, quand Ptolomée le joignit avec des Lettres de Pompée, leur protecteur & leur ami commun, tout récemment déclaré Consul pour l'année suivante (1), par lesquelles il conjuroit Gabinius de se rendre favorable aux propositions que Ptolomée lui feroit pour le rétablir dans son Royaume. Ce Prince offrit, tant pour le Général que pour l'Armée, dix mille Talens, environ un million huit-cens soixante-douze mille cinq-cens livres sterling, ou trente millions monnoie de France. Quoique l'offre d'une pareille somme fit beaucoup d'impression sur Gabinius, il fit d'abord difficulté d'accorder à Ptolomée sa demande, à cause que la plupart des Officiers de son Armée s'y opposoient. Mais les vives remontrances d'Antoine, qui cherchoit des occasions de se signaler, & qui d'ailleurs vouloit faire plaisir à Ptolomée, déterminérent Gabinius à entreprendre cette Expédition (2). La chose étoit cependant contraire & aux Loix & à la Religion des Romains: par les Loix, il étoit défendu expressément à tout Gouverneur de sortir de sa Province, ni de déclarer quelque guerre que ce fût (3); & l'on avoit produit un Oracle de la Sybille, qui disoit: „ Si un Roi d'Egypte, aiant „ besoin de secours, s'adresse à vous, vous ne lui refuserez point votre amitié; mais pourtant, vous ne lui „ donnerez pas de Troupes (4)." Mais plus l'entreprise étoit

(1) L'an de Rome 702. avant J. C. 55.

(2) Plutarch. in Anton. Oper. T. I. p. 916.

(3) Dio Cassius L. XXXIX. p. 110. Edit. Stephani 1592. in-folio.

(4) Ibid. p. 109.

qui ne fut pas longtems à s'emparer de Péluse. La prise de cette Place ouvrit non seulement le chemin de l'Egypte au reste de l'Armée, mais fit concevoir à Ptolomée de grandes espérances pour son rétablissement. Antoine fit paroitre dans cette occasion beaucoup de douceur & de modération. Ptolomée, extrémement irrité contre les habitans de Peluse à cause de leur révolte, & poussé par son ressentiment, vouloit les faire passer tous au fil de l'épée; mais Antoine s'y opposa & leur sauva la vie. C'est Plutarque qui rapporte cette circonstance (d); & l'Abbé de S. Réal remarque avec raison (e), qu'on n'auroit pas dû déguiser cette action de douceur & de modération: il faut pourtant ajouter, que Plutarque l'attribue au desir qu'il avoit de se faire honneur. Il se distingua ensuite par un grand nombre d'autres exploits, qui lui acquirent la réputation de grand Capitaine. Quand la Guerre Civile éclata, Curion se déclara en faveur de César, & engagea Antoine son ami d'en faire autant. Antoine en fut récompensé par le Tribunat du Peuple, Emploi dans lequel il rendit un grand service à César [B]. Mais voyant que les Sénateurs étoient fort animés contre César qui étoit dans les Gaules, & aiant été lui-même chassé du Sénat par le Consul Lentulus, il se rendit secrettement avec Q. Cassius, déguisés tous deux en Esclaves, au Camp de ce Général. Dès qu'ils furent arrivés, ils se mirent à crier, que tout étoit sans-dessus-dessous à Rome, qu'il n'étoit plus permis aux Tribuns du Peuple de parler librement, & que ceux qui osoient prendre le parti de la justice & de l'équité, étoient persécutés, & même en danger de la vie. Aussi-tôt César marche en Italie, & c'est selon Plutarque ce qui a fait dire à Cicéron (f), que comme Hélène avoit été la cause de la Guerre de Troye, Antoine avoit été l'auteur de la Guerre Civile parmi les Romains (g). Comme Plutarque critique cette réfléxion de Cicéron, nous examinerons dans les Remarques ce qu'il dit [C]. César s'étant rendu maitre de Rome, établit Lépide Préteur de la Ville, & donna à Antoine le Gouvernement de l'Italie, avec le Commandement des Légions qui y étoient. Celui-ci sut bientôt gagner l'affection de toute l'Armée [D]; & ce qui lui fit encore plus d'honneur, & fut plus avantageux à César, c'est qu'il le secourut puissamment en plusieurs occasions, & si heureusement, que jusques à deux fois, que l'Armée étoit en déroute, il rallia les Légions dispersées, les ramena à la charge, & remporta la victoire. C'est ce qui lui acquit une si haute réputation, qu'il étoit regardé comme le plus grand Capitaine après César. Aussi celui-ci avoit-il tant de confiance en lui, qu'à la bataille de Pharsale, qui devoit décider de son sort, il donna le Commandement de son Aile gauche à Antoine, pendant qu'il conduisoit lui-même la droite (h). Après que César eut remporté une Victoire complette, il prit la Dictature; & en reconnoissance des services qu'Antoine lui avoit rendus, il le fit Général de la Cavalerie [E], quoiqu'il n'eût pas encore été Préteur. César aiant gardé la Dictature pendant toute une

(d) Ubi supra p. 317.

(e) Considérations sur M. Antoine, dans ses Oeuvr. T. II. p. 255. La Haye 1722.

(f) Dans sa seconde Philippique.

(g) Plut. ubi supra.

(h) Id. ibid. p. 232.

étoit périlleuse & illégitime, plus Gabinius se crut en droit de la faire acheter chérement (5).

(5) Ibid. p. 111.

[B] *Emploi dans lequel il rendit un grand service à César.*] Curion reçut une Lettre de César pour le Sénat, où il lui rendoit compte de ce qu'il avoit fait pour la République, & se justifioit de tout ce dont il étoit accusé, promettant de licencier son Armée, & de se démettre de sa Charge, à condition que Pompée en feroit autant; parce qu'il seroit injuste qu'on l'obligeât à mettre bas les armes, tandis que Pompée demeureroit à la tête d'une Armée. Cette Lettre arriva le même jour que L. Cornélius Lentulus & C. Claudius Marullus entroient dans les fonctions de leur Consulat (6). Curion résolut de ne la leur remettre que lorsqu'ils entreroient au Sénat, de peur qu'ils ne la lui communiquassent point, s'il la leur délivroit en particulier. Les Consuls en différérent pourtant très longtems la lecture; mais à la fin Q. Cassius Longinus & Antoine, tous deux Tribuns du Peuple, les obligérent à la faire. La Lettre lue, aucun des Sénateurs ne fut d'avis que Pompée licenciât son Armée; ce qui n'est point surprenant, puisqu'il étoit comme aux portes de Rome; & ils opinérent tous, à l'exception de Curion & d'un nommé Cæcilius, pour obliger César à congédier ses Troupes. Les Tribuns trouvérent pourtant moyen d'empêcher le Sénat d'en faire un Decret ce jour là & le suivant; mais à la fin le Decret fut formé, Cæcilius & Curion furent rayés de la liste des Sénateurs, & se rendirent avec Antoine & Cassius au Camp de César (7). Plutarque rapporte la chose d'une manière un peu différente. Il dit (8) qu'on mit en délibération dans le Sénat, lequel des deux, de César ou de Pompée, licencieroit ses Troupes; que la pluralité aiant décidé que ce seroit César, Antoine proposa de les y obliger l'un & l'autre; à quoi tous les Sénateurs donnérent d'une voix unanime leur consentement, louant extrémement Antoine d'avoir trouvé cet expédient: mais les Consuls s'y opposérent, & Antoine aiant fait quelques autres propositions en faveur de César, fut chassé du Sénat par le Consul Lentulus.

(6) Le prémier jour de l'an 705 de Rome, 48 ans avant J. C.

(7) Dion. Cassius L. XLI. p. 171. 172.

(8) Ubi supra p. 215.

[C] *Comme Plutarque critique cette réfléxion. . . . nous examinerons ce qu'il dit.*] Voici les paroles de Cicéron: *Tu, tu, inquam, M. Antoni, princeps C. Cæsari, omnia perturbare cupienti, causam belli contra patriam inferendi dedisti. Quid enim aliud ille dicebat? quam causam dementissimi sui consilii & facti afferebat, nisi, quod intercessio neglecta, jus Tribunitium sublatum, circumscriptus esset Antonius? . . . . Ut igitur in seminibus est causa arborum, sic hujus luctuosissimi belli semen tu fuisti. Doletis treis exercitus populi Romani interfectos; interfecit Antonius. Desideratis charissimos civeis; eosque vobis eripuit Antonius. Auctoritas hujus ordinis afflicta est; afflixit Antonius. Omnia denique quæ postea vidimus, (quod autem mali non vidimus?) si recte ratiocinabimur, uni accepta referemus Antonio. Ut Helena Trojanis, sic iste huic Reipublicæ causa belli, causa pestis atque exitii fuit* (9). „C'est vous, vous seul, Marc „Antoine, qui avez armé César contre sa Patrie, dans „un tems où il cherchoit déja à brouiller l'Etat. Que di„soit-il lui-même, quelle raison alléguoit-il d'une entre„prise aussi insensée que la sienne? quelle? Le mépris „de l'opposition d'Antoine, la violation des privilèges „du Tribunat . . . . . Comme donc les semences sont „les principes des arbres, ainsi vous, vous avez été la „cause de cette funeste guerre. Vous gémissez, Romains! „à la vue de trois Armées défaites, & taillées en pièces; „c'est Antoine qui l'a fait. Vous regrettez vos plus il„lustres citoyens; c'est Antoine qui vous les a enlevés. „La dignité de ce respectable Corps est violée; c'est à „Antoine qu'il faut s'en prendre. En un mot, tout ce „que nous avons souffert de maux & de calamités, (& que „n'avons-nous pas souffert?) nous devons, si nous ne „voulons nous faire illusion, en rejetter la faute sur An„toine. Comme Hélène fut la cause de la guerre de „Troye, cet homme a été la cause de nos malheurs & „de notre ruïne.” Voilà ce que disoit Cicéron; voyons ce que Plutarque y répond. Il dit, que si César n'avoit pas été déja déterminé à la guerre, il ne s'y seroit point résolu, seulement pour avoir vu Antoine & Cassius en habits d'Esclave, & venant pour implorer sa protection, montés sur un chariot de louage; mais que cela lui servit de prétexte pour commencer une guerre, à laquelle son ambition effrénée le portoit déja (10). Mais qui ne voit que ce n'est pas là répondre à l'accusation de Cicéron? Cet Orateur ne parle ni de leur déguisement, ni de leur arrivée sur un chariot de louage; mais il soutient, que César prit pour prétexte de la guerre qu'il fit contre Rome, que les privilèges du Tribunat avoient été violés en la personne d'Antoine, auquel on avoit refusé la liberté d'exercer l'autorité de sa Charge. Or il paroit par le récit de Plutarque lui-même, rapporté dans la Remarque précédente, qu'Antoine prétendoit avoir sujet de se plaindre à cet égard, & qu'il s'en plaignit effectivement; & Cicéron, supposant que cette plainte étoit fondée, quoiqu'il n'en convienne pourtant point, soutient que cela ne justifioit nullement Antoine, puisqu'il n'est permis à personne, sous quelque prétexte que ce soit, de prendre les armes contre sa Patrie. *Cum omnino nulla*, dit-il, *justa causa cuiquam esse possit contra patriam arma capiendi.* Or si Antoine fournit à César un prétexte spécieux de commencer la guerre, comme il est clair qu'il le fit, pourquoi Cicéron ne pouvoit-il pas dire qu'il étoit la cause, quoique peut-être pas la seule, de la ruïne de sa Patrie? C'est donc à tort que Plutarque critique l'Orateur là-dessus, & qu'il avance, que ce que Cicéron a dit est faux: περιφανῶς ψευδόμενος (11).

(9) Cicero in Philip. 2.

(10) Plutarch. ubi supra.

(11) Id. ib.

[D] *Antoine sut bientôt gagner l'affection de toute l'Armée.*] C'est ce qui n'est pas surprenant. Il se divertissoit, mangeoit & buvoit avec les Soldats, & leur faisoit des présens dans l'occasion (12): c'est-là un moyen infaillible de se faire aimer des Troupes. Mais ce que Plutarque ajoute, montre que cette affection n'étoit pas aussi générale qu'il l'insinue d'abord. Il dit (13), que plusieurs haïssoient Antoine, à cause de sa négligence, & du peu de soin qu'il avoit de faire rendre justice à ceux à qui on avoit fait tort; parce qu'il rebutoit d'un air chagrin ceux qui s'adressoient à lui; & qu'il étoit en mauvaise odeur à cause de ses débauches.

(12) Id. ib.

(13) Id. ib.

[E] *Il le fit Général de la Cavalerie.*] C'est ce que disent expressément Dion Cassius (14) & l'Abbréviateur de Tite-Live (15); mais Plutarque dit qu'il le fit Tribun du Peuple, Δήμαρχον, & l'envoya à Rome. Et ce qui prouve que ce n'est point une faute de Copiste, c'est que Plutarque explique en même tems quelles étoient les prérogatives du Tribunat: il dit que ce Magistrat est le prémier

(14) Lib. XLII. p. 212.

(15) L. Flor. Breviar. L. CXIII.

ne année, Antoine jouït aussi pendant tout ce tems-là de la Charge de Général de la Cavalerie ; ce qui fit beaucoup murmurer les Augures, qui soutenoient qu'il n'étoit permis à personne de garder cette Charge au-delà de six mois : mais on se moqua d'eux, de se plaindre de si peu de chose, dans le tems qu'ils avoient eux-mêmes accordé à César la Souveraine Puissance pour toute une année (i). Antoine exerça l'autorité que lui donnoit la qualité de Général de la Cavalerie, avec beaucoup de hauteur; car quoiqu'il assemblât le Sénat, & qu'il laissât par-là une ombre de liberté, l'épée qu'il portoit, le nombre de Soldats dont il étoit toujours accompagné, & toutes ses actions, montroient assez que l'Autorité Souveraine étoit entre les mains d'un seul (k). Son esprit tyrannique parut sur-tout à l'occasion des brouilleries qu'excitérent à Rome L. Trébellius & P. Cornélius Dolabella, Tribuns du Peuple. Le dernier étoit un jeune-homme, qui cherchant à se rendre fameux aux dépens du bien de l'Etat, avoit tâché de faire passer une Loi pour l'abolition de toutes les dettes, dans la vue de se rendre agréable au Peuple. Trébellius, l'autre Tribun, qui étoit du parti des Grands, s'opposa de tout son pouvoir à cette Loi. Il y eut même souvent du sang répandu à l'occasion de cette dispute, malgré un Decret du Sénat, qui défendoit à toutes sortes de personnes de porter des armes (l). Dolabella pria Antoine, qui avoit toujours été son Ami, de lui aider à faire réussir son dessein; & il avoit d'autant plus sujet de se flatter d'obtenir cette faveur de lui, qu'Antoine avoit toujours affecté d'être fort populaire, & que la Loi que Dolabella proposoit, étoit fort avantageuse au Peuple. Trébellius d'un autre côté tâchoit d'en dissuader Antoine; mais il auroit eu peut-être de la peine à y réussir, si dans le même tems on n'eût averti Antoine, qu'il y avoit de fortes raisons de soupçonner Dolabella d'avoir un peu trop de familiarité avec sa femme : ce qui le piqua vivement contre lui, & le porta à répudier sa femme, fille de C. Antoine son oncle, & à s'opposer à Dolabella (m). Il permit à Trébellius de faire venir des Soldats, & Dolabella étant de son côté soutenu par ses Amis, Rome devint le theatre d'une sanglante guerre. Tout ceci arriva l'an 707 de Rome (n), & 146 ans avant J. C. Cette conduite tyrannique d'Antoine, jointe à ses débauches [F], fut, selon Plutarque (o), la raison qui empecha César de le choisir l'année suivante pour son Collégue au Consulat, & qui lui fit préferer Æmilius Lepidus. Deux ans après (p) il fut pourtant fait Consul, lorsque César l'étoit pour la cinquiéme fois: ce fut la derniére année de la vie de celui-ci, qui fut tué le 15 de Mars. On prétend qu'Antoine précipita sa mort par une action imprudente, & propre à le rendre odieux. Comme César celébroit la Fete des Lupercales (q), revetu de ses habits de Triomphe, & qu'il étoit assis dans la Tribune aux harangues pour voir les Courses, Antoine courut à lui, & lui mit une Couronne sur la téte, comme pour lui deférer la Royauté. César feignit de s'y opposer: Antoine insista pendant quel que tems; mais enfin il se retira, voyant que le refus de César étoit agréable au Peuple [G]. Cette Couronne fut mise ensuite sur la tête d'une des Statues de César, mais quelques Tribuns l'enlevérent, aux acclamations du peuple; ce qui engagea César à les déposer. Cet evenement affermit Cassius & Brutus dans la resolution qu'ils avoient prise de se défaire du Tyran. Ils assemblérent leurs plus particuliers Amis, & deliberérent avec eux, s'il étoit à propos de faire part de la Conjuration à Antoine. La plupart etoient d'avis de le faire; mais Trebonius leur representa, qu'il n'étoit pas vraisemblable qu'il entrat dans leurs vues: „ Car, dit-il, quand nous allames au-devant de César, à son retour d'Espagne, Antoine & moi étant logés ensemble, je profitai de l'occasion pour lui faire quelque ouverture de ce projet, afin de le sonder: il m'entendit bien, mais il n'y voulut pas prêter l'oreille. „ Il a pourtant gardé fidélement le secret, sans rien découvrir à César de ce que je lui avois dit (r)." Il paroit par-là, qu'Antoine ne voulut point entrer dans la Conspiration contre son Bienfaiteur, & qu'en même tems il ne put se résoudre à trahir son Ami. On proposa ensuite de se défaire d'Antoine & de Lépide, aussi-bien que de César; mais Brutus s'y opposa, disant qu'une action entreprise pour le Bien-public & le maintien des Loix, devoit être pure & exempte de tout soupçon d'intérêt particulier; que si l'on tuoit Antoine & Lépide, les Romains croiroient que les Conjurés, en arrachant à César la Souveraine Puissance, avoient eu dessein de s'en emparer eux-mêmes, plutôt que de rétablir la Liberté publique (s): c'est ce qui sauva la vie à Antoine. Quand il apprit le meurtre de César, la frayeur le saisit, & s'étant deguisé en Esclave, il se cacha pendant la nuit; mais aiant été informé le lendemain que les Conjurés s'etoient retirés au Capitole, & que Lépide étoit sur la Place, il convoqua l'Assemblée du Senat dans le Temple de Vesta, pour delibérer sur l'état présent de la République. On proposa plusieurs avis différens. Cicéron fit un beau Discours, pour leur persuader d'ensevelir dans l'oubli tout ce qui s'étoit passé; & l'on fit un Decret sur ce plan, auquel Antoine consentit par poli-

(i) Dion Cassius L. XLII. p. 219.

(k) Id. ibid. p. 222.

(l) Id. ibid. p. 223.

(m) Plutarch. ubi sup. p. 919.

(n) Dion Cassius ubi sup. p. 224.

(o) Ubi supra p. 920.

(p) L'an de Rome 710.

(q) Fête en l'honneur de Pan.

(r) Id. ibid. p. 921.

(s) Id. ibid. & Dion Cassius L. XLIV. p. 281.

mier après le Dictateur, & presque le seul en l'absence de celui-ci; que le pouvoir des Tribuns subsiste pendant la Dictature, quoique celui de tous les autres Magistrats cesse. Il faut donc que Plutarque se soit trompé, puisque ce n'auroit été ni un fort grand honneur, ni une fort grande récompense pour Antoine, d'être revêtu du Tribunat, qu'il avoit déja exercé. [☞ Amyot a traduit dans cet endroit, *Maitre de la Chevalerie*; & il y a beaucoup d'apparence que c'est ce que Plutarque a voulu dire, car les prérogatives, dont il fait le détail, étoient réellement celles du Général de la Cavalerie, quand il y avoit un Dictateur, & non celles des Tribuns (16) : ainsi la raison qui empêche l'Auteur de cette Remarque de soupçonner ici une faute de Copiste, n'est pas fondée, & il y a tout lieu de penser qu'il y en a une. Add. du Trad.]

[F] *Ses debauches.*] Plutarque s'étend assez là-dessus. Il dit (17), que tous les gens de bien & d'honneur détestoient Antoine, à cause du débordement de ses mœurs, de son yvrognerie & de ses excès en tout genre. Il passoit son tems avec des farceurs & des débauchés, à faire des noces avec eux; & l'on rapporte qu'aiant passé la nuit à boire aux noces d'un certain Hippiar, il se montra le lendemain matin dans un état très indécent (18). Un autre Comédien nommé Sergius étoit son Favori; & il étoit amoureux d'une femme du même ordre, nommée Cythéris, qui le suivoit par-tout en litière avec un grand cortège autour d'elle. Enfin il paroissoit insupportable, que pendant que César étoit exposé aux fatigues & aux périls de la guerre, Antoine se plongeât dans les plaisirs & dans la débauche. Cette vie déréglée du Général produisit de mauvais effets parmi les Soldats, qui croyant être autorisés par son exemple, s'abandonnoient à toutes sortes de crimes, pillant & volant tout ce qui se trouvoit dans leur chemin.

(16) Rufinus Antiq. Rom. L. VII. c. 17. 18.

(17) Ubi supra p. 919. 920.

(18) Voy. la seconde Philipp. de Ciceron.

[G] *Le refus de César étoit agréable au Peuple.*] Plutarque fait à cette occasion la réflexion suivante. „ Il est étonnant, *dit-il* (19), que ceux qui souffroient patiemment qu'on exerçât sur eux une Autorité Royale, abhorrassent si fort le Nom de Roi, comme la destruction „ de leur Liberté." Et certainement, il ne manquoit à César que le Nom de Roi. Mais les Noms font beaucoup d'impression sur la multitude, qui s'imagine que tant que le Nom reste, la Chose même subsiste aussi. Le Peuple avoit des Consuls, des Tribuns, & un Sénat; c'en étoit assez pour lui faire croire que la République subsistoit encore: mais si César avoit joint le Nom de Roi, avec l'Autorité dont il étoit déja en possession, c'en auroit été assez pour que ce même Peuple eût crié que la Liberté étoit perdue. César fit donc très sagement de refuser ce Titre odieux. Nous ajouterons, que quelque absurde que paroisse cette imagination du Peuple, à la considérer en elle-même; elle ne laissoit pas de pouvoir servir beaucoup à ceux qui souhaiteroient & qui auroient le pouvoir de rétablir la République. Tant que les anciens Noms subsistoient, tant qu'il y avoit des Consuls, des Tribuns du Peuple & un Sénat, il restoit toujours quelque espérance que la Nation pourroit dans un tems ou dans l'autre recouvrer sa Liberté. Mais ces Noms une fois abolis, le Gouvernement Monarchique établi, l'idée de la Liberté ne pouvoit que s'anéantir, & la destruction de la Tyrannie devenoit impossible. Ainsi c'étoit avec raison, que ceux qui ne desespéroient pas de la République, s'opposoient au Titre de Roi, quoiqu'ils n'ignorassent point que la chose même signifiée par ce Titre subsistoit déja.

(19) Ubi supra p. 921.

[H] *An-*

politique (t) [H]. Il fit semblant aussi de se réconcilier avec Brutus & Cassius, & leur donna ses fils pour ôtages de la sincérité de ses intentions. Cassius vint souper chez lui le même jour, & Antoine lui aiant demandé s'il portoit toujours un poignard sur lui: *Oui*, répondit Cassius, *& même un très large, en cas que vous osiez entreprendre de vous emparer de la Souveraine Puissance.* Tout paroissoit tranquille, le Peuple donnoit aux Conjurés le glorieux nom de *Tyrannicides*, & sembloit n'avoir plus rien à craindre. Mais la lecture du Testament de César causa bientôt de nouveaux troubles. Il adoptoit Octavien, & faisoit des legs, non seulement à Antoine, mais à Brutus même & à plusieurs autres de ceux qui avoient conspiré contre lui. Il donnoit par le même Testament, ses Jardins le long du Tybre au Peuple Romain, & à chaque Citoyen trente drachmes (environ neuf florins & quelques sols monnoie de Hollande), selon ce que dit Octavien, ou selon d'autres, soixante-dix drachmes (environ vingt-trois florins & demi). Ces libéralités touchérent & émurent le Peuple. Antoine profita de ces mouvemens de sensibilité, & en tira parti. Il fit apporter sur la Place le corps de César, avec ses habits tout ensanglantés, & harangua le Peuple [I] d'une manière si touchante & qui exprimoit si vivement sa douleur, qu'il le mit bientôt en fureur, & qu'il y en eut qui allerent sur le champ pour tuer les Conjurés chez eux; & l'on se plaignit même de ce que le Sénat n'avoit pas puni ces meurtriers. Cette révolution imprévue dans les esprits, en causa une dans l'Etat. Antoine devint si puissant en un moment, qu'il se flatta qu'il pourroit sans peine prendre la place de César. Mais la hauteur de son procédé envers Octavien lui fit perdre bientôt tout l'avantage, que son attachement aux intérêts de César lui avoit procuré. Dès qu'Octavien apprit la mort de César, il se rendit en diligence à Rome, & alla d'abord trouver Antoine, comme celui qui avoit été l'intime Ami de son père. Mais Antoine le reçut avec beaucoup de fierté, non par mepris, mais par crainte, dit Velléius Paterculus (v): & quand Octavien lui parla du Testament de César, il lui répondit, qu'il étoit fou, & que ceux qui lui conseilloient, tout jeune qu'il étoit, de se charger d'une tache aussi pénible que celle d'exécuter le Testament de César, n'étoient point de ses Amis. Mais Octavien aiant insisté, Antoine en fut si irrité, qu'il lui rendit tous les mauvais offices qu'il put: il s'opposa à lui quand il demanda le Tribunat (x), & l'accusa même d'avoir voulu attenter à sa vie (y). C'est ce qui causa une si grande mesintelligence entre eux, que quoiqu'ils parussent s'être réconciliés, ils conservérent une haine secrette, jusqu'à ce qu'ils eussent occasion de la faire éclater. Antoine sembloit, à la vérité, avoir le plus de pouvoir, parce qu'il etoit Consul; mais Octavien avoit la faveur du Peuple, tant parce qu'il avoit promis d'executer le Testament de César, que parce que le Peuple etoit offensé de la grande autorité d'Antoine, & que ne la supportant qu'avec impatience, il croyoit devoir par prudence appuyer le plus foible contre le plus fort. Car il ne les aimoit ni l'un ni l'autre; mais il se proposoit de ruïner Antoine par le moyen d'Octavien, dans l'espérance qu'il feroit facile après cela de se defaire aussi de celui-ci (z). Il n'est donc pas étonnant que la Guerre Civile éclatat bientôt entre Octavien & Antoine. Ce dernier sortit de Rome, & se rendit dans les Gaules (aa) avec le plus de Troupes qu'il lui fut possible de rassembler. Après son depart, le Senat s'assembla. Ciceron y parla fortement contre Antoine, qui fut defendu très adroitement par Q. Fufius Calénus [K]. Les debats aiant duré tres longtems,

(t) Dion Cass. ibid. p. 281-291.

(v) *Hist. Rom.* L. II. c. 60.

(x) Plutarch. *ubi sup.* p. 515.

(y) Vellei. Paterc. *ibid.*

(z) Dion L. XLV. p. 315. 313.

(aa) Il ne passa pas les Alpes, mais demeura dans cette partie de l'Italie, qu'on nommoit la *Gaule Cisalpine.*

[H] *Antoine y consentit par politique.*] Il étoit jaloux de Lépide, qui commandoit une Armée, & qui étant fort aimé des Soldats, témoignoit être dans la résolution de venger la mort de César. Antoine, qui n'avoit point d'Armée, craignit que Lépide, sous le spécieux prétexte de punir les meurtriers de César, ne se rendit maitre du Peuple, & ne montat au même degré de puissance que César, ce fut-là le motif qui l'engagea à acquiescer au Decret du Senat (20). Mais il est surprenant que Lépide se soit rendu si facilement. Il est vrai que Dion nous en apprend la raison. Il dit, que les Conjurés promirent aux Soldats qu'on leur laisseroit garder tout l'argent que César leur avoit donné, ce qui fut même confirmé par le Decret du Sénat: & que les Soldats l'aiant appris, ils en eurent moins d'attachement pour Lépide: tellement qu'il put craindre que s'il entreprenoit quelque chose, il ne seroit pas soutenu par son Armée; & ce fut-là peut être la raison, qui fit qu'il se laissa si aisément persuader par Antoine.

(20) Idem p. 291.

[I] *Il harangua le Peuple.*] Dion nous a donné la Harangue d'Antoine (21), ou peut-être en a fait une lui même, à la manière des anciens Historiens. Quoi qu'il en soit, il y a dans ce Discours plusieurs choses qui méritent qu'on en parle. Il commence par les Ancêtres de César; il parle de son éducation, de son génie, de sa conduite envers ses Amis & ses Ennemis; il s'étend ensuite sur ce que César a fait pour la République; il récite ses victoires & ses conquêtes en Espagne & dans les Gaules. Touchant après cela le point délicat de la guerre de César contre Pompée, il y donne le tour le plus favorable qu'il lui est possible: il évite de parler de l'ambition de César, & rejette tout le blâme de la Guerre Civile sur son rival. „ Quand il s'apperçut, *dit-il*, que Pompée, renonçant à „ sa Patrie, travailloit à se faire un Empire dans la Macédoine; quand il vit, que cet homme entreprenoit de „ transporter là vos trésors; quand il apprit qu'il armoit „ vos propres Sujets contre vous, & qu'il étoit prêt d'employer l'argent des Romains contre les Romains, il tâcha prémiérement de le dissuader de ce dessein, lui promettant de la manière la plus solennelle, qu'il vivroit „ avec lui comme il avoit fait ci-devant. Mais quand il „ vit qu'il ne pouvoit rien gagner sur Pompée, & que „ celui-ci avoit franchi toutes les bornes du devoir, & „ rompu tous les nœuds d'alliance & d'amitié; quand il „ eut commencé à vous faire la guerre, il fut tems que „ César lui résistât, & ce fut alors qu'éclata la Guerre „ Civile." C'est de cette manière qu'Antoine colora l'ambition de César. Il sentit pourtant que le sujet étoit trop odieux pour y insister longtems. „ Mais laissons, *dit-il*, „ cette matière: César lui-même ne se glorifioit pas à cet „ égard, & détestoit la nécessité où il s'étoit trouvé de „ faire une pareille guerre." Il exagére ensuite l'extrême clémence de César, en pardonnant à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui. De là il passa aux honneurs que le Sénat lui avoit décernés par un Decret, ajoutant, que le Peuple lui même lui avoit donné le glorieux titre de *Pere de la Patrie*. Mais comme il sentoit bien que tout cela ne feroit pas grande impression sur ses Auditeurs, qui n'ignoroient pas par quels motifs César avoit agi, il finit par une description pathétique de sa mort tragique, bien sûr de toucher par-là une multitude qui ne pense point. „ Ce Père de la Patrie, *dit-il*, ce Pontife, cet homme dont la personne étoit sacrée, ce Héros, ce Dieu est mort! il est mort! ô douleur! non „ épuisé de maladie, ou par l'age; non de blessures re„ çues dans le combat; non par quelque accident impré„ vu: mais ici, dans l'enceinte de nos murs, on a tra„ hi cet homme, seul capable de conduire surement nos „ Légions dans la Bretagne; il a été perfidement assassiné „ dans cette même Ville, qu'il a aggrandie, dans le lieu „ où le Sénat s'assemble, lui qui avoit fait bâtir une autre „ maison pour les Pères; ce fameux Guerrier a été tué, „ étant desarmé: lui qui avoit si souvent rendu la justice, „ a été massacré devant le Tribunal où on la rend; & par „ qui? par des Magistrats, lui qui étoit Magistrat: par „ ses concitoyens, tandis qu'aucun de ses ennemis n'a„ voit osé l'attaquer, lorsqu'il lui arriva de tomber dans „ la mer. Qu'est ce qui t'a perdu, ô César? est-ce ta clé„ mence? ton pouvoir sacré? sont-ce les utiles Loix que „ tu as faites? Infortuné mortel! les chiens ont été souil„ lés de ton sang; & voici, voici, ta robe qui en est „ teinte, & qui semble n'avoir été faite que pour que tu „ y fusses assassiné." Il est aisé de comprendre combien un pareil discours dut affecter la multitude inconstante, qui passe bientôt d'une extrémité à l'autre, de l'indignation & de la haine la plus violente, à des mouvemens de pitié & de compassion.

(21) Ibid. p. 292.

[K] *Antoine fut défendu très adroitement par Q. Fufius Calenus.*] Il commença son discours par remarquer, que quand même Antoine seroit coupable de quelque crime, ce n'étoit pas-là le tems de l'accuser, le Sénat n'étant assemblé que pour que chacun dit son avis, & non pour haranguer. Mais cela montre, ajouta-t-il, que la malignité seule, & la haine qu'il porte à Antoine, font agir Cicéron. Il fait là-dessus une vive invective contre l'accusateur; & passant après cela au point en question, & s'adressant à Cicéron, il lui demande, „ Si Antoine a com„ mis tant de crimes pendant qu'il étoit Tribun du Peu„ ple, pendant qu'il étoit Général de la Cavalerie, pen„ dant qu'il étoit Consul, pourquoi il ne l'a pas accusé „ plustôt? Car si sa conduite vous a paru alors criminelle, „ & que vous y ayez connivé, où est l'amour de la Pa„ trie? Et si elles ne vous ont point paru telles alors, „ pourquoi chicanez à présent là-dessus?" Ce raisonnement pouvoit éblouïr ceux qui ne réfléchissoient point; mais il étoit aisé à Cicéron d'y répondre, qu'il n'y avoit pas

tems, le Sénat n'en put venir à aucune conclusion ce jour-là; mais le lendemain la Faction d'Octavien l'emporta, & le Sénat décréta entre autres choses, qu'on feroit signifier à Antoine qu'il eût à sortir de la Gaule Cisalpine, à licencier son Armée, & à se retirer en Macédoine. Antoine répondit, qu'il étoit prêt d'obéir aux ordres du Sénat, pourvu qu'on donnât à ses Soldats ce qu'on avoit accordé à ceux d'Octavien, & que l'on fît Brutus & Cassius Consuls [L]. Le Sénat, bien loin

(bb) Dion ibid. p. 337-337.

d'entendre à ces propositions, déclara Antoine Ennemi de la Patrie (bb). C'est ainsi que, selon Dion Cassius, les Sénateurs eux-mêmes furent les auteurs de la Guerre, comme nous le ferons voir ci-dessous [M]. Antoine avoit espéré que Décimus Brutus lui céderoit la Gaule Cisalpine; mais voyant

(cc) Ville de la Gaule Cisalpine, nommée à présent *Modène*.

qu'il s'étoit trompé, il forma le siège de Mutine (cc), où Brutus s'étoit retiré. Octavien craignant qu'Antoine ne se rendît maitre de cette Place, marcha avec le Consul A. Hirtius pour faire lever le siège. Antoine, voyant qu'il auroit de la peine à prendre Mutine, laissa son frère L. Antoine devant la Place pour continuer le siège, & s'avança avec le reste de ses Troupes contre Octavien. Pendant quelques jours il n'y eut que des escarmouches entre les deux Armées, dans lesquelles aucun des deux partis ne pouvoit se glorifier d'avoir beaucoup d'avantage sur l'autre: mais la Cavalerie Allemande d'Octavien l'aiant abandonné, Antoine remporta une Victoire complette; & aiant appris que C. Pansa l'autre Consul marchoit contre lui, il resolut de le surprendre, & s'étant mis en marche pendant la nuit, il le surprit en effet près de Bologne. Pansa fut blessé, & aiant perdu assez de monde, le reste de son Armée se retira dans Bologne. Ce bonheur ne fut pas de durée: bientôt après Antoine fut battu à son tour; mais cette Victoire couta la vie aux deux Consuls (dd). Antoine se sauva fort

(dd) Dion L. XLVI. p. 337--380.

en desordre, manquant même de vivres; & cet homme, délicat & voluptueux, qui peu auparavant regorgeoit de richesses, & vivoit dans le luxe & l'abondance, se trouva réduit a se nourrir de fruits & de racines sauvages, & à boire de l'eau bourbeuse & corrompue. Il souffrit ces incommodités avec un courage & une patience héroïque; espérant en Lépide, qu'il avoit toujours regardé comme son Ami, & auquel il avoit rendu service en bien des occasions, du tems de César. Il résolut donc d'aller joindre l'Armée de Lépide, & aiant rassemblé le peu de Troupes qui lui restoient, il vint camper près de lui; mais s'appercevant qu'on ne le recevoit pas aussi bien qu'il s'y étoit attendu, il prit la résolution de hazarder le tout pour le tout. Il approcha du Camp de Lépide, en habit de deuil, & avec les marques de la plus vive affliction, & se mit à haranguer les Soldats; mais Lépide redoutant la force de son éloquence, donna ordre qu'on sonnât les trompettes. Ce stratagème fut inutile. Les Soldats, touchés de plus en plus de compassion pour Antoine, lui envoyérent Lælius & Clodius, pour l'encourager à attaquer le Camp de Lépide, lui promettant qu'un grand nombre d'entre eux se déclareroient pour lui, & qu'ils tueroient même Lépide, s'il le vouloit. Antoine rejetta cette dernière proposition, mais il accepta la prémière, & s'étant rendu au Camp de Lépide, il y fut reçu par les Soldats, & se vit dans un instant maitre de toute l'Armée. Quoiqu'il eût sujet de se plaindre de Lépide, il ne lui témoigna cependant aucun ressentiment; il le nomma son père [N], & lui laissa les honneurs & le titre de Général, quoiqu'il en eût tout le pouvoir & l'autorité. Ce succès imprévu fit déclarer en sa faveur Plancus, qui n'étoit pas éloigné, & qui se trouvoit à la tête d'une puissante Armée. Antoine aiant laissé six Légions dans la Gaule sous le commandement de Varius, marcha tout droit en Ita-

pas dans ce tems-là de fureté à accuser Antoine, appuyé comme il l'étoit par César: qu'il auroit été non seulement inutile pour l'Etat, mais dangereux pour ceux qui l'auroient tenté, de l'entreprendre: qu'un bon Citoyen ne craint pas de s'exposer au danger, quand il peut espérer de rendre service à sa Patrie, dût-il périr dans son entreprise; mais que lorsqu'il n'a aucun espoir de réussir, il doit prudemment attendre une occasion favorable .... Cicéron avoit accusé Antoine d'avoir violé les Loix, en gardant la Charge de Général de la Cavalerie pendant une année entière. Calénus répondit, que c'étoit en vertu d'un Decret du Sénat, confirmé par le consentement du Peuple; & que si la nature des conjonctures avoit demandé qu'on s'écartat un peu de l'usage ordinaire, on ne devoit pas en faire un crime à Antoine. Mais, insista Cicéron, il a fait un mauvais usage de son autorité. „ En „ quoi? Il a acheté les biens de Pompée. Mais combien „ y a-t-il de personnes, qui achètent les biens d'un au„ tre? Pourquoi les a-t-on confisqués, pourquoi les a„ t-on mis à l'encan, si c'étoit un crime de les acheter?" Il entreprend ensuite de prouver, qu'Antoine avoit mis en quelque façon obstacle à l'ambition de César, & qu'il l'avoit empêché de se mettre la Couronne sur la tête, comme il en avoit le dessein. Mais comment accorder cela avec l'action d'Antoine, rapportée ci-devant, & avec ce que Calénus lui-même dit, qu'Antoine mit une Couronne sur la tête de César? Voyons comment il justifie cette action, & quel tour il y donne. „ Quand Antoine „ s'apperçut, *dit-il*, que César vouloit se rendre maitre „ de la République, il l'empêcha d'exécuter ce dessein, „ en lui offrant ce qu'il avoit souhaité si ardemment. Car „ quand les hommes méditent quelque mauvais dessein, „ la voie la plus sure pour les en dissuader, est, que ceux „ qui ont sujet de le craindre, paroissent y applaudir. Car „ comme ils ne peuvent croire que les autres parlent sin„ cérement, ils s'imaginent que leurs mauvais desseins „ sont découverts, & la honte les empêche de les pour„ suivre. C'est ce dont Antoine étoit parfaitement in„ struit; & c'est ce qui lui fit choisir un jour de réjouïssan„ ce publique, pour se moquer de l'ambition de César, „ sous prétexte de rire & de se divertir: il choisit la Pla„ ce publique, parce que c'est le lieu où la Liberté du „ Peuple paroit dans son plus grand éclat; afin d'inspirer „ par-là à César des sentimens de honte & de confusion. „ Il fit semblant d'agir sans ordre du Peuple, afin que „ César fit réfléxion, que n'y aiant ni Decret, ni accla„ mation du Peuple, il n'étoit pas apparent qu'il agréât „ un Roi (22)." C'est ainsi que Calénus plaida la cause d'Antoine, & il faut avouer que le tour qu'il donne à l'action du Couronnement est subtil & ingénieux. Antoine savoit que César recevroit le titre de Roi avec joie; & pour l'engager à renoncer à des desseins de cette nature,

(22) Ibid. p. 255. &c.

il le couronne publiquement, & par cette action il lui fait connoitre les sentimens du Peuple, qu'il n'osoit expliquer ouvertement. Mais par où sait-on que c'étoient-là les intentions d'Antoine? N'est-il pas bien plus naturel de penser, ou qu'il vouloit voir ce que le Peuple diroit & feroit; ou qu'étant fort ambitieux, & desirant de prendre la place de César, il eut dessein de le rendre odieux au Peuple, en cas qu'il eût accepté la Couronne?

[L] *Que l'on fît Brutus & Cassius Consuls.*] Il avoit deux vues, en faisant cette demande. La prémière, de se mettre bien avec ces deux Défenseurs de la Liberté publique, & de les empêcher de se joindre à Octavien. En second lieu, de rendre Octavien lui-même odieux au Peuple: car il savoit bien qu'il ne consentiroit pas à voir revêtus du Consulat les meurtriers de son père (23), (c'est ainsi qu'Octavien appelloit César, à cause qu'il l'avoit adopté.) Or par-là Antoine avoit une belle occasion, & un prétexte spécieux, de représenter Octavien comme un homme qui aspiroit à la Puissance Souveraine, & à mettre sa Patrie aux fers, puisqu'il refusoit d'admettre aux prémières Dignités ceux qui l'avoient délivrée de l'esclavage.

(23) Ibid. p. 354.

[M] *Les Sénateurs eux-mêmes furent les auteurs de la guerre.*] Ils devoient, dit Dion Cassius (24), mettre à la tête de la République, quelque homme qui eût bien servi l'Etat, & le soutenir de tout leur pouvoir. Au lieu de cela, ils arment quelques particuliers pour en opprimer d'autres, & ensuite ils veulent opprimer aussi les prémiers: conduite par laquelle ils se tirent des ennemis de tous, sans avoir d'amis; car les hommes oublient aisément le bien qu'on leur a fait, mais jamais ils n'oublient les injures. Ils ont honte de reconnoitre qu'ils ont besoin du secours d'autrui; mais ils regardent comme une foiblesse, de ne pas se ressentir des injures qu'on leur a faites. C'est-là la véritable cause des malheurs, auxquels le Sénat Romain se vit exposé, en favorisant tantôt l'un, tantôt l'autre, en soutenant un homme, & le déclarant ensuite Ennemi de l'Etat. Il se seroit épargné bien des maux, s'il se fût tenu constamment à un seul. La réfléxion est juste: mais la question est, si le Sénat Romain fut en état de se conduire ainsi; puisqu'il est certain qu'il étoit obligé de céder à ceux qui étoient maitres de l'Armée, & qu'il n'eut pas la liberté de travailler pour les véritables intérêts de la République.

(24) Ibid. p. 356.

[N] *Le nomma son père.*] Dès avant ce tems-là, Antoine avoit senti combien il avoit besoin de l'appui de Lépide. Car, peu après la mort de César, lorsqu'Antoine étoit même maitre de Rome, il redoutoit sa puissance: pour l'engager donc dans ses intérêts, il maria sa fille au fils de Lépide, & lui procura à lui-même la Charge de Souverain-Pontife; & pour réussir plus surement dans ce dessein, il ôta au Peuple le droit de créer le Souverain-

Italie avec dix-fept Légions complettes & dix mille chevaux. Cette fubite révolution dans la fortune d'Antoine, obligea Octavien à entrer en traité avec lui & Lépide [O] (ee); & ce fut ainfi que fe forma le fameux Triumvirat [P], fous des conditions affreufes, & qui font un terrible exemple des crimes fans nombre, où une ambition fans bornes précipite ceux qui en font poffédés. Octavien confentit à la mort de Cicéron, auquel il avoit les plus grandes obligations; Antoine abandonna à Octavien Lucius Céfar fon oncle; & Lépide ne fit pas fcrupule de facrifier Paul, fon propre frère. Il eft vrai que Lucius Céfar & le frère de Lepide échapérent, malgré la Profcription, perfonne n'aiant ofé attenter à leur vie, à caufe qu'ils appartenoient de fi près aux Triumvirs; mais cela ne juftifie pas ceux qui avoient confenti à leur mort. Leur cruauté alla à un point, que Rome devint le théâtre des plus horribles & des plus fanglantes fcénes, & l'on ne voyoit point de fin aux Profcriptions. On imputa à Antoine la plupart des meurtres qui fe firent alors; mais, dit l'Abbé de S. Réal (ff), Fulvie fa femme y avoit plus de part que lui. Pouffée par un efprit d'avarice, de cruauté, ou de vengeance, elle fit des violences qui furent rejettées fur Antoine, quoiqu'il les ignorât le plus fouvent; jufques-là que fes Soldats lui aiant apporté la tête d'un homme qui étoit parmi les Profcrits, & qui leur avoit été fort recommandé de fa part: *Hélas!* leur dit-il, *je ne le connois, ni ne l'ai jamais vu.* Lorfque les Triumvirs crurent leur autorité fuffifamment affermie à Rome, ils réfolurent de détruire le Parti de Brutus & de Caffius, qui fubfiftoit encore, & qui devenoit de jour en jour plus puiffant. Octavien & Antoine marchérent en Macédoine, & donnérent la fameufe bataille de Philippes. Octavien commandoit le Corps oppofé à l'Aile où fe trouvoit Brutus, & Antoine avoit en tête Caffius. Brutus défit Octavien, fe rendit maitre de fon Camp, & le pourfuivit fi chaudement, qu'il fut fur le point d'être pris. Mais Antoine remporta une Victoire complette fur Caffius, qui croyant que Brutus avoit eu le même fort, ordonna à un de fes Efclaves de le tuer. Plutarque ajoute (gg), que quelques-uns difoient qu'Antoine ne fe trouva point à la bataille, & qu'il arriva dans le tems que fes gens pourfuivoient l'Ennemi; mais d'autres lui donnent tout l'honneur de cette Victoire, & l'attribuent à fa conduite & à fa valeur. Quelques jours après, Brutus refolut de tenter fortune une feconde fois: il livra combat à Antoine, qui le défit entiérement, & eut feul tout l'honneur de cette Victoire, parce qu'Octavien étant malade ne put être préfent au combat. Brutus defefpérant alors de voir jamais la Liberté publique rétablie, fe tua [Q]. Ainfi fut éteint le Parti de Brutus & de Caffius, reftes de la Faction de Pompée. La Paix publique ne fut pourtant pas pour cela rétablie, ni la Guerre Civile éteinte. La Souveraine Puiffance ne fouffre point de partage: les Triumvirs avoient trop d'ambition, & la haine qu'ils fe portoient étoit trop violente, pour qu'ils demeuraffent longtems unis. Après la bataille de Philippes, Antoine alla en Afie, pour y amaffer de l'argent, aiant promis des fommes confidérables à fes Soldats. Pendant fon abfence, Fulvie fa femme fe brouilla avec Octavien; Fulvie foutenant que les Terres, qui avoient été promifes aux Veterans d'Antoine, ne leur avoient pas été données; & Octavien fe plaignant que Fulvie & Lucius Antoine retenoient les Légions, qui lui avoient été cédées (hh). Mais la véritable caufe de cette guerre fut, qu'Octavien avoit méprifé les avances que Fulvie lui avoit faites (ii). Cette guerre fut pourtant bientôt terminée, Fulvie & Lucius Antoine aiant été obligés de quitter l'Italie. Antoine, pendant ce tems-là, étoit en Afie,

(ee) Plutarch. ubi fupra, p. 923. 924.

(ff) Ubi fupra p. 300. & Dion L. XLVII. p. 378.

(gg) Ubi fupra p. 925.

(hh) Dion L. XLVIII. p. 410.

(ii) Voyez l'Article de FULVIE dans Mr. Bayle.

verain-Pontife, & le donna au Collège des Prêtres. Ceux-ci conférérent cette Charge à Lépide, qui négligea, à fon inftallation, la plupart des cérémonies anciennement en ufage dans de pareilles occafions (25).

[O] *Cette fubite révolution dans la fortune d'Antoine obligea Octavien à entrer en traité avec lui & Lépide.*] C'eft ce qu'infinue Plutarque: mais Dion Caffius rapporte la chofe d'une manière tout à fait différente (26). Il dit qu'Antoine, après fa défaite, fe rendit auprès de Lépide, qui non feulement refufa de le voir, mais écrivit au Sénat une Lettre remplie d'accufations contre Antoine; qu'à la vérité, il ne le chaffa point, mais auffi qu'il ne le reçut point; & que quoiqu'il lui permît de camper dans fon voifinage & de converfer avec fes Soldats, il ne lui parla pas lui-même, jufqu'à ce qu'aiant appris qu'Octavien avoit fait un accord avec lui, il réfolut de s'unir avec eux. Mais Velléius Paterculus s'accorde parfaitement avec Plutarque fur ce fujet, & il ajoute, que Juventius Laterenfis, dont la mort répondit à la vie qu'il avoit menée, conjura fortement Lépide de ne pas fe joindre à Antoine, qui avoit été déclaré Ennemi de la République; mais que n'aiant pu perfuader Lépide, il tira fon épée & fe tua lui-même (27). Il dit enfuite (28), que Lépide fut auffi déclaré Ennemi de la République; ce qui fuppofe qu'il s'étoit joint à Antoine, avant qu'Octavien entrât en traité avec lui.

(25) Dion L. XLV. p. 301.

(26) Liv. XLVI. p. 361. 369.

(27) Vell. Paterc. L. II. c. 81.

(28) Ibid. c. 64.

[P] *Ce fut ainfi que fe forma le fameux Triumvirat.*] Dion Caffius rapporte cet événement d'une manière très exacte & très circonftanciée. Antoine & Lépide aiant conclu un accord par lettres avec Octavien, pendant qu'il étoit encore à Rome & qu'ils étoient dans les Gaules, ils marchérent en Italie avec la meilleure partie de leurs Troupes, parce qu'ils ne fe fioient pas trop à Octavien, & vouloient devoir leur fureté plutôt à leurs forces, qu'à fa bonne volonté. D'ailleurs, ils fe flattoient qu'Octavien & les Romains, effrayés aux approches d'une puiffante Armée, accepteroient toutes les conditions qu'il leur plairoit de propofer. Octavien les rencontra auprès de Bologne, non moins bien accompagné, ne fe fiant pas plus à eux, qu'ils fe fioient à lui. Mais ils n'eurent point occafion de part ni d'autre de fe fervir de leurs Troupes; car quoiqu'ils fe haïffent mortellement les uns les autres, comme leurs forces étoient à peu près égales, & qu'ils vouloient fe fervir les uns des autres pour fe venger de leurs ennemis particuliers, ils conclurent & fignérent un Traité de confédération entre eux trois. Ils tinrent dans ce deffein une Conférence dans une petite Ile déferte, que forme proche de Modène, pas loin de Bologne, la Rivière du Panaro. Ils fe rendirent là, accompagnés également; & aiant laiffé leur Suite à une certaine diftance, ils s'approchérent les uns des autres, & avant que d'entrer en converfation, ils fecouérent leurs habits réciproquement, de peur qu'il n'y eut quelque poignard de caché, tant étoit grande leur défiance. Ils en vinrent ailleurs au fujet qui les affembloit; & ils convinrent qu'ils prendroient à eux trois le Gouvernement de l'Etat pour cinq ans, avec le pouvoir & l'autorité de régler tout felon leur bon-plaifir, & de difpofer de tous les Emplois en faveur de qui il leur plairoit, fans être obligés de demander le confentement du Sénat ni du Peuple; qu'Octavien auroit le Gouvernement de l'Afrique, de la Sardaigne & de la Sicile; Lépide, celui de l'Efpagne & de la Gaule Narbonnoife; Antoine, le refte des Gaules, la Gaule Cifalpine, & Tranfalpine, (c'eft-à-dire une partie de l'Italie & de la France); & enfin ils s'abandonnérent réciproquement leurs ennemis particuliers. Après la conclufion de ce fameux Traité, les Soldats d'Antoine, pouffés vraifemblablement par lui, demandérent qu'Octavien, quoiqu'il fût déja marié, époufât la fille de Fulvie femme d'Antoine, qu'elle avoit eue de Clodius fon prémier mari. Octavien y confentit, ne regardant pas ce mariage comme un obftacle aux projets qu'il méditoit déja contre Antoine: il avoit devant lui l'exemple de Jules Céfar, qui n'avoit pas laiffé de faire la guerre à Pompée, quoique celui-ci fût fon gendre. Avant cette entrevue dont on vient de parler, Antoine cherchant à gagner Octavien par lettres, lui avoit fouvent repréfenté, combien il étoit haï du Parti de Pompée, qui fubfiftoit encore après fa mort. Il lui avoit mis devant les yeux, combien ce Parti s'étoit fortifié; l'appui que Brutus & Caffius trouvoient dans le zèle & le crédit de Cicéron; le menaçant, que s'il refufoit de fe réconcilier avec lui, il joindroit fes forces à celles de Brutus & de Caffius, qui étoient déja à la tête de dix-fept Légions; & enfin pour piquer Octavien d'honneur, il ajoutoit: *Vous êtes bien plus obligé de venger la mort d'un Père, que moi celle d'un Ami feulement* (29).

[Q] *Brutus, defefpérant de voir jamais la Liberté publique rétablie, fe tua.*] Dès qu'Antoine l'eut appris, il fe rendit à l'endroit où étoit le corps de Brutus, & lui reprocha avec quelques injures la mort de fon frère C. Antoine, qu'on avoit fait mourir par ordre de Brutus pour venger le meurtre de Cicéron. Antoine avoua pourtant, que c'étoit à Hortenfius, plutôt qu'à Brutus, qu'il devoit imputer la mort de fon frère; & ce fut la raifon qui le porta à ordonner qu'on tuât Hortenfius fur fon Tombeau; & voyant que les Soldats avoient dépouillé le corps de ce Grand-Homme, il fe dépouilla de fa Cotte-d'armes de pourpre, & l'en couvrit, & le fit enterrer honorablement (30). L'Abbé de S. Réal ajoute, qu'Antoine avoit quelque obligation à Brutus, qui lui avoit fauvé la vie, lorfque tous les autres Conjurés étoient d'avis de le faire mourir avec Céfar. Le fait eft vrai; mais dans le fond, ce

(29) Vell. Paterc. ubi fupra c. 65.

(30) Plutarch. ubi fup. p. 925.

Asie, où il se livroit à tous les plaisirs & à toutes les voluptés que ce Pays offre en abondance, pendant qu'Octavien ruïnoit le Parti de Fulvie. La Cour d'Antoine étoit la plus magnifique qu'on vit jamais [*R*]. Les Rois & les Princes de l'Asie, les Ambassadeurs des Nations voisines, alliées & tributaires de l'Empire Romain, se trouvoient à son lever, & ne reconnoissoient que lui seul pour Maitre dans l'Orient. Des Reines & des Princesses se disputoient à l'envi l'honneur de lui plaire, & tâchoient par de magnifiques présens de s'attirer un regard favorable; & Cléopatre eut enfin la gloire de lui inspirer la plus violente passion. Voici à quelle occasion il la vit. Comme il se préparoit à faire la guerre aux Parthes, il fit dire à Cléopatre de venir le trouver en Cilicie, pour rendre compte de sa conduite, parce qu'elle étoit accusée d'avoir donné du secours à Cassius contre lui. Cléopatre obéit [*S*]. Dès qu'elle fut arrivée, Antoine lui fit dire de se rendre auprès de lui; mais elle répondit, qu'elle le prioit lui-même de la venir trouver. Il voulut bien faire cette démarche, par un motif de civilité & de politesse; & il ne l'eut pas plutôt vue, qu'il se rendit à ses charmes. Elle le traita avec une grande magnificence; Antoine à son tour ne négligea rien pour la surpasser à cet égard (*kk*), & ce que les Historiens rapportent de leurs profusions est presque incroyable. Peut-on sans étonnement entendre parler de cette Perle d'une grosseur énorme, que Cléopatre fit dissoudre, un jour qu'elle avoit parié avec Antoine à qui donneroit un plus riche Festin? Et qui ne seroit frappé de l'extravagance d'Antoine, qui donna une Ville considérable à son Cuisinier, seulement pour l'avoir servi à son goût (*ll*)? Plutarque rapporte un autre exemple de la prodigalité d'Antoine [*T*]. Tandis qu'il s'abandonnoit à sa passion pour Cléopatre, la guerre, que Fulvie sa femme avoit commencée contre Octavien, continuoit toujours, quoique Fulvie eût été obligée de sortir d'Italie. Cette nouvelle le réveilla enfin de son profond sommeil: il passa en Gréce, où il trouva sa mère & sa femme; & voyant qu'Octavien s'étoit déclaré publiquement son ennemi, il se ligua avec Sextus Pompée (*mm*), qui étoit maitre de la Sicile. Etant passé ensuite en Italie pour combattre Octavien, qui étoit alors dans les Gaules, ils se rencontrérent bientôt, Octavien aiant marché en diligence pour lui faire tête. Servilius, un des Généraux d'Octavien, eut d'abord quelque avantage sur Antoine, auquel il tua beaucoup de monde dans un combat. Mais Fulvie, qui avoit allumé & poussé cette guerre, étant morte dans ce tems-là, Octavien eut en partage la Sardaigne, la Dalmatie, l'Espagne; & Antoine toutes les Provinces au-delà de la Mer Ionienne. Une autre condition de cette nouvelle paix fut, qu'Octavien & Antoine attaqueroient de concert Pompée, quoique le dernier eût tout récemment fait alliance avec lui, & se fût engagé par serment à le secourir contre Octavien; mais une ambition sans bornes fait violer les engagemens les plus sacrés. Ce fut alors qu'Antoine épousa Octavie, sœur d'Octavien, comme un gage de l'amitié qu'ils venoient de renouveller [*V*]. Mais il retourna au-plutôt se jetter entre les bras de sa chère Cléopatre, demeurant avec elle à Alexandrie, où il se plongea dans le luxe & les plaisirs, comme auparavant. Cette conduite marquoit le dernier mépris pour la femme qu'il venoit d'épouser, & pour Octavien lui-même, qui prit ce prétexte pour déclamer amérement contre Antoine, & pour re-

(*kk*) Plutarch. *ubi sup.* p. 928.

(*ll*) S. Real *ubi supra* p. 315.

(*mm*) Fils de Pompée le Grand.

ce ne fut ni par égard ni par estime pour la personne d'Antoine, que Brutus s'opposa à sa mort; mais par la considération de ce qu'il devoit à sa propre gloire, pour qu'on n'attribuât pas à l'ambition, plutôt qu'à l'amour du bien public & au desir de rétablir la Liberté, le dessein de tuer le Tyran (31).

[*R*] *La Cour d'Antoine étoit la plus magnifique qu'on vit jamais.*] Voici le portrait qu'en fait l'Abbé de S. Réal, que nous accompagnerons de quelques réfléxions. „ On „ le voit là, *dit-il* (32), juger souverainement & sans appel, des Etats & de la vie des Rois, dépouiller les uns, „ établir les autres, sans que qui que ce soit ose y contredire. Le Sénat même, pour conserver une ombre de „ pouvoir, confirme les Rois qu'il établit en Orient. Tels „ étoient Darius dans le Pont, Pharnace en Idumée, Hérode en Judée, Amyntas en Pisidie, & Polémon en Cilicie &c. Il fait publiquement décapiter Antoine, Roi „ des Juifs: supplice jusques-là inouï pour les Rois, & „ qui est la plus grande marque de cette Puissance monstrueuse qu'Antoine a exercée. Que cette Cour me paroit magnifique! Quelle Grandeur l'accompagna toujours! Sur-tout je me figure l'Antichambre de Marc-Antoine, Citoyen Romain, remplie d'une foule de Rois „ & de Souverains, qui attendent l'heure de pouvoir lui „ parler & de lui faire leur cour. On peut dire qu'on ne „ sauroit guères se faire une idée de toutes ces Grandeurs, qui ne soit au-dessous de la vérité. Jules César „ lui-même, qui étoit unique Maitre, n'a jamais joui si „ parfaitement de la Majesté de l'Empire. Et Auguste, „ qui gouvernoit en Occident avec une égalité de pouvoir, „ n'étoit à Rome, ni si absolu, par les considérations qu'il „ étoit obligé d'avoir pour le Sénat & pour le Peuple; ni „ si magnifique, par la nécessité où il étoit de ménager le „ Trésor public, dans un lieu où l'on étoit en possession „ de censurer si sévérement les Dissipateurs & les Malversateurs les plus autorisés; au-lieu qu'Antoine commandoit avec une Armée nombreuse, dans une Partie du „ Monde extrèmement riche, & accoutumée depuis longtems à la servitude, & à souffrir les vexations. Et ce „ qui contribuoit encore davantage à l'éclat & à la gloire „ d'Antoine, c'est que ses Lieutenans combattoient partout avec une fortune égale, & toujours constante à le „ favoriser." Telles sont les réfléxions de ce spirituel Auteur; & il faut avouer, que c'est avec raison qu'il admire la Gloire dont Antoine étoit environné, si la véritable Gloire ne consiste que dans une puissance sans bornes, accompagnée de toute la pompe & la magnificence extérieure, qui éblouit la multitude: à ce prix, le plus grand Tyran peut parvenir au plus haut point de Gloire. Mais si la véritable Gloire consiste à faire du bien aux hommes, à maintenir & à retablir la Paix & la Liberté publique, il faut convenir qu'Antoine se seroit conduit d'une manière bien plus glorieuse, s'il eût employé ses forces & ses trésors à rendre à sa Patrie son ancienne Liberté. Mais il y a des gens, qui nés sous une Autorité despotique, n'ont pas d'idée de la Liberté, ni par conséquent de la véritable Gloire; & c'est le cas de l'Abbé de S. Réal.

(31) Dion L. XLIV. p. 281.

(32) *Ubi supra* p. 303. 304.

[*S*] *Cleopatre obéit.*] Aussi-tôt que Dellius, qu'Antoine lui avoit envoyé, l'eut vue, & entendu parler, il conclut de sa beauté, & de ses discours pleins de grace, qu'il seroit impossible à Antoine de la condamner, & qu'au contraire elle auroit bientôt tout pouvoir sur lui. Ainsi il commença à lui faire sa cour, & lui conseilla de paroître dans un équipage galant & magnifique, l'assurant qu'elle n'avoit rien à craindre d'Antoine, qui étoit, disoit-il, l'homme du monde le plus tendre & le plus humain. Cléopatre, qui connoissoit par expérience le pouvoir de ses charmes, par l'épreuve qu'elle en avoit faite si heureusement sur César, & sur Cn. Pompée, dans un tems où elle étoit encore fort jeune, se persuada sans peine, que possédant bien mieux qu'elle ne faisoit alors, l'art de ménager les hommes, il lui seroit facile de se rendre maitresse du cœur d'Antoine. Elle prit donc avec elle des habits & des ornemens très magnifiques & de très riches présens, & se mit en chemin pour aller trouver le Triumvir. Elle s'embarqua sur un Vaisseau dont les voiles étoient de pourpre, & les rames garnies d'argent. Un Pavillon d'un tissu d'or étoit dressé sur le tillac, sous lequel la Reine étoit couchée sur un lit d'or & habillée en Vénus, environnée de ses filles, dont les unes représentoient les Néréides, & les autres les Graces. Une Symphonie agréable se faisoit entendre au milieu du calme qu'il faisoit; & les plus délicieux parfums qu'on bruloit sur le tillac, répandoient leur odeur bien loin sur les eaux du fleuve & sur l'une & l'autre rive. Tout le peuple courut pour voir ce superbe spectacle; & Antoine, occupé à régler le destin des Rois & des Princes, demeura seul sur son Tribunal. Toute l'Armée ravie d'admiration, se mit à crier, que Vénus étoit venue trouver Bacchus; comparaison qui ne déplut pas à Antoine (33).

[*T*] *Un autre exemple de la prodigalité d'Antoine.*] Plutarque dit (34), qu'un Médecin nommé Philotas, qui étudioit à Alexandrie, fit connoissance avec un Cuisinier d'Antoine, & eut la curiosité de vouloir voir les préparatifs d'un de ses repas. Aiant été introduit dans la cuisine, il vit, outre plusieurs autres choses, huit sangliers qu'on faisoit rôtir tout entiers. Sur cela, il témoigna sa surprise, du grand nombre de convives qu'il devoit y avoir. Le Cuisinier se prit à rire, & lui dit qu'ils ne seroient en tout que douze; mais qu'Antoine vouloit être servi à point nommé, & que comme tantôt il retardoit, & tantôt il avançoit le souper, il falloit en avoir toujours un tout prêt.

(33) Plutarch. *ubi sup.* p. 926 & 927.

(34) Ibid p. 928.

[*V*] *Comme un gage de l'amitié qu'ils venoient de renouveller.*] C'étoit-là sur quoi les Romains fondoient leurs dernières espérances: ils se flattoient qu'une femme, ornée d'autant de belles qualités que l'étoit Octavie, fixeroit enfin l'esprit inconstant d'Antoine, & ôteroit par cela même tout sujet de division entre Octavien & lui. Mais les plus éclairés étoient très persuadés qu'Antoine continueroit

recommencer la guerre contre lui. Octavie, connoissant le danger où étoit son mari, résolut de l'aller trouver: elle s'embarqua pour se rendre à Alexandrie; mais Antoine lui envoya ordre de l'aller attendre à Athènes, où il vint la trouver. Elle mit tout en œuvre pour le faire revenir de ses égaremens [X], mais ce fut inutilement; les plaisirs & les délices de l'Égypte l'emportérent dans son cœur corrompu, sur les raisons & les tendres priéres d'une aimable épouse. Il la renvoya à Rome, résolu de s'en tenir, quoi qu'il en pût arriver, à sa Reine (nn); ensorte que la guerre entre Octavien & lui devint inévitable. Ils ne manquérent pas de prétextes pour en rejetter la faute l'un sur l'autre; mais on ne peut disconvenir que la conduite d'Antoine n'en fournît à Octavien un très spécieux [Y]. Avant qu'ils en vinssent au combat décisif, il se passa bien des choses parmi le Peuple, dans le Sénat, entre les Partis opposés, qu'il seroit trop long de rapporter en détail. La bataille se donna enfin, près d'Actium. Si la passion n'eût aveuglé Antoine, il auroit pu s'appercevoir aisément dans cette occasion, que toute la tendresse & tout l'amour que Cléopatre lui témoignoit, n'étoit qu'artifice & politique. Cette Princesse avoit équipé une Flotte de soixante Vaisseaux, pour le secourir, à ce qu'il croyoit; mais dès que les Vaisseaux d'Antoine eurent commencé le combat contre ceux d'Octavien, ceux de Cléopatre s'avancérent tout d'un coup entre les deux Flottes, & firent voile du côté du Péloponnèse. Antoine, surpris de ce mouvement, & persuadé qu'il se faisoit contre l'intention de la Reine, quitta sa Flotte & suivit le Vaisseau qui portoit Cléopatre, aussi précipitamment que s'il eût porté Octavien; & sa retraite fit remporter à celui-ci une Victoire complette. Quand Cléopatre apprit qu'Antoine l'avoit suivie, elle donna ordre qu'on le laissât entrer dans son bord. Il y vint, mais ils furent quelques jours sans se voir. A la fin, gagné par les priéres des femmes de cette Princesse, il consentit à lui parler, ensuite à dîner avec elle, & enfin à vivre avec elle comme à l'ordinaire (oo). Ils se rendirent ensemble à Alexandrie. Antoine, honteux de sa défaite, résolut de tenter fortune une seconde fois. Cléopatre & lui firent de grands préparatifs de guerre, comme pour attaquer Octavien par terre & par mer: mais en même tems ils prenoient des mesures pour s'assurer une retraite en Espagne, en cas de malheur; & afin d'amuser Octavien, ils lui envoyérent des Ambassadeurs pour lui faire des propositions de paix, & en même tems pour corrompre son Armée, s'il étoit possible. Tandis qu'ils paroissoient agir ainsi de concert, Cléopatre, à l'insu d'Antoine, envoya à Octavien un Sceptre & une Couronne d'or, avec un Siège Royal, comme pour lui offrir son Royaume: elle en agit ainsi par politique, pour qu'Octavien la traitât bien, en cas qu'il ne se réconciliât point avec Antoine. Octavien reçut ces présens, mais il ne donna aucune réponse à Antoine: il menaça publiquement Cléopatre, & lui ordonna de poser les armes & de sortir de son Royaume; mais il lui fit dire secrettement, qu'il lui pardonneroit & lui laisseroit ses Etats, si elle vouloit faire mourir Antoine [Z]. Cléopatre ne consulta pas longtems pour se résoudre à perdre son aveugle & trop passionné Amant: elle livra Péluse à Octavien, quoiqu'il parût s'en rendre maitre par force. Antoine, apprenant que son ennemi étoit maitre de cette Place, résolut de s'avancer au-devant de lui, comme il marchoit à Alexandrie: il tomba sur sa Cavalerie, & la battit. Ce succès aiant ranimé ses espérances, il attaqua Octavien avec son Infanterie, & fut battu à son tour. Après cet échec, il se hâta de monter sur sa Flotte, soit pour risquer une bataille sur mer, soit pour se retirer en Espagne. Cléopatre en étant informée, fit retirer la Flotte avant l'arrivée d'Antoine, & alla s'enfermer dans un Tombeau (pp), comme si elle eût craint de tomber entre les mains d'Octavien; mais son véritable dessein étoit d'y attirer Antoine, pour qu'il pût être pris plus aisément par l'Armée ennemie. Quelques raisons qu'Antoine eût de se croire trahi, sa passion étoit si violente, qu'il ne put jamais se le persuader, & qu'il plaignit toujours plus le sort de Cléopatre que le sien propre. C'est ce qui obligea cette Princesse à vouloir lui faire croire qu'elle étoit morte. Elle lui envoya une de ses femmes, pour lui dire qu'elle s'étoit donné la mort, comptant bien qu'il en feroit autant. Elle ne se trompa point; car aussi-tôt qu'Antoine eut appris cette nouvelle, il s'adressa à un de ses Affranchis nommé Eros, pour le prier de le tuer [AA], selon la promesse qu'il lui en avoit faite, en cas qu'il vît jamais ses affaires desespérées. Mais Eros se poignarda lui-même, au-lieu de son Maitre. Antoine saisit alors le poignard, & s'en frappa: ce-

(nn) Plutarch. ubi sup. p. 940. Dion L. XLIX. p. 470.

(oo) Plutarch. ubi sup. p. 946. Dion Lib. L. p. 505. &c.

(pp) Les Tombeaux d'Egypte sont de vastes Edifices; tels sont, par exemple, les Pyramides.

roit le même train de vie que par le passé; que les plaisirs les plus agréables fatigueroient un homme de son caractère, dès qu'ils deviendroient nécessaires & légitimes; que quand même il auroit vécu à Rome avec Octavie dans la plus parfaite union, Octavien & lui n'auroient jamais manqué de prétextes pour renouveller leurs querelles; & que l'Empire de l'Univers ne pouvant contenter l'ambition démesurée de ces deux hommes, qui le gouvernoient également, il falloit nécessairement que l'un cédât à l'autre. En effet, leur union ne dura qu'autant de tems qu'il en fallut à Octavien pour se mettre en état de recommencer la guerre (35).

(35) S. Réal ubi supra p. 326. 327.

[X] *Elle mit tout en œuvre pour le faire revenir de ses égaremens.*] Elle lui représenta, en des termes pleins de douceur & de tendresse, ses véritables intérêts, ceux de ses enfans, celui de l'Empire, & la puissance formidable d'Octavien, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour éclater, & qui employoit toutes sortes d'artifices pour aliéner les esprits de tous ses anciens Amis. Elle le conjura pour l'amour de lui-même, d'abandonner Cléopatre, & d'ôter ce prétexte aux plaintes de ses Ennemis. Elle accompagna cela de tant de charmes, qu'Antoine en fut touché. Il se faisoit asses de justice à lui-même, pour reconnoitre toutes ses erreurs, & les périls dans lesquels il s'engageoit; mais il suivoit sa mauvaise destinée, & les remontrances de la plus fidèle & de la plus aimable Epouse du monde, ne purent le sauver des abimes qu'il se creusoit. Cependant, le voyage d'Octavie mit Cléopatre dans la plus terrible inquiétude: cette Reine en avoit entendu parler comme de la femme de l'Empire la plus accomplie; elle craignoit sa beauté, & les raisons de son voyage, qui étoient assez puissantes pour toucher Antoine. Mais quand elle apprit que cette dangereuse Rivale avoit eu avec lui une conférence particulière, elle parla comme une insensée, & dans ses transports furieux, feints ou véritables, elle voulut, ou fit semblant de vouloir se donner la mort. Et lorsqu'elle vit Antoine chancelant, irrésolu, on ne sauroit exprimer le rôle qu'elle joua; elle prodigua toutes ses richesses, ou en présens pour les Amis d'Antoine, & pour ceux qui avoient quelque pouvoir sur son esprit, ou en Espions pour démêler ses véritables sentimens & ses démarches les plus cachées (36). Enfin elle vint à bout de ses desseins, & Antoine lui resta.

(36) Ibid. p. 329. 330.

[Y] *Ils ne manquérent pas de prétextes pour rejetter la faute de la guerre l'un sur l'autre; mais on ne peut disconvenir que la conduite d'Antoine n'en fournît à Octavien un très spécieux.*] Antoine alléguoit, qu'Octavien avoit dépouillé Lépide de son autorité, & qu'il avoit gardé pour lui seul les Provinces & les Troupes qui appartenoient à ce Triumvir, dont Antoine prétendoit qu'il devoit avoir eu sa part. Octavien se plaignoit de son côté, qu'Antoine avoit gardé pour lui le Gouvernement de l'Egypte, quoiqu'il ne l'eût pas obtenu par le sort, selon la coutume; qu'il avoit tué Sextus Pompée; qu'il avoit pris le Roi Artabase par surprise, & l'avoit chargé de chaines, à la honte du nom Romain; qu'il avoit donné de grands Royaumes à Cléopatre, & aux enfans qu'il avoit d'elle. Mais rien n'irrita tant les esprits que le Testament d'Antoine, qui tomba entre les mains d'Octavien, qui le lut publiquement devant le Peuple, pour rendre son ennemi plus odieux. Par ce Testament, il faisoit des dons excessifs aux enfans qu'il avoit de Cléopatre, & ordonnoit que son corps fût porté à Alexandrie pour y être enterré avec elle. Cette disposition excita l'indignation du Peuple, & lui fit croire sans peine tout ce que l'on débitoit contre Antoine, & particuliérement, que s'il devenoit le maitre, il donneroit Rome à Cléopatre, & transporteroit le Siège de l'Empire en Egypte (37).

(37) Dion Lib. L. p. 479. 481.

[Z] *Qu'il lui laisseroit ses Etats, si elle vouloit faire mourir Antoine.*] Il fit plus encore; car Antoine & Cléopatre lui aiant dépêché une seconde & une troisième fois des Ambassadeurs, il envoya enfin un de ses Affranchis à Cléopatre, qui lui parla très honnêtement, & lui insinua même qu'Octavien étoit amoureux d'elle, se flattant de gagner par-là une femme qui vouloit se faire aimer de tous les hommes. Son espérance ne fut pas trompée (38), comme on le peut voir dans le corps de l'Article.

(38) Idem L. LI. p. 513.

[AA] *Il s'adressa à un de ses Affranchis . . . . . pour le*

prier

cependant comme il ne mourut pas sur le champ, il eut le tems d'apprendre que Cléopatre étoit vivante. Aussi-tôt, malgré la grande quantité de sang qu'il avoit perdue, il se fit porter à la Tour où étoit la Reine: mais comme il ne pouvoit entrer par la porte, qui étoit faite de manière qu'on ne pouvoit la rouvrir après l'avoir fermée, on l'éleva par machines dans un panier au haut de la Tour. Cléopatre elle-même, aidée de deux de ses femmes, le tira à elle [BB]; & quelques momens après, il expira entre ses bras (qq). Ainsi mourut cet homme fameux, duquel on peut dire, qu'il est difficile de décider, s'il a été plus illustre par ses bonnes, que par ses mauvaises qualités (rr). L'Abbé de S. Réal semble avoir eu dessein de faire son apologie; mais si c'est avec raison, c'est ce dont on pourra juger en examinant soigneusement tout le cours de sa vie. Nous nous contenterons de faire quelques remarques sur un endroit de ce célèbre Auteur [CC].

(qq) Dion Lib. L. p. 522. 515. Plutarch. ubi supra p. 950. 951.

(rr) S. Réal ubi supra p. 306.

prier de le tuer.] „ Il est tems, cher Eros, *lui dit-il*, que „ tu accomplisses la promesse que tu m'as faite autrefois: „ j'attens de ta fidele main un heureux coup, qui finisse „ & ma vie, & les tourmens que je souffre." Et voyant qu'Eros s'étoit tué lui-même: „ Est-il possible, *s'écria-t-il*, qu'il faille que j'apprenne mon devoir d'une Fem„ me (39) & d'un Affranchi (40)!

[BB] *Cléopatre . . . . . le tira à elle.*] Aussi-tôt qu'elle le vit, elle ne put s'empêcher de pleurer. „ Ne pleurez „ point, Madame, *lui dit-il*, ma vie n'a rien qui me fasse „ rougir. Je meurs après avoir été le prémier des Ro„ mains. Je suis vaincu, pour avoir été fidéle à mon a„ mour; mais graces aux Dieux, je suis vaincu par un „ Romain, sans qu'on puisse m'imputer la moindre lâche„ té, & ma défaite n'a rien de honteux. Je meurs com„ blé d'Honneurs, de Triomphes, & de Victoires, dans „ les bras de la plus parfaite Princesse du Monde & de „ l'unique personne que j'adore (41)." C'est ainsi qu'il tiroit gloire de ce qui étoit la cause de sa ruïne; & c'est ce que l'Abbé de S. Réal admire, comme un sentiment héroïque.

(39) Cléopatre, qu'il croyoit qui s'étoit donné la mort.

(40) S. Réal ubi supra p. 339.

(41) Ibid. p. 341.

[CC] *Nous ferons quelques remarques sur un endroit de ce célèbre Auteur.*] „ Marc-Antoine le Triumvir, *dit-il* (42), „ vit l'infidelité de sa prémiére femme avec Dolabella, & „ il ne laissa pourtant pas d'être étroitement de ses A„ mis." Comment accorder cela avec ce que dit Plutarque (43), qui rapporte que lorsque César eut été fait Consul pour la cinquième fois, il avoit dessein de résigner le Consulat en faveur de Dolabella; & qu'aiant fait part de son dessein au Sénat, Antoine s'y opposa, & dit beaucoup de choses contre celui ci. L'occasion, à laquelle Plutarque rapporte ce fait, contredit directement ce qu'affirme l'Abbé de S. Réal: c'est immédiatement après avoir dit, qu'Antoine soupçonna Dolabella d'avoir un commerce criminel avec sa femme. Mais cet ingénieux Abbé, ami des paradoxes, avoit entrepris l'apologie d'Antoine. On pourroit douter néanmoins, si c'est sérieusement: car après avoir parlé du meurtre de Cicéron, il ajoute (44): „ Tous les autres meurtres qu'Antoine a faits pendant le „ cours de sa vie, ne sont point partis d'un naturel san„ guinaire: la seule nécessité l'a porté à ces effets vio„ lens. Telle fut la mort d'Amantius, qui soutenoit a„ vec un reste de mutins le Parti de Marius à Rome, a„ près la mort de César, & qu'il fit mourir par l'autorité „ du Consulat dont il étoit revêtu, pour tâcher de s'atti„ rer l'amitié du Sénat, dont il avoit besoin dans cette „ conjoncture." Mais si la nécessité, & une nécessité qui doit son origine à l'ambition déréglée d'un homme, suffit pour justifier des cruautés, il n'y a pas de Tyran dont il ne soit aisé de faire l'apologie. Dès qu'un homme se met lui-même en situation de ne pouvoir se soutenir que par des cruautés, c'est à lui seul qu'elles doivent être imputées, & la nécessité ne peut jamais lui servir d'excuse auprès d'un Juge équitable. Et c'étoit-là le cas d'Antoine, & d'Octavien, comme c'est celui de tous les Tyrans.

(42) *De l'infidélité des Femmes*, T. 1. p. 190.

(43) *Ubi supra* p. 912.

(44) P. 311. 312.

ANTONIDES [*A*] VAN DER GOES (JEAN), célèbre Poëte Hollandois, nâquit à Goes en Zelande le 3 d'Avril 1647. Ses parens étoient Anabaptistes, de basse extraction, & pas trop aisés. Antonidès n'avoit que quatre ans, lorsque son pére & sa mére allérent s'établir à Amsterdam. Ce fut dans cette Ville qu'il commença ses études, sous Adrien Junius & Jaques Coccéius, à l'âge de neuf ans. Le fameux Mathématicien Abraham de Graaf lui enseigna l'Arithmétique; mais il avoit une forte inclination pour la Poësie, qu'il avoit comme héritée de son pére, qui avoit fait plusieurs assez bonnes Piéces, la plupart sur le Mariage de quelques-uns de ses Amis. Antonidès essaya d'abord sa Veine en Latin: il lut avec soin Virgile, Horace, & les autres Poëtes anciens, & prit plaisir à les comparer avec les modernes, tels que Grotius, Heinsius & autres; par ce moyen il perfectionna son goût, annoblit son style, & enrichit son esprit d'un grand nombre de belles idées. Ce que sa Muse produisit en Latin, ne déplut pas aux gens du meilleur goût; mais la gloire que le fameux Vondel, & avant lui Pierre Corneille Hooft, s'étoient acquise par leurs Vers Hollandois, excita en notre Auteur une noble émulation, & le determina à courir la même carrière. Il commença par traduire quelques endroits d'Ovide, d'Horace, & des autres Anciens; & aiant formé son goût sur ces excellens modèles, il entreprit un des Ouvrages les plus difficiles, une Tragedie, intitulée *Trazil*, ou *la Conquête de la Chine par les Tartares* [*B*]. Quelques tems après, la paix aiant été conclue entre l'Angleterre & la Hollande en 1667, Antonidès fit un Poëme intitulé, *Bellone aux fers*, qui est de quelques centaines de vers. Cette Piéce fut trouvée si belle, que Vondel lui-même avoua qu'il y mettroit son nom de tout son cœur. Animé par ces louanges, notre Auteur conçut le dessein d'un Ouvrage plus considérable, & crut qu'il feroit glorieux pour lui de faire voir, qu'on se trompe dans la pensée où l'on est, qu'il est impossible aux Modernes d'exceller dans la Poësie Epique, & d'egaler les Anciens en ce genre. Il entreprit un Poëme, qu'il intitula *De Y-Stroom*, *La Riviere d'Y* (*a*), dont nous rendrons compte ci-dessous [*C*]. Les parens d'Antonidès l'avoient destiné à être Apoticaire; mais la beauté de son génie

(*a*) C'étoit autrefois une Riviere, & elle en conserve encore le nom, quoique, par l'inondation du *Zuyder Zée*, elle soit devenue une espece de Bras de Mer, sur lequel est située la Ville d'Amsterdam, en forme de Croissant.

[*A*] ANTONIDES.] Son pére s'appelloit Antoine, en Hollandois *Antony*; tellement que, selon la coutume du Pays, autrefois assez générale dans tous ceux de l'Europe, il fut nommé *Jan Antonya*, Jean fils d'Antoine. Mais un Savant, qu'on ne nomme point, prévoyant la gloire future de notre Poëte, lui conseilla de changer son nom en celui d'*Antonidès*, & d'y ajouter celui du lieu de sa naissance (1): de-là lui est venu ce nom habillé à la Grecque. Sa mère se nommoit *Madeleine Stenoarts*.

[*B*] *Une Tragédie intitulée* Trazil, *ou la Conquête de la Chine par les Tartares.*] Antonidès fut assez modeste pour ne pas vouloir donner cette Piéce au Public. Vondel, qui travailloit dans le même tems sur un sujet pris de l'Histoire Chinoise, aiant lu la Tragédie d'Antonidès, la goûta si fort, qu'il dit que si l'Auteur n'avoit pas dessein de la publier, il feroit usage de quelques endroits pour la sienne; ce qu'il fit aussi (2). Il est certainement bien glorieux à notre Poëte, d'avoir fait des morceaux, qu'un homme de la réputation & du mérite de Vondel ait daigné adopter.

[*C*] *Un Poëme . . . . . dont nous rendrons compte ci-dessous.*] Cet Ouvrage est divisé en quatre Livres (3). Dans le prémier, l'Auteur décrit avec toute la pompe possible, ce qu'il y a de plus remarquable sur le bord de l'Y du côté d'Amsterdam. Il ne néglige aucun ornement, pour embellir & pour varier sa matière. En faisant la description d'un Pont appellé le *Pont Neuf*, il le représente comme le séjour de la Renommée, & le Rendez-vous des Nouvellistes, dont la plupart ont puisé leurs Nouvelles dans leur intérêt, & ne les débitent que pour faire hausser & baisser les marchandises. Il dépeint sur-tout un Chef de Nouvellistes entouré d'un Cercle attentif de Curieux, qu'il compare à la Cour de Didon, pressée autour du Héros Troyen, quand il raconte la malheureuse destinée de sa Patrie. Un peu après, l'Auteur voulant parler de l'origine du *Pampus*, fameux Banc de sable, sur lequel les grands Vaisseaux ne sauroient passer qu'à force de machines, il se sert d'une fiction assez bizarre, & fort indigne de son heureuse imagination. Il feint qu'une dispute s'étant élevée entre la Divinité de l'Y, & le Dieu de l'*Amstel*, petite Rivière qui donne son nom à la Ville, ces deux Concurrens se préparérent à se livrer bataille; mais que dans le tems qu'elle alloit commencer, Neptune, pour rallentir la fureur de l'Y, lui jetta du limon & du sable dans la bouche: il en tomba dans une langueur terrible, & ne s'en délivra qu'en vomissant la cause de sa maladie; & ce limon mêlé de sable produisit le Banc dont nous avons parlé. Il y a quelque chose de bien plus heureux dans le Tableau qu'Antonidès trace d'un Quartier d'Amsterdam appellé l'*Ile Neuve*. Il compare la rapidité dont les bâtimens de cette Ile ont été construits, à la manière dont les murailles de Thèbes s'élevérent d'elles-mêmes, dociles au son de la Lyre d'Amphion. Cependant, dit-il, cette Ile avec ses Palais magnifiques, qui feront

(1) Hoogstraaten, *Vie d'Antonidès* à la tête des Ouvrages de ce Poëte, Amst. 1714. in-4.

(2) Hoogstraaten *ibid.*

(3) Voy. *Journal Littér.* T. III. Part. II. p. 397. & suiv. Comme l'Auteur Anglois a suivi cet Extrait, on le donne ici tel qu'il est.

génie lui aiant attiré l'estime & l'amitié de plusieurs personnes de distinction, & entre autres de Mr. de Busero, Député alors dans le Collége de l'Amirauté, & grand amateur de la Poësie, il excita Antonidès à achever ses études à Utrecht, & l'y soutint par sa générosité jusqu'à ce qu'il se fut fait recevoir Docteur en Médecine. Ce digne Mécène lui procura même une Charge de Secrétaire de l'Amirauté, afin qu'il eût le loisir d'entretenir commerce avec les Muses. En 1678 il épousa *Susanne Bormans*, fille d'un Ministre. Cette jeune personne avoit aussi quelque talent pour la Poësie, & son mari a dit d'elle, qu'elle etoit plus cherie des Muses que lui ; ce qui n'étoit peut-être qu'une galanterie,

Quoi

ront un jour leurs propres sépultures, ne se sera connoitre à la postérité la plus reculée, que par la gloire d'avoir été le séjour de l'Amiral *de Ruiter*. Il prend de-là occasion de célébrer les louanges de ce Grand-Homme. Ensuite il continue à exposer aux yeux du Lecteur tous les Bâtimens prodigieux, qui couvrent les bords de l'*Y*; mais ce n'est pas d'une manière nue & séche, tout y brille d'ornemens & des couleurs les plus vives. Quand il parle du Palais de la Compagnie des Indes Occidentales, il rapporte les Guerres que cette Société de Marchands a eues avec les Portugais. Il s'étend sur-tout sur le Magazin de l'Amirauté, & sur le Palais de la Compagnie des Indes Orientales. Dans la description du prémier, il fait une peinture aussi grande que terrible, de tous les Instrumens de guerre qu'on y trouve entassés dans une quantité qui passe l'imagination. C'étoit autrefois, dit l'Auteur en parlant du Palais de la Compagnie des Indes Orientales, l'ouvrage des plus grands Monarques, de bâtir un Capitole ou un Escurial ; mais ici des Marchands osent élever jusqu'au Ciel un Bâtiment qui surpasse les Palais les plus superbes. On pourroit douter de la puissanre de cette Compagnie, si l'on n'en avoit pour témoins l'Orient soumis à ses Loix, & ce Château prodigieux qui reçoit le jour de plus de trois-mille & trois-cens fenêtres, & qui surpasse les Pyramides & les Amphithéatres de l'Antiquité.

Dans le second Livre, l'Auteur entre dans une carrière plus vaste, *& il eenserme en quelque sorte tout l'Univees dans son Poëme*, comme s'en exprime un des Poëtes qui ont fait l'éloge de son Ouvrage. Aprés avoir fait l'éloge de la Navigation, il parle de toutes ces Flottes nombreuses, qui couvrent l'*Y* comme une vaste forêt, & qui vont chercher dans tous les coins du Monde tout ce qui peut servir à la nécessité & à l'orgueil des hommes. A cette occasion il parle de ces Expéditions hardies de l'Amiral *Heemskerk*, destinées à chercher une route abrégée vers les Indes, par la Mer Glaciale. Il s'étend sur les malheurs où l'Amérique est tombée par ses propres richesses : il introduit l'Ombre d'*Attabalipa*, qui charmé de voir dans les Hollandois les ennemis de ses Bourreaux, leur fait l'Histoire des cruautés des Espagnols (4), & leur parle en ces termes :

(4) On a cru faire plaisir au Lecteur, d'ajouter ici la Traduction qu'un homme d'esprit a faite de ce morceau, en vers François. R. D. T.

Compagnons autrefois de mes affreux malheurs,
Vous qui de l'Espagnol sentites les fureurs,
Prêtez, prêtez l'oreille ; & de ma destinée
Ecoutez attentifs l'Histoire infortunée.
Aussi-tôt que je vis des gens barbus & blancs
Approcher de nos bords sur des Palais flottans,
Mon cœur fut pénetré d'une frayeur mortelle,
Je frissonne, je sens que mon Trône chancelle,
Augure trop certain de ma funeste mort.
Que n'étois je en ce tems attentif à mon sort !
J'aurois sans hésiter, de cette horrible Harpie,
Monstre encore naissant, percé le flanc impie.
Ils entrent dans nos murs, & les yeux enflammés,
Par-tout ils cherchent l'or dont ils sont affamés.
Tel un Vautour, brulant d'une maligne joie,
Anime sa fureur, suspendu sur sa proie.
Ces Tyrans sont suivis par des Tyrans nouveaux,
Leurs Vaisseaux sur leurs pas trainent d'autres Vaisseaux.
Qui leur résisteroit ? la Foudre & le Tonnerre
Se liguent avec eux pour les suivre à la guerre :
Soumis à leur pouvoir, l'Enfer, la Mer, les Cieux,
Dans leurs affreux desseins conspirent avec eux.
Tout mon peuple est en proie aux fureurs du carnage.
Parlez, Bourreaux, parlez : par quelle infame rage
Osiez-vous envahir ce Terroir engraissé
Du sang de mes Sujets à chaque pas versé ?
Je respire ; du Ciel la vengeance s'apprête ;
Je vois leur propre foudre eclater sur leur tête ;
Ils répandent leur sang, de mon sang enivrés ;
Par les mains l'un de l'autre ils tombent dechirés ;
Eux-mêmes, pour mon Ombre agréables victimes,
Par des crimes nouveaux ils punissent leurs crimes.

L'Auteur emprunte le Cheval allé, pour suivre la Flotte des Indes ; sa Muse parcourt tous les différens Pays de cette vaste Contrée, & décrit avec toute la pompe possible les différentes richesses dont chacune de ces Provinces charge les Vaisseaux Hollandois. Non contente de donner une idée de l'étendue du Négoce de la Hollande dans ces climats, elle dépeint encore la puissance des armes de la Compagnie des Indes Orientales. Pour en donner une preuve, elle nous trace le tableau d'une Bataille, où les Soldats de cette Compagnie remportérent une Victoire signalée sur les habitans de Macassar. L'Auteur retourne ensuite vers l'Y sur le Pégase, & nous dépeint plusieurs Pays qu'il découvre en passant. Etant de retour, il s'applique à faire le détail des Marchandises que toutes les autres Parties de l'Univers fournissent à la Hollande, comme une espèce de tribut qu'elles payent à l'industrie & à l'intrépidité de ses habitans. En parlant des vins & d'autres choses utiles, qui viennent de France, il déclame avec autant de force que de bon-sens contre les vices que ce même Pays communique aux Hollandois.

Le Livre troisième est une fiction d'un bout jusqu'à l'autre. Le Poëte est entraîné tout d'un coup au fond de l'*Y*. Il vois le Fleuve avec ses Demi-Dieux & ses Nymphes, qui se préparent pour une Fête, qui devoit se faire à la Cour de Neptune pour célébrer l'Anniversaire du Mariage de Thétis & de Pélée. L'Auteur ne suit ni Ovide, ni les autres Mythologistes. Il feint que Thétis, autrefois mariée au vieux Triton, & lasse de la froideur de cet Epoux suranné, s'étoit retirée de la Cour de Neptune, pour pleurer ses malheurs dans la retraite. Neptune & les autres Divinités de la Mer, touchées de sa douleur, la rappellent, cassent son mariage, & se résolvent à l'unir au courageux Pélée, à qui ils destinent en même tems l'Immortalité avec une éternelle jeunesse. Thétis accepte ce parti avec joie ; & Triton, plus charmé des plaisirs de la bonne chère que de ceux de l'amour, n'y fait aucune opposition. Le mariage s'achève, & les Dieux des Eaux en célébrent tous les ans la mémoire avec solennité. C'est à une de ces Fêtes, que le Fleuve alloit alors avec toute sa Cour. Le Poëte y fut mené aussi par une des Divinités Aquatiques, qui le cacha dans un endroit du Palais de Neptune, où sans être vu, il pouvoit tout voir. Tous les autres Fleuves entrent dans la Salle du Festin, & à mesure qu'ils arrivent, le Poëte est instruit par son compagnon, de leur nom, de leur origine, & de leur puissance. Les Descriptions qu'on en voit ici sont si savantes & si poëtiques, qu'on peut dire que c'est l'endroit le plus beau de cet admirable Poëme. Tous les Dieux se mettent à table, & Thétis, par ordre de Neptune, y place le Dieu de l'Y au-dessus de tous les autres. Plusieurs Divinités s'en formalisent, mais sur-tout le Dieu présomptueux de la Seine, qui après avoir caché son indignation pendant quelques momens, échauffé davantage par le vin, éclate contre l'Y en paroles injurieuses ; il lui reproche la petite étendue de son cours, le mépris où il étoit quelques Siècles auparavant, & sur-tout la bassesse de son origine. Il élève au contraire le vaste cours de ses propres ondes, & la noblesse de son origine ; & même il égale ses Flottes à celles de l'Y, qui, selon lui, peuvent seules servir de prétexte à l'orgueil d'un si vil Marais. Il s'attache même à turlupiner le nom de son Ennemi, & à trouver dans la seule Lettre qui compose ce nom, un rapport exact avec la bassesse du Dieu qui le porte.

Dès que la Seine a évaporé sa bile, l'Y se lève, & lui répond avec autant d'éloquence, que de modestie & de flegme. Il prend le Dieu de la Seine lui-même à témoin de sa puissance, aussi-bien que les autres Fleuves de l'Univers, avec lesquels il lie une étroite amitié par les Vaisseaux qu'il leur envoie. Pour ce qui regarde la noblesse, il dit que le joug des Romains avoit commencé à donner de la réputation à la Seine, dans le tems que l'Y avoit toujours maintenu sa liberté contre l'ambition des Maitres du Monde ; que les Dieux des Eaux les plus puissans ne dédaignoient pas son Alliance. Et quant à la petitesse qu'on lui objecte, qu'on sait bien que les corps les plus pesans ne sont pas toujours les plus forts, & que les Empires trop étendus sont souvent accablés par leur propre grandeur. A l'égard de son nom, il soutient qu'il ne doit pas sembler si méprisable, puisque Pythagore avoit trouvé dans la Lettre Y un emblème de la destinée des hommes. Ce discours ne fait qu'enflammer davantage la colère du Dieu de la Seine : il s'adresse à l'Ebre (5), & le traite de lâche, puisqu'il étoit insensible à la fierté d'un Sujet rebelle, qui seroit bientôt remis sous le joug de son Maître, si c'étoit contre lui qu'il eût eu l'audace de se révolter. L'Ebre replique d'un ton grave, que la haine qui l'avoit animé autrefois contre l'Y, avoit été purifiée par le feu de la guerre, & qu'il l'avoit reconnu pour libre ; que la lâcheté qu'on lui reproche étoit assez réfutée par ses victoires contre les Sarrazins. Enfin il prie la Seine de se ressouvenir combien de tems ses Eaux avoient été esclaves de la Tamise. La querelle s'échauffe cependant ; la Seine saisit l'Ebre, & c'étoit fait de lui, si la Mer Baltique, la Tamise & l'Y, ligués ensemble, ne l'avoient arraché des mains de son ennemi, qui avoit déja déchiré un pan de son manteau. Neptune enfin appaise le tumulte, & maintient l'Y dans son rang, comme son plus digne Favori. On voit assez que cette fiction est une Allégorie de l'invasion de la France dans les Pays-Bas Espagnols, & de la Triple Alliance.

(5) Fleuve d'Espagne.

Dans le quatrième Livre l'Auteur s'attache à dépeindre l'autre bord de cette Riviére, embelli par quelques Villes de la Nord-Hollande. Elles fourniroient une matiére assez séche, si l'imagination fertile du Poëte ne savoit suppléer à ce défaut, & si des moindres sujets, il ne savoit tirer dequoi orner & enrichir son Ouvrage. En parlant de la Ville d'Edam, autrefois appellée *Ydam*, c'est-à-dire

Quoi qu'il en soit, plusieurs habiles gens honorérent cette union des productions de leurs Muses : entre autres le célèbre Francius, Professeur en Eloquence, fit à cette occasion une petite Pièce Latine, qui approche fort des Ouvrages des Anciens [*D*]. Antonidès avoit entrepris, & promis même dans la Preface de son Poëme Héroïque, *la Vie de S. Paul*, qu'il avoit dessein de partager en douze Livres, à l'imitation de l'Eneïde de Virgile; mais il y a de l'apparence qu'il ne l'a jamais fini, car on n'en a vu que quelques lambeaux. Il dit que la raison qui l'empêchoit d'achever cet Ouvrage, c'est qu'il n'osoit s'engager à manier des sujets de Théologie; très sûr, que quelques précautions qu'il prît, il déplairoit toujours à quelqu'un des Partis. Après son mariage, sa Muse perdit une partie de sa fécondité; il fut détourné du Parnasse par ses occupations, & bientôt après il fut attaqué d'une Phtisie, dont il mourut, après avoir langui peu de tems, le 18 de Septembre 1684, âgé de trente-sept ans & quelques mois, sans laisser d'enfans. Les Connoisseurs lui donnent le prémier rang, après Vondel, parmi les Poëtes Hollandois. Il tâchoit d'imiter ce grand Poëte, & il l'emportoit sur lui pour l'agrément de l'expression & pour une certaine douceur de style; mais il lui est fort inférieur pour l'abondance & la justesse. On pourroit peut-être dire, qu'il est par rapport à Vondel, ce que Stace est à l'égard de Virgile. Mais si l'on fait réfléxion sur la *précocité* de ses talens, puisqu'il n'avoit que vingt-quatre ans quand il donna son Poëme sur l'Y, l'on croira sans peine, que s'il eût vécu plus longtems, l'âge auroit muri son génie, modéré le trop grand feu qu'une bouillante jeunesse communiquoit à son imagination, & poli son style; en un mot, l'auroit conduit plus près de la perfection. Il est certain qu'il y a peu de Poëmes Hollandois, où l'on trouve & plus de force, & un tour plus agréable & plus aisé, que dans celui de la *Rivière d'Y*. Quelques-uns prétendent que le grand nombre de termes composés qu'il emploie, donnent trop d'enflure à son style; mais d'autres soutiennent que si c'est un défaut, il marque la fécondité du Poëte. Ces termes composés donnent une grande force à la Langue Hollandoise, ils expriment toute une action en un seul mot, & offrent par un seul trait les plus vives images à l'esprit. Les Ouvrages de notre Poëte ont été imprimés plusieurs fois, ou separément, ou tous ensemble, aiant été rassemblés par son père *Antoine Jansz*. La dernière Edition a été faite chez Nicolas Ten Hoorn à Amsterdam en 1714, in-4. par les soins de Mr. David van Hoogstraaten, un des Régens de l'Ecole Latine de cette Ville, qui a mis à la tête la Vie d'Antonidès (*b*). On trouvera ci-dessous le Jugement que d'habiles gens ont porté des Ouvrages de ce Poëte [*E*].

(*b*) Cet Article est tiré de cette Vie.

Digue de l'Y, il rappelle l'ancienne fable d'une Sirène prise auprès de cette Ville par des Pêcheurs : il en fait une espèce de Sibylle, en lui prêtant une longue & magnifique prédiction de toutes les Catastrophes que les Bataves devoient surmonter, avant que de parvenir à cette puissance dont l'Auteur a donné de si grandes idées. Cette Prophétie est un abrégé de toute l'Histoire de Hollande, & ce n'est pas l'endroit de l'Ouvrage sur lequel les fleurs de la Poësie sont répandues avec le moins de profusion. La Sirène finit par tracer un affreux tableau de ces Batailles navales, qui se devoient donner un jour sur les côtes de Hollande entre cette Republique & l'Angleterre. Tout l'Ouvrage finit par un Discours aux Magistrats d'Amsterdam, à la sagesse desquels l'Auteur rapporte avec raison la richesse de cette puissante Ville.

Si ce Poëme ne mérite pas absolument le nom d'Epique, parce qu'à l'égard de son Sujet & de l'ordonnance, il diffère beaucoup de l'Iliade & de l'Enéide; il ne paroit pourtant pas indigne de ce titre, par l'heureuse fiction qui y règne, par la noblesse des pensées, & par la grandeur de l'expression. Nous n'osons pas, dit le Journaliste dont cet abrégé du Poëme de l'Y est tiré, nous n'osons pas préférer ce Chef-d'œuvre d'Antonidès à tout ce que Vondel a fait de plus beau, quoiqu'il ne lui cède en rien. Mr. Hoogstraaten trouve le Poëte trop hardi à forger de sa propre autorité ces termes composés, qui donnent tant de force à la Langue Hollandoise.

[*D*] *Une petite Pièce Latine, qui approche fort des Ouvrages des Anciens.*] Le Lecteur ne sera peut-être pas fâché de la trouver ici.

Calliopen Batavam Batavo conjungere Phœbo,
Et Vatem Vati jungere gaudet Hymen.
Rettera, connubio quid non sperabis ab isto?
Quanta Poëtarum mox oritura seges?
Dotibus ingenii Patrem si Filius æquat,
Quot natos, Vates tot dabit iste torus.
Dotibus ingenii refrrat si Filia Matrem,
Quot natas, Vates tot dabit iste torus.
Altera Pieridas proles dabit, altera Phœbum,
Parnassum referet ingeniosa domus.
At vos æterno juctati fœdere amantes,
Unum quos studium junxit & unus amor,
Vivite felices, & multos reddite Phœbos,
Et multas olim reddite Pieridas.

[*E*] *Le jugement que d'habiles gens ont porté des Ouvrages de ce Poëte.*] Nous avons déja rapporté (6) ce qu'ils pensent du Poëme sur l'Y. La Pièce intitulée *Bellone aux fers* ne lui cède guères en beauté. Antonidès a de commun avec Vondel, de mêler quelquefois des termes bas aux expressions les plus sublimes; & souvent il est difficile de trouver la construction de ses phrases. Mais ces petits défauts sont assez contrebalancés par le feu de son génie, & par la richesse inépuisable de son imagination. Dans le Recueil de ses Ouvrages publié par Mr. Hoogstraaten, il y a quantité d'Epithalames & de Panégyriques; parmi ces derniers, les vers sur la mort de *Ruiter* & de *Vondel* emportent le prix. Quand aux Epithalames, on peut croire que l'Auteur les a faits à la hâte: c'est presque toujours la même pensée, mise en œuvre d'une manière fort peu différente : quelquefois cinq ou six de ces Pièces tout de suite finissent en conduisant les Epoux au lit, & en leur souhaitant lignée au bout de neuf mois, tout cela en termes assez empoulés (7). Mais comme notre Poëte mourut jeune, & qu'excepté son Poëme sur l'Y, il ne composa que peu de Pièces après son mariage, il y a tout lieu de croire que ce sont-là les prémiers essais de sa Muse.

(6) A la fin de la Rem. [C].

(7) Journal Littér. T. III. Part II. p. 409. 410.

ANTONIN LE PIEUX, ou LE BON (TITE AURELE FULVUS ou FULVIUS BOIONIUS),

Empereur Romain, étoit né à Lanuvium dans la Campagne de Rome, le 19 de Septembre de l'an 86 de J. C. (*a*). La Famille de son pére étoit originaire de Nîmes en Languedoc. Son pére Aurélius Fulvus, & ses deux aieux, avoient été élevés dans Rome aux prémiéres Dignités. Arrius Antonin, son aieul maternel, avoit été deux fois Consul, & s'étoit acquis beaucoup de réputation par sa probité & sa vertu: c'étoit un homme si fort au dessus des idées vulgaires, qu'il témoigna ouvertement de la compassion pour Nerva son ami, parce qu'on l'élevoit à l'Empire (*b*). Notre Antonin fut élevé sous les yeux de ses deux grands-péres, Arrius Antonin & Aurélius Fulvus. Il se conduisit si bien avec ses proches, que tous l'aimerent; & cette amitié lui valut plusieurs héritages considérables. Il aimoit beaucoup la Campagne, ce qui ne l'empécha pas d'entrer dans les Emplois, & d'y réussir avec l'estime & l'approbation de tout le monde, étant à tous égards du plus beau caractère qu'on puisse imaginer [*A*]. Il fut Consul l'an 120; il gouverna en qualité de Consulaire une quatriè-me

(*a*) Jul. Capitol. in Vita Antonini Pii c. 1. Ed. Schrevelii Lugd. Bat. 1661.

(*b*) Id. ibid.

[*A*] *Etant à tous égards du plus beau caractère qu'on puisse imaginer.*] Pour commencer par ce qui est le moins considérable, les qualités du corps, il étoit grand & bien fait, avoit la voix agréable, le visage majestueux (1), & en même tems attirant & plein de bonté (2). Il étoit gai, aisé, & agréable en conversation (3). Il étoit exact, soigneux, ménager, prenoit grand soin de ses Terres; mais bien loin d'usurper le bien des autres, il étoit libéral du sien, & magnifique quand les occasions le demandoient. Il assista beaucoup de personnes de son bien, en leur prêtant d'assez grandes sommes à très petit intérêt. Il étoit très sobre, ce qui faisoit même que la Nature n'aiant besoin de se décharger que dans ses tems réglés, il passoit les journées entières sans sortir de sa place (4); & afin d'avoir assez de force pour travailler aux affaires, il prenoit le matin un petit morceau de pain sec, avant que de recevoir ceux qui le venoient saluer (5). Il ne recherchoit rien de particulier dans son manger, ni dans le reste, & se contentoit des moindres choses pour sa nourriture

(1) Capitolin. in Vit. Anton. c. 13.

(2) Pensées Moral. de M. Anton. L. VI c. 28.

(3) Ibid. L. I. c. 23.

(4) Tillemont Hist. des Emper. T. II. P. II. p. 499. Bruxelles 1712. in-8.

(5) Capitolin. ubi sup. & Sext. Aurel. Victor in *Epitome de Vit. & Morib. Imper. Rom.* p. 246. in *Hist. Rom. Epit.* Amstelod. 1657. in-16.

me partie de l'Italie sous Adrien; & fut ensuite Proconsul d'Asie, où il acquit encore plus de réputation que son aieul. Quand il fut revenu à Rome, Adrien lui donna une place dans son Conseil, pour avoir ses avis dans les affaires (c). L. Ælius Vérus Céjonius, que cet Empereur avoit adopté, étant mort, il résolut d'adopter Antonin en sa place [B]; ce qu'il fit le 25 de Février de l'an 138, à condition qu'il adopteroit lui-même Marcus Annius Vérus neveu de sa femme, appellé ensuite Marc-Aurèle, avec L. Commodus, fils de L. Vérus Céjonius (d). Adrien étant mort le 10 de Juillet suivant, Antonin fut élevé à l'Empire, & le Sénat lui donna le titre de *Pius* [C]. Nous savons peu l'ordre & les

(c) Idem c. 2. & 3.

(d) Voyez Tillemont *Hist. des Emper.* T. II. Part. II. p. 307.

ture & son logement, sans s'embarrasser de luxe ni de délicatesse (6). Il prenoit un soin raisonnable de son corps, sans songer à l'orner, & sans le négliger aussi. Il conservoit sa santé, non comme un homme attaché à la vie, mais autant qu'il falloit pour n'avoir guéres besoin de Médecins & de remédes (7). Il avoit un fort bel esprit, beaucoup d'érudition & de politesse, & une très grande éloquence; & en même tems il étoit fort laborieux & fort appliqué (8). Il étoit extrêmement sujet à de violens maux de tête; & dès qu'ils étoient passés, il se remettoit aux affaires avec une vigueur admirable (9). Il prévoyoit de loin & régloit par avance jusqu'aux moindres choses, toujours avec un esprit calme & tranquille; & il ne faisoit rien qu'après en avoir pris conseil de ses Amis. Il examinoit avec grand soin tout ce qu'on lui proposoit, & approfondissoit les choses, sans s'arrêter aux apparences; voulant s'instruire & comprendre parfaitement, avant que de se résoudre: mais il demeuroit ferme & invariable, dans ce qu'il avoit une fois arrêté avec cette maturité de délibération. Il n'examinoit pas avec moins de soin les mœurs des hommes, que les affaires (10). Il n'avoit point d'ambition pour les honneurs & les dignités (11); & Adrien, en le faisant César, dit qu'il savoit bien que c'étoit l'homme du monde qui avoit le moins d'empressement pour se mêler des affaires, & que bien loin de souhaiter la Puissance Souveraine, il ne la recevroit qu'avec regret (12). Dans les Spectacles même qu'il donnoit au Peuple, dans ses libéralités, dans les batimens, & dans les autres choses de cette nature, il ne songeoit qu'à s'acquitter de ce qu'il étoit obligé de faire, sans regarder au jugement qu'en feroient les hommes. Car il étoit très éloigné de cette sotte vanité, qui fait qu'on aime les applaudissemens du peuple, & qu'on les recherche par des bassesses & par des flatteries. Il ne vouloit ni flatter les autres, ni souffrir qu'on le flattât (13). Bien loin d'être jaloux de ceux qui excelloient dans l'Eloquence, dans la Science des Loix, ou dans quelque autre chose, il leur cédoit avec joie, & contribuoit autant qu'il pouvoit à les faire paroître chacun dans leur profession (14). Il observoit avec exactitude toutes les Loix & les Coutumes Romaines, sans qu'il parût qu'il affectât de s'y attacher (15). Il étoit religieux, sans superstition (16). Les Historiens l'ont loué d'avoir toujours fait lui-même les Sacrifices, & les autres actes de Religion, à moins qu'il ne fût malade, témoignant en tout un fort grand respect pour la Divinité (17). Reinésius repporte une Inscription de l'an 143, pour un Monument que le Sénat & le Peuple avoient fait dresser à ce Prince, à cause de son soin & de son respect tout particulier pour les Cérémonies publiques (18). Cette Inscription le loue encore, d'avoir joint une extrême bonté, avec un grand amour pour la Justice. Comme il tâchoit de connoitre les hommes à fond, & qu'ainsi il ne prenoit pour Amis que des personnes d'un grand mérite, aussi étoit-il ferme & constant dans son amitié, sans se lasser jamais de ses Amis. Il n'écoutoit point les calomnies contre eux, & n'étoit ni soupçonneux, ni timide, ni prompt à leur reprocher les petites fautes qu'ils pouvoient commettre. Il y avoit très peu de choses, dont il leur fit un secret; & ce n'étoit jamais que dans les affaires d'Etat (19). Ce qui relevoit toutes les qualités d'Antonin, c'est que tout étoit en lui sans excès & sans ostentation; on n'y voyoit rien de bas, rien d'affecté, rien de messéant, rien de singulier, rien, s'il faut ainsi dire, qui sentît le Déclamateur & le Sophiste. Tout y étoit d'un homme mûr & consommé, grave & sérieux, toujours égal, toujours grand, maitre de soi même, & digne de commander aux autres; point d'emportement, point de passion violente, mais tout réglé & compassé par une sage modération, sans trouble, sans précipitation, sans foiblesse. On remarque sur-tout, qu'il savoit fort bien quand il falloit être ferme, & quand il falloit user de condescendance & de douceur: car son génie étoit tranquille & doux. Il étoit grave & constant, sans être néanmoins de ces naturels rudes & durs, qui ne se laissent point fléchir par les priéres: au contraire, il avoit beaucoup de douceur & de bonté pour tout le monde, jusqu'aux méchans mêmes, à qui il se contentoit d'ôter le pouvoir de nuire, sans les punir aussi sévérement qu'ils le méritoient. Lorsqu'Adrien le consultoit sur quelque chose, il étoit toujours de l'avis le plus favorable; & depuis qu'il fut Empereur, jamais on ne lui vit rien faire qui sentît l'inhumanité & la dureté (20). Lorsqu'il étoit Proconsul d'Asie, il se logea à Smyrne dans la maison du Sophiste Polémon, parce que c'étoit la plus belle de la Ville. Ce Sophiste, qui étoit alors absent, & dont l'esprit étoit fiér & mal fait, ne fut pas plutôt revenu, que trouvant du monde dans sa maison, il commença à en faire de grandes plaintes, comme si on l'eût chassé de chez lui; desorte qu'Antonin aima mieux sortir de son logis, quoiqu'il fût tard & dans la nuit, & en aller chercher un autre. Quelques années après, Polémon étant venu à Rome, ne laissa pas d'aller saluer Antonin, qui étoit alors Empereur. Antonin le reçut très bien, & se contenta de le faire ressouvenir de ce qui s'étoit passé à Smyrne, d'une manière gaie & agréable: car en ordonnant qu'on lui donnât une chambre, il ajouta, *& que personne ne l'en déloge*. Un Comédien se plaignant que ce Polémon l'avoit chassé du Théatre en plein midi, & qu'il en appelloit à sa justice: *Il m'a bien chassé à minuit*, lui répondit Antonin, *& je n'en ai point appellé* (21). Nous avons encore diverses autres preuves de la bonté de ce Prince. Etant allé chez un nommé Valérius Omulus, & y admirant entre autres choses des Colonnes de porphyre, il lui demanda d'où il les avoit eues. Omulus, au-lieu de se trouver honoré que l'Empereur estimât les ornemens de sa maison, lui répondit brusquement: *Chez autrui il faut être sourd & muet.* Antonin ne s'en offensa point, & souffrit en d'autres rencontres avec la même patience divers traits semblables de cet Omulus. *Inter alia etiam hoc civilitatis ejus præcipuum argumentum est, quod cum domum Omuli visens, miransque columnas porphyreticas, requisisset unde eas haberet: atque Omulus ei dixisset;* Quum in domum alienam veneris, & mutus & surdus esto, *patienter tulit. cujus Omuli multa joca semper patienter tulit* (22). Il avoit fait venir d'Orient Apollonius, Philosophe Stoïcien, pour être Précepteur de Marc-Aurèle. Apollonius amena avec lui plusieurs de ses Disciples. Quand il fut arrivé à Rome, Antonin lui fit dire de le venir trouver, pour lui mettre le jeune Prince entre les mains; à quoi Apollone répondit, que c'étoit au Disciple à venir trouver son Maitre. Antonin ne fit que rire de la sotte fierté de ce Stoïcien, qui avoit bien voulu venir d'Orient à Rome, & qui étant à Rome ne vouloit pas aller de sa maison au Palais; & il laissa aller Marc-Aurèle l'écouter chez lui (23). Malgré ses grandes qualités, ce Prince n'a pas été exempt de défauts. Julien l'Apostat l'attaque sur son inclination pour les femmes, en même tems qu'il loue son gouvernement (24). Le bruit public l'accusa aussi d'avoir élevé Fabius Répentinus à la Charge de Préfet du Prétoire, sur la recommandation d'une femme qu'il entretenoit. *Sed Repentinus famosâ voce percussus est, quod per concubinam Principis ad Præfecturam venisset* (25). Julien trouve encore de l'excès, dans le soin qu'il prenoit des moindres choses (26).

[B] *Il résolut d'adopter Antonin en sa place.*] Quelques Auteurs (27) ont écrit qu'Adrien l'adopta pour son successeur, touché de ce qu'aiant un jour fait assembler le Sénat, il le vit qui y venoit avec son père ou son beau-père, qu'il soutenoit de ses mains à cause de son grand âge; & il paroit que cela lui étoit ordinaire. Ce respect qu'il rendoit à une personne à qui il devoit tout, n'étoit pas une action bien considérable pour lui: mais Adrien avoit bien d'autres preuves de son mérite (28), & il l'adopta parce qu'il le crut très propre à bien gouverner l'Empire, & pour prendre soin de lui dans la foiblesse où son corps & son esprit se trouvérent réduits pendant les dernières années de sa vie. Antonin après son adoption fit de grandes largesses aux Soldats & au Peuple, de son bien; & paya tout ce qu'Adrien avoit promis pour cette Solennité. Les Villes dans ces rencontres avoient accoutumé d'offrir aux Princes des sommes d'argent, au-lieu de Couronnes: il remit les sommes toutes entiéres aux Villes d'Italie, & la moitié à toutes les autres. Il contribua même beaucoup aux Ouvrages que faisoit faire Adrien, & il lui obéit très exactement, tant qu'il vécut (29), hormis quand il se vouloit tuer lui-même, ou tuer les autres (30).

[C] *Le Sénat lui donna le titre de* Pius.] Mr. de Tillemont (31) traduit ce mot par celui de *Bon*, parce qu'il marque proprement la tendresse & l'affection mêlée de respect qu'on voit dans les personnes d'un bon naturel, pour ceux qui leur sont unis, comme les pères, les parens, les enfans, & aussi pour leur patrie. Antonin s'étoit toujours très bien acquitté de ce devoir envers tous ses proches: aussi dit-on, que le soin qu'il avoit eu de soulager son beau-père dans sa vieillesse, & Adrien dans sa maladie, contribua à lui faire donner ce surnom (32). On en rapporte plusieurs autres raisons, comme, de ce qu'il avoit soustrait beaucoup de personnes à la colère ou à la phrénésie d'Adrien; sa douceur & sa bonté naturelle; son respect pour la Religion; & selon Dion (33), ce fut parce que, comme on faisoit beaucoup de plaintes contre ceux qui avoient eu part aux affaires sous Adrien, & qu'on accusoit nommément quelques personnes, il ne voulut point écouter toutes ces plaintes, & dit qu'il ne devoit pas commencer son régne par des actions odieuses. Il est surnommé le Bon (*Pius*) dans les Médailles mêmes de l'année 138, & ensuite dans toutes les autres; & c'est particuliérement par ce Titre si glorieux qu'il est connu dans l'Histoire. Pausanias dit (34), qu'il ne méritoit pas seulement ce Titre; mais encore celui qu'on avoit autrefois donné à Cyrus, de *Père des Hommes*. Des Jeux qu'il institua à Pouzoles en l'honneur d'Adrien, furent appellés *Pia* (35). Commode & les autres Empereurs suivans ont

(6) *Pensées Moral. de M. Anton.* L. I. c. 13. VI. ch. 21. Je me sers de la Trad. Françoise imprimée à Amsterd. 1053. in-12.

(7) Ibid.

(8) Tillemont *ubi sup.* p. 500.

(9) *Pensées Moral.* L. I. c. 13.

(10) Tillemont p. 500. 501. & *Pens. Moral.* L. VI. c. 23.

(11) *Pens. Moral.* L. I. c. 13.

(12) Dion Cass. L. LXIX. p. 797. Typis Wechel. 1606.

(13) *Pens. Moral.* L. I. ch. 11. VI. ch. 21. Tillemont p. 501.

(14) *Pens. Moral.* L. I. ch. 13. p. 22.

(15) Ibid.

(16) Ibid. L. VI. ch. 23. p. 103.

(17) Pausanias L. VIII. ch. 41. T. III. de la Trad. de l'Abé Gédoyn.

(18) Reinesius *Inscript.* p. 105. Lipsiæ & Francof. 1682.

(19) *Pensées Moral.* L. I. ch. 12. p. 11. & L. VI. ch. 23. p. 104.

(20) Tillemont p. 502. 505.

(21) Philostrat. *de Vitis Sophist.* c. 25. p. 531. 534. Parisiis 1608.

(22) Capitolin. c. 11.

(23) Idem c. 10. & Lucian. *Vit. Demonact.* p. 582. ap. Tillemont p. 505.

(24) *Cæsares* T. II. Edit. Petavii Paris 1630.

(25) Capitolin. c. 8.

(26) *Ubi supra.*

(27) Capitolin. c. 4. & Aurel. Victor *de Cæsarib. in Adriano.*

(28) Tillemont p. 506.

(29) Capitolin. c. 4.

(30) Spart. *in Vita Hadriani* c. 24.

(31) P. 508.

(32) Id. *ib.*

(33) Dion Cass. L. LXX p. 798. Typis Wechel. 1606.

(34) Liv. VIII. ch. 43. p. 237. de la Trad. de l'Abbé Gedoyn, T. 338.

(35) Spanheim *de Præst. & usu Numismat.* L. VIII. *apud* Tillemont p. 509.

les particularités de ce qui se passa sous le règne d'Antonin. Capitolin, qui a écrit sa Vie, l'a fait d'une manière assez confuse; & ce que Dion en avoit écrit, étoit perdu dès le tems que Xiphilin travailloit à faire l'Abrégé de cet Auteur *. Ainsi il ne nous reste presque, que l'idée générale de sa conduite & de son gouvernement; mais cette idée est grande & magnifique [D]. Il ménageoit beaucoup l'argent du Public [E]; mais il étoit extrêmement généreux de son propre bien, quand il le falloit [F]. Il ne fit jamais executer à mort aucun Sénateur; & s'en étant trouvé un coupable de parricide, qui avouoit lui-même son crime, desorte que les loix de la Nature ne souffroient pas qu'on le laissât vivre, il le fit transporter dans une Ile deserte, afin qu'il y pérît de faim (e). Attilius Tatianus, & Priscien, furent accusés de former des Conspirations contre l'Empire; le second se tua lui-même; l'autre fut proscrit par un Arrêt du Sénat, & fut seul puni de cette peine sous Antonin, qui prit toujours un fort grand soin de son fils, & ne voulut point non plus qu'on fît des recherches de ceux qui avoient eu part à l'une ou à l'autre Conspiration (f). Et sur les instances que le Sénat lui en faisoit, il répondit: *Je ne suis pas bien aise qu'on voie qu'il y a bien des personnes qui ne m'aiment point* (g). Il n'eut

* L'Anglois porte, que nous n'avons que l'Abrégé de Dion par Xiphilin, ce qui est vrai de la plus grande partie; mais ce qu'il y a dans Xiphilin sur Tite Antonin, est de cet Auteur même, & non l'Abrégé de Dion: ainsi qu'il se dit en commençant. R. D. T.

(e) Capitolin c. 8.

(f) Idem c. 7.

(g) Aurel. Victor Epitome.

ont voulu avoir le surnom de *Pius*, qui ne servoit souvent qu'à faire mieux remarquer combien ils en étoient indignes.

[D] *L'idée générale de sa conduite & de son gouvernement . . . . . est grande & magnifique.*] Il vécut étant Empereur, comme il avoit vécu étant particulier; ou plutôt, il fut excellent étant particulier, & plus excellent étant Prince. Il releva la Majesté Impériale, en la rabaissant pour se rendre égal aux autres. Il se laissoit voir familiérement à ses Amis dans son domestique, & ne se faisoit servir que par ses Esclaves. Il traitoit le Sénat avec les mêmes égards, qu'il avoit souhaité dans les Empereurs étant Sénateur. Il rendoit compte de tout ce qu'il faisoit, & au Sénat & au Peuple. Quand il demandoit le Consulat & d'autres Charges pour lui & pour ses enfans, il le faisoit comme un simple particulier (36). Marc-Aurèle dit que c'est lui, qui après l'avoir adopté, lui avoit fait perdre tout son orgueil, & lui avoit fait concevoir que dans la Cour même on peut vivre presque comme un particulier, & se passer de Gardes, d'habits Impériaux, de flambeaux, de statues, & de toutes les autres choses semblables, qui flattent la vanité; sans en avoir moins de cœur, & d'application pour les affaires publiques, qui demandent de la majesté dans la personne du Souverain (37). Capitolin nous apprend qu'il vivoit avec ses Amis, comme s'il n'eût point été Empereur; qu'il s'entretenoit, se promenoit, se réjouïssoit avec eux, les invitoit à ses festins publics & particuliers, alloit lui-même manger chez eux; & quand quelque affaire les empêchoit de lui venir tenir compagnie à table, ou dans ses voyages, il ne le trouvoit point mauvais, & ne leur en témoignoit pas moins d'amitié, voulant qu'ils jouïssent d'une entière liberté d'agir comme il leur convenoit le mieux. Il ne souffroit point que ni ses Amis, ni ses Affranchis, qu'il traitoit avec beaucoup de sévérité, abusassent de leur crédit; & il ne leur en donnoit guéres d'occasion, faisant tout immédiatement par lui-même, & à la vue de tout le monde. Il écoutoit tous ceux qui lui venoient proposer quelque chose d'utile au Public; il se réjouïssoit quand on lui donnoit quelque bon avis, trouvoit bon qu'on s'opposât à son sentiment avec liberté, & souffroit patiemment les plaintes injustes que l'on faisoit de sa conduite. Il honoroit beaucoup les véritables Philosophes, & souffroit ceux qui ne l'étoient qu'en apparence, sans leur reprocher leur hypocrisie. Il prit un si grand soin de tous les Peuples de l'Empire, qu'on voyoit bien qu'il les regardoit tous comme étant véritablement à lui, c'est-à-dire, comme composant une seule famille dont il étoit le père (38). Il savoit exactement l'état des Provinces, & de tout ce que l'on en tiroit; il recommandoit aux Intendans de se conduire avec beaucoup de douceur dans la levée des impôts, & s'ils y manquoient, il leur faisoit rendre un compte rigoureux de leur administration. Il écoutoit favorablement ceux qui venoient lui en faire des plaintes, ne pouvant trouver de plaisir à s'enrichir par l'oppression des Peuples. Aussi toutes les Provinces furent riches & florissantes sous son régne (39). Il aimoit extrêmement la Justice, & rien ne le pouvoit empêcher de rendre à chacun ce qui lui appartenoit. Il fit beaucoup de Réglemens pour la Police, avec le conseil de plusieurs Jurisconsultes, Vinidius ou Vindius Vérus, Salvius Valens, Volusius Métianus ou Mæcianus, Ulpius Marcellus, & Jabolenus, presque tous célèbres par les Fragmens qu'on a encore de leurs Ecrits. On lui attribue d'avoir défendu aux Juges de souffrir qu'un homme absous d'un crime, en fût accusé de nouveau (40). Il choisissoit pour gouverner les Provinces, ceux qu'il croyoit avoir comme lui le plus d'amour pour la Justice; & quand ils s'acquittoient de leur devoir, il les récompensoit par divers honneurs & par ses libéralités, & les laissoit plusieurs années sans les rappeller, ou plutôt, il ne les révoquoit jamais, à moins qu'ils ne le demandassent, comme on le dit d'Orfitus Préfet de Rome. Gavius Maximus, qui étoit un homme très exact, fut vingt ans son Préfet du Prétoire (41). Pour ceux dont il n'étoit pas satisfait, il se contentoit de leur ôter leurs Emplois, sans leur faire aucun mauvais traitement (42).

(36) Voy. Capitolin. in Vit. Antonini, dans Tillemont p. 510.

(37) Pensées Moral. L. I. ch. 14. p. 14. 15.

(38) Capitolin ubi supra. Tillemont p. 512. 513.

(39) Idem ibidem.

(40) Tillemont p. 512.

(41) Capitolin. ubi sup. Tillemont p. 511.

(42) Dion Cassius L. LXX. p. 800.

[E] *Il ménageoit beaucoup l'argent du Public.*] Il employoit les grands revenus de son patrimoine à faire des libéralités à ses Amis & aux Soldats; mais il étoit très ménager des revenus publics: ainsi il diminua son bien, & laissa l'Epargne extrêmement riche. Il conservoit avec grand soin les vivres & les provisions, & étendoit cette exactitude jusqu'aux moindres choses. Il ôta les pensions qu'Adrien avoit données à beaucoup de personnes inutiles, disant, que c'étoit une chose indigne, ou plutôt une cruauté, de laisser manger la République par ceux qui ne lui rendoient point de service. Il retrancha, entre autres, celle qu'on donnoit à un certain Mésomède Poëte Lyrique, aimé d'Adrien parce qu'il avoit fait des vers à la louange de son Antinoüs. Caracalla fit dresser dans la suite un Monument à ce Poëte. Nous apprenons d'Eusèbe & de Suidas, qu'il étoit Crétois: on a encore quelques vers de lui (43). Antonin vendit les meubles inutiles de la Couronne, & même les Terres du Domaine, se contentant des siennes quand il vouloit aller à la Campagne. Il ne voulut même faire aucun voyage, jugeant que la présence de la Cour est toujours à charge à une Province, quelque soin qu'un Prince puisse avoir de retrancher les dépenses. Cela lui donnoit encore la facilité de recevoir des nouvelles de toutes les Provinces de l'Empire, dont Rome, où il résidoit ordinairement, étoit comme le centre.

(43) Tillemont p. 514.

[F] *Mais il étoit extrêmement généreux de son propre bien, quand il le falloit.*] Son œconomie ne donnoit pas sujet de l'accuser d'avarice, parce qu'il faisoit assez voir en toutes sortes de rencontres, combien il étoit peu attaché à l'argent. Il ne vouloit point accepter les successions, que lui laissoient ceux qui avoient des enfans. Il rendoit aux enfans les biens confisqués sur leurs pères pour crime de péculat, à l'exception de ce qu'il falloit restituer aux Provinces qu'ils avoient pillées. Les confiscations furent plus rares sous lui, que sous aucun autre Prince. Il bannit entiérement les Délateurs. Il étoit toujours disposé à faire des remises d'Impôts, quand il y en avoit quelque besoin. Ceux qui obtenoient pour eux le droit de Citoyens Romains, ne l'obtenoient pas toujours pour leurs enfans, qui demeuroient Grecs, selon l'expression de Pausanias (44); & alors le père ne leur pouvoit laisser son bien, mais il falloit qu'il le donnât à des étrangers, s'il n'avoit point de parens qui fussent citoyens, ou le Fisc s'en saisissoit: mais Antonin voulut qu'en ce cas même, les enfans pussent hériter, aiant plus d'égard aux loix de l'Humanité, qu'à celles qui étoient si favorables à l'avarice des Princes. Le soin qu'il avoit de retrancher les dépenses inutiles, n'étoit donc que pour avoir plus de moyen de faire celles qui étoient utiles ou nécessaires. Il donna des privilèges & des pensions dans toutes les Provinces aux Philosophes, & à ceux qui enseignoient la Rhétorique. Il fit diverses libéralités au Peuple Romain, & aux Soldats. Il nourrissoit une compagnie de jeunes filles, comme pour honorer sa femme. Il fournissoit aux Sénateurs & aux Magistrats de quoi s'acquitter de leurs Emplois. Il fit même plusieurs dépenses pour les Spectacles publics; & l'on prétend qu'il donna le droit de Colonie à la Ville d'Antioche (45). Il n'avoit nullement la passion de bâtir; & néanmoins on marque beaucoup de bâtimens qu'il fit à Rome & aux environs, entre autres le Port de Gaiète, celui de Terracine qu'il rétablit, le Tombeau d'Adrien qu'il acheva. Il fit aussi de nouveaux édifices au Port de Pouzzoles: il donna encore de l'argent à diverses Villes, pour y rétablir les anciens édifices, ou y en faire de nouveaux: on le marque de la Grèce, de l'Ionie, de la Syrie & de Carthage. Il fit une Ville du Bourg de Paliantium en Arcadie, voulant même qu'elle fût libre & exemte de tribut, parce qu'on tenoit qu'Evandre, avec une partie des habitans de ce lieu, avoit autrefois fondé une Ville au lieu où l'on avoit depuis bâti Rome. Les malheurs, qui arrivérent sous son régne, firent paroitre sa libéralité & sa bonté, par le soin qu'il eut de réparer les pertes qu'ils avoient causées. Car il y eut à Rome une famine, un débordement du Tybre & un furieux embrasement. Les Villes de Narbonne dans les Gaules, & d'Antioche en Syrie, & la grande Place de Carthage, furent aussi brulees; & il y eut une peste en Arabie. Durant la famine, il acheta une grande quantité de blé, de vin & d'huile, & les distribua au peuple gratuitement. La seule crainte de la famine fit une fois soulever le peuple contre lui, & on lui jetta même des pierres; cependant, au lieu de punir cette sédition, il se contenta de rendre raison de sa conduite au peuple, pour l'appaiser. Un grand tremblement de terre aiant renversé les Villes de Cos & de Rhodes, avec plusieurs autres dans la Lycie & dans la Carie, Antonin les fit toutes rétablir, non seulement en encourageant les habitans à y travailler, mais en y contribuant aussi par de très grandes dépenses. Il y eut encore de son tems un grand tremblement dans l'Hellespont, qui ouvrit un passa-ge

(44) Pausanias L. VIII. ut supra.

(45) Tillemont p. 514. 515.

n'eut que peu de guerres à soutenir durant son règne [G]; & celles qu'il eut, il les fit par ses Généraux. Il n'en entreprenoit jamais que par nécessité, évitant autant qu'il lui étoit possible de repandre le sang des hommes, même celui de ses ennemis. Il aimoit & desiroit toujours la paix; & preferant dans la guerre même, la gloire de la Justice aux avantages que l'on peut espérer de la Victoire, il songeoit plus à conserver les bornes de l'Empire, qu'à les étendre (h). Il disoit souvent, comme Scipion, *qu'il aimoit mieux conserver un Citoyen, que de tuer mille Ennemis* (i). Par ce moyen, il se fit généralement estimer & respecter de son Siècle, & s'est rendu l'objet de l'admiration de la Postérité [H]. En 139, il resolut de faire épouser Annia Faustina sa fille à Marc-Aurèle, qui fut son successeur (k). L'an 141, il perdit Faustine sa femme, dont les manières libres, & la vie peu régulière, avoient donné lieu à bien des discours. Antonin n'ignoroit pas les desordres de l'Imperatrice: il en gémissoit en secret, & tâchoit d'en prévenir l'éclat; & quand elle fut morte, il en fit une Déesse, lui batit des Temples, & lui fit rendre toutes sortes d'honneurs superstitieux (l). En 147, il donna à Marc-Aurèle la puissance du Tribunat, & la puissance Proconsulaire; & la Chronique d'Alexandrie nous apprend qu'il fit cette même année une remise de Dettes, & en brula les Obligations conservées dans le Tresor. Il faisoit une très grande estime de Marc-Aurèle; mais il traitoit L. Verus fort differemment, parce qu'il connoissoit son mauvais caractère (m). Ce grand & bon Prince mourut vers le 7 de Mars de l'an 161, aiant vecu soixante-treize ans, & régné vingt-deux ans, sept mois, & vingt-six jours depuis la mort d'Adrien (n). Nous parlerons de quelques circonstances de sa mort [I]. Il fut universellement regretté, & le peuple le pleura comme s'il fût mort dans sa première jeunesse (o). On porta son corps avec une pompe extraordinaire dans le Tombeau d'Adrien, & M. Aurèle & L. Vérus prononcérent son Panégyrique (p). Le Senat, du consentement & avec l'approbation de tout le monde, le mit au nombre des Dieux, & l'on rendit à sa mémoire tous les honneurs qui avoient été rendus aux meilleurs Princes (q). Tout le monde s'accorda à louer sa piété, sa bonté, son esprit &

(h) Tillemont p. 520.
(i) Capitolin c. 9.
(k) Tillemont p. 525.
(l) Idem p. 527.
(m) Idem p. 532.
(n) Idem p. 541.
(o) Capitolin. c. 12.
(p) Idem in Vita Antonini Philos. c. 7.
(q) Idem in Vita Antonini c. 12.

ge à la mer au milieu des terres, & renversa entièrement la Ville de Cyzique avec son Temple, le plus grand, dit-on, & le plus beau, qu'il y eût alors (46).

(46) Idem p. 518.

[G] *Il n'eut que peu de guerres à soutenir durant son règne.*] Quelques Auteurs ont écrit qu'Antonin n'avoit eu aucune guerre, durant vingt trois ans qu'il régna; & se sont servis de cet exemple pour montrer que ce n'est pas la paix & le repos, qui corrompt les hommes, mais leur mauvaise disposition. Il est vrai qu'il ne fit jamais la guerre en personne; mais non pas, qu'il n'y ait point eu de guerre durant son règne. Les Maures prirent les prémiers les armes en Afrique; mais il les chassa de toutes leurs terres, les contraignit de s'enfuir aux extrémités de la Libye parmi les Peuples du Mont Atlas (47), & les réduisit à lui demander la paix (48). Les Brigantes, Peuples d'Angleterre, s'étant aussi jettés sur les Pays sujets aux Romains, Lollius Urbicus Gouverneur du Pays les vainquit; & l'on attribua à Antonin le principal honneur de leur défaite, quoiqu'il ne fut pas sorti de Rome. Il leur ôta la plus grande partie de leur Pays, & fit un nouveau mur de gazon, pour empêcher les Barbares d'entrer sur ses terres. Adrien en avoit déja fait un avant lui, mais on prétend que celui d'Antonin étoit bien plus avancé, & jusques dans le milieu de l'Ecosse, entre les Golphes de Forth & de Cluyd, que d'autres appellent d'Edimbourg & de Dunbritton. Cambden a taché de le justifier par diverses Inscriptions. On a trouvé des Médailles d'Antonin, qui lui donnent le nom de *Britannique*; il y en a d'autres qui parlent de l'Angleterre dans son troisième Consulat, c'est-à-dire, après l'an 139 & avant l'an 145, & dans la dixième année de son Tribunat, c'est-à-dire en 147. Le P. Pagi, sur des preuves assez légères, place la guerre d'Angleterre en 140 (49). Antonin fit encore quelques guerres par ses Généraux, contre les Germains, contre les Daces, & contre plusieurs autres Nations. Il arrêta les courses des Alains, & réprima une nouvelle rebellion des Juifs (50), qui est sans doute cette guerre qui se faisoit en Judée dans le tems que Justin Martyr conféroit à Ephèse avec Tryphon, après l'an 150 (51). On dit qu'Antonin permit aux Juifs de circoncire leurs enfans, mais non ceux des autres Nations, sous peine d'être soumis aux Loix faites par Adrien contre les Eunuques. La manière, dont les Juifs parlent de lui, prouve que malgré leur rebellion, il leur fut assez favorable. Il y avoit alors à l'embouchure du Borysthène, ou un peu au-dessus, une Ville Grecque nommée *Olbia*, assez célèbre dans les Anciens. Cette Ville, qui apparemment étoit alors une République Libre & Souveraine, aiant guerre contre les Tauro-Scythes, qu'on croit être les Scythes qui habitoient la Quersonèse Taurique & les Pays des environs, Antonin envoya à son secours des Troupes Romaines, qui défirent les Tauro-Scythes, & les obligérent à donner des ôtages aux habitans d'Olbia (52).

(47) Pausanias ubi supra.
(48) Capitolin. in Vit. Anton. Voy. Tillemont p. 518.
(49) Tillemont pag. 518. 519.
(50) Capitolin. ubi supra. Tillemont p. 519.
(51) Justin. Dialog. p. 217. 227. Paris 1636.
(52) Voyez Arrian. de Ponto p. 12. Genève 1577. Baudrand Dict. Geogr. apud Tillemont p. 520.

[H] *Il se fit généralement estimer & respecter de son Siècle, & s'est rendu l'objet de l'admiration de la Postérité.*] Il ne s'engageoit jamais dans la guerre, que par nécessité & pour se défendre (53). Il aimoit & souhaitoit toujours la paix. Ce caractère le faisoit aimer non seulement de ses Sujets, qui le regardoient comme leur pére & leur protecteur, plutôt que comme leur Maître, mais même de tous les Princes & de tous les Peuples étrangers, parce qu'ils étoient persuadés de son amour pour la Justice. Ils redoutoient sa puissance, & respectoient sa vertu avec admiration. Desorte que comme il ne faisoit point la guerre par ambition à ceux qui demeuroient en repos, les autres aussi n'osoient & ne vouloient pas même troubler ce repos; ce qui ne lui étoit pas moins glorieux que les Triomphes des Conquérans (54). On assure qu'aucun Empereur n'eut jamais tant d'autorité parmi les Nations étrangères. Un Historien dit, sans s'expliquer davantage, que par sa seule autorité il fit sortir de l'Orient le Roi Abgare: *Abgarum Regem ex Orientis partibus sola auctoritate deduxit* (55). C'étoit le nom ordinaire des Princes d'Edesse (56), & S. Epiphane en met un vers ce tems-ci (57), qu'il dit avoir été un homme très saint. Il arrêta par de simples Lettres le Roi des Parthes, prêt à se rendre maître de l'Arménie; & ce Prince demandant qu'il lui renvoyât le Trône Royal que Trajan avoit pris, Antonin le lui refusa absolument (58). Mais l'estime qu'on faisoit de son équité, le rendit même le Juge des Rois, & l'on vit plusieurs Peuples Barbares poser les armes pour soumettre leurs différends à son jugement, & exécuter ses Arrêts. Il fut Juge de la dispute qui étoit entre Rhémétalce & son Tuteur, & rétablit le prémier dans le Royaume du Bosphore, dont l'autre apparemment l'avoit dépouillé. Il reçut des Ambassadeurs de l'Hircanie, de la Bactriane, & des Indes mêmes. Pharasmane Roi d'Ibérie le vint lui-même trouver à Rome, & lui fit encore plus de soumissions ou de présens qu'il n'en avoit fait à Adrien. Les Lazes, Peuples de la Colchide, reçurent de sa main un Roi, nommé Pacorus. Il donna aussi des Princes aux Arméniens & aux Quades, comme nous l'apprenons de ses Médailles, qu'on rapporte à l'an 139. Les grandes qualités de ce Prince, & la manière dont il gouverna l'Empire, l'ont fait comparer, comme on l'a observé dans le corps de l'Article, à Numa, à qui il se trouva ressembler surtout par la tranquillité & la paix dont il jouït presque toujours, & par son soin pour les choses de la Religion. D'autres ont cru qu'on ne le devoit comparer ni à Numa, ni à quelque autre Prince que ce fût, parce qu'il avoit surpassé tous les hommes en bonté. Il n'a eu rien que de louable, dit Capitolin; & nous avons déja remarqué ce que dit Pausanias, qu'il méritoit d'être appellé le Pére des hommes. Ce Prince fut dans une telle vénération à la Postérité, que l'on prétend que le Peuple & les Soldats ne pouvoient regarder un homme comme Empereur, s'il n'avoit le nom d'Antonin; desorte que ses successeurs le voulurent tous porter durant près d'un Siècle, & les Romains estimoient plus ce nom, que ceux mêmes de leurs Dieux. Sévère vouloit que tous les Empereurs le prissent, comme celui d'Auguste, soit parce qu'il regardoit Tite Antonin comme le Prince le plus heureux qu'il connût, soit parce que c'étoit lui, ou plutôt Marc-Aurèle Antonin son successeur, qui l'avoit le prémier mis dans les Emplois. Ce nom, après même avoir été deshonoré par Caracalla, étoit néanmoins encore si révéré, que l'Empereur Macrin le fit prendre à son fils Diaduméne, de peur que ceux qui le portoient ne s'en prévalussent pour se révolter contre lui. Alexandre Sévère ne le voulut pas prendre, par modestie, quoique le Sénat, qui regardoit ce nom comme un Titre de la Puissance Souveraine, de même que celui d'Auguste, l'en pressât extrêmement. Alexandre s'en défendit, en disant qu'il craignoit de ne pas soutenir la dignité d'un si grand nom. On prétend que les Egyptiens avoient une Ere ou une Epoque, qu'ils commençoient avec le règne d'Antonin, où commencent aussi des Fastes Grecs publiés par Dodwel, qui selon lui peuvent être de Théon, ce Philosophe si célèbre à Alexandrie sur la fin du quatrième Siècle (59).

(53) Pausanias ubi supra, & Capitolin.
(54) Eutrop. Hist. Rom. L. VIII. Dion L. LXX. p. 810. Aurel. Victor Epitome. Voy. Tillemont p. 521.
(55) Capitolin. c. 9.
(56) Casaubon in Capitolin.
(57) Apud Tillemont p. 521. L'Auteur Anglois fait dire à Mr. de Tillemont, qu'Epiphane cite un vers, ce qui est faux.
(58) Capitolin. c. 9.

[I] *Nous parlerons de quelques circonstances de sa mort.*] Il tomba malade, d'avoir mangé un peu trop de fromage; ce qui lui causa un vomissement suivi de la fièvre, qui l'emporta en peu de jours. Dès le troisième jour de sa maladie, il donna tous les ordres nécessaires pour faire que Marc-Aurèle lui succédât sans difficulté, & il lui recommanda l'Empire & sa fille. Dans ses rêveries, il ne parloit que des affaires publiques, & des Rois contre qui il étoit en colère. Car Vologèse Roi des Parthes se préparoit déja à la guerre, qu'il déclara bientôt après aux Romains. Peu avant sa mort, il donna pour mot du guet, *la Tranquillité*, ÆQUANIMITAS; & rendit l'esprit, comme s'il se fût endormi d'un sommeil très doux. Il

(59) Tillemont p. 522. 523.

& sa probité. Il est peut-être le seul Empereur, pour lequel il n'y a point eu de sang répandu; & c'est avec raison qu'on l'a comparé à Numa du côté de sa bonne fortune, de sa piété, & de son amour pour la Religion (r). Il eut l'honneur d'avoir l'Empereur Gordien pour Historien [K]. On a publié quelques Harangues sous son nom, que Marius Maximus, Historien cité par Capitolin (s), croyoit être veritablement de lui, quoiqu'on fût généralement d'opinion qu'elles n'en etoient pas. On dit qu'il opéra divers Miracles après sa mort [L]. S. Augustin (t) cite un Rescrit de l'Empereur Antonin, inséré dans le Code Grégorien, par lequel il ordonne qu'un mari ne pourra poursuivre sa femme comme adultère, s'il ne lui a donné l'exemple de garder la chasteté conjugale; & que si l'on trouve par les informations que l'un & l'autre est coupable, ils seront aussi tous deux punis; car il est tout à fait injuste, dit ce Prince, qu'un mari veuille obliger sa femme à lui garder la fidelité, lorsqu'il ne la lui garde pas lui-même. Baronius attribue ce Rescrit à notre Antonin (v), & dit qu'on trouve la même chose dans Ulpien. [☞ Antonin écrivit en faveur des Chrétiens aux Atheniens, aux habitans de Thessalonique, à ceux de Larisse dans la Thessalie, & à tous les Grecs (x); mais nous n'avons plus cette Lettre. Il y en a une autre, adressée à toute la Province d'Asie, aussi en faveur des Chrétiens, mais que plusieurs Savans prétendent être de Marc-Aurèle [M] son successeur. Add. du Trad.]

(r) Id. ibid.
(s) Cap. 11.
(t) *De Adult. Conjug.* T. VI. Paris 1586. *apud* Tillemont pag. 543.
(v) Ad ann. 151. §. 1.
(x) Eusebe *H. E.* L. IV. c. 26.

Il laissa son bien à sa fille, & fit des legs à tous les siens par son Testament (60).

[K] *Il eut l'honneur d'avoir l'Empereur Gordien pour Historien.*] Cet Empereur, étant encore jeune, avoit écrit un fort beau Poëme, intitulé *l'Antoniade*, où il avoit représenté en trente Livres, la Vie & les Guerres d'Antonin & de Marc-Aurèle, tout ce qu'ils avoient fait & en public & dans le particulier. Mais cet Ouvrage n'est point parvenu jusques à nous. *Scripsit praeterea quemadmodum Virgilius* Æneidos, *Statius* Achilleidos, *& multi alii* Iliados, *ita etiam ille* Antoniados, *hoc est Antoninum Pium & Antoninum Marcum, versibus disertissimis, libris XXX, vitam illorum & bella, & publice privatimque gesta perscribens, & hæc quidem puerulus* (61).

[L] *On dit qu'il opéra divers Miracles après sa mort.*] Baronius (62) rapporte une Inscription Grecque tirée, à ce qu'on croit, du Temple d'Esculape à Rome, qui contient diverses guérisons prétendues miraculeuses, & attribuées à des remèdes révélés par cette Divinité imaginaire. Le prémier est marqué comme arrivé du tems de l'Empereur Antonin, on ne dit pas lequel. Justin Martyr, qui paroissoit alors beaucoup dans l'Eglise, remarque, comme l'observe Mr. de Tillemont (63), qu'il n'est pas difficile au Démon, quand Dieu le lui permet, de trouver des remèdes aux maux qu'il a faits lui même, pour s'attirer l'admiration des ignorens, & pour, comme le dit Baronius (64), opposer de faux Miracles à l'éclat des véritables que les Chrétiens faisoient alors.

[M] ☞ *Il y en a une autre, adressée à toute la Province d'Asie .... mais que plusieurs Savans pretendent être de Marc-Aurele.*] Cette Lettre se trouve dans Eusèbe (65), & à la fin de la grande Apologie de Justin Martyr (66); mais ces deux Pièces sont à bien des égards fort différentes, comme on peut s'en convaincre en les comparant. Celle qu'Eusèbe rapporte, se trouve dans l'Article de Marc-Aurèle Antonin (67), où l'Auteur Anglois dit un mot du sentiment de Mr. de Valois sur cette Pièce; mais sans toucher véritablement au fond de la question, que je me propose d'examiner ici. Plusieurs Savans soutiennent que cette Lettre aux Communes ou à la Province d'Asie, est de Marc-Aurèle & non de Tite Antonin: tels sont Scaliger (68), Valois (69), Dodwell (70), Kortholt (71) & autres. Les raisons sur lesquelles ils fondent ce sentiment, sont les suivantes. 1. Que le Titre même de la Lettre, dans Eusèbe, porte le nom de Marc-Aurèle. 2. Que Méliton, Evêque de Sardes en Lydie, n'en parle point, lorsqu'il rapporte diverses Lettres qu'Antonin a écrites pour les Chrétiens; & cependant il ne s'en peut trouver de plus favorable, ni même qui dût être plus connue à Méliton, puisqu'elle s'adresse aux Peuples de l'Asie. 3. Qu'il n'y a aucune apparence, que Justin lui-même ait ajouté cette Lettre à la fin de son Apologie, puisqu'il n'en parle point; & qu'il auroit eu bien plus de raison d'alléguer à Antonin son propre Ouvrege, que la Constitution d'Adrien.

Mr. de Tillemont a soutenu au contraire vigoureusement, que cette Lettre est de Tite Antonin (72), & les savans Bénédictins de S. Maur ont adopté le même sentiment, disant, que Mr. de Tillemont a réfuté si solidement les raisons sur lesquelles ceux de l'opinion contraire appuyent leur sentiment, qu'il lui ôte toute probabilité (73). Mr. de Tillemont remarque d'abord, que cette Lettre est attribuée expressément à Tite Antonin, par le Titre, à la fin de l'Apologie de Justin; & qu'il y a de l'apparence que le Titre est corrompu dans Eusèbe, puisque non seulement il met la Lettre dans la suite du régne d'Antonin, dont il ne rapporte la mort qu'à la fin du Chapitre suivant, mais qu'après avoir rapporté le Titre de l'Apologie de Justin adressée à *Tite-Antonin*, il ajoute que d'autres Fidèles s'étant aussi adressés *au même Prince*, il écrivit la Lettre dont nous parlons. Si Méliton n'en parle point dans l'endroit que rapporte Eusèbe, cela n'empêche pas qu'il n'en ait parlé dans quelque autre lieu; & Eusèbe lui-même, après avoir rapporté la Lettre, ajoute, que Méliton nous assure dans son Apologie, que les choses se sont passées de la sorte, & il n'en cite point d'autre Auteur: ce qui même donne lieu de croire, que Méliton l'avoit insérée toute entière dans son Apologie, & qu'Eusèbe ne l'a tirée que de-là. Mr. de Tillemont croit qu'elle a été un fruit de l'Apologie de Justin, comme on le lit dans Zonare. Ce Savant s'attache sur-tout à combattre le sentiment de Mr. de Valois par la date; ce dernier met cette Lettre dans la prémière année de Marc-Aurèle, parce qu'il y a dans Eusèbe, que ce Prince étoit alors dans la 15. année de sa Puissance Tribunitienne, commencée en 147. Mais 1. cela ne s'accorde par avec le Titre d'*Arménique*, donné par cette Inscription à Marc-Aurèle, dans Eusèbe & dans Ruffin; car les Arméniens ne furent vaincus au plus tôt qu'en 162; on ne trouve même aucune marque de leur défaite qu'en 163; & après qu'ils eurent été vaincus, Marc-Aurèle diffère encore quelque tems à prendre le titre d'*Arménique*. 2. La Lettre porte, que diverses personnes avoient déja écrit à l'Empereur sur les Chrétiens, & qu'il leur avoit répondu, &c. Cela peut-il se rapporter à la prémière année de Marc-Aurèle? 3. L. Vérus régnoit avec Marc-Aurèle en 161, avec la qualité d'Auguste, & étoit à Rome avec lui: pourquoi donc son nom n'est-il point mis dans le Titre? pourquoi la Lettre parle-t-elle toujours au nom d'un seul? Il est certain que dans la suite, quand il y a eu plusieurs Empereurs, ce qu'un seul faisoit en l'absence, & quelquefois contre le sentiment de son Collègue, se faisoit au nom de tous les deux, lors même qu'ils avoient chacun leur Empire à part. 4. Il est hors d'apparence que Marc-Aurèle ait traité les Chrétiens avec plus d'Indulgence dans les prémières années de son régne, qu'il n'a fait depuis, lorsqu'il leur fut obligé de la défaite insigne des Allemands; & c'est néanmoins ce qu'on est obligé de dire, si l'on prétend que c'est lui, qui par sa Lettre aux Etats d'Asie, leur accorde ouvertement une liberté toute entière (74). Cette dernière raison n'est peut-être pas aussi concluante que le prétend Mr. de Tillemont, ainsi qu'on pourra le faire voir ailleurs. Quoi qu'il en soit, on ne peut disconvenir qu'il ne donne un grand degré de vraisemblance au sentiment qui attribue cette Lettre à Tite Antonin. Rem. du Trad.]

(60) Tillemont p. 541.
(61) Capitolin *in Vita Gordian.* c. 3.
(62) Ad ann. 139. §. 4.
(63) P. 543.
(64) *Ubi supra.*
(65) *Hist. Eccles.* L. IV. ch. 13.
(66) P. 135. de l'Edit. de Grabe, Oxford 1700.
(67) Rem. [G].
(68) *Animadvers. ad Euseb.* num. 2157.
(69) *Annotat. ad Euseb. H. E.* L. IV. c. 13.
(70) *Diss. Cyprian.* Diss. II. c. 19. p. 266.
(71) *Nota ad Justini Apolog.* p. 51.
(72) *Mém. pour l'Hist. Eccl.* T. II. Part. II. not. 11. sur Justin, p. 600. & suiv.
(73) *Hist. Littér. de France* T. I. Part. I. p. 255.
(74) Tillemont *ubi supra.*

ANTONIN LE PHILOSOPHE (Marc Aurele), Empereur Romain, sortoit d'une ancienne & illustre Famille, qu'on fait remonter jusqu'à Numa (a). Annius Vérus, son pére, mourut étant Préteur (b). Antonin nâquit à Rome le 26 d'Avril de l'an 121 de l'Ere Chrétienne (c), auquel son aieul étoit Consul pour la seconde fois (d). On trouve qu'il eut divers noms [A], jusqu'à son adoption dans la Famille Aurélienne, & alors il prit celui de Marc-Aurèle-Antonin. Il perdit son pére fort jeune, & fut élevé chez son grand-pére, qui lui donna les plus excellens Maitres dans toutes les Sciences, sous lesquels il fit de grands progrès, donnant des marques d'un beau génie & d'un naturel vertueux [B]. Dion dit (e) qu'il étoit parent d'Adrien, qui l'aima beaucoup dès son enfance, &

(a) *M. Aurelii Vita* p. 21. Parisiis 1610. cum notis Salmasii.
(b) Ibidem.
(c) Tillemont *Hist. des Emper.* T. II. Part. II. p. 559.
(d) *M. Aurel. Vita ubi supra.*
(e) L. LXIX. p. 797. Typ. Wechel. 1606.

[A] *On trouve qu'il eut divers noms.*] Aiant été adopté par son aieul paternel, il fut appellé comme lui *M. Annius Verus*; & Adrien, au-lieu de Vérus, l'appelloit *Verissimus*, c'est-à-dire *très véritable*, à cause de son esprit ferme & constant, qui alloit toujours droit à la vérité & à son devoir (1); & il est marqué sous ce nom dans le Titre de la grende Apologie de Justin Martyr (2). Lorsqu'il fut adopté par Tite Antonin, il prit les noms de *M. Ælius Aurelius Verus*, parce qu'Aurèle étoit le nom de la famille d'Antonin, & Ælius le nom de celle d'Adrien dans laquelle Antonin étoit entré (3). Etant devenu Auguste, il laissa son nom de Vérus à L. Commodus son frère d'adoption (4), & prit pour lui celui d'*Antonin*, sous lequel il est très souvent marqué dans l'Histoire. Mais on le distingue de Tite Antonin son prédécesseur, ou par le prénom de *Marc*, ou par le surnom de *Philosophe*, que le consentement général des Ecrivains lui a attribué; car on ne trouve point qu'il lui ait été donné par aucun Acte public, ni par l'autorité du Sénat (5).

[B] *Donnant des marques d'un beau génie & d'un naturel ver-*

(1) Dion Cass. L. LXIX. p. 797. *apud* Tillemont *Hist. des Emp.* T. II. P. II. p. 559.
(2) *Apol.* p. 1. Oxford 1700.
(3) Tillemont *ubi supra.*
(4) *L. Veri Vita* c. 4. inter *Hist. Augustæ Script.* Lugd. Bat. 1661.
(5) Tillemont *ubi supra.*

& qui dès l'âge de six ans le relevoit par toutes les prérogatives & tous les honneurs dont son âge étoit capable. Marc-Aurèle n'avoit encore que seize ans, lorsqu'il céda à sa sœur Annia Cornificia, qui avoit épousé Numidius Quadratus, toute la succession de son père; & sa mere voulant qu'il en conservât une partie, il lui dit qu'il seroit bien aise qu'elle donnât à sa fille tout ce qu'elle avoit, parce que c'étoit assez pour lui de la succession de son grand-père (*f*). A la mort de Céjonius Commodus, qu'Adrien avoit adopté, ce Prince jetta les yeux sur Marc-Aurèle, pour se consoler de la perte qu'il avoit faite, & pour se donner un digne successeur à l'Empire; mais comme il n'avoit encore que dix-huit ans, & qu'il étoit par conséquent trop jeune pour cette importante place, Adrien fixa son choix sur Antonin le Pieux, à condition que celui-ci adopteroit Marc-Aurèle, & Lucius Commodus qui n'avoit que sept ou huit ans, & qui étoit petit-fils d'Adrien par adoption, & fils de Céjonius. Toutes ces adoptions se firent apparemment le 25 de Février de l'an 138 (*g*). Marc-Aurèle, bien loin de s'enorgueillir de cet honneur, n'en apprit la nouvelle qu'avec une espèce de tremblement & d'effroi; & ceux de sa maison lui en demandant la cause, il les entretint des maux qui accompagnent le droit de commander aux autres (*h*). Adrien le fit aussi désigner Questeur pour l'année suivante, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge prescrit par les Loix (*i*). Après la mort d'Adrien, il épousa Faustine fille d'Antonin le Pieux [*C*], dont il eut plusieurs enfans [*D*]. Dès l'an 139, Antonin combla M. Aurèle de divers hon-

(*f*) Tillemont p. 568.

(*g*) Idem p. 568. 569.

(*h*) Capitolin. *Vit. M. Aurel.* c. 5.

(*i*) Tillemont p. 569.

vertueux.] Dans sa plus tendre jeunesse, il se conduisoit si bien avec ses parens, qu'ils l'aimoient tous. Il nous assure lui-même (6), qu'il n'a jamais manqué à ce qu'il devoit à son père & à sa mère, à ses parens & à ses amis; mais il le fait avec beaucoup de modestie, disant, que c'est qu'ils étoient tous si bons, qu'ils ne lui avoient jamais donné occasion de leur faire paroitre la mauvaise humeur qui lui étoit naturelle. Son esprit étoit si grave & si tranquille, qu'on prétend que ni la joie, ni la tristesse ne lui faisoient jamais changer de visage (7). Annius Vérus son grand-père, qui l'avoit adopté, le fit élever chez lui par une femme qu'il entretenoit; mais Marc-Aurèle remercie les Dieux, de ce qu'une si mauvaise éducation avoit peu duré. Il semble qu'Adrien ait voulu l'avoir chez lui. Marc-Aurèle reconnoit devoir au Ciel la conservation de sa chasteté (8); & l'Orateur Aristide (9) dit que beaucoup louoient la chasteté, mais qu'il n'y avoit que lui qu'on crût la posséder, parce qu'il avoit toujours été au-dessus des plaisirs dont les autres sont esclaves. Etant encore enfant, il recommandoit sans cesse à ceux qui avoient soin de son bien, d'agir avec douceur & avec humanité (10). Il avoit de grands sentimens de Religion, ce qui le fit entrer dans tous les Mystères du Paganisme: car il n'avoit encore que huit ans, lorsqu'Adrien le mit dans la Compagnie des Saliens ou Prêtres de Mars; & il s'appliqua à apprendre fort bien tout ce qui regardoit les fonctions de ce Sacerdoce. Aussi a-t-on dit de lui, que sa première vertu avoit été la Religion. Avant que de commencer la guerre des Marcomans, il rétablit avec grand soin le Culte de ses Dieux, & il différa son départ pour faire toutes sortes de cérémonies: de quoi les Païens mêmes se sont moqués, & on a encore un Distique, où les bœufs blancs souhaitent qu'il ne revienne pas victorieux, de peur qu'il n'extermine leur race à force de faire des Sacrifices (11). Cependant il condamnoit lui-même la Superstition dans les autres, & vouloit qu'on reléguât dans des Iles ceux qui se servoient du nom des Dieux pour épouvanter des esprits foibles. Il bannit ainsi un homme, accusé d'avoir prédit une révolte. Il défendit à ceux de Peluse le Culte de Sérapis, à cause des crimes qu'ils commettoient dans ces Mystères. Il faisoit profession de n'être pas facile à croire ce qu'on disoit de la Magie, des Enchantemens & autres choses de cette nature (12). Il fut élevé de très bonne heure dans l'étude des Lettres & de la Philosophie, sous des Maitres fort estimés, qu'il considéra tous comme des personnes auxquelles il avoit obligation, & qu'il recompensa fort bien (13). Les plus célèbres pour l'Eloquence sont Hérode Atticus & M. Cornélius Fronto, qu'il éleva jusqu'au Consulat (14). Il aimoit extrêmement la connoissance de l'Antiquité, & il avoit des Recueils des Ecrits des Anciens, pour s'en servir dans sa vieillesse. Aurèle Victor le préfère de beaucoup à Antonin pour l'Eloquence; & néanmoins il nous dit lui-même (15), qu'il avoit bientôt quitté l'étude de la Rhétorique & de la Poësie, & des autres choses semblables, qu'il avoit même peu profité du tems qu'il y avoit mis; & il remercie le Ciel, de ce qu'il n'y avoit pas naturellement de disposition, parce qu'il s'y fût peut être trop attaché. Il étudia aussi le Droit de fort bonne heure, sous L. Volusius Métianus (16) ou Mæcianus (17), & cette étude lui fut très utile, lorsqu'il eut à rendre la Justice étant Empereur; car sachant bien toutes les Loix, il n'avoit pas besoin de recourir aux Jurisconsultes (18). Athénagore, dans son Apologie pour la Religion Chrétienne (19), attribue à M. Aurèle d'avoir été parfait en toute sorte de Science, sur-tout dans la connoissance des sentimens des Philosophes; & en effet, sa plus grande étude fut celle de la Philosophie (20). Dès l'âge de douze ans, il prit l'habit de Philosophe, c'est-à-dire le manteau des Grecs; & bientôt après il en voulut mener la vie austère, jusqu'à coucher à terre: néanmoins les instances de sa mère l'obligérent à prendre ensuite un petit lit, qu'on couvrit de quelques peaux (21). Il remercie le Ciel, de ce qu'aimant la Philosophie, il n'étoit pas tombé entre les mains de ceux qui s'attachoient moins à régler les mœurs, qu'à l'Eloquence, comme les Sophistes, ou à faire des Syllogismes, ou à observer les Astres (22). Il étudia la Philosophie Péripatéticienne sous un Claude Sévère (23), qu'il fit Consul vers l'an 163 (24). Il s'attacha bien plus à celle des Stoïciens, dans laquelle il eut pour Maitre Apollone de Chalcide (25), qu'Antonin avoit fait venir exprès à Rome pour le lui mettre entre les mains (26), Sextus de Cheronée neveu de Plutarque, Junius Rusticus, Claudius Maximus, & Cinna Catullus (27). Eusèbe y joint un Basilide de Scythople (28), & ce semble aussi, Arrien le célèbre Disciple d'Epictète. Marc-Aurèle remarque lui-même (29) diverses Maximes importantes pour la conduite de la vie, qu'il avoit prises de Rusticus, d'Apollone, de Sextus, de Catulle, & de Maxime. Il met (30) entre ses Précepteurs Diognète, qui lui avoit conseillé de s'attacher à la Philosophie, Bacchius, Tandalide, Marcien, Alexandre Platonicien, un autre Alexandre Grammairien, & Fronton, qui lui avoient appris l'Eloquence. Depuis même qu'il fut Empereur, il témoigna de grands égards pour ses Maitres (31). Il étoit si bien instruit de la Philosophie, qu'il écrivoit des Dialogues, étant tout jeune: mais aiant appris de Diognète à en faire, il cessa d'y travailler par le conseil de Rusticus, parce qu'il y avoit en cela plus d'ostentation que d'utilité, pour une personne de son rang (32). Il écoutoit ces Philosophes assidument, parce qu'il étoit bien aise d'apprendre toujours quelque chose d'eux; mais du reste, il étoit persuadé qu'il n'y en avoit que peu ou point qui fussent vraiment Philosophes, & qui pratiquassent ce qu'ils enseignoient: l'expérience lui avoit fait connoitre, que la plupart non seulement étoient avares & intéressés, mais ne cherchoient qu'à disputer, & n'avoient qu'un esprit de vanité, de malignité & de jalousie (33).

[*C*] *Il epousa Faustine, fille d'Antonin le Pieux.*] Adrien l'avoit accordé dès l'âge de quinze ans avec la fille de L. Verus Céjonius (34), qu'on croit être celle qui est appellée Fabia dans quelques endroits de l'Histoire; & d'autre part, cet Empereur avoit ordonné qu'Antonin donneroit sa fille Annia Faustina au jeune Lucius (35). Mais dès qu'il fut mort, comme Lucius n'étoit qu'un enfant, Antonin fit proposer à Marc-Aurèle d'épouser sa fille. Il demanda du tems pour en délibérer, & s'y étant enfin résolu, il épousa Faustine au plus tard en 146. Mais ce mariage ne fut pas heureux, à cause de la conduite déréglée de Faustine & de Commode son fils. Il paroit néanmoins que Fabia ne valoit pas mieux que Faustine (36).

[*D*] *Dont il eut plusieurs enfans.*] Il en avoit une fille dès le commencement de l'an 147, & ce pouvoit être *Lucile*, mariée vers 164 à L. Vérus, & depuis à Pompéien. Il en eut plusieurs autres, dont trois vivoient encore en 193. Caracalla, l'an 212, en fit mourir une, qui étoit déja vieille, & que le respect de son père avoit fait honorer jusques là de tous les Empereurs (37). Marc-Aurèle eut aussi plusieurs fils. *Commode* qui lui succéda, & *Antonin Geminus*, étoient jumeaux. Ils naquirent le 31 d'Août de l'an 161, dans le Palais, leur père étant déja Empereur. Il prenoit souvent Commode, encore tout petit, entre ses bras, & le présentoit aux Soldats, pour le recommander à leur foi. Les Astrologues promettoient la même durée de vie à ces deux enfans, ce qui n'empêcha point qu'Antonin ne mourût quatre ans après. Marc-Aurèle eut en 163 un troisième fils nommé *Sévère*, ou *Verus*, qui mourut en 170. Diverses Médailles lui donnent le nom d'*Antonius Verus*, à quoi quelques Modernes ajoutent encore celui de *Sextus*, sur l'autorité de Galien. D'autres croyent que ce Sextus est un quatrième fils de Marc-Aurèle (38). *Verissime*, qu'Hérodien donne pour frère unique à Commode (39), (aiant peut-être moins connu les autres, parce qu'ils étoient morts auparavant & dans les premières années de l'enfance,) est assez probablement Annius Vérus, le nom de Vérissime lui aiant apparemment été donné, comme à son père; & cela s'accorde avec ce qu'Hérodien ajoute, que ce Vérissime étoit mort extrêmement jeune (40). Nous trouvons dans les Inscriptions un *T. Aurelius Antoninus*, & un *T. Ælius Aurelius*, fils de M. Aurèle & petits-fils de T. Antonin. Ils doivent être nés tous deux avant l'an 161, & avant Commode, aussi-bien que *Faustine* leur sœur; car Mr. Aurèle n'est qualifié que César dans ces Inscriptions, quoiqu'on y donne à Faustine sa femme le titre d'Auguste. On n'y donne point non plus à Antonin le titre de *Divus*, ce qui marque encore qu'il n'étoit pas mort. Que si ces Inscriptions sont les Epitaphes de ces Princes, comme il y a bien de l'apparence, il faudra mettre leur mort aussi bien que leur naissance avant le mois d'Avril de l'an 161. Cela s'accorde avec une

(6) *Pensées Moral.* L. I. ch. 14.

(7) Tillemont p. 561.

(8) Id. ibid.

(9) Ælii Aristid. *Orat.* IX p. 114. T. I. Genevæ 1604.

(10) Tillemont *ubi supra.*

(11) Idem p. 561. 562.

(12) Idem p. 562. 563.

(13) Capitolin. *Vit. M. Aurel.* c. 3. *Pens. Moral.* L. I. ch. 14.

(14) Vid. Casauboni *Notas in Capitol. Vit. M. Aurel.* c. 2.

(15) *Pens. Moral.* L. I. ch. 4. & 14.

(16) Capitolin. *Vit. M. Aurel.* c. 3.

(17) Casauboni *Nota ad eund.*

(18) Aristid. *Orat.* IX p. 109. 210.

(19) Pag. 6. Paris 1636.

(20) Capitol *Vit. M. Aurel.* c. 2.

(21) Id. ib.

(22) *Pens. Moral.* L. I. ch. 14.

(23) Capitol. c. 3.

(24) Voyez Tillemont p. 501.

(25) Capitol. c. 2.

(26) Id in *Vit. Anton. Pii* c. 10.

(27) Id. in *Vit. M. Aurel.* c. 6.

(28) *Chron.* ad ann. 146.

(29) *Pens. Moral.* L. I. ch. 4. 5. 6. 10. & 12.

(30) Ibid. c. 5. 7. & 9.

(31) Tillemont p. 565. 566.

(32) Ibid. p. 566.

(33) Gabriel Fregnoll. T. III p. 460. Fdit Gaz. Basil. 1538. apud Tillemont p. 566.

(34) Capito. *Vit. M. Aurel.* c. 4.

(35) Tillemont. p. 569.

(36) Id. ib.

(37) Idem p. 570.

(38) Idem p. 571.

(39) Hérodien L. I. p. 1 de la Trad. Franç. Paris 1700.

(40) Tillemont p. 571.

honneurs, & il fe conduifit toujours d'une manière qui le fit chérir de ce Prince, & de tont l'Empire [E]. A la mort d'Antonin en 161, le Senat le contraignit d'accepter la conduite des Affaires, & lui déféra l'Empire, auquel il affocia Lucius Vérus [F]. Les Romains virent alors pour la prémière fois deux Auguftes en même tems; ce qui parut fi furprenant, que quelques-uns en ont fait le commencement d'une nouvelle Ere (k). Marc-Aurèle prit le meme jour le nom d'Antonin, qu'il donna auffi à Vérus fon Collegue, auquel il promit fa fille Lucile (l). Les deux Empereurs allérent enfemble au Camp, où ils promirent une certaine fomme aux Soldats: ils firent enfuite les funerailles d'Antonin, & prononcérent l'un & l'autre fon Panégyrique (m). Ils gouvernérent enfemble les Affaires avec beaucoup de douceur & d'union. Marc-Aurèle s'appliqua tout entier à fe faire aimer; & Lucius fe conduifit avec affez de modeftie, témoignant beaucoup de deférence en toutes chofes pour fon Collégue; M. Aurèle fe loue (n) meme du refpect & de l'amitie que fon frére avoit eu pour lui. On dit (o) que peu de tems après qu'il eut mis Tite Antonin au nombre des Dieux, les Pretres Paiens, les Philofophes & les Gouverneurs de Provinces lui préfentérent des Requetes pour l'exciter à perfécuter les Chretiens, & qu'il les rejetta avec beaucoup d'indignation [G]. Mais le bonheur dont l'Empire commençoit à jouïr fous les deux fréres, fut troublé l'an 162 par un furieux débordement du Tybre, qui caufa la perte d'un grand nombre de beftiaux, & une très grande famine dans Rome (p). Ce débordement fut fuivi de la guerre des Parthes; & dans le meme tems les Cattes ravageoient la Germanie & la Rhétie, & l'on craignoit encore la guerre du côté des Barbares d'Angleterre. On envoya contre ceux-ci Calphurnius Agricola, & contre les Cattes Aufidius Victorinus; mais pour les Parthes, on jugea qu'il falloit que L. Verus marchât en perfonne contre eux, tandis que Marc-Aurèle demeureroit à Rume, où fa préfence étoit néceffaire [H]. Pendant la guerre des Parthes, vers l'an 163 ou 164, Marc-Aurèle envoya à Lucius Verus Lucile fa fille, qu'il lui avoit promife en mariage: il la conduifit lui-méme à Brindes, & il eût fouhaité de la mener jufqu'en Syrie; mais comme quelques-uns difoient qu'il vouloit aller en Orient pour s'attribuer l'honneur d'avoir fini la guerre des Parthes, il revint promptement à Rome (q). Les Romains aiant vaincu les Parthes, qui furent obliges d'abandonner

(k) Idem p. 578.
(l) Capitolin. c. 7.
(m) Tillemont p. 577.
(n) *Penfées Moral.* L. I. ch. 14.
(o) *Vie de M. Antonin par Dacier* p. 13.
(p) Tillemont p. 579.
(q) Idem p. 581. & 589.

une Lettre que M. Aurèle, encore Céfar, écrivit à ceux de Smyrne après l'an 144, & apparemment avant l'an 159, où il les remercie du compliment que T. Atilius Maximus Proconful lui avoit envoyé de leur part, fur ce qu'il lui étoit né un fils, *quoique la chofe*, dit il, *ait tourné autrement*: car ces paroles paroiffent bien marquer que l'enfant étoit déja mort (41).

(41) Idem p. 571. 575.

[E] *Il fe conduifit toujours d'une manière, qui le fit cherir de ce Prince, & de tout l'Empire.*] Au milieu des honneurs, il ne laiffoit pas de s'appliquer beaucoup à l'étude. Mais fon principal foin étoit de fe rendre très foumis à Antonin, & de régler fes actions, fes paroles & fes penfées mêmes, fur fa volonté & fur fon exemple (42). En vingt-trois ans qu'Antonin régna, il ne fut jamais que deux nuits hors d'auprès de lui (43). Il recevoit tout le monde avec beaucoup de civilité, prefque comme s'il n'eût été qu'un particulier: Il alloit voir fes Amis quand ils étoient malades, ne manquoit point d'aller aux Ecoles des Profeffeurs, lifoit fans ceffe les Orateurs & les Philofophes Grecs & Latins. A moins qu'il ne fût avec Antonin, il étoit toujours en habit brun (44), & fans le flambeau qu'on avoit accoutumé de porter devant les Céfars & les Empereurs (45). Il y eut des gens qui tâchérent de le rendre fufpect à Antonin; mais ce Prince fage & éclairé fe moqua de tout ce qu'on lui en put dire, la modeftie & la probité de M. Aurèle le mettant au-deffus de tous les foupçons. Antonin avoit une telle confiance en lui, qu'il ne donnoit guères de Charges fans le confulter (46). Ariftide, dans l'éloge qu'il fait de M. Aurèle, prétend qu'avant que de régner, il arrêta beaucoup de defordres qui fe commettoient dans le Gouvernement, où beaucoup de chofes, dit-il, fe conduifoient d'une manière qui n'étoit ni fage ni jufte, mais pleine de hauteur, de violence & d'infolence. Et ce Sophifte femble encore vouloir dans la fuite décrier le Gouvernement d'Antonin, pour pouvoir relever M. Aurèle. Mais, comme le remarque Mr. de Tillemont (47), il femble avoir plus confulté en cela la coutume des Orateurs, que la vérité: car felon les Hiftoriens, M. Aurele n'a rien eu au-deffus d'Antonin, pour ce qui eft de la modération, & du foin des peuples. Nous ajouterons une nouvelle preuve de la bonté & de l'humanité de ces deux Princes. Celui qui avoit eu foin de l'éducation de Marc-Aurele, étant mort, il en fut touché jufqu'à en pleurer. Les Courtifans voulurent railler de fes larmes; mais Antonin prit fon parti, ajoutant, que ni la Philofophie, ni la Puiffance Impériale, n'empêchent pas qu'on ne foit homme. *Inter argumenta pietatis ejus & hoc habetur, quod cum Marcus mortuum educatorem fuum fleret, vocareturque ab aulicis miniftris ab oftentatione pietatis, ipfe dixerit:* Permittite, *inquit*, illi ut homo fit; *neque enim vel Philofophia, vel Imperium tollit affectus* (48). Il paroit par toute la vie de Marc-Aurèle, qu'il avoit pris des principes des Stoïciens, cette égalité d'efprit qu'ils attribuoient à leur Sage dans les divers événemens; mais non cette dureté, qui fait un crime de la tendreffe & de la compaffion.

(42) Capitol. in *Vit. M. Aurel.* c. 5.
(43) Idem c. 7.
(44) *Marbodeus Gallus.*
(45) Dion Caff. p. 721. 722. *Excerpt. Valefii.* Pstil. 1534.
(46) Capitol. c. 6.
(47) P. 573.
(48) Capitol. *in Vita Anton. Pii* c. 10.

[F] *Auquel il affocia Lucius Verus.*] Ariftide s'étend fort fur cette action de Marc-Aurèle, qu'il repréfente comme la plus grande qu'aucun Prince ait jamais faite; & fur l'union des deux Empereurs, qui n'empêchoit point l'unité de la Monarchie, parce qu'en deux corps & en deux ames il n'y avoit qu'une feule volonté. Il dit que c'eft un exemple qu'ils ont donné à toute la Terre, afin que les hommes euffent des Empereurs pour Maitres de l'union qui doit être entre eux, qu'ils fe regardaffent tous comme fréres, qu'ils banniffent les troubles, les divifions, & les querelles, & qu'ils appriffent à fe céder les uns aux autres, & à ne pas difputer avec baffeffe pour des chofes fi fort au-deffous de l'Empire, & de l'Empire des Romains. Dion dit (49) que ce qui porta Marc-Aurèle à prendre Lucius pour Collègue, fut le defir d'avoir le tems d'etudier, & la foibleffe de fa fanté; car Lucius étoit plus robufte & plus propre pour les fatigues de la guerre.

(49) Lib. LXXI. p. 202.

[G] *Qu'il les rejetta avec beaucoup d'indignation.*] Ils lui avoient demandé la permiffion de punir les Chrétiens, que la clémence d'Adrien & d'Antonin fes prédéceffeurs avoit mis à couvert de la rigueur des Loix. Marc-Aurele, qui n'avoit pas moins d'éloignement pour la cruauté que fes prédéceffeurs, & qui les imitoit dans tout ce qui étoit bon & louable, fut fourd à de pareilles demandes, & interpofa fon autorité en faveur des Chrétiens, en écrivant une Lettre aux Etats d'Afie affemblés à Ephéfe. Voici cette Lettre, telle qu'elle fe trouve dans Eufèbe (50). „ Je fai, que les Dieux ont foin que ces hommes ne demeurent pas inconnus; car il leur appartient plutôt qu'à „ vous, de chatier ceux qui refufent de les adorer. Plus „ vous faites de bruit contre eux, & plus vous les accufez d'impiété, plus vous les confirmez dans leur fentiment & dans leur réfolution. Ils aiment mieux être déférés & être condamnés à la mort pour le nom de leur „ Dieu, que de demeurer en vie. Ainfi ils remportent „ la victoire, en renonçant à la vie, plutôt que de faire „ ce que vous defirez. Il eft auffi à propos de vous donner des avis touchant les tremblemens de terre qui font „ arrivés, ou qui durent encore. Comparez la conduite „ que vous tenez dans ces occafions, avec celle que tiennent les Chrétiens. Au-lieu qu'alors ils mettent plus „ que jamais leur confiance en Dieu, vous perdez courage, vous ne prenez non plus de foin du Culte des „ Dieux, que fi vous ne les connoiffiez point, & vous „ perfécutez jufqu'à la mort les Chrétiens, qui adorent „ un Dieu éternel. Plufieurs Gouverneurs de Provinces „ aiant écrit à mon pére touchant cette Religion, il défendit de les inquiéter, à moins qu'ils n'entrepriffent „ quelque chofe contre le bien de l'État. Quand on m'a „ écrit fur le même fujet, j'ai fait la même réponfe. Que „ fi à l'avenir on accufe quelqu'un d'être Chrétien, je „ veux qu'il foit abfous, & que l'accufateur foit puni." Mr. de Valois remarque fur ce paffage d'Eufebe, que cet Hiftorien s'eft trompé en attribuant cette Lettre à Antonin le Pieux, puifqu'il eft évident par le titre, qu'elle eft de Marc-Aurèle, qui l'écrivit la prémière année de fon régne, fous fon troifième Confulat. Voy. les *Faftes d'Onuphre fur l'an de Rome* 914. L'Auteur de la Chronique d'Alexandrie s'eft apperçu de cette méprife d'Eufèbe; mais il s'eft trompé lui-même, en mettant cette Lettre dans la dixième année de Marc-Aurèle. Zonare a fuivi Eufèbe; car il dit que Juftin Martyr aiant préfenté fon Apologie à Tite Antonin, ce Prince en fut fi touché, qu'il envoya un Edit aux Communes d'Afie, pour empêcher qu'on ne punit aucun Chrétien, ordonnant qu'on laiffât tranquilles ceux qui feroient accufés comme tels, & qu'on punit les accufateurs. Le P. Hallois, dans fes Notes fur la Vie de Juftin Martyr (51), foutient que cette Lettre eft d'Antonin le Pieux; mais fes raifons ne font guères concluantes, comme il paroit par les remarques de Mr. de Valois (52). Mr. Echard, dans fon *Hiftoire Ecclefiaftique* (53), eft tombé dans la même erreur (54).

(50) *Hift. Ecclef.* L. IV. ch. 13. de la Trad. de Coufin.

[H] *Que Marc-Aurèle demeureroit à Rome où fa préfence étoit neceffaire.*] Il fit admirer fa bonté & fa fageffe, occupé uniquement à procurer le bonheur du Genre-humain, à récompenfer les bons avec libéralité, & à gagner les méchans par le pardon de leurs fautes. Il faifoit plus d'honneur au Sénat qu'aucun Empereur n'avoit encore jamais fait, & traitoit le Peuple comme on avoit fait dans le tems de la Liberté. Il renvoyoit fouvent au Sénat les Caufes que les Empereurs avoient accoutumé de juger, & pour

(51) Cap. 5.
(52) *In Annot. ad Eufeb. Hift. Eccl.* L. IV. c. 13.
(53) Vol. II. L. III. ch. 12 p. 475. Edit. 2. 1710. in-8.
(54) Confultez la Rem. [M] de l'Artic. TITE ANTONIN.

donner la Mésopotamie, les deux Empereurs triomphérent d'eux en 166, & furent honorés du Titre de Peres de la Patrie (r). Mais cette année fut fatale par la cruelle Peste qui règna par tout le Monde [I], & par la Famine qui désola Rome. Les Marcomans & plusieurs autres Peuples d'Allemagne prirent les armes contre les Romains, & les deux Empereurs marchérent contre eux en personne, & obligérent les Barbares à demander la paix [K]. Ils recommencérent néanmoins la guerre l'année suivante, ce qui obligea les deux Empereurs à marcher de nouveau contre eux; mais L. Vérus fut attaqué d'une apoplexie, & mourut à Altino. En 170, Marc-Aurèle fit de grands préparatifs contre les Allemands [L], & poussa la guerre avec beaucoup de vigueur. Durant qu'il étoit à Sirmich dans la Pannonie, il donna une grande marque de bonté à Hérode Atticus [M]. L'an 174, il arriva un évenement fort extraordinaire. Pendant la guerre d'Allemagne, l'Empereur se laissa enfermer

(r) Idem p. 191.

pour l'honorer dans ses membres, il commettoit ceux qui avoient été dans les Charges, pour décider diverses affaires. Il donnoit des Sénateurs pour Patrons aux Villes, & les avançoit lui-même dans les Charges, quand ils étoient pauvres & gens-d'honneur. Lorsqu'ils étoient accusés, il examinoit secrettement la chose, avant que de la laisser éclater; & il ne souffroit point que les Chevaliers assistassent au Jugement. Il venoit régulièrement au Sénat, comme un simple Sénateur. Il s'appliquoit extrêmement à l'administration de la Justice, se servant beaucoup du conseil de ses Préfets & de celui des Jurisconsultes, particuliérement de Scævola (55). Quand il jugeoit les procès, ce qu'il faisoit même au milieu des guerres, lorsqu'elles lui laissoient du loisir, il donnoit beaucoup de tems aux Avocats, en prenoit lui-même beaucoup pour interroger les Parties, & examiner leurs réponses, & il étoit quelquefois dix ou douze jours sur une seule affaire (56). Aristide assure (57), que ceux mêmes qu'il avoit condamnés étoient contraints d'avouer que ses Arrêts étoient justes. Il diminuoit presque toujours quelque chose des peines portées par les Loix; mais dans les grands crimes il étoit inexorable. Il punissoit les fautes, sans haïr ceux qui avoient failli, par le seul desir de corriger ou les coupables mêmes, ou les autres par leur exemple (58). On marque qu'un Préteur s'acquittant mal de sa Charge, il ne voulut pas la lui ôter, mais il lui défendit de l'exercer (59). On trouve néanmoins, que malgré sa douceur, il obligéa ceux de Nicée d'envoyer tous les ans à Rome une certaine quantité de blé, pour les punir d'avoir assommé à coups de bâton un de leurs Citoyens nommé Hipparque, homme d'un génie rare & extraordinaire: cette peine dura jusqu'à Constantin, qui la leur remit (60).

(55) Capitolin. c. 10-12.

(56) Dion Cass. L. LXXI. p. 804.

(57) Arist. Orat. IX. p. 110.

(58) Id. ib.

(59) Capitol. c. 12.

(60) Tillemont p. 387.

[I] *Cette annee fut fatale par la cruelle Peste qui regna par tout le Monde.*] L'Armée Romaine l'apporta d'Orient, & l'on prétend qu'elle fut une punition de la trahison faite à ceux de Séleucie, qui avoient reçu les Romains comme amis; ce qui n'empêcha pas ceux-ci de bruler cette Ville entiérement, & de massacrer beaucoup de monde (61); & que comme les Soldats pilloient un Temple d'Apollon, ou à Séleucie même, selon Ammien (62), ou dans le Pays de Babylone, selon Capitolin (63), ils y trouvérent un petit coffre d'or, consacré par des cérémonies magiques, & que l'aiant ouvert, il en sortit un air contagieux, qui infecta le Pays des Parthes, & ensuite toute la Terre. Néanmoins ceux qui écrivoient dans ce tems-là même, avant que cette Peste eût passé du Pays des Parthes dans l'Empire Romain, disoient (64) qu'elle avoit commencé dans l'Ethiopie, d'où elle s'étoit répandue par l'Egypte dans la plupart des terres des Parthes, & particuliérement à Nisibe. Cette Peste sembloit suivre L. Vérus de Province en Province, & à mesure qu'il s'avançoit vers Rome, elle s'y avançoit aussi (65): elle gagna même les Gaules & jusques au Rhin; en un mot, elle se répandit dans toute la Terre, faisant par-tout de grands ravages durant plusieurs années. Elle dépeupla les Armées & les Provinces, mais particuliérement l'Italie, selon Orose, qui la décrit plus amplement que les autres (66). Galien, qui commençoit alors à se rendre célèbre pour la Médecine, en parle aussi en divers endroits. Elle fit périr beaucoup de personnes illustres. Pour les pauvres, il falloit emporter leurs corps par charretées, & Marc-Aurèle faisoit donner de l'argent du public pour les enterrer (67). Alexandre, qui contrefaisoit le Prophète d'Esculape sur les côtes de la Paphlagonie, avoit répandu par-tout un vers qui portoit, qu'Apollon chassoit la Peste; & beaucoup de personnes écrivoient ce vers au haut de leur porte, croyant qu'Apollon empêcheroit la Peste d'entrer chez eux. Mais Lucien assure (68) que ces maisons furent celles où il mourut le plus de monde, cette folle confiance en leur Apollon faisant peut-être qu'ils se précautionnoient moins que les autres. Il y eut aussi un autre Imposteur, qui dit publiquement dans Rome que la fin du Monde étoit proche, & que le feu descendroit du Ciel après qu'on l'auroit vu changé en Cicogne, en se jettant de dessus un arbre dans le Champ de Mars; & il fit par quelque tour d'adresse qu'on s'imagina avoir vu cette métamorphose, aiant lâché une Cicogne qu'il tenoit cachée. Il faisoit cela de concert avec d'autres, qui vouloient mettre le feu à la Ville pour la piller; & il l'avoua, lorsqu'il fut pris & amené à l'Empereur, qui eut assez de bonté pour lui pardonner. *Plane cuidam, qui diripiendæ urbis occasionem cum quibusdam conscïis requirens, de caprifici arbore in Campo Martio concionabundus, ignem de cælo lapsurum, finemque mundi affore diceret, si ipse lapsus ex arbore in ciconiam verteretur, quum statuto tempore decidisset, atque ex sinu ciconiam emisisset, perducto ad se atque confesso veniam daret* (69).

(61) Idem p. 394.

(62) Liv. XXIII. p. 251.

(63) In Vita Veri c. 8.

(64) Lucian. Hist. p. 355. Paris. 1615. apud Tillemont ubi supra.

(65) Capitolin. ubi supra.

(66) Hist. L. VII. c. 15. p. 413. dans la Biblioth. des Pères Tom. XV. Paris 1644.

(67) Capitol. in Vit. M. Aurel. c. 13.

(68) Pseudomant. p. 402. 439.

(69) Capitolin. ubi supra.

[K] *Obligérent les Barbares à demander la paix.*] Cette guerre contre les Marcomans est représentée par les Historiens comme la plus grande dont on ait jamais ouï parler, & ils la comparent aux Guerres Puniques. Tous les Barbares voisins de l'Empire, depuis les Gaules jusqu'à l'extrémité Orientale de l'Illyrie, s'étoient unis ensemble contre les Romains: ils prirent & pillérent diverses Villes, & défirent plusieurs Armées (70). L'approche des deux Empereurs fit peur aux Allemands; car lorsqu'ils étoient encore à Aquilée, la plupart des Rois Barbares se retirérent au-delà du Danube avec leurs Troupes, & tuérent même ceux qui les avoient portés à la guerre. Les Quades, qui avoient perdu leur Roi, promettoient de ne point couronner celui qu'ils avoient créé en sa place, qu'après en avoir eu l'agrément des Empereurs. Tout se disposoit donc à la paix, & la plupart des Barbares députoient ou aux Empereurs, ou aux Généraux Romains, pour demander pardon de leur révolte. L. Vérus, qui n'avoit quitté les plaisirs de Rome qu'à regret, vouloit s'en retourner sur cela; mais Marc Aurèle, persuadé que les Barbares feignoient seulement de vouloir la paix pour n'être pas accablés par les armes des Romains, voulut s'approcher plus prés d'eux, & aprés avoir demeuré quelque tems à Aquilée pour y donner ordre à tout, pendant que Lucius ne songeoit qu'à se divertir, il passa avec lui les Alpes, & pourvut à tout ce qui étoit nécessaire pour la sureté de l'Illyrie & de l'Italie; & puis s'en retourna à Rome (71).

(70) Tillemont p. 397.

(71) Idem p. 600. 601.

[L] *Fit de grands préparatifs contre les Allemands.*] L'importance de cette guerre les rendoit nécessaires. Comme la Peste, qui duroit encore, avoit beaucoup diminué les Troupes, il fit enrôler les Esclaves, comme on avoit fait du tems d'Annibal, les Gladiateurs, & les Bandits mêmes de la Dalmatie & de la Dardanie. Il trouva aussi des Allemands, qui pour de l'argent voulurent bien faire la guerre à leur Nation. Cependant l'Epargne étant épuisée par tant de dépenses, & Antonin ne pouvant se résoudre à mettre sur le Peuple de nouveaux impôts, il fit exposer en vente durant deux mois les plus riches meubles de la Couronne, les Statues & les Tableaux de prix, même les habits de soie de l'Impératrice, & un grand nombre de perles, dont Adrien avoit fait un Trésor particulier. Par ce moyen il eut assez d'argent pour faire cette année au Peuple une largesse extraordinaire, pour soutenir durant cinq années la guerre des Marcomans, & pour racheter ensuite une partie de ce qu'il avoit vendu (72).

(72) Idem p. 607. & Capitolin c. 17.

[M] *Il donna une grande marque de bonté à Herode Atticus.*] Il s'éleva un grand différend entre Hérode & la Ville d'Athènes, appuyée par les deux Quintiles, fort aimés de l'Empereur, & qui gouvernoient alors la Grèce. On croyoit d'ailleurs que Marc-Aurèle avoit quelque raison de ne pas aimer Hérode, & il étoit porté naturellement à favoriser les Peuples. Il reçut fort bien Démostrate, que les Athéniens lui avoient député, & prit soin lui-même qu'il eût tout ce qu'il lui falloit. L'Impératrice Faustine prenoit aussi leur parti; & une petite fille de trois ans qu'elle avoit alors avec elle, en caressant son père, se jettoit à ses genoux, & le prioit en bégayant de conserver la Ville d'Athènes. Outre cela, le tonnerre tomba sur le lieu où logeoit Hérode, & tua deux petites filles d'Alcimédon son Affranchi, qu'il avoit élevées, & qu'il aimoit extrêmement. Toutes ces choses aiant mis Hérode comme en fureur, lorsque le jour où l'affaire se devoit traiter devant l'Empereur fut arrivé, il ne dit rien de ce qu'on pouvoit attendre du plus éloquent homme de la Grèce, mais se mit à déclamer avec emportement contre l'Empereur même, sans rien déguiser, jusqu'à lui reprocher qu'il l'abandonnoit à une femme & à un enfant de trois ans. Et comme Bassée, Préfet du Prétoire, lui dit que sa manière d'agir pourroit bien le faire condamner à la mort, il lui répondit: *Un homme âgé, comme je suis, n'a pas grand' chose à craindre*; & puis s'en alla brusquement. Marc-Aurèle écouta tout, sans témoigner par aucun geste que cela lui fît la moindre peine; & quand Hérode s'en fut allé, il dit seulement aux Avocats des Athéniens: *Vous pouvez dire vos raisons, sans vous mettre en peine si Hérode ne le veut pas.* Il les écouta sans rien dire, mais non pas sans verser des larmes, lorsqu'ils parlérent des moyens par lesquels ils prétendoient qu'Hérode & ses Affranchis opprimoient le Peuple. Cependant on prétend qu'il ne prononça rien contre Hérode, mais seulement contre ses Affranchis, qu'il ne condamna néanmoins qu'à une peine très douce; il en exempta même Alcimédon, le trouvant assez puni par la mort de ses deux enfans. Depuis cela, Hérode lui aiant écrit comme pour se plaindre de ce qu'il ne lui écrivoit plus, au-lieu qu'il avoit accoutumé de le faire très souvent, il lui fit une réponse très ample & pleine

mer avec son Armée par les Quades, dans un poste très desavantageux, & où l'on ne trouvoit point d'eau. Les Romains se trouverent alors dans une étrange extrémité, étant accablés de travaux & de blessures, abbattus par le chaud & par la soif, sans pouvoir ni avancer ni combattre; lorsque tout d'un coup on vit les nuées s'assembler de toutes parts & la pluie tomber en abondance. L'Armée Romaine pensa d'abord à étancher sa soif; mais les Barbares les vinrent attaquer avec tant de furie, qu'ils auroient certainement été defaits, s'ils n'eussent été secourus d'une grosse grêle & de quantité de foudres qui tomboient sur les ennemis, sans toucher aux Romains, qui par ce moyen demeurérent victorieux. Voilà de quelle manière Dion décrit les particularités de cette Histoire (s). On attribue ce miraculeux évènement aux prières des Chrêtiens [N]. En 175, Marc-Aurèle traita avec divers Peuples

(s) L. LXXI. p. 805. 806.

d'amitié, & lui fit même des excuses de ce qu'il s'étoit vu obligé de condamner des personnes qui étoient à lui (73).

[N] *On attribue ce miraculeux évènement aux prières des Chrétiens.*] Il a été particuliérement célébré par Tertullien (74), par Eusèbe (75), par Jules Capitolin (76), par Thémistius dans un Discours à Théodose (77), par S. Jérôme (78), par S. Grégoire de Nysse (79), par Claudien (80), & par la Chronique d'Alexandrie, qui copie Eusèbe. Baronius en rapporte une Image, qui se trouve, dit-il, à Rome sur la célébre Colonne d'Antonin, avec les autres Exploits que fit Marc-Aurele dans la guerre des Marcomans (81); & Thémistius (82) en cite une qu'il avoit vue, sur le même Miracle. Les Paiens & les Chrétiens, dit Mr. de Tillemont (83), ont reconnu également la vérité de ce Prodige; mais les Paiens n'en ont pas voulu reconnoître la cause. Dion (84) l'attribue au pouvoir d'un Magicien d'Egypte nommé Arnuphis, qui étoit à la suite de l'Empereur; d'autres à un Julien, originaire de Chaldée, qui étoit aussi Magicien, & qu'on fait Auteur de divers Livres de Magie, de même que son père, qui se nommoit aussi Julien (85). Capitolin, Thémistius, & Claudien, dans les endroits cités, l'attribuent à l'Empereur même. Sur la Colonne des Antonins, les Paiens en donnent la gloire à leur Jupiter *pluvieux & foudroyant* (86), comme ils avoient accoutumé de faire, selon la remarque de Tertullien (87), toutes les fois que les Serviteurs du vrai Dieu avoient obtenu de lui de la pluie par leurs prières & leurs jeûnes. Mais les Chrétiens, comme on le voit dans Eusèbe (88), assuroient que Dieu accorda cette faveur à la prière des Soldats Chrétiens de l'Armée Romaine, qui la lui demandèrent à genoux, *selon que nous avons accoutumé de prier*, dit cet Historien, &, comme le remarque S. Grégoire de Nysse, après s'être séparés pour cet effet du reste de l'Armée (89). Le prémier de ceux qu'Eusèbe allègue sur ce sujet, est Apollinaire Evêque d'Hiérapie, qui vivoit au tems même que cet évènement arriva. Mais, comme le remarque très bien Mr. de Tillemont (90), il seroit à souhaiter qu'Eusèbe nous eût rapporté ses propres paroles. Nous rapporterons ici les argumens qu'on allègue en faveur de la vérité de ce Miracle, tels que Mr. de Tillemont les propose. Il dit que les Chrétiens, dont les prières sauvérent l'Armée Romaine en cette rencontre, étoient de la Légion appellée *Melitine*, ou comme dit Xiphilin (91), de la Légion levée ou résidente à Melitine, Ville célèbre de la Petite Arménie sur le bord de l'Euphrate: ce qui s'accorde entiérement, car les Légions prenoient souvent le nom des Provinces où elles avoient leurs quartiers (92); & S. Grégoire de Nysse nous assure que la Légion qui obtint cette Victoire, logeoit dans une Ville voisine de la Cappadoce (93). Il ajoute, qu'elle avoit reçu la Foi par une Vision; ce qui, selon Mr. de Tillemont (94), rend croyable ce que dit Xiphilin, que cette Légion n'étoit composée que de Chrétiens. C'étoit apparemment la douzième Légion, à qui Tite avoit donné la Ville de Mélitine pour quartier l'an 70 (95), & qui étoit placée vers l'an 230 dans la Cappadoce (96), sous laquelle l'Arménie Mineure pouvoit alors être comprise; & la *Notice de l'Empire* met encore, longtems après, la douzième Légion à Mélitine. Elle avoit le surnom de *Foudroyante* (97); & Apollinaire dit, au rapport d'Eusèbe, que la Légion Mélitine reçut ce titre de l'Empereur, en récompense du Miracle dont nous parlons. Xiphilin dit la même chose (99); & Onuphre le confirme, soutenant (100) que jusqu'à Marc-Aurèle on n'a point parlé de la Légion Foudroyante. Mais on trouve par une Inscription, que la douzième Légion même avoit ce surnom, dès le règne de Trajan (101). Eusèbe remarque comme une chose extraordinaire, que cette Légion subsistoit encore de son tems (102); & elle produisit alors les quarante Martyrs de Sébaste, si célèbres dans l'Eglise (103). Mais la preuve la plus considérable de ce Miracle, c'est la Lettre que Marc-Aurèle même en écrivit, au rapport de Tertullien (104), & qui est sans doute la même que celle qu'il écrivit au Sénat, selon Dion (105), sur sa Victoire. Tertullien nous assure, que par sa Lettre il attribuoit ce Prodige à la prière des Chrétiens, quoiqu'il en parlât avec quelque sorte de doute: *Christianorum forte militum precationibus impetrato imbre*; n'osant peut-être le faire plus positivement, pour ne pas ruïner la Superstition Paienne. Mr. de Tillemont remarque, que de la manière dont Tertullien parle de la Lettre de Marc-Aurèle, en la citant hautement contre les Paiens, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne l'ait vue, & que ce qu'il en rapporte ne doive passer pour très autentique. Eusèbe la cite de Tertullien, dans son Histoire Ecclésiastique; mais dans sa Chronique, il n'en parle que comme d'une chose qui se disoit, & sur laquelle il laisse le jugement libre à chacun: 'Αλλὰ ταῦτα μὲν ὅπῃ τις ἐθέλοι τιθέσθω. Mais S. Jérôme, en traduisant cet endroit, dit positivement qu'on l'avoit encore alors. Orose (106) & Xiphilin (107) témoignent seulement, qu'on croyoit l'avoir de leur tems, sans dire qu'ils l'eussent vue. Nous avons aujourd'hui une Lettre attribuée à Marc-Aurèle, sur la Victoire qu'il remporta par le moyen des Chrétiens; elle est en Grec après les Apologies de Justin Martyr, & en Latin dans Onuphre (108) & dans Baronius (109), traduite selon eux sur le Texte Grec, qui étoit déja une Traduction de l'Original Latin. Ils la reçoivent tous deux comme autentique; mais, comme le remarque Mr. de Tillemont (110), il est assez difficile de suivre en cela leur sentiment: car sans parler du style barbare & presque inintelligible de cette Lettre, sur-tout dans le Grec, elle porte que le Miracle arriva lorsque les Allemands étoient encore à trois ou quatre lieues des Romains; que l'Armée n'étoit composée que de quatre Légions, sans parler de la douzième, nommée Foudroyante ou Mélitine; que les Chretiens qui étoient dans l'Armée haïssoient l'usage des armes; & elle ordonne que les Chrétiens mis en Justice soient renvoyés absous, quand même ils persisteroient dans leur Religion, & que leurs accusateurs soient brulés tout vifs. Scaliger, dans ses Notes sur la Chronique d'Eusèbe (111), y trouve encore d'autres marques de fausseté, qui seroient trop longues à rapporter, & sur lesquelles il ne fait point de difficulté de conclurre que cette Pièce est absolument fausse, & n'a été composée même qu'après le tems de Justinien. Il a été suivi par d'autres, & Mr. de Tillemont avoue (112), qu'il ne voit pas qu'il soit aisé de répondre aux raisons que Scaliger allègue, ni à celles que l'on pourroit ajouter. Mr. Echard dans son *Histoire Ecclésiastique* (113) appuie fortement sur l'autorité de la Lettre de Marc-Aurèle, *citée par Tertullien, moins de vingt-six ans après le tems où elle a été écrite*, comme il le remarque, & *dans une Apologie publique de la Religion Chretienne; ce qu'il n'eût certainement pas osé faire, si le fait n'eût été avéré. L'erreur*, continue-t-il, *par rapport à la Légion Foudroyante, la fausse Lettre qu'on a encore, les circonstances ajoutées à l'Histoire dans les Siècles suivans, ne peuvent donner atteinte à la vérité de l'Histoire même.* Mr. Wotton, dans ses Remarques à la fin de la Vie de Marc-Aurèle, a aussi examiné cette question, & a décidé en faveur du Miracle. Mais la question a été discutée avec beaucoup de soin & d'exactitude par Mrs. Moyle & King, dans plusieurs Lettres qui se trouvent dans le second Volume des Oeuvres de Mr. Moyle, dans lesquelles ce dernier se propose de prouver la fausseté de l'Histoire de la Légion Foudroyante. [☞ Un savant Journaliste (114) avoit commencé à rendre compte de cette dispute, d'une manière également agréable & instructive; mais il n'a pas continué, comme il l'avoit promis. Voici en substance à quoi revient ce que Mr. Moyle entreprend d'établir. 1. Que dans l'Armée de Marc-Aurèle, il n'y a point eu de Légion entière qui fût Chrétienne; & c'est ce qu'il prouve avec tant d'évidence, que Mr. King lui-même avoue que cette Légion toute Chrétienne est une chose improbable, également difficile à croire, soit qu'on la considère comme l'effet du hazard, ou comme celui du destin. Et c'est-là aussi le sentiment de Mr. de Valois (115). 2. Que la Légion Fulminante ne tira point son nom du Miracle. C'est ce qui est aussi incontestable; & il n'y a aucun fondement à ce que dit là-dessus Mr. de Tillemont (116) pour éluder la force de l'argument, *que les foudres qu'elle obtint du Ciel peuvent le lui avoir confirmé*; puisque dans ce cas-là elle auroit dû être appellée *seconde Fulminante*, comme le remarque Mr. de Valois (117). 3. Que l'Empereur n'attribua jamais ce Miracle à la prière des Chrétiens. 4. Qu'après ce prétendu Miracle, Marc-Aurèle ne donna jamais aucun Edit en faveur des Chrétiens. 5. Que malgré le témoignage d'Apollinaire & de Tertullien, les Chrétiens en général ne crurent pas ce Miracle. 6. Que la délivrance de l'Armée Romaine, quelque vraie qu'elle soit, ne fut point miraculeuse. Comme je n'ai point les Ouvrages de Mr. Moyle, je ne puis mettre le Lecteur au fait des raisons sur lesquelles il fonde ses quatre dernières Propositions. On voit toujours que cet habile homme ne croyoit pas que la délivrance de l'Armée Romaine eût été obtenue par les prières des Chrétiens, ni que cette délivrance fût un Miracle; deux Propositions, paradoxes en apparence, mais plus fondées peut-être qu'on ne le croit. Rem. du Trad.] Mr. Whiston a tâché de répondre à Mr. Moyle par une Dissertation, qui a paru en 1726 sous ce titre: *De la Légion Fulminante; ou la Délivrance miraculeuse de Marc-Antonin & de son Armée, par les prières des Chrétiens.*

(73) Philostrat. *de Vit. Sophist.* c. 17. p. 518. Paris. 1608. *apud* Tillemont p. 615.
(74) *Ad Scapulam* c. 4. p. 87. & *Apol.* c. 5. p. 6. Paris. 1634.
(75) *H. E.* L. V. c. 5.
(76) *Vit. M. Aur.* c. 24.
(77) P. 191. Ed. Hard. Paris. 1684.
(78) *In Chron.*
(79) *De Quadr. Martyr.* Or. II. T. III. Paris. 1638.
(80) *Consul. Hon.* VI. p. 281. Lugd. Bat. 1650.
(81) Baron. *ad annum* 176. §. 14.
(82) *Orat.* XV. p. 191.
(83) P. 621.
(84) Liv. LXXI. p. 805.
(85) L'on trouve un *Julien*, mis au rang des plus célèbres Magiciens. Voy. *Porphyrii Vita* p. 80. *apud* Tillemont.
(86) Baron. *ubi sup.* §. 24. 25.
(87) *Ad Scapulam* c. 4. p. 87.
(88) *Ubi supra.*
(89) Greg. Nyss. *ubi supra.*
(90) P. 822.
(91) Dion L. LXXI. p. 806.
(92) *Roma Illust. sive Antiq. Rom. ex Lipsio per Thysium abbrev.* p. 87. Amstelod. 1657.
(93) Greg. Nyss. *ubi supra.*
(94) *Ubi supra.*
(95) Joseph. *Guerre des Juifs* L. VII. ch. 4.
(96) Dion L. LV. p. 564.

(106) L. VII. c. 15. p. 219.
(107) *Ubi supra.*
(108) *In Fast.* p. 234.
(109) *Ad ann.* 176 §. 22.
(110) *Hist. des Emper.* T. II. Part. III. p. 932. Not. XV. sur M. Aurèle & L. Vérus.
(111) Pag. 223. Voyez Pagi *Critic. in Annal. Baron.* ad ann. 174. §. 2.
(112) *Ubi sup.* p. 932.
(113) L. III. c. 11. *ad ann.* 179.
(114) *Bibliotb. Angl.* T. XIV. P. II. p. 325. & suiv.
(115) *Not. in Euseb. Hist. Ecclef.* L. V. c. 5.
(116) *Hist. des Emper.* T. II. Part. II. p. 618.
(117) *Ubi supra.*

(97) Idem ibidem. (98) *Ubi supra.* (99) Dion L. LXXI. p. 808. (100) *In Fast.* p. 233. Heidelb. 1588. (101) Baron. *ad ann.* 178. §. 39. Scaliger *Not. in Euseb. Chron.* p. 233. Lugd. Bat. 1658. (102) *Hist. Eccl.* L. V. ch. 5. (103) Gregor. Nyss. *ubi supra.* (104) *Apolog.* c. 5. (105) L. LXXI. p. 806.

[O] *L'Em-*

ples d'Allemagne, & il en agit même avec douceur envers ceux qu'il avoit soumis (*t*). Bientôt après, Avidius Cassius Gouverneur de Syrie se révolta contre l'Empereur, qui cacha quelque tems cette nouvelle; mais le bruit s'en étant bientôt répandu, il la déclara lui-même aux Soldats par un discours très modéré, s'étant contenté d'y reprocher à Cassius, qu'il reconnoissoit bien mal l'amitié qu'il avoit eue & qu'il auroit toujours pour lui, comme il espéroit de le montrer par la manière dont il vouloit le traiter, quand il l'auroit réduit à l'obeïssance. Mais cette guerre fut terminée par la mort de Cassius, qui fut tué par un Centenier nommé Antoine (*v*). L'Empereur en agit avec une extrème douceur, envers ceux qui avoient pris le parti du Rebelle [*O*]. Tertullien soutient, qu'on n'avoit pu trouver aucun Chrétien, qui eût eu part à cette révolte, non plus qu'aux autres entreprises faites contre l'autorité des Princes (*x*). Immédiatement après, l'Empereur donna le Consulat à Pompéien, qui avoit épousé sa fille Lucile, veuve de L. Vérus. Il donna aussi, à la prière du Sénat, la Puissance du Tribunat à Commode son fils (*y*). Il le mena avec lui en Orient, aussi-bien que Faustine sa femme, qui fut emportée par une mort subite au pied du Mont Taurus, dans un Bourg nommé Halale, dont il fit depuis une Colonie, & où il lui éleva un Temple (*z*). Nous ne rapporterons point ce que l'Histoire dit de cette Princesse: il suffit de savoir qu'elle étoit entiérement indigne d'avoir Antonin pour père & Marc-Aurèle pour mari; & que ce dernier, cependant, ne laissa pas de rendre les plus grands honneurs à sa mémoire. L'an 176, Marc-Aurèle visita la Syrie & l'Egypte; & quoique les habitans d'Alexandrie eussent donné les plus grands éloges à Cassius, il les traita avec beaucoup de bonté. Il n'agit dans l'Egypte qu'en Citoyen & en Philosophe, & donna dans tout l'Orient des marques de sa modération & de sa sagesse (*aa*). Tous les Rois de l'Orient, & les Ambassadeurs de celui des Parthes, vinrent le trouver, & il renouvella la paix avec eux (*bb*). Il passa plusieurs jours à Smyrne [*P*]; & après qu'il eut réglé les affaires de l'Orient, il vint à Athènes, où il se fit admettre aux Mystères de Cérès, & l'on remarque qu'il entra seul dans le lieu le plus secret (*cc*). Ce fut alors, qu'il accorda divers honneurs à la Ville d'Athènes, & y établit des Professeurs publics [*Q*]. Il revint de là à Rome avec Commode son fils, & le désigna Consul pour l'année suivante, quoiqu'il ne fût que dans sa seizième année, aiant obtenu dispense des Loix qui fixoient l'âge nécessaire pour entrer dans les Charges. Le 27 de Novembre de cette année, il lui donna le titre d'*Imperator*; & le 23 de Décembre il triompha avec lui des Nations de l'Allemagne, qui avoient été vaincues (*dd*). Dion dit (*ee*) qu'il remit tout ce qui pouvoit être dû au Domaine du Prince, & au Tresor pubbic, durant les 46 ans qui avoient suivi une pareille remise faite par Adrien, & qu'il fit bruler dans la grande Place tous les papiers qui pouvoient regarder ces dettes. Il fit aussi diverses libéralités à beaucoup de Villes, particuliérement à celle de Smyrne, qui avoit été renversée par un tremblement de terre depuis qu'il y avoit passé

(*t*) Tillemont p. 625--610.

(*v*) Dion L. LXXI. p. 812.

(*x*) *Ad Scapulam* c. 2. p. 81. 56. *apud* Tillemont p. 642.

(*y*) Tillemont p. 644.

(*z*) Capitolin. c. 26.

(*aa*) Tillemont p. 649.

(*bb*) Id. ib.

(*cc*) Idem p. 650.

(*dd*) Idem p. 652. 653.

(*ee*) Lib. LXXI. p. 814.

[O] *L'Empereur en agit avec une extrème douceur envers ceux qui avoient pris le parti du Rebelle.*] Il ne voulut ni faire mourir, ni mettre en prison, ni juger par lui-même aucun des Sénateurs, qui s'étoient trouvés engagés dans la rebellion de Cassius; mais il les renvoyoit au Sénat, en leur assignant un jour pour comparoitre, comme si c'eût été une affaire Civile & ordinaire (118). Tibère les auroit renvoyés au Sénat, pour les faire condamner avec plus de rigueur qu'il ne les auroit osé condamner lui-même; mais cette cruelle hypocrisie étoit bien éloignée du caractère de Marc-Aurèle (119). Car il écrivit au Sénat pour le prier d'user en cette occasion plutôt d'indulgence que de rigueur, de ne répandre le sang d'aucun Sénateur, & d'aucune personne de qualité, ou plutôt de qui que ce fût; d'accorder cette gloire à son règne, que dans le malheur d'une rebellion, personne n'eût perdu la vie, hormis dans la prémière chaleur du tumulte. „ Et je voudrois, *ajouta-t-il*, pouvoir même retirer du tombeau plusieurs de „ ceux qui sont morts; car on n'approuve jamais qu'un „ Prince venge ses propres injures: quand il ne feroit „ rien que de juste, il passe au moins pour trop sévère." *Utinam possem multos etiam ab inferis excitare. Non enim unquam placet in Imperatore vindicta sui doloris, quæ etsi justior fuerit, acrior videtur* (120). Il demande ensuite, qu'on pardonne à la femme, au gendre & aux enfans de Cassius; ou plutôt, qu'on les traite comme innocens, puisqu'ils n'avoient rien fait qui pût les rendre coupables; & qu'on leur laisse ce qu'il leur avoit donné, c'est-à-dire plus de la moitié du bien de leur père & de leur mère, avec tous leurs biens meubles, & la liberté d'aller où ils voudroient, pour être par-tout des preuves vivantes de la douceur du Sénat (121). Il demande même généralement que tous les Sénateurs & les Chevaliers Romains, qui pouvoient être coupables de la révolte, fussent exemptés de la mort, de la proscription, de l'infamie, en un mot, de toute peine pour le présent & pour l'avenir, & de la honte même de leur faute; & il étend cette indulgence jusqu'à ceux qui avoient déja été punis, voulant qu'on rappelle ceux qui avoient été relégués, & qu'on rende leurs biens aux proscrits. Thémistius, dans sa septième Harangue, propose pour modèle aux Princes la douceur avec laquelle l'Empereur en agit en cette rencontre. La révolte de Cassius servit donc à relever extrémement la douceur & la bonté de Marc-Aurèle, & fit voir que rien n'étoit capable de la vaincre, ni la grandeur du crime de ceux qui avoient pris les armes pour lui ôter la vie à lui & à son fils, ni la crainte que le pardon ne fit de nouveaux coupables. Il étoit bien éloigné de feindre de fausses Conspirations, pour avoir prétexte de punir des innocens, lui qui pardonnoit un crime inexcusable à tant de personnes de qualité, à tant de riches, & à divers Princes étrangers, sans s'en venger ni par lui-même, ni par le Sénat, ni sous le prétexte de quelque autre faute (122). On dit même qu'il fit beaucoup de bien à plusieurs de ceux qui avoient souhaité sa mort (123). Aristide n'a pas oublié de remarquer cette bonté de Marc-Aurèle pour ses ennemis, & il s'en sert pour montrer, que non seulement il étoit exempt d'emportement & de colère, mais que par une grandeur d'ame & une générosité extraordinaire, il étoit au-dessus de l'envie, qui ne peut rien souffrir de grand dans les autres, & de cette timidité, qoi fait prendre des précautions excessives contre les maux qu'on appréhende. Ce qui le fortifioit encore contre ces lâches frayeurs, qui font faire de véritables maux pour en prévenir d'imaginaires, c'est qu'il étoit persuadé que tout étant gouverné par la Justice & la Sagesse Divine, un Prince ne succombe point sous ses ennemis, sans le mériter; ce qu'il montroit par l'exemple de tous les autres Empereurs. Et pour Galba même, qui semble le plus innocent de tous ceux qui ont été tués, il étoit avare; & l'Avarice, disoit-il, est un vice capital dans un Souverain. *Nam de Pertinace* (124) *& Galba paria sentiebat, quum diceret in Imperatore avaritiam esse acerbissimum malum* (125). Enfin il disoit, que ni Auguste, ni Trajan, ni Adrien, ni son père Antonin, n'avoient succombé aux attentats des rebelles, en quelque grand nombre qu'ils fussent; & qu'ils n'avoient jamais été punis qu'à l'insu de ces Princes, & malgré eux (126).

[P] *Il passa plusieurs jours à Smyrne.*] Pendant qu'il fut dans cette Ville, toutes les personnes de quelque distinction s'empressérent à le venir saluer. Aristide le Sophiste, dont nous avons encore plusieurs Discours, & qui s'y rendoit alors célèbre par son éloquence, fut néanmoins trois jours sans s'acquitter de ce devoir. Les deux Quintiles l'y aiant enfin amené, il dit à l'Empereur, qu'il n'étoit pas venu plus tôt, parce qu'il étoit occupé à une Pièce. Antonin agréa cette franchise, & lui aiant dit qu'il vouloit l'entendre, Aristide demanda que ses Disciples y fussent, & eussent la liberté de battre des mains & de lui applaudir; ce qu'il lui accorda en riant, & il ne laissa pas de l'aimer & de l'estimer depuis ce tems-là (127). Nous avons de cet Aristide un Panégyrique de Marc-Aurèle, fait après la rebellion de Cassius, & lorsque les Allemands étant vaincus, l'Empire, agité jusques alors par tant de tempêtes, jouïssoit d'une entière tranquillité (128). Cela ne convient presque qu'à cette année; mais il ne paroit point que ce Discours ait été prononcé en présence de Marc-Aurèle.

[Q] *Il accorda divers honneurs à la Ville d'Athènes, & y établit des Professeurs publics.*] Dion dit (129) qu'il établit des Professeurs pour toutes les Sciences, & qu'il leur assigna des appointemens considérables. On voit par d'autres Auteurs, qu'il y avoit de ces Professeurs pour chaque Secte de Philosophie, comme pour les Stoïciens, les Péripatéticiens, les Platoniciens & les Epicuriens; & quand un de ces Professeurs mouroit, on en mettoit un autre à sa place, choisi par les personnes les plus habiles, avec l'agrément de l'Empereur. Mais il semble que cet établissement ait commencé dès avant que les Athéniens fissent des plaintes contre Hérode Atticus, ce qui fut en 175, puisque Marc-Aurèle avoit d'abord laissé à cet Hérode le choix des Professeurs en Philosophie. Il voulut néanmoins choisir lui-même le Sophiste Théodote pour y enseigner le prémier la Rhétorique, avec de beaux appointemens (130). Adrien, qui étoit de Tyr, avoit la même Chaire, quand Marc-Aurèle vint à Athènes; & c'étoit aussi ce Prince qui la lui avoit donnée, sur la réputation de son éloquence. Il voulut l'entendre déclamer, & en aiant été fort satisfait, il lui fit de grands présens, & lui donna des immuni-tés

(118) *Vales. Excerpt. Dionis* p. 717.

(119) Tillemont p. 627. 628.

(120) Vulcatius Gallic. in *Vit. Avidii Cassii*, inter *Hist. Aug. Script.* c. 12.

(121) Idem ibid. & Capitol. *Vit. M. Aurel.* c. 26.

(122) Dion *Excerpt.* p. 718. 721.

(123) Dion *Hist.* L. LXXI. p. 813.

(124) L'Historien s'est trompé, ou il y a une faute de Copiste; car Pertinax succéda à Commode fils de Marc-Aurèle.

(125) Vulcat. Gallic. *in Vit. Cassii* c. 5.

(126) Id. ib.

(127) Philost. *de Vit. Sophist.* c. 35. p. 579. *apud* Tillemont p. 649. 650.

(128) Arist. Orat. IX.

(129) Liv. LXXI. p. 814.

(130) Tillemont pag. 650. 651.

(ff) Tillemont p. 854.
(gg) Idem p. 659.
(hh) Idem p. 660. Capitolin c.

passe (ff). Il s'appliqua aussi à remédier à divers abus, & fit plusieurs excellentes Ordonnances [R]. L'an 178, il partit avec son fils Commode [S], pour marcher en personne contre les Marcomans & autres Peuples Barbares; & l'année suivante il gagna sur eux une grande bataille (gg), desorte qu'il les auroit entièrement subjugés, s'il n'eût été attaqué de la maladie [T] dont il mourut le 17 de Mars de l'an 180, après avoir regné dix-neuf ans, & dix ou onze jours depuis la mort d'Antonin, & avoir vêcu cinquante-huit ans, dix mois, & vingt-deux jours (hh). Tout l'Empire regretta la perte d'un

18 dit qu'il mourut la 18. année de son regne, & la 61. de son âge.

tés & d'autres privilèges pour lui & pour ceux de sa famille (131). C'est peut-être en partie à cause de cet établissement de Professeurs à Athènes, qu'Aristide dit que Marc-Aurèle avoit relevé par de nouveaux honneurs la Grèce & les Sciences des Grecs, qui étoient auparavant très méprisées & très négligées, & qui avoient perdu les prérogatives & les privilèges qu'on y avoit attachés.

(131) Idem p. 651.

[R] *Il s'appliqua aussi à remédier à divers abus, & fit plusieurs excellentes Ordonnances.*] Il modéra les dépenses qu'on faisoit pour les Gladiateurs (132), & il ne les laissoit combattre qu'avec des épées fort émoussées, comme des fleurets, ensorte qu'on voyoit leur adresse, sans qu'ils fussent en danger de se tuer (133). On remarqua encore combien il étoit éloigné de répandre le sang, en ce qu'un Esclave aiant appris à un Lion à dévorer les hommes avec une fureur extraordinaire, il ne voulut point voir ce spectacle, dont la cruauté des autres se divertissoit. Et le peuple demandant avec instance la liberté pour le Maître du Lion, il fit dire par le Héraut, qu'il ne l'avoit pas méritée. Ce Prince éclaircit admirablement les obscurités des Loix, & adoucit par ses nouvelles Ordonnances ce qu'il y avoit de trop sévère dans les anciennes. On trouve encore dans les Pandectes & dans les autres Livres de Droit, des marques ou des restes de quantité d'Ordonnances, qu'il a faites, plutôt néanmoins pour rétablir l'ancienne Jurisprudence, que pour en introduire une nouvelle (134). Il ordonna le premier, selon Capitolin (135), que l'on séroit enregistrer les noms de tous les enfans qui naitroient de Citoyens Romains, un mois au plus tard après leur naissance; & cela lui donna occasion d'établir des Greffes publics dans les Provinces. Il renouvella l'Ordonnance faite prémièrement par Nerva, qu'on ne pourroit faire aucune poursuite contre les morts, que dans les cinq ans après leur mort. Il ordonna que tous les Sénateurs auroient au moins le quart de leur bien en Italie. Aurèle Victor dit qu'il donna à tous indifféremment le droit de Citoyens Romains. Les Jurisconsultes le suivent, & de la manière qu'en parle Casaubon, il semble qu'on ait une Constitution de lui pour accorder ce droit à tous les Sujets de l'Empire; mais cette Constitution, qui est seulement marquée par Ulpien dans le Digeste, est d'Antonin Caracalla, comme on peut le conclurre, tant du style ordinaire d'Ulpien, que de l'autorité formelle de Dion (136); & nous apprenons de l'Histoire des Martyrs de Lyon, rapportée par Eusèbe (137), que l'an 177, deux ou trois ans seulement avant la mort de Marc-Aurèle, on distinguoit encore les Citoyens Romains des autres. Cet Empereur ne put souffrir que les mêmes Bains fussent communs aux hommes & aux femmes; & il fit encore d'autres Réglemens pour réformer le luxe des Dames, & pour arrêter les desordres des jeunes-gens de qualité. *Lavacra mixta submovit. Mores matronarum composuit diffluentes, & juvenum nobilium* (138). Son exemple même, plus fort que toutes les Loix, servit beaucoup à retirer diverses personnes de leur vie déréglée, de leur amour pour les plaisirs, & de leur passion pour les richesses (139). Ce qui est de plus admirable, c'est qu'il sut régler les Soldats mêmes, accoutumés à recevoir beaucoup, & à demander encore davantage, & assez insolens pour se rendre redoutables à quiconque ne satisfaisoit pas leur avarice. Il fixa néanmoins ce qu'ils devoient recevoir, au-dessous même de ce qu'on leur donnoit auparavant, & les accoutuma à n'en point espérer davantage, hors dans des occessions extraordinaires. Il les réduisit même à la vie dure & laborieuse, qui est propre aux Soldats, & à s'occuper tellement aux exercices des armes, qu'ils n'avoient pas le loisir de songer à autre chose. Cette sévérité fut un grand soulagement pour l'Epargne & pour les Peuples, & très avantageuse aux Soldats mêmes (140). Aussi, quelque fermeté que Marc-Aurèle eût à leur égard, ils ne laissoient pas de l'aimer uniquement. Ce fut particulièrement pour corriger la mollesse des Soldats de Syrie, qu'il en donna le Commandement à Cassius, étant persuadé, comme il l'écrivit alors, qu'on ne pouvoit bien gouverner les Soldats que par l'ancienne Discipline, & qu'il falloit rétablir les prémières mœurs des Romains, pour faire subsister leur Empire (141). On trouve encore dans Capitolin divers Réglemens faits par Marc-Aurèle. Un Papirius Justus a fait autrefois un Recueil des Ordonnances faites par ce Prince & par L. Vérus: il est quelquefois cité dans le Digeste entre les anciens Jurisconsultes (142).

(132) Capitol. c. 27.
(133) *Excerpt. Dion. Vales.* p. 718.
(134) Tillemont p. 671.
(135) *In Vit. M. Aurel.* c. 9.
(136) Tillemont p. 671. 672.
(137) *Hist. Eccl.* L. V. ch. 1.
(138) Capitol. c. 23.
(139) Aristid. *Orat.* IX. p. 119.
(140) Id. ib.
(141) Tillemont p. 671.
(142) Gothofredi *Proleg. in Cod. Theod.* p. 181. Lugduni 1665.

[S] *L'an 178, il partit avec son fils Commode.*] Avant que de partir, il jura dans le Capitole, que depuis qu'il regnoit, aucun Sénateur n'avoit été tué par son ordre, ni même de sa connoissance; & qu'il auroit pardonné aux rebelles, s'ils n'eussent été tués avant qu'il l'eût su. *Ante tempus sanè mortis priusquam ad bellum Marcomannicum ecdiret, in Capitolio juravit, nullum Senatorem se sciente occisum, quum etiam rebelles dixerit se servaturum fuisse, si scisset* (143). Il ne voulut point prendre dans le Trésor public l'argent nécessaire pour la guerre, qu'après l'avoir demandé au Sénat, disant, qu'un Empereur Romain n'avoit rien à lui, mais que tout appartenoit au Sénat & au Peuple (144). On remarque, que lorsqu'il alloit à cette guerre, dont on craignoit qu'il ne revînt pas, les Philosophes qui étoient avec lui le prièrent de leur expliquer ce qu'il y avoit de plus difficile & de plus obscur dans les différens Systèmes de Philosophie; comme si on eût eu peur que la connoissance ne s'en perdît par sa mort. Il se rendit à leur desir, & les entretint sur cela durant trois jours (145).

(143) Capitol. c. 29.
(144) Dion L. LXXI. p. 814.

[T] *S'il n'eût été attaqué de la maladie dont il mourut.*] Dion prétend (146) avoir su certainement, que ce furent les Médecins qui hâtérent sa mort pour faire plaisir à Commode; ce que Marc-Aurèle n'ignora pas: mais il le dissimula néanmoins jusqu'à la fin, sinon que la dernière fois que le Tribun lui vint demander le mot, il lui dit: *Allez au Soleil levant, pour moi je me couche.* Il fut quelques jours malade, & il semble que ce fut d'une maladie contagieuse, qui régnoit alors dans l'Armée; desorte que s'il en faut croire Capitolin (147), il eut de la peine à empêcher son fils & ses Amis de l'abandonner; ce qui le fit résoudre, selon cet Auteur, à ne point prendre de nourriture, & il augmenta ainsi son mal. On ajoute que deux jours avant sa mort, il témoigna à ses Amis qu'il ne desiroit point de vivre, parce que les déréglemens de son fils lui rendoient la vie ennuyeuse (148). Il ne laissa pas de le recommander aux Soldats (149), & on peut voir le discours qu'Hérodien lui fait faire (150), pour conjurer ses Amis de l'assister de leurs avis, & pour lui marquer à lui-même comment il devoit régner. Il ne vêcut qu'un jour & une nuit après ce discours (151). Il pria ses Amis de faire sentir à son fils: *Que les plus grandes richesses ne peuvent fournir aux plaisirs & aux débauches d'un Prince voluptueux: Que s'il est haï de ses Sujets, sa vie n'est guères en sureté, & que sa Garde est pour lui un foible rempart. Que les Princes, qui ont régné longtems, & qui ont été à couvert des conjurations & des révoltes, ont plus pensé à se faire aimer, qu'à se faire craindre. Ceux*, dit-il, *qui se portent d'eux mêmes à l'obéissance, sont dans leur conduite & dans toutes leurs démarches au-dessus des soupçons; sans être Esclaves, ils sont bons Sujets; & s'ils refusent quelquefois d'obéir, c'est qu'on leur commande avec trop de dureté, & qu'on joint à l'autorité le mépris ou l'outrage; car il est bien difficile d'user avec modération d'une puissance qu'on possède sans partage, & qui n'a point de limites.* Le septième jour de sa maladie, il fit encore venir son fils seul, & le renvoya aussi-tôt, de peur qu'il ne gagnât son mal: puis s'étant couvert la tête comme pour dormir, il expira durant la nuit (152). Tertullien dit (153) qu'il mourut à Sirmich, mais les deux Victors disent à Vienne en Autriche. Tertullien se moque du Grand-Pontife de Cybèle, qui prioit encore pour sa conservation le 24 de Mars, son Démon ne lui aiant pas révélé qu'il étoit mort dès le dix-sept.

(145) Tillemont p. 858.
(146) Liv. LXXI. p. 814. 815.
(147) Cap. 28.
(148) Ibid.
(149) Dion L. LXXI. p. 815.
(150) L. I. p. 8. & suiv. Paris 1700.
(151) Ibid. p. 20.
(152) Capitol. ubi sup.
(153) *Apolog.* c. 25. *apud* Tillemont p. 661.

[V] *Ses Pensées Morales ont été admirées par tous les Connoisseurs.*] Le style en est simple & négligé, & cependant, comme le remarque Mr. de Tillemont (154), les personnes les plus délicates & les plus judicieuses admirent cette beauté naturelle & sans fard, & comparent cet Ouvrage à tout ce qu'il y a de plus excellent dans l'Antiquité Païenne. Nicéphore en parle aussi avec éloge, & prétend qu'il le composa pour son fils Commode; mais c'est ce qui ne paroit point par l'Ouvrage. Quelques Ecrivains, du nombre desquels est Vossius (155), ont douté, si ce que nous avons est l'Ouvrage entier, ou si ce n'en sont point de simples Extraits; parce que les choses y sont presque toujours détachées les unes des autres, sans qu'il y paroisse aucun ordre, & que la construction n'y est quelquefois pas entière. Mais les plus habiles Critiques croyent que Marc-Aurèle même l'a laissé dans cet état, parce que ce n'étoient que des Mémoires qu'il faisoit pour lui-même, sans dessein de les publier. Il travailloit peut-être au prémier Livre au milieu de la guerre, & dans le Pays des Quades, campé sur la rivière de Gran, si l'endroit où il semble le dire n'est point une apostille ajoutée pour marquer quelque autre chose (156). Il acheva le second à Carnonte, où Eutrope prétend qu'il tint trois ans sa Cour, dans sa prémière guerre contre les Marcomans; & il paroit en effet qu'il a fait cet Ouvrage avant la mort de Faustine, qu'il y suppose vivante & prête d'accoucher (157), c'est-à-dire avant la fin de l'an 175 (158). Il ne faut pas confondre ces douze Livres de Marc-Aurèle, avec un Ecrit intitulé *l'Horloge des Princes*, publié sous son nom, & traduit en diverses Langues; ce dernier est d'Antoine Guévara, Evêque Espagnol & Conseiller de Charles-Quint (159). Suidas dit au sujet des Pensées Morales d'Antonin, qu'*aiant mérité à tous égards le titre de parfait Philosophe* &c. *il a écrit de lui-même & de ses actions douze Livres.* Il y a eu grand nombre d'Editions de cet Ouvrage en Grec & en Latin, dont deux ont paru avant l'an 1635, que le savant Casaubon, pour-lors Bachelier en Théologie, & Prébendier de Cantorbéry, publia une seconde Edition de sa Traduction de cet Ouvrage en Anglois, dédiée à Guillaume Laud, Archevêque de Cantorbéry. On estime beaucoup cette Traduction, comme étant très exacte; & Mylord Shaftsbury, dans ses *Charactéristicks*, en parle avec éloge.

(154) Pag. 674.
(155) *De Hist. Græc.* L. II. c. 14.
(156) *Pens. Moral.* L. I. ch. 14. dans Tillemont p. 875.
(157) Idem L. IX. ch. 3.
(158) Tillemont p. 675.
(159) Vossius ubi sup.

La

d'un si bon Prince. On lui rendit les plus grands honneurs, on le mit au nombre des Dieux, & chacun voulut avoir sa Statue chez lui. Ses *Pensées Morales* ont été admirees par tous les Connoisseurs [*V*]. Ce Prince a peut-être été le plus accompli qu'il y ait eu, a tous égards, parmi les Empereurs

La Préface de Casaubon est pleine de sens, & marque une profonde connoissance de l'ancienne Philosophie: nous croyons faire plaisir au Lecteur de lui en donner ici quelques endroits.

Il remarque, que pour ce qui est de la Religion Chrétienne, ça été le sentiment de bien des personnes, „qu'excepté les matiéres de Foi & les Sacremens, il n'y a rien dans tout l'Evangile, qui ne soit de *Droit Naturel*, & parfaitement conforme à la pure Raison. Quant à moi, *continue-t-il* (160), sans prétendre soutenir cette opi- (160) Préface p. 3.
nion à tous égards & dans toutes ses parties, je ne puis m'empêcher de dire, que si l'on regarde comme de Droit Naturel ce que les plus sages d'entre les hommes, guidés par les seules lumiéres de la Raison, ont enseigné & soutenu comme juste & raisonnable, je ne connois aucun Precepte Evangélique, ni aucun Devoir de la Morale Chrétienne (sans en excepter même ceux qui paroissent les plus durs, & les plus contraires à la chair), qui aprés mûr examen ne doive être mis dans
(161) Ibid. p. 5. & seqq. ce rang." L'Auteur ajoute ensuite (161): „De tous les Ouvrages de cet ordre, qui aient jamais été faits par les Paiens, je n'en connois aucun qui mérite plus d'estime que cet Ouvrage de Marc-Antonin, soit qu'on le considére en lui-même, soit qu'on l'envisage par rapport à son Auteur...... Le principal sujet de cet Ouvrage, c'est la vanité du Monde, & le néant de tout ce qu'il offre, les honneurs, les richesses, la vie &c. Son grand but est d'inspirer à l'homme une entiére soumission à la Providence, & de le porter à être content dans quelque état ou situation que ce soit... Je trouve dans l'Auteur même deux choses principales, très dignes d'attention..... Prémiérement, que c'étoit véritablement un Grand-homme, un homme qui parloit par expérience. En second lieu, que c'étoit un homme de bien, un homme qui pratiquoit ce qu'il écrivoit, & qui suivoit exactement (autant qu'il est possible à un homme guidé par la Raison seule) les maximes qu'il enseignoit aux autres. A l'égard du prémier, j'ai toujours regardé comme une direction particuliére de la Providence Divine, que parmi ceux qui furent autrefois le Peuple de Dieu, celui qui connoissoit le mieux par expérience les plaisirs du Monde, a été choisi pour en représenter dans ses Ecrits la vanité & le néant...... Combien plus devons-nous être frappés de cette espéce de confession d'Antonin, exposée avec étendue en douze Livres, & comprise en abrégé dans ces paroles du huitiéme Livre? *πεπείρασαι περὶ πόσα πλανηθεὶς, οὐδαμοῦ εὗρες τὸ εὖ ζῆν· οὐκ ἐν συλλογισμοῖς, οὐκ ἐν πλούτῳ, οὐκ ἐν δόξῃ, οὐκ ἐν ἀπολαύσει, οὐδαμοῦ. Tu as experimenté, que de toutes les choses parmi lesquelles tu t'es promené, aucune n'a pu te rendre heureux, ni les raisonnemens, ni les richesses, ni la gloire, ni les plaisirs.* Je dis que nous devons être frappés de cette confession d'Antonin, Paien, éclairé par la seule Raison; d'Antonin, supérieur en puissance & en richesses à Salomon même, puisqu'il étoit maitre de plus de grands Royaumes, que Salomon n'avoit de grandes Villes dans le sien; d'Antonin, distingué par sa vertu & par sa sagesse, & plus renommé à cet égard dans son Siécle, qu'aucun ne l'a jamais été ni avant, ni depuis lui, du moins que nous sachions. Mais sa Vertu étoit la seconde chose, digne d'attention, que nous avons marquée. On s'est plaint généralement dans tous les tems, qu'il y avoit assez de gens qui parloient bien, & qui donnoient de belles leçons; mais qu'il y en avoit peu qui pussent, ou du moins qui tâchassent de faire ce qu'ils enseignoient aux autres. Et quel bien des gens de ce caractére peuvent-ils faire? Le seul que je conçois qu'ils peuvent faire, c'est de persuader aux hommes, autant qu'en eux est (& ils n'y réussissent que trop) que tout ce qu'on appelle Vertu, dont on parle tant parmi les hommes, n'est qu'une chimére; qu'il n'existe rien de pareil à ce qu'on nomme Pieté & Justice; & que ce ne sont-là que des inventions & des artifices d'imposteurs, ou tout au plus des inventions des Législateurs & des Fondateurs des Sociétés, pour tenir le peuple dans le respect & la crainte. Où est l'homme qui puisse porter un autre jugement (s'il n'a pas d'ailleurs d'autres principes) en comparant leurs paroles avec leurs actions? Selon moi, de pareilles gens mériteroient plus de reconnoissance, s'ils se tenoient en repos, & s'ils renonçoient à la gloire de bien parler ou de bien écrire, plutôt que d'encourir le juste soupçon d'être eux-mêmes Athées, & de se rendre réellement coupables du crime d'avoir engagé les autres dans l'Irreligion. Disons à la louange éternelle d'Antonin, que sa vie fut conforme à ses Ecrits. Jamais il n'y a eu personne, dont les Ecrivains aient si unanimement vanté la Bonté, la Droiture, la Piété, & tout ce qui étoit ou pouvoit être estimable parmi les Paiens. Ils en parlent non seulement comme du meilleur Prince, mais aussi comme de l'homme le plus vertueux & du plus excellent Philosophe, qu'il y ait jamais eu. Et ce qui fait son éloge, c'est qu'en le louant de cette maniére, ils le louent sans restriction. S'il s'est dit quelque chose contre lui, ils le rapportent à titre de calomnie, comme n'y ajoutant point de foi eux-mêmes, & n'aiant été cru par personne de quelque mérite.... Ses pensées sont ses actions. Sa conduite (souvenez-vous de le regarder comme un homme, & comme un Paien) sa conduite est d'accord avec ses Maximes. Il agissoit non seulement comme il parloit; mais ce qu'il faisoit, il le faisoit par un pur principe d'amour pour la Vertu. C'étoit un fait dont personne ne doutoit, qu'il étoit réellement homme de bien; tant il étoit incapable de dissimulation! C'est ainsi que Dion & d'autres parlent de lui." Casaubon fait voir ensuite (162), combien la Version de Xylander est fautive; & il remarque (163) par rapport à l'obscurité de quelques endroits de l'Ouvrage d'Antonin, „que la principale cause de cette obscurité, c'est qu'aiant toujours vécu en homme d'étude très appliqué, & aiant lu de cette maniére toutes sortes d'Auteurs, il s'est attaché dans cet Ouvrage à coucher par écrit en peu de mots ce qui lui étoit d'usage, par voie de réflexion sur ce qu'il avoit lu; souvent, ne faisant qu'extraire quelques mots qui lui plaisoient le plus, ou sur lesquels il avoit dessein de méditer plus à loisir, sans citer ni l'Auteur, ni l'endroit d'où ils étoient tirés. Or plusieurs de ces Auteurs sont perdus aujourd'hui; plusieurs de ces allusions sont si cachées & si obscures, que quoique nous ayons les Auteurs, il n'est pas aisé de découvrir lequel Marc-Auréle avoit en vue, ni quel endroit de ces Auteurs, ni quel étoit son but. Il n'est donc pas surprenant, qu'il y ait nombre d'endroits qui paroissent obscurs, qu'il y en ait même qui paroissent assez peu importans, & de peu d'utilité; parce que l'on ignore ce qu'Antonin avoit encore dans l'esprit là-dessus. Cependant, ceux qui sont un peu versés dans les Ecrits des anciens Philosophes, & particuliérement dans ceux des Stoïciens, ne trouveront pas beaucoup d'endroits de cet ordre. Ceux qui liront avec soin Arrien & Sénéque, & qui se donneront la peine de les comparer avec Antonin, verront un merveilleux rapport entre ces Ecrivains, & trouveront l'explication de plusieurs endroits concis & obscurs du dernier, dans les discours plus étendus des deux autres.......... A l'égard des endroits qui peuvent paroitre d'abord choquans, contraires à la doctrine de l'Evangile, & impies même, comme lorsqu'il semble parler d'une maniere douteuse de Dieu & de la Providence, & attribuer tous les événemens à une Nécessité fatale, & tels autres..... on prie le Lecteur de ne point juger de ses sentimens par un ou deux passages concis, qui se trouvent épars çà & là, & dont on ne peut dire, ainsi que nous l'avons remarqué, s'ils sont de lui, ou non; mais d'avoir égard à d'autres endroits décisifs & plus étendus, où il s'exprime sur les mêmes sujets; comme par exemple, sur Dieu & sa Providence, Liv. II. ch. 8. VI. ch. 39. sur la Nécessité fatale, non seulement dans le même ch. 8. du Liv. II. mais aussi en divers autres endroits, comme Liv. VIII. ch. 6. 27. 30. 32. 46. &c. Il paroit clairement par ces endroits, qu'il n'exclud pas entiérement toute Nécessité des volontés & des actions humaines; on voit aussi par d'autres, comme Liv. VIII. ch. 33. qu'il n'exclud pas non plus l'influence de la Providence, même sur celles des actions humaines qui sont les plus contraires à la volonté de Dieu. On voit de plus par cet endroit, ce qu'il entend par ce qu'il appelle souvent le *Sort*, ou le *Destin*, εἱμαρμένη, ce qui, dans son idée, n'est autre chose que la Souveraine Puissance de Dieu & de sa Providence dans le gouvernement du Monde, à laquelle rien ne peut résister, ni apporter de changement. C'est ce qu'entendent aussi par-là, *Hiéroclès*, de Providentia, *Plotin*, *Alexandre Aphrodisée*, & généralement tous les Interprêtes Grecs d'Aristote; *Simplicius*, *Themistius*, *Philoponus*, & plusieurs autres. C'est dans le même sens qu'il explique le terme de *Fortune*, L. I. N. 17. par où il faut expliquer d'autres endroits, qu'on pourroit sans cela prendre de travers, comme les derniéres paroles du L. I. N. 14. Et il faut savoir qu'Antonin, en se servant de ce mot au sens qu'il le fait, ne prend pas plus de liberté que Platon. Celui-ci, quoiqu'il soutienne avec étendue dans son X. Livre *des Loix*, que la Providence influe même dans les plus petites choses, & qu'il regarde comme une impiété d'en douter; lorsqu'il parle de l'incertitude & de l'inconstance des choses du Monde, même de celles qui sont ménagées avec toute la sagesse & la prudence dont les hommes sont capables, ne laisse pas de s'exprimer de la maniére suivante: *Θνητὸν μὲν μηδένα νομοθετεῖν μηδὲν, τύχας δ' εἶναι σχεδὸν ἅπαντα τὰ ἀνθρώπινα πράγματα. Les meilleures Loix servent souvent très peu; il y a en tout du hazard & de la fortune, & c'est ce qui fait presque tout dans les affaires humaines.* C'est-à-dire, par rapport à nous, & aux Causes secondes; & non par rapport à Dieu. Et dans ce sens, le mot de Hazard ou de Fortune est même en usage parmi les Chrétiens, & permis par les meilleurs Scholastiques (164)." Casaubon remarque ensuite, qu'Antonin recommande la Priére, comme un des moyens les plus efficaces pour pratiquer la Vertu, L. IX. N. 40.

(162) Ibid. p. 15.

(163) P. 21.

(164) Aquin 1. Qu. 22. Art. 5.

En 1697, le Docteur Stanhope, depuis Doyen de Cantorbéry, publia une Edition in-4. des Pensées d'Antonin, avec une nouvelle Version Latine, & les diverses Leçons & les

pereurs Paiens [X]. Et malgré cela il n'a pu échapper aux traits de l'Envie; car on a dit que sa Philosophie l'avoit rendu trop grave & trop sérieux; on l'a taxé d'orgueil, & de n'avoir pas été assez familier avec ses Amis; on a prétendu qu'il étoit moins franc & moins ouvert que Tite Antonin, quoiqu'il affectât le contraire; enfin on a dit que ses vertus étoient feintes & forcées, plutôt que naturelles (ii). Mais Dion le défend sur ce dernier point (kk), par l'uniformité qui avoit paru dans toute sa vie, sans qu'il se fût jamais démenti. Son défaut le plus réel a peut-être été sa bonté même, qui étoit trop grande envers ceux qui méritoient d'être punis plus sévérement [Y]. L'Empereur Julien, dans ses *Césars*, qui est une Satyre contre les Empereurs Romains, lui donne cependant de grands éloges, & le place au-dessus de Trajan, d'Auguste, de César & d'Alexandre. Il lui donne pour Maxime, „ que „ le principal devoir d'un homme & d'un Prince, est d'imiter la Divinité, en se mettant en état d'a„ voir besoin de très peu de choses pour lui, & en faisant aux autres tout le bien qu'il peut (ll)."

(ii) Capitol. c. 29.
(kk) Liv. LXXI. p. 213.
(ll) Julian. *Cæs.* p. 11. 14. 22. 23. 41. 49. 52. 53. ex Edit. Petavii Paris. 1630.

& les Passages parallèles cités en marge. & avec le Commentaire de Gataker, les Remarques choisies de Mr. Dacier, & la Vie de Marc-Aurèle du même, traduite du François en Latin. Il dédia cette Edition à Mylord Somers, pour-lors Grand Chancelier d'Angleterre.

[X] *Ce Prince a peut-être été le plus accompli qu'il y ait eu à tous égards, parmi les Empereurs Paiens.*] Il ménageoit extrémement l'argent du Public, retranchant autant qu'il pouvoit toutes les dépenses non nécessaires, parce qu'il ne vouloit point charger les Peuples; il modéra ce qu'on donnoit pour les Gladiateurs & la Comédie: mais il faisoit exactement toutes les dépenses ordinaires, & beaucoup d'extraordinaires, lorsqu'il en voyoit quelque nécessité. Il assistoit les gens d'honneur & de mérite dans leurs besoins, & secourut plusieurs Villes tombées dans quelque malheur, ou qui étoient en danger de se ruïner, ainsi qu'on l'a dit dans le corps de l'Article touchant Smyrne; & on le remarque encore de Carthage, qui avoit beaucoup souffert d'un embrasement; de Nicomédie, renversée par un tremblement de terre; d'Ephèse, & de plusieurs autres. Il prit grand soin des vivres, & de bien entretenir les rues de Rome & les grands chemins. Il prenoit garde même que le Peuple de Rome ne manquât pas de ces Spectacles, pour lesquels il étoit si passionné, de peur qu'on ne dit qu'il les leur vouloit ôter, & les réduire à la vie des Philosophes. Il fit aussi plusieurs remises d'impôts, lorsqu'il jugeoit qu'elles étoient nécessaires; & étant encore César, il refusa plusieurs successions qu'on lui avoit laissées. Dans l'administration de la Justice, il ne favorisa jamais les intérêts du Fisc. Il méprisa tous les avis qu'on lui donnoit pour enrichir son Epargne, & fit punir par le Préfet de Rome, ou par d'autres, les Receveurs des Impôts, qui prenoient la moindre chose au-delà de ce qui étoit ordonné. Il craignit sur-tout d'être accusé d'avarice, & il s'en défendit dans beaucoup de Lettres. Il se justifioit de même, ou par écrit, ou de vive voix, toutes les fois qu'il savoit qu'on improuvoit quelqu'une de ses actions: car il étoit fort jaloux de sa réputation, & il s'informoit avec grand soin de ce qu'on disoit de lui; non pour en faire des crimes, comme plusieurs de ceux qui avoient régné avant lui, (car au contraire il vouloit que chacun eût une grande liberté de penser & de dire ce qu'il vouloit;) mais pour se corriger dans les choses où il voyoit qu'on avoit raison de le reprendre (165). Comme les moindres choses peuvent faire beaucoup de tort à la réputation d'un Prince, il n'en faisoit aucune qu'avec beaucoup de précaution & de maturité. Il ne faisoit rien avec négligence & comme en passant, mais pesoit tout ce qu'il disoit ou écrivoit, donnant quelquefois des journées entières à des choses qui paroissoient peu dignes d'une si grande application (166). Aussi Julien nous le représente comme un homme extrêmement grave, dont le visage & les yeux étoient fort composés, & qui parloit peu; sachant également parler & se taire, quand il falloit. Il ne croyoit pas même légérement le bien qu'on lui disoit des personnes, quand c'étoit pour les mettre dans les Emplois; & il ne pensoit avoir trouvé la vérité, que quand il l'avoit longtems cherchée. *Suffragatoribus non cito credidit; sed semper diu quæsivit quod erat verum* (167). La Dignité Impériale n'avoit point produit en lui de faste ni d'arrogance; il traitoit avec toutes sortes de personnes comme leur égal, & il permit aux gens de qualité de se faire servir comme lui-même, & d'avoir les mêmes Officiers. Il recevoit fort bien tous ceux qui s'adressoient à lui, & ne souffroit point que ses Gardes empêchassent personne de l'aborder (168); car il mettoit sa grandeur, non à se communiquer à peu de personnes, sous prétexte de s'attirer le respect, mais à faire ressentir, à l'exemple de la Divinité, à tout le monde les effets de sa bonté & de ses soins paternels. Ainsi il ne falloit point d'Introducteur pour l'approcher; c'étoit assez d'avoir besoin de lui, ou d'avoir du mérite (169). Quoiqu'il eût une grande connoissance de toutes choses & par l'étude & par l'expérience, cependant il ne faisoit rien, soit dans la guerre, soit dans le gouvernement de l'Etat, sans en communiquer avec les personnes de qualité qui étoient auprès de lui; & il disoit souvent: „ Il est plus juste que je suive le con„ seil de tant de personnes de mérite qui m'aiment, que „ non pas qu'ils soient tous obligés de se soumettre à la „ volonté d'un seul homme:" *Semper sane cum optimatibus, non solum bellicas res, sed etiam civiles, priusquam faceret aliquid, contulit. Denique sententia illius præcipua semper hæc fuit: Æquius est ut ego tot & talium amicorum consilium sequar, quam ut tot & tales amici meam unius voluntatem sequantur* (170). Et dans ses Ecrits, il avoue avoir appris de tout le monde (171).

(165) Tillemont p. 665. 669.
(166) Dion L. LXXI. p. 804.
(167) Capitolin. c. 29.
(168) Tillemont p. 670. Herodien L. I.
(169) Aristid. *Orat.* IX. p. 112.
(170) Capitol. c. 22.
(171) *Pens. Moral.* L. I. Ch. I. & ailleurs.

[Y] *Qui étoit trop grande envers ceux qui méritoient d'être punis plus sévérement.*] On a dit que le desir d'être estimé doux & bon, dégénéroit chez lui en une véritable mollesse; desorte qu'il souffroit plus qu'il ne devoit, ceux dont il condamnoit les malversations (172). Il croyoit qu'il lui suffisoit de ne point faire de faute; & s'il faut s'en rapporter à Dion, il n'en a point fait du tout (173). Mais il croyoit devoir souffrir celles des autres, sans s'en informer & sans les punir. Il disoit, qu'étant impossible de faire les hommes tels qu'on veut qu'ils soient, il faut les prendre tels qu'ils sont, & s'en servir le mieux qu'on peut. C'est pourquoi il estimoit, louoit & employoit, ceux qui faisoient bien. Mais Avidius Cassius disoit (174), que pendant qu'il s'entretenoit en Philosophe de la Clémence, de la Justice, & d'autres matières spéculatives, il laissoit piller les Provinces par ceux à qui il en avoit donné le Gouvernement, de peur de paroître sévère. Cassius parle particulièrement d'un Préfet du Prétoire, qui aiant été élevé pauvre à cette Charge, devint tout d'un coup extrémement riche. *Marcus Antonius philosophatur, & quærit de clementia, & de animis, & de honesto & justo, nec sentit pro Republica. Et. An ego Proconsules, an ego Præsides putem, qui ob hoc sibi a Senatu & ab Antonino sibi Provincias datas credunt, ut luxurientur, ut divites fiant? Audisti Præfectum Prætorii nostri Philosophi, ante triduum quam fieret, mendicum & pauperem, sed subito divitem factum. Unde, quæso, nisi de visceribus Reip. Provincialiumque fortunis?* Sa foiblesse a paru sur-tout à l'égard de ses proches, qu'il aimoit assurément avec excès, sans songer qu'un Prince doit particulièrement son affection à l'Etat & à son Peuple. Il fut trop indulgent envers Faustine sa femme, dont les déréglemens rejaillissoient sur lui-même. On l'a même raillé en plein Théatre & en sa présence, de ce qu'il élevoit aux Charges ceux qui avoient violé l'honneur de sa Maison, après avoir vu assez de preuves pour n'en pas douter (175). Il a été encore plus coupable à l'égard de son fils Commode, dont les crimes & les cruautés ont fait dire (176) que Marc Aurèle eût été tout à fait heureux, s'il n'eût point laissé de fils après lui. Il eut à la vérité un grand soin de le bien élever & de le bien instruire (177); il lui apprenoit lui-même les règles qu'il devoit suivre; il mit auprès de lui des Maitres très habiles, qu'il faisoit venir de divers endroits, & auxquels il donnoit de bons appointemens (178). Mais Commode ne pouvant souffrir auprès de lui ceux qui s'opposoient à ses mauvaises inclinations, & redemandant avec opiniâtreté, jusqu'à en devenir malade, ceux que son père lui avoit ôtés, parce qu'ils le portoient au déréglement; Marc-Aurèle eut la mollesse de les faire revenir: desorte que Commode fit depuis, du Palais de son père, un lieu de toutes sortes de débauches (179).

(172) Vulcat. Gallic. in *Vit. Cassii* c. 14.
(173) Liv. LXXI. p. 215.
(174) Vulcat. Gallic. *ubi supra.*
(175) Capitol. c. 29.
(176) Idem c. 18.
(177) Dion L. LXXI. p. 816.
(178) Lamprid. in *Vit. Commodi* c. 8.
(179) Tillemont p. 665.

ANTONIN, Evêque d'Ephèse & contemporain de S. Jean Chrysostome, vivoit sur la fin du quatrième Siècle. Plusieurs Evêques étant assemblés à Constantinople avec Chrysostome, Antonin fut accusé devant eux de divers crimes [A], & particulièrement de Simonie. Son Accusateur étoit un certain Eusèbe, Evêque de Valentinople ou Cilbiane en Lydie. S. Chrysostome tâcha d'abord d'arrêter cette poursuite: il représenta à Eusèbe, que les accusations qui se font par passion, ou par envie, ne sont pas faciles à prouver, & le sollicita avec instance de se désister de son accusation: mais voyant

[A] *Antonin fut accusé devant eux de divers crimes.*] Ces crimes étoient, 1. D'avoir fondu les Vases sacrés. 2. D'avoir ôté du marbre de l'entrée du Baptistère (1), pour le mettre dans son Bain particulier. 3. D'avoir fait transporter dans sa Salle à manger (2) des Colonnes qui appartenoient à l'Eglise depuis longtems. 4. De tenir à son service un Valet qui avoit commis un meurtre, sans lui avoir fait de correction. 5. D'avoir vendu à son profit des Terres que Basiline, mère de l'Empereur Julien, avoit laissées à l'Eglise. 6. D'avoir repris sa femme après l'avoir quittée, & d'en avoir eu des enfans (3). 7. D'avoir vendu les Ordinations.

(1) L'endroit de l'Eglise où l'on baptisoit.
(2) C'est le sens que je donne au mot Grec Τρίκλινος.
(3) Pallad. *Dial. de Vit. Chrysost.* p. 126.

[B] *Le*

voyant qu'il persistoit dans son dessein, il pria Paul Evêque d'Héraclée, qui paroissoit ami d'Antonin, d'accommoder l'affaire, & de les réconcilier. Puis il se leva, & entra dans l'Eglise avec ses Evêques; car c'étoit un Dimanche. Eusèbe le suivit, & en présence de tout le peuple lui présenta un Ecrit, qui contenoit ses accusations contre Antonin; & en même tems il pria les Evêques de vouloir examiner l'affaire & lui rendre justice. S. Chrysostome voyant l'obstination de l'Accusateur, & craignant un soulèvement du peuple, reçut l'Ecrit. Après le Service Divin, il appella Eusèbe devant lui & devant les autres Evêques, & le pria de nouveau de se désister de sa poursuite [B]; mais Eusèbe persista, l'Ecrit fut lu, & les Evêques furent d'avis, pour ne pas perdre de tems, d'examiner le dernier chef d'accusation, qui étoit le plus odieux, s'agissant de la Simonie; puisque si Antonin s'en trouvoit coupable, il n'y auroit plus guères de raison de douter de la vérité de tout le reste, parce que *la convoitise des richesses est la racine de tous maux* (a). Antonin étoit accusé de vendre constamment l'Ordination, plus ou moins, à proportion du revenu des Eglises que ceux qu'il ordonnoit devoient desservir. Il fallut donc en venir à la discussion de ce point. Antonin, interrogé, nia d'abord le fait de la manière la plus forte. On interrogea ensuite ceux dont on l'accusoit d'avoir pris de l'argent; mais il n'y en eut aucun qui voulût avouer qu'il lui en eût donné: ce qui n'est pas surprenant, puisque s'ils l'avoient avoué, ils auroient été leurs propres accusateurs; parce que s'il y a de la Simonie à vendre les choses saintes, il n'y en a pas moins à les acheter à prix d'argent. Les Evêques voyant qu'ils ne pouvoient tirer l'aveu du crime, ni d'Antonin, ni d'aucun de ses Complices, demandérent les Témoins devant lesquels l'argent avoit été donné & reçu; mais ils n'étoient pas présens, & l'on dit qu'ils étoient en Asie: sur quoi Chrysostome offrit d'y aller lui-même pour achever d'instruire le Procès. Mais Antonin, dont la mauvaise conscience lui faisoit craindre un Juge aussi droit & aussi impartial, trouva moyen, par des intrigues secrettes à la Cour, d'empêcher ce voyage du Prélat [C], & il s'engagea à faire venir lui-même les Temoins, espérant que ce délai lui donneroit le tems de les gagner ou de les refroidir, & de les empêcher de se présenter. S. Chrysostome l'aiant senti, le prévint, & résolut avec les Evêques d'envoyer quelques-uns d'eux en Asie pour interroger les Témoins. On y en envoya trois, Syncletius Métropolitain de Trajanople, Hésychius Evêque de Parium (b), & Pallade Evêque d'Helénople (c). Le Concile statua, que si les Parties ne se rendoient à Hypépe (d) dans l'espace de deux mois pour la poursuite de leurs droits, ils seroient excommuniés. On jugea cette Ville la plus convenablement située, tant pour les Parties, que pour les Juges. Syncletius & Pallade se rendirent d'abord à Smyrne; mais Hesychius, étant ami d'Antonin, feignit d'être malade, pour se dispenser d'accompagner ses Collègues. Dès que ceux-ci furent arrivés à Smyrne, ils en donnérent avis aux deux Parties; mais Antonin & Eusèbe s'étoient déja réconciliés [D] avant que les Commissaires fussent arrivés en Asie. Ils ne laissérent pas de se rendre à Hypépe pour la forme; & dans la vue d'amuser les Juges, ils dirent que les Témoins étoient absens pour leurs propres affaires. Les Juges demandérent à Eusèbe combien il lui falloit de jours pour les produire, & lui dirent qu'ils attendroient ce tems-là. Eusèbe croyant les fatiguer, car c'étoit dans les plus grandes chaleurs de l'Eté, s'obligea de représenter ces Témoins dans quarante jours, ou de subir la peine portée par les Canons. Il fut donc renvoyé; mais au-lieu de les aller chercher, il alla se cacher à Constantinople, pendant que les Juges l'attendoient. Les quarante jours étant passés, & Eusèbe ne paroissant point, les Commissaires écrivirent à tous les Evêques d'Asie, pour declarer qu'Eusèbe étoit excommunié, ou comme defaillant, ou comme calomniateur. Ils attendirent encore un mois, & revinrent à Constantinople, où ils le rencontrérent, & le censurérent fortement de sa manière d'agir. Il s'excusa sur une maladie, & promit de représenter dans peu les Témoins; mais il differa encore, jusqu'à ce qu'Antonin étant mort, cette affaire finit (e). Il parut pourtant dans la suite, qu'Antonin n'avoit pas été accusé sans fondement, comme nous le ferons voir ci-dessous [E].

(a) 1 Timoth. VI. 10.

(b) Ancienne Ville de Mysie.

(c) C'est le même qui a écrit la Vie de Chrysostome, & dont cet Article est tiré.

(d) Ville de Lydie sur les frontières de l'Ionie, aujourd'hui *Ipypa* en Natolie.

(e) Pallad. *Dialog. de Vita S. Joh. Chrysostomi*, c. 13. 14. p. 126-131.

[B] *Le pria . . . . . de se desister de sa poursuite.*] Il lui représenta avec beaucoup de force, que souvent on avance par passion, des choses que l'on a peine à soutenir; & que faute de réflexion, on dit ou on écrit des choses, qu'il est impossible de prouver dans la suite. „ Si vous pouvez, „ *ajoute-t-il*, prouver clairement la vérité de ce que vous „ avancez à la charge d'Antonin, nous ne refusons pas „ de vous entendre; sinon, nous ne vous obligeons point „ à soutenir votre accusation. Il est encore tems de vous „ déterminer à tel parti qu'il vous plaira; mais quand votre Ecrit aura été lu devant tout le monde & que l'on „ aura dressé des Actes, il ne vous sera plus permis de „ vous désister, & étant Evêque, on ne vous permettra „ point de demander pardon de votre accusation précipitée (4)." Ces derniers mots sont en Grec: οὐκέτι σοὶ ἔξεστιν, ἐπισκόπῳ ὄντι, ζητεῖν ἀβολιτίωνα. Le mot ἀβολιτίων est en Latin *abolitio*, qui signifie *amnistie*, *pardon*. Mais peut-être Chrysostome vouloit-il dire, qu'Eusèbe aiant commencé une fois à faire des poursuites, il ne devoit pas se flatter qu'il n'y auroit qu'à s'en désister, s'il ne pouvoit prouver ses accusations; mais que dans ce cas-là, il devoit s'attendre à être regardé comme un calomniateur, & traité selon la rigueur des Canons faits contre ceux qui calomnient leurs frères.

(4) Idem p. 128. 129.

[C] *Antonin . . . . . . trouva moyen, par des intrigues secrettes, d'empêcher ce voyage du Prelat.*] Il s'adressa à un des Ministres de l'Empereur, dont il étoit comme l'Intendant pour les Terres que ce Seigneur avoit en Asie (5), & le pria d'empêcher ce voyage de Chrysostome, promettant de faire venir lui-même les Témoins. On fit donc dire à Chrysostome de la part de l'Empereur, qu'il étoit à propos qu'il demeurât à Constantinople, & qu'il ne convenoit pas que lui, qui étoit leur Evêque & leur Pasteur, les quittât à la veille d'un si grand trouble (6). Ce trouble étoit la révolte de Gaïnas, qui étant Goth de naissance, avoit pris parti parmi les Romains, & s'étoit poussé par degrés jusqu'au rang de Général de la Cavalerie, & cherchoit à s'élever encore plus haut. Nous parlerons de lui plus amplement ailleurs.

(5) On voit par là que notre Evêque ne s'occupoit pas uniquement du soin de son Troupeau.

(6) Palladius ubi supra p. 131.

[D] *Antonin & Eusèbe s'étoient déja réconciliés.*] C'est ce qui ne fait pas trop d'honneur à Eusèbe, d'autant plus qu'il feignit de poursuivre son accusation. Mais ce que Pallade rapporte est bien plus honteux encore, & pour Eusèbe, & pour son Antagoniste. Il dit, „ que s'étant „ persuadés réciproquement, l'un par or, & l'autre par „ serment, ils étoient devenus amis." Οἱ δὲ πείσαντες ἀλλήλους, ὁ μὲν χρυσίῳ, ὁ δὲ ὅρκῳ, φίλοι γεγόνασι (7). Paroles, qui peuvent signifier, que l'un donna de l'argent, & que l'autre s'engagea par serment; c'est-à-dire, qu'Antonin gagna Eusèbe à force de présens, qui de son côté promit par serment de ne point poursuivre son accusation. C'est-là, à ce qu'il me semble, le sens du Grec, qui est traduit d'une manière obscure & équivoque dans la Version de Pallade, d'Emeric Bigot: *Illi autem cum se mutuo corrupissent, partim auro, partim jurejurando, amici facti sunt.*

(7) Id. ibid. p. 82.

[E] *Il parut pourtant dans la suite, qu'Antonin n'avoit pas été accusé sans fondement.*] Peu de tems après sa mort, le Clergé d'Ephése & plusieurs Evêques d'Asie envoyérent une Lettre ou Decret (8) à S. Chrysostome, dans lequel ils déclaroient avec serment, que depuis bien du tems, ils avoient été gouvernés d'une manière fort irrégulière, & que les Loix avoient été négligées; qu'ils le prioient donc de venir réformer leur Eglise, affligée depuis longtems par les Ariens, & par ceux qui se disant Catholiques, n'étoient possédés que par leur avarice & leur ambition, plusieurs s'efforçant par argent d'occuper le Siège vacant. Chrysostome se rendit à Ephése, où il assembla soixante-dix Evêques d'Asie, de Carie, & de Lydie. Eusebe se présenta devant eux, demandant à être admis à la Communion. Quelques Evêques s'y opposoient, disant que c'étoit un calomniateur. Sur quoi il repliqua, que la décision de l'affaire d'Antonin n'avoit été différée qu'à cause de l'absence des Témoins; qu'il étoit à présent en état de les produire, & que quoiqu'Antonin fût mort, ceux qui lui avoient donné de l'argent pour être ordonnés étoient encore vivans. Le Concile trouva bon d'examiner la chose. Six Evêques furent accusés par Eusèbe d'avoir donné de l'argent à Antonin pour être ordonnés. D'abord ils niérent le fait; mais il parut nombre de Témoins, des Laïques, des Prêtres, & des Femmes, qui spécifioient l'argent qui avoit été donné, le tems, le lieu, la quantité; ce qui obligea les accusés à confesser enfin leur crime. Ils alléguérent pour excuse, qu'ils avoient cru que c'étoit l'usage ordinaire, autorisé par la coutume, & qu'on ne pouvoit les accuser à cause de cela au Tribunal de l'Empereur. Ils priérent qu'on leur permit de conserver leurs Eglises; sinon, qu'on leur rendît

(8) Le mot Grec Ψήφισμα signifie proprement un *Decret*.

l'argent qu'ils avoient donné : car il y en a d'entre nous, dirent-ils, qui ont vendu les ornemens de leurs femmes. S. Chrysostome répondit, qu'il parleroit en leur faveur à l'Empereur ; & le Concile ordonna que les héritiers d'Antonin leur restitueroient l'argent qu'ils avoient donné, & qu'ils ne communieroient plus avec les Prêtres, n'étant plus tels (9). On peut conclurre d'une circonstance de ce récit, que les Ecclésiastiques étoient responsables devant les Tribunaux Civils, du moins pour certains crimes, & particuliérement pour la Simonie; puisque c[e]s Evêques avoient besoin de l'intercession de Chrysostome auprès de l'Empereur, & qu'ils craignoient le [illegible], qui étoit une Cour Civile.

(9) Id. ibid. p. 533-537.

ANTONIUS PRIMUS (MARCUS) nâquit à Toulouse (a) en Languedoc, quelques années après Jésus-Christ. Sous le régne de Néron, il fut convaincu de fausseté & d'avoir forgé un Testament, & condamné à la peine portée par la Loi Cornélia (b), qui étoit le bannissement. Comme c'etoit un homme hardi, actif & entreprenant, il trouva bientôt moyen de rentrer dans le Sénat. Aiant obtenu de Galba le Commandement d'une Légion, on dit qu'il offrit depuis ses services à Othon par Lettres. Celui-ci l'aiant négligé, il ne prit d'abord aucune part à la guerre ; mais sur le déclin des affaires de Vitellius, il prit le parti de Vespasien, & lui rendit de grands services. Il étoit homme d'intrigue & d'exécution, hardi de la langue & de la main, propre à décrier qui il vouloit, vrai Boute-feu de Guerre Civile, prompt à piller & à prodiguer, pernicieux dans la paix, & de grand prix à la guerre (c). Il donna bientôt à Vespasien de grandes preuves de sa prudence & de sa valeur. Ce fut lui qui conseilla de quitter la Pannonie & de marcher en Italie [A], pour attaquer le Parti de Vitellius; & sans tarder il marcha pour y entrer avec une partie de la Cavalerie, & des Corps detachés des Légions. Arrius Varus, Officier distingué par sa valeur, se joignit à lui. Ils furent d'abord reçus dans les Villes voisines. S'étant ensuite emparés de Padoue & d'Ateste (d), ils apprirent là que trois Cohortes de Vitellius, avec un Régiment de Cavalerie nommé *Ala Scriboniana*, avoient dressé un Pont à Ferrare, & y avoient pris poste, & qu'ils ne faisoient pas fort bonne garde: desorte que pour ne point perdre l'occasion, ils les allérent attaquer au point du jour, & en tuérent plusieurs qu'ils surprirent sans armes; les autres furent contraints de prendre parti, mais la plupart se sauvérent, après avoir rompu le pont. Antonius, pour donner plus de réputation à son Parti, fit redresser les Statues de Galba, qui avoient été abattues pendant la guerre ; ce qui lui acquit d'autant plus de gloire, que la chose étoit plus souhaitée (e). Quelque tems après, il fit paroitre beaucoup de courage & de présence d'esprit, en appaisant une Sédition que les Soldats avoient excitée contre T. Ampius Flavianus [B]. Cette Sédition, & une autre qui arriva en même tems, obligea les Consulaires de se retirer; desorte que toute l'autorité demeura entre les mains d'Antonius, tant parce que ses compagnons lui cédérent volontairement cet honneur, que parce que les Soldats ne vouloient reconnoitre que lui. Il ne manqua pas même de personnes, qui soupçonnérent qu'il avoit contribué à exciter ces Séditions par ses intrigues, pour profiter seul de la gloire & des avantages de la guerre (f). Sa conduite justifia qu'il n'étoit pas indigne de commander aux Légions Romaines. Aiant appris qu'il y avoit de grandes dissensions dans l'Armée de Vitellius, Antonius resolut de l'attaquer dans cette division de corps & d'esprits, avant que les Chefs eussent repris leur autorité, que les Soldats fussent rentrés dans le devoir, & que la confiance leur fût revenue par leur réunion. Il s'avance donc avec toute l'Armée, & vient en deux jours de Vérone à Bedriac (g). Peu de jours après il livra bataille à l'Armée de Vitellius, qu'il defit, non à la vérité sans peine; ce qui l'empécha de poursuivre sa Victoire

(a) Martial. L. IX. Epig. 101.

(b) Tacit. *Ann.* L. XIV. p. 210. Edit. G. Blaeuw 1611. in-8.

(c) Tacite *Hist.* L. II. ch. 55. de la Trad. d'Ablancourt.

(d) Aujourd'hui *Este*, dans le Padouan, appartenant aux Venitiens.

(e) Tacite *Hist.* L. III. p. 264-265. de la Trad. d'Ablancourt.

(f) Idem p. 271.

(g) Petite Ville sur l'*Oglio*, entre Mantoue & Cremone, nommée aujourd'hui *Canéto*.

[A] *Ce fut lui qui conseilla de quitter la Pannonie & de marcher en Italie.*] Les Généraux de Vespasien se trouvérent à Pétovio (1), où ils délibérérent ensemble, s'ils se contenteroient de fermer le passage des Alpes jusqu'à ce que toutes leurs forces fussent arrivées, ou s'ils s'avanceroient avec celles qu'ils avoient déja, pour disputer l'Italie. Ceux qui étoient d'avis d'attendre & de tirer la guerre en longueur, exaltoient la puissance & la réputation de l'Armée d'Allemagne, & disoient que la meilleure partie de celle d'Angleterre, sous les ordres de Vitellius, y étoit jointe ; qu'ils n'avoient pas eux-mêmes autant de Légions, & qu'elles avoient été vaincues; qu'elles parloient à la vérité fort haut, mais qu'après tout, elles n'avoient pas tant de courage que les vainqueurs ; qu'il valoit donc mieux se saisir du passage des Alpes, en attendant Mucien avec les Troupes d'Orient : qu'il restoit à Vespasien des Flottes & des Armées, outre le commerce de la Mer, & l'affection des Provinces, qui pouvoient donner un grand branle à la Victoire; qu'ainsi, par un retardement salutaire, on acquerroit de nouvelles forces, & que l'on seroit même en état avec de telles ressources de soutenir le poids d'une nouvelle guerre. Antonius Primus, principal auteur de cette entreprise, représentoit au contraire, „ que „ la diligence leur étoit très avantageuse, & pernicieuse „ à Vitellius : que la Victoire lui avoit inspiré plus d'in„ dolence, que de courage & de hardiesse ; que n'étant „ pas demeuré dans l'exercice des armes, mais s'étant ré„ pandu par toutes les Villes d'Italie, il n'étoit plus redou„ table qu'à ses hôtes, & s'étoit d'autant plus abandon„ né aux voluptés, qu'il les avoit moins goûtées aupara„ vant : que l'air & les délices de Rome en avoient ren„ du les uns malades, & les autres languissans ; & que si „ l'on tardoit plus longtems à les attaquer, le courage leur „ reviendroit avec les forces: qu'ils avoient d'un côté les „ Gaules & l'Allemagne, & de l'autre l'Espagne & l'An„ gleterre, dont il leur viendroit du secours ; sans par„ ler de l'Italie & des trésors de Rome, dont ils étoient „ maitres: & que s'ils vouloient commencer les prémiers, „ ils avoient deux Armées navales, & toute la Mer A„ driatique. Qu'il ne servitoit de rien alors de tenir le „ passage des Alpes ; que le retardement ne feroit que „ consumer leur argent & leurs vivres ; qu'il ne falloit „ pas laisser rallentir l'ardeur de braves Soldats qui a„ voient été plutôt trompés que vaincus, & qui ne respi„ roient que le desir de vengeance, depuis le renfort des „ Troupes de la Mœsie qui n'avoient point été battues: „ qu'ils étoient les plus forts en hommes, quoiqu'ils „ n'eussent pas tant de Légions ; & instruits par leur dé„ faite, au-lieu que les autres s'étoient relâchés par la „ Victoire : que malgré le desordre de leur Infanterie, „ leur Cavalerie avoit rompu celle de Vitellius, & que „ deux Escadrons de Pannonie & de Mœsie aiant été ca„ pables de faire un si grand effort, que ne feroit-on „ point avec seize qui donneroient en même tems, & ac„ cableroient l'ennemi de leur choc & de leur nombre ? „ Que si personne n'y contredisoit, il seroit lui-même „ l'auteur & l'exécuteur d'un si grand dessein, & qu'il ne „ vouloit pour cela que quelques Troupes détachées, & „ leur laissoit les Légions; qu'ils verroient bientôt la guer„ re ouverte, & les affaires de Vitellius ébranlées, & „ qu'ils bruleroient alors de le suivre & de marcher sur „ les traces de sa Victoire." Il disoit tout ceia, & d'autres choses semblables, avec tant de feu dans les yeux, d'un air si animé, d'une voix si forte & si véhémente, qu'il émut les plus difficiles. On le combla de louanges, & méprisant les propositions des autres Généraux, comme froides & desavantageuses, tous s'écriérent, qu'il n'y avoit que lui capable de commander. Il avoit gagné les bonnes graces des Soldats, dans une Assemblée qui se tint lorsqu'on ouvrit les Lettres de Vespasien : car il ne parla pas ambiguement, pour se pouvoir expliquer après selon l'occasion, mais il se déclara d'abord ouvertement ; ce qui leur plut extrêmement, comme un témoignage qu'il vouloit être compagnon de leur faute, ou de leur gloire (2).

(1) Aujourd'hui *Petsaw* dans la Basse Stirie, dans l'Archevêché de Saltzbourg.

[B] *Il fit paroitre beaucoup de courage & de présence d'esprit, en appaisant une Sédition que les Soldats avoient excitée contre T. Ampius Flavianus.*] Cet homme, lent & irrésolu & par tempérament & par l'âge, s'étoit rendu suspect aux Soldats, qui croyoient qu'il se souvenoit trop de son alliance avec Vitellius ; outre qu'à la prémiére émeute il s'étoit sauvé en Italie, & sembloit n'être revenu que pour saisir l'occasion de tramer quelque trahison (3). Les Soldats aiant découvert à quelque distance un Corps de Cavalerie de leur parti, le prirent pour ennemi ; ce qui les saisit d'une terreur panique. Aussi-tôt on court aux armes, on accuse Flavianus de trahison, sans aucun sujet apparent; mais comme il étoit haï de longtems, on se portoit aveuglément à sa ruine. On lui reprochoit d'avoir trahi Othon, & détourné à son profit l'argent que ce Prince avoit promis aux Soldats; on lui imputoit à crime sa parenté avec Vitellius. Il tâcha en-vain de fléchir les séditieux par ses sanglots & par ses larmes, en leur tendant les bras & se jettant à leurs piés, pour les émouvoir à compassion; ils ne le voulurent pas écouter, & prirent l'excès de sa douleur, pour une preuve de sa faute. Aponius, qui voulut le justifier, fut interrompu par les cris qui s'élevérent, & on ne voulut écouter aucun des autres Chefs, à l'exception du seul Antonius, tant il avoit acquis d'autorité sur leur esprit, par son adresse & par son élo-

(2) Tacit. *Hist.* L. III. p. 261-264. de la Trad. d'Ablancourt T. III. Paris 1664. in-12.

(3) Id. ibid. p. 264.

toire, ses Troupes étant fatiguées & par leurs blessures & par le travail du combat, qui avoit été douteux & opiniâtre. Sur le soir toute l'Armée se joignit, & voyant les monceaux de corps morts & les autres marques de la Victoire, ils concluoient que la guerre étoit terminée, demandant qu'on les menât droit à Crémone, assurés de l'emporter par force, ou par composition [C]. Les Soldats le demandoient avec tant d'audace, qu'ils méprisoient les remontrances de leurs Tribuns & de leurs Centurions, faisant du bruit avec leurs armes pour les interrompre, & témoignant assez par leurs paroles & par leurs actions, qu'ils prendroient la licence d'eux-mêmes, si on ne la leur donnoit. Alors Antonius se mêlant parmi eux, & aiant fait faire silence par son autorité, leur représenta avec beaucoup de force le danger de cette entreprise [D]. Mais toute son éloquence ne pût arrêter l'impétuosité de cette multitude animée par l'espoir du gain, & le Soldat alloit en venir à une Sédition, lorsqu'un Corps de Cavalerie qui s'étoit avancé jusques sous les murs de Crémone, apprit de quelques prisonniers, que six Légions de Vitellius arrivoient en diligence, sur la nouvelle de la défaite, avec le reste de l'Armée qui étoit demeurée à Hostilie (b), & qu'elles avoient ce jour-là fait plus de sept lieues. Les Soldats, d'ailleurs peu flexibles & indociles, ouvrirent à cette nouvelle les oreilles aux remontrances de leur Général; qui pour n'être pas surpris, disposa si bien son Armée, qu'il étoit en état de repousser l'Ennemi, s'il venoit l'attaquer. Il ne se trompa point: l'Armée de Vitellius, au-lieu de se reposer à Crémone, & après y avoir repris des forces, attaquer le lendemain l'Ennemi languissant de faim & de froid; n'aiant ni Conseil, ni Chef, vint sur la troisième heure de la nuit donner à travers celle de Vespasien, qui l'attendoit en bataille de pied ferme. Le combat fut cruel, l'obscurité empêchant les combattans de distinguer ni ami ni ennemi. Antonius remplit les devoirs d'habile Général, autant qu'il fut possible dans une pareille confusion. La nuit étoit fort avancée, & la Victoire encore incertaine, lorsque la Lune venant à se lever derrière l'Armée d'Antonius, rendit les ombres des hommes & des chevaux beaucoup plus grandes, & fit qu'on tiroit contre eux sans effet, au-lieu que donnant sur le visage des ennemis, elle les rendoit plus visibles, desorte qu'on tiroit sur eux avec avantage du milieu de l'obscurité. Si-tôt qu'Antonius put reconnoitre les siens & en être reconnu, il commença à les animer les uns par les reproches, les autres par les louanges, & tous ensemble par l'espérance & les promesses. Il ne parla pas en-vain; les Soldats combattirent avec tant de courage & d'intrépidité, qu'ils remportèrent la Victoire. Ils n'étoient pourtant pas encore pour cela maitres de Crémone; la Place étoit forte, & Antonius étoit incertain, & balançoit sur le parti qu'il devoit prendre [E]: mais voyant ses Soldats pleins de courage, & résolus de donner l'assaut, il se laissa emporter à leur ardeur, & donna le signal; & pour tâcher d'ébranler les habitans de Crémone, & les engager à reconnoitre Vespasien pour Empereur, il fit mettre le feu aux magnifiques & somptueux bâtimens qui étoient dans le fauxbourg. L'assaut fut poussé avec tant de vigueur, qu'enfin la Ville fut emportée. Les habitans, pleins de frayeur, voyoient le moment qu'on alloit faire main-basse sur eux: mais les prières des Chefs arrêtérent un peu la fureur des Soldats; ce qui ne calma pourtant pas entiérement les frayeurs des vaincus [F]. Car Antonius, dans un discours qu'il fit, où il marquoit beaucoup de douceur apparente, ne s'expliqua point sur le sort de ceux de Crémone; outre qu'en entrant dans le Bain, il lâcha un mot, qui fut bientôt divulgué. Trouvant l'eau un peu froide, il dit, qu'elle s'échaufferoit bientôt. Ce mot, quoique dit à ses Esclaves, ne laissa pas d'être regardé comme aiant été le signal du pillage & de l'embrasement de Crémone, & en fit retomber toute la haine sur lui. Le sac de cette malheureuse Ville dura quatre jours, avec toute la violence & la barbarie imaginable, & elle fut ruïnée de fond en comble. Antonius, honteux de cette action qui le rendoit l'objet de la haine publique, fit défense de faire aucun captif; ce qui avoit déja été inutile aux Soldats, toute l'Italie aiant refusé unanimement de les acheter. Ce refus, joint à l'ordre d'Antonius, obli-

(b) Aujourd'hui *Ostiglia*, petite, mais ancienne Ville du Mantouan.

éloquence. Lorsqu'il vit la Sédition s'échauffer, & que des injures ils en venoient aux coups, il fit saisir Flavianus, & le fit mettre aux fers; mais les Soldats reconnurent aussi-tôt son artifice, & aiant écarté ceux qui étoient autour du Tribunal, ils se préparoient à en venir aux dernières violences. Antonius, l'épée à la main, se mit au-devant de Flavianus, protestant qu'il mourroit auparavant de sa propre main, ou de la leur, & appella nommément à son secours ceux qu'il reconnut, ou qui tenoient quelque rang dans l'Armée. De-là se tournant vers les Aigles & les Drapeaux, il leur adressoit la parole comme aux Dieux des Légions, & les conjuroit de détourner cette fureur & cette discorde sur l'Ennemi; tant qu'à la fin la sédition s'appaisa; & parce qu'il étoit déja tard, chacun se retira à sa Tente. Flavianus partit la nuit même pour aller trouver Vespasien, & rencontra des Lettres en chemin, qui le mirent hors de danger (4).

(4) Idem p. 272. 273.

[C] *Assurés de l'emporter par force, ou par composition.*] C'étoit le langage qu'ils tenoient tous en public; mais en particulier, chacun d'eux considéroit „ que s'ils la pouvoient prendre d'assaut, comme il sembloit très facile, „ n'étant forte ni par l'Art, ni par la Nature, tout le „ butin seroit pour eux; au-lieu que s'ils attendoient le „ jour, elle ne manqueroit pas de capituler, & pour tous „ leurs travaux & leurs blessures, ils ne remporteroient „ qu'un vain renom de clémence, tandis que tout le profit de cette conquête entreroit dans la bourse de leurs „ Généraux. Car comme le sac d'une Ville prise d'assaut „ est pour les Soldats, celui d'une Ville rendue est pour „ le Chef qui commande (5)."

(5) Ibid. p. 283. 284.

[D] *Leur représenta avec beaucoup de force le danger de cette entreprise.*] Il leur dit: „ Qu'il ne vouloit pas ôter à de si braves Soldats, la gloire ni la récompense; „ mais que leur devoir étoit différent de celui du Général: qu'ils ne devoient avoir devant les yeux, que le „ soin & le desir de combattre; au-lieu qu'il devoit plutôt „ agir par la prudence, que par la force: qu'après avoir „ ébauché la Victoire de sa main & de son épée, il la vouloit achever par le raisonnement & par le conseil, qui étoit le propre du Capitaine: qu'on ne pouvoit se cacher „ les difficultés qu'il y avoit à surmonter; les ténèbres de „ la nuit, l'ignorance de l'état de la Ville, les ennemis „ dont elle étoit remplie, & les embuscades dans lesquelles on pouvoit tomber de tous côtés: qu'il ne voudroit „ pas l'entreprendre, quand on lui ouvriroit les portes, „ ni commencer l'attaque, sans savoir le fort & le foible „ de la Place, la hauteur du mur, la profondeur du fossé, s'il falloit faire ses approches à couvert des mantelets, ou donner l'assaut à la faveur des machines & des „ gens de trait." S'adressant ensuite à chacun en particulier, il leur demandoit „ s'ils avoient apporté avec eux „ les outils propres à rompre une muraille, & les autres „ choses nécessaires?" Et comme ils dirent que non: „ Pensez-vous, *dit-il*, percer ou sapper un mur avec vos „ javelots, ou avec la pointe de vos épées? ou demeurerez-vous les bras croisés, comme des Bourgeois, à „ contempler sa hauteur & ses défenses, lorsqu'il faudra „ s'avancer ou dresser une batterie, faute d'attendre jusqu'au jour, qu'on fera venir des lieux voisins ce qui „ est nécessaire pour faire réussir l'entreprise, & pour „ nous assurer la Victoire?" (6).

(6) Idem p. 285. 286.

[E] *Crémone . . . étoit forte, & Antonius étoit incertain & balançoit sur le parti qu'il devoit prendre.*] Pendant la guerre d'Othon, l'Armée d'Allemagne avoit attaché son Camp aux murs de la Place, qu'elle avoit enfermée d'un retranchement, auquel elle avoit ajouté de nouvelles fortifications. Cela arrêta tout court les Vainqueurs. Il paroissoit hazardeux de donner l'assaut au sortir d'un combat, qui avoit duré toute la nuit; sans compter le travail du jour précédent, & qu'ils n'avoient point de Troupes pour se rafraichir. De retourner à Bédriac, outre la longueur du chemin, c'étoit perdre le fruit de la Victoire. De se retrancher en cet endroit, il n'étoit pas facile à la vue de l'ennemi, qui ne manqueroit pas de les attaquer, pendant qu'ils seroient dispersés, & occupés à leurs travaux; & le Soldat étoit d'ailleurs plus prêt à courir les risques d'un assaut, qu'à souffrir des délais. Toutes les mesures modérées n'étoient pas de son goût, toute son espérance étoit dans un coup de main, & l'espoir du butin effaçoit le souvenir des peines précédentes & la crainte du danger (7).

(7) Idem p. 294.

[F] *Ce ne qui calma pourtant pas entiérement les frayeurs des vaincus.*] L'Armée, outre le desir naturel du pillage, étoit encore animée par une vieille rancune qu'elle avoit contre Crémone, à en souhaiter la ruïne. On accusoit les habitans d'avoir favorisé le Parti de Vitellius dès la guerre d'Othon; &, comme les Bourgeois sont insolens dans la prospérité, de s'être raillés de la treizième Légion,

obligea les Soldats de tuer ceux dont ils étoient maitres; mais dès qu'on fut instruit de cette inhumanité, leurs parens & leurs amis se hâtérent de les racheter (i). Jusques alors, Antonius avoit fait briller les vertus d'un grand General, sans faire paroitre aucun des vices qu'on remarque ordinairement dans ceux de cet ordre. Mais depuis sa Victoire de Crémone, il ne vecut plus avec la meme modestie; soit qu'il crût la guerre achevée, & que ce qui restoit fût facile; ou que la prospérité decouvrît seulement l'avarice, l'orgueil & les autres vices, qu'il avoit su déguiser jusqu'alors. Il ravagea l'Italie comme un Pays de conquête, traitant les Soldats comme s'ils eussent eté à lui, & faisant juger par toutes ses paroles & ses actions, qu'il se faisoit un chemin à l'Empire. Pour donner plus de licence à ses gens, il leur permit d'elire des Officiers en la place de ceux qui avoient été tués, ce qui fit choisir les plus factieux; desorte que les Soldats dépendoient moins de leurs Chefs, que les Chefs des Soldats. Ce procede, en apparence seditieux, ne contribua pas peu à ruïner la Discipline dans l'Armee; & il se servit de ces moyens pour s'enrichir par le pillage (k). Son orgueil & son avidité allérent si loin, qu'il perdit bientot l'estime & l'amitié des autres Officiers, & de toute l'Armée. Mucien sur-tout, grand Capitaine, jaloux des succès d'Antonius, tâcha d'obscurcir sa gloire. Antonius, obligé d'ecrire à Vespasien pour se justifier [G], laissa couler dans ses Lettres quelques traits contre Mucien, ce qui fit naitre entre eux de mortelles animosités; mais la haine d'Antonius étoit plus ouverte, & celle de Mucien plus cachée, & par cela même plus irréconciliable (l). Vitellius n'étoit pourtant pas encore vaincu, & son Parti subsistoit toujours à Rome. Antonius, à la tete de l'Armée de Vespasien, marcha du côte de cette Ville. Mais en chemin, lui qui avoit témoigné tant de feu & d'ardeur à pousser la guerre, parut indolent & tardif; ce qui le fit soupçonner d'avoir été gagné par Vitellius [H]. Cependant il fit bientôt voir par sa conduite, combien ce soupçon étoit mal fondé: car aiant appris que le Capitole étoit assiégé (m), il s'avança en diligence au secours de Sabinus qui le défendoit; mais son secours vint trop tard. A son arrivée dans le voisinage de Rome, il reçut plusieurs fâcheuses nouvelles, celles du meurtre de Sabinus, de l'embrasement du Capitole, & du soulèvement du Peuple & des Esclaves, qui avoient pris les armes en faveur de Vitellius. Cependant le Senat envoya des Députés aux Armées, pour les solliciter à la paix [I]; mais ce fut inutilement. L'Armée d'Antonius attaqua celle de Vitellius aux portes de Rome & sous les murailles de la Ville, elle la poursuivit jusques dans Rome meme, ou le combat se renouvella, & continua pendant quelque tems en trois différens endroits (n) avec beaucoup de furie & de carnage; jusqu'à ce qu'enfin les Vitelliens furent defaits, & Antonius demeura maitre de Rome, où il fit paroitre dans tout son jour son avarice, enlevant du Palais, meubles, argent, Esclaves, comme s'il eût encore pillé Crémone (o). C'est ainsi qu'il termina la Guerre Civile, & affermit la Couronne Impériale sur la tete de Vespasien. On lui decerna les honneurs du Consulat (p); il ne paroit pourtant pas qu'il ait éte effectivement Consul (q), peut-être ne fut-il que subrogé. Son crédit & son autorité dans Rome ne furent pas de longue durée. A l'arrivée de Mucien, peu de tems après la defaite des Vitelliens, les choses changérent de face, & l'on ne fit plus la cour à Antonius. Mucien se conduisit avec beaucoup de prudence & d'adresse, pour s'attirer toute l'autorité dont l'autre avoit joui, lui faisant de belles promesses, pendant qu'il dispersoit en des quartiers éloignés les Légions qui lui etoient le plus affectionnées. La jalousie de Mucien ne pouvoit supporter ni l'affection que les Soldats avoient pour son Rival, ni sa fierte, qui étoit telle, qu'il ne pouvoit souffrir d'égal, ni de maitre. Antonius se voyant dépouillé de toute

(i) Ibid. p. 293-304.
(k) Idem p. 320. 321.
(l) Ibid. p. 326.
(m) Voy. la Rem. [G].
(n) Joseph. de la Guerre des Juifs L. IV. ch. 41.
(o) Tacite Hist. L. III. p. 364. & L. IV. p. 375.
(p) Idem p. 375.
(q) Voyez Fast. contin. par Sigonium, dans les Oeuvres de Sigonius de l'Edit. d'Argelati, Milan 1732. T. I.

gion, qu'on y avoit laissée pour y dresser un Amphithéatre: joint à cela, qu'elle avoit déja été par deux fois le siége de la guerre, qu'elle avoit fourni des rafraichissement à l'Armée de Vitellius, & que leur zéle pour ses interêts avoit été si grand, qu'il s'étoit trouvé de leurs femmes mortes à la bataille. Outre que la circonstance de la Foire faisoit que la Ville, déja riche par elle-même, étoit remplie de nouvelles richesses, qui excitoient la cupidité du Soldat (8).

(8) Idem p. 301.

[G] *Antonius fut obligé d'ecrire à Vespasien pour se justifier.*] Voici quelle en fut l'occasion. Antonius, & les autres Chefs de son Parti, convinrent de répandre par toute l'Umbrie de la Cavalerie, pour découvrir l'endroit où l'on pourroit passer les Apennins commodément, & pour prendre les Légions & le reste des Soldats qu'on avoit laissés à Vérone, après avoir donné ordre de faire venir des vivres par le Po & par la Mer. Il y avoit des Chefs qui retardoient à dessein, parce que la conduite hautaine d'Antonius commençoit à le leur rendre odieux, & qu'ils espéroient d'être mieux traités par Mucien; & la vérite ait, que celui-ci prenoit ombrage de tant de succès, & qu'il craignoit d'être privé de l'honneur de cette guerre, s'il ne se rendoit maitre de Rome. Il écrivit donc fréquemment à Antonius & à Varus d'une manière fort ambiguë, tantôt les pressant de poursuivre leurs desseins avec vigueur, tantôt étalant les avantages des délais, d'un style si équivoque, qu'il pouvoit toujours s'expliquer selon l'événement, ou desavouer ce qu'ils auroient fait, ou trouver à redire à leurs démarches. Mais il se découvrit plus clairement à quelques autres Officiers, qui étoient de ses amis. Ils lui répondirent d'une manière qui tendoit à blâmer les démarches précipitées d'Antonius & de Varus, & à donner des louanges à la conduite de Mucien; qui en faisant remettre leurs Lettres à Vespasien, fut cause que les services d'Antonius ne furent pas reconnus comme il l'espéroit. Antonius ne put s'en taire; il en rejetta toute la faute sur Mucien, comme celui qui par ses calomnies lui avoit fait perdre le fruit de tous ses travaux: il s'échappa en paroles vives & piquantes, ne sachant ce que c'étoit que de plier. Il écrivit même à Vespasien, d'une manière plus fière qu'il ne convenoit en écrivant à un Empereur, en y mêlant des reproches fort amers, quoiqu'enveloppés, contre Mucien. Il disoit:
„ Que c'étoit lui qui avoit fait soulever les Légions de la
„ Pannonie & de la Mœsie, ouvert le passage des Alpes
„ par son courage, conquis l'Italie, fermé le chemin aux
„ secours de la Rhétie & de l'Allemagne, surpris l'Armée
„ de Vitellius éparse & divisée, & remporté en un jour
„ deux grandes Victoires: Que la ruïne de Crémone é-
„ toit un coup de la Fortune, qui avoit causé de plus
„ grands malheurs dans les autres Guerres Civiles, & la
„ ruïne de Villes plus distinguées. Qu'il ne servoit son
„ Prince ni de la langue, ni de la plume (9), mais de
„ son bras & de son épée. Qu'il ne vouloit dérober à
„ personne la gloire qui lui appartenoit; & que si la sou-
„ mission de l'Asie, & la tranquillité de la Mœsie, étoient
„ dues à d'autres, le salut de l'Italie lui étoit dû: qu'il
„ avoit encore engagé dans le parti de Vespasien l'Espa-
„ gne & les Gaules; mais le tout en vain, si ceux qui ne
„ s'etoient point trouvés aux dangers, en remportoient
„ la récompense (10).

(9) C'est un trait contre Mucien.

(10) Ibid. p. 323. 326.

[H] *Ce qui le fit soupçonner d'avoir été gagné par Vitellius.*] Les uns prétendoient qu'il ne retardoit que par trahison, après avoir reçu secrettement des Lettres de Vitellius, qui lui promettoit le Consulat, sa fille en mariage, & de grandes récompenses, s'il vouloit abandonner le parti de Vespasien. D'autres disoient que ce n'étoit-là qu'une fable, inventée pour faire plaisir à Mucien. D'autres soutenoient que c'étoit une résolution prise entre les Chefs, de menacer Rome, plutôt que d'y porter la guerre; parce que la plus grande partie des Prétoriens avoit deja abandonné Vitellius, qui n'avoit plus de forces pour défendre l'Empire, desorte qu'on croyoit qu'il le quitteroit. Mais la précipitation de Sabinus, suivie de sa lâcheté, fit avorter ce dessein, pour avoir trop tôt pris les armes, & s'être laissé forcer ensuite par trois Cohortes dans le Capitole, qu'il pouvoit défendre contre toute une Armée. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'est pas juste de charger un seul, d'une faute qui lui est commune avec tous les autres. Car Mucien, d'un côté, retardoit le cours de la victoire par des Lettres ambiguës; & Antonius, par une complaisance hors de saison, ou pour se décharger sur les autres de la haine publique, ne se hâtoit pas comme il devoit, ni les autres Chefs à son exemple, parce qu'ils croyoient la guerre terminée, ce qui ne servit qu'à en rendre la fin plus illustre (11).

(11) Ibid. p. 361. 362.

[I] *Le Senat envoya des Députes aux Armées pour les solliciter à la paix.*] Le succès différent qu'ils eurent, fit bien voir que la plupart des desordres que les Soldats commettent, ne viennent que de l'incapacité des Chefs. Les Députés qui furent vers Pétilius Céréalis, qui commandoit un Corps de l'Armée de Vespasien, coururent risque de la vie, parce que le Soldat ne voulut point entendre parler d'accommodement; & le Préteur Rusticus Arulénus y fut blessé, sa suite écartée, & le Licteur, qui étoit le plus proche de sa personne, tué, comme il vouloit faire retirer la foule. Et si Céréalis ne lui eût donné des Gardes, on eût violé le Droit des Gens, respecté par toutes les

toute son autorité, partit de Rome & alla trouver Vespasien, qui le reçut assez bien, quoique d'une manière fort au-dessous de ses espérances (r) [K]. Depuis ce tems-là, on ne trouve plus qu'il soit parlé d'Antonius; du moins Tacite n'en dit plus rien. Mais on peut inférer d'une Epigramme de Martial (s), qu'il se retira à Toulouse, lieu de sa naissance, pour y vivre tranquillement. Sa principale, pour ne pas dire son unique occupation dans sa retraite, fut l'étude des Belles-Lettres, & la Poësie (t). Il vécut soixante, ou soixante-quinze ans; car Martial lui adresse une Epigramme, où il dit qu'Antonius avoit déja passé quinze Olympiades: or si, avec les Chronologistes, nous comptons quatre années pour une Olympiade, Antonius avoit alors soixante ans; mais si, selon le calcul des Poëtes, l'Olympiade comprend un Lustre, c'est-à-dire cinq ans, il en avoit soixante-quinze. Il étoit grand Ami de Martial, & son Mécène; aussi cet Auteur en fait-il un portrait très avantageux [L], en quoi il n'est point d'accord avec Tacite.

(r) Idem, p. 487. 490.

(s) Lib. IX Ep. 101.

(t) Martial. L. I. Ep. 6.

les Nations, même les plus barbares, en la personne d'un des principaux Magistrats & des plus grands personnages de Rome; ce qui rendit la chose plus odieuse, outre que c'étois jusques sous les murs de la Ville. Ceux qui allérent vers Antonius furent mieux reçus, *non que le Soldat fût plus moderé, mais le Chef avoit plus d'autorité* (12).

(12) Ibid p. 384. 385.

[K] *Qui le reçut assez bien, quoique d'une maniere fort au-dessous de ses espérances.*] Vespasien balançoit fort sur son sujet. D'un côté, il se rappelloit les services qu'Antonius lui avoit rendus, & que c'étoit à sa conduite & à sa valeur qu'il devoit l'Occident; & de l'autre, les Lettres de Mucien lui donnoient des soupçons (13). On avoit même accusé Antonius d'avoir voulu élever à l'Empire Crassus Scribonianus, d'une des plus illustres familles de Rome (14). Il y en avoit là assez pour ne pas lui procurer un accueil fort favorable de la part de Vespasien. Outre cela, tous les autres Chefs s'étoient ligués contre lui; ils l'accusoient d'être un esprit dangereux, enflé d'orgueil, emporté; à quoi ils ajoutoient le souvenir de tous ses crimes précédens. Il se faisoit d'ailleurs continuellement de nouveaux ennemis par ses manières d'agir; vantant sans cesse ses exploits & ses services avec beaucoup d'ostentation, & reprochant en même tems aux autres Chefs leur foiblesse; desorte qu'il déchut peu à peu de son crédit, quoique l'Empereur lui fît toujours bonne mine en apparence (15).

(13) Ibid. p. 487.

(14) Idem p. 419. 420.

(15) Idem p. 486. 487.

[L] *Martial en fait un portrait très avantageux.*] Il dit, qu'Antonius pouvoit se rappeller chaque jour de sa vie sans remords, & sans craindre la mort; qu'il n'en avoit passé aucun, que d'une manière qui pouvoit lui en rendre le souvenir agréable. Voici les propres termes du Poëte:

Jam numerat placido fœlix Antonius ævo,
Quindecies actas Primus Olympiadas:
Præteritos dies, & totos respicit annos,
Nec metuit Lethes jam propioris aquas.
Ampliat ætatis spatium sibi vir bonus: hoc est
Vivere bis, vita posse priore frui (16).

(16) Lib. X. Ep. 23.

Il ne peut certainement y avoir de plus grand éloge, que celui d'avoir vécu de manière qu'on se rappelle avec satisfaction chaque jour de sa vie. Martial ne se borne pourtant pas à cela; il va plus loin encore, & éléve son Ami au-dessus du reste des hommes: c'est dans une Epigramme faite pour le Portrait d'Antonius. Il y dit, que s'il pouvoit dépeindre l'esprit & le caractère de son Ami, ce seroit le Portrait le plus accompli du monde:

Hæc mihi, quæ colitur violis pictura rosisque,
Quos referat vultus, Cæciliane, rogas?
Talis erat Marcus mediis Antonius annis,
Primus in hoc juvenem se videt ore senex.
Ars utinam mores, animumque effingere posset!
Pulchrior in terris nulla tabella foret (17).

(17) Ibid. Ep. 32.

[☞ Ajoutons ici, que selon Martial, Antonius avoit toutes les qualités nécessaires pour réussir dans l'étude des Belles-Lettres, dont il fit son occupation dans sa retraite; beaucoup d'esprit, une grande éloquence, de l'érudition autant que tout autre. Le retour d'Antonius à Toulouse n'interrompit point le commerce de Littérature qu'il avoit avec Martial. Celui-ci avoit soin de lui envoyer de Rome ses Ouvrages, comme à un Ami judicieux & capable d'en juger sainement. Antonius de son côté les lisoit avec complaisance, & en savoit faire tout le cas possible, souvent même au-delà de ce qu'ils méritoient. Pour reconnoitre le plaisir que Martial lui faisoit, il lui envoya dans une occasion une robe de grand prix. Ce présent, accompagné d'un jugement aussi avantageux en faveur de ses Ouvrages, flattoit extrêmement l'amour-propre de Martial. C'est à cette robe que ce Poëte fait allusion dans plusieurs de ses Epigrammes, où il en relève le prix, jusqu'à dire que ni Apicius avec tout son faste, ni Mécène avec toute sa magnificence, n'auroient pas craint de se deshonorer en la portant (18). Martial fait mention d'un Recueil d'Epigrammes de la façon d'Antonius (19); mais il ne nous reste plus rien de ses Ecrits, que quelques Harangues ou fragmens de Harangues que Tacite a conservées, dont on en trouve quelques-unes dans cet Article. Le même Historien parle aussi de la Rélation qu'Antonius dressa de ce qui s'étoit passé en Germanie avant la journée de Crémone. ADD. DU TRAD.] Au reste, il n'y a personne qui ne sache comment il faut prendre les louanges d'un Poete, qui avoit de grandes obligations à son Ami.

(18) *Hist. Littér. de France* T. I. Part. I. p. 216. 217.

(19) Lib. I. Ep. 6.

ANVARI, ou ANVERI, un des plus excellens Poëtes de Perse. Il étoit natif d'un Village des dépendances de la Ville d'Abiurd en Khorasan. Ce Village s'appelle Bedeneh, & est situé dans une Campagne nommée Desht Khaveran, de laquelle on dit que quatre Grands-Hommes sont sortis. Il fut surnommé *Soltan al Khorasan*, le *Roi de Khorasan*, à cause de l'excellence de sa Poësie. Anvari fit ses études dans la Ville de Thous, au Collége appellé Mansouriah, où il vivoit en pauvre Ecolier. L'on dit que son véritable nom étoit *Navéri*, qui signifie, *celui qui n'a rien, & qui n'apporte rien*; & que son Maitre le pria de changer ce nom en celui d'*Anvéri*, qui en est l'anagramme, & qui signifie *l'Illustre, le Brillant*. Il arriva heureusement pour lui, que le Sultan Sangiar, Monarque des Selgiucides, faisant le voyage de Radékan, fit passer ses Equipages devant le Collége où notre Poëte étudioit. Anvari se trouvant assis à la porte, lorsqu'un homme bien monté & bien équipé vint à passer, il s'informa qui il étoit; & aiant appris que c'étoit un des Poëtes du Sultan, il fit réflexion qu'il falloit que la Poësie fût beaucoup estimée à la Cour de ce Prince, puisqu'un de ses Poëtes marchoit avec un si bel équipage; & il en conclut, qu'il lui seroit avantageux de s'y appliquer. Cette pensée fit tant d'impression sur son esprit, que dès la même nuit il fit un Poëme en l'honneur de Sangiar, & le lui alla présenter le lendemain. Ce Sultan, qui étoit très capable de juger de la bonté des vers, trouva sa Piéce excellente; & connoissant qu'elle partoit d'un génie extraordinaire, il lui demanda s'il vouloit s'attacher à la Cour, ou recevoir seulement une gratification. Anvari lui répondit aussi-tôt en vers, & lui fit entendre par son compliment, qu'il n'avoit point d'autre ambition que d'être attaché au service d'un si grand Prince. Le Sultan le retint dès ce moment auprès de sa personne, & le fit passer ainsi du Collége à la Cour, & l'honora de sa faveur. Anvari étoit fort versé dans l'Astronomie; il a même composé plusieurs Traités de cette Science. Cependant ce fut elle qui lui fit presque perdre tout le fruit qu'il avoit retiré de sa Poësie: car s'étant trompé dans la prédiction qu'il avoit faite sur la grande Conjonction des Planétes [A], il se vit exposé aux reproches du Sultan, & à la rail-

[A] *S'étant trompé dans la prédiction qu'il avoit faite sur la grande Conjonction des Planetes.*] Il arriva qu'en l'année de l'Hégire 581, de J. C. 1185, qui est la dixiéme du régne de Thogrul Ben Arslan, Sultan de la Maison des Selgiucides, les sept Planétes se trouvérent ensemble dans le troisieme degré du Signe de la Balance, ce que les Astronomes nomment la grande Conjonction. Nos Tables Astronomiques, que nous appellons *Alphonsines*, & qui sont tirées de celles des Arabes, marquent cette Conjonction l'an 582 de l'Hégire, qui répond à l'année Judaïque 4946, & à celle de notre Seigneur 1186. Les Astronomes de ce tems-là, du nombre desquels étoit Anvari, prédisent qu'il s'éléveroit dans cette année un orage de vents impétueux, qui arracheroit les arbres, renverseroit les plus solides bâtimens, & ébranleroit même les montagnes. Cette prédiction devoit s'accomplir le jour même de la Conjonction, qui arriva au mois de Septembre, & elle fit que plusieurs préparérent des lieux souterrains pour s'y retirer ce jour-là. Mais la crainte fut aussi vaine que la prédiction des Astrologues; car les lampes qu'on avoit allumées sur le haut des Mosquées n'en furent pas seulement éteintes, & beaucoup de grains demeurérent en gerbes dans les granges jusques à l'année suivante, pour n'avoir pu être battus ni vannés faute de vent. Les Enne-

raillerie de ceux qui étoient jaloux de sa fortune, qui ne manquérent pas de le tourner en ridicule. Anvari piqué partit de la Ville de Mérou, Siège Royal des Selgiucides, & se retira dans celle de Balkhe, autre Ville Royale de la Province de Khorasan. Mais il n'y fut pas plus heureux qu'à Mérou; car ce peuple, qu'il n'avoit point offensé, se déchaina contre lui par mille injures, & par des reproches continuels, tant sur la fausseté de sa prédiction, que sur son ignorance. Ils l'auroient même chassé, si Hamideddin, Prémier Juge de la Ville, ne l'eût pris sous sa protection. Ce fut alors qu'il fit un Poëme, où il inséra une protestation publique & solennelle, de ne se plus mêler d'Astrologie ni de Prédictions; & il mourut enfin paisiblement dans cette même Ville, l'an de l'Hégire 597, & de J. C. 1200. Anvari passe pour le prémier qui ait châtié la Poësie Persienne, en retranchant de ses Ouvrages tout ce qu'il pouvoit y avoir d'impur & de lascif. Raschidi l'a beaucoup loué sur ce sujet, quoiqu'en d'autres rencontres il ne lui ait été guères favorable. Ces deux Poëtes se trouvérent pendant quelque tems de deux Partis différens; car Anvari étoit au Camp du Sultan Sangiar, lorsqu'il assiegeoit Atsiz, Gouverneur & depuis Sultan des Khuarezmiens, avec lequel Raschidi s'étoit enfermé dans le fort Château de Hézar-Esb. Ces deux Poëtes se faisoient la guerre à leur manière, s'envoyant l'un à l'autre des vers attachés au bout des flèches, pendant que les deux Sultans donnoient & repoussoient des assauts. Togusche ou Tagusche, Sultan des Khuarezmiens, Prince fort savant, donnoit la préférence à Anvari & à Zehir sur tous les autres Poëtes Persans (a).

(a) Herbelot *Bibl. Orient.* p. 118. 119. Art. ANVARI.

nemis de notre Poëte ne manquérent pas de se servir de cette occasion pour le tourner en ridicule, & pour lui nuire à la Cour. Le Sultan lui fit une forte réprimande, pour être tombé dans une faute si grossière. Anvari ne sut lui répondre autre chose, sinon, que ces grandes Conjonctions de Planètes n'arrivoient jamais sans produire quelque effet extraordinaire. Mais l'effet singulier que celle ci produisit, fut qu'il ne souffla aucun vent pendant toute cette année-là. Férid-Kateb, qui étoit un de ceux qui portoient le plus d'envie à la gloire de notre Poëte, fit des vers Persiens, dont le sens étoit, qu'Anvari avoit menacé l'Univers de vents si terribles, qu'ils devoient le faire tomber en ruïne, & que cependant aucun vent n'avoit soufflé depuis sa prédiction. *Cela nous fait connoitre assez,* disoit-il ensuite à Dieu, *que c'est vous qui commandez aux vents, & non pas Anvari.* Quoique les Astrologues fussent convaincus de mensonge à l'égard des vents, il est certain cependant, ainsi que le remarque d'Herbelot (1), qu'en cette même année il s'éleva une tempête plus furieuse qu'aucune de celles que les vents aient jamais excitée: ce fut l'Irruption que fit Genghizcan dans les Provinces de l'Asie qui sont au-deçà de l'Oxus, car il les désola d'une manière qui sera mémorable dans tous les siècles.

(1) *Biblioth. Orient.* p. 119.

☞ APER (MARCUS), fameux Orateur, nâquit au commencement du prémier Siècle [*A*]. Il étoit Gaulois de Nation, mais on ignore précisément l'endroit des Gaules où il étoit né; il ne nous est designé, que par un Lieu qui n'avoit point encore été gratifié du Droit de Bourgeoisie Romaine (a). Dans sa jeunesse, Aper eut de l'inclination pour les Voyages, & il la suivit pendant quelque tems; il alla même jusques dans la Grande-Bretagne, où il assure avoir vu un homme qui avoit porté les armes du tems que César passa dans cette Ile ponr la subjuguer (b). Aper alla ensuite à Rome, où il paroit qu'il se fixa. Il y hanta le Barreau, & s'acquit une grande réputation, tant par la beauté de son esprit, que par la force de son éloquence. Ce fut sans doute son mérite extraordinaire, qui malgré sa qualité d'Etranger, le fit parvenir à Rome aux prémières Dignités: il fut Sénateur, Questeur, Tribun, & Préteur (c). Mais moins sensible à l'éclat de la Grandeur, qu'aux charmes de l'Eloquence [*B*], ces Charges honorables avoient moins d'attrait pour lui que sa prémière profession (d). Appliqué tout entier aux exercices du Barreau, Aper suivoit moins la manière des anciens Orateurs, que celle des nouveaux Rhéteurs de son tems (e). Outre la beauté d'esprit, on remarquoit en lui du feu, de l'art, de l'érudition, du brillant, & un torrent d'éloquence; ce qui ne put néanmoins le mettre à couvert des traits de l'Envie [*C*]. Il fut cependant toujours en très grande estime à Rome; on le suivoit non seulement au Barreau, mais aussi dans tous les lieux où il avoit à parler; on couroit même à ses Leçons particulières, afin d'en recueillir les plus beaux endroits (f). Il ne reste rien des Ouvrages de ce célèbre Orateur, sinon le Dialogue dont les particularités de sa vie sont tirées [*D*]. Cet-

(a) *Dialog. de Oratore* n. 2. 7. 10. à la fin de Tacite. Amsteld. 1685. in-8.
(b) Ibid. n. 17.
(c) Idem n. 7.
(d) Id. ibid.
(e) Idem n. 14.
(f) Ibid. n. 2.

[*A*] *Nâquit au commencement du prémier Siècle.*] C'est ce qu'on conclud du Dialogue sur les Orateurs, dont Aper est un des Interlocuteurs, peut-être même l'Auteur (1). Ce Dialogue se tint la sixième année de l'Empire de Vespasien, de J. C. 74; ainsi notre Orateur véeut au-delà de cette époque, puisqu'il paroit qu'il étoit encore alors dans une grande vigueur. Mais il semble qu'on ne peut placer sa mort guères plus tard qu'en l'année 85. La circonstance qu'il rapporte, qu'il avoit vu en Angleterre un homme qui avoit porté les armes du tems de César, porte à juger qu'il ne put faire ce voyage plus tard que vers l'an 30, lorsqu'il avoit environ 20 ans (2). Ainsi il devoit être né vers l'an 10 de l'Ere commune.

(1) Voy. la Rem. [*D*].
(2) *Hist. Littér. de France* T. 1. Part. 1. p. 219-223.

[*B*] *Il étoit moins sensible à l'éclat de la Grandeur, qu'aux charmes de l'Eloquence.*] Il ne faut pas en être surpris, puisqu'il estimoit l'Eloquence au-dessus de tout le reste, fondé sur ce principe, que tous nos desseins, comme toutes nos actions, doivent tendre à l'utilité publique. Or que peut-il y avoir de plus utile, disoit-il, que l'Eloquence? Avec cet Art admirable, on est en état de protéger ses amis, de servir les étrangers, de secourir les opprimés, de se mettre au-dessus de ses jaloux, & de réprimer ses ennemis. *Nam si ad utilitatem vitæ omnia consilia, factaque nostra dirigenda sunt; quid erit tutius quam eam exercere artem, qua semper armatus præsidium amicis, opem alienis, salutem periclitantibus, invidis vero & inimicis metum & terrorem ultro feras, ipse securus, & velut quadam perpetua potentia ac potestate munitus* (3)? C'étoit apparemment sur le même principe, qu'il ne pouvoit souffrir les Poëtes, dont les occupations ne sont le plus souvent que de vains amusemens.

(3) *Dial. de Orat.* n. 5.

[*C*] *Ce qui ne put cependant le mettre à couvert des traits de l'Envie.*] Ceux qui ne l'aimoient point, ou qui étoient jaloux de sa réputation, ne négligérent rien pour le faire échouer. Pour y réussir, ils s'avisérent de semer dans le public, qu'Aper étoit plus redevable de ses succès à la trempe de son esprit & à l'heureux naturel de son génie, qu'au soin qu'il avoit pris de cultiver l'étude des Belles-Lettres. *Quamvis maligne plerique opinarentur, Aprum ingenio potius & vi naturæ, quam institutione & literis famam eloquentiæ consecutum* (4). Mais en quoi cela pouvoit-il nuire au mérite de notre Orateur? C'étoit déja faire son éloge, que de convenir des grands talens qu'il avoit reçus de la Nature; c'est la réfléxion des Auteurs de l'Histoire Littéraire de France (5), qui est très fondée. Il est vrai qu'Aper sembloit affecter de mépriser l'Erudition, quoiqu'il n'en manquât pas, à dessein de faire paroitre davantage l'heureux caractère de son esprit, & de montrer qu'il tiroit tout de son propre fonds. *Aper communi eruditione imbutus contemnebat potius litteras, quam nesciebat, tanquam majorem industriæ & laboris gloriam habiturus, si ingenium ejus nullis alienarum artium adminiculis inniti videretur* (6).

(4) Ibid. n. 2.
(5) *Ubi supra.*
(6) *Dial. de Orat.* n. 2.

[*D*] *Il ne reste rien des Ouvrages de ce célèbre Orateur, sinon le Dialogue dont les particularités de sa vie sont tirées.*] Les Savans qui ont examiné avec le plus de soin la question sur l'Auteur du *Dialogue des Orateurs, ou de la Corruption de l'Eloquence*, conviennent aujourd'hui qu'il n'est ni de Tacite, ni de Quintilien (7). Les savans Bénédictins prétendent après mûr examen, qu'il y a des preuves suffisantes pour donner cette Pièce à Marcus Aper; voici les raisons sur lesquelles ils se fondent (8).

(7) *Hist. Littér. de France* T. 1. Part. 1. p. 220.
(8) Ibidem.

I. Elle est faite exprès pour soutenir le sentiment où étoit notre Orateur, que l'Eloquence de son tems méritoit la préférence sur celle des Anciens. C'est par où débute l'Auteur du Dialogue, avec une espèce de triomphe.

II. L'opinion d'Aper y est soutenue avec plus de feu que celle de son adversaire. Que si les raisons de celui-ci paroissent plus solides, il faut l'attribuer à la bonté de la cause qu'il défend. D'ailleurs il manque à cette Pièce une seconde Partie, ce que nous en avons n'étant que la prémière: c'est ce qui paroit visiblement par la fin, qui en fait espérer une suite. Et le dessein de l'Auteur étant de donner la préférence à l'Eloquence de son Siècle, & n'aiant fait qu'en apporter les prémières preuves, contre lesquelles Messalla en avoit donné d'autres en faveur de l'opinion opposée, il restoit au prémier à répliquer aux raisons de l'autre, & à confirmer les siennes, ce qui ne se trouve point dans ce Dialogue (9).

(9) Idem p. 220. & 221.

III. Les personnes qu'on avoit prises pour Juges dans ce différend, comme Julius Sécundus, qui s'étoit déja déclaré pour les Poëtes, & Materne, qu'Aper avoit d'abord

Cette Pièce a été attribuée tantôt à Quintilien, tantôt à Tacite, & par cette raison on la trouve ordinairement à la fin des Ouvrages de ces deux Auteurs. Elle est d'un caractère à mériter que nous en parlions un peu plus au long, en faveur de ceux de nos Lecteurs à qui elle peut être inconnue [*E*].

bord attaqué, applaudissent avec éloge à son raisonnement.

IV. Les particularités de la vie d'Aper sont beaucoup plus détaillées dans ce Dialogue, que celles de l'Histoire d'aucun des autres Personnages qui y paroissent. On pourroit à la vérité repliquer, que les mêmes raisons pour lesquelles on refuse ce Dialogue à Quintilien & à Tacite, empêchent qu'on ne l'attribue à Marcus Aper. Car il est faux que ce dernier, en la sixième année de Vespasien, dans laquelle se tint ce Dialogue, fût un jeune homme, & même très jeune homme, *juvenis admodum*. Mais qui ne voit, disent les Bénédictins, que cet endroit du Dialogue est une pure fiction de l'Auteur, afin de se dérober à la connoissance du Public? En effet, est-il croyable que cet Ecrivain, quel qu'on le puisse supposer, ait été longtems après en état de rédiger par écrit ce Dialogue avec le secours de sa mémoire, *memoria & recordatione*, avec tant d'exactitude qu'il n'y avoit rien oublié, *iisdem nunc numeris, iisdem rationibus*, pour y avoir seulement assisté à un âge aussi jeune qu'il le veut faire entendre? C'est ce qui paroît assurément impossible, vu surtout la diversité des noms, des époques, & l'abondance d'érudition dont la Pièce est remplie. Il faut donc avouer qu'elle ne peut mieux convenir qu'à notre Orateur, qui l'aura entreprise pour faire triompher son opinion favorite à l'avantage des Orateurs de son Siècle, que les personnes de meilleur goût mettoient beaucoup au-dessous des Orateurs de l'Antiquité. C'est ce dont on trouvera de nouvelles preuves dans ce que nous dirons du Dialogue même, dans la Remarque suivante.

[*E*] *Elle est d'un caractère à mériter que nous en parlions un peu plus au long, en faveur de ceux de nos Lecteurs à qui elle peut être inconnue.*] Nous avons déja remarqué dans le corps de l'Article, que la Pièce a été attribuée à Tacite & à Quintilien, à la fin des Oeuvres desquels elle se trouve. Selon les savans Bénédictins (10), les meilleures Editions sont celles de Leyde & de Rotterdam, à la fin de Quintilien de l'année 1665. in-8. & d'Amsterdam, à la fin de Tacite de l'année 1685. en même volume. Ils nous apprennent aussi (11), qu'il y a une Traduction en notre Langue de ce Dialogue, faite par Mr. Giry de l'Académie Françoise, qui n'y a pas mis son nom. Elle a été imprimée à Paris en 1626, en un volume in-4. avec une Préface de Mr. Godeau Evêque de Vance. La Pièce elle-même est remplie d'érudition, & de faits importans pour l'Histoire. La Critique qui y règne est le plus souvent juste & judicieuse. Le style en est beau & agréable; quoiqu'on y trouve des expressions qui ne sont pas de la plus pure Latinité. On nomme cette Pièce indifféremment ou *Dialogue des Orateurs*, parce que ce sont tous Orateurs qui y parlent, ou *Dialogue sur la Corruption de l'Eloquence*, parce qu'on y traite ce sujet fort au long, quoique par incident. En voici l'œconomie & le plan.

(10) Ibid. p. 111.

(11) Ibid.

Justus Fabius s'étant plaint plusieurs fois en présence d'Aper, de ce que les Orateurs de leur tems étoient bien différens de ceux qui avoient brillé dans les Siècles passés, & de ce qu'à peine quelqu'un méritoit le nom de véritable Orateur, Aper entreprit de répondre à ses plaintes par le Dialogue dont il est ici question. Tel est l'exposé qu'il fait lui-même de l'occasion de cette Pièce (12). *Sæpe ex me requiris, Juste Fabi, cur cum priora sæcula tot eminentium Oratorum ingeniis gloriaque effloruerint, nostra potissimum ætas deserta, & laude orbata vix nomen ipsum Oratoris retineat.* Pour exécuter son dessein avec plus d'agrément & de facilité, Aper a recouru à la fiction suivante. Il promet de ne rapporter précisément qu'une Conférence, à laquelle il s'étoit trouvé étant encore fort jeune, & dans laquelle, en traitant doctement ce sujet, on avoit fait paroitre beaucoup de mépris pour l'Eloquence des Anciens, & donné la préférence à celle des Modernes. Aper suppose que l'occasion de cette Conférence fut telle. Materne, célèbre Avocat de ce tems-là, avoit composé quelques Tragédies. Son *Caton*, entre autres, faisoit beaucoup de bruit, comme si les Puissances en avoient été offensées. Marcus Aper, & Julius Secundus, en prennent occasion de rendre visite à Materne, & le trouvent occupé à composer son *Thyeste*. Aper le voyant ainsi plongé dans la Poësie, lui fait des reproches de ce qu'aiant autant de talens qu'il en avoit pour le Barreau, il en négligeoit l'exercice, & préféroit une occupation aussi vaine que celle de composer des Tragédies, aux nobles & utiles fonctions d'Avocat (13). Materne entreprend la défense de la Poësie: ses réponses attirent de nouvelles repliques de la part d'Aper. La dispute s'échauffoit, lorsque parut Vipsanius Messala, qui venoit aussi rendre visite à Materne. On lui dit le sujet de la dispute, qu'Aper ranima aussi-tôt, en la faisant tomber insensiblement sur ce qui fait le principal sujet du Dialogue. Il s'agissoit de savoir laquelle des deux sortes d'Eloquence est préférable à l'autre, si c'est l'Eloquence des Anciens, ou celle du Siècle après Cicéron. Aper se déclara hautement en faveur de celle-ci, prétendant ne faire que ce que Cicéron avoit fait lui-même avant lui. Comme ce célèbre Orateur Romain avoit soutenu que l'Eloquence de son tems étoit beaucoup au-dessus de celle des Siécles passés, de même Aper prétend qu'on doit porter le même jugement de l'Eloquence de son Siécle, & la préférer à celle des Anciens. Il critique ensuite les principaux Orateurs du Siècle de Cicéron, puis il vient à prouver son sentiment par tous les avantages qu'il croit attachés à la nouvelle Eloquence, & finit en donnant de très beaux préceptes pour y réussir. Messala, au contraire, prend la défense de l'Eloquence des Anciens, & l'élève au-dessus de celle des Modernes par divers raisonnemens très solides. Après en avoir donné les prémiéres preuves, il entre dans le détail des causes de la Corruption de l'Eloquence, & appuye par-là le sentiment qu'il avoit entrepris de défendre (14). On voit par-là, que la dispute de la préférence des Anciens & des Modernes, si vivement agitée de notre tems, n'est pas nouvelle.

(12) *Dial. de Orat. n.* 1.

(13) Ibid. n. 2-5.

(14) *Voyez Hist. Littér. de France* T. I. Part. I. p. 251. 252. que nous avons suivi dans cet Extrait.

APOLLINAIRE SIDOINE (CAIUS SOLLIUS), Evêque & Ecrivain célèbre [*A*] du cinquiè-

[*A*] *Ecrivain célèbre du cinquième Siècle.*] Il avoit écrit plusieurs petits Ouvrages en prose & en vers, mais il n'a conservé que ceux qu'il a cru les plus dignes de passer à la Postérité. C'est lui-même qui a recueilli les neuf Livres de *Lettres*, que nous avons. Ses principaux Ouvrages de Poësie sont les trois *Panégyriques* des trois Empereurs, *Avite*, *Majorien* & *Anthème*. Les autres sont un *Recueil de Poësies* sur des sujets particuliers, adressées à ses Amis. Ses Lettres sont pleines d'une infinité de matières, qui concernent les Belles-Lettres & l'Histoire Profane; il y en a fort peu, où il soit parlé de la Religion: on en trouve pourtant quelques-unes, desquelles on peut tirer des remarques sur l'état de l'Eglise dans ce tems-là. Dans la Lettre XXIV. du IV. Livre, il fait le portrait d'un Evêque de Toulouse, appellé Maxime, qu'il alla trouver pour le prier de donner du tems à un de ses Amis, pour payer une somme que le père de cet Ami avoit empruntée de ce Maxime avant qu'il fût Evêque. Il dit que l'aiant connu autrefois, il le trouva tout changé; que ses habits, ses manières, ses discours ne respiroient que la piété & la modestie; qu'il avoit les cheveux courts, & la barbe longue; que ses meubles étoient simples, qu'il n'avoit que des escabelles de bois, des rideaux de grosse étoffe, un lit sans plumes, une table sans tapis, & que l'on mangeoit chez lui plus de légumes que de viande: *Habitus viro, gradus, pudor, color, sermo religiosus: tum coma brevis, barba prolixa, tripodes sellæ; cilicium vela foribus appensa, lectus nil habens plumæ, mensa nil purpuræ, humanitas ipsa sic benigna, quod frugi, nec ita carnibus abundans, ut leguminibus: certe si quid in cibis unctius, non sibi, sed hospitibus indulgens.* Sidoine, surpris de le voir ainsi changé, demanda de quelle profession il étoit, s'il étoit ou Moine, ou Clerc, ou Pénitent? & on lui fit réponse, que depuis peu on l'avoit fait Evêque malgré lui. *Cum surgeremus, clam percontor adstantes, quod genus vitæ de tribus arripuisset ordinibus; monachumne ageret, an clericum, pœnitentemne? dixerunt nuper impactis sacerdotio fungi, quo recusantem fiAlisi ligasset civicus amor.* Mr. Du Pin remarque à cette occasion (1), que cela nous apprend que la vie, les habits & l'ameublement d'un Evêque devroient être semblables à ceux d'un Moine & d'un Pénitent: il doit faire par modestie, ce que les autres sont obligés de faire par leur profession ou par leur état. Maxime remit à son débiteur les intérêts, qui se montoient au double du principal, & lui donna du tems pour acquitter la dette: .... *quod & annum solutioni prorogabo, & superpositam medietatem, quæ per usuræ nomen accrevit, indulgeam, sola simplici restitutione contentus.* Sidoine nous apprend dans la XIV. Lettre du V. Livre & dans la I. du VI., que les Rogations ont été instituées par S. Mamert Evêque de Vienne. Quelques-uns prétendent qu'elles étoient en usage auparavant, & qu'il les a seulement rétablies; mais, comme le remarque Mr. Du Pin (2), ils se trompent, puisque Sidoine dit positivement que c'est S. Mamert, *qui primus invenit, instituit, invexit* (3). On faisoit auparavant des Processions, mais il n'y avoit point de tems fixé pour cela; & elles se faisoient sans ferveur, rarement, & avec une négligence tout à fait grande: on les entremêloit de repas, & on ne les faisoit que pour avoir de la pluie, ou du beau tems. *Vagæ, tepentes, infrequentesque, utque sic dixerim, oscitabundæ supplicationes, quæ sæpe interpellantium prandiorum obicibus hebetabantur, maxime aut imbres aut serenitatem deprecaturæ* (4). Mais S. Mamert en fixa le tems & la manière, & les fit accompagner de jeûne, de prières, de psalmodie & de larmes. L'Eglise de Clermont & plusieurs autres imitérent l'exemple de S. Mamert, & en peu de tems cette coutume se répandit dans toutes les Eglises d'Europe (5). Il marque dans la Lettre XVII. du Livre V. que l'on célébroit les Fêtes annuelles des Saints avec une très grande solennité, que le peuple couroit en foule à l'Eglise avant le jour, qu'on allumoit quantité de cierges, que les Moines & les Clercs chantoient les Vigiles à deux Chœurs. Le discours qu'il fit sur le choix d'un Evêque de Bourges, rap

(1) *Biblioth.* T. III. Part. II. p. 251. 252.

(2) Ibid. p. 252.

(3) Sidonii L. V. Epist. 24.

(4) Ibidem.

(5) Du Pin *ubi supra*.

quieme Siècle, étoit issu d'une Famille très illustre des Gaules, où son père & son aieul avoient été Pré-

rapporté à la suite de la IX. Lettre du Livre VII., fait connoitre quelle charge c'est d'avoir à faire choix d'un Evêque, & combien il est difficile de contenter tout le monde. „ Si je nomme un Moine, *dit-il*, on dira qu'il „ est propre pour faire un Abbé, & non pas un Evêque. „ Si je choisis une personne humble, on craindra qu'il „ ne soit méprisable. Si au contraire je prens une per„ sonne ferme, on l'accusera d'être orgueilleux. Si je „ fais choix d'un homme savant, on dira aussi-tôt qu'il „ sera présomptueux. Si c'est une personne moins habi„ le, on se moquera de son ignorance. Si je nomme un „ homme sévère, on le considérera comme une personne „ cruelle. Si c'est une personne douce, on blamera sa „ facilité. Si je choisis un homme simple, on le traitera „ de grossier. S'il est d'un esprit pénétrant, on le regar„ dera comme rusé & artificieux. Si mon choix tombe „ sur une personne appliquée, on l'accusera de supersti„ tion.. Si j'en désigne un qui ait moins de soin, on l'ap„ pellera négligent. S'il est ménager, on le taxera d'avari„ ce. . . . . Si je choisis une personne du Clergé, ceux „ qui sont avant lui le mépriseront; & ceux qui seront „ après lui, lui porteront envie. L'âge & l'ancienneté „ dans le Clergé, sont presque la seule chose que l'on „ considère à présent; comme si les années que l'on a été „ dans la Cléricature, donnoient du mérite à ceux qui „ n'en ont point; & comme s'il suffisoit pour être digne „ du Sacerdoce, d'avoir longtems vécu, sans avoir bien „ vécu! On trouve des Ecclesiastiques, qui aiant été tou„ te leur vie paresseux à s'acquitter de leur Ministère, „ prompts à repartir, accoutumés à faire des discours inu„ tiles, Chefs de brigues & de factions, foibles dans la „ Charité, toujours chancelans, toujours envieux, bri„ guent l'Episcopat à la fin de leur vie, & veulent gou„ verner les autres, dans un âge où ils auroient besoin „ d'être gouvernés eux-mêmes." *Hic qui nominatur, inquiunt, non Episcopi, sed potius Abbatis, complet officium; & intercedere magis pro animabus apud cœlestem, quam pro corporibus apud terrenum Judicem potest: sed quis non exacerbescat, cum videat sordidari virtutum sinceritatem criminatione vitiorum! Si eligimus humilem, vocatur abjectus; si proferimus erectum, superbire censetur; si minus institutum, propter imperitiam creditur irridendus; si aliquatenus doctum, propter scientiam clamatur inflatus; si severum, tanquam crudelis horretur; si indulgentem, facile culpatur; si simplicem, despicitur ut brutus; si acrem, vitatur ut callidus; si diligentem, superstitiosus decernitur; si remissum, negligens judicatur; si solertem, cupidus; si quietum, pronuntiatur ignarus; si abstemium producimus, avarus accipitur. . . . . Si Clericum dixero, sequentes æmulantur, derogant antecedentes. Nam ita ex iis pauci, quod reliquorum pace sit dictum, solam clericatus diuturnitatem pro meritis autumant calculandam; ut nos in antistite consecranda, non utilitatem velint eligere, sed ætatem; tanquam diu potius, quam bene vixere, debeat accipi ad summum Sacerdotium adipiscendum, pro omnium gratiarum privilegio, decoramento, lenocinamento. Et ita quipiam in ministrando segnes, in obloquendo celeres, in tractatibus otiosi, in seditionibus occupati, in caritate infirmi, in factione robusti, in æmulationum conservatione stabiles, in sententiarum assertione nutantes, nituntur regere Ecclesiam, quos jam regi necesse erit per senectam.* Comme ce discours pouvoit offenser le Clergé de l'Eglise où il parloit, il l'adoucit adroitement, en disant, que son dessein n'étoit pas de noter plusieurs personnes, à cause de l'ambition de quelques-uns: qu'en ne nommant personne en particulier, ceux qui témoigneroient être offensés de ce qu'il disoit, feroient connoitre leur disposition: qu'il y en avoit plusieurs dans cette Eglise, qui méritoient d'être Evêques; mais que tous ceux qui le méritoient, ne le pouvoient pas être. Après avoir ainsi disposé les esprits à approuver le choix qu'il alloit faire, il jure au nom du S. Esprit, qu'il n'a point été porté à le faire par aucune considération humaine, ni par argent, ni par faveur; & déclare enfin qu'il a jetté les yeux sur Simplicius, pour être Evêque de Bourges & Métropolitain de la Province. Voilà ce qu'il y a de plus remarquable pour la Discipline de l'Eglise, dans les Lettres de Sidoine. Elles nous font encore connoitre plusieurs Evêques de ce tems là, à qui ces Lettres s'adressent, & qui sont tous appellés *Papæ*, Papes, selon l'usage de ce Siècle. Les Oeuvres de Sidoine parurent à Bâle en 1542, avec les Commentaires de Jean-Baptiste Pius, in-8. & par les soins d'Elie Vinet à Lyon en 1552, dans la même forme (6). [☞ Il y a deux Editions antérieures à celle de 1542. La prémiere parut en un volume in-folio, sans Préface ni Commentaire, ni aucunes Notes. Le volume est aussi destitué de toute marque propre à nous en faire connoitre ou l'Imprimeur, ou le Lieu de l'impression: on n'y trouve non plus aucune date, mais les caractères & le papier font voir assez clairement, que cette Edition a suivi de près l'invention de l'Imprimerie (7). En 1498, Jean-Baptiste Pius en donna une Edition avec des Commentaires de sa façon, qui parut à Milan en un volume in-folio; & c'est sur cette Edition que s'est faite celle de Bâle de 1542, que mes Auteurs disent être in-4. & non in 8. (8). Elie Vinet marque à la fin de son Edition, que dans le Manuscrit de Xaintes dont il s'étoit servi, il y avoit d'autres Poësies à la suite de celles de Sidoine, comme si elles eussent été du même Auteur; mais quoiqu'il ne jugeât pas qu'elles en fussent, (en quoi il a été suivi par les Savans qui sont venus après lui) il n'a pas laissé de les faire imprimer avec celles de Sidoine (9). Add. du Trad.] Le docte Savaron nous a donné en 1599 une Edition des Oeuvres de cet Auteur, à Paris in-4. purgées d'une infinité de fautes, & enrichies d'un grand nombre de très savantes Notes, qui ne laissent rien à éclaircir dans le Texte, & contiennent plusieurs remarques très utiles & très curieuses. [☞ C'est ce que disent divers Ecrivains; mais nous apprenons des savans Auteurs de l'*Histoire Litteraire de France* (10), qu'il y a deux Editions de Jean Savaron, que l'on confond, & que l'exact Mr. Fabricius lui-même paroit avoir confondues (11). La prémiere a paru non en 1599, mais en 1598, à Paris chez Adrien Périer, in-8. & elle est sans Notes: on trouve seulement à la tête la Vie de Sidoine par Savaron. Mais cet Editeur s'étant apperçu sans doute que l'on ne pouvoit lire avec plaisir & avec fruit un Texte aussi obscur qu'est celui de Sidoine, s'il n'étoit accompagné de bonnes Notes, il travailla à procurer cet avantage au Public, & en 1609 il fit paroître sa belle Edition avec de savans Commentaires en un volume in-4. imprimé au même endroit & chez le même Imprimeur. Add. du Trad.] Il sembloit qu'il n'y avoit plus rien à desirer, & qu'il étoit inutile d'entreprendre une nouvelle Edition, après un homme si habile. Cependant cela n'a point détourné le P. Sirmond, qui avoit travaillé sur cet Auteur avant que l'Ouvrage de Savaron parût, de faire imprimer les Oeuvres de Sidoine à Paris en 1614 in-8. avec de nouvelles Notes, qui font connoitre la beauté de son esprit & la profondeur de son érudition. Car encore qu'il semblat que rien n'eût échappé à l'exactitude de Savaron, cependant le P. Sirmond a trouvé beaucoup de choses très dignes de remarque & d'explication, que Savaron avoit passées; & ses Notes sont si justes, si savantes, si curieuses & si recherchées, qu'elles surpassent de beaucoup celles de Savaron, presque au jugement de tout le monde. Cependant il est bon, comme le remarque Mr. Du Pin (12), d'avoir l'une & l'autre Edition, & il seroit à souhaiter que l'on en fit une, où l'on eût les Notes de l'un & de l'autre. [☞ Les PP. Bénédictins (13) remarquent, que les Notes de Savaron sont moins lumineuses que savantes, & que cet Editeur s'y est plus appliqué à étaler son érudition, qu'à éclaircir le Texte de son Auteur; ce que le P. Sirmond n'a pas négligé, comme étant la chose la plus nécessaire dans les Editions des Ouvrages des Anciens. Add.] Depuis la mort du P. Sirmond, on a réimprimé son Sidoine avec quelque augmentation, in-4. (14) à Paris en 1652. Cave parle d'une Edition de Hanau en 1617 in-8. Les Oeuvres de Sidoine ont aussi été insérées dans le Tome VI. de la *Bibliothèque des Pères* [de Lyon] pag. 1077 (15). [☞ L'Edition du P. Sirmond a été aussi insérée dans la Collection des Ouvrages de ce Père en 1696. Les savans Bénédictins parlent de quelques autres Editions de Sidoine, entre autres de celle que donna Jean de Wouwes en 1598 en un volume in-8. avec les Notes de l'Editeur & celles de Pierre Colvius (16). Add.] Cave nous a donné un Catalogue de divers Ouvrages de Sidoine Apollinaire, qui sont perdus; tels sont: *L'Histoire de la Guerre d'Attila, & du Siége qu'il avoit mis devant Orléans*, dont il est parlé dans la XV. Lettre du VIII. Livre, & à laquelle il avoit commencé à travailler à la prière de S. Prosper Evêque d'Orléans, mais il l'abandonna avant que de l'avoir finie. *Exegeras mihi, ut promitterem tibi Attilæ bellum stylo me posteris intimaturum: quo scilicet Aurelianensis urbis obsidio, oppugnatio, irruptio, nec direptio, & illa vulgata exauditi cœlitus sacerdotis vaticinatio continebatur. Cœperam scribere, sed operis arrepti fasce perspecto, taduit inchoasse.* Cave dit qu'il commença cet Ouvrage à la prière de Léon, Conseiller du Roi Euric; mais il ne cite aucun garant de ce fait, & il est évident qu'il s'agit de la Vie d'Apollonius de Tyane, qu'Apollinaire envoya à Léon, comme cela paroit par la III. Lettre du VIII. Livre, qui s'adresse à Léon, qui étoit, ainsi que le remarque le P. Sirmond dans ses Notes, Conseiller du Roi Euric. *Apollonii Pythagorici Vitam, non ut Nicomachus senior, e Philostrati, sed ut Tascius Victorianus, e Nicomachi schedio exscripsit, quia jusseras, misi; quam dum parare festino, celeriter efecit in tumultuarium exemplar turbida & præceps & opica translatio.* Cave croit que Sidoine traduisit cette Vie d'Apollonius du Grec en Latin: mais il paroit clairement par les Notes du P. Sirmond sur ce passage, que Léon l'avoit prié de lui envoyer une copie de la Vie d'Apollonius par Philostrate; ce que Sidoine fit, en lui donnant avis en même tems, qu'il l'avoit copiée sur le Manuscrit que Victorien avoit revu. Il l'informe aussi, que Victorien avoit copié le sien sur celui qui avoit été écrit & corrigé par Nicomaque, sur l'Original même de Philostrate. Ainsi Nicomaque & Victorien ne sont pas des noms d'Auteurs qui ont écrit la Vie d'Apollonius, ni de quelques anciens Copistes, mais de deux hommes honorés du titre de *Viri Clarissimi*, & qui s'étoient fait un plaisir de revoir & de corriger à leur loisir les Manuscrits, écrits par des Copistes peu exacts. *Nicomachus ergo & Victorianus nomina sunt, non Auctorum, qui Apollonii vitam scripserint, neque Scribarum antiquariorum, sed clarissimorum virorum, qui ab antiquariis mendosè scripta per otium & animi gratia castigabant.* Le P. Sirmond dit qu'il y a des Manuscrits de Tite-Live, où l'on voit, que Nicomaque & Victorien s'étoient donnés les mêmes soins pour cet Historien; on y trouve ces

(6) Cave Hist. Litter. p. 292.

(7) Hist. Littér. de France T. II. p. 572.

(8) Id. ibid.

(9) Id. ibid.

(10) Id. ib.

(11) Bibl. Lat. T. II. p. 154. Venise 1728. in-4.

(12) P. 616.

(13) Hist. Littér. de France T. II. p. 571.

(14) Cave dit qu'elle est in 8. c'est une méprise.

(15) Cave ubi supra.

(16) Hist. Littér. de France ubi supra p. 572.

Préfets du Prétoire (a). On parle différemment du Lieu de sa naissance; mais il paroit par plusieurs endroits de ses Ouvrages, qu'il nâquit à Lyon, vraisemblablement vers l'an 430 (b). Il fut élevé avec soin, & eut les plus excellens Maitres, entre autres Hoëne pour la Poësie, & Eusèbe pour la Philosophie (c). Il fit des progrès extraordinaires dans toutes les Sciences; mais il se rendit sur-tout très habile dans les Belles-Lettres, & particuliérement dans la Poësie. Après s'être suffisamment formé dans l'Etude, il fit profession des Armes (d) [☞ selon les uns, & selon d'autres il suivit le Barreau (e).] Il epousa Papianille fille d'Avite, qui etoit Consul, & qui fut depuis Empereur, & il en eut trois enfans (f). [☞ Les Auteurs de l'*Histoire Littéraire de France* (g) en comptent quatre au moins; un garçon nommé *Apollinaire*; & trois filles, *Sévérienne*, qu'il élevoit chez lui; *Roscie*, dont il confia le soin aux tantes paternelles de cet enfant; & *Alchime* ou *Alcime*, dont parle S. Grégoire de Tours. Avite aiant été déclaré Auguste le 10 de Juillet de l'an 455, alla ensuite à Rome: Sidoine l'y suivit, & prononça son Panégyrique en vers, en présence du Sénat & du Peuple Romain, le prémier jour de l'année suivante, auquel ce Prince commençoit son Consulat. Cette Pièce fut fort applaudie; mais son Auteur n'en tira point d'autre fruit, que le vain honneur d'une Statue d'airain (h). ADD.] L'an 457, Majorien dépouilla Avite de l'Empire, & s'étant rendu maitre de la Ville de Lyon, Apollinaire qui s'y trouvoit tomba en son pouvoir: mais la réputation de son savoir lui gagna l'estime de Majorien, qui le traita parfaitement bien; & en reconnoissance, Sidoine fit un Panégyrique en son honneur, qui fut si bien reçu, qu'on fit dresser à Sidoine une Statue dans la Ville de Rome (i), & qu'il fut honoré de la Dignité de Comte (k) [☞ dont il étoit revêtu dès l'an 461. Il exerçoit même quelques autres Emplois à la Cour sous Majorien, & s'en acquittoit parfaitement. Mais il paroit (l) qu'il passa tout le tems du règne de Sévère dans sa belle maison d'Avitac en Auvergne, qui étoit du patrimoine de sa femme, uniquement occupé de l'étude des Belles-Lettres, de ses affaires domestiques, & du soin de recevoir & de visiter ses Amis. En décrivant de quelle manière il passoit le tems avec eux, il marque la Paume, les Dés, les Livres, l'Entretien, le Diner après onze heures, ample, mais de peu de plats, à la mode des Senateurs; la Meridienne, la Promenade à cheval, le Bain, & le Souper (m). ADD.] L'an 467, il alla trouver l'Empereur Anthème à Rome, & il y prononça le Panégyrique de ce Prince, qui l'en récompensa en le faisant Préfet ou Gouverneur de Rome: il l'éleva ensuite à la Dignité de Patrice & de Senateur, & lui fit dresser une Statue (n). [☞ Sidoine ainsi élevé à tous les honneurs de la Robe, étoit regardé dans Rome comme le Maitre de tous les autres. Tous plioient sous son autorité, & en recevoient, comme de l'Oracle de leur Prince, les ordres de leur conduite dans l'Administration Civile, de meme qu'ils recevoient de son eloquence les règles pour s'exprimer d'une manière noble & élevée. Et ce qui est encore plus glorieux pour Sidoine que tous ces honneurs, c'est qu'il sut s'en acquitter d'une manière digne & de l'estime & des eloges des Saints mêmes de son tems (o). ADD.] Mais il renonça bientôt aux grandeurs du Siècle, pour se consacrer au service de l'Eglise. L'Evêché de Clermont en Auvergne étant venu à vaquer en 472 par la mort d'Eparchius, Apollinaire, qui n'étoit encore que Laïque, fut choisi pour remplir cette place, sans l'avoir briguée (p), & il se conduisit en véritable Eveque dans le Gouvernement de son Eglise [B]. Clermont aiant été assiégée par les Goths, il anima son peuple à la

(a) Vide Vitam Sidonii Apoll. præfixam editioni Operum ejus Parif. 1614. in-8.

(b) Du Pin Bibl. T. III. Part. II. p. 250.

(c) Vita Sidonii Apoll. ubi sup.

(d) Cave Hist. Litter. p. 282. Ed. Colon. Allobrog. 1720.

(e) Hist. Litter. de France T. II. p. 551.

(f) Cave ubi supra.

(g) Tom. II. p. 550.

(h) Ibid. p. 552.

(i) Du Pin ubi supra. Selon d'autres, comme on l'a vu, cette Statue fut la récompense du Panégyrique d'Avite.

(k) Cave ubi supra.

(l) Sidonii Vita, ubi supra.

(m) L. II. Ep. 2. p. 139. Carmen 23. vers. 418. 490-501. Parif 1609. in-4. apud Hist. Littér. de France T. II. p. 552.

(n) Cave ubi supra.

(o) D. Luc. d'Achéri Spicileg. T. V. p. 579. 580. 579. apud Hist. Littér. de France ubi supra.

(p) Du Pin ubi supra.

ces paroles: *Nicomachus Dexter V. C. emendavi ad exemplum parentis mei Clementiani, ab urbe condita. Victorianus V. C. emendabam domnis Symmachis.* Et dans un autre endroit: *Emendavi Nicomachus Flavianus V. C. Præfectus urbi apud Hennam, ab urbe condita. Victorianus V. C. emendabam domnis Symmachis.* Comme il y avoit donc deux Nicomaques, Sidoine les distingue, en ajoutant l'épitéthe de *Senior*, l'Ancien. Pour ce qui est du terme de *Translatio*, qui se trouve dans le passage cité ci-dessus, le P. Sirmond observe, qu'il signifioit généralement dans Sidoine, une Copie, comme il paroit par la XVI. Lettre du IX. Livre, où il parle des Copies de ses Lettres: *Raptim, coactimque* TRANSLATOR *fostinus exscripsi*; & dans la XI. Lettre du même Livre, *copia* TRANSFERENDI. Ruricius de même, dans la VIII. Lettre à Sidoine, dit: *Codicem namque, quem de fratre meo Leontio me recipere jussivatis*, TRANSTULISSE *me fateor*, ce qu'il explique dans la suite par le mot d'*exemplasse*. Il est donc évident que le Docteur Cave s'est trompé, en supposant que Sidoine avoit traduit la Vie d'Apollonius en Latin; & que Mr. Bayle a fait plusieurs fautes dans la Remarque *I* de son Article d'APOLLONIUS, où il dit que Nicomaque, Victorien & Sidoine ont écrit chacun une Vie de cet Imposteur. [☞ Cave met aussi parmi les Ouvrages de Sidoine qui sont perdus, une *Satyre contre Péone*; mais les savans Bénédictins de S. Maur remarquent que c'est à tort (17), puisque Sidoine la desavoue bien positivement (18). En voici l'histoire, telle que l'Auteur la rapporte lui-même, & à laquelle Cave semble n'avoir pas fait assez d'attention. Sidoine étant allé d'Auvergne à Arles, où étoit alors l'Empereur Majorien, fut surpris de voir qu'on le faisoit Auteur d'une Satyre en vers, qui déchiroit nommément plusieurs personnes, & entre autres Péone, qui peu auparavant avoit été Préfet des Gaules; & c'étoit ce Péone même, qui accusoit Sidoine de l'avoir faite. L'Empereur, qui en avoit ouï parler, voulut que Péone & Sidoine, avec les principaux de la Cour, vinssent manger avec lui après les jeux du Cirque. Sidoine étoit alors revêtu de la Dignité de Comte, & se trouvoit à la dernière place. On y parla de la Satyre, & Sidoine l'aiant absolument desavouée, Péone, qui n'avoit point de preuves, demeura confus. Alors Sidoine demanda à l'Empereur, en deux vers faits sur le champ, la permission de faire effectivement une Satyre contre celui qui l'accusoit sans preuve d'en avoir fait une. Majorien y consentit; mais au sortir du Palais, Péone alla demander pardon à Sidoine, & tous les Grands aiant intercédé pour lui, cette affaire se termina d'une manière très glorieuse pour l'accusé. Le bruit ne laissa pas néanmoins de continuer, peut-être en conséquence de la permission accordée par l'Empereur, que Sidoine avoit fait une Satyre: desorte que longtems après, un de ses Amis nommé Montius le pria fort sérieusement de la lui envoyer, s'il l'avoit faite. Sidoine trouva mauvais que son Ami le crût capable d'avoir fait une Satyre, & pour le détromper, il lui en écrivit l'histoire que nous venons de rapporter (19). Cave met encore dans le Catalogue des Ouvrages de Sidoine, qui sont perdus, un *Liber Causarum*; mais on ne sait ce que c'est, on ne voit pas même ce qui a pu donner sujet à ce Savant de lui attribuer un tel Ouvrage. Son Epitaphe dit à la vérité de lui, *Causarum moderans subinde motus*; mais on ne peut croire que Cave ait fondé son *Liber Causarum* sur cet endroit, qui signifie seulement, que Sidoine avoit le talent d'appaiser les troubles qui s'élèvent quelquefois dans différens Partis (20). Il y a aussi quelque apparence, que c'est une faute d'exactitude dans le même Auteur, lorsqu'après avoir marqué entre les Ouvrages qui nous restent du Sidoine, ses XXIV Poëmes, au nombre desquels sont compris les Panégyriques de Majorien & d'Anthème, il met encore ces deux Pièces dans le Catalogue des Ecrits de Sidoine qui sont perdus (21). ADD. DU TRAD.]

[B] *Il se conduisit en véritable Evêque dans le gouvernement de son Eglise.*] Aussi-tôt qu'il eut été élevé à l'Episcopat, il s'appliqua aux études qui convenoient à son Ministère. La réputation de sa sagesse étoit si bien établie, qu'aiant été appellé à Bourges dont le Siége étoit vacant, tous les Evêques qui s'y trouvérent lui déférérent d'un commun accord le choix d'un Evêque. Il désigna Simplicius, comme nous l'avons remarqué ci dessus, & son choix fut généralement approuvé. Il avoit une charité vraiment pastorale pour les pauvres de son Diocèse; il leur distribuoit ce qu'il avoit, & vendoit même sa vaisselle d'argent pour les soulager, à l'insu de sa femme, qui étoit obligée de la racheter. Il nourrit à ses dépens, avec le secours de son beau-frère Ecdicius, plus de quatre mille Bourguignons chassés de leur Pays. Il faisoit des visites fréquentes dans son Diocèse, & il fut un des prémiers Evêques de France qui introduisit dans son Eglise l'usage des Rogations, instituées nouvellement par Mamert Evêque de Vienne (22). En un mot, autant qu'il avoit témoigné de modestie & de défiance de soi-même en entrant dans l'Episcopat, autant eut-il d'application & de zèle à en remplir dignement les fonctions, dans les tems même les plus difficiles. *Quod munus summa cum modestia susceptum, pari cum sanctitate ac vigilantia, turbidissimis temporibus, maximesque inter difficultates, tum privatas tum publicas administravit* (23). Gennade de Marseille, dans son Traité *de Viris illustribus* (24), après avoir loué son érudition, & ses Ouvrages tant en prose qu'en vers, ajoute, qu'il fit paroître une vigueur vraiment Chrétienne, au milieu des ravages des Barbares, qui opprimoient dans ce tems-là la France. *Scripsit varia & grata volumina & sana doctrinæ. Homo siquidem tam divinis quam humanis ad* inte-

(17) Hist. Littér. de France T. II. p. 566.

(18) Hist. Littér. de France ubi supra.

(19) L. I. Ep. 11. p. 74-77.

(20) Idem p. 588. & Fabricius, Biblioth. Latin. T. II. p. 192.

(21) Hist. Littér. de France, & Fabricius, ubi supra.

(22) Du Pin p. 230.

(23) Vita Sidonii ubi supra.

(24) Cap. 92.

(q) Cave ubi supra.
(r) Hist. Franc. L. II. c. 21. apud Cave ubi supra.
(s) Ubi supra p. 223.
(t) Biblioth. Script. Eccl. T. II. p. 161. Jena 1710.
(v) Hist. Littér. de France T. II. p. 157.

la defense, & ne voulut jamais consentir à la reddition de cette Ville; desorte que quand elle fut rendue, il fut obligé d'en sortir. [☞ Euric Roi des Visigoths l'envoya prisonnier au Château de Livinne, à quatre ou cinq lieues de Carcassone sur le chemin de Narbonne ; mais par le crédit de Léon Ministre d'Euric,] il fut peu après rétabli dans son Siége, & continua à gouverner son Eglise comme il avoit fait auparavant (q). Grégoire de Tours rapporte (r), que peu de tems avant sa mort, il fut traversé par deux Prêtres séditieux, qui le dépouillérent de l'administration de son Eglise ; mais l'un d'eux étant mort misérablement, Sidoine fut rétabli avec honneur au bout d'un an. Il ne survécut pas longtems à son rétablissement, & aiant désigné pour son successeur Aproncule, qui avoit été Evêque de Langres, il mourut en paix le 21 d'Août 487, seloo Mr. Du Pin (s), & en 482, selon le Docteur Cave & Olearius (t). Mr. Du Pin ajoute, qu'il avoit été Evêque pendant quinze ans, & qu'il vécut soixante-six ans. [☞ Cette incertitude sur l'année de sa mort, vient de ce que les anciens Monumens ne la marquent qu'en général, en la mettant sous l'empire de Zénon. Les Bénédictins de S. Maur (v) croyent, avec Mr. de Tillemont, que l'Epoque la plus certaine est celle qui place la mort de Sidoine ou en 488, ou l'année suivante, en la 58e. ou 59e. de son âge. Mr. Du Pin s'est évidemment trompé sur l'âge: puisqu'il met la naissance de Sidoine vers l'an 430, & sa mort en 487, il ne pouvoit avoir 66 ans, mais 56 ou 57. ADD.] On célébre sa Fête dans l'Eglise de Clermont, où sa mémoire est en grande veoératioo. De tous ceux qui se mêloient d'écrire daos ce tems-là, il n'y en avoit point de plus habile dans les Belles-Lettres, ni qui écrivît plus élégamment, soit en prose, soit en vers ; ce qui l'a fait appeller par Claudien Mamert, le prémier entre les Orateurs de son Siécle, le plus habile entre les Savans, & le Restaurateur de l'ancienne Eloquence. Ses Ecrits confirment ce jugement avantageux ; ils sont pleins d'esprit & de feu; on y trouve des pensées curieuses, agreables, & bien touroees ; il y a une abondance & une variété, qui surprennent & qui charment; il se sert de termes propres, significatifs, & extraordinaires, quoiqu'il y en mêle quelquefois, qui ne sont pas de la pure Latinité. Il a beaucoup de sel, & de saillies. Son discours est vraiment épistolaire, c'est-à-dire concis, plaisant, plein de pointes & de pensées divertissantes. Il excelle dans les Descriptions & dans les Portraits, qui sont le principal ornement de ses Ecrits. Cependant sa trop grande subtilité jointe à une profonde érudition, le rend quelquefois obscur & difficile à entendre : il hazarde des expressions, des métaphores & des comparaisons trop hardies, & trop affectées. Il avoit l'esprit poëtique, & une grande facilité à faire des vers ; mais il ne se donnoit pas assez de soin de les polir & de les perfectionner (x). [☞ Pour ce qui est de son Caractère, voyez ci-dessous [C]; & à l'égard de son génie, de son éloquence & de son érudition, outre ce qui en a été dit, on peut consulter l'Article qui se trouve sur ces qualités de Sidoine dans l'Ouvrage cité en marge (y), où l'on trouve rassemblé tout ce qui s'est dit sur ce fameux Auteur, & où l'on voit des preuves du discernement & des grandes recherches des laborieux Savans qui ont fait *l'Histoire Littéraire de France*. ADD. DU TRAD.]

(x) Du Pin ubi supra.
(y) Hist. Littér. de France T. II. p. 561-571.

integrum imbutus, acerque ingenio, scripsit ad diversos, diverso metro vel prosâ compositum insigne volumen, in quo quid in literis possit ostendit. Verum in Christiano vigore pollens etiam inter barbaræ ferocitatis duritiem, quæ eo tempore Gallos oppresserat, Catholicus Pater & Doctor habetur insignis.

[C] ☞ *Pour ce qui est de son Caractère, voyez ci-dessous.*] Sidoine étoit un esprit doux, civil, obligeant, honnête, toujours prêt à dire du bien des autres & à leur en faire. Mais aussi, lorsqu'il vouloit piquer, ou en raillant, ou tout de bon, il le savoit faire autant qu'un autre (25). Il savoit sur-tout railler les vices d'une manière vive & piquante. Il avoit un grand discernement pour ce qu'il falloit ou ne falloit pas dire : ennemi cependant d'une contrainte servile, il vouloit avoir une honnête liberté de dire ses sentimens. Il avoit beaucoup de tendresse & d'attachement pour ses Amis, mais il vouloit les choisir & les éprouver beaucoup, avant que de s'attacher à eux. Pour les méchans, il craignoit même d'en être aimé, & d'en recevoir des graces. Il portoit du respect & se soumettoit avec humilité aux personnes graves & réservées, qui ne se communiquoient pas aisément aux autres ; mais il aimoit mieux se lier avec ceux qui avoient plus de liberté & d'ouverture, pourvu qu'elle fût sincère & effective. Il aimoit extrémement les Lettres, mais jamais il ne fut sujet aux vices assez ordinaires aux Savans : jamais il n'eut ni envie ni jalousie contre ceux qui tâchoient ou de l'égaler, ou même de le surpasser dans les Sciences. Il communiquoit volontiers ce qu'il avoit fait, persuadé qu'il tiroit de l'avantage, du plaisir qu'il faisoit aux autres. Tant de rares qualités acquirent à Sidoine un nombre prodigieux d'Amis du prémier ordre : outre plusieurs grands Evêques avec lesquels il étoit lié d'amitié, il étoit aussi en commerce avec tous les Hommes de Lettres, & avec presque tous les Beaux-Esprits & les personnes les plus qualifiées, qui vivoient dans les Gaules de son tems. On en peut remarquer un grand nombre dans le cours de l'Histoire du V. siécle ; & l'on voit par les éloges que plusieurs ont faits de lui, qu'il a passé pour être la gloire & l'ornement de l'Auvergne, aussi-bien par sa piété que par ses Ecrits (26). Après qu'il fut Evêque, il renonça à la Poësie par un principe d'humilité, & ne se réserva de faire des vers qu'en l'honneur des Saints Martyrs ; & s'il en a fait d'autres étant Evêque, ce n'a été que dans des occasions fort rares (27). REM. DU TRAD.]

(25) Tillemont Mém. pour l'Hist. Ecclés. T. XVI. p. 278. Paris 1694-1712.
(26) Sidon. L. VII. Ep. 18. Lib. V. Ep. 11. 14. L. II. Ep. 6. L. VII. Ep. 14. 17. &c. Tillemont ubi supra. Voy. Hist. Littér. de France T. II. p. 157. 158.
(27) Tillemont ibid. p. 230. Hist. Littér. de France ibid. p. 550.

APOLLINAIRE LE JEUNE [A], fils d'un Homme célèbre du même nom, fut d'abord Lecteur, & ensuite Evêque de Laodicée [B]. Il a été regardé géoéralement comme le prémier Homme

[A] APOLLINAIRE *le Jeune*.] On le nomme ainsi pour le distinguer de son père, qui s'appelloit aussi Apollinaire, & auquel on donnoit le surnom de *l'Ancien*. Il étoit originaire d'Alexandrie ; mais il enseigna la Grammaire d'abord à Béryte (1), & ensuite à Laodicée. Il étoit très versé dans les Lettres Grecques, & dans la Littérature en général. Il se maria à Laodieée, & il y fut fait Prêtre (2), peut-être après la mort de sa femme. Après la mort de Constance (3), Julien son successeur fournit aux deux Apollinaires une belle occasion de se rendre illustres. Cet Empereur aiant fait une Loi, par laquelle il défendoit aux Chrétiens l'étude des Belles-Lettres & la lecture des Auteurs Grecs, Apollinaire & son fils entreprirent de suppléer au défaut de ces Auteurs. Le père étant habile Grammairien, composa une Grammaire, conforme à l'esprit de la Religion Chrétienne (4); ce qui signifie apparemment, qu'au-lieu d'expliquer & d'appuyer les régles par des passages tirés des Auteurs Païens, il imita ces endroits de manière, qu'il substitua au sens qu'ils avoient originairement, un autre sens conforme à l'Evangile. Il mit aussi en vers Héroïques les Livres de Moïse, & travailla de même sur toutes les Histoires de l'Ancien Testament, dont il mit les unes en vers Hexamètres, les autres en Poëmes Dramatiques ; & il le fit avec tant d'adresse & d'habileté, qu'il n'y avoit ni terme ni tour d'expression des anciens Grecs, qui fût inconnu aux Chrétiens (5). Sozoméne dit (6), qu'Apollinaire fit toute l'Histoire de l'Ancien Testament en vers Héroïques jusques à Saül, & qu'il la partagea en XXIV Livres, donnant à chacun le nom d'une Lettre Grecque, comme Homère : qu'il imita Ménandre pour les Comédies, Euripide pour les Tragédies, & Pindare pour les vers Lyriques. Il ajoute, que si les esprits n'étoient accoutumés à avoir un trop grand respect pour l'Antiquité, & à ne se plaire qu'aux Ouvrages dont l'usage leur est familier, on estimeroit autant les Ouvrages d'Apollinaire, & l'on admireroit même d'autant plus la grandeur de son esprit, qu'il a excellé en tous les genres, au-lieu que les Anciens n'ont réussi qu'en un. Mais Sozomène ne distingue point le père du fils, & il attribue à celui-ci quelques Ouvrages, que Socrate donne au prémier. Vossius (7) attribue aussi à Apollinaire l'Ancien une *Paraphrase des Pseaumes*, que nous avons encore, qui a été quelquefois imprimée à part, & qui se trouve aussi dans l'Appendix de la *Bibliothèque des Pères*, imprimée à Paris en 1644 (8). Le Docteur Cave croit (9) que c'est ce même Apollinaire qui est l'Auteur de la Tragédie intitulée *Christus patiens*, (*La Passion de Jesus-Christ*), qui se trouve ordinairement parmi les Ouvrages de Grégoire de Nazianze, sous le nom de ce Père. Moréri, sans citer aucune autorité, & contre le témoignage formel de Socrate & de Sozomène, dit qu'Apollinaire l'Ancien n'étoit pas fort savant; d'où il conclud, par une nouvelle bévue, que les Ouvrages du fils ont été attribués au père.

[B] *D'abord Lecteur, & ensuite Evêque de Laodicée.*] Phi-

(1) En Phénicie.
(2) Socrate H. E. L. II. ch. 46.
(3) L'an 361.
(4) Socrate H. E. L. III. ch. 16.
(5) Id. ibid.
(6) Hist. Ecclés. L. V. ch. 18.
(7) De Hist. Græc. L. II. c. 18.
(8) Consultez sur cet Ouvrage, & sur les diverses Editions qui en ont été faites, Fabricius Bibl. Græc. Tom. VII. p. 664-668. R. D. T.
(9) Hist. Littér. T. I. p. 176.

me de son tèms, tant pour le savoir & l'érudition, que pour la piété, aiant été un vigoureux & solide Defenseur de la Foi, contre les Paiens & contre les Hérétiques (a). Il fut estimé par tous les Grands-Hommes de son Siécle [C]. Vincent de Lérins le dépeint comme un Homme extraordinaire, *d'une pénétration peu commune, & d'une érudition profonde, qui avoit par un grand nombre d'Ouvrages confondu les Hérésies, & triomphé des Erreurs contraires à la Foi; qui dans trente Livres, aussi excellens qu'etendus, avoit repoussé d'une manière victorieuse les calomnies de Porphyre*; & il ajoute, *qu'il seroit long de rapporter tous ses Ouvrages, par lesquels il eût pu être égal aux plus grandes Colomnes de l'Eglise, s'il ne fût tombé dans l'Hérésie* (b). Philostorge dit (c) qu'Apollinaire avoit écrit contre Porphyre avec plus de succés que n'avoit fait Eusèbe, & qu'il avoit surpassé de beaucoup ce que Méthodius avoit laissé sur le même sujet; & il prétend qu'Apollinaire étoit plus habile que Basile & Grégoire de Nazianze, dans l'intelligence de l'Ecriture Sainte (d). Voici ses propres termes, tels que les rapporte Suidas (e). Il dit qu'Apollinaire, Basile, & Grégoire de Nazianze, ont mieux défendu la Consubstantialité du Verbe, qu'aucun de ceux qui les ont précédés ou suivis; & qu'Athanase n'étoit qu'un enfant auprès d'eux. Ils avoient non seulement un talent extraordinaire pour bien parler & pour bien écrire, mais leur vie & leurs mœurs avoient quelque chose de si persuasif, que tous ceux qui les voyoient & qui les entendoient, se sentoient comme entrainés avec une douce violence: mais le plus estimé & le plus grand des trois étoit Apollinaire (f). Philostorge ajoute (g), que la raison qui faisoit qu'Apollinaire l'emportoit sur Basile & sur Grégoire, c'est qu'il entendoit bien l'Hébreu, dont la connoissance est absolument nécessaire pour l'intelligence de l'Ecriture. Si l'on s'en rapporte aux Historiens Ecclésiastiques, & à ceux des Pères qui ont écrit contre Apollinaire, ce Grand-Homme, cet Homme de bien, fut l'Auteur des Hérésies les plus monstrueuses qu'on ait jamais inventées. Il disoit „ que le Fils unique de Dieu, le Juge de tous les Hommes, l'Auteur de la Vie, le Destructeur de la „ Mort, avoit été lui-même sujet à la Mort; qu'il avoit souffert dans sa Divinité, qu'elle étoit mor„ te avec son corps, & qu'elle étoit ressuscitée avec lui par la grace du Père éternel (h)." On l'accusoit aussi d'avoir soutenu, „ qu'il y avoit divers rangs dans la Divinité; que le Mystére de la Ré„ demption est un Mystére imparfait, puisque l'Ame raisonnable n'a point eu de part au Salut (i)." Mais quand on approfondit la chose, on voit que ce n'étoient-là que des conséquences que les Ennemis d'Apollinaire tiroient de ses véritables sentimens [D], & qu'il ne paroit point qu'il ait jamais admises. A s'en tenir à Socrate (k), son vrai sentiment etoit: „ Que le *Logos*, ou le Fils de Dieu, „ quand il s'est incarné, n'a pris qu'un Corps sans Ame, ou du moins, qu'un Corps avec l'Ame sen„ sitive; mais qui n'avoit point de Raison, & à laquelle le Verbe en tenoit lieu." Voilà en quoi, ajoute le même Historien (l), Apollinaire diffère des Orthodoxes; car lui & ses Disciples avouent la Consubstantialite des Personnes de la Trinité. La même vérite paroit par les autorités suivantes, citées par Mr. King (m). „ L'Hérésie d'Apollinaire, selon S. Augustin (n), consistoit en ce qu'il di„ soit, *que le Christ avoit pris la Chair* (ou un Corps) *sans Ame*; selon Cassien (o), *qu'il n'avoit point* „ *eu d'Ame humaine*: car il lui accordoit l'Ame sensitive, comme aux Brutes; mais il nioit qu'il eût „ eu une Ame raisonnable. Vincent de Lérins dit (p), qu'Apollinaire soutenoit *que notre Sauveur n'a*„ *voit point eu d'Ame humaine, pas du moins d'Ame qui eût de l'Entendement & de la Raison; mais que la* „ *Divinité (q) en avoit tenu la place*. Voici donc, en deux mots, à quoi revenoit l'Hérésie d'Apolli„ naire: Que quoique Christ, en se faisant Homme, se fût incarne (*evaserit ἐνανθρωπος*), qu'il eût pris „ la

(a) King Histor. Symbol. Apost. p. 197. Lipsiæ 1706.

(b) Vincent. Lirin. Commonit. c. 16. p. 46. apud King ubi supra.

(c) Hist. Ecclesf. L. VIII. n. 14. T. V. des Histor. Eccl. de la Trad. de Cousin 1616 in-12.

(d) Id. ibid. n. 11.

(e) In voce Ἀπολλινάριος.

(f) On a suivi la Version de King, ou plûtot celle de son Traducteur ubi sup. p. 197.

(g) Hist. Eccles. ubi supra in Notis Valesii n. 1.

(h) Gregor. Nazianz. ap. Sozomen. Hist. Eccles. L. VI. c. 27.

(i) Theodoret Hist. Eccl. L. V. c. 3.

(k) Hist. Eccl. L. II. c. 46.

(l) Ibidem.

(m) Hist. Symbol. p. 198. 200.

(n) Hæres. c. 51. p. 989. Edit. Genevæ 1591. in-8. cum not. Danæi.

(o) De Incarnat. L. I. p. 1241. Basileæ 1575. in-folio.

(p) Commonit. c. 17. p. 50. Cantab. 1687. in-12.

(q) Epit. Hæres. Fab. L. IV. in Hæres. Apollin. p. 187 Basileæ 1544. in-folio.

Philostorge le nomme en termes formels, Evêque: sur quoi Photius dit, qu'il ne fait d'où cet Auteur a pris cette particularité (10). Mais le témoignage de Philostorge est appuyé de celui d'Athanase (11), de S. Jérôme (12) qui avoit été Disciple d'Apollinaire, & de Rufin (13). Les Savans ne sont pas d'accord sur la Ville dont il étoit Evêque, si c'étoit Laodicée de Syrie, ou celle de Phénicie du Liban; ce sont les termes d'un savant Ecrivain (14). Mais Mr. Basnage, fondé sur l'autorité de Suidas, soutient (15) qu'Apollinaire étoit Evêque de Laodicée de Syrie, de Laodicée la grande, bâtie par Séleucus, Sœur & Rivale d'Antioche, qui en étant très voisine, fut bientôt infectée du poison de l'Hérésie. *Suidas*, dit-il, *Laodiceam Syriæ appellavit, & fuit procul dubio Laodicea magna, a Seleuco condita, Antiochenæ sedis soror & æmula; quam brevi veneno suo, ut viciniorem, infecit Hæresiarcha* (16).

[C] *Il fut estimé par tous les Grands-Hommes de son Siècle.*] Il étoit très bon ami de S. Athanase, qui l'avoit vu au retour de son Exil, comme le témoigne S. Epiphane (17). Léontius, dans son III. Livre contre Nestorius, dit qu'Apollinaire se vantoit d'avoir des Lettres d'Athanase, de Sérapion, & des Grands-Hommes de son tems; & il rapporte un fragment d'une Lettre d'Apollinaire, où il se vante d'avoir des Lettres de S. Athanase. Ses Députés assistérent au Concile d'Alexandrie, & y signérent comme des Députés d'un Evêque Orthodoxe. On ne voit point que S. Athanase ait rompu avec lui. S. Basile dit dans sa Lettre LXXXII. qu'il a du respect pour lui; qu'il est si fort son ami, qu'il voudroit prendre ses fautes sur lui-même. S. Epiphane l'appelle un Vieillard vénérable, & il dit qu'il avoit été chéri de S. Athanase & de tous les Evêques Orthodoxes. S. Jérôme, dans sa Lettre LXIV. dit qu'il l'a vu souvent à Antioche, qu'il l'a honoré, & qu'il a appris plusieurs choses de lui. On trouve plusieurs autres témoignages non moins avantageux, dans un grand nombre d'autres anciens Auteurs (18).

[D] *Ce n'etoient-là que des conséquences que les ennemis d'Apollinaire tiroient de ses véritables sentimens.*] C'est assés l'ordinaire dans toutes les disputes Théologiques, d'attribuer à son Adversaire les conséquences, vraies ou fausses, qu'on déduit de ses principes. C'est ce qui arriva à Apollinaire, ainsi qu'il paroit par les paroles expresses de Théodoret, qui l'accuse d'avoir nié la Rédemption de l'Ame. „ Puisque le Verbe, *dit-il* (19), ne s'est point uni „ à l'Ame humaine, selon Apollinaire, il ne lui a donné „ aucun secours, ni ne l'a rachetée. Ainsi le Corps, qui „ n'est que de terre, a été élevé jusqu'à être respecté par „ les Esprits invisibles; & l'Ame, qui est l'image de Dieu, „ est demeurée couverte de la honte du péché." Or il est évident que ce n'étoit-là qu'une conséquence, qu'on tiroit des principes d'Apollinaire, qu'il lui étoit aisé de nier en disant, qu'il suffisoit pour nous que Dieu eût accepté le Sacrifice de Jésus-Christ pour le salut du Corps & de l'Ame. Ou si cette réponse n'étoit pas satisfaisante, on pouvoit accuser Apollinaire de tomber en contradiction; mais il y a de l'injustice à charger un homme de conséquences, qu'il n'admet point expressément. On peut dire la même chose des autres Erreurs qu'on lui imputoit, que la Divinité étoit mortelle, qu'elle avoit souffert avec le Corps, & qu'elle étoit morte avec lui. Ce n'étoient-là que des conséquences, qu'Apollinaire n'étoit pas obligé d'admettre dans son systême. Il pouvoit dire, qu'un Corps avec une Ame sensitive, quoique destitué d'Ame raisonnable, peut souffrir & mourir; ce qu'il pouvoit éclaircir par l'exemple des Bêtes, qui quoiqu'elles n'aient point d'Ame raisonnable, ne laissent pas de souffrir & de mourir (20). Il auroit pu ajouter, que comme l'Homme meurt par la séparation de l'Ame d'avec le Corps, l'Ame ne laissant pas de subsister malgré cette séparation; de même Christ est mort, lorsque la Divinité unie à son Corps s'en sépara sur la Croix; ce qui ne suppose nullement que la Divinité ait subi la mort. Mais pour que le Lecteur voie plus clairement encore, que la plupart des Hérésies attribuées à Apollinaire n'étoient que les dangereuses conséquences que ses Adversaires prétendoient qui découloient de ses principes, nous placerons ici un morceau de *l'Histoire Critique du Symbole*. „ Les Pères, *dit le savant* „ *& illustre Auteur* (21), remarquérent que cette Héré„ sie trainoit aprés elle les plus horribles conséquences. „ Car si Jésus-Christ n'a point eu d'Ame humaine, & que „ la Divinité en ait tenu la place, il faut dire que les di„ vers mouvemens, de desir, de tristesse, & tels autres, „ ont été attribués d'une manière impie par l'Ecriture à „ la Divinité; & c'est-là un argument qu'Epiphane (22) „ pousse très solidement contre ces Hérétiques. Et Athana„ se leur demande avec raison, comment Jésus-Christ put „ être triste, & troublé ou ému en son esprit, ainsi que „ cela est dit Jean XIII. 21. *s'il n'avoit point d'Ame hu*„ *maine* (23)? *puisqu'il est absurde d'attribuer ces mouve*„ *mens à une matière insensible, & qu'il y a du blasphème* „ *de les attribuer à la Nature Divine, qui est immuable.* Mais les Apollinaristes répondoient (24), *que cela pouvoit très bien s'entendre du Corps, qui étoit susceptible de sentiment* (25); ce dont on voit une preuve dans les Bêtes, qui sans avoir une Ame raisonnable, ne laissent pas d'être susceptibles de sentiment & de passion. „ D'ailleurs, si „ Jésus-Christ n'a point eu d'Ame raisonnable, il n'a pas „ eu tout ce qui constitue l'Homme, & son Humanité a été

(10) Philostorg. H. E. L. VIII. n. 11.

(11) In Ep. Synod. ad Euseb. & Lucifer. p. 580.

(12) De Script. Ecclesiast.

(13) Hist. L. XX.

(14) King Hist. Symb. p. 198.

(15) In Dissert. de Apollin. Hæres. p. 40. in Dissert. Hist. 1694. in-8.

(16) Consultez Tillemont Mém. pour l'Hist. Ecclés. T. VII. Part. III. in 8. p. 1447 Not. IV. sur les Apollinaristes. R. D. T.

(17) Hæref. LXXVII. apud Du Pin Bibl. des Aut. Eccl. T. II. p. 112. dans Notes.

(18) Du Pin ubi supra.

(19) Hist. Eccl. L. V. c. 2.

(20) Voy. King Hist. Symb. p. 199.

(21) Ibid. p. 200-205.

(22) Adv. Hær. Hæres. LXXVII.

(23) De Incarn. Christ. adv. Apollin. T. I. p. 628.

(24) Hist. Symb. p. 204.

(25) Int. Athanas. Op. T. II. De S. Trin. Dial. 4. p. 246.

„ la Chair & le Sang, & un vrai Corps, il n'avoit pourtant point reçu une Ame raisonnable (ἔμψυχον „ *tamen non factum esse*), mais que la Divinité en avoit fait toutes les fonctions & toutes les opéra- „ tions." Grégoire de Nazianze ajoute (r), qu'Apollinaire disoit que Christ n'avoit point pris la Nature humaine, mais qu'il avoit apporté du Ciel un Corps qui étoit éternel; ce qu'il appuyoit de quelques passages de l'Ecriture, comme de celui-ci (s): *Nul n'est monté au Ciel, que le Fils de l'Homme qui est descendu du Ciel*; d'où il inféroit, qu'il étoit déja Fils de l'Homme, quand il est descendu du Ciel, & qu'il en a apporté son Corps, le même qu'il avoit au Ciel, qui étoit eternel, & consubstantiel à sa nature [E] (συνουσιωμένην). Il citoit aussi ces paroles de S. Paul (t): *Le second Homme est du Ciel.* C'est au Lecteur à juger, jusqu'où l'on doit s'en rapporter à S. Grégoire: nous nous contenterons de remarquer avec Mr. Basnage (v), qu'il n'est pas fort sûr de chercher les sentimens d'un homme, dans les Ecrits de ceux qui l'ont combattu. A l'égard du tems où Apollinaire commença à publier son Hérésie, il n'est pas bien certain. Il n'avoit pas encore été anathematisé comme Hérétique déclaré, du tems du second Concile Oecuménique de Constantinople, en 381. Cependant dix-neuf ans auparavant, en 362, son Herésie avoit été condamnée par un Concile assemblé à Alexandrie, où se trouvérent Athanase, Eusebe Evêque de Verceil en Piémont, avec plusieurs autres: mais il n'avoit pas été nommé; peut-être, parce qu'il y envoya quelques Moines pour se purger du soupçon d'Hérésie, comme il semble qu'on peut le conjecturer de la rélation même de ce Concile (x); ou parce qu'on ne pouvoit se persuader qu'un si grand Docteur de l'Eglise pût tomber dans l'Hérésie. Epiphane écrit, que lorsque des personnes instruites par lui commencérent à parler de cette Erreur, il ne put se persuader que ce Grand-Homme eût adopté de pareilles notions, & qu'il crut que ceux qui en parloient se trompoient, & ne comprenoient pas les pensées sublimes de ce profond Théologien (y). Peut-être aussi, qu'on se faisoit une peine de retrancher un si grand Homme de la Communion de l'Eglise; & que par cette raison, on voulut commencer par condamner ses Erreurs, sans parler de lui; dans l'espérance que ces égards le raméneroient à la Foi Catholique, qu'il avoit si courageusement défendue. On ne sait pas certainement combien de tems il s'étoit passé entre la naissance de cette Herésie, & le Concile dont on vient de parler; il paroit pourtant vraisemblable, qu'il ne peut y avoir eu guéres plus de trois ou quatre ans (z). Les Historiens Ecclésiastiques anciens & modernes, & la plupart des Controversistes, attribuent l'Hérésie d'Apollinaire à de très mauvais motifs; mais le savant Mr. Basnage l'a solidement defendu sur cet article, comme on le peut voir ci-dessous [F]. Nous ne devons pas oublier, que S. Jerome, qui avoit étudié sous Apollinaire, dit qu'il étoit dans les mêmes idées sur l'origine de l'Ame, qu'il disoit être *ex traduce*, procréée: c'est-à-dire, que comme le Corps vient du Corps, l'Ame vient de l'Ame. Némésius ajoute (aa), qu'il appuyoit cette opinion des raisons suivantes: 1. Que si Dieu créoit une Ame pour chaque Corps, dans le tems de la conception, il concourroit au crime des Impurs & des Adultéres. 2. Que Moïse auroit avancé une fausseté, en disant que Dieu se reposa de toutes ses Oeuvres (bb). On ignore le tems de la mort d'Apollinaire: ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il a vécu encore sous Théodose le Grand (cc). Outre son grand Ouvrage contre Porphyre, & ses autres Traités contre les Hérétiques, Socrate dit (dd) qu'il mit les Evangiles & les Epitres des Apôtres en forme de Dialogues, selon la méthode de Platon. Sozomène parle d'un Livre intitule *La Verité*, contre l'Empereur Julien & les Philosophes Paiens, dans lequel il combattoit par la Raison seule, sans se servir de l'Ecriture, les fausses idees que les Paiens avoient de la Divinité (ee). Dans

(r) *Apud* Sozomen. *H. E.* L. VI. c. 27.
(s) Jean III. 13.
(t) 1 Corinth. XV. 47.
(v) *Dissert. Hist.*
(x) Athanas. *Ep. ad Antiochen.* T. I. p. 580.
(y) Epiph. *adv. Hæres. Dimær.* p. 421.
(z) King *Hist. Symb.* p. 199.
(aa) *Biblior. des Peres* T. XII. p. 130.
(bb) Basnage *ubi sup.* p. 42. 43.
(cc) Labbe *de Script. Eccl.* T. I. p. 59.
(dd) *Hist. Eccl.* L. III. c. 16.
(ee) Sozomen. *H. E.* L. V. ch. 18.

„ été imparfaite; & c'est eu égard à cela, que Vincent „ de Lérins dit anathême à Apollinaire, *parce qu'il détruit l'essence de la veritable Humanité* (26), & que S. E- „ piphane lui reproche & à ses Sectateurs, *qu'il rend l'Incarnation de J. C. imparfaite, en soutenant qu'il n'a point* „ *pris d'Ame* (27). Clément Romain enseigne, *que Christ* „ *a donné sa chair pour la nôtre, & son Ame pour la nôtre* „ (28). En déniant ainsi à notre Sauveur une Ame hu- „ maine, ces Hérétiques rendoient, PAR CONSEQUEN- „ CE, la Rédemption qu'il a acquise, incomplette & im- „ parfaite, en la bornant à la partie corporelle de l'Hom- „ me. Car, comme Athanase l'a prouvé contre eux, une „ chose ne peut être rachetée par une autre de différente „ nature, mais il faut donner *Corps pour Corps, Ame pour* „ *Ame* (29). Et c'est la raison qui faisoit dire à Dama- „ se Evêque de Rome, dans la Lettre Synodale qu'il é- „ crivit contre cette Hérésie, que *Christ le Fils de Dieu,* „ *notre Seigneur, a procuré un Salut parfait aux Hommes* „ *par sa passion, qu'il a delivré l'Homme tout entier de l'es-* „ *clavage & de la tache du peche* (30). Et dans une autre „ Lettre Synodale, écrite avant celle d'Alexandrie de l'an „ 362, on dit par opposition à cette conséquence nécessaire „ de l'Apollinarisme, que *Christ est le Sauveur de* „ *l'Homme tout entier, non seulement du Corps, mais aussi* „ *de l'Ame* (31)." Il paroit par-là, non qu'Apollinaire maintint toutes ces Erreurs, mais que c'étoient autant de conséquences qui découloient de ses principes, & qui en prouvoient l'absurdité.

[E] *Consubstantiel à sa Nature.*] Quelques Ecrivains accusent Apollinaire d'avoir enseigné que le Corps de Christ étoit *consubstantiel* à sa Nature Divine; mais Mr. Basnage prouve que cette imputation est fausse (32). Il remarque, qu'on trouve dans une Lettre d'Apollinaire à Sérapion ces paroles: *Eorum autem, qui dicunt carnem Deo consubstantialem, magnam insaniam damnatimus* (33). „ Nous con- „ damnons la folie de ceux qui disent que la chair est „ consubstantielle à Dieu." Apollinaire ne croyoit pas non plus que les deux Natures eussent été confondues, car voici comment il s'exprimoit lui-même: „ Si l'Homme, *dit-* „ *il* (34), a un Corps & une Ame, qui malgré leur union „ demeurent distincts; combien plus la Divinité de Christ „ doit-elle être demeurée distincte de son Corps?" Malgré ces déclarations si claires & si positives, la plupart des Péres n'ont pas laissé de declamer fortement contre Apollinaire, comme auteur des plus grande blasphêmes. Mais voici, selon Mr. Basnage (35), par quelles raisons. 1. Quand il échappoit à Apollinaire quelque expression susceptible d'un mauvais sens, les plus modérés ne manquoient pas de le lui attribuer. 2. Ils lui imputoient les conséquences qu'ils tiroient de ses principes, quoiqu'il les desavouât. 3. Ils lui attribuérent plusieurs opinions de ses Sectateurs. 4. Ils ajoutoient trop facilement foi à tout ce qui se débitoit faussement contre Apollinaire. Voy. Epiphane *Hæres.* LXXVII.

[F] *Mr. Basnage l'a solidement defendu sur cet article, comme on le peut voir ci dessous.*] Le célèbre Petau, qui a suivi Socrate (36), dit que les deux Apollinaires, père & fils, avoient lié amitié à Laodicée avec Epiphane, Sophiste Paien; & que Théodote Evêque de cette Ville, craignant que cette fréquentation n'apportât du préjudice à leur Foi, leur défendit de voir Epiphane: mais ils méprisérent cette défense, & George successeur de Théodote leur aiant fait inutilement de nouvelles exhortations là-dessus, il les excommunia l'un & l'autre. Apollinaire le Jeune, irrité de cet affront, & se confiant en son éloquence, inventa son Hérésie pour se venger (37). Mais Mr. Basnage observe, que Petau, aussi bien que Socrate qu'il a copié, s'est trompé; puisqu'Apollinaire étoit fort jeune encore, quand George l'excommunia, & qu'au rapport de Nilus (38), il étoit déja sur l'âge lorsqu'il publia son Hérésie, aiant déja fait un grand nombre d'Ouvrages: outre qu'il avoit été persécuté par les Ariens, peu de tems après son Excommunication, & avoit souffert courageusement pour la Foi Orthodoxe, aiant même été fait Evêque de Laodicée par les Catholiques, avant qu'il publiât ses Erreurs. Comment accorder tout cela avec le sentiment du savant Petau (39)? Le récit de Sozomène n'est pas plus vraisemblable. Il rapporte (40) que dans le tems que Théodote, prédécesseur de George, étoit Evêque de Laodicée, Epiphane célèbre Sophiste, déclamant un jour une Hymne qu'il avoit faite à l'honneur de Bacchus, & dès le commencement aiant ordonné, selon la coutume, de faire sortir tous les profanes, & ceux qui n'étoient pas initiés à ses Mystères, ni les deux Apollinaires, ni aucun autre Chrétien ne sortit. Théodote l'apprit avec beaucoup de douleur & d'indignation: il pardonna néanmoins assez aisément aux autres qui étoient Laïques, & se contenta d'une légère réprimande; mais il sépara de l'Eglise les deux Apollinaires, qui étoient dans les Ordres: cependant, sur les marques de repentance qu'ils donnérent, l'Evêque les rétablit peu de tems après. Mais quand George eut été fait Evêque de Laodicée, Apollinaire le Jeune aiant communiqué avec Athanase, cet Evêque l'excommunia, & ne voulut jamais le rétablir, malgré les priéres réitérées qu'il en fit. Apollinaire voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir de lui, ne put surmonter son ressentiment, & entreprit de troubler l'Eglise, & de se venger en publiant ses Erreurs. Voici les réflexions de Mr. Basnage sur

(26) *Commonitor.* c. 22. p. 69.
(27) *Serm. Ancor.* p. 502.
(28) *Ep.* I. p. 164. Oxon. 1633. in-4.
(29) *De Incarnat. adv. Apollin.* T. I. p. 630.
(30) Theodoret, *H. E.* L. V. ch. 10.
(31) Athanas. *Ep. ad Antioch.* T. I. p. 578.
(32) *Ubi supra* p. 44.
(33) Leont. *in Bib. Patr.* T. IV. Part. II. p. 1031.
(34) *Ap.* Theodor. *Dial.* II. T. IV. p. 112.
(35) *Ubi supra* p. 45. 46.
(36) *H. E.* L. II. ch. 46.
(37) Petav. *Dogm. Theol.* T. IV. L. I. c. 6. p. 24. 25.
(38) *In Ep.* 254.
(39) Basnage *ubi sup.* p. 57.
(40) *H. E.* L. VI. ch. 25.

Dans le même endroit, cet Historien attribue à notre Apollinaire quelques Ouvrages, qui sont de son pére, comme on l'a déja remarqué (ff). Il y a aussi une Lettre d'Apollinaire, que nous avons citée dans la Remarque E. Son Erreur a causé apparemment la perte de ses Ouvrages. Les Orthodoxes ont eu tant d'horreur des Livres des Herétiques, qu'ils n'ont pas même conservé ceux qui ne regardoient point leur Herésie, & qui pouvoient être utiles à l'Eglise. C'est pour cela, comme le remarque Mr. Du Pin (gg), que nous n'avons presque aucun Livre des Hérétiques anciens, & que les Eutychiens étoient obligés de mettre ceux d'Apollinaire sous le nom des Péres les plus estimés des Orthodoxes, comme S. Athanase, S. Grégoire & S. Cyrille. [☞ On peut voir un détail exact des Ouvrages des deux Apollinaires, dans le savant Mr. Fabricius (hh). Je me contenterai de remarquer ici, qu'Apollinaire le Jeune avoit fait des Commentaires sur la plupart des Livres de l'Ecriture Sainte, dont on trouve des Extraits dans la plupart de ces Recueils de Commentaires des Péres, connus sous le nom de *Catenæ Patrum* (ii). Il fit aussi une nouvelle Version de la Bible en Grec, mais qui ne fut pas estimée [G]. ADD.]

(ff) Rem. (A).

(gg) *Bibl. des Aut. Eccles.* T. II p. 127. & 60.

(hh) *Bibl. Græc.* T. VII. p. 661-662.

(ii) Id. ibid.

sur ce passage de Sozomène (41). „ Je ne disconviens „ pas, *dit-il*, que George, qui étoit Arien, n'eût en „ horreur tous ceux qui communiquoient avec Athanase *. „ Je sai aussi que les deux Apollinaires étoient Amis par„ ticuliers d'Athanase, puisqu'Apollinaire le pere avoit „ écrit qu'Alexandre Evêque d'Alexandrie avoit été a„ verti divinement, qu'il auroit pour successeur Athana„ se, qui réprimeroit l'Erreur Arienne. Athanase passant „ par Laodicée au retour de son Exil, lia une grande a„ mitié avec Apollinaire le Jeune. Ce sont-là des faits „ que je ne conteste point; mais qui ne me persuadent „ pas que George ait donné occasion à l'Hérésie d'Apol„ linaire. Quelle sorte de vengeance, que celle qu'on sup„ pose! D'ailleurs, comme l'Empereur Julien accorda la „ liberté de conscience à toutes les Sectes, sans en ex„ cepter même les Juifs; de même les Ariens recevoient „ tous ceux, qui ne communiquoient point avec les Or„ thodoxes. Comment donc Apollinaire aiant rompu tou„ te communication avec Athanase, & prié souvent avec „ instance George de le vouloir recevoir, ne fut-il pas „ reçu à communier avec les Ariens? Epiphane, con„ temporain d'Apollinaire, non seulement ne parle point „ de ses sollicitations auprès de l'Evêque Arien, mais au „ contraire il dit expressément, qu'Apollinaire refusa de „ se joindre aux Ariens, & supporta son Exil avec un cou„ rage vraiment Chrétien (42)." Théodoret prétend que l'ambition porta Apollinaire à publier son Herésie, parce qu'il avoit été privé du Gouvernement de l'Eglise (43). „ Mais, dit Mr. Bainage (44), on ne peut s'en rapporter „ non plus à Théodoret, differant ici des autres. Je me „ borne à une seule remarque: c'est que le Concile d'An„ tioche, dont Théodoret parle, se tint sous l'Empereur „ Gratien, dans le tems que cette Eglise étoit si cruelle„ ment divisée à l'occasion de Paulin & de Mélece, que „ tout l'Orient non seulement, mais même l'Occident é„ toit menacé d'un Schisme. Or l'Hérésie d'Apollinaire „ avoit déja été condamnée dans le Concile d'Alexandrie „ de l'an 362, & lui même avoit déja été excommunié „ par le Pape Damase, comme cela paroit par Théodo„ ret même (45). Comment donc une Hérésie, condam„ née déja depuis plusieurs années, ne fit-elle que com„ mencer dans ce tems-là? Ce ne fut donc point l'ambi„ tion, qui engagea Apollinaire dans l'Hérésie. Mais „ c'est le défaut de tous les Historiens, tant anciens que „ modernes, de tâcher de rendre les Heréfiarques odieux, „ plutôt que de répondre à leurs raisons: la haine, l'am„ bition, l'avarice sont, selon eux, les sources de toutes „ les Hérésies; comme si les hommes ne cherchoient pas „ à parvenir au Ciel même par des voies extravagantes *, „ & comme si l'esprit humain, de lui-même sujet à l'er„ reur, ne pouvoit s'égarer, sans y être poussé par des „ motifs extérieurs (46)." *Hæc objerve adversus veteres & recentiores Historicos, qui plerumque Hæreses Auctorum vitiis potius, quam pondere rationum valescere volentes, Vindictæ studium, Ambitionem, Auri sacram famem omnium Hæreseon genetrices faciunt; quasi cælum ipsum non peteremus stultitia, errorique subjecta mens sine motivis externis in devia transgredi nequaquam posset.*

(41) *Ubi supra* p. 67. 32.

* L'Auteur Anglois a mal entendu les paroles de Mr. Basnage, auquel il fait dire, *que tous ceux qui communiquoient avec Athanase avoient en horreur George, parce qu'il étoit Arien.* Voici les termes: *Ego quidem non diffiteor Georgium Arianum horruisse omnes Athanasio communicantes.*

(42) *Heref.* LXXVII. p. 1018.

(43) Theodoret *H. E.* L. V. ch. 4.

(44) *Ubi supra* p. 10. 39.

(45) *H. E.* L. V. ch. 8.

* L'Anglois a encore mal pris ici le sens de Mr. Basnage.

(46) Basnage *ubi sup.* p. 40.

[G] ☞ *Il fit aussi une nouvelle Version de la Bible en Grec, mais qui ne fut pas estimée.*] Apollinaire n'étant satisfait d'aucune Version de la Bible en particulier, il en fit une nouvelle à sa maniére, prenant de chacune des autres ce qui lui plaisoit le plus, mais suivant principalement Symmaque. Outre que cela formoit une sorte de bigarrure qui déplaisoit, le Traducteur avoit plutôt suivi son sens & ses idées, qu'il n'avoit consulté la propriété des mots de son Texte: c'est ce que nous apprend S. Jérôme (47). *Prætermitto Apollinarium, qui bono quidem studio, sed non secundum scientiam, de omnium translationibus in unum vestimentum pannos assuere conatus est, & consequentiam Scripturæ, non ex regula veritatis, sed ex suo judicio texere.* Aussi cette Version ne fut-elle approuvée ni des Juifs, ni des Chrétiens. Les Juifs la rejettérent, parce qu'ils ne la trouvoient point conforme à l'Original Hébreu; & d'autre part les Chretiens voyant qu'elle étoit trop éloignée de la Version Grecque des Septante, la négligérent, & la regardérent comme l'Ouvrage d'un homme peu judicieux (48). Il arriva à cet égard à Apollinaire, ce qui arrive souvent aux Grands-Hommes qui se sentent des talens, & dont les Ouvrages ont eu un grand succès: ils se persuadent que tout ce qu'ils entreprendront ne peut manquer de leur réussir, & que leur nom seul suffira pour faire recevoir avec respect tout ce qu'ils voudront donner; & c'est cette fausse confiance, pour ne pas dire cette présomption, qui est souvent l'écueil de leur réputation. Le vrai moyen de soutenir une grande réputation légitimement acquise, c'est de tâcher de connoitre son talent particulier, & de se borner à le faire valoir, sans vouloir entreprendre un travail auquel on n'est pas propre. REM. DU TRAD.]

(47) *Adv. Rufin.* L. II. *ap.* Fabricium *Bibl. Græc.* T. VII. p. 664.

(48) Fabricius *ibidem*, & Simon *Hist. Crit. du V. T.* L. II. Ch. X à la fin.

APOLLONIUS, Auteur d'un Poëme sur l'Expédition des Argonautes, étoit né à Alexandrie en Egypte (a). Il fut appellé *Rhodien*, parce qu'il avoit longtems enseigné la Rhétorique à Rhodes, comme nous l'apprenons de l'Auteur anonyme de sa Vie en Grec. Suidas le nomme *Alexandrin*. Meursius, dans ses Notes sur Apollonius Dyscole, distingue Apollonius de Rhodes, d'avec Apollonius d'Alexandrie; sur quoi Vossius l'a critiqué avec fondement (b). Il étoit fils d'Illéus ou Silléus, & Disciple de Callimaque, à l'égard duquel on l'accuse d'ingratitude, & dont il s'attira la haine par cette raison; desorte que ce Poëte lui donna le nom d'*Ibis*, Oiseau d'Egypte. Apollonius fleurissoit vers la CXXXIII. Olympiade, sous le régne de Ptolomée Evergéte; & il succéda à Eratosthéne le Grammairien, dans la Charge de Bibliothécaire du Roi d'Egypte, selon le témoignage de Suidas. On a de cet Auteur, comme nous l'avons dit, un Poëme sur l'Expédition des Argonautes en Colchide, ou Mingrélie, comme on l'appelle présentement (c). Quintilien dit (d) que cet Ouvrage est composé dans un genre qui tient le milieu entre les extrémités de l'élevation & de la bassesse, & qu'il a gardé cette médiocrité dans un tempérament juste & uniforme. Il semble que ç'ait été aussi la pensée de Longin, qui dans son *Traité du Sublime* (e) reconnoit qu'Apollonius ne tombe jamais dans son Poëme, & qu'il se soutient assez également: mais qu'avec cette bonne qualité, il est encore infiniment au-dessous d'Homére, même accompagné de toutes ses fautes; parce que le Sublime, quoique sujet à des inégalités, l'emporte toujours sur les autres genres. Les Modernes ont été plus loin dans les Jugemens qu'ils ont faits de cet Ouvrage d'Apollonius; mais ils ne sont pas toujours d'accord entre eux là-dessus [A]. On lui attribue aussi un Ouvrage sur *Archiloque*; un *Traité de l'Origine d'Alexandrie*, de

(a) Baillet *Jugemens des Sav.* T. III Part. I. num. 1177. p. 410. Am. Edit. 1725. in-8.

(b) *De Hist. Græc.* L. I. c. 16.

(c) Baillet *ubi supra*.

(d) *Inst. Orator.* L. X. c. 1.

(e) Ch. 27.

[A] *Ils ne sont pas toujours d'accord entre eux là-dessus.*] Lilio Gyraldi témoigne (1), que c'est un Ouvrage fort diversifié, qui a couté beaucoup de veilles à son Auteur. Il dit néanmoins, qu'il est dur dans le style & dans les maniéres, & qu'il est même assez peu agréable à lire, si ce n'est dans cette partie où il décrit la passion de Médée, qui est un endroit qu'il prétend avoir plu si fort à Virgile, qu'il n'a point fait difficulté de le prendre presque tout entier, pour en composer la meilleure partie du quatriéme Livre de l'Enéide. Mr. Le Févre, dans son *Abrégé des Vies des Poëtes Grecs* (2), a cru la même chose que Gyraldi au sujet de Virgile; mais il ne veut pas souscrire au jugement de Longin, en ce qu'il a prétendu que chacun reconnoissoit qu'on n'avoit jamais rien trouvé à reprendre dans l'œconomie de cet Ouvrage. Il se moque aussi de ces Critiques, qui ont jugé que la composition en est égale, douce & aisée; disant, qu'il se feroit violence pour souscrire à ce qu'ils ont dit; que néanmoins il entendoit un peu le Grec, & qu'il croyoit avoir quelque sentiment de la différence des caractéres. Claude du Verdier (3) dit, que dans la pensée de plusieurs, le style d'Apollonius avoit toujours passé pour grossier, rude & mal poli, & que tous ceux de son tems l'avoient tourné en ridicule pour ce sujet. Olaüs Borrichius (4) avoue, qu'il fut d'a-

(1) *De Hist. Poet.* Dial. III. p. 338. 340. 341. *apud* Baillet T. III. Part. I. p. 411.

(2) P. 159. *apud* Baillet *ubi supra*.

(3) *Cens. omn. auct.* p. 46. *apud eund.*

(4) *Dissert. de Poet. Græc.* n. 46.

de Cnide; & quelques autres Ouvrages. On a d'anciennes Scholies fur fon Poëme, fort courtes, mais favantes & utiles, qu'on croit être de Tarrhæus, de Theon, & de quelques autres (*f*). Henri Etienne publia ce Poëme en Grec in-4. en 1574, avec les Scholies & des Notes de fa façon. Jérémie Hœlzlin en a donne une Edition in-8. à Leyde 1641, en Grec & en Latin, qui eft fort eftimée de quelques-uns; mais d'autres n'en font guéres plus de cas, que de plufieurs de celles qu'on appelle *Variorum* (*g*). Mr. de la Monnoye, dans fes Notes fur Baillet (*h*), obferve que la diction de Hœlzlin eft dure; mais qu'il étoit favant. A la fuite de fon Commentaire fur Apollonius, il y a trois feuillets de petites Notes de Luc Holftein, defquelles Menage reproche l'omiffion à Baillet, comme fi celui-ci s'étoit chargé de donner un Catalogue de tous les Ouvrages faits pour illuftrer les Auteurs dont il parle. [☞ Ménage prétend que le Scholiafte d'Apollonius eft le plus favant Scholiafte que nous ayons fur les Poëtes Grecs, qu'il eft rempli de chofes fingulières & curieufes, entrant d'ailleurs très bien dans le fens de fon Auteur, dont il explique auffi très bien les Hiftoires (*i*). L'Edition Grecque d'Etienne a été précédée de trois autres, dont la prémière, qui eft très belle, eft de Florence en 1496 in-4. en lettres capitales, avec les Scholies en marge; les deux autres font, l'une de Venife in-8. en 1521, où les Scholies font ajoutées au bas des pages; l'autre de Francfort dans le même volume en 1546, où les Scholies font à la fin; mais cette Edition n'eft pas fort belle (*k*). Il feroit ennuyeux & trop long d'entrer dans le détail des Editions Grecques & Latines, & des Latines, de ce Poëme; ceux qui feront curieux de s'en inftruire, pourront confulter le favant Auteur cité en marge (*l*). Add. du Trad.]

(*f*) Baillet p. 412.
(*g*) Ibid. p. 412. 415.
(*h*) Ibid.
(*i*) *Anti-Baillet* T. I. p. 344. ou T. VII. de l'Edit. de Baillet 1725. Part. I.
(*k*) Fabric. *Biblioth. Græc.* T. II. p. 524. 525.
(*l*) Idem p. 525. 526.

bord moqué & fifflé pour la rudeffe de fes vers, parce qu'il les avoit faits dans fa prémière jeuneffe; mais il les refondit depuis, continue cet Auteur, il les lima & les polit fi bien, qu'il en reçut un applaudiffement univerfel. Ce même Critique eft du nombre de ceux qui jugent que la diction d'Apollonius eft pure, châtiée, unie, douce & agréable: il prétend auffi qu'il a bien gardé fes proportions, & qu'il a répandu par tout fon Ouvrage des Maximes de Politique, qui font falutaires. Mais le P. Rapin (5) prétend non feulement que fon ftyle n'a point d'élévation, mais auffi que la fable de ce Poëme eft mal conçue, que la fuite des Argonautes n'a aucun trait de cette variété dont le fujet eft fi capable, & qu'elle languit dès le prémier Livre. D'ailleurs Apollonius ne fait cette Expédition que de quatre mois, en quoi il fe trompe. [☞ J'ajouterai ici le jugement que deux Grands-Hommes ont porté d'Apollonius. L'un eft Cafaubon, qui croit avec plufieurs Critiques, qu'il y a dans l'Ouvrage de ce Poëte plus de travail que de génie, & qu'il eft plutôt exempt de défauts, qu'il n'a de beautés. *De Apollonio Rhodio Critici pronuntiarunt eum ἀδιαπτωτον ἐιναι: cum denotare vellem plus ftudii & curæ in eo fuiffe, quam ingenii, igitur magis vitiis carere, quam ut magnam laudem fit adeptus* (6). Heinfius n'en juge guères plus favorablement; il croit qu'Apollonius a plus travaillé en Grammairien qu'en Poëte: *Apollonius Rhodius magis de verbis & ftructura ut Grammaticus, quam de ipfa perioda & œconomia follicitus diverforum actiones, fed unius itineris neque multum diverfi temporis defcripfit. Quem profecto & fubjectum, & infcriptis, & exempla aliorum in eodem fubjecto defendunt* (7). De tous ces Jugemens différens, il femble pourtant qu'il réfulte affez clairement qu'Apollonius n'eft pas un Auteur du prémier ordre, & que peut-être fon plus grand mérite eft d'être ancien. Add. du Trad.]

(5) *Reflex. partic. fur la Poet.* Part. II. Refl. 15.
(6) Cafaubon. *Ep.* p. 567. *apud* Fabric. *Bibl. Græc.* T. II. p. 522. not. (*f*).
(7) Heinfius in *Diff. de Nonni Dionyfiacis* p. 285. *apud* Fabricium *ubi fupra*.

APOSTOLIUS (Michel), favant Grec du XV. Siècle, fleuriffoit vers l'an 1450 & 1460, à peu prés dans le tems où l'Empire des Grecs, fondé par Conftantin le Grand, finit fous Conftantin Paleologue le dernier Empereur Chrétien. Apoftolius étoit un des plus favans d'entre les Grecs modernes, comme il paroit par un grand nombre de petits Traités que nous avons de lui [*A*], dont la plupart font encore manufcrits dans diverfes Bibliothèques. Le Cardinal Beffarion Archevêque de Nicee l'honora de fon amitié, & il eut même commerce de Lettres avec lui. Il eut la douleur de voir tom

[*A*] *Un grand nombre de petits Traités que nous avons de lui.*] Il s'en trouve plufieurs en Grec dans la Bibliothèque du Roi de France, ainfi que nous l'apprend le P. Labbe dans fa *Bibliotheque des Manufcrits Grecs, Latins & François*; où il fait mention particulièrement, Part. I. p. 71. de l'*Oraifon funebre du Cardinal Beffarion* par notre Auteur; Part. III. p. 99. de *trois Lettres* du Cardinal Beffarion, dont une s'adreffe à Apoftolius; Part. IV. p. 109. d'une *Monodie funebre* fur André Calerges; & p. 135. de fes Vers Héroïques, Elégiaques, & Iambiques fur les principales Fêtes, avec des Poëfies fur Beffarion. Le P. Labbe parle auffi d'un Recueil de Proverbes ou d'Apophthegmes, écrit de la propre main de l'Auteur; & de fes vers fur la Batrachomyomachie d'Homère; & dans le *Supplem.* IV. p. 205. *Cod.* 303. on trouve les Proverbes d'Apoftolius, d'une très belle main, & le double de ceux qui font imprimés; & *Supplem.* VII. p. 287. *Cod.* 1251, les mêmes Proverbes écrits de la propre main de l'Auteur. Lambécius, dans le Liv. VII. de fes *Comment. Biblioth. Cæf. Vindobon.* p. 113. nous apprend qu'il y a dans la Bibliothèque de l'Empereur à Vienne un Volume In-folio, qui contient les Pièces fuivantes. I. *Le Traité* d'Apoftolius *de la Subftance*, pour la défenfe de George Gemifte Pléthon, contre Théodore Gaza. [☞ Dans cet Ouvrage il en veut à la Philofophie de Platon, & relève celle d'Ariftote. On croit que ce fut ce Traité qui lui fit perdre les bonnes graces du Cardinal Beffarion: Léo Allatius du moins nous apprend (1), que non feulement Andronic Callifte répondit à Apoftolius, mais que le Cardinal lui-même lui écrivit une Lettre, & l'obligea à chanter la Palinodie. Il l'avertiffoit en particulier, que ce n'étoit pas par des injures, mais par de folides raifons, qu'il devoit venir au fecours de fon Ami, & le défendre contre les attaques de fon adverfaire (2). C'eft peut être cette Lettre dont parle le P. Labbe. Add. du Trad.] II. Son *Menexenus*, ou *Dialogue fur la Trinité*, dans lequel il examine fi les Juifs & les Mahométans ont plus de raifon de croire un feul Dieu, que les Chrétiens de profeffer la Trinité dans l'unité d'Effence. Apoftolius a pris ce titre de Platon, dont on a un Dialogue intitulé *Menexenus*, ou *Oraifon funèbre*, mais qui pour le fujet eft fort différent de celui d'Apoftolius. Le Philofophe Grec fe propofe dans le fien, d'infpirer l'amour de la Patrie, ce qu'il fait de deux manières: prémièrement, en faifant l'éloge de ceux qui fe font facrifiés pour le bien de leur Patrie; & fecondement, en relevant l'antiquité & les avantages de fon Pays. Le but du Dialogue eft de faire voir, que l'on doit préférer fa Patrie à tout ce qu'il y a dans le Monde, & que ceux qui perdent la vie pour elle font heureux, puifqu'ils s'acquièrent par-là une gloire immortelle. III. *Difcours* d'Apoftolius à *fon beau-pére*, irrité de ce qu'il paffoit à de fecondes noces. IV. *Difcours* à Conftantin Paléologue; contenant une Confeffion de Foi, parce qu'on avoit voulu rendre fa Religion fufpecte. Ce qu'il y a de remarquable dans cette Pièce, c'eft qu'il y reconnoit en termes exprès *la Proceffion du S. Efprit du Pere feul, & non du Fils.* Il paroit par-là, qu'Apoftolius n'écrivit fon *Traité de la Proceffion du S. Efprit contre les Latins*, que pour faire connoitre publiquement aux Grecs qu'il étoit Orthodoxe, & non Schifmatique, comme le dit Lambécius, & pour qu'on ne le foupçonnât point d'être dans les fentimens de l'Eglife Latine, que les Grecs accufent d'être Schifmatique. *Hinc igitur patet cur idem Apoftolius Librum de Proceffione Spiritus Sancti contra Latinos fcribere atque docere conatus fuerit, nempe ut hoc ipfo publice fe* Orthodoxum *& non* Schifmaticum, *ut vult Lambecius, apud Græcos oftenderet, & fufpicionem Latinæ five fchifmaticæ juxta Græcos fidei a fe amoliretur* (3). [☞ Mr. Fabricius rapporte une circonftance, qui, fi elle eft vraie, prouveroit qu'Apoftolius a varié dans fes fentimens. Ce Savant nous apprend (4) qu'Erafme Schmidius, dans fes Notes fur S. Jean XV. 26. p. 735. parle d'un Difcours d'Apoftolius fait vers l'an 1440, dans lequel il établit la Proceffion du S. Efprit du Père & du Fils. Add.] V. *Difcours* à Jean Argyropule fon Maître, pour le féliciter de l'Emploi d'enfeigner publiquement à Conftantinople, dont il venoit d'être revêtu. VI. Quarante-cinq *Lettres* d'Apoftolius, adreffées à Gémifte Pléthon, à Manuel Chryfoloras, à Laonic Chalcondyle, Jean Argyropule, Marc Mufure, Michel Marulle, Jean Chryfoloras, au Cardinal Beffarion, à Pierre Callerges, & à plufieurs autres Grands-Hommes de fon tems. Ces Lettres mériteroient de voir le jour, parce qu'elles pourroient fervir à l'Hiftoire de ces tems-là. Il y a dans la Bibliothèque du Duc de Bavière à Munich, *Cod.* 100. les Ouvrages fuivans d'Apoftolius. *Felicitation* au Cardinal Beffarion. *Le Difcours à fon beau-pére*, irrité de fon fecond mariage; *& des trois affections de l'Ame. Le Panégyrique de Conftantin Paleologue*, tué à la prife de Conftantinople. Sa *Confeffion de Foi*, avec fa Lettre au Cardinal Beffarion, & la Lettre de ce Cardinal à Apoftolius. Dans la Bibliothèque de Heidelberg, transportée dans celle du Vatican à Rome, *Cod.* 272. on trouve fa *Réponfe à ceux qui prétendent que les Savans de l'Occident furpaffent ceux de l'Orient dans la Philofophie, auffi bien que dans la Théologie, particulièrement contre Scot, & fur la Generation du Fils & la Proceffion du S. Efprit.* Oudin (5) croit qu'il foutient dans ce Traité l'opinion des Grecs fur la Proceffion du S. Efprit, quoiqu'il ne doute pas qu'Apof-

(1) *Diatrib. de Georgiis* p. 387. *ap.* Fabric. *Bibl. Græc.* T. X. p. 224.
(2) Fabricius *ubi fup.*
(3) Oudin T. III. col. 2517.
(4) *Bibl. Græc.* T. X. p. 222.
(5) Col. 2518.

tomber entre les mains des Turcs, après un long siége, Constantinople la Capitale de l'Empire Grec, à la honte des Chrétiens, qui se faisoient dans ce tems-là la guerre entre eux, au-lieu d'unir leurs forces pour défendre une Ville de cette importance contre les attaques des Infidèles. Ce triste événement fournit à notre Auteur l'occasion de composer l'Oraison funèbre de l'Empereur Constantin, qui fut tué avec un grand nombre d'autres à la prise de Constantinople. On croit que la ruïne de l'Empire d'Orient obligea Apostolius, peu de tems après l'année 1453, de quitter la Grèce, & de passer en Italie; du moins paroit-il par les Manuscrits qu'on a de lui, qu'en 1462 il demeuroit à Viterbe, où il écrivit divers Traités contre Théodore Gaza de Thessalonique, qui étoit fièr de son éloquence Grecque (a). Léo Allatius, Bibliothécaire du Vatican, dans son Traité *De Ecclesiæ Occidentalis & Orientalis perpetua consensione* (b), après avoir parlé de ceux qui écrivirent en faveur des Grecs Schismatiques, comme il les appelle, contre les Latins & le Concile de Florence, ajoute qu'Apostolius, qui se nommoit lui-même *le Roi des Indigens*, Βασιλεὺς τῶν τῇδε πενήτων, & qui ne subsistoit que des libéralités du Cardinal Bessarion, poussé de jalousie de ce qu'il étoit moins estimé que les autres Savans de ce tems-là, se mit à écrire contre plusieurs d'entre eux, distingués par leur rang & par leur mérite, ce qui l'exposa au ressentiment du Cardinal; ensorte que la pauvreté l'obligea de se retirer dans l'Ile de Crète, où il gagnoit sa vie avec assez de peine à écrire des Livres & à instruire des enfans. Il dit aussi, que la haine qu'Apostolius avoit pour l'Eglise Romaine, l'engagea à écrire contre la Doctrine de cette Eglise un *Traité de la Procession du S. Esprit*. C'est au Lecteur judicieux à décider si Allatius, qui étoit entièrement dévoué à l'Eglise de Rome, doit en être cru sur sa parole, quand il parle de ceux du Parti contraire. Malgre le grand nombre d'Ecrits sortis de la plume d'Apostolius, Oudin dit (c) n'avoir vu qu'un seul Livre imprimé sous son nom, qui est le *Recueil de Proverbes, tirés des meilleurs Auteurs Grecs*, publié en Grec & en Latin à Leyde en 1653 in-4. avec la Version & les Notes de Pierre Pantinus & autres. C'est un Ouvrage étendu, & important. Quoiqu'Apostolius fût Laïque, la plupart de ses Ouvrages regardent les disputes de Religion. Mr. Wharton l'a entièrement oublié dans son *Appendix à l'Histoire Littéraire du Docteur Cave*. Mais Lambécius dans le VII. Livre de ses *Commentarii Bibliothecæ Cæsareæ Vindobonensis* (d), Possevin dans le Tome II. de son *Apparatus Sacer*, & à la fin de son *Apparatus*, & Fréderic Spanheim dans le Catalogue de la Bibliothèque de Leyde (e), en ont parlé. [☞ Apostolius laissa deux fils; l'un nommé *Arsene*, Evêque de Malvazia dans la Morée, appartenant aux Vénitiens dans ce tems-là; & l'autre nommé *Aristobule*, Archidiacre. Arsène étoit attaché à l'Eglise Latine, ce qui le fit excommunier des Grecs (f). On a quelques Ouvrages de lui [B]. Il mourut à Venise l'an 1535. Aristobule son frère, dans une Preface qu'il a mise à la tête d'un Poëme Grec, nous apprend quelques particularités qui regardent le Recueil des Proverbes [C]. ADD. DU TRAD.]

(a) Oudin *Comm de Script & Script. Eccl.* T. III. col. 2514.
(b) L. III. c. 1. *apud* Oudin *loc. cit.* col. 2519.
(c) Ibid. col. 2514.
(d) P. 113-116.
(e) P 960. *apud* Oudin col. 2510.
(f) Fabric. *Bibl Grec.* T. X p.222. not. *a*.

postolius ne l'ait composé en Italie. Ce Traité se trouve dans la Bibliothèque Bodléienne à Oxford, *Cod.* 76. & parmi les Manuscrits Barocciens *Cod.* 76 (6). On trouve encore dans la Bibliothèque de Heidelberg, *Panégyrique de l'Empeur Fréderic III*, composé à la prière d'Aristonyme de Byzance; mais la Pièce est imparfaite. [☞ Il fit cette Pièce en 1457. Elle a été imprimée deux fois; en 1602, Marq. Fréhet l'inséra avec la Version de Barthélemi Keckermann dans le Tome II. p. 33-36. de son Recueil des Ecrivains d'Allemagne, imprimé à Francfort in-folio; & depuis réimprimé à Strasbourg en 1717, par les soins de Gotth. Struvius (7). ADD.] Il y a dans la même Bibliothèque, *Cod.* 275. l'*Apologie de Pleithon contre Théodore Gaza*; le *Menexenus*, ou Dialogue sur la Trinité; ses six Oraisons & soixante-six Lettres, parmi lesquelles il y en a plusieurs au Cardinal Bessarion; la Félicitation à ce Cardinal, & la Réponse de celui-ci en faveur de Théodore Gaza. C'est un Volume in-folio, écrit de la propre main d'Apostolius. On voit encore dans cette Bibliothèque, *Cod.* 126. la *Lettre du Cardinal Bessarion à notre Auteur*, & le *Livre de Michel Apostolius contre Théodore Gaza*, écrit à Viterbe en 1462. Parmi les Manuscrits Barocciens de la Bibliothèque Bodléienne, *Cod.* 165. on trouve, *Dispute sur divers Dogmes de Platon, entre Apostolius & Gémiste, & Théodore Gaza & Bessarion.* Il y a encore divers autres Manuscrits de cet Auteur dans les Bibliothèques des Cathédrales, & en d'autres fameuses Bibliothèques d'Angleterre, selon le témoignage d'Oudin (8).

[B] ☞ *On a quelques Ouvrages de lui.*] C'est lui qui a recueilli les Sholies Grecques sur sept Tragédies d'Euripide, qu'il fit imprimer à Venise en 1534: il les dédia au Pape Paul III; mais il fait des plaintes amères dans son Epitre Dédicatoire, du mépris que l'on témoignoit pour les Grecs en général, & pour lui en particulier: il dit qu'il y avoit déja quinze ans qu'il avoit attendu une meilleure fortune à Rome auprès de Léon X; & il ajoute qu'il ne seroit que juste, que parmi le grand nombre de Cardinaux, il y en eût du moins un ou deux Grecs (9). Il paroit par-là qu'Arsène n'auroit pas été fâché d'avoir le Chapeau. Il avoit fait imprimer à Rome in-8. en Grec, un Recueil de Sentences & de Proverbes tiré des Anciens, par ordre alphabétique, sous ce titre, Ἀποφθέγματα Φιλοσόφων καὶ Στρατηγῶν, Ῥητόρων τε καὶ Ποιητῶν, qu'il dédia à Léon X, & qui étoit vraisemblablement tiré de l'Ouvrage de son père (10) dont on parle dans la Remarque suivante. REM. DU TRAD.]

[C] *Aristobule . . . . . nous apprend quelques particularités qui regardent le Recueil des Proverbes.*] La Préface dont il s'agit est à la tête d'un Poëme Grec imprimé à Paris en 1549. in-12. avec les Fables d'Esope & la Batrachomyomachie d'Homère, sous le titre de *Galeomyomachie*, la Guerre du Chat & des Souris (11). Dans cette Préface Aristobule Apostolius nous apprend, que son père avoit composé deux Recueils d'Apophthegmes ou Proverbes des Anciens, adressés l'un & l'autre à Gaspard, Evêque d'Osma en Espagne; l'un est celui que Pantinus a publié, du moins pour la plus grande partie; & l'autre étoit intitulé Ἰωνιά, Bouquet de Violettes: c'est de ce dernier, que Mr. Fabricius croit qu'Arsène avoit tiré l'Ouvrage dont on a parlé sur la fin de la Remarque précédente (12). REM. DU TRAD.]

(6) Oudin *ubi supra.*
(7) Fabric. *Bibl. Græc.* T. X. p.225.
(8) Col. 2519.
(9) Fabric. *Bibl. Græc.* T. X. p.222. not. *a*.
(10) Id ib. p. 221.
(11) Idem T. I. p.264.
(12) Idem T X p.223.

APPIEN, célèbre Historien, qui a écrit l'Histoire Romaine en Grec, fleurissoit sous les Empereurs Trajan & Adrien, ainsi que nous l'apprend Photius (a); & il écrivoit vers l'an 900 de Rome, près de deux-cens ans après le commencement de la Monarchie des Césars, comme il le dit dans sa Préface. Il parle de la ruïne de Jérusalem sous Adrien, comme d'une chose arrivée de son tems (b). Il étoit d'une bonne famille d'Alexandrie, d'où il vint à Rome, où il plaida quelque tems; & puis il fut employé par les Empereurs à avoir soin de leur bien (c). Il fut ensuite Gouverneur de Province (d). Sigonius & d'autres Ecrivains l'appellent le Sophiste Egyptien & Alexandrin (e). Il écrivit l'Histoire Romaine dans un goût particulier [A]. On l'accuse d'avoir fait un grand nombre de fautes

(a) Bibl. Codice 57.
(b) De Bell. Civ. p. 119. Ed. H. Stephani 1592.
(c) Idem in Præfatione p. 2.
(d) Photius *ubi supra.*
(e) La Mothe le Vayer, *Jugement sur les Anc. & princip. Hist. Grecs & Latins* p. 95. Paris 1624.

[A] *Il écrivit l'Histoire Romaine dans un goût particulier.*] Il l'écrivit non tout de suite, comme Tite-Live; mais faisant un Ouvrage à part de toutes les Nations subjuguées par les Romains, où il mettoit selon l'ordre du tems tout ce qui regardoit la même Nation. Ainsi son dessein, qui a été fort approuvé d'Evagre (1), étoit de faire une Histoire exacte des Romains, & de toutes les Provinces de leur Empire, jusqu'à Auguste; & il alloit aussi quelquefois jusqu'à Trajan. La Mothe le Vayer ne croit pas (2) que cette méthode d'Appien soit préférable à celle des autres Historiens: les plus distingués ont toujours suivi l'ordre des tems, & rapportent sous chaque année ce qui s'est passé dans les Pays les plus éloignés. Cependant, quoiqu'Appien se fut astreint à une méthode qui est directement opposée à la Nature, & qu'aucun des anciens Historiens n'a suivie que lui seul, il faut pourtant avouer qu'elle est très propre à représenter chaque chose distinctement, & à donner une vue pleine & claire de l'Histoire de chaque Pays particulier. Suidas nous apprend que cette Histoire étoit anciennement distinguée par le titre de [illegible], ou d'*Histoire Royale*; ce qui lui fait beaucoup d'honneur, si cette épithète ne se rapporte pas particulièrement au prémier de ses Ouvrages, qui contenoit l'Histoire des Descendans d'Enée jusqu'à la fondation de Rome, & celle du Gouvernement des sept Rois, comme on peut le conjecturer du texte de Photius. Nous remarquerons, que l'Abrégé de Florus contient aussi comme autant de Rélations distinctes de guerres & d'événemens:

(1) H. E. L. VI. ch. 24. apud Tillemont Hist. des Emper. T. II. Part. II. p. 541. Bruxelles 1712. in-12.
(2) *Ubi supra* p. 28.

tes [B], & on le taxe fur-tout d'être Plagiaire [C]. Photius croit pourtant que cet Auteur aime extrêmement la vérité de l'Hiftoire, & qu'il apprend autant qu'aucun autre l'art de la Guerre, enforte qu'on croit, en le lifant, être prefent aux combats qu'il décrit. Mais fon grand talent, continue cet Auteur, paroit fur-tout dans fes Harangues, propres à remuer les paffions, felon qu'il le juge néceffaire, foit pour donner du cœur à des Soldats abbattus, foit pour reprimer leur impétuofite quand ils s'emportent avec trop de violence. Son ftyle eft clair & fimple, fans aucune enflure ni fuperfluité (*f*). Il fait

(*f*) Photius *ubi fupra.*

mens : mais cette méthode eft encore un peu différente de celle de notre Auteur, qui repréfente chaque chofe dans toute fon étendue fans aucune interruption, quelque long que foit l'intervalle dont il s'agit; au-lieu que Florus les confond & les mêle : il place, par exemple, entre la prémiére, la feconde & la troifiéme Guerre Punique, celles que les Romains ont eues contre les Gaulois, les Liguriens, les Macédoniens, & divers autres Peuples, qu'ils ont attaqués dans les intervalles de leurs guerres avec les Carthaginois (3). L'Hiftoire d'Appien étoit divifée en trois Volumes, qui contenoient vingt quatre Livres, felon Photius; & il n'avoit pas néanmoins encore vu tous ceux dont Appien parle dans fa Préface. Charles Etienne, Volaterran & Sigonius n'en comptent que vingt deux (4). Suidas marque affez en particulier ce qui étoit contenu dans fon Hiftoire des Gaules. Photius nous dit qu'il y avoit neuf Livres des Guerres Civiles, quoiqu'il n'y en ait aujourd'hui que cinq. Mr. Valois a publié quelques Fragmens de plufieurs autres, tirés des Recueils de Conftantin Porphyrogénite, fils de Léon, & petit-fils de Bafile le Macédonien (5). David Hœfchelius eft le prémier, qui ait publié en fon entier l'Hiftoire d'Illyrie, dont on n'avoit que des fragmens (6). [☞ L'Auteur Anglois a copié ici une faute, qui fe trouve dans Voffius : il attribue à Hœfchelius la publication de l'Hiftoire d'Efpagne, *Iberica*, ce qui eft faux; c'eft Henri Etienne, qui apporta le prémier d'Italie les Livres fix & fept d'Appien, qui contiennent l'Hiftoire des Guerres d'Efpagne & de celles d'Annibal, & il les fit imprimer enrichis de Notes, avec les Extraits de Ctéfias, d'Agatharchide, & de Memnon, à Paris 1557 & 1594 in 8. Hœfchelius publia en 1599 in-4. le Livre vingt-troifiéme, qui contient l'Hiftoire des Guerres d'Illyrie (7). A o n.] Au commencement de fon Hiftoire de Syrie, il parle lui-même de fon *Hiftoire de Gréce*, Ἑλληνικῆς γραφῆς; & de fon *Hiftoire d'Egypte*, dans celle de Mithridate. Zonare, dans le fecond Tome de fes *Annales*, cite auffi le vingt-deuxiéme Livre de l'*Hiftoire Romaine* de notre Auteur; ἐν τῷ εἰκοστῷ δευτέρῳ τῆς ἱστορίας Ῥωμαϊκῆς.

[B] *On l'accufe d'avoir fait un grand nombre de fautes.*] Bodin l'accufe (8) de diverfes fauffetés en fait d'Hiftoire, ou plutôt de plufieurs defauts de mémoire & de jugement. Ce Critique affure que les Romains ne fe prêtoient jamais leurs femmes les uns aux autres, à la maniére des Parthes & des Lacédémoniens; quoique Plutarque rapporte le même fait, & affure que Caton envoya de fon plein gré Martia fa femme à l'Orateur Hortenfius, afin que par fon moyen il eût des enfans. A quoi l'on peut ajouter, que la Loi de Romulus, ou celle dont Aulu-Gelle fait mention contre l'Adultère, n'eft en aucune façon contraire à cette pratique, ainfi que Bodin fe l'imagine (9). Mais quand il charge Appien d'avoir, dans le fecond Livre de fes Guerres Civiles, attribué à Céfar, des paroles dites par le feul Marc-Antoine, comme le dit Bodin, ou par Pompée, comme l'affure Le Vayer, (lorfqu'il dit dans le Sénat d'un air menaçant, & en mettant la main fur fon épée, que s'ils ne vouloient pas lui accorder ce qu'il demandoit, cette épée le lui donneroit;) c'eft ce qu'on peut aifément excufer comme un defaut de mémoire, auquel tout le monde eft fujet. On doit regarder du même œil une autre méprife qu'il fait, en prenant Calphurnie pour Pompéia, la femme de Céfar, qui fut furprife avec Clodius pendant la Fête de la Bonne Déeffe. *Idem cum P. Clodium cum Calfurnia Cæfaris ftupri commercium habuiffe, & in facris Bonæ Deæ deprehenfum tradit, quæ ad Pompeiam pertinent* (10). Cependant, quoique Bodin foutienne qu'Appien fe trompe fouvent dans l'Hiftoire Romaine, *cum in eorum* (Romanorum) *antiquitate fæpiffime offendat*, il reconnoit pourtant qu'il eft le feul Hiftorien qui donne une idée jufte & claire des Provinces, des richeffes, des Armées, en un mot une vive peinture de tout l'Empire Romain : *Unus tamen ex omnibus Hiftoricis, qui Romanorum Provincias, opes, exercitus, totiufque Imperii defcriptionem ad intuendum velut in fubjecta tabula proponit* (11). Il obferve auffi que Strabon, Pline, Rufus, ont donné quelque connoiffance des Provinces, mais n'ont donné aucune idée des richeffes de l'Empire; au-lieu que notre Hiftorien nous apprend dans fa Préface (12), que les Romains avoient quarante mille chevaux, & deux-cens mille hommes de pied, avec des armes pour plus de deux fois autant de Troupes, deux-mille Vaiffeaux légers, mille Galères à trois rangs, & cinq-cens à cinq rangs, de quoi armer un plus grand nombre de Vaiffeaux encore, outre huit-cens dont la proue & la pompe étoient dorées; trois-cens Eléphans, deux-mille Chariots armés, & fept-cens quarante mille talens dans le Tréfor d'Egypte. Sigonius traite Appien plus rudement encore que Bodin, l'accufant d'inexactitude & d'omiffions, fans en alleguer aucunes preuves. Sesliger va plus loin encore : dans fes *Remarques fur Eufébe* (13), il dit qu'Appien n'eft qu'un enfant dans l'Hiftoire, à moins que fon Hiftoire de Syrie n'ait été interpolée. *Scaligeri tamen, in Animadverfionibus Eufebianis, judicium eft, vel admodum in Hiftoria effe infantem, vel multa ejus Syriacis effe adjuta* (14). La Mothe le Vayer (15) penfe, que le plus jufte fujet de plainte qu'on ait contre lui, c'eft ce qui lui a été reproché par plufieurs perfonnes, qu'il montre une trop grande partialité pour les Romains, en mettant toujours le droit & les avantages de leur côté, au préjudice de toutes les autres Nations, & même de fon propre Pays.

(3) Id. ibid.
(4) Idem p. 95.
(5) Voffius de Hift. Græc. L. II. c. 15.
(6) Id. ibid.
(7) Fabricius Bibl. Græc. T. III. p. 395. 396.
(8) Meth. Hift. c. 4. p. 18 59. Edit. 1576.
(9) La Mothe le Vayer p. 90.
(10) Bodin. p. 59.
(11) Id. ib.
(12) Pag. 6.
(13) Animadv. in Eufeb. p. 395 apud Voffium ubi fupra.

[C] *On le taxe fur-tout d'être Plagiaire.*] La Mothe le Vayer croit qu'il eft impoffible de le juftifier fur cet article. Car il eft évident, qu'il a pris un grand nombre d'endroits de Polybe, de Plutarque & d'autres Auteurs, mot à mot, & qu'il les a inférés dans fon Ouvrage, fans en faire honneur à ces Auteurs. Scaliger dans les Remarques citées ci-deffus (16), & Voffius, l'accufent d'être coupable à cet égard. *Sane multum Polybio debere, ac Plutarchum ad verbum exfcribere folitum, viri docti jam dudum obfervarunt* (17). D'autres affurent qu'il a copié de la même maniére la plus grande partie des Mémoires d'Augufte, qui, au rapport de Suétone (18), contenoient l'Hiftoire des principaux événemens de la vie de ce Prince. C'eft fans doute, comme le remarque la Mothe le Vayer (19), un procédé peu honorable, de prendre des autres, fans en faire l'aveu. C'eft ce qui lui fait mériter juftement le titre que lui donne Scaliger, *alienorum laborum fucum*; un Bourdon, qui prive les induftrieufes Abeilles de leur travail.

Quand ceux de Rhodes vouloient honorer la mémoire de quelqu'un en lui dreffant une Statue, ils fe contentoient de mettre une nouvelle tête fur les anciennes Statues de leur Ville. Les Plagiaires, dit la Mothe le Vayer, font à peu près de même, quoique d'une maniére plus ridicule encore. En mettant leur nom au-devant du travail des autres, ils s'imaginent fe l'être approprié; mais ils ne confidérent pas, qu'au-lieu de la gloire & de l'immortalité qu'ils fe propofent, ils ne gagnent ordinairement que du mépris & de la honte par un pareil procédé. On fe rappelle le trait d'Alcibiade à l'égard de Dioméde fon Ami, qui lui avoit donné la conduite des chevaux qu'il envoyoit aux Jeux Olympiques. Alcibiade les fit paffer fous fon propre nom, & par ce moyen s'attribua l'honneur de la Victoire qu'ils remportérent, qui étoit d'une grande importance dans ces tems-là. Il porta même l'injuftice fi loin, qu'il refufa de rendre les chevaux à Dioméde, qui les lui avoit confiés. C'eft précifement de la même fupercherie dont nous nous rendons coupables, lorfque nous nous attribuons les Ouvrages d'autrui, & que nous nous faifons honneur de leurs travaux. Le nom figuré de *Plagiaire*, que les Latins donnent à ceux qui font convaincus de ce crime, montre l'horreur qu'ils en avoient, en marquant que le fouet eft le châtiment qu'ils méritent. Vitruve, dans la Préface du feptiéme Livre de fon Architecture, aprés avoir obfervé que les gens de cet ordre doivent être punis comme des impies, fait mention de la févérité avec laquelle le Roi Ptolomée traita quelques Poëtes, qui eurent la hardieffe de réciter devant lui à Alexandrie des vers qu'ils avoient pris de différens Auteurs, comme étant de leur propre compofition. Ils auroient même remporté le Prix propofé par le Roi, de l'avis de fix des Juges établis, & du confentement de tout le Peuple, fi le feptiéme Juge, nommé Ariftophane, qui avoit plus de lecture que les autres, n'eût découvert la fraude, & ne leur eût préféré un Poëte qu'on avoit écouté avec moins d'applaudiffement, quoiqu'il n'eût récité que ce qui étoit de fa propre compofition. Théocrite, dans une de fes Epigrammes, fe glorifie lui-même de ce qu'il n'eft pas du nombre de ceux qui pillent les vers des autres, & prétendent les faire paffer pour les leurs. Quelques-uns, pour juftifier cette conduite, alléguent que Clément d'Alexandrie, dans les Livres V & VI de fes *Stromates*, & qu'Eufébe dans fa *Préparation Evangélique* L. IX. ch. 2. & 3. ont fait voir que les Grecs ont pris des Hébreux ce qu'ils ont de meilleur, & qu'ils fe font pillés les uns les autres; & ils en donnent plufieurs exemples. A quoi l'on peut ajouter le jugement que Strabon L. XVII. porte des Ecrits d'Eudore & d'Arifton, Péripatéticiens, qui avoient écrit l'un & l'autre des Commentaires fur le Nil, fi femblables, qu'il n'y avoit que l'Oracle de Jupiter Hammon qui pût décider lequel des deux étoit Plagiaire. Marcien d'Héraclée rapporte qu'Eratotthène copia entièrement un Abrégé fur les Iles, compofé par Timofthène, & le publia comme fon propre Ouvrage. Athénée, à la fin de l'onziéme Livre, accufe Platon d'avoir pris la plus grande partie de fes Dialogues, de Byrfon, d'Ariftippe & d'Antifthène. Et quoiqu'on voie clairement qu'Apulée a volé fon Hiftoire de *l'Ane d'Or*, on ne peut décider s'il l'a prife de Lucius de Patros, ou de Lucien, ces deux derniers Auteurs aiant eu affez d'efprit pour donner à leurs Copies un tour d'Original. Cependant tous ces exemples, avec une infinité d'autres, ne peuvent prouver ce que fe propofent ceux qui les allèguent : il eft impoffible de juftifier une faute, en montrant feulement qu'elle eft fort

(14) Voffius ubi fupra.
(15) Ubi fupra p. 90.
(16) P. 205.
(17) Voffius ubi fupra.
(18) Cap. 85.
(19) P. 98.
REFLEXIONS fur le Plagiarifme.

fait dans sa Préface une description génerale de l'Empire Romain [D]. Du grand nombre de Livres qu'il avoit écrits, il ne nous reste que la moindre partie, l'Histoire des Guerres d'Afrique, de Syrie, des Parthes, de Mithridate, d'Ibérie ou d'Espagne, d'Annibal, d'Illyrie, des Guerres Civiles. Pour ce qui est des Guerres Celtiques ou des Gaules, il n'en reste qu'un Fragment, plus propre à faire regretter la perte de l'Ouvrage, qu'à satisfaire notre curiosité (g).

(g) La Mothe le Vayer p. 56.

fort commune. Aussi La Mothe le Vayer finit-il ses remarquea en disant, qu'il aime mieux qu'Appien continue à être accusé de Plagiat, que de pallier cette faute pour justifier l'Historien.

[D] *Il fait dans sa Préface une description générale de l'Empire Romain.*] Il dit que cet Empire étoit borné du côté de l'Orient par l'Euphrate, le Mont Caucase, la Grande Arménie & la Colchide; & du côté du Septentrion par le Danube, au-delà duquel néanmoins il reconnoit que les Romains possédoient encore la Dace, comme ils tenoient aussi quelques Pays au-delà du Rhin. Ils avoient plus de la moitié de l'Angleterre, négligeant le reste, dit-il, comme inutile; & ce qu'ils en possédoient même ne leur apportoit aucun profit. Il y avoit encore d'autres Pays, où ils dépensoient plus qu'ils n'en retiroient; mais ils avoient honte de les abandonner. Cela faisoit qu'ils négligeoient de se rendre maitres de beaucoup d'autres Peuples, à qui ils se contentoient de donner des Rois, comme ils en donnoient à la Grande Arménie; & Appien assure avoir vu à Rome des Députés de plusieurs Nations Barbares, qui demandoient à se soumettre à l'Empire, & que l'Empereur ne voulut pas recevoir, parce qu'elles étoient pauvres, & qu'on n'espéroit pas d'en tirer aucun profit: *ὧν ἐγὼ τινας εἶδον ἐν Ῥώμῃ πρεσβευομένους τε καὶ διδόντας ἑαυτοὺς ὑπηκόους εἶναι, καὶ οὐ δεξάμενον βασιλέα ἄνδρας οὐδὲν αὐτῷ χρησίμους ἐσομένους* (20).

(20) Appianus *Præfat.* p. 4.

APPIUS CLAUSUS ou CLAUDIUS SABINUS, Sabin de naissance & l'un des principaux de la Ville de Régille, étoit un homme distingué par son courage & ses richesses, mais plus illustre encore par sa Vertu & son Eloquence. Son grand mérite l'aiant exposé à l'envie de ses concitoyens [A], il se retira à Rome avec toute sa famille, & amena avec lui, au rapport de Plutarque (a), cinq mille familles. Les Romains les reçurent très bien, on leur accorda le Droit de Bourgeoisie, avec des Terres pour habiter, situées sur la Rivière de Téveron, donnant à chacun deux arpens; on en donna vingt-cinq à Appius, qui fut fait Patricien & aggrégé parmi les Sénateurs. Il se distingua bientôt dans le Sénat par la sagesse de ses conseils, & sur-tout par sa fermeté (b). Il fut fait Consul avec Publius Servilius Priscus (c) l'an 259 de la fondation de Rome, & 493 avant J. C. Cette année il y eut de grands troubles à Rome, à l'occasion des grandes dettes que le peuple avoit contractées [B], & dont il demandoit l'abolition. Le desordre alla si loin, que les Consuls mêmes, qui tâchoient d'appaiser le tumulte, furent en danger de la vie. Appius, qui étoit d'un caractère dur & sévère, fut d'avis qu'on ne pouvoit appaiser la Sédition que par la mort de deux ou trois des principaux mutins. Mais Servilius, plus doux & plus populaire, croyoit qu'on devoit avoir quelque égard au misérable état du Peuple, & que les Romains étant menacés d'une guerre dangereuse, il étoit à propos de donner quelque satisfaction à ceux qui avoient été opprimés, qui ne donneroient pas leurs noms pour s'enrôler, à moins qu'on ne leur accordât quelque soulagement. L'avis de Servilius prévalut; il procura un Decret du Sénat en faveur des pauvres Débiteurs, & les levées se firent. Mais on n'exécuta pas fidélement le Decret [C]; ensorte qu'après la Campagne, le Peuple recommença à murmurer, & à se soulever avec plus de fureur que jamais, sur-tout vers la fin de l'année, lorsqu'on élut de nouveaux Consuls (d). Le Peuple refusant de nouveau de marcher contre l'Ennemi, & les Consuls aiant voulu lui inspirer de la crainte par un coup d'autorité, en faisant saisir quelques-uns des plus mutins, le Peuple les arracha des mains des Licteurs. Le Sénat voyant l'Autorité Souveraine méprisée, délibéra sur le parti qu'il y avoit à prendre dans une si urgente nécessité. Les sentimens furent partagés [D]; mais Appius les réunit, en proposant de créer un Dictateur. Ce parti paroissoit

(a) *In Publicola* T. I. p. 108. Tite-Live L. II. c. 16. & non Velléius Paterculus, comme le dit par abus Mr. de Vertot, *Rével. de la Rép. Rom.* T. I. p. 65. La Haye 1737. in-8.

(b) Plutarch. *ibid.*

(c) Livius L. II. c. 21.

(d) *A Virginius & T. Veturius Geminus.*

[A] *Son grand mérite l'aiant exposé à l'envie de ses concitoyens.*] Les Sabins aiant formé le dessein de faire la guerre aux Romains, Appius s'y opposa; ce qui donna occasion à ses ennemis de l'accuser d'avoir en vue de laisser les Romains devenir de plus en plus puissans, afin de se servir de leur secours pour se faire Tyran de sa Patrie. Appius voyant que le Peuple prêtoit l'oreille à ces discours, & qu'il étoit odieux à ceux qui vouloient la guerre & ne cherchoient qu'à brouiller l'Etat, n'osa s'exposer au jugement du Peuple: mais voyant son parti soutenu d'un grand nombre de ses parens & de ses amis, il excita une Sédition, qui empêcha les Sabins de pousser la guerre avec vigueur contre les Romains. Le Consul Valérie Publicola, souhaitant d'être instruit des particularités de cette Sédition, & d'allumer de plus en plus le feu de la discorde parmi les Sabins, envoya quelques personnes à Appius, pour lui dire qu'il croyoit qu'un honnête-homme, quelque injure qu'il eût reçue de ses concitoyens, ne devoit jamais s'en venger: mais que s'il vouloit pourvoir à sa sureté en abandonnant ses ennemis, il devoit se retirer à Rome, où il seroit traité d'une manière proportionnée à sa vertu & à la dignité des Romains. Appius, qui n'étoit point irrité contre les Sabins, & qui aimoit une vie tranquille, aiant pris conseil avec ses amis, accepta les offres de Publicola, & se retira à Rome (1). Cela arriva l'an 250, sous les Consuls P. Valérius Publicola IV. & T. Lucretius Tricipitinus II. 502 ans avant J. C.

(1) Plutarch. in *Publicola.* Oper. T. I. p. 108.

[B] *A l'occasion des grandes dettes que le Peuple avoit contractées.*] C'étoit l'ancienne coutume des Romains sous le gouvernement des Rois, que lorsqu'on avoit conquis des Terres sur les ennemis, on en vendoit ordinairement une moitié pour indemniser l'Etat des fraix de la guerre, & l'autre moitié, que l'on réunissoit au Domaine public, se donnoit ensuite, ou gratuitement, ou sous un cens modique & à rente, aux plus pauvres citoyens. Mais depuis l'extinction de la Royauté, les Nobles & les Patriciens, qui se regardoient comme les seuls Souverains de la République, s'appropriérent sous différens prétextes la meilleure partie de ces Terres conquises. L'Etat y perdoit son Domaine; & le Soldat, après avoir répandu son sang pour étendre les frontières de la République, se trouvoit privé de la portion de Terre qui lui devoit servir en même tems de solde & de récompense. L'avidité de certains Patriciens ne se bornoit pas à ces sortes d'usurpations; mais quand la recolte manquoit dans des années stériles, ou par les irruptions des Ennemis, ils savoient par des secours intéressés, se faire un droit sur le Champ de leurs voisins. Le Soldat alors sans paye, & sans aucune ressource, étoit contraint pour subsister d'avoir recours aux plus riches. On ne lui donnoit point d'argent qu'à de grosses usures, & ces usures étoient même en ce tems-là arbitraires, si nous en croyons Tacite (2). Il falloit que le Débiteur engageât son petit Héritage, & souvent même ce cruel secours lui coûtoit la liberté. Les Loix de ces tems-là permettoient au Créancier, faute de payement, d'arrêter son Débiteur, & de le retenir dans sa maison, où il étoit traité comme un Esclave. On exigeoit souvent le principal & les intérêts à coups de fouet & à force de tourmens; on lui enlevoit sa Terre par des usures accumulées; & sous prétexte de l'observation des Loix, & d'une Justice exacte, le Peuple éprouvoit tous les jours une injustice extrême (3). Telle étoit l'humanité de ces Romains tant vantés.

(2) *Annal.* L. VI. ad ann. 786.

(3) Livius L. II. c. 23. Vertot *Hist. des Révol. de la Rép. Rom* T. I p. 58-60.

[C] *On n'exécuta pas fidèlement le Decret.*] Servilius n'oublia rien pour dégager sa parole, & pour porter le Sénat à accorder une abolition générale des dettes. Mais Appius, qui regardoit tout changement dans les Loix comme dangereux, s'opposa hautement aux intentions de son Collégue. Il autorisa de nouveau les Créanciers qui trainoient leurs Débiteurs en prison. Les applaudissemens qu'il en recevoit des riches, & les imprécations des pauvres, concouroient également à entretenir la dureté de ce Magistrat. Ceux qu'on arrêtoit, en appelloient à Servilius; ils lui représentoient les promesses qu'il avoit faites au Peuple avant la Campagne, & les services qu'ils avoient rendus à la guerre. On crioit tout haut devant son Tribunal, ou qu'en qualité de Consul & de prémier Magistrat, il prît la défense de ses Concitoyens; ou que comme Général, il n'abandonnât point les intérêts de ses Soldats. Mais Servilius, d'un caractère doux & timide, n'osa se déclarer ouvertement contre le Corps entier des Patriciens, & en voulant ménager les deux Partis, il les offensa tous deux, ensorte qu'il ne put éviter la haine de l'un & le mépris de l'autre. Le Sénat le regardoit comme un homme également ambitieux & foible; & le Peuple croyoit en avoir été trompé & trahi: desorte qu'en peu de tems il ne fut guères moins haï qu'Appius lui-même (4).

(4) Livius *ibid.* c. 27. Vertot *ibid.* p. 78. 79.

[D] *Les sentimens furent partagés.*] Les avis se réduisirent à trois. P. Virginius ne vouloit pas que dans la remise des dettes on eût égard confusément à tous les Débiteurs, mais à ceux-là seulement, qui dans les dernières

soit & sévère & dangereux; mais l'esprit de faction, & l'intérêt, qui ont presque toujours prévalu dans les Conseils publics, & qui y prévaudront toujours, determinérent le Sénat en faveur de l'avis d'Appius. Quelques-uns même des plus jeunes Sénateurs vouloient lui deférer la Dictature; ce qui n'auroit pu qu'avoir de funestes suites, parce qu'on auroit entiérement aliené & aigri l'esprit du Peuple, dans une conjoncture de tems très dangereuse, où plusieurs des Peuples voisins avoient pris de concert les armes. Mais les Consuls & les anciens Sénateurs détournérent ce coup, & firent tomber le choix sur M. Valère, afin que son caractère doux & moderé temperât une autorité impérieuse, absolue, & formidable par elle-même (e). Ce Dictateur ne put pourtant mettre fin aux brouilleries; & voyant qu'il ne pouvoit engager le Sénat à accorder au Peuple l'abolition des dettes, il abdiqua la Dictature; & le Senat aiant persisté à ne pas se rendre aux desirs du Peuple, un grand nombre de Citoyens abandonna la Ville & se retira sur le Mont Vélius, qui fut depuis appellé le *Mont Sacré*, à trois milles de Rome. Cette retraite allarma extrèmement le Sénat, & fut attribuée par quelques-uns à la creation d'un Dictateur, qui avoit privé ceux qui étoient condamnés par les Patriciens, du bénéfice de la Loi *Valéria*, par laquelle ils avoient le droit d'Appel au Peuple. C'est ce qu'insinua M. Valère, ajoutant, que la coutume de remettre toute l'Autorité entre les mains d'un seul homme, comme l'on faisoit par la Dictature, feroit un jour la cause de la ruïne de la République; que ces nouveautés & ces changemens avoient leur source dans les maximes impérieuses d'Appius & de ses semblables, qui ne paroissoient occupés que du dessein d'établir la domination des Nobles sur les ruïnes de la Liberté publique, & de réduire des Citoyens libres à la vile condition de Sujets & d'Esclaves du Sénat. Appius lui répondit avec sa fermeté ordinaire, mais en même tems avec modération & douceur [E]; & comme Valère & Ménénius Agrippa avoient été d'avis que le Sénat envoyât des Députés aux Rebelles, pour tâcher de les ramener & pour les inviter à revenir, Appius soutint au contraire, qu'une pareille conduite marqueroit la foiblesse du Sénat, & ne serviroit qu'à relever le courage des Rebelles. „ Que s'ils rentrent d'eux-mêmes dans leur devoir, *dit-il*, on doit les traiter avec modération; mais il faut les poursuivre les armes à la main, s'ils persistent dans leur révolte." Cet avis fut suivi par la Faction des riches, & par tous les jeunes Sénateurs. Les deux Consuls au contraire & les Vieillards, naturellement timides, soutenoient que la Guerre Civile étoit le plus grand malheur qui pût arriver dans un Etat. Ils étoient appuyés par ceux du Senat, qui ne considéroient que l'intéret de la Liberté publique, & qui craignoient qu'il ne s'élevât, du Corps même du Sénat, quelque homme ambitieux & entreprenant, qui à la faveur de ces divisions, se rendît seul maitre du Gouvernement. Mais à peine furent-ils écoutés; on n'entendoit de tous côtés que des cris & des menaces. Les plus jeunes Sénateurs, fiers de leur naissance, jaloux des prérogatives de leur Dignité, & animés apparemment par l'exemple d'Appius, s'emportérent jusqu'à faire sentir aux Consuls qu'ils leur étoient suspects. Ils leur remontrérent qu'ils représentoient la personne des Rois, qu'ils en avoient l'autorité & celle du Sénat à soutenir contre les entreprises du Peuple; & les plus violens protestérent que si on y donnoit la moindre atteinte, ils prendroient les armes pour conserver dans leur Ordre une puissance qu'ils avoient reçue de leurs ancétres (f). Les deux Consuls, qui vouloient favoriser

(e) Livius ibid. c. 28-30.

(f) Dionys. Halic. L. VI. c. 8. de la Version Latine d'Æmilius Portus.

guerres avoient servi utilement la République. C'étoit-là, ajoutoit-il, une justice qui leur étoit due; la parole de Servilius y étoit même engagée, & c'étoit sur cette espérance qu'ils l'avoient suivi à la guerre. T. Largius, qui avoit été Dictateur, représenta que ce n'étoit pas le tems de peser & d'examiner rigoureusement les services: que toute la multitude étoit accablée de dettes, & par conséquent ruinée: qu'on ne pouvoit arrêter le mal, qu'en lui accordant un secours général: qua mettre de la différence entre les Débiteurs, c'étoit allumer & non éteindre la discorde. Appius Claudius rejetta ces deux avis. „ Tant de „ mutineries, *dit-il*, ne procèdent pas de la misère du „ Peuple; c'est bien plutôt l'effet d'une licence effrénée, „ qu'il plait à des séditieux d'appeller du nom de Liberté. „ Tout ce desordre n'a pris naissance que de l'abus que le „ Peuple fait de la Loi *Valéria*. On viole impunément la „ majesté des Consuls, parce que les mutins ont la faculté „ d'appeller de la condamnation du crime, devant les „ complices mêmes de ce crime: & quel ordre peut-on ja„ mais espérer d'établir dans un Etat, où les Ordonnan„ ces des Magistrats sont soumises à la révision & au juge„ ment d'une Populace, qui n'a pour règle que son ca„ price & sa fureur?" Fondé sur ces raisons, Appius proposa de créer un Dictateur, afin qu'il y eût un Magistrat dont les jugemens fussent sans appel (5).

(5) Livius ibid. c. 29. Vertot. ibid. p. 81. 82.

[E] *Appius lui repondit avec sa fermeté ordinaire, mais en même tems avec modération & douceur.*] Voici comment il parla, adressant la parole à M. Valère. „ Si vous vous „ étiez renfermé, lui dit-il, à dire simplement votre a„ vis, sans m'attaquer si injustement, vous ne vous se„ riez pas exposé à entendre aujourd'hui des vérités peu „ agréables. Mais avant que de les exposer à la vue de „ cette Compagnie, il est juste de répondre à vos calom„ nies. Dites-moi, Valérius, quels sont les Romains que „ j'ai poursuivis en Justice, pour les obliger de me payer „ ce qu'ils me devoient? Nommez les Citoyens que j'ai „ retenus dans les chaines. Allez jusqu'au Mont Vélius, „ & cherchez parmi cette foule de mécontens, s'il y en „ a un seul qui se plaigne qu'il n'a quitté la Ville que par „ la crainte que je le fisse arrêter. Tout le monde sait au „ contraire, que j'ai traité mes Débiteurs comme mes „ Cliens & mes Amis; que sans égard à d'anciennes det„ tes, je les ai secourus gratuitement dans leurs besoins; „ & qu'autant qu'il a été en moi, les Citoyens ont été li„ bres. Ce n'est pas que je prétende proposer ma condui„ te pour régle de celle des autres; je soutiendrai tou„ jours l'autorité des Loix, en faveur de ceux qui y au„ ront recours. Je suis même persuadé, qu'à l'égard de „ certains Débiteurs, & de ces gens qui passent leur vie „ dans la molesse & les débauches, il y a autant de justi„ ce à s'en faire payer, qu'il est honnête & généreux de „ remettre les dettes à des Citoyens paisibles & labo„ rieux, mais qui par malheur sont tombés dans une ex„ trême indigence: telle a été ma conduite, & telles sont „ ces *maximes impérieuses* qu'on me reproche. Mais je me „ suis, dit-on, déclaré le partisan des Grands, & c'est „ par mes conseils qu'ils se sont emparés du Gouverne„ ment. Ce crime, Messieurs, (ajouta Appius en se tour„ nant vers les principaux du Sénat) m'est commun avec „ vous. Le Gouvernement vous appartient, & vous ê„ tes trop sages pour l'abandonner à une Populace effré„ née, à cette Bête féroce qui n'écoute que ses flatteurs, „ mais aussi dont les Esclaves deviennent souvent les Ty„ rans. Et c'est ce que nous avons à craindre de M. „ Valérius, qui n'aiant de considération dans la Républi„ que que par les Dignités dont nous l'avons honoré, „ s'en sert aujourd'hui pour ruïner nos Loix, pour chan„ ger la forme de notre Gouvernement, & pour se frayer „ par ses bassesses un chemin à la Tyrannie. Vous l'avez „ entendu, & vous avez pu appercevoir, qu'étant mieux „ instruit que nous des desseins pernicieux des Rebelles, „ il vous prépare à de nouvelles prétentions, & sous pré„ texte de demander des garants de la Liberté du Peuple „ (6), il ne cherche qu'à opprimer celle du Sénat. Mais „ venons au principal sujet qui nous a assemblés aujour„ d'hui. Je dis donc, que c'est ébranler les fondemens „ d'un Etat, que d'en changer les Loix; & qu'on ne peut „ donner atteinte aux Contrats des particuliers, sans bles„ ser la Foi publique, & sans ruïner ce Contrat originel „ qui a formé les prémières Sociétés entre les hommes. „ Accorderez-vous aujourd'hui à des Séditieux qui sont à „ la veille de tourner leurs armes contre leur Patrie, ce „ que vous avez sagement refusé plusieurs fois à des Cito„ yens soumis, & à des Soldats qui combattoient sous vos „ Enseignes? Songez que vous ne pouvez vous relâcher „ sur l'article des Dettes, que vous n'ouvriez en même „ tems la porte à de nouvelles prétentions. Bientôt les „ Chefs de la Sédition, de concert avec Valérius, vou„ dront être admis aux prémières Dignités de l'Etat. Fassent les Dieux Tutélaires de Rome, que son Gouver„ nement ne tombe pas à la fin entre les mains d'une vile „ Populace, qui vous punisse de votre foiblesse, & qui „ vous bannisse vous-mêmes de votre Patrie! On veut „ vous faire peur des armes des Rebelles: mais n'avez„ vous pas pour ôtages leurs femmes & leurs enfans? „ viendront-ils attaquer à force ouverte une Ville, qui „ renferme ce qu'ils ont de plus cher? Mais je veux qu'ils „ n'aient pas plus d'égards pour les liaisons du sang, que „ pour les Loix du Gouvernement: ont-ils des Généraux, „ des vivres, & l'argent nécessaire pour se soutenir dans une „ pareille entreprise? Que deviendront-ils pendant l'Hi„ ver qui est proche, sans retraite, & sans pouvoir s'é„ carter qu'ils ne tombent entre nos mains? S'ils se réfu„ gient chez nos voisins, n'y trouveront-ils pas comme à „ Rome le Gouvernement entre les mains des Grands? „ Des Rebelles & des Transfuges en peuvent-ils espérer d'au-

(6) Valérius avoit insinué, qu'il feroit bon de créer une nouvelle Magistrature, qui pût proteger la Liberte du Peuple; & l'on crea alors les *Tribuns du Peuple*.

vorifer le Peuple, trouvérent moyen, & par menaces & par artifice, de gagner les plus échauffés [F]; desorte qu'Appius, toujours inébranlable dans ses sentimens, & incapable d'en changer, resta presque seul de son avis avec quelques-uns de ses parens, qui par honneur n'osérent l'abandonner. Ce Grand-Homme, persuadé que toute négociation avec les Rebelles alloit à la diminution de l'autorité du Sénat, adressant la parole aux deux Consuls: „ Quoique vous paroissiez résolus, *dit-il*, de traiter „ avec le Peuple aux conditions qu'il lui plaira de vous prescrire, & que ceux même qui étoient du „ sentiment contraire en aient changé par foiblesse, ou par intérêt; pour moi je déclare encore une „ fois, qu'à la vérité on ne peut avoir trop d'égard à la misére d'un Peuple soumis & fidéle; mais je „ soutiens que toute négociation est dangereuse, tant qu'il aura les armes à la main." Comme le Sénat avoit pris son parti, ce discours ne fut écouté qu'avec peine, & on le regarda comme celui d'un homme zélé, à la vérité, pour la gloire du Sénat, mais trop prévenu de son habileté, & incapable, soit par vanité, soit par la dureté de son humeur, de changer jamais de sentiment (g). Le resultat de la négociation avec les Rebelles fut, qu'on créeroit deux Tribuns du Peuple. Appius s'y opposa de tout son pouvoir; il représenta de la manière la plus éloquente, animée par l'indignation dont il étoit rempli, tous les maux que causeroit à la République une pareille innovation dans le Gouvernement; & comme si son zéle & sa colère lui eussent tenu lieu d'inspiration, il prédit au Sénat, que par un excés de facilité, il alloit laisser établir un Tribunal qui s'éléveroit insensiblement contre son autorité, & qui la détruiroit à la fin. Mais les plus fortes représentations sont inutiles, quand l'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt du Bien-public. Appius fut peu écouté, & l'on ne regarda ses remontrances que comme le discours d'un homme attaché avec opiniâtreté à son sentiment, & chagrin de ce qu'on ne le suivoit pas. Le Sénat eut bientôt occasion de se repentir de sa condescendance: il éprouva dans l'affaire de Coriolan, de quel redoutable pouvoir il avoit investi le Peuple, en lui accordant des Magistrats particuliers. C'est ce qu'Appius fit bien sentir dans un discours plein de force & d'éloquence, que Denys d'Halicarnasse rapporte (h), mais trop long pour être inséré ici [G]. Quelque zélé qu'Appius se montrât pour le maintien de l'Autorité du Sénat, il fit voir par sa conduite, qu'il n'avoit pas moins à cœur les véritables intérêts du Peuple. C'est ce qui parut non seulement par sa manière d'agir envers ses Débiteurs (i), mais aussi dans la dispute qui s'éleva sur le partage des Terres conquises: car son avis fut, que pour empêcher les justes plaintes du Peuple, le Sénat devoit nommer dix Commissaires, qui seroient chargés de faire une recherche exacte de ces Terres, qui originairement appartenoient au Public; qu'il en falloit vendre une partie au profit du Trésor, en distribuer une autre aux plus pauvres Citoyens qui n'avoient aucun fonds de Terre, rétablir les Communes, & placer par-tout des bornes, dont le défaut avoit causé l'abus qui faisoit murmurer le Peuple: Qu'à l'égard du reste de ces Terres, il ne les falloit louer que pour cinq ans, en porter le loyer à sa juste valeur, & en employer le produit à fournir du blé & la solde aux Plebéiens qui alloient en Campagne: Que ce Réglement les empêcheroit de songer davantage au partage des Terres; & que certainement ils préféreroient à un morceau de Terre qu'ils seroient obligés de cultiver, du grain, de l'argent, & une subsistance assurée pendant toute la Campagne. Il ajouta, qu'il ne savoit pas de moyen plus sûr pour réformer d'anciens abus, que de rétablir les choses dans l'esprit de leur prémière institution. Son avis fut suivi, quoique la plupart des Sénateurs, qui possédoient de ces Terres qui appartenoient originairement au Public, ne pussent souffrir qu'on parlât de recherche à cet égard; mais pour en imposer au Peuple, ils firent un Senatus-Consulte ou Decret conforme aux idées d'Appius, qui ne fut néanmoins mis en execution que trente-cinq ans après, lorsque le petit-fils de notre Appius fut mis à la tête

(g) Id. ibid.

(h) L. VII. c. 6.

(i) Voyez Rem. [E] au commencement.

„ d'autre condition, que celle de malheureux Esclaves? „ Mais peut-être qu'on craint qu'ils ne joignent leurs armes, & qu'ils ne viennent assiéger Rome, destituée „ d'habitans nécessaires pour sa défense: comme si les „ forces de la République consistoient dans les seuls Rebelles! Mais n'avez-vous pas, parmi les Patriciens, „ une Jeunesse florissante & pleine de courage? Nos Cliens, „ qui forment la plus saine partie de la République, ne „ sont-ils pas attachés comme nous à ses intérêts? Armons même, s'il le faut, nos Esclaves, faisons-en un „ Peuple nouveau, & un Peuple soumis. Ils ont appris „ à notre service, & par nos exemples, à faire la guerre: avec quel courage ne combattront-ils pas, si la „ Liberté est le prix de leur valeur? Mais si tous ces secours ne vous paroissent pas encore suffisans, rappellez vos Colonies. Vous savez, par le dernier dénombrement du Cens, que la République nourrit dans son „ sein cent trente mille Chefs de famille: à peine en trouvera-t-on la septième partie parmi les Mécontens. Enfin, plutôt que de recevoir la Loi de ces Rebelles, accordez aux Latins le droit de Citoyens de Rome, qu'ils „ vous demandent depuis si longtems: vous les verrez „ accourir aussi-tôt à votre secours, & vous ne manquerez ni de Soldats ni de Citoyens. Pour réduire mon sentiment en peu de paroles, je suis persuadé qu'il ne „ faut point envoyer de Députés aux Rebelles, ni rien „ faire qui marque de la frayeur ou de l'empressement (7).

(7) Dionys. Halic. L. VI. Vertot p. 95-100.

[F] *Les deux Consuls . . . . trouvérent moyen, & par menaces & par artifice, de gagner les plus échauffés.*] Les deux Consuls, après avoir conféré en secret, résolurent de laisser calmer les esprits, & de remettre la décision de cette grande affaire à la prémière Assemblée. Cependant, avant que de se séparer, & pour tenir en respect les jeunes Sénateurs qui leur avoient parlé avec trop d'audace, ils leur déclarérent, que s'ils ne se comportoient à l'avenir avec plus de modestie dans une Assemblée si respectable, ils sauroient bien les en exclurre, en fixant l'âge que devoit avoir un Sénateur. Comme il n'y avoit encore rien de décidé là-dessus, les jeunes Sénateurs, plus attachés à leur Dignité qu'à leur sentiment, pliérent sous cette menace & sous la puissance des Consuls, qui se servirent en même tems d'un autre prétexte contre les Sénateurs du parti des riches, qui s'opposoient à l'abolition des dettes. Ils leur dirent, qu'ils ne pouvoient souffrir cette division dans les avis du Sénat, & que si les Pères ne prenoient des résolutions plus convenables à l'intérêt général de tous les Citoyens, ils porteroient cette affaire devant le Peuple. Ils représentérent en même tems, que si cette affaire étoit une fois devant le Peuple, il étoit à craindre qu'il ne portât son autorité trop loin, & qu'il ne se fit lui-même raison de toutes les injustices & les vexations qu'il prétendoit que les Patriciens lui avoient faites (8). Par ce moyen les Consuls eurent la pluralité dans le Sénat: tant est fondée la réflexion de Tite-Live, dont nous avons rapporté le sens ci-dessus (9), & dont voici les propres termes: *Factio, respectusque rerum privatarum semper offecere, officientque publicis consiliis* (10).

(8) Vertot ibid. p. 102, 103. Dionys. Halic. L. VI. c. 8.

(9) Un peu avant la citation (e).

(10) Livius L. II. c. 30.

[G] *Trop long pour être inseré ici.*] En voici la substance. Il représenta au Sénat, que ses craintes n'avoient été que trop bien fondées, quand il avoit prédit que les Tribuns, ces nouveaux Magistrats, entreprendroient bientôt sur l'Autorité du Sénat. Il fit remarquer, que ce qui se passoit & ce qui s'étoit passé auparavant, ne faisoit que trop voir que le Peuple vouloit changer l'ancienne forme du Gouvernement; qu'on tournoit contre le Sénat ses propres bienfaits, en prétendant citer les Sénateurs devant le Peuple, comme on le voyoit par l'exemple de Coriolan, qu'il prétendoit juger, soutenant y être autorisé par la Loi *Valéria*. „ Mais ne sait-on pas, dit Appius, que cette „ Loi, qui autorise les Appels devant l'Assemblée du Peuple, ne regarde que les pauvres Plébéiens, qui destitués de protection, pourroient être opprimés par le crédit d'une Cabale puissante? Le texte de la Loi y est „ formel: il est expressément porté, qu'il sera permis à „ un Citoyen, condamné par les Consuls, d'en appeller „ devant le Peuple. Valérius Publicola par cette Loi ouvroit seulement un asyle aux malheureux, qui pouvoient se plaindre d'avoir été condamnés par des Juges „ prévenus. Qu'a de commun une pareille Loi, avec l'affaire d'un Sénateur, d'un ordre supérieur au Peuple, & „ qui n'est comptable qu'au Sénat de sa conduite? Pour „ faire voir que la Loi Valéria ne regarde que de simples „ Plébéiens, depuis environ dix-sept ans qu'elle est établie, qu'on me montre un seul Patricien, qui en vertu „ de cette Loi ait été traduit en Jugement devant le Peuple (11)." Ce fut de cette manière qu'Appius plaida la Cause de Coriolan, qui aussi-bien que lui, étoit un grand Défenseur des droits du Sénat. La manière dont Appius finit son discours, fait voir qu'il allioit la prudence à la fermeté. Il dit, qu'il ne falloit point révoquer les graces faites au Peuple, de quelque manière qu'il les eût obtenues; mais qu'il falloit refuser courageusement dans la suite, tout ce qui seroit contraire à l'autorité du Sénat, & à la forme du Gouvernement établi.

(11) Dionys. Halic. L. VII. c. 6.

te des Décemvirs. Il n'est plus parlé de celui qui fait le sujet de cet Article, depuis ce Decret sur les Terres publiques. Car Appius Claudius, qui étoit Consul en 282 ou 283, & qui se tua lui-même, étoit son fils, comme il paroit par les propres termes de Tite-Live, qui le nomme *Appius Claudius, App. Filius* (k). Moréri n'auroit donc pas dû les confondre, comme il a fait. Nous parlerons du fils dans l'Article suivant.

(k) L. II. c. 56.

APPIUS CLAUDIUS SABINUS, fils du précédent, avoit hérité de son père des biens considérables, un grand nombre de Cliens, & sur-tout cette hauteur & cette fermeté, qui l'avoient rendu si odieux à la multitude. Ce fut la raison qui l'empêcha d'obtenir le Consulat [A], lorsqu'il le demanda la prémière fois, l'an 272 de Rome, 480 avant J. C. Mais quoiqu'il ne fût pas revêtu de cette haute Dignité, il ne laissa pas, par ses conseils pleins de sagesse dans le Sénat, de trouver moyen d'obliger le Peuple à suivre les Consuls en Campagne. Parfaitement instruit de l'utilité de la maxime, *Divide & impera*, il opposa Tribuns à Tribuns. Quelques-uns d'entre eux s'opposoient aux levées, quoique les Eques & les Véiens missent tout à feu & à sang dans le territoire de Rome. Appius ouvrit un avis, dont le succès fut heureux. Il représenta „ que la puissance du Tribunat n'étoit „ redoutable que par l'union des Tribuns; & que si l'opposition d'un seul Tribun pouvoit suspendre „ l'exécution d'un Arrêt du Sénat, elle avoit le même effet à l'égard de ses Collégues; qu'il n'étoit „ pas impossible qu'il y eût de la jalousie entre eux; qu'il falloit tâcher d'y semer de la division, & „ travailler secrettement à en faire entrer quelqu'un dans les intérêts du Sénat (a)." Ce conseil fut approuvé & suivi: les Sénateurs gagnérent quatre Tribuns, qui rendirent inutile l'opposition de leurs Collégues. Quelque tems après, Appius fut fait Consul (b), sans l'avoir en aucune manière demandé. On observa, que bien loin de briguer cette suprême Dignité, il n'avoit pas daigné seulement se présenter dans l'Assemblée, le jour de l'Election (c). On lui donna pour Collègue T. Quintius Capitolinus, d'un caractère doux, insinuant, & qui avoit su se faire aimer du Peuple, quoiqu'il fût un des principaux Chefs du Parti de la Noblesse. Le Sénat l'avoit choisi exprès, dans l'espérance que ses conseils & son exemple pourroient adoucir ce qu'il y avoit de trop fièr & de trop hautain dans les manières d'Appius, qui avoit hérité de son père son attachement inviolable aux intérêts du Sénat. Mais la fermeté héroïque du père étoit dégénérée en dureté dans le fils: c'étoit un homme qui menoit toutes les affaires avec hauteur, & qui ne vouloit rien devoir à la persuasion & à ces ménagemens délicats, si nécessaires pour conduire un Peuple libre. Le Sénat crut devoir opposer un tel homme à Voléron Tribun du Peuple, qui sous pretexte de soutenir les intérêts des Plébéiens, ne travailloit qu'à ruïner sourdement l'autorité du Sénat & des Patriciens. Appius s'opposa de tout son pouvoir à Voléron, qui pour rendre le Peuple maitre des Elections, vouloit qu'elles se fissent par Tribus, afin que chaque Citoyen, soit qu'il fût de la Ville, ou de la Campagne, donnât son suffrage: il prétendoit aussi, que l'élection des Tribuns se fit sans Sénatus-Consulte, & sans prendre les Auspices. Il fondoit sa demande sur ce que tous les Ministres de la Religion étant Patriciens de naissance, ils étoient toujours les maitres d'interpréter les Auspices suivant les vues & les intérêts de leur Ordre. Voléron demanda de plus, que l'élection des Ediles se fit comme celle des Tribuns, & qu'on rapportât devant le Peuple assemblé par Tribus, toutes les Affaires dont il avoit droit de prendre connoissance; ce qui n'alloit pas à moins qu'à faire passer du Sénat au Peuple toute l'Autorité du Gouvernement. Quintius, naturellement doux & Républicain, sans être populaire, vouloit qu'on relachât quelque chose en faveur d'un Peuple courageux, & dont la République tiroit tous les jours des services importans. Appius, fiér & sevère, soutenoit qu'on trahissoit les intérêts du Sénat, par une indulgence qui marquoit moins de bonté dans les Sénateurs, que de foiblesse dans le Gouvernement: il conclut, qu'aprés tant de discours inutiles qui s'étoient faits sur le même sujet, il n'y avoit plus qu'un coup d'autorité, qui pût réprimer les entreprises séditieuses des Tribuns: que les Patriciens suivis de leurs Cliens devoient prendre les armes, écarter le Peuple de la Place, & charger sans distinction tous ceux qui se rendroient les protecteurs d'une Loi si pernicieuse. Le Sénat crut qu'il ne seroit ni prudent ni sûr de suivre un avis si violent, qui fait voir la hauteur du caractère d'Appius (d). Il en donna une nouvelle preuve peu aprés, dans le Discours qu'il fit devant l'Assemblée du Peuple, où il s'exprima d'une manière si pleine de fiel & d'amertume, qu'il excita l'indignation & la fureur de la multitude, & qu'il fut en danger de la vie [B], malgré sa Dignité de Consul (e). La même année, Ap-

(a) Livius L. II. c. 44.

(b) L'an de Rome 283. avant J. C. 469.

(c) Dionys. Halic. L. IX. c. 9. du Latin d'*Emilius Portus*.

(d) Id. ibid.

(e) Id. ibid. & Livius L. II. c. 56.

[A] *Ce fut la raison, qui l'empêcha d'obtenir le Consulat.*] Les Sénateurs, pour maintenir la dignité & l'autorité de leur Ordre, destinoient le Consulat à Appius Claudius: mais le Peuple ne vouloit point en entendre parler; & chaque Parti s'étant opiniatré dans son sentiment, l'Election ne put se faire. Quelques Sénateurs vouloient qu'on nommât un Dictateur; mais comme on avoit lieu de craindre que le Peuple ne se révoltât ouvertement, les meilleures têtes du Sénat, & les plus sages, ne crurent pas devoir dans une pareille conjoncture commettre l'Autorité Souveraine contre tout un Peuple en fureur, qui auroit peut-être refusé de reconnoitre le Dictateur, ce qui auroit été d'une dangereuse conséquence. Le Sénat se contenta de créer un *Entre-Roi*, comme on faisoit du tems des Rois pendant la vacance du Trône. Cette Magistrature ne duroit que cinq jours. Le Sénat choisit A. Sempronius Atratinus, auquel succéda au bout de cinq jours Sp. Largius. Ce Magistrat représenta au Sénat, que s'il s'opiniâtroit à vouloir élever Appius au Consulat, il y avoit tout lieu de craindre une dangereuse sédition, qui pourroit lui faire perdre l'influence qu'il avoit dans l'Election des Consuls: que la prudence demandoit qu'on évitat tout ce qui pouvoit faire brèche à un si beau Privilége, qu'on pourroit faire valoir en faveur d'Appius lui-même dans une conjoncture plus favorable. Largius les ménagea si adroitement, qu'il fit consentir les Sénateurs que le Peuple nommeroit un des Consuls, qu'il prendroit parmi les Sénateurs les plus favorables à ses intérêts, & que le Sénat choisiroit l'autre (1). Ainsi Appius fut obligé pour ce tems-là de renoncer à ses prétentions.

(1) Dionys. Halicarn. L. VIII. c. 14.

[B] *Il s'exprima d'une manière si pleine de fiel & d'amertume ..... qu'il fut en danger de la vie.*] Il s'emporta en invectives, qui eurent le même effet que les Harangues séditieuses des Tribuns, & qui ne servirent qu'à irriter de plus en plus les Plébéiens & à les éloigner du Sénat. Il leur reprocha, d'une manière desagréable au Sénat même, & odieuse au Peuple, sa prémière désertion sur le Mont Sacré, & l'érection du Tribunat, qu'il disoit n'avoir été arrachée du Sénat que par une révolte déclarée, & par les menaces d'une Guerre Civile. Qu'il ne falloit pas s'étonner, si d'un Tribunal formé par des Séditieux, il ne sortoit que des tumultes & des discordes, qui ne prendroient fin que par la ruïne entière de la République. Qu'on ne reconnoissoit plus déja aucune trace de l'ancien Gouvernement; que les Loix les plus saintes étoient abolies, la Puissance Consulaire méprisée, & la dignité du Sénat avilie: qu'on portoit l'impudence jusqu'à vouloir exclurre de l'élection des Tribuns les Sénatus-Consultes & les Auspices, c'est-à-dire tout ce que la Religion & l'Etat avoient de plus sacré & de plus respectable. Qu'avec un nouveau Gouvernement, on introduiroit de nouveaux Dieux. Que bientôt on aboliroit le Sénat, dont on diminuoit tous les jours l'autorité, pour élever sur ses ruïnes un Conseil suprême, composé des Tribuns du Peuple. Qu'il prioit les Dieux de lui ôter la vie, avant que d'être spectateur d'une si étrange révolution. „ Et afin (dit-il en „ se tournant vers le Peuple) de vous faire connoitre mes „ sentimens, je déclare que je m'opposerai toujours con„ stamment à la publication d'une Loi si injuste; & j'espè„ re, avant que vos Tribuns soient venus à bout de la „ publier, que je vous ferai sentir quelle est l'étendue du „ pouvoir d'un Consul." Ce ne fut qu'en frémissant de colére & d'indignation, que le Peuple entendit un discours si injurieux. Le prémier des Tribuns, appellé Lictorius, lui répondit: „ Que personne n'ignoroit qu'il „ sortoit d'une Maison, où l'orgueil & l'inhumanité é„ toiant héréditaires; que son père avoit été le plus cruel „ ennemi du Peuple; & que lui-même en étoit moins le „ Con-

Appius marcha contre les Volsques. Se voyant hors de Rome avec cette autorité absolue que donne le Commandement militaire, il fit observer la Discipline avec une sévérité, que les Soldats regardérent moins comme un ordre nécessaire, que comme une vengeance du passé. La dureté du Commandement irrita les esprits; ensorte que lorsqu'il mena les Troupes contre l'Ennemi, elles refusérent de combattre & prirent la fuite [C]. Quand il fut de retour sur les Terres de la République, il les fit camper, & pour punir cette désertion volontaire, il fit décimer les Soldats, & couper la tête aux Centurions & aux autres Officiers qui avoient abandonné leur poste. Revenu à Rome, Appius irrita de nouveao le Peuple en s'opposant à la Loi *Agraire* (f). Cette affaire fut vigoureusement poussée l'année suivante, sous les nouveaux Consuls L. Valérius Publicola & Tib. Emilius Mamercus, qui étoient dans les intérets du Peuple [D]. Appius s'opposa à eux avec autant de hauteur, que s'il eût été Consul, ou même qu'il eût été revêtu d'une Dictature perpétuelle: mais pour faire voir qu'il ne prétendoit pas soutenir ceux qui avoient usurpé les Terres du Public, il déclara qu'il étoit d'avis qu'on réunit au profit du Domaine, les Terres de tous ceux qui ne pourroient pas en justifier l'acquisition & les bornes par des Titres légitimes. Quelque équitable que fût cet avis, ni les Grands ni le Peuple ne pouvoient goûter un sentiment qui alloit à dépouiller les riches, sans que les pauvres en profitassent: mais comme en même tems Appius rejettoit le partage des Terres, la plupart des Sénateurs lui donnérent de grandes louanges, parce qu'ils craignoient la recherche. Les Tribuns au contraire, outrés de trouver réunies en la personne seule de ce Consulaire la haine & l'émulation de tous les Patriciens, résolurent de le faire perir, & ils le citérent devant le Peuple, comme l'Ennemi déclaré de la Liberté publique: c'étoit le crime ordinaire de ceux qui n'en avoient point, & qu'on vouloit pourtant perdre. Le Sénat s'interessa dans cette affaire comme dans la sienne propre, parce qu'il regardoit Appius comme l'intrépide Défenseur de ses droits. La plupart des Patriciens vouloient solliciter le Peuple en sa faveur; mais il s'y opposa avec son courage & sa fermeté ordinaire: il ne changea ni d'habit ni de langage, & le jour de l'Assemblée il parut au milieu de ses Accusateurs, avec la même dignité que s'il eût été encore Consul & leur Juge. Les Tribuns lui reprochérent la dureté de son Consulat, l'inhumanité avec laquelle il avoit fait mourir un plus grand nombre de Soldats par la main du Bourreau, que

(f) La Loi pour le partage des Terres.

„ Consul, que le Tyran. Mais, ajouta Lictorius, je „ vous déclare que malgré votre dignité & votre puissance de Consul, je jure que la Loi pour l'Election des „ Tribuns & des Ediles passera ce jour même, ou j'y perdrai la vie." Il commanda en même tems à Appius de sortir de l'Assemblée, pour ne pas apporter de trouble quand on recueilleroit les suffrages (2). Appius se moqua de son ordre, & il lui cria, que quoique Tribun, il devoit savoir qu'il n'étoit qu'un homme privé, sans véritable Magistrature, & dont tout le pouvoir se renfermoit à former une opposition aux Decrets du Sénat qui pouvoient être préjudiciables aux Plébéïens. Là-dessus appellant auprès de lui ses Parens, ses Amis & ses Cliens, qui étoient en grand nombre, il se mit en état d'opposer la force à la violence. Lictorius sur le champ fit publier par un Héraut, que le Collége des Tribuns ordonnoit que le Consul fût conduit en prison; & aussi-tôt un Officier de ce Tribun eut la hardiesse de vouloir arrêter le prémier Magistrat de la République. Mais les Sénateurs, les Patriciens, & cette foule de Cliens qui étoient attachés à Appius, le mirent au milieu d'eux & repoussérent l'Officier. Lictorius, transporté de colère, s'avança lui-même pour le soutenir, & implora le secours du Peuple: ce qui causa un grand tumulte, & il y a bien de l'apparence que cette émotion ne se seroit pas à la fin terminée sans qu'il y eût eu beaucoup de sang répandu, si Quintius n'eût engagé quelques anciens Sénateurs à arracher Appius de ce tumulte, pendant qu'il travailleroit à appaiser les esprits. Mais la nuit qui survint obligea plus que tout le reste les deux Partis, également irrités l'un contre l'autre, à se séparer. Le tumulte recommença le lendemain. Le Peuple animé par ses Tribuns, & sur-tout par Lictorius, qui avoit été blessé la veille, s'empare du Capitole, s'y cantonne, & semble vouloir commencer une Guerre ouverte. Le Sénat de son côté s'assemble, tant pour trouver les moyens d'appaiser la Sédition, que pour concilier les deux Consuls, dont le prémier, comme plus modéré, vouloit qu'on relachât quelque chose en faveur du Peuple, au-lieu qu'Appius protestoit qu'il mourroit plutôt que de consentir qu'on cédât rien à des Séditieux. Le desordre dura plusieurs jours: enfin le Sénat, par l'avis de Quintius, consentit à la publication de la Loi des Tribuns, malgré les fortes oppositions d'Appius, qui appelloit les Dieux & les hommes à témoin que la République étoit trahie, & qu'on alloit recevoir une Loi plus préjudiciable à l'autorité légitime du Sénat, que celles qu'on avoit publiées sur le Mont Sacré (3). A la prémiere Election qui se fit après la publication de la Loi, on ne vit aucun Patricien: ils s'absentérent, pour ne pas être confondus avec la plus vile populace. Ils avoient pour Chef Appius, qui étoit encore plus indigné contre le Sénat même, que contre le Peuple: il disoit que c'étoit une chose bien honteuse, que le Sénat l'eût abandonné dans une entreprise, où il l'avoit engagé en l'élevant à une Dignité qu'il ne demandoit pas. Cependant il ne s'en servit depuis, que pour faire sentir aux Plébéïens, que la victoire que leurs Tribuns avoient remportée sur le Sénat ne lui avoit pas abaissé le courage.

(2) Idem L. IX c. 9. Livius L. II. c. 56.

(3) Livius ibid. Dion. Halic. ibid.

[C] *Les Troupes refusérent de combattre & prirent la fuite.*] Il se fit une espèce de Conjuration, moins contre sa vie, que contre sa gloire. Les Soldats, pour l'empêcher de vaincre, & de recevoir ensuite les honneurs du Triomphe, résolurent de concert de ne point s'opposer aux entreprises des Ennemis. Les Volsques aiant présenté la bataille, les Romains jettérent leurs armes, s'enfuirent honteusement, & ne crurent point acheter trop cher l'affront qu'ils faisoient à leur Général, s'il ne leur en coûtoit que la perte de leur propre honneur. Appius au desespoir court de tous côtés pour les rallier & les ramener au combat; il prie, il menace inutilement; les uns s'écartent, pour ne pas recevoir ses ordres; d'autres, sans être blessés, lui montrent des bandages qu'ils avoient mis exprès sur des parties saines de leur corps, ils demandent qu'on les ramène dans le Camp pour se faire panser, & tous s'y jettent en foule sans attendre l'ordre. Les Volsques les poursuivent, & attaquent les retranchemens. Pour-lors les Soldats, qui craignoient que l'ennemi ne pénétrât dans le Camp, font face sur les retranchemens, combattent avec courage, & repoussent les Volsques sans les poursuivre; contens d'avoir fait voir à leur Général, qu'ils eussent pu vaincre, s'ils l'avoient voulu (4).

[D] *Les nouveaux Consuls . . . . étoient dans les intérêts du Peuple.*] L'affaire dépendoit en quelque manière des Consuls, qui par le Sénatus-Consulte rendu sous le Consulat de Cassius & de Virginius, étoient autorisés à nommer des Commissaires qui devoient procéder à la recherche & au partage de ces Terres. Les Tribuns, qui avoient cette affaire fort à cœur, eurent l'adresse de mettre les deux Consuls dans leurs intérêts. Emilius leur promit d'appuyer leurs prétentions. Valérius de son côté avoit des raisons de chercher à adoucir le Peuple, irrité contre lui. Quand l'affaire fut portée devant le Sénat, Emilius, père du Consul, se déclara ouvertement en faveur du Peuple. Il dit: „ Que rien ne lui paroissoit plus „ injuste, que de voir des particuliers enrichis seuls des „ dépouilles des Ennemis, pendant que le reste des Citoyens gémissoit dans l'indigence & dans la misère. Que „ les pauvres Plébéïens craignoient d'avoir des enfans, „ auxquels ils ne pouvoient laisser que leur propre misére en héritage: qu'au-lieu de cultiver chacun la portion „ de Terre qui leur appartenoit, ils étoient contraints „ pour vivre de travailler comme des Esclaves dans les „ Terres des Patriciens, & que cette vie servile étoit peu „ propre à former le courage d'un Romain. Ainsi je suis „ d'avis, *ajouta-t-il*, que nos Consuls nomment des Décemvirs, qui procèdent au partage de ces Terres, qui „ étant publiques & communes, doivent tourner également au profit de tous les particuliers." Appius lui répondit: „ Que le Peuple ne pouvoit se prendre de sa misére qu'à sa propre intempérance: qu'il avoit eu des „ Terres en partage dès la fondation de Rome; que plus „ d'une fois les Consuls lui avoient abandonné le butin „ qu'on avoit fait sur les Terres des Ennemis; & que si „ l'on faisoit une recherche exacte, on trouveroit que „ ceux qui avoient eu plus de part à ces dépouilles étrangéres, étoient les plus pauvres. Que tant que ces Plébéïens croupiroient dans la débauche & l'oisiveté, il „ n'étoit pas au pouvoir de la République de les enrichir. „ Qu'il s'étoit passé plus de quinze Consulats, depuis „ qu'on avoit rendu le Sénatus-Consulte pour le partage „ des Terres, sans qu'aucun des Magistrats précédens eût „ songé seulement à le mettre en exécution; parce qu'ils „ n'ignoroient pas que le Sénat, par un pareil Arrêt, n'avoit eu en vue que d'appaiser la Sédition, pour donner „ le tems au Peuple de reconnoitre l'injustice, & même „ l'impossibilité de ses prétentions; & que d'ailleurs, ces „ anciens Consuls savoient bien que le Sénatus-Consulte „ étoit aboli par la prescription, & qu'ils n'avoient garde „ de se charger d'une commission en vertu d'un pouvoir „ expiré." Appius ajouta par voie de compliment, qu'il n'y avoit pas plus à craindre des Consuls en charge, trop habiles & trop éclairés pour entreprendre une pareille affaire sans le concours & l'autorité du Sénat (5).

(4) Livius L. II. c. 61. Dion. Halic. L. IX. c. 10. Valer. Maxim. L. IX. c. 3.

(5) Dion. Halic. L. IX. c. 10.

que les Ennemis n'en avoient tué dans la chaleur du combat ; & pour le rendre plus odieux, ils lui faisoient un crime nouveau de la conduite sévère de son père. Mais Appius répondit à ces différens chefs d'accusation avec tant de force & d'éloquence, que le Peuple étonné & confus n'osa le condamner. Les Tribuns, qui craignoient qu'il ne fût absous, firent remettre le Jugement à une autre Assemblée, sous prétexte que la nuit approchoit, & qu'il ne restoit pas assez de tems pour recueillir les suffrages. Pendant ces délais, Appius, qui jugea bien qu'il n'échapperoit point à la fin à la haine implacable de ces Magistrats, finit volontairement sa vie, selon le témoignage de Denys d'Halicarnasse (h); mais Tite-Live dit (i) qu'il mourut de maladie, *morbo moritur*. Son fils fit apporter son corps dans la Place, & se présenta, suivant l'usage, pour faire son Oraison funèbre. Les Tribuns voulurent s'y opposer, sous prétexte que son père étoit censé entre les Criminels par l'accusation, dont il n'avoit pas été absous avant sa mort; mais le Peuple, plus généreux que les vindicatifs Tribuns, leva l'opposition, & entendit sans peine les louanges d'un Ennemi qu'il n'avoit pu s'empêcher d'estimer, & qu'il ne craignoit plus (k).

(h) L. IX. c. 10.
(i) L. II. c. 61.
(k) Id. ibid.

AQUILA, Auteur d'une Version Grecque de l'Ancien Testament [A], étoit de Sinope Ville du Pont. Il fleurissoit vers l'an 128 (a). Epiphane, dans son Livre *de Ponderibus & Mensuris* (b), dit qu'il étoit gendre (πενθερίδης) de l'Empereur Adrien. Le *Chronicon Paschale* le fait beau-père de cet Empereur (c) (πενθερός). Ce sont-là évidemment des fables, dont il est assez difficile d'assigner l'origine. Il n'y a guères plus de fonds à faire sur ce qu'Epiphane rapporte ensuite, que lorsqu'Adrien voulut rebâtir Jérusalem, il commit l'Intendance de cet Ouvrage à Aquila, qui, pendant qu'il fut occupé à ce dessein, fut converti au Christianisme & baptisé par les Disciples des Apôtres qui revinrent de Pella [B]: mais que comme il étoit toujours fort entêté de la Magie & de l'Astrologie Judiciaire, & qu'il continuoit à s'y adonner, il fut excommunié. Cette flétrissure, dit Epiphane, l'aigrit si fort, qu'il abjura la Religion Chretienne, se fit Juif, & fut circoncis. Il s'appliqua ensuite à l'étude de la Langue Hébraïque, & s'y rendit si habile, qu'il donna une Version de l'Ancien Testament, plus exacte qu'aucune qu'on eût vue. Mr. Le Clerc remarque sur cette Histoire, que si nous avions la même liberté a cet egard, qu'on a par rapport aux fables des Poëtes, on pourroit peut-être conjecturer qu'Aquila étoit de la Secte des anciens Nazareens, qui se retirérent avec les autres Chrétiens à Pella, immédiatement avant le siége de Jerusalem; qu'il apprit l'Hebreu des Nazaréens de son tems, qui étoient très versés dans cette Langue, & non des Disciples des Apôtres qui revinrent de Pella. Cette conjecture est

(a) Clerici Hist. Eccl. p. 594.
(b) Tom. II. p. 170. Edit. Petavii.
(c) Ad Olymp. 227. 4. p. 255. Edit. Parif. apud Clericum ubi supra.

[A] *Auteur d'une Version Grecque de l'Ancien Testament.*] Il en publia deux Editions. Dans la prémiere il se donna plus de liberté pour rendre le sens de l'Original, sans s'attacher servilement aux mots, & sans faire une Version litterale. Mais dans la seconde, il traduisit mot à mot, sans en excepter même les termes qui ne peuvent être bien rendus en Grec, particuliérement la particule את, *eth*, qui lorsqu'elle designe seulement l'accusatif en Hebreu, n'a proprement aucune signification : cependant, comme elle signifie ailleurs *avec*, Aquila la rendoit par la particule σὺν, sans aucun égard au génie de la Langue Grecque (1). S. Jérôme, dans sa Lettre à Symmaque (2), dit qu'Aquila étoit d'une trop scrupuleuse exactitude, & qu'il ne s'étoit pas contenté de traduire les paroles, mais qu'il avoit de plus exprimé l'étymologie des mots; en quoi il le blâme & le rejette. *Aquila proselytus & contentiosus interpres, qui non solum verba, sed & etymologias verborum transferre conatus est, jure projicitur a nobis.* Mais en d'autres endroits, ce Père en parle d'une manière plus favorable. Il dit dans sa *Quæst. 2. ad Damas.* (3), qu'il a rendu l'Original mot à mot, avec tout le soin & toute la fidélité possible, & non trop scrupuleusement, comme quelques-uns le croyent. *Aquilam non contentiosius, ut quidam putant, sed studiosius verbum interpretari ad verbum.* Dans sa Lettre à Marcelle (4), il le nomme l'Interprète le plus exact des mots Hébreux : *Verborum Hebræorum diligentissimum Explicatorem.* Il observe dans une Lettre à la même (5), qu'il a comparé la Version d'Aquila avec l'Original Hébreu, de peur que la Synagogue n'y eût fait quelque altération en haine de Jésus-Christ; mais il avoue qu'il y trouve quantité de choses, qui affermissoient la Religion Chrétienne. *Aquilæ editionem cum voluminibus Hebræorum confero, ne quid forsitan propter odium Christi Synagoga mutaverit, & ut amicæ menti fatear, quæ ad nostram fidem pertineant roborandam, plura reperio.* Il préfere souvent la Version d'Aquila à celle des Septante, particuliérement dans ses *Quæst. Hebraic. in Genes.* III. p. 216. *Melius puto illud, quod habetur in Hebræo, Aquila transtulit.* Origène en parle avec éloge dans son Commentaire sur S. Jean (6), & sur la Genèse, Tom. III. & dans sa *Philocalie* Chap. 14. où il dit, qu'*Aquila a tâché de traduire de la maniere la plus juste & la plus exacte*, κυριώτατο ἑρμηνεύειν φιλοτιμούμενος. Le même Père, dans sa Réponse à Africain (7), observe „ qu'Aquila suit l'Hébreu, & que les Juifs le préfèrent à „ tous les autres Interprètes, & que tous ceux généralement „ qui n'entendoient point l'Hébreu, se servoient de „ sa Version, parce qu'il avoit rendu le sens de l'Original „ très exactement." Οὕτω γὰρ Ἀκύλας δουλεύων τῇ Ἑβραϊκῇ λέξει ἐκδέδωκεν εἰπὼν φιλοτιμότερον πεπιστευμένος παρὰ Ἰουδαίοις ἡρμηνευκέναι τὴν γραφὴν, ᾧ μάλιστα εἰώθασιν οἱ ἀγνοοῦντες τὴν Ἑβραίων διάλεκτον χρῆσθαι, ὡς πάντων μᾶλλον ἐπιτετευγμένῳ. Wetstein, dans ses Remarques sur ce passage d'Origène, a recueilli les sentimens différens des Anciens sur la Version d'Aquila. Cependant, malgré tout ce qu'on a dit de son exactitude & de sa conformité avec la Lettre du Texte Hébreu, le Docteur Cave observe que les Anciens se sont plaints souvent de son infidélité en bien des passages. Eusébe, dans un Fragment manuscrit cité par Cave, dit qu'Aquila publia sa Version à mauvaise intention, & dans la vue de faire tort à la Religion Chrétienne. Le Docteur remarque de plus, qu'il eut dessein de faire mettre à l'écart la Version des Septante, & d'altérer & de détourner le sens des passages qui se rapportent à notre Sauveur : *Novam Bibliorum versionem Græcam aggressus fit, eo præcipue animo, ut LXXII interpretationem eluderet, & testimonia de Christo in Scripturis prolata perverteret, atque aliter ederet.* Les *Catenæ*, ou Recueils de Commentaires des Anciens, tant ceux qui ont été imprimés, que ceux qui sont encore manuscrits, relévent souvent ses méprises, soit volontaires, soit involontaires; & un Chronographe Grec que le Docteur Gale, Doyen d'Yorck, avoit en Manuscrit, dit que *l'Impie Aquila, qui a perverti l'Ecriture dans la Version qu'il en a faite, vivoit sous l'Empereur Adrien* : Ἐπὶ Ἀδριανοῦ ὁ ἀσεβὴς Ἀκύλας, ὁ τὴν γραφὴν ποιήσας, ἐνέγκειν. Il en cite un exemple, tiré d'Isaïe IX. 7. où les Septante ont, *que Dieu a envoyé le Verbe*, ou le Logos, *à Jacob* *, où Aquila a rendu le mot de λόγος par celui de ῥῆμα, pour empêcher qu'on n'en fasse l'application à J. Christ, qui est le Verbe (8). Mr. Le Clerc parle de cette accusation d'infidélité intentée à Aquila, comme aiant de dessein prémédité détourné le sens de plusieurs passages favorables au Christianisme : mais ce Savant remarque en même tems, que S. Jérôme lui-même l'a justifié sur cet article, & que les Savans, après un examen critique de ces passages, ont jugé qu'on l'avoit accusé à tort. *Christiani scriptores aliquot Aquilam insimularunt malæ fidei in Versionibus suis, quasi quædam loca, quæ Christianismo favent, datâ operâ, pravè vertisset. Sed eum dudum absolvit Hieronymus; & Viri etiam docti, eorum locorum examine, temerè accusatum esse ostenderunt.* Il y a encore quelques Fragmens de cette Version dans les Ecrits des Anciens, & qui ont été recueillis par Nobilius, Drusius & Walton. Mr. Le Clerc regrette la perte des Traductions d'Aquila, qui se seroient certainement bien conservées jusqu'à nous, si les Anciens en avoient connu le véritable usage. Elles méritoient, dit-il, qu'on les eût souvent fait copier aux frais communs des Eglises, & qu'on les eût mises dans les Bibliothèques publiques, pour les transmettre à la Postérité, qui auroit bien su quel usage en faire. Mais les Copistes de ces tems-là étoient employés par des gens ignorans, à copier un nombre infini d'Homélies inutiles, & d'autres Pièces aussi peu nécessaires; tandis qu'on négligeoit d'autres Ouvrages importans, par où la Postérité a fait des pertes irréparables. Ces sortes de plaintes sont & ne peuvent être que fréquentes de la part des Savans, qui déplorent avec raison la perte d'un grand nombre de trésors, à la place desquels on leur a donné des bagatelles. *Utinam vero Versiones ejus ad nos usque pervenissent! Quod fieri facile potuisset, si Veteres earum usum satis intellexissent. Dignæ erant, quæ Ecclesiarum publico ære sæpius exscriberentur, & in Bibliothecis reponerentur; ut ad posteritatem, quæ melius iis uti potuisset, propagarentur. Sed innumeris inutilibus Homiliis, aliisque quisquiliis exscribendis, neglectis melioribus Libris, irreparabili posterorum damno Librarii sunt ab indoctis hominibus occupati. Quas querelas sæpius viris doctis amissorum thesaurorum, pro quibus carbones habemus, dolor expressit & porro exprimet.*

[B] *Baptisé par les Disciples des Apôtres qui revinrent de Pella.*] Ils revinrent peu après l'année 70 de J. C. dans laquelle Jérusalem fut détruite. Ainsi Epiphane, dans le passage cité dans le corps de l'Article, met leur retour trop tard, puisqu'il ne pouvoit y avoir que peu ou point de ceux qui étoient revenus de Pella, en vie sous l'empire

(1) Clerici Hist. Eccl. p. 594.
(2) Apud Cave Hist. Litter. p. 35. Edit. Colon. Allobrog. 1720.
(3) T. III. p. 17. apud Cave ubi supra. Voy. Simon Hist. Crit. du V. T. L. II. ch. 2. p. 216.
(4) T. III. p. 90. ap. eundem.
(5) T. II. p. 312.
(6) T. VIII. p. 131. ap. Cave ubi supra.
(7) P. 224. apud Cave ubi supra.
* Nos Versions portent, aussi bien que l'Angloise, *Le Seigneur a envoyé la parole en Jacob.* Ce qui fait voir, que ces Traducteurs ont entendu le Texte comme Aquila.
(8) Cave ubi supra.

est fondée sur un passage de S. Jérôme dans sa Préface sur Esdras, où il dit par rapport aux Grecs: *Post LXX Translatores, jam Christi Evangelio coruscante, Judæos & Ebionitas, Legis Veteris Interpretes, Aquilam videlicet, & Symmachum & Theodotionem curiose legunt*: „ Qu'après les Septante, même dans „ le tems où l'Evangile a commencé à briller, ils lisent avec soin les Interprétes Juifs & Ebionites de „ l'Ancienne Loi, Aquila, Symmaque & Théodotion." C'est une conjecture assez vraisemblable, qu'il tenoit cette particularité des Nazaréens, desquels il avoit appris diverses autres choses touchant Aquila; car il prouve par leur témoignage, qu'il avoit été Disciple du fameux Rabbin Akiba. On n'est point d'accord si Aquila n'est pas le même qu'Onkélos, ce célébre Paraphraste du Pentateuque: plusieurs Rabbins & divers Auteurs Chrétiens soutiennent l'affirmative, tandis que d'autres sont pour la négative. Cependant il est certain, que la plupart des Auteurs Juifs font Onkélos plus ancien que notre Aquila, & qu'il y a beaucoup d'endroits très differemment traduits dans l'un & dans l'autre (*d*). [☞ La prémière Edition ou Version d'Aquila parut l'an 12 de l'Empereur Adrien, l'an 128 de J. C. Ensuite il la retoucha, & ce fut cette dernière que les Juifs Hellénistes reçurent; & ils s'en servirent par-tout dans la suite, au-lieu de celle des Septante: de-là vient qu'il est souvent parlé de cette Version dans le Talmud (*e*), & jamais de celle des Septante. Cependant les Talmudistes, pleins de jalousie contre les Hellenistes, firent leurs efforts pour en dégoûter les Peuples & pour les ramener à l'Hébreu (*f*). Cette affaire causa tant de bruit & de divisions, que les Empereurs furent obligés de s'en mêler [*C*]. ADD. DU TRAD.]

(*d*) Calmet Diction. de la Bible T. I. p. 284. Genève 1730 in-4.

(*e*) Ligtfoot cap. IX. *Append. ad Horas Talmud. in I. ad Corinth.* & ejusdem *Op. posth.* p. 9. Voy. Prideaux *Hist. des Juifs* T. III. p. 81. de l'Edit. de 1722.

(*f*) Basnage *Hist. des Juifs* Tom. VIII. p. 40. de l'Edit. de 1712.

pire d'Adrien (9).

[*C*] ☞ *Cette affaire causa tant de bruit & de divisions, que les Empereurs furent obligés de s'en mêler.*] Les Talmudistes prétendoient qu'il ne falloit lire l'Ecriture dans les Synagogues que conformément à l'ancien usage, c'est-à-dire l'Hébreu prémièrement, & ensuite l'explication en Chaldéen; & l'on allégua les Decrets des Docteurs en faveur de cet usage. Mais comme il n'étoit pas aisé de ramener les Juifs Hellénistes à des Langues qu'ils n'entendoient point, après avoir eu si longtems l'Ecriture dans une Langue qui leur étoit en quelque manière naturelle, il y eut beaucoup de brouilleries, qui obligérent les Empereurs à interposer leur autorité. Justinien publia une Ordonnance, qui se trouve encore dans ses nouvelles Constitutions (10), portant permission aux Juifs de lire l'Ecriture dans leurs Synagogues, dans la Version Grecque des Septante, dans celle d'Aquila, ou dans quelle autre Langue il leur plairoit, selon les Pays de leur demeure. Mais les Docteurs Juifs aiant réglé la chose autrement, l'Ordonnance de l'Empereur ne servit de rien, ou de fort peu de chose: car bientôt après, les Septante & Aquila furent abandonnés; & depuis ce tems-là, la lecture de l'Ecriture s'est toujours faite dans leurs Assemblées en Hébreu, & en Chaldéen, dont on se sert même encore aujourd'hui dans quelques-unes de leurs Synagogues, comme à Francfort (11). Vossius, dans sa *Réponse aux troisiémes Objections de Simon* p. 84. s'est trompé sur un endroit de l'Ordonnance de Justinien dont on vient de parler, où il défend τὴν δευτέρωσιν, *cette seconde Edition*. Vossius entend par-là la seconde Version d'Aquila; mais il est évident qu'il s'est trompé: l'Empereur se seroit-il si visiblement contredit, en permettant d'abord l'usage de cette Version, & la défendant ensuite? C'est à quoi il n'y a aucune apparence. Il est bien plus naturel d'entendre cet endroit de la Constitution, de la *Misna*, ou de quelque autre pareil Recueil de Traditions, comme l'ont prouvé le P. Morin (12), Mr. Basnage (13) & Mr. Fabricius (14). Avant que de finir cette Remarque, il est bon d'observer pour l'intelligence des anciens Ecrivains Chrétiens, que quand ils en appellent au Texte Hébreu, ou aux Livres des Juifs, il ne faut pas entendre par-là le Texte Hébreu même, que très peu d'entre eux étoient en état de consulter, mais la Version d'Aquila: ἐν τοῖς αὐτῶν Ἰουδαίων ἀντιγράφοις κατὰ τὴν Ἀκύλα μεταβολήν, dit Eusébe (15). REM. DU TRAD.]

(9) Clericus in Not. (1) ad Hist. Eccles. p. 591.

(10) Novell. 146.

(11) Prideaux *Hist. des Juifs* T. III. p. 80. 81. Edit. de 1722.

(12) *Exercit. Bibl.* p. 296.

(13) *Hist. des Juifs* T. VIII. p. 188. &c.

(14) *Bibl. Græc.* T. II. p. 334.

(15) *Demonst. Ev.* L. VII. c. 1. apud Fabricium *ubi supra*.

AQUILIA, ancienne Famille Patricienne [*A*] de Rome, & qui a produit plusieurs Grands-Hommes, des principaux desquels nous parlerons dans cet Article. Le prémier qui se présente est C. AQUILIUS TUSCUS, qui étoit Consul l'an de Rome 266 (*a*) [*B*], selon Sigonius (*b*), & qui vainquit les Herniques (*c*). C. AQUILIUS FLORUS étoit Consul l'an 424 (*d*) avec L. Cornélius Scipion; & l'année suivante, étant Proconsul, il eut l'honneur du Triomphe, pour les Victoires qu'il avoit remportées sur les Carthaginois en Sicile & en Sardaigne (*e*). M. ou MANIUS AQUILIUS étoit Consul avec Marius l'an 651 (*f*); & étant Proconsul l'année suivante, il alla en Sicile, pour

(*a*) Ou 267, selon Petau.

(*b*) *Comm. in Fast.* col. 98. Op. T. I P. I. Ed. Argelati Mediol. 1732. in-folio.

(*c*) Livius L. II. c. 40.

(*d*) Eutrop. L. II. c. 10.

(*e*) *Tab. Capitol.* apud Sigon. *ubi supra* col. 246.

(*f*) Sigon. *ad h. ann.* Petavius 551.

[*A*] *Famille Patricienne de Rome.*] C'est ce qu'on peut affirmer hardiment, puisque nous trouvons que du tems de l'expulsion de Tarquin, cette Famille étoit déja au rang des Patriciennes (1). Les Aquilius étoient fils de la sœur de L. Tarquin Collatin, qui aiant aidé à chasser les Tyrans, fut fait Consul avec Junius Brutus. Trois de cette Famille étoient dans ce tems-là parmi les Sénateurs; mais comme ils étoient jeunes, ambitieux, & accoutumés aux plaisirs de la Cour, ils entrérent avec une grande partie de la jeune Noblesse, & les deux fils de Brutus, dans une Conspiration pour rétablir les Tarquins. La Conjuration aiant été découverte, Brutus fit trancher la tête à ses fils en sa présence. Collatin, qui auroit voulu sauver ses neveux, tâcha de trainer le Jugement en longueur, pour leur donner le tems & les moyens de se défendre; mais il fit des efforts inutiles, le Peuple les condamna tout d'une voix à la mort, & ils subirent le même supplice que leurs compagnons. Collatin lui-même, devenu suspect au Peuple parce qu'il portoit le nom de Tarquin, fut obligé d'abdiquer le Consulat, & de se bannir volontairement de Rome (2). Tite-Live rapporte l'abdication de Collatin (3), avant que de parler de la Conspiration des Aquilius; mais il y a bien plus d'apparence que la Conspiration tramée par des personnes qui lui appartenoient de si près, le rendit suspect; joint à cela, qu'il étoit de la Famille & qu'il portoit le nom de Tarquin; & c'est ce que Plutarque dit en termes exprès (4): Ὁ δὲ Κολλατῖνος, ἦν μὲν (ὡς ἔοικεν) ἐν ὑποψίᾳ καὶ πρὶν διὰ συγγένειαν τῶν βασιλέων, ἤχθοντο δὲ αὐτῷ καὶ τῷ δευτέρῳ τῶν ὀνομάτων, ἀφοσιούμενοι τὸν Ταρκύνιον· ὡς δὲ ταῦτα συνέβη, παντάπασι προσκρούσας, ἀφῆκε τὴν ἀρχὴν ἑκὼν, καὶ τῆς πόλεως ὑπεξῆλθεν. „ Il „ semble que Collatin étoit déja suspect, parce qu'il étoit „ de la Famille Royale; & ce qui le rendit encore plus „ odieux, étoit le nom détesté de Tarquin, qu'il portoit: & aiant d'ailleurs donné des soupçons (par sa conduite à l'égard de ses neveux), il abdiqua volontairement le Consulat, & quitta la Ville." Quoique l'abdication de Collatin fût en quelque manière volontaire, il faut pourtant dire, comme le remarque Tite-Live (5), que les exhortations & les prières de Brutus, & la crainte qu'à la fin de son Consulat on ne le bannît ignominieusement, en ajoutant à l'exil la perte de ses biens, ne contribuérent pas peu à le faire consentir à ce qu'on exigeoit de lui. Il aima donc mieux faire de bon gré, ce qu'on l'auroit peut-être forcé de faire. Cicéron loue la conduite de Brutus dans cette occasion, parce que le Bien-public demandoit qu'il engageât son Collégue à abdiquer. Il ajoute, que Collatin même, quoiqu'il en souffrît, ne pouvoit que l'approuver, parce que tout ce qui tend à l'avantage de la République, est par cela même honnête & bon. Voici ses propres termes: *Possitne id, quod utile videatur, fieri non turpiter? Cum Collatino Tarquinio Collegæ Brutus imperium abrogabat, poterat videri facere id injuste, fuerat enim in Regibus expellendis socius Bruti, & consiliorum etiam adjutor. Cum autem hoc consilium Principes cepissent, cognationem Superbi, nomenque Tarquiniorum & memoriam regni esse tollendam, quod erat utile patriæ consulere, id ita erat honestum, ut etiam ipsi Collatino placere deberet* (6). Moréri, peu exact à son ordinaire, parlant de la Conspiration des Aquilius, s'exprime comme s'il n'y avoit eu qu'un seul de cette Famille qui y eût eu part; quoique Tite-Live & Plutarque, qu'il cite tous deux, s'expriment au pluriel, & que le dernier dise en termes exprès, qu'il y avoit trois Aquilius Sénateurs.

[*B*] *C. Aquilius Tuscus étoit Consul l'an de Rome 266.*] C'est-là une nouvelle preuve, que les Aquilius étoient Patriciens: car aucun Plébéien n'a été admis au Consulat, avant Sextius Sentinus Lateranus, qui fut Consul avec L. Emilius Mamercus (7) l'an de Rome 387. (8). Quoique nous ne puissions pas affirmer positivement que cet Aquilius fût de la même Famille que ceux dont nous avons parlé dans la Remarque précédente, il y a pourtant de l'apparence que les anciens Historiens l'auroient marqué, s'il eût été d'une autre Famille, ce qu'ils n'ont point fait. Tite-Live dit (9), que C. Aquilius vainquit les Herniques; mais que T. Sicinius l'autre Consul, qui commandoit contre les Volsques, ne remporta aucun avantage sur eux. Sur quoi Sigonius observe (10), que cet Historien rapporte d'une manière fort concise ce qui est arrivé après l'établissement de la République, puisqu'il ne parle pas des événemens les plus glorieux pour les Romains, savoir leurs Victoires sur les Nations subjuguées. Au lieu que Denys d'Halicarnasse nous apprend (11), que les deux Consuls réussirent heureusement dans leurs Expéditions, mais que Sicinius aiant délivré la Ville d'un ennemi formidable, obtint l'honneur du grand Triomphe; & qu'Aquilius

(1) Livius L. II. c. 3. & 4.

(2) Plutarch. in Publicola Oper. T. I. p. 99. 100. Paris. 1624. in-folio.

(3) Lib. II. c. 2.

(4) Ubi supra p. 100. D.

(5) Ubi supra.

(6) Cicero *de Offic.* L. III. p. m. 186.

(7) Livius L. VI. cap. ult. & L. VII. c. 1.

(8) Selon Sigonius, & 388 selon Petau.

(9) Lib. II. c. 40.

(10) *Comm. in Fast.* col. 97. ad ann. U. 262.

(11) Lib. VIII. c. 21. de la Trad. Latine d'Emilius Portus.

pour étouffer une Sédition excitée par les Esclaves, qui s'étoient soulevés sous la conduite d'un certain Athénio, qui après avoir tué son Maitre, s'étoit mis à la tête d'un grand nombre de ses compagnons. Ce Rebelle avoit déja remporté quelques Victoires, aiant défait l'Armée commandée par Prétorius, & s'étant rendu maitre du Camp de Servilius & de celui de Luculle. Aquilius, trouvant cet ennemi très résolu, & determiné avec toute son Armée à périr plutôt que de se rendre, jugea que le plus sûr étoit de leur couper les vivres, & de les forcer par famine à poser les armes. Les Soldats, ou plutôt les Esclaves, qui étoient sous les ordres d'Athénio, se seroient soumis sans difficulté, si la crainte du châtiment, auquel ils auroient été certainement exposés, ne les avoit retenus: ils préférérent donc une mort volontaire. Athénio tomba entre les mains des Romains; mais il échappa au châtiment, aiant été taillé en pièces par les Soldats, qui se battoient entre eux à qui se rendroit maitre de sa personne (g). C'est ainsi qu'Aquilius termina cette guerre, si absolument, que jusqu'au tems de Cicéron, l'on ne vit aucun soulévement des Esclaves en Sicile (h). Par sa conduite dans cette Ile, Aquilius obtint l'honneur du petit Triomphe (i). Il paroit qu'il n'avoit pas moins de valeur, que de prudence & de conduite, car il reçut un grand nombre de blessures honorables à la guerre: mais il se deshonora par son avarice. Il fut accusé de péculat par L. Fusius (k); mais M. Antoine l'Orateur le defendit avec tant d'éloquence [C], qu'on le renvoya absous, quoiqu'il fût coupable. C. AQUILIUS GALLUS, contemporain de Cicéron, étoit un célébre Avocat, qui avoit tant d'occupation, qu'il négligea de se mettre au rang des prétendans au Consulat [D]. Il étoit grand ami de Cicéron, & avoit eté Préteur avec lui (l) l'an 687 de Rome (m). Aquilius fut Juge dans l'affaire de P. Quintius, qui fut plaidée par Ciceron (n) [E], & il paroit que cet Orateur faisoit grand fonds sur l'intégrité & la douceur du Juge. Dans un autre endroit (o), il loue d'une manière très délicate ce Grand-Homme [F], qui le méritoit, tant par les excellens Ouvrages qu'il composa (p), que par la Régle qu'il don-

(g) Florus L. III. c. 19.

(h) Cicero in Verrem IV. versus init.

(i) Idem L. II. de Orator. n. 195. p. 160. Ed. Oxon. 1714. in-8.

(k) Id. Offic. L. II. & in Bruto.

(l) Idem L. III. p. m. 696.

(m) Oeuvres de S. Réal, T. III p. 418 421. Je ne sai da quelle Edition se sert l'Auteur, ni quel Traité de S. Real il cite. Je donne sa citation telle qu'elle est. R. D. T.

(n) Cicero Orat. pro P. Quintio.

(o) Orat. pro Cæcina.

(p) Voy la Rem. [G].

quilius, qui avoit eu à soutenir une guerre moins dangereuse, n'eut que le petit Triomphe, appellé par les Latins *Ovatio*.

[C] *Il fut accusé de péculat; mais M. Antoine l'Orateur le defendit avec tant d'éloquence, qu'il fut absous.*] Aquilius refusa, ou peut être dédaigna de se défendre lui-même; mais comme il étoit allé devant les Juges, Antoine, qui plaidoit sa Cause, le fit lever, lui fit ouvrir ses habits, & découvrir devant les Juges les cicatrices dont son corps étoit couvert. Les Juges, émus à ce spectacle, ne purent s'empêcher de l'absoudre (12). Antoine lui-même fut extrêmement ému en plaidant. Cicéron (13) le fait parler de cette manière: „ Ne pensez pas que moi-même j'aye „ pu ne pas être vivement touché, en défendant M. A„ quillus. Non, non! Quand je me suis représenté cet „ Homme honoré du Consulat, ce General comblé d'élo„ ges par le Sénat, & que j'avois vu monter en Triom„ phe au Capitole, affligé, en deuil, & exposé au plus „ grand danger; je n'ai pas pensé à exciter la compassion „ des autres, sans en être touché le prémier; & quand je „ fis lever ce vénérable vieillard accablé de douleur, que „ je fis remarquer les cicatrices dont il étoit couvert, ce „ ne fut pas l'effet de je ne sai quel art, dont vous par„ léz, mais bien plutôt celui du sentiment & de la dou„ leur dont j'étois pénétré." Voici les propres termes de Cicéron, qui contiennent une excellente règle pour les Orateurs. *Nolite existimare . . . . me ipsum, cum mihi M. Aquilius in civitate retinendus esset, quæ in illa causa perorande fecerim, sine magno dolore fecisse. Quem enim ego Consulem fuisse, Imperatorem ornatum a Senatu, ovantem in Capitolium adscendisse meminissem, hunc cum afflictum, debilitatum, mærentem, in summum discrimen adductum viderem, non prius sum conatus misericordiam aliis commovere, quam misericordia sum ipse captus. Sensi quidem tum magnopere moveri Judices, cum excitavi mæstum ac sordidatum senem; & cum ista feci, quæ tu, Crasse, laudas, non arte, de qua quid loquar nescio, sed motu magno animi ac dolore, ut discinderem tunicam, ut cicatrices ostenderem.* Cicéron observe sur cette action d'Antoine, que les Juges ne purent être assez insensibles pour condamner Aquilius, & qu'ils craignirent qu'il ne parût, qu'un homme que la fortune avoit épargné au milieu des combats, dans le tems qu'il s'exposoit par sa valeur aux plus grands dangers, n'y étoit échappé que pour être la victime de la cruauté de ses Juges, plutôt que pour la gloire des Romains. *Antonius eos adduxit eos, qui erant judicaturi, ut vererentur, ne quem virum fortuna ex hostium telis eripuisset, cum sibi ipse non pepercisset, hic non ad P. Romani laudem, sed ad Judicum crudelitatem videretur esse servatus* (14). [☞ Je remarquerai ici, que Mr. Bayle (15) nomme celui qu'Antoine défendit, *Marcus Aquilius*. Si c'est le même, qui mit fin à la guerre qu'Aristonic fils naturel d'Eumène Roi de Pergame avoit excitée pour s'emparer de ce Royaume, qu'Attale III surnommé Philométor avoit légué au Peuple Romain; si, dis-je, c'est le même Aquilius, comme il y a de l'apparence, il est nommé aussi *Marcus* par Justin (16); mais d'autres le nomment *Manius* (17). Il fut nommé Consul l'an de Rome 622, ou selon d'autres 624. Dès qu'il eut été élu, il se hâta de se rendre en Asie, pour prendre la place de Perpenna qui avoit vaincu Aristonie (18), afin de terminer cette guerre, & de ravir à Perpenna l'honneur du Triomphe. Il y réussit, parce que ce Général mourut peu de tems après; & Manius Aquilius, de retour à Rome, y reçut l'honneur du Triomphe. Je conjecture que c'est ce même Aquilius que le Sénat envoya en Orient avec M. Altinius, pour rétablir sur le Trône Ariobarzane Roi de Cappadoce (que Tigrane Roi d'Arménie avoit dépossédé de concert avec Mithridate) & Nicomède Roi de Bithynie, dépouillé par Socrate son frère, aidé aussi par Mithridate (19). Les deux Ambassadeurs réussirent d'abord dans leur dessein; mais la guerre

(12) Flori Breviar. in T. Liv. L. LXX.

(13) De Orator. L. II. n. 194. 195. p. 180.

(14) In Verrem L. V. versus init.

(15) Artic. MARC-ANTOINE l'Orateur, citat. (e).

(16) Lib. XXXVI. c. 4. n. 10.

(17) Rollin Hist. Anc. T. IX. p. 217. Ed. de Hollande.

(18) Justin ubi supra.

(19) Justin L. XXXVIII. c. 3.

entre les Romains & Mithridate s'étant entiérement déclarée, fut fatale à Aquilius. Il se conduisit, aussi-bien que les autres Généraux, avec tant de négligence, que leurs Armées furent battues en différentes occasions, & entiérement ruïnées: Aquilius fut même fait prisonnier (20). Mithridate, qui le regardoit comme le principal auteur de la guerre, lui fit souffrir les derniers outrages. Il le fit passer en revue devant les Troupes, & le donna en spectacle aux Peuples, monté sur un âne, l'obligeant de crier à haute voix, qu'il étoit Manius Aquilius. D'autres fois il le faisoit marcher à pied, les mains garottées avec une chaine attachée à un cheval qui le trainoit. Enfin il lui fit couler dans la bouche du plomb fondu, & le fit périr au milieu des tourmens. C'étoient ceux de Mitylène, qui le lui avoient livré par une lâche trahison, dans le tems même qu'il étoit malade, & qu'il s'étoit retiré chez eux pour y rétablir sa santé (21). ADD. DU TRAD.]

[D] *Il avoit tant d'occupation, qu'il négligea de se mettre au rang des prétendans au Consulat.*] C'est Cicéron qui nous apprend cette particularité; & il ajoute que le mauvais état de sa santé fut aussi une des raisons qui empêchérent Aquilius de prétendre au Consulat (22). *Aquilium non arbitramur (scilicet, competitorem fore) qui & negavit & juravit morbum, & illud regnum suum judiciale opposuit.* Sur quoi l'Abbé de S. Réal observe, qu'Aquilius étoit obligé pour son honneur, de s'expliquer publiquement sur les raisons qu'il avoit, puisqu'il étoit déterminé à ne point demander le Consulat: parce que c'étoit une espèce de deshonneur pour un homme, de ne pas aspirer à cette haute Dignité, quand il étoit d'un âge & d'une qualité à y prétendre; à moins qu'il n'en eût de très fortes raisons.

[E] *Aquilius fut Juge dans l'affaire de P. Quintius qui fut plaidée par Ciceron.*] Le Préteur Cn. Dolabella avoit établi Aquilius pour Juge dans cette affaire: ce Juge choisit trois autres personnes bien versées dans la connoissance des Loix, pour lui aider à la décider; c'étoient L. Lucullus, P. Quintilius, & M. Marcellus. Aquilius seul avoit prêté serment; les trois autres, quoiqu'assis avec lui sur le Tribunal, n'y étoient proprement qu'en qualité de Conseillers, pour donner leurs avis à Aquilius, mais ils n'avoient aucune autorité pour décider, n'aiant point été établis par les Magistrats (23). Hottoman nous apprend, pour le remarquer en passant, qu'Aquilius avoit étudié le Droit sous Q. Mutius, très habile Jurisconsulte (24).

[F] *Cicéron loue ce Grand-Homme d'une manière très délicate.*] Il lui donne de grands éloges dans l'Oraison pour P. Quintius; mais comme Cicéron n'avoit alors que vingt-six ans (25), & qu'Aquilius étoit déja un homme d'âge, & de plus son Juge, on pourroit peut-être soupçonner Cicéron de flatterie dans cette occasion. Mais cet Orateur en parle d'une manière plus avantageuse encore dans l'Oraison pour Cæcina, prononcée onze ans après. Il dit (26), que si Aquilius étoit présent, il n'oseroit donner à sa vertu & à sa sagesse les louanges qu'elles méritent, de peur de blesser sa modestie; mais que puisqu'il est absent, il s'expliquera avec plus de liberté. Il faut remarquer, qu'Aquilius avoit donné quelques avis à Cicéron touchant l'affaire de Cæcina; & comme l'Orateur avoit dessein d'alléguer l'autorité d'Aquilius, il lui convenoit de la faire valoir en relevant le mérite de ce Grand-Homme. Il dit donc aux Juges, que les Romains avoient fait l'expérience de la sagesse & de la prudence d'Aquilius, qui dans l'explication des Loix Civiles avoit toujours eu grand soin de ne pas blesser la justice & l'équité: qui depuis un grand nombre d'années, avoit employé tous ses talens & toute la force de son génie pour le bien de la Patrie; qui étoit si juste dans toutes ses décisions, qu'il sembloit que la Nature plutôt que l'Etude l'eût fait Jurisconsulte; qu'il avoit tant d'expérience & de prudence, que par son secours les Loix Civiles avoient produit le bien même des Citoyens, &

(20) Appian. in Mithridat. p. 181. & seqq. Velleius Paterc. L. II. c. 18. Livii Breviar. Lib. LXXVII.

(21) Rollin Hist. Anc. T. X. p. 108. 109. Edit. de Hollande. Voy. aussi Prideaux Hist. des Juifs T. IV. p. 152. Ed. de 1722.

(22) Epist. ad Attic. L. I, Ep. 1.

(23) Th. Freigius in Not. ad Cicer. Orat. T. I. p. 4.

(24) Apud eund. ibid.

(25) Aul. Gell. L. XV. c. 28. Euseb. in Chr. Olymp. 174. ann. 4.

(26) Orat. pro Cæcina.

donna pendant sa Questure, pour prévenir les fraudes dans les Contrats. Cette Règle étoit si utile [G], que Cicéron la nomme un Préservatif contre toutes sortes de tromperies, *everriculum malitiarum omnium* (q). Dion Cassius parle d'un AQUILIUS FLORUS, qui fit avec son fils une fin fort tragique (r). Ils étoient dans le parti de Marc-Antoine contre Auguste, & étant tombés à la bataille d'Actium entre les mains du Vainqueur, il ordonna qu'ils tireroient au sort, lequel des deux perdroit la vie: mais le fils, selon les apparences, pour sauver celle de son pére, présenta volontairement sa tête au Bourreau; ce que le pére aiant vu, il se tua lui-même de douleur & de desespoir. On trouve encore dans l'Histoire quelques autres personnes du nom d'AQUILIUS, mais il n'y a rien de remarquable dans les circonstances de leur vie. Nous dirons seulement un mot d'un Poëte appellé AQUILIUS, dont Aulu-Gelle fait mention [H].

(q) *De Nat. Deor.* L. III.

(r) L. LI. p. m. 508.

& non une Science infructueuse.

[G] *Cette Règle étoit si utile, &c.*] On ne trouve pas en quoi consistoit cette Règle particulière. Cicéron, qui en parle souvent, ne dit nulle part, que nous sachions, ce que c'étoit. Mais nous pouvons connoitre quel étoit le sentiment d'Aquilius sur l'Equité, par la définition qu'il donnoit d'une Fraude préméditée, que les Latins appellent *Dolus malus*. Elle consistoit, selon lui, „ à feindre „ de vouloir faire une chose, tandis qu'on a dessein d'en „ faire une autre." *Cum aliud est simulatum, aliud actum* (27); ou, comme Cicéron s'exprime dans un autre endroit (28), *Dolus malus simulatione & dissimulatione continetur*: „ La fraude préméditée consiste à feindre, ou à „ dissimuler." D'où Cicéron conclud très justement, que dans toute notre conduite envers les autres, nous devons agir avec toute la sincérité possible; que nous ne devons ni feindre, ni dissimuler le moins du monde pour notre intérêt particulier, soit pour vendre plus cher, ou pour acheter à meilleur marché. Il cite à cet égard un exemple de droiture, tel qu'il ne s'en trouve guères dans notre Siècle. Q. Scævola, fils de Publius, aiant acheté une Terre, trouva qu'elle valoit plus que ce dont il étoit convenu avec le vendeur, & il ajouta au prix accordé une somme considérable. Les réflexions morales de Cicéron sur ce fait, sont trop longues pour être rapportées ici. Nous ne devons pas oublier de dire, que quelques-uns croyent qu'Aquilius avoit écrit un Traité entier des Fraudes. Quelques-uns de ses Ouvrages, tels que ceux *de Posthumorum institutione, & de Stipulatione*, sont cités dans le Code & dans les Pandectes (29).

(27) *De Offic.* L. III. p. m. 197.

(28) Ibid. p. 592.

[H] AQUILIUS *dont Aulu-Gelle fait mention.*] Il nous dit (30), que quelques-unes des Comédies qui portent le nom de Plaute, sont d'Aquilius. Les Pièces qu'il nomme sont, *Gemini*, les Jumeaux; *Lenones* (31), les Maquereaux; *Condalium* (32), la Bague; *Anus*, la Vieille; *Bis compressa*, le double Enlévement; *Bœotia*, la Bœotienne; Ἄγροικος ou *Agrestis*, le Campagnard; *Commorientes*, les Mourans ensemble. Nous remarquerons ici, 1. Qu'Athénée rapporte que Philémon & Antiphane avoient fait chacun une Comédie intitulée Ἄγροικος, & qu'on trouve quelquefois citée une Pièce Latine sous le titre d'*Agricus* (33). 2. La Comédie intitulée *Commorientes* est expressément attribuée à Plaute par Térence (34), qui explique même le sujet de cette Pièce, que Plaute, sembloit-il, avoit prise d'un Poëte Grec. Il est surprenant qu'Aulu-Gelle, qui se pique d'exactitude, n'ait fait aucune mention de ce passage de Térence.

(29) Rutilius *in Vita Jurisconf.*

(30) Lib. III. c. 3.

(31) Citée par Priscien L. VI. J'ai dans mon Edition d'Aulugelle *Leones*, les Lions. Elle est d'Amsterd. 1651. in-12.

(32) Citée par Varron *de Ling. Lat.* L. V.

(33) *Vide* Thysii & Oiselii *Notas in A. Gell.* p. 218. *Lugd. Bat.* 1656. in-8. (34) *In Prologo Adelphorum.*

AQUILIUS [A] SEVERUS, Ecrivain Espagnol du quatrième Siècle, étoit de la famille de ce Sévére, à qui Lactance a adressé deux Livres de Lettres [B]. Il composa un Ouvrage en forme d'Itinéraire, qui contient toute l'Histoire de sa Vie, tant en prose qu'en vers (a). Il l'intitula, *La Catastrophe*, ou *l'Epreuve*. Il mourut sous l'empire de Valentinien (b), c'est-à-dire, selon Mr. Du Pin (c), vers l'an 370. Voilà tout ce que S. Jérôme nous dit de cet Auteur, & c'est aussi tout ce que nous en savons. Mr. Du Pin observe à cette occasion, que ces sortes d'Ouvrages, qui contiennent la vie des Auteurs, sont agréables, quand ce sont de Grands-Hommes qui ont eu part aux affaires, ou quand ce sont des personnes dont la vie a été remplie d'événemens extraordinaires & surprenans, & qu'ils sont utiles quand ce sont des personnes de vertu & de mérite; mais que quand cela ne s'y rencontre point, ce sont ordinairement des Ouvrages ennuyans & infructueux. Il y a apparence que la Vie d'Aquilius avoit été remplie d'incidens extraordinaires, & que c'est pour cela qu'il l'avoit écrite, & qu'il lui avoit donné le nom de *Catastrophe* ou d'*Epreuve*. Il y faisoit apparemment admirer la Providence de Dieu, dans les changemens merveilleux qu'il avoit faits en sa personne. C'est tout ce que nous en pouvons dire par conjecture, n'en aiant aucune connoissance certaine.

(a) La Version Grecque de S. Jérôme *de Vir. Illust.* c. 111. dit que c'étoit en vers Héroïques, μέτρῳ ἡρωϊκῷ.

(b) Hieronym. *de Vir. Illust.* c. 111.

(c) *Bibl. des Aut. Eccl.* T. II. p. 131.

[A] AQUILIUS.] Honorius d'Autun, cap. 112. le nomme *Achilius*, ce qui est conforme à un Manuscrit dont parle Fabricius dans ses Notes sur S. Jérôme *de Vir. Illust.* Cap. 111. qui nous apprend aussi, qu'un autre Manuscrit que Suffridus Pétri avoit vu, portoit *Acilius*, ainsi que Martin Lipsius l'a aussi remarqué. Vossius, dans son Traité *de Poëtis Latinis*, observe, que d'autres Exemplaires ont *Attilius* ou *Cæcilius*; remarque, que Fabricius estoit empruntée de Lilio Gyraldi.

[B] *A qui Lactance a adressé deux Livres de Lettres.*] S. Jérôme parle de ces Lettres, *de Vir. Illust.* C. 80; mais nous ne les avons plus. Le faux Dexter a copié dans sa Chronique S. Jérôme sous l'an 370, où il dit, „ qu'Aquilius Sévérus de Tolède, & de la même Famille qu'un „ autre Aquilius Sévére à qui Lactance a adressé un Vo„ lume de Lettres, fleurissoit dans ce tems-là." *Aquilius Severus domo Toletanus ex genere alterius Aquilii Severi, ad quem Lactantius nuncupavit volumen epistolarum, hoc tempore magno in pretio habetur.* Nous remarquerons que celui auquel S. Jérôme dit que Lactance écrivit, n'est pas nommé *Aquilius Severus*, mais seulement *Severus*. Ainsi le faux Dexter y a ajouté sans aucune autorité le nom d'Aquilius.

AQUIN (S. THOMAS D'), surnommé *le Docteur Angélique*, & dont les Ouvrages sont en si grand nombre [A], étoit issu de l'ancienne & illustre Maison des Comtes d'Aquin, descendue des Rois

[A] *Dont les Ouvrages sont en si grand nombre.*] Il y en a dix-sept Volumes in-folio, qui ont été imprimés à Venise en 1490, à Nuremberg en 1496, à Rome en 1570, à Venise en 1594, & à Cologne en 1612. Nous en donnerons une idée, d'après Mr. Du Pin (1). Les *cinq prémiers* Tomes contiennent des Commentaires sur les Ouvrages d'Aristote. Le *sixième* & le *septième*, un Commentaire sur les quatre Livres des Sentences. Le *huitième*, des Questions Théologiques; savoir: dix Questions sur la Puissance de Dieu: seize Questions touchant le Mal: une Question touchant les Créatures spirituelles: une autre touchant l'Ame: une Question de l'Union du Verbe: une Question des Vertus en général: une Question de la Charité: une Question de la Correction fraternelle: une Question de l'Espérance: une Question des Vertus Cardinales: vingt-neuf Questions de la Vérité: & douze Questions Quodlibétiques. Le *neuvième* renferme la Somme de la Foi Catholique contre les Gentils, en quatre Livres. Le *dixième*, l'*onzième* & le *douzième* contiennent la Somme de Théologie, avec les Commentaires du Cardinal Cajétan. Le *treizième* est composé de plusieurs Commentaires sur l'Ancien Testament, savoir: un Commentaire sur le Livre de Job: une Explication Littérale & Anagogique sur les cinquante prémiers Pseaumes: une Exposition sur le Cantique des Cantiques, qu'on dit qu'il dicta étant au lit de la mort, aux Moines de Fossanova: des Commentaires sur les Prophéties d'Esaïe & de Jérémie, & sur les Lamentations, que les habiles Critiques croyent être plutôt de Thomas l'Anglois, que de S. Thomas d'Aquin. Le *quatorzième* Tome contient des Commentaires sur les Evangiles de S. Matthieu & de S. Jean; mais le Commentaire sur S. Matthieu est de Pierre Scaliger Dominiquain de Vérone (2). Celui sur S. Jean a été rédigé par Renaud, Compagnon de S. Thomas, sur l'explication qu'il en avoit entendu faire de bouche à S. Thomas. Le *quinzième* est une *Chaine* sur les quatre Evangiles, tirée des Pères, & adressée au Pape Urbain IV. Le *seizième* contient le Commentaire sur les Epitres de S. Paul, & les Sermons pour les Dimanches & les Fêtes des Saints (3). Le *dix-septième* contient divers Opuscules de Théologie: un Traité contre les Erreurs des Grecs, adressé à Urbain IV: l'Abrégé de la Théologie, adressé à Renaud Religieux de son Ordre, que quelques-uns attribuent avec plus de vraisemblance à Ulric de Strasbourg: une Explication de quelques Articles contre les Grecs, les Arméniens, & les Sarazins, adressée au Chantre d'Antioche: un Traité des deux Préceptes de la Charité, & des dix Commandemens de la Loi: une Explication de l'Oraison Dominicale;

(1) *Bibl. des Aut. Ecclés.* T. X. p. 74.

(2) Du Pin *ubi supra.* Cave p. 516.

(3) Cave *ubi supra.*

Rois de Sicile & d'Arragon. Il nâquit au Château d'Aquin, qui est dans la Terre de Labour en Italie, l'an 1224 (*a*), ou au commencement de 1225 (*b*). Son père étoit Ludolphe Comte d'Aquin; & sa mère, Theodore, fille du Comte de Théate (*c*). A l'âge de cinq ans, il fut confié aux soins des Moines du Mont-Cassin, chez lesquels il donna déja des marques d'un beau génie. Il fut ensuite envoyé à Naples, pour y faire ses études. Il fit sa Philosophie sous Pierre l'Hibernois, & étudia les Belles-Lettres sous Martinus (*d*), En 1241, il entra de son propre mouvement, & à l'insu de ses pa-

(*a*) Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccl.* T. X. p. 74. Cave *Hist. Litter.* p. 636. *Edit.* Coloniæ Allob. 1720.

(*b*) Oudin *Comm. de Scriptor. & Script. Eccles.* T. III. col. 254.

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Cave *ubi supra.*

le : une Explication de la Salutation Angélique : une Réponse touchant cent huit Articles tirés de l'Ouvrage de Pierre de Tarentaise, adressée à Jean de Verceil Général de l'Ordre des FF. Prêcheurs, que l'on ne croit pas être de S. Thomas : une autre Réponse adressée au même, touchant quarante-deux Articles : une Réponse touchant trente-six Articles, adressée au Lecteur de Venise : une autre Réponse touchant six Articles, au Lecteur de Besançon : un Traité de la différence du Verbe Divin & du Verbe Humain : un Traité de la nature & de l'origine du Verbe de l'Entendement : un Traité des Substances séparées, ou de la nature des Anges : un Traité de l'unité de l'Entendement, contre les Averroïstes, qui disoient que tous les hommes n'avoient qu'un seul Entendement : un Ouvrage contre ceux qui détournoient les hommes de l'entrée en Religion : un Traité de la Perfection de la Vie spirituelle : un Traité intitulé, Contre ceux qui combattent le Culte de Dieu & de la Religion, dans lequel il défend les Ordres des Mendians contre les Livres de Guillaume de S. Amour : quatre Livres du Gouvernement des Princes, qui ne peuvent pas être de S. Thomas, puisqu'il y est dit que de son tems Adolphe succéda à Rodolphe dans l'Empire, & à Adolphe, Albert; ce qui n'est arrivé que plusieurs années après la mort de S. Thomas; outre que le style de ces Livres est différent de celui des Ouvrages du *Docteur Angelique* : un Treité du Gouvernement des Juifs : un Traité de la forme de l'Absolution : une Explication de la prémière Décrétale : une autre Explication de la seconde : un Traité des Sorts : un Traité des Jugemens des Astres : un Traité de l'Eternité du Monde : un Traité du Destin : trente-sept (4) autres Traités sur des matières de Logique & de Physique : sept Livres de l'Instruction des Princes, qui ne se trouvent que dans la seule Edition de Rome : l'Office de la Fête du Saint Sacrement, composé par l'ordre du Pape Urbain IV, qui avoit institué cette Solennité. Il y a lieu de douter si S. Thomas l'a composé tout entier, ou s'il s'est servi d'un Office du S. Sacrement que Jean Clerc de Liège avoit composé, auquel il a fait quelques changemens. Henschénius & Papebroch prétendent que S. Thomas n'est pas Auteur de cet Office, qui avoit été composé par Jean Clerc de Liège, ce qu'ils prouvent par le témoignage de l'Auteur de la Vie de Sainte Julienne Vierge, qui nous assure que ce Clerc de Liège avoit fait un Office du S. Sacrement, composé d'Hymnes, d'Antiennes, de Répons, de Leçons, de Capitules, & de Collectes; ce qu'ils confirment par les anciens Livres de l'Eglise de S. Martin de Liège, où l'on trouve une partie de l'Office du S. Sacrement attribué à S. Thomas. Le P. Noel Alexandre Dominicain (5) soutient au contraire que cet Office est de S. Thomas, & le prouve par l'autorité de Guillaume de Toco, Auteur contemporain, qui le met au rang des Ouvrages de S. Thomas, aussi-bien que Ptolomée de Lucques Evêque de Toricelli, Disciple de S. Thomas, & S. Antonin. Mais, comme le remarque Mr. Du Pin (6), il est aisé d'accorder ces deux sentimens, en disant que S. Thomas s'est servi de l'Office du S. Sacrement composé par Jean Clerc de Liège, & qu'il en a inséré une partie dans celui qui lui a été attribué, parce qu'en effet il contient quelque chose de lui, & qu'il l'a rédigé dans la forme où il est; c'est pourquoi il est seulement dit dans l'Histoire de la Translation du corps de S. Thomas, que c'est lui qui a réglé ou mis en ordre (*ordinavit*) l'Office du S. Sacrement. On trouve encore dans ce même Volume, un Traité du S. Sacrement de l'Autel, divisé en trente-deux Chapitres, qui est attribué à Albert le Grand par Trithéme, & qui se trouve parmi ses Ouvreges, divisé en plusieurs Sermons : un autre Traité sur le Sacrement de l'Eucharistie, qui n'est point de S. Thomas, ou qui au moins est douteux, aussi-bien que tous les Traités suivans, qui sont; de l'Humanité de Jésus-Christ; de l'Amour de Jésus-Christ & du Prochain; des Mœurs Divines: de la Béatitude; de la manière de se confesser; de la Pureté de Conscience; de l'Office du Prêtre; de la Messe; de l'Achat & de la Vente pour un tems, que quelques-uns attribuent à Jaques de Viterbe : une Lettre sur la manière d'acquérir la Science divine & humaine; un Traité des Vices & des Vertus; des Concordances; de l'Usure; sans parler de deux Commentaires sur les Livres de Boëce, l'un sur son Traité des Semaines, l'autre sur le Traité de la Trinité, que l'on croit être de S. Thomas. Il y a encore à la fin de ce Volume un Commentaire sur les quatre Livres des Sentences, que quelques-uns révoquent en doute. On a imprimé séparément sous le nom de S. Thomas, quelques autres Commentaires sur l'Ecriture Sainte; savoir, sur la Genèse, Lyon 1573 in-8.; sur la Prophétie de Daniel, & sur les Livres des Macchabées, Paris 1596. in-8.; sur toutes les Epitres Canoniques, Paris 1545. in-8. 1550. Lyon 1556. Anvers 1592; & sur l'Apocalypse (7). Mais on ne croit pas que ces Commentaires soient de Thomas d'Aquin; la plupart sont attribués à Thomas l'Anglois (8). Enfin l'on trouve un Commentaire sur les Livres de Boëce *de la Consolation*, imprimé sous le nom de S. Thomas à Louvain en 1487 in-folio, & à Lyon 1514 in-4. que Mr. Du Pin croit être véritablement de lui, mais que le Docteur Cave lui ôte.

(4) Cave ubi su.

(5) Voy. son Article.

(6) *Ubi supra* p. 75.

(7) Cave p. 637.

(8) Cave ibid. & Du Pin p. 75.

On a formé de notre tems des difficultés sur la *Somme* de S. Thomas, qui ont fait douter à quelques Auteurs si elle étoit véritablement de lui. Le Cardinal Bellarmin, dans sa *troisiéme Observation* sur S. Thomas, dans son Traité *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, sous l'an 1265, nous dit qu'il est très surprenant, que la *Prémière Seconde* & la *Seconde Seconde* de la Somme de S. Thomas se trouvent, presque mot pour mot, dans la prémière & dans la troisième partie du *Miroir Moral* de Vincent de Beauvais. Il n'y a pas d'apparence, continue Bellarmin, que Vincent ait copié Thomas, puisqu'il est mort en 1256, comme l'assure Antoine de Sienne d'après Vaséus dans sa *Bibliothéque des FF. Prêcheurs*, au-lieu que S. Thomas n'est mort qu'en 1274, & qu'il a composé sa Somme sur la fin de sa vie. D'un autre côté, il ne paroit guères croyable que Thomas ait pris la seconde & meilleure partie de sa Somme, d'un autre Auteur. Le Cardinal ne trouve d'autre expédient pour lever ces difficultés, que de soutenir que le *Miroir Moral* n'est point de Vincent de Beauvais, mais de quelque autre Auteur plus moderne, qui s'appelloit aussi Vincent, & qui a eu dessein de donner un Abrégé de la seconde Partie de la Somme de Thomas. C'est ce qu'il confirme par cette considération, que le *Miroir Moral* paroit plus solide que le *Doctrinal*, le *Naturel*, & l'*Historial*, qui sont incontestablement de Vincent de Beauvais. *Mirum valde est quod magna pars Secundæ, & Secundæ Secundæ inveniatur iisdem verbis in primo & tertio* Speculi Moralis *Vincentii Bellovacensis. Et quidem non videretur Vincentius potuisse Speculum suum Morale conficere ex doctrina & verbis S. Thomæ, cum ipse obierit anno Domini* 1256, *ut testatur Antonius Senensis ex Vaseo in Bibliotheca P. P. Prædicatorum, & S. Thomas obierit anno Domini* 1274, *& in extrema ætate Summam Theologiæ confecerit. Sed neque ullo modo credibile Sanctum Thomam Summæ suæ partem secundam, eamque nobilissimam, ex alio scriptore hausisse. In his angustiis nihil mihi occurrit, nisi Speculum illud Morale fortasse non esse Vincentii Bellovacensis, sed alicujus authoris posterioris, qui fortasse Vincentius etiam dicebatur, quique secundam partem S. Thomæ in compendium redigere voluerit. Id quod videtur posse confirmari eo quod Speculum Morale gravius multo esse videtur, quam sunt Speculum Doctrinale, Naturale, & Historiale, quæ tria sine ullo dubio sunt Vincentii Bellovacensis.* Pierre d'Alva, Moine Franciscain, dans son *Nodus indissolubilis de conceptu mentis & ventris*, imprimé à Bruxelles en 1662 (9), a entrepris de prouver que la Somme de Théologie n'est pas de S. Thomas; mais le P. François Janssens, Professeur en Philosophie à Louvain, lui a répondu par un Livre intitulé, *Authoritas Divi Thomæ Aquinatis, V. Ecclesiæ Doctoris, vindicata*, imprimé à Gand en 1664. Mr. de Launoy Docteur de Sorbonne, dans un Ouvrage intitulé, *Venerandæ Romanæ Ecclesiæ circa Simoniam Traditio*, imprimé à Paris en 1675, doute aussi que la Somme soit l'Ouvrage de S. Thomas; & il se fonde sur le silence du Pape Clément VI, qui dans le Panégyrique de S. Thomas, qu'il prononça peu après sa Canonisation, & dans lequel il donne un Catalogue exact de ses Ouvrages, n'en parle point. Le P. Alexandre a répondu à Mr. de Launoy, dans une Dissertation insérée dans le XXI. Volume de ses *Selecta Historiæ Ecclesiasticæ Capita*; dans laquelle il tâche de satisfaire aux difficultés de Bellarmin, de Launoy, de Pierre d'Alva & d'autres (10). Il revendique cet Ouvrage à S. Thomas, par des témoignages des Auteurs contemporains, ou qui ont vécu peu de tems après; comme de *Guillaume de Toco*, l'un de ceux qui ont sollicité sa Canonisation, & qui a fait un Catalogue exact des Oeuvres de S. Thomas, entre lesquelles la Somme tient le prémier rang; de *Guillaume de la Mare*, qui en attaquant sur la fin du treiziéme Siècle la doctrine de S. Thomas dans un Livre intitulé, *Correctorium Operum Fratris Thomæ*, tire la plupart des Articles qu'il combat, de sa Somme de Théologie, comme de son principal Ouvrage; de *Gilles Romain* Disciple de S. Thomas, qui l'a défendu contre Guillaume de la Mare; de *Jean Lallemand*, de *Nicolas Trivet*, vers le commencement du Siècle suivant, qui ont fait le Catalogue des Ouvrages de S. Thomas; de *S. Antonin*, & de plusieurs autres : sans parler du Grec *Démétrius Cydonius*, qui a traduit cette Somme en Grec, & qui a donné de grandes louanges à l'Auteur. Ensorte qu'il semble que le silence de Clément VI ne peut pas l'emporter sur le témoignage de tant d'Auteurs aussi anciens, & même plus anciens que ce Pape. Au reste, S. Thomas n'a pas achevé sa Somme, & la fin de la dernière Partie a été suppléée par *Pierre d'Auvergne* son Disciple, qui fleurissoit vers l'an 1280. lequel a tiré la plus grande partie de ce Supplément des autres Livres de S. Thomas, & particulièrement de son Commentaire sur le Maitre des Sentences (11). Pour ce qui est de l'Objection du Cardinal Bellarmin

(9) Voyez Oudin T. III. col. 554. 555.

(10) Id. ib. & Du Pin p. 76.

(11) Du Pin p. 76.

parens, dans l'Ordre des FF. Prêcheurs, à Naples. Sa mère l'aiant appris, employa toutes sortes de voies, & fit tous les efforts possibles pour le faire renoncer à son dessein. Les Dominicains, pour en prévenir l'effet, l'envoyérent d'abord à Terracine, de là à Anagna, & enfin à Rome, où sa mére le suivit; mais elle ne put obtenir des Moines de lui laisser voir son fils. Vivement piquée de cet affront, la Comtesse d'Aquin resolut de s'en venger, & avec le secours de ses deux fils ainés elle enleva le jeune Thomas, comme il alloit à Paris, où les Moines de son Ordre l'envoyoient. Elle le fit enfermer dans son Château, où il s'appliqua fortement à l'étude de l'Ecriture Sainte, & demeura inflexible à toutes les priéres & les menaces de sa mére, de ses fréres & de ses sœurs. Au bout de deux ans, il se sauva par une fenetre du Château, & se retira d'abord à Naples, & de là à Rome. En 1244 il vint à Paris, avec Jean, Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique; & aprés y avoir demeuré assez peu de tems, il alla à Cologne, pour y étudier sous Albert le Grand. Il fut ensuite rappellé à Paris, pour y donner des Leçons publiques sur le Livre des *Sentences*, de quoi il s'acquitta avec beaucoup d'applaudissement devant un nombreux Auditoire. En 1255, il prit le Bonnet de Docteur en Théologie à Paris, dans un même jour avec Bonaventure. Il retourna en Italie en l'année 1263, ou meme auparavant, & fut fait *Définiteur* de son Ordre dans la Province de Rome; & aprés avoir enseigné la Theologie Scholastique dans la plupart des Universités d'Italie, il se fixa enfin à Naples, où il avoit une pension du Roi Charles, & il passa le reste de sa vie dans l'étude, à donner des Leçons, & dans les exercices de dévotion [*B*]. Il etoit si éloigné de toutes vues d'ambition & d'intérêt, qu'il refusa l'Archevêche de Naples, que Clément IV lui offrit. L'an 1274, il fut appellé au second Concile de Lyon par le Pape Grégoire X, pour y lire son Traité contre les Erreurs des Grecs, qu'il avoit composé par ordre d'Urbain IV; mais il tomba malade en chemin dans le Monastére de Fossanova proche de Terracine, où il mourut à l'âge de cinquante ans, le 7 de Mars de la même année (*e*). Volaterran rapporte (*f*), qu'étant prêt à recevoir la Communion immédiatement avant que de mourir, il pria Jesus-Christ de lui pardonner ce qu'il pouvoit avoir écrit de faux touchant les Mystéres de sa Religion & l'Eglise Universelle, soumettant tous ses Ouvrages au jugement de l'Eglise. Ce fait est confirme en partie par un autre Ecrivain, qui avoit été son Disciple [*C*]. Sixte de Sienne & d'autres Auteurs en font un portrait trés avantageux [*D*]; & le P. Rapin le représente comme le Fondateur de la Theologie Scholastique [*E*]. Il n'étoit guéres savant dans l'Histoire, ni dans les Belles-Let-

(*e*) Cave & Du Pin *ubi supra*.

(*f*) L. XXI. p. 758.

larmin, rapportée ci-dessus, qu'une partie de cet Ouvrage se trouve dans le Miroir Moral de Vincent de Beauvais, les Critiques ne sont pas d'accord. Les uns disent qu'il se peut que Vincent ne soit mort qu'en 1264, & que S. Thomas eût déja composé sa Seconde Seconde, dont Vincent auroit eu communication. Les autres soutiennent que ce Livre Moral n'est point de Vincent de Beauvais: mais que cet Auteur ne l'aiant point fait, ou que celui qu'il avoit fait aiant été perdu, quelqu'un a substitué ces Extraits de S. Thomas, pour rendre l'Ouvrage de Vincent de Beauvais complet. Mais ces solutions, ainsi que l'observe Mr. Du Pin (12), ne paroissent guéres vraisemblables. Car prémiérement, tous les Auteurs qui ont parlé de Vincent de Beauvais, l'ont fait mort en 1256; & quand on supposeroit qu'il a vécu jusqu'à l'an 1264, il est assez difficile de s'imaginer qu'il ait copié un Ouvrage qui n'étoit ni publié, ni achevé. D'ailleurs, on ne peut pas dire que Vincent de Beauvais n'ait pas composé un Traité Moral, puisqu'il marque dans sa Préface, que c'est une des parties de son Ouvrage; & que les Auteurs, comme Henri de Gand & Trithéme, font mention de celui-ci, qui commence par les paroles rapportées par Trithème pour le commencement de l'Ouvrage Moral de Vincent de Beauvais. D'un autre côté, il paroit que la Somme de S. Thomas est d'un même style, & il cite la Seconde Seconde dans ses autres Parties. Au contraire, l'Ouvrage de Vincent de Beauvais est une rapsodie tirée de différens Auteurs; on prétend même qu'il cite la Somme de S. Thomas dans le Miroir Naturel (13). Casimir Oudin a discuté avec soin toutes ces difficultés, dans son *Commentarius de Scriptoribus Ecclesiæ antiquis, eorumque scriptis* (14), où il se détermine en faveur du sentiment qui fait S. Thomas le véritable Auteur de la Somme de Théologie. Nous finirons cette Remarque par le Plan général de ce fameux Ouvrage. Dans la *première Partie*, après avoir parlé, dans la prémière Question, de la Doctrine sacrée en général, il traite de Dieu, de son Essence, de ses Attributs & de ses Opérations, de la Béatitude, des trois Personnes Divines, de leurs Processions & Rélations, & enfin de Dieu considéré par rapport aux Créatures, comme leur Créateur & leur Conservateur. Dans la prémière Partie de la *seconde Partie*, il traite du mouvement de la Créature raisonnable vers Dieu, de sa dernière Fin, de la qualité des Actions par lesquelles on y peut parvenir, de leurs Principes, des Vertus & des Vices en général, des Loix & de la Grace. Dans la seconde Partie de la Seconde, il traite en particulier des Vertus Théologales & Morales, & de tout ce qui peut y avoir quelque rapport. Dans la *troisième Partie*, il traite des moyens par lesquels on parvient à Dieu, qui sont l'Incarnation de Jésus-Christ, & les Sacremens, qui sont le sujet de cette Partie; laquelle finit par des Questions, qui concernent les quatre Fins de l'Homme (15).

(12) P. 70.

(13) Id. ib. p. 71.

(14) T. III. col. 256. & seqq.

(15) Du Pin p. 36.

[*B*] *Il passa le reste de sa vie dans l'étude, à donner des Leçons, & dans les exercices de dévotion.*] Le Pape Jean XXII dit dans la Bulle de Canonisation de S. Thomas, qu'il étoit sans cesse occupé au service de Dieu, ou par l'étude, ou par la prédication, ou par la prière, ou par la lecture de l'Ecriture Sainte; exercices auquel il vaquoit avec tant de soin, qu'excepté le tems absolument nécessaire à pourvoir aux besoins de la Nature, il employoit tout le reste de la manière la plus utile. *Totus divinis operibus intentus, aut eruditioni, qua præcellebat, aut prædicationi, qua immotus erat, aut orationi, qua devotus, aut scripturæ sacræ, qua profundus, sedulus vacabat; adeo ut præter naturalis necessitatis aut quietis horas, nullum sibi aut vix temporis spatium relinqueret otiosum.*

[*C*] *Ce fait est confirmé en partie par un autre Ecrivain, qui avoit été son Disciple.*] C'est *Guillaume de Toco*, Prieur du Couvent des FF. Prêcheurs de Bénevent, député par son Ordre pour solliciter la Canonisation de Thomas, & qui a écrit sa Vie fort au long (16). Cet Ecrivain rapporte, Ch. X. n. 59 que comme il étoit prêt à recevoir le Sacrement, il dit: „ Je te reçois comme le prix de la „ rédemption de mon ame; car c'est pour toi que j'ai em„ ployé mes travaux & mes veilles; c'est toi que j'ai prê„ ché & enseigné; je n'ai jamais rien avancé contre toi, „ & je ne suis point opiniâtrement attaché à mes senti„ mens; mais si j'ai avancé quelque chose de faux par „ rapport à ce Sacrement, je soumets le tout au jugement „ de la sainte Eglise Romaine, dans l'obéïssance de la„ quelle je quitte cette vie." *Et præmissis aliquibus devotis verbis, sumendo sacramentum prædixit: Sume te in pretium redemptionis animæ meæ, pro cujus amore studui, vigilavi & laboravi, te prædicavi, & docui, nihil unquam contra te dixi, nec sum pertinax in sensu meo. Sed si quid male dixi de hoc Sacramento, totum relinquo correctioni Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, in cujus obedientia nunc transeo ex hac vitâ.* Oudin doute (17) de la vérité de cette histoire, & il observe qu'on pourroit peut-être y ajouter foi, si Guillaume de Toco avoit été présent à la mort de Thomas; mais il n'a écrit sa Vie que plus de cinquante ans après, & l'a fait en Panégyriste, faisant plus d'attention à ce qu'on en disoit, qu'à la vérité des faits qu'il rapportoit.

(16) Voyez Oudin col. 256. & 289.

(17) Col. 256.

[*D*] *Sixte de Sienne & d'autres Auteurs en font un portrait très avantageux.*] Il dit (18) que S. Thomas approchoit si fort de S. Augustin pour l'intelligence de la vraie Théologie, & qu'il étoit si parfaitement entré dans les sens les plus cachés de ce Père, qu'on disoit communément parmi les Savans, en faisant allusion à la Métempsycose de Pythagore, que l'ame de S. Augustin avoit passé dans Thomas. *In sacris sincerioris Theologiæ studiis ita sapientissimo Augustino proximus incessit, atque ita mentem ejus & omnes reconditos sensus introspexit, exhausitque, ut juxta Pythagoræ Metempsychosin communi omnium doctissimorum adagio jactatum sit, Augustini animam migrasse in Thomam.* Le Lecteur peut voir plusieurs autres éloges qu'on en a faits, dans la *Censura celebriorum Authorum* de Thomas Pope Blount. Le Jésuite Nigronius, dans le Recueil de ses Harangues imprimé à Douai en 1614, en a une qui est intitulée, *De Imagine Dei in homine, & laudibus S. Thomæ Aquinatis*: „ De l'Image de Dieu en l'Homme, & „ l'Eloge de S. Thomas d'Aquin." Il nous y apprend, qu'Albert le Grand, sous lequel Thomas avoit étudié, reconnut bientôt en lui des marques d'un génie extraordinaire; & que ses Compagnons d'étude se moquant de lui parce qu'il étoit fort silentieux, l'appelloient le Bœuf muet, *Bos mutus*: sur quoi Albert dit: „ Il est vrai qu'il „ est muet à présent; mais il mugira un jour avec tant de „ force, qu'il fera retentir son mugissement par tout l'U„ nivers." *Est quidem, inquit, bos mutus, sed tantum edet aliquando mugitum, ut eo terrarum orbis resonet universus* (19). Oléarius rapporte (20), que quelques Ecrivains ont dit que ce fut une voix du Ciel qui se fit entendre à cette occasion: *In scholis condiscipulis ridiculum fuisse, & bovem, eo quod semper taceret, ac tantummodo audiret, appellatum, cælicâ vero, de edenda hujus bovis per totum orbem mugitu, voce notatum.* Vide *Dorschei* Epist. dedic. super Thom. Confess. Fidel.

(18) *Bibl.* L. IV. p. 300 apud Cave p. 674.

(19) Jul. Nigron. Orat. XXII. n. 24. p. 454.

(20) *Bibl. Script. Eccl.* T. II. p. 604. Jenæ 1710.

[*E*] *Le P. Rapin le représente comme le Fondateur de la Théo-*

(g) Oudin col. 358.

Lettres, & n'entendoit point du tout le Grec; ce que l'on doit attribuer à la barbarie du Siècle où il vivoit (g). Mylord Herbert de Cherbury, dans *l'Histoire de la Vie & du Règne de Henri VIII* (h), nous apprend qu'une des principales raisons qui engagerent ce Prince à prendre la plume contre Luther, c'est qu'il avoit parlé avec mépris de Thomas d'Aquin. Son autorité a toujours été très grande

(h) Pag. 18. *In the Compleat Hist. of England* Vol. II. London 1706.

* Oeuvres de Rapin T. I. Amsterd. 1709. L'Anglois cite d'une manière vague, *Ch. V.* & D. T.

Théologie Scholastique.] Il dit dans sa *Comparaison de Platon & d'Aristote*, Partie IV. Ch. VI. * que quoique les Ouvrages d'Aristote eussent été condamnés dans un Concile tenu à Paris en 1209, qu'ils eussent été brulés, & que la lecture en eût été défendue sous peine d'excommunication; il se trouva dans cette Ville les trois plus grands Théologiens de ce tems-là, qui commencèrent à l'honorer de leur travail & de leurs Commentaires; Alexandre de Ales, Albert le Grand, & S. Thomas son Disciple. S. Jean Damascène leur avoit le prémier ouvert le chemin qu'ils prirent: car aiant fait un Abrégé fort exact de la Logique & de la Morale d'Aristote, il se servit de cet Abrégé pour mettre en ordre cet excellent Ouvrage de la Théologie, qu'il nous a laissé dans ses quatre Livres de la Foi Orthodoxe. Ce fut sur ce plan & sur ce modèle, que Pierre Lombard arrangea les opinions des Pères sur la Théologie, près de quatre cens ans après S. Jean Damascène, dans son Livre des Sentences, Ouvrage que S. Thomas a rendu si accompli, en se servant si bien de ce grand Original, dont S. Jean Damascène & le Maitre des Sentences avoient pris le prémier plan dans Aristote. Mais S. Thomas entreprit de suivre leurs traces, sans s'attacher à leur methode; car il prit une manière qui lui fut particulière, & par laquelle il s'érigea en prémier Fondateur de cette Scholastique, qui a été depuis si fort en vogue & qu'il avoit prise vraisemblablement des Arabes. Le P. Rapin dit, qu'il ne prétend point qu'à cet égard on l'en croie sur sa parole: c'est, dit-il, une pensée que je soumets au jugement des Savans, comme une conjecture, en laquelle je puis me tromper.

Quand S. Thomas donc vint au monde, continue-t-il, il y avoit près de quatre cens ans que les Arabes, qui étoient les seuls Savans, étudioient la Philosophie; au-lieu qu'il n'y avoit pas cent ans que l'amour des Lettres commençoit à se réveiller en Europe. Ces Peuples, de qui l'Empire a été plus grand que celui des Romains, du moins par l'étendue de leurs conquêtes, qui fut depuis les Indes jusques en Espagne, imprimérent leur génie & leurs manières, non seulement à leurs Sujets, mais encore à tous les Peuples qui eurent quelque commerce avec eux, c'est-à-dire à toute l'Europe. Et comme leur étude se borna à leur Religion, aux Mathematiques, & à la Philosophie, & qu'ils ne connurent point l'Eloquence ni les Beaux Arts, parce que la Peinture & la Sculpture leur étoient défendues par leur Loi; il ne faut pas s'étonner, si par les contemplations oisives de leur esprit naturellement réfléxif, ils devinrent si speculatifs & si métaphysiciens, & s'ils raffinérent enfin si fort sur la Logique & sur la Physique. Ainsi, comme ils étoient en possession d'étudier & d'interpréter Aristote depuis plus de trois cens ans, ils rendirent cette étude & leurs Commentaires nécessaires aux Chrétiens, qui voulurent étudier en Occident, quand les Lettres s'y rétablirent vers la fin du douzième Siécle, & au tems que les Tartares prirent Bagdad. Les Arabes, qui étoient les seuls Savans de ce tems-là, & qui s'étoient acquis une grande autorité dans les Lettres, avoient établi dans l'Ecole leur manière d'enseigner. S. Thomas n'en trouvant point d'autre, il la prit; & depuis elle fut suivie par les Scholastiques. Ainsi ces termes barbares, dont nos Philosophes se sont servis depuis sans scrupule, furent pris d'Avicenne & des autres Arabes, à qui ces manières étoient sans doute naturelles & familières; & ces termes traduits en Latin formerent un jargon extravagant. Ce fut sans doute de cette sorte que la Philosophie se gâta par le commerce de ces Peuples, qui étoient les Maitres. Il est même à croire, dit le P. Rapin, que quand S. Thomas auroit connu quelque autre manière de traiter la Philosophie, il auroit eu raison de suivre celle qu'il avoit prise des Arabes, pour confondre leur orgueil, & leur faire voir qu'on pouvoit aisément défendre la Religion Chrétienne contre leurs calomnies, en prenant leur manière d'enseigner, & en suivant leur Aristote, auquel ils s'attachoient si fort.

Il ne sera peut-être pas desagréable pour les Lecteurs, de trouver ici en abrégé l'Histoire de l'origine & des progrès de la Théologie Scholastique, qui a de si grandes obligations à notre Thomas d'Aquin. Le Docteur Cave a rempli cette tâche avec beaucoup d'exactitude, dans son *Conspectus Seculi Scholastici*, p. 615. de son *Historia Literaria*. Il remarque, que la Théologie Scholastique, introduite dans le douzième Siécle, fit de grands progrès, & fut universellement suivie dans le treizième. Dans les prémiers Siécles du Christianisme, on enseignoit les Doctrines de l'Evangile d'une manière claire & simple; on ne savoit ce que c'étoit de subtiliser, en disputant contre les Paiens & les Hérétiques; on instruisoit les Catéchumènes sur un court Abrégé de Foi, qui contenoit les principaux Articles de la Religion, qu'on leur expliquoit avec plus d'étendue dans des Discours clairs & populaires, qu'on leur adressoit. C'est de cet ordre que sont les *Catechéses aux Illuminés* de S. Cyrille de Jérusalem, & les *Sermons Catéchétiques* de Grégoire de Nysse. Les Homélies ordinaires qu'on prêchoit devant le peuple, étoient ou une explication de quelque portion de l'Ecriture, ou une exhortation à quelque devoir. Mais cette manière d'instruire, si claire & si simple, fut bientôt négligée, & on y en substitua une beaucoup plus subtile, comme on le voit par les Ouvrages du faux Denys l'Aréopagite, forgés dans la quatrième, cinquième ou sixième Siecle. Vers le milieu du huitième, Damascène fut le prémier des Grecs, qui mit la Théologie comme en Systême, & qui rangea les Doctrines particulieres sous leurs chefs, dans ses quatre Livres *de la Foi Orthodoxe*. On ne trouve aucun Ecrivain, qui ait entrepris d'en faire autant dans l'Eglise Latine, avant Lanfranc Archevêque de Cantorbéry, l'Antagoniste de Berenger, qui fleurissoit vers l'an 1070. On dit qu'il mit la Théologie dans une nouvelle forme, quoiqu'il soit difficile de s'en appercevoir par ceux de ses Ouvrages qui nous restent. Au commencement du Siècle suivant, Pierre Abélard publia une *Introduction à la Théologie*, en trois Livres; avec le secours desquels Pierre Lombard, vers le milieu du même Siecle, compila ses quatre Livres des *Sentences* (d'où lui vient le nom de *Maitre des Sentences*) tirées des Ecrits des Peres, & principalement de S. Augustin. Ce fut alors que la Théologie prit une face entièrement nouvelle, & fut réduite à un nombre infini de Questions, qu'on discutoit avec toute la subtilité imaginable. Lombard fut suivi par grand nombre d'autres, tels qu'Alexandre de Ales, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Albert le Grand, & plusieurs autres. Ils se partagérent ensuite en différentes Sectes, en *Nominaux* & *Realistes*, en *Thomistes* & *Scotistes*, en *Sententiaux* & *Quodlibetiens*, qui eurent de violentes disputes entre eux. A la longue, on negligea entierement la pure & simple Doctrine de l'Evangile, & l'on s'occupa uniquement de l'étude de la Théologie Scholastique, au secours de laquelle on appella la Philosophie d'Aristote. On prit cette Philosophie, non dans les Originaux Grecs, mais dans les Ecrits corrompus des Arabes, & dans des Traductions mal faites, & encore plus mal entendues. On introduisit cette Philosophie dans la Théologie, & Aristote occupa pendant très longtems la Chaire de S. Paul. Tout le monde sait, combien cette Théologie Scholastique favorisoit les Dogmes particuliers de l'Eglise Romaine. L'autorité des Papes s'étendit en même tems, à la faveur du Droit Canon, qu'on vit naitre dans le même tems, & qui fit des progrès par les mêmes voies. *Quantum ad plura Romanæ Ecclesiæ placita stabilienda contulerit nova hæc Scholastica Theologia, cæcus sit oportet, qui non videt. Certe non minus quam Majestatis Pontificiæ auctoritatem longe lateque promoverit Jus Canonicum eodem fere tempore natum, iisdemque incrementis auctum* (21). Mais voyons le jugement que Mr. Du Pin, ce sincère Catholique Romain, porte des Ecrivains du treizième Siècle, & l'Histoire qu'il fait de l'origine de la Théologie Scholastique. Il nous dit (22), que les plus considerables Ouvrages de ce tems là, sont les Commentaires sur les quatre Livres des Sentences de Pierre Lombard, dont l'Ouvrage étoit devenu la seule Théologie qu'on enseignoit & que l'on apprenoit dans les Ecoles. Mais au lieu de suivre sa méthode, & de décider les Questions qu'il avoit proposées par des passages des Pères, on ne se servoit presque plus que de Principes Philosophiques & de Subtilités Métaphysiques. On ne se contentoit pas d'expliquer le Texte du Livre de Lombard, on n'en prenoit que les Questions, & on les traitoit tout d'une autre manière. Desorte que ce qu'on appelloit Commentaire, n'étoit plus un Commentaire, mais un autre Ouvrage. On ajouta plusieurs autres Questions à celles qu'il avoit proposées, que l'on inséra dans les Commentaires sur ses Livres, ou que l'on traita dans des Ouvrages séparés, que l'on intituloit souvent *Questions Quodlibetiques*. Quelques Théologiens se trouvant trop resserrés dans le plan du Maitre des Sentences, & voulant se donner plus de carrière, cessérent de s'astreindre à sa méthode, & en suivirent une autre dans leurs Ouvrages, auxquels ils donnérent le nom de *Somme de Théologie*. Ils y agitent une infinité de Questions Théologiques & Philosophiques, proposent des raisons de part & d'autre, & les décident le plus souvent par des raisonnemens & des convenances Philosophiques, se servant très fréquemment de l'autorité d'Aristote, & quelquefois de celle des Pères, dont ils tiroient les passages de Pierre Lombard, de Gratien, ou de la Glose ordinaire; ensorte que leurs citations étoient souvent peu justes, parce qu'ils citoient sur la foi d'autrui, qu'ils n'avoient point recours aux Originaux, & qu'ils manquoient de Critique. Le style de ces Ouvrages est ordinairement sec & barbare, & l'obscurité les accompagne presque toujours. La manière dont on annonçoit au peuple la Parole de Dieu, tenoit beaucoup de cette méthode Scholastique; les Sermons étoient pleins de divisions, de distinctions continuelles, & de comparaisons triviales; il est rare qu'on y trouve quelques points de Morale développés dans toute leur étendue, mis dans leur jour, établis sur des principes solides, & poussés avec éloquence: on se contente de les proposer séchement, de les expliquer d'une manière commune, & de les appuyer sur quelques passages de l'Ecriture, pris dans un autre sens que le naturel. Les Commentaires sur l'Ecriture Sainte sont de deux sortes: les uns, appellés *Postilles*, sont de courtes Notes, dans lesquelles souvent on n'explique que les

(21) Cave p. 613. 615.

(22) *Bibl. des Aut. Ecclés.* T. X. p. 17. 18.

de dans les Ecoles de l'Eglise Romaine. Elle n'étoit pourtant pas absolument décisive dans les matières de Théologie, & il a été permis de s'éloigner de ses opinions, comme Dermicius Thaddæi a tâché de le prouver (i) contre Bzovius. Il se distinguoit par sa chasteté & par ses autres vertus, d'une ma-

(i) In Nitelâ Francisc. Rel. p. 85. &c. ap. Cave ubi sup.

les mots d'une manière grammaticale, & où l'on s'arrête à des minuties: les autres, plus étendus, sont comme composés d'allégories & de pensées mystiques. Il y a quelques Ouvrages de Spiritualité & de Piété, qui quoique simples, sont assez solides; mais il y en a d'autres dont les pensées sont tellement mystiques, qu'elles deviennent inintelligibles. Les Auteurs qui ont écrit sur les Rites & les Cérémonies de l'Eglise, ne se sont employés qu'à en rechercher ou à en inventer des raisons mystiques, dont ils ont fait le sujet de leurs Ouvrages. Les Recueils & les Commentaires des Décrétales des Papes ont occupé ceux qui se sont appliqués à l'étude du Droit Canonique; ils ont trouvé dans ce Labyrinthe de Loix, ainsi que s'exprime Mr. Pin (23), dequoi exercer leur plume & composer de gros Ouvrages. L'Histoire ancienne, & particulièrement l'Ecclésiastique, a été fort négligée dans ce Siècle: néanmoins, quelques Auteurs ont entrepris de donner des Abrégés & des Recueils indigestes d'Histoire Universelle. Plusieurs ont fait des Chroniques particulières de leurs Eglises ou de leurs Monastères, dans lesquelles ils ont fait entrer des faits indignes d'être remarqués. D'autres ont écrit l'Histoire des Croisades de leur tems, ou des Rélations de Voyages en Palestine; & de tous les Historiens de ce Siècle, ceux-ci sont les moins à négliger. Les Vies des Saints sont plutôt des Panégyriques, que des Rélations historiques. Nous ne parlerons point de ce nombre prodigieux de Commentaires sur les Livres d'Aristote, & de plusieurs autres Ouvrages de Philosophie, auxquels les plus grands Hommes du treizième Siècle ont employé assez inutilement, ainsi que le remarque Mr. Du Pin, leur tems & leurs veilles; parce que personne ne fait cas de ces Ouvrages, qui ne sont plus lus ni recherchés, & qui ne servent qu'à charger par le poids de leurs nombreux volumes, les Tablettes des grandes Bibliothèques.

(23) Ubi supra p. 12.

Il s'est élevé il y a quelques années une dispute très vive entre deux Catholiques-Romains, au sujet de la Théologie Scholastique, dont il nous paroit assez naturel de rendre compte ici. Le P. *de Benedictis*, Professeur public en Philosophie dans le Collège des Jésuites à Naples, fit imprimer en 1688 quatre Volumes de Philosophie Péripatéticienne, dans lesquels il tâchoit d'établir les Principes d'Aristote. Cet Ouvrage aiant été universellement sifflé, il écrivit une espèce de Libelle sous le titre de *Lettere Apologetiche*, Lettres Apologétiques, sous le faux nom de *Benedetto Aletino*. Constantin Grimaldi crut devoir répondre à ce Libelle, & donna sa prémière Réponse en 1699, & les deux autres en 1702 & 1703. Alétino répliqua à la prémière Réponse en 1703, & à la troisiéme en 1705. La prémière Replique d'Alétino est intitulée, *Difesa della Scholastica Theologia*, Défense de la Théologie Scholastique: la seconde, *Difesa della terza Lettera di Benedetto Aletino*: Défense de la troisième Lettre de Benoit Alétino. A l'égard de la seconde Réponse de Mr. Grimaldi, qui rouloit sur les erreurs grossières qu'on trouve dans les Ouvrages d'Aristote; comme le fait est avéré, Alétino ne trouva pas à propos d'y toucher. La Réponse de Mr. Grimaldi aux *Lettres Apologetiques* fut reçue & à Naples & dans toutes les Universités d'Italie avec de grands applaudissemens; il travailloit même à une Réponse à la Replique d'Alétino, mais il l'abandonna, aiant appris la mort de son Antagoniste. Il n'a pas laissé cependant de répondre aux principales difficultés de cette Replique, dans la seconde Edition de son Ouvrage, imprimée à Lucques en 1725, en huit Volumes in-quarto, sous le titre suivant: *Discussioni Istoriche, Teologiche, e Filosofiche di Constantino Grimaldi, fatte per occasione della Risposta alle Lettere Apologetiche di Benedetto Aletino, &c.* Cet Ouvrage donna occasion aux Jésuites d'en représenter l'Auteur, au Pape Benoit XIII & au Cardinal d'Althan Viceroi de Naples, comme Hérétique, & l'Ouvrage comme contenant des choses contraires à la pureté de la Foi. Sur quoi le Pape, par une Bulle particulière, défendit de le lire, de le vendre, ou de le garder, sous peine d'excommunication; & le Cardinal fit saisir tous les exemplaires qui se trouvérent chez l'Auteur, & les fit jetter dans la Mer. Il y en eut pourtant quelques-uns, que le vent jetta sur le rivage, & qui étant tombés en bonnes mains, ont été préservés du naufrage. Les Jésuites attaquérent aussi personellement Mr. Grimaldi, comme Hérétique & Disséminateur d'opinions Hérétiques; & ils l'auroient perdu, aiant le Cardinal dans leur parti, s'il n'avoit, en qualité de Sénateur & de Magistrat, appellé à l'Empereur, qui ordonna que l'affaire seroit portée devant une des Cours de Vienne (24). Dans le prémier Volume, il répond à la prémière Lettre Apologétique d'Alétino. Le but de cette Lettre étoit de faire voir que la Philosophie moderne n'a aucun égard, qu'elle témoigne même en toute occasion un souverain mépris pour la Théologie Scholastique, dont le Jésuite relève en termes magnifiques le mérite, comme fournissant seule des armes pour résister avec succès à ceux qui nient ou qui attaquent les Mystéres de l'Eglise Catholique. Mr. Grimaldi répond à cela, que tant s'en faut que ce soit un reproche à faire aux Philosophes modernes, que le mépris qu'ils ont pour la Théologie Scholastique, que c'est par cet endroit qu'ils méritent l'estime & les louanges de toutes les personnes de bon-sens. C'est ce qu'il prouve, 1. en recherchant l'origine de la Théologie Scholastique, & en faisant voir que les Apôtres & les Docteurs de l'Eglise Primitive ignoroient cette méthode d'enseigner les Mystères de la Religion Chrétienne, reçue à présent dans les Ecoles, & qu'on l'a empruntée vers le milieu de l'onzième Siècle des Philosophes Paiens. 2. Il montre que la plupart des Hérésies, des Schismes, des Divisions, qui ont si cruellement déchiré l'Eglise, ne sont venues que des impertinentes & absurdes distinctions & subtilités des Scholastiques. 3. Il fait le détail des maux que la Théologie Scholastique produit tous les jours, en ce que par de vaines & chimériques spéculations, elle donne atteinte aux Vérités les plus claires, elle obscurcit le vrai sens de l'Ecriture Sainte, donne naissance, & même quelque apparence de vérité aux plus ridicules & aux plus monstrueuses opinions, excite & entretient des disputes continuelles entre les Membres d'une seule & même Eglise, & occupe pendant toute leur vie de bons esprits à des bagatelles. 4. Il lui attribue la décadence de la piété, & l'anéantissement de cette simplicité & de ce respect pour l'Ecriture Sainte, qui rendoient les prémiers Chrétiens si recommandables. 5. Il montre que cette Théologie n'est d'aucun usage pour convaincre les Hérétiques, pour instruire les Fideles, ou pour donner aucune connoissance des Mystères de la Religion Chrétienne. 6. Il remarque, que Thomas d'Aquin, Albert le Grand, & les autres Scholastiques, ont agité les plus inutiles, les moins respectueuses & les plus scandaleuses Questions; telles que sont, par exemple, celles-ci: *Quare Christus non fuerit hermaphroditus? Quare non assumpsit fœmineum sexum* (25)? *Utrum essent excrementa in Paradiso* (26)? *Utrum Sancti resurgent cum intestinis* (27)? *Utrum Christus cum felle & ipsius receptaculo a mortuis surrexerit* (28)? „ Pourquoi J. Christ n'a pas été „ Hermaphrodite? Pourquoi il n'a point pris le Sexe fé„ minin? S'il y a eu des excrémens dans le Paradis? Si „ les Saints ressuscitent avec leurs boyaux? Si J. Christ „ est ressuscité avec son fiel, & avec la vésicule qui le con„ tient?" Albert le Grand n'emploie pas moins de vingt-quatre Chapitres à discuter les Questions suivantes, qui ont causé de grands débats parmi les Scholastiques. „ Si „ l'Ange Gabriel est apparu à la Vierge sous la forme d'un „ Serpent, d'un Pigeon, d'un Homme, ou d'une Fem„ me? S'il paroissoit jeune, ou vieux? Comment il étoit „ habillé? Si ses habits étoient blancs, ou de deux cou„ leurs? Si son linge étoit blanc, ou sale? Dans quel „ tems apparut-il? Le Matin, à Midi, ou le Soir? De „ quelle couleur étoient les cheveux de la Vierge Marie? „ Entendoit elle les Arts Mécaniques & Libéraux? Avoit„ elle quelque connoissance de la Grammaire, de la Rhé„ torique, de la Logique, de la Musique, de l'Astrono„ mie &c.? Avoit-elle une parfaite connoissance du Livre „ des Sentences (composé 1200 ans après sa mort), & de „ tous les Chapitres qu'il contient (29)?" S. Antonin, autre fameux Scholastique, propose les Questions suivantes (30): *Utrum, si Deipara fuisset vir, potuisset esse naturalis parens Christi? Utrum Maria gravida sedente, Christus sederet, atque ipsa cubante, cubaret?* „ Si, supposé que la „ Ste. Vierge eût été un Homme, elle eût pu être Mère „ de J. Christ? Si, pendant la grossesse de Marie, J. Christ „ se tenoit assis lorsqu'elle s'asséioit, & couché lorsqu'elle „ se couchoit?" A ces Questions Mr. Grimaldi en ajoute plusieurs autres non moins impertinentes, que les Théologiens modernes traitent dans leurs Ecoles; telles sont celles ci: *Utrum Verbum potuit hypostaticè uniri naturæ irrationali, puta Equi, Asini &c.? Utrum potuit uniri naturæ Diabolicæ, naturæ humanæ damnatæ, peccato &c.? in quo casu veræ essent hæ propositiones; Deus est Equus, Asinus, Diabolus, Damnatus, Peccatum, &c. Utrum Christus resurgendo resumpsit præputium? Si porro resumpsit, quo pacto, quove modo servatur in terris?* „ Si le Verbe a pu s'u„ nir hypostatiquement à une Nature irraisonnable, com„ me à celle d'un Cheval, d'un Ane &c.? S'il a pu s'u„ nir à une Nature diabolique, à une Nature humaine „ damnée, au Péché &c.? auquel cas, les Propositions „ suivantes seroient véritables: Dieu est un Cheval, un „ Ane, un Diable, un Damné, le Péché &c. Si J. „ Christ, en ressuscitant des morts, a repris son Prépu„ ce; & s'il l'a repris, comment il se peut qu'on le mon„ tre encore ici-bas?" Cette Relique se garde dans l'Eglise de S. Jean de Latran à Rome, & on l'expose dans la Semaine de Pâque à l'adoration publique. Mais ce qui allarma principalement les Jésuites à la Cour de Rome, fut la réponse qu'il fit à Alétino, sur ce que ce Jésuite avoit relevé le prix de la Théologie Scholastique, & l'avoit mise au-dessus de toutes les autres Sciences, par l'estime que les Papes en ont toujours fait, puisque malgré l'inspiration du S. Esprit, ils n'en viennent jamais à une décision, qu'ils n'aient consulté les Scholastiques, dont le sentiment s'accorde d'ordinaire avec l'inspiration de l'Esprit Saint. A quoi Mr. Grimaldi répond, qu'il est vrai que quelques Papes ont consulté les Scholastiques; mais que tout bon Catholique doit souhaiter qu'ils n'eussent jamais prêté l'oreille à leurs spéculations. Il rapporte l'exemple de plusieurs Papes, qui malgré leur prétendue infaillibilité, ont erré, & enseigné non seulement des opinions fausses, mais hérétiques, trompés par les Docteur de l'Ecole.

(24) Voy. le Journal Anglois intitulé *Historia Literaria or an exact and early Account of the most valuable Books* &c. Vol. II. n. 12. Art. 55. p. 528. Ce Journal paroit tous les mois à Londres.

(25) S. Thomas in 1. Distinct. 12. qu. tert. Art. 1. Disp. 2.

(26) Part. I. qu. 25. & in 3 Genes.

(27) In 4. Dist. 44.

(28) Part. III. qu. 54. Art. 2.

(29) In I. 4. super M. Bus est.

(30) In 4. Part. tit. 15.

manière toute particulière [*F*]. Le Pape Jean XXII le canonisa l'an 1323; & Pie V, qui étoit du même Ordre, l'honora en 1567 du titre de *Cinquième Docteur de l'Eglise*, & ordonna qu'on feroit sa Fête avec la même solennité que celle des quatre autres Docteurs (*k*).

(*k*) Oudin col. 255.

[*F*] *Il se distinguoit par sa chasteté & par ses autres vertus, d'une maniere toute particuliere.*] Nigronius, dans le Panégyrique de S. Thomas cité ci-dessus (31), dit qu'il se préserva même des tentations les plus éloignées à l'incontinence & à l'immodestie, au milieu du plus grand feu de la jeunesse: qu'étant sollicité par une femme libertine, qui employa toutes sortes d'artifices pour triompher de sa vertu, & cela dans une occasion où il étoit sûr du secret, il résista néanmoins au pouvoir de ses charmes; & qu'étant revenue à la charge, il prit du foyer un tison allumé, avec lequel il la chassa de sa chambre. Voici le fait, dans le style pompeux de l'Orateur. *Nam de virginali castitate nemo dubitat in eo, qui quâ ætate libidinis æstus animum vehementius ad flagitia succendit, & ingenita medullis voluptas sensus omnes appetitumque titillat; quo tempore fœmina petulans & procax habitu, & affectu meretricio, lenociniis oculorum, gestuum illecebris, verborum blanditiis, ad molliendum durissimum & constantissimum quemque hominem comparatis, adolescentulum aggressa, virginitatem ejus expugnatura, machinam blandissimæ persuasionis atque impurissimæ provocationis, ex opportunitate temporis, solitudine loci, jucundissimæ rei præsentia, validissimam admovebat, oppugnatus fortiter restitit; nihil labans ad impetum, nihil vacillans, ut scopulus immissis e sæva tempestate fluctibus verberatus, immobilis quoad pugnatum est, atque invictus stetit: tum generoso animo non invictus modo, sed etiam victor, in hostem convertens prælium, ad majorem sui laudem, pro armis arrepto de cineribus foci semiustulato ligno, meretriculam conscientia sceleris confusam, infelici præter opinionem eventu perturbatam, adolescentis modestissimi pudore, constantiaque perterritam, abjectam, victam, e cubiculo abegit, fugavit, ejecit.* Il ne se distinguoit pas moins par sa modestie, n'étant point enorgueilli par la supériorité de ses lumières, & par la grande réputation qu'il s'étoit acquise. Il refusa plusieurs Dignités avantageuses, qu'on lui offrit dans l'Eglise. Plein d'égards pour les moindres de son Ordre, il témoignoit beaucoup de respect à ses Supérieurs; & Nigronius le loue extrêmement pour cette parfaite obéissance, qu'il nous dit que S. Bonaventure, Humbert, Antoine, Laurent & Ignace ont tant recommandée, après les Pères, S. Jérôme, Cassien, Climaque, Grégoire, Dorothée & Bernard, & qu'ils appellent une Obéissance aveugle & sans bornes: *Perfectioris illius obedientiæ, quam post veteres sanctos Patres Hieronymum, Cassianum, Climachum, Dorotheum, Bernardum, Bonaventura, Umbertus, Antonius, Laurentius, Ignatius tantopere commendant, atque injudicatam, indiscretam, indiscussam & cæcam appellant, exempla daret interdum* (32). Infatigable dans l'étude, il devint savant non seulement dans la connoissance de l'Ecriture & de la Philosophie, mais il possédoit tout ce qu'il y avoit de meilleurs Auteurs dans toutes les Sciences (33). Nigronius dit (34), que son visage paroissoit quelquefois rayonnant de lumière; qu'une Etoile brilla quelque tems au-dessus de sa tête; & qu'avant sa mort il parut une Comète, qui s'évanouït quand il fut expiré: *A viventis Thomæ vultu radii visi sunt elucere; Stella super caput aliquamdiu splenduit; Cometes ante mortem apparuit, qui statim atque est mortuus evanuit.*

(31) N. 25. p. 555. 557.

(32) Idem n. 26. p. 559.

(33) Idem p. 550.

(34) Id p. 591.

ARABELLE ou ARBELLE STUART. L'Histoire de cette Dame étant assez connue, nous n'en aurions pas fait d'Article, si ce n'étoit pour rapporter quelques particularités qui la regardent, aussi-bien que l'Histoire d'Angleterre, & qui ne sont pas si généralement connues. Elle etoit fille de Charles Stuart, frére cadet de Henri père du Roi Jaques I. Sa mère s'appelloit Elisabeth Cavendish (*a*). Sur la fin du régne de la Reine Elisabeth, le Pape Clément VIII forma le projet d'élever Arbelle sur le Trône d'Angleterre [*A*], en lui faisant épouser le Cardinal Farnése, frére du Duc de Parme (*b*). Le Roi Henri IV étoit assez disposé à entrer dans ce projet, parce qu'il craignoit que l'Angleterre ne devînt trop puissante, si ce Royaume étoit réuni avec celui d'Ecosse sous un même Monarque [*B*]. Après la mort d'Elisabeth, quelques Seigneurs Anglois formérent aussi le projet de mettre Arbelle sur le Trône, parce qu'ils craignoient, dit Mr. de Thou (*c*), que le Roi Jaques étant Etranger, ne préférât les Ecossois dans la distribution des Honneurs & des Dignités. Ils projettérent donc de tuer ce Prince, & de couronner Arbelle. Mais la Conspiration aiant été découverte, quelques-uns des Conjurés furent punis de mort, & le Roi pardonna aux autres *. Ce fut peut-être là la veritable raison qui fit confiner Arbelle dans sa maison, quoiqu'Arthur Wilson dise que ce fut parce qu'elle avoit épousé secrettement Guillaume Seymour [*C*] fils de Mylord Beauchamp, & petit-fils

(*a*) Arthur Wilson *Life of K. James* in the 2. Vol. of the Compleat Hist. of England p. 702.

(*b*) *Lettres du Cardinal d'Ossat* Lett. 291. p. 745. Rouen 1643.

(*c*) *Hist.* L. CXXIX. Ed. 1620 p. 1050 in fol.

* Mr. de Rapin, *Hist. d'Angl.* T. VII. p. 12. dit que le Roi les fit remettre en prison, sans leur accorder leur pardon. R. D. T.

[*A*] *Le Pape forma le projet d'élever Arbelle sur le Trône d'Angleterre.*] Aucun Historien d'Angleterre, pas même Mr. de Rapin, ne parle de cette circonstance; & je doute qu'on la trouve ailleurs, que dans les Lettres du Cardinal d'Ossat. Mais comme il écrivoit au Roi de France (1), il n'y a aucune raison de douter de la vérité du fait. Voici ce qu'il en dit (2). „ Le Pape a pensé prémièrement au Duc de Parme, comme au frère aisné & son „ allié, & le fera aussi prémièrement & seulement, si Sa „ Sainteté void que le Royaume d'Angleterre se puisse „ obtenir sans l'Arbelle: mais si après le décez de la Royne, l'Arbelle dressoit un Party fort en Angleterre, & „ que pour faciliter la conqueste du Royaume d'Angleterre, il fust besoin de conjoindre ses forces avec celles de l'Arbelle; en ce cas, pour ce qu'il ne se pourroit traiter de marier la dite Arbelle au Duc de Parme, „ qui est desja marié, le Pape pense au lieu du Duc de „ Parme substituer le dit Cardinal son frère, qui pourroit estre marié avec la-dite Arbelle; & par ce moyen „ luy & elle conjoignans leurs forces & moyens, viendroient plustost & plus aisément à bout de leurs intentions. Et pour ce qu'en toutes telles choses il faut avoir quelque couleur & prétexte de justice, on prétend „ aussi que ces deux Princes, par le moyen de leur mère, sont descendus des vrays & légitimes Roys d'Angleterre (3) & qu'ils ont quelque droit de succéder au „ Royaume, sans lequel prétexte je croy que le Pape „ n'y eust jamais pensé. Auquel propos il plaira à vostre „ Majesté se souvenir que dés l'an 1594 fut imprimé un „ Livre en langage Anglois, que les Espagnols firent faire par un Jésuite Anglois appellé Personius *, & courut par l'Angleterre, par les Pays-Bas, & par-tout ailleurs où ils pensérent que le dit Livre pourroit servir à „ leur intention: laquelle a esté & est, de persuader au „ monde que depuis plusieurs centaines d'années, il n'y „ a eu en Angleterre aucun Roy ni Reyne légitime, les „ excluant le dit Livre tous, pour avoir esté ou criminels „ de Léze-Majesté, ou deshéritez, ou bastards, ou hérétiques, ou pour quelque autre tel deffaut; & par conséquent il excluoit aussi de la succession dudit Royaume „ après la mort de la Royne qui régne à présent, tous „ ceux qui sont aujourd'huy du Sang Royal d'Angleterre, „ & les plus proches de la dite Royne, comme sont le „ Roy d'Ecosse & l'Arbelle, qui luy appartiennent de plus „ près, & puis les Comtes de Arby, de Harford, de „ Hasting &c. Il tasche de monstrer que le vray droit de „ succéder à la dite Couronne est dévolu au feu Roy d'Espagne, & à ses enfans." Mais comme il n'y avoit pas d'apparence que les autres Princes de l'Europe favorisassent ces desseins ambitieux de l'Espagne, le Cardinal d'Ossat fait voir que le Roi d'Espagne ne pouvant obtenir cette succession pour lui-même, seroit disposé à favoriser la Maison Farnése; & pour prouver qu'il y a espérance de réussir, il fait voir tout ce que le Pape a fait pour soutenir les intérêts du Papisme en Angleterre. Mais la Providence a rendu inutiles toute la Politique & tous les efforts de la Cour de Rome & des Espagnols, & l'événement (4) a été tout différent de ce qu'ils espéroient. Sur quoi le même Cardinal remarque avec raison, „ que les gens „ de cette Isle-là ont bien monstré, qu'ils sçavoient faire „ leurs affaires entr'eux tost & seurement, & que ceux „ de dehors (5) se sont fort mescontez en leurs desseins „ & espérances; & trouverez que les Espagnols, qui sont „ les plus marris de cet événement, seront les prémiers „ à s'en conjouïr avec le Roy d'Ecosse (6)."

(1) Henri IV.

(2) Lettre 291. p. 745.

(3) Le Duc de Parme & le Cardinal fondoient leurs prétentions à la Couronne d'Angleterre, sur ce qu'ils avoient descendus d'une fille d'un Bâtard d'Edouard IV. *Ambassade de Beaumont* Tom. II.

* Le Cardinal veut dire *le P. Parsons.*

(4) La Proclamation du Roi Jaques I.

(5) Les Espagnols, le Pape, & la Maison Farnese.

(6) Lettre 314. p. 829.

[*B*] *Henri IV . . . . craignoit que l'Angleterre ne devînt trop puissante, si ce Royaume etoit réuni avec celui d'Ecosse sous un même Monarque.*] Henri pensoit fortement à empêcher le Roi Jaques de parvenir à la Couronne d'Angleterre, & dans cette vue il faisoit secrettement des pensions à plusieurs personnes de la Cour de la Reine Elisabeth (7). Le Cardinal d'Ossat observe, „ qu'il ne seroit „ guères à souhaiter pour le repos & la grandeur de la „ France, que les Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse „ fussent conjoints & unis en la personne d'un même Roi, „ puisque les Rois d'Angleterre seule ont par le passé vexé la France plus griesvement & plus longuement que „ tous les autres Roys estrangers ensemble. Et moins seroit-il expédient à la France, que cette union des deux „ susdits Royaumes advint en la personne du Roy d'Ecosse à présent regnant (Jaques I.) que d'un costé il a l'alliance d'un des plus grands Roys du Septentrion (8), „ & d'autre costé a parenté si estroite avec toute la Maison de Lorraine, qui vient de causer tant de travaux à „ nos Roys, & à tout le Sang Royal (9), & tant de maux „ & misères à la France, & n'a point encore du tout cessé, & reste tousjours si grande dans le Royaume (10)."

(7) *Ambassade de Beaumont*, Ossat T. II. Lett 40. p. 75. note 11. Amsterd. 1732.

(8) Le Roi de Danemarc, dont il avoit épousé la sœur.

(9) Il parle de la *Ligue*, dont le Duc de Guise étoit le Chef.

(10) Ossat *ubi supra* dans le Texte, & Lett. 43. p. 129. de l'Edit. de 1645.

[*C*] *Parce qu'elle avoit épousé secrettement Guillaume Seymour.*] C'est ce que dit Arthur Wilson, dont le récit est si circonstancié, qu'on ne peut guères en révoquer la vérité

(d) Rapin Hist. d'Anglet. T. VII. p. 102. Wilson, ubi supra, met sa mort en 1616.

fils d'Edouard Comte de Hartford. Ce jeune Seigneur fut mis à la Tour, & Arbelle eut pour prison sa maison à Highgate : mais aiant voulu se sauver quelque tems aprés, & passer en France, ce dessein eut un succès très malheureux pour Arabelle [*D*]; car elle fut arrêtée & mise à la Tour, où elle mourut le 17 de Septembre 1615 (*d*). On soupçonna qu'elle avoit été empoisonnée [*E*]. Après sa mort, Guillaume Seymour eut la liberté de revenir chez lui, & il épousa Mylady Françoise, fille du Comte d'Essex (*e*).

(e) Wilson ubi supra p. 709.

(11) Hist. L. CXXIX. p. 1056.

(12) Citat. (e).

rité en doute. Cependant De Thou, Auteur contemporain, dit (11), 1. Qu'Arabelle avoit épousé le Duc de Northumberland. 2. Il place son mariage sous le règne de la Reine Elisabeth. Deux circonstances, qui ne peuvent se concilier avec le récit de Wilson. Voici les propres termes de Mr. de Thou, qui contiennent aussi la preuve de ce que nous avons avancé dans le corps de l'Article (12). *Angli quidam Proceres & alii ob Elisabetha ad honores provecti, seu gratia seu meritis, cum viderent novum Regem e Scotia, quasi alienigenam, cum suis Scotis venientem, speratas dignitates ereptum sibi iri illa gentis mutatione, indignati, consilium inter se ceperant regis interficiendi, quo facto Arbelam, quæ olim sub Elisabetha ob clandestinas cum Northumbrii comitis filio nuptias in carcerem conjecta fuerat, & postea libertati restituta, funerali pompæ Reginæ interfuerat, in Regnum sumpturi erant & cum bona Philippi gratia uxorem Sabaudiæ Duci daturi.* Ce qui signifie : „Quelques Seigneurs Anglois, & d'autres que la faveur ou „ leurs services avoient élevés sous la Reine Elisabeth, voyant venir d'Ecosse un nouveau Roi qui étoit Etranger, „ & craignant de se voir par-là supplantés par les Ecossois, avoient formé le dessein de tuer le Roi, & de „ mettre sur le Trône Arbelle, qui sous le règne d'Elisabeth avoit été mise en prison pour avoir épousé le fils „ du Comte de Northumberland, & qui aiant été depuis „ mise en liberté, s'étoit trouvée aux funerailles de la „ Reine. Ils comptoient ensuite de la marier au Duc de „ Savoye, du consentement de Philippe III, Roi d'Espagne." C'est-là une nouvelle particularité, qu'on devoit marier Arbelle au Duc de Savoye, du consentement du Roi d'Espagne; & cela ne s'accorde pas avec ce que le Cardinal d'Ossat écrivoit au Roi de France; mais peut-être Mr. de Thou s'est-il trompé, & a-t-il écrit le Duc de Savoye au-lieu du Cardinal Farnèse. De pareilles contrariétés qu'on trouve souvent, même dans des Ecrivains contemporains, favorisent beaucoup les partisans du Pyrrhonisme Historique; parce qu'il est très souvent impossible de démêler la vérité dans les récits opposés & totalement différens des Historiens. Mr. Amelot n'est pas d'accord non plus avec Mr. De Thou, sur les motifs de la Conspiration des Seigneurs Anglois. Il dit (13) qu'Arbelle avoit dans son parti tous ceux des Seigneurs Anglois, qui avoient été du nombre des Juges de la Reine Marie, & qui, craignant que le Roi d'Ecosse ne voulût venger sa mort sur eux, si jamais il parvenoit à la Couronne d'Angleterre, formérent le dessein de la marier au Comte de Hartford, pour exclurre le Roi Jaques de la succession. Cela paroit assez vraisemblable, quoiqu'Amelot ne cite aucune autorité.

(13) Notes sur les Lett. du Cardin. d'Ossat, T. V. Lett. 266. p. 45. not. 1.

[*D*] *Ce dessein eut un succès très malheureux pour Arabelle.*] Son Epoux & elle s'étoient donné rendez-vous à un certain endroit sur la Tamise. Seymour aiant laissé son Valet dans son lit, pour tromper le Geolier, sortit de la Tour déguisé, & se rendit au lieu de l'assignation. Elle le suivit habillée en homme; mais aiant retardé longtems au-delà de l'heure marquée, il craignit qu'elle n'eût été surprise : desorte qu'il partit, laissant ordre de lui dire, si elle venoit, qu'il avoit pris les devans pour se rendre à Dunquerque. La bonne Dame plus timide, s'étant amusée, fut arrêtée & mise à la Tour (14).

(14) Willson ubi supra.

[*E*] *On soupçonna qu'elle avoit été empoisonnée.*] Plusieurs, voyant qu'à l'occasion du Procés des Complices de la mort d'Overbury, on recommençoit à parler de la mort du Prince Henri, se mirent dans l'esprit qu'Arbelle pouvoit bien aussi avoir été empoisonnée (15); parce qu'étant alliée d'assez près à la Famille Royale, & son mari l'étant de loin, le Roi avoit pu aisément concevoir contre elle une jalousie d'Etat. Car, comme le remarque Willson (16), *une Conjonction pareille* (son mariage avec Seymour) *n'étoit point de mise dans l'Almanac du Roi; tant il est vrai, que toute Apparition qui approche des droits des Princes, se fait craindre.*

(15) Rapin T. VII. p. 102.

(16) Willson ubi supra.

(a) Ville de la *Terre de Labour* dans le Royaume de Naples, avec titre de Duché.

ARAGON (Beatrix d') fille de Ferdinand I. Roi de Naples & de Sicile, qui la maria, lorsqu'elle étoit encore enfant, au fils de Marin de Marciano Duc de Sessa (*a*); mais il rompit cet accord, avant que les Parties fussent en âge de puberté [*A*]. Béatrix fut ensuite mariée à Matthias Corvino Roi de Hongrie [*B*], & ensuite à Ladislas frère du Roi de Pologne, qui par son moyen devint Roi de Hongrie [*C*]. Ils vécurent dix ans ensemble, au bout desquels Ladislas, autant dégoûté de l'âge déja avancé de la Reine, que charmé de la fameuse beauté d'Anne de Candale (*b*) proche parente du Roi de France Louis XII, & jugeant à propos pour le bien de ses affaires de s'unir avec ce Prince, sollicita & obtint du Pape Alexandre VI une Sentence par laquelle son mariage étoit déclaré nul (*c*) [*D*]. Mr. Bayle, qui a copié (*d*) de Tomaso Tomasi ce récit, l'allègue pour prouver que

(b) Elle étoit fille de Jean de Foix, II. du nom, & cousine germaine de Germaine de Foix.

(c) Tomaso Tomasi *Vie du Duc de Valentinois*, p. 289 & 290. Leyde 1712. (d) *Réponse aux Quest. d'un Provinc.* Tom. II. p. 272.

[*A*] *Il rompit cet accord avant que les Parties fussent en âge de puberté.*] Le Royaume de Naples étoit déchiré dans ce tems-là par deux Factions opposées; celle de la Maison d'Aragon, dont Ferdinand sortoit, étant fils naturel d'Alphonse Roi d'Aragon & de Sicile; & la Faction de la Maison d'Anjou, dont le Duc de Sessa étoit un des principaux Chefs. Ferdinand, pour amuser & desarmer ce Seigneur, promit sa fille au fils du Duc, & la lui envoya même; mais il ne se vit pas plutôt au-dessus de ses affaires, & maitre de la destinée de ce Duc, qu'il rompit l'accord & fit revenir sa fille (1). Mr. Bayle, qui nous a fourni cette remarque, observe dans une Note marginale (2), que celui qui a traduit en François la Vie de César Borgia, a fait de très grosses fautes dans la Traduction du passage qui suit : *Era questa Beatrice figlia di Ferdinando il vecchio Rè di Napoli, prima promessa in matrimonio dal Padre al picciolo figliolo di Marino da Marciano Duca di Sessa, e poi per la sconfitta di questi, e de gli Angioini, ritoltagli e maritata in prime nozze à Mattia Corvino.* Voici la Version Françoise : „ Cette Béatrix étoit fille de Ferdinand le vieux, „ Roi de Naples, promise en prémier lieu par le père au „ petit-fils de Marin de Marcian, Duc de Sessa, & mariée ensuite en prémières noces, aprez la deffaite de „ celuy-cy, & sa prise par les Angevins, à Matthias Corvino." Le Traducteur dit, 1. Qu'elle fut promise au *petit-fils* du Duc de Sessa. 2. Il n'a pas entendu le mot de *ritoltagli*; il le traduit, *sa prise par les Angevins*, ce qui suppose, qu'il avoit été pris par ceux de son propre parti. Etrange bévue! qui avec mille autres, prouve combien on doit être circonspect en se servant de Versions, & qu'on ne doit s'y fier qu'à bonnes enseignes.

(1) Jov. Pontanus Hist. Neapol L. V. p. 270. 286. Edit. Dordrac. 1618.

(2) *Réponse aux Quest. d'un Provincial* T. II. p. 272.

[*B*] *Béatrix fut ensuite mariée à Mathias Corvino Roi de Hongrie, & ensuite à Ladislas &c.*] Moréri dit (3), que Corvin la répudia, & qu'elle fut ensuite mariée à Ladislas IV, Roi de Bohême. On a peut-être mis IV pour VI; ce Prince étoit le VI. du nom parmi les Rois de Bohême & de Hongrie. Mais il ne paroit point que Corvin ait répudié Béatrix, le contraire est même très apparent (4). C'est donc-là une bévue de Moréri. On en trouve une autre sur le sujet de la même Princesse, dans l'Article de Ladislas VI, Roi de Hongrie, où il dit que Béatrix, veuve de Matthias Corvino, croyant que Ladislas l'épouseroit, embrassa son parti; & vers la fin de l'Article, il dit que Ladislas épousa Anne de Foix (5): insinuant par-là que Béatrix ne fut point mariée avec lui, quoiqu'il l'ait dit expressément dans l'Article de Matthias Corvino; tant il y a peu de fonds à faire sur cet Auteur. [☞ Faut-il en être surpris? Un Ouvrage où il y avoit originairement beaucoup de fautes, & qui a passé depuis par tant de mains différentes, ne peut guères être exact. Je remarquerai, que le fait est rapporté comme il faut dans l'Article Aragon, sous le titre *Derniere Rois de Sicile*, au nomb. 17. FERDINAND I. Rem. du Trad.]

(3) Article Matthias Corvin.

(4) Voy. la Rem. [*C*].

(5) Il devoit dire Anne de Candale.

[*C*] *Qui* (Ladislas) *par son moyen devint Roi de Hongrie.*] Cette Princesse étoit douée de tant de vertus, que par son mérite elle avoit gagné le cœur des Hongrois, & les avoit soumis agréablement aux volontés de son prémier mari; ensorte que Maximilien d'Autriche crut aussi-bien que Ladislas, tous deux compétiteurs de la Couronne de Hongrie, que de l'épouser, c'étoit autant qu'acquérir le Royaume. Le sort, ou plutôt le choix tomba sur Ladislas, qui fut couronné Roi de Hongrie à Albe Royale (6), en 1490. Mais si Béatrix avoit gagné à un tel point le cœur des Hongrois, que pour l'amour d'elle ils s'étoient soumis avec plaisir à Corvino, quelle apparence qu'il l'ait répudiée, comme le dit Moréri?

(6) Tomaso Tomasi ubi supra.

[*D*] *Ladislas sollicita & obtint ..... une Sentence par laquelle son mariage etoit declaré nul.*] Il n'y avoit rien de plus facile dans ce tems-là, que d'obtenir de la Cour de Rome de pareilles Sentences; & ce fut ce qui détermina Ladislas à solliciter la dissolution de son mariage, non pas sans noircir sa réputation d'une tache d'ingratitude fort honteuse. Et comme on obtenoit tout à Rome pour de l'argent, le Pape (7), sans faire attention aux prétextes empruntés que Ladislas alléguoit, ni à l'honneur & au respect dû à la Maison d'Aragon, donna la Sentence en plein Consistoire, par laquelle il déclaroit, nonobstant les protestations & les défenses des Ambassadeurs de Naples, que le mariage de Ladislas avec Béatrix étoit nul, ordonnant à celle-ci de garder un perpétuel silence & de payer vingt-cinq mille ducats, sous prétexte qu'on lui avoit fait grace en lui donnant une pareille Sentence. C'est ce dont on

(7) Alexandre VI.

que ces mariages intéressés, & où la disproportion des âges peut faire violence à la Nature, ne sont pas toujours de durée. Tel est cependant le malheur des Veuves des Rois, que si elles veulent se remarier, elles se trouvent réduites ou à se mesallier [*E*], ou à se marier à des personnes d'un âge disproportionné. Mr. Bayle, au même endroit (*e*), parle d'une autre Princesse de la Maison d'Aragon, dont nous dirons un mot ci-dessous [*F*].

(*e*) Ibid. p. 274.

on étoit convenu en secret avec le Roi, qui fit ensorte que la Dot de sa femme servit à sa ruïne, & à la faire succomber sous la violence d'un mari ingrat, & sous celle du Pape, qui au-lieu d'être le Père commun de l'Eglise, étoit le cruel Tyran des malheureux (8).

[*E*] *Tel est le malheur des Veuves des Rois, que si elles veulent se remarier, elles se trouvent réduites, &c.*] Les réflexions de Mr. Bayle sur cette matière, sont si agréables, que quoiqu'elles ne soient pas directement de notre sujet, nous croyons que le Lecteur les trouvera ici avec plaisir. Mr. Bayle avoit dit (9), qu'il y a eu bien des Reines, qui après la mort de leur prémier mari, se sont flétries par un mariage inégal. Sur quoi il suppose, que l'Ami à qui il écrit avoit fait les remarques suivantes. „ Qu'on trouvoit „ étrange la rigueur que l'on vouloit exercer sur les Veu„ves des Monarques (10), comme si elles étoient obli„gées d'être de l'humeur de ce Prince de Macédoine (11), „ qui ne voulut entrer en lice qu'avec des Rois. Les Tê„tes couronnées sont en petit nombre; il est donc fort „ difficile aux Veuves des Rois de se remarier à des Rois. „ Sera-t-il dit pour cela qu'elles frauderont la Nature? La „ Maxime de S. Paul (12), *qu'il vaut mieux se marier que „ brûler*, n'est-elle pas faite pour elles aussi bien que pour „ les autres?" Mais, répond Mr. Bayle (13), „ c'est don„ner le change: on ne prétend pas que les Reines Douai„rières, qui ne peuvent se contenir, ni trouver une se„conde alliance qui soit digne de la prémière, fassent un „ péché, quand elles se mesallient. On ne les accuse que „ d'une certaine constitution de tempérament si peu loua„ble, que jamais un Panégyriste n'oseroit en faire men„tion, & que pour rien du monde l'on ne marqueroit „ dans une Epitaphe; au-lieu que la qualité contraire, „ le don de continence, la force de résister à l'amour, „ sont les endroits les plus brillans dans les Oraisons fu„nèbres d'une Princesse. Vous savez que ceux qui louent „ Anne de Bretagne, n'oublient pas de remarquer, que „ quand *ses plus privées Dames la plaignoient de la voir l'ef„ve de Charles VIII, & que mal-aisément pourroit retour„ner à un si haut Estat, (car le Roi Louis XII* (14) *estoit „ marié avec Jeanne de France,) elle répondoit, qu'elle de„meureroit plustost toute sa vie Vefve d'un Roi, que de s'ab„baisser à un moindre que luy* (15). Si les intérêts de son „ Salut l'avoient engagée à se servir de la Maxime de S. „ Paul par une mesalliance, on auroit dit pour le moins, „ qu'elle n'avoit pas tant de grandeur d'ame, que de vi„gueur de corps; & l'on auroit regardé cette vigueur, „ comme un endroit foible & comme une infirmité morti„fiante. Vos amis, *ajoute Mr. Bayle* (16), ne se lassoient „ point d'exagérer la dureté qu'on a eue, en jugeant si „ différemment de la conduite des deux Sexes. On con„damne dans les femmes, ce qu'on ne blâme point dans „ les hommes..... Vous auriez pu représenter à vos A„mis, que l'injustice dont ils parloient, fournit aux fem„mes une occasion de parvenir à la gloire; car dès que „ l'usage a établi des bienséances, il est glorieux d'en su„bir le joug, & honteux de le secouer. Voudroit-on, „ ajoutoient-ils, que les Princesses Douairières fussent „ fort jalouses de leur rang, & qu'elles se gardassent bien „ de convoler en secondes noces inégales, mais qu'elles „ ne fissent point scrupule d'un commerce clandestin avec „ quelques-uns de leurs Domestiques? Ne vaut-il pas bien „ mieux qu'elles épousent un simple particulier, que de „ faire ce que faisoit Bonne Sforze (17) Reine Douairiè„re de Pologne?.... Non, Monsieur, on ne veut rien „ de semblable; on accorde que de deux maux il faut é„viter le pire, & qu'il vaut mieux se mesallier, que de „ faire l'amour d'une manière illégitime. On veut seule„ment, que d'être obligée à recourir à une basse mesal„liance, soit manquer d'une bonne qualité, & d'une très „ grande & très glorieuse perfection. L'observation que „ vos Amis firent, que les Veuves des Rois électifs ont „ plus d'occasion d'éviter les mesalliances, n'est point „ mauvaise; car on ne sauroit nier que les Peuples qui „ travaillent à remplir leur Trône vacant, ne fassent en„sorte que le choix tombe sur un Candidat qui puisse se „ marier avec la Veuve du défunt. La Veuve ne s'oublie „ pas: elle a d'ordinaire une Faction bien puissante, qu'el„le fait servir en faveur du Candidat qui la pourra é„pouser. Assez d'exemples prouvent qu'en Pologne & „ qu'en Hongrie le nouveau Monarque a succédé, tant „ au lit, qu'au Trône de son prédécesseur. On a même „ voulu quelquefois que le frère épousât la Veuve du „ frère (18), comme si l'on eût vécu sous la Loi du Lé„vitique (19).

(8) Tomaso Tomasi *ubi supra*.

(9) *Rép. aux Quest. d'un Provinc.* T. II. p. 25.

(10) Ibid. p. 222.

(11) Alexandre. *Voy.* Freinshem. *Supplem. in Curt.* L. I. 2. 2.

(12) 1 Corinth. VII. 9.

(13) *Ubi supra*.

(14) Successeur de Charles VIII.

(15) Brantome, *Dames Illustres* p. 7.

(16) P. 268.

(17) Voyez *Diction. de Bayle*, Art. ARAGON (ISABELLE D'), Rem. [*G*].

(18) Le Roi de Pologne *Jean Casimir*, élu l'an 1649, épousa la veuve de son frère *Uladislas*.

(19) Bayle ibid. p. 269. 270.

[*F*] *Une autre Princesse de la Maison d'Aragon, dont nous dirons un mot ci-dessous.*] C'est SANCHA D'ARAGON, fille naturelle d'Alphonse II. Roi de Naples, & belle-fille du Pape Alexandre VI. Voici par quelle occasion elle avoit épousé le fils du Pape. „ Le Pape & le Roi de Na„ples avoient fait une Ligue ensemble pour la défense de „ leurs Etats, aux conditions suivantes: Qu'ils fourni„roient chacun un certain nombre réglé de Troupes, pour „ la défense de celui qui seroit attaqué: Que le Pape re„nouvelleroit le droit d'Investiture du Royaume de Na„ples à Alphonse, & qu'il diminueroit la rente annuelle „ que celui-ci avoit accoutumé de lui payer: Qu'il envo„yeroit un Légat Apostolique à Naples, pour faire la Cé„rémonie du Couronnement: Qu'il éléveroit au Cardina„lat D. Louis d'Aragon, neveu d'Alphonse (20): Que le „ Roi de son côté payeroit au Pape trente mille ducats: „ Qu'on célébreroit les fiançailles de Dame Sancia fille „ d'Alphonse, avec D. Giaffre le plus jeune fils du Pape, „ & que la consommation du mariage se feroit dès que „ l'âge le permettroit: Que pour cet effet, il constitueroit „ en titre de dot, le Comté de Cariati, outre la Princi„pauté de Squilaci, avec dix mille ducats de rente tous „ les ans, le commandement de cent Hommes-d'armes „ entretenus aux dépens du Roi (21), & le Protonota„riat, qui est une des sept grandes Charges du Royaume „ de Naples; à cette condition néanmoins, que ledit „ Prince viendroit demeurer à Naples auprès d'Alphonse, „ comme en ôtage des promesses que son père avoit fai„tes (22)." Il paroit que la Dame Sancie ne fut pas fort régulière dans sa conduite; c'est ce qu'on voit par un passage de Tomaso Tomasi, qui ne rapporte l'Histoire de Béatrix d'Aragon, que pour critiquer la joie extrême que Sancia avoit fait paroitre, de ce qu'un Soldat François avoit été vaincu en duel par un Soldat Bourguignon. Pour le confondre de s'être tant réjouïe de si peu de chose, l'Historien lui représente, entre autres disgraces de sa Maison, le divorce de Béatrix Reine de Hongrie. *Dame Sancie*, ajoute Tomaso (23), *devoit lire avec des yeux pleins de larmes, les advis des tristes évènemens de sa parente avec la Maison de Borgia, si elle ne se fust pas disposée, estant bien instruite dans les arts infames de cette mesme Maison, à racheter sa vie au prix de son honneur, aussi-bien que de sa pudeur.* „ Voilà une anecdote, dit Mr. Bayle (24), „ dont je ne sai pas le détail. Je puis seulement com„prendre que la Dame Sancia s'est rendue digne d'être „ fourrée dans la liste des Dames Galantes de Brantome." Nous ne dirons rien ici des fautes de Moréri, parce que nous aurons occasion de les relever dans l'Article BORGIA. Le Lecteur peut, en attendant, consulter l'Auteur auquel nous renvoyons en marge (25).

(20) Tomas. Tomasi p. 50. Guicciard. L. I. p. 15.

(21) Il y a dans l'Anglois, *trois cens Hommes d'armes pour sa Garde*; mais Tomaso Tomasi, du moins dans la Traduction Françoise, dit *le commandement de cent Hommes*. R. D. T.

(22) A. Gordon *Life of Alexand.* VI. &c. p. 81.

(23) *Vie du Duc de Valentinois* p. 190.

(24) *Ubi supra*.

(25) Gordon *ubi supra*, in the *Appendix*, feuil. Ppppp.

ARATUS, Poëte Grec, de Soli ou Soles en Cilicie [*A*], fleurissoit vers le commencement de la cent vingt-quatrième Olympiade, du tems de Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte, & d'Antigone Gonatas Roi de Macédoine, fils de Démétrius Poliorcète. Son père s'appelloit Athénodore, & sa mère Lénodore, ou selon d'autres Létophile. Il fut Disciple de Denys d'Héraclée, [☞ du Grammairien Ménécrate d'Ephèse, des Philosophes Timon & Ménédème, & de Persée le Stoïcien (*a*). ADD.] Il étoit très bien auprès du Roi Antigone & de Phila sa femme [*B*], au mariage desquels il se trouva, &

(*a*) Fabricius *Bibl. Græc.* T. II. p. 451.

[*A*] *De Soli ou Soles en Cilicie.*] Les Grecs qui demeuroient en Cilicie, ayant corrompu leur Langage, on appelloit ceux qui parloient mal, *des gens de Soles*, Σόλοικοι; & *Solécisme*, un mauvais langage, ou un tour d'expression barbare. Cette Ville fut ensuite nommée *Pompéiople*, de Pompée le Grand, qui y transporta quelques Pirates. [☞ Asclépiade Myrléen, de Bithynie, dans le L. XI. sur les Grammairiens, cité par l'Auteur de la Vie d'Aratus publiée par Victorius & Petau, prétend que ce Poëte étoit Tarséen, & non de Soles, Ταρσέα φησὶν αὐτὸν γεγονέναι, ἀλλ' οὐ Σολέα (1). Un Savant d'Allemagne (2) a cru pouvoir concilier cette opinion avec le sentiment ordinaire, en remarquant que Tarsien peut être la même chose que Cilicien, puisque Joseph. Antiquit. Judaïq. L. I. Ch. 6. dit que l'ancien nom des Ciliciens étoit *Tarsiens*, de *Tarsus* fils de Japhet. La conjecture est certainement ingénieuse; mais ce qui ne permet pas de l'adopter, c'est que du tems d'Asclépiade, qui vivoit en même tems que Pompée, ou quelque tems après (3), cet ancien nom n'étoit plus du tout en usage: outre cela cet Auteur, comme on l'a vu ci-dessus, le nomme Tarsien, en disant expressément qu'il n'étoit point de Soles. ADD. DU TRAD.]

[*B*] *Il étoit très bien avec le Roi Antigone & Phila sa femme.*] Suidas parle d'une Epigramme qu'il avoit faite sur Phila, qui étoit fille d'Antipater. Il vint en Macédoine dans le tems des noces d'Antigone & de Phila, qui lui firent beaucoup de caresses, & il demeura à leur Cour jusqu'à sa mort. [☞ L'Auteur de cette Remarque s'est trompé, en disant que Phila étoit fille d'Antipater: de quel Antipater veut-il parler? Phila étoit fille de Stratonice, & de Séleucus Nicator Roi de Syrie: elle épousa Antigone, qui par ce mariage demeura tranquille possesseur de la

(1) *Apud* Fabric *Bibl. Græc.* T. II. p. 451. not. (*a*).

(2) Joh. And. Schmidius *Diss. de Arato*. Ienæ 1685. apud eundem.

(3) Voyez Fabric. *Bibl. Græc.* Tom. VII. p. 54. & Jonsius *de Script. Philos.* L. II. c. 10. §. 3. & c. 17. §. 2. Ienæ 1716.

& près de qui il passa le reste de sa vie (b). Aratus eut trois frères, Myris, Calondas, & Athénodore, qu'on dit qui fut le prémier qui prit la défense d'Homère contre Zoïle. Les *Phenomènes* d'Aratus, que nous avons encore, peuvent nous le faire considérer comme Astronome, & comme Poëte. Cet Ouvrage est en vers Grecs, & Ciceron l'a traduit en vers Latins. Ce Traducteur dit dans son prémier Livre *De l'Orateur*, que les Vers d'Aratus sont fort beaux & fort bons, mais que cet Auteur n'entendoit pas l'Astronomie; & l'on dit qu'il avoit pris ses matériaux d'Eudoxe (c). Nous donnerons dans les Remarques le jugement que Quintilien & d'autres ont porté de ce Poëte [C]. Les Critiques trouvent plusieurs défauts dans la Version que Cicéron a faite d'Aratus; mais ce qui peut lui servir d'excuse, c'est qu'il étoit encore fort jeune quand il la fit. Notre Poëte a eu encore d'autres Traducteurs Latins: il y en a une Version qui court le monde sous le nom de Germanicus César, & une autre de Festus Aviénus. Le Scholiaste sur la sixième Idylle de Théocrite, dit qu'il étoit intime ami d'Aratus. Grotius a donné une très bonne Edition de ce Poëme, à Leyde en 1600 in-4. en Grec & en Latin; on y trouve le Texte Grec d'Aratus, les Fragmens de la Version Latine de Cicéron, que Grotius a lui-même supplées aux endroits où il y avoit des lacunes, & les Versions de Germanicus & d'Avienus. L'illustre Editeur y a ajouté des Notes très curieuses sur Aratus, Ciceron & Germanicus, & de petites Notes sur Avienus. On ne peut douter que l'Ouvrage de ce Poëte n'ait été fort estimé dans l'Antiquité, lorsqu'on voit un si grand nombre de Scholiastes & de Commentateurs qui ont travaillé sur lui [D]; tels que sont, entre autres, Aristarque de Samos, les deux Aristylles tous deux Géomètres, les deux Evænètes, les deux Cratès, Numénius le Grammairien, Pyrrhus de Magnésie, un nommé Thalès, un nommé Zénon, & plusieurs autres dont les Ouvrages se sont perdus (d). On attribue divers autres Ouvrages a Aratus [E]. Virgile a traduit des morceaux entiers de ce Poëte [F]; & S. Paul l'a rendu en quelque manière respectable & l'a comme sanctifié, en

(b) Baillet *Jugem. des Sav.* T. III. Part. I n. 1126, p. 427. Amst. 1725.

(c) Consulter sur cet Article Mr. Fabricius *ubi supra* p. 452. 453. R. D. T.

(d) Baillet p. 429.

la Macédoine, qu'Antiochus fils de Séleucus lui disputoit. L'Auteur de la Vie d'Aratus nous apprend à quelle occasion notre Poëte alla en Macédoine. Il étoit à Athènes, où il etudioit sous le Philosophe Persée. Antigone aiant mandé celui-ci, Aratus son Disciple l'accompagna dans ce voyage, & trouva moyen par-là de s'établir à la Cour. *Σχολάσας δὲ ὁ Ἄρατος Περσαίῳ τῷ φιλοσόφῳ Ἀθήνῃσι καὶ συνελθὼν αὐτῷ εἰς Μακεδονίαν μεταπεμφθέντι ὑπ' Ἀντιγόνου, καὶ παρελθὼν εἰς τὸν Ἀντιγόνου καὶ Φίλας γάμον, καὶ εὐδοκιμήσας τὸ λοιπὸν τοῦ χρόνου διέτριψεν ἐκεῖσε* (4). J'ajouterai ici, avant que de finir, deux particularités au sujet d'Aratus. La prémière regarde le tems où il a vécu, & la seconde sa profession. Par rapport au tems où il a vécu, on dit au commencement de l'Article, qu'il fleurissoit vers le commencement de la cent vingt quatrième Olympiade. Selon le savant Dodwell (5), Antigone Gonate commença à régner vers la fin de la CXXV. Olympiade, & il régna 34 ans; d'où il semble résulter, qu'Aratus a fleuri plus tard qu'on ne le dit dans l'Article. La seconde particularité que je veux remarquer, regarde la profession d'Aratus. Les Auteurs de sa Vie disent qu'il étoit Médecin, quoique ses Ouvrages annoncent un Grammairien & un Poëte, & selon quelques-uns, un Mathématicien, ou un Astronome (6); qualité dont Cicéron ne le croit pas digne. Add. du Trad.]

(4) Fabric. *ubi supra* p. 451. not. (d).

(5) Dissert. *de Dicæarcho* § 19. *apud eund.*

(6) Fabric. ibid. p. 452.

[C] *Le jugement que Quintilien & d'autres ont porté de ce Poëte.*] Quintilien, dans le X. Livre de ses *Institutiones Oratoriæ* (7), observe que la matière qu'Aratus traitoit, fort abstraite & froide par elle-même, ne lui a pas permis d'en relever la sécheresse & la monotonie par une agréable variété, ni d'y jetter du feu & de la vivacité par des passions & des harangues; mais qu'il a tiré de son sujet tout ce qu'on en pouvoit attendre, & l'avoit choisi conforme à ses forces. *Arati materia motu caret, ut in qua nulla varietas, nullus affectus, nulla persona, nulla cujusquam sit oratio; sufficit tamen operi, cui se parem credidit.* Mr. Baillet, dans ses *Jugemens des Savans* (8), a traduit ce passage de la manière suivante. *Cependant Quintilien écrit, que la diction d'Aratus n'a ni fleurs ni ornemens, ni episodes ni varieté Poëtique, ni aucune de ces qualités qui touchent le cœur de ceux qui lisent des vers; mais il ajoute, qu'il etoit fort capable d'executer le dessein qu'il avoit entrepris.* Cette Version est très peu exacte, & ne rend en aucune manière la pensée de Quintilien; car les mots par où il finit, donnent à entendre qu'Aratus n'aiant pas voulu faire le Poëte dans la matière qu'il traitoit, s'étoit restreint à la versification. Lors donc que Mr. Baillet ajoute, *que Quintilien ne paroit pas beaucoup conforme à Ciceron, ni pour la matière ou le fond du sujet, ni pour la forme ou la structure des vers*, ce Critique se trompe, puisque Quintilien, bien loin d'attaquer la structure des vers d'Aratus, confirme au contraire ce qu'en a dit Ciceron, qui les appelle *ornatissimos, atque optimos*, très beaux & très bons. Mr. Baillet observe, que la matière d'elle-même ne pouvoit devenir entre ses mains le sujet d'une véritable Poësie; & c'est, à ce qu'il croit, la raison qui a porté Louis Castelvétro, dans son *Commentaire sur la Poëtique d'Aristote*, à le faire passer pour un Versificateur, plutôt que pour un véritable Poëte. [☞ Maxime de Tyr, Philosophe Platonicien, paroit avoir eu une haute idée d'Aratus; il le nomme *un Poëte dont l'autorité n'est pas inferieure à celle d'Homère*, *ποιητὴς ἄλλος οὐδὲν ἀδοξότερος τοῦ Ὁμήρου* (9). Et Ovide s'exprime sur son sujet d'une manière qui en fait l'éloge:

(7) Cap. I.

(8) T. III. Part. I. n. 1126. p. 428.

Cum Sole & Lunâ semper Aratus erit (10).

Add. du Trad.]

(9) Maxim. Tyr. *Diss.* XIV p. 157. ex Edit. Heinsii *Lugd. Bat.* 1614. in-8.

(10) *Amor.* L. I. Eleg. 15.

[D] *On ne peut douter que l'Ouvrage de ce Poëte n'ait été fort estimé ..... lorsqu'on voit un si grand nombre de Scholiastes &c.*] Le Catalogue s'en trouve à la fin du Traité Isagogique imprimé sous le faux nom d'Eratosthène, ou d'Hipparque, sur les Phénomènes d'Aratus. Mais il ne faut pas croire, comme le remarque Mr de la Monnoye dans ses Notes sur Baillet (11), que les Auteurs rapportés au nombre de trente-sept dans ce Catalogue, aient tous été des Commentateurs de ce Poëte, plusieurs d'entre eux n'aiant fait que de légères remarques par occasion sur quelques endroits de son Poëme; & Callimaque, nommé parmi ceux qui ont illustré Aratus*, n'aiant parlé de lui que comme d'un Imitateur des Astronomiques d'Hesiode. [☞ La remarque de Mr. de la Monnoye est tellement fondée, que parmi ceux que Mr. Baillet nomme, & que l'Auteur Anglois a nommés après lui dans l'Article ci-dessus, ni Aristarque de Samos, ni Thalès, ne peuvent être mis au nombre des Scholiastes ou des Commentateurs d'Aratus, ces Auteurs n'aiant fait que travailler sur l'Astronomie, qui fait le sujet de son Poëme (12). Il ne falloit pas oublier dans ce Catalogue, Hipparque de Bithynie, postérieur environ d'un Siecle à Aratus, & dont nous avons encore un Commentaire sur les Phénomènes d'Eudoxe, d'Aratus, & sur le Commentaire qu'avoit fait sur Aratus Attale le Rhodien, qui avoit revu, éclairci, & commenté le Poëme dont nous parlons. Hipparque fait voir, qu'Aratus a suivi Eudoxe; mais que ces deux Auteurs, aussi-bien qu'Attale, se sont souvent trompés (13). Nous avons aussi le Traité Isagogique d'Achille Tatius d'Alexandrie sur Aratus, dans lequel il traite savamment de l'Origine de l'Univers, des Elémens & de la Sphère. Au reste, il ne faut pas confondre ce *Traité Isagogique* avec celui dont il est parlé au commencement de cette Remarque; celui d'Achille Tatius n'est que le commencement d'un Commentaire sur Aratus. Il y a encore un autre Commentaire imparfait, qui est plus savant, & à la tête duquel il y a une Dissertation curieuse sur la Vie d'Aratus; ces deux derniers Commentaires sont anonymes. Les quatre Ouvrages dont on vient de parler, & quelques autres du même genre, ont été publiés par Pierre Victorius à Florence 1567. in-folio. Il promit d'en donner une Version Latine, cependant c'est le P. Pétau qui les a traduits, & qui en a donné une nouvelle Edition en y joignant divers autres Ouvrages, à Paris en 1630, réimprimée à Amst. en 1703 avec diverses autres Pièces, & faisant comme le 3. Volume du grand Ouvrage *de Doctrina Temporum*. Enfin nous avons encore des Scholies sur tout le Poëme d'Aratus, qui sont ordinairement attribuées dans les Editions à Théon d'Alexandrie; mais elles sont de diverses mains, comme l'a très bien remarqué Grotius (14). *Sciendum est, Scholia Aratea non esse unius Theonis, sed & aliorum; nam & sæpe idem iteratur, quod Scholiastæ facere non solent, & contrariæ sententiæ inferuntur.* Saumaise sur Solin, & Bochart, citent encore un Scholiaste manuscrit (15). Add. du Trad.]

(11) *Ubi supra* p. 429.

(12) Fabric. *Biblioth. Græc.* T. II. p. 454. in not. *.

(13) Id. ib. p. 470.

(14) *Ad Aratum* p. 24. *apud* Fabricium *ubi supra* p. 457.

(15) Voyez Fabric. *loc. cit.*

[E] *On attribue divers autres Ouvrages à Aratus.*] Suidas fait mention d'Hymnes à l'honneur de Pan; d'une Astrologie & Astrothésie; d'une Epigramme sur Phila, femme d'Antigone; d'une Anatomie, à Pausanias de Macédoine; de Corrections sur l'Odyssée d'Homère &c. [☞ Pour avoir une juste idée de tous les Ouvrages attribués à Aratus, il faut consulter le Catalogue qu'on en trouve dans le savant Mr. Fabricius (16), qui rapporte non seulement ceux que Suidas a indiqués, mais un grand nombre d'autres, dont l'Auteur de sa Vie publiée par Victorius, & ses Scholiastes, font mention. Comme on n'en connoit que les Titres, je n'ai pas cru devoir les rapporter ici. Add. du Trad.]

(16) Ibid. p. 461-462.

[F] *Virgile a traduit des morceaux entiers de ce Poëte.*] En voici quelques exemples.

Καί μιν πειραίνουσι δύω πόλοι ἀμφοτέρωθεν·
Ἀλλ' ὁ μὲν οὐκ ἐπίοπτος, ὁ δ' ἀντίος ἐκ βορέαο
Ὑψόθεν ὠκεανοῖο· δύω δέ μιν ἀμφὶς ἔχουσαι
Ἄρκτοι ἅμα τροχόωσι ——————
Τὰς δὲ δι' ἀμφοτέρας οἵη ποταμοῖο ἀποῤῥὼξ,
Εἰλεῖται μέγα θαῦμα, Δράκων, περί τ' ἀμφί τ' ἐαγὼς (17).

(17) Aratus *in Phænomenis.*

Mun-

(e) Voyez Fabricius *Bibl. Græc.* T. II. p. 452.

en le citant [G]. [☞ Suidas dit qu'Aratus mourut auprès du Roi Antigone, & par conséquent en Macédoine. Il faut donc qu'on lui ait élevé un *Cénotaphe* dans sa Patrie, ou que l'on y ait transporté son corps; car quelques Auteurs assurent que son Tombeau étoit à Soles (e). ANN. DU TRAD.]

Mundus ut ad Scythiam Riphæasque arduus arces
Consurgit, premitur Libyæ devexus in austros.
Hic vertex nobis semper sublimis; at illum
Sub pedibus Styx atra videt, Manesque profundi.
Maximus hic flexu sinuoso elabitur anguis
Circum, perque duas in morem fluminis Arctos,
(18) Virgil. Georg. L. I. vers. 240. *Arctos, Oceani metuentes æquore tingi* (18)

Σῆμα δέ τοι ἀνέμοιο καὶ οἰδαίνουσα θάλασσα
Γιγνέσθω καὶ μακροὶ ἐπ' αἰγιαλοὶ βοόωντες,
Ἀκταί τ' εἰνάλιοι, ὁπότ' εὔδιοι ἠχήεσσαι
(19) Aratus in Διοσημείαις. Γίγνονται, κορυφαί τε βοώμεναι οὔρεος ἄκραι (19).

Continuo ventis surgentibus, aut freta ponti
Incipiunt agitata tumescere, & aridus altis
Montibus audiri fragor: aut resonantia longe
(20) Virg. Georgic. L. I. vers. 352. *Littora misceri, & nemorum increbescere murmur* (20).

Ἠελίοιο δέ τοι μελέτω ἑκάτερθεν ἰόντος,
Ἠελίῳ καὶ μᾶλλον ἐοικότα σήματα κεῖται
(21) Aratus ubi supra. Ἀμφοτέροις, δύνοντι, καὶ ἐκ περάτης ἀνιόντι (21).

Sol quoque & exoriens, & cum se condet in undas,
(22) Georg. L. I. vers. 438. *Signa dabit* (22).

[G] *S. Paul l'a rendu en quelque manière respectable, & l'a comme sanctifié, en le citant.*] C'est dans le Discours qu'il fit au milieu de l'Aréopage d'Athènes (23), où il dit aux Athéniens, qu'*un de leurs Poëtes a dit*, τοῦ γὰρ γένος ἐσμέν, *Nous sommes sa race.* Ce sont les prémiers mots du cinquième vers des Phénomènes d'Aratus. Le but de S. Paul en citant ces paroles du Poëte, est de faire voir, qu'étant la race de Dieu, nous ne devons pas nous faire des idées si basses de la Divinité, que de nous imaginer qu'elle puisse être semblable à l'or ou à l'argent, ou à quelque autre Ouvrage humain. Les Poëtes étoient en quelque manière les Prophètes du Paganisme; c'étoit eux qui conservoient les Genealogies de leurs Dieux, & les Cérémonies de leur Religion. S. Paul cite Aratus, qui étoit son compatriote, étant tous deux de Cilicie. Voici le sens de tout le passage auquel S. Paul fait allusion: *Nous devons commencer par Jupiter, qu'il n'est pas permis d'oublier. Tout est rempli de Jupiter: il remplit les Rues, les Places, & les Assemblées des hommes. Il remplit les Cieux & la Terre, & en quelque lieu que nous soyons, nous avons tous besoin de lui.* Le P. Calmet remarque sur ce passage, que le dessein de S. Paul n'est pas de faire de Jupiter un Etre réel; mais qu'il se sert de son nom, comme du nom de Dieu, selon l'idée des Paiens devant lesquels il parloit, & qu'il raisonne contre eux par leurs propres principes. S'il est vrai que Jupiter, ou la Divinité, soit présente par-tout, & que nous ayons un besoin continuel de son influence & de son secours pour subsister; il s'ensuit que Dieu ne peut être corporel, ni loin de nous, ni insensible à nos actions. Lucain dans sa Pharsale dit très bien dans ce sens:

(23) Act. XVII. 28.

Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris.

„ Tout ce que nous voyons est cet Etre suprême,

„ Ou du moins c'est pour nous un crayon de lui-même.

Brébeuf, Pharsale L. IX. p. 373. & ailleurs:

——— *Jovis omnia plena.*

„ Nous trouvons Dieu par-tout, par-tout il parle à nous.

Les Stoïciens & les Platoniciens croyoient que Dieu étoit l'Ame du Monde, & qu'il donnoit la vie, le mouvement & l'être à toutes les Créatures. Cette opinion est susceptible d'un tour favorable, puisqu'il est certain que Dieu est le prémier principe de tout. Mais si on y donne un sens grossier, & que l'on conçoive que Dieu est comme répandu dans tous les Etres, ainsi que ces Philosophes semblent l'avoir quelquefois entendu, cette notion est absolument contraire à la Nature Divine. Virgile, dans le Livre IV. de ses Géorgiques, dit:

——— *Deum namque ire per omneis*
Terrasque tractusque maris, cœlumque profundum;
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas.

On trouve un passage très remarquable dans la Traduction d'Apulée du Livre *de Mundo*, où il est dit, que c'est une opinion ancienne, & qui a été universellement reçue parmi les hommes, & profondément gravée dans tous les esprits, que Dieu est l'Auteur & le Principe de tous les Etres, que c'est lui qui conserve & soutient tout ce qu'il a créé, & qu'il n'y a aucune Créature qui ait par elle-même la vertu de subsister, indépendamment du concours de Dieu. Les Poëtes ont osé suivre cette opinion, en affirmant *que nous trouvons Dieu par-tout*; & que c'est par sa présence, que la pensée non seulement, mais les yeux, les oreilles & tout le corps, ont la vertu d'agir: *Vetus opinio est, atque cogitationes omnium hominum penitus insedit, Deum esse originis & haberi auctorem, Deumque ipsum salutem esse, & perseverantiam earum, quas effecerat, rerum. Neque ulla res est tam præstantibus viribus, quæ viduata Dei auxilio sui natura contenta sit. Hanc opinionem Vates sequuti profiteri ausi sunt*, Omnia Jove plena esse, *cujus præsentia non jam cogitatio sola, sed oculis & aures & sensibilis substantia comprehendit.* Nous remarquerons ici avec le P. Calmet, que l'exemple de S. Paul, qui cite un Poëte Paien, peut servir à justifier ceux qui employent de pareilles citations dans leurs discours. Clément d'Alexandrie, dans le VI. Livre de ses *Stromates* *, dit que S. Paul a conseillé aux Chrétiens de lire quelquefois les Livres des Paiens, & entre autres ceux des Sibylles & d'Hystaspe; & il rapporte la substance du Discours de l'Apôtre sur ce sujet. Mais Clément d'Alexandrie étoit quelquefois un peu trop facile à ajouter foi à des Ouvrages supposés: il y a de l'apparence qu'il a tiré ce qu'il rapporte à ce sujet, de quelque Livre apocryphe & de peu d'autorité; & l'on pourroit conjecturer avec vraisemblance, que ceux qui inventérent les Ecrits des Sibylles & d'Hystaspe, avoient aussi inventé cette Histoire, pour concilier du respect & de l'autorité à ces Ouvrages de leur invention.

* C'est à la p. 636. de l'Ed. de Paris 1641. R. D. T.

ARATUS, de Sicyone, étoit fils de Clinias [A] & d'Aristodame. Son pére aiant été tué par Abantidas, qui se fit Tyran de Sicyone (a), Aratus, qui n'étoit âgé que de dix-sept ans *, ne se sauva qu'avec peine [B]. On l'envoya secrettement à Argos, où le souvenir de la mort de son pére, & ses propres disgraces, allumérent bientôt en lui la haine la plus violente contre la Tyrannie, & elle s'augmenta toujours avec l'âge. Dans sa jeunesse, il se plaisoit si fort aux exercices du corps [C], qu'il négligea en quelque manière l'étude de l'Eloquence, si nécessaire à un homme qui devoit se voir un jour à la tête d'une puissante République. Il paroit cependant par ses Commentaires, dont nous parlerons dans la suite, que cet Art ne lui étoit point absolument inconnu. A mesure qu'il avançoit en âge, les vertus & les grandes qualités qui brilloient en lui, faisoient que les Bannis de Sicyone avoient particulierement les yeux sur lui, le regardant comme leur ressource, & comme leur futur Libérateur. Aussi avoit-il à peine vingt ans, qu'il conçut le dessein de délivrer Sicyone de la Tyrannie, & il exécuta ce dessein heureusement (b) [D]. Cela arriva la quatriéme année de la cent-trente & unié-

(a) Voyez l'Article ABANTIDAS.

* C'est une faute, il n'avoit que sept ans. R. D. T.

(b) Plutarch. in *Arato*. Oper. Tom. I. p. 1030.

[A] *Etoit fils de Clinias.*] C'est ce que Plutarque (1) & Pausanias (2) avancent, comme un fait incontestable. Mais comme on aime à trouver du merveilleux dans la naissance des Grands-Hommes, & qu'il sembloit que c'étoit rehausser leur gloire, que de les faire descendre de quelque Dieu, les Sicyoniens prétendoient qu'Aratus étoit fils d'Esculape, qui avoit eu commerce avec la mère d'Aratus sous la figure d'un Dragon (3); & l'on voyoit du tems de Pausanias dans le Temple d'Esculape à Sicyone, une Statue d'une femme assise sur un Dragon, que le peuple disoit représenter Aristodame mère d'Aratus, qui selon eux eut pour pére Esculape (4). Nous remarquerons ici en passant, que Clinias pére d'Aratus avoit été pendant quelque tems prémier Magistrat de Sicyone (5).

[B] *Aratus . . . . . ne se sauva qu'avec peine.*] Le Tyran cherchoit cet enfant, pour le faire mourir. Errant par la Ville saisi de frayeur, & sans aucun secours, Aratus entra par hazard dans une maison pour s'y cacher. Il se trouva que c'étoit la maison de la sœur d'Abantidas, mais qui avoit épousé Prophante frère de Clinias, & qui par conséquent étoit tante d'Aratus. Cette généreuse femme le cacha avec grand soin, & la nuit venue, elle l'envoya secrettement à Argos (6).

(1) Plutarch. in *Arato*. Oper. Tom. I. p. 1028.

(2) *In Corinth.* ou L. II. ch. 8 de la Trad. de l'Abbe Gedoyn.

(3) Pausanias in *Messeniac.* ou L. IV. ch. 14.

(4) Idem in *Corinth.* ou L. II. ch. 10.

(5) Ibid. ch. 8.

[C] *Il se plaisoit fort aux exercices du corps.*] Se trouvant un corps bien fait & d'une constitution forte & robuste, il s'exerçoit à la Lutte. Il s'attacha particulièrement au *Pentathle*, qui consistoit en cinq sortes d'Exercices, la Lutte, la Course, le Saut, l'Exercice du Disque & celui du Javelot; & il remporta le Prix (7). [☞ D'autres mettent au lieu de l'Exercice du Javelot, celui du Pugilat. Le Disque ou le Palet étoit une masse de bois, de pierre, ou de métal, soit fer soit cuivre, que l'Athlète jettoit en l'air, & qu'il poussoit aussi loin qu'il lui étoit possible. Ceux qui seront curieux de voir en détail ce qui concerne ces anciens Exercices des Grecs, pourront consulter les Mémoires du savant Mr. Burette sur ce sujet (8). ADD. DU TRAD.]

[D] *Il conçut le dessein de délivrer Sicyone de la Tyrannie,* &

(6) Plutarch. ubi supra.

(7) Id. ibid.

(8) *Mémoir. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lettr.* T. IV. p. 318-475 de l'Edit. de Hollande.

unième Olympiade (c). Un grand nombre de Citoyens qui avoient été bannis par les Tyrans, ou qui s'étoient exilés volontairement, retournérent à Sicyone, y voyant la Liberté rétablie. Ils réclamérent d'abord leurs biens, qui avoient été confisqués par les Tyrans, & donnés à d'autres. Cette affaire mit Aratus dans un grand embarras, & lui causa beaucoup d'inquiétude, parce qu'il voyoit des semences de division & de discorde dont il craignoit les suites; mais il trouva moyen de les étouffer, & de terminer cette affaire à la satisfaction des intéressés: il restitua le prix des Terres à ceux qui les avoient achetées, & les rendit aux anciens propriétaires (d) [E]. Sicyone étant libre, Aratus crut que le parti le plus sûr pour la mettre à couvert des entreprises des Macedoniens, étoit de l'unir à la Ligue des Achéens, dont les Coutumes & les Loix lui avoient toujours extrémement plu (e). Huit ans aprés, aiant été élu Général des Achéens pour la seconde fois, il se rendit maitre de la Citadelle de Corinthe (f), appellée avec raison *les Entraves de la Gréce*, parce qu'elle commandoit entiérement le passage du Péloponnése dans le Continent (g). Il rendit donc un service signalé à toute la Gréce, en tirant cette Citadelle du pouvoir des Macédoniens; mais il n'est pas facile de justifier les moyens qu'il employa [F], si ce n'est par cette Maxime, que tout stratagème, employé contre un Ennemi dont on

(c) L'an 501 de Rome, 253 av. J. C. Petav. *Rat. Temp.* Part. IV. L. IV. c. 4.

(d) Pausanias *in Corinth.* ou L. II. ch. 8.

(e) Pausanias *ibid.* Polyb. *Hist.* L. II. p. 128. c. 43. du Latin de Casaubon, in-9 Typ. Wechel. 1610.

(f) Nommée en Grec *Acro-Corinthos.*

(g) Plutarch. *ubi supra* p. 1034.

& il exécuta ce dessein heureusement.] La manière dont il s'y prit est tout-à-fait extraordinaire; & son dessein parut si chimérique à plusieurs de ceux à qui il s'en ouvrit, & ils firent tant d'efforts pour l'en détourner, que s'il eût eu le malheur de ne pas réussir, il eût passé pour le plus imprudent de tous les hommes. D'abord il délibéra avec quelques-uns des autres Bannis, sur le lieu dont ils pourroient s'emparer dans le territoire de Sicyone, pour faire la guerre au Tyran. Pendant qu'ils raisonnoient sur cet article, il arriva à Argos un homme qui s'étoit échappé des prisons de Sicyone, & qui indiqua à Aratus & à ses Amis un endroit de la muraille, par où il étoit très facile d'entrer dans la Ville par escalade. Aratus envoya d'abord quelques personnes sur les lieux, pour examiner la chose: ceux-ci à leur retour confirmérent le rapport du prémier, mais ils ajoutérent, que la difficulté étoit de ne pas être découverts, parce qu'il y avoit un Jardinier proche de ce seul endroit accessible, & que cet homme avoit de petits Chiens, qui ne manqueroient pas d'aboyer & de donner l'allarme. Pour lever cette difficulté, Aratus envoya cinq hommes, qui devoient se dire des Voyageurs & demander le couvert au Jardinier, pour le tenir renfermé dans la maison, lui & ses Chiens. Il y avoit encore une autre difficulté; c'est que Nicoclès Tyran de Sicyone, se défiant toujours d'Aratus, tenoit constamment des Espions à Argos, pour lui rendre compte de ses actions. Aratus, pour leur donner le change, fit semblant d'être entiérement livré aux plaisirs; ce qui lui réussit si bien, que les Espions de Nicoclès se moquoient entre eux des frayeurs qu'inspiroit au Tyran un jeune-homme, qui ne pensoit dans son exil, qu'à passer agréablement son tems. Mais à l'heure donnée, Aratus accompagné de ses Amis, & de tout ce qu'il avoit pu rassembler de gens, tant libres qu'esclaves, se rendit à l'endroit des murailles marqué. Ils y montérent, non sans courir risque d'être découverts, soit par le Guet, qui passa, soit par les petits Chiens du Jardinier & par un Chien de chasse, dont les aboyemens allarmérent la Garde, qui demanda s'il y avoit quelque chose de nouveau? Heureusement, celui à qui le Chien de chasse appartenoit, répondit, que l'aboyement des autres l'avoit réveillé; soit qu'il le crût ainsi, soit que soupçonnant le dessein d'Aratus, il le voulût favoriser. Quoi qu'il en soit, cela rassura les Soldats d'Aratus, & leur donna courage, parce qu'ils se flattérent qu'ils trouveroient dans la Ville nombre de personnes disposées à les favoriser dans leur entreprise. Après quelque peine, ils escaladérent la muraille; & étant entrés dans la Ville, ils marchérent droit à la maison de Nicoclès. Ils firent prisonniers tous les Soldats de sa Garde, sans en tuer aucun. Aratus envoya d'abord, pour assembler les Amis qu'il avoit dans la Ville. Il commençoit à faire jour, & le peuple ne sachant rien de ce qui se passoit, s'assembloit en tumulte sur la Place. Aratus leur envoya un Héraut, qui cria à haute voix, qu'*Aratus fils de Clinias appelloit les Citoyens à la Liberté.* Aussi-tôt ils coururent au Palais de Nicoclès, & y mirent le feu. Le Tyran, voyant le danger où il étoit, se sauva par des conduits souterrains. Les Citoyens & les Soldats, apprenant qu'il s'étoit échappé, éteignirent le feu & pillérent son Palais, ce qu'Aratus ne trouva pas à propos d'empêcher. Plutarque, qui raconte cet événement (9), observe que Sicyone fut mise en liberté, sans qu'il y eût un seul homme de tué ou de blessé de part ni d'autre, Aratus aiant conservé cette action pure & nette du sang des Citoyens.

[E] *Il restitua le prix des Terres à ceux qui les avoient achetées, & les rendit aux anciens propriétaires.*] Pausanias rapporte le fait en peu de mots, & comme il est très concis dans ce qui regarde Aratus, il ne nous dit point où celui-ci put trouver tout l'argent dont il eut besoin pour faire une restitution aussi considérable, puisque, selon Plutarque (10), il y eut plus de cinq-cens personnes qui retournérent à Sicyone. Mais ce dernier nous apprend, qu'Aratus avoit reçu de Ptolomée Roi d'Egypte un présent de vingt-cinq talens (11). Il distribua cette somme parmi les pauvres Citoyens, & en employa une partie à racheter des prisonniers. Mais comme il avoit besoin de sommes plus considérables pour racheter les Terres des Bannis, il prit le parti de faire lui-même le voyage d'Egypte, où il gagna de plus en plus les bonnes graces de Ptolomée, qui lui promit cent cinquante talens. Aratus en emporta d'abord quarante avec lui, en partant pour le Péloponnése; & le Roi aiant partagé les autres en divers payemens, il les envoya ensuite par parties. Plutarque, qui rapporte cette histoire, nous apprend qu'un des moyens par lesquels Aratus avoit gagné les bonnes graces de Ptolomée, c'étoit en lui faisant présent de plusieurs Portraits & Tableaux des plus grands Maitres de la Gréce, Aratus étant lui-même Connoisseur. Ce que Plutarque ajoute, lui fait encore plus d'honneur, & est une preuve de sa modestie & de sa sagesse. On le nomma seul Arbitre souverain & Maitre absolu pour terminer les différends des Bannis, & pour régler leurs partages. Mais il ne fut pas assez présomptueux, pour se charger seul de la décision de cette affaire: il choisit quinze des Citoyens les plus estimés de la Ville, qu'il prit pour Ajoints, & avec lesquels, après un fort grand travail & de longues séances, il parvint à rétablir l'amitié & la paix entre les habitans; ce qui lui attira l'estime & l'affection de tout le monde. Le Public l'éleva aux honneurs, & les Bannis lui érigérent à leurs dépens une Statue, sur laquelle ils firent graver une Inscription très glorieuse pour lui. Antigone Roi de Macédoine, voyant qu'Aratus avoit su par sa prudence se dérober à l'envie & à la jalousie de ses Concitoyens, & qu'il étoit fort avant dans la faveur de Ptolomée Roi d'Egypte, résolut de le rendre suspect à ce Prince, ou du moins de le gagner & de le mettre dans ses propres intérêts. Mais voyant qu'il étoit à l'épreuve des présens, il lui envoya une partie d'un Sacrifice qu'il avoit offert aux Dieux à Corinthe (12), ce qui étoit un grand honneur; & dans un repas public, il en fit un grand éloge. „ Je pensois, *dit il*, „ que ce jeune Sicyonien ne fût que d'un caractère courageux, aimant la Liberté de son Pays & de ses Concitoyens; mais je vois à présent que de plus il juge sainement du mérite & des affaires des Princes. Car ci-devant il ne faisoit aucun cas de nous (parlant de lui-même & des Macédoniens), fondant toutes ses espérances sur un secours étranger (celui de Ptolomée), & faisant beaucoup de cas des richesses d'Egypte, entendant parler de tant d'Eléphans, de si puissantes Flottes, & d'une Cour si magnifique. Mais aiant vu tout cela de plus près, & connu par lui-même la vanité du faste Egyptien, il s'est entiérement dévoué à mon service: ainsi je suis résolu de l'employer dans mes affaires, & je vous ordonne à tous d'être de ses amis." Ce discours, fait en public en présence de beaucoup de monde, donna occasion aux envieux d'Aratus de tâcher de le rendre suspect à Ptolomée, auquel ils mandérent promptement ce qui s'étoit passé. Ce Prince fit faire des plaintes à Aratus, d'un changement qui lui étoit si injurieux (13): & il y a de l'apparence, que celui ci n'eut pas de peine à se justifier, quoique Plutarque n'en dise rien.

[F] *Mais il n'est pas facile de justifier les moyens qu'il employa.*] Nous remarquerons d'abord, que les Achéens étoient en paix avec Antigone, quand Aratus se rendit maitre de la Citadelle de Corinthe. Mais on dira peut-être en sa faveur, qu'il est toujours beau de délivrer un Pays de l'Esclavage; qu'on n'est plus tenu à rien envers un Tyran, qui rompt tous les liens de la Société; & que les Macédoniens n'aiant aucun droit sur ceux de Corinthe, Aratus & tout autre étoit en droit de leur aider à recouvrer leur Liberté, sans manquer à aucun devoir & sans violer aucune Loi naturelle. Ne taxons donc point Aratus à cet égard: mais la manière dont il s'empara de la Citadelle de Corinthe, semble avoir quelque chose de bas, & d'indigne d'un homme de cœur. Voici, selon Plutarque, de quelle manière la chose se passa (14). Il y avoit à Corinthe quatre frères, Syriens de naissance, dont l'un nommé Dioclès étoit Soldat de la Garnison du Château. Les trois autres aiant volé les deniers du Roi, se retirérent à Sicyone chez un Banquier nommé Egias, qu'Aratus employoit. Dans la conversation, l'un de ces Syriens dit, qu'en allant voir à la Citadelle Dioclès son frère, il avoit remarqué un endroit par lequel il ne seroit pas fort difficile d'entrer dans la Place. Egias lui répondit là-dessus en riant: „ Vous êtes bien fous de vous amuser à voler un peu d'argent au Roi, ce qui ne peut déranger ses affaires en rien; tandis qu'il dépend de vous de le ruïner entièrement en une heure de tems, & de vous enrichir vous-mêmes tout d'un coup. Ignorez-vous que les Voleurs sont punis aussi sévèrement que les Traitres?" Ergine (c'étoit le nom du Syrien) entendit bien ce qu'on vouloit lui dire, & promit de sonder sur cela son frère Dioclès. Il alla le trouver, & peu de jours après il revint, & se chargea de conduire Aratus à l'en-

(9) Plutarch. *ubi supra* p. 1029-1032.

(10) Ibid.

(11) Voyez Prideaux *Préf. de l'Hist. des Juifs*, sur le montant de cette somme.

(12) Qui étoit alors en la puissance des Macédoniens.

(13) Plutarch. *ubi supra* p. 1032.

(14) Ibid. p. 1033.

on a tout à craindre, est honorable & légitime. Les Corinthiens aiant ainsi recouvré leur Liberté par la prise de leur Citadelle sur les Macédoniens, s'unirent par le conseil d'Aratus à la Ligue des Achéens (*b*). Ceci arriva la prémiére annee de la cent-trente-quatrième Olympiade (*i*). La même année il prit aussi par stratagême la Ville de Mégare, & la soumit aux Achéens. L'heureux succès qu'il eut dans toutes ses entreprises, lui acquit un grand crédit parmi les Achéens; & pour soutenir sa réputation, il tourna toutes ses vues à chasser les Macédoniens du Péloponnése, & à rétablir toutes les Villes dans leur ancienne Liberté & dans l'usage de leurs Loix (*k*). Et comme il s'apperçut que l'argent étoit une voie plus courte que les armes pour gagner les hommes, il la mit souvent en usage. Il donna cent-cinquante talens à Diogène, Gouverneur de plusieurs Villes (*l*) pour les Macédoniens, pour qu'il les remît aux Achéens, comme il fit. Il persuada aussi à Aristomaque Tyran d'Argos de rendre la Liberté à cette Ville [*G*], & de l'unir à la Ligue Acheenne (*m*) : mais, comme le remarque Pausanias (*n*), l'homme ne réussit jamais dans toutes ses entreprises. Aratus, qui avoit tant travaillé à abaisser la puissance des Macédoniens, fut enfin lui-même obligé d'avoir recours à Antigone leur Roi. Cléomène Roi de Sparte aiant remporté une Victoire complette sur les Achéens commandés par Aratus, ce Général commença à craindre pour la Liberté des Achéens & pour celle de Sicyone sa Patrie. Il avoit d'autant plus de raison de redouter la puissance de Cléomène, que ce Prince avoit fait alliance avec les Etoliens [*H*] & avec Antigone, que Démétrius Roi de Macedoine avoit en mourant établi Tuteur de Philippe son fils encore enfant (*o*). Aratus jugea nécessaire de détacher Antigone de cette Alliance, & de l'engager dans les interets des Acheens ; & quoique diverses raisons rendissent ce dessein assez difficile à executer [*I*], Aratus trouva moyen d'y réussir par son habileté & sa prudence, & d'attirer Antigone

(*b*) Polyb. *l.* II. c. 43. p. 115.

(*i*) Ibid. *Hist. Polyb.* l'an de Rome 510. & 241. avant J. C.

(*k*) Polyb. L. II. c. 41. p. 118.

(*l*) *Pyrée, Munichia, Salamine,* & *Sunium.*

(*m*) Plutarch. *ubi supra* p. 1043. Pausan. *in Corinth.* c. 8. Polyb. *ubi supra* c. 43.

(*n*) *Ubi supra.*

(*o*) Polyb. L. II. c. 45. p. 119.

à l'endroit où la muraille n'avoit pas plus de quinze pieds de hauteur, & de lui aider avec son frère à prendre le Château. Aratus de son côté promit de leur donner soixante talens, si l'affaire réussissoit ; sinon, qu'il leur feroit présent à chacun d'une maison & d'un talent. Mais comme les traitres avoient stipulé que les soixante talens seroient déposés chez Egias pour leur sureté, & qu'Aratus ne les avoit pas, & ne vouloit pas les emprunter, de peur de donner du soupçon & d'éventer son entreprise; il prit la plus grande partie de sa vaisselle d'or & d'argent, & les joyaux de sa femme, & les mit en gage chez le Banquier pour toute la somme. Aratus se rendit ensuite pendant la nuit à la Citadelle, avec tout ce qu'il put mener de Soldats, sans être découvert ; & avec le secours de Dioclés il se rendit maitre de la Place, non sans courir risque de la vie. Plutarque observe ici, qu'Aratus avoit l'ame si grande, & qu'il étoit enflammé d'une si vive ardeur pour les belles actions, que sachant qu'Epaminondas & Phocion avoient été estimés les plus justes & les plus gens de bien de toute la Gréce, pour avoir refusé les présens qu'on leur offroit, & avoir fait plus de cas de la Vertu que de toutes les richesses du monde; il alla jusqu'à sacrifier des sommes considérables, même à l'insu de ses Concitoyens, pour le service du Public. C'est-là, sans contredit, une action bien glorieuse. Mais il est question de savoir si la trahison qu'il employa, & les scélérats dont il se servit, ne ternissent pas un peu l'éclat de l'action, & si ces moyens méritent les magnifiques éloges que Plutarque en fait.

[*G*] *Il persuada à Aristomaque Tyran* d'*Argos de rendre la Liberté à cette Ville.*] Comme le récit de Plutarque est plus détaillé que celui de Polybe & de Pausanias, nous suivrons ici le prémier (15). Il dit qu'Aratus, voyant que les principales Villes d'alentour de Sicyone étoient libres & vivoient selon leurs Loix, étoit indigné qu'Argos fût encore dans la servitude, & qu'il résolut de se défaire du Tyran Aristomaque. Il trouva bientôt assez de gens, qui entrérent dans ses vues: leurs Chefs étoient Æschyle, & Chariméne le Poëte. Mais comme ils n'avoient point d'épées, le Tyran aiant defendu sous des peines très sévéres d'en avoir & d'en porter, Aratus fit faire plusieurs courtes dagues, qu'il envoya secrettement à Argos. Chariméne aiant communiqué l'entreprise à une personne qui n'étoit pas du goût d'Æschile & des autres Conjurés, ils résolurent d'exécuter le projet sans Chariméne, qui pour s'en venger découvrit la Conspiration à Aristomaque, ce qui obligea les Conjurés à se sauver en diligence à Corinthe. Peu de tems après, Aristomaque fut tué par ses Domestiques; & Aristippe, encore plus détestable Tyran que lui, se saisit de la Domination. Aratus, avec tout ce qu'il put assembler de jeunes-gens en état de porter les armes, ne laissa pas de se rendre en diligence à Argos, dans l'espérance d'y trouver le peuple disposé à secouer le joug de la Tyrannie; mais à son grand regret, il reconnut que ceux qui sont accoutumés à porter le joug de la Servitude, n'en sentent plus le poids: personne ne se rangea de son côté, & il fut obligé de s'en retourner, aiant attiré sur les Achéens le blâme d'avoir pris les armes en pleine paix. Aristippe les appella en Justice par devant les Mantinéens, & Aratus n'aiant point paru pour plaider sa Cause, les Achéens furent condamnés à une amende de trente mines, c'est-à-dire d'environ quatre-vingts livres sterling (16): & Aristippe résolut de faire tuer Aratus, avec le secours du Roi Antigone. Plutarque rapporte ensuite fort en détail une bataille qui se donna entre les Achéens & les Argiens, dans laquelle Aratus fut blessé, mais où il remporta la Victoire. Il ne put néanmoins se rendre maitre de la Ville d'Argos, ni la remettre en liberté, Agias & Aristomaque le Jeune (apparemment fils de l'autre) s'y étant jettés avec des Troupes, & s'en étant emparés. C'est ce second Aristomaque, qu'Aratus engagea à rendre la Liberté aux Argiens. On trouvera peut-être, qu'il est difficile de concevoir comment un seul homme, ou si l'on veut, une seule Nation, a pu obliger un si grand nombre de Tyrans à renoncer à la Puissance Souveraine dont ils s'étoient emparés. Mais Polybe, cet Historien si exact & si judicieux, en rend raison d'une manière très satisfaisante. Il nous apprend (17) que Démétrius, qui avoit succédé à Antigone Gonatas dans le Royaume de Macédoine, soutenoit la plupart des Tyrans du Péloponnése de tout son credit, & leur payoit de grosses pensions ; mais que ce Prince n'aiant régné que dix ans, les Tyrans perdirent par sa mort leur appui, & prirent le parti de renoncer volontairement à l'Autorité qu'ils avoient usurpée sur leurs Citoyens, les uns intimidés par les menaces d'Aratus & redoutant la puissance des Achéens, les autres gagnés par ses promesses : car il leur procuroit à tous des avantages considérables, afin qu'ils n'eussent pas lieu de se repentir du parti qu'ils avoient pris.

(15) Ibid. p. 1038.

(16) Selon Brerewood, *apud* Prideaux *ubi supra.*

(17) *Ubi supra* c. 44. p. 839.

[*H*] *Ce Prince* (Cléomène) *avoit fait alliance avec les Etoliens.*] Les Achéens étoient devenus si puissans sous la sage & prudente conduite d'Aratus, que les Etoliens, naturellement envieux, & accoutumés à s'aggrandir par toutes sortes de voies, ne purent plus supporter leur prospérité. Ils résolurent donc de mettre la division parmi les Achéens : & comme ils savoient qu'Antigone, vivement piqué de la perte de la Citadelle de Corinthe, étoit leur ennemi secret, ils formérent le dessein de se liguer avec lui. Ils se flattérent en même tems, que s'ils pouvoient faire entrer les Lacédémoniens dans les mêmes vues, il seroit très facile de ruïner la puissance des Achéens, attaqués de tant de côtés à la fois. Il y a beaucoup d'apparence que ces projets auroient réussi, si les Etoliens avoient fait assez d'attention au caractére d'Aratus auquel ils avoient à faire, & qui étoit l'homme du monde le plus propre à tirer son Pays des plus grands embarras ; mais faute d'avoir pris d'assez bonnes mesures, ils manquérent leur coup, & leur entreprise ne servit qu'à affermir l'autorité d'Aratus & la puissance des Achéens (18). Voyez la Remarque suivante.

(18) Ibid. c. 45. p. 529. 170.

[*I*] *Quoique diverses raisons rendissent ce dessein assez difficile à executer.*] Aratus savoit qu'Antigone avoit fait alliance avec les Etoliens; mais il savoit aussi, qu'à proprement parler, les Princes n'ont ni ami ni ennemi, & qu'ils mesurent tout sur leur utilité & leur intérêt. Il résolut donc de représenter à Antigone les dangereuses conséquences de son alliance avec les Etoliens & avec Cléomène, & de tâcher de l'engager à joindre ses forces à celles des Achéens. Mais il ne jugea pas à propos, pour plusieurs raisons, d'entrer à visage découvert dans cette négociation ; bien sûr que si les Etoliens & Cléomène en avoient le vent, ils la traverseroient & ne négligeroient rien pour la faire échouer. D'ailleurs, il sentoit que c'étoit décourager les Achéens, & leur annoncer ouvertement qu'il desespéroit de leurs affaires, que de leur proposer d'avoir recours à leur ennemi. Il résolut donc de ne faire part de son dessein à personne, & de ménager seul toute cette affaire ; ce qui l'obligea de dire & de faire en public plusieurs choses contraires à ce qu'il pensoit, pour couvrir ses projets. C'est aussi par cette raison qu'il n'en a rien dit dans ses Commentaires (19). Voici comment il s'y prit, pour venir à bout de son dessein. Il savoit que les Mégalopolitains avoient toujours été fort attachés aux Rois de Macédoine, & il ne douta point que s'ils se sentoient pressés par Cléomène, ils n'implorassent le secours d'Antigone. Il gagna deux des Citoyens de Mégalopolis, Nicophane & Cercide, qui avoient été amis de son père, & il fit proposer par eux dans le Conseil de la Ville d'envoyer des Députés à l'Assemblée des Achéens, pour leur demander, si dans la conjoncture des affaires, il n'étoit pas à propos d'implorer le secours d'Antigone. Nicophane & Cercide furent eux-mêmes députés ; & les Achéens aiant approuvé leur proposition, ils se rendirent auprès d'Antigone, & lui firent entendre, que la proposition de se déclarer contre Cléomène & les Etoliens venoit originairement d'Aratus même. Antigone, goûtant les prudens desseins de ce Général, écrivit une Lettre aux Mégalopolitains, dans laquelle il leur promettoit du secours, supposé que les Achéens y consentissent. Là-dessus les habitans de Mégalopolis pressérent les Achéens de faire venir

(19) Ibid. c. 47. p. 157.

tigone & les Macédoniens dans la Grèce: ce qui l'a fait censurer par Plutarque [K]. Si Aratus étoit habile à former des desseins, & heureux dans l'exécution de ceux qui demandoient du secret & de l'adresse, ce n'étoit plus le même homme à la tête d'une Armée; comme il paroit par la bataille qu'il perdit contre les Etoliens (p), dans laquelle il commit un grand nombre de fautes [L], selon Polybe. Cependant, il se défendit si bien dans l'Assemblée des Achéens, qu'il appaisa pleinement leur colère, & se mit si fort en crédit, qu'ils résolurent de suivre desormais toujours ses avis (q). Aprés la mort d'Antigone*, Aratus & son fils furent fort en faveur auprés de Philippe II. Roi de Macédoine, qui distinguoit d'une manière toute particulière Aratus le père, non seulement parce qu'il avoit eté ami d'Antigone, mais parce que c'étoit un homme d'une sagesse & d'une prudence consommée, & qui avoit beaucoup de crédit parmi les Achéens. Apelle, qui avoit un grand pouvoir sur l'esprit du Roi, tâcha plusieurs fois de lui rendre Aratus suspect; mais celui-ci étant innocent, n'eut pas beaucoup de peine à se justifier. Le détail de ces affaires grossiroit trop cet Article. Nous devons pourtant remarquer ici, que tant que Philippe écouta les conseils d'Aratus, il fut si éloigné de commettre la moindre injustice, qu'il n'offensa pas une seule personne, que ses Sujets lui demeurérent toujours fidèles & soumis, & qu'il gagna l'estime & l'affection de tous les Grecs (r). Mais à la fin, Aratus devint un Censeur incommode pour lui, parce qu'il ne put approuver l'injustice avec laquelle Philippe avoit attaqué les Messéniens; ce qui détermina ce Prince à le faire empoisonner [M]. Ainsi mourut ce Grand-Homme, le Libérateur de sa Patrie, lorsqu'il étoit Capitaine-Général des Achéens pour la dix-septième fois (s), aiant été élevé à cette haute Dignité tous les deux ans, parce que les Loix ne permettoient pas de la posséder deux annees de suite. Il étoit âge environ de cinquante-sept ans, lorsqu'il mourut à Egium, Ville du Peloponnése, la seconde annee de la cent quarante-uniéme Olympiade (t). Il fut inhumé à Sicyone, & ses Concitoyens rendirent les plus grands honneurs à sa memoire [N]. Son fils, qui avoit ete Capitaine-General, fut aussi miserablement empoisonné par Phi-

(p) La 4. annee de la 139. Olympiade. Voy. Polyb. L. IV. c. 14. p. 251. & Polyb. Synop. Chron. p. 1599.

(q) Polyb. ibid.

(r) Excerpt. ex Polyb. Hist. de Virt. & Vitiis p. 1374.

(s) Plutarch. in Arato p. 1047.

(t) Comparez Hist. Polyb. Synops. Chronic. p. 1593. avec pag. 1604.

nir Antigone. Aratus se félicitoit lui-même, non seulement de voir qu'Antigone étoit si bien intentionné à son égard, malgré toutes les intrigues des Etoliens, mais aussi, de ce que le dessein de recourir à lui, paroissoit venir des Achéens eux-mêmes. Il souhaitoit dans le fond, n'avoir pas besoin de son secours; mais si la nécessité obligeoit d'y recourir, il étoit bien aise qu'on ne pût pas lui attribuer cette résolution, & qu'elle vint de tout le Corps des Achéens, afin qu'en cas que la venue des Macédoniens causât quelque préjudice, on n'en rejettât pas le blâme sur lui. La résolution de recourir à Antigone aiant été prise dans l'Assemblée des Achéens, Aratus se leva & prit la parole. Après avoir extrèmement fait valoir la bonne volonté du Roi, & loué le sentiment de l'Assemblée, il représenta, que rien n'obligeoit encore de se presser; qu'il étoit de l'honneur de la République de tâcher de soutenir & de terminer elle-même ses guerres: que si, par quelque fâcheux accident, elle se voyoit hors d'état de le faire, il seroit assez tems pour-lors d'avoir recours à ses amis. Cet avis fut généralement approuvé; mais le succès de la guerre obliges bientôt les Achéens d'appeller Antigone. Le propre fils d'Aratus (20) fut envoyé vers ce Prince, pour renouveller & ratifier le Traité; mais il restoit une difficulté, qui n'étoit pas aisée à lever. Les Achéens avoient ci-devant pris la Citadelle de Corinthe sur les Macédoniens, & mis les Corinthiens en liberté; & l'on ne croyoit pas qu'Antigone accordât son secours, à moins qu'on ne lui remit cette Place, ce que les Achéens ne pouvoient faire, à moins que ceux de Corinthe n'y consentissent. Mais Cléomène lui-même aida à lever cette difficulté, en se rendant maitre de Corinthe; ensorte qu'Aratus, qui avoit fait espérer à Antigone qu'on lui rendroit cette Ville, se trouva dégagé, Corinthe & sa Citadelle n'étant plus au pouvoir des Achéens. Antigone marcha à leur secours, & remporta une victoire complette sur Cléomène, qui se retira ensuite à Sparte, & de là en Egypte (21).

(20) Qui se nommoit aussi Aratus.

(21) Polyb. ubi supra c. 48. & seqq.

[K] *Ce qui l'a fait censurer par Plutarque.*] Cléomène avoit travaillé à unir les Lacédémoniens & les Achéens: mais (22) Aratus, soit par crainte pour Cléomène, soit qu'il fût jaloux de sa gloire, & qu'il regardât comme un deshonneur de se voir, après avoir été trente-trois ans à la tête de la République, supplanté par un jeune-homme tel qu'étoit alors Cléomène, Aratus, dis-je, résolut d'abord de détourner les Achéens de l'Alliance qu'on leur proposoit. Ce projet n'aiant pas eu le succès qu'il espéroit, il prit une résolution honteuse pour tout Grec, mais qui l'étoit encore plus pour lui, & qui ternissoit toute la gloire des grandes actions qu'il avoit faites jusques alors. Il appelle Antigone dans la Grère, & remplit le Péloponnése de ces mêmes Macédoniens qu'il en avoit chassés en se rendant maitre de la Citadelle de Corinthe. Cet Antigone, auquel il a recours, est le même qu'il avoit ci-devant táché de rendre odieux à toute la Grèce, & qu'il dépeint même dans ses Commentaires avec les plus noires couleurs. Ce que j'en dis ici, ajoute Plutarque (23), n'est pas tant pour taxer Aratus, qui étoit un des plus grands Hommes de son tems, & digne des plus magnifiques éloges, que pour déplorer la foiblesse humaine, qui empêche les plus grands Hommes, malgré les plus brillantes actions & toute la gloire qu'ils ont acquise, d'atteindre le plus haut degré, exempts de défaut & de blâme. Mais si le secours d'Antigone & des Macédoniens étoit absolument nécessaire pour soutenir les Achéens, comme il semble que le récit de Polybe ne permet pas d'en douter (24), comment Aratus peut-il être digne de blâme, pour avoir employé ce secours dans une si urgente nécessité?

(22) Plutarch. in Agide & Cleomene. Oper. T. I. p. 811. & seqq.

(23) Ibid. p. 232.

(24) Voyez Rem. [I].

[L] *Dans lequelle il commit un grand nombre de fautes, selon Polybe.*] Aratus avoit entrepris une Expédition contre les Etoliens, avant que le tems de la Magistrature de son prédécesseur fût expiré, & qu'il dût entrer en Charge. Cette faute étoit d'autant plus grande, qu'elle étoit accompagnée d'imprudence, Aratus sachant par expérience, qu'il n'étoit pas heureux à la guerre. Une seconde faute qu'il fit, ce fut de livrer combat, n'aiant pas assez de Troupes: tandis qu'il lui étoit facile de l'éviter, toutes les Villes des environs étant dans son parti, & lui offrant une retraite sure, où il auroit eu le tems d'assembler une Armée plus nombreuse. Mais la plus grande faute que Polybe lui reproche, c'est qu'aiant résolu de donner combat, il le fit avec beaucoup de précipitation & d'imprudence. Il n'est pas possible d'entrer dans un plus grand détail des fautes que Polybe trouve dans la conduite d'Aratus (25) dans cette occasion, à moins que de décrire toute la bataille qu'il donna contre les Etoliens; mais cela nous méneroit trop loin. Nous dirons pourtant que Polybe, avant que de faire remarquer les fautes d'Aratus, en fait un très bel éloge. „ Aratus, *dit-il* (26), étoit un „ homme accompli pour être à la tête des Affaires: par„ lant bien, pensant juste, se taisant à propos. Il sup„ portoit avec douceur les différends qui s'élèvent sou„ vent dans les délibérations. Il ne cédoit à personne „ dans l'art de faire des Amis & des Alliances. Il étoit „ fort propre à imaginer des entreprises contre les enne„ mis, à couvrir ses desseins d'un secret impénétrable, & „ à les conduire à une heureuse fin par sa patience & par „ son audace, comme on le voit par la prise de Sicyone, „ de Mantinée, & de la Citadelle de Corinthe. Mais ce „ même Aratus, à la tête d'une Armée, n'étoit pas re„ connoissable. Lent, irrésolu, timide, il ne pouvoit „ soutenir la vue du danger. De-là vient que tout le Pé„ loponnèse a été rempli des Trophées de ses Vainqueurs, „ & des Monumens de ses défaites. C'est ainsi, dit Po„ lybe, que la Nature a mis des qualités différentes & „ contraires, non seulement dans les corps des hommes, „ mais encore plus dans les esprits; & ce qui est le plus „ étonnant, souvent par rapport à une même personne, „ desorte que le même homme n'est plus le même."

(25) Polyb. L. IV. c. 18. p. 255.

(26) Ibid. c. 8. p. 259.

[M] *Ce qui détermina ce Prince à le faire empoisonner.*] Le Roi se servit du ministère d'un de ses Confidens nommé Taurion, qui gouvernoit le Péloponnése sous lui. Le poison qu'il donna à Aratus, étoit de ceux qui allument dans le corps un feu lent, & qui le consument peu à peu. Aratus connut bien la cause de son mal; mais comme il n'auroit rien avancé de s'en plaindre, il dissimula, & le supporta comme une maladie ordinaire & commune (27). La chose se découvrit cependant, de la manière suivante. Un jour aiant craché du sang en présence d'un Domestique, avec lequel il étoit fort familier, qui s'appelloit Céphalon, *Voilà*, lui dit-il, *mon cher Céphalon, le fruit de l'amitié constante, que j'ai toujours eûe pour Philippe* (28).

(27) Plut. in Arato p. 1052.

(28) Polyb. L. VIII. c. 9. p. 469.

[N] *Ses Conciteyens rendirent les plus grands honneurs à sa mémoire.*] Les Achéens vouloient qu'il fut enterré dans le lieu où il étoit mort, & se préparoient à lui élever un Tombeau somptueux: mais les Sicyoniens crurent que ce seroit un affront pour eux, s'il n'étoit enterré dans leur Ville, dont il étoit natif. Cependant comme il y avoit une Loi qui étoit regardée comme sacrée, qui défendoit d'enterrer personne dans l'enceinte des murs de la Ville, les Sicyoniens envoyérent consulter l'Oracle de Delphes; & aians reçu une réponse favorable & conforme à leurs desirs, ils allérent prendre le corps à Egium, couronnès de chapeaux de fleurs & vétus de robes blanches, & le portérent en pompe à Sicyone, en dansant & en chantant en son honneur des hymnes & des cantiques. Ils choisirent le lieu le plus éminent, où ils l'enterrérent, comme le Fondateur & le Sauveur de leur Ville. Son Tombeau subsistoit du tems de Plutarque, & étoit connu sous le nom d'*Aratium* (29). Pausanias dit (30) qu'on voyoit de son tems à Sicyone la Statue d'un Homme tenant un bouclier à la main, qu'on disoit être celle d'Aratus. On honora encore sa mémoire par une Fête solennelle, & on lui offroit

(29) Plutarch. ubi supra p. 1047.

(30) In Corinth ou L. II. c. 8 [Le Traducteur François parle en deux endroits du *Monument héroïque d'Aratus*, mais non de sa Statue. Rem. D. T.]

Philippe [O]. Sa postérité subsistoit encore du tems de Plutarque, à Sicyone & à Pellène (v). Nous dirons un mot des Commentaires d'Aratus le père, dans les Remarques [P].

(v) Plutarch. p. 1052.

froit deux Sacrifices tous les ans, le prémier, le jour qu'il délivra la Ville, & l'autre, le jour qu'il vint au monde. On peut lire dans Plutarque (31), les cérémonies qui se pratiquoient dans ces occasions. En un mot, les Sicyoniens n'oubliérent rien de ce qui pouvoit perpétuer sa mémoire jusques à la postérité la plus reculée; ensorte, comme le dit Polybe, que si les morts sont encore sensibles à ce qui se passe sur la Terre, Aratus eut tout lieu d'être satisfait de la reconnoissance de ses Concitoyens (32).

[O] *Son fils . . . . . fut aussi misérablement empoisonné par Philippe.*] Plutarque (33) rapporte, que Philippe employa contre lui les poisons qui font perdre la raison & qui jettent dans la démence; & que par ce moyen il lui fit faire des choses indignes & affreuses, qui l'auroient entiérement deshonoré, si elles avoient été volontaires & faites de sens rassis. Desorte que, quoiqu'il fût encore fort jeune & dans la fleur de son âge, la mort fut regardée pour lui, non comme un malheur, mais comme le remède & la fin de ses maux. On ne dit pas expressément, quelles étoient ces actions qu'Aratus le Jeune faisoit dans sa démence; mais les expressions de Plutarque insinuent assez clairement de quoi il s'agit. Nous mettrons ici le passage, afin que le Lecteur puisse juger, s'il y a poison au monde qui puisse produire de tels effets, & porter un homme à des actions de cette nature. Ὁ Φίλιππος οὐ θανασίμοις, ἀλλὰ μανικοῖς ἐξίστασι τοῦ λογισμοῦ φαρμάκοις, καὶ παρέτρεψεν εἰς δεινὰς καὶ ἀλλοκότους ἐπιφοράς, πράξεων ἀτόπων καὶ σὺν αἰσχύνῃ παθῶν ὀλεθρίων ἐργασίμου. Nous remarquerons ici en même tems, que Philippe avoit déja deshonoré Aratus le fils, en débauchant sa femme (34).

[P] *Nous dirons un mot des Commentaires d'Aratus le père.*] Polybe en fait mention en divers endroits de son Histoire (35), & il les défend même contre ceux qui préféroient les Mémoires de Philarque à ceux d'Aratus, qui écrivoit l'Histoire de son tems. Philarque, au jugement de Polybe, avoit écrit plutôt en Poëte Tragique, qu'en Historien judicieux, s'étant attaché à remuer les passions, & à exciter l'indignation ou la pitié du Lecteur: au lieu que le devoir de l'Historien est, non de remplir le Lecteur d'admiration par des incidens nouveaux & extraordinaires, par des Discours & des Harangues de sa composition, qu'il attribue aux personnes dont il parle; mais de rapporter exactement les faits, tels qu'ils sont véritablement arrivés. Mais cela même ne suffit point: l'Historien doit dévoiler les causes & les motifs des actions des hommes, puisque tant qu'on ignore les principes qui les ont fait agir, on ne peut dispenser avec équité la louange & le blâme, ni avoir des mouvemens raisonnables d'indignation ou de pitié (36). Or il paroit, que l'Histoire d'Aratus, que Polybe a suivi, étoit écrite d'une manière très judicieuse, & qu'il ne s'étoit pas borné à rapporter séchement les faits, mais qu'il avoit aussi pénétré les motifs qui avoient fait agir ceux dont il parloit. Par exemple, Philarque parlant d'Aristomaque, dont nous avons fait mention (37), dit qu'il étoit d'une ancienne & illustre famille, & qu'il étoit excusable de s'être érigé en Tyran de son Pays, l'Autorité Souveraine lui aiant été transmise par ses ancêtres; & qu'étant tombé en la puissance d'Antigone & des Achéens, il fut conduit à Cenchrée, & qu'on l'y fit expirer au milieu des tourmens les plus cruels que la barbarie ait jamais inventés: ce que cet Historien raconte en déclamant tragiquement, comme n'aiant en vue que d'exciter la pitié & l'indignation du Lecteur. Mais il auroit dû observer, que si l'on fit souffrir une mort cruelle à Aristomaque, il l'avoit bien mérité, aiant été un Tyran des plus cruels. Et après tout, ces tourmens si cruels, dont il s'agit, se réduisoient à avoir été jetté dans la Mer, en punition de ce qu'il avoit fait à Cenchrée (38). Polybe allègue quelques autres exemples, par lesquels il est évident qu'Aratus avoit écrit l'Histoire d'une manière beaucoup plus judicieuse que Philarque. Ainsi on ne peut que regretter extrémement la perte d'un Ouvrage, dont un Ecrivain d'autant de bon-sens & de jugement que Polybe, faisoit tant d'estime. Nous trouverions dans ces Mémoires quantité de particularités curieuses, dont Aratus, qui écrivoit ce qui se passoit sous ses yeux, étoit parfaitement instruit, & que Polybe ne pouvoit faire entrer dans son Histoire, à moins que de copier entiérement celle d'Aratus.

(31) Ubi supra p. 1052.
(32) Polyb. L. VIII. c. 9. p. 470.
(33) Ubi supra.
(34) Ibid. p. 1050.
(35) Lib. I. c. 3. p. 3. L. II. c. 55. 58. p. 125. 119.
(36) Id. c. 56. p. 119.
(37) Rem. [G].
(38) Idem L. II. c. 59. p. 121. 125.

ARBAUD (FRANÇOIS D') Sieur de Porchères, un des prémiers Membres de l'Académie Françoise (a), étoit de Provence, & de l'ancienne Maison de Porchères [A]. Il avoit été Disciple & Sectateur de Malherbe, & l'avoit fort imité dans sa façon de tourner les vers. Il fut Gouverneur d'un fils de Mr. de Chenoise, & depuis d'un fils de Mr. le Comte de S. Héran. Mr. l'Abbé de Boisrobert, distingué par le noble usage qu'il faisoit de sa faveur auprès du Cardinal de Richelieu, lui fit donner une pension de six-cens livres par ce Prémier Ministre (b). Le 10 Mars de l'année 1636, il fit un Discours dans l'Académie Françoise, *De l'Amour des Sciences* (c). Il se retira ensuite en Bourgogne, où il s'étoit marié, & y mourut (d). Il avoit fait beaucoup de vers [B], qui n'ont point été imprimés. Il y en a qui le sont, entre autres, *La Paraphrase des Pseaumes Graduels*; & à la fin du meme Volume, *Poësies sur divers sujets.* Paris 1633 in-8 (e). Il avoit un frère, qui avoit aussi du talent pour la Poësie [C].

(a) Pélisson Hist. de l'Acad. Françoise n. 141. Amsterd. 1730.
(b) Idem p. 145.
(c) Idem p. 57.
(d) Idem p. 142.
(e) Hist. de l'Acad. Franç. depuis 1652. par Mr. l'Abbé d'Olivet, p. 354. Amsterd. 1730.

[A] *De l'ancienne Maison de Porchères.*] Mr. Pélisson dit que Mr. d'Arbaud se disoit de cette Maison, aussi-bien que Mr. de Porchères-Laugier, quoiqu'ils ne se reconnussent point pour parens. Mais Mr. de Mazauges, Président à Mortier au Parlement d'Aix, a écrit à Mr. l'Abbé d'Olivet (1), qu'il n'y a jamais eu de Famille de Porchères en Provence. „ Porchères est un petit Village près de Forcalquier, dont Arbaud avoit une portion, & Laugier „ une autre. Le nom de la Famille du prémier est *Arbaud*, Famille noble & ancienne, qui est divisée en plusieurs branches, dont une subsiste avec distinction dans „ le Parlement d'Aix. La Famille du second est *Laugier*, „ de la branche des Seigneurs de Verdache, d'une bonne & ancienne noblesse de notre Province. Ainsi il faut „ nommer ces Auteurs, *Arbaud de Porchères*, *Laugier de Porchères*, au rebours de ce qu'a fait Mr. Pélisson." Mr. l'Abbé d'Olivet croit que le Président de Mazauges a raison, puisqu'on ne peut pas douter qu'il ne connoisse les Familles de sa Province, & que d'ailleurs son érudition s'étend à tout; d'où il conclud, qu'il faut corriger Mr. Pélisson.

[B] *Il avoit fait beaucoup de vers.*] On voit dans les Poësies de Racan, une Epigramme à la louange de Porchères, sur un Poëme qu'il avoit fait *de la Madeléne.* Mr. l'Abbé d'Olivet n'aiant pu trouver ce Poëme dans les Bibliothéques de Paris, en écrivit à Mr. le Président de Mazauges, dont la réponse contient plusieurs particularités touchant cet Auteur & ce Poëme (2). „ J'ai fait de „ grandes perquisitions sur le Poëme de la Madeléne. J'ai „ même été à Saint Maximin, la Patrie de notre Poëte. „ Mais mes recherches ont été inutiles. J'ai seulement „ découvert une Ode assez belle, & qui sent bien son „ Malherbe, qu'il composa à la louange du Cardinal de „ Richelieu, pour le remercier de lui avoir donné une „ place à l'Académie. Cette Ode méritoit bien que Pélisson en eût fait quelque mention. On m'a parlé aussi „ d'un Sonnet (3) sur les yeux de la belle Gabrielle d'Estrées, qui lui valut, dit-on, une pension de quatorze-cens livres: fait, que je tiens un peu apocryphe, & „ qui ne s'accorde pas avec ce qu'il dit lui-même dans la „ Préface de ses Pseaumes, où il se plaint de la rigueur „ de la fortune." Le Président ajoute, qu'il a appris que Malherbe l'avoit élevé dans sa jeunesse à Paris, qu'il l'aima jusques à la mort, & qu'il lui légua la moitié de sa Bibliothèque par son Testament; qu'il se maria en Bourgogne avec une Demoiselle de la Maison de la Chapelle-Senevois, dont il eut un fils; & qu'il y mourut en 1640. Mais pour ce qui est du Poëme de la Madeléne, il assure qu'il n'a jamais été imprimé.

[C] *Il avoit un frère, qui avoit aussi du talent pour la Poësie.*] C'est ce qu'on voit par la Lettre du Président de Mazauges à Mr. l'Abbé d'Olivet, citée dans la Remarque précédente, dans laquelle ce Magistrat nous apprend, qu'il s'appelloit JEAN ARBAUD Sieur de Porchères, & qu'il étoit Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roi: mais que ses vers avoient moins de justesse & de correction que ceux de son frère. Il a traduit aussi quelques Pseaumes, dont il s'est fait deux Editions, la première à Grenoble en 1651, & l'autre plus ample à Marseille en 1684.

(1) Remarques sur l'Hist. de Mr. Pélisson p. 309. 310.
(2) Olivet ubi supra p. 310.
(3) Voyez ce Sonnet dans un Recueil de 1607, intitulé *Le Parnasse des plus excellens Poëtes de ce temps, ou les Muses Françoises ralliées de diverses parts.* T. I. p. 286.

☞ ARBORIUS (CECILIUS ARGICIUS), Astronome & Philosophe dans le troisiéme & le quatrième Siècle, & aieul maternel du Poëte Ausone (a), étoit de la Ville d'Autun, d'une Famille très illustre, qui étoit alliée aux principales Maisons nobles des environs (b). Mais son père & son aieul aiant été proscrits dans les Troubles qui agitérent les Gaules, du tems que M. Aurélius Victorinus y usurpa l'Empire, ils se virent dépouillés de leurs plus grands biens. Arborius fut alors obligé de s'enfuir à l'extrémité des Gaules, vers Dax & Bayonne (c). Là il épousa Emilia Corinthia Maura, dont Ausone fait aussi l'éloge, & qui éleva ce Poëte (d). Cette Dame ne lui apporta pas de grands biens, desorte qu'il n'eut que dequoi s'entretenir dans une honnête médiocrité. Il eut même le mal-

heur

(a) Ausonii Parentalia num. 4.
(b) Id. ibid.
(c) Id. ibid. Voy. Hist. Littér. de France T. I. Part. II. p. 58.
(d) Parentalia num. 5.

heur de perdre un œil dans sa vieillesse. Il mourut âgé de plus de 90 ans vers l'an 320 (e), & laissa un fils, qui se rendit illustre, & dont nous parlerons dans l'Article suivant, & trois filles [A]. Arborius savoit fort bien l'Astronomie, ce qui suppose qu'il possédoit les Mathématiques. Il se mêloit aussi d'Astrologie Judiciaire [B], Science assez peu compatible avec la profession du Christianisme. Il faut avouer qu'il ne seroit pas le premier, qui démentant les leçons de la Révélation en général, & celles de l'Evangile en particulier, auroit prétendu lire dans le Ciel les événemens à venir, & acquérir des connoissances que Dieu s'est réservées à lui seul.

(e) *Hist. Littér. de France. Table Chronol. à la fin de la II. Part. p. 449.*

[A] *Il laissa . . . . . trois filles.*] *Emilia Eonia*, mère du Poëte Ausone, qui en a fait l'éloge, & qui la loue de sa modestie, de son amour pour le travail, de sa fidélité pour son mari, & du soin qu'elle avoit de ses enfans (1): *Emilia Dryadia*, qui mourut sans alliance, & prête à se marier (2): & *Emilia Hilaria*, qu'Ausone a aussi célébrée dans ses vers (3), qui préféra l'amour de la virginité au mariage, & se distingua par sa vertu & par la connoissance de la Médecine :

Reddebas verum non dissimulanter ephebum,
More virûm medicis artibus experiens.
Feminei sexus odium tibi semper : & inde
Crevit devotæ virginitatis amor.

[B] *Il se mêloit aussi d'Astrologie Judiciaire.*] C'est Ausone son petit-fils, qui nous instruit très particulièrement de cette circonstance, & qui nous apprend aussi que son aieul étoit assez sage pour ne s'appliquer à cette vaine Science qu'en particulier; mais il paroit en même tems très persuadé & de sa grande habileté à cet égard, & de la certitude de ses connoissances. Si nous en croyons le Poëte Bourdelois (4), son grand-père avoit tiré son horoscope, qu'il craignoit de montrer, & qui seroit demeuré caché sans l'industrie de la mère d'Ausone, qui sut le découvrir :

Tu Cæli numeros, & conscia sidera fati
Callebas, studium dissimulanter agens.
Non ignota tibi nostræ quoque formula vitæ,
Signatis quam tu condideras tabulis;
Prodita non unquam : sed matris cura retexit
Sedula, quam timidi cura tegebat avi.

Le Poëte prétend que la connoissance de sa grandeur future, & des honneurs auxquels il devoit parvenir, fut pour Arborius un grand sujet de consolation; & il ne doute pas que si son aieul a quelque souvenir du passé, & quelque connoissance du présent, il ne sente que celui qui le célèbre, est un Questeur, un Préfet, un Consul :

Dicebas sed te solatia longe fovere,
Quod mea præcipuus fata maneret honor.
Et modo conciliis animarum mixta priorum
Fata tui certe nota nepotis habes;
Sentis quod Quæstor, quod te Præfectus & idem
Consul, honorifico munere commemoro.

Je n'entrerai pas dans le détail des réfléxions qu'il y auroit à faire là-dessus; la matière a été traitée à fond par Mr. Bayle, en divers endroits de ses Ouvrages.

(1) *Parentalia num. 2.*
(2) *Hist. Littér. de France T. I. Part. II. p. 58.*
(3) *Parent. num. 6.*
(4) *Auson. Parental. num. 4.*

☞ ARBORIUS (EMILIUS MAGNUS), fils du précédent, oncle maternel d'Ausone, & l'un des plus célèbres Rhéteurs de son Siècle, nâquit vers l'an 270 (a), du côté de Dax & de Bayonne (b), où son père s'étoit retiré. On ne peut douter que ses parens n'aient pris grand soin de son éducation, & la suite de sa vie fait voir qu'il fut très bien instruit dans les Lettres, & qu'il y fit de grands progrès. Il se maria de bonne heure avec une personne de bonne famille, & qui lui donna du bien (c). Après avoir plaidé avec réputation devant les Préfets des Gaules & d'Espagne (d), il alla enseigner l'Eloquence à Toulouse, dont l'Ecole étoit très florissante au commencement du quatrième Siècle, sur-tout pour l'Art de bien parler (e). Ce fut vers l'an 325, sous le règne de Constantin le Grand (f), dont les trois frères, Dalmace, Jules Constance, & Annibalien, étoient alors à Toulouse en une espèce d'exil. Arborius s'acquit l'amitié de ces Princes, aussi-bien qu'une grande réputation. Il y eut aussi pour Disciple Ausone son neveu, dont il prit un si grand soin, que ce Poëte le regardoit comme un second père, & reconnoissoit lui être redevable de tout ce qu'il savoit (g). De Toulouse, il semble qu'Arborius alla aussi enseigner la Rhétorique à Narbonne (h); du moins est-il certain qu'il plaida dans plusieurs lieux de la Gaule Narbonnoise, & en divers autres endroits où il y avoit des Tribunaux de Justice. La réputation de son éloquence le fit connoitre par toute l'Europe. Vers l'an 331 (i), Constantin le Grand l'appella à Constantinople, pour enseigner l'Eloquence à un de ses enfans. Arborius s'acquitta de cet honorable emploi avec beaucoup de gloire, & y amassa de grandes richesses. Il mourut dans cette nouvelle Rome, comblé d'honneurs, vers l'an 335 (k). L'Empereur, pour témoigner l'estime qu'il faisoit de ce Grand-Homme, envoya son corps à ses parens, pour être inhumé dans le Tombeau de ses ancêtres. Il ne reste rien des Ecrits de ce célèbre Orateur; mais on ne peut que se faire une haute idée de son mérite, si l'on s'en rapporte aux éloges qui lui ont été donnés [A].

(a) *Hist. Littér. de France T. I. Part. II. p. 97.*
(b) *Auson. Parent. num. 3—9. & Profess. Burdig. num. 16.*
(c) *Profess. sur. ibid.*
(d) *Auson. Parent. num. 1.*
(e) *Hist. Littér. de France ubi sup. p. 14.*
(f) *Ibid. Table Chronol. sous l'an 325.*
(g) *Parentalia num. 3.*
(h) *Prof. Burdig. n. 16.*
(i) *Hist. Littér. de France ubi supra. Table Chronol. sous l'an 331.*
(k) *Ibid p. 99. & Tab. Chron. sous l'an 335.*

[A] *On ne peut que se faire une haute idée de son mérite, si l'on s'en rapporte aux éloges qui lui ont été donnés.*] Ausone son neveu loue non seulement son éloquence, mais son érudition, la vivacité de son esprit, la beauté de sa mémoire; & l'on peut juger de la grande réputation qu'il s'étoit acquise, par la manière dont le Poete s'exprime sur son sujet :

Te sibi Palladiæ antetulit toga docta Tolosæ,
Te Narbonensis Gallia præposuit,
Ornasti cujus Latio sermone Tribunal,
Et fora Hiberorum, quæque Novempopulis.
Hinc tenus Europam, fama crescente, petito
Constantinopolis Rhetore te viguit.
Tu per mille modos, per mille oracula fandi,
Doctus, facundus, tum celer atque memor (1).

S. Sidoine, qui semble avoir vu quelques Discours d'Arborius, lui attribue une exacte régularité, comme un caractère propre, qui le distingooit des autres Orateurs (2).

(1) *Auson. Parent. n. 3.*
(2) *Sidon. L. V. Ep. 2. apud Hist. Littér. de France T. I. Part. II. p. 55.*

ARBUTHNOT (ALEXANDRE), frère du Baron d'Arbuthnot dans le Comté de Merns (a), d'une ancienne & noble Famille [A]. Il nâquit l'an 1538, & fit ses études dans l'Université d'Aberdeen. Après avoir fini sa Philosophie & ses Humanités, ses parens l'envoyérent en France, où il étudia en Droit pendant cinq ans sous le célèbre Cujas; & aiant pris le degré de Licencié, il revint en Ecosse en 1563. A son retour, il trouva que la Réformation s'y étoit introduite; & s'étant déclaré pour elle, il contribua beaucoup à l'avancement de ce grand & glorieux dessein. Les Réformés l'engagérent à s'attacher à l'étude de la Théologie, & à entrer dans les Ordres; mais nous n'avons pu découvrir quelle sorte d'Ordination il reçut. Il fut Membre de l'Assemblée générale en 1568, & eut la commission d'examiner & de revoir un Livre *sur la Chute de l'Eglise de Rome* [B].

Vers

(a) *Voyez Appendix à Spotswood History p. 24.*

[A] *Ancienne & noble Famille.*] Mr. George Mackenzie (1) nous apprend, qu'elle tiroit son origine d'un Gentilhomme venu des parties Méridionales, qui épousa une des filles d'Olofard, Shérif de Merns; & que ce mariage lui procura la Terre d'Arbuthnot, dont la Famille a pris le nom. Il dit avoir vu une Charte donnée par l'Abbé du Monastère de Kelso en 1178, à Réginald élu Abbé d'Arbroth, par laquelle il lui accordoit l'immunité, & le déchargeoit de toute sujettion au Monastère de Kelso; & entre autres Témoins, on trouve un Richard d'Arbuthnot *Clericus Regis*. Depuis ce tems, les Arbuthnots sont parvenus à diverses Dignités; & vers l'an 1641, le Roi Charles I. les créa (2) Vicomtes d'Arbuthnot (3).

[B] *Un Livre sur la Chute de l'Eglise de Rome.*] Dans ce Livre, le Roi est nommé le Chef de l'Eglise. L'Imprimeur de cet Ouvrage avoit aussi imprimé un Pseautier, où il avoit mis à la fin une Chanson obscéne. L'Assemblée lui ordonna (4) de retirer tous les Exemplaires de ces Livres, & de n'en plus vendre aucun qu'il n'eût rayé dans l'un le Titre donné au Roi, & retranché le Cantique dans

(1) *MS. Genealogy of Scotland.*
(2) *Jaq. Dalrymple Desc. of Scotland p. 158. Edit. of Cambden.*
(3) *Mackenzie Lives of the Scots Writ. T. III. p. 56.*
(4) *Pettie Church Hist. p. 3. cent. 16. pag. 155.*

Vers le même tems, il fut établi Ministre d'Arbuthnot, & de Logy-Buchan; & peu après, Principal ou Régent du Collège du Roi à Aberdeen [*C*]. Dans l'Assemblée générale de Saint André en 1572, il fut un des Commissaires nommés pour aller chez Mr. Jean Knox, afin d'examiner le nouveau *Livre de la Police*, & de voir ce qui s'y trouveroit de conforme à la Parole de Dieu, & d'utile à l'Eglise, & d'en faire rapport à l'Assemblée. Petrie & Calderwood disent (*b*) *qu'ils ignorent ce qui se passa dans cette Conférence. Mais*, ajoute Calderwood, *il est facile de conclurre que le Livre ne fut point approuvé, puisque dans l'Assemblée suivante on nomma une nouvelle Commission pour en faire l'examen: peut-être aussi, la Conférence ne se tint-elle point.* Le 6 d'Août 1573, Arbuthnot fut élu Modérateur (*c*) de l'Assemblée d'Edinbourg, dans laquelle plusieurs Evêques furent accusés & condamnés [*D*], soit pour déréglement dans les mœurs, soit pour avoir violé les Loix de la Discipline. L'année suivante, dans une Assemblée tenue dans la même Ville au mois de Mars, George Douglas Evêque de Murray, accusé d'un commerce illicite avec Madame Ardross (*d*), demanda du délai jusqu'au 10 du mois, pour avoir le tems de penser à sa justification; & aiant alors refusé de comparoitre devant l'Assemblée, elle nomma Arbuthnot avec quelques autres, pour citer devant eux le Chapitre de Murray, & le faire répondre du témoignage qu'il avoit donné à l'Evêque, sans avoir fait de dues informations & un soigneux examen de sa vie, de ses mœurs & de sa capacité. Dans la même Assemblée, Arbuthnot fut nommé un des Commissaires pour dresser les Articles touchant la Jurisdiction de l'Eglise. On le choisit une seconde fois pour Modérateur de l'Assemblée générale, tenue à Edinbourg au mois d'Avril 1577, dans laquelle il y eut plusieurs Conférences & de vives disputes sur la Discipline de l'Eglise [*E*]. La même année, il se tint une autre Assemblée à Edinbourg, où l'on produisit une Lettre de la Reine Elisabeth, qui les informoit, qu'il devoit se tenir une Assemblée des Protestans à Magdebourg, les invitant à y envoyer quelques Députés. Arbuthnot fut du nombre de ceux qu'on nomma; mais le projet aiant échoué, aucun d'eux ne s'y rendit: cependant, c'est toujours une preuve de la grande estime qu'on avoit pour lui, puisqu'on lui confioit une si importante commission. La même Assemblée aiant présenté au Régent une Copie des Réglemens faits pour la Police de l'Eglise, & approuvés par l'Assemblée, Arbuthnot fut nommé avec quelques autres Membres pour aller saluer

(*b*) Voyez Calderwood *Hist. of the Church of Scotland*, ad ann. 1572. p. 56.

(*c*) Petrie p. 379. Calderw. p. 62.

(*d*) Petrie *ubi supra* p. 382. Calderw. p. 64.

dans l'autre; & lui défendit de faire imprimer aucun Ouvrage sans la permission du Magistrat, ni aucun Livre de Religion, qu'ils ne l'eussent examiné (5). Cet Imprimeur s'appelloit Thomas Bassanden (6).

[*C*] *Il fut établi . . . Principal du Collège du Roi à Aberdeen.*] Voici à quelle occasion. Mr. Jean Erskine Surintendant d'Angus aiant obtenu une Commission de l'Assemblée générale d'Edinbourg du mois de Juillet 1568, pour faire la visite du Collège du Roi au Vieux Aberdeen, le Surintendant s'y transporta au mois de Juin de l'an 1569, & aiant cité les Régens du Collège à comparoitre devant lui, ils refusérent, après deux jours de Conference, de souscrire à la Confession de Foi; sur quoi il prononça contre eux la Sentence qui suit (7): „ Moi Jean „ Erskine, Surintendant d'Angus, Principal du Collège „ du Roi d'Aberdeen & Merns, aiant commission de l'E- „ glise pour visiter le Comté d'Aberdeen & de Banff, de „ l'avis du Conseil, & du consentement des Ministres & „ Anciens, Commissaires ici présens, je statue, conclus, „ & prononce pour Sentence definitive, que Maitre Ale- „ xandre Anderson ci-devant Régent, Maitre André Gal- „ loway ci-devant sous-Régent, Maitre André Anderson, „ Maitre Thomas Augustin, & Maitre Duncan Norry, „ ci-devant Régens du Collège du Vieux Aberdeen, ne „ sont plus Membres de l'Eglise de Christ; & en consé- „ quence, je leur interdis à tous en général, & à chacun „ d'eux en particulier, d'enseigner à l'avenir, soit en par- „ ticulier, soit en public, dans le susdit Collège, ou dans „ quelque autre endroit de ce Royaume, & leur ordon- „ ne de quitter incessamment ce Collège, pour faire pla- „ ce à d'autres gens de bien, qui élévent la Jeunesse dans „ la crainte de Dieu, & l'instruisent dans les Lettres. „ Nous ordonnons que cette notre Sentence soit intimée „ aux susnommés, & publiée Dimanche prochain, troi- „ siéme du mois de Juillet, en présence des Habitans du „ Vieux & Nouveau Aberdeen." Cette Sentence n'eut pas plutôt été exécutée, qu'Arbuthnot fut installé à la place d'Anderson (8).

(5) Je suppose que l'Auteur parle de l'Assemblée, quoique les paroles semblent se rapporter au Magistrat Civil.

(6) Mackenzie ibid. p. 987.

(7) Petrie *ubi supra* p. 382.

(8) Mackenzie ibid.

[*D*] *Plusieurs Evêques furent accusés & condamnés.*] On produisit les Livres des Evêques, des Surintendans, & des Commissaires Visiteurs, & on nomma quelques Ministres pour les examiner. Mr. Jean Douglas Archevêque de S. André fut accusé d'avoir admis aux fonctions sacrées un Prêtre Papiste, auquel le Surintendant de Lothian avoit prescrit certaines choses, qu'il n'avoit point accomplies. On accusa ce Prélat, de négliger la visite de son Diocése; de n'avoir point prêché depuis six mois; d'avoir conféré à un Ministre soupçonné de Papisme, un Bénéfice accordé à un autre; de favoriser le relâchement, par sa faute; d'admettre au Ministère des gens incapables, sans examen suffisant; & enfin de faire visiter son Diocèse par d'autres, & de ne le faire point lui-même. Sur le prémier chef, l'Archevêque répondit, qu'il n'avoit admis le Prêtre, qu'après qu'il avoit abjuré publiquement le Papisme dans l'Eglise de Saint André. Sur le second il soutint, qu'il avoit non seulement visité son Diocése, mais prêché lui-même, quand sa santé & ses forces, fort affoiblies par l'âge, le lui avoient permis. Il nia absolument tout le reste. Sur quoi l'Assemblée ordonna au Prêtre de se soumettre à ce que lui avoit enjoint le Surintendant de Lothian. Mr. Jaques Paton, Evêque de Dunkell, fut accusé de n'être Evêque que de nom, & de n'en point remplir les devoirs; de n'avoir point poursuivi les Papistes dans l'étendue de sa Jurisdiction; d'être suspect de Simonie & de Parjure; d'avoir contracté avec le Comte d'Argyle pour les revenus de son Evêché, & d'avoir en conséquence de cet accord, donné à sa reception, contre son serment, des quittances dont le Comte avoit reçu l'argent. Mais il y a de l'apparence que l'Evêque se justifia pleinement, & qu'on reconnut que ce n'étoient que des calomnies; car il ne paroit point qu'on ait rien décreté contre lui. Les chefs d'accusation contre Alexandre Gordon, Evêque de Galloway, étoient; qu'il s'étoit intrus dans le Ministère à Edinbourg; qu'il avoit excité le peuple à la rebellion contre le Roi; qu'il refusoit de prier pour lui, & approuvoit l'autorité de la Reine; que l'Assemblée lui aiant enjoint de ne plus se mêler de ce qui regardoit la Paroisse de *Holy-Rood-House*, il ne laissoit pas d'obliger les Paroissiens à communier, & contraignoit le peuple par de prétendus Baillifs & par des Soldats; qu'après avoir fait serment de maintenir l'autorité du Roi, & de lui être fidèle, il avoit violé son serment, en siégeant dans un Parlement assemblé pour le dépouiller de son autorité, & le priver de la Couronne; qu'il avoit rendu graces publiquement en Chaire de l'assassinat de Matthieu Comte de Lénox, & qu'il avoit exhorté le peuple à en faire autant; & enfin, qu'il avoit perverti le peuple, avant & depuis la Réformation. L'Evêque ne pouvoit nier son attachement aux intérêts de la Reine; il se contenta donc de répondre en général, qu'il étoit déchargé de toutes ces choses par l'Acte de Pacification entre la Reine & les Amis du Roi. Mais l'Assemblée lui déclara, que l'Etat ne l'avoit point absous de la censure de l'Eglise, à laquelle il étoit sujet en qualité d'Evêque, & on lui imposa, sous peine d'excommunication, de faire pénitence publiquement pendant trois Dimanches consécutifs, successivement dans l'Eglise d'Edinbourg, dans celle de *Holy-Rood-House*, & dans celle du Collège de la Reine. Calderwood dit (9) „ qu'on l'accusa de plusieurs autres „ crimes. Il reclama le bénéfice de l'Acte de Pacification, „ conclu à Perth le 23 de Février, à la fin de la Guerre „ Civile, Acte auquel les Evêques, les Abbés, & les „ Prieurs Réformés, aiant voix en Parlement, avoient „ consenti au nom de l'Eglise; & en conséquence il sou- „ tenoit qu'on ne pouvoit l'appeller en cause, pour avoir „ maintenu une autre Autorité, ni pour aucune chose „ qui eût du rapport à cela. Il envoya cette réponse à „ l'Assemblée par un de ses Domestiques. Elle jugea à „ propos de faire demander au Régent & au Conseil, ce „ qu'il y avoit à faire. Il fit réponse, qu'il étoit résolu „ d'observer les Articles de la Pacification; mais sans pré- „ judice de la Discipline de l'Eglise, & de la satisfaction „ qu'elle prescrivoit pour des scandales de notoriété pu- „ blique. L'Evêque aiant été cité une seconde fois, & „ aiant fait défaut, il fut conclu qu'il feroit pénitence pu- „ blique, couvert d'un sac, pendant trois jours de Sab- „ bath (Dimanches) consecutifs &c." Mr. Robert Pont fut accusé de non-résidence à Murray, & de n'y avoir pas fait la visite des Eglises; mais il s'excusa sur ce qu'il avoit été obligé de se trouver à la *Session*, étant un des Seigneurs ou Lords de la Session. Sur quoi le Surintendant de Lothian proposa cette question: *S'il est permis selon la Parole de Dieu, que l'administration de la Parole & des Sacremens, & celle de la Justice Criminelle & Civile, soient réunies en une seule & même personne?* En un mot: *Si la Parole de Dieu permet qu'un Homme soit Ministre & Juge en même tems?* L'Assemblée décida, *que cela n'étoit conforme ni à la Parole de Dieu, ni à la pratique de l'Eglise primitive* (10).

(9) *Hist. of the Church of Scotland*, ad ann. 1572. p. 56.

[*E*] *Il y eut plusieurs Conférences & de vives disputes sur la Discipline de l'Eglise.*] L'Assemblée informa le Régent de ses procédures, & lui demanda d'autoriser les Visiteurs de manière que ceux que l'Eglise auroit déposés du Ministere, fussent aussi privés de leurs Bénéfices; qu'il vou-

(10) Mackenzie ibid. p. 188-190.

luer le Régent, & lever ses doutes, en cas qu'il en eût quelques-uns, sur le Projet qu'on lui avoit présente. Dans l'Assemblée tenue à Edinbourg le 24 d'Avril 1578, il fut un de ceux qu'on députa au Roi & au Conseil, pour deliberer avec eux sur les Ceremonies de l'Eglise, & déterminer jusqu'où il etoit permis aux Ministres d'entrer dans les Affaires Civiles, & s'ils pouvoient voter dans le Conseil & dans le Parlement. En 1582, Buchanan aiant confié à Arbuthnot son Histoire, pour en faire la révision & pour la faire imprimer, celui-ci la publia; ce qui causa beaucoup de scandale, & exposa non seulement l'Auteur, mais aussi Arbuthnot, à la censure publique; & dans le même tems il eut ordre, de l'Assemblee generale, de passer d'Aberdeen à S. André: mais le Roi l'en empécha [F]. Arbuthnot mourut peu de tems aprés, âgé de quarante-six ans, & fut inhumé dans l'Eglise Collegiale d'Aberdeen le 20 d'Octobre 1583. On n'a rien de lui, que quelques Discours ou Harangues sur l'Origine & l'Excellence du Droit, *Orationes de Origine & Dignitate Juris*, imprimées à Edinbourg en 1572. in-4. Ouvrage à la louange duquel Mr. Thomas Maitland (e) a fait de beaux vers Latins. André Melvil a fait dans la même Langue l'Epitaphe d'Arbuthnot (f). On trouve l'une & l'autre Pièce dans l'Auteur qui nous a fourni principalement cet Article (g). On trouvera ci-dessous le Portrait & le Caractère d'Arbuthnot [G].

(e) *Deliciæ Poetar. Scot.* Vol. II. p. 111.

(f) Ibid. p. 120.

(g) *The Lives and Characters of the most eminent Writers of the Scots Nation, by* George Mackenzie, Vol. III. p. 186-194.

voulût prendre des mesures par rapport aux Simoniaques, & ne conférer les Bénéfices vacans qu'à des Sujets qui en fussent dignes. Mais les Députés qui firent ces demandes au Régent, n'aiant point de commission par écrit de l'Assemblée, furent renvoyés sans réponse, après avoir inutilement attendu & sollicité quelques jours (11).

(11) Id. ib. p. 191.

[F] *Arbuthnot . . . . eut ordre . . . . de passer . . . . à Saint André, mais le Roi l'en empécha.*] Au commencement de l'Assemblée de 1577, le Surintendant d'Angus & six autres Ministres eurent ordre de se trouver avec Arbuthnot, tous les matins depuis sept heures jusqu'à l'heure de l'Assemblée, pour préparer les affaires qui devoient être mises sur le tapis. Sur quoi Mr. Petrie remarque (12), que dans toutes les Assemblées suivantes, ces Conférences *privées*, ainsi qu'on les nommoit, étoient précisément ce qu'étoient au Concile de Trente les *Congregations*; puisque pendant plusieurs années, toutes les affaires s'agitoient & se décidoient dans ces Conférences, & que l'Assemblée n'avoit presque rien à faire (13). Arbuthnot, qui présidoit dans ces Assemblées particulières, avoit par cela même une grande influence sur les résolutions qui se prenoient. On ne doit donc pas être surpris que le Roi empêchât ce Théologien de quitter le Collège d'Aberdeen; car il soupçonnoit que l'Assemblée ne vouloit le faire passer à Saint André, que pour être plus à portée d'avoir ses avis dans ses procédures séditieuses, Saint André étant plus proche de la Capitale, où les Assemblées générales se tenoient ordinairement. Celle qui se tint à Edinbourg en 1583, se plaignit sur ce sujet, comme d'un grief; mais le Roi répondit (14), que tout bien considéré, ils n'avoient aucune raison de croire que cela fût aussi utile à l'Eglise, que préjudiciable à l'Etat; & que lui & son Conseil avoient eu de bonnes raisons de faire ce qu'ils avoient fait (15).

(12) Calderwood p. 191.

(13) Mackenzie ibid. p. 191.

(14) Petrie Part. III. p. 441.

(15) Mackenzie ubi sup. p. 192.

[G] *Le Portrait & le Caractère d'Arbuthnot.*] Il étoit, comme nous l'avons deja remarqué, un des grands Défenseurs de la Réformation, & un de ceux qui en favorisérent le plus les progrès; & toutes les Assemblées Générales d'Ecosse le consultoient sur les Affaires Ecclésiastiques. Quoiqu'il fût dans les mêmes principes que Buchanan & André Melvil, il étoit beaucoup plus modéré; & s'il n'étoit ni aussi grand Poëte, ni aussi grand Puriste pour le Latin que Buchanan, il étoit plus savant que lui: car l'Evêque Spotswood nous dit (16) „ qu'il étoit habile dans „ toutes les Sciences, bon Poëte, Mathématicien, Philosophe, Théologien, Jurisconsulte, & même Médecin; desorte qu'il étoit en état de raisonner bien sur „ toutes sortes de sujets, quand l'occasion se présentoit." Le même Prélat assure, „ qu'outre ces qualités, son assiduité à enseigner, & sa conduite sage & adroite, contribuérent non seulement à faire revivre les Lettres, „ mais à retirer de la Superstition plusieurs de ceux qui y „ étoient engagés. Il étoit généralement aimé de tous, „ & n'étoit haï de personne; & tellement estimé pour sa „ modération des principaux de ces quartiers (*Septentrionaux d'Ecosse*) qu'ils ne pouvoient rien faire sans son avis; ce qui lui causoit beaucoup de peine & de chagrin, „ comme il s'en plaignoit souvent. Il étoit malgré cela „ agréable & réjouïssant en conversation (17).

(16) L. VI. p. 131.

(17) *Apud* Mackenzie *ubi supra* p. 193.

ARCADE, Empereur d'Orient, étoit fils ainé de Théodose le Grand, & de l'Impératrice Flaccille, & né en Espagne vers l'an 377 (a). Il reçut le Titre d'Auguste le 16 ou le 19 de Janvier 383, dans le Palais d'Hebdomon à sept milles de Constantinople (b). Thémiste, Philosophe Paien, s'étoit flatté d'avoir le soin de l'education de ce Prince; mais Theodose crut devoir le confier à Arsène Philosophe Chrétien, à qui il donna toute son autorité sur son fils: cependant Arsène quitta la Cour vers l'an 390, ou peu après (c). A la mort de Théodose, Arcade lui succéda, le 17 de Janvier 395 (d). De la manière dont tous les Historiens unanimement parlent de ce Prince, il n'avoit rien de grand, & de digne de son pére, ni dans le corps, ni dans l'esprit [A]. Théodose laissa l'Empire d'Occident à Honorius ou Honoré, & celui d'Orient à Arcade; & il les recommanda tous deux à Stilicon, mari de Sérène sa niéce, & le plus illustre de tous ses Généraux d'Armée. C'étoit peut-être sur cela que Stilicon prétendoit que Theodose lui avoit confié, en mourant, le soin & la conduite des deux Princes & de leurs Etats. Mais c'étoit une chose bien difficile à exécuter; & si Arcade n'avoit encore ni l'âge ni la capacité de gouverner par lui-même, il en avoit assez pour se choisir un Maitre, ou au moins pour autoriser celui qui auroit eu assez d'intrigue pour le devenir (e). Orose dit (f) que Théodose avoit établi Stilicon pour gouverner l'Occident, & Rufin pour l'Orient. On convient au moins que cela se fit de la sorte (g); ce qui causa de grandes divisions entre Stilicon & Rufin [B], qui se voyant

(a) Tillemont *Hist. des Empér.* T. V. P. II. p. 446. & 517. Bruxelles 1710. in-8.

(b) Idem p. 482. 499. & 517.

(c) Idem p. 228.

(d) Idem p. 527.

(e) Idem p. 530.

(f) Oros. L. VII. p. 225.

(g) Tillemont p. 530.

[A] *Il n'avoit rien de grand, & de digne de son pére, ni dans le corps, ni dans l'esprit.*] On écrit, qu'il étoit assez mal fait, de petite taille, d'un parler lent, d'un œil comme mort & endormi; que son esprit étoit lâche & paresseux, peu capable de rien trouver; en un mot, qu'il étoit entiérement sans génie, & qu'il n'avoit rien appris de tous les soins d'Arsène, qu'à bien écrire. Aussi verra-t-on par la suite, qu'il se laissoit gouverner, ou plutôt dominer comme une bête, sans savoir rien de l'état de ses affaires. Il avoit quelque zèle pour la vraie Foi (1), & on a même prétendu attribuer à sa piété quelques événemens extraordinaires (2). On ne dit point qu'il ait été porté à la cruauté, ni à aucun autre vice; au contraire, on assure que c'étoit un esprit bon, doux & paisible; & à en juger par sa conduite, on peut dire qu'il l'étoit à l'excès. C'est pourquoi il y a tout lieu de douter, si l'on doit ajouter foi à ce qu'on lit dans la Chronique de Marcellin sur l'an 390, lorsqu'Arcade n'avoit que treize ans, qu'il chassa du Palais de Constantinople l'Impératrice Galla sa belle-mère. Car pour ce qu'on prétend, qu'aiant été fouetté par Arsène, il le voulut tuer, c'est une chose très peu probable, & dont on ne trouve point d'autre garant que Métaphraste. Mais c'est peu de chose à un Prince d'être sans vices, s'il n'a aussi de grandes vertus; & la bonté foible & stupide d'Arcade causa les plus grands maux à l'Empire (3).

(1) Tillemont T. V. Part. II. p. 121.

(2) Voyez Socrate *Hist. Eccles.* L. VI. ch. 23.

(3) Tillemont p. 229. 230.

[B] *Ce qui causa de grandes divisions entre Stilicon & Rufin.*] Le dernier étoit Gaulois d'origine, & avoit eu beaucoup de part à la confiance de Théodose, qui l'éleva aux prémières Dignités de l'Empire. On en a fait des portraits très différens, selon les différens préjugés des Auteurs. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une ambition démesurée étoit le grand mobile de toute sa conduite & de ses actions. La prétention qu'avoit Stilicon, de gouverner l'Orient aussi-bien que l'Occident, excita la jalousie de Rufin, qui n'avoit pas moins d'ambition que lui; quoiqu'ils s'accordassent parfaitement à rendre les Arrêts, & à ruïner les familles les plus opulentes, par des injustices & par de fausses accusations, pour s'enrichir de leurs dépouilles (4); en quoi néanmoins on semble accuser Rufin d'avoir commis le plus d'excès (5). Comme Stilicon avoit épousé la niéce de Théodose, Rufin, qui avoit une fille habile, songea à la faire épouser à Arcade; & on prétend que c'étoit un degré pour s'élever lui-même à l'Empire. Il fit proposer ce mariage à Arcade, par les voies les plus secrettes: le peuple néanmoins s'en douta aussi-tôt, & en conçut une plus grande aversion pour son insolence & sa fierté. Cette intrigue fut interrompue par un voyage qu'il fut obligé de faire en Orient, pour satisfaire Arcade & Eucher son oncle, qui se plaignoit de Lucien Comte d'Orient. Rufin avoit procuré cette Charge à Lucien, qui étoit fils de Florent, Préfet des Gaules dans les dernières années de Constance: c'est pourquoi Arcade, sur les plaintes de son oncle, en rejetta la faute sur Rufin. Ce Ministre partit donc aussi-tôt avec très peu de suite, sans que personne sût son dessein: il s'en alla à Antioche, y entra la nuit, & aussi-tôt fit arrêter Lucien, le fit amener devant

(4) Zosime L. V. & Suidas, *apud* Tillemont p. 230.

(5) Ibid.

voyant déchu de l'espérance de marier sa fille à Arcade, mit l'Empire d'Orient en confusion en y appellant les Barbares [C]: mais il fut enfin tué à Constantinople [D]. Sa mort fut très avantageuse à l'Empereur; mais l'Etat n'y gagna guères, parce que l'Eunuque Eutrope devint maitre de la Cour [E]. Cependant l'Empereur, malgré ses defauts, avoit hérité de Théodose le zèle pour la Foi Catholique, & il étoit persuadé que Dieu avoit accordé à son père, à cause de sa piété, les Victoires qui l'avoient rendu si illustre: c'est pourquoi il confirma avec joie les Loix que Théodose avoit faites en faveur de l'Eglise, & y en ajouta encore de nouvelles [F]. Stilicon, par ordre d'Arcade même, avoit été obligé

vant son Tribunal, & le fit tellement battre sur le cou, qu'il expira en peu de tems. Rufin, revenu à Constantinople, ne songeoit qu'à avancer le mariage de sa fille (6); mais l'Eunuque Eutrope, devenu depuis si célèbre, avoit déterminé Arcade à épouser Eudoxie, & ce Prince l'épousa effectivement le 27 d'Avril de l'an 395. Eudoxie n'étoit pas Romaine, mais Gauloise, fille du Comte Bauton, célèbre Général, qui avoit été Consul l'an 385 (7).

[C] *Mis l'Empire d'Orient en confusion en y appellant les Barbares.*] Aiant perdu l'espérance de marier sa fille à l'Empereur, & craignant les armes de Stilicon, qui prétendoit avoir reçu de Théodose la tutéle de ses deux enfans, & qui vouloit venir en Orient le déposséder de l'autorité qu'il y exerçoit, il résolut de mettre le trouble & la confusion par-tout, pour rompre les desseins qu'on avoit contre lui (8). Orose nous apprend aussi (9), qu'il espéroit que la nécessité de l'Etat couvriroit & favoriseroit son ambition, qui lui faisoit prétendre jusques à la Puissance Souveraine; ou d'avoir du moins, comme le dit Claudien (10), la malheureuse consolation de ne pas périr tout seul. Il fit donc venir les Huns, qui ravagérent tout l'Orient jusques à Antioche; à quoi il faut apparemment rapporter ce qu'on lit dans quelques Homelies de ce tems-là, des Martyrs que les Barbares avoient faits, & des Captifs amenés à Antioche pour être vendus ou rachetés. S. Jérôme parle plusieurs fois de cette course des Huns, qui fit trembler tout le monde jusques dans la Palestine, pendant que les Troupes Romaines étoient occupées, dit il, à la Guerre Civile, c'est-à-dire, avant que celles qu'on avoit menées contre Eugéne fussent revenues de l'Occident (11). Philostorge en parle aussi (12), mais seulement après la mort de Rufin, & même après celle d'Eutrope, ce qui est une grande erreur de Chronologie. En même tems que Rufin faisoit venir les Huns en Asie, il abandonnoit l'Europe aux Goths (13). Leur principal Chef etoit Alaric, devenu si célèbre depuis par la prise de Rome. Théodose lui avoit donné le Commandement de quelques Goths, & il se plaignoit de ce qu'on ne lui accordoit pas de plus grands Emplois, jusqu'à menacer de se soulever (14). Rufin, se servant donc de cette disposition d'Alaric, l'anima secrettement, en lui envoyant même de l'argent (15), à ramasser tout ce qu'il pourroit de Barbares & à ravager les Provinces de l'Empire, l'assurant qu'il pouvoit passer jusques dans la Gréce, sans crainte de trouver aucun obstacle (16). On dit même que Rufin avoit donné exprès la Charge de Proconsul d'Achaïe à Antiochus, & le Commandement des Troupes avec la garde des Thermopyles & de l'Isthme de Corinthe à Géronce, deux hommes de sa faction, afin qu'ils ne s'opposassent point à Alaric, & lui ouvrissent les passages; ce qu'ils exécutérent trop fidèlement (17). Les Goths armés contre les Romains par les Romains mêmes (18), & mêlés peut être de quelques Troupes de Huns, qui avoient passé le Danube sur les glaces l'Hiver précédent (19), ravagérent donc la Mœsie, la Thrace, la Pannonie, & de là passérent dans la Macédoine & la Thessalie (20), saccageant généralement tout ce qui est entre la Dalmatie, la Mer Adriatique & le Pont-Euxin. La Ville même de Constantinople se trouva comme assiégée par ces Barbares, qui faisoient des courses jusques à ses portes. Rufin en sortit, habillé à la Gothique, pour aller, disoit-il, traiter de paix avec les Goths, qui le reçurent fort bien; & cela augmenta encore le soupçon qu'on avoit de sa trahison. Stilicon, qui avoit fait un voyage dans les Gaules en quinze jours, s'il en faut croire Claudien (21), pour assurer la paix avec les Allemands & les Gaulois, prétendit être obligé en cette rencontre d'aller secourir l'Orient; & il l'entreprit sans doute volontiers, dans l'espérance de pouvoir ruïner Rufin. Il partit sur la fin du Printems, menant avec lui toutes les Troupes de l'Empire qui avoient suivi Théodose contre Eugène, & celles mêmes d'Eugène qui s'étoient rendues à Théodose. Les Barbares, sachant sa venue, se rassemblérent tous en un Corps dans la Thessalie; & Stilicon étoit déja assez proche d'eux, lorsque Rufin obtint un ordre d'Arcade pour lui commander de lui renvoyer l'Armée d'Orient, que Théodose avoit menée contre Eugène. Il obéit, & envoya à Arcade non seulement les Troupes qu'il lui demandoit, mais encore la moitié du Trésor de Théodose (22). Claudien dit, que si Rufin ne l'eût pas empêché par cet ordre de donner bataille, on n'eût pas vu le desordre de la Gréce & la ruïne d'Athènes, de Corinthe, de Lacédémone, & de tant d'autres Villes célèbres (23).

[D] *Il fut enfin tué à Constantinople.*] Stilicon, en renvoyant l'Armée à Arcade, la donna à conduire à un Capitaine Goth nommé Gaïnas (24), à qui il découvrit le dessein qu'il avoit de faire tuer Rufin (25); & l'Eunuque Eutrope ne manqua pas de concourir avec lui dans ce dessein (26). Lorsque l'Armée arriva à Constantinople, Arcade alla au-devant pour la saluer, selon la coutume, accompagné de Rufin, qui espéroit que par la comparaison de sa personne

(6) Zosime L. V.
(7) Tillemont p. 511.
(8) Zosime L. V.
(9) L. VII, c. 37.
(10) *In Rufin.* L. II.
(11) Tillemont p. 638. 639.
(12) *Hist. Eccl.* L. II, c. 8.
(13) Claudien *in Rufin.* L. II.
(14) Zosime L. V.
(15) Marcellin *Chronic.* ad ann. 381.
(16) Id. ib. & Zosime L. V.
(17) Zosime L. V.
(18) Claudien *in Rufin.* L. II.
(19) Philostorge *ubi supra.*
(20) Claudien & Zosime *ubi supra.*
(21) *De Stilicone* L. I.
(22) Tillemont p. 540. 541.
(23) *In Rufin.* L. II.
(24) Zosime L. V. & Marcellin *Chronic.* ad ann. 395.
(25) Zosime *ubi sup.* Philostorg. *Hist. Eccl.* L. II. c. 3.
(26) Zosime *ubi sup.*

avec celle d'Arcade, qui ne pouvoit que lui être très avantageuse, & par le moyen des intelligences qu'il avoit ménagées avec divers Officiers des Troupes, il se feroit proclamer Empereur à l'heure même. Mais on avoit déja découvert qu'il sourboit les Troupes mêmes, & que c'étoit lui qui avoit fait prendre les armes à Alaric. Ainsi, dès que l'Armée eut salué Arcade, elle environna insensiblement Rufin, & au signal donné par Gaïnas, elle se jetta sur lui & le mit en piéces aux pieds d'Arcade même, lorsqu'il pressoit déja ce Prince de le déclarer son Collégue (27). Claudien décrit la situation du lieu où cela arriva (28): c'étoit le Palais appellé Hebdomon, & le Tribunal où les Empereurs étoient ordinairement couronnés. On lui coupa la tête, on mit une pierre dans sa bouche, afin de la tenir ouverte, puis on la mit au bout d'une lance, & on la porta à Constantinople par toute la Ville, suivie de plus de monde qu'il ne l'avoit jamais été durant sa vie. On lui coupa aussi la main droite, qu'on portoit par-tout en demandant l'aumône pour cet homme insatiable, & l'on tira une somme considérable de cette quête, si agréable à ceux qui haïssoient son avarice (29). Ses biens furent confisqués, & il y eut un Edit pour cela, qui fut porté jusques à Rome, avec la joie du supplice de ce vieux Brigand, qui avoit pillé toute la Terre, ainsi que s'en exprime Symmaque (30).

[E] *L'Eunuque Eutrope devint maitre de la Cour.*] On croit qu'il étoit Arménien, mais l'on convient qu'il étoit Esclave. Il fut fait Eunuque aussi-tôt après sa naissance, pour être vendu un peu plus cher, & pour augmenter un jour le deshonneur de l'Empire, comme le dit Claudien (31). Il eut bien des Maitres, qui le vendirent, ou le donnérent à d'autres, ne sachant qu'en faire. Enfin il trouva moyen de se fourrer à la Cour, où il s'éleva par degrés & parvint à être Grand Chambellan d'Arcade, & à le gouverner absolument. On fut étrangement surpris de voir l'Empire gouverné par un Eunuque, dont le crédit fit extrémement multiplier cette espèce d'hommes. Eunape (32) l'a dépeint avec les plus noires couleurs, & l'on assure néanmoins qu'il n'a pas changé le portrait, n'y aiant point de crime que cet homme ne commît. Claudien a aussi écrit deux Livres contre lui. On marque particuliérement, qu'il surpassa même Rufin pour l'avarice (33). Il vendoit publiquement les Gouvernemens & les Charges de l'Empire. Il entretenoit des troupes de Délateurs, pour pouvoir maltraiter & bannir les personnes les plus qualifiées, afin de s'emparer de leur bien; & il savoit par eux tous ceux qui étoient riches, afin que rien ne lui échappât (34). Il se rendit maitre de tous les biens de Rufin, au moins de tous ceux qu'il jugea dignes de sa cupidité, laissant piller le reste par d'autres (35). Le desir de dominer seul le rendit ennemi du Sénat, & de toutes les personnes puissantes, qu'il chassoit autant qu'il pouvoit de la Cour (36). Claudien dit en général, que les prisons & les lieux d'exil étoient pleins de personnes de qualité, Eutrope s'imaginant par-là se relever, & assurer sa puissance. Suidas écrit encore, qu'il entretenoit des intelligences avec les Barbares, soit pour se maintenir contre Stilicon, avec qui il se brouilla bientôt ouvertement (37), soit même dans la pensée de s'élever à l'Empire (38), quoique sa qualité d'Eunuque parût l'en exclurre entiérement.

[F] *Il confirma avec joie les Loix que Theodose avoit faites en faveur de l'Eglise, & y en ajouta encore de nouvelles.*] Le 3 de Mars de l'an 395, il donna une Loi pour confirmer tout ce que son père avoit ordonné contre les Hérétiques, & cassa même ce qu'il pouvoit avoir accordé à quelques-uns d'eux, dans l'espérance de les ramener par la douceur. Il le fit nommément contre les Eunomiens, les privant du droit d'entrer dans les Charges, & de donner ou recevoir quoi que ce fût par Testament, quoique Théodose leur eût accordé le droit de tester par sa Loi du 21 de Juin 394. La Loi d'Arcade du 29 de Mars 395, défend particuliérement à tous les Hérétiques de faire aucune Assemblée publique ou secrette, & de s'attribuer l'Episcopat, ni aucun autre Titre Ecclésiastique. Celle du 3 de Septembre déclare, qu'un prétendu Evêque, nommé Eurése, doit être censé au nombre des Hérétiques, aussi-bien que tous ceux qui s'écartent de la Doctrine Catholique, quelque petit que puisse être le point dans lequel ils y sont contraires. Le 24 de Novembre Arcade ordonna à Marcel, Maitre des Offices, de chercher s'il ne trouveroit point quelques Hérétiques parmi les moindres Officiers de son Palais, & non seulement de les casser, mais encore de les bannir de la Ville: même d'en bannir aussi ceux par la faute desquels ils étoient entrés dans ces Charges. La Loi du 7 d'Août renouvelle aussi tout ce qui avoit été ordonné jusques alors contre les Païens, aussi-bien que contre les Hérétiques; & défend particuliérement à toutes personnes d'aller dans aucun lieu destiné au Culte des Idoles, ni de leur offrir aucun Sacrifice en quelque lieu que ce fût (39).

(27) Tillemont p. 541. 542.
(28) *In Rufin.* L. II.
(29) Tillemont p. 541.
(30) L. VI, Ep. 15.
(31) *In Eutrop.* L. I.
(32) *Apud* Tillemont p. 545.
(33) Marcell. *Chron.* apud eund.
(34) Zosime L. V. Claudien *in Rufin.* & Suidas, *ap. eund.*
(35) Zosime & Marcell. *Chron. ubi supra.*
(36) Zosime, Suidas, & Claudien *ubi supra*, apud Tillemont p. 545.
(37) Zosime *ubi sup.*
(38) Suidas *ubi supra.*
(39) Voyez *Cod. Theodos.* apud Tillemont p. 548 550. & Millar's *History of the Propagation of Christianity* T. I. c. 4. p. 444. 8. Edition.

[G] *Il*

bligé de laisser Alaric & ses Goths dans la Thessalie: mais après l'avoir pillée, ils passérent le Détroit des Thermopyles, soit par la perfidie, soit par la foiblesse du Général Géronce qui en avoit la garde, & du Proconsul Antiochus; ils entrérent dans l'Achaïe, & de là jusques dans le Péloponnése, où ils firent les plus terribles ravages. Stilicon, pour arrêter ces desordres, passa en Gréce avec son Armée: il tua un grand nombre d'ennemis, & les contraignit enfin de se retirer sur une montagne nommée Pholoé, qui est fort prés de Pise en Arcadie, où il eût pu les faire périr tous aisément, mais il les laissa échapper [*G*]. Cependant Eutrope, continuant sa tyrannie à la Cour de l'Empereur, fit bannir plusieurs personnes du prémier rang dont il étoit jaloux, & obligea Arcade d'abolir les Asyles [*H*]. L'an 396, Arcade fit plusieurs autres Loix, plus utiles à l'Eglise & à l'Etat [*I*]. Claudien nous apprend (*b*) que vers le même tems, Eutrope voulut traiter avec les Barbares; mais qu'il le tenta inutilement. Et la même année, Constantinople fut menacée de destruction par une Nuée de feu suspendue sur la Ville [*K*]. En 397, qui étoit la troisiéme année du régne d'Arcade, cet Empereur fit encore

(*b*) *In Eutrop. L. I.*

[G] *Il eût pu les y faire périr tous aisément, mais il les laissa échapper.*] Claudien, qui est tout à Stilicon, dit qu'il eût fait passer Alaric & tous ses Goths au fil de l'épée, comme il en avoit déja tué un grand nombre sur les montagnes d'Arcsdie, si la Cour d'Orient n'eût pris leur protection sous le prétexte des Loix (40); parce que, comme le remarque Mr. de Tillemont (41), la Gréce appartenoit à Arcade. Et peut-être que dans le tems que Stilicon s'amusoit, selon Zosime, à se divertir au-lieu de presser les Barbares, Arcade fit quelque Traité avec eux. Car il semble même que fort peu après, Alaric ait été fait Gouverneur, ou Général des Troupes de l'Illyrie Orientale, qui comprenoit la Gréce (42); & Claudien marque expressément en un autre endroit (43), que les Romains l'avoient fait Général des Armées d'Illyrie. Voici comment ce Poëte s'eaprime dans le Liv. II. *contra Eutrop.*:

(40) *De Bello Gothico.*

(41) *Ubi supra p. 254.*

(42) Claud. *in Eutrop. L. II.*

(6) *De Bello Goth.*

. . . . At nunc qui fœdera rumpit,
Ditatur; qui servat, eget. Vastator Achivæ
Gentis, & Epirum nuper populatus inultam,
Præsidet Illyrico. Jam quos obsedit, amicus
Ingreditur muros, illis responsa daturus,
Quorum conjugibus potitur, natosque peremit.
Sic hostes punire solent, hæc præmia solvunt
Excidiis.

[H] *Il obligea Arcade d'abolir les Asyles.*] Sozoméne dit (44) que ce fut à l'occasion de Pentadie, femme de Timase, & de quelques autres, qu'on vouloit perdre; & que pour les arracher des Autels où ils s'étoient réfugiés, Eutrope fit faire à Arcade une Loi pour défendre à qui que ce fût de se réfugier dans les Eglises, pour ordonner même qu'on en arracheroit ceux qui s'y feroient retirés, & pour les faire punir encore plus sévérement. Mr. de Tillemont observe à cette occasion (45), qu'il est injuste que les Eglises servent d'asyle au crime; mais qu'il est juste qu'elles soient le réfuge des misérables, en attendant qu'ils aient pu se reconnoitre, que la prémiére fureur de leurs ennemis soit appaisée, & qu'on ait pu examiner s'ils sont du nombre des malheureux, ou des criminels. „ Et il „ est bien étrange, *continue-t-il*, que les Chrétiens fassent des violences aux pieds des Autels de J. C. & aient „ moins de respect pour ses Temples, que les Païens n'en „ ont eu pour ceux de leurs Idoles de bois & de pierre." Mais l'abus de ces Asyles est excessif dans les Pays où l'Eglise Romaine est dominante, & ils autorisent les plus grands crimes. La Loi en question rendit Eutrope extrêmement odieux; & des Avocats, assez peu zélés pour l'honneur de l'Eglise, n'ont pas laissé de la regarder comme l'une des principales causes de la chute de ce Ministre (46). Ils ont admiré la justice de Dieu, qui peu d'années après le réduisit à implorer le secours de l'Eglise, dont il avoit voulu priver les autres, & reconnoitre, dit S. Chrysostome (47), par ses actions plutôt que par ses paroles, l'injustice de sa Loi. Elle fut abolie aussi-tôt après sa disgrace, & biffée de tous les Registres publics (48).

(44) *Hist. Eccles.* L. VIII. ch. 7.

(45) *Ubi supra* p. 259.

(46) *Voyez* Socrate *H. E.* L. VI. ch. 5. *&* Sozoméne L. VIII. ch. 7.

(47) T. IV. p. 424. *apud* Tillemont p. 259.

(42) Sozoméne *ubi supra.*

[I] *Arcade fit plusieurs autres Loix, plus utiles à l'Eglise & à l'Etat.*] Celle du 3 de Mars, adressée à Cléarque Préfet de Constantinople, ordonne que tous les Lieux publics ou particuliers, que les Hérétiques tenoient dans la Ville, feront confisqués; ce que l'on explique de ceux où ils faisoient des Assemblées: que tous leurs Clercs feront aussi chassés de la Ville; qu'ils ne pourront pas même s'y assembler pour faire des Litanies, ou des Processions, soit durant la nuit, soit durant le jour; & que si les Officiers du Préfet leur souffrent aucune Assemblée, ils feront condamnés en Corps à une amende de cent livres d'or. Les deux Loix du 21 & du 22 d'Avril sont plus sévéres contre les Eunomiens, & ordonnent à Césaire Préfet du Prétoire, de faire une recherche de leurs Clercs, pour les chasser de toutes les Villes. La Loi du 23 de Mars contre les Apostats, leur est plus favorable que celles des Empereurs précédens; car elle leur laisse au moins la liberté de donner leur bien à leurs enfans & petits-enfans, péres & méres, fréres & sœurs. Celle du 10 de Décembre prive tous les Ministres de l'Idolatrie, des priviléges qui leur avoient été accordés; comme des gens dont la profession, bien loin de devoir être honorée, étoit même condamnée par les Loix. La Loi du 5 de Février, adressée à Gennade Préfet d'Egypte, ordonne, selon le Code Justinien, de ne mettre que des Chrétiens dans de certains Emplois à Alexandrie; mais dans celui de Théodose, elle a tout un autre sens, & ne parle point du tout des Chrétiens. La Loi du 24 de Mars est un ordre général à tous les Gouverneurs de Provinces, d'obliger les habitans de toutes les Villes à rétablir leurs anciennes murailles, ou à en faire de nouvelles, en taxant pour cela les particuliers; & la Loi donne quelques ordres, afin que cette Taxe s'impose avec équité. On croit que les ravages tout récens des Huns & des Goths donnérent occasion à cette Loi. Le 26 de Février, & le 25 d'Avril, Arcade fit deux Loix en faveur des Juifs. La derniére est pour défendre de rien dire en public contre l'honneur des Patriarches, qui étoient les Chefs de leur Religion, & à qui l'on donnoit alors le titre d'*Illustres*, aussi-bien qu'aux prémiers Officiers de l'Empire. L'autre Loi ordonne que les Juifs commettront eux-mêmes des personnes, pour fixer le prix des choses qu'ils vendront, sans que les Gouverneurs puissent s'en mêler. Par une autre Loi du 25 d'Avril, l'Empereur permet de célébrer une certaine Fête appellée *Majume*, qui étoit alors défendue, parce que c'étoit une Fête toute de débauche & de licence, & où l'on dépensoit beaucoup en festins. Il ne la permit qu'à condition qu'il ne s'y passeroit rien contre l'honnêteté, la chasteté & la pudeur. Mais cela étoit impossible; c'est pourquoi il défendit de nouveau cette Fête le 2 d'Octobre 399, en même tems qu'il permettoit les autres divertissemens, pour donner quelque amusement au peuple (49). Suidas nous apprend que cette Fête de *Majume* se faisoit originairement à Rome sur le Tibre & sur le bord de la Mer; & qu'elle a tiré son nom du mois de Mai, auquel elle se célébroit. Mr. de Tillemont examine cette conjecture dans sa Note 12. sur Arcade (50). D'autres croyent que cette Fête tiroit son nom des Eaux qu'on nommoit Majumes en Syriaque, parce qu'elle se faisoit à Daphné & en d'autres lieux, où il y avoit beaucoup d'eau. Elle duroit sept jours. Quelques-uns croyent que c'est celle dont Libanius même parle avec horreur en divers endroits, & contre laquelle S. Chrysostome prêchoit souvent à Antioche, parce qu'elle se faisoit avec beaucoup de licence au fauxbourg de Daphné, & apportoit de là dans la Ville une infinité de maux & de desordres. Libanius dit qu'elle avoit été défendue par un Prince sage, que quelques-uns croyent être Constance, & rétablie assez longtems après par d'autres, qui aimoient ce qui ressembloit à leur vie. Il est certain qu'elle se faisoit en 362 du tems de Julien, & qu'après Libanius elle avoit été défendue jusqu'à cette année, & c'étoit sans doute par Théodose. On voit qu'il en restoit encore quelques vestiges du tems de Léon fils de Constantin Copronyme, au neuviéme Siécle (51). Pour revenir aux Loix d'Arcade, celle du 3 d'Août recommande aux Magistrats d'examiner & d'expédier promptement ceux qui sont dans les prisons, sans les y laisser longtems languir, ou par paresse, ou pour s'acquérir une vaine réputation de douceur par une véritable cruauté. La Loi du 26 de Novembre confirme celle de Théodose contre les Mariages des Cousins-germains, mais elle en modére la peine. Celle du 3 d'Août ordonne que les femmes & les parens de ceux qui auront été proscrits, n'auront point de part à leur peine, s'ils n'en ont point eu à leur faute; & qu'ainsi les femmes jouiront de tout le bien qu'elles auront apporté à leurs maris, & même de ce qui leur aura été donné par le contract de mariage (52).

(49) Tillemont p. 260-265.

(50) Pag. 1041. 1042.

(51) Idem p. 262. 263.

(52) Idem p. 264.

[K] *Constantinople fut menacée de destruction par une Nuée de feu suspendue sur la Ville.*] S. Prosper & Marcellin, dans leurs Chroniques, nous apprennent que l'an 396 il y eut des tremblemens de terre qui durérent plusieurs jours, & que le Ciel parut tout en feu. Tiro Prosper, dans sa Chronique, publiée avec celle d'Eusébe par Scaliger dans son *Thesaurus Temporum*, Edition d'Amsterdam 1658, s'explique davantage, & dit que Constantinople, par une prompte & entiére pénitence, évita la colére de Dieu, dont elle se voyoit menacée par une Nuée de feu, qui éclatoit d'une maniére effroyable sur la Ville. S. Augustin la décrit plus amplement peu d'années après, dans un Sermon; & il dit qu'il y avoit peut-être parmi ceux qui l'écoutoient, des personnes qui avoient été témoins de cette merveille. Voici ce qu'il en dit. Lorsqu'Arcade régnoit à Constantinople, Dieu voulant effrayer cette Ville, & en l'effrayant la corriger & la réformer, il s'apparut (*venit*) dans une Révélation à un de ses Serviteurs, qui étoit, dit on, un homme d'épée, lui déclara que la Ville devoit périr un certain jour par un feu qui viendroit du Ciel, & lui dit d'en aller avertir l'Evêque. Nectaire ne négligea point cet avis. Il en parla au peuple, & la Ville aiant eu recours aux larmes de la pénitence, comme autrefois celle de Ninive, elle obtint la révocation de l'Arrêt prononcé contre elle. Mais afin qu'on ne crût pas que l'Auteur de cet avis eût été un Imposteur, ou qu'il se fût fait illusion; lorsque le jour qu'il avoit marqué fut venu, &

core diverſes nouvelles Loix [*L*]. Au mois de Juillet il alla à Ancyre, d'où il revint à la fin de Septembre, avec autant de pompe & d'éclat, que s'il eût vaincu les Perſes (*i*). Eutrope ne voyoit plus perſonne capable de lui réſiſter, que Stilicon, qui prétendoit encore venir en Orient, s'il en faut croire Zoſime (*k*), ſans doute pour y diſpoſer des affaires. Eutrope tâcha de le faire aſſaſſiner; & la choſe aiant été découverte, il porta Arcade à le faire déclarer Ennemi public par le Sénat de Conſtantinople, & à faire ſaiſir tout ce qu'il avoit en Orient (*l*). C'étoit allumer la guerre entre les deux frères, Arcade & Honorius. L'Impératrice Eudoxie accoucha cette année d'une fille, qui fut nommée Flaccille (*m*). L'an 398, Arcade fit encore d'autres nouvelles Loix [*M*]. Au mois de Juillet de l'année ſuivante, il ordonna de démolir les Temples de la Campagne, autant que cela ſe pourroit faire ſans trouble, afin d'ôter aux Paiens tout ce qui ſervoit encore de matière à leur Superſtition, les Temples des Villes aiant ſans doute déja été abattus (*n*). Cependant Eutrope touchoit à ſa ruïne, que Zoſime (*o*) attribue proprement à Gainas, Officier Goth & Arien, qui s'imagina qu'il ſe rendroit maître abſolu de l'Empire, après qu'il ſe ſeroit défait de cet Eunuque. Le Comte Tarbigil ou Tribigilde, Goth de Nation, qui commandoit à Nacolie en Phrygie un Corps nombreux d'Oſtrogoths & de Grenthonges, étoit un homme à tout entreprendre. Gainas dont il étoit parent, ſelon Socrate (*p*), le porta à ſe révolter, en lui promettant de le ſoutenir ſous-main. Tribigilde prit les armes, pilla d'abord Nacolie, & enſuite pluſieurs autres Villes de Phrygie. Eutrope tâcha inutilement de le gagner par des préſens: ce Goth répandit la terreur par-tout, & fit trembler tout l'Empire; & Gainas écrivit à l'Empereur, qu'il falloit abſolument lui accorder toutes les conditions qu'il demandoit, dont la prémière étoit, qu'on lui remît Eutrope, comme la cauſe de tout le mal (*q*). Cette demande, jointe à une faute qu'Eutrope fit contre l'Impératrice Eudoxie, acheva de le perdre auprès d'Arcade

(*i*) Tillemont p. 271.
(*k*) Lib. V.
(*l*) Tillemont p. 271.
(*m*) Idem p. 272.
(*n*) Idem p. 279.
(*o*) Lib. V.
(*p*) *Apud* Tillemont p. 551.
(*q*) Tillemont p. 555.

& que tout le monde attendoit avec frayeur l'effet de ſa prédiction, on vit au commencement de la nuit une petite Nuée de feu, qui s'élevoit du côté de l'Oricot: elle s'avança en croiſſant toujours, juſqu'à ce qu'enfin elle s'étendit ſur toute la Ville, où elle cauſa un étrange effroi; car chacun voyoit pendre la flamme ſur ſa tête, & l'on ſentoit en même tems une odeur de ſouphre. Tout le monde couroit aux Egliſes, & elles n'étoient pas aſſez grandes pour ceux qui y cherchoient leur réfuge. Ceux qui n'avoient pas encore reçu le Baptême, le demandoient avec empreſſement, non ſeulement dans les Temples, mais dans les maiſons, dans les places publiques, dans les rues, *pour eviter*, dit S. Auguſtin, *non le feu dont ils ſe voyoient alors menacés, mais celui qu'ils craignoient pour l'Eternité.* Enfin, après que Dieu eut fait trembler tout ce grand peuple, & qu'il l'eut convaincu de la vérité de ce que ſon Serviteur avoit dit de ſa part, la Nuée commença à diminuer, & peu à peu elle ſe diſſipa entièrement. A peine commençoit-on à ſe remettre de cette frayeur, lorſque le bruit ſe répandit, qu'il falloit abſolument quitter la Ville, parce qu'elle devoit périr le Samedi ſuivant, & l'on marquoit même l'heure. Tout le peuple & l'Empereur même quitta la Ville: quelque attache qu'on eût à ſa maiſon, & aux richeſſes qu'on n'en pouvoit pas emporter, qui que ce ſoit n'y demeura; & S. Auguſtin aſſure que perſonne même ne ferma ſa porte, tant la crainte étoit grande. On ſe retira tous enſemble à quelques milles de la Ville, où l'on étoit occupé à implorer la miſéricorde de Dieu; lorſque tout d'un coup, à l'heure prédite, on vit une grande fumée s'élever de deſſus la Ville. A cette vue les prières redoublérent avec de grands cris, juſqu'à ce que l'air étant devenu ſerein, on envoya voir ce qui étoit arrivé, & l'on apprit avec joie, que la Ville ſubſiſtoit toute entière: alors on y retourna, en rendant à Dieu de grandes actions de graces; & chacun trouva ſa maiſon dans l'état qu'il l'avoit laiſſée, ſans qu'on en eût rien ôté, quoiqu'elle fût demeurée ouverte.

[*L*] *En* 397 . . . . *cet Empereur fit encore diverſes nouvelles Loix.*] Par la Loi du 16 de Février, adreſſée à Céſaire, Arcade ordonne la confiſcation & l'exil pour ceux qui feront entrés ou auront tâché d'entrer par argent dans les Charges du Palais, ou dans les autres qui ne ſe doivent donner qu'à un mérite éprouvé; n'y aiant pas de différence entre un crime commis, & celui que la ſeule impoſſibilité a empêché de commettre. Celle du 6 de Mars confirme une Loi de Valentinien contre les Receveurs des Impôts, qui exigeront au-delà de ce qui aura été ordonné; & veut que leur cupidité ſoit punie du dernier ſupplice, puiſque tant de défenſes réitérées n'avoient pu arrêter ce crime. Par celle du 1. d'Avril, Arcade ordonne qu'on chaſſera au-plutôt de Conſtantinople les Docteurs des Apollinariſtes, & que les maiſons où ils auront tenu des Aſſemblées ſecrettes feront confiſquées. Comme les Juifs étoient les objets de la haine & du mépris général, il ordonne par une Loi du 17 de Juin, adreſſée à Anatole Préfet d'Illyrie, que les Gouverneurs auront ſoin d'empêcher qu'on ne leur faſſe des inſultes, & qu'on ne les trouble dans leurs Synagogues. Mais il veut en même tems, que ceux d'entre eux qui ſe trouvant pourſuivis pour quelque crime, ou pour dettes, auront recours à l'Egliſe, & promettront de ſe faire Chrétiens, ne ſoient reçus qu'après qu'ils ſe feront purgés, ou acquittés. Dans une autre Loi du 1. de Juillet, il exempte des fonctions Curiales les Miniſtres de leur Religion, les égalant en ce point aux Evêques, aux Prêtres, & aux Diacres de l'Egliſe Chrétienne. Il ſuivoit en cela les Decrets de Conſtantin, de Conſtance, de Valentinien & de Valens: mais on croit qu'il dérogeoit à ceux de Gratien, de Valentinien le Jeune, & de Théodoſe ſon propre père, qui n'avoient pas traité les Juifs auſſi favorablement. La Loi du 30 de Décembre 399 ſemble révoquer celle-ci; car elle ſoumet aux fonctions Curiales tous les Juifs qu'on prouveroit y être obligés par leur naiſſance, comme l'obſerve Mr. de Tillemont. Le 4 de Septembre, Arcade fit une Loi ſévère contre tous ceux qui formeroient quelque Conſpiration pour tuer quelqu'un de ſes Officiers, ou qui entreroient dans celles que d'autres auroient formées. Il les condamne tous à la confiſcation & au dernier ſupplice; & il déclare même leurs fils infames, & incapables de poſſéder jamais aucun bien, n'en laiſſant que très peu aux filles. C'étoit ſans doute Eutrope, qui prétendoit par-là ſe mettre à couvert de tant d'ennemis qu'il ſe faiſoit par ſes injuſtices. Cette Loi eſt fort célèbre, & Godefroy en a fait une fort longue Diſſertation. Aſtère, Comte d'Orient, aiant mandé à la Cour qu'on manquoit de matériaux pour la réparation des Chemins, des Ponts, des Aqueducs, & des Murailles des Villes, Arcade ordonna le 1. de Novembre de prendre pour cela, ce qu'on avoit tiré de divers Temples Paiens qu'on avoit démolis. Le 8 du même mois de Novembre, il ordonna de punir du dernier ſupplice tout Domeſtique, libre ou eſclave, qui ſe rendroit dénonciateur contre ſon Maître; mais il en excepta le crime de Lèze-Majeſté, ce qui rendoit cette Loi preſque entièrement inutile (53).

(53) Tillemont p. 568-574.

[*M*] *L'an* 398, *Arcade fit encore d'autres nouvelles Loix.*] A la ſollicitation de S. Chryſoſtome, il donna un Reſcrit ou un Ordre pour faire fermer tous les Temples qui reſtoient encore à Gaza, & en briſer les Idoles. Porphyre, qui étoit alors Evêque de Gaza, avoit demandé que les Temples fuſſent démolis; mais l'ordre qu'il obtint devint inutile, parce qu'un Officier nommé Hilaire, commis pour l'exécuter, ſe laiſſa gagner par l'argent des Idolatres. La Loi du 3 de Février oblige les Juifs de ſe ſoumettre aux Loix Romaines, dans les choſes qui ne regardent point leur Religion; leur permettant ſeulement de prendre leurs Patriarches, ou d'autres de leur Nation, pour Arbitres dans leurs affaires Civiles, avec injonction aux Juges de faire exécuter ces Sentences arbitrales, comme celles des Arbitres qu'ils auroient nommés d'autorité. On voit la même choſe ordonnée pour les Evêques entre les Chrétiens, dans une Loi qui eſt auſſi de cette année, mais datée du 27 de Juillet. Celle du 4 de Mars eſt extrèmement rigoureuſe contre les Eunomiens & les Montaniſtes: car elle n'ordonne pas ſeulement qu'ils ne pourront tenir aucune Aſſemblée, même à la Campagne; mais elle veut que leurs Clercs ſoient chaſſés de toutes les Villes; que tous ceux qu'on y trouvera à l'avenir, ſoient punis de mort; & que toutes les maiſons où on les aura reçus, ſi on ne les en chaſſe auſſi-tôt, ſoient confiſquées. Elle ordonne encore, qu'on fera une recherche très exacte de leurs Livres, pour les faire bruler en préſence des Magiſtrats; & que ſi quelqu'un en garde, il ſera puni du dernier ſupplice, comme ſi c'étoient des Livres de Magie, parce qu'en effet ils enſeignent toutes ſortes de crimes, & en fourniſſent la matière. Par la Loi du 11 du même mois, l'Empereur condamne à une groſſe amende les Officiers de Simplicius Général des Troupes de l'Orient, ſi ſes Troupes laiſſent paitre leurs chevaux dans les paturages communes de la Ville d'Apamée en Syrie, célèbre pour ſes pâturages, ou dans les prés qui appartiennent aux particuliers d'Antioche. Nous avons pluſieurs Loix datées du 27 de Juillet, adreſſées les unes à Céſaire, les autres à Eutychien, & qu'on croit néanmoins n'être que des fragmens d'une de ces Loix qu'Eutrope fit faire contre les Aſyles des Egliſes. Il y eſt ordonné, que ſi un Eſclave, un homme du Corps de Ville, ou toute autre perſonne redevable & dépendante du Public ou des particuliers, ſe retire dans l'Egliſe, les Eccléſiaſtiques feront obligés de la rendre à la prémière ſommation &c. Que les Evêques prendront des Moines pour les faire Clercs, comme des perſonnes d'une vertu déja éprouvée, plutôt que des Laïques redevables à d'autres, & dont l'Ordination étoit odieuſe. Que les Eccléſiaſtiques de la Campagne feront ſujets à la même Taille qu'auparavant. Que les Clercs & les Moines pourront appeller au Juge ſupérieur en faveur des Criminels, mais qu'ils ne pourront les enlever des mains des Offi-

cade [*N*], qui le bannit en Chypre, & il fut ensuite décapité (*r*). L'Empire ne profita guères de la chute de cet Eunuque; les mêmes desordres continuérent comme auparavant; & Arcade n'aiant ni sens ni conduite, toute l'Autorité tomba entre les mains de l'Impératrice Eudoxie, qui en abusa [*O*]. Gainas n'avoit poursuivi la ruïne d'Eutrope, que pour avancer ses intérêts, & commettoit conjointement avec Tribigilde mille desordres dans l'Asie. Arcade n'aiant point d'Armée à leur opposer, députa à Gainas, resolu de lui tout accorder pour le satisfaire. Il demanda qu'on lui livrât Aurélien, Saturnin, & Jean, qui étoient les prémiers du Sénat, & il les fit envoyer en exil (*s*). Il forma ensuite le dessein de se rendre maitre de Constantinople; mais n'aiant pas réussi, il se retira dans la Thrace, fut défait par Fravitas, & enfin tué par les Huns (*t*). L'an 400, Eudoxie reçut le titre d'Auguste, & elle ordonna qu'on honorât ses Images (*v*). L'année suivante nâquit Théodose, fils & successeur d'Arcade (*x*). En 404, l'Impératrice fit bannir S. Jean Chrysostome, & mourut le 30 de Septembre de la même année (*y*). Vers le même tems, l'Empire fut ravagé par les Huns & par les Isauriens (*z*). En 406, Arcade donna une Loi qui décernoit le dernier supplice, non seulement contre

(*r*) Idem p. 885--890.
(*s*) Idem p. 895--897.
(*t*) Idem p. 900--904.
(*v*) Idem p. 904. 905.
(*x*) Idem p. 909.
(*y*) Idem p. 916--918.
(*z*) Idem p. 918.

Officiers de la Justice; que s'ils le font, on en écrira à la Cour, & que les Evêques en feront responsables, puisque c'est à eux à instruire les autres de leur devoir (54).

(54) Idem p. 875-878.

[*N*] *Cette demande, jointe à une faute qu'Eutrope fit contre l'Imperatrice Eudoxie, acheva de le perdre auprès* d'*Arcade.*] Il maltraita cette Princesse, jusqu'à la menacer de la chasser du Palais. Et elle, voyant l'occasion si favorable de le ruïner dans la conjoncture des affaires, prit entre ses bras ses deux petites filles, & vint se jetter en pleurant aux pieds de son mari, pour lui demander justice. Arcade, touché tout ensemble des larmes de sa femme & de ses enfans, & de la nécessité des affaires, se souvint enfin qu'il étoit Empereur; & aussi-tôt aiant mandé Eutrope, il lui fit des reproches fort aigres, le dépouilla de ses Charges & de ses biens, & le fit chasser du Palais. En ce moment, toute la grandeur imaginaire d'Eutrope s'évanouït; il vit disparoitre ce qu'il avoit le plus aimé & estimé; tout ce qu'il avoit eu d'Adorateurs & d'Amis, ou plutôt de Flatteurs, ou l'abandonnérent, ou devinrent même ses ennemis. L'Eglise, dont il avoit été l'ennemi, fut la seule en qui il trouva de la compassion & du secours: car voyant bien que sa vie même étoit en danger, il courut du Palais se réfugier à l'Eglise, la tête couverte de poussière; & malgré toutes les Loix qu'il avoit faites pour lui ôter le droit de secourir les misérables, il chercha un asyle aux pieds des Autels. Beaucoup de personnes en murmurérent contre S. Chrysostome; mais il leur représenta, qu'il n'y avoit rien de plus glorieux à l'Eglise, que de voir son Persécuteur contraint d'avoir recours à sa miséricorde; & rien de plus digne de l'Epouse de J. C., que d'oublier tout ce qu'il avoit fait contre elle, & de l'assister dans son malheur. Cependant tout le monde crioit contre Eutrope dans les Théatres, pour lesquels il avoit eu une étrange passion; la Ville étoit toute en feu contre lui; les Soldats demandoient même sa mort, & Gainas pressoit extrèmement ou sa mort, ou son exil, prétendant qu'il n'y avoit que ce moyen de faire poser les armes à Tribigilde. On envoya du Palais, pour l'arracher par force de l'Autel; & ceux qui la veille lui baisoient les mains avec respect, voulurent bien se charger de cette commission. Il vint un Corps de Soldats, qui assiégérent l'Eglise, aiant l'épée nue à la main. Eutrope plein de terreur s'alla cacher dans la Sacristie, où étoient les Vases sacrés. Mais S. Chrysostome alla se présenter aux Soldats, qui se saisirent de lui pour le mener au Palais, le menaçant de la mort, parce qu'il ne vouloit pas rendre le coupable. Arcade se laissa aisément persuader qu'il falloit laisser jouïr Eutrope de l'Asyle de l'Eglise; mais les Soldats vouloient sa mort (55). S. Chrysostome dit (56) que l'Empereur leur fit un long discours, qui ne put néanmoins les appaiser, tant ils étoient irrités des crimes de ce Ministre, & qu'on oublioit même le respect dû à la Majesté Impériale. Mais Arcade les toucha enfin par ses larmes, & par le respect de l'Autel sacré auquel Eutrope avoit eu recours. Le lendemain, le peuple accourut en foule à l'Eglise pour voir Eutrope, cet homme qui venoit de faire trembler toute la Terre, trembler lui-même dans la crainte d'une mort honteuse, & réduit à l'état le plus déplorable qui se puisse imaginer. S. Chrysostome monta alors en Chaire, & fit un Discours, célèbre dans les Historiens (57), où il montra quelle est l'incertitude, la vanité & le néant de toutes les grandeurs humaines, & combien les riches & les puissans ont peu sujet de s'élever. Il représenta même quelques-unes des fautes d'Eutrope, pour relever la charité avec laquelle l'Eglise le secouroit; & s'étendit à faire voir la grandeur de sa chute, non pour insulter à sa misère, mais pour tâcher de toucher le peuple en sa faveur. En effet, après avoir tiré des larmes des yeux de ses Auditeurs, quelque animés qu'ils fussent contre Eutrope, il finit en les exhortant d'aller tous ensemble trouver l'Empereur, pour se jetter à ses pieds & lui demander la grace, ou du moins la vie de ce misérable, en faveur de l'Eglise & du saint Autel (58). On ne voit pas si le peuple fit ce que S. Chrysostome lui demandoit; mais on sait que quelques jours après, Eutrope étant sorti de l'Eglise dans l'espérance de se sauver secrettement, il fut pris, & banni dans l'Ile de Chypre. D'autres ont cru qu'on l'avoit livré à ses ennemis (59); d'autres enfin ont dit qu'il avoit été enlevé par force de l'Eglise (60). Mais S. Chrysostome soutient hautement dans un Discours qu'il fit peu après (61), lorsqu'Eutrope étoit déja banni, que tout cela étoit faux, & que jamais l'Eglise ne l'auroit abandonné, s'il ne l'eût abandonnée la prémier. Zosime dit (62) qu'en le bannissant en Chypre, on l'avoit assuré avec serment qu'on ne lui ôteroit point la vie. Claudien, qui écrivoit dans le tems même qu'on le menoit en Chypre, lui promet aussi qu'on ne lui coupera point la tête, quoiqu'il l'eût fait couper à un Eunuque (63): mais, comme le dit fort bien Mr. de Tillemont, il étoit Poëte, & non Prophéte. Nous avons encore la Loi par laquelle Arcade confisque tous ses biens, lui ôte ses Dignités de Grand-Chambellan & de Patrice, avec toutes les autres inférieures qu'il pouvoit avoir, ordonne que son nom sera effacé de tous les endroits où il avoit été nommé comme Consul, & que toutes ses Images & ses Statues seront ôtées de tous les Lieux publics ou particuliers où on les avoit mises; commande à Aurélien Préfet du Prétoire de le faire conduire en Chypre sous sure garde, & d'avoir soin qu'il y soit veillé de près, de peur qu'il n'y fasse quelque brouillerie. Cette Loi est datée du 17 de Janvier 399. Claudien (64) & Socrate (65) n'ont pas oublié l'article qui ordonne d'effacer toutes les marques de son Consulat; & dans quelques Fastes, on ne trouve que le seul nom de Manlius Théodore son Collégue; quelques-uns même marquent positivement, que Théodore fut seul Consul. Le nom d'Eutrope est néanmoins demeuré dans Marcellin & d'autres (66). Gainas ne put souffrir qu'on lui eût laissé la vie; & sur ses instances, quelques-uns s'étant déclarés dénonciateurs contre lui, on le fit ramener de Chypre, & on lui donna des Commissaires, dont le prémier étoit Aurélien Préfet du Prétoire (67). On examina sa cause dans un lieu nommé Pantique, qui étoit entre Chalcédoine & Nicomédie (68). Enfin on le condamna, & on lui trancha la tête, sur ce que dans son Consulat il s'étoit servi, disoit-on, d'ornemens réservés à l'Empereur (69); d'où l'on inféroit sans doute, qu'il avoit eu dessein d'usurper l'Empire. Zosime (70), qui veut qu'on lui eût promis la vie avec serment, dit qu'on couvrit ce parjure, en prétendant que le serment ne regardoit que Constantinople; & qu'à cause de cela, on l'exécuta à Chalcedoine. On dit que ce fut durant la nuit (71).

(55) Id. p. 885--887.
(56) *Apud* Tillemont p. 887.
(57) Socrate *H. E.* L. VI. ch. 5. & Sozomene L. VIII. ch. 7.
(58) Chrysost. *Oper.* T. IV. p. 482--497. *apud* Tillemont p. 888.
(59) Tillemont p. 889.
(60) Zosime L. V. & Suidas *ap. eund.*
(61) Chrysost. *in Psalm.* XLIV. p. 667. *apud* Tillemont p. 889.
(62) Lib. V.
(63) *In Eutrop.* L. II.
(64) *Ubi supra.*
(65) *H. E.* L. VI. c. 5.
(66) Tillemont p. 890.
(67) Zosime L. V. Philostorg. L. II. c. 6.
(68) Philost. *ubi supra.* Sozomen. L. VIII. ch. 21.
(69) Philost. *ubi supra.*
(70) L. V.
(71) *Ubi supra* p. 891.

[*O*] *Toute l'Autorité tomba entre les mains de l'Impératrice Eudoxie, qui en abusa.*] S'il en faut croire Zosime (72), c'étoit une femme extrèmement hardie & entreprenante, qui ne rougissoit pas de partager l'argent que de méchans Officiers avoient pris pour trahir leur honneur & l'Etat, & de les mettre après à couvert des poursuites de la Justice. On lui reproche beaucoup de violences & d'injustices, dont son avarice étoit la source; & la seule persécution qu'elle fit à S. Chrysostome suffit, selon Mr. de Tillemont (73), pour rendre croyable tout ce qu'on dit d'elle. Outre ses propres défauts, elle étoit sans cesse assiégée par des femmes, à qui elle se laissoit dominer, & par des Eunuques, dont l'avarice est toujours insatiable. On ne voyoit à la Cour que Délateurs, qui dès que quelque riche étoit mort, demandoient son bien, en supposant qu'il n'avoit point d'héritiers, & l'obtenoient aussi-tôt sans autre examen, par le moyen des Eunuques; desorte que les enfans perdoient en même tems & leur pére & leur bien. Zosime assure (74), qu'on ne voyoit par-tout que de semblables injustices, qui faisoient souhaiter la mort à tous ceux qui avoient un peu de courage & d'honneur. Pallade (75) marque aussi entre les principaux instrumens de la persécution de S. Chrysostome, des femmes connues de tout le monde, avec trois Veuves qui abusoient, à leur malheur, des grandes richesses que leurs maris leur avoient laissées, & qui étoient le fruit des rapines & des violences: ces trois Veuves étoient Marsa Veuve du Général Promote, Castricie Veuve de Saturnin, & Eugraphie dont le mari n'est pas marqué, mais qui étoit une femme d'un caractère également violent & libertin. *Γυναικῶν δὲ πρὸς ταῖς φαρμακευομέναις, τρεῖς χῆραι μὲν, ἀνδρόπληκτοι δὲ, ἐπ' ὀλέθρῳ τῆς ἑαυτῶν σωτηρίας τὰ ἐξ ἁρπαγῆς χρήματα πεπλησμέναι, παραξάνδριαι καὶ ἀναστείριαι, Μαρσα Προμότου γυνὴ, καὶ Καστρικια ἡ Σατορνινου, καὶ Εὐγραφια, ἀμφιμανής τις.* [☞ Zosime (76) rapporte, que beaucoup de personnes prétendoient que Jean, l'un de ceux que Gainas demanda (selon lui) qui lui fussent livrés, étoit pére du fils d'Arcade. Sur quoi Mr. de Tillemont remarque (77), qu'Eudoxie pouvoit bien mériter d'être abandonnée à un crime aussi honteux que celui dont on l'accusoit; mais que cependant on ne donne point d'autre fils à Arcade que Théodose, né seulement en 401; & par conséquent ce que dit Zosime, est une calomnie forgée depuis ce tems-là, ou du moins son expression n'est pas exacte. Add. du Trad.]

(72) L. V.
(73) Tillemont p. 881.
(74) *Ubi supra.*
(75) Dial. *de Vit. Chrysost.* p. 15. Paris. 1680.
(76) L. V.
(77) *Note* 24. *sur Arcade*, p. 1053. 1054.

tre les faiseurs de Libelles, mais contre ceux qui liroient des Libelles sans les lacérer ou les bruler aussitôt, & contre ceux qui ne denonceroient pas ceux qu'ils sauroient les avoir lus (*aa*). Arcade mourut le 1. de Mai 408, âgé de trente & un an, après avoir régné douze ans avec son père, & quatorze ans depuis sa mort. Il laissa un fils, *Theodose*, âgé de huit ans, qui lui succeda; & quatre filles, *Flaccille*, *Pulchérie*, *Arcadie* & *Marine* (*bb*).

(*aa*) Idem p. 928.

(*bb*) Idem p. 231.

ARCERE (Antoine), Père de l'Oratoire dans le dix-septième Siècle, & célèbre pour avoir entrepris de faire un Dictionaire Turc [*A*], nâquit à Marseille en 1664. Il entra à l'âge de dix-huit ans dans la Congrégation de l'Oratoire, & après y avoir appris & enseigné les Belles-Lettres, il alla à Paris, où il passa environ un an dans la Maison de S. Honoré. Il y fut connu & estimé de quelques Savans, & entre autres de Mr. l'Abbé Bignon: mais sa modestie l'empêchoit de se produire, & son goût pour l'étude lui faisoit aimer la retraite. Il s'appliqua dès sa jeunesse à l'étude des Langues Latine, Grecque & Hébraïque; après quoi il étudia l'Arabe, le Turc & le Persan: il possédoit aussi les principales Langues qu'on parle en Europe. Il retourna à Marseille, & engagea ses parens à lui fournir tout ce qui lui étoit nécessaire pour faire le Voyage du Levant, qu'il méditoit, afin de s'y perfectionner dans la connoissance des Langues & des Mœurs des habitans de ces Pays, comme aussi pour y acheter des Livres & des Manuscrits propres à son dessein; en quoi il réussit. A son retour à Marseille, il ne pensa plus à rentrer dans l'Oratoire, mais à vivre en particulier dans sa famille, pour continuer ses études sans interruption & sans détour. Il étoit si appliqué à la composition de son Dictionaire, qu'il ne se permettoit pas seulement les délassemens & le repos nécessaires pour la conservation de sa santé. Aussi tomba-t-il dans un état de langueur & dans une fièvre lente, qui le mirent au tombeau le 22 de Janvier 1699, âgé d'environ trente-cinq ans. Il laissa parmi ses Manuscrits, des Grammaires de la plupart de ces Langues Orientales, qu'il s'étoit faites lui-même; ce qui prouve son application au travail (*a*).

(*a*) Voyez Moreri Ed. de Paris 1732. & de Hollande 1740.

[*A*] *Célèbre pour avoir entrepris de faire un Dictionaire Turc.*] Il travailla huit ans à un Dictionaire François & Turc, qui auroit été sans doute d'une très grande utilité pour la Religion & le Commerce. Ce n'eût pas été un simple Vocabulaire, comme la plupart des autres Dictionaires: il auroit été plus ample & plus curieux encore que celui de Méninski, qui commence par le Turc, qu'il traduit en Latin, ou en Allemand. Le Dictionaire de Mr. d'Arcère commençoit par le François, & faisoit voir le rapport qu'ont les Proverbes des Turcs avec la Langue Françoise, la Latine & la Grecque, comme aussi avec l'Ecriture Sainte: on y auroit aussi trouvé des remarques curieuses sur l'Histoire, la Religion, les Cérémonies, les Dignités, l'Art militaire, les Coutumes, les Habits, la Géographie &c. des Turcs, parce que les différentes phrases des Turcs sur le même mot, faisant allusion à ces choses, en rendent l'explication nécessaire.

ARCESILAS. Quatre Princes de ce nom ont régné à Cyrène [*A*]. Le prémier étoit fils de Battus Fondateur de ce Royaume, lequel après un régne de quarante ans laissa la Couronne à Arcésilas, qui régna seize ans (*a*). On ne sait rien des deux Princes qui occupérent le Trône après lui, sinon que l'un se nommoit Battus, & l'autre Arcésilas. A celui-ci succéda Battus III, surnommé *le Fortuné*, sous le règne duquel une grande quantité de Grecs passérent en Afrique & s'établirent à Cyrène, engagés à cette transmigration par un Oracle [*B*]. Apriès régnoit alors en Egypte (*b*). Après la mort de Battus, troisiéme de ce nom, Arcésilas III, son fils, monta sur le Trône; mais avant que d'y être tranquille, il eut de grands différends avec ses fréres [*C*], dont l'un nommé Aliarque le surprit un jour au lit, où il se tenoit aiant pris médecine, & l'étrangla: mais Aliarque ne recueillit aucun fruit de son crime, Erixo femme d'Arcésilas l'aiant fait mourir. Battus IV régna ensuite: ce Prince étoit boiteux, & avoit de la peine à marcher. Les Cyréniens aiant eu quelques malheurs sous son régne, ils envoyérent consulter l'Oracle de Delphes, sur les mesures qu'ils devoient prendre pour mettre les choses sur un bon pied parmi eux. L'Oracle leur ordonna de faire venir un homme de Mantinée, & de suivre les avis qu'il leur donneroit. Les Mantinéens leur envoyérent un de leurs Citoyens nommé Démonax, homme fort estimé parmi eux. Entre autres Réglemens qu'il fit, il ôta au Roi les Terres sacrées, le dépouilla du Sacerdoce, & de tous les revenus dont ses prédécesseurs avoient joui, & les donna au peuple. Ce Réglement subsista pendant le régne de Battus. Mais Arcésilas, fils de ce Prince & de Phérétime, lui aiant succédé, déclara qu'il ne prétendoit point être assujetti aux Loix de Démonax, & reclama tous les honneurs & les priviléges dont ses ancêtres avoient joui. Ces prétentions excitérent bientôt une Sédition; Arcésilas fut obligé de se retirer à Samos, & sa mère à Salamine dans l'Ile de Chypre [*D*]. Pendant qu'Arcésilas fut à Samos, il tâcha d'engager le

(*a*) Herodot. L. IV. c. 159 p. 278. 279. Edit. Gronovii Lugd. Bat. 1715. in-folio.

(*b*) Id. ibid. p. 273.

[*A*] *Cyrène.*] Ville de Libye, & la Capitale de la Cyrénaïque, qu'on nommoit la Pentapole de Libye, à cause de cinq Villes célèbres qu'il y avoit (1). Ces Villes étoient, *Cyrène* qui étoit la Capitale, *Bérénice*, *Arsinoé* ou *Teuchira*, *Ptolémaïs* ou *Barcé*, & *Apollonie*. C'est aujourd'hui la partie Occidentale du Royaume de Barca, où l'on voit encore ces cinq anciennes Villes, qui sont connues par les noms de *Cairoan*, *Bernicho*, *Trocara*, *Barca* la Capitale de tout le Royaume, & *Bonandréa*, qui est l'ancienne *Apollonie* (2).

[*B*] *Une grande quantité de Grecs . . . . . s'établirent à Cyrène, engagés . . . . . par un Oracle.*] Ils furent invités par les Cyréniens, qui aiant des Terres de reste, promirent de les donner à ceux qui viendroient s'établir parmi eux. L'Oracle de Delphes les y porta aussi: il déclara que ceux qui passeroient trop tard en Libye, & après que le partage des Terres seroit fait, s'en repentiroient certainement. Le nombre de ceux qui s'y transportérent fut si grand, que le Territoire de Cyrène ne put les contenir; ce qui engagea les Cyréniens à attaquer leurs voisins, & à se rendre maitres d'une partie de leur Pays. Ceux-ci, avec Adicra leur Roi, jugérent à propos de se soumettre aux Egyptiens, sur lesquels Apriès régnoit alors: ce Prince marcha avec une puissante Armée contre les Cyréniens, & leur livra bataille; mais il éprouva que les Grecs, qu'il méprisoit, étoient gens de cœur & vaillans, car les Egyptiens furent mis entiérement en déroute (3).

[*C*] *Il eut de grands différends avec ses fréres.*] Les fréres d'Arcésilas, voyant qu'ils ne pouvoient obtenir le Royaume de Cyrène, se retirérent & fondérent une autre Ville sur les frontières de la Cyrénaïque, qu'ils nommérent Barca. Pendant qu'ils la bâtissoient, ils invitérent les habitans de Cyrène à venir s'y établir; ce qui irrita si fort Arcésilas, qu'il résolut de les aller attaquer. Il marcha contre eux avec une Armée formidable. A cette nouvelle, ils prirent la fuite; mais apprenant qu'il les poursuivoit, ils résolurent de tenter fortune; & lui aiant donné combat, ils eurent le bonheur de remporter la victoire, lui aiant tué sept mille hommes (4). Ainsi fut fondé le Royaume de Barca, chez le Roi duquel un des descendans & des successeurs d'Arcésilas fut obligé de chercher un asyle (5).

[*D*] *Sa mère (se retira) à Salamine dans l'Ile de Chypre.*] Evelthon étoit alors Roi ou Prince de cette Ville. Phérétime le sollicita fortement de la rétablir, elle & son fils, dans leurs Etats, ou de leur donner une Armée pour s'en remettre eux-mêmes en possession. Evelthon lui donnoit tout, plutôt qu'une Armée: il lui fit plusieurs présens, qu'elle recevoit en disant toujours, *Cela est bon, mais c'est une Armée dont j'ai besoin.* Et comme elle ne cessoit de répéter cette réponse, à tous les présens qu'il lui faisoit; Evelthon, fatigué enfin de ses importunités, lui envoya un peloton de fil d'or, en lui faisant dire, que c'étoit-là un présent qui convenoit à une femme, & non pas une Armée (6). Par où il semble avoir fait voir, qu'il n'avoit pas autant de générosité, qu'elle avoit de courage, si elle avoit dessein de se mettre elle-même à la tête de l'Armée qu'elle demandoit: que si elle souhaitoit qu'il secourût son fils en commandant lui-même son Armée, sa réponse n'avoit ni sens, ni raison, & il y a de l'apparence qu'Hérodote ne l'a pas rapportée à titre de bon-mot.

(1) Usser. Index Geograph. in voce Cyrene.

(2) Baudrand, in Cyrénaïque.

(3) Herodot. L. IV. c. 158. p. 278.

(4) Id. ibid. c. 160. p. 278.

(5) Voyez l'Article a la Citat. (*d*).

(6) Herodot. c. 162. p. 274.

[*E*] La

le plus de gens qu'il lui fut possible à lui aider à se rétablir dans son Royaume, promettant des Terres à ceux qui s'engageroient dans cette Expédition. Aiant par ce moyen assemblé une nombreuse Armée, il fit voile à Delphes pour consulter l'Oracle. La réponse qu'il reçut etoit très claire par rapport au passé; mais pour ce qui étoit de l'avenir, elle étoit si ambiguë, qu'il fut impossible à Arcésilas d'y rien comprendre, jusqu'à ce que l'événement l'eut mis dans l'impuissance d'éviter le danger dont il étoit menacé [E]. Il partit avec cette réponse pour Cyrène, & il recouvra son Royaume; après quoi il entreprit de se venger de ceux, qui par leur révolte avoient été cause, à ce qu'il croyoit, de sa fuite. Les uns se bannirent volontairement: d'autres, qu'il avoit fait arrêter, furent envoyés dans l'Ile de Chypre, où il comptoit les faire périr; mais aiant abordé à Cnide, les Cnidiens les mirent en liberté, & les envoyérent à Théra. D'autres s'étant sauvés dans une grande Tour, Arcésilas la fit environner de matières combustibles, & les y fit bruler tout vifs. Ce fut alors qu'il commença à entendre l'Oracle qu'il avoit reçu à Delphes (c). Il se sauva chez Alazir Roi de Barca (d), frère de sa femme; mais il n'y trouva pas la sureté qu'il espéroit: car quelques Barcites & quelques Bannis de Cyrène l'aiant vu sur la Place de Barcé, le tuérent. Avec lui finit le Royaume de Cyrène, qu'il avoit donné à Cambyse Roi de Perse, aiant établi un Tribut qu'on devoit payer à ce Monarque (e). Nous ne devons pas oublier que Pindare a célébré ce dernier Arcésilas (f), pour avoir remporte le Prix aux Jeux publics de la Gréce, la troisiéme année de la LXXIX. Olympiade, selon Ussérius (g); qui dit en même tems, que le Royaume de Cyrène avoit subsisté deux-cens ans: mais ce savant Auteur semble s'être trompé à cet égard [F]. L'Article que Moréri a donné d'Arcésilas, n'est bon qu'à tromper ceux qui le lisent [G].

(c) Voyez les Remarques.

(d) Ce Royaume confinoit à celui de Cyrène du côté du Septentrion. La Ville capitale est nommée *Barcé* & les habitans *Barcites*, par Ptolomée *Geogr.* L. IV. ch. 4.

(e) Herodot. *ubi sup.* c. 160–164. p. 273–275.

(f) *Ode* 4. & 5.

(g) *Annal.* ad ann. Mundi 3578.

[E] *La réponse qu'il reçut &c.*] La Pythie lui répondit: *Les Dieux vous accordent de régner a Cyrene pendant huit générations, jusqu'à ce que quatre Battus & quatre Arcésilas aient régné; mais ils ne vous conseillent pas d'entreprendre d'aller au-delà.* Jusques-là, l'Oracle étoit très clair. Arcésilas savoit qu'il étoit le quatrième de ce nom, & que quatre de celui de Battus avoient régné avant lui. Et pour ce qui étoit de la défense d'étendre au-delà la domination de cette famille à Cyrène, elle sembloit regarder plutôt les enfans & la postérité d'Arcésilas, que lui-même. Mais la dernière partie de l'Oracle étoit une véritable Enigme: *Si tu trouves*, dit l'Oracle, *un fourneau plein de bouteilles, garde-toi de les bruler, mais laisse les aller en l'air. Que si tu as mis le feu au fourneau, garde-toi d'entrer dans ce qui l'environne* (7), *autrement tu periras, toi, & le Taureau qui travaille bien.* Voici les termes de l'Original (8). Ἢν δὲ τὴν κάμινον εὕρῃς πλέην ἀμφορέων, μὴ ἐξοπτήσῃς τοὺς ἀμφορέας, ἀλλ' ἀπόπεμπε κατ' οὖρον· εἰ δὲ ἐξοπτήσεις τὴν κάμινον, μὴ ἐσέλθῃς ἐς τὴν ἀμφίῤῥυτον, εἰ δὲ μὴ ἀποθανέαι καὶ αὐτὸς, καὶ ταῦρος ὁ καλλιστεύων. Quel homme au monde pourroit expliquer un discours aussi énigmatique? Arcésilas ne le comprit qu'après l'événement, & lorsqu'il fut perdu pour ne l'avoir pas entendu auparavant. Il comprit alors, que la Tour où les Cyréniens s'étoient réfugiés, étoit le fourneau, & qu'ils étoient eux-mêmes les bouteilles dont l'Oracle avoit parlé: ce qui lui fit croire, que ce qui environnoit le fourneau devoit être la Ville, & il prit le parti de la fuite. A bien examiner cet Oracle, il est aisé de s'appercevoir que ce n'étoit qu'un artifice de la Prêtresse, ou de ceux qui la dirigeoient. Ils s'expriment clairement sur ce qui leur étoit connu, la succession des Rois de Cyrène; mais ils s'enveloppent de ténèbres par rapport à l'avenir, afin que quelque chose qui arrivât, ils pussent y accommoder l'Oracle & l'y faire quadrer. Peut-être aussi pourroit-on conjecturer avec assez de vraisemblance, que cet Oracle a été fabriqué après l'événement.

(7) Ἀμφίῤῥυτον.

(8) Herodot. *ubi sup.* c. 163. p. 274. 275.

[F] (*Usserius*) *semble s'être trompé à cet égard.*] Il suppose que la fondation du Royaume de Cyrène tombe sur la seconde année de la trente-septième Olympiade, c'est-à-dire, selon son calcul, l'an du Monde 3373, avant J. C. 631; & que ce Royaume a fini l'an du Monde 3573, 431 avant J. C. Il cite la Chronique d'Eusèbe, & ajoute, que sous *le troisiéme Roi* de Cyrène, savoir Battus fils d'Arcésilas, Apriès règnoit en Egypte (9). Or selon lui, Apriès commença à règner l'an du Monde 3410, & règna vingt-cinq ans: son règne finit donc à l'an du Monde 3435. Or si à l'an du Monde 3373, qui est celui de la fondation du Royaume de Cyrène, nous ajoutons les quarante années du règne de Battus I. & les seize années de celui d'Arcésilas I., le règne du Roi sous lequel les Grecs vinrent s'établir à Cyrène, tombera entre les années 3429 & 3435, qui est l'année de la mort d'Apriès. Mais cela suppose que la transmigration des Grecs arriva sous Battus II., au-lieu qu'Hérodote dit expressément que ce fut sous Battus III., ἐπὶ τρίτου Βάττου: & l'on voit par la suite de l'Histoire, qu'il n'y a eu qu'un Battus, & deux Arcésilas, depuis le Roi sous lequel les Grecs vinrent à Cyrène. Où mettrons-nous donc Battus II. & Arcésilas II. qu'Ussérius a omis? Dira-t-on qu'ils ont règné dans cet intervalle qu'il y a eu entre la mort d'Arcésilas I. & celle d'Apriès? Mais dans ce cas là, il ne faut leur donner que cinq ans de règne à tous deux; & supposer en même tems, que les quatre derniers Rois de Cyrène ont règné cent-trente-neuf ans, c'est-à-dire l'un portant l'autre trente-cinq ans chacun; au-lieu que les règnes des quatre prémiers n'auront duré que soixante-&-un an. J'avoue qu'il n'y a rien d'impossible; mais la chose n'est guères vraisemblable. Je voudrois donc mettre la fondation de Cyrène un peu plus tôt que ne la met Ussérius. Peut être même se trouvera-t-il des personnes, à qui toute cette Histoire rapportée par Hérodote paroitra un peu suspecte, parce qu'il n'y a guères d'apparence que huit Rois successifs se soient nommés alternativement Battus & Arcésilas.

(9) Usser. *Annal.* ad ann. M. 3373.

[G] *L'Article de Moreri n'est bon qu'à tromper ceux qui le lisent.*] Voici tout ce qu'il dit: qu'*Arcesilas, fils de Battus Fondateur du Royaume des Cyrénéens, succéda à son pere l'an du Monde 3413, & régna seize ans*; sur quoi il cite Hérodote. Un Article aussi sec n'apprend rien au Lecteur. Mais ce qu'il y a de pis, c'est que l'inexactitude qui y règne l'induit à erreur, en lui faisant croire qu'il n'y a eu qu'un Battus & qu'un Arcésilas Rois de Cyrène; au-lieu que si Moréri, ou ses Continuateurs avoient consulté Hérodote, & ne s'étoient pas contentés de copier simplement un passage d'Ussérius, ils auroient trouvé quatre Arcésilas au-lieu d'un. Mais cet exemple, & mille autres de la même nature, prouvent que le Dictionaire de Moréri n'a été fait qu'à la faveur des Tables, & qu'on n'y trouve guères ce qui n'est point marqué dans les Indices.

ARCHELAUS, fils d'Hérode le Grand, fut déclaré son successeur par son Testament [A]; & immédiatement après sa mort (a) il prit le Gouvernement en main, sans prendre néanmoins le Titre de Roi, parce qu'il falloit que son élévation au Trône fût confirmée par l'Empereur (b). Après avoir fait de superbes funerailles à son père, &, selon la coutume des Juifs, célébré le deuil pendant sept jours, il monta au Temple, vêtu d'un habit blanc, & s'assit sur un Trône tout d'or. En allant au Temple, il fut suivi d'une grande multitude de peuple: tout retentissoit d'acclamations & de vœux pour la prospérité de son régne; & en s'en retournant, il leur fit espérer qu'il les rendroit plus heureux qu'ils ne l'avoient été sous le régne de son père [B]. Comme c'est la coutume du peuple de se persuader que les Princes, à leur avénement à la Couronne, agissent avec beaucoup de sincérité, ce discours d'Archélaüs fit redoubler les acclamations, & ils prirent la liberté de lui demander diverses

(a) Il mourut environ le 25 de Novembre de la 1. année de J. C. quatre ans avant l'Ere Vulgaire. Clericus *Hist. Eccles.* p. 215.

(b) Joseph *de la Guerre des Juifs* L. I. ch. 21. & *Antiq. Jud.* L. XVII. ch. 10.

[A] *Fut déclaré son successeur par son Testament.*] Hérode avoit fait un autre Testament, par lequel il avoit nommé Antipas pour son successeur au Royaume; mais il le changea, & donna par le dernier le Royaume à Archélaüs, établit Antipas Tétrarque de la Galilée & de la Pérée, & donna à Philippe la Trachonite, la Gaulanite & la Bathanée, qu'il érigea en Tétrarchie; & à Salomé sa sœur, Jamnia, Azot, & Phasaélide, avec cinquante mille pièces d'argent monnoyé. Il fit aussi de grands legs à tous ses autres parens, & à l'Empereur (1), qu'il laissa absolument maitre de l'exécution de son Testament, qui portoit expressément, qu'il ne pourroit avoir lieu qu'après qu'Auguste l'auroit confirmé (2). Nous remarquerons ici, qu'Archélaüs étoit l'ainé d'Antipas; & que ce qui avoit empêché Hérode d'en parler, c'est qu'Antipater, un autre de ses fils, lui avoit rendu Archélaüs suspect & odieux (3); mais aiant découvert les trahisons & les perfides desseins d'Antipater, il revint de sa prévention contre Archélaüs, & le déclara son successeur.

[B] *Il leur fit espérer qu'il les rendroit plus heureux qu'ils ne l'avoient été sous le régne de son père.*] Il leur dit, qu'il étoit très sensible à l'affection qu'ils lui témoignoient, & qu'il leur savoit gré de n'en avoir rien diminué par le souvenir de la dureté avec laquelle le Roi son père les avoit traités; les assura qu'il leur donneroit des marques de sa reconnoissance; leur dit qu'il ne prendroit point encore le nom de Roi, jusqu'à ce qu'Auguste eût confirmé le Testament de son père; mais qu'aussi-tôt qu'il auroit reçu le Dia-

(1) Joseph. *Antiq.* L. XVII. ch. 10. de la Trad. d'Andilli.

(2) Id. ibid.

(3) Joseph *de la Guer. des Juifs* L. I. ch. 20.

ses graces. Ce Prince, qui ne pensoit qu'à s'affermir dans sa domination naissante, crut ne leur devoir rien refuser; il leur fit les plus belles promesses: mais il montra bientôt par ses actions, qu'il seroit un aussi grand Tyran que l'avoit été son père; car avant même que d'être confirmé par Auguste, il donna une terrible preuve de son caractère cruel & tyrannique. Il fit tuer trois mille hommes, qui avoient formé le dessein de venger la mort de quelques personnes, qu'ils prétendoient qu'Hérode avoit fait mourir injustement [C] (c). Archelaüs partit ensuite pour Rome, laissant le soin de sa Maison & la conduite du Royaume à Philippe son frère. Il mena avec lui sa mère (d), & plusieurs de ses Amis: Salomé sa tante l'accompagna aussi avec toute sa famille, sous prétexte de le servir auprès d'Auguste, pour lui faire obtenir la confirmation du Royaume; mais en effet pour l'y traverser, & l'accuser entre autres choses d'avoir fait tuer tant de gens dans le Temple. Antipas, qu'Hérode avoit nommé son successeur dans son autre Testament, se rendit aussi à Rome par le conseil de Salome, prétendant qu'on ne devoit pas avoir égard au dernier Testament, comme aiant été fait par Hérode dans un tems où il n'avoit plus l'esprit libre. L'Affaire fut plaidée devant Auguste [D]. Antipater

(c) Id. *de la Guerre des Juifs* L. II. ch. 2. & *Antiq.* L. XVII. ch. 11.

(d) Elle étoit Samaritaine & se nommoit *Malrace*. Joseph. *Antiq.* Liv. XVII. ch. 3. & 11.

Diadème de la main de l'Empereur son Souverain, il leur feroit connoitre par ses actions, qu'ils avoient raison de l'aimer (4). Ces promesses d'Archélaüs ouvriroient un beau champ aux réfléxions; mais pour n'offenser personne, nous laisserons au Lecteur le soin de les faire lui-même.

(4) Idem *Antiq.* Liv. XVII. ch. 10.

[C] *Le dessein de venger la mort de quelques personnes, qu'Hérode avoit fait mourir injustement.*] Voici de quelle maniére Joseph rapporte la chose (5). Hérode avoit fait mettre & consacrer sur le Portail du Temple un Aigle d'or, d'une grandeur extraordinaire & d'un très grand prix, quoique les Loix des Juifs défendent expressément de faire aucune figure d'animaux. Il y avoit dans ce tems-là à Jérusalem deux hommes nommés Judas & Mathias, qui étoient extrémement aimés du peuple, parce qu'outre qu'ils étoient les plus éloquens des Juifs, & les plus savans dans l'intelligence de leurs Loix, ils instruisoient la Jeunesse, & n'oublioient rien pour les porter à la Vertu. Lorsque ces deux hommes eurent appris que la maladie du Roi étoit incurable, ils exhortérent ces jeunes-gens, qui les révéroient comme leurs Maitres, à détruire tous les Ouvrages faits au mépris des coutumes de leurs ancêtres; leur représentérent que rien ne pouvoit être plus glorieux que de se déclarer les défenseurs de leur Religion; qu'encore que l'entreprise fût périlleuse, ils ne devoient pas s'y porter avec moins d'ardeur & de zéle, puisqu'une mort honorable est préférable à la vie, quelque douce qu'elle soit, lorsqu'il s'agit de maintenir les Loix de son Pays, & d'acquérir une réputation immortelle. Ces paroles animérent tellement ces jeunes-gens, que le bruit s'étant répandu en même tems qu'Hérode étoit mort, ils montérent en plein midi au lieu où étoit cet Aigle, l'arrachérent, le jettérent par terre, & le mirent en pièces à coups de hache, à la vue d'une grande multitude de peuple qui étoit assemblée dans le Temple. Celui qui commandoit la Garnison de Jérusalem, y courut avec un assez grand nombre de gens de guerre; & comme il n'y trouva qu'une troupe confuse qui s'étoit tumultueusement assemblée, il la dissipa sans peine. Quatre de ces jeunes-gens, qui avoient arraché l'Aigle, furent les seuls qui osérent résister: mais il les prit & les amena au Roi, avec Judas & Mathias, qui crurent qu'il leur seroit honteux de s'enfuir. Hérode leur demanda, qui les avoit fait si hardis que d'arracher ainsi une figure qui avoit été consacrée? Ils lui répondirent: „ Il y a longtems que nous avions „ pris cette résolution, & nous n'aurions pu, sans manquer de cœur, ne la pas exécuter. Nous avons vengé „ l'outrage fait à Dieu, & maintenu l'honneur de sa Loi. „ Trouvez-vous étrange que l'aiant reçue des mains de „ Moïse, à qui Dieu lui-même l'avoit donnée, nous la „ préférions à vos Ordonnances? Ou pensez-vous que „ nous craignions la mort? Non! puisque quelques tourmens que vous nous fassiez souffrir, la mort, au-lieu „ d'être le châtiment d'un crime, sera la récompense de „ notre vertu & de notre piété." Ils prononcérent ces paroles avec tant d'assurance, qu'on ne put douter que leur cœur ne fût d'accord avec leur bouche, & qu'ils n'auroient pas moins de constance à souffrir, qu'ils avoient eu de hardiesse à entreprendre. Ils eurent bientôt occasion de faire voir la vérité de leurs dispositions; car Hérode condamna Mathias, & tous ceux qui avoient été pris avec lui, à être brulés tout vifs. Un autre Mathias, qui étoit Grand-Pontife, & qu'on soupçonna d'avoir trempé dans cette affaire, fut dépouillé de sa Charge, qui fut donnée à Joazar son beau-frère. La mort de Mathias & des autres irrita extrémement un grand nombre de Juifs. Ils se tinrent tranquilles par crainte, pendant la vie d'Hérode; mais il ne fut pas plutôt mort, qu'ils commencérent à s'assembler, & à déplorer la cruelle condamnation de Mathias, & des autres qui avoient été envoyés au supplice à cause de cet Aigle d'or. Ils pressérent Archélaüs de venger une si grande injustice par la mort de quelques-uns des Amis d'Hérode, qu'ils disoient avoir eu part à ce conseil. Archélaüs crut d'abord devoir employer la douceur, pour appaiser un si grand tumulte: il envoya un des principaux Officiers de ses Troupes aux *Séditieux* (c'est ainsi que Joseph les nomme) pour leur représenter: „ Qu'ils ne devoient pas se laisser emporter à ce desir de „ vengeance, mais considérer que le châtiment dont ils „ se plaignoient, avoit été fait selon les Loix; que leur „ demande blessoit son Autorité; que le tems n'étoit pas „ propre à faire de semblables plaintes, qu'il ne falloit „ penser qu'à conserver l'union & la paix, jusqu'à ce „ qu'Auguste l'eût confirmé dans la possession du Royaume & qu'il fût de retour de Rome; qu'alors on pourvoiroit à tout avec mûre délibération & par un consentement général, mais que cependant on devoit demeurer en repos, sans s'engager dans le crime d'une révolte." Les Factieux, au-lieu de s'adoucir par ces remontrances, firent connoitre par leurs cris, qu'on ne pouvoit entreprendre de les ramener à leur devoir, sans se mettre en danger de la vie; parce que la passion leur persuadoit que c'étoit une chose insupportable de ne pouvoir, même après la mort d'Hérode, obtenir la vengeance du sang de leurs Amis, qu'il avoit si cruellement répandu. Ils s'aigrirent de plus en plus, & il y avoit tout à craindre que la Fête de Pâques qui approchoit, en augmentant le concours du peuple, n'augmentât aussi le nombre des Séditieux. En effet, pendant tout ce tems là, les Séditieux ne bougérent du Temple, pleurant la mort de Judas & de Mathias; & ils aimérent mieux mendier, que d'en sortir. Archélaüs craignant que leur insolence n'allât plus loin, envoya un Officier avec des gens de guerre pour les réprimer, avant qu'ils eussent inspiré cet esprit de rebellion à tout le peuple. Ces Factieux les voyant venir, animérent tellement le peuple par leurs cris & par leurs exhortations à les attaquer, qu'il se jetta sur eux & les tua presque tous: à peine l'Officier put se sauver tout blessé, avec le reste. Le Roi jugeant qu'il étoit de la dernière importance de ne pas laisser une telle révolte impunie, envoya contre eux toute son Armée, avec ordre à la Cavalerie de tuer ceux qui sortiroient du Temple pour se sauver, & d'empêcher ceux du dehors de les secourir. Ainsi ils tuérent trois mille hommes, & le reste s'enfuit dans les montagnes voisines. Tel est le récit de Joseph (6), qui, quoique Juif, ne fait pas difficulté de condamner & de traiter de Rebelles ceux qui prenoient la défense de la Religion & des Loix des Juifs. Mais d'un autre côté, Archélaüs, qui venoit de promettre de gouverner avec plus de douceur & d'équité que n'avoit fait son père, n'auroit-il pas dû prévenir la rebellion, non par la voie des armes, mais par le châtiment de ceux qui avoient eu part à la mort de Mathias & de ses infortunés compagnons, & même de ceux qui avoient conseillé à Hérode une chose aussi contraire à la Loi de Moïse, que de placer une Image à l'entrée du Temple consacré à Dieu seul?

(5) Ibid. ch. 8.

(6) Ibid. cap. 11.

[D] *L'Affaire fut plaidée devant Auguste.*] Antipater parla le prémier, & dit: „ Que ce n'étoit que pour la „ forme, qu'Archélaüs demandoit l'agrément de l'Empe„ reur; puisque sans attendre quelle seroit sa volonté, il „ s'étoit déja mis en possession du Royaume, en faisant „ tuer dans un jour de Fête un si grand nombre de Juifs. „ Qu'il étoit vrai qu'ils l'avoient bien mérité; mais qu'il „ n'auroit pas dû entreprendre de les punir, avant que „ d'y être légitimement autorisé. Que s'il l'avoit fait „ comme Roi, sans attendre le consentement de l'Empe„ reur, il l'avoit fort offensé; & que s'il avoit agi com„ me particulier, il étoit encore plus coupable: qu'ainsi, „ il ne pouvoit espérer d'être honoré par lui d'une Cou„ ronne, après avoir fait connoitre qu'il ne prétendoit „ pas qu'il eût droit de la lui donner." Antipater accusa ensuite Archélaüs d'avoir, de son autorité privée, changé plusieurs Officiers de l'Armée; de s'être assis sur le Trône; d'y avoir, en qualité de Roi, fait plaider des Causes en sa présence; d'avoir accordé au Peuple les graces qu'il lui avoit demandées; en un mot, d'avoir fait tout ce qu'il auroit pu faire après avoir été confirmé Roi par l'Empereur. Il allégua plusieurs autres choses, les unes vraies, les autres que l'ambition d'un jeune-homme, nouvellement élevé à la Souveraine Puissance, rendoit vraisemblables. Antipater insista ensuite sur ce meurtre si horrible & si impie commis dans le Temple, où l'on avoit vu en un jour de Fête égorger comme des victimes, non seulement des Citoyens, mais des Etrangers; & ce Lieu si saint, rempli de corps morts, par le commandement, non pas d'un Prince ennemi & d'une autre Nation, mais par l'ordre de celui qui se servoit du nom si vénérable de Roi légitime, pour satisfaire sa passion tyrannique & sa cruauté. Qu'aussi Hérode, qui connoissoit ses méchantes inclinations, avoit si peu songé durant qu'il étoit en santé à lui laisser le Royaume, qu'il avoit par son précédent Testament, qui étoit beaucoup plus valable que le dernier, choisi pour son successeur Antipas, dont les mœurs étoient entièrement opposées à celles d'Archélaüs, & fait cette disposition dans un tems où l'on ne pouvoit pas dire, comme depuis, que son esprit étoit mort avant son

tipater fils de Salomé, qui étoit très éloquent, & mortel ennemi d'Archélaüs, parla pour Antipas; & Nicolas, qu'Hérode avoit employé en diverses affaires, défendit la Cause d'Archélaüs. L'Empereur ne décida rien alors (e); & pendant que le procès étoit indécis, il s'éleva un nouvel obstacle aux prétentions ambitieuses d'Archélaüs. Les Juifs envoyérent une Ambassade solennelle à Auguste [E], pour le supplier de changer la forme de leur Gouvernement, en ne les soumettant plus à des Rois, mais en les unissant à la Syrie, pour ne dépendre que de ceux à qui il en donneroit le Gouvernement. Malgré cela, Auguste accorda à Archélaüs, non pas le Royaume de Judée tout entier, mais la moitié [F], sous le Titre d'Ethnarchie, & lui promit de l'établir Roi, lorsqu'il s'en seroit rendu digne par sa sagesse & sa vertu (f). Archélaüs retourna en Judée, prendre possession de son Ethnarchie, & commença à faire usage de son autorité, en ôtant le Souverain-Pontificat à Joazar fils de Boëtus, qu'il accusoit d'avoir favorisé le parti des Séditieux. Il rebâtit ensuite superbement le Palais de Jéricho; construisit un Bourg, qu'il nomma de son nom *Archélaïde*; &, ce qui aigrit encore davantage les Juifs contre lui, il ne craignit pas, au mépris des Loix de Moïse, d'épouser Glaphyre, fille d'Archélaüs Roi de Cappadoce, quoiqu'elle fût veuve d'Alexandre son frère, & qu'elle en eût des enfans. La dixiéme année du régne de ce Prince, les Juifs ne pouvant plus souffrir sa domination tyrannique, l'accusérent devant Auguste; & se porterent d'autant plus hardiment à lui en faire des plaintes, qu'ils savoient qu'il lui avoit expressément recommandé de gouverner ses Sujets avec toute sorte de bonté & de justice. Ces plaintes irritérent si fort Auguste contre lui, que sans daigner lui écrire, il dit à son Agent à Rome, de partir à l'heure méme pour l'aller querir & le lui amener. Archélaüs se rendit à Rome, où aprés qu'Auguste eut entendu ses accusateurs & ses defenses, il confisqua tout ce qu'il avoit d'argent, & l'envoya en exil à Vienne (g) dans les Gaules. Ce Prince & sa femme avoient eu en songe une espéce d'avertissement [G] du malheur qui les menaçoit. Quant aux Etats qu'Ar-

(e) Id. ibid. ch. 11.

(f) Id. ibid. ch. 12. & 13.

(g) Capitale du Viennois dans le Bas Dauphiné.

son corps, mais lorsque les forces de l'un & de l'autre étoient encore entiéres. Enfin, ajouta Antipater, supposé méme qu'Hérode fût de sens rassis quand il a fait ce dernier Testament, Archélaüs n'avoit-il pas fait connoitre quel Roi il seroit, en méprisant de recevoir la Couronne de la main de l'Empereur, & en faisant massacrer dans le Temple tant de Citoyens, lorsque lui-même n'étoit encore qu'un particulier?

Nicolas répondit, pour soutenir la Cause d'Archélaüs: Qu'il ne falloit attribuer ce sang répandu à l'entour du Temple, qu'à l'insolence & à l'opiniâtreté des séditieux, qui avoient contraint Archélaüs d'en venir à la force pour les réprimer; & qu'encore qu'il semblât qu'ils n'en voulussent qu'à lui, il avoit paru manifestement qu'ils se révoltoient aussi contre l'Empereur. Qu'Antipater devroit rougir, de se laisser tellement emporter à sa passion contre Archélaüs, que d'oser excuser ces factieux, au-lieu de reconnoitre qu'il n'y avoit de coupables que ceux qui avoient été tués, puisqu'ils avoient les prémiers attaqué les autres, & les avoient contraints à se servir contre eux des armes qu'ils n'avoient prises que pour leur défense. Que pour ce qui étoit du Testament d'Hérode, il avoit l'esprit très sain & très libre, lorsqu'il l'avoit fait; & qu'il devoit être d'autant plus valide, qu'il en avoit rendu l'Empereur le maitre absolu. Il finit par quelques éloges pour l'Empereur & pour Archélaüs (7). Nous nous contenterons de remarquer, que la cruauté d'Archélaüs dans le massacre qu'il avoit fait faire, n'étoit pas une raison pour Auguste de lui refuser la Couronne, cet Empereur ne s'étant mis lui-même en possession de l'Autorité Souveraine, que par une grande effusion de sang.

(7) Id. ibid.

[E] *Les Juifs envoyérent une Ambassade solennelle à Auguste.*] Les Ambassadeurs étoient au nombre de cinquante, & plus de huit-mille * Juifs qui demeuroient à Rome se joignirent à eux. Ils furent admis à l'audience de l'Empereur, & aprés avoir fait des plaintes améres du Gouvernement d'Hérode, ils ajoutérent: „ Que dans l'espérance qu'ils avoient eue, que son fils tiendroit une con-„ duite différente, ils n'avoient point fait difficulté de le „ reconnoitre pour leur Roi; mais que lui, comme s'il „ eût craint qu'on doutât qu'il fût un véritable fils d'Hé-„ rode, avoit bien-tôt fait connoitre ce qu'on devoit at-„ tendre de lui." Ils s'étendirent ensuite sur ce qui étoit arrivé dans le Temple, & ajoutérent, „ qu'on pouvoit „ juger par une action si détestable, s'ils avoient tort de „ haïr un homme, qui coupable d'un tel crime, les ac-„ cusoit d'être des séditieux & des traitres." Nicolas entreprit la défense d'Archélaüs (8): mais comme ce qu'il dit revient à peu près à ce qu'on a déja vu dans la Remarque précédente, il est inutile de le répéter.

* Il y a dans l'Anglois *deux mille*, mais le texte de Joseph porte *huit mille*. R. D. T.

(8) Id. ibid. ch. 11.

[F] *Auguste accorda à Archélaüs . . . . . la moitié* (du Royaume de Judée).] Par la Judée il faut entendre tout le Pays habité par les Juifs, sur lequel Hérode avoit régné. Car Joseph dit ensuite, qu'Auguste donna à Archélaüs *la Judée*, l'Idumée, & la Samarie (9); où par la Judée on ne peut entendre que la Judée proprement ainsi nommée, le Pays dont Jérusalem étoit la Capitale. Antipas eut pour sa part la Galilée, avec le Pays qui est au-delà du fleuve, dont le revenu étoit de deux-cens talens; mais le revenu annuel d'Archélaüs étoit de six-cens talens: ce qui doit apparemment s'entendre de talens d'Alexandrie, dont chacun fait 450 livres sterling (10).

(9) Ibid. ch. 13.

(10) Prideaux *Préface de l'Hist. des Juifs.*

[G] *Ce Prince & sa femme eurent une espéce d'avertissement en songe.*] Il sembla à Archélaüs, qu'il voyoit dix Epis de blé tous mûrs & extrémement remplis, & que des bœufs les mangérent. S'étant éveillé, il ne crut pas devoir négliger ce songe: il fit venir ceux qui passoient pour les plus capables de le lui expliquer; mais comme ils ne s'accordoient point entre eux, un Essénien nommé Simon le pria de lui pardonner, s'il prenoit la liberté de lui en donner l'explication. „ Ce songe, *lui dit il*, présage un „ changement dans votre fortune, qui ne vous sera pas „ favorable; parce que les bœufs sont des animaux qui „ passent leur vie dans un travail continuel, & qu'en la-„ bourant la terre, ils lui font changer de place & de for-„ me. Ces dix épis marquent dix années, parce qu'il ne „ se passe point d'année que la terre n'en produise de „ nouveaux. Ainsi la fin de la dixiéme année sera la fin „ de votre régne." La Princesse Glaphyre sa femme eut un autre songe. Nous avons vu ci-dessus, qu'elle étoit fille d'Archélaüs Roi de Cappadoce. Elle avoit épousé en prémières noces Alexandre, fils d'Hérode. Après la mort d'Alexandre elle fut mariée à Juba Roi de Mauritanie, qui mourut aussi; & elle retourna auprès de son pére. Archélaüs l'Ethnarque conçut une si violente passion pour elle, qu'il répudia Mariamne sa femme, & l'épousa. Voici le songe qu'elle eut. Il lui sembla, qu'elle voyoit Alexandre son prémier mari, & qu'étant toute transportée de joie, elle voulut l'aller embrasser; mais qu'il lui dit avec reproches: „ Vous avez bien fait voir que l'on a „ raison de croire qu'il ne faut point se fiér aux fem-„ mes, puisque m'aiant été donnée Vierge, & aiant eu „ de vous des enfans, le desir de passer à de secondes no-„ ces vous a fait oublier l'amour que vous me deviez „ conserver inviolable; & que ne vous contentant pas de „ m'avoir fait un tel outrage, vous n'avez point eu de „ honte de prendre un troisiéme mari, & de rentrer im-„ pudemment dans ma famille en épousant Archélaüs mon „ frére. Mais mon affection sera plus constante que la „ vôtre: je ne vous oublierai pas, comme vous m'avez „ oublié; & en vous retirant à moi comme une chose qui „ m'appartient, je vous délivrerai de l'infamie dans la-„ quelle vous vivez." Glaphyre raconta ce songe à quelques-unes de ses Amies, & mourut cinq jours après (11). Joseph nous dit qu'il rapporte ces songes, comme une preuve de l'immortalité de l'Ame & de la divinité de la Providence. *Si quelqu'un*, dit-il, *trouve ces faits incroyables, à lui permis d'en avoir cette idée; mais qu'il n'empéche pas les autres d'y ajouter foi, puisque des exemples de cette nature les animent à la pratique de la Vertu.* Cette Histoire se trouve rapportée dans le *Spectateur* (12), *non pas tant à cause de l'Histoire en elle-même, qu'à cause des réflexions morales que l'Auteur y ajoute.* Du reste, on ne doit avoir aucun égard aux Songes en général: car pour un qui aura été prophétique, il y en a dix mille qui ne signifient absolument rien; ensorte que quelque Songe qu'on ait, on n'en peut rien conclurre, tant que l'événement ne l'a pas vérifié. C'est ce qui rend le Songe, considéré sur le pied d'avertissement, entiérement inutile, puisqu'en général ils ressemblent aux Oracles de la Pythie, étant énigmatiques, & susceptibles de plusieurs interprétations opposées. Cependant, dira-t-on, ce qu'on a songé, arrive quelquefois. Mais où est l'homme, qui tirant tout un jour au blanc, ne touche une fois ou deux le but? On songe presque toutes les nuits: doit-on être surpris, que ce qu'on a rêvé se trouve quelquefois véritable? *Quis est*, dit Cicéron (13), *qui totum diem jaculans non aliquando collineet* (14)? *Totas noctes dormimus, neque ulla fere est, qua non somniemus; & miramur aliquando id, quod somniamus, evadere?* Je ne prétends point attribuer au seul hazard ces Songes, qui se trouvent véritables, & d'accord avec l'événement. *Hazard* est un terme inventé pour cacher notre ignorance, quand nous ne pouvons assigner les causes d'un phénoméne. Les Songes, aussi-bien que toutes les autres choses, ont des causes naturelles: ils doivent ordinairement leur origine aux objets dont on a eu l'esprit principalement occupé pendant le jour; & comme la crainte & l'espérance font souvent de vives & profondes impressions sur notre esprit, & que ce que nous avons craint ou espéré arrive quelquefois; nous ne devons pas être surpris que ce que nous avons songé, soit quelquefois confirmé par l'événement.

(11) Id. ib. ch. 15.

(12) T. II. p. 100 de la Trad. Franç.

(13) *De Divinat.* L. II.

(14) Je fais la correction de Lambin, qui lit *collineet* au lieu de *collimet*.

qu'Archélaüs possédoit, Auguste les unit à la Syrie, & donna charge à Cyrénius ou Quirinus, qui avoit été Consul, d'en faire le dénombrement & de vendre le Palais d'Archélaüs (b). Ce Prince, selon les apparences, mourut dans son exil.

(b) *Joseph Antiq. L. XVII. ch. 15.*

(a) Socrate *H. E. L.* I. ch. 22.

ARCHELAUS, Evêque de Cascar (a) ou de Carres (b) en Mésopotamie, célèbre par ses deux Disputes avec l'Hérésiarque Manès [A] ou Manichée, lequel s'étant sauvé de prison, se refugia en Méso-

(b) *Voyez* Zacagnius *Collectanea Monum. veter. Eccles. Græc. & Lat.* Romæ 1698. in-4. *apud* Bernard *Nouvell. de la Rép. des Lett.* Février 1700. Art. I. p. 117.

[A] *Célèbre par ses deux Disputes avec l'Hérésiarque Manès.*] Les Actes de ces deux Disputes ont été publiés par Laurent-Alexandre Zacagni, Garde de la Bibliothèque du Vatican à Rome, dans ses *Collectanea Monumentorum veterum Ecclesiæ Græcæ & Latinæ*, sous ce titre: *Archelai Episcopi Acta Disputationis cum Manete Hæresiarcha, Latinè ex antiquâ Versione.* S. Epiphane (1), S. Jérôme (2) & Héraclien Evêque de Chalcédoine (3) parlent de ces Actes, mais ils ne conviennent pas sur le nom de celui qui les a rédigés par écrit. Les deux prémiers croyent que c'est Archélaüs lui-même, & Héraclien les attribue à un certain Hégémonius. Mr. Zacagni croit qu'on peut concilier ces deux opinions, en disant qu'Archélaüs écrivit d'abord en Syriaque, ce qu'il avoit dit dans la Conférence qu'il eut avec Manès devant des Juges choisis exprès pour ce sujet; & qu'Hégémonius mit ensuite en ordre ce qu'Archélaüs avoit écrit, y ajouta une Préface, une Conclusion, & tout ce qui étoit nécessaire pour rendre l'Ouvrage complet. S. Jérôme nous apprend (4) qu'il fut d'abord écrit en Syriaque par Archélaüs: *Librum Disputationis suæ, quam habuit adversus Manichæum exeuntem de Perside, Syro sermone composuit*: ce que Mr. Zacagni confirme par une raison tirée de l'Ouvrage même. On ne peut savoir qui est celui qui l'a traduit en Grec, mais on soupçonne que c'est le même Hégémonius. Pour le Traducteur Latin, tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il a vécu après S. Jérôme & avant le septième Siècle. Il paroit d'ailleurs visiblement que c'est sur le Grec, & non pas sur le Syriaque, qu'il a fait sa Version. Mr. Zacagni, après avoir examiné avec soin le tems auquel Manès commença de publier ses Hérésies, & ce que les Anciens, & Epiphane en particulier ont dit sur ce sujet, conclud que la Conférence d'Archélaüs avec cet Hérésiarque fut tenue entre les mois de Juillet & de Décembre de l'année 277. Il fait voir ensuite, qu'on ne sauroit douter de l'antiquité & de la vérité de ces Actes. Il avoue pourtant, qu'ils ne sont pas parvenus entiers jusques à nous, mais qu'il faut que quelque ancien Copiste en ait retranché quelques endroits, puisque Cyrille de Jérusalem rapporte dans sa sixième *Catéchese*, certains Argumens de Manès, avec les Réponses d'Archélaüs, qu'on ne trouve point dans ces Actes. H. de Valois, à la fin de ses Notes sur l'Histoire Ecclésiastique de Socrate, avoit publié des Fragmens considérables de ces Actes, avec la Lettre d'Archélaüs à Diodore, sur un Manuscrit qui lui avoit été communiqué par Emeric Bigot. Celui-ci nous dit à la fin de sa Préface de la Vie de S. Chrysostome par Pallade, qu'en confrontant les endroits des Actes qu'Epiphane nous a conservés, il y a corrigé bien des endroits, & encore plus dans la Version Latine; & qu'il avoit dessein de publier ces Actes en Grec * & en Latin, pour que l'on pût voir par la comparaison, combien les anciennes Versions sont estimables, & quel avantage on en peut retirer, mais qu'ensuite il a jugé à propos de laisser cette tâche à remplir à ceux qui entreprendroient de donner une nouvelle Edition de Socrate ou d'Epiphane. Le MS. où Bigot avoit trouvé le Fragment qu'il communiqua à Mr. de Valois, étoit dans la Bibliothèque Ambrosienne à Milan (5). Mr. Zacagni a confronté ces Fragmens avec le Manuscrit dont il s'est servi, & en a marqué avec soin les diverses Leçons dans ses Notes critiques. Ce Manuscrit a été tiré de la Bibliothèque de l'Abbaye du Mont-Cassin: il a plus de six-cens ans d'antiquité, mais il ne laisse pas d'y avoir diverses fautes, qui ont donné de l'exercice à Mr. Zacagni, qui se proposoit de publier cet Ouvrage plus correct à la fin d'une Histoire du Manichéisme, à laquelle il travailloit, s'il s'en trouvoit quelque autre Manuscrit dans les autres Bibliothèques de l'Europe. Il avoit aussi dessein d'y joindre les autres Ouvrages des Anciens contre le Manichéisme. Le savant Jean-Albert Fabricius de Hambourg a publié les Actes d'Archélaüs sur l'Edition de Zacagni, dans son *Spicilège* des Pères du troisième Siècle, qu'il a joint au second Volume des Oeuvres de S. Hippolyte, imprimées à Hambourg en 1718. in-folio. Mais, comme il le remarque (6), quoique cette Edition soit beaucoup plus complette que celle de H. de Valois, ces Actes paroissent cependant tronqués vers la fin, & en divers autres endroits, par le Copiste ou l'Abbréviateur. *Quamquam verò longe, ut dixi, integriora hæc Acta sint quam Valesius ediderat, tamen & ipsa in fine mutila, & vel Librarii vel Epitomatoris fastidio subinde decurtata esse videntur.* Il paroit au reste par cette Dispute, que les raisons sur lesquelles Manès appuyoit ses opinions, étoient beaucoup plus subtiles que solides. Elles sont quelquefois si subtiles, qu'on a bien de la peine à les comprendre, & qu'on a même quelque sujet de douter si cet Hérésiarque s'entendoit bien lui-même. Archélaüs lui ferma bientôt la bouche, & l'aiant réduit au silence, ne lui épargna point les épithètes les plus injurieuses. Ses sentimens irritèrent tellement contre lui tous ses auditeurs, qu'il en auroit été déchiré, si l'autorité de l'Evêque, qui venoit de le terrasser par ses raisons, ne l'eût empêché. Nous ne nous engagerons point ici dans le détail de cette Dispute: nous nous contenterons de remarquer, qu'Archélaüs y enseigne, que ce ne fut point les Israëlites qui firent le Veau d'or dans le Desert, mais les Egyptiens qui s'étoient mêlés parmi eux, & qui avoient voulu être les compagnons de leur fuite (7).

(1) *Heres.* LXVI.

(2) *De Vir. Illust.* c. 72.

(3) *Nouv. de la Rép. des Lettr.* Février 1700. p. 117. Photii *Bibl.* Cod. 85.

(4) *Ubi supra.*

* L'Auteur s'exprime un peu ambigument. Par ce Grec il faut entendre les endroits cités par S. Epiphane; car c'est tout ce que nous avons du texte Grec des Actes d'Archelaus. R. D. T.

(5) J. Alb. Fabricius *Not. in S. Hieronymum de Vir. Illust.* c. 72.

(6) Id. ibid.

(7) *Voyez Nouvell. de la Rép. des Lettr. ubi sup.* p. 120.

[☞ Comme ces Actes de la Dispute d'Archélaüs avec Manès, sont l'unique source d'où les Anciens & les Modernes ont tiré l'Histoire de ce fameux Hérésiarque, la Pièce est importante, & mérite bien d'être examinée de près. Personne n'en avoit révoqué en doute l'authenticité, que Mr. Zacagni a tâché d'établir; mais un illustre Critique de notre tems (8), qui a répandu de grandes lumières sur l'Histoire Ecclésiastique, a entrepris de prouver la supposition de ces Actes, & l'inconsistence de la plupart des faits qu'ils contiennent. Je me propose de rapporter en abrégé ce que ce Savant allègue pour prouver son opinion, parce que de-là dépend ce que j'ai dessein d'établir sur le sujet de Manès & du Manichéisme, quand j'en viendrai à cet Article dans la suite de cet Ouvrage. Mais avant que de suivre Mr. de Beausobre dans ses discussions critiques, il sera bon de donner en peu de mots au Lecteur une idée des raisons sur lesquelles Mr. Zacagni fonde l'authenticité des Actes d'Archélaüs. Ses preuves sont (9), 1. Que S. Epiphane en a cité & copié une partie en l'an 376. 2. Que Socrate, qui a écrit l'an 439, en a tiré ce qu'il dit de Manichée dans son Histoire Ecclésiastique. 3. Qu'Héraclien, dont il ne marque pas le tems, mais que Cave met à la fin du VI. Siècle, s'en est servi contre les Manichéens. 4. Qu'ils sont cités dans une ancienne *Chaine Grecque* sur S. Jean. Tout cela prouve bien que ces Actes sont anciens; mais cela décide-t-il pour leur authenticité? On a vu ci-dessus, au commencement de cette Remarque que nous continuons, que le Savant Romain prétend pourtant que ces Actes ne sont pas parvenus entiers jusques à nous, fondé sur ce que Cyrille de Jérusalem rapporte des Argumens de Manès & des Réponses d'Archélaüs, qui ne se trouvent point dans ces Actes. Mais Mr. de Beausobre (10) prétend que tout ce morceau, qu'on peut voir à l'endroit cité ici, est de l'invention de Cyrille; parce que s'il y a quelque lacune dans les Actes, ce n'est point au commencement de la Conférence: tout y est plein, tout y est entier & bien suivi. D'ailleurs la Conférence commença par la question des deux Principes, & non par celle de l'Ancien Testament, qui ne fut agitée qu'après celle-là; au-lieu que ce que rapporte Cyrille, comme dit à l'ouverture de la Conférence, regarde la question de l'Ancien Testament. Venons à présent au fond de la question même.

(8) Mr de *Beausobre*.

(9) *Collectanea Monum. veter. &c. Præfat.* p. 25.

(10) *Hist. Critiq. de Manich.* T. I. Part. I. L. I. ch. 9. §. 1.

I. Il faut examiner, *qui est l'Auteur des Actes d'Archélaüs?* On a vu ci-dessus, que Mr. Zacagni, pour concilier les sentimens opposés des Anciens, suppose 1. Qu'Archélaüs a écrit lui-même sa prémière Dispute en Syriaque. 2. Qu'Hégémonius a rédigé la seconde par écrit dans la même Langue. 3. Qu'il a composé des deux un Volume, auquel il a ajouté l'Exorde, la Conclusion, & d'autres morceaux. 4. Et qu'enfin le même Hégémonius traduisit aussi-tôt en Grec tout cet Ouvrage, afin qu'il parût dans une Langue plus généralement connue que la Syriaque. Mais ce ne sont là que des conjectures sans preuves, & combattues par une difficulté insurmontable: c'est que si les Disputes d'Archélaüs avoient été écrites ou traduites en Grec dès l'année 277 ou 278, les Auteurs Grecs que nous avons depuis ce tems-là jusqu'à Cyrille de Jérusalem, les auroient connues & en auroient parlé (11). Mr. de Beausobre croit qu'Hégémonius est l'unique Auteur de cette Histoire, & qu'il l'a inventée, ou qu'il la tenoit de quelque Mésopotamien, peut-être de Tyrbon, qui avoit vu Manichée, qui avoit été de sa Secte, & qui avoit fait à Hégémonius un conte, qu'il a ensuite embelli de quantité de circonstances de son invention. Ce qui appuie ce sentiment, c'est qu'on ne trouve aucun Auteur Syrien, qui ait fait mention ni d'Archélaüs, ni de ses Disputes avec Manès. Une autre preuve que cet Ouvrage est purement & simplement celui d'un Grec, est prise d'une chose qui se trouve dans les Actes mêmes: Archélaüs reproche à l'Hérésiarque, „ de ne savoir ni le Grec, ni le Latin, „ ni l'Egyptien, ni aucune autre Langue que la Chaldaï„ que, *laquelle*, ajoute-t-il, *ne merite pas même d'être mi*„ *se au nombre des Langues.* (*Quæ nec in numerum quem*„ *dam* (Linguarum) *ducitur.*") Peut-on attribuer un pareil discours à un Evêque de Mésopotamie? Auroit-il parlé ainsi de la Langue d'un Pays où il étoit Evêque, dans laquelle il prêchoit lui-même l'Evangile, & cela devant un Peuple qui n'en parloit point d'autre? Si l'Auteur confond le Syriaque avec le Chaldaïque, il dit une grande impertinence, car la Langue Syriaque étoit très estimée dans tout l'Orient. On reconnoit un Grec dans ces paroles: les Grecs méprisoient toutes les Langues, excepté la leur; mais sur-tout ils méprisoient infiniment les Langues

(11) Id ib. ch. 12. §. 2.

Mésopotamie, où il publia sa Doctrine. Pour en empêcher les progrès, Archélaüs l'invita à une Conference publique en presence d'un grand nombre de Paiens, & prit les Philosophes pour Juges. Manès fut vaincu, & se retira dans un petit Village, où il entra en dispute avec le Prêtre du lieu, qu'Epiphane nomme Tryphon; mais Archélaüs fut bientôt aux trousses de l'Hérésiarque, & le confondit une seconde fois. Et comme Manès se préparoit à se sauver de là, il fut pris par les Gardes du Roi, & mis en prison. Le Docteur Cave (c) dit qu'Archélaüs étoit un homme d'un génie vif & pénétrant, & qu'il fleurissoit vers l'an 278. Socrate (d), dans son Histoire Ecclésiastique, nous a donné l'Histoire de sa Dispute avec Manès. C'étoit un homme distingué par ses lumières & par sa pieté. On trouve son nom dans le Martyrologe Romain sur le 26 de Décembre. [☞ A s'en rapporter

(c) *Hist. Liter.* p. 91 *Edit.* de 1720.

(d) *Ubi supra.*

gues Orientales. Jamais un Evêque de Mésopotamie n'eût parlé des Langues Syriaque ou Chaldaïque avec un si grand mépris (12).

(12) Id. ib. c. 9. §. 4.

II. Il faut examiner, *si la Dispute de Cascar est réelle ou supposée?* On dit expressément la Dispute de *Cascar*, parce qu'on ne veut ni affirmer que Manès ait eu des Conférences avec un Evêque Orthodoxe sur ses Erreurs, ni le nier. Mais il s'agit de savoir, s'il a eu une Dispute publique, dans une Ville de Mésopotamie, soumise aux Romains, & nommée *Cascar* ou *Carcar*, comme le portent les Actes que nous avons? Si donc l'on ne trouve aucune Ville qui réunisse ces caractères, n'est-on pas en droit de conclurre que la Dispute est supposée, puisque l'Auteur en place la scène dans un lieu qui ne se trouve point? Mr. Zacagni prétend que c'est CARRES, Place fameuse par la défaite de Crassus, qu'on dit avoir été l'ancienne demeure de Charan, & qui étoit Colonie Romaine. Mais Mr. Asseman, savant Maronite, & Secrétaire du Pape pour les Lettres Syriaques & Arabes (13), & Mr. de Beausobre (14) ont comme démontré la fausseté de cette opinion. 1. La Ville dont Archélaüs étoit Evêque, étoit proche d'un Fleuve qui est appellé *Stranga*, & qui séparoit les deux Empires, Romain & Persan. Or *Carres* étoit située sur une Rivière du même nom, & à quelque distance du Fleuve appellé *Chabora.* Aucun Historien ne parle de ce *Stranga*, qui devoit pourtant être bien connu, servant de limite aux Perses & aux Romains. On ne trouve point non plus ce Château *Arabion*, où Manichée s'étoit retiré. Cependant les guerres continuelles des Romains, tantôt contre les Parthes, tantôt contre les Perses, ont donné occasion aux Historiens de décrire fort exactement la Mésopotamie, qui étoit ordinairement le Théatre de la guerre. 2. *Carres* étoit une Ville très Idolatre (15); quelle apparence qu'elle ait été la scène d'une Dispute publique en faveur du Christianisme, devant des Juges Paiens, & en présence d'un peuple qui auroit lapidé Manès, si on l'avoit laissé faire? Quelle apparence, que de tels Juges eussent écouté avec complaisance un Evêque Chrétien, reprochant à Manès qu'il n'étoit qu'un Prêtre de Mithra, c'est-à-dire du Soleil, & de ne servir que cette fausse Divinité? 3. Une raison plus forte encore, c'est que vraisemblablement il n'y avoit point d'Evêque à Carres du tems de Manès (16). *Cascar* n'est point non plus *Carca.* De trois Villes qui portent ce nom, aucune n'est en Mésopotamie (17). Il y avoit une Ville nommée *Cascar*, mais elle n'appartenoit point aux Romains; elle étoit de la dépendance des Perses, & l'Evêque de cette Ville étoit sujet de ces derniers, étant le prémier suffragant du Primat de Séleucie: c'est ce que prouve invinciblement ce que dit Mr. Asseman (18), après le célèbre Géographe Abulphéda: „ *Hagiage*, dit-il, jetta les „ fondemens de *Vasette*, entre *Cupha* & *Basra* DANS LA „ TERRITOIRE DE CASCAR, l'an 80 de l'Hégire, & „ l'acheva l'an 86." *Basra* ou *Bassora* est une Ville célèbre de l'*Erak Babylonienne*, située à l'Occident du Tigre, proche du Golphe Persique. *Cupha* est dans la même Province, assise sur l'Euphrate aux confins de l'Arabie Deserte. *Vasette* fut bâtie entre ces deux Villes, à une distance égale de l'une & de l'autre, *dans le Territoire de Cascar.* Cascar étoit donc dans cette Province que les Arabes nomment l'*Erak* ou l'*Irak Babylonienne*; elle étoit dans la Chaldée, entre *Cupha* & *Bassora*; & par conséquent bien loin de la Mésopotamie, où l'Auteur des Actes d'Archélaüs l'a placée, & où il falloit la mettre pour qu'elle fût une Ville Romaine. Ces Actes sont donc faux dans les circonstances les plus essentielles, & dans lesquelles il est impossible qu'il y ait erreur. L'Evêque d'une Ville peut-il ignorer dans quelle Province elle est située, & quel est le Souverain dont il dépend? Si le Theatre de la Dispute mal placé annonce la supposition de la Pièce, la Dispute même ne la décele pas moins. L'Auteur des Actes assure qu'elle se fit dans une Ville Romaine, qui étoit Episcopale, & dans laquelle la Religion Chrétienne étoit florissante. Jamais Acte ne fut plus solennel. Il se passe dans la Salle d'un Romain illustre; quatre Juges Paiens y président, c'est l'élite de ce qu'il y a de plus savant dans la Ville. Manès y paroit en personne, avec ses principaux Disciples. Il a pour Antagoniste Archélaüs, un des plus savans Evêques d'Orient. Tout le Peuple Chrétien, les Paiens mêmes, sont temoins de cette mémorable Action, & confirment par leurs applaudissemens la Sentence que les Juges prononcent en faveur de l'Evêque & de la Foi Chrétienne. La nouvelle d'un événement si public, si important, & si glorieux à l'Eglise, dut se répandre dans toutes les Eglises d'Orient. Cependant l'Orient n'en paroit informé que plus de soixante-dix ans après, & l'Afrique l'ignoroit encore au V. Siècle, puisque S. Augustin n'en parle point (19). Eusèbe publia son Histoire Ecclésiastique que environ cinquante ans après la mort de Manès: il y parle de cet Hérésiarque & de son Hérésie, mais il ne dit pas un mot de ses Disputes avec Archélaüs. Or on ne peut supposer, ni qu'il eût ignoré un événement si public, qui étoit arrivé près d'un demi-Siècle auparavant, ni qu'il eût négligé & supprimé un événement si mémorable (20). On peut bien trouver des omissions dans Eusèbe, il y en a quelquefois d'affectées; mais on ne peut alléguer aucunes raisons de son silence dans cette occasion. Il n'a point supprimé les Disputes d'Archélaüs par des raisons de prudence & d'intérêt: il ne l'a point fait par mépris pour un événement, qu'on regarde avec raison comme un des plus mémorables de l'Histoire Ecclésiastique. Il faudra donc dire, qu'il l'a ignoré: mais ni le caractère d'Eusèbe, l'un des plus savans & des plus laborieux Evêques du Monde, ni l'importance & la notoriété de l'événement, ne permettent de croire qu'il soit échappé à sa connoissance (21). Au silence d'Eusèbe, il faut ajouter celui de tous les Ecrivains Grecs jusqu'à Cyrille de Jérusalem, quoiqu'ils aient souvent eu occasion de parler de Manès & de son Hérésie, & qu'ils en aient parlé en effet. Les Auteurs Orientaux n'en disent rien non plus *. *S. Ephrem*, qui étoit de Nisibe en Mésopotamie, naquit sous Constantin (22) & tout proche du tems de Manès, & mourut sous Valens vers l'an 373; il passa la plus grande partie de sa vie à Edesse, dans la même Province. Il parle de Manès & de son Hérésie, dans ses Hymnes & dans ses autres Ouvrages; mais on n'y trouve aucune trace des Disputes d'Archélaüs contre Manès (23). *Grégoire Abulpharage*, Primat des Jacobites d'Orient, dans ses Dynasties, où il parle des principaux Hérésiarques & de Manès en particulier; *Eutychius* Patriarche d'Alexandrie, dans ses Annales; *D'Herbelot* dans sa Bibliothèque Orientale, & *Hyde* dans son Histoire de Manès, qui ont tous deux puisé dans les mêmes sources; tous ces Auteurs gardent un profond silence sur les Disputes d'Archélaüs. Mr. Asseman lui même n'allègue aucun Auteur Syrien, qui en ait parlé; cet Evêque si célèbre paroit inconnu dans sa Patrie: c'est ce qui est incompréhensible. Il est vrai que Mr. l'Abbé *Renaudot* cite un Auteur Egyptien nommé *Severe*, qui fut Evêque d'Asmonine, & qui fleurissoit vers l'an 978. Celui-ci nous donne une Histoire de la Conférence d'Archélaüs avec Manichée. Elle est plus simple & plus naturelle à divers égards, que celle des Actes; mais très fausse à d'autres; & par dessus tout, il y a entre les deux Rélations de grandes contradictions (24). De toutes ces réflexions il semble résulter assez naturellement, que les Disputes d'Archélaüs avec Manès ne sont au fond qu'un Roman, composé par un Grec dans la vue de réfuter le Manichéisme, & de donner à la Foi Orthodoxe l'avantage d'en avoir triomphé, en confondant le Chef de l'Hérésie, qui la défendoit en personne. Et il n'y a aucune apparence que l'Auteur ait travaillé sur des Mémoires Syriaques: il est inconcevable que ces Mémoires eussent échappé aux Auteurs Syriens, & qu'on n'en trouvât aucune trace dans leurs Ouvrages.

(13) *Bibl. Orient.* T. I. p. 555.

(14) *Hist. Critiq. du Manich.* T. I. Part. I. L. I. ch. 12. p. 134. & suiv.

(15) Theodoret *H. E.* L. III. ch. 2.

(16) De Beausobre *ubi supra* p. 136.

(17) Id. ib. p. 137. 138.

(18) *Bibl. Orient.* T. III. Part. II. p. 784.

(19) De Beausobre *ubi supra* ch. 15. p. 144. 145.

(20) Id. ib.

(21) Id. ib.

* Du moins ceux que Mr. de Beausobre a pu consulter.

(22) Asseman *Bibl. Orient.* T. I. p. 24.

(23) De Beausobre *ubi supra* p. 140.

(24) Id. ib. p. 148-155.

A l'égard du tems dans lequel ces Actes ont été écrits, ce fut entre les années 330 & 340. La preuve en est dans les Actes mêmes, & si Mr. Cave y avoit pris garde, il n'auroit pas dit, *qu'on ne sauroit trouver le tems où* Hégémonius *a vécu* (25). Ce tems est marqué fort distinctement dans les paroles que l'Auteur met dans la bouche d'Archélaüs, lorsque, pour convaincre Manès de n'être pas le Paraclet, il lui fait faire ce raisonnement: „ En „ vous disant le Paraclet, vous ne pensez peut-être pas que „ vous faites Jésus-Christ menteur, parce qu'aiant promis „ de l'envoyer bien-tôt après sa résurrection, il ne l'au„ roit pourtant envoyé *que* PLUS DE TROIS-CENS „ ANS DEPUIS." Ces trois-cens ans tombent à l'année 333 ou 334 de notre Seigneur. Mr. Zacagni croit que cela est échappé à Archélaüs dans la chaleur de la dispute (26), parce que depuis la mort de Jésus Christ jusqu'à la Conférence de Cascar, il n'y a que deux-cens quarante-neuf ans. Mais Mr. de Beausobre en juge autrement (27). Rien n'est plus ordinaire à des Fourbes qui font parler quelqu'un, que de ne se pas souvenir de tout ce qui convient au personnage qu'ils empruntent, & de substituer le leur, sans y penser. Hégémonius, qui vivoit effectivement plus de trois-cens ans après la Résurrection de notre Seigneur, n'a songé dans le moment qu'au tems où il écrivoit, & non à celui où Archélaüs devoit avoir parlé. Car supposé que dans la chaleur de la Dispute, il fût échappé à cet Evêque une faute si grossière contre la Chronologie, étoit-il encore dans cette chaleur, lorsque de sang froid il rédigea par écrit ce qu'il avoit dit à l'Hérésiarque? Une faute qui échappe dans le discours, se corrige quand on écrit. Il faut d'ailleurs se souvenir du silence d'Eusèbe, qui montre évidemment que la Rélation des

(25) *Hist. Liter.* Dissert. I.

(26) *Acta Archel.* p. 46. in Not. dans les *Collect. Monum. veter.*

(27) *Ubi supra* p. 153.

Iii 3

porter aux Actes, Archélaüs, tout saint Evéque qu'il étoit, avoit néanmoins d'etranges sentimens [B]. ADD.]

des Disputes d'Archélaüs étoit inconnue aux Grecs avant l'année trois-cens trente. ADD. DU TRAD.]

(28) *Act. p. 93. ap. Zacagni Monum. vet.*

[B] ☞ *Archélaüs, tout saint Evéque qu'il étoit, avoit d'étranges sentimens.*] Il paroit avoir bien entendu la descente de Jésus-Christ aux Enfers. *Jesus*, dit-il (28), *aiant été attaché à la Croix, & étant ensuite* RESSUSCITÉ DES ENFERS, *fut transporté au Lieu où régnoit le Christ, le Fils de Dieu.* Mais il y a d'ailleurs dans ces paroles de terribles Héréfies. C'est s'exprimer d'une manière fort suspecte, que d'appeller la Nature Divine de notre Seigneur du nom de CHRIST. Ce nom ne peut désigner qu'une Personne qui a reçu des Graces, des Perfections, une Dignité, qu'elle ne possédoit pas par elle-même: aussi est-ce une expression familière aux Hérétiques. D'ailleurs il distingue formellement *Jésus*, du Fils de Dieu; ce sont deux Personnes séparées, dont l'une va trouver l'autre. C'est aussi ce qu'il enseigne formellement dans les paroles suivantes: *C'est le Fils de Marie, savoir* JESUS, *qui a voulu soutenir ce grand combat: Et c'est le* CHRIST DE DIEU, *qui descendit sur* CELUI QUI EST NÉ DE MARIE. Ainsi, selon lui, Jésus-Christ n'est le Fils de Dieu que depuis son Baptême. Il enseigne aussi (29), que Jésus a été baptisé, afin de conférer à cette partie de lui-même, qui est née d'une femme, un degré de sainteté, qui la rendit capable de soutenir l'Esprit qui descendit en elle. Selon lui, il n'y a que la seule Substance Divine qui soit invisible; toutes les Créatures spirituelles, les Anges, & les Archanges, sont visibles, & le sont nécessairement. *Sola Divina substantia æterna, invisibilis: reliquæ omnes creaturæ visibiles, sicut necesse est, Angeli, Archangeli &c.* (30). Il croit encore, que le Diable n'est devenu méchant que depuis la création de l'Homme. Mais voici une opinion très singulière: il veut prouver que les Ténèbres n'existent pas par elles-mêmes, mais qu'elles sont l'effet d'un corps opaque, qui intercepte la lumière. Pour cela il suppose „ qu'avant la création du Ciel & de „ la Terre, & de toutes les Créatures corporelles, une „ Lumière constante éclairoit tout l'Espace, parce qu'il „ n'y avoit aucun corps épais qui l'empêchât de se répan- „ dre par-tout." *Ante Cælum enim & Terram, atque omnes istas creaturas corporeas, indeficiens Lux manebat, cum nullum corpus existeret, quod umbram sui objectione generaret* (31). Il paroit par tout ce que nous venons de dire, que dans l'ancienne Eglise, on laissoit une grande liberté aux Théologiens de penser sur bien des sujets, sur lesquels aujourd'hui on a comme réglé leurs sentimens, en fixant par des décisions, certaines opinions Théologiques. On a cru trouver dans ces Actes une preuve qu'Archélaüs enseignoit & la nécessité de la Grace, & la Liberté de l'Homme; mais Mr. de Beausobre (32) prouve que le passage sur lequel on se fonde est évidemment une addition du Traducteur Latin. Après tout, les Actes dont il s'agit aiant été forgés par Hégémonius, c'est proprement sur son compte que l'on doit mettre tous ses sentimens, & non sur celui d'Archélaüs, qui n'a peut-être jamais existé, puisqu'il n'en est parlé nulle part que sur la foi de ces Actes supposés. REM. DU TRAD.]

(29) Idem p. 94.

(30) *Act.* 54. 55.

(31) Idem p. 38. *Voy.* De Beausobre *Hist. Critiq. du Manich.* ubi supra, ch. 10. p. 114-119.

(32) Idem ch. 9. p. 812.

(a) Plutarch. in *Marcello.*

(b) Voyez Tite-Live L. XXIV. c. 34. & Plutarq. in *Marcello*,

ARCHIMEDE, fameux Géomètre, étoit natif de Syracuse, Ville considérable de Sicile, & parent d'Hiéron, Roi de cette Ville (a). Son habileté dans la Méchanique l'a rendu célèbre dans l'Histoire. Avec les Machines qu'il inventa, il défendit longtems Syracuse assiégée par Marcellus (b). A la prise de cette Ville, ce généreux Capitaine ordonna qu'on eût un soin tout particulier de sauver Archimède: mais cette précaution fut inutile; un Soldat, qui ne le connoissoit point, le tua [A]. On dit qu'il avoit fait une Sphère de verre d'un travail exquis, où l'on voyoit tous les mouvemens des Corps célestes [B]. Il se distinguoit par son application extraordinaire aux Mathématiques, & par le plaisir qu'il trouvoit à s'y occuper [C]. Quoiqu'il y ait plusieurs de ses Ouvrages de perdus [D], il nous

(1) *In Marcello.*

[A] *Un Soldat, qui ne le connoissoit point, le tua.*] Plutarque rapporte cette particularité en détail (1). „ Ce „ qui causa, *dit-il*, le plus de chagrin à Marcellus, ce fut „ le sort malheureux d'Archimède. Dans le tems que tout „ étoit en mouvement dans Syracuse, il étoit enfermé „ dans son Cabinet, appliqué à considérer quelque figure „ de Géométrie; & il donnoit à cette contemplation, non „ seulement tous ses yeux, mais aussi tout son esprit: de „ manière qu'il n'avoit entendu ni le tumulte des Romains „ qui couroient par-tout, ni le bruit de la Ville prise. „ Tout d'un coup, un Soldat se présente à lui, & lui or- „ donne de le suivre, pour venir parler à Marcellus. Ar- „ chimède le prie d'attendre un moment, jusqu'à ce que „ son Problème fût résolu, & qu'il en eût fait la Démon- „ stration. Le Soldat, irrité de ce délai, tire son épée & „ le tue. D'autres disent qu'Archimède, voyant un Sol- „ dat qui lui présentoit la pointe de l'épée pour le tuer, „ le pria d'attendre un peu, afin que son Problème ne de- „ meurât point imparfait & sans Démonstration; mais que „ le Soldat qui ne se soucioit ni de Démonstration ni de „ Problème, le tua sur le champ. Il y en a qui rapportent „ la chose d'une troisième manière, & qui disent, que „ quelques Soldats le rencontrèrent comme il portoit à „ Marcellus quelques Instrumens de Mathématique dans „ une Caisse, comme sont des Sphères, des Quarts de „ Cercle, pour prendre la hauteur du Soleil; & que „ ces Soldats, croyant qu'il y avoit de l'or ou de l'ar- „ gent, le tuèrent. Ce qu'il y a de plus certain, & sur „ quoi les Historiens sont parfaitement d'accord, c'est „ que Marcellus fut vivement affligé, quand il apprit la „ nouvelle de la mort d'Archimède. Il eut en horreur & „ ne voulut jamais voir le Meurtrier, le détestant comme „ un homme exécrable; & aiant fait une recherche exac- „ te de tous les parens d'Archimède, il les traita avec „ distinction, & leur accorda des privilèges particu- „ liers." Tite Live (2) dit qu'il fut tué par un Soldat qui ne le connoissoit point, pendant qu'il étoit occupé à contempler des Figures qu'il avoit tracées sur la poussière; & que Marcellus, affligé de sa mort, fit célébrer ses funérailles avec soin, & voulut que son nom servît de Titre d'honneur & de recommandation à ses parens, dont il fit la recherche. *Archimedem memoriæ proditum est, in tanto tumultu, quantum capta urbs in discursu diripientium militum ciere poterat, intentum formis quas in pulvere descripserat, ab ignaro milite quis esset interfectum. Ægre id Marcellum tulisse, sepulturaque curam habitam: & propinquis etiam inquisitis honori præsidioque nomen ac memoriam ejus fuisse.*

(2) L. XXV. c. 31.

[B] *On dit qu'il avoit fait une Sphère de verre, où l'on voyoit tous les mouvemens des Corps célestes.*] Voici une Epigramme de Claudien sur cette Machine:

Jupiter in parvo cum cerneret æthera vitro,
Risit, & ad superos talia dicta dedit:
Huccine mortalis progressa potentia curæ?
Jam meus in fragili luditur orbe labor.
Jura poli, rerumque fidem, legesque deorum,
Ecce Syracusius transtulit arte senex.
Inclusus variis famulatur spiritus astris,
Et vivum certis motibus urget opus.
Percurrit proprium mentitus signifer annum,
Et simulata novo Cynthia mense redit.
Jamque suum volvens audax industria mundum
Gaudet, & humanâ sydera mente regit.
Quid falso insontem tonitru Salmonea miror?
Æmula naturæ parva reperta manus.

[C] *Il se distinguoit par son application extraordinaire aux Mathématiques, & par le plaisir qu'il trouvoit à s'y occuper.*] Plutarque dit (3), „ qu'Archimède étoit si atten- „ tif à tracer ses figures de Géométrie, qu'il falloit que „ ses Serviteurs le menassent par force au Bain; & que „ pendant qu'ils l'oignoient, il s'occupoit encore à tra- „ cer des figures sur sa peau. Un jour qu'il se baignoit, „ aiant inventé un moyen par lequel il pouvoit découvrir „ la quantité d'or qu'il y avoit dans une Couronne (4), „ il sortit tout d'un coup du Bain, comme transporté d'u- „ ne inspiration divine, criant par-tout, *Je l'ai trouvé!*" [☞ Le grand nombre d'Ouvrages qu'il a laissés, ses admirables Inventions, & la manière dont il fut tué, sont des preuves incontestables de l'application de ce Grand-Homme, de son goût pour les Mathématiques, & de la supériorité de son génie: c'est de quoi nous donnerons quelques preuves dans la suite de ces Remarques. ADD. DU TRAD.]

(3) Dans le Traité, *qu'on ne sauroit vivre content selon la Doctrine d'Epicure.* Oeuvr. de Plutarq. T. I. p. 997. Paris 1610. in-8.

(4) Voy. la Rem. [D].

[D] *Quoiqu'il y ait plusieurs de ses Ouvrages de perdus, il nous en reste cependant plusieurs.*] Ceux qui nous restent sont les suivans. Περὶ τῆς Σφαίρας καὶ Κυλίνδρου, βιβλία β. *De Sphæra & Cylindro Lib. II.* Κύκλου Μέτρησις, *De Mensura Circuli.* Ἐπιπέδων ἰσοῤῥοπικῶν ἢ κέντρα βαρῶν ἐπιπέδων, *De Planis æquiponderantibus, sive de Centris gravium Planorum, Libri II.* Περὶ Κωνοειδέων καὶ Σφαιροειδέων, *De Figuris Conoidibus obtusis, & de Sphæroidibus Libri II.* Περὶ Ἑλίκων, *De Spiralibus lineis.* Τετραγωνισμὸς Παραβολῆς, *De Quadratura Parabolæ.* Ψαμμίτης. *De numero arenæ.* Περὶ τῶν ὀχουμένων, *De iis quæ aquis innatant Lib. II.* [☞ Ajoutez à ces Ouvrages, *Assumptorum sive Lemmatum Liber*, qui ne se trouve qu'en Latin, & qu'Abraham Echellensis, avec le secours de Jean-Alphonse Borelli, a traduit de l'Arabe, avec les *Livres V. VI. & VII.* des *Coniques d'Apollonius de Perge*, & qui a paru avec les Notes de Borelli à Florence 1661. in-folio. Il y a une autre Edition en Arabe & en Latin de Jean Grave, Londres 1659. in-folio (5). Il y a sous le nom d'Archimède un *Traité des Miroirs ardens*, traduit de l'Arabe en Latin par Antoine Gogava (6). On a d'ailleurs les Ouvrages suivans, qui ne sont pas imprimés: *De Fractione Circuli*, en Arabe, par Thebit. *Perspectiva*, en Arabe. *Opera Geometrica Archimedis in compendium redacta per Albertum* (7). Bartolocci assure, qu'on trouve dans la Bibliothèque du Vatican, en Hébreu MS. les Elemens

(5) Fabricii *Biblioth. Græc.* T. II. p. 148.

(6) Id. ibid.

(7) Labbe *Bibl. Nov. MSS.* p. 251. 256. 259. *apud* eundem p. 549.

nous en reste cependant plusieurs. [☞ Ce savant Géomètre mourut à l'âge de soixante-quinze ans, l'an de Rome 452, dans la cent quarante-deuxième Olympiade, 212 ans avant J. C. (c). ADD.] Il y avoit sur son Tombeau une Sphere & un Cylindre [E]. [☞ Archimède lui-même avoit souhaité

lémens de Mathématique d'Archimede (8) ADD.] On peut mettre au rang des Ouvrages perdus de ce Géomètre, la Description des Inventions dont il étoit l'Auteur, & qu'on peut recueillir & de ses Ecrits & des autres anciens Auteurs. Tels sont, 1. Περὶ τῆ Στεφανῆς, *Methode pour découvrir la quantité d'argent mêlée avec l'or dans une Couronne.* Vitruve nous apprend (9) qu'Hiéron Roi de Syracuse aiant dessein de faire aux Dieux une offrande d'une Couronne d'or, la commanda d'un prix considérable, & pesa l'or qu'il y vouloit employer en le donnant à l'Orfévre, qui lui apporta une Couronne précisément du même poids; mais on découvrit ensuite, que cet homme avoit volé une grande quantité de l'or, & mis de l'argent à la place, autant qu'il en falloit pour faire le poids. Hiéron, chagrin de cette fourberie, pria Archimède de chercher par quelle voie l'on pourroit vérifier la fraude. Pendant qu'il étoit occupé à cette recherche, il arriva, qu'en entrant un jour au Bain, il observa qu'il s'écouloit une quantité d'eau égale à la masse de son corps; ce qui lui fit naître l'idée, que l'on pourroit par ce moyen faire ce qu'Hiéron souhaitoit. Transporté de joie il sort du Bain criant de toute sa force, εὕρηκα, εὕρηκα, *Je l'ai trouvé! je l'ai trouvé!* Il fit ensuite deux masses parfaitement égales à la Couronne, l'une d'or, & l'autre d'argent; & remplit d'eau un grand vase jusques au bord. Il y mit la masse d'argent, qui fit écouler une quantité d'eau porportionnée à son volume. En aiant ensuite retiré la masse, il remplit de nouveau le vase, en marquant exactement la quantité d'eau qu'il y remettoit: par-là il découvrit, quelle quantité d'eau étoit proportionnée au poids d'une certaine quantité d'argent. Il fit ensuite la même chose avec l'or, & trouva qu'il faisoit écouler une moindre quantité d'eau, l'or faisant un moindre volume que l'argent, quoique du même poids. Il remplit ensuite le vase pour une troisiéme fois, & y aiant mis la Couronne, il trouva qu'elle faisoit écouler plus d'eau, que la masse d'or du même poids; ce qui le mit en état de faire le calcul de l'argent mêlé avec l'or, & de mettre la fraude pleinement au jour. *Hiero Syracusis auctus regia potestate, rebus bene gestis, cum auream coronam votivam Diis immortalibus in quodam Fano constituisset ponendam, immani pretio locavit faciendam & aurum ad sacoma appendit redemptori. Is, ad tempus, opus manufactum subtiliter regi approbavit, & ad sacoma pondus coronæ visus est præstitisse. Posteaquam indicium est factum, dempto auro tantumdem argenti in id coronarium opus admixtum esse, indignatus Hiero se contemptum, neque inveniens, qua ratione id furtum deprehenderet, rogavit Archimedem, uti in se sumeret sibi de eo cogitationem. Tunc is cum haberet ejus rei curam, casu venit in balneum, ibique cum in solium descenderet, animadvertit quantum corporis sui in eo insideret, tantum aquæ extra solium effluere. Itaque cum ejus rei rationem explicationis offendisset, non est moratus, sed exiliit gaudio motus de solio, & nudus vadens domum versus, significabat clara voce invenisse quod quæreret. Nam currens identidem Græce clamabat εὕρηκα, εὕρηκα. Tum vero ex eo inventionis ingressu duas dicitur fecisse massas æquo pondere, quo etiam fuerat corona, unam ex auro, alteram ex argento. Cum ita fecisset, vas amplum ad summa labra implevit aqua, in qua demisit argenteam massam. Cujus quanta magnitudo in vase depressa est, tantum aquæ effluxit. Ita exempta massa, quanto minus factum fuerat refudit, sextario mensus, ut eodem modo quo prius fuerat ad labra æquaretur. Ita ex eo invenit, quantum ad certum pondus argenti, certa aquæ mensura responderet. Cum id expertus esset, tum auream massam similiter pleno vase demisit, & ea exempta, eadem ratione mensura addita, invenit ex aqua non tantum defluxisse, sed tantum minus, quantum minus magno corpore eodem pondere auri massa esset quam argenti. Postea vero repleto vase in eadem aqua ipsa corona demissa, invenit plus aquæ defluxisse in coronam, quam in auream eodem pondere massam, & ita ex eo quod plus defluxerat aquæ in corona quam in massa, ratiocinatus, deprehendit argenti in auro mixtionem, & manifestum furtum redemptoris.* 2. Une autre Invention d'Archimede étoit le Κοχλίας, Machine à vis, pour vuider l'eau d'un endroit. Athénée (10) parlant de cette prodigieuse Galère, bâtie par l'ordre d'Hiéron, dit, „ qu'Archimède inventa une Machine „ nommée *Cochlion*, avec laquelle un seul homme vuidoit „ la sentine, quoiqu'elle fût extrêmement profonde." Ἡ δὲ ἀντλία καίπερ βάθος ὑπερβάλλον ἔχουσα, δι' ἑνὸς ἀνδρὸς ἐξηντλεῖτο διὰ κοχλίου Ἀρχιμήδους εὑρόντος. [☞ Archimède, Poëte Athénien, fit une Epigramme sur ce superbe Navire, qu'on trouve aussi dans Athénée (11); & Hiéron lui envoya en récompense une quantité considérable de blé, qu'il fit conduire jusqu'au Port de Pyrée. La description de ce Bâtiment, aussi magnifique que prodigieux, dont Archimède eut la direction, se trouve dans Athénée à l'endroit cité; & ceux qui ne peuvent avoir recours à cet Auteur, n'ont qu'à consulter Mr. Rollin, qui a donné ce morceau traduit avec beaucoup d'élégance (12). ADD.] Diodore de Sicile nous apprend (13) qu'Archimède inventa la Roue Egyptienne, qui tire l'eau des lieux les plus profonds. [☞ L'Historien parle des Mines d'Espagne, & de la manière dont les Ouvriers détournent les eaux qu'ils y rencontrent. ADD.] „ Les Ouvriers, *dit-* „ *il*, trouvent assez souvent de ces Fleuves, qui coulent „ sous terre. Pour en diminuer la violence, ils les dé„ tournent dans des fossés. . . . Ce qu'il y a de plus sur„ prenant, c'est qu'ils dessêchent entièrement ces Fleu„ ves par le moyen de la Roue ou de la Vis Egyptienne, „ qu'Archimede de Syracuse inventa dans son voyage d'E„ gypte. Ils s'en servent pour faire monter continument „ ces eaux jusques à l'entrée de la Mine, & aiant mis à „ sec l'endroit où elles couloient, ils y travaillent à leur „ aise. En effet, cette machine est si artistement inven„ tée, que par son moyen on transporteroit aisément un „ Fleuve d'un lieu profond sur une plaine élevée." [☞ Abulpharage dit qu'Archimède, qui avoit puisé ses connoissances en Egypte, avoit muni ce Pays de Digues, & posé les fondemens des Ponts, sur lesquels on passe d'un lieu à un autre, au tems de l'Inondation du Nil. *E claris etiam Mathematicis fuit Archimedes, qui Græcus fuit, ac scientiam ab Ægyptiis hausit. Dicitur aggeribus vinxisse terras plerarumque Ægypti villarum, & fundamenta posuisse pontium quibus a pago in pagum transitur cum excreverit Nilus* (14) ADD.] 3. L'*Helix*, Machine à plusieurs cordes & poulies, avec laquelle il remua une Galère du Roi Hiéron (15). 4. Le *Trispaste* ou *Polyspaste*, [Machine pour enlever des fardeaux] dont Tzetzès parle en termes hyperboliques:

Καὶ τῇ τρισπάστῳ μηχανῇ χειρὶ λαιᾷ τῇ μόνῃ
Πεντακισμυριομέδιμνον καθείλκυσεν ὁλκάδα (16).

5. Les Machines dont il se servit pour la défense de Syracuse, que Polybe, Tite-Live & Plutarque ont simplement décrites. 6. Les Miroirs ardens, avec lesquels on dit qu'il mit le feu aux Galères des Romains (17). 7. Ses Machines Pneumatiques & Hydrauliques, sur lesquelles il écrivit des Ouvrages, selon Tzetzès (18):

—— Πνευματικὴν, τάς θ' ὑδροσκοπικάς τε
Κἂν τούτοις τοῦ γέροντος τῶν βίβλων Ἀρχιμήδους.

[☞ Le savant Mr. Fabricius (19) rapporte ce passage de Tzetzès à un Ouvrage intitulé Ἀρχαὶ, *Les Principes.* Il parle de quelques autres Ouvrages d'Archimède qui sont perdus, entre lesquels on doit remarquer sa *Mechanique*: Un Traité *de la composition de la Sphere*, Περὶ Σφαιροποιΐας. Abulfarage nomme aussi un Traité *de Septangulo in Circulo*; & il ajoute en même tems une chose incroyable, que les Romains firent bruler quinze charges de ses Ouvrages (20). Archimede avoit aussi écrit sur les *Coniques*, comme il nous l'apprend dans son Traité *de la Quadrature de la Parabole*, & dans le L. I. des *Conoïdes & Sphéroïdes*; ce qui a donné occasion à Héraclide, qui avoit fait la Vie d'Archimède, d'accuser Apollone de Perge d'avoir publié cet Ouvrage sous son nom: mais cette accusation est mal fondée, comme nous l'apprend Eutocius d'Ascalon, qui vivoit vers la fin du cinquième Siècle (21), & qui a fait des Commentaires sur Apollonius. Parmi les Machines attribuées à Archimède, il y en a de très extraordinaires. Je ne parlerai point ici des Machines qu'il inventa pour la défense de Syracuse: outre Polybe & Plutarque, on peut lire Mr. Rollin (22). Pour ce qui est des Miroirs ardens, par le moyen desquels Archimède brula une partie de la Flotte Romaine, aucun Auteur ancien n'en parle; c'est une Tradition moderne, qu'un grand nombre de Savans mettent au rang des fables (23). Mais ce qui me paroit moins connu, ce sont les Machines suivantes. Des *Lanternes*, qui s'entretenoient d'elles-mêmes (24). Une *Orgue Hydraulique*, dont il y a lieu de croire qu'il fit présent à Hieron; voici du moins comment en parle Tertullien (25): *Specta portentosissimam Archimedis munificentiam, Organum hydraulicum dico, tot membra, tot partes, tot compagines, tot itinera vocum, tot compendia sonorum, tot commercia modorum, tot acies tibiarum, & una moles erunt omnia. Sic & spiritus, qui illic de tormento aquæ anhelat, non ideo separabitur in partes, quia per partes administratur, substantia quidem solidus, opera vero divisus.* Pignorius (26) assure avoir vu à Rome dans les Jardins du Quirinal, une Orgue de cette espèce: *Hujus generis Organum Romæ vidimus in Quirinali in hortis Pontificum, audivimusque non sine Comitum admiratione, cum musicos modos variaret, nemine plectra manu tangente.* Atilius Fortunatianus, ancien Grammairien (27), parle d'une Machine composée de quatorze petites lames d'ivoire, qui servoit à aider la mémoire, & qui donnoit un spectacle fort amusant par la variété des figures qu'on pouvoit produire. *Nam si* LOCULUS *illo* ARCHIMEDIUS *quatuordecim eboreas lamellas, quarum anguli varii sunt, in quadratam formam inclusas habens, componentibus nobis aliter atque aliter, modo galeam, modo sicam, alias columnam, alias navem figurat, & innumerabiles efficit species, solebatque nobis pueris hic loculus ad confirmandam memoriam plurimum prodesse: quanto majorem potest nobis afferre voluptatem, quantoque pleniorem utilitatem?* Je ne dirai rien ici des diverses Editions des Oeuvres d'Archimède, pour ne pas trop étendre cette Remarque: on peut consulter là-dessus Mr. Fabricius, qui en donne un détail très exact (28). ADD. DU TRAD.] Voyez sur la Sphère de verre, Rem. [*B*].

[*E*] *Il y avoit sur son Tombeau une Sphère & un Cylindre.*]

(c) Fabricius *Bibl. Græc.* T. II. p. 544.

(8) *Biblioth. Rabbin.* T. I. p. 484. *apud eund.*

(9) Vitruv. L. IX. c. 3.

(10) *Deipnosoph.* L. V. cap. 10. p. m. 206.

(11) Ibid. p. 209.

(12) *Hist. Anc.* T. X. p. 81-82.

(13) L. V. ch. 15. p. 195. du T. II. *de la Trad. de l'Abbé Terrasson.*

(14) *Apud Fabric. Bibl. Græc.* T. II. p. 544. not. (c).

(15) *Athénée ubi supra.*

(16) Tzetzes *Chil.* II. *Hist.* 35.

(17) Id. ib. Galen. Περὶ κράσεων L. III.

(18) *Chil.* II. *Hist.* 35.

(19) *Bibl. Græc.* T. II. p. 548.

(20) *Apud eund.* p. 550.

(21) Voyez Fabric. *Bibl. Græc.* T. II. p. 562. 563.

(22) *Hist. Ancien.* T. X. p. 56-61.

(23) Voyez Fabric. *ubi sup.* p. 552.

(24) Id. ib. p. 554.

(25) Tertull. *de Anima* c. 14. *apud eund.* p. 553.

(26) Pignorius *de Servis* p. 177. *apud eund. ibid.*

(27) *In Arte Metrica.* Apud Putschium in *Vet. Grammat.* p. 2684. *Voy.* Fabricius ibid. p. 554.

(28) *Ubi supra* p. 555. 556.

(d) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. II. p. 404. Ed. de Hollande.

té par son Testament, que ceux qui prendroient soin de sa sépulture, fissent graver ces deux figures sur son Tombeau. Son dessein étoit d'apprendre à la Postérité, que si parmi ce grand nombre de Découvertes qu'il avoit faites en Géométrie, il en estimoit quelqu'une plus que les autres, c'étoit d'avoir trouvé la proportion du Cylindre à la Sphere qui y est contenue (d). ADD.]

dre.] Cicéron nous apprend que ce Monument si remarquable étoit inconnu de son tems à Syracuse, étant enseveli sous les ronces & les épines. Mais pendant qu'il fut Questeur en Sicile, il le découvrit, & fit nettoyer la place. Il y avoit une Inscription, dont la moitié des lignes étoit effacée. *Cujus ego Quæstor*, dit-il (29), *ignoratum ab Syracusanis, cum esse omnino negarent, septum undique, & vestitum vepribus & dumetis indagavi sepulcbrum. Tenebam enim quosdam senariolos, quos in ejus monumento esse inscriptos acceperam; qui declarabant, in summo sepulcbro Sphæram esse positam cum Cylindro. Ego autem, cum omnia collustrarem oculis (est enim ad portas Agragianas magna frequentia sepulchrorum) animadverti columellam non multum e dumis eminentem, in qua inerat Sphæræ figura & Cylindri. Atque ego statim Syracusanis (erant autem principes mecum) dixi me illud ipsum arbitrari esse, quod quærerem. Immissi cum falcibus purgarunt, & aperuerunt locum. Quo cum patefactus esset aditus, ad adversam basim accessimus, apparebat epigramma, exesis posterioribus partibus versiculorum, dimidiatis fere. Ita nobilissima Græciæ civitas, quondam verò etiam doctissima, sui civis unius acutissimi monumentum ignorasset, nisi ab homine Arpinate didicisset.*

(29) Tusculan. L. V. c. 64—84.

[☞ J'ajouterai ici la Traduction que l'Abbé Fraguier a donnée de ce morceau curieux de Cicéron, & les réfléxions agréables & instructives qu'il lui a fournies (30). „ Dans le tems que j'étois Questeur en Sicile, la curiosité me porta à chercher le Tombeau d'Archimède. Je le démêlai, malgré les ronces & les épines dont il étoit „ presque entièrement couvert; & malgré l'ignorance des „ Syracusains, qui me soutenoient que ma recherche seroit inutile, & qu'ils n'avoient point chez eux ce Monument. Cependant je savois par cœur certains vers „ Sénaires, que l'on m'avoit donnés pour ceux qui étoient „ gravés sur ce Tombeau, & où il étoit fait mention d'une Figure sphérique, & d'un Cylindre, qui devoient „ y être. Etant donc un jour hors de la porte qui regarde Agragas (*Agrigente*), & jettant les yeux avec soin „ de tous les côtés, j'apperçus parmi un grand nombre „ de Tombeaux qui sont dans cet endroit-là, une Colonne un peu plus élevée que les ronces qui l'environnoient, & j'y remarquai la figure d'une Sphère & d'un „ Cylindre. Aussi-tôt adressant la parole aux Principaux „ de la Ville, qui étoient avec moi, je leur dis que je „ croyois voir le Tombeau d'Archimède. On envoya sur „ le champ des hommes, qui nettoyérent la place avec „ des faulx, & nous firent un passage. Nous approchâmes, & nous vimes l'Inscription, qui paroissoit encore, quoique la moitié des lignes fût effacée par le tems. „ Ainsi la plus grande Ville de Grèce, & qui anciennement avoit été la plus florissante par l'étude des Lettres, n'eût pas connu le Trésor qu'elle possédoit, si „ un homme né dans un Pays qu'elle regardoit presque „ comme barbare, un Arpinate, n'eût été lui découvrir „ le Tombeau d'un de ses Citoyens, si distingué par la „ justesse & par la pénétration de son esprit." On voit par-là, que tout ce que les Grands-Hommes font pour s'immortaliser, est souvent inutile pour les garantir de l'oubli. Quelque soin qu'eût pris Archimède pour perpétuer son nom dans la mémoire des hommes, soit par la beauté de ses Démonstrations, soit par l'excellence & l'utilité de ses travaux, soit enfin par un Monument remarquable, environ cent-trente-huit ans après, à peine se ressouvenoit-on de lui dans son propre Pays, & son Tombeau étoit ignoré de ceux dont les aieux l'avoient érigé. Le peuple de Syracuse, si passionné autrefois pour les Sciences, & qui avoit fourni au Monde des Hommes illustres en toute espèce de Littérature; ces hommes si amoureux de la belle Poësie, que dans la déroute des Athéniens, ils accordoient la vie à celui qui pouvoir leur réciter des Vers d'Euripide; ces mêmes hommes étoient tombés dans une profonde ignorance, soit par une révolution, qui n'est que trop naturelle aux choses du monde; soit que le changement arrivé plusieurs fois dans le Gouvernement, en eût apporté dans l'éducation des hommes, & dans les manières de penser. La domination des Romains avoit porté le dernier coup, & abâtardi les esprits au point qu'ils l'étoient, lorsque Cicéron alla Questeur en Sicile.

(30) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. II p. 109. & suiv. Edit. de Hollande.

Le même jour qui met un homme libre aux fers,
Lui ravit la moitié de sa vertu première.

Mr. Rollin (31) dit, qu'on est obligé à Cicéron de nous avoir laissé l'élégant & curieux récit de la découverte du Tombeau d'Archimède; mais qu'on ne lui pardonne pas aisément la manière méprisante dont il parle d'abord du Mathématicien de Syracuse, immédiatement avant le morceau qu'on a vu. Voulant opposer à la vie malheureuse de Denys le Tyran, le bonheur d'une vie modérée & pleine de sagesse, il dit: „ Je ne comparerai point la vie „ d'un Platon & d'un Archytas, personnages consommés „ en doctrine & en sagesse, avec celle de Denys, la plus „ affreuse, la plus remplie de misère, & la plus détestable que l'on puisse imaginer. J'aurai recours à un homme de la même Ville que lui, UN HOMME OBSCUR, „ qui a vécu plusieurs années après lui. Je le tirerai de „ sa poussière, & je le ferai paroître sur la Scène, le compas à la main." *Non ergo jam cum hujus vita, qua tetrius, miserius, detestabilius excogitare nibil possum, Platonis aut Archytæ vitam comparabo, doctorum hominum & plane sapientium. Ex eadem urbe* HUMILEM HOMUNCIONEM *a pulvere & radio excitabo, qui multis annis post fuit, Archimedem.* Mr. l'Abbé Fraguier (32) recherche les raisons du mépris que Cicéron témoigna pour Archimède. „ Seroit-ce, *dit-il*, peu d'attention en lui, & „ n'auroit-il connu Archimède que par la lecture de Polybe qui ne parle que de l'Artisan, sans faire les mêmes „ recherches que Plutarque a faites depuis sur le Géomètre? Mais quand même Cicéron ne l'eût connu que par „ ses Ouvrages de Méchanique, il ne pouvoit pas avec „ justice le nommer un *Homme obscur* ou *de neant*, HUMILEM HOMUNCIONEM. D'ailleurs Archimède étant parent d'Hiéron, il se trouve que ce mot ne lui „ convient par nul endroit. A quoi donc attribuer ce „ mépris si marqué pour un homme qui n'étoit point du „ tout méprisable?" Le savant Académicien soupçonne que cela vient de ce que les Romains, laissant aux Nations étrangères la gloire des Arts & de la Géométrie, à quoi ils ne pouvoient encore atteindre, & étant, ce semble, destinés à la Monarchie Universelle, regardoient avec dédain tout ce qui ne va point au Gouvernement & à la Politique. C'est selon cette idée, que Virgile dit (33):

(31) Hist. Ancien. T. X. p. 81. 82.

(32) Mém. de l'Acad. &c. ubi sup.

Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus,
Orabunt causas melius, Cælique meatus
Describent radio, & surgentia sydera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
(Hæ tibi erunt artes) pacisque imponere morem,
Parcere subjectis, & debellare superbos.

(33) Æneid, VI. vers. 847.

L'Abbé Fraguier ajoute, que chaque Profession a du mépris pour les autres, & que l'on n'a guères accoutumé de louer que celle où l'on est engagé; & qu'il faut convenir, que si un Orateur ou un Magistrat, comme Cicéron, a marqué peu d'estime pour un Géomètre, le Géomètre à son tour ne fait pas grand cas ni du Magistrat ni de l'Orateur.

Après avoir lu ces réfléxions, qui sont certainement ingénieuses & pleines d'esprit, on trouvera peut-être étrange que j'entreprenne l'apologie de Cicéron: je vais cependant proposer mes conjectures là-dessus. J'ai de la peine à me persuader que Cicéron, si curieux de découvrir le Tombeau d'Archimède, se donnant tant de soins pour cela, triomphant en quelque manière d'avoir réussi dans ses recherches, & d'avoir fait revivre cet *homme si distingué par la pénétration & par la justesse de son esprit*; j'ai, dis-je, de la peine à me persuader qu'il ait eu dessein de marquer en même tems du mépris pour lui, & qu'il se soit contredit si grossiérement. N'auroit-il pas fait allusion à l'oubli dans lequel Archimède étoit tombé, jusques-là que ses propres Concitoyens l'ignoroient? & sa pensée n'auroit-elle pas été, qu'il ne mettroit pas Denys en parallele avec des Hommes célèbres, connus, mais avec un homme enseveli dans l'oubli, inconnu dans sa propre Patrie, & que lui-même avoit été obligé d'y faire connoitre, & qui par cela même faisoit un contraste plus frappant? Cicéron n'aura point voulu donner atteinte au mérite réel d'Archimède; mais en Orateur, il aura supposé que ce Géomètre étoit tel, que l'oubli où il étoit dans sa Patrie sembloit le représenter, Homme obscur, de néant. Peut-être même a-t-il eu dessein de censurer, par ce trait, les Syracusains d'avoir perdu la mémoire d'un si digne Citoyen: c'est ce que la fin du passage semble insinuer assez clairement. REM. DU TRAD.]

ARCHYTAS, de Tarente, fils de Mnésagore, ou, selon Aristoxène, d'Hestiée (a), étoit Pythagoricien, & Astronome & Géometre fameux. Eutocius parle de la duplication du Cube, qu'il avoit trouvée; & il a été en quelque manière le prémier qui a fait servir la connoissance des Mathématiques à l'usage de la Société (b). Il commanda sept fois l'Armée, & ne fut jamais vaincu. [☞ Elien (c) dit que les Tarentins le choisirent six fois pour leur Général; & Strabon assure (d) qu'il gouverna pendant longtems la Ville de Tarente en qualité de prémier Magistrat. *Archytas*, dit un Auteur de notre tems (e), *fut un modèle de conduite & de probité. On le tira souvent de l'obscurité de son Cabinet*,

(a) Diogen. Laërt. Vit. Philos. L. VIII p. 233. Edit. de Londres 1664.

(b) Whiston Introduction to Euclid's Elements. Lond. 1719. in-8.

(c) Var. Hist. L. VII. c. 14.

(d) Geograph. L. VI. p. 191. Edit. de 1587.

(e) Hist. Critiq. de la Philos. Tom. II. L. III. ch. 24. §. 6. p. 97.

(f) In Ἀρχύτᾳ.

(g) Tzetzes, X Hist. 359 apud Fabricium Bibl. Græc. T. I. p. 499. in Not.

binet, pour lui confier les Emplois les plus délicats, les plus épineux; & il les exerça toujours d'une manière à se faire aimer de ses inférieurs. ADD.] On trouve dans Diogène Laërce deux Lettres, l'une d'Archytas à Platon, & l'autre de Platon à Archytas. [☞ Suidas (*f*) rapporte, que Platon fut redevable de la vie à notre Philosophe, Denys le Tyran voulant le faire mourir; & un autre Auteur (*g*) assure que Denys aiant vendu Platon à Polide Capitaine de Vaisseau, celui-ci le vendit ensuite à Archytas (*h*). ADD.] On lui attribue d'avoir fait un Pigeon de bois, qui voloit par le moyen d'un ressort caché (*i*). [☞ On voit par-là qu'à l'étude tranquille de la Philosophie, interrompue quelquefois par les soins du Gouvernement & par le tumulte des Armes, Archytas joignoit une grande connoissance des Méchaniques, qu'il enrichit de la Vis & de la Poulie (*k*). On lui attribue quelques autres Découvertes (*l*), tant dans les Mathématiques que dans la Mechanique. Malgré ses différentes occupations, ce Grand-Homme laissa divers Ouvrages [*A*]. Ils tombérent entre les mains de Platon, qui avoue avec générosité dans une de ses Lettres, qu'il en tira beaucoup de profit (*m*). Mais ce qui relève infiniment les grands talens de notre Philosophe de Tarente, c'est qu'il étoit aussi vertueux & homme de bien, qu'il étoit éclairé & savant [*B*]. Il florissoit un peu plus de 400 ans avant J. C., puisqu'il paroit qu'il étoit contemporain de Platon, qui même avoit été son Disciple. ADD.] Il périt par un naufrage sur la Mer Adriatique, & fut jetté sur les côtes de la Pouille [*C*]. Diogène Laërce parle de trois autres Personnes du nom d'ARCHYTAS; l'un de Mitylène, qui étoit Musicien; un second, qui a ecrit sur l'Agriculture (*n*); le troisiéme etoit Poëte, & sur-tout faiseur d'Epigrammes. [☞ On fait mention encore d'un quatriéme ARCHYTAS, qui etoit, dit-on, Architecte; c'est tout ce que l'on en sait. ADD.]

(h) Idem, XI. Hist. 362. apud eund.

(i) Aul. Gellius L. X. c. 12.

(k) Voyez Hist. Critiq. de la Philos. ubi supra.

(l) Voyez Fabricium Bibl. Græc. ubi supra p. 487.

(m) Hist. Critiq. de la Philos. ubi supra.

(n) Varron & Columella en parlent.

[*A*] ☞ *Malgré ses différentes occupations, ce Grand-Homme laissa divers Ouvrages.*] Il y en avoit de tous genres, de Philosophiques, de Mathématiques & de Moraux, du moins à en juger par les Titres qui nous en restent, & qu'on trouve dans les Anciens. Je n'en rapporterai pas ici la liste; on peut la voir dans les deux Auteurs cités en marge (1), qui indiquent exactement les sources. Je me contenterai de parler de ce qui nous reste de ces Ouvrages. Porphyre nous a conservé un Fragment d'un Traité *des Mathematiques*, qu'il assure être le moins suspect des Ouvrages attribués à Archytas (2). Henri Etienne a fait imprimer ce Fragment en Grec avec d'autres Ouvrages; & Mr. Jean Gramm, savant Danois, l'a fait réimprimer avec une Version Latine de sa façon, & une Dissertation sur Archytas, à Coppenhague 1707. in-4. On parle d'un Traité *de Eventibus in Natura*, trouvé dans un Monastére d'Allemagne (3). Nous avons un autre Ouvrage, *De la Nature de l'Univers*, qui a paru à Venise en 1571. en Grec & en Latin. Joachim Camerarius en a donné aussi un Edition Grecque à Leipsig, dont l'année n'est pas marquée; ces deux Editions sont in-8. Mais les Savans ne sont d'accord ni sur le véritable Auteur, ni sur l'autenticité de cet Ouvrage. Il est certain qu'il y a eu un Ouvrage pareil d'un Archytas; mais Themistius (4) prétend que c'est, non Archytas le Pythagoricien, mais un autre plus moderne, & Péripateticien, qui a voulu donner du prix à un Ouvrage nouveau, en le faisant passer sous un nom ancien. Le Savant de Coppenhague, dont nous avons parlé, favorise assez cette opinion; du moins il soutient qu'il y a deux Archytas: il est vrai, qu'il les fait tous deux Pythagoriciens. Mais il est inutile de disputer là-dessus, si l'Ouvrage est supposé. C'est ce que prétend le savant Savile (5), & sa preuve paroit assez forte: Simplicius, *sur les Categories*, cite très souvent ce Traité d'Archytas; or ce qu'il en cite ne se trouve point dans celui que nous avons, ce qui est une forte présomption de supposition, quelque adroit qu'ait été le faux Archytas, aiant écrit en Dialecte Dorique, qui étoit celle dont on se servoit à Tarente. Cicéron nous a conservé la substance d'un Discours d'Archytas contre la Volupté (6), dont nous parlerons dans la Remarque suivante. REM. DU TRAD.]

(1) Stanley Hist. Philos. Part. VIII. p. m. 812. Lipsiæ 1711. in-4. Fabricium Bibl. Græc. Tom. I. p. 499-487.

(2) Porphyr. in Harmonica Ptolemæi p. 218 apud Fabricium ubi supra.

(3) Fabricium ubi sup.

(4) Apud Fabricium ibid.

(5) Lect. in Eucliden. Lect. 2. p. 29 apud Fabricium ubi supra p. 494. in Not.

(6) Cicero de Senect. c. 12.

[*B*] ☞ *Il étoit aussi vertueux & homme de bien, qu'il étoit éclairé & savant.*] C'est-là ce qui doit rendre la mémoire d'Archytas vénérable. Les anciens Auteurs ont eu soin aussi de nous conserver celle de ses vertus. Elien (7) dit qu'Archytas, d'ailleurs à tous égards très modeste, évitoit sur-tout les discours trop libres & les paroles obscénes, & qu'il portoit le scrupule & la délicatesse à cet égard si loin, que quand il étoit obligé de dire quelque chose de moins décent, il ne pouvoit se résoudre à le prononcer, mais il l'écrivoit sur la muraille. Voilà un homme du Monde, un Général d'Armée, bien modeste; & qui, au milieu du Paganisme, s'est attiré une estime générale par sa modestie même. Cela me persuade, malgré le préjugé contraire, que si nos gens d'Epée & nos gens du bel-air essayoient de se faire estimer par le même endroit, ils y réussiroient tout comme lui; & par conséquent, qu'il n'est point de l'essence de leur état, de choquer la pudeur & la bienséance. Archytas regardoit la Volupté & l'amour des plaisirs, comme la peste de la Société: c'étoit de-là, disoit-il, que venoient les trahisons, les bouleversemens des Etats, les Intelligences avec les ennemis: point de crime si noir, auquel cette passion ne porte; l'impureté & l'adultère en sont les fruits. Autant que l'Ame est excellente en elle-même, autant la Volupté l'avilit & la dégrade; & plus elle dure, plus elle étouffe toutes les lumières de l'Esprit (8). Plutarque rapporte, qu'Archytas étant de retour de la guerre où il avoit commandé en qualité de Capitaine-Général, trouva ses Terres toutes en friche, & qu'aiant fait venir son Fermier, il lui dit: *Il s'en prendroit mal, si je n'etois en colere* (9). Il disoit aussi, qu'il étoit aussi difficile de trouver un homme qui ne fût pas trompeur, qu'un poisson sans arête (10); & que les Juges & les Asyles étoient de même condition, le réfuge de ceux à qui on a fait tort. Tout Etat, disoit-il, est composé de Magistrats, de Sujets & de Loix: ceux qui ont de la supériorité doivent commander, & les autres doivent obéir (11). Il paroit aussi que ce Philosophe avoit une grande idée de la beauté & de l'arrangement de l'Univers, car il disoit, que si quelqu'un pouvoit se transporter au Ciel, & contempler l'Univers & l'ordre des Corps célestes, il feroit ravi en admiration (12), sur-tout s'il pouvoit faire part de son ravissement à quelqu'un. REM. DU TRAD.]

(7) Variar. Hist. L. XIV. c. 19.

(8) Voyez Stanley Hist. Philos. Part. VIII. p. 821 822.

(9) Plutarque Traité, comment il faut nourrir les enfans. Tom. I. des Oeuv. Moral. p. 19. Edit. de Paris 1612. in-8.

(10) Ælianus Var. Hist. L. X. c. 12.

(11) Stobæus Serm. 41. p. 265. apud eund.

(12) Cicero de Amic. c. 23 apud Stanley ubi supra.

[*C*] *Il perit par un naufrage sur la Mer Adriatique, & fut jetté sur les côtes de la Pouille.*] C'est Horace qui nous apprend cette particularité (13). Comme ce Poëte étoit Epicurien, il prend plaisir à tourner en ridicule Archytas sur ses connoissances d'Astronomie & de Géométrie, & sur la Philosophie de Pythagore dont il faisoit profession:

Te maris & terræ, numeroque carentis arenæ
Mensorem cohibent, Archyta,
Pulveris exigui prope littus parva Matinum
Munera; nec quidquam tibi prodest
Aërias tentasse domos, animoque rotundum
Percurrisse polum, morituro.

Et peu après:

Me quoque devexi rapidus comes Orionis
Illyricis Notus obruit undis.

(13) Odar. L. I. Ode 29.

ARDSHIR surnommé *Diraz-Dest* (Artaxerxe Longuemain), Roi de Perse. Voyez BAHMAN.

ARDSHIR (ou ARTAXERXE) surnommé *Babegân*, Roi de Perse, fut celui qui mit fin à la Monarchie des Parthes, & rendit l'Empire aux Perses; ou, comme s'expriment là-dessus les Historiens Orientaux, il arracha la Couronne à la Famille d'Ashghan, & fut le Fondateur d'une Famille ou Souche Royale, sous le nom de *Sassaniens* ou *Sassanides*, qui occupérent le Trône jusqu'au tems de la Conquête des Arabes. Il étoit fils d'un particulier, mais issu, à ce que l'on croit généralement, d'un Roi de Perse de la seconde Race [*A*], qui épousa la fille de Babec Gouverneur de la Province de Farsistan (ou Perse proprement dite) au nom d'Ardavan qui régnoit alors; & ce fut de ce mariage que nâquit Ardshir, qui, en considération de son aieul maternel, fut nommé Babegân (*a*). Le jeune Ardshir, qui étoit d'un excellent naturel, aiant été élevé avec grand soin, fit des progrès si ex-

(a) Khondemir, en Tarikh Gosideh, & Benakiti, apud Herbelot Bibl. Orient. p. 124.

[*A*] *Il étoit fils d'un particulier, mais issu . . . . d'un Roi de Perse de la seconde Race.*] Quelques-uns (1) nomment le pére d'Ardshir, *Sassan*; mais d'autres (2) disent que Sasan étoit le nom de son aieul, qui descendoit en ligne droite d'un autre Sasan, fils de Bahaman sixiéme Roi de la Famille des Cayaniens. Ces Historiens ajoutent que Sasan aiant, ou volontairement renoncé à la Couronne pour se donner à la retraite & à la contemplation, ou aiant été desherité par Bahaman en faveur de sa fille Khamâni (3), quitta la Perse & se retira dans les Pays étrangers; & qu'un de ses descendans étant retourné en Perse, entra au service de Babec, & fut même pendant quel-

(1) Lobb al Tawarikh.

(2) Tarik Gosideh & Benakiti apud Khondemir.

(3) Al Beidawy in Nodhâm al Tawarikh. MS. Voy. les Articl. BAHAMAN & KHAMANI.

extraordinaires dans tous les Exercices convenables à un homme de naissance, que le Roi en aiant ouï parler, voulut le voir: il en fut charmé, le retint dans son Palais, & donna ordre qu'il fût élevé avec ses propres enfans. Un jour qu'Ardshir accompagnoit les Princes à la Chasse, le Roi les suivit pour voir ce qui se passoit entre eux; & comme il s'apperçut qu'Ardshir surpassoit de beaucoup ses enfans en bonne grace & en adresse, tant à tirer de l'Arc qu'à manier un Cheval, il en conçut de la jalousie, & pour l'éloigner de la Cour, il lui donna le Commandement des Troupes dans une Province éloignée. Cependant Ardshir aiant appris la mort de Babec son aieul, retourna aussi-tôt à la Cour, pour demander au Roi son Gouvernement; mais il n'obtint rien, le Roi aiant destiné ce Poste à son fils aîné. En ce tems-là Ardavan eut un songe qui presageoit, selon l'explication que lui en donnèrent les Devins, qu'un fugitif de sa Cour lui enléveroit la Couronne. Une fille du Serrail de ce Prince, avec laquelle Ardshir entretenoit une secrette correspondance, lui donna avis du songe & de l'explication, & lui persuada de prendre la fuite avec elle, & de tirer un bon augure de la prédiction des Devins. Ardavan, averti de leur fuite, commença à craindre que son songe ne s'accomplît. Cependant Ardshir étoit déja arrivé à la Ville d'Esthekhar, Capitale du Farsistan, où il fut très bien reçu de tous les amis de son aieul [B], qui se rendirent en foule auprès de lui, & lui offrirent de hazarder leurs biens & leurs vies pour son service: ensorte qu'il se vit en très peu de tems en état de faire ouvertement la guerre au fils du Roi, qui portoit le même nom que son père, & qui étoit Gouverneur de la Province. Il se donna plusieurs combats entre eux, mais le dernier fut décisif, car le jeune Ardavan y fut tué. Sur la nouvelle de cette défaite, le Roi marcha lui-même avec toutes ses forces contre Ardshir; mais il ne fut pas plus heureux que son fils, il perdit la bataille & la vie en même tems. Ardshir après cette Victoire, qui le faisoit remonter sur le Trône de ses ancêtres, prit le titre de *Schabinschah*, c'est-à-dire, *Roi des Rois*, ou *Empereur*, & étendit ses conquêtes de tous côtes dans l'Asie. On dit que ce Prince possédoit toutes les Vertus Civiles & Militaires à un si haut point, que ceux de ses Successeurs, qui ont eu en vue le bien de leurs Peuples, se le sont toujours proposé pour modèle. En effet, ses grands exploits de guerre, quoique l'Histoire ne nous en ait parlé qu'en général, le nombre de Villes superbes qu'il bâtit, les Loix pleines de sagesse qu'il fit pour ses Etats (*b*), & les Ouvrages qu'il a laissés après lui [C], nous donnent la plus grande idee qu'on puisse se former d'un Prince accompli. Pour s'assurer la Couronne, il épousa la fille d'Ardavan son prédécesseur: mais cette Princesse ne pouvant se dépouiller de l'affection qu'elle avoit pour sa Maison, nourrissoit toujours dans son cœur une aversion secrette pour le Roi son mari; ce qui lui fit concevoir le dessein de l'empoisonner, & de mettre un de ses fréres sur le Trône. Son projet fut découvert, & aiant été convaincue de cet attentat, elle fut remise entre les mains d'un des prémiers Ministres d'Etat, pour la faire mourir. Comme ce Ministre se mettoit en devoir d'exécuter les ordres du Roi, il trouva que la Reine étoit grosse; & considerant que le Roi son Maitre n'avoit point d'enfans, il résolut de la laisser vivre, pour lui conserver un Héritier. La Reine étant accouchée d'un fils, le Ministre le fit élever secrettement, & prit grand soin de son éducation; & un jour que le Roi jouoit au mail à cheval, à la maniére des Persans, il lui presenta cet Enfant & lui decouvrit le mystére. Le Roi le reçut avec plaisir, loua la prudence du Ministre, & le récompensa d'une manière proportionnée au service qu'il lui avoit rendu. Il donna ordre que le jeune Prince, qui fut nommé *Schabur* ou *Sapor*, fût traite selon sa qualite, & le declara son successeur (*c*). Ardshir régna trente ans (*d*) [D], selon les meilleurs Historiens; & les quatorze dernières années, il avoit commandé à toute l'Asie, ou selon l'expression des Persans, à la quatrième partie du Monde (*e*).

(*b*) *Voyez* sur la réforme que ce Prince fit dans la Religion, l'Article d'ERDAVIRAF.

(*c*) Id. *apud* d'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 125. Al Beidawy *in Nodham al Tawarik* MS.

(*d*) Eidam *Hezarfen* MS.

(*e*) Al Beidawy *ubi supra*.

quelque tems, selon divers Ecrivains (4), simple Berger; mais que son Maître aiant découvert ses bonnes qualités, lui donna sa fille (5).

[*B*] *Il fut très bien reçu de tous les amis de son aieul.*] Ce qui lui procura un accueil si favorable, & ce qui engagea le peuple à embrasser si promptement son parti, ce fut le respect qu'ils avoient pour la mémoire de Babec, qui les avoit gouvernés avec beaucoup d'équité & de douceur, & ne s'étoit point permis les violences & les tyrannies, par lesquelles les Princes de la Famille d'Ashghan s'étoient rendus extrémement odieux (6).

[*C*] *Les Ouvrages qu'il a laissés après lui.*] Il dressa un *Kar nâmeh*, ou Journal de sa Vie, dans lequel ses entreprises, ses conquêtes, ses actions particulières, & jusqu'aux discours qu'il tenoit, étoient couchés sans déguisement: car il abhorroit tellement la flatterie dans ses Courtisans, qu'il en avoit établi un d'entre eux, qui l'interrogeoit tous les matins, & lui faisoit rendre compte de tout ce qu'il avoit fait ou dit le jour précédent. Outre ces Mémoires de sa Vie, il a laissé un autre Ouvrage, intitulé *Adab Alaish*, Régles pour bien vivre, pour l'usage de ses successeurs & de ses Sujets. C'est ce même Livre que Nouschirvan, un de ses successeurs, fit copier & publier, pour rétablir la Police dans ses Etats (7).

[*D*] *Ardshir régna trente ans.*] Eutychius place le régne de ce Prince trop tôt, en le faisant contemporain de l'Empereur Commode; au-lieu qu'il ne parvint à la Couronne au plus tôt que sous Caracalla, au commencement du troisième Siécle. [☞ Herbelot dit (8), que quelques-uns donnent 40 ans de régne à Ardshir, & que d'autres ne lui en donnent que quatorze depuis la mort d'Ardavan son prédécesseur. ADD. DU TRAD.]

(4) Lobb al Tawarikh. Khondemir.

(5) *Les mêmes*, & Hezarfen.

(6) Al Beidawy *ubi supra*.

(7) Khondemir *apud* Herbelot *Bibl. Orient.* p. 125.

(8) Herbelot *ubi sup.*

ARETAPHILE, Dame distinguée par son courage, du tems de la guerre de Mithridate. Elle étoit fille d'Eglator, & femme de Phédime; & n'avoit pas moins de capacité dans le maniement des affaires publiques, que de beauté. Les malheurs de sa Patrie servirent à faire éclater son mérite, & à rendre son nom illustre. Nicocrate aiant usurpé la Tyrannie à Cyrène, entre autres actes de cruauté qu'il commit [*A*], fit mourir Ménalippe Grand-Prêtre d'Apollon, qu'il tua de sa propre main, & s'empara de la Prêtrise. Il fit aussi mourir Phédime mari d'Arétaphile, & la força à l'épouser. Arétaphile, sans égard pour ses intérets particuliers [*B*], forma le dessein de venger sa Patrie & de se défaire du Tyran. Elle prépara du poison; mais aiant été découverte, son mari, poussé par Calbia sa mère, femme sanguinaire, ordonna qu'on lui donnât la Question. Elle avoua qu'elle avoit préparé quelques drogues, mais qui n'étoient point dangereuses, n'étant que des Philtres destinés à exciter l'amour [*C*]; & elle supporta les tourmens avec tant de courage, qu'elle fut déclarée innocente. Ce mauvais suc-

[*A*] *Entre autres actes de cruauté qu'il commit.*] Pour s'affermir dans la Puissance qu'il avoit usurpée, il fit mourir quantité de Citoyens. Il introduisit un grand nombre de nouveautés contraires aux Loix, & établit sur-tout des Gardes aux portes de la Ville, qui examinoient les corps morts qu'on emportoit, leur piquoient la plante des pieds & leur appliquoient des fers chauds, de peur qu'on ne transportât quelqu'un des habitans vivant hors de la Ville (1).

[*B*] *Sans égard pour ses intérêts particuliers.*] Nicocrate l'aimoit avec tant de passion, que quelque dur & inexorable qu'il fût pour tout le monde, il en agissoit avec elle avec beaucoup de complaisance, & lui donnoit une grande part à son autorité. Cela ne put étouffer en elle l'amour de la Patrie, ni l'empêcher d'être sensible aux maux sous lesquels elle la voyoit gémir. Elle voyoit tous les jours les Citoyens périr les uns après les autres, sans espoir d'être vengés. Il n'y avoit que peu de secours à attendre de la part de ceux qui étoient bannis: dispersés en divers endroits, il étoit impossible de les rassembler pour entreprendre quelque chose d'important. Arétaphile ne voyant donc d'autre ressource que le poison, résolut de l'employer, & de sacrifier tout ce qu'elle se devoit à elle-même, pour le salut de sa Patrie.

[*C*] *Elle avoua qu'elle avoit préparé quelques drogues, mais qui . . . . n'etoient que des Philtres.*] Quand elle fut découverte, & que Calbia mère de Nicocrate le pressoit de la faire mourir sur le champ, l'amour qu'il avoit pour Aréta-phile,

(1) Plutarque, *Des vertueux faits des Femmes.* Oeuvr Moral. T. I. p. 561. Paris 1574. in-8.

succès ne l'empêcha pas de tenter une autre voie pour se défaire de Nicocrate. Elle engagea dans ses intérêts Léandre, frère du Tyran [D], & lui promit sa fille en mariage. Léandre, gagné par l'amour, fit assassiner son frère par un Domestique nommé Daphnis. Mais s'étant conduit lui-même d'une manière non moins tyrannique que Nicocrate, Arétaphile prit aussi des mesures pour le perdre, & y réussit par le moyen d'Anabus Prince de Libye [E]. Le Peuple de Cyrène, delivré de cette manière de la Tyrannie, offrit à Arétaphile de lui donner part au Gouvernement, conjointement avec les Principaux; mais elle les remercia, & satisfaite de voir la Liberté publique retablie, elle se retira des affaires, & vécut le reste de ses jours d'une manière privée, passant son tems avec ses Amis, & à régler ses affaires domestiques (a).

(a) Plutarque, *les vertueux faits des Femmes.* Oeuvr. Moral. T. I. p. 260-264. Paris 1612. in-8.

phile, lui fit différer l'exécution autant qu'il lui fut possible; & il panchoit d'autant plus à lui sauver la vie, qu'elle nioit hardiment le crime dont on l'accusoit. Mais quand elle vit qu'on la convainquoit par des preuves sans replique, elle lui dit, qu'aiant eu beaucoup de part à ses bonnes graces, & par cela même un grand crédit, cela l'avoit exposée à l'envie & à la jalousie de plusieurs femmes; & qu'aiant craint qu'elles ne lui fissent perdre son affection par leurs artifices, elle avoit formé le dessein de préparer un Philtre, pour se l'assurer; qu'elle avouoit qu'il y avoit eu en cela de l'imprudence & de la foiblesse, mais qu'elle espéroit que l'excès de son amour pour lui ne seroit pas cause de sa mort. Nicocrate jugea à propos de la faire mettre à la Question, pour voir si elle persisteroit dans ce qu'elle disoit; & Calbia fut chargée de la lui faire donner: mais Arétaphile la supporta avec tant de constance, que Calbia elle-même se lassa de la tourmenter, malgré son caractère cruel; & Nicocrate, persuadé de son innocence, la justifia, & se repentit de l'avoir traitée avec tant de sévérité. Il retourna même avec elle au bout de quelque tems, & tâcha par toutes sortes de bons traitemens de regagner son affection.

[D] *Elle engagea dans ses intérêts Léandre, frère du Tyran.*] Elle avoit une fille fort belle, dont elle tâcha de rendre Léandre amoureux, afin de le faire entrer dans ses vues: on dit même qu'elle employa pour cela des charmes & des breuvages. Après qu'il eut obtenu avec beaucoup de peine le consentement de Nicocrate pour l'épouser, il fut déterminé à la perte de son frère, en partie par les sollicitations de sa femme instruite par sa mère, qui le pressoit de rendre la liberté à la Ville, puisqu'il ne pouvoit lui-même être libre, tant que la Tyrannie subsistoit; & en partie par les amis d'Arétaphile, qui ne cessoient par leurs discours de l'animer & de lui inspirer des soupçons contre son frère, en lui représentant qu'il avoit tout à craindre de sa part.

[E] *Y réussit par le moyen d'Anabus Prince de Libye.*] Arétaphile avoit beaucoup de crédit sous le gouvernement de Léandre, auquel elle ne s'opposa pas ouvertement; mais elle le traversoit secretement en tout ce qu'elle pouvoit, & ne négligeoit rien pour le perdre. D'abord elle lui suscita une guerre, en engageant un Prince d'Afrique, nommé Anabus, de faire des courses sur ses terres, & de venir même insulter la Ville de Cyrène. Ensuite elle tâcha d'inspirer à Léandre des soupçons contre ses Amis & ses Capitaines, lui donnant à entendre que c'étoient des gens sans cœur, qui aimoient mieux la paix & le repos, que la guerre; & que son intérêt demandoit aussi qu'il fît la paix, pour maintenir & assurer son autorité dans Cyrène. Elle s'engagea même à y travailler, s'il le jugeoit à propos, & à porter Anabus à conclurre un Traité avec lui, la continuation de la guerre pouvant avoir de fâcheuses suites. Léandre consentit d'abord qu'elle se chargeât de cette négociation. Elle trouva moyen d'avoir la prémière une entrevue avec le Prince Libyen, qu'elle engagea par présens & par promesses à arrêter Léandre prisonnier, quand il viendroit traiter avec lui. Léandre avoit beaucoup de peine à se résoudre à se trouver à l'entrevue; mais par égard pour Arétaphile, qui avoit promis qu'il y seroit, il y alla sans armes & sans Gardes. Cependant, quand il fut à la vue d'Anabus, il s'arrêta, disant qu'il vouloit attendre ses Gardes; mais Arétaphile le pressa de ne pas retarder, & comme il résistoit encore, elle le prit par la main, & le mena comme par force à Anabus. Ce Prince le fit arrêter sur le champ & charger de chaines, jusqu'à ce que les Amis d'Arétaphile & les autres Citoyens eussent apporté la somme promise, la plupart, sur la nouvelle de l'arrêt de Léandre, s'étant rendus au lieu de la Conférence. Le soir ils ramenèrent Léandre dans la Ville; & après avoir comblé Arétaphile de louanges & d'honneurs, comme leur Libératrice, ils firent bruler Calbia toute vive, & aiant mis Léandre dans un sac, ils le jettérent dans la mer. On trouve dans les dernières Editions de Moréri, que ce fut Anabus qui lui fit souffrir cette peine: c'est-là une de ces fautes, dont ce Livre fourmille.

ARÈTÉE de Cappadoce, Médecin de la Secte des Pneumatiques (a). Les Savans sont fort partagés sur le tems où il a vécu. Les uns le font vivre du tems d'Auguste [A]; d'autres, après Galien [B]. Vossius (b) est du nombre de ceux qui croyent Arétée beaucoup plus ancien, & il appuye sa conjecture sur ce que ce Médecin a écrit en Dialecte Ionique, qui, à ce que pretend ce savant Critique, n'étoit plus en usage, non plus que la Dorique, longtems avant les Césars. Mais il s'est évidemment trompé [C]. Il est plus probable qu'Arétée a vécu sous Trajan, ou sous Adrien [D]. Nous n'avons que peu d'Éditions des Ouvrages de cet excellent Auteur [E].

(a) C'est ce qu'a decouvert le prémier Mr. Le Clerc, *Hist. de la Médec.* Part. II. L. IV. Sect. 2. ch. 3. Voy. sur cette Secte l'Article ATHENÉE.

(b) *De Philosophia* c. 13.

[A] *Les uns le font vivre du tems d'Auguste.*] Merklin (1) dit qu'il vivoit sous l'empire d'Auguste; & en même tems, par une bévue presque impardonnable, il le fait contemporain de Strabon qui florissoit sous Tibère, & de Grégoire de Nazianze qui vivoit du tems de Valens & de Théodose.

(1) *Lindenius renovat.* p. 87.

[B] *D'autres après Galien.*] Ceux qui sont dans ce sentiment, se fondent principalement sur ce que Galien ne cite point Arétée. Il leur semble que s'il avoit écrit avant Galien, il ne se pourroit que celui-ci n'en eût point parlé, puisqu'il parle si fréquemment des Pneumatiques. On répond à cela (2), qu'outre que nous n'avons pas tous les Ouvrages de Galien, il n'est pas possible qu'il ait cité tous les Médecins qui ont écrit avant lui. Il suffit qu'il ait parlé des principaux de chaque Secte, & qu'il se soit attaché, par exemple, à Athénée & à Archigène, qui ont fait le plus de bruit, & qui ont été les prémiers des Pneumatiques. D'ailleurs, il se peut que Galien ne l'ait pas cité, parce qu'ils peuvent avoir tous deux vécu en même tems. On remarque de plus (3), que les Fragmens d'Archigène, qu'Aëtius a conservés, sont tellement semblables aux Ecrits d'Arétée, qu'on y trouve non seulement la même méthode, mais les mêmes descriptions, les mêmes observations, presque dans les mêmes termes. Il n'est donc pas surprenant que la réputation d'Archigène, qui pratiquoit la Médecine à Rome, ait étouffé celle d'Arétée qui étoit moins connu, & qui a écrit d'un style moins travaillé.

(2) Le Clerc *Hist. de la Médecine* Part. II. L. IV. Sect. 2. ch. 5.

(3) Wigan *de Aretai ætate* p. 18.

[C] *Il* (Vossius) *s'est évidemment trompé.*] Ménage a prouvé (4) que le Dialecte Ionique a été en usage longtems après. Arrien a écrit dans cette Dialecte, & un certain Céphalo, qui vivoit sous Adrien aussi-bien qu'Arrien, & qui est cité par Suidas. Denys de Milet contemporain de Philostrate, qui vivoit sous Sévère, s'en est aussi servi. Mais ce qui décide absolument, c'est qu'il paroit par Arétée lui-même, qu'il ne vivoit pas avant le tems de Néron, car il parle de l'*Antidote des Vipères*, qui étoit de l'invention d'un Médecin de Néron, nommé Andromachus (5).

(4) *In Amœnitat. Juris* p. 223.

(5) Voyez *Diction.* de Bayle Art. ANDROMAQUE.

[D] *Il est plus probable qu'Arétée a vécu sous Trajan, ou sous Adrien.*] La connoissance qu'on a de sa Secte prouve qu'il n'a pu vivre qu'après Athénée, que l'on croit avoir été contemporain de Pline, qui vivoit sous Vespasien. Il est cité par Dioscoride l'Auteur de l'*Euporista*, qu'il a dédié à Andromachus. Il y a eu trois Dioscorides. Le prémier, surnommé *Phacas*, vivoit du tems d'Antoine & de Cléopatre, avec lesquels il avoit des liaisons. Le second est le fameux Auteur du Traité *de la Matière Médicinale*, surnommé *Anazarbéen*, qui a écrit probablement sous Vespasien. Le troisième, surnommé *d'Alexandrie*, ou *le Jeune*, vivoit peu avant Galien, comme celui-ci nous l'apprend. Le prémier ne peut avoir vécu avant le tems de Néron, dont Andromachus étoit Médecin; & le style & le tour du Traité de la *Matière Médicinale* est si différent de celui de l'*Euporista*, qu'on ne peut guères supposer que cet Ouvrage soit du second Dioscoride: il faut donc le donner au troisième, qui vivoit un peu avant Galien, lequel étoit né vers l'an 15 d'Adrien. Le Médecin Andromachus eut un fils du même nom, qui peut être celui auquel l'*Euporista* est dédié. Il paroit donc assez certain, qu'Arétée doit avoir vécu entre le règne de Vespasien, & la fin de celui d'Adrien; & il me semble assez vraisemblable que ç'a été sous Trajan, sous lequel florissoit aussi Archigène, dont il est apparent qu'Arétée étoit contemporain.

[E] *Nous n'avons que peu d'Editions des Ouvrages de cet excellent Ecrivain.*] La prémière étoit une Traduction de Junius Paulus Crassus, Professeur à Padoue, imprimée à Venise en 1552 in-4. On ne trouve point dans cette Edition les Chapitres II. III. V. VI. & VII. du second Livre de la Guérison des Maladies Chroniques. La prémière Edition Grecque a été celle que donna Jaques Goupil, qui parut à Paris chez Adrien Turnèbe en 1554 in-8. Cette même année, la Version de Crassus fut réimprimée à Paris avec des Remarques par G. M. T. (6). Les cinq Chapitres qui manquoient dans l'Edition de Crassus, ont été ajoutés dans celle-ci. Elle fut imprimée in-8. En 1567, Henri Etienne imprima l'Edition Latine de l'Anonyme, avec les *Artis Medicæ Principes*, in-folio: il omit seulement les petites Notes, que l'Anonyme avoit mises à la fin de son Edition. Il parut ensuite à Bâle une nouvel-

(6) Mr. Wigan croit que cet Auteur anonyme étoit Goupil. (*Præf. Aretai* p. 1.) Mais Mr. Petit assure que c'étoit Celsus Crassus fils de Junius. [*Gulielmus Morelius Tilianus*, Imprimeur de l'Ouvrage, ne seroit-il pas lui-même l'Anonyme G. M. T.? *Journ. Littér.* T. XVII. Part. II. p. 547. R. D. T.]

le Edition in-4. de la Version de Crassus, revue par lui-même, & à laquelle il avoit ajouté les cinq Chapitres qui manquoient dans sa prémière Edition: elle parut en 1581, après sa mort, par les soins de son fils, quoique l'Avertissement soit daté de 1555. En 1603, il parut une Edition en Grec & en Latin in-folio (7) par les soins de Henischius, qui prétend avoir collationné trois MSS. Mais Mr. Wigan observe (8), que malgré la vue de ces trois MSS. il n'a corrigé aucun endroit, & qu'il a même copié les fautes d'impression de l'Edition de Goupil, en y en laissant glisser de nouvelles, & sans faire le moindre changement à la Version Latine. A l'égard de l'Edition de Paris in-4. en Grec & en Latin, dont Merklin parle (9), avec les Commentaires de Petit, il y a beaucoup d'apparence qu'elle n'a jamais existé, & que cet Auteur n'a avancé cela que sur la foi de Ménage, qui parle de cet Ouvrage comme devant paroître bientôt (10). En 1723 parut la belle Edition de Mr. Wigan, imprimée à Oxford in-folio. Il a collationné les Imprimés avec un Manuscrit de la Bibliothèque de Mylord Harley, & avec un de la Bibliothèque du Vatican, & il a donné une nouvelle Version. Il donne dans sa Préface une idée des différentes Editions d'Arétée, & nous en avons emprunté ce que nous en avons dit. Il y a ajouté des Dissertations sur le tams où Arétée a vécu, sa Secte, sa capacité en fait d'Anatomie, & sa manière de traiter les maladies. On trouve à la fin un ample Recueil de différentes Leçons, accompagné de Notes sur ces Leçons; un Traité sur la Dialecte Ionique, & une Table Grecque, par le savant Mr. Maittaire; un Appendice, dans lequel on indique les mots & les phrases, qui sont particulières à Arétée; & un Index Latin. En 1731, le savant Boerhaave en donna une nouvelle Edition: le Texte Grec est le même que celui de l'Edition de Goupil; & la Version Latine, celle de l'Anonyme. On trouve au bas du Texte environ trente petites Remarques, que Joseph Scaliger avoit écrites à la marge de son Arétée, qui est à présent dans la Bibliothèque de Leyde. Il y a inséré les corrections & les diverses Leçons de Goupil, de Henischius & de Petit. Après le Texte d'Arétée, on trouve tous les Commentaires du célèbre Petit (11), dont on regrettoit depuis longtems la perte. Enfin, tout ce qui se trouve de bon dans l'Edition de Mr. Wigan, a été ajouté ici, de son consentement, les Conjectures & les Corrections de Trillerus, publiées dans les Journaux de Leipsig, & une ample Table des Matières par Mr. Pétesin.

(7) Augustae Vindelicorum, apud Geo. g. Willerum.
(8) Præfat. p. 4.
(9) Linden. renov. p. 87.
(10) Menag. ad Laërt. p. 251. Edit. 1692.
(11) Cet Auteur assure dans sa Préface, que les Corrections qu'il fait sont fondées sur l'autorité de trois Manuscrits.

ARETIN (Leonard).

Un Ecrivain d'un mérite distingué (a) nous a fourni quelques particularités sur le sujet de ce célèbre Italien, qui serviront de Supplément à l'Article que Mr. Bayle en a donné. Léonard Arétin nâquit vers l'an 1370 [A]. Il s'appliqua pendant quatre ans à l'étude du Droit (b), avant que d'étudier la Langue Grecque sous Emanuel Chrysolore. En 1404 il fut fait Secrétaire d'Innocent VII [B]; ce qui fait voir qu'il n'étoit pas aussi jeune que l'insinue Mr. Bayle, puisqu'il avoit autour de trente ans. En 1413 il étoit Secrétaire de Jean XXIII, qu'il accompagna au Concile de Constance; & la même année il fut employé à une Négociation fort délicate [C]. Etant aux environs de cette Ville, Pogge lui écrivit sa fameuse Lettre sur le supplice de Jérôme de Prague (c), que Léonard trouva un peu plus libre (d) [D] qu'il ne convenoit à un Ecclésiastique. Après que le Concile fut fini, Arétin retourna à Florence, où il fut fait Chancelier [E] de la République; & il jouït de cette Charge jusques en 1444, qu'il mourut âgé de 74 ans (e). L'Epitaphe qu'on mit sur son Tombeau, lui fait beaucoup d'honneur [F]. Pogge prononça son Oraison funèbre, qui est, selon Mr. Lenfant (f), une fort belle Pièce. On y trouve une particularité rare & remarquable: c'est que Léo-

(a) Mr. Lenfant.
(b) Poggiana T. I. P. I. p. 11.
(c) Id. ibid.
(d) Idem p. 10.
(e) Lenfant Préface de l'Hist. du Conc. de Pise p. xx.
(f) Poggiana ibid. p. 12.

[A] *Léonard Arétin nâquit vers l'an* 1370.] C'est ce qui est clair, s'il est vrai qu'il mourut en 1444, âgé de soixante-quatorze ans. Mais Mr. Bayle met sa mort en 1443, avec Volaterran, sans marquer en même tems la contradiction de Mattéo Palmiéri, qui fait naitre Arétin en 1370. Ceci paroîtra peut-être une minutie; mais nous faisons cette remarque, pour montrer que les Auteurs les plus exacts ont quelquefois des momens de distraction. C'est ce qui est arrivé à Mr. Lenfant. Il nous dit dans le *Poggiana* (1), qu'Arétin mourut âgé de 70 ans (2); & dans sa Préface de l'Histoire du Concile de Pise (3), il lui donne soixante-quatorze ans quand il mourut. Mais il a fait une autre faute au même endroit: il dit qu'Arétin pouvoit avoir environ douze ans, quand le grand Schisme commença, puisqu'il mourut en 1444, âgé de soixante-quatorze ans. Mais selon Mr. Lenfant lui-même, le Schisme commença en 1378 (4) par l'élection de Robert Cardinal Prêtre du titre *des douze Apôtres*, qui fut élu le 20 de Septembre 1378, & nommé Clément VII. Arétin ne pouvoit donc avoir environ que huit ans. Nous relevons cette méprise, uniquement parce que Mr. Lenfant suppose qu'Arétin étant âgé de douze ans quand le Schisme commença, peut être considéré comme un témoin oculaire de ce qui se passa dans ce tems-là; ce qui effectivement peut avoir lieu pour un enfant de douze ans, mais on peut douter avec raison qu'on en puisse dire autant d'un enfant de huit.

(1) T. I. P. I. p. 11.
(2) C'est peut-être une faute d'impression.
(3) Pag. xx.
(4) Hist. du Concile de Pise T. I. L. I. p. 19.

[B] *Il fut Secrétaire d'Innocent* VII.] Mr. Récanati prétend (5) que quand Pogge vint à Rome, Léonard Arétin étoit Secrétaire du Pape Boniface IX. Mais Mr. Lenfant prouve (6) par le témoignage de Pogge lui-même, que ce fut lui qui attira Léonard Arétin à Rome pour être Secrétaire d'Innocent VII. Voici les paroles de Pogge. „ Innocent VII, *dit-il* (7), aiant succédé à Boniface, Léonard Arétin me sollicita de vive voix & par Lettres à tâcher de lui procurer à la Cour de Rome quelque emploi, dont il pût subsister honnêtement. Comme j'avois de grandes liaisons avec ceux qui approchoient le plus du Pape, je ne cessois de louer les rares qualités de Léonard; & pour prouver ce que je disois de l'élégance de son style, je produisois quelques-uns de ses Ecrits. Je fis tant par mes recommandations, que tout inconnu qu'il étoit au Pape & aux autres, il fut appellé pour être Secrétaire d'Innocent VII." Il est donc clair que Mr. Récanati s'est trompé; mais Mr. Lenfant n'en est nullement surpris (8), parce que cela peut arriver aux plus habiles gens.

(5) Poggiana Tom. I. Part. I. p. 21.
(6) Ibid.
(7) Baluz. Miscell. T. III. p. 254-255.
(8) Ibid. p. 22.

[C] *Il accompagna le Pape au Concile de Constance, & la même année il fut employé à une négociation fort délicate.*] C'est ce que dit Mr. Lenfant dans le *Poggiana* (9). Mais dans la Préface de la seconde Edition de *l'Histoire du Concile de Constance* (10), il dit qu'il a pourtant quelque doute sur ce fait. Il est bien certain, dit-il, que Léonard alla à Constance, puisque parmi ses Lettres il y en a une datée de cette Ville, où il fait une rélation fort agréable de ce Voyage à son Ami Nicolas Nicolo. Mais il ne peut pas être venu avec le Pape à Constance, puisque ce dernier y étoit arrivé dès le 28 d'Octobre 1414; au-lieu que selon cette Lettre, Arétin étoit encore à Vérone sur la fin du mois de Novembre (*quinto Kalendas Decembris*). Il faut même qu'il n'ait pas été plus d'un an à Constance, puisque le 1. de Janvier 1415 (11) il reçoit à Arezzo sa Patrie une Lettre de Pogge en date du 13 de Décembre de l'année précédente. Pour ce qui est de la négociation de Léonard, Mr. Lenfant renvoie à *l'Histoire du Concile de Constance*: mais on y trouve seulement, qu'Emanuel Chrysolore fut employé par le Pape à une négociation, & il n'y est parlé d'Arétin, que comme aiant dit que Chrysolore contribua au rétablissement des Lettres en Italie.

(9) Tom. I. Part. I. p. 16.
(10) P. xv.
(11) L'année commençoit alors en Mars, comme elle fait encore en Angleterre.

[D] *Pogge lui écrivit sa fameuse Lettre sur le supplice de Jérôme de Prague, que Léonard trouva un peu . . . libre.*] Voici le jugement de Mr. Lenfant sur cette Lettre. „ Non seulement la rélation de Pogge, *dit-il* (12), est conforme aux Actes & à l'Histoire; mais on y voit des sentimens de modération, & même des mouvemens d'admiration & d'affection, qu'on n'attendroit pas du Secrétaire d'un Pape à l'égard d'un *Hérétique* aussi odieux que le devoit être Jérôme de Prague, sur-tout par rapport au Siège de Rome. On peut regarder cette Lettre comme l'Oraison funèbre de Jérôme de Prague, & comme un éloge d'autant moins suspect, qu'il part d'une main d'ailleurs très Catholique. C'est un contraste assez curieux, de voir d'un côté Pogge juger Laurent Valle digne du feu pour quelques spéculations curieuses, & de le voir de l'autre lamenter du supplice d'un homme qui avoit sappé les fondemens de l'Eglise Romaine, & faire son apologie, autant qu'il le peut sans s'exposer au même sort que son Héros." Léonard Arétin sentit bien que son bon Ami en avoit trop dit, & qu'il avoit trop loué un *Hérétique*, & il l'en censura doucement dans une Lettre. „ J'ai reçu, *lui écrit-il* (13), votre Lettre sur le supplice de Jérôme de Prague, & j'en goûte beaucoup l'élégance; mais vous en dites plus de bien que je ne voudrois. Il est vrai que de tams en tems vous apportez quelques correctifs à votre jugement. Mais au milieu de tout cela, il règne un caractère d'affection trop marqué. Il me semble, qu'on doit écrire avec plus de précaution sur ces sortes de matières." La conséquence qu'on peut tirer des Lettres de Pogge & d'Arétin, c'est que le prémier étoit franc & ouvert, & le dernier plus réservé & plus politique.

(12) Poggiana ibid. p. 139.
(13) Aretin. Epist. L. IV. Ep. 9.

[E] *Il fut fait Chancelier.*] Mr. Bayle dit seulement, qu'il fut Secrétaire. Si ce n'étoit pas la même Charge que celle de Chancelier, il semble qu'on peut plus s'en rapporter à Mr. Lenfant, qui paroit s'être fait une étude plus particulière de l'Histoire de ce tems-là, que n'avoit fait Mr. Bayle, qui semble n'avoir pas été si bien instruit de ce qui regardoit l'Italie. Il est vrai que Léandre Alberti paroit l'appeller Secrétaire, *à Secretis* (14); mais Ænée Silvius le nomme *Cancellarius* (15), Chancelier, & semble dire qu'il avoit plus d'occasion dans sa Charge de faire valoir son éloquence & la connoissance qu'il avoit des Belles-Lettres, que celle des Loix: ce qui est vrai d'un Chancelier, par la bouche duquel l'Etat parle ordinairement.

(14) Voyez le passage dans le Diction. de Bayle, Artic. CHARLES ARETIN Rem [B] Citat. (1).
(15) Ibid. Citat. (2).

[F] *L'Epitaphe qu'on mit sur son Tombeau, lui fait beaucoup d'honneur.*] La voici: „ Depuis la mort de Léonard, l'Histoire est en deuil, l'Eloquence est muette, les Mu-
„ ses

Léonard & Pogge avoient vécu ensemble pendant quarante ans dans une amitié si constante & si inviolable, qu'elle n'avoit jamais souffert la moindre interruption, ni le moindre refroidissement. Mr. Bayle dit qu'Arétin étoit excessivement bon ménager : cependant nous trouvons que lorsque Pogge, qui n'étoit pas fort riche de son propre fonds, voyagea pour rechercher d'anciens Manuscrits, ses Amis, & entre autres Leonard Aretin & Francisco Barbaro, lui fournissoient tout l'argent nécessaire pour cela. On trouve dans les Histoires de Florence & d'Italie d'Aretin, & sur-tout dans ses Lettres, plusieurs particularités importantes qu'on rencontreroit difficilement ailleurs, & qui ont beaucoup servi à Mr. Lenfant dans son Histoire du Concile de Pise, comme il nous l'apprend lui-meme (g). Quoiqu'Arétin ait eté Secrétaire de plusieurs Papes durant le grand Schisme, & que ses Maitres fussent d'assez malhonnetes-gens, il paroit par ses Lettres qu'il n'approuvoit nullement leur conduite [G], & qu'il étoit homme de bien.

(g) Préface de l'Hist. du Conc. de Pise p. XXI.

„ ses Grecques & Latines n'ont cessé de répandre des larmes (16)."

[G] *Il paroit par ses Lettres, qu'il n'approuvoit nullement leur conduite* (des Papes), *& qu'il etoit homme de bien.*] En voici les preuves. On ne peut douter d'abord, qu'il ne desapprouvât le conduite de Grégoire XII, dont il étoit Secrétaire, quand on lit ce qu'il écrivit à son Ami *Petrillo*. „ Depuis que vous étes parti, *dit-il* (17), le „ Pape étoit sorti de Rome, & s'étoit retiré pour quelques mois à Sienne. Le tems de se trouver à Savonne (18) étoit arrivé, sans que le Pontife se mit en devoir de tenir se parole, au grand scandale de tous les gens de bien. Son concurrent s'y étoit trouvé au jour marqué, & ne cessoit d'insulter à Grégoire sur ses lenteurs. O honte ! ô douleur, pour nous qui vivons & pour notre postérité ! Après evoir accepté volontairement & avec une si mûre délibération un lieu pour l'Union des Chrétiens, nous reculons & nous refusons d'y aller. Oui, je suis doublement au desespoir de ce qui se passe, en qualité de Chrétien, & en qualité d'Italien. Je ne puis me consoler, qu'en general les Chrétiens se trouvent frustrés de l'espérance de l'Union qui les avoit flattés, & que les Italiens mes Compatriotes (19) soient regardée comme des perfides sans parole & sans honneur. En parlant de le sorte, je prétends être plus jaloux de la gloire du Pape, que ceux qui par leurs illusions & leurs flatteries la détournent d'un dessein qui lui acquerroit une gloire immortelle." Léonard ne croyoit pas pouvoir avec honneur abandonner Grégoire, étant à son service; mais en méme tems il détestoit la conduite de son Maitre, & il étoit inconsolable de voir le ruïne de l'Eglise s'avancer à grands pas par l'ambition & l'opiniâtreté des Papes. „ Je suis, *dit il* (20), en desespoir de me trouver ici. Il n'y a point de solitude, de forêt, de caverne si affreuse, dont je ne préférasse le séjour à celui-ci. Tout lieu me sembleroit agréable, „ pourvu que je ne visse pas l'embrasement & les cendres „ de l'Eglise, que je suis contraint de voir dans ce lieu." De pareilles expressions & de tels sentimens prouvent l'excellent caractère d'Arétin ; & se conduite avoit été parfaitement d'accord evec ses paroles : car le Conclave où Grégoire XII fut élu, étant assemblé, Léonard, admis à parler aux Cardineux, les exhorta avec beaucoup de véhemence à surseoir l'élection, parce qu'il croyoit que c'étoit l'unique moyen de terminer le Schisme (21); ce qui est une forte preuve qu'Arétin étoit homme de bien. [☞ L'Auteur de cette Remarque s'est mépris : Mr. Lenfant ne dit pas qu'Arétin fut admis à parler aux Cardinaux : il cite Arétin pour prouver que *Jean Dominic* y fut admis, & qu'on lui ouvrit le fenêtre. Aud.] Nous ajouterons ce qu'il dit de Jean Dominic, qui devint aussi contraire à l'Union, après qu'il fut Evêque, qu'il en avoit été ardent solliciteur auparavant : c'est ce qui paroit par une de ses Lettres, quoiqu'il témoigne d'ailleurs beaucoup d'estime pour ce Prélat. „ On se plaint, *dit-il* (22), „ qu'aiant été d'abord un des plus ardens promoteurs de „ l'Union, il n'en ouvrit plus la bouche dès qu'il eut un „ Evêché, & qu'il semble même l'evoir traversée par ses „ conseils. Il n'y a personne, qui, à l'entendre, n'eût „ cru qu'il rejetteroit bien loin l'Episcopat. Cependant il „ l'a accepté de tout son cœur, & on prétend que depuis „ qu'il a trahi la Cause pour laquelle il s'étoit interessé avec tant de chaleur, il aspire encore plus haut (23). „ On ne doit pas juger de son intérieur, mais on ne sauroit approuver des intrigues, qui paroissent toutes contraires à sa prémière conduite. Je crains bien que l'ambition n'ait plus de part que la prudence à ses démarches. J'aime cet homme, à cause de son grand mérite, & je suis fâché qu'il détruise dans le monde la bonne opinion qu'on avoit de lui. Comme personne ne „ peut croire qu'il pèche par ignorance, on juge aisément „ qu'il est aveuglé par la cupidité." Un homme qui écrit de ce style par rapport à un autre qu'il estime, doit avoir de vrais principes de vertu.

(16) Mabill. Iter Ital. p. 165. apud Lenfant Pogg. T. I. p. 41.

(17) Hist. du Conc. de Pise T. I. L. II. p. 192.

(18) Où Gregoire étoit convenu de conférer avec Benoit XIII, son Compétiteur, sur les moyens de metre fin au Schisme.

(19) Grégoire étoit Italien.

(20) Hist. du Concile de Pise, ubi supra p. 295.

(21) Leon. Aretin. Epist. L. II. Ep. 2. apud eund. p. 261.

(22) Epist. L. II. Ep. 19. ibid. p. 296.

(23) Au Cardinalat, qu'il obtint dans la suite.

AREUS, fils d'Acrotate & petit-fils de Cléomène Roi de Lacédémone, succéda à ce dernier [A] vers la quatrième année de la cent dix-septième Olympiade (a). Cléonyme son oncle lui disputa la Couronne: mais les *Anciens du Peuple*, ou le Sénat, qui selon Polybe (b) avoit beaucoup d'autorité, & une grande part au Gouvernement, préféra Aréus à son oncle ; ce qui irrita si fort ce dernier, que malgré tous les honneurs auxquels on l'éleva [B], il nourrit un ressentiment secret, & résolut de se venger. Il se passa cependant quelques années, avant qu'il pût se satisfaire: enfin la même année que Pyrrhus s'étoit rendu maitre de la Macédoine, Cléonyme engagea ce Prince à attaquer les Lacédémoniens [C]. Effectivement, l'année suivante, qui étoit la 481. de Rome (c), Pyrrhus marcha contre Lacédémone (d). Aréus étoit absent, étant allé dans l'Ile de Crète au secours des Gortyniens (e). Son absence sauva en quelque manière la Ville, parce que Pyrrhus, ne comptant pas d'y trouver grande résistance, ne l'attaqua pas d'abord brusquement, de peur que si elle étoit prise d'assaut, elle ne fût entièrement pillée & détruite; desorte qu'il se contenta de se camper tout proche. Les Amis de Cléonyme à Lacedémone doutoient si peu de la prise de la Ville, qu'ils firent préparer son logis, s'attendant que Pyrrhus y souperoit le soir. Mais ils se virent bien trompés, quand ils s'apperçurent qu'on se préparoit à une vigoureuse défense, les femmes mémes se mettant en devoir d'y contribuer [D]. Acrotate fils d'Aréus s'acquit beaucoup d'honneur, par sa valeur & sa bonne conduite dans cet-

(a) Selon Petau Ration. Temp. Part. I. L. IV. c. 3. la 4. année de la 117 Olympiade est le 309. avant J. C.

(b) Histor. L. VI. c. 43. Edition Latine de 1610. Typis Wechel.

(c) 272. avant J. C.

(d) Pausanias Voyage de l'Attique L. I. ch. 13. T. I. de la Trad. Franç. & Voyage de Laconie L. III. ch. 6. Tom. II.

(e) Gortyne étoit une ancienne Ville de l'Ile de Crète ou Candie, à présent entièrement ruïnée.

[A] *Aréus . . . . succéda à ce dernier* (Cléomène).] Cléomène eut deux fils, savoir *Acrotate* qui étoit l'ainé, & *Cléonyme*. Acrotate étant mort avant son père, la division se mit entre Aréus fils d'Acrotate, & Cléonyme, lorsque Cléomène mourut, chacun d'eux voulant régner (1). Cléonyme étoit d'un caractère fier & violent, ce qui le rendit odieux & suspect à ses Concitoyens (2) ; & ce fut, selon les apparences, ce qui engagea les Lacédémoniens à lui préférer son neveu.

[B] *Malgré tous les honneurs auxquels on l'éleva, il nourrit un ressentiment secret.*] Les Lacédémoniens pour l'appaiser lui décernérent divers honneurs, & lui donnérent même le Commandement des Armées (3). Il fut envoyé en Italie au secours des Tarentins contre les Romains & les Lucaniens (4), & remporta une victoire sur ces derniers. Ceux de Tarente s'étant ensuite révoltés contre les Lacédémoniens, Cléonyme prit leur Ville la seconde année de la cent dix-neuvième Olympiade, la 451. de la fondation de Rome (5). L'année suivante il passa en Italie avec une Flotte, & se rendit maitre de Thurics, qui appartenoit aux Salentins qui habitoient une partie de la Calabre ; mais il fut obligé de l'abandonner peu après, & de se retirer dans ses Vaisseaux, aiant été défait par le Consul C. Æmilius Paulus, que les Romains avoient envoyé contre lui. Tite-Live, qui nous apprend ce fait (6), ajoute qu'il a trouvé dans quelques Annales, que le Dictateur Junius Bubulcus avoit été envoyé au secours des Salentins, & que Cléonyme avoit quitté l'Italie, sans que les Romains eussent pu l'obliger à en venir au combat. Quoi qu'il en soit, le même Auteur rapporte que Cléonyme, qu'il nomme Roi par abus, aiant pendant quelque tems infesté les côtes d'Italie, fut enfin obligé de se retirer avec grande perte, aiant à peine sauvé la cinquième partie de sa Flotte, & échoué dans toutes ses entreprises sur la Mer Adriatique.

[C] *Cléonyme engagea ce Prince* (Pyrrhus) *à attaquer les Lacédémoniens.*] La préférence donnée à Aréus n'étoit pas la seule cause du ressentiment de Cléonyme; une autre raison particulière l'animoit contre la Famille Royale : voici comment Plutarque rapporte la chose (7). Cléonyme étant déja sur l'âge, avoit épousé une jeune & belle Princesse, nommée Chélidonide, qui étoit de la Maison Royale. Elle devint amoureuse d'Acrotate fils d'Aréus, jeune Prince bien fait, qui ne fut pas insensible à l'amour de Chélidonide. Cléonyme fut d'autant plus touché de l'infidélité de se femme, qu'il l'aimoit passionnément. Ce furent donc ses chagrins domestiques, joints à l'injure qu'il prétendoit avoir reçue par la préférence donnée à Aréus, qui l'obligérent à prendre les armes contre sa Patrie.

[D] *Les femmes mêmes se mettant en devoir d'y contribuer.*] Les Lacédémoniens prirent d'abord la résolution de faire passer les enfans & les femmes dans l'Ile de Crète;

(1) Pausanias Voyage de Laconie, ou L. III. ch. 6. T. II. de la Trad. de l'Abbé Gedoyn.

(2) Plutarch. in Pyrrho. Op. T. I. p. 400.

(3) Pausanias ubi sup.

(4) Qui habitoient cette partie d'Italie qui est entre les Rivières de Laino & Coschile, dans la Calabre.

(5) Diod. Sic. L. XX. apud Petav. Rat. Temp. Part. I. L. IV. c. 9.

(6) Lib. X. c. 2.

(7) In Pyrrho. Oper. T. I. p. 400.

cette occasion [E]; & Aréus étant arrivé peu après de l'Ile de Crète avec deux mille hommes, Pyrrhus fut obligé de lever le siège (f). Quelque tems après [F], Aréus avec un Corps de Volontaires marcha au secours d'Athènes, assiégée & serrée de près par Antigone Gonatas Roi de Macédoine. Patrocle venoit aussi d'arriver d'Egypte avec une Flotte, pour obliger Antigone à lever le siège: mais ce Prince avoit tellement bloqué la Ville, & s'étoit si bien fortifié, qu'il fut impossible à Aréus & à Patrocle, & d'entrer dans Athènes, & de forcer les Macédoniens à se retirer de devant la Place. Patrocle conseilla à Aréus d'attaquer l'Ennemi d'un côté, pendant qu'il feroit une diversion d'un autre. Les Lacédémoniens étoient très disposés à combattre, non seulement en considération de l'amitié & de l'alliance qu'il y avoit depuis longtems entre eux & les Athéniens, mais parce qu'ils se flattoient de s'acquerir beaucoup de gloire par cette action, quand même ils periroient dans leur entreprise. Mais Aréus voyant que ses munitions étoient presque consumées, évita un engagement, & s'en retourna avec ses Troupes, parce qu'il ne jugea pas à propos de les risquer pour ses Alliés sans espérance de succès, & qu'il crut que la prudence demandoit qu'il les ménageât pour la défense de leur Patrie. Il ne pouvoit compter beaucoup sur les Troupes que Patrocle avoit amenées: comme c'étoient des Egyptiens & des gens de Mer pour la plupart, ils n'étoient nullement propres à combattre sur Terre (g). Aréus fut tué dans un combat proche de Corinthe, après avoir régné environ quarante-quatre ans (h). Acrotate son fils, qui lui succéda, aiant été vaincu par Aristodème proche de Mégalopolis, y mourut, & laissa sa femme grosse. Elle accoucha peu de tems après d'un fils, qui fut nommé AREUS comme son aieul, & qu'on mit sur le Trône sous la Régence de Léonidas fils de Cléonyme; mais ce jeune Prince étant mort de maladie à l'âge de huit ans, Léonidas son Tuteur lui succéda (i). Nous ne devons pas oublier de remarquer, que selon Joseph, Aréus Prémier écrivit une Lettre à Onias Grand-Pretre des Juifs [G].

(f) Plutarch. in Pyrrho p. 401-403.

(g) Pausan. Voyage de Laconie, ou L. III. ch. 6. T. II.

(h) Petav. Ration. Temp. Part. I. L. IV. c. 4.

(i) Plutarch. in Agide & Cleomen. Oper. T. I. p. 796. 797.

te; mais elles-mêmes s'y opposérent courageusement. Archidamie, aieule du fameux Roi Agis, alla se présenter au Sénat l'épée à la main, & parlant au nom de toutes les femmes, elle fit des reproches aux Sénateurs de la mauvaise opinion qu'ils avoient d'elles, de s'imaginer qu'elles pussent survivre à la ruïne de Sparte. Une résolution si généreuse fit changer les Sénateurs d'avis; ils résolurent de soutenir le siège, & pendant la nuit toutes les femmes de la Ville, vieilles & jeunes, travaillérent conjointement avec les vieillards à creuser une tranchée, qui avoit six coudées de largeur, quatre de profondeur, & près de 8440 pieds de long *. Les femmes en firent elles-mêmes le tiers. Tandis qu'elles travailloient ainsi à mettre la Ville en état de défense, elles obligérent les jeunes-gens, & tous ceux qui étoient capables de porter les armes, à s'aller reposer, pour être en état de combattre le lendemain. A la pointe du jour, elles mirent les armes à la main aux jeunes-gens, & les exhortérent à se défendre vaillamment. Chélidonide, femme de Cléonyme, se retira en même tems dans un endroit, & se mit un cordon avec un nœud coulant autour du cou, pour s'étrangler en cas que la Ville fût prise, afin de ne pas tomber au pouvoir de son mari (8).

* Dans la Traduction de Plutarque d'Amyot, il y a 800 pieds. Vie de Pyrrhus T. I. des Homm. Illust. p. 790. Paris 1821. in-8. R. D. T.

(8) Plutarch. ibid.

[E] *Acrotate . . . . . s'acquit beaucoup d'honneur, par sa valeur & sa bonne conduite dans cette occasion.*] Ptolomée fils de Pyrrhus avoit trouvé moyen d'approcher de la Ville avec environ deux mille hommes, & même d'y entrer, au rapport de Justin (9). Acrotate s'en étant apperçu, secourut à la tête de trois cens hommes, & encouragé par les cris des vieillards & des femmes qui étoient spectateurs du combat, il combattit avec tant de valeur, qu'il repoussa l'Ennemi, Ptolomée lui-même aiant été tué. Acrotate victorieux & triomphant, quoique couvert de sang & de poussière, n'en parut que plus beau aux Lacédémoniennes, qui exaltoient le bonheur de Chélidonide d'avoir un pareil Amant. Un grand nombre de vieillards le suivoit, criant: „ Allez, brave Acrotate, allez vous jet„ ter dans les bras de Chélidonide. Il ne peut naitre de „ vous que des enfans dignes de Sparte." Voici les propres termes de Plutarque: Ἴθι, Ἀκρότατε, ϗ οἶφε τὴν Χελιδωνίδα· μόνον παῖδας ἀγαθοὺς τῇ Σπάρτῃ ποίει (10). L'amour de Chélidonide pour Acrotate auroit fourni à un homme d'esprit, tel que Mr. Bayle, bien d'agréables réfléxions: nous nous contenterons de remarquer deux choses. 1. Que ce n'est pas d'aujourd'hui, que les Dames ont méprisé les poltrons & les lâches, & qu'elles ont estimé les gens de cœur: l'amour de Chélidonia pour Acrotate est une preuve bien ancienne de cette disposition du beau Sexe. 2. Que la Galanterie dans une femme mariée, quelque criminelle qu'elle soit en elle-même, ne paroissoit pas telle aux anciens Lacédémoniens, puisqu'ils ne blamoient point la passion de Chélidonide pour Acrotate, & qu'au contraire ils l'encourageoient au commerce le plus familier avec son Amante, qui ne semble pas avoir eu honte de son intrigue avec lui, s'imagioant apparemment que la vieillesse de son mari justifioit assez sa conduite.

(9) L. XXV. c. 4.

(10) Plutarch. Oper. T. I. p. 402.

[F] *Quelque tems après &c.*] Il paroit par Justin (11), qu'Antigone n'assiégea Athènes qu'après la mort de Pyrrhus, c'est-à-dire selon Usserius (12), entre les années 4442 & 4450 de la Période Julienne, & entre les années 272 & 264 avant l'Ere Chrétienne. Ainsi, ceux qui croyent que la Victoire navale, que Joseph dit (13) que Démétrius remporta sur Antigone, précéda le siège d'Athènes, se trompent selon Usserius (14), qui s'est peut-être trompé lui-même, en supposant que l'Histoire que Joseph fait des LXXII Traducteurs de la Bible est véritable.

(11) Lib. XXVI. c. 1. & 2.

(12) Annal. ad ann. Per. Jul. 4417.

(13) Antiq. Jud. L. XII. ch. 2.

(14) Ubi supra.

[G] *Aréus Premier écrivit une Lettre à Onias Grand-Prétre des Juifs.*] Moréri dit précisément le contraire: „ Onias Grand-Prétre des Juifs écrivit une Lettre à A„ réus;" & il cite Joseph *Antiq.* L. XII. (15), où se trouve cette Lettre, en ces termes: „ AREUS, Roi de La„ cédémone, à Onias, Salut. Nous avons vu par cer„ tains Titres, que les Juifs & les Lacédémoniens n'ont „ qu'une même origine, étant tous descendus d'Abraham. „ Puis donc que nous sommes fréres, & qu'ainsi tous nos „ intérêts doivent être communs, il est juste que vous „ nous fassiez savoir avec une entière liberté, ce que vous „ pouvez desirer de nous, & que nous en usions de la „ même manière à votre égard. Démotéle vous rendra „ cette Lettre, écrite dans une feuille quarrée, & cache„ tée d'un cachet où est empreinte la figure d'un Aigle, „ qui tient un Serpent dans ses serres." Il n'est pas aisé de deviner sur quoi étoit fondée cette parenté des Lacédémoniens & des Juifs: mais les Savans savent que Joseph ne mérite pas beaucoup de créance, là où il ne suit pas l'Ancien Testament. S'il nous avoit appris où il a trouvé cette Lettre d'Aréus, on pourroit juger si elle doit être regardée comme véritable, ou comme supposée; mais il n'est pas fort sûr de se fiér à Joseph seul, sans autre autorité. [☞ Joseph dit que cette Lettre fut écrite à Onias fils de Simon, qui fut le troisième de ce nom entre les Souverains-Sacrificateurs; & cette circonstance seule semble annoncer la supposition de la Pièce, puisqu'on ne trouve point dans ce tems-là de Roi de Lacédémone du nom d'Aréus. Il est vrai qu'Usserius prétend (16) qu'Aréus, Noble Lacédémonien, dont l'Histoire de ce tems-là parle beaucoup, avoit eu le titre de Roi après Agésipolis, & que ce fut lui qui écrivit cette Lettre: mais cet Aréus ne paroit nulle part avec la qualité de Roi, & il n'y a aucune apparence qu'il l'ait jamais eue; car avant qu'il vint au monde, les deux Familles Royales de Lacédémone étoient déja éteintes, & le Gouvernement de cet Etat avoit pris une autre forme, après avoir passé par les mains de quelques Tyrans (17). Outre cela, Jonathan dans sa Lettre aux Lacédémoniens, 1 *Maccab.* XII. 10. quand il parle de cette Lettre d'Aréus, dit qu'il y avoit longtems qu'elle avoit été écrite aux Juifs: or Jonathan n'auroit pu parler ainsi d'une chose arrivée du tems d'Onias III, puisqu'il ne s'étoit écoulé que douze ans depuis sa mort jusqu'au tems où Jonathan fut fait Prince des Juifs: ce seroit donc notre Aréus qui devroit avoir écrit à Onias I. Pour ce qui est de la parenté des Juifs & des Lacédémoniens, on ne peut dire quels étoient ces *Titres* où l'on avoit trouvé cela. Mr. Prideaux (18) croit que c'étoit quelque vieille Histoire fabuleuse, qui n'existe plus; & il ajoute, que les Savans ont avancé diverses conjectures sur cette matière, dont il n'y en a pas une qui mérite qu'on lui fasse l'honneur d'en parler. Si la Lettre est supposée, on aura cherché la cause d'un phénomène imaginaire; ce sera la Dent d'or, dont on a voulu expliquer la génération. Etienne Morin a fait deux Dissertations assez amples sur cette Question (19). ADD. DU TUAU.]

(15) Ch. 5. [On a mis dans la dernière Edition de Moreri, qu'Areus fit alliance avec Onias; ce qui vaut un peu mieux. R. D. T.]

(16) Annal. V. T. ad ann. Per. Jul. 4511.

(17) Prideaux Hist. des Juifs T. III. p. 244. 245. Edit. de 1722.

(18) Id. ib.

(19) Morini Dissert. Octo. Dissert. 1. & 2. Dordraci 1700.

ARGHUN-KHAN, huitiéme Empereur des Mogols de la Famille de Genghiscan, étoit l'ainé des fils (a) d'Abaka-Khan. Il succéda à son oncle Nicudar Oglan, ou Ahmed-Khan, l'an de l'Hégire 683 (b), l'aiant dépossédé de la manière dont on le dira ailleurs (c). Arghun-Khan avoit le Gouvernement du Khorasan, & commandoit en Chef les Troupes qui étoient dans cette Province, son pére, qui l'avoit désigné son successeur (d), lui aiant conféré ces Emplois de son vivant. Il ne se fut pas plutôt défait de son oncle qui avoit retardé son avénement à l'Empire, qu'il remit le principal maniement des affaires à l'Emir Buga, qui avoit beaucoup contribué à son élévation. Ce Ministre, pour n'avoir

(a) Al Beidawi in Nedham al tewarikh. MS.

(b) L'an 1284 de J. C. Abulfeda met son avénement à l'Empire une année plus tôt.

(c) Artic. de NICUDAR OGLAN.

(d) Al Beidawy ubi supra.

n'avoir point de compagnon qui partageât son autorité, trouva moyen de faire périr Schamseddin-Saïd [*A*] Président du Divan ou Conseil, homme d'un mérite extraordinaire: il l'accusa faussement d'avoir empoisonné l'Empereur Abaka-Khan, & il mit une de ses Créatures en sa place. Buga se trouvant délivré d'un tel Collégue, ne mit plus de bornes à ses desseins; & se flattant qu'il n'auroit pas beaucoup de peine à s'emparer du Trône, il leva le masque & se révolta ouvertement contre son Maitre, l'an 686 de l'Hégire, 1287 de J. C. Mais le succès ne repondit point à ses espérances, car il fut défait & tué. Après la mort de Buga, un Médecin Juif nommé Saadeddoulat, homme très agréable dans la conversation, entra si avant dans les bonnes graces d'Arghun, que toutes les affaires de l'Empire dépendoient de son crédit & de sa faveur. Il éleva beaucoup tous ceux de sa Nation & de sa Religion, & leur procura autant de crédit qu'en avoient les Chrétiens, qui étoient fort puissans à la Cour des Empereur Mogols (*e*). Les Mahométans, qui avoient commencé à lever la tete sous le règne précédent, furent privés & exclus de toutes les Charges, & on leur défendit même de paroitre à la Cour: quelques-uns ajoutent qu'Arghun avoit promis aux Chretiens de convertir le Temple de la Mecque en Église, & qu'au-lieu d'y adorer le Tout-puissant, on y auroit adoré des Images: mais la Providence Divine, disent les Mahométans, empêcha l'exécution de cet impie dessein, l'Empereur étant tombé malade dans ce tems-là, de la maladie dont il mourut. Saadeddoulat ne vécut pas seulement autant que son Maitre: il fut assassiné par ses ennemis, qui l'accusoient d'avoir empoisonné Arghun, qui eut le deplaisir, étant à l'agonie, d'apprendre la fin tragique de son Favori. Arghun mourut l'an 690 de l'Hégire, 1291 de J. C., aiant régné sept ans. Après sa mort les Tartares ne perdirent pas l'occasion de se venger des Juifs, dont ils avoient regardé le grand crédit de mauvais œil, & ils en massacrérent un grand nombre, sous prétexte qu'ils avoient contribué à la mort du Sultan. On convient qu'Arghun étoit un Prince vaillant, & d'une agilité extraordinaire. Quelques Historiens l'accusent de cruauté & de tyrannie, mais d'autres louent son équité & sa modération. Quoi qu'il en soit, les Mahométans s'accordent à mettre sa mort au rang des grands coups de la Providence en faveur de leur Religion, qui avoit extrèmement souffert sous son régne (*f*).

(*e*) Voyez l'Article GAYUC-KHAN.

(*f*) Abulfeda, Khondemir, ap. d'Herbelot *Bibl. Orient.* Art. ARGOUN KHAN.

[*A*] *Ce Ministre . . . . . trouva moyen de faire périr Schamseddin-Saïd.*] Schamseddin avoit été Chef du Conseil sous les règnes d'Abaka-Khan & d'Ahmed, & sous ce dernier on l'avoit accusé du crime que Buga lui imputoit; mais son Maitre refusa de le livrer à Arghun, qui demandoit qu'on le lui remit entre les mains. Abulfarage (1), qui vivoit du tems de ces Princes, rapporte l'Histoire de Schamseddin autrement que Khondémir. Il dit que quand Arghun-Khan parvint à l'Empire, Schamseddin ne se croyant pas en sureté, se sauva dans les montagnes d'Ahvas, & se mit sous la protection d'une Tribu de Curdes, dont le Souverain, nommé Yusof Schah, le livra à Arghun, pour gagner ses bonnes graces. Quand il fut devant l'Empereur, il offrit une somme immense pour sauver sa vie; mais après avoir vendu tout ce qu'il avoit, & emprunté de ses parens & amis tout ce qu'il put, il ne lui fut pas possible de faire la somme promise, ensorte qu'il fallut qu'il subît le sort fatal, & qu'on le fit mourir (2). Khondémir dit (3) que Schamseddin étoit parti d'Ispahan pour passer aux Indes, mais qu'il revint volontairement, sur la promesse qu'Arghun lui fit de ne lui faire aucun mal; & que ce Prince le rétablit dans sa Charge. Abulfarage (4) le dépeint comme un homme sage, d'une expérience consommée dans les affaires, & d'une humilité tout extraordinaire. On dit (5) que lorsque l'Exécuteur entra pour le faire mourir, il se purifia par l'ablution ordinaire, & ouvrit l'Alcoran, pour en tirer l'augure que les Mahométans ont accoutumé de chercher dans ce Livre (6), & qu'il tomba sur ces paroles: *Ceux qui disent à Dieu, C'est vous qui êtes notre Maitre, & ceux qui suivent le chemin droit, Dieu leur envoie des Anges qui les consolent dans leurs afflictions, & les assurent du Paradis qui leur a été promis* (7).

(1) *Hist. Dynast.* pag. ult.

(2) Id. Ibid.

(3) Herbelot p. 536.

(4) *Ubi supra.*

(5) Voyez Herbelot p. 227.

(6) Voy. le *Discours Prelim.* de la Trad. Angloise de *l'Alcoran* par Mr. Sale, p. 69.

(7) *Alcoran* ch. 41.

ARGONNE (DOM BONAVENTURE * D'), célèbre Chartreux, & Auteur du Traité *de la Lecture des Pères de l'Eglise* [*A*], étoit natif de Paris, ainsi que nous l'apprenons de Mr. Du Pin (*a*), & Moine de la Chartreuse de Gaillon, dans le Diocése de Rouen. L'Ouvrage dont on vient de parler parut en 1688, mais il a été réimprimé avec des augmentations considerables en 1697. Il fait connoitre que l'Auteur avoit du goût, du discernement, & du jugement. On attribue à ce Religieux les *Mélanges d'Histoire & de Litterature*, donnés sous le nom de *Vigneul-Marville*, & imprimés à Rouen: mais Mr. Du Pin † ne croit pas que ce soit l'Ouvrage d'un homme que sa profession excluoit de tout commerce avec le monde. Cependant le Moréri de Paris 1732 assure positivement qu'il en est l'Auteur, & que le commerce que ce Religieux avoit dans le monde avec quantité d'honnêtes-gens & avec des Savans, avant que de se mettre dans l'Ordre de S. Bruno, lui attira, même après sa retraite, une infinité de Lettres, & d'autres petits Ouvrages remplis d'Erudition & d'Observations historiques & curieuses, qu'il rassembla ensuite dans ses *Mélanges*, où l'on trouve l'utile mêlé à l'agréable. Il y a eu quatre Editions de cet Ouvrage, dont la dernière en trois volumes in-12. a paru à Paris en

* L'Anglois a *D. Noel*; mais le Supplem. de Moreri, Paris 1735. dit qu'il s'appelloit *D. Bonaventure*.

(*a*) *Bibl. des Aut. Eccl.* T. XIX. p. 259. [Ce volume n'est pas de Mr. Du Pin. R. D. T.]

† Il falloit dire *son Continuateur*. R. D. T.

[*A*] *Auteur du Traité de la Lecture des Pères de l'Eglise.*] La prémière Edition est divisée en deux Parties. L'Auteur traite dans *la prémière*, des dispositions nécessaires pour profiter de la lecture des Ecrits des Pères. La prémière & la plus nécessaire est de les lire avec le même esprit qu'ils ont été composés, avec la charité & l'humilité, sans lesquelles les études saintes sont toutes profanes. Outre ces Vertus de l'Ame, il en faut d'autres, ou naturelles, ou acquises: il faut avoir une grande capacité d'esprit, savoir les Langues, la Critique, la Philosophie, l'Histoire, les Loix, & avoir l'adresse de savoir expliquer les Sciences par les Sciences. La *seconde Partie* explique la méthode qu'il est à propos de garder dans la lecture des Pères. Tout ce qu'ils ont écrit se peut rapporter à quatre chefs, à l'Interprétation de l'Ecriture Sainte, aux Dogmes de la Foi, à la Morale Chrétienne, & à la Discipline de l'Eglise. La seconde Edition de ce Livre est une fois plus longue que la prémière, & est divisée en quatre Parties. [☞ S'il faut s'en rapporter à l'Auteur du Supplément de Moréri, de Paris 1735, à l'Article ARGONNE, & à celui de PALESTRE ou PELHESTRE, cette seconde Edition, & les augmentations qu'elle contient, ne sont pas de D. Bonaventure d'Argonne, mais de Mr. Pelhestre mort en 1710, & Savant très distingué: c'est lui qui est l'Auteur de cet Ouvrage sous sa nouvelle forme. ADD. DU TRAD.] La *prémière Partie* est de l'Autorité des Pères. Ce nom convient aux Docteurs des douze prémiers Siécles. L'Auteur les partage en trois Ages. Le prémier contient ceux des trois prémiers Siécles; le second renferme ceux des trois Siécles suivans; & le dernier s'étend jusqu'au treizième, où la Scholastique s'est établie. Il défére d'autant plus aux Pères du prémier Age, qu'ils touchoient de plus près aux Apôtres. Il est persuadé qu'on ne doit pas avoir moins d'égard à ceux du second, dans les choses essentielles à la Foi, qu'ils ont soutenues avec autant d'érudition que d'éloquence. Et quant aux Pères du troisième Age, qui n'ont ni l'antiquité ni l'érudition des deux prémiers, il y reconnoit les mêmes avantages, puisqu'ils ont recueilli fidèlement ce que les prémiers avoient semé. Les Protestans ont tantôt rejetté, tantôt admis les autorités des Pères. Les Théologiens Catholiques sont partagés touchant leur autorité. Les uns les ont égalés aux Ecrivains Canoniques. Le Cardinal Cajétan a prétendu que dans l'Interprétation de l'Ecriture Sainte, on devoit, sans avoir égard à la qualité des personnes, s'en tenir à ceux qui en savoient mieux développer le sens. D'autres ont pris le milieu, & enseigné qu'il y a des rencontres où les sentimens des Pères ne peuvent passer que pour de simples conjectures, & ne forment qu'une espèce de probabilité: mais qu'il y a d'autres occasions où ils prononcent unanimement sur un point de Doctrine, & qu'alors leur consentement est une preuve infaillible de vérité, & qu'il n'est pas permis de s'en écarter. S. Augustin & S. Jérôme ont cru qu'on pouvoit examiner les sentimens des Pères qui avoient écrit avant eux; & qu'il n'y avoit que les Auteurs Canoniques auxquels on dût une entière soumission d'esprit. Vincent de Lérins pose pour maxime certaine, qu'il faut tenir comme indubitable tout ce que les Pères ont tenu & enseigné sur les dogmes de Foi, unanimement, clairement & sans jamais se démentir. Les fautes échappées à quelques Pères ne détruisent point leur autorité. Il y en a qui ont été dans des opinions qui ne sont point approuvées: les uns ont été Millénaires; les autres, comme Clément d'Alexan-

en 1725 avec des Additions & des Corrections, depuis la mort d'Argonne. [☛ Je ne sai où l'on trouve ces quatre Editions. Les prémières se sont faites successivement; je n'en connois que trois; en 1700 le prémier volume parut à Rotterdam; le second en 1701, quoiqu'il porte au titre 1700; & le troisième en 1702; & je ne trouve nulle part, qu'il s'en soit fait d'autre Edition depuis, que celle de 1725. On s'exprime peu exactement, de dire que celle de 1725 a paru après la mort d'Argonne: selon le Continuateur de Mr. Du Pin (c), ce Religieux est mort dès l'an 1705; & si l'on doit s'en rapporter à l'Avertissement qui est à la tete des Melanges, il étoit mort avant que cet Ouvrage parût. *Je dois*, dit l'Editeur, *ces Mélanges à un excellent homme, mort depuis peu.* ADD. DU TRAD.] On a aussi attribué au P. d'Argonne une Pièce intitulée *l'Education de Moncade*, imprimée in-12. en 1691.

(c) Id. ibid.

lexandrie, ont adopté de fausses imaginations des Paiens; mais ils s'accordent tous dans l'essentiel de la Religion. S'ils n'ont pas eu une connoissance assez étendue des Sciences & des Langues, ces choses viennent au secours d'un Théologien. La Logique, la Grammaire, la Chronologie & la Géographie ne doivent point être négligées; mais il ne faut pas aussi les élever à un point, qui fasse dépendre la Religion d'elles. S. Augustin ne savoit pas les Langues: aussi ne le consulte-t-on guéres, lorsqu'il s'agit de l'Histoire & de la Lettre du Texte sacré. Il y a des difficultés dans les Pères. Le Langage de Tertullien est si étrange, que Mr. de Saumaise assure qu'il n'y avoit point d'homme au monde, qui entendît parfaitement le Livre *de Pallio*. S. Epiphane a si peu de netteté, qu'il est malaisé à pénétrer. S. Hilaire guinde ses pensées, & se jette dans des expressions éloignées de l'usage. C'est un travail infini, de distinguer dans les Ouvrages Polémiques de ces anciens Docteurs, le principal d'avec l'accessoire, la essence d'avec les moyens. Ils citent quelquefois les passages de l'Ecriture par mémoire, & sans se mettre en peine de rapporter les propres termes. Ils se sont servis de Livres Apocryphes, & quelques-uns ne donnoient le nom de Canoniques qu'à ceux qui étoient reçus par les Juifs. S. Jérôme a inséré dans ses Ecrits des passages d'Auteurs suspects, & s'est servi des Livres des Hérétiques & de leurs explications de l'Ecriture: il a justifié sa conduite à cet égard, en disant que les Hérétiques ne sont pas Hérétiques en tout, & qu'il se trouve dans leurs Livres de bonnes choses, dont il faut profiter. Les Péres se sont même quelquefois servis des témoignages des Paiens, à l'exemple de S. Paul, qui allègue des Auteurs profanes dans son Discours aux Athéniens. L'Auteur finit cette prémière Partie, en expliquant les raisons qui ont été cause de la supposition des Livres. La *seconde Partie* est celle qui tenoit le prémier rang dans la prémière Edition de cet Ouvrage. Il y traite de plus, de la nécessité de la Théologie Scholastique: il n'entend pas l'Art d'argumenter sur toutes sortes de sujets; mais une véritable Science, appuyée de la force du raisonnement, & rédigée en ordre. De tout tems l'Eglise a eu des Ecoles où l'on enseignoit les Saintes Lettres; les anciens Péres ont été Dialecticiens, & S. Augustin avoit composé une Logique. Dans le septième Siècle, Tayon Evêque de Saragosse compila une Somme de Théologie, tirée de S. Augustin & de S. Grégoire Pape. S. Jean de Damas publia dans le Siècle suivant une Théologie, sous le titre de *la Foi Orthodoxe*. Cette méthode ouvrit le chemin à la Scholastique, qui commença à se produire en Occident vers la fin de l'onzieme Siècle, par les soins de S. Anselme, qui écrivit *des Dogmes de la Foi*. Pierre Lombard donna dans le Siècle suivant une Théologie tirée de l'Ecriture & des Pères, qui a depuis fourni une infinité de Commentateurs. Cette Scholastique a ensuite dégénéré en une subtilité indigne des Ecoles Chrétiennes. C'est ainsi que l'Auteur fait l'Histoire de l'origine & des progrés de la Théologie Scholastique, que le Lecteur pourra comparer avec celle qui se trouve dans l'Article de THOMAS D'AQUIN, Remarque [F]. L'étude de l'Ecriture Sainte, continue Mr. Peleître, est nécessaire pour l'intelligence des Saints Péres. Il veut qu'on sache l'Auteur de chaque Livre sacré; que pour le bien expliquer, on connoisse son caractère, & sa manière de s'exprimer; que pour bien prendre le sens d'un passage, on ait égard à ce qui précède & à ce qui suit. Il demande qu'on examine si l'exemplaire n'est point corrompu; & il remarque que Luc de Bruges, Doyen de S. Omer, a écrit que nonobstant tous les soins pris par deux grands Papes, dans l'Edition de la Vulgate, il y reste plus de quatre mille endroits qui ont besoin d'être retouchés; ce que Bellarmin, qui avoit veillé sur l'Edition de Clément VIII, n'a osé nier. L'Histoire Ecclésiastique & Profane est encore nécessaire pour entendre les Pères. Si l'on veut bien comprendre ce que S. Athanase, S. Augustin, & S. Optat, ont écrit contre les Ariens, les Pélagiens & les Donatistes, il faut lire ce que les Historiens ont rapporté du génie & des mœurs de ces Hérétiques. Pour savoir l'Histoire des Martyrs, il est nécessaire de savoir celle des Empereurs. L'Histoire de Julien, écrite par Ammien Marcellin, confirme ce que S. Grégoire de Nazianze avoit dit de la légéreté & de l'inconstance de cet Empereur. Ici l'Auteur donne des régles pour étudier l'Histoire Ecclésiastique. Il parle aussi des Manuscrits & des Editions des Péres: il cite des Livres assez curieux, comme le Traité de Henri Etienne, *De Origine Mundorum*; celui de Postel, *De duodecim Linguis*; celui de Duret, *De Linguis & Characteribus omnium Linguarum*. La *troisième Partie* de cet Ouvrage est, de la Méthode de lire les Pères. Le peu d'ordre que l'on apporte à leur lecture, est souvent cause du peu de fruit que l'on en tire. L'Auteur prétend que les Pères mêmes n'en ont pas assez gardé dans le débit de leur Doctrine. Il y a deux sortes d'ordre, que l'on peut observer dans la lecture des Péres; l'un, de les lire suivant l'ordre des tems; & l'autre, suivant la distinction des matières. Quelques-uns conseillent qu'on les lise tous, d'autres veulent qu'on fasse un choix. L'Auteur suit le partage marqué dans la prémière Edition, des quatre sortes d'Ouvrages des Péres. Pour l'explication littérale de l'Ecriture Sainte, il avoue que la plupart ne s'y sont point attachés. Sur l'explication de l'Ecriture par rapport aux Dogmes, l'Auteur remarque, que les Pères qui ont écrit avant l'Hérésie de Pélage, ont parlé fortement du Libre-Arbitre; & que ceux qui ont écrit contre les Pélagiens, ont parlé plus fortement de la Grace: qu'il n'y a point pour cela de contradiction entre eux, & que quoiqu'ils se soient expliqués diversement, leur doctrine est la même. Il fait mention des Critiques des Péres, qui peuvent servir à l'intelligence de la Bible, comme la *Philocalie* d'Origéne, le Traité *de la Doctrine Chrétienne* de S. Augustin, la *Synopse* de S. Athanase, les Lettres & les Préfaces de S. Jérôme. Il préfère ce dernier à tous les autres Pères, pour l'intelligence de la Lettre de l'Ecriture Sainte. Les Ouvrages des Pères sur les Dogmes sont, ou des Catéchèses, ou des Homélies, ou des Lettres, ou des Traités. Les Catéchèses contiennent une simple exposition de la Foi. Les Homélies sont adressées aux seuls Fidèles, ou généralement à tous les assistans. Les Pères parloient plus ouvertement dans les prémières, & gardoient plus de précaution dans les dernières. L'Auteur fait beaucoup de cas des Lettres des Pères, & veut qu'on les lise avec attention. Il conseille de commencer la lecture des Pères, par les Ouvrages contre les Paiens, de passer aux Traités contre les Juifs, & de lire ensuite les Traités contre les Hérétiques. Quand on trouve dans les Pères des passages clairs, & d'autres obscurs, il faut avoir l'équité de juger des obscurs par les clairs. Sur quoi notre Auteur rapporte de belles Règles, tirées du P. Petau & des Livres de *la Perpetuité de la Foi de l'Eucharistie*. Il ne sauroit souffrir ceux qui veulent qu'on consulte les Casuistes modernes, plutôt que les Pères, sur la Morale. Il recommande sur ce sujet la lecture du *Pédagogue* de S. Clément d'Alexandrie, les Lettres de S. Paulin, de S. Augustin, de S. Bernard, le Traité de S. Augustin contre le Mensonge, les Lettres de S. Basile, les Paradoxes de S. Chrysostome, les Lettres de S. Jérôme, les Morales de S. Grégoire. Pour la Discipline, il faut lire les Canons des Conciles, & les Lettres Canoniques des Pères. L'Auteur fait remarquer, que beaucoup de points de Discipline ont changé; qu'il y a eu des pratiques fondées sur des erreurs; qu'il y en a qui sont passées de l'ancienne Loi dans la nouvelle, & d'autres qui sont venues des coutumes des Paiens; qu'il y en a enfin qui sont nées de la concupiscence des hommes. Ces dernières sont des abus, que l'Eglise tolère quelquefois, & qu'elle ne peut jamais approuver. La *quatrième Partie* est, de l'usage qu'on doit faire des Pères. L'Auteur veut qu'on n'entreprenne pas plus de lecture, qu'on n'en peut faire; que les Etudes soient réglées; & qu'on lise avec attention. Il parle de la manière de faire des Recueils, & des différentes vues qu'on peut avoir en les faisant. Il loue les nouvelles Editions des Pères, faites par les Bénédictins. Il propose pour modèles d'Observations celles du P. Petau sur S. Epiphane, & relève le mérite des Dissertations du P. Quesnel sur S. Léon. Il n'oublie pas même les Traductions des Ouvrages des Pères, dont il fait voir l'utilité. L'Auteur promettoit un autre Ouvrage, dans lequel il se proposoit de traiter à fond de la Théologie des Anciens & des Modernes.

* *Lodovico Ariosto.*
(a) Francesco Sansovino, *Vita di*

ARIOSTE (LOUIS *), fameux Poëte Italien du XVI. Siècle, nâquit à Reggio en Lombardie l'an 1474 (a), d'une bonne famille [A]. Dès sa plus tendre jeunesse il donna des marques d'un beau génie, qui le porta vers la Poësie. Il fit quelques essais, entre lesquels l'Histoire de Pyrame & de Thisbé tient un des prémiers rangs: il en fit une Pièce de Théatre, qui fut représentée

M. Lodov. Ariosto &c. à la tête de son Roland furieux. Venise 1562. in 4.

[A] *D'une bonne famille.*] Cette famille étoit originaire de Bologne, quoiqu'elle ne fût pas descendue, comme quelques-uns l'ont cru, des anciens *Aristii*, ou *Ariostisti*. Elle tenoit un rang si considérable dans cette Ville,

tée par ses frères & ses sœurs (b). Cette Pièce fut reçue avec tant d'applaudissement, que tous ceux qui la virent, presagerent qu'il deviendroit un des plus grands Poëtes de son Siécle. Mais son pére s'opposa à son inclination, & le pressa fortement de s'appliquer à l'étude de la Jurisprudence, pour l'etablissement de sa fortune [B]. A l'âge de vingt-quatre ans il perdit son pére, qui le laissa dans un état assez médiocre, soit par le partage du bien entre les fréres, soit parce que le principal du revenu étoit attaché aux Emplois dont son pére étoit revétu. Arioste se trouva donc assez embarrassé avec une nombreuse famille, & il étoit presque déterminé à abandonner ses études, si l'émulation que lui donna Pandolfe Arioste, de la meme famille que lui, n'avoit réveillé ses prémières inclinations. Pandolfe mourut quelque tems aprés; ce qui découragea notre Arioste, & lui fit discontinuer ses études pendant un tems. Il avoit cependant deja donné des preuves de son talent pour la Poësie. Etant âgé d'environ trente ans, la réputation de son esprit lui procura l'avantage d'être connu du Cardinal Hip-

(b) Jean Harington *Life of Ariosto*, dans la 3. Edit. de la Version Angloise de *Roland* p. 415. Londres 1634.

le, que le Marquis Obysso (1), le troisiéme de la Maison d'Est, honora cette famille de son alliance, en épousant Lippa Ariosta. C'étoit une femme d'une grande beauté, & de beaucoup d'esprit; & par son crédit, plusieurs de sa famille s'établirent à Ferrare, où ils furent en grande considération (2). Arioste lui-même dit dans une de ses Satyres, que sa famille tiroit son origine de Bologne:

(1) Mr Bayle le nomme *Opizzon* Article ARIOSTA (LIPPA).

(2) Jean Harington *Life of Ariosto*, à la fin de sa Version de *Roland*, p. 415.

Ch' altro e qual ne in Ferrara ne in Bologna
Onde has l'antica origine e accosta.

Son père, qui s'appelloit *Nicolas Arioste*, étoit Gouverneur de Reggio en Lombardie, dans le tems que notre Poëte y náquit. Ses oncles étoient aussi gens de mérite, & distingués par les prémières Charges de Ferrare, qu'ils occupoient (3). Sa mère, qui s'appelloit *Daria*, étoit de la noble famille de Malaguzza. Il en parle dans les vers suivans (4);

(3) Sansovino *Vita di M. Lod. Ariosto.*

(4) Id. ibid.

Che s'ei mio genitor tosto ch' a Rheggio
Daria mi partori fecevo il gioco.

Louis Arioste étoit l'ainé de sa famille; il avoit quatre frères & cinq sœurs, comme on le voit dans ces vers:

Si che di me sol fosse questo poco,
Nel quel dieci tra i frati & le sirocchie,
E bisognato, che tutti habbiam loco.

Il remarque ensuite, que le bien de sa famille n'étoit pas considérable:

Ne mai fu troppo a miei Mercurio amico.

Il insinue, en disant que Mercure n'avoit pas été trop des amis de sa famille, qu'aucun d'eux n'avoit travaillé à s'enrichir par le Commerce, ou, comme l'observe Sansovino, par la pratique du Droit. Ses fréres se nommoient, *Charles*, *Cleandre*, *Galasso* & *Gabriel*. Voici ce qu'il en dit dans sa seconde Satyre:

Di cinque che noi siam Carlo è nel regno,
Onde cacciaro i Turchi il mio Cleandro,
Et di starvi alcun tempo fa disegno.
Galasso brama in la città d'Evandro,
Por la comicia sopra la guarnaccia,
Et ne sei col Signorotto Alessandro.
Ecci Gabriel ma che vuoi tu che faccia,
Che da fanciul restò per mala sorte
De li piedi impedito e de le braccia?

[B] *Le pressa fortement de s'appliquer à l'étude de la Jurisprudence, pour l'établissement de sa fortune.*] Il lui arriva à cet égard la même chose qu'à Ovide, comme on le voit dans la X. Elégie du Livre IV. des *Tristia*:

At mihi jam puero cœlestia sacra placebant,
Inque suum furtim Musa trahebat opus.
Sæpe pater dixit, studium quid inutile tentas?
Mæonides nullas ipse reliquit opes.
Motus eram dictis, totoque Helicone relicto,
Scribere conabar verba soluta modis.
Sponte sua carmen numeros veniebat ad aptos,
Et quod tentabam scribere, versus erat.

Arioste se plaint de son malheur à cet égard, dans les vers suivans au Bembe:

Ahi lasso quando hebbi al Pegaseo melo
L'eta disposta, & che le fresche guancie
Non si vedeano ancor fiorir d'un pelo.
Mio padre mi cacciò con spiedi e lancie,
Non che con sproni a volger testi & chiose,
Et mi occupò cinque anni in quelle ciancie.
Ma poi che vide poco fruttuose
L'opre, & il tempo in van gettarsi, dopo
Molto contrasto in libertà mi pose.

Le fameux Milton a fait aussi une très belle Piéce en Latin, pour engager son père à lui laisser suivre son goût pour la Poësie. Il lui fait voir combien cet Art étoit estimé parmi les Anciens, & les avantages qu'il procure: il représente à son père, qu'il ne doit pas naturellement être si ennemi des Muses, possédant la Musique aussi bien qu'il faisoit; & que par cela même il n'est pas surprenant que son fils ait de l'inclination pour la Poësie, puisqu'il y a tant d'affinité & de rélation entre elle & la Musique:

Nec tu perge, precor, sacras contemnere Musas,
Nec vanas inopesque puta, quarum ipse peritus
Munere, mille sonos numeros componis adaptos,
Millibus & vocem modulis variare canoram
Doctus, Arionii merito sis nominis hæres.
Nunc tibi quid mirum, si me genuisse poëtam
Contigerit, charo si tam prope sanguine juncti,
Cognatas artes studiumque affine sequamur?
Ipse volens Phœbus se dispertire duobus,
Altera dona mihi, dedit altera dona parenti,
Dividuumque Deum genitorque puerque tenemus.

Il observe ensuite, que quelque éloignement que son pére témoigne pour la Poësie, ce ne peut être une aversion réelle, puisqu'il ne l'a point obligé de s'attacher à aucune profession lucrative, & particuliérement à celle du Droit, dont il dépeint les desagrémens; & qu'il lui a permis de se livrer à son goût pour les Belles-Lettres, & de se mettre en possession des trésors qu'offrent les Langues Latine, Grecque & Hébraïque, & d'apprendre toutes les beautés du François & de l'Italien:

Tu tamen ut simules teneras odisse Camœnas,
Non odisse reor: neque enim, pater, ire jubebas,
Quà via lata patet, quà pronior area lucri,
Certaque condendi fulget spes aurea nummi.
Nec rapis ad leges, malè custoditaque Gentis
Jura, nec insulsis damnas clamoribus aures.
Sed magis excultam cupiens ditescere mentem,
Me procul urbano strepitu, secessibus altis
Abductum Aoniæ jucunda per otia ripæ
Phœbæo lateri comitem sinis ire beatum.

Il témoigne ensuite, combien il a de mépris pour tous les trésors du Pérou, en comparaison de la Science; & déclare qu'il a plus d'obligation à son pére, de lui avoir fait connoître les Belles-Lettres, que Phaëton n'en eût eu à Apollon, quand même il auroit conduit surement son Char; & il se promet à lui-même de s'élever au-dessus du reste des hommes, de se rendre supérieur à tous les traits de l'Envie, & de s'acquérir une réputation & une gloire immortelle:

I nunc, confer opes, quisquis malè sanus avitas
Austriaci gazas, Peruanaque regna præoptas.
Quæ potuit majora pater tribuisse, vel ipse
Jupiter, excepto, donasset ut omnia, Cœlo?
. . . .
Ergo ego jam doctæ pars quamlibet ima catervæ
Victrices hederas inter laurosque sedebo;
Jamque nec obscurus populo miscebor inerti,
Vitabuntque oculos vestigia nostra profanos.
Este procul vigiles curæ, procul este querelæ,
Invidiæque acies transverso tortilis hirquo,
Sæva nec anguiferos extende calumnia rictus;
In me triste nihil, fœdissima turba, potestis,
Nec vestri sum juris ego; securaque tutus
Pectora, vipereo gradiar sublimis ab ictu.

Les charmes enchanteurs que leur offre l'espoir de la Gloire, & l'enthousiasme qui les anime, rend les grands Génies, tels que l'Arioste & Milton, insensibles à toutes les vues d'intérêt, & leur fait goûter une satisfaction si délicieuse, qu'elle les dédommage amplement de la perte de tout le reste. Le père d'Arioste n'avoit aucun goût pour les Sciences: ainsi il regardoit plutôt à ce qui pouvoit être utile & profitable à son fils, qu'à son inclination; & c'est ce qui fit qu'il l'obligea à s'attacher au Droit, qu'Arioste étudia plusieurs années, avec beaucoup de dégoût & de répugnance, & dans lequel il ne fit aussi que peu de progrès. Il y renonça à la fin entièrement, & se livra de nouveau aux charmes de la Poësie. Il nous apprend qu'à l'âge de vingt ans, il eut besoin d'un Maitre pour entendre les Fables d'Esope:

Passer venti anni io mi trouava & huopo
Haver di pedagogo, ch' a fatica
Inteso haurei quel che tradusse Esopo.

Mais cela paroit assez surprenant, puisqu'on dit qu'étant encore fort jeune il composa & prononça un Discours Latin, qui fut fort admiré. Il se pourroit bien, que lorsque son père l'obligea à s'attacher, contre son inclination, à l'étude des Loix, il oublia le Latin; mais il travailla

Hippolyte d'Est, grand Protecteur des Gens de Lettres, qui le reçut & le garda à sa Cour avec distinction (c). Jusques-là il n'avoit fait que quelques Sonnets, qui avoient été très bien reçus. Ce succès l'encouragea, & lui inspira la noble ambition de se distinguer par quelque Ouvrage plus important, qui pût lui acquérir une gloire immortelle. Aiant fait réflexion que Sannazar, Bembe, Nauger & Sadolet étoient célèbres par la beauté de leurs vers Latins, il résolut de s'attacher à cultiver particuliérement la Langue de son Pays [C]; ce qui ne l'empêcha pourtant pas de faire quelques Poësies Latines [D]. Il lut tous les Poëtes François, Provençaux & Espagnols qu'il put trouver; & s'étant proposé pour modèles Homère & Virgile, comme le dit Sansovino (d), il entreprit un Poëme sur les Amours de *Roland*. Il en prit le sujet de l'*Orlando inamorato* de Bojardo (e), dont il suivit le plan, parce que cet Ouvrage de Bojardo étoit familier à tout le monde, & que par ce moyen il évitoit d'introduire des noms & des personnes qui auroient été peu connus de ses compatriotes, qui d'un autre côté ne pouvoient que voir avec plaisir le plan de Bojardo rempli (f). Il commença ce Poëme à l'âge de trente ans, environ. C'est le plus fameux de ses Ouvrages, quoiqu'on en ait porté des jugemens très différens [E]. La Poësie ne l'occupa pourtant pas tellement, qu'il ne fût employé en diffe-

(c) Id. ibid. p. 416.

(d) *Ubi supra.*

(e) Voyez Rolli *Remarques sur l'Essai sur la Poësie Epique de Mr. de Voltaire*, p. 48. Ed. de 1727.

(f) Harington *Life of Arioste* p. 417.

vailla dans la suite à le rapprendre sous Grégoire da Spoleti, homme de mérite & savant, comme il le dit dans les vers qui suivent immédiatement ceux qu'on vient de lire :

Fortuna molto albora mi fu amica,
Chi me offersi Gregorio da Spoleti,
Che ragion vuol che sempre io benedica.

Il entendoit parfaitement Horace, qui lui étoit très familier, & les endroits les plus difficiles de ses Odes n'avoient rien d'obscur pour lui; ce qui étoit fort rare dans ce tems-là (5).

(5) Harington *ubi supra* p. 416.

[C] *Il résolut de s'attacher à cultiver particuliérement la Langue de son Pays.*] Il possédoit parfaitement la Langue Latine, mais il préféra d'écrire en Italien; soit qu'il crût qu'il ne pourroit s'élever jusques au prémier rang des Poëtes Latins, qui étoit déja occupé par d'autres; soit qu'il jugeât cette Langue plus propre à son sujet, & plus du goût de son Siècle; soit enfin, qu'il voulût enrichir sa Langue, d'Ouvrages qui la fissent estimer des autres Nations. Mais la prémière de ces raisons, comme le remarque Mr. Harington (6), étoit la véritable; car Bembo lui aiant déconseillé d'écrire en Italien, lui représentant qu'il acquerroit bien plus de gloire en écrivant en Latin, qui est une Langue plus étendue, il répondit, qu'il aimoit mieux être le prémier des Ecrivains Italiens, que le second ou le troisième des Latins; ajoutant, que son génie le portoit plutôt à écrire en Italien.

(6) P. 417.

[D] *Quelques Poësies Latines.*] Elles avoient été imprimées chez Valgrise, avec celles de Pigna & de Calcagnini (7), & elles ont été ensuite insérées dans le prémier Tome des *Delices des Poëtes d'Italie.* Elles y sont confondues avec celles de plusieurs autres Poëtes de médiocre réputation (8).

(7) Voyez les Notes de Mr. La Monnoye sur Baillet *Jugem. des Savans* T. IV. Part. I. n. 1269. p. 140. Amsterdam 1725.

(8) Baillet *ibidem.*

[E] *Quoiqu'on en ait porté des jugemens très différens.*] Le prémier jugement qui fut rendu de cet Ouvrage, ne lui fut pas fort favorable. C'est celui du Cardinal Hippolyte d'Est, qui aiant reçu le Poëme en qualité de Patron, parce qu'il lui étoit dédié, dit à Arioste, après l'avoir lu: „ Où „ Diable avez-vous pris tant de fadeises, Seigneur A„ rioste?" *Dove, Diavolo, Messer Ludovico, avete pigliato tante coglionerie?* Cependant Muret (9) & Paul Jove ont cru que l'Ouvrage pourroit bien passer à l'immortalité avec son Auteur, & l'on peut dire qu'il en a assez bien pris le chemin, puisque le Bumaldi nous assure (10) qu'il n'y a presque point d'endroits dans le Monde où il n'ait été imprimé, ni de Langues, sur-tout en Europe, dans lesquelles il n'ait été traduit. C'est une opinion assez commune en Italie, que ce *Roland* a terrassé tout ce qui avoit paru avant lui, & particuliérement le *Roland* du Bojardo, & le *Morgante* du Pulci; ce dernier par la grandeur des choses & par la majesté des vers, & l'autre en se saisissant de son titre, en réformant & en perfectionnant ses inventions (11). Desorte que selon Mr. Rosteau (12), Roland le furieux n'a eu de concurrent ou de supérieur, que le *Godefroi* du Tasse, qui est venu après lui dans le monde. Jamais Piéce ne fut remplie de tant de choses différentes, de combats, d'enchantemens, d'avantures bizarres, que ce Poëme de l'Arioste; & l'on dit qu'il partage encore aujourd'hui une partie des Beaux-Esprits de l'Italie, avec la *Jerusalem délivrée* du Tasse dont nous venons de parler. Il semble que ce soit un Trophée composé des dépouilles des autres Auteurs Italiens; & il paroit que l'Arioste n'a rien oublié de ce que son génie & son industrie lui ont pu suggérer, pour rendre son Ouvrage accompli & lui donner tous ses ornemens (13). Mrs. de Port-Royal (14) disent qu'il a écrit avec une exactitude merveilleuse, & qu'il peut être lu avec profit, si l'on retranche quelques endroits qui blessent l'honnêteté. Il n'a pourtant pas donné à son style ce caractère de sublime & de grandeur, qui convient à la Poësie Epique; & on y reconnoit aisément à la conformité de la diction, l'Auteur des Comédies dont nous avons parlé. Malgré ce défaut, il ne laisse pas d'avoir de l'élévation dans son caractère enjoué & plaisant: c'est ce que Boileau semble avoir jugé d'estimable en lui, dans le III. Chant de son *Art Poëtique*:

(9) *Variar. Lection* L. XVIII. c. 8. Francof. 1604. in-8. *apud* Baillet p. 142.

(10) *Minerv. Bonon. sive Anad. Civ. Bonon. Script. Illust.* p. 152.

(11) Voyez Paul Jove *in Elogiis* p. 84.

(12) *Sentimens sur quelques Livres qu'il a lus* Apud Baillet p. 142.

(13) P. Jove *ubi supra.*

(14) *Aut. Anon. de la Gramm. Ital. Nouv. Méthod.* Préface p. 91. 94. de P. R. *apud* Baillet p. 143.

On peut être à la fois & pompeux & plaisant,
Et je hais un sublime ennuyeux & pesant.
J'aime mieux Arioste & ses fables comiques,
Que ces Auteurs toujours froids & mélancholiques.

Mais avec tant de belles qualités, les Critiques ne sont pas encore convenus de dire que le Roland est un Poëme parfait, ou même que c'est un véritable Poëme, si l'on en juge suivant les règles de l'Art. Le Tasse trouvoit qu'il n'y avoit point d'unité de Fable, ni d'Action, dans ce Poëme. Jaques Mazzoni aiant entrepris la défense de l'Arioste, fit voir au Tasse qu'il se trompoit; & il le contraignit d'avouer que le sujet du Roland est simple, & qu'il n'y a point de multiplicité ni dans la Fable, ni dans l'Action. *Ut etiam Torquatum Tassum brevi argutaque argumentatione inclusum fateri coëgerit poëmatis Ariosti argumentum non multiplex & varium, sed esse simplex & unum* (15). Mais le P. Mambrun, sans avoir eu connoissance des raisons de Mazzoni, a décidé nettement dans sa *Dissertation Latine sur la Poësie Epique* (16), que l'unité de l'Action n'est point dans le Roland, & que ce Poëme n'est régulier, ni dans l'ordonnance, ni dans la proportion des parties. Les autres Critiques François n'en ont pas jugé plus favorablement. Jaques Peletier du Mans, dans le I. Livre de son *Art Poëtique* (17), a trouvé beaucoup de choses dignes de sa censure. Il accuse d'abord le titre du Poëme, de peu de justesse. Ou le titre n'est pas bon, dit-il, ou le Poëte a mal suivi son sujet. Car aiant pris le titre de Roland, il ne parle de lui qu'en trois ou quatre Chants. Après divers circuits & détours, il vient finir son Livre par Roger. Ce qui nous fait voir que le Poëme est mal conçu, & que l'ordonnance en est mal entendue. S'il avoit dessein de rendre service ou de faire honneur à la Maison d'Est, il devoit le faire sous le titre d'un Roger, plutôt que d'un Roland. Le même Auteur prétend qu'Arioste n'a pas dû s'assujettir servilement à suivre Virgile dans toutes ses démarches, & qu'il a dû étudier davantage le génie de son Siècle que celui de cet Ancien, & avoir plus d'égard aux circonstances différentes: qu'il débite d'ailleurs beaucoup de choses frivoles & indignes du Poëme héroïque, & qu'il amasse des tas de contes & de plaisanteries fort desagréables & fort mal placées. Mr. de Balzac, dans son *Discours Critique sur l'Hérode Infanticide* de Daniel Heinsius, dit que si les Italiens ont raison d'appeller Arioste le Prince des Poëtes de son Pays, c'est peut-être parce qu'il s'est comporté dans son Poëme comme un Prince dans ses Etats. C'est, dit-il, en vertu de cette Souveraineté, qu'il ne reconnoit point les Loix, & qu'il se met au-dessus du Droit commun. Il fait une partie de ses Fables de nos Mystères, & il se joue de ce que nous adorons. Il traite la Religion avec des indignités étranges. Quoiqu'il arrive souvent que le desordre soit divertissant dans ses Ecrits, & que sa confusion nous cause souvent plus de plaisir & de délectation que d'embarras, ce n'en est pas moins un desordre, & c'est toujours une confusion. Il mêle presque par-tout le faux avec le vrai, & il forme quelquefois un composé, qui dégoûte même les profanes judicieux. Il fait jurer le vrai Dieu par l'eau du Styx; & lorsqu'il mêle & qu'il compare les Miracles & les Histoires de l'Ancien Testament avec la Fable, il semble donner atteinte à la vérité de l'Histoire Sainte. Le P. Rapin, dans ses *Réflexions générales sur la Poëtique* (18), n'a pas été moins pénétrant que Mr. de Balzac dans la découverte des défauts du Roland de l'Arioste. Il reconnoit dans un endroit, que ce Poëte a trop de feu; dans un autre, qu'il est trop rempli d'événemens prodigieux & surnaturels, qui sont semblables aux imaginations creuses d'un malade, & qui font pitié à tous ceux qui ont du sens, parce qu'ils n'ont aucune couleur de vraisemblance. Il dit ailleurs (19), que le dessein de l'Arioste est trop vaste, sans proportion & sans justesse, & que c'est un méchant modèle du Poëme Epique; que ses Episodes sont trop affectés, jamais vraisemblables, nullement préparés, & souvent hors d'œuvre (20); que ses Héros ne sont que des Paladins; que son Poëme respire un air de Chevalerie Romanesque, plutôt qu'un esprit Héroïque. Il avoue pourtant en d'autres endroits (21), qu'Arioste est pur, élevé, grand, admirable dans l'expression, que ses descriptions sont des chef-d'œuvres; mais qu'il n'a aucun discernement; qu'il n'y a que la beauté de ses expressions, jointe aux autres charmes de ses vers, qui ait pu imposer au monde, & qu'elle a tellement enchanté nos Poëtes, qu'ils n'ont pas assez reconnu les fautes énormes de jugement où il est tombé (22). Son esprit, dit-il ailleurs, paroit semblable à ces terres fertiles, qui produisent

(15) Jan. Nic. Erythr. *Pinacoth.* I. p. 67.

(16) *Quæst.* V. p. 372.

(17) Ch. 5. & dans Du Verdier. *Apud* Baillet p. 144.

(18) *Réfl.* II. XI. & XXIII. *Oeuvr. de Rapin* T. II. Amst. 1709.

(19) *Réfl. sur la Poët.* Part. II. Ref. 3. *ubi supra.*

(20) *Réfl.* 12. ibid.

(21) ibid. *Réfl.* 18.

(22) Ibid. *Réfl.* 3.

fent des fleurs & des chardons tout enfemble ; & quoique tous les morceaux de fon Poëme foient très beaux, l'Ouvrage tout entier ne mérite pas de paffer pour un Poëme Epique. Le P. Mambrun (23) avoit blâmé l'Ariofte, d'avoir introduit trop indifcrettement les Femmes dans les Armées. C'eft ce que le P. Rapin femble avoir auffi defapprouvé, lorfqu'il dit (24) que ce Poëte ôte aux Femmes leur caractère, qui eft la pudeur & la timidité ; ajoutant, qu'il a eu la même indifcrétion pour les Héros, auxquels il ôte la nobleffe de leur condition, pour les faire badiner. Enfin l'Ariofte n'avoit pas étudié les règles d'Ariftote, comme a fait depuis lui le Taffe, qui vaut mieux, dit le P. Rapin, que l'Ariofte, quoi que l'Académie de Florence en puiffe dire. En quoi le goût du P. Rapin eft entièrement conforme à celui de l'Académie Françoife, & de la plupart des Connoiffeurs de deçà les Alpes ; puifque, felon Mr. Godeau dans la Préface de fon *Poëme de S. Paul*, l'on difoit communément, que *le tombeau de l'Ariofte étoit dans le Taffe.* Mais il a eu un grand nombre de partifans en Italie, & l'on peut dire qu'après Mrs. de la Crufca & le Mazzoni dont nous avons parlé, il n'y en a point eu de plus zélés que Simon Fornari qui a bien voulu y faire des Commentaires, Paul Beni qui en a fait la comparaifon avec Homère, enfuite de celle du Taffe avec Homère & Virgile, & Louis Dolce qui a fait fon Apologie. [☞ On peut juger de l'eftime que les Beaux-Efprits d'Italie font encore aujourd'hui de l'Ariofte, par la manière dont s'exprime fur fon fujet Mr. Scipion Maffei, dans fon *Difcours fur l'Hiftoire & le génie des Poëtes Italiens*, prononcé à l'ouverture de la nouvelle Colonie d'Arcadie de Vérone (25). *Le* DIVIN *Ariofte eft au-deffus de tous nos éloges, par fon* ADMIRABLE POEME, *par l'enjouement de fes Satyres, fes bonnes Comedies, & fes aimables* Capitoli. Le Commentaire du Traducteur fur un fi beau Texte n'eft pas moins magnifique (26). „ Lodovico Ariofto, le prémier de tous (les Poëtes Epiques d'Italie) par la fupériorité de fon génie, & la beauté de fon Poëme. C'eft le plus célèbre & le plus heureux imitateur d'Homère dans fa Langue. Comme lui, il varie fes perfonnages, fon ftile, & fes nombres, avec une proportion & des ménagemens qui ne dérogent jamais à la majefté. Il fuit de près la Nature. C'eft une fource d'inftructions & de connoiffances. Il va jufqu'à nous donner par mille traits vifs & répandus avec adreffe, la clé des efprits & des cœurs. C'eft une belle glace, par la fidélité avec laquelle il rend les objets qui lui font offerts. Sa rime eft fi riche, qu'elle ne paroit jamais être venue après coup : on diroit qu'elle eft née avec la penfée, & qu'elle n'en eft que l'agrément." Un fi bel éloge eft fuivi d'une petite Critique. „ Ce bel Ouvrage, *dit le Traducteur du Difcours du Marquis Maffei*, n'eft pas cependant exempt de légéres taches. Le burlefque y nait quelquefois du férieux, contre le goût & l'attente du Lecteur. Il franchit en divers endroits les bornes que prefcrit la bienféance. L'Hyperbole fréquente détruit fouvent la vraifemblance, fi néceffaire même dans la fiction. Des Digreffions inutiles interrompent quelquefois le fil du Difcours. *Mais chez* l'Ariofte *les négligences font heureufes, les fautes mêmes y font pleines d'agrément ; il n'eft pas donné à tout le monde d'en commettre de pareilles* (27)." Mr. de Voltaire, dans la nouvelle Edition de fon *Effai fur la Poëfie Epique* (28), porte un jugement bien différent de l'Ariofte. „ Quoi que plufieurs Italiens en difent, *dit-il*, l'Europe ne mettra l'Ariofte avec le Taffe, que lorfqu'on placera l'Enéide avec Don Quichotte, & Calot avec le Corrège (29)." ADD. DU TRAD.] Jean Harington dans fon *Apologie de la Poëfie*, qui eft à la tête de fa Traduction Angloife de *Roland le furieux*, nous dit, qu'il a appris que ce Poëme a été méprifé par quelques perfonnes, mais qu'il ne l'a guères été que par des gens fans efprit & fans goût ; & il compare enfemble Virgile & l'Ariofte. L'un, dit-il, commence ainfi :

(23) *Differt. de Carm. Epic. præfixa Conftantin. ejufd.* p. 190. 191. *apud* Baillet p. 147.

(24) *Réfl. gen. fur la Poët.* Réfl. 25. *ubi fup.*

(25) *Bibl. Ital.* T. I. p. 213. 214.

(26) Ibid. not. (*b*).

(27) Ibid.

(28) *Oeuvr. de Voltaire* T. I. p. 104. Edit. de 1728.

(29) Voy. la Rem. [S].

Arma virumque cano ;

L'autre :

Le Donne, i Cavalieri, l'Arme, gli Amori,
Le Cortefie, l'audaci Imprefe io canto.

Virgile finit par la mort de Turnus, l'Ariofte par celle de Rodomont :

Beftemmiendo fuggì l'alma fdegnofa,
Che fu fi altera al mondo, e fi orgogliofa.

Virgile loue fort Enée, pour plaire à Augufte, qu'on fuppofoit en être defcendu : Ariofte relève Roger, pour faire honneur à la Maifon d'Eft. Enée avoit fa Didon, qui le retenoit ; Roger fon Alcine. En un mot, il n'y a aucun trait remarquable dans Virgile, que l'Ariofte n'ait imité. On a admiré avec raifon le Poëme de Virgile, pour la pureté de Morale qui y règne ; & le Dante dit expreffément, que la lecture de l'Enéide le rappella de fes égaremens. Or tout ce qu'il y a de bon à cet égard dans Virgile, fe trouve auffi dans l'Ariofte, avec nombre d'autres chofes que le prémier n'a pu donner, à caufe de l'ignorance de fon Siècle. Harington prouve ce qu'il avance, par la conduite Chrétienne & pleine de piété de Charlemagne, & par la prière qu'il fait dans le Livre quatorziéme :

Non voglia tua bonta per mio fallire
Ch'il tuo popol fidele habbia a patire &c.

& au commencement du Livre XVII.

Il giufto Dio, quando i peccati noftri &c.

On trouve dans le Livre XLI. le récit de la Converfion de Roger au Chriftianifme. L'Hermite y fait un difcours, pour le garantir également de la préfomption, & du defefpoir. Harington tâche enfuite de juftifier l'Ariofte fur les endroits trop libres qui fe trouvent en divers endroits de fon Poëme, & de faire voir, que quelque libre que foit le fond de l'Hiftoire, il n'y a dans l'expreffion rien de moins chafte que dans Virgile ; „ & de cette manière, *dit-il*, j'ofe foutenir que dans tout le Poëme de l'Ariofte (quoique plus de trois fois auffi long que l'Enéide) il n'y a pas un mot libertin & obfcène. On trouve que ceux qui parlent le plus librement, gardent cependant autant les bienféances de l'honnêteté qu'on puiffe raifonnablement le demander. Ainfi, quoique je demande plutôt de l'indulgence pour lui que des éloges fur cet article, il me femble pourtant, que j'ai lieu de cenfurer la délicateffe de ceux qui le blâment, dans le tems qu'ils ne laiffent pas d'admirer notre Chawcer, qui, tant pour le fens que pour l'expreffion, mérite infiniment plus le reproche d'obfcénité, ainfi que je le pourrois prouver par plufieurs endroits de fes Piéces, qu'on n'excufe & ne fupporte, que parce qu'il a fu y garder quelque bienféance." A l'égard de ce qu'on dit que l'Ariofte n'a point d'art, & qu'il n'a fuivi ni Homère, ni les régles d'Ariftote, Harington obferve, que ce qui étoit convenable du tems du Poëte Grec, ne l'eft pas à préfent, par le changement des circonftances. De plus, quoique les Fables de l'Ariofte paroiffent à quelques-uns peu propres & peu naturelles, on peut remarquer qu'il y en a dans Homère plufieurs du même genre : dans l'Iliade, la converfation de Glaucus & Diomède au fujet de Bellérophon : dans l'Odyffée, l'entretien du Pourceau avec Ulyffe. On a auffi critiqué le titre du Poëme, l'Auteur l'aiant intitulé, *Roland le furieux*, au-lieu de *Roger*: mais on peut le juftifier par l'exemple d'Homère, qui a intitulé fon Poëme *Iliade*, du nom de la Ville de Troye, & non *Achilléide*, quoiqu'il déclare que fon deffein eft de chanter Achille. Et pour les régles d'Ariftote, Harington croit que l'Ariofte les a fuivies très exactement. Ariftote & les plus grands Critiques difent, que l'*Epopée* ou le Poëme Héroïque doit avoir pour fujet une Hiftoire, renfermée dans un court efpace de tems. L'Ariofte a choifi l'Hiftoire de Charlemagne ; & tout fon Poëme ne comprend pas au-delà d'une année. Les Critiques prefcrivent auffi, de n'employer aucune fiction, qui foit abfolument incroyable ; *& certainement*, dit Harington, *l'Ariofte dans tous fes enchantemens ne paffe pas le vraifemblable, (car qui ne fait jufques où vont les illufions du Diable?) ni dans les Miracles qu'il fait faire à Aftolfe par le pouvoir de S. Jean, puifque l'Eglife croit que les Prophètes en ont fait de plus grands encore pendant leur vie, & même après leur mort.* „ En troifième lieu, on veut que le Poëme Héroïque, auffi-bien que la Tragédie, foit plein de *Péripéties*, par où j'entends des reconnoiffances imprévues, & des changemens inopinés dans la fortune des Perfonnages. Le Lecteur en trouvera fans peine un grand nombre dans l'Ariofte. Car pour ce qui eft des comparaifons, des paffions bien exprimées, l'amour & la pitié, la haine & la colère, un aveugle peut s'appercevoir, pourvu qu'il ait l'ouïe, que cet Ouvrage en eft rempli." On critique deux autres chofes dans l'Ariofte, que Harington regarde au contraire comme des beautés qui lui font particulières, & qui l'élèvent au-deffus de tous les Auteurs Epiques qui l'ont précédé. La prémière, qu'il finit fes narrations fi brufquement, qu'à moins d'une grande attention, le Lecteur perd le fil de l'Hiftoire. Mais on peut confidérer cela comme un effet de l'art du Poëte, qui engage par-là à lire tout l'Ouvrage avec un impatient defir de la Cataftrophe, & qui dénoue lui-même à la fin toutes les différentes intrigues d'une manière claire. Si Philippe Sidney avoit regardé cette méthode comme un défaut, il l'auroit évité certainement dans fon *Arcadie*. En fecond lieu, on dit, qu'il parle trop lui-même en propre perfonne, par voie de digreffion, ce qui eft, dit-on, contraire aux règles de la Poëtique, puifque ni Homère ni Virgile ne l'ont fait. „ Il me femble, *répond Harington*, que pour toute réponfe on n'a qu'à dire, que *l'Ariofte l'a fait.* Il eft certain qu'il eft également agréable & utile au Lecteur, d'avoir comme un endroit à fe repofer & à reprendre haleine, de la même manière qu'un homme qui fe promène dans une belle, mais longue allée, trouve avec plaifir ici & là des bancs pour s'affeoir. Mais ne regarderoit-on pas ce lieu comme un petit Paradis, fi ces repofoirs étoient ombragés d'arbres qui vous garantiffent de la chaleur, & chargés de fruits propres à defaltérer & à redonner des forces? Telles font les Digreffions Morales de l'Ariofte dans fon Poëme, non moins agréables qu'utiles." Le P. Bouhours, dans *La manière de bien penfer dans les Ouvrages d'efprit* (30), critique une penfée extravagante de notre Poëte, qui dit d'un de fes Héros, que dans la chaleur du combat, ne s'étant pas apperçu qu'on l'avoit tué, il combattit toujours vaillamment, tout mort qu'il étoit :

(30) *Dial.* 8. p. 14 Amft. 1708.

Il pover' huomo che non fen' era accorto,

différentes Commissions dans les affaires d'Etat, en divers endroits d'Italie [*F*]. Le Cardinal d'Est voulut ensuite le mener avec lui en Hongrie, avec nombre d'autres personnes de distinction qui l'accompagnoient dans ce voyage; mais Arioste l'aiant refusé, il perdit les bonnes graces de ce Patron [*G*]. Après la mort du Cardinal Hippolyte, il entra au service du Duc de Ferrare, frére du Cardinal. Ce Prince lui témoigna une estime toute particulière, & se plaisoit extrémement dans sa conversation. On lui fit des offres trés considérables de la part de Léon X, de plusieurs grands Princes, & de divers Cardinaux; mais il les refusa, parce qu'il aimoit passionnément la liberté, & une manière de vivre aisée & exempte de toute contrainte (*g*). Mr. Rolli, dans ses Remarques sur la troisiéme Satyre d'Arioste (*h*), pretend que la raison qui empécha Léon X, grand Protecteur des Lettres, d'avancer ce Poëte, c'est que ce Pape avoit hérité de Jules II. une grande haine pour le Duc de Ferrare, & un violent desir de se rendre maitre de la Ville dont ce Duc portoit le nom. L'Empereur lui aiant engagé Modène pour quarante mille ducats, il avoit dessein d'y joindre Reggio, qu'il possédoit déja, aussi-bien que Parme & Plaisance, & d'en donner le Gouvernement perpétuel à Julien son frére, en y ajoutant Ferrare (i). Arioste étoit Sujet & fort aimé Alphonse; or s'il eût été Cardinal, non seulement il auroit refusé d'entrer dans aucun projet contraire aux intérets de son Maitre, mais il se seroit prévalu de sa Dignité, pour traverser les desseins du Pape contre le Duc. Il n'est

(*g*) Id ibid. p. 418.

(*h*) Publiée à Londres avec les autres Satyres, Elegies & Sonnets d'Arioste, p. 50.

(*i*) Voyez Guicciardin L. XII.

Andava combattendo, & era morto.

Il s'est fait nombre d'Editions du Poëme de l'Arioste. A Venise in-4. en 1562, sous ce titre: ORLANDO FURIOSO *di M. Lodovico Ariosto, tutto di nuova con figure adornato, & riveduto con ogni diligenza; con nuova giunta di Annotationi a ciascun Canto, con gli argomenti in Stanze di M. Livio Coraldo, e con i cinque Canti, chi ne gli altri non erano.* „ ROLAND LE FURIEUX *de M. Louis* „ *Arioste*, enrichi de figures, & revu avec tout le soin „ possible, avec des Remarques, & l'Argument de cha- „ que Chant en vers, par M. Livio Coraldo, & augmen- „ té de cinq nouveaux Chants, qui n'avoient jamais pa- „ ru." L'année précédente, François Sansovino avoit publié à Venise in-4. *Annotationi sopra l'Orlando Furioso di Lodovico Ariosto* (31). Il y a divers autres Commentaires sur ce Poëme, entre lesquels est *La Spositione di Simon Fornari sopra l'Orlando Furioso dell' Ariosto*, imprimée à Florence in-8. 1549, & la seconde Partie en 1550. Girolamo Porto a donné une Edition de l'*Orlando* in-4. à Venise en 1568 & 1584. Il parut à Lyon en 1582. in-8. une Traduction Françoise de ce Poëme, en prose; & l'année suivante parut dans la même Ville, *la Suite de Roland Furieux, contenant la mort du très magnanime & tres vaillant Roger, Fleur des Paladins de France, & tous les grands succez, hautes & genereuses entreprinses proposées, & no fournies par le Divin Arioste: Avec les Sommaires Allegoriques sur chaque Discours pour une plus facile intelligence d'iceux, par lesquels l'on peut comprendre les effets du Vice & de la Vertu. Mise d'Italien en François par Gabriel Chappuys Tourangeau.* Cet Ouvrage est aussi en prose. Mr. Jean Harington traduisit Roland en Anglois vers l'an 1591, & le dédia à la Reine Elisabeth. La troisiéme Edition a paru à Londres in-folio en 1634, sous la titre suivant: ORLANDO FURIOSO *in English Heroical verse, by Sir John Harington of Bathe Knight. Now Thoroly revised and amended, with the Addition of the Author 's Epigrams.* „ ROLAND LE FURIEUX en vers „ héroïques Anglois, par le Chevalier Jean Harington, „ troisiéme Edition, revue & corrigée, où l'on a joint les „ Epigrammes de l'Auteur." Cette Edition contient, I. l'Epitre Dédicatoire à la Reine. II. Une Préface ou courte Apologie de la Poësie de l'Auteur & du Traducteur. III. Un Avertissement au Lecteur, pour l'instruire de certaines choses qu'il doit savoir, tant sur le sujet du Poëme, que sur son exécution, avant que de le lire; & de l'usage des Figures, des Tables, & des Remarques qui y sont jointes. IV. Les XXIII prémiers Chants ou Livres de Roland, qui finissent là où il devient furieux. V. Les XXIII autres Chants, dans lesquels Roland revient à son bon-sens, & qui finissent par le mariage de Bradamante. VI. Une courte Allégorie de Roland le Furieux, agréable & utile pour ceux qui ont lu ce Poëme. Le Traducteur finit cette Allégorie de la manière suivante: „ J'ai „ cru devoir retracer ici toute l'Allegorie de l'Ouvrage, „ pour vous donner occasion de le méditer, & de digé- „ rer mieux ce que peut-être vous avez avalé sans mâ- „ cher, en le lisant. Il me semble à présent qu'il est plus „ que tems de finir, & je souhaite que l'Ouvrage vous „ soit utile, ou du moins qu'il ne vous nuise point. Ou „ si vous craignez cela, le meilleur remède que je puis „ vous prescrire, c'est *une prise* ou deux de l'Evangile de „ S. Matthieu, ou des Epitres de S. Paul, qui vous ré- „ tabliront en parfaite santé." VII. Abrégé de la Vie d'Arioste, recueilli de divers Auteurs Italiens par Jean Harington. VIII. Table exacte & nécessaire &c. avec les principales Histoires qui se trouvent dans Roland le Furieux, pour les pouvoir lire à part. On a ajouté à cette Edition *les Epigrammes agréables & spirituelles du Chevalier Jean Harington, en quatre Livres.*

(31) Niceron *Mem. pour l'Hist. des Homm. Illust.* Tom. XXII. p. 64.

[*F*] *Il fut employé en differentes Commissions & dans les affaires d'Etat, en divers endroits d'Italie.*] Quand le Pape Jules II. voulut faire la guerre au Duc de Ferrare, frère du Cardinal Hippolyte, on jetta les yeux sur Arioste pour l'envoyer à ce Pontife, afin de l'adoucir & de le détourner de son dessein. Il s'acquitta de cette commission si heureusement, qu'il fut en grande considération à son retour. Cependant peu de tems après, le même Pape, homme d'un esprit inquiet, & qui avoit plus d'inclination pour la guerre que pour les préceptes de douceur & de paix de l'Evangile, entreprit de nouveau la guerre contre le Duc, & fit passer le Po à un Corps considérable de Troupes, qui s'approchérent de Ferrare. Elles eurent une rencontre avec celles du Duc sur la rivière, & Arioste sa conduisit avec tant de valeur, qu'il se rendit maitre d'un des Vaisseaux ennemis, le plus grand & le mieux pourvu de vivres & de munitions de toute la Flotte. Mais ces Armées étant séparées, le Duc jugea à propos d'envoyer une seconde Ambassade au Pape pour l'appaiser; & comme tout le monde évitoit de se charger de cette commission, connoissant le caractère violent & vindicatif de Jules, Arioste s'en chargea de nouveau, par amour pour son Pays, malgré le danger auquel il s'exposoit: car il n'étoit pas sûr de marcher en tems de guerre si peu accompagné, & le ressentiment du Pape, quand il pouvoit le faire tomber sur quelqu'un, étoit redoutable. Arioste ne laissa pas de faire son Voyage, & se présenta devant le Pape; mais aiant appris sous-main que son Ambassade ne serviroit de rien qu'à l'exposer, il s'en retourna au milieu de mille risques, & s'acquit beaucoup d'honneur par le courage & la résolution qu'il avoit fait paroitre dans cette occasion.

[G] *Il perdit les bonnes graces de ce Patron.*] Quand le Duc de Ferrare eut remis ses affaires sur un bon pied, Arioste retourna avec une nouvelle vigueur à ses études, & continua son Poëme, dont on avoit de hautes idées par ce qu'il en avoit déja fait. Mais tout d'un coup il eut le malheur d'encourir la disgrace du Cardinal, en refusant de le suivre en Hongrie. Cependant Hippolyte, en considération de son mérite, ne voulut pas le disgracier publiquement, quoiqu'Arioste eût assez d'ennemis, qui poussoient le Cardinal à en agir avec lui à toute rigueur. Notre Poëte fut si découragé par son malheur, qu'il discontinua son travail pendant plusieurs années; & pour comble d'infortune, une personne, profitant de sa disgrace, lui suscita un long & ruïneux procès, sur une partie de son bien. „ Certainement, *dit Harington* (32), le bruit des „ armes, le tumulte de la guerre, le son de la trompette „ & du tambour, le hennissement des chevaux ne trou- „ blent pas autant la tranquillité des Muses, que les cri- „ ailleries des Avocats, les chicanes des Procureurs, & „ la guerre domestique, ou plutôt les desagréables somma- „ tions d'ennemis qui attaquent à l'ombre des Loix." Cette interruption des occupations Littéraires de l'Arioste dura quatorze ans, jusques à la mort du Cardinal, qu'il entra en faveur auprès du Duc de Ferrare. Il parle lui-même de sa disgrace dans les vers suivans:

(32) *Life of Ariosto* p. 417.

A me per esser stato contumace
Di non voler Agria veder ne Buda,
Che si ritoglia il suo gia non mi spiace.

Et plus bas:

Che senza fede, & senz' amor mi nome,
E che dimostri con parole e cenni
Ch' in odio e ch' in dispetto habbia il mio nome.
E questo fu cagion ch' io mi ritenni
Di non gli comparir inanzi mai,
Dal di ch' indarno ad escusar mi venni,
Ruggier s' a la progenie tua mi fai,
Si poco grato & nulla mi prevaglie
Che gli altri gesti e il tuo valor cantai,
Che debbo far io, qui poi ch' io non vaglia
Smembrar su la forcina in aria starne
Ne so a sparvier, ne a can metter quinzaglie.

Il dit ensuite, qu'il avoit préféré une vie tranquille & aisée, à la fatigue des Voyages:

Et piu mi piace di poser le poltre
Membra, che di vantarle, ch' agli Sciti
Sien state, agli Indi, agli Ethiopi & altre.

Il marque l'attachement pour son Pays, dans la Satyre où il dit:

Da me stesso mi tol chi mi remove
Da la mia terra, e fuor non ne potrei

n'est donc pas surprenant que Léon X ait suivi les maximes que ses semblables ont suivies dans tous les tems, & qu'il ait préféré son ambition à l'affection & à l'estime qu'il avoit pour l'Arioste. Sansovin nous apprend, que lorsqu'Adrien VI succéda au Saint Siége, le Duc de Ferrare fit Arioste Gouverneur de Graffignana [*H*]; Emploi dont il s'acquitta avec honneur. Aprés qu'il fut de retour, il passa le reste de sa vie dans la retraite, excepté quand le Duc de Ferrare l'employoit pour ses affaires à Rome; & il continua ses études dans une maison qu'il avoit lui-même bâtie à Ferrare [*I*]. Il traduisit nombre de Piéces du François & de l'Espagnol en Italien. Il fit aussi, outre son *Roland furieux*, plusieurs *Satyres*, qui sont encore aujourd'hui fort estimées des Connoisseurs, comme le remarque Mr. de la Monnoye (*k*), quoique Mr. Baillet insinue qu'elles sont tombées dans le mépris. Nous avons cinq Comédies de sa façon [*K*], que le Duc de Ferrare goûta à un tel point, qu'il fit bâtir un grand & magnifique Théatre sur la Place de Ferrare pour les y représenter, & qu'il lui fit de trés riches présens pour ses admirables compositions (*l*). Il souhaita qu'Arioste traduisît les *Ménechmes* de Plaute en Italien, ce qu'il fit avec succès; & ses autres Piéces furent trés souvent représentées, & toujours par des personnes de la prémiére qualité, qui servoient d'Acteurs; jusques-là que Ferdinand d'Est, qui fut ensuite Marquis de Massa, récita le Prologue de *la Léna* pour y faire honneur, la prémiére fois que cette Piéce fut représentée (*m*). Pendant que l'Arioste travailloit à son *Orlando Furioso*, il se levoit de fort bonne heure, quelquefois à une ou deux heures du matin; & cela chez ses Amis, quand il y logeoit, aussi-bien que chez lui; & il composoit aussi longtems qu'il se sentoit en humeur. Il avoit coutume de lire ses vers à ses Amis & aux Dames de sa connoissance, qui étoient enchantées de

(*k*) Notes sur Baillet *Jugem. des Savans* T. I. Part. I. p. 140.

(*l*) Harington *Life of Arioste* p. 418.

(*m*) Id. ibid.

Viver contento, ancor ch' in grembo a Giove.

[*H*] *Lorsqu'Adrien VI succéda au Saint Siége, le Duc de Ferrare fit Arioste Gouverneur de Graffignana.*] Harington dit (33) qu'il fut employé, un peu malgré lui, en qualité de Lieutenant ou de Prémier Juge (*High-Sheriff*) dans le Cumté de Graffignana, déchiré par des Factions. Arioste se comporta avec tant de fermeté & d'adresse dans cet Emploi, qu'il rétablit la tranquillité dans ce Pays, & s'acquit par sa sage conduite l'amitié des Grands, & le respect de tout le Peuple. Les Brigands eux-mêmes avoient une grande vénération pour sa vertu, comme il parut par une avanture qui lui arriva dans le tems qu'il étoit Gouverneur. Un jour qu'il alloit, avec cinq ou six Cavaliers seulement, dans un des quartiers où le desordre étoit le plus grand, il fut obligé de passer proche d'une troupe de gens armés qui étoient en embuscade, & cela dans un tems où les querelles de deux des principaux de ce quartier, nommés Dominique Morotto & Philippe Pacchione, faisoient que les passans étoient continuellement insultés. Arioste craignit que ces gens ne l'attaquassent: mais dès qu'il les eut passés, le Chef de la bande demanda au Valet qui marchoit le dernier, comment s'appelloit son Maître; & aiant appris qui il étoit, il le suivit sur le champ tout armé. Arioste, ignorant à quel dessein il venoit, s'arrêta tout court; & quand cet homme se fut approché, il lui demanda pardon de ne lui avoir pas rendu ce qu'il lui devoit, quand il avoit passé, & lui dit qu'il étoit Philippe Pacchione, & qu'il souhaitoit d'avoir l'honneur de le connoitre: ajoutant, qu'il pouvoit à tous égards disposer de lui (34).

(33) P. 419.

(34) Harington p. 419.

[*I*] *Il continua ses études dans une maison qu'il avoit lui-même bâtie à Ferrare.*] Il y avoit un Jardin, qui étoit ordinairement le lieu où il méditoit & composoit. On lui demande pourquoi il n'avoit pas rendu sa Maison plus magnifique, aiant si noblement décrit dans son Roland tant de Palais somptueux, de beaux Portiques, & d'agréables Fontaines? Il répondit, *qu'on assembloit bien plus tôt & plus aisément des mots, que des pierres.* Il avoit fait mettre au-dessus de sa porte un Distique, *que peu de ceux qui bâtissent aujourd'hui*, dit Harington (35), *seroient en droit d'y mettre; ou s'ils le peuvent, je dirois, que leurs maisons sont assez solidement bâties pour passer à leur troisiéme génération.* Voici le Distique:

(35) P. 421.

Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non
Sordida, parta meo sed tamen ære domus.

Il y faisoit de fréquens changemens, & disoit qu'il en usoit avec sa Maison comme avec ses vers, qu'il corrigeoit si souvent, qu'il leur ôtoit leur beauté. „ En effet, *dit* „ *l'Auteur cité ci-dessus*, comme un arbre planté dans un „ verger, croît bien, quand on a eu soin une fois ou „ deux de le bien tailler & nettoyer, & qu'au contraire „ il perd sa beauté & meurt même, quand on y gratte „ continuellement; il en est de même des vers: quand on „ les tourne & retourne trop, ils perdent ces graces & „ cette beauté, que le prémier feu de la composition leur „ avoit données." Mais quelques défauts qu'il ait pu trouver dans ses vers, il est certain qu'ils étoient généralement admirés par toute l'Italie, & qu'ils lui procurérent nombre de présens considérables du Duc de Ferrare, du Pape Léon X, du Cardinal Farnése, du Cardinal Bibiéna, du Marquis de Vasto, & de plusieurs autres personnes du prémier rang.

[*K*] *Cinq Comédies de sa façon.*] Elles sont intitulées, I. *La Cassaria*, en prose & en vers, imprimée en 1536. II. *La Lena*, en prose & en vers. III. *Il Negromante*, en prose & en vers. IV. *Gli Suppositi*, mêlée de prose & de vers. V. *La Scolastica*, en vers. Bumeldi, dans sa *Minerv. Bonon. sive Academ. Civ. Bonon. Script. Illust.* (36) dit que toutes ces Comédies sont écrites avec un art admirable. Balzac, dans son *Traité du Caractère de la Comédie* (37), témoigne, qu'il y a dans ces Comédies de l'Arioste, comme dans celles de Térence, un juste milieu entre le sublime & le bas; & que c'est cette médiocrité toute d'or & toute brillante, qui étoit si connue & si estimée dans l'Antiquité. Le même Auteur, dans la XIX. Lettre du IV. Livre à Chapelain, dit qu'il n'étoit pas satisfait du P. Pallavicin, depuis Cardinal, sur les Comédies de l'Arioste, & qu'il n'entend pas ce *Grande Positivo*, dans lequel il veut qu'on le croie. Il ajoute, qu'il ne trouve pas le grand Poëme meilleur en son genre, que les Comédies le sont dans le leur; & que pour la régularité, il n'y a pas de comparaison. Quoique toutes ces Comédies aient été reçues du Public avec de grands applaudissemens, néanmoins Paul Jove nous apprend (38), que celle des *Supposés* a remporté le prix sur les autres, & que si l'on en considère l'invention & les divers agrémens, on trouvera qu'elle ne céde presque à aucune de celles de Plaute. Louis Riccoboni, dans son *Histoire du Théatre Italien*, imprimée à Paris en 1728, p. 145 & suiv. nous apprend que notre Auteur publia ces cinq Comédies, & qu'il y en eut quatre imprimées d'abord en prose, que l'Auteur mit ensuite en vers. Pour *la Scolastica* il la fit en vers jusqu'à la troisiéme Scéne du quatrieme Acte, & son frére Gabriel l'acheve dans la suite. Notre Poëte est le prémier qui ait employé le *Verso Sdrucciolo* pour le Théatre Comique; ces vers sont de dix syllabes. Il est évident qu'il avoit dessein d'approcher le plus qu'il étoit possible, du discours ordinaire. On voit dans ses Comédies des marques d'un grand genie. Le Comique y paroît par-tout d'une maniére qui réjouït le Lecteur. Le Sr. Riccoboni (39) avoit dessein de reproduire sur le Théatre Italien quelques-unes des meilleures Piéces du seiziéme Siécle, tems où la Comédie étoit à son plus haut degré en Italie, & où elle se soutenoit sans le secours d'Arlequin & des autres Personnages burlesques qui y sont à présent absolument nécessaires. Il crut qu'il devoit faire choix d'un Auteur, dont le nom pût autoriser le dessein qu'il avoit de réformer le Théatre, & il se détermina pour *la Scolastica* de l'Arioste. Il en retrancha le Personnage du Moine, & y en substitua un autre; & en changeant environ cent cinquante vers dans la Piéce, il la rendit propre pour le Théatre, sans y laisser rien de contraire aux bonnes mœurs. Il la fit paroitre pour la prémiére fois à Venise, & le nom d'Arioste fut suffisant pour attirer une foule de spectateurs; mais le malheur voulut, que tout le monde ne savoit pas que l'Arioste avoit fait des Comédies. Avant qu'on eût commencé la représentation, Riccoboni apprit qu'ils s'étoient imaginés, que la Piéce étoit prise de *Roland le furieux*. On ouvrit le Scéne; mais les Spectateurs ne voyant point paroitre Angélique, Roland, Bradamante & les autres, furent mécontens, & enfin Riccoboni fut obligé de laisser tomber la toile à la fin du quatriéme Acte. Ils s'étoient préparés, dit-il (40), au plaisir de voir les avantures de Roland le Furieux, & ils furent irrités de se voir trompés. Si la Piéce n'eût pas été annoncée sous le nom de son Auteur, ils l'auroient reçue avec plus de patience, & peut-être en auroient-ils senti les beautés. Cependant ce mauvais succès toucha Riccoboni à tel point, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, qu'il en tomba en quelque sorte malade (41). [☞ J'ajouterai ici ce que dit sur les Comédies & sur les Satyres de l'Arioste, un autre Auteur de notre tems (42). Ce Poëte, dit-on, a été l'Auteur de la bonne Comedie par la *Cassaria* & *i Suppositi*, deux Piéces de Théatre qu'il publia en 1525; & si pour l'Epique il a approché d'Homère, on peut dire encore qu'il va presque de pair avec Horace, pour le sel, les graces, & la sagesse de la Satyre (43). A d n.] On trouve dans l'Ouvrage de Mr. Riccoboni un trait d'Histoire assez agréable touchant l'Arioste. Un jour, son pére étoit dans une grande colére contre lui, & le gronda fortement & longtems. Le fils l'écouta avec beaucoup d'attention, sans rien répondre, & ils se séparérent, sans que l'Arioste eût dit un seul mot pour s'excuser. Quand son pére s'en fut allé, le frére d'Arioste lui demanda pourquoi il n'avoit rien allégué pour sa justification? Il lui répondit, qu'il travailloit actuellement à une Comédie, & qu'il en étoit à une Scéne où un vieillard reprimandoit son fils; & que quand son pére avoit commencé à parler, il lui étoit venu à l'esprit de l'observer avec soin, pour peindre d'après nature; & qu'ainsi

(36) P. 152. 153.

(37) P. 38. Edit. de Hollande, & 513. du II. Vol. in-folio.

(38) *Elog.* num. 84. p. 158. Edit. Basileens. in 8.

(39) Voyez *Hist. du Théat. Ital.* p. 50. 87.

(40) P. 148.

(41) P. 87.

(42) *Bibl. Ital.* T. I. p. 354. dans les Notes.

(43) Voyez *Gravina, della Ragion. Poetica.* Roma 1708 apud eundem.

(n) Id. ibid. de sa conversation (n). Il lisoit parfaitement bien [L], & animoit d'une façon toute particulière ce qu'il prononçoit. Le Titien a fait son Portrait, qui est d'une grande beauté. L'Arioste eut la gloire (o) Sansovino ubi sup. de recevoir la Couronne de Laurier à Mantoue en 1533, de la main de l'Empereur Charles-Quint (o); [☞ & il ne l'eut pas plutôt reçue, que transporté de joie & plein de son Démon poëtique, il courut (p) Mencken, *De la Charlat. des Sav.* p. 176. La Haye 1721. par toute la Ville, plus furieux mille fois que Roland dont il avoit chanté les fureurs (p). ADD.] Il aimoit passionnément la retraite & la liberté; & à cette occasion Sansovin dit, qu'il ne voulut jamais ni se marier, ni se faire Pretre, parce qu'il connoissoit son inconstance naturelle, & qu'il craignoit d'entrer dans un état, où il se repentiroit dans la suite inutilement de s'être engagé. Il étoit simple & frugal pour sa table, n'aiant aucun panchant à la délicatesse & à la profusion à cet égard; ce qui lui a fait dire dans quelque endroit de ses Ouvrages, qu'il auroit été bon du tems que les hommes se (q) Harington *Life of Ariosto* p. 418. nourrissoient de gland (q). Il étoit d'un tempérament fort amoureux, & il s'y livra en diverses occasions [M]: aussi eut-il deux fils naturels [N]. Il étoit ouvert, affable, & complaisant dans le commerce; mais fièr & plein de cœur, meme avec les personnes les plus élevées, quand il étoit maltraité. Il haïssoit les Voyages dans les Pays etrangers [O]. Il eut part à l'amitie & à l'estime des Savans & des plus grands Hommes de son tems; & il en parle d'une manière pleine de respect, dans le dernier Chant de son Roland le Furieux. Il fait encore honneur dans ses Satyres à ses Amis Bembe, Sadolet, Paul Jove, Cavallo, Blosio, Molza, Vida, & Tibaldeo. Il étoit d'une charité & d'une probité exemplaires [P]. D'une santé delicate & foible, il fut obligé de se servir de Médecins presque (r) Sansovino ubi sup. toute sa vie (r). Il fit paroitre beaucoup de fermeté & de tranquillité dans sa dernière maladie, disant qu'il n'avoit aucun regret de mourir, par plusieurs raisons, & particulièrement parce qu'il s'étoit apperçu que les plus grands Theologiens convenoient que nous nous connoitrons les uns les autres dans la vie à venir; & il dit à ceux qui étoient presens, que plusieurs de ses Amis étoient déja partis, (s) Harington ubi supra p. 422. qu'il souhaitoit de les revoir, & que chaque moment le faisoit languir, tant qu'il ne seroit pas parvenu à ce bonheur (s). Il mourut à Ferrare le 6 de Juillet de l'an 1534 selon Sansovin, & le 8 de Juil- (t) Ibidem. let 1533 selon Harington (t), âge de cinquante-neuf ans. Il fut enterré d'une manière très ho- (v) Id. ibid. p. 421. norable dans l'Eglise des Benedictins, qui, contre leur coutume, assisterent aux funerailles. On lui eleva un Buste (v), & l'on mit sur son Tombeau une Epitaphe qu'il avoit composée lui-même, & (x) Id. ibid. qui commence, *Ludovici Ariosti humantur ossa* &c. (x) [Q]. Il fut regretté de tous ceux qui le connoissoient,

qu'ainsi il n'avoit été attentif qu'à remarquer son ton de voix, ses gestes, & ses expressions, s'en s'embarrasser de (44) *Hist. du Theat. Ital.* p. 147. se défendre (44).

[L] *Il lisoit parfaitement bien.*] Quand le Duc de Ferrare avoit du loisir, il prenoit un plaisir singulier à entendre lire à l'Arioste ses propres Ouvrages & ceux des autres, enchanté des agrémens de sa prononciation. Aussi n'y avoit-il rien qui fit plus de peine à notre Poëte, que d'entendre lire ses Ouvrages de mauvaise grace. En voici un exemple remarquable. Un jour qu'il passoit devant la boutique d'un Potier, il entendit que cet homme chantoit une Stance du *Roland*, apparemment la trente-deuxième du prémier Livre, ou Renaud crie à son cheval de s'arrêter:

Ferma, Bajardo mio, deh ferma il piede,
Che l'esser senza te troppo mi nuoce &c.

Mais le Potier prononçoit ces vers si mal, qu'Arioste étant ou faisant semblant d'être fort en colère, brisa avec une canne qu'il avoit à la main, plusieurs pots qui étoient exposés en vente. Le Potier lui fit des reproches d'une maniere fort vive, de ce qu'il en agissoit ainsi avec un pauvre homme qui ne l'avoit jamais offensé. *Je ne me suis pas même assez vengé*, lui dit-il, *de l'injure que vous venez de me faire en face: je n'ai brisé qu'une demi-douzaine de vos pots, qui ne valoient pas un sou; & vous avez gâté une de mes plus belles Stances, qui valoit une somme* (45) Harington p. 420. 421. *considerable* (45).

[M] *Il etoit d'un tempérament fort amoureux, & il s'y livra en diverses occasions.*] On sait qu'il avoit eu un commerce très familier avec une certaine *Alexandra*, quoiqu'il y en ait qui assurent qu'il étoit marié secrettement avec elle, mais qu'il n'osa déclarer son mariage, de peur de perdre quelques Bénéfices qu'il possédoit, & auxquels il auroit été obligé de renoncer. Cependant les deux fils qu'il eut d'elle, furent regardés comme illégitimes. Il fit aussi l'amour à une belle personne nommée *Genevra*; mais on ignore le succès de cette intrigue. Il devint amoureux d'une Dame (si c'étoit Genevra ou une autre, c'est ce qu'on ignore) qui étoit parente de son ami Nicolo Vespucci, chez qui il étoit alors à Florence. Sansovino dit qu'il fit un Sonnet pour elle en 1513, qui commence:

Non so s' io potrò ben chiuder in versi.

Il la trouva un jour occupée à une espèce de cotte-d'armes pour un de ses fils, qui devoit se trouver à une Revue la veille de S. Jean; sur quoi il fit la comparaison qu'on trouve dans la LIV. Stance du XXIV. Livre de Roland le Furieux, touchant la blessure que Zerbin Prince d'Ecosse avoit reçue de Mandricard. Le commencement du Chant seizième & du trente-cinquième, font voir aussi qu'il étoit amoureux, mais que c'étoit d'une personne sage & qui avoit du mérite. Harington, aprés avoir parlé de cette irrégularité de la conduite de notre Poëte, & de son commerce trop libre avec les femmes, finit en disant: *Quoique je n'ose entreprendre de l'excuser à cet égard, cependant je me persuade, que vu le célibat où il a vecu, & la puissance des attraits de ces charmantes Diablesses, je n'aurai pas de peine à obtenir sa grace de ceux qui liront cet Abregé de sa Vie.*

[N] *Il eut deux fils naturels.*] Ils s'appelloient *Jean-Baptiste* & *Virginio*. Le prémier prit le parti des Armes, & l'autre s'attacha aux Lettres, comme l'Arioste le dit au Bembe:

Bembo, io vorrei come è il commun desio
De solleciti padri, veder l'arte,
Che fanno lo huom, tutte in Virginio mio.

Il résigna une partie de ses Bénéfices à Virginio, & laissa ses deux fils dans un état avantageux & bien établis (46). (46) Sansovino *Vita di M. Lod. Ariosto &c.*

[O] *Il haïssoit les Voyages dans les Pays étrangers.*] Il craignoit extrêmement l'eau, & quand il sortoit d'un Vaisseau, il laissoit passer les autres les prémiers, en disant, *De puppe novissimus exi.* Il marque son aversion pour les Voyages hors de son Pays, dans une de ses Satyres:

Che vuol andare a torno, a torno vada,
Vegga Inghilterra, Ungheria, Francia e Spagna:
A me piace habitar la mia contrada.
Visto ho Thoscana, Lombardia, Romagna,
Quel monte che divide, e quel che serra
Italia, e un mare el' altro che la bagna;
Questo mi basta: il resto della Terra,
Senza mai pagar l'hoste, andro cercando
Con Tolomeo, sia il Mondo in pace o in guerra.

[P] *Il étoit d'une charité & d'une probité exemplaires.*] Il étoit très bienfaisant. Il eut aussi de grands égards pour sa mère, qu'il traitoit avec beaucoup de respect dans sa vieillesse, & il en parle souvent dans ses Satyres & dans ses autres Ouvrages. Il dit dans un endroit:

L'eta di cara madre mi percuote de pieta il cuore.

Sa vertu & sa probité étoient si connues, qu'un vieux Prêtre qui possédoit trois ou quatre riches Bénéfices, & qui craignoit d'être empoisonné par quelqu'un de ceux qui devoient lui succéder, choisit Arioste, préférablement à tous ses propres parens & amis, pour demeurer avec lui. C'est ce qu'il nous apprend lui-même:

Ma ne di vio, ne di piu giunti a lui,
D'amicitia fidar unqua si volle;
Io di fuor tutti scielto unico fui.

Enfin voici comment Harington finit l'Histoire de sa vie.
„ Son érudition, sa conduite, son honnêteté le firent ai-
„ mer de tous les gens de bien pendant sa vie, & regret-
„ ter de tous les honnêtes-gens après sa mort: ensorte
„ que quand je lis sa vie, il me semble (sauf un petit
„ nombre de choses) que je souhaiterois de vivre & de
„ mourir avec lui:

„ *Sic mihi contingat vivere, sicque mori.*"

[Q] ☞ *Une Epitaphe qu'il avoit composée lui même &c.*] Mr. Misson, dans son *Voyage d'Italie* (47), dit qu'on a- (47) T. 1. p. 261. Utrecht 1700. voit depuis peu renouvellé le Tombeau de l'Arioste dans l'Eglise des Bénédictins (sa Lettre est du 24 Février 1688); & voici l'Epitaphe qu'il y a vue:

Notus & Hesperiis jacet hic Areostus, & Indis,
Cui Musa æternum nomen Hetrusca dedit.
Seu Satyram in vitio exacuit, seu comica lusit,
Seu cecinit grandi bella Ducesque tubâ,
Ter summus Vates, cui summi in vertice Pindi
Tergemina licuit cingere fronde comas.

Mr. Addison (48) ne parle point de cette Epitaphe en vers; il en rapporte une en prose, qui dit que l'Arioste (48) *Remarq. sur div. endroits d'Italie*, T. IV. des *Voyag. de Misson* p. 78. étoit,

noiſſoient, & ſur-tout des Savans, qui honorérent ſa mémoire par des vers Latins & Italiens (y). Nicolo Eugénieo fit un Sonnet à ſa louange, que nous donnerons ci-deſſous [R]. Mr. Rolli, dans ſes *Remarques ſur l'Eſſai de Mr. de Voltaire ſur la Poëſie Epique* (z), dit, qu'*il eſt incontestable que Virgile, l'Arioſte, Milton & le Taſſe, ont marche ſur les traces d'Homère.* Il obſerve que l'Arioſte eſt ſi fort eſtimé en Italie, que les Gondoliers de Veniſe le ſavent, auſſi-bien que le Taſſe, la plus grande partie par cœur; & il s'étonne que Mr. de Voltaire n'en ait point parlé [S] dans ſon *Eſſai*. Mr. Dryden, dans l'Epitre Dédicatoire de ſa Traduction de l'Eneide, dit (aa) *qu'il faut avouer que l'Arioſte, avec tous ſes défauts, eſt un grand Poëte.*

(y) Id. ibid.

(z) Pag. 5.

(aa) P. 416. Vol. II. Ed. de Londres 1710. in-8.

étoit, *Nobilitate generis atque animi clarus; in rebus publicis adminiſtrandis, in regendis populis, in graviſſimis & ſummis Pontificis legationibus prudentiâ, conſilio, eloquentiâ præſtantiſſimus.* Apparemment qu'à l'Epitaphe qu'Arioſte lui-même avoit faite, & qu'on a trouvée peut-être trop ſimple, on a ſubſtitué ces deux autres, qui lui font honneur. REM. DU TRAD.]

[R] *Nicolo Eugenico fit un Sonnet à ſa louange, que nous donnerons ci-deſſous.*] Il ſe trouve à la fin de *l'Orlando Furioſo*, de l'Edition de Veniſe de 1562, in-4.

Porto grand tempo al mare altiero il corno
Il Mincio, e ſparſe le ſue arene d'oro,
Mentre che 'l padre de Pitria choro
Fece nel grembo ſuo dolce ſoggiorno.

Non men hor lieto, e d'egual ſpoglie adorno
Va 'l Po, ſpargando il nuovo ſuo teſoro,
Poi che cantando in lui Cigno canoro
Fa riſonar le ricche ſponde intorno.

L'un perche irriga Mantoa, donde uſcio
Quel ch' i fatti d'Enea più che mortali
Con ſtil divino a tutto 'l mundo aprio;

L'altro Ferrara, onde i concetti eguali
Spiegò chi l'opre di Ruggier ſcoprio,
Moſtrandole ad ogn' un chiare e immortali.

[S] *Il s'étonne que Mr. de Voltaire n'en ait point parlé dans ſon Eſſai.*] Voici comment il s'explique là-deſſus (49). „ Mais qu'eſt devenu l'Arioſte dans ces Eſſais? On dit p. „ 18.* qu'il eſt avantageux de conſidérer tous les Auteurs des Poëmes Epiques dans leur propre Pays, depuis Homère juſqu'à Milton. Et l'ARIOSTA, appellé par toute l'Italie *l'Homère de Ferrare*, *le* DIVIN *Arioſte*, titre qui n'eſt donné qu'à lui & au Dante; *Arioſte*, le Térence Italien pour la Comédie, l'Horace Italien pour les Satyres, le Tibulle Italien pour l'Elégie; Arioſte n'eſt pas digne que Mr. de V. en parle? Il regarde, je m'imagine, *l'Orlando Furioſo*, non comme un Poëme Epique, mais comme un Roman. Il eſt peut être du nombre de ceux dont parle Gravina dans le Livre dont nous avons parlé (le ſecond Livre de la *Ragione Poëtica*), qui croyent que les Romans ſont d'un genre différent du Poëme Epique, & qui en jugent plutôt ſur le nom que le Caprice leur a donné, que ſur la nature même de la choſe. Si le Poëme Epique (*dit-il*) n'eſt autre choſe qu'un récit, pourquoi ne mettra-t-on point au rang des Poëtes Epiques, celui qui dans un ſeul volume raconte un grand nombre d'événemens, tout comme celui qui n'en raconte qu'un petit nombre, liés avec un principal? Si le Poëte Epique travaille ſur des fictions poëtiques, comme l'Hiſtorien ſur des faits véritables, pourquoi l'Arioſte, par exemple, ne feroit-il pas un Poëte Epique, comme Tite-Live eſt un Hiſtorien? Voudroit-on exclurre Tite-Live du nombre des Hiſtoriens, parce qu'il a fait toute l'Hiſtoire Romaine, pour mettre à ſa place Sallufte, parce qu'il n'en a traité qu'un morceau? C'eſt ce que dit Mr. Gravina." Mr. Rolli croit que l'Arioſte eſt le prémier des Poëtes modernes de l'Italie, & il obſerve qu'il n'y a pas de Poëme auſſi long que le *Roland furieux*, & que cependant il n'a trouvé perſonne, qui l'eût lu, même dans des Traductions, qui ne regrettât qu'il ne fût pas plus long (50). Et quoique Mr. de Voltaire aſſure dans ſon Eſſai (51) *qu'on a diſputé longtems en Italie, & qu'on diſpute encore, ſur la prééminence de l'Arioſte & du Taſſe*; Mr. Rolli répond (52), „ que dans cette diſpute il y en a ſi peu qui ſoient pour „ le Taſſe, qu'on ne met plus la choſe en queſtion. Il „ ſuffira d'apprendre à Mr. de Voltaire, que le nom de „ *Divin* donné communément à l'Arioſte, n'a jamais été „ donné au Taſſe. D'où cet Auteur peut aiſément inférer „ quel eſt le goût National." Mr. de Voltaire aiant dit (53) „ que dans tous les autres Pays, les perſonnes ſenſées accuſent le Taſſe de reſſembler en trop de choſes à „ l'Arioſte;" Mr. Rolli répond (54) „ qu'en Italie on „ accuſe ſur-tout le Taſſe de ne reſſembler pas aſſez à „ l'Arioſte; comme chaque Lecteur peut s'en convaincre.

(49) *Remarks upon M. Voltaire's Eſſay* &c. p. 18.

* Edit. Franç. de la Haye 1728.

(50) Ibid. p. 22.

(51) P. 117. Edit. Franç. de la Haye 1728.

(52) *Remarks* p. 58.

(53) *Ubi ſupra* p. 118.

(54) P. 54.

ARISTÉE, Auteur d'un Livre ſuppoſé touchant les LXX Interprètes de l'Ancien Teſtament [A], dont Mr. Van Dale a pleinement démontré l'impoſture [B], auſſi-bien que pluſieurs autres Savans

[A] *Auteur d'un Livre ſuppoſé touchant les LXX Interprètes de l'Ancien Teſtament*] La Verſion Grecque du Texte Hébreu de l'Ecriture, que nous appellons des Septante, fut achevée, ſelon Uſſérius (1), l'an 277 avant la naiſſance de J. C. & la huitième année de Ptolomée Philadelphe. L'Hiſtoire de cette Verſion, ſelon l'Ouvrage d'Ariſtée, eſt celle-ci (2). Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte, aiant fort à cœur la belle Bibliothèque qu'il formoit à Alexandrie, donna la direction de cette affaire à un illuſtre Athénien qu'il avoit à ſa Cour, Démétrius de Phalère, qu'il chargea de lui tirer de tous les endroits du Monde tout ce qu'il pouvoit y avoir de curieux en fait de Livres. Démétrius, en s'acquittant de cette commiſſion, apprit que les Juifs avoient un Livre qui contenoit les Loix de Moïſe: il en avertit le Roi, qui dit d'abord, qu'il falloit en faire venir une Copie de Jéruſalem, avec des gens qui le traduiſiſſent en Grec. Ariſtée, Soſybe de Tarente, & André, tous trois gens de qualité de la Cour de Ptolomée, & amis de la Nation Juive, prirent cette occaſion de demander au Roi la grace de ceux de cette Nation, qui avoient été mis en eſclavage par Ptolomée Soter. Le Roi leur accorda leur demande, & publia une Ordonnance pour faire affranchir tous les Juifs eſclaves en Egypte, portant ordre à ſon Tréſor de payer vingt drachmes par tête pour chacun à leurs Maîtres pour leur rançon, & autant pour leurs enfans qui leur étoient nés dans l'eſclavage, & pour leurs méres. Toute la ſomme de ce rachat monta à ſix-cens ſoixante talens, d'où il paroit que le nombre des rachetés de tout ſexe & de tout âge étoit de cent quatre vingt-dix-huit mille. Quand cela fut fait, Ariſtée propoſa d'écrire à Eléazar Souverain Sacrificateur des Juifs à Jéruſalem, & de lui demander d'envoyer une bone Copie de l'Original Hébreu de la Loi, & ſix perſonnes de chaque Tribu d'Iſrael, pour en faire la Traduction en Grec. La Lettre fut dreſſée au nom du Roi; & Ariſtée (l'Auteur prétendu de cette Hiſtoire) & André furent choiſis pour la porter à Jéruſalem, chargés de préſens que le Roi faiſoit au Temple; en argent pour des Sacrifices & d'autres uſages du Sanctuaire, cent talens; en Argenterie, ſoixante-dix; & en Vaiſſelle d'or, cinquante talens; & les pierreries dont le tout étoit enrichi valoient deux fois autant*. Ils furent reçus à Jéruſalem avec toute ſortes d'honneurs par le Souverain-Sacrificateur & par le Peuple, & on leur accorda ſans peine tout ce qu'il mandoient. Deſorte qu'ils s'en retournèrent à Alexandrie avec une bonne Copie de la Loi de Moïſe, écrite en lettres d'or, que le Souverain-Sacrificateur leur donna, & ſix Anciens de chaque Tribu, c'eſt-à-dire, en tout ſoixante-douze, pour la traduire en Grec. Le Roi voulut voir ces Députés à leur arrivée, & leur propoſa à chacun une queſtion différente, pour eſſayer leur capacité. Il fut content de leurs réponſes, où il parut une grande ſageſſe, leur fit préſent de trois talens à chacun, & enſuite on les envoya dans l'Ile de Pharos près d'Alexandrie, pour travailler à l'Ouvrage pour lequel ils étoient venus. Démétrius les y conduiſit par l'*Heptaſtadium*, qui joignoit cette Ile au Continent, & les logea dans une maiſon qu'on leur avoit préparée. Ils ſe mirent auſſi-tôt à travailler à leur Verſion, & quand une période étoit achevée, après qu'elle avoit paſſé dans une Conférence générale, Démétrius l'écrivoit. L'Ouvrage fut achevé en ſoixante-douze jo[urs]. Le tout fut lu & approuvé en préſence du Roi, qui de[...] fit encore préſent à chacun de trois habits magnifi[ques,] puis deux talens en or, d'une coupe d'or d'un talent [...] les renvoya dans leur Pays.

[B] *Dont Mr. Van Dale a pleinement dém[ontré l']impoſture.*] D'autres Auteurs, & particulièremen[t le Doct]eur Hody, avoient déja travaillé ſur ce ſujet [...] Mr. Van Dale; mais il lui ſembla que la matièr[e n'av]oit pas encore été épuiſée, & ſon érudition lui [fourni]t dequoi diſcuter ce ſujet avec plus de ſoin encor[e qu'o]n ne l'avoit fait. Il publia à Amſterdam en 1705 [une D]iſſertation intitulée: *Diſſertatio ſuper Ariſtæa de [LXX] Interpretibus, cui ipſius pratenſi Ariſtææ textus ſu[bjungit]ur. Additur Hiſtoria Baptiſmorum, cum Judaic[orum, t]um potiſſimum priorum Chriſtianorum, tum deniq[ue ali]orum nonnullorum &c. Accedit & Diſſertatio [de Sa]nchoniatone.* „ Diſſertation ſur „ l'Hiſtoire d'[Ariſt]ée du prétendu Ariſtée; avec l'Hiſ„ [...] LXX Interprètes. A quoi l'on „ a joint le[s ...] des Juifs, que principalement „ toire des [Ch]rétiens; & enfin de quelques Cérémo„ des pr[...] Diſſertation ſur Sanchoniaton, in-4. pagg. „ [...] Van Dale obſerve dans ſa Diſſertation (3), „ [...]nies ont été aſſez longtems inconnus. On ne trou„ [v]e ſeulement leur nom dans Hérodote. Ils furent un„ [...]as connus ſous le régne d'Alexandre le Grand; mais [...]étend que ce que Joſeph rapporte du reſpect & de la [fav]eur de ce Prince envers cette Nation, eſt démenti par Dio-

(1) *Annal. V. T. Ann. Per. Jul.* 4437. avant J.-C. 277.

(2) *Voyez Millar's Hiſtory of the Church under the Old Teſtam.* ch. 3. p. 122. 125. Edit. Edinburg. 1730. in-folio.

* Prideaux *Hiſt. des Juifs* T. III. p. 46. Edit. de 1722. a, *qu'il y avoit en pierreries cinq fois la valeur de l'or*. R. D. T.

(3) *Voyez Nouv. de la Rép. des Lettres* Nov. 1705. p. 142.

vans [C]. On ne fait point du tout qui eſt ce prétendu Ariſtée, qui feint d'avoir été envoyé au Souverain-Sacrificateur des Juifs par Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte, pour lui demander ſix habiles Interprétes de chaque Tribu, afin de les employer à traduire en Grec la Loi des Juifs. Il dit lui-même

Diodore de Sicile, par Quinte-Curce, & par Arrien. A cette occaſion Mr. Van Dale montre combien peu de fonds il y a à faire ſur cet Hiſtorien Juif, qui n'a pas fait difficulté de corrompre l'Ecriture Sainte, pour plaire aux Grecs en faveur deſquels il écrivoit; ce qu'il prouve par un très grand nombre d'exemples. Sur quoi Mr. Bernard, Auteur des *Nouvelles de la République des Lettres*, remarque, qu'il feroit à ſouhaiter que quelqu'un entreprît de faire *ex profeſſo* la critique de Joſeph, d'examiner tous les faits qu'il rapporte, de les comparer avec ce que les autres Hiſtoriens en diſent, & de marquer par-tout la certitude ou l'incertitude de ces faits. Cela feroit d'autant plus néceſſaire, que Joſeph eſt un Hiſtorien fort eſtimé, ſur l'autorité duquel on fait beaucoup de fonds, & qui eſt capable d'en impoſer par ſa maniére d'écrire, qui plait infiniment. Mais il eſt inconteſtable qu'il a commis un grand nombre de fautes; en voici un ſeul exemple. L'Ecriture Sainte nous dit que Saül voulant faire périr David, promit ſa fille en mariage à celui qui lui apporteroit cent prépuces de Philiſtins; & que David en aiant tué deux-cens, en préſenta les prépuces à Saül. Joſeph a craint que cette Hiſtoire ne parût ridicule aux Grecs, & a changé ces cent prépuces en ſix-cens têtes de Philiſtins. Mr. Van Dale prouve enſuite, que les Exemplaires des Livres de Moïſe étoient fort rares avant la Captivité de Babylone, & que les Juifs qui furent emmenés captifs, n'en purent emporter avec eux qu'un très petit nombre. Aprés le retour de la Captivité, les Juifs ne ſe mêlérent avec les Gentils que dans la derniére néceſſité; d'où il conclud, qu'il eſt très difficile de s'imaginer qu'on ait pu trouver en Judée ſix hommes de chaque Tribu, qui aient aſſez bien entendu l'Hébreu & le Grec, pour faire la Traduction Grecque de la Loi, qu'on leur attribue. Il ne feroit pas même aiſé de prouver, qu'aprés la diſperſion des dix Tribus, il ait reſté aſſez d'Iſraëlites en Judée, & aſſez diſtingués les uns des autres, pour trouver ſix perſonnes intelligentes de chacune de ces dix Tribus. S'il eût reſté tant d'Iſraëlites dans la Paleſtine, il n'eût pas été néceſſaire que les Cuthites & les autres Etrangers, qui y vinrent habiter, euſſent fait venir un Sacrificateur Juif de Babylone, pour leur apprendre la Religion Judaïque. Il n'eſt d'ailleurs nullement probable que le Roi d'Egypte ait fait venir de Judée un ſi grand nombre d'Interprétes, pour la ſeule Traduction de la Loi; & quand il auroit voulu avoir ce grand nombre, il l'eût pu trouver en Egypte, où il y avoit quantité de Juifs établis, qui pouvoient être utilement employés à cette Verſion, puiſque, ſi nous en croyons Ariſtée, ces Juifs Egyptiens l'approuvérent aprés qu'elle eut été faite, & la trouvérent très conforme à l'Original. Mais ce qui doit rendre l'Hiſtoire d'Ariſtée entiérement mépriſable, ce ſont les fables ridicules dont elle eſt toute remplie. Il dit, par exemple, que le Jourdain déborde au tems de la moiſſon, comme le Nil, & arroſe une grande étendue de Pays; qu'il ſe jette enſuite dans un autre Fleuve, & ſe rend avec lui dans la Mer. Tout le monde ſait qu'il n'y a rien de vrai à cela. Il dit que la Belette conçoit par l'oreille, & met ſes petits au monde par la bouche. Il n'y a rien de plus plat que la plupart des 72 Queſtions, qu'il dit que le Roi Ptolomée fit aux LXXII Interprétes, à chacun une; & les Réponſes ne ſont pas plus eſtimables que les Demandes, quoiqu'Ariſtée en faſſe un très grand cas, & qu'il répéte à chaque Réponſe, qu'elle fut approuvée de ce Prince. La Fête qu'on prétend qu'il inſtitua en mémoire de l'arrivée de ces Interprétes, ne paroit pas moins fabuleuſe. Mr. Van Dale dit, que ſi on lui demande s'il croit donc qu'il ne ſe ſoit point fait de Verſion de la Loi du tems de Ptolomée Philadelphe, il répond, qu'il ne voudroit pas tout à fait nier que quelque Juif *Grécifant* n'ait fait quelque eſpéce de Verſion du ſeul Pentateuque: mais que cependant cette penſée n'eſt appuyée que ſur de pures conjectures, qui ne paroiſſent pas même fort ſolides. Il examine en particulier, ce qu'Ariſtée & les autres Anciens ont dit de la maniére dont s'eſt faite la Verſion prétendue des LXX. Il montre qu'ils ne s'accordent point entre eux, & que la diverſité des opinions fait aſſez voir ce qu'on doit penſer de toute l'Hiſtoire. Il réfute auſſi fortement Philon Juif, S. Clément d'Alexandrie, S. Irénée, S. Epiphane, S. Auguſtin, & divers autres Péres de l'Egliſe, qui ont cru que la Verſion des LXX étoit divinement inſpirée. Sur quoi Mr. Bernard remarque (4), que Philon a eu ſes raiſons particuliéres pour croire l'inſpiration de cette Verſion; mais que quant aux anciens Péres de l'Egliſe, il y a grande apparence que l'uſage preſque perpétuel que les Apôtres ont fait de cette Verſion dans leurs Ecrits, a été une des principales raiſons qui leur en ont fait concevoir une ſi haute opinion. Du reſte, il eſt ſûr que les Auteurs de cette Verſion, quels qu'ils aient été, n'ont pas traduit par-tout fidélement, ſoit par ignorance, ſoit par malice. Mr. Van Dale parle de treize endroits conſidérables, où ils ont fait à deſſein des changemens importans, de peur, dit-on, de fâcher le Roi, ou de ſcandaliſer les Gentils, ou de leur découvrir les Myſtéres de la Religion Judaïque; car ce ſont toutes les raiſons qu'on allégue de ces changemens, en quoi l'on ne fait que deviner. S. Auguſtin, qui avoit beaucoup d'eſprit, réſout ingénieuſement la

(4) *Ubi ſupra p. 547.*

difficulté qu'on peut faire contre ces Interprètes, tirée de ce qu'ils ont mal traduit divers endroits de l'Original. Il dit que le S. Eſprit aiant inſpiré ces Interprétes, a pu, en qualité d'Auteur des Ecritures, y faire les changemens qu'il a jugés à propos. Par malheur, il eſt viſible que divers de ces changemens ſont de véritables fautes, qui procédent de ce qu'ils ont mal lu les mots de l'Original, ou qu'ils ne les ont pas entendus. Mr. Van Dale dit, qu'avant toutes choſes, il voudroit que S. Auguſtin eût prouvé que ces LXX Interprétes ont jamais été au Monde; & enſuite, qu'ils ont été divinement inſpirés. Il rapporte aprés cela les diſputes que les Juifs ont eues entre eux au ſujet de cette Verſion, & examine ſur quelle Langue elle a été faite. Il croit que ce qui donna lieu à cette Verſion, fut le Temple que les Juifs bâtirent en Egypte dans le Territoire d'Héliopolis, ſous le régne de Ptolomée Philométor, du tems de Judas Maccabée, environ cent ſoixante ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt. Avant que les Juifs euſſent ce Temple en Egypte, on ne liſoit la Loi qu'en Hébreu dans leurs Synagogues, & il n'étoit beſoin que d'un petit nombre de Scribes & de Docteurs pour cela; il y en avoit même très peu qui ſuſſent l'Hébreu. Mais aprés qu'Onias y eut fait bâtir ce Temple & qu'on eut beſoin d'un plus grand nombre de Sacrificateurs, de Lévites & d'autres Miniſtres; peu de ces perſonnes entendant la Langue Hébraïque, on jugea à propos de traduire la Loi en une Langue plus commune, telle qu'étoit la Langue Grecque, afin de pouvoir apprendre plus facilement les Rites & les Cérémonies de la Religion, de même que les Loix & les Préceptes de la Morale. De peur que les Juifs Hébraïſans, qui mépriſoient & condamnoient cette Verſion Grecque, ne la décriaſſent entiérement, on inventa peu à peu les fables miraculeuſes, qui ont fourni de matiére à l'Hiſtoire d'Ariſtée, ſur leſquelles il y a même apparence que cet Auteur peu judicieux renchérit. Le régne de Ptolomée Philadelphe paroit un tems très propre pour y placer cet événement, parce que perſonne n'ignoroit les ſoins que ce Prince avoit pris d'amaſſer une riche Bibliothéque. On ne ſait point encore, quels ſont les Livres de l'Ancien Teſtament qui ont été traduits par les LXX prétendus. Les Savans ne ſont pas d'accord ſur ce ſujet. Pluſieurs croyent qu'ils ne traduiſirent que les cinq Livres de Moïſe; c'eſt le ſentiment de Joſeph. Mais Voſſius prétend qu'ils traduiſirent tous les Livres de l'Ancien Teſtament; ſoit, dit-il, parce qu'il étoit juſte que cela ſe fît ainſi; ſoit parce qu'ils y furent engagés par les libéralités du Roi. Mr. Van Dale demande, où Voſſius a puiſé tout cela, & fait voir que ce n'eſt qu'une ſimple conjecture ſans fondement. Il examine auſſi, s'il eſt vrai que les anciens Poëtes & Philoſophes ont lu l'Ecriture en Grec, ou en quelque autre Langue; & réfute ce que le ſavant Mr. Huet Evêque d'Avranches a avancé ſur ce ſujet. Il ne croit pas non plus fort ſolide la penſée de quelques Savans, qui ont dit que les Hiſtoires de l'Ancien Teſtament ont donné lieu à pluſieurs Fables des Paiens. Il ne paroit point perſuadé que Platon ait puiſé ſes Dogmes dans les Saints Livres, comme des Savans l'ont avancé avec beaucoup de confiance. Il montre que Juſtin Martyr rapportant, peut-être de mémoire, certains endroits de Moïſe, fait dire à ce Légiſlateur des choſes auxquelles il ne penſa jamais. Lactance, d'ailleurs aſſez crédule, eſt bien oppoſé à ceux qui prétendent que Platon & les autres Sages de la Gréce ont eu connoiſſance des Livres Sacrés. „ Je ſuis ſurpris, dit-il (5), que Pythagore & enſuite Platon, qui pour découvrir la vérité, „ ont pénétré juſqu'aux Egyptiens, aux Mages, & aux „ Perſes, pour ſavoir les Coutumes & les Cérémonies ſacrées de ces Nations, (car ils ſoupçonnoient que la ſageſſe devoit ſe trouver dans la Religion) ne ſoient point „ allés chez les Juifs, qui étoient les ſeuls qui la poſſédaſſent, & chez leſquels il leur étoit facile d'aller. Mais „ je crois que la Providence Divine les a empêchés de ſavoir la vérité, parce qu'il n'étoit pas encore permis „ aux Etrangers de connoître la Religion du vrai Dieu „ & la Juſtice." Ce paſſage eſt très remarquable, & mérite une attention particuliére. Mr. Van Dale finit ſa Diſſertation en examinant ce que dit Philon, qu'on célébroit une Fête toutes les années dans l'Ile de Pharos, en l'honneur de la Traduction des LXX; & des remercimens que Ptolomée fit à ces Interprètes, & au Souverain-Sacrificateur des Juifs qui les avoit envoyés.

(5) Liv. IV. ch. 2.

[C] *Auſſi bien que pluſieurs autres Savans.*] Le Lecteur peut conſulter Mr. Du Pin, *Diſſertation Préliminaire ſur la Bible*, Liv. I. Ch. VI; le Docteur Hody, dont il eſt parlé au commencement de la Remarque précédente, dans ſon Livre *De Bibliorum Textibus Originalibus, Verſione Græca, & Latina Vulgata*; le Docteur Prideaux, dans ſon *Hiſtoire des Juifs*, II. Partie, Liv. I. ſous l'an 277. avant J. C.; Uſſerius * dans ſon *Syntagma de Septuaginta Interpretum Verſione*; Morin, *Exercitationes Biblicæ*, Part. I; Wouwer, *de Græca & Latina Bibliorum Interpretatione*; Walton, *Prolegom. Polyglott.* cap. 9; & Voſſius, *de Septuaginta Interpretibus* †. Mr. Millar, dans ſon *Hiſtoire de l'Egliſe de l'Ancien Teſtament*, croit (6) qu'il eſt certain qu'il s'eſt fait une Verſion Grecque du Texte Hébreu ſous le régne de Ptolomée Philadelphe; & que les Juifs de

* Ce Savant & ceux qui ſuivent ſont les défenſeurs de l'Hiſtoire d'Ariſtée.

† Conſultez auſſi le ſavant Mr. Fabricius *Bibl. Græc.* T. II. p. 512 & ſuiv. *Crit. du Trad.*

(6) Ch. 5. p. 223. 224.

me qu'il étoit Paien; mais il en foutient mal le caractère, comme Mr. Van Dale l'a fait voir par plufieurs preuves (a). C'eft donc véritablement un Juif déguifé, comme cela paroit par tout fon Livre. Il eft certain qu'il a écrit avant Flave Jofeph; mais il eft probable qu'il eft poftérieur à Philon, qui n'en parle nulle part. C'eft même Philon qui lui a fourni le canevas de fa prétendue Hiftoire, qu'il a embellie comme il lui a plu. La fable elle-même peut néanmoins être plus ancienne que Philon, mais on y a ajouté de tems en tems divers ornemens. Mr. Van Dale croit que c'eft Philon, qui le prémier a publié cette fable des Septante Interprétes. Scaliger, dans fes *Remarques fur la Chronique d'Eufèbe*, croit que l'Hiftoire d'Ariftée eft l'Ouvrage de quelque Juif d'Alexandrie. Mr. de Valois dans fes Notes fur l'Hiftoire Eccléfiaftique d'Eufèbe (b), obferve que l'impofture eft vifible, par la Lettre de Démétrius de Phalère à Ptolomée Philadelphe, qui fe lit dans cette Hiftoire: Hécatée d'Abdère y eft cité comme un ancien Auteur, quoiqu'on fache qu'il n'eft pas plus ancien que Démétrius de Phalère: D'ailleurs cette Lettre eft pleine de barbarifmes & d'expreffions ridicules, quoique perfonne n'ignore que Démétrius, qui étoit d'Athènes, étoit un homme qui parloit bien & qui étoit éloquent. Ariftée parle auffi de l'*Heptaftadium*, qui ne fut fait qu'aprés le tems de Ptolomée Philadelphe, comme l'a prouvé Mr. de Valois dans fes Commentaires fur Ammien Marcellin. Mr. Van Dale remarque, que les prémiers Inventeurs de ce Conte ont mal choifi le tems où ils l'ont placé. Ils prétendent que ce fut Ptolomée Philadelphe, qui par un fentiment de piété, entreprit de faire traduire en Grec la Loi des Hébreux; & ils nous racontent là-deffus, mille belles marques de la piété de ce Prince. Mais ceux qui ont puifé dans les fources, favent que Ptolomée Philadelphe fut un Prince très corrompu, & fort impie. Démétrius de Phalère, qu'on dit avoir fait naitre à Ptolomée la penfée de faire traduire la Loi des Hébreux, n'étoit pas plus honnête-homme que ce Prince; & il n'y a nulle apparence qu'un homme de ce caractère ait autant eftimé cette Loi, qu'on le prétend. Mais ce qu'il faut furtout remarquer, c'eft que ce Démétrius, qu'on fait Bibliothécaire de Ptolomée Philadelphe, n'a pas même vécu dans le tems auquel on prétend que ce Prince fit travailler à cette Verfion. Ajoutez à cela, qu'aucun Hiftorien Profane ne dit qu'il ait été Bibliothécaire de ce Roi d'Egypte. D'ailleurs Jofeph & Ariftée ne conviennent point de la fomme, que Ptolomée donna pour le rachat de chaque Juif captif en Egypte; & Juftin Martyr, Clément d'Alexandrie, de même que plufieurs autres, & en particulier Philon Juif qui raconte avec tant de pompe l'Hiftoire de cette Verfion, ne difent rien de ce rachat des Juifs, ce qui le rend plus que fufpect. La Lettre du Roi d'Egypte au Souverain-Sacrificateur, rapportée par Jofeph, ne s'accorde nullement avec celle qu'on trouve dans l'Hiftoire d'Ariftée; & ce qu'il y a de remarquable, c'eft que S. Epiphane, qui en appelle à l'autorité d'Ariftée, rapporte encore cette Lettre d'une troifième manière. Ce Père a commis plufieurs autres fautes dans cette occafion, qui prouvent évidemment que ce qu'il raconte fur ce fujet eft tout-à-fait fabuleux. Le récit de Juftin Martyr n'eft pas plus digne de foi, que celui de S. Epiphane. De toutes ces obfervations, & de quelques autres que nous rapportons dans la Remarque *B*, Mr. Van Dale conclud, que

(a) *Voyez Nouv. de la Rep. des Lettres* Novemb 1705. p. 519.

(b) Lib. V. c. 2.

de ce tems-là aimant beaucoup les Romans pieux, l'Hiftoire d'Ariftée en eft un de cette efpèce, compofé par quelque Juif Helléniſte: car quoique l'Auteur fe dife Paien, il parle par-tout en Juif: il fait dépenfer à Ptolomée des fommes immenfes pour le rachat des Captifs, & pour faire faire cette Verfion. Selon le calcul du Docteur Prideaux (7), toute la fomme monte à près de deux millions fterling, c'eft-à-dire, à peu près vingt fois autant que toute la Bibliothèque entière pouvoit valoir. Les Queftions propofées aux LXXII Interprètes, & les Réponfes qu'ils y font, ont tout à fait l'air de Roman. L'envoi de LXXII Anciens de Jérufalem à Alexandrie, choifis fix à fix de chaque Tribu, fent fort l'invention d'un Juif, qui a en vue le Sanédrin & les XII Tribus d'Ifrael, puifqu'il n'eft pas vraifemblable qu'un Grec & un Paien ait eu connoiffance de tout cela. Les noms d'Ifrael & des XII Tribus étoient en quelque manière abforbés alors par celui de Juifs, & peu de gens les connoiffoient fous un autre nom. Comment toute cette affaire a-t-elle pu fe faire par le confeil de Démétrius de Phalère, puifqu'il paroit par l'Hiftoire, que dans le tems qu'on prétend que cette Verfion s'eft faite, il étoit ou exilé, ou en prifon, ou déja mort? Quelle apparence d'ailleurs, qu'on ait pu trouver dans chaque Tribu fix hommes qui fuffent affez bien le Grec & l'Hébreu, pour faire une Verfion exacte du Texte Hébreu en Grec? outre qu'on ne peut donner de raifon valable pourquoi on prit LXXII perfonnes pour un Ouvrage, pour lequel fept fuffifoient (8). [☞ Il y a eu des Savans, qui confidérant les éloges que les Anciens ont donnés à la Verfion des LXX, & voyant en même tems que la Verfion Grecque que nous avons aujourd'hui fous ce nom, eft rejettée par les Juifs comme peu fidèle, & n'eft nullement d'une exactitude à mériter ces éloges, ces Savans, dis-je, ont conclu de-là, que l'ancienne Verfion des LXX a péri dans l'incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie, quand Jules-Céfar fe rendit maitre de cette Ville; & que dans la fuite on y fubftitua une autre Verfion, revue par ordre du Roi Hérode, qui fut mife dans la Bibliothèque du Sérapéon, que Cléopatre prenoit foin d'augmenter. Ufférius a défendu fortement cette opinion (9), & un autre Savant, qui n'eft point nommé, dans une petite Differtation qui fe trouve à la fin de la *Critica Sacra* de Louis Cappel, avec la réponfe de ce Critique. Mr. de Valois a auffi répondu aux argumens, ou plutôt aux conjectures du favant Archevêque d'Armagh (10). Quelle apparence que la Verfion faite du tems de Ptolomée Philadelphe fe foit réduite à un feul Exemplaire, caché dans la Bibliothèque d'Alexandrie, & que les Juifs n'en aient point eu de Copies? Outre que Jofeph, Philon, & tous les anciens Ecrivains du Chriftianifme témoignent tous unanimement, que la Verfion Grecque dont ils fe fervoient étoit la même qui s'étoit faite du tems de Ptolomée Philadelphe. Il n'y a donc guéres lieu de douter que la Verfion Grecque que nous avons aujourd'hui, ne foit la même que celle que les Anciens ont eue, quoiqu'il puiffe s'y

(7) *Hift. des Juifs* Tom. III. p. 57. Edit. de 1722.

(8) Millar *ubi fupra.*

(9) Syntagma *de Græc. Septuaginta Interpret. Verfione.* Londini 1655. in-4.

(10) *Nota ad Eufebii Hift. Eccl.* p. 106. & feqq.

être gliffé bien des fautes dans la fuite du tems, par la négligence des Copiftes. A l'égard de la manière dont cette Verfion s'eft faite, il y a beaucoup d'apparence que c'eft celle en laquelle le conçoit le Docteur Prideaux (11). Les Juifs faifoient une partie confidérable des habitans d'Alexandrie: le commerce continuel qu'ils avoient avec les autres Citoyens, les obligea d'apprendre le Grec: Infenfiblement ils oubliérent leur Langue naturelle. N'entendant plus l'Hébreu, ni le Chaldéen, les deux Langues en ufage dans les Synagogues pour la lecture & l'explication de la Loi, ils en firent une Verfion Grecque. D'abord on ne traduifit que la Loi, c'eft-à-dire les cinq Livres de Moïfe; c'eft un fait clairement marqué dans tous les Auteurs qui ont parlé de cette Verfion; & l'on n'avoit alors befoin que de cela, parce qu'on ne lifoit que la Loi dans les Synagogues. Mais quand on vint dans la fuite à lire auffi les Prophètes, on les traduifit en Grec, comme on avoit traduit la Loi auparavant. Après cela des particuliers, pour leur ufage domeftique, traduifirent le refte: ainfi la Verfion à laquelle on donne le nom des Septante, fe trouva complette. Et cette Verfion fut celle dont fe fervirent tous les Juifs Helléniftes, dans tous les endroits de leur difperfion où l'on parloit Grec. Que ce fut à Alexandrie que fe fit cette Verfion, la Dialecte d'Alexandrie qui y régne en eft une preuve fuffifante; & cela même, pour le remarquer en paffant, eft auffi une nouvelle preuve de la fauffeté de l'Hiftoire d'Ariftée. Comment ces LXXII Interprètes, venus du fond de la Paleftine, ont-ils écrit précifément dans la Dialecte d'Alexandrie? Que cette Verfion fut faite à plufieurs reprifes, & par des perfonnes différentes, la différence du ftyle des différens Livres; la différente manière dont les mêmes mots Hébreux y font traduits, & dont les mêmes phrafes y font rendues; enfin le foin qu'il paroit que l'on a apporté à la Traduction de certains Livres, & la négligence qui fe voit dans quelques autres, en font une démonftration fans replique. Le favant Mr. Fabricius (12) eft dans les mêmes idées fur ce fujet. *Compofitam autem mihi perfuadeo verfionem illam univerforum Librorum antiqui Fœderis, neque a LXX viris, five conjuncto ftudio & labore, five per cellulas divifis, neque ab uno eodemque auctore, quod diverfa nimis ratio interpretandi eafdem phrafes & vocabula evincit; fed admodum tralatitiæ, Alexandriæ ut videtur a variis, etfi haud multum diverfo fortaffis tempore, non tam in Regis Ægypti, quam fuum Judæorum ufum, quibus Græca familiariora effe incipiebant.* Du refte, Mr. Fabricius ne croit pas qu'il foit aifé de décider, fi cette Verfion fut entièrement achevée fous le règne de Ptolomée Philadelphe, comme les Anciens femblent le dire, ou fi ce ne fut que longtems après fous Ptolomée Philométor, qui permit aux Juifs de bâtir un Temple. Ce qu'il y a de certain, & qu'on ne peut nier, c'eft que les Livres des Prophètes étoient déja traduits en Grec du tems que Jéfus fils de Syrach écrivoit la Préface de l'Eccléfiaftique, fous Ptolomée Phyfcon fucceffeur de Philométor. ADD. DU TRAD.]

(11) *Hift. des Juifs* T. III. p. 72. & fuiv. Ed. de 1722.

(12) *Bibl. Græc.* T. II. p. 134.

que le faux Aristée est un véritable Juif déguisé, ou un Prosélyte, de ceux qui alloient à Jérusalem pour y faire leurs dévotions. Ce qui vraisemblablement a donné occasion à cette fable, c'est qu'on fait que Ptolomée ramassoit avec grand soin tous les Livres qu'il pouvoit trouver, anciens & nouveaux, & les payoit quelquefois fort chèrement. On fait qu'il donna bien de l'argent pour avoir les Originaux d'Eschyle, de Sophocle & d'Euripide (c).

(c) Nouvel. de la Rép. des Lettr. ubi supra p. 340. 342.

ARISTIDE, Philosophe Athénien très éloquent, dans le second Siècle, embrassa le Christianisme, sans quitter ni l'habit ni la profession de Philosophe [A]. Il présenta à l'Empereur Adrien une Apologie pour la Religion Chrétienne, vers le même tems que Quadrat, c'est-à-dire vers l'an 124 de J. C. (a): il y pressoit les preuves de la vérité de cette Religion. S. Jérôme nous apprend (b) qu'elle subsistoit encore de son tems, & qu'elle étoit un monument illustre du génie & du savoir de l'Auteur. Le même Père dit dans un autre endroit de ses Ouvrages (c), que cette Apologie étoit pleine de Sentences des Philosophes, & que Justin Martyr l'imita en cela dans la suite. Mr. la Guilletiere, dans son *Athènes Ancienne & Nouvelle*, cité par M. Fabricius dans ses Notes sur S. Jérôme *de Viris Illustribus*, dit *que quelques Calogers* se vantent *d'avoir cette Apologie dans la Bibliothèque du Monastère de Medelli, qui est à six milles d'Athènes* *. Certainement, la découverte d'une aussi ancienne Apologie du Christianisme, faite par un homme tel qu'Aristide, ne pourroit être que très avantageuse. Mr. Le Clerc, dans son *Histoire Ecclésiastique* (d), observe que quelques Ecrivains mettent l'Apologie d'Aristide & celle de Quadrat à l'an 136, où l'on célébra les *Decennales* d'Adrien [B], c'est-à-dire des Jeux en memoire de ce que la seconde dixaine d'années de son Empire étoit finie.

(a) Eusèbe *Hist. Eccl.* L. IV. ch. 3.
(b) *De Vir. Illust.* c. 20.
(c) Epist. 84. *ad Magnum.*
* L'Auteur Anglois fait dire à la Guilletiere, que le MS. de cette Apologie s'y trouve; ce qu'il n'affirme pas. On a mis ces propres termes. Voyez *Athen. Anc. & Nouv.* L. II. p. 146 Paris 1676. R. D. T.
(d) P. 590.

[A] *Il embrassa le Christianisme, sans quitter ni l'habit ni la profession de Philosophe.*] Voici les propres termes de S. Jérôme, de *Viris Illustribus* Cap. 20. *Aristides Atheniensis Philosophus eloquentissimus, & sub pristine habitu discipulus Christi.* Eusèbe (1) s'exprime de la même manière au sujet de Justin Martyr: *Il prêchoit*, dit-il, *la parole de Dieu avec un habit de Philosophe*, ἐν φιλοσόφῳ σχήματι πρεσβεύων τὸν θεῖον λόγον: *sub habitu Philosophi verbum Dei prædicans*, traduit Mr. de Valois. Mr. Fabricius, dans ses Notes sur le passage de S. Jérôme qu'on vient de citer, remarque qu'Aristide étant Philosophe avant que de devenir Chretien, conserva même après sa conversion son habit de Philosophe, c'est-à-dire le manteau qui étoit particulier aux Philosophes; ce qui fait voir clairement que cette sorte d'habillement n'étoit pas ordinaire aux Chrétiens. *Itaque & Aristides, cum Philosophus esset, antequam Christianus, postquam Christianus factus est, etiam in pristino habitu permansit, nec vestem Philosophicam* (*Pallium*) *mutavit. Qui locus etiam manifesto indicie est, Vulgus Christianorum non fuisse palliatum.* Le Lecteur peut consulter Saumaise sur Tertullien *de Pallio*, p. 19.

(1) *Hist. Eccles.* L. IV. ch. 11.

[B] *Quelques Ecrivains mettent l'Apologie d'Aristide & celle de Quadrat à l'an 136, où l'on célébra les* Décennales *d'Adrien.*] C'est le sentiment du P. Pagi, dans sa *Dissert. Hypatica* Cap. 3. où il assure que la plupart des persécutions arrivérent dans le tems des *Décennales* des Empereurs; d'où il conclud que ces deux Apologies furent présentées durant les *Décennales* d'Adrien. Mr. Le Clerc avoue que la chose est arrivée souvent, mais il ne convient pas qu'elle soit arrivée toujours; d'où il infère que la raison du P. Pagi ne conclud pas entièrement.

ARISTIPPE, Philosophe fameux, & Fondateur de la Secte Cyrénaïque [A], étoit fils d'Arétade (a), & natif de Cyrène Ville de Libye. Il fleurissoit vers la quatre-vingt-seizième Olympiade. La réputation de Socrate lui fit quitter son Pays, pour venir à Athènes entendre les leçons de ce Philosophe (b). Plutarque rapporte (c) que ce fut aux Jeux Olympiques, qu'Aristippe entendit faire l'éloge de Socrate par Ischomaque: il s'informa à lui, par quel moyen ce Philosophe faisoit tant d'impression

(a) Suidas.
(b) Diogen. Laert. L. II. in vita Aristippi p. 40. &c. Londini. 1664.
(c) *De la Curiosité.* Oeuvr Moral. T. I. p. 198. Paris 1612. in-8.

[A] *Fondateur de la Secte Cyrenaïque.*] Après la mort de Socrate, la Secte Ionique se partagea en plusieurs autres, dont quelques unes durérent assez peu, & d'autres subsistérent longtems. L'Ecole de Cyrène fut une de celles qui durérent le moins. Nous dirons quelque chose des sentimens de cette Secte. Ces Philosophes ne faisoient aucun cas de la Physique, parce, disoient-ils, qu'on ne sauroit en avoir de pleine & entiére connoissance. Ils estimoient la Logique, à cause de son utilité. Mais Méléagre & Clitomaque assurent qu'ils n'estimoient ni la Physique, ni la Logique, croyant, comme ils faisoient, qu'un homme qui a une fois connu parfaitement ce que c'est que *bien*, & ce que c'est que *mal*, parlera toujours comme il faut, aura le cœur net de superstition, & ne craindra point la mort (1). Ils soutenoient que les sens nous trompent souvent, que les objets extérieurs ne sont pas ceux de nos perceptions, & qu'il n'y a que les objets qui excitent une sensation intérieure, comme le plaisir & la douleur, ou plutôt ces sensations mêmes, que nous connoissions. Nous ne connoissons ni le goût ni la couleur d'une chose, nous nous sentons seulement affectés d'une certaine manière (2). Sextus Empiricus explique cette doctrine avec plus d'étendue, de la manière suivante (3). Les Passions, ou Sensations, sont les seuls Juges qu'on peut concevoir, & qui ne trompent point; mais les objets qui les produisent ne peuvent être connus, & sont sujets à nous tromper. Nous pouvons bien dire que nous voyons du blanc, que nous goûtons de la douceur; mais nous ne pouvons affirmer que ce que produisent les sensations en nous, soit réellement blanc ou doux; car nous pouvons recevoir une sensation de blancheur, d'un objet qui n'est point blanc, de douceur, d'un sujet qui n'est point doux. C'est ainsi que tous les objets paroissent noirs ou jaunes, à un homme qui a la vue foible & trouble, ou la jaunisse. Nous croyons voir double, en pressant notre œil. Un fou s'imagine voir deux Villes de Thèbes, ou deux Soleils. D'où il est naturel de conclurre, que nous ne connoissons que les sensations de notre ame, le sentiment que les objets y produisent. Car, ou les objets que nous voyons sont les sensations mêmes, ou ils en sont la cause. Si l'on dit le prémier, il s'ensuit que tous les objets que nous voyons peuvent être connus & conçus. Si l'on dit le second, que les objets extérieurs sont les causes de nos sensations, il faut avouer que tout ce que nous voyons est faux & incompréhensible. Car le sentiment que nous éprouvons, est la seule chose que nous appercevions, & non autre chose; & à parler proprement, nous n'appercevons que la sensation seule, qui affecte notre ame. On peut donc bien se rendre témoignage de ce que l'on sent, sans craindre de se tromper, mais non point de ce qui est renfermé dans les objets extérieurs. De-là ces Philosophes inféroient, qu'il n'y a point de principe commun qui serve de règle aux jugemens des hommes, mais que chacun donne un nom général à ses jugemens particuliers. Ils se servent tous indifféremment des termes de *blanc* & de *doux*, mais ils n'ont pas la même idée de la blancheur & de la douceur; chacun ne suit que l'impression qu'il sent; & de deux personnes qui reçoivent l'impression d'un objet qui est blanc, aucun ne peut dire pourquoi il n'auroit pas pu recevoir une impression différente, & celle de son compagnon. Puis donc qu'il n'y a point de sensation commune en nous, il y auroit de la témérité à dire, que ce qui nous paroit d'une façon, paroit tel aux autres; puisque la différence de nos dispositions peut causer de la différence dans nos sensations. Que nos sensations varient, selon la diverse disposition de nos organes, c'est ce qui est évident par l'exemple de ceux qui ont la vue mauvaise, ou qui ont la jaunisse, & de ceux qui ont la vue saine & bonne; puisque le même objet paroîtra de diverses couleurs à ces différentes personnes. Il y a des sensations agréables, & d'autres desagréables, & il y en a d'un genre moyen. Laërce rapporte, que les Cyrénaïques bâtissoient sur ce fondement, qu'il n'y a que deux Passions, la Douleur & la Volupté. Que la Volupté est un mouvement doux & agréable; la Douleur, un mouvement âpre & fâcheux. Qu'une Volupté ne diffère point d'une autre Volupté, & qu'il n'y a pas plus de douceur en celle-ci, qu'en celle-là. Que toutes les Créatures reçoivent la Volupté avec joie, & rejettent la Douleur avec aversion. A l'égard de la Volupté du Corps, qu'ils disoient être la *Fin*, selon Panétius dans son *Traité des Sectes*, cité par Diogène, ils n'entendoient point ce plaisir qui nait de la privation de douleur, qu'Epicure disoit être la Fin: Ils soutenoient que la Fin & la Félicité ne sont pas une même chose; car chaque Volupté particulière est Fin, & la Félicité est l'assemblage de toutes les Voluptés particulières, tant celles qui sont passées, que celles qui sont à venir. D'ailleurs chaque plaisir particulier est souhaitable de soi-même, & la Félicité n'est souhaitable, qu'à cause des plaisirs particuliers qui la composent. Pour prouver que la Volupté est la Fin, ils disoient, que dès notre plus tendre enfance, nous nous y attachons, même sans aucun raisonnement, & par un pur mouvement de la Nature; & que quand nous l'avons obtenue, nous ne cherchons plus rien. D'un autre côté, nous fuyons de tout notre pouvoir la Douleur, qui est son ennemie, & faisons toutes choses pour nous en délivrer. Ils affirmoient que la Volupté est un bien, quoiqu'elle ait quelquefois une cause honteuse, comme

(1) Diog. Laert. L. II. in Vita Aristippi p. 55. P. Londini 1664.
(2) Cicero *Acad. Quæst.* L. IV.
(3) *Advers. Mathemat.* p. 171. &c. Stanley *Hist. Philos.* Part. III. in *Aristipp.* Cap. IV. Sect. I. Lipsiæ 1711.

preſſion fur la Jeuneſſe; & le détail imparfait qu'Iſchomaque lui en fit, lui inſpira une ſi violente paſſion de l'entendre, qu'il en devint tout pâle & tout maigre, juſqu'à ce qu'il pût ſe rendre à Athènes, & y ſatisfaire pleinement ſa curioſité. De tous les diſcours de Socrate, il goûta principalement ceux qui regardoient la Volupté (d), dans laquelle il faiſoit conſiſter le vrai bonheur. Sa manière de vivre étoit conforme à ſes principes, puiſqu'il ſe livra extrèmement au luxe des habits & des parfums, & qu'il aima fort les Femmes (e). Quoiqu'il eût un bien aſſez conſidérable, & trois Métairies, il fut cependant le ſeul des Diſciples de Socrate, qui fit payer ſes leçons. Socrate l'aiant appris, lui demanda: *D'où eſt venu tout le bien que vous avez, Ariſtippe?* à quoi il répondit: *D'où vous eſt venu le peu que vous avez, Socrate?* Ce Philoſophe lui témoigna encore dans une autre occaſion, qu'il deſapprouvoit ſon procédé: un jour qu'Ariſtippe lui envoya une partie de ſon gain, Socrate la lui renvoya, & lui manda en même tems, que ſon bon Génie ne lui permettoit pas de recevoir des préſens de cette nature (f). Aiant quitté Socrate, il alla s'établir à Egine, ainſi que nous l'apprend Athénée (g), où il ſe livra plus que jamais au luxe & aux plaiſirs. Socrate tâcha plus d'une fois de le rappeller à un genre de vie plus réglé, mais toutes ſes exhortations ne ſervirent de rien. Ce fut dans les mêmes vues, que ce Philoſophe fit le Diſcours que nous trouvons dans Xénophon. Ariſtippe fit connoiſſance à Egine avec la célèbre Courtiſanne Laïs, & il fit même pour l'amour d'elle le voyage de Corinthe [B]. Il demeura à Egine juſqu'à la mort de Socrate, comme il paroit par le *Phædon* de Platon, & par la Lettre qu'il écrivit à cette occaſion [C]. Enfin il ſe retira à Cyrène, le lieu de ſa naiſſance, où il enſeigna la Philoſophie, & fonda une Secte qui fut nommée, comme on l'a remarqué ci-deſſus, *Cyrénaïque*, du lieu où elle commença; & par quelques Ecrivains (h), *Hédonique*, ou Voluptueuſe, de la doctrine qu'elle profeſſoit, & dont nous parlons dans la Remarque *A*. Dans le tems que Denys le Tyran étoit au plus haut point de ſa grandeur, il y avoit un grand nombre de Philoſophes qui lui faiſoient la cour. Ariſtippe fut du nombre, attiré & ébloui par la magnificence qui environnoit le Tyran (i). Lorſqu'il arriva à cette Cour, Denys lui demanda ce qu'il y étoit venu faire: *Pour donner ce que j'ai*, dit-il, *& recevoir ce que je n'ai pas.* D'autres diſent qu'il répondit: *Lorſque j'avois beſoin de ſageſſe, je me retirai auprès de Socrate; & maintenant que j'ai beſoin d'argent, je me retire auprès de vous* (k). Il s'inſinua bientôt dans les bonnes graces de Denys: comme il avoit un génie ſouple & adroit, il ſe conformoit parfaitement aux tems, aux lieux, & aux perſonnes, & devint un des plus déliés

(d) Cicero de Orator. L. III.

(e) Athenée Deipnoſoph. L. XII. c. 11 p. 544. Lugduni 1612. in-folio.

(f) Diog. Laërt. ubi ſupra. Stanley Hiſt. Philoſ. Part. III in Ariſtipp. c. 2. p. 142. Lipſiæ 1711.

(g) Ubi ſupra.

(h) Galen. Hiſt. Phil. apud Stanley ubi ſup. c. 4. p. 241.

(i) Philoſtr. In Vit. Apollonii. l. 35. apud Stanley ibid. c. 7. p. 246.

(k) Diogen. Laërt. ubi ſupra.

(4) Apud Laërt. ubi ſupra.

me Hippobate le rapporte dans ſon Livre des Sectes (4); que l'action voluptueuſe peut être deshonnête, mais que cela n'empêche pas que cette action ne ſoit un bien, & que d'elle-même elle ne ſoit deſirable. Pour ce qui eſt de la privation de la Douleur, ils ne la regardoient pas comme un bien, ainſi qu'Epicure, ni la ceſſation du Plaiſir comme un mal, puiſque la Volupté & la Douleur conſiſtent en mouvement, & que la ceſſation de la Douleur & la privation du Plaiſir ne ſont point un mouvement; deſorte que la Volupté, ſelon Epicure, n'eſt que l'état d'un homme qui dort. Ils diſoient, qu'il y a des hommes qui ne recherchent point la Volupté, parce qu'ils ont l'eſprit mal tourné, & le jugement mauvais; & qu'au reſte, tous les Plaiſirs & toutes les Douleurs de l'Ame ne viennent pas des Plaiſirs ou des Douleurs du Corps, puiſque le bonheur de la Patrie, ou l'heureux ſuccès de nos affaires, font naitre le plaiſir & la ſatisfaction dans nos cœurs. Selon eux, ni le ſimple ſouvenir des plaiſirs paſſés, ni le ſimple eſpérance des biens à venir, ne fait point la Volupté, comme le prétend Epicure, parce que le mouvement de l'Ame ceſſe & ſe détruit avec le tems. Le Plaiſir, ſelon Ariſtippe (5), eſt μονόχρονος, *momentané*; il ſe réduit au préſent. Le ſouvenir du paſſé & l'attente de l'avenir eſt ridicule, puiſqu'il n'y a rien de bon, que ce que l'expérience nous fait ſentir actuellement être tel. Il diſoit que ni le paſſé ni l'avenir ne le touchoient point, l'un n'étant plus, l'autre n'étant point encore, & ne promettant rien de certain ni en bien ni en mal. De-là il concluoit, au rapport d'Elien (6), que les hommes ne doivent s'inquiéter ni du paſſé, ni de l'avenir, puiſque c'étoit le caractère d'une Ame ferme & bien diſpoſée, que d'être tranquille à cet égard. Les Cyrénaïques ne convenoient point que l'ouïe & la vue ſimplement fiſſent naitre la Volupté. Par exemple, diſoient-ils, nous prenons plaiſir à entendre ces gens qui contrefont les Pleureux & les Pleureuſes, & nous entendons avec chagrin ceux qui pleurent & gémiſſent réellement de douleur. Ils appelloient la privation du Plaiſir & de Douleur, un Etat moyen. Ils prétendoient que les Plaiſirs du Corps étoient fort au-deſſus de ceux de l'Ame, & que par cette raiſon les Maux du Corps étoient auſſi plus ſenſibles: c'eſt pour cela, diſoient-ils, que les Loix infligent des peines corporelles aux Criminels. Ils ſoutenoient que la Douleur nous eſt étrangere, & que le Plaiſir nous eſt naturel. Ils regardoient les richeſſes comme la ſource des Plaiſirs, mais ils ne croyoient pas qu'elles fuſſent deſirables par elles-mêmes. Ils ſoutenoient que tous les biens ſe réduiſent à la Volupté, & que la Vertu elle même n'eſt eſtimable, qu'entant qu'elle eſt une ſource de plaiſir (7). Que ce qu'on appelle Juſte, Honnête, & Deshonnête, n'eſt point tel naturellement, mais parce que la Coutume & la Loi le veulent ainſi. Qu'un homme de bien ne fera rien pourtant, qui choque l'uſage établi, pour ne pas encourir les peines portées par les Loix, & pour ne pas donner mauvaiſe opinion de ſa conduite. Que la Sageſſe eſt un bien, & que pourtant elle ne doit pas être recherchée pour elle-même, mais pour les avantages qui en reviennent. Qu'on doit cultiver les Amis pour l'utilité, comme nous chériſſons les membres de notre Corps, tant que nous en tirons quelque ſervice. Que certaines Vertus ſont communes aux ſages & aux fous. Que l'exercice corporel ſert à l'acquiſition de la Vertu. Que le Sage ne ſera jamais atteint ni d'Envie ni de Superſtition, parce que l'une & l'autre ne viennent que d'une Opinion folle & vaine; mais ils avouoient qu'il pouvoit ſentir quelquefois de la triſteſſe &

(5) Athénée Deipnoſoph. L. XII. c. 11, p. 544.

(6) Var. Hiſt. L. XIV. c. 6.

(7) Cicero de Officiis L. III.

de la crainte, l'une & l'autre étant naturelles aux hommes (8). [☞ La Morale d'Ariſtippe, comme on voit, portoit ſans détour à la Volupté; & en cela elle s'accordoit avec la Morale d'Epicure. Il y avoit cependant entre eux cette différence, que le prémier regardoit comme une obligation indiſpenſable, de ſe mêler des affaires publiques, de s'aſſujettir dès ſa jeuneſſe à la Société, en poſſédant des Charges & des Emplois, en rempliſſant tous les devoirs de la Vie Civile; & que le ſecond conſeilloit de fuir le grand monde, de préférer à l'éclat qui importune, cette douce obſcurité qui ſatisfait; de rechercher enfin dans la ſolitude un fort indépendant des caprices de la Fortune, & des bizarreries de l'Uſage. Cette contrariété de ſentimens entre deux grands Philoſophes, donna lieu au Stoïcien Panétius d'appeller en raillant la Volupté d'Ariſtippe, *la Volupté debout*, & celle d'Epicure, *la Volupté aſſiſe* (9). ADD. DU TRAD.]

[B] *Il fit même pour l'amour d'elle le voyage de Corinthe.*]. Il fit connoiſſance avec elle à Egine, où elle venoit toutes les années à la Fête de Neptune. La paſſion qu'il conçut pour elle l'engagea à faire le voyage de Corinthe, dans lequel il eſſuya une violente tempête; & étant fait paroitre quelque trouble ſur ſon viſage, un des paſſagers lui dit, *D'où vient que nous autres, qui ne ſommes que des ignorans, n'avons point de peur, pendant que les Philoſophes tremblent* (10)? ou, comme le rapporte Elien (11): *Avez-vous peur comme les autres?* Il repliqua: *Nos vies ne ſont pas de même prix* (12); *vous ne hazardez que la vie malheureuſe d'un Coquin, au-lieu qu'il s'agit pour moi du bonheur* (13). [illegible]. Quand on lui reprochoit ſon commerce avec Laïs: *Cela n'eſt rien*, dit-il; *je la poſſède, mais elle ne me poſſède pas: car*, ajoutoit-il, *le plaiſir n'eſt pas vice; mais c'eſt un crime à un homme d'être eſclave de ſes plaiſirs* (14). Laïs, par émulation pour Phryné, recevoit toutes ſortes de gens, riches & pauvres. Un Domeſtique d'Ariſtippe lui aiant repréſenté qu'il faiſoit trop de dépenſe auprès d'elle, puiſqu'elle recevoit bien Diogène pour rien, il répondit, *qu'il la payoit pour en jouir, & non pour empêcher les autres d'avoir la même liberté.* Diogène lui reprocha un jour le commerce qu'il avoit avec Laïs, diſant que ſoi Diogène la voyoit, & qu'il falloit par conſéquent ou qu'Ariſtippe renonçât à elle, ou qu'il ſe fît Cynique. Ariſtippe lui demanda par voie de replique: *S'il trouvoit qu'il fût impoſſible d'habiter une maiſon que d'autres euſſent occupée, ou de naviger dans un vaiſſeau où il y eût eu d'autres paſſagers? qu'il n'étoit donc pas impoſſible d'aimer une perſonne, que d'autres euſſent poſſédée* (15).

[C] *La Lettre qu'il écrivit à cette occaſion.* C'eſt la ſeiziéme des Epitres Socratiques; la voici (16): „ Cléombrote & moi avons appris la mort de Socrate, & que „ quoiqu'il eût pu s'échapper des mains des Onze, il ne „ l'avoit point voulu, juſqu'à ce que la Loi l'eût abſous; „ parce que ſans cela c'étoit, ſelon lui, trahir la Patrie. „ Pour moi, je crois qu'aiant été injuſtement mis en priſon, il étoit en droit de ſe ſauver de quelque manière „ que ce fût, & que quelque choſe qu'il eût faite, elle „ eût été juſte & légitime. Je ne prétends pourtant pas „ le blâmer, comme s'il avoit mal fait. Vous me mandez, que tous les Diſciples & les Amis de Socrate ont „ quitté Athènes, par la crainte d'avoir le même ſort que „ lui: ils ont bien fait. Pour nous, qui ſommes tranquilles à Egine, nous y demeurerons encore quelque tems;

(8) Laërt. ubi ſuprà.

(9) Hiſt. Critiq. de la Philoſ. T. II. L. IV. ch. 18. §. 5.

(10) Laërt. ubi ſupra.

(11) Var. Hiſt. L. IX. c. 20.

(12) Aul. Gell. L. XIX. c. 1.

(13) Ælian. ubi ſupra.

(14) Laërt. ubi ſuprà.

(15) Athenæus L. XIII. c. 6. p. 588.

(16) Stanley Part III. in Ariſtippo c. 8.

deliés Courtifans. Diogène Laërce rapporte diverfes particularités de fon féjour à cette Cour [D]. Ce fut peut-etre la grande faveur, dont il jouïffoit auprès de Denys, qui l'expofa à l'envie des autres Philofophes (l), & entre autres de Xénophon, qui publia pour fe venger le Dialogue entre Socrate & Ariftippe fur la Volupté (m). Platon le traite auffi affez rudement dans fon *Phædon*, de ce qu'il etoit à Egine, quand Socrate mourut. Dans le tems que Platon & Ariftippe étoient enfemble à la Cour de Denys, Platon lui reprochant un jour fa trop grande dépenfe, Ariftippe lui demanda: *Denys n'eft-il pas honnête-homme? Sans doute*, repliqua Platon. *Mais*, reprit Ariftippe, *il vit encore plus fomptueufement que moi: on peut donc vivre fomptueufement, & honnêtement tout enfemble* (n). Phédon aiant deffein de le railler, dit un jour en fa préfence; *Je voudrois bien favoir qui eft un certain Docteur, qu'on rencontre toujours fi bien poudré, fi bien parfumé? Hélas!* répondit-il, *c'eft moi, malheureux. Il faut pourtant fe confoler, car le Roi de Perfe eft encore plus malheureux que moi. Mais après tout, pourquoi eftimera-t-on moins un homme pour fentir bon, puifqu'on eftime davantage les autres animaux, quand ils ne fentent pas mauvais?* (o). Il eut difpute avec Antifthène le Cynique, comme il paroit par les Lettres qu'ils s'écrivirent [E], qui fe trouvent parmi les Lettres Socratiques *. Malgré cette conteftation, Ariftippe ne laiffa pas d'employer fon crédit à la Cour de Denys en faveur de quelques-uns des Amis d'Antifthène, qui couroient rifque de la vie, ainfi qu'on le voit par la Lettre qu'il écrivit à ce Philofophe (p). Diogène imita fon Maitre Antifthène en raillant Ariftippe, qu'il appelloit *un Chien de Cour* (q). On nous a confervé un grand nombre de fes Bons-mots [F]. Il compofa, dit-on, quantité

(l) Stanley ubi fupra.
(m) Diog. Laërt. ubi fupra. Xenoph. Memorab. Socrat. L. II.
(n) Diog. Laërt. ubi fupra.
(o) Stanley ubi fupra c. 6.
* Voy. l'Article ANTISTHENE, Rem. [D] à la fin.
(p) Socratic. Epift. 8.
(q) Diog. Laërt. ubi fupra.

„ tems, & puis nous viendrons vous trouver, & nous „ vous rendrons tous les fervices qui dépendront de nous.

[D] *Diogène Laërce rapporte diverfes particularites de fon féjour à cette Cour* (de Denys).] Un jour dans une débauche qui fe faifoit à la Cour, Denys voulut que tous ceux qui étoient à table danfaffent avec des robes de pourpre. Platon qui s'y trouvoit, le refufa, en prononçant ces vers d'Euripide:

Je ne faurois porter une robe de femme.

Mais comme on eut préfenté la même robe à Ariftippe, il la prit fans façon, & récita un paffage du même Poëte, qui dit ailleurs:

Celle dont les penfers font pleins d'honnêteté,
En tous lieux faura bien garder fa pureté *.

* J'ai fuivi la Traduction de Mr. Le Fevre. Voy. *Mem. de Littérat.* par Sallengre, T. II. Part. II. Art. II. R. D. T.

Il demandoit un jour quelque chofe à Denys pour un de fes Amis, & voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir, il fe jetta à fes pieds. Quelqu'un le railla de cette foumiffion outrée & honteufe. *Cela eft fâcheux*, dit-il, *je l'avoue; mais vous ne favez pas que Denys a fouvent les oreilles aux pieds, & je n'en fuis pas caufe.* Denys lui aiant un jour donné le choix de trois belles femmes, il les prit toutes trois, difant *qu'il en avoit mal pris à Pâris, d'avoir donné la préférence à une des trois Déeffes.* Mais les aiant menées jufqu'à la porte, il les renvoya, pour faire voir qu'il favoit également jouïr & s'abftenir. Et c'eft pour cela que Straton, d'autres difent Platon, dit un jour: *Il n'y a qu'un Ariftippe au monde, qui fache porter, tantôt une cafaque de pourpre, & tantôt des haillons.* Denys lui aiant un jour craché au vifage, il le fouffrit en galant-homme, & fans en témoigner aucun reffentiment. Un de fes Amis lui en aiant fait des reproches: *Vous n'y fongez pas*, repartit Ariftippe; *les Pêcheurs fe mouillent bien pour attraper un Goujeon* (κωβιὸν), *& vous ne voudriez pas que je fouffriffe un peu de falive qui tombe fur mon vifage, pour pêcher un Turbot ou un Saumon* †? Mr. Stanley remarque que le mot βλέννος eft équivoque dans la prononciation; que βλέννος fignifie un poiffon, & βλεννὸς un Tyran (17). Un jour il demanda de l'argent à Denys, qui lui répondit: Vous m'avez affuré fouvent, que le Sage ne manque de rien. *Donnez toujours*, reprit Ariftippe, *& puis nous agiterons la queftion.* Quand Denys lui eut fait donner la fomme qu'il demandoit: *He bien, Seigneur, vous le voyez*, dit-il, *que le Sage ne manque de rien.* Il gagna fi bien par fes complaifances les bonnes graces de Denys, qu'il faifoit plus de cas de lui, que des autres Philofophes, quoiqu'il s'expofât quelquefois à lui déplaire, en lui parlant avec trop de liberté. Denys aiant demandé, pourquoi l'on voyoit toujours les Philofophes chez ceux qui font riches & jamais les riches chez les Philofophes? *C'eft*, repliqua-t-il, *parce que les derniers favent ce qui leur manque, & que les autres l'ignorent.* Une autre fois, Denys voulant qu'Ariftippe l'entretint de quelque point de Philofophie: *Je vous admire*, lui dit-il; *c'eft moi qui vous apprens comment il faut que vous parliez, & aujourd'hui vous voulez m'apprendre quand il faut que je parle.* Le Prince fe fentant piqué de cette répoofe, lui ordonna de defcendre au bas bout de la table. Il obéit fur le champ, difant: *Je vois bien que vous voulez rendre cette place plus honorable qu'elle ne l'eft* (18). Le lendemain Denys lui demanda comment il fe trouvoit à la place où il étoit affis, en comparaifon de celle où il avoit été le jour précédent? Il répondit, qu'elles lui étoient égales: *Aujourd'hui*, dit-il, *elle eft méprifable parce que je l'ai quittée, & hier elle étoit plus honorable. Celle où je fuis aujourd'hui eft devenue honorable, au-lieu qu'elle étoit hier la moindre, parce que je n'y étois pas* (19). Quelqu'un lui aiant demandé, pourquoi Denys étoit en colère contre lui? *Par la même raifon*, dit-il, *que les autres fe mettent en colère*; ou, comme Mr. Le Fevre traduit ce paffage: *De quoi Denys vous reprend-il quelquefois? De la même chofe*, dit-il, *dont les autres me reprennent quelquefois auffi.* Denys lui aiant un jour cité ces deux vers de Sophocle, (comme l'affure Plutarque, qui rapporte ceci de Zénon);

† Le mot Grec eft βλέννος, que les Grecs mettent au nombre des gros poiffons. C'eft la remarque de Mr. Le Fevre. R. D. T.
(17) Stanley ubi fupra.
(18) Diog. Laërt. ubi fupra.
(19) Athenæus L. XII. c. 11. p. 544.

Quiconque vient à la Cour d'un grand Roi,
S'il y vient libre, il y demeure efclave:

Il repliqua:

Quiconque vient à la Cour d'un grand Roi,
S'il y vient libre, il n'eft jamais efclave.

Quelques-uns donnent ce mot à Platon; mais Dioclès dans la Vie des Philofophes, cité par Diogène Laërce, le donne à Ariftippe. Denys aiant offert à Platon une fomme d'argent confidérable, que ce Philofophe refufa, Ariftippe, qui fe trouvoit en même tems à la Cour de Syracufe, dit *que Denys faifoit fes libéralités furement. Il nous donne peu à nous*, dit-il, *qui demandons beaucoup; & beaucoup à Platon, qui ne prend rien.* Vers le même tems, Hélicon de Cyzique, Ami de Platon, prédit une Eclipfe au Soleil, qui fe trouva conforme à fa prédiction; ce qui lui fit beaucoup d'honneur: fur quoi Ariftippe badinant avec d'autres Philofophes, dit qu'il prédiroit bien quelque chofe de plus étrange. Les autres lui aiant demandé ce que c'étoit: *Je vous pronoftique*, dit-il, *que Denys & Platon feront bientôt ennemis*; ce qui arriva effectivement (20).

(20) Plutarque *Vie de Dion*, dans *les Vies des Homm. Illuft.* T. II. p. 779. 780. Paris 1822. in-8.

[E] *Les Lettres qu'ils* (Antifthène & Ariftippe) *s'écrivirent.*] La Lettre d'Ariftippe à Antifthène, à qui fa manière de vivre déplaifoit, eft écrite d'un ftyle ironique: la voici. „ Ariftippe eft malheureux au-delà de ce que l'on „ peut s'imaginer. Et cela peut-il être autrement? ré„ duit à vivre avec un Tyran, à avoir une table délicate, „ à être vêtu magnifiquement, à fe parfumer des parfums „ les plus exquis? Ce qu'il y a d'affligeant, c'eft que per„ fonne ne veut me délivrer de la cruauté de ce Tyran, „ qui ne me retient pas fur le pied d'un homme groffier & „ ignorant, mais comme un Difciple de Socrate parfaite„ ment inftruit de fes principes; qui, comme je l'ai dit, „ me fournit abondamment tout ce dont j'ai befoin, ne „ craignant le jugement ni des Dieux ni des hommes; & „ pour mettre le comble à mes infortunes, il m'a fait pré„ fent de trois belles filles Siciliennes, & de beaucoup „ de vaiffelle d'argent. Ce qu'il y a de fâcheux encore, „ c'eft que j'ignore quand il finira de pareils traitemens. „ C'eft donc bien fait à vous, d'avoir pitié de la mifère „ de vos prochains; & pour vous en témoigner ma re„ connoiffance, je me réjouïs avec vous du rare bonheur „ dont vous jouïffez, & j'y prens toute la part poffible. „ Confervez pour l'Hiver prochain, les figues, & la farine „ de Crète que vous avez; cela vaut bien mieux que tou„ tes les richeffes du monde. Lavez-vous & vous defal„ térez à la Fontaine d'*Enneacrune*; portez Hiver & E„ té le même habit, & qu'il foit mal-propre, comme il „ convient à un homme qui vit dans la libre République „ d'Athènes. Pour moi, en venant dans un Pays gou„ verné par un Monarque, je prévoyois bien que je fe„ rois expofé à une partie des maux que vous me dépei„ gnez dans votre Lettre; & à préfent, les Syracufains, „ les Agrigentins, les Géléens, & en général tous les Si„ ciliens ont pitié de moi en m'admirant (21). Pour me „ punir d'avoir eu la folie de me jetter inconfidérément „ dans ce malheur, je fouhaite d'être accablé toujours de „ ces mêmes maux; puifqu'étant en âge de Raifon, & „ inftruit des maximes de la Sageffe, je n'ai pu me réfou„ dre à fouffrir la faim & la foif, à méprifer la gloire, & „ à porter une longue barbe. Je vous envoierai provi„ fion de pois, après que vous aurez fait l'Hercule de„ vant les enfans; parce qu'on dit que vous ne vous fai„ tes pas de peine d'en parler dans vos difcours & dans „ vos écrits. Mais fi quelqu'un fe mêloit de parler de „ pois devant Denys, je crois que ce feroit pécher con„ tre les loix de la Tyrannie. Du refte, je vous permets „ d'aller vous entretenir avec Simon le Corroyeur, par„ ce que je fai que vous n'eftimez perfonne plus fage que „ lui. Car pour moi, qui dépens des autres, il ne m'eft „ pas permis de converfer familièrement avec des Ou„ vriers."

(21) Mr. Stanley lit [illegible], en Dialecte Dorique; ce qui forme un autre fens: [illegible] fignifie regarder une chofe avec admiration, ce qui n'eft pas l'effet de la compaffion & de la pitié.

[F] *On nous a confervé un grand nombre de fes Bons-mots.*] Suidas remarque, qu'il furpaffoit tous les autres Philofophes fur cet article. Un jour il fit donner cinquante drachmes

tité d'Ouvrages, & entre autres une Histoire de Libye en trois Livres, qu'il dédia à Denys, plusieurs Dialogues, & quatre Livres sur le Luxe des Anciens (r). Dans le Recueil des Epitres Socratiques, de Léo Allatius, il y en a quatre sous son nom. Aprés avoir demeuré longtems à la Cour de Denys, Arète sa fille le fit prier de revenir à Cyrène pour prendre soin de ses affaires, parce qu'elle etoit en danger d'etre opprimée par les Magistrats. Mais il tomba malade en s'en retournant, & mourut dans l'Ile

(r) Voyez Stanley ubi supra c. 7. p. 115.

mes pour une perdrix. Quelqu'un de ses amis ne put s'empêcher de lui en dire un mot. *Si les Perdrix ne valoient qu'une obole, n'en acheteriez-vous pas?* repliqua-t-il. *Sans doute*, dit l'autre. *Hé bien*, reprit Aristippe, *cinquante drachmes ne me valent pas plus, qu'une obole à vous.* Comme on lui demandoit, quel avantage il avoit tiré de la Philosophie? *C'est*, dit-il, *de converser librement avec tout le monde.* Quelqu'un le reprenant de ce qu'il faisoit une trop grande dépense: *Croyez-moi*, dit-il, *la chose ne peut être aussi mauvaise que vous le pensez, puisque les Dieux mêmes prennent plaisir à la magnificence des Sacrifices qu'on leur fait.* Comme on lui demandoit, en quoi les Philosophes étoient au dessus des autres hommes? *C'est*, dit-il, *que quand il n'y auroit point de Loix, ils vivroient comme ils font.* Quelle différence, lui dit-on, y a-t-il entre un Savant & un Ignorant? *La même*, répondit-il, *qu'il y a entre un Cheval bien dressé, & un autre qui ne l'est pas.* Un jour allant faire visite chez une Courtisane, il remarqua qu'un jeune-homme qui étoit avec lui en rougissoit, & il lui dit: *Le mal n'est pas d'y entrer, mais de ne pouvoir en sortir quand on y est.* Quelqu'un lui proposoit une Enigme, & le pressoit fort de la lui expliquer: *Pourquoi*, dit-il, *expliquer une chose, qui donne deja tant de peine sans être developpée?* On le railloit, & il se retiroit tout doucement: celui qui l'attaquoit le suivit, & lui demanda pourquoi il s'en alloit? *C'est*, dit-il, *que comme vous êtes le maitre de me faire des railleries, il depend aussi de moi de ne pas les ecouter.* Il disoit, *qu'il vaut mieux être mendiant, qu'ignorant, parce que le mendiant n'a besoin que d'être aidé d'un peu d'argent, au lieu qu'un ignorant a besoin d'être humanisé.* On voit toujours les Philosophes chez ceux qui sont riches, disoit quelqu'un: *Et l'on voit toujours aussi*, répondit-il, *les Medecins chez les Malades; mais on ne met pas en question, s'il vaut mieux être le Malade que le Medecin.* Quelqu'un se vantant d'avoir beaucoup lu: *Hé quoi*, dit Aristippe, *ceux qui mangent davantage & qui font le plus d'exercice, sont-ils pour cela plus sains que les autres, qui mangent avec mesure, & qui font un exercice modéré? De même, pour être veritablement savant, il ne s'agit pas de lire beaucoup, mais de lire des choses utiles.* Un Avocat, aiant plaidé une Cause pour lui & l'aiant gagnée, lui demanda: A quoi vous a servi votre Socrate dans cette affaire? *A ceci*, dit-il, *c'est que tout ce que vous avez dit pour ma défense est véritable depuis un bout jusqu'à l'autre.* Entre autres préceptes importans qu'il donna à Arète sa fille, étoit celui de *mépriser le superflu.* Quand j'aurai fait étudier mon fils, en vaudra-t-il beaucoup mieux pour cela? lui disoit un homme. *Au moins*, dit-il, *quand il viendra au Theatre, on ne dira pas que c'est pierre sur pierre.* Quelqu'un lui aiant amené son fils, & lui demandant d'en avoir soin, il lui demanda cinq cens drachmes. Mais, dit l'autre, j'aurois un Esclave pour ce prix-là. *Vous avez raison*, répondit Aristippe; *achetez-en un, & vous en aurez deux* (22). Il disoit, *qu'il prenoit de l'argent de ses Disciples, pour leur apprendre à quel usage ils s'en devoient servir.* On lui reprochoit un jour, qu'aiant un procès, il avoit payé un Avocat pour plaider. *Cela est vrai*, dit-il: *j'en agis de même avec un Cuisinier, quand mes amis viennent manger chez moi.* Un homme se vantoit de bien nager: *N'avez vous pas de honte*, dit-il, *de vous vanter d'une chose, qu'un Dauphin fera toujours mieux que vous?* Quelle différence, lui dit-on, y a-t-il entre un Sage & un Fou? *Envoyez-les*, répondit-il, *l'un & l'autre à ceux qui ne les connoissent point, & vous le saurez bientôt.* Je bois autant que je veux, lui disoit quelqu'un, & je ne m'enyvre jamais. *Un Mulet*, répondit Aristippe, *en fait autant.* On le reprenoit de ce qu'étant Disciple de Socrate, il prenoit de l'argent pour enseigner la Philosophie: *Il n'y a pas là de quoi s'étonner si fort*, répondit-il: *quand les Amis de Socrate lui envoyoient sa provision de bled & de vin, il prenoit ce dont il avoit besoin, & renvoyoit le reste. Aussi les principaux d'Athenes lui servoient-ils de Pourvoyeurs; & moi je n'en ai point d'autre qu'Eutychides, qui est un Esclave que j'ai acheté.* Une autre fois que quelqu'un (Mr. Stanley dit que c'étoit Platon) lui reprochoit la délicatesse de sa table: *Pour vous*, dit-il, *vous ne donneriez pas trois oboles de tout cela.* Non, repliqua l'autre. *Ce n'est donc pas tant moi qui suis delicat, que vous qui êtes avare*, répondit-il. Simus, Trésorier de Denys, faisoit voir à Aristippe sa maison toute parée de marbre, & meublée magnifiquement, quoiqu'il ne fût qu'un misérable Phrygien. Aristippe lui cracha au visage; de quoi l'autre témoignant du ressentiment: *Pardon*, dit-il, *je n'ai pas cru devoir faire la place.* [☞ Ce trait est un peu fort pour un aussi bon Courtisan qu'Aristippe, & qui se piquoit de complaisance & de politesse. Ne lui auroit-on pas fait honneur d'un trait de Diogène? du moins n'est-il guères dans le caractère d'Aristippe. Je m'apperçois que ma conjecture n'est pas sans fondement: Galien attribue cette action à Diogène le Cynique, comme la remarque Ménage (23); & Diogène Laërce lui-même, dans la Vie de Diogène, le rapporte aussi de ce dernier. Add. du Trad.] On demande à Aristippe, de quelle manière Socrate étoit mort? *Comme je voudrois mourir moi même*, répondit-il. Polyxene le Sophiste l'étant allé visiter, & aiant vu chez lui grande compagnie de Dames richement mises, & les préparatifs d'un festin, il se mit à déclamer contre le luxe & la volupté. Aristippe l'écouta patiemment quelque tems, & puis l'invita à être de la partie; ce que Polyxène aiant accepté, Aristippe lui dit: *A quoi tendent tous votre beau discours? car je vois bien que ce n'est pas tant le repas que vous blâmez, que la depense.* Ses Esclaves portoient un jour beaucoup d'argent, & succomboient sous la charge; sur quoi il leur ordonna *de jetter tout ce qu'ils ne pourroient pas porter.* Horace parle de ce trait dans la troisième Satyre de son second Livre:

(22) Laërt. ubi supra. Plutarque de l'Educ. des enfans. Oeuvr. Moral. T. I. p. 8. Paris 1612. in-8.

(23) Observat. ad Diog. Laert. L. II. p. 68.

Quid simile isti,
Graecus Aristippus? qui servos projicere aurum
In media jussit Libya, quia tardius irent
Propter onus segnes.

„ Le Philosophe Aristippe donne ordre à ses gens de se „ défaire de leur argent, & de laisser tout ce qu'ils a„ voient au milieu des deserts de la Libye, parce que, „ dit-il, cela vous embarrasse, & vous n'en marchez pas „ si vîte (24)." Etant sur mer, & s'appercevant que le Vaisseau sur lequel il s'étoit embarqué, étoit un Vaisseau de Corsaires, il prit son argent & se mettant à le compter, le laissa tomber, comme par mégarde, dans la mer, & contrefit l'homme affligé. D'autres rapportent qu'il dit: *Il valoit mieux qu'Aristippe perdît son argent, que si son argent l'avoit perdu.* Il blâmoit ceux qui examinoient soigneusement les denrées qu'on apportoit au Marché, & qui n'examinoient jamais leur vie & leurs actions: d'autres donnent ce mot à Diogène. Pendant le séjour qu'il fit en Asie, Artapherne, Lieutenant du Roi de Perse, le fit arrêter, & commanda qu'on le lui amenât. Quelqu'un lui demanda, s'il n'avoit pas peur? *Qu'ai-je à craindre*, dit-il, *puisqu'on me mène à un Satrape du grand Roi?* Il disoit, *que ceux qui laissoient l'étude de la Sagesse, pour s'attacher aux autres Sciences, faisoient comme les Amans de Penélope, qui au lieu de s'attacher à la Maitresse, s'amusoient aux Suivantes.* Il y a un mot d'Ariston, qui ressemble fort à celui-là: Il disoit, *que ces sortes de gens faisoient comme Ulysse, qui avoit vu presque tous les Morts qui étoient aux Enfers, mais qui n'avoit point parlé à la Reine.* On lui demandoit, ce qu'il falloit apprendre à un Enfant? *Apprenez-lui*, dit-il, *de bonne heure ce qui lui doit servir quand il sera grand.* [☞ Hé plût à Dieu, dit là-dessus Mr. Le Fèvre (25), que quelque nouvel Aristippe parût aujourd'hui au monde, pour repurger notre Siècle, & réformer par la force & les graces de son éloquence, les abus où tombent presque tous les pères, quand il s'agit de l'instruction de leurs enfans! Il ne seroit pas d'avis que cette Jeunesse passât ses plus belles années à disputer sur la Théogonie d'Hésiode, sur la Métaphysique de Parménide, sur les Idées de Platon, ou sur les Syllogismes de Chrysippe: rien de tout cela. Il leur diroit plutôt, si je ne me trompe: Que vos enfans étudient ce que j'ai appris autrefois, & qui me fait tant d'honneur aujourd'hui; qu'ils s'attachent bien à la Morale & à la Politique, qu'ils lisent avec soin les bons Historiens & les bons Poëtes; qu'ils apprennent à bien parler & à bien écrire. Add.] On lui disoit, comme par reproche: Vous vous attachiez autrefois à Socrate, & à présent vous vous attachez auprès de Denys. *Cela est vrai*, repliqua-t-il; *mais dans ce tems-là j'avois besoin d'instruction* (παιδείας), *& maintenant je cherche du plaisir* (παιδιᾶς). Une Courtisane lui aiant dit un jour: Aristippe, je suis grosse de vous; il lui répondit: *Pourriez-vous courir par un champ couvert de chardons, & me dire précisément quel chardon vous auroit piquée?* Il avoit reçu de l'argent de Denys, & Platon en avoit reçu en même tems des Livres. On témoigna à Aristippe être surpris de cela: *La raison n'en est pas difficile à decouvrir*, dit-il: *c'est que j'ai besoin d'argent, & Platon a besoin de Livres* (26). Aiant perdu une Terre considérable, il dit à quelqu'un qui lui témoignoit prendre beaucoup de part à sa perte: *Vous n'avez qu'une Métairie, & il me reste encore trois Terres; pourquoi ne m'affligerai-je pas plutôt avec vous?* Plutarque, qui rapporte ce trait (27), remarque à cette occasion, qu'il est déraisonnable de s'affliger de ce que l'on a perdu, & de ne pas se réjouïr de ce qui nous reste. Quelqu'un lui aiant dit, qu'il étoit cause de la perte de sa Terre: *Cela vaut mieux*, dit-il, *que si elle étoit cause de la mienne* (28). Voyant une personne qui exhaloit sa colère en paroles, il lui dit *de ne pas suivre dans ses paroles sa passion, mais de calmer sa colère par ses paroles* (29). Il dit, à la vue d'une petite femme fort belle: *C'est un petit mal, & une grande beauté* (30). Ceux qui renversent ces paroles, & qui les rendent par celles-ci, *C'est une petite beauté, & un grand mal*, n'entrent point dans la pensée d'Aristippe, qui badine sur ce Proverbe. Quelqu'un lui aiant demandé conseil, s'il se marieroit ou non; il lui dit, *Ne vous mariez point: Si vous prenez une belle femme, elle sera commune: si vous la prenez laide, ce sera un supplice pour vous* (31). Il conseilloit aux jeunes-gens *de ne se charger que de choses avec lesquelles ils pussent se sauver en cas de naufrage* (32). Il disoit encore,

(24) Tarteron Trad. des Satyr. & des Epit. d'Horace p. 163. 1694.

(25) Notes sur la Vie d'Aristippe. Memoir. de Literat. T. II. Part. II. p. 87.

(26) Diog. Laërt. ubi supra.

(27) Traité du Contentement d'Esprit. Oeuvr. Moral. T. I. p. 221.

(28) Stobaeus Serm. 40. apud Stanley ubi supra.

(29) Stobaeus Serm. 99 ap. eund.

(30) Idem Serm. 128. apud eund.

(31) Idem Serm. 185.

(32) Idem Serm. 220.

l'Ile de Lipara, comme il semble qu'on peut l'inférer de sa Lettre à Arète sa fille [G], qui se trouve parmi les Socratiques. Outre cette fille, qu'il instruisit dans la Philosophie, il avoit aussi un fils, qu'il desherita à cause de sa stupidité. Comme sa femme lui en faisoit des reproches, en lui disant qu'il venoit pourtant de lui, il lui répondit, en crachant par terre, *Voilà qui vient aussi de moi, & qui m'est pourtant inutile* (s). Arète eut un fils, nommé Aristippe comme son aieul, & surnommé *Metrodidacte*, c'est-à-dire, instruit par sa mère. On nomme parmi ses Disciples, outre Arète sa fille, un *Ethiope* de la Ville de Ptolemaïde, & *Antipater* de Cyrene. A Arète succéda Aristippe son fils; & celui-ci fut suivi de Théodore surnommé *l'Athée*, qui fut le Fondateur de la Secte des *Théodoriens*. A Antipater succédérent *Epitémide*, *Parébate*, *Hegesias* & *Annicéris*: ces deux derniers eurent l'honneur de fonder deux nouvelles Sectes, l'*Hégésiaque*, & l'*Annicerienne* (t). Diogène Laërce parle de deux autres ARISTIPPES; l'un, qui avoit fait une Histoire d'Arcadie; & l'autre, Philosophe de la nouvelle Académie. [☞ Ménage remarque (v) qu'il y a eu plusieurs autres Aristippes: ARISTIPPE Tyran d'Argos, dont Plutarque fait mention dans la Vie d'Aratus: ARISTIPPE, Sophiste, grand ennemi des Mathématiques, dont Aristote parle dans le Livre III. de sa Métaphysique. Pline nomme aussi un ARISTIPPE Peintre (x); & Platon, un ARISTIPPE de Larisse. ADD. DU TRAD.]

(s) Stobæus Serm. 74. apud Stanley ubi supra c. 2.

(t) Diog. Laërt. ubi sup. p. 54.

(v) Observat. in Diog. Laërt. L. II. p. 69.

(x) Plin. Hist Nat. L. XXXV. c. 10.

re, *que comme un soulier trop grand n'est d'aucun usage, il en est de même des grandes richesses: il faut à l'occasion pouvoir s'en servir, ou en tout, ou en partie* (33). Aiant fait naufrage sur les côtes de l'Ile de Rhodes, & appercevant des figures Mathématiques sur le rivage: *Courage*, dit-il, *mes amis, je vois des traces d'hommes* (34).

(33) Idem Serm. 239.

(34) Vitruvius Præfat. in Lib. II.

[G] *Sa Lettre à Arète sa fille.*] C'est la XXVII. dans le Recueil des Lettres Socratiques. Il l'écrivit peu avant que de mourir; la voici: „ Télée m'a remis votre Lettre, par laquelle vous me sollicitez de faire diligence pour me rendre à Cyrène, parce que vos affaires ne vont pas bien avec les Magistrats, & que la grande modestie de votre mari, & la vie retirée qu'il a toujours menée, le rendent moins propre à avoir soin de ses affaires domestiques. Aussi-tôt que j'ai eu obtenu mon congé de Denys, je me suis mis en voyage pour me rendre auprès de vous; mais je suis tombé malade à Lipara, où les Amis de Sonicus prennent de moi tous les soins possibles, avec toute l'amitié qu'on peut demander quand on est près du tombeau. A l'égard de ce que vous me demandez, quels égards vous devez à mes Affranchis, qui déclarent qu'ils n'abandonneront jamais Aristippe, tant qu'il leur restera des forces, mais qu'ils le serviront toujours aussi bien que vous; vous pouvez avoir une entière confiance en eux, car ils ont appris de moi à ne pas être faux. Du reste, pour vous-même je vous conseille de vous mettre bien avec vos Magistrats; ce conseil vous sera utile, si vous ne desirez pas trop: vous ne vivrez jamais plus contente, que quand vous mépriserez le superflu; car ils ne seront pas assez injustes pour vous laisser dans la nécessité. Il vous reste deux Vergers, qui peuvent vous fournir abondamment dequoi vivre. Et le Bien que vous avez en Bernice vous suffit, quand vous n'auriez pas autre chose. Ce n'est pas que je vous conseille de négliger les petites choses; je veux seulement qu'elles ne vous causent ni inquiétude, ni tourment d'esprit, qui ne valent jamais rien, même pour les grandes choses. En cas qu'il arrive qu'après ma mort vous souhaitiez de savoir mes sentimens sur l'éducation du jeune Aristippe, rendez-vous à Athènes, & estimez principalement Xantippe & Myrto, qui m'ont souvent prié de vous amener à la célébration des Mystères d'Eleusis; & tandis que vous vivrez agréablement avec elles, laissez les Magistrats donner un libre cours à leurs injustices; ils ne peuvent vous faire tort par rapport à votre fin naturelle (35). Tâchez de faire avec Xantippe & Myrto, comme je faisois autrefois avec Socrate: conformez-vous à leurs manières; l'orgueil seroit mal placé là. Si Tyroclès (36) fils de Socrate, qui a demeuré avec moi à Mégare, vient à Cyrène, ayez soin de lui, & le traitez comme s'il étoit votre fils. Si vous ne voulez pas allaiter votre fille, à cause de l'embarras que cela vous cause, faites venir la fille d'Euboïs, à qui vous avez donné à ma considération le nom de ma mère, & que moi-même j'ai souvent appellée mon amie. Prenez soin sur-tout du jeune Aristippe, pour qu'il soit digne de nous, & de la Philosophie, que je lui laisse en héritage réel; car le reste de ses biens est exposé aux injustices des Magistrats de Cyrène. Vous ne me dites pas du moins que personne ait entrepris de vous enlever la Philosophie. Réjouissez-vous, ma chère fille, dans la possession de ce trésor, & procurez-en la jouissance à votre fils, que je souhaiterois qui fût déja le mien; mais étant privé de cette consolation, je meurs dans l'assurance, que vous le conduirez sur les pas des gens de bien. Adieu, ne vous affligez pas à cause de moi." ☞ Il faut avouer qu'il y a lieu d'être surpris, que d'habiles gens puissent adopter comme vraie, une Piéce où les caractères de supposition sautent aux yeux *. C'est faire un vrai Roman, que de bâtir sur cette Lettre les circonstances de la mort d'Aristippe. Quelle apparence qu'un homme, qui avoit ouvert une Ecole de Philosophie à Cyrène, où il avoit tout le succès qu'il pouvoit souhaiter, & qui avoit selon les apparences profité des libéralités de Denys; qui jouïssoit d'ailleurs par lui-même d'un bien assez considérable (37); quelle apparence qu'un tel homme ait été courir le Pays, se soit volontairement banni du sein de sa famille & de sa patrie, après avoir déja voyagé par-tout? Il y a infiniment plus d'apparence qu'Aristippe, las d'errer dans les Pays étrangers, se retira en Grèce pour y jouïr tranquillement de la Volupté, qui étoit son grand objet, & qu'il y mourut en Philosophe voluptueux. Je finirai cette Remarque par un trait ou deux de son caractère, qu'un Auteur moderne me fournit (38). Aristippe avoit plus de défauts que de vertus, mais de ces défauts, qui étant mis dans un certain jour, l'emportent sur les meilleures qualités. Il ne se risquoit jamais beaucoup en conversation, & ne décidoit point pompeusement; tout au contraire, il tomboit souvent d'accord, qu'il y a mille choses qu'un honnête-homme peut avouer sans honte qu'il ignore, & qu'il ne saura jamais. Et de pareils aveux incommodoient les autres Philosophes, qui par vanité faisoient semblant de méconnoitre le prix de cette ignorance honorable, & si je l'ose dire, Philosophique. Aristippe sortit de la vie, comme on sortiroit d'un beau spectacle qu'on auroit vu jusqu'à la fin (39). REM. DU TRAD.]

(35) La Volupté.

(36) Leo Allatius a Lamproclès, comme le remarque Stanley; mais c'est évidemment une faute, Lamproclès étant mort il y avoit longtems.

* Voyez l'Article ANTISTHENE Rem. [D] à la fin.

(37) Voyez le passage de Plutarque ci-dessus à la citat. (27).

(38) Hist. Critiq. de la Philos. T. II. L. IV. ch. 11. §. 1.

(39) Id. ib. §. 2.

ARISTOMENE, Général des Messéniens, illustre par sa valeur, sa prudence & sa vertu, autant que par les divers & extraordinaires événemens de sa vie, étoit fils de Nicomède & de Nicotélée, qui étoient des personnes d'une condition privée dans la Messénie [A], mais pourtant de la famille qui avoit occupé le Trône avant la ruïne du Pays, & véritables descendans d'Hercule (a). La Messénie, Contrée du Péloponnèse, avoit été conquise par les Lacédémoniens, qui l'avoient réduite dans le plus dur esclavage. Aristomène, conjointement avec d'autres, préférant la liberté de leur Patrie à leurs intérêts particuliers, résolurent de travailler à secouer le joug, & à se remettre dans leur ancien état. Il engagea les Argiens & les Arcadiens dans les intérêts des Messéniens (b), & commença d'abord les hostilités contre les Lacédémoniens. Environ un an après le commencement de la guerre, il se donna un combat à Dères, petit Village de la Messénie: Aristomène y fit paroitre tant de valeur, qu'après la bataille sa petite Armée le proclama Roi. Pour donner aux Lacédémoniens une idée plus avantageuse de lui-même, & se rendre formidable, il eut la hardiesse d'entrer de nuit à Sparte, & d'attacher à la porte du Temple de Minerve, surnommée *Chalciœcos*, un Bouclier dont l'inscription marquoit, que c'étoit un présent qu'Aristomène offroit à la Déesse, des dépouilles des Lacédémoniens (c). Il est incertain s'il eut part à une action, qui, admirée pour sa hardiesse, fut néan-

(a) Pausanias Voyage de Messénie, ou L. IV. ch. 14. & 25. T. II. de la Trad. de Mr. l'Abbé Gédoyn. Voyez Th. Rowe Lives of several antient and illustrious Men omitted by Plutarch, p. 71. Londres 1728.

(b) Pausanias ibid. ch. 15.

(c) Id. ibid. & Rowe p. 74.

[A] *Etoit fils de Nicomède & de Nicotélée, qui étoient des personnes d'une condition privée dans la Messénie.*] Mr. Thomas Rowe, Auteur des *Vies de plusieurs anciens Hommes Illustres omis par Plutarque*, remarque (1), que quoiqu'Aristomène ait vécu assez près du tems qu'on nomme à juste titre *fabuleux*, & que ce qu'on sait de sa vie soit entièrement dû à ses concitoyens, ils ne se sont pourtant guères éloignés de l'exacte vérité; & à un égard surtout, la chose est assez extraordinaire. Ils n'étoient point du tout flattés de la pensée, si ordinaire alors, de faire de leur Libérateur le fils de quelque Dieu, ou Demi-Dieu (2); ils décréditoient la fable débitée au sujet de sa mère, qu'elle avoit été honorée des embrassemens d'un Dieu sous la forme d'un Dragon; & en lui faisant des libations, ils ne le qualifioient pas autrement, que *l'illustre fils de Nicomède*, c'est-à-dire, de fils d'un particulier de Messénie. Mr. Rowe observe, „ qu'il y avoit beaucoup de bon-sens dans cette prétendue humilité. Ils faisoient honneur à leur Pays, sans faire tort à leur Héros, auquel ils donnoient la gloire d'avoir fait, „ quoi-

(1) Pag. 72. 73.

(2) Pausanias Voyage de Messénie, au L. IV. ch. 14. T. II.

néanmoins regardée comme impie [B]. Peu après, la guerre fut continuée avec beaucoup de vigueur. Les Lacédémoniens étoient commandés par un Maitre d'Ecole nommée Tyrtée, que les Athéniens leur avoient envoyé pour Général, & qui inſpiroit de l'ardeur à ſes Troupes par ſes vers (*d*). Il étoit venu aux Meſſéniens de puiſſans ſecours d'Elée, d'Arcadie, d'Argos & de Sicyone; & tous ceux, dont les familles avoient quitté le Pays lors de la triſte fin de la prémière guerre, ſe joignirent auſſi à leurs compatriotes (*e*). Ariſtomène livra bataille aux Lacédémoniens, conduits par Anaxandre un de leurs Rois, dans un lieu appellé *le Monument du Sanglier*, & les derniers furent battus. Cette Victoire fit beaucoup d'honneur au Général Meſſénien [C], & lui inſpira une nouvelle ardeur. Il attaqua Phares Ville de Laconie, & la pilla. Il enleva auſſi quelques filles des meilleures familles de Caryes [D], & il en retira une groſſe rançon. Il ne fut pas auſſi heureux dans l'exécution du deſſein d'enlever les femmes de Sparte, aſſemblées à Egile pour célébrer une Fête de Cérès [E]. La troiſiéme année de la guerre, les Lacédémoniens gagnérent à force d'argent Ariſtocrate Roi & Général des Arcadiens, qui avoit amené un gros Corps de Troupes au ſecours des Meſſéniens. Quand les deux Armées furent en préſence, Ariſtocrate tira ſes Officiers à part, & les intimida en leur diſant, que comme les entrailles des Victimes lui préſageoient que le ſuccès du combat ſeroit malheureux, il leur conſeilloit de ſe retirer avant qu'il fût commencé. Les Meſſéniens les conjurérent par tout ce qu'ils avoient de plus ſacré, de ne pas les abandonner dans une ſi grande néceſſité; mais leurs priéres furent inutiles. Ariſtomène fit ferme avec ſa Troupe, & ſoutint pendant quelque tems tout l'effort des ennemis; mais enfin il fut obligé de céder au grand nombre & de faire retraite. Cette défaite obligea les Meſſéniens d'abandonner Andanie & toutes les Villes de terre-ferme, & de ſe retirer ſur une Montagne qui étoit d'un très difficile accès, appellée Ira, où les Lacédémoniens les aſſiégérent pendant onze ans entiers. Ariſtomène, avec un Corps de trois-cens hommes choiſis, ravageoit le Pays de tous côtés, la Meſſénie auſſi-bien que la Laconie (*f*). Mais il fut ſurpris dans une de ſes courſes, & emmené priſonnier à Sparte [F], d'où il ſe ſauva par une avanture tout à fait extraordinaire [G]. Peu

(*d*) Pauſanias *ibid.* ch. 16. Juſtin. L. III. ch. 5. Strabo L. VIII. & Rowe p. 76. 77.

(*e*) Pauſan. *ibid.* ch. 15.

(*f*) Pauſanias *ibid.* c. 18.

„ quoique mortel, les mêmes actions, pour leſquelles „ on regardoit généralement les autres comme deſcendus „ des Dieux."

[B] *Une action, qui admirée pour ſa hardieſſe, fut regardée comme impie.*] Il y avoit à Andanie, la Ville où avoit commencé le ſoulévement contre les Lacédémoniens, & où Ariſtomène étoit né & avoit été élevé, il y avoit, dis-je, deux jeunes hommes, appellés Panormus & Gonippus, beaux & bien faits, qui alloient ſouvent à la petite guerre dans la Laconie. Un jour que les Lacédémoniens célébroient la Fête des Dioſcures (Caſtor & Pollux) dans leur Camp, & qu'après le repas du Sacrifice ils étoient tous en joie, les deux jeunes Meſſéniens, vêtus de blanc, avec le manteau de pourpre ſur l'épaule, montés ſuperbement, un bonnet ſur la tête & une pique à la main, ſe montrérent tout à coup au milieu des Lacédémoniens. Ceux-ci ne doutérent pas que ce ne fuſſent les Dioſcures eux-mêmes, qui venoient prendre part aux réjouïſſances que l'on faiſoit en leur honneur, & dans cette penſée ils les adorérent. Nos deux Meſſéniens les aiant laiſſé approcher, firent auſſi-tôt main-baſſe ſur eux, en tuérent un bon nombre, & après avoir ainſi inſulté à la Religion des Spartiates, ils s'en retournérent à Andanie, avant que ceux-ci fuſſent revenus de leur ſurpriſe (3). Polyen rapporte cette hiſtoire d'une maniére un peu différente (4). Il dit que ce fut Ariſtomène & un de ſes Amis, qui firent cette action; que montés ſur des chevaux blancs, une étoile d'or ſur le front, ils s'approchérent ſur la brune des Lacédémoniens, occupés avec leurs femmes & leurs enfans à célébrer la Fête des Dioſcures, à une petite diſtance de la Ville: ceux-ci s'imaginant que Caſtor & Pollux les honoroient de leur préſence, continuérent à boire & à ſe réjouïr avec d'autant plus de feu; mais Ariſtomène & ſon compagnon aiant mis pied à terre, en tuérent pluſieurs, & ſe ſauvérent enſuite à cheval. On croit que Polyen s'eſt trompé ſur le ſujet des Acteurs, quoiqu'il y ait quelque apparence qu'Ariſtomène encouragea cette entrepriſe; *dont la hardieſſe*, dit Mr. Rowe, *ne pouvoit déplaire à un homme de ſon caractère, & le manque de reſpect pour les Divinités de Sparte n'étoit peut-être pas pour lui une raiſon bien forte de la deſapprouver.*

(3) Pauſan. in *Meſſen.* ou L. IV. ch. 27. Rowe p. 73.

(4) *Strategem.* L. II. c. 31. p. 205. 206. Lugd. Bat. 1690.

[C] *Cette Victoire fit beaucoup d'honneur au Général Meſſénien.*] On dit que quand il eut pouſſé les ennemis juſqu'à un Poirier ſauvage qui étoit au milieu d'un champ, Théoclus le Devin, qui étoit toujours avec lui, lui défendit de paſſer outre, diſant que les Dioſcures, Protecteurs de Sparte, s'étoient autrefois repoſés ſous cet arbre, & qu'il falloit le reſpecter. Ariſtomène, de retour à Andanie, fut reçu comme en triomphe: les femmes jettoient des guirlandes & des fleurs ſur ſon paſſage, en chantant,

L'heureux Ariſtomène a par vaux & par monts
De nos fiers ennemis pouſſé les bataillons (5).

(5) Pauſan. *ibid.* ch. 16. Rowe p. 78. 79.

D'un autre côté Tyrtée, Général des Lacédémoniens, ſe ſervit de ſon talent poëtique pour les empêcher de perdre courage: il fit de nouvelles Piéces, qui eurent le ſuccès qu'il en attendoit. Et pour faire voir qu'il étoit capable d'autre choſe, il recruta ſon Armée, en engageant les Lacédémoniens d'affranchir pluſieurs de leurs Ilotes, de leur donner droit de Bourgeoiſie, & de leur promettre de leur faire épouſer les Veuves des Spartiates qui périroient dans le combat. *Qui tribus præliis fuſos euſque deſperationis Spartanos adduxit, ut ad ſupplementum exercitus ſervos ſuos manumitterent, hiſque interfectorum matrimonia pollicerentur, ut non numero tantum amiſſorum civium, ſed & dignitati ſuccederent* (6).

(6) Juſtin. *Hiſt.* L. III. c. 5.

[D] *Il enleva auſſi quelques filles des meilleures familles de Caryes.*] Son deſſein étoit d'aller aſſiéger Sparte; mais on dit qu'Hélène & les Dioſcures s'étant apparus à lui en ſonge, l'en détournérent. Il ſe détermina donc à quelque autre entrepriſe. En paſſant par Caryes, il enleva quelques-unes des filles des meilleures familles, occupées à célébrer une Fête de Diane. Il les conduiſit juſqu'à un Village de Meſſénie, & s'étant allé repoſer, durant qu'il dormoit, quelques-uns de ſes gens échauffés par le vin entreprirent de faire violence à ces filles. Ariſtomène éveillé par le bruit, y accourut; mais ni ſa préſence, ni ſes exhortations ne pouvant l'emporter ſur la paſſion brutale qui les animoit, il fut obligé de faire un exemple de ſévérité, en tuant quelques-uns des plus mutins, ce qui mit un frein à l'extravagance des autres; & il mena ces jeunes perſonnes en ſureté à Andanie, où elles furent rachetées enſuite (7).

(7) Pauſanias. *ibid.* Rowe p. 80.

[E] *Il ne fut pas auſſi heureux dans l'exécution du deſſein d'enlever les femmes de Sparte, aſſemblées à Egile pour célébrer une Fête de Cérès.*] Ce Temple de Cérès à Egile étoit fort fréquenté, & en grande vénération. Ariſtomène & ſa Troupe ſurent que pluſieurs femmes étoient aſſemblées en ce lieu, à l'occaſion d'une Fête: auſſi-tôt ils réſolurent de les enlever. Ces femmes, invoquant la Déeſſe à leur ſecours, ſe défendirent courageuſement, les unes avec des couteaux, les autres avec des broches, d'autres avec des torches ardentes, toutes armes qu'elles trouvérent dans l'appareil même du Sacrifice; deſorte qu'elles bleſſérent bon nombre de Meſſéniens, & forcérent les autres à ſe retirer. Ariſtomène lui-même reçut pluſieurs coups, & fut fait priſonnier. C'en étoit fait de la liberté de la Meſſénie avec ſa vie, ſi la Prêtreſſe de Cérès, nommée Archidamée, n'avoit été plus ſenſible que ſes compagnes. On dit que l'amour eut beaucoup de part à ſa compaſſion: elle le mit en liberté dès la nuit ſuivante, & fit croire aux autres qu'il s'étoit délié en brulant les cordes dont on l'avoit attaché, & qu'il avoit enſuite trouvé aiſément le moyen de s'échapper (8). On l'en crut; & Pline nous dit auſſi qu'il ſe ſauva de cette manière. *Iterum captus, ſopitis cuſtodibus ſomno, ad ignem advolutus lora cum corpore exuſſit* (9). Polyen rapporte le même fait dans le Ch. 33. du II. Livre de ſes *Stratagêmes*.

(8) Pauſan. *ibid.* ch. 17. Rowe p. 81.

(9) Plin. *Hiſt. Nat.* L. XI. c. 37. & non 70. comme le dit Mr. Rowe p. 81.

[F] *Il fut ſurpris dans une de ſes courſes, & emmené priſonnier à Sparte.*] Ariſtomène accompagné de ſa Troupe partit un ſoir du Mont Ira, marcha toute la nuit avec une diligence incroyable, & ſe trouvant aux portes d'Amycles à la pointe du jour, prit la Ville, la pilla, & eut plutôt rejoint les ſiens, que Sparte n'eut des nouvelles de ce qui s'étoit paſſé. Mais il continua ces courſes trop fréquemment pour réuſſir toujours. Il tomba un jour dans une embuſcade, où ſe trouvoit plus de la moitié de l'Armée des Lacédémoniens, commandée par les deux Rois. Malgré la ſurpriſe & l'inégalité des forces, il ſe défendit comme un Lion, & il étoit prêt à ſe faire paſſage, lorſqu'après avoir reçu pluſieurs bleſſures, il fut frappé d'un coup de pierre, qui le terraſſa. Les Lacédémoniens accoururent, & ſe rendirent maitres de lui, avant qu'il eût repris ſes ſens. Cinquante hommes de ſa Troupe furent pris avec lui; on les conduiſit à Sparte, où ils furent tous condamnés à la mort (10).

(10) Pauſan. *ibid.* ch. 18. Rowe p. 84.

[G] *Il ſe ſauva par une avanture tout à fait extraordinaire.*] Après quelque délibération, il fut réſolu que lui & les cinquante hommes pris avec lui, ſeroient précipités dans un Gouffre, nommé *Ceada*, où l'on avoit coutume de jetter ceux qui étoient condamnés à mort pour les crimes les plus énormes. C'étoit à peu près, comme d'être précipité, chez les Romains, de la Roche Tarpéienne. Les cinquante Meſſéniens furent mis en piéces, ou du moins tués par leur chute; & il n'y avoit qu'un miracle qui pût empêcher Ariſtomène d'avoir le même ſort. Quelques-uns ont dit (11), qu'un Aigle le reçut ſur ſes ailes, & le

(11) Pauſan. *ibid.*

Peu de tems après, il attaqua les Troupes que les Corinthiens envoyoient au secours des Lacédémoniens au siége d'Ira: il en fit un grand carnage (g), & à son retour il offrit à Jupiter Ithomate un Sacrifice nommé *Hécatomphonie* [H], parce que personne n'étoit en droit de l'offrir, que celui qui avoit tué de sa propre main cent ennemis dans le combat. Les Lacédémoniens voulant aller célébrer chez eux quelque Fête de Religion, firent avec les Messéniens une trève de quarante jours *. Pendant ce tems-là, des Archers Crétois ne cessoient de ravager les environs du Mont Ira, & de faire des courses sur les Messéniens. Aristoméne, qui se promenoit sur la foi de la trève, fut surpris par sept de ces Crétois, qui lui avoient dressé une embuscade; mais il se sauva contre toute attente, par le secours d'une jeune fille, qui le délivra sur un songe qu'elle avoit eu la nuit precédente [I]. Il y avoit déja onze ans que le siége d'Ira duroit; & Aristoméne, qui avoit ci-devant avec Théoclus consulté l'Oracle de Delphes sur la destinée de son Pays, & qui avoit reçu une réponse fort obscure, fut effrayé par une observation de Théoclus, qu'il regarda comme l'accomplissement de l'Oracle [K], & se prépara à subir le sort qui lui paroissoit inévitable [L]. Les Messeniens n'étoient pas bloqués fort étroi-

(g) Id. ibid.

* Il y a *trente* dans l'Anglois, mais je trouve *quarante* dans Pausanias. R. D. T.

& le soutint dans sa chute. D'autres, & particuliérement Polyen (12), disent qu'on le précipita tout armé, au-lieu que les autres étoient desarmés, & que son bouclier l'avoit un peu soutenu en l'air, & avoit rendu sa chute moins rude. On croit que c'est ce qui a donné occasion à la fable de l'Aigle, parce qu'il y avoit sur son bouclier la figure d'un Aigle avec les ailes déployées (13). Quoi qu'il en soit, on convient qu'il tomba sans se blesser. Il passa deux jours étendu par terre, au milieu des corps de ses compagnons, le visage couvert de son habit, & attendant la mort avec une constance héroïque. Le troisième jour il entendit du bruit, & apperçut à une petite lueur un Renard. Il comprit qu'il y avoit quelque ouverture, par laquelle cet animal étoit entré. Il l'attendit, & quand il fut à sa portée, il le saisit d'une main, & de l'autre, toutes les fois que le Renard se tournoit de son côté, il lui présentoit son habit. Il le suivoit ainsi là où le chemin étoit assez large, & quand il s'étrécissoit, il se laissoit traîner par l'animal. Il arriva enfin à un endroit, où il n'y avoit de passage que pour le Renard; & s'appercevant au jour qui y entroit, qu'il n'étoit pas loin de l'ouverture, il lâcha son guide, & aiant élargi le trou avec ses mains, il se sauva, & se rendit heureusement à Ira, où les Messéniens le reçurent avec des transports de joie inexprimables (14). Pline rapporte le fait de la maniére suivante: il dit qu'Aristoméne aiant été blessé & fait prisonnier, il se sauva d'une Caverne où il avoit été précipité, en suivant les passages étroits que les Renards y avoient faits. *Ipse convulneratus & captus semel per cavernam latomiarum evasit, angustos vulpium aditus secutus* (15). Polyen, dans l'endroit cité ci dessus, place cette avanture après qu'Aristoméne eut offert trois *Hecatomphonies*, pour les trois Victoires remportées sur les Lacedémoniens. Il ajoute, que quand il fut précipité dans ce Gouffre, il ne s'abandonna point au desespoir, mais se mit à chercher de tous côtés une issue pour se sauver, & qu'il découvrit un passage par le moyen d'un Renard, qui entra par un trou; qu'aiant pris un os de mort, il saisit le Renard par la queue, & que malgré les coups de dent que cet animal lui donnoit, il le suivit, & s'ouvrit un passage avec l'os qu'il avoit à la main. Il se rendit d'abord auprès des Messéniens, qui alloient justement donner bataille, & se mit à leur tête. Les Lacédémoniens, frappés de voir Aristoméne qu'ils comptoient mort, (personne ne s'étoit jamais sauvé de ce Précipice où il avoit été jetté) furent si effrayés, qu'ils prirent sur le champ la fuite, persuadés qu'il y avoit en lui quelque chose de plus qu'humain.

(12) *Strateg.* L. II. c. 31.

(13) Pausan. *ibid.* ch. 18 Voy. la note (5) de Maalwyk sur *Polyænus* L. II. c. 31 p. 201. Lugd. Bat. 1690.

(14) Pausan. ch. 18. & Rowe p. 85. 86.

(15) Plinius *ubi supra.*

[H] *Il offrit à Jupiter Ithomate un Sacrifice appellé Hécatomphonie.*] Pline dit (16), qu'il avoit tué trois-cens Lacédémoniens de sa propre main; & l'on dit qu'il fit cette espèce de Sacrifice jusqu'à trois fois; la prémière, après la bataille du Monument du Sanglier; la seconde, après la défaite des Corinthiens; & la troisième, après avoir fait heureusement plusieurs courses. Plutarque, dans la Vie de Romulus, critique les Auteurs Romains, qui pour relever la gloire de Romulus, rapportent que de quatorze mille Véiens, tués dans une bataille, ce Prince en avoit tué plus de la moitié de sa propre main; & à cette occasion cet Auteur remarque, qu'on regardoit comme un conte ce que les Messéniens disoient d'Aristoméne leur Général, qu'il avoit tué de sa propre main trois-cens Lacédémoniens, en trois différentes occasions, & que par cette raison il avoit immolé trois fois un Homme. Voici la Version que Xylander a faite de ce passage: *Sed quod nonnulli aiunt, quatuordecim millibus Veientium cæsis, amplius dimidia eorum Romuli manibus interfecta fuisse, id plane fabulosum omninoque incredibile est; quando & Messenios inflatius Aristomenem suum prædicare arbitrantur, qui* TER HOMINEM IMMOLAVERIT (*quæ* Hecatomphonia *vocantur*) *quod tertium centum de Lacedæmoniis hostibus viros in pugna interfecisset.* Cette Version exprime très bien le sens de l'Auteur, qui dit qu'Aristoméne offrit trois fois le Sacrifice d'un Homme. Mais la Version Angloise de ce passage est certainement mauvaise, car elle porte, *qu'il immola trois-cens victimes, pour autant de Lacedemoniens qu'il avoit tués lui-même dans la bataille* (17). Mr. Rowe n'est pas persuadé que Plutarque ait raison de douter qu'Aristoméne ait tué trois-cens hommes. Il remarque, que ce qu'on dit de Romulus est évidemment fabuleux; mais il ne voit pas qu'il y ait la moindre conformité entre ce conte, & ce que les Messéniens rapportent de leur Héros (18); ni qu'il y ait rien de contraire à la vraisemblance, qu'un homme de la valeur & de l'intrépidité d'Aristoméne, ait tué trois cens ennemis de sa propre main dans une guerre de près de vingt années, & où il s'est donné presque continuellement des combats. Révoquer de pareils faits en doute, c'est ne trouver presque rien de certain dans l'Histoire. On peut dire de plus, qu'offrir de pareils Sacrifices, qui supposoient qu'Aristoméne avoit tué trois cens Lacédémoniens, quoique ce nombre ne fût pas complet, étoit un trait de politique d'un habile Général, qui vouloit inspirer de la terreur aux ennemis, & du courage aux siens, dans une guerre où la partie n'étoit pas égale. Mais comme la chose n'est pas incroyable, il n'est pas nécessaire d'y entendre tant de finesse. Clément d'Aleandrie a brodé l'Histoire, en parlant d'un Sacrifice de trois cens Spartiates, parmi lesquels étoit Théopompe Roi de Sparte; mais malheureusement pour cet Auteur, ce Prince étoit mort avant qu'Aristoméne fût né. Eusébe, & d'autres Apologistes anciens & modernes de la Religion Chrétienne, ont pourtant fidélement copié ce Roman (19).

(16) Ibid.

(17) *Plutarch's Lives by several hands.* Vol. I. p. 112. Londres 1716. [Amyot a traduit de même. R. D. T.]

(18) P. 87.

(19) Rowe p. 87. 88.

[I] *Il se sauva contre toute attente, par le secours d'une jeune fille, qui le délivra sur un songe qu'elle avoit eu la nuit précédente.*] Quand les Crétois se furent saisis de lui, ils dépêchérent deux d'entre eux à Sparte pour y porter cette agréable nouvelle; & les cinq autres conduisirent leur prisonnier jusqu'à un Village de la Messénie, parce qu'il étoit déja nuit quand ils le prirent, & qu'ils n'étoient pas assez proche du territoire de Sparte pour y arriver. Là demeuroit une jeune fille avec sa mère, qui étoit veuve. Elle avoit rêvé que des Loups traînoient dans un champ un Lion enchaîné, auquel on avoit arraché les ongles; qu'elle avoit délié le Lion & lui avoit redonné des ongles, & qu'il avoit mis les Loups en piéces. Voyant donc ce prisonnier ainsi lié, elle se rappella son rêve; & apprenant que c'étoit Aristoméne, elle ne douta point que ce rêve ne fût surnaturel, & résolut de travailler à l'accomplir. Elle fit tant boire les Crétois, qu'ils s'endormirent profondément; & prenant l'épée de celui qui dormoit le plus fort, elle en coupa les courroies dont ils avoient lié Aristoméne, & lui aiant remis l'épée, il en égorgea les cinq coquins qui l'avoient surpris. Ensuite, pour marquer sa reconnoissance à sa Libératrice, il l'emmena avec lui à Ira, & lui fit épouser son fils Gorgus, qui n'avoit pas encore dix-huit ans (20).

[K] *Aristoméne . . . . fut effrayé par une observation de Théoclus, qu'il regarda comme l'accomplissement de l'Oracle.*] Voici quel étoit cet Oracle:

Εὖτε τράγος πίνῃσι Νέδης ἑλικόρροον ὕδωρ,
Οὐκ ἔτι Μεσσήνην ῥύομαι· σχεδόθεν γὰρ ὄλεθρος.

Quand un Bouc altéré boira l'eau du Nédès,
C'est à vous d'y veiller, c'en est fait de Messène,
Jupiter l'abandonne & sa perte est certaine.

Le Nédès, après s'être formé d'une source qui sort du mont Lycée, prend son cours par l'Arcadie; puis se repliant pour ainsi dire sur lui-même, il vient arroser la Messénie, & la sépare de l'Elide. Les Messéniens eurent grand soin d'empêcher les Boucs de boire de l'eau du Nédès. Le Devin Théoclus se promenant un jour sur le bord de la Rivière, remarqua un Figuier sauvage, qui au-lieu de croître en hauteur, s'étoit comme plié & renversé du côté du Fleuve, ensorte que l'extrémité de ses branches touchoit à l'eau. Les Messéniens nommoient cet arbre τράγος, & comme c'étoit le terme dont l'Oracle s'étoit servi (& qu'on avoit entendu d'un Bouc que ce mot signifie aussi), Théoclus commença à soupçonner que la prédiction étoit accomplie, & que la ruïne des Messéniens étoit inévitable. Il mena Aristoméne au pied du Figuier, & lui fit part de sa conjecture. Ce Général n'eut pas de peine à le croire, & dès ce moment-là il s'attendit à une ruïne prochaine (21).

(20) Pausan. *ibid.* ch. 19. Rowe p. 88. 89.

[L] *Se prépara à subir le sort qui lui paroissoit inévitable.*] Les Messéniens gardoient de tout tems un Monument, qui étoit comme un gage sacré de la durée de l'Empire, & de la conservation duquel dépendoit leur salut ou leur ruïne; ensorte que s'ils le laissoient perdre, ils devoient périr sans ressource; & qu'au contraire s'ils le conservoient, ils devoient se relever un jour & refleurir plus que jamais. Aristoméne, dès que la nuit fut venue, prit ce précieux gage, & s'en alla à Ithome, autrefois la Capitale de la Messénie, mais qui avoit été ruïnée du tems de la prémiére guerre avec les Lacédémoniens, & là il l'enterra dans

(21) Pausan. *ibid.* ch. 20. Rowe p. 89. 90.

étroitement dans leur retraite du Mont Ira, & paroissoient n'avoir pas beaucoup à craindre des Lacédémoniens, lorsque la Place fut surprise par l'Ennemi, à l'occasion de l'intrigue que la femme d'un Messenien avoit avec l'Esclave d'un Lacédémonien [*M*]. Aristomène avec sa Troupe se fit un passage au travers des Ennemis les armes à la main, & se retira chez les Arcadiens. Là il forma le dessein d'attaquer Sparte même, avec cinq-cens hommes choisis; mais son projet échoua par la trahison d'Aristocrate, à qui il en couta la vie [*N*]. Les Pyliens, les Mothoneens, & tous les autres Messeniens qui habitoient le long des côtes, voyant Ira prise, s'embarquérent & passérent à Cyllène, qui est un Port de l'Elide, d'où ils vinrent bientôt joindre leurs compagnons en Arcadie, afin d'aller chercher avec eux de nouvelles Terres. Tous souhaitoient qu'Aristomène voulût être le Chef de la Colonie; mais il leur déclara que tant qu'il vivroit, il feroit la guerre aux Tyrans de sa Patrie; & il leur donna pour Chefs Manticlus fils de Théoclus, & Gorgus son propre fils. Dans le même tems Evergétidas son beau-frère vint le joindre, & aiant appris que l'entreprise d'Aristomène sur Sparte avoit échoué par la perfidie d'Aristocrate, il prit avec lui cinquante Messeniens, s'en retourna à Ira, & donnant brusquement sur les Lacédémoniens qui ne songeoient qu'à piller la Ville, il en fit un grand carnage. Le reste des Messéniens se rendit auprés de leurs compatriotes à Cyllène (*b*). Pendant

(*b*) Pausan. *ibid* ch. 23. & Rowe p. 95.

dans l'endroit le plus desert & le plus écarté; puis s'adressant à Jupiter Ithomate & à tous les Dieux tutélaires de l'Empire, il les pria de veiller à la conservation de ce sacré dépôt, l'unique espérance des Messéniens (22).

(22) Pausan. *ibid.* Rowe p. 90, 91.

[*M*] *La Place fut surprise par l'Ennemi, à l'occasion de l'intrigue que la femme d'un Messénien avoit avec l'Esclave d'un Lacédémonien.*] Les Messéniens occupoient non seulement la Ville d'Ira, mais tous les environs, depuis la hauteur où étoit la Citadelle, jusqu'au Fleuve Nédès; quelques-uns même habitoient hors des portes de la Ville. Un Esclave d'Empéramus, Spartiate de distinction, qui avoit coutume d'abbreuver les bestiaux de son Maitre à la Rivière, rancontra la femme d'un Messénien, qui demeuroit hors des portes, & en devint amoureux. Il lia commerce avec elle, & il prenoit pour la voir, justement le tems que son mari étoit en faction; car les Messéniens montoient la garde tour à tour à la Citadelle, où il y avoit lieu de craindre quelque surprise de l'ennemi, parce qu'il n'y avoit que quelques fortifications faites à la hâte, sans tours ni guérites où l'on pût se mettre à couvert des injures du tems. Une nuit il plut beaucoup, & l'absence du Général rendit ceux qui étoient de garde négligens à faire leur devoir. Aristomène avoit fait marché avec un Marchand de Céphallie, son hôte & son ami, pour fournir du blé & d'autres provisions aux Messéniens; mais en les amenant à Ira, il avoit été enlevé par les Lacédémoniens. Aristomène aiant appris son desastre, attaqua le Parti qui l'avoit pris, le délivra, reprit tout ce qui lui appartenoit, & l'amena en sureté à Ira. Mais il avoit été blessé lui-même dans le combat: sa blessure l'obligea de se retirer chez lui, sans faire la ronde par-tout, comme il avoit de coutume. Les Sentinelles crurent donc pouvoir s'en retourner chez eux sans aucun risque: de ce nombre étoit le mari de la femme qui étoit en commerce avec le Pâtre; & le Galant étoit, selon sa coutume, cette nuit-là avec elle. La femme, surprise, trouve pourtant moyen de cacher son amant, va au-devant de son mari avec de grandes démonstrations de joie, & lui demande par quelle bonne fortune il revenoit si tôt. Lui, qui ne se défioit de rien, raconte à sa femme tout ce qui en étoit. Le Pâtre, qui entendoit tout cela, apprenant que la Citadelle n'étoit pas gardée, se dérobe aussi-tôt & va trouver les Lacédémoniens. Ni l'un ni l'autre Roi n'étoit au Camp; c'étoit Empéramus, qui en leur absence commandoit les Troupes du siège. Il l'informe de ce qui se passe & de la négligence des assiégés, & lui fait sentir qu'il y auroit de l'imprudence à perdre une occasion qui ne se présenteroit jamais. L'obscurité de la nuit, la pluye & l'orage qui duroient toujours, favorisérent à un tel point les Lacédémoniens, qu'en grimpant & en montant avec des échelles, ils entrérent dans la Citadelle, sans rencontrer aucune opposition de la part des Messéniens. Gorgus, fils d'Aristomène, fut le prémier qui s'apperçut que l'ennemi étoit dans la Ville. Aristomène, tout blessé qu'il étoit, accourut pour encourager les Messéniens; mais ils étoient si troublés, qu'il ne fut jamais possible d'en former un Corps tant soit peu considérable. Il courut partout toute la nuit, avec une petite Troupe qu'il avoit rassemblée, réveillant ceux qui tranquilles dans leurs maisons, ignoroient leur malheur: mais il ne put rien entreprendre, parce qu'on ne pouvoit ni entendre ses ordres, ni y obéir. Dès qu'ils allumoient quelque brandon, le vent & la pluye l'éteignoient. Les Lacédémoniens d'un autre côté, qui ne connoissoient point les lieux, n'osérent rien tenter, se contentant de se maintenir dans le poste qu'ils occupoient. Quand le jour parut, Aristomène exhorta les Messéniens à faire un dernier effort pour leur Patrie, & à tâcher par leur valeur de chasser encore l'ennemi de la Ville. Touchés de ses paroles, & animés de plus par le desespoir, ils se préparent à attaquer les Spartiates. Les femmes montérent sur les toits pour lancer des tuiles & des pierres sur l'ennemi; mais l'orage les obligea de descendre. Elles prirent alors les armes, & encouragérent les hommes par leur exemple aussi-bien que par leurs paroles; mais la violence de la pluye, le bruit épouvantable du tonnerre, & les éclairs dont les Messéniens étoient continuellement éblouïs, furent un obstacle qu'ils ne purent vaincre. Les Lacédémoniens au contraire tirérent un bon augure de ce qu'il éclairoit à leur droite; outre qu'ils étoient supérieurs en nombre. Ils crurent cependant qu'il valoit mieux épuiser l'ennemi de fatigue, que de l'attaquer: ils se reposoient tour à tour, & se succédant ainsi les uns aux autres, ils étoient toujours frais, tandis que les Messéniens n'avoient aucun relache, & étoient demi-morts de froid, de faim & de soif; & leurs femmes épuisées de fatigue, & nullement accoutumées au dur métier de la guerre, étoient aux abois. Ils avoient tenu déja trois jours & trois nuits, lorsque Théoclus tira Aristomène à part & lui dit: *A quoi bon prendre inutilement tant de peine? Il faut qu'Ira succombe, le Destin l'a ainsi ordonné. Pour moi, je suis resolu de périr, ma vie étant desormais inutile à ma Patrie. Conservez-vous pour elle; veillez sur les ruines de la Messénie; & tant que vous vivrez, troublez les Lacédémoniens dans leur conquête.* Aiant dit ces paroles il se jette au milieu des ennemis, & aprés en avoir tué plusieurs, il tombe lui-même percé de coups. Aristomène aiant mis les femmes & les enfans au centre de ses bataillons, & donné la conduite de l'arrière garde à Gorgus son fils, se mit à leur tête pour s'ouvrir un passage. Les Lacédémoniens ne jugeant pas à propos d'irriter davantage des desespérés, dont le desespoir étoit à craindre, s'ouvrirent d'eux-mêmes & les laissérent passer (23).

(23) Pausan. *ibid* ch. 21. Rowe p. 91-95.

[*N*] *Son projet échoua par la trahison d'Aristocrate, à qui il en couta la vie.*] Ce Roi avoit déja trahi une fois les Messéniens. Car les Arcadiens ne furent pas plutôt informés de la prise d'Ira, qu'ils lui déclarérent qu'ils vouloient marcher au secours des Messéniens, résolus de les sauver, ou de périr avec eux. Mais Aristocrate, gagné par les Lacédémoniens, refusa aux Arcadiens de les mener, disant, qu'il n'y avoit plus au monde de Messéniens qui eussent besoin de leur secours. Aiant bientôt appris le contraire, ils envoyérent d'abord les principaux d'entre eux, & vinrent ensuite en Corps au devant des réchappés jusqu'au Mont Lycée, & les reçurent avec une grande hospitalité (24), jusqu'à vouloir les retenir dans leurs Villes & partager leurs Terres avec eux (25); & ils firent même épouser leurs filles aux jeunes Messéniens qui n'étoient pas mariés. Aristomène, qui ne pouvoit voir tranquillement les ruines de sa Patrie, fit choix parmi les Messéniens de cinq-cens hommes, tous gens determinés, & qui comptoient leur vie pour rien. Ensuite, en présence des Arcadiens, & d'Aristocrate, qu'il ne soupçonnoit que de lâcheté & non de perfidie, il s'ouvrit du dessein qu'il avoit, qui étoit de marcher droit à Sparte, pendant que les Lacédémoniens étoient occupés à piller Ira. Trois cens Arcadiens s'offrirent encore d'eux-mêmes, & voulurent partager la gloire de l'entreprise. Mais les uns & les autres furent obligés d'en différer l'exécution jusqu'au lendemain, parce qu'en sacrifiant, ils n'avoient pas trouvé les présages favorables. Par ce moyen, Aristocrate eut le tems d'en informer les Lacédémoniens: mais l'Esclave, qu'il avoit envoyé à Anaxandre, fut surpris à son retour par quelques Arcadiens, à qui le Roi étoit suspect. Ils l'amenérent dans l'Assemblée du Peuple, & là on lut publiquement la Lettre qu'il rapportoit. Anaxandre parloit du service que le Roi d'Arcadie avoit déja rendu à Sparte, l'assurant qu'elle reconnoitroit aussi celui qu'il venoit de lui rendre. La trahison fut ainsi mise clairement au jour, & la peine suivit la découverte du crime. Les Arcadiens prirent des pierres, & en assommérent Aristocrate, exhortant les Messéniens à en faire autant; mais ceux-ci observoient la contenance d'Aristomène, qui les yeux fixes & baissés contre terre versoit des larmes. Aprés qu'Aristocrate eut été lapidé, les Arcadiens laissérent son corps sans sépulture, & le firent jetter hors de leur Pays: ensuite ils élevérent une Colomne dans le Temple de Jupiter Lycien, avec cette Inscription (26):

(24) Pausan. *ibid.* Rowe p. 91.

(25) Polyb. *Hist.* L. IV. c. 33. de l'Edition Latine de 1610 Typ. Wechel. in-8.

Πάντως ὁ χρόνος εὗρε δίκην ἀδίκῳ βασιλῆι,
Εὗρε δὲ Μεσσήνης σὺν Διὶ τὸν προδότην
Ῥηϊδίως. χαλεπὸν δὲ λαθεῖν Θεὸν ἄνδρ' ἐπίορκον,
Χαῖρε Ζεῦ βασιλεῦ, καὶ σάω Ἀρκαδίαν.

Ici reçut le prix de ses honteux forfaits
Un perfide Tyran, l'horreur de ses Sujets.
Nos Alliez, trompés par son lâche artifice,
Ont été les témoins de son juste supplice.
Veuillent toujours les Dieux punir les scélérats,
Et de la trahison préserver nos Etats!

(26) Pausan. *ibid.* Polyb. *ubi supra.* [Ce dernier attribue ce Monument aux Messéniens; & d'un autre côté, Pausanias dit que c'étoit dans le Temple d'*Apollon Lycien*. R. D. T.]

Plutarque dans son Traité, *Pourquoi la Justice Divine différe*

dant qu'ils étoient incertains quelle route ils prendroient, Anaxilas, qui règnoit à Rhégium, & dont les ancetres avoient été Messéniens, les invita à venir l'assister dans la guerre qu'il avoit avec les Zancléens Peuples de Sicile, leur promettant le Pays dont ils feroient la conquête. Ils acceptérent ses propositions, & leur entreprise réussit heureusement [O]. Aprés le départ de ses compatriotes, Aristomène maria sa sœur & deux de ses filles aux prémiers du Pays où il s'étoit retiré; & Damagète, Roi d'Ialyse Ville de l'Ile de Rhodes [P], épousa une troisième fille qu'il avoit. Aristomène la conduisit lui-meme à Rhodes; & de là il passa à Sardes Capitale de Lydie. Son dessein étoit d'aller ensuite à Ecbatane, à la Cour de Phraorte Roi des Mèdes; mais la mort l'en empécha [Q]. C'étoit, à bien des égards, un Grand-Homme [R]; & il étoit si nécessaire aux Messéniens, que les Lacédémoniens ne crurent leur conquête en sureté qu'à sa mort. Dans la suite, Epaminondas rappella tous les Messéniens, & leur bâtit une nouvelle Ville, qu'il appella Messène. On rapporta, par ordre de l'Oracle de Delphes, les os d'Aristomène dans sa Patrie, & on les enterra dans la nouvelle Ville. Les Messéniens établirent un Sacrifice sur son Tombeau: ils attachoient à une Colomne qui étoit auprès, le Taureau qui devoit servir de victime; quand cet animal tâchoit de s'échapper, & déplaçoit la Colomne par le mouvement qu'il se donnoit, c'étoit un bon augure; mais quand il laissoit la Colomne sans la remuer, ils se croyoient menacés de quelque malheur (i).

(i) Pausan. ibid. ch. 32. Rowe p. 103. 104.

sère la punition des crimes (27), rapporte cette Histoire d'une autre manière. Il dit qu'Aristocrate aiant trahi les Messéniens dans la guerre de Chypre, quoique la chose ne fût découverte que plus de vingt ans aprés, & qu'il fût Roi d'Arcadie, il ne laissa pas d'être puni de mort. „ Telle fut la fin d'Aristocrate, *dit Mr. Rowe* (28); & tels étoient les principes d'un Peuple généreux, qui ignoroit „ ceux de l'esclavage, & ne connoissoit d'autorité que „ celle qui est réglée par les Loix, & qui leur est subordonnée. Mais si ce que Polybe rapporte est vrai, qu'ils „ exterminérent toute la famille d'Aristocrate, ils portésent peut-être la sévérité trop loin."

(27) Oeuvr. Moral. T. I. p. 977. Paris 1812. in-8.

(28) Pag. 97. 98.

[O] *Ils acceptérent ses propositions, & leur entreprise réussit heureusement.*] Ils firent voile à Rhégium, prirent Anaxilas & ses Troupes à bord de leurs Vaisseaux, & allérent faire descente en Sicile. Les Zancléens furent battus sur terre par Anaxilas & sur Mer par les Messéniens, & ensuite assiégés dans leur Ville des deux côtés; & voyant une partie de leurs murs abattue, ils n'eurent d'autre ressource que de se réfugier dans leurs Temples au pied des Autels. Anaxilas vouloit qu'on en passât une partie au fil de l'épée, & que l'on vendit les autres à l'encan avec leurs femmes & leurs enfans; mais les Généreux Messéniens s'opposérent à cette barbarie: ils promirent un entier pardon, traitérent avec les vaincus, & permirent à tous ceux qui voulurent vivre sous leur domination, de demeurer dans la Ville, qu'ils nommérent Messène (29).

(29) Pausan. ibid. ch. 23. Rowe p. 100.

[P] *Damagète, Roi d'Ialyse Ville de l'Ile de Rhodes, épousa une troisième fille qu'il avoit.*] Ce Prince s'étoit rendu à Delphes, pour consulter l'Oracle sur le choix d'une femme. La Pythie lui conseilla d'épouser la fille du plus vaillant des Grecs. Aristomène se trouvoit dans ce tems-là à Delphes pour ses affaires particulières; & le Prince Rhodien, instruit de son mérite, jugea qu'il n'avoit pas besoin de chercher ailleurs. Il lui demanda sa fille, & l'épousa (30).

(30) Pausan. ibid. ch. 24. Rowe p. 100. 101.

[Q] *La mort l'en empécha.*] Mr. Rowe croit qu'il y a de l'apparence qu'il mourut de maladie. Mais Pline assure (31), qu'aprés avoir échappé miraculeusement à diverses reprises aux Lacédémoniens, il tomba enfin entre leurs mains, & qu'ils le firent mourir; qu'on l'ouvrit aprés sa mort, & qu'on trouva qu'il avoit le cœur tout velu. *Tertio capto Lacedæmonii pectus dissecuere causa videndi* (ou comme d'autres lisent *dissecuere viventi*, l'ouvrirent tout en vie) *hirsutumque cor repertum est.* Valère Maxime dit (32), que les Athéniens eurent la curiosité de l'ouvrir, à cause de ses ruses par lesquelles il leur avoit échappé plusieurs fois; & qu'ils trouvérent que son cœur étoit couvert de poil. *Oculis ejus admirabilius Aristomenis Messenii cor: quod Athenienses ob eximiam calliditatem exutum, pilis refertum invenerunt; cum eum aliquoties captum, & astutia elapsum recepissent.* Il est clair que Valère Maxime s'est trompé, & a mis les Athéniens pour les Lacédémoniens; car on ne trouve point qu'Aristomène ait jamais été en guerre avec les prémiers, ni pris par eux. Etienne de Byzance, dans son Livre *de Urbibus* (33), rapporte aussi qu'Aristomène aiant été fait prisonnier par les Lacédémoniens durant la guerre de Messénie, ils lui tirérent le cœur, pour voir s'il y avoit quelque chose de particulier, & le trouvérent velu. Quoiqu'il soit impossible de dire qui a le prémier rapporté ce fait, nous avons toutes sortes de raisons de le regarder comme un conte fait à plaisir, ainsi que le remarque Mr. Rowe (34). Les Auteurs qui ont fait avec le plus d'exactitude l'Histoire des Guerres de Messénie & celle de la Vie d'Aristomène, n'en disent pas un mot: ceux qui en parlent sont d'un moindre poids, ils font des bévues impardonnables dans leur récit, & semblent n'avoir rapporté la chose qu'à cause de sa singularité, sans s'être mis en peine d'en examiner la vérité. Il y a même tout lieu de croire que quelques-uns de ceux qui l'ont rapportée, ont bien senti que c'étoit une fable, puisqu'ils citent pour garans des Auteurs qui n'en ont point parlé. Etienne de Byzance, par exemple, cite Hérodote, qui ne nomme pas seulement Aristoméne; & Plutarque, où il n'y a pas un mot de cette Histoire; & Rhianus, que Pausanias a suivi, mais sans dire rien de ce fait. Aristomène étoit la Héros du Poéme de Rhianus, & il n'est guères croyable qu'il ait fait périr son Héros d'une manière si tragique (35).

(31) Hist. Nat. L. 11. c. 37.

(32) Lib. I. c. 8. Exempl. Ext. 15.

(33) Au mot Andania.

(34) P. 102.

[R] *C'étoit à bien des égards un Grand-Homme.*] C'étoit un homme, dit Mr. Rowe (36), d'une valeur extraordinaire; bien fait de corps & d'esprit; capable d'exécuter, aussi-bien que de former les plus difficiles entreprises, & de supporter les plus rudes fatigues. Il étoit hardi jusqu'à la témérité; mais l'inégalité de la guerre où il se trouvoit engagé, rendoit excusables les entreprises les plus téméraires. C'est ce qui l'obligeoit cependant de ménager plus qu'il ne fit une vie aussi importante que la sienne. Cela seul justifie aussi la manière dont il fit la guerre pendant plusieurs années, enlevant des femmes & pillant de tous côtés. Il ne paroit pas avoir eu beaucoup de Religion; & quand on le déchargeroit de l'accusation d'avoir pris la forme de Castor & Pollux, l'action qu'il fit d'attaquer les femmes qui sacrifioient à Cérès, avoit un air d'impiété. Mais ce qui couvre ses défauts, c'est cet amour constant pour la Messénie sa Patrie, son zèle pour sa liberté & ses intérêts, qui ne l'abandonna qu'avec la vie. Enfin, si l'Histoire de sa vie & de ses actions n'a pas été flattée par ceux qui l'ont écrite, on peut dire que si plusieurs des anciens Héros ont été plus heureux que lui à la guerre, il y en a eu peu qui aient plus mérité des succès que lui; & que si d'autres ont tenté la délivrance de leur Pays avec plus de fortune & de bonheur, il n'y en a guéres eu qui aient essuyé autant de traverses, ni eu de plus grands obstacles à combattre.

(35) Rowe p. 102.

(36) Ibid. & p. 104.

ARISTOPHANE, fameux Poëte Comique, étoit Citoyen d'Athènes, du Bourg Cydathénien, de la Tribu de Pandion (a). Son père s'appelloit Philippe (b). Le mérite distingué de ce Poëte excita si fort l'Envie contre lui, qu'on lui disputa sa qualité de Citoyen d'Athènes, & que ses ennemis voulurent le faire passer pour Etranger [A]; mais il triompha de tous leurs efforts. Il ne peut y avoir la moindre incertitude sur le tems où il florissoit, puisqu'il étoit contemporain de Platon, de Socrate, d'Euripide, des Généraux Lamachus & Démosthène, & qu'il composa la plupart de ses Comédies durant la guerre du Péloponnèse. Il exposoit publiquement sur le Théatre les desseins & la conduite des Magistrats & des Généraux, & les censuroit avec autant de sel que de vivacité; & en même tems il défendoit l'Etat contre les ennemis du dehors. Sparte, & les autres Villes jalouses de la grandeur d'Athènes, éprouvérent plus d'une fois, qu'Aristophane valoit lui seul une Armée à cette

(a) Voy. la Preface de Mad. Dacier sur sa Trad. Franç. du Plutus & des Nuées d'Aristophane. Paris 1692. Frischlin, dans la Vie de ce Poëte, dit qu'il étoit *ex Tribu Cydathenensi, Curia Pandionide*.

(b) Frischlin. *Vit. Aristophan.*

[A] *On lui disputa sa qualité de Citoyen d'Athènes, & ses ennemis voulurent le faire passer pour Etranger.*] Il n'employa point son éloquence pour se défendre, mais il se contenta de répéter deux vers de Télémaque dans l'Odyssée d'Homère:

Μήτηρ μέν τ' ἐμέ φησι τοῦ ἔμμεναι, αὐτὰρ ἔγωγε
Οὐκ οἶδ', οὐ γάρ πώ τις ἑὸν γόνον αὐτὸς ἀνέγνω.

Je suis fils de Philippe, à ce que dit ma mère.
Pour moi je n'en sai rien: qui sait quel est son pére?

Ce qui servit de prétexte à ses ennemis, c'est qu'il avoit du bien dans Egine, comme il l'insinue dans la Comédie des *Acharniens*, où il dit aux Athéniens: „ Les Lacédémoniens vous demandent de leur rendre Egine, non qu'ils se soucient beaucoup de ce Port, mais „ pour se venger de moi & m'ôter mon bien." C'est ce qui, selon les apparences, donna occasion de dire qu'il étoit Eginète. Ceux qui ont assuré qu'il étoit Egyptien, Rhodien, Mélien (1), ou Lindien (2), l'ont fait sans aucun fondement. Un homme de son caractère ne pouvoit manquer de se faire des ennemis dans une Républi-

(1) Préface de la Version Franç. du *Plutus* &c par Mad. Dacier.

(2) Frischlin. *in Vit. Aristoph.*

que;

te Ville, & qu'elle étoit invincible, tant qu'elle suivroit les conseils de ce Poëte, qui avoit érigé le Théatre en Ecole de l'Art Militaire & de toutes les autres Vertus qui peuvent rendre une Ville formidable à ses ennemis [*B*]. En un mot, comme le remarque Mr. Rymer dans son *Short View of Tragedy* (*c*), Aristophane est *un homme qui dans sa profession paroit avoir un zèle extraordinaire pour son Pays, & pour la Vertu, & y sacrifie tout, comme un Martyr Chrétien pourroit faire pour sa Foi & sa Religion.* „ Il jette du ridicule sur le Vice, continue ce Critique, par-tout où il le trouve, & n'épargne ni les „ plus célèbres Philosophes, ni les plus grands Poëtes, ni les plus illustres Généraux ou Ministres „ d'Etat." Cette grandeur d'ame de notre Poëte le rendit si illustre, & lui acquit une si grande réputation, que Lilio Giraldi dit que le grand Roi, le Roi de Perse, quand il vint en Grèce, souhaitant de voir tout ce qu'il y avoit de remarquable à Athénes, demanda où étoit le Poëte Comique. Mais Madame Dacier a fait voir que cet Auteur s'est trompé sur cet article [*C*]. Il composa plus de cinquante Comédies, dont il ne nous en reste qu'onze entières, qui sont, *les Acharniens*, *les Chevaliers*, *les Nuées*, *les Guêpes*, *la Paix*, *les Oiseaux*, *les Fêtes de Cérès*, *Lysistrate*, *les Grenouilles*, *les Harangueuses* ou *l'Assemblée des Femmes*, *Plutus*. Madame Dacier remarque, qu'il n'y en a que deux, *Plutus* & *les Nuées*, que la bienséance permette de traduire en Langue Vulgaire. Il fut le prémier qui perfectionna l'ancienne Comédie [*D*]. Pendant longtems, sa modestie l'empécha de paroitre lui-même sur le Théa-

(c) Pag. 22. Londres 1693.

que. Il avoit l'esprit vif & plein de feu, & son génie le portoit particulièrement à la raillerie; & comme il avoit infiniment d'esprit & de courage, & qu'il étoit ennemi déclaré de la Servitude & de tous ceux qui s'érigeoient en Tyrans, il trouva assez de matière à exercer ses talens, & à montrer son grand amour pour la Liberté. Les Athéniens se laissoient gouverner dans ce tems-là par des gens, qui n'avoient en vue que de se rendre maitres de l'Etat. Aristophane, qui étoit trop habile pour ne pas pénétrer leurs desseins, fut le seul qui osa risquer de leur faire tête. Il parut en personne sur le Théatre, & découvrit à ses concitoyens les pernicieuses pratiques de leurs Généraux & de leurs principaux Magistrats. Il leur enseigna les moyens de prévenir de pareils attentats, & les préserva par-là des plus grands malheurs. Cléon fut le prémier qu'il attaqua, & qu'il exposa sur le Théatre dans sa Comédie des *Chevaliers*. Aucun des Comédiens n'aiant osé faire le personnage d'un homme si redouté, Aristophane le fit lui-même, & s'en acquitta avec tant de succès, que les Athéniens condamnérent Cléon à une amende de cinq talens, qu'ils donnérent au Poëte (3). Il attaqua ensuite Lamachus, & n'épargna pas même Périclès & Alcibiade (4).

(3) Dacier & Frischlin ubi supra.

(4) Dacier ibid.

[*B*] *Ce Poëte avoit érigé le Théatre en Ecole de l'Art Militaire, & de toutes les autres Vertus qui peuvent rendre une Ville formidable à ses ennemis.*] Il assembloit les spectateurs, non dans la vue de les flatter par de lâches & trompeuses louanges, ou de les divertir par de basses & grossières plaisanteries: mais pour leur donner les plus solides instructions, qu'il égayoit par mille agréables fictions, que personne que lui n'étoit capable d'inventer. Il ne se contentoit pas de les faire souvenir de leur devoir, mais il leur reprochoit leurs fautes, & leur disoit qu'ils raisonnoient comme des enfans, & que quand il arrivoit que leurs résolutions avoient quelque succès, c'étoit un pur effet de la bonté des Dieux, qui prenoient plaisir à faire des miracles; mais qu'à la fin ces mêmes Dieux se lasseroient de protéger des fous. Cette liberté, qui paroitroit aujourd'hui choquante, fut si bien reçue par les Athéniens, qu'ils jettérent des fleurs à pleines mains sur la tête du Poëte, & le conduisirent en triomphe par toute la Ville avec de grandes acclamations, & lui donnérent de grandes louanges. Pour le récompenser encore du zèle qu'il témoignoit pour le bien public, ils ordonnérent par un Decret solennel, qu'il seroit honoré d'une Couronne de l'Olivier sacré de la Citadelle; ce qui étoit le plus grand honneur qu'on pût faire à un Citoyen (5). En un mot, il suivoit les affaires des Athéniens avec tant de soin, que ses Comédies sont une Histoire fidèle de ce Peuple. Ce fut la raison qui engagea Platon, quand Denys Roi de Syracuse voulut s'instruire de l'état & de la Langue d'Athénes, à lui envoyer les Comédies d'Aristophane, en lui disant, que c'étoit le tableau le plus fidèle de cette République. *Itaque Platonem memorant Dionysio Regi Syracusano, statum Reipublicæ Atheniensis & linguam ex optimis autoribus perdiscere cupienti, hunc auctorem misisse, hortatumque esse, ut fabulas hujus poëtæ diligenter tractaret, si quidem Reipublicæ Atheniensis statum perfecte vellet cognoscere* (6). Mr. Rymer, dans le passage cité dans le corps de l'Article, observe, que du tems d'Aristophane, on regardoit généralement comme le meilleur Poëte, celui qui contribuoit le plus à rendre les hommes vertueux & utiles au Public. Dans sa Comédie des *Grenouilles* (7), il introduit Eschyle disputant avec Euripide sur le rang, & s'adressant à lui en ces termes: „ Considérez quelle sorte d'hommes „ je vous ai laissés, braves, endurcis aux fatigues de la „ guerre, ne soupirant qu'après les dangers, attachés à „ tous leurs devoirs; & non pas scélérats & rusés, com- „ me aujourd'hui." C'est ainsi, continue Mr. Rymer, que quand on représenta ses *sept Chefs devant Thèbes* & ses *Perses*, nul spectateur n'en sortoit qu'avec la fureur de la guerre dans le sein. C'est ainsi que son *Patrocle*, son *Timoléon* ne furent représentés, que pour porter ses concitoyens à la vertu, & leur inspirer une noble émulation. Ici Aristophane donne un autre régle (que Platon a prise de lui): que s'il y a des choses qui soient mauvaises, le Poëte doit les cacher, & ne doit jamais les porter sur le Théatre; parce que comme les Ecoles servent à l'instruction des enfans, le Théatre doit servir à instruire les personnes d'un âge mûr. Un Poëte doit donc être sûr que sa doctrine est bonne & utile." . . . . . „ L'Ambassadeur de Perse qui „ se trouvoit-là . . . . . voyant toute la Ville à sa dispo- „ sition; l'Autorité du Gouvernement reprise, donnée, „ bouleversée; les prémiers disgraciés, bannis, au signal „ qu'il donnoit, & tout à son commandement; cet Am- „ bassadeur, qui ne connoissoit pas le caractère des A- „ théniens, fut frappé de voir cet homme en agir si har- „ diment avec son Souverain, le Peuple, en qui rési- „ doit la Puissance Législative; les représentant (8) com- „ me des imbécilles qui se laissoient tromper, qui ven- „ doient leurs suffrages; & tout le Sénat même se laissant „ gagner (9) par l'espoir d'avoir des poissons recherchés, „ & pour une obole de Coriandre:

(5) Id. ibid.

(6) Frischlin. ubi sup.

(7) Act. IV. scen. 2.

(8) Voy. les Chevaliers d'Aristoph. dans le Théatre des Grecs du P. Brumoy T. V.

(9) Περὶ ἀφύων.

. . . . ὡς βωλὸς ὅλω
Ὀβολοῦ κοριάννοις ἀναλαβὼν ἐλήλυθα.

„ Il leur dit, comme étant l'usage ordinaire parmi eux, „ *que le Gouvernement n'étoit point pour les gens d'esprit & „ de merite, que les plus ignorans, les plus impudens, „ & les plus grands fripons avoient le plus de part aux „ prémiers Emplois, & qu'il falloit que les plus capables „ se contentassent d'être leurs Ministres.* Il leur décla- „ re, que *rien ne sera capable de le refroidir; qu'il a pour „ lui, la Verité & la Vertu; qu'il a un cœur d'Hercule, „ & qu'il dira la vérité & parlera librement, quand Cerbè- „ re & tous les Monstres de l'Enfer se dechaineroient contre „ lui.* Son art est admirable, *conclud Mr. Rymer.* Il vou- „ loit leur rendre la vérité sensible & palpable, & la leur „ dévoiler par toutes sortes de moyens: mais ses étran- „ ges fictions, ses obscénités, ses basses bouffonneries, „ ses contradictions de termes opposés les uns aux autres, „ n'ont jamais été ni imités, ni attrappés par personne. „ Parmi les Modernes, notre *Rehearsal* a quelque ressem- „ blance avec *les Grenouilles*. Le caractère du *Virtuoso*, „ & le *Chymiste* de Ben Johnson, ont quelque rapport a- „ vec *les Nuées*; mais peut être ne trouve-t-on nulle part „ autant de son tour d'esprit, que dans le *Rabelais* des „ François."

[*C*] *Cet Auteur s'est trompé sur cet article.*] Il s'agit de savoir, qui est ce Roi de Perse qui vint en Grèce. Ce ne peut guères être ni *Darius* fils d'*Hystaspe*, ni *Xerxès*, puisqu'Aristophane n'étoit peut-être pas né du tems que Xerxès fit la guerre aux Athéniens; & ni *Darius Nothus*, ni *Artaxerxe* ne vinrent jamais en Grèce. Giraldi est inexcusable, comme le remarque Madame Dacier, d'avoir donné l'air de fable à un fait qui fait tant d'honneur à la mémoire d'Aristophane. Il n'eût pas fait une pareille bévue, s'il s'étoit donné la peine de tirer les particularités de la vie de ce Grand-Homme de ses propres Ouvrages, & d'appuyer par-là ce qu'il rapportoit. Mais peu d'Auteurs se piquent de cette exactitude, qui est la plus belle qualité d'un Historien. La vérité du fait est, que le Roi de Perse s'informa d'Aristophane à des Ambassadeurs venus de Grèce. Voici comment le Poëte rapporte lui-même la chose, dans le Chœur du second Acte des *Acharniens*.

Οὕτω δ' αὐτοῦ περὶ τῆς τόλμης ἤδη πόρρω κλέος ἥκει,
Ὅτε καὶ βασιλεὺς Λακεδαιμονίων πρεσβείαν βασανίζων,
Ἠρώτησε πρῶτα μὲν αὐτοὺς πότεροι ταῖς ναυσὶ κρατοῦσι,
Εἶτα δὲ τοῦτον τὸν ποιητὴν ποτέρους εἴποι κακὰ πολλά,
Τούτους γὰρ ἔφη τοὺς ἀνθρώπους πολὺ βελτίους γεγενῆσθαι,
Καὶ τῷ πολέμῳ πολὺ νικήσειν, τοῦτον σύμβουλον ἔχοντας.

Que sa gloire a été si loin, que le Roi de Perse interrogeant un jour les Ambassadeurs de Lacédémone, après leur avoir demandé, quels Peuples de la Grèce avoient le plus de forces sur mer, les questionna ensuite sur Aristophane, & sur les sujets ordinaires de ses traits satyriques; ajoutant, que ses conseils tendoient au bien, & que si les Athéniens les suivoient, ils seroient les Maitres de la Grèce. Frischlin, dans la Vie de notre Poëte, n'a pas rapporté ce trait d'Histoire assez clairement, quoiqu'il renvoie au passage d'Aristophane qu'on vient de lire. Il dit seulement, que le Roi de Perse s'informa, chez quel Peuple de la Grèce ce Poëte vivoit. *Certè adhuc vivus Aristophanes tam illustre nomen suis Comœdiis est adeptus, ut fama illius etiam ad Persas pervenerit, & Rex ipse Persarum, facta Poëtæ hujus mentione, de eo percontatus sit, quibusnam cum hominibus iste Comicus viveret; sicut ipse testatur in* Acharnensibus.

[*D*] *Il fut le prémier qui perfectionna l'ancienne Comédie.*]

 Frisch-

Théatre. *Les Nuées*, qu'il composa pour rendre Socrate ridicule [*E*] aux yeux des Athéniens, est la plus

Frischlin nous apprend qu'il lui donna une forme plus réguliére qu'elle n'avoit auparavant, étant grossiére & sans régle. Cratinus & Eupolis reprenoient les vices personnels avec une trop grande liberté, & Aristophane lui-même dans ses prémiéres Piéces écrivit avec trop d'acrimonie, qu'il adoucit dans ses derniéres compositions. *Primus autem hic veterem Comœdiam rudem adhuc & dispersam collegit, eamque in meliorem atque utiliorem formam traduxit. Nam Cratinus & Eupolis multo acerbius & turpius alios insectati fuerant, quam decebat. Sed & ipse Aristophanes initio eandem verborum amaritiem in suis usurpabat fabulis, quam tamen in postremis Comœdiis, justa moderatione adhibita, plurimum mitigavit* (10). Horace parle de cette licence de l'Ancienne Comédie, dans la quatriéme Satyre de son prémier Livre:

(10) Id. ib.

Eupolis atque Cratinus Aristophanesque Poëtæ,
Atque alii, quorum Comœdia prisca virorum est,
Si quis erat dignus describi, quod malus, aut fur,
Quod mœchus foret, aut sicarius, aut alioqui
Famosus, multa cum libertate notabant.

„ Cratine, Aristophane, Eupolis, grands Auteurs,
„ Du Théatre Comique illustres fondateurs,
„ S'ils trouvoient sous leur main, un voleur, un faus-
„ saire,
„ Un perfide assassin, un fourbe, un adultére,
„ Leur plume dans le fiel trempée en liberté
„ En traçoit aussitôt un portrait peu flatté (11).

(11) *Essai d'une nouvelle Trad. d'Horace*, p. 125. Amsterd. 1727.

Le même Poëte nous dit dans son *Art Poëtique*, qu'aprés que la Tragédie eut été perfectionnée, on en vit naitre avec de grands applaudissemens l'*Ancienne Comédie*:

Successit vetus his Comœdia, non sine multa
Laude.

„ Des succès fortunés du Spectacle Tragique,
„ Dans Athénes nâquit la Comedie antique (12).

(12) Boileau *Art. Poët.* Chant III. vers. 335.

Susarion, ou comme d'autres le nomment, *Sannyrion*, fut l'inventeur de l'*Ancienne Comédie*, dont le but n'étoit que de faire rire, & qui n'avoit ni ordre, ni décence. Le Chœur, tantôt ambulant, tantôt dansant, chantoit des vers autour de l'Autel, *simplex Carmen*, comme dit Donat (13). Cratinus la régla; il introduisit trois Acteurs, & mêla l'instruction au divertissement. Il étoit permis pendant la Démocratie, de nommer sur le Théatre ceux à qui on en vouloit; & les Acteurs se couvroient d'un masque, qui ressembloit à ceux qu'ils représentoient. Mais quand le Gouvernement fut restraint à un nombre déterminé de Citoyens, & devenu *Oligarchique*, cette licence fut réprimée, & Eupolis fut noyé par ceux qu'il avoit joués dans une de ses Comédies. On publia même une Loi (14), pour défendre de nommer personne. Horace en parle dans l'endroit cité ci-dessus:

(13) Voyez Rous *Archæol. Attica* L. II. c. 81.

(14) *Hermogen. Partit.* p. 76.

——— *Sed in vitium libertas excidit & vim*
Dignam lege regi. Lex est accepta, Chorusque
Turpiter obticuit, sublato jure nocendi.

„ Enfin de la licence on arrêta le cours:
„ Le Magistrat, des Loix emprunta le secours,
„ Et rendant par Edit les Poëtes plus sages,
„ Défendit de marquer les noms & les visages (15).

(15) Boileau *ubi supra* vers. 341.

Ce fut ce qui fit tenter à Aristophane *la Comédie Mitoyenne*, dont il donna un Essai dans son *Cocalus*, qui est perdu, & où il n'introduisoit point de Personnages réels, comme dans *les Chevaliers*, *les Nuées*, & *les Grenouilles*; mais des Personnages imaginaires. Madame Dacier, dans la Préface de sa Traduction de Plaute, remarque, qu'Aristophane fut un des prémiers Auteurs de *l'Ancienne Comédie*, & que nous voyons dans ses derniéres Piéces quelques exemples de la *Comédie Mitoyenne*. Elle nous apprend aussi dans sa Préface sur Aristophane, que les Savans croyent généralement que son *Plutus* est de la derniére espéce; ce qui ne lui paroit pas tout à fait bien certain. Dans la *Comedie Mitoyenne*, on se servoit de faux noms, parce qu'il étoit défendu d'exposer les gens par leur vrai nom: or dans son *Plutus*, Aristophane nomme par leurs noms tous ceux qu'il attaque. Il est vrai que le sujet même est feint: & c'est peut-être, remarque la savante Dame, ce qui détruit la distinction qu'on fait entre la Comédie Mitoyenne, & la Nouvelle; car il y a de l'apparence que les Poëtes avoient la liberté d'inventer leur sujet dans la Mitoyenne, comme ils l'eurent dans la Nouvelle. Quoi qu'il en soit, il est certain que la Satyre est plus déguisée dans cette Piéce, que dans toutes les autres que nous avons de lui; mais avec plus d'art & de finesse, elle n'en est pas moins vive & mordante. L'Ancienne Comédie florissoit principalement durant la Guerre du Péloponnése, & quelque tems avant. Alors parurent les Ouvrages de Théopompe, Phérécrate, Cratès, Eupolis, Cratinus, Aristophane (16). Mais quand Alexandre de Macédoine se rendit formidable à la Gréce, les Poëtes craignant de l'offenser, changérent les sujets de leurs Comédies, & au lieu d'attaquer l'Etat & le Gouvernement, ils se mirent à tourner en ridicule les particuliers & leurs vices: c'est ce qu'on nomma *la Nouvelle Comédie*. Ménandre, Philémon, Posidippe, Diphile, & Apollodore se distinguérent dans ce nouveau genre parmi les Grecs, & furent imités par Plaute & Térence parmi les Romains. La Nouvelle Comédie étoit aussi différente de l'Ancienne du côté du Style: celui de l'Ancienne étoit plus élevé & moins égal, au-lieu que celui de la Nouvelle étoit plus pur, plus chatié & plus égal. L'Ancienne Comédie consistoit en Actes & en Chœurs; les parties de la Nouvelle étoient l'Argument, le Prologue, & les Actes; & l'on faisoit dans le Prologue, ce que le Chœur faisoit dans l'Ancienne. La Nouvelle Comédie n'alloit jamais au-delà de cinq Actes; l'Ancienne en avoit souvent davantage: de-là vient que Frischlin dit (17), qu'il trouve de la difficulté à partager les Comédies d'Aristophane en Actes, & les Actes en Scénes, à la maniére des Romains. Il marque encore plusieurs autres différences entre l'Ancienne Comédie & la Nouvelle.

(16) Frischlin *de veteri Comœdia & ejus partibus.*

(17) Ibid.

[*E*] *Les Nuées, qu'il composa pour rendre Socrate ridicule aux yeux des Athéniens.*] Les Athéniens furent si charmés de cette Piéce, qu'ils ordonnérent qu'on écrivit le nom d'Aristophane au-dessus de celui de ses Concurrens; & l'on dit qu'elle fit tant d'impression sur les esprits, qu'elle couta la vie à Socrate. Mais pour bien entendre cette Piéce, il faut reprendre l'Histoire d'un peu plus haut. Aprés que ce grand Philosophe eut été déclaré le plus sage de tous les hommes par l'Oracle de Delphes, il se trouva surpris & embarrassé d'une déclaration si peu attendue, & il eut peine à comprendre le sens de l'Oracle. Car d'un côté, il savoit bien, disoit-il lui même, qu'il n'y avoit en lui aucune sagesse, ni petite ni grande; & de l'autre, la Divinité étoit incapable de mentir. Il se mit donc en mouvement, & se donna beaucoup de peine pour pénétrer le sens de l'Oracle. Il alla rendre visite à un homme qui passoit pour un des plus sages de la Ville, & aprés s'être entretenu quelque tems avec lui, & lui avoit proposé des questions selon sa méthode ordinaire, il découvrit que toute la sagesse de cet homme consistoit dans la haute opinion qu'il avoit de son mérite, & dans l'art d'en persuader aussi les autres. Cette découverte obligea Socrate à examiner la chose avec plus de soin, & à tâcher par de nouveaux essais de pénétrer la pensée du Dieu. Il prit donc la peine de s'entretenir avec tous ceux qui passoient pour les plus habiles dans leur Art ou dans leur Profession, depuis les Magistrats jusqu'aux Artisans: mais il les trouva tous aussi ignorans que le prémier qu'il avoit vu. Rentrant ensuite en lui-même, il reconnut qu'il n'étoit plus sage que les autres, qu'en ce qu'il reconnoissoit son ignorance, au-lieu qu'ils croyoient savoir ce qu'ils ne savoient pas. De-là il conclut qu'il avoit trouvé le vrai sens de l'Oracle; que la Sagesse humaine consiste à avouer son ignorance; & que la véritable Sagesse ne se trouve que dans la Divinité seule. Cette humilité ne put pourtant étouffer le ressentiment des Athéniens, & leur jalousie contre lui. Au contraire, ils donnérent un tour si malin à sa curiosité à cet égard, qu'ils dirent qu'il n'avoit fait tant de recherches, que pour triompher plus surement, & pour faire connoitre l'avantage qu'il avoit sur eux. C'est ce qui le rendit odieux au peuple; & comme la haine que les hommes ont contre la Vertu les porte toujours à des excés, on résolut de le perdre. On pensa d'abord aux moyens d'y réussir. Socrate avoit toujours autour de lui ce qu'il y avoit de plus distingué dans Athénes; les principaux de la Ville venoient l'entendre tous les jours, pour s'instruire de la Morale; & comme il parloit souvent de l'immortalité de l'Ame, & de la Divinité, d'une maniére peu conforme aux opinions du Vulgaire, cela donna occasion de former deux chefs d'accusation contre lui. Le prémier, qu'il corrompoit la Jeunesse, en lui inspirant des principes d'injustice, pour son propre intérêt. Le second, qu'il s'engageoit dans des recherches curieuses sur ce qui se passoit dans le Ciel & dans l'Enfer, & qu'il ne reconnoissoit pas l'existence des Dieux. Le projet ainsi concerté, on trouva quelque difficulté pour l'exécution, à cause du crédit & de la grande réputation de Socrate: on jugea donc à propos de sonder les dispositions du peuple. Mélitus, Anytus & Lycon vont trouver Aristophane, qui s'engagea d'abord à faire une Comédie sur ce sujet (18). Elien dit (19) qu'Anytus & Mélitus gagnérent ce Poëte à force d'argent; & cette opinion a été adoptée par Eunape dans la Vie d'Edésius (20), par Thomas Magister dans ses Argumens sur cette Comédie, & par d'autres Scholiastes, qui prétendent que cette Piéce fut jouée immédiatement avant que Socrate fût accusé & condamné. Mais Paulmier, dans ses *Exercitations* (21), est d'un autre sentiment: il remarque que cette Comédie a été composée lorsque Cléon vivoit encore, qui fut tué, selon Thucydide, la dixiéme année de la Guerre du Péloponnése, sous l'Archonte Aminias, & selon Diodore de Sicile, la deuxiéme année de l'Olympiade LXXXIX. D'un autre côté, Socrate ne fut accusé & condamné que sous l'Archonte Lachès, la prémiére année de l'Olympiade XCV. vingt-trois ans aprés la mort de Cléon; ensorte que cette Comédie fut faite vingt-quatre ou vingt-cinq ans avant que Socrate fût accusé: ce qui prouve que l'Histoire d'Elien n'est qu'une fable. Paulmier croit donc, qu'il y a plus de vraisemblance dans le récit d'un ancien Scholiaste, qui dans sa *Prothéoris* ou Introduction à cette Comédie, dit qu'Aristophane la fit à l'occasion

(18) Dacier *ubi supra.*

(19) *Var. Hist.* L. II. ch. 13.

(20) P. 55.

(21) P. 720.

plus estimée de toutes ses Piéces. Il haïssoit particuliérement Euripide, & il l'attaque dans plusieurs de ses

tion de la haine qui étoit entre les Philosophes & ses Poëtes Comiques. *Τῶν κωμικῶν πρὸς τοὺς φιλοσόφους ἐχόντων τινὰ ἀντιλογίαν.* Ce qui est confirmé par un autre ancien Scholiaste sur ces paroles de la prémiére Scène du prémier Acte : *Οἱ τὸν Οὐρανὸν λέγοντες ἀποπνίγειν ὡς ἐν πνιγεῖ*, où il dit qu'Eupolis déchira aussi impitoyablement Socrate ; & que Cratès & Diphilus, l'un & l'autre Poëtes Comiques, en avoient fait autant, le prémier à l'égard d'Hippon, & le second par rapport à Béda, tous deux Philosophes. De toutes ces considérations Paulmier conclud, que la raison qui engagea Aristophane à attaquer Socrate, ne fut pas qu'il eût été corrompu par Anytus & Mélitus, ni qu'il eût quelque haine personelle contre lui ; mais uniquement l'opposition & la guerre déclarée qu'il y avoit entre les Philosophes & les Poëtes Comiques. *Ergo Aristophanis in Socratem maledicentiæ causa non fuit corruptela & pecuniarum acceptio ab Anyto & Melito, vel denique odium ; sed studium partium, & dissidia Philosophorum cum Poëtis dramaticis : quod notare non erit inutile.* Kuster, dans ses Notes sur *les Nuées*, est du sentiment du Paulmier. Mais le Baron Spanheim, dans ses Notes & ses Corrections sur la même Piéce, observe, que quoique les remarques de Paulmier soient de quelque poids, cependant son zéle contre Elien pour avoir accusé Aristophane de s'être laissé corrompre par Anytus & Mélitus, lui a fait oublier la véritable raison de la haine du Poëte contre Socrate, qui se trouve marquée dans le même passage d'Elien, qui nous apprend que Socrate alloit rarement aux Spectacles, excepté quand Euripide disputoit le Prix par des Tragédies nouvelles ; parce qu'il aimoit ce Poëte autant pour sa sagesse & pour sa vertu, que pour la beauté de ses Piéces : mais il avoit un souverain mépris pour les Comédiens ; & il n'alloit jamais à la Comédie, que lorsqu'Alcibiade fils de Clinias, & Critias fils de Callischrus, l'y contraignoient. Il étoit choqué de la licence effrénée qui y régnoit, & comme il avoit de la vertu, de la probité, de la candeur, en un mot qu'il étoit homme de bien, il ne pouvoit souffrir qu'on déchirât ouvertement la réputation de ses concitoyens, & qu'on violât impunément un des principaux points des Loix, qui portoit, qu'on reprendroit en particulier ceux qui tomberoient dans quelque faute, & qu'on ne négligeroit rien pour les corriger, avant que de les exposer aux yeux du Public. C'est ce qui piqua Aristophane contre Socrate & Euripide, & il fut charmé de trouver cette occasion de se venger d'eux : car, comme le remarque Madame Dacier, le mépris qu'on témoigne pour les Ouvrages des gens d'esprit, est un affront que les Auteurs ne pardonnent jamais ; sur-tout les Poëtes, qui sont naturellement portés à idolatrer leurs Piéces, & qui s'attendent que tout le monde doit leur rendre la même adoration qu'eux. Elien assure que ce mépris de Socrate pour les Poëtes Comiques fut le fondement de leur haine pour lui, & la cause secrette qui porta Aristophane à faire la Comédie des *Nuées*, & non simplement les sollicitations d'Anytus & de Mélitus. *Ὁ δὲ αὐτοῖς σπανίως ἐχρῆτο, ἀλλὰ δεινῶς κατεφρόνει (ἅτε ἀνὴρ σώφρων, καὶ δίκαιος, καὶ ἀγαθὸς, καὶ ἐπὶ τούτοις σοφὸς) ἀνδρῶν κερτομούντων καὶ ὑβριζόντων καὶ ὑγιὲς λεγόντων οὐδὲν, ἅπερ ἐλύπει δεινῶς αὐτούς. Καὶ ταῦτα ἦν τῆς κωμῳδίας ἐν αὐτῷ τὰ σπέρματα· ἀλλ' οὐ μόνα ἃ τὰ παρὰ τοῦ Ἀνύτου καὶ Μελίτου ὡμολόγηται.* Quelques Savans ont cru que notre Poëte étoit ami de Socrate, & qu'il ne fit cette Piéce que pour se divertir, sans aucun dessein de l'offenser. Il y a de l'apparence qu'ils ont fondé cette pensée sur ce que Socrate vint voir cette Comédie, & qu'il se leva afin d'être vu des spectateurs, pour que les Etrangers pussent le connoitre ; & sur ce que Platon a donné à Aristophane une place dans son *Banquet*, ce qu'ils s'imaginent qu'il n'eût pas fait, si ce Poëte avoit fait cette Comédie dans la vue de perdre Socrate. Mais c'est-là une pauvre raison : ce Philosophe vint au Spectacle pour témoigner le mépris qu'il avoit pour cette Satyre ; & le Dialogue de Platon étoit fait longtems avant que Socrate fût accusé (22). Mr. Rymer observe (23), que bien des gens ont été indignés contre Aristophane, comme aiant eu part à la mort de Socrate ; mais il prétend que si l'on considére l'état des affaires quand la Comédie des *Nuées* fut représentée, on se persuadera plutôt que le Poëte avoit dessein de tâter la force d'un Parti, par la contenance du peuple ; & le succès de cette Piéce lui découvrit jusqu'où alloit le crédit d'Alcibiade. „ Alcibiade, *continue-t-il*, étoit un „ homme dangereux pour l'Etat, trop grand pour la République, & pour Aristophane lui-même. Socrate ne „ fut tiré en Justice, que plus de vingt ans après que cette Comédie eut paru. Ils s'étoient d'abord assurés de „ son Protecteur, & l'avoient écarté. Alors le Parti Républicain prit courage, & voulut rendre le Philosophe „ responsable des rares talens dont Alcibiade lui étoit redevable, & dont il faisoit un si mauvais usage. Socrate ne se seroit pas moqué de l'ancienne Religion, sans „ être sûr de quelques moyens d'en introduire une meilleure : mais il n'avoit pas le don des Miracles. Alcibiade & ses compagnons pouvoient apprendre à se moquer de la Religion établie ; mais ils étoient trop libertins pour en adopter une plus pure, & pour s'élever à „ des spéculations plus sublimes. Ce fut-là la source de „ tant de mauvais tours qu'ils firent, comme par exemple, lorsque dans une seule nuit ils mutilérent toutes „ les Statues des Dieux. De quel œil le peuple put-il les „ regarder, après un pareil sacrilège ? Que pouvoient-ils „ attendre, sinon que l'Enfer les engloutiroit tout vifs le „ lendemain ? Aristophane, continue ce Critique, n'étoit „ pas opposé à une réforme raisonnable. Il en entreprit „ une, & y réussit. Les Athéniens n'aiant point de méthode fixe pour calculer le cours de la Lune, il y avoit souvent une grande confusion dans les Fêtes : il „ arrivoit fréquemment qu'ils jeûnoient dans un jour „ de Fête, ou qu'ils s'occupoient à leurs affaires ; & quelquefois le Jeûne & la Fête se rencontroient en même jour. Pour redresser ce desordre, Aristophane, „ dans cette même Piéce contre Socrate, introduit le „ Chœur des Nuées, qui disent, „ *qu'elles saluent les „ Athéniens de la part de la Lune : qu'elle est pourtant „ un peu piquée contre eux, de ce que malgré tous les „ biens dont elle les comble, ne fût-ce que d'épargner leurs „ flambeaux, elle n'éprouve d'eux que de l'ingratitude, parce que toutes les Fêtes sont dans une horrible confusion, & „ qu'on s'en prend à elle ; que les Dieux, par exemple, s'attendent à des Sacrifices, qui ne viennent point au jour marqué ; qu'on voit des Jeûnes au-lieu de Festins, & des Procès au lieu de Vacations ; que dans l'Olympe on fait un „ bruit horrible contre elle, comme si elle étoit la cause du peu „ de soin des Athéniens à bien régler leur Calendrier.* Tout „ le monde, *ajoute Mr. Rymer*, fut convaincu que l'Ordre établi par les Loix avoit besoin d'être réformé. „ On assembla les Prêtres de tous côtés ; ils eurent honte de leur Calendrier : Réforme ! Réforme ! fut le cri „ général. Pas un *murmure* dans toute l'Assemblée. On „ fait venir le Mathématicien Méton, on le met à l'ouvrage, & de-là une nouvelle Epoque pour nos Chronologistes . . . . . Ce petit échantillon de l'effet de la „ Comédie est plus important, que tout ce dont toutes „ nos Tragédies ensemble peuvent se vanter. Mais pour „ ce qui est de la Comédie Moderne, l'Angloise est sans „ contredit la meilleure." [☞ J'ajouterai ici le jugement, que deux illustres Auteurs de notre tems ont porté du dessein d'Aristophane dans la Comédie des *Nuées*. Le prémier est le judicieux Mr. Rollin (24). Il n'y a point d'apparence, *dit-il*, qu'Aristophane, quoiqu'il ne fût pas ami de Socrate, soit entré dans les noirs complots de ses ennemis, & qu'il ait songé à le faire périr. Il est plus croyable qu'un Poëte, qui divertissoit le Public aux dépens des prémiers Magistrats & des Généraux les plus célébres, ait aussi voulu le faire rire aux dépens d'un Philosophe. Toute la noirceur étoit du côté de ses envieux & de ses ennemis, qui espéroient tirer contre lui un grand avantage de la représentation de cette Comédie. En effet, l'artifice étoit profond, & habilement imaginé. En jouant un homme sur le Théatre, on ne le montre que par ses endroits mauvais, ou foibles, ou équivoques. Cette vue conduit au ridicule ; le ridicule accoutume au mépris de la personne, & le mépris à l'injustice ; car on est naturellement plus hardi à insulter, à maltraiter, à offenser un homme, que tout le monde méprise. Le savant P. Brumoy, qui a développé si heureusement tout ce qui regarde l'ancien Théatre, ne juge pas tout-à-fait aussi favorablement que Mr. Rollin, de la conduite d'Aristophane. Il croit (25), qu'on peut accorder Elien avec la vérité, en disant qu'Aristophane ne prétendit pas procurer la mort de Socrate, que peut-être même il ne fut pas suborné par Anytus ; mais qu'il n'en fut pas moins coupable, aussi-bien qu'Eupolis, d'avoir été la cause éloignée de l'injuste procès qu'Athénes fit au plus sage de tous les Païens. Il fut en effet condamné pour les mêmes crimes, qu'Aristophane lui avoit imputés faussement. Après tout, continue le savant Jésuite (26), Elien s'accorde avec les autres sur la haine des Comédiens contre les Philosophes, & en particulier contre Socrate. Il en fait même la principale cause de cette Satyre. Il y ajoute, à la vérité, l'instigation d'Anytus & de Mélitus, en quoi il pourroit bien s'être trompé : mais à cela près, son récit ne semble défectueux, que pour n'avoir pas marqué le long intervalle qui se passa entre la représentation des *Nuées*, & la condamnation de Socrate. Concluons, qu'Aristophane décria Socrate par les mêmes motifs qu'il avoit décrié Cléon, par haine personelle, & apparemment sans concert avec Anytus. Ajoutons, que bien que sa Comédie n'ait pas porté le dernier coup à Socrate, elle a pu indisposer les esprits, puisque les accusations comiques devinrent des accusations très sérieuses, qui perdirent enfin le plus sage des Grecs par le moyen d'Anitus, & de ses partisans. Il y a encore un article répréhensible dans le récit d'Elien : c'est qu'il parle des *Nuées*, comme d'un spectacle extrêmement applaudi ; tandis qu'Aristophane, qui en doit être cru, se plaint deux fois du mauvais accueil & de l'injustice que lui firent les Juges, qui lui préférérent les Piéces de Cratinus & d'Amipsias. Il est vrai qu'Aristophane dit beaucoup de bien de sa Comédie, & qu'à force de la vanter, il vint peut-être à bout de la faire applaudir une seconde fois ; mais ce n'est-là qu'une conjecture, qui ne justifie pas tout-à-fait Elien. Remarquons que cette conjecture du P. Brumoy est cependant le seul moyen de soutenir avec ce savant Jésuite, qu'Aristophane par cette Piéce indisposa les esprits contre Socrate. Si elle n'eût été bien reçue, comment concevoir qu'elle eût pu faire un si grand effet, plus de vingt ans après ? Une Comédie mal reçue ne laisse pas des traces si profondes. Il y a donc bien de l'apparence qu'E-

(22) Dacier ubi supra.

(23) *Short View of Tragedy* p. 164. & suiv.

(24) *Hist. Ancien.* T. IV. p. 125. Edit. de Hollande.

(25) *Théâtre des Grecs* T. V. p. 357.

(26) Ibid. p. 360.

ses Comédies [*F*]. La plupart ont été faites durant la Guerre du Péloponnèse. Il composa celle qui est intitulée *la Paix*, la treizième année de cette Guerre; lorsqu'après la mort de Cléon & de Brasidas, tués en Thrace dans la Journée d'Amphipolis, les Athéniens conclurent avec les Lacédémoniens un Traité de paix pour cinquante ans, quoiqu'il n'en durât que sept, ainsi qu'il paroit par le cinquiéme Livre de Thucydide. *Les Acharniens* fut composée après la mort de Périclés, & la perte de la bataille en Sicile, pour détourner le Peuple de confier le salut de l'Etat à un Général aussi imprudent que Lamachus. Peu de tems après il donna *les Oiseaux*, dont le but est d'engager les Athéniens à fortifier Décelie, qu'il nomme du nom supposé de *Néphélococcygie*. Il fit les *Guêpes*, après une autre perte que les Athéniens avoient faite en Sicile par la mauvaise conduite de Charés. *Le Lysistrate* fut composé dans le tems que toute la Grèce étoit en armes. Dans cette Pièce, les femmes disputent sur les affaires d'Etat, & sur la Paix, & conviennent enfin de ne pas recevoir leurs maris dans leur lit, à moins qu'ils ne consentent à la Paix. Son *Plutus* [*G*], & ses autres Pièces du même genre, sont postérieures à la Loi qui défendoit de nommer personne sur le Théatre (*d*). Athénée nous a donné la Liste de trente-six de ses Pièces, qui sont perdues (*e*). Il inventa une sorte particulière de Vers, qu'on nomma de son nom, & dont Cicéron parle dans son *Brutus*. Suidas lui attribue aussi l'invention des Vers *Tetramètres*, & *Octamètres*. Le mérite de ses Ouvrages ne se fait peut-être pas sentir aussi généralement aux Lecteurs modernes, qu'il le faisoit aux Anciens [*H*]: mais il est gé-

(*d*) Id. ibid.

(*e*) Voy. la Liste de toutes les Pieces perdues d'Aristophane, dans *Fabricii Bibl. Græc.* T. I. p. 710 & seqq. R. n. T.

qu'Elien, sans distinguer les différentes représentations des *Nuées*, s'est contenté de rapporter ce qui faisoit à son sujet, & de faire voir le funeste effet que cette Comédie produisit pour Socrate, aiant été reçue avec un applaudissement extraordinaire. Add. du Trad.]

Voyons à présent le plan de cette Pièce, où l'Auteur a travaillé à dépeindre le mérite le plus solide, & la plus pure vertu, avec les couleurs du vice. Il semble avoir eu dessein, selon Madame Dacier, de persuader aux Athéniens que Socrate corrompoit la Jeunesse, & qu'il reconnoissoit d'autres Dieux que ceux d'Athènes. Il étoit assez difficile de batir là-dessus une bonne Comédie, & Aristophane est peut-être le seul qui ait été capable d'y réussir. Il suppose donc, que Strepsiade, qui avoit passé sa vie à la campagne, mais qui étoit venu demeurer dans la Ville, étant abimé de dettes, entre dans l'Ecole de Socrate pour y apprendre à se débarrasser de ses Créanciers. Mais étant trop vieux lui-même, il met son fils à sa place; & le fils profite si bien des leçons de son Maitre, qu'il débute par battre son père, prouvant ensuite éloquemment, qu'il a très bien fait en cela. Cette action amène le dénouement de la Pièce, qui finit par l'incendie de l'Ecole de Socrate. Il n'y a rien de plus ingénieux que tout le tissu du sujet de cette Pièce; & ce qu'il y a de meilleur, c'est qu'Aristophane a si bien attrappé l'air & les manières de Socrate dans le ridicule qu'il lui donne, qu'on croit véritablement l'entendre parler. Madame Dacier nous dit qu'elle est si charmée de cette Pièce, qu'après l'avoir traduite, & lue deux-cens fois, elle ne s'en lasse point encore; ce qu'elle avoue ne lui être jamais arrivé d'aucun autre Ouvrage. Elle ajoute, que le plaisir que lui donne cette Comédie est si grand, qu'il lui fait oublier l'aversion & l'horreur qu'on ne peut s'empêcher d'avoir pour Aristophane, de ce qu'il a si honteusement abusé de son esprit pour détruire ou effacer la vérité avec les couleurs les plus noires du mensonge, & pour perdre un homme qui étoit la sagesse même & le plus grand ornement de la République des Athéniens. Nous observerons ici, qu'Aristophane fit deux Comédies sous le titre des *Nuées*, aussi-bien que deux *Plutus*. Plusieurs Savans, & en particulier Samuel Petit, prétendent que c'étoient les mêmes Pièces, seulement retouchées, & nommées les *premières* & les *secondes Nuées*, *le prémier* & le *second Plutus*, parce qu'elles furent représentées deux fois. Mais la savante Dame, citée ci-dessus, croit que c'étoient des Pièces absolument distinctes, & qu'elles rouloient sur des sujets entièrement différens. Elle fonde son sentiment sur ce qu'Aristophane lui-même dit dans le Prologue des *Nuées*: *Je ne cherche point à vous tromper en repetant deux ou trois fois la même chose. Je produis toujours des images nouvelles, differentes les unes des autres, & toutes singulières.*

> Οὐδ' ὑμᾶς ζητῶ ξαπατᾶν δὶς καὶ τρὶς ταὔτ' εἰσάγων,
> Ἀλλ' ἀεὶ καινὰς ἰδέας εἰσφέρων σοφίζομαι,
> Οὐδ' ἀλλήλαισιν ὁμοίας καὶ πάσας δεξιάς.

[☞ Le P. Brumoy (27) croit que cette raison prouve tout au plus, qu'il y avoit beaucoup de changemens dans les secondes *Nuées*, pour lesquelles ce Prologue étoit fait. Add.] D'autres ont cru que le *Plutus* & les *Nuées* que nous avons, ne sont qu'un Recueil de fragmens des deux *Plutus* & des deux *Nuées*. Mais cette pensée n'est guéres vraisemblable, puisque tout y paroit uniforme & bien lié.

(27) *Théatre des Grecs* Tom. V p. 279 dans les Notes.

[*F*] *Il haïssoit particulièrement Euripide, & il l'attaque dans plusieurs de ses Comédies.*] C'est ce qu'il fit sur-tout dans les *Acharniens*, les *Grenouilles*, & les *Fêtes de Cérès*, pour détruire l'estime qu'on avoit pour ce Poëte, qu'on regardoit comme le meilleur Tragique de son tems. Dans les *Grenouilles*, il introduit Bacchus, qui cherche par-tout un bon Poëte Tragique; & n'en trouvant point, il prend la résolution d'aller aux Enfers pour en tirer Euripide: mais Eschyle disputant à Euripide le rang pour la beauté des Ouvrages, il s'élève entre eux une grande dispute, qui se termine enfin à l'avantage d'Eschyle. Par-là il vouloit faire tomber Euripide dans le mépris, & le faire regarder comme fort au-dessous des autres Tragiques. Pour le décrier encore davantage, il fit les *Fêtes de Cérès*. Dans cette Pièce, les femmes, qui célébroient les Mystères de Cérès, accusent Euripide d'être ennemi de leur sexe, qu'il maltraitoit dans ses Tragédies; & elles le menacent de tout leur ressentiment (28).

(28) Frischlin. *in Vit. Aristoph.*

[G] *Son Plutus.*] Le dessein d'Aristophane, dans cette Comédie, est de railler les Athéniens de leur avarice, qui leur faisoit faire de grandes fautes dans les affaires les plus importantes. Il feint que Chrémyle, vieux Paysan, honnête-homme, mais pauvre, vient avec son valet de consulter l'Oracle d'Apollon touchant son fils, pour savoir comment il pourra faire pour vivre, en faisant comme les autres hommes, qui quoique vicieux, sont riches, tandis que les gens de bien, comme lui, sont gueux. L'Oracle lui ordonne de suivre le prémier qu'il rencontrera en sortant du Temple. Il trouve un vieillard aveugle, qui est Plutus; il le suit, conformément à l'ordre de l'Oracle, quoiqu'il ignore qui il est. Son valet peste contre lui, & lui demande enfin, pourquoi il suit cet aveugle? Chrémyle lui raconte l'Oracle. Plutus leur apprend ensuite qui il est, & la raison pourquoi Jupiter l'a rendu aveugle. Ils le conduisent là-dessus au Temple d'Esculape, pour qu'il lui rende la vue. La Pauvreté s'y oppose, & leur fait des reproches de ce qu'ils travailloient à guérir Plutus de son aveuglement, & à la chasser de la Grèce, quoiqu'elle leur procure des avantages infiniment plus grands, que Plutus ne pourra jamais faire avec toutes ses richesses. La Pauvreté est congédiée malgré tous ses raisonnemens, & ils mènent Plutus au Temple d'Esculape pour être guéri. Ils deviennent par ce moyen tous riches tout d'un coup; & ceux-là mêmes, que leur probité & leur vertu avoit réduits à la pauvreté, se trouvent dans une grande abondance. Petit (29) croit que cette Comédie fut jouée la quatrième année de l'Olympiade XCII. sous l'Archonte Dioclès. [☞ Le savant Mr. Fabricius (30) & le P. Brumoy (31) le mettent beaucoup plus tard, en la quatrième année de l'Olympiade XCVII. sous l'Archonte Antipater. Il est vrai que Petit distingue deux Pièces de ce nom, & que la date rapportée tombe sur le prémier Plutus: c'est ce que l'Auteur Anglois auroit dû remarquer. Add.]

(29) *Miscellan.* L. I. c. 2.

(30) *Bibl. Græc.* T. I. p. 706.

(31) *Théat. des Grecs* T. VI. p. 201.

[*H*] *Le mérite de ses Ouvrages ne se fait peut-être pas sentir aussi généralement aux Lecteurs modernes, qu'il le faisoit aux Anciens.*] Madame Dacier observe, que toutes sortes d'Ecrits passent par les mains de trois sortes de Lecteurs; ceux de bon goût, ceux d'un goût indifférent, & ceux (qui sont sans contredit le plus grand nombre) qui n'ont ni goût ni jugement. Les prémiers jugent de chaque chose aussi surement, que s'ils eussent vécu dans chaque Siècle particulier: les beautés les plus cachées, & les défauts les moins sensibles, font une vive impression sur eux, & ils apperçoivent & sentent ces traits délicats, qui échappent à d'autres yeux. Les Lecteurs du second ordre ne portent aucun jugement d'eux-mêmes: ils sont renfermés dans de certaines bornes, qu'ils ne sauroient passer: ils ont quelquefois un sentiment apparent de quelque beauté ou de quelque défaut, mais la plus petite circonstance est capable de leur faire prendre l'un pour l'autre, & les passages mêmes qui les frappent le plus fortement, n'excitent en eux qu'un sentiment imparfait & languissant. Les Lecteurs du dernier ordre sont toujours en défaut: ils s'imaginent qu'il n'y a rien au-delà de ce qu'ils conçoivent: ils jugent uniquement par eux-mêmes, & condamnent absolument tout ce qui n'est pas conforme à leurs propres idées. Ceux de la prémière espèce ne peuvent qu'être charmés de la beauté & de la finesse des idées d'Aristophane, de la grandeur & de la hardiesse de ses desseins, de la vivacité de son imagination, & de la souplesse de son esprit, qui lui rendoit si aisé l'art de tourner en ridicule les choses mêmes les plus parfaites: en un mot, ils ne peuvent qu'admirer Aristophane, de la même manière que les plus grands Hommes de l'Antiquité l'ont admiré, qui lui ont unanimement ajugé le prix de la Comédie. Ceux de la seconde espèce ne seront pas autant frappés des beautés qu'ils y trouveront, que des défauts qu'ils s'imagineront y appercevoir: ils ne le condamneront pas absolument; mais ils le liront avec une langueur & une indifférence, qui ne lui est pas moins injurieuse que le mépris même. Les Lecteurs de la dernière espèce seront surpris de voir des Comédies, où l'on ne voit ni in-

généralement admiré pour l'élégance Attique de son style. On dit que S. Chrysostome Patriarche de Constantinople estimoit si fort ses Ecrits (f), qu'il les mettoit sous le chevet de son lit. [☞ Il faut pourtant dire, que plusieurs Savans regardent cela comme un conte; tel étoit Mr. Le Fèvre; & Ménage a remarqué (g), que l'Auteur le plus ancien qui ait fait mention de cette passion de S. Jean Chrysostome pour les Comédies d'Aristophane, c'est Alde Manuce, dans sa Dédicace des Oeuvres de ce Comique à Daniel Clarius. Add.] Frischlin observe que Jules-César Scaliger (h) compare Horace avec notre Poëte; mais il prétend que Plaute lui ressemble beaucoup plus pour le tour, & qu'il l'a imité dans plusieurs de ses Pièces. Il remarque encore, que quoiqu'Elien (i) le nomme *un Turlupin, un Rieur de profession*, & qui faisoit gloire de l'être; & que Plutarque lui reproche l'enflure & l'inégalité de son style; on ne doit pas déférer beaucoup au jugement de ces deux Ecrivains, dont le prémier étoit prévenu en faveur de Socrate, & le second en faveur de Ménandre. Frischlin a entrepris *ex professo* la defense d'Aristophane contre la Critique de Plutarque (k). Cet Auteur lui-même nous apprend jusqu'où alloit l'estime de Platon pour Aristophane, puisqu'il inséra dans son *Banquet* le Discours de ce Poëte sur l'Amour. Cicéron, dans son premier Livre *Des Loix* (l), le nomme *le Poëte le plus spirituel de l'Ancienne Comédie*, & le loue beaucoup d'avoir travaillé à empêcher qu'on n'introduisît

(f) Id. ibid.

(g) Voyez *Anti-Baillet* T. I. Part. I. p. 409. ou T. VII. Part. I. de l'Edit. de 1725. de Baillet.

(h) *De Poët.* L. III. c. 7.

(i) *Var. Hist.* L. II. c. 13. Βωμολόχον ὄντα καὶ γελοῖον ὄντα καὶ ὄντα σπουδάσαντα.

(k) Voyez l'addition à la Rem. [H].

(l) Voyez là même.

intrigues, ni tours de Valets, ni Vieillards dupés, ou d'autres choses de la même nature, qui font l'ame de nos Comédies modernes. Ils ne manqueront pas de s'applaudir de leur goût critique, & ne feront pas difficulté de contredire toute l'Antiquité: ils s'imagineront posséder seuls la délicatesse & le bon sens, & accuseront tous ceux qui seront d'une autre opinion qu'eux, de manquer de goût & de délicatesse. Madame Dacier déclare, que si elle avoit dessein de plaire à ces trois sortes de Juges, elle n'auroit pas entrepris de leur présenter des Pièces si parfaites; car elle tient pour maxime constante, qu'une beauté médiocre plait plus généralement, que celle qui est parfaite; ce qu'elle prétend être fondé sur des raisons incontestables. La raison qui empêche la plupart des hommes d'avoir un vrai goût pour les Ouvrages des Anciens, c'est qu'ils ne mettent pas à l'écart la considération de leur Siècle: ils jugent de chaque chose par le génie du tems où ils vivent, quoiqu'il n'y ait rien de plus déraisonnable. Car il y a une différence prodigieuse entre les divers Siècles; & si les hommes demeurent dans ce préjugé, qu'il n'y a rien de bon que ce qui est marqué au coin de leur Siècle, il se trouvera que les meilleurs Ouvrages doivent nécessairement n'avoir qu'une certaine durée; & les plus grands Ecrivains, découragés par une pensée si mortifiante, n'auront jamais le courage de travailler pour l'Immortalité, à laquelle ils verront qu'ils aspirent en-vain. La prévention que l'on avoit du tems d'Auguste pour les Ouvrages des Anciens, quoique trop grande, est pourtant plus supportable que l'extrémité opposée. Tandis que tout ce qui a un caractère d'Antiquité, passe pour être bon, un Auteur peut du moins espérer que le tems lui procurera le privilège, qui a été accordé à toutes les productions consacrées par l'âge; & pour se consoler du mépris qu'il essuie durant sa vie, il peut anticiper sur l'honneur qu'on lui rendra après sa mort. Mais le préjugé opposé étouffe l'esprit, & le prive de ces agréables espérances d'une gloire future, qui animent aux plus nobles entreprises. Madame Dacier examine ensuite, en quoi consiste le vrai Goût, & ce qui cause la diversité des Jugemens des hommes par rapport aux Ouvrages d'esprit. Et enfin elle produit les raisons, qui empêchent nombre de personnes de sentir la beauté & l'élégance des Comédies d'Aristophane, si admirées par les meilleurs Juges de l'Antiquité.

[☞ Le zèle de Madame Dacier pour les Anciens, si connu de tout le monde, l'a entrainée, & lui a fait oublier, que non seulement Cicéron & Plutarque n'ont pas admiré Aristophane autant qu'elle; mais que plusieurs illustres Modernes, nullement prévenus contre les Anciens, n'ont pas jugé aussi favorablement du Comique d'Athènes: tels sont Mr. Boileau, & le P. Rapin. J'y ajouterai le savant P. Brumoy, venu depuis, dont le jugement me paroit d'autant plus digne d'attention, qu'il prend à plusieurs égards la défense d'Aristophane contre Plutarque. Cicéron, qu'on cite dans le corps de l'Article comme admirateur d'Aristophane, le blâme plus qu'il ne le loue. S'il lui trouve de l'esprit, il condamne hautement cette licence effrénée qui ne respectoit personne, & pour qui il n'y avoit rien de sacré. Encore, dit-il, si elle n'étoit tombée que sur de méchans Citoyens, & sur de séditieux Orateurs qui mettoient le trouble dans les Assemblées, tels que Cléon, Cléophon, Hyperbolus, peut-être auroit-elle été supportable: mais qu'un Périclès, qui depuis plusieurs années gouvernoit la République en paix & en guerre avec autant d'autorité que de sagesse, ait été joué sur le Théatre, c'est comme si parmi nous, Plaute ou Névius eussent attaqué les Scipions, ou que Cécilius eût osé déchirer Caton dans ses Pièces. *Quem illa (vetus Comœdia) non attigit, vel potius quem non vexavit? Cui pepercit? Esto, populares homines, improbos, in rempublicam seditiosos, Cleonem, Cleophontem, Hyperbolum læsit: patiamur .... Sed Periclem, cum jam suæ civitati maxima auctoritate plurimos annos domi & bello præfuisset, violari versibus, & eos agi in scena, non plus decuit, quam si Plautus noster voluisset aut Nævius P. & Cn. Scipioni, aut Cæcilius M. Catoni maledicere* (32).

(32) *Fragm. Cicer. de Rep.* L. IV. à la fin des Oeuvr. de Cicéron.

Je viens à Plutarque, qu'on voudroit recuser sur cette matière, je ne sai sur quel fondement. Il étoit certainement autant à portée de juger d'Aristophane, & aussi capable d'en bien juger, que nos Modernes. Je veux qu'il ait été prévenu en faveur de Ménandre; d'autres ne le sont-ils pas en faveur d'Aristophane? Et dans le fond, est-on en état de juger aussi sainement que Plutarque, qui avoit entre les mains les Pièces de Ménandre, que nous n'avons point, & qui, comme le remarque le P. Brumoy (33), avoit selon les apparences aussi toutes celles d'Aristophane, qui montoient au moins à cinquante? Plutarque peut avoir excédé dans sa critique, comme d'avoir reproché au Poëte *des jeux de mots*, qui avoient leur sel dans le tems qu'on les disoit; *le mélange du Comique & du Tragique*, qui n'étoit que pure parodie; *l'obscurité, la bassesse, l'enflure, en un mot l'inégalité du style*, puisque le style d'Aristophane a toujours passé pour être extrêmement Attique; *& de n'avoir pas observé les Caractères*, puisqu'il fut toujours applaudi pour avoir tracé des portraits dont on reconnoissoit sans peine les Originaux. Avouons qu'à tous ces égards, Plutarque a outré la critique. Mais en même tems, il reprend bien des choses, sur lesquelles les défenseurs du Poëte passent condamnation. 1. Les *Obscénités* & les *Bouffonneries*. En-vain diroit-on, que son but étoit de divertir une populace corrompue: le goût dépravé du petit-peuple ne justifie nullement un Auteur. En-vain Aristophane lui-même allègue-t-il, qu'il peint les débauches sur le Théatre, non pour corrompre les mœurs, mais pour les corriger: la vue des vices grossiers est plutôt un poison, qu'un remède (34). Dire encore, que ce n'est pas ce qui fait le principal fond de ce que nous avons d'Aristophane (35), c'est à mon avis le justifier mal, dans le tems qu'on avoue que peut-être les Pièces perdues étoient plus libertines que celles que nous avons, quoique celles qui nous restent le soient encore beaucoup plus qu'il ne feroit à souhaiter. 2. Plutarque reproche à Aristophane, que *son sel est un sel amer, âcre, cuisant, ulcérant*. Le P. Brumoy avoue (36) que cette critique est solide & a quelque fondement; & l'on peut remarquer que malgré toutes les louanges que Mad. Dacier donne à Aristophane, elle a senti qu'il a abusé de son esprit. Or je demande, si un Auteur dont les Comédies sont pleines d'obscénités, jusques-là que Madame Dacier son admiratrice avoue que d'onze Pièces qui nous restent, il n'y en a que deux ou trois que l'honnêteté & la pudeur permettent de traduire en Langue Vulgaire; un Auteur dont la raillerie blesse, outrage, déchire, peut passer pour un Auteur à ravir en extase, à proposer pour modèle de perfection? Je ne m'étendrai point sur la Mascarade éternelle, comme parle le P. Brumoy (37), qui règne dans les Comédies d'Aristophane: des Nuées, des Grenouilles, des Guêpes, des Oiseaux, quels Personnages! J'avoue avec ce judicieux Critique, qu'il faut donner quelque chose au goût du tems où le Poëte vivoit; qu'il y a un *Beau rélatif*, qui passe comme les Modes. Mais il faut avouer aussi, qu'il y a à cet égard des degrés, & que le goût des grossièretés, des turlupinades &c. n'étoit pas le bel endroit des Athéniens: qu'un Poëte qui a bien voulu s'accommoder à ce mauvais goût-là, & non travailler à le corriger, comme fit Ménandre, peut avoir du génie, de l'esprit, avoir bien entendu sa Langue; mais que les gens dépréoccupés ne le regarderont pas, ainsi qu'on voudroit nous y obliger, comme un Auteur à ravir, à exciter des transports. Je sens que cette Remarque s'allonge trop: cependant, puisque j'ai nommé le P. Rapin, comme un des Modernes qui n'ont pas jugé favorablement d'Aristophane, je vais rapporter ses paroles (38): „ Aristophane n'est point exact dans l'ordonnance de ses fables: „ il joue les gens grossièrement & trop à découvert. Socrate, qu'il raille si fort dans ses Comédies, avoit un „ air de raillerie plus délicat que lui, & il n'étoit pas si „ effronté. Il est vrai qu'Aristophane écrivoit encore „ dans le desordre & dans la licence de la Vieille Comédie, & qu'il avoit reconnu l'humeur du peuple d'Athènes, qui se choquoit aisément du mérite des gens extraordinaires, dont il plaisantoit. Mais la trop grande „ envie qu'il avoit de plaire à ce peuple en jouant les „ honnêtes-gens, le rendit lui-même malhonnête-homme, & gâta un peu le génie qu'il avoit de railler, par „ ses manières rudes & outrées. Après tout, il ne faisoit „ souvent le plaisant que par des goinfreries ...... „ Son langage est quelquefois obscur, embarrassé, bas, „ trivial; & ses allusions fréquentes de mots, ses contradictions de termes opposés les uns aux autres, ses mélanges de style, du tragique & du comique, du sérieux „ & du grave & du familier, sont fades; & ses plaisanteries,

(33) *Théat. des Grecs* T. V. *Disc. sur la Comédie Grecque*, p. 232.

(34) Id. ib. p. 219. 220.

(35) Boivin *Préface* sur les *Oiseaux*, apud eund.

(36) *Ub. supra* p. 228.

(37) Ibid. p. 229.

(38) *Réflex. sur la Poët.* Part. II. Refl. 26. Oeuvr. de Rapin T. II. p. 198. Amst. 1709.

fit de nouvelles Divinités, & une nouvelle forme de Religion. On a fait différentes Traductions & diverses Editions de ce Poëte [I]. Athenée dit (m) qu'il composoit ses Comédies quand il avoit bu, de la même manière qu'Alcée composoit ses Poësies: mais cela ne paroit guères vraisemblable à quelques Ecrivains (n). Il paroit par sa Comedie de *la Paix*, qu'il étoit chauve. On ignore le tems de sa mort: ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a vécu après l'expulsion des Tyrans par Thrasybule, dont il parle dans son *Plutus*, & dans d'autres Pièces. Il laissa deux fils, *Philippe* & *Arator*. Suidas en nomme un troisième *Philarète*. Quelques-uns y en ajoutent un quatrième, appellé *Nicostrate* (o).

(m) *Deipnosoph.* L. X. c. 9.

(n) Frischlin *ubi supra.*

(o) Id. ibid.

„ ries, à les examiner de près, sont souvent fausses." Comme ce jugement est essentiellement le même que celui de Plutarque, je ne m'y arrête point. Enfin Mr. Boileau donne hautement la préférence à Ménandre:

„ Aux accès insolens d'une bouffonne joie,
„ La Sagesse, l'Esprit, l'Honneur furent en proie:
„ On vit, par le Public un Poëte avoué,
„ S'enrichir aux dépens du Mérite joué;
„ Et Socrate par lui, *dans un Chœur de Nuées*,
„ D'un vil amas de peuple attirer les huées.
. . . .
„ Le Théatre perdit son antique fureur;
„ La Comédie apprit à rire sans aigreur,
„ Sans fiel & sans venin sut instruire & reprendre,
„ Et plut innocemment dans les vers de Ménandre (39).

(39) *Art. Poëtique* Chant III. vers 318. & suiv. & vers 348.

Pour le P. Brumoy, on a pu remarquer, que s'il trouve des choses estimables dans Aristophane, il en trouve aussi de dignes de censure. Concluons donc, qu'il y a des gens qui ont du *goût* & du *jugement*, qui n'admirent pas Aristophane autant que Madame Dacier. Add. du Trad.]

[I] *On a fait différentes Traductions & diverses Editions de ce Poëte.*] Nicodème Frischlin, savant Allemand du XVI. Siècle, qui possédoit parfaitement les Langues Latine & Grecque, a traduit *Plutus*, les *Nuées*, les *Grenouilles*, les *Chevaliers*, & les *Acharniens*, en vers Latins; mais sa Version eût été sans contredit plus exacte & plus utile, si elle eût été en prose. Il a partagé aussi ces cinq Comédies en cinq Actes chacune, & les Actes en Scènes, à la manière de Plaute & de Térence: mais cette division est peu judicieuse par rapport à Aristophane, parce qu'elle étoit inconnue dans l'Ancienne & la Moyenne Comédie. Kuster l'a cependant retenue dans son Edition, parce que plusieurs Savans ont cité ces Pièces selon cette division. Quintus Septimius Florent a mis en vers Latins les *Guêpes*, la *Paix* & *Lysistrate*: mais sa Version est obscure, à cause des vieux mots & des phrases surannées dont il s'est servi (40). Les *Oiseaux*, les *Harangueuses*, les *Fêtes de Cérès*, ont paru dans l'Edition d'Emilius Portus, avec la Version Latine de Divus Justinopolitanus, qui est très mauvaise & pleine de fautes; ce qui a obligé Kuster à la retrancher de son Edition, & à y substituer celle que Tannegui le Fèvre a donnée des *Harangueuses*, qui est fort belle, la Version des *Oiseaux* de Mr. Hemsterhuis, & celle qu'il a faite lui-même des *Fêtes de Cérès*. Mr. Stanley nous a donné dans ses *Vies des Philosophes* (41) une Version Angloise des *Nuées*; & Madame Dacier publia à Paris en 1692 (42) *Plutus* & les *Nuées*, en François, avec des Notes critiques, & l'Examen de ces Pièces selon les règles du Théatre. Mr. Louis Théobald a aussi traduit ces deux Pièces en Anglois, & les a publiées avec des Remarques. Mr. Boivin le cadet a donné les *Oiseaux* en François, à Paris 1729. Pour ce qui est des différentes Editions d'Aristophane, le Lecteur peut consulter la *Bibliothèque Grecque* de Fabricius (43). Nous nous contenterons d'entrer dans quelque détail de la belle Edition publiée par Mr. Ludolfe Kuster à Amsterdam 1710. in-folio, & dédiée à Charles Montague Comte d'Hallifax. Le Texte Grec a été revu sur divers Manuscrits, dont les Collations ont été communiquées à l'Editeur par Mrs. Laurent-Alex. Zacagni, Gardien de la Bibliothèque du Vatican, Joseph Wasse, Charles Daubuz, Jean Potter alors Professeur en Théologie, depuis Evêque d'Oxford, & à présent Archevêque de Cantorbéri, Richard Bentley, Principal du Collège de la Trinité à Cambridge. L'Editeur a fait aussi usage des anciennes Editions, & sur-tout de celle d'Alde, à Venise 1498. in-folio, & d'une autre de Florence chez les Héritiers de Philippe Junte en 1525. in-4.; mais les *Fêtes de Cérès*, & *Lysistrate*, ne se trouvent point dans ces deux Editions. Kuster a joint au Texte les Scholies Grecques anciennes & modernes, les prémières, recueillies par Marc Musure, & publiées par Alde sur les neuf prémières Pièces. Kuster y a ajouté les Scholies sur *Lysistrate*. Celles que Musure a recueillies, sont en partie des plus anciens & des plus célèbres Grammairiens, Apollonius, Didyme, Symmaque, Aristarque & autres, qui y sont mentionnés; les autres sont de Thomas Magistes, de Jean Tzetzès, & autres Grecs du même tems, interpolées, à ce que l'on croit, par Musure lui-même en divers endroits. Les Editeurs de Florence avoient joint à ces Scholies de Musure, un grand nombre de Remarques sur plusieurs des prémières Pièces, tirées d'Auteurs du commun, & souvent sans jugement. Kuster a eu soin de les distingues des vraies Scholies. Nous avons aussi des Scholies Grecques sur toutes les Comédies, d'Odoard Biset, & sur les *Fêtes de Cérès* seulemens, de Gilles Bourdin, qui se trouvent aussi dans l'Edition de Kuster, quoiqu'assez peu importantes. Il a donné les Notes Latines de Charles Giraldus sur le *Plutus*; celles de Florent Chrétien sur les *Guêpes*, la *Paix*, & *Lysistrate*; celles d'Isaac Casaubon sur les *Chevaliers*, qui n'avoient jamais paru, & qui lui ont été envoyées de Paris par Nicolas-François Rémond; celles de Tannegui le Fèvre sur les *Fêtes de Cérès*; de Paulmier, sur *Lysistrate*; du Baron Spanheim, sur les trois prémières Pièces; & celles du Docteur Bentley sur le *Plutus* & les *Nuées*. Kuster y a ajouté ses propres Notes sur toutes les Comédies, excepté sur les *Guêpes* & la *Paix*. Il observe, que les Remarques du Docteur Bentley, quoique faites sur le champ, prouvent sa grande pénétration & son jugement exquis, & ne peuvent manquer de faire souhaiter impatiemment celles que ce Savant promet sur tout Aristophane. Kuster a joint à son Edition quatre *Index* ou Tables, qu'il a dressées lui-même; la prémière, des mots Grecs & des phrases qui se trouvent dans Aristophane; la seconde, des choses qu'on trouve dans les anciens Scholiastes, la troisième, des mots qui se trouvent expliqués par occasion dans les Scholiastes; & la quatrième, des anciens Auteurs cités par les Scholiastes.

[☞ Je finirai cet Article en remarquant, qu'outre *Aristophane le Comique*, il y a plusieurs autres Auteurs de ce nom: Aristophane *de Byzance*, le Grammairien, dont Moréri dit un mot: un Aristophane qui a écrit sur l'Agriculture, & qui étoit de *Milet*: un Aristophane de *Béotie*; & un autre de *Corinthe*, Ami de Libanius (44). Pour Aristophane de *Camire*, le Comique, on le distingue mal à propos de notre Aristophane d'Athènes. Add. du Trad.]

(40) Voyez Colomiés *Bibl. Choisie* n. 218 où il y a un fragment d'une Lettre au fils de Florent, qui se plaint de l'Edition de l'Ouvrage de son père. R. D. T.

(41) Part. III p. 99. de la 2. Edition Angloise. Londres 1687.

(42) L'Auteur se trompe, c'est en 1684. L'Edition de 1692. est d'Amsterdam R. D. T.

(43) T. I. p. 716. & Anti-Baillet T. I. Part. I. R. D. T.

(44) Voyez Fabric. *Bibl. Græc.* T. I. p. 725.

ARISTOTIME, fils de Damarète & petit-fils d'Etymon, soutenu d'Antigone fils de Démétrius Roi de Macédoine, se fit Tyran de l'Elide [A] (a); mais sa cruauté & ses violences lui firent bientôt perdre la domination avec la vie [B]. Il avoit fait mourir plusieurs des principaux Citoyens, & en avoit banni un plus grand nombre; ce qui engagea les Etoliens, chez lesquels ils s'étoient retires,

(a) Pausan. *Voyage d'Elide*, ou L. V. ch. 5. T. II. de la Trad. de Mr. l'Abbé Gedoyn.

[A] *Soutenu d'Antigone fils de Démétrius Roi de Macédoine.*] C'étoit Antigone Gonatas, qui règna trente-quatre ans en Macédoine, & mourut l'an 243 avant Jésus-Christ, selon Usserius (1). Mais cela ne nous apprend pas le tems précis où Aristotime s'empara de l'Autorité Souveraine en Elide, & il est impossible de le déterminer précisément. Justin rapporte l'Histoire d'Aristotime immédiatement après avoir marqué la mort du Roi Pyrrhus, qui tombe sur l'an 272 avant J. C. (2). Ensorte que tout ce que l'on peut dire de positif sur l'époque de la Tyrannie d'Aristotime, c'est qu'elle tombe entre les deux années qu'on vient de marquer.

(1) Usser. *Annal. ad h. ann.*

(2) Idem *ad h. ann.*

[B] ☞ *Sa cruauté & ses violences lui firent bientôt perdre la domination avec la vie.*] Plutarque rapporte l'Histoire d'Aristotime (3) avec beaucoup plus d'étendue & d'une manière plus circonstanciée, que ne l'ont fait Pausanias & Justin, & je suis surpris que l'Auteur de cet Article ne l'ait pas consulté. Plutarque nous apprend, qu'Aristotime étoit d'un caractère violent; mais qu'outre son panchant naturel à la cruauté, il étoit obligé d'avoir beaucoup de condescendance pour une troupe de Bandits & de Scélérats, qu'il avoit ramassés de tous côtés pour lui servir de Gardes & pour se maintenir dans son usurpation. Il leur permettoit de commettre toutes sortes d'excès & de violences contre ses Sujets: en voici un exemple remarquable. Un Citoyen, nommé Philodème, avoit une fille d'une grande beauté, qui s'appelloit Micca, qu'un des Capitaines d'Aristotime, appellé Lucius, vouloit deshonorer, non pas tant qu'il en fût amoureux, que pour assouvir sa brutalité. Le père & la mère voyant qu'ils s'opposeroient en-vain à la violence, dirent à leur fille d'aller trouver Lucius; mais cette généreuse fille se jettant à leurs pieds, les supplia de lui ôter plutôt la vie, que de permettre qu'elle fut deshonorée. Lucius, impatient de ce qu'elle ne venoit point, & échauffé de vin, se leva de table où il étoit, & s'en alla chez Philodème; & trouvant Micca aux pieds de son père, il lui commande de le suivre. Comme elle refusa d'obéir, il lui arracha ses habits, & se mit à la déchirer à coups de fouet, ce qu'elle souffrit patiemment. Le père & la mère eurent beau supplier ce barbare de l'épargner, leurs prières & leurs larmes ne purent le fléchir; au contraire, voyant qu'ils imploroient à grands cris le secours des Dieux & des hommes, il entra dans une telle fureur, qu'il poignarda Micca, appuyée sur les genoux de son père. Telles étoient les violences, qu'Aristotime souffroit sans s'y opposer. Mais ce qui prouve qu'il étoit lui-même dur & cruel, ce fut la manière dont il traita les Religieuses consacrées à Bacchus, qu'on appelloit les *Seize*. Quand ce

(3) *Les Vertueux faits des Femmes*, Oeuvr. Moral. T. I. p. 852-856. Paris 1612, in-8.

(b) La Capitale de l'Elide, où est aussi Olympie, célèbre par les Jeux.

rés, à envoyer des Ambassadeurs à Aristotime pour lui demander de mettre en liberté les femmes & les enfans des Bannis. Le Tyran les refusa d'abord; mais faisant ensuite semblant d'avoir changé de sentiment, il promit aux Etoliens de leur accorder ce qu'ils demandoient, & fixa un jour, où tous ceux qui appartenoient aux Bannis auroient la liberté de sortir d'Elis [b]. Ces femmes infortunées, se flattant du doux espoir de passer le reste de leurs jours avec leurs maris, prirent avec elles tout ce qu'elles avoient de plus précieux, & se rendirent en corps aux portes de la Ville: mais quand elles s'y présentérent, on les arrêta, tout ce qu'elles avoient fut pillé, les enfans furent massacrés devant leurs yeux, les Vierges violées, & ces malheureuses épouses mises en prison. Un procédé si inhumain irrita tout le monde contre Aristotime: il se forma une Conjuration contre lui [C], dont le succès fut si heureux, que le Tyran fut contraint de se réfugier à l'Autel de Jupiter Sauveur, où il fut tué (c) vers la fin du cinquième, ou au commencement du sixième mois de son régne (d). [☞ Sa femme & ses filles ne lui survécurent de guéres, & périrent aussi d'une manière tragique [D], quoique les dernières fussent dignes d'un meilleur sort (e). Add.] Ce fut ainsi que les Eléens furent rétablis dans leur ancienne Liberté. Les Etoliens, en vertu d'un Decret solennel du Conseil de la Nation, érigérent une Statue à Cylon, qui avoit tué le Tyran (f). Justin appelle Aristotime, Tyran d'Epire [E], au-lieu d'Elide.

(c) Justin L. XXVI. c. 1. Pausan. ubi supra.

(d) Id. ibid.

(e) Oeuvr. Moral. de Plutarq. T. I. p. 816. Des Faits vert. des Femmes. Paris 1612. in-8.

(f) Pausan. Voyag. de l'Elide, L. II. ou L. VI. ch. 14. p. 74 du T. III de la Trad. de l'Abbé Gedoyn.

ce Tyran eut fait piller & jetter en prison les femmes des Bannis, auxquelles il avoit fait semblant de permettre de se retirer, ces Religieuses tenant à la main des rameaux de suppliantes, & aiant sur leurs têtes des chapeaux de branches de vigne, allérent trouver Aristotime sur la Place. Les Satellites dont il étoit environné s'ouvrirent par respect, pour les laisser approcher. Elles gardérent d'abord un profond silence, se contentant de tendre vers lui leurs rameaux; mais le Tyran aiant remarqué qu'elles le supplioient en faveur des prisonniéres, se mit en colére contre ses Gardes de ce qu'ils avoient laissé approcher ces Vierges sacrées, & les fit honteusement chasser, en les poussant & les frappant: il les condamna même chacune à une amende de deux talens (4). Rem. du Trad.]

(4) Plutarque ubi supra p. 855.

[C] *Il se forma une Conjuration contre lui.*] Voici de quelle maniére Justin rapporte la chose (5). Hellanicus, un des principaux d'Elide, homme âgé, qui avoit perdu tous ses enfans, & à qui la considération d'une famille ne faisoit plus craindre la mort, fit assembler ses Amis dans sa maison, & les exhorta à venger la Patrie. Ils firent d'abord quelque difficulté de s'engager dans une entreprise si périlleuse, & demandérent du tems pour y penser: sur quoi Hellanicus commanda à ses Domestiques de fermer les portes, & d'aller avertir Aristotime qu'il y avoit une bande de Conjurés chez lui; & s'adressant en même tems à ses lâches Amis: *Puisque je ne puis vous persuader*, leur dit-il, *de rendre la liberté à votre Patrie, je me vengerai sur vous de l'avoir abandonnée.* Eux, voyant qu'ils couroient risque de la vie quelque parti qu'ils prissent, choisirent le plus glorieux, & allérent sur le champ attaquer le Tyran. Pausanias nous apprend (6) leurs noms: outre Hellanicus, il y avoit Chilon, Lampis & Cylon, qui eut l'honneur de tuer le Tyran de sa propre main. [☞ Le récit de Plutarque (7) est à divers égards différent, plus circonstancié, & plus vraisemblable. Il dit qu'Hellanicus, homme d'âge, & dont Aristotime ne se défioit point par cette raison, outre qu'il avoit perdu depuis peu deux fils, forma une Conjuration. Il fut favorisé par les Bannis du côté d'Etolie: ceux-ci se saisirent d'une Place dans le territoire d'Elide, qui s'appelloit Amymone, dont la situation étoit avantageuse pour faire la guerre au Tyran. Un grand nombre des habitans de la Ville allérent les joindre, dès qu'ils en furent informés. Aristotime effrayé, & craignant les suites de cette prise d'armes, se transporta à la prison où étoient les femmes des Bannis, & leur ordonna d'écrire à leurs maris de sortir du Pays, les menaçant, si elles ne le faisoient, de les faire toutes mourir, après avoir fait fouetter & égorger leurs enfans en leur présence. Ces généreuses femmes gardoient le silence, sans daigner même lui donner aucune marque de respect en se levant. Enfin Mégisto femme de Timoléon, une des plus distinguées, lui répondit, qu'il étoit bien lâche de s'en prendre à des femmes; qu'il devoit plutôt les envoyer à leurs maris de qui elles dépendoient, & leur faire des propositions plus justes. Aristotime, furieux de la résistance qu'il trouvoit, voulut d'abord tuer le fils de Mégisto, & ensuite la tuer elle-même; mais Cylon, qui étoit un de ses confidens, quoiqu'il le haït & qu'il fût entré dans la Conjuration d'Hellanicus, l'en empêcha par ses remontrances. De retour chez lui, le Tyran eut un présage du malheur qui le menaçoit: pendant qu'il étoit à se raser dans sa chambre, en attendant l'heure du souper, on apperçut un Aigle voltigeant en l'air au-dessus de son Palais, & tenant une grosse pierre entre ses serres, qu'il laissa tomber droit au-dessus de la chambre où se tenoit Aristotime. Le Tyran effrayé consulta le Devin, qui le rassura en lui disant, que Jupiter l'éveilloit & vouloit le secourir; mais en même tems il dit aux Citoyens en qui il se fioit, que c'étoit un présage de la ruïne prochaine du Tyran: sur quoi Hellanicus & ses Amis conclurent de ne plus différer l'exécution de leur entreprise, & d'éclater le lendemain. Hellanicus y fut même encouragé par un songe qu'il fit la nuit: il lui sembla qu'il voyoit un de ses fils, qui lui disoit: *Mon pére, pourquoi vous amusez-vous à dormir, devant être demain élu Capitaine-Général de cette Ville?* Aristotime d'un autre côté, étant averti que Cratére venoit à son secours avec une puissante Armée, & qu'il étoit campé auprès d'Olympie, s'en alla, plein de confiance, avec Cylon sur la Place, sans Gardes. Hellanicus, profitant d'une si belle occasion, au-lieu de donner le signal dont il étoit convenu avec les autres Conjurés, se mit à crier à haute voix, en étendant les bras: *Qu'attendez-vous, genereux Citoyens? Quel plus beau theatre pouvez-vous souhaiter pour combattre pour votre Liberté, que le milieu de votre Pays?* Aussi-tôt Cylon tire l'épée, frappe quelques-uns de ceux qui étoient autour d'Aristotime: Thrasybule & Lampis tombent sur le Tyran, qui se sauve dans le Temple de Jupiter, où il est tué. Tout le peuple est appellé à la Liberté; les femmes couronnent de fleurs les Libérateurs de la Patrie, & l'allégresse devient générale. Add. du Trad.]

(5) Liv. XXVI. c. 2.

(6) *Voyage d'Elide*, ou L. V. ch. 5. T. II. p. 257.

(7) *Ubi supra* p. 858-855.

[D] ☞ *Sa femme & ses filles périrent aussi d'une manière tragique.*] Dès qu'Aristotime eut été tué, les habitans se jettérent sur son Palais pour le piller. Sa femme, redoutant la fureur d'un peuple irrité, s'enferma dans sa chambre & se pendit. Ceux qui avoient forcé la maison, prirent ses deux filles pour les faire mourir, après leur avoir fait violence & les avoir fouettées: mais Megisto, & les autres femmes de distinction, y accoururent, & leur reprochérent, que dans le tems qu'ils travailloient à rétablir la Liberté, ils commettoient des violences & des inhumanités aussi grandes que celles des plus cruels Tyrans. Les exhortations, les priéres & les larmes de Mégisto & de ses compagnes eurent tant de pouvoir sur les Eléens, qu'ils résolurent de laisser aux filles d'Aristotime la liberté de choisir le genre de mort qu'elles voudroient. On les ramena chez elles, & leur aiant déclaré qu'elles pouvoient choisir de quelle mort elles vouloient mourir, l'aînée, qui s'appelloit Myro, fit un nœud-coulant de sa ceinture, & embrassant sa sœur, lui dit qu'elle n'avoit qu'à suivre l'exemple qu'elle alloit lui donner. Mais celle-ci l'aiant priée de lui permettre de mourir la prémière, & s'étant saisie de la ceinture, l'aînée lui dit qu'elle y consentoit, quelque douleur qu'elle dût ressentir en la voyant expirer. Elle lui montra de quelle maniére elle devoit mettre le nœud à son cou, & l'aiant vue mourir, elle couvrit son corps. Ensuite elle pria Mégisto de ne pas permettre que le sien demeurât honteusement exposé, après quoi elle s'étrangla aussi (8). Rem. du Trad.]

(8) Plutarq. ubi supra p. 856.

[E] *Justin appelle Aristotime, Tyran d'Epire.*] Il n'est pas aisé de décider lequel des deux s'est trompé, de Justin ou de Pausanias. On peut dire en faveur de Justin, que l'Epire étant limitrophe de la Macédoine, il étoit facile à Antigone de donner du secours à Aristotime, & de lui aider à se rendre maitre de l'Epire. Mais d'un autre côté, on peut dire que l'Epire faisoit partie de la Macédoine, puisque Pyrrhus étoit Roi d'Epire (9) avant que d'envahir la Macédoine. Quoi qu'il en soit, c'étoit certainement une Province trop considérable, pour qu'Antigone en laissât un Usurpateur en possession. Ce qui peut avoir trompé Justin, c'est qu'il y avoit dans l'Epire une Ville qui s'appelloit Elée, nom approchant d'Elide. D'ailleurs Justin lui-même nous apprend, qu'Antigone étoit devenu maitre du Péloponnése (10) par trahison, & que par conséquent il lui étoit facile d'assister Aristotime dans l'Elide, qui fait partie du Péloponnése. [☞ Pausanias est infiniment plus digne de foi sur cet article, que Justin, le prémier aiant été sur les lieux mêmes, & s'y étant informé en Voyageur curieux & intelligent, de tout ce qu'il y avoit de plus remarquable. D'ailleurs son témoignage est appuyé de celui de Plutarque, qui dit expressément qu'Aristotime étoit Tyran d'Elide, & qui rapporte une circonstance décisive sur ce sujet. En parlant du secours que Cratére amenoit à Aristotime, il dit que Cratère étoit campé à Olympie, qui est une Ville de l'Elide. Il faut donc, ou que Justin se soit trompé, ou que quelque Copiste ignorant ait corrompu le texte. Add. du Trad.]

(9) Justin L. XVI. c. 2.

(10) Excepté du Royaume de Sparte, & de quelques autres Places.

ARMINIUS (Jaques). Comme il a paru * depuis la mort de Mr. Bayle une Vie complette & très exacte d'Arminius, écrite en Latin par Gaspard Brandt, ci-devant Ministre des Remontrans à Amsterdam, & Auteur de l'Histoire de la Réformation des Pays-Bas, nous avons cru devoir en profiter pour faire connoitre plus particuliérement Arminius, aussi-bien que l'Histoire de ses Sentimens.

* En 1724.

mens. Mr. Brandt observe qu'Arminius n'a pas été le prémier, même parmi les Théologiens modernes, qui ait combattu le dogme de la Prédestination absolue, & d'autres Points de cet ordre [A], quoiqu'il ait eu le malheur d'etre exposé par-là à la persécution de la part de ses frères. Son veritable nom

[A] *Arminius n'a pas été le prémier, même parmi les Théologiens modernes, qui ait combattu le dogme de la Prédestination absolue.*] Parmi les Anciens, S. Augustin & ses Disciples, Prosper, Hilaire, Fulgence & d'autres ont soutenu cette Doctrine de la manière la plus forte; mais S. Chrysostome, S. Ambroise, & d'autres Péres, tant de l'Eglise Grecque, que de la Latine, étoient dans d'autres idées sur cet article, comme il paroit évidemment par leurs Ecrits. Mais quand l'autorité de S. Augustin eut prévalu dans les Ecoles, & qu'on le regarda comme le Chef de l'Orthodoxie préférablement à tous les autres anciens Docteurs, les Franciscains & les Dominicains eurent de grandes disputes touchant le vrai sens des Ecrits de ce Docteur sur cette matière. Quand la Réformation commença, il y eut une grande diversité d'opinions sur ce sujet parmi les Réformateurs; Luther, Calvin & Bèze étoient pour un Système; tandis qu'Erasme, Mélanchthon, Bullinger, Sarcer, Latimer, & plusieurs autres savans Théologiens soutenoient le Système opposé. Ils furent suivis dans l'Université de Heidelberg par George Sobnius, à Cambridge par Pierre Baron, & dans les Pays-Bas par Jean Holman, Anastase Veluanus, Hubert Duifhuis, Gellius Snécanus, & par d'autres habiles gens. Cependant, malgré cette différence de sentimens, ils entretenoient l'union & la charité entre eux. Mais quand un grand nombre de Ministres, & particuliérement ceux qui avoient étudié à Genève, dans le Palatinat & dans le Comté de Nassau, commencérent à vouloir obliger les autres à souscrire à leurs opinions rigides sur les Decrets, refusant d'admettre au Ministère ceux qui étoient dans d'autres idées, & s'efforçant d'exclurre ceux qui étoient déja reçus; il s'éleva de vives disputes, dans lesquelles Arminius se distingua particuliérement, en s'opposant à ceux qui vouloient faire plier les autres sous leur autorité. Tel est le récit de Mr. Brandt, dans la Vie d'Arminius (1). Mais on trouve une Histoire plus circonstanciée de l'origine & des progrés des Disputes sur la Prédestination, dans l'Ouvrage du Docteur Heylin, intitulé: *Historia Quinqu'Articularis, ou Jugement des Eglises d'Occident, & particuliérement de celle d'Angleterre, sur les points controversés dans ces derniers tems sous le nom d'*ARMINIANISME. Il observe dans sa Preface, que „ si la „ régle donnée par Tertullien est bonne, que les Doctri- „ nes les plus anciennes sont les plus conformes à la vé- „ rité (*id verum est, quod primum*), la vérité doit se trou- „ ver certainement dans celle qui approche le moins de „ la Doctrine ZUINGLIENNE OU CALVINISTE." Vers l'an 180, Florin & quelques autres soutinrent en termes formels, que Dieu est Auteur du Péché: Doctrine que S. Irénée combattit d'abord dans un Discours intitulé: *Que Dieu n'est pas Auteur du Mal* (2), *περὶ τοῦ μὴ εἶναι τὸν Θεὸν ποιητὴν κακῶν*. Les Manichéens proposérent ensuite cette Doctrine sous une autre forme, & les Anciens la regardérent toujours comme la plus dangereuse de toutes les Hérésies. S. Augustin lui-même, tout zélé qu'il étoit contre Pélage, propose cette question-ci (3): „ Qui de nous affirme que le Genre-humain ait per- „ du entiérement son Libre-Arbitre par la chute du pré- „ mier Homme?" *Quis nostrum dicit, quod primi hominis peccato perierit Arbitrium de humano genere?* A quoi il répond: *Libertas quidem periit per peccatum, sed illa quæ in Paradyso fuit, habendi plenam cum immortalitate justitiam:* „ Il „ est vrai que la Liberté a été détruite par le péché; mais „ c'est seulement celle que l'Homme avoit dans le Para- „ dis, d'avoir une justice parfaite, avec l'immortalité." Car d'ailleurs, comme le remarque le Docteur Heylin (4), il paroit qu'il ne croyoit pas que l'homme fût entiérement passif sous toutes les influences de la Grace, selon ce mot si fameux: „ Celui qui t'a créé sans toi, ne te sauvera „ point sans toi." *Qui creavit te sine te, non salvabit te sine te.* Si donc il est échappé à ce Père quelques expressions un peu dures, comme cela est ordinaire dans la chaleur de la dispute, on doit les expliquer par cette règle, & par une autre maxime qu'il a avancée: „ Que Dieu ne „ pourroit juger & condamner les hommes avec justice, si „ les hommes ne péchoient pas librement, & qu'ils fus- „ sent nécessités au mal par une Puissance supérieure (5)." Dans le Concile de Trente, il y eut dispute entre les Dominicains & les Franciscains au sujet des Decrets. Les principaux Théologiens qui s'y trouvoient, étoient dans les sentimens de Thomas d'Aquin, & d'autres grands Scholastiques, qui enseignoient que Dieu, avant la Création, par un principe de pure miséricorde, & pour sa gloire, avoit élu de la masse du Genre-humain, un certain nombre déterminé d'hommes, qui ne peut être augmenté; & qu'il avoit en même tems destiné les moyens propres à parvenir efficacement à ses fins: Que ceux auxquels Dieu n'a pas destiné le Salut, ne peuvent se plaindre, puisque Dieu leur a donné des moyens suffisans pour y parvenir, quoiqu'il n'y ait que les Elus qui doivent être sauvés. Ils tâchoient de prouver cette Doctrine par les Epitres de S. Paul, & par S. Augustin. Les Franciscains prétendoient au contraire, qu'elle étoit injurieuse aux Perfections de Dieu, puisqu'il agiroit avec partialité, si sans aucun motif il faisoit choix des uns & rejettoit les autres; & qu'il seroit injuste de condamner les hommes à cause de son bon-plaisir, & non pour leurs péchés, & de créer un si grand nombre d'hommes pour les damner. Catarin, qui vouloit prendre un milieu entre ces deux opinions, remarqua qu'on n'avoit point entendu parler de la Doctrine de S. Augustin avant lui; & lui-même avoue qu'elle ne se trouve dans les Ecrits d'aucun de ceux qui l'ont précédé: il ajoutoit, que son zèle contre Pélage l'avoit entrainé trop loin (6). Il paroit, à juger par le prémier coup d'œil, que les Franciscains dans l'Eglise Romaine, les Disciples de Mélanchthon & les Arminiens parmi les Protestans, tiennent les mêmes opinions sur la matière des Decrets; & que les Dominicains, les Luthériens rigides qui suivant Flaccius Illyricus, & les Infralapsaires parmi les Réformés, sont aussi de leur côté dans les mêmes sentimens: au lieu que Catarin a pris un milieu: en quoi il a été suivi par le Docteur Overal, Professeur en Théologie à Cambridge, & depuis successivement Evêque de Litchfield & de Norwich (7). Calvin se fit un Système particulier, qui n'avoit été connu ni des Dominicains, ni d'aucun des *Sectateurs des* RIGUEURS *de S. Augustin*, ainsi que s'exprime Mr. Heylin (8). Il supposa que Dieu avoit mis Adam dans la nécessité de tomber dans le péché & dans la misère, afin de pouvoir manifester sa Miséricorde dans l'élection d'un petit nombre de personnes de sa postérité, & sa Justice dans la réprobation de tous les autres. Ce Système parut très choquant à plusieurs Papistes, & si révoltant aux Luthériens en général, qu'ils ont témoigné aimer mieux rentrer dans le Papisme, que d'y souscrire (9). Cependant Calvin par son crédit le fit recevoir dans toutes les Eglises de sa Communion, quoique Sébastien Châtillon (*Castalio*) s'y opposât fortement dans Genève même; ce qui lui attira un traitement assez rude de la part de Calvin & de Bèze. La terreur de l'exemple, & la grande réputation que Calvin s'étoit acquise par ses Sermons & ses Ecrits, assurérent non seulement son autorité à Genève, mais contribuérent à faire recevoir sa Doctrine plus aisément dans les Pays étrangers. On s'attacha avec zèle à son Système dans toutes les Eglises où la Discipline de Genève étoit établie, & dans celles où l'on travailloit à l'introduire. „ Par ce moyen „ (*ainsi que l'observe Mr. Hooker* (10) *dans la Préface de* „ *son* Ecclesiastical Polity), *Calvin* devint parmi les Mi- „ nistres Réformés, ce qu'avoit été *le Maitre des Senten-* „ *ces* dans l'Eglise Romaine, & même quelque chose de „ plus. On regarda comme les plus habiles Théologiens, „ ceux qui étoient les plus versés dans les Ecrits de Cal- „ vin. Ces Livres devinrent la régle de la Doctrine & „ de la Discipline. Les Eglises Françoises, tant celles „ de France même, que celles des autres Pays, entrérent „ toutes dans le Plan tracé par Calvin. Et l'Eglise d'E- „ cosse prit le même modèle, en établissant la Reforma- „ tion dans son sein." Bientôt les Eglises du Palatinat & celles des Pays-Bas suivirent la même route; & comme dans toutes ces Eglises la Doctrine de Calvin frayoit le chemin à l'établissement de sa Discipline, il n'étoit pas difficile à sa Discipline de maintenir sa Doctrine & d'opprimer tous ceux qui osoient s'y opposer (11). Il faut pourtant dire que Bèze & ses Sectateurs portérent les choses beaucoup plus loin, en plaçant le Decret de la Prédestination avant la Chute, au-lieu que Calvin lui avoit donné pour objet la masse corrompue du Genre-humain, *massa corrupta*; & c'est le sentiment des Calvinistes modérés. Mais comme d'ailleurs ils sont d'accord avec les autres sur l'Election & la Réprobation de certains Individus, sur l'efficace irrésistible de la Grace, & l'impossibilité d'en déchoir, qu'ils restreignent tout le fruit de la mort de Jésus-Christ aux seuls Elus, on fit peu d'attention à la différence qu'il y a entre eux par rapport au principe, & ils furent compris sous le nom général de Calvinistes. Ceux d'entre les Théologiens des Pays-Bas, qui étoient de l'ancienne roche Luthérienne, panchoient plus pour les sentimens de Mélanchthon que pour ceux de Calvin; mais connoissant l'estime extraordinaire qu'on faisoit de ce dernier chez eux, ou ne voulant point s'engager dans des disputes sur ces matiéres, ils laissérent aux opinions de Calvin le champ libre, sans s'y opposer. Les choses demeurérent dans cet état jusqu'à l'an 1592, que Guillaume Perkins, célèbre Théologien de Cambridge, publia son Livre intitulé *Armilla aurea &c.* où il établit la Doctrine de la Prédestination selon les principes de Bèze, mais avec plus d'ordre & de méthode. Ce fut-là ce qui détermina Arminius à s'opposer au cours de ces opinions, qui lui paroissoient choquantes, & contraires à toutes les idées que nous avons de la Divinité (12). Mais pour faire voir que la Doctrine des Remontrans étoit plus ancienne que celle de Calvin dans les Eglises des Pays-Bas, il faut se souvenir que ces Provinces embrassérent d'abord la Réformation sur le plan du Luthéranisme. Vers l'an 1530, la Religion Protestante s'introduisit dans la Frise Orientale sous le Comte Enno I. par le ministère de Hardenberg, homme savant, & l'un des principaux Réformateurs de l'Eglise d'Embden, Ville considérable de la Frise Orientale. Ce fut de Hardenberg que Clément Martini reçut les principes, qu'il répandit ensuite dans les Pays-Bas, où la même Doctrine sur la Prédestination avoit été soutenue ouvertement dans un Livre intitulé *Hodegus Laicorum sie* Gui-

(1) P. 5--8.

(2) Euseb. *Hist. Eccles.* L. V. c. 20 & Valesii *Not. in locum.*

(3) Lib. I. *Cont. Epist. Pelagii* c. 2. apud Heylin *Hist. Quinqu'Art.* c. 1. p. 9.

(4) Ibid.

(5) Id. ibid.

(6) Idem c. 2.

(7) Id. c. 4. p. 14.

(8) Idem p. 33.

(9) Idem p. 32.

(10) Pag. 9.

(11) Heylin p. 17.

(12) Idem p. 18.

nom en Hollandois étoit *Jaques Hermanni* (*a*), ou *Jacob van Harmine*, selon le Docteur Heylin dans son *Historia Quinqu'Articularis* (*b*). Il aima toute sa vie extrémement la Poësie, & Mr. Brandt avoit parmi les papiers d'Arminius un grand nombre de Vers en tout genre, de la façon de ce Theologien (*c*). Il fut installé Ministre à Amsterdam l'onzième d'Août 1588, à l'âge de vingt-huit ans. Il s'y distingua bientôt par ses Sermons solides & savans, tellement qu'il étoit fort suivi & extraordinairement goûté. Pour avoir quelque chose de suivi dans ses Sermons, il entreprit d'expliquer alternativement le Prophète Malachie, & l'Epitre de S. Paul aux Romains. Il commença l'explication de cette dernière le 6 de Novembre de la même année, & s'attacha principalement à faire voir le but de l'Apôtre par rapport à la Justification des Juifs & des Gentils, à la nécessité de la Foi Evangelique, & à l'insuffisance des œuvres de la Loi. En entrant dans ses fonctions, il résolut de se dépouiller de tout prejugé, & de s'en tenir à ce qui lui paroitroit la véritable Doctrine de l'Evangile, sans se laisser séduire par des égards pour ceux qui occupoient le prémier rang dans l'Eglise, & auxquels il avoit des obligations particulières (*d*). Il fit paroitre ses sentimens d'une manière éclatante l'année suivante, par la conduite qu'il tint dans les Disputes qui s'étoient élevées sur la matière de la Prédestination [*B*]. Le 16 de Septembre de l'an 1590, il epousa Elisabeth Réal, fille de Laurent Réal, Echevin & Conseiller de la Ville d'Amsterdam. En 1591, son Explication du Chap. VII. de l'Epitre aux Romains lui suscita des affaires de la part de ses Confrères [*C*]. En 1593, il se trouva engagé dans de nouvelles disputes par son Explication du Ch. IX. de la même Epitre [*D*]. L'année suivante, il fut choisi pour

(*a*) Brandt Histor. Vit. Jac. Arminii p. 6.

(*b*) Ch. 5. p. 41. Londres 1660. in-4.

(*c*) Brandt p. 17.

(*d*) Idem p. 18–18.

Guide des Laïques) publié par Anastase Veluanus en 1554, & fort loué par Henri Antonidès, Professeur en Théologie à Franeker. Mais d'un autre côté, les Ministres François, qui s'étoient établis dans les Provinces où l'on parloit François, ou qui avoient appartenu autrefois à la Couronne de France, agissant avec plus de vigueur que ceux de l'autre parti, eurent assez de crédit auprès de Guillaume de Nassau Prince d'Orange, pour obtenir qu'une Confession de Foi, qu'ils avoient dressée, fût présentée à la Gouvernante, ratifiée par force & tumultueusement, dit Heylin (13), & ensuite introduite par degrés & insensiblement dans toutes les Eglises des Pays-Bas. Tous les Ministres de la Province d'Utrecht ne laissèrent pourtant pas de s'en tenir toujours à leurs prémiers principes, & on ne les en regarda pas moins comme Réformés. Il ne manquoit pas même de personnes du prémier mérite parmi eux, qui se déclaroient ouvertement contre la Doctrine de la Predestination exposée dans cette Confession, qui parut pour la prémière fois en 1567. Jean Isbrandi, Ministre de Rotterdam, se déclara publiquement Anti-Calviniste, de même que Gellius Snécanus en Frise, qui regardoient ceux qui étoient dans les idées de Calvin comme des Novateurs, & des gens qui abandonnoient l'ancienne Doctrine reçue parmi eux. On en dit autant de Holman Professeur dans l'Université de Leyde, de Corneille Meinardi & de Corneille Wiggeri, deux hommes de grand nom, avant que celui d'Arminius fût jamais connu *.

(13) Cap. 5. p. 47.

[*B*] *La conduite qu'il tint dans les Disputes qui s'étoient élevées sur la matiere de la Predestination.*] Il y avoit à Amsterdam un homme distingué, nommé Théodore Coornhert, qu'Adrien Junius appelle dans sa *Description de Hollande*, *virum divini ingenii*, un homme d'un esprit divin. Il s'étoit signalé d'une manière particulière, tant pour la Liberté de sa Patrie, que pour la Liberté de Conscience contre la Tyrannie de l'Eglise de Rome: mais il ne croyoit pas que l'Eglise Réformée fût entièrement purgée encore de toutes les Erreurs contraires à la vraie Foi & à la vraie Piété Evangélique; il ne pouvoit sur-tout goûter que la plupart des Ministres enseignassent le Dogme de la Prédestination absolue, de la même manière que cette Doctrine étoit enseignée & soutenue dans l'Ecole de Genève. *Is etenim etsi pro patriæ conscientiæque libertate strenuam navasset operam, Romanæ Ecclesiæ tyrannide fortiter oppugnata, eam tamen, quæ titulo Reformatæ gaudebat, usque adeo haud repurgatam censebat, quin nonnullis adhuc etiamnum laboraret erroribus, veritati pietatique Christianæ adversantibus. Præ cæteris autem male ipsum habuit, quod a plerisque Ecclesiæ hujus pastoribus traderetur dogma illud de absoluto divinæ Electionis & Reprobationis decreto, prout a Scholæ Genevensis doctoribus celeberrimis passim defensum fuerat* (14). Coornhert se crut obligé de s'opposer à cette Doctrine, tant en conversation que par écrit; & par-là il ouvrit un vaste champ de dispute pour les Ministres des Provinces-Unies, qui soutenoient ce Systême. Dix ans auparavant, il y avoit eu déja sur cette matière & sur d'autres une Conférence très vive entre lui & Arnoldus Cornelli & Renles Dunteklok, Ministres de Delft, qui s'étoit tenue par ordre des Etats. Par cette conduite, Coornhert se vit exposé aux imputations les plus odieuses d'Hérésie, de Libertinisme, & d'autres crimes de cette nature, & fut l'objet de la haine de tous ceux qui prétendoient être zélés pour la Religion Réformée. Le Synode d'Amsterdam, pour ne point paroître manquer à son devoir dans cette occasion, chargea Arminius de réfuter Coornhert & de répondre à ses Livres. Mais il fut empêché d'exécuter ce dessein, non pas tant manque de bonne volonté, que par un incident qui arriva dans le même tems. Les Ministres de Delft qui étoient entrés en lice avec Coornhert, pour défendre mieux leur sentiment sur la Prédestination absolue, contre la grande objection de leur Antagoniste, *que des Decrets absolus rendoient le péché & la misere necessaires & inevitables, & par conséquent faisoient Dieu Auteur du péché*: ces Ministres, dis-je, jugérent à propos de s'éloigner un peu de la route tracée par les Théologiens de Genève, & de tâcher de lever la difficulté en établissant un autre ordre dans les Decrets divins. Quoiqu'ils convinssent avec ces Théologiens, en reconnoissant une Prédestination antécédente & absolue, un Decret inévitable & absolu touchant le Salut & la Damnation des hommes, sans égard à leur obéissance ou à leur desobéissance; ils s'éloignoient d'eux en ceci, qu'au-lieu que Bèze & les autres prétendoient que l'objet du Decret étoit l'homme considéré antécédemment à la chute & même à la création, les Ministres de Delft faisoient le Decret de la Prédestination postérieur à la création & à la chute de l'homme. Ils soumirent leur sentiment à l'examen des Savans, dans un Livre intitulé: *Reponse à quelques Argumens de Bèze & de Calvin sur la matière de la Predestination, dans leur explication du Ch. IX. de l'Epitre aux Romains.* Cette Pièce, qui renfermoit plusieurs difficultés contre l'opinion rigide des Théologiens de Genève, fut envoyée par les Auteurs à Martin Lydius Professeur en Théologie à Franeker. Ce Théologien, malgré l'envie qu'il en avoit, & même malgré sa promesse de répondre aux Ministres de Delft, s'adressa à Arminius, & lui écrivit pour l'engager à prendre la défense du Systême de Bèze, & à ouvrir les voies pour une bonne réponse à Coornhert. D'abord, Arminius parut porté à faire ce qu'il souhaitoit: mais lorsqu'il en vint à examiner la matière, & les argumens qu'on alléguoit de part & d'autre, il trouva de si grandes difficultés dans l'un & dans l'autre Systême, qu'il ne sut pour lequel se déterminer. Plus il méditoit les Objections qu'on faisoit contre la Doctrine de Calvin & de Bèze, plus il panchoit pour le sentiment qu'il s'étoit engagé de réfuter. Il renonça donc à la réfutation dont il avoit formé le dessein, & résolut d'employer tout le tems que les fonctions de son Ministère lui laissoient, à approfondir cette matière par la lecture de l'Ecriture Sainte, & celle des Ouvrages des Théologiens anciens & modernes. *Imo vero, quo magis hoc saxum volveret, momentaque rationum, quæ contra Calvini Bezæque sententiam proferrentur, perpenderet, eo plus sibi difficultatis obortum sensit ad eas solide respondendi, inque eam se maxime opinionem deferri, quam prima fronte oppugnandam susceperat. Quocirca ne bonæ conscientiæ litare solitus, quidquam ageret præter officium legitimi divinæ veritatis alumni, aut temere sese huic aut illi de hoc sententiæ opponeret, ante omnia in animum induxit cœptæ hujus refutationis filum abrumpere, & quidquid ipsi ab ordinaria functione & publicis concionibus temporis, id omne penitiori hujus doctrinæ scrutationi, legendisque, juxta sacra volumina, veterum pariter ac recentiorum Doctorum de hoc argumento scriptis impendere* (15).

* Idem p. 41. Voy. son Certamen Epistolicum p. 22. à Londres 1659. in-8.

(14) Brandt Hist. Vit. Arminii p. 19.

(15) Idem p. 43–41.

[*C*] *Son Explication du Chap. VII. de l'Epitre aux Romains lui suscita des affaires de la part de ses Confrères.*] Après avoir examiné avec soin la suite des raisonnemens de l'Apôtre dans ce Chapitre, & s'être confirmé dans l'idée qu'il s'étoit faite de la pensée de S. Paul, par la lecture des Commentaires de Martin Bucer & d'autres, il prêcha publiquement, que S. Paul ne parle point dans ce Chapitre de lui-même tel qu'il étoit alors, ni d'un homme sous la dispensation de la Grace; mais qu'il y parle en la personne d'un homme encore sous la Loi, & dans lequel la Loi avoit produit son effet; qui, amené à un état de contrition par le S. Esprit, & convaincu de l'insuffisance de la Loi à lui procurer le Salut, cherche un Rédempteur; d'un homme encore irrégéneré, mais dans un état prochain de la régénération. Quoiqu'il se fût contenté d'expliquer le Texte de S. Paul dans ce sens, sans attaquer le sentiment & l'explication des autres, il se vit néanmoins vivement attaqué, & exposé aux imputations les plus odieuses. On l'accusa de Pélagianisme, parce qu'il attribuoit de trop bonnes dispositions à un Irrégénéré. Ce qui surtout le faisoit accuser d'Hérésie, c'étoit que Fauste Socin, sous le nom déguisé de Prosper Dysidæus, avoit donné la même explication de cet endroit de S. Paul. On cria fort contre lui, le taxant d'avancer en Chaire bien des choses contraires à la Confession de Foi & au Catéchisme d'Heidelberg, & de citer trop inconsidérément, pour autoriser ses sentimens, les Docteurs de l'ancienne Eglise, & plusieurs Théologiens modernes. On le cita devant le Synode, & il eut plusieurs disputes avec divers Ministres qui vouloient le ramener de ses prétendues Hérésies (16).

(16) Idem p. 43–50.

[*D*] *Il se trouva engagé dans de nouvelles Disputes par son* Ex-

pour réformer les Ecoles, & pour cet effet il dressa des Réglemens, tant pour les Maitres que pour les Ecoliers, qui furent fort approuvés (e). En 1596, il découvrit par la lecture de l'*Isagoge in IX. Caput ad Romanos*, de Gellius Snécanus savant Ministre de Frise, que ce Théologien étoit pour la plus grande partie dans les memes sentimens que lui; ce qui l'engagea à lui envoyer dans une Lettre une Analyse de ce Chapitre. L'annee suivante, il eut une Conférence avec François Junius sur la Chute, & sur d'autres points qui y ont du rapport [E]. Il pria aussi Utenbogaert de l'assister dans l'examen de ces épineuses Questions [F]. En 1598, il écrivit son Examen de l'*Armilla Aurea* de Perkins, qu'il se proposoit d'envoyer à ce Théologien; mais aiant appris sa mort, il en différa la publication (f). Dans les Lettres qu'il écrivit l'annee d'après à Utenbogaert son Ami, il déplore le triste état de l'Eglise, & celui où il se trouvoit lui-même [G]. En 1600, il s'opposa à ceux qui vouloient que

(e) Idem p. 92.

(f) Idem p. 108. 109.

Explication du Ch. IX. de la même Epitre.] Comme il remarqua que les Théologiens Réformés regardoient généralement ce Chapitre comme le grand appui de leur Doctrine de la Prédestination absolue, & qu'il ne vouloit ni établir ni combattre cette Doctrine, il se contenta de dire, que l'Apôtre continuoit dans ce Chapitre la matière qu'il avoit traitée dans le Chapitre précédent, & qu'il y justifioit contre les Objections des Juifs la Doctrine de la Justification de l'Homme par la Foi. Arminius s'attacha à réfuter très fortement ces Objections en plusieurs Sermons; & quoiqu'il eût défendu la Cause du Christianisme à la satisfaction des personnes les plus judicieuses, il ne laissa pas d'être exposé à la censure d'autres. Comme il suivoit une route un peu différente de la route ordinaire, & qu'il écartoit certaines idées crues & dures que quelques uns tiroient de ce Chapitre, la plupart des Ministres commencérent à murmurer contre lui, sur-tout quand ils s'apperçurent que sa réputation augmentoit parmi les Luthériens, les Mennonites, & les autres, qui ne goûtoient point la Doctrine rigide des Decrets absolus. Cela occasionna des contestations entre lui & les Membres du Synode, dans lesquelles ces derniers se conduisirent d'une manière peu conforme aux principes de la charité Chrétienne (17).

(17) Idem p. 73--82.

[E] *Il eut une Conférence avec François Junius sur la Chute, & sur d'autres points qui y ont du rapport.*] Il rendit une visite à ce Professeur à Leyde, & eut avec lui une conversation libre sur la cause de la Chute de nos prémiers Parens, & sur sa manière, sa *contingence* & sa nécessité. Il prit occasion de tourner la conversation sur cette matière, d'un Livre que Junius venoit de publier, où il la traitoit. Arminius lui proposa quelques doutes & quelques difficultés sur la Providence & la Prescience infinie de Dieu; & l'on traita particulièrement la question, Comment, dans la supposition d'un Decret immuable, tel que le concevoient Calvin, Béze & leurs Disciples, on peut dire que l'Homme est tombé volontairement, & a été pleinement maitre de ses actions? *Quo pacto, stante immobili fixoque illo, quod Calvini, Bezæque sectatores Deo attribuunt, decreto, homo nihilominus voluntarie lapsus, dominusque suarum actionum fuisse prædicari queat* (18)? Junius répondit à ces difficultés & à plusieurs autres de la même espèce, & expliqua la nature du *contingent* & du *nécessaire* d'une manière si simple & si naturelle, qu'Arminius écrivit quelque tems après à Utenbogaert, qu'il n'étoit pas moins content des réponses de Junius, que s'il eût trouvé un trésor, & qu'il préféroit à toutes les richesses de Crésus & de Midas, les lumières vives & satisfaisantes qu'il avoit acquises sur l'article de la Providence & de la Prédestination, sur lesquels il avoit eu les doutes les plus inquiétans depuis sept ans. Trouvant donc que ce célebre Théologien étoit dans les mêmes sentimens que lui sur ces points, & que la conversation avoit tourné au gré de ses desirs, il saisit l'occasion de mettre sur le tapis la matière de la Prédestination, non pas tant dans le dessein de s'éclaircir (ce que la briéveté du tems ne permettoit point) que pour faire voir qu'il avoit des doutes sur cet article, qu'il espéroit que Junius pourroit aisément lever. Junius s'engagea avec plaisir à le satisfaire par Lettres. Ils se promirent réciproquement le secret, de peur de s'attirer quelque affaire, si la chose étoit sue. Quelques mois après, Arminius lui envoya un Examen des différens Systêmes sur la Prédestination, avec quelques Argumens pour faire sentir les difficultés qui les pressoient les uns & les autres. Et comme on disoit que Junius suivoit l'opinion des Disciples de Thomas d'Aquin, & qu'il n'abandonnoit pas tant le Systême de Calvin & de Béze, qu'il tâchoit de le pallier & de l'adoucir, en disant que l'objet de la Prédestination n'étoit pas l'Homme consideré avant que Dieu eût determiné de le créer, ni avant que Dieu eût prévu qu'il pécheroit, mais l'Homme revêtu de dons surnaturels & appellé à des biens de la même nature; Arminius tâcha de prouver que l'une & l'autre de ces opinions étoit chargée entre autres difficultés de celle-ci, qu'elles établissoient la nécessité du péché: qu'il falloit donc avoir recours à un troisiéme Systême, qui présupposât la création & la chute de l'Homme. En étant venu là, il alla plus loin, & tira de ses principes cette conséquence: Que le Decret de Dieu étoit de sauver tous ceux qui croyent, & de rejetter tous ceux qui ne croiront point. Junius fit à cette Piéce une réponse pleine de piété, de savoir, & de charité fraternelle, comme le dit Arminius lui-même: mais elle ne le satisfit point, après l'avoir murement examinée, parce qu'il trouva que Junius avoit tâché, par le sens qu'il donnoit aux expressions des Auteurs en question, de bâtir un Systême composé de tous les autres, mais contraire aux idées de ceux qui soutenoient chacun de ces Systêmes en particulier. Arminius résolut alors d'interrompre ce commerce, & de ne plus écrire là-dessus pour le présent. Mais aiant appris ensuite, que Junius avoit montré cette Dispute ou Conference Epistolaire à un de ses Etudians, & Plancius son Collègue lui aiant reproché d'une manière insultante que Junius l'avoit réduit au silence, cela l'engagea à continuer la dispute. Il dressa une Réponse, à la fin de laquelle il déclara, *qu'il avoit opposé ces Considérations à Junius, non pas tant dans la vue de le réfuter, que dans le dessein d'obtenir de lui des éclaircissemens satisfaisans sur ce sujet, qui pussent dissiper tous ses doutes.* Il ajoutoit, que s'il avoit avancé quelque chose de contraire à la Vérité, il prioit Dieu de le lui pardonner, & de lui faire connoitre la Vérité: que si au contraire il n'avoit avancé rien que de conforme a la Vérité, il plût à Dieu de l'y confirmer, & d'engager Junius à s'y rendre, afin que la Vérité pût en avoir d'autant plus de poids & s'avancer de plus en plus. *Se Deum orare, si quid scripsisset veritati contrarium, ut ipsi condonaret, & veritatem commonstraret; sin vero aliquid veritati consentaneum protulisset, ut in eo ipsum confirmaret, Juniumque ipsi adsentientem redderet, quo per ipsum veritati eo major auctoritas in dies conciliari, eaque magis ac magis propagari posset.* Mais Junius ne répondit point à ces Considérations d'Arminius, qui les augmenta considérablement après la mort du prémier (19).

(18) Idem p. 97. 98.

(19) Idem p. 98--105.

[F] *Il pria aussi Utenbogaert de l'assister dans l'examen de ces épineuses Questions.*] Il lui dit dans une Lettre du 19 d'Octobre 1597, qu'il faut travailler à produire pour la defense de la Vérité, des argumens qui soient solides pour la confirmer, & qui soient clairs pour pouvoir être compris par ceux qui la combattent dans la simplicité de leur cœur & en suivant les mouvemens de leur Conscience: „ Et je confesse, *dit-il*, que je suis de ce nombre, s'il „ m'arrive de m'écarter de la Vérité. Je ne puis assez m'é„ tonner, *continue-t-il*, de la téméraire présomption de „ certaines gens, qui taxent d'Hérésie tout ce qui n'est „ pas conforme à leurs idées, tandis qu'ils ne veulent „ presque pas se donner la peine d'examiner les points en „ question, ou que s'ils le veulent, ils n'ont ni la capa„ cité, ni les lumières nécessaires pour juger de matières „ aussi importantes. La Vérité, même en matiére de Théo„ logie, entant qu'il s'agit d'une connoissance exacte des „ controverses de cet ordre, est cachée dans un puits „ profond, dont on ne peut la tirer qu'avec beaucoup de „ peine & de travail. „ Cette réfléxion est tellement fon„ dée par rapport au sujet dont nous parlons, que qui„ conque ose la nier, fait voir par-là qu'il n'y a jamais „ sérieusement pensé. Veuille le Dieu de Vérité m'en ac„ corder enfin la connoissance, pour le repos de mon a„ me! Je m'en réjouïrai, comme de l'acquisition du plus „ précieux trésor, & reconnoitrai que je serai infiniment „ redevable à ceux qui auront contribué à me la procurer." *Demersa est veritas, etiam Theologica, quantum ad hujusmodi controversiarum accuratam cognitionem, in puteo profundo, unde non sine magno labore erui potest. Quod adeo verum est, in isto, qui nobis tractatur, articulo, ut qui hoc diffiteatur, eo ipso declaret, se nunquam de isto seriam cum animo suo cogitationem instituisse. Utinam autem Deus veritatis illam aliquando ad animi mei tranquillitatem concedat! tum sane tanquam inventâ pretiosâ gazâ magnopere lætabor, iisque omnibus, qui aliquid adjumenti attulerint, me obstrictum multis nominibus fatebor.* * L'année suivante, Arminius envoya à Utenbogaert une Table Théologique sur la Prédestination, où il avoit tracé en abrégé tous les Argumens allégués sur ce-sujet (20).

* Voyez *Præstant. Vivor. Epistol. Eccl. & Theol.* Epist 194. Amsterd. 1684. R. D. T.

(20) Brandt p. 105-108. [Voy. cette Table dans les *Epist. Præst. Vir.* Ep 26. R. D. T.]

[G] *Il déplore le triste état de l'Eglise, & celui où il se trouvoit lui-même.*] Cette Lettre est datée du 1. d'Août de l'an 1599. Il y fait part à son Ami des tristes réfléxions qui lui passoient par l'esprit, en jettant les yeux sur l'impiété générale & sur la corruption qui avoit comme inondé tout le Monde, quand il considéroit la grande variété d'opinions sur la Religion qui divisoit l'Eglise Chrétienne, la licence que toutes sortes de gens se donnoient d'attaquer la Vérité, & la fausse confiance & le zéle furieux de la plupart de ceux qui avoient l'autorité en main, & qui vouloient imposer à l'Eglise Chrétienne l'obligation de souscrire à leurs idées particulières, comme à des Articles de Foi nécessaires au Salut. Dans une Lettre au même Ami, datée du 8 Septembre de la même année, il lui dit, qu'il fait tout ce qui dépend de lui, en prêchant la Vérité autant qu'elle lui est connue, en faisant des recherches sur ce qui lui est inconnu, & en examinant avec soin ce qu'il a déja découvert, pour l'appuyer de raisons solides. „ Je le fais, *dit il*, en silence, & avec es„ pérance; quoique je me trouve en même tems exposé „ au zele indiscret, & à la plus insupportable passion de „ quelques personnes, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de „ m'en délivrer, ou de leur donner un esprit de discré„ tion & de prudence, qui modére leur zèle. Je crois „ avoir

que les Ministres signassent toutes les années la Confession de Foi & le Catéchisme. En 1602, la Peste aiant fait de grands ravages à Amsterdam, Arminius se distingua durant ce tems de calamité par son courage & par son zèle à assister les pauvres, & à consoler les malades au milieu des plus grands dangers (g). Lucas Trelcat & François Junius étant morts de la Peste à Leyde, les Curateurs de l'Université de cette Ville jettérent les yeux sur notre Théologien pour remplir la Chaire de Théologie, qu'il obtint enfin, après bien des difficultés. Il commença ses fonctions par trois belles Harangues; la première, *sur l'Objet de la Théologie*; la seconde, *sur son Auteur & sa Fin*; & la troisiéme, *sur sa Certitude*: après quoi il entreprit d'expliquer le Prophète Jonas (h). Il travailla à rectifier la méthode d'enseigner la Théologie [H]. Gomarus son Collégue commença bientôt à l'attaquer, & ne discontinua point jusqu'a la mort d'Arminius. Mais la réputation de celui-ci étoit si solidement établie, qu'il avoit constamment une grande foule d'Auditeurs, qui admiroient la force de raisonnement & le profond savoir qui régnoient dans ses Leçons. Ce concours l'exposa à la jalousie de ses Collègues, qui le traitérent de la manière la plus injurieuse que l'esprit de bigotterie put leur suggérer. Quand il déposa la Charge de *Recteur Magnifique* de l'Université, il prononça une Harangue *de Dissidio Religionis*, dans laquelle il examine la nature & les effets des divisions en matière de Religion, & propose les remèdes necessaires pour en prévenir les dangereuses suites (i). La même année il fut engagé dans une nouvelle dispute, par des Thèses *sur la Divinité du Fils* [I]. En 1607, la publication du *Catechisme de Gouda* excita une autre dispute très vive [K]. L'année suivante, il écrivit une bel-

(g) Idem p. 121-129.

(h) Idem p. 197. 198.

(i) Idem p. 269.

„ avoir tout sujet de leur attribuer un zèle sans connoissance. Car je remarque, qu'il n'y a rien dont ils prennent moins de soin, que de ce à quoi leur devoir les oblige, qui est la recherche de la Vérité. Ce qui vient de la persuasion où ils sont, qu'ils l'ont déja trouvée. Ce préjugé est si puissant dans quelques-uns, qu'ils ne font pas difficulté de décider magistralement, & sans balancer, des Points les plus obscurs, quoiqu'ils ne les aient jamais mûrement examinés; ce qui est d'un très grand préjudice à l'Eglise, & fait certainement tort à la Vérité." *Quod autem zelum illis tribuo absque scientia, causam mihi habere videor justissimam. Vides enim illos nihil minus agere, quam quod ex officio tenentur, cujus pars vel potissima in inquisitione veritatis est posita. Hujus autem rei causa illis est opinio & persuasio de veritate acquisita, quæ in nonnullis ita est potens, ut ex tempore de quavis re, etiam difficillima & nunquam illis antea perpensa, sententiam dicere peremptoriam ausint, magno sane Ecclesiæ Christianæ malo & veritatis certo detrimento* (21).

(21) Idem p. 224-227.

[H] *Il travailla à rectifier la methode d'enseigner la Théologie.*] Dès qu'il eut commencé les fonctions de son Professorat, il s'apperçut qu'on avoit rempli la tête aux jeunes-gens de mille Questions impertinentes & inutiles; & que tandis que les Vérités les plus importantes & les plus essentielles du Christianisme étoient négligées, on les accoutumoit à courir après mille Questions obscures & épineuses. Arminius consulta avec ses Collègues sur les moyens d'arrêter le cours du mal, & de ramener l'ancienne & solide manière d'étudier la Théologie. Il commença d'abord par écarter, autant qu'il lui fut possible, cette prodigieuse multitude de Questions Scholastiques dont on s'étoit occupé, & à n'enseigner à ses Ecoliers qu'une Théologie puisée dans les sources pures de la Parole de Dieu, & propre à conduire les hommes au Salut. *Cætera cum in ipsis initi muneris vestibulis satis perspicue animadverteret, juveniles animos inutilium multarum quæstionum dumetis sese implicare, & neglectâ cœlestis veritatis normâ, spinosa quædam Theoremata & Problemata sectari, communicato cum Collegis consilio, glissenti huic malo obstandum censuit, priscumque illud & masculum studendi genus revocandum. Quapropter nihil prius habuit, quam ut, resectis (quantum in ipso) spinosis quæstionibus, & ingenti Scholasticarum assertionum pondere, divinam illam discipulis sapientiam inculcaret, quæ ex purissimis sacri codicis fontibus petita, unice que comparata esset ad vitam bene beateque transigendam.* Il ne négligea rien, tant en public qu'en particulier, pour réussir dans ce dessein; mais il y trouva de grands obstacles, tant par la jalousie & l'envie de quelques personnes, que par les soupçons d'Hétérodoxie que quelques Ministres répandirent contre lui, par lesquels ils le rendirent suspect à ses Collègues (22).

(22) Idem p. 203. 204.

[I] *Des Thèses sur la Divinité du Fils.*] Comme il présidoit à la Dispute *, & qu'il défendoit le sentiment ordinaire & orthodoxe sur cet important Article, il arriva qu'un des Opposans soutint que le Fils étoit Dieu par lui-même, αὐτόθεος, & qu'il n'avoit point reçu son Essence du Père, mais qu'il l'avoit par lui-même: *Filium Dei αὐτόθεον esse, suamque adeo essentiam, non a Patre, sed a se ipso habere.* Arminius remarqua que le mot d'αὐτόθεος (*Dieu par lui-même*) ne se trouve point dans l'Ecriture; mais que bien entendu, on ne doit pourtant pas le rejetter absolument, puisque S. Epiphane & d'autres Théologiens Orthodoxes, tant anciens que modernes, s'en sont servis. Qu'à en examiner l'Etymologie, il peut se prendre en deux sens différens: qu'il peut signifier, que le Fils est vrai Dieu, ou, qu'il est Dieu par lui-même: Qu'on peut l'admettre dans le prémier sens; mais qu'au second, il est contraire à l'Ecriture & à l'Antiquité Orthodoxe. L'Etudiant défendit son sentiment avec force, & soutint hardiment que ce terme pris au dernier sens, pouvoit s'appliquer au Fils de Dieu, & que l'on ne pouvoit dire que très improprement, que l'Essence du Père a été communiquée au Fils & au S. Esprit; mais qu'au contraire on peut très justement affirmer que l'Essence du Père, du Fils & du S. Esprit est commune aux trois. Il soutenoit ce sentiment avec d'autant plus d'assurance, qu'il avoit pour lui Lucas Trelcat, qui avoit avancé cette hypothèse dans ses *Lieux-Communs* de Théologie, qu'il venoit de publier. Arminius repliqua, que c'étoit-là une nouvelle opinion, inconnue à l'ancienne Eglise Grecque & Latine: Que les Anciens avoient toujours soutenu que la Divinité du Fils étoit dérivée du Père par voie de Génération éternelle; & que l'autre sentiment étoit sujet à de grandes difficultés & à de fâcheuses conséquences, puisqu'il menoit non seulement au Sabellianisme, le Fils prenant la place du Père, si son Essence ne venoit point du Père; mais au Trithéisme, parce qu'il falloit admettre autant de Dieux, que de Personnes dans le même rang: En un mot, que posséder une Divinité non dérivée, étoit contraire à la définition de Fils; & qu'on ne peut attribuer à un Etre un attribut, qui en détruit la définition. Arminius s'opposoit avec d'autant plus de feu à ces nouveautés dans la Doctrine, qu'il avoit remarqué que Gomarus lui-même avoit attaqué ces idées de Trelcat, tant en public qu'en particulier. Cependant, il ne laissa pas d'être exposé par-là aux plus malicieuses imputations, comme étant Hétérodoxe sur la matière de la Trinité, & de la Divinité du Fils. Ces calomnies reçurent un nouveau poids par des Thèses qu'il fit soutenir sur la Personne de Jésus-Christ, & par l'explication qu'il donnoit de quelques passages de l'Ancien & du Nouveau Testament, entendus communément de la Consubstantialité de la Trinité (23). Il se défendit très bien contre ces imputations; & il dit lui-même, que tous ceux dont il étoit connu, savoient avec quelle circonspection & quelle retenue il avoit toujours traité le Dogme sublime de la Trinité. „ Toute ma méthode d'enseigner démontre, *dit-il*, combien peu j'aime à inventer de nouvelles phrases inconnues à l'Ecriture & à l'Antiquité Orthodoxe, ou à me servir de celles qui ont été inventées par d'autres. Et mes Auditeurs peuvent rendre témoignage, combien je suis disposé à supporter ceux qui s'expriment autrement, pourvu que leurs expressions soient prises dans un bon sens (24)." Et pour ce qui étoit du soupçon de Socinianisme, il dit „ qu'il étoit si éloigné de le mériter, qu'il ose assurer que si le Synode vouloit lui donner une audience favorable, il étoit en état de proposer des argumens très propres à réfuter les Sociniens, ou du moins à résoudre leurs Objections (25)." Il paroit aussi par une Lettre de Janus Narsius, qui étoit son Disciple, à J. Sandius (26), qu'Arminius entreprit peu de tems après une réfutation publique & travaillée des principaux sentimens de Socin, & particuliérement de son Livre *de Servatore*.

* Voyez *Præst. Vir. Epist. Eccl. & Theol* Ep. 12. R. D. T.

(23) Idem p. 285-295.

[K] *La publication du Catéchisme de Gouda excita une autre dispute très vive.*] Les Ministres de Gouda avoient dressé ce Catéchisme, pour essayer s'ils pourroient obtenir des Magistrats qu'on l'introduisît dans les Ecoles & dans les Eglises à la place de celui d'Heidelberg, où ils trouvoient des Questions trop épineuses, & exprimées en termes trop équivoques. Dès que ce Catéchisme de Gouda parut, on en jugea fort diversement. Les Amis d'Arminius le recommandoient, tant parce que les Auteurs, quoique dans le plan général ils eussent suivi celui d'Heidelberg, n'y avoient rien mis de contraire à la saine Doctrine, que parce qu'il écartoit toutes les Questions épineuses & sujettes à dispute, & qu'il respiroit l'antique simplicité Chrétienne, exprimant les Vérités de Foi en peu de mots & dans les termes mêmes de l'Ecriture Sainte: *Quod scriptum hoc spinosis quibusvis & disputabilibus dogmatibus ansam præscindens, spiransque primævam Christianitatis simplicitatem, credenda paucis, nec aliis vocibus, quam quas divina pagina præscriberet, complecteretur.* Mais le Parti opposé condamna d'abord cet Ouvrage, disant, qu'il n'y avoit opinion si monstrueuse qu'on ne pût cacher sous des termes si généraux: que la simplicité des Formulaires de Foi convenoit aux prémiers Siècles du Christianisme, où il n'étoit pas besoin de remèdes pour des maux inconnus; mais que les Erreurs s'étant augmentées, il avoit fallu dans la suite trouver des expressions qui obligeassent les Errans à se montrer. *At vero exorti statim ex altero agmine, qui id ipsum publice damnarent ac detestarentur, nec ullum dicerent tam horrendæ opinionis portentum, quod verbis tam generalibus non velaretur. Convenisse primis temporibus simplicitatem, cum ignota adhuc mala remediis* nou-

(24) Armin. *Respons.* ad 31. Art. in Oper. Armin. p. 132. 1681.

(25) *Epist. Præst. Vir. Eccles. & Theol.* Ep. 22.

(26) Ibid. Epist. 193. p. 327. elle est datée du 10. Sept 1612. Voy. Brandt p. 494.

belle Lettre à l'Ambassadeur de l'Electeur Palatin, pour justifier sa conduite dans les Disputes de Religion, où il se trouvoit engagé [L]. Il fut encore obligé de se justifier de l'accusation de travailler à l'avancement du Papisme [M]. La même année, il presenta aux Etats de Hollande une ample Exposition de ses sentimens sur les Points controversés, qu'il concluoit d'une manière conforme aux principes de la Charité & de la modération Chrétienne [N]. Il mourut dans de grands sentimens de piété

non indigerent : postea autem, increscentibus erroribus, concipiendas fuisse loquendi formulas, quæ devios latebris suis excuterent. On objectoit, que les principaux Articles de Foi étoient omis dans ce Catéchisme; qu'il laissoit le champ libre à tous ceux qui voudroient innover, & que Servet lui-même ne feroit pas difficulté d'y souscrire. Ensorte que ce que les uns disoient être conformé à la Vérité, étoit décrié par les autres comme un voile d'Hérétiques; ce que les uns nommoient Liberté, étoit représenté par les autres comme une source de Confusion. Arminius fut accusé par Regnier Danteklok d'avoir eu part à ce Catéchisme: cependant, quoiqu'il ne se fût pas fort opposé à sa publication, & qu'il avouât dans la suite que les Ministres de Gouda l'avoient consulté auparavant, & qu'il avoit approuvé leurs raisons pour le faire imprimer, il n'avoit pourtant eu aucune part à sa composition (27).

(27) Brandt p. 132-133.

[L] *Il écrivit une belle Lettre à l'Ambassadeur de l'Electeur Palatin, pour justifier sa conduite dans les disputes de Religion où il se trouvoit engagé.*] A la fin de cette Lettre * il dit à l'Ambassadeur, qu'il souhaiteroit pouvoir seulement obtenir de ses Frères, qu'ils voulussent croire qu'il avoit quelque crainte de Dieu, & qu'il agissoit par des motifs de Conscience; à quoi la Charité Chrétienne les porteroit certainement, s'ils en examinoient bien la nature. Quel intérêt, dit-il, ai-je à exciter, de propos délibéré & par pur libertinage d'esprit, des disputes, & à former un Schisme dans l'Eglise de Jésus-Christ, dont, par la grace de Dieu, je suis membre? Que si on le taxe d'être animé par l'ambition & l'avarice, on ne le connoit guères; qu'il déclare avoir tant d'aversion pour l'avarice, qu'elle n'a jamais eu le moindre attrait pour lui, quoiqu'il pût peut être la pallier & la couvrir de prétextes en apparence légitimes. Que pour l'ambition, il n'en a point d'autre, que de chercher la Vérité dans l'Ecriture Sainte, de la défendre modestement après l'avoir trouvée, sans contention, & sans prétendre prescrire rien aux autres; qu'il n'a d'autre vue, que celle de contribuer au Salut des ames, & de s'acquérir un *bon degré* dans l'Eglise, & de s'y mettre en bonne odeur, à quoi il espéroit de parvenir enfin par une longue patience, quelque mauvais traitement qu'il reçut actuellement de ses Frères. Il souhaite qu'ils veuillent entrer avec lui en conférence d'une manière pacifique, & il s'engage à y faire paroître la modération & l'amour de la Vérité & de la Paix, qui convient à un Ministre de Jésus-Christ. En même tems il souhaite que ses Frères le laissent en repos sans le troubler, comme il fait par rapport à eux. Il demande d'être soumis à un Examen juste & impartial, où la faveur & le préjugé n'aient aucune part. Il ne refuse point de se présenter devant telle Assemblée qu'on voudra, grande ou petite, composée de Ministres du Pays ou d'Etrangers, pourvu que les Magistrats réglent le tout par leur autorité, & que les conditions soient égales pour lui & pour eux; parce qu'il étoit ennuyé de répondre toujours à toutes les nouvelles calomnies qu'on debitoit contre lui. „ Je diffère, *dit-il*, en ceci des Hérétiques, qui ou se sont soustraits à l'autorité des Assemblées Ecclésiastiques, ou ont tâché d'y remporter la victoire par le nombre de leurs partisans." *Hac sane parte Hæreticorum sum dissimilis, qui aut Conventus Ecclesiasticos refugerunt, aut hoc effecerunt, ut assectarum numero fidere, & certam victoriam expectare possint* (28).

* Epist. Præst. Vir. Eccles. & Theol. Ep. 114. p. 209. R. D. T.

(28) Brandt p. 141-144.

[M] *Il fut encore obligé de se justifier de l'accusation de travailler à l'avancement du Papisme.*] On avoit répandu un bruit, que le Pape avoit écrit des Lettres fort honnêtes à Arminius & à Utenbogaert, pour les engager, sous promesse d'une pension considérable, à défendre la Cause de l'Eglise de Rome (29). Pour confondre cette calomnie, Arminius publia de savantes Thèses sur l'*Idolatrie*, auxquelles il joignit ce Corollaire: „ Que le Pape est une Idole, & que tous ceux qui le regardent pour tel qu'il prétend être, sont des Idolâtres." *Pontificem Romanum esse Idolum, & qui illum pro eo habent, quem se vendicat, eo ipso Idololatras esse.* Il publia encore d'autres Thèses, où il soutenoit que les Eglises Réformées ne sont pas coupables de Schisme par rapport à l'Eglise Romaine, mais que c'est avec raison qu'elles refusent d'avoir aucune communion avec cette Eglise. *Ecclesias Reformatas à Romanensi secessionem non fecisse, easque rectè facere, quod fidei cultusque Divini communionem cum eâ habere & profiteri detrectant.* Peu de tems après, il disputa publiquement sur le Pape, & s'exprima dans les termes les plus forts contre lui. *Publicè quoque disputavit de Pontifice Romano, defendens illum esse adulterum & lenonem Ecclesiæ, Pseudo-Prophetam & Caudam Draconis, Dei & Christi adversarium, Antichristum, servum malum, qui conservos suos verberat, Episcopi nomine indignum, Ecclesiæ destructorem & vastatorem.* Malgré tout cela, il ne put dissiper les soupçons que quelques personnes avoient répandus contre lui. Il y eut un certain homme qui écrivit une Lettre en Allemagne, dans laquelle il marquoit d'une manière peu exacte le titre de ses Thèses sur ce qui séparoit les Protestans d'avec l'Eglise Romaine, pour faire croire aux Etrangers qu'Arminius étoit favorable à cette Eglise. Et il y eut un des Ministres d'Amsterdam, qui le dépeignit publiquement comme un homme qui défendoit plusieurs Erreurs capitales, & qui regardoit le Pape comme un vrai membre de l'Eglise de Jésus-Christ: Doctrine, s'écrioit-il, si odieuse à Dieu, que *plusieurs personnes sages avoient remarqué, que depuis que quelques-uns avoient commencé à la soutenir, les affaires de la Republique avoient été en decadence, & que l'Ennemi s'étoit rendu maître de plusieurs Places importantes.* Cette calomnie fut suivie d'une autre: qu'il avoit persuadé à plusieurs personnes de retourner au Papisme, & porté plusieurs Politiques à se montrer moins zélés à refuser aux Papistes le libre exercice de leur Religion. Il fut obligé de défendre son innocence par écrit contre ces accusations, comme il paroit particuliérement par une Lettre qu'il écrivit sur ce sujet à Sébastien Egbert, dans laquelle il déclare qu'il ne regarde point le Pape comme un membre du Corps de Christ, mais comme un ennemi opiniatre, un homme sacrilége, un blasphémateur, un Tyran, & le plus violent usurpateur d'une injuste domination sur l'Eglise, comme l'Homme de péché, & le Fils de perdition &c. „ J'entens, *dit-il*, un Pape qui suit dans sa conduite les maximes ordinaires. Mais, *ajoute-t-il*, s'il s'élevoit quelque Adrien d'Utrecht, qui parvint au Siége sans brigue ni cabale, qui entreprît de réformer l'Eglise en commençant par lui-même & par la Cour de Rome, qui ne prétendit d'autre nom ni d'autre autorité que celle d'Evêque, & de prémier entre ses Confrères, selon les anciens Canons, je n'oserois lui donner ces noms; parce que je ne puis me persuader qu'un homme assez odieux aux Satellites de l'Antichristianisme & à la Cour de Rome, pour lui ôter la vie, soit un si méchant homme. Car l'on croit qu'il a été empoisonné par ceux qui craignoient qu'il n'entreprît la Réformation de l'Eglise, & de la Cour de Rome en particulier." *At si quis Adrianus Ultrajectinus, ad Pontificatum citra ambitum evectus, reformationem moliatur Ecclesiæ, & ab ipso Pontifice & Pontificatu, Curiâque Romanâ exordium faciat, sibique nihil aliud quam Episcopi nomen & auctoritatem usurpet, quamquam inter reliquos principem locum obtinentis ex statutis antiquis Ecclesiæ, illum ego istis nominibus appellare non audeam; quia quem Satellites Antichristianismi & Curia Romana invisum habet adeo, ut & vitam ipsi eripiat, hunc ego pessimum esse mihi persuadere non possum. Creditur autem veneno sublatus esse ab iis, qui Reformationem Ecclesiæ & præsertim Curiæ Romanæ ab illo futuram metuebant.* „ Mais je suppose, *continue-t-il*, & je crois qu'on peut prouver très vraisemblablement par l'Ecriture, qu'on ne peut attendre de Réformation d'aucun homme élevé sur le Siége de Rome; & que s'il s'en trouve quelqu'un qui y monte dans cette espérance, il court certainement risque de perdre la vie, ou d'être chassé. Dieu lui même a réglé les choses de cette manière. Mais cette Puissance sera abolie à la venue glorieuse de Jésus-Christ, & la Réformation prédite arrivera, par la séparation des Nations d'avec Babylone, qui ne demeurera pas sans son Chef. Mais si ce Ministre s'imagine, que parce que je ne crois pas que Dieu ait donné la Lettre de divorce à cette Eglise, dont le Pape est le Chef, il s'ensuit de-là que je reconnois le Pape pour membre de l'Eglise de Christ, il fait voir qu'il ne sait pas distinguer ceux qui sont séduits, & qui gémissent sous la tyrannie, d'avec le faux Prophète & le Tyran même, qui se prive lui-même de la qualité de membre de l'Eglise, quand il s'en dit le Chef, & qu'il excommunie ou regarde comme excommuniés tous ceux qui refusent de le reconnoitre pour tel." Il crut par cette réponse s'être suffisamment justifié, & avoir en même tems confondu la calomnie de ceux qui l'accusoient d'avoir dit que le quatrième Volume de Bellarmin étoit sans replique. Mais quoiqu'il n'eût jamais rien dit de pareil, il avouoit qu'il avoit souvent souhaité de voir une réfutation plus solide que celles qui avoient paru, des argumens que ce Cardinal avoit tirés de l'opinion de quelques Réformés, pour faire voir qu'ils faisoient Dieu Auteur du péché. Il ne croyoit pas même que Conrad Vorstius, qui s'étoit acquis beaucoup de réputation par ses Ecrits contre le Papisme, eût suffisamment justifié la Cause de la Réformation par sa *Réponse aux Thèses des Jesuites sur la Foi des Sectateurs de Calvin.* Il croyoit donc qu'il seroit bien plus avantageux de rejetter l'autorité de certains Théologiens de l'Eglise Réformée, & de déclarer net que les sentimens de quelques particuliers ne devoient point être imputés à toutes les Eglises Réformées en général; & que la voie de la recrimination étoit très aisée avec Bellarmin, y aiant un grand nombre de Scholastiques & d'autres Théologiens de l'Eglise Romaine, des Ecrits desquels on pouvoit tirer les mêmes conséquences (30).

(29) Idem p. 115.

(30) Idem p. 176-182.

[N] *Qu'il concluoit d'une manière conforme aux principes de la charité & de la moderation Chrétienne.*] Il remercie les Etats d'avoir eu la bonté de l'écouter: Il les assure qu'il est prêt de conférer amiablement avec ses Frères sur les

piété & de résignation [*O*]. Dominique Baudius & Hugue Grotius firent l'un & l'autre des vers sur sa mort. Daniel Heinsius en fit aussi, mais ils ont été supprimés ensuite dans l'Edition de ses Ouvrages (*k*). Arminius avoit la voix basse, mais agréable, & la prononciation extraordinairement belle (*l*). Il étoit civil & affable à tout le monde, & amusant dans la conversation avec ses Amis familiers. Il avoit un profond respect pour la Divinite, & étoit très régulier à tous ses exercices de dévotion. Il jeûnoit souvent. Il preferoit la piété réelle aux apparences, & le témoignage de sa Conscience à l'approbation du monde. Sa Devise étoit, *Bona Conscientia Paradisus*, que la bonne Conscience est un Paradis. Le grand objet de ses vœux & de ses travaux étoit, que les Chretiens voulussent se supporter dans toutes les choses qui ne touchoient point aux fondemens de la Religion; & il voyoit avec la plus vive douleur la conduite de ceux qui se persécutoient les uns les autres pour des Articles indifferens. Il ne donnoit que rarement un tour oratoire à ses Discours, soit que ce ne fût pas son talent, soit qu'il crût que les Verités du Salut n'ont pas besoin d'ornemens étrangers. Il croyoit que la connoissance de l'Hebreu, des autres Langues Orientales, & des Antiquités Judaïques, étoit d'une grande importance dans la Théologie. Il étoit habile dans la Dispute sur les matières de Religion, & avoit l'art de tourner contre ses Adversaires leurs propres subtilités; mais dans toutes les autres occasions, il les évitoit avec soin. Il étoit modeste, & se défioit de lui-méme [*P*]. Ses Ennemis en ont fait des portraits très desavantageux [*Q*]; mais sa mémoire a été suffisamment justifiée & defen-

(*k*) Idem p. 415. 416.

(*l*) Idem p. 417.

les Points en question, & sur tous les autres sur lesquels il pourroit s'élever quelque contestation; & d'entrer en conference en tel tems & en tel lieu, que LL. NN. & GG. PP. * le trouveront à propos; „ & je promets solennellement de me montrer traitable dans ces Conférences, également disposé à apprendre des autres, „ comme à les instruire. Et comme dans tout ce dont il „ sera question, il faudra examiner deux choses; prémièrement, si le Point dont il s'agit est véritable; secondement, si la croyance en est nécessaire au salut: je „ proteste encore solennellement, que lors même que je „ pourrai prouver la vérité d'un article par les raisons les „ plus évidentes tirées de l'Ecriture, je n'en imposerai „ point la créance à mes Freres, à moins que je ne sois „ aussi en état de prouver par l'Ecriture, qu'il est nécessaire que tout Chrétien le reçoive de cette maniere, „ pour être sauvé. Si mes Fréres sont dans les mêmes sentimens, je suis assuré qu'il n'y aura pas aisément ni „ Controverse ni Schisme entre nous." *Praterea cum de omnibus, quæ discutienda sunt dogmatibus, duo attendenda veniant; primum quidem, an illud, de quo quæstio instituitur, verum sit? deinde, an necessarium ad salutem creditu censeri debeat? equidem sancte polliceor, voveoque, nullum me articulum, utut eum solidissimis argumentis verbo divino consentaneum esse probaverim, fratribus meis aliter sentientibus obtrusurum ad credendum, nisi claré ex verbo Dei probem, ac quidem æque claré ac veritatem adstruxi, simul etiam necessarium esse ad salutem, ut quisque Christianus id ita credat. Idem si faciant etiam fratres mei facere, haud facile, meo quidem arbitratu, controversia aut schisma aliquod inter nos exstiturum est.* „ J'ajouterai, *continue-t-il*, pour dissiper „ tous les soupçons qu'on pourroit avoir sur mon sujet „ dans cette auguste Assemblée, occupée à présent à des „ affaires de la dernière importance, desquelles la sureté „ de nos Provinces & des Eglises Réformées dépend, „ qu'il faudra que mes Fréres aient bien des Erreurs, & „ des Erreurs bien capitales, pour que je refuse de les „ supporter; puisque je n'ai aucun droit de dominer sur „ la Foi des autres, & que je ne suis que le Serviteur de „ ceux qui croyent, afin de faire croître en eux la connoissance de la Vérité, & la pieté, la paix & la joie en „ notre Seigneur Jésus-Christ. Que si mes Fréres pensent „ autrement, & jugent qu'ils ne doivent pas me tolérer, „ ni permettre que j'occupe aucune place parmi eux, j'espère, que malgré cela, je ne causerai jamais de Schisme, puisqu'il n'y en a déja que trop parmi les Chrétiens; ce qui est un objet bien triste, & qui doit obliger chacun à travailler de tout son pouvoir à les étouffer & à les éteindre. En ce cas-là, je posséderai mon „ ame en patience, & quitterai sans peine ma Charge, „ (dans l'espérance, tant que Dieu me conservera la vie, „ de l'employer toujours au bien commun du Christianisme) en me souvenant de ce mot: C'EST ASSEZ DONNÉ A L'EGLISE ET A LA PATRIE." *Quod si symmystis meis aliter videatur, ipsique me non ferendum, ullumve inter eos locum tribuendum censeant, per me tamen nullum inde schisma oriturum spero, cum nimis multa (proh dolor!) inter Christianos glissant schismata, & unumquemque potius summa ope niti deceat, ut eadem minuantur atque extinguantur. Hoc vero casu animam meam patientiâ sustentabo, meumque munus (victurus tamen communis Christianitatis emolumento, quamdiu Deo Opt. Max. placuerit vitam mihi prorogare) lubens deponam, illius memor:* SAT ECCLESIÆ, SAT PATRIÆ DATUM (31).

* L'Anglois a, LL. HH. PP. qui est le titre qu'on ne donne qu'aux Etats-Généraux; au-lieu qu'il s'agit ici des Etats de Hollande & de West-Frise. R. D. T.

[*O*] *Il mourut dans de grands sentimens de pieté & de résignation.*] Sa maladie fut accompagnée de circonstances tres douloureuses, & il perdit presque l'œil droit. Dés que plusieurs de ses Ennemis, qui n'avoient rien diminué de leur haine contre lui, l'eurent appris, ils ne manquérent pas d'en parler comme d'un jugement de Dieu sur lui; & pour appuyer ce qu'ils disoient, ils lui appliquoient les paroles du vs. 12. du Ch. XIV. du Prophète Zacharie: *Et ce sera ici la plaie dont l'Eternel frappera tous les peuples qui auront fait la guerre à Jerusalem: il fera que la chair de chacun d'eux se fondra, tandis qu'ils seront sur leurs pieds, & leurs yeux se fondront dans leurs cavités, & leurs langues se fondront en leur bouche*; & celles du vs. 17. du Ch. XI. *Malheur sur le Pasteur de neant, qui abandonne le Troupeau! L'épée sera sur son bras & sur son œil droit; son bras se dessechera, & son œil deviendra entierement tenébreux.* D'autres firent une Anagramme de son nom; Ils trouvérent dans *Jacobus Arminius*, VANI ORBIS AMICUS, *Ami du Siecle vain.* D'autres au contraire trouvoient, en ajoutant une seule lettre, HABUI CURAM SIONIS: *J'ai eu soin de Sion.* Malgré la violence de son mal, Arminius conserva sa sérénité & sa tranquillité ordinaire; il exhorta sa femme à supporter son affliction avec patience, & à se confier en la Providence. Il s'intéressoit extrémement à la sureté & à la paix de l'Eglise dans ses priéres, & il mettoit toute sa confiance au mérite de Jésus-Christ. Le fameux Episcopius vint exprès de Francker pour le voir, & eut de fréquentes & longues conversations avec lui sur le sujet de la Religion, l'état de l'Eglise, la connoissance de J. Christ, & l'efficace de sa mort & de sa resurrection. Quand Arminius s'apperçut que sa fin approchoit, il fit son Testament, où se trouvent ces paroles: „ Avant toutes choses, je recommande mon Ame, quand elle quittera ce Corps, entre les mains du „ Dieu son Créateur & son Sauveur fidéle, devant lequel „ je proteste que j'ai rempli les devoirs de mon Ministère en bonne conscience, en simplicité & sincérité de „ cœur; que j'ai évité avec tout le soin possible d'enseigner rien, que je n'eusse auparavant reconnu par un „ soigneux examen de l'Ecriture, être conforme à ses décisions; que j'ai taché d'inculquer tout ce qui pouvoit „ contribuer à l'avancement de la Religion Chrétienne, „ du vrai Culte de Dieu, des interêts de la Vertu & de „ la Piété, de cette Union enfin & de cette Paix, que la „ Parole de Dieu & le nom de Chrétien nous prescrivent; „ excluant le Papisme, avec lequel il ne peut y avoir ni „ communion de Foi, ni paix, ni union." *Ante omnia commendo animam meam, quando ea ex corpore migrabit, in manus Dei Creatoris sui & fidelis Servatoris, coram quo testor, me bonâ conscientiâ in munere meo & vocatione simpliciter & sincere ambulasse; sollicité admodum & curiosé hoc cavens, ne quid proponerem aut docerem, quod non adhibitâ ante diligentiâ ex S. Scripturis disquirendis comperissem cum iisdem Scripturis ad amussim convenire: quæcunque ad propagationem amplificationemque veritatis Religionis Christianæ, veri Dei cultus, communis pietatis, & sanctæ inter homines conversationis, denique ad convenientem Christiano nomini tranquillitatem & pacem secundum verbum Dei possent conferre, excludens Papatum, cum quo nulla unitas fidei, nullum pietatis aut Christianæ pacis vinculum servari potest* (32).

(31) Id. p. 400—150. [Voy. Arminii Oper. p. 00 107. où la Version Latine n'est pas si bonne. R. D. T.]

[*P*] *Il etoit modeste, & se defioit de lui-méme.*] Il étoit fort éloigné de prendre des airs de hauteur en enseignant, & se fioit si peu à sa capacité, qu'il ne put se résoudre qu'avec beaucoup de peine à publier quelques uns de ses Ecrits, malgré les instances de ses Amis. *In docendo nullius supercilii . . . . , tam parum sibi confidens, ut amicorum flagitantium, ut opus aliquod a se scripto consignatum typis publicandum daret, desideriis satisfacere gravaretur* (33).

(32) Idem p. 428 431.

[*Q*] *Ses Ennemis en ont fait des portraits très desavantageux.*] On dit dans la Préface des Canons du Synode de Dordrecht, que c'étoit à la vérité un homme qui avoit beaucoup de génie & de savoir, mais qui ne goûtoit rien, que ce qui avoit un air de nouveauté; ensorte qu'il sembloit mépriser la plupart des Dogmes reçus dans l'Eglise, par cette seule raison, qu'ils étoient reçus. *Virum ingenii quidem exercitatioris, verum cui nihil arrideret, nisi quod aliqua novitatis specie se commendaret; adeo ut pleraque in Ecclesiis recepta dogmata, vel hoc ipso nomine, quod essent recepta, fastidire videretur.* Plusieurs Etrangers même, dit Mr. Brandt (34), se laissant trop aisément prévenir par les clameurs des Bigots, ont parlé de lui comme d'un ennemi de Dieu, d'un homme rusé & malin, qui avoit agi en tout d'une manière artificieuse, & qui, semblable à Cham, avoit découvert la nudité de ses péres, & porté lachement des coups à la Réformation même, en la personne des Réformateurs: *Inimicum Dei, virumque veteratorii ingenii eum appellarent, qui callidé omnia egisset, Chami instar verenda patrum suorum revelasset, & qui, per sanctissimorum Reformationis Principum latus, ipsum Ecclesiæ repurgatæ corpus fœdum in modum confodisset.* Le Roi Jaques I. dans la Lettre qu'il écrivit aux Etats des Pro-

(33) Idem p. 441.

(34) Idem p. 447.

défendue par plusieurs Grands-Hommes [*R*]. Il laissa des enfans, dont l'aîné n'étoit âgé que de dix-sept ans. Il avoit sept garçons, qui s'appelloient *Herman*, *Pierre*, *Jean*, *Laurent*, *Jaques*, *Guillaume* & *Daniel*. Ce dernier fut dans la suite un très habile Médecin, & Laurent se mit dans le Négoce. Les autres moururent en bas âge, après la mort de leur père. Ses deux filles se nommoient, l'une *Gertrude*, & l'autre *Angélique*. Pierre Bertius finit son Oraison funèbre par cet Eloge, *que c'étoit un homme qui ne pouvoit être assez estimé par ceux qui l'avoient connu, & qui n'avoit pas été assez connu de ceux qui ne l'estimoient point.* [☞ Cet Article ne peut que faire plaisir à ceux qui ne sont pas en état de lire la Vie d'Arminius en Latin. Mais sans prétendre prévenir le Lecteur sur bien des choses, ni faire le Controversiste, je crois qu'il sera bien de lire aussi l'Article que Mr. Bayle a donné d'Arminius; & de se souvenir que Mr. Brandt, quoiqu'homme de mérite, étoit Remontrant, très zélé pour son Parti, & qu'il ne passe pas pour avoir eu toujours toute l'impartialité requise dans un Historien. Mais qu'il est difficile, par rapport à des morceaux d'Histoire où l'on prend un intérêt un peu vif, de tenir la balance égale, & de ne pas donner quelque chose au Parti auquel on est attaché! ADD. DU TRAD.]

Provinces-Unies sur l'affaire de Vorstius en l'année 1611, attaque fort durement la mémoire d'Arminius, l'appelle *ennemi de Dieu*, l'accuse directement d'Hérésie, & fait souvenir les Etats, que les Disputes qu'il a excitées ont mis le trouble dans leurs Provinces, & les ont déchirées par des factions (35). Arthur Wilson, dans l'Histoire de la Vie & du Règne de ce Prince, nous dit (36) „ qu'Arminius laissa après lui les semences de l'Hérésie Pélagienne . . . . Les Mystères de la Prédestination, *continue-t-il*, & l'Essence incompréhensible de Dieu, qu'on doit regarder avec un religieux tremblement & avec admiration, sans vouloir les pénétrer, (*pour me servir des paroles du Roi*, quæ tremenda & admiranda sunt, sed non scrutanda) étoient son principal sujet. Mais de pareils objets sont au dessus de la portée de la chair & du sang. Cependant, que n'entreprennent pas des esprits présomptueux, quand ils osent témérement contempler les choses divines de l'œil de la Raison, & qu'ils ne se contentent pas de les regarder humblement de l'œil de la Foi?" Il observe ensuite, que le Roi dit aux Etats, „ que la succession de deux Monstres tels qu'Arminius & Vorstius ne pouvoit qu'enfanter les plus terribles malheurs." Hoornbeek le représente comme un homme entêté de ses propres idées & de ses opinions, & aimant à contredire les sentimens des autres; il le nomme un Infracteur de l'Alliance, qui aiant renoncé à la fidélité qu'il avoit jurée à Dieu & à l'Eglise, avoit travaillé d'abord secrettement, & ensuite ouvertement, tant par lui-même que par ses Disciples & ses Amis, à corrompre la Foi de l'Eglise & la Doctrine de Jésus-Christ, à troubler l'Etat & l'Eglise, & à les bouleverser; en quoi il eût réussi, si Dieu n'y eût mis la main. *Violatorem fœderis vocat, qui, ejurata quam Deo, quam Ecclesiæ dederat, fide, fidem Ecclesiarum & doctrinam Christi clam primum, inde palam, cum per se, tum per discipulos & socios, & Ecclesias non modo, sed & Politias nefario ausu turbare cœperit, ac pervertere: fecisset etiam, nisi Deus laborantibus rebus succurrisset* (37).

(35) Voyez Collier Eccles. History Part. II. L. VIII. p. 704.

(36) Publiée dans le II. Vol. de la Complete History of England, p. 715. Ed. de 1706.

(37) Voyez Brandt p. 447. 448.

[*R*] *Sa mémoire a été suffisamment justifiée & défendue par plusieurs Grands-Hommes.*] Mr. Brandt observe (38), qu'Arminius lui-même a réfuté la plupart des accusations répandues contre lui. Après sa mort, Pierre Bertius, Utenbogaert, Simon Episcopius, Corvinus, Narsus, Courcelles, Poelenberg, & d'autres ont pleinement justifié sa conduite. Poelenberg a répondu en particulier aux imputations de Hoornbeek, qu'on a vues dans la Remarque précédente. Les Curateurs de l'Université de Leyde avoient tant d'estime pour lui, qu'ils accordérent une pension à sa veuve & à ses enfans, & que le Sénat Académique rendit un témoignage très honorable à son mérite (39). Joseph Scaliger, qui n'étoit rien moins que prodigue de louanges pour les autres, le nomme un très grand homme, *Virum Maximum* (40). Meursius dans son *Athenæ Batavæ* (41), dit que c'étoit *un homme qui avoit une grande pénétration d'esprit & un génie supérieur*; & Drusius le met au nombre des *gens savans & droits*, au jugement desquels *il soumettoit avec plaisir ses Ecrits*. Dominique Baudius, dans la Dédicace de son *Eloge funèbre* d'Arminius aux Etats-Généraux, le nomme son *très honoré Collègue*, *homme d'un grand mérite*, qu'il avoit honoré pendant sa vie, & qu'il estimoit après sa mort comme un homme qui avoit toutes les qualités requises dans un Savant & un homme de mérite. Et dans une Lettre à Utenbogaert (42) écrite après la mort d'Arminius, il remarque, qu'il n'a jamais été légitimement convaincu d'aucune Hérésie, ni condamné; mais qu'il a rempli avec honneur jusques au dernier moment de sa vie, l'Emploi dont les Curateurs & les Bourguemestres l'avoient revêtu; ensorte que sa mémoire étoit digne d'être respectée par tous les gens de bien. Il témoigne qu'il le regrette infiniment, & qu'il n'avoit rien souhaité avec plus d'ardeur, que de voir le jour où Arminius auroit défendu son innocence contre les bruits qu'on avoit malicieusement répandus sur son compte, & auxquels on avoit ajouté foi avec trop de crédulité. *Nunquam legitimè ullius erroris convictus aut condemnatus est. Imo ad ultimum vitæ spiritum exornavit spartam, quam ex decreto Curatorum & Consulum nostrorum adeptus erat, obiitque in possessione legitimi muneris, ut merito ejus memoriam boni omnes fausta recordatione prosequi debeant. Mihi tristie sui desiderium reliquit, nec quicquam æque in votis habui, quam ut viderem diem illum, quo suam innocentiam ab invidiosè sparsis & temerè creditis rumoribus tutari posset.* Antoine Thysius, qui avoit été fort lié avec lui, disoit souvent, qu'il n'avoit jamais connu d'homme qui eût plus & de plus grandes vertus que lui, ou qui eût moins & de plus petits défauts. Richard Thompson, Savant de Cambridge, dans une Lettre à Baudius du mois d'Août 1605, lui dit, que le nom d'Arminius n'étoit pas aussi inconnu chez eux, que Baudius le pensoit. „ Car, dit-il, je le connoissois très bien avant qu'il fût fait Professeur à Leyde; & depuis qu'il est dans ce poste, il s'est fait connoitre à plusieurs autres: ensorte que quand il nous vient des Etudians de vos quartiers, nos Professeurs s'informent soigneusement d'Arminius. Je suis très aise pour votre Université, qu'elle ait un aussi grand Homme." *De Arminio quod scribis benignè. Quamquam viri illius fama non tam ignobilis apud nos est, atque tu videris existimare. Nam & mihi olim notissimus, antequam apud vos profiteretur, & ex quo profitetur, multis aliis quoque hic innotescere cœpit. Itaque quoties istinc studiosi aliquis ad nos veniunt, diligenter de Arminio inquirunt Professores nostri. Itaque Academiæ vestræ nomine sane lætor, quæ tantum virum tenet.* Jean Buxtorf Professeur à Bâle, sur la nouvelle de la mort d'Arminius, écrivit à Utenbogaert, qu'il étoit touché d'une juste douleur, de ce que cette brillante Lumière de Hollande avoit été si inopinément éteinte, tant à cause de la perte que l'Eglise en général y faisoit, que parce qu'aiant fait depuis peu connoissance avec lui, il se voyoit tout d'un coup privé d'un commerce par lequel il avoit espéré se dédommager de la perte de Scaliger, qui lui avoit aussi été trop promptement ravi. *Tanti certè luminis Belgii inclyti, D. Jacobi Arminii, inopinata extinctio justum animo meo mœrorem attulit, tum ob commune Ecclesiæ Christi incommodum, tum quod primus meus in tanti viri notitiam accessus tam luctuosè fuerit interruptus. Substituere enim hunc sperabam in illustris herois D. Scaligeri P. M. locum, qui mihi quoque citius nimio ex his humanis fuit abreptus.* Ajoutons à ces témoignages celui du grand Isaac Casaubon, qui dit dans une Lettre à Samuel Næranus, datée de Paris en Août 1610: „ Qu'Arminius, d'heureuse mémoire, avoit été un Grand-Homme: quoique, *dit-il*, je n'aye trouvé encore aucun de nos Pasteurs, qui ne le regarde comme un infame Hérétique, parce que le sentiment de Calvin est selon eux la règle de vérité; mais quoique je le vénère, je ne puis cependant souffrir les gens qui haïssent tous ceux qui n'adoptent pas ses sentimens." Mr. Martinius (qui fut dans la suite Député au Synode de Dordrecht, & qui s'y distingua) auquel Arminius s'étoit plaint quelques semaines auparavant, d'une manière touchante, des calomnies qu'on répandoit contre lui, lui rendit ce beau & sincère témoignage: „ Qu'il lui avoit paru un homme qui avoit véritablement la crainte de Dieu, très savant, habile & extrêmement versé dans les Controverses Théologiques, puissant dans les Ecritures, très circonspect & d'un grand discernement par rapport à l'usage des termes Philosophiques dans la Théologie." *Mihi vir visus est verè Dei timens, eruditissimus, & in controversiis Theologicis exercitatissimus, & in Scripturis potens, & valde circumspectus & ἀκριβὴς in Philosophicis terminis ad res Theologicas accommodandis* (43). Le Docteur Heylin, dans l'onzième Livre de son *Aerius Redivivus*, ou *Histoire des Presbyteriens* (44), nous dit „ qu'Arminius n'étoit pas moins savant que François Junius, qu'il n'avoit pas moins de piété, & que pendant le peu de tems qu'il occupa la chaire de Leyde, il avoit attiré une grande partie de l'Université; & qu'on avoit été si charmé de sa piété, de la force de son raisonnement, de son assiduité dans ses fonctions, de la clarté qui brilloit dans tous ses discours, qu'à la fin il avoit gagné les cœurs à un tel point, que rien n'avoit été capable de les détacher de lui."

(38) Pag. 448.

(39) Idem p. 458-459.

(40) Voy. le Scaligerana.

(41) Pag. 177 apud Brandt p. 481.

(42) Apud Brandt p. 458.

(41) Voyez Brandt p. 458-460.

(44) Pag. 180 Edit. Lond. 1670. in-folio.

ARNAUD DE COUTIGNAC, pauvre Gentilhomme de Provence dans le quatorzième Siècle. Son talent pour la Poësie lui procura l'entrée chez les personnes du prémier rang de son Pays. Comme il avoit beaucoup de bonheur dans tout ce qu'il entreprenoit, Louis & Jeanne, Rois de Naples & de Sicile & Comtes de Provence, lui donnérent commission avec Guy Flotte, Lieutenant du Com-

Comté de Ventimille, de soumettre ceux de Tende, qui s'étoient dans ce tems-là révoltés. Il s'en acquitta si bien, qu'il les réduisit à leur devoir, ce qui lui fit beaucoup d'honneur; & en récompense, le Roi & la Reine lui donnérent à Fief, ce qu'ils possédoient à Coutignac. Il fut amoureux d'une Dame de la Maison d'Agoult, fille du Sieur d'Entravenes, nommée *Ysnarde*, à la louange de laquelle il fit nombre de Chansons; mais n'aiant pu rien gagner sur son esprit, ni l'obliger à prendre aucun engagement avec lui, il alla voyager, ainsi qu'il nous l'apprend dans ses Ouvrages, afin de se guerir de sa passion par l'absence, & d'oublier une personne qui paroissoit prendre plaisir à ses peines. Etant au Levant, il rencontra un savant Juif, Magicien & Astrologue, qui lui prédit que sa postérité se rendroit illustre, & auroit un grand éclat en Provence. S. Cézari nomme cet Arnaud, *Guilhen*, & dit qu'il fut longtems au service de la Reine Jeanne, & qu'il mourut à la guerre, qui étoit entre les Tendiens & les Ventimilliens en 1354. Il nous apprend aussi, que dans son voyage du Levant, il composa un Ouvrage intitulé *Las Suffrensas d'Amours*, qu'il adressa à Ysnarde (a).

(a) Du Verdier Vau-Privas *Bibl.* p. 87. Lyon 1585.

ARNAUD DE MEYRVEILH, Poëte Provençal au commencement du treizième Siècle. Son père avoit quelque droit de Seigneurie au Lieu de Meyrveilh près d'Aix en Provence; mais il fut obligé par pauvreté de le vendre. Arnaud, qui avoit quelque teinture des Lettres, résolut de voyager pour jouïr de la conversation des Poëtes de ce tems-là, & apprit d'eux à composer en Langue Provençale, qui avoit alors la vogue parmi ceux qui aimoient la Poësie & les Romans [A]. Il entra au service du Vicomte de Beziers, surnommé *Taillefer*, issu des Comtes de Toulouse, & devint amoureux de la Comtesse de Burlas, nommée Aléarde, femme de Taillefer. Comme notre Poëte étoit très bien fait de sa personne, chantoit bien, & lisoit les Romans en perfection, la Comtesse le traitoit avec beaucoup de bienveillance; cependant il n'osoit lui déclarer que les Chansons qu'il chantoit fussent de sa composition, & il en faisoit honneur à d'autres: mais sa passion alla si loin, qu'il en fit une, dans laquelle il lui déclara ouvertement son amour. Ce Sonnet fit tant d'impression sur elle, qu'elle ne rejetta point *les chastes prières* d'Arnaud, ainsi que s'exprime du Verdier (a), *mais les écouta gracieusement*, & lui fit des présens considérables. Il composa un Ouvrage intitulé *Las Recastenas de sa Comtessa*, & un Recueil de Sonnets, de Chansons & d'autres Poësies. Il mourut l'an 1220. Petrarque fait mention de cet Arnaud, au Chapitre quatrième de son *Triomphe d'Amour* (b).

(a) Biblioth. p. 82.

(b) Id. ibid.

[A] *La Langue Provençale ... avoit alors la vogue parmi ceux qui aimoient la Poësie & les Romans.*] Mr. Huet Evêque d'Avranches, dans son petit Traité *de l'Origine des Romans*, a fait plusieurs remarques curieuses sur les Romans & la Poësie de Provence. Il nous apprend, que lorsque la Langue Latine fut négligée, les Troubadours, les Chanterres, les Conteurs & les Jongleurs de Provence, & enfin ceux de ce Pays qui exerçoient ce qu'on y appelloit *la Science gaie*, commencérent dès le tems de Hugue Capet à *romanizer*, & à courir la France débitant leurs Romans & leurs *Fabliaux*, composés en Langage Roman: car alors les Provençaux avoient plus d'usage des Lettres & de la Poësie, que tout le reste des François. Ce Langage Roman étoit celui que les Romains introduisirent dans les Gaules, après les avoir conquises, & qui s'étant corrompu avec le tems par le mélange du Langage Gaulois qui l'avoit précédé, & du Franc ou Tudesque qui l'avoit suivi, n'étoit ni Latin, ni Gaulois, ni Franc, mais quelque chose de mixte, où le Romain pourtant tenoit le dessus, & qui pour cela s'appelloit toujours *Roman*, pour le distinguer du Langage particulier & naturel de chaque Pays, soit le Franc, soit le Gaulois ou Celtique, soit l'Aquitanique, soit le Belgique. Car César écrit que ces trois Langues étoient différentes entre elles; ce que Strabon explique d'une difference, qui n'étoit que comme entre diverses Dialectes d'une même Langue. Les Espagnols se servent du mot de Roman au même sens que nous, & ils appellent leur Langue ordinaire *Romancé*. Le Roman étant donc plus universellement entendu, les Conteurs de Provence s'en servirent pour écrire leurs Contes, qui delà furent appellés *Romans*. Les Trouverres allant ainsi par le monde, étoient bien payés de leurs paines, & bien traités des Seigneurs qu'ils visitoient, dont quelques-uns étoient si ravis du plaisir de les entendre, qu'ils se dépouilloient quelquefois de leurs robes pour les en revêtir. Les Provençaux ne furent pas les seuls qui se plurent à cet agréable exercice; presque toutes les Provinces de France eurent leurs Romanciers, jusqu'à la Picardie, où l'on composoit des *Servantois*, Piéces amoureuses & quelquefois satyriques. Mr. Huet observe ensuite, qu'il est assez croyable que les Italiens furent portés à la composition des Romans, par l'exemple des Provençaux, lorsque les Papes tinrent leur Siége à Avignon; & même par l'exemple des autres François, lorsque les Normans & ensuite Charles Comte d'Anjou, frère de S. Louis, Prince vertueux, & Poëte lui-même, firent la guerre en Italie: car les Normans se méloient aussi de *la Science gaie*. Les Poëtes Provençaux s'appelloient *Troubadours* ou *Trouverres*, & furent en France les Princes de la Romancerie, dès la fin du dixième Siècle. Leur métier plut à tant de gens, que toutes les Provinces de France eurent leurs Trouverres. Elles produisirent dans l'onzième Siècle & dans les suivans une grande multitude de Romans en prose & en vers, & le Président Fauchet parle de cent vingt-sept Poëtes, qui ont vécu avant l'an 1300. Mr. Rymer, dans sa *Short view of Tragedy* (1), dit que les Auteurs Italiens, comme Bembe, Spéron Spérone & autres, avouent que la meilleure partie de leur Langue & de leur Poësie vient de Provence; & il en est de même de l'Espagnol & de la plupart des autres Langues modernes. Il est certain que Pétrarque, un des principaux & des plus estimés Auteurs Italiens, seroit réduit à peu de chose, si les Poëtes Provençaux revendiquoient tout ce qu'il a emprunté d'eux. En un mot, toute notre Poësie moderne vient des Provençaux. Jamais on ne vit un goût si général parmi les Grands & le Peuple pour la Poësie, que dans ce tems-là pour la Poësie Provençale; ce qui a fait dire à Philippe Mouskes un de leurs Romanciers, que Charlemagne avoit fait une donation de la Provence aux Poëtes, pour leur servir de Patrimoine. Mr. Rymer ajoute, qu'il insiste particuliérement sur cet article, pour prévenir l'impression que les Moines de ce tems-là pourroient faire sur les Lecteurs, & sur-tout Roger Hoveden, qui nous apprend que le Roi Richard I. qui avoit avec Geoffroy son frère demeuré dans plusieurs Cours de Provence & aux environs, & avoit goûté la Langue & la Poësie Provençale, „ achetoit des vers flatteurs à sa louange, pour se faire un nom, & faisoit venir à force d'argent, des *Chanteurs* & des *Jongleurs* de France, pour le chanter dans les rues, & l'on disoit par-tout qu'il n'avoit pas son pareil." *Hic ad augmentum & famam sui nominis emendicata carmina & rhithmos adulatorios comparabat, & de regno Francorum* Cantores & Joculatores *allexerat, ut de illo canerent in plateis, & dicebatur ubique quod non erat talis in orbe.* Il est faux, que ces *Chanteurs* & ces *Jongleurs* vinssent de France: les Provinces, dont ils venoient, étoient Fiefs de l'Empire. Frédéric I. avoit donné à Raimond Bérenger les Comtés de Provence, de Forcalquier, & autres lieux voisins, à titre de Fief. Raimond Comte de Toulouse étoit le grand Patron de ces Poëtes, & en même tems le Protecteur des *Albigeois*, qui allarmérent si fort Rome, & qui coutérent tant de Croisades pour les extirper. Guillaume d'Agoult, Albert de Sisteron, Rambaud d'Orange (noms que le Duc de Savoye a fait revivre) étoient des Poëtes distingués. Tous les Princes ligués en faveur des Albigeois, contre la France & le Pape, encourageoient & protégeoient ces Poëtes. Or il est aisé par cet exposé de juger de la raison qui irritoit si fort les Moines contre ces *Chanteurs* & *Jongleurs*, & qui leur faisoit voir avec chagrin qu'ils eussent une si grande familiasité avec le Roi. Le même Critique observe (2) ensuite, que de toutes les Langues modernes, la Provençale est la prémière qui ait été propre pour la Musique & pour la douceur de la Rime; & qu'aiant passé par la Savoye au Montferrat, elle donna occasion aux Italiens de polir leur Langue & d'imiter la Poësie Provençale. Les Conquêtes des Anglois de ce côté-là, & leurs alliances avec ceux de ces Pays, leur procurérent plus tôt encore la connoissance de la Langue & de la Poësie des Provençaux. Et ceux des Anglois, qui s'appliquérent à la Poësie, comme le Roi Richard, Savary de Mauléon, & Robert Grossetête, trouvant leur propre Langue trop rude, se portérent aisément à se servir de celle de Provence, comme étant plus douce & plus flexible. Chaucer à pris tous les termes Provenςaux, François & Latins, qu'il a pu trouver, & les a mêlés avec l'Anglois, après les avoir habillés à l'Angloise. On appelloit les Poëtes Provençaux, *Troubadours*, *Jongleurs*, & *Chanterres*: ce dernier nom n'est pas étranger dans nos Cathédrales. Roger Hoveden rend le second par *Joculatores*, ou *Joueurs*, comme on pourroit traduire le prémier par *Trompettes*. Mais les *Troubadours* s'appelloient aussi *Trouverres*, comme qui diroit *Trouve-trésor*. Les Italiens les nomment *Trovatori*. Et le nom de *Jongleurs* leur venoit apparemment de quelque instrument de Musique alors en usage, comme les Latins & les Grécs se nommoient Poëtes Lyriques: cet Instrument étoit vraisemblablement la Harpe.

(1) Ch. 5. p. 66. & suiv.

(2) Cap. 86. p. 7.

☞ **ARNAUD DE VILLENEUVE**, ou *Villanovanus*, est nommé ainsi du Lieu de sa naissance: mais comme il y a plusieurs Lieux de ce nom en divers endroits, les Savans ne sont pas d'accord sur son Pays [*A*]. Il nâquit dans le treizième Siècle [*B*], selon la plupart des Auteurs, & l'on croit que ce fut quelques années avant le milieu de ce Siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il sortoit de parens pauvres, comme il le dit lui-même dans son Traité *de Vinis* (*a*). Mais la Nature le dédommagea de cette disgrace, en lui donnant un génie supérieur, & des dispositions admirables pour les Sciences les plus sublimes. Dès qu'il eut fait ses Humanités, il s'attacha à la Chymie, comme à une Science qui pouvoit lui procurer dequoi vivre, en pratiquant la Médecine Empirique dans de petits endroits. Il eut bientôt fait de grands progrès dans cette Science, qui le conduisit insensiblement à la Physique, par laquelle il se dégoûta de la Chymie; & fiché d'y avoir perdu beaucoup de tems, il jetta au feu tout ce qu'il en avoit écrit, déterminé à s'attacher desormais entièrement à la Philosophie dans toutes ses parties. Il alla dans ce dessein à Aix, où il fit ses prémières études réglées en cette Science (*b*). A l'âge de vingt ans, il passa avec d'autres à Paris (*c*). Après y avoir demeuré dix ans, il alla à Montpellier pour y étudier en Médecine (*d*). On voit par ses Ouvrages, qu'il y eut pour Maitres en cette Science, P. Mussadi & Jean de Casamide. Il fit ensuite un voyage en Espagne, afin d'y entendre les Philosophes Arabes, qu'on estimoit les plus grands Naturalistes de ce tems-là; & les conversations qu'il eut avec eux, lui firent prendre du goût pour leur Rasis (*e*). Il demeura quelque tems à Barcelone (*f*), & il y étoit en 1285, lorsque sa réputation, qui étoit déja grande, le fit appeller pour traiter Pierre III, Roi d'Aragon, qui avoit été blessé dans un combat. Cette cure ne lui réussit point; mais il n'en fut pas moins estimé, soit qu'on l'eût appellé trop tard, soit qu'on fût persuadé que le mal du Roi étoit incurable. Il alla ensuite en Italie, conférer avec certains Philosophes Pythagoriciens, qui étoient alors en grande réputation, & se fit admirer à Rome [*C*]. Il avoit résolu aussi de visiter la Grèce, pour voir s'il y avoit quelque profit à faire dans la conversation de ce qui y restoit de Savans; mais les guerres qui désoloient ces contrées l'en empêchérent (*g*). Il repassa en Espagne, & le séjour qu'il y fit, joint à la réputation qu'il s'étoit déja acquise dans ce Pays-là, le fit connoitre de Jaques II. Roi d'Aragon, qui conçut beaucoup d'estime pour lui: on en peut juger par une négociation très délicate, que ce Prince lui confia [*D*] auprès de Robert Roi de Naples, Comte de Provence. Celui-ci souhaita de garder Arnaud auprès de lui, & ne lui accorda la permission de retourner en Aragon, qu'à condition qu'il reviendroit le plus tôt qu'il pourroit auprès de lui, pour philosopher ensemble (*h*). Arnaud s'étant acquitté de ce qu'il devoit au Roi d'Aragon, se rendit à Naples auprès de Robert, & demeura assez longtems à sa Cour; mais il résolut en-

(*a*) Niceron *Mém. pour l'Hist. des Homm. Illust.* Tom. XXXIV. p. 82.

(*b*) Id. ibid. p. 83.

(*c*) Colomesii *Gallia Orient.* p. 2.

(*d*) Id. ibid. & Niceron p. 84.

(*e*) Niceron *ubi supra*, & Colomés *ibid.*

(*f*) Niceron *ibid.* & Fabric. *Bibl. Lat. med. & infim. aetat.* T. I. p. 358.

(*g*) Niceron *ubi supra* p. 85. Colomes. *ubi supra.*

(*h*) Niceron p. 88.

[*A*] *Les Savans ne sont pas d'accord sur son Pays.*] Les uns le font Espagnol, & les autres François. Mr. Colomiés (1) assure positivement, qu'il étoit de Vilneuve dans la Gaule Narbonnoise: Mr. de Haitze (2), sous le nom de Pierre Joseph, prétend qu'il est né dans un Village de Provence dans le Diocése de Vence. Mais ce sentiment est fortement contredit par d'autres Auteurs, & sur-tout par les Espagnols. Nicolas Antonio (3) a recherché avec soin & déduit fort exactement les raisons qui prouvent qu'il étoit Espagnol, ou Catalan. Mr. de la Monnoye paroit être du même sentiment: *Il y a de plus fortes preuves*, dit-il, *pour le croire Espagnol, que François* (4). Le savant Mr. Fabricius ne se détermine point sur cette question (5), qui paroit effectivement difficile à décider, & sur laquelle le meilleur est peut-être de ne prendre aucun parti. Depuis que j'ai écrit ceci, je trouve dans l'Histoire de la Médecine du Docteur Freind, p. 231. qu'Arnaud lui-même dit dans un endroit de ses Ouvrages, qu'il nâquit à Milan. Si la Citation du Docteur est juste, comme je n'ai aucune raison d'en douter, la question du lieu de sa naissance est décidée; il n'étoit ni François, ni Espagnol, mais Italien. Reste à savoir d'où lui est venu le nom de *Villanovanus, de Villeneuve*. Selon le même Auteur, il passa vingt ans à Paris, au-lieu de dix qu'on marque dans le corps de l'Article Citat. (*d*); & il en passa dix à Montpellier. Il est bien difficile de concilier toutes ces variétés.

(1) *Gallia Orient.* p. 2.

(2) *Vie d'Arnaud de Villeneuve* par Pierre Joseph. *Aix* 1719. in-12.

(3) *Biblioth. Vet. Hisp.* T. II. L. IX. c. 1. p. 74. & seqq.

(4) *Menagiana* T. III. p. 489. Amst. 1716.

(5) *Bibl. Lat. med. & infim. aetat.* T. I. p. 118.

[*B*] *Il nâquit dans le treizième Siècle.*] C'est le sentiment le plus commun, & je crois même qu'on peut regarder presque surement comme des fautes, les dates qui le font vivre plus tard. Je trouve dans Mr. Colomiés (6), qu'Arnaud nâquit en 1300, & qu'il florissoit en 1340; mais ces dates sont évidemment fausses. Mr. Colomiés dit qu'Arnaud se trouva exposé à la persécution des Inquisiteurs, dans le tems qu'il entendoit à Bologne les leçons de Pierre d'Apono, & qu'il prit le parti de se sauver en Sicile auprès du Roi Frédéric. *Audiens Petrum Aponensem.... Bononiæ docentem, ab Inquisitoribus fidei vexatus..... clam aufugit in Siciliam, ubi a Frederico rege in magno honore habitus* (7). Or Pierre d'Apono est mort en 1316 (8); comment donc Arnaud, né en 1300, peut-il avoir été Disciple d'Apono & s'être sauvé, en 1316, auprès de Frédéric? Je remarquerai en passant, que Mr. Colomiés se trompe aussi en faisant Apono Professeur à Bologne; il ne l'a été qu'à Padoue (9). L'Auteur des Notes sur Rabelais s'est trompé encore plus grossièrement, en faisant Arnaud contemporain de Rabelais; c'est sur le Ch. XIII. du Livre III. où Pantagruel conseille à Panurge *de prevoir l'heur ou malheur de son mariage par songes*; & en raisonnant sur ce sujet il dit que Cléon, Thrasymédès, & *de notre tems le docte* Villanovanus François *oncques ne songearent*. Sur quoi le Commentateur dit, que *Villanovanus François* est Arnaud de Villeneuve. „ Je ne sais au reste, „ *ajoute-t-il*, où l'Auteur peut avoir pris que *Villanovanus* n'eut jamais de songe. Peut-être *Villanovanus* lui-„ même le dit-il dans le Traité des Songes, qui lui est „ attribué (10)." Mr. de la Monnoye a fait voir que cette Note est fausse & mal fondée d'un bout à l'autre. Arnaud de Villeneuve, dit-il, n'a pu être du tems de Rabelais, étant mort en 1310, ou au plus tard en 1313; & quand même, ce qui est très faux, il auroit vécu jusqu'en 1350, on auroit toujours raison de conclurre qu'il seroit mort 120 ans au moins avant que Rabelais fût au monde. Il s'agit de Simon de Villeneuve, jeune-homme d'une grande espérance pour les Lettres, mort âgé de 35 ans au plus, à Padoue l'an 1530, soit de peste, soit de poison (11). Rabelais le nomme *le Docte Villanovanus François*, pour qu'on ne le confondit pas avec Servet Espagnol, qui du tems de Rabelais a publié divers Ouvrages sous le nom de *Villanovanus*. La conjecture du Commentateur est fausse: Arnaud de Villeneuve n'a point dit qu'il n'eût jamais fait de songes, Mr. de la Monnoye cite un passage qui prouve manifestement le contraire (12). Il résulte de ce que l'on a dit, qu'Arnaud de Villeneuve a vécu dans le treizième Siècle, & qu'il est mort au commencement du quatorzième. J'observerai en finissant cette Remarque, qu'il y a dans Mr. Fabricius (13) une faute évidente, qui doit être d'impression: on y lit qu'Arnaud exerçoit la Médecine à Barcelone en 1480.

(6) *Gall. Orient.* ubi supra.

(7) Id. ibid.

(8) Niceron *Mém. pour l'Hist. des Homm. Illust.* Tom. XXVI. p. 318.

(9) Niceron *ubi supra* p. 325.

(10) *Oeuvr. de Rabelais*, T. III. p. 69. 70. *dans les Notes* n. 9. Amst. 1711.

(11) *Menagiana* T. III. p. 489. Amst. 1716.

(12) Idem p. 492. 495.

(13) *Bibl. Lat. med. & infim. aetat.* T. I. p. 358.

[*C*] *Se fit admirer à Rome.*] On dit qu'il y fit publiquement la transmutation d'une certaine quantité de Mercure en Or. Jean André, célèbre Jurisconsulte, assure qu'il y étoit présent avec des Prélats d'un rare mérite: mais tout ce qu'on peut conclurre de-là avec quelque fondement, c'est qu'il fit quelque Opération Chymique, qui fut admirée. D'ailleurs, c'est avec raison, que le judicieux Auteur de l'*Histoire Critique de la Philosophie* (14) soupçonne dans de semblables Histoires beaucoup de fraude & de mensonge; & qu'il croit que le plus souvent, ni l'Artiste, ni les Spectateurs ne savoient de quoi il s'agissoit. „ Je renvoierai seulement, *continue-t-il*, les curieux aux Ou-„ vrages mêmes d'Arnaud de Villeneuve, & sur-tout à „ son *Rosaire des Philosophes*. Ils y apprendront ce qui „ peut-être leur importe davantage de savoir: c'est que „ pour parvenir au secret admirable du Grand-Oeuvre, „ il faut avoir lu tous les Auteurs qui ont écrit sur cette „ matière, les avoir confrontés, & pour ainsi dire essayés „ l'un sur l'autre. Mais quel est l'homme sensé, qui ne „ recule à la vue d'une pareille entreprise? Comment li-„ re un tas d'Ecrivains, qui n'ont aucune idée claire de „ ce qu'ils traitent, & qui cependant, pour se donner „ une apparence de génie, s'enveloppent de je ne sai „ quelle obscurité mystérieuse? Comment se plaire avec „ des Ecrivains, qui non contens d'exiger un travail o-„ piniâtre, &, comme ils s'en expliquent eux-mêmes, „ un travail d'Hercule, exigent encore de certaines qua-„ lités incompatibles les unes avec les autres? comme si „ le Moral influoit sur le Physique, & que la Chymie fût „ une suite de Vertus."

(14) T. III. L. IX. ch. 44. §. 4.

[*D*] *Il lui confia une négociation très délicate.*] Frédéric Roi de Sicile, frère de Jaques Roi d'Arragon, avoit dessein d'entreprendre la guerre contre les Infidèles, qui occupoient la Terre Sainte; mais il souhaitoit avant que d'exécuter ce projet, de s'assurer du Titre de Roi de Jérusalem, dont Robert Roi de Naples jouissoit. Il crut pouvoir porter ce Prince à lui faire cession de ses droits, en offrant de lui céder d'avance la Sicile, qu'il ne devoit, suivant le fameux Traité de 1302 fait avec Charles II. Roi de Naples, confirmé par Boniface VIII, lui abandonner que lorsqu'on le mettroit en possession de la Sardaigne; moyennant quoi Robert lui payeroit les cent mille onces d'or qui devoient lui être comptées pour cette restitution,

&

ensuite de retourner à Paris, tant parce que le génie François lui convenoit mieux que tout autre, que parce qu'il croyoit que le séjour de cette Ville le mettoit mieux à portée de faire connoitre ce qu'il savoit, & de communiquer avec les Savans de toutes les parties du Monde (i). En revenant en France, il fit quelque séjour à la Cour du Pape, qui étoit errante dans le Comtat Venaissin. Il y reçut de grands honneurs, & on l'invita d'y rester, en lui offrant des établissemens considérables; le Pape l'honora même du titre de son Médecin: mais tout cela ne le tenta point, & ne l'empêcha pas d'exécuter son prémier projet. Dès qu'il fut à Paris, il commença à enseigner la Médecine & à pratiquer, cultivant sur-tout la Botanique. Les Médecins, ceux mêmes qui sans Théorie n'ont que des remédes éprouvés, condamnérent hautement sa Pratique (k), ce qui n'empêcha pas que ses Leçons ne fussent goûtées; & il s'acquit une si grande réputation, que les Curieux des Pays étrangers se rendoient en France pour l'entendre. Sa curiosité naturelle, & l'ardeur qu'il avoit pour augmenter ses connoissances, le jettérent, dit-on, dans plusieurs Erreurs [E]: on le taxa même d'Hérésie, & il fut condamné comme Hérétique après sa mort [F]. Ses Amis, voyant que les Ecclésiastiques commençoient à remuer contre lui à Paris, lui conseillérent de se retirer, & lui en facilitérent les moyens. Il fut quelque tems errant, & se détermina enfin à se retirer auprès de Frédéric Roi de Sicile, chez qui il aima mieux se réfugier qu'auprès du Roi Robert, parce que les liaisons que celui-ci avoit avec la Cour du Pape, où les Moines étoient tout-puissans, lui faisoient craindre que son séjour sur ses terres ne lui fît de la peine. Il fut longtems avant que de pouvoir trouver les moyens de passer en Sicile, parce qu'il craignoit de tomber entre les mains des Moines; mais il sut enfin tromper leur vigilance, & s'embarqua secrettement. Il arriva en Sicile, après avoir essuyé une tempête qui l'avoit jetté sur les côtes d'Afrique, & s'y présenta au Roi Frédéric dans le tems des Vendanges, pour lui offrir un présent de la saison, qui fut un Traité des Vins suivant l'Art de la Médecine. Ce Prince le reçut avec tous les témoignages d'estime & de bienveillance qu'il pouvoit souhaiter (l). Cependant il y a de l'apparence que Clément V n'avoit pas si mauvaise opinion de lui, puisqu'il le demanda pour le traiter

(i) Id. ibid.

(k) Hist. Crit. de la Philos. T. III. L. IX. ch. 44. §. 4.

(l) Niceron ubi supra p. 91.

& engageroit le Pape à lui faire donner les sommes destinées pour la Guerre Sainte, & les Décimes ordonnées en Italie pour le même sujet. Comme le Roi d'Aragon étoit caution du prémier Traité, Frédéric son frére le porta à négocier ce nouveau dont il avoit formé le projet; & ce Prince crut ne pouvoir employer personne plus propre à le faire réussir, qu'Arnaud de Villeneuve. Celui-ci, chargé de cette commission, se rendit à Avignon, où Robert, qui depuis peu avoit été couronné par le Pape, se trouvoit encore: c'étoit en 1309. Malgré tous les soins qu'il se donna, sa négociation n'eut pas le succès qu'on s'en étoit promis. Robert ne voulut point entrer en traité; & pour faire voir qu'il agissoit par principe d'honneur, il déclara que l'Expédition de la Terre-Sainte le regardoit, & qu'il étoit résolu de l'entreprendre, pour faire connoitre à tout le monde qu'il ne portoit pas en-vain le Titre de Roi de Jérusalem. En conséquence de cette déclaration, le Pape remit à Robert toutes les sommes qu'il devoit au Saint Siège, tant pour l'investiture du Royaume de Naples qu'il venoit de recevoir, que pour la restitution de celles qui avoient été prêtées à son aieul par les Papes ses prédécesseurs, pour soutenir la guerre de Sicile (15).

(15) Mém. pour l'Hist. des Homm. Illust. Tom. XXXIV. p. 85-87.

[E] *Sa curiosité naturelle, & l'ardeur qu'il avoit pour augmenter ses connoissances, le jettérent, dit-on, dans plusieurs Erreurs.*] On l'accusa d'avoir voulu découvrir l'avenir par le moyen de l'Astrologie, qu'il regardoit, à ce qu'on prétend, comme une Science infaillible dans ses opérations, & publié que la fin du Monde arriveroit bientôt: il en fixa même le tems à l'année 1335, à cause de la Conjonction des trois Planétes supérieures, qui devoit se faire dans ce tems-là dans le Signe du Verseau, ou pour le plus tard à l'an 1464, où la Conjonction de Jupiter & de Saturne devoit se faire dans le Signe des Poissons (16). Je ne sai si l'on peut faire beaucoup de fonds sur ce narré: ce qui me fait naitre du soupçon à cet égard, c'est que Mr. Colomiés rapporte (17), qu'il craignoit de tomber entre les mains des Moines, à cause de ses prédictions sur la venue de l'Antechrist, *propter sua de Antichristi adventu vaticinia.* Ne seroit-ce point là le fondement de l'accusation d'avoir donné dans l'Astrologie? Ce qu'il y a de certain, c'est que parmi tout ce que rapportent de lui les Auteurs de l'Eglise Romaine, que j'ai consultés, je n'en trouve aucun qui parle de ces prédictions sur l'Antechrist; ce qui me fait soupçonner qu'on pourroit bien avoir fait de cela la prédiction de la fin du Monde. C'est une conjecture, que je fonde d'ailleurs sur la coutume assez ordinaire, de donner un tour ou odieux, ou ridicule, aux opinions des prétendus Hérétiques. Les Moines contribuérent sans doute aussi à répandre dans la suite contre lui l'accusation de Magie. Tout le monde sait que cette accusation fut très commune dans le treiziéme & le quatorziéme Siècle: „ ce qui provenoit de la „ grande ignorance des gens d'Eglise, & de la jalousie „ qu'ils portoient à tous ceux qui les surpassoient en doc„ trine (18)." D'ailleurs, cette accusation de Magie n'étoit fondée que sur la transmutation prétendue de Métaux qu'il avoit faite à Rome (19), & sur deux de ses Traités; mais dont l'un n'est qu'une traduction de l'Arabe, & ne contient que les propriétés des choses naturelles; il est intitulé *De Physicis Ligaturis*; & l'autre n'est vraisemblablement pas de lui (20). D'ailleurs, dit le P. Niceron, ce qui fait voir que cette accusation de Magie n'a rien que de frivole, c'est que dans tous ses Ouvrages il paroit rempli d'un esprit de piété & de Religion; il les commence la plupart par implorer le secours divin, & y attribue toujours à Dieu les connoissances qu'il a. On peut ajouter, qu'une preuve décisive de son innocence à cet égard, c'est que l'Inquisition ne parle point du tout de Magie dans la Sentence prononcée contre les Erreurs qu'on lui imputoit (21). Il y a beaucoup d'apparence, comme le conjecture

(16) Idem p. 89.

(17) Gallia Orient. p. 2.

(18) Hist. Critiq. de la Philos. ubi supra.

(19) Voyez Rem. [C].

(20) Niceron ubi sup. p. 94. 95.

(21) Voy. la Rem. [F].

Mr. Fabricius, que son habileté dans la Chymie donna occasion aux ignorans de le soupçonner de Magie. *Imperitis propter Chemiæ peritiam etiam suspectus de Magia* (22). Roger Bacon, qui avoit beaucoup souffert de cette accusation, s'en moque d'une maniére, qui rend la conjecture du Savant de Hambourg très vraisemblable. „ Qu'est-„ il besoin, *dit Bacon*, de recourir à la Magie, puisque „ la Physique nous enseigne tant de secrets, qui ont le „ double avantage, & de satisfaire notre curiosité, & de „ surprendre le vulgaire ignorant? Sans avoir eu jamais „ recours aux Démons, *ajoutoit-il*, je sai l'art de rassem„ bler & de réunir les rayons du Soleil à telle distance „ que je veux, & de bruler toute sorte de Corps, soit „ par réflexion, soit par réfraction (23)."

(22) Bibl. Lat. med. & infim. ætat. Tom. I. p. 119.

(23) Hist. Critiq. de la Philos. ubi supra.

[F] *On le taxa même d'Hérésie, & il fut condamné comme Hérétique après sa mort.*] Arnaud de Villeneuve a été du nombre de ceux dont la plus grande Hérésie consistoit à condamner les abus de l'Eglise Romaine; & il y a tout lieu de penser, que la maniére dont il parloit sur-tout des Moines & de diverses Superstitions, lui attira la qualification d'Hérétique. On le condamna après la mort de Clément V, pendant la vacance du Siége; les Moines profitérent de ce tems pour faire flétrir sa mémoire, & ce fut en 1317 qu'on prononça Sentence contre lui à Tarragone. Jean Longer, Jacobin Inquisiteur, & le Grand-Vicaire de cette Eglise, censurérent quinze Erreurs, que voici. „ Que la Nature humaine en Jésus-Christ est éga„ le en tout à la Divinité. 2. Que l'Ame de Jésus-Christ, „ aussi-tôt après son union, a su tout ce que savoit la Di„ vinité. 3. Que le Démon a perverti tout le Genre-hu„ main & fait périr la Foi. 4. Que les Moines corrom„ pent la Doctrine de Jésus-Christ, qu'ils sont sans chari„ té, & seront tous damnés. 5. Que l'étude de la Phi„ losophie doit être bannie des Ecoles, & que les Théo„ logiens ont très mal fait de s'en servir. 6. Que la Ré„ vélation faite à Cyrille est plus précise que l'Ecriture „ Sainte. 7. Que les œuvres de Misericorde sont plus „ agréables à Dieu, que le Sacrifice de l'Autel. 8. Que „ celui qui fonde des Chapelles, ou fait dire des Messes „ à perpétuité, ne fait point une œuvre de Charité & ne „ mérite point par-là la Vie éternelle. 9. Que celui qui „ rassemble un grand nombre d'indigens & de misérables, „ & fonde des Chapelles ou des Messes à perpétuité, en„ court la damnation éternelle. 10. Que le Prêtre qui „ offre le Sacrifice de l'Autel, & celui qui le fait offrir, „ ne présentent rien du leur à Dieu, pas même leur vo„ lonté. 11. Que la Passion de Jésus-Christ est mieux re„ présentée par l'Aumône, que par le Sacrifice de l'Au„ tel. 12. Que Dieu n'est pas loué par des œuvres dans „ le Sacrifice de la Messe, mais seulement de bouche. „ 13. Qu'il n'y a dans les Constitutions des Papes, qu'u„ ne science des Oeuvres de l'homme. 14. Que Dieu n'a „ point menacé de la damnation éternelle ceux qui pè„ chent, mais seulement ceux qui donnent mauvais exem„ ple. 15. Que le Monde finira l'an 1335 (24)." Pour peu qu'on examine tous ces chefs d'Hérésie sans prévention, l'on s'apperçoit aisément qu'Arnaud condamnoit l'Institut des Moines, les Dévotions superstitieuses établies de son tems, & dans l'exercice desquelles on faisoit consister toute la Religion. Il y a même tout lieu de soupçonner, qu'il ne pensoit pas à la maniére de l'Eglise Romaine sur le sujet de l'Eucharistie. Il condamnoit ouvertement les Decrets des Papes, & sans doute le mélange qu'on avoit fait de la Philosophie d'Aristote avec la Théologie. Il peut avoir eu une idée singuliére & bizarre sur la fin du Monde, mais ce n'est pas une Hérésie; & l'on pourroit conjecturer peut-être avec beaucoup d'apparence, que les Erreurs réelles qu'on lui a attribuées, ont été des imputations pour le rendre odieux. Ce qui appuie cette conjecture, c'est qu'il paroit que malgré tout cela, on n'osa rien

(24) Nicol. Emerici Director. Inquisitorum p. 282. de l'Edit. de 1585. apud Niceron ubi supra p. 93-94.

ter de la maladie dont il mourut. Arnaud se mit en Mer pour le venir trouver aux environs d'Avignon, où il étoit [G]; mais il mourut dans le Vaisseau qui le portoit, comme il étoit deja près de la cote de Gênes. Son corps fut porté dans cette Ville, & on l'ensevelit honorablement. C'etoit vers la fin de l'an 1313. Arnaud etoit un homme d'un mérite peu commun, sur-tout pour le Siècle où il vivoit. Outre les Langues Vulgaires, telles que le François, l'Espagnol & l'Italien, qu'on ne peut douter qu'il n'entendît, puisqu'il avoit demeure en France, en Espagne & en Italie, il possédoit les Langues Latine, Grecque, Hebraique & Arabe (m). Philosophe, Chymiste, Medecin & Théologien, il se distingua dans toutes ces Sciences, & fut géneralement estimé très savant [H].

(m) Colomesii Gall. Orient. p. 2.

rien entreprendre contre lui durant la vie de Clément V; & ce Pontife avoit tant d'estime pour lui, que quelque tems après avoir reçu la nouvelle de sa mort, il adressa à tous les Evêques de la Chrétienté un Bref où il faisoit l'éloge d'Arnaud, & les exhortoit de faire chercher un Traité de Médecine qu'il avoit composé à son sujet, & de le remettre au Clerc Olivier qu'il députoit pour cela. Aussi notre Arnaud peut-il être regardé comme un des Précurseurs de la Réformation, & il a été mis dans le Catalogue des Témoins de la Vérité (25). Mr. Naudé, dans le Ch. XIV. de son *Apologie pour les Grands-Hommes soupçonnes de Magie*, a cru que Postel, dans son Livre intitulé *Alcorani & Cenevangelistarum concordiæ Liber*, imprimé à Paris in-8. l'an 1563, attribue à notre Arnaud de Villeneuve un Traité *de Tribus Prophetis*; mais Mr. de la Monnoye a remarqué avec raison, qu'il s'agit là d'Ecrivains contemporains de Luther; que le *Villanovanus* dont parle Postel, n'est autre que Michel Servet (26); & que le Livre même dont il s'agit n'a jamais existé que dans l'imagination de Postel.

(25) Catalog. Test. Verit. p. 790. Edit. postrem. Ap. Colomes. Gall. Orient. p. 2.

(26) Menagiana T. IV. p. 189. 190. Edit. de 1716.

[G] *Arnaud se mit en Mer pour venir trouver le Pape aux environs d'Avignon, où il etoit.*] Mr. Colomiés s'est trompé, en disant que Frédéric Roi de Sicile envoya Arnaud à Rome pour guérir le Pape, *ub eo (Frederico Siciliæ Rege) Romam missus ad Pontificem sanandum* (27). Il est surprenant qu'une pareille faute soit échapée à un aussi habile homme. Tout le monde sait que Clément V ne résida jamais à Rome, & qu'il ne fit presque que voyager d'un lieu à l'autre pendant son Pontificat (28).

(27) Gall. Orient. ubi supra.

(28) Fleuri Hist. Ecclés. T. XIX. p. L. 91. 92. passim.

[H] *Fut généralement estimé très savant.*] Je suis surpris que Mr. de la Monnoye ait dit si décisivement, qu'Arnaud de Villeneuve *n'etoit ni ne pouvoit être docte dans le tems de barbarie & d'ignorance où il a vécu* (29). On juge des Savans par rapport au tems où ils vivoient; & à cet égard on ne peut douter qu'Arnaud ne fût un Savant du prémier ordre, comme ce qu'on en dit à la fin de l'Article le prouve. Mr. Fabricius dit, qu'il étoit *Artis Medicæ ac Philosophiæ, etiam Poëtices laude insignis* (30). Mariana en parle avec éloge, quoique selon lui Arnaud eût gâté toutes ses belles qualités par l'Hérésie: *Arnoldus Villanova, ut regi decumbenti adesset, Barcinone venerat, rei medicæ ea tempestate peritissimus, majori tamen fama, quam laude, quod nobile ingenium, eruditionem maximam, pravis superstitionibus, pravisque de religione opinionibus fœdare visus sit. Ex humano semine quibusdam in vase medicamentis hominis corpus efformasse, qui affirmat autorem habeo* (31). C'est avec raison que le P. Niceron traite la derniére circonstance de puérilité, & il est étonnant qu'un Historien grave ait pu rapporter sérieusement une pareille impertinence. Je crois devoir épargner au Lecteur la peine de lire un ennuieux Catalogue des Ouvrages d'Arnaud de Villeneuve; ils ont été imprimés trois fois tous ensemble in-folio, à l'exception de quelques-uns qui se trouvent ailleurs. On peut consulter là-dessus le P. Niceron (32).

(29) Menagiana T. III. p. 482.

(30) Bibl. Lat. med. & inf. ætat. T. I. p. 358.

(31) Rer. Hispan. L. XIV. c. 9.

(32) Mém. pour l'Hist. des Homm. Illust. Tom. XXXIV. p. 96-106.

ARNAUD DE BRESSE, fameux Hérétique dans le douzième Siècle, étoit natif de Bresse en Italie, d'où il passa en France, où il etudia sous Pierre Abélard. Etant retourné en son Pays, il prit l'habit de Moine, & se mit à precher plusieurs Nouveautés, entre autres, que le Pape & tout le Clergé ne pouvoient jouïr d'aucun bien. Sur ce fondement, il prétendoit, que les Clercs qui avoient des biens en propre, les Eveques qui possedoient des Régales, & les Moines qui jouïssoient de quelques Terres, ne pouvoient etre sauvés (a); que tout le Clergé ne devoit subsister que des aumônes & des oblations des Fideles, & que tout le reste devoit appartenir aux Princes & aux Républiques, pour en faire part seulement aux Laïques (b). On l'accusa aussi d'autres Erreurs touchant le Bapteme des Enfans & le Sacrement de l'Eucharistie (c). Othon de Frisingue qui le connoissoit parfaitement, & S. Bernard, ont mis son Caractère dans un plein jour [A]: mais ils n'en font pas un portrait fort avantageux. Il se fit un grand nombre de Sectateurs [B], qui furent appellés de son nom *Arnaudistes*, & se rendirent formidables aux Papes. Ses Erreurs parurent si dangereuses, qu'en 1139 il fut condamné dans un Concile de près de mille Prélats, que le Pape Innocent II. celebra dans l'Eglise de S. Jean de Latran (d). Il fut obligé de quitter l'Italie, & se retira en Suisse (e). Après la mort

(a) Du Pin Biblioth. des Aut. Eccles. T. IX. p. 105.

(b) Maimbourg Hist. de la Décad. de l'Empire L. IV. p. 418. suiv. la Copie à Paris 1686.

(c) Du Pin ubi supra.

(d) Maimbourg ubi supra.

(e) Du Pin ubi supra.

[A] *Othon de Frisingue qui le connoissoit parfaitement, & S. Bernard, ont mis son Caractère dans un plein jour.*] Le prémier nous dit, qu'Arnaud ne manquoit ni d'esprit, ni d'adresse, ni d'éloquence; quoique dans la vérité ce ne fût qu'une fausse éloquence, qui ne consistoit que dans une grande abondance de mots, & un flux de belles paroles, qui n'avoient rien de fort & de solide. *Arnaldus iste ex Italiâ, civitate Brixia, oriundus; vir quidem naturæ non hebetis, plus tamen verborum profluvio quam sententiarum pondere copiosus* (1). Il ajoute, que c'étoit un esprit qui aimoit extrémement la nouveauté, & à se distinguer par des opinions singulières; ce qui est justement le caractère général de ceux qui sont propres à inventer quelque nouvelle Hérésie, & à former quelque dangereux Schisme dans l'Eglise. *Singularitatis amator, novitatis cupidus; cujusmodi hominum ingenia ad fabricandas hæreses, schismatumque perturbationes sunt prona* (2). Qu'il prit un habit religieux, pour en imposer avec plus de succès, cachant sous une belle apparence de piété, ou, comme parle l'Evangile, sous une peau de Brebis, la fureur d'un Loup, mordant & déchirant inhumainement tous ceux à qui il en vouloit, ne pardonnant ni à Clercs ni à Evêques, & sur-tout ennemi irréconciliable des Moines. *Religiosum habitum, quo amplius fallere posset, induit: sub typo religionis, & ut Evangelicis verbis utar, sub ovina pelle lupum gerens; omnia lacerans, omnia rodens, nemini parcens, Clericorum & Episcoporum derogator; Monacorum persecutor* (3). Le portrait qu'en fait S. Bernard n'est rien moins que flatteur; les traits en sont forts, & les couleurs vives *. „ Plût à Dieu, *dit-il*, que la sainteté de la Doctrine „ répondît à l'austérité de la vie! Voulez-vous savoir quel „ est l'homme? Arnaud de Bresse est un homme qui ne „ mange ni ne boit; qui, semblable au Démon, n'est affamé „ & altéré que du sang des ames; qui rode & tracasse par „ le monde, & qui fait parmi les Etrangers, ce qu'il ne „ peut faire parmi ceux de son Pays; *qui rode toujours „ comme un Lion rugissant, cherchant qui il pourra devorer.* „ Un Ennemi de la Croix de Christ, un Auteur de divi„ sions, un Inventeur de Schismes, un Perturbateur du „ repos public. C'est un homme, *dit-il dans un autre en„ droit*, dont les discours ne respirent que douceur, & „ dont la doctrine est toute poison. Un homme qui avec „ une tête de pigeon, a une queue de scorpion; que „ Bresse a produit, ou plutôt vomi; que Rome a eu en „ horreur; que la France a rejetté; que l'Allemagne a dé„ testé, & que l'Italie n'a point voulu recevoir."

(1) Otho Frising. L. II. c. 20. ap. Maimbourg Hist. de la Décad. de l'Emp. L. IV. p. 417.

(2) Id. ibid.

(3) Id. ibid.

* Pensées Ingénieuses des Pères, par Bouhours.

[B] *Il fit un grand nombre de Sectateurs.*] Quoiqu'il eût été obligé de quitter l'Italie après le Concile de Latran, sa Doctrine ne laissa pas d'avoir à Rome un grand succès. Car les Romains, fachés de ce que le Pape Innocent II. étoit devenu maitre absolu dans Rome, se révoltérent ouvertement, & soutenant, selon les maximes d'Arnaud de Bresse, que le Pape ne pouvoit rien posséder, ils rétablirent leur Sénat & leurs Tribuns, quoi qu'Innocent pût faire pour les en empêcher. Ils écrivirent même à l'Empereur Conrad une Lettre fort artificieuse, pour l'engager à les soutenir, en l'assurant que ce qu'ils avoient fait, n'avoit été que pour le remettre en possession de la Capitale de son Empire, & des autres Villes que les Papes avoient usurpées sur les Empereurs, & sur-tout Innocent, qui venoit même de se liguer avec Roger Roi de Sicile, ennemi de l'Empire, & auquel il avoit accordé les Investitures par la Crosse & par l'Anneau; ce qu'ils disoient très faussement, comme le remarque Maimbourg (4), pour rendre le Pape odieux à l'Empereur, auquel il avoit refusé la même grace. Mais Conrad, qui étoit un Prince fort sage & fort modéré, découvrit aisément ce malicieux artifice; & comme il ne vouloit pas avoir le Pape pour ennemi, particuliérement durant la guerre qu'il avoit alors contre les Bavarois & quelques autres Princes leurs Confédérés, il se moqua de la vanité des Romains, & reçut au contraire parfaitement bien les Ambassadeurs que le Pape lui avoit envoyés pour lui demander sa protection contre les rebelles. Cela ne fut néanmoins pas capable d'arrêter leur fureur; car, comme ils se virent rebutés de l'Empereur, & que le Pape Innocent mourut sur ces entrefaites, & cinq mois après lui Célestin II. son successeur, ils créérent un Patrice, en lui donnant l'autorité & la puissance souveraine dans Rome, de la même maniére que leurs ancêtres, conjointement avec le Pape, l'avoient donnée avec le même titre à Charlemagne & depuis à Othon le Grand (5). Ce nouveau Patrice fut Jourdan, fils de Pierre de Léon & frére de l'Antipape Anaclet. Après qu'ils l'eurent tous reconnu pour leur Chef, ils allérent trou-

(4) Ubi supra p. 419.

(5) Otho Frising. L. VII. c. 31. 32. apud Maimbourg p. 420.

mort de ce Pape, il retourna en Italie & alla à Rome, où il excita une Sédition contre Eugène III [C], & ensuite contre Adrien IV [D], qui mit toute la Ville de Rome en Interdit, jusqu'à ce qu'on eût chassé Arnaud & ses partisans. Cette Excommunication fit son effet; les Romains se saisirent des Maisons fortes que ces Hérétiques occupoient, & les obligérent de se retirer à Otricoli en Toscane, où ils furent bien reçus du peuple, qui considéroit Arnaud comme un Prophéte. Cependant il fut arrêté quelque tems après par le Cardinal Gérard, & malgré les efforts des Vicomtes de Campanie qui l'avoient repris, il fut conduit à Rome, & condamné par Pierre, Prefet ou Gouverneur de cette Ville, à être pendu [E], & cette Sentence fut exécutée l'an 1155. Trente de ses Sectateurs étant passés de France en Angleterre vers l'an 1160, y voulurent semer aussi leur Doctrine; mais ils y furent arretés & exterminés, n'aiant fait qu'un seul Proselyte, qui étoit une femme. L'Auteur qui rapporte ce fait, remarque qu'on les appelloit *Publicains*. Guillaume de Neubrige, Historien qui n'est pas éloigné de ce tems-là, dit que ces Hérétiques condamnoient le Bapteme, l'Eucharistie & le Mariage, & qu'ils méprisoient l'Unité Catholique (f). Le Docteur Freind semble avoir confondu Arnaud de Villeneuve, avec notre Arnaud de Bresse, quand il dit dans le Tome II. de son Histoire de la Médecine p. 253 (de l'Anglois), *qu'il fonda en quelque manière une Secte, connue sous le nom d'Arnaudistes.* [☞ Mr. Freind ne s'est point trompé, comme le croit l'Auteur de cet Article: car on prétend qu'Arnaud de Villeneuve laissa des Disciples, sur-tout en Espagne, qui furent nommés Arnaudistes (g). ADD. DU TRAD.]

(f) Id. ibid.

(g) Prateol. *Elench. Hæres.* p. 66. *apud* Fabricium *Bibl. Lat. med. & infim. ætat.* T. I. p. 555.

trouver en corps le nouveau Pape Lucius II. & lui dirent avec une extrême insolence, qu'absolument il falloit qu'il cédât à leur Patrice, non seulement la Ville de Rome, mais aussi tout ce que ses prédécesseurs avoient jamais reçu des Empereurs & des autres Princes; & que selon la Loi de Dieu, il devoit se contenter des oblations des Fidéles & des Décimes, à l'exemple des prémiers Papes & des Evêques de la primitive Eglise. Enfin ils portérent les choses si loin, au mepris de l'autorité du Siége de Rome, que Lucius mourut de chagrin la même année, en 1144 (6).

(6) Idem L. VII. c. 31.

[C] *Il retourna en Italie & alla à Rome, où il excita une Sédition contre Eugène III.*] Arnaud, informé des grands progrès que ses Disciples avoient faits à Rome, où ils s'étoient rendus les maitres, y revint aussi, disant hautement, que le tems étoit venu, auquel les Romains, secouant l'indigne joug que le Pape, qui ne devoit se mêler que des affaires purement Ecclésiastiques, leur vouloit imposer, feroient voir qu'ils étoient la digne postérité de leurs glorieux ancêtres, qui après avoir chassé leurs Tyrans, étoient devenus les Maitres du Monde. Le P. Maimbourg remarque à cette occasion (7), avec sa bigotterie ordinaire, que comme on a vu de tout tems, que les Hérétiques ne pouvant souffrir de Maitres, sont grands ennemis de la Monarchie; ainsi ce nouveau Dogmatiseur, qui attaquoit également le Pape & l'Empereur, & même le nouveau Patrice, vouloit que les Romains, sous prétexte de liberté, se rétablissent dans l'état de leur ancienne République. Par ses insolens discours il anima tellement le peuple contre Eugène, que ce Pontife fut contraint, pour échaper à leur fureur, de se sauver de Rome, & de se retirer à Viterbe, tandis que ces furieux pilloient, saccageoient, renversoient de fond en comble les maisons & les Palais des personnes de qualité & des Cardinaux, qui avoient refusé de faire le serment de fidélité à leur Patrice. Mais enfin Eugène, après s'être servi des armes spirituelles de l'Anathème contre le Patrice Jourdan & ses adhérens, en employa d'autres, qui firent bientôt plus d'effet pour les ranger à leur devoir. Car aiant levé de bonnes Troupes, qu'il joignit à celles des Tiburtins ennemis des Romains, qu'ils avoient déja bien battus trois ou quatre ans auparavant, il les combattit avec tant de succès, & les réduisit à de si grandes extrémités dans Rome, qu'ils furent contraints de lui demandes humblement la paix, qu'ils obtinrent à ces conditions: „ Que le rebelle Jour„ dan seroit dépouillé de la Dignité de Patrice, qui se„ roit éteinte: Qu'on rétabliroit dans Rome le Gouver„ neur que les Papes y avoient mis; & que les Sénateurs „ n'agiroient que selon les ordres & sous l'autorité du Pa„ pe." Ainsi Eugène rentra comme en triomphe dans Rome, où, quoiqu'Arnaud eût été contraint d'en sortir, il resta néanmoins un si grand nombre d'Arnaudistes, que le Pape fut obligé, pour être en sureté, de quitter le Palais de Latran & de passer au-deçà du Tibre, pour mettre ce fleuve entre lui & ces dangereux ennemis, auxquels, quelque soumission qu'ils lui eussent faite (8), il ne croyoit pas qu'il pût se fiër.

(7) P. 421.

(8) Otho Frising. *Chron.* L. VII. c. 27. 34. & 18. & Maimbourg p. 421. 422.

[D] *Et ensuite contre Adrien IV.*] Ce Pape étoit Anglois de Nation, appellé Nicolas Breakspear (9), & avoit été élevé dans l'Abbaye de S. Alban. Le commencement de son Pontificat fut extrêmement troublé par les Arnaudistes, qui crurent qu'ils avoient une fort belle occasion, sous un Pape étranger, de reprendre dans Rome l'Autorité Souveraine, qu'ils avoient perdue sous Eugène. Les plus puissans de cette Secte, qui étoient du nombre des Sénateurs, furent trouver Adrien, & lui direut, qu'il falloit desormais qu'il souffrît que le Sénat eût le Gouvernement absolu de l'Etat, comme il l'avoit anciennement; & qu'ils le prioient de consentir de bonne grace à une chose si juste & si raisonnable, & qu'on étoit enfin résolu d'obtenir de gré ou de force. En effet, comme ils virent que le nouveau Pape, qui pour ne pas s'exposer à leur violence se tennit au-deçà du Tibre dans le Vatican, rejettoit bien loin leur demande, ils rappellérent Arnaud dans la Ville, où par ses furieuses déclamations contre les Evêques & les Cardinaux qu'il vouloit réduire à ne subsister que d'aumônes, & contre la domination du Pape qu'il vouloit abolir, il souleva bientôt toute la Ville, & principalement le petit peuple; desorte que tout y fut dans une horrible confusion. Il s'en trouva quelques-uns qui se jettérent sur le Cardinal de Ste. Pudentiane qui alloit trouver le Pape, & l'étendirent à coups d'épée demi-mort sur la place. Le Pape épouvanté d'un si exécrable attentat, & n'aiant point encore d'autres armes que les spirituelles, mit toute la Ville en Interdit, & pendant assez longtems on n'y célébra point les Divins Offices. Comme on ne s'étoit jamais vu à Rome dans un état si lugubre & si lamentable, privé des Sacremens & de tous les Exercices de Religion, cela fit grande impression sur les esprits de ceux qui avoient encore quelque sentiment de piété. Ainsi, à la prière du Clergé, & même du Peuple revenu de son emportement, la plus saine partie du Sénat s'alla jetter aux pieds du Pape, le suppliant très humblement de lever l'Interdit, & lui jurant sur les Saints Evangiles, qu'on chasseroit de Rome Arnaud & tous ses plus dévoués partisans, s'ils ne se soumettoient sur le champ à Sa Sainteté. *Super Sancta quatuor Evangelia juraverunt quod prædictum Arnaldum hæreticum & alios ipsius Sectatores de totâ urbe Româ & ejus finibus expellerent &c.* Mais aiant refusé de se soumettre, & de reconnoître en aucune manière l'autorité du Pape, on les contraignit effectivement de se retirer, & le Pape fit le lendemain à S. Pierre l'Office du Jeudi Saint. Puis s'étant laissé conduire comme en triomphe par le Peuple à S. Jean de Latran, il y célébra la solennité de Pâques, & logea dans le Palais Pontifical de cette Eglise, selon la coutume de ses prédécesseurs. Il n'y demeura pourtant guères: comme il ne pouvoit se fiër aux Arnaudistes, dont le Parti étoit encore très puissant dans Rome, il se retira à Viterbe, pour y attendre l'arrivée de l'Empereur, duquel il espéroit un puissant secours contre ces rebelles, après les belles actions que ce Prince avoit déja faites en Italie. Cependant, comme l'Armée victorieuse de Frédéric lui donnoit de l'ombrage, il se retira à *Citta di Castello*, d'où il envoya quelques Cardinaux à l'Empereur, pour traiter avec lui des conditions de son Couronnement, & pour prendre ses suretés, que Frédéric donna par écrit; assurant au Pape & aux Cardinaux la vie, la liberté, les biens, & qu'on ne leur seroit aucun outrage; & il promit qu'il conserveroit inviolablement au Pape tous ses droits. Au reste, un des principaux points des Instructions de ces Cardinaux étoit, de demander qu'on lui livrât Arnaud de Bresse, qui aiant été pris dans la Toscane où il dogmatisoit toujours en se moquant de tous les anathêmes de l'Eglise, avoit été mené au Camp de l'Empereur, parce que ce Prince vouloit connoître par lui-même cet homme qui faisoit tant de bruit & tant de desordre dans l'Italie. Et comme il eut découvert, à ce qu'assure Maimbourg, que ce n'étoit qu'un Imposteur, qui sous prétexte de réformer le Monde, & sur tout l'Etat Ecclésiastique, tendoit manifestement à détruire toute Puissance légitime, il ne fit aucune difficulté de le livrer au Pape, qui bientôt trouva moyen de le faire mourir (10).

(9) Maimbourg p. 422. le nomme mal *Breskpeade.*

(10) Maimbourg p. 415-418.

[E] *Condamné par Pierre, Préfet de Rome, à être pendu.*] Pierre n'étoit point du tout du parti d'Arnaud, ainsi il ne manqua point de lui faire bonne & briève justice: il le fit pendre, & son corps, comme celui d'un Hérétique, fut brulé & réduit en cendres, qu'on jetta dans le Tibre, afin d'empêcher ceux du peuple qui étoient superstitieusement entêtés de lui, & qui le canonisoient, de rien garder de lui, pour s'en faire des Reliques, comme d'un Martyr: *In Tusciæ finibus captus, principis examini reservatus est, & ad ultimum ligno adjectus, ac rogo in pulverem redacto funere, ne a stolida plebe corpus ejus venerationi haberetur, in Tiberim sparsus* (11).

Affixusque cruci, flammâque cremante solutus
In cineres, Tiberine, tuas est sparsus in undas,
Ne stolidæ plebis, quem fecerat improbus error,
Martyris ossa novo cineresque foveret honore (12).

(11) Vid. eund. ibid. p. 418.

(12) Gunter. Ligur. L. III. Cod. Vatic. apud Baron. Voy. Maimbourg p. 418.

ARNDT (JEAN) célèbre Théologien Protestant d'Allemagne, soutint quelques Opinions particulières,

culiéres, qui lui firent des affaires avec ceux de sa Communion [*A*]. Il étoit né à Ballenstad dans le Duché d'Anhalt, l'an 1555. Après avoir fait ses prémiéres études, il s'appliqua à la Médecine: mais une maladie dangereuse qu'il eut, l'engagea à faire solennellement vœu de changer de profession, & de tourner ses pensées du côté de la Theologie, si Dieu lui rendoit la santé; & il exécuta ce dessein dès qu'il fut rétabli. Il fut successivement Ministre dans son Pays, à Quedlinbourg & à Brunswick. Il rencontra beaucoup d'opposition dans cette dernière Ville: le succès de ses Sermons excita contre lui la jalousie de ses Confréres, qui devinrent ses plus grands ennemis, par la seule raison, que le zéle extraordinaire avec lequel il s'acquittoit des fonctions de son Ministère, sembloit condamner tacitement leur froideur & leur indolence; & pour le ruïner de réputation, ils l'accusérent de plusieurs Erreurs. Leurs mauvais traitemens allérent si loin, qu'il fut obligé de quitter Brunswick & de se retirer à Isleb, où on l'invitoit à se rendre. Il fut pendant trois ans Ministre de l'Eglise de ce Village. En 1611, George Duc de Lunebourg, qui avoit une grande idée de sa vertu & de sa piété, lui donna l'Eglise de Zell, & l'établit Surintendant de toutes les Eglises du Duché de Lunebourg; Charge qu'il remplit pendant onze ans. Sa mort, arrivée en 1621, fut accompagnée de plusieurs circonstances extraordinaires. On dit qu'il l'avoit prédite, aiant dit à sa femme à son retour chez lui, après avoir fait son dernier Sermon, qu'il venoit de faire son Sermon funèbre. On trouve l'Histoire de sa Vie & de ses Ecrits dans la Preface de la Traduction Latine de ses *Quatre Livres du vrai Christianisme*, revus & publiés par Antoine-Guillaume Boehm, à Londres en 1708, in-8.

[*A*] *Soutint quelques Opinions particulières, qui lui firent des affaires avec ceux de sa Communion.*] Il croyoit que la corruption des mœurs, si générale parmi les Protestans, venoit principalement de ce qu'ils rejettoient les bonnes œuvres, & se contentoient d'une Foi spéculative & stérile; comme s'il suffisoit pour être sauvé, de croire en Jésus-Christ, & de s'appliquer son mérite. Il disoit, que la vraie Foi doit être opérante par la Charité; qu'elle étoit précédée d'une douleur véritable, sincère & salutaire, & suivie d'un renouvellement d'esprit parfait, & d'un dépouillement entier de toutes les mauvaises dispositions & de toutes les habitudes vicieuses: en un mot, que la Foi sanctifiante produisoit nécessairement les bonnes œuvres. Ses Adversaires le traitérent avec toute la rigueur possible, l'accusant de Fanatisme, & d'Enthousiasme. Ils tâchérent malicieusement de le representer, comme adoptant & suivant les opinions de Weigelius & des Philosophes de la Rose-Croix, & ils lui attribuoient un grand nombre des Erreurs de ces Visionnaires, parce que sur de certains sujets il s'exprimoit d'une manière assez semblable à eux, & qu'il préféroit la méthode des Théologiens Mystiques à celle des Scholastiques, ce que ces Fanatiques faisoient aussi. Arndt avoit lu fort assidument les Ouvrages de Thomas à Kempis, de S. Bernard, & d'autres Auteurs Ascétiques, qui recommandent beaucoup la Vie Spirituelle; & il faut avouer qu'il a fait usage de Weigelius, puisqu'il en a transcrit des Chapitres entiers dans ses Ouvrages. Plusieurs personnes considérables prirent sa défense; mais Luc Osiander Théologien de Tubingue se distingua particuliérement parmi ses ennemis. Il publia en 1624 contre Arndt un Ouvrage intitulé, *Judicium Theologicum.* „ Le Jugement des Théologiens." Arndt écrivit son Traité *du vrai Christianisme* en Allemand. Le prémier Livre parut seul en 1605, à Iéne chez Stegman: les trois autres parurent en 1608. Le prémier étoit intitulé, *le Livre de l'Ecriture.* L'Auteur y trace le chemin à la Vie intérieure & spirituelle, & il fait voir qu'Adam, ou le Vieil-homme, doit mourir tous les jours de plus en plus dans le cœur du Chrétien, & que Jésus-Christ y doit prendre le dessus. Le second est intitulé, *Livre de la Vie.* Il s'y propose de conduire le Chrétien à un plus haut degré de perfection, de le consoler dans les afflictions, & de l'exciter par l'exemple & les vertus de son Sauveur, à résister à ses ennemis. Le troisième est intitulé, *le Livre de la Conscience.* Il y appelle le Chrétien à rentrer en lui-même, & il lui montre le Régne de Dieu établi dans son cœur. Le dernier Livre est intitulé, *Livre de la Nature.* L'Auteur y prouve, que toutes les Créatures conduisent l'homme à la connoissance du Créateur. Cet Ouvrage a été traduit en diverses Langues. La Traduction Latine a paru à Lunebourg en 1625, à Francfort en 1628, & à Leipsig en 1704. Il a paru en Hollandois en 1642 & 1647; il a été aussi traduit en Danois & en Bohémien. Le prémier Livre fut publié en Anglois en 1646; & la Version Latine a été réimprimée à Londres en 1708. in-8. sous le titre suivant: *Johannis Arndtii, Theologi apud Germanos celeberrimi ac Superintendentis quondam in Ducatu Luneburgico meritissimi, de vero Christianismo Libri quatuor, ob præstantiam suam olim Latinè redditi, nunc autem revisi ac emendati, curâ & studio Antonii Wilhelmi Boems. Accedit huic editioni nova præfatio de Vita & Scriptis Arndtianis.* „ Quatre Livres du vrai *Christianisme*, com„ posés par Jean Arndt, célèbre Théologien d'Allema„ gne, & Surintendant des Eglises du Duché de Lune„ bourg; traduits ci-devant en Latin à cause de leur ex„ cellence, & revus & corrigés par Antoine-Guillaume „ Boehm. On a ajouté à cette Edition une Préface, où „ l'on donne l'Histoire de la Vie & des Ouvrages de l'Au„ teur." Il en a paru une Version Angloise à Londres en 1712. in-8. intitulée: *Of true Christianity, four Books; wherein is contained the whole œconomy of God towards man, and the whole duty of man towards God.* Mr. Boehm a dédié cette Edition à la Reine Anne. On dit dans la Préface (1) „ qu'Arndt fut un Ornement de l'Eglise Luthé- (1) P. 29.
„ rienne au commencement du dix-septième Siècle; & „ qu'il travailla à ramener les Chrétiens d'une vaine ap„ parence de piété, à un sentiment intérieur du vrai Chris„ tianisme, en rétablissant la doctrine de la Foi vivante." On y dit aussi, que le Docteur Worthington, dans son *Modéle du Chrétien*, représente Arndt comme une des grandes Lumières des Eglises Réformées; & après l'avoir comparé à Salvien parmi les Anciens & à Thomas à Kempis parmi les Modernes, il le met enfin en parallèle avec le Prophète Michée, par rapport au sort qu'il eut, en disant, „ que ses efforts purs & sincères trouvérent de gran„ des oppositions de la part des Protestans mêmes; quoi„ qu'injustes & peu méritées, comme d'autres l'ont ob„ servé." Cet Ouvrage a été aussi traduit en François par Mr. Samuel de Beauval.

(a) P. 104. apud Cave Hist. Litter. p. 102. Colonia Allob. 1720.

ARNOBE. Nous ajouterons à ce que Mr. Bayle en a dit, quelques Remarques sur ses sept Livres *contre les Gentils* [*A*]. S. Jérôme, dans sa Lettre à Paulin (*a*), prétend que son style est inégal & trop diffus, & qu'il n'y a point d'ordre ni de méthode dans cet Ouvrage. Mais le Docteur Cave croit que ce jugement est un peu trop sévère, & qu'Arnobe ne manque ni d'éloquence, ni d'ordre. Vossius

(1) Biblioth. des Aut. Ecclés. T. I. p. 203.

[*A*] *Quelques Remarques sur ses Livres contre les Gentils.*] Mr. Du Pin observe (1), qu'Arnobe commence dans son *premier Livre*, par réfuter le bruit que les Paiens avoient fait courir contre les Chrétiens, qu'ils étoient les auteurs des malheurs & des calamités qui affligeoient le Monde. Il fait voir que cette imagination n'a aucun fondement; qu'avant Jésus-Christ, il y avoit des pestes, des famines & des guerres; que rien n'a été changé par sa venue; que bien loin d'être l'auteur des misères, il a apporté beaucoup de bien dans le Monde; que les misères ont leurs causes naturelles, & que souvent des choses, qui paroissent des malheurs aux hommes, ne le sont pas effectivement; que si les Chrétiens étoient cause de ces malheurs, ils n'auroient point cessé depuis Jésus-Christ; que si ce sont les Dieux des Paiens qui envoyent ces malheurs aux hommes pour punir les Chrétiens, ils sont injustes, & impuissans; que si les Chrétiens honorent le vrai Dieu, ils n'ont rien à craindre des faux Dieux; qu'ils adorent Jésus-Christ, mais qu'ils ne le considèrent pas comme un homme exécuté à mort pour ses crimes, mais au contraire comme étant vrai Dieu, qui a pris la forme d'un homme, afin de se rendre visible aux hommes pour leur enseigner la Vérité, & pour accomplir toutes les choses pour lesquelles il étoit venu au Monde; & qu'il est mort & ressuscité pour faire voir aux hommes que l'espérance qu'ils avoient de leur Salut étoit certaine. Il prouve la Divinité de Jésus-Christ par la sainteté de sa vie, par le grand nombre de Miracles qu'il a donné puissance aux hommes de faire, par les prodiges qui arrivérent sur la Terre à sa mort. Il fait voir que l'on ne peut douter de la vérité de ces choses, parce que les Evangélistes qui les ont écrites, étoient distingués par leur candeur & leur simplicité; qu'il n'y a pas d'apparence que des gens fussent assez vains, ou plutôt assez insensés, pour feindre d'un commun accord d'avoir vu des choses qu'ils n'auroient pas vues, sur-tout puisque bien loin de gagner quelque chose en l'inventant, ils s'attiroient par-là la haine de toute la Terre. Dans le *second Livre*, il fait voir que c'est à tort qu'on persécute Jésus-Christ, puisqu'il n'a rien fait qui fût digne de haine, qu'il n'a point été Tyran, qu'il n'a point détruit de Peuples, qu'il ne s'est point acquis de richesses, qu'il n'a fait aucune injustice à personne; & que les Paiens n'ont point de principes pour connoitre quelle est la vraie ou la fausse Religion; qu'ils ont tort de se moquer de la crédulité des Chrétiens, parce que dans la plupart des choses de la vie, on se laisse conduire par la créance que l'on a en certaines personnes; que Jésus Christ en mérite beaucoup plus que tous les Philosophes du Monde, à cause des Miracles qu'il a faits; que les Philosophes Paiens ont cru des choses que les Chrétiens croyent, telles que sont

fius l'appelle *le Varron des Ecrivains Ecclésiastiques* (*b*). Mr. Du Pin dit (*c*) que ces Livres d'Arnobe font écrits d'une manière digne d'un Professeur de Rhétorique; que le tour de ses pensées est d'un Orateur, mais que son style est un peu Africain, c'est-à-dire, que ses termes sont durs, mal arrangés, peu polis, & quelquefois même peu Latins. Le *Commentaire* Latin *sur les Pseaumes*, qui porte le nom d'Arnobe, n'est pas de lui, du consentement des meilleurs Critiques; & l'on convient qu'il est d'un autre du même nom, qu'on appelle *Arnobe le Jeune*, qui paroit avoir vécu depuis le Concile de Chalcédoine, puisqu'il fait mention des Pelagiens & des Predestinatiens.

(*b*) *De Anabg.* L. I. c. 9.

(*c*) *Biblioth. des Aut. Eccles.* T. I. p. 204.

sont l'immortalité de l'Ame, la résurrection des corps & les peines à venir. Il prend de-là occasion de traiter de la nature des Ames; il dit qu'elles sont d'une qualité qui tient le milieu entre l'Esprit & le Corps; que de leur nature elles sont mortelles, mais que Dieu rend immortelles celles de ceux qui mettent leur espérance en lui. Il réfute les sentimens de Platon touchant l'immortalité de l'Ame, son excellence, & sa dignité, son exil, ou sa prison dans le Corps. Il croit qu'elle est corporelle, & engendrée par les parens; que l'Homme est peu différent des Bêtes. Il remarque aussi, que dans la Religion, il ne faut point avoir de curiosité, ni vouloir pénétrer les raisons de la conduite de Dieu, ni en juger suivant nos lumières. „ Jésus-Christ étoit Dieu, *dit-il*: car puisqu'il „ faut vous le dire, quoique vous ne le vouliez pas entendre, il est Dieu, & il parle de la part de Dieu: il „ nous ordonne de ne nous point embarrasser dans des „ questions inutiles: laissons à Dieu la connoissance de „ ces choses, & ne nous en mettons point en peine." Arnobe ne laisse pourtant pas de répondre aux questions que proposoient ordinairement les Paiens touchant Jésus-Christ. Ils demandoient, *pourquoi la venue de Jesus-Christ étant nécessaire pour délivrer les Ames de la mort, il avoit laissé passer tant de tems sans venir les délivrer?* Arnobe répond: „ Pouvez-vous savoir de quelle manière Dieu en a usé envers les Anciens? Qui vous a dit qu'il ne les a pas secourus par une autre voie? Savez-vous combien il y a „ que les hommes sont sur la Terre? Connoissez-vous le „ lieu où les Ames des Anciens ont été réservées? Qui „ vous a dit que Jésus-Christ ne les a pas délivrées par sa „ venue? Cessez de vous mettre en peine de ces choses; „ laissez les questions que vous ne pouvez résoudre; croyez que Dieu leur a fait miséricorde: comment, en „ quel tems, & par quelle voie, peut-être Jésus-Christ „ vous l'eût-il appris, si cela ne vous eût point donné „ d'orgueil." *Mais pourquoi*, ajoutoient les Paiens, *Jésus-Christ n'a-t-il pas délivré tous les Hommes?* „ Il appelle, il invite tout le monde, *dit Arnobe*; il ne rejette „ personne; il reçoit ceux qui viennent à lui; il ne tient „ qu'aux hommes de le vouloir; mais il ne contraint & „ ne force personne, parce qu'autrement ce seroit une „ violence, & non une grace." *Mais n'y-a-t-il que les Chretiens qui soient délivrés de la mort?* „ Non certes; car „ il n'y a que Jésus-Christ qui en ait le pouvoir." *Mais cette Religion est nouvelle*, disent les Paiens; *pourquoi quitter celle de nos Ancêtres pour elle?* „ Pourquoi non, *répond Arnobe*, si elle est meilleure? Ne s'est-on pas défait des anciennes coutumes? N'a-t-on pas changé des „ Loix? Y-a-t-il rien qui n'ait eu son commencement? „ Doit-on estimer la Religion pour l'antiquité, plutôt „ que par la Divinité qu'on honore? Il y a deux mile „ ans qu'il n'y avoit pas un des Dieux qu'on honore dans „ le Paganisme; au-lieu que Dieu & sa Religion sont de „ tout tems. Jésus-Christ a eu ses raisons pour venir dans „ le tems où il est venu." Mais pourquoi souffre-t-il que ceux qui l'honorent soient persécutés? „ Et pourquoi, „ *répond Arnobe*, tous vos Dieux souffrent-ils que vous „ soyez affligés par les guerres, par les pestes, & par les „ famines &c.? Pour nous, il ne faut pas s'étonner que „ nous souffrions en cette vie: car il ne nous est rien „ promis en ce Monde; au contraire, les maux que nous „ y souffrons sont notre délivrance." Dans *les trois Livres suivans*, Arnobe combat la Théologie des Paiens, & fait voir que les Chrétiens ont grande raison de ne pas être d'une Religion si pleine de folies, d'extravagances & d'impiétés. Dans le *sixième* & dans le *septième Livre*, il montre que les Chrétiens font sagement de ne point bâtir de Temples, de ne point avoir de Statues, d'images, ni de Sacrifices; & que c'est une folie de s'imaginer que Dieu habite dans les Temples, que les Statues soient des Dieux, ou qu'elles contiennent des Divinités, & qu'on honore le véritable Dieu en immolant des hommes, en brulant de l'encens, & en répandant du vin en son honneur.

ARNOLD (Godefroi), savant Théologien d'Allemagne sur la fin du dix-septième & au commencement du dix-huitième Siècle. Nous avons une ample Histoire de sa Vie & de ses Ecrits, publiée en Latin par Jean-Christophle Colerus [*A*] en 1718; mais comme l'Auteur est un rigide Lutherien, il traite Arnold par-tout assez durement, & avec une grande acrimonie de style. Nous tâcherons cependant de tirer de son Ouvrage, & d'une autre Histoire anonyme de la Vie & des Ecrits d'Arnold en Allemand, tout ce qui nous paroitra de plus important & de plus propre à faire connoitre ce célèbre Theologien. Arnold étoit d'une bonne famille d'Annaberg dans les montagnes de Misnie dans la Haute Saxe, où il nâquit le 4 de Septembre 1666 (*a*): dans sa Vie en Allemand, on dit le 5. Son père, qui s'appelloit aussi Godefroi, étoit né à Schlettaw, & étoit Régent de la sixième Classe d'Annaberg; il mourut d'hydropisie en 1695 (*b*). Notre Arnold, après avoir passé trois ans à l'Académie de Gera, alla en 1685, par le conseil de son père, continuer ses études à Wittenberg sous les plus célèbres Professeurs de ce tems-là, Walther, Roerensée, Dassovius, Schurzfleich, Quensted & autres. Il se distingua dans cette Université par une piété exemplaire, par sa tempérance & sa modestie; Vertus, dont il avouoit lui-même qu'il avoit été redevable à sa grande application à l'étude

(*a*) *Coleri Hist. Gothof. Arnoldi* Sect. I. p. 4.

(*b*) Idem p. 7.

[*A*] *Une ample Histoire de sa Vie & de ses Ecrits, publiée en Latin par Jean-Christophle Colerus.*] Elle a paru à Wittenberg en 1718, sous le titre suivant: *Joan. Christoph. Coleri Historia Gothofredi Arnoldi, qua de vita, scriptis, aliisque illius non copiose magis quam verè atque idoneâ fide exponitur. Præmissa est Dissertatio Critica de Corruptoribus Historiæ Ecclesiasticæ. Cum Præfatione Gottlieb Wernsdorfi Theol. D. & P. P. O. Templi OO. SS.° Præpos. & Senat. Eccl. Assessoris.* C'est-à-dire: „ Histoire de Godefroi „ Arnold par Jean-Christophle Colerus, où l'on donne „ un détail également ample & exact de sa Vie & de ses „ Ouvrages. On y a ajouté une Dissertation sur les Corrupteurs de l'Histoire Ecclésiastique. Avec une Préface de Gottlieb Wernsdorf, Docteur en Théologie &c." Colerus assure dans ses *Prolegomènes* (1), qu'il n'a rien donné ni au préjugé ni à la passion, & qu'il a toujours suivi l'exacte vérité dans ce qu'il dit d'Arnold; que souvent il se sert de ses propres termes, & qu'il n'a rien omis à dessein, de ce qui a pu en quelque façon être à l'avantage de sa Cause: qu'il a eu tout le soin possible de rassembler & de rapporter tout ce que lui & ses Amis ont dit en sa faveur. *Nolim verò aliquis existimet me quidquam vel odio dedisse, vel amori. Simpliciter & bona fide scripsi. Ipsius Arnoldi subinde excitavi verba & confessionem. Nihil studiosè præterii, quod ad qualemcunque illius defensionem pertinere poterat. Cumulavi fere & diligenter attuli, quæ vel Arnoldus vel amici ad causam dicendam excogitarunt.* Mais il ajoute, que d'un autre côté il a cru ne devoir pas aussi passer sous silence, ce que des gens du prémier mérite & d'un caractère irréprochable ont repris en Arnold; bien moins, garder des ménagemens avec des gens qui semblent avoir conspiré la ruïne de l'Eglise Luthérienne. *Verumtamen minimè quoque omittenda censui, quæ optimi & integerrimi viri contra Arnoldum monuerunt, multoque minus iis adblandiendum putavi, qui in ruinam Cœtus nostri conspirasse videntur* (2). Le Docteur Gottlieb Wernsdorf, dans sa Préface devant cet Ouvrage de Colerus, dit que l'Auteur a eu tous les secours possibles pour composer son Histoire d'Arnold; que toutes les clameurs des Fanatiques pour décrier cet Ouvrage, comme un Livre où on lui fait tort, n'empêcheront pas les personnes impartiales d'en juger autrement; & que ceux qui daigneront seulement le lire avec attention, reconnoitront sans peine que Colerus n'a rien donné ni à la haine ni à l'amitié; qu'il n'a rien déguisé, ni imputé à Arnold sans fondement; en un mot, qu'il n'a rien avancé que sur des Pièces autentiques. *Fremant, scis, Fanatici, multasque viro injurias per hoc scriptum illatas esse clamabunt: at æqui rerum æstimatores multo aliter judicabunt. Nihil enim odio, nihil gratiæ dedisse Colerum, & nec finxisse quicquam, nec Arnoldo præter meritum imputasse, sed omnia idoneis validisque, imo & publicis documentis ac testimoniis comprobasse, hi facilè largientur nostro, qui libellum non obiter inspicere dignabuntur.* Mais on soupçonnera le Docteur Wernsdorf d'être lui-même un peu trop prévenu, si l'on considère en quels termes il parle d'Arnold dans sa Préface. Il dit que de tous les Novateurs qui ont paru depuis la Réformation de Luther, il n'y en a eu aucun qui ait fait plus de tort qu'Arnold, ce *Barbouilleur d'Histoire* (ainsi qu'il le nomme) généralement méprisé: *quam infamatus ille a plerisque historicaster Arnoldus.* En un mot, dit-il, la postérité regardera comme un prodige, que la Saxe, jusques alors le centre de la saine Doctrine, & qui a produit tant d'excellens Hommes, ait donné le jour à un homme aussi fanatique, & d'un caractère aussi déréglé & aussi malin: *Prodigio simile posteritati videbitur intra Saxoniam, quæ hucdum puris-*

(1) Pag. 47.

(2) Ibid. p. 48.

(c) Idem p. 7. 8.

de (c). Durant le tems qu'il fut à Wittenberg, il publia plusieurs Dissertations [B]: mais pour ce qui est du Systême de Théologie qu'il y avoit entendu enseigner par ses Professeurs, il en parla dans la suite avec le dernier mépris [C]. En 1689 il reçut le degré Académique de Maitre-ès-Arts, qu'il condamna dans la suite hautement, & dont il refusa de se servir [D]. De Wittenberg il alla à Dresde en 1689, & s'y mit sous la conduite du fameux Philippe-Jaques Spéner, qui conçut une haute estime pour lui, & le fit connoitre à Christophle Ritter Conseiller de l'Electeur de Saxe, qui lui procura la place de Précepteur des enfans de Goetzius & Bircholzius. En 1693 il alla à Quedlinbourg, où pendant prés de quatre ans il eut soin de l'éducation de Mr. Stammius (d). On le sollicita plusieurs fois d'entrer dans le Ministère; mais il le refusa constamment, parce qu'il croyoit que l'Eglise d'Allemagne étoit tombée dans une trop grande corruption [E]. Colerus prétend (e) qu'il fut Correcteur d'Imprimerie à Francfort sur le Mein; mais l'Auteur de sa Vie en Allemand prouve clairement le contraire. En 1697, le Landgrave de Hesse-Darmstad le fit Professeur en Histoire à Giessen, sans qu'il eût fait aucune démarche pour obtenir cet Emploi. Mais comme il avoit la conscience fort délicate, & qu'il ne pouvoit pas s'accommoder aux formalités reçues dans les Universités d'Allemagne, il résigna sa Charge (f), & publia un Livre où il exposoit les raisons de sa conduite [F]. Il retourna à Qued-

(d) Id. ibid. p. 8-17.

(e) Idem p. 18.

(f) *Journal Litter. Mai & Juin* 1714. p. 231. & Colerus p. 21.

purioris doctrinæ sedes, bonorumque ingeniorum ferax est habita, hominem usque adeo fanaticum, distortum, & maledicum *nasci potuisse*. Il le dépeint ensuite avec les couleurs les plus noires, & en parle dans les termes les plus durs; ce qui rend le Docteur Wernsdorf peu propre à faire l'éloge de l'impartialité de l'Ouvrage d'un autre.

[B] *Il publia plusieurs Dissertations.*] En voici les sujets. *De Lotione manuum.* „ Sur l'Ablution des mains." *De Hermunduris.* „ Des Hermundures, ancien Peuple d'Al„ lemagne." *De locutione Angelorum.* „ Du Langage des „ Anges." *De Historia Georgii Ducis* &c. „ Sur l'Hif„ toire du Duc George." Elles ont paru à Wittenberg en 1686, & à Giessen en 1697. Le style n'en est pas mauvais (3).

(3) Coler. *Hist. Arnoldi.* Sect. III p. 100. & Sect. IV. p. 107.

(4) Sect. I. p. 9-12.

[C] *Il en parla dans la suite avec le dernier mépris.*] Colerus observe (4), que c'est généralement la coutume de tous les Fanatiques de notre tems, (ainsi qu'il parle) de traiter la Théologie Systématique, de Systême Scholastique, composé uniquement de termes qui ne sont point de l'Ecriture. Il fait ensuite quelques réfléxions sur ce sujet, dont voici la substance. Le terme de *Théologie Scholastique* peut recevoir deux sens, l'un grammatical & ordinaire, & l'autre plus particulier & plus restraint. Au prémier sens, toute la Théologie qu'on enseigne dans les Ecoles & dans les Universités, de quelque espéce qu'elle soit, peut recevoir le nom de Scholastique. Mais dans le second sens, ce terme désigne ces Systêmes, qui sont non seulement opposés à la Théologie Mystique & à celle des Péres, mais à celle qui est fondée sur la Révélation, sur l'autorité des Prophétes & des Apôtres, plutôt que sur l'art & les raisonnemens des hommes. Si l'on ne prend la Théologie Scholastique, que telle qu'on la trouve dans les Ouvrages de Pierre Lombard, de Thomas d'Aquin, & de leurs Commentateurs, remplis de questions frivoles & impertinentes, on a raison de la mépriser. Mais l'on ne doit pas borner à cela la Théologie de l'Ecole: Il y a un certain Systême établi, où l'on enseigne d'une manière solide & fondée sur l'Ecriture, ce qui regarde la Nature & les Attributs de Dieu, & les autres Vérités de la Religion, & où l'on explique ces Vérités avec ordre & méthodiquement. Cette Théologie Scholastique est nécessaire, non par rapport aux Vérités mêmes contenues dans l'Ecriture, mais à cause des controverses que nous avons avec divers adversaires, & principalement avec ceux de l'Eglise Romaine; sans quoi l'on pourroit très bien se passer de la Théologie Scholastique, même la plus épurée & la plus solide. *Necessaria quidem est, non propter res ipsas sacras & divinas, earumque interpretationem, sed ob adversariorum, maximè Pontificiorum, artes & technas, quibus nisi infestaretur Ecclesia, facile omni illâ careret, quam dixi, Theologiâ Scholasticâ, etiam emendatiori & satis solidâ.* Il ne paroit pas non plus, qu'il y ait de suffisantes raisons de bannir entièrement de la Théologie l'usage de la Philosophie, lorsqu'on s'en sert avec retenue & modération. Arnold & ses Sectateurs reprenoient dans les Systemes de Théologie des Luthériens, la trop grande quantité de termes Scholastiques & Philosophiques; à quoi Colerus croit avoir suffisamment répondu, en montrant que leur Théologie n'est pas entièrement semblable à celle de l'Ecole Romaine, qui n'est point Scripturaire, mais qui est fondée uniquement sur la doctrine des Péres & sur les Canons des Conciles, & consiste presque entièrement en des questions vaines & frivoles.

[D] *Il reçut le degré Academique de Maitre-ès-Arts, qu'il condamna dans la suite hautement, & dont il refusa de se servir.*] On dit dans sa Vie en Allemand, „ qu'il avoit lui„ même avoué que les sollicitations & les encouragemens „ de ses Supérieurs avoient extrêmement enflammé l'am„ bition en lui, & l'avoient engagé enfin à accepter en „ 1686 le degré Académique de Maitre-ès-Arts." Mais Colerus remarque (5), que ce fut sans doute de son consentement qu'on le lui conféra. On voit ce qu'Arnold pensoit des Honneurs Académiques, par le passage suivant de son *Histoire Ecclesiastique* (6). „ C'est un scandale & un „ péché, qu'on ait laissé subsister par-tout ces puissantes „ Colomnes de l'Antichristianisme (*bona verba quæso*, dit „ Colerus), & que ceux qui prétendent s'être réformés, „ les aient conservées comme autant de *saintes Reliques*, „ de la maniére qu'on le voit dans nos Universités. Mais „ que ne fait pas le Monde hypocrite pour de l'argent?"

(5) Pag. 15.

(6) Part. I. L. XVI. c. 5. p. 552.

(7) Ibid. P. II. L. XVI. c. 10.

Il remarque en particulier par rapport au degré de Maitre-ès-Arts (7), que du tems de Luther en 1544, il n'y eut que trois Candidats à Wittenberg qui prissent à la fois ce titre: pas plus de sept ans après, savoir en 1551, il y en eut quarante; & en 1602, soixante-deux: ensorte qu'entre 1502 & 1655 le nombre en montoit à 7467, qu'on avoit décorés de ce titre, & envoyés chercher fortune dans le Monde. Cet abus donna occasion aux vers suivans:

Quamvis sit nostri appellatio vana Magistri,
Omni qui vacuum fert ratione caput,
Attamen est nostro reverentia danda Magistro,
Et suus est asinis attribuendus honos.
Felicem ô nostrûm, cui contigit esse Magistrum!
Non tribuit cunctis Laida amare Venus.
Dulce sonat, Bene veneritis, venerande Magister
Noster, & in primo, doctè, sedeto loco.
Magna Magistrorum solet esse superbia nostrûm,
Larvas bullati qui subiere Dei.
Per casus omnes est bestia stulta Magister,
Inflat quem nudi larva Magisterii.

Ces vers sont tirés de l'*Appendix Regni Papistici* de Naogeorgius (8). François-Albert Apinus publia à Rostoch en 1702 une Dissertation intitulée: *De Moralitate Graduum Academicorum ex Juris naturæ principiis, contra Fanaticos præsertim asserta:* „ Que les Degrés Académiques sont lé„ gitimes selon les principes du Droit Naturel, contre les „ Fanatiques.

(8) Pag. 41. apud Colerum p. 16.

[E] *Parce qu'il croyoit que l'Eglise d'Allemagne étoit tombée dans une trop grande corruption.*] C'est ce qu'il dit luimême dans sa *Declaration sur sa résignation de sa Charge de Professeur à Giessen.* Il y déclare (9), „ qu'outre qu'il „ est convaincu du grand relâchement dans lequel le Corps „ de ce qu'ils appellent le Christianisme est tombé, il n'a „ aucun dessein d'accepter aucune Dignité Ecclésiastique, „ sur-tout ne se trouvant ni la capacité nécessaire, ni la „ disposition de se conformer aux cérémonies, & d'user „ de la dissimulation qui doit nécessairement en accompa„ gner la pratique."

(9) §. 4.

[F] *Il publia un Livre où il exposoit les raisons de sa conduite.*] Il fut imprimé in-12. en 1692, sous ce titre: *Offenhertzige Bekentniss* &c. c'est à-dire: *Declaration sincère sur la résignation de sa Charge Academique.* La sixième édition de cette Piéce, imprimée à Francfort in-12. en 1700. a pour titre: *Déclaration sincère, à laquelle on a joint, 1. Divers temoignages sur la Liberté Chrétienne dans le Culte public.* 2. *L'Etat des Universités* (d'Allemagne). 3. *Une courte Contre-Exhortation, pour servir de réponse* à l'Exhortation sincère d'un *Anonyme* &c. Comparez les *Lettres interceptées*, I. Paquet, p. 39. 40. Colerus dit, que la plupart de ces raisons sont frivoles & impertinentes, & qu'une des principales, sur laquelle il insiste, c'est qu'il étoit tourmenté par des scrupules de Conscience, qui ne lui laissoient point de repos: voici les propres termes d'Arnold (10). „ Les principaux motifs de ma résolution, au„ tant qu'il m'est possible de les expliquer, & de les tirer „ des replis les plus secrets de mon cœur, ont été ceux„ ci. §. 11. De-là il est aisé de concevoir, *dit-il*, quel „ combat il y avoit au dedans de moi entre la Chair & „ l'Esprit .... jusques-là, que souvent mon cœur étoit „ comme amorti, sans vie, accablé de peine & de maux, „ & nageoit dans les larmes." Il allègue la maniére de vivre des Ascétiques (11). „ Quant à moi, je confesse „ ingénument, *dit-il*, qu'en lisant l'Histoire ancienne, les „ exemples des prémiers Chrétiens, & parmi eux, ceux „ des Hermites & des Ascétiques, m'ont fait rougir de „ honte .... sur-tout plusieurs personnes, dans les mê„ mes principes, m'aiant assuré qu'ils n'auroient jamais „ cru, que malgré les lumieres que j'avois sur ce sujet, „ & ce que j'en avois souvent dit moi même, j'eusse ac„ cepté un Emploi public & me fusse soumis aux forma„ lites établies. J'étois donc obligé de me dégager." Il insiste sur l'exemple d'Abraham (12). „ Abraham, *dit-il*, „ fut tenté jusqu'à devoir sacrifier son fils; & on ne peut „ douter qu'il n'eût été exposé à la censure, si son des„ sein eût été su; mais sa Foi lui eût toujours servi de „ justification .... Et ne seroit-il pas injuste de préten„ dre, que Dieu, dans les voies merveilleuses de sa Pro„ vidence cachée, ne s'écartât en rien du cours ordinai„ re,

(10) §. 14.

(11) §. 41.

(12) §. 52.

Quedlinbourg en 1698 : il y vécut longtems dans la maison d'un Ministre nommé Jean-Henri Sproegel, & eut de frequentes disputes avec les Théologiens de cette Ville [*G*]. En 1700 il alla à Altsted, où il s'engagea pourtant dans le Ministère, & fut fait Chapelain de la Duchesse Douairière de Saxe-Eisenach, mais avec une entière liberté de Conscience. Dans le meme tems, il epousa Anne-Marie Sproegel, fille de Mr. Sproegel, de laquelle il eut un fils & une fille, morts tous deux en 1709 (*g*). Il eut beaucoup de peine à Altsted à être admis à exercer les fonctions de son Ministère, & enfin en 1705 il fut obligé de quitter cette Ville: il prit congé de son Auditoire par un court Sermon, qui se trouve dans son Postil [*H*]. Heureusement pour lui, il fut peu de tems après appellé par le feu Roi de Prusse pour succéder à son beau-pére dans la Charge d'Inspecteur du Diocése de Werben dans la Vieille-Marche; & le Magistrat de Werben l'établit en meme tems Pasteur dans cette Ville, où il remplit les fonctions de son Ministere fort paisiblement pendant plusieurs années (*h*). En 1707, sur les sollicitations réiterées du Magistrat & des habitans de Perleberg, Sa Majesté Prussienne l'etablit Pasteur & Inspecteur des Eglises de Perleberg; & le fit ensuite Historiographe de la Cour (*i*). Il mourut de la fievre [*I*] le 30 de Mai 1714 (*k*), âgé de quarante-huit ans. Colerus nous apprend qu'il se répandit un bruit, qu'avant sa mort il avoit témoigné du regret d'avoir publié sa *Sophie* ou *Sagesse Divine*, & d'avoir écrit son *Histoire Ecclesiastique* avec trop peu de menagement & de prudence. D'autres Ecrivains moins prévenus doutent fort de ce fait; & l'Auteur de sa Vie en Allemand, qui s'étend beaucoup sur ce qu'il fit dans sa derniere maladie, & sur ses dernières heures en particulier, n'en dit pas un mot. On trouve son Epitaphe dans cet Ouvrage Allemand; mais Colerus en a fait une, qui est une violente Satyre contre lui [*K*]. On nous apprend dans le *Journal Litteraire* (*l*), qu'il etoit Theologien solide, pacifique, sans prejugés; & que quoique son erudition fût vaste, sa pieté la surmonta pourtant de beaucoup; que c'etoit un veritable Mystique, qui pratiquoit ce qu'il enseignoit aux autres; qu'après la mort de Mr. Spener, on le regarda comme le Patriarche des Pietistes; mais que comme on donne communement ce nom à ceux qui tâchent de réformer les abus glissés dans l'Eglise, & qui condamnent la Morale relachée, cette imputation ne peut tourner qu'à sa gloire. Les Lutheriens rigides en font un portrait très different, & Colerus en particulier, qui s'efforce de prouver qu'Arnold n'etoit pas Luthérien [*L*], mais qu'on devroit plutôt lui donner le titre

(*g*) Colerus p. 34. 35.
(*h*) Idem p. 15. 17.
(*i*) Idem p. 35.
(*k*) Idem p. 39. 40.
(*l*) Ubi supra.

„ re, & n'accomplit aucune œuvre, qui ne s'accorde avec les voies hypocrites & les fausses apparences du Monde? &c." Il allegue ensuite l'exemple de Grégoire de Nazianze & de S. Basile (13). „ Dans les tems qui ont suivi, non seulement plusieurs milliers de personnes ont embrassé ce genre de vie; mais de fameux Prédicateurs mêmes, ou fatigués des distractions continuelles du monde, ou craignant de tomber dans la corruption dominante, y ont persisté. Tels furent entre autres, *Gregoire de Nazianze* & *Basile le Grand*, qui ont renoncé aux prémiéres Dignités de l'Eglise, pour mener une vie solitaire & retirée, &c." Mais Colerus fait voir qu'Arnold s'est trompé à l'égard de Grégoire de Nazianze & de S. Basile; puisque ce dernier revint de sa solitude, & se chargea du soin de l'Eglise de Césarée sous Eusébe, auquel il succéda dans ce Siege l'an 370, & que S. Grégoire fut Evêque de Nazianze (14). Arnold presse ce que notre Sauveur dit, Matth. VI. 24. (15). „ Ce Pouvoir Supérieur & Céleste, *dit il*, ayant triomphé de tous les faux prétextes & des objections de la Raison, & d'une Volonté opiniatre, Il en a résulté enfin cette juste & certaine conclusion, que nul ne peut servir deux Maitres." En général, il maltraite fort les Universités, mais sur tout dans le §. 62. où il s'exprime ainsi: „ Pour finir; mon plus ardent desir, & ce que je demande à Dieu est, qu'il veuille diriger l'esprit & le cœur des Rois, des Princes, & des Magistrats, & leur inspirer un vrai zèle pour sa gloire, pour détruire les Hauts-lieux de Baal, couper tous les Bocages, & purger entiérement le Pays d'idolatrie &c." Il témoigne même un souverain mépris pour toutes les Sciences humaines, comme il paroit par les passages suivans. „ Je ne fais pas difficulté d'avouer que je n'ai rien trouvé qui étouffe plus aisément, plus fortement, plus constamment l'esprit, & qui mette plus obstacle à l'union avec Christ, que le Savoir humain.... Véritablement, il y a dans les Savans une peste particuliére & dominante, qui saisit & enchante toutes leurs facultés, & les pénétre d'un venin caché, & qui, sans une Apostasie formelle, les rend peu propres pour le Royaume de sainteté & d'humilité de Christ." Et dans le §. 57. il s'exprime de la manière suivante: „ Mon inclination naturelle & mes dispositions me portoient fortement à l'étude des Sciences, sur-tout à l'étude de la Philosophie, de l'Antiquité, & de l'Histoire tant Civile que Critique. Par-là l'esprit, fort angoissé, se trouvoit exposé à un grand danger. Et l'Amour de Dieu, par des oppositions constantes & des témoignages continuels, m'en retiroit souvent avec violence, & me conduisoit à la seule connoissance nécessaire. Tellement que j'étois souvent contraint, par l'extrême anxiété de mon ame, & par l'intime conviction de l'extrême vanité (*du Savoir humain*), non seulement de quitter toute étude inutile, mais d'abandonner tous mes Livres, à un petit nombre près &c." *Lit. A.* 3. 6. *A.* 4. §. 3.

(13) §. 45.
(14) Colerus p. 28. 29.
(15) §. 17.

[*G*] *Il eut de fréquentes disputes avec les Théologiens de cette Ville.*] Ces Théologiens (16) „ tâchérent d'irriter contre lui l'Abbesse de Quedlinbourg, & dans ce dessein ils publiérent un Libelle, où ils lui imputoient les crimes les plus odieux: mais ils n'en purent prouver aucun, quand on en vint à approfondir la chose. Le Roi de Prusse, touché de la persécution à laquelle son beau-pére & lui étoient exposés, les prit l'un & l'autre spécialement sous sa protection, & nomma une Commission, enjoignant à leurs accusateurs de produire en présence des Commissaires les preuves de ce qu'ils avançoient: mais ils éludérent la chose en contestant la compétence des Juges, pretendant qu'ils ne relevoient que de l'Abbaye: desorte que l'affaire en demeura là.

(16) Colerus, Sect. VII. p. 215-217.

[*H*] *Prit congé de son Auditoire par un court Sermon, qui se trouve dans son Postil.*] Il s'applique dans ce Sermon, ce que notre Sauveur disoit prophétiquement: *Ils vous chasseront de leurs Synagogues &c.* & il ajoute: „ Mon depart ne vient pas uniquement de la volonté des hommes, (dans ce cas-là, il y auroit longtems que je vous aurois quittés); c'est un effet de la sainte & juste volonté de Dieu."

[*I*] *Il mourut de la fièvre.*] On nous apprend dans sa Vie en Allemand (17), que „ le trentième de Mai 1714, jour de Pentecôte, des Officiers qui faisoient des levées, entrérent par force dans l'Eglise pendant qu'on y distribuoit la Communion, & se saisirent de quelques jeunes-gens qu'ils emmenérent; ce qui émut si fort Arnold, & dérangea tellement sa santé, déja très affoiblie par la trop grande application, qu'il ne se rétablit point depuis, & quoiqu'il montât en chaire l'après-midi du lendemain pour faire un Sermon funébre, il se trouva si épuisé, que le Bourguemestre s'en apperçut, & fit monter le Sacristain en chaire pour se tenir auprès de lui, de peur qu'il ne tombât de foiblesse au milieu du Sermon. Il fut pris d'une fièvre chaude, qui l'emporta au bout de dix jours." [☞ On dit dans la *Bibliothèque Germanique* *, qu'il mourut d'une maladie scorbutique. Add.]

(17) Cap. 4.
* T. XXXV. p. 5.

[*K*] *Colerus en a fait une* (Epitaphe) *qui est une violente Satyre contre lui.*] La voici: *M. S. Hic situs est Gothofredus Arnoldus, Theologus non tam ipse, quam Theologorum infectator acerrimus, Hæreticorum defensor perpetuus, Theologiæ Mysticæ instaurator, & Fanaticismi incrustator æquè impudentissimus, corruptorum Historiæ sacræ facile princeps, scriptorum mole orbem literatum non tam auxit, quam obruit. Qui ut plurimum detrimenti caperet Ecclesia Lutherana curavit diligenter. Magnum sui reliquit desiderium apud Novatores omnes, infelicem apud Orthodoxos memoriam. Religionem coluit miscellaneam, aut nullam. Jam Deo relictus Judici. Ilicet.* C'est-à-dire: „ Ci-git Godefroi Arnold, moins Théologien lui-même, qu'ennemi déclaré des Théologiens; Défenseur perpétuel des Hérétiques; le Restaurateur de la Theologie Mystique; & le plus impudent Propagateur du Fanatisme; le plus hardi Corrupteur de l'Histoire Ecclésiastique; qui a plutôt accablé, qu'enrichi la République des Lettres de la multitude de ses Ecrits, & qui a travaillé constamment à detruire l'Eglise Luthérienne. Regretté extrêmement de tous les Novateurs, & abhorré des Orthodoxes. Indifférent en matière de Religion, ou n'en aiant aucune. Il est abandonné à présent au Jugement de Dieu."

[*L*] *Colerus ...... s'efforce de prouver qu'Arnold n'étoit pas Luthérien.*] Il observe qu'Arnold, dans son *Histoire Ecclesiastique*, dépeint par-tout l'Eglise Luthérienne avec les plus noires couleurs; & pour prouver ce qu'il avance, il renvoie à la Table au mot *Lutheriens*, où l'on trouve les titres suivans: *Ils sont tombés dans la plus grande Corruption. Leur Corruption est generale. Leur Conduite scandaleuse. Leur Orgueil & leurs Divisions, comparées à la confusion de Babel. L'extrême malice de la plupart. Pires que les Papistes & les Paiens. Leur Securité & leur Présomption. Leur Epicureïsme. Leurs Erreurs & Heresies. Leur Heterodoxie. Leur Fanatisme. Leur Impureté. Leur Animosité contre les Calvinistes. Leurs Traditions humaines, leur Papisme, & leur Livres Symboliques. Leur Paganisme, Atheïsme, &c.* Colerus remarque ensuite, qu'Arnold témoigne

tre d'*Indifférentiste* [*M*]; qu'il a soutenu un grand nombre d'Erreurs grossières [*N*], & que par conséquent

moigne une extrême aversion pour tous les Symboles, les Confessions de Foi, & autres Formulaires de Doctrine reçus parmi les Luthériens, & qu'il les représente comme dangereux, impies, contraires à la Liberté Chrétienne, & propres à ramener le Papisme; & qu'il rejette le Serment qu'on fait dans l'Eglise Luthérienne, de maintenir la Doctrine contenue dans ces Formulaires & Confessions de Foi. *Libros autem Ecclesiæ nostræ Symbolicos, quibus ab aliis demum heterodoxorum cœtibus discernimur, non solum sæpe deque habuit, verum etiam noxios, impios, Libertati Christianæ contrarios, & ad reducendum postliminio ipsum Papatum aptos pronuntiavit, jusque illud jurandum, quo ad tuendum librorum Symbolicorum præscriptam doctrinam obstringimur, audacter explosit* (18). C'est ce qu'il prouve par divers passages des Ecrits d'Arnold, & particulièrement par la Table de son *Histoire Ecclésiastique*, où ces *Livres Symboliques* sont dits être *inutiles*, *erronés*, & *impraticables*, *peu nécessaires*, *choquans*, & *blâmables*. Wernsdorf, dans sa Dissertation *De Auctoritate Librorum Symbolicorum*, jointe à son *Comm. de Indiff. Relig.* (19), assure, que tandis qu'Arnold déclame en toute occasion contre les Symboles, & autres déclarations innocentes de nos sentimens sur la Religion, il semble regretter seulement que l'Eglise ne soit pas exposée à un plus grand danger, & la Vérité à plus d'attaques de la part de ses ennemis cachés. *Sane dum Arnoldus symbola & innocentes loquendi formulas quavis occasione reprehendit & taxat, nihil aliud dolere & misereri videtur, quam Ecclesiam non majori expositam esse periculo, aut veritatem pluribus opportunam insidiis.* Colerus infère du sentiment d'Arnold sur ce sujet, que par cette raison en particulier, il ne doit pas être regardé comme Luthérien, puisqu'il se déclare avec tant de licence & de malignité contre tous les Symboles & les Formulaires de Doctrine, & leur refuse son approbation; tandis que si on les abolit, non seulement on détruit l'unité de la Foi, mais on s'expose à avoir tous les ans une Foi nouvelle, comme S. Hilaire le disoit au sujet des Ariens, peut-être même tous les mois, & à introduire cette liberté de conscience sans bornes, qui a rempli la Hollande, l'Angleterre & d'autres Pays d'une multitude d'Opinions monstrueuses. *Quibus tamen e medio sublatis, non tantum expirabit unitas fidei nostræ, sed, quod de Arianis scripsit Hilarius, annua solum & menstrua fides exsurges, atque subsequetur credendi libertas, quæ Belgium, Angliam, pluresque alias Regiones tot pestibus implevit* (20). Il fait voir aussi, qu'Arnold parle par-tout des Théologiens Luthériens, tant morts que vivans, dans les termes les plus durs (21); & qu'il avoue formellement, que l'Eglise Luthérienne, aussi-bien que les autres, lui paroit si corrompue, qu'il se fait un scrupule de s'y joindre. C'est à quoi revient le passage suivant de son *Histoire Ecclésiastique* (22): „ Que dans ce Siécle, aussi bien que dans le précédent, „ on ne peut porter d'autre jugement de cette Eglise (*la Luthérienne*), que celui-ci: qu'elle est tombée, aussi- „ bien que les autres Sectes dominantes, dans la dernière „ corruption; & que le petit nombre de Témoins (*sus-* „ *mentionnés*) conjointement avec le reste des Serviteurs „ mystiques du Seigneur, dispersés dans chaque Société „ Ecclésiastique visible, ont toujours, & seuls, constitué „ la véritable Eglise invisible de Dieu."

(18) Colerus Sect. 5. p. 46-48.

(19) P. 512. §. 7. apud Coler. p. 47. 48.

(20) Coler. p. 41.

(21) Idem p. 48. 49.

(22) P. II. L. XVII. c. 5. p. 174. §. 39. apud Coler. p. 51.

[*M*] *Qu'on devroit plutôt lui donner le titre d'Indifférentiste.*] Colerus soutient, que non seulement il n'étoit pas Luthérien, mais même qu'il ne peut être mis avec justice dans aucune Communion Protestante; & par conséquent qu'il étoit *Indifférentiste*, comme il s'exprime, c'est-à-dire de toutes les Religions, sans être d'aucune en particulier, & sans avoir de Systême de Doctrine fixe. Wernsdorf dans son Livre intitulé, *Brevis & nervosa de Indifferentismo Religionum Commentatio* (23), nous dit, qu'entre autres Erreurs dont Arnold étoit infecté, il l'étoit de la pernicieuse doctrine de l'Indifférence en matière de Religion, ainsi qu'il paroit par son *Histoire Ecclésiastique*, dans laquelle il se trouve à peine une seule page, où il ne nie l'existence d'une Eglise visible, & où il ne rejette toute distinction particulière entre les différentes Communions; il met toutes les Sectes au même rang de la véritable Eglise; il représente les Sociniens, ennemis jurés de la Majesté Divine, comme de vrais & bons Chrétiens; il prend le parti de Puccius, Werdenhage, Kainus, Tscheschins, Coornhert & autres *Indifferentistes* déclarés, tournant en ridicule les plaintes & les jugemens que nos Théologiens ont fait d'eux; il méprise tout Culte extérieur, & soutient seulement une Religion intérieure & enthousiaste. C'est ce qui paroit évidemment par divers endroits de son *Histoire Ecclésiastique*, en particulier par ceux-ci. Part. II. f. 726. n. 4. „ Quand nous entendons crier à haute voix de „ tous côtés: CHRIST *est ici!* CHRIST *est là!* *voyez*, „ CHRIST *est dans l'Eglise*, *ou il est dans l'Ecole*, *dans* „ *ce Sermon*, *ou dans ce Culte-là*, *dans ce Collége*, *dans* „ *cette Chambre*, *dans cette Assemblée particulière*; *il n'est* „ *que dans un tel*, *ou dans un tel*; une ame qui a la vraie „ connoissance de CHRIST ne prête point l'oreille à ces „ clameurs, elle ne le cherche nulle part qu'en elle-mê- „ me &c." Et Part. IV. „ Et c'est-là la raison (*savoir* „ *que* Dieu sème par-tout sa semence *mystique* dans les par- „ ticuliers, par une Communion invisible, & par des o- „ pérations spirituelles, dont ni Tyran, ni faux Zélateur, „ ni Hypocrite ne peut empêcher l'accroissement & les „ fruits, quelquefois mille pour un) c'est-là la raison, „ pourquoi la véritable Eglise de Christ doit nécessaire- „ ment avoir subsisté dans tous les tems, dans chaque „ Secte, Nation & Langue, invisible, cachée, opprimée „ & solitaire, parce que le Royaume de Dieu a toujours „ été intérieur, & par conséquent n'a pu être apperçu par „ les yeux des hommes &c." Et évidemment encore, n. 13. „ Il s'ensuit nécessairement, que, selon la Con- „ fession de S. Pierre, parmi tous les hommes, ceux-là „ sont agréables à Dieu, qui le craignent & qui prati- „ quent la justice; & par conséquent, qu'il sème, nour- „ rit & conserve par-tout sa semence *mystique*; & que qui- „ conque a des intentions droites & pures, est exempt „ de blame, s'il fait consister son bonheur à dépendre „ de Dieu seul, & à suivre son seul Seigneur & Pasteur „ Jésus-Christ, quoiqu'il ne prenne le nom d'aucune Per- „ sonne, & ne se conforme à aucune Tradition, ni à l'exem- „ ple de qui que ce soit." Colerus tâche aussi de prouver qu'Arnold étoit *Indifferentiste*, parce qu'il ne regardoit l'Ecriture que comme une Régle de mœurs & de conduite, & non comme une Régle de Foi; qu'il desapprouvoit tous les Formulaires & toutes les Confessions de Foi, & qu'il se plaignoit qu'on leur donnoit trop d'autorité; qu'il rejettoit tous les noms de distinction parmi les Chrétiens; & qu'il qualifioit toutes les Eglises du titre de Sectes; qu'il soutenoit qu'il n'y avoit aucun Systême de Religion exactement vrai, exempt de tout défaut, de toute erreur, mais qu'ils sont tous de nature à sauver ceux qui les suivent, pourvu qu'ils en fassent un bon usage. Il condamnoit la Théologie Polémique, & toutes les Disputes sur la Religion; proscrivant tous les Systêmes, les Catéchismes, les Symboles & les Confessions de Foi. Il soutenoit qu'une connoissance vague, superficielle & simple de la Religion suffisoit pour être sauvé. Il exténuoit fort l'efficace de la parole, & combattoit ouvertement le Baptême des Enfans. La participation au Sacrement de l'Eucharistie étoit une chose fort indifférente, selon lui. Il nioit l'existence d'une Eglise visible, aussi-bien que la nécessité d'être dans sa Communion. Il faisoit profession d'avoir de l'éloignement pour toutes les Sectes & pour tous les Partis en général. Il prétendoit que ce n'étoit ni la pureté de la Doctrine, ni la légitime administration des Sacremens, qui étoient les marques de la véritable Eglise; mais la Charité, l'Amour & la Paix. Il soutenoit, qu'on devoit expliquer le plus favorablement qu'il étoit possible, les desseins, les paroles & les actions des Hérétiques, quel qu'en fût le caractère; & qu'il falloit excuser toutes les Erreurs, & ne jamais réfuter, condamner, ou bannir d'un Etat les Hérétiques déclarés. Il rejettoit toutes les Pratiques, toutes les Cérémonies extérieures, tout Culte & toute Eglise visible. Tel est le plan que Colerus nous donne de la Doctrine d'Arnold (24), & il dit qu'à proprement parler, on peut l'appeller *le Maréchal de camp général* de tous les Indifférentistes, qu'il y a jamais eu: *Rectius Arnoldum Indifferentistarum omnium, quos sol vidit unquam, Generalem Campi Mareschallum vocemus licet* (25).

(23) P. 50. 51. ap. Coler. p. 50-53.

(24) P. 56-58.

(25) Coler. p. 58.

[*N*] *Qu'il a soutenu un grand nombre d'Erreurs grossières.*] Nous avons rapporté dans la Remarque précédente plusieurs Propositions, qui ont extrêmement révolté les Orthodoxes; nous allons suivre Mr. Colerus de nouveau dans le détail qu'il fait des opinions d'Arnold. Selon lui (26), ce Théologien reconnoissoit l'autorité de l'Ecriture; mais il en affoiblissoit la certitude & donnoit atteinte à sa perfection, en soutenant que nous devons rechercher l'inspiration du S. Esprit, qu'il nous importe encore plus d'avoir. On peut juger de ses sentimens sur cette matière, par le passage suivant de son *Histoire Ecclésiastique*. „ On trouve, *dit-il*, dans les Ecrits des Apôtres mêmes, „ des passages douteux, & auxquels tout le monde ne „ souscriroit pas aisément d'abord; comme 1. *Corinth.* „ *XI.* 4. & *suiv.* Et c'est par cette raison, que les *pre-* „ *miers Chrétiens* jugeoient du sens qu'ils devoient donner „ à ces Ecrits par la direction de Dieu, & que, selon le „ commandement qui leur en avoit été fait, ils éprou- „ voient toutes choses sans exception, 1. *Thess. V.* 21." *Vide Hæresiol. L. I. C. V. §. 5. f. 49. Id. n. 6.* „ Les „ Thessaloniciens seuls furent enseignés de Dieu, & n'a- „ voient pas besoin d'Epitres des Apôtres . . . . . afin „ que Dieu seul en eût la gloire, & qu'on ne se fît pas „ d'autre Dieu que lui &c." Il tâche, dit Colerus (27), de rendre le Canon de l'Ecriture douteux & incertain, & même de le bannir entièrement, se plaignant qu'on en respecte trop l'autorité; & il prétendoit, qu'à moins d'une lumière supérieure, d'une inspiration immédiate & extraordinaire du S. Esprit, on ne peut avoir des fondemens certains pour mettre tels ou tels Livres dans le Canon, puisque les Chrétiens de ce tems-là n'ont eu ni témoignage extérieur, ni ordre à cet égard. *Nimirum ita sensit Arnoldus, sine sublimiori principio, & afflatu Spiritus immediato & extraordinario, non potuisse de libris in Canonem Scripturæ referendis aliâ ratione constare, utpote de ipsis externum ad neminem Christianorum illius ætatis vel testimonium vel mandatum pervenerit.* Godefroi Oléarius, dans les *Prolégomènes* de ses *Observationes sacræ in Matthæum* (28), a examiné ce sentiment d'Arnold. Sur l'Article de la Trinité il soutenoit, que la connoissance *explicite* de ce Mystère n'étoit point nécessaire au Salut. Il attaquoit le Decret du Concile de Nicée, & parloit avec mépris des termes de *Trinité*, de *Personne* & de *Consubstantialité*; blâmant

(26) Idem p. 64. 65.

(27) P. 66. 67.

(28) Voyez Coler. p. 55-68.

féquent fes Antagoniftes méritent d'être honorés pour avoir défendu l'Eglife contre fes attaques. Il porte enfuite fon jugement fur le génie, les préjugés, & l'érudition d'Arnold, & il dit, qu'il y avoit en lui un grand mélange de bonnes & de mauvaifes qualités; qu'il avoit beaucoup de feu, de vivacité, & un grand talent pour la Poëfie (*m*); qu'il avoit un panchant extraordinaire au Fanatifme & à l'Enthoufiafme [*O*]; qu'il défendoit fes paradoxes avec beaucoup d'orgueil & d'opiniâtreté (*n*); & qu'il avoit beaucoup de préjugés [*P*]. Il examine enfuite en quoi confiftoit l'Erudition d'Arnold, & il

(*m*) Coler. Sect. III. p. 83-87.

(*n*) Idem p. 87-89.

mant d'ailleurs tous les efforts de l'ancienne Eglife pour la défenfe de ce Dogme, comme il paroit par ce paffage de fon *Hiftoire Ecclefiaftique* (29): „ Les *prémiers Chrétiens* parloient de la Divinité, d'une manière fort différente de ce qu'ils firent dans la fuite fur l'*autorité humaine*: ils ignoroient les termes de *Trinité*, de *Perfonne*, de *Confubftantialité*, & d'autres femblables." Il appelle le fentiment de l'Eglife fur la Trinité, *faux*, & *idolâtre* (30). Il parle du Sauveur d'une manière fi ambiguë, qu'on ne peut que le foupçonner d'Arianifme (31): il donne atteinte à la néceffité & au prix des Sacremens, & repréfente le Baptême comme une pure Cérémonie. Il paroit défapprouver clairement le Baptême des Enfans, dans le paffage de fon *Hiftoire Ecclefiaftique* (32), où il parle de Wenceflas. „ Les Prêtres, *dit-il*, le taxoient „ d'avoir commis dès fa naiffance un crime énorme, par„ ce qu'il avoit fali les Fonts; quoique le pauvre enfant „ ne fût pas coupable de toutes les ridicules fimagrées „ qu'ils avoient faites avec lui, qu'ils auroient mieux fait „ de différer, auffi-bien que fon couronnement, jufqu'à „ ce qu'il eût été en âge de raifon." Et il nomme expreffément le Baptême „ un ancien ufage, qu'on retint dans „ le prémier Siècle (33)." Il donne une idée fort mince de l'Euchariftie, qu'il repréfente comme une pure obfervance extérieure, dont les Chrétiens parfaits n'ont pas befoin; & il regarde comme Idolâtre la manière dont on la célèbre dans l'Eglife Luthérienne. Le paffage fuivant fera connoitre fon fentiment fur cet article (34). „ Sur „ ce fondement, ceux d'entre eux (*des premiers Chrétiens*) „ qui étoient parfaits, *Philipp. III.* 15. n'avoient point „ befoin des remèdes extérieurs établis pour les foibles, „ dans lefquels Chrift lui-même n'a pas encore jetté de „ profondes racines. Et par cette raifon, ils n'étoient pas „ étroitement obligés de communier les uns avec les au„ tres, ni pour fortifier leur foi, ni pour faire commé„ moration de Jéfus-Chrift, ni pour s'unir enfemble: ils „ laiffoient à chacun fa liberté fur cet article, parce qu'ils „ ne trouvoient point de commandement pofitif à cet é„ gard, ni de Jéfus-Chrift, ni de fes Apôtres, qui s'é„ toient contentés de les exhorter, que toutes les fois „ qu'ils feroient ceci (fans en déterminer le tems ni la né„ ceffité) ils euffent à le faire en mémoire de Jéfus-Chrift, „ & cela jufques à fa venue. Ainfi cette pratique ceffoit „ pour ceux, aufquels Chrift étoit venu, & aufquels, „ felon fa promeffe, il s'étoit manifefté lui-même, ayant „ pris pour toujours fon domicile en eux. Et dans ceux„ là, les Noces de l'Agneau prenoient la place du Sacre„ ment, comme l'avant-coureur des Noces à venir, & de „ leur arrivée à la Maifon Célefte. Ils étoient dans les „ mêmes fentimens par rapport à tous les autres fignes „ extérieurs, aufquels ils ne s'arrêtoient plus, après „ qu'ils avoient obtenu la véritable effence de Chrift &c. „ *Vide Harefiol. P. I. p.* 53. *Idem p.* 110. Bien moins y „ eut-il à cet égard aucune Idolatrie, aucune fuperftition, „ aucun abus parmi eux, qui les engageât à s'en fervir „ comme d'une *Panacée*; abus qui s'introduifit dans la „ fuite, & qui a duré longtems. *Et p.* 346. On voit en„ core régner la plus abominable Idolatrie & le plus grof„ fier *Capernaïfme*, parmi ceux qui prétendent être Or„ thodoxes. C'eft fur quoi ils fondent toutes leurs efpé„ rances, s'imaginant que cette fainte Nourriture doit „ les purifier de tous leurs crimes; ce qui mène directe„ ment à l'Athéifme." Enfin voici ce qu'il dit par rapport à lui-même: „ Quant à moi, je fuis fort pour la par„ ticipation à l'Euchariftie, conformément à l'ordre clair „ & fimple de Jéfus-Chrift, & à l'exemple & à la pratique „ de l'Eglife primitive & Apoftolique, en mémoire de „ lui, & pour annoncer fa mort; & je fouhaiterois mê„ me pouvoir le faire plus fréquemment que je n'en ai „ l'occafion dans l'Eglife. Et ici je parle non feulement „ de la *Communion intérieure & éternelle*, mais de la par„ ticipation extérieure au Pain & au Vin, établie par Jé„ fus-Chrift: mais fans la moindre cérémonie, fans au„ cun appareil, & avec une fimplicité convenable à l'Ef„ prit de Chrift." Voy. Arnold *Declaration de fon fentiment fur les Sectes, & la frequentation de l'Eglife & des Sacremens*, p. 34. & 37. „ Dans l'Eglife Luthérienne, on „ n'a rien retenu, qui puiffe s'appeller bon, qui ne cho„ que & ne fcandalife &c." Il avoit des idées fingulières fur la matière de l'Eglife: il croyoit que la véritable Eglife étoit celle qui étoit invifible, parmi ceux qu'on regarde communément comme Hérétiques; que le titre de Mère ne convenoit que très improprement à l'Eglife; que tout l'extérieur de la Religion, les Temples, la Profeffion, font inutiles (35). On voit affez clairement en divers endroits de fes Ecrits, ce qu'il penfoit du Gouvernement Civil: mais Dippel fon Difciple a produit fes fentimens au grand jour fans aucun déguifement (36). Voici ce que le Docteur Cyprian dit d'Arnold fur ce fujet, dans fa Préface p. 18. Sect. 10. „ Arnold, *dit-il*, a mis „ dans fa Table plufieurs chofes au defavantage des Sou„ verains Luthériens, dont il croyoit n'avoir pas befoin;

(29) Part. I. § 10. 11. *apud* Coler. p. 69.

(30) Ibid. *apud* Coler. p. 70.

(31) Coler. p. 70. 71.

(32) Part. I. p. 368. *ap.* Coler. p. 71. 72.

(33) Ibid. p. 110.

(34) *Apud* Coler. p. 73-78.

(35) Coler. p. 75. 76.

(36) Id. p. 77. 78.

„ mais il ne touche point particulièrement dans fa Table à „ ce qui regarde les Magiftrats des autres Religions. Au „ lieu que dans le corps même de l'Hiftoire, à peine parle„ t-il de quelque Prince Orthodoxe, dont il ne détaille „ foigneufement les défauts & les vices, quoiqu'il paffe „ fous filence fes vertus & fes bonnes qualités. Il tâche „ à la vérité de voiler fes véritables fentimens; mais en „ revanche, Dippel fon Difciple parle d'autant plus clai„ rement. Les Magiftrats, *dit-il*, font inutiles dans le „ Royaume de Jéfus-Chrift. Un Magiftrat, entant que „ Magiftrat, ne peut être membre du Corps de Chrift, „ bien moins Evêque de fon Eglife. Un vrai *Chrétien*, „ délivré de la fervitude du péché par l'Efprit de Chrift, „ eft conforme à Chrift fon Maître; exempt de toute Ju„ rifdiction mondaine; quoiqu'il ne fe prévale pas de fes „ droits, pour ne pas fcandalifer ou offenfer ceux qui font „ encore fous la Loi." Arnold condamna d'abord fortement le Mariage. Il dit dans *le Myftere de la Sophie* (37): „ Le Mariage eft un état brutal, charnel & impur, & „ l'amour conjugal un amour impur. Celui, *dit-il*, qui „ s'engage dans le Mariage, fe prive lui-même du com„ merce & de l'union avec la *Sophie* (ou Sageffe Divine) „ & tombe dans une dangereufe Apoftafie." Mais Colerus obferve, qu'il changea de fentiment dans la fuite, & qu'il fe maria lui-même. On peut fe faire une idée à peu près de ce qu'il penfoit du fort des Damnés, par divers endroits de fon *Hiftoire Ecclefiaftique* (38), „ qui quoique „ conçus en termes obfcurs, extraordinaires, & par cette „ raifon prefque inintelligibles, peuvent cependant fe ré„ duire à ceci: *Le Retabliffement de toutes chofes, dans le profond abîme de cet éternel amour, qui eft inféparable de Dieu, pour que Dieu foit tout en tous.* Voy. fon *Hift. Eccles.* Part. II. p. 727.

[O] *Qu'il avoit un panchant extraordinaire au Fanatifme & à l'Enthoufiafme.*] Wernsdorf (39) l'appelle *un Enthoufiafte déclaré*: ce qui eft, dit Colerus (40), le vrai caractere d'Arnold, puifqu'il a fortement prétendu aux Révélations immédiates, défendu les principaux Fanatiques, & qu'il a fur-tout témoigné beaucoup de zèle pour le Quakerifme, comme nous l'apprend le Docteur Cyprian (41). „ C'eft la doctrine moderne & ridicule des Quakers, ap„ prouvée par *Arnold*. Que fi quelqu'un, *dit-il*, révoque „ en doute ce que j'avance, je vais en donner la preuve „ très claire. Arnold nous dit, *Part. II. p.* 62. qu'il n'y „ a pas longtems, qu'un homme de qualité en Angleter„ re, étant allé dans l'Affemblée des Quakers avec un „ fouet à la main, dans le deffein de mettre la patience „ de quelques-uns d'entre eux à l'épreuve, il fut infpiré „ tout d'un coup fi puiffamment, qu'il fe joignit fur le „ champ à eux." Et il ajoute en marge: *Ce fut-là une des illuminations miraculeufes, & des voies fecrettes de Dieu.* „ Arnold déclare donc, que le Quakerifme eft la vraie „ Religion: rien n'eft plus clair, après ce qu'on vient „ de lire. Dieu ne conduit pas un homme à une fauf„ fe Religion: quand il trouve à propos de conduire „ quelqu'un à une Religion par des voies fecrettes, ce ne „ peut être qu'à la véritable. Or Arnold dit, que cet „ homme embraffa le Quakerifme par une infpiration im„ médiate de Dieu; & par conféquent le Quakerifme „ eft, felon lui, la véritable Religion." Il aimoit auffi beaucoup la Théologie Myftique, dont il a fait l'Hiftoire; & il dit par rapport à Taulerus le Chef des Théologiens Myftiques, „ qu'une Ame avide de Dieu, trouvera „ dans une feule page d'un Livre d'un Auteur ainfi enfei„ gné de Dieu, plus de lumière divine, de vie, de con„ folations, de directions & de paix, que dans dix Re„ cueils de Sermons in-folio, avec lefquels, & d'autres „ contes de la même nature, ils amufent le peuple, & tâ„ chent de paffer inutilement le tems." *Jam manifeftum eft Dei avidam mentem in una libri hujusmodi Theodidacti pagina plus divinæ lucis, vitæ, confilii, folatii & pacis invenire, quam vel in decem Poftillis in-folio, quibus aliifque fabulis aures prurientes implent, & horas temerè & inutiliter confumere quærunt* (42). Pour ce qui eft de fon Fanatifme, Colerus affure (43) que fes Ecrits & fa conduite en fourniffent les plus fortes preuves; particulièrement le peu de refpect qu'il témoignoit pour l'Ecriture & pour les Sacremens, ce qui, dit cet Auteur, eft le caractère effentiel du Fanatifme. Il croit que le panchant qu'Arnold avoit pour le Fanatifme & l'Enthoufiafme, venoit en partie de fon imagination vive & forte, & en partie de fon tempérament mélancholique; fans parler du concours du Démon pour fortifier ces difpofitions naturelles. *Caufam fi quæras utriufque mali, huc advocanda eft partim vehementior & exorbitans imaginatio, partim vero ipfa melancholia, ne quid de infernalis genii efficacia addam.*

[P] *Qu'il avoit beaucoup de préjugés.*] Colerus dit (44) que fon principal & grand préjugé étoit, qu'un vrai Chrétien doit renoncer à toutes les Sectes & à toutes les Communions particulières, & à la profeffion extérieure de la Foi; que toutes les Sectes font dans un état dangereux, & qu'une perfonne qui a de la piété, ne peut s'y joindre en

(37) P. 20. *apud* Coler. p. 78.

(38) P. II. p. 727. *ap.* Coler. p. 79.

(39) *De fla- to primi Hominis* p. 7. §. 6. *ap.* Coler. p. 26.

(40) Ibid.

(41) Voyez Coler. p. 86. 87.

(42) *Hift. Theol. Myft.* c. 8. p. 251. 252. *apud* Coler. p. 89.

(43) P. 87. 88.

(44) Sect. III. p. 90. 91.

il dit que si le Savoir consiste dans une connoissance générale d'une grande quantité de Livres, dans le talent d'en faire de nouveaux de plusieurs autres, dans l'art de ramener d'anciennes Erreurs sous une face nouvelle, Arnold a certainement droit au titre de Savant: mais que si la veritable Erudition consiste dans une connoissance solide des choses utiles & nécessaires, cultivée avec jugement, & rapportée à une fin avantageuse & à celui qui la possède, & aux autres, on cherchera en-vain dans ses Ecrits des traces d'une Erudition de cette espèce (o). Il assure aussi qu'Arnold entendoit très peu les Langues savantes, la Philosophie & l'Histoire [Q]. Arnold a fait un grand nombre d'Ouvrages, la plupart en Allemand. En 1700, il donna l'Histoire de la Doctrine & des Mœurs des Chrétiens depuis les commencemens du Christianisme, où il relève souvent le Docteur Cave dans sa *Religion des anciens Chrétiens* [R]. Mais son principal Ouvrage est son *Histoire Ecclesiastique* [S], qui lui mit tous les

(o) Idem p. 98. 99.

en sureté. On peut voir ses autres préjugés dans la Préface de son *Histoire Ecclesiastique*, où il sollicite les hommes d'abandonner les Eglises corrompues qui subsistent aujourd'hui, pour n'avoir l'intelligence de l'Ecriture que par une inspiration immédiate; d'attendre le renouvellement de toutes les Créatures; de rejetter les Systêmes de Théologie modernes Antichrétiens, qui ne s'accordent point dans la définition de l'Hérésie, laquelle réside non dans l'entendement, mais dans la volonté (45). Colerus observe aussi, qu'il n'étoit nullement ami de la Réformation de Luther (46), & qu'il a dit, qu'il n'y avoit pas de raisons d'exciter des disputes aussi vives qu'il a fait, puisqu'on ne différoit point sur des Articles fondamentaux, mais seulement sur des choses indifférentes, telles que des Ceremonies & des Traditions, pour lesquelles on disputa avec tant d'acharnement, qu'on négligea toutes les voies d'accommodement, qui auroient prévenu cette grande variété de Sectes qu'on voit à présent par-tout. Cette réflexion de Colerus est fondée sur un endroit de *l'Histoire de la Theol. Myst.* d'Arnold (47): *Cum D. Jo. Eckius eundem ob causam, quod Lutherus Taulerum laudatisset, eumque citasset, hunc damnare aut reprobare vellet, tanto affectu alii, & inprimis celeberrimus ille Mysticus (inter Romano-Catholicos) Ludovicus Bloysius, Tauleri authoritatem vindicaverunt, ut ab eo tempore nullus de ea dubitaverit. Sicque partes controvertentes quoad fundamentum unanimes erant, & si veram pacem sectari affectassent, in essentiali Evangelii, & sensus Jesu Christi fundamento concordes & pacifici manere potuissent, si modo alter alterum in adiaphoris ceremoniis & traditionibus tolerasset, nec tot in Christiano Orbe Sectas & proprias Ecclesias ædificavisset.* Ce qui signifie: „ Quand „ le Docteur Jean Eckius voulut rejetter & condamner „ Taulerus, uniquement parce que Luther l'avoit loué & „ cité, d'autres Théologiens, & particulièrement ce cé„ lèbre Mystique parmi les Catholiques-Romains, Louis „ Bloysius ou de Blois, défendit l'autorité de Taulerus avec „ tant de force, que depuis elle a demeuré au dessus de tou„ te contradiction. De cette manière les Parties en dispute „ étoient d'accord sur le fond & l'essentiel, & s'ils eussent „ été animés d'un esprit de paix, ils eussent pu demeurer „ unis dans l'essentiel de l'Evangile & de la Doctrine de „ Jésus-Christ, pourvu qu'ils se fussent supportés les uns „ les autres dans des Cérémonies & des Traditions indif„ férentes; & par-là ils auroient empêché cette multitude „ de Sectes & d'Eglises séparées, qu'on voit dans le Chris„ tianisme." Colerus censure vivement ce passage, disant, qu'on y voit le préjugé d'un homme, qu'on diroit qui ignore & les prémiers élémens de l'Histoire de la Réformation, & les prémiers principes de la saine Théologie. *Ineptissimum profectò præjudicium hominis, quem jurares, nec Historiæ Reformationis, nec sanæ Theologiæ prima principia cognita habuisse.*

(45) Idem p. 93. 94.

(46) Idem p. 95.

(47) Cap. 12. p. 109. § 3 apud Coler. p. 96.

[Q] *Qu'Arnold entendoit très peu les Langues savantes, la Philosophie & l'Histoire.*] Colerus dit (48) qu'il n'entendoit que mediocrement le Latin, la Langue ordinaire des Savans; quoique pendant le tems qu'il étudioit sous Schurzfleisch, il écrivit bien dans cette Langue, comme il paroit par les *Dissertations* qu'il publia étant encore à l'Université. Il conjecture, qu'Arnold négligea dans la suite cette Langue, peut être par la raison, dont Thomasius est l'auteur, que c'est le langage de l'Antechrist; car ses autres Ouvrages Latins n'ont rien du génie de cette Langue. Pour ce qui est du Grec, il ne l'entendoit absolument point, comme on le voit par la Version qu'il a donnée, à la fin de son *Histoire Ecclesiastique*, d'un Fragment de Théodote sur l'Hérésie des Valentiniens, dans laquelle un Anonyme qui en a fait la Critique, a montré plus de cent fautes, & a observé qu'Arnold a souvent pris le féminin pour le masculin, & n'a pas entendu le vrai sens des termes Grecs. Elie Veil, Théologien d'Ulm, l'a aussi critiqué sur cet article, dans une Piece qui parut en 1701. in-4. (49). Colerus dit qu'il ne paroît point qu'il possédât l'Hébreu, ni aucune des Langues Orientales; mais qu'il est certain qu'il étoit très ignorant en Philosophie, ce qui lui a fait faire bien des fautes (50). Il ose même assurer, que par rapport à l'Histoire, nonobstant l'idée qu'on a eue de l'habileté d'Arnold, c'étoit le plus ignorant de tous les hommes: *Sed Historiarum tamen, inquit, apprimè peritus fuit; immo vero mortalium omnium, meo quidem judicio, ignarissimus.* Ce seroit, dit-il, un ouvrage infini, que de faire le détail de toutes ses bévues en fait d'Histoire; & il cite plusieurs Auteurs qui ont rempli cette tâche. Il observe aussi, qu'Arnold cite souvent des Livres qui n'existent point. *Illud autem lepidum est, quod Arnoldus sæpe libros excitat, testimonii causa, quos frustra in rerum natura requiras* (51).

(48) Sect. III. p. 99. 100.

(49) Idem p. 100. 101.

(50) Idem p. 101. 102.

(51) Idem p. 102. 104.

[R] *L'Histoire de la Doctrine & des Mœurs des Chretiens depuis les commencemens du Christianisme, où il relève souvent le Docteur Cave dans sa Religion des anciens Chrétiens.*] L'Histoire d'Arnold est intitulée: *De l'ancienne Charité, ou Description des anciens Chretiens.* La troisième Edition, augmentée de renvois à la marge & de la Défense de l'Ouvrage par Arnold, est de Francfort 1712. Elle a été traduite en Hollandois, & imprimée à Amsterdam en 1700 avec un grand nombre de figures. Depuis la troisième Edition in-folio, il en a paru encore deux autres en grand in-quarto, à Leipsig. Cet Ouvrage très étendu est divisé en VIII Livres. Le prémier traite des Devoirs envers Dieu, pratiqués par les prémiers Chrétiens. Le second, de leur Culte particulier & public. Le troisième parle de la manière dont ils se conduisoient envers ceux de la même Religion qu'eux. Dans le quatrième, il s'agit des Usages & des Devoirs que chacun pratiquoit par rapport à soi-même. Dans le cinquième, de leur conduite envers les Méchans & les Profanes. Le sixième traite de leur Vie domestique & privée. Le septième, des Dons miraculeux & des Graces dont ils étoient dépositaires. Et le huitième traite de la Décadence du Christianisme (52). Arnold dit que la lecture de l'Ouvrage du Docteur Cave, intitulé *la Religion des anciens Chretiens*, imprimé à Utrecht en Hollandois, en 1692 in-8. lui avoit fait naitre la pensée de traiter ce sujet avec plus de soin & d'étendue; & il trouva diverses choses à reprendre dans l'Ouvrage du Docteur. „ Aiant, *dit-il*, lu avec beaucoup de soin cet Ouvrage du „ Docteur Cave, j'y trouvai bien des choses qui méri„ toient certainement un plus mûr examen..... En géné„ ral, il attribue au *Christianisme Primitif* bien des cho„ ses, qui étoient les fruits de la corruption secrette qui „ commençoit déja à se glisser dans la Religion Chrétien„ ne: & il est tombé dans ce défaut, parce qu'il s'est lais„ sé séduire par ces préjugés-ci, & par d'autres semblables. „ 1. Il a supposé que l'état présent de l'Eglise, sur-tout de „ l'Eglise Anglicane, a de la conformité avec celui de l'E„ glise Primitive & Apostolique. 2. Il s'est fait une faus„ se idée de l'état de l'Eglise au tems de Constantin le „ Grand. Il suppose, qu'après les Persécutions, l'Eglise „ se trouva dans un état florissant; ce qui fait que la plu„ part de ses raisons sont prises du quatrième Siècle. Il „ approuve, & admire même la pompe & la magnificen„ ce, qu'on introduisit, en bâtissant de superbes Eglises, „ en décorant les Evéques de titres, & en multipliant les „ cérémonies &c...... D'ailleurs, il y a encore diverses „ autres choses, que le Docteur Cave rapporte au Christia„ nisme Primitif, & qui méritent quelques remarques. Bien „ des choses se glissérent peu à peu dans le Christianisme, „ qui n'étoient exemptes ni de Superstition, ni d'Hypocri„ sie; & d'un autre côté, bien des choses utiles & nécessai„ res, & qui appartiennent au Christianisme Primitif, „ manquent à son Ouvrage. Il puise rarement, ou jamais, ses „ preuves dans les Livres du Nouveau Testament, à moins „ qu'il ne soit question de quelque pratique extérieure. A „ l'égard de plusieurs des plus importans Articles, qui re„ gardent l'ancien Christianisme, il les a, ou entièrement „ omis, ou il s'est contenté de les indiquer, en renvoyant „ à des Ecrivains Anglois, qu'on rencontre rarement (*en* „ *Allemagne*); & de cette manière il laisse ses Lecteurs „ (*sur-tout les Etrangers*) dans les ténèbres. Sans dire, „ que dans la plupart des choses, ce qu'il y a d'intérieur „ & de réel dans la Religion, est mis à l'écart, & qu'il „ s'attache uniquement à établir les opinions & les coutu„ mes de son Eglise, comme Beveridge & d'autres l'ont „ fait avant lui.... Ce que je dis, *continue Arnold*, n'est „ point pour ravir à cet excellent homme la gloire qui „ lui est due, mais uniquement par amour pour la vérité, „ *quæ magis amica esse debet.* Et je ne prétens, ni ne puis „ avoir rencontré bien en tout. Plusieurs choses, qui re„ gardent ce sujet, me sont encore inconnues, & il y en „ a d'autres, que je ne connois qu'en partie. Mais j'ai „ fait de mon mieux, pour faire part au Lecteur des re„ cherches que j'ai été en état de faire." Un autre Auteur porte un jugement différent & plus avantageux de cet Ouvrage d'Arnold, que ne le fait ce Théologien lui-même. „ On „ y trouve, *dit-il*, un excellent Recueil d'exemples de la „ piété extraordinaire, de la dévotion & de l'Orthodoxie „ des anciens Chrétiens, qui peuvent être d'un grand u„ sage dans les Sermons & ailleurs. On peut aussi regar„ der cet Ouvrage, comme une Introduction à l'Histoire „ Ecclésiastique & à la lecture des Péres. Sans parler de „ son grand but, qui est de former notre cœur & nos „ mœurs, & de nous mettre en état de juger sainement „ de certaines pratiques de l'Eglise d'aujourd'hui." [☞ J'ajouterai ici un troisième jugement. „ Mr. Arnold ex„ cuse dans cet Ouvrage, *dit-on* (53), toutes sortes d'Er„ reurs chez les anciens Chrétiens, en faveur de la *Chari„ té*, dont il croit qu'ils étoient animés." Add. du Trad.]

(52) Idem p. 109. 110.

(53) *Bibl. German.* T. XXXV. p. 8. 9.

[S] *Son principal Ouvrage est son Histoire Ecclésiastique.*] Elle

les Théologiens à dos. En 1701, il publia une Apologie de sa conduite par rapport au Culte public & à la participation au Sacrement de la Sainte Cène (p). La même année, il fit imprimer à Hall *les Vies*

(p) Idem p. 111. 116.

Elle est intitulée: *Histoire impartiale de l'Eglise & des Hérétiques, depuis le commencement du Nouveau Testament, jusqu'à l'année* 1688. Elle a été imprimée à Francfort in-folio en 1699 & 1700, & en Hollandois à Amsterdam en 1701. Elle a été réimprimée trois fois depuis avec des Supplémens, des Corrections, & des Eclaircissemens, à Francfort & à Leipsig en quatre volumes in-4. en grand papier & petit caractère *. La matière de l'Ouvrage est vaste, mais les trois dernières Parties sont beaucoup plus étendues que la première; car il est divisé en quatre Parties. La première contient une Histoire abrégée de quinze Siècles, en quinze Livres. La seconde Partie, qui est beaucoup plus ample, renferme le seizième & le dix-septième Livre. Dans le seizième, on trouve l'Histoire Ecclésiastique du seizième Siècle sous les chefs suivans, qui font autant de Chapitres. 1. Des Empereurs d'Allemagne & des Papes. 2. Des Guerres de Religion, & des autres Evénemens de cet ordre dans ce Siècle. 3. De la Guerre de Smalcalde. 4. Des autres Guerres des Protestans contre les Empereurs & entre eux, & d'une ou deux Paix de Religion. 5. De l'état du Papisme avant Luther, & des Auteurs de la Réformation, & particulièrement de Luther. 6. De la manière, du but & des autres circonstances de la Réformation. 7. Des autres circonstances des Tems & des Lieux. 8. Des Obstacles à la Réformation, particulièrement des Persécutions, & des Apostasies. 9. De l'état de l'Eglise Luthérienne en elle-même. 10. Des Affaires Ecclésiastiques, & de celles qui regardent les Ecoles des Luthériens. 11. Des Catéchismes, des Sermons, & du Culte public parmi les Luthériens. 12. De la Discipline Ecclésiastique, des Privilèges, & des Cérémonies. 13. De la Corruption en général depuis la Réformation. 14. De la condition & de la vie des Ministres en particulier. 15. Des autres Abus parmi les Docteurs de l'Eglise. 16. De la Corruption des Auditeurs, tant Magistrats que Particuliers. 17. Des Conciles. 18. Des Symboles & des Confessions de Foi, principalement parmi les Luthériens. 19. Des autres Sectes Chrétiennes & de leur état, & prémièrement des Enthousiastes en général, & de Carolostad en particulier. 20. Des Controverses Swencfeldiennes. 21. Des Anabaptistes. 22. De Théophraste Paracelse, Postel, Puccius, Ochin, Agrippa, Staupitz, Guttelius, Verger, B. Rhenanus, R. Agricola, Erasme, Chatillon (*Castalio*), Jérôme Cardan; tous Indifférentistes. 23. Des Prophéties Divines, Songes, Visions &c. de Hilten, Mellerstad, Weller &c. 24. Des Controverses des Luthériens entre eux, & prémièrement des disputes d'Osiander & de Stancarus. 25. Des Antinomiens. 26. De ceux qui adoptérent l'*Interim*, & des Défenseurs des choses indifférentes. 27. Des Sectateurs de Major. 28. Des Synergistes. 29. Des Sectateurs de Flacius. 30. De Samuel Huber & de quelques autres. 31. De ceux qu'on appelle Réformés. 32. De ceux qu'on appelle Calvinistes. 33. Des Sociniens. 34. Des autres Sectes, comme Papistes, Grecs & Juifs &c. Le Livre dix-septième roule sur les sujets suivans. 1. De l'état extérieur des Chrétiens, & particulièrement des Guerres pour cause de Religion. 2. Des Persécutions pour la Religion. 3. De diverses personnes qui ont changé de Religion, particulièrement Besoldus, Hunnius, Bertius, Scioppius, Lipse, Wower, Holstenius, Lambecius, Kircher, Nihusius, Prommius &c. 4. Des Conférences & Synodes de Ratisbonne, Leipsig &c. 5. De l'état des Luthériens de ce Siècle en général. 6. De leurs Disputes entre eux. 7. De l'état des Réformés dans ce Siècle. 8. Des Arminiens. 9. Des autres Schismes & Dissensions parmi les Réformés. 10. Des Cartésiens & des Coccéiens. 11. Des Syncrétistes. 12. Des Anabaptistes. 13. Des Sociniens. 14. Des Papistes, des Jansénistes & Disciples de Mr. Arnaud &c. 15. De la Religion des Grecs, des Peuples convertis, & de l'état des Juifs. 16. Des Athées, Matérialistes, Déistes & Latitudinaires. 17. De ceux qu'on appelle Enthousiastes, & en particulier de Val. Weigel. 18. Des Fréres de la Rose-Croix. 19. De Jaques Behmen. 20. Des Quakers. 21. Des Disciples de Labadie. La troisième & la quatrième font une continuation de la seconde. La troisième renferme les Titres suivans. 1. De Gilles Guthman, Lautensack, Barth, Soleil &c. 2. De H. Conrade, Jules Sperber, & Matth. Weier. 3. De Paul Kaim. 4. D'Es. Stiefelius, & Ez. Meth. 5. De Nagelius & Felgenhaver. 6. De Coornhert, Coolhaesen, Kerbert, Stuart, Eusèbe Meisner, Torrentius, Weltsius, Boreel &c. 7. D'Isaac la Peyrère, des Préadamites, & des Illuminés. 8. De Helmont, Browne, Campanella &c. 9. De J. A. Werdenhagen, Franckenberg, & Tscheseh. 10. De J. Bannier, Phil. Zeigler, Friedeborn, Gifftheil, Hogeria, Lohman & Teting. 11. De Pierre Moritz, Kozak, Réges, & autres Adeptes. 12. De Ruthman, Weida, Neuwald & Nicholas. 13. De A. Fuhrman, A. Held, Potinius, Betkius, Howburg & Seidenbecher. 14. De Henger & d'Amerbach. 15. De J. Laabénius, Th. Tant, Rafellus, Fr. Breckling, Bloccius, Richter, Granendorf, Barthut &c. 16. D'Antoinette Bourignon, Pierre Poiret &c. 17. Des Quiétistes. 18. De Fr. Joseph Borri, des Disciples de Pajon, des *Conscientiaires*, des nouveaux Manichéens &c. 19. De Quirinus Kuhlman. 20. Des Evénemens extraordinaires du XVII. Siècle en général. 21. Des Révolutions jusqu'à l'an 1620. 22. Continuation des Révolutions jusqu'à l'an 1630. 23. Continuation des mêmes jusqu'à l'an 1640. 24. Continuation des mêmes jusqu'à la fin du Siècle, & particulièrement des Prophéties de Nic. Drabitius. 25. De J. Kothius, & d'Ulstad. 26. Des Visions de Joachim Greulichius. 27. Des Révélations d'Anne Vetterie. Ensuite vient la quatrième Partie, qui est divisée en deux Sections. Sect. I. Divers Fragmens des anciennes Hérésies. Sect. II. Supplément à l'Histoire Ecclésiastique du XVI. Siècle. On trouve ici diverses Pièces, qui n'avoient jamais été imprimées: particulièrement, une *Relation Historique touchant les Electeurs Jean-Frederic, Maurice & Auguste, sur le MS. de Ratzebourg.* La Sect. III. contient diverses Pièces de la même nature. On y trouve *l'Histoire de Zesman.* A cela on a joint diverses Additions, entre lesquelles est, une *Réponse à la Dispute de Wittenberg touchant les Erreurs d'Arnold dans l'Histoire* &c. *avec une Lettre à Petersen.* Arnold rapporte le motif qui l'a engagé à écrire cette Histoire, dans le passage suivant: „ Après „ que j'eus publié ma Description des anciens Chrétiens, „ plusieurs personnes amies de la vérité historique & zélées „ pour son avancement, ne me laissérent point de repos, „ jusqu'à ce que je me fusse engagé à travailler à une *Histoire Ecclésiastique suivie*; ce qu'ils croyoient d'autant „ plus nécessaire, que quoique j'eusse donné le portrait „ du vrai Chrétien, j'avois, faute de tems & de place, laissé en quelque manière imparfait le caractère du Chrétien „ corrompu. J'aurois eu cependant de la peine à m'engager „ dans une aussi grande entreprise, s'il n'eût plu à Dieu „ de ramener mes pensées errantes à la seule chose nécessaire, & si je n'avois eu devant moi les principaux matériaux, rassemblés depuis plusieurs années. C'est ce „ qui m'a engagé principalement à travailler à cet Ouvrage, & à faire tous mes efforts pour l'achever à mes heures de loisir. Je n'ai rien négligé pour mettre les choses dans tout leur jour, pour les placer dans leur ordre „ par une narration méthodique, & pour faire connoitre „ aussi clairement qu'il est possible, l'origine, les progrès, le plus haut degré, & toutes les circonstances, „ tant du Mystère d'Iniquité, que du Mystère de Piété." *Præf.* p. 1. §. 8. Colerus observe (54), que la méthode & la division de cet Ouvrage sont si justes, qu'il est difficile d'y trouver rien à reprendre. Nous donnerons une idée du dessein & de l'exécution, dans les propres termes de l'Auteur. „ Pour ce qui est de ma méthode, j'ai cru que „ ce qui convenoit le mieux à mon grand but, étoit dans „ l'Histoire de chaque Siècle (excepté les deux derniers, à „ cause de la multitude d'objets) de mettre d'abord sur la „ Scène tous les Auteurs, Docteurs & autres qui m'ont eux-mêmes fourni des lumières, & qui ont été les principaux „ Acteurs des Comédies & des Tragédies qui suivent, s'il „ m'est permis de m'exprimer ainsi; parce que c'étoit le „ moyen de donner, pour ainsi dire, de la vie au reste. Je „ considère ensuite les actions mêmes, telles qu'elles se voyent dans les Cérémonies & les Pratiques de l'Eglise. J'examine tout l'état intérieur & extérieur & la condition de „ l'Eglise, selon ses accroissemens & sa décadence, son état de tranquillité & de prospérité, ou de persécution & „ d'oppression. Je passe ensuite aux Assemblées Ecclésiastiques & aux Conciles, & à toutes les autres choses qui „ ont de la rélation aux affaires de Religion, aux Controverses, & à toute l'Histoire des Hérétiques. Enfin je n'ai „ pas négligé de parler du caractère & de la conduite des „ Princes qui ont eu quelque part aux affaires de l'Eglise, „ & même de ceux des Nations plus éloignées, & des autres Religions, Juifs, Païens, Turcs &c. qu'on regarde comme n'étant pas dans la Communion extérieure de „ l'Eglise, & dont j'ai parlé autant qu'il m'a paru nécessaire pour répandre du jour sur l'*Histoire Ecclésiastique*, & „ pour la rendre complette, en marquant la liaison qu'elle a „ avec celle du Monde, par rapport aux tems, aux lieux, „ & à d'autres circonstances de cette espèce." *Ibid.* §. XI. & XII. Cet Ouvrage fit d'abord grand bruit, & révolta les Théologiens, qui l'attaquérent par un grand nombre de Livres & de Brochures. Colerus a donné une Liste des principales de ces Pièces, dans la Section cinquième de son Histoire d'Arnold, mais qui ne pourroit qu'ennuyer le Lecteur. Arnold parut d'abord mépriser les attaques de ses adversaires, & n'y vouloir répondre que par occasion; mais dans la suite il publia une Apologie dans les formes, à Francfort en 1703-4 & 1716, intitulée, *Supplementa, Illustrationes, und Emendationes zur Verbesserung* &c. c'est-à-dire: „ Supplémens, Eclaircissemens „ & Corrections pour l'Histoire Ecclésiastique &c." Cet Ouvrage ne se trouve plus séparé, mais on l'a inséré dans les dernières Editions de l'*Histoire Ecclésiastique.* On y trouve plusieurs nouvelles Pièces, particulièrement, *Theophrastia*, *Valentiniana*, plusieurs *Lettres* qui n'avoient jamais été imprimées, la *Vie de Jean Labadie* &c. On y a joint aussi les Pièces suivantes: REMARQUES *sur les Disputes qui se sont élevées à l'occasion de l'Histoire de l'Eglise & des Hérétiques d'Arnold.* EXAMEN *des Remarques de Zacharie Goetz sur l'Histoire de l'Eglise & des Hérétiques d'Arnold: où l'on montre que ce Censeur n'a lu l'Ouvrage que fort à la hâte, & que par cette raison il n'en a point compris le but, & se bat dans les ténèbres; qu'il fait voir par-*

* Les deux dernières Editions, qu'on prétend être les plus exactes, sont de Francfort 1729. & de Leipsig 1712.

(54) Sect. V. p. 155. 119.

Vies des Fidèles, où il parle en détail de Luther, d'Arndt & d'autres [*T*]. L'année suivante, il publia, *Etincelles de l'Amour Divin* &c. à Francfort, in-12. C'est un Ouvrage Mystique en vers (*q*). Il donna aussi la même année, *Défense des Récognitions de Clément Romain* [*V*]. Le *Mystère de la Sophie* ou *de la Sagesse Divine*, parut à Leipsig en 1700, & à Amsterdam en 1702 en Hollandois. Il y a longtems que cet Ouvrage ne se trouve plus. [☞ C'est un des plus mauvais & des moins raisonnables de ses Ouvrages, au témoignage d'un savant Théologien Luthérien, d'ailleurs assez favorable à Arnold (*r*). Son Systême sur la *Sophie*, si toutefois il mérite le nom de Systême, est un pur galimathias, un assemblage d'expressions mystiques, mais contradictoires, vuides de sens, & auxquelles apparemment l'Auteur ne comprenoit guéres plus que n'y comprennent ses Lecteurs. La *Sophie* de Mr. Arnold est *un Etre spirituel, subsistant par lui-même, divin & céleste*. C'est *une pure Divinité, une Lumière & une Vertu resplendissante*. Elle *est différente de la Trinité*. *Ce n'est point une nouvelle Divinité*, & néanmoins *ce n'est pas non plus une quatrième Personne de la très-sainte Trinité*. On y trouve plusieurs autres rêveries choquantes sur la Personne & le Sexe de la Sagesse, la même, selon Arnold, dont il est parlé dans le Livre des Proverbes, la même qui a animé notre Seigneur, & qui est appellée *l'Esprit de Jésus*.] Dans le second Chapitre de ce Livre, il tache de prouver que *la Sagesse* & *l'Ecclésiastique* de Jesus fils de Syrach, sont des Livres Canoniques (*s*). En 1702, il publia son *Histoire de la Théologie Mystique* [*X*], & un Traité du Célibat & du Mariage des anciens Chrétiens [*Y*]. On trouvera ci-dessous, un Catalogue de ses autres Ouvrages [*Z*]. Colerus dit qu'il y en a quelques-uns, qui sont

(*q*) Idem p. 512.

(*r*) Walch Introd. Hist. & Théol. à la connoissance des Controv. de l'Egl. Luther. T. II. ch. V. apud Bibl. German. Tom. XXXV. p. 9.

(*s*) Coler. p. 124.

tout sa partialité & son ignorance ; & que sa manière pitoyable de raisonner prouve qu'il n'est pas Juge competent de l'Histoire de l'Eglise & des Heretiques ; & par consequent qu'il auroit mieux fait de laisser cette tâche à d'autres, & d'employer son tems à quelque chose de meilleur. En 1709 Arnold publia à Francfort une Défense générale de son Histoire, intitulée : *Observations Historiques & Théologiques sur quelques Verités importantes.* Cet Ouvrage est à présent si rare, qu'on ne peut le trouver à quelque prix que ce soit. Nous avons pourtant eu le bonheur d'en recouvrer un Exemplaire, & il nous donne une tout autre idée d'Arnold, que celle que Colerus en veut donner à ses Lecteurs. L'Ouvrage est divisé en cinq Parties ; & on en a trouvé une VI. & une VII. parmi les papiers de l'Auteur, après sa mort : on en fera usage dans l'occasion, à ce qu'assure l'Auteur de sa Vie en Allemand.

[*T*] *Il parle en detail de Luther, d'Arndt & d'autres.*] Cet Ouvrage est intitulé : *Les Vies des Fideles qui ont vécu dans le cours des deux derniers Siecles.* Halle 1718. & 1732. On y trouve les Vies de l'Hermite Suisse Nicolas, de Jean de Croix, de Thérèse, de Pierre d'Alcantara, de Catherine de Gênes, d'Angèle de Foligni, de Jeanne-Françoise de Chantal, de François de Sales, de Luther, d'Arndt, de Jean Janeway, de Joseph Allen, de Théodore van Brakel, de Jean Bunian, de Théodore Untereyck, de Jean-Jaques Fabricius, de Jean Thamssen, de George Fresen, de Claude Brousson &c.

[*V*] *Defense des Recognitions de Clement Romain.*] Cette Défense parut dans une Préface à la tête des Récognitions, à Berlin in-8. 1702. sous le titre d'*Histoire de S. Clement*, ou *les Voyages & les Ouvrages de l'Apôtre S. Pierre.* Il traduisit aussi tous les autres Ouvrages de Clément, qui parurent à Lunebourg en 1695. Chrétien Thomasius remarque, que ces Récognitions de Clément sont remplies de tant de fables, d'absurdités, & d'impiétés, qu'il ne peut assez s'étonner qu'Arnold ait pu en recommander si fortement la Traduction Allemande. *Certe Libri Recognitionum Clementis tot fabulis, ineptiis & impietatibus repleti sunt, ut satis mirari nequeam, qua ratione Arnoldus eorum versionem Germanicam tam serio commendare potuerit* (55).

(55) Voyez Coler. p. 123.

[*X*] *Son Histoire de la Théologie Mystique.*] Elle a paru à Francfort * in-8. en 1703, intitulée : *Historia & Descriptio Theologiæ Mysticæ, seu Theosophiæ arcanæ & reconditæ, itemque veterum & novorum Mysticorum.* L'Auteur dit dans un passage cité par Colerus (56), qu'on ne peut nier que si une ou deux personnes se sauvent, & parviennent à la Sagesse Divine & à la Vie éternelle, on doit l'attribuer, après l'influence de la Grace qui y a la principale part, à la Théologie Mystique. *Minimè negari potest primò & maximè gratiosissimo gratiæ Dei regimini, & post eum plerumque Mysticæ Theologiæ tribuendum esse, si unus aut alter animam servet, & ad divinam sapientiam suamque redemptionem sive salvationem perveniat.* [☞ Cet Ouvrage est bon, quant aux Mémoires & à l'Histoire ; mais il n'en est pas de même des Jugemens d'Arnold, qui faisoit beaucoup trop de cas de la Théologie Mystique (57).] Les Journalistes de Trevoux donnérent un Extrait de ce Livre dans leurs *Mémoires* ; mais ils se sont trompés, en assurant que l'Auteur avoit été Catholique-Romain (58).

* En Allemand.

(56) P. 62.

(57) Walch ubi supra. Voyez Bibl. German. T. XXXV. p. 81.

(58) Voyez Journ. Littér. Mai & Juin 1714. p. 214.

[*Y*] *Un Traite du Celibat & du Mariage des anciens Chrétiens.*] Il parut à Francfort in-8. Il y en a une seconde Edition de 1732. avec des Additions. Il y soutient, que Dieu tolère seulement le Mariage, & que c'est un triste monument de la chute de nos prémiers Parens. *Omnia vero contaminantur pestilenti sententiâ, matrimonium omne saltem tolerari a Deo, tristissimumque esse lapsus & corruptionis protoplastorum monumentum* (59).

(59) Coler. p. 128.

[*Z*] *On trouvera ci-dessous un Catalogue de ses autres Ouvrages.*] I. *De Fratrum & Sororum appellatione Schediasma.* Ce Livre avoit déja paru sous le titre de *Historia Cognationis Spiritualis inter Christianos receptæ. Accessit Historia Christianorum ad Metalla damnatorum.* „ Histoire de „ la Parenté Spirituelle parmi les Chrétiens ; avec l'His- „ toire des Chrétiens condamnés aux Mines." [☞ L'Auteur Anglois distingue ces deux Ouvrages ; mais je trouve dans la *Bibliothèque Germanique*, que c'est le même : on dit qu'il est plein de savoir & de bonnes choses.] II. *Consilia & Responsa Theologica.* „ Conseils & Réponses Théo- „ logiques," publiés par G. Arnold, à Francfort in-8. Mr. Arnold dit qu'il n'est que l'Editeur de ce Livre, attribué à Jeanne-Eléonore Petersen. La prémière & la seconde Partie sont des Méditations, des Priéres, & des Régles pour la Vie Spirituelle. La troisième contient des Lettres sur des sujets Ascétiques, & des Poësies Chrétiennes. On y explique le passage où S. Paul défend aux Femmes de parler dans l'Eglise, en disant que l'Apôtre donne le nom de Femmes à des Hommes efféminés (60). III. *Geistliche Gestalt eines Evangelischen Lehrers.* „ Ta- „ bleau d'un Pasteur Evangélique, selon l'esprit & l'exem- „ ple des Anciens." Halle 1704. in-8. réimprimé avec une seconde Partie à Leipsig 1723. IV. *Le Message Evangélique de la Gloire de Dieu en Jésus-Christ*, ou *Courte Explication des Evangiles, avec quelques Remarques sur les Pseaumes* : quatrième Edition, avec des Sommaires à la marge, & des Tables, Leipsig 1727. & Francfort 1706. in-4. Il recommande dans la Préface les Explications allégoriques, qu'il aimoit extrêmement. Cet Ouvrage contient les Sermons qu'il a faits à Werben, & son Sermon d'Adieu à Altsted ; avec une Paraphrase des Pseaumes, & leur application (61). V. Quelques petits Traités de Théologie Secrette. C'est une Traduction Allemande de divers Ouvrages de Madame Guion & de Laurent de la Résurrection ; avec une Préface. Francfort 1706. in-12. VI. *Le vrai Christianisme de l'Ancien Testament* ; tiré de divers passages du prémier Livre de Moïse, avec la Continuation des *Consilia & Responsa.* Francfort 1707. in-4. VII. Il a traduit en Allemand l'Ouvrage du Docteur Allix, intitulé : *Témoignage de l'ancienne Eglise Judaïque contre les Unitaires, sur l'article de la Trinité, & de la Divinité de notre Sauveur* : imprimé à Berlin avec une Préface en 1707. in-4. & réimprimé en 1709. VIII. *Les Egaremens des Gens de bien.* Francfort 1708. in-4. IX. *Description du Christianisme intérieur*, tiré des témoignages & des exemples des anciens Chrétiens. Francfort 1709. in-4. réimprimé à Leipsig en 1723. X. Un autre Ouvrage sur le même sujet, sous le titre de *Théologie Pratique*, qui est un Systême de Théologie complet. Francfort 1714. (62). XI. Une Traduction Allemande des *Homélies de S. Macaire*, avec une *Dissertation sur l'usage & l'abus des mauvais Exemples.* Leipsig 1696. in-8. XII. *Methode pour dresser des Ecoles*, in-8. 1711. XIII. *De corrupto Historiarum Studio.* Francfort 1698. in-8. XIV. *Tabula Historico-Chronologica Universalis a Ch. N. ad A.* 1697. Leipsig in folio, réimprimée en 1698. XV. *Trois Sermons sur l'Union Mystique.* Francfort 1700. in-8. XVI. *Jésus glorifié dans une Ame*, ou *Courte Explication des Epitres* : cinquième Edition, avec des Sommaires, & un ample Appendix, contenant des Sermons sur divers sujets. Leipsig 1732. & Francfort 1704. & 1708. XVII. *Nouveau Recueil choisi d'Elevations, tiré des Ecrits des Anciens*, in-8. 1704. réimprimé avec des changemens à Leipsig 1718. XVIII. *Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique de l'Ancien & du Nouveau Testament.* Leipsig 1700. 1708. & 1732. XIX. *Discours sur les Evangiles des Dimanches & des Fêtes de toute l'année.* Leipsig 1709 : la troisième Edition avec des Additions en 1732. XX. *Discours sur les Epitres de tous les Dimanches de l'année* : la troisième Edition avec des augmentations, 1732. in-8. 1711. XXI. *Les Recherches secrettes de la Misericorde Divine* &c. in-12. 1713. sans le nom de l'Auteur. XXII. *Méditations sur les Pseaumes.* Cassel 1713. in-8. XXIII. *Du Martyre des anciens Chrétiens.* Lunebourg 1695. XXIV. *Monumens de l'ancien Christianisme*, ou Recueil choisi des Ouvrages les plus édifians de Macaire, & d'autres Saints Hommes de la Primitive Eglise, avec un Préservatif sur l'usage & l'abus des mauvais Exemples, troisième Edition, à Leipsig 1716. Il donna une nouvelle Edition de Thomas à Kempis, avec une ample Préface, à Leipsig in-8. 1712. réimprimée en 1732. Et une seconde Edition des Oeuvres de Rusbroch, avec une nouvelle Préface, à Francfort 1701. (63). Voilà les Ouvrages d'Arnold, dont Colerus a jugé à propos de parler, & auxquels nous avons ajouté les derniéres Editions. L'on diroit, qu'il y en a assez pour occuper toute la vie d'un hom-

(60) P. 122. apud Coler. p. 116. 117.

(61) Idem p. 118.

(62) Idem p. 121.

(63) Idem p. 128, 129.

sont recommandables par la peine qu'il s'est donnée de rassembler & de comparer un grand nombre de raisons & d'opinions, & de communiquer au Public quantite de Mémoires & de Fragmens curieux; mais que l'on ne doit se fiër à lui qu'avec précaution, dès qu'il s'agit de ses Hypotheses particulières: Qu'il a produit beaucoup d'excellentes Observations, infiniment utiles pour la Vie spirituelle, quoiqu'il les ait souvent puisées dans des Auteurs de peu de poids, & qu'il y ait mélé des expressions Mystiques, fort ridicules & inintelligibles: Qu'il y a de ses Ouvrages remplis de fables & de superstitions, que ses prejuges lui ont fait adopter avec trop de précipitation: En un mot, qu'on trouve dans tous ses Livres une forte teinture de Fanatisme (t). Aprés avoir rapporté tant de choses sur le sujet d'Arnold, tirées des Ecrits d'un de ses ennemis, l'équité demande que nous rapportions ce que dit de lui, un homme trés connu dans la Republique des Lettres, & qui paroit avoir eté un peu plus de ses amis. C'est du savant & célébre Chrétien Thomasius, Professeur en Droit à Halle & Conseiller Privé du Roi de Prusse, dont nous parlons, que tout le monde sait être parfaitement au fait de ces matières, & dont la candeur & l'impartialité sont généralement reconnues. Ce Savant, quoiqu'il soit à bien des égards dans d'autres idées qu'Arnold, & qu'il avoue que ses Ouvrages ne sont pas exempts d'Erreurs, porte cependant en gros un jugement trés favorable & de l'Auteur & de ses Ecrits, & témoigne qu'il en fait cas [AA]. Pour finir, nous dirons que les sentimens au sujet d'Arnold sont

(t) Idem p. 129. 130.

si

homme, quand il vivroit le double de ce qu'on vit ordinairement. Cependant ce Catalogue n'approche pas de celui qu'on trouve à la fin de la Vie d'Arnold en Allemand. Nous ajouterons ici la Notice de quelques-uns des principaux Ouvrages, omis pour abréger, & qui consistent principalement en Prefaces, en Editions nouvelles d'Ouvrages d'autres Savans &c. 1. *Les Vies des Peres*, seconde Edition avec des Sommaires de Hernschmidt & des Remarques. Halle 1713. in-4. 2. *Lettres choisies des anciens Chretiens.* Quedlinbourg 1700. in-8. 3. *Lettres d'or des anciens Chretiens.* C'est la seconde Partie de l'Ouvrage précédent. Budingen 1723. 4. *Les Livres de la Sagesse & de l'Ecclesiastique*, traduits avec des Remarques. Halle 1705. 5. *Les Epitres de S. Clément & de Barnabé.* Halle 1689. 6. *Observations sur notre Siécle*: nouvelle Edition en 1718. 7. *Les Merveilles de notre tems.* 1698. 8. Un grand *Recueil de Priéres* pour toutes sortes d'occasions & de circonstances: nouvelle Edition augmentée de soixante-dix Prières. Leipsig 1728. 9. *La Voie la plus sure d'aller à Dieu par Jésus-Christ.* Leipsig 1726. 10. *Explication du Catéchisme de Luther*: nouvelle Edition, Leipsig 1722. Et une grande quantité d'autres petites Piéces & Fragmens.

[☞ Mr. Elie Frick, Pasteur & Professeur en Théologie à Ulm, a publié en 1736 in-8. un *Traité de la Conduite que les Anciens ont tenue à l'egard des Heréfies*, (*Schediasma de cura veterum circa Hæreses &c.*) dans lequel il attaque vivement Mr. Arnold sur son Histoire de l'Eglise & des Hérétiques. Selon lui, ce Théologien est le Patron des Hérétiques, & soutient l'*Indifferentisme* en matiere de Religion. Il admire les Ecrits de Valentin, tandis qu'il traite les Mystères de la Religion & les Vérités de la Foi de simples Opinions. Il accuse à tort plusieurs Péres, & plusieurs Docteurs respectables de l'Eglise, & il représente infidèlement & sous le beau côté les Dogmes de presque tous les Hérétiques. Tel est le jugement de Mr. Frick, ou plutôt, telles sont les accusations qu'il intente contre Mr. Arnold. Elles sont graves, poussées avec chaleur, & le zèle pour l'Orthodoxie y paroit dans tout son jour. Mais, disent de judicieux Journalistes (64), sont-elles bien fondées? Si Mr. Arnold vivoit, ne pourroit-il point, du moins sur plusieurs articles, relancer son Antagoniste du même air, qu'un autre Historien * d'une des plus fameuses Hérésies a relancé ses injustes & aveugles Censeurs? *Pourquoi montrer tant d'acharnement contre un Ecrivain habile, moderé, & dont les intentions paroissent avoir eté pures?* Mr. Walch, en avouant que plusieurs des reproches faits à Mr. Arnold sont fondés en grande partie, & sans excuser sur-tout le panchant continuel qu'il témoigne pour les Fanatiques, remarque qu'il faut aussi convenir, que cet Auteur a inséré dans son Histoire des Mémoires curieux, qui ne se trouvent nulle part ailleurs, & que souvent il pose des Principes justes en eux-mêmes. Le mal est, qu'il est sujet à les outrer. Aprés tout, son Ouvrage a donné lieu à des recherches sur divers morceaux d'Histoire Ecclésiastique, beaucoup plus exactes que celles qu'on avoit faites jusqu'ici. (65). ADD. DU TRAD.]

(64) Bibl. German. T. XLIV. p. 95.

* Mr. de Beausobre.

(65) Walch ubi supra. Voyez Biblioth. German. Tom. XXXV. p. 33.

[AA] *Temoigne qu'il en fait cas.*] Nous ne pouvons mieux faire connoitre ce que ce Grand-Homme pensé d'Arnold, qu'en nous servant de ses propres termes, tels que nous les trouvons dans le Programme de deux de ses Leçons publiques sur la *Quatrième Partie de sa Doctrine fondamentale*, p. 7-10. „Il seroit à souhaiter, dit-il, que nous eussions, en ou tout ou en partie, une *Histoire Ecclésiastique du Nouveau Testament*, aussi fidèle que celle que nous avons de l'*Eglise de l'Ancien Testament.* Mais le Nouveau Testament ne conduit l'Histoire de l'Eglise, qu'à peine jusques à la ruïne de Jérusalem. L'Histoire de tout ce qui est arrivé depuis, telle qu'elle nous a été transmise, est mêlée de fables, de prétendus Miracles, d'accusations d'Hérésie, & d'autres contes de la même espèce. Les Centuriateurs de Magdebourg, & les autres Historiens Protestans depuis la Réformation, au-lieu de purger l'Histoire de tous ces récits fabuleux, y ont ajouté de nouvelles particularités de leur cru; chacun cherchant seulement à justifier son Parti, & à noircir les autres. On soupiroit donc en-vain depuis longtems après une *Histoire Ecclésiastique impartiale*, lorsque Mr. Arnold donna, il y a peu d'années, son *Histoire de l'Eglise & des Herétiques*, en deux Volumes in folio. Mais comme cet Auteur a écrit avec une grande liberté, & qu'il a dévoilé les menées & les intrigues des Ecclésiastiques de toutes les Sectes, on ne doit pas être étonné qu'il se soit fait beaucoup d'ennemis, qui sous le prétexte spécieux du zèle pour la gloire de Dieu, voile dont depuis longtems la malignité s'enveloppe, l'ont attaqué & déchiré, mais jusqu'à présent avec assez peu de succès, & d'une manière qui a tourné à leur honte & à leur confusion. Quant à moi, je ne prétens pas m'ériger en Juge de ce grand différend; mais comme dans la République des Lettres il est libre à chacun de dire ce qu'il pense, je me flatte qu'on ne me taxera pas de présomption, si je dis mon sentiment, puisque l'occasion s'en présente. *A mon avis donc*, l'Histoire Ecclésiastique de Mr. Arnold *est, après l'Ecriture Sainte, le meilleur Livre en son genre, & le plus utile qui ait jamais ete fait. Je ne me fais donc pas une peine d'en recommander de la manière la plus forte la lecture à tous mes Auditeurs, quand même ils seroient si fort a l'etroit, qu'ils fussent obligés de se priver du nécessaire pour se le procurer, ou d'en avoir obligation à quelque personne genereuse.* Et quoique je ne sois pas entièrement d'accord avec lui sur quelques articles, la différence entre nous est si petite, que je juge à peine nécessaire d'en parler, quoique peut-être je pourrai en toucher quelque chose dans mes Leçoos. Je crois devoir déclarer en même tems, que j'ai lu tout ce que ses Adversaires ont publié jusqu'à présent contre cet Ouvrage, & que je n'y trouve rien qui ait porté coup en aucune manière au fond & à l'essentiel. *Je suis persuade au contraire, que Mr. Arnold a répondu trés solidement à toutes les Objections qu'on a faites jusqu'à présent contre son Ouvrage. Je suis même pleinement convaincu, que la plupart de ceux qui, peut-être sur l'autorite des autres, ont regarde cet Ouvrage comme dangereux, & infecté d'un poison caché, en concevront meilleure opinion en le lisant avec soin & sans prévention; pourvu qu'ils ne soient pas comme asservis sans retour aux prejuges de l'Autorité humaine. Je souhaite au reste, qu'on regarde tout ce que je viens de dire comme mon jugement particulier sur l'Ouvrage de Mr. Arnold, sur lequel je ne prétens entrer en dispute avec personne.* Il ne faut pas disputer des goûts. *Si mon jugement* (qui est un jugement de l'esprit & non un Arrêt juridique) *sur cet article se trouve au goût des gens sages & moderés, de quelque Religion qu'ils soient, Ecclesiastiques ou Laiques, je serai plus que satisfait: sinon, cela ne me causera aucun chagrin; mon mauvais goût ne peut faire de tort à personne qu'à moi-même.*" Dans un autre Ouvrage, intitulé *Le Testament &c. du Docteur Melchior von Osse*, réimprimé en 1717 avec des Remarques pour l'usage des Auditeurs de Mr. Thomasius, p. 343. cet illustre Auteur exprime sa pensée sur l'*Histoire Ecclesiastique* d'Arnold de la manière suivante: „*Ceux qui sont tant soit peu au fait des secrets de la Politique du Papisme, comprendront sans peine pourquoi l'etude de l'Histoire a été si négligée pendant longtems, jusqu'à ce qu'enfin dans le Siècle passé elle a percé les nuages dont on l'avoit enveloppée, particulièrement l'etude de l'Histoire Profane en Hollande; & enfin Arnold a ouvert les yeux des Laïques en Allemagne par son Histoire Ecclésiastique. Mais dans le même tems il a excité contre lui l'indignation de divers Peuples & de plusieurs Sectes, qui dure encore après sa mort. J'ai eu occasion, pendant que cet Ouvrage s'imprimoit, de me convaincre par diverses observations, que la Providence y entroit par une direction particulière. Le pieux Auteur me fit le plaisir de me communiquer les quatre premiers Siècles, avant l'impression; & il faut que j'avoue, que j'y vis tant de vérités jusqu'à présent inconnues, & tant de preuves des restes de Politique mondaine qui subsistent encore parmi nous, que je ne pus m'empêcher d'être en peine & de craindre pour mon Ami. Elles me parurent être d'une nature à devoir choquer extrêmement les Protestans; & je sai par experience combien il est dangereux pour un homme d'être exposé à la haine Théologique, dont Mélancthon se plaignoit avec tant de raison de son tems. Mais mes craintes redoublérent, quand il m'eut montré ce qu'il avoit fait sur le XVI. & sur le*

„ XVII.

si différens en Allemagne, qu'il n'y a rien de plus ordinaire que d'entendre les uns l'élever jusqu'aux nues, le depeindre comme le Saint du Siècle dernier, & mettre ses Ouvrages à un prix inestimable; tandis que d'autres le damnent presque sans aucune miséricorde, & condamnent ses Ecrits comme Hétérodoxes (v).

(v) Nous sommes redevables de plusieurs choses curieuses dans cet Article à Mr. Th. Lediard, Auteur de l'Histoire de la Marine d'Angleterre.

„ XVII. *Siécles. J'y trouvai tant de potions amères, quoique salutaires, tant pour les Calvinistes que pour les Luthériens, que je crus qu'ils ne les avaleroient jamais; & je ne pus m'empêcher d'être très persuadé que la publication de cet Ouvrage exposeroit beaucoup l'Editeur, aussi-bien que l'Auteur. Mais il a eu le bonheur d'échapper pourtant, & l'on voit que la main de Dieu l'a puissamment protegé. Et quoique je ne pretende idolatrer ni Arnold ni son Ouvrage, & qu'au contraire je sois convaincu que l'un & l'autre se sont ressentis à divers égards de la fragilité humaine; je le regarde cependant comme un instrument tout particulier, dont il a plu à Dieu de se servir pour nous ouvrir les yeux & nous faire appercevoir de considérables restes de la* Politique du Papisme *parmi nous, & pour nous porter à les abolir. Et c'est par cette raison, que j'ose croire certainement que ceux qui vivront à la fin de ce Siécle, celebreront un Jubilé à l'honneur d'Arnold, comme ils ont deja fait à l'honneur de Luther, & des autres principaux Reformateurs de l'Eglise. Il me paroît que nous avons d'autant plus de raison de le faire, que notre bonheur temporel & eternel, aussi-bien que le veritable interêt des Souverains, dependent autant des Verités decouvertes par Arnold, que de celles que Luther a mises au jour.*"

ARNULPHE, ou ERNULPHE, Evêque de Rochester dans le douzième Siècle, étoit Moine de S. Lucien de Beauvais; mais il se retira de son Monastère, à cause du déréglement qui y régnoit, & vint trouver Lanfranc Archevêque de Cantorbéry, sous lequel il avoit étudié à l'Abbaye du Bec. Il fut longtems simple Moine dans son Monastere de Cantorbéry; mais ensuite S. Anselme le fit Prieur, & puis Abbé de Burck. Enfin l'an 1115 il fut fait Evêque de Rochester, & gouverna cette Eglise pendant neuf ans. Il mourut en 1124, âgé de quatre-vingt-quatre ans (a). D. Luc d'Achéry nous a donné deux Traités de cet Evêque en forme de Lettres [A], dans le second Volume de son *Spicilège*. Possevin dans son *Apparatus Sacer* (b), & D. Luc d'Achéry dans la Préface du second Tome de son Spicilège (c), parlent de plusieurs Lettres de S. Anselme Archevêque de Cantorbéry à Arnulphe, qui se trouvent encore. Mr. Wharton, dans la Préface du prémier Tome de son *Anglia Sacra* (d), dit qu'Ernulphe, qui gouverna l'Eglise de Rochester depuis l'an 1114 jusqu'à l'an 1124, a compilé un Ouvrage touchant *l'Origine, les Priviléges &c. de l'Eglise de Rochester:* Manuscrit connu des

(a) Du Pin Biblioth. des Aut. Ecclés. T. IX. p. 150.

(b) Tom. I. p. 524.

(c) Pag. 18. Voy. Oudin Comm. de Script. & Scripr. Eccl. T. II. col. 1065.

(d) Num. 31 en 1659. in-folio.

[A] *Deux Traités de cet Evêque en forme de Lettres.*] Le prémier est intitulé: *Tomellus sive Epistola Ernulfi, ex Monacho Benedictino Episcopi Roffensis, de incestis Conjugiis.* C'est-à-dire: „ Petit Traité ou Lettre d'Arnulphe, ci-devant Moine Bénédictin, & à présent Evêque de Rochester, sur les Mariages Incestueux." La Lettre est adressée à Waquelin Evêque de Windsor, pour répondre à une question que cet Evêque lui avoit proposée dans un entretien qu'ils avoient eu ensemble à Cantorbéry, savoir: *Si une femme, qui avoit commis adultère avec le fils de son mari, qu'il avoit eu d'une autre femme, devoit être séparée d'avec son mari?* Arnulphe avoit soutenu l'affirmative, & l'Evêque à qui il écrit, la négative. Il répond dans ce Traité aux Objections de cet Evêque, en faisant voir que tous les passages de l'Ecriture, dans lesquels il est défendu de séparer le mari & la femme, ne doivent s'entendre que d'une séparation volontaire, entre des personnes qui ne sont point coupables d'adultère; & il établit ensuite son sentiment, en montrant que les Evêques, pour empêcher les desordres, ont souvent condamné des adultères à s'abstenir pour toujours de l'usage du Mariage; que c'est la coutume de l'Eglise; que cette peine est ordonnée dans les Livres Penitentiels; que l'on sépare bien pour l'alliance spirituelle, quoiqu'elle ne soit pas exceptée dans l'Ecriture comme l'adultère. Il soutient qu'il n'est point injuste de séparer le mari d'avec sa femme, quoiqu'il soit innocent de la faute qu'elle a commise. Il prétend qu'il y a plusieurs autres causes, pour lesquelles un mari est obligé de se séparer de sa femme.

La seconde Lettre est adressée à un Abbé nommé Lambert, qui lui avoit proposé cinq questions. I. *Pourquoi on donne présentement l'Eucharistie d'une manière differente & presque contraire à celle que Jésus-Christ a pratiquée?* parce que l'on avoit coutume en ce tems-là de donner une Hostie trempée dans le Vin, au-lieu que Jésus-Christ a donné son Corps & son Sang séparément. Arnulphe répond à cette question, que Notre Seigneur étant venu au monde pour le salut des hommes, leur a prescrit ce qu'il étoit nécessaire de faire pour l'obtenir, sans leur en marquer les manières en particulier; que c'est ainsi qu'il n'a pas dit: Baptisez de telle ou de telle manière; plongez trois fois celui que vous baptisez; mais simplement, *Baptisez*: Que par ce moyen il est aisé de connoitre les choses absolument nécessaires, & celles que l'on peut quelquefois omettre ou changer: Que c'est pour cela que quelques Pratiques, qui étoient en usage dans la Primitive Eglise, n'ont pas été longtems observées: Qu'il est certain, par exemple, que les Apôtres ont reçu l'Eucharistie après souper, quoiqu'on la reçoive à jeun; qu'ils l'ont célébrée sur une table de bois, quoiqu'à présent on l'offre sur un Autel de pierre: que le pain dont Jésus-Christ se servit étoit du pain commun, & que ceux dont on se sert sont en forme déliée: Qu'ainsi l'on ne doit pas s'étonner si l'on donne ce pain trempé, quoique cette pratique n'ait pas été autrefois en usage, mais qu'on en use ainsi, de crainte qu'il n'arrive quelque accident dans la distribution du Vin seul, & qu'il n'en demeure sur les poils de la barbe ou de la moustache, ou que le Ministre n'en répande. [☞ Arnulphe se tire d'un mauvais pas, du mieux qu'il lui est possible. Ce Lambert, quel qu'il ait été, m'a fort l'air d'un homme qui sentoit un peu le fagot: la question dont il s'agit ici, & les trois suivantes, semblent annoncer un homme qui s'appercevoit des abus qui s'étoient glissés dans l'Eglise; & il y a de l'apparence, qu'aïant conçu les difficultés, les réponses de l'Evêque ne l'auront pas trop contenté. Comparer la pratique de tremper une Hostie, à des observances indifférentes, c'est confondre les choses. Jésus-Christ a dit simplement *Baptisez*, parce que l'essence du Sacrement consiste dans l'administration du signe de l'Eau, au nom du Père, du Fils & du S. Esprit; il n'a déterminé ni le nombre des aspersions, ni d'autres circonstances de cette nature. Mais si l'on vouloit sous ce prétexte employer du Vin, de l'Huile, du Lait, ou telle autre liqueur, feroit-ce un vrai Baptême? De même par rapport à la Ste. Cène, le Seigneur n'a déterminé ni le tems, ni le lieu, ni d'autres circonstances; mais il a dit formellement, *Mangez*, & ensuite, *Buvez-en* TOUS: de-là il s'ensuit que l'essence du Sacrement consiste à manger du pain rompu, & à boire du vin versé, que c'est-là *le necessaire*; & que le tems, le lieu, la qualité du pain, sont des choses qui peuvent varier & qui sont *indifferentes*.] II. La seconde Question est: *Pourquoi l'on met une quatrième partie de l'Hostie dans le Calice?* Arnulphe répond, que la coutume n'est pas de diviser l'Hostie en quatre parties, qu'on ne la partage qu'en trois; mais que la troisième qu'on met dans le Calice est de la grandeur de la quatrième partie de l'Hostie, quoique dans quelques Eglises on prenne garde de la faire de la grandeur de la troisième partie. Il prétend que cet usage s'est introduit, parce que le Prêtre ou l'Evêque qui célèbre doit communier de celle qu'il jette dans le Calice, & distribuer les deux autres au Diacre & au Sousdiacre, qui sont Assistans. Il ajoute une raison Mystique de cette pratique; savoir, que le Corps de Jésus-Christ que l'on offre sur l'Autel, est le Sacrement ou la Figure du Corps mystique de Jésus-Christ, qui est l'Eglise composée de trois Ordres, des Supérieurs, des Vierges, & des Personnes mariées: ou bien, que cela se fait pour figurer le Mystère de la Trinité, ou pour marquer les trois Etats de Jésus-Christ, Mortel, Mort, & Ressuscité. III. Question: *Pourquoi l'on reçoit le Sang de Jésus-Christ séparément du Corps, & pourquoi on le reçoit sans le Corps?* Arnulphe répond, que ceux qui reçoivent les deux Espèces séparément, le font à l'imitation de Jésus-Christ; & que quoique l'on reçoive le Corps de Jésus-Christ tout entier sous chaque Espèce, cependant on reçoit chaque Espèce séparément, parce que Jésus-Christ a distingué ces deux choses, en nous voulant marquer par son Corps, sa Chair & ses Membres, tels qu'ils paroissoient solides & entiers; & par son Sang, celui qui devoit être répandu sur la Croix. IV. Question: *Si l'on reçoit Jésus-Christ sans ame, ou Jésus-Christ animé?* Il répond d'abord, que ces sortes de Questions se font ordinairement par des gens qui veulent paroître savans, & qui tendent par-là des piéges à la Foi des Simples, qui croyent humblement ce que le Saint Esprit leur enseigne. Qu'il est à propos de ne pas entrer dans ces questions. Que quoique l'on ne puisse pas comprendre comment le Pain & le Vin sont faits le Corps & le Sang de Jésus-Christ, on ne peut néanmoins en douter, puisque Jésus-Christ a dit: *Ceci est mon Corps; ceci est mon Sang.* Que c'est une folie, de vouloir pénétrer les secrets incompréhensibles de nos Mystères, & celui-là particulièrement, qui est un Mystère de Foi. Qu'il est certain que la substance du Pain & du Vin est changée au Corps & au Sang de Jésus-Christ, quoiqu'il paroisse aux sens que c'est du Pain & du Vin, & qu'il en ait toutes les qualités; que comme les qualités du Pain s'y trouvent, quoique la substance n'y soit pas, on peut dire de même que les qualités de la Chair n'y sont pas,

des Savans d'Angleterre sous le titre de *Textus Roffensis*. Nous en indiquerons ci-dessous le contenu [*B*] d'après Mr. Wharton, qui remarque que Bale (*e*) s'est trompé grossiérement, en attribuant plusieurs Ouvrages d'Arnulphe ou d'Arnoul Evêque de Lisieux, & d'Arnoul Abbé de Bonneval, à notre Arnulphe, qu'il confond aussi avec le Prêtre Arnulphe, que le Clergé Romain fit périr sous le Pape Honorius II. parce qu'il reprenoit avec trop de liberté les vices & les déreglemens de la Cour de Rome, ainsi que nous l'apprend Platine : le Prêtre Arnulphe étoit très différent de l'Evêque de Rochester, qui étoit mort avant qu'Honorius parvînt au Pontificat. Mr. Wharton a donné dans le prémier Tome de son *Anglia Sacra* (*f*), le Manuscrit d'Arnulphe sous le titre suivant: *Ernulfi Episcopi Roffensis Collectanea de Rebus Ecclesiæ Roffensis* : „ Recueil de Piéces concernant l'Eglise de Rochester, par Ernulfe Evêque de Rochester." Mais Oudin (*g*) prétend que notre Arnulphe n'a aucune part à cette Collection.

(*e*) Centur. II. c. 70.

(*f*) Tom. I. p. 329 usq. ad 341.

(*g*) Ubi sup. col. 1066.

pas, quoique la substance de la Chair y soit; & qu'ainsi c'est mal à propos que l'on demande si la Chair de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est mortelle, ou immortelle, si elle est animée, ou si elle ne l'est pas. [☞ Cette question, & les réponses, confirment ce que j'ai remarqué ci-dessus, que Lambert n'étoit pas trop persuadé que la maniére dont on célébroit l'Eucharistie de son tems, & les mystères qu'on y cherchoit, fussent selon l'institution & les vues du Sauveur. Il seroit inutile d'entrer ici dans l'examen des réponses d'Arnulphe : tout le monde sait à peu près ce qu'il y a à dire sur ce sujet]. V. Question : *Sur le sens de ces paroles du Prophète Joël* : Ch. II. 14. *Qui sait si Dieu ne changera pas & s'il ne pardonnera pas? s'il ne laissera point après lui la benediction?* Il dit que le changement de Dieu consiste dans la rémission du péché, qu'il accorde à ceux qui se convertissent; & que quand il est dit qu'il laisse sa bénédiction après lui, c'est-à-dire, à ceux qui le suivent (1).

(1) Du Pin Biblioth. des Aut. Eccles. T. IX. p. 265. 137.

[*B*] *Nous en indiquerons ci-dessous le contenu.*] Ce Recueil renferme plusieurs Piéces, tant en Latin qu'en Saxon. On y trouve les Loix des Rois Ethelbert, Alfred, Guthrum, Edouard, Edmond & Ethelred, en Saxon; l'Exorcisme de l'*Ordalie*; les Loix du Roi Canut; les Constitutions de Guillaume I; des Extraits des Decrets des Papes; des Réglemens faits en 1101 par Henri I; la suite des Papes, des Empereurs Romains, des Patriarches de Jérusalem, & la succession des quatre Siéges *Patriarchaux*; les Noms des Archevêques & des Evêques d'Angleterre depuis le Moine S. Augustin, selon leurs Siéges, en Latin; Jugemens de la Ville de Londres; la Généalogie du Roi Edouard depuis Adam; les Généalogies de tous les Rois durant l'Heptarchie, en Saxon; les Privilèges, Chartes, & Statuts de l'Eglise de Rochester, en Latin & en Saxon. Il n'y a aucune de ces Piéces qui soit plus moderne qu'Arnulphe, excepté treize Noms dans la liste des Archevêques de Cantorbéri, & quinze dans celle des Evêques de Rochester, ajoutés en différens tems par différentes mains, comme on le voit par le caractère & l'encre; quelqu'un a ajouté les Noms de six Evêques qui ont succédé à Arnulphe, & ceux des neuf suivans ont été ajoutés par une main postérieure. A quoi l'on peut ajouter quelques endroits sur les actions & la vie des Evêques Jean & Ascelin, que l'on trouve après le fol. 203 du MS. Tout le reste paroit être du tems d'Arnulphe.

ARRIA ou ARRIE *, Dame Romaine célèbre par son courage, étoit femme de Cæcina Pétus, homme Consulaire [*A*], avec qui elle avoit vécu longtems dans une parfaite union. Pline le Jeune rapporte (*a*) diverses preuves de son courage extraordinaire & de sa grandeur d'ame, particuliérement au sujet de la mort de son fils [*B*]. Son mari, s'étant engagé dans le Parti de Camillus Scribonianus qui s'étoit révolté en Illyrie contre l'Empereur Claude, l'an 42 de J. C., fut arrêté & mis dans un Vaisseau pour être mené à Rome. Arria sollicita extrêmement les Gardes de Pétus de lui permettre de l'accompagner, leur disant, que comme ils ne pouvoient refuser à un homme de son rang la liberté d'avoir quelqu'un de ses Esclaves pour le servir, elle se chargeroit de cette peine: mais n'aiant pu obtenir d'être reçue dans le même Vaisseau, elle le suivit dans une Barque, & s'en vint ainsi à Rome, où elle fit un reproche devant Claude même à la femme de Scribonianus, de ce qu'elle vivoit encore, après avoir vu tuer son mari entre ses bras. Elle marquoit assez par-là la résolution où elle étoit de ne pas survivre au sien; & cependant, comme le remarque Mr. de Tillemont (*b*), elle étoit assez bien dans l'esprit de Messaline pour vivre non seulement en sureté, mais avec honneur & avec crédit. Thraséa son gendre fit tous ses efforts pour la faire changer de résolution, & entre autres choses qu'il lui dit, il lui demanda si elle voudroit donc, en cas qu'il mourût, que sa fille en fit autant? Elle répondit qu'elle y consentoit, quand sa fille auroit vécu aussi longtems dans une parfaite union avec lui, qu'elle avoit vécu avec Pétus. Ce langage obligea de la garder pendant quelque tems, pour l'empêcher d'attenter à sa vie. S'en étant apperçue, elle leur dit, qu'ils se donnoient une peine inutile, puisqu'ils ne pouvoient l'empêcher de se tuer; & s'étant levée de son siége, elle se donna de la

* Mr. Bayle avoit renvoyé à ce par-ci à l'Article de Petus, qu'il n'a point fait.

(*a*) Ep. 7. L. III. Epist. 16.

(*b*) Hist. des Emp. T. I. Part. I. p. 541. Bruxelles 1707. in-8.

[*A*] *Homme Consulaire.*] Le Texte de Dion (1) porte, comme le remarque Mr. de Tillemont (2), que Cæcina mari d'Arria, & qui mourut l'an 42 de l'Ere Chrétienne, étoit Consul, Καικίνα ὑπάτου. Et en effet Largus, qui étoit Consul en 42, s'appelloit aussi Cæcina, selon Onuphre, Lipse, Goltzius, & Verburg; & c'est apparemment sur cela que Goltzius dit (3) qu'il mourut étant Consul, ce que Lipse dit aussi. Cependant Dion, qui dit que Claude le laissa Consul durant toute l'année, δι᾽ ἔτους, ne donne pas lieu de croire qu'il soit mort en Criminel avant la fin de l'année. Il remarque comme une chose extraordinaire, qu'on fit mourir un Préteur après lui avoir fait quitter sa Charge. Il n'auroit pas oublié de remarquer la même chose d'un Consul, sur-tout dans la même affaire. Il est certain par Pline & par Martial, que le mari d'Arria est Cæcina Pétus, qui étoit alors Consulaire & non pas Consul, & qu'on l'amena d'Illyrie, au lieu que les Consuls en charge ne sortoient guères de Rome en ce tems-là. C'est pourquoi Mr. de Tillemont croit qu'il n'y a pas à douter, qu'au-lieu de ὑπάτου il ne faille lire dans Dion Παίτου ou ὑπατικοῦ; mais le prémier est le plus probable. Lipse croit aussi qu'au-lieu qu'on lit dans Dion peu de lignes après, παῖ σὺν ἀγχῷ, il faut lire Παῖτε.

(1) L. LX. p. 675 Typ. Wech. 1606.

(2) Hist. des Emp. T. I. Part. I. p. 539 Bruxelles 1707. in-8.

(3) Fast. Cons. p. 218. Anvers 1617.

[*B*] *Particuliérement au sujet de la mort de son fils.*] Pline dit qu'il l'avoit appris de Fannie, petite fille d'Arrie. Elle rapportoit divers traits de son aieule, qui n'étoient pas moins héroïques que la manière dont elle s'étoit donné la mort, quoique moins brillans; & Pline marque à Népos son ami, qu'il ne doute pas qu'il ne les lise avec autant d'admiration, que lui Pline les a entendu raconter. Il améne cela par une réfléxion très fine : c'est, dit-il, qu'il a remarqué que parmi les actions & les discours des personnes illustres de l'un & de l'autre Sexe, il y en a de plus célèbres, que d'autres, où il n'y a pas moins de grandeur, & qui sont presque dans l'oubli, ou qu'on ne connoit que peu. *Ad notasse videor, facta dictaque virorum feminarumque illustrium alia clariora esse, alia majora. Confirmatus est opinio mea hesterno Fanniæ sermone. Neptis hæc Arriæ illius, quæ marito & solatium mortis & exemplum fuit, multa referebat aviæ suæ non minora hoc, sed obscuriora; quæ tibi existimo tam mirabilia legenti fore, quam mihi audienti fuerunt.* Son mari & son fils étoient tous deux dangereusement malades en même tems. Le dernier, qui étoit un jeune-homme de grande espérance, & que ses belles qualités rendoient infiniment cher à ses parens, mourut de sa maladie. Arrie eut soin de ses funerailles si secrettement, qu'elle en déroba la connoissance à son mari : toutes les fois qu'elle entroit dans sa chambre, elle lui disoit que son fils se portoit mieux, qu'il avoit bien reposé, & qu'il commençoit à reprendre de l'appétit; & quand elle ne pouvoit cacher plus longtems sa douleur, & qu'elle sentoit que ses larmes alloient couler malgré elle, elle quittoit la place pour leur donner un libre cours; & lorsqu'elle avoit ainsi déchargé son cœur, elle s'essuyoit les yeux, & retournoit auprès de son mari avec un air aussi gai, que si son fils eût été encore en vie. *Ægrotabat Cæcina Petus maritus ejus, ægrotabat & filius, uterque morti fere, ut videbatur. Filius decessit, eximiâ pulchritudine, pari verecundiâ, & parentibus non minus ob alia charus, quam quod filius erat. Huic illa ita funus paravit, ita duxit exequias, ut ignoraret maritus; quinimo quoties cubiculum ejus intraret, vivere filium atque etiam commodiorem esse simulabat. Ac persæpe interroganti quid ageret puer, respondebat, benè quievit, libenter cibum sumpsit. Deinde cum diu cohibitæ lacrymæ vincerent prorumperentque, egrediebatur; tunc se dolori dabat; satiata siccis oculis, composito vultu redibat, tanquam orbitatem foris reliquisset.* Pline reléve extrémement cette action, & remarque, que quoiqu'il paroisse y avoir plus de grandeur dans la manière dont elle se perça le sein, & présenta le poignard à son mari, & dans ce qu'elle lui dit; elle pensoit alors à éterniser son nom : au-lieu qu'en cachant la douleur extrême qu'elle ressentoit de la mort de son fils, elle ne songeoit point à la gloire : *Præclarum quidem illud ejusdem ferrum strin-*

la tête contre la muraille avec tant de violence, qu'elle tomba comme morte. Quand elle fut revenue à elle, elle dit à ceux qui étoient auprès d'elle: *Ne vous avois-je pas dit, que je trouverois bien un moyen de me tuer, quoique douloureux, si vous m'empêchiez de me donner la mort d'une manière plus douce?* Pline raconte ce fait avec beaucoup d'élégance [C]. Enfin lorsqu'Arria vit qu'il n'y avoit plus d'espérance de sauver la vie à son mari, & que néanmoins il n'avoit point le courage de se donner la mort, elle prit un poignard, se l'enfonça dans le sein, & l'aiant retiré elle le présenta à son mari, en lui disant: *Pétus, cela ne fait point de mal.* Il y a une belle Epigramme de Martial (c) sur ce sujet [D]. Mr. de Tillemont censure (d) cette action, comme inexcusable [E]. ARRIA fille de celle-ci, qui avoit

(c) Lib. I. Epig. 14.

(d) Ubi supra p. 146.

stringere, & perfodere pectus, extrahere pugionem, porrigere marito, addere vocem immortalem ac pœnè divinam: Pæte, non dolet. *Sed tamen ista facienti dicentique gloria & æternitas ante oculos erat; quo majus est sine præmio æternitatis, sine præmio gloriæ abdere lacrymas, operire luctum, amissoque filio matrem adhuc agere.*

[C] *Pline raconte ce fait avec beaucoup d'élégance.*] Nous ne nous refuserons pas à nous-mêmes & au Lecteur le plaisir de mettre ici en partie le morceau de Pline, dont nous avons tiré ce récit. *Quin etiam cum Thrasea gener ejus deprecaretur, ne mori pergeret, interque alia dixisset*, Tu vis ergo filiam tuam, si mihi pereundum fuerit, mori mecum? *respondit:* Si tamdiu tantâque concordiâ vixerit tecum, quam ego cum Pæto, volo. *Auxerat hoc responso curam suorum, attentius custodiebatur; sensit, &*, Nihil agitis, *inquit;* potestis enim efficere ut malè moriar: ac moriar non potestis. *Dum hæc dicit, exiliit cathedram, adversoque parieti caput ingenti impetu impegit & corruit. Refocillata*, Dixeram, *inquit*, vobis inventuram me quamlibet duram ad mortem viam, si vos facilem negassetis.

[D] *Il y a une belle Epigramme de Martial sur ce sujet.*] La voici:

Casta suo gladium cum traderet Arria Pæto,
Quem de visceribus traxerat ipsa suis,
Si qua fides, vulnus quod feci non dolet, inquit;
Sed quod tu facies, hoc mihi, Pæte, dolet.

Elle a été traduite de la manière suivante:

„ Retirant le poignard tout fumant de son sein,
„ Et l'offrant à *Petus*, Cher Epoux, dit *Arrie*,
„ Je ne sens aucun mal de ce coup de ma main,
„ Et je meurs de celui qui va t'ôter la vie *."

* Voyez le Babillard T. II. p. 442. Amst. 1735.

[E] *Mr. de Tillemont censure cette action, comme inexcusable.*] Cette parole & cette action, dit-il, sont extrêmement célèbres, & les Paiens les ont relevées comme dignes d'une gloire immortelle; mais cette gloire n'est que devant les hommes, & non devant Dieu. Mais si cette action a été grande & noble, on ne peut pas dire néanmoins qu'elle ait été ni sage ni bonne, & il faut au moins que l'on avoue qu'Arria a été coupable, d'avoir tué une innocente. Pline même qui estime son action, comme un Romain la peut estimer, ne veut pas néanmoins qu'on la préfère au courage avec lequel la même Arria avoit caché la douleur extrême qu'elle avoit de la mort d'un fils, de peur d'affliger son mari qui étoit malade; car en cette occasion, dit-il, elle ne pensoit point à éterniser son nom, comme dans l'autre, & elle ne songeoit point à la gloire.

REFLEXIONS sur le Meurtre de soi-même.

☞ Comme l'Auteur Anglois s'est contenté de donner la réfléxion de Mr. de Tillemont, sans en ajouter aucune sur la matière du Meurtre de soi-même, je vais tâcher de suppléer à l'omission. J'y suis d'autant plus déterminé, que Mr. Bayle, sans se déclarer ouvertement, n'a pas négligé sur cet article, comme sur tant d'autres, de fournir des armes à ceux qui ne font pas des Maximes de la Religion les Règles de leur conduite. Du moins a-t-il taché de rendre, autant qu'il a pu, cette question problématique. Quoiqu'il aimat assez les discussions, il n'a nulle part examiné la question directement. Par exemple, dans l'Article ZIA à la Remarq. [C], qui roule sur la coutume qu'avoient les habitans de cette Ile de s'empoisonner quand ils étoient parvenus à un certain âge, il examine amplement, si c'étoit en vertu d'une Loi qui l'ordonnât, ou si c'étoit une simple permission: mais on n'y trouve rien de plus, pas un seul mot sur la nature d'une coutume ou d'une Loi si extraordinaire.

Mais c'est dans l'Article de LUCRECE principalement, que le Savant de Rotterdam auroit eu occasion d'éclaircir la matière; au-lieu qu'il semble avoir employé tout son esprit à relever tout ce qui favorise le *Suicide*, & à faire regarder ce qui y est contraire comme assez peu important. J'avoue qu'il s'agit de l'action de *Lucrèce* en particulier; mais on sent bien les conséquences. S. Augustin a eu tort d'en appeller à la Loi Naturelle & aux Loix Civiles, qui ordonnent de punir les meurtriers (4): vraiment, selon Mr. Bayle, ce bon Père n'y pensoit pas; les Magistrats Romains lui auroient répondu, que les Loix Civiles n'ôtoient à personne le droit de disposer de sa vie, que de grands exemples consacroient cette conduite, que Lucrèce avoit suivi les Maximes établies. „ Je sai bien, „ *dit Mr. B.*, qu'il y a eu de grands Philosophes qui ont „ condamné l'homicide de soi-même . . . . Je sai, dis-„ je, qu'il y a eu bien des gens parmi les Paiens qui ont „ tenu ce parti: *mais ils n'avoient point de leur côté le bril-„ lant & l'éclatant*, ils étoient considérés comme Peuple; „ l'autre Faction étoit la Noblesse, le parti distingué &c."

(4) Diction. Crit. Art. LUCRECE. Rem. [D].

Enfin Mr. Bayle conclud plus bas, „ que Lucrèce ne peut „ être justifiée au Tribunal de la Religion; mais que si on „ la juge au Tribunal de la Gloire humaine, elle y rem-„ portera la Couronne la plus brillante." Je ne sai si je me trompe; mais il me semble qu'outre la Religion Révélée, de l'autorité de laquelle je ne me prévaudrai point, puisqu'on avoue que ses décisions ne favorisent point de pareils attentats; outre la Religion Révélée, dis-je, il y a une Raison, une Religion Naturelle, dont les principes sont communs à tout le Genre-humain, & sur lesquels on est en droit d'examiner toutes les actions des hommes, pour juger si elles sont justes ou injustes, dignes de louanges ou de blâme; & c'est ce qu'a fait S. Augustin. Les Loix Naturelles, & même les Loix Civiles, rendroient dignes de châtiment un homme qui auroit tué Lucrèce: donc elle n'est pas digne de louange selon les Loix, d'avoir elle-même attenté à sa vie. Vous raisonnez mal, dit Mr. Bayle: la coutume en a décidé autrement: elle a restreint la punition au prémier cas. Soit: mais il s'agit de ce qui est juste, de ce qui devroit être naturellement, en conséquence de la Loi; & non de ce que la coutume avoit établi, ce dont Saint Augustin étoit instruit certainement, aussi bien que le Critique moderne. Il prétend que les Paiens eux-mêmes, s'ils avoient agi conséquemment à la Loi Naturelle & à celles de leurs Tribunaux, auroient dû condamner l'action de Lucrèce. Alléguer là-dessus, que les fausses idées de Gloire ont restreint les Loix, est-ce répondre à l'argument? Il me semble que c'est y répondre tout aussi bien que feroit un Sauvage, qui entreprendroit de faire l'apologie de la coutume établie parmi les *Iroquois* & d'autres peuples, de rôtir leurs Ennemis & d'en faire un festin, & qui répondroit ainsi aux raisons prises des Loix de l'Humanité & de la Nature: „ Ignorez-vous l'admiration qu'on a toujours eue „ parmi nous, pour ceux qui ont traité de cette manière „ le plus d'Ennemis qu'il leur a été possible? Ignorez-„ vous les éloges qu'on leur a donnés, la gloire qu'ils se „ sont acquise? Nos Loix ne nous défendent point de „ traiter nos Ennemis de cette manière, de leur faire „ souffrir tous les tourmens imaginables, & de nous réga-„ ler de leur chair." Ce raisonnement est du moins aussi concluant, que celui que Mr. Bayle prête aux Magistrats Romains contre S. Augustin. Je ne rapporterai point ici les passages des Anciens, qui ont condamné l'Homicide de soi-même; on peut en trouver plusieurs dans les Auteurs cités en marge (5). Je me contenterai de remarquer, que le *Suicide* a eu des défenseurs de nos jours. Le Docteur Clarke parle d'une *Defense du Meurtre de soi-même*, imprimée à la tête d'un Ouvrage intitulé *les Oracles de la Raison*; mais il nous apprend en même tems une particularité assez curieuse: c'est que l'Auteur de cette Pièce s'est retracté publiquement, & a eu la bonne-foi de publier qu'il avoit tort. Cela n'a pas empêché un Théologien de l'Eglise Anglicane, nommé *Jean Donne*, de plaider la même Cause dans un Ouvrage intitulé Βιαθάνατος, qui, au jugement de Mr. Saurin (6), contient plus de citations que de preuves, & est très superficiel & sophistique. Je ne m'arrêterai pas à cet Auteur, dont je n'ai point l'Ouvrage entre les mains. J'examinerai plutôt ce qu'un autre Auteur de notre tems, qui a su donner un tour plein d'esprit à ses pensées, a dit pour la défense de ceux qui se donnent eux-mêmes la mort. Le passage est un peu long; mais je crois devoir le donner tout entier, afin que le Lecteur soit mieux en état d'en juger. „ Les Loix, *dit-il* „ (7), sont furieuses en Europe contre ceux qui se tuent „ eux-mêmes: on les fait mourir, pour ainsi dire, une „ seconde fois: ils sont traînés indignement par les rues, „ on les note d'infamie, on confisque leurs biens. Il me „ paroit, Ibben, que ces Loix sont bien injustes. Quand „ je suis accablé de douleur, de misère, de mépris, pour-„ quoi veut-on m'empêcher de mettre fin à mes peines, & „ me priver cruellement d'un remède qui est en mes „ mains? Pourquoi veut-on que je travaille pour une So-„ ciété, dont je consens de n'être plus? que je tienne „ malgré moi une Convention, qui s'est faite sans moi? „ La Société est fondée sur un avantage mutuel: mais lors-„ qu'elle me devient onéreuse, qui m'empêche d'y re-„ noncer? La vie m'a été donnée comme une faveur: je „ puis donc la rendre, lorsqu'elle ne l'est plus: la cause „ cesse, l'effet doit donc cesser aussi. Le Prince veut-il „ que je sois son Sujet, quand je ne retire point les avan-„ tages de la sujettion? Mes Concitoyens peuvent-ils „ demander ce partage inique de leur utilité, & de mon „ desespoir? Dieu, différent de tous les Bienfaiteurs, „ veut-il me condamner à recevoir des graces, qui m'accablent? Je suis obligé de suivre les Loix, quand je „ vis sous les Loix: mais quand je n'y vis plus, peuvent-„ elles me lier encore? Mais, dit-on, vous troublez l'or-„ dre de la Providence; Dieu a uni votre Ame avec vo-„ tre

(5) Clarke Traité de l'Exist. & des Attrib. de Dieu &c. T. II. ch. 3. p. 101-105. Amsterd. 1727. & Saurin Diss. Hist. & Critiq. T. V. p. 16-19. Ed. in-8.

(6) Ubi supra.

(7) Lettres Persan. T. II. Lett. 74. p. 93-94. Edit. de 1731.

avoit épousé Pétus Thrasêa, voulut imiter l'exemple de sa mère, lorsque son mari fut condamné à mort sous l'empire de Néron; mais elle changea de résolution à la priere de son mari, qui lui demanda de se conserver pour prendre soin de leur fille (*e*).

(*e*) Tacite *Annal.* L. XVI. c. 34.

„ tre Corps, & vous l'en séparez : vous vous opposez „ donc à ses desseins, & vous lui résistez. Que veut ce- „ la dire ? Troublé-je l'ordre de la Providence, lorsque „ je change les modifications de la Matière, & que je „ rends quarrée une boule, que les prémieres Loix du „ mouvement, c'est-à-dire les Loix de la Création & de „ la Conservation, avoient faite ronde ? Non, sans dou- „ te : je ne fais qu'user du droit qui m'a été donné; & en „ ce sens je puis troubler à ma fantaisie toute la Nature, „ sans que l'on puisse dire que je m'oppose à la Providen- „ ce. Lorsque mon Ame sera séparée de mon Corps, y „ aura-t-il moins d'ordre & d'arrangement dans l'Univers? „ Croyez-vous que cette nouvelle combinaison soit moins „ parfaite, & moins dépendante des Loix générales ? „ que le Monde y ait perdu quelque chose, & que les „ Ouvrages de Dieu soient moins grands, ou plutôt moins „ immenses ? Croyez-vous que mon Corps devenu un E- „ pi de bled, un Ver, un Gazon, soit changé en un Ouvra- „ ge de la Nature moins digne d'elle ? Et que mon Ame, „ dégagée de tout ce qu'elle avoit de terrestre, soit de- „ venue moins sublime ? " Il est difficile de donner un tour plus éblouïssant aux raisons en faveur de l'Homicide de soi-même, & d'exprimer avec plus de feu & de vivacité des sophismes spécieux. Faisons quelques réflexions, pour en dévoiler le faux & le foible.

La Vie est un bien que Dieu a mis en dépôt entre nos mains, dont il est en droit de nous demander compte, & dont il ne nous est pas permis de nous défaire au hazard & sans son ordre. A moins que de supposer que l'Etre infiniment sage agit sans raison, & d'une maniere aveugle, il faut avouer qu'en nous plaçant dans le Monde, il a eu ses vues : ce n'est donc pas à nous à prétendre rompre l'ordre de ses desseins. Quand nous sommes exposés à la douleur, à la misère, au mépris, c'est par un effet des directions de sa Providence : ainsi, vouloir nous y soustraire, c'est, quoi qu'on en dise, nous rebeller contre notre souverain Maitre. Il y a une différence infinie, entre l'action de changer quelque modification de la Matière, comme *de rendre une boule quarrée*, & celle de rompre l'union de l'Ame & du Corps : prétendre qu'on a droit de faire l'un comme l'autre, c'est supposer ce qui est en question. Nous n'avons aucune Loi qui nous défende de faire quelque changement aux modifications *indifferentes* de la Matiere : je dis modifications *indifferentes*; car d'ailleurs, à la faveur de ce principe, que nous avons un droit absolu à cet égard, on pourroit prouver qu'il est permis de prendre le bien de son prochain, de le tuer &c. puisqu'on ne feroit que changer les modifications de la Matière, & qu'il n'y auroit pas moins d'ordre & d'arrangement dans l'Univers. Il faut donc restreindre le droit de changer les modifications de la Matière, aux cas où nous n'avons aucune Loi qui nous défende d'user de ce droit : or par rapport à la vie, nous avons la Loi Naturelle, qui nous défend de disposer d'un bien que nous n'avons pas donné, dont nous ne sommes que les usufruitiers, & dont nous devons compte à celui de qui nous le tenons. Qu'une partie de la Matière soit quarrée, ou ronde, c'est ce qu'on peut regarder comme indifférent; cela ne lui fait ni bien ni mal, cette Matière n'a point de devoirs à remplir. Mais il n'est pas indifférent que nous vivions, ou que nous ne vivions pas; puisque Dieu, en nous donnant la Raison en partage, nous a imposé des devoirs, auxquels nous ne sommes pas en droit de nous dérober sans sa volonté. Dire qu'il y a des cas où la vie est *un bien qui nous accable*, c'est supposer que Dieu, en nous mettant dans le Monde, n'a eu que nous seuls en vue; *idée qui ne peut avoir d'autre source que notre Orgueil* : c'est supposer que Dieu n'a d'autre rélation avec nous que celle de Bienfaiteur, qu'il n'est pas notre Maitre, qu'il n'a pas droit de nous châtier, de nous éprouver; ou que nous sommes en droit de nous opposer à cet égard à ses desseins, & de les anéantir, autant qu'en nous est, en nous ôtant la vie. Il n'est pas question de savoir, si nous sommes en droit de renoncer à la Société, parce qu'elle ne nous est plus avantageuse : on pourroit dire que ce principe réduit tout à l'intérêt particulier. Il ne s'agit pas non plus de savoir, si la *Convention* par laquelle nous sommes mis avec les autres hommes, s'est faite sans notre consentement; ni si le Monde y perd quelque chose, quand nous n'y sommes plus; ni si les Ouvrages de Dieu en sont moins grands & moins immenses : tout cela est pure déclamation, & ne fait rien à la question. Il s'agit de Dieu, qui connoit parfaitement tout, qui dirige tout, qui agit en tout d'une manière digne du plus grand Etre, & auquel nous ne sommes pas en droit de nous opposer. Or c'est ce que nous faisons, en nous privant d'une vie que nous sommes obligés de conserver, puisque nous ignorons pour combien de tems elle nous a été confiée, que les maux dont elle est traversée n'arrivent point au hazard, & que nous avons des devoirs à remplir, dont nous ne sommes pas les maitres de nous dispenser. Il n'y a que celui-là seul, qui en nous donnant la Raison, & en nous plaçant dans de certaines circonstances, nous a imposé ces devoirs, qui puisse nous en dégager. Qu'on y fasse attention, tous les raisonnemens de l'Auteur que je combats, & ceux de ses Confréres, sont fondés sur deux ou trois principes, qui anéantissent toute Religion : Que Dieu n'a d'autre rélation à l'égard de l'Homme, que celle de Bienfaiteur, ou de simple Donateur : Que l'Homme est indépendant, & son propre maitre : Et que les évènemens de la vie arrivent au hazard, sans que Dieu y influe. REM. DU TRAD.]

ARRIEN, Historien & Philosophe célèbre, du tems d'Adrien & des deux Antonins, étoit de Nicomédie en Bithynie. Son savoir & son éloquence lui firent donner le titre de *nouveau Xénophon*, & l'élevérent dans Rome à toutes les Dignités, jusques au Consulat même (*a*). Mr. de Tillemont dit (*b*), que rien n'empêche de croire que c'est ce Flave Arrien qui étoit Gouverneur de Cappadoce l'an 134 de J. C. dans les dernières années d'Adrien, qui arrêta les courses des Alains & repoussa ces Barbares, & dont on a une Rélation d'un Voyage autour du Pont-Euxin, adressée à Adrien [*A*]. Eusèbe en parle dans sa Chronique, sur l'an 146. Thémistius écrit que Trajan ou Adrien l'avoit tiré de son Cabinet, pour en faire son Ministre dans la conduite de l'Etat. On prétend qu'il a été un des Précepteurs de Marc-Antonin le Philosophe (*c*). Nous n'avons aujourd'hui que quatre Livres de son Ou-

(*a*) Photius *Bibl.* Cod. 58. p. 54. Edit. Rothomag. 1653.

(*b*) *Hist. des Emp.* T. II. Part. II. p. 458.

(*c*) Id. ibid. p. 565.

[*A*] *Dont on a une Relation d'un Voyage autour du Pont-Euxin, adressée à Adrien.*] Cet Ouvrage, connu sous le nom de *Periplus Ponti Euxini*, a paru en Grec à Genéve en 1577. [☞ Mr. Fabricius (1) ne parle d'aucune Edition de Genève; il en cite une de 1577 de Lyon in-folio, en Grec & en Latin, de la Version d'Adrien Turnèbe, procurée par Jean-Guillaume Stuckius de Zurich, qui fit imprimer dans ce même Volume le *Periplus Maris Erythræi*, avec le Commentaire & les Cartes d'Abraham Ortelius. La prémière Edition en Grec est de Bâle chez Froben en 1533 in-4. Sigismond Gelenius donna dans un Volume, le *Periplus Ponti Euxini*, le *Periplus Maris Erythræi*, le *Voyage de Hannon*, le Traité de *Plutarque des Fleuves & des Montagnes*, & l'*Abregé de Strabon*. Il y a d'autres Editions plus nouvelles, & entre autres celle de Mr. Hudson en 1698 à Oxford, qui a donné les deux Voyages, dans le prémier Tome de son Recueil des Anciens Géographes Grecs, nommés *les Petits*, avec de savantes Dissertations Chronologiques de Dodwell (2).] Le *Periplus Ponti Euxini*, ou Navigation du Pont-Euxin, n'est que comme une Lettre ou une Rélation adressée à l'Empereur Adrien par Arrien, qui étoit sans doute, comme le remarque Mr. de Tillemont (3), le Gouverneur de Cappadoce, & le même que notre Historien. Il commandoit alors à Trébizonde & aux environs, soit que ces Pays fussent du Gouvernement de la Cappadoce, soit qu'il ait eu une commission particulière pour les visiter, soit qu'il ait été aussi Gouverneur de cette partie du Pont. Il commence sa Rélation par son arrivée à Trébizonde, où Adrien faisoit alors bâtir un Temple de Mercure. Il s'embarqua à Trébizonde, pour aller faire le tour du Pont-Euxin du côté de l'Orient. Il faisoit faire l'exercice aux Soldats Romains qui étoient en garnison sur les côtes, il y visitoit toutes choses, & n'oublioit pas les malades. Il mandoit à Adrien l'etat où il trouvoit les choses, & lui donnoit sur cela quelques avis par des Lettres écrites en Latin. Il passa la Riviére du Phase, dont il remarque que l'eau nage longtems sur celle de la Mer, parce qu'elle est extrêmement légère, & qu'elle se garde plus de dix ans sans se corrompre. Il y avoit là un Château gardé par quatre-cens Soldats Romains, & un Bourg habité par des Vétérans & par quelques gens de mer; Adrien ordonna d'y faire un nouveau fossé, pour la sureté du Bourg. Il termina sa navigation à Sébastople, où étoit la dernière Garnison Romaine. Il fut attaqué dans ce Voyage d'une grande tempête, dont un de ses Vaisseaux fut brisé. Entre les Peuples Barbares dont il côtoya le Pays, les plus voisins de Trébizonde, & aussi les plus belliqueux, étoient les *Sannes*, nommés *Drilles* par Xénophon. Ils n'avoient point de Rois. Ils avoient autrefois payé tribut aux Romains, & Arrien promet à Adrien de les y réduire de nouveau, ou de les exterminer. Il ne fit pas le dernier, car plusieurs Siècles après on parloit encore des *Tzanes*, qui sont sans doute les mêmes que les Sannes. Il paroit que ces Sannes habitoient une partie de la Colchide, que l'on distinguoit fort alors du Pays des *Lazes*; car depuis, cela a passé pour la même chose. A la Rélation de son Voyage il joint une description de la Côte de l'Asie depuis Byzance jusqu'à Trébizonde, & une autre du Pays qui est depuis Sébastople jusqu'au Bosphore Cimmérien, & depuis le Bosphore jusqu'à Byzance, afin qu'Adrien pût prendre sur cela ses mesures, s'il vouloit entrer dans les affai-

(1) *Biblioth. Græc.* Tom. III. p. 276.

(2) Id. ibid.

(3) *Hist. des Emp.* T. II. Part. II. p. 414.

(d) Ubi supra.

(e) Jonsius De Script. Hist. Philos. L. III.

Ouvrage *Des Entretiens d'Epictète* [B], dont il avoit été Disciple. On voit dans Photius (d), qu'il fit douze autres Livres des Discours ou Harangues du même Philosophe, dont il a aussi écrit la Vie & la Mort (e); & Arnobe cite Arrien pour la Doctrine de ce Philosophe (f). On a encore sept Livres qu'il a écrits des Expéditions d'Alexandre le Grand [C], fort admirés des Connoisseurs. Il a fait d'autres

c. 7. §. 6. Ienæ 1716.

(f) In Gent. L. II. p. 99. Edit. Lugd. Bat. 1651.

res du Bosphore, dont il lui mande que le Roi Cotys étoit mort depuis peu de tems.

(4) Biblioth. Cod. 58. p. 55.

(5) Noctes Attic. L. I. c. 2. XIX. c. 1.

(6) Jugement sur les Anciens principaux Historiens &c. p. 77. 78. Paris 1646.

[B] *Nous n'avons aujourd'hui que quatre Livres de son Ouvrage des Entretiens d'Epictète.*] Photius nous dit (4) qu'il en avoit fait huit, & Aulu-Gelle (5) cite des endroits du second & du cinquième. La Mothe le Vayer remarque (6), qu'il est difficile de décider, s'il s'appliqua à écrire l'Histoire avant de publier ses Dissertations sur Epictète, ou non. Car si d'un côté l'on peut supposer, selon le cours ordinaire & naturel des choses, qu'il tourna ses pensées vers les méditations Philosophiques sur la fin de sa vie; d'un autre côté, on trouve dans sa Préface des Entretiens d'Epictète, qu'il les écrivit précisément de la même manière qu'Epictète les avoit prononcés, & tels qu'il les avoit entendus de sa bouche, pendant qu'il étoit son Disciple. Il se plaint aussi, qu'ils avoient été rendus publics contre son intention & à son insu; ce qui pourroit les faire regarder comme un Ouvrage de sa jeunesse. Mr. Gilles Boileau, dans sa Vie d'Epictète, remarque, que de tous les Disciples de ce Philosophe, Arrien est le seul dont le nom ait passé avec honneur à la postérité. „ Mais, „ *dit-il* (7), quand il n'auroit fait que ce Disciple, il est „ certain qu'il auroit toujours fait beaucoup. Ce fut cet „ Arrien qui depuis fut Maître d'Antonin surnommé le „ Pieux, & qui fut appellé le jeune Xénophon, à cause „ qu'à l'exemple de ce Philosophe, il rédigea par écrit „ tout ce qu'il avoit entendu dire à son Maître pendant „ sa vie, & qu'il en composa un Volume, qu'il intitula, „ *les Discours d'Epictète, ou ses Dissertations*, dont il nous „ reste encore quatre Livres aujourd'hui. Depuis il fit „ un petit Livre qu'il appella *Enchiridion*, qui est l'Abrégé de toute la Philosophie d'Epictète, que nous avons „ encore, & qui est sans contredit une des plus belles „ Pièces de l'Antiquité." Il observe dans un autre endroit (8), „ qu'encore qu'Epictète fût plus capable d'écrire qu'aucun de son Siécle, il ne fut jamais touché „ de ce sentiment, qui touche pourtant les plus hautes a„ mes. Car si son Disciple Arrien n'eût rédigé par écrit „ ce qu'il lui avoit entendu dire de vive voix, Epictète se„ roit peut-être un nom inconnu dans le monde."

(7) Vie d'Epictète p. 25. à la tête des Caract. d'Epictète par Bellegarde. La Haye 1721.

(8) Ibid. p. 7.

(9) Ubi supra p. 78.

(10) Cod. 58. p. 52.

(11) La Mothe le Vayer p. 60.

[C] *On a encore sept Livres qu'il a écrits des Expéditions d'Alexandre le Grand.*] La Mothe le Vayer dit (9), que cet Ouvrage suffit pour lui donner place parmi les principaux Historiens; & Photius (10) lui donne la gloire d'avoir écrit mieux que personne la Vie de ce Conquérant. On dit (11), que ce fut par impulsion divine, qu'il entreprit cet Ouvrage sous le même titre d'*Anabasis* ou d'*Expédition*, & dans le même nombre de Livres, que Xénophon avoit décrit les Conquêtes de Cyrus. Et l'on a remarqué, qu'il s'est tellement plu à suivre ce célèbre Ecrivain, qu'il a été appellé le second Xénophon, pour avoir imité son style & ses manières à tous égards. Il dit dans sa Préface, qu'il a écrit sur le témoignage d'Aristobule & de Ptolomée, qui avoient accompagné Alexandre dans toutes ses Expéditions, & qui étoient d'autant plus dignes de foi, qu'outre la Dignité Royale dont le dernier avoit été revêtu, ils n'avoient publié leurs Rélations qu'après la mort d'Alexandre, & par aucun autre motif que celui de faire connoitre la vérité. Il reconnoit qu'il y a, sur le sujet de la mort du Philosophe Callisthène, de la différence entre le récit de ces deux Auteurs, quoiqu'ils fussent tous deux auprès du Roi, quand cet infortuné fut jugé. Aristobule disoit qu'on le mena les fers aux pieds à la suite du Camp, jusqu'à ce qu'il mourut de maladie. Et Ptolomée assuroit qu'après avoir été mis à la question, il fut étranglé, parce qu'il fut convaincu d'avoir trempé dans la Conspiration d'Hermolaüs. Tant il est difficile de savoir les choses au vrai, puisque le même fait se trouve souvent rapporté d'une manière différente, par ceux-là mêmes qui en ont été témoins, & que des vues d'intérêt ou d'autres considérations, dont ils ne peuvent se dépouiller entièrement, engagent à déguiser plus ou moins les choses. Cependant, malgré ces petits défauts particuliers, auxquels Arrien n'a pu remédier, son Histoire est d'un grand prix, sur-tout celles d'Aristobule & de Ptolomée étant perdues. A quoi l'on peut ajouter, qu'il y a un grand nombre d'endroits dans Quinte-Curce, que l'on peut corriger par Arrien. Par exemple, quand le prémier dit dans son VI. Livre, qu'Alexandre partit du Pays des *Bataves*, il est indubitable qu'il faut corriger cet endroit, & mettre comme il y a dans Arrien, qu'il partit *d'Ecbatane*. Et les Voyages qu'on a faits dans ces derniers tems aux Indes, prouvent qu'Arrien a été plus exact en disant que les maisons ou les habitations de quelques-uns des *Ichthyophages* étoient bâties d'ossemens de Baleines & d'arrêtes de Poissons, que Quinte-Curce, qui dit qu'elles étoient faites de coquillages & d'autres excrémens de la Mer, *conchas & purgamenta maris*. Il est vrai qu'il y a des endroits d'Arrien, que Quinte-Curce éclaircit très bien; & il est difficile de décider lequel de ces deux Ecrivains doit en être cru sur le nom du Médecin d'Alexandre, qu'Arrien nomme *Critodeme*, & Quinte-Curce *Critobule*, Plutarque ne nous aiant donné aucun éclaircissement là-dessus. Cependant Pline, en louant l'habileté du Médecin qui tira une flèche de l'œil du père d'Alexandre sans lui blesser le visage, & en le nommant *Critobule*, donne lieu de croire que le fils se servit du même Médecin, & que Quinte-Curce l'a bien nommé. La Mothe le Vayer observe (12), que la narration d'Arrien est généralement agréable, parce qu'elle est concise & claire en même tems. Il ne fait jamais d'inutiles digressions, ni ne s'embarrasse dans de longues parenthèses, qui rendent le style obscur. On ne trouve presque point de merveilleux dans toute son Histoire, qui la rende suspecte, si l'on en excepte quelques prédictions d'Aristandre, avec l'Histoire des deux nouvelles Fontaines, l'une d'eau & l'autre d'huile, qu'on vit sourdre proche de l'Oxus, quand Alexandre campa sur ses bords. Le modèle que notre Historien s'étoit proposé, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, ne lui a pas permis de s'élever jusqu'au genre sublime, l'éloquence de Xénophon n'étant point de cette espèce. Cependant il emploie une si grande diversité de belles figures, qu'avec toute la clarté de son Original, il n'a cependant rien de bas dans sa diction. Quelquefois il fait des Harangues indirectes, quelquefois directes, & il a même inséré tout du long dans son second Livre la Lettre impérieuse d'Alexandre à Darius. La Harangue de Callisthène contre Anaxarque, qui refusoit d'adorer Alexandre, est la plus considérable de celles qui sont directes, avec deux autres du Roi à ses Soldats, qui avoient commencé à se mutiner une fois dans les Indes, & une autre fois sur les bords du Tigre. Celles qu'il fit avant les deux batailles, dans les défilés du Mont Amanus, & dans les plaines d'Arbelle ou Gaugamèle, sont indirectes, & concises, comme le sujet le requéroit. En un mot, pour réunir en un le jugement avantageux que Photius porte de l'Histoire d'Arrien, il croit que si on la compare avec la plupart des Histoires anciennes, si généralement admirées, on trouvera qu'il y en a plusieurs qui ne l'égalent pas. Il faut pourtant remarquer, qu'il y a un endroit qui semble devoir prévenir un peu contre l'Ouvrage: c'est vers le milieu du prémier Livre, où Arrien dit, que le nombre & la grandeur des actions d'Alexandre ont été les motifs qui lui ont fait entreprendre cette Histoire, persuadé qu'il étoit en état d'exécuter ce dessein. *Ἔνθεν ἐγὼ αὐτὸς ὁρμηθῆναί φημι ἐς τὴν δὲ τὴν ξυγγραφὴν, οὐκ ἀπαξιώσας ἐμαυτὸν φανερὰ καταστῆσαι ἐς ἀνθρώπους τὰ Ἀλεξάνδρου ἔργα.* Il ajoute, que sans mettre son nom, qui n'étoit pas obscur dans le monde, & sans parler de son Pays, de sa naissance, de sa qualité, il suffisoit de dire, qu'il avoit à tous ces égards tous les avantages qu'on peut souhaiter; & qu'aiant extrêmement aimé l'étude dès son enfance, comme Alexandre avoit mérité le prémier rang parmi les grands Capitaines, il pouvoit aussi se promettre un rang considérable parmi les meilleurs Ecrivains Grecs. La Mothe le Vayer remarque (13), que ce passage "est si plein de vanité, que le Lecteur a besoin d'une double dose de patience pour n'en pas être choqué, & pour ne se pas rebuter là-dessus. Il nous dit que cela le fait souvenir de l'impertinence d'un autre Grec, qui s'appelloit Amyntianus, & qui étoit contemporain d'Arrien, puisqu'il paroit par Photius (14) qu'il dédia son Ouvrage à l'Empereur Marc-Antonin. Pour donner du crédit à son Histoire & se concilier la bienveillance des Lecteurs, il débutoit en promettant que son style ne seroit pas au-dessous des actions d'Alexandre le Grand, qui étoient le sujet de son Ouvrage; & cependant il n'y avoit rien au monde de plus froid & de plus insipide que sa narration, & rien de plus desagréable & de plus ennuyeux que son style, comme Photius l'avoue. Il est aisé de juger de-là, que cet homme avoit la même ambition qu'Arrien; quoique l'événement l'ait rendu d'autant plus ridicule, qu'il n'a rien fait qui répondît à ses promesses, au-lieu qu'Arrien nous a laissé un des plus beaux Ouvrages de l'Antiquité. La Mothe le Vayer juge qu'il est bon de relever ce défaut, pour que d'autres Ecrivains l'évitent, puisqu'il n'y a rien de plus insupportable que la louange de soi-même, qui attire la haine & le mépris sur celui qui en est coupable, au-lieu de l'estime & de la réputation qu'il cherche à se procurer. Gronovius, dans son Edition d'Arrien, publiée à Leyde in-fol. en 1704. p. 26, prétend que notre Historien n'a point fait paroitre de vanité dans le passage rapporté ci-dessus; qu'il s'est seulement exprimé avec la noble confiance qui est permise à un grand mérite: *Arriani justa nec excedens & studiis honorifica gloriatio.* Il y a eu quatre Versions Latines de cet Ouvrage: la prémière, de *Nicolas Sagundinus*; la seconde, de *Pierre-Paul du Verger*; la troisième, de *Barthelemi Fatio*; & la quatrième, de *Bonaventure Vulcanius*. Mr. Fabricius, dans sa Bibliothèque Grecque (15), doute que les deux prémières aient jamais paru, tant parce qu'il ne les a vues indiquées dans aucun Recueil, [que parce qu'aucun des Editeurs d'Arrien, ni Vulcanius, ni Blancardus, ni Gronovius, n'a pu les trouver.] La Version de Fatio est généralement méprisée, comme tronquée, ou interpolée en divers endroits, & d'ailleurs infidéle. Celle de Vulcanius est la plus estimée, & c'est par cette raison qu'elle se trouve dans toutes les meilleures Editions d'Arrien. Léon de Modène a traduit cet Ouvrage en Italien, & sa Traduction a été imprimée à Venise en 1554. Il a été traduit en François par Claude de Vivart * & imprimé à Paris en 1581. Mr. d'Ablancourt en a don-

(12) P. 82.

(13) P. 84.

(14) Cod. 512. p. 315.

(15) T. III. p. 270. R. D. T.

* Mr. Fabricius le nomme *Claude Witard*, & c'est son vrai nom. Sa Version fut imprimée in-4. par Fedéric Morel. Voy. *Du Verdier* dans sa *Biblioth.* p. 215. La Croix du Maine le nomme *Vattier* ou *Watier*, & Mr Maittaire dans son *Hist. de quelq. Libraires de Paris*, le nomme *Watier*. Voy. *Bibl. German.* T. XLVI. p. 170. not. (a). R. D. T.

tres Ouvrages encore; car Photius cite (g) de lui une Histoire de la Bithynie sa Patrie, une des Alains, & une des Parthes en XVII Livres, qui alloit jusqu'à la guerre que Trajan leur avoit faite. Photius nous a donné (h) aussi un Abrégé de celle des Successeurs d'Alexandre, qu'Arrien avoit écrite en dix autres Livres. Il ajoute (i), que le meme Auteur avoit fait un Livre sur les Indes, que l'on a encore; mais on en fait un huitième Livre de l'Histoire d'Alexandre. D'abord qu'il commença à écrire, il voulut faire l'Histoire de la Bithynie; mais, manquant de Mémoires, il ne l'écrivit qu'après quelques autres. Il en fit huit Livres, qui alloient jusqu'au tems que le Roi Nicomède donna la Bithynie aux Romains. C'est dans cet Ouvrage qu'il dit qu'il étoit né & qu'il avoit été élevé à Nicomédie, & qu'il étoit Prêtre de Cérès & de Proserpine, Divinités auxquelles cette Ville étoit consacrée (k). On n'en a aujourd'hui que ce qui en est cite dans Photius & dans Etienne de Byzance (l). Il y parloit d'une Histoire qu'il avoit faite de Timoléon de Corinthe, & de son Expédition en Sicile, & de Dion de Syracuse (m). On assure qu'il avoit fait quelques autres Ouvrages [D]. Photius dit (n) qu'Arrien imite tout à fait le style simple & sans superflutte de Xénophon; mais ensorte qu'il a aussi de la beauté, de la force & de l'éloquence. Suidas dit que Dion, qui a écrit l'Histoire Romaine, a fait aussi la Vie d'Arrien, comme étant son compatriote. Il y a eu diverses autres personnes de ce nom [E].

(g) Ut supra.
(h) Cod. 92. p. 210. & suiv.
(i) Cod. 91. p. 215.
(k) Id. Cod. 91. p. 215. 214.
(l) Voss. de Hist. Græc. L. II. c. 11.
(m) Photius ubi supra.
(n) Cod. 58. p. 55.

a donné une autre Traduction, qui a été imprimée quatre fois, & qui passe pour le meilleur de ses Ouvrages. Mr. Rooke a donné une Traduction Angloise de cette Piéce d'Arrien, en 1729, en deux Volumes in-8. *avec des Notes Historiques, Géographiques & Critiques: on y a joint la Critique de Quinte-Curce par Mr. Le Clerc, & la Défense de cet Auteur par Mr. Perizonius.* Le Traducteur dit dans sa Préface, qu'Aristobule & Ptolomée, que son Auteur a principalement suivis, n'ont pas été exempts de la passion de mettre beaucoup de merveilleux dans les actions d'Alexandre le Grand; mais que „ comme Arrien avoit „ beaucoup de jugement, il a choisi ce qu'il y avoit de „ plus vraisemblable, & a laissé le reste à ceux qui aiment „ à grossir & à orner leurs Ouvrages de tout ce qu'ils peu- „ vent rassembler:

Quidquid Græcia mendax
Audet in historia.

Juvenal. Sat. X.

Il observe ensuite, que „ de tous les Anciens, qui ont „ écrit l'Histoire particulière d'Alexandre, il ne reste que „ Quinte-Curce & Arrien, *& qu'il est évident que le dernier* est le meilleur, le plus vrai & le plus exact des „ deux. *Il avoue que cet Historien* s'est quelquefois trom- „ pé par trop de précipitation, ou par inadvertance; & „ si j'ajoute, *dit-il*, qu'il n'a pas été exempt de la fragi- „ lité commune, je ne croirai pas faire tort à sa gloire. „ Il a été étrangement corrompu par des Copistes igno- „ rans; & quoiqu'il en ait déja paru deux ou trois Editions „ avec des Remarques & des Notes critiques, je soup- „ çonne encore bien des endroits d'être corrompus; c'est „ pourquoi je les ai marqués, afin que quelque nouvel „ Editeur tâche d'y remédier par le secours des Manus- „ crits." Il finit en remarquant, que tous ceux qui parlent de cette Histoire, ne le font qu'en donnant de grands éloges à la fidélité de l'Auteur.

[D] *On assure qu'il avoit fait encore quelques autres Ouvrages.*] Lucien dit (16) qu'il a écrit la Vie d'un Voleur nommé *Tilibore*; & il s'exprime dans cet endroit d'une manière fort honorable à Arrien. Voulant se justifier d'avoir pris la peine d'écrire *la Vie de l'Imposteur Alexandre*, il dit: „ Si l'on m'attaque, je me défendrai par l'exem- „ ple d'Arrien le Disciple d'Epictète, qui n'a point estimé „ indigne de son savoir & de sa condition, de laisser à la „ postérité l'*Histoire du Voleur Tilibore*." Il y a aussi sous le nom d'Arrien une *Description des Côtes de la Mer Rouge*, c'est-à-dire des Côtes Orientales de l'Afrique, & de celles de l'Asie jusques aux Indes: l'Inscription Latine est à l'Empereur Adrien, quoiqu'il ne soit point parlé de lui dans la Description même. Saumaise (17) croit qu'elle a été écrite du tems de Pline le Naturaliste, ou même un peu avant lui, & qu'ainsi elle ne peut être d'Arrien, ni être adressée à l'Empereur Adrien; c'est ce qu'il conclud de ce qu'il y est fait mention de plusieurs Princes, qui vivoient du tems de Pline. A quoi Mr. de Tillemont ajoute (18) un passage de la Description, où il est dit, qu'on alloit du bourg de Leucé à Pétra vers Malican Roi des Nabathéens: or la Villa de Pétra & toute l'Arabie Pétrée avoit été soumise aux Romains dès l'an 105 de J. C. & réduite ensuite en Province, & l'on ne trouve point qu'Adrien l'ait abandonnée; au contraire, on trouve des Médailles de la Ville de Pétra sous cet Empereur avec le titre de Métropole. Il faut donc que cette Description soit antécédente à l'année 105; & par conséquent elle n'est point d'Arrien, qui vivoit encore sous Marc-Aurèle, c'est-à-dire après l'an 160. Enfin l'Auteur parle de l'Egypte comme de son Pays, & fait quelquefois usage des Mois Egyptiens. Mr. de Tillemont croit donc (19) que cet Ouvrage pourroit être de celui à qui Pline le Jeune écrit plusieurs Lettres comme à une personne habile & éloquente, & qui passoit pour un imitateur de Démosthène. Car il paroit que dès le tems de Nerva, ou dans les prémières années de Trajan, cet Arrien s'étoit retiré pour vivre tranquillement; ce qui n'étoit permis aux Sénateurs que dans un âge fort avancé: ainsi cela ne convient point au Disciple d'Epictète. On croit au contraire que celui-là est plus ancien, qu'un Arrien Jurisconsulte dont il est quelquefois parlé dans le Droit, quoique quelques-uns les aient confondus. Outre tous les Ecrits d'Arrien que nous avons marqués, nous avons encore sous son nom un Ouvrage *sur l'ordre & l'arrangement des Troupes*, dont le commencement est perdu. Cet Ecrit est fait en la 20. année d'Adrien (20). Il n'y traite point des Exercices Militaires de la Cavalerie Romaine, parce qu'il en avoit parlé auparavant dans un Ouvrage composé pour l'Empereur même. On joint à cet Ouvrage l'Ordre donné pour la marche de l'Armée Romaine contre les Alains, & pour leur donner bataille. Cela convient fort bien à Arrien, qui a eu à faire la guerre contre ces Peuples, & qui, comme on l'a dit, a écrit une Histoire des Alains, ou peut-être même de la Guerre contre les Alains, dont cet endroit peut avoir fait partie.

[E] *Il y a eu diverses autres personnes de ce nom.*] Jules Capitolin, dans la *Vie de l'Empereur Gordien*, cite un Historien Grec de ce nom, pour prouver qu'il y a eu trois Gordiens, contre ceux qui n'en reconnoissent que deux: ce qui ne peut convenir à notre Arrien, qui vivoit longtems avant ces Empereurs. Suétone, dans la *Vie de Tibère*, parle d'un Poëte du même nom; mais il étoit plus ancien que les deux autres, puisque Tibère tâchoit de l'imiter. Il y a de l'apparence, que c'est le même qui, au rapport de Suidas, avoit fait un Poëme Héroïque en vingt-quatre Livres, sur les actions d'Alexandre le Grand, intitulé l'*Alexandriade* (21). [☞ On trouve divers autres ARRIENS mentionnés dans Fabricius *Bibl. Græc.* Tom. III. p. 269. *note* (c). ADD. DU TRAD.]

(16) *Alexandre ou le faux Prophète.* Oeuv. de Lucien de la Trad. d'Ablancourt, T. I. p. 146. Amst. 1664.
(17) *In Solin.* p. 1186.
(18) *Notes sur l'Emp. Adrien.* not. 24. p. 932. de la III. Part. du T. II.
(19) T. II. Part. II. p. 454.
(20) Idem p. 411.
(21) La Mothe le Vayer p. 87.

ARSACE, ou, comme écrivent les Auteurs Grecs, ARSACIUS (a), étoit Roi d'Arménie dans le quatrième Siécle. Les Romains, qui avoient besoin de lui dans la guerre qu'ils faisoient aux Perses, recherchérent extrêmement son Alliance [A]. L'Empereur Constance, pour l'engager dans ses intérêts, lui fit épouser Olympias, fille d'Ablave ci-devant Préfet du Prétoire, & promise à l'Empereur Constant son frère (b) [B]. Après la mort de Constance, l'Empereur Julien écrivit à Arsace, lui ordonnant d'armer puissamment, & de venir le joindre sur les frontières de Perse (c). Le Roi obéit, & ravagea le Pays appellé Chiliocome, qui est un quartier très fertile de la Médie (d): mais ces ravages lui coutérent cher dans la suite. Car Julien aiant été tué dans cette guerre, Jovien son successeur conclut la paix avec Sapor Roi de Perse, à cette condition entre autres, que les Romains ne donneroient jamais aucun secours à Arsace, qui leur avoit toujours été fidèle contre les Perses (e).

Apres

(a) Ἀρσάκης.
(b) Ammian Marcellin L. XX. p. m. 272.
(c) Sozomène Hist. Eccles. L. VI. c. 1.
(d) Amm. Marc. L. XXIII. p. 340.
(e) Idem L. XXV. p. m. 500.

[A] *Les Romains . . . . . recherchérent extrêmement son Alliance.*] Le Royaume d'Arsace confinoit d'un côté à la Perse, & de l'autre aux Provinces de l'Empire Romain; ainsi il n'est pas surprenant que les deux partis recherchassent son amitié. Les Perses employérent tour à tour les promesses & les menaces, & se servirent de toutes sortes d'artifices pour l'engager dans leurs intérêts, n'aiant pas même épargné les plus riches présens. Constance, craignant qu'ils ne le gagnassent à la fin, le manda, & le reçut avec toute la civilité & la magnificence possibles. Il le conjura de persévérer fidèlement dans l'Alliance qu'il avoit avec les Romains. Arsace jura qu'il perdroit plutôt la vie, que de rien faire contre leurs intérêts: promesse qu'il tint très exactement, malgré tout ce que les Perses purent faire. Quand il s'en retourna en Arménie, Constance l'accabla de présens, lui & toutes les personnes de sa suite (1).

[B] *Constance . . . . lui fit épouser Olympias . . . promise à l'Empereur Constant son frère.*] Entre autres crimes dont Athanase accuse Constance, il lui reproche ce mariage, comme une chose des plus odieuses; voici ses propres termes: Οὕτω γὰρ καὶ εἰς ἀδελφὸν ἀσεβεῖν τετόλμηκε τὸν προ-

(1) Amm. Marc. L. XX. p. 192. Voy. aussi L. XXI. p. 186.

Après la conclusion de ce Traité, si honteux pour les Romains, Sapor entra avec son Armée dans l'Arménie, & aiant engagé par de belles paroles & par de perfides promesses Arsace à le venir trouver, il l'invita à un grand festin, le fit arreter, lui fit crever les yeux, & l'aiant fait charger de chaines d'argent, ce qui parmi les Perses est regardé comme un honneur qu'on fait aux Captifs, il le fit mourir de la maniere la plus cruelle (*f*). Telle fut la récompense de la fidélité qu'il avoit eue pour les Romains. Sa femme tomba aussi quelque tems aprés entre les mains de Sapor (*g*), mais on ne lit point de quelle manière il la traita. Sozomène dit (*b*) qu'Arsace étoit Chrétien [*C*]. Nous trouvons un autre ARSACE contemporain de ce Roi d'Arménie; ce second étoit certainement Paien, & Grand-Prêtre de Galatie. Julien lui écrivit une Lettre, qui fait beaucoup d'honneur à la Religion Chrétienne [*D*].

(*f*) Idem L. XXVII. p. m. 558.
(*g*) Ibid. p. 555.
(*b*) *Ubi supra.*

προσποιεῖται μὲν οἰκοδομεῖν αὐτῷ μνημεῖον, τὴν δὲ μνηστὴν αὐτοῦ τὴν Ὀλυμπιάδα βαρβάροις ἐξέδωκεν, ἣν ἐκεῖνος ἄχρι τελευτῆς ἐφύλαττε, καὶ ὡς ἰδίαν ἀνέτρεφεν ἑαυτοῦ γυναῖκα (2): C'est ainsi „ qu'il n'a pas craint d'être impie envers son frère, & „ que dans le tems qu'il paroissoit vouloir lui ériger un „ tombeau, il a donné Olympias sa fiancée à un Barbare; „ cette Olympias que Constant avoit conservée jusqu'à sa „ mort, & qu'il élevoit comme une personne dont il a„ voit dessein de faire sa femme." Mais quel crime y avoit il en cela? quel deshonneur, ou quelle injure faisoit-on à Constant, de donner une personne qui lui avoit été fiancée, à un Roi, & sur-tout à un Prince Chrétien, puisque cette alliance procuroit un puissant Allié aux Romains?

(2) Athanas. in *Epist. ad Solitarios* p. 858. *apud* Vales. *in Not. ad Amm. Marc.* L. XX. p. 172.

[*C*] *Sozomène dit qu'Arsace étoit Chrétien.*] Julien, dit-il (3), „ écrivit après cela à Arsace Roi d'Arménie Al„ lié des Romains, pour l'avertir de le venir joindre a„ vec ses Troupes. Sa Lettre étoit remplie d'un orgueil „ insupportable. Il y relevoit avec une vanité nompareil„ le les grandes qualités qui le rendoient digne de posse„ der l'Empire de l'Univers, & qui le faisoient chérir des „ Dieux; rabaissoit indignement Constance son prédéces„ seur, comme un Prince sans esprit, sans cœur & sans „ piété; menaçoit Arsace lui même avec une fierté sans „ exemple; & comme il savoit qu'il étoit Chrétien, il l'in„ sultoit sur sa Religion, lui déclarant que si les ordres „ qu'on lui donnoit n'étoient ponctuellement exécutés, le „ Dieu prétendu qu'il adoroit ne seroit pas capable de la „ garantir du châtiment." Nous ne révoquerons point en doute l'exactitude & la fidélité de Sozomène; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer, que si Julien écrivit à Arsace sur le ton que nous le marque cet Historien, il agit en bien mauvais Politique dans cette occasion, puisque c'étoit le vrai moyen d'irriter Arsace & de l'obliger à se déclarer pour les Perses. Ajoutons, que si malgré une Lettre si haute & si dure, ce Prince secourut les Romains (4), il doit avoir été d'un caractère bien généreux, & rigide observateur des maximes de l'Evangile, qui défendent aux Chrétiens de se venger.

(3) *Hist. Eccles.* L. VI. ch. 1.

(4) Voyez dans le corps de l'Art. *muet.* (*e*) & (*d*).

[*D*] *Julien lui écrivit une Lettre qui fait beaucoup d'honneur à la Religion Chrétienne*] Il remarque dans cette Lettre (5), que ce qui a le plus contribué à la propagation de la Religion Chrétienne, c'est l'hospitalité, le soin des sépultures, & la sainteté affectée des mœurs. Il recommande ces vertus à Arsace, & à tous les Prêtres de Galatie. Il lui ordonne aussi de les exhorter à ne point aller au Théatre, ni boire dans les Cabarets, ni exercer aucun métier vil ou honteux. Il lui prescrit d'honorer ceux qui obéiront à ces ordres, & de chasser les autres. Il lui commande aussi d'établir dans chaque Ville des Hopitaux pour exercer l'hospitalité envers les Etrangers, non seulement d'entre les Paiens, mais envers tous, de quelque Religion qu'ils soient; & il l'avertit qu'il a déja réglé les fonds nécessaires pour cette libéralité. Car il est honteux, dit-il, qu'aucun Juif ne mendie, & que les Chrétiens, outre leurs pauvres, nourrissent encore les nôtres; & que nous les laissions sans secours. C'étoit ainsi qu'il travailloit à rétablir le Paganisme dans son ancienne splendeur, & à lui redonner du lustre, en y faisant pratiquer quelques-uns des préceptes les plus essentiels du Christianisme. [☞ Tous ces projets s'évanouïrent à la mort de Julien. Les Paiens n'eurent pas le loisir de s'exercer à contrefaire les vertus des Chrétiens. La Copie fût demeurée fort au-dessous de l'Original; & quand elle auroit ressemblé jusques à un certain point, ce n'eût jamais été qu'une Copie (6).]

(5) *Juliani Epist.* 49. *in ejus Operib. a Spanhemio edit.* Lipsiæ 1696. in-fol. p. 429. &c.

(6) *Vie de Julien* L. IV. p. 285. Amst. 1735.

ARSINOE', fille de Ptolomée fils de Lagus, Roi d'Egypte, épousa Ptolomée Philadelphe son propre frère [*A*], qui avoit une violente passion pour elle. Elle mourut sans enfans (*a*). Son mari, pour donner des preuves de son amour pour elle, donna non seulement son nom à une Province d'Egypte [*B*] qu'il appella l'*Arsinoïde* (*b*), mais il lui fit dresser une Statue [*C*] sur le Mont Helicon en Beotie (*c*), & forma le dessein de lui bâtir un Temple (*d*) [*D*]. Pausanias parle d'une autre Arsinoe, fille de Lysimaque, femme aussi de Ptolomée Philadelphe, qui en eut plusieurs enfans (*e*).

(*a*) Pausanias *Voyage d'Attique*, ou L. I. ch. 7.
(*b*) Id. ibid.
(*c*) Pausan. *Voyage de Béotie* ou L. IX. ch. 31.
(*d*) Plin. L. XXXIV. c. 14. *vers la fin.*
(*e*) *Voyage d'Attique*, ubi supra.

[*A*] *Epousa Ptolomée Philadelphe son propre frère.*] Ptolomée son père aiant eu du moins deux femmes, on pourroit peut-être croire qu'Arsinoé n'étoit que demi-sœur de son mari; mais il est certain qu'elle étoit sa sœur de père & de mère. Justin dit formellement, que Philadelphe étoit le plus jeune fils de Ptolomée (1); & Pausanias dit (2) qu'il étoit fils de Bérénice, & non d'Eurydice fille d'Antipater, & prémière femme de Ptolomée. Or il n'y a pas d'apparence que Philadelphe soit devenu amoureux d'une sœur beaucoup plus âgée que lui: car Ptolomée eut plusieurs enfans de sa prémière femme, avant que d'épouser Bérénice, & l'on ne voit nulle part qu'il en ait eu d'elle depuis. Mais ce qui prouve décisivement qu'Arsinoé étoit sœur de Philadelphe de père & de mère, c'est que Pausanias dit en propres termes, que *Ptolomée devint amoureux d'Arsinoe sa propre sœur*: Πτολεμαῖος Ἀρσινόης ἀδελφῆς ἀμφοτέρωθεν ἐρασθεὶς, ce qu'Amasée a traduit, *Ptolemæus Arsinoës germanæ sororis amore victus*: sur quoi Sylburge remarque (3), qu'il seroit plus exact de traduire, *uterinæ pariter & germanæ sororis*. Car, ajoute-t-il, les mots Grecs ἀδελφῆς ἀμφοτέρωθεν, signifient sœur de père & de mère. Mais il n'a pas fait réflexion, que c'est-là aussi le vrai sens du terme Latin *germana*, desorte qu'il critique Amasée mal à propos. Ajoutons ici que Pausanias, en parlant de ce mariage, nous dit (4), que s'il viola par-là les Loix établies en Macédoine, il ne blessa point celles du Pays où il régnoit.

(1) L. XVI. c. 2.
(2) *Voyage d'Attique*, ou L. I. ch. 2.
(3) *In notis ad Amasæi versionem Pausaniæ*, ad p. 12. n. 2.
(4) *Ubi supra.*

[*B*] *Donna son nom à une Province d'Egypte.*] Les termes de Pausanias sont: Νομός ἐστιν ἀπ' αὐτῆς (Ἀρσινόης) Ἀρσινοΐτης Αἰγυπτίοις: *Il y a une Province d'Egypte, appellée Arsinoïde de son nom.* Amasée traduit aussi Νομὸς par *Regio*, Province; mais Sylburge remarque (5), qu'il faut traduire *Præfecture*, Gouvernement, qui est le terme dont Pline se sert (6), qui dit que l'Egypte étoit divisée *in Præfecturas Oppidorum*, en Districts de chaque Ville sous un Gouverneur particulier. Remarquons que Pausanias lui-même n'est pas exact, quand il dit que ce Quartier fut appellé Arsinoïde du nom d'Arsinoé: Il y a plus d'apparence que ce nom lui vint de la Ville d'Arsinoé, que Philadelphe avoit bâtie & nommée ainsi pour honorer la mémoire de sa sœur. Pline dit (7): *Arsinoën . . . conditam sororis nomine . . . . . a Ptolomæo Philadelpho.* Nous ne nous écarterons pas de notre but, pour marquer les fautes de Géographie de Moréri au sujet des Villes du nom d'Arsinoé.

(5) *In Not. ad p.* 15. *num.* 5.
(6) Lib. V. c. 9.
(7) Lib. VI. c. 29.

[*C*] *Il lui fit dresser une Statue.*] Elle est, dit Pausanias (8), à cheval sur une Autruche de bronze, espèce d'oiseau qui a des ailes, mais qui ne vole point, parce qu'il est si gros qu'il ne peut s'élever en l'air. La même Auteur dit (9), qu'il y avoit à Athènes à l'entrée du Théatre une autre Statue d'Arsinoé, auprès de celle de son mari, parmi les Statues des Rois d'Egypte qui ont porté le nom de Ptolomée; mais il ne dit point par qui cette Statue avoit été dressée.

(8) *Voyage de Béotie*, ou L. IX. ch. 31.
(9) *Voyage d'Attique*, ou L. I. ch. 8.

[*D*] *Forma le dessein de lui bâtir un Temple.*] Pline rapporte (10), qu'il devoit y avoir un dôme dont toute la voûte devoit être d'aiman, pour y tenir suspendue en l'air une Statue d'Arsinoé qui étoit de fer. C'étoit Dinocrate (11), fameux Architecte d'Alexandrie, qui étoit l'auteur de ce dessein. Mais il y a tout lieu de douter que l'expérience eût réussi, quoique Pline en paroisse assez persuadé; voici ses termes: *Eodem lapide* (Magnete) *Dinocrates Architectus Alexandriæ Arsinoës Templum concamerare inchoaverat, ut in eo simulachrum ejus e ferro pendere in aëre videretur: intercessit mors & ipsius & Ptolemæi, qui id sorori suæ jusserat fieri.* Cela ressemble assez au Conte du Cercueil de Mahomet, suspendu en l'air par un Aiman enchassé dans la voûte du lieu où il est.

(10) Liv. XXXIV. ch. 14.
(11) Ou *Timocrate*, ou *Dinochares.*

ARSINOE', sœur de celle dont on vient de parler [*A*], fut mariée en prémières noces à Lysima-

[*A*] *Sœur de celle dont on vient de parler.*] C'est ce qui paroit non seulement par Justin (1), qui l'appelle sœur de Ptolomée Céraunus, qui étoit fils de Ptolomée fils de Lagus père de l'autre Arsinoé; mais aussi par Pausanias, qui dit (2) que Lysimaque maria son fils Agathocle avec Lysandra, fille de Ptolomée fils de Lagus. [☞ Le Traducteur de Pausanias a fait une grande faute en disant, *Note* (*s*), que Lysandra étoit fille de Ptolomée Philadelphe: auroit-il mis un nom pour l'autre?] Et Pausanias dit ensuite (3), que Lysimaque lui-même épousa Arsinoé sœur de Lysandra. Elles étoient donc toutes deux filles de Ptolomée, père de l'autre Arsinoé, & par conséquent ses sœurs,

(1) Lib. XXIV. c. 2.
(2) *Voyage d'Attique*, ou L. I. ch. 9.
(3) Ibid. ch. 10.

maque Roi de Thrace & de Macédoine, qui étoit déja avancé en âge, & qui avoit déja plusieurs petits-enfans, nés d'Agathocle son fils & de Lysandra. Quand Arsinoé se vit elle-même mére de deux fils, la jalousie & la crainte s'emparérent de son esprit : elle ne put supporter la pensée de tomber avec ses enfans, après la mort de Lysimaque, en la puissance d'Agathocle ; de sorte qu'elle conçut le dessein de se defaire de lui [B], & y réussit avec le consentement de Lysimaque (a). Lysandra, après la mort de son mari, se réfugia à la Cour de Séleucus (b) avec ses enfans & ses frères ; elle fut même suivie de plusieurs des Officiers de Lysimaque, qui l'abandonnérent pour prendre le parti de Seleucus; & la guerre fut déclarée entre ces deux Princes. Le succès en fut malheureux pour Lysimaque, qui fut tué, & Séleucus se rendit maitre de presque toute la Macédoine : mais il n'en jouït pas au-dela de sept mois, aiant été assassiné par Ptolomée Céraunus, qui s'empara par ce moyen de ce Royaume. Arsinoé étoit avec ses deux fils à Cassandrie (c): Céraunus souhaitoit fort de la chasser de là, & de se defaire des deux Princes, afin d'être paisible possesseur des Etats de Lysimaque. Pour reussir dans son dessein, il feignit d'être passionné pour sa sœur, & de vouloir l'épouser [C]. Elle craignit d'abord extremement, & se trouva fort embarrassée, ne sachant à quoi se déterminer. Enfin gagnée, ou forcée par les sermens solennels de son frére, elle consentit à ses desirs; & l'etant venue trouver, les noces se célèbrérent avec l'appareil le plus magnifique: Céraunus, en présence de toute l'Armée, ceignit du Diadème la tête de sa sœur, & la declara Reine. Arsinoé ressentit une véritable joie de se voir glorieusement rétablie dans les droits, dont la mort de Lysimaque son prémier mari l'avoit fait déchoir. Elle invita son nouvel Epoux à venir faire son entrée dans Cassandrie, le seul endroit où elle pouvoit être en fureté. C'étoit ce que Céraunus demandoit. Il n'y fut pas plutôt, qu'il commanda à ses Soldats de se saisir des portes, & d'égorger les deux fils d'Arsinoé [D], qui étoient venus au-devant de lui. Ces malheureux Princes se refugiérent dans les bras de leur mére, où ils furent tues, malgré tous les efforts qu'elle fit pour leur sauver la vie. Elle-même fut reléguée dans la Samothrace, n'emmenant avec elle que deux filles pour la servir, & regardant comme le comble de tous ses malheurs, de survivre aux deux Princes ses fils (d). Ce fut ainsi qu'elle fut punie de la mort d'Agathocle, dont elle n'avoit retiré aucun avantage.

(a) Pausan. Voyage d'Attique, ou L. I. ch. 10 & Justin L. XVII. c. 1.

(b) Pausan. ibid.

(c) Ville de Macédoine sur les frontieres de la Thrace.

(d) Justin. L. XXIV. c. 2. & 3.

sœurs. [☞ Mr. Rollin * dit qu'Arsinoé, dont il s'agit dans cet Article, étoit fille de Bérénice: ainsi elle n'étoit que demi-sœur de Lysandra, qui étoit fille d'Eurydice, comme Pausanias le dit en termes exprès.]

[B] *Elle conçut le dessein de se défaire de lui.*] Justin dit (4), que Lysimaque aiant conçu une haine irréconciliable contre son fils Agathocle, qui l'avoit heureusement servi en plusieurs guerres, & que lui-même avoit désigné son successeur, il le fit empoisonner par Arsinoé sa belle-mére. *Agathoclem filium suum, quem in successionem regni ordinaverat, per quem multa bella prospere gesserat, non solum patrium, verum etiam humanum ultra morem, perosus, ministra Arsinoë noverca, veneno interfecit.* Pausanias ne s'exprime pas aussi positivement. *On pretend*, dit-il (5), *qu'Arsinoé songea à se defaire de lui.* Il ajoute, que d'autres ont écrit qu'elle conçut de l'amour pour Agathocle, & que pour se venger de ses mépris, elle resolut de lui ôter la vie. Quoi qu'il en soit, il semble du moins que Pausanias a cru que Lysimaque avoit eu connoissance de la mort de son fils. [☞ Pausanias sera en contradiction avec Justin, si l'on adopte la correction que Paulmier de Grentemesnil a faite dans cet endroit, & qui a été suivie par Mr. l'Abbé Gédoyn, qui traduit le passage de cette maniére: que *Lysimaque aiant eu connoissance de cet horrible forfait, il en fut si touché, qu'il ne gouta aucun plaisir le reste de ses jours.* Mr. Rollin rapporte la chose d'une troisiéme maniére *. Il dit qu'Arsinoé donna tant d'impressions sinistres à Lysimaque contre Agathocle, en l'accusant de former des desseins contre sa vie & sa Couronne, *qu'il le mit enfin en prison & le fit mourir.* Savoir à présent la vérité du fait, c'est ce qui me paroit assez difficile.]

[C] *Il feignit d'être passionné pour sa sœur, & de vouloir l'epouser.*] Arsinoé soupçonnoit les mauvaises intentions de son frère. Pour la rassurer, il lui manda qu'il souhaitoit de faire part du Royaume à ses enfans, & qu'elle n'avoit qu'à envoyer une personne de confiance, en la présence duquel il feroit tels sermens qu'elle voudroit, au nom des Dieux Tutélaires du Pays. Arsinoé se trouva dans un grand embarras: elle craignoit, qu'en consentant à ce que son frère demandoit, il ne la trompât en se parjurant : ou qu'un refus opiniâtre ne le mit en fureur, & ne la rendit la victime de sa cruauté. Enfin préférant le salut de ses enfans à sa propre conservation, & se flattant qu'elle pourroit les sauver par ce mariage, elle envoya un de ses Amis, nommé Clodion, à Ptolomée, qui l'aiant conduit dans le Temple de Jupiter, jura de la manière la plus solennelle, que dans la demande qu'il faisoit de ce mariage, il n'avoit que des vues pures, qu'il declareroit sa sœur Reine, qu'il n'épouseroit jamais d'autre femme, & qu'il regarderoit ses enfans comme les siens propres. Ces sermens bannirent les craintes d'Arsinoé, & la remplirent des plus douces espérances. Elle vint trouver son frère, qui la reçut avec toutes les démonstrations de tendresse possibles, témoignant autant de sincérité par ses manières que par ses sermens. Ils se mariérent malgré l'opposition de Ptolomée son fils (6), qui l'avertit que Céraunus méditoit quelque trahison (7).

[D] *Les deux fils d'Arsinoé.*] Ils étoient tous deux beaux, & bien faits. L'ainé, qui s'appelloit *Lysimaque*, étoit âgé de seize ans; & le cadet, qui se nommoit *Philippe*, étoit de trois ans plus jeune : c'est ce que Justin dit en termes exprès (8). Mais si Arsinoé n'avoit que deux fils nommés Lysimaque & Philippe, comment le même Auteur parle-t-il d'un troisiéme fils de cette Princesse, appellé *Ptolomee?* Voici les propres termes de Justin : *Arsinoë postquam & spe impleta est, & metu soluta, ipsa cum fratre colloquitur, cujus vultus, & blandientes oculi, cum fidem non minorem quam jusjurandum promitterent, reclamante Ptolemæo filio fraudem subesse, in matrimonium fratris concedit* (9). Ces mots, *reclamante Ptolemæo filio fraudem subesse*, ne peuvent pas s'entendre d'un fils de Céraunus, car il ne paroit point qu'il eût de fils : & d'ailleurs il n'y a guères d'apparence, qu'un fils eût dit que les caresses & les promesses de son père étoient trompeuses & perfides. Le sens naturel est, que Ptolomée fils d'Arsinoé l'avertit de ne point se fier à son Amant prétendu : mais alors il faut dire qu'Arsinoé avoit trois fils, au-lieu de deux, & corriger un endroit de Justin par l'autre. Voyez dans Mr. Bayle l'Art. ARTABAN I. Remarq. *A*, où il s'agit aussi de Justin.

* Hist. Anc. T. VII. p. 477.

(4) Lib. XVII. c. 2.

(5) Ubi supra.

* Hist. Anc. T. VII. p. 477.

(6) Voy. la Remarq. suivante.

(7) Justin L. XXIV. ch. 2.

(8) Ibid. c. 3.

(9) Ibid. c. 2.

ARSLAN (ABUL MODHAFFER ZAINODDIN) (a), treiziéme Sultan de la Race des Selgiucides, qui ont régné dans l'Iracque Persienne & Arabique. Il étoit fils de Toghrul, & petit-fils de Mohammed fils de Malek-Schah *. Il succéda à Soliman-Schah son oncle, qui n'avoit régné que six mois ou un peu plus, l'an 555 de l'Hegire, & de J. C. 1160. On le proclama dans la Ville d'Hamadan, par les conseils de l'Atabec Ildighiz, qui avoit soin de son éducation, & qui avoit eu la principale administration des affaires sous plusieurs des Monarques précédens [A]. Dès le commencement de son règne, Arslan eut une Rebellion à étouffer. Kimar Gouverneur d'Ispahan, & Enbanej Gouverneur de Rey, reconnurent pour Sultan un de ses cousins, nommé Mohammed Selgiuck-Schah, & le prenant avec eux, ils marchérent avec une puissante Armée vers Hamadan. Arslan aiant de son côté assemblé ses Troupes, alla au-devant des Rebelles jusqu'à Cazvin, & leur livra bataille aux environs de cette Ville. Il remporta une Victoire complette: Selgiuck-Schah fut tué dans le combat, & Kimar & Enbanej furent obligés de s'enfuir à Rey, où ne se trouvant pas en fureté, ils passérent jusques dans la Province de Mazandéran. L'an 561, de J. C. 1164, Enbanej aiant obtenu un secours considérable du Roi de Khowarezm, entra dans l'Iracque Persienne, & vint saccager les environs des Vil-

(a) Al Beidâwi lui donne le surnom de *Rocnoddin.*

* D'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 129. dit qu'il étoit fils de *Mohammed* & petit fils de *Malek-Schah.* R. D. T.

[A] *L'Atabek Ildighiz . . . . . avoit soin de son éducation, & avoit eu la principale administration des affaires sous plusieurs des Monarques précédens.*] Cet Ildighiz étoit un Esclave Turc, qui étoit devenu grand Seigneur par la faveur du Sultan Massoud oncle d'Arslan, qui lui donna la veuve de son frère Toghrul en mariage, & en même tems le Gouvernement du Pays d'Adherbigian, où il commanda sous le titre d'Atabek : il le transmit même à sa postérité, qui en jouït durant l'espace de 146 ans. [☞ Voyez la Bibliothèque Orientale d'Herbelot, à l'Article ATABEK & ATABEKIAN.]

Villes d'Abher & de Cazvin: mais Arslan, accompagné de l'Atabek Ildighiz, tomba sur lui à l'improviste, & l'obligea à se retirer une seconde fois dans la Province de Mazandéran. L'an 563, de J. C. 1166, Enbanej fit une autre entreprise sur la Ville de Rey. Le Sultan se contenta d'envoyer contre lui le fils ainé d'Ildighiz, nommé Mohammed; mais les Troupes de ce Général aiant plié devant celles d'Enbanej, son pére marcha à son secours. Ildighiz étant arrivé à Rey, il se fit plusieurs propositions d'accommodement, & la négociation fut conduite si heureusement, qu'on signa un Traite, dont les conditions étoient, qu'Enbanej seroit rétabli dans le Gouvernement de Rey, & qu'il viendroit accompagné d'Ildighiz faire ses soumissions au Sultan, & lui renouveller le serment de fidélité. Enbanej se mit donc en chemin avec l'Atabek, pour se rendre à Hamadan; mais la nuit qui précéda le jour où il devoit paroitre devant le Sultan, il fut assassiné dans sa maison, sans qu'on pût découvrir de quelle main partoit ce coup inopiné. Aussi-tôt que le Sultan en eut appris la nouvelle, il donna le Gouvernement de Rey à Mohammed fils ainé d'Ildighiz, qui épousa bientôt après la fille unique d'Enbanej, dont il eut un fils, qui eut beaucoup de part à ce qui se passa sous le régne suivant. L'an 568, de J. C. 1172, la mére du Sultan, Princesse d'une grande vertu, mourut dans la maison d'Ildighiz, qu'elle avoit épousé en secondes noces; & ce Grand-Homme la suivit bien-tôt après. Arslan fut si vivement touché de la perte de ces deux personnes, que c'est à sa douleur que les Historiens attribuent la maladie de langueur dont il mourut l'an 571, de J. C. 1175, âgé de quarante-trois ans, après en avoir régné quinze. Plusieurs Ecrivains donnent de grands éloges à ce Prince: ils louent non seulement sa valeur & sa générosité, mais sa bonté & son humanité. Il étoit sur-tout ennemi de la médisance, à un tel point, qu'il ne souffroit point qu'on parlât mal de quelqu'un en sa présence (b).

(b) Ex Al Beidâwi, Nokhbat al Tawarikh, & Khondemir, apud d'Herbelot Bibl. Orient. p. 129.

Il y a eu plusieurs autres Princes Mahométans du nom d'ARSLAN: je n'en marquerai que trois. I. ARSLAN-SCHAH, fils de Massoud & de la sœur de Sangiar Sultan des Selgiucides, fut le douziéme Sultan de la Dynastie des Gaznévides. Massoud étant mort l'an de l'Hégire 508, de J. C. 1114, Shirzad son fils ainé lui succéda; mais il ne jouït de l'Empire à peine qu'un an, Arslan-Schah lui aiant ôté la Couronne & la vie. Bahram-Schah son cadet, mécontent de n'avoir aucun appanage, se retira auprès de son oncle Sangiar, qui lui donna une Armée, avec laquelle il se rendit maitre de Ghazna, la Ville capitale, & obligea son frère à prendre la fuite & à lui céder la Couronne: mais l'Armée auxiliaire ne fut pas plutôt retirée, qu'Arslan se présenta devant la Ville de Ghazna, & obligea son frère de se sauver une seconde fois auprès de Sangiar. Ce Sultan n'abandonna point son neveu; il se mit lui-même en campagne, donna bataille à Arslan, le défit & le fit prisonnier, & rétablit Bahram sur le Trône. Arslan mourut bientôt après dans sa prison, l'an de l'Hégire 512, de J. C. 1118, aiant régné environ trois ans (c). II. ARSLAN-SCHAH, fils de Kirman-Schah, cinquième Sultan de la Dynastie des Selgiucides dans la Province de Kirman, succéda à son neveu Iran-Schah, pendant la vie duquel il se tint caché dans la boutique d'un Cordonnier, pour ne pas tomber entre ses mains: mais ce Prince cruel aiant été tué par ses propres Sujets l'an de l'Hégire 494, de J. C. 1100, Arslan se fit connoitre, & fut proclamé Sultan d'un consentement général. Les Selgiucides de Perse, qui avoient donné beaucoup de peine à ses prédécesseurs, n'osérent l'attaquer; desorte qu'il régna fort paisiblement pendant quarante-deux ans, étant mort l'an de l'Hégire 536, de J. C. 1141, & laissa sa Couronne à son fils Mohammed (d). III. ARSLAN-SCHAH, fils de Toghrul-Schah, huitième Sultan de la même Branche de la Dynastie des Selgiucides, succéda à la Couronne de Kirman à la mort de son père, l'an de l'Hégire 562, de J. C. 1166. Mais il fut obligé de disputer le Trône pendant plusieurs années avec ses deux frères Bahram-Schah & Turan-Schah, chacun d'eux se faisant reconnoitre pour Sultan, selon qu'il l'emportoit sur ses compétiteurs (e): ce qui fait qu'il y a une si grande confusion dans les régnes de ces Princes, qu'il est impossible de déterminer le nombre d'années que chacun d'eux a régné.

(c) Ex Historicis citatis.

(d) Ex Historicis citatis.

(e) Ex Historicis citatis.

☞ ARTEDUS (PIERRE), Médecin Suédois du dix-huitième Siècle, nâquit le 22 de Février 1705 V. S. en Angermannie, Province de la Suéde Septentrionale (a). Dès sa plus tendre jeunesse, sa passion fut l'etude. Un goût naturel pour l'Histoire Naturelle le porta à employer quelques-uns des momens qu'il pouvoit dérober à des occupations plus sérieuses, à faire des recherches sur les Poissons & sur les Fleurs. En 1724 il alla à Upsal, où il donna tous ses soins à la Philosophie & à la Théologie. Mais son panchant le porta ensuite à faire de l'Histoire Naturelle l'objet de ses principales études, & après qu'il eut fréquenté quelque tems les Chymistes, il se détermina pour l'étude de la Médecine. Le Roi de Suède & plusieurs personnes d'Upsal s'intéressérent en sa faveur, & lui fournirent des secours; ce qui l'encouragea puissamment à fournir la carrière qui lui étoit ouverte. Dans l'Eté de 1734, Mr. Artédus fit le voyage de Stockholm, & de là il se rendit à Londres. En 1735 il vint en Hollande, & rencontra à Leyde un ancien Ami nommé *Charles Linnæus*, savant Médecin, aggrégé sur la fin de l'année 1738 à la Société des Sciences de Suède, honneur que l'Académie des Sciences de Paris lui a fait aussi (b). Mr. Linnæus procura à son Ami l'entrée de la Maison & du Cabinet de Mr. *Albert Séba*; ce qui lui fut d'un grand secours pour achever le Systême qu'il se proposoit de donner sur l'*Histoire Naturelle des Poissons*. Il n'a pas eu la satisfaction de le rendre lui-même public, & de pousser ses recherches aussi loin qu'il auroit vraisemblablement fait, s'il eût vécu quelques années de plus. Il finit sa vie d'une manière fort triste, la nuit du 27 au 28 de Septembre 1735. Il fut prié à souper chez Mr. Séba, avec plusieurs Hommes de Lettres. Après avoir passé une partie de la nuit en des conversations intéressantes, il sortit pour se retirer; mais comme il avoit à passer plusieurs rues qui ne lui étoient pas bien connues, il eut le malheur de se laisser tomber dans un Canal, où il se noya (c). Il a paru par ses Manuscrits, que s'il eût vécu, il auroit rendu des services importans à la République des Lettres. Mr. Linnæus a publié depuis sa mort son *Ichthyologie*, ou Recueil de divers Traités sur les Poissons, dont nous rendrons compte ci-dessous [A].

(a) Sa Vie à la tête de son *Ichthyologia*, Leyde 1738. Voy. Bibl. Germ. T. XLV. p. 144.

(b) Bibl. Germ. ubi supra, note (1).

(c) Idem p. 145. 146.

[A] *Son* Ichthyologie, *dont nous rendrons compte ci-dessous.*] Comme cette matière m'est absolument étrangère, je me flatte qu'on me permettra d'emprunter des habiles Auteurs de la *Bibliothèque Germanique*, de quoi faire connoitre l'Ouvrage de Mr. Artédus. Le Lecteur y gagnera certainement, car il paroit que le détail qu'ils ont donné de l'*Ichthyologie*, vient d'un main habile. Cet Ouvrage est divisé en cinq Sections ou Parties, qui sont comme autant de Brochures séparées.

La I. Partie n'est proprement qu'une *Bibliothèque Ichthyologique*, ou *Histoire Literaire de l'Ichthyologie*, rangée suivant l'ordre chronologique, avec une Liste des Auteurs connus pour s'être attachés à cette Etude. L'Editeur de l'Ouvrage supplée son Auteur, qui a omis quelques Ecrivains assez célèbres, tels que Mr. le Comte *Marsigli* dans son Danube, Mr. *Hebenstreit* connu par une *Dissertation sur la Respiration des Poissons*, & Mr. *Catesby* qui a écrit *l'Histoire Naturelle de la Caroline*. Sans doute que Mr. Artédus ne les auroit pas oubliés, s'il eût mis lui-même son Ouvrage au jour (1).

Dans la seconde Partie, l'Auteur s'arrête uniquement à la Théorie des Poissons. Il entre à ce sujet dans de grands détails, nécessaires pour éviter les équivoques, & pour pouvoir faire des distinctions sures entre les diverses Espéces de Poissons. Ses Définitions sont exactes, aussi-bien que

(1) Bibl. German. T. XLV. p. 146. 147.

que ses Descriptions des diverses parties du corps des Poissons. Mr. Artédus range ensuite les Poissons en Classes (*Classes*) ou plutôt, Familles & Ordres (*Familias & Ordines*), l'expression de Classe devant être réservée, selon lui, pour désigner les différentes parties de la *Zoologie*, dont l'*Ichthyologie* en est une. Il ne veut pas non plus qu'on distingue les Poissons par le nombre de leurs nageoires, cette méthode multipliant trop les Espèces différentes. Il croit que la figure de la *Tête* & celle de la *Queue* doivent servir de regle pour ranger les Poissons dans les mêmes *Familles*. Selon son plan, il y a trois *Ordres* différens. 1. Celui des Poissons *Cetacées*; 2. celui des *Cartilagineux*; & 3. celui des *Epineux* (2): Les prémiers ont la queue horizontale, comme celle des Baleines: les seconds sont ceux dont les nageoires ne consistent qu'en de simples cartilages, & qui ont la queue perpendiculaire: les troisiémes n'ont la queue ni horizontale, ni perpendiculaire, mais ronde & sans nageoires. L'Auteur distingue ensuite las Genres des Poissons par des marques particulières. Les *Baleineux* ont pour caractères distinctifs, le nombre des nageoires & des dents: peut-être que l'on pourroit y joindre ceux qui n'ont point de dents, & qui sont connus sous le nom de *Balæna edentula*. Les *Cartilagineux* sont distingués par la figure de leur corps, & le nombre des ouvertures qui servent à l'ouïe. Pour les *Epineux*, notre Auteur déclare qu'on auroit de la peine à déterminer en quoi consistent leurs marques distinctives. Il rejette celles que l'on pourroit employer, prises de la figure de leurs membres extérieurs, du nombre de leurs dents, de leurs nageoires & des arêtes ou osselets qui les soutiennent. Il croit que ces petits os qui rendent solides les membranes ou cartilages qui couvrent les ouvertures des ouïes, seroient des marques plus propres & plus convenables, pourvu que l'on usât de beaucoup de circonspection dans l'examen de cette circonstance. Mr. Artédus conclud, 1. Que le nombre des pattes ou des membres des Poissons peut aider à les ranger en différentes *Familles*. 2. Que quand on examine les Poissons avec exactitude, on est obligé de convenir qu'on ne sauroit se borner à aucune marque distinctive générale; mais que pour ne se pas tromper, il faut en ajouter de particulières. L'Auteur passe ensuite à la réforme des noms des Poissons, & donne quelques règles sur cette matière. Il examine ensuite les *Espèces* différentes qu'il y a parmi les Poissons, rangés sous le même *Genre*. Il conseille de compter les vertèbres du dos; c'est-là le seul moyen de s'instruire parfaitement de la différence qu'il y a entre les Espèces rangées dans la même *Famille*. Il n'oublie pas aussi de dire un mot sur les différences qu'il peut y avoir dans les Poissons de la même Espèce. Il continue, jusqu'à la fin de la seconde Partie, de réformer les noms; & conclud, que l'on doit choisir des noms qui aient une analogie à la figure, ou à quelque marque particulière des Poissons: c'est-là en effet le seul moyen de se former des idées nettes.

(2) *Spinosi.*

Dans la III. Partie l'Auteur entre dans le détail. Cinquante deux *Genres* lui fournissent deux-cens quarante-deux *Espèces* particulières, qu'il a rangées sous cinq *Classes* ou *Ordres* différens. I. Classe. *Malacopterygii*, c'est-à-dire, les Poissons qui ont la queue perpendiculaire, les nageoires à rayons sans défense, soutenues d'osselets, & les ouïes osseuses. II. Classe. *Acanthopterygii*. Ce sont ceux qui ont des nageoires armées de pointes. III. Classe. *Branchiostegi*, nom qui ne s'accorde guères avec la définition des Poissons auxquels on le donne: ce sont ceux qui n'ont pas de membrane qui couvre les ouïes. Ces Poissons n'ont qu'une ouverture aux poumons, qui répond aux deux côtés de la tête près des nageoires. IV. Classe. *Chondropterygii*. Ce sont tous les Poissons qui ont des nageoires *cartilagineuses*, à rayons, desquels le prémier Genre, le *Petromyzon*, espèce de *Lamproie*, a sept ouvertures aux poumons, qui répondent à celles qui sont placées des deux côtés le long du corps. V. Classe. *Plagiuri*. Ce sont ceux dont la queue est horizontala. L'Auteur ajoute un *Appendix*, qui renferme encore quelques Poissons omis dans le cours de l'Ouvrage. Suit une Récapitulation sur les cinq *Ordres* de Poissons qu'il a indiques, & une Table qui renferme tous les Poissons dont il est fait mention.

Dans la IV. Partie, Mr. Artédus rapporte les noms des Poissons, qu'il a recherchés avec un soin extrème dans tous les Auteurs de différentes Nations. Cette Partie a aussi d'amples Tables, une pour chaque Langue.

Dans la V. Partie, l'Auteur parle des différentes Espèces de Poissons qu'il a anatomisés. Il paroit qu'il a travaillé avec toute l'application & la dextérité possibles: aussi, ce qu'il rapporte est-il fort exact. On trouve ici des recherches curieuses & intéressantes sur les parties qui composent les Poissons, leur usage, leur grosseur en général, & le lieu dans lequel ces Poissons se pêchent communément. Tel est le Plan de l'Ouvrage de Mr. Artédus, sur lequel le savant Journaliste qui nous l'a fourni a fait par ci par-là quelques remarques, mais qui ne dérogent point, dit-il, au mérite de cet excellent Ouvrage. Et certainement, ceux qui ont quelque idée des recherches que demande l'Histoire Naturelle, comprendront sans peine, qu'un Ouvrage dont l'objet est aussi étendu, ne peut être perfectionné que par une longue suite d'observations réitérées.

ARUNDEL (Thomas), Archevêque de Cantorbéry dans le XIV. Siècle, issu d'une illustre Famille, étoit fils de Robert Comte d'Arundel & de Warren, & frère de Richard Comte d'Arundel, qui fut ensuite décapité (*a*). Il n'étoit que Sousdiacre & Archidiacre de Taunton, quand il fut élevé à l'âge de vingt-deux ans sur le Siège d'Ely, sous Edouard III. On prétend que ce fut le Pape qui le nomma à cet Evêché, quoique le Roi l'eût destiné à un autre sujet [*A*]. En 1388, le Pape le transfera à l'Archeveché d'Yorck, dans lequel il dépensa des sommes considérables à batir des Palais Archiépiscopaux. Il fut fait Grand-Chancelier d'Angleterre, & il posséda cette Dignité jusqu'à ce qu'il passa à l'Archevêché de Cantorbéry en 1396. Il fut le premier qui quitta le Siège d'Yorck pour celui de Cantorbéry (*b*). En 1393, il transfera les Cours de Justice de Londres à Yorck [*B*]. A la mort de l'Archevêque Courtney, il passa à l'Archevêché de Cantorbéry en vertu d'une Bulle du Pape, qui fut publiée à Cantorbéry le 11 de Janvier de l'an 1396 (*c*). En faisant sa Visite à Loodres, il fit revivre une ancienne Constitution touchant le payement des Dixmes [*C*]. Mais à peine eut-il pris possession de son Siège, qu'il tomba dans la disgrace du Roi Richard II. & fut obligé de le quitter; car le 20 de Septembre le Parlement, du consentement du Roi, l'accusa de Haute-Trahison [*D*], & le

(*a*) Goodwin *De Præsul. Angliæ Comm.* p. 176. Londres 1616.

(*b*) Idem de *Archiepisc. Eborac.* p. 54.

(*c*) Idem de *Archiepisc. Cantuar.* p. 170.

[*A*] *On prétend que ce fut le Pape qui le nomma à cet Evêché, quoique le Roi l'eût destiné à un autre sujet.*] L'Evêque Goodwin dit (1), que le Roi aiant appris la mort du Docteur Jean Barnet Evêque d'Ely, ce Prince écrivit dans les termes les plus forts au Chapitre, pour l'engager à élire pour Evêque son Confesseur Jean Woodroff. Mais quand les Electeurs furent assemblés, ils se déterminérent en faveur de Henri Wakefield, Trésorier de l'Hôpital Royal. Cette Election aiant été cassée, le Pape nomma de son autorité Arundel, qui n'avoit pas encore vingt-deux ans. C'est-là, selon Goodwin, le sentiment le plus général sur la manière dont se passa cette affaire. Cependant d'autres Ecrivains assurent, que les Provisions Papales étant défendues dans ce tems-là par autorité du Parlement, il fut canoniquement élu & sacré à Oxford par l'Archevêque Wittlesey, le 6 d'Avril 1375. *Barneti morte nunciatâ, perscriptis ad Elienses literis enixè petit Rex, ut Johannem Woodrovium Confessorem suum in Episcopum velint eligere. Illi vero coëuntes suffragia sua contulerunt in Henricum Wakefield hospitii regii Senescallum. Quâ electione cassatâ, Pontifex ex plenitudine potestatis Episcopum Eliensem declaravit annosum quemdam, quemque virum facile credas gravissimum, Thomam Arundelium, Roberti Comitis Arundeliæ & Warrennæ filium Tauntonensem Archidiaconum, cum jam (ô capularem senem) ætatis annum explevisset fere vicesimum secundum, & Subdiaconus nuper factus esset. Sic plerique. Non desunt tamen, qui tradant, Provisionibus Papalibus authoritate Parliamentariâ hac tempestate prohibitis, electum canonicè Arundelium, & per Wittlesæyum Archiepiscopum Oxfordiæ consecratum 6 April: 1375.*

(1) *De Præsul. Angliæ Comment.* p. 113. Londres 1616.

[*B*] *Il transfera les Cours de Justice de Londres à Yorck.*] C'étoit, disoit-il, pour mortifier les habitans de Londres, contre lesquels le Roi étoit dans ce tems-là fort irrité. L'Archevêque alléguoit pour autoriser cette translation, que la même chose s'étoit faite sous Corbridge un de ses prédécesseurs, il y avoit quatre-vingts ans (2). Mais quoi qu'il alléguât, ceux de Londres prétendirent qu'il n'avoit eu en vue que de favoriser les habitans d'Yorck. Quel qu'ait été le motif qui l'ait fait agir, après un ou deux *Termes*, les Tribunaux revinrent à Londres. *Interea vero anno 1393 summa Angliæ Tribunalia Londino Eboracum traduxit; eo pacto optimè dicens castigari Londinensium proterviam atque superbiam, quibus Rex eâ tempestate fuit admodum infensus. Et hoc ipsum ante annos octoginta Corbrigio sedente factitatum memorabat. Quidquid verò ille obtenderet, Eboracenses suos juvandi & locupletandi gratiâ hoc ipsum molitum Londinenses affirmabant. Quocunque id fecerit consilio, non diuturnavit ejus institutum, Judiciis post Terminum unum aut alterum ad pristinum locum revocatis* (3).

(2) Collier, dans son *Hist. Eccles.* Vol. I. B. VI. p. 596. dit *huit ans*, ce qui est certainement une faute.

(3) Goodwin *de Archiep. Eborac.* p. 56.

[*C*] *Il fit revivre une ancienne Constitution touchant le payement des Dixmes.*] Elle avoit été faite par Simon Niger, autrefois Evêque de Londres. Cette Constitution obligeoit les habitans de chaque Paroisse de payer à leur Curé un demi-sol par livre sterling de leur revenu (4).

(4) *Antiq. Britan. in Arundel. apud* Collier p. 601.

[*D*] *Le Parlement, du consentement du Roi, l'accusa de Haute-Trahison.*] Le principal chef d'accusation étoit, que dans le tems qu'il étoit Evêque d'Ely & Grand Chancelier, il avoit contribué à faire établir une Commission, composée entre autres du Duc de Glocester & du Comte Richard d'Arundel son frère, & s'y étoit fait mettre en qualité d'un des prémiers Ministres d'Etat, quoique cette Commission fût préjudiciable & contraire à la Dignité & aux Pré-

le condamna sous peine de mort à sortir du Royaume dans l'espace de quarante jours. Il alla d'abord en France, & de là à Rome, où Boniface IX le reçut très bien, & écrivit même en sa faveur au Roi: mais n'aiant rien pu obtenir, il le nomma à l'Archevêché de S. André en Ecosse; & ce qu'il y eut de plus choquant pour le Roi, il voulut lui donner divers Benéfices en Angleterre (d). Ce Prince l'aiant appris, en écrivit fortement au Pape, & le fit entiérement changer de sentiment [E]. Notre Archeveque contribua beaucoup à engager Henri de Bolingbroke Duc de Lancastre, qui régna depuis sous le nom d'Henri IV, à envahir l'Angleterre & à detrôner Richard II [F]. Il fit paroitre beau-

(d) Id. ibid. & Collier *Hist. Eccles.* Vol. I. B. VI. p. 601.

(5) Collier p. 601.

(6) Pag. 40. Londres 1599.

Prérogatives du Roi (5). Jean Hayward, *dans la prémière Partie de la Vie de Henri* IV (6), dit que cette Commission, dont on lui faisoit un crime, étoit celle qui avoit été établie contre Michel de la Poole Comte de Suffolk. Le Roi dit aux Communes, que comme l'accusation regardoit un homme d'une si grande qualité & Pair du Royaume, il vouloit y penser: mais les Communes poursuivirent vigoureusement leur pointe, & insistérent dès le lendemain auprès du Roi, pour qu'il ordonnât une peine proportionnée au crime. Le Roi repliqua, que l'Archevêque lui avoit confessé en présence de plusieurs Seigneurs, qu'il avoit fait une faute en exécutant cette Commission, & qu'il imploroit sa clémence. Sur quoi le Roi, les Seigneurs Temporels, & Thomas Piercy au nom des Evêques & du Clergé, déclarérent que ce que l'Archevêque avoit confessé étoit crime de Trahison, & qu'il en étoit coupable. En conséquence, il fut condamné à sortir du Royaume, ses revenus furent saisis, tous ses biens confisqués au profit du Roi, qui devoit régler dans quel tems il seroit obligé de quitter le Royaume (7). L'Archevêque étoit au Parlement le jour que l'accusation fut intentée, & il offrit de se justifier; mais il étoit absent le lendemain, quand on le condamna (8). Il semble que le Roi lui eût défendu de se trouver dans la Chambre, lui aiant promis son amitié, & juré que les Seigneurs ne feroient rien contre lui (9). L'Auteur de la *Vie du Roi Richard II. selon la methode de Mr. Daniel*, insérée dans le I. Volume du *Corps complet de l'Histoire d'Angleterre*, nous dit (10) que Jean Bushy, Orateur de la Chambre des Communes, demanda justice contre Thomas Duc de Glocester, & les Comtes d'Arundel & de Warwick, „ pour crime de Trahison, en ce qu'ils avoient forcé le Roi de nommer une Commission pour gouverner le Royaume; & contre l'Archevêque, pour avoir procuré cette Commission & pour avoir scellé leur Pardon. L'Archevêque se leva pour se justifier, mais le Roi lui ordonna de se taire jusqu'au lendemain; & l'aiant vu entrer alors, il lui fit commander par l'Evêque de Carlisle de s'en retourner chez lui; desorte qu'il ne revint plus au Parlement." Le même Auteur dit ensuite (11), que l'Archevêque avoit été sommé de répondre aux accusations portées contre lui, & que le Roi lui avoit pardonné, aussi-bien qu'à l'Archevêque d'Yorck, à l'Evêque de Winchester & à quelques autres; mais que sur les importunités & les vives instances de Bushy & des Communes de son parti, il fut banni, ses revenus saisis, & le terme de six semaines fixé pour son départ.

(7) Collier p. 601. & Hayward ubi supra.

(8) Hollinshead p. 490. apud Collier p. 601.

(9) Collier p. 601. 602.

(10) P. 276. Edit. de Londres 1719.

(11) P. 277.

[E] *Le Roi l'aiant appris, en écrivit fortement au Pape, & le fit entierement changer de sentiment.*] Il disoit au Pape, que pour tout châtiment de sa trahison, l'Archevêque avoit été condamné à un bannissement perpétuel; tandis que, si on l'eût traité selon ses mérites, il auroit dû souffrir la peine du crime de Haute Trahison: mais que par respect pour son Caractère & pour la Religion, on lui avoit accordé la vie, & adouci en sa faveur la rigueur des Loix. Le Roi ajoutoit ensuite, que depuis que l'Archevêque avoit passé la mer, lui & tous ses Sujets avoient été surpris du tour qu'avoient pris les affaires de ce Prélat, aiant appris qu'on l'avoit invité à venir à Rome, qu'il y avoit trouvé de l'appui, que Sa Sainteté même l'avoit pris sous sa protection, & qu'elle lui faisoit espérer de le rétablir dans son Siége, ou du moins de lui faire avoir dans le Royaume des Bénéfices dont les revenus ne cédéroient en rien à ceux de l'Archevêché. Qu'il étoit aisé de comprendre, que des graces si mal placées étoient au deshonneur de la Dignité Royale & du Gouvernement, & ne pourroient que causer du trouble & du desordre. „ C'est pourquoi, *continue le Roi*, nous sommes résolus de ne jamais permettre une pareille chose, quand tout l'Univers seroit d'un autre avis. Car nous connoissons parfaitement l'homme, & son esprit turbulent & séditieux: il ne manqueroit pas, si nous lui permettions de vivre dans nos Etats, de retourner à ses anciennes pratiques, d'indisposer nos Sujets par de faux rapports contre notre Gouvernement, & de cabaler sourdement contre nous; car il y a de l'apparence qu'il prendra bien ses précautions pour ne pas encourir la rigueur des Loix. Nous souhaitons donc que Votre Sainteté prévienne de si fâcheux inconvéniens, & nous la prions de ne pas faire des graces qui nous causeroient du préjudice & du chagrin, & qui pourroient causer entre la Thiare & le Diadême une mesintelligence, à laquelle il ne seroit pas aisé de remédier. Car, pour ne rien dissimuler, nous ne pouvons regarder comme notre Ami, quiconque caresse nos Ennemis, & les appuie avec tant d'affection. Que si Votre Sainteté a dessein de lui faire du bien de quelque autre manière, nous ne nous y opposons point; mais nous ne pouvons permettre qu'il trempe dans notre plat. Nous desirons donc que vous pesiez mûrement la chose, & qu'aiant égard à notre respect Royal pour vous, vous nous mettiez en état de vous en donner des preuves dans une autre occasion (12)." Cette Lettre fut si efficace, que le Pape renonça non seulement au dessein de conférer des Bénéfices à Arundel, mais qu'à la prière du Roi, il nomma le Trésorier Roger Walden au Siege de Cantorbéry, vers le commencement de Février 1398. *Eundem autem a sede Cantuariensi transtulit, & translato Rogerum Walden, tunc Thesaurarium, subrogavit, a Rege rogatus, Bonifacius Papa, circa initium Februarii anno sequente* (13).

(12) Voyez *Antiq. Britan. in Arundel.* & Collier p. 602.

(13) H. Wharton *Hist. de Episc. & Decan. Londin.* p. 147. Londres 1695.

[F] *Notre Archevêque contribua beaucoup a engager Henri de Bolingbroke, Duc de Lancastre. . . . à envahir l'Angleterre, & à detrôner Richard II.*] Les Anglois, irrités de l'oppression où ils étoient sous le gouvernement de Richard & de ses Favoris, pensérent à mettre la Couronne sur la tête d'un autre, qui les gouvernât avec plus de douceur & d'équité. Ils se déterminérent en faveur du Duc de Lancastre, qui, outre les qualités requises pour faire un grand Roi, avoit des droits à la Couronne, étant fils de Jean de Gand, Duc de Lancastre, quatriéme fils du Roi Henri III, & le plus proche Héritier de la Couronne depuis la mort de Roger de Mortimer, tué en Irlande. Henri étoit dans ce tems-là en exil en France, & on résolut de l'inviter avec tout le secret & toute la diligence possible à passer en Angleterre. Dans ce dessein, on écrivit par un messager homme sûr à l'Archevêque Arundel, qui étoit alors en Angleterre, & on le pria par une autre Lettre encore, d'engager le Duc à se rendre à leurs desirs (14). Thomas se rendit avec quelques autres à Paris, où il fit au Duc le discours suivant, rapporté par Jean Hayward dans la prémière Partie de la *Vie du Roi Henri IV* (15). „ Nous sommes envoyés vers vous, Illustre Prince, par les principaux Seigneurs & les Personnes les plus considérables du Royaume, non dans le dessein de chercher à nous venger de notre Roi pour des injures particulières, ou de mettre le Royaume en feu par un esprit de mécontentement mal fondé, ou de favoriser l'ambition de quelqu'un en particulier; mais pour vous exposer la déplorable condition de l'Etat, & vous demander votre secours pour en empêcher la ruïne. Le souvenir de notre ancienne gloire, & de la grandeur de nos actions, ne fait que nous rendre notre situation présente plus amère & plus insupportable. Nos armes victorieuses avoient été jusques à présent renommées non seulement dans l'enceinte de nos Mers & des Iles adjacentes, mais en France, en Espagne & dans toute l'Europe; elles avoient même étendu leur gloire jusques dans l'Asie & l'Afrique, par leurs triomphes sur les Infidéles & les Barbares; ensorte que tous les Princes Chrétiens recherchoient avec un soin égal notre alliance, & évitoient de nous avoir pour ennemis. Mais à présent les grossiers Ecossois, tant de fois vaincus & humiliés à nos pieds, nous outragent & nous insultent impunément. Les foibles & timides Irlandois ont secoué le joug, & se sont rassasiés de notre sang & de nos dépouilles. Nous sommes obligés de les combattre tous les jours, non pour la gloire, mais pour sauver nos vies; ensorte que nous sommes réduits à être un objet de compassion pour nos Amis, & d'insulte & de raillerie pour nos méprisables Ennemis. Il est vrai que le Roi a envoyé & mené lui-même de puissantes Armées dans ces Pays, mais de manière qu'elles ont plus fait de ravages dans le Royaume pour leur entretien, qu'elles ne l'ont défendu & soulagé par leurs armes. Et faut-il en être surpris, puisque tous nos grands & habiles Généraux ont eu la mort ou l'exil pour salaire, ou sont ensevelis dans l'obscurité & disgraciés; & que la conduite des affaires, sans aucun égard à la capacité & au mérite, est entre les mains & dépend de la direction de ceux qui savent s'accommoder au goût d'un jeune Roi, en favorisant ses plaisirs? Parmi ces gens-là, l'ancienne Noblesse n'est comptée pour rien; le Mérite & la Vertu sont mis au rang des crimes. Je le dis avec douleur, mais de quoi serviroit-il de cacher ce qui saute aux yeux de tout le monde? nos ancêtres jouïssoient de la plus parfaite liberté, & nous gémissons dans la servitude, & ne sommes réellement plus des Sujets, mais de vils Esclaves, non seulement d'un Prince intraitable, mais d'une troupe d'insolens & d'orgueilleux Favoris. Et ce qu'il y a de plus cruel, c'est que ce ne sont pas toujours les mêmes: quand nous avons assouvi l'avidité des uns, il en vient de nouveaux, qu'il faut satisfaire; ensorte que leurs extorsions ont fait plus de ravages que les Ennemis. Que de sortes d'exactions inouïes ne met-on pas tous les jours en usage, sans mesure, sans fin, & souvent sans la moindre nécessité? ou s'il y en a, elle vient plutôt de dépenses ruïneuses & inutiles, que de quelque besoin réel, & de quelque cause légitime & honorable. On pille, on amasse de grosses sommes aux dépens des Sujets, pour les dissiper à d'inutiles amusemens. Et si quelqu'un ose ouvrir la bouche pour se plaindre de ces injustes exactions, il

(14) *Life of Richard II. in the Complete History of England* Vol. I. p. 282.

(15) P. 42. & suiv.

„ court

beaucoup de zèle pour faire monter le Duc sur le Trône, & prononça un Discours public à son installation [G]. L'an 1403, le Roi Henri IV méditant une Expedition contre les Gallois, manquoit d'argent pour payer ses Troupes: comme il y avoit dans son Armée nombre d'Eveques en etat de lui donner du secours, quelques-uns de ses Officiers lui proposérent de renvoyer ces Prelats à pied chez eux, & de se servir de leur argent & de leurs équipages pour le Bien-public. Mais l'Archeveque qui se trouva présent, leur declara que s'il y avoit des Soldats assez hardis pour toucher à ce qui lui appartenoit, ils trouveroient une vigoureuse resistance; & sa fermeté empêcha l'exécution de ce dessein

„ court risque de la vie ou de la liberté, on lui impute des crimes capitaux, ou l'on aggrave des fautes légères, ou au défaut de ces moyens, on emploie la force & la violence. Il seroit inutile, fatiguant & odieux, de vous citer des exemples, comme si votre condition présente, la triste fin de votre oncle, & de tant d'autres personnes illustres, pouvoient être effacées de votre mémoire: j'oserois même dire, qu'il n'y a pas d'homme de Qualité dans le Royaume, qui n'ait éprouvé, soit par lui-même, soit par ses parens & amis, que personne n'est en sureté par rapport à ses biens & à sa vie: les Riches courent risque au prémier égard, & les Grands au second. Tel est donc notre état: mais comment y remédier? Nous avons enduré, nous avons supplié; mais notre patience n'a fait que nous attirer de nouvelles charges, & nos plaintes n'ont servi qu'à nous attirer de plus rudes coups: par les unes, nous voyons de jour en jour nos biens consumés, & par les autres, nos vies en danger. Nous sommes donc forcés de secouer cet insupportable joug, & de chercher un Souverain plus doux & plus équitable; & ce n'est pas tant la douleur de nos maux passés, ni le sentiment de nos misères présentes, que la crainte de l'avenir dont nous sommes menacés, qui nous y oblige. Car le Roi s'est défait des principaux de la Noblesse, & a mis les Communes tellement sous le joug, qu'il en agit comme en Pays de conquête; ce qui fait que nous sommes exposés aux ravages de nos Ennemis, & sans espoir, je ne dirai pas de recouvrer ce que nous avons perdu, mais de conserver ce qui nous reste. Mais à qui porter nos plaintes? de qui implorerons-nous le secours? Vous seul pouvez de droit nous délivrer: votre sagesse vous en fournit les moyens, & nous nous flattons que votre bonté vous y engagera. Vous êtes le plus proche parent du Roi, & devez par conséquent prendre la conduite d'un Etat, que sa foiblesse ne lui permet pas de bien gouverner. Vous êtes dans un âge qui vous met à l'abri des folies de la jeunesse, & votre conduite passée fournit des preuves de votre capacité pour le gouvernement du plus grand Royaume. Vous n'avez besoin d'aucune apologie pour le passé, & il n'y a rien à craindre pour l'avenir. Les dangers & les travaux dans lesquels vous vous êtes jusques ici engagé pour le bien de votre Patrie, nous donnent de justes espérances, que vous ne nous abandonnerez pas dans cette extrémité. Nous sommes tous comme dans un Vaisseau prêt à couler à fond, comme dans une maison prête à tomber en ruïne, & nous implorons humblement votre secours. C'est à présent, ou jamais, qu'il faut agir pour vos Compatriotes, pour nous mettre en liberté, vous y mettre vous-même, & prévenir la ruïne entière de l'Etat, en prenant le Sceptre & la Couronne, en le rétablissant dans une noble Liberté par la réunion de la Souveraité d'un seul avec la Liberté générale de tous. Ne perdez pas cette occasion de faire paroitre, de la manière la plus éclatante, aux yeux de l'Univers votre Vertu & votre Courage, en délivrant des malheureux qui gémissent sous l'oppression: action qui a toujours été estimée si glorieuse, qu'elle a mérité à plusieurs Paiens d'être mis au rang des Dieux. Voilà ce que nous sommes forcés de vous offrir, & de vous demander. Il est également honorable de l'accepter, & facile de l'exécuter; puisque jamais Prince ne fut plus ardemment souhaité d'un Peuple, ni n'aura été obéi avec plus de zèle." Le Duc répondit à ce discours: „Qu'il avoit eu toute sa vie de l'éloignement pour les projets ambitieux, & que son âge lui avoit ôté toutes les pensées d'aggrandissement. Que ce n'étoit pas une chose aisée, de détrônes un Roi; & que la supposant possible, elle seroit toujours regardée comme une usurpation. Quiconque, *continua-t-il*, veut devoir un Royaume à son mérite, se charge de beaucoup; & avec quelque sagesse qu'il se conduise, il s'expose à la haine de ses envieux. D'ailleurs dans les dissentions Civiles, on ne peut guères se fiër au Peuple, qui est volage & inconstant; & l'on doit craindre chaque particulier: ensorte qu'il est possible qu'on soit abandonné de tous, & qu'il est impossible de s'assurer d'aucun en particulier. J'ai donc tout sujet de borner mes vœux à passer les jours qui me restent à vivre, dans l'état obscur, à la vérité, mais sûr, où je me trouve; plutôt que de m'engager dans des hazards & dans des entreprises, qu'il est dangereux de poursuivre, & plus dangereux encore d'abandonnes quand une fois on s'y est engagé. Dans des entreprises particulières, on peut avancer & recules comme on le juge à propos; mais pour celui qui en veut au Trône, il n'y a point de milieu entre vivre en Prince, ou mourir comme Traitre (16)."

(16) Hayward p. 65.

L'Archevêque répliqua, en insistant sur l'obligation où le Duc étoit de s'engager dans cette entreprise, & en l'assurant que toute la Nation se déclareroit en sa faveur. A l'égard de la singularité ou de la nouveauté d'une pareille entrepsise, dont le Duc avoit insinué un mot, le Prélat lui dit (17): „Que les exemples n'en étoient ni rares, ni fort anciens, ni fort éloignés. Les Rois de Danemarc & de Suède ont été souvent, ou bannis, ou mis en prison, ou mis à mort par leurs Sujets. Il y a environ un Siècle, que les Princes d'Allemagne ont déposé l'Empereur Adolse, & ils pensent actuellement à deposer Wenceslas. Il y a quelque tems que le Comte de Flandre a été chassé par ses Peuples, pour s'être attribué plus d'autorité qu'il ne lui appartenoit. Les anciens Bretons chassérent leur Roi Caractacus, pour ses infames débordemens & sa cruauté. Dans le tems de l'Heptarchie, on a déposé Bernred Roi de Mercie, à cause de son orgueil, & des mauvais traitemens qu'il faisoit à ses Sujets. Aldred & Ethelbert, Rois de Northumberland, ont aussi été chassés pour leurs desordres. Depuis la conquête des Normans, les Grands ont voulu détrôner Henri III, mais inutilement: ils ont déposé Edouard II. & mis le jeune Edouard son fils sur le Trône. Ces exemples, auxquels on en pourroit ajouter nombre d'autres, suffisent pour prouver que l'entreprise dont il s'agit n'est rien moins que rare dans les autres Pays, & qu'elle n'est point nouvelle dans le nôtre." L'Archevêque accompagna le Duc en Angleterre, & se trouva à l'Assemblée de la Noblesse qui se tint à la Tour de Londres le jour de S. Michel, la veille de l'ouverture du Parlement, & dans laquelle Richard donna l'Acte de son Abdication (18).

(17) Idem p. 66. 67.

[G] *Il fit paroitre beaucoup de zèle pour faire monter le Duc sur le Trône, & fit un Discours public à son installation.*] Le Duc revendiquoit formellement la Couronne, en vertu des droits qu'il y avoit; mais on ignore jusqu'où ses prétentions influèrent dans l'Election. L'Archevêque ne jugea pas à propos d'insister sur cet article, mais il remit au Parlement le choix d'un Roi. Car après avoir fait l'énumération de plusieurs de ceux qui pouvoient avoir droit à la Couronne; il demanda aux deux Chambres, après avoir fait une petite pause, si elles vouloient avoir le Duc de Lancastre pour Roi? à quoi l'on répondit à trois reprises: *Nous le voulons, & nous n'en voulons pas d'autre* (19). Sur quoi l'Archevêque l'aiant pris par la main, le plaça sur le Trône, assisté de l'Archevêque d'Yorck (20). Arundel fit ensuite un petit Discours, où il prit pour texte ces paroles: *Un homme gouvernera mon Peuple.* 1 Sam. IX. 17. Il dit, que dans ces paroles Dieu traçoit le portrait d'un digne Roi; & que comme on pouvoit les appliquer très justement au Prince présent, elles offroient un très beau spectacle. Que c'étoit à présent que les Anglois n'avoient plus à craindre le châtiment dénoncé aux Juifs par le Prophète Esaïe (21): *Je leur donnerai de jeunes-gens pour Gouverneurs*; qu'il avoit plu à Dieu de se souvenir d'avoir compassion au milieu de sa colère, de visiter son Peuple en bien, & non de lui donner, comme ci-devant, *des enfans pour dominer sur lui* (22). Qu'on pouvoit appliques au Prince qui avoit gouverné en dernier lieu, ces paroles de S. Paul (23): *Quand j'étois enfant, je parlois en enfant, je jugeois comme un enfant, je pensois comme un enfant.* Un enfant parle sans réflexion & au hazard; la vérité & le mensonge sont des choses indifférentes pour lui; il est prompt à promettre, & prompt à oublier ses promesses. Mais quand c'est un *homme qui gouverne*, on n'a rien de pareil à craindre; parce que c'est le propre d'un homme, d'être maitre de sa langue. L'Archevêque passe ensuite à l'explication de ce qui suit: *Je jugeois comme un enfant*, & il observe, qu'un enfant n'aime & ne goûte que ce qui flatte son humeur, ses caprices, ses foiblesses; qu'il hait les remontrances, comme des libertés desagréables; & que tel avoit été le malheur du Royaume. Au-lieu qu'un *homme* porte ses vues plus loin, & est plus maitre de ses passions. „Enfin, *continue-t-il*, l'Apôtre ajoute, *Je pensois comme un enfant.* Et quelles sont les pensées d'un enfant? Il n'est occupé que du soin de suivre ses desirs. Ainsi, quand un enfant gouverne, la Raison n'est point écoutée, le Caprice est absolu, & règle tout à sa fantaisie. Or là où le Caprice règne, & la Raison est bannie, le Gouvernement est inconstant & mal réglé. Mais à présent que nous aurons un homme à notre tête, nous sommes à couvert de ces funestes inconvéniens. Le Prince que nous avons à présent, étant un homme sage & d'un âge mûr, connoitra à quoi son rang l'appelle, & ne fera pas difficulté de dire: *Je ne suis pas venu pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé*; c'est-à-dire, la volonté de Dieu: & par cette raison nous pouvons nous promettre, *qu'il se maintiendra par sagesse*; qu'il fera une attention sérieuse à la Providence Divine, & suivra les maximes de la Religion dans son Gouvernement; en un mot, que son Administration sera d'une nature à vérifier cette promesse de l'Ecriture: *Le Roi régnera par la justice, & fera jugement & justice en la Terre* (24)." Il finit par une courte prière pour la

(18) Idem p. 56. & *Complete History of England* Vol. I. p. 285. 286.

(19) *Complete Hist.* p. 257.

(20) Hayward p. 96.

(21) Ch. III. 4.

(22) Ibid.

(23) 1 Corinth. XIII. 11.

(24) Voyez Cotton's *Abridgement* p. 198. & Fabian's *Chron.* fol. 154. *apud* Collier p. 607. 608.

(e) Walsingham *Hypodigm. Neust.* p. 181. *ap.* Collier p. 620.

(f) Collier p. 625.

fein (*e*). Il ne laissa pas de procurer du secours au Roi [*H*]. Il fit paroitre encore beaucoup de vigueur pour la conservation & l'indépendance des Revenus Ecclésiastiques, dans le Parlement assemblé en 1404. [*I*]. En 1408, il convoqua les Evéques & le Clergé de sa Province à Oxford, pour deliberer sur les moyens d'arreter les progrés des Lollards, & prendre des mesures pour empecher leurs Opinions d'infecter les Universités (*f*). Les Réglemens faits pour cela furent rédigés en treize Chapitres ou Constitutions [*K*]. Aiant appris en 1411, que les Sentimens de Wiclef gagnoient du terrein, malgré la condamnation qu'on en avoit faite en pleine Assemblée a Oxford, & que ses Livres étoient plus estimes que jamais, il résolut de faire la Visite de l'Université, & de remédier plus efficacement au mal. Il s'y rendit, accompagné du Comte d'Arundel son neveu, avec une grande Suite. Richard Courtney Chancelier de l'Université, les Procureurs, & une grande foule de Régens & d'Etudians vinrent au-devant de lui, quand il approcha de la Ville. Le Chancelier lui dit, que s'il venoit simplement faire un tour dans la Ville, il étoit le très bien venu; mais que s'il venoit en qualité de Visiteur, il etoit obligé de lui déclarer que l'Université d'Oxford avoit joui depuis longtems de Privilèges que les Papes lui avoient accordes, & qu'elle étoit exempte de la Jurisdiction Episcopale & Archiepiscopale. L'Archeveque, vivement piqué, quitta Oxford un jour ou deux aprés, & écrivit au Roi sur l'opposition qu'il avoit trouvée (*g*); & la chose aiant été remise à la décision de ce Prince, il prononça en faveur de l'Archeveque [*L*]. L'ardeur de son zèle contre Wiclef & les Lollards le porta à de

(g) Idem p. 629. 630.

la longue & heureuse durée du règne du Roi, à la gloire de Dieu & pour le bonheur de la Nation; ce qui fut suivi d'acclamations de joie de la part de l'Assemblée (25).

(25) *Complete Hist.* p. 527.

[*H*] *Sa fermeté empêcha l'exécution de ce dessein. Il ne laissa pas de procurer du secours au Roi.*] L'Auteur de l'*Histoire de la Vie & du Règne du Roi Henri IV* (26) rapporte ce fait d'une manière différente à quelques égards de Walsingham, cité par Mr. Collier. Il dit que le Roi aiant besoin d'argent pour son Expédition contre les Gallois, quelques uns de ceux qui étoient auprès de sa personne, *& qui avoient*, dit l'Historien, *plus de zele pour son service, & plus d'envie de lui plaire, que de soin d'employer des moyens légitimes*, lui conseillérent de se saisir des biens & des terres des Evêques; mais que l'Archevêque leur dit hardiment, qu'aucun de ceux de sa Province ne seroit dépouillé sans résistance. Quoique le Roi n'eût pas envie de se brouiller avec les Ecclésiastiques, cet avis le fit pourtant souvenir des richesses du Clergé, „ qui étant entre „ les mains de personnes, dont la plus belle qualité est „ de mépriser le Monde, ne pouvoient être mieux em- „ ployées que dans cette occasion. Desorte que, sans „ vouloir user de violence, il tâcha d'engager l'Archevê- „ que à lui procurer un subside dans cette conjoncture, & „ obtint de lui d'assembler le Clergé, qui lui accorda le „ dixième denier; & le Roi envoya le Prince avec son Ar- „ mée dans le Pays de Galles.

(26) *Complete Hist.* Vol. I. p. 885.

[*I*] *Il fit paroitre encore beaucoup de vigueur pour la conservation & l'independance des revenus Ecclésiastiques, dans le Parlement assemblé en 1404.*] Ce Parlement s'assembla à Coventry le 6 d'Octobre; & comme, selon les ordres que le Roi en avoit donnés aux Shérifs des Comtés & aux Maires des Lieux, ce Parlement n'étoit composé que de gens ignorans, & peu instruits des Loix du Royaume, on l'appella le Parlement Ignorant, *Parliamentum indoctum*. La principale affaire qu'il avoit à régler, étoit de lever des subsides pour le Roi. Dans les débats il fut conclu, qu'il étoit impossible que le Peuple & les Laïques pussent fournir des sommes aussi considérables, que celles dont le Roi avoit besoin pour défendre la Nation contre le grand nombre d'ennemis qui l'attaquoient, aiant à faire aux Gallois, aux Ecossois, aux Bretons, aux Flamans & aux François; qu'il falloit donc se saisir du temporel du Clergé, qui faisoit plus du tiers des biens de la Nation, sans être d'aucune utilité à l'Etat, ne servant au contraire qu'à rendre les Ecclésiastiques négligens à remplir leurs devoirs, peu appliqués à l'étude, & très déréglés dans leurs mœurs. C'est ce qu'on jugeoit d'autant plus juste, que les Laïques servoient le Roi à la guerre de leurs personnes & de leurs biens; au-lieu que les Ecclésiastiques étant exempts de servir en personne, il étoit raisonnable qu'ils contribuassent d'autant plus de leurs biens. Cet avis irrita extrêmement le Clergé; & l'Archevêque répondit, que sous le règne présent, aussi-bien que sous les précédens, le Clergé avoit fourni des subsides aussi considérables que les autres Etats du Royaume; & que si les Ecclésiastiques ne servoient pas le Roi en personne à la guerre, ils y envoyoient leurs Vassaux, & contribuoient autant aux heureux succes par leurs prières, que les Laïques par leurs armes (27). Le Chevalier Jean Cheyncy, Orateur des Communes, repliqua sur le champ, qu'ils ne faisoient aucun cas des prières du Clergé, & que ses Terres seroient d'une plus grande utilité au Roi & à la Nation. Walsingham nous apprend (28), que ce Chevalier Jean Cheyney avoit lui même été dans les Ordes; mais qu'après avoir été Diacre, il avoit renoncé à l'état Ecclésiastique, pour prendre le parti des armes. L'Archevêque, vivement piqué de ce que le Chevalier venoit de dire, lui dit tout net, que le Roi ni le Royaume ne pouvoient prospérer, tandis qu'on méprisoit les vœux & les prières du Clergé: mais enfin, que s'ils ne respectoient plus la Religion, ils éprouveroient que le crédit & le pouvoir de ses Ministres n'étoient pas encore si peu considérables, qu'on ne dût s'attendre à trouver une vigoureuse résistance, si l'on entreprenoit d'enlever au Clergé les biens qu'il possédoit légitimement, quoiqu'on couvrît cette violence de l'autorité d'une Loi; & il déclara en même tems, que tant qu'il seroit Archevêque de Cantorbéry, personne ne toucheroit aux Terres appartenantes à ce Siége, sans trouver toute l'opposition, que son crédit & sa puissance le mettoient en état d'y faire. Le Roi, qui se trouva présent à ce débat entre l'Archevêque & les Communes, parut s'intéresser si peu à ce qui regardoit le Clergé, qu'il sembla favoriser les autres. L'Archevêque s'en apperçut, & en conçut quelque crainte; & s'étant tourné vers le Roi, il se jetta à ses pieds, & le pria de considérer, que Dieu ne l'avoit élevé sur le Trône que pour être le Protecteur de son Eglise, & qu'à cette fin il avoit juré à son Sacre de maintenir l'Eglise & ses Ministres dans leurs Privilèges: Serment qu'il ne pouvoit violer sans faire tort à sa Conscience, & sans offenser Dieu, aussi-bien que sans se rendre coupable d'injustice envers les hommes. Il le conjura de craindre ce Dieu par qui il régnoit, & de respecter sa propre Conscience. Le Roi voyant le zèle de l'Archevêque, lui répondit, que quoiqu'il ne pût blâmer sa piété, il l'assuroit que ses frayeurs étoient mal fondées quant à lui, & qu'il laisseroit l'Eglise en aussi bon & en meilleur état qu'il l'avoit trouvée. L'Archevêque, encouragé par cette promesse, dit aux Communes, que leurs mauvais avis tendoient plus à leur avantage particulier, qu'à celui du Roi; que lorsque sous ses prédécesseurs on avoit saisi les Terres & les Biens des Moines étrangers, qui valoient plusieurs milliers de livres, les Courtisans les avoient obtenus, & n'en avoient pas laissé quatre chelins au Roi. Il en seroit tout de même à présent, ajouta-t-il, si vous pouviez réussir dans vos projets criminels & faire saisir nos biens; vous trouveriez aisément les moyens de les faire servir à satisfaire votre avarice, sans que le Roi en fut plus riche d'un liard au bout de l'année. Les Communes ne repliquérent point, mais elles poussérent leur projet si vigoureusement, que si l'Archevêque n'eût formé un gros Parti dans la Chambre des Seigneurs, les Communes l'auroient emporté; mais son courage & son activité rendirent leurs efforts inutiles, & elles en revinrent à leur ancienne manière de lever les subsides: les Laïques devoient payer deux quinzièmes, & le Clergé un dixième & demi, mais à condition que l'argent seroit remis entre les mains du Trésorier, pour être employé aux fraix de la guerre. Ainsi finit ce Parlement (29). Walsingham cité par Collier (30), nous apprend que l'Archevêque, craignant que cette affaire ne fût remise sur le tapis, engagea les Seigneurs à déclarer que jamais, de leur vivant, on ne dépouilleroit l'Eglise; & à la fin les Communes mêmes demandérent pardon à l'Archevêque, admirant sa fermeté, & reconnurent l'injustice de l'expédient proposé.

(27) Ibid. p. 290.

(28) *Hist. Angl.* p. 571. 572.

(29) *Complete History* Vol. I. p. 290. 291.

(30) P. 625.

[*K*] *Les Reglemens faits pour cela furent rédigés en treize Chapitres ou Constitutions.*] Mr. Collier en parle en détail dans son *Histoire Ecclésiastique* (31). Il y en avoit plusieurs contre les Prédicateurs sans aveu. On statua, que ceux qui étoient autorisés à prêcher, le feroient d'une manière conforme au caractère de leurs Auditeurs; qu'en prêchant devant le Clergé, ils en censureroient les défauts; & que lorsqu'ils prêcheroient devant les Laïques, ils reprendroient les vices dominans. On défendit aussi la lecture des Livres de Wiclef, & d'en publier aucun, qui n'eût été auparavant examiné par l'Université d'Oxford, ou par celle de Cambridge. On interdit encore à qui que ce fût, de traduire aucune partie de l'Ecriture en Anglois, ou en quelque autre Langue, sans y être autorisé; & l'on fit défense sévère de disputer sur les Articles de Foi décidés par l'Eglise.

(31) Liv. VII. p. 625-627.

[*L*] *L'Archevêque . . . . . écrivit au Roi sur l'opposition qu'il avoit trouvée, & la chose aiant été remise à la decision de ce Prince, il prononça en faveur de l'Archevêque.*] Le Roi aiant appris que l'Université avoit refusé de recevoir la Visite de l'Archevêque, ordonna qu'on en envoyât les principaux à la Cour, & qu'on déposât le Chancelier & les Procureurs. Les Membres furent tellement déconcertés par cette rigueur, que les Leçons publiques cessérent, & qu'ils furent sur le point de se séparer & de dissoudre leur Corps. Le Roi, informé de ce qui se passoit, leur écrivit d'abord en des termes très sévéres, mais il les traita ensuite avec plus de douceur; enfin, après de vives contestations entre l'Université & l'Archevêque, les deux Parties convinrent de remettre la chose à la décision du Roi, qui ordonna qu'elle demeureroit sur le même pied où elle avoit été mise ci-devant par le Roi Richard II., ce qui décidoit en faveur de l'Archevêque; & cette Sentence ou Décision fut dans la suite confirmée par Acte du Parlement

de grands excès de févérité, en particulier contre le Chevalier Jean Oldcaftle, Lord Cobham [*M*]. Mais la mort le furprit au milieu de fes rigueurs contre ce qu'il régardoit comme Heréfie : il mourut le 20 de Février 1413, après avoir occupé le Siége de Cantorbery environ dix-fept ans [*N*]. On dit, que dans le tems qu'il prononçoit, ou alloit prononcer la Sentence d'excommunication contre Mylord Cobham, il fut pris d'un mal à la gorge, & à la racine de la langue, qui l'empécha de pouvoir rien avaler, ce qui lui caufa la mort. On regarda cet événement comme une punition, non feulement de la rigueur avec laquelle il avoit traité les Lollards, qu'il faifoit périr par le feu; mais de ce que dans un Synode tenu l'année précédente à Rochefter contre Mylord Cobham, il avoit fait un Canon pour défendre de traduire l'Ecriture en Anglois, & pour interdire aux Lollards la Prédication de l'Evangile (*h*). Mr. Collier dit (*i*) que c'étoit un homme qui avoit des talens naturels, cultivés par l'étude & par l'expérience, & qu'il ne manquoit ni d'érudition, ni de courage, ni d'activité, pour remplir le pofte qu'il occupoit. Sa conduite envers le Roi Richard II. & les efforts qu'il fit pour le détrôner, ne lui font pourtant pas honneur. Cet Hiftorien remarque, que quoiqu'on ne puiffe pas juftifier fes rigueurs contre les Lollards, ils l'avoient cependant extrémement provoqué. Enfin il tâche de le juftifier de contradiction, par rapport à la défenfe de traduire l'Ecriture [*O*]. Cet Archevéque fut enterré à Cantorbéry.

(*h*) *Complete Hiftory of England*, Vol. I. p. 111. & Goodwin p. 179.

(*i*) P. 824. 825.

ment (32). Et l'Archevêque, pour fortifier fon droit, obtint du Pape Jean une Bulle, qui révoquoit la Bulle d'exemption accordée à l'Univerfité par Boniface : mais elle fut dans la fuite annullée par Sixte IV, qui rétablit, autant qu'il fut en fon pouvoir, l'Univerfité dans fes Priviléges & Immunités (33). Pour ce qui eft de la Décifion du Roi, elle portoit, que fi l'Univerfité ne s'y foumettoit, & qu'elle troublât l'Archevêque ou fes Succeffeurs dans leur Vifite, elle payeroit mille livres St. & que fes Priviléges demeureroient faifis entre les mains du Roi, jufqu'à ce qu'elle fe foumît à la Sentence.

(32) Fuller *Church Hiftory* B. IV. p. 166. ex *Rot. in Turr. Lond.* apud Collier p. 630.

(33) Wood *Hift. Univ. Oxon.* p. 205. Cotton's *Abridgement* p. 420. apud eundem.

[*M*] *Le porta à de grands excès de févérité, en particulier contre le Chevalier Jean Oldcaftle, Lord Cobham.*] La Convocation du Clergé, qui, felon la coutume de ce temslà, s'affembloit en même tems que le Parlement, s'étant affemblée dans l'Eglife de S. Paul trois femaines environ après Pâques de l'année 1413, la prémière du régne de Henri V; l'Archevêque, qui favoit que ce Prince étoit fort zélé pour l'Eglife, jugea que l'occafion étoit favorable pour détruire l'Héréfie, qui avoit fait de grands progrès. Il préfenta à la Convocation un Mémoire, contenant les principaux Articles de la Doctrine des Lollards, rédigés fous deux-cens quarante-fix chefs, & les noms des principaux défenfeurs de leurs opinions, aiant fait d'exactes recherches l'année précédente fur ce fujet par le moyen de douze Inquifiteurs. Il demanda en même tems, qu'on délibérât fur les voies les plus propres à arrêter le cours de l'Héréfie. Enfin il engagea l'Affemblée à en venir à cette conclufion : Qu'il étoit impoffible d'extirper la Doctrine de Wiclef, à moins qu'on ne commençât par les perfonnes de Qualité qui en étoient les principaux foutiens, & en particulier le Chevalier Jean Oldcaftle. L'Archevêque, qui s'étoit montré fort ardent contre les Hérétiques dans la Convocation, ne parut pas moins zélé quand elle fut finie. Il fe rendit d'abord auprès du Roi, auquel il fe plaignit du Lord Cobham, comme d'un Archi-Hérétique, & d'un ennemi de l'Eglife, lui demandant permiffion de procéder contre ce Seigneur conformément au dernier Decret du Clergé, & felon les Loix en vigueur contre les Hérétiques. Le Roi, voyant le zèle ardent de l'Archevêque, & étant lui-même plus modéré, répondit, que quoiqu'il defirât extrêmement de maintenir la Doctrine & la Difcipline de l'Eglife, & qu'il fût perfuadé que l'Unité étoit l'effence du Chriftianifme, parce qu'elle entretient *la Charité, qui eft le lien de la perfection*; il croyoit cependant que la voie la plus fage étoit de ramener les Errans par la perfuafion & la force des raifons; puifque, fi le Clergé avoit la Vérité de fon côté, elle triompheroit enfin par fa propre évidence : que fi l'on pouvoit réuffir par ce moyen, cela vaudroit infiniment mieux, que d'en employer qui n'avoient la plupart du tems fervi qu'à ruïner la Vérité, fans être d'autre utilité à l'Eglife, que de produire des converfions fimulées, & une fauffe union. Ainfi il confeilla à Arundel de fe fervir des voies de la douceur pour ramener le Lord Cobham, lui promettant de parler lui-même à ce Seigneur au fujet de fes opinions, & de l'abandonner à l'Eglife & aux Loix, s'il ne pouvoit le ramener. L'Archevêque fe retira avec cette réponfe; & le Roi aiant mandé peu de tems après le Lord Cobham, il l'informa de l'accufation d'Héréfie que l'Archevêque avoit intentée contre lui, & l'exhorta à fe foumettre à l'Eglife. Cobham le remercia de fa bonté, & répondit, que felon la Loi de Dieu, il ne devoit obéiffance fur la Terre à perfonne qu'au Roi, qui étoit fon légitime Souverain & le Lieutenant de Dieu; que pour ce qui étoit du Pape & de fa Hiérarchie, il ne les croyoit d'aucun ufage, parce qu'il étoit convaincu que le Pape étoit l'Antechrift, & la Hiérarchie *l'Abomination dans le Lieu Saint*, felon l'idée qu'en donnoit l'Ecriture. Une réponfe fi ferme déplut un peu au Roi, deforte qu'il le renvoya fans entrer plus avant en matière. L'Archevêque, informé par le Roi de l'opiniâtre attachement de Mylord Cobham pour fes opinions, convoqua un Concile, & envoya citer ce Seigneur de comparoitre en perfonne pour répondre aux accufations portées contre lui (34). Il répondit, qu'il n'auroit aucun égard à la fommation. Le jour fixé, l'Archevêque voyant qu'il tenoit parole, & aiant d'ailleurs appris qu'il s'étoit fortifié dans fon Château, & ouvertement déclaré contre l'autorité de fon Métropolitain, le cita publiquement dans les formes; & comme il ne comparut point, il l'excommunia, & le fit de nouveau citer à comparoitre devant lui le jour de la S. Matthieu, pour fe juftifier, fous peine d'être déclaré atteint & convaincu d'Héréfie & de Schifme, & livré au bras Séculier. Pendant cet intervalle, Mylord Cobham fut arrêté; & au jour fixé, le Chevalier Robert Morley Lieutenant de la Tour l'amena devant l'Archevêque dans l'Eglife de S. Paul (35). Mais il ne fe fit prefque rien alors, parce que l'Accufé remit à l'Archevêque un court Ecrit, contenant fes fentimens fur le Sacrement, les Images, la Pénitence & les Pélerinages; & quoiqu'Arundel & les autres Evêques préfens n'en fuffent point fatisfaits, il refufa de donner d'autre réponfe fur ces Articles. On lui donna donc jufqu'au 25 de Septembre pour fe préparer à répondre plus diftinctement; & aiant été examiné dans le Couvent des Auguftins de Ludgate, il déclara, qu'il y avoit dans le Sacrement de l'Autel, après la Confécration, & le Corps de Chrift, & le Pain matériel, de la même manière que la Divinité étoit unie avec l'Humanité en la perfonne de Jéfus-Chrift; que le Pape & fes Prélats étoient l'Antechrift, & non la vraie Eglife de Dieu; qu'on ne devoit ni adorer les Saints, ni faire des Pélerinages en leur honneur, & que les Images ne devoient pas auffi être adorées (36). Aiant perfifté opiâtrement dans fes fentimens, l'Archevêque, à fon grand regret, (dit Walfingham) le déclara atteint & convaincu d'Héréfie, le livra au bras Séculier, & excommunia tous ceux qui lui donneroient quelque aide ou fecours, & qui prendroient fa défenfe. La Séance finie, l'Archevêque donna connoiffance au Roi de ce qui s'étoit paffé, le priant en même tems de furfeoir l'exécution de la Sentence de cinquante jours. Cette demande lui fut aifément accordée; car, continue l'Hiftorien, le Roi & l'Archevêque fouhaitoient également de le fauver. Il fut donc remis à la Tour; d'où il trouva moyen de s'échapper (37).

(34) *Complete Hift.* Vol. I. p. 309. 310.

(35) Collier p. 632.

(36) *Complete Hift.* Vol. I. p. 320.

[*N*] *Il mourut le 20 Février 1413, aiant occupé le Siége de Cantorbéry environ dix-fept ans.*] C'eft ce que dit Goodwin; mais Mr. Collier (38) met fa mort au 19. L'Auteur de *l'Hiftoire de la Vie & du Régne de Henri V*, publiée dans la *Complete Hiftory* (39), dit que ce fut le 20 de Février de l'année fuivante 1414, aiant tenu le Siége de Cantorbéry dix-huit ans. [☞ Si l'on examine la Remarque précédente, l'on s'appercevra aifément que cette dernière date eft la véritable. Le procès du Chevalier Jean Oldcaftle tombe dans la prémière année du régne de Henri V; or Henri IV mourut le 20 de Mars 1413; comment donc Thomas Arundel a-t-il pu condamner le 25 de Septembre de cette année le Chevalier, s'il étoit mort dès le 19 ou 20 de Février? Add. du Trad.]

(37) Collier p. 634.

(38) P. 824.

(39) Vol. I. p. 321.

[O] *Il tâche de juftifier l'Archevêque de contradiction par rapport à la défenfe de traduire l'Ecriture.*] Goodwin remarque, que dans le tems qu'il étoit Chancelier & Archevêque d'Yorck, il fit à Weftminfter le Sermon funèbre fur la mort de la Reine Anne, & qu'il la loua, entre autres chofes, de ce qu'elle employoit fon tems à la lecture des Evangiles en Anglois, accompagnés de favantes Remarques. Mais comment concilier ce trait, avec la conduite qu'il tint dans la fuite? Comment l'accorder avec cette Conftitution Synodale, par laquelle il défendoit de traduire l'Ecriture Sainte? „ On peut répondre, *dit Mr.* „ *Collier* (40), que la Conftitution de l'Archevêque ne „ portoit que contre des Verfions faites par des particu- „ liers, & qu'il vouloit qu'on n'en reçût aucune qui n'eût „ été approuvée par un Synode Provincial, ou du moins „ par l'Évêque du Diocèfe (41). Il n'avoit certainement „ pas tort d'interdire à chaque particulier la liberté de „ traduire l'Ecriture : il eût été dangereux de le permet- „ tre; ç'auroit été ouvrir la porte à l'Erreur & à l'Héré- „ fie, & laiffer au peuple ignorant le pouvoir de corrom- „ pre le Texte facré, & d'empoifonner la Source de la „ Vie.

(40) P. 635.

(41) Lindwood *Provincial.* L. V. tit. 4. p. 288.

ASCHAM (Roger), un des meilleurs Écrivains du feizième Siècle, & Précepteur de la Reine Elifabeth, nâquit vers l'an 1515 à Kirbi Wiske ou Wiche, proche de Northallerton dans la Province d'Yorck. Il étoit d'une bonne famille. Jean Afcham fon père étoit Intendant de la famille de Scroop, &

& distingué par sa grande probité, sa prudence & sa modestie. Marguerite sa mère étoit une femme d'un grand mérite, & alliée à plusieurs des meilleures familles. Roger Ascham eut deux frères, Thomas & Antoine, & plusieurs sœurs. Ses parens, après avoir vecu ensemble dans une grande union pendant quarante-sept ans, moururent le même jour & presque à la même heure. Avant la mort de son père, Roger avoit été reçu dans l'illustre famille de Wingfield, le Chevalier Jean Wingfield s'étant chargé d'en avoir soin, & l'aiant mis avec ses deux fils sous la conduite de R. Bond. Dès sa plus tendre jeunesse, il fit paroitre beaucoup d'inclination pour l'étude; & dès qu'il sut lire, il aima extrémement les Livres Anglois. Aiant achevé ses prémières études sous son Maitre domestique, son Protecteur l'envoya au Collége de S. Jean à Cambridge vers l'an 1530 (a), où par sa grande application il fit des progrès extraordinaires dans les Belles-Lettres, & entra en liaison avec les personnes les plus distinguées par leur mérite & leur érudition [A]. Il prit le degré de Bachelier-ès-Arts avec beaucoup d'applaudissement le 28 de Février 1534, agé de dix-huit ans; & le 23 du mois de Mars suivant il fut élu Membre du Collége par le credit du Docteur Nicolas Medcalf, qui en étoit alors Principal [B]. Cet honneur l'anima à poursuivre ses études avec une nouvelle vigueur [C]. Dans le tems des Promotions à Cambridge en 1536, il fut reçu Maitre-ès-Arts le mardi après la Fête de S. Pierre & S. Paul, étant âgé de vingt-un an. Ses Disciples profitérent beaucoup sous lui, & particuliérement Mr. Guillaume Grindall, que le Chevalier Jean Cheeke, à la recommandation de Mr. Ascham, fit venir dans la suite à la Cour, pour instruire la Princesse Elisabeth. Quoiqu'Ascham fût fort jeune, l'Université ne laissa pas de le charger du soin d'enseigner la Langue Grecque dans les Ecoles publiques, & il eut des émolumens considérables, avant que le Roi Henri VIII eût fondé la Chaire de Professeur en Grec à Cambridge. Dans la suite, il fit des Leçons sur le Grec pendant tres longtems dans le College de S. Jean (b). Il fut d'abord très opposé à la nouvelle prononciation du Grec, introduite par le Chevalier Jean Cheeke [D]: mais il l'adopta dans la suite. Au mois de Juillet

(a) Ed. Grant Oratio de Vita & Obitu Rogeri Aschami p. 4. 5. præfixa Epistolis Aschami, Oxford 1703.

(b) Idem p. 8-10.

[A] *Il fit des progrès extraordinaires dans les Belles-Lettres, & entra en liaison avec les personnes les plus distinguées par leur merite & leur erudition.*] Il eut pour Maitre Mr. Hugue Fitzherbert, Membre du Collége de S. Jean, homme d'un grand mérite. Il y avoit en ce tems-là dans ce Collége un grand nombre de gens distingués par une profonde connoissance de la Theologie, de la Philosophie & des Belles-Lettres: leur exemple inspira une si grande émulation à Ascham, que par son extraordinaire application & par la force de son genie, il égala, si même il ne surpassa tous ses contemporains dans la connoissance des Langues Grecque & Latine. *Imo certè in hoc uno Collegio, quod eâ ætate singula totius orbis literarum domicilia & doctissimorum Theologorum numero, eruditissimorum Philosophorum turba, eloquentissimorum Oratorum multitudine, vel justè adæquare, vel longe superare posset, erant complurimi homines omni politiori literaturâ linguarumque cognitione præstantissimi. Quorum ille provocatus exemplis, & literarum imbibendarum ardore incensus, brevi, propter admirabilem ingenii vim & indefessam in studiis industriam, tantos in Græcis Latinisque literis progressus fecit, ut omnes æquales, si non superaret, certè unus singulos adæquaret* (1). Parmi ses contemporains étoient George Day, Jean Redman, Robert Pember, Thomas Smith, Jean Cheek, Nicolas Ridley, Edmond Grindal depuis Archevêque de Cantorbéry, Thomas Watson, Walter Haddon, Jaques Pilkington, R. Horn, Jean Christopherson depuis Evêque de Chichester, Thomas Wilson, Jean Seton, & plusieurs autres hommes savans, qui ont occupé dans la suite plusieurs des postes les plus considérables du Royaume. Ascham se distinguoit particuliérement par une grande modestie, ce qui le faisoit aimer de tous ceux qui le connoissoient. Comme il avoit beaucoup de gout pour la Langue Grecque, il la cultivoit avec soin; & pour s'y fortifier, il l'enseignoit aux autres, étant encore fort jeune. Mr. Robert Pember lui conseilla d'apprendre à jouer des Instrumens, pour se procurer un agréable délassement après ses études: ce qui lui seroit d'autant plus facile, qu'il chantoit parfaitement bien. Dans une de ses Lettres il remercie Mr. Ascham de lui en avoir écrit une en Grec, digne d'Athènes même: il lui recommande encore d'apprendre à toucher les Instrumens, & de continuer à enseigner le Grec aux jeunes gens, puisqu'il retireroit plus de fruit de la lecture qu'il feroit lui-même d'une seule Fable d'Esope, que de l'explication de toute l'Iliade faite par le plus habile homme. Il lui conseille aussi de lire Pline, où l'on trouve une grande diversité de choses, & toutes les beautés de la Langue Latine. *Rogere carissime, ago tibi gratias pro Epistolâ tuâ Græcâ, quæ vel Athenis videri potuerat scripta, adeo ad unguem κατὰ τὸν Ἑλληνισμὸν observasti; & est elegantissime depicta, quod in te perpetuum est* . . . . *Da operam, ut sis perfectus, non Stoicus, ἀλλὰ Λυρικὸς, hoc est, ut bellè pulses Lyram. Perlege, ut facis, Græcum aliquid pueris: plus utilitatis allatura est tibi unica fabella Æsopi perlecta abs te, quam si audisses totam Iliada Latinè a doctissimo enarratam. Plinium lege, in quo rerum cognitio est maxima, & Latinæ linguæ opes floridissimæ* (2). A mesure qu'il avança en âge, il s'appliqua constamment à la lecture des meilleurs Auteurs Grecs & Latins, pour son utilité particuliére. Il se trouvoit à toutes les Disputes publiques de son Collége & des autres, ne négligeant rien pour acquérir en même tems la connoissance de la Philosophie, de l'Eloquence & de l'Histoire (3).

(1) Ed. Grant Oratio de Vita & Obitu R. Aschami p. 6.

(2) Idem p. 7.

(3) Idem p. 8.

[B] *Il fut elu Membre du College par le credit du Docteur Nicolas Medcalf, qui en étois alors Principal.*] Mr Ascham dit dans son Livre intitulé *le Peecepteue* (4), que le Docteur Medcalf étoit Principal du Collége, quand il y entra. „ C'étoit, *dit il*, un homme médiocrement savant lui-même, mais très zélé pour l'avancement des autres; également affectionné à tous, Maitre de tous, & le Pere de chacun de ceux qui étoient dans le Collége. Il n'y „ avoit personne, quelque pauvre qu'il fût, qui pût y être dans le besoin, & qui fût obligé d'en sortir par nécessité . . . . Il étoit Papiste, il est vrai; mais plût à Dieu que je visse parmi nous autres Protestans un seul homme qui méritat autant d'éloges que lui, en contribuant autant qu'il a fait a faire fleurir l'Erudition & la Vertu! Et quoiqu'il fut Papiste, quand il se trouvoit des jeunes-gens adonnés à *la Nouvelle Religion* (comme ils disent) qui surpassoient les autres du côté du génie, de l'application & des talens, il ne laissoit pas de les encourager en public par des louanges, & d'avoir soin d'eux en particulier. Moi-même, continue Ascham, un des moindres parmi le grand nombre qui étoient dans le Collége, j'ai éprouvé ses bontés, parce qu'il appercevoit quelques heureuses dispositions en moi, & le desir de profiter; & dans le tems que j'étois encore, pour ainsi dire, un petit garçon, tout nouvellement reçu Bachelier, j'osai me risquer de parler contre le Pape parmi mes Compagnons, cette matière faisant alors le sujet des entretiens, parce que les Docteurs Hains & Skip étoient venus de la part de la Cour pour la traiter dans l'Université, soit en prêchant, soit en disputant: c'étoit dans le tems même où j'aspirois à être élu Membre du College. Mes discours vinrent aux oreilles du Docteur Medcalf: je fus appellé devant lui & devant les Anciens, & après avoir reçu une févère censure, & même un leger chatiment, defense fut faite à tous les Membres de me donner leur voix dans l'élection; & malgré toutes ces démonstrations publiques de colère, ce bon Pére lui-même travailla sous-main à me faire élire: mais l'election faite, il fit semblant d'en être très mécontent. Je n'oublierai jamais la bonté, & la paternelle discrétion dont cet honnête-homme usa ce jour-là envers moi. Et c'est ce qui m'a engagé à en rappeller la memoire dans ce petit Ouvrage. Car après Dieu, je dois reconnoitre que c'est ce jour-là que ce bon Père m'a mis en état d'acquérir le peu de connoissances que je puis avoir, & de m'avancer au point que je le suis à présent."

(4) Liv. II, p. 165-167. de l'Ed. de Mr Upton, Londres 1711.

[C] *Cet honneur l'anima à poursuivre ses études avec une nouvelle vigueur.*] Il lut les Ouvrages de Cicéron avec toute l'attention imaginable: il en étoit grand admirateur, aussi bien que des Commentaires de César; & c'étoit à la lecture de ces deux Auteurs, qu'il attribuoit la pureté & l'élégance naturelle de style, qu'on remarque dans ses Ecrits. Parmi les Philosophes, Platon & Aristote étoient ses Auteurs favoris; Thucydide & Hérodote, parmi les Historiens; & Démosthène & Isocrate, parmi les Orateurs. Il donna des Leçons particulières sur les deux derniers. Il expliqua aussi plusieurs autres Philosophes, & Orateurs, & Poëtes, soit publiquement dans le College, soit en particulier dans sa chambre. Ces exercices, aussi-bien que ses études particulières, le rendirent si habile dans la Langue Grecque & dans la Latine, que sa réputation augmenta de plus en plus. *Varios Philosophos, Oratores, Poëtas, aut publicè in Collegio, aut privatim in cubiculo exponebat. Ex quibus studiis & exercitationibus tantam & eruditionis accessionem & tam plenam utriusque linguæ facultatem est adeptus, ut nomen ejus magis atque magis enituerit* (5).

[D] *Il fut d'abord très opposé à la nouvelle prononciation du Grec, introduite par le Chevalier Jean Cheeke.*] C'est ce que nous apprend Mr. Grant, partisan de cette nouvelle prononciation. Mr. Ascham eut d'abord une dispute sur ce sujet avec Mr. Ponet, Membre du Collége de la Reine, jeune-homme de mérite. Mais l'autorité du Chevalier Jean Cheeke & de Mr. Thomas Smith, depuis le Chevalier Smith, l'empêcha de s'opposer ouvertement à ce changement, parce qu'il les estimoit comme ses meilleurs Amis, & qu'il reconnoissoit leur avoit de grandes obligations pour les instructions qu'ils lui avoient données. *Hic* sim-

(5) Idem p. 9.

let 1542, il demanda à l'Université d'Oxford, sous le nom de Roger Haskam, d'y être aggrégé en qualite de Maitre-ès-Arts, comme il l'avoit été à Cambridge; mais il ne paroit pas par les Regîstres, si sa demande lui fut accordée ou non (c). Il aimoit extremement à tirer de l'Arc, comme on le voit par le Livre qu'il fit sur ce sujet, & qu'il dédia au Roi Henri VIII l'an 1544 [E], avant que ce Prince passât en France pour se rendre maitre de Boulogne. Il écrivoit parfaitement bien, & il enseigna l'Ecriture au Prince Edouard, à la Princesse Elisabeth, & aux fréres Henri & Charles Ducs de Suffolk. Pendant plusieurs années, ce fut lui qui écrivit toutes les Lettres de l'Université au Roi, & aux personnes du premier rang (d). En 1544, il succéda au Chevalier Jean Cheeke, en qualité d'Orateur de l'Universite (e). Au mois de Février 1548, il fut choisi, après la mort de Mr. Grindal son Disciple, pour instruire la Princesse Elisabeth, qui fit des progrès extraordinaires sous lui & l'estima infiniment [F]. Il demanda ensuite la permission de retourner à Cambridge, où il reprit ses études, & fit

(c) Wood *Fast. Oxon.* Vol. I. col. 65.

(d) Grant p. 14.

(e) Id. ibid. & Wood *ubi supra*.

imprimis novam Græcæ linguæ pronuntiationem ab ornatissimis viris totius Academiæ luminibus Thoma Smith & Joanne Cleko felicissimè introductam imitari & amplecti nolebat, & ob eam causam in initia cum Pauca juvene ingeniose & diserto Reginæ Collegii socio velitabatur. Sed in eam graviter ac apertè invehi propter Checi & Smithi auctoritatem non audebat; quos suos ornatissimos amicos, doctissimos semper præceptores agnovit (6). Il ne laissa pas peu de tems après d'adopter la nouvelle prononciation, & il l'a défendue vigoureusement tant qu'il a vécu, comme on le voit par une de ses Lettres à Hubert, Secrétaire du Comte Palatin du Rhin, & un des plus savans hommes dans les Langues Grecque & Latine. Cet Hubert, comme il est nommé dans l'édition des Lettres d'Ascham, est le fameux *Hubert Languet*, l'Auteur, à ce qu'on croit, des *Vindiciæ contra Tyrannos*, sous le nom de *Junius Brutus*. La Lettre que Mr. Ascham lui écrivit sur la prononciation du Grec, est la douzième du troisiéme Livre; elle est datée de Bruxelles du 6 Mars 1553. Il remarque, que ceux qui s'opposoient à cette prononciation, alléguoient, qu'elle n'étoit en usage nulle part qu'en Angleterre, & que les Grecs modernes la rejettoient absolument. Sur quoi Mr. Ascham observe, que l'usage & la coutume n'est pas une raison à alléguer, puisque l'ancienne & véritable Langue Grecque a cessé d'être une Langue vivante, & que les Grecs modernes ont tellement dégénéré, que leur autorité ne peut être d'aucun poids. Il insiste en particulier sur la lettre B, que les partisans de la nouvelle prononciation prononçoient différemment des autres; ceux-ci prononçoient par exemple le mot κυβέρνω, *Cbiverno*, en quoi ils donnoient, à ce qu'il remarque, un faux son aux trois lettre, η, υ, β. Les Latins ont retenu le vrai son, aussi-bien que la signification de ce mot, dans leur *guberno*, en changeant le κ en γ, comme le faisoient souvent les anciens Grecs. Par rapport à la lettre B, il cite l'autorité d'Eusthathe, qui en expliquant ce vers d'Homère, Βῆ δὲ κατ' Οὐλύμποιο &c. dit que Βῆ est le son qu'exprime le bêlement des Brebis: d'où il est aisé de juger, si on doit prononcer vi, ou be à la manière Angloise: à moins, dit-il, que les Brebis de la Grèce ne bêlassent autrement que celles d'Angleterre, d'Allemagne & d'Italie. *Jam utrum illa ovis effert* Vi, *ut vos, an* Be, *ut nos, judicetis. Anglæ scio omnes, & Germanæ & Italæ pro nobis faciunt: sed fortasse Græcæ oves olim non balabant, sed vilabant.* Cicéron, dans la XXII. Lettre du IX. Livre des Lettres *Familières*, parlant d'un mot obscène, dit que le mot Grec Βινεῖ a le même son que le Latin *Bini*. *Cum loquimur terni, nihil flagitii dicimus; at cum* bini, *obscenum est. Græcis quidem, inquies; nihil est ergo in verbo, quando & ego Græcè scio, & tamen tibi dico* bini, *idque tu facis, quasi ego Græcè non Latinè dixerim.* Et S. Augustin, dans son Livre *de la Doctrine Chrétienne*, L. II. cap. 24. remarque que *Beta* prononcé de la même manière, est le nom d'une Lettre chez les Grecs, & d'une Herbe chez les Latins. *Et* Beta *uno eodemque sono apud Græcos literæ, apud Latinos nomen oleris est.* Mr. Ascham dit à son Ami, qu'il a plusieurs autres autorités en main; & lui promet d'examiner dans la suite les autres Lettres. Hubert lui répondit par une Lettre datée de Heidelberg du 9 d'Août de la même année, qui se trouve parmi celles d'Ascham (7).

(6) Idem p. 20, 21.

[E] *Le Livre qu'il fit sur ce sujet, & qu'il dédia au Roi Henri VIII en 1544.*] Il étoit intitulé: *Toxophilus*, ou l'*Art de tirer de l'Arc*, en *deux Livres*, composé, dit Mr. Wood (8), en 1544, & imprimé à Londres in 4. en 1571. Mr. Pember, Ami de l'Auteur, fit ces deux vers sur cet Ouvrage:

(7) Ep. 19. p. 404. à Oxford 1703.

(8) *Fast. Oxon.* Vol. I. col. 65.

Non minus hic arcu est, quam linguâ clarus utrâque.
Sic ornat patriam, sic juvat ille suam.

Il y avoit des personnes, qui trouvoient que ce divertissement ne convenoit pas à la gravité d'un homme de Lettres. Il fait son apologie sur cet article dans le prémier Livre du *Toxophile*, & prouve qu'il est raisonnable de donner du relâche à l'esprit par quelque exercice du corps; ce qui étoit d'autant plus nécessaire pour lui, qu'il étoit d'une constitution délicate (9). Henri VIII, à la recommandation du Chevalier Guillaume Paget, lui donna une pension annuelle pour la dédicace de ce Livre: elle cessa à la mort de ce Prince; mais elle fut rétablie par Edouard VI, & continuée par la Reine Marie avec dix livres St. d'augmentation, à la recommandation du même & de l'Evêque de Winchester (10).

(9) Grant p. 12-14.

(10) Idem p. 21. 22.

[F] *Qui fit des progrès extraordinaires sous lui & l'estima infiniment.*] Il eut l'honneur de l'instruire pendant deux ans, & elle l'écoutoit avec tant de plaisir, qu'il étoit difficile de dire, lequel des deux, du Maitre ou de l'Ecolière, goutoit le plus de satisfaction. *Illam ille tantâ diligentiâ, tantâ experientiâ & studio duos annos docuit, & illa illum tantâ constantiâ, labore, amore, & voluptate audivit, ut ille ne majore quidem cum jucunditate & voluptate prælegerit, an illa lubentiore animo didicerit, non possum quidem facile statuere* (11). Il lut avec elle presque toutes les Oeuvres de Cicéron, une grande partie de Tite-Live, des Oraisons choisies d'Isocrate, les Tragédies de Sophocle, le Nouveau Testament Grec, les Lieux-Communs de Mélanchthon, & plusieurs Ouvrages moins considérables. Pour ce qui regarde sa méthode, il nous en instruit dans son *Précepteur* (12). Après avoir remarqué que Pline le Jeune, dans une de ses Lettres, „ donne plusieurs bonnes méthodes; mais qu'il commence par les Traductions, qu'il préfère à toutes les autres," Ascham continue ainsi: „ C'est ce dont nous fournit un bel exemple notre illustre Reine Elisabeth, qui après avoir appris les Déclinaisons & les Conjugaisons, ne s'est jamais servie de Grammaire Grecque ni Latine. En faisant régulièrement tous les matins une double traduction de Démosthène & d'Isocrate, & l'après midi de quelque morceau de Cicéron, pendant un an ou deux, elle a acquis une connoissance si parfaite des deux Langues, & une si grande facilité à s'exprimer en Latin avec beaucoup d'élégance, qu'on trouveroit dans nos deux Universités, & même dans toute l'Angleterre, peu de personnes qui puissent entrer en comparaison avec elle pour l'intelligence des deux Langues. Et pour réunir en peu de mots les avantages d'une double traduction, il est certain que l'Esprit doit prendre peu à peu le tour de l'Auteur qu'on lit, en remarquant chaque jour le sujet, les termes & les phrases, l'ordre & la construction, ensuite les raisons, puis les tours & les figures des deux Langues, & enfin la structure & la mesure de chaque période." Il remarque encore dans la prémiere Lettre du prémier Livre à Sturmius, qu'il avoit appris parfaitement les deux Langues à la Princesse Elisabeth, par l'usage des doubles traductions du Grec en Latin, & du Latin en Grec, recommandées par L. Crassus dans le prémier Livre de Cicéron *de l'Orateur*, & par Pline le Jeune dans la Lettre sus-mentionnée à Fuscus. *Gradus hi sunt, primus, Linguarum Versio. Non dico simplicem explicationem ignotæ linguæ, quæ in scholis quotidiana est & ore præceptoris solum traditur; sed iteratam & quasi reciprocatam duarum linguarum, utriusque utrobique vertendarum rationem. Nimirum ut Græca Latinè, & tum ut eadem ipsa Latina Græcè denuo convertantur, justâ commentatione & diligenti scriptione cum propria, non alieno stylo, semper adhibita. Et sic ego intelligo utile illud imprimis & prudens consilium, cum L. Crassi in prima* de Oratore, *tum Plinii Secundi ad suum Fuscum in septimo. Atque vix credibile est ad quam excellentem cum Latinè tum Græcè intelligendi facultatem ipsi divam nostram Elizabetham hac geminatæ conversionis ratione scripto semper reddita brevi tempore perduxi.* Dans une autre Lettre au même Sturmius (13), datée de Greenwich du 14 de Septembre 1555, il lui dit, qu'il jouït d'autant & d'un aussi agréable loisir à la Cour, qu'il avoit jamais fait dans l'Université, pour vaquer à ses études; & qu'il lisoit actuellement avec la Princesse les Harangues d'Eschine & de Démosthène *de Corona*, & qu'au prémier coup d'œil la Princesse entendoit non seulement le sens & la propriété des termes, la pensée de l'Orateur, mais le fond de la question, les Loix, les Coutumes & les mœurs d'Athènes. *Si aves scire quidnam rerum ago in Aulâ, intelligas nunquam mihi magis optatum otium concessum fuisse in Academiâ, quam nunc est in Regiâ. D. Elizabetha & ego una legimus Græcè Orationes Æschinis & Demosthenis περὶ Στεφάνου. Illa prælegit mihi, & primo aspectu scienter intelligit non solum proprietatem linguæ & Oratoris sensum, sed totam causæ contentionem, populi scita, consuetudinem & mores illius urbis, ut summopere admirareris.* Dans la même Lettre, il relève aussi la connoissance qu'elle avoit de l'Italien & du François, aussi bien que du Grec & du Latin, son goût, son jugement, & ses lumières sur une Infinité d'autres choses. *Quantum ipsa præstat Græcâ, Latinâ, Italicâ & Gallicâ linguâ, imo quâ rerum cognitione, & quam docto & intelligente judicio prædita sit, ipse tibi fusè enorrabit.* Mr. Strype, dans *la Vie de l'Evêque Aylmer*, rapporte (14) que cet Evêque, alors Précepteur de l'Illustre Dame Jeanne Grey, s'entretenant avec Mr. Ascham, ce dernier l'assura, qu'il profitoit plus de la Princesse Elisabeth, qu'elle ne profitoit de lui. „ Je lui apprens, „ *dit il*, des mots, & elle m'apprend des choses. Je lui „ apprens à parler les Langues, & ses regards sages & modestes m'apprennent à agir: car je ne crois pas que dans „ tou-

(11) Idem p. 16.

(12) P. 102. & suiv.

(13) L. I. Ep. 2.

(14) P. 198.

fit sa charge d'Orateur de l'Université, jouïssant d'une pension considérable que lui faisoit le Roi Edouard (*f*). Durant l'Eté de l'année 1550, étant allé voir ses parens & ses amis dans la Province d'Yorck, il reçut une Lettre du Chevalier Jean Cheeke qui lui marquoit de se rendre à la Cour, pour accompagner le Chevalier Richard Moryson, nommé Ambassadeur auprès de l'Empereur Charles V. En allant à Londres, il rendit visite chemin faisant à l'illustre Jeanne Grey, chez son père dans le Comté de Leicester [*G*]. Il partit au mois de Septembre avec l'Ambassadeur pour l'Allemagne, où il demeura trois ans, & entra en liaison avec plusieurs Savans [*H*]. Pendant cette Ambassade, il fut extrémement utile à l'Ambassadeur [*I*]. Il retourna en Angleterre au mois de Septembre de l'an 1553, sur la nouvelle de la mort du Roi Edouard VI, qui, non content de lui assigner une pension dans son absence, l'avoit fait son Secrétaire des Dépêches Latines. Il se trouvoit donc tout d'un coup privé de soutien & d'Amis; mais à la recommandation de Mylord Paget & du Docteur Gardiner Evêque de Winchester, il fut nommé Secrétaire de la Reine Marie [*K*]. Il fut aussi fort estimé du Car-

(*f*) Grant. p. 18.

„ toute l'Europe il y ait une personne plus accomplie." Mr. Grant nous apprend (15) qu'elle eut pour lui, tant qu'il fut auprès d'elle, toute la considération possible; & que de son côté, il eut toujours pour elle tous les égards dûs à son rang. Ce qui parut bien, après qu'il l'eut quittée inconsidérément, comme il le reconnut dans la suite, & au grand regret de cette Princesse, dont il eût pu espérer de grands avantages. *Hæc omnia apertè ostendebat ille invitus ab illâ, non satis consideratus, ut ille postea fassus est, discessus; quum Domina sua Elizabetha invitissima Cantabrigiam ad recolenda & celebranda vetera studia reverteretur. Nec aliud unquam magis eum dolore afflixit, quam quod, illâ invitâ, ab illâ discederet, a quâ maximum sui laboris fructum expectaret; ut postea felicissimè contigit, quum Domina Elizabetha ad rerum gubernacula evecta fuit.* Mais l'on voit par une Lettre d'Ascham à Martin Bucer (16), datée d'Ausbourg du 7 de Janvier 1551, que dans le tems que ce Théologien étoit venu en Angleterre & demeuroit à Lambeth, Mr. Ascham, quoiqu'il n'en fût point connu, lui rendit visite, & lui parla des mauvais traitemens qu'il recevoit de quelques personnes de la Maison de la Princesse: il le pria même de lui écrire en sa faveur, parce qu'elle avoit conçu du chagrin contre lui, non qu'il eût manqué à quelque chose, mais par de faux rapports d'autres personnes. Il ajoute, qu'aiant été lui rendre ses devoirs avant que de quitter l'Angleterre, elle l'avoit reçu avec beaucoup de bonté, & lui avoit fait d'obligeans reproches, de ce qu'il l'avoit quittée, & de ce qu'il n'avoit jamais employé la médiation de personne pour rentrer dans ses bonnes graces. *Meministi quomodo olim, tum primum in Angliam veneris, & Lambethi vixeris, ego ad te accessi: tum quidem ignotus tibi declaravi, quam malè tractarer, non a Dominâ meâ Elisabethâ, sed a nonnullis illarum ædium. Rogabam te tum, ut tuis literis me reponeres in gratiam Dominæ meæ, quæ nullâ meâ culpâ, teste Deo loquar, sed iniquâ aliorum operâ nonnihil a me abalienata fuit. Ante digressum ex Angliâ, adivi illustrissimam Dominam. Humanissimè me accepit & multo humanius me objurgavit, quod sic vellem eam relinquere, nec unquam laborarem per ullum hominem, ut redirem in illius gratiam.* Il prie donc Bucer d'informer la Princesse par Lettre, de l'empressement avec lequel il l'avoit sollicité de lui écrire; ce qu'il étoit persuadé que ce Théologien auroit déja fait plus tôt, s'il n'en eût été empêché par maladie. Il l'assure qu'il avoit la conscience en repos sur la conduite qu'il avoit tenue chez la Princesse, & que si la modestie le lui permettoit, il pourroit s'étendre sur les grands services qu'il avoit rendus à Elisabeth. *Munitus sum, mi Bucere, optimâ conscientiâ rectè factorum & dictorum in illâ aulâ; & nisi pudor me revocaret, exponerem tibi quam præclaras res a me clarissima Domina acceperit.* On voit par ce passage, une partie des raisons qui lui firent demander si brusquement son congé.

(15) P. 16.

(16) L. III. Ep. 1.

[*G*] *Il rendit visite chemin faisant à l'illustre Jeanne Grey, chez son père dans le Comté de Leicester.*] Dans une Lettre à Sturmius (17) datée du 14 de Décembre 1550, il lui dit, que cette jeune Dame n'avoit alors que quinze ans; qu'il l'avoit fort connue à la Cour, & qu'elle lui avoit écrit une très belle Lettre. Il lui raconte ensuite, qu'en se rendant à Londres, de la Province d'Yorck où il étoit, il étoit allé prendre congé de cette Dame; qu'il l'avoit trouvée dans sa chambre, lisant le *Phedon* de Platon en Grec, qu'elle entendoit si parfaitement, qu'il en avoit été surpris; qu'elle parloit & écrivoit le Grec en perfection, & qu'elle lui avoit promis de lui écrire dans cette Langue, à condition qu'il lui écriroit le prémier, de la Cour Impériale. *In aulâ fui illi valdè familiaris, & scripsit ad me eruditas literas . . . . statim admissus sum in cubiculum: inveni nobilem puellam, Dii boni! legentem Græcè Phædonem Platonis, quem sic intelligit, ut mihi ipsi summam admirationem injiceret. Sic loquitur & scribit Græcè, ut vera referenti vix fides adhiberi possit . . . . Mihi discedenti recepit se Græcè scripturam, si ego illam meis literis ex aulâ Imperatoris scriptis provocarem. Expecta quotidie Græcas ejus literas: tum venerint, statim ad te mittam.* Dans une Lettre écrite à cette Dame même (18), il lui dit, que parmi le grand nombre d'objets agréables qu'il avoit vus dans ses Voyages, il n'en a trouvé aucun d'aussi digne d'admiration, que celui qu'elle lui avoit offert l'Eté dernier, lorsqu'il l'avoit trouvée qui s'occupoit à lire le *Phédon* de Platon, dans l'absence de son Précepteur, & pendant que le reste de la famille prenoit le divertissement de la Chasse. Il ajoute, qu'à cet égard il l'estime plus heureuse, que d'être descendue du côté paternel & maternel de Rois & de Reines. *Nihil tamen in tantâ rerum varietate tam justam mihi admirationem adfert, quam quod hac proximâ superiori æstate offenderim te, tam nobilem virginem, absente optimo præceptore, in aulâ nobilissimi Patris, quo tempore reliqui & reliquæ venationi & jucunditatibus sese dent, offenderim, inquam, ὦ Ζεῦ καὶ Θεοὶ, divinam virginem divinum divini Platonis Phædonem Græcè sedulo perlegentem. Hac parte felicior es judicanda, quam quod πατρόθεν μητρόθεν ex regibus reginisque genus tuum deducis.* On trouve cette particularité rapportée d'une manière plus étendue, dans son *Précepteur* (19).

(17) L. I. Ep. 4.

(18) L. III. Ep. 7.

(19) P. 14. 15. [Voy. les Mém. Littér. de la Gr. Bret. par la Roche, T. XVI. p. 118-120. R. D. T.]

[*H*] *Entra en liaison avec plusieurs Savans.*] Il fit connoissance particulière avec un grand nombre de personnes de mérite, tant en Allemagne qu'en Italie, où il fit aussi un voyage. Il avoit déja entretenu commerce avec le célèbre Jean Sturmius de Strasbourg, avant que de sortir d'Angleterre; mais il n'eut pas la satisfaction de le voir, ce Savant étant absent, quand il vint à Strasbourg pour lui rendre visite. Ils s'estimoient réciproquement beaucoup, comme il paroit par le prémier Livre des Lettres de Mr. Ascham, qui s'adressent toutes à Sturmius, lequel témoigne aussi dans toutes ses Lettres qu'il faisoit grand cas de son Ami. Ascham fut aussi très lié avec Jérôme Wolfius, & extraordinairement considéré de plusieurs Princes & Villes d'Allemagne, ce que Sturmius, dans une Lettre à Mylord Paget, attribue à sa prudence, sa politesse, son érudition & sa douceur; qualités qui lui procuroient les plus fortes recommandations de ses Amis, & qui le faisoient estimer à un point, qu'on disoit qu'il méritoit d'être toujours employé dans des Ambassades. Il étoit aussi si savant, si attentif à profiter, que Sturmius souhaitoit qu'il pût en même tems être toujours dans les Assemblées des Gens de Lettres. *Propter prudentiam, humanitatem, elegantiam, doctrinam, suavitatem, quas virtutes ex se habuit; deinde propter amicorum commendationes, quas ejus virtus merita est, ita inquam gratus & carus fuit, ut dignus videretur, qui in perpetuis esset legationibus: sed ita doctus, ita studiosus, ita idoneus ad literarum studia, ut Joannes Sturmius optaret, eum perpetuo esse in scholis doctorum hominum* (20).

[*I*] *Il fut extrémement utile à l'Ambassadeur.*] Le Chevalier Moryson avoit une si haute idée de sa capacité, qu'il le consultoit sur toutes les affaires importantes qu'il négocioit en Allemagne; & il avoit tant de confiance en lui, qu'il lui faisoit part de toutes ses résolutions & de tous ses desseins. Il se plaisoit aussi extraordinairement dans sa conversation, que sa politesse, sa modestie, & l'étendue de ses connoissances rendoient extrémement agréable. Mr. Ascham étoit très assidu auprès de l'Ambassadeur, & il lui expliqua pendant qu'ils furent à Ausbourg, depuis le jour de leur arrivée qui fut le 12 d'Octobre 1550, jusqu'au 12 d'Août 1551, Hérodote tout entier, cinq Tragédies de Sophocle, & vingt-trois Harangues de Démosthène. Il s'occupoit à cet exercice deux fois par jour, quatre jours de la semaine; le matin, il expliquoit trois ou quatre pages d'Hérodote, & l'après-midi, 212 ou 213 vers de Sophocle ou d'Euripide. Il employoit les trois autres jours à copier les Dépêches que l'Ambassadeur envoyoit en Angleterre. Le soir, il voyoit ses Amis, ou écrivoit ses Lettres particulières pour l'Angleterre, ou mettoit dans son Journal ce qu'il avoit vu, appris, ou fait de remarquable. Quand il avoit quelque tems de reste, il l'employoit à voir les Savans, ou à faire des Observations sur le Pays où il étoit (21).

(20) Grant p. 17. 18.

(21) Idem p. 18. 19.

[*K*] *A la recommandation de Mylord Paget & du Docteur Gardiner Evêque de Winchester, il fut nommé Secrétaire de la Reine Marie.*] A son retour d'Allemagne, n'aiant plus d'espérances du côté de la Cour, il se retira dans l'Université; mais peu de tems après il fut mandé à Londres, & fait Secrétaire des Depêches Latines, Emploi qui lui avoit déja été donné à la sollicitation du Chevalier Guillaume Cecil, Secrétaire d'Etat d'Edouard VI, lorsqu'il étoit encore en Allemagne (22). Il apprend à Sturmius dans une Lettre datée de Greenwich du 14 de Septembre 1555 (23), qu'on lui avoit rendu tout ce qu'il avoit eu sous les Rois Henri VIII & Edouard VI, avec de nouveaux avantages, & qu'on l'avoit fait Secrétaire *Latin* du Roi & de la Reine; Emploi, dit-il, qu'il ne donneroit pas pour un autre. Il dit que l'Evêque de Winchester, qui étoit aussi Grand-Chancelier, lui avoit fait beaucoup d'honnêtetés, tellement qu'il ne pouvoit dire, si le Lord Paget avoit eu plus de zèle à le recommander, que l'Evêque à l'avancer; que quelques personnes avoient tâché de le traverser sous prétexte de Religion, mais qu'ils avoient manqué leur coup; & qu'il avoit par conséquent, aussi-bien que plusieurs autres, beaucoup d'obligation à l'Evêque de Winchester. *Stephanus Episcopus Wintoniensis, summus Angliæ* Can-

(22) Idem p. 19. 20.

(23) L. I. Ep. 2.

Cardinal Poole [*L*]. Le 1. de Juin de l'année suivante, il épousa Marguerite Howe, qui lui apporta un bien considerable [*M*]. A l'avénement d'Elisabeth au Trône, elle le continua non seulement dans son poste de Secrétaire, & le déclara son Maitre pour la Langue Grecque, mais le fit recevoir Prébendier de Wetwang dans l'Eglise d'Yorck, place dont le Docteur George Palmer venoit d'être privé le 11 de Mars de l'an 1559 (*g*). Sa grande modestie l'empécha de se prevaloir du crédit qu'il avoit auprés de la Reine [*N*], pour se procurer de plus grands établissemens. Sur la fin de sa vie, sa santé ne lui permit pas d'étudier l'aprés-midi, ni de veiller; mais il se levoit de bon matin (*b*). On trouvera son Portrait ci-dessous [*O*]. Il a fait divers Ouvrages, qui ont été fort estimes

(*g*) Wood *ubi supra.*

(*b*) Grant p. 20.

Cancellarius, summâ humanitate atque favore me complexus est; ut paratior fuerit Pagettus ne in me commendando, an Wintoniensis in me tuendo atque ornando, facile dijudicare non queam. Non defuerunt qui cursum benevolentiæ illius in me conati sunt impedire religionis causâ, sed nihil profuerunt. Itaque plurimum debeo Wintoniensis humanitati, & libenter debeo. Neque ego solus, sed multi etiam alii experti sunt illius humanitatem. Il écrivit plusieurs Lettres à ce Prélat, dans lesquelles il le remercie dans les termes les plus forts, des graces qu'il avoit reçues de lui. Il s'acquitta des fonctions de son Secrétariat avec beaucoup de succès, & se fit admirer pour la pureté & la beauté de son style. Au commencement du régne de Philippe & de Marie, il écrivit dans l'espace de trois jours quarante-sept Lettres différentes à divers Princes, & autres personnes du plus haut rang, dont les moins considérables étoient des Cardinaux. Il conserva, par le moyen de la Reine & de l'Evêque de Winchester, sa place au Collége de S. Jean & celle d'Orateur de l'Université, jusques à la S. Jean de l'an 1554 (24).

(24) Grant p. 22.

[*L*] *Il fut aussi fort estimé du Cardinal Poole.*] Le Cardinal le traitoit d'une maniére trés obligeante & trés familiére; & quoiqu'il possédât parfaitement la Langue Latine, il ne laissoit pas de se servir quelquefois de la plume d'Ascham. Mr. Grant dit qu'il avoit entre ses mains le Discours que le Cardinal avoit fait en Anglois au Parlement, en qualité de Légat du Pape, traduit co Latin par Ascham, à la priére du Cardinal (25), qui envoya cette traduction au Pape. Dans sa Lettre à Sturmius, datée de Greenwich le 14 de Septembre 1555 (26), Ascham lui parle de ce Cardinal d'une maniére fort avantageuse: il loue sa politesse; il dit qu'il doute qu'il y ait aucun Italien qui puisse lui être comparé pour l'Eloquence; & qu'il en agit très familiérement avec lui. *Reverendissimus Cardinalis Polus valdè humanus est, & haud scio an quisquam Italus, eloquentiæ laude, cum eo comparari queat. Me utitur valdè familiariter.*

(25) P. 24.

(26) L. I. Ep. 2.

[*M*] *Il épousa Marguerite Howe, qui lui apporta un bien considerable.*] C'étoit une Demoiselle de mérite & de bonne famille, & ses parens furent extrêmement contens de ce mariage. Quand Sturmius apprit qu'il alloit se marier, il lui écrivit une Lettre datée du 24 de Juin 1554, où il lui fait des reproches de ce qu'il ne lui a pas fait part de cette agréable nouvelle, parce qu'il lui auroit envoyé une Epithalame. Il ajoute, qu'on lui a dit que la jeune Demoiselle étoit niece de la femme de Walop, Gouverneur de Guines dans le tems que lui Sturmius étoit à Calais. Il prie Ascham de l'informer certainement si c'est la Demoiselle qu'il doit épouser, & quel est le jour fixé pour les noces, afin que n'y pouvant assister en personne, il puisse lui envoyer quelque Piéce convenable à la fête. *Sed quid ego? Sponsusne factus; id nos celare vis? ut ne tibi aliquod Epithalamium mittamus Germanicum? Audio sponsam tuam Domini Walopi, Ginensis olim cum ego Caleti essem Præfecti, uxorem habere materteram. Deus bone, quam pulchram & venustam mulierem, quam honestam matronam! si sic hoc est; si uxorem habere illam vis, aut si quæ est alia tibi desponsata, quæso me fac certiorem, & scribe mihi quo sint die futuræ nuptiæ, ut si ipse non adesse queam, mittam Thalassium, qui pro me tuos amores ornet* (27). Ascham dans sa réponse, datée du 14 de Septembre 1555, lui dit que sa femme ressemble fort à sa tante Walop, & qu'elle est telle que son Ami la lui pouvoit souhaiter. *De uxore quod cupis scire, vultu valdè refert materteram suam D. R. Walopi uxorem. Et habeo talem uxorem, qualem Joannes Sturmius Rogero Aschamo libenter optaret.*

(27) Voyez Grant p. 22.

[*N*] *Sa grande modestie l'empécha de se prevaloir du crédit qu'il avoit auprès de la Reine.*] Il avoit l'honneur de passer tous les jours quelque tems auprés d'elle, & de lui lire quelque chose en Grec ou en Latin. Il jouoit avec elle aux Dés, ou à quelque autre jeu; & elle prenoit beaucoup de plaisir à sa conversation, qui étoit polie & agréable. Il avoit toujours un libre accés auprés d'elle, & il eut tous les moyens possibles de satisfaire son ambition, s'il eût voulu s'y livrer. Mais il n'aimoit pas à demander des graces, & la plus urgente nécessité ne put jamais l'y obliger. Il s'appliquoit plus à plaire à la Reine par tous les services qui dépendoient de lui, qu'à la fatiguer par ses demandes; & il avoit coutume de rappeller fréquemment à ses Amis, qu'au milieu de tant d'occasions favorables qu'il avoit eues, il n'avoit jamais ouvert la bouche pour demander dequoi s'enrichir lui-même, ou les siens. *Majore tenebatur desiderio voluntate, fide, constantiâ, industriâ, officioque servitio suæ Principi satisfacere, quam audacibus & molestis rogatibus eidem molestiam exhibere. Hoc vulgo prædicare & amicis sæpe commemorare solebat, se nunquam in tot pulcherrimis diebus in suæ Principis præsentiâ consumptis, os ad aliquid rogandum aperuisse, quo se & suos ditaret & locupletiores redderet.* Le Marquis de Winchester, pour-lors Grand-Trésorier, & intime Ami d'Ascham, le blâmoit souvent de sa trop grande retenue à cet égard, & lui disoit qu'il devoit être moins assidu à remplir ses devoirs auprès de la Reine, & plus hardi à lui demander des graces. Mais il répondoit à ceux qui le pressoient là-dessus, qu'il aimoit mieux être digne par ses services des faveurs de sa Maitresse, que de les obtenir sans les avoir meritées. Elle ne laissa pas de lui faire bien des graces, sans qu'il les demandât. *Malui, respondit ille, meâ diligentiâ & officio benè de meâ Principe mereri, quam præclaris muneribus immeritò adornari. Nihilominus tamen Regia Majestas multis cum & magnis beneficiis e suâ munificâ bonitate locupletavit.* Il refusoit toujours avec indignation les présens qu'on lui offroit pour l'engager à employer son crédit auprés de la Reine pour les autres, & il disoit souvent, que Dieu ne lui avoit pas donné le talent de la parole, pour en faire un honteux trafic à son profit; aimant mieux une fortune médiocre, que de se deshonorer en recevant des présens (28).

(28) Grant p. 25. 26.

[*O*] *On trouvera son Portrait ci-dessous.*] Pendant qu'il fut à l'Université, il se distingua par ses maniére aisées & polies, par sa franchise, & par sa fidélité pour ses Amis. Droit, & d'une probité à toute épreuve, il avoit l'art de faire des liaisons avec les Savans & les personnes de mérite, & de gagner l'amitié de tout le monde. Zélé à rendre service à ses Amis, il s'employoit de tout son pouvoir pour eux. *Erat moribus facillimis, animo aperto & simplici; naturâ erat lenis & mitis, comitate affabilis; amicis fidelissimus; vitâ honestus; homo ad amicitias cum bonis & eruditis copulandas natus, & ad conciliandas & devinciendas hominum voluntates aptissimus. Amicos summâ fide, maximo studio & quibus potuit officiis amplexus est, coluit, observavit* (29). Patient & soumis dans l'adversité, il ne s'enorgueillissoit point de la prospérité. Il fut à la vérité extrêmement sensible à la perfidie de certaines personnes envers lui, avec lesquelles il en avoit agi avec toute la générosité & le desinteressement possible. Il étoit fort sobre pour le manger & le boire; mais il avoit une il grande aversion naturelle pour le poisson, qu'il fut obligé sous le régne d'Edouard de demander une Dispense à l'Archevêque Cranmer, & sous la Reine Marie de prendre d'autres mesures pour la conservation de sa santé. Il étoit toujours prêt à donner des avis aux Etudians, & généreux pour ceux qui étoient pauvres; & en général, il étoit libéral pour ses Amis. Il aimoit beaucoup les vers suivans de Martial:

(29) Idem p. 9.

Extra fortunam est quidquid donatur amicis:
Quas solas dederis, semper habebis opes.

Son intégrité étoit à toute épreuve, son zèle pour la Religion Protestante inébranlable, & son respect pour Dieu extraordinaise. Une piété sincère brilloit dans ses discours, & il étoit très régulier à ses dévotions particuliéres. Les sujets ordinaires de ses conversations avec ses Amis, étoient Dieu, la corruption & la malice du Genre-humain, les marques de la Bonté divine, & les grandes vues de la Providence sur les hommes par rapport à leur derniére fin. Ceux qui le voyoient familiérement, disoient que sa conduite dans son domestique étoit exemplaire, & sa conversation sage & modeste, qu'il étoit fidèle à son Souverain, obligeant pour ses Amis, aimant les Sciences, & qu'il prenoit un singulier plaisir à témoigner le vif sentiment qu'il avoit de la bonté divine envers les hommes (30). Mais quelques Auteurs l'accusent d'avoir trop aimé les Dés & les combats de Coqs, ensorte qu'il n'a jamais eu de bien, & n'en laissa guères en mourant. C'est ce qu'assure Cambden dans ses *Annales du Regne de la Reine Elisabeth* (31). Mr. Lloyd dans ses *State Worthies* (32) dit, „ que ce qu'il gagna par ses talens, il le perdit au jeu, savoir aux Dés & aux combats „ de Coqs;" & Mr. Wood (33) dit aussi, que „ malgré „ le bien qu'il eut de sa femme, & le revenu de ses Emplois, il ne vécût ni ne mourut en homme de sa condition, aimant extrêmement les Dés & les combats de „ Coqs." Mr. Grant avoue aussi (34) qu'il se divertissoit fort aux derniers, aussi bien qu'à tirer de l'arc. *Non video quid impediret, quo minus Rogerus Aschamus suo habere honesta oblectamenta, arcu uteretur, aut Ἀλεκτρυομαχίῃ interesset.* Nicholson dans sa *Bibliotheque Historique d'Angleterre* Part. III. (35) dit, „ qu'il ne sait où Mr. „ Wood a pris qu'il passoit trop de tems sur la fin de sa „ vie à jouer aux Dés, ou à voir battre des Coqs." Cette critique surprend un peu, puisque Mr. Wood a pour garans de ce qu'il avance, Cambden & d'autres Ecrivains. Cependant, voici ce que dit encore Nicholson. „ A. Novel, le savant Doyen de l'Eglise de S. Paul, qui fit le „ Sermon funèbre, & qui l'avoit assisté dans sa derniére „ maladie, assure qu'il n'avoit jamais connu d'homme qui „ eût vécu plus réguliérement, & qui fût mort plus chrétiennement. Et tout ce que nous avons de sa main annonce des talens, qu'on acquiert rarement en se livrant „ à

(30) Idem p. 10. [illegible]

(11) Ad ann. 1568.

(32) P. 614. Londres 1670.

(33) *Ubi supra.*

(34) Pag. 5.

(35) P. 248.

més [*P*]. Ses Lettres Latines fur-tout font écrites avec toute l'élégance poffible, & le ftyle en eft très beau & très pur. Il mourut d'une manière Chrétienne & exemplaire [*Q*], le 30 de Décembre 1568, agé

„ à de fi frivoles amufemens." Mais pour revenir à ce qu'il y avoit d'eftimable en lui : Cambden le répréfente comme un des prémiers qui ait cultivé en Angleterre les Langues Latine & Grecque, & qui ait écrit dans ces Langues avec une pureté digne d'éloge. *Inter primos noftræ nationis literas Latinas & Græcas, ftylique puritatem cum eloquentiæ laude excoluit* (36). Sturmius, dans une de fes Lettres, lui dit que fes Lettres font non feulement agréables, mais belles, & qu'il y régne dans certains endroits tant d'efprit & de feu d'expreffion, & dans d'autres tant de dignité, qu'il y a tant d'ordre & de proportion entre les termes & les chofes, qu'il femble s'être donné beaucoup de peine à les écrire, quoiqu'il écrive parfaitement bien fur le champ. *Literæ tuæ non folum fuaves, verum etiam elegantes funt; tanta enim in illis eft flexibilitas verborum, & ad acutas emutatis & ad graves Philofophiæ fententias; talis in collocando ordo, ut tum fcriptionis fuavitatem admirer, tum etiam intelligam a te accurate effe compofitas; nifi a te nihil proficifcatur incompofitum, quantumvis fubito fcriptum* (37). La beauté & la pureté de fon ftyle a été admirée par plufieurs Ecrivains diftingués de ce tems-là, qui étoient en commerce de Lettres avec lui, & particuliérement du célèbre Evêque Portugais Jérôme Oforius, auffi bien que de Pierre Nannius Profeffeur à Louvain, Michel Taxites Poëte couronné, & Jérôme Wolfius. Buchanan en fait un bel éloge, dans ces vers qu'il fit fur fa mort :

(36) Cambden ubi fupra.

(37) Apud Grant p. 10.

Afchamum extinctum patriæ Graiæque Camænæ
Et Latiæ verâ cum pietate dolent.
Principibus vixit carus, jucundus amicis,
Re modicâ; in mores dicere fama nequit (38).

(38) Buchan. Epigr. L. II.

[*P*] *Il a fait divers Ouvrages, qui ont été fort eftimés.*] Nous avons parlé ci-deffus, dans la Remarque [*E*], de fon *Toxophile* : ainfi nous dirons un mot de fes autres Ouvrages, qui font les fuivans. *Le Précepteur, ou Methode claire & fure d'enfeigner aux enfans le Latin, & à ecrire & à parler en cette Langue*, &c. en deux Livres. Londres 1570 & 1589 in-4. Sa Veuve le dédia au Chevalier Guillaume Cecil, prémier Secrétaire de la Reine. Il parle de cet Ouvrage à Sturmius, dans la prémière Lettre du prémier Livre, & lui dit, que ne pouvant laiffer de grands biens à fes enfans, il veut leur laiffer une bonne éducation, & que par cette raifon il leur prépare un *Précepteur* de fa main. *Cum his meis filiis non illuftrem fortunæ fplendorem promittere poffum, aliquem certe doctrinæ cultum illis relinquere ipfe cupio. Paro igitur illis* Præceptorem, *non illum foris fumptuofâ mercede conducendum, fed rudi a me ftylo domi jam delineatum.* Il lui fait enfuite le plan du Livre, & remarque qu'il l'a écrit en Anglois, afin qu'il fût plus utile aux jeunes-gens, à l'ufage defquels il étoit deftiné; & qu'il n'étoit pas affez ennemi de la Langue de fon Pays, pour croire qu'elle ne fût pas fufceptible de toutes les beautés du ftyle. *Neque tamen ipfe fum tam noftræ linguæ inimicus, quin fentiam illam omnium ornamentorum cum dictionis tum fententiarum admodum effe capacem.* Mr. Philips, dans l'*Introduction* (39) à fa *Methode abrégée d'enfeigner les Langues anciennes & modernes*, remarque, que plufieurs des Miniftres de la Reine Elifabeth aiant fenti les défauts qu'il y avoit dans la manière dont on inftruifoit la Jeuneffe, le Chevalier Richard Sackville Tréforier avoit engagé notre Auteur à faire un projet d'Inftruction, qui parut après fa mort, dédié au Chevalier Guillaume Cecil prémier Secrétaire d'Etat de la Reine Elifabeth. Il ajoute, que cet Ouvrage contient plufieurs bonnes remarques, qui feroient utiles pour former un bon ftyle Latin, fi l'on en faifoit ufage dans les Ecoles; & que Mr. Jaques Upton a rendu fervice aux Lettres, d'en donner une nouvelle Edition avec des remarques à Londres 1711 in-8. On trouve dans la Préface d'Afcham un endroit remarquable (40). „ Il „ y aura des Perfonnes d'un bon cœur, mais de peu de „ jugement pour ce qui regarde l'inftruction, qui trouve„ ront que je me donne beaucoup trop de peine & que je „ paffe trop de tems à ce qui concerne l'éducation des en„ fans. Mais il eft aifé de voir que ces bonnes gens n'ont „ jamais été élevés dans l'Ecole de Socrate, qui difoit ou„ vertement, qu'on ne pouvoit s'occuper de rien de plus „ noble & de plus divin, que du foin de donner à fes en„ fans & de procurer à ceux des autres une bonne éduca„ tion. Ainfi je ne doute pas que les gens fages n'aient „ bonne opinion de mon deffein; & pour ceux qui en ju„ geront autrement, je les regarderai comme des gens „ dont on doit excufer la folie, & dont l'ignorance eft „ digne de pitié." Il obferve dans le *prémier Livre* (41) „ qu'il y a des Efprits naturellement bons, qui fe gâtent „ par trop d'étude, & en s'appliquant à de certaines Scien„ ces, telles que la Mufique, l'Arithmétique & la Géo„ métrie : comme ces Sciences aiguifent trop l'efprit, el„ les changent auffi trop les mœurs, fi on n'en fait un u„ fage prudent, & qu'on ne les rapporte pas à l'utilité de „ la vie. Remarquez, continue-t-il, que tous les Mathé„ maticiens, entièrement & uniquement occupés de ces „ Sciences, font tout à eux-mêmes, fombres, aimant la „ folitude, & peu propres pour la Société. C'eft ce qui „ eft reconnu non feulement par l'expérience, mais c'eft „ ce que les plus fages d'entre les hommes en ont tou„ jours penfé. Galien dit; *Trop de Mufique corrompt les* „ *mœurs*; & il y a fur ce fujet un paffage remarquable „ dans les Livres de Platon *de la Republique* : cet endroit „ n'a pas échappé à Cicéron, qui en a donné une belle „ traduction. Il y a plus de vingt ans que je me fuis é„ tendu fur ce fujet dans mon Toxophile,". Voici le paffage de ce Traité auquel Afcham renvoie : „ Quoi que „ vous en difiez, je fuis fûr que le Luth, la Harpe, & „ les autres Inftrumens qu'on manie avec les doigts, ont „ été condamnés par Ariftote, comme n'aiant point été „ inventés par ceux qui s'appliquent à la recherche de la „ Verité & de la Vertu. . . . *Trop de Mufique corrompt* „ *les mœurs*, dit Galien. Je fai bien qu'il y a des gens „ qui foutiendront le contraire, & qui diront que la Mu„ fique égaie & délaffe l'efprit; mais felon moi, elle pro„ duit à cet égard le même effet que le miel fait dans l'ef„ tomac, qu'il affoiblit & rend incapable de foutenir de „ bonne nourriture & des boiffons fortifiantes. L'ufage „ de ces Inftrumens rend l'efprit fi mou, fi efféminé, fi „ languiffant, qu'il n'eft plus capable de s'appliquer à des „ études un peu férieufes & qui demandent de la conten„ tion. Cette douceur molle n'aiguife point l'efprit, mais „ au contraire en émouffe la pointe, comme le tranchant „ d'un inftrument s'émouffe en le paffant fur de la craie.". Mr. Grant publia les Lettres d'Afcham (42) en 1576, en 1578, & 1590, in-8. Mrs. Wood & Nicholfon (43) marquent une Edition de 1577. Il y a deux Editions de Hanau de 1602 & de 1610, & une de Genève en 1611; mais la plus complette & la plus exacte eft celle d'Oxford de 1703, publiée par Mr. Guillaume Elftob in-8. qui contient plufieurs Lettres qui n'avoient jamais paru. On trouve dans le prémier Livre, celle qu'il a écrites à Jean Sturmius, Recteur de l'Univerfité de Strasbourg; le fecond contient celles qu'il écrivit pendant qu'il demeura à Cambridge; & le troifiéme, celles qu'il écrivit pendant fon Voyage d'Allemagne, & après fon retour. On y a joint un quatrième Livre, de Lettres de recommandation, ou de priere, & d'autres Pièces de cette nature, qu'il avoit écrites pour d'autres à divers Princes, & à d'autres perfonnes du prémier rang. On a raffemblé dans un autre Livre, les Lettres écrites à Afcham par Sturmius, Jérôme Oforius, le Docteur Jean Chriftopherfon, Richard Brandisbey, Michel Taxites, Jean Sleidan, Pierre Ramus, & par d'autres Hommes célebres. Nicholfon, dans fa *Bibliothèque Hiftorique d'Angleterre* (44), après avoir remarqué que les Lettres des Savans, & des perfonnes qui ont eu part aux affaires, répandent un grand jour fur l'Hiftoire, ajoute, qu'il ne citera qu'un feul exemple de l'utilité de ces fortes de Pièces, & qui n'en eft qu'un échantillon, la plupart étant entre des mains particulières. „ Je parle, *dit-il*, du Recueil de Lettres Latines de R. „ Afcham, imprimées plufieurs fois à caufe de leur beau„ té. L'Auteur enfeigna pendant quelque tems le Latin, „ & fut enfuite Secrétaire des Dépêches Latines du Roi „ Edouard VI, de la Reine * Marie, & de la Reine E„ lifabeth; & dans ce dernier pofte il fut fouvent employé „ à traduire les Lettres des Miniftres d'Etat d'Angleterre „ aux Princes étrangers, aux Ambaffadeurs & à d'autres „ perfonnes de diftinction. On trouve dans ces Lettres „ toute la fineffe & le tour, qui peuvent faire bien rece„ voir des demandes ou des plaintes, & beaucoup de „ traits hiftoriques, qu'on rencontreroit difficilement ail„ leurs. Outre les Lettres de l'Auteur, on y en trouve un „ grand nombre d'autres qui lui font adreffées, & qui lui „ ont été écrites par les Savans des Pays étrangers (tels „ que Sturmius, Sleidan &c.) & par les plus habiles Po„ litiques d'Angleterre. L'Editeur † affure, qu'il en a „ encore un grand nombre en Anglois, qui ne font pas „ d'un moindre prix. Le voyage qu'il fit avec le Cheva„ lier Moryfon, quand il alla en Ambaffade en Allema„ gne, lui procura une parfaite connoiffance des affaires „ de ce Pays-là; & l'accès libre & familier qu'il a eu au„ près des deux Reines, Marie & Elifabeth, lui a pro„ curé la connoiffance des fecrets d'Etat dans le Royau„ me. Enforte que fi l'on avoit le refte de fes papiers, „ on y trouveroit peut-être plus de lumières fur ce qui „ s'eft paffé fous ces deux régnes, que nulle autre part." Ses *Poëfies* ont été imprimées à la fin de fes Lettres en plufieurs Editions, mais Mr. Elftob les a omifes à deffein dans la fienne. Mr. Wood (45) parle de deux autres Pièces de fa façon : *Rélation ou Difcours de l'etat des Affaires d'Allemagne, & de la Cour de l'Empereur Charles, pendant quelques années* (en Anglois), in-4. & *Apologia contra Miffam & ejus præftigias*, „ Apologie contre la Meffe & fes „ Abus," imprimé vers l'an 1577 in-8.

(39) Pag. 5. Londres 1721.

(40) P. 11. & 12. de l'Edit. de 1711.

(41) P. 14.

(42) Voy. la Preface de Mr. Elftob à la 1ère de l'Edition d'Oxford 1703.

(43) English Hiftorical Library P. III. p. 141. Londres 1699.

(44) Ubi fupra.

* J. S. Life of Sir Thom. Smith p. 29.

† E. Grant in Vita Autoris.

(45) Fafti Oxon. col. 65. 66.

[*Q*] *Il mourut d'une manière Chrétienne & exemplaire.*] Comme il avoit toujours vécu d'une manière très reguliére & fans faire tort à perfonne, il envifagea les approches de la mort avec beaucoup de tranquillité & de courage. Il y avoit plufieurs années qu'il étoit fort fujet à des fièvres, qui l'affoibliffoient beaucoup; mais fur la fin de fa vie il tomba en confomption, ce qui le rendit très foible; & il augmenta fon mal en prenant du froid, aiant paffé plufieurs nuits à travailler à des vers, qu'il vouloit préfenter à la Reine au nouvel-an, & à écrire des Lettres. Il tomba dangereufement malade le 23 de Décembre 1568. Le Docteur Alexandre Novel, Doyen de S. Paul, le vifita

(i) Idem p. 29.

(k) Se malle decem librarum millia in mare projecisse, quam suum Aschamum amisisse. Idem p. 69.

âgé de cinquante-trois ans; & il fut enterré sans aucune cérémonie, le 4 de Janvier suivant, dans l'Eglise du Saint Sepulcre. Le Docteur Alexandre Novel, Doyen de S. Paul, fit le Sermon funèbre (i). Il fut généralement regretté, & l'on rapporte que la Reine Elisabeth dit, qu'elle auroit mieux aimé jetter dix mille livres dans la Mer, que d'avoir perdu son Ascham (k). Il laissa trois fils, *Gilles*, *Dudley*, & *Sturmius* : il avoit nommé ainsi le dernier, par estime pour Sturmius son Ami (l). Gilles son fils ainé etoit entré dans l'Ecole de Westminster sous la conduite de Mr. Grant, qui lui témoigna beaucoup d'affection & le recommanda fortement à la Reine Elisabeth. Il fut dans la suite élu Membre du Collége de S. Jean à Cambridge, par le credit du Grand-Trésorier Mylord Burghley; & il se distingua, aussi-bien que son pére, par le talent d'ecrire des Lettres Latines (m).

(l) R. Aschami Epist. Famil. L. I. Ep. 33. p. 80 Oxon. 1703.

(m) Vid. Praefat. Editoris. Oxon. 1703.

sita pendant sa maladie, & les discours de ce Théologien lui faisoient un extrême plaisir. Mais son mal devint si violent, qu'on employa inutilement toutes sortes de moyens pour lui procurer un peu de repos. Il recommanda à sa femme le soin & l'éducation de ses enfans, de la manière la plus forte & la plus touchante, & attendit sa fin avec beaucoup de tranquillité. Le Docteur Novel, qui avoit été fort lié avec lui, & qui le vit dans tout le cours de sa maladie, déclara qu'il n'avoit jamais vu ni connu personne, qui eût mieux vécu, & qui fût mort d'une maniere plus Chrétienne. *Valde illud mihi laudabile videtur, quod de eo idem vir sanctissimus Alexander Novelius commemorat, se nunquam vidisse aut audivisse ullum hominem aut honestius vixisse, aut expirasse christianius* (46).

(45) Grant p. 25.

ASHMOLE (ELIE), Fondateur du Cabinet ou *Musæum* Ashmolien à Oxford, étoit fils unique de Simon Ashmole, Sellier de Litchfield Ville du Comté de Stafford, & d'Anne fille d'Antoine Bowyer, Drapier de Coventry Ville du Comté de Warwick (a). Il naquit à Litchfield dans la Paroisse de S. Michel, le 23 de Mai 1617 (b). Il apprit la Langue Latine dans l'Ecole de sa Ville, & s'étant trouvé de la disposition pour la Musique, il l'apprit, & obtint une place de Choriste dans la Cathédrale de Litchfield. Mr. Thomas Pagit, second fils du Chevalier Jaques Pagit Juge de l'Echiquier, qui avoit épousé la sœur de sa mère, travailla le prémier à son avancement, *& il a été*, dit Ashmole dans son Journal (c), *le principal instrument de ma fortune, ce que je reconnois avec gratitude, pour faire bonneur à sa mémoire.* En 1634 il perdit son pére, dont la mauvaise conduite & les dissipations lui firent beaucoup de tort, aussi-bien qu'au reste de sa famille (d). A l'âge de vingt ans, il se maria pour la prémière fois, & épousa Eléonore, fille de Pierre Mainwaring de Smalwood dans le Comté de Chester, en la personne de laquelle il eut *une femme vertueuse & d'un bon caractère*, ainsi qu'il nous l'apprend lui-méme (e); mais elle le laissa veuf le 5 de Décembre 1641, *à son extrême regret, & de tous ses Amis* (f). Elle avoit accouché le 19 de Mai 1640, d'une fille qui n'étoit pas à terme. A la S. Michel de l'année 1638, il devint Solliciteur de la Chancellerie, & eut beaucoup d'occupation en cette qualité (g). Le 11 de Fevrier 1641, il préta serment pour la Charge de Procureur dans la Cour des Plaidoyers-Communs (h). Le trouble & la confusion où se trouva la Ville de Londres en 1642, l'obligérent de sortir de cette Ville à la fin du mois d'Août de cette année; & il se retira à Smalwood dans le Comté de Chester, où il s'occupa uniquement de ses études. Sur la fin de l'année 1644, il passa à Oxford, où le Roi Charles I. s'étoit retiré. Il entra dans le Collége appellé du *Nez de Bronze*, & il y continua ses études de Physique, de Mathématique, d'Astronomie & d'Astrologie (i). La même année, il devint un des Commis de l'Excise; mais le Colonel Bagott, Gouverneur de Litchfield, l'empécha d'en faire les fonctions. Le 16 de Décembre 1645, il eut une nouvelle Commission dans l'Excise à Worcester (k), qui fut renouvellée le 27 d'Avril 1646, & on le fit en même tems Greffier de l'Excise (l). Le 9 de Mai de l'année precédente, il obtint, par le crédit du Chevalier George Wharton, Astrologue avec lequel il avoit fait connoissance, d'etre mis au nombre des cinq (comme dit Mr. Wood, ou selon le Journal d'Ashmole (m) des quatre) Gentilshommes d'Ordonnance de la Garnison d'Oxford, & il se distingua par son attachement au Parti du Roi [*A*]. Il perdit sa mère en 1646 [*B*]. Au mois d'Octobre suivant, il fut élu *Maçon-Libre* [*C*]. Voyant les affaires du Roi absolument ruïnées, il se retira pour continuer ses etudes [*D*]. On trouvera dans les Remarques [*E*], les diverses situations par lesquelles il passa jusques au retablissement de la Famille Roya-

(a) Wood Athenæ Oxon. Vol. II. col. 886, and *Some Memoirs of the Life of E. Ashmole*, prefixed to his *Antiquities of Berkshire*, Vol. I. p. 3. Lond. 1723. in-8. & son *Journal* p. 1. Ed. de 1717.

(b) Wood ubi supra & *Journal* p. 2.

(c) Pag. 3.

(d) *Journal* p. 5.

(e) Ibid. p. 8.

(f) Ibid. p. 9.

(g) Ibid. p. 6.

(h) Ibid. p. 8.

(i) Wood ubi supra & Journ. p. 10.

(k) Journ. p. 12.

(l) Memoirs &c. p. 4 & Journ. p. 14.

(m) Pag 12.

[*A*] *Il se distingua par son attachement au Parti du Roi.*] Il commandoit dans deux quartiers à Oxford, & le 12 de Mars de l'année suivante il fut fait Capitaine dans le Régiment d'infanterie du Lord Jacob Astley, qui étoit alors à Worcester, & au mois de Juin suivant on l'établit Controlleur de l'Ordonnance de cette Ville : mais le Parlement s'en étant emparé le 23 de Juillet, il retourna à Smalwood dans le Comté de Chester (1).

(1) Wood Ath. Oxon. Vol. II. col. 886.

[*B*] *Il perdit sa mere en 1646.*] Elle mourut de la peste à Litchfield. Voici le portrait qu'il en fait dans son *Journal* (2). „ C'étoit une femme discrette, sobre, prévoyante, & qui avoit supporté bien des afflictions avec une grande patience. Ses parens lui avoient donné une tres bonne éducation, & elle étoit fort habile à l'aiguille, ce qui lui fut très utile, à cause de la mauvaise conduite de mon pére. Elle possédoit assez bien la Théologie & l'Histoire, & entendoit la Poësie. Elle me donnoit continuellement les leçons de pieté & de conduite, dont mon âge me rendoit capable. Jamais elle ne manquoit à reprendre mes défauts avec force, & me faisoit faire les lectures qui pouvoient m'être utiles. Les personnes de marque, qui la connoissoient, l'estimoient infiniment. Elle vécut toujours bien avec ses voisins, & laissa une bonne réputation en mourant. En un mot, elle avoit une piété & une vertu solide."

(2) Pag. 15.

[*C*] *Il fut élu Maçon-Libre.*] Il fut élu à Warrington dans la Province de Lancastre, conjointement avec le Colonel Henri Mainwaring de Kertingham dans le Comté de Chester. C'étoit, dit l'Auteur des *Memoires* de sa Vie (3) qui sont à la tête de ses *Antiquites du Comte de Berk*, une grace d'autant plus grande, qu'il y a eu des Rois mêmes, qui n'ont pas dédaigné d'entrer dans cette Société. On en fait remonter la prémière origine jusqu'au règne de Henri III, sous lequel le Pape accorda une Bulle, ou un Diplome à une Compagnie de Maçons & d'Architectes Italiens, par laquelle il leur permettoit de voyager par toute l'Europe pour batir des Eglises. C'est de cette Compagnie qu'est venue la Confrérie des *Maçons adoptés*, ou *Maçons-Libres*, qui se connoissent tous par-tout à de certains signes & à de certains mots, qui sont comme le mot du guet, connus d'eux seuls. Ils ont différentes Loges en divers Pays, pour s'assembler; & quand il y en a quelqu'un qui tombe dans le besoin, la Confrérie l'assiste. La manière dont ils sont reçus est fort solennelle : ils font serment de garder le secret, & ce serment est plus religieusement observé qu'aucun autre, puisque jusqu'à présent on n'a pu pénétrer le mystère, ni rien découvrir, soit par l'inadvertance ou par l'étourderie d'aucun des Membres, ou par surprise.

(3) Pag. 6.

[*D*] *Voyant les affaires du Roi absolument ruïnées, il se retira pour continuer ses etudes.*] Après la prise de Worcester, il se retira dans le Comté de Chester, & y demeura caché jusqu'au mois d'Octobre, qu'il alla secrettement à Londres. Il y fit connoissance par le moyen de Mr. Jonas Moore, avec Guillaume Lilly & Jean Broker, deux fameux Astrologues, & fit par leurs instructions de si grands progrès dans l'Astronomie & dans l'Astrologie, qu'ils l'admirent à la Fête annuelle des Astrologues, & le regardérent bientôt comme leur Confrère. En 1647, il se retira à Englefield dans le Comté de Berk, où il vécut pendant quelque tems entièrement occupé de l'étude. En 1648, il commença à s'appliquer à celle des Plantes, & en peu de mois il devint habile Botaniste (4). Ce fut là, qu'au milieu des plaisirs de la Campagne, il prépara quelques Pièces, qui ont paru dans la suite (5). Cette retraite lui fut extrémement agréable; voici ce qu'il en dit dans son Journal (6). „ Il plait à Dieu de me mettre dans l'esprit, que je suis (*en Juin* 1647) dans la situation que j'ai toujours souhaitée, d'être à moi même & à mes études, sans être obligé de travailler à me procurer les moyens de subsister. Et me voyant ainsi retiré, conformément à mes vœux, je prie Dieu de bénir ma retraite & mes études, de me faire la grace de le servir toujours fidelement & avec zéle, & de me soumettre en toutes choses à sa volonté, de lui témoigner toujours ma juste reconnoissance de la tranquillité & du bonheur dont je jouïs dans ces tems facheux, & de lui rendre la gloire des fruits que je retirerai de mes études.

(4) Wood col. 886.

(5) *Memoirs of the Life &c.* p. 7.

(6) Pag. 27.

[*E*] *On trouvera dans les Remarques, les diverses situations par lesquelles il passa jusques au retablissement de la Famille*

Royale. Le 16 de Juin 1660, Mr. Thomas Chiffinch l'introduisit auprès du Roi, dont il eut l'honneur de baiser la main, & qui pendant deux jours lui fit la grace de s'entretenir plusieurs heures avec lui, & le nomma Héraut d'Armes du titre de Windsor; sa Patente est du 22 de Juin, & le 10 d'Août il préta les sermens accoutumés (n). Peu de tems après, le Roi lui donna la garde de ses Médailles, avec ordre d'en dresser un Catalogue avec des explications; & on lui assigna le Cabinet du Roi Henri VIII pour ce travail (o). Dans le même tems, on nomma une Commission pour examiner Hugues Peters, sur l'usage qu'il avoit fait des Peintures & des Joyaux de la Famille Royale [F], qui lui avoient eté donnés en garde. Le 26 d'Août 1660, Ashmole présenta au Roi les trois Ouvrages qu'il avoit composés pendant le tems de l'Usurpation, savoir, le *Fasciculus Chemicus*, le *Theatrum Chemicum*, & la *Voie à la Félicité* (*The Way to Bliss*), que le Roi reçut très gracieusement; & le 3 de Septembre de la même année, il le fit Controlleur de l'Excise (p). Le 2 de Novembre 1660, il parut devant le Corps des Jurisconsultes de *Middle-Temple*, & fut reçu Avocat le 7 du même mois (q); mais il n'a jamais plaidé, ni exercé sa profession. Le 15 de Janvier de l'année suivante, il fut reçu Membre de la Société Royale de Londres; & au mois de Février il devint Secrétaire de Suriname dans les Indes Occidentales (r). Le 13 d'Avril de la même année, le Roi donna ordre au Grand-Chambellan de l'établir Prémier Héraut, en cas qu'il survînt quelque dispute (s). Au mois de Juin 1664, on le fit Controlleur du *Bureau blanc* (t); & le 9 de Juin 1668, les Commissaires de la Trésorerie le nommérent pour faire la fonction de Surintendant de l'Excise de la Campagne (v). Sa seconde femme étant morte le 1. d'Avril 1668, il épousa le 3 de Novembre de la même année Elisabeth, fille de Guillaume Dugdale, Roi d'Armes de l'Ordre de la Jarretière (x). Le 9 de Juillet, l'Université d'Oxford lui conféra le degré de Docteur en Médecine, & les Lettres lui en furent présentées le 3 de Novembre de cette même année (y). Le 8 de Mai de l'an 1672, il présenta au Roi son Ouvrage intitulé: *L'Etablissement, les Loix, & les Cérémonies de l'Ordre de la Jarretière* [G]; & ce Prince lui fit présent de quatre-cens livres sterling, sur la Douane du Papier. Il se defit le 29 de Janvier 1675 (z) de sa Charge de Heraut d'Armes, & il eût obtenu sans peine dans la suite, s'il l'eût sollicitée, celle de Prémier Roi d'Armes, ou de *Garter* [H], à la mort du Chevalier Edouard Walker, qui la possédoit. Le 26 de Janvier 1679 (aa) il fit une grande perte, par un incendie qui consuma sa maison [I], & avec elle

(n) *Journ.* p. 34. 37.
(o) Ibid. p. 38.
(p) Ibid. p. 37.
(q) Ibid. p. 37. & Wood col. 887.
(r) *Journ.* & Wood *ubi supra.*
(s) *Journ.* p. 40.
(t) Wood *ubi supra.*
(v) Id. ibid. & *Journ.* p. 42.
(x) *Journ.* p. 41.
(y) Ibid.
(z) *Journ.* p. 18.
(aa) *Journ.* p. 20 Wood dit que c'etoit le 21 de Janvier.

mille Royale.] En 1648 on saisit, à cause de sa fidélité au Parti du Roi, une Terre qu'il avoit à Bradfield dans le Comté de Berk, dont une Dame de cette Province, qu'il épousa dans la suite, lui avoit fait présent; mais le crédit qu'il avoit parmi ceux du Parti contraire lui procura mainlevée le 21 de Novembre de la même année (7). Le 16 de Novembre de l'année 1649, il épousa Marie Foster, fille unique du Chevalier Baronet Guillaume Foster d'Aldermarston dans le Comté de Berk, & veuve du Chevalier Thomas Mainwaring, Garde des Archives de la Corporation de Reading, & l'un des Juges de la Cour de la Chancellerie (8). Ashmole retourna ensuite à Londres, & au mois de Janvier 1651, il s'attacha à apprendre à graver des Cachets, à jetter en moule, & l'Orfévrerie (9). Il commença dans ce tems-là à être en grande réputation pour son habileté dans la Chymie; ce qui engagea Guillaume Backhouse, qui étoit habile en cette Science, à lui communiquer plusieurs secrets. Au mois de Fevrier de la même année, il apprit l'Hébreu du Rabbin Salomon Frank (10). Ce fut cette année que parut son *Theatrum Chemicum Brittannicum*, dont les Figures furent gravées chez Ashmole même par le fameux Graveur Vaughan (11). Le 25 de Juillet 1653, il fit connoissance avec le célèbre Selden, qui lui trouvant beaucoup d'esprit & de génie, l'encouragea puissamment dans ses travaux littéraires, & lui témoigna beaucoup de bonté jusques à la fin de sa vie (12). En 1655, il commença à étudier les Antiquités de l'Angleterre, & le 11 de Novembre 1657 il fut reçu Membre de la Société des Avocats de *Middle-Temple* (13). Comme les biens du Chevalier Guillaume Foster donnoient à Ashmole droit de présentation au Bénéfice de Bradfield, il présenta trois Sujets aux Examinateurs: ceux-ci lui firent des difficultés; cependant, après quelque dispute, le dernier fut reçu. Son second mariage ne fut pas heureux: aiant eu des différends avec sa femme, elle poursuivit une séparation. Voici ce qu'il en dit dans son Journal (14). „ Le 8 d'Octobre 1658, on plaida le procés entre ma „ femme & moi, & Mr. Maynard fit voir à la Cour qu'il „ y avoit plus de huit cens dépositions contre ma femme, „ & qu'on ne pouvoit en produire une seule contre moi, „ ni prouver que je l'eusse jamais maltraitée seulement de „ paroles." Cette Dame fut condamnée à retourner avec son mari, & déboutée de ses demandes (15). La même année il accompagna Mr. Dugdale, qui fut ensuite fait Chevalier, dans la Visite des Terres Marécageuses; & il lui fut d'un grand secours dans cette entreprise, également honorable & avantageuse à la Nation. Il donna quelque tems après une belle & ample Description de ces Terres. Il parcourut aussi le Chemin Romain, depuis Weeden, appellé dans l'Itinéraire d'Antonin *Bennevenna*, par le Watling-street jusqu'à Litchfield, dont il fit une petite rélation à son Ami Dugdale dans une Lettre du 20 Avril (16). Au mois de Mai 1658, il commença à tirer des Archives de la Tour de Londres (17) des matériaux pour composer son grand Ouvrage sur l'Ordre de la Jarretière (18). Il fit le voyage d'Oxford au mois de Septembre, & il commença le 10 de ce mois la Description des Médailles données à la Bibliothéque publique par le Docteur Laud Archevêque de Cantorbéry, & par d'autres; & cette Description lui fut d'un grand usage dans la composition de plusieurs de ses Ouvrages (19). Le 21 d'Août 1659, des Soldats forcérent son Cabinet, sous prétexte de chercher le Roi Charles II (20). Ce fut le 16 de Décembre de la même année, que Mr. Tredescaht & sa femme lui remirent une Donation dans les formes de la Collection de Curiosités & de Raretés qu'ils avoient, & qui étoient à Sud-Lambeth dans le Comté de Surrey (21).

(7) *Memoirs* p. 8. Wood *ubi supra.* *Journ.* p. 20.
(8) *Memoirs* p. 8 *Journ.* p. 21.
(9) *Journ.* p. 24.
(10) Wood col. 887.
(11) *Journ.* p. 25.
(12) Ibid. p. 10.
(13) Wood *ubi supra*, & *Journ.* p. 34.
(14) P. 34.
(15) *Memoirs* p. 9.
(16) Voyez *Miscellan. on several curious subjects published from their respective Originals.* Londres 1714. in-8.
(17) Wood col. 887.
(18) *Journ.* p. 25.
(19) Wood *ubi supra.*
(20) *Journ.* p. 35.
(21) Ibid. p. 16.

[F] *Une Commission pour examiner Hugues Peters sur l'usage qu'il avoit fait des Peintures & des Joyaux de la Famille Royale.*] L'Auteur des *Memoires de la Vie d'Ashmole* (22) nous apprend, que ces Peintures & ces Pierreries avoient été données en garde à ce Peters, qu'elles avoient été vendues & dispersées par toute l'Europe, & qu'elles se trouvoient actuellement dans le Cabinet de divers Princes, qui, continue l'Auteur, „ connivoient au pillage de ce „ qui appartenoit à ces illustres Exilés, & l'encourageoient même, enrichissant à peu de fraix leurs Cabinets des Raretés de l'Angleterre; & ni la générosité, ni „ l'honneur, ni la justice n'ont pu les engager à les restituer, quoiqu'instruits de l'invalidité du titre en vertu „ duquel ils les possédoient. Mais l'honneur & la justice „ n'ont pas plus de pouvoir sur les Têtes couronnées, „ que sur le Vulgaire, dès qu'il s'agit de leur intérêt. „ Comment sans cela justifier leurs égards pour l'usurpateur, leur condescendance aux demandes les plus injustes, & les sacrifices les plus cruels qu'ils lui ont faits à „ sa requisition? Cette Commission fut bientôt terminée „ par l'opiniatreté ou l'ignorance du prévenu, qui, ou „ ne voulut, ou ne put pas donner les lumières qu'on demandoit. L'affaire en resta là, & on laissa à chacun la „ liberté de jouïr, si sa conscience le lui permettoit, de „ ce qu'il avoit pillé."

(22) Pag. 10. & 114

[G] *Il présenta au Roi son Ouvrage intitulé, L'Establissement, les Loix, & les Cérémonies de l'Ordre de la Jarretiere.*] Il parut à Londres en 1672. in-fol. enrichi de belles Figures, aux dépens de l'Auteur, qui apprit peu de tems après, qu'on en avoit mis un Exemplaire dans la Bibliothéque du Vatican à Rome. Il en fit présent à tous les Chevaliers de l'Ordre, & en particulier à Christiern Roi de Danemarc, qui lui envoya, par le moyen de Thomas Henshaw Agent du Roi Charles II. à sa Cour, une Chaine d'or avec une Médaille, qu'il porta depuis dans les Solennités par ordre du Roi. Frédéric-Guillaume Electeur de Brandebourg lui envoya un pareil présent, & donna ordre qu'on traduisît son Ouvrage en Allemand (23). Cet Ouvrage lui acquit une si grande considération, qu'il fut visité & complimenté par les Envoyés des Rois & des Princes, auxquels il l'avoit envoyé (24).

(23) Wood col. 890.
(24) Idem col. 888.

[H] *Il eût obtenu sans peine dans la suite, s'il l'eût sollicitée, celle de Prémier Roi d'Armes, ou de Garter.*] A la mort du Chevalier Edouard Walker, qui occupoit cette Charge, il s'éleva un différend entre le Roi & le Grand-Maréchal, sur le droit d'en disposer. Mr. Ashmole fut d'avis que ce droit résidoit en la personne du Roi, ce qui fut confirmé le 30 de Mars devant une Assemblée de quelques Seigneurs du Conseil, & de plusieurs Chevaliers de l'Ordre de la Jarretière. Après que la chose eut été décidée, on pressa fort Mr. Ashmole d'accepter cette belle Charge; mais il le refusa, tant pour écarter le soupçon de partialité en donnant son avis en faveur du Roi, que pour favoriser son beau-pére le Chevalier Guillaume Dugdale, qui fut créé Roi d'Armes de l'Ordre le 24 de Mai. Il se conduisit avec tant de prudence & de circonspection dans cette affaire, que quoiqu'il soutint les droits du Roi, il ne mécontenta point le Grand-Maréchal, qui au contraire applaudit publiquement à sa conduite (25). L'Auteur des Mémoires de sa Vie (26) a donné, dans ses propres termes, les raisons qui l'empèchérent de solliciter la Charge en question; & il les conclud de la manière suivante: „ Dieu m'aiant fait la grace de n'avoir ni ambi„ tion ni avarice, je préfère infiniment la vie retirée que „ je méne, à l'honneur & aux avantages que cette Char„ ge me procureroit (27)."

(25) *Journ.* p. 57.
(26) P. 14. & seqq.

[I] *Il fit une grande perte, par un incendie qui consuma sa*

(27) Ibid. p. 20.

elle un nombre prodigieux de choses rares & curieuses. En l'année 1683, l'Université d'Oxford aiant fait bâtir tout exprès un Cabinet près du Théatre, il lui fit présent de toutes les Raretés naturelles & artificielles qu'il avoit rassemblées; & dans la suite cette Collection augmenta [*K*] considérablement à sa mort, arrivée à Lambeth en 1692, le 18 de Mai (*bb*) V. S. dans sa 76e. année. Il fut enterré le 26 du même mois dans l'Eglise de Grand-Lambeth dans le Comté de Surrey, & l'on mit sur son Tombeau un Marbre noir avec une Epitaphe Latine [*L*]. On trouvera ci-dessous le Catalogue de ses Ouvrages [*M*]. Voici le Portrait qu'en fait Mr. Wood, dans ses *Athenæ Oxonienses* (*cc*). „ Ashmole a été le „ plus

(*bb*) Wood col. 891 & le 26.

(*cc*) Vol II, col. 889.

(28) Col. 888.

sa maison.] Mr. Wood nous dit (28) que le Chevalier Guillaume Dugdale, dans une Lettre datée du 13 de Mai 1679, lui avoit appris que „ la perte de Mr. Ashmole „ fut extrémement grande. Toute sa Bibliothèque, qui „ étoit très considérable, & plusieurs autres choses de „ prix, furent consumées. Mais il sauva ses principaux „ Manuscrits, qu'il avoit à Sud-Lambeth, aussi bien que „ ses Monnoies & ses Médailles d'or; mais celles d'ar- „ gent furent toutes fondues, & elles lui coutérent au- „ tant qu'elles valoient en argent, à faire chercher dans „ les ruïnes, & à employer des Orfèvres à purifier les cen- „ dres. On trouva celles de cuivre, mais fort défigurées „ &c." Le même Historien nous apprend qu'il avoit appris de Mr. Ashmole lui même le détail de ses pertes, par une Lettre que le Docteur Plot lui remit sur la fin de Décembre 1683, où il disoit „ que le grand Incendie de „ 1678, au mois de Janvier, avoit consumé les chambres „ qu'il avoit au Temple, où il avoit sa Bibliothèque, u- „ ne Collection de choses rares principalement des Pays „ étrangers, faite pendant trente-trois ans; près de neuf „ mille Monnoies & Médailles anciennes & modernes, „ amassées pendant trente-deux ans; une ample Collec- „ tion d'anciens Cachets de toute la Noblesse d'Angleter- „ re; tous les grands Sceaux du Royaume depuis la Con- „ quête jusqu'à présent; nombre d'autres, de Maisons „ Religieuses d'Angleterre & d'Ecosse, ceux d'Angleter- „ re pendant encore aux Chartes mêmes. Qu'il avoit „ perdu aussi toutes ses Observations sur l'Histoire, les „ Monnoies, les Médailles, l'Art Héraldique & sur quel- „ ques autres sujets, (travail de près de trente ans) qu'il „ avoit mis là pour y travailler quand il en avoit le tems. „ Enfin qu'il avoit péri dans cet incendie nombre d'Anti- „ quités, & de Curiosités, tant de l'Art que de la Natu- „ re &c." Mr. Wood ajoute, qu'il avoit vu lui-même un grand Livre qui avoit près d'une Verge de long, où il y avoit sur chaque page deux ou trois Portraits, & quelquefois plus, de Personnes distinguées & illustres d'Angleterre & des autres Pays, qui avoient été ramassés avec beaucoup de peine, & qui périrent aussi par le feu; de même que deux autres Volumes pareils, dans l'un desquels on voyoit des Processions, des Couronnemens, des Mariages, des Entrevues, des Pompes funèbres &c. & dans l'autre, des Plans de Villes, de Bourgs, de Châteaux &c. Enfin il périt une grande quantité de Curiosités naturelles, de Fossiles, d'Antiquités d'Angleterre &c.

[*K*] *L'Université d'Oxford aiant fait bâtir un Cabinet tout exprès près du Theatre, il lui fit present de toutes les Raretes naturelles & artificielles qu'il avoit rassemblées &c.*] Vers la fin du mois d'Octobre de l'an 1677, il témoigna à plusieurs des principaux de l'Université, qu'il étoit dans le dessein de lui laisser toutes les Raretés qu'il avoit eues d'un fameux Jardinier, nommé Jean Tredescant (29), Allemand de nation, & de sa femme, & toutes ses Médailles & ses Manuscrits, pourvu qu'ils voulussent bâtir un Lieu pour les placer. L'Université accepta volontiers ses offres. On posa le 15 de Mai 1679 la prémière pierre de ce beau Cabinet, appellé *Musæum Ashmoleanum*, & il fut achevé au commencement de Mars 1683 (30). Le 20 du même mois, il y envoya la charge de douze chariots de Raretés, qui furent placées & arrangées par le Docteur Robert Plot, auquel on confia la garde & le soin de ce Cabinet. L'Université le remercia de ce magnifique présent, par une Lettre Latine. Le 10 Décembre 1677, le Docteur Plot, dont on vient de parler, vint trouver Mr. Ashmole avec des Lettres de recommandation de Mr. Jean Evelyn, datées de Whitehall du 7 du même mois; & Mr. Ashmole lui promit de s'employer en sa faveur, pour lui procurer la place de Professeur en Physique. „ On a pu- „ blié, *dit l'Auteur des Memoires de la Vie de Mr. Ashmo-* „ *le*, que Mr. Ashmole avoit fondé cette Chaire. Ce qui „ a donné lieu à cette erreur, c'est qu'on a cru généra- „ lement, qu'il avoit eu le dessein d'attacher généreuse- „ ment un bénéfice de cette nature à la place de Garde du „ Cabinet de son nom: mais ce dessein fut étouffé dès „ qu'il eut été conçu, par les suggestions d'une personne „ qui occupoit un poste considérable dans l'Eglise. Ce sa- „ vant homme avoit lâché dans ses Ecrits quelques ex- „ pressions, qui sembloient favoriser le Socinianisme; un „ Membre de l'Université l'aiant attaqué, non sans rai- „ son, & d'une manière qui étoit sans replique, il en eut „ tant de ressentiment, qu'il se servit du pouvoir qu'il a- „ voit sur l'esprit de Mr. Ashmole, pour le détourner de „ son dessein; desorte que la place est demeurée sans ê- „ tre rentée." Il voulut en 1690 visiter ce Cabinet, & se rendit pour cela à Oxford avec sa femme. Il y fut reçu avec tous les honneurs imaginables: on lui donna le 17 de Juillet un repas somptueux dans le Cabinet même, & Mr. Edouard Hannes Professeur en Chymie, & depuis célèbre Médecin, prononça un beau Discours Latin à sa louange (31). A sa mort, il enrichit de nouveau l'Université en lui léguant sa Bibliothèque (32), qui consistoit principalement en Manuscrits, & quelques Livres imprimés sur l'Histoire d'Angleterre, le Blazon, l'Astronomie & la Chymie, avec une grande quantité de Brochures, dont il avoit lui-même arrangé une partie, le reste l'aiant été depuis, & un double Catalogue, l'un selon les matières, & l'autre alphabétique, dressés par lui-même. Il légua aussi deux Chaines d'or, & une Médaille; l'une des Chaines étoit de filigranne, de dix-neuf chainons, pesant vingt-deux onces, & au bout une Médaille de l'Electeur de Brandebourg, représentant ce Prince, & au revers la Ville de Stralsund; la Médaille avoit été frappée à la reddition de cette importante Place: un autre Collier avec une Médaille du Roi de Danemarc: une Médaille de l'Electeur Palatin, & un George du Duc de Norfolk, porté par son grand-père pendant qu'il étoit Ambassadeur en Allemagne. Toutes ces pieces étoient des présens qu'on avoit faits à Mr. Ashmole, pour son Ouvrage sur l'Ordre de la Jarretière (33).

(29) Wood col. 889. L'Auteur des *Memoires* dit, que cette Collection avoit été faite par les deux *Tredescant* père & fils, successivement Jardiniers du Jardin de Médecine à Lambeth.

(30) Wood col. 889.

(31) Wood *ubi supra*.

(32) Mr. Wood col. 890. dit qu'il laissa 1758 Volumes à l'Université, parmi lesquels il y avoit 820 MSS. & 322 in-fol.

[*L*] *Avec une Epitaphe Latine.*] La voici: *Hic jacet inclytus ille & eruditissimus* ELIAS ASHMOLE Lichfeldensis, *Armiger, inter alia in Republica munera, Tributi in Cerevisias Contra-Rotulator, Fecialis autem* Windsoriensis *titulo per annos plurimos dignatus. Qui post duo connubia in uxorem duxit tertiam* Elizabetham Gulielmi Dugdale, *Militis, Garteri Principalis Regis Armorum, filiam. Mortem obiit 18 Maii 1692, anno ætatis 76, sed durante* Museo Ashmoleano Oxon. *nunquam moriturus.* C'est à dire: „ Ci-gît l'illustre & savant ELIE ASHMOLE, de „ Litchfield, Ecuyer, revêtu, entre autres Emplois, de „ celui de Controlleur de l'Excise; Heraut d'Armes du „ titre de Windsor pendant plusieurs années; marié en „ troisièmes noces avec Elisabeth, fille de Guillaume Dug- „ dale Roi d'Armes de l'Ordre de la Jarretière; décédé „ le 18 de Mai 1692, dans sa 76e. année; mais qui ne „ mourra jamais, tant que *le Cabinet Ashmolien* subsistera „ à Oxford."

(33) *Memoirs* p. 22. 23.

[*M*] *On trouvera ci-dessous le Catalogue de ses Ouvrages.*] I. *Remarques sur diverses Pièces de Poësie des plus fameux Philosophes Anglois, qui ont decrit les Mystères Hermetiques en leur propre Langue.* Enrichies de Figures. Londres 1652. in-4. Cet Ouvrage porte le titre général de *Theatrum Chemicum Britannicum*; il contient: *le Formulaire* (*Ordinal*) *de l'Alchymie par Thomas Norton de Bristol*: *La Compose de l'Alchymie du Chevalier George Ripley*; avec quantité d'autres Pièces de Richard Carpenter, d'Abraham Andrews, de Thomas Charnock, de Guillaume Bloomefield, du Chevalier Edouard Kelly, du Docteur Jean Dee, de Thomas Robinson, de Jean Gower, de Geofroi Chaucer, de Jean Lidgate, de Guillaume Redman, du Moine Pierce, & de divers Auteurs anonymes. Il y a à la tête de ce Livre des *Prolégomènes* de Mr. Ashmole, *qui seroient excellens*, dit Mr. Wood (34), *s'ils n'étoient trop dans le style des Freres de la Rose-Croix.* Ils sont adressés *à tous ceux qui etudient les divins Mystères de la Science Hermetique.* Il dit, „ que l'Ouvrage suivant est une Ex- „ plication Philosophique du grand Secret caché dans le „ sein de la Nature, cherché par plusieurs, & trouvé par „ un très petit nombre, quoique l'Antiquité éclairée ait „ donné de fidèles, quoique rares découvertes sur ce su- „ jet. Les Siècles passés, tels que les Rivières, nous ont „ amené ce qu'il y a eu de plus léger dans les Sciences; „ mais la solidité & le poids de ce qu'il y a eu de plus „ profond & de plus mystérieux, est allé à fond; d'où il „ n'est pas aisé à chacun de ceux qui y travaillent, de le „ tirer. Ensorte que sans vouloir profaner, on peut ap- „ pliquer ici ce que le Sauveur disoit à ses Disciples: *Il* „ *vous est donné de connoître les mystères du Royaume des* „ *Cieux, mais aux autres seulement par des Paraboles; a-* „ *fin qu'en voyant ils n'apperçoivent point, & qu'en enten-* „ *dant ils ne comprennent point.*" Il ajoute ensuite, „ qu'il „ ne s'attend point que tous ceux qui liront son Ouvrage, „ croyent ce qu'il écrit, ou qu'ils croyent qu'il y ait ja- „ mais eu quelque chose de pareil à ce qu'on nomme „ PIERRE PHILOSOPHALE; & je ne prétens point, „ *continue-t-il*, le leur persuader, (quoique je sois obli- „ gé de déclarer que je ne suis nullement assez présomp- „ tueux pour publier ces *importans Secrets* & *ces Sacrés* „ *Mystères* comme des fables). Il me suffit de savoir que „ l'incrédulité est une punition pour les hommes; & je „ leur dirai avec un de nos anciens Philosophes Poëtes: „ *Si vous voulez m'écouter, vous trouverez dans mes paroles* „ *quelque chose qui pourra vous contenter. Je ne jure point* „ *de vous engager à croire: un Philosophe trouvera ici avec* „ *évidence la vérité; & pour les autres hommes, je ne fais* „ *pas grand cas de ce qu'ils peuvent dire.* J'en sais assez „ pour me taire, & je n'en sais pas assez pour parler; & „ les *fruits* aussi *réels* que *miraculeux* que j'ai recueillis de „ mes recherches à cet égard, m'ont tellement ravi en „ admiration, qu'ils me forcent au silence: mais l'amour „ que j'ai pour ma Patrie, & la satisfaction de tous les „ Curieux, m'ont engagé à publier pour leur usage ce

(34) Col. 889.

„ plus grand Philosophe, & le Curieux le plus distingué, qu'il y eût jamais eu, ou dont on eût jamais entendu parler en Angleterre. Dieu l'avoit rempli abondamment de tous les trésors de sagesse & de connoissances. Dans sa jeunesse, il donna une grande partie de son tems à l'étude de la „ Chy-

„ Recueil d'Antiquités." Il parle ensuite de la *Pierre Minerale*, „ laquelle, *dit il*, n'a encore que la vertu de donner à une matière terrestre imparfaite son plus haut degré de perfection, c'est-à-dire, de convertir les plus vils Métaux en Or & en Argent; de dissoudre toutes sortes de Pierres précieuses, telles que les Rubis, les Saphirs, les Emeraudes, les Diamans &c. & de produire d'autres effets de cette nature. Et ce n'est qu'une partie, & le moindre des avantages, qu'on peut attendre de la *Matière Philosophique*, si elle étoit parfaitement connue." Il passe ensuite aux *Pierres Vegetables*, *Magiques* & *Angeliques*.. „ Par la *Pierre Vegetable*, dit-il, on peut parvenir à connoitre la nature des Hommes, des Animaux, des Oiseaux, des Poissons, & celle de toutes sortes d'Arbres, de Plantes & de Fleurs &c. la manière de les faire croître, fleurir, & de leur faire porter du fruit; celle de leur donner une plus belle couleur & plus de goût, en tel tems & en tel lieu qu'on le souhaite; & cela non pour un moment & à une fois par voie d'expérience, mais tous les jours, tous les mois, toutes les années, en tout tems & en toute saison, même au plus fort de l'Hiver." Il attribue encore plusieurs autres vertus à cette Pierre. „ Par la *Magique*, on peut découvrir en quel endroit du Monde se trouve une personne, quelque cachée qu'elle soit, & en quelque lieu, soit chambre, desert, ou caverne souterraine: en un mot, elle est comme un Miroir où vous voyez le Monde entier. Par son moyen, vous voyez & entendez tout ce que vous voulez. Elle met même les hommes en état d'entendre le langage des Animaux, le chant des Oiseaux &c. de donner comme la vie à une figure, qui, par l'observation de l'influence des Corps célestes, deviendra un véritable Oracle; & il n'y a en cela, comme l'assure *E. A.* rien de *magique* ou de *diabolique*; c'est une chose aisée, merveilleuse, naturelle & permise. Enfin pour ce qui est de la *Pierre Angelique*, elle est si subtile, *dit l'Auteur*, qu'elle ne peut être ni vue, ni sentie, ni pesée, mais qu'on la peut seulement goûter. La Voix humaine, qui a quelque rapport avec ces qualités, n'est rien en comparaison; l'Air même est moins délié; & cependant, ô merveille impénétrable! cette Pierre demeureroit éternellement dans le feu, sans qu'il y fit aucune impression. Elle a une vertu divine, céleste & invisible, qui surpasse tout; & elle communique à celui qui la possede, des dons véritablement divins. Elle procure des apparitions d'Anges, & donne le pouvoir de converser avec eux par songes & par visions; & aucun malin Esprit n'oseroit approcher du lieu où elle se trouve, parce que c'est *une Quintessence, dans laquelle il n'y a rien de corruptible; & là où les élemens ne sont point corrompus, le Diable n'y peut habiter.*" Il dit immédiatement après, que cette Pierre préserve le corps humain de corruption, & qu'elle le rend capable de vivre longtems sans nourriture: que c'est même encore une question a décider, si un homme qui en use, peut mourir; *ce qui*, dit il, *ne me paroit pas si admirable, que de concevoir comment ceux qui la possédent pourroient desirer de vivre. Ayant une vue si claire & si distincte de la gloire éternelle, ils doivent aspirer à leur dissolution, pour parvenir à une jouissance complette, plutôt que de vivre dans une condition, où ils sont obligés de se contenter de simples spéculations.* Il observe en finissant ses *Prolegomènes*, „ qu'il s'est borné dans ses Remarques à ce qu'il y a d'Historique, ou à ce qui se trouve occasionnellement de rélatif aux autres Sciences; & qu'il a omis à dessein toutes les réfléxions Philosophiques, par la même raison, *dit-il*, qu'on envoiera plutôt les enfans d'autrui courir le monde, que les siens propres." II. *Les Cérémonies du Couronnement du Roi Charles II.* Mr. Wood avoue, qu'il n'a jamais vu cette Pièce. III. *L'Etablissement, les Loix & les Cérémonies de l'Ordre de la Jarretière*, Londres 1671 (35) in-folio. Nicholson, dans sa *Bibliothèque Historique d'Angleterre* (36), appelle cet Ouvrage, *le plus travaillé & le plus parfait qu'il y ait sur ce sujet*; & dans un autre endroit (37) il dit, que le Château & la Chapelle de Windsor ont été amplement décrites *par l'excellente plume de Mr. Elie Ashmole*, dans son Histoire de l'Ordre de la Jarretière. IV. *Familiarum Illustrium, Imperatorumque Romanorum Numismata, Oxoniæ, in Bodleianæ Bibliothecæ Archivis descripta & explanata.* „ Description & Explication des Médailles des Familles Illustres & des Empereurs Romains, qui se trouvent dans la Bibliothèque Bodléienne à Oxford." Cet Ouvrage, qui est en trois Volumes in-folio MS. fut achevé par l'Auteur en 1659, & il en fit présent à la Bibliothèque d'Oxford en 1666. On en trouve les Originaux ou des Copies dans le Cabinet de son nom (38). L'Auteur des Mémoires de sa Vie remarque (39), que cet Ouvrage étoit destiné à l'impression, comme il paroit par la Préface (40). V. *Description & Explication des Médailles du Roi Charles II.* C'est un Volume in-folio MS. qui se trouve dans le Cabinet de Médailles du Roi (41). IV. *Les Armoiries, Epitaphes, Inscriptions de Fenêtres, avec le Plan de tous les Tombeaux &c. qui se trouvent dans les Eglises du Comté de Berk.* Cet Ouvrage, comme nous l'apprend Mr. Wood, est un gros in-folio, écrit par Mr. Ashmole en 1666; & il l'avoit recueilli dans les années 1664 & 1665, aiant été nommé Maréchal-Député par le Chevalier Edouard Byske, Roi d'Armes *Clarencieux*, pour faire la Visite dans cette Province. L'Original de cet Ouvrage se trouve dans la Bibliothèque du Cabinet de son nom, num. 850, & l'Original de sa Visita au num. 851; & il y a des Copies de tous les deux, dans la Cour d'Armes à Londres (42). Cet Ouvrage a paru à Londres en trois Volumes in-octavo en 1723, sous le titre d'*Antiquités du Comté de Berk, par Elie Ashmole, Ecuyer. Avec un ample Appendix de Pièces originales, de Généalogies de Familles Illustres de cette Province, & une Description particulière du Château, du Collége &c. de Windsor.* VII. *Les Armes, Epitaphes, Inscriptions de Fenêtres, avec le Plan de quelques Tombeaux &c. de quelques Eglises & de quelques Maisons du Comté de Stafford.* Cet Ouvrage est in-folio, & écrit pour la plus grande partie de la propre main de Mr. Ashmole. Il le recueillit en partie, en accompagnant Guillaume Dugdale Roi d'Armes *du Nord*, qui faisoit la Visite de son Département en 1662 & 1663. Il se trouve dans le Cabinet de Mr. Ashmole num. 853 (43). VIII. *Les Armes, Epitaphes &c. avec le Plan des Tombeaux &c. de plusieurs Eglises des Comtés de Chester, Shrop, Derby, Nottingham &c.* Il recueillit & écrivit cet Ouvrage, qui est in-folio, en accompagnant Mr. Dugdale dans la même Visite de 1662 & 1663. C'est dans son Cabinet le num. 854. IX. *Histoire des Antiquités du Château, de la Chapelle, du Collége &c. de Windsor* (44), à la fin des *Antiquités du Comté de Berk.* X. Divers *Recueils, Remarques, Notes* sur des Livres & des MSS. dans son Cabinet. Nicholson, dans sa *Bibliothèque Historique d'Angleterre* (45) dit, „ que le peu qu'on a sauvé des Archives de l'Eglise Cathédrale de Litchfield, au milieu des desordres de la Guerre Civile, a été préservé par l'un des plus soigneux Antiquaires de l'Angleterre, Mr. Elie Ashmole; & se trouve parmi nombre d'autres précieuses Reliques, dans son Cabinet à Oxford. Cet excellent homme, *ajoute-t-il*, avoit dessein de faire honneur au Lieu de sa naissance, en en donnant l'Histoire & l'Etat ancien & moderne, & il avoit recueilli déja quantité de bons matériaux." Mr. Ashmole a fait aussi plusieurs Traductions, particulièrement les suivantes. 1. L'Ouvrage de Jean-François Spina, intitulé *De Mundi Catastrophe.* Mais Mr. Wood dit (46), que la Lettre de Mr. Ashmole ne lui apprenoit ni l'année ni le lieu de l'impression de cette Traduction, ni en quel format; mais seulement, qu'il y avoit joint une Traduction de la *Prophetie d'Ambr. Merlin.* 2. *Fasciculus Chemicus* &c. d'Arthur Dee. La Traduction est intitulée: *Traités Chymiques, dans lesquels on voit l'origine, les progrès, & la réussite de la Science Hermétique, tirés des meilleurs Auteurs.* A la suite de cet Ouvrage il y en a un autre, aussi traduit par notre Auteur, intitulé: *Arcanum, ou le grand Secret de la Philosophie Hermétique, par un Anonyme.* Ces deux Ouvrages parurent en un Volume in-octavo à Londres en 1650, & le titre porte, qu'ils sont traduits par *James* (Jaques) *Hasolle* (qui est l'anagramme d'*Elias Ashmole*) *qui est Mercuriophilus Anglicus.* Il y a à la tête un Portrait ou Buste de l'Auteur, placé sur un Autel, sur lequel on lit, *Mercuriophilus Anglicus*; & au dessus de la figure on voit une Main sortant d'un nuage, & tenant une bande de papier où il y a une Sphère Astrologique, & au dessous quatre vers faits par son Ami le Médecin Thomas Wharton. Il y a à la tête de ces Traductions des *Prolégomènes* de Mr. Ashmole, qui sont entièrement dans le style des Frères de la *Rose-Croix*, & adressés *à tous ceux qui étudient les divins Mystères de la Science Hermétique* (47). Il a publié aussi un savant Traité de la Pierre Philosophale, intitulé: *La voie à la Félicité, en trois Livres*, Londres 1658 in-4. qui est d'un Auteur inconnu, lequel vivoit sous la Reine Elisabeth. Cet Ouvrage lui avoit été communiqué par Guillaume Backhouse, afin qu'il le donnât au Public pour rendre justice à l'Auteur, parce qu'ils en avoient trouvé l'un & l'autre une prétendue Copie, destinée à l'impression; mais que Mr. Ashmole, en l'examinant, trouva tronquée, interpolée par des additions impertinentes, & uniquement composée de Fragmens rassemblés de tout l'Ouvrage. Outre cela, on avoit dessein de le donner au Public comme un Ouvrage d'*Eugène Théodidacte*, c'est-à-dire Jean Heydon, qui avoit épousé la veuve de Nicolas Culpepper fameux Astrologue; & on avoit changé le titre en celui de *la Couronne du Sage, ou la Médecine de la Rose-Croix*, titre sous lequel Jean Gadbury, dans son Almanac de l'année 1658, disoit qu'il avoit déja paru. Mr. Ashmole, par zèle pour la Chymie, & par respect pour l'Auteur de l'Ouvrage, le donna au Public sur une Copie plus parfaite. Mr. Heydon en fut vivement piqué, & il publia à Londres en 1660 in-octavo, une Pièce intitulée: *L'Idee de la Loi, tirée de Moïse, au Roi Charles II.* &c. Dans sa Préface il dit, que Mr. Ashmole a publié un Livre intitulé *la Voie à la Félicité, en trois Livres*, qui est très défectueux, puisque son Edition à lui est en quatre Livres (48). Mr. Ashmole dit dans sa Préface, que le véritable Auteur de cet Ouvrage est inconnu; mais, ajoute-t-il, „ j'ai entendu raconter quelques Histoires remarquables, accompagnées de circonstances très propres à persuader que la Providence est intervenue d'une manière toute particulière, „ non

(35) *Memoirs* p. 29. Wood col. 289. place l'Edition en 1672.

(36) Part. I. c. 1. p. 28. Ed. de Londres in-8.

(37) P. 25.

(38) Wood col. 290.

(39) P. 24.

(40) Voyez *Appendix* à son *Journ.* p. 82.

(41) Wood *ubi supra.*

(42) Id. ib.

(43) Id. ib.

(44) Id. ib.

(45) P. 140.

(46) *Ubi supra.*

(47) Idem col. 290, 291.

(48) Idem col. 291.

„ Chymie, Science dans laquelle il s'est rendu si fameux, qu'il a mérité véritablement le titre de *Mercuriophile Anglois*. Et comme il étoit habile Botaniste, on lui a dédié divers Ouvrages sur cette „ Science, aussi-bien que d'autres sur l'Astrologie &c." Il étoit grand Protecteur des Gens-de-Lettres; & c'est à lui qu'on a la principale obligation de l'avancement du savant & éloquent Docteur Smallridge, Doyen de l'Eglise de Christ & Eveque de Bristol.

„ non seulement en faisant tomber l'Original même entre les „ mains d'un homme laborieux, occupé à pénetrer les secrets „ de la Science mystérieuse, mais en lui faisant trouver heu„ reusement entre deux feuillets trois grains de Poudre de „ projection, dont il a fait usage. Je ne prétends pas néan„ moins fatiguer ni amuser mes Lecteurs; je puis seule„ ment assurer modestement, que ma Copie a été faite „ sur cet Original. L'Ouvrage paroit avoir été écrit vers „ le commencement du Siècle passé, ou sur la fin du quin„ zième. Le grand but de l'Auteur est de prouver par de „ fortes & solides raisons, & par des exemples, la possi„ bilité de la PIERRE PHILOSOPHALE; par où il pa„ roit évidemment, que la Nature a fait voir de grandes „ merveilles à l'Univers, & que l'on a pu, & qu'on peut „ par conséquent encore faire de grandes choses par les „ moyens les plus foibles, quand on sait parfaitement „ procurer une juste, véritable & Philosophique union de „ la Nature & de l'Art. Et malgré cela, parce que ces „ choses sont familières & communes, on n'en fait point „ de cas. Ce Discours est rempli de raisonnemens soli„ des, proportionnés aux esprits bornés, comme aux plus „ savans; & tels, que je me persuade surement qu'ils sa„ tisferont les uns & les autres, plus qu'aucune chose qu'il „ y ait; & je ne doute pas qu'on ne trouve ici la solution „ de plusieurs difficultés spécieuses, qu'on a jusqu'à pré„ sent alléguées contre cette infaillible Science, & qu'on „ n'osera plus les reproduire." Le Journal de sa Vie, écrit par lui-même, a paru à Londres en 1717 in-12. sous le titre de *Mémoires de la Vie du savant Antiquaire* Elie Ashmole, *écrits par lui-même en forme de Journal*, avec un Appendix *de Lettres originales*, *le tout publié par Charles Burman*. L'Editeur dit dans sa Préface, que la Copie sur laquelle il a publié ces Pièces, est de la main du Docteur Robert Plot, Garde du Cabinet Ashmolien à Oxford, & Secrétaire de la Société Royale, qui l'avoit faite pour un Gentilhomme du Comté de Stafford proche parent de Mr. Ashmole; & que peu d'années auparavant, Mr. David Perry, du College de Jésus à Oxford, & Garde du susdit Cabinet, l'avoit collationnée avec l'Original, & y avoit corrigé quelques légères fautes (49). L'Editeur finit en disant, „ qu'il ne s'étendra pas sur l'utilité de ces „ sortes d'Ouvrages; qu'il se contente de remarquer, que „ par leur moyen on apprend l'Histoire secrette du tems „ dont il s'agit, qu'ils découvrent le principe des actions, „ nombre de petites quoiqu'importantes circonstances, é„ chappées ou inconnues aux Auteurs de l'Histoire géné„ rale; & pour tout dire en un mot, qu'ils assouvissent „ notre curiosité la plus avide." On trouve dans l'Appendix, une Lettre de remerciment datée du 26 Janvier 1666, de la Corporation de Litchfield, pour un Gobelet d'argent dont Mr. Ashmole lui avoit fait présent: Une Préface pour le Catalogue des Médailles de l'Archevêque Laud, dressé par Mr. Ashmole, & conservé dans la Bibliothèque d'Oxford: Une Lettre du Docteur Thomas Barlow, depuis Evêque de Lincoln, à Mr. Ashmole, du 28 Déc. 1668, sur le présent qu'il lui avoit fait de ses Ouvrages, contenant une Description du Cabinet de Médailles de l'Archevêque Laud: Une Lettre de Jean Evelyn, pour lui recommander le Dr. Plot pour la place de Professeur en Physique: Une de Josué Barnes, de Cambridge, du 15 d'Octobre 1688, où il fait des excuses à Mr. Ashmole d'avoir lâché quelque chose contre son Ouvrage sur l'Ordre de la Jarretière, dans son Histoire d'Edouard III, avec la réponse de Mr. Ashmole du 23 du même mois.

(49) *Int. MS. Ashmol. Oxon. num.* 1136.

ASHWELL (GEORGE), Auteur de différens Ouvrages [*A*], étoit fils de Robert Ashwell de Harrow dans la Province de Middlesex. Il nâquit dans la Paroisse de S. Martin-Ludgate à Londres le 8 de Novembre 1612. Il entra dans le Collège de Wadham à Oxford en 1627, où il fut reçu Bachelier & Maitre-ès-Arts. Il devint ensuite Membre du Collège, & l'un des plus fameux Régens. Après que la Guerre Civile eut éclaté, il demeura à Oxford, & y prêcha devant le Roi, aiant pris à cette fin le degré de Bachelier en Théologie le 23 de Juin 1646, peu de tems avant la reddition d'Oxford (*a*). Il se soumit ensuite à l'autorité des Visiteurs établis par le Parlement en 1648; & en 1658 il obtint la Cure de Hanwell proche de Banbury dans le Comté d'Oxford, vacante par la mort du Docteur Robert Harris. Il avoit été auparavant Chapelain domestique du Chevalier Antoine Cope, Seigneur de Mannor & de Hanwell. Il mourut dans ce dernier Lieu le 8 de Février 1693, & y fut enterré dans l'Eglise (*b*). C'étoit un homme d'un caractère pacifique, & digne à tous égards de la place qu'il occupoit. Habile Dialecticien, il raisonnoit avec une force & une clarté toute particulière. Il étoit très versé dans la lecture des Pères & des Scholastiques, ce qui le mit en grande réputation parmi les Théologiens qui avoient du goût pour ce genre d'étude (*c*).

(*a*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 917. & *Fast.* col. 85.

(*b*) Idem *Ath. Oxon.* col. 933, 934.

(*c*) Idem col. 912.

[*A*] *Auteur de différens Ouvrages.*] I. *Fides Apostolica*, ou *Discours où l'on prouve l'autorité du Symbole Apostolique*, *& qu'il est des Auteurs auxquels on l'attribue communément.* Oxford 1653. in-octavo. II. *Double Appendix*, *le premier sur le Symbole d'Athanase*, *& le second sur le Symbole de Nicée*; publiés avec le précédent Ouvrage. Mr. Wood nous apprend (1), que Mr. Richard Baxter critiqua quelques endroits du *Fides Apostolica*, dans son *Gildas Salvianus*, ou *Pasteur Reformé*, imprimé à Londres en 1656 (2) in-octavo; mais qu'ensuite dans la Préface de sa *Théologie Catholique*, Londres 1675. in-folio, il témoigna du regret d'avoir attaqué publiquement l'Ouvrage de Mr. Ashwell. III. *Gestus Eucharisticus.* „ De la Posture dans laquelle „ on doit recevoir l'Eucharistie." Oxford 1663. in-octavo. IV. *De Socino & Socinianismo Dissertatio.* „ Dissertation sur „ Socin & le Socinianisme." Oxford 1680. in-octavo. Ce n'est qu'une petite partie d'un plus grand Ouvrage qu'il avoit fait, intitulé, *De Judice Controversiarum & Catholicæ Veritatis Regulâ.* „ Du Juge des Controverses, & de „ la Règle de la Foi Catholique." Il donna cette Dissertation comme un essai, pour voir s'il trouveroit de l'encouragement pour l'impression de tout l'Ouvrage. V. *De Ecclesiâ Romanâ Dissertatio*, *pars operis multo majoris*, *de Judice Controversiarum.* „ Dissertation sur l'Eglise Ro„ maine:" partie du même Ouvrage. Oxford 1688. in-quarto. Il la publia à la sollicitation du Docteur Gilbert Ironside, Recteur du Collège de Wadham. VI. *Réponse au* Plato redivivus *de Henri Nevill.* Cet Ouvrage, à ce que nous apprend Mr. Wood, est manuscrit, de la propre main de l'Auteur. Il traduisit aussi du Latin en Anglois, *Philosophus Autodidactus*, *sive Epistola Abi Giafar Ebn Tophail de Hai Ebn Yokdan* &c. Londres 1686. in-octavo. Cette Lettre fait voir, par l'Histoire d'Ebn Yokdan, les voies & les degrés par lesquels la Raison humaine peut, en joignant de sérieuses réfléxions à l'expérience, parvenir à la connoissance des Objets les plus sublimes, & en particulier à celle de Dieu & de la Religion.

(1) *Athen. Oxon.* col. 911.

(2) Mr. Wood dit 1657. mais c'est une méprise.

ASPILCUETA (MARTIN), que l'on appelle communément le Docteur *Navarre*, (*Navarrus* ou *Doctor Navarrus*) parce qu'il étoit de ce Royaume, nâquit le 13 de Décembre 1491, à Varasayn Ville du Royaume de Navarre, pas fort éloignée de Pampelune, d'une famille noble [*A*]. Il entra fort jeune chez les Chanoines Réguliers de Roncevaux, & en porta toujours l'habit, quoiqu'il quittât dans la suite le Couvent. Il alla à Alcala, où il étudia les Belles-Lettres, la Philosophie & la Théologie; & il s'attacha principalement au Système de Pierre Lombard, appellé *le Maitre des Sentences*. Aiant fait de grands progrés dans toutes ces Sciences, il vint en France [*B*] étudier en Droit, & le fit avec tant de succès, qu'il fut jugé capable de l'enseigner aux autres; & il le professa avec applaudisse-

[*A*] *D'une famille noble.*] La famille de son père étoit non seulement distinguée par son ancienneté, mais parce que François Xavier, l'Apôtre des Indes, en étoit, comme Aspilcuéta nous l'apprend lui même (1). Sa mère étoit de la famille de *Jaureguisar*, dite autrement *Bastan*, établie d'ancienneté dans les Pyrénées (2).

[*B*] *Il vint en France.*] Voici ce qui occasionna ce Voyage. Jean d'Albret Roi de Navarre, aiant été excommunié avec Catherine de Foix sa femme par le Pape Jules II. en qualité de fauteurs de Louis XII Roi de France, que le Pape avoit déclaré ennemi de l'Eglise, Ferdinand Roi d'Espagne, qui avoit sollicité cette Excommunication, se jetta sur la Navarre; ce qui obligea Jean d'Albret de se retirer dans les Etats qu'il avoit en France. Pierre de Navarre son Grand-Maréchal l'y accompagna, avec François son frère; & Martin Aspilcuéta, qui étoit attaché à celui-ci (*cum comes tum Doctor*), le suivit, & demeura auprès de lui pendant douze ans en qualité de son Théo-

(1) *In Misc. ult. de Orat. apud Nicol. Anton. Bibl. Hisp.* T. II. p. 74.

(2) Nic. Ant. *ibid.*

diſſement [C] à Toulouſe & à Cahors. De retour en Eſpagne, il fut fait prémier Profeſſeur du Droit Canonique à Salamanque, où il ſe rendit célèbre par les ſoins qu'il ſe donnoit pour inſpirer de bons principes à la Jeuneſſe, & par le rétabliſſement de l'étude du Droit Canonique, qui étoit négligé auparavant dans cette Univerſité. Il occupa ce poſte pendant quatorze ans, & il ſe propoſoit de donner vingt ane à remplir ſes fonctions, & de s'en décharger enſuite pour s'attacher à d'autres études: mais ce deſſein avorta, parce que Jean III, Roi de Portugal, l'appella à Conimbre, où il venoit de fonder une Univerſité. Il donna à Aſpilcuéta une penſion beaucoup plus conſidérable qu'on n'avoit fait encore à aucun Profeſſeur, ſoit en France, ſoit en Eſpagne; & ce fut peut-être ce qui détermina notre Docteur à accepter ſes offres [D]. Il enſeigna ſeize ans à Conimbre, & aiant bien mérité par ſes travaux de jouïr du repos, il obtint ſon congé & ſe retira dans ſon Pays, pour prendre ſoin de ſes nièces, filles de ſes fréres, qui étoient morts. Il demeura auſſi en Caſtille, & pendant le ſéjour qu'il y fit, il fut Confeſſeur de Jeanne veuve du Prince de Portugal, & des Princes de Bohème ſes neveux, fils de l'Impératrice Marie. Il forma enſuite le deſſein de retourner en Portugal [E]: mais il fut obligé d'aller à Rome, pour défendre Barthelemi Caranza Archevéque de Tolède [F], accuſé d'Héréſie devant le Tribunal de l'Inquiſition. Le procés avoit déja été examiné en Eſpagne, mais le Pape avoit évoqué la Cauſe à Rome (a). Aſpilcuéta le defendit avec toute l'ardeur imaginable, mais ſans ſuccès [G]. Comme il s'étoit acquis une réputation extraordinaire par ſes Ecrits, il n'eſt pas étonnant qu'il reçût beaucoup d'honneur à la Cour de Rome. Pie V le nomma Aſſeſſeur du Cardinal François Alciat, Vice-Pénitencier. Grégoire XIII ne paſſoit jamais devant ſa porte, qu'il ne le fit appeller, & il étoit quelquefois une heure entière à s'entretenir avec lui dans la rue. Il ne dedaignoit pas méme de lui rendre viſite, accompagné de pluſieurs Cardinaux. Ces honneurs ne le rendirent pas plus fiér; il fut toujours modeſte & humble, comme on en verra une preuve ci-deſſous [H]. Son nom devint ſi célèbre, que de ſon tems méme, le plus grand éloge qu'on pouvoit donner à un Savant, étoit de dire que c'étoit un *Navarre*; ce nom, qu'Aſpilcuéta portoit, renfermant l'idée d'une Erudition parfaite, comme celui de *Roſcius* deſignoit autrefois un Comedien accompli. Janus Nicius Erythræus dit (b) qu'Aſpilcueta étoit non ſeulement l'Oracle de la Ville de Rome, mais encore de tout le Monde Chrétien; que toutes ſortes de perſonnes le conſultoient comme un Apollon, & que ſes décisions étoient regardées comme celles d'une Divinité; telle étoit l'autorité qu'il s'étoit acquiſe, non ſeulement par ſon ſavoir, mais par ſa probité & ſa vertu. Fidéle à tous les devoirs que preſcrit l'Egliſe Romaine, ſa tempérance & ſa frugalité lui conſervérent non ſeulement une ſanté ſi vigoureuſe, que dans un âge trés avancé il avoit toute la force d'eſprit néceſſaire pour s'appliquer à l'etude, mais le mirent en état d'aſſiſter libéralement les pauvres; car il étoit trés charitable [I]. Son humilité & ſon goût pour l'étude lui firent refuſer toutes les Dignités, tant Civiles qu'Eccléſiaſtiques, qu'on lui offrit [K]. Ce Grand-Homme mourut le 21 de Juin 1586, âgé de 94 ans, ſix mois & huit

(a) Voyez l'Article CARANZA.

(b) *Pinacoth.* t. p. 1. Edit. de 1645.

Théologien (3).

[C] *Il profeſſa (le Droit) avec applaudiſſement.*] Il enſeigna principalement le Droit Canonique; ce que le P. Niceron auroit dû remarquer (4), au-lieu qu'il s'exprime d'une manière générale, comme ſi Aſpilcuéta avoit auſſi enſeigné le Droit Civil. Il paroît cependant qu'il inſiſtoit auſſi quelquefois ſur les principes du Droit Naturel; c'eſt ce dont on trouve un exemple dans Nic. Antonio, qui dit (5) qu'Aſpilcuéta prouva par un beau Diſcours, que nous ne devons ni aimer, ni haïr un homme, uniquement parce qu'il eſt notre Concitoyen, Etranger, ou du même Pays que nous, mais qu'on ne doit avoir égard qu'à ſes qualités & à ſes vertus. Il ſeroit à ſouhaiter qu'Aſpilcuéta eût ajouté, *ſans avoir égard à ſes opinions particulières*; mais ce ſeroit trop exiger d'un Théologien de l'Egliſe Romaine, & c'eſt un principe d'équité, qu'on ne trouve pas même toujours dans ceux qui font profeſſion d'avoir ſecoué le joug de l'autorité humaine en matière de Religion.

[D] *Ce fut peut-être ce qui le détermina à accepter ſes offres.*] Quand les actions d'un homme peuvent partir d'un bon & d'un mauvais principe, & que l'on n'a aucune raiſon particulière de les attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre, la corruption générale nous porte aiſément à les attribuer à un mauvais motif, quoique la Charité Chrétienne dût nous obliger à en juger autrement. Mais comme il eſt fort ordinaire aux Profeſſeurs de préférer les Univerſités où les appointemens ſont les plus conſidérables, il ſemble qu'on peut ſoupçonner Aſpilcuéta d'avoir quitté la Chaire de Salamanque pour celle de Conimbre, parce que cette dernière étoit d'un plus grand revenu. Et il paroit qu'on l'en accuſa, car il ſe défend ſur cet article en divers endroits de ſes Ouvrages (6), & il ſoutient que le Roi de Portugal Jean III obtint de l'Empereur Charles V, par les ſollicitations d'Iſabelle ſœur de ce Prince, que lui Aſpilcuéta paſſât en Portugal, pour qu'on y profitât auſſi de ſes ſavantes leçons (7); enſorte que ce ne fut pas l'intérêt qui lui fit quitter Salamanque, mais les prières de ſes Supérieurs, qui ſont des ordres pour un particulier. A quoi l'on peut ajouter, qu'il refuſa pluſieurs Emplois honorables, dont un homme intéreſſé auroit ſu profiter.

[E] *Il forma le deſſein de retourner en Portugal.*] Ce fut ou par un motif de reconnoiſſance pour la Reine Catherine, dont il avoit reçu beaucoup de graces, ou pour dépenſer en Portugal l'argent qu'il y avoit gagné; croyant qu'il y avoit de l'injuſtice, ou du moins de l'ingratitude, de porter ailleurs les fruits qu'il y avoit recueillis de ſon travail. C'eſt, à ce qu'il me ſemble, ce que ſignifie ce Latin de Nic. Antonio. *Tandem cum Portugalliam denuo cogitaret, forſan conſcientiâ tallius beneficiorum ſibi a Catharinâ Reginâ olim collatorum, aut quod ejus regni pecuniis ſeſe exhibens opimos conſilii & doctrinæ fructus alibi reddere, ſi non iniquum, ſaltem ingratum exiſtimabat* (8). L'expreſſion *exhibere ſeſe* ſignifie ſouvent chez les Juriſconſultes, *s'entretenir ſoi-même*; & c'eſt le ſens qu'il faut lui donner ici; auquel revient le *dépenſer* de notre Langue, au ſens qu'on l'a employé ici.

(3) Id. ibid. [Le P. Niceron T. V. p. 1. dit 14 ans. R. D. T.]

(4) Voyez *Mémoires pour ſerv. à l'Hiſt. des Homm. Illuſt.* T. V. p. 1.

(5) *Ubi ſupra.*

(6) *In Repet. ad cap. Inter verba XI. Quæſt.* 3. *Præfat. ad Comment. in 7. de Pœnitent. Diſtinctiones & in Ep. Apolog. apud* N. Anton. *ubi ſupra* p. 71.

(7) Nic. Anton. *ibid.*

(8) Id. ibid.

[F] *Pour défendre Barthélemi Caranza Archevêque de Tolède.*] Comme cet Archevêque étoit un homme d'un grand mérite, il étoit juſte qu'il fût défendu auſſi par un homme diſtingué par ſa capacité, & l'on n'en trouva pas de plus propre qu'Aſpilcuéta; c'eſt ce que dit Nic. Antonio (9). Mr. de Thou ajoute (10) qu'Aſpilcuéta, âgé pour-lors de quatre vingts ans, négligea le ſoin de ſa propre ſanté, pour ſecourir ſon Ami: il accompagna Caranza à Rome, & le défendit avec tout le courage imaginable, malgré tous les efforts de Philippe & de ſes Miniſtres. *Navarrus quamquam octogenario proximus omnem ætatis & valetudinis curam amici periculo poſthabuit, & Carançam* (11) *Romam ductum comitatus, ejus innocentiam, averſo Philippo & ejus Miniſtris, conſtantiſſimé tutatus eſt.*

[G] *Mais ſans ſuccès.*] Mr. de Thou nous apprend (12), que quoiqu'on ne pût abſolument rien prouver contre Caranza, on le laiſſa languir en priſon, où il mourut enfin miſérablement. Ce qui fait voir que toute l'éloquence d'Aſpilcuéta, & tous ſes efforts, ne ſervirent de rien à cet infortuné Prélat. Il ne faut pas en être ſurpris, puiſqu'il avoit pour Ennemis le Roi & ſon Conſeil; & ce qui eſt mille fois plus formidable, le terrible Tribunal de l'Inquiſition.

[H] *On en verra une preuve ci-deſſous.*] C'eſt Mr. de Thou qui rapporte le fait, pour en avoir été lui-même témoin oculaire. „ Je me ſouviens, *dit il* (13), que Navarre étant allé rendre viſite à Paul de Foix, Ambaſſadeur du Roi auprès du Pape, que j'avois accompagné à Rome, & ne l'aiant pas trouvé dans ſon Palais, il alla le chercher dans l'Egliſe de la Trinité où il étoit, & le ſalua en ſe proſternant devant lui, & lui baiſant les pieds. L'Ambaſſadeur, ſurpris de cette action d'humilité, refuſa cet honneur, & tâche de faire lever de terre ce vénérable vieillard: mais Navarre lui dit, qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de rendre en ſa perſonne cet hommage & ces reſpects à une Nation dont ſes Rois étoient iſſus. Enfin s'étant levé, il ne voulut jamais mettre ſon chapeau, quoiqu'il ſe promenât avec l'Ambaſſadeur dans un endroit découvert & expoſé aux injures de l'air, qui étoit alors extrêmement froid, quelque inſtance que lui fit Paul de Foix pour l'obliger à ſe couvrir." Comme il étoit très habile dans les matières de Conſcience, & qu'il étoit d'ailleurs d'une grande probité, l'Empereur Charles V & Philippe ſon fils le conſultérent plus d'une fois au ſujet du Royaume de Navarre que Ferdinand avoit uſurpé, & il fut toujours d'avis qu'ils devoient ou le reſtituer, ou donner un équivalent, s'ils vouloient agir en conſcience (14).

[I] *Il étoit très charitable.*] On dit qu'étant à Rome, il alloit par la Ville monté ſur une mule qui avoit accoutumé de s'arrêter d'elle-même, dès qu'il rencontroit un pauvre, & qui ne recommençoit à marcher, qu'après qu'il lui avoit donné l'aumône (15).

[K] *Son humilité & ſon goût pour l'étude lui firent refuſer toutes les Dignités .... qu'on lui offrit.*] Avant que d'être Profeſſeur à Salamanque, le Roi lui offrit une place dans le Conſeil du Royaume de Navarre, qui réſidoit à

(9) Id. ibid.

(10) *Hiſt.* L. LXXXIV. p. 1. T. IV. Edit de 1620. in-folio.

(11) Nic. Antonio écrit *Caranza.*

(12) *Ubi ſupra* p. 118.

(13) Ibid.

(14) Nic. Anton. *ibid.* p. 72.

(15) Id. ib.

(c) Jac. Menoch. *Præsumpt.* L. III. c. 1. Pancirol. *Lib. de Clar.*

huit jours, comme on le voit par l'Epitaphe qui est sur son Tombeau [*L*]; & non de plus de cent ans, comme quelques Auteurs l'ont avancé (*c*). Les contemporains d'Aspilcuéta, & ceux qui ont vécu depuis lui (*d*), lui ont donné de grands éloges [*M*]. Il est fort cité par les Casuistes & les Canonistes [*N*]. Selon Mr. Du Pin (*e*), il est quelquefois relâché dans sa Morale, & il n'écrit ni poliment

Leg. Interp. Th. Correa in Orat. ipsâ die funeris habita. Ap. Nic. Anton. ubi supra.

(*d*) Nic. Anton. Tom. II. p. 74–78. (*e*) *Biblioth. des Aut. Ecclés.* Tom. XVI. p. 135.

à Pampelune, avec une Prébende dans la Cathédrale de la même Ville; mais il prétéra la Chaire de Professeur, & la retraite du Cabinet, aux soins des affaires publiques. A son retour de Portugal, il refusa aussi d'entrer dans le Grand Conseil de Castille, aussi-bien que d'être Inquisiteur, le Roi Philippe II. lui aiant offert l'un & l'autre. Il aima mieux employer son tems à revoir & à corriger les Ouvrages qu'il avoit déja faits, & à en composer de nouveaux. Les mêmes raisons l'obligérent à refuser un Evêché, que le Roi & la Reine de Portugal, qui l'aimoient & l'estimoient infiniment, lui offrirent (16).

(16) Id. ib.

[*L*] *L'Epitaphe qui est sur son Tombeau.*] La voici: *D. O. M. Martinus ab Aspilcueta Navarrus H. S. E. divini humanique Juris consultiss. Qui Salamanticæ primum, deinde Conimbricæ faventibus Portugalliæ regibus Jus pontif. docuit; Romam profectus Pio V.*, Gregorio *XIII.*, *Sixto V.*, *PP. MM. carus, omnibus nationibus gratus, huic Xenodochio beneficus* (17). Obiit *XI. Kal. Julii* MDLXXXVI. *ætatis anno* 94, *Mense* 6, *Die* 8, *multis doctrinæ suæ pervulgatis monumentis. Martinus Zuria Avunculo benè merenti posuit.*

(17) Il paroit par-là qu'il avoit donné quelque chose à un Hôpital; mais on ne dit pas auquel, ni si ce fut avant sa mort, ou en mourant.

Marmore sub gelido Navarri arentia membra
Stant rlausa, in cineres non abitura leves:
Ast animus puris purus sese intulit Astris,
Cujus perpetuo fama superstes erit.
Ille quidem dignus, cujus non stamina Clotho
Solveret, est vitæ quo duce aperta via.
Ut tamen in terris æquavit Nestoris annos,
Sic illi in Cœlo stet sine fine quies.

Il fut enterré avec beaucoup de pompe, les Ordres des Moines, les Prêtres, les Auditeurs de Rote & les Prélats, qui se trouvérent à Rome, aiant assisté à ses funérailles par ordre exprès du Pape. Il fut inhumé dans l'Eglise de S. Antoine, qui est aux Portugais; & l'on y mit aussi son Buste. Il n'avoit rien d'agréable dans son air; il avoit le nez aquilin, & il étoit si maigre & si défait, qu'il avoit plutôt l'air d'un spectre que d'un homme (18). Mais les qualités de l'ame récompensoient amplement les défauts du corps.

(18) Nic. Anton. *ubi supra.*

[*M*] *Les contemporains d'Aspilcuéta, & ceux qui ont vécu depuis lui, lui ont donné de grands éloges.*] André Resendius & Emanuel Costa, qui avoient été ses disciples en Portugal, le mettent au dessus de tous les Docteurs & les Canonistes de son Siécle. *Doctorum Conimbricensium*, dit le prémier (19), *facile & sine controversiâ princeps. Doctorum Juris Canonici*, dit le second (20), *facile princeps.* François Sarmiento, quoique son antagoniste, en parle dans les mêmes termes; & Roderic Arriaga (21) dit que les décisions d'Aspilcuéta doivent être d'un grand poids, parce que c'étoit un homme fort savant, d'une grande piété, & d'une conscience delicate, & même scrupuleuse; ce qui est bien éloigné de ce que pense Mr. Du Pin (22): mais il faut remarquer que le dernier a passé pour Janséniste, & qu'Arriaga étoit Jésuite, ce qui suffit pour rendre raison de la différence de leurs jugemens. La Vie d'Aspilcuéta a été écrite par Simon Magnus, Chanoine de S. Pierre à Liége, son Ami intime. Cette Vie a été mise à la tête de son *Manuale*, imprimé avant sa mort à Rome & à Cologne: mais il en fut mécontent, comme il le témoigna lui-même par une Lettre à Simon, s'il en faut croire Valére André. Il y a une autre Vie d'Aspilcuéta par Roscius Hortinus, Ecrivain très éloquent, qui se trouve à la tête de l'Edition des Oeuvres d'Aspilcuéta à Rome 1590, donnée par Michel Aspilcuéta son neveu. Nicolas Antonio dit (23) qu'on peut faire plus de fonds sur cette Vie que sur l'autre, comme aiant été imprimée sous les yeux d'un parent du défunt, qui a pu mettre l'Auteur au fait des circonstances de sa vie, & l'empêcher de faire des bévues & d'avancer des faussetés. Outre ces Vies, il y a son Oraison funébre ou son Panégyrique, par Thomas Correa Portugais, Professeur d'Eloquence & de Rhétorique à Rome, qui la prononça dans l'Eglise de S. Antoine de cette Ville, le jour même des funerailles d'Aspilcuéta: il fut imprimé la même année. Nous ne parlerons pas de plusieurs autres Eloges en vers, des Poëtes les plus distingués de ce tems-là, tant en Latin, qu'en Langue Vulgaire, par lesquels ils honorérent la mémoire d'Aspilcuéta (24).

(19) *Apud* Nic. Ant. *ubi supra* p. 77.

(20) *Apud* eund. ibid.

(21) *Tract. de Legib.* Disp. XXII. Sect. 1. num. 1. *ap.* Nic. Ant. ibid.

(22) Voyez l'Article à la citat. (*e*).

(23) *Ubi supra.*

(24) *Voyez* Nic. Ant. ibidem.

[*N*] *Il est fort cité par les Canonistes & les Casuistes.*] Aspilcuéta a composé un grand nombre d'Ouvrages, dont il y a une Edition de Rome 1590 chez Jaques Tornesius, où l'on ne trouve point l'Ouvrage intitulé *Consilia*, qui a été inséré avec quelques autres Piéces dans l'Edition de Venise de 1602 (25). Il y en a encore une autre de Lyon 1591, faite sur celle de Rome (26). L'Edition de Rome est en 3 Volumes in-folio. Le premier contient, 1. *Manuale, sive Enchiridion Confessariorum & Pœnitentium.* „ Le „ Manuel des Confesseurs & des Pénitens." L'Auteur l'avoit d'abord composé en Espagnol, & il a paru en cette Langue à Salamanque en 1557 in-quarto. Il y manquoit un Traité de l'Usure & de la Simonie, qu'il y ajouta en forme de supplément dans la même Langue, en 1569. Il le traduisit ensuite en Latin, & on en trouve un grand nombre d'Editions en cette Langue. Simon Magnus en aiant retouché le style, & y aiant fait quelques additions, il parut en cet état à Paris in-octavo en 1587. François de Sese y a fait aussi des additions, & l'a fait imprimer à Venise in-quarto en 1573. André Victorelli l'a aussi augmenté, & son Edition a été publiée à Venise dans le même format. D'autres ont fait des Abrégés de cet Ouvrage: tels ont été Cominio Ventura, dont l'Ouvrage a été imprimé à Bergame en 1593 in-24. & Etienne d'Avila Jésuite, qui a publié le sien à Lyon en 1608 in-24. (27). Il a aussi été traduit en Italien (28). 2. *De Horis Canonicis & Oratione.* „ Des Heures Canoniales, & de la Priére." Cet Ouvrage a paru d'abord en Espagnol en 1560: il a été ensuite traduit en Latin & imprimé à Lyon en 1580, & à Rome en 1586. 3. *Miscellanea centum de Oratione, præsertim Psalterio, & Rosario Virginis Mariæ, & de institutione rectâ Oratorum, & actis quibusdam eorum & de pertinentibus ad illa.* „ Cent Remarques diverses sur la „ Priére, le Pseautier & le Rosaire de la Vierge &c." On trouve dans le second Volume, 1. *Commentarius de silentio in Divinis Officiis, præsertim in Choro servando.* „ Commentaire sur la nécessité du silence dans le Service Di„ vin, sur-tout au Chœur." Ce petit Ouvrage, dit le P. Niceron (29), est presque tout extrait du Manuel. 2. *Commentarius in Caput, Inter verba XI. Quæst. III. in quo de gloriâ, honore, laude, ac bonâ famâ, atque ingloriâ, vituperio, infamiâ & detractione tractatur.* „ Commentai„ re ... où l'on traite de la Gloire, de l'Honneur, de la „ Louange, de la bonne Réputation, & de leurs contrai„ res." Il composa d'abord cet Ouvrage en Espagnol, & le publia à Conimbre en 1544 in-fol. & à Valladolid en 1572. Il le traduisit ensuite en Latin, & le publia en cette Langue à Rome en 1584 in-quarto. 3. *De Regularibus Commentarii tres.* „ Commentaires sur les Reguliers," imprimés d'abord à Rome en 1576 in-quarto, & revus ensuite par l'Auteur. 4. *De Alienatione rerum Ecclesiasticarum, ac de spoliis Clericorum Commentarius, in principium & Gloss. Summæ XII Quæst. II. De spoliis Clericorum super Caput, Non liceat Papæ, eadem causâ & quæstione*, imprimé à Rome en 1573 in-octavo, & ensuite augmenté & revu par l'Auteur. 5. *Commentarius resolutivus de Usuris.* „ Commentaire sur l'Usure." Ce Traité a été d'abord imprimé en Espagnol avec des additions au Manuel, en 1569 à Valladolid, & ensuite en Latin à Rome en 1585 in-quarto, & à Anvers en 1600 in-octavo. 6. *De reditibus Beneficiorum Ecclesiasticorum Commentarius, quo docetur quibus usibus sint impendendi, & quibus personis dandi aut relinquendi.* „ Commentaire sur les Revenus des Bénéfices Ec„ clésiastiques, où l'on montre à quels usages ils doivent „ être employés & à quelles personnes on doit les donner „ ou les laisser." Imprimé d'abord en Espagnol en 1566, & dedié au Roi Philippe II. & ensuite en Latin en 1568 & en 1574, dédié au Pape Pie V. L'Auteur y fait voir, que les Bénéficiers ne doivent employer le revenu de leurs Bénéfices qu'au soulagement des pauvres, après qu'ils en ont pris ce qui est nécessaire pour leur subsistance. Ce Livre fut attaqué par François Sarmiento Auditeur de Rote, qui trouvoit cette décision trop sévère; mais Navarre la soutint par l'Ouvrage suivant. 7. *Apologeticus pro libro de Reditibus Ecclesiasticis.* „ Défense du Livre des Revenus „ Ecclésiastiques," imprimé à Rome en 1570, & à Anvers en 1574. Cet Ouvrage engagea deux Grands Hommes à écrire sur la matiére, & à appuyer l'opinion d'Aspilcuéta de leur suffrage. Le prémier fut François Turrien Jésuite, qui écrivit à Gonsalve Herréra Evéque de Laodicée; le second fut Achille Statius, Portugais, qui en écrivit à Navarre lui-même. On a joint ensuite ces Lettres à une nouvelle Edition du Commentaire sur les Revenus des Bénéfices Ecclésiastiques. 8. *Commentarius in Cap. Humanæ Aures XXII. Quæst. V. De veritate responsi partim verbo expresso, partim mente concepto redditi.* „ Commen„ taire sur la vérité d'une réponse énoncée en partie." 9. *De finibus humanarum actionum Commentarius.* „ Commen„ taire sur la fin des actions humaines," imprimé à Lyon en 1573 in-octavo, & à Rome 1585 in-quarto. 10. *Epistola Apologetica ad illustriss. excellentissimumque Dom. Gabrielem a Cueva, Ducem Albuquerquensem, Gubernatorem Mediolani.* „ Lettre Apologétique à l'Illustre Gabriel de „ la Cueva, Duc d'Albuquerque & Gouverneur de Milan." Cette Lettre est contre quelques personnes, qui avoient prétendu qu'il ne demeuroit à Rome, que parce qu'il avoit encouru la disgrace du Roi Philippe: on y trouve l'Histoire de sa vie. 11. *Commentaria in septem Distinctiones de Pœnitentiâ.* „ Commentaires sur les sept Distinc„ tions de la Pénitence." 12. *Commentarius de Anno Jubilæo & Indulgentiis omnibus.* „ Commentaire sur l'Année „ du Jubilé, & sur toutes les Indulgences." Imprimé d'abord à Conimbre en 1550, & ensuite augmenté à Rome en 1576 in-quarto, & à Milan en 1579 in octavo. On trouve dans le troisiéme Volume, 1. *Relectiones duæ de Rescriptis.* 2. *Commentarius in Rubricam de Judiciis.* 3. *Relectio Cap. Novit, de Judiciis.* 4. *Relectio de Restitutione spoliatorum.* 5. *Relectio Cap. Ita quorundam, De Judæis, in*

quâ

(25) Id. ib.

(26) Niceron *Mém. des Homm. Illust.* T. V. p. 7.

(27) Idem p. 8.

(28) Nic. Anton. *ubi supra* p. 70.

(29) *Ubi supra* p. 5

ment ni agréablement. Il a eu toujours la plume à la main, ainsi on ne doit pas s'étonner qu'il ait tant composé. Tous ses Ouvrages roulent sur la Morale, ou sur le Droit Canonique.

quâ de rebus ad Saracenos deferri prohibitis, & censuris ob id latis. „ Leçon .... touchant les Juifs, dans laquelle „ on traite des Causes qu'il est défendu de porter devant „ les Sarasins, & des Censures prononcées à cette occa- „ sion;" imprimé à Conimbre en 1550 in-octavo. 6. *Commentarius de datis & promissis pro justitiâ vel gratiâ obtinendis.* „ Commentaire sur les Présens & les Promesses, „ qu'on fait pour obtenir justice ou une grace," imprimé à Rome en 1576 in-quarto. L'Edition de Venise renferme de plus, *De Cambiis.* Des Echanges. *De Simonia mentali.* De la Simonie projettée. *De Furto notabili.* Du Vol manifeste. *De necessitate defendendi proximum ab injuriâ.* De la necessité de defendre son prochain quand on lui fait tort. *De Homicidio casuali.* Du Meurtre involontaire. *De Incompatibilitate Beneficiorum.* De l'Incompatibilité de plusieurs Bénéfices. *De Eleemosynâ.* De l'Aumône. *De Lege penali.* De la Loi Pénale. Outre ces Traités, il y en a encore un autre, intitulé *Consiliorum seu Responsionum Libri V.* „ Cinq Livres d'Avis ou de Réponses," selon l'ordre des Décrétales, en deux Volumes in-quarto. Jaques Castellanus a publié à Venise en 1598 in-quarto un Abrégé Latin de tous les Ouvrages d'Aspilcueta, corrigé & augmenté par Pierre-Antoine de Lazzaro (30). [☞ Les cinq Livres d'*Avis* ont été imprimés deux fois, à Lyon en 1591 en 2 vol. in-4. ainsi qu'on l'a dit, & à Rome en 1602 in-folio.]

(30) Voyez N. Anton. *ubi supra* p. 77-79. & Niceron *ubi sup.* p. 7-15.

ASSERIUS MENEVENSIS, ou DE S. DAVID, Auteur de la Vie du Roi Alfred [*A*], & Evêque de Shirburn dans le neuvième Siècle, nâquit à S. David dans le Pays de Galles, où il entra dans l'Ordre des Benédictins. On prétend qu'il a été Disciple de Jean Scot Erigena, sous lequel il fit de grands progrès dans les Sciences (*a*). Le Docteur Cave dit (*b*) qu'il étoit parent & qu'il fut Chancelier d'Asserius Archevêque de S. David; & Mr. Hearne, dans ses Notes sur *la Vie du Roi Alfred le Grand* par Spelman, assure (*c*) qu'il étoit neveu de l'Archevêque, qui, selon lui, est le véritable Auteur de *l'Histoire du Roi Alfred*, attribuée généralement à l'Evêque de Shirburn. Il se fonde principalement sur ce que l'Auteur lui-même dit dans l'Ouvrage, qu'il écrivoit l'an 893; ce qui étoit dix ans après la mort de l'Evêque, comme il paroit par Guillaume de Malmesbury. Aiant reçu quelque mauvais traitement d'Hemyde, grand Seigneur du Pays de Galles, & étant invité par le Roi Alfred de venir à sa Cour, il s'y rendit, & gagna si fort les bonnes graces de ce Prince, qu'il lui donna l'Evêché de Shirburn, & les Abbayes d'Amersbury & de Banwel (*d*), & selon le Chevalier Jean Spelman (*e*), celle d'Exeter. Le Docteur Cave dit, que ce fut lui qui persuada à Alfred de fonder l'Université d'Oxford, & d'assigner des pensions annuelles aux Professeurs dans les Sciences. Nous avons une *Chronique*, ou des *Annales*, qu'on lui attribue [*B*]. Le Docteur Gerard Langbain a remarqué par un Manuscrit, que c'est notre Asserius qui est l'Auteur de la Traduction de Boëce *de Consolatione Philosophica*, attribuée au Roi Alfred (*f*). Pitseus dit (*g*) qu'il composa aussi quantité d'*Homélies: Aurearum Sententiarum Enchiridion*, ou Manuel de Sentences dorées: un *Commentaire sur Boëce de Consolatione* &c. Et Bale observe (*h*) qu'il écrivit les *Annales de la Bretagne*. Brian Twyne, dans ses *Antiquites d'Oxford*, assure (*i*) que c'est un Ecrivain dont on n'a jamais le moins du monde révoque l'autorité en doute. Selon Mr. Du Pin (*k*), le Docteur Cave, Olearius & Oudin, il mourut en 909; mais Mr. Hearne place sa mort beaucoup plus haut [*C*].

(*a*) Oudin Comm. de Script. & Script. Eccl. T. II. col. 405.
(*b*) Hist. Litter. p. 476. Genève 1720.
(*c*) P. 136. Oxford 1709.
(*d*) Cave ubi supra.
(*e*) Life of Alfred the Great, B. II. p. 136.
(*f*) Voyez Hearne Not. upon Life of Elfred &c. p. 211, 212.
(*g*) De Script. Ang. fol. 172 ap. Olearium Bibl. Script. Eccl. T. I. p. 55. Iena 1711.
(*h*) Apud Cave ubi supra.
(*i*) L. II. p. 341. apud Cave ubi supra.
(*k*) Bibl. des Aut. Eccl. T. VII. p. 200.

[*A*] *Auteur de la Vie du Roi Alfred.*] Nicholson, dans sa *Bibliotheque Historique d'Angleterre* (1), remarque qu'Asserius n'a écrit la Vie de ce Prince que jusqu'à sa quarante cinquième année, qui, selon son calcul, concourt avec l'an de J. C. 893. Ainsi, quoiqu'on trouve dans cet Ouvrage, tel qu'il a paru, l'Histoire de la mort d'Alfred, cette partie est tirée d'Auteurs postérieurs; & entre autres, les vers en forme d'Epitaphe, sont de Henri Huntingdon. Il fait paroitre par-tout, continue le savant Auteur (2), beaucoup de modestie, sur-tout en parlant de l'invitation qu'il reçut de se rendre à la Cour, & de la manière dont il y fut reçu. Il ne dit pas un mot du Dialogue prétendu entre le Roi Alfred & S. Cuthbert, sur lequel tous les autres Historiens s'étendent beaucoup, aussi bien que sur les bons effets qu'il produisit pour le Diocèse de Lindisfarne. Florent de Worcester & d'autres Ecrivains l'ont copié fidelement, quand ils ont parlé de ce qui s'est passé sous Alfred. Cet Ouvrage d'Asserius a été publié pour la prémiere fois en anciens caractères Saxons, par le Docteur Parker Archevêque de Cantorbéry, à la fin de son Edition de l'Histoire de Thomas Walsingham, à Londres en 1574 in-folio. Il le fit imprimer en vieux caractère, pour obliger ses Lecteurs Anglois à étudier la Langue de leurs ancêtres, & les Antiquités de leur propre Pays (3). Il a paru dans un Recueil d'Historiens Anglois fait par Cambden, à Francfort, en 1602 in folio (4). Mr. Wise d'Oxford en a donné une très belle Edition in-octavo, à Oxford en 1722.

[*B*] *Nous avons une Chronique ou des Annales qu'on lui attribue.*] Le Docteur Thomas Gale a publié ces Annales dans son Recueil intitulé, *Historiæ Britannicæ, Saxonicæ, & Anglo-Danicæ Scriptores decem*, imprimé à Oxford in-folio, 1691, sous le titre suivant: *Chronicon Fani S. Neoti, sive Annales Joannis Asserii, ut nonnullis videtur.* Elles commencent par ces mots: *Igitur Britannia Romanis usque ad Caium Julium Cæsarem incessa atque incognita fuit.* „ La „ Bretagne demeura donc inconnue aux Romains jusques „ au tems de Jules César." Elles finissent à l'an 914; par ces mots: *Anno* DCCCCXIV *facta est pax inter Carolum Regem Francorum & Rollonem Ducem Normaniæ.* „ En „ l'an 914 la paix fut conclue entre Charles Roi de Fran- „ ce, & Rollon Duc de Normandie (5)." Le Docteur Gale nous apprend que le Manuscrit dont il s'est servi, est dans la Bibliothèque du Collège de la Trinité à Cambridge. Le Docteur Nicholson remarque (6), que Jean Brompton (7) cite divers traits au sujet du Roi Offa, tirés des Ecrits d'Asserius, & qui ne se trouvent point dans sa Vie d'Alfred: d'où quelques-uns ont inféré, qu'il s'en est peut être laissé imposer par ceux qui ont mis le nom de cet Auteur à des Collections anonymes, dont ils ne connoissoient point les Auteurs. Et ce soupçon n'est point levé par ce Livre; à peine le Roi Offa y est-il nommé: Il faut donc que Brompton soit tombé sur quelque Piece supposée (8), quelques preuves que l'on apporte de l'authenticité de celle-ci. Quoi qu'il en soit, Gale croit (9) qu'elle est véritablement d'Asserius; & ce qui favorise cette pensée, c'est que l'Auteur insiste beaucoup sur ce qui regarde le Roi Alfred. Oudin (10) trouve l'opinion contraire plus probable, puisque ces Annales vont jusqu'à l'an 914, & qu'Asserius est mort au plus tard en 909, & qu'on n'y apperçoit aucune trace d'addition. Mais ce qui est plus fort, c'est qu'il y est fait mention en termes formels de la mort d'*Asserius Menevensis* Evêque de Shirburn, sur l'an 909: *Anno* 909. *Asserius Shirburnensis obiit, & Fritestanus suscepit Episcopatum Wintoniæ.* Léland, dans le second Volume de ses Collections MS. f. 191. b. cité par Mr. Hearne dans ses Notes sur la *Vie du Roi Alfred le Grand par Spelman* (11), avoue qu'il ignore le nom de l'Auteur de cette Chronique, & il la nomme la *Chronique de S. Neot*, parce qu'il la trouva, ainsi que nous l'apprend Nicholson (12), dans le Monastère de S. Neot. Marianus Scotus doit aussi l'avoir trouvée quelque part, car il la copie fréquemment.

[*C*] *Mr. Hearne place sa mort beaucoup plus haut.*] Dans ses Notes sur *la Vie d'Alfred le Grand par Spelman*, il observe, comme on l'a vu dans le corps de l'Article, que *la Vie d'Alfred n'est pas d'Asser Evêque de Shirburn, mais d'Asser son oncle, Archevêque de S. David* (13); ce qu'il tâche de prouver, par ce qui est rapporté dans le Livre même, *que l'Auteur ecrivoit en* 893, *dix ans après la mort de l'Evêque de Shirburn, ainsi qu'il paroit par Guillaume de Malmesbury*: d'où il s'ensuit qu'Asser doit être mort en 883. „ Je sai bien, *continue-t-il*, que dans un autre Ouvrage „ d'Asser, intitulé *Annales*, publié par le Docteur Gale „ dans le second Volume de ses Historiens d'Oxford, on „ trouve en termes exprès, qu'Asser Evêque de Shirburn „ mourut en 909: mais comme c'est-là une addition d'u- „ ne main postérieure, je suppose que c'est une bévue, „ & que l'on a pris l'Evêque de Shirburn pour Asser Ar- „ chevêque de S. David.

(1) Vol. I. p. 129. Ed. de Londres in-8.
(2) Idem p. 120.
(3) Idem p. 129.
(4) Cave Hist. Litter. p. 470. & Olear. Bibl. T. I. p. 83.
(5) Oudin Comm. T. II. col. 406.
(6) P. 123.
(7) Inter X Scriptores, p. 751.
(8) Voyez Wharton Anglia Sacr. Part. I. p. 110. apud Nicholson p. 122.
(9) Præfat. p. 10.
(10) T. II. col. 406. 407.
(11) P. 52.
(12) P. 122.
(13) P. 126.

ASSHETON (GUILLAUME), issu d'une ancienne & bonne famille de ce nom dans la Province de Lancastre, nâquit au commencement de l'année 1641. Son pére étoit Curé ou Recteur de Middleton dans cette Province (*a*). Notre Assheton entra en qualité d'Ecolier dans le Collège d'Oxford, appellé du *Nez-de-Bronze*, le 3 de Juillet 1658 (*b*), & il fut mis sous la direction d'un Maitre qui

(*a*) Voy. the Life of Dr. W. Assheton by Th. Watts. Londres 1714. in-8. p. 6.
(*b*) Wood Ath. Oxon. Vol. II col. 1025. Londres 1721.

qui étoit du parti Presbytérien [*A*]. Il se distingua d'une manière si particulière par son application & par ses progrés dans toutes les Sciences, qu'en 1663 il fut élu Membre de ce Collège, étant pour-lors Bachelier-ès-Arts (*c*). Il se fit tellement estimer, qu'on lui offrit peu d'années avant sa mort la place de Principal du Collège; mais il la refusa (*d*). Il prit ensuite le degré de Maitre-ès-Arts, & entra dans les Ordres (*e*). En 1670, il publia à Oxford un Traité in-quarto contre la Tolérance [*B*]. Aiant été fait Chapelain de Jaques Duc d'Ormond, Chancelier de l'Université, il prit ses degrés en Théologie, & reçut le bonnet de Docteur au mois de Janvier 1673 (*f*). Au mois de Février de la même année, il succéda au Docteur Benjamin Parry dans la Prébende de Knaresburgh de l'Eglise d'Yorck (*g*). Il accompagna le Duc en qualité de Chapelain en Irlande, & le suivit aussi en Angleterre, s'excusant modestement de prendre aucun Bénefice. Son attachement à la personne du Duc l'amena à Londres, & à la Cour. Après y avoir joüi pendant quelque tems d'une espèce de Bénéfice, le Duc d'Ormond, par le crédit qu'il avoit dans la famille de S. Jean, lui procura en 1676 la Cure de Beckenham dans le Comté de Kent (*h*). En 1674 il publia à Londres son Ouvrage, *Du Scandale & de la Persécution* [*C*], où il fait paroitre un zéle très vif contre les Papistes & les Non-Conformistes. R.

(*c*) Id. ibid. & *the Life of Dr. Assheton* p. 5.

(*d*) Voy. *the Life* &c. p. 5.

(*e*) Wood *ubi supra*.

(*f*) Id. ibid.

(*g*) Idem col. 821.

(*h*) Voy *The Life* &c. p. 14.

[*A*] *Il fut mis sous la direction d'un Maitre qui étoit du parti Presbytérien.*] Mr. Wood dit (1), „ qu'on le mit sous un Régent Presbytérien, & qu'il fréquentoit avec Sam. Parker (depuis Evêque d'Oxford) les Assemblées religieuses dans la maison de Besse Hampton, vieille Blanchisseuse, qui demeuroit dans un des fauxbourgs d'Oxford; mais qu'aiant changé d'idées après le Rétablissement de Charles II. il fut fait Membre du Collège en 1663." Mais on trouve la conduite de notre Théologien avant ce Rétablissement, rapportée d'une manière un peu différente dans sa Vie par Th. Watts, publiée en 1714. p. 6 & 7. On y dit, „ qu'il eut le bonheur de tomber entre les mains de quelques personnes orthodoxes & fidèles, qui le préservérent de la contagion générale. Ainsi il fut imbu de bonne heure des vrais principes de notre Religion pure & sans tache, qui le préservérent de la corruption du Monde. Mais il tomba dans les Ecoles & dans l'Université entre des mains dangereuses, & fut exposé à diverses tentations dans un lieu où l'Erreur & l'Hypocrisie prévaloient encore. Et quoiqu'il n'eût pas pu sentir dans son enfance toute l'horreur de la sanglante Tragédie du Martyre du Roi Charles I.; cependant, à mesure qu'il avançoit en âge, chaque année lui offroit de si horribles scènes, qu'il ne put qu'y trouver un antidote dès sa jeunesse, & avoir en horreur les desordres de ce tems-là, jusques au jour de la glorieuse Révolution, qui acheva de l'affermir dans les bons principes, & le rendit très zélé pour l'excellente Constitution de l'Etat & de l'Eglise. D'ailleurs, comme Dieu lui avoit donné un cœur porté à la compassion, un esprit humble & porté à l'étude, beaucoup de modestie, des inclinations vertueuses, & d'heureux talens, il ne fut jamais susceptible de mauvaises impressions, ni ne put être engagé dans aucun Parti de Zélateurs furieux & de Libertins: au contraire, il ne craignoit pas de leur faire tête dans l'occasion, par où il se distingua non seulement dans l'Ecole de la Campagne, mais sur-tout dans le Collège dit du *Nez-de-Bronze*, à Oxford &c.

(1) *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 1025.

[*B*] *Un Traité contre la Tolérance.*] Il étoit intitulé: *La Tolérance desapprouvée & condamnée par l'autorité & les raisons convaincantes*, I. *Du sage & savant Roi Jaques & de son Conseil Privé, la seconde année de son régne.* II. *Des Communes du Parlement présent dans leurs Avis &c.* le 25 de Février 1662. III. *Des Ministres Presbytériens assemblés dans le Collège de Sion à Londres*, le 18 *Décembre* 1645. IV. *De vingt des principaux Théologiens, la plupart (sinon tous) Membres de la dernière Assemblée du Clergé, dans leurs Sermons prêchés devant les deux Chambres du Parlement en des occasions solennelles. Fidèlement recueilli par une main modérée, & proposé pour être sérieusement examiné, à tous les Non-Conformistes.* On trouve à la page suivante les noms des principaux Théologiens Non-Conformistes dont on cite les témoignages, qui se trouvent encore à la fin de la Préface, & au commencement du Recueil, aussi-bien que dans la Conclusion de la seconde Edition de cet Ouvrage, qu'il publia la même année à Oxford, contenant 86 pages in-quarto, avec son nom au Titre, & la Permission d'imprimer du Vice-Chancelier d'Oxford. Le Titre est le même que le précedent, avec cette addition seulement: *fidèlement recueillis par Guillaume Assheton, Maitre-ès-Arts, & Membre du Collège du Nez-de-Bronze à Oxford. Seconde Edition, corrigée & augmentée, avec une nouvelle Preface, où l'on examine la nature de la Persécution en général, & l'injustice des plaintes des Non-Conformistes sur ce sujet.* L'ancienne Préface s'y trouve aussi, avec cet Avertissement à la tête: „ Il y a quelques endroits, sur-tout aux pages 2 & 4, qui paroitront ridicules, à moins que le Lecteur ne soit informé que le nom de l'Auteur étoit supprimé dans la prémière Edition, pour des raisons bien connues à quelques personnes dont il estime infiniment le jugement, & qu'il y est ajouté présentement par l'avis des mêmes personnes." Il s'adresse aux Non-Conformistes, & se justifie contre leurs censures, en développant ce qui a donné occasion à l'Ouvrage; de quelle manière il en est venu à se déclarer contre la Tolérance, après l'avoir approuvée; & il tâche de prouver qu'elle est devenue impraticable par les demandes qu'ils ont faites à cet égard, qu'il s'efforce de réfuter par le témoignage de leurs propres Amis contre la Tolérance; & il met les noms de ces personnes: le Docteur Corneille Burgesse, Jean Ward, Guillaume Good, Thomas Thorowgood, Humphrey Hardwich, Arthur Salway, Guillaume Reynor, Thomas Case, Jean Lightfoot, Thomas Watson, George Hughes, Edmond Calamy, Richard Baxter, Thomas Horton, Lazare Seaman, Matthieu Newcomen, Richard Vines, Siméon Ash, Jaques Cranford, Thomas Edwards. L'Auteur a ajouté quelques petites Notes marginales, & il finit par des réflexions qui naissent de ce qu'il a établi (2). Mr. Wood nous apprend, qu'il y a eu une Edition faite à Londres à l'insu de l'Auteur (3).

(2) Voyez *The Life* &c. p. 10-12.

(3) Col. 1026.

[*C*] *Son Ouvrage du Scandale & de la Persécution.*] Cet Ouvrage est dédié au Duc d'Ormond, & intitulé: *Du Scandale & de la Persécution, ou Examen de ces deux Questions*, I. *Si les Non-Conformistes, qui croyent d'ailleurs les Signatures legitimes, doivent s'en abstenir parce qu'il y a des foibles qui les regardent comme illégitimes?* II. *Si l'exécution des Loix Pénales contre ceux qui refusent de communier dans l'Eglise Anglicane, est une Persécution? Ouvrage dans lequel on les exhorte fortement de retourner au giron de l'Eglise, le plus sûr moyen d'arrêter les progrès du Papisme. Par* Guillaume Assheton, *Docteur en Téologie, & Chapelain du Duc d'Ormond.* Il rapporte dans sa *Dédicace* & dans l'*Introduction*, les raisons qui l'ont engagé à publier ce Traité, qui sont, *la compassion pour leurs Prosélytes abusés*; & *l'obligation de munir les siens, autant qu'il est possible, contre les artifices de ceux qui entreprennent de les séduire.* Il recherche dans son Introduction, les causes des progrès du Papisme. Voici comment il s'exprime là-dessus. „ Les justes appréhensions qu'a donné en dernier lieu l'accroissement du Papisme, ont engagé le Souverain à employer des moyens convenables pour y remédier; & le Clergé a cru qu'il étoit de son devoir de concourir à un ouvrage si nécessaire, tant en Chaire que par écrit. Car quoique notre peuple soit tellement prévenu contre les dogmes de l'Eglise Romaine, qu'il y en a qui ne jugent de la vérité de leurs sentimens que par leur plus ou moins d'éloignement du Papisme; cependant on a souhaité que la Religion fût une affaire de choix, & non de hazard, & qu'elle fût fondée sur l'évidence de la vérité, autant que sur l'éducation & la coutume, qui sont les principes ordinaires des opinions des hommes. Dans cette vue, on a publié dans ces derniers tems plusieurs Traités, dans lesquels on a solidement prouvé la *Doctrine Catholique Protestante*, & réfuté avec force les objections du Papisme. Entreprise, qui n'est pas si fort hors de saison, que le prétendent quelques personnes, qui veulent être plus sages que leurs Frères." Il dit ensuite, qu'il avoit rassemblé quelques matériaux contre l'Eglise Romaine, dans le dessein de les mettre en ordre, & de les publier aussi-tôt qu'il lui seroit possible; lorsqu'il tomba sur le passage suivant du Docteur Sanderson Evêque de Litchfield: „ Les Politiques craignent de marcher contre un ennemi étranger & puissant, tant qu'ils n'ont pas appaisé les petites querelles & les petites dissensions domestiques. Nous croyons donc qu'il est plus nécessaire, plus utile & plus à propos d'éclaircir les articles en dispute entre nous & nos Frères, que de traiter aucune des controverses agitées entre nous & l'Eglise Romaine; parce que le peuple est bien plus exposé à être trompé par ceux-là, qu'à être séduit par les Papistes; & que les Papistes tirent de grands avantages, & en quelque manière les seuls qu'ils aient sur nous, de ces divisions domestiques." Il détermine ensuite en quoi consiste le *Scandale*, & fait voir les erreurs où l'on tombe sur ce sujet, en répondant à l'objection sur l'offense qu'on donne, „ prémièrement, par ce que dit Mr. Baxter, dans sa *Cure des Divisions de l'Eglise* p. 113: & secondement, par le témoignage de notre grand & savant Hooker dans sa *Police Ecclesiastique* p. 115. & de l'Evêque Sanderson dans ses *Cinq Cas de Conscience* p. 111. qui examine en combien de manières on se rend coupable de donner du scandale par son exemple; comme le prémier marque de quelle manière les hommes sont scandalisés, lorsqu'ils sont sollicités, portés & engagés au mal. En quoi l'on ne doit pas tant avoir égard à l'événement, qu'à la cause qui le produit; car si un homme, par quelqu'une de ses actions, porte son prochain à donner du scandale, il n'en est point la cause, & on ne peut le lui imputer, qu'autant qu'il y a de mal dans ce qu'il a fait." Mr. Assheton conclud de ces autorités, que ceux des Non-Conformistes, qui ne regardent point les Signatures comme illégitimes, sont obligés de s'y conformer. C'étoient les points en dispute dans ce tems-là, sur lesquels l'Auteur les presse encore par l'autorité de Mr. Baxter dans son *Prince de la Charité* p. 87.

Richard Baxter attaqua cette Pièce dans son *Apologie du Ministère Non-Conformiste* &c. imprimée à Londres en 1681 in-quarto (*i*). Assheton publia en 1685 un autre Ouvrage, intitulé, *Apologie Royale* [*D*], où il soutenoit que l'on doit aux Rois une obeissance sans bornes. Cet Ouvrage l'exposa à la censure des deux Partis, les uns l'accusant de porter trop loin les droits de la Puissance Royale, & les autres lui reprochant sa conduite du tems de la Révolution (*k*). Pour se justifier contre les derniers, il écrivit une Pièce pour la Défense du Roi Guillaume & de la Reine Marie, intitulée: *Justification de Leurs Majestés régnantes* [*E*]. En 1685 il publia in-4. *Exhortation à un Déiste, à l'occasion d'une con-*

(*i*) Wood col. 1026.

(*k*) Voyez *The Life* p. 16. 17.

87. & de Mr. Jeans dans son *Mélange de Théologie Scholastique & Pratique*, Part. II. p. 133. 135. qui s'exprime en des termes, continue Mr. Assheton, „ par lesquels il paroit que mes Frères ne sont pas obligés de négligee *la Conformité*, par cette seule raison, que leurs Prosélytes trouvent à propos de s'en offenser: mais qu'ils doivent seulement, selon la quatrième Règle de l'Evêque, se soumettre à l'Eglise d'une manière qui fasse voir que ce n'est pas l'Intérêt, mais la Conscience, qui les a engagés à signer." Il tâche ensuite de prouver en forme, que les Non-Conformistes sont coupables de scandale au prémier chef, par ce Syllogisme-ci: *On donne du scandale, quand on porte & qu'on engage les hommes au péché. Or les Non-Conformistes, par leur séparation, portent & engagent leurs Prosélytes au péché. Ils sont donc coupables de scandale.* Il ne croit pas qu'on lui conteste la *majeure* ou la prémière de ces Propositions; & la *mineure* ou la seconde *se confirme tristement* de cette manière. „ Les Non-Conformistes portent leurs Prosélytes au péché par deux voies; prémièrement, par une erreur d'Entendement; & secondement, en leur faisant négliger leur devoir dans la Pratique." Il finit en priant tous les Lecteurs non prévenus de prononcer entre l'Eglise Anglicane & les Non-Conformistes. „ Ces gens-là soutiennent qu'ils ne peuvent en bonne Conscience se soumettre aux Loix de l'Eglise & à ses usages. Mais pourquoi tant de chicane? Y a-t-il quelque Loi naturelle ou positive, qui, soit en termes exprès, soit par voie de conséquence, les condamne comme illégitimes? Si cela est, qu'on la produise, & la dispute sera finie. Mais ils ont si mal réussi à cet égard, qu'on n'a guères entrepris de suivre cette voie en dernier lieu; & au-lieu de prendre cette route si sure, on nous a rebattu les oreilles d'une *illégitimité*, qui viant du mécontentement de leurs Prosélytes, dont les scrupules doivent leur origine aux clameurs continuelles de leurs Prédicateurs Non-Conformistes." Il examine ensuite ce qui regarde la *Persécution*, & répète la réponse qu'il a donnée dans la Préface de la seconde Edition de sa *Tolérance desapprouvée*, p. 4. que personne, dit-il, n'a réfutée. Après avoir rejetté les fausses, vulgaires & dangereuses idées qu'on se fait du Savoir & de la Piété de certaines gens, & l'admiration qu'on a pour leurs personnes, & après avoir insisté sur la modestie & la candeur des prémiers Réformateurs, il fixe l'idée de la Persécution, qui consiste à faire violence à quelqu'un & à lui infliger des maux extérieurs, à cause de la profession de la vraie Religion; & voici comment il raisonne. „ La prédication de la Parole, & la Prière, sont des devoirs nécessaires, dont on ne peut s'acquitter sans un certain ordre extérieur. Cet ordre est déterminé dans l'Ecriture, & par cette raison le Souverain ne doit pas le laisser indéterminé. Dans cette vue il fait des Loix & des Constitutions, accompagnées de peines dénoncées aux refractaires. L'exécution de ces Loix par rapport à leur pénalité, est un acte de Justice de la part du Souverain, & non une Persécution. Par conséquent ceux qui s'exposent à ces peines, ne sont pas injustement persécutés, mais justement punis." Par-là, aussi-bien que par l'autorité de Sanderson dans son septième Sermon *au Peuple*, p. 354, & par les argumens allégués par leurs fameux Auteurs Calamy, Newcomen, & Baxter, il tâche de prouver que les Non-Conformistes n'ont jamais souffert de Persécution de la part de l'Eglise Anglicane, puisqu'ils ont été les aggresseurs. C'est ce qu'il fait en partie, en leur rappellant les divers ordres de Persécution, avec S. Augustin *De Unit. Eccles. contra Petil. Epist. Cap.* 17. qui observe qu'on persécute de la langue, & par une mauvaise vie, comme de la main. *Gravius persequitur filius patrem male vivendo, quam pater filium castigando; & gravius ancilla Saram persequuta est per iniquam superbiam, quam eum Sara per debitam disciplinam; & gravius Dominum persequebantur, propter quos dictum est, Zelus domus tuæ comedit me, quam eos ipse, cum eorum mensas evertit, & eos flagello de Templo expulit.* C'est-à-dire: „ Un fils persécute plus son père par sa mauvaise conduite, que le père ne le persécute en le châtiant. Agar persécuta plus Sara par son injuste fierté, que Sara ne fit en la traitant avec une juste sévérité. Et ceux, à l'égard desquels le Sauveur dit, *Le zèle de ta Maison m'a rongé*, le persécutérent davantage, qu'il ne les persécuta en renversant leurs tables, & en les chassant du Temple avec un fouet." On trouve à la fin de cette Pièce, le *Post-script* suivant. „ Une Dame Protestante, très recommandable par sa charité, qui avoit épousé un Catholique-Romain, étoit fort en peine pour son salut. Elle consulta quelques Théologiens Presbytériens (dont elle favorisoit le plus le parti), qui entre autres choses au desavantage de l'Eglise Anglicane, qu'ils nommoient superstitieuse & adonnée aux Cérémonies du Papisme, lui dirent, que tout Formulaire de prière étoit Papiste, & en particulier, que notre Liturgie étoit Papiste & tirée du Missel. Cette Dame aiant là-dessus assisté au Service divin de notre Eglise, qu'elle avoit entièrement négligé, soit par préjugé, soit par les directions de ses Guides, elle s'est convaincue qu'il n'y a absolument rien dans notre Culte, qui ne soit bon, Orthodoxe & conforme à l'Ecriture Sainte; & que si c'est-là le Papisme, elle croit qu'il est juste d'être Papiste; & en conséquence, ennuyée de leurs ridicules discours, elle a embrassé la Religion Romaine, & refusé depuis de communier à l'Eglise Protestante. Ce fait, *continue-t-il*, qui est réel & non imaginé, me fait croire qu'il est d'autant plus juste de rapporter ici les paroles de l'Evêque Sanderson, touchant nos frères ennemis des Cérémonies, & leurs fausses imputations de Papisme; qu'il définit exactement, faisant voir jusqu'où une doctrine ou une pratique peut être qualifiée de *Papiste*, justifiant en même tems notre Eglise sur cet article, dans la *Préface du Sermon* XIV. §. 9. 14. & la *Préface du Sermon* XX. §. 8. 11. & encore *Preface du Sermon* XIV. §. 8. 17. & enfin il renvoie le Lecteur à cette déclaration claire & satisfaisante des sentimens de notre Eglise, qui se trouve dans une des Préfaces qui sont ordinairement à la tête du Livre des Communes Prières.

[*D*] *L'Apologie Royale.*] Voici le titre entier: *L'Apologie Royale, ou Reponse aux raisons des Rebelles; où l'on voit les principales Opinions Anti-Monarchiques, publiées*, prémièrement, *par le Jésuite Doleman pour procurer un* Bill d'exclusion *contre le Roi Jaques I.* secondement, *pratiquées par Bradshaw & les Regicides, dans le meurtre du Roi Charles I. publiées de nouveau* en troisième lieu *par Sidney & ses Associés, pour deposer & tuer Sa Majesté régnante. Seconde Edition.* Londres 1685. Il remarque dans sa Préface, qu'en l'année 1594 le Jésuite Parsons publia une Conférence sous le nom de Doleman, dans la vue de faire passer un Bill d'exclusion contre le Roi Jaques I., & que quoique la malice du Jésuite n'eût pas son effet contre ce Prince, elle eut beaucoup de part aux souffrances de son fils le Roi Charles I. „ Et quiconque examinera avec soin les violens Libelles, par lesquels on a excité & fomenté cette odieuse Rebellion, s'appercevra aisément quel usage ses partisans ont fait de la Conférence, & de quelle manière ils l'ont mise en œuvre dans leurs Ecrits, & pour parler en style de notre tems, il ne pourra que voir, que le *Papiste Doleman* est l'Oracle du vrai *Parti Protestant*. Et pour qu'on ne m'accuse point de les calomnier dans la vue de les rendre odieux au Souverain, ce qui est leur ressource ordinaire, j'ai fait ici, pour la satisfaction du Lecteur, un court parallèle entre Doleman, Bradshaw, Sidney & quelques autres; par lequel on verra clairement, que ce sont les principes Jésuitiques, adoptés par Bradshaw & les Régicides, qui ont abbattu la tête au Roi Charles I. Et les mêmes principes aiant été copiés par les Confrères de l'Association, nous avons un juste sujet de les soupçonner d'être disposés à agir en conséquence, & de penser que ceux qui justifient le meurtre commis en la personne du Roi Charles I. ne manqueroient pas, s'ils en avoient le pouvoir, de traiter de la même manière le Roi Charles II. S'il se trouve quelque Républicain, qui prétende que ce Discours est ou partial, ou peu concluant, & qui croie que j'ai avancé quelque chose de faux, ou dissimulé la force de leurs raisons à quelque égard; il n'a qu'à produire ses griefs; & je m'engage, dès que j'en serai instruit, de tacher, avec le secours de Dieu, de lui donner satisfaction." L'Auteur se propose de montrer dans ce Traité, que le Gouvernement d'Angleterre n'est point une Monarchie *mixte*, & que le Roi n'est point un des trois Etats du Royaume. Il explique en quel sens le Roi d'Angleterre est un Monarque absolu, & à quels égards son autorité est bornée. Il examine ensuite comment il faut entendre cette célèbre maxime de Bracton, *Lex facit Regem*, „ La Loi fait le Roi;" & cet autre passage controversé, *Rex habet superiorem, Deum & Legem, etiam & Curiam*, „ Le Roi a Dieu & la Loi, & même la Cour, pour Supérieurs." Il examine aussi le serment du Sacre, & l'étendue de la Suprémacie Royale; & il finit par le raisonnement suivant: „ L'on ne doit pas résister à la Puissance Souveraine. Or le Roi d'Angleterre a la Puissance Souveraine. Par conséquent on ne doit pas lui résister. La Thèse est la pure voix de la Nature; & si l'on n'admet cette vérité, il ne peut y avoir ni Gouvernement, ni Subordination. La Raison dicte, qu'un égal ne peut avoir d'autorité sur son égal, *Par in parem non habet potestatem*: bien moins un Inférieur a-t-il le pouvoir de réprimer son Supérieur.

[*E*] *Il écrivit une Pièce pour la défense du Roi Guillaume & de la Reine Marie, intitulée*, Justification de Leurs Majestés régnantes.] A la Révolution, on lui reprocha d'avoir abandonné ses principes sur le sujet du Gouvernement: ce fut ce qui l'engagea à composer cette Pièce pour sa défense, dans laquelle, comme la remarque l'Auteur de

converfation avec lui (l). Il parut toujours fort éloigné de fe déclarer pour aucun Parti [F]. Pendant les difputes qu'il y eut fous le Roi Jaques II. entre les Théologiens Proteftans & les Docteurs Papiftes, il s'oppofa avec beaucoup de zéle au Papifme, & publia dans cette vue quatre Traites [G]. Après la Révolution, le Roi & la Reine aiant fait des Ordonnances févères au fujet du Blafphème, des Juremens, des Parjures, de l'Yvrognerie, & de la profanation du jour du Dimanche; pour répondre aux intentions de Leurs Majeftés, il fit plufieurs Pièces pour arrêter le cours du Libertinage & de l'Impiété [H]. (l) Wood col. 1025.

En

(4) Pag. 37. de fa Vie (4), „ il publia les raifons qui l'avoient convaincu, pour qu'elles ferviffent à la conviction des autres, qui auffi bien que lui prêteroient ferment au Roi Guillaume & à la Reine Marie, en bonne confcience, à la vue de la manière miraculeufe dont Dieu avoit délivré le Royaume du joug du Papifme & du Defpotifme." Il tire fon principal argument du Statut de la 25. année du Roi Edouard III, & de l'explication de ce Statut touchant les Rois *de fait & de droit*, par le Chevalier Edouard Coke. Il remarque, que cette explication eft non feulement celle du Chevalier Coke, mais de tous ceux qui ont écrit fur les Droits de la Couronne; & que comme il eft raifonnable de croire que le fens de la Loi eft celui que les plus habiles Jurifconfultes s'accordent à lui donner, les particuliers qui font d'une opinion contraire doivent être modeftes & circonfpects dans leurs cenfures, fe défier de leur propre jugement, & être perfuadés qu'il y a de graves raifons (lors même que leurs préjugés les empêchent de les fentir & de les comprendre) qui obligent les Juges de ces matières à décider comme ils font.

[F] *Il parut toujours fort éloigné de fe déclarer pour aucun Parti.*] (5) P. 39. L'Auteur de fa Vie dit (5) qu'il avoit trop obfervé les intrigues de la Cour, les complots de la Ville, & les fourberies de la Province; qu'il voyoit trop fous chaque régne le Papifme & les Partis oppofés déchirer l'Eglife; qu'il connoiffoit trop l'extravagance & l'emportement du peuple, & de quelle manière des gens rufés peuvent le porter à crier *Hofanna* dans un tems, & *Crucifie* dans un autre. Il voyoit que l'amour-propre, l'ambition & la violence régnoient dans les meilleurs Partis; ce qui lui donna la même idée de tous, & l'engagea à prendre la précaution recommandée par l'Archevêque Dawes dans fon Sermon fur le Martyre du Roi Charles I. *qu'il ne faut pas s'enrôler pour être membre d'aucun Parti.* Cependant, comme le (6) Pag. 41. remarque le même Auteur (6), il étoit ennemi de toute innovation ou changement dans la Liturgie, finon pour la perfectionner, comme dans l'Office pour les Malades &c. Il croyoit que tout autre changement étoit inutile & dangereux, & que les Non-Conformiftes ne fe rendroient jamais, à moins qu'on n'abolit l'Epifcopat.

[G] *Il s'oppofa avec beaucoup de zéle au Papifme, & publia dans cette vue quatre Traités.*] Il publia en 1686: *Avis du Miniftre de Campagne à fes Paroiffiens, contre le Papifme: avec des Confeils fur la manière dont ils doivent fe conduire avec ceux qui tâchent de leur faire abandonner l'Eglife Anglicane.* Il remarque, que le Clergé Romain fe donne des mouvemens continuels pour faire des Profélytes, & que les Miffionnaires s'y prennent de différentes manières, également adroites, pour s'infinuer dans les efprits, felon le caractère & la capacité de ceux à qui ils s'adreffent. Ainfi, pour munir fes Paroiffiens contre leurs clameurs & leurs artifices, il leur donne les directions fuivantes. 1. De juftifier leur Foi par leurs œuvres. 2. D'avoir une modefte foumiffion pour leurs Guides fpirituels. 3. D'éviter, autant qu'il eft poffible, toutes les difputes de Religion. 4. De demander à celui qui les attaque, de leur donner fes argumens par écrit; que s'il le refufe, c'en eft affez pour le regarder comme un fourbe qui cherche à les tromper; que s'il les donne, de porter le papier à leur Miniftre. Cette Pièce fut fuivie en 1687 d'une Défenfe contre un Traité Papifte intitulé, *Réponfe de l'Homme fincère à fes difficultés générales & particulières.* La Défenfe étoit intitulée: *Replique de l'Homme fincère aux Miffionnaires Catholiques-Romains &c.* Il y dit, „ qu'il trouve que tous leurs argumens font foibles & frivoles, uniquement remplis des prétentions d'Infaillibité que l'Eglife & les Prêtres de Rome s'attribuent par deffus tous les autres; quoiqu'il y ait plus d'incertitude, de divifions, de diverfité d'opinions, même fur les matières de Foi, dans leur Eglife, que dans la nôtre; & que tant s'en faut que leurs Prêtres foient infaillibles dans l'explication de l'Ecriture, qu'il n'y a rien de plus fujet à erreur & de plus oppofé que les nombreux Volumes de leurs Commentateurs, publiés avec la permiffion & l'approbation de leurs Supérieurs." Il finit par un défi au Miffionnaire, avec lequel il avoit eu particuliérement affaire l'année précédente dans un Difcours *contre l'Infaillibilité de l'Eglife.* Il l'adreffe aux Miffionnaires Romains en général. Il examine ce que c'eft que cette Infaillibilité. Si on entend par-là, d'abord, *l'Indefectibilité*, ou *la Durée*, il prouve que ni l'une ni l'autre n'a lieu, & ne fuffit pour les fins, pour lefquelles on prétend à ce privilège; quand même on pourroit appliquer à l'Eglife Romaine, comme à la véritable Eglife Catholique, toutes les promeffes de protection & de confervation, qui fe trouvent dans l'Ecriture. Et il montre que c'eft-là une illufion perpétuelle, que fe font les Ecrivains de cette Eglife, fans la moindre ombre de preuve; puifqu'il eft évident que ce qui eft particulier ne peut être univerfel; & qu'il n'y a aucune Eglife qui puiffe être appellée Catholique, qu'autant qu'elle eft orthodoxe, & qu'elle conferve la Foi Catholique, comme le fait celle d'Angleterre. Il paffe enfuite à l'examen de l'autre idée, qu'on attache au terme d'Infaillibilité, qui fuppofe que l'Eglife de Rome a une direction infaillible, & un Juge infaillible dans fon fein; ce qu'elle prétend être d'une abfolue néceffité pour expliquer l'Ecriture & décider les Controverfes. Sur quoi il demande: „ Qui eft ce Juge infaillible? Qui eft ce Guide qui ne peut s'égarer? Où peut-on le trouver, pour le confulter & pour le fuivre? Eft-ce quelque Perfonne ou quelques Perfonnes autorifées, qui repréfentent tout le Corps? Il faut donc, ou que ce foit le Pape, ce que les Papiftes les plus modérés & les plus favans ne veulent point, regardant cette opinion comme foible & fans fondement; ou que l'on s'accorde à dire que c'eft un Concile Général, quoiqu'il n'y en ait à préfent aucun d'affemblé dans aucun endroit du Monde Chrétien. Ceux qu'il y a eu, & qui ont été confirmés par leurs Papes, ont erré, fe font condamnés les uns les autres, & ont fait des décifions & des Decrets directement oppofés, qui ne peuvent s'expliquer eux-mêmes; privilège, qui s'il appartient à quelque Ouvrage, eft particulier à l'Ecriture Sainte, comme écrite par Infpiration Divine." C'eft ainfi qu'il combat leur prétendue Infaillibilité. Et en finiffant il leur demande encore „ ce qu'elle fignifie? d'où elle leur vient? & en quel endroit nous Proteftans, à qui on reproche tant de ne la pas avoir, pouvons la trouver? Quelles Controverfes elle a décidées? Quels paffages de l'Ecriture elle a expliqués? Quelles Difputes elle a terminées?" En 1688 il publia: *Défenfe complette du Difcours précédent contre la Reponfe des Miffionnaires: où l'on examine plus amplement la prétendue Infaillibilité de l'Eglife Romaine.* Dans la première Edition cette Pièce avoit pour titre: *Défenfe de la Replique de l'Homme fincère aux Miffionnaires Catholiques-Romains &c.* Il commence cet Ouvrage par un Avertiffement fur ce qui a donné occafion à ces Ecrits, qui étoit, ce qui s'étoit paffé entre un Miffionnaire Romain & un Miniftre de Campagne, au fujet d'un honnête Fermier de fa Paroiffe, que le Prêtre tâchoit de féduire par cet argument: *Comme fans la Foi il n'y a point de Salut, de même fans Infaillibilité il n'y a point de Foi; & cette Infaillibilité ne fe trouve que dans l'Eglife Romaine.* Le Fermier demanda les preuves par écrit, & les porta à fon Miniftre; & ce fut ce qui donna occafion à toute la difpute. Notre Docteur s'étend fort contre l'Infaillibilité & la Suprematie du Pape; il répond à toutes leurs prétentions de Catholicifme, & à celle de la Succeffion à S. Pierre, en qualité de Chef des Apôtres; il explique toutes les Prophéties & les promeffes de l'Ecriture touchant l'Eglife Judaïque & l'Eglife Chrétienne, fans avoir recours à l'Infaillibilité; & il renvoie à la *Differtation* du Docteur Cave *fur le Gouvernement de l'ancienne Eglife*, à l'Archevêque Bramhal fur l'Indépendance de l'Eglife d'Angleterre de toute Jurifdiction étrangère, & au *Traité de la Suprématie du Pape*, du Docteur Barrow. Il remarque, que cette Suprématie eft combattue par la plus grande partie de l'Eglife Catholique, ou de la Société de ceux qui font profeffion de la Foi Chrétienne, difperfés par tout le Monde; que le plus grand nombre ne veulent point de communion avec l'Evêque de Rome, & proteftent contre fon ufurpation & fes erreurs. Il obferve, que ceux de Rome propofent leurs prétentions d'Infaillibilité avec une forte de défiance & de ménagement, & qu'ils n'ont pas même pour dernière reffource, fur le fujet d'un Guide incapable d'errer, le Concile Général, puifqu'il n'exifte pas à préfent de tel Juge. Il montre la préfomption & la témérité des Conciles Généraux dans leurs Decrets, particuliérement des Conciles de Conftance & de Trente, en refufant la Coupe au Peuple, malgré le commandement exprès de notre Sauveur. „ Quoique Jéfus-Chrift ait inftitué & adminiftré à fes Apôtres le Sacrement après le Souper, fous les deux Efpèces du Pain & du Vin, cependant le Concile ordonne de recevoir comme une Loi, que le Sacrement ne foit adminiftré que fous une Efpèce; & quiconque dira que par le Commandement de Dieu les Fidèles doivent le recevoir fous les deux Efpèces, qu'il foit anathème. *Concil. Conft. Seff.* 13. *Concil. Trident. Seff.* 21. *Cap.* 2. 3. *Can.* 1." Mr. Wood fait mention (7) d'un autre Traité encore de notre Auteur, (7) Col. 1026. intitulé: *Le Confeiller des Enfans contre le Papifme.* Il l'avoit compofé pour l'ufage des enfans des perfonnes de qualité, afin de préferver de la féduction ceux qui auroient des parens Papiftes.

[H] *Il fit plufieurs Pièces pour arrêter le cours du Libertinage & de l'Impiété.*] Il donna en 1695: *Difcours contre le Blafphème*, ou Conférence avec M. S. 1. *Sur la brutalité des Difcours qui tendent à l'Athéifme.* 2. *Sur la certitude & l'éternité des Peines de l'Enfer.* 3. *Sur la Vérité & l'Autorité de l'Ecriture Sainte.* Ce qui donna occafion à cette Pièce, ce fut une rencontre qu'il eut avec un Libertin, à la table d'un Gentilhomme. En 1692, il publia un *Difcours contre l'Yvrognerie*, & un autre *contre les Juremens & les Imprécations*, où il fait voir qu'il y a dans les uns & les autres, 1. *De la brutalité & de l'étourderie par*

En 1695, il publia la prémiere partie de sa *Conférence avec un Anabaptiste* [*I*], occasionnée par une dispute à laquelle il avoit été provoqué par un des Prédicateurs de cette Secte, qui avoit une Assemblée dans sa Paroisse : mais il rompit ensuite cette dispute (*m*), & quitta la Théologie polémique, pour se tourner du côté de la pratique, infiniment plus agreable & plus utile. En 1696, il composa un Traité, d'un Sermon qu'il avoit préché à la Cour, & qu'il dédia au Roi sous le titre de *Discours sur la Repentance tardive* [*K*]. La meme année, il publia un *Discours Théologique sur les Testamens* [*L*]. Les Controverses Sociniennes aiant ensuite été agitées avec beaucoup de chaleur, il publia deux Traités contre le Systéme de ces Sectaires [*M*]; & dans le même tems il donna un Ouvrage de Piété, intitule: *La Devotion de l'Homme sincere, Part. I.* En 1698, il acheva le Projet qu'il avoit formé pour le soulagement des Veuves, non seulement des Ecclésiastiques, ce qui avoit été son prémier objet, mais de celles des personnes de toute sorte de rangs & de professions, par des Constitutions de rentes annuelles à 30 pour cent ; Projet dont nous donnerons une idee ci-dessous [*N*]. Il n'avoit aucune vue d'interét particulier dans cette affaire, aiant au contraire fait une dépense considérable pour porter ce Projet à sa perfection (*n*). Le 5 de Décembre 1699, il prononça dans l'Eglise de

(*m*) Ibid. p. 85-88.

(*n*) Ibid. p. 91.

rapport aux hommes. 2. *De l'outrage par rapport à Dieu, qu'on provoque par-là.* 3. Enfin, *qu'ils sont absolument inutiles à ceux qui les employent.* En 1698 il publia : *Directions pour arreter la Debauche & l'Impiete.* Il y dit, „ que „ quoiqu'on fasse de grandes plaintes du Libertinage de „ notre tems, cependant, graces à Dieu, tant s'en faut „ que l'Iniquité & le Crime soit autorisé par aucune Loi, „ qu'au contraire les Loix employent les moyens les plus „ sévéres pour réprimer le Vice. Leurs Majestés le combattent non seulement par leurs vertueux exemples, „ mais par leur autorité, dans les Lettres, les Proclamations & les Ordres réitérés, émanés sur ce sujet. Mais „ que servent les Loix, si elles ne sont observées ? Si les „ peines dénoncées aux coupables ne leur sont pas infligées, par la lâcheté ou la connivence des Magistrats „ subalternes, elles ne servent qu'à rendre les criminels „ plus insolens, & ne les réformeront jamais. Cette considération a réveillé le zéle de plusieurs personnes pieuses, qui par un vif sentiment de leur devoir envers „ Dieu & envers leur Patrie, ont formé un plan pour remedier à ces abus." L'Auteur entend par-là la *Societé pour la Reformation des Mœurs*, qu'il exhorte à se distinguer par *l'Innocence*, *l'Application*, *le Courage & la Prudence*. Sur le dernier article, il avertit ceux de cette Société, „ d'éviter de se faire trop valoir par le titre de „ Reformateurs, de fuir toute affectation dans leurs paroles, leur air &c.; d'être moderés dans leurs procédés ; d'éviter la précipitation & la violence dans les „ voies de Reformation ; d'être unanimes, & de ne pas „ souffrir que la différence d'avis dérange leurs mesures." Ce dernier article regarde particuliérement les Anglicans & les Non-Conformistes, réunis pour une si belle œuvre, parce qu'il y a des gens de bien de tous les Partis, dont il déplore les divisions ; & il conclud l'exhortation qu'il leur adresse, par ces paroles : „ Il seroit „ certainement fort à souhaiter, que ces noms de distinction fussent entiérement abolis, que tous les Protestans „ fussent parfaitement unis, & qu'on trouvât des moyens „ efficaces de procurer cette union. Nous l'espérons, & „ nous le souhaitons.

[*I*] *Sa Conference avec un Anabaptiste.*] Elle a pour titre : *Conference avec un Anabaptiste. Part. I. sur les sujets à qui on doit administrer le Baptéme.* Ce Livre est dédié à ses Paroissiens de Beckenham. Il remarque, que la demande que les Anabaptistes font d'un Commandement exprès, est ridicule & deraisonnable, fondée sur ce faux principe, qu'on ne doit rien pratiquer dans le Culte divin, que sur un commandement formel de l'Ecriture : principe qu'ils démentent eux-mêmes par leur pratique en trois choses, l'observation du Jour du Dimanche, le Serment, & l'administration de l'Eucharistie aux femmes. Il tâche aussi de prouver, que quoiqu'il n'y ait pas d'ordre exprès, il y en a un implicite & tacite; ce qui suffit, selon les Anabaptistes eux-mêmes. Enfin il fait voir que le Baptéme des enfans est fondé sur ce qu'ils sont Membres de l'Eglise, qualité dont il explique la nature.

[*K*] *Discours sur la Repentance tardive.*] Il fait voir dans ce Discours, que l'Ame est immortelle, & qu'elle sera éternellement heureuse ou malheureuse, & que la vie présente n'est qu'un tems de préparation pour une autre vie. Il explique ce qu'on entend par une Repentance tardive, & il remarque que les méchans, lorsqu'ils voyent les approches de la mort, peuvent se rappeller leurs péchés, en être affligés, en demander le pardon, avec de sérieuses résolutions d'amendement, & même dans le dessein de faire restitution ; mais que tout cela peut ne point être encore une véritable repentance.

[*L*] *Discours Theologique sur les Testamens.*] Ce Discours est dedié au Duc d'Ormond. Il y donne les directions suivantes : „ Qu'il faut faire son Testament tandis „ que l'on est en santé, avec un esprit Chrétien & charitable, avec prudence & équité, en faisant restitution à „ ceux à qui on a fait tort." Il exhorte le Clergé à presser les malades d'être libéraux envers les pauvres, & il réfute les prétextes qu'on allégue pour se dispenser de faire des charités, tels que ceux ci en particulier : „ Que la „ Charité sent le Papisme : Que les Loix ont pourvu aux „ besoins des pauvres : Que notre état ne nous permet „ point de les aider : Que le nombre en est si grand, qu'il „ faudroit donner tout son bien : Qu'on a dessein de s'en „ souvenir, quand on viendra à mourir : Qu'on fait souvent un mauvais usage des charités, & qu'on détourne „ les Legs de leur destination." Il recommande particuliérement les Veuves & les Enfans pauvres des Ecclésiastiques, & il donne un Extrait de l'Acte pour leur soulagement.

[*M*] *Il publia deux Traités contre le Systéme de ces Sectaires.*] Le prémier parut en 1697, sous le titre de *Défense de la Très-Sainte Trinité, ou Reponse à cette question :* Pourquoi croyez-vous la Doctrine de la Trinité? *Recueillie des Ouvrages du très Reverend Docteur Jean Tillotson, Archevêque de Cantorbery, & de ceux du très Reverend Docteur Edouard Stillingfleet, à present Evêque de Worcester.* Il s'attache, dans ce Traité, à faire voir que la Doctrine de la Trinité est très conforme à la Raison. Il explique ce qu'on entend par le terme de *Trinite*, & quelles sont les Vérités qui sont proposées par-là pour objets de Foi ; ce que c'est que la Foi en général ; sur quelles preuves nous croyons le Dogme de la Trinité, & comment on peut prouver que Dieu l'a révélé. Il répond ensuite aux Objections qu'on fait. L'année suivante il publia un autre petit Traité, tiré du Docteur Isaac Barrow, intitulé : *Idee de la Controverse avec les Sociniens sur la Trinité & l'Unité.* Il finit en disant, que nous ne devons pas faire des recherches curieuses sur ces Mystéres pour les pénétrer, & pour en discourir éloquemment & avec hardiesse ; mais que nous devons les recevoir avec soumission & les adorer.

[*N*] *Projet dont nous donnerons une idee ci-dessous.*] Nous tirerons ce petit détail d'un Ouvrage imprimé à Londres en 1713, intitulé : *Relation de l'Origine, des Progrès & des Avantages du Projet du Docteur Assheton (tel qu'il est suivi à present par la Compagnie des Merciers à Londres) pour le soulagement des Veuves des Ecclesiastiques & d'autres, par des Constitutions de rentes annuelles à trente pour cent. Avec des Directions aux Veuves pour recevoir leur rente sans delai, charge, ou déduction.* Plaidez la cause de la Veuve, *Esaie* Ch. I. vs. 17. On dit dans l'*Avertissement*, que ce Projet aiant été fait d'abord pour le soulagement des personnes peu accommodées, on y trouve quelquefois les termes de *pauvres* & de *pauvreté* ; ce qui ne doit pas faire croire aux personnes aisées & de quelque rang, qu'il n'a rien qui les intéresse. Pour obvier à ce préjugé, on avertit que le Projet, tel qu'il est, peut être utile aussi aux personnes de qualité, & riches, 1. En les mettant en état d'augmenter leurs revenus, de placer des fonds, sans diminuer leur bien. 2. En les mettant en droit de demander une dot plus considérable qu'ils ne pourroient, sans le secours de ce Projet, raisonnablement espérer. Le Docteur Assheton médita plusieurs années pour le mettre en état. Car quoique plusieurs personnes l'assurassent que la chose étoit praticable, la difficulté étoit de savoir où l'on trouveroit un fonds suffisant, pour que ceux qui souscriroient ne courussent aucun risque; & où l'on placeroit la Bourse. Par rapport à lui-même, il étoit pleinement convaincu qu'il auroit beaucoup de peine & d'embarras pour venir à bout de ce dessein, & qu'il exposoit sa réputation, s'il ne réussissoit point ; parce que la plupart des hommes sont fort injustes dans leurs censures, & ne jugent des choses que par l'événement. Il résolut enfin de passer outre, & d'exécuter, s'il étoit possible, ce qu'il avoit depuis si longtems projetté. Il s'adressa d'abord à la *Communaute du Clergé*, qui reçut ses propositions avec beaucoup de respect, mais lui déclara en même tems, qu'elle n'étoit pas en état d'entrer dans son Projet. Il s'adressa ensuite à la *Banque Royale d'Angleterre*, qui le refusa aussi. Enfin il se tourna du côté de la *Compagnie des Merciers*, qui convinrent avec lui de certains Réglemens, dont voici les principaux : „ Que la Compagnie ne recevra point de souscriptions au-delà de la somme de cent-mille livres St. Que tous les „ hommes mariés, qui ne passeront pas l'age de trente „ ans, & qui seront au-dessous, pourront souscrire jusques à mille livres St. ; ceux qui ne passeront pas quarante ans, jusqu'à la somme de cinq-cens livres St. ; „ ceux qui ne passeront pas soixante ans, jusqu'à la somme de trois-cens livres St. Que les Veuves de tous „ ceux qui auront souscrit recevront trente pour cent par „ an, sans aucune charge ou déduction, en deux payemens, l'un à la Fête de l'Annonciation, & l'autre à la „ S. Michel ; que le prémier payement se fera à la prémiere de ces Fêtes, qui se rencontrera quatre mois ou „ plus après la mort de ceux qui auront souscrit ; excepté „ ceux qui se seront défaits eux-mêmes, ou qui seront „ eux-mêmes cause de leur mort, soit en se battant en „ duel,

de S. Paul un Sermon devant les *Fils du Clergé* [O]. Et le 21 de Novembre de l'année suivante, il précha devant la Société des Natifs du Comté de Kent, à Ste. Marie des Arcs à Londres [P]. En l'année 1701, il publia la prémière Partie de son *Explication du Catéchisme de l'Eglise Anglicane* [Q]; & l'année suivante, des *Directions sur la Prière* [R]. La même année, il fit imprimer un Projet pour établir dans chaque Diocése un fonds de Charité, à la disposition de l'Evêque, pour le soulagement des Ecclésiastiques qui n'ont que de petits Bénefices (o). Il donna en 1703 sa *Defense de l'Immortalité de l'Ame & d'un Etat à venir* [S]. (o) Ibid. p. 111. Après avoir ainsi solidement éclairci & établi les principes fondamentaux de toute Religion, & assuré sur les fondemens les plus solides les espérances de l'Homme, il publia en 1704, *Dévotions pour des tems d'Affliction*, tirées principalement de l'Ecriture Sainte & du Livre des Liturgies. L'année suivante parut, *Courte Exhortation à la Communion, où l'on explique la nature de la préparation à cette sainte action, à l'usage des personnes les plus simples*. Il paroit qu'il regardoit ce Sacrement comme un Sacrifice Eucharistique, representatif & de commémoration [T]. Comme la Piété étoit ce qui l'occupoit principalement, il acheva en 1706 le plus considérable Ouvrage de Dévotion qu'il ait fait, & le publia sous le titre de *Pratique de Dévotions pour les Malades & les Mourans; avec des Directions particulières sur ce qu'on doit faire depuis le commencement de la maladie jusqu'à l'heure de la mort*. La meme année, il publia un Traité sur *la Possibilité des Apparitions* [V], à l'occasion de l'avanture singulière de Madame Veale morte à Douvres, qu'on disoit être apparue à son amie Madame Bargrave à Cantorbéry. Il publia ensuite des *Prières pour toutes sortes d'occasions*, tirées de Taylor, de Cosins, de Kenn & autres; & un Recueil de *Cantiques Sacrés* & autres *Poesies Saintes*, à Londres 1708. L'année suivante, parut une Piéce de sa façon contre l'Ouvrage intitulé, *Les Droits de l'Eglise Chré-*

„ duel, soit en commettant quelque crime qui leur fasse „ perdre la vie par les mains de la Justice; dans aucun „ des cas de cette nature les Veuves ne retireront rien, „ mais en produisant l'Obligation de la Compagnie, on „ leur rendra l'argent de la souscription. Qu'aucun hom„ me de mer, de profession, ne sera reçu à souscrire; ni „ d'autres qui iront plus loin que la Hollande, l'Irlande „ & les Côtes d'Angleterre. Qu'une personne pourra sous„ crire à l'avantage de quelque autre, qu'il nommera dans „ son Testament, savoir, pour autant de tems que sa fem„ me vivra, si elle lui survit, pourvu qu'il explique son „ intention dans sa souscription."

[O] *Un Sermon devant les Fils du Clergé.*] Dans la Dédicace de ce Sermon au Chevalier Nathan Wright, & aux autres Directeurs de la Fête des Enfans du Clergé, il témoigne la satisfaction qu'il avoit de ce qu'une des principales vues qu'il avoit eues en composant ce Sermon, leur étoit si agréable, savoir, *d'encourager la souscription générale pour les Veuves & les Enfans pauvres des Ecclesiastiques*. „ Aiant remarqué, que plusieurs autres Ordres & „ Professions ont soin d'entretenir leurs pauvres, j'ai ju„ gé, *dit-il*, qu'il falloit vous faire souvenir qu'il étoit „ du moins convenable, pour ne rien dire de plus, que „ le Clergé travaillât à en faire autant; & j'ai tout lieu „ d'espérer, qu'avec un peu de soin & d'application, la „ chose se trouvera praticable. Car si chaque Ecclésiasti„ que qui jouît de deux-cens livres St. de rente, vouloit „ seulement souscrire pour dix chelins par an, si chacun „ de ceux qui ont cent livres de rente souscrivoit pour „ cinq chelins, je suis assuré que cela suffiroit." Le Texte du Sermon est Ecclés. IX. 10. *Tout ce que tu auras le moyen de faire, fai-le selon ton pouvoir; car au sepulcre où tu vas, il n'y a ni œuvre, ni discours, ni science, ni sagesse*. Il fait voir, que notre principale occupation dans cette vie doit être de nous former aux vertus & d'acquérir les qualités qui nous rendent semblables aux Intelligences célestes, & propres à entrer dans leur Société dans l'autre vie. Il remarque ensuite, que le but de la Solennité du jour étoit de faire honneur à leur propre Profession, & de pourvoir au soulagement de leurs Veuves & de leurs Orphelins; & il exhorte à la Charité à cet égard par les plus pressans motifs.

[P] *Devant la Societé des Natifs du Comté de Kent, à Sainte Marie des Arcs à Londres.*] Il avoit pour Texte I Corinth. X. 31. *Soit que vous mangiez, soit que vous beuviez, ou que vous fassiez quelque autre chose, faites le tout à la gloire de Dieu*. Il montre d'abord, que lorsque la Sagesse, la Puissance, la Miséricorde & les autres Attributs de Dieu sont reconnus par quelqu'une de nos actions, dans le style de l'Ecriture, Dieu est glorifié; & qu'il est permis de faire les actions naturelles de manger & de boire, pour leurs fins particulières, qui sont de nourrir nos corps, de donner de la vigueur à notre esprit, & de conserver notre santé. Il s'étend ensuite sur les raisons de la Solennité du jour, qui sont, comme il le montre, 1. D'entretenir l'Union; en perfectionnant l'entendement & en rectifiant le jugement; en réglant les passions; en se donnant mutuellement du secours dans des desseins légitimes; & en assistant ceux qui sont dans le besoin. 2. D'avancer la Charité, par deux motifs, qui sont, qu'elle est le plus sûr moyen de conserver nos biens dans la vie présente, & de nous assurer les récompenses de celle qui est à venir.

[Q] *Explication du Catéchisme de l'Eglise Anglicane.*] Le titre entier est: *Explication du Catéchisme de l'Eglise, Part. I. qui contient l'Explication des Questions & des Réponses preliminaires du Symbole*. Il dédia cet Ouvrage à ses Paroissiens de Beckenham. Dans sa Préface il dit, qu'il a mis tout du long les passages de l'Ecriture cités dans le Catéchisme; qu'il a divisé l'Explication, selon les Sections, dont il y en a plusieurs que les enfans ne disent point à l'Eglise; & qu'il s'est attaché, autant que les termes du Catechisme lui en ont fourni l'occasion, à expliquer & à défendre la Doctrine & la Discipline de l'Eglise Anglicane.

[R] *Directions sur la Prière.*] C'étoit la substance d'un Sermon, qu'un Non-Conformiste, qui s'étoit joint ensuite à l'Eglise Anglicane, lui avoit entendu faire; & il donna cette Piéce à sa prière. Il prouve, qu'un Formulaire de Prière réglé est légitime & utile, & il s'étend sur la ferveur qui doit régner dans les Prières. Par rapport au prémier chef, il fait voir que notre Sauveur lui-même a prescrit & suivi un Formulaire de Prière. Et par rapport au second article, il prouve que nous devons prier avec ardeur & avec décence, avec zèle; & pourtant sans trop de hardiesse.

[S] *Defense de l'Immortalité de l'Ame & d'un Etat à venir.*] Cet Ouvrage est dédié au Duc d'Ormond. Dans son *Introduction* il remarque, que la principale source du Libertinage & de l'Impiété qui règnent dans le Monde, c'est que l'on n'est pas persuadé de l'Immortalité de l'Ame, ou que l'on n'y fait pas assez d'attention. C'est ce qui l'engage à éclaircir & à prouver cette grande Vérité de la Religion, pour la satisfaction de ceux qui pourroient en douter. Il observe, que l'on doit se rendre sur cet article à une évidence, telle que la nature du sujet la comporte; & que dans cette question, on suppose l'existence de Dieu. Il explique ensuite ce qu'on entend par l'Ame, & ce que c'est que son Immortalité. Il montre, qu'un état d'existence à venir est souhaitable, & probable; que cette probabilité est fondée sur la Création, la Providence, le penchant de l'Homme, & la perfection de sa Nature. Que cet état est certain, non d'une certitude fondée sur les sens & sur l'expérience, mais sur la foi, confirmé par l'Ecriture Sainte, & demontré par la Résurrection & l'Ascension de notre Sauveur. Il combat le sentiment du Sommeil des Ames, par Philipp. I. 21. 22.

[T] *Il regardoit ce Sacrement comme un Sacrifice eucharistique, representatif & de commémoration.*] L'Auteur de sa Vie nous dit (s), qu'il lisoit soigneusement sur la matière du Sacrement, les Ouvrages des Docteurs Hickes & (s) P. 1051 Hancock; *l'Offrande du Chretien* par Mr. Johnson; les Ouvrages de Mrs. Scandret, Lesly; & Mr. Nelson sur le *Sacrifice Chrétien*: qu'il avoit aussi lu auparavant ce qu'ont écrit Mr. Mead & le Docteur Cudworth, pour les sentimens desquels il avoit du penchant. „ Mais il ne vouloit „ pas qu'on troublât la paix de l'Eglise pour des mots & „ des noms, dont l'ancienne Eglise s'étoit servie, & qu'on „ peut employer dans un bon sens. Il croyoit que le Sa„ crement étoit un Sacrifice eucharistique, représentatif „ & de commémoration; & il auroit souhaité que la Priè„ re de l'Offertoire ou Oblation, qui étoit dans la Litur„ gie d'Edouard VI, eût été rétablie par autorité publi„ que dans la Liturgie de la Communion.

[V] *Traité sur la possibilité des Apparitions.*] C'est une Réponse à cette question: *Si les Ames separées de leurs Corps peuvent apparoitre de manière qu'elles puissent être visibles, & qu'on puisse s'entretenir avec elles?* Il prouve dans cette Piéce, qu'il y a des Esprits, des Substances incorporelles, aussi-bien que des Hommes; ce que personne, à moins que d'être Sadducéen ou Athée, ne nie; & qu'il est raisonnable de croire qu'il y a un Monde invisible, aussi-bien qu'un Monde visible. Il remarque qu'il y a des Esprits, des Substances immortelles, qui sont de la même nature que les Anges, qui sont des Esprits administrateurs, qui sont souvent apparus sous une forme sensible. Il est donc très possible que des Ames humaines paroissent de la même manière, par la permission de Dieu, pour le bien & l'utilité des hommes; non unies, à la vérité, avec une matière grossière, mais à une matière subtile, qui prend la ressemblance des corps grossiers, & qui leur sert comme de véhicule. Il conclud de ces réfléxions, que des Apparitions de cette nature peuvent être réelles & véritables, quoique nous n'en comprenions pas la manière, & que nous ne soyons pas en état de l'expliquer. Et quoique plusieurs des faits rapportés sur ce sujet ne soient qu'imposture, ou les effets de la crainte & d'une imagination mélancolique; d'un autre côté, quelques-unes de ces Apparitions ont été si publiques, si bien attestées, que s'il est raisonnable d'admettre ce qu'on nomme Foi histo-

Chrétienne &c. [X]; & en 1710 il donna, *Directions pour la conduite des Ecclesiastiques*, *tirées des Mémoires des Visites du Révérend Père en Dieu Edouard Stillingfleet*, *Evêque de Worcester*. Mr. Assheton se conduisit toujours très bien à l'égard de ses Amis. Il fut très estimé du Docteur Tennison Archevêque de Cantorbéry, & du Docteur Sharp Archevêque d'Yorck, dont le prédécesseur lui avoit donné une Prébende dans sa Cathédrale, uniquement en considération de son mérite (*p*). Sur la fin de sa vie, il se plaisoit beaucoup à la lecture de Sénèque, & du Traité *de la Vieillesse* de Cicéron (*q*). Il mourut dans sa Cure de Beckenham, & fut enterré dans l'Eglise de ce Lieu le 17 de Septembre 1711, dans sa soixante-dixième année (*r*).

(*p*) Ibid. p. 558.
(*q*) Ibid. p. 268.
(*r*) Ibid. p. 195.

historique, & si l'on doit croire quelque chose quoiqu'on ne l'ait pas vu, il est impossible de contester la vérité de ces Apparitions.

[X] *Une Pièce contre l'Ouvrage intitulé*, *Les Droits de l'Eglise Chrétienne*.] Elle est intitulée: *Defense du Clergé: ou Reponse à quelques endroits du Livre intitulé*, Les Droits de l'Eglise Chrétienne &c. *soumise humblement à l'examen de la Noblesse de la Grande Bretagne*, *par un Théologien de l'Eglise Anglicane*. Il remarque, que quoiqu'une Apologie précipitée soit regardée ordinairement comme un aveu tacite qu'on est coupable; cependant, lorsque le silence sur des imputations fausses & malignes peut être regardé comme une confession, il est juste, & même nécessaire, que l'accusé proteste de son innocence: que quand d'autres font publiquement injure au Clergé, ce n'est plus vanité, mais charité, de se rendre justice à soi-même; & que s'il y a dans cette conduite quelque apparence d'orgueil & de vaine gloire, l'on doit s'en prendre à ceux qui y obligent, & non au Clergé même. Il continue ensuite de la manière suivante: „ De tous les maux contre lesquels les Ministres de la Religion ont à lutter dans le monde, ce n'est pas un des moindres de se voir exposés aux injustes & amers reproches de gens déraisonnables & malins, dont la langue est enflammée du feu de la gehenne. Instrumens du Diable (le grand Accusateur des Fidèles), en se conduisant ainsi ils concourent au grand dessein qu'il a d'avilir & d'énerver leur Ministère en avilissant leurs personnes, & de rendre leurs travaux infructueux par de calomnieuses suggestions. L'Orgueil, l'Ambition, l'Avarice du Clergé, sa Négligence, le grand nombre d'Ecclésiastiques, & leur trop grand soin de se mêler des affaires du Monde, voilà les lieux-communs qui fournissent une ample matière à certaines gens; & nous serions heureux d'ignorer avec quelle amère malignité & quelle virulence ils s'expriment: mais une expérience journalière ne nous instruit que trop à cet égard. Il y a des gens qui ont une étrange passion d'attaquer leurs Supérieurs, tant dans l'Etat que dans l'Eglise; & l'on voit dans ces occasions que cela coule de source. Mais jamais ils n'ont plus de feu & de vivacité, jamais ils ne sont plus dans leur élément & plus triomphans, que quand ils rencontrent dans leur chemin ceux de la Tribu de Lévi." Il prouve ensuite, que les Ministres sont la Lumière du Monde, & qu'ils ont non seulement la capacité de remplir les fonctions de leur Ministère, ce qui ne suffit pas, puisque *Dieu est un Dieu d'Ordre*, & que l'on ne doit pas aller au-delà de sa Commission; mais qu'aussi ils en ont Charge expresse, Jean XX. 21. *Comme mon Pere m'a envoyé, je vous envoye aussi*; & qu'en vertu de l'institution divine, & avec la bénédiction de Dieu, ils communiquent les graces célestes aux Ames, par les actes de leur Ministère. Ils sont des Ambassadeurs de réconciliation pour Christ, 2 Corinth. V. 20. qui reçoivent leurs Lettres de créance du Roi des Rois; & par cette raison, on doit les honorer & les respecter. A cette occasion, il montre la nécessité & la dignité d'un Ministère réglé. „ Le traitement, *continue-t-il*, qu'on nous fait dans le monde, nous oblige à exalter notre profession, assez pour vous faire du moins souvenir des obligations que vous avez à cet Ordre de gens si méprisables, qu'on appelle Ecclésiastiques, & qu'on tâche de défigurer en quelque manière & de rendre odieux par de fausses imputations. Quand ils acceptent les honneurs par lesquels la Reine, qui en est la source, juge à propos d'encourager les Théologiens, aussi-bien que ceux des autres Professions, c'est orgueil en eux. Les modestes efforts pour améliorer leur fortune, sont qualifiés du titre d'ambition. Les soins honnêtes & prudens de pourvoir à leurs familles, auxquels un Homme d'Eglise n'est pas moins obligé que tout autre, sont avarice. De légitimes procédures pour maintenir nos droits & nos privilèges, & pour les défendre des attaques des autres, reçoivent non seulement le titre odieux d'avarice, mais de contention & de querelle. Quand on déguise les choses d'une manière si odieuse, il n'est pas surprenant que nous adoptions cette plainte du Prophète Esaïe, *Qui a cru à notre prédication?* puisque la Vérité même perd son crédit &c. Nous sommes donc intéressés, & pour l'honneur de notre réputation, & pour le bien de ceux qui sont confiés à nos soins, de nous décharger du blâme, que la malignité d'un côté, & la corruption & le libertinage de l'autre, quoique dans des vues différentes, ont jetté sur nous." L'Auteur réunit ensuite en un corps toutes les calomnies & les censures, pour en former une seule objection, à laquelle il répond. Il prouve la nécessité d'un revenu réglé pour les Ecclésiastiques, par la considération des devoirs auxquels ils sont particulièrement appellés, *d'être hospitaliers & propres à enseigner*. Il justifie aussi les Evêques & les autres personnes élevées en dignité, en répondant à certains passages de l'Ecriture qu'on allègue contre eux. Il observe, „ que ceux qui expliquent l'Ecriture, en y donnant le sens que leur malignité y cherche pour autoriser ses démarches, peuvent prouver par ce moyen tout ce qu'il leur plait; mais ceux qui sont humbles & modestes, & qui jugent sans prévention, remarqueront sans peine, que ce n'est ni le pouvoir, ni l'autorité, ni le titre de Seigneur (*Lord*) qui sont condemnés; mais l'abus qu'on en fait par l'ambition, la tyrannie & l'oppression, contre lesquelles l'Ecriture nous munit. Et le sens de ces passages a été mis dans un si grand jour en diverses occasions par plusieurs de nos Savans, contre les objections de nos Novateurs, qu'il seroit inutile d'y insister. Enfin nous ne trouvons nulle part dans l'Ecriture, que le Ministère Evangélique rende un homme incapable des choses, auxquelles il peut prétendre en vertu des droits de la Nature, ou de la Société dont il est Membre. Ainsi comme un Ecclésiastique, malgré sa qualité, peut jouïr d'un bien qu'il a hérité de son père; il peut aussi légitimement jouïr d'une autorité temporelle & l'exercer, ou recevoir des titres d'honneur & de noblesse, quand son Prince juge à propos de les lui conférer. La raison en est claire: c'est que comme l'Autorité Spirituelle ne renferme point la Temporelle, elle ne l'exclud pas non plus; ainsi elles peuvent très bien se trouver réunies dans une seule & même personne. Mais posé une fois, *continue-t-il*, que la chose soit légitime en elle-même, il sera aisé de faire voir qu'elle est utile. Car puisqu'un Ecclésiastique est Membre de l'Etat, aussi bien que de l'Eglise, & puisque le Souverain a droit sur les talens de tous ses Sujets, pour les employer en tel tems & en tel lieu qu'il le juge à propos pour le Bien public; qu'on me dise pourquoi la Reine seroit privée des services d'une partie de ses Sujets, & les Ecclésiastiques des occasions de remplir à cet égard leur devoir? C'est fondés sur ces principes, que les Rois & les Reines d'Angleterre, convaincus du savoir, de la prudence & de la probité des Evêques, les ont appellés à leurs Parlemens, leur ont donné place dans leur Conseil Privé, leur ont conféré la qualité de Juges dans les Cours Ecclésiastiques, leur ont confié le maniement de leurs Finances, & toutes les autres prémières Charges du Royaume, dont l'expérience a fait voir qu'ils se sont très bien acquittés; & afin de les mettre en état de remplir d'autant mieux ces Emplois, afin d'inspirer du respect pour leurs personnes, & de les garantir du mépris, ils leur ont donné des titres & des revenus proportionnés à ces hautes Dignités. Je conseille donc aux ennemis de l'Eglise de se corriger à l'avenir, plutôt que de censurer la conduite de leur Souverain par un principe d'envie contre les Ecclésiastiques." Il examine ensuite l'objection qu'on fait, que tandis que les Evêques sont occupés des fonctions que les honneurs & les emplois temporels exigent d'eux, ils négligent la Prédication, ce devoir si important. A quoi il répond: „ Que les Ecclésiastiques ont plusieurs devoirs à remplir, & que la Prédication en est un, ainsi, à moins que de prouver que tous ces devoirs doivent être remplis par une seule & même personne, l'objection tombe d'elle-même. Un Prédicateur, quoiqu'il lise rarement les Prières publiques, ou qu'il administre peu souvent les Sacremens, quoiqu'il fasse peu de Catéchismes, peu de visites auprès des malades ou des affligés &c. s'il prêche régulièrement, quoiqu'il néglige toutes les autres fonctions du Ministère, passera pour un Ouvrier fidèle dans la Vigne du Seigneur. Je demande donc, puisque le Gouvernement n'est pas moins nécessaire que la Prédication (car il faut que les Prédicateurs soient gouvernés, sans quoi l'Eglise tomberoit en ruïne) je demande, dis-je, pourquoi un Evêque qui gouverne bien son Diocèse; qui, par une Ordination régulière, a soin de pourvoir d'habiles Prédicateurs toutes les Eglises qui dépendent de lui; qui encourage ceux qui sont diligens & qui ont du mérite; & qui réprime, corrige & chasse ceux qui ne font pas leur devoir; (j'en appelle à la malignité la plus envenimée) pourquoi un tel homme, quoiqu'il monte rarement en chaire, ne pourroit-il pas espérer avec fondement la récompense de Prophète, quand le Souverain Pasteur & Evêque de nos ames nous appellera tous à rendre compte de notre administration?

ATHENEE, Medecin d'Attalie Ville de Cilicie, & contemporain de Pline [*A*], fut le Fondateur

[*A*] *Contemporain de Pline.*] On peut conjecturer qu'il parut après Thémison: c'est ce qu'on infère d'un passage de

(a) Galen. Introd. seu Medic. c. 9. apud Le Clerc Hist. de la Médec. Part. II. L. IV. Sect. 2. ch. 2.

dateur de la Secte Pneumatique. Il prétendoit (*a*) que le *Feu*, l'*Air*, l'*Eau* & la *Terre*, ne sont point les veritables Elemens, comme on le croit généralement. Il donnoit ce nom à ce qu'on appelle les *Qualités prémières* de ces quatre Corps, c'est-à-dire au *Chaud*, au *Froid*, à l'*Humide* & au *Sec*: il y ajoutoit un cinquième Elément, qu'il appelloit *Esprit* (πνεῦμα) *Pneuma*, d'où sa Secte a pris le nom de *Pneumatique*. Il concevoit que cet Esprit pénètre tous les corps, & les conserve dans leur état naturel: sentiment qu'il avoit pris des Stoïciens. De-là vient que Galien donne à Chrysippe, l'un des plus fameux d'entre ces Philosophes, le nom de *Père de la Secte Pneumatique*. On trouve cette même Opinion dans Virgile [*B*] : mais Athenée a été le prémier qui ait appliqué ce Systême à la Médecine. Il croyoit que la plupart des maladies viennent lorsque cet *Esprit* souffre. Il disoit que le Pouls n'est autre chose qu'un mouvement, qui se fait par la dilatation naturelle & involontaire de l'Esprit qui est dans les artéres & dans le cœur (*b*). Il ne nous reste que peu de chose des Ouvrages de ce celèbre Médecin, desorte que pour connoitre mieux les Sentimens de sa Secte, il faut consulter les Ecrits d'Arétée (*c*).

(b) Idem de Different. puls. L. IV. c. 4. apud eundem.

(c) Voyez Wigan de Aretæi Secta, & Le Clerc ubi supra.

de Galien, où il dit que Magnus, Sectateur d'Athénée, avoit composé un Livre *Des choses qui ont été découvertes après Themison*. Il est fort probable que Magnus n'avoit composé ce Livre, qu'en vue d'y rapporter principalement ce que son Maitre avoit innové dans la Médecine. Le silence de Celse semble supposer qu'Athénée n'a point vécu avant lui; & l'on peut en dire autant de Pline. On peut encore remarquer, qu'Archigene, qui a écrit au plus tard sous Adrien, étoit Disciple d'Agathinus, & celui-ci d'Athénée. Si donc l'on donne à Athénée cinquante ans de plus qu'à Archigéne, ce qui est environ le tems qui s'est écoulé depuis le commencement du règne de Vespasien, & celui d'Adrien, il aura dû être contemporain de Pline; & le silence de cet Auteur semble prouver qu'il ne peut être plus ancien.

[*B*] *On trouve cette même opinion dans Virgile.*] C'est dans le VI. Livre de l'Enéide:

Principio cœlum, ac terras, camposque liquentes,
Lucentemque globum Lunæ, Titaniaque Astra,
Spiritus intus alit, totamque infusa per artus
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.

(a) Ville de l'Asie Mineure, & anciennement la Capitale du Royaume d'Attale.

ATHENODORE, surnommé *Cordylion*, célèbre Philosophe Stoïcien, étoit vraisemblablement de Pergame (*a*), où il demeura jusqu'à un âge assez avancé. Il refusa constamment les graces que les Rois & les Généraux voulurent lui faire. Caton le Jeune étant en Asie à la tête d'une Armée, & aiant ouï parler du mérite de ce Grand-Homme, souhaitoit extrèmement de l'avoir auprés de lui; mais dans la pensée qu'une simple Lettre ne pourroit l'engager à sortir de sa retraite, il prit le parti de se rendre lui-même à Pergame, & à force de sollicitations & de prières il engagea Athénodore à le suivre dans son Camp, où il revint en triomphe, plus satisfait de l'acquisition qu'il venoit de faire, que Luculle & Pompée ne pouvoient l'etre de leurs Conquêtes (*b*). Athénodore demeura jusqu'à sa mort avec Caton, dans la maison duquel il mourut (*c*). Cet Athénodore est peut-être le même, dont parle Diogène Laërce [*A*] dans la Vie de Zénon de Cittium.

(b) Plut. in Vit. Caton. min. Oper. T. I. p. 665. Paris. 1624.

(c) Strabo L. XIV. p. 674.

(1) L. VII. in Zenone Cittieo p. 250. Edit. Steph Græc. in-8. 1570.

[*A*] *Cet Athénodore est peut être le même dont parle Diogène Laërce.*] Cet Auteur (1) nous dit, sur l'autorité d'Apollodore le Rhétoricien, „ qu'Athénodore le Stoïcien, qui étoit Garde de la Bibliothèque de Pergame, „ effaça dans tous les Livres ce qu'il y avoit au desavantage de sa Secte; mais que la chose aiant été découverte, „ il fut recherché, ensorte qu'il rétablit tous les passages „ qu'il avoit effacés." Or comme Athénodore Cordylion demeura longtems à Pergame, où Caton fut le chercher, & qu'il étoit grand Stoïcien, il paroit assez vraisemblable qu'il put avoir assez à cœur la gloire de sa Secte, pour effacer des Livres ce qui étoit à son desavantage. Nous remarquerons ici, qu'il ne paroit point qu'Athénodore, dont nous parlerons dans l'Article suivant, ait jamais été à Pergame: nous n'osons cependant l'assurer positivement, car il n'étoit pas né loin de cette Ville. Si Diogène Laërce avoit eu plus de soin de distinguer les personnes dont il parle, lorsqu'elles ont le même nom, il auroit épargné bien de la peine aux Critiques. Il parle au même endroit (2) d'un autre Athénodore Disciple de Zénon le Cittien, & par conséquent beaucoup plus ancien qu'Athénodore Cordylion.

(2) Ibid. p. 215.

ATHENODORE, fils de Sandon, célèbre Philosophe Stoïcien, étoit de la Ville de Tarse en Cilicie, ou peut-être d'un Village qui n'en étoit pas éloigné, d'où il eut le surnom de *Cananite*. Il vint à la Cour de l'Empereur Auguste, mais on ignore quel âge il avoit. Ce Prince l'éleva aux plus grands honneurs (*a*), & le fit Précepteur de Tibère (*b*); & il paroit en général qu'Auguste avoit une haute estime pour ce Philosophe, & que l'expérience le convainquit de plus en plus qu'il étoit homme de bien (*c*). Athénodore parloit fort librement à l'Empereur, & lui donnoit même quelquefois ses avis d'une manière assez étrange, comme on en verra un exemple ci-dessous [*A*]. Aiant demeuré à la Cour jusqu'à un âge avancé, il demanda la permission de se retirer dans sa Patrie; & Auguste la lui accorda. Avant que de partir, il conseilla à ce Prince de ne jamais se livrer aux prémiers mouvemens de sa colère; mais de réciter en lui-même les vingt-quatre Lettres de l'Alphabet, avant que de rien dire ou de rien faire. L'Empereur l'aiant écouté le prit par la main, & lui dit: *J'ai encore besoin de toi*, & le retint encore un an auprès de lui (*d*). Plutarque, qui rapporte ce trait, raconte dans un autre endroit une action d'Athénodore, qui prouve que dès sa jeunesse ce Philosophe avoit d'excellens principes [*B*]. Lorsqu'il fut de retour à Tarse, il travailla à rendre la Liberté à sa Patrie, où un certain Boëce, aussi mauvais Citoyen que méchant Poëte, aiant gagné la faveur de la multitude, agissoit en Tyran. Athénodore trouvant la Ville dans une situation facheuse, tâcha d'abord de rappeller Boëce & ses partisans à leur devoir par de bonnes paroles; mais s'étant apperçu que sa douceur & sa modération ne faisoit qu'accroitre leur insolence, il résolut de se servir de l'autorité que l'Empereur lui avoit donnée, & bannit Boëce avec les principaux de ses adhérens (*e*). Nous ne trouvons point en quel tems il est mort; mais comme il étoit déja fort vieux lorsqu'il quitta la

(a) Strabo L. XIV. p. 674.

(b) Sueton. in ejus Vitâ c. 4.

(c) Dion Cass. L. LII. p. m. 162.

(d) Plutarch. Apophthegm. Oeuvr. Mor. T. I p. 368, Paris 1802, in-8.

(e) Strabo ubi supra.

[*A*] *On en verra un exemple ci-dessous.*] On sait qu'Auguste aimoit extrèmement les femmes, & que les Sénateurs Romains mêmes lui envoyoient quelquefois les leurs, qui venoient le trouver dans un Char couvert, pour n'être point vues. Un jour Athénodore rencontra un Sénateur, qui étoit très mécontent de ce qu'Auguste avoit envoyé chercher sa femme, qui étoit fort belle. Le Philosophe saisit cette occasion de faire connoitre à l'Empereur le danger auquel il s'exposoit par cette conduite: il se met dans le char, à la place de la femme du Sénateur, avec une épée nue à la main, & ordonne au Conducteur de le mener à Auguste. Aussi-tôt qu'il fut arrêté devant lui, il saute tout d'un coup hors du char, l'épée à la main, comme s'il eût voulu tuer l'Empereur, qui fut d'abord fort effrayé; mais quand Athénodore l'eut informé de son intention, Auguste fut très content de son invention, & promit avec serment de ne plus s'exposer de cette manière (1). Cedrenus, qui raconte ce trait en détail, s'est trompé, en nommant Athénodore *Alexandrin*. Strabon, qui étoit contemporain de ce Philosophe, étoit sans contredit mieux instruit du lieu de sa naissance, & il dit en termes exprès, que Tarse étoit étoit sa Patrie, *πατρὶς* (2).

(1) Dion Cass. L. LVI. p. 586. & Cedren. Hist. Comp. p. 172.

[*B*] *Dès sa jeunesse, ce Philosophe avoit d'excellens principes.*] Il avoit un frère ainé, appellé Xénon, qui en qualité de Curateur, avoit le maniement de tout leur bien, & en dissipa la meilleure partie. Aiant été condamné pour cause de rapt, tout son bien fut confisqué. Athénodore étoit alors encore fort jeune, & sa portion des biens confisqués lui aiant été rendue, il ne voulut point abandonner son frère, & partagea son bien avec lui; & quoique Xénon en agit avec lui d'une manière fort injuste dans le tems même qu'il partageoit avec lui, il ne lui en témoigna aucun ressentiment, mais il supporta avec beaucoup de patience & de grandeur d'ame l'ingratitude & le mauvais procédé de son frère (3).

(2) L. XIV. p. 674.

(3) Plutarch. De l'Amitié fratern. Oeuvr. Mor. T. I. p. 265. Paris 1812. in-8.

[C] Il

la Cour d'Auguste, il y a beaucoup d'apparence qu'il ne vécut pas assez longtems pour voir combien il avoit mal réussi dans l'éducation de Tibère. Il composa divers Ouvrages [C], dont les Anciens font mention; mais il ne nous en reste aucun aujourd'hui.

(4) *Apud Vossium de Hist. Græc.* L. II. c. 5.
(5) Laërt. *in Diog.* p. 727. Ed. Steph. Gr. in-8. 1570.
(6) L. I. p. 6.
(7) In voce Ἀγχιάλη.

[C] *Il composa divers Ouvrages.*] Athénée parle d'un Traité intitulé περὶ σπουδῆς καὶ παιδιᾶς „ du *Sérieux & du* „ *Badin* (4). " Diogène Laërce cite le huitième Livre d'un Ouvrage intitulé περιπάτων, *Dissertations*, dans lequel Athénodore rapportoit, qu'un certain Diogène de Tarse avoit coutume de s'oindre de manière qu'il reluisoit toujours (5). Strabon dit (6) qu'il avoit écrit sur l'Océan, & sur son Flux & Reflux. Enfin on trouve dans Etienne de Byzance (7), qu'Athénodore avoit écrit l'Histoire de son Pays. Voici les paroles d'Etienne: *ὑπὸ δὲ Ἀγχιάλη κτίσμα τ' Ἀγχιάλης τῆς Ἰαπετοῦ θυγατρὸς, ὥς Ἀθηνόδωρος περὶ τῆς αὐτοῦ πατρίδος γράφων* &c. C'est-à-dire: „ Anchiale a été fondée par Anchiale fille de Japet, comme „ le remarque Athénodore dans l'Histoire de son Pays. " On ne peut pourtant assurer positivement que tous ces Ouvrages soient du même Athénodore, quoique le contraire ne paroisse point, comme l'a très bien remarqué Vossius (8).

(8) *Ubi supra.*

ATKINS ou ETKINS (JAQUES), Evêque de Galloway en Ecosse, dans le dix-septième Siècle, étoit fils de Henri Atkins, Shérif & Commissaire d'Orkney. Il nâquit à Kirkwall, petite Ville d'Orkney ou des Iles Orcades, & fit ses études dans le Collège d'Ediobourg, où il fut reçu Maitre-ès-Arts. Il alla en 1637 à Oxford pour les achever, principalement celles de Théologie, sous le Docteur Prideaux, pour-lors Professeur Royal. Il devint ensuite Chapelain de Jaques Marquis de Hamilton Commissaire du Roi en Ecosse, & s'acquitta si bien de cet emploi, qu'à son retour en Angleterre le Marquis le fit nommer par le Roi à l'Eglise de Birsa dans le département d'Orkney, qu'il desservit pendant quelques années; & il fut élu Modérateur du Consistoire. Sa fidélité pour le Roi l'exposa à beaucoup de chagrins & de disgraces, jusqu'à la Révolution [A]: il accompagna alors à Londres le Docteur Thomas Sydserf Evêque de Galloway, le seul des Evêques Ecossois qui se trouva en vie au retour du Roi Charles II. L'Evêque de Winchester nomma Atkins à la Cure de Winfrith dans la Province de Dorset, où il resta jusqu'à l'année 1677, qu'il fut sacré Evêque de Murray en Ecosse. En 1680, il passa au Siège de Galloway; & afin qu'il ne fût pas exposé aux violences du Parti opposé, on lui permit de résider à Edinbourg. Sa piété exemplaire, & son attachement inviolable à la Religion Protestante, le firent extrêmement regretter [B]. Il mourut d'apoplexie à Edinbourg le 28 d'Octobre 1687, âgé de soixante-quatorze ans. Le Docteur Jean, Evêque de Dunkeld, fit son Eloge funèbre (a).

(a) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1170. 1171. Londres 1721.

[A] *Sa fidélité pour le Roi l'exposa à beaucoup de chagrins & de disgraces, jusqu'à la Révolution.*] Lorsqu'au commencement de l'année 1650, Jaques Marquis de Montrose aborda à Orkney, le Docteur Atkins fut nommé unanimement par le Consistoire pour dresser une Déclaration en leur nom & au sien, qu'on publia ensuite de leur consentement, & qui contenoit les plus fortes assurances de leur fidélité & de leur attachement inviolable au parti du Roi. Cette démarche porta l'Assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse, qui se tenoit alors à Edinbourg, à déposer tout le Corps, & l'on excommunia le Docteur Atkins pour avoir entretenu correspondance avec le Marquis, qui avoit aussi été excommunié. Le Conseil d'Ecosse passa aussi une résolution pour faire saisir notre Théologien, & lui faire son procès; mais le Chevalier Archibald Primerose, son parent, qui étoit Secrétaire du Conseil, l'aiant fait avertir secretement, il se sauva en Hollande, où il demeura caché jusqu'en 1653, qu'il revint en Ecosse, & alla s'établir avec sa famille à Edinbourg, où il vécut tranquillement dans l'obscurité jusqu'en 1660 (1).

(1) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1171.

[B] *Sa piété exemplaire, & son attachement inviolable à la Religion Protestante, le firent extrêmement regretter.*] Quoiqu'il ne résidât pas dans son Diocèse, il ne laissoit pas d'y veiller & d'en prendre tout le soin possible, par des Lettres Pastorales qu'il écrivoit fréquemment aux Synodes, aux Consistoires & aux Ministres; & il fit même un long voyage pour en faire la Visite, malgré les infirmités de la vieillesse, dont il étoit accablé. On voyoit briller en lui une piété sincère, & beaucoup d'érudition; & il s'opposa avec zèle à l'abolition des Loix Pénales contre le Papisme en Ecosse. Comme l'âge & les infirmités l'empêchoient de marcher, il se faisoit mener tous les jours au Parlement, où il s'opposa ouvertement à l'abolition de ces Loix, & exhorta fortement les Seigneurs & les Gentilshommes à demeurer inviolablement attachés à la Religion Protestante, & à s'opposer à tout ce qui pourroit lui être préjudiciable (2).

(2) Id. ibid.

ATKYNS (RICHARD) étoit issu d'une bonne famille [A]. Il nâquit à Tuffleigh dans le Comté de Glocester, l'an 1615. Quand il eut fait ses Humanités, on l'envoya au Collège de Ballieul à Oxford en 1629, où il demeura deux ans en qualité de Pensionaire. De là il passa à *Lincoln's-Inn*, & peu de tems après il fit le voyage de France, avec un fils du second lit de Thomas Comte d'Arundel de Wardour; mais ce jeune Seigneur étant mort en France, Atkyns revint en Angleterre, où il s'attacha à devenir habile Courtisan. Il se maria ensuite, mais il s'en trouva mal sur la fin de sa vie. Au commencement de la Guerre Civile, il leva à ses propres dépens une Compagnie de Cavalerie pour le service du Roi, auquel il s'attacha avec beaucoup de zèle; ce qui lui fut très préjudiciable dans la suite par rapport à son bien. A la Révolution, étant Colonel, il fut un des Députés de la Province de Glocester, & se distingua par son attachement au Gouvernement & à l'Eglise Anglicane. Il composa divers Traités [B]. Enfin aiant été mis en prison pour dettes à Southwark, il mourut le

14 de

[A] *Issu d'une bonne famille.*] Son père étoit fils & héritier de Richard Atkyns, Prémier Juge de l'Ouest-Galles, & Conseiller du Conseil de la Reine Elisabeth pour le Pays de Galles, & frère du Chevalier Edouard Atkyns du Collège de Lincoln, Baron de l'Echiquier. Sa mére étoit la seconde fille du Chevalier Eduin Sandys de Latimer, Baronet, & d'Elisabeth Sandys de Vine proche de Basingstoke dans le Comté de Hamps, qui descendoit de Marguerite Bray, fille unique de Jean Bray frère & héritier du Chevalier Reginald Bray Chevalier Banneret, & Chevalier de l'Ordre de la Jarretière, qui mourut sans enfans (1).

(1) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 591.

[B] *Il composa divers Traités.*] I. *L'Origine & les Progrès de l'Imprimerie.* Londres 1664. en quatre feuilles in-quarto. II. *Sa Défense.* Londres 1669 in-4. III. *Relation de diverses choses arrivées dans la Guerre de l'Ouest en Angleterre*, à laquelle il avoit eu part. IV. *Soupirs & Ejaculations.* Nous rendrons compte de son Traité de *l'Origine & des Progrès de l'Imprimerie*, en suivant Mr. Palmer, dans son *Histoire générale de l'Imprimerie*, Londres 1732 in-quarto, Liv. III. Ch. I.

Tous nos Ecrivains Anglois, avant Mr. Atkyns, & particulièrement Stowe, Baker, & Howel, n'ont parlé de l'établissement de l'Imprimerie en Angleterre, que par conjecture, & sur des bruits populaires & faux; ou peut-être le prémier de ces Ecrivains a-t-il trompé tous les autres sur ce sujet à divers égards, comme, que l'Imprimerie n'a pas été inventée avant l'an 1459, & qu'elle n'a passé en Angleterre qu'en l'an 1471; que la prémière Imprimerie a été établie dans l'Abbaye de Westminster; que c'est le Docteur Islip, Abbé de Westminster, qui a le prémier introduit cet Art en Angleterre; & que la Ville de Londres l'a possédé du moins dix ans avant aucune autre Ville de l'Europe, excepté Mayence & Haerlem. On voit la fausseté de la plupart de ces faits, dans le prémier Livre de l'*Histoire générale de l'Imprimerie*, dont nous venons de parler; & les autres sont pleinement réfutés par un Livre de la Bibliothèque de feu Mylord Pembroke, imprimé à Oxford en 1468. En 1664, Mr. Atkyns rendit compte de ce Livre, & d'une ancienne Chronique manuscrite que l'on conserve dans le Palais Archiépiscopal à Lambeth, dans son Traité *de l'Origine & des Progrès de l'Imprimerie*, qu'il publia par ordre du Chevalier Guillaume Morrice, alors Secrétaire d'Etat. Le but de cet Ouvrage, qui est quelque chose de plus qu'un Factum contre le Corps des Libraires, est de prouver que l'Imprimerie est une branche des *Prérogatives Royales*, & un *Fleuron* de la *Couronne d'Angleterre*. Mais la Chronique, dont un Ami lui avoit envoyé une Copie, n'est rien moins que d'une autorité incontestable, puisqu'on peut objecter, 1. Que ni Mr. Atkyns, ni son Ami anonyme, ne prétendent avoir vu l'Original, bien moins avoir collationné la Copie avec ce Manuscrit. 2. Ils ne disent point dans quel tems & par qui cette Chronique a été écrite, & par quel-

le

14 de Septembre de l'année 1677. C'étoit un homme qui avoit du génie & de l'esprit (a).

(a) Wood, *Ath. Oxon.* Tom. II. col. 595. 596. Londres 1721.

le voie elle est entrée dans la Bibliothèque de Lambeth. 3. Mr. Atkyns est le seul Auteur qui parle de cette Chronique; aucun autre n'en fait mention, excepté ceux qui l'ont suivi; & cependant il témoigne espérer que son Livre donnera occasion de la rechercher & de la publier, pour la satisfaction du Public. 4. Elle ne s'y trouve point à présent, le feu Comte de Pembroke l'aiant inutilement fait chercher. 5. On y trouve des choses contraires à celles qu'on fait par les Pièces les plus autentiques, sur la prémière découverte de l'Imprimerie. Il y a donc de l'apparence que l'Auteur, quel qu'il ait été, a écrit en partie sur le bruit public, & sur ce qu'ont débiré les Hollandois, qui s'attribuent cette invention. Il faut ajouter, que Mr. Atkyns a tellement mêlé ses propres remarques avec ce qu'il rapporte de cette Chronique, qu'il est fort difficile de distinguer ce qui appartient à l'un & à l'autre. Quoi qu'il en soit, comme c'est ce qui met le mieux au fait là-dessus, nous rapporterons ici ce que dit la Chronique. „ Thomas Bourchier, Archevêque de Cantorbéry, engagea le Roi régnant (*Henri VI*) à employer tous les moyens possibles pour faire venir un Moule (c'est ainsi qu'on le nommoit alors) dans le Royaume. Le Roi, qui étoit bon & qui aimoit ces sortes de choses, prêta l'oreille à cette proposition; & aiant délibéré secrettement sur l'exécution, on conclut que la chose demandoit un grand secret, & qu'il falloit tâcher d'attirer à force d'argent quelqu'un des Ouvriers de Haerlem, où Jean Guthenberg venoit nouvellement d'inventer l'Art d'imprimer, auquel il travailloit lui-même. On jugea qu'il faudroit du moins mille marcs pour venir à bout de ce projet. L'Archevêque fit présent de trois-cens marcs pour y contribuer. L'argent étant prêt, on remit le soin de cette affaire à Mr. ROBERT TOURNOUR, Valet de la Garderobe du Roi, & fort dans ses bonnes graces. Mr. Tournour prit pour second Mr. Caxton habile Négociant, qui faisoit un grand commerce en Hollande, ce qui lui donnoit un prétexte spécieux d'y passer, & d'y séjourner quelque tems. Mr. Tournour y alla déguisé, s'étant fait raser les cheveux, & la barbe; mais Mr. Caxton parut publiquement. Ces Messieurs aiant reçu la susdite somme de mille marcs, vinrent d'abord à Amsterdam, & de là se rendirent à Leyde, n'osant pas venir à Haerlem même, parce que cette Ville étant fort jalouse, on y avoit déja arrêté & emprisonné diverses personnes, venues d'ailleurs dans le même dessein. Ils demeurérent si longtems, qu'ils dépensérent soit en présens, soit d'une autre manière, les mille marcs; desorte qu'il fallut que le Roi en envoyât encore cinq-cens, Mr. Tournour aiant mandé à ce Prince, que l'affaire étoit presque conclue, aiant fait marché (à ce qu'il disoit) avec deux Hollandois, pour attirer un des Ouvriers qui seroit en état de mettre au fait de ce nouvel Art. A la fin ils gagnérent un des Garçons, qui s'appelloit FREDERIC CORSELLS (ou plutôt *Corsellis*), qui se déroba de ses compagnons, déguisé & pendant la nuit, & s'embarqua dans un Vaisseau qu'on tenoit tout prêt; & le vent s'étant trouvé favorable, il arriva sain & sauf à Londres. On jugea qu'il ne seroit pas de la prudence de le mettre à l'ouvrage dans Londres. L'Archevêque, qui avoit été Vice-Chancelier & ensuite Chancelier de l'Université d'Oxford, fit conduire Corsellis sous bonne & sure garde à Oxford; & on le garda toujours avec soin, de peur qu'il ne s'échappât, avant que de s'être acquitté de sa promesse d'enseigner à imprimer. Tellement que c'est à Oxford qu'a été la prémière Imprimerie d'Angleterre, avant qu'il y en eût aucune, ni aucun Imprimeur, en France, en Espagne, en Italie, & en Allemagne, excepté dans la Ville de Mayence, qui dispute à Haerlem l'ancienneté à cet égard & l'invention, s'appellant *Urbem Moguntinam, Artis Typographicæ inventricem primam*, quoique l'on sache le contraire, cette Ville aiant eu l'Art d'imprimer par le moyen du frère d'un des Ouvriers de Haerlem, qui l'aiant appris de son frère, s'établit lui-même en qualité d'Imprimeur à Mayence. Cette Imprimerie d'Oxford précéda du moins de dix ans toutes les autres de l'Europe, à l'exception de celles de Mayence & de Haerlem, où l'invention étoit encore aussi toute nouvelle. On trouva dans la suite incommode, de n'avoir que cette seule Imprimerie pour toute l'Angleterre, parce qu'Oxford étoit trop éloigné de Londres & de la Mer; ce qui engagea le Roi à établir une Imprimerie à S. Albans, & une autre dans l'Abbaye de Westminster, & on y imprima divers Livres de Théologie & de Médecine; car le Roi, pour des raisons connues de lui & de son Conseil, ne voulut point qu'on imprimât aucun Livre de Droit, ni qu'aucun Imprimeur exerçât cet Art, à moins qu'il ne fût juré du Roi, ce Prince payant lui-même le prix & les fraix des Livres qu'on imprimoit." Tel est le récit de la Chronique, ou de Mr. Atkyns sur son autorité. Mais l'Auteur, comme le remarque Mr. Palmer (2), s'est trompé sur divers articles. 1. En supposant que *Corsellis* vint de Haerlem. Il n'y a aucune apparence, ni que l'Imprimerie ait été inventée dans cette Ville, sur-tout par Guthenberg, ni que ç'ait été en 1459, puisqu'il paroît que le Pseautier avoit été imprimé à Mayence deux ans auparavant par Fauste, outre plusieurs autres Livres avec des caractères de bois. 2. Si le Livre dont parle Mr. Atkyns, imprimé à Oxford en 1468, est le prémier qu'on y ait imprimé, il est évident que cette Ville n'a pas eu l'Imprimerie dix ans avant aucune autre, puisqu'il y a un Livre imprimé à Strasbourg par Jean Guthenberg en 1458. Il y avoit aussi des Imprimeries à Venise, à *Subiac*, à Ausbourg, à Rome & en France, avant l'an 1468. Que si l'on dit qu'il peut y avoir eu d'autres Livres imprimés à Oxford avant celui-là, ou qu'il a fallu du tems pour préparer tout ce qui est nécessaire pour une Imprimerie, on peut alléguer les mêmes raisons pour les autres Villes. 3. Si l'on suppose que c'est Guthenberg, qui a porté l'Art d'imprimer en Hollande, à quoi il y a beaucoup d'apparence, il sera faux que Mayence l'ait reçu du frère d'un des Ouvriers de Haerlem. Ces circonstances, qui sont contraires à des faits démontrés & reconnus généralement aujourd'hui, prouvent que cette Chronique n'est pas d'une grande autorité, & que ceux qui la suivent sont dans l'erreur. Nous avons déja remarqué que l'Auteur a écrit sur des bruits venus de Hollande, plutôt que sur d'exactes recherches. C'est ce qui paroît encore clairement par les considérations suivantes. 1. Que pendant l'enfance de l'Imprimerie (3), Fauste & Schœffer, aussi-bien que Guthenberg, travailloient avec tout le secret possible, jusqu'à ce que le prémier aiant été obligé de révéler le mystère à Paris pour se sauver, parce qu'on l'accusoit de Magie, & le dernier aiant rompu la Société & s'étant allé établir ailleurs, ils crurent ne devoir plus cacher leur découverte. 2. Que Mr. Maittaire suppose que Guthenberg aiant été appellé en Justice & condamné à rembourser sa moitié, & à payer les fraix du procès, se retira à Strasbourg pour ne pas être obligé de se soumettre à la Sentence; & que ne se croyant pas encore assez en sureté contre les poursuites, il se peut bien qu'il soit venu effectivement à Haerlem, & qu'il y ait appris à Coster & à d'autres l'Art d'imprimer. Cela paroit plus probable, non seulement parce que l'Auteur de la Chronique nomme Guthenberg, & non Coster, comme l'Inventeur de l'Imprimerie; mais aussi parce qu'il place l'époque de la découverte neuf ans plus tard qu'il ne le faut réellement, ce qui vient de ce que la chose n'a pas été connue à Haerlem avant l'année 1459, quoiqu'elle eût été pratiquée à Mayence dès l'an 1450, ou peu après. 3. Si l'on fait réflexion, que la Hollande & les Pays-Bas étoient les seuls lieux de l'Allemagne, où nous (les Anglois) commercions, au-lieu que Mayence, qui est beaucoup plus avant dans le Pays, nous étoit peu connue, on ne sera pas surpris que nous tenions nos prémières rélations de l'origine de l'Imprimerie, des Hollandois, & qu'elles soient conformes aux prétentions qu'ils forment sur cette découverte, & aux Histoires qu'ils racontent pour en ôter l'honneur à Fauste. Car la Chronique nous apprend, que la Ville d'Oxford reçut l'Imprimerie d'un Garçon fugitif de Guthenberg, qui l'avoit apprise d'un frère qui travailloit sous lui. Il ne reste plus qu'une seule difficulté, savoir, comment cette Chronique attribue l'invention à Guthenberg, dont les Ecrivains Flamans ne parlent point, faisant entièrement honneur de la découverte à leur compatriote Coster? On peut répondre, que si l'on suppose que l'Auteur tenoit ce récit de Frédéric Corsellis, ou même de Mr. Caxton ou de Tournour, ce qui est fort vraisemblable, nous pouvons justement présumer qu'ils disoient ce qu'ils avoient appris sur les lieux, conformément à ce que Guthenberg lui-même racontoit de son invention: ce que les Hollandois n'ont osé contredire qu'après sa mort, ou après son départ de Hollande, qu'ils se sont attribué tout l'honneur de la découverte, & qu'ils ont représenté Coster comme le seul Inventeur, exclusivement à tout autre. Nous nous sommes un peu étendus sur ces circonstances, parce qu'elles prouvent évidemment que cette opposition à des faits généralement connus & avoués, excepté des Ecrivains Hollandois, confirme l'autorité de la Chronique par rapport au reste; parce qu'elles sont prises de ce qu'on débitoit alors, & que l'on croyoit généralement dans les Pays-Bas; & que c'étoit tout ce que nos Négocians, & en particulier les deux hommes employés par le Roi Henri VI, pouvoient rapporter sur l'origine de l'Imprimerie. Et il n'est rien moins qu'éloigné de la vraisemblance, que ce que la Chronique de Mr. Atkyns dit de l'emprisonnement de diverses personnes à Haerlem, parce qu'on les soupçonnoit d'avoir dessein de dérober le secret, s'est fait plutôt de peur que quelqu'un de ces Etrangers ne leur enlevât l'honneur qu'ils prétendoient, en mettant au jour la vanité de leurs prétentions, puisqu'ils ne pouvoient ignorer ce qui s'étoit fait à Mayence longtems auparavant. Mais avant que de quitter cette Chronique, laquelle, ainsi qu'on l'a remarqué, avoit été inconnue avant que Mr. Atkyns la publiât, nous donnerons ici la rélation que Mr. Palmer a trouvée dans un Manuscrit qu'il possédoit, & qui paroit plus ancien que l'année 1664, qui est le tems où Mr. Atkyns fit imprimer sa Chronique. Ce récit s'accorde, à un petit nombre de circonstances près, avec celui de la Chronique en question; le voici.

(2) P. 125.

(3) Voiez Palmer's *General History of Printing* L. I. & L. III. p. 125. 128.

L'ORIGINE ET LES PROGRE'S DE L'IMPRIMERIE EN ANGLETERRE.

L'Imprimerie fut apportée pour la prémière fois en Angle- terre

terre sous le règne de Henri VI, aux fraix & par les soins de l'Archevêque de Cantorbéry (Bourchier), *qui se servit pour cela d'un certain Mr.* Tournour, *Valet de la Garderobe du Roi, & d'un Mr.* Caxton *Mercier, mais faisant négoce de Marchand. Il les envoya à Haerlem, pour tâcher d'emmener avec eux quelqu'un des Ouvriers qui y travailloient à ce nouvel Art.* Tournour & Caxton *gagnerent quelques-uns des Garçons, & les engagerent à venir en Angleterre, pour leur apprendre à imprimer. Dès qu'ils eurent mis pied à terre, on les conduisit à Oxford sous bonne & sure garde, de peur qu'ils ne s'en retournassent; & ils établirent une Imprimerie à Oxford vers l'an 1467, comme on le voit par divers Livres qui y ont été imprimés vers ce tems-là. Ces Ouvriers s'appelloient* Rood & Almayn (*ou* Germsin) & Winken de Worde; *& il en couta à l'Archevêque pour les fraix du voyage, quinze-cens marcs, comme il paroit par divers papiers & mémoires rélatifs à cette affaire, qui se voyent encore dans la Bibliothèque de Lambeth. Peu de tems après, on établit aussi une Imprimerie dans l'Abbaye de S. Albans, qui y subsista jusqu'à la dissolution &c.* [Si l'on examine bien tout ce qu'on a dit dans le cours de cette Remarque sur la Chronique publiée par Mr. Atkyns, il me semble que l'on peut assez naturellement conclurre, sans y chercher ce qui regarde la prémière invention de l'Imprimerie, que les Anglois ont reçu l'Art d'imprimer des Hollandois, par le moyen de quelqu'un des Ouvriers qui travailloient à Haerlem: desorte que quoi qu'ils fassent pour ôter à ceux-ci la gloire de l'Invention, ils doivent pourtant avouer que c'est à eux qu'ils en sont redevables. Add.]

ATTERBURY (Louis), moins connu par ses Sermons [*A*], que pour avoir été le père du Docteur *François Atterbury* Evéque de Rochester, nâquit vers l'an 1631 dans la Province de Northampton, où son père, qui s'appelloit François, étoit Recteur ou Cure de Middleton ou Milton, & fut un des Ministres qui en 1648 souscrivirent à la Ligue ou Alliance. Louis entra dans le Collège de l'Eglise de Christ à Oxford au commencement de 1647, âgé environ de seize ans. Il reconnut ensuite l'autorité des Visiteurs du Parlement (*a*), & le 23 de Février 1649 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*b*). Le 1. de Mars 1651, il fut reçu Maitre-ès-Arts (*c*). Pendant le tems de l'Usurpation, il fut Ministre; mais après la Revolution, il devint Chapelain de Henri Duc de Glocester, & se fit recevoir Docteur en Théologie le 1. de Décembre 1660. Il obtint ensuite la Cure de Middleton's Keyns ou Milton, proche de Newport-Pagnell dans le Comté de Buckingham (*d*). Il se trouva souvent engagé dans des procès, qui l'obligeoient d'aller à Londres. En 1693, au commencement de Décembre, comme il revenoit d'un de ces voyages (*e*), il eut le malheur de se noyer proche de sa maison. Son fils âiné, appellé *Louis* comme lui, étudia aussi dans le Collège de Christ, & prit le bonnet de Docteur en Droit en 1687: il a publié plusieurs Volumes de Sermons. Pour son autre fils, nommé *François*, il nous fournira la matière d'un Article très long & très curieux.

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II col. 911. & *Fasti* col. 128.
(*b*) Idem *Fasti Oxon.* col. 70.
(*c*) Id. ibid. col. 98.
(*d*) Idem *Ath. Oxon.* col. 910. & *Fasti* col. 128.
(*e*) Idem *Ath. Oxon.* col. 999.

[*A*] *Ses Sermons.*] I. *Le bon Sujet* &c. prêché le 17 de Juillet aux Assises de Buckingham, sur Prov. XXIV. 21. 22. Londres 1684. in-quarto. II. *Le fondement des Fetes Chretiennes, & la vraie manière de les observer*, prêché dans l'Eglise Paroissiale de Ste. Marie des Arcs le 30 Novembre 1685, en présence de l'Assemblée d'un grand nombre d'Originaires & d Habitans du Comté de Buckingham. Londres 1686. in-quarto. III. *La Chute de Babylone, ou l'heureuse Delivrance de l'Angleterre du Papisme & de l'Esclavage.* Londres 1691. in-quarto (1). C'est le contenu d'un Sermon préché dans la Chapelle de Guild-Hall, devant le Lord Maire & les Aldermans, le 28 de Juin 1691, & à Milton le 17 de Février 1688; voilà ce qu'en dit Mr. Wood dans son *Athenæ Oxonienses*: mais dans ses *Fastes* (2), il dit que ce Sermon fut prêché à la Chapelle de Guild-Hall le 9 de Janvier 1691. Il croit que Mr. Louis Atterbury a publié encore d'autres Sermons, mais il ne les a point vus (3).

(1) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 919. & *Fasti* col. 128.
(2) Col. 128.
(3) Athen. Oxon. *ubi supra.*

ATTERBURY (François), fils du Docteur Louis Atterbury dont on vient de parler dans l'Article précédent, nâquit à Milton proche de Newport-Pagnell dans le Comté de Buckingham, le 6 de Mars de l'an 1662 (*a*). Il fit ses prémières études dans l'Ecole de Westminster, & donna dès-lors de grandes espérances de ce qu'il est devenu dans la suite. Il fut choisi pour entrer dans le Collège de Christ à Oxford en 1680, agé pour-lors de dix-sept ans (*b*); & il s'y distingua bientôt par la beauté de son génie, & par son habileté dans les Belles-Lettres. Deux ans après, il fit connoitre son talent pour la Poësie, par la Traduction Latine qu'il donna du Poëme de Mr. Dryden, intitulé *Absalom & Achitophel* [*A*]. On trouve aussi parmi les Poësies Angloises qu'il fit dans sa jeunesse, une fort belle Epigramme sur l'Eventail d'une Dame [*B*]. Le 13 de Juin 1684, il fut reçu Bachelier-ès-Arts (*c*); & le 20 d'Avril 1687, il prit le degré de Maitre (*d*). La même année, il s'exerça sur la Controverse contre les Papistes, par sa *Réponse à quelques Considérations sur l'Esprit de Luther & sur l'Origine de la Réformation* [*C*], dans laquelle il défend ce grand Reformateur avec toute la force possible, & fait voir

(*a*) *Survey of the Cathedrals*, by Brown Willis Esq. Vol. I. p. 304. Lond. 1727.
(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1063.
(*c*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. col. 925.
(*d*) Idem col. 930.

[*A*] *La Traduction Latine qu'il donna du Poëme de Mr. Dryden, intitulé* Absalom & Achitophel.] Mr. Wood dit (1) que Mr. François Hickman, Etudiant de l'Eglise de Christ, l'aida dans cet Ouvrage, & que cette Traduction parut en 1682. in-quarto, sous ce titre: *Absalom & Achitophel, Poema Latino carmine donatum.* Oxon. 1682. Il parut la même année une autre Traduction Latine du même Poëme par Mr. Guillaume Coward du Collège de Merton (2), depuis célèbre Médecin. Voici le commencement de la Pièce, selon la Traduction de Mr. Atterbury:

Cognovere pias nondum pia sæcula fraudes,
Arte Sacerdotum, nondum vetuere maritos
Multiplici celebrare juga connubia leges;
Cum vir sponsarum numeraverat agmen, & uni
Non servare toro, fato adversante, coactur
Plurima fertilibus produxit stemmata lumbis,
Cum stimulos natura daret, ure legibus ullis
Et sponsæ & lenæ vetitum est commune cubile;
Tunc Israelis, cœlo cedente, Monarcha
Concubitu vario vernat nuptasque fovebat;
Quaque erat imperii limes, ibi messe feraci
Transcripta Archetypi sparsim generatur imago.

L'autre Version Latine dont Mr. Wood parle, parut in-quarto: nous en donnerons de même le commencement, afin que le Lecteur puisse le comparer avec celui du Docteur Atterbury, dont la Poësie paroit l'emporter pour l'élégance & la clarté; aussi Mr. Wood remarque-t-il *, *qu'on loua beaucoup plus sa Traduction, que celle de Coward.*

Nondum mystarum pia fraus eluserat orbem,
Nondum uni conjux porrexerat ora capistro,
Sed similem amplexa est, natura urgente, maritum
Sponsaque, & innocuo residens in fornice pellex.
Tunc qui Judaicas rerum flectebat habenas
Jessides, cælo charum caput, integer ævi
Igne pari nuptas arsit servasque, Tonantis
Ectypa syderei brevibus transcripta tabellis
Diffundens lati vaga per confinia Regni.

(1) *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1063. 1064. Voy. aussi les *Fasti* col. 220.
(2) *Fast. Oxon. ubi supra*, & *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 947. 948.
* *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 948.

[*B*] *On trouve aussi parmi les Poësies Angloises qu'il fit dans sa jeunesse, une fort belle Epigramme sur l'Eventail d'une Dame.*] On prétend qu'il épousa dans la suite la Dame à qui ces vers s'adressent; les voici.

Flavia the least and slightest toy
Can with resistless art employ.
This Fan in meaner hands would prove
An engine of small force in love;
Yet she with graceful air and mein,
Not to be told, or safely seen,
Directs its wanton motions so,
That it wounds more than Cupid's bow;
Gives coolness to the matchless Dame,
To ev'ry other breast a flame.

Ce qui signifie en substance: „ Flavie manie la moindre „ bagatelle avec un art auquel on ne peut résister. Cet „ Eventail, qui dans toute autre main seroit inutile, de„ vient, par les graces avec lesquelles elle le remue, plus „ dangereux que l'Arc de Cupidon; & tandis qu'il lui „ donne de la fraicheur par son mouvement, il enflamme „ tous les cœurs." Il traduisit aussi en vers Anglois deux Odes d'Horace, la troisième du IV. Livre, & la neuvième du III.

[*C*] *La même année, il s'exerça sur la Controverse contre les Papistes, par sa* Réponse à quelques Considératione sur l'Esprit de Luther & sur l'Origine de la Réformation.] Les *Considérations*, auxquelles Mr. Atterbury répondoit, étoient de Mr. Abdias Walker, Principal du Collège de l'Université. La Réponse de Mr. Atterbury parut le 10 d'Août

voir une érudition peu commune, animée de cet agréable feu, qui est le caractère particulier de ses Ecrits. Pendant qu'il fut dans l'Université, il fut le Precepteur de Mr. Charles Boyle, depuis Lord Or-

d'Août 1687; & Mr. Thomas Deane, Maître-ès Arts & Membre du susdit College, y lit une Replique (3). Mr. Atterbury dit dans sa Préface: „ La Doctrine de la Réformation s'est soutenue depuis près de deux Siècles contre tous ceux qui ont osé l'attaquer; & l'Auteur s'imagine-t-il, que deux ou trois petites remarques sur la vie & les actions d'un seul Réformateur, suffisent pour y donner atteinte? Mais c'est se moquer, que de prétendre alléguer contre nous en Angleterre, quelques actions peu régulières de Luther en Allemagne, comme si quelqu'une de ses actions ou de ses paroles pouvoit ébranler une Eglise qui subsiste par elle-même, & qui n'est pas moins indépendante de toute autorité étrangère, que le Roi qui est son *Défenseur*. La voix de Luther est réellement par rapport à nous, ce que l'Auteur la nomme (4)," la voix d'un Etranger; „ & quoique nous soyons toujours prêts à le défendre contre les calomnies de ses ennemis, ce n'est pas que nous y soyons obligés, en qualité de ses enfans, mais comme ses amis. Tout honnête-homme doit prendre le parti de la Vertu injustement attaquée. Mais ces dernières attaques sont si foibles, que quand même on auroit laissé la Vérité se défendre pour cette fois par sa propre force, elle n'auroit souffert aucun dommage." Il dit ensuite, qu'il se renferme dans les bornes d'une simple réponse, & qu'il n'a d'autre dessein que de suivre l'Auteur pas à pas, & de mettre devant les yeux du Lecteur ses bévues dans le même ordre où elles se trouvent. „ Il n'y a eu rien de plus redoutable dans cette tâche, que d'être obligé de penser si longtems à un Ecrivain qui ne pense point. A tout autre égard, il n'y a guères eu de peine. Ce qu'il y a d'Historique occupe peu de place; & les raisonnemens sont si superficiels, qu'il n'y a eu qu'à les développer pour les réfuter. A l'un & à l'autre égard, l'Auteur luimême est celui qui m'a fourni le plus de secours; chacun de ses Livres fait voir qu'il n'est pas moins propre à écrire des contradictions, qu'à les croire." Il examine dans sa *Reponse*, les Objections contre la Doctrine de Luther, prises des prétendus défauts de sa conduite, en particulier de son *Incontinence*, & de sa *Desobeïssance*. Par rapport au prémier article, il observe (5), qu'il n'y a rien dans tout le cours de la vie de Luther, qui puisse le faire taxer d'incontinence, que son mariage avec Bora, qu'il n'épousa qu'en 1525, quoiqu'il eut commencé la Réformation dès l'an 1517: par conséquent des inclinations charnelles n'ont pu donner de légitimes préjugés contre sa Doctrine, quand il commença à la publier; d'autant plus que ce ne fut que longtems après, que ses ennemis l'accusèrent à cet égard. Il n'est pas moins certain, que ce ne fut que plusieurs années après, qu'il prêcha contre le Vœu de Continence. Pour ce qui est de l'autre accusation (6), qui regarde la *Desobeïssance*, il ne s'agit pas de savoir si Luther a desobeï; on en convient: mais il est question de savoir, *quand & comment* il a desobéi. Car si, après mûr examen, il se trouve que pendant près de trois années il traita ses Adversaires avec beaucoup de douceur, & témoigna pour ses Supérieurs tout le respect qu'il devoit; qu'il ne secoua le joug de leur autorité, que quand il n'y eut plus d'espérance de faire les choses d'une manière régulière; qu'il ne mêla du fiel dans ses expressions, qu'après que mille bouches dans l'Europe eurent vomi leur venin contre lui; avec quelle ombre de raison peut-il être taxé d'avoir été querelleux & desobéïssant? Et que ce soit-là la vérité du fait, c'est ce dont personne ne pourra douter, s'il se donne la peine de lire & de réunir ce que rapportent là-dessus Sleidan, Fra-Paolo, Mélanchthon & Melchior Adam. Mr. Atterbury remarque ensuite (7), que la doctrine de Luther sur la justification n'est nullement la même qui établit une Foi stérile; puisqu'on peut citer mille endroits de ses Ecrits, où il reconnoit la nécessité des bonnes œuvres pour être sauvé: ce qui a été avoué par le Cardinal Bellarmin, qui reconnoit que Luther enseigne que les bonnes œuvres sont nécessaires jusqu'à un certain point, puisqu'il soutient que la Foi qui ne produit pas les bonnes œuvres, n'est pas la véritable Foi. *Lutherus docet aliquo modo necessaria esse bona opera, cum affirmet veram fidem non esse, quæ non pariat bona opera* (8). „ Je ne veux pas dire, *continue Mr. Atterbury* (9), qu'il ne se soit jamais écarté sur ce sujet: il l'a fait certainement, en renouvellant les doutes qu'on a eus autrefois sur la Canonicité de l'Epitre de S. Jaques, parce qu'il croyoit que la Doctrine qu'elle enseigne est contraire à celle de S. Paul; mais il changea de sentiment, lorsqu'il fut mieux instruit, si c'est reconnoitre son autorité, que de la citer comme partie de l'Ecriture Sainte, ainsi qu'il a fait depuis. . . . Il est vrai que dans la prémière Edition de sa Bible en Allemand, il la nomma *straminea* (*Epitre de paille*), non dans un sens absolu, mais de comparaison avec celles de S. Paul. Mais dans toutes les Editions qui se sont faites après l'année 1526, on ne trouve rien de pareil." Il examine ensuite ce qu'on allègue contre Luther, qu'il a méprisé les Vœux Religieux, la Pénitence &c. Pour ce qui regarde l'accusation de nouveauté & sa hardiesse à faire tête aux Siècles précédens, elle ne mérite d'autre réponse, que la raillerie de Scaliger, *Nos non sumus Novatores, sed vos estis Veteratores* (10). Il n'entreprit jamais de nier la

(3) Idem *Ath. Oxon.* col. 514. & 1064.

(4) Pag. 2. of *Consider.*

(5) Voyez *Answer to some Consider. &c.* Lond. 1723. p. 9. 10.

(6) Ibid. p. 10. 11.

(7) Pag. 17.

(8) Bellarm. *de Justific.* L. IV. c. 1.

(9) *Answer* p. 19.

(10) Ibid. p. 47.

validité de l'Ordination du Clergé précédent; mais il continua dans son Ministère, sans attendre de nouvelle mission (11). Mais, dira-t-on, il rejettoit l'autorité des Conciles. Oui, quand leurs décisions sont contraires à celles de l'Ecriture, *si quando contraria Scripturæ statuunt*; & tous les Réformés ou Protestans font la même chose que lui (12). On reprend aussi Luther d'avoir parlé des Pères avec mépris; mais c'est-là une noire calomnie, ses derniers Ecrits le justifient pleinement sur cet article (13). *Ce que je dis*, dit-il dans son Commentaire sur la Genèse, *n'est nullement dans le dessein de flétrir l'honneur des Pères, dont nous devons respecter les Ouvrages: c'étoient de grands Hommes, mais des Hommes pourtant.* Mr. Atterbury le justifie ensuite sur ce qu'on le taxe d'avoir méprisé les Conducteurs de l'Eglise, & cependant de s'en être arrogé toute l'autorité à lui-même (14); & il remarque (15), „ que pour ce qui est de la chaleur que Luther témoigna contre ses Adversaires, il faut avouer qu'il s'y laissa quelquefois trop entrainer; mais on est obligé de convenir en même tems, que la Providence s'est servi de lui comme d'un instrument très propre à réveiller le Peuple le plus phlegmatique qu'il y ait dans la Chrétienté. L'Europe étoit plongée en ce tems-là dans une profonde léthargie, & ne pouvoit en être tirée que par un homme, qui *criât à plein gosier*, & *qui elevât sa voix avec force*. Outre cela, l'Imprimerie qui venoit d'être inventée, & les Lettres qu'on avoit vu renaitre; s'étoient répandues de tous côtés, & les Restaurateurs des Sciences en Italie se prévaloient de l'avantage de l'Imprimerie pour écrire avec beaucoup d'aigreur les uns contre les autres, ensorte que les invectives faisoient partie du style ordinaire de ce tems-là. Si donc Luther a mis un peu de fiel dans ses Ecrits de Controverse, il n'a fait que suivre le goût de son Siècle; & si l'on fait réflexion sur la stupidité, la malice, & l'opiniâtreté de ses Lecteurs, on le trouvera assez excusable. J'ai vu à la fin de l'Histoire Ecclésiastique de Theodoret, un Catalogue des Empereurs, des Evêques, des Hérétiques &c. où l'on taxe Chrysostome de s'être exprimé avec trop de liberté & d'acrimonie: mais on ajoute, *profecto illorum temporum vitia secari atque uri, non levibus medelis curari voluere*; & l'on peut justifier Luther par la même raison, que les maux de son tems demandoient des remèdes violens." Notre Auteur examine ensuite le reproche qu'on fait à ce grand Réformateur, *d'avoir eu de frequens entretiens avec le Diable* (16), *& en particulier sur les Messes basses*, contre lesquelles on dit que le Diable proposa diverses raisons. Mr. Walker aiant entrepris de répondre à ces raisons, Mr. Atterbury remarque agréablement „ que c'est ici le revers de la médaille, & qu'au-lieu que la dispute étoit alors entre Luther & le Diable, elle est à présent entre le Diable & *l'Auteur des Considérations*. Et quant à moi, *ajoute-t-il* (17), pour rendre à chacun la justice qui lui est due, je trouve que le Diable est celui qui se tire le mieux d'affaire." Il dit ensuite, que tout ce que Luther a dit ou fait, n'intéresse en rien l'Eglise Anglicane. Pendant qu'il travailloit à purger l'Allemagne du Papisme, l'Angleterre travailloit à l'exécution du même dessein chez elle. Elle avoit fait des efforts pour une Réformation depuis le tems de Wiclef, il y avoit près de cent-cinquante ans. Ses Lollards (comme on les nommoit) n'avoient prêché, écrit, & souffert la mort, que pour la procurer. Elle ne put pourtant y parvenir que vers ce tems-ci, où toute l'Europe ouvrit les yeux. Alors elle l'avança, & de concert avec les autres Eglises, secoua le joug de la Domination Papale. „ Ses procédures, *continue-t-il*, furent régulières & dans toutes les formes; l'Autorité Civile & l'Autorité Ecclésiastique concoururent à cet ouvrage. S'il se commit quelques desordres ici & là, c'est à ceux qui les commirent à en répondre. Quelles qu'aient été les actions de Luther dans ce tems-là, elles ne nous regardent pas plus, que les fleurs de Rhétorique d'un Historien (18) sur les conquêtes de Sélim, ne viennent à propos à son Histoire des Hérésies. Ils étoient contemporains, & voilà tout; car d'ailleurs il n'y a aucun rapport entre eux. Mais on ne touche point à la Réformation en général, par cette voie: car que Luther ait été aussi méchant qu'on le voudra, la Doctrine des Apôtres & de l'Eglise Primitive en sera-t-elle plus mauvaise, parce qu'il l'a prêchée? Il n'a point prétendu à de nouvelles Révélations: s'il l'eût fait, on auroit peut-être pu demander qu'il la produisît. Mais il s'est contenté de ramener quelques anciennes Vérités, cachées & tombées dans l'oubli depuis longtems, & de découvrir quelques Erreurs, qui, comme une rouille, avoient à la longue couvert tout le Christianisme. Il n'y a donc ici autre chose à faire, que d'examiner si c'est avec raison, ou à tort, qu'il prétend que sa Doctrine est celle de l'ancienne Eglise; car si ses prétentions sont fondées, on ne peut disconvenir qu'on ne doive le suivre à cet égard, quel que soit celui qui les forme." De tout cela Mr. Atterbury conclud (19), que de quelque côté qu'on l'envisage, la méthode de Mr. Walker dans sa Brochure est insuffisante. Que l'*Esprit de Martin Luther* ait été aussi *méchant* qu'on le voudra, toutes les preuves de ce fait ne donnent pas la moindre atteinte à la Doctrine qu'il a enseignée &

(11) Ibid.

(12) Ibid. p. 49.

(13) Ibid. p. 11.

(14) Ibid. p. 56. & seqq.

(15) Ibid. p. 71. 72.

(16) Ibid. p. 76. &c.

(17) Ibid. p. 87.

(18) Varillas.

(19) Ibid. p. 515.

Orrery ; mais il s'ennuya bientôt de la vie du Collége, comme on le voit par une Lettre qu'il écrivoit à son père [D], datée du 24 d'Octobre 1690, & inserée par Mr. Budgell dans ses *Memoires de la Vie &c. du Comte d'Orrery* (d). En 1692, n'étant encore qu'Etudiant du Collége de Christ, il prêcha à Whitehall le 29 de Mai devant la Reine Marie, sur *la Priére & l'Action de graces* ; & ce Sermon fut imprimé la même année à Londres in-quarto (e). On prétend que la raison qui le fit venir à Londres, fut un refus qu'il essuya de la part du Comte de Nottingham (f). Peu de tems avant la mort de son pére, il avoit sollicité ce Seigneur de lui accorder la survivance pour la Core de Milton; mais le Docteur Wotton lui fut preféré : ainsi il perdit l'espérance d'avoir ce Benéfice, qu'il nommoit alors le plus haut degré auquel son ambition aspiroit, sur-tout parce que c'étoit le Lieu de sa naissance. Mais ce petit malheur fut la source de sa fortune : car il se distingua si fort en peu de tems, que deux ans aprés il devint Chapelaio du Roi Guillaume & de la Reine Marie, & fut choisi pour Prédicateur de l'aprés-midi à S. Brido, & pour Ministre de Bridewell ; & ce fut devant le Président & les Directeurs de cet Hôpital, qu'il fit, le 16 d'Août 1694 jour d'Election, un Sermon qui fit du bruit, *sur la Vertu que la Charité a de couvrir le péché* [E]. Le 21 d'Octobre de la même année, il

(d) P. 511. 619. Ed. de Londres 1732.

(e) Wood *Ath. Oxon.* ubi supra.

(f) Voyez Th. Stackhoule's *Memoirs of the Life and Conduct of Dr. Francis Atterbury* &c. p. 13. 19. Lond. 1727. in 8.

professée ; quoiqu'après mûr examen, il paroisse évidemment *que sa vie a été conforme à sa Doctrine, & que sa mort a été celle des Justes.* C'est cette Piece qui a engagé le Docteur Burnet, dans ses *Memoires pour servir à l'Histoire de la Grande-Bretagne* (20), à mettre notre Auteur dans la Liste des Théologiens qui se distinguérent par leur zéle pour la defense de la Religion Protestante. Aussi le Dr. Atterbury en appelle-t-il à lui dans cette partie de son Discours, où il se justifie de l'accusation de Papisme, dans le tems de son procés *. „ Avois-je quelque dégoût, quelque mépris pour la Religion établie, & un „ penchant secret pour une Eglise où il y eût plus de „ pompe & de pouvoir ? Depuis que j'ai connu ce que „ c'étoit que le Papisme, je l'ai combattu, Mylords ; & „ plus je le connois, plus je le méprise. Je commençai „ mes études de Théologie, dans le tems que les Con„ troverses sur le Papisme commencérent à faire du bruit „ à l'occasion de l'immortel Ouvrage de Tillotson, quand „ il entreprit la défense de la Cause Protestante en géné„ ral: & je l'estimai comme son Défenseur par dessus tout „ autre. Pardonnez-moi, Mylords, si je dis seulement „ une chose : Il y a trente ans que je pris la plume pour „ la défense de *Martin Luther*, & j'ai prêché & écrit de„ puis ma jeunesse dans les mêmes vues : & quoi qu'il „ puisse m'arriver, je suis prêt à tout souffrir, & à être „ brulé, si Dieu m'assiste ; plutôt que de renoncer à au„ cun Article essentiel de la Religion Protestante, telle „ qu'on la professe dans l'Eglise Anglicane." Mr. Wynne son Avocat remarque aussi dans sa défense, „ combien il étoit douloureux pour un homme de son rang „ & de son caractére, d'être accusé d'avoir manqué à ses „ devoirs envers Dieu & envers les hommes, de scanda„ le par rapport à la Religion, de desseins contre l'Etat „ & l'Eglise en faveur du Papisme, lui qui étoit le seul „ Ecclésiastique d'Angleterre qui eût jamais cru devoir „ *prendre la plume pour la defense de Martin Luther*, le „ grand Instrument de la Réformation, & qui dans tou„ tes les occasions s'en est montré le plus zélé Défen„ seur."

(20) T. III. p. 116. Ed. de 1734. in-8.

* Etant Evêque de Rochester, & accusé de Haute Trahison en 1723. R. D. T.

[D] *Il s'ennuya bientôt de la vie du Collége, comme on le voit par une Lettre qu'il écrivit à son pére.*] Mr. Budgell, qui a publié cette Lettre, dit „ qu'on y verra quelle idée „ *ce Grand Homme* avoit de Mr. Royle, & ce que le sen„ timent intérieur de sa capacité l'obligeoit de penser de „ lui-même, dans le tems même qu'il étoit encore jeune." Voici quelques endroits de la Lettre „ Je ne pense point „ du tout à quitter mon Elève, jusqu'à ce que je quitte „ Oxford. Je souhaiterois pouvoir partager avec lui l'en„ nui de ce séjour; mais je suis pleinement rassasié de cet „ ennuyeux cercle *de petites affaires*, qui ne peuvent ni „ me divertir, ni m'instruire. Je suis fait, j'en suis sûr, „ pour *un autre Theatre* & pour *un autre genre* de So„ ciété : ç'a été un bonheur un peu cher, que celui qui „ m'a attaché ici. J'ai pensé, Monsieur, il y a bien des „ années, & je n'ai même jamais pu penser autrement, „ que je perds chaque minute du tems que je demeure ici. „ Le seul avantage que je me suis jamais proposé dans la „ place que j'occupe, a été d'étudier ; & c'est ce que je „ ne puis faire. Mr. Boyle me prend la moitié de mon „ tems, & je ne le lui reproche point, car c'est un jeune„ homme de mérite, & tandis que je serai avec lui, je ne „ négligerai rien pour en faire un grand Homme. Les „ affaires du Collége & de l'Université me prennent enco„ re plus de tems, & je suis obligé d'aider au Doyen en „ mille choses, desorte qu'il ne me reste que très peu de „ loisir.

[E] *Un Sermon . . . . . sur la vertu que la Charité a de couvrir le peché.*] Son Texte étoit, 1. Pierre IV. 8. *La Charité couvre une multitude de péchés.* Paroles dont il tira cette Proposition générale: „ Que la Charité est d'un si „ grand prix devant Dieu, que ceux qui en sont animés „ & l'exercent d'une façon tout extraordinaire, peuvent „ compter particuliérement sur la faveur de Dieu, & sur „ le pardon des fautes & des péchés dont ils se rendent „ d'ailleurs coupables, quel qu'en soit le nombre. Ce „ grand trait de la Perfection Chrétienne, qui les carac„ térise, cachera un grand nombre de petites Imperfec„ tions, *il couvrira multitude de péchés.*" Mr. Hoadly fit quelques Remarques sur ce Sermon, dans le *Post-script* de sa *seconde Lettre au Docteur Atterbury* qui parut en 1708, & qui a été réimprimée dans le Recueil de ses Traités (21) en 1715. Il dit, qu'il auroit laissé la principale Proposition, quoique contraire au but du Texte, sans y toucher; qu'il auroit consideré qu'elle pouvoit s'entendre des *foiblesses inévitables*, des *infirmités*, contre lesquelles l'Evangile n'a pas expressément dénoncé la colère de Dieu dans la vie à venir : mais que la suite des réfléxions, & le détail particulier de la Proposition générale, l'obligent à quelques remarques. Mr. Hoadly observe ensuite, que par la Charité, que l'Auteur supposa être d'une grande efficace, l'Ecriture entend quelquefois l'Amour de Dieu & du Prochain, desorte qu'elle comprend tous ou presque tous les devoirs ; & qu'ainsi elle est d'une plus grande étendue que celle dont parle S. Pierre, & met un homme hors d'état de tomber dans de *grands péchés*. Celui qui est animé & guidé par cette divine & grande Vertu, est dans un état, dont on peut dire proprement, qu'il *n'a point de pechés à couvrir* ; parce que la Charité dans ce sens est incompatible avec le péché, & que ce n'est qu'en le détruisant qu'elle affranchit de la peine qu'il mérite. La Charité, dont parle S. Pierre, *est la Charité les uns envers les autres*, & le pardon des offenses. Mais ce qu'il y a de plus repréhensible dans le Sermon de Mr. Atterbury, c'est qu'il dit, „ qu'à l'égard des péchés dans lesquels un hom„ me est tombé avant que de faire sa charité, ils lui sont „ certainement pardonnés aussi, & sont couverts avant „ qu'il fasse son don ; autrement il n'auroit sans doute ja„ mais eu cette Charité." Voici les termes de l'Original: *As for those sins, which a man had fallen into, before the attainment of this gift, they were certainly remitted also, and covered before the attainment of it; else doubtless he had never attained it.* L'Evangile nous déclare au contraire, que *si nous ne pardonnons aux hommes leurs offenses, notre Père céleste ne nous pardonnera point aussi les nôtres*, que nous avons commises contre lui : & que nos péchés antécédens ne feront point couverts, jusqu'à ce que nous ayons revêtu cette *Charité*, à laquelle le pardon est promis. D'ailleurs, selon Mr. Atterbury, la Charité n'est d'aucune efficace devant Dieu par rapport à nos péchés passés, qu'il pardonne, semble-t-il, sans aucun égard aux dispositions de Charité que nous avons revêtues, & même avant que nous les ayons, & tandis que la Charité n'habite point en nous; quoiqu'il ait expressément déclaré le contraire. Mr. Hoadly examine ensuite un autre endroit du Sermon, où l'Auteur dit, „ que ce qui donne à l'homme charitable „ un droit particulier au pardon, c'est qu'il est particu„ liérement sujet & exposé à tomber dans divers péchés;" quoiqu'il eût dit immédiatement auparavant, „ que les au„ tres Vertus accompagnent constamment la Charité, qu'on „ ne peut guères concevoir qu'aucun grand péché, de „ quelque ordre qu'il soit, puisse trouver place dans une „ ame où la vraie Charité habite; & que l'homme chari„ table est incapable de tomber dans de grands péchés." Cependant ici il se trouve sujet plus qu'aucun autre *à tomber en divers pechés* ; & même dans des péchés qui ne sont pas légers, & qui ont pour principe, selon Mr. Atterbury, „ ce fond naturel, où la Charité est entée, & l'exercice „ même de cette Vertu. Car, *dit il*, la Charité est toujours „ fondée sur un caractère bon & doux, c'est le propre des „ ames tendres." Mais cette Proposition est fausse, puisque l'Evangile prescrit la Charité à tous les hommes, de quelque caractère qu'ils soient : outre que le fond naturel, dans lequel l'Auteur prétend que la Charité se trouve uniquement, est fort éloigné d'être bon, puisqu'il dit que c'est une disposition, „ qui nous empêche de nous munir „ de cette fermeté, de cette force d'ame, nécessaire pour „ se conserver pur & sans tache. Elle nous rend mous & „ complaisans . . . . . prêts à consentir à mille choses, „ qui ne nous plaisent pourtant point, par un pur effet de „ bonté &c." Voilà sans contredit une étrange idée de la plus excellente de toutes les Vertus Chrétiennes, que d'en faire la fille de la Foiblesse, & la compagne d'une Conscience qui fait naufrage ! L'Auteur dit encore, „ que „ l'exercice de la Charité, sur-tout quand elle part d'un „ principe puissant, nous expose à bien des manquemens. „ Par exemple, 1. Elle nous fait souvent négliger les de„ voirs de notre vocation. 2. Elle nous fait, peut-être, „ négliger les soins qu'elle demande en prémier lieu de „ nous, ceux que nous devons à nos enfans & à nos famil„ les. 3. Elle nous inspire quelquefois une ardeur à faire du „ bien, qui nous porte à des actions peu conformes aux „ régles de la saine Raison." On en donne pour exemple S. François prêchant l'Evangile aux Animaux & aux Oiseaux. „ 4. L'Homme charitable qui aime tout, en vient quel-

(21) P. 551, & suiv.

il fit à Whitehall devant la Reine un Sermon *fur la Propagation miraculeuse de l'Evangile*; & le 28 du même mois il en prononça un autre, qui parut fous le titre du *Moqueur incapable de la vraie Sageſſe* (g). Ce Sermon fut d'abord attaqué dans une Piéce imprimée in-8., intitulée: *Double Défenſe du feu Archevêque de Cantorbéry, & de l'Auteur de* l'Hiſtoire de la Religion: *la prémière Partie ſervant à défendre cet Auteur contre les Calomnies du Sermon de Mr. François Atterbury, & ces deux Hommes illuſtres contre un infame Libelle, intitulé* Examen de l'accuſation de Socinianiſme contre le Docteur Tillotſon. *En deux Lettres au Chevalier* R. H. *La ſeconde Partie, qui contient des Remarques ſur le ſuſdit Sermon & une Réponſe au même Libelle, ſert à juſtifier en quelque manière l'illuſtre Docteur Tillotſon ſur divers Articles, tels que* l'Origine des Sacrifices, le Sacrifice de Jéſus-Chriſt, les Peines de l'Enfer &c. *On y a joint une courte Apologie de l'Evêque de Salisbury, par un autre Auteur.* A Londres, 1696. Nous donnerons une idée de cette Piéce dans les Remarques [*F*]. Au mois de Décembre de l'an 1698, Mr. Atterbury réſigna ſa place de S. Bride, comme il paroit par ſon Sermon d'Adieu [*G*], dans lequel il dit à ſon

(g) Mr. Wood, *ubi ſupra*, s'eſt trompé en diſant que le titre de ce Sermon eſt le *Moqueur incapable de la vraie Religion.*

„ quelquefois auſſi à concevoir beaucoup d'amour-propre, & à ſe remplir tellement de l'excellence de la Charité, qu'il ne penſe guéres à la Foi." Mr. Hoadly examine toutes ces Propoſitions; & de-là il paſſe à la troiſième raiſon, que l'Auteur donne de l'efficace de la Charité pour procurer le pardon des péchés: c'eſt qu'elle engage toute la multitude à *unir ſes priéres* en faveur de l'homme charitable, & *qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'elles aient leur effet.* Mais ſi ſes péchés ſont du nombre de ceux contre leſquels l'Evangile a prononcé, & qu'il n'y ait pas renoncé, les priéres de l'Univers entier ne peuvent rien pour lui en faire obtenir le pardon. Que s'il s'agit de ces foibleſſes qui ne ſont pas incompatibles avec *l'état de grace*, & que Mr. Atterbury nomme improprement *pechés*, cette union de priéres n'eſt pas néceſſaire pour en obtenir le pardon. Mais quel rapport cela a-t-il à l'efficace naturelle de la Charité pour couvrir les péchés, puiſqu'on attribue ici le pardon, non à la vertu de la Charité, mais à celle des *priéres unies?* Dans les conſéquences que Mr. Atterbury tire de ce qu'il a établi, il dit, „ que Dieu a droit d'exiger de nous, que nous portions les vertus dont nous ſommes capables, à leur plus haut degré de perfection; „ & que nous ſommes obligés de les pratiquer de la manière la plus parfaite; & que cependant il a bien voulu „ relâcher de ſes droits, juſques au point d'accepter l'accompliſſement d'un des principaux devoirs, en la place „ de l'omiſſion (*il devroit dire de* la pratique) de pluſieurs autres." Il relève cet *Acte de Grace* en remarquant, „ que c'étoit-là un bienfait, que la Raiſon n'a „ jamais découvert, & n'a pu découvrir aux Paiens; mais, „ *ajoute-t-il*, l'Evangile nous l'a révélé à nous." Mr. Hoadly demande en quel endroit de l'Evangile ſe trouve cette révélation, qui paroit ſi contraire à toute la teneur de cet Evangile? Elle affoiblit l'obligation où ſont les hommes de remplir leurs différens devoirs; & dans ce Syſtème, comme le remarque Mr. Atterbury lui-même, „ nous n'avons pas ſujet de nous plaindre de la ſévérité „ des maximes de l'Evangile, ni des difficultés de la Vie „ Chrétienne. La règle eſt ſévère, il eſt vrai; mais d'un „ côté, nous avons de puiſſans ſecours; & de l'autre, il „ ſe trouve après tout, qu'on nous traite avec une grande condeſcendance & qu'on nous accorde de conſidérables *diminutions*, quand nous ne ſuivons pas la règle." En un mot, ſi l'idée que l'Auteur donne des conditions que l'Evangile impoſe, eſt juſte, S. Paul a eu tort de dire, *que la Grace de Dieu, ſalutaire, eſt clairement apparue, nous enſeignant à renoncer à l'impiété & aux convoitiſes du monde, & à vivre en ce préſent ſiecle avec temperance, juſtice & piété.* L'Apôtre auroit dû dire, que ces devoirs ne ſont pas néceſſaires; que Dieu acceptera *l'accompliſſement d'un ſeul en la place de pluſieurs autres*; & que quoique nous en ayons négligé un grand nombre, nous ne laiſſerons pas d'être juſtifiés par la pratique du ſeul que nous aurons accompli. „ Mais c'eſt-là, *dit Mr. Hoadly*, „ à mon avis, un Salut qu'il eſt indigne de l'homme de „ recevoir, & indigne de Dieu d'offrir.

[*F*] *Nous donnerons une idée de cette Piéce dans les Remarques.*] Mr. Atterbury avoit dit dans ſon Sermon, que „ certaines gens, qui écrivent de prétendues Hiſtoires de „ la Religion, ſont redevables à la Religion réelle des „ autres, qu'on n'écrive pas leur Hiſtoire." Le Chevalier Robert Howard, Auteur de *l'Hiſtoire de la Religion*, qui crut que ce trait le regardoit, obſerve dans une Lettre qui eſt à la tête de la Piéce dont nous devons rendre compte, qu'il ne connoit point Mr. Atterbury perſonnellement: „ mais, *dit-il*, il s'eſt fait connoitre lui-même, en choiſiſſant un Lieu (la Chaire) très peu convenable pour y „ faire éclater une paſſion auſſi contraire à la bienſéance „ qu'à l'Evangile; car c'eſt le nom que mérite une ſortie „ auſſi injurieuſe, qu'on ne peut ni juſtifier, ni excuſer „ par aucune raiſon. On s'attend à être inſtruit par la voie „ de la perſuaſion, & non par des railleries, dans un Lieu „ ſi grave. Mais il paroit que des conſidérations Chrétiennes l'empêchent d'écrire la Vie de quelqu'un. Si „ c'eſt la mienne dont il s'agit, je le diſpenſe de ſa tendreſſe Chrétienne, & je reconnois que je ſuis l'Auteur „ de l'*Hiſtoire de la Religion*; & s'il veut uſer de la liberté que je lui donne, il peut être aſſuré qu'il n'écrira „ aucune vérité qui me faſſe de la peine: mais ſi la paſſion qui le mène ordinairement le conduit encore, il „ peut s'attendre de ma part aux réponſes qu'il mérite, & „ que la circonſtance exige; & je reſpecterai auſſi peu ſon „ Caractère, qu'il a reſpecté le Lieu ſacré qu'il a choiſi „ pour en faire le théatre de ſes railleries." L'Auteur de la *première Lettre* nous apprend (22), que Mr. Atterbury

(22) P. 19.

étoit piqué contre le Chevalier Howard, à cauſe d'un endroit contre la Perſécution, dans lequel il conſeille aux Chrétiens qui ſont en diſpute les uns avec les autres, „ de mettre à l'écart toutes leurs conteſtations ſur des „ Queſtions obſcures & des Myſtères impénétrables, & „ d'enviſager l'Evangile principalement comme une Doctrine de paix, d'amour & de charité, en agiſſant les „ uns envers les autres conformément à ce principe." Il remarque, qu'entre les raiſons que Mr. Atterbury allègue de ce *que le Moqueur cherche la Sageſſe & ne la trouve point*, il y en a une qui paroit bien étrange: „ c'eſt, *dit ce Théologien*, parce que le Moqueur a l'eſprit pénétrant & vif, „ & que les gens de ce caractère ſont portés à ſe livrer au „ relâchement au-delà des bornes de la raiſon." Sur quoi l'Auteur de la Lettre dit (23), que tout le but de cette partie du Sermon eſt de faire voir „ que *la pénétration &* „ *la vivacité d'eſprit* ſont de grands obſtacles dans la recherche de la Vérité & de la Sageſſe. Selon lui, le ſeul „ qui peut eſpérer de parvenir à la Sageſſe, c'eſt Sancho „ Pança. Il dit, continue cet Auteur (24), *que l'objet* „ *des recherches du Moqueur c'eſt la Sageſſe*; & il ajoute, „ *qu'il ne la trouve point, parce qu'il a de la pénétration &* „ *de la vivacité.* C'eſt-à-dire, ſelon cet Etudiant (25), „ que le Moqueur cherche ce qu'il a déja, & qu'il la „ manque, parce qu'il le poſſède. Il eſt bon que les Sermons de l'Etudiant ſoient courts, comme j'ai remarqué „ qu'ils le ſont généralement; car ce ſont-là des contradictions ſi frappantes, que s'il y en avoit beaucoup, le „ Prédicateur ne pourroit qu'être l'objet du mépris des „ moins éclairés de ſes Auditeurs. Voilà tout ce que j'avois à dire aujourd'hui au Père *François*. Tout ce dont „ je puis vous aſſurer, Monſieur, c'eſt que s'il lui prend „ envie de s'eſſayer à écrire des Vies, il aura le plaiſir de „ ſe voir dépeindre avec des couleurs ſi vives, que le tems „ ne pourra aiſément les effacer." Le même Auteur dans ſa *ſeconde Lettre, en réponſe à l'Examen de l'Accuſation de Socinianiſme contre le Dr. Tillotſon, & à l'Appendix touchant l'Hiſtoire de la Religion*, après avoir traité fort durement le Docteur Monroe ſon Antagoniſte, qualifie Mr. Atterbury d'*homme d'eſprit & ſavant* (26), & qui ne reſſemble en rien à ce Docteur; & il ajoute, que le Chevalier Robert Howard *avoit été un peu piqué*, de ce qu'un homme tel que le prémier, *n'avoit pas compris le grand but de ſon Livre, & s'étoit ſi fort précipité à l'attaquer devant Sa Majeſté*; au-lieu qu'il ne pouvoit que ſe moquer des efforts du dernier. L'Auteur d'une autre petite Piéce qui ſe trouve dans ce Recueil, intitulée, *L'Auteur de l'Hiſtoire de la Religion, défendu contre les invectives ſcandaleuſes & antichrétiennes de Mr. Fr. A.* &c. cet Auteur, dis-je, finit par ces paroles (27): „ Pour peu que le Lecteur daigne penſer & raiſonner, il s'appercevra ſans peine, „ pourquoi l'Auteur de l'*Hiſtoire de la Religion* n'a pas été „ revêtu du *San Benito*. En voici la raiſon: Mr. Atterbury n'auroit pas été fort aiſe qu'on eût fait ſon Portrait au naturel, & tracé l'Hiſtoire de ſa Vie; il s'intéreſſe trop tendrement à ſa réputation. Il ſait, ou du „ moins il doit ſavoir, qu'il n'eſt pas de la prudence de „ caſſer les vitres de ſon voiſin, quand on a une maiſon „ de verre. D'ailleurs, on ſait que quoiqu'on laiſſe aboyer un chien, il court riſque de ſe faire arracher les „ dents, s'il ſe hazarde à mordre.

(23) Ibid. p. 22. 23.

(24) P. 28.

(25) Mr. Atterbury avoit pris au titre du Sermon la qualité d'*Etudiant de Chriſt-Church*.

(26) P. 19.

(27) P. 87. 88.

[*G*] *Au mois de Décembre de l'an 1698, Mr. Atterbury réſigna ſa place de S. Bride, comme il paroit par ſon Sermon d'Adieu.*] Il le prononça le 11 de Décembre 1698, & c'eſt le dernier du ſecond Volume de ſes Sermons poſthumes, publiés par le Docteur Moore. Le texte eſt, Rom. XII. 18. *S'il ſe peut faire, autant qu'en vous eſt, ayez la paix avec tous les hommes.* Il dit qu'il a choiſi ce ſujet, parce que c'étoit la dernière fois qu'il prêcheroit à ſon Auditoire, dans la qualité qu'il avoit eue juſqu'alors; & qu'il y avoit de l'apparence que les diſputes pour le choix de ſon Succeſſeur dégénéreroient, comme à l'ordinaire, en petites meſintelligences & animoſités. „ J'ai cru, *dit-il* (28), „ ne pouvoir vous entretenir ſur un ſujet plus utile, & „ plus propre à vous inſpirer cet eſprit pacifique, qui „ doit animer ceux qui ſont appellés à élire un Miniſtre „ de l'Evangile de paix." Il obſerve (29) „ que ceux-là „ ſont *pacifiques en matière de Religion*, qui d'un côté ſont „ contens de n'être point troublés dans leurs ſentimens, „ ſans attaquer leurs Supérieurs dans l'Etat & dans l'Egliſe, parce qu'ils penſent autrement, & ſans donner atteinte à la tranquillité publique, en cherchant à répandre leurs opinions & à faire des Proſélytes; & qui d'un „ autre côté n'entreprennent pas d'obliger les autres, par „ d'injuſtes violences, à profeſſer ce qu'ils ne croyent „ point;

(28) *Sermons by Biſhop Atterbury* &c. Vol. II. p. 320.

(29) P. 324.

son Auditoire, que durant les sept années qu'il l'a remplie, il leur a prêché l'Evangile de Christ en simplicité, & en sincérité de cœur, s'étant toujours attaché dans ses discours à combattre les mauvais principes & les vices qui lui paroissoient les plus dominans, & n'aiant jamais eu d'indignes égards par aucune considération humaine: que l'Incrédulité du Siècle l'a forcé à traiter souvent les Vérites fondamentales & les Mystéres de la Foi, & à les expliquer avec étendue; mais qu'il prend Dieu à témoin, qu'il n'a jamais rien avancé, ni ne leur a proposé comme Article de Foi aucun point, dont il ne fût
(b) *Sermons by Bishop Atterbury, published by Dr. Th. Moore, Vol. II. p. 343. 344.* lui-même fermement & intimement persuadé. „ La Foi, *dit-il* (b), que je vous ai proposée, la Foi „ de l'Eglise Anglicane, en laquelle nous avons tous été baptisés, est, j'en suis assuré, la même Foi „ que celle *qui a été une fois donnée aux Saints.* J'espère que les Artifices & les Sophismes de l'Hérésie „ ne pourront jamais en détourner personne d'entre vous; & je suis fermement disposé, avec la grace „ de Dieu, à vivre & à mourir dans sa profession pleine & entière." Quelques-uns croyent qu'il eut beaucoup de part à la Dispute entre Mr. Boyle & le Docteur Bentley sur les Epitres de Phalaris [*H*], que le prémier avoit publiées en 1695, & que le Docteur attaqua dans sa *Dissertation sur les Epitres de Phalaris.* Mr. Boyle repliqua bientot par une Brochure intitulée: *Examen de la Dissertation du Docteur Bentley* &c. Mr. Atterbury entra peu de tems après dans une Dispute bien plus éclatante, par rapport au droit d'assembler la Convocation: mais pour en donner une plus juste idée, il sera bon de reprendre la chose dans son origine. Il parut en 1696 une Brochure in-quarto, attribuée à Mr. Barthelemi Shower, intitulée: *Lettre à un Membre de la Convocation, sur les Droits, les Pouvoirs, & les Privilèges de ce Corps* [*I*]. Quelques mois aprés que cette Lettre eut paru, on en vit une Refutation in-octavo, de la main du Docteur Wake, depuis Archevêque de Cantorbéry, intitulée: *Défense de l'Autorité des Princes Chrétiens sur leurs Assemblées Ecclesiastiques, particulièrement à l'égard des Convocations du Clergé du Royaume & de l'Eglise d'Angleterre; écrite à l'occasion d'une Brochure publiée depuis peu sous le titre de* Lettre à un Membre de la Convocation &c. [*K*]. Le Docteur trouva bientôt un Second

„ point; dont le zèle pour leur Croyance ne va jamais „ jusqu'à leur faire oublier ce qu'ils doivent à leur Caractère, & à leur faire franchir les bornes de la charité & „ de la prudence Chrétienne; qui ont beaucoup d'indulgence pour la foiblesse de la Raison humaine & pour la „ force des Préjugés, & qui ne condamnent pas comme „ hypocrites tous ceux qui ne sont pas aussi éclairés qu'eux, „ mais les abandonnent au jugement de leur Maitre, priant en même tems pour eux, qu'ils viennent à la connoissance de la Vérité, & y contribuant par toutes les „ voies de douceur possibles." Il établit ensuite cette ex-
(30)P. 130. cellente Règle (30), sur la manière dont on doit se conduire dans les disputes de Religion: „ Nous devons combattre pour la vérité de l'Evangile, d'une manière qui „ ne nous en fasse pas oublier les préceptes les plus clairs; „ & pour la gloire de Dieu, avec un zèle reglé de maniè„re, qu'il ne nous porte pas à fouler ses Commandemens aux pieds: c'est-à-dire, que l'intérêt le plus vif „ que nous pouvons prendre aux Doctrines les plus pu„res, aux personnes, aux choses, ne doit jamais nous „ emporter au point de rien dire à qui que ce soit, que „ la Cause que nous plaidons & son importance ne puis„sent justifier, ni de tâcher d'inspirer aux autres une plus „ mauvaise opinion, que nous ne sommes persuadés en „ conscience que l'on doit avoir de lui." Il dit aussi
(31)P. 335. (31), „ qu'il est du devoir de l'homme, de ne jamais „ s'engager dans des Partis & des Factions, & de se garder soigneusement d'entrer avec feu dans tous leurs intérêts & dans tous leurs desseins; parce qu'avec le tems „ cela aigrit son esprit, le rend de mauvaise humeur, le „ porte à louer ou à blâmer sans examen, & l'engage à „ des ressentimens dont il n'a que faire."

[*H*] *Quelques-uns croyent qu'il eut beaucoup de part à la Dispute entre Mr. Boyle & le Docteur Bentley sur les Epitres de Phalaris.*] C'est ce qu'assure positivement Mr. Stackhouse, dans ses *Memoires sur la Vie & la Conduite du Doc-*
(32)P. 7. 8. *teur Atterbury* (32), publiés en 1723; *quoiqu'il fût à propos*, dit-il, *dans ce tems-là, qu'un autre en eût l'honneur.*
(33) P. 10. Et il ajoute ensuite (33), que la Réponse qui fut faite à la Dissertation du Docteur Bentley „ surpasse peut-être tout „ ce qui a paru jusqu'à présent dans quelque Langue que „ ce soit. On peut, *dit il*, l'appeller à juste titre la Gloi„re & le Triomphe des Modernes, une réfutation de „ tout ce qui peut être allégué pour donner la préférence „ aux Anciens. On y trouve une si grande beauté de sty„le, tant de justesse d'expression, tant d'ordre & de mé„thode, tant d'esprit, une raillerie si fine, & par-tout „ une si agréable satyre, que quiconque a envie de s'occuper quelque tems avec plaisir, n'a qu'à lire cette Piè„ce; quiconque desire de se former au style & aux re„cherches de ce genre, n'a qu'à la prendre pour modè„le. Il y découvrira bientôt tant de force de génie, tant „ de feu d'invention réglé avec art, & renfermé dans les „ justes bornes d'une composition correcte, une érudition „ si aisée, des tours si heureux pour énerver les forces de „ son adversaire, & pour le battre souvent avec ses pro„pres armes, qu'il ne pourra s'empêcher d'être de mon „ sentiment, c'est que le Docteur Bentley a été terrassé „ par quelque grand Maitre, quoiqu'on ait pu juger à „ propos dans ce tems-là qu'il convenoit à un jeune Gen„tilhomme de lui donner le *coup de grace*, accompagné „ de cette vive ironie:

—— *Pallas te, hoc vulnere, Pallas Immolat.*

„ Ce qui peut convaincre le Public de la vérité de cette „ conjecture, c'est la figure que Mr. Atterbury a fait dans „ une autre fameuse dispute, dans laquelle il se montra „ publiquement, & où il traita son adversaire, qui n'é„toit pas moins que le Docteur Wake, à présent Arche„vêque de Cantorbéry, avec la même finesse." Mr. Rymer, dans son *Essai sur l'Erudition Curieuse & Critique*
(34), dit que s'il lui est permis de dire son sentiment, (34) Imprimé à Londres en 1732. in-8. p. 82.
il conjecture, que ce Livre contre le Docteur Bentley „ a été fait, comme la plupart des Ouvrages qui venoient „ du Collège de Christ-Church, par une Société choisie. Mr. Budgell indique aussi cette conjecture dans la *Vie du Comte d'Orrery* (35); & il remarque, que l'Auteur du *Con-* (35)P. 194.
te du Tonneau l'insinue, lorsque dans la Bataille entre les Anciens & les Modernes, il met le Chevalier Temple & ce Seigneur du côté des Anciens, & parlant de ce dernier il dit, que *Boyle étoit couvert d'armes qui lui avoient été données par tous les Dieux* &c. Mr. Budgell conclud cependant, que Mr. Boyle „ est du moins l'Auteur de la „ plus grande partie du Livre, puisqu'on y voit régner „ par-tout le même tour d'esprit, & que le style en est u„niforme; ce qui prouve qu'il est parti d'une seule & „ même main; & jamais, *dit-il*, je n'ai entendu alléguer „ aucune raison, qui puisse faire douter que cette main „ n'ait été celle du Comte d'Orrery."

[*I*] *Lettre à un Membre de la Convocation, sur les Droits, les Pouvoirs & les Privilèges de ce Corps.*] L'Auteur de cette Brochure commence par parler *bon Anglois*, comme il dit: *C'est que si jamais, depuis l'établissement du Christianisme dans le Royaume, on eut besoin d'une Convocation, c'est à présent.* Il soutient ensuite „ que les Assemblées, les „ Conférences & les Résolutions du Clergé, ne dépen„dent en aucune manière de l'autorité & du bon-plaisir „ du Prince; & qu'encore que le Roi, pour la forme, „ ait le pouvoir de les convoquer & de les assembler, ce„pendant, par l'essence même & la constitution de l'E„glise Anglicane, son Clergé doit s'assembler de tems „ en tems, tenir ses Séances, & faire des Actes, & „ que par les Loix & la Coutume il doit s'assembler & „ agir dans le tems que le Parlement s'assemble, & tou„tes les fois qu'il s'assemble." Il conclud, que „ les „ Canons faits par le Roi & la Convocation, ont une „ force & une validité pleine & entière, sans qu'ils „ aient besoin d'être confirmés par le Parlement, pour„vu qu'ils ne soient contraires à aucune Loi, Cou„tume ou Prérogative communément établie." Il définit une Convocation d'Angleterre, une Cour ou As„semblée Ecclésiastique, essentielle à notre Constitu„tion, & établie par les Loix; par les mêmes Loix en „ vertu desquelles un Gentilhomme jouït de son Revenu, „ & un Membre du Parlement de ses Privilèges." Et dans
un autre endroit (36) il dit, „ que c'est la Haute Cour ou (36) P. 29.
„ Assemblée Ecclésiastique, convoquée & assemblée dans „ le tems que le Parlement s'assemble. Il ne reconnoit le „ Roi *comme le Chef Souverain de toutes sortes de personnes,* „ *& dans toutes sortes d'affaires*, que par opposition à tou-
„ te Puissance ou Jurisdiction étrangère (37);" & il insi- (37) Ibid.
nue (38) que le Roi, en mettant obstacle aux Séances & (38) P. 25.
à l'activité de la Convocation, „ a fait brèche à la Constitution essentielle de l'Eglise, & ébranlé les fondemens „ de l'Etat.

[*K*] *Defense de l'Autorité des Princes Chrétiens sur leurs Assemblées Ecclésiastiques &c.*] Dans cet Ouvrage le Docteur Wake entreprend de prouver, que „ sous la domi„nation d'un Magistrat Chrétien, l'Eglise n'a aucun droit „ de s'assembler en Synode, que celui qu'elle tire de la „ permission ou concession expresse du Prince Chrétien; „ & par conséquent, que personne ne peut être envoyé au „ Synode, sans une permission particulière du Prince;" & que quand le Synode est assemblé, il ne sauroit tenir ses Séances, délibérer, disputer, décréter, ou conclurre sur quelque matière de Doctrine ou de Discipline que ce soit, qu'autant que cela agrée au Prince. Que le Prince peut ratifier, annuller, ou altérer tous leurs Actes & toutes leurs procédures, autant que bon lui semblera, & suspendre l'exécution de toutes ou de quelques-unes de leurs Con-

cond en la personne d'un Jurisconsulte, nommé Mr. Guillaume Wright, qui publia une Réponse anonyme sous le titre de *Lettre à un Membre du Parlement, à l'occasion d'une* Lettre écrite à un Membre de la Convocation, *sur les Droits, les Pouvoirs & les Priviléges de ce Corps.* Londres 1697. in-quarto. Cet Auteur soutient que le pouvoir de convoquer ou de dissoudre les Assemblées Ecclésiastiques est un droit de la Couronne, & que les Convocations de l'Eglise Anglicane ne sauroient s'assembler sans la permission du Roi. Le Docteur Wake se vit peu de tems aprés sur les bras le Docteur Hill, Recteur de Kilmington, qui publia, sans se nommer: *Municipium Ecclesiasticum*, ou *Défense des Droits, Libertés & Priviléges de l'Eglise Chrétienne, contre toute Doctrine ou Constitution opprimante; écrite à l'occasion du Livre du Docteur Wake* &c. Londres 1697. in-octavo. Le Docteur Wake se crut obligé de se justifier par son *Appel aux vrais Membres de l'Eglise Anglicane en faveur de la Suprémacie Ecclesiastique du Roi, comme établie par les Loix, approuvée par nos Convocations, & par nos plus savans Evêques & Ecclesiastiques, établie & defendue contre les Papistes & les Fanatiques qui la combattent*, in-octavo, à Londres 1698. Il parut encore un nouvel Avocat des Droits Civils, qui publia, sans se nommer, une petite Piece intitulée: *Courte Recherche de l'Autorite, du Fondement & des Droits des Assemblées Ecclesiastiques, par les Principes de l'Ecriture & de la droite Raison; à l'occasion du Livre intitulé:* Municipium Ecclesiasticum; *in-octavo*, à Londres 1699. Mr. Hill publia une Défense sous le titre de *Nouvelle Defense des Droits de l'Eglise Chrétienne, en réponse à* l'Appel *du Docteur Wake. Par Samuel Hill, Recteur de Kilmington*, 1698. in-octavo. Il parut de la part de l'autre Parti une Brochure, attribuée au Docteur Richard West, intitulée: *Pensees sur une Convocation, & sur la notion du Droit Divin* &c. in-4. 1699. L'année suivante, Mr: Atterbury entra avec beaucoup de vigueur & de courage dans la carrière, & publia *Les Droits, Pouvoirs & Privileges d'une Convocation Angloise, établis & défendus; pour servir de réponse au Livre du Docteur Wake, intitulé*, Défense de l'Autorité des Princes Chrétiens &c. *& à plusieurs autres Pieces.* Londres 1700. in-octavo [*L*]. Cet Ouvrage parut d'abord sans nom, quoique l'Auteur, ainsi que nous l'apprend le Docteur Kennet (*i*), n'en fit point mystère en conversation. Il tache de réfuter ses Adversaires, tant par des raisons, que par des autorités tirées des Actes authentiques & des Constitutions ou Coutumes d'Angleterre. Comme il avoit fait en passant quelques Remarques critiques sur *l'Histoire de la Réformation d'Angleterre*, du Docteur Burnet Evêque de Salisbury, ce Prélat lui répondit par une Brochure intitulée: *Réflexions sur un Livre qui a pour titre*, Les Droits, Pouvoirs & Privilèges d'une Convocation Angloise &c. Londres 1700. in-quarto [*M*]. L'année

(*i*) *Ecclesiastical Synods* &c. P. I. p. 31, Londres 1701.

Constitutions & Ordonnances. Qu'enfin l'autorité de leurs Actes dépend entièrement & uniquement de lui, & qu'aucun Synode n'a le droit de se séparer sans sa permission. Le Docteur Kennet remarque dans ses *Synodes Ecclesiastiques* &c. (39), „que le Docteur Wake a eu d'autant plus „de difficultés à surmonter, qu'aucun Auteur avant lui n'a„voit traité ces matières de dessein formé. Et effective„ment, *continue-t-il*, depuis la Réformation de notre E„glise, l'occasion ne s'en étoit point présentée. Depuis „la 25. année du régne de Henri VIII, que la Supré„macie du Roi fut établie par les Loix, on n'avoit point „disputé là-dessus parmi les Ecclésiastiques, jusqu'à la 9. „année du régne de Guillaume III. Ainsi le Docteur a „droit d'exiger qu'on le traite poliment, parce qu'il est le „premier qui a rompu la glace, & qui a fait des découver„tes, si tant est que ce soient des découvertes, incon„nues avant lui. Il mérite encore quelque indulgence, en „ce qu'il avoue qu'il a écrit à la hâte, & parce qu'il parle „modestement de ce qu'il a fait. Il offre son Ouvrage, „*comme un fruit premature* (Ep. Dédic.), *comme un Essai* „*imparfait, les premiers traits d'une Ebauche, ou l'on voit* „*plutôt ce qu'il a eu dessein de faire, que ce qu'il etoit ca*„*pable d'achever d'une manière passable*, (Préface p. 111.) „On y trouve divers autres aveux également francs & sin„céres. Il n'insulte point à son Adversaire, il ne triom„phe point sur un mot échappé; mais il traite son sujet „avec assurance & dignité, en honnête-homme & en homme „bien élevé, pour donner l'exemple à ses Adversaires.

(39) Part. I. p. 21. 22. Londres 1701.

[*L*] *Les Droits, Pouvoirs & Privilèges d'une Convocation Angloise* &c.] On a tenu fréquemment, dit-il, des Convocations ou Synodes Provinciaux, depuis le commencement du Christianisme. L'Autorité de ces Assemblées résidoit dans les Evêques & les Prêtres. Ils s'assembloient deux fois par an, & n'avoient pas besoin de permission. Dans ces Assemblées c'étoit constamment la Chambre Basse qui produisoit les Griefs du Clergé, ou les Articles de Réformation. La Convocation de la Province de Cantorbéry est une partie d'un Parlement d'Angleterre. Le Bas Clergé étoit appellé au Parlement par la Clause *Præmunientes*, dans les Lettres de convocation aux Evêques. Mais insensiblement, par une mauvaise politique de leurs Chefs; ils avoient été séparés du Parlement, dont ils avoient cependant continué à faire en quelque manière partie, par deux Assemblées ou Convocations Provinciales; & comme elles s'assembloient dans le même dessein que le Parlement, que dans les Lettres de convocation il y avoit les mêmes raisons d'Etat que dans celles pour la convocation du Parlement, elles suivoient aussi exactement dans leurs Séances & leurs manières de déliberer & de procéder, les mêmes formes & le même ordre que le Parlement. Les Assemblées Ecclésiastiques agissent comme le Parlement, ont les mêmes Privilèges que le Parlement, & sont partie du Parlement, comme faisant un des trois Etats du Royaume. Il déclare pourtant, qu'il ne prétend point plaider pour d'anciens Privilèges du Clergé, anéantis depuis longtems; & qu'il ne croit pas qu'on doive les faire revivre, pour l'intérêt même du Clergé, qui s'est toujours bien trouvé de n'avoir que *le Pouvoir nécessaire*, & de ne former que *des pretentions moderees*. Ces Convocations Parlementaires, dit-il, tiennent la place des Synodes Provinciaux. Il soutient de plus, que le Clergé a non seulement le droit de s'assembler en Convocation, toutes les fois qu'un nouveau Parlement s'assemble; mais que cette Convocation est aussi en droit, quand elle est assemblée, de délibérer, & de discuter les matières qui sont de son ressort, de prendre des résolutions, sans avoir besoin d'y être autorisée par une permission sous le grand Sceau d'Angleterre. Il se donne beaucoup de peine pour expliquer le Statut de l'année 25. de Henri VIII. Cap. 19. qui est *l'Acte de Soumission*, & il y donne à force de tours un sens, en vertu duquel il conclud, que par rapport à tous les Actes de la Convocation qui précèdent celui de former un Canon, le Clergé a les mêmes Droits & les mêmes Privilèges depuis ce Statut, qu'il avoit auparavant: que quoiqu'il ne puisse former de Canons, il est en droit d'exprimer les sentimens du Clergé de tout le Royaume sur les matières qui sont de sa compétence; que la Convocation est en droit de demander, de délibérer, de représenter, de donner son jugement, sur toutes les choses où on le desire, & de censurer les personnes & les Livres, quand cela est nécessaire; que c'est à elle à proposer les moyens les plus convenables pour mettre la Foi Chrétienne à couvert des dangers qui peuvent la menacer, pour empêcher qu'on ne fasse revivre les anciennes Hérésies, & pour prévenir le progrés des nouvelles. Il attaque le Dr. Wake sur divers articles, & il prétend que la Clause *Præmunientes* dans la Lettre de convocation des Evêques, n'est pas une clause inutile & de simple usage, insérée pour une occasion particulière, & conservée par hazard & pour la forme; mais qu'elle est une convocation récile du Clergé pour se rendre au Parlement, telle qu'il en a reçu autrefois, & auxquelles il a obéi toutes les fois qu'on les lui a adressées; ce dont il donne quelques exemples jusques au régne de Henri VIII. Il s'attache ensuite à prouver, que la Lettre aux deux Archevêques pour assembler le Clergé de leurs Provinces, est directement relative au Parlement, quoiqu'il n'en soit pas fait mention expresse; & que le but primitif de cette Lettre & de celles qui sont adressées aux Evêques, est d'assurer l'obéissance à la Clause *Præmunientes*, & de rendre la Convocation, entant que partie du Parlement, plus complette & plus certaine. Après s'être fort étendu sur le droit que le Clergé a de s'assembler en Convocation, & de traiter des affaires quand il est assemblé, il touche la nécessité de ces Assemblées pour maintenir leurs droits, & il promet d'y insister davantage dans la suite. Le Docteur Kennet dit (40), „que la grosseur de ce Volume, sa Préface spé„cieuse, la multitude des citations, & par-dessus tout „le ton imposant & plein d'assurance de l'Auteur, fit croi„re que cet Ouvrage décideroit absolument la question: „que ce qui pouvoit d'ailleurs donner quelque crédit à „ce Livre, n'avoit pas été négligé; le soin artificieux de „faire un portrait juste & magnifique du Roi; des apostro„phes insinuantes aux Communes; l'art admirable de ga„gner les bonnes graces du Bas Clergé; un zèle extraor„dinaire pour notre Eglise, pour le maintien de ses Pri„vilèges & de ses Libertés; un grand feu à attaquer son „Adversaire, & à le montrer du côté le plus propre à le „rendre l'objet du dernier mépris: ensorte que cet Ou„vrage aiant été répandu, accompagné des applaudisse„mens habilement ménagés d'un grand nombre de gens „qui admirent tout ce qui vient d'eux-mêmes & de ceux „de leur Parti, il donna tout le poids possible à la Cause „qu'il défendoit." Mais nous parlerons plus amplement de ce Livre dans la Remarque [*N*], à l'occasion de la seconde Edition que l'Auteur en fit.

(40) Ibid. p. 81.

[*M*] *Ce Prelat lui repondit par une Brochure intitulée*, Réfléxions sur un Livre qui a pour titre, *Les Droits* &c.] Mr.

née suivante, Mr. Atterbury publia une seconde Edition de son Ouvrage, *Les Droits*, &c. [*N*], où il mit son nom, avec des Additions considérables, qu'il fit imprimer séparément pour l'usage de ceux qui avoient la prémière Edition. Mais cet Ouvrage ne demeura pas longtems sans Replique: le Doc-

Mr. Atterbury avoit non seulement critiqué quelqaes endroits de *l'Histoire de la Reformation*, mais il avoit repris Mr. Burnet de sa promptitude à traiter le Clergé en toute occasion d'une manière un peu dure. „ Mylord de Salisbury, (*dit il dans sa Préface*), a été, je l'avoue, en droit de taxer librement les vices du Clergé, même dans un Ouvrage destiné à défendre l'Ordre établi dans l'Eglise Anglicane & la vérité de la Religion Chrétienne. Le rang qu'il tient autorise ce qu'il a fait en dernier lieu sur ce sujet, & ferme la bouche. Et pour ce qui est de ses prémières censures, elles peuvent s'excuser par cette raison, qu'étant *Etranger*, il ne s'étoit pas encore bien mis au fait de la Constitution de notre Eglise & du caractère de ses Membres; & s'il a découvert des défauts en eux, on ne pouvoit pas s'attendre qu'il les cachât avec autant de tendresse, que s'il fût né & qu'il eût été élevé parmi nous." Mr. Burnet, dans ses *Reflexions*, remarque, „ que quoique l'Auteur des *Droits* &c. prétende plaider la cause de l'Eglise, qui est effectivement celle de Jésus-Christ lui-même, il a cependant tellement renoncé à l'esprit de J. Christ, & aux caractères d'un Chrétien, qu'à moins que d'avoir un fonds extraordinaire de charité, on a de la peine à se persuader qu'il ait jamais pensé à l'obligation d'imiter l'humilité, la douceur & la modération du Sauveur. Tant s'en faut même, qu'il a oublié les bienséances que le caractère d'Homme, & d'Homme de Lettres, exigent." Il dit aussi „ que si un Livre écrit avec autant d'aigreur & de hauteur est bien reçu, cet accueil prouvera plus fortement qu'aucune raison qu'on puisse alléguer, qu'il n'est point à propos d'assembler la Convocation." Il soutient qu'on ne peut appeller la Convocation, le Corps représentatif de l'Eglise, quoiqu'il y en ait une légitimement assemblée: Dans celle de Cantorbéry il y a au-delà de vingt Doyens qui prétendent avoir droit de séance, autant de Députés de Chapitres, soixante Archidiacres, & seulement trente-huit Députés choisis par le Clergé; tellement que les Chapitres, qui tiennent toute leur autorité en prémière instance des Papes, & dont les Immunités & la Jurisdiction ne sont continuées que par une Clause du Statut de l'année 25. de Henri VIII, ont cependant plus de pouvoir dans la Convocation, que tout le Corps du Clergé. Il soutient encore, qu'il y a plus de cent quarante ans que la Couronne a eu le droit ou d'assembler la Convocation, ou de régler les affaires Ecclésiastiques sans elle; ce que les Théologiens & les Jurisconsultes ont entendu & expliqué de la personne du Prince: qu'ainsi rien ne prouve mieux la fécondité de l'imagination de l'Auteur, qui a trouvé dans un tel sujet, dequoi faire un si gros Livre & déclamer si tragiquement.

(41) P. 43.

Mr. Atterbury touche un mot des ces Reflexions dans la Préface (41) de la seconde Edition de son Livre. Après avoir informé des *changemens* & des *augmentations* de cette Edition, il ajoute qu'elles n'ont pas été grossies par aucune altération dans le petit nombre d'endroits critiqués par l'Evêque de Salisbury. „ Après les avoir de nouveau examinés, je n'ai pas cru devoir, *dit-il*, y faire aucun changement; mais je les ai laissés tels qu'ils étoient avant que les Reflexions de *Sa Grandeur* parussent, ce dont je dirai bientôt les raisons à Sa Grandeur & au Lecteur. . . . . Le seul changement que les Reflexions de Sa Grandeur m'ont engagé à faire, c'est qu'au-lieu que j'avois ci-devant publié cet Ouvrage sans y mettre mon nom, j'ai assez déféré aux censures de Sa Grandeur pour me montrer à présent à découvert: je m'y suis déterminé d'autant plutôt, qu'il a plu à Sa Grandeur d'attribuer mon procédé à cet égard au soin de *me ménager la retraite en m'engageant au combat* *, & à la crainte *d'être enlevé*, ainsi qu'il a plu à Sa Grandeur de s'exprimer. Si une personne d'un rang inférieur m'eût dit pareille chose, j'aurois pris la liberté de dire, qu'on juge des autres par soi-même, & que de pareils motifs ne peuvent venir si promptement à l'esprit, qu'à des gens à qui l'usage en est familier. Mais je sai trop bien la distance qu'il y a entre Sa Grandeur & moi, pour lui faire une pareille réponse, quelque sujet qu'il puisse m'en donner. Cependant, comme il étoit fort facile de remédier à tout en ajoutant un mot ou deux au titre, je l'ai fait pour obéir à l'exhortation de Sa Grandeur; étant très persuadé qu'il s'agit d'une Cause, pour la défense de laquelle personne ne doit rougir de paroître & d'entrer en lice.

* *Reflections on the Rights of an English Convocation*, p. 2. 5.

[*N*] *Une seconde Edition de son Ouvrage, Les Droits &c.*] Il la dédia *aux Archevêques des Provinces & Presidens des Convocations de Cantorbéry & d'Yorck*, & il leur dit, „ qu'il ne doute pas qu'ils ne trouvent qu'il a établi les Droits du Clergé, conformément aux bornes dans lesquelles les Loix les ont renfermés . . . . sur des principes que tout véritable Anglois doit approuver, & en gardant pour l'Autorité Civile toute la déférence requise, & tous les égards que peuvent exiger ceux qui ne sont pas ennemis déclarés de la Religion & du bon Ordre." Il dit dans sa Préface (42), que *la Lettre à un Membre de la Convocation*, & les Réponses qu'on y a faites, l'ont engagé à examiner la question en dispute, avec tout le soin & toute l'attention possible, & „ qu'il avoit lu le Livre du Docteur Wake, dans la ferme attente d'y trouver tout ce qui pouvoit mettre la matière dans un plein jour: que la grosseur de l'Ouvrage, l'air d'érudition qui y régne, & l'autorité dont il est appuyé, sembloient promettre de l'exactitude; mais qu'en le lisant il avoit été surpris de trouver que c'étoit un Ouvrage sans solidité, superficiel, composé sans connoissance de notre Constitution, & sans être au fait du sujet en dispute, fondé sur des principes destructifs de toutes nos Libertés tant Civiles qu'Ecclésiastiques, & rempli d'imputations contre le Clergé mort & en vie, également injurieuses à tout le Corps & à sa Doctrine." Il assure plus bas (43), qu'il a entrepris cet Ouvrage „ non tant par goût pour des études de cette nature, que pressé par le puissant intérêt de la Religion & de son Ordre, (autant que les intérêts de ce dernier sont liés avec ceux de la Religion), & par le desir ardent de contribuer de sa part quelque chose au maintien de la sage & ancienne Constitution sous laquelle il vit, & que le Docteur W. a taché de bouleverser tant dans l'Etat que dans l'Eglise. Il est bien vrai, *ajoute-t-il*, que ses traits portent directement contre les Droits & les Libertés de l'Eglise seule; mais ils rejaillissent souvent contre ceux de l'Etat, & le blessent aussi profondément que la force avec laquelle il a pu les lancer le permet. Tout son Livre roule sur des principes & des maximes, qui attaquent également l'un & l'autre." Mr. Atterbury tâche de prouver ces accusations par quelques endroits du Livre du Docteur Wake, & continue ensuite, d'un style extrémement amer, à montrer (44) „ que les Ecclésiastiques ne sont pas les seuls qui soient intéressés dans cette dispute, que les Laïques n'y ont pas moins d'intérêt; parce que si l'Esclavage s'introduit & s'établit une fois dans l'Eglise, il passera bientôt dans l'Etat. D'ailleurs, il est évident que les principes du Docteur Wake tendent à ruïner la Liberté en général; & si on les suit dans leurs conséquences, on verra qu'ils vont à donner au Roi sur le Parlement la même autorité que sur la Convocation. Or quand on avance de pareilles choses, ce n'est pas seulement le Clergé, mais tout Anglois né libre, qui doit prendre l'alarme, parce que leurs Privileges naturels sont en danger. Le tour le plus avantageux que les Lecteurs les plus sincéres & les plus desintéressés ont pu donner au dessein du Docteur W. c'est qu'ils l'ont regardé comme une tentative pour relever les Prérogatives du Prince aussi haut, & rabaisser les Droits des Sujets aussi bas, qu'il est possible avec quelque apparence de vérité. Mais à envisager la chose même sous ce point de vue, elle ne lui fait pas honneur. On n'a jamais regardé comme faisant beaucoup d'honneur à leur profession, ces Casuistes qui enseignent aux hommes jusqu'où ils peuvent se relâcher, sans pécher actuellement; & certainement les Théologiens, qui donnent des leçons aux Princes sur les moyens de porter leur Pouvoir Ecclésiastique aussi loin qu'il se peut sans excéder, & d'opprimer leur Clergé à la faveur des Loix, ces Théologiens-là, dis-je, ne sont pas les plus honnêtes-gens de leur Ordre. Ce sont les *Empsons* & les *Dudleys* de l'Eglise; & le sort ordinaire de ces malheureux instrumens, est d'être détestés des uns & abandonnés des autres." Il se justifie du reproche d'être mal-intentionné pour le Gouvernement (45). „ *Mal-intentionné pour le Gouvernement*, dans le sens qu'on en accuse ordinairement quelqu'un, est une expression vague, dont ceux qui sont en crédit se servent pour en exclurre les autres. C'est un prétexte recherché pour justifier le dessein qu'on médite d'opprimer quelqu'un: car c'est ainsi que le Soldat, pour avoir un prétexte de piller le Paysan, dit qu'il trame quelque trahison. Quant à moi, je ne me fais pas une peine d'avouer au Docteur Wake mes sentimens, & de lui découvrir mes pensées sur ce sujet; & il en fera tel usage qu'il jugera à propos. Si donc, *aimer veritablement l'Angleterre, sa Monarchie & son Episcopat*; avoir la plus haute estime pour les *qualités heroïques* & le *merite incomparable* du Prince qui nous gouverne; croire que ses Sujets ne peuvent porter trop loin le *respect* & la *soumission* pour lui, en prenant soin néanmoins de conserver leurs Droits & leurs Privilèges; si préférer les véritables intérêts de la Religion Protestante, & la conservation de nos Libertés Civiles, à toute autre considération; & faire dans cette vue (entre les autres) des vœux ardens & des prières ferventes pour le maintien de notre Gouvernement présent, tant dans l'Etat que dans l'Eglise; si ce sont-là les caractères de ceux qui sont peu affectionnés au Gouvernement, ou mal-intentionnés pour lui, l'Auteur de cet Ouvrage est obligé d'avouer qu'il est de ce nombre; mais pas autrement." Voici comment il justifie ce qu'il y a d'amer dans son style (46). „ Si dans le sentiment de ces injures, je n'ai pas toujours veillé sur ma plume, & qu'il me soit échappé ici & là quelque expression peu mesurée, je n'ai pas besoin d'excuse. Le procédé du Docteur Wake peut justifier une réponse beaucoup moins ménagée, que celle que je lui ai faite. Cependant le Lecteur ne doit attibuer à aucune haine personnelle, tout ce qu'il trouvera d'un peu dur: „ je

(42) Pag. 5.

(43) Pag. 4.

(44) P. 14, 15.

(45) P. 20.

(46) P. 22. 23.

Docteur White Kennet, depuis Evêque de Peterborough, sous la direction de l'Archevêque Tennison (k), entreprit de le réfuter pied à pied dans l'Ouvrage intitulé, *Les Synodes Ecclesiastiques & les Convocations Parlementaires de l'Eglise Anglicane, historiquement etablis & justement defendus, contre les fausses idées qu'en a voulu donner Mr. Atterbury*, I. Partie, in-octavo, à Londres 1701. Il prend la defense de Mr. Burnet Evêque de Salisbury, du Docteur Wake & de quelques autres, que Mr. Atterbury avoit attaqués. Peu de tems après, il parut une Brochure attribuee au Docteur West, & intitulée: *Examen des Principes du Livre de Mr. Atterbury; & juste idée de ses Argumens contre le Docteur Wake*

(k) Voyez the Life of Bishop Kennet p. 19. Londres 1730. in-8.

„ Je n'ai d'autre querelle avec le Docteur Wake, que celle qui regarde la Cause publique. Au contraire, les utiles services qu'il a rendus contre le Papisme, me portent à lui souhaiter toute sorte de bien & à l'estimer. Où si je lui avois souhaité du mal, je ne l'aurois jamais témoigné de cette manière; car il y a longtems que j'ai appris de Petau *, que d'écrire contre certaines gens, est le moyen de faire augmenter leurs pensions; & l'expérience des tems postérieurs a fait voir, qu'il est très possible de procurer des Bénéfices à un homme, en écrivant contre lui. On peut encore moins me soupçonner d'avoir agi par un principe d'intérêt & d'ambition: ce seroit s'y prendre mal pour satisfaire l'ambition, que de se déclarer en faveur des Conciles, lesquels, ainsi que le remarque Jean Major †, ne s'assemblent que rarement, & n'ont point d'Emplois à donner." Le Docteur Atterbury assure immédiatement après, „ que l'Auteur de la Lettre à un Membre du Parlement en a plus dit en *une ou deux pages*, que le Docteur Wake dans tout son gros Livre, qui n'est réellement qu'un long, ennuyeux & ridicule tissu de contes, accompagnés de réflexions du même goût; où l'on ne trouve pas un mot tant soit peu sage, ni rien qui fasse en faveur de la Cause dont il s'agit, depuis le commencement jusqu'à la fin. Ensorte que si l'on n'avoit d'autres raisons, que la petite même de cet Ouvrage, on auroit pu se contenter d'y faire la réponse, qu'un Moine, dans une de nos Histoires, fait à son Prieur avec qui il disputoit: *Et Frater Salomon de Ripple ad monitiones dicti Prioris respondit, sic dicendo; Trufeles! Trufeles! Trufeles!* Bagatelles! Bagatelles! Bagatelles *." L'Auteur avertit ensuite (47), qu'il a augmenté cette *seconde Edition* de son Livre en divers endroits, & même sur des articles essentiels. Il ajoute (48), qu'il n'ignore point les menaces qu'on a faites contre lui, ni les mesures qu'on a prises pour le traverser, aussi-bien que cet Ouvrage. „ Mais, *dit-il*, cela ne m'ébranle pas le moins du monde. J'en ai seulement pris occasion de me faire à moi-même quelques questions, sur lesquelles, graces à Dieu, j'ai pu me répondre d'une manière satisfaisante; & je me flatte d'être préparé à tout ce qui peut m'arriver." Dans son Chapitre quatrième il fait *quelques reflexions generales sur la manière, dont le Docteur Wake a traite la question*, & il tâche de mettre à l'écart la plus grande partie de son Livre, comme étrangère à la matière; & à cette occasion, il s'égaye, à son ordinaire, par quelques traits de raillerie. Il observe, „ que le Docteur a bien fait de nous préparer dans sa Préface à des *Digressions*; mais en même tems il promet d'une manière adroite, que si elles n'ont pas un rapport direct au sujet, elles n'en seront pas aussi trop éloignées . . . . . Il me pardonnera, si je lui dis, que ses récits historiques si peu édifians me rappellent l'honnête confession du Chroniqueur Guillaume Caxton, dont les paroles conviennent parfaitement dans la bouche du Docteur Wake; & je ne puis m'empêcher de m'imaginer que je l'entends qui dit à ses Lecteurs à la fin de son prémier Chapitre: *Si j'avois pu trouver plus d'Histoires, j'en aurois rapporté davantage ici; mais j'ai mis en abregé dans ce Livre tout ce que j'ai pu trouver, & qui m'étoit connu; & je prie tous ceux qui verront cet Ouvrage si simple, de me pardonner mon style simple.* Pour ce qui est de moi, j'aurois été fort disposé à le faire, s'il eût été aussi peu *dangereux* que *simple*; & s'il n'y avoit pas eu d'apparence, que tout *simple* qu'il est, il seroit cité quelque jour en preuve contre les Droits de l'Eglise, à moins qu'on ne le combattît & ne le désavouât dès à présent." Voilà qui suffit pour donner au Lecteur une idée du tour d'esprit & du style de Mr. Atterbury dans ses Ecrits polémiques.

* Petavius Croiè responsurum se ergas idio quod novit Annua augeri semper Ministris contra quos scribitur. Grotius Ep. 1701. p. 746.

† Cap. 18. Comment. in Evang. Matth. versus finem.

* Thorn. c. 2064.

(47) P. 27.

(48) P. 44.

Le Docteur Kennet l'attaqua la même année, dans ses *Synodes Ecclésiastiques* &c. Il dit dans sa Préface, qu'en examinant le Livre de Mr. Atterbury, & en le comparant avec quelques Recueils qu'il a faits, il s'est convaincu que ce qu'il y a d'historique est représenté dans un faux jour, & que son zéle pour l'Eglise Anglicane est sans aucune connoissance de sa véritable Constitution. Qu'aiant appris que Mr. Atterbury préparoit une Edition plus correcte de ses *Convocations Parlementaires*, il avoit travaillé à lui fournir quelques corrections & quelques additions, pour en faire tel usage qu'il auroit jugé à propos. Qu'il avoit cru que cette *seconde Edition* de Mr. Atterbury rendroit son Ouvrage plus exact & plus utile, „ parce qu'il savoit que l'Auteur est un homme habile, dont la plume est mordante, & qui a une merveilleuse sagacité pour découvrir les défauts & les imperfections d'un Ouvrage." Mais que lorsqu'il avoit examiné les *Additions* à la *Preface*, celles du Livre même, de l'*Appendix*, & à la fin les *Addenda* pour rendre cette nouvelle Edition complette, il avoit trouvé que c'étoit non seulement *la Piéce la moins liée*, mais la plus *imparfaite*; puisqu'il avoit remarqué avec surprise, que l'Auteur n'avoit corrigé que très peu des fautes les plus essentielles; & qu'il avoit corrigé celles qu'il n'avoit osé laisser subsister, d'une manière si cachée, que la correction étoit plus propre à tromper le Lecteur, que la faute même. „ Car quoiqu'il ait voulu persuader au Public, *dit le Docteur Kennet*, que *tous les changemens de quelque importance ont ete imprimés sur des feuilles séparées*, j'ai trouvé au contraire des changemens considérables, non *de quelques mots*, ce qu'il pourroit alléguer pour excuse, mais si importans dans ce qui regarde l'Histoire, & le sens des Loix, que je ne puis m'empêcher d'en rapporter quelques-uns, pour confronter du moins l'Auteur avec lui même. J'ai trouvé aussi, que tant s'en faut qu'il se soit repenti de la manière dure & injurieuse dont il a traité ses Fréres & ses Péres, il a au contraire continué & poussé plus loin ses réflexions personnelles, & insulté de plus en plus les autres. Dans les endroits même où il s'est apperçu que ses prémiers traits n'étoient que de pures calomnies, il n'a pas laissé de leur donner un tour si propre à faire illusion, que j'avoue n'avoir jamais vu écrire d'une manière plus adroite & plus artificieuse. C'est ce qu'il a fait en divers endroits par rapport à Mylord Evêque de *Salisbury*, au Docteur *Wake*, à Mr. l'Archidiacre *Nicholson*, & l'Auteur des *Pensées occasionnelles sur une Convocation &c.* Je me suis apperçu de plus, que sous prétexte d'augmenter son prémier Ouvrage, il en a réellement fait un nouveau." Le Docteur Kennet en donne quelques exemples; & il ajoute ensuite, que quand il a fait réfléxion sur ces preuves de mauvaise foi & d'erreurs grossières, & sur plusieurs autres preuves qu'il en pourroit produire, il a cru véritablement que ce seroit une tache pour l'Eglise Anglicane & pour la Nation, si un pareil Ouvrage étoit regardé comme exprimant les sentimens du Clergé, ou de quelque autre Homme de Lettres grave. Il rapporte ensuite les motifs qui lui ont fait prendre la plume, dont le prémier est „ le desir de réprimer cet esprit d'insulte & de raillerie amère, si contraire à la Religion, & qui ne peut que faire tort à l'Eglise, dont les Prêtres défendent leurs Droits & leurs Privilèges de cette manière." Il finit en assurant, qu'il n'a eu en vue que „ de contribuer à la paix de notre Mère Eglise, par la protection constante du Roi & du Parlement; & de supplier ses Frères de ne pas travailler à l'indépendance & à un autre Schisme fatal, qu'il n'y a que nos ennemis qui puissent projetter ou souhaiter. Je n'ai point de mauvais desseins, *dit-il*, ainsi je ne crains point de m'attirer aucun mauvais traitement. Pour ce qui est de Mr. Atterbury, lui & moi pouvons être tranquilles, & compter que nos Supérieurs ne prendront point de parti, qu'avec sagesse & avec raison; & qu'il n'y a point à craindre qu'ils accablent d'aussi petits Sujets que nous, ou qu'ils témoignent seulement la moindre indignation contre nous, parce que nous aurons écrit quelque chose de contraire à leurs sentimens. Je n'ose donc souscrire à ses murmures & à ses plaintes: *je n'ignore pas les menaces qu'on a faites &c.*" Nous avons rapporté dans la Remarque [*L*] un passage du Docteur Kennet, sur les raisons qui firent recevoir l'Ouvrage de Mr. Atterbury avec tant d'applaudissement: à la suite de ce passage il examine plus particuliérement l'Ouvrage même. Il remarque, que Mr. Atterbury y fait voir qu'il est *un Ecrivain hardi* (49); qu'il assure qu'il n'a point écrit à la hâte, tandis que tout son Livre fournit les plus fortes preuves de précipitation; qu'il en appelle aux Manuscrits & aux Archives, quoiqu'il n'en ait aucune connoissance; qu'il est d'une aigreur insupportable dans ses réfléxions personnelles; & qu'il maltraite le Docteur Wake, quoiqu'il avoue *qu'il n'a aucune querelle avec lui, que pour la Cause publique*; qu'il est ridicule & puérile en corrigeant des fautes légères; & qu'il insulte les autres sur des erreurs qui sont purement de lui. Il fait voir (50) la bévue de Mr. Atterbury au sujet de l'histoire de Salomon de Ripple, qui n'étoit point Moine, mais Chanoine Régulier, & qui n'avoit point de dispute avec *son Prieur*, mais avec *le Prieur* d'une autre Maison, pour la défense de son Abbé; & qui ne cria point *Trufeles!* mais *Truthless!* (*Fausseté!*) niant *la vérité* d'une Bulle que le Prieur citoit, & soutenant non seulement qu'elle n'étoit pas autentique, mais qu'elle étoit entièrement fausse & supposée. Il remarque aussi dans son *Appendix*, que Mr. Atterbury avoit changé dans sa *seconde Edition* divers endroits de la première, qui étoient évidemment faux, sans avertir le moins du monde dans ses *Addenda*, qu'il s'étoit trompé d'abord sur ces articles. „ Ces exemples, *dit-il*, joints au caractère de l'Auteur, tel qu'il l'a montré dans la manière dont il a traité cette question, me donnérent de justes raisons de soupçonner qu'il y avoit *une Retractation secrette* dans d'autres endroits du Livre. Et en comparant les deux Editions, j'ai trouvé que mes soupçons étoient bien fondés; comme le Lecteur pourra s'en convaincre par un grand nombre de changemens essentiels en fait d'Histoire & de Loix, dont on ne dit pas un mot dans les

(49) Eccles. Synods &c. p. 32. & suiv.

(50) P. 153, 154.

Wake [O]. On en publia encore une autre in-quarto, intitulée: *Examen des Argumens de Mr. Atterbury en faveur des Droits, des Privilèges & des Pouvoirs d'une Convocation Angloise.* La même année, le Docteur Hody, Chapelain de l'Archevêque de Cantorbéry, publia son *Histoire des Conciles & des Convocations de l'Eglise Anglicane & du Clergé séans au Parlement, & celle de nos anciennes Loix*, in-octavo. Un Anonyme vint encore à son secours par une Brochure in-octavo, qui avoit pour titre: *La Suprémacie du Roi dans les Affaires Ecclésiastiques établie* &c. Mr. Hill relança aussi ses Adversaires, & particulièrement le Docteur Wake, par un Ouvrage intitulé: *Défense des Droits, Libertés & Pouvoirs de l'Eglise Chrétienne, contre toute Doctrine & Constitution opprimante &c.* in-octavo. Londres 1701. Il parut la même année des *Remarques sur la Moderation de ceux qui ont écrit depuis quelque tems sur la matière des Convocations; particulièrement du Docteur Wake, du Docteur Kennet, & de l'Auteur des Principes de Mr. Atterbury* &c. *Par un Gentilhomme de Province* [P]; Londres, in-quarto. Cette Pièce fut suivie d'une *Lettre sur les Convocations Angloises, par l'Auteur des* Synodes Ecclésiastiques, & des Convocations Parlementaires de l'Eglise Anglicane &c. *in-octavo*, à Londres 1701. Le Docteur Kennet dit dans cette Lettre, qu'il n'aura pas la complaisance d'examiner les *Remarques sur la Modération* &c. dont on a parlé ci-dessus; qu'il laisse au Public à décider de quel côté la modération se trouve. Il justifie ses réflexions contre le Docteur Atterbury; ajoutant, qu'il n'a point épuisé son sujet, & il indique plusieurs autres erreurs, qu'il auroit pu relever dans les Chapitres qu'il a examinés. La même année il parut une Brochure in-quarto, qu'on attribue au Docteur Edmond Gibson, à présent Evêque de Londres, & qui a pour titre: *Lettre a un Ami de Province, sur les Procédures de la présente Convocation.* L'Auteur prouve par des exemples le droit que l'Archevêque a, d'ajourner la Chambre Basse de la Convocation, aussi-bien que la Chambre Haute; & il répond aux exemples allégués pour prouver le contraire. On y repliqua promptement par une Brochure, qu'on dit être du Docteur Atterbury, intitulée: *Le Droit que la Chambre Basse de la Convocation a de s'ajourner elle-même, justifié contre les fausses idées qu'en donne une Brochure intitulée*, Lettre à un Ami de Province &c. *in-quarto*, 1701. Celle-ci fut suivie d'une autre, attribuée au Docteur George Hooper, depuis Evêque de Bath & Wells, qui a pour titre: *Rélation des Procédures de la Chambre Basse de la Convocation au sujet des Prorogations & des Ajournemens, depuis le Lundi* 10 *de Février* 1700 *V. St. jusqu'au Mécredi* 25 *de Juin* 1701. *Dressée par ordre de la Chambre*; in-quarto, Londres 1701. L'Auteur traite fort cavalièrement celui de la *Lettre à un Ami de Province*, qu'il accuse d'avoir avancé des faits entièrement faux, de mal raisonner, & de prévarication. Peu de tems après, il parut une Brochure de la même main que la Lettre a un Ami de Province, intitulée: *Le Droit de l'Archevêque, de proroger ou de continuer toute la Convocation, établi dans une seconde Lettre, pour servir de réponse à une Brochure intitulée*, Le Pouvoir de la Chambre Basse &c. *& au Livre intitulé*, Rélation des Procédures de la Chambre Basse &c. *Avec la Préface de l'Editeur, entant qu'elle regarde l'article de la Continuation*; in-quarto, Londres 1701. L'Auteur accuse
(l) P. 155. ceux qu'il attaque, de n'etre point fixes dans leurs Principes; & il dit (l) *qu'on croira sans peine à l'avenir, que l'Assemblée du Clergé n'est pas un bien égal pour l'Eglise en tout tems, & quelle que soit la disposition des esprits.* Quelque tems après, on publia une Lettre à l'Auteur de la *Relation*, contenant *la Justification de la conduite de quelques Membres de la Chambre Basse, par rapport à la prorogation de l'Archevêque, du* 8 *de Mai* 1701. in-4. Celle-ci fut suivie d'une Pièce attribuee au Docteur Atterbury, qui a pour titre: *Lettre à un Ecclésiastique de Province, touchant l'élection des Membres, & l'exclusion de la Lettre du Parlement aux Evêques pour la Convocation suivante; datée du* 17 *de Novembre* 1701. in-4. [Q]. Cette Lettre fut suivie d'une *seconde* sur le même sujet, du 10 de Decembre de la même année, où il tâche d'établir & de confirmer l'enregistrement de la Lettre Parlementaire à l'Archevêque dans les Actes de la Convocation de l'une & de l'autre Province. On répondit à ces deux Lettres par *l'Examen du Sentiment des Præmunientes*, in-quarto 1701. [R]. L'Auteur se sert de la Réponse du Dr. Kennet au Dr. At-

„ *Addenda.* "

[O] *Peu de tems après il parut une Brochure, intitulée:* Examen des Principes du Livre de Mr. Atterbury, &c.] L'Auteur dit que le grand but de Mr. Atterbury a été de maltraiter son Antagoniste, & d'en donner une fausse idée, de représenter infidèlement ses Argumens, & de répondre à ce qu'il n'a jamais dit. Il soutient, que quoique ce soit la coutume de convoquer la Convocation du Clergé, quand le Parlement s'assemble; il ne s'ensuit pas qu'elle ait le droit de tenir des séances & d'agir. Qu'on n'a produit aucun exemple, que depuis la Réformation on ait jamais contesté au Roi le droit de proroger la Convocation, quoique le Parlement continuât ses séances; ou qu'on lui ait jamais disputé la validité de son autorité, quand il en a fait usage en refusant à la Convocation le droit de siéger & d'agir. Il accuse Mr. Atterbury d'avoir fait une bévue insigne sur la Clause *Præmunire*, par rapport au Clergé du tems de Henri VIII; & il compare ce qu'il a dit avec les *Remarques* du Mr. Smalridge *sur le Gouvernement Ecclésiastique.* Il ajoute, que des fautes de la nature de celles de Mr. Atterbury se trouvent, Dieu merci, dans peu d'Ecrivains; & qu'il n'en découvre aucune de cette espèce dans aucun de ces Ecrivains qu'il surpasse en malice & en artifice, par où il se deshonore lui-même. Il le taxe d'avoir donné un faux sens à l'Acte de Soumission; & il remarque, que Mr. Atterbury a l'art tout particulier d'écarter dans cette dispute toutes les autorités qui sont contraires à ses idées. Si elles lui sont directement contraires, il en conteste la validité; & quand à force de tours il peut en détourner assez le sens pour les ramener à son opinion, il prend ce parti, pour abuser de la crédulité de ses Lecteurs. Et si la confiance d'avoir raison peut contribuer à persuader, ses Lecteurs ne manqueront pas de la trouver en lui. Il s'étend sur la Requête que la Convocation, du tems d'Edouard VI, présenta à ce Prince pour obtenir la permission de s'assembler. Enfin il témoigne son indignation, de ce qu'on excite un pareil orage contre la Suprémacie Royale, sous le règne du Roi Guillaume, auquel la Nation a de si grandes obligations.

[P] *Il parut la même année des* Remarques sur la Modération, &c.] Cet Auteur se plaint de ce que les Ecrivains du Parti opposé à Mr. Atterbury, manquent de modération dans leurs Ouvrages; quoiqu'ils prétendent en avoir beaucoup. Il accuse sur-tout les Docteurs Wake & Kennet; quoiqu'il déclare que son dessein n'est point de prendre la défense de Mr. Atterbury, mais seulement d'engager ses Lecteurs „ à juger avec équité des uns & des autres, & à témoigner à chacun un degré d'indignation „ plus ou moins grand, à proportion qu'il se trouvera a„ voir violé les règles de la modération (51). (51) P. 62.

[Q] *Lettre à un Ecclésiastique de Province, touchant l'élection des Membres &c.*] L'Auteur recommande d'avoir beaucoup d'attention dans le choix des nouveaux Membres de la Convocation, à cause des disputes qu'il y avoit actuellement entre les deux Chambres; & il insinue, que si l'on se détermine contre le Bas Clergé, c'en est fait des Droits & des Libertés de la Chambre Basse, & que dès ce moment ils feront une partie inutile & sans force du Corps (52). Il dit que ce qui s'est fait en dernier lieu en faveur de l'autorité des Métropolitains, n'a été rien moins que dans la vue de maintenir la Constitution présente de l'Eglise; & qu'un Gouvernement Civil fondé sur la Liberté, tel que celui d'Angleterre, ne peut jamais s'unir avec une Société Spirituelle réduite dans l'Esclavage, mais qu'il faut qu'il la ramène à une sorte de conformité avec lui, ou qu'il la détruise bientôt. Il soutient, qu'il a été conclu que „ l'inexécution de la Clause *Præmunientes* „ dans les Lettres adressées aux Evêques, & la suppres„ sion de cette Clause après que le droit du Clergé de „ s'assembler en Convocations Parlementaires avoit été „ publiquement contesté & nié, & après qu'il avoit paru „ tant de Livres & d'Ecrits contre les Droits & l'Autorité „ des Convocations, est un Grief." Il insiste pour que le Clergé demande l'exécution de cette Clause, laquelle, dit-il, attachera si bien leurs Assemblées à celles du Parlement, que ni la malice de leurs ennemis, ni la trahison de leurs faux amis, ne seront jamais capables de rompre l'union. Il finit par ces paroles de l'Ecriture: *Ayez bon courage, & montrons-nous hommes pour notre Peuple & pour les Villes de notre Dieu; & que l'Eternel fasse ce qui lui semblera bon.*

(52) Pag. 2, col. 1.

[R] *L'Examen du sentiment des* Præmunientes &c.] L'Auteur remarque (53), que ceux qui s'opposent aux Evêques ont commencé la querelle, & qu'ils l'ont poussée en violant ouvertement les loix de la Charité & de la bienséance, (53) Pag. 1, col. 2.

Atterbury, pour répondre à la prétention de ceux qui vouloient qu'on exécutât à la rigueur la Clause *Præmunientes*, parmi lesquels étoit le Dr. Atterbury ; & il lui dit en réponse à sa *seconde Lettre* [*S*], que la seule lecture l'avoit confirmé dans la pensée où il étoit, qu'il n'y avoit que la hardiesse & un tour d'adresse qui pussent desormais soutenir cette Cause (*m*), & qu'elle auroit été abandonnée de tous les honnêtes-gens, ne pouvant plus être defendue avec sincerité & droiture, & n'aiant pour *dernière ressource que de grandes faussetés, des réserves captieuses, & des artifices pour en imposer* (*n*). Il parut un autre Papier contre la *Lettre à un Ecclésiastique* &c. intitulé : *Examen de la pretendue constante Coutume d'inserer à la tête des Actes de chaque Synode, la Lettre du Parlement aussi-bien que la Lettre Provinciale: dans une Lettre à l'Auteur de cette Assertion* &c. in-quarto; du 11 de Décembre 1701 [*T*]. Cette Piéce fut suivie d'une autre Réponse à la *seconde Lettre du Docteur Atterbury à un Ecclésiastique*, intitulée: *La prétendue Coutume &c. examinée & réfutée de nouveau dans une seconde Lettre*, du 16 de Décembre 1701 [*V*]. Le Dr. Atterbury repliqua par une *Troisiéme Lettre à un Ecclésiastique de Province* &c. *où l'on défend les deux prémières*, in-quarto, du 8 de Janvier 1701. [*X*] ; à laquelle on répondit par

(*m*) Pag. 15. col. 1.

(*n*) Pag. 20. col. 2.

sance. Il en appelle, pour le prouver, à la *Lettre à un Membre de la Convocation*, à l'Ouvrage du Docteur Atterbury, *Les Droits, les Pouvoirs & les Privilèges d'une Convocation Angloise*, & à toutes leurs Brochures ; „ dans „ lesquelles, *dit-il* (54), il y a tant d'insinuations odieuses, „ tant de traits & de contes malins, que jamais un ennemi „ déclaré ne pouvoit insulter plus injurieusement les Evê„ques de l'Eglise Anglicane." Il fait voir ensuite, qu'ils n'ont pas été d'accord entre eux; que l'Auteur des *Droits, Pouvoirs & Privilèges* &c. est entré en lice pour seconder celui de la *Lettre à un Membre de la Convocation* ; & que cependant il s'éloigne de lui en un de ses trois *principaux* articles, & dans plusieurs autres de droit & de fait. Que ce Second étoit revenu à son propre secours par une nouvelle Edition de ses *Droits, Pouvoirs* &c. en mettant son nom & ses qualités; & qu'il diffère encore plus de lui-même, qu'il n'avoit différé de son Ami. Il batit l'Histoire de la Réformation sur tout un autre plan, & forme des prétentions entièrement nouvelles. Vient à la suite, *Le Droit de la Chambre Basse de s'ajourner elle-même* &c. lequel, quoiqu'attribué avec raison à la même main, offre néanmoins évidemment tout un autre Systéme; car d'abord il étoit question de restreindre la Suprémacie du Roi; & à présent, de l'étendre au-delà des bornes de l'Acte de Soumission, & de dépouiller l'Archevêque & les Evêques de toute ombre d'Autorité. „ Suit, *continue l'Auteur*, la „ *Relation des Procédures de la Chambre Basse*, qui con„tredit parfaitement les principes des autres ; en re„fusant à la Chambre Basse le *Pouvoir inhérent* de s'a„journer comme il lui plait, mais en la bornant à fixer „ le même jour que les Evêques ; en refusant aux Mem„bres la liberté de s'absenter sans la permission du Prési„dent; & en faisant d'autres concessions, & en avançant „ d'autres Propositions, diamétralement opposées à cel„les qui avoient précédé. Cette variation de principes „ prouve évidemment qu'on a produit ces nouvelles pré„tentions, avant que de convenir des fondemens sur les„quels on les appuieroit, & de l'étendue qu'on leur don„neroit." Il soutient ensuite, que ceux du Parti opposé aux Evêques, n'ont pas rapporté fidélement & sincérement les choses. „ Ils ont avancé, *dit-il* (55), des faits „ directement opposés à la vérité. Ils ont publié des faus„setés contre leurs adversaires, qui sont retombées sur „ eux. Ils ont répété perpétuellement des calomnies, „ reconnues pour telles par le Public. Et ils y sont allés „ si grossièrement, qu'on a passé Acte par devant Notai„re de la fausseté de ce qu'ils ont avancé. Et l'on assu„re que si l'on veut d'autres preuves de ce genre, on „ pourra les avoir quand on voudra."

(54) Pag. 2. col. 2.

(55) Pag. 8. col. 2.

[*S*] *Sa seconde Lettre.*] Il remarque (56), que l'Auteur de la *Lettre à un Ecclésiastique de Province*, aiant été suffisamment informé par ses Amis, „ qu'il étoit tombé dans „ sa prémière Lettre en plusieurs fautes honteuses, avoit „ pris le parti d'en écrire une seconde, pour se tirer d'af„faire du mieux qu'il pourroit." Il dit ensuite, qu'il a *avancé* en prémier lieu, *une fausseté dans toutes les formes*; & il indique trois autres bévues insignes dans la *seconde Lettre*. A l'occasion de la dernière, il remarque „ une „ manière de réfléchir, qui nous indique, *dit-il*, l'Au„teur des deux Lettres; car il n'y a personne que le „ Docteur A. qui ait pu prendre cette liberté. Vous ne „ pouviez, *continue-t-il*, finir votre dernière Lettre, sans „ dire *une nouvelle*, ainsi que vous l'appellez ; c'est *que* „ *malgré un Certificat solennel passé par devant Notaire*, „ *pour attester qu'une certaine Clause ne se trouve pas dans* „ *soixante-dix Mandemens Archiépiscopaux, il se trouve ce*„*pendant dans les Registres de l'Archevêque, auxquels ce* „ *Certificat renvoie, plus d'un Mandement ou cette Clause se* „ *voit.* Je suis obligé de vous dire, que votre nouvelle „ est fausse & scandaleuse..... Vous ne croyez pas vous„même, ce que vous voulez persuader à votre Ami; car „ vous le rejettez d'abord sur une Menteuse de profession, „ la Renommée." Du moins la Renommée publie, qu'il se trouve de pareils Mandemens dans les Registres.

(56) P. 18. col. 2.

[*T*] *Examen de la pretendue constante Coutume d'inserer à la tête des Actes &c.*] L'Auteur de la *Lettre à un Ecclésiastique de Province* avoit dit, que c'avoit été l'usage constant, même depuis l'Acte de Soumission, de mettre à la tête des Actes de chaque Synode la Lettre d'invitation du Roi au Parlement, avec la Clause *Præmunientes*, aussi-bien que celle qui étoit adressée à l'Archevêque pour convoquer le Clergé de sa Province ; & il en appelloit, pour le prouver, aux Actes originaux des Convocations de la Province d'Yorck, & à des Extraits autentiques de ceux de la Province de Cantorbéry. L'Auteur de *l'Examen de la pretendue constante Coutume &c.* prouve le contraire par un Certificat d'Yorck, & par des preuves tirées des Extraits de Cantorbéry; & il témoigne ensuite son indignation d'un trait aussi hardi, pour servir aux vues qu'on avoit, avant que la fausseté en pût être découverte; & de la manière honteuse dont l'Auteur en impose à ses Frères, aussi-bien que de la profanation qu'il fait de l'Ecriture, en finissant sa Lettre par un passage, pour appuyer ce qui est contraire à la Religion & à la Vérité. Et cet Auteur aiant offert dans ce cas en autant de termes, de perdre toute créance auprès des gens de bien, s'il en imposoit, son Censeur lui dit qu'il ne voit pas comment il peut s'empêcher de subir la sentence qu'il a prononcée lui-même. Il ajoute, qu'il ne peut qu'être inquiet pour l'Eglise, quand il considere, que ceux qui font le plus de bruit sous prétexte de la maintenir, la défendent de cette manière. A l'occasion de cette déclaration du Dr. Atterbury, *qu'il vouloit perdre toute créance auprès des gens de bien, s'il en imposoit*, nous donnerons un passage d'une Brochure intitulée : *L'Etat présent de la Convocation, en une Lettre, où l'on donne une Relation complette des Procedures de plusieurs des dernières Seances &c. & où l'on relève & corrige les méprises & les calomnies des pretendues* Relations fidéles. Nomb. 1. 2. in-4. Londres 1702. „ Après que l'Acte de Prorogation eut été lu & si„gné ce jour-là (le 12 de Février) dans la Chambre Hau„te, comme le Clergé alloit sortir de la Chambre de Jé„rusalem, le Docteur A. pressa fortement quelques-uns „ des Membres, criant : *A la Chambre Basse ! A la Cham*„*bre Basse !* Le Ch. des L. se tournant vers lui, lui de„manda, *s'il n'avoit pas honte d'exciter toujours des que*„*relles & des divisions ?* A quoi le Docteur A. répondit, „ *qu'il n'avoit pas honte de maintenir les droits du Clergé ;* „ *qu'on n'avoit jamais vu que l'année précédente, que le Cler*„*gé eût été renvoyé par prorogation de la Chambre Haute.* „ Le Ch. repliqua : *Je crains, Monsieur, que vous ne de*„*viez pas en être cru, car vous avez perdu pour jamais tou*„*te créance auprès des honnêtes-gens* (57).

(57) P. 17.

[*V*] *La pretendue Coutume examinée & réfutée de nouveau &c.*] L'Auteur déclare ici tout net à celui de la *Lettre à un Ecclésiastique de Province*, qu'un tissu de faussetés, arrangées avec tant d'art, ne peut être le fruit de l'ignorance, qu'on ne pourroit même encore pardonner, après une protestation si solennelle. Mais qu'une imposture préméditée, telle que celle-ci paroissoit l'être, avoit quelque chose de si noir, qu'elle demandoit une *retractation* solennelle. Qu'il ne suffiroit pas de s'expliquer ; qu'il s'étoit si fort étendu sur ce qu'il assuroit, que s'il conservoit encore quelque créance, malgré cette nuée de témoins qui le convainquoient si clairement, il faudroit conclurre qu'il n'y avoit plus de motifs à la sincérité dans le monde. Mais qu'il ne pouvoit supposer que ses Frères voulussent renoncer à la déférence qu'ils devoient à des Registres publics, plutôt que de révoquer en doute la probité d'un seul homme, qui s'en tenoit à sa conclusion, quoiqu'il fût forcé d'avouer qu'elle étoit fondée sur des principes faux. Qu'il espère qu'il se repentira lui-même d'une chose qui lui paroit, après mûr examen, la plus grande prévarication qu'il ait jamais vue, à l'exception de son Post script, qui renvoie à une Clause du Mandement Archiépiscopal.

[*X*] *Troisiéme Lettre à un Ecclésiastique de Province &c.*] Il se plaint d'abord de ceux qui lui ont répondu, & dit que leur grand talent consiste à embrouiller la dispute, & à fatiguer les Lecteurs en répétant éternellement des argumens déja réfutés, sans y donner seulement le moindre tour nouveau, ou les présenter sous quelque autre face. Il ajoute, que l'art de dénigrer les gens a été porté dans ce Siécle au plus haut point de perfection ; & qu'il y en a bon nombre de son Ordre qui aiment extrêmement à montrer leur habileté à cet égard ; mais que pour lui, les censures de son Antagoniste lui sont plus agréables que ne le seroient ses Panégyriques. Il soutient son innocence, & affirme qu'il a rapporté les faits tels qu'ils sont ; & que l'Auteur ou les Auteurs, auxquels il a à faire, l'ont nié sur des conjectures ou des raisonnemens frivoles. Il produit un Certificat de cinq Lettres Parlementaires à l'Archevêque, insérées dans les Extraits d'autant de Convocations de Cantorbéry, & un autre Certificat contraire à ce qu'assurent ses Antagonistes. Il dit que leurs vœux pour trouver mal fondés les faits qu'il avoit allégués, aiant été fort ardens, ils se sont trompés en les prenant pour des raisons : Que son Antagoniste *traite ses expressions en Bourreau*, & non

par une Pièce qui a pour titre: *Réponse à la* troisième Lettre à un Ecclésiastique de Province &c. *où l'on dévoile clairement toute la mauvaise-foi de l'Auteur, & où on lui prouve pleinement la témerité & la fausseté de ses premières Assertions*; in-quarto, du 6 de Mars 1701 [Y]. En 1702 parut: *Le Cas du Docteur Atterbury par rapport à l'Ordre de Prorogation établi; ou juste idée de l'origine & du but de cette Pièce, & de l'influence qu'elle a sur les Ajournemens de la Chambre Basse de la Convocation; où l'on examine aussi par occasion toutes les Autorités qu'on allegue pour prouver que l'Archevêque a le droit de proroger toute la Convocation. Par un Membre de la Chambre Basse de la Convocation*; in-quarto, Londres 1702. On y opposa: *L'Ordre revu, ou le Droit de l'Archevêque de continuer ou de proroger toute la Convocation, défendu contre les Objections de la* Défense de la Relation de la Chambre Basse, *& d'un Livre intitulé*, Le Cas par rapport à l'Ordre de Prorogation établi; *in-quarto*, Londres 1702. On donne cette Pièce au Dr. Edmond Gibson, qui s'y plaint que l'Avocat de la Chambre Basse a fait voir tant d'inconstance & de variation dans ses sentimens, & a eu recours successivement à tant de différens subterfuges, qu'on seroit tenté de croire qu'il a commencé par prendre parti sur la question, & qu'ensuite il a cherché des raisons pour defendre son opinion; que ce changement perpetuel dans les principes est une marque peu equivoque, que le prémier Defenseur n'a pas bien examine la question. On vit paroitre peu de tems après: *L'Origine Parlementaire, & les Droits de la Chambre Basse de la Convocation, éclaircis; avec les preuves qui justifient qu'à divers égards elle est distincte de la Chambre Haute, particulièrement pour s'adresser séparement, comme un Corps distinct, à d'autres Corps ou à d'autres Personnes: pour servir de preuve au Droit de la Chambre Basse de s'ajourner elle-même*; in-quarto, 1702. L'année suivante, le Dr. Gibson publia: *Court Etat des Disputes agitées dans la Convocation, particulièrement sur la question du Droit de Continuation ou de Prorogation; en forme de Commentaire sur l'Ordre de Continuation*, in-quarto; auquel le Dr. Hooper repliqua par une *Courte Defense de la Chambre Basse de la Convocation; particulièrement au sujet des Ajournemens, pour servir de Réponse à une Brochure intitulée*, Court Etat &c. in-quarto, 1703. Le Dr. Gibson repliqua par *Les Caractères d'une Cause desespérée, dans les Procédures & les Ecrits de la Chambre Basse de la Convocation, particulièrement dans leur troisième & dernier Systême, inventé par le* Défenseur *de leur* Relation, *& repeté dans une Brochure intitulée*, Courte Défense de la Chambre Basse; *in-quarto*, 1703. Le même Auteur publia: *La nullité des fondemens de la prétendue indépendance de la Chambre Basse; ou Défense du* Synodus Anglicana *& de* l'Ordre revu; *avec la Justification de l'Auteur de ces Pièces, contre les critiques & les reflexions d'une Brochure intitulée*, L'Origine Parlementaire & les Droits de la Chambre Basse &c. *in-quarto*, 1703. Mais l'Ouvrage le plus considérable qui parut contre le Dr. Atterbury, fut celui du Dr. Wake, intitulé: *L'Etat de l'Eglise & du Clergé d'Angleterre, dans leurs Conciles, Convocations, Synodes & autres Assemblées publiques, deduit historiquement depuis la Conversion des Saxons, jusqu'à présent. Ecrit à l'occasion d'un Livre intitulé*, Les Droits, Pouvoirs, & Priviléges d'une Convocation Angloise; in-folio, 1703 [Z]. Après cet Ouvrage, la dispu-

en honnête homme, & qu'il les met à la torture, pour leur faire avouer un sens qu'il sait en sa conscience qu'on n'a jamais eu dans l'esprit en les employant. Il entre aussi dans un plus ample detail de l'affaire du Mandement de l'Archevêque; il accuse son Adversaire d'une visible & volontaire prévarication sur cet article, & il le somme ou de se justifier publiquement, ou d'avouer la dette. Il confesse en finissant, que sa tâche a été fort ennuyeuse: mais qu'il a été obligé indispensablement à la remplir pour mettre sa probité à couvert, & pour dévoiler l'artifice de ceux *qui font*, dit il, *du mensonge leur refuge, & qui se cachent sous la fausseté.*

[Y] *Réponse à la troisième Lettre à un Ecclésiastique de Province &c.*] L'Auteur se plaint de ce que celui de cette *Lettre* l'a confondu avec deux autres Ecrivains dans plusieurs de ses Réflexions (58). Il dit (59), qu'il pourroit avec plus juste raison témoigner du ressentiment du traitement qu'il avoit fait à de meilleurs Ecrivains que lui, que de cette multitude de railleries, „ dont vous m'avez, *dit il*, honoré. Mais je ne vous rendrai pas la pareille, ni pour moi-même, ni pour les autres. Surement pas pour moi même, qui ai mérité ce traitement, si je vous ai fait quelque injustice; & je me croirai assez vengé, en faisant voir que je ne vous en ai point fait. C'est ce que me flatte d'avoir fait; mais je laisse au Lecteur à décider entre nous, après avoir retracé en peu de mots tout ce dont il s'agit." Il récapitule ensuite ce qu'il a allégué contre cette assertion de son Antagoniste, „ que ç'avoit été l'usage constant de mettre à la tête des Actes de chaque Synode, la Lettre d'invitation au Parlement du Roi avec la Clause *Præmunientes*, aussi-bien que celle qui est adressée à l'Archevêque pour convoquer le Clergé de sa Province, & que cela prouve incontestablement que le Clergé assemblé alors en Synode ne l'est pas moins en vertu de l'une que de l'autre;" & il le somme d'examiner encore, si *cinq* exemples tels que ceux qu'il a produits de la Province de Canterbéry depuis l'an 1614 jusqu'à l'an 1625, & *deux* de la Province d'Yorck, avec les circonstances dont ils sont accompagnés, prouvent sa thèse, & peuvent justement lui conserver la créance, *qu'il s'est engagé de perdre auprès de tous les honnêtes-gens, s'il a tort.* „ Je ne prétends pas, *continue-t il*, être aussi habile que vous dans ces matières; mais j'ose espérer que la bonté de ma Cause fera assez disparoitre la disproportion qu'il y a entre nous, pour qu'on ne puisse m'accuser d'être sorti de ma sphère. . . . Si vous jugez à propos de faire des exceptions sur des choses purement incidentes, avec autant d'insulte & de mépris que vous avez fait dans votre Lettre, je me croirai en droit de me tenir en repos, & dispensé de prendre la plume contre un homme qui en use ainsi. Je souhaiterois cependant pour votre intérêt & pour celui de l'Eglise, *que vos expressions fussent moins virulentes, & qu'il y eût dans vos argumens plus de droiture, de sincérité & de force.* S'ils étoient tournés d'une autre façon, ils feroient bien plus d'impression sur l'esprit des honnêtes-gens, & votre Ministère pourroit être d'une grande utilité à l'Eglise. Mais si vous avez fait connoitre votre capacité, je doute pourtant que les recherches que vous avez faites, & que vous avez donné occasion de faire, soient d'un prix à compenser la brèche que vous avez faite à l'ordre & à la paix de l'Eglise, & le scandale que vous avez donné aux ennemis & aux amis de la Religion par nos malheureuses divisions.

(58) Pag. 1. col. 1. 2.

(59) P. 16. col. 1.

[Z] *L'Etat de l'Eglise & du Clergé d'Angleterre.*] Le Docteur remarque en commençant sa Préface, qu'il y a dans la nature même des Ecrits de Controverse quelque chose de si dangereux pour la Morale, de si propre à ruiner les plus nobles Vertus de la vie Chrétienne, qu'il les regarde à peu près du même œil que les autres Guerres, & qu'il est convaincu qu'il n'y a qu'une absolue nécessité qui doive engager un homme de bien à entreprendre les unes & les autres. „ A quelles tentations d'orgueil, de colère, de malice, ces sortes d'Ecrits n'exposent-ils pas? à quels dangers de manquer de charité, de droiture, de sincérité? & quelles occasions ne donnent-ils pas à ceux qui n'y apportent pas un esprit calme & droit, de tomber dans les égaremens les plus honteux à quelqu'un de ces égards? Plût à Dieu que notre Siècle nous en eût fourni moins d'exemples, à la honte de la Religion, aussi-bien que de ceux qui se sont permis des libertés qu'aucune raison ne peut justifier! Il faut espérer que quand ils feront sérieusement réfléxion sur leur conduite, ils feront les prémiers à la condamner." Il déclare ensuite, qu'il *s'interesse avec zèle aux Droits, Pouvoirs & Priviléges* des Evêques & du Clergé; ajoutant, „ qu'il est très persuadé qu'il a plus fait pour les établir & les maintenir, que le Docteur A. malgré toutes ses clameurs, & plus qu'il ne fera jamais, à moins que de renoncer aux principes qu'il a avancés." Il dit, qu'il a commencé & achevé sa Réponse à la *Lettre à un Membre de la Convocation*, dans l'espace de trois mois; & que ce n'a été qu'au bout de trois ans de travail & d'étude, qu'a paru une Replique sous ce titre imposant, *Les Droits, Pouvoirs & Priviléges* &c. „ La longueur du tems, *dit-il*, la grosseur du Volume, la multitude des citations, les renvois continuels à nos Archives manuscrites, aussi-bien qu'à nos Historiens imprimés, firent naitre en moi à la prémière vue, une grande attente, & me portérent à juger que je trouverois dans cet Ouvrage des choses propres à m'instruire & à rectifier mes idées, & que mes vœux étoient accomplis du moins à cet égard, qu'un autre auroit pleinement épuisé un sujet, que j'avois avoué naturellement que je n'avois ni le tems ni les moyens d'approfondir. Je fus confirmé dans cette pensée à la prémière lecture de la Préface. J'y remarquai un esprit d'aigreur & d'animosité, & une si grande confiance, pour l'exécution de ce dessein, en la capacité de l'Auteur, pour-lors inconnu, que je n'avois jamais rien vu nulle part qui en approchat. Je m'apperçus qu'il prétendoit, par opposition à ce que j'avois déclaré, qu'on fût persuadé qu'il avoit écrit avec soin & application, après avoir pleinement approfondi le sujet, & eu tous les secours nécessaires pour l'éclaircir parfaitement.

„ Et

dispute sur la Convocation demeura comme assoupie jusqu'à l'an 1708, que le Dr. Atterbury publia, sans nom, *Juste idée de quelques Procédures de la Convocation de l'an* 1705; *à quoi l'on a ajouté une Relation des différentes tentatives que le Bas Clergé a faites inutilement en divers tems pour calmer les disputes & les procedures sur l'affaire des Synodes*; in-quarto, à Londres. On y repliqua par une Brochure intitulée: *La Partialité découverte, ou Reponse à une Brochure qui a pour titre*, Juste idee de quelques Procédures &c. *où l'on découvre un grand nombre d'exposés pleins de partialité, & de réfléxions injustes, qui se trouvent dans cette Brochûre, particuliérement au sujet des Procédures de la Convocation d'Irlande*; Londres 1708. in-quarto [*AA*]. Le Docteur Burnet, dans ses *Mémoires de la Grande-Bretagne* (o), & d'autres Ecrivains, parlent de la manière dont Mr. Atterbury se conduisit dans cette dispute, en des termes très durs [*BB*]; nous ferons part au Lecteur de ce qu'ils disent: mais on ne doit nous regarder dans cet Ar-

(o) T. IV. p. 498. de la Trad. Fr. in-4.

„ Et quoique je ne croye pas qu'un homme vain & présomptueux, plein de bonne opinion de lui-même & de mépris pour tous les autres, soit généralement fort disposé à se connoitre lui-même, ni la Vérité, je ne laissai pas d'espéres que je trouverois dequoi éclaircir la Vérité, & par-là dequoi excuses, sinon justifier, sa présomption ...... Quel a été le sésultat de l'examen que j'ai fait de ce Livre? c'est ce qu'on verra assea dans cet Ouvrage. J'y ai trouvé suffisamment dequoi faire l'éloge de l'esprit, mais non celoi du cœur de l'Auteur. On y voit presque par-tout du seu, de la vivacité, des pensées brillantes, revêtues d'un tour d'expression fort heureux. La seule chose que j'aurois demandée, c'est qu'il n'y eût pas eu une si grande obscurité répandue sur tout l'Ouvrage; & cela même, je l'avoue, n'est pas la moindre preuve de l'adresse de l'Auteur: il a enveloppe de ténèbres si épaisses, que malgré la lecture la plus attentive de son Livre, il n'est pas aisé de dire quels sont ses principes, ni quelles sont les raisons & les autorités dont il les appuie." Le Docteur Wake dit ensuite, qu'il s'est déterminé à réfutes cet Ouvrage, „ convaincu, *dit-il*, (ce que ni la prévention, ni l'indignation de l'amertume du style & de la présomption de mon Adversaire, mais le seul respect que je dois à la Vérité m'oblige de déclares) convaincu, dis je, que je n'avois de ma vie trouvé de si grossières bévues (je ne veux pas les qualifier plus durement) sur des matières de fait, ni de plus grandes erreurs sur toutes sortes de principes, que celles que je trouvois dans ce Livre. Il n'y a presque pas une page qui puisse soutenir un examen un peu sévère, & peu sont capables de soutenir l'examen le plus favorable. Mais cela ne peut être autrement, *quand un homme écrit dans les ténèbres, sur les Recueils d'autrui*, & qu'il en appelle à des *Regiſtres* & à des *Memoires* qu'il n'a non seulement jamais vus, mais sur des Extraits si courts, que quoiqu'ils aient pu être intelligibles à celui qui les a faits, il est impossible qu'un Compilateur, qui n'entend point la matière, ait pu en faire usage avec choix & à propos. J'avoue que c'est-là une excuse à laquelle le Dr. A. n'a aucun droit, parce qu'il prétend avoir lui-même recueilli & digéré les matériaux de son Livre: cependant je suis très assuré que le fait est véritablement tel que je viens de le dire; & c'est la meilleure apologie que je sache de plusieurs de ses fautes." Cependant le Dr. Wake nous dit (60) „ que pour rendre à son Adversaire la justice qui lui est due, il faut avouer que le Ds. A. a fait tout ce qu'un homme d'esprit & zélé pouvoit faire pous défendre le Parti qu'il avoit épousé. Il a choisi les Lieux-communs les plus favorables, & leur a donné le tour le plus avantageux dont ils soient susceptibles, par des traits d'esprit brillans, & par un air d'assurance propre à imposer. Mais une seule chose lui manquoit; il n'avoit pas la Vérité de son côté; & l'Erreur n'est jamais en état de soutenir un examen rigoureux, quelque voilée qu'elle soit, & quelque soin qu'un homme adroit, tel que le Dr. A., prenne de la déguiser, même au point d'en imposer d'abord au Lecteur le plus circonspect. Aussi ai-je fait voir ici, que malgré toutes ses autres qualités, à l'égard desquelles je reconnois volontiers sa supériorité sur moi, le Dr. A. a trompé le Public par un Roman tout pur, & que son Livre d'un bout à l'autre est l'Histoire, non de ce qui s'est passé réellement, mais de ce que son intérêt demande qu'on croie qui s'est passé." Il se justifie contre les imputations du Dr. A., qui l'accuse *d'avoir écrit contre sa conscience*; d'avoir adopté des *principes* qui tendent naturellement à *bouleverser* notre *Constitution* tant *Civile* qu'*Ecclésiastique*, dans la vue d'attribuer au Prince un *Pouvoir absolu*. „ Si j'étois disposé, *dit le Dr. Wake*, à employer la voie de la récrimination, & à faire voir sur combien d'articles ce prétendu *Avocat de l'Eglise* a établi des principes qui vont directement à la ruïne, non seulement de nos *Droits Synodaux* & de nos *Libertés Ecclésiastiques*, mais du *Gouvernement Episcopal* même, je n'aurois pas la peine de chercher bien loin. La doctrine, *qui fait de la Convocation une partie du Parlement*, dont il est si *épris*, & sur laquelle *la plus grande partie* de son Livre *est bâtie*, n'est dans le fond qu'un principe qui méne à la servitude, proposé sous le titre de Droit & de Liberté, & injurieux à tous égards au Clergé: d'un côté, en l'obligeant de s'assembler constamment, quand le Parlement s'assemble, & à demeurer assemblé aussi longtems que celui-ci continue ses séances; & de l'autre, en le privant du droit de s'assembler ou d'agir dans d'autres tems, quand le Parlement ne s'assemble point. Et je laisse au jugement de ceux qui affectionnent véritablement notre Constitution Ecclésiastique, jusques à quel point ce principe Presbytérien, *que les simples Prêtres, en vertu de l'institution & de la pratique primitive, ont le même rang & le même droit de suffrage dans les Assemblées de l'Eglise, que les Evêques*, tend à confondre le pouvoir & l'autorité des uns & des autres. Je pourrois rapporter nombre d'autres principes rassemblés dans ce Livre, si j'étois d'humeur à imiter l'Auteur, pour tâcher de prévenir le Lecteur, comme il a fait.

(60) Préface p. 7.

[*AA*] *La Partialité découverte, ou Réponse à une Brochure qui a pour titre*, Juste idée &c.] L'Auteur dit dans sa Préface, qu'il a pris les choses dans l'ordre où elles se trouvent, tant dans la Préface, que dans le Livre de son Antagoniste; & il s'attache à faire voir *que les faits rapportés dans l'un & dans l'autre sont à divers égards fort déguisés*, & que les tentatives de la plus grande partie de la Chambre Basse n'ont point eu pour but la paix. Que la manière dont cet Ecrivain les a représentées, après y avois rêvé plus de deux ans, *est si adroite, & qu'il a choisi des expressions si bien ménagées*, où il l'a pu, afin d'avoir toujours une ressource, qu'il est obligé d'avouer que la meilleure partie de son tems s'en est allée, tant à découvrir la partialité de la Pièce, qu'à la faire connoître à ceux qui ne sont pas au fait des Procédures des deux Chambres de la Convocation. „ Cependant, je suis fermement persuadé, *dit-il*, que ceux-là même verront, malgré tous ses déguisemens, que les récits qu'il a donnés ne sont point conformes à la vérité, & que ni lui ni ses Amis n'ont pas travaillé à la paix: Que l'Archevêque, les Evêques & plusieurs Membres de la Chambre Basse de leur Parti, taxés de l'avoir troublée & d'y avoir mis obstacle, ont fait réellement des avances pour la procurer, & traité les disputes qui restoient encore, avec des égards convenables pour ceux du Parti opposé. Et que d'un autre côté, les Avocats des prétentions de la Chambre Basse ont fort manqué au respect qu'ils devoient à leurs Pères & à leurs Frères, dans la manière dont ils ont traité la dispute; qu'à chaque nouvelle Convocation, ils ont poussé leurs prétentions plus loin; & qu'enfin ils ont produit pour les appuyer un exemple d'Irlande, qui a aussi peu de rapport au *Droit* dont il s'agit, qu'au rétablissement de la *Paix*. Je ne crains pas de m'être exprimé de manière à tromper le Lecteur à aucun égard; non que je prétende dire qu'il n'y ait absolument aucune méprise dans ce petit Ouvrage, quelque soin que je me sois donné pour les éviter; mais je m'engage à me retracter, si cet Auteur ou quelque autre Ecrivain m'en montre, n'aiant d'autre vue que de faire triompher la Vérité. Mais si lui, ou quelqu'un de ses Amis, traite cette Réponse avec insulte & avec mépris, sans répondre comme il faut aux argumens & aux faits qui y sont contenus, ainsi qu'on a fait ci-devant; je me croirai en droit de ne pas m'embarrasser d'un Ecrivain si plein de mauvaise-foi & si insolent." Il fait ensuite quelques réfléxions sur ce que son Antagoniste avoit dit par rapport à une Brochure intitulée, *Procedures de la présente Convocation* (61) *au sujet du danger de l'Eglise &c.* déclarée par la Chambre Basse, *infidele, partiale, fausse & scandaleuse* (62); & il remarque (63), „ qu'il ne peut dire si le Public sera content de cela, & s'il trouvera que cette Chambre ainsi assemblée est un Juge assez compétent dans une affaire qui la touche de si près, pour se soumettre à sa Sentence sans qu'elle soit appuyée d'aucune preuve, & uniquement parce qu'elle a été prononcée dans un lieu qui devroit frapper l'esprit de ceux qui s'y assemblent, beaucoup plus que l'on ne voit qu'il l'a fait jusqu'à présent." Il continue ensuite de cette manière: „ Je n'entrerai pas dans un fort grand détail sur les réfléxions personnelles, que cet Ecrivain fait contre celui qu'il suppose l'Auteur de la Brochure dont on vient de parler, & qu'un homme qui fait profession d'avoir tant de respect pour la Vérité & la Paix, auroit dû entièrement supprimer: d'autant plus que cela a donné occasion aussi de conjecturer qui est cet Ecrivain, & de dire que celui qu'on suppose, étoit l'homme du monde le moins en droit de reprocher aux autres des *Histoires fabuleuses*, quand même il y auroit eu quelque fondement à ce reproche, au-lieu qu'on n'a produit aucun exemple de fausseté. Seroit-ce que cet Historien se seroit attiré cet orage en disant la vérité? C'est ce qu'on n'a aucune raison de croire. Mais ç'a été la coutume de cet Ecrivain & de ses Amis, depuis que cette dispute a commencé, d'appeller les récits de leurs Adversaires faux & scandaleux, sans en produire jamais la moindre preuve, & sans articuler où & en quoi ils sont tels; comme on le leur a reproché dans la Préface de la Rélation de la Convocation de 1702.

(61) Commencée le 25 d'Octobre 1705.

(62) Voyez *Juste idée de quelq. Proced.* &c. p. 3.

(63) *Partiality detected* &c. p. 34.

[*BB*] *Le Dr. Burnet .... & d'autres Ecrivains parlent de la manière dont Mr. Atterbury se conduisit dans cette* dispute

Article, ainsi que dans tous les autres, que comme de simples Historiens, qui se bornent à rapporter les faits, & qui ne sont pas responsables des préjugés & de la partialité des autres. Quoi qu'il en soit, la vigueur qu'il fit paroitre pour la défense des Droits de *la Chambre Basse de la Convocation*, le distingua d'une manière qui lui attira les remercimens de cette Chambre. On nous apprend dans l'*Histoire de la Convocation, assemblée le 6 de Février* 1700, publiée in-quarto en 1702, que le 8 d'Avril, lorsque le Dr. Finch revint de la Chambre Haute dans la Basse, rapportant que, vu l'absence de l'Orateur, elle refusoit de recevoir aucun message de leur part, le Doyen de Glocester saisit cette occasion pour dire, que puisque la Chambre Haute refusoit de correspondre avec eux, il étoit tems que la Chambre fît des remercimens à Mr. Atterbury de ses travaux savans pour la défense & le maintien des Droits de la Convocation. Cette proposition excita des débats fort vifs: on proposa de changer la formule du remerciment, & au-lieu de *travaux savans pour la défense & le maintien*, de mettre, *efforts pour défendre & maintenir*; mais la formule proposée passa à la pluralité des Voix. Après quoi l'Orateur aiant pris la parole, dit: *Mr. l'Archidiacre de Totness, Moi & la Chambre* (phrase nullement Parlementaire, remarque l'Auteur de l'*Histoire*) *vous remercions* &c. Après cette Résolution, on écrivit à l'Université d'Oxford une Lettre, dans laquelle on disoit, *que comme Mr. François Atterbury, ci-devant Membre du Collège de Christ-Church, avoit si heureusement établi les Droits & les Privilèges d'une Convocation Angloise, qu'il avoit mérité un remerciment solennel de la Chambre Basse de la Convocation pour ses savans travaux sur ce sujet, on espéroit que l'Université ne seroit pas moins disposée à reconnoitre publiquement le grand service qu'il avoit rendu à l'Eglise. Et que ce qu'on pouvoit faire de plus convenable & de plus propre à lui marquer de l'estime, seroit de lui conférer par un Diplome le degré de Docteur en Théologie, sans qu'il fût obligé aux épreuves & aux frais ordinaires.* L'Université fit ce qu'on lui demandoit. Le Dr. Atterbury eut aussi une dispute fort vive avec Mr. Nicholson, pour-lors Archidiacre & depuis Evêque de Carlisle, sur un passage de sa *Bibliothèque Historique d'Angleterre*, touchant les Convocations [*CC*]. Mais revenons à l'Histoire de notre Auteur, sans relation à ces disputes. En 1698, il fit le jour

dispute, en des termes très durs.] Mr. Burnet observe, que ces Ecclésiastiques qui commencèrent alors à se nommer le Parti de la *Haute Eglise*, voyant que les Bénéfices passoient en d'autres mains que les leurs, *se plaignirent par-tout qu'on ne tenoit pas de Convocations, & qu'on ne leur permettoit pas de s'assembler & d'examiner avec une liberté entière les Griefs du Clergé, & le Danger où se trouvoit l'Eglise.* „ C'étoient-là, *dit-il*, des Prétentions nouvelles, & inconnues depuis la Réformation. On publia, pour les justifier, quelques Ouvrages, où il fut aisé de reconnoitre le style caustique & les airs insolens d'un certain Atterbury, homme qui avoit du mérite à bien des égards, étant savant, grand Prédicateur, & aiant même des qualités extraordinaires; mais avec cela d'une ambition & d'une violence sans égales. Il possédoit le talent de débiter les plus grands Paradoxes avec toute la hardiesse imaginable, sans se démonter quand on le convainquoit d'imposture, quoique cela lui fût souvent arrivé. Il se contentoit alors de garder le silence, sans confesser son tort, ou sans travailler à se justifier; & il recommençoit de nouveau à répandre des faussetés avec une impudence, qui passoit même celle des Jésuites. Il crut que le Gouvernement étant si foible, il pouvoit impunément hazarder toutes sortes de prétentions contre lui. Ainsi il attaqua la Suprémacie de la Couronne dans les matières Ecclésiastiques, que tous nos Théologiens avoient jusques-là défendue avec chaleur. Mais ses nouvelles idées à cet égard furent si favorablement reçues par un grand nombre de gens d'Eglise, qu'il parut clairement par cet exemple, que ceux-là même, qui s'intéressent le plus vivement au maintien de certains Articles, pendant qu'ils leur sont favorables, se font fort peu de peine de changer de Principes, quand les circonstances ont changé." Il ne sera pas hors de sujet de rapporter ici un passage d'une Brochure In-4. intitulée: *Lettre de Conciliation sur les Disputes agitées par rapport aux Droits & aux Procedures des* Convocations, *entant qu'elles ont été traitées par les Defenseurs du Bas Clergé.* Si les citations qui se trouvent dans ce passage sont justes, il porte un rude coup à la sincérité du Dr. Atterbury, comme l'un des Tenans dans cette Dispute. L'Auteur remarque d'abord, qu'un certain nombre de Membres de la Chambre Basse, que leurs Amis dépeignent comme des gens sages & vertueux, ont épousé le parti des Evêques, & se sont toujours opposés à la pluralité de leurs Frères; après quoi il continue de cette manière. „ Ce petit nombre de personnes, & quelques autres qui sont dans les mêmes idées, ont objecté aux Ecrivains du Parti opposé bien des choses graves. Ils disent que Mr. Atterbury & Mr. Hill, qui se sont réunis pour la défense de la même Cause, sont aussi éloignés l'un de l'autre dans leurs principes, que l'Orient est éloigné de l'Occident, & qu'ils ne peuvent jamais être conciliés l'un avec l'autre. Ils disent que le Dr. Atterbury a fait deux Editions du même Livre, essentiellement différentes sur plusieurs articles importans; que dans l'une & dans l'autre Edition il a seulement conservé le dessein d'anéantir la Suprémacie du Roi dans ce qui regarde les Convocations; & que malgré cela, il a entrepris depuis tout le contraire, & de porter la Suprémacie Royale beaucoup au-delà des bornes de l'Acte de Soumission du Clergé, & de toutes les prétentions qu'on a formées sous aucun des règnes précédens, en faisant dépendre *l'Assemblée des Synodes* uniquement de l'ordre du Roi, & en réduisant l'Archevêque à être *l'Instrument* que le Roi emploie, & son *Ministre*. Car ils présument que le Dr. A. est l'Auteur de la Brochure intitulée: *Le Pouvoir de la Chambre Basse de la Convocation, de s'ajourner elle-même &c.* dans laquelle ils prétendent qu'il a mis l'Eglise dans une forte de dépendance absolue de l'Etat; qu'il a dispensé les Prêtres de toute obeïssance canonique à l'Archevêque & aux Evêques; qu'il a revêtu la Chambre Basse d'une autorité à laquelle on n'avoit jamais pensé, & qui ne peut s'exercer à présent, sans anéantir le Gouvernement Episcopal; qu'il a tâché de fonder cela sur des raisons, qu'ils appellent des Sophismes, & sur des faits, qu'ils assurent être entièrement faux; qu'il a employé des tours & des réfléxions, dont ils se plaignent, comme remplies de fiel & d'amertume; & en particulier, qu'il a traité fort injustement le Dr. K. en l'accusant de mauvaise-foi pour avoir omis une Clause dans les Mandemens Archiépiscopaux, quoique l'Auteur du *Droit que l'Archevêque a de continuer & de proroger toute la Convocation &c.* ait justifié l'exactitude & la droiture du Dr. K. & rejetté l'accusation de faux sur celui qui l'avoit intentée, & cela même par un Certificat passé par devant Notaire, pour mettre le fait dans tout son jour, & pour rendre la conviction plus pleine." L'Auteur parle ensuite des différences qu'il a observées entre trois des principaux Traités publiés pour la défense de la Chambre Basse de la Convocation, dont on sait, ou du moins dont on présume que les deux prémiers sont du Dr. Atterbury: savoir, *Les Droits, Pouvoirs, & Privilèges d'une Convocation Angloise*, seconde Edition: *Le Pouvoir de la Chambre Basse de s'ajourner elle-même*: & la *Relation des Procedures de la Chambre Basse de la Convocation*, avec des *Notes* en marge, & une *Preface* de l'Editeur. „ J'avoue, *dit-il*, qu'en les comparant ensemble, j'y trouve quelques points de *Doctrine*, & quelques *Faits*, si différemment exposés, que j'ai besoin de votre secours pour lever mes doutes, & pour me tirer de quelques difficultés, pour savoir ce que je dois croire, & ce que je dois rejetter."

[CC] *Une dispute fort vive avec Mr. Nicholson .... sur un Passage de sa* Bibliothèque Historique d'Angleterre *touchant les Convocations.*] Mr. Nicholson avoit (64) défini, avec le Dr. Stillingfleet (65), les Convocations, *des Assemblées occasionnelles des Evêques & du Bas Clergé, pour les affaires marquées par le Roi, quand elles se tiennent.* Cette Definition lui attira la censure du Dr. Atterbury, dans la Préface (66) de ses *Droits, Pouvoirs, & Privilèges* &c. qui assure dans un autre endroit (67) de cette même Préface, que le Dr. Nicholson s'étoit érigé en Arbitre dans cette Dispute. „ Quel a été le motif secret qui l'a engagé à se charger de cette fonction? c'est ce que personne ne sait mieux que lui-même. Ce dont je suis sûr, c'est que ce n'a pas été qu'il ait aucun talent particulier, ou aucune capacité pour s'en acquitter. Puisqu'il s'est détourné de son chemin pour se mêler d'une dispute qui ne le regardoit point, il faut qu'il me pardonne, si je n'ai pas quitté le mien pour ne pas voir ses bévues; quoique je ne m'y sois arrêté qu'autant que le fil naturel de mes réfléxions, & mon sujet, m'y ont engagé. Et sur ce pied-là même, la moisson a été abondante." Il traite Mr. Nicholson fort durement dans le Livre même, sur tout à l'endroit où il dit (68): „ C'est au Lecteur à décider, si toutes ces preuves peuvent contrebalancer la nouvelle conjecture de notre Bibliothécaire: que s'il en juge ainsi, il ne pourra avoir une opinion fort avantageuse, ni de l'habileté de Mr. Nicholson dans ces matières, ni de sa modestie à l'égard d'aucune." Il dit ensuite (69), „ que la seule chose qui peut soutenir le Docteur N. c'est qu'un certain Auteur son Confrère, Membre de la Convocation, entend aussi peu ces matières que lui .... Je me rappelle, *continue-t-il*, ce qu'il (Mr. Nicholson) dit de Bile (autre Ecrivain du même ordre) qui avoit mal jugé d'une certaine Pièce: *L'idée pourroit être juste, peut-être*

„ tre

(64) *Historic. Library* Vol. III p. 200. Londres 1699.

(65) *Rights of the Parochial Clergy* p. 164. 165.

(66) Pag. 3.

(67) P. 24.

(68) P. 460.

(69) P. 475. 477.

jour de Ste. Cécile un Sermon sur *l'Utilité de la Musique dans l'Eglise*; & le 4 de Décembre de la même année, il en fit un autre dans la Chapelle des Rôles, dont le Chevalier Jean Trevor Maitre des Rôles l'avoit nommé Prédicateur, *sur le crime de l'Irrésolution.* Jonathan Trelawny, pour-lors Evêque d'Exeter, le fit Archidiacre de Totness en 1700, & il fut installé le 29 de Janvier (p). Le même Prélat le fit aussi Chanoine résident d'Exeter. Il prêcha devant la Chambre des Communes le 29 de Mai 1701, *sur la Sagesse de la Providence dans la Révolution*: il fait dans ce Sermon un beau Tableau de la Constitution de l'Angleterre, & le Portrait du Roi Guillaume [*DD*]. La même année, il travailla avec les Docteurs Jane Doyen de Glocester, Aldrich Doyen de l'Eglise de Christ, Sherlock Doyen de S. Paul, Cave, Alston, Lancaster & Mr. Duke, à la révision d'une Edition Grecque du Nouveau Testament, in-folio, avec des Scholies Grecques tirées des Péres &c. par Mr. l'Archidiacre Gregory, qu'il se proposoit de publier à Oxford (q). A son avénement à la Couronne, la Reine Anne fit Mr. Atterbury son Chapelain. Le 30 de Mai 1703, il fit devant le Lord Maire un Sermon sur les *Terreurs de la Conscience*, dans lequel il dépeint fortement les frayeurs qui accompagnent le Crime [*EE*]. Le 8 de Mars 170⅘ il precha devant la Chambre des Communes *sur le devoir de prier & de rendre graces publiquement pour les Princes*: il fit dans ce Sermon un bel Eloge de la Reine [*FF*]. Au mois d'Août ou de Septembre de la même année, il fut nommé au Doyenné de Carlisle (r) [*GG*], &

(p) La Neve Fasti Eccl. Anglic. p. 37. Londres 1716. in-fol.

(q) Voy. un Avertissement qui est à la fin de la Préface de la Relation des Procedures de la Chambre Basse de la Convocation. Londres 1701. in 4.

(r) La Neve ubi supra p. 337.

„ *tre, par rapport à quelque chose qu'il fait; mais c'est la méthode de cet Ecrivain, de parler des Auteurs & de leurs Ouvrages a la volée* *. S'il avoit eu cette réflexion présente à l'esprit dans le cours de son Ouvrage, il eût été & plus court & meilleur qu'il n'est. Les trois Volumes de sa *Bibliotheque Historique* auroient pu se réduire à un, s'il se fût borné à ne rien dire des Livres, que ce qui lui étoit *connu*. Et c'est là, sur ma parole, un caractére qui n'est point fait à la volée." Mais le Dr. Kennet, dans un passage de la *Preface* de ses *Synodes Ecclesiastiques*, cité ci-dessus †, a prouvé que Mr. Atterbury en a agi aussi mal avec Mr. Nicholson qu'avec plusieurs autres Ecrivains de mérite; & Mr. Nicholson publia lui-même une *Lettre au Docteur White Kennet, en defense de sa Bibliotheque Historique contre les Objections de Mr. François Atterbury*, in-quarto, 1702. Il se defend aussi dans la *Preface* de sa *Bibliothéque Historique d'Ecosse* (70), & à la fin de cette Préface (71) il dit, qu'un homme qui oseroit publier une Explication aussi nouvelle & aussi fausse d'une Loi ou d'un Statut, que celle que Mr. Atterbury s'est hazardé de donner du Statut de la 25. année de Henri VIII, seroit déclaré sur le champ coupable du crime de Faux. „ Et je n'ai pas besoin, *ajoute-t-il*, d'apprendre à un homme aussi éclairé que lui, ce qui suivroit ce Jugement. Les Loix d'Angleterre sont peut-être un peu plus indulgentes; cependant elles ne pourront souffrir longtems la manière dont cet interpréte les traite.

* Histor. Library Vol. I. p. 177.

† Voyez Remarq. [*D*].

(70) Londres 1702. in 8.

(71) P. 56.

[*DD*] *Il fait dans ce Sermon un beau Tableau de la Constitution de l'Angleterre, & le Portrait du Roi Guillaume.*] Il dit (72), que l'Angleterre jouït d'une Constitution sagement formée de toutes les espéces de Gouvernement, fondues si heureusement en un, que sans avoir presque aucun des grands inconvéniens des autres; il en réunit tous les avantages. „ Constitution, *dit-il*, si admirablement établie, qu'elle est également éloignée des extrémités opposées, de l'excessive Liberté, & du Despotisme; parce que les différentes Parties qui le composent ont un rapport si exact les unes aux autres, & sont dans une si grande dépendance, qu'elles se balancent mutuellement, ou remettent bientôt dans l'ordre celle qui s'en écarte; & que le Pouvoir dont chacune est investie, concourt infailliblement dans des conjonctures dangereuses au bien général. Constitution où le Prince est revêtu de toutes les Prérogatives qui le mettent en état de faire tout le bien qu'il souhaite, & où il ne lui manque que ce degré d'autorité, qu'un bon Prince ne veut jamais, & qu'un méchant Prince ne doit jamais avoir; où le Prince gouverne, sinon absolument, du moins glorieusement, parce qu'il commande à des Hommes libres & non à des Esclaves; où on lui rend une obéïssance volontaire, parce qu'on sait qu'en lui obeïssant on obéit aux Loix, qu'on a contribué à établir. Constitution où le Gouvernement Ecclésiastique est si étroitement uni à celui de l'Etat, & y répond si exactement dans toutes ses parties, qu'il ne peut fleurir qu'à proportion que l'Etat fleurit, & qu'il faut nécessairement, comme on l'a vu jusques ici, qu'il meure & revive avec lui. Constitution en un mot, où les intérêts du Prince & des Sujets, des Prêtres & du Peuple, sont toujours les mêmes; & où la seule méprise fatale qu'on ait jamais faite, a été de penser que leurs intérêts devoient être séparés." Il passe ensuite au Portrait du Roi Guillaume. „ C'est, *dit-il*, à ce jour (*celui de la Revolution*) que nous sommes redevables de l'avantage d'avoir à la tête de nos Armées & de nos Parlemens, un Prince qui a heureusement allié toutes les Vertus Civiles & Militaires dans le plus haut degré, & qui ne posséde pas moins l'Art de gouverner un Peuple libre selon ses Loix & ses Coutumes, que celui de commander des Armées; qui, soit dans le Cabinet, soit au Camp, est toujours dans sa sphère; & qui n'envisage la Paix & la Guerre, qu'autant que l'une ou l'autre peuvent contribuer au bonheur de son Peuple, & au bien du Genre-humain en général (73).

(72) Serm. 7. p. 261. Londres 1723.

(73) Ibid. p. 267.

[*EE*] *Il dépeint fortement les frayeurs qui accompagnent le Crime.*] Il fait dans ce Sermon le portrait de Hobbes, & donne une idée des frayeurs perpétuelles & des craintes auxquelles il étoit en proie, & que notre Auteur attribue au sentiment des efforts qu'il faisoit pour anéantir jusqu'aux prémiers principes de la Religion, quoiqu'il en fût intérieurement persuadé. Il appuye ce qu'il dit sur ce sujet, par la Lettre que Tibère écrivit au Sénat du fond de son infame retraite de Caprée, & par les réfléxions de Tacite sur ce fait. „ Ne croyez pas, *dit le Dr. Atterbury* (74), que ce qu'on débite sur les Esprits & les Spectres soit (comme on le dit communément) une pure invention de gens qui veulent tenir des esprits foibles en respect, ou des productions d'une crainte religieuse, qui a dégénéré en mélancholie & en superstition: les méchans, pressés du sentiment de leurs crimes (comme le cruel Hérode, dont il s'agit dans notre Texte, l'étoit par celui du meurtre de Jean Baptiste) ont coutume de s'effrayer eux mêmes par de pareils phantômes, & prennent souvent leurs fortes & terribles imaginations, pour des apparitions réelles." Il remarque ensuite (75), que les agitations & les frayeurs de la *Conscience* ne sont pas un mal qui soit *continuel*, mais un mal qui attaque l'esprit par accès, & dans de certains tems; & que le patient paroit jouïr de la santé, & est réellement soulagé dans les intervalles. Les éruptions des Volcans ne sont pas *perpetuelles*, ils ne jettent même pas toujours de la fumée: cependant le feu qu'ils cachent dans leurs entrailles, quoique retenu pendant un tems, n'en a pas moins de force; au contraire, il sort avec plus d'impétuosité & de violence, à proportion du tems qu'il a discontinué à se manifester. Ce sont principalement les occasions, les circonstances & les accidens, qui mettent ce principe intérieur en mouvement, & qui réveillent les agitations de la Conscience; un revers de fortune, une maladie, quelque exemple frappant de la Justice Divine.

(74) Sermons by Dr. Fr. Atterbury &c Vol. II. p. 116. 117. Lond. 1714.

(75) P. 120, 121.

[*FF*] *Un bel Eloge de la Reine.*] „ C'est une Reine, *dit-il* (76), qui porte la Couronne de ses Aieux, à laquelle sa naissance lui donnoit un droit naturel, & qui a été mise sur sa Tête Royale, non seulement avec le consentement, mais avec les acclamations & les démonstrations d'une joie universelle de ses Sujets. Qui gouverne un Peuple libre, non par la crainte des roues & des supplices, mais avec l'indulgente tendresse d'une Mère. Qui desire que ses Sujets l'aiment plutôt que de la craindre, & qui suit la route la plus sure pour se concilier leur amour le plus parfait, en faisant voir par toute la suite de sa gracieuse condoite, qu'elle les aime. Qui n'a, ni ne peut avoir d'intérêts séparés des leurs; & que la Malignité la plus envenimée ne peut même faire soupçonner de former des desseins qui tendent à sa gloire & à son avantage particulier, plutôt qu'au bien général de l'Angleterre. La Loi a sur elle autant d'autorité, que sur le dernier de ceux qui lui obéïssent. Les Bénédictions, qui sont les fruits de son Gouvernement plein de douceur & de bonté, descendent du Trône sur son Peuple, comme *la rosée sur une toison*, sans violence & sans orage, comme *les gouttes d'une pluie douce qui humectent insensiblement la terre.* Elle reçoit les libres offrandes de notre amour & de notre respect, uniquement pour les faire retourner sur nous en marques de sa Royale Bonté, telles que des pluies d'Eté qui réjouissent la terre, & la rendent fertile." Il ajoute ensuite: Qu'elle est digne du Trône, *autant par sa vertu que par sa naissance*; qu'elle conserve, dans ce haut rang, l'innocence & la pureté d'une *condition privée*; qu'elle est supérieure à toutes les tentations auxquelles une grande Autorité expose, & dont il n'y a qu'une haute Vertu qui puisse triompher; & que ses Sujets ne lui doivent par conséquent pas moins de reconnoissance pour les brillans & nobles exemples de piété qu'elle leur donne, que pour les autres biens qu'elle leur procure."

(76) Sermons Vol. I. Serm. 8. p. 295. 300.

[*GG*] *Il fut nommé au Doyenné de Carlisle.*] L'impartialité qui doit régner dans un Ouvrage tel que celui-ci, nous oblige à rapporter ici un trait assez extraordinaire dans la conduite de notre Théologien, qui se trouve dans une petite Piece intitulée: *Lettre du Sud, en réponse à la Lettre d'un Théologien du Nord* &c. Le Dr. Grahme Doyen de Carlisle aiant été nommé au Doyenné de Bath & Wells, le Dr. Atterbury fut nommé pour lui succéder. Celui-ci leva les Provisions nécessaires pour son installation, avant que son prédécesseur eût résigné. Etant venu pour rendre ses devoirs au Dr. Nicholson Evêque de Carlisle, ce Prélat l'avertit qu'il ne pouvoit le recevoir en qualité de Doyen, avant que le Dr. Grahme eût fait sa résignation dans les

sur-

(s) Willis Survey of the Cathedrals. Vol. I. p. 504.

& installé le 2 d'Octobre (s). Le Sermon funèbre qu'il fit sur le Libraire Thomas Bennet, le mit aux mains avec le Dr. Hoadly, à present Évêque de Winchester, sur les avantages de la Vertu par rapport à la Vie présente. Le Dr. Atterbury avoit inféré de ce passage de S. Paul, 1 Corinth. XV. 19. *Si nous n'avons d'espérance en Christ que pour cette vie seulement, nous sommes les plus misérables de tous les hommes*, que s'il n'y avoit point d'autre Vie après celle-ci, les hommes seroient plus malheureux que les Bêtes; & que les gens les plus vertueux seroient souvent les plus misérables, parce que leurs principes ne leur permettent pas de goûter les plaisirs de cette vie avec autant de liberté que les autres, & qu'ils les exposent en même tems à plus de desagrémens & de dangers. Mr. Hoadly examina cette Conclusion, dans une *Lettre au Dr. François Atterbury, sur la Vertu & le Vice* [HH], qui parut en 1706. Mr. Atterbury y répondit dans la Préface du prémier Volume de ses Sermons, dans laquelle il tâche de défendre son opinion, & de faire voir par une longue suite d'Autorites, que le gros des Théologiens, sur-tout d'Angleterre, pensent comme lui sur l'article en dispute. Cette Défense est écrite d'une manière si caustique & si satyrique [II], que Mr. Hoadley publia en 1708 une *seconde Let-*

formes. Mr. Atterbury demeura donc un mois entier à Carlisle sans être reçu, & y fut regardé d'assez mauvais oeil, jusqu'à ce que l'Acte de résignation qu'on demandoit eut été produit. Il se trouva même que cette Piéce étoit défectueuse: à quoi il tâcha de remédier à son retour, d'une manière peu régulière. Il remarqua, que la date de l'Acte de résignation étoit postérieure d'un mois à celle de l'Acte de sa nomination, ce qui rendoit ce dernier invalide & absolument nul: voici le parti qu'il prit. Par le moyen de Mr. S—d, il eut le 10 de Janvier 1704-5 une entrevue avec son prédécesseur, qu'il pria de vouloir antidater l'Acte de résignation, & de le dater du 8 de Juillet au-lieu du 5 d'Août, afin qu'il s'accordât avec les Lettres Patentes de sa nomination. Le Doyen de Wells demanda un jour pour y penser: il consulta un habile Jurisconsulte & d'autres Amis, qui lui dirent que les autres Patentes de la nomination du Docteur Atterbury, & son Acte de résignation, étant enregistrés à la Chancellerie, il seroit non seulement scandaleux, mais dangereux d'y faire la moindre altération, contraire à ce que portoient les Registres. Le Doyen de Wells écrivit donc le lendemain matin une Lettre au Dr. Atterbury, pour s'excuser de ce qu'il ne pouvoit pas le voir ce jour-là sur cette affaire, parce qu'il lui étoit impossible de faire ce qu'il exigeoit par rapport à la date de l'Acte de sa résignation. Quand Ms. Atterbury se vit frustré de l'espérance de réussir dans son dessein par cette voie, il en tenta une autre. Un de ses Amis alla trouver le Samedi suivant un des principaux Officiers de la Chancellerie, & le sollicita fortement de faire changer les dates sur les Registres mêmes; mais cette proposition ne réussit pas mieux que l'autre, ensorte que les Pieces demeurérent irréguliéres.

[HH] *Mr. Hoadly examina cette Conclusion dans une Lettre ..... sur la Vertu & le Vice.*] Il tâche de prouver, que le Dr. Atterbury a très mal pris la pensée de S. Paul, & qu'il a avancé diverses Propositions d'une dangereuse conséquence pour la Religion. Il soutient (77), que l'Apôtre ne parle que rélativement aux souffrances, auxquelles la profession de l'Evangile exposoit les Chrétiens. „ S. Paul, *dit-il au Dr.* (78), parle de Chrétiens qui font profession de la Foi en Jésus-Christ; & vous parlez de personnes qui pratiquent les préceptes moraux de la Religion. L'Apôtre parle de la condition de ces Chrétiens, gémissant sous une cruelle persécution; & vous parlez de la condition des gens de bien, dans le cours ordinaire de la vie. L'Apôtre ne se propose par la maxime qu'il établit, ou par la supposition qu'il fait, que de faire honte à ces Chrétiens ignorans & inconsidérés, qui nioient la Résurrection en général; & vous au contraire, vous tirez de votre supposition une preuve directe de la certitude d'une Vie à venir. Ainsi tout bien considéré, il paroit évidemment que vous avez mal entendu la Proposition même de l'Apôtre; que vous vous êtes trompé par rapport aux personnes dont il s'agit, par rapport au tems auquel S. Paul limite ce qu'il dit, & par rapport à la conclusion qu'il avoit dessein qu'on en tirât." Mr. Atterbury avoit dit: „ S'il n'y avoit point d'autre Vie après celle-ci ..... les plus gens de bien seroient souvent les plus misérables. Je parle du Bonheur & de la Misère, entant qu'ils dépendent des sensations agréables ou douloureuses. Et supposé que nous n'ayons pas d'autre Vie à attendre que celle-ci, je ne vois pas que le bonheur ou la misère puissent dépendre d'autre chose." Mr. Hoadly dit, que ces paroles contiennent formellement la Proposition: Que supposé qu'il n'y ait pas de Vie à venir, le bonheur de l'Homme ne consisteroit pas dans la pratique de la Vertu, mais dans la recherche des plaisirs des sens, dont les Bêtes peuvent jouïr; opinion que les plus vertueux Philosophes du Paganisme auroient eu en horreur, que les plus relâchés même auroient détestée, Epicure lui-même aiant été fort éloigné de parler de la Vertu en ces termes, quoiqu'il niât absolument une Vie à venir & une Providence: au-lieu que le Dr. Atterbury a soutenu cette Proposition, sans supposer seulement un état de persécution, tel que celui que l'Apôtre avoit en vue. Mr. Hoadly trouve fort étrange, qu'il suppose une pareille idée comme incontestable, sans en donner la moindre preuve, quoique ce fût le grand article en question; qu'en faisant le paralléle, d'abord entre les Hommes & les Bêtes, & ensuite entre les Gens-de-bien & les Méchans, il n'ait pas dit un mot de la supériorité des prémiers sur les derniers. „ On auroit cru, *dit-il*, que même en supposant qu'il n'y a point de Vie après celle-ci, il y auroit quelque avantage d'être capable de connoître Dieu, de l'imiter, de le contempler dans ses oeuvres, de rechercher & de découvrir la Vérité. On auroit cru, que les agrémens de l'Amitié & d'une honnête Société, le plaisir de se rendre mutuellement de bons offices, de contribuer à la satisfaction & au bonheur des autres Etres, celui de pratiquer plusieurs Vertus qui font un bonheur réel, auroient mérité qu'on en eût dit un mot; pour ne pas dire que vous auriez dû les mettre à un tout autre prix que les plaisirs des sens, même par rapport à cette vie. Il n'est pas moins surprenant, que vous n'ayez pas cru qu'il valût la peine de toucher quelque chose des desavantages, soit des Bêtes, en ce qu'elles sont absolument incapables de ces plaisirs délicieux & presque célestes; soit des Méchans, en suivant leurs desirs & leurs passions. Quoi? n'est-ce rien, que les Méchans, même dans votre supposition, agissent contre les lumières de la Raison, en suivant leurs inclinations? Ou est-ce là un état plus heureux que de suivre les régles de la Raison & d'imiter Dieu, malgré ce que dictent les Passions? Le dernier ne met-il pas l'Homme nécessairement dans un état plus heureux que le prémier? Ou les remors de la Conscience, auxquels vous supposez que les Méchans sont exposés, ne méritent-ils aucune attention? Ne comptez-vous pour rien, que l'abandon aux plaisirs, que les Méchans préférent, détruit le bonheur qu'ils cherchent, & les précipite dans mille maux, leur cause les plus cuisans chagrins, & leur fait souffrir quelquefois mille morts, dont les Gens-de-bien se garantissent par la tempérance, par la chasteté, & par l'empire qu'ils exercent sur leurs appétits déréglés? Ne comptez-vous pour rien, que l'envie, la malignité, les desirs de vengeance, l'avarice, l'ambition, rendent actuellement malheureux, ceux qui en sont possédés; & que les Vertus opposées procurent une paix & une tranquillité intérieure pleine de charmes? Ne comptea-vous pour rien, qu'il y a plusieurs Vices qui altèrent la santé, affoiblissent l'esprit, hâtent la mort, dissipent les biens, troublent les familles, & rendent ceux qui s'y livrent la fable & les objets du mépris de tout ce qu'il y a d'honnêtes-gens dans le monde? Et ne sont-ce pas-là des desavantages & des maua réels de la vie présente, qui méritoient que vous en fissiez mention? Ne comptea-vous pour rien, que les Vicieux ne sont pas moins sujets aux maladies & aux afflictions que les Gens-de-bien; & qu'ils sont privés de secours & des consolations, dont ceux-ci jouïssent, même dans votre supposition? Que les plus heureux succès des Méchans dans ce Monde sont souvent les causes de leur ruïne & de leur malheur? Et pourquoi, je vous prie, n'auroit-on aucun égard à tout cela, pour l'amour de ces plaisirs brutaux, auxquels ils se livrent, quelquefois avec plus de passion que ne le font les Bêtes elles-mêmes?" Mr. Hoadly presse plusieurs autres conséquences dangereuses, auxquelles la Conclusion de notre Docteur lui paroit sujette. „ Vos Principes, *lui dit-il* (79), ôtent à la Vertu un des meilleurs titres, qui peuvent engager ceux à qui elle est encore étrangére, à en faire l'essai; savoir, qu'elle peut contribuer même à leur bonheur présent, infiniment plus que le Vice; qu'elle est plus propre à leur procurer le contentement de l'esprit & la santé du corps, à conserver & à augmenter leurs biens, & à leur acquérir une bonne réputation; toutes choses qui contribuent au bonheur présent. Votre Doctrine ravit même au Christianisme un argument pour porter les hommes à la pratique des Vertus qu'il prescrit; c'est qu'elles sont infiniment préférables en elles-mêmes aux Vices qui leur sont contraires, & beaucoup plus avantageuses à l'Homme, tant pour la vie présente, que pour celle qui est à venir. Votre Doctrine paroit même contredire divers passages formels de l'Ecriture Sainte, qui déclarent que du moins dans le cours ordinaire des voies de la Providence, l'Homme vertueux est véritablement plus heureux dans la vie présente, que le Méchant; & elle est très propre à encourager ceux qui ne croyent point, ou qui ne croyent que foiblement les récompenses à venir, à troubler la Société en s'abandonnant aux penchans déréglés de leur coeur, pour satisfaire leurs passions brutales.

[II] *Cette Défense est écrite d'une manière si caustique & si satyrique &c.*] Il dit dans cette Préface (80), qu'il eût bien pu s'épargner la peine de revoir & de justifier, ce qu'il ne lui paroit point qu'aucune personne *sage & vertueu-se*

(77) Hoadly Several Tracts, p. 306 Londres 1715.

(78) P. 115. 112.

(79) P. 117. 115.

(80) Pag. 1. & 2. Serm. Vol. II. Londres 1726.

Lettre, en réponse à sa Préface [*KK*]; & il dit dans la Préface qui est à la tête d'un Recueil de diverses Pièces qu'il publia en 1715, que le but de ces *deux Lettres* au Dr. Atterbury est d'établir & de maintenir l'influence que la Vertu a sur le bonheur présent d'un Etre tel que l'Homme; article qu'il croit de la dernière importance pour l'Evangile même. Le 9 d'Avril 1707, notre Docteur fit un Sermon de Jeûne en présence du Lord Maire, dans l'Eglise de S. Paul. Les obligations qu'il avoit à Mr. Jonathan Trelawny, devenu Evêque de Winchester, l'engagérent à dédier à ce Prélat le prémier Volume de ses Sermons [*LL*]. Un Sermon Latin qu'il fit le 17 de Mai 1709 au Clergé de Londres, dans le Collége de Sion, sur Rom. XIII. 1. & un endroit d'une Brochure qu'il publia en 1708, l'engagérent dans une autre Dispute avec Mr. Hoadly sur l'Obëissance Passive [*MM*]. On a prétendu qu'en

se xit blâmé. „ Car tant que l'Auteur de la *Lettre* m'est inconnu, *dit il*, il m'est permis de douter qu'il soit tel. Tout ce qu'il dit de lui-même, c'est qu'il est un *homme obscur*; c'est-à-dire, à ce que je m'imagine, un homme qui se cache dans les ténèbres, & qui juge à propos de s'y tenir, afin de pouvoir attaquer en toute sureté la réputation des autres, sans risquer la sienne. Il se peut qu'il y ait quelque *sagesse* dans cette conduite; mais il y a surement peu de droiture & de *probité*. Nous avons eu depuis quelque tems plusieurs de ces *gens obscurs*, qui ont insulté des personnes distinguées par leur mérite & leur capacité, & qui, du fond de leur retraite, ont pris plaisir de les accabler de petites objections; & le mauvais succès de leur entreprise a fait voir qu'ils avoient fait prudemment de se tenir cachés." Il finit sa Réponse à la Lettre de la manière suivante (81): „ Ce sont-là des preuves si évidentes de *mauvaise-foi & de malice*, que le grave prétexte de *l'interêt de la Vertu* ne peut ni les éluder, ni les justifier. Que si après cela il allégue son *ignorance* pour excuse, il est obligé de reconnoitre son tort & de se retracter publiquement, puisque je lui ai fait voir ses honteuses bévues, & ses exposés faux & injurieux; & à mon tour, je le somme de se retracter. S'il ne le fait point, il sera exposé dans l'autre Vie aux reproches de ceux, auxquels il peut avoir plu par la manière dont il en a agi."

(81) Ibid. p. 74.

[*KK*] *Une seconde Lettre en réponse à sa Préface.*] Mr. Hoadley dit d'abord, par rapport aux doutes que le Dr. Atterbury a voulu faire naitre sur sa Religion, que si sa propre Confession peut contribuer à dissiper ces soupçons que le Dr. veut paroitre nourrir lui-même, & qu'il travaille à inspirer à ses Lecteurs, il peut être assuré qu'il est fermement persuadé de la vérité de la Religion Chrétienne, & que l'Evangile révèle clairemant un Etat à venir, où les gens de bien seront récompensés & les méchans punis. „ Mais, *dit-il*, je ne puis croire qu'il importe pour aucun argument, que le Public connoisse l'Auteur, ou non; à moins que ce ne soit, comme cela arrive souvent, pour prévenir le Lecteur, lequel, selon moi, est bien mieux en état de juger de la force & de la solidité d'un raisonnement, lorsqu'il n'est occupé en aucune façon de ce qu'il peut y avoir de personnel. Si le passé peut prouver que des Auteurs *anonymes* peuvent n'avoir absolument aucune mauvaise intention, je pourrois en appeller à votre propre exemple, à vous qui commençates la dispute dans laquelle vous vous êtes acquis depuis une si grande réputation, par un Ouvrage qui ne portoit pas le nom de son Auteur. Vous étiez alors dans les ténèbres. Auriez-vous trouvé honnête, juste & raisonnable, qu'on eût inféré de-là, *que vous profitiez de cet avantage pour attaquer en toute sureté la réputation des autres, sans risquer la vôtre? qu'il y avoit peu de droiture & de probité dans cette conduite? que des Auteurs anonymes ne méritent aucun égard &c.?* Pour ce qui est, *dit-il ailleurs*, de la manière peu chrétienne dont vous m'avez traité sans le moindre sujet, & uniquement parce que je suis d'un autre sentiment que vous, & que je vous ai proposé mes difficultés d'une manière grave & sérieuse; je prie Dieu qu'il ne vous l'impute point. Vous avez payé mon honnêteté, en supposant sur mon sujet tout ce qu'on peut imaginer de plus desavantageux; en m'accusant, non de méprises involontaires, mais de desseins criminels & impies. La Cause que je plaide est celle de l'*Incrédulité*. *Deïste*, *Egyptien*, *Insolent*, *Homme de mauvaise-foi*, *Malicieux*, *Lâche*, *Incivil*, *Ignorant*, & autres titres pareils, sont les complimens chrétiens que vous faites, avec une heureuse variété d'expression, à un homme, qui en a agi d'une manière fort différente avec vous, & qui vous pardonne ce procédé, bien instruit que toutes vos injures ne justifieroient pas, quoiqu'elles le méritent, un retour pareil de la part d'un Chrétien."

[*LL*] *Il dédia à ce Prélat le prémier Volume de ses Sermons.*] Cette Dédicace a été fort admirée, comme une Pièce également belle & délicate. Il prie l'Evêque d'agréer ce témoignage public de la reconnoissance d'un homme, „ qui est redevable, *dit-il*, à Votre Grandeur, de plusieurs faveurs, grandes en elles-mêmes, & dont le prix a augmenté par la manière généreuse dont vous me les avez faites. Elles ne sont ni le fruit des sollicitations, ni de justes récompenses des services domestiques: elles n'ont été accordées ni à l'assiduité, ni à des liaisons cultivées avec soin: vous les avez répandues sur un homme, qui n'étoit d'abord que peu connu de V. G. & uniquement par ses légitimes efforts pour revendiquer les Droits Synodaux du Clergé, dont vous, Mylord, avez été depuis longtems, à votre gloire, le Protecteur & le Défenseur déclaré."

[*MM*] *L'engagérent dans une autre Dispute avec Mr. Hoadley sur l'Obéissance Passive.*] Dans la Brochure dont on a parlé ci-dessus, intituiée: *Juste idée de quelques Procédures de la Convocation de l'an* 1705 *&c.* & dans laquelle Mr. Hoadley dit (82) que l'Auteur a mis tous les traits particuliers de son caractère, on trouve le morceau suivant, p. 25. „ Le modeste & modéré Mr. Hoadley lui-même..... a traité le Corps du Clergé établi, d'une manière plus dédaigneuse & plus méprisante, qu'il n'auroit dû traiter son Antagoniste *Presbyterien*, sous quelque prétexte que ce fût; accusant le Clergé de rebellion dans l'Eglise, tandis que lui-même la prêche par rapport à l'Etat." Mr. Hoadley se trouva engagé par-là à examiner très rigoureusement le Sermon du Dr. Atterbury, prononcé au Collége de Sion; „ que je regarde, *dit-il au Docteur* (83), comme le Chef-d'œuvre de votre Savoir & de votre Esprit réunis pour prouver votre accusation, & parvenir à vos fins contre un homme qui n'a donné aucun lieu à cette accusation, ni mérité d'être si fort l'objet de votre zèle." A la fin de son Examen, il donne une *Revue* de la manière dont le Dr. Atterbury a traité la question. Il remarque, qu'il est étrange qu'il ait composé son Sermon avec tant d'art, qu'il a trouvé le moyen de ne pas dire son propre sentiment sur le principal point en dispute: que tandis qu'il érige des trophées sur l'Ouvrage d'autrui, il se soit jetté lui-même dans une multitude d'inconsistances: qu'il ait été si sévère pour un autre, & l'ait représenté comme *sonnant la trompette de sédition*; tandis que lui-même a donné dans ce même Sermon les plus grands éloges à d'autres, qui ont sonné la même trompette. „ La Revue du tout, *continue-t-il* (84), dévoile clairement l'artifice de certaines gens. Hélas! il n'y a pas d'homme, pour borné qu'il soit, qui ne puisse expliquer clairement ce qu'il pense & ce qu'il juge d'une chose. Mais de traiter une Controverse d'une manière à en imposer à nombre de gens; à faire paroitre comme sa doctrine favorite, ce qu'on regarde comme faux; à sembler différer beaucoup de quelqu'un, tandis qu'on n'en diffère presque point; à parler d'un ton à être cru l'Avocat d'une Cause, & à laisser passer ce qui prouve réellement le contraire; *hæ tibi erunt artes*; c'est-là le talent d'un grand génie, & un art dont un homme ordinaire n'est pas capable." Mr. Hoadley dit aussi dans la Préface de sa *Discussion de l'Origine & de l'Institution du Gouvernement Civil*, qu'il a ajouté une ample Réponse à l'accusation de Rebellion du Dr. Atterbury, dans laquelle il a examiné son Sermon Latin, „ parce qu'il a cru, qu'après avoir combattu ceux qui différant réellement de lui, s'étoient vigoureusement opposés à ses Principes, devoit aussi examiner à fond les attaques d'un autre, qui a voulu seulement paroitre différer. Il étoit impossible, *dit-il*, de remplir cette partie de ma tâche, sans faire diverses réfléxions personnelles; parce que j'avois à me défendre contre une manière tout extraordinaire de disputer, si particulière à un seul homme, que je ne sache pas qu'aucun autre Ecrivain l'ait jamais ni pratiquée, ni même tentée.... Si j'ai sur la moindre chose fait tort à l'Auteur, je suis prêt, à la prémière connoissance que j'en aurai, à lui rendre justice. Je n'ai d'autre dessein, dans ce que je rapporte de son *Sermon*, que de mettre le Lecteur au fait de sa pensée & de son but, & non de l'égaler pour la beauté du style, que je crois en bien des endroits inimitable." Il a joint à la fin de sa *Réponse* un *Appendix*, dans lequel, „ pour que le Lecteur soit mieux en état de juger de la conduite du Dr. Atterbury dans cette Dispute, & du traitement que *lui-même* en son particulier en a reçu, il produit quelques endroits remarquables de son Livre, *Les Droits, Pouvoirs, & Privilèges d'une Convocation Anglaise*, qu'il compare avec d'autres endroits, tirés de son Sermon Latin; *& il ajoute*, qu'il ne l'auroit pas fait, si le Docteur avoit donné au Public la moindre raison de penser, qu'après mûr examen, il avoit changé de sentiment; puisque chacun est en droit de s'expliquer, quand l'occasion s'en présente, & de reconnoitre qu'il s'est trompé. Mais quand un Ecrivain, *dit-il* (85), soutient deux Causes différentes sur des principes diamétralement opposés, & qu'il se fait applaudir par les mêmes personnes, dans le même tems, en plaidant pour & contre la Liberté, en rabaissant & en relevant la Suprémacie, en diminuant le Pouvoir Civil & en l'exaltant; en chargeant de toute l'infamie possible quelques-uns de ceux qui plaident pour la soumission à ce Pouvoir à un égard, qu'il croit une usurpation, & en chargeant d'autres de la même note d'infamie, parce qu'ils plaident contre la soumission dans des cas qui regardent le bonheur général de toute Société: quand, dis-je un Ecrivain soutient deux Causes

(82) Voyez *Large Answer to Dr. Fr. Atterbury's Charge of Rebellion* &c. p. 40. Lond. 1710.

(83) Ibid. p. 12.

(84) Ibid. p. 121.

(85) *Appendix* p. 203. 204.

qu'en 1710 il avoit aidé au Dr. Sacheverell, & qu'il avoit eu beaucoup de part à son Discours [*NN*]. La Convocation du Clergé de la Province de Cantorbéry s'étant assemblée le 15 de Novembre de la même année, elle elut pour Orateur le Dr. Atterbury, qui l'emporta sur le Dr. Kennet Doyen de Peterborough, quoiqu'appuyé par l'Archevêque & par plusieurs des Evêques qui avoient opiné contre le Docteur Sacheverell. Le 6 de Décembre il fut présenté à l'Archevêque, & à cette occasion le Dr. Smalridge depuis Evêque de Bristol, & lui, firent chacun un beau Discours Latin [*OO*], auxquels le Métropolitain répondit dans la même Langue. Mr. Harley, depuis Comte d'Oxford, craignant que l'ancienne Dispute entre l'Archevêque & la Chambre Basse de la Convocation ne se réveillât, fit tout ce qu'il lui fut possible pour établir une bonne correspondance entre eux: dans cette vue il invita le Dr. Atterbury à diner, & fit écrire par la Reine une Lettre à l'Archevêque (*t*). La Reine envoya aussi sa *Licence* à la Convocation, par laquelle l'Assemblée étoit autorisée à délibérer sur les choses que requéroit l'Etat présent de l'Eglise: mais le Dr. Atterbury eut la principale direction des affaires dans la Chambre Basse [*PP*]. Le 11 de Mai 1711, il fut nommé avec d'autres Membres des

(*t*) *Voyez Boyer Political State* Vol. I. for Jan 1710–11 p. 41. 8. Edit. 1718.

„ ses d'une manière si différente, on ne peut suivre de meilleure methode, que celle que j'ai suivie ici, pour lui ouvrir les yeux à lui-même & à ses Lecteurs." Le Lieutenant Général Stanhope, depuis Lord Stanhope, a aussi parlé de ce Sermon dans le Procès du Docteur Sacheverell. Ce Seigneur, après avoir remarqué que les Avocats les plus zélés de l'Obéissance Passive laissent le champ libre aux Sujets dans les cas extrêmes, lorsque leurs Libertés & leurs Droits sont dans un danger éminent, continue de cette manière: „ Je citerai à cette occasion, Mylords, le Sermon d'un respectable Théologien, qu'on ne soupçonnera surement point de favoriser les Principes Républicains, & de mériter quelqu'une de ces belles Epithètes, dont le Docteur est si libéral envers ceux qui ne sont pas de son sentiment. Je parle du Sermon Latin du Dr. Atterbury, prêché devant la Convocation *. Le grand but de ce Discours étoit de prêcher l'Obéissance Passive: cependant, telle est la force invincible de la Vérité, & la nature de ce sujet, qu'après y avoir bien pensé, le Docteur, pour ne pas trahir sa Conscience, a été obligé de s'exprimer en ces termes, que vous me permettiez, Mylords, de vous lire dans son Sermon que je tiens à la main: *Quando autem quibusque de causis Magistratuum imperia detrectare, nosmetipsos in libertatem vindicare liceat, ne verbulo quidem indicant, nisi cum ab hominibus forte imperatum fuerit aliquid, latis a Deo legibus contrarium. Id ubi acciderit, quid agendum sit, Petri vox illa declarat: Obedire oportet Deo magis quam hominibus.*" Si je ne me trompe, Mylords, cela signifie: „ *Mais l'Ecriture ne determine pas, quand & en quels cas il est permis de resister aux Princes, & de maintenir nos Libertés; elle parle uniquement du cas ou les hommes ordonnent des choses contraires a la Loi de Dieu. S. Pierre a decide de quelle maniere on en doit user en pareil cas:* Il vaut mieux obéir à Dieu, qu'aux hommes." Le Général fait ensuite l'application de cela à la Révolution, & il en appelle aux Seigneurs mêmes, si le Roi Jaques n'ordonnoit pas des choses contraires à la Loi de Dieu; si tout le cours de son règne n'a pas été une suite de commandemens injustes, dont le but étoit *l'aneantissement de notre sainte Religion*, & la violation de tous nos Privilèges Civils & Ecclésiastiques. „ Mais pour revenir, *dit-il*, au Sermon du Dr. Atterbury, voici comment ce Théologien continue: *Petenda sunt ista . . . . . a Jurisconsultis, a Thesium Politicarum tractatoribus: e Legibus, e Rerumpublicarum formis sua cuique genti propriis, tanquam e fonte suo, sunt haurienda.* Ce qui signifie: „ Dans ces cas-là, il faut avoir recours aux habiles Jurisconsultes, aux sages Politiques: les Loix, les Constitutions particulières de chaque Etat, sont les sources où l'on doit puiser des lumières." Il ne fera pas hors de propos de rapporter ici un passage d'une Brochure imprimée à Londres in-octavo en 1710, 5. Edition, intitulée: *Les Avocats Pour & Contre; ou Rélation de ce qui s'est dit dans les Caffes de Child & de Tom's, pour & contre le Dr. Sacheverell.* L'Auteur nous dit (86) que „ Mr. Hoadly, qui à sa gloire avoit encouru l'indignation de tout le Parti, & que leurs Satyres avoient recommandé au Parlement, lequel l'avoit recommandé à la Reine, a parfaitement mis dans tout leur jour les contradictions de l'un d'entre eux, dans l'*Appendix* de son dernier Ouvrage. Il y introduit le Doyen, *continue l'Auteur*, demandant *que le Clergé ait au cœur, & travaille de fait à se soulever avec eux* (les Laïques), *pour résister à la Tyrannie qui s'introduit dans l'Eglise & dans l'Etat* *. Mr. Hoadly ne peut concilier cette Doctrine avec celle du Sermon Latin. Mais quoique des Principes opposés ne puissent se concilier; si l'on fait réfléxion sur les circonstances du tems, on peut en rendre raison; parce qu'il semble avoir eu le même dessein, en imprimant alors cette Doctrine-là, & en prêchant aujourd'hui celle-ci. Cet Ouvrage parut en 1700, dans le tems que le Roi Guillaume étoit sur le Trône, & qu'il étoit question de la Succession de la Maison de Hanovre à la Couronne. Alors le Doyen étoit *prêt à résister à la Tyrannie qui s'introduisoit dans l'Eglise & dans l'Etat*. Le Sermon Latin, à ce que j'apprends, n'a été prêché qu'en 1708; dans ce tems-là c'étoit un crime irrémissible, *de s'opposer au Droit Héréditaire, qui étoit sur le point de prévaloir.*

* Le Général se trompe sur cet article; c'étoit seulement en présence du Clergé de Londres.

(86) P. 42.

* *Rights and Powers &c. of an English Convocation* Edit. 2. p. 305.

[*NN*] *Il avoit eu beaucoup de part à son Discours.*] Mr. Burnet, dans ses *Memoires de la Grande Bretagne* (87), dit, „ qu'il étoit évident que d'autres que le Dr. Sacheverell avoient fait ce Discours, car le style en étoit li-mé, & différent du sien." Et nous trouvons, dans une Brochure publiée in-octavo en 1712, intitulée, *La Nation defendue contre les Calomnies repandues contre elle dans une Brochure qui a pour titre*, L'Etat présent de la Religion &c. *Part. II.* nous trouvons, dis-je, un passage où l'on insinue en termes très clairs, que Mr. Atterbury avoit mis la main à ce Discours (88). Voici l'endroit: „ Quand on voit un Misérable qui attaque les fondemens de l'Etat, & qui en veut au Gouvernement; qui pour y mieux réussir, tord manifestement les Saintes Ecritures, & atteste solennellement le Nom de Dieu devant la plus auguste Assemblée, sur une fausseté reconnue; comment peut-on croire qu'il reste à un pareil homme le moindre sentiment de Religion, ou que ses partisans & ceux qui l'appuyent en aient beaucoup plus? Je parle de ces vénérables Théologiens, qui, s'ils n'ont pas FAIT son Discours, n'ont pu que s'appercevoir de ses abominables prévarications; & qui cependant, en levant les yeux au Ciel, & par toutes leurs actions & leurs gestes, ont paru aussi touchés de tout ce qu'il disoit, qu'aucune des Femmes extravagantes, que cette sainte Comédie a fait pleurer. Une pareille conduite peut faire soupçonner, qu'il y a dans le monde des ennemis déclarés de toute Religion & de toute Vertu, & qu'il n'y a qu'eux, quoique ç'ait été pour obtenir le *D. . . . né* de *C. . . C.* * ou de *C. . . e* †, qui aient pu jouer un rôle si scandaleux." L'Auteur des *Memoires du Règne de la Reine Anne* (89), après avoir remarqué que les Avocats du Dr. Sacheverell firent tout ce qu'ils purent, tant dans leurs réponses aux chefs d'accusation, que dans leurs Plaidoyers, pour justifier la pureté de ses intentions pour la Reine & pour son Gouvernement; ajoute „ qu'on ne prit pas moins de soin de son Discours, qui fit tant de bruit, & auquel on a cru qu'outre ses Avocats, quelques Ecclésiastiques avoient mis la main, savoir le Dr. ATTERBURY, le Dr. *Moss*, & le Dr. *Smalridge*, parce qu'ils étoient souvent avec lui à Westminster, & au Temple où il logeoit. Atterbury étoit un homme fièr & opiniâtre, & un ardent ennemi de ceux qui étoient dans des Principes modérés, ce qui le faisoit prôner par un certain ordre de gens; quoique la suite ait bien fait voir qu'il n'étoit pas ami du Gouvernement établi." Et Mr. Boyer nous apprend dans son *Histoire de la Vie & du Règne de la Reine Anne* (90), „ que ç'a été l'opinion générale, que le Discours du Dr. Sacheverell n'étoit point de sa façon, mais l'Ouvrage du Dr. ATTERBURY, du Dr. Smalridge & du Dr. Freind, qui l'avoient fait de concert; & qu'il avoit été revu & corrigé par le Chevalier Simon Harcourt & par Mr. Phips.

(87) Tom. VI. p. 119. Edit. in-8.

(88) P. 40.

* *Christ-Church.*

† *Carlisle.*

(89) P. 89. Lond. 1729.

(90) P. 427. Lond. 1722.

[*OO*] *Le Dr. Smalridge depuis Evêque de Bristol, & lui, firent chacun un beau Discours Latin.*] Le Dr. Smalridge, parlant du Dr. Atterbury son Ami, dit qu'il n'étoit étranger dans aucune Science, que depuis longtems il les avoit cultivées la plupart fort heureusement, & qu'il possédoit parfaitement ce qu'elles avoient de plus parfait. *Vir in nullo literarum genere hospes, in plerisque artibus & studiis diu & feliciter exercitatus, in maxime perfectis literarum disciplinis perfectissimus.* Il avoue, que par rapport aux Disputes qu'il a eues, il a traité un peu trop durement ses Adversaires: qu'on ne doit néanmoins attribuer cela ni à la haine, ni à l'envie, ni à l'orgueil; mais à un esprit naturellement ardent, à un peu de colère, pardonnable à un Soldat qui combat pour tout ce qu'il a de plus cher, à un Fils qui fait effort pour mettre sa Mère à couvert des outrages qu'on veut lui faire. Que s'il règne dans ses Ecrits de grandes beautés; s'il a traité des sujets difficiles, utiles & agréables; s'il les a appuyés par de fortes & solides raisons; s'il les a gravés, pour ainsi dire, dans l'esprit des Lecteurs par son style pur & clair; les Savans ne peuvent lui refuser les louanges dues à son érudition, & les Orateurs & les gens qui parlent bien, celles que mérite son éloquence. *Si quid forte asperius, si quid ardentius, si quid liberius effuderit, lector paulo humanior id non odio, livori, nec arrogantiæ tribuit, sed aut ingenio suapte natura aliquantum præfervido, aut fortassis iracundiæ, in milite pro aris focisque acriter dimicante, in filio ab injuria & vi matrem suam eripiente, facile ignoscendæ. Quod si plures in illius scriptis effulgent virtutes; si res tractaverit cognitu difficiles, utiles, jucundas; si eas validissimis argumentis firmaverit; si pura ac dilucido sermone in ipsis legentium animis inscripserit, eruditioni apud eruditos, eloquentiæ apud disertos suus constet honos.*

[*PP*] *Le Dr. Atterbury eut la principale direction des affaires*

des deux Chambres de la Convocation, pour comparer la Doctrine de Mr. Whiston avec celle de l'Eglise Anglicane. Au mois de Juin, il dressa le *Rapport de l'Etat présent de la Religion*, qui fut fortement critiqué [*QQ*]. Le 27 d'Août de l'année suivante, il fut fait Doyen de *Christ-Church* à Oxford

faires dans la Chambre Basse.] Mr. Burnet nous apprend (91), que peu de jours après que l'Assemblée eut commencé ses Séances, la Reine envoya sa Licence, par laquelle l'Assemblée étoit autorisée à délibérer sur les choses que requéroit l'état présent de l'Eglise, & particuliérement sur celles que Sa Majesté proposeroit elle-même; bien entendu néanmoins, que rien ne pouvoit se conclure qu'en présence de certaines Personnes marquées, savoir nommément, l'Archevêque de Cantorbéry, l'Evêque de Londres, & celui de Bath & Wells, qui devoient non seulement être présens, mais encore consentans à la Résolution. Cette Lettre fut accompagnée d'une autre adressée à l'Archevêque, dans laquelle la Reine ordonnoit à l'Assemblée de lui faire rapport des causes du progrès excessif de l'Hérésie & de l'Incrédulité dans le Royaume; de chercher un remède aux abus de l'Excommunication; de former un Plan pour rendre les Doyens Ruraux plus utiles; de faire des arrangemens au sujet des Terriers, afin qu'ils fussent dressés & conservés avec plus d'exactitude; & de remédier aux abus qui se commettent dans la Dispense des Bans pour les Mariages. Sur tout cela, continue l'Historien, la Cour n'avoit consulté ni l'Archevêque, ni aucun Evêque. Il y avoit même dans la Licence certaines choses, qui étoient nouvelles. Dans toutes les précédentes, l'ordre constant étoit, que l'Archevêque fût nommé Président de l'Assemblée, avec pouvoir, en cas de maladie, de substituer par Commission des Evêques; desorte que la Présidence & l'Approbation de ce Prelat étoient essentiellement nécessaires: ce qui étoit conforme à la pratique de l'Eglise Primitive, qui ne permettoit pas au Clergé d'une Province de rien faire sans le consentement de son Métropolitain. Mais ce qu'il y eut en cette rencontre de nouveau & d'inouï, c'est qu'en réservant à l'Archevêque le droit de Présence & de Consentement, on abandonnoit la Présidence à d'autres Personnes, sans que la Commission Archiépiscopale y fût nécessaire. Sur les remontrances qu'on en fit à la Reine, elle fit savoir par message, qu'elle n'avoit pas voulu dire, que les Personnes qu'elle avoit nommées pour former le nombre requis des Présens, dussent avoir le droit de présider, ni celui d'arrêter les délibérations. Le contraire étoit néanmoins assez clairement insinué dans la Licence. Quoi qu'il en soit, l'Archevêque se trouva si mal de la goute, qu'il ne put venir qu'aux prémières Séances. L'Evêque de Londres étant obligé de garder la chambre par la même raison, celui de Bath & Wells sentant l'envie qu'exciteroit contre lui une distinction, sur laquelle on ne l'avoit pas même consulté, fit aussi le malade; & le reste des Evêques se trouva ainsi dans l'inaction, jusqu'à ce qu'on eût expédié une nouvelle Licence, dans laquelle on associa aux précédens les Evêques de Winchester, de Bristol, & de S. David. Les deux derniers, tout récemment parvenus à leurs Sièges, n'avoient auparavant exercé aucune fonction Pastorale: la Reine les éleva pourtant par cette nomination au-dessus de tous leurs Fréres, au préjudice de tous les Evêques qui avoient été faits non seulement par le Roi Guillaume, mais encore par cette Princesse elle-même. „ Tout cela, „ *dit Mr. Burnet*, se fit par la direction d'*Atterbury*, qui „ avoit entiérement l'oreille du Prémier Ministre; & d'ailleurs on voulut que les autres Evêques, qui avoient „ vécu en bonne union avec le Ministre précédent, apprissent, par la défiance que la Reine leur témoignoit, „ qui étoient ceux qu'elle honoroit de sa faveur & de sa „ confiance."

(91) *Mém. de la Gr. Bretagne* T. VI. p. 174-176.

[*QQ*] *Il dressa le* Rapport de l'Etat présent de la Religion, *qui fut fortement critiqué.*] Le Committé nommé pour dresser cette Pièce, étoit composé des Evêques de Peterborough, de Bangor, de Landaff, de S. Asaph, & de S. David, du Dr. Stanhope, de Mr. Blomer, des Drs. Godolphin, Altham, Brideoak, Smalridge, Assheton, Gastrell, Willis, & du Doyen Atterbury; mais le Dr. Sydal fut substitué dans la suite à Mr. Blomer. Après plusieurs Séances, ils le mirent dans l'état où il a paru. Mais on nous apprend (92), que ce Rapport ne fut pas approuvé unanimement par tous les Membres du Committé: quelques-uns desapprouvoient certains Articles; & la Chambre Basse y ajouta certaines choses, dont on n'étoit point convenu dans le Committé. La Pièce aiant été présentée à la Chambre Haute pour avoir son approbation, on y trouva plusieurs choses à reprendre. Car outre que le stile en parut à quelques-uns trop fleuri & trop dans le goût de la Déclamation, & qu'on y trouva nombre d'expressions trop vives pour une Assemblée grave, la pluralité des voix jugea, que plusieurs faits qu'on y assuroit, & qui portoient contre le Ministère précédent, n'étoient ni assez clairement, ni suffisamment prouvés; & qu'on y touchoit d'autres articles, dont la connoissance n'appartenoit point à la *Convocation*, mais à la *Puissance Seculière*. Les Evêques jugérent donc à propos de dresser une autre Remontrance. L'aiant envoyée à la Chambre Basse pour avoir son approbation, celle-ci s'en tint au prémier Projet dressé par le Committé, après y avoir ajouté diverses choses, & en particulier l'endroit où l'on reconnoit *les soins de la Reine pour transmettre la Couronne dans la Ligne Protestante, comme établie par les Loix*, cette importante Clause aiant été omise par celui qui avoit dressé le Projet. Ainsi aucune des deux Remontrances ne fut présentée à la Reine, & la Convocation se sépara avec la honte de n'avoir rien fait sur un article aussi capital, & que la Reine avoit si fortement recommandé. L'Auteur de l'*Examinateur* en rejette la faute sur les Evêques (93). Le même, dans un autre endroit (94), fait un grand compliment au Dr. Atterbury, sur son élection pour Président. „ Si nous pouvons, *dit-il*, conjecturer „ par le choix du Président, quel sera l'esprit de la Convocation, comme on juge ordinairement de celui des „ Communes par le choix de l'Orateur, nous sommes en „ droit d'attendre quelque chose de grand de ce vénérable Corps, qui s'est fait beaucoup d'honneur en choisissant un homme distingué par sa piété, par son esprit, & „ par la capacité requise pour cet emploi; un homme parfaitement versé dans toutes les matières dont la connoissance est nécessaire pour s'en bien acquitter." Il paroit pourtant que le Ministère précédent n'avoit pas été tout à fait aussi persuadé que Mr. Atterbury eût les qualités requises pour cette Charge, ainsi qu'on le voit par une Lettre du Comte de Sunderland au Dr. Chetwood Doyen de Glocester, en date du 11 de Novembre 1708. Il remarque dans cette Lettre, qu'il y avoit deux Prétendans à la place de Président, le Dr. Atterbury, & le Dr. Willis, depuis Evêque de Winchester. „ Pour ce qui est „ du prémier, *dit le Comte*, son caractère est trop bien „ connu, pour que j'en dise rien. A l'égard du dernier, „ je me hazarderai à dire, qu'il a toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement cette place, aussi-bien qu'un zèle reconnu pour le Gouvernement de Sa „ Majesté, & pour l'Eglise: il est d'ailleurs d'une modération & d'une prudence très propres à remédier aux „ divisions qui déchirent l'Eglise, au-lieu de contribuer „ à les augmenter." Mais voyons de quelle manière Mr. Burnet raconte cette affaire de la *Remontrance*. Il nous dit (95) que l'Assemblée aiant entamé les délibérations sur les sujets que la Reine avoit proposés, on nomma des Commissaires pour dresser le Rapport que cette Princesse avoit demandé sur l'Etat présent de l'Eglise & de la Religion parmi nous. „ Mais après que l'on fut convenu de „ quelques articles, Atterbury fit si bien qu'on le chargea de tout le soin de la Pièce. Il la composa dans le „ stile de la Déclamation la plus aigre contre les Ministres depuis la Révolution de 1688. Il n'oublia rien „ pour les diffamer. Et afin de les rendre plus odieux, „ il mit sur leur compte plusieurs sentimens, ou actions „ impies, dont peu de gens avoient ouï parler, ou qui „ même n'avoient fait aucun bruit, mais qui, faisant desormais partie d'une Remontrance présentée à la Reine, „ alloient se répandre par-tout. La Chambre Basse approuva l'Ecrit de son Modérateur; mais les Evêques „ rejettérent son Projet, avec ordre de dresser une autre „ Remontrance, en termes plus généraux & plus mesurés. On disputa pour savoir laquelle de ces deux Pièces seroit présentée à la Reine; on mit même en question si on lui en présenteroit aucune, parce qu'on ne „ pouvoit ignorer que l'on n'avoit eu d'autre raison pour „ faire cette demande, que celle de se ménager le moyen de dénigrer le Ministère précédent de la Reine, „ & tout le Règne de Guillaume III. Au reste, on prépara divers matériaux, sur les autres chefs qui avoient „ été proposés à l'Assemblée. Mais les deux Chambres „ ne purent convenir de rien sur toutes ces choses." On trouve aussi sur ce sujet un endroit dans les *Mémoires de la Reine Anne* (96). L'Auteur, après avoir dit que la Chambre Basse de la Convocation nomma des Commissaires pour travailler de concert avec quelques Evêques à dresser un Rapport de l'Etat de la Religion, ajoute: „ que les Chefs „ de Parti parmi le Clergé, & sur-tout ceux qui aspiroient aux Honneurs & aux Bénéfices, étoient fort „ zélés à agir de concert avec les nouveaux Ministres, & „ à animer la Chambre Basse à continuer ses démarches „ violentes. Le Dr. Atterbury, entre autres, eut beaucoup de part à cette affaire, & entraina la plus grande „ partie du Clergé par son zèle prétendu pour leurs intérêts. Cette Remontrance étoit fort longue, & contenoit de grands détails sur l'Athéisme & l'Irreligion du „ tems, qu'on y attribuoit principalement au progrès que „ l'Hérésie & le Schisme avoient faits en dernier lieu, & „ à l'impression de Livres impies & favorables à l'Athéisme, qui tendoient à répandre des opinions dangereuses, de quoi l'on rejettoit la faute sur ceux qui avoient „ eu l'autorité en main." Mais cette Remontrance de la Chambre Basse ne fut point présentée. Plusieurs des Membres de cette Chambre, & quelques-uns des Commissaires mêmes, y trouvérent fort à redire, lors même qu'elle étoit encore en délibération; & quand on la présenta aux Evêques pour leur demander leur concurrence, aucun d'eux ne s'y seroit opposé, si elle eût été dressée avec un zèle sage & modéré, pour demander que les Juges & les Magistrats fussent autorisés par la Reine à arrêter l'Impiété & le Libertinage, autant qu'ils en auroient connoissance: mais les Prélats s'apperçurent qu'on avoit de tout autres vues dans cette Pièce, & il y en eut plusieurs qui se plaignirent également du fond & du stile, qui étoit trop fleuri pour une matière aussi grave. „ Et pour ce qui é-

(92) Boyer *Political State*, for June 1711. p. 545. & *seq.* 1712.

(93) Du 21 Juin. n. 47.

(94) N. 28. col. 4.

(95) *Ubi supra* p. 176, 177.

(96) P. 107, 108. Lond. 1729. in-8.

(v) Le Neve ubi supra p. 512.

ford (v), cette place étant demeurée ouverte depuis la mort du Dr. Aldrich, décédé le 14 de Décembre 1710. Les uns disent qu'il maintint l'Ordre & la Discipline de la manière la plus exacte dans ce Collége; mais d'autres prétendent au contraire que son humeur fière & impérieuse y causa beaucoup de desordre, comme elle avoit fait auparavant à Carlisle, pendant qu'il y avoit été Doyen: desorte que le Dr. Smalridge, son successeur dans le Doyenné de *Christ-Church*, se plaignoit souvent de la peine qu'il avoit, d'être obligé de porter de l'eau après lui, pour éteindre le feu qu'il avoit allumé. En 1712, il se distingua dans les Disputes qu'il y eut entre les deux Chambres de la Convocation [*RR*]. Au commencement du mois de Juin de l'an 1713, à la mort du Dr. Spratt, il fut élevé sur le Siége de Rochester, & fait Doyen de Westminster, & il fut sacré le 4 de Juillet à Lambeth (x): Il eut beaucoup de crédit auprès du Ministère dans ce tems-là; & sans la mort de la Reine, il auroit vraisemblablement été élevé à l'Archevêché de Cantorbéry. On dit que le Dr. Jean Sharp Archevêque d'Yorck, craignant que Mr. Atterbury ne pensât à lui succeder, travailla de tout son pouvoir à faire tomber son Archevêché au Dr. Guillaume Dawes, & à exclurre l'autre. Quoi qu'il en soit, notre Evêque avoit tant de crédit, qu'on prétend qu'il auroit été fait Garde du Sceau Privé. Il officia en qualité de Doyen de Westminster au Couronnement du Roi George I., & l'on dit qu'après que la Cérémonie fut finie, il offrit au Roi le Fauteuil d'Etat & le Dais Royal, qui lui revenoient en qualité de Doyen; mais que son offre fut rejettée, avec des marques de dédain pour lui. Pendant la Rebellion d'Ecosse, lorsque la Déclaration du Prétendant fut répandue, l'Archevêque de Cantorbéry, & les Evêques qui se trouvérent à Londres & aux environs, publiérent une *Déclaration pour exprimer leur horreur pour la Rebellion presente, & une Exhortation au Clergé & au Peuple soumis à leur conduite, de remplir fidèlement & avec zele leur devoir envers Sa Majesté le Roi George.* Mais l'Evêque de Rochester refusa de la signer [*SS*], & engagea l'Evêque Smalridge à en faire autant. On trouve dans quelques-uns

(x) Ibidem p. 512.

„ toit du fond, *continue cet Auteur*, les Evêques remarquérent qu'il y avoit nombre de choses, dont la connoissance appartenoit aux Magistrats, & qui étoient du ressort de l'Autorité Civile: qu'il y avoit d'ailleurs quantité d'expressions trop vives & trop fortes, qui sembloient porter sur le Ministère précédent, & qu'ils ne pouvoient passer, jugeant qu'il ne convenoit en aucune manière à des Ministres de l'Evangile, tandis qu'ils se plaignoient du Vice & du Déréglement, de faire directement ou indirectement des applications odieuses à des particuliers, avant qu'on eût produit contre eux aucune preuve; ce qui ne pouvoit qu'enflammer de plus en plus les esprits du Peuple par des soupçons, qui pourroient se trouver à la fin mal fondés." Cet Auteur nous apprend encore, que les Evêques remarquérent aussi que la Chambre Basse n'avoit point fait mention de la Maison de Hanovre. Ils abrégérent donc la Remontrance, & la renvoyérent à la Chambre Basse. „ Mais ceux qui avoient dans ce tems-là le crédit en main parmi le Bas Clergé, ne s'opposérent pas moins dans cette occasion aux Evêques, qu'ils l'avoient fait dans d'autres. Ils dressérent une nouvelle Representation, mais toujours sur le modèle de la prémière, dans laquelle ils réparérent à la vérité le défaut de celle-là en parlant de la Succession dans la Ligne Protestante, & changérent quelques mots & quelques phrases, pour y en substituer d'autres plus décentes; mais ils ne purent se résoudre à relâcher rien de leur zèle contre le dernier Ministère: ce qui empêcha les Evêques de se joindre à eux, ensorte que la Convocation se sépara sans avoir rien fait." La Remontrance de la Chambre Basse fut bientôt attaquée dans une Brochure intitulée: *La Nation justifiée des Calomnies répandues contre elle dans une Brochure qui a pour titre:* Remontrance sur l'Etat présent de l'Etat & de la Religion &c. La prémière Partie de *la Nation justifiée* parut en 1711, & la seconde Partie, *avec quelques remarques sur la Remontrance de la Convocation d'Irlande*, en 1712. „ L'Auteur dit (97), que la charité ne permet pas de croire qu'un Ecrit, dans lequel on travaille à noircir la Nation & à la rendre odieuse, ait passé dans la Chambre Basse de la Convocation, puisqu'il paroit sans aveu & sans nom, excepté celui de *Jean Morphew*, chez lequel on dit qu'il est imprimé. On ne peut surement leur attribuer une conduite aussi contradictoire, que de dresser une Remontrance contre les Imprimés sans aveu, & d'avoir fait imprimer la leur sans nom. On ne peut aussi guères supposer, après ce que les Ecclésiastiques ont communément dit contre les Appels à la Multitude, qu'ils aient voulu prendre le Peuple pour Juge du différend entre les deux Chambres touchant *l'Etat présent de la Religion*. On pourroit donc conclurre avec fondement, qu'il faut attribuer la publication de cet Ecrit à quelqu'un de leurs plus mortels Ennemis, qui a profité de cette occasion pour leur jouer le plus mauvais tour du monde. Si cette Remontrance, *ajoute-t-il* (98), étoit écrite comme le demandoit la nature du sujet & l'état triste où les Remontrans se représentent, d'un style grave & sérieux, si elle n'avançoit que des faits incontestables, & si elle finissoit en priant les Magistrats de procéder avec toute la sévérité possible contre le déréglement des mœurs, & contre des opinions qu'ils ont droit de punir, conformément aux Loix du Christianisme; personne n'applaudiroit de meilleur cœur, & ne feroit plus prompt à concourir à leur dessein, que moi." L'Auteur entreprend de prouver, I. Que les Auteurs de cette Piéce ont sujet de bénir de Dieu, de ce que les déréglemens qu'ils allèguent pour prouver l'accroissement de la Corruption, sont infiniment moins grands depuis le tems de la Révolution, que sous les régnes précédens, bien loin qu'ils aient de justes raisons de crier si haut sur les progrès de l'Impiété & du Vice dans l'Etat & dans l'Eglise. II. Que l'exposé qu'ils font des différens pas qu'on a faits *pour infecter les esprits du poison de l'Athéïsme, du Deïsme, de l'Hérésie, & de toutes sortes d'Erreurs monstrueuses & destructives de la Religion*, prouve que jamais on n'a publié une Piéce plus infidèle, & plus remplie de partialité. Il soutient qu'il y a à peine un seul paragraphe, qui ne soit faux ou en tout, ou en partie; & que dans le tems que les Auteurs se plaignent de l'accroissement du Papisme, ils avancent des Principes, qui, s'ils étoient vrais, devroient obliger toute la Nation à rentrer dans l'Eglise Romaine; tandis qu'on y condamne d'autres Ecrits, où pour avoir donné des explications des Symboles de Foi, on a le malheur de tomber dans le même défaut. „ En prouvant tout cela, *dit-il*, je rendrai néanmoins justice à la Chambre Basse de la Convocation; parce qu'après tout, il n'y a personne qui ne soit convaincu que cette Remontrance n'a pu être dressée par ceux qui composent cette Chambre." III. Qu'ils ont omis la principale cause de l'Athéisme, du Déisme, de l'Hérésie, & toutes les Erreurs pernicieuses; & que c'est une chose qui tient du miracle, que les Laïques soient encore aussi honnêtes-gens qu'ils le sont, vu la conduite d'un trop grand nombre de leurs *Guides Spirituels*, & les exemples qu'ils leur donnent.

(97) Part. I. p. 4.

(98) Pag. 6.

[*RR*] *Il se distingua dans les Disputes qu'il y eut entre les deux Chambres de la Convocation.*] Nous sommes encore obligés d'avoir recours ici à Mr. Burnet, qui nous apprend (99), que dès la prémière Séance de cette Convocation, l'on mit en question, si la Licence accordée par la Reine étoit encore en force, après une Prorogation faite par un Mandement de la Couronne? L'Avocat-Général aiant donné son avis pour l'affirmative, les Evêques reprirent les choses où elles étoient à la séparation, & renvoyérent à la Chambre Basse un Mémoire qu'ils en avoient alors reçu, mais non sans y faire les corrections que la Piéce leur parut mériter. Alors le Dr. Atterbury fit naitre un nouvel incident, qu'il tira de son Systéme; savoir, que les Assemblées du Clergé étoient des Parlemens Ecclésiastiques, & que par conséquent les Loix & les Régles en étoient les mêmes que celles des Parlemens: il soutint en conséquence, que dans l'un comme dans l'autre, la Prorogation met fin à toutes les affaires qui ne sont pas terminées, desorte qu'il faut les recommencer tout de nouveau. Les Evêques n'en convinrent point, & trouvérent, par les recherches qu'ils en firent, non seulement que la Proposition d'Atterbury étoit une nouveauté jusqu'alors sans exemple, mais encore, que l'Acte par lequel l'Archevêque avoit prorogé l'Assemblée en vertu du Mandement Royal, portoit en termes exprès, *que toutes choses demeureroient dans l'état où elles étoient, jusqu'à l'ouverture des Séances prochaines.* „ Malgré ces raisons, *continue Mr. Burnet*, la Chambre Basse, qui ne s'en contenta point, résolut de consulter l'Avocat-Général, & donna cette commission à son Président, qui s'en acquitta d'une manière fort partiale, puisqu'au-lieu de communiquer le Mémoire entier des Evêques, il n'en fournit qu'un Extrait défectueux. Aussi l'Avis de ce Magistrat fut-il conforme aux desirs du Consultant; & l'on vit assez par cela même, que la Vérité n'avoit pas été exposée. La Chambre Haute persistant dans son opinion de suivre l'ancien usage, & de reprendre les affaires où elles avoient fini à la clôture des derniéres Séances, tout fut arrêté par rapport aux Articles dont la Reine avoit donné le sujet.

(99) *Mém. de la Gr. Bret.* T. VI. p. 249. & suiv.

[*SS*] *L'Evêque de Rochester refusa de la signer.*] Il allégua pour raison de son refus, qu'il se trouvoit dans cette Déclaration des réfléxions injurieuses à un Parti qui ne le cédoit à aucun autre sur l'article de la fidélité. Voici l'endroit: „ Nous souhaitons avec d'autant plus d'ardeur, que tant le Clergé que le Peuple de notre Communion témoignent dans cette occasion leur zèle & leur attachement pour le Gouvernement, pour défendre par-là l'honneur de l'Eglise d'Angleterre; parce qu'il semble que nos Ennemis fondent leurs principales espérances sur les mécontentemens qu'on a artificieusement fait naitre par-

„ mi

uns des Sermons qu'il fit avant son emprisonnement, d'excellens morceaux contre le Papisme [TT], aussi-bien que sur d'autres sujets. Il fut presque toujours au nombre de ceux qui protestérent contre les mesures du Ministère sous le Roi George I., & il dressa même de sa propre main plusieurs des Protests. Le Vendredi 24 d'Août 1722, sur les deux heures après-midi, il fut arrêté [VV] dans sa maison à Westminster par deux Officiers, & conduit devant un Committé du Conseil Privé, qui après l'avoir examiné [XX], l'envoya à la Tour de Londres pour crime de Haute-Trahison. Il se plaignit qu'on l'y avoit traité fort rigoureusement [YY]. Sa prison aiant fait un grand éclat, on trouva bon, pour en prévenir les fâcheux effets parmi les Ecclésiastiques, de publier une Brochure in-quarto, intitulée: *Lettre au Clergé d'Angleterre, sur l'emprisonnement de l'Evêque de Rochester à la Tour de Londres* [ZZ]. On voit dans le *Rapport du Committé secret de la Chambre des Communes*

„ mi nous; & parce *qu'il se trouve quelques personnes, qui s'étant fait valoir eux-mêmes & aiant été prônés par d'autres à cause de leur prétendu zèle pour l'Eglise, se sont joints aux Papistes dans ces criminelles entreprises*; lesquelles, comme elles ne peuvent réussir sans procurer l'entière ruïne de l'Eglise, ne peuvent aussi que tourner à sa honte, si le reste des Ecclésiastiques ne témoignent publiquement & de la manière la moins équivoque, combien ils détestent ces pratiques.

[TT] *D'excellens morceaux contre le Papisme.*] Dans un Sermon prononcé à l'Abbaye de Westminster le 5 de Novembre 1718, sur Act. XXVI. 26. (100), il confond très bien les prétendus Miracles dont on se glorifie dans l'Eglise Romaine. „ Mais avec quelque confiance qu'on vante publiquement ces Miracles, *dit-il*, nous remarquerons qu'on les suppose opérés très secrettement, dans des Couvens & dans d'obscures retraites, dans des Pays éloignés, où personne n'ira pour les convaincre de faux, dans des lieux où la Superstition dominante ne laisse à personne ni l'envie ni la liberté de les examiner. Ce sont-là des circonstances qui sentent furieusement la fraude & l'imposture: car pourquoi des faits, dont l'influence doit être générale, se passeroient-ils ainsi dans les ténèbres & sans témoins? Un Miracle est en lui-même, & dans sa nature, un phénomène opéré pour la conversion des Infidèles; c'est un *Signe*, *non pour ceux qui croyent, mais pour les Incrédules*, 1 Corinth. XIV. 22. Et néanmoins on voit que les Miracles du Papisme arrivent généralement dans son sein, en présence de ceux qui croyent, qui n'en ont que peu ou point besoin, & qui n'ont aucun doute sur leur sujet: Ou quand ils arrivent ailleurs, c'est toujours dans un assez grand éloignement pour les mettre à couvert de l'examen. Ces prétendus Thaumaturges peuvent débiter autant de Miracles qu'il leur plaît, faits à la Chine & au Japon, sans craindre d'être démentis: ils peuvent encore en hazarder quelques-uns en Espagne & en Italie, parce qu'ils y trouvent assez de gens crédules pour y ajouter foi, & disposés à favoriser la fraude. Mais dans les Pays Hérétiques, comme ils appellent le nôtre, ils sont fort stériles, & ne font point valoir le talent à cet égard; & plus l'Hérésie est dominante dans un Pays, moins on y entend parler de Miracles." Il remarque ensuite, que de toutes les prétentions qu'on forme sur ce sujet, il n'y en a point de plus absurde que le fameux Miracle de la Transsubstantiation, qui se fait si fort dans les ténèbres, qu'il n'y a personne qui l'ait jamais *vu* ou *pu* voir, soit *avant* soit *après* qu'il est fait, ou *pendant* qu'il s'opère, pas même celui qui en est l'auteur, quelque hautement qu'il s'en glorifie. „ Les Miracles de l'Evangile sont tout autant d'appels aux Sens des hommes; mais c'est ici un nouveau Miracle d'une étrange nature, qui est parfaitement invisible. Dire que nous devons le recevoir par la foi, que nous devons croire que c'est un Miracle, c'est anéantir le but & la fin des Miracles, qui sont des effets opérés pour engager à croire une chose, & qui ne doivent par conséquent pas être supposés eux-mêmes crus & tenus pour accordés. En un mot, c'est un Miracle qui s'opère d'une manière si secrette & si cachée, qu'on a besoin d'un autre Miracle pour prouver qu'il s'est fait. Et il n'y a rien au monde, qui puisse moins se prouver de cette manière: car les Miracles étant, comme je l'ai dit, un appel aux Sens, & la Transsubstantiation étant contraire au témoignage des Sens, prétendre prouver la vérité de ce Dogme par un Miracle, c'est, comme on l'a très bien dit, vouloir prouver à un homme par ce qu'il voit, qu'il ne voit pas ce qu'il voit. Ou cette prétendue Présence corporelle n'est donc point un Miracle; ou si c'en est un, nous sommes excusables de ne le point croire, puisqu'il se présente à nous d'une manière si singulière, & qu'il demande notre acquiescement, contre le témoignage de nos Sens, sur lequel tous les autres Miracles sont fondés." Dans un autre Sermon, prêché aussi à l'Abbaye de Westminster le jour de la Pentecôte de l'an 1716, dans lequel il prouve que *les Miracles sont la preuve la plus convenable de la Divinité d'une Religion*, il l'appelle l'Eglise Romaine, *l'Eglise la plus grossière & la plus fourbe qu'il y ait au monde* (101).

[VV] *Il fut arrêté.*] Deux Officiers, accompagnés du Sous-Secrétaire & d'un Messager, se transportérent chez lui à Westminster, avec ordre de se saisir de sa personne & de ses papiers, & de le conduire devant le Conseil. On dit (102) qu'il étoit en robe-de-chambre quand ils entrérent, & qu'aiant appris ce qui les amenoit, il les pria de lui permettre de s'habiller. En même tems son Secrétaire entra, & les Officiers allérent chercher ses papiers. Pendant qu'on y mettoit le scellé, le Messager apporta un papier, qu'il dit avoir trouvé dans sa chaise-percée, priant qu'on le mît avec les autres; ce que l'Evêque aiant remarqué, & soupçonnant que cet homme le supposoit, il pria les Officiers de ne point le mettre avec le reste, & de rendre témoignage que ce papier ne s'étoit point trouvé chez lui: mais ils ne laissérent pas d'aller leur chemin; & quoiqu'ils le traitassent avec quelque respect, les Messagers en agirent fort insolemment, & le menacérent, s'il ne se dépêchoit de s'habiller, de l'emmener nud comme il étoit. Sur quoi il ordonna à son Secrétaire de voir si tous ses papiers étoient scellés, & il se rendit directement au lieu où le Conseil l'attendoit. Mais ces circonstances ne s'accordent nullement avec la Rélation qu'on trouve dans la *Lettre au Clergé d'Angleterre* &c. „ J'ose assurer, dit *l'Auteur de cette Lettre*, parce que je puis le faire avec vérité, qu'on a très bien observé dans cette occasion la différence qu'il doit y avoir entre un simple Particulier & un Homme revêtu d'un caractère public; & qu'on l'a traité avec toute la civilité, je puis dire, avec tout le ménagement qu'on peut jamais témoigner à quelqu'un dans des circonstances pareilles à celles où il se trouvoit. Car ceux que le Roi & le Conseil chargérent d'arrêter Sa Grandeur, & de se saisir de ses papiers, eurent ordre exprès de le traiter avec beaucoup de respect."

[XX] *Après l'avoir examiné.*] L'Auteur de la Lettre qu'on vient de citer dans la Remarque précédente, nous dit, que pendant que le Committé l'examina, il eut permission de s'asseoir, & qu'on écouta avec patience & avec une attention respectueuse tout ce qu'il allégua pour sa justification; & ce qu'il y eut de plus extraordinaire encore, on lui permit, après qu'il se fut retiré lui-même, de rentrer deux fois dans le Conseil, pour y dire ou demander quelque chose en sa faveur. Et que quand il fut envoyé à la Tour, ce fut sans aucune marque de triomphe de la part du Gouvernement, mais de la manière que le peut souhaiter un homme dans le malheur; il alla sans Gardes & secrettement dans le lieu, qui est la Prison la plus honorable. Un autre Ecrivain nous apprend (103) qu'on dit, que pendant que le Conseil l'interrogeoit, il se hazarda d'employer la réponse du Sauveur au Conseil des Juifs; *Si je vous le dis, vous ne le croirez point; que si aussi je vous interroge, vous ne me repondrez point, & ne me laisserez point aller* (104); & qu'au bout de trois quarts d'heure, on l'envoya sans bruit & sans éclat dans son propre carosse à la Tour.

[YY] *Il se plaignit qu'on l'y avoit traité fort rigoureusement.*] „ J'ai essuyé, *dit-il dans son Discours à la Chambre Haute*, une longue & étroite Prison, & on m'a traité avec une rigueur & une indignité, dont je ne crois pas qu'il y ait d'exemple par rapport à aucun Prisonnier de mon âge, de mon caractère & de mon rang; & par-là, quelque vigueur que j'eusse encore, lorsque je fus arrêté au mois d'Août dernier, je suis tellement épuisé, que je ne suis guères propre à me défendre contre un Bill aussi extraordinaire. La grande foiblesse de corps & d'esprit où je me trouve, les traitemens, les rigueurs, les outrages que j'ai essuyés, auroient abbattu un esprit plus ferme, & épuisé un tempérament plus robuste.

[ZZ] *On publia ..... une Brochure ..... intitulée, Lettre au Clergé d'Angleterre &c.*] L'Auteur remarque, „ que la chose la plus raisonnable, & en même tems la plus avantageuse au Bien public, c'est que le Bonheur de l'Eglise d'Angleterre, & la sureté de ses Ministres, soit le grand objet des soins du Gouvernement. C'est, *dit-il*, ce dont ceux qui gouvernent sont, je m'assure, fermement persuadés ..... Comme c'est donc leur intérêt & leur devoir, je crois aussi que c'est leur inclination & leur soin; & nous aurions grand tort de penser, quand ils témoignent du mécontentement de quelqu'un de notre Ordre, que malgré ces deux puissans motifs, ils agissent par passion, par préjugé, ou sur de faux rapports." Il parle ensuite des égards du Roi pour le Corps des Evêques, & du grand crédit qu'ils ont à la Cour; & il ajoute, que les autres raisons qui font qu'il a du penchant à croire que la Justice seule, & l'intérêt de l'Etat, font agir le Gouvernement dans l'importante affaire de l'Evêque de Rochester, sont, „ que jusqu'au tems de cette découverte, on a eu & à la Cour & dans le Parlement tous les égards dûs au mérite de ce Prélat. Quelques demandes qu'il ait faites à Sa Majesté régnante (& il en a fait quelques-unes), elles ont toujours été favorablement reçues. Toutes les fois qu'il a dit son avis dans l'auguste Assemblée des Pairs sur les Affaires publiques, lors même qu'il s'est opposé aux mesures des Ministres d'Etat, ils ont toujours répondu à ses raisons d'une manière pleine de candeur & de politesse; & quoiqu'il se soit toujours exprimé de la manière la plus éloquente, „ la

(100) *Sermons, published by Dr. Moore.* Vol. I. Serm. 1. p. 17. 18.

(101) Ibid. Serm. 8. p. 224.

(102) Stackhouse *Memoirs of the Life and Conduct of Dr. Fr. Atterbury*, p. 22.

(103) Stackhouse p. 27. 28.

(104) Luc. XXII. 67. 68.

munes [*AAA*], quelle part on l'accusoit d'avoir eue à la Conspiration; ce qui fit prendre à cette Chambre, le 11 de Mars 1723, la Résolution suivante: *Que François Evêque de Rochester étoit le principal Auteur & Directeur d'une noire & détestable Conspiration, pour envahir ces Royaumes avec des Forces étrangeres & y exciter un Soulévement, dans le dessein de renverser l'heureuse Constitution présente de l'Etat & de l'Eglise, en mettant un Prétendant Papiste sur le Trône.* En conséquence, on porta un Bill pour lui *infliger certaines Peines*, qui fut lu pour la prémière fois le 23 de Mars, & envoyé aux Evêques. Le 4 d'Avril aiant été fixé pour plaider l'Affaire, l'Evêque de Rochester écrivit une Lettre à l'Orateur de la Chambre des Communes, dans laquelle il l'informoit des raisons qui l'avoient empêché de s'opposer en aucune manière au Bill que les Communes portoient contre lui; mais qu'il seroit prêt à se défendre, & à alléguer ses Moyens de Justification, quand la chose viendroit dans *une autre Chambre, dont il avoit l'honneur d'être Membre.* Il y eut un Membre (y) des Communes qui parla contre le Bill, & qui allégua, que le Prétendant n'avoit avec lui qu'une troupe de sots, & de gens sans jugement; & qu'il étoit à craindre que si l'Evêque, qu'on savoit avoir de grands talens, étoit banni, il ne fût sollicité & tenté d'aller à Rome, où il feroit plus de mal par ses conseils, que si on le laissoit demeurer en Angleterre sous les yeux vigilans des Ministres. L'Evêque comparut devant la Chambre Haute le Lundi 6 de Mai, & le Samedi suivant il plaida sa Cause [*BBB*]. Mrs. Reeve & Wearg, Avocats du Roi, ré-

(y) Mr. Oglethorpe, le Fondateur de la Colonie de la Gergie.

„ le plus précise, & la plus digne d'un grand Orateur, „ ç'a été plutôt à la civilité de ses Auditeurs, qu'à son éloquence, qu'il a eu l'obligation de l'attention avec laquelle on l'a écouté. Car l'éloquence devient inutile, „ quand c'est une personne suspecte qui l'emploie. C'est „ à la vérité un trait aigu & empoisonné, dans la main de „ celui qui a de mauvais desseins, qu'on ignore; & de-là „ vient que comme il y en a à peine un entre mille qui y „ parvienne, il y en a aussi à peine un entre dix mille qui „ puisse s'y confier." Il ajoute ensuite une autre considération, propre à disposer les personnes les plus prévenues, à croire que cet emprisonnement étoit fondé sur des raisons justes & nécessaires; qui est, „ le mauvais nil dont „ une pareille action est regardée ordinairement en Angleterre;" & il remarque, que l'emprisonnement de l'Evêque de Rochester est très différent, par rapport à la nature du crime dont il est accusé, de celui des sept Evêques & du Dr. Sacheverell; & par conséquent, que si on a découvert qu'il a trempé en quelque manière dans le dessein de bouleverser la Constitution du Royaume, & de mettre sur le Trône un Sujet élevé sous les ailes du Pape, il n'y a pas de bon Citoyen qui ne doive voir clairement, non seulement que sa Prison est juste, mais nécessaire. „ Je ne pense pas, *continue-t-il*, qu'il y ait aucun Protestant parmi nous, qui croie qu'un Evêque, entant qu'Evêque, soit exempt de la Jurisdiction Civile. Il y a „ longtems que cette erreur a été bannie de notre Ile avec le Papisme; & aucun Membre de notre Eglise ne „ révoque en doute l'Autorité du Roi sur tous ses Sujets. „ Il est vrai que tant qu'un Prélat demeure dans sa sphère, on lui doit plus de respect qu'à un autre. Le Souverain, non plus que les particuliers, ne doivent pas légèrement concevoir des soupçons, ni recevoir des accusations, contre lui; parce que c'est l'intégrité qui est „ l'appui le plus ferme de l'autorité qu'il doit avoir pour „ la conduite de ceux de son Diocèse, qui sont soumis à „ sa Jurisdiction Episcopale. C'est à quoi il a des droits „ incontestables, selon l'Ecriture, & en vertu des Loix „ de l'Etat. Mais quand il s'en trouva quelqu'un de ce „ haut rang, qui s'oublie jusqu'à démentir le Caractère „ dont il est revêtu, à fomenter des Guerres Civiles, à „ porter atteinte au Gouvernement établi dans sa Patrie; „ son intérêt demande qu'on n'ait aucun égard à la sainteté de son Caractère, parce qu'il ne sert qu'à aggraver „ les crimes prouvés contre lui, ou (pour parler avec S. „ Paul) qu'à rendre son péché excessivement péchant." L'Auteur s'adresse ensuite à ceux d'entre les Ecclésiastiques, qui sont amis du Gouvernement établi, & leur représente, qu'il y en a plusieurs parmi eux, qui les font passer pour un Corps remuant, inquiet & difficile à gouverner. Il les fait souvenir, que s'étant solennellement consacrés au Ministère des choses saintes, il ne leur convient pas de se mêler des affaires publiques; que leur Caractère les oblige à procurer la paix; qu'ils sont en quelque manière les pensionaires de l'Etat dans lesquel ils vivent, & liés par les sermens les plus sacrés à rendre au Souverain l'obéissance due. Il finit par des reproches adressés à ceux qui souhaitent un changement, & qui desirent non seulement une Rebellion, mais travaillent à l'exciter; & il leur représente les fatales suites, que le succès de leur entreprise entraineroit inévitablement.

[*AAA*] *On voit dans le Rapport du Committé secret de la Chambre des Communes, quelle part on l'accusoit d'avoir eue à la Conspiration.*] Les Commissaires disent, qu'ils se trouvent obligés de déclarer que Mylord Evêque de Rochester est celui qui a principalement aidé, dirigé, & employé le Commis George Kelly dans la poursuite de ses desseins. Et comme les correspondances de Mr. Kelly sembloient tirer principalement leur poids de ce qu'il étoit employé par l'Evêque de Rochester, les Commissaires rapportent les raisons qui leur persuadent que c'est réellement ce Prélat qui l'a employé. L'Evêque est principalement accusé d'avoir entretenu dans les Pays étrangers une correspondance criminelle, pour exciter un soulévement dans le Royaume, & pour le faire envahir par des Forces étrangères. On appuyoit cette accusation par trois Lettres, qu'on croyoit écrites au Général Dillon, Officier Papiste à Paris, au ci-devant Lord Mar, & au Prétendant lui-même, sous les noms supposés de *Chivers*, *Musgrave*, & *Jackson*. Nous renvoyons le Lecteur, pour les circonstances & les preuves du fait, à la Pièce même.

[*BBB*] *Il plaida sa Cause.*] Il se plaignit d'abord des rigueurs qu'il avoit essuiées à la Tour, & dit aux Seigneurs la raison qui l'avoit empêché de se défendre devant les Communes, parce que la Résolution de cette Chambre, & le préambule du Bill, lui avoient fait voir qu'elle avoit préjugé. Il réfuta ensuite l'Accusation même, tant par le défaut de preuves, que par le peu de vraisemblance qu'elle avoit. Il remarqua, que l'Accusation portoit en général, qu'il avoit eu le pernicieux dessein de bouleverser le Gouvernement, en détrônant le Roi, & en élevant le Prétendant sur le Trône; & que pour y réussir il avoit tenu des Conseils perfides avec des personnes dans le Royaume pour y exciter une Rebellion, & entretenu des Correspondances criminelles au dehors pour procurer une Invasion. Que pour ce qui étoit des Conseils perfides dans le Royaume même, il falloit qu'ils se fussent tenus entre lui & les personnes désignées & nommées dans le Rapport: mais qu'il n'avoit jamais eu grand commerce avec eux, ni eux tenu avec lui aucun Conseil tendant à trahison, y en aiant quelques-uns qu'il n'avoit pas vus il y avoit plus d'un an, & d'autres depuis plus de deux ans; n'aiant jamais mangé avec aucun d'eux, & une seule fois avec un autre. Qu'à l'égard de la Correspondance criminelle au dehors, elle se réduisoit à trois Lettres, écrites au Général Dillon, au Comte de Mar, & au Prétendant, & dictées à Mr. Kelly par l'Evêque; à deux Lettres interceptées de Mar & de Dillon, en réponse à celles là; & à une Correspondance étrangére entretenue par Mr. Kelly, du su & de l'aveu de l'Evêque. Par rapport aux trois Lettres, qu'on supposoit dictées le 20 d'Avril 1722, il soutint qu'on ne pouvoit en tirer aucune induction contre lui, parce que le témoignage unanime de tous ses Domestiques, qu'*aucun Etranger n'étoit venu chez lui vers ce tems là*, & l'insuffisance de la déclaration des Commis de la Poste, qui ne pouvoient au bout d'un si long tems se souvenir de la main de Mr. Kelly, concouroient à le justifier à cet égard. Sur le sujet des deux Lettres interceptées de Mar & de Dillon, en réponse aux prémières, il prétendit qu'elles n'avoient été mises à la Poste que pour être interceptées, & pour pouvoir lui attribuer la troisième, parce qu'il y étoit désigné d'une manière si claire & si peu équivoque, qu'elle auroit été contraire à toutes les règles de la prudence, si ces Lettres eussent été véritables. A l'égard de la Correspondance étrangère, entretenue par Mr. Kelly de son su & de son aveu, il dit que Mr. Kelly ne lui étoit point inconnu; mais il nia qu'il eût aucune liaison particulière avec lui, & qu'il l'eût vu souvent. Il soutint, qu'il n'avoit eu aucune part à cette Correspondance, ce que Mr. Kelly lui-même avoit reconnu dans la Chambre Haute; & ses Domestiques avoient attesté par serment, qu'ils ne le connoissoient ni de nom ni de visage, parce qu'il venoit très rarement chez lui. Qu'il étoit donc assez difficile de croire qu'il eût communiqué sur de si dangereux secrets avec un homme, avec lequel il avoit si peu de liaison. Il ne restoit pour toute preuve que la déclaration de Neyno; & une preuve fondée sur un ouï dire, telle qu'étoit celle-là, ne pouvoit qu'être de peu de poids dans un cas de cette nature: ce qu'il prouva par un passage du Bill d'*Attainder* contre le Chevalier Jean Fenwick. Il dépeignit ensuite Neyno, comme un homme qui prétendoit se faire valoir par la connoissance de secrets qu'il ignoroit pleinement, comme un misérable sans honneur, & gagné, prêt à jurer le pour & le contre, à dire Oui & Non, par crainte ou pour de l'argent; enfin comme le dernier des Scélérats, qui avoit mieux aimé attenter à sa propre vie, que de soutenir la vérité de ce qu'il avoit avoué avant sa mort. L'Evêque passa ensuite au peu de vraisemblance de l'Accusation. Car s'il eût eu part à des desseins criminels, à quelque trahison contre le Gouvernement, il étoit naturel de penser qu'il se seroit adressé au ci devant Duc d'Ormond, qu'il avoit toujours fort estimé, plutôt qu'au Comte de Mar, avec lequel il n'avoit jamais eu de commerce que dans le tems qu'il étoit Secrétaire d'Etat, & qui avoit abandonné les intérêts du Prétendant depuis plusieurs années; ou qu'au Général Dillon, homme de guerre, qu'il n'avoit jamais vu: qu'il auroit envoyé ses Lettres par quelque voie secrette, sans les confier à la Poste; & qu'on auroit du moins trouvé quelques traces d'une pareille Correspondance, ou dans ses papiers qu'on avoit saisis, on

répondirent à fon Difcours. Il avoit pour Avocats le Chevalier Conftantin Phipps, & Guillaume Wynne Ecuyer. Le Bill fut lu pour la troifiéme fois le Mecredi 15 de Mai, & quand il fut queftion de le paffer, il excita de longues & vives conteftations. Le Comte Powlet, qui parla le prémier, s'etendit fur la nature du Bill, montra les dangereufes fuites d'une Procédure auffi extraordinaire, & foutint fortement, qu'en s'ecartant des régles etablies qui demandent des Preuves, & par cela même de la Juftice, on expofoit inévitablement aux plus grands dangers l'excellente Conftitution du Gouvernement d'Angleterre. Le Dr. Willis, pour-lors Eveque de Salisbury, répondit à ce Difcours, que com-

ou dans le témoignage de quelques perfonnes dignes de foi. Mais qu'un homme vivant dans la retraite, à qui l'Art de la Guerre étoit inconnu, & propre à agir feulement dans les affaires de fon reffort, fe foit engagé dans une Confpiration, dans le tems qu'il étoit accablé de douleur par la mort de fa femme, qu'il avoit la tête remplie de batimens & de Livres, & qu'il étoit en correfpondance avec des Savans fur des points importans de Théologie, *c'eft ce que ne fe perfuaderont*, dit-il, *fans preuves, que ceux qui pourront fe réfoudre à me condamner fans preuves*. „ Voici, *s'écria-t-il*, une Confpiration tramée pendant un an ou deux, pour renverfer le Gouvernement à main armée; une Invafion du dehors; un Soulévement dans le Royaume; & le tout fe découvre au moment precis de l'exécution; & douze mois après le Plan formé, il ne paroit aucun concert, aucune correfpondance entre les Conjurés; on ne voit ni amas d'argent, d'armes & de munitions de guerre, ni Officiers; & cependant c'eft le pauvre Evêque qui a tout fait. Quel motif m'auroit engagé à m'oublier à ce point? Seroit-ce l'ambition, & l'envie de m'élever à un plus haut rang dans l'Eglife? Il n'y a perfonne de ceux de mon Ordre, qui foit plus éloigné de ces fentimens que moi..... L'argent m'auroit-il tenté? Je l'ai toujours méprifé, peut-être trop, vu les circonftances où je me trouve d'en avoir befoin, felon les apparences. D'un Evêché de cinq cens livres Sterling de rente, j'ai employé pas moins de mille livres à réparer l'Eglife & le Palais Epifcopal; & je n'ai pas dépenfé un chelin inutilement. J'ai employé le refte de mon petit revenu, comme il convenoit pour vivre felon mon rang. Ai-je été animé de quelque mépris pour la Religion établie &c. (105)? Encore un mot: puis-je être foupçonné de favorifer le Pouvoir Arbitraire? Toute la fuite de ma conduite a prouvé le contraire. J'ai toujours été ami de la Liberté du Sujet, & l'ai conftamment défendue de tout mon pouvoir. Je puis m'être trompé dans les moyens, par lefquels j'ai tâché de la maintenir: il ne s'agit point de quel Parti j'ai été, fi mes actions ne fe font jamais démenties." Il finit en repréfentant aux Seigneurs la févérité des peines décernées contre lui, l'infuffifance des preuves du crime, & combien il étoit dangereux de donner l'exemple de femblables procedures. „ Ma ruïne, *dit-il*, n'eft pas d'une affez grande importance à un nombre de perfonnes, pour valoir la peine qu'ils violent, ou même paroiffent violer le moins du monde leurs Loix & leur Conftitution, qu'ils doivent au contraire maintenir envers & contre tous. Mais fi une fois on fait des démarches fi extraordinaires, & qu'on s'écarte des régles ordinaires & des formes établies de la Juftice, qu'on fuive des routes inconnues, ou des fentiers qui ne font point battus, qui fait à quoi cela pourra encore aboutir? Quoique je ne mérite aucune confidération, & que, par cette raifon, tout ce qu'on peut faire contre moi puiffe paroitre jufte, vous devez, Mylords, faire attention à vos plus importans intérêts, ceux de vos propres perfonnes & de votre poftérité. C'eft ici une Procédure etrangere à notre Conftitution, & qui, fous prétexte de la maintenir, ne peut qu'en caufer réellement à la fin la ruïne. Au nom de Dieu, renoncez à ces Procedures extraordinaires, ne donnez pas ces nouveaux & dangereux exemples. Quant à moi, je fuis prêt à fubir volontairement & gaiement un exil perpetuel. Il me fera doux de pouvoir me flatter que j'aurai, en quelque maniére, donné occafion d'arrêter le cours de pareils exemples, & d'avoir contribué par-là au bonheur de ma Patrie; & en quelque lieu que je fois, je ne cefferai de faire des vœux pour fa profpérité, & dans les mêmes termes que le Père Paul employoit pour l'Etat de Venife: *Efto perpetua*. Ce n'eft pas mon éloignement qui me fait de la peine. Qu'on me banniffe; & que ma Patrie, appuyée fur l'immuable fondement des Loix & de la Juftice, fubfifte à jamais. Une partie de ce dont on m'accufe a été refuté par des preuves claires & précifes; en particulier, d'avoir écrit les Lettres en queftion le 20 d'Avril, ou d'avoir aucune connoiffance de celui qui les a écrites. Je nie abfolument de les avoir écrites, & que j'aye encore aucune connoiffance de leur Auteur. Les autres parties de l'Accufation ne font pas fufceptibles d'une pareille refutation, & ne la demandent pas même. Et c'eft à quoi je me tiens. Mais, Mylords, une voie qui m'eft ouverte pour ma juftification, c'eft de m'en tenir à la négative fur le tout en général; c'eft de protefter devant vous de mon innocence, de la manière la plus férieufe, la plus forte & la plus folennelle; d'en appeller fur la vérité de ce que je dis, à Dieu qui eft le Scrutateur des cœurs, ce que je fais par rapport à ce que je vais dire. On m'accufe dans le Rapport, d'avoir dirigé la Correfpondance de Mr. Kelly. Je nie folennellement d'avoir jamais vu, ni directement ni indirectement, une feule ligne de ces Lettres, avant que je les aye vues imprimées; ni que leur contenu m'ait jamais été communiqué. Je nie en fecond lieu, que j'aye jamais eu connoiffance d'aucun Mémoire dreffé pour être préfenté au Régent; ni d'aucune entreprife pour le tems du Voyage du Roi à Hanovre, ou pour le tems des Elections; ni d'avoir entendu parler le moins du monde qu'il dût s'exécuter une Confpiration, jufqu'au tems de l'emprifonnement de Mr. Layer. Je déclare non moins folennellement, que je n'ai jamais ni recueilli, ni remis, ni reçu de perfonne, ni demandé à perfonne, de l'argent pour faciliter l'exécution de ces deffeins; & que je n'ai aucune connoiffance que ces perfonnes aient jamais fait aucunes remifes; & qu'on ne m'en a jamais faites. Je n'ai jamais dreffé ni Déclaration, ni Mémoire, ni Pièce quelconque, en faveur du Prétendant, comme on m'en accufe expreffément. Et je n'ai jamais eu connoiffance d'aucune Commiffion donnée, d'aucuns préparatifs d'armes, de Soldats, d'Officiers, ni d'aucunes mefures à cet égard pour exciter un foulévement dans ces Royaumes. Je déclare qu'il n'y a rien que de vrai dans tout ce que je viens de dire, & je le foutiendrai jufqu'à mon dernier foupir. Et je fuis perfuadé, Mylords, que plus vous approfondirez cette affaire, & plus vous ferez convaincus de mon innocence. Voilà tout ce qu'il y a d'effentiel contre moi dans le Rapport de la Chambre des Communes. Si l'Accufation avoit été auffi clairement prouvée, que hardiment avancée, toutes les proteftations de mon innocence feroient inutiles, quoiqu'on n'en ait jamais fait de plus folennelles: mais comme elle n'eft appuyée que par de légères probabilités, qu'on ne peut réfuter à aucun égard, fans prouver le contraire; donnez aux affurances folennelles qu'un homme fait en faveur de fon innocence, leur poids & leur valeur, & je ne demande autre chofe, finon qu'elles aient autant d'influence fur vos efprits, Mylords, qu'elles font conformes à la vérité. Que fi malgré cela, vous trouvez quelque apparence de force dans les preuves alléguées contre moi; fi, par des motifs inconnus, vous me jugez coupable; fi enfin des raifons d'Etat, de la fageffe & de la juftice defquelles je ne fuis pas Juge compétent, vous engagent, Mylords, à paffer ce Bill contre moi; je tâcherai de me foumettre paifiblement & fans murmure à ce que vous ferez, la volonté de Dieu foit faite. Nud je fuis forti du ventre de ma mère, & nud j'y retournerai; & foit qu'il donne, foit qu'il ôte, le nom de l'Eternel foit béni.

(105) Voy. la Rem. [C].

Dans la Réponfe que Mr. Wearg fit à ce Difcours, il commença d'abord par de grands éloges de l'Eloquence admirable que le Prélat avoit fait briller. „ Il faut avouer, *dit Mr. Wearg*, que le très Révérend Evêque a plaidé fa Caufe avec toute la force & toute la beauté d'Eloquence poffible. Quand même je me fentirois en état, ce que je ne me fens point, d'y répondre de la même maniére, je ne me croirois pas en droit de le faire dans les circonftances préfentes. Car s'il eft excufable dans un homme qui fe défend, d'employer ces puiffantes armes de l'erreur & de l'impofture, qui triomphent de la Raifon & font égarer le Jugement, à proportion de ce qu'elles remuent les Paffions; je ne crois pas qu'il foit permis d'en faire ufage, lorfqu'on fait le perfonnage d'Accufateur. Je me bornerai donc à examiner la force des Raifons alléguées en faveur du Prélat, en les dépouillant des couleurs & des ornemens de l'Eloquence." On trouve dans le même Difcours de Mr. Wearg un endroit, qui nous apprend quelle impreffion l'Eloquence de l'Evêque avoit faite fur la Chambre Haute. „ Ces chofes, *dit il*, paroitront incroyables à ceux qui liront cette lifte de plaintes qui fe trouve dans le Difcours de Sa Grandeur; & il y en a même quelques-unes, qui à la faveur d'un ftyle plein de feu & de force, ont arraché des larmes à quelques-uns des Membres de cette augufte Affemblée; mais qui dépouillées de cette fauffe beauté, & pefées à la balance fure d'une Raifon févére, fe trouvent fans fondement, & nullement conformes à cette exacte vérité, que quelques endroits du Difcours de Mylord me font préfumer qu'il voudroit paroitre avoir toujours refpectée." Mr. Wearg répondit article par article à tout ce que l'Evêque avoit allégué pour fa juftification, & il dit en finiffant fon Difcours: „ La dernière chofe fur laquelle Sa Grandeur a infifté, c'eft une Proteftation folennelle, je ne puis pas dire de fon Innocence, parce qu'elle a été conçue en des termes qui ne me paroiffent contredire à aucun égard les accufations portées contre lui, & fur lefquelles on infifte pour faire paffer le Bill. Cette Proteftation eft ménagée de manière, qu'elle répond feulement à quelques circonftances du tems, fans qu'elle démente le fond des faits, & fans qu'on y ait fait aucune déclaration d'affection & de „ fidé-

comme les Maladies extraordinaires demandent des remèdes extraordinaires, de même dans les cas d'une extrême nécessité, lorsque l'Etat est en danger, si les Loix ordinaires n'ont point de prise sur les grands Criminels, le Pouvoir Législatif doit venir à leur secours. Le Dr. Gastrell Evêque de Chester lui répondit, & dit, que ce n'étoit nullement le cas présent, puisqu'il y avoit longtems que la Conspiration, à laquelle on accusoit l'Evêque de Rochester d'avoir eu part, étoit découverte & dissipée. Le Dr. Gibson Evêque de Londres lui repliqua; & le Duc de Wharton répondit à ce dernier par un long Discours, où il résuma avec beaucoup d'art, de jugement & d'éloquence, toutes les preu-

„ fidélité pour Sa Majesté règnante. Mais supposé que ces Protestations renferment une négation directe & positive du crime en général, elles ne doivent être d'aucun poids, Mylords, parce que c'est un Moyen de défense, dont le plus coupable peut se prévaloir, comme le plus innocent. Une petite Preuve vaut mieux que toutes les Protestations. Et je ne puis m'empêcher de remarquer sur cet article, & je me flatte, Mylords, que vous n'attribuerez ma remarque à aucun principe de malignité, mais à ce qu'exige de moi mon devoir, qui m'oblige à faire toutes celles qui sont à ma Cause; je ne puis, dis-je, m'empêcher de remarquer, qu'il paroit par les papiers saisis à la Tour sur le Domestique de Sa Grandeur, que ce Prélat ne respecte pas toujours autant la Vérité qu'il devroit.

Le Duc de Wharton, dans le Discours qu'il fit contre le Bill, toucha la remarque que quelques Seigneurs avoient faite, aussi-bien que Mr. Wearg, que l'Evêque n'avoit point fait de déclaration de son affection & de sa fidélité pour le Roi. „ On a dit, *dit le Duc*, dans les Débats, que l'Evêque auroit dû faire des Protestations de son zèle pour le Roi & la Famille Royale. Mais il me semble qu'il a suivi la voie la plus naturelle de s'acquitter de son devoir, en prouvant qu'il est innocent des crimes dont on l'accuse. S'il eût employé quelques-unes des expressions, dont ces Seigneurs blâment l'omission, la même disposition d'esprit l'auroit fait accuser d'hypocrisie; & ceux à qui son silence a déplu, l'auroient taxé de déguisement."

La Réponse la plus forte au Discours de l'Evêque, a paru en plusieurs Lettres dans le *Journal de Londres*, de Septembre 1723. Il y en a deux, où l'on traite à fond la matière du Droit inhérent que la Souveraine Autorité de la Nation a de procéder contre une personne par un Bill en Parlement, & de la prudence qu'il y a de faire usage de ce Droit dans les occasions convenables, en réponse à cette partie du Discours de l'Evêque, qui regarde la manière de procéder contre lui par la voie d'un Bill. L'Auteur observe dans sa Lettre du 28 de Sept. No. 218. que ce Droit en lui-même, dans *quelques* occasions, est reconnu par tous ceux qui se sont opposés à ce qu'on en fit usage dans celle-ci. Et par rapport à la Personne particulièrement intéressée, il suffit de remarquer, que l'unique fondement de ses plaintes sur ce sujet doit être, qu'il s'étoit flatté vainement de la pensée qu'il étoit à couvert & hors de danger, par le soin extraordinaire qu'il avoit pris de dérober toutes les traces qui pouvoient le faire condamner selon le cours ordinaire de la justice, dans les Cours de Judicature inférieures. L'on peut aisément conclurre de là, combien il devoit être dur à un homme qui s'étoit donné tant de peine pour se rendre coupable de Trahison, & encore plus pour la cacher, de se voir surpris par ses propres artifices, & de recevoir par une voie extraordinaire la punition qu'il avoit compté d'éviter dans le cours ordinaire des choses. Il passe ensuite aux Protestations solennelles de l'Evêque & à la Conclusion de son Discours, qu'il appelle, *la Partie triste de sa Défense*. „ Et c'est, *dit-il*, le jugement qu'en doit porter tout homme, à qui il reste quelque respect pour la simplicité des paroles & pour la sainteté du Serment; car dans une occasion comme celle-ci, je ne trouve pas qu'il y ait une grande différence entre se parjurer en termes exprès, & choisir des expressions artificieuses, des tours si particuliers, qu'on voit manifestement que l'intention de celui qui parle est d'éviter de faire une déclaration naturelle." L'Auteur observe ensuite, que quand un homme, accusé d'un crime particulier, après avoir allégué tout ce qu'il a jugé à propos pour sa défense, & pour répondre aux preuves produites contre lui, change tout d'un coup de ton, & s'offre volontairement de faire des Protestations solennelles pour se justifier, il s'engage réellement par Serment à parler clairement, sincèrement, sans détour & sans artifice, sur le point dont il est principalement question; & il est précisément dans le cas de celui qui est formellement lié par Serment à dire la Vérité, à dire toute la Vérité, & à ne rien dire que la Vérité. Les Protestations solennelles dans les Affaires ne peuvent être d'usage, qu'autant qu'elles sont claires, simples, ouvertes, intelligibles, étendues, & qu'elles se rapportent précisément au sujet principal à l'occasion duquel elles se font; sans cela, elles ne sont de poids que contre celui qui y a recours, & elles doivent nécessairement produire cet effet. Car quand un homme qui est devant ses Juges, leur déclare qu'il est prêt de se purger des crimes dont on l'accuse, par un Appel solennel à Dieu, le Scrutateur des cœurs; & qu'après cette touchante déclaration, on voit qu'il écarte le crime principal dont on l'accuse, pour chicaner sur quelques petites circonstances de faits, qui ne sont pas partie de l'accusation portée contre lui au Tribunal devant lequel il se trouve; qu'il mêle dans ses expressions les plus solennelles la ruse & l'artifice, qui ne devroient point y entrer; il ne se peut que ses Protestations ne tournent contre lui même, & qu'elles ne soient une preuve de son crime, qu'elles étoient destinées à dérober au grand jour. „ C'est-là le cas dont il s'agit ici, *continue cet Auteur*. L'Evêque, à la profession duquel un pareil procédé convient très peu, est accusé expressément d'avoir dicté quelques Lettres à Mr. Kelly; d'avoir eu Correspondance avec le Prétendant; d'avoir violé les Sermens réitérés de fidélité qu'il avoit prêtés au Roi George &c. Après d'autres Réponses peu satisfaisantes, il a recours à la voie des Protestations pour se justifier, & à un Appel solennel à Dieu, qui est le Scrutateur des cœurs. Et dans tout le cours de ses Protestations, il évite soigneusement de nommer seulement le Roi George, ou quelqu'un de sa famille: il ne témoigne nulle part qu'il soit touché d'aucun sentiment de respect pour les Sermens qu'il a faits au Roi George & à la Ligne Protestante, ni ne déclare une seule fois qu'il reconnoisse les droits du Roi George à la Couronne: il ne désavoue pas une seule fois en termes exprès les droits du Prétendant, ni ses Correspondances avec lui: il n'exprime pas seulement d'une manière réservée & froide, aucun éloignement pour lui. Ce sont-là des choses, qu'il n'a pu oublier ni omettre par inadvertence, par défaut de mémoire, vu qu'il étoit accusé d'avoir rompu les nœuds sacrés de Sermens réitérés; mais qu'il a passé sous silence volontairement, & de dessein prémédité. Et quand il en vient ensuite à l'Article principal, il écarte ce dont il étoit accusé dans le Bill, & au-lieu de nier devant Dieu qu'il ait jamais communiqué ou dicté aucunes Lettres à Mr. Kelly, ou d'autres semblables, il donne le change adroitement & par je ne sai quelle figure de Rhétorique, en niant qu'il ait jamais vu aucunes Lettres pareilles de Kelly, ou que leur CONTENU LUI ait jamais été COMMUNIQUÉ *par* KELLY. Un semblable tour, & un changement pareil de langage, ne valent rien nulle part, mais sont horriblement criminels dans un Discours commencé en attestant le Ciel, & rendu sacré par le saint Nom de Dieu. Après avoir ainsi trompé, à ce qu'il espéroit, les oreilles de ses Auditeurs, & avoir *semblé* nier (ce qu'il n'avoit point nié du tout) d'avoir *dicté* à Kelly les Lettres de la Correspondance dont il étoit accusé; il s'arrête à des circonstances particulières, qui ne faisoient point le fond de l'accusation portée contre lui, mais qui se trouvoient rassemblées dans le *Rapport* de la Chambre des Communes, & dont la plupart n'y étoient rapportées que comme des choses dites par les personnes qu'on avoit examinées sur ce qu'elles avoient entendu dire de la Conspiration. Il n'a pas fait difficulté de nier quelques-uns de ces faits, avec des circonstances particulières par rapport aux tems & aux lieux (quoiqu'elles ne fissent point partie de l'accusation contre lui, comme je l'ai remarqué), parce qu'il n'ignoroit pas qu'il avoit écarté le point principal en question, & qu'il pouvoit surement poursuivre ses Protestations, n'y aiant rien d'assez particularisé pour les invalider. Telle est la méthode qu'il a jugé à propos de suivre, dans un sujet aussi grave & aussi solennel que celui d'un Appel à Dieu comme au Scrutateur des cœurs. Et si l'omission soigneuse de tout ce qui pouvoit véritablement mettre son innocence au jour dans cette occasion; si la manière subtile dont il a donné le change sur l'article principal, & l'adresse avec laquelle il écarte la véritable accusation portée contre lui dans le Bill, pour s'attacher à des circonstances du *Rapport* qui ne le regardent point; si tout cela, dis-je, ne suffit pas pour convaincre toute personne désintéressée, qu'un pareil procédé est fondé sur le sentiment du crime, comme il n'y a que le crime qui le puisse rendre nécessaire, je n'ai plus rien à dire. Ce dont je suis sûr, c'est que cacher & couvrir la vérité de cette manière, une pareille dissimulation, une prévarication & des réservations mentales de cette nature, à la suite d'un Appel solennel à Dieu, ne peuvent être regardés que comme différant très peu du Parjure, ou du moins comme une marque du plus grand mépris pour la sainteté du Serment. Il eût mille fois mieux valu pour un homme de son Caractère, de n'être point entré dans cette voie de justification, à quoi on ne l'obligeoit point, que d'y être entré d'une manière si solennelle, & d'en être sorti avec une pareille tache de fausseté, & en ajoutant un nouveau crime aux autres. La Conclusion de sa Défense, *ajoute l'Auteur*, est de la même nature que le reste. C'est une Conclusion non seulement touchante, mais qui conviendroit très bien dans la bouche d'un homme vertueux & innocent, qui se soumettroit aux arrêts de l'Injustice, dans le sentiment de la direction suprême de la Providence. Mais dans la bouche d'un homme si intimement convaincu de son crime, qu'il n'ose le nier en termes clairs & précis, d'un homme convaincu par une multitude de circonstances de s'être

„ ré-

preuves alléguées contre l'Evêque de Rochester, & tâcha de faire voir leur insuffisance. Il fut puissamment soutenu par Mylord Bathurst [*CCC*]. Le Comte de Strafford & Mylord Trevor se déclarérent pour le même Avis, & le dernier dit, qu'il s'étoit opposé depuis longtems, & continueroit de s'opposer à ces Procédures extraordinaires, qui ne tendoient qu'à s'attribuer une Autorité sans bornes sur leurs Concitoyens: que s'il avoit a perdre sa Liberté, il aimoit mieux en faire le sacrifice a un seul Tyran, qu'à plusieurs; parce qu'un Tyran, pour peu qu'il ait de lumières, ne manque pas pour son propre intérêt d'épargner la vie de ses Sujets; au-lieu que là où il y en a plusieurs, ils travaillent à se detruire mutuellement, pour s'emparer des biens les uns des autres. Le Comte de Finlater & Seafield lui repondit. Le Duc d'Argile parcourut tout le Discours de l'Evêque, & réfuta tout ce qu'il y avoit de plus essentiel: il releva la noirceur de son crime, par lequel il avoit deshonoré la sainteté de son Caractère, & foulé aux pieds les Sermens les plus solennels & les plus réitérés. Mylord Gower parla après cela contre le Bill. Mais ce qui surprit bien des personnes, c'est que Mylord Lechmere, qui avoit témoigné en diverses occasions qu'il desapprouvoit ces Procédures extraordinaires, ne laissa pas d'être d'avis que l'Accusation étoit suffisamment prouvée. Le Comte de Cowper lui répondit par un Discours remarquable [*DDD*]. Les Comtes de Peterborough & de Cholmondley parlerent en faveur

,, réduit lui-même dans cet état, en violant des Sermens
,, solennels; d'un homme que toutes ses ruses & ses artifices
,, ne peuvent dérober au grand jour; cette Conclusion
,, devient plutôt une aggravation de son crime, qu'une
,, preuve de son innocence, & doit exciter plutôt la
,, colère & l'indignation, que la pitié & la compassion.
,, Tout au plus peut-on la regarder, comme venant d'un
,, homme, dont le caractère distinctif dans toutes les Disputes
,, a été, comme on le sait, une adresse & une dextérité
,, surprenante à faire entrer l'Ecriture Sainte dans
,, toutes ses querelles particulières, & à s'appliquer les
,, expressions de la Parole de Dieu selon les vues de ses
,, Passions."

[*CCC*] *Il fut puissamment soutenu par Mylord Bathurst.*] Il toucha d'abord les traits offensans lancés contre les Membres de cette illustre & auguste Assemblée, qui n'étoient pas do sentiment de ceux qui avoient la Pluralité; & il dit, que quant à lui, comme il n'avoit en vue que la Vérité & la Justice, le Bien de sa Patrie, l'Honneur de la Chambre, & l'acquit de sa Conscience, il disoit librement sa pensée, malgré tout ce qui pouvoit décourager dans cette occasion. Qu'il ne se plaindroit point des voies qu'on avoit employées pour rendre quelques personnes suspectes, & de ce qu'ensuite, sous prétexte qu'elles étoient suspectes, on avoit ouvert leurs Lettres concernant leurs plus petites affaires domestiques: que c'étoient-là de petits griefs, qu'il pouvoit supporter. Mais que voyant qu'on portoit les choses jusqu'à condamner un homme du prémier rang dans l'Eglise, d'une manière dont il n'y avoit point d'exemple, & sans aucune preuve juridique, il croyoit qu'il étoit de son devoir de s'opposer à une Procédure aussi injuste & aussi insoutenable en elle-même, que dangereuse & funeste dans ses conséquences. A cette occasion il pria les Seigneurs de lui permettre de rapporter un fait, qu'il tenoit de divers Officiers dignes de foi, qui avoient servi en Flandre pendant la dernière Guerre. Un François, à ce qu'il me semble, dit-il, avoit inventé une Machine, qui devoit non seulement tuer en un coup plus de monde qu'aucune autre, mais estropier pour jamais tous ceux qu'elle blesseroit. Se flattant d'une grande récompense, il s'adressa à un des Ministres, qui proposa la chose au feu Roi de France: mais ce Monarque aiant fait réflexion qu'on feroit bientôt servir une si dangereuse invention contre ses propres Soldats, ne jugea pas à propos de l'encourager; ce qui obligea l'Inventeur à passer en Angleterre, où il offrit ses services à quelques-uns de nos Généraux, qui rejettérent aussi ses propositions avec indignation. Il n'est pas difficile, continua Mylord Bathurst, de faire l'application de cette Histoire. Si la manière de procéder qu'on veut suivre est une fois reçue, elle deviendra un Instrument des plus dangereux: les Biens, la Liberté, la Vie de personne ne seront en sureté. Et si ceux qui ont été il y a quelques années dans le Ministère, & qui étoient autant aimés qu'aucun de ceux qui leur ont succédé, avoient employé de pareilles Machines Politiques, plusieurs des Personnes illustres qui se montrent si zélées pour le Bill, ne seroient pas à présent en état de servir Sa Majesté. Ce Seigneur ajouta, que si des Procédures si extraordinaires venoient à la mode, il ne voyoit point d'autre parti à prendre pour lui & pour plusieurs autres, que de se retirer dans leurs Terres, pour y jouïr tranquillement de leurs biens, s'il étoit possible, dans le sein de leurs familles; puisque la moindre Correspondance, la moindre Lettre interceptée, pouvoit rendre criminel; & il cita à cette occasion un endroit des *Memoires du Cardinal de Retz*, par rapport au Cardinal Mazarin. Ce dangereux & malin Politique se vantoit, qu'avec deux lignes de l'écriture d'un homme entre ses mains, & un petit nombre de circonstances attestées par témoins, il lui feroit couper la tête quand il lui plairoit. Il releva aussi fortement la pluralité qui se trouvoit parmi les Evêques, & se tournant vers eux, il dit, ,, qu'il avoit de la peine
,, à comprendre la raison de la haine invétérée que quelques
,, personnes portoient au savant & spirituel Evêque
,, de Rochester, à moins qu'ils ne se fussent infatués de
,, la ridicule opinion de certains Sauvages, qui s'imaginent
,, fermement qu'ils héritent non seulement des dépouilles,
,, mais des *qualités* d'un ennemi de conséquence,
,, quand ils l'ont tué (106)."

(106) *Historical Register*, n. 33. *for the year* 1724. p. 88. 89.

[*DDD*] *Le Comte de Cowper lui répondit par un Discours remarquable.*] Il remarqua que la raison la plus forte qu'on avoit alleguée en faveur du Bill, c'étoit la Nécessité; mais que pour lui, il ne connoissoit point de Nécessité qui pût justifier une Procédure aussi extraordinaire & aussi dangereuse. Que, comme on l'avoit deja remarqué, il y avoit plus d'un an que la Conspiration avoit été heureusement découverte, & par consequent dissipée. Qu'outre le poids & la force intrinseque du Gouvernement par le grand nombre d'Emplois Civils & Militaires, les richesses & le crédit des personnes bien intentionnées pour la Personne de Sa Majesté & pour la Succession etablie, ceux qui étoient au Timon s'étoient vus encore appuyés par la suspension de l'Acte *Habeas Corpus*, & par l'augmentation des Troupes; tellement qu'à son avis, le Gouvernement ne couroit aucun risque, quand Plunket & Kelly ne seroient pas condamnés à une prison perpétuelle, & l'Evêque de Rochester banni du Royaume. Et qu'au contraire, si ce Prélat vouloit employer son génie & ses talens à ménager des intrigues Politiques, il croyoit qu'on auroit moins a craindre de lui dans le Royaume, que s'il alloit dans les Pays étrangers. Que les autres raisons par lesquelles on prétendoit justifier des Procédures si extraordinaires, n'avoient pas plus de poids que la prémière. Que les Règles connues & établies par les Loix de l'Etat, touchant les Preuves, étoient un droit que la naissance donnoit à chaque Sujet du Royaume, & devoient être constamment observées, non seulement dans les Cours de Judicature, mais dans les deux Chambres du Parlement, jusqu'à ce que le Pouvoir Législatif les eût changées. Qu'on avoit avancé nombre de choses sur l'Autorité des Parlemens, qu'il avouoit être grande; mais que, selon lui, leur Souverain Pouvoir consistoit seulement à faire des Loix & à les annuller; & que tant qu'elles n'étoient pas annullées, chaque Sujet étoit en droit d'y avoir recours. Qu'il étoit d'un dangereux exemple, d'admettre en preuve le témoignage précaire & incertain des Commis de la Poste. Que dans les tems précédens, on avoit trouvé fort dur, que dans des Causes capitales, on fit valoir contre un homme la ressemblance de caractère; mais qu'il y avoit quelque chose de pis ici, puisqu'on prétendoit que les Commis pouvoient se ressouvenir au bout de quatre mois, d'une pareille ressemblance. Qu'il se pouvoit qu'ils fussent honnêtes-gens, & qu'ils jurassent ce qu'ils croyoient savoir; mais qu'il étoit sûr que c'étoit-là une preuve du moins trop précipitée, parce qu'aiant demandé à l'un d'eux, comment il savoit qu'une Lettre étoit de la main de Mr. Kelly? il lui avoit répondu sur le champ, qu'il avoit vu la même écriture quatre mois auparavant, & qu'il étoit assuré qu'elle ne pouvoit être d'une autre main; quoique tous ceux qui ont quelque expérience du Monde, sachent parfaitement qu'on peut si bien déguiser son écriture, qu'il est impossible de la reconnoitre. Ce Seigneur fit ensuite l'éloge du procédé noble & courageux de l'Evêque, en ne répondant point devant la Chambre des Communes, dont les Procédures extraordinaires contre un Membre de la Chambre Haute etoient un attentat si marqué sur les droits de la Pairie, que si les Seigneurs consentoient à ce Bill, ils pouvoient bien se dire les derniers Pairs. ,, *Ultimus Romanorum*, Mylords,
,, (dit-il en finissant) étoit un titre d'honneur & une louange;
,, mais je doute que d'être les derniers Pairs de la
,, Grande-Bretagne, en abandonnant nos anciens Privilèges,
,, puisse être un titre pareil. Et c'est pourquoi j'o-
,, pine à rejetter le Bill (107).

Quelques mois après le Procès, il parut une Brochure (108) intitulée: *Discours d'un Pair* (le Comte C....r) *dans la Chambre Haute, à la troisième Lecture du Bill pour infliger des peines à François Evêque de Rochester.* On attribue ce Discours au Comte de Cowper, quoiqu'il soit entièrement différent de celui dont nous avons rapporté la substance. Voici la véritable origine de ce prétendu Discours. Mr. Jérémie Griffith, Jurisconsulte, aiant composé une Défense de l'Evêque de Rochester dans le dessein de la publier dans *le Vrai Breton*; quelques mois après le bannissement de ce Prélat, il changea de dessein & le fit imprimer à part, jugeant qu'il ne pouvoit mieux exciter la curiosité qu'en lui donnant cette forme de Discours, & en le faisant passer sous le nom du Comte de Cowper: ce qui fit que la Pièce eut effectivement un grand succès, & qu'on en débita quelques milliers d'Exemplaires *. Nous n'en rapporterons qu'un seul endroit, qui paroit absolument

(107) Ibid. p. 90--92.

(108) Ibid. p. 38. & p. 325. & suiv.

* Mr. Griffith a averti les Auteurs que tout ceci est faux, *entant que cela le regarde*: qu'il n'a jamais rien ecrit ni publié sous le titre marqué ici, ni mis le nom de Mylord Cowper ou de quelque autre personne à ce qu'il a fait.

veur du Bill, qui passa enfin à la pluralité de quatre-vingt-trois Voix contre quarante-trois, & eut le Consentement Royal le 27 de Mai. On dit que le Roi signa ce Bill avec quelque regret, touché, disoit-il, de voir qu'il y eût de justes raisons de condamner a un Bannissement perpétuel un Eveque de l'Eglise d'Angleterre, homme d'un si grand mérite, & qui l'avoit approché de si près en qualité d'Officiant à son Couronnement. Cependant, pour adoucir en quelque sorte la rigueur de la Sentence, sa fille eut permission de l'accompagner; & on lui permit d'entretenir commerce dans le Royaume, par le canal de Mr. Morrice son gendre. Il s'embarqua le Mardi 8 de Juin à bord du Vaisseau de Guerre l'Aldborough, & le Vendredi suivant il mit pied à terre à Calais, où il apprit que le ci-devant Vicomte Bolingbroke, qui avoit obtenu sa grace, venoit d'arriver pour passer en Angleterre; ce qui lui fit dire en badinant: *Je suis donc échangé!* De là il se rendit à Bruxelles, où l'on dit qu'il voulut rendre visite au Comte d'Aylesbury, Seigneur Catholique-Romain, qui refusa de le voir, disant, que quoique sa Religion pût l'excuser d'être dans des interets opposés à ceux du Gouvernement d'Angleterre, il ne pouvoit souffrir un Ecclesiastique Protestant, qui agissoit contre son Devoir, ses Principes, & son Serment. L'Auteur du *Vrai Breton*, Feuille qui commença à paroitre peu de tems après, & à laquelle on prétend que le Duc de Wharton avoit beaucoup de part, a fait en divers endroits de vives reflexions contre le Ministère, par rapport au Bannissement de notre Eveque, dont il a fait un Portrait extrémement avantageux [*EEE*]. Le Dr. Atterbury adoucit les rigueurs de son Exil par l'étude, & par la conversation des Gens-de-Lettres; & il entretint constamment commerce avec les Savans du prémier ordre, & avec diverses personnes d'esprit. Nous ferons part au Lecteur des Extraits de quelques-unes de ses Lettres [*FFF*], écrites vers l'annee

1727

ment incompatible avec les sentimens connus du Comte sur les Affaires de l'Eglise. L'Auteur de cet Ecrit l'introduit disant, qu'il s'attendoit à entendre de la part du Corps des Evéques, plusieurs raisons d'un autre genre contre le Bill, qui étoient proprement de leur ressort, & qu'il ne doutoit pas qu'ils ne possédassent à fond. Que les anciens Champions de notre Eglise avoient coutume de prouver très savamment, *que de faire ou de deposer des Evêques n'étoit point l'affaire de l'Etat; qu'il y a entre l'Evêque & son Troupeau une relation spirituelle, qui vient de l'Eglise, & dans laquelle l'Etat n'a rien à voir.* Mais que ce Bill dépouilloit l'Evêque de cette rélation spirituelle, sans le concours de l'Eglise; que c'étoit le Parlement seul; & qu'il falloit convenir que si le Parlement avoit ce droit, il avoit aussi celui de faire un autre Evêque en sa place; & qu'une Clause ajoutée au Bill suffiroit pour l'un, aussi-bien que pour l'autre. „ Il ne paroit pas encore, quelles sont les „ Idées de nos Prélats sur ce sujet. Certains traits de „ leur conduire insinuent que nos anciens Théologiens se „ sont trompes. Mais quoi qu'il en soit, comme le Jugement de nos Prélats ne peut être que d'un grand poids, „ & comme les raisons du Jugement qu'ils porteront doivent être convaincantes, je ne doute pas, Mylords, „ qu'ils ne vous donnent entière satisfaction là-dessus, avant qu'on en vienne à une Conclusion. En même tems „ je vous ferai part de mes craintes: c'est que si l'on fait „ des Actes Parlementaires sur les Affaires de l'Eglise, si les „ Evêques sont placés & déplacés à plaisir, & si tout cela se „ fait sans la concurrence de l'Eglise, on dira au dehors, „ quoiqu'à tort, que notre Eglise est une Créature de l'Etat, „ & l'on traitera nos Evêques comme des Officiers de l'Etat. J'attens cependant, du courage, du zele, & de „ la sagesse de nos Prélats, que quoi qu'il arrive de ce „ Bill, ils pourront prévenir un pareil scandale. Ils ont „ certainement toujours à cœur l'honneur, la dignité & „ l'autorité de notre Eglise, & ils travailleront sans doute avec zéle à avancer tout ce qui tend à leur intérêt. „ Mais si l'acceptation de ce Bill leur sera avantageuse ou „ de quelque utilité, c'est ce que personne ne sait mieux „ qu'eux-mêmes. Pour moi, je ne puis seulement conjecturer quel avantage il peut leur en revenir, sinon de „ rendre vacant l'Evêché de Rochester & le Doyenné de „ Westminster.

(109) Vol. I. n. 7. p. 53. 54. Londres 1723.

[*EEE*] *Il a fait un Portrait extrémement avantageux de notre Evêque.*] L'Auteur dit (109) qu'il souhaiteroit avoir la plume de ce Prélat, pour tracer le Portrait d'un si grand Homme; mais que les qualités qui le distinguent brillent avec tant d'éclat, qu'elles n'ont pas besoin des fleurs de l'Eloquence pour les faire paroitre dans tout leur jour. „ Le prémier endroit par lequel il se distingua, & s'acquit un droit aux faveurs de la Cour & à l'estime du Public, fut la preuve qu'il donna de bonne heure, qu'il „ prétendoit avec justice au Saint Ministère, par l'excellent Ouvrage qu'il publia pour la Défense de la Réformation; & il pouvoit dire le 1. du mois de Juin passé, „ qu'il étoit le seul Evêque de l'Eglise d'Angleterre, qui „ eût pris la plume en faveur de Martin Luther, ce „ grand Défenseur de la Cause Protestante. On a su donner à cette conduite son juste prix sous les Régnes précédens, & il est à présumer qu'elle ne peut être regardée comme un crime sous celui-ci. Sous le Régne de „ la Reine Anne, il fut pourvu du Doyenné de Christ-Church, ensuite fait Doyen de Westminster, & nommé Evêque de Rochester. La manière dont il s'est conduit dans les différens états par lesquels il a passé, a fait „ voir que c'étoit un homme d'un très grand génie, accompagné d'un sens exquis, & réglé par les maximes „ les plus sévères de la Religion & de la Morale. Il fut „ toujours un zélé Défenseur de la Dignité & des Priviléges des différens Emplois qu'il occupa dans l'Eglise; „ & une conduite si juste, soutenue de cette fermeté qui „ lui étoit naturelle, lui fit beaucoup d'ennemis parmi les „ Chanoines de Christ-Church, & les Prébendiers de „ Westminster, qui doivent généralement pour leur propre intérêt s'opposer à un Doyen qui veut faire valoir „ les Droits qui lui appartiennent..... Sa tendresse „ pour ses Enfans, & sa sincérité avec ses Amis, l'ont „ fait avec juste raison aimer & respecter des uns & des „ autres. On ne peut l'accuser d'aucun crime, que de „ celui pour lequel il souffre à présent, & qui l'emporte „ sur toutes ses Vertus. La malignité de ses Ennemis insinuoit, qu'il changeroit de Religion dès qu'il seroit „ dans les Pays étrangers, & qu'il étoit infecté des Erreurs de l'Eglise Romaine. Mais il déclara dans son „ Discours devant la Chambre Haute, dans les termes les „ plus forts, qu'il aimeroit mieux être brulé, que de renoncer aux Principes de l'Eglise Anglicane." L'Auteur finit par ce trait: *La sérenité avec laquelle il a subi son sort, fait voir qu'il est superieur à toutes les disgraces de la vie, & porteroit chacun à le croire innocent, si une si grande, si independante, si incorruptible Pluralité des deux Chambres du Parlement ne l'eût declaré coupable.*

[*FFF*] *Extraits de quelques-unes de ses Lettres.*] Parlant des *Memoires & Reflexions sur les principaux Evenemens du Regne de Louis XIV*, l'Evêque dit: „ Le Livre que je „ vous renvoie m'a fait plaisir. Le tour en est aisé & naturel, & il y a un air de vérité dans tout ce que l'Auteur dit: mais ce n'est pourtant pas, selon moi, une „ main de Maitre. Il narre, non en homme qui posséde „ les règles de la bonne Composition, mais en agréable „ *Conteur*. Je dis de son style, ce qu'il dit lui-même de „ sa figure: *Ma figure n'etoit pas fort deplaisante, quoique je ne fusse pas du prémier ordre des gens bien faits.* Quoiqu'il ne soit pas un Ecrivain du prémier, ni même du „ second ordre, il est pourtant amusant.... J'ai de la „ peine à lui passer ce qu'il dit, p. 145. des belles jambes „ du Chevalier de Rohan; on auroit plutôt attendu une „ pareille remarque de la plume d'une Dame galante; & „ cela fait voir que le Marquis étoit trop attentif à de „ pareilles bagatelles. Il le sent lui-même, car il s'excuse dans ce qui suit: mais cette excuse prouve seulement „ combien le penchant à cet égard étoit puissant en lui, „ puisqu'il avoit assez de lumières pour appercevoir la „ faute, & que malgré cela il ne laissoit pas de la commettre.... Je m'apperçois bien qu'il est piqué contre Louis XIV, & contre son Ministre Louvois; cependant je suis disposé à croire ce qu'il dit de l'un & de l'autre. Il paroit que son ressentiment ne le mene pas plus „ loin qu'il ne faut, & lui donne seulement le privilége „ de dire librement la vérité; & de l'air dont les choses „ vont dans le Monde, il ne se peut qu'un homme qui se „ permet la liberté de critiquer *le Grand* autant qu'il fait, „ ne dise beaucoup de mal de tout le reste.

Voici le jugement que l'Evêque porte de divers Poëtes François. „ Plus j'examine Rousseau, plus il me paroit „ grand Poëte. Son talent n'est point borné à un seul „ genre; il excelle dans tous ceux sur lesquels il s'essaye, „ Mais certains vieux mots qu'il emploie, sur-tout dans „ ses Allégories, m'embarrassent quelquefois, parce que „ je n'aime guères à me donner la peine de consulter le „ Dictionaire... La Fare & Chapelle ont beaucoup de ces „ graces qui rendent le style aisé & naturel: Ils ne me paroissent pourtant pas aussi parfaits dans leur genre, que „ Rousseau dans le sien; & pour vous dire la vérité, je ne „ trouve pas aussi autant de plaisir à les lire. Les Lettres, „ sur-tout celles de Chaulieu &c. ne sont rien moins que „ des chef-d'œuvres dans leur genre, & plusieurs de ses „ petites Piéces en vers n'ont rien d'extraordinaire. Celle „ qui me plait le plus, c'est l'Ode sur Fontenai:

„ *Muses qui dans ce lieu champêtre &c.*

„ Il me semble même, qu'il régne au milieu de la gaieté „ apparente de Chaulieu, un air de mélancholie qui se „ manifeste quelquefois, & qui fait voir qu'il n'avoit pas „ l'esprit content & tranquille. Il tache de le cacher, & „ fait l'Esprit-fort; mais ses Lecteurs, pour peu qu'ils „ aient de pénétration, s'apperçoivent qu'il se déguise & „ se fait violence. La crainte de la mort l'obsède perpétuellement; elle paroit même dans les endroits où il

„ dit

1727 à un François homme d'esprit (z), qu'il estimoit beaucoup. Nous avons conservé dans ces Extraits ses propres termes*: mais quoique nous ayons choisi les plus intéressantes, & celle qui nous ont paru convenir le mieux à un Ouvrage tel que celui-ci, elles perdent infiniment étant abrégées; de même qu'une Peinture embellie par divers accompagnemens, perd de ses graces quand on la copie seule, & denuée de ces ornemens qui sont dans l'Original. Comme la plupart de ces Lettres contiennent une Critique des principaux Auteurs François, elles ne peuvent que faire plaisir aux Lecteurs. Les sentimens en sont aussi judicieux, que le style en est poli & naturel; & elles méritent d'autant plus l'impression,

(z) Mr. *Thiriot*, auquel le Public est redevable de quelques Ouvrages.

* *On les a rendus ici en François, aussi fidèlement qu'on a pu.*

„ dit qu'il ne la craint point. Je serois bien aise de savoit comment il est mort, & s'il a fini avec le même courage qu'il loue dans Madame de Mazarin: les remarques que j'ai faites sur son sujet, me font conjecturer que non."

Après avoit lu une Dissertation de Mr. de Boze, l'Evêque fait la remarque suivante. „ Je vois qu'il y a trente-deux ans que cette Piece est faite; ainsi il n'est pas étonnant qu'elle ne soit pas de la force des derniers Ouvrages du même Auteur. On pourroit lui appliquer ce que Ciceron dit de son Recueil de Paradoxes: *Non tale est hoc opus, ut in arte poni possit, quasi illa Minerva Phidiæ; sed tamen ut ex eâdem officinâ exisse appareat*; que quoiqu'elle n'égale pas ses autres Ouvrages, on voit pourtant qu'elle part de la même main. Le sujet est un peu sec, & ne lui a pas permis de montrer ses talens dans toute leur étendue: cependant, malgré sa sécheresse & sa stérilité, il a eu l'art de le rendre non seulement instructif, mais amusant, par de petites digressions, & en y mêlant diverses choses qui n'y étoient pas absolument essentielles:

„ *In tenui labor, at tenuis non gloria, si quem*
„ *Numina læva sinunt, auditque vocatus Apollo.*

„ C'est aux Antiquaires à décider si son quatrième Gordien est un Etre réel, ou une chimère; s'il doit son existence à l'Auteur, ou s'il l'a seulement tiré de l'oubli pour lui rendre la vie. Pour moi, je suis assez indifferent & assez indolent, pour croire qu'il importe fort peu quel parti l'on prenne sur des faits de cet ordre; & je n'aurois pas même cru que ce qui a été écrit là-dessus valût la peine d'être lu, si ce n'étoit cet Auteur qui l'eût écrit. On voit dans tous ses Ouvrages la même candeur & la même impartialité, la même érudition, la même précision, & le même jugement. Si le sujet qu'il a en main n'est pas important par lui-même, il le rend tel par la manière dont il le traite. Je souhaiterois qu'au-lieu de quatre Ouvrages qu'il a faits, il en eût écrit quarante: quelque vieux que je sois, & quelques autres occupations que j'aye, je les lirois tous."

„ J'ai lu (*dit l'Evêque dans une autre Lettre*) le Livre sur la Poësie & la Peinture (110). Il est écrit dans un très bon goût, & il y a d'excellentes choses. Je n'ai pas lu de Livre qui m'ait plu davantage, depuis que je suis en France. Je voudrois seulement qu'il y eût moins de Raisonnemens Philosophiques; ils conviennent plutôt à un Membre de l'Académie des Sciences, qu'à un des Quarante; & peut-être ne sont ils propres ni à convaincre, ni à plaire, dans un Ouvrage de cet ordre. L'Auteur semble s'être trop livré à ces sortes de réfléxions, & quelquefois n'en avoir pas assez approfondi d'autres, qui ont un rapport plus direct & plus naturel à son sujet. Pardonnez ma liberté, mais je vous dis ce que je pense. D'ailleurs, je trouve que l'Ordre manque (111) dans le tout; & la XIX. Section, qui est si longue, me paroit un peu obscure; le grand nombre de Citations savantes n'y sert qu'à obscurcir la pensée de l'Auteur, & non à l'éclaircir. Je croitois presque, que dans ce qui regarde la Musique, il parle de ce qu'il n'entend pas bien lui-même: car s'il l'entendoit, il se seroit exprimé d'une manière intelligible pour ses Lecteurs; ce qu'il n'a point fait, du moins pour moi. Il y a un article essentiel, sur lequel je ne suis point de son sentiment: je suis persuadé que la réputation de tous les Livres qui sont parfaitement bien écrits, vient originairement d'un petit nombre de personnes, & non de la multitude; & je crois pouvoir en donner de bonnes raisons .... Je le regarde ici & presque par-tout ailleurs comme un homme qui se ménage exprès, & qui ne veut pas déployer toutes ses forces:

(110) *Réfléxions critiques sur la Poësie & la Peinture*, par l'Abbé du Bos, qui en a publié une nouvelle Edition corrigée & augmentée, depuis que cette Lettre a été écrite.

(111) L'Auteur a changé l'ordre & l'œconomie de l'Ouvrage, dans la dernière Edition.

„ - - - *Urbani parcentis viribus, atque*
„ *Extenuantis eas consultò.*

„ Il dit rarement tout ce qu'il pense, lors même qu'il semble bien rencontrer; il se contente très souvent d'insinuer, plutôt que de décider; & il se sert des paroles d'autrui pour exprimer sa pensée, quand il n'a pas envie de la dire ouvertement, ou de la presser trop vivement. *Ab Arte sua non recessit*, comme le dit Cicéron d'Aristoxène. En jugeant des Belles-Lettres, il fait même le Politique .... J'ajouterai, que dans la pénultième Section il a donné à Mr. de Voltaire l'idée de son Poëme de la Ligue .... Sur le tout, je vous réitère mes remercimens du plaisir que m'a procuré la lecture de ces deux Volumes (112) .... Pour ce qui est de la Pièce de Mr. Arnould, intitulée *Réfléxions sur l'Eloquence*, quoiqu'il ne dise rien que de bon & de juste, je n'y vois rien d'excellent, & je n'ai pas eu grand plaisir à la lire.

(112) La dernière Edition est en trois Volumes.

Voici ce qu'il dit sur la manière d'écrire de Mr. de Fontenelle. „ Je vous renvoie, Monsieur, les deux *Eloges*, que j'ai lus avec plaisir: j'emprunte de votre Langue ce terme d'*Eloge* *, parce que nous n'en avons point dans la nôtre, qui y réponde exactement. J'avois une tout autre idée de ces Pièces, & les croyois fort différentes de ce que je les ai trouvées. Personne n'ignore les talens de Mr. de Fontenelle pour ce qui regarde la Physique, les Mathématiques & les Belles-Lettres; mais je suis frappé particulièrement de l'adresse avec laquelle il touche les articles délicats, & de la prudente Politique qui conduit sa plume; qualité qui se trouve rarement dans ceux qui ont passé leur vie dans l'étude des Arts & des Sciences. Il a été mal informé par rapport à une petite particularité: c'est dans le court portrait qu'il fait de la figure du Chevalier Isaac Newton. *L'œil fort vif & fort perçant*, qu'il lui donne, ne lui appartient point, du moins depuis plus de vingt ans que je l'ai connu. Et certainement son air en général & sa figure n'annonçoient point cette profonde pénétration, qu'on voit dans ses Ouvrages: il avoit plutôt dans son regard & dans son air quelque chose de languissant, qui ne donnoit pas une grande idée de lui à ceux qui ne le connoissoient point. Je vois que Mr. de Fontenelle s'exprime avec retenue sur les Manuscrits d'Antiquité, d'Histoire & de Théologie, que le Chevalier Newton a laissés. Je souhaite pour l'honneur de notre Pays, qu'ils soient aussi excellens dans leur genre que ceux qu'il a publiés: mais je crains le contraire, & qu'on ne trouve qu'il n'étoit un grand Maitre que dans cette Science, pour laquelle il avoit un goût naturel. C'est assez pour nous, pauvres humains bornés, d'exceller dans un genre de Connoissances: nous pouvons avoir quelque teinture des autres, mais d'y atteindre à quelque perfection, c'est ce qui surpasse la condition humaine. L'éloge que Mr. de Fontenelle fait de la modestie du Chevalier Newton (& de la modestie en général) est l'endroit de la Pièce qui me plait le plus. C'est cette modestie qui nous apprend à parler & à penser avec respect sur le sujet des Anciens, sur-tout quand il arrive que nous ne les connoissons pas fort particulièrement. Le Chevalier Newton les connoissoit, & la grande vénération qu'il avoit pour eux, étoit un des traits distinctifs de son Caractère, que je suis surpris (ou plutôt, que je ne suis point surpris) que Mr. de Fontenelle ait omis. Son sentiment sur leur sujet étoit, que c'étoient des gens d'un grand génie, & d'un esprit supérieur, qui avoient porté leurs Découvertes (particulièrement dans l'Astronomie & dans les autres parties des Mathématiques) beaucoup plus loin qu'il ne paroit à présent par ce qui nous reste de leurs Ecrits. On pourroit leur appliquer la réponse que fit un vieux Savant à un homme plus jeune & moins habile, qui l'insultoit: *J'en ai plus oublié, que vous n'en avez jamais su.* Il y a plus d'Ouvrages des Anciens de perdus, qu'il ne nous en reste; & peut-être nos nouvelles Découvertes ne valent-elles pas ces anciennes pertes. Mais ce n'est pas-là ce que j'avois dans l'esprit, quand je me suis mis à écrire; mon dessein étoit seulement de vous témoigner le plaisir que m'a fait ce que je vous renvoie. Je pourrois en dire davantage, si la fin de mon papier ne m'avertissoit de finir &c.

* Que l'Auteur a conservé en Anglois.

„ Le Livre (*Dissertation sur la Musique des Anciens*) dit l'Evêque dans sa XIII. Lettre, le Livre que je vous renvoie est écrit d'une manière très agréable, avec beaucoup de finesse dans les pensées & dans les expressions, autant que je suis capable d'en juger. Je souhaiterois seulement, que l'Auteur eût mieux possédé son sujet, & qu'il en eût donné des idées plus distinctes & plus complettes, qui n'eussent pas laissé des doutes dans l'esprit des Lecteurs. Je suis persuadé qu'une plume comme la sienne auroit exprimé ce qu'il y a de plus difficile & de plus épineux dans le sujet qu'il traite, d'une manière également instructive & agréable; & qu'il nous auroit dévoilé, en forme de Dialogue, les mystères de la Musique, d'une manière aussi aisée & aussi familière que Mr. de Fontenelle a fait ceux de l'Astronomie. Le Portrait de Leontium, qui termine les réfléxions, est de main de Maitre, fait non seulement *con studio*, mais *con amore*, comme disent les Italiens en parlant des Chef-d'œuvres de leurs grands Maitres: on soupçonneroit presque que tout l'Ouvrage n'a été fait que pour l'amour du Caractère qui est à la fin, comme l'on réserve quelquefois l'article le plus important d'une Lettre pour l'Apostille ...... J'oserois assurer que Mademoiselle Lenclos est de la connoissance de l'Auteur: il n'auroit jamais pu la dépeindre avec des couleurs si vives sur de simples ouï-dire; il y a quelque chose dans le Tableau, qui fait voir, qu'il est tiré d'après nature, & non copié sur un autre ...., Il y a une cho-

preſſion, que le tour aiſé & ſimple dont elles ſont écrites fait voir qu'elles n'y étoient pas deſtinées. Quoiqu'il y ait des particularités qui pourront paroitre peu importantes, on peut les regarder comme des taillures de Diamans, dont les plus petites ſont de prix. Il paroit par certaines remarques, que l'Eveque fait ſur les fineſſes de la Langue Françoiſe, qu'il la poſſedoit mieux qu'on ne ſe ſeroit imaginé, l'aiant appriſe fort tard. On lui attribue une Traduction des *Géorgiques* de Virgile en Anglois [*GGG*]; & il a auſſi dreſſé une *Harmonie Evangélique*, dans une nouvelle méthode, plus claire qu'aucune qui ait encore paru. Peu de tems avant ſa mort, il fut obligé de ſe juſtifier contre Mr. Oldmixon, par rapport à *l'Hiſtoire des Guerres Civiles* de Mylord Clarendon, qu'on l'accuſoit d'avoir falſifiée & interpolee en divers endroits [*HHH*], avec le Dr. Aldrich & le Dr. Smalridge. Il mourut à Paris le 15 de Février 1732. Son Corps fut tranſporté en Angleterre, & inhumé ſans cérémonie dans l'Abbaye de Weſtminſter le 12 de Mai ſuivant, n'y aiant eu pour l'accompagner que Mr. Guillaume

„ ſe qu'il dit d'elle, p. 9. qui lui convient juſqu'à un
„ certain point à lui-même (pardon de la remarque.) Voi-
„ ci ſes propres termes: *Son goût, en la conduiſant de*
„ *fleur en fleur, comme les Abeilles, lui fait courir indiffé-*
„ *remment tous les Pays, & tous les Siècles. Mais ces ſor-*
„ *tes d'Imaginations ſi legeres & ſi brillantes, dedaignent*
„ *pour l'ordinaire le travail d'attention. Un Eſprit ne pour*
„ *les Agremens, & qui n'a jamais ſacrifie qu'aux Graces,*
„ *n'a garde de s'aſſujettir à la patience qui ſeroit néceſſaire*
„ *pour comparer les beautes d'un tems avec celles d'un autre,*
„ *pour etudier les rapports & les oppoſitions qui ſont entre el-*
„ *les, pour les* tourner de tous les ſens *dont on peut les en-*
„ *viſager, enfin pour y apporter la triſte & pénible exacti-*
„ *tude que demande un parallele.* Permettez-moi de vous
„ demander pour mon inſtruction, ſi *tourner de tous les ſens*
„ eſt une expreſſion juſte ici; il me ſemble qu'elle détruit
„ la Métaphore . . . . . Il cite quelques autorités, que
„ je ne ſai comment il faut entendre, en particulier p.
„ 58 celle de *Varro de Rep. Rom.* L. I. Cap. 1. Certai-
„ nement, ce n'eſt pas de l'ancien Varron qu'il veut par-
„ ler; celui là n'a rien écrit, que je ſache, ſous ce ti-
„ tre . . . . Je trouve qu'il eſt redevable au long Chapi-
„ tre de l'Abbé du Bos, où les anciennes autorités ſur ce
„ ſujet ſont raſſemblées, & il en fait librement uſage.
„ Mais mon deſſein étoit de vous dire ce qui m'a plu dans
„ ce Livre, plutôt que ce qui m'y déplait. Je vous re-
„ mercie &c.

La quatorziéme Lettre contient ce qui ſuit. „ Ce que
„ j'ai lu des Ouvrages de l'Evêque de Meaux, depuis que
„ j'ai paſſé la Mer, m'a donné une beaucoup plus haute
„ opinion de lui, que celle que j'en avois étant en Angle-
„ terre, & je lui donne la préférence ſans difficulté ſur tous
„ les Ecrivains de l'Egliſe Gallicane qui me ſont connus.
„ C'eſt un génie univerſel, & qui traite en Maitre tout
„ ce qu'il touche. Tout ce qu'il dit eſt plein de ſens, &
„ accompagné de réfléxions ſolides; il s'exprime avec tout
„ l'agrément & toute la beauté poſſible, ſans affecter la
„ pompe d'une fauſſe éloquence. Il a ſur-tout le ſecret tout
„ particulier de ſavoir non ſeulement ce qu'il doit dire,
„ mais auſſi ce qu'il doit paſſer ſous ſilence, ce qui eſt la
„ croix des plus exacts & des plus excellens Auteurs . . . .
„ Mais vous le connoiſſez mieux que moi, Monſieur; &
„ je ſerois blâmable par cette raiſon, de prétendre tou-
„ cher à ſon Portrait, ſi la reconnoiſſance ne me défen-
„ doit de vous renvoyer vos Livres, ſans vous rendre
„ compte du plaiſir que la lecture m'en a procuré. J'en
„ ai trouvé auſſi beaucoup dans les Mémoires de la Da-
„ me, qui regardent notre Princeſſe Angloiſe, & ſur-tout
„ dans l'endroit où elle raconte l'Hiſtoire de ſa mort,
„ d'une manière auſſi naturelle & auſſi touchante qu'il eſt
„ poſſible, ſelon moi. Il y régne un air mélancholique
„ de vérité, qui en perſuadant, excite en même tems la
„ compaſſion & la pitié; & l'on ne peut lire cet endroit,
„ ſans être auſſi touché qu'aucun de ceux qui furent pré-
„ ſens à cette tragique ſcène, & ſans verſer des larmes a-
„ vec eux . . . . Je préfère réellement l'Oraiſon funèbre
„ de Mr. de Meaux, à celles de Fléchier & de Bourda-
„ loue; quoique je penſe qu'il eût encore mieux fait s'il
„ les eût moins limités, parce que cela lui fait quelquefois
„ élever ſon ſtyle au-delà de ce qu'il faut, & le rend peu
„ naturel. Je vous en donnai un exemple, la dernière
„ fois que je vous vis. . . . .

Voici ce qu'il dit dans une autre Lettre: „ Plus je lis
„ l'Evêque de Meaux, & plus je l'eſtime comme un grand
„ & excellent Ecrivain. J'admire ſur-tout le talent tout
„ particulier qu'il a, plus qu'aucun Controverſiſte qui me
„ ſoit connu, de prendre ſes avantages ſur ſon Adverſai-
„ re, & de lui en donner ſur lui auſſi peu que qui que ce
„ ſoit. Il y a un feu grave dans tout ce qu'il dit; ſa ma-
„ niere de dire eſt noble & touchante; & cependant a-
„ près tout, je doute quelquefois s'il parle ſérieuſement.
„ Pardonnez ma liberté, Monſieur; je l'ai lu avec atten-
„ tion, & l'ai veillé de près . . . . J'ai lu toutes les Piè-
„ ces de l'Evêque de Meaux, qu'on m'a envoyées, &
„ j'attendrai le reſte juſqu'à ce que je les reçoive par vo-
„ tre canal. En attendant, je veux lire de mauvais Li-
„ vres, pour être plus charmé des ſiens, quand j'y re-
„ viendrai; quoiqu'à dire la vérité, je ne connoiſſe point
„ d'Ecrivain dans votre Langue, qui ait moins de beſoin
„ que le Lecteur ſoit préparé . . . . N'apprenez-vous
„ point de nouvelles de votre Ami de Voltaire? L'An-
„ gleterre eſt-elle auſſi contente de lui qu'elle l'a été, &
„ eſt-il toujours auſſi content de l'Angleterre? ou la ſa-
„ tisfaction diminue-t-elle réciproquement & proportion-
„ nellement? Quand paroitra la ſeconde Edition de ſa
„ *Henriade*? Nous donnera-t-elle un Monument plus di-
„ gne de la mémoire de ce Prince, & une plus noble Reſ-
„ ſemblance, que la Statue du Pont-neuf? Je n'en doute
„ point, ſi elle eſt auſſi finie qu'elle doit l'être: car

Non magis expreſſi vultus per ahenea ſigna,
Quàm per vatis opus mores animique virorum
Clarorum apparent.

„ Mais je m'apperçois que je me ſuis laiſſé gagner à l'eſ-
„ prit de Pédanterie, ainſi il eſt tems que je vous diſe
„ que je ſuis &c.

„ Je trouve que les derniers Ouvrages de ce Grand-
„ Homme (*l'Evêque de Meaux*), dit notre Evêque dans
„ ſa pénultième Lettre, ſont fort au-deſſous des autres;
„ mais malgré cela, je veux avoir tout ce qui eſt ſure-
„ ment de lui. Il eſt utile de remarquer les défauts des
„ Grands-Hommes, auſſi-bien que leurs beautés. On
„ goûte un malin plaiſir à voir, que quelque élevés qu'ils
„ ſoient au-deſſus de nous, ils retombent cependant quel-
„ quefois de niveau avec nous . . . . . Mr. de Meaux
„ avoit étudié la Critique de l'Ecriture un peu tard; de là
„ vient qu'il réuſſiſſoit moins à expliquer les Livres Saints
„ par cette voie, que par la Tradition. Mais plus il
„ vieillit, plus on l'admira; & c'eſt ce qui lui fit croire
„ qu'il n'y avoit perſonne qu'il n'égalât en quelque genre
„ que ce pût être, & particulièrement pour des Ouvrages
„ en Latin, & pour des Commentaires ſur l'Ecriture Sain-
„ te: cependant à ces deux égards, je le trouve au-deſſous
„ de lui-même; & j'oſe dire que c'eſt le ſentiment des
„ perſonnes ſincères & judicieuſes de votre Communion."

Il paroit par la dernière des Lettres dont on vient de rendre compte & par quelques autres, qu'il connoiſſoit le Père Courayer. „ On a pourſuivi notre Ami, le P. Cou-
„ rayer, par des Mandemens, des Cenſures, & des Ar-
„ rêts; & je crains qu'on n'ait pas encore fini. Je ſuis in-
„ quiet du ſort d'un homme ſi eſtimable, & d'un ſi excel-
„ lent Ecrivain, dont je ſuis perſuadé que les intentions
„ ont été bonnes & innocentes, quoique la manière dont
„ il a écrit ait donné un ſi grand ſcandale. Les vingt E-
„ vêques qui l'ont cenſuré, ſemblent décliner cette partie
„ de la Queſtion qui regarde la validité de nos Ordina-
„ tions d'Angleterre. Ils n'ont pourtant pas épargné l'E-
„ gliſe Anglicane ſur d'autres articles; & en ont fait un
„ portrait plus deſavantageux qu'elle ne mérite; unique-
„ ment, à ce que je me perſuade, faute de la connoitre:
„ Ils citent l'Evêque de Meaux, & en particulier ceux de
„ ſes Ouvrages qui ſont écrits directement contre nous;
„ ce qui eſt certainement une très fauſſe méthode d'expo-
„ ſer nos ſentimens. C'eſt tout comme ſi je citois quel-
„ qu'un des Ouvrages de Mr. Claude contre l'Egliſe Gal-
„ licane, pour prouver qu'elle tient telle ou telle opinion
„ ſur quelque Article important: il me ſemble que je ſe-
„ rois mieux de citer pour mes garants les Ecrivains de
„ cette Egliſe, & ſes Actes ou ſes Monumens autenti-
„ ques. Les vingt Evêques ont ſuivi cette méthode une
„ fois ou deux, & s'ils l'avoient toujours ſuivie, ils ſe
„ ſeroient moins trompés dans l'expoſition de nos ſenti-
„ mens. On ne doit pas toujours faire fonds ſur ce que
„ l'Evêque de Meaux dit de notre Police Eccléſiaſtique,
„ & de nos Affaires; il ne poſſédoit pas bien ce ſujet.
„ C'étoit un très grand Homme; mais il n'auroit pas dû
„ s'abaiſſer lui-même, ni vouloir quelquefois paroitre
„ entendre ce qu'il ignoroit, ſur des matières qui étoient
„ un peu hors de ſa ſphère. Pardonnez la liberté que je
„ prens de critiquer les Cenſeurs, & l'autorité ſur laquel-
„ le ils bâtiſſent, par rapport à ce qui nous regarde; par-
„ ce que j'ai de bonnes raiſons de croire qu'ils y ont dé-
„ féré aux dépens de la Vérité. Mes lumières ſont fort
„ bornées; cependant je crois pouvoir dire ſans préſomp-
„ tion, que je connois mieux que ne faiſoit l'Evêque de
„ Meaux, la Conſtitution, les Principes & la Doctrine
„ de l'Egliſe d'Angleterre. C'en eſt aſſez ſur ce ſujet,
„ dans lequel je me ſuis engagé à l'occaſion du P. Coura-
„ yer."

[*GGG*] *On lui attribue une Traduction des* Géorgiques *de Virgile en Anglois.*] Il envoya cette Traduction à un Ami, avec les vers ſuivans à la tête:

——————— *Hæc ego luſi*
Ad Sequanæ ripas, Thameſino e flumine longè,
Jam ſenior, fractuſque, ſed ipſâ morte, meorum,
Quos colui, patriæque memor, neque degener uſquam.

[*HHH*] *Peu de tems avant ſa mort, il fut obligé de ſe juſtifier contre Mr. Oldmixon par rapport à l'Hiſtoire des Guerres Civiles de Mylord Clarendon &c.*] Mr. Oldmixon, dans

laume Morrice son gendre, & les Drs. Savage & Moore, ci-devant ses Chapelains. Il y a sur l'Urne qui renferme ses entrailles, *In hac Urnâ depositi sunt Cineres Francisci Atterbury, Episcopi Roffensis.* „ Cette Urne contient les Cendres de François Atterbury, Evêque de Rochester." Quelque partagé qu'on puisse être sur ses Qualités Politiques & Morales, tout le monde convient généralement, qu'il a été un des plus grands Hommes de notre Siècle pour le génie, & la connoissance des Belles-Lettres; qu'il écrivoit en Latin avec une pureté & une élegance dignes de Cicéron lui-meme, & dans sa propre Langue d'une manière fort supérieure à tous ses Contemporains. C'étoit un des plus beaux *Parleurs*

(113) P. 9.

dans la Préface de son *Histoire d'Angleterre sous le Règne des Stuarts* (113), avoit dit, que l'*Histoire de la Rebellion, telle qu'on l'a imprimée à Oxford, n'est pas le pur Ouvrage de Mylord Clarendon.* „ Il est vrai, *ajoute-t-il*, que ce Seigneur a écrit l'Histoire de ce tems-là, & je ne doute pas même que celle qu'il a écrite ne soit excellente. Mais je crois savoir de bonne part, que les Portraits historiques des Rois dont il y parle, étoient fort différens de ceux qui se trouvent dans l'Histoire imprimée d'Oxford, & dans celle d'Echard, qui l'a copiée. Je dis ceci sur un ouï-dire; mais cet ouï-dire vient d'une Personne qui est au-dessus de tout soupçon, & trop illustre pour être nommée sans permission. *J'en appelle aussi respectueusement à une autre Personne très distinguée, pour savoir si elle n'a pas connoissance d'un Manuscrit de cette Histoire, qui est encore en nature; & l'on peut encore demander à un Théologien plein de vie, s'il n'a pas vu le Manuscrit sur lequel se fit l'Edition* d'Oxford, *avec les* CHANGEMENS *& les* INTERPOLATIONS *qu'on y fit en l'imprimant.*" Il ajoute ensuite une Lettre *d'un Homme également distingué par son merite & par sa qualité* (114), ainsi qu'il le nomme, où il déclare que Mr. *Edmond Smith*, Membre du Collège de l'Eglise de Christ à Oxford, & Auteur de la Tragédie de Phedre & Hippolyte, lui avoit avoué sans façon, peu de tems avant sa mort en 1710, *que l'Histoire que Mylord Clarendon avoit écrite étoit fort belle; mais que celle qui avoit été publiée sous son nom n'étoit qu'un morceau de pièces rapportées, & qu'on devroit l'appeller proprement* l'Histoire de Mrs. ALDRICH, SMALRIDGE & ATTERBURY. „ Qu'il savoit très bien qu'elle avoit été falsifiée, & que lui-même avoit été employé pour interpoler & pour changer l'Original." Que Mr. Smith chercha dans l'Edition in-folio le Portrait de Mr. Hampden, où l'on trouve ces mots (115): *Il avoit une tête capable de former les plus infames projets, un cœur pour les entreprendre, & une main pour les executer;* & il assura, *que ces Théologiens avoient inseré cet endroit.* „ Je ne vous dirai plus que ceci, *ajoute l'Auteur de la Lettre:* c'est que non seulement il souligna *cet endroit, pour en marquer la falsification; mais encore, que pendant le peu de tems qu'il vécut chez moi, il fit le même aveu à quelques centaines d'autres personnes.*" Dans le corps de son Histoire, p. 227. Mr. Oldmixon s'exprime de la manière suivante. „ Nous souhaiterions que Mylord Clarendon, ou plutôt que les Barbouilleurs entre les mains desquels son Ouvrage tomba, n'eussent pas touché au Portrait historique de ce grand & excellent homme Mr. Hampden; car ils l'ont peint de quelques traits si faux & si indignes, que cela ne peut venir du prémier . . . . Les termes me manquent pour exprimer l'horreur de cette calomnie & de cette imposture, aussi-bien que la malice sans égale des Théologiens, qui ont fourré dans le Portrait original des traits si affreux." Il ajoute, que Mr. Smith confessa en mourant, que parmi un grand nombre d'*altérations & d'additions*, qu'il fit lui-même dans l'*Histoire des Guerres Civiles*, par l'ordre du *Dr.* ALDRICH, *du Dr.* ATTERBURY *& du Dr.* SMALRIDGE, *qui ont été successivement Doyens de l'Eglise de Christ, cette application du Caractère de Cinna à Mr. Hampden en étoit une;* & que lorsqu'il la lut à un de *ces Théologiens*, celui-ci lui donna un coup sur l'épaule, & lui dit en s'écriant d'un ton de transport, *Cela fera l'affaire. La Confession que Mr. Smith fit de la chose, & le repentir qu'il témoigna d'avoir trempé dans cette fourberie, furent ses dernières paroles.* On trouve la plus grande partie de la Préface de Mr. Oldmixon, qui renferme cette Lettre mot à mot, dans la *Bibliothèque Raisonnée des Ouvrages des Savans de l'Europe*, Tom. V. Part. I. Art. 5. p. 154 & suiv. Et les Auteurs de ce Journal remarquent, que si le Docteur Atterbury se tait dans cette rencontre, il n'y a point de doute que la falsification ne soit prouvée: & que quand même il ne se tairoit pas, il faut que les Eclaircissemens soient bien forts, pour détruire des faits. Le Dr. Atterbury se crut donc obligé de se défendre, & il publia une Pièce datée de Paris le 26 d'Octobre 1731, intitulée: *Defense de l'Evêque Smalridge, du Dr. Aldrich, & de l'Evêque Atterbury, contre les Réflexions scandaleuses de Mr. Oldmixon sur le sujet de l'Histoire de Mylord Clarendon, par Fr. Atterbury.* Il déclare, qu'en ce qui le concerne, de quelque manière que ce soit, la Rélation de Mr. Oldmixon est entierement fausse & sans fondement dans toutes ses parties, puisqu'il n'a jamais vu l'Histoire de Mylord Clarendon en Manuscrit, ni avant, ni *après* l'impression, & qu'il n'en a jamais rien lu qu'imprimé. Qu'il est donc impossible qu'il ait eu rien à démêler, de ce que l'on prétend, avec Mr. Smith, auquel il ne se souvient pas d'ailleurs d'avoir parlé de sa vie, & qu'il ne croit pas avoir jamais vu que depuis l'impression de l'Histoire. Que quant au Dr. Smalridge, il n'est pas même possible que sa mémoire demeure chargée d'un soupçon de cette nature, parce qu'il n'eut aucune part à l'Edition de l'Histoire, & qu'il n'eut aucune communication de l'Ouvrage, non plus que lui, que lorsqu'il fut imprimé. Que le Manuscrit n'en étant pas, à ce qu'il avoit ouï dire, écrit fort correctement, on en commit la révision aux soins de l'Evêque Sprat & du Doyen Aldrich. Celui qui les en chargea, fut le Comte de Rochester, qui aida lui-même à faire cette révision, depuis le commencement jusqu'à la fin de l'Ouvrage. Desorte que si l'on fit des changemens, ce dut être du consentement de ces trois personnes, qui étoient tous gens de probité & d'honneur, & incapables de concerter le dessein d'en imposer au Public. Que l'Evêque & le Doyen lui ont assuré plus d'une fois, quand l'occasion d'en parler s'est présentée, que l'on n'avoit ajouté quoi que ce soit au Manuscrit de l'Histoire; & que le Comte a même protesté publiquement de son innocence à cet égard, dans la Préface du I. Volume. Il y déclare, que *les Personnes qui publient cette Histoire*, ce qu'il faut entendre de lui & de son frère (116), comme on le voit par la suite, *n'ont osé entreprendre de faire aucun changement dans un Ouvrage de cette nature, qui leur avoit été confié à la charge bien expresse de le faire imprimer tel qu'il leur avoit été laissé, en quelque tems que ce fut qu'on le donnât au Public.* Quand même ce Seigneur, & les deux autres Personnes qu'il employa, pourroient avoir fait des altérations dans cette Histoire, malgré ce que les uns & les autres ont assuré du contraire; cependant leur bon-sens, sans parler de leur intégrité, les auroit au moins empêchés de retoucher ces Portraits historiques, que l'on convient être ce qu'il y a de plus distinctif & de plus beau dans l'Ouvrage, tout y étant d'un original que l'on ne sauroit imiter. On y découvriroit bientôt les traits postiches, qu'un pinceau moins habile auroit mêlés avec ceux de cette main de Maitre. Or l'œil le plus perçant ne sauroit voir ici la moindre trace d'un pareil mélange, non pas même dans le Portrait de Mr. Hampden, & moins encore dans les paroles qui finissent ce Portrait, & contre lesquelles Mr. Oldmixon déclame avec tant de chaleur. Elles conviennent parfaitement au style & au gout de Mylord Clarendon; elles ne disent rien qui présente de nouvelles idées, & ne font que donner en raccourci, ce que l'Historien avoit dit par-ci par-là en différens endroits de ses deux prémiers Volumes. Quelque desobligeantes que soient ces expressions, on conçoit qu'elles ont pu couler naturellement, dans la chaleur de la composition, de la plume d'un Auteur qui s'étoit lui-même opposé avec zèle aux vues de Mr. Hampden, & en avoit vu & ressenti les funestes effets. Mais que les Editeurs de son Histoire, qui n'avoient eu aucune part à ces événemens, aient pu, soixante ans après, insérer de sang-froid & par pure malice une addition si inutile, c'est ce qui ne se peut concevoir. L'Evêque observe ensuite, que ces plaintes contre les Editeurs auroient du être faites pendant qu'il étoit possible de les approfondir: qu'elles sont suffisamment réfutées par le caractère personnel de ces Editeurs par rapport aux gens qui les ont connus, & par la nature des preuves par rapport à ceux qui ne les ont pas connus. Car, quelle est la preuve qu'on allegue? C'est un *ouï dire, que l'on tient d'une Personne qui est au dessus de tout soupçon, mais trop illustre pour être nommée.* C'est de plus, un *Appel à une autre Personne très distinguée, à un Théologien encore vivant, & à une Personne distinguée par son merite & par sa qualité:* mais toutes Personnes pourtant, dont on ne trouve pas à propos de faire connoitre les noms: la seule qu'on nomme est Mr. Smith, *Auteur d'une Tragédie excellente.* „ Je veux, *dit l'Evêque*, qu'il ait dit ce qu'on lui fait dire: quel fonds peut-on faire sur son témoignage, puisqu'il est indubitablement faux en ce qui concerne deux Personnes, des trois que l'on attaque, c'est-à-dire le Dr. Smalridge & moi; & que par conséquent il y a tout lieu de présumer qu'il est aussi faux en ce qui concerne la troisième, qui étoit le Dr. Aldrich? il est visible que Mr. Smith ne fut point admis au secret de l'impression, puisqu'il a ignoré qui furent ceux que l'on chargea de ce soin. Cette particularité lui aiant été inconnue, sa déposition n'est pas recevable sur les autres qui y sont rélatives, & spécialement par rapport au Dr. Aldrich, qui avoit été son Maître dans l'Eglise de Christ, & pour lequel cependant on sait si bien quelle fut son aversion personnelle, & les vraies raisons (117) qui la firent naitre, qu'il est inutile de s'y arrêter. Je m'abstiens de rien dire de dur, au sujet d'un homme qui n'est pas en état de se défendre; mais il y a encore bien des gens en vie, qui les ont connus tous deux, & qui savent combien il est improbable, ou plutôt incroyable, que Mr. Smith ait eu la moindre part à la confidence du Dr. Aldrich dans une affaire si détestable, & même dans quelque affaire que ce fût. Le Gentilhomme qui prétend avoir été *convaincu de la vérité de ce que Mr. Smith lui disoit*, & qui se fonde sur ce que celui-ci lui indiqua, & *souligna* dans son Exemplaire imprimé, les endroits qu'il disoit avoir été *interpolés & changés* par l'ordre des trois Théologiens; ce Gentilhom-

(114) Le feu Colonel *Ducket*, un des Commissaires de l'Accise.

(115) Les expressions sont beaucoup plus douces dans l'Histoire: au-lieu d'un *cœur à entreprendre*, il y a, *une langue pour persuader*; & au-lieu du mot de *Villany*, il y a *Mischief*, qui est plus doux.

(116) Ces deux Seigneurs étoient fils de Mylord Clarendon Auteur de l'Histoire. Voy. *Bibl. Raisonn.* T. VII. Part. II. p. 468. Note (†). R. R. T.

(117) Mr. Smith peut avoir été zele pour le Parti Whig; c'est ce que l'Auteur de la *Biblioth. Rais.* conjecture de quelques traits de son Epitaphe par Mr. Adams. Mrs. Smith & Aldrich devoient donc être comme le feu & l'eau. Voy. *Bibl. Raisonn.* T. VII. Part. II. p. 468. Note (†). R. R. T.

leurs de la Chambre Haute ; & l'on ne peut mieux exprimer ses talens pour la Prédication, que l'a fait l'Auteur du *Babillard* [*III*]. Mr. Gordon, qu'on ne peut soupçonner de la moindre partialite à son égard, le reconnoit pour un grand Maitre dans la Langue Angloise ; & après avoir critiqué le style de l'Eveque Sprat, il ajoute, *que c'est avec bien plus de justice, que l'on a admiré le style du Dr. Atterbury son successeur* (aa). Le Dr. Hickes le nomme *un homme très savant, & le très digne Archidiacre de Totness* (bb), dans sa *Dissertatio Epistolaris de Antiquæ Literaturæ Septentrionalis utilitate* (cc), imprimée à Oxford en 1703, & publiée dans le I. Volume de son *Linguarum Veterum Septentrionalium Thesaurus*. Le Dr. Fiddes, dans la Préface (dd) du I. Volume de son *Système de Théologie*, reconnoit qu'il est fort redevable à notre Eveque, des secours qu'il lui a donnés dans la composition de cet Ouvrage, & il l'appelle *un homme qui a tous les grands talens nécessaires pour donner d'excellentes directions sur toutes les matières, qui concernent la Théologie & les Sciences Profanes*. Et dans l'Introduction à la *Vie du Cardinal Wolsey*, le même Auteur reconnoit que ce Prélat lui avoit offert son secours pour cet Ouvrage,

(aa) *Discourses upon Tacitus*, à la tête de la Trad. Angl. de cet Auteur. Sect. 14. p. 33. Lond. 1728. in-fol.

(bb) *Per manus R. & doctissimi Viri F. Atterbury, Archidiaconi Totnensis dignissimi.*

(cc) P. 88.

(dd) P. 20. 21. Lond. 1718. in-folio.

„ tilhomme, dis-je, doit avoir eu grande envie d'être convaincu: car autrement il n'auroit pas pris pour preuve suffisante, dans un cas de cette nature, la simple affirmation d'un tel homme." L'Evêque envoya cette Pièce, accompagnée d'une Lettre datée de Paris le 19 de Novembre 1731, aux Auteurs de la *Bibliothèque Raisonnée*, qui ont publié l'une & l'autre dans leur Journal, Tom. VII. Part. II. Art. IX. p. 457. & suiv. Le Prélat fit tenir aussi un Exemplaire de sa *Justification* à Mr. Pope, avec lequel il avoit des liaisons intimes, & qu'il admiroit pour ses grands talens, & sur-tout pour celui qu'il avoit pour la Poësie. Il lui écrivit en même tems la Lettre suivante, datée de Paris du 23 de Novembre. „ Vous serez surpris, mon cher Monsieur, de me voir imprimé ; mais pouvois-je m'en dispenser ? Les Morts & les Vivans, mes Amis & mes Ennemis, mes Concitoyens & les Etrangers, me sommoient de parler. D'ailleurs la réputation d'une Histoire que j'estime, & que tout le monde estime avec moi, auroit souffert de mon silence. J'ai fait imprimer la Pièce ici, dans l'espérance que quelqu'un se hazardera de la réimprimer en Angleterre, malgré les deux petits mots redoutables qui sont à la fin. Quoi qu'il en arrive, il est juste que vous la voyiez, parce que suis persuadé que quand elle n'auroit d'autre mérite que celui d'être de moi, vous la lirez avec quelque plaisir. Telle qu'elle est, recevez ce dernier présent d'un homme qui est sur le bord de sa fosse :

„ *Extremum hoc munus morientis habeto.*

„ C'est du moins ce qui pourroit bien être, puisque j'entre dans peu de mois dans ma soixante-dixième année ; époque après laquelle les plus vigoureux & les plus fortunés ne peuvent guères compter sur la vie, & ne la desirent pas même beaucoup, s'ils sont sages. En quelque tems que je la quitte, vous perdrez un Ami qui vous aime & qui vous estime infiniment, si dans la situation où je suis on peut dire que quelqu'un perdra davantage à ma mort, qu'il n'a déja fait pendant ma vie. Je m'attendois à avoir de vos nouvelles par Mr. M——, & je fus un peu surpris de n'en point recevoir ; mais il avoua lui-même sa faute, de ne vous avoir pas averti comme il falloit. Vous n'avez pas eu tort de craindre de m'écrire sur un sujet, à l'égard duquel j'avois plus promis que je n'étois en état de tenir. Les gens disgraciés se flattent de conserver encore quelque influence ; & quand ils veulent la faire valoir, ils s'apperçoivent qu'ils n'en ont plus aucune. C'est ce qui m'est arrivé, mon cher Ami, je l'avoue ingénument : vous aviez sondé le gué, & remarqué mon erreur, avant que je m'en fusse apperçu moi même. Mais n'en parlons plus. Que faites-vous en Angleterre pour l'honneur des Lettres ? & vous en votre particulier, à quoi vous occupez-vous ?

„ ——— *Ipse quid audes?*
„ *Quæ circumvolitas agilis thyma?*

„ Travaillez-vous toujours sur le sujet moral que vous aviez choisi, & auquel vous paroissiez, il y a seize mois, si attaché ? Aurois-je le plaisir de le voir achevé avant que de mourir ? Jouïrez-vous de la gloire qu'il vous acquerra pendant votre vie ? ou ne laisserez-vous les marques de votre amitié, que comme des Legs qu'on fait par Testament, pour ceux qui vous survivront ? Si j'étois aussi proche de vous que je l'ai été, j'espérerois de mettre le nez dans le Manuscrit, avant qu'il fût achevé ; mais hélas ! il y a, & il y aura selon les apparences toujours, un grand espace de terre & de mer entre nous. Combien a-t-il paru de Livres dans vos quartiers depuis peu, que vous croyez que je serois bien aise de lire ? Nommez-les moi ; je m'imagine que ce Catalogue ne vous coutera guères de peine. Il faut au moins qu'ils soient bien bons, pour que je leur donne une partie de mon tems, à présent qu'il m'en reste si peu. Moi, qui autrefois ne m'embarrassois pas de prodiguer des jours entiers, je ménage à présent les heures : comme le sable tend à sa fin, je tâche de ne pas les perdre inutilement à des bagatelles. Sur la fin de la Loterie de notre Vie, nos minutes, semblables à de bons billets, augmentent de prix. Ils ne valent peut-être pas tant en eux-mêmes, que ceux qui les ont précédés ; mais nous sommes mieux en état d'en connoitre la valeur, & c'est ce que je fais avec raison, mon cher Ami ; & cependant je crois les plus précieux momens de ma vie bien employés, quand ils le sont à la lecture de ce que vous écrivez. Mais c'est-là une satisfaction que je ne puis guères espérer ; ainsi il faut que je me contente d'autres plaisirs moins agréables. Adieu, mon cher Monsieur. Pardonnez-moi d'avoir livré combat à un homme que vous avez, je pense, mis au rang des Héros de la Dunciade. Je me trouvois dans la nécessité d'accepter ce honteux défi, ou de souffrir dans l'estime du Public en le refusant. J'assure de mes respects Madame votre Mère. Je vous envoie une Lettre pour le Doyen Swift : vous la lui rendrez, si vous en avez occasion, & si vous jugez que la chose en vaille la peine. A la distance où je suis, ma Patrie m'offre un étrange spectacle. Je ne sai de quel œil vous la considérez, vous qui êtes sur les lieux, & qui en faites partie : vous me ferez plaisir de me le dire. Vous pouvez écrire en toute sureté à Mr. M.... par l'honnête homme qui vous remettra celle-ci, & qui doit revenir dans ces quartiers à Noel. Tracez-moi une ébauche grossière seulement, pour que je sois en état de juger si le retour est souhaitable, ou si je ne dois pas plutôt desirer d'être renfermé, comme le Chimiste dans la bouteille, sur les nouvelles que Quévedo lui apprit d'Espagne. Après tout, je dois aimer & j'aime véritablement ma Patrie, avec tous ses défauts : cette partie même de l'Etat, qui m'a blessé injustement, & même au cœur, me sera toujours chère. Mon dernier vœu est le même que celui du P. Paul, *Esto perpetua !* & quand j'expirerai éloigné d'elle, ce sera de la même manière que Virgile dépeint un Péloponnésien mourant :

„ *Sternitur, & dulces moriens reminiscitur Argos.*

„ Mes Amis se souviennent-ils autant de moi, que je me souviens d'eux ? J'ai lu une partie des Papiers que vous m'avez envoyés, qui me regardent. Je suis charmé d'y voir des aveux si francs sur mon sujet, quoiqu'ils ne soient pas destinés à me faire plaisir, mais à charger un autre."

FRANÇOIS EVÊQUE DE ROCHESTER.

[On trouve dans la *Bibliothèque Raisonnée* Tom. IX. Part. I. Art. V. p. 174. & suiv. l'Extrait d'une Réponse de Mr. Oldmixon à la Justification de Mr. Atterbury, avec diverses particularités curieuses sur cette intéressante querelle, mais que la longueur de cet Article m'oblige de supprimer. Je dirai seulement qu'il paroit résulter du tout, que l'accusation a été mal fondée. Le Lecteur curieux pourra consulter le Journal cité. RAM. DU TRAO.]

[*III*] *L'on ne peut mieux exprimer ses talens pour la Prédication, que l'a fait l'Auteur du Babillard.*] Après avoir remarqué (118) que le Clergé de la Grande Bretagne, qui est sans dispute le Corps le plus savant qu'il y ait dans le Monde, néglige entièrement l'Art de parler en ce qui concerne la Voix & le Geste ; cet Auteur ajoute, que la Règle n'est pas cependant si générale, qu'il n'y ait des exceptions à faire. *Je mets au nombre de ces Exceptions*, dit-il, *le Doyen que nous entendimes il y a quelques jours. C'est là un Orateur.* „ Il respecte son Auditoire, & ne monte point en Chaire, qu'il n'ait bien appris ce qu'il y doit dire. Il y parle avec tant de douceur & tant de grace, qu'il se fait écouter malgré qu'on en ait. D'ailleurs, *continue-t-il*, bien fait de sa personne, cet agrément n'en donne pas peu à son Discours. On ne sauroit que le louer de ce qu'il ne négliga pas cet avantage. Mais ce qui relève véritablement tout cela, c'est que son style est si élégant & si pur, que Longin n'y auroit rien trouvé à reprendre ; & que son Action est si juste, qu'elle auroit mérité les éloges de Démosthène. Sa Composition est si forte, que la plupart de ses Auditeurs ne pourroient pas le comprendre, s'il ne leur expliquoit pas ce qu'il dit par la manière dont il l'anime. Il se sert de ce talent avec toute la délicatesse d'un honnête-homme. Jamais il n'entreprend d'émouvoir les Passions, qu'après avoir convaincu la Raison. Il se propose toutes ses Objections avec clarté ; il les réfute de même ; & ce n'est qu'à la suite de ces discussions, qu'il se met sur le ton pathétique. Mais quand il s'est rendu maître de l'Esprit, il attaque le Cœur ; & le Beau de la Religion ne paroissant ainsi que comme une conséquence du Vrai, l'impression en est irrésistible." L'Auteur d'une Pièce intitulée : *Quelques Règles sur la Voix & le Geste, utiles dans le Barreau, la Chaire, & le Parlement, & à tous ceux qui ont à parler en Public ; dans une Lettre à un Ami*, propose notre Théologien comme un ex-

(118) *Le Babillard* de *la Trad. Franç.* T. II. Art. 17. p. 111. 114. & la Préface du IV. Vol. en Anglois.

ge, que lui-même avoit eu quelque dessein d'entreprendre [*KKK*]. Nous finirons par le Portrait que fait de lui Mr. Dart, Auteur de *l'Histoire & des Antiquités de l'Eglise Abbatiale de S. Pierre de Westminster*, Ouvrage que l'Evêque avoit encouragé. Cet Auteur dit (*ee*), que comme il étoit un des *meilleurs Juges*, il étoit aussi un des plus *grands Protecteurs des Sciences*; & dans un autre endroit (*ff*) il l'appelle un homme, „ que la précision, la solidité, la force de raisonnement, le tour admirable „ de ses Ecrits Polemiques & de ses autres Ouvrages, ont rendu fameux en qualité d'Ecclésiasti- „ que; & que la finesse de son goût dans les Belles-Lettres, une parfaite connoissance des Auteurs „ anciens & modernes, une Imagination noble & sublime, un Jugement exquis, la beauté de son „ style, l'agrement de sa conversation, ont distingué & distingueront toujours dans toute l'Europe „ savante.

(*ee*) *Preface to the S. Volume.*

(*ff*) *Lives of the Abbots of Westminster* p. 44. in the It. Vol. of *the Hist. and Antiquities.*

excellent Modéle à cet égard. „ Vous avez, Monsieur, „ *dit-il* (119), dans la Ville un grand nombre de Modè- „ les dignes d'imitation, dans le Barreau, dans l'Eglise, „ & dans le Parlement; & si vous les étudiez, vous n'au- „ rez pas besoin d'autres directions. Tels sont *Cowper* & „ *Harcourt*, *Hanmer* & *Stonehouse*, *Lechmere*, *Parker* & „ *Price*, *Powis* & *Vernon*, *Cantorbery*, *Yorck*, *Ely*, & „ ROCHESTER, *Stanhope* & *Moss*; & au défaut d'au- „ tres Règles, je vous renvoie à ces *Règles vivantes*."

(119) P. 52. 3. Edit. Londres 1716.

[*KKK*] *Dans l'Introduction à la* Vie du Cardinal Wolsey, *le même Auteur reconnoit que ce Prelat lui avoit offert son secours pour cet Ouvrage, que lui-même avoit eu quelque dessein d'entreprendre.*] Cette *Vie* a paru à Londres in-folio en 1724. Le Dr. Fiddes dit dans son *Introduction* (120), qu'il est très persuadé que cet Ouvrage auroit eu un tout autre degré de perfection, s'il eût profité des offres d'un illustre Prélat, à présent exilé, *dit-il*, „ qui m'offrit sa „ maison pour y travailler. Le Public y auroit certainement „ gagné, & j'en aurois retiré de grands avantages. J'au- „ rois, sous une pareille direction, profité non seulement „ d'un grand nombre de recherches curieuses & profon- „ des sur l'Antiquité Ecclésiastique, mais des instructions „ les plus utiles, tant pour le fond, que pour la forme & „ la conduite de l'Ouvrage. Mais divers contretems ne „ m'aiant pas permis d'accepter des offres, également a- „ vantageuses & honorables pour moi, j'ai été privé des „ secours qu'on pouvoit attendre d'un homme, plus ca- „ pable qu'aucun autre de me diriger dans un Ouvrage „ qu'il avoit eu lui-même dessein d'entreprendre. Je ne „ crains pas au reste qu'on puisse trouver mauvais, que „ malgré les circonstances où ce savant Prélat se trouve, „ je m'acquitte de la reconnoissance que je lui dois, & „ rende justice aux grands talens, que ses plus implaca- „ bles ennemis reconnoissent en lui."

(120) P. 12. 13.

ATTICUS, Patriarche de Constantinople au commencement du cinquième Siècle, étoit né à Sébaste Ville d'Arménie. Il avoit eté élevé par des Moines Macédoniens dans les Principes de leur Secte; mais quand il fut en âge de Raison, il y renonça pour entrer dans la Communion de l'Eglise Catholique (*a*). S. Chrysostome aiant été chassé du Siége de Constantinople, Arsace [*A*] fut mis en sa place l'an 404; mais étant mort l'année suivante (*b*), le Siège demeura vacant pendant quelques mois, à cause du grand nombre de Prétendans. Enfin Atticus, qui étoit Prêtre, fut choisi l'an 406, sous le sixiéme Consulat d'Arcade avec Probus (*c*). Les Amis que S. Chrysostome avoit à Constantinople, & tous les Evêques d'Orient, refusérent de communiquer avec le nouveau Patriarche, parce qu'ils croyoient que Chrysostome avoit été déposé injustement. Atticus obtint des Rescrits de l'Empereur, pour les y obliger [*B*]. Pallade, qui nous apprend cette particularité (*d*), ajoute, qu'Atticus avoit été un des principaux auteurs de la Conspiration contre Chrysostome: mais comme il ne produit aucune preuve de ce qu'il avance, on ne peut faire beaucoup de fonds sur son témoignage; d'autant plus qu'il étoit si grand admirateur de l'Evêque déposé, qu'il condamne & blâme, sans aucune distinction, tous ceux qui lui étoient contraires. Nous devons pourtant remarquer, que Sozoméne dit aussi (*e*) qu'Atticus avoit été des Ennemis & des Persécuteurs de Chrysostome. Mais après la mort de ce Prélat, Atticus voyant avec chagrin les divisions qui régnoient dans son Eglise, & qu'un grand nombre de personnes refusoient de communiquer avec lui & tenoient des Assemblées particulières, il fit écrire le nom de Chrysostome dans les Diptyques [*C*], & ordonna qu'on en fit mention dans le Service Divin, avec ceux des autres Evêques morts (*f*). Il écrivit aussi à S. Cyrille Evêque d'Alexandrie, pour le solliciter fortement de faire la même chose. Cyrille lui répondit que cela ne lui pa-

(*a*) Sozoméne *Hist. Eccl.* Liv. VIII. ch. 27.

(*b*) Le 11 de Novembre.

(*c*) Socrate *Hist. Eccl.* L. VI. ch. 20.

(*d*) *In Vita Chrysostomi* p. 65.

(*e*) *Ubi supra.*

(*f*) Socrate *Hist. Eccl.* L. VII. ch. 25.

[*A*] *Arsace.*] Il étoit frère de Nectaire, prédécesseur de S. Chrysostome dans le Siége de Constantinople. Pendant qu'il n'étoit encore que Prêtre, il s'étoit acquis par sa conduite une réputation de piété & de douceur; mais quand il fut parvenu à l'Episcopat, il se fit beaucoup de tort par le pouvoir qu'il laissa prendre à son Clergé de disposer de tout sous son nom, & dont on lui attribua les fautes. Mais ce qui nuisit le plus à sa réputation, ce fut sa haine contre Chrysostome & ses Amis, qui furent fort persécutés à Constantinople, selon les apparences à la sollicitation d'Arsace, du moins de son su & de son consentement (1). Il semble que ce fut lui qui obtint de l'Empereur un Edit qui portoit: *Si quelque Evêque refuse de communiquer avec* Théophile, Arsace, *&* Porphyre, *qu'il soit déposé; & s'il a des biens, de quelque nature qu'ils soient, qu'ils soient confisqués.* Un autre Edit portoit: *Si quelqu'un cache un Evêque ou autre Ecclésiastique, ou s'il reçoit seulement dans sa maison quelqu'un de ceux qui communiquent avec Jean (Chrysostome), sa maison sera confisquée* (2). Il est bien certain que de pareils Edits n'auroient pas été publiés, si le Primat de Constantinople, qui avoit toujours beaucoup de crédit, ne les eût sollicités, ou si du moins il n'y eût consenti. Pallade fait un portrait très desavantageux de ce Prélat. „ Il étoit, *dit-il* (3), plus „ muet qu'un Poisson, & moins propre aux affaires qu'u- „ ne Grenouille .... Il viola le serment qu'il avoit fait „ sur les Evangiles; car son frère Nectaire lui aiant re- „ proché qu'il n'avoit refusé l'Evêché de Tarse, que par- „ ce qu'il attendoit sa mort pour lui succéder dans le Siè- „ ge de Constantinople, Arsace lui jura qu'il n'accepte- „ roit jamais aucun Evêché. La prémière cause de son „ parjure fut l'ambition, qui lui fit convoiter la femme „ de son frère, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi; & „ en second lieu, la honte des reproches prophétiques de „ son frère. Il mourut quatorze mois après avoir été é- „ levé sur le Siège de Constantinople." C'est au Lecteur à juger de la créance que mérite Pallade, l'Ecrivain le plus partial en faveur de son Héros, quand son témoignage n'est appuyé de celui d'aucun autre Auteur.

(1) *Voyez* Sozomène *Hist. Eccl.* L. VIII. ch. 23.

(2) Palladius *de Vita Chrysostomi* p. 26. 27.

(3) Ibid. p. 94.

[*B*] *Atticus obtint des Rescrits de l'Empereur pour les y obliger.*] Ces Rescrits étoient fort sévères, tant contre les Evêques, que contre les Laïques. Celui qui étoit contre les prémiers, portoit: *Si quelqu'un des Evêques ne communique pas avec* Théophile, Porphyre (4), *&* Atticus, *qu'il soit chassé de l'Eglise & dépouillé de ses biens.* Cet Edit obligea quelques-uns de ceux qui étoient riches, de communiquer malgré eux avec Atticus; & l'on gagna par des présens quelques-uns des plus pauvres, qui en firent autant: mais il y en eut qui méprisérent généreusement leurs biens, leur pays, & tous les avantages temporels, & qui s'enfuirent pour éviter la persécution. Les Laïques ne furent pas mieux traités; l'Edit contre eux portoit: *Que ceux qui etoient constitués en dignité, perdroient leurs emplois; les Officiers & les gens de Guerre, seroient cassés; le reste du Peuple & les Artisans seroient condamnés à l'amende & bannis* (5). C'est ainsi que pour l'amour d'un seul homme, la Ville de Constantinople non seulement, mais plusieurs autres Villes souffrirent une rude persécution; & cela non pour cause de Religion, mais uniquement pour satisfaire la haine & l'ambition de quelques Prélats orgueilleux & vindicatifs.

(4) Les deux plus grands ennemis de Chrysostome; le prémier étoit Evêque d'Alexandrie, & le second d'Antioche.

(5) Palladius *ubi sup.* p. 95. 96.

[*C*] *Diptyques.*] C'étoient des Livres ou Tables Ecclésiastiques. Il y en avoit de deux sortes. Les prémières contenoient les noms des Patriarches, Papes, & Evêques des principales Eglises, qui étoient encore en vie; & dans les autres étoient les noms de ceux qui étoient morts dans la paix & la communion de l'Eglise. Le Diacre les lisoit à l'Autel pendant le Service. On regardoit comme une marque de communion, de mettre le nom d'un Evêque dans ces Tables publiques; & quand on le rayoit, c'étoit un refus de communion avec lui, & une sorte d'Excommunication. L'usage de ces Diptyques est assez ancien, & remonte du moins jusqu'au quatrième Siècle, si même il n'est plus ancien encore. On y inséroit quelquefois, outre les noms des Evêques, ceux de quelques autres Hommes fameux par leur piété & par leur sainteté, particuliérement ceux des Empereurs Orthodoxes, & même des Conciles Généraux; comme on le voit par la Lettre de l'Empereur Justinien à Epiphane Patriarche de Constantinople (6). Il est fait fréquemment mention de ces Diptyques dans les Pères, les Conciles, & les Historiens Ecclésiastiques (7).

(6) *Cod. de Summ. Trinit.* L. VII. *prope fin.*

(7) Cave *Diss. de Lib. & Offic. Eccl. Graec.* ad calcem Vol. II. *Hist. Eccl.* apud Reading in *addend. ad Not. in Socratem.*

[*D*] Il

paroissoit point dans l'ordre, puisqu'ils sembloient condamner par cette conduite ceux qui avoient déposé Chrysostome, & qu'ils se deshonoroient eux-memes, en mettant parmi les Ecclesiastiques & les Evêques un homme, qui depuis sa deposition ne devoit plus etre consideré que comme un Laïque. Ces deux Lettres se trouvent dans *l'Histoire Ecclésiastique* de Nicéphore Calliste (*g*). Les Anciens parlent fort differemment du Savoir d'Atticus. Pallade dit (*h*) qu'il étoit fort ignorant dans l'Ecriture Sainte. Sozomène dit (*i*) qu'il avoit plus de naturel que d'etude; qu'il ne réussissoit que médiocrement à la Prédication; & que quoiqu'il y eût quelque érudition dans ses Sermons, on ne les trouvoit pas assez bons pour les écrire. Cependant, comme il avoit quelque goût pour les Belles-Lettres, il étudioit les meilleurs Auteurs Grecs, quand il avoit du loisir; mais comme il n'avoit pas posé de bonne heure de bons fondemens, il paroissoit obscur & embarrassé, quand il entreprenoit de parler des sujets traités par les Anciens. Socrate, qui dit dans un endroit (*k*) que ce Prelat n'avoit qu'une capacité médiocre, & qu'il se distinguoit principalement par son bon-sens naturel, dit ailleurs (*l*), qu'il étoit très savant, qu'il passoit les nuits entières à lire les Ouvrages des Anciens, & qu'il ne s'étonnoit point des argumens des Philosophes, ni des subtilités des Sophistes. Je ne sai comment accorder Socrate avec lui-même, & avec Sozomène; car comme il ne reste que quelques fragmens des Ouvrages d'Atticus [*D*], nous ne pouvons guères juger de sa capacité. Quoi qu'il en soit sur cet article, Socrate & Sozomène s'accordent à le peindre très avantageusement à d'autres égards. Il avoit une grande piété, accompagnée de beaucoup de prudence; & quoiqu'il témoignât quelquefois de la sévérité contre les Hérétiques dans ses paroles, ce n'étoit que pour leur donner de la crainte, car il les rassuroit aussi-tôt par sa douceur (*m*). A la vérité, on ne nous apprend point si c'étoit dans le tems même qu'ils persistoient dans l'Herésie, ou seulement lorsqu'ils y avoient renoncé pour embrasser la Foi Catholique. On peut néanmoins inferer d'une Lettre qu'il écrivit à Calliopius, que sa charité s'etendoit jusqu'aux Heretiques [*E*]. Il témoigna même de l'éloignement à persécuter les Novatiens [*F*], quoiqu'ils fussent Schismatiques. Il abhorroit aussi la Superstition, & sur-tout celle qui consiste dans l'adoration des Morts [*G*]. On assure qu'il prédit le tems de sa mort, & qu'en partant de Nicée, il dit à Calliopius Prétre de cette Ville: *Si vous voulez me voir, venez à Constantinople avant l'Automne; car si vous venez plus tard, vous ne me trouverez plus en vie.* Sa prédiction fut accomplie, car il mourut le 10 d'Octobre de la même année 425, la dix-neuvième de son Pontificat (*n*).

(*g*) L. XIV. p. 26. 27.
(*h*) *Ubi supra.*
(*i*) *Ubi supra.*
(*k*) L. VI. ch. 20.
(*l*) L. VII. ch. 2.
(*m*) Id. ibid. & Sozomene *ubi sup.*
(*n*) Socrate L. VII. ch. 25.

[*D*] *Il ne reste que quelques Fragmens des Ouvrages d'Atticus.*] Outre la Lettre à S. Cyrille dont il est parlé dans le corps de l'Article (8), & une autre Lettre dont nous parlerons dans la Remarque [*E*], nous n'avons de lui que quelques Fragmens d'une Homélie sur la Naissance de Jésus-Christ, qui se trouvent dans la Collection générale des Conciles (9), & le Fragment d'une Lettre à Eupsychius, citée par Théodoret (10). A en juger par les Fragmens de l'Homélie, son érudition étoit assez médiocre.

[*E*] *Sa charité s'etendoit jusqu'aux Heretiques.*] Comme la Lettre à Calliopius, qui contient la preuve de ce qu'on avance, n'est pas fort longue, nous la mettrons ici toute entière. „ *J'ai appris, dit-il* (11), qu'il y a dans votre „ Ville un grand nombre de personnes, qui ont besoin du „ secours des gens de bien. Aiant donc reçu quelque argent de celui qui donne libéralement aux sages Dispensateurs, & qui permet qu'il y ait des Indigens, pour éprouver ceux qui, quoiqu'ils aient dequoi les assister, „ n'y sont point disposés; recevez ces trois-cens pièces „ d'or, pour les distribuer selon votre prudence à ceux „ qui sont dans la nécessité. Je ne doute point que vous „ ne choisissiez ceux que la honte empêche de demander, „ plutôt que ceux qui ne demandent que pour se nourrir „ dans l'oisiveté. La seule chose que je vous demande, „ c'est que vous n'ayez point d'égard à la différence de „ Religion, & que vous nourrissiez ceux qui ont faim, „ sans considérer s'ils sont de notre sentiment, ou non." Voilà certainement des sentimens bien nobles & bien dignes d'un Chrétien, qui s'il *doit faire du bien principalement aux domestiques de la Foi*, est obligé cependant aussi *de faire du bien à tous* (12).

[*F*] *Il témoigna même de l'éloignement à persécuter les Novatiens.*] Quelques-uns lui aiant représenté qu'il ne falloit pas permettre que les Novatiens fissent leurs Assemblées dans la Ville de Constantinople: *Ne savez-vous pas*, leur répondit il, *combien ils ont souffert de mauvais traitemens avec nous, sous le règne de Constance & de Valens? D'ailleurs, ils rendent temoignage à notre Foi; car quoiqu'ils se soient separés depuis longtems de l'Eglise, ils n'ont pourtant rien innové à la Foi* (13). Cela fait voir, qu'Atticus auroit voulu laisser aux Novatiens la liberté de Conscience. Il n'approuvoit pourtant pas leur Schisme, comme il paroit par ce qu'on va dire. Etant allé à Nicée pour y sacrer un Evêque, il y vit Asclépiade Evêque des Novatiens, vénérable vieillard, & lui demanda combien il y avoit de tems qu'il exerçoit cette Charge. Asclépiade lui aiant répondu qu'il y avoit cinquante ans: *Vous êtes heureux*, lui repliqua-t il, *d'avoir passé un si long tems dans une si sainte fonction* (14). Par où il paroit, que quoiqu'Asclépiade fût Schismatique, Atticus ne laissoit pas de le regarder comme un véritable Evêque. Il lui dit aussi: *Je loue Novat, mais je n'approuve pas les Novatiens.* Asclépiade étonné lui en aiant demandé la raison: *Je loue Novat*, répondit Atticus, *de n'avoir pas voulu admettre à la Communion ceux qui avoient sacrifié aux Idoles, & je ne les y aurois pas admis non plus que lui; mais je ne saurois souffrir que les Novatiens en retranchent les Laïques pour des fautes assez legéres.* Asclépiade lui répondit: *Outre l'Idolatrie, il y a plusieurs autres péchés à mort, comme parle l'Ecriture Sainte* (15), *pour lesquels vous retranchez seulement les Clercs de la Communion, & pour lesquels nous en retranchons aussi les Laïques, réservant à Dieu le pouvoir de leur pardonner* (16).

[*G*] *Il abhorroit la Superstition, & sur-tout celle qui consistoit dans l'adoration des Morts.*] Socrate rapporte (17) qu'Atticus prit un grand soin d'abolir la Superstition, & il nous en donne la preuve suivante. Quelques Novatiens avoient fait apporter le Corps de Sabbatius de l'Ile de Rhodes, où il etoit mort en exil, & ils faisoient la nuit des prières à son Tombeau, apparemment à Constantinople. Atticus l'aiant appris, envoya la nuit quelques personnes pour déterrer le corps, & le fit mettre secrettement dans un autre endroit; & par-là il arrêta le cours de la Superstition des Novatiens, qui cessérent de s'assembler à ce Tombeau. Il seroit à souhaiter que tous les Evêques eussent eu le même soin d'étouffer la Superstition dans son enfance.

(8) Citat. (g).
(9) T. III. p. 316. 317. & 349.
(10) Dial. II. p. 310.
(11) Socrate Hist. Ecc. L. VII. ch. 25. de la Trad. de Cousin.
(12) Galat. VI. 10.
(13) Socrate ubi supra.
(14) Id. ib.
(15) 1 Jean V. 16. 17.
(16) Socrate ubi supra.
(17) Id. ib.

☞ AUBERT (GUILLAUME), nâquit à Poitiers (*a*) vers l'an 1534. Il paroit par ses Ouvrages qu'il s'étoit attaché aux Belles-Lettres, & les avoit cultivées; mais il se tourna vers le Droit, par rapport au choix d'une Profession. En 1553 il se fit recevoir Avocat au Parlement de Paris, & pratiqua pendant plusieurs années avec beaucoup de réputation (*b*). Cependant Antoine Loisel, dans son *Dialogue des Avocats* (*c*), dit *qu'il se trompoit souvent dans ses Causes, quoiqu'il ne plaidât pas mal*; & qu'il quitta le Parlement pour passer à la Cour des Aydes. En 1580 il se fit recevoir Avocat-Général à cette Cour, & il ne paroit pas qu'il se soit jamais défait de cette Charge, quoiqu'il ait repris sa Profession d'Avocat: car en 1591, la nécessité où il se trouva, etant chargé d'une fort nombreuse famille, l'obligea à se remettre à servir les Particuliers devant le Parlement; ce qu'on trouva mauvais dans la Cour des Aydes, parce qu'il s'abaissoit par-là. Il composa à cette occasion un petit Ouvrage intitulé: *La Bienséance. A Messieurs de la Cour des Aydes*, in-octavo, dans lequel il prétend prouver, que quoiqu'il soit Avocat-Général de la Cour des Aydes, la bienséance ne l'empêche pas, eu égard aux tristes circonstances où il se trouve, de plaider au Parlement pour des Particuliers (*d*). La Croix du Maine nous apprend (*e*) „ qu'il avoit entrepris de recueillir en un beau Corps d'Histoire, tout ce „ que les Roys, Princes, & Peuples de France avoient jamais fait de mémorable, en tems de guerre & en tems de paix, tant par mer que par terre, soit en leur Pays, ou ès Contrées étranges; & „ fit entendre cette sienne délibération au feu Roy de France Henry II. du nom, & à plusieurs autres „ Princes & grands Seigneurs de sa Cour, ... mais son offre ne fut pas acceptée. Il avoit aussi délibéré de poursuivre l'Histoire de France, suivant & à l'imitation de ce qu'il a mis en lumière de *l'Histoire*

(*a*) Du Verdier *Bibl. Franç.* p. 466.
(*b*) Niceron *Mém. des Homm. ill.* Tom. XXXV. p. 264.
(*c*) *Apud eund. ibid.*
(*d*) Idem p. 269.
(*e*) *Apud eundem.*

„ *toire*

„ *toire de la Terre Sainte* [*A*]." Il étoit aussi Poëte [*B*]; mais à en juger par un assez long morceau d'une Hymne que Du Verdier a inserée dans sa Bibliothéque (*f*), sa Poësie n'avoit rien de fort relevé. On a encore quelques autres Ouvrages de sa façon [*C*]. On ignore le tems précis de sa mort: il faut qu'elle soit arrivee entre l'an 1595 & l'an 1602. En 1595 il etoit encore en vie, puisqu'il publia un Ouvrage (*g*); & il ne l'étoit plus, lorsqu'Antonin Loisel composa son *Dialogue des Avocats* en 1602 (*h*). Dans un de ses Ouvrages imprimé en 1585, il prend la qualité de Sieur de *Massoignes*.

(*f*) P. 466-468.

(*g*) Voy. la Rem. [*C*]

(*h*) Niceron ubi supra p. 265.

[*A*] *Ce qu'il a mis en lumière de l'Histoire de la Terre Sainte.*] Je trouve assez de différence par rapport au Titre de cette Histoire. Le Pére Niceron (1) le donne de cette maniere: *L'Histoire des Guerres faites par les Chrétiens contre les Turcs sous la conduite de Godefroy de Bouillon, Duc de Lorraine, pour le recouvrement de la Terre Sainte.* *Paris* 1559 in-4., feuillets 74. Mais Du Verdier (2) en donne un qui est beaucoup plus détaillé: *Histoires de la Terre Sainte conquise par les Chrestiens sur les Barbares, soubs la conduite de plusieurs Princes & grands Seigneurs de France. Livre premier, contenant 21 Chapitres, dont le premier traite de la naissance de Mahomet, & de l'origine des Sarrasins. Et le dernier du partement du Comte de Tholose & d'Aymard Evêque du Puy, Legat du Pape en la Terre Sainte, des dissensions qui furent entre le Comte & l'Empereur Alexis, avec l'embarquement de Robert Duc de Normandie, & Eustace frere de Godefroy de Buillon. Imprimé à Paris in 4. par Philibert Gautier de Rouille*, 1562. Cette différence de Titre me paroit une preuve assez évidente de la fausseté de la conjecture du P. Niceron, qui dit que cette Edition de 1562 pourroit bien être la même que celle dont il parle: Il me semble, qu'il est naturel de conclurre que celle de Du Verdier est différente, le Titre en étant différent, & d'ailleurs les caractères bien indiqués. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que Du Verdier n'ait pas eu connoissance de l'autre Edition, qui est vraisemblablement la premiere.

(1) Mémoir. pour serv. à l'Hist. des Homm. Illust. Tom. XXXV. p. 266.

(2) Biblioth. Françoise p. 466.

[*B*] *Il etoit aussi Poëte.*] Outre la Pièce dont on parle dans le corps de l'Article, *Hymne sur la venue du Roi Henry III*, & dont Du Verdier a donné un long morceau, ne la croyant pas imprimée, le même Auteur indique une *Elegie sur le trépas de feu Joacbim du Bellay Angevin*, Paris 1560; & le P. Niceron marque deux autres Pieces: *Vers de G. Aubert à Mr. le Chancelier de l'Hôpital, avec la Traduction Latine de Scevole de Sainte Marthe*, en 1560, lorsque ce Chancelier reçut les Sceaux: *Vers funébres sur le trepas du Comte de Brissac, par G. Aubert, avec la Traduction Latine de Scevole de Sainte Marthe.* Paris 1569 (3).

[C] *On a encore quelques autres Ouvrages de sa façon.*] Tels sont les suivans: *Oraison de la Paix, & les moyens de l'entretenir, & qu'il n'y a aucune raison suffisante pour faire prendre les armes aux Princes Chrétiens les uns contre les autres; par G. Aubert de Poitiers, Avocat au Parlement.* Paris 1559. In-4. Du Verdier la met en 1549. La même traduite en Latin par Martin Helsingue, Paris 1560. *Le douzième Livre d'Amadis de Gaule, contenant quelle fin printeat les loyales amours d'Agesilan de Colchos & de la Princesse Diane &c. par G. Aubert.* Paris 1560, & plusieurs autres fois depuis. *Les Retranchemens de G. Aubert Sieur de Massoignes &c.* Cet Ouvrage contient une Piéce de quatre cens vers à Mr. Christophe de Thou P. P. du Parlement de Paris, avec la Traduction Latine de Scévole de Ste. Marthe. *De la Connoissance de soi même, &c. Consolation que prend l'homme sage, prevoyant les mauvaises rencontres qui lui peuvent arriver.* Enfin il y a de lui quatre Discours Politiques imprimés en 1595 sous le titre général, *Les Occasions*; auxquels Aubert a donné des noms bizarres, *Les Remueurs, Les Chevaux, Le Bien Public, Les Vents.*

(3) Niceron ubi supra p. 268.

☞ AUBERT (PIERRE), nâquit à Lyon le 9 de Février 1642. Il fit paroitre de bonne heure, qu'il avoit du goût & des dispositions pour les Belles-Lettres; & ces dispositions se developpérent peu à peu, pendant qu'il fit ses prémiéres etudes de Grammaire & de Rhetorique. La Poësie l'amusa pendant quelque tems, il donna même dans les Romans [*A*]; mais ces occupations, ou plutôt ces amusemens de sa jeunesse firent bientôt place à des etudes plus sérieuses. Après les avoir finies, il quitta la Province pour quelque tems, & vint à Paris pour y apprendre l'usage du Monde, & pour y prendre le goût de la belle Littérature (*a*). De retour à Lyon, il s'attacha à la Jurisprudence & prit le parti du Barreau. Il plaida avec beaucoup de succès; mais la délicatesse de son tempérament, & de fréquentes indispositions, l'obligérent de se borner aux Consultations (*b*). Il fit pendant plusieurs annees la fonction de Procureur du Roi, dans la Jurisdiction de la Conservation des Priviléges des Foires de Lyon. En 1700, la Ville de Lyon le choisit pour un de ses Echevins. Il fut nommé quelque tems après Procureur du Roi de la Police de cette Ville, Charge qu'il a exercée jusqu'à sa mort, de même que celle de Juge de l'Archevéché & Comté de Lyon. Tous ces Emplois ne l'empechérent pas de cultiver toujours les Belles-Lettres. Il fut du nombre de ceux qui commencérent à faire à Lyon des Assemblees Académiques, qui furent établies en forme d'Academie réglée, par des Lettres Patentes du Roi de l'an 1724, sous le titre d'*Académie des Sciences & des Belles-Lettres* (*c*). Il amassa une Bibliotheque nombreuse & bien choisie, qu'il donna de son vivant encore, en 1731, à la Ville de Lyon, à condition qu'elle seroit à l'usage du Public. La Ville lui en laissa l'usage pendant sa vie, & lui assigna deux mille livres de pension viagère, & cinq-cens écus de rente après sa mort à Mr. Duchel son neveu. Mr. Brossette Avocat de Lyon, connu par son Commentaire sur Boileau, fut fait Bibliothécaire de cette Bibliothéque, lorsque la Ville s'en fut mise en possession. Mr. Aubert mourut le 18 de Fevrier 1733, âgé de 91 ans. On verra la Liste de ses Ouvrages ci-dessous [*B*].

(*a*) Niceron Mém pour l'Hist. des Homm. Illust. Tom. XXXV. p. 270. 271.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Idem p. 272.

[*A*] *Il donna même dans les Romans.*] A l'âge de seize à dix-sept ans, il vit par hazard un Roman intitulé, *Le Voyage de l'Ile d'Amour*, qui lui fit naitre l'idée d'un autre dans le même goût, intitulé, *Le Retour de l'Ile d'Amour.* Son dessein n'étoit pas de rendre cette Piéce publique, il vouloit seulement la communiquer à ses Amis; mais ses intentions ne furent point suivies. Pendant le voyage qu'il fit à Paris, dont on parle dans le corps de l'Article, son pére profita de son absence pour faire imprimer ce petit Ouvrage (1).

[*B*] *On verra la Liste de ses Ouvrages ci-dessous.*] Le P. Niceron, qui a profité de ce que disent de Mr. Aubert le *Mercure* de Mai 1733 où l'on voit l'Eloge de ce Savant, & la *Bibliothéque du Richelet par l'Abbé Le Clerc*, nous donne la Liste suivante, que nous suivons, n'aiant point d'autres Mémoires sur ce qui regarde cet Ecrivain. *Recueil de Factums & Memoires sur plusieurs Questions importantes du Droit Civil, de Coutumes, & de Discipline Ecclesiastique.* Lyon 1710. in quarto, deux Tomes. Mr. Aubert avoit promis de donner la suite de ce Recueil, mais il n'a point exécuté sa promesse. „ Une chose qu'il failoit observer, „ dit le P. Niceron (2), étoit de joindre les Factums ou „ Mémoires contraires avec l'Arrêt, ce que l'Editeur n'a „ pas toujours observé. C'est peut être là la cause du peu „ de succès de son entreprise, qui étoit fort louable en „ elle-même." *Dictionnaire de la Langue Françoise Ancienne & Moderne, de Pierre Richelet; augmenté de plusieurs Additions d'Histoire, de Grammaire, de Critique, de Jurisprudence, & d'un nouvel Abregé de la Vie des Auteurs cités dans l'Ouvrage.* Lyon 1728. trois vol. Aubert est Auteur des Additions, qui vont à un tiers de l'Ouvrage: mais l'Abrégé de la Vie des Auteurs est de Mr. l'Abbé Le Clerc. On trouve dans les *Nouvelles Litter. de la Haye*, Tom. III. pag. 324. l'Abrégé d'une *Dissertation sur les Pleureuses à gage, que les Anciens mettoient dans les Convois funèbres*, lue à l'Académie de Lyon le 16 de Mars 1716; & dans les *Memoires de Litterature &c. du P. Desmolets*, Tom. X. p. 295. *Discours lu dans la Seance publique de l'Academie de Lyon du 8 de Mars 1729, à la réception de Mr. Aulas, Avocat-Général de la Cour des Monnoies*; & dans la *Biblioth. Françoise*, Tom. XVIII. p. 316. une *Dissertation sur l'usage des Etriers*, lue le 17 de Juin 1732. Il y a dans cet endroit, à la Note, une faute sur l'âge de Mr. Aubert: on le fait âgé de 92 ans.

(1) Niceron Mém des Homm. Illust. Tom. XXXV. p. 270. 271.

(2) Ibid. p. 271.

AUDLEY (THOMAS), descendu d'une ancienne & illustre Famille [*A*], s'attacha à l'étude du Droit, dans laquelle il fit des progrés considérables; & la douziéme année du régne de Henri VIII, il fut reçu Avocat (*a*) „ Ses Leçons sur le Statut des Priviléges firent connoitre qu'il étoit propre à „ servir

(*a*) The Lives of the Lords Chancellers. Vol. I. p. 76.

[*A*] *D'une ancienne & illustre Famille.*] C'est du moins ce qu'il me semble qu'on peut inférer des termes de Lloyd (1): „ La naissance du Chevalier Thomas Audley étoit noble, & son éducation le fut encore davantage. Essex l'éleva pour rentrer dans les honneurs que „ ses Ancêtres avoient perdus." Ces paroles insinuent, ce me semble, qu'il étoit originaire du Comté d'Essex, & que sa Famille avoit autrefois joui des mêmes honneurs aux-

(1) State Worthies p. 70.

„ servir le Roi ; & il gagna les bonnes graces de ce Monarque par la manière dont il parla dans le „ Parlement en faveur de la Suprémacie.... De la Grand-Maitrise du Duché de Suffolk, il passa à „ la place de Procureur-Général de celui de Lancastre (b). Dans le Parlement Noir, il fut Député „ par son propre crédit, & Orateur des Communes par le choix du Roi. Le Chevalier Thomas „ Morus étoit le Tenant de la Couronne dans la Chambre Haute, & le Chevalier Thomas Audley lui „ succéda dans la Chambre Basse dans la même fonction. Quand on accorda au Roi les Terres des „ Abbayes en gros, & qu'il les rendit aux Seigneurs & aux Communes en détail, chacun tâcha d'en „ avoir sa part; & Audley ne fut pas un des derniers (c)." Lorsque Morus remit les Sceaux au Roi le 16 de Mai 1532, ce Prince les donna à Audley avec le titre seulement de *Garde-des-Sceaux*, jusqu'à ce qu'il fut fait Grand-Chancelier le 26 de Septembre suivant, selon Mr. de Rapin (d), qui, aiant consulté le Recueil des Actes de Rymer qu'il cite *, est plus digne de foi que l'Auteur des Vies des Grands-Chanceliers, qui dit (e) que les Sceaux furent donnés à Audley le 6 de Septembre de la vingt-quatrième année du régne de Henri VIII, c'est-à-dire en 1533, & qu'il fut fait Grand-Chancelier le 26 de Janvier suivant. David Lloyd s'est aussi trompé en disant (f) qu'Audley ne fut déclaré Grand-Chancelier qu'après la mort du Chevalier Thomas Morus. Lorsqu'on fit le procès à ce Grand-Homme, Audley fut un de ses Commissaires, & celui qui prononça contre lui l'Arrêt de mort (g). Audley étoit actuellement Orateur des Communes, quand il reçut les Sceaux: il l'étoit aussi dans le Parlement de 1529. Comme la Chambre Basse étoit fort occupée du dessein de réformer divers Abus dans l'Eglise, & qu'elle porta quelques Bills sur ce sujet, les Evêques le trouvérent mauvais, & particuliérement Fisher Evêque de Rochester, qui dit dans la Chambre Haute: *Vous voyez quels Bills nous viennent tous les jours de la part des Communes, tendans tous à la ruïne de l'Eglise. Au nom de Dieu, souvenez-vous de ce qu'étoit le Royaume de Bohème, dont la gloire est évanouïe avec la chute de l'Eglise. Les Communes n'en veulent qu'à l'Eglise, pour la fouler aux pieds; & de semblables entreprises ne viennent que de ce que l'on n'a point de Foi.* La Chambre Basse s'offensa de ce discours : elle députa Audley son Orateur avec trente de ses Membres, pour se plaindre au Roi, & pour lui représenter „ que c'étoit „ un affront pour Sa Majesté & pour tout le Royaume, que ceux qu'on avoit choisis comme les plus „ sages de toute l'Angleterre, fussent taxés de manquer de Foi, ce qui étoit autant que si on les traitoit de Paiens & d'Infidèles; demandant au Roi par la bouche de leur Orateur, que l'Evêque de „ Rochester fût appellé à rendre compte de ce qu'il avoit avancé." L'Evêque se justifia du mieux qu'il put, & dit, qu'en parlant d'un manque de Foi, il avoit taxé le Peuple de Bohème : ce qui ne satisfit guéres les Communes; & il y a quelque apparence que ce mécontentement influa dans la suite sur le sort de ce savant Prelat (h). Quand Audley fut fait Garde-des-Sceaux, le Roi le fit Chevalier, & le créa ensuite Baron Audley, d'Audley dans le Comté d'Essex (i). „ Le Roi, dit Mr. Lloyd (k), „ pouvoit bien lui confier sa Conscience, puisque la sienne étoit entiérement à la disposition de ce „ Prince, & qu'il n'avoit d'autre créance que celle qui étoit établie, persuadé que l'Etat & l'Eglise é„ toient plus sages que lui." Il fut un des Seigneurs qui conduisirent la Reine Anne de Bolen à la Tour: „ mais il ne voulut pas la condamner, evitant, plutôt que refusant des emplois desagréables, „ dans lesquels il couroit risque ou de déplaire à son Maître, ou d'agir contre sa Conscience. Il se „ dispensoit adroitement des services, où il auroit été en danger de s'opposer au Roi." Cependant ce fut lui, qui avec l'Archevêque Cranmer, & quelques autres Membres du Conseil Privé, donna au Roi les prémiers avis des débauches de la Reine Catherine Howard, quoiqu'ils n'ignorassent pas le danger où ils s'exposoient, si cette accusation ne pouvoit pas être prouvée; mais en cette occasion il n'y avoit pas moins de péril à se taire (l). Audley favorisoit secrettement la Réformation [B]; „ & „ tandis que Cromwell employoit son crédit à la ruïne du Papisme, Audley le tenoit dans l'abaissement par sa Politique, ordonnant aux Prédicateurs de dévoiler la folie de ce qui est regardé comme „ sagesse dans le monde. Il savoit adroitement maintenir les Privileges du Parlement, en évitant de „ les gener par des Arrets; & se conserver la bienveillance des Citoyens, en réglant ce qui regardoit „ les dettes (m)." Il obtint le Prieuré de la Trinité, appellé à présent *Duke's Place*, qui fut le prémier aboli (n). Mylord Herbert, dans son Histoire de la Vie & du Régne de Henri VIII (o), nous apprend, que lorsque le Roi supprima le Prieuré de l'Eglise de Christ à Londres, il donna la Vaisselle & les Terres de l'Eglise au Chevalier Thomas Audley, nouvellement fait Garde du Grand-Sceau. Il fonda le Collége de la Madeleine à Cambridge, & mourut Grand-Chancelier le 30 d'Avril 1544, laissant des biens considérables à sa fille Marguerite, mariée ensuite à Thomas Duc de Norfolk, dont le Comte de Suffolk d'aujourd'hui descend en ligne directe (p). Il fut enterré dans l'Eglise de Saffron-Walden, dans le Comté d'Essex. Le Chevalier Thomas Wriothesley, fort zélé pour l'ancienne Religion, c'est-à-dire la Papiste, lui succéda dans la Charge de Grand-Chancelier. „ Audley mourut „ aussi bien dans l'esprit du Roi, qu'il l'avoit toujours été. La Patience soutient dans les tems les plus „ orageux, & un Jugement solide dans les circonstances les plus épineuses. L'Homme réservé & pacifique est le plus à couvert. L'Activité peut élever un homme, la Prudence le maintient. S'il n'eût „ rien fait, on ne l'auroit pas remarqué; s'il en eût fait davantage, on ne l'auroit pas souffert. Audley savoit parfaitement tenir un juste milieu entre ces deux extrémites (q)." On trouvera ci-dessous „ son

(b) State Worthies, or the Statesmen and Favourites of England &c. by David Lloyd, 2. Edit. Lond. in-8. p. 72.
(c) Ibid. p. 73.
(d) Hist. d'Anglet. T. V. p. 307.
* Act. Publ. T. XIV. p. 433-446.
(e) Ubi supra p. 75.
(f) State Worthies p. 74.
(g) Lives of the Chancellors p. 76.
(h) Ibid. p. 75. 76.
(i) Ibid. p. 77.
(k) State Worthies p. 75.
(l) Rapin ubi supra p. 411.
(m) State Worthies p. 75.
(n) Voyez Fuller's Worthies, in Essex.
(o) Voy. the Compl. Hist. of England, Vol. II. p. 142. Edit. 1706.
(p) The Lives of Chancellors p. 77.
(q) State Worthies p. 75.

auxquels il parvint. Il faut cependant ne tirer des conséquences qu'avec précaution, du style affecté de Lloyd, qui est quelquefois embarrassé & obscur par son affectation. Il est vrai que le Dr. Fuller, dans ses *Worthies*, dit expressément qu'Audley étoit d'Essex.

[B] *Audley favorisoit secrettement la Réformation.*] C'est ce qui paroit par différens faits, & prémierement par les demandes que firent les Rebelles du Nord de l'Angleterre, en 1536. Un des prétextes de leur Rebellion étoit, que le Roi s'étoit soustrait à l'Autorité du Pape; car ils étoient fort zélés pour la Religion Romaine. Or une des conditions, auxquelles ils proposérent de poser les armes, étoit, que Thomas Cromwell & le Grand-Chancelier fussent chassés du Conseil, & exclus du prémier Parlement qui s'assembleroit (2). Ce qui fait voir qu'ils regardoient Audley & Cromwell comme deux Fauteurs des Protestans. Mr. de Rapin rapporte un autre fait. Il nous apprend (3), que dans la Ville de Londres il y eut en peu de jours plus de cinq-cens personnes emprisonnées pour cause de Religion; & qu'Audley, qui n'étoit pas ennemi de la Réformation, obtint leur pardon du Roi, auquel il représenta, que contre son intention, les Commissaires avoient tendu des piéges à la plupart de ces prisonniers, pour les engager à découvrir des sentimens qu'ils avoient dessein de tenir secrets, par obéissance aux Loix. D'ailleurs, que puisqu'en si peu de tems, un si grand nombre de gens avoient été emprisonnés dans Londres comme Hérétiques, il étoit aisé de juger ce qu'il pourroit y en avoir dans tout le reste du Royaume; & qu'une si rigoureuse perquisition pouvoit avoir de facheuses suites, puisqu'elle devoit causer la mort à une infinité de gens de tout âge & de tout sexe. C'est ce que le Chancelier représenta si vivement au Roi, qu'il obtint un pardon absolu pour tous ceux qui avoient été mis en prison. Une autre preuve de son inclination secrette pour la Réformation, se trouve dans ces paroles de Lloyd, „ qu'il sut s'accommoder tout à la fois, & à l'humeur du Roi, & au goût général du Peuple, par six Bills „ contre le Clergé, 1. Contre les violences de leurs Cours. „ 2. Contre leurs exactions sur ceux qui alloient vérifier „ ou faire enregistrer des Testamens, & contre les droits „ d'Enterremens. 3. Pour leur défendre de prendre des „ Fermes. 4. Contre leurs Négoces. 5. Contre la Non-„ Résidence. 6. Contre le grand nombre d'Ignorans, & le „ médiocre salaire des Savans (4)." Un homme qui se déclaroit si ouvertement contre le Clergé, ne pouvoit que favo-

(2) Rapin Hist. d'Anglet. T. V. p. 369.
(3) Ibid. p. 388.
(4) State Worthies p. 74.

son Portrait plus en détail [C], & son Epitaphe [D].

favoriser ceux qui travailloient à la Réformation.

[C] *On trouvera ci-dessus son Portrait plus en détail.*] „ Le Chancelier Audley, *dit Mr. de Rapin* (5), étoit un „ homme de bon esprit. Il rendoit service aux Reformateurs, quand il le pouvoit sans rien hazarder. Mais il „ étoit trop bon Courtisan pour insister sur ce qu'il jugeoit raisonnable, si le Roi ne l'approuvoit pas." Ce qui s'accorde assez bien avec ce que Lloyd dit de lui : „ Son esprit annoblissoit son corps, *dit-il*, & son corps „ donnoit des graces à son esprit. L'un étoit vif, solide, pénétrant & judicieux; & l'autre étoit haut & majestueux. Le Roi Henri aimoit les grands hommes; & „ il en trouvoit ici un, dont le sérieux étoit égayé par la „ douceur, dont la gravité étoit tempérée de beaucoup „ d'agrément, dont les lumières égaloient l'autorité, dont „ l'esprit alloit de pair avec la sagesse, qui avoit la mémoire forte & le jugement solide (6) . . . . Il fut toujours „ dans les bonnes graces des Reines, qui ne tenoient pas „ moins de place dans le cœur du Roi, que les affaires „ du Royaume dans son esprit. Les tems étoient incertains, mais non le crédit : le Chevalier Thomas possédoit celui-ci d'une manière supérieure aux révolutions „ & aux changemens de l'autre, parce qu'il concevoit parfaitement ce qui convenoit le plus dans un tems, où il „ n'y avoit rien de réglé. Il se possédoit admirablement „ dans les différens tours que pouvoient prendre les affaires, & lorsque la tête tournoit à d'autres qui l'avoient moins forte que lui. Il avoit l'habileté d'un Ministre d'Etat, & le secret d'un Politique. Il étoit réservé sans dissimulation. Car si un homme a assez de pénétration pour pouvoir discerner ce qu'il doit couvrir „ & tenir secret, & ce qu'il doit laisser entrevoir, & „ quand & à qui, la dissimulation lui est à charge & inutile. Audley, en habile homme, étoit franc & ouvert; „ mais prudent, sachant se renfermer dans les justes bornes de ce qui étoit juste & honnête. Il entendoit bien „ les affaires, & connoissoit encore mieux les hommes. „ Il connoissoit le caractere du Roi Henri, mieux que ce „ Prince lui-même, qu'il amenoit toujours à son point, „ soit en le pressant, soit en l'amusant par quelque autre „ matière que celle dont il avoit à lui parler. Il se proposoit non seulement d'être utile, mais d'acquérir de „ la gloire . . . . . Il étoit attentif à toutes les circonstances dans ses actions, pour ne rien faire qu'à propos, „ & à leur issue, pour les rendre utiles; & il tâchoit de „ rendre glorieuses les meilleures de ses actions publiques. Il imitoit plutôt les gens d'un mérite médiocre, „ que ceux d'un grand mérite, dans un tems où les gens „ actifs étoient plus necessaires que les gens vertueux „ (7).

(5) Ubi supra p. 403, 405.

(6) State Worthies p. 72.

(7) Ibid. p. 72-74.

[D] *Son Epitaphe.*] Elle est gravée sur une plaque de cuivre sur son Tombeau, & l'on y voit, que la Poësie Angloise n'avoit ni beauté ni élégance dans ce tems-là. En voici la substance : *Les traits inévitables de la mort ont percé le cœur de Thomas Audley, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Grand-Chancelier d'Angleterre sous notre glorieux Monarque Henri VIII, & fait par lui Lord Audley. Le 6 d'Avril* 1544.

AVENPACE (ABU BECR MOHAMMED EBN BAJAH), connu communément chez les Auteurs Arabes sous le surnom d'*Ebn al Sayegh*, le plus subtil des Philosophes Mahométans, etoit né en Espagne, & l'on dit que ses ancêtres étoient Juifs (*a*). Il fut empoisonné à Fez l'an de l'Hégire 533 (*b*), de J. C. 1137, ou selon d'autres 525 (*c*), de J. C. 1129. Comme il mourut jeune, il laissa ses Ouvrages imparfaits [*A*]. Avenpace employa une grande partie de son tems à étudier & à commenter Aristote; & ses Ouvrages, qui ont été traduits en Latin, ont été fort connus de S. Thomas & autres anciens Théologiens Scholastiques (*d*). La plupart des Ecrivains ont extrémement exalté sa penetration & son jugement [*B*]; mais quelques-uns l'ont accusé d'avoir eu des idées dangereuses sur la Religion, & même d'Incrédulité [*C*], son mérite supérieur lui aiant suscité beaucoup d'ennemis, qui ont cherché à satisfaire leur envie & leur jalousie en le denigrant (*e*). Ce fut à leur instigation que le père d'Averroës, pour-lors Cadi de Cordoue, le fit mettre en prison, ne pensant guéres, dit un Auteur (*f*), que son propre fils deviendroit encore pis. Avenpace fut bientôt mis en liberté, par l'intercession d'un grand nombre de personnes de distinction (*g*). Nous remarquerons en passant, qu'Averroës fut un de ses Disciples (*h*). Avenpace étoit non seulement grand Philosophe, mais très savant dans la Médecine & les Mathematiques, & bon Poëte (*i*). Ceux qui le font Visir ou Prémier Ministre de Ziyadat Allah, le dernier Prince de la Dynastie des Aglabites, commettent un anachronisme de deux-cens ans (*k*). Léon Africain s'est trompe sur le tems & sur le lieu de la mort d'Avenpace, qu'il fait mourir en Espagne l'an de l'Hegire 550 (*l*).

(*a*) J. Leo Africanus de *Viris quibusd. illust. apud Arabes* c. 15.

(*b*) Ebn Khalecan in *Vita Ebn al Sayegh.*

(*c*) *Vide* Pocockii *Elenchum Scriptorum, Vita Hai Ebn Tokhan praefixum.*

(*d*) D'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 716.

(*e*) Pocock *ubi supra.*

(*f*) Ebn Julful, *apud* Leon. African. *ubi supra.*

(*g*) Leo African. *ubi supra.*

(*h*) Ebn Abi Osaibea, *in Hist. Arab. apud* Pocock *ubi supra.*

(*i*) Ebn Khalecan. *Vide* Leon. Afric. *ubi supra.*

(*k*) Nowairi *apud* d'Herbelot *ubi supra.*

(*l*) *Ubi supra.*

[*A*] *Comme il mourut jeune, il laissa ses Ouvrages imparfaits.*] Voici le jugement qu'en porte Abu Becr Ebn Tofail. „ Avenpace, *dit-il*, se laissoit trop aller aux distractions du monde, & mourut avant qu'il eut le tems „ de déployer ses trésors de Science; desorte que la plupart des Pièces qui restent de lui sont imparfaites, particuliérement son Traité *de l'Ame*, & son *Tadbir almotawahhed*, c'est-à-dire, *La manière de vivre d'un homme qui mène une vie solitaire*; tels sont aussi ses Traités „ de *Logique* & de *Medecine*. Il n'y a rien de complet de „ lui, que quelques Traités fort courts, & quelques Lettres écrites par occasion. Lui-même, dans son Epitre „ sur *l'Union* (*avec Dieu*), avoue qu'il n'a rien écrit de „ complet : il dit, *qu'il faudroit beaucoup de peine & de travail pour exprimer clairement ce qu'il a entrepris de prouver, & que la methode qu'il a suivie pour developper & proposer ses idées, n'est pas aussi exacte en bien des endroits, qu'elle l'auroit pu être; & qu'il avoit dessein, si le tems le lui permettoit, d'y faire du changement* (1).

(1) Ebn Tofail *introduction à la Vie de Hai Ebn Tokhan.*

[*B*] *La plupart des Ecrivains ont extremement exalté sa penetration & son jugement.*] Ebn Tofail dit, que de tous les Philosophes Espagnols modernes, qui ont porté l'art de raisonner plus loin que leurs prédécesseurs, & ont plus approché de la vérité qu'eux, aucun n'a eu l'esprit plus penétrant, & de plus justes idées des choses, qu'Avenpace; & que ses contemporains lui étoient fort inférieurs (2). Abul Hasan Ali, qui a rassemblé ses Ouvrages en un Volume, ne fait pas difficulté de le mettre au-dessus de tous les Philosophes Mahométans; & il assure qu'après Alfarabius, il n'y en a point qui puisse lui être comparé, & que ses raisonnemens sont bien plus solides que ceux d'Avicenne ou d'Al Ghazali (3). Le fameux Maimonides en fait aussi un portrait très avantageux, dans sa Lettre au Rabbin Samuel Abel Tibbon.

(2) Id. ibid.

(3) *Vide* Pocock *ubi supra.*

[C] *L'ont accusé d'avoir eu des idees dangereuses sur la Religion, & même d'Incredulité.*] Avenpace a eu à cet égard le sort de la plupart des célèbres Philosophes Mahométans. Ebn Khakan (4) le dépeint comme un homme qui avoit fort mauvaise opinion de la Religion Mahométane, & comme un dangereux ennemi de toute Révélation : mais Ebn Khalecan croit que cet Ecrivain a outré les choses.

(4) Kelaid al Okyan &c. MS.

AVENZOAR (ABU MERWAN ABDALMALEK EBN ZOHR), célèbre Médecin Arabe, qui florissoit sur la fin du onzième, ou au commencement du douzième Siécle [*A*]. Il étoit d'une bonne famille, & né à Seville Capitale de l'Andalousie, où il exerça sa Profession avec beaucoup de reputation. Son pére & son grand-pére avoient été Médecins (*a*). Le bien considérable qu'il hérita de ses ancêtres, le mit en état de pratiquer sans intérêt : aussi ne prenoit-il rien des Artisans & des Pauvres, quoiqu'il ne refusat pas les présens que lui faisoient les Princes & les Grands. Sa libéralité s'étendoit même jusques sur ses ennemis; ce qui lui faisoit dire qu'ils le haïssoient, non pour quelque défaut qu'il eût, mais par un principe d'envie (*b*). Avenzoar étoit contemporain d'Averroës, qui, selon Léon Africain, avoit été son Disciple (*c*); ce qui paroit d'autant plus vraisemblable, qu'Averroës plus d'une fois lui donne de grandes & justes louanges, l'appellant *l'Admirable*, *l'Illustre*, *le Trésor de toute Science*, *& le Prince de la Médecine depuis le tems de Galien jusqu'au sien* (*d*). Avenzoar est cependant re-

(*a*) Nic. Antonio *Bibl. Vet. Hisp.* T. II. p. 412. Edit. Rom. 1696.

(*b*) Leo African. *De Viris quibusd. illust. ap. Arabes*, c. 16.

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Freind *Hist. de la Médecine*, p. 257. Paris 1728. in-4.

[*A*] *Florissoit sur la fin du onzième, ou au commencement du douzième Siécle.*] Je fixe ainsi d'une manière vague le tems où il a vécu, parce que je ne fais pas grand fonds sur les dates de Léon Africain, qui se trompe souvent sur cet article. S'il accuse juste ici, Avenzoar mourut à l'age de quatre-vingt-douze ans, dans la 564. année de l'Hégire (1), de J. C. 1167-8. Mais cela ne semble pas s'accorder fort bien avec ce qu'il dit auparavant, qu'Avenzoar étoit Médecin de Joseph Ebn Tasesin Roi de Maroc, & qu'il avoit déja été au service de quelques autres Princes dans la même qualité; car Joseph Ebn Tasesin mourut l'an 500, & Avenzoar, selon le calcul marqué

(1) Leo Afric. *de Viris quibusd. illust. apud Arabes*, c. 16.

(e) Leo Afric. ubi supra, c. 11.

regardé par le plus grand nombre des Ecrivains comme un Empirique, mais à ce qu'il semble, à tort [B]. Nous parlons de ses Ouvrages ci-dessous [C]. Il laissa un fils, connu aussi sous le nom d'Ebn-Zohr, qui suivit la profession de son père, dans laquelle il s'acquit beaucoup de réputation. Ce fils fut fort en faveur auprès d'Al-Mansor Calife de Maroc, & il est Auteur de divers Traités de Médecine (e). Il fut un de ceux qui accusérent Averroës d'Hérésie, comme on le peut voir ailleurs (f).

(f) Voyez Diction. de Bayle, Art. AVERROES, Rem. [M].

qué ci-dessus, ne devoit avoir que vingt-huit ans. Le Dr. Freind dit qu'il vécut 135 ans, qu'il commença de pratiquer à quarante ans, ou selon d'autres à vingt ans, & qu'il eut l'avantage d'une expérience plus longue que personne peut-être n'a jamais eu, car il jouït d'une parfaite santé jusqu'à sa dernière heure (2).

(2) Freind Hist. de la Medec. p. 157. Paris 1728.

[B] *Avenzoar est regardé par le plus grand nombre des Ecrivains comme un Empirique.*] Le Docteur Freind dit, *qu'il ne sauroit s'imaginer pourquoi ils se sont avisés de dire une telle chose de lui, qui lui convient moins qu'à aucun autre des Auteurs Arabes.* „ Il étoit né, *continue le même Auteur*, d'une famille de Médecins; son père & son grand-père l'avoient été; il parle même d'eux à cet égard en termes pleins de respect & de reconnoissance. Il nous dit lui-même qu'il avoit eu une éducation régulière, qu'il avoit appris non seulement ce qu'il est nécessaire à un Médecin de savoir, mais qu'il avoit étudié de plus, par amour pour la Science, ce qui a du rapport à la Pharmacie & à la Chirurgie." Le Dr. Freind remarque ensuite, „ qu'il est ennemi de la Charlatanerie, & qu'il rejette les vaines superstitions des Astrologues; qu'il fait profession dans tout son Ouvrage de la Secte *Dogmatique*, qui étoit opposée à *l'Empirique*; qu'on y voit qu'il spéculoit beaucoup sur les causes & les symptomes des maladies; que dans sa Théorie il suit principalement, pour ne pas dire entiérement, Galien, & qu'il le cite à toute occasion, beaucoup plus que ne fait le reste des Arabes: que quoiqu'il soit si grand partisan de Galien, il y a plusieurs choses particulières dans ses Ouvrages, qu'on ne trouvera que rarement, ou même pas du tout ailleurs; & qu'il y a plusieurs cas qu'il rapporte d'après sa propre expérience, qui méritent bien d'être lus (3).

(3) Idem p. 158. 159.

[C] *Nous parlons de ses Ouvrages ci-dessous.*] Il a écrit un Livre intitulé *Tayassir filmadavat waltadbir*, qui contient les Régles pour les Remèdes & la Diète dans la plupart des maladies. Ce Livre prouve qu'il étoit fort estimé, & homme d'expérience (4). Il a été traduit en Hébreu, l'an de Jésus-Christ 1280, & de l'Hébreu en Latin par Paravicius, dont la Version a été imprimée plusieurs fois (5). L'Auteur y ajouta un Supplément sous le titre de *Jamé*, ou *Recueil*. Il est aussi Auteur d'un Traité qui a pour titre, *Filadwyat walagdhyat*, c'est-à-dire, *Des Médecines & des Alimens*, dans lequel il traite de leurs qualités (6).

(4) Id. ibid.

(5) Voyez Nic. Anton. Bibl. Vet. Hisp. T. II. p. 232. &c.

(6) D'Herbelot Bibl. Orient. p. 64. 347. & 918.

AVERROES. Nous nous contenterons de faire part au Lecteur de quelques Remarques que le Dr. Freind, dans son *Histoire de la Médecine depuis Galien* (a), fait sur l'Article que Mr. Bayle a donné de ce Philosophe & Médecin Arabe. „ Mr. Bayle, *dit-il*, a ramassé plusieurs passages de différens Auteurs touchant Averroës. Comme il ne paroit point avoir connu l'Original, il a suivi aveuglément ces Auteurs, & ils l'ont égaré. Il dit, par exemple, d'après Champier, qu'Averrhoës étoit ennemi mortel d'Avicenne, & que par cette raison il évita même de prononcer son nom; il le fait cependant très souvent dans ce Livre-ci (son *Colliget*), & dans ses Disputes Métaphysiques, pour ne rien dire du Commentaire qu'il a écrit expressément sur le *Cantica* de cet Auteur. Et à l'égard de cette *inimitié* qu'il lui suppose, si l'on jette les yeux sur le Commentaire, on peut voir qu'elle n'est qu'une chimère: car il regarde ce Traité d'Avicenne comme une des meilleures Introductions à la Médecine, qui ait jamais paru; & parce qu'il est quelquefois concis, & que le plus souvent il a besoin d'explication, il a entrepris lui-même la tâche. Et pour montrer sa candeur, lorsqu'Avicenne semble établir quelques fausses positions, Averrhoës explique en quel sens elles devroient être entendues pour être conformes à la vérité, comme particuliérement ce qu'il enseigne touchant la saignée des Vieillards (b) (sur laquelle il donne de très bons éclaircissemens), & dans ce qu'il prescrit au sujet des Cavernes souterraines (c). Cette dernière Régle particuliérement, dit-il, ne conviendroit pas trop à ce Climat, qui est le *cinquième* (c'est l'Espagne dont il parle), & seroit mieux dans le *quatrième*, qui est plus chaud, & qui est celui où vivoit Avicenne. Ce que Mr. Bayle écrit d'apres Pasquier, qu'Averrhoës saigna son fils à l'âge de trois ans, est encore une méprise: car Averrhoës dit lui-même que c'étoit Avenzoar (d) qui pratiqua cela sur son propre fils. De même, lorsqu'il cite Mr. Petit pour dire qu'Averrhoës ne donna jamais de remède aux malades, & qu'il reconnoit lui-même qu'il n'étoit pas grand Praticien, il avance une chose directement contraire à ce qu'on verra dans ce Livre. Je conviens cependant, qu'il est probable qu'Averrhoës n'étoit pas fort dans la Pratique.

(a) P. 174. & suiv. Paris 1728.

(b) P. 280.

(c) P. 277.

(d) Pag. 54.

„ Mr. Bayle est surpris que Mr. d'Herbelot soit si court dans ce qu'il dit sur ce fameux Ecrivain; & moi je m'étonnerois que Mr. Bayle soit si prolixe sur le même sujet, si je ne considérois qu'il s'est plu à ramasser quelques mauvais Contes qui ont été faits sur son *Irréligion*, & particuliérement ce mot célèbre qu'on lui attribue, *Sit anima mea cum Philosophis*; mot qu'on donne à Averrhoës, peut-être avec aussi peu de fondement que les autres particularités que nous avons déja observées. Cet Auteur a ramassé avec beaucoup de peine tout ce qu'il a pu trouver sur cet article dans les Ecrivains modernes, & il s'étend d'une manière emphatique sur ce qu'il a trouvé cité des Disputes que cet Arabe a soutenues contre Algazel, homme fameux dans le Siècle précédent pour avoir été le Fondateur de la Secte appellée *Motazelas*, & qui mourut l'an de l'Hégire 505. Ces Disputes, dit-il d'après le P. Rapin, sont une Pièce bien écrite, mais très pernicieuse. Elle contient nombre de spéculations sur l'Ame, conformes à la Doctrine d'Aristote. *L'Unité de l'Entendement* y est expliquée, entre autres choses. Mr. Bayle voudroit en inférer qu'il étoit un Impie, qui visiblement soutenoit *la mortalité de l'Ame*, & nioit par conséquent toutes les Récompenses & tous les Châtimens à venir. Je ne chercherai pas à deviner pourquoi il se plait si fort à attribuer ces opinions à Averrhoës. Observons seulement, que s'il avoit cité l'Auteur lui-même, au-lieu de citer des Compilateurs, il auroit jugé tout autrement de ses idées: car dans une Dissertation (e) il affirme que *l'Ame n'est pas matérielle*; & dans une autre (f), qu'elle est *immortelle*. Il est ordinaire à ces Compilateurs d'Anecdotes de tomber dans une infinité de méprises, parce qu'ils ne tiennent les choses que de la seconde main; au-lieu que s'ils avoient été eux-mêmes à la source, & s'ils avoient jetté les yeux sur les Originaux, leurs Mémoires auroient été plus exacts."

(e) Medic. Disp. 3.

(f) Disp. 4.

☞ AUGURINUS (SENTIUS), illustre Poëte Latin, florissoit au commencement du second Siècle, & étoit contemporain & intime ami de Pline le Jeune. Il étoit fils de Cnæus Sentius, Gaulois de Nation, qui portoit le titre d'*Illustre*, le plus honorable parmi les Romains, & qui s'étoit signalé dans la guerre contre les Juifs & les Bretons (a). Les Auteurs de *l'Histoire Littéraire de France* conjecturent que ce Cn. Sentius est le même que Pline l'Ancien avoit vu exercer la Charge de Préteur (b). Pline le Jeune nous apprend (c), que dès sa jeunesse Augurinus se distinguoit par la beauté de son génie & par l'éclat de ses vertus; & que son mérite étoit si connu, que les Vieillards les plus respectables & les plus distingués de Rome se faisoient un plaisir de son commerce, & qu'il passoit son tems principalement avec le célèbre Vestricius Spurinna son Allié (*Affinis*), & avec l'illustre Arrius Antoninus aieul maternel de Tite Antonin (*utrique contubernalis*, dit Pline). „ Il eut par-là un moyen favorable

(a) Hist. Littér. de France, T. I. Part. I. p. 258.

(b) Plin. Hist. Lib. XIV. c. 17.

(c) Epist. L. IV. Ep. 27.

„ vorable pour cultiver, & pour perfectionner même les heureuses dispositions qu'il avoit pour les „ Belles-Lettres. Les deux illustres Amis avec lesquels il étoit lié, en faisoient profession dans le re„ pos honorable dont ils jouïssoient alors, & passoient pour gens très habiles dans l'une & l'autre „ Langue, la Grecque & la Latine (d)." Augurinus hanta le Barreau, où il plaidoit quelquefois [A]. Mais son talent particulier étoit la Poësie. Les prémières productions de sa Muse charmérent les Savans [B]. Nous avons encore une Lettre de Pline à notre Poëte (e), pour le remercier de lui avoir donné une place honorable dans ses Vers: il le felicite aussi sur leur beauté, & sur le soin extrême avec lequel il écrivoit toujours en faveur de ses Amis: *Omnia scripta tua pulcherrima existimo ... & tu quæ de amicis, optime scribis.* Il paroit par les Vers que Pline nous a conservés (f), qu'il aimoit mieux qu'Augurinus fît valoir son talent pour la Poësie, que de lui voir suivre le Barreau; ce qui sembleroit supposer qu'il étoit meilleur Poëte qu'Orateur. On croit que notre Augurinus parvint au Consulat; du moins trouve-t-on un Augurinus qui fut Consul avec Arrius Severianus, l'an 132 de Jesus-Christ.

(d) *Hist. Littér. de France, ubi supra.*

(e) *Epist.* L. IX. Ep. 8.

(f) Voy. la Rem. [B].

[A] *Augurinus hanta le Barreau, où il plaidoit quelquefois.*] „ Comme le Barreau, *disent les savans Benedictins* „ (1), étoit le Séminaire d'où l'on tiroit les Préfets du „ Prétoire, leurs Assesseurs, leurs Vicaires, les Gou„ verneurs ou Présidens des Provinces, les Questeurs, „ les Intendans &c. il falloit l'avoir hanté quelque tems, „ pour pouvoir prétendre à ces Emplois & Dignités.... „ On avoit donc un soin extrême d'exercer de bonne „ heure à la Déclamation les jeunes-gens de qualité, afin „ de les former à parler en public. Il y avoit des Ecoles „ destinées pour cet exercice, où enseignoient les plus „ habiles Rhéteurs. Après s'y être exercé à déclamer, „ on passoit dans le Barreau, & l'on continuoit à s'y for„ mer à l'Eloquence. La Déclamation étoit alors un exer„ cice si commun aux Gens-de-Lettres, que depuis le tems „ de Cicéron jusqu'à l'empire de Trajan, on ne vit pres„ que point de Poëtes même, qui ne s'exerçassent ou à „ plaider des Causes réelles dans le Barreau, ou à parler „ sur des sujets feints dans le Public (2).

[B] *Les prémieres productions de sa Muse charmérent les Savans.*] Pline le Jeune en parle en termes magnifiques. Il est vrai qu'étant ami du Poëte, & aiant été l'objet de ses louanges, on pourroit le soupçonner d'en avoir parlé plutôt selon les sentimens de son cœur, que suivant l'exacte vérité. Quoi qu'il en soit, Augurinus intitula son Recueil *Poëmatia*, c'est-à-dire, petites Pièces de Poësie. Il y en avoit de toutes les espèces, de délicates, de sublimes, de galantes, de tendres, de satyriques; & Pline dit que depuis longtems on n'avoit rien vu de plus achevé en ce genre. Ecoutons-le lui-même (3). *Tertius dies est quod audivi recitantem Sentium Augurinum cum summa mea voluptate, immo etiam admiratione (poëmatia appellat) multa tenuiter, multa sublimiter, multa venustè, multa tenerè, multa dulciter, multa cum bile. Aliquot annis puto nihil generis ejusdem absolutius scriptum...., Vides quam acuta omnia, quam apta, quam expressa!* Les pensées, dit-il, en sont vives & ingénieuses, les applications justes, les expressions énergiques, & tout l'Ouvrage parfaitement soutenu. Ces Poësies n'avoient point encore paru dans le Public, lorsque Pline en parloit avec tant d'éloge à son Ami Falcon, à qui il en promettoit un exemplaire aussi tôt qu'elles auroient paru. *Ad hunc gustum totum librum repromitto, quem tibi, ut primum publicaverit, exhibebo.* Voici l'endroit qui regardoit Pline:

Canto carmina versibus minutis,
His, olim quibus & meus Catullus,
Et Calvus, Veteresque: sed quid ad me?
Unus Plinius est mihi prior (4); *is*
Mavult versiculos, foro relictis;
Et quærit quod amet, putatque amare
Illos. Plinius ille, quid Catones?
I nunc, qui sapias, amare noli.

On trouve quelques autres vers d'Augurinus parmi les petites Poësies, imprimées ordinairement à la fin de la Satyre de Pétrone, sous le titre d'*Errores Venerei*. C'est tout ce que nous savons que l'Antiquité ait conservé des productions de notre Poëte.

(1) *Hist. Littér. de France*, T. I. Part I. *Disc. sur l'état des Lettres dans les Gaules avant J. C.* §. 105. p. 68. 69.

(2) Lil. Gyraldi *Hist. Poët. Dialog.* L. IV. p. 193. in *Operib.* Lugd. Bat. 1696. in-folio.

(3) *Epist.* L. IV. Ep. 27.

(4) On lit *priores* dans le Texte de Pline, mais il est évident que c'est une faute.

AVICENNE (ABU ALI AL HOSAIN BEN ABDALLAH EBN SINA), célèbre Philosophe & Médecin parmi les Mahométans, nâquit l'an de l'Hégire 370, de J. C. 980, à Affhana, petite Ville proche de Bokhara (a) dans la Province de Mawaralnahr [A]. Sa mère, qui s'appelloit Sitara, étoit d'Affhana; mais son père étoit natif de la Ville de Balkh dans le Korasan, d'où il se transporta à Bokhara sous le régne de Nouh-Ebn-Mansor, qui l'employa dans la Recette des Deniers publics à Harmatein, Ville considérable de ce quartier-là. Les parens d'Avicenne le mirent à Bokhara: il avoit pour-lors dix ans, & possedoit parfaitement l'Alcoran; & il fit de grands progrès dans les Belles-Lettres. On le mit ensuite chez un Négociant qui entendoit la manière de compter Indienne, pour y apprendre l'Arithmétique. Abu-Abdallah-al-Nayeli étant venu ensuite à Bokhara pour enseigner la Philosophie, le père d'Avicenne le prit chez lui pour instruire son fils. Ce Précepteur lui enseigna les principes de la Logique, mais il ignoroit les parties les plus importantes de cette Science; il lui expliqua aussi les cinq ou six prémières Propositions d'Euclide. Avicenne commença alors à faire des lectures par lui-même, à consulter des Commentaires, & il fit le reste d'Euclide sans le secours de personne. Quand il s'appliqua à la lecture de l'Almageste, Al-Nayeli le quitta. Il étudia ensuite la Médecine [B], visitant les malades pour acquérir de l'expérience. Il étoit alors âgé de seize ans. Pendant dix-huit mois, il s'attacha avec une application incroyable à lire les Livres qui traitoient de la Médecine; & quand il rencontroit des difficultés, il avoit son recours au Ciel [C]. Après avoir acquis une connoissance parfaite de la Logique, de la Physique & des Mathématiques, il passa à la Théologie; & pour se préparer à cette étude, il lut la Metaphysique d'Aristote, & se donna une peine infinie pour l'entendre (b) [D]. Vers le même tems, le Roi de Khorasan & de Mawaralnahr, Nouh-

(a) Il est surprenant que Gabriel Sionite & son Collègue placent cette Ville sur l'Euphrate, la prenant apparemment pour *Basra*. Voyez leur Traité *De nonnullis Orientalium Urbibus &c.* annex. *Geogr. Nubiens.* c. 8.

(b) Ebn Sina *apud* Abulfarag. *Hist. Dyn.* p. 229 230. Ebn Khalecan *in Vita Ebn Sina.*

[A] *Nâquit l'an de l'Hégire 370 .. à Affhana proche de Bokhara.*] C'est ce qu'il nous apprend lui même. Ebn Khalecan (1) dit qu'il étoit né à Harmatein. Les Auteurs qui le font naitre à Bokhara (2), sont sinon exacts, du moins plus excusables que ceux qui le font naitre à Balkh (3) ou à Hamadan (4): mais ceux qui l'ont fait Egyptien, ou Espagnol de Cordoue (5), & contemporain d'Averroës (6), se sont grossierement trompés. „ On ne sauroit com„ prendre, *dit le Dr. Freind*, où Néandre a pu prendre „ tous les matériaux avec lesquels il a composé ce Ro„ man, qu'il appelle la Vie d'Avicenne. Il dit formelle„ ment que cet Auteur nâquit à Edesse, Capitale de Co„ magène, en 1145; qu'il alla de là à Alexandrie, où il „ étudia sous Rhazès; qu'il voyagea après cela en Espa„ gne, & qu'à Cordoue il fut Disciple d'Averrhoës. Mais „ il n'est pas nouveau à cet Auteur extraordinaire, d'é„ crire autant de faussetés que de pages."

[B] *Il étudia ensuite la Médecine.*] On dit qu'il eut pour Maitre dans cette Science, Abu-Sahl, célèbre Médecin Chrétien du Korasan, & très habile homme, qui a écrit un fameux Recueil intitulé *Miyahketab*, c'est-à-dire *Cent Livres*, & qui mourut âgé de quarante ans (7).

[C] *Quand il rencontroit des difficultés, il avoit son recours au Ciel.*] Voici ses propres termes: „ Quand j'é„ tois embarrassé sur quelque question, ou que je ne pou„ vois trouver le *terme moyen* d'un Syllogisme, je me ren„ dois à la Mosquée, & j'adressois d'humbles prières au „ Créateur de toutes choses, pour le supplier de me dé„ couvrir ce que je n'avois pu pénétrer. Je m'en retour„ nois ensuite chez moi la nuit, & mettant ma lampe de„ vant moi, je me mettois à lire & à écrire; & toutes les „ fois que le sommeil m'accabloit, ou que je me trouvois „ fatigué, je buvois un verre de vin pour me fortifier, „ après quoi je me remettois à l'étude. Si je m'endor„ mois quelques momens, je rêvois à ces questions, en„ sorte que j'en ai compris plusieurs pendant le sommeil „ (8)."

[D] *Il se donna une peine infinie pour l'entendre.*] Aiant lu ce Livre quarante fois, & l'aiant même appris par cœur, sans pouvoir comprendre la pensée de l'Auteur, il fut obligé de le laisser là, comme inintelligible. Mais il arriva un jour, que visitant la boutique d'un Libraire, un Courtier lui offrit un Livre de Métaphysique à acheter. Il le rejetta d'abord avec mépris, en disant que c'étoit-là une Science inutile. Le Courtier ne laissa pas d'insister, en lui disant que le propriétaire étoit obligé de s'en défaire, & qu'il l'auroit à bon marché; desorte qu'il l'engagea enfin à l'acheter. Il se trouva que ce Livre étoit le Traité d'Al-Farabius, *sur les Objets de la Métaphysique.* Avicenne

(1) *In Vita Ebn Sina.*

(2) Pocock *in Elencho Scriptor. Vitæ Has Ebn Tokdhan præfixo.* D'Herbelot *Bibl. Orient.* Art. SINA. Freind *Hist. de la Médec.* p. 155. Paris 1728. & Alpagus *in Vita Avicenna.*

(3) Vossius *de Philosoph.* Lib. XIV.

(4) Leo African. *de Viris quibusd. illust. apud Arabes*, c. 9. (5) Lud. Nonn. *apud* Gab. Sionit. & Joh. Hesronit. *de nonnull. Orient. Urbib.* c. 7. *Voyez* Freind p. 156. (6) Voyez Pocock *ubi supra*, où il faut lire *Averrois.* (7) Abulfarag. *Hist. Dyn.* p. 233.

(8) Ebn Sina *apud* Abulfarag *ibid.* p. 230.

Nouh-Ebn-Mansor- [*E*] al-Samani, étant tombé malade, on lui recommanda pour Médecin Avicenne, quoique jeune encore. Ce Prince le manda, & aiant été guéri par ses Ordonnances, il le garda pendant quelque tems auprès de sa personne, & lui accorda un libre accès à sa Bibliothèque, qui étoit tres belle, tant pour le nombre que pour le prix des Livres, dont plusieurs ne se trouvoient nulle part ailleurs. On peut juger que notre Philosophe profita bien d'une si belle occasion. Mais cette Bibliothèque aiant été brulée par accident quelque tems après, les ennemis d'Avicenne en rejettérent la faute sur lui, & l'accusérent d'y avoir mis le feu, afin que personne ne pût avoir l'avantage d'en profiter, & pour être le seul qui sût ce qu'il y avoit appris (*c*). Avicenne eut entiérement achevé toutes ses études à l'âge de dix-huit ans; & il nous assure lui-même, qu'après ce tems-là, il n'acquit plus de nouvelles connoissances, quoique son Jugement se mûrît avec l'age. Aiant perdu son pére à vingt-deux ans, le Sultan l'établit Intendant ou Receveur des Revenus d'un certain Quartier: mais les affaires de ce Prince aiant mal tourné, Avicenne fut obligé de quitter Bokhara. Il alla dans le Giorgian, dans le dessein de chercher une retraite à la Cour de Cabous, Souverain de ce Pays: mais ce Prince aiant été déposé dans le meme tems par ses Sujets, & étant mort en prison (*d*), Avicenne alla dans le Dahestan, où il eut une dangereuse maladie (*e*). Cette particularité me fait douter de la vérité d'une Histoire, qu'on raconte comme une preuve de la sagacité d'Avicenne [*F*]. Du Dahestan notre Philosophe revint dans le Giorgian, où il composa le prémier Livre de son *Canon*, un *Abrégé de l'Almageste*, & d'autres Traités. De là il alla à Rey, où il fut quelque tems au service d'Al-Seyyidah, & de son fils Majdoddawla, Prince de la Maison de Buyah. Aiant quitté Rey, il se transporta à Caswin, & de là à Hamadan, où il devint Visir ou Prémier-Ministre de Schamsoddawla. Au bout de quelque tems, la Milice, soupçonnant qu'il ne lui vouloit point de bien, excita une Sédition contre lui, l'arracha de sa maison pour le trainer en prison; & non contens de piller tout ce qui lui appartenoit, ces séditieux sollicitérent Schamsoddawla de le faire mourir: mais il le refusa, quoique pour les contenter, il témoignât être disposé à le bannir. Cependant Avicenne fut relâché, & aiant demeuré caché durant quarante jours chez un Ami, le Roi le fit revenir & le rétablit dans sa Charge, qu'il exerça jusqu'à la mort de Schamsoddawla. Son fils, qui lui succéda, ne jugea pas à propos de conserver Avicenne dans cette haute Dignité, quoiqu'il en fût sollicité. Avicenne s'enferma alors chez un Apothicaire, qui s'appelloit Abu-Ghaleb, & il y acheva tout ce qui regarde la Métaphysique & la Medecine dans son Ouvrage intitulé *Al-Shefa*, excepté les deux Livres sur les Plantes & sur les Animaux. On découvrit qu'il avoit écrit secrettement à Alaoddawla-Ebn-Cacuyen, Sultan de l'Iracque Persienne, pour lui demander la permission de se rendre auprès de lui. Cette découverte le fit soupçonner de trahison. On l'arrêta, & il fut enfermé dans le Château de Berdawan, où il resta quatre mois. Au bout de ce tems-là, il fut ramené à Hamadan, d'où il se sauva déguisé en Sôfi, & se rendit à Ispahan auprès d'Alaoddawla, dont il fut parfaitement bien reçu. Ce fut pendant son séjour dans cette Ville, qu'il composa la plupart de ses Ouvrages. Avicenne mourut de la colique à Hamadan (*f*) où il avoit suivi Alaoddawla, l'an de l'Hegire 428, de J. C. 1036, âgé de cinquante-huit ans (Lunaires). Il fut inhumé à Hamadan (*g*). La maniére dont il voulut se guérir de son mal, lui fut fatale [*G*]. Quelques Auteurs disent qu'il mourut en prison (*h*). Il étoit d'un bon tempérament, mais trop adonné au Vin & aux Femmes, & les excès qu'il fit à ces deux égards altérérent fort sa santé. On prétend qu'il est le prémier Philosophe qui se soit livré ainsi à ses plaisirs, chose assez contraire à son caractère Philosophique; quoiqu'il ait été fort imité par ceux qui sont venus après lui (*i*). On compte que le nombre des Livres qu'il a ecrits, à compter ses petits Traités, va à près de cent (*k*), dont la plupart sont perdus, ou inconnus en Europe. Je parlerai de trois ou qua-

(*c*) Ebn Khalecan ibid.

(*d*) L'an 403. de l'Hegire, & de J. C. 1012.

(*e*) Ebn Sina *apud* Abulfarag. & Ebn Khalecan *ubi supra*.

(*f*) *Ebn al Athir* dit qu'il mourut à Ispahan; mais, mais que la remarque *Ebn Khalecan*, cela est contraire au sentiment general des Historiens.

(*g*) Abulfarag. & Ebn Khalecan *ubi supra*.

(*h*) Kemaloddin Yusuf, *apud* Ebn Khalecan. *Vid.* Leon Afr. *de Vir. ill. ap. Arab.* c. 9.

(*i*) Abulfarag. & Ebn Khalec. *ubi supra*.

(*k*) Ebn Khalecan.

ne rendu chez lui ne l'eut pas plutôt lu, qu'il comprit parfaitement la pensée d'Aristote, dont il avoit retenu l'Ouvrage dans sa mémoire; & la joie qu'il eut de cette avanture, le porta à faire de grandes aumônes aux pauvres (9).

[*E*] *Nouh-Ebn-Mansor.*] Ce doit être ce Prince, qui invita Avicenne à se rendre à sa Cour, & non Nouh-Ebn-Naser son bisaieul, comme l'écrit Ebn-Khalecan: car Nouh-Ebn-Naser étoit mort vingt-sept ans avant qu'Avicenne fut né. Je mets la faute de cette méprise sur Ebn-Khalecan lui-même, & non sur ses Copistes, parce que je la trouve non seulement dans mon Exemplaire Arabe, & dans une Traduction Turque de l'Ouvrage de cet Auteur que j'ai sous les yeux, mais que c'est la même leçon qui se trouvoit dans le Manuscrit dont s'est servi Pocock (10).

[*F*] *Une Histoire qu'on raconte comme une preuve de la sagacité d'Avicenne.*] Voici le fait. Mahmoud fils de Sebekteghin, prémier Sultan de la Dynastie des Gaznévides, aiant appris qu'il y avoit à la Cour de Mamon Roi de Khouaresm plusieurs savans Hommes d'un mérite distingué, dont Avicenne étoit un, ce Prince eut la curiosité de les voir, & dépêcha pour cet effet plusieurs Couriers à Mamon, pour le prier de les faire passer en Khorasan auprès de lui. Les ordres nécessaires pour leur départ aiant été expédiés, Avicenne, quoique malgré lui, fut obligé de partir avec les autres; mais au-lieu de prendre la route du Khorasan, il prit celle du Giorgian. Le Sultan Mahmoud ne voyant point paroître Avicenne avec les autres à sa Cour, & fort irrité de son refus, envoya des Portraits crayonnés de ce Philosophe en divers endroits, pour le faire arrêter en cas qu'il fût reconnu; mais ce fut en-vain, car Avicenne étoit déja arrivé au Giorgian, où il faisoit des cures admirables. Cabous, qui régnoit alors dans le Pays de Giorgian, aiant entendu parler d'un Etranger qui exerçoit la Médecine avec tant de succès, le fit appeller pour visiter un neveu qu'il aimoit extrêmement, & qui étoit pour-lors alité, & attaqué d'une maladie qu'aucun Médecin du Pays n'avoit pu connoitre. Avicenne n'eut pas plutôt touché le pouls du malade & consideré son urine, qu'il jugea que sa maladie étoit causée par une passion violente qu'il cachoit. Pour s'en éclaircir davantage, pendant qu'il étudioit le pouls de son malade, il fit appeller le principal Eunuque du Palais, & le pria de lui nommer tous les quartiers & tous les appartemens de cette belle maison. L'Eunuque aiant nommé un certain endroit particulier. Avicenne apperçut une plus grande émotion dans son malade; & s'étant ensuite fait nommer toutes les Dames de ce même appartement, le pouls du malade fit un battement si extraordinaire au nom d'une de ces Dames, qu'Avicenne ne douta plus qu'elle ne fût l'objet de son amour, & il dit que l'unique moyen de le guérir, étoit de lui donner la personne qu'il aimoit. Cabous étant averti de cette découverte, eut la curiosité de voir le Médecin de son neveu; & comme il avoit reçu un des Portraits d'Avicenne que le Sultan avoit envoyés de tous côtés, il le reconnut aussi-tôt, & lui fit beaucoup de caresses & de présens, sans l'obliger d'aller trouver le Sultan Mahmoud (11). Le Dr. Freind remarque qu'on croiroit que les Ecrivains Arabes ont copié ce récit de ce qu'Appien rapporte d'Erasistrate, dans une semblable maladie d'Antiochus fils de Séleucus, tant il y a de rapport entre ces deux petits Contes (12).

[*G*] *La maniére dont il voulut se guérir de son mal, lui fut fatale.*] Voulant à tout prix se procurer du soulagement, il ne prit pas moins de huit Lavemens dans un jour, qui ulcérérent les intestins, & y causérent une excoriation; & sa colique aiant été accompagnée d'une attaque d'épilepsie, il fut affoibli à tel point, qu'il ne pouvoit se soutenir (13). Quelques-uns accusent celui qui prépara le Lavement, de s'être trompé, & d'avoir mis cinq dragmes d'une certaine drogue, au-lieu d'un scrupule: d'autres disent, que ses Domestiques, qui l'avoient volé, craignant d'être châtiés s'il se rétablissoit, mirent une forte dose d'Opium dans une de ses médecines (14). Il continua cependant à se traiter lui-même, jusqu'à ce qu'il se trouvât assez bien pour pouvoir marcher; mais comme il ne prenoit pas assez de précautions pour se ménager, & qu'il essaya divers remedes, son mal continua, augmentant & diminuant tour à tour. Il en avoit été attaqué avant son départ d'Ispahan, & il en fut repris sur la route en allant à Hamadan. Quand il y fut arrivé, trouvant ses forces épuisées, il ne voulut plus prendre de remédes, disant qu'ils seroient inutiles, puisque son Médecin intérieur lui manquoit. C'est ce qui a fait dire à un Poëte Arabe „ que l'habileté d'Avicenne en Médecine, & sa „ Science Astrologique, ne lui ont de rien servi. *L'Art* „ *de guerir* ne l'a pas guéri des douleurs de la mort; & „ *la Délivrance* ne l'a point délivré (15):" faisant allusion à deux de ses Ouvrages, intitulés *Al-Shefa*, l'Art de guérir, & *Al-Najat*, La Délivrance.

(9) Idem apud eund. ibid. & Pic. de Mirandola, *de Var. Doctrin.* L. IV. & Baker *Reflexions on Learning* ch. 9. p. 115.

(10) *Voyez* Pocock *Eruch. Script.* ubi supra.

(11) Nighiaristan *apud* Herbelot *Bibl. Orient.* Art. SINA.

(12) Freind *Hist. de la Medec.* p. 156. Paris 1728.

(13) Abulfarag. *ubi sup.* p. 232. & Ebn Khalec.

(14) Ebn Khalec.

(15) Abulfarag. *ubi supra*.

[*H*] *Je*

quatre ci-dessous [*H*]. Quelques-uns l'accusent d'avoir pillé un Médecin qui avoit été son Maitre [*I*]; & un Auteur de notre tems nous assure qu'il a tire ses Livres de Rhazès (*l*), un des plus anciens Ecrivains Arabes sur la Medecine (*m*). Les Savans sont très opposes dans les jugemens qu'ils portent du mérite d'Avicenne; les uns l'élevent extrémement [*K*], & d'autres l'abaissent du moins autant [*L*]. Il a été un des trois grands Philosophes Mahométans (*n*) soupçonnés d'Impiété par ceux de leur Secte, & accusés de croire l'éternité du Monde (*o*): ce qu'il faut attribuer à leur attachement à la Philosophie Aristotélicienne, que leurs plus rigides Théologiens regardent comme contraire à la Doctrine de l'Alcoran, & contre laquelle ils ont par cette raison déclamé en Chaire (*p*). Il ne faut pas oublier de dire, qu'outre ses autres qualités, Avicenne étoit aussi grand Poëte, & que quelques-uns ont cru qu'il a été Prince [*M*]. Léon Africain paroit avoir tiré ce qu'il dit de ce Grand-Homme, de quelques Traditions fabuleuses; & il s'est trompé grossiérement, en disant qu'il mourut âgé d'environ quatre-vingts ans, l'an 442 de l'Hégire. Je rapporterai un des Contes que cet Auteur fait [*N*], pour que le Lecteur en juge.

(*l*) Al Razi.

(*m*) Freind *ubi supra*.

(*n*) Les deux autres sont *Alfarabius* & *Al Kendi*.

(*o*) *Vide* Pocock *ubi supra*. D'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 303. 311. 317.

(*p*) Pocock ibid.

[*H*] *Je parlerai de trois ou quatre* (de ses Livres) *ci dessous.*] Les plus célébres des Ouvrages d'Avicenne sont les suivans. I. Son *Canon* ou *Systême de Medecine*, qui lui acquit une réputation extraordinaire. Celle de ce Livre étoit si grande dans toute l'Asie, qu'il a été mis en abrégé & commenté par nombre d'Auteurs Arabes dans le douziéme & le treiziéme Siecle (16); & auparavant il eut une si grande vogue en Europe, qu'on n'enseignoit autre chose dans les Ecoles de Médecine. Sa gloire a duré jusqu'au Rétablissement des Lettres (17). On parlera ci-dessous des jugemens différens qu'on a portés de cet Ouvrage (18). II. *Al Shefa*, l'Art de guérir, ou la Guérison. Cet Ouvrage renferme presque toute la Philosophie & les Arts Libéraux (19). Il dit au commencement, que selon lui, la Vérité est différente de ce qu'il enseigne dans ce Livre; qu'il l'a composé selon les Principes de la Philosophie Péripatéticienne: mais il renvoie ceux qui veulent connoitre clairement la Vérité, à l'Ouvrage dont nous allons parler (20). III. *De la Philosophie Orientale*, dans lequel il s'exprime plus librement que dans le précédent, & développe davantage ses sentimens particuliers. La plus grande partie de cet Ouvrage est perdue par l'injure des tems, ainsi il n'est pas aisé de déterminer quel en étoit le dessein. Il y a de l'apparence qu'il y examinoit les sentimens des Orientaux, c'est-à-dire des Indiens, & qu'il les comparoit avec ceux des Péripateticiens. On fonde cette conjecture sur ce qu'Al Biruni, qui florissoit dans le même tems qu'Avicenne, voyagea dans les Indes, où il apprit la Philosophie des Indiens, & leur enseigna celle des Grecs (21). IV. Le petit Ouvrage de notre Auteur sur *Hai-Ebn-Tokdhan*, mérite qu'on en parle. C'est ce qui a servi de canevas au plus grand Ouvrage d'Abu-Jafar-Ebn-Tofail, qui porte le même titre: du moins c'est là que ce dernier a pris ce qu'il dit de la naissance de Haï de la terre, sans père & sans mère: genre de production qu'Avicenne ne croyoit pas impossible, en supposant une matiére bien disposée, & un concours de Dieu, équivalent à celui qui a lieu dans les voies ordinaires de la Génération (22).

(16) Voyez d'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 250.

(17) Freind *ubi supra* p. 257.

(18) Dans les Rem. [*K*] & [*L*].

(19) Pocock *ubi supra*.

(20) Ebn Tofail *De vita Hai Ebn Yokdan.* p. 19. Voyez la *Version Angl.* d'Ockley p. 17.

(21) Pocock *ibid.*

(22) Vid. et idem *Præfat. ad Philos. Hai Ebn Yokdhan.*

Le *Canon* d'Avicenne a été imprimé à Rome en 1593 in-folio, avec quelques-uns de ses Traités de Logique, de Médecine & de Métaphysique (23). Il y en a eu diverses Traductions Latines, de Guérard de Crémone, d'André Alpagus, d'Arnaud de Villeneuve, & d'autres, & plusieurs Savans y ont fait des Remarques. Vopiscus Fortunatus Plempius donna une Traduction de quelques-uns de ses Ouvrages, accompagnée de Remarques, à Louvain 1658 (24); & l'on convient qu'il a mieux réussi que ceux qui l'ont précédé. Je renvoie le Lecteur, qui souhaitera d'être plus pleinement instruit des Editions & des Versions des Ouvrages d'Avicenne, à Mercklin (25) & à Bartolocci (26).

(23) *Voy* Pope Blount *Censur. cel. Autor. Auth.* p. 155. Ed. Genev. 1694. in-4.

(24) Id. ib.

(25) *In Lindenio renovato.*

(26) *Bibl. Rabbin.* T. I. p. 6. &c.

[*I*] *Quelques-uns l'accusent d'avoir pillé un Médecin qui avoit été son Maitre.*] L'Histoire a fort l'air d'un Conte; je la rapporterai telle que je la trouve dans mes Auteurs, qui ne nomment point les sources où ils ont puisé. Il y avoit, disent-ils, en Orient un fameux Médecin, qui surpassoit tous ceux de sa profession, & s'étoit acquis autant de réputation que de richesses; ensorte que plusieurs personnes tachérent de l'engager, soit par argent, soit par priéres, à prendre leurs enfans au nombre de ses Disciples, & même de ses Domestiques: mais comme il ne vouloit découvrir les secrets de son Art à personne, il ne voulut point aussi recevoir d'Espions chez lui. La mère d'Avicenne s'avisa d'un stratagême. Elle alla trouver le Médecin, & lui offrit son fils pour le servir, feignant qu'il étoit sourd & muet de naissance, tellement qu'il n'y avoit rien à craindre de lui; & le jeune-homme, suivant les instructions de sa mère, contrefit si bien le sourd & le muet, que le Médecin, après avoir employé divers artifices pour découvrir la vérité, fut enfin persuadé de la réalité des défauts qu'on donnoit à Avicenne. Comptant donc qu'il n'avoit rien à craindre d'un pareil sujet, il le prit à son service, & insensiblement il eut tant de confiance en lui, qu'il laissoit ses Ecrits sur la table, quand il sortoit. Avicenne profita de l'occasion pour les copier, remit à sa mère la copie qu'il avoit tirée, & les publia sous son propre nom, après la mort de son Maitre (27).

(27) Gab. Sionit. & J. Hesron. *ubi supra*.

[*K*] *Les uns l'élévent extrémement.*] Vossius dit (28) qu'il a donné un Systême complet de Médecine, dans une méthode admirable (c'est du *Canon* qu'il parle); & qu'à cet égard il a surpassé Galien lui-même. Le Chevalier Henri Savil (29) remarque qu'il est le prémier qui ait donné un Systême régulier de cette Science, Galien n'aiant écrit que des Traités séparés. Jean Heurnius assure que les Ouvrages d'Avicenne contiennent une grande quantité de remèdes, & que tous ceux dont on se servoit de son tems venoient de lui (30); & c'est à lui, dit-on, que l'on doit entièrement les meilleurs remèdes (31). Jules Scaliger lui donne l'épithète de *Divin* (32); & Joseph Scaliger son fils recommande la lecture de ses Ouvrages, comme absolument nécessaire à tous les Médecins, étant d'opinion qu'on ne peut devenir habile dans la Médecine, à moins que d'être versé dans les Ecrits d'Avicenne (33). Scheffer dit que c'étoit un homme d'un génie extraordinaire, grand Philosophe, excellent Médecin, & regardé comme un Théologien consommé par ceux de sa Religion; & qu'avec un génie admirable, des lumiéres supérieures sur la Philosophie, & une profonde connoissance de la Médecine, il entreprit une tache, que les Grecs eux-mêmes n'avoient osé tenter de remplir, de réduire toute la Médecine en Systême. Il ajoute, que quoiqu'on soit obligé de convenir qu'il y a dans son *Canon* une grande quantité de choses qui ont besoin d'être rectifiées, l'Ouvrage en lui-même est digne d'admiration, & que c'est en-vain que Léonard Fuchsius, & d'autres ennemis des Médecins Arabes, l'ont blamé. *Fuit Avicenna vir summi ingenii, magnus Philosophus, excellens Medicus, & summus apud suos Theologus. Quum itaque tanto ingenio, tantâ Philosophiæ cognitione, tantâ denique peritiâ artis instructus esset, rem hactenus Græcis ipsis intentatam aggressus est, integram artem Medicam in unum Systema redigere conatur. Quamquam enim non negaveris multa in illo opere Canonis occurrere, quæ correctionem mereantur, fatendum tamen est esse opus admiratione dignum. Leonardus sane Fuchsius, & alii Arabum Medicorum hostes, eximium illud opus damnando nihil egerunt* (34).

(28) *De Philos.* c. 14.

(29) *Lectur.* II. *in Euclid.*

(30) *Cuncta enim horus aut remedia ex eo manasse* Heurn. *Dissert. de stud. Medic. bene instituendo*, publiée dans un Recueil intitulé *H. Grotii & aliorum Dissert. de studiis instituendis*, p. 370. Amst. 1645.

(31) *Huic debemus coltturam Saccharis, item Cassiam fistularem, Myrobalanum, Tamarindum, & Rhabarbarum* König *Bibl. Vet. & Nova* p. 71.

(32) *Comm. in I. Lib. Theophrast. Hist. Plant.*

(33) *Scaligerana prima* p. 18.

(34) Seb. Scheffer. *Introd. in Art. Med.* p. 63. *apud* Pope Blount *ubi supra* p. 252.

[*L*] *D'autres l'abaissent du moins autant.*] Jean Manard (35) prétend qu'il ne doit pas être mis parmi les Anciens, ni même parmi les Auteurs qui ont perfectionné la Médecine, aiant copié les autres presque mot à mot dans ses Ecrits, avec un grand nombre de fautes, tant de lui-même que des Copistes. Mais certainement les fautes de ceux-ci, qui sont, je crois, en grand nombre, ne doivent pas lui être imputées. Le même Auteur dit ailleurs (36), que quoiqu'Avicenne ait été adoré presque comme un Dieu par bien des gens, il régne cependant dans son Livre de profondes ténebres & une grande confusion. Nicolas Léonicus (37) appelle notre Philosophe un Tyran, & lui reproche quantité de bévues grossieres. Louis Vivès (38) condamne sa Métaphysique, aussi-bien que la doctrine d'Averroës, & tous les Ecrits Arabes de cet ordre, qui sentent, dit-il, les séveries de l'Alcoran; & il ajoute, qu'il ne se peut rien de plus froid & de plus insipide. Le Dr Freind dit, qu'on devroit naturellement attendre de cet Auteur quelque chose qui répondit à sa grande réputation; „ mais, *ajoute-t-il*, quoique j'aye jetté „ les yeux sur ses Ouvrages en différentes occasions, je n'y „ ai pu trouver que très peu de chose, ou même rien, „ qui ne soit pris de Galien, ou au moins que ce qui se „ trouve, à peu de changemens près, dans Rhazès, ou „ dans Haly-Abbas. En général, Avicenne semble porté à multiplier sans raison les signes des maladies, défaut fort imité par nos Faiseurs modernes de Systêmes. „ Il donne souvent pour symptomes essentiels, ce qui n'est „ qu'accidentel, & qui n'a nulle connexion immédiate avec le fondement de la maladie. Pour dire la vérité, „ si l'on vouloit un Systême Arabe de Médecine, celui de „ Haly semble moins confus, plus clair, & mieux soutenu que celui d'Avicenne (39)." J'ajouterai seulement, que quoique les Arabes généralement donnent à Avicenne le prémier rang dans la Médecine, & le second, après Alfarabius, dans la Philosophie, il y a pourtant de leurs Savans qui ne se font pas une peine de dire qu'il étoit borgne dans l'une, & aveugle dans l'autre de ces Sciences: *Multi docti Arabes aiunt, Avicennam in Medicina fuisse luscum, in Philosophia cæcum* (40).

(35) L. IX, Ep. 5. ap. eund. ibid.

(36) Lib. I. Ep. 1.

(37) Dans son Traité *des Erreurs de Pline*, apud Pope Blount p. 158.

(38) *De Caus. corrupt. Art.* L. V. apud eund.

(39) Freind *ubi supra* p. 257.

(40) J. Leo African. *ubi supra*.

[*M*] *Quelques-uns ont cru qu'il a été Prince.*] D'autres même ont dit qu'il avoit été Roi, quoiqu'ils ne s'accordent pas si c'est à Cordoue, ou en Bithynie, qu'il a régné (41). Ce qui a occasionné la méprise, c'est le titre honorable que lui donnent ordinairement les Ecrivains Arabes, qui le nomment *Al Sheik al Rayis*, c'est-à-dire, *Le prémier Docteur*, ou simplement *Al Rayis*, le Prince ou le Chef; titre auquel il semble qu'il a quelque droit, en vertu de son élévation à la Dignité de Visir (42).

(41) Freind *ubi supra* p. 256.

(42) Id. ib. Pocock *ubi supra*.

[*N*] *Je rapporterai un des Contes que cet Auteur fait.*] Je l'ai choisi, parce qu'il prétend l'avoir tiré d'Ebn Khalecan, quoique je ne trouve rien de pareil dans cet Auteur. Avicenne, dit-il, se servoit d'argent, au-lieu de fer, pour

le

le harnois de sa mule, selon la coutume des Princes de ces Pays-là ; & comme on lui reprocha que cela ne convenoit pas à un Homme de Lettres, il répondit, qu'il ne le faisoit point par vanité, mais pour encourager l'étude de la Médecine, fort négligée dans ce tems-là. C'est le précis de ce Latin de Léon. *Dixit Ibnu Chalican Chronista, quod Avicenna loco ferri ujus est argento ad mulæ suæ ornatum, secundum morem principum ejus regionis. Et dictum ei fuit : O magnifice ! hic non fuit mos neque consuetudo doctorum hominum. Respondit Avicenna : Filioli mei, hoc argentum, quo ferri loco utor, & aurum pro clavis, superbiæ non adscribatur : sed his temporibus vidi hanc artem esse mortuam, Medicinam ; volui etenim ut ei adhibeatur fides, quoniqque videantur fructus ejus ; forsitan resurget, & ejus fructus multiplicabuntur* (43).

(43) Leo Afric. ubi supra.

AYLMER [*A*] (JEAN), Evêque de Londres sous le régne de la Reine Elisabeth, naquit d'une très bonne Famille [*B*], à Aylmer-Hall dans la Paroisse de Tilney, Province de Norfolck, environ l'an 1521 (*a*). Quoiqu'il ait reçu le degré de Docteur en Théologie à Oxford, il fit cependant ses prémiéres études à Cambridge, mais on ignore dans quel Collége (*b*). Grey, Marquis de Dorset, & ensuite Duc de Suffolk, conçut une très bonne opinion de lui, pendant qu'il étoit encore fort jeune, & il l'entretint à l'Université à ses dépens. Mr. Wood (*c*) suppose qu'il prit le degré de Maitre-ès-Arts à Cambridge. Le Marquis le prit ensuite chez lui, & le fit Précepteur de ses enfans, du nombre desquels étoit Jeanne Grey, depuis proclamée Reine. Elle fit des progrés extraordinaires dans la Langue Grecque & dans toutes les parties de la Littérature, sous la conduite d'Aylmer [*C*], qui se distingua de bonne heure parmi les meilleurs & les plus polis Ecrivains de son Siécle [*D*]. Il ne se borna pas même aux Sciences profanes, mais s'appliqua à la Théologie ; & comme il avoit le Duc de Suffolk & le Comte de Huntingdon pour protecteurs sous le régne d'Edouard VI, il fut le seul Prédicateur du Comté de Leicester pendant quelque tems, & contribua beaucoup à amener le peuple de cette Province à la Religion Protestante (*d*). Au commencement de l'année 1553, il fut fait Archidiacre de Stow dans le Diocése de Lincoln, en la place de Christophle Massingberd, qui mourut le 8 de Mars de cette année, comme le dit Mr. Wood (*e*), ou en la place du Dr. Draicot, selon Mr. Strype (*f*). Cette Dignité lui donna séance dans la Convocation qui s'assembla la prémiére année de la Reine Marie, & dans laquelle il disputa pour la defense de la Religion Protestante [*E*]. Mais il fut peu de tems après obligé de se retirer dans les Pays étrangers, ou il s'occupa à enseigner les Belles-Lettres à de jeunes-gens & à les instruire dans la Religion, aussi-bien qu'à composer des Ouvrages de l'un & de l'autre genre [*F*]. Il retourna en Angleterre au commencement du régne d'Elisabeth ; & peu de

(*a*) Strype *Life of Bishop Aylmer* p. 1. 2. London 8. 1701.

(*b*) Idem p. 3.

(*c*) *Ath. Oxon.* Vol. I. p. 715. Londres 1721.

(*d*) Strype p. 5. 9.

(*e*) *Ubi supra.*

(*f*) Pag. 9.

[*A*] *Aylmer.*] Ce nom s'écrit différemment, *Ailmer*, *Ailemare*, *Elmer*, & *Ælmer*, avec la diphthongue Saxonne (& c'est ainsi qu'il l'écrivoit lui-même) par contraction du nom Saxon *Adelmar* ou *Ethelmer* : car c'est sans contredit un nom Saxon ; & l'on trouve dans le Catalogue des Evêques de Sherburn du tems des Saxons vers l'an 1009, précisément le même nom (1).

[*B*] *D'une très bonne Famille.*] Cette Famille étoit fort ancienne, & établie dans les Provinces de Norfolk & de Suffolk (2). Mr. Srype nous dit (3), qu'il trouve plusieurs personnes de ce nom dans la Ville de Norwich vers l'an 1500. Son frére ainé étoit le Chevalier Robert Aylmes d'Aylmer-Hall, dont l'aieul étoit Grand-Shérif du Comté de Norfolk du tems du Roi Edouard II. (4).

[C] *Elle fit des progres extraordinaires . . . . . . sous la conduite d'Aylmer.*] Elle acquit une si parfaite connoissance de la Langue Grecque, qu'elle lisoit Platon & Démosthéne avec toute la facilité & le plaisir possible. Mr. Ascham, dans son *Précepteur* (5), nous apprend qu'il alla la visiter à Broadgate, Maison de campagne de son pére dans le Comté de Leicester, & qu'il la trouva lisant le *Phedon* de Platon en Grec, pendant que le reste de la famille étoit à la Chasse. Lui aiant demandé, comment elle étoit si sensible à un plaisir si peu ordinaire parmi les personnes du Sexe, elle lui repliqua : „ Une des plus grandes graces que Dieu m'ait faites, c'est de m'avoir donné des „ Parens si sévéres, & un Précepteur si doux. Car lorsque „ je suis avec mon Pére ou avec Mére, soit que je parle „ ou que je garde le silence, que je sois assise ou debout, „ que je mange ou que je boive, que je sois gaie ou triste, „ que je travaille à l'aiguille, ou que je me divertisse, il „ faut que je fasse tout avec poids & mesure, comme Dieu „ a fait le Monde : sans cela, on me reprimende fortement, on me menace, & même l'on me pince quelquefois. Je ne dis pas tout, dans la crainte de deshonorer mes Parens. Ce mauvais traitement m'afflige si fort, „ qu'il me semble que je suis en Enfer, jusqu'à ce que „ l'heure vienne d'aller trouver Mr. Aylmer, qui m'enseigne avec tant de douceur, d'une maniére si propre à „ rendre l'Etude aimable, que le tems que je passe avec „ lui est le plus doux de ma vie : & quand on m'appelle, „ je pleure, parce que je n'ai du plaisir qu'en étudiant, „ & que tout le reste m'ennuye, me chagrine & me fait „ de la peine." Mr. Aylmer instruisit aussi cette jeune Dame dans la Religion, & la rendit ferme dans la profession de la Religion Protestante (6).

[*D*] *Il se distingua de bonne heure parmi les meilleurs & les plus polis Ecrivains de son Siécle.*] On trouve quelques particularités du séjour qu'il fit dans l'illustre Maison dont nous venons de parler, dans un vieux Livre intitulé *The Jewel of Joy*, composé du tems d'Edouard VI par Thomas Becon. Cet Auteur se trouvant en danger pour cause de Religion sur la fin du régne de Henri VIII, fut obligé de se cacher. En courant les Provinces du Nord, il vint dans le Comté de Leicester, où étoit la Maison de campagne du Marquis de Dorset, & y rencontra Mr. Aylmer, qui le reçut avec beaucoup de civilité, & qui, dit-il, *étoit très habile dans les Langues Grecque & Latine* ; ajoutant, *qu'il fut le seul avec qui il eût quelque familiarité dans cette Province.* Mr. Strype remarque aussi (7), qu'on l'a mis parmi les Savans les plus distingués & les plus grands Génies de son tems, tels que le Chevalier Jean Cheke, Haddon, Smith & Ascham ; & comme ce dernier étoit Précepteur de la Princesse Elisabeth, depuis Reine, & que par cette raison il étoit souvent à la Cour, Mr. Aylmer & lui lièrent ensemble une amitié intime. Dans une Lettre remplie des plus fortes assurances d'amitié, que Mr. Ascham lui écrivit d'Ausbourg dans le tems qu'il étoit Secrétaire du Chevalier Jean Morison Ambassadeur en Allemagne, il lui mande qu'il souhaite passionnément deux choses de lui ; l'une, qu'il engage la Dame Jeanne Grey à lui écrire une Lettre en Grec, comme elle le lui avoit promis, & une autre en la même Langue au savant Jean Sturmius Professeur à Strasbourg ; l'autre demande, ou plutôt exhortation qu'il lui faisoit, étoit de continuer l'un & l'autre leurs lectures & leurs études. „ Avec quelle liberté, avec quel agrément ne vivrons-nous pas alors, & en vrais Philosophes ! Qui nous empêchera de „ jouïr de tous les avantages que Cicéron attribue à ce „ genre de vie, à la fin de son troisiéme Livre *de Finibus* ? Nous ne trouverons rien, soit dans les Langues, „ soit dans les Ouvrages anciens & modernes, qui ne nous „ fournisse dequoi nous rendre la vie agréable & délicieuse.

[*E*] *Il disputa pour la défense de la Religion Protestante.*] Il fit paroitre dans cette occasion, d'une maniére fort avantageuse, son habileté dans la Langue Grecque. Cheny, autre Théologien qui défendoit la Cause Protestante, aiant cité un passage de Theodoret, pour prouver que la substance du Pain demeure après la Consécration ; que la Bénédiction ne change rien aux Elémens, qui demeurent après qu'ils ont été bénis, ce qu'ils étoient auparavant, & conservent leur substance & leur forme, (l'Auteur se sert du terme οὐσία, *Substance*) le Dr. Moreman, Membre du Synode, tâcha d'éluder la force de la preuve, en soutenant que le terme οὐσία signifie aussi-bien l'*Accident* que la *Substance*, & une *Substance Accidentelle*, comme il l'appelloit. Mais Mr. Aylmer montra avec beaucoup de force, qu'οὐσία ne pouvoit signifier un *Accident* dans le passage cité ; ce qu'il justifia par les deux autres termes que Théodoret employe dans cet endroit, εἶδος & σχῆμα, qui signifient *Image* & *Forme*. Il prouva aussi par le même Auteur, qu'οὐσία en Grec ne pouvoit se prendre dans une signification aussi générale, que l'insinuoit le Dr. Moreman : il le démontra dans les Actes de la seconde Session de la Convocation ; & deux jours après, le Dr. aiant tâché de réfuter ce qu'il avoit dit, il appuya sa thése par des preuves tirées de la Langue Grecque, qui étourdirent son Antagoniste à tel point, qu'il demanda un jour pour y penser (8). Une autre chose remarquable, qui arriva dans cette Assemblée, c'est que le Dr. Pern s'étant expliqué contre la Transsubstantiation, & aiant appuyé les Argumens & les Autorités de Mr. Aylmer, le Dr. Weston Modérateur de la Chambre témoigna à ce Théologien sa surprise de ce qu'il tenoit ce langage, puisqu'il avoit signé le contraire le Vendredi auparavant. Sur quoi Mr. Aylmer dit au Modérateur, qu'il n'avoit aucun droit de reprendre personne, puisque la Chambre étoit libre, & qu'il étoit permis à chacun de dire librement ses sentimens selon sa conscience ; & que lui-même avoit promis le jour d'auparavant, que malgré toutes les signatures, il auroit la liberté de dire son opinion (9).

[*F*] *Il fut peu de tems après obligé de se retirer dans les Pays étrangers, où il s'occupa &c.*] Le Dr. Fuller rapporte (10), que lorsqu'il prit la fuite, il fut comme miraculeusement sauvé des Visiteurs du Vaisseau, par le moyen d'un Marchand qui le mit dans un grand Tonneau de vin, qui avoit une séparation au milieu, tellement qu'Aylmer étoit

(1) Strype *Life of Bishop Aylmer* p. 1. 2.

(2) Idem p. 2.

(3) P. 192.

(4) Idem p. 3.

(5) Edit. de 1571. p. 11.

(6) Strype p. 4.

(7) Pag. 7.

(8) Idem p. 221. 222. Collier *Hist. Eccl.* Vol. II. L. V.

(9) Strype p. 222. 225.

(10) *Worthies* in *Norfolk*.

de tems après son retour, il fut nommé avec sept autres Théologiens pour disputer avec autant d'Evêques Catholiques à Westminster (g). L'an 1562, Aylmer fut fait Archidiacre de Lincoln, & il assista au fameux Synode de cette année-là, dans lequel on établit la Doctrine & la Discipline de l'Eglise Anglicane (h). Il demeura fort longtems sans autre avancement considérable, quoiqu'il fût nommé plusieurs fois par l'Archevêque de Cantorbéry à des Evêchés vacans [G]. Il fut cependant un des Juges de Paix du Comté, & un des Commissaires Ecclésiastiques (i). Le 10 d'Octobre de l'an 1573, il fut reçu en même tems Bachelier & Docteur en Théologie dans l'Université d'Oxford (k). L'année suivante, l'Archevêque de Cantorbéry le choisit pour répondre à un Livre Latin, écrit contre le Gouvernement de l'Eglise d'Angleterre [H]. En 1576 il fut promu à l'Evêché de Londres [I], en la place du Dr. Sandys transferé à l'Archevêché d'Yorck, avec qui il eut peu de tems après un grand differend [K]. Il fut facré le 24 de Mars (l), & commença sa première Visite le 17 de Decembre 1577, dans laquelle il pressa fortement la signature; ce que plusieurs Ministres refusérent, traitant de Temporiseurs ceux qui signoient, & les comparant aux Ariens, aux Priscilliens, & aux Anabaptistes (m). Aylmer préchoit fort régulièrement [L], & étoit très soigneux de ne conférer les Or-

(g) Idem p. 17.
(h) Idem p. 18.
(i) Idem p. 21.
(k) Wood Fast. Oxon. p. 109.
(l) Strype p. 28.
(m) Idem p. 29.

étoit dans la partie vuide, tandis que les Gardes buvoient du vin, qu'ils voyoient tirer de l'autre bout du Tonneau. Il fit sa résidence d'abord à Strasbourg, & ensuite à Zurich, où il continua ses études, & assista aux Leçons de Pierre Martyr, qui avoit été un peu auparavant Professeur Royal en Théologie à Oxford. Pendant le séjour qu'Aylmer fit dans cette Ville, il enseigna les Belles-Lettres à de jeunes-gens, & les instruisit dans la Religion. Mr. Strype croit (11), que ce fut lui qui fit imprimer à Strasbourg une Lettre de Jeanne Grey à Harding Chapelain de son père. Mr. Fox, qui rassembloit alors les matériaux pour son *Martyrologe*, l'aiant prié de lui communiquer ce qu'il avoit sur le sujet de cette excellente Princesse, il lui indiqua cette Lettre, qu'il trouvera, dit il, *remplie de pieté, de sagesse & même d'érudition. (Nam piè & prudenter, fortasse etiam doctè scriptam dices).* Il aida beaucoup Mr. Fox dans la composition de deux de ses Ouvrages, auxquels il travailloit, dont l'un étoit son Histoire des Martyrs d'Angleterre en Latin, & l'autre une Traduction Latine de la Défense que l'Archevêque Cranmer avoit publiée de son Livre sur le Sacrement contre Gardiner Evêque de Winchester; mais cette Traduction n'a jamais été imprimée. Nous ne devons pas oublier le service qu'Aylmer tâcha de rendre aux Réfugiés Anglois qui étoient à Francfort. Aiant vu qu'il y avoit un grand nombre d'Etudians, il jugea qu'il leur seroit très avantageux d'y avoir un habile Professeur en Théologie, & il jetta les yeux sur Pierre Martyr, qui étoit alors à Strasbourg. Il engagea Mr. Fox & plusieurs autres des principaux d'écrire à ce Théologien, pour lui offrir cette place avec une pension honnête; mais cela ne réussit point (12). Pendant son exil, Aylmer visita la plupart des Universités d'Allemagne & d'Italie, & y fit connoissance avec plusieurs Savans. On lui offrit même la place de Professeur en Hébreu à Iène, où le Duc de Saxe avoit fondé une Université (13).

[G] *Il demeura fort longtems sans autre avancement considérable.*] Mr. Strype remarque (14), que l'Archevêque avoit des Ennemis à la Cour, qui traversoient généralement toutes ses recommandations & tous ses avis. Mais on allègue diverses raisons, qui empêchérent Aylmer pendant plusieurs années d'être promu à la Dignité Episcopale. Ceux du Parti opposé à l'Episcopat, & qui desapprouvoient le Culte établi par les Loix, prétendoient que son Livre contre Knox, dont nous parlerons tout à l'heure, avoit contribué à empêcher son élévation, parce qu'ils s'imaginoient peut-être, qu'il avoit trop relevé le Pouvoir & l'Autorité des Princes, que Knox avoit trop rabaissée. C'est probablement la Clé de ce que dit un certain Ministre nommé Norton, dans une Lettre au Dr. Whitgift, écrite en 1572, où il conseille à ce Théologien de ne point répondre au Livre Puritain de Cartwright, afin que les Protestans ne donnassent pas de l'avantage aux ennemis de la Religion, par des Disputes entre eux: & en insinuant, qu'il ne le feroit que dans la vue de se procurer de l'avancement, il lui dit, „ que le Paradoxe à contre-tems de „ Mr. Aylmer avoit fait tort à l'Eglise, & n'avoit pas con- „ tribué à son élévation autant qu'il s'en étoit flatté." Mais le Dr. Whitgift, dans la Réponse qu'il fit à la Lettre de Norton, justifia ses intentions & celles d'Aylmer, & il dit, „ que la doctrine de Mr. Aylmer n'étoit ni hors „ de saison, ni paradoxe, mais un sentiment véritable, „ communément reçu, fondé sur les paroles expresses de „ l'Ecriture Sainte & universellement approuvé par les „ plus savans Ecrivains anciens & modernes, & proposé „ dans un tems convenable, où l'esprit & le cœur des „ hommes sont si éloignés de l'obéissance, & si disposés „ à la rebellion. Et j'ai, dit-il, une idée si avantageuse „ de notre Théologien, que je suis persuadé qu'il a tout „ l'avancement qu'il s'est proposé. *Il ajoute, que* c'est un „ grand défaut de charité, d'attribuer à des motifs d'in- „ térêt, des actions qui partent d'un principe de Con- „ science (15)." Mr. Strype dit ensuite (16), qu'une des raisons qui mirent obstacle à l'avancement d'Aylmer pendant si longtems, c'est que dans le Livre dont nous avons parlé ci-dessus, il avoit déclamé contre la pompe & les richesses des Evêques, & qu'il avoit paru desapprouver leur Autorité Civile: d'où plusieurs concluoient qu'il n'étoit pas bien intentionné pour cet Ordre. Mais, dit Mr. Strype, il n'étoit point ennemi de l'Episcopat; il condamnoit seulement la tyrannie que les Evêques avoient exercée pendant l'Usurpation Papale. En 1569, Grindal Evêque de Londres aiant été transféré à l'Archevêché d'Yorck, l'Archevêque travailla à procurer sa place à notre Théologien, & le recommanda au Comte de Leicester, Favori de la Reine. Mais ce Seigneur crut que la Reine trouveroit que le pas étoit trop grand, d'un Archidiaconé à un des plus considérables Evêchés d'Angleterre. Cela n'empécha pourtant pas, que lorsqu'on parla d'Aylmer à la Cour, l'Archevêque ne prît occasion d'en parler au Secrétaire dans les termes les plus avantageux. Il lui dit, que ce Théologien étoit un homme très propre pour Londres, cet Evêché étant fort troublé par les Papistes, & demandant un homme actif & ferme. Mais tout cela fut inutile; & le Dr. Sandys, Evêque de Worcester, passa au Siége de Londres.

(11) P. 22.
(12) P. 23.
(13) P. 26.
(14) P. 19.
(15) P. 20. 21.
(16) P. 24. 25.

[H] *L'Archevêque de Cantorbéry le choisit pour repondre à un Livre Latin, ecrit contre le Gouvernement de l'Eglise d'Angleterre.*] Cet Ouvrage Latin avoit pour titre, *De Disciplinâ*. L'Archevêque l'envoya à Mr. Aylmer, pour qu'il y répondît: mais quoiqu'il gardât longtems le Livre, il refusa de le faire, & écrivit à l'Archevêque, qu'il ne pouvoit entreprendre cette tâche. Peut-être son mécontentement fut-il cause de ce refus: quoi qu'il en soit, l'Archevêque fit faire une Réponse par un autre. Le Dr. Grindal, pour-lors Archevêque d'Yorck, regardoit aussi notre Théologien comme l'homme le plus capable d'un pareil Ouvrage; mais il jugea que ses autres occupations l'empêchoient de s'en charger (17).

[I] *En 1576 il fut promu a l'Evêché de Londres.*] Le Dr. Sandys son prédécesseur en fit le Portrait suivant, dans son Sermon d'Adieu. „ Mon espérance est, que le Seigneur „ vous a donné un homme capable de remplir cette im- „ portante Charge, tant par sa fermeté, son courage, sa „ grande prudence, son habileté dans le Gouvernement, „ que par ses lumières sur nombre de choses, & particu- „ liérement sur les Mystéres célestes; & par cette rai- „ son, je ne doute pas que mon départ ne tourne à votre „ avantage (18)."

[K] *Avec qui il eut peu de tems après un grand differend.*] Ils avoient été auparavant intimes Amis, & compagnons d'exil. Mais le Dr. Aylmer, qui succéda au Dr. Sandys dans le Siege de Londres, demanda tous les revenus de l'Evêché des derniers six mois, depuis la S. Michel jusqu'à la Fête de Notre-Dame, quoique Sandys eût été Evêque de Londres la plus grande partie de ce tems-là, avant que de passer à l'Archevêché d'Yorck. Ils en appellérent tous deux au Grand Trésorier (19). L'Archevêque accusa le Dr. Aylmer d'ingratitude, & *de couvrir du voile de la dissimulation son avarice & son envie*; expressions, comme le remarque Mr. Strype (20), dictées par la passion. Il est cependant certain, que ce Prélat avoit contribué à la promotion du Dr. Aylmer, en le recommandant à la Reine, comme un homme très propre à remplir sa place (2t.

[L] *Aylmer prêchoit fort régulièrement.*] Il prêchoit souvent dans son Eglise Cathédrale, & il possédoit parfaitement l'art de se faire écouter. S'appercevant un jour que ses auditeurs n'étoient pas aussi attentifs qu'ils devoient, il se mit à lire sa Bible Hébraique: cela les réveilla, & ils se mirent à le regarder, tout étonnés de ce qu'il leur parloit une Langue inconnue. Alors il continua son Sermon, après leur avoir représenté combien il étoit honteux pour eux, de l'écouter attentivement lorsqu'ils n'entendoient pas un mot de ce qu'il disoit, & de dormir lorsqu'il leur prêchoit dans leur Langue les Vérités les plus importantes pour leur Salut. Dans un autre Sermon prononcé à S. Paul en présence de plusieurs Seigneurs & d'autres personnes de qualité, il leur proposa, pour les exciter à la pieté, l'exemple du Chevalier Thomas Morus, *louable*, dit-il, *pour son zele, quoique d'une Religion que j'abhorre.* Ce Grand-Homme, ajouta-t-il, se revêtit plusieurs fois d'un Surplis, pour assister les Prêtres dans la célébration de la Messe. Un jour le Duc de Norfolk vint chez lui à Chelsey, dans le tems que ce Chevalier étoit Grand Chancelier, pour l'entretenir de quelque affaire, & aiant appris qu'il étoit à l'Eglise, il y alla. Le Service Divin étant fini, le Duc & le Chancelier se rencontrérent, & après s'être salués, le Duc lui dit: *Quoi? Mylord Chancelier devenu Clerc de Paroisse? Que dira le Roi de cette metamorphose, quand il apprendra que le Grand-Chancelier d'Angleterre, la prémière personne du Royaume après lui, est devenu Clerc de Paroisse?* Morus répondit, qu'il étoit persuadé que le Roi, bien loin de témoigner du mécontentement, se-

(17) P. 22.
(18) P. 25.
(19) P. 25. 26.
(20) P. 27.
(21) P. 28.

Ordres qu'à des Sujets capables [*M*]. Il ne négligea rien aussi pour réprimer les Papistés & les Puritains, & il écrivit au sujet des prémiers au Grand-Trésorier Burleigh [*N*]. Il se donna de grands soins, dans le tems que la Peste régna à Londres en 1578 [*O*]. Le Jesuite Campian aiant publié ses *Dix Argumens*, notre Evéque pensa aux moyens d'en prévenir les effets [*P*]. Les Puritains ne lui causeroit au contraire très satisfait. *Quand il apprendra*, dit-il, *avec quel soin je sers son Maître & le mien, il me regardera d'autant plus comme un Serviteur fidèle.* Le Prélat appliqua ce fait à la conjonĉture du tems, pour insinuer que le Parlement, qui tenoit alors ses Séances, devoit principalement penser à servir Dieu & à le glorifier (22).

(22) P. 30-31.

[*M*] *Etoit très soigneux de ne conférer les Ordres qu'à des Sujets capables.*] Il eut grand soin de fournir à l'Eglise des Ministres qui eussent du savoir & du mérite, & qui, dispersés de côté & d'autre, fussent en état de prêcher & d'instruire le peuple ignorant. Mais le nombre des gens de ce caractère n'étoit pas fort grand: car, dit l'Auteur, plusieurs des anciens Curés *étoient plus propres à battre le tabourin & à jouer de la flûte, qu'à prêcher la Parole de Dieu.* On en déposa plusieurs, ce qui rendit nombre d'Eglises vacantes. Le jour de l'Ascension, 16 de Mai 1577, il conféra les Ordres à Fulham à un grand nombre de Ministres; ce fut-là sa prémière Ordination. Il nomma Mr. Keltridge, ci-devant Membre du Collège de la Trinité à Cambridge, & Prédicateur distingué, pour prêcher dans cette occasion. Il avoit pour Texte 1. Timoth. III. 1, 2, 3. *C'est une chose digne d'être reçue, que celui qui desire d'être Evêque, desire une œuvre excellente* &c. Il fit imprimer ensuite ce Sermon, & le dédia à l'Evêque. Il apostropha ce Prélat au sujet de l'ancien Clergé Papiste corrompu, qui étoit encore dans l'Eglise, mais qui la sappoit; „ & „ le supplia humblement, lui que Dieu dans son Conseil „ éternel avoit établi sur eux, les Lévites, d'arracher & „ de détruire toute la race de Jésabel, & d'exterminer „ ceux qui n'avoient aucun trait du véritable Sacerdoce; „ de délivrer le Royaume de ces gens sans cervelle, qui „ après avoir servi longtems à Péhor & offert leurs pré„ miers-nés à Moloch, étoient réduits à ramper dans l'E„ glise de Dieu, & dans les ténèbres où ils s'étoient plus, „ & à la faveur desquelles ils avoient engagé les peuples „ dans la Superstition." S'adressant ensuite à ceux qui venoient de recevoir les Ordres, il leur dit „ qu'afin de „ pourvoir à l'édification de tout le Royaume, il les ex„ hortoit à se disperser par bandes dans tous les quartiers „ & les coins de l'Angleterre, afin que toutes les Provinces „ entendissent leur voix, & que chacune de leurs parties „ pût glorifier Dieu." Il les pria aussi, „ les somma mê„ me au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, de n'être „ point de sentimens différens, mais de prêcher un seul „ & même Dieu, & celui qu'il a envoyé Jésus-Christ; & „ de ne point semer d'Opinions nouvelles & fantastiques, „ de ne point regratter de Diaboliques & anciennes Hé„ résies, de ne point inventer d'étranges nouveautés, de „ ne point charger les ames d'innovations & de fables, „ qui ne servent point à l'édification, inventées & pro„ duites par des Schismatiques, & qui troublent la Socié„ té." A cette Promotion, l'Evêque reçut seize Diacres, & dix Prêtres, après les avoir duement fait examiner par ses deux Chapelains, Guillaume Lane & Guillaume Cotton (23).

(23) P. 32-34.

[*N*] *Il écrivit au sujet des prémiers* (les Papistes) *au Grand-Trésorier Burleigh.*] Il découvrit en 1577 un Prêtre Papiste, nommé Meredith, qui avoit travaillé à détourner les Sujets de la Reine de l'obéissance qu'ils lui devoient. Il découvrit aussi, que les Prêtres avoient essayé de faire entrer les Papistes Anglois dans les desseins du Roi d'Espagne contre l'Angleterre, & de les porter à se joindre à lui quand il entreroit dans le Royaume. Il donna donc avis au Grand-Trésorier, qu'il paroissoit par l'examen de quelques personnes qu'on avoit emmenées devant lui & devant les Commissaires Ecclésiastiques, qu'on tramoit de dangereux complots; & il lui indiqua en même tems les mesures qu'il jugeoit les plus convenables dans cette occasion. „ Je vous parle, Mylord, *dit-il*, comme „ à une personne principalement attentive au maintien „ de l'Etat. Il faut user de plus de sévérité qu'on n'a fait „ jusqu'à présent, ou nous nous en trouverons mal. Car „ ils se flattent d'une invasion, rien n'est plus certain; sans „ quoi, ils n'en agiroient pas comme ils font." Car les Papistes, qui s'étoient auparavant conformés extérieurement aux Loix, commençoient à se retirer de l'Eglise & refusoient de prêter les Sermens de Suprématie; & d'autres, qui n'étoient pas bien affermis dans leurs sentimens, abandonnoient la Religion Protestante par les suggestions des Papistes. Notre Evêque conseilloit au même Seigneur, de faire resserrer en prison, dans des conjonĉtures si dangereuses, les Chefs des Papistes, qu'il nommoit leurs *principaux Capitaines*, tels qu'étoient le Chevalier Thomas Fitz-Hubert, Townley & autres, qui étoient en liberté, ou seulement sous caution légère. Il remarque aussi, qu'il n'étoit nullement à propos que Feknam ci-devant Abbé de Westminster, Watson ci-devant Evêque de Lincoln, & Young autre Ecclésiastique Papiste fort aĉtif, continuassent à exercer leurs fonĉtions dans des Lieux publics, où ils avoient occasion, par leurs discours & par leurs conseils, d'engager d'autres personnes dans leurs mauvais desseins. Il étoit donc d'avis qu'on les mît, comme on avoit déja fait, auprès de trois Evêques, ceux de Winchester, de Lincoln, de Chichester ou d'Ely; ajoutant que pour lui, s'il étoit acquitté de ses Annates, il en prendroit un avec plaisir (24).

(24) P. 34-35.

[*O*] *Il se donna de grands soins, dans le tems que la Peste régna à Londres en 1578.*] Il fut principalement attentif à deux choses; à ménager la vie de ceux de son Clergé, & cependant à procurer aux pestiférés tous les secours spirituels dont ils avoient besoin. Dans cette vue il fit assembler le Clergé de Londres devant lui, en présence des Drs. Nowel Doyen de S. Paul, Mullins & Walker Archidiacres, & Stanhope Chancelier, pour élire & nommer des Visiteurs des malades; & tous les autres furent ménagés, à cause de la Contagion. Mr. Strype dit (25), que l'empressement avec lequel plusieurs Ministres se chargérent de cette fonĉtion, fut remarquable, les uns par avarice, les autres par vanité, ceux-ci pour avoir dequoi pourvoir à leurs besoins (tels étoient ceux qui étoient endettés), ceux-là parce qu'ils étoient sans emploi. Mais le plus grand nombre des Ministres n'eurent point d'égard à ce choix particulier, croyant qu'il étoit de leur devoir de souffrir avec leur Troupeau, & de se soumettre à la volonté de Dieu en remplissant leurs fonĉtions. L'Evêque fit aussi imprimer & distribuer des Livres, contenant des Direĉtions pour prévenir la Peste.

(25) P. 35.

[*P*] *Notre Evêque pensa aux moyens d'en prévenir les effets.*] L'Ouvrage de Campian étoit fort bien écrit, & dédié aux Etudians des deux Universités d'Angleterre. Il y justifioit son retour dans l'Eglise Romaine, & dénigroit la Religion Protestante. On le répandit secretement dans les deux Universités, & il causa beaucoup d'embarras au Gouvernement. Le Grand-Trésorier Burleigh jugea qu'il falloit y faire une bonne Réponse, & que personne n'étoit plus capable d'entreprendre cet Ouvrage que notre Evêque, principalement à cause des traits que le Jésuite avoit lancés contre les prémiers Réformateurs, du tems desquels le Dr. Aylmer avoit vécu, & avec quelques-uns desquels il avoit même eu des liaisons. L'Evêque aiant ouï parler du Livre de Campian, le fit chercher à Oxford & en d'autres endroits, sans pouvoir le trouver; & ce fut-là en partie la raison qu'il allégua pour s'excuser d'y répondre, outre qu'il étoit incommodé dans ce tems-là. Il fit dire cependant au Trésorier, que s'il pouvoit trouver le Livre, il feroit ce que sa santé lui permettroit; ajoutant, qu'il présumoit que les passages peu avantageux, reprochés aux Grands-Hommes qui avoient introduit la Réformation, étoient tirés de l'Apostat Staphilus, & ne se trouvoient point, pour la plupart, dans leurs Ecrits. Il avouoit cependant, qu'il y avoit dans leurs Ouvrages quelques défauts, ce qui leur étoit commun avec tous les Ecrivains; que Luther & Calvin s'étoient quelquefois exprimés d'une manière trop forte & trop hyperbolique par rapport au Sacrement & à la Prédestination: mais qu'il étoit aisé de répondre sur cet article à Campian & à Staphilus, en les faisant souvenir que Pierre Lombard, Thomas d'Aquin, & Gratien parmi les Scholastiques, & Tertullien, Cyprien, Augustin, Jérôme & d'autres parmi les Péres, avoient été condamnés à Paris, & même déclarés coupables d'erreur dans la Foi, *errasse contra fidem*, & que cela n'empêchoit pas qu'on ne regardât le reste de leur Doctrine comme Orthodoxe. Il conseilloit ensuite au Grand-Trésorier, de faire ensorte que les Seigneurs du Conseil écrivissent à l'Archevêque de Cantorbéry, ou à lui-même, pour ordonner aux Doyens, Archidiacres & Docteurs de travailler sur cette matière; puisque n'étant pas fort occupés des affaires de l'Eglise, ils avoient assez de loisir pour cela: *pourquoi autrement*, ajoutoit-il, *ont-ils leurs Bénéfices?* Il donna au Trésorier une liste de ceux qui étoient propres à cet Ouvrage, dont les uns devoient rassembler des matériaux, & les autres les mettre en œuvre. Mr. Strype observe (26), qu'il est dommage que ce dessein n'ait pas été exécuté; puisque l'on auroit eu une bonne Histoire de la Réformation, de la main de ceux qui vivoient dans le tems même qu'elle s'est faite, ou peu de tems après. Mais peut-être trouva-t-on que l'Ouvrage de Campian ne méritoit pas qu'on y répondît d'une manière si solennelle. Quoi qu'il en soit, le Dr. Whitaker, Professeur en Théologie à Cambridge, & d'autres, le réfutérent. Mais quelque tems après, le Trésorier envoya le Livre de Campian à l'Evêque, le priant derechef, si sa santé le lui permettoit, de l'examiner, & d'engager quelques personnes à y répondre. Voici ce qu'il lui répondit: Qu'en supposant que les passages & les expressions de quelques Réformateurs, que l'Auteur avoit rassemblés dans un Chapitre intitulé *Paradoxes*, eussent été fidélement rapportés, l'Eglise Anglicane ne prétendoit point justifier les hyperboles de Luther, ni tout ce qui avoit été dit par Calvin & par Théodore de Bèze; *nam quisque suo sensu abundat.* Que nous les lisons, comme S. Augustin lisoit les Ecrits de Cyprien, & comme il vouloit qu'on lût les siens, en n'y déférant qu'autant qu'ils s'accordent avec l'Ecriture Sainte. Que si les Protestans vouloient faire un Recueil de plusieurs passages, qui se trouvent dans les Ouvrages des Scholastiques & d'autres Ecrivains de l'Eglise Romaine, on y verroit d'étranges choses: *sed in nullius juramus verba magistri*, mais nous ne reconnoissons d'autre Maitre que Jésus-Christ. Il faisoit voir ensuite combien peu de fonds il y avoit à faire sur les citations de l'Ecriture qui se trouvent dans le Livre de Cam-

(26) P. 326.

causèrent guères moins d'embarras [Q], & l'Ouvrage de Stubb, intitulé *Discovery of a gaping Gulph*, écrit contre le Mariage de la Reine avec le Duc d'Anjou frére du Roi de France, lui fit beaucoup de peine, & l'engagea à assembler le Clergé de Londres, & à exiger une exacte conformité aux Ordres de l'Eglise [R]. Il donna aussi son Avis à Mylord Burleigh, Chancelier de l'Université de Cambridge, sur les moyens d'y arreter les progrés du Puritanisme (n). Au mois de Mai 1579, il fut cité au Conseil, & publiquement censuré par le Grand-Tréforier, pour avoir fait couper ses Bois (o); ce qui l'obligea à ecrire une Brochure pour sa justification (p): on ne laissa pas de lui défendre d'en faire couper davantage (q). Environ le même tems, il eut un procés avec l'Archeveque Sandys, au sujet de quelques dépérissemens, & il obtint enfin en 1584 une Sentence en sa faveur (r). Un Tremblement de Terre, qui arriva à Londres le 6 d'Avril 1580, obligea notre Evêque à faire faire des Priéres extraordinaires dans son Diocèse (s). Le 16 d'Août de la même annee, il en commença la Visite;

(n) Idem p. 67.
(o) Idem p. 71.
(p) Idem p. 72. 73.
(q) Idem p. 74.
(r) Idem p. 75–77.
(s) Idem p. 78–80.

Campian, puisque dès le prémier passage il se servoit de la Version des Septante, entiérement différente de l'Original. Il ajoutoit, qu'on devoit toujours donner aux expressions des Ecrivains, & de ceux qui parlent, le sens le plus favorable. Sans cela, dit-il, que dirions-nous de Grégoire de Nazianze, qui s'exprime ainsi, *ita nos Deos fecit Christus, ut ille factus est homo?* & de plusieurs autres expressions pareilles, qui se trouvent dans Lactance & dans d'autres? Il assure le Trésorier, qu'il trouvera que les Ecrits de Campian sont aussi pleins de présomption & peu solides, que ceux d'un Porphyre ou d'un Julien, lâches Apostats du Christianisme. Enfin, que si les embarras & les occupations de son Ministere ne l'en empêchoient, il se feroit chargé avec plaisir de réfuter le Jésuite: mais que cependant, autant que sa santé le lui permettroit, il ne laisseroit pas de l'examiner, & d'engager quelques autres
(27) P. 52. 53. personnes à y répondre (27).

[Q] *Les Puritains ne lui causérent guères moins d'embarras.*]
(28) P. 55. Mr. Strype dit (28), qu'ils étoient ennemis de l'Eglise Anglicane, à cause de la forme de son Gouvernement, qu'ils regardoient comme Antichrétien, parce que c'étoit celui de l'Eglise Romaine. *On les appella* Puritains *&* Précisiens; *& l'Evêque avoit aussi peu d'egard pour eux, qu'ils en avoient pour lui.* „ En 1577, *continue Mr. Strype*, il rencontra nombre de personnes, qui étoient dans „ des idées contraires à celles des Papistes; mais qui n'étoient guères moins coupables que ceux-ci, par la maniere dont ils troubloient la paix de l'Eglise, & s'opposoient à son union. Tels étoient sur-tout Chark, „ Chapman, Field & Wilcox; mais les deux derniers étoient les plus obstinés, & sur-tout Field, qui malgré les „ défenses de l'Archevêque, étoit entré dans les maisons, „ & y avoit prêché, Dieu sait quoi. Il croyoit qu'on pouvoit employer utilement ces gens-là dans les Comtés de „ Lancastre, de Stafford & de Shrop, & autres quartiers „ barbares, pour retirer le peuple du Papisme & de l'ignorance grossiére où il étoit plongé; & que quand même ils iroient un peu trop loin, il feroit plus facile de „ les ramener ensuite, qu'il ne l'étoit à présent de les faire avancer. Qu'on pourroit écrire quelques Lettres „ d'honnêteté aux Villes & aux Gentilshommes, afin de les „ engager à leur faire, par des contributions volontaires, „ quelques pensions pour leur subsistance. Ce projet lui „ paroissoit devoir être fort avantageux à l'Eglise; & il le „ communiquoit au Grand-Trésorier, le priant de vouloir „ y penser à son loisir. Il ajoutoit, que ce qu'il en disoit, n'étoit pas qu'il aimât ces gens-là, mais pour en
(29) P. 56. „ délivrer son Diocèse (29)." Il avoit paru quelques années auparavant, un Livre intitulé, *Exhortation au Parlement*, dont le grand but étoit de renverser le Gouvernement Episcopal, de ruïner la forme du Service Divin établie dans le Livre des Communes Priéres, & d'anéantir toutes les Dignités Ecclésiastiques. Pour en donner une idée au Lecteur, nous en rapporterons quelques passages, tels que nous les trouvons dans le Livre publié depuis peu sous le titre de *Defense du Gouvernement, de la Doctrine & du Culte de l'Eglise d'Angleterre, etablie sous le régne de la Reine Elisabeth, contre les Remarques injurieuses de Mr.*
(30) T. I. p. 121. & suiv. *Neale dans son Histoire des Puritains* (30). „ Prions tous, „ *dit on dans la Preface à l'Exhortation*, avec plus d'ardeur „ que nous n'avons de coutume, pour recommander sérieusement l'Eglise à la grace de Dieu; & sur tout, qu'il „ lui plaise d'éclairer par son Esprit notre gracieux Souverain, & tous ceux qui sont élevés en dignité, pour „ le bien de son *petit Troupeau*, & *la ruïne de ses orgueilleux Ennemis*, afin que la Piété puisse croitre paisiblement." Et pour qu'on ne soit pas en peine, ainsi que le remarque l'Auteur de la Défense, de savoir qui étoient ces orgueilleux Ennemis dont ils desiroient la ruïne, ils les dépeignent très distinctement: „ Certaines gens, dont „ le crédit est grand, & qui ont beaucoup d'amis; nous „ parlons de ces grands Seigneurs, les *Archeveques*, *Evêques*, *Suffragans*, *Doyens*, *Docteurs* & *Bacheliers en Théologie*, *Archidiacres*, & *Chanceliers*, & le reste de „ cette race orgueilleuse, *dont le Royaume doit être détruit*, parce que leurs tyranniques Grandeurs *ne peuvent subsister avec le Royaume de Christ*." Et dans l'*Exhortation* même, ils s'adressent au Parlement en ces termes: „ Comme bien des gens ne voyent pas tout, & que le „ Monde est à cet égard prodigieusement aveugle, on a „ cru devoir présenter à vos pieuses considérations le *Plan d'une Eglise vraiment Réformée*, afin que l'aiant devant „ les yeux, vous puissiez voir le peu de ressemblance qu'il „ a avec notre Eglise Anglicane, & apprendre à détester „ celle-ci avec une *parfaite haine*, ou du moins être sans „ excuse devant Dieu. *Vous devez*, disent-ils au Parlement, *détestre ces Ministres ignorans & incapables, qui „ sont placés, & en mettre d'autres en leur place, qui puissent & veuillent avec la grace de Dieu nourrir le Troupeau . . . . Detruisez, sans esperance de retour, la Cour „ Mondaine* . . . . . Abolissez les Homélies, les Articles, „ les Jussions, & toutes ces Cérémonies du Culte, tirées „ du Missel." Et afin que personne n'entreprit de violer leurs ordres, ils souhaitoient qu'ils fussent soutenus par une juste sévérité. „ Redressez les Ministres ignorans, „ en les déposant, comme auparavant. . . . . Défendez „ aux Diacres & aux Sages-femmes de se mêler des affaires du Ministére; & que ceux qui le feront soient sévérement punis." Cette *Exhortation* irrita extrêmement la Reine; & plusieurs personnes y firent des Réponses, particuliérement le Dr. Whitgift, ensuite Archevêque de Cantorbéry. On publia en 1573 une Proclamation rigoureuse, pour enjoindre de se conformer aux Communes Priéres & à l'ordre établi dans l'Eglise, & pour supprimer ce Livre. Malgré cela un Libraire, qui s'appelloit Thomas Woodcock, se hazarda d'en débiter en 1578 nombre d'Exemplaires; ce qui obligea l'Evêque Aylmer de le faire mettre en prison à Newgate. Aiant été sollicité de le faire élargir, il répondit, qu'il ne pouvoit ni ne vouloit rien faire sans le consentement du Grand-Trésorier, soit par ordre, soit par permission. On trouva ce procédé un peu rigoureux; mais c'étoit sans raison, puisqu'il ne pouvoit, comme le remarque Mr. Strype (31), décharger un coupable qu'il (31) P. 57. avoit lui-même fait emprisonner, & l'exempter du châtiment, sans un ordre supérieur; sur-tout par rapport à ceux qui vendoient & répandoient cette *Exhortation*, qui tendoit à exciter les plus dangereux desordres.

[R] *L'engagea à assembler le Clergé de Londres, & à exiger une exacte Conformité aux Ordres de l'Eglise.*] Ils furent appellés au Palais de l'Evêque, où il s'en trouva quarante. L'Evêque, assisté du Doyen de S. Paul, leur dit, que la raison qui l'avoit obligé de les assembler si subitement, étoit pour les avertir principalement de deux choses. La prémiére, qu'il y avoit un certain Allemand, nommé André Jacob, Ministre, à ce qu'il semble, d'une Eglise Etrangére à Londres, qui étoit Luthérien ou *Ubiquitaire*, qui soutenoit la Présence Réelle, & avoit causé beaucoup de desordre parmi les Ministres étrangers. Il avertit son Clergé de prendre garde de ne se point laisser infecter de la Doctrine de cet homme, qui avoit excité de grandes dissensions parmi les Protestans d'Allemagne. Il passa ensuite à la seconde chose, dont il avoit à leur parler, & qui étoit bien la principale: c'étoit le Livre de Stubb, & les troubles qu'il avoit excités. Car le peuple étoit fort choqué de ce que le Duc d'Anjou étoit à la Cour, où l'on croyoit qu'il avoit peut-être l'exercice de sa Religion. Plusieurs Prédicateurs avoient déclamé en chaire là-dessus, & sur d'autres matiéres d'Etat. L'Evêque les assura du ferme attachement de la Reine à la Religion Protestante, & avertit les Ministres de ne se point mêler des Affaires d'Etat, mais de maintenir la paix dans leurs différens départemens. Comme ces troubles, à l'occasion du mariage de la Reine, venoient principalement de ceux qui étoient contraires à la Constitution Ecclésiastique établie, on y tint un peu plus la main par rapport aux Ministres de la Ville. Car outre ces Citations, ils furent assemblés quatre autres fois devant l'Evêque par ordre de la Cour, pour qu'on pût prendre d'exactes informations de leur conduite, & pour leur prescrire diverses régles dans l'exercice de leurs Charges. Ils furent donc cités le 10 de Novembre dans l'Eglise du S. Sepulcre, & un grand nombre de personnes furent obligées par serment de faire des recherches sur les Articles suivans. 1. Si l'on se conformoit fidélement aux Communes Priéres. 2. S'il y avoit des Prédicateurs qui se mêlassent, soit en public, soit en particulier, d'Affaires d'Etat, ou de quelques changemens dans le Royaume. 3. S'il y avoit des gens qui prêchassent sans permission; parce qu'il y en avoit plusieurs qui prêchoient sans aveu. 4. S'il y avoit des Conventicules particuliers, des Prédicateurs, & des Jeûnes. 4. S'il se faisoit quelques altérations dans le Livre des Communes Priéres, & quel nombre de gens assistoient aux Sermons particuliers. 6. Enfin, de veiller sur les Prédicateurs ambulans, & sur les Prêtres Papistes (32). Au mois de Jan- (32) Strype p. 63–65. vier 1579, on ordonna aux Recteurs, Vicaires, Curés, Ministres & Marguilliers de chaque Paroisse de l'Archidiaconé de Londres, de faire des recherches sur divers autres Articles, en vertu d'un ordre du Conseil Privé. Mr. Strype (33) croit que c'étoit l'Evêque qui avoit dressé ces (33) P. 66. Articles; mais qu'il avoit engagé le Conseil Privé à les adopter, & à les envoyer de son chef, pour leur donner plus de poids & d'autorité. Afin que ces ordres fussent exé-

te ; & au mois de Novembre, l'Archidiacre lui présenta divers Articles, sur lesquels il demandoit qu'on fit des recherches dans l'étendue de l'Archidiaconé de Londres [S]. Au mois de Janvier 1581, il cita deux fois devant lui les Ministres de Londres [T]. Il eut un grand différend avec le Lord Rich, Seigneur Puritain, qui entretenoit un certain Mr. Wright en qualité de son Ministre. L'affaire aiant été portée devant la Commission Ecclésiastique, le Lord Rich fut envoyé à Southwark, & Mr. Wright à la Prison de la *Fleet*; mais ce dernier offrit à la fin de se soumettre à la Liturgie & à l'Ordre établi, & de donner sa signature. La même année, notre Evêque proposa un Plan fort utile pour la Ville de Londres: c'étoit d'établir un certain nombre d'habiles Prédicateurs, pour precher à des tems réglés devant de grands Auditoires, & particuliérement à l'Eglise de S. Paul, & de les encourager par quelques rétributions, que la Ville leur accorderoit (*t*). Il employa aussi son autorite pour établir de plus en plus la Conformité [V], ce qui fit beaucoup crier contre lui. Comme il commençoit à se déplaire dans son Eveché de Londres, il fit tous ses efforts pour être transféré, soit à l'Eveché d'Ely, soit à celui de Winchester; mais sans succès [X]. Il fut de nouveau inquiété sur de fausses informations, pour avoir fait fait couper ses Bois; mais il se tira heureusement d'affaire [Y]. En 1583, il

(*t*) Idem p. 57.

exécutés plus exactement, on enjoignit dans cette Assemblée su Clergé, „ de n'admettre desormais ni à prêcher, ni „ à lire dans les Eglises, aucun Prédicateur qui ne leur „ fut connu, & qu'ils eussent eux-mêmes à administrer les „ Sacremens du Baptême & de la Sainte Cène, selon l'or„ dre prescrit dans le Livre des Communes Prières." Pour faire observer plus exactement ces Articles, le Clergé de Londres fut convoqué de nouveau en vertu de Lettres du Conseil, pour le 6 de Février. On l'assembla encore le 1. de Mars suivant : „ Tant on poursuivit rigou„ reusement, *dit Mr. Strype* (34), cette année-là l'affai„ re de la Conformité, à cause du dangereux Schisme „ qui commençoit à se former, & par la crainte des grands „ maux qui devoient en être nécessairement les suites; „ parce que plusieurs négligeoient en partie, & d'autres „ entièrement, les Communes Prières, qu'on n'adminis„ troit pas les Sacremens, & qu'on les faisoit administrer „ par des gens payés exprès.

(34) P. 67. 68.

[S] *L'Archidiacre lui présenta divers Articles, sur lesquels il demandoit qu'on fit des recherches dans l'etendue de l'Archidiaconé de Londres.*] Ces Articles regardoient principalement les Laïques, les Sectaires, & les Papistes; les voici (35). 1. Vous rechercherez, s'il y a dans votre Paroisse des gens qui refusent de se conformer sur les matières de Religion, de venir à l'Eglise Paroissiale, & d'y communier, quel est leur nom, leur condition & leur bien. 2. Combien il y a de tems qu'ils en agissent ainsi. 3. Combien il y a de personnes de leur famille, soit femme, enfans, domestiques ou autres, qui refusent aussi de se conformer ; quels sont leurs noms, leurs surnoms, & depuis quand ils l'ont fait. 4. Par quelle raison ils ont refusé. 5. Quels biens-fonds, ou revenus, on croit que ces personnes ont réellement, & non quels sont ceux qu'ils se donnent sur le Livre des Taxes. 6. Si un, ou plusieurs d'entre eux, ont déja été emprisonnés pour cas de refus. Bien entendu que cette recherche ne doit s'étendre qu'à ceux qui refusent opiniâtrement de venir à la Paroisse, & d'y recevoir la Communion. Mr. Strype remarque (36), que ce qui sembloit avoir occasionné cette recherche, étoit la connoissance de l'accroissement du Papisme. „ Car les rusés Emissaires de Rome profitoient „ de cette occasion, pour *ramener* à la prétendue Unité „ de l'Eglise *autant de personnes qu'ils pouvoient*, tandis „ que le Gouvernement avoit les yeux sur les Non-Con„ formistes, qu'il regardoit dans ce tems-là avec beaucoup „ de jalousie."

(35) Idem p. 85.

(36) P. 82.

[T] *Au mois de Janvier 1581, il cita deux fois devant lui les Ministres de Londres.*] La prémière citation fut pour s'informer, quels enfans de Gentilshommes Anglois ou d'autres étoient hors du Royaume, & pour quelle raison ils étoient absens, si c'étoit pour l'Etude, ou pour le Négoce, ou pour quelque autre affaire. Le 29 du même mois ils furent de nouveau appellés devant l'Evêque & la Commission Ecclésiastique, & on leur ordonna, I. De n'user point d'invectives ni de termes injurieux, en parlant des Puissances. Cet ordre regardoit autant les Puissances Etrangères, que l'Angleterre même, parce que plusieurs Prédicateurs se donnoient de grandes libertés en parlant de la France & de l'Espagne. II. Que personne ne négligeât de porter le Surplis. III. Qu'on ne retranchât ni n'altérât rien dans le Service. IV. De faire des recherches de ceux qui ne célébroient pas les Sacremens, dans le même tems qu'ils prêchoient; faisant l'un, & négligeant entièrement l'autre. V. De faire pareille recherche de ceux qui faisoient quelque changement dans les coutumes usitées du Baptême. VI. De s'informer de ceux qui ne catéchisoient point la Jeunesse. VII. Cet Article regardoit les Prédicateurs séditieux, qui nommoient les autres insolemment des *Chiens muets*. VIII. Le dernier regardoit ceux qui refusoient absolument de lire les Homélies. L'Evêque témoigna beaucoup de feu & de vigueur dans cette Assemblée, & déclara qu'il puniroit sévèrement ceux qui violeroient ces Articles, ou qu'*il mourroit à la peine* (37).

(37) P. 85.

[V] *Il employa aussi son autorité pour établir de plus en plus la Conformité.*] Il se plaignoit de ce que plusieurs des Commissaires Ecclésiastiques s'absentoient quand il y avoit quelque affaire importante, ou un peu odieuse, à examiner; ce qui étoit fort desagréable & décourageant pour le peu d'autres qui restoient. Il en informa le Grand-Trésorier, & conseilla en même tems, qu'on encourageât le Dr. Clerke Doyen des Arches, qui étoit fort zélé ; ce qu'il croyoit d'autant plus juste de la part du Trésorier ou de la Reine, que ce Théologien n'avoit reçu que peu de graces de la Cour. Il demandoit en même tems, qu'on écrivît aux autres des Lettres sur leur absence. Il proposa aussi de leur ajoindre quelques autres personnes capables & fermes. Dans leur dernière Assemblée, les Commissaires avoient ordonné que les Archidiacres, Commissaires & Officiaux envoieroient tous les Dimanches leurs Huissiers de lieu en lieu, pour examiner de quelle manière on se conformoit dans chaque Paroisse, & pour en faire rapport. L'Evêque pria le Grand-Trésorier de communiquer ces Procédures à la Reine, pour la satisfaction de cette Princesse, & de savoir quelle étoit de plus sa volonté sur cet article. Au mois de Décembre 1581, le Grand-Trésorier envoya le Dr. Lewis, Maitre des Requêtes, à l'Evêque, pour l'avertir de ne se point mêler, en vertu de la Commission, d'un trop grand nombre d'affaires, mais uniquement de celles qui regardoient la Religion. Le Prélat reçut parfaitement bien cet avis prudent, & en fit d'abord remercier le Trésorier. C'étoit lui, qui étoit l'ame de la Commission Ecclésiastique. „ Et certainement, „ *dit Mr. Strype* (38), par son activité & par sa patience, „ il fut un grand instrument, en conséquence des ordres „ de la Reine, pour réprimer ceux qui étoient opposés à „ l'Ordre Ecclésiastique, quelques efforts qu'ils fissent „ contre lui à la Cour. Aussi en fit-il souvenir le Grand„ Trésorier, comme d'un service qu'il avoit rendu, & „ qui devoit engager la Reine à le favoriser, & à ne point „ prêter l'oreille à tous les rapports qu'on faisoit contre „ lui & contre les Commissaires; la suppliant de considé„ rer, combien il avoit contribué par ses petits services, „ avec la bénédiction de Dieu, à établir la paix & la tran„ quillité, non seulement dans Londres & dans son Dio„ cèse, mais dans la plus grande partie de l'Angleterre, „ depuis qu'il étoit parvenu à l'Episcopat. Par où il cro„ yoit en conscience avoir plutôt mérité sa gracieuse fa„ veur, que sa disgrace. D'autant plus qu'il étoit haï de „ l'autre Parti comme un Chien, & s'étoit attiré le nom „ d'*Oppresseur des Enfans de Dieu*."

(38) P. 95, 96.

[X] *Il fit tous ses efforts pour être transféré, soit à l'Evêché d'Ely, soit à celui de Winchester; mais sans succès.*] Il voyoit clairement qu'il seroit exposé à de continuels desagrémens, tant qu'il seroit à Londres, étant exposé aux traits de la calomnie, & à de malicieux rapports, qu'on n'écoutoit que trop à la Cour. D'ailleurs, les peines & les soins que demandoit la Commission, lui étoient à charge, à cause de son âge. Il avoit travaillé dès l'an 1579 à obtenir d'être transféré à un autre Siège, & dès ce tems-là, il avoit fortement sollicité le Grand-Trésorier de lui procurer l'Evêché d'Ely, ou celui de Winchester. La Reine lui promit le prémier, à la sollicitation du Grand-Trésorier: ensorte que le Docteur Cox, qui occupoit ce Siège, étant mort en 1581, il écrivit au Grand-Trésorier pour obtenir d'y être transféré. Il lui disoit dans sa Lettre, „ qu'il ne rechercheroit pas cette place autant qu'il „ le faisoit; mais qu'il se trouvoit affoibli de corps & „ d'esprit, étant déja sexagénaire, & que dans très peu „ de tems il ne seroit plus en état de satisfaire à l'attente „ de Sa Majesté & à sa propre conscience, dans une pla„ ce si difficile, & qui avoit été si onéreuse jusqu'à pré„ sent pour lui; qu'il espéroit que Sa Majesté voudroit le „ récompenser par un principe d'équité, en lui procurant „ un poste, non pas plus lucratif, mais plus commode „ & moins pénible dans sa vieillesse." La Reine avoit envie dans ce tems-là de le transférer à Worcester, & de lui donner pour successeur à Londres le Dr. Richard Bancroft, Chapelain de l'Archevêque Whitgift, homme actif, & de grand service dans la Commission Ecclésiastique. Mais ce projet n'eut pas de suite, & notre Evêque continua à solliciter inutilement un changement dans les années 1582, 1583, & 1585 (39).

(39) Strype p. 97-101.

[Y] *Il fut de nouveau inquiété sur de fausses informations, pour avoir fait couper ses Bois; mais il se tira heureusement d'affaire.*] Ces informations furent données contre lui au Conseil, ou à la Chambre Etoilée : mais il fut justifié, & le Grand-Trésorier le défendit de la manière la plus forte. L'Evêque avoit tant de confiance en son innocence dans cette affaire, qu'il demanda au Grand-Trésorier la liberté de pouvoir se défendre lui-même contre quiconque oseroit l'accuser, assuré de se justifier pleinement à la satisfaction de tout le monde (40). On répandit aussi le bruit, qu'il avoit fait couper les Ormes qui étoient autour de son Palais de Fulham. Mais toute la Cour savoit la fausseté de ce

(40) P. 101.

il fit sa Visite triennale, dans laquelle il découvrit un abus scandaleux qui se commettoit fréquemment dans son Diocése, au sujet des Pénitences, & il travailla à le réformer [*Z*]. Vers le même tems la Reine fut indisposée contre lui, parce qu'il avoit fait mettre en prison Thomas Cartwright, le Chef des Puritains [*AA*]; & il eut en meme tems un différend avec cette Princesse, au sujet d'une Cure (v). En 1585, il dressa un Formulaire de Priéres, à l'occasion des pluies excessives qui tombérent cette année: ce Formulaire étoit pour les Familles, & pour l'usage public (x). L'Eté de l'année 1586, il fit encore sa Visite triennale, dans laquelle il pensa être insulté publiquement à Malden dans le Comté d'Essex [*BB*]. Au mois de Janvier de l'année suivante, le Dr. Théophile Aylmer son fils, qu'il avoit fait Archidiacre de Londres, cita le Clergé devant lui, & lui prescrivit diverses choses [*CC*]. En 1587, notre Evéque fut du nombre des Commissaires Ecclésiastiques dans l'affaire de Robert Cawdry, nommé par Mylord Burleigh à la Cure de Sud-Loughnam on Luffenham dans le Comté de Rutland, & qui s'étoit distingué par son opposition à l'Eglise Anglicane; ensorte qu'il fut à la fin déposé du Ministère, quoiqu'on lui offrît de le rétablir moyennant qu'il signât, ce qu'il refusa de faire (y). En 1588, il suspendit de ses fonctions Henri Smith, Prédicateur de l'aprés-midi à S. Clément, pour avoir prêché contre les Communes Priéres, & refusé de souscrire (z). L'année suivante, il fit la Visite de son Diocése [*DD*]. En 1591, il envoya chercher Cartwright à la Prison de la Fleet, & lui fit de vifs reproches [*EE*]. Son zéle pour l'Eglise, & l'intérêt qu'il prenoit en ceux de ses

(v) P. 119. 120.

(x) P. 121.

(y) P. 129. 143.

(z) P. 154.

ce bruit, & la Reine elle-même pouvoit en rendre témoignage, puisqu'elle avoit logé depuis peu dans ce Palais, & qu'elle s'étoit plainte de ce que l'épaisseur des arbres bornoit la vue. Le Dr. Pern, Doyen d'Ely, se trouvant à table chez un grand Seigneur, & entendant déchirer l'Evêque pour avoir fait couper ses Ormes à Fulham, demanda à un vieux Jurisconsulte de la compagnie, combien il y avoit qu'ils étoient coupés? Il répondit, qu'il y avoit environ six mois. Il faut donc, repliqua le Doyen, qu'ils aient cru prodigieusement depuis ce tems-là; car il n'y a que quatre jours que j'ai été à Fulham, & ils m'ont paru avoir deux cens ans. On voit par-là, qu'il n'y a rien de plus faux qu'un conte qu'on trouve dans quelques Auteurs, qu'un certain Madox avoit dit à l'Evêque, qu'il s'appelloit *Elmar*, mais qu'on pouvoit à juste titre l'appeller *Mar-Elm* *, puisqu'il avoit *gâté* tous les *Ormes* à Fulham (41).

* C'est un jeu de mots, *Mar-Elm* signifie *Gâte-Orme*.

(41) Idem p.103. 104.

[*Z*] *Il decouvrit un abus scandaleux, qui se commettoit frequemment dans son Diocése, au sujet des Penitens, & il travailla à le reformer.*] Cet abus se commettoit par les Chanceliers, les Commissaires, les Officiaux, les Greffiers, & même par les Huissiers. On commuoit si souvent & d'une si étrange manière les peines, que l'Evêque craignit un débordement général du vice, sur-tout par rapport aux riches, qui pouvoient être aussi déréglés qu'ils le voudroient, aiant les moyens de s'assurer l'impunité à force d'argent. Et cela se faisoit malgré les ordres exprès de la Convocation, qui avoit statué qu'il ne se feroit point de commutation de peine, sans la connoissance de l'Evêque du Diocése. Les premières Cours Ecclésiastiques n'étoient pas même exemptes d'abus à cet égard. L'Evêque, qui se trouvoit alors dans sa Visite à Hadham dans le Comté de Hertford, informa le Grand-Trésorier de ce qui se passoit, le priant aussi-bien que le Conseil, d'adresser leurs Lettres aux Hauts-Commissaires Ecclésiastiques, & d'ordonner qu'au-lieu que dans la Convocation du dernier Parlement, les Evêques avoient fait régler les choses de manière qu'il ne se feroit aucune commutation de peine sans la connoissance des Evêques, desormais ce seroient les Commissaires qui examineroient toutes les fautes Ecclésiastiques, quelles peines, & en combien d'occasions on les avoit commuées, depuis six ou sept ans. L'Evêque proposoit, que ce qui proviendroit des sommes qu'on avoit données, & dont on feroit la révision, fût appliqué à la réparation de la Cathédrale de S. Paul; „ ce „ qui pourroit y aider considérablement. Outre que par „ ce moyen tous les Officiers Ecclésiastiques seroient plus „ circonspects, que tous les pécheurs redouteroient davantage le châtiment, que le nom de Dieu seroit moins „ deshonoré; & qu'il falloit espérer que les principaux „ du Clergé, qui étoient les plus coupables en cela, se „ laisseroient le moins gagner, ou que sans cela, il falloit qu'ils portassent la peine de leur déréglement." C'est de cette manière honnête & pleine de discrétion, dit Mr. Strype (42), que notre Evêque donnoit ses avis sur la Réformation de la Discipline. On ignore quelle suite eut ce projet.

(42) P. 105.

[*AA*] *La Reine fut indisposee contre lui, parce qu'il avoit fait mettre en prison Thomas Cartwright.*] Cartwright étoit, selon Mr. Strype (43), „ un homme hardi, & qui écrivoit avec une grande facilité. Il avoit écrit quelques „ Livres contre la Hiérarchie établie par les Loix dans „ l'Eglise Anglicane; ce qui avoit extrêmement offensé „ le Parti Episcopal, & exposé l'Auteur à la rigueur des „ Loix." Notre Evêque l'avoit fait arrêter & mettre en prison, & il en avoit informé le Conseil, selon la coutume. Il s'étoit servi pour faire arrêter Cartwright, d'un Ordre de la Reine (qui étoit irritée contre ce Théologien), afin de se mettre à couvert de tout blâme, aussi bien que la Commission; & il fit savoir aux Seigneurs du Conseil, qu'il n'avoit rien fait que par Ordre de Sa Majesté. Mais la Reine se trouva fort offensée, qu'il se fût servi de son nom auprès du Conseil. L'Evêque en fut extraordinairement surpris & chagrin, & il s'en plaignit au Grand-Trésorier de la manière suivante. „ J'apprens que j'ai encouru en quelque manière la disgrace de Sa Majesté au sujet de Mr. Cartwright, pour avoir fait savoir à vos Seigneuries par le Secrétaire du Conseil, que je l'ai fait „ emprisonner par Ordre de Sa Majesté. Hélas! Mylord, „ quelle alternative que celle où je me suis trouvé! Si je „ n'eusse montré l'Ordre de la Reine, je me serois vu exposé à votre déplaisir à tous, qui m'est insupportable; „ & m'étant servi de cet Ordre comme d'un bouclier, Sa „ Majesté ne me l'aiant point défendu, faut-il que je me „ voie blâmé pour n'avoir pas pris sur moi une chose, „ où la Reine ne vouloit pas être connue? Hé bien, soit; „ mais Dieu sait, & je vous laisse à penser, combien le „ poste que j'occupe est dangereux. Cependant le Dieu que „ je sers, & qui tient les cœurs des Princes en sa main, „ comme des ruisseaux d'eaux courantes, peut faire & fera tourner tout en bien, & me suscitera des Amis aussi „ respectables que vous, pour appaiser l'indignation de „ Sa Majesté.

(43) P. 116.

[*BB*] *Il pensa être insulté publiquement à Malden dans le Comté d'Essex.*] Il écrivoit à un intime Ami qu'il avoit à la Cour, *qu'il avoit été prêt de goûter les fruits amers des nouveaux Reformateurs, & sur-tout des Mercénaires.* Il entendoit par ces derniers, ceux qu'on retenoit en divers endroits pour prêcher, outre les Ministres ordinaires. Mr. Strype nous apprend (44), „ que certains jeunes Négocians de la Ville avoient aposté un drôle, qui devoit „ venir dans l'Eglise habillé en Fou, & prendre le bonnet „ de l'Evêque de dessus sa tête, & après l'avoir fait tourner sur sa main, le jetter à droite & à gauche parmi la „ foule. Le Prélat eut connoissance de ce dessein, & on „ en prévint l'exécution à tems; sans quoi, il est certain „ qu'il y auroit peut-être eu du sang répandu. L'Evêque „ aiant approfondi la chose, & découvert les principaux „ auteurs de ce projet, les fit mettre en prison; ce qui „ déconcerta fort le Sergent & les autres. L'Evêque demanda que la Reine, ou les Seigneurs du Conseil, fissent paroitre leur mécontentement d'un si dangereux attentat, comme étant le fruit du Ministère de ceux qui „ desobéissoient à l'Ordre établi. Par ce moyen, aussibien que par les démarches antécédentes de l'Evêque, „ ils commencérent à plier, ensorte que le Prélat ne douta point qu'il ne trouvât desormais tout le monde de ce „ quartier-là plus traitable."

(44) P. 129. 130.

[*CC*] *Le Docteur Theophile Aylmer son fils .... cita le Clergé devant lui, & lui prescrivit diverses choses.*] Il fit cette Assemblée principalement pour les Ministres d'un rang inférieur, qui n'étoient pas Prédicateurs, & il leur enjoignit, I. Que chacun eût à avoir la Bible en Anglois & en Latin. II. Que chacun eût les Décades de Bullinger. III. Que chacun eût un Livre de papier blanc, & y écrivît la valeur d'un Sermon par semaine. IV. Il ordonna que ce Livre se produiroit tous les trois mois devant un homme de poids, établi pour examiner quels progrès l'Auteur auroit fait; & qu'il seroit ensuite délivré à l'Archidiacre. V. Que les Examinateurs traiteroient les commençans avec indulgence. VI. Que chaque Ministre, qui ne prêcheroit point lui-même, seroit obligé de faire prêcher quatre fois par an à ses dépens dans son Eglise, une fois tous les trois mois. VII. Que tout Prédicateur, qui auroit Licence de prêcher, seroit tenu de le faire seize fois par an. Au mois de Mars, l'Archidiacre convoqua encore le Clergé, c'est-à-dire les Prédicateurs & les plus savans, leur enjoignant, I. D'observer soigneusement le Livre des Communes Priéres. II. De faire le Catéchisme tous les Dimanches & les Jours de Fête. III. De produire d'abord chacun ses Lettres de réception, & sa Licence de prêcher. IV. Plusieurs de ceux qui avoient pris les degrés de Maitre ou de Bachelier-ès-Arts, eurent ordre d'obtenir la Licence de l'Evêque pour prêcher. Ces deux Convocations du Clergé se firent pour augmenter le nombre des Prédicateurs, conformément à un Mandement de l'Archevêque aux Evêques (45).

(45) Strype p. 107. 108.

[*DD*] *L'année suivante, il fit la Visite de son Diocése.*] Il fit cette Visite à Londres le 30 d'Août 1589. Entre autres ordres qu'on donna au Clergé, on leur enjoignit, I. De remercier Dieu publiquement, pour la Victoire remportée par le Roi de France. II. Qu'ils eussent à être prêts à fournir, chacun, ce à quoi ils étoient taxés, c'est-à-dire des armes pour la défense de la Reine, qui étoit continuellement dans la crainte des Espagnols, depuis leur desastre de l'Eté précédent (46).

(46) Idem p. 152.

[*EE*] *Il envoya chercher Cartwright à la Prison de la Fleet, & lui fit de vifs reproches.*] Cartwright avoit été cité en 1590

ses Amis qui étoient d'un mérite distingué, l'engageoient quelquefois à les recommander pour des Evêchés vacans: ce fut par cette raison, que le Siège d'Oxford étant venu à vaquer en 1592, il écrivit au Grand-Trésorier en faveur du Dr. Jean Bullingham Evéque de Glocester, & du Dr. Cole, qui avoit été son compagnon d'exil du tems de la Reine Marie (aa). Comme il se sentoit affoibli par l'age, il souhaita de résigner son Evêché au Dr. Bancroft, pour qui la Reine avoit une haute estime [FF]; mais ce Théologien le refusa. Le 18 de Mars 1592, il assista à la Visite que son fils fit de son Archidiaconé, pour lui donner ses avis; & l'année suivante, il fit lui-même sa dernière Visite de son Diocése (bb). Il mourut à Fulham le 3 de Juin 1594, âgé de soixante-treize ans; & fut enterré dans l'Eglise Cathédrale de S. Paul, devant la Chapelle de S. George, où on lui dressa un Monument avec une Epitaphe [GG]. Il avoit épousé Judith Bures ou Buers, d'une bonne famille du Comté de Suffolk (cc), dont il eut plusieurs enfans [HH]. Il vivoit splendidement, aiant huit Domestiques (dd). On l'a accusé de bien des choses; mais Mr. Strype a fait voir que ces accusations ont été de purs effets de la malignité (ee). On l'a taxé particuliérement de violer le Sabbath, & d'etre Jureur [II]. Cependant, malgré le grand nombre d'Ennemis qu'il avoit, il ne laissoit pas d'avoir aussi bon nombre d'Amis de merite, & de la prémiere qualité, & entre autres le Grand-Trésorier Burleigh (ff). Il donna des preuves de son savoir dans les Disputes qui furent agitées dans la Convocation du tems de la Reine Marie, & dans le Livre qu'il publia contre Knox, intitulé: *The Harborough:* La Retraite [KK]. Il étoit habile Dialecticien & grand Historien, & possédoit très bien l'Hébreu: il entendoit le

(aa) P. 167. 168.
(bb) P. 170.
(cc) P. 176.
(dd) P. 193.
(ee) P. 196-206.
(ff) P. 219. 210.

1590 à comparoitre devant la Chambre Etoilée, avec Edmond Snape & divers autres Ministres Puritains, pour avoir établi une nouvelle Discipline & une nouvelle forme de Culte, & pour avoir signé, qu'ils l'appuyeroient de toutes leurs forces; ce qu'on traitoit de desobéissance formelle aux Loix. Au mois de Mai 1591, l'Evêque le fit venir dans le Palais Episcopal, pour comparoitre devant lui & devant quelques autres Membres de la Commission Ecclésiastique. L'Evêque lui-même lui adressa un long discours, & l'accusa prémiérement, d'avoir abusé le Conseil Privé, en se plaignant de maux qu'il n'avoit point. (Cartwright avoit sollicité depuis peu son élargissement, à cause qu'il étoit attaqué de la goute; ce qui étoit plutôt un prétexte, qu'une réalité.) Secondement, qu'il avoit non seulement abusé le Conseil, mais que lui & d'autres en avoient imposé à Sa Majesté dans une Requête, en disant que le Serment qu'on leur avoit présenté n'étoit pas conforme aux Loix, & qu'il leur avoit été proposé sans aucune restriction. (Ils entendoient par-là le Serment que les Commissaires Ecclésiastiques présentoient à ceux qui comparoissoient devant eux.) Troisièmement, qu'il avoit avoué deux ou trois fois avant ce tems là, qu'on pouvoit se sauver en se conformant à l'Ordre établi dans l'Eglise par les Loix du Pays; & par conséquent, qu'il y avoit de la présomption à lui, de vouloir entreprendre une plus grande Réforme, qui étoit inutile. Il ajouta, que dans les matiéres les plus importantes, sur lesquelles lui & d'autres disputoient, ils étoient dans les sentimens des Papistes, ainsi qu'il paroissoit, disoit l'Evêque, par les réponses de quelques-uns de leur Parti, qui avoient comparu peu de jours auparavant à Lambeth devant l'Archevêque & les Commissaires; au-lieu que la conformité qu'il y avoit entre les Papistes & les Evêques, que les Puritains reprochoient si souvent à ceux-ci, ne regardoit qu'un petit nombre de Cérémonies, indifférentes en elles-mêmes, tant qu'elles n'étoient point établies par les Loix (47). Mr. Strype rapporte dans son *Appendix* (48) diverses autres particularités de ce qui se passa entre les Commissaires & Cartwright. Celui-ci aiant refusé de prêter Serment, l'Evêque ordonna d'en coucher un Acte. Les principaux Articles à la charge de Cartwright & des autres Ministres Puritains, contenus dans la Plainte portée contre eux, étoient (49): „ Que depuis peu, quelques Séditieux avoient proposé un Gouvernement Ecclésiastique, de Docteurs, Pasteurs, Anciens, Diacres, & autres gens pareils; „ avec un nouveau Formulaire de Communes Priéres, „ une nouvelle maniére d'administrer les Sacremens, & „ une autre Discipline Ecclésiastique, comprise dans un „ Livre intitulé, *Disciplina Ecclesiæ sacro Dei verbo descripta*, & dans d'autres Livres & Brochures du même ordre. Que les Prévenus s'étoient illégitimement & séditieusement assemblés, pour délibérer sur les choses dont „ on vient de parler; qu'ils avoient conclu & arrêté dans „ leurs Assemblées divers Articles séditieux, en admettant ces Livres & ce qui y étoit contenu. Que dans quelques-unes de leurs Assemblées ils avoient souscrit à ces Articles, s'y étoient soumis, & les avoient même en partie mis en exécution. Que pour toutes ces choses ils avoient été tirés en Cour devant les Hauts-Commissaires, „ qu'ils y avoient refusé le Serment qu'on leur proposoit, „ & n'avoient pas voulu répondre sur les Articles, sur „ lesquels on les avoit interrogés de la part de Sa Majesté. Qu'on avoit dressé en conséquence, par ordre du „ Conseil, une Plainte contre eux, qui avoit été portée à „ la Chambre Etoilée. Que dans cette Plainte on remarquoit aussi, que sous prétexte de Discipline & de Charité, ils s'arrogeoient le pouvoir de décider toutes sortes d'affaires; & qu'ils avoient persuadé à plusieurs des „ Sujets de Sa Majesté, de refuser de prêter aucun Serment, & de répondre sur aucune question, qui pourroit regarder leur conduite & leurs démarches contraires aux Loix, & qui intéresseroient leurs Prédicateurs.

(47) Idem p. 160. 161.
(48) P. 110. & suiv.
(49) Idem p. 119. 120.

[FF] *Il souhaita de résigner son Evêché au Dr. Bancroft, pour qui la Reine avoit une haute estime.*] Il lui offrit trois fois dans cette année de lui résigner son Evêché, sous de certaines conditions, „ qui regardoient peut-être, *dit* „ *Mr. Strype* (50), certains dépérissemens, pour lesquels „ il auroit voulu qu'on lui eût alloué une somme. Notre „ Evêque sembloit prévoir que sa succession souffriroit „ beaucoup par cet endroit, & il auroit par cette raison „ voulu régler la chose pendant sa vie." Mais Bancroft refusa. „ Il est certain pourtant que la principale raison, „ qui faisoit souhaiter à Aylmer que Bancroft lui succédât „ dans le Siége de Londres, étoit, qu'il le connoissoit „ pour un homme zélé pour l'observation des Rites & des „ Usages de l'Eglise établie, & fort opposé à ceux qui y „ vouloient donner atteinte; joint à cela, qu'il avoit „ une longue expérience dans ce qui regardoit la Commission Ecclésiastique. Aussi témoigna-t-il, le jour avant „ sa mort, qu'il avoit du regret de n'avoir pas écrit à la „ Reine, pour lui faire une derniére priére, qui étoit de „ lui donner Bancroft pour successeur.

(50) P. 169.

[GG] *On lui dressa un Monument avec une Epitaphe.*] La voici: *Hic jacet, certissimam expectans Resurrectionem suæ carnis*, D. Joannes Aylmer, *D. Episcopus Londini. Qui obiit diem suum Ann. Domini* 1594. *Ætat. suæ* 73.

Ter senos annos Præsul, semel exul, & idem
Bis pugil in causâ Religionis erat.

C'est-à-dire: „ Ci-gît le Docteur JEAN AYLMER Evêque de Londres, mort dans la ferme espérance de la „ Résurrection, l'an de J. C. 1594, dans sa 73. année. „ Il a été dix-huit ans Evêque, une fois Exilé, & deux „ fois le Défenseur de la Cause de la Religion.

[HH] *Dont il eut plusieurs enfans.*] Il en eut sept garçons: *Samuel*, Grand-Shérif du Comté de Suffolk sous Charles I. (51); *Theophile*, Archidiacre de Londres, & Recteur de Much-Hadham dans le Comté de Hertford, mort au mois de Janvier 1625 (52); *Jean*, qui fut créé Chevalier, & qu'on appelloit le Chevalier Jean Aylmer, Député de Rigby dans le Comté de Lincoln (53); *Zacharie*; *Nathanael*; *Tobel*, filleul de l'Archevêque Whitgift; & *Edmond* (54). Il eut deux filles; *Judith*, mariée a Guillaume Linch, de la Province de Kent; & *Elizabeth*, qui épousa le Chevalier Jean Foliot, Député au Parlement, de Pirton dans le Comté de Worcester. Une troisième fille, d'un second mariage, épousa le Dr. Squire, qui fut assez avancé dans l'Eglise, quoiqu'il n'eût qu'un mérite assez médiocre (55).

(51) Idem p. 174. 175.
(52) Idem p. 176. 184.
(53) Idem p. 184.
(54) Idem p. 181.

[II] *On l'a taxé particuliérement de violer le Sabbath, & d'être Jureur.*] On fondoit la prémiere de ces accusations, sur ce qu'il jouoit à la boule le Dimanche; & l'autre, sur la coutume qu'il avoit de dire quelquefois *Par ma foi*. Sur le prémier article, Mr. Strype nous dit (56), „ que c'étoit une récréation où il prenoit plaisir, & qu'il „ se donnoit pour se délasser des affaires, & pour sa santé, à proportion qu'il avoit du loisir. Il prenoit ordinairement cet exercice le Dimanche après-midi, après „ la priére du soir; & il y étoit si animé, qu'il lui échappoit quelquefois en jouant, des expressions qui l'exposoient à la critique, sur-tout de ses ennemis. Mais, „ *continue l'Historien*, l'Evêque se justifioit ou s'excusoit „ lui-même de cette maniére; qu'il n'avoit jamais négligé le Service Divin, ni le Sermon, le jour du Dimanche; que Jésus-Christ, le meilleur Interpréte de ce qui „ regarde le Sabbath, dit *que le Sabbath a été fait pour l'Homme, & non pas l'Homme pour le Sabbath*; que puisqu'il est permis de faire préparer pour se soutenir, les „ alimens nécessaires le jour du Sabbath, pourquoi ne seroit-il pas permis de faire quelque exercice corporel „ pour sa santé, le même jour? Que c'étoit un usage général à Genève & dans tous les autres Pays Protestans „ d'outre-mer, de jouer à la boule, de se promener, & „ de prendre d'autres récréations innocentes le Dimanche après le Service Divin; & qu'il faisoit ce qu'il avoit vu pratiquer ailleurs dans ses Voyages." Pour ce qui est de l'expression *Par ma foi*, dont il se servoit fréquemment lorsqu'il vouloit affirmer une chose, il disoit, que si c'étoit un jurement, il s'en corrigeroit; mais qu'il croyoit cette expression équivalente à celles-ci, *En vérité*, *Bonâ fide*, *Assurément*, ou *Amen* (57).

(55) Idem p. 186. & seqq.
(56) P. 294.
(57) P. 215. 216.

[KK] *Le Livre qu'il publia . . . . . intitulé, The Harborough:* La Retraite.] Voici le Titre entier. *An* HARBO-

le Droit Civil, la Théologie, les anciens Auteurs, & étoit excellent Prédicateur [*LL*]. Il étoit fort curieux en Livres. Nous parlerons ci-dessous de quelques-uns de ses sentimens [*MM*]. Il avoit une forte aversion pour le Papisme, & se montra dès le commencement zélé pour la Religion Protestante (*gg*). Exact & régulier dans ses fonctions Episcopales, il etoit inflexible a toutes les sollicitations, & les intrigues ne pouvoient rien chez lui (*hh*). Il n'avoit pas moins de regularité dans ses devotions particulières (*ii*), & il étoit ponctuel à faire la Visite de son Clergé tous les trois ans. Et comme sa présence pouvoit beaucoup contribuer à avancer la pureté des mœurs, & à procurer l'obéissance à la Constitution établie, il faisoit souvent un assez long sejour dans certains quartiers de son Diocese, pour voir rectifier les abus, pour entendre les plaintes, pour donner conseil, pour observer lui-meme la conduite du Clergé, pour prêcher, & pour exercer l'hospitalité (*kk*). Quand il s'agissoit de conférer les Ordres, il n'admettoit aucun Sujet, qu'il n'eût examine en Latin, & en présence de plusieurs personnes

(*gg*) P. 277.
(*hh*) P. 280.
(*ii*) P. 281.
(*kk*) Ibid. & p. 282.

BOROWE *for faithful and trewe Subjects, against the late blown Blaste, concerning the Government of Women. Whereın be confuted all such reasons, as a Stranger of late made in that behalfe. With a brief Exhortation to Obedience.* Il composa cet Ouvrage pendant qu'il étoit exilé, & immédiatement avant son retour en Angleterre. Ce Livre fut imprimé à Strasbourg en 1559, peu de tems après l'avénement d'Elisabeth au Trône. Il le composa au nom & pour la justification des Protestans Anglois, contre le Livre de Jean Knox, Réfugié Ecossois, intitulé, *A Blast against the Government of Women*, qui soutenoit qu'il n'étoit pas permis aux Femmes de régner, & qu'on étoit en droit d'attaquer & de détrôner les Princes, lorsqu'ils s'opposent à la Religion & qu'ils la persécutent. Aylmer s'attache à faire voir que ce ne sont pas-là les Principes des Protestans, mais ceux des Papistes; & de-là il prend occasion de déclamer contre les Evêques Papistes de la manière suivante: *Venez ici, Evêques; defaites-vous de votre superflu; cédez vos Milliers, contentez vous de Centaines, comme on fait dans les Eglises Reformées, où il y a d'aussi grands hommes que vous. Que votre Portion soit Sacerdotale, & non Royale. Cédez à la Reine le reste de vos Revenus & de vos Terres, pour soutenir les Guerres* (contre la France) *que vous lui avez suscitées* (il parle du Clergé Papiste, de concert avec Philippe Roi d'Espagne) *& que votre Maîtresse* (la Reine Marie) *lui a laissées sur les bras; & qu'on emploie le surplus à fonder des Ecoles par tout le Royaume. Que chaque Paroisse ait son Predicateur, chaque Ville son Surintendant, qui vive honnêtement, & non magnifiquement: ce qui ne peut jamais avoir lieu, à moins que vos Terres qui servent à présent à nourrir & à rassasier un seul homme, ne soient partagées entre plusieurs. Souvenez-vous, que lorsque David s'adressa à Abimelech, ce Pontife ne put lui donner que les Pains de Proposition. Où étoit donc tout son superflu, que vous gardez sous prétexte d'exercer l'Hospitalité? car c'est-là la raison que vous alléguez, comme s'il vous étoit commandé d'exercer l'Hospitalite avec de gros revenus, plutôt qu'avec des revenus médiocres.* Il paroit par-là, que notre Théologien n'étoit rien moins qu'ami des richesses & de la grandeur des Evêques Papistes, alors en crédit, & qui s'étoient opposés à la Réformation. Mais ses expressions sont si générales, qu'elles portent contre tous les Evêques, & que les ennemis de l'Episcopat s'en étant prévalus dans la suite contre lui même & contre les autres Evêques Protestans, il fut obligé de faire leur Apologie. Il dédia son Livre au Comte de Bedford & à Mylord Dudley. Mr. Strype dit (58), „ qu'il étoit écrit avec autant
„ de force & de précision, qu'aucun Ouvrage de ce tems-
„ là qu'il ait vu; & qu'on n'y trouve point d'injures, si
„ ordinaires dans les Controversistes, sur-tout alors; qu'il
„ traite honnêtement celui qu'il réfute; que les Explications, qu'on trouve par tout le Livre, de Passages de
„ l'Ecriture, sont solides & savantes, sorte de Science
„ d'autant plus rare parmi les Théologiens de ce tems là,
„ que les Langues originales, l'Histoire & les Antiquités
„ Judaïques, étoient moins connues." Il réduit toutes les Raisons de Knox à ces six Argumens en forme. 1. Tout ce qui est contraire à la Nature, ne doit pas être toléré dans l'Etat: or le Gouvernement des Femmes est contraire à la Nature: il ne doit donc pas être toleré. 2. Tout ce qui est défendu par l'Ecriture, est illégitime: mais le Gouvernement d'une Femme est défendu par l'Ecriture: donc il est illégitime. 3. Si une Femme ne doit point parler dans l'Assemblée, bien moins doit-elle régner: or elle ne doit point parler dans l'Assemblée: donc elle ne doit point régner. 4. Ce que les Loix Civiles défendent, n'est pas légitime: or le Gouvernement des Femmes est défendu par les Loix Civiles: donc il n'est pas légitime. 5. Puisqu'on voit que le Gouvernement des Femmes est sujet à de beaucoup plus grands inconvéniens que celui des Hommes, il n'est pas fait pour l'Etat. 6. Les Docteurs & les Canonistes le défendent: donc il ne peut être bon. Notre Auteur réfuta ces Argumens; & à la fin de son Livre il traita trois Articles rélatifs à la nouvelle Reine. I. Du Devoir des Sujets envers elle. II. Des Avantages que le Peuple pouvoit se promettre d'elle. III. De ceux qu'il recueilleroit de l'accomplissement de son devoir envers elle. Il ne mit pas son nom à cet Ouvrage, afin de pouvoir s'exprimer avec plus de liberté, & qu'il parût dire sur le sujet de la Reine ce qu'il en savoit, sans qu'on pût le soupçonner de flatterie, ou d'agir par l'espoir de quelque récompense (59).

(58) P. 231.
(59) Idem p. 224-240.

[*LL*] *Excellent Prédicateur.*] Il prêcha souvent & avec un grand succès, tant dans la Province de Leicester, où il étoit le seul Prédicateur du tems du Roi Edouard, que dans le Comté de Lincoln, où il étoit Archidiacre, & dans la suite à Londres & à la Cour. On ne manquoit point sur-tout de le faire prêcher quand on craignoit la Guerre ou quelque Invasion, parce qu'il prêchoit d'une manière propre à inspirer du courage & de la résolution à ses Auditeurs (60). Il ne pouvoit souffrir la flatterie dans un Prédicateur, & il regardoit la Science, l'Intégrité, le Zèle, & la Sagesse, comme des qualités nécessaires en lui. Il disoit, *que les Predicateurs ne doivent pas être des adulateurs, qui s'en laissent imposer par l'air des gens élevés en dignité, & qui craignent de faire leur devoir. Qu'ils doivent être ce que Térence dit de Criton, graves dans leur maintien, & vrais dans leurs discours:* In vultu gravitas, in verbis fides. *Qu'ils ne doivent pas craindre de conjurer les plus fiers, pas même les Rois & les Reines, sur tout ce qui est contenu dans les deux Tables de la Loi. Qu'ils ne doivent pas chercher à plaire aux hommes, plutôt qu'à Dieu. Que s'il s'élève des Heresies, ils doivent être prêts à les combattre, & à en arrêter les progrès; ce qui ne se peut, à moins qu'ils ne se soient fort appliqués à l'étude, & qu'ils n'aient beaucoup entendu & lu &c. Il faut encore que ceux qui montent en Chaire soient propres à enseigner, à convaincre & à corriger. Pour enseigner, il faut de la Gravité, de la Science, & de l'Eloquence: pour conjurer, il faut de la Prudence & du Jugement: & pour convaincre, il faut de l'Art, de la Memoire & beaucoup de Lumières* (61).

(60) P. 285.
(61) Idem p. 264-265.

[*MM*] *Nous parlerons ci-dessous de quelques-uns de ses sentimens*] Dans la Remarque [*KK*] on a vu ce qu'il pensoit des Terres & des Revenus des Evêques, & l'usage qu'il vouloit qu'on en fit. C'étoit le Principe de bien des gens, qui favorisoient la Réformation, depuis que le Roi Henri VIII s'étoit saisi des Terres des Abbayes, sous prétexte d'en employer les Revenus à soutenir la guerre sans charger les Sujets, & à avancer les Sciences en établissant des Ecoles & de nouveaux Evêchés. Mais les Courtisans firent bientôt avorter ces bons desseins du Roi, & trouvérent moyen de s'approprier eux-mêmes ces Revenus. C'est ce qui fit changer de sentiment à Aylmer, qui crut que les Evêques avoient autant de droit de conserver leurs anciens Revenus, que les Laïques à les employer en d'inutiles dissipations. Et quand on lui objectoit ce qu'il avoit dit dans son *Harborough*, il répondoit ce que S. Paul disoit sur un autre sujet: *Cum essem parvulus, loquebar cum parvulis, sapiebam ut parvulus.* „ Quand j'étois enfant,
„ je parlois comme enfant, je pensois comme enfant (62)."
Voici ce qu'il pensoit sur le Gouvernement d'Angleterre: *Le Gouvernement d'Angleterre n'est pas une pure* Monarchie, *comme quelques-uns le pensent, faute de reflexion; ni une pure* Oligarchie; *ni une* Démocratie: *mais il est mêlé de ces trois, dont chacun a, ou doit avoir une egale autorité. C'est ce dont on voit l'image, & même la réalité, dans le Parlement, où l'on trouve les trois Etats: le Roi, ou la Reine, y représente la* Monarchie: *les Seigneurs constituent* l'Aristocratie; *& les Communes font la* Démocratie. *Tel étoit aussi le Gouvernement de Lacédemone, la Ville la plus illustre & la plus sagement gouvernée; elle avoit ses Rois, son Senat, & ses* Hippagrètes *qui representoient le Peuple. Et comme à Lacédémone aucun des trois Ordres ne pouvoit faire ou abolir des Loix, déclarer la Guerre ou faire la Paix, ni rien entreprendre, sans les autres; que le Roi ne pouvoit rien faire sans le Sénat & les Communes, ni ceux-ci rien sans le Roi; & que l'autorité du Sénat & des* Ephores *étoit pourtant plus grande que celle du Roi: de même si le Parlement use de ses Priviléges, le Roi ne peut rien ordonner sans lui. S'il le fait, il pèche en usurpant un Pouvoir qui ne lui appartient point, & le Parlement en le permettant. Ainsi ceux qui du tems du Roi Henri ne vouloient pas lui accorder que ses Proclamations eussent force de Loi, étoient de bons Patriotes, & dignes d'éloge pour avoir defendu leurs Libertés* (63). Voici ce qu'il pensoit sur le Mariage de la Reine, s'il valoit mieux qu'elle se mariât dans le Royaume, ou qu'elle épousât un Prince Etranger: „ Que si toutes
„ choses étoient bien assorties, il valoit mieux qu'elle se
„ mariât dans le Royaume: par exemple, si elle épousoit
„ un homme qui fût d'un rang distingué, qui aimât Dieu
„ & qui eût sa crainte, qui fût de la même Religion, qui
„ fût recommandable par ses qualités, par sa sagesse, son
„ équité, sa valeur, sa modération; qui parlât bien, qui
„ connût les autres Pays, qui fût bon, compatissant, fer-
„ me, sobre, point disposé à écouter les flatteurs, chas-
„ te, libéral sans être prodigue &c. Si Dieu en présen-
„ toit un pareil à la Reine, il devroit être préféré à un
„ Etranger; à moins qu'on ne trouvât toutes ces qualités
„ dans un Etranger, qui y joignit la noblesse & l'ancien-
„ neté de sa race, & qui fût d'un Pays où le Gouverne-
„ ment fût doux, modéré & paternel." On s'apperçoit aisément, que le Prince Etranger qu'il avoit en vue étoit Phi-

(62) Idem p. 268. 269.
(63) Voyez Strype p. 269. 270.

(ll) Ibidem.

sonnes, sur divers points de Théologie (*ll*). Naturellement vif & plein de feu, sa conversation étoit agréable, facetieuse [*NN*], & très aisée. C'étoit un homme courageux, & plein de résolution [*OO*]. Il etoit de petite taille. Enfin pour achever son Portrait, il avoit tout ce que la Prospérité & l'Adversité peuvent donner de qualités, pour rendre un homme sage & vertueux. Après avoir joui à la Cour & dans la Maison d'un illustre Seigneur de quelque réputation, & mené une vie aisée, il fut contraint d'aller en exil ; & lorsqu'il fut retabli dans un état commode & de grandeur, il fut exposé à tant de chagrins, qu'il n'eût pas eu de peine à y renoncer, pour jouïr des douceurs d'un vie privée (*mm*).

(mm) Pag. 296. 297.

Philippe Roi d'Espagne, qui avoit déja recherché la Reine; mais que cette Princesse avoit prudemment écarté (64). Il avoit coutume de dire, que *comme un œil plein de larmes n'est pas en état de voir, de même un esprit accablé d'ennui & de chagrin est hors d'etat de juger sainement.* Que *le bon Exemple vaut souvent mieux que tous les Sermons* (65). Et que *les Miracles ne sont pas une operation de la Nature, mais un obstacle à son opération* (66). Il partageoit les Femmes en deux Classes: *Les unes plus sages, plus savantes, plus discrettes, plus constantes, qu'un grand nombre d'Hommes.* Pour les autres il en faisoit le Portrait suivant : *Passionnées, folles, coquettes, babillardes, aimant la bagatelle, inconstantes, sans esprit, foibles, négligentes, temeraires, orgueilleuses, friandes, artificieuses & fourbes, rapporteuses, tracassières, querelleuses, medisantes, malignes, & animées à tous égards de l'esprit du Diable* (67).

(64) Idem p. 276.
(65) Idem p. 274.
(66) Idem p. 275.
(67) Idem p. 276.

[*NN*] *Facétieuse.*] Il animoit souvent ses discours par des traits plaisans. Knox aiant voulu prouver que le Gouvernement des Femmes est illégitime, par ces paroles d'Esaïe : *Je vous ôterai vos Anciens honorables, & vos Conseillers sages, & je vous donnerai des Enfans & des Femmes pour régner sur vous*; il réfuta cet Auteur, en remarquant qu'il s'agit là d'Enfans, non en âge, mais en conduite; non de Femmes réellement, mais de gens foibles & peu entendus. Il ajoute, que cet argument est fondé sur un mot mal entendu : de la même maniére, dit-il, que le Vicaire de Trumpington entendoit ces paroles, *Eli, Eli, Lama Sabachtani*, en lisant l'Histoire de la Passion, le jour de Pâques fleuries ; car lorsqu'il en fut là, il s'arrêta tout court, & aiant appellé le Marguillier, il lui dit: *Voisin, voici une chose qu'il faut corriger.* Eli *est ici deux fois. Je vous assure que si Mylord Evêque* d'Ely *vient ici & voit cela, il voudra avoir le Livre. Je suis donc d'avis d'effacer ces mots, & de mettre le nom de notre Bourg, savoir*, Trumpington, Trumpington, Lama Sabachtani. Ils en convinrent, & la chose s'exécuta. C'est ainsi, dit Aylmer, que ceux qui se servent du passage d'Esaïe dans le sujet en question, se trompent, en entendant mal les termes (68).

(68) Idem p. 288. 289.

[*OO*] *C'etoit un homme courageux, & plein de résolution.*] Il en donna une preuve devant la Reine Elisabeth, au mois de Décembre 1578. Cette Princesse étant incommodée d'un violent mal de dents, qui ne lui donnoit repos ni jour ni nuit, craignoit cependant d'employer le reméde ordinaire. Notre Prélat tâcha de la persuader, & lui dit que l'Opération n'étoit pas fort douloureuse ; & pour l'en convaincre, il se fit arracher une dent en sa présence ; ce qui encouragea la Reine à subir l'Opération (69).

(69) Idem p. 294.



B.

ACCHINI (BERNARDIN [A]), un des plus illustres Savans d'Italie de notre tems, nâquit le 31 d'Août 1651, à Borgo-San-Donino Ville du Duche de Parme, d'Alexandre Bacchini & de Jeanne Martini, qui étoit de Parme, tous deux d'honnêtes familles (a). En 1653 son père quitta Borgo-San-Donino, pour aller s'établir à Parme [B]. Il ne négligea rien pour donner une bonne éducation a son fils, quoiqu'il ne fût rien moins qu'à son aise. Pendant cinq années, Bernardin étudia la Langue Latine & fit ses Humanités sous les Jésuites (b). Lorsqu'il eut seize ans accomplis, il entra dans l'Ordre de S. Benoit, & fit Profession dans le Couvent de S. Jean l'Evangéliste à Parme, en 1668. Peu de tems après, son père mourut, & laissa ses affaires en si mauvais état, que notre Bacchini en eut bien des chagrins dans la suite, sa mère étant demeurée veuve avec trois enfans, celui dont nous parlons ici, un autre fils de cinq ans, & une fille nubile. Il étudia la Philosophie Scholastique sous Maurice Zapata, habile Philosophe de son Ordre; mais en son particulier il s'appliquoit à la Philosophie moderne [C]. A l'âge de vingt-&-un an il s'attacha à la Théologie, mais d'une manière plus utile qu'on ne le fait ordinairement en Italie: au-lieu de se borner à ce fatras de Questions Métaphysiques, dont la Théologie Scholastique est remplie, il lut avec soin les Pères, les Conciles & l'Histoire Ecclesiastique (c). Quand il eut fini son Cours, son Abbé voulut le charger du soin d'enseigner la Philosophie [D], mais il s'en dispensa; & aiant été envoyé dans un Monastère de la Campagne, pour y rétablir sa santé par le changement d'air, il y demeura deux ans. Pendant ce tems-là il apprit la Musique; & lorsqu'il se trouva parfaitement rétabli, il se donna à la Prédication, pour plaire à ses Supérieurs (d). En 1677, Ange-Marie Arcioni, Abbé de S. Benoit de Ferrare, l'aiant choisi pour son Secrétaire, il fut obligé de quitter sa Retraite [E] & de suivre cet Abbé successivement à Arezzo, à Venise, à Plaisance, à Padoue, & à Parme. Pendant qu'il fut à Plaisance, en 1679, il prononça *l'Oraison funèbre* de Marguerite de Médicis, mère de Rainuce II. Duc de Parme & de Plaisance, qui a été imprimée (e). En 1681 il prêcha le Carême à Florence, & pendant le séjour qu'il y fit, il lia amitié avec le celèbre Antoine Magliabecchi. Il y fit aussi connoissance avec le P. Noris, depuis Cardinal; & depuis ce tems-la il fut en liaison avec plusieurs autres Savans (f). Enfin sa santé & ses études, qui souffroient du travail que demandoient le Ministère de la Prédication & son Emploi de Secrétaire, l'obligérent en 1683, étant de retour à Parme, à solliciter son Abbé de lui permettre de renoncer à l'un & à l'autre; ce qu'il obtint. Rendu à lui-même, il commença à mettre en ordre la Bibliothéque de sa Maison, & s'appliqua à l'étude des Pères, des Conciles & de la Critique Sacrée. Il travailla aussi à se perfectionner dans la Langue Grecque, qu'il cultivoit depuis plusieurs années, & il apprit l'Hebreu. En 1685, il devint Consulteur du S. Office à Parme. Le P. Mabillon & son Compagnon le P. Germain, étant venus en 1686 en Italie pour visiter les Bibliothéques, ils passerent trois jours dans le Monastère de Parme, où Bacchini fit connoissance avec eux. Ce fut dans cette meme année, qu'il entreprit son *Giornale de' Letterati* [F]. Deux ans après, en 1688, Rainuce Duc de Parme le fit son Théologien, à la sollicitation du P. Gaudence Roberti, qui craignoit de perdre Bacchini. La méme an-

(a) *Giornale de' Letterati d'Italia* T. XXXIV. Art. XI. p. 281.
(b) Ibid. p. 287.
(c) Id. ibid. p. 293.
(d) Idem p. 300.
(e) Idem p. 301. & T. XXXV. p. 360.
(f) Idem T. XXXIV. p. 302. 304.

[A] BERNARDIN.] C'est le nom qu'il reçut au Baptême, & qu'il prend dans les Memoires de sa Vie, insérés dans le Journal de Venise (1). Il est vrai qu'en entrant chez les Bénédictins, il prit le nom de Benoit, en l'honneur du Patron, & que c'est celui qu'il a mis à ses Ouvrages.

[B] *Son père quitta Borgo-San-Donino, pour aller s'établir à Parme.*] Il nous apprend lui-même, que les dissipations de son aieul Bernardin Bacchini, qui venoit de mourir, & qui laissa ses affaires fort delabrées, furent la raison qui obligea son pére à se transporter à Parme: *Ejus migrationis causa fuit res domestica, magna ex parte ob prædicti avi prodigalitatem deperdita* (2).

[C] *En son particulier, il s'appliquoit à la Philosophie moderne.*] Chrysogone Fabius, Maitre des Novices du Couvent, lui conseilla de lire Euclide à ses heures perdues, pour se garantir des mauvais effets de l'étude de la Logique Scholastique; & Bacchini aiant compris que la Philosophie moderne étoit fondée principalement sur les Mathematiques, il l'étudioit en particulier, pendant que dans les Ecoles il étoit occupé de la Physique & de la Métaphysique des Anciens. Rapportons ses propres termes. *Magistrum quem vocant Novitiorum habuit D. Chrysogonum Fabium, quo auctore, ne Scholasticæ arguto ratiocinandi more, quod sæpius fit, fallaci & sophistica discursus ratione inficeretur, Euclidis Elementis horis subcisivis, Logicæ studens, & demonstrationibus studuit, ac subinde intelligens Mathematicæ ope novum systema maxime niti, Physicæ & Metaphysicæ in schola incumbens, eodem tempore in cella Recentiorum placitis vacavit.* C'est ainsi que les bons Esprits savent prendre la véritable route, sans néanmoins manquer à ce qu'exigent d'eux les circonstances où ils se trouvent. Le P. Fabius, & Bacchini, ne paroissent pas avoir eu la même idée des chicanes de l'Ecole, que Mr. Bayle. Voici ce que celui-ci écrivoit à son frère cadet (3): „ Je „ suis bien aise de ce que vous m'apprenez que vous a„ vez l'humeur chicaneuse. C'est un talent qui est très „ nécessaire dans le Collège, qui ouvre l'esprit, & qui le „ fait entrer dans les obscurités les plus profondes; & „ *pour peu qu'on ait l'esprit bon, on s'en defait dans la sui*„ *te, lorsqu'on en a tiré les utilitez qui s'en peuvent tirer.*" Je laisse au Lecteur, qui connoit les Ouvrages de Mr Bayle, à décider si ce Savant s'est défait lui-même de l'*humeur chicaneuse*, & de l'*esprit de contradiction*, dont il vante l'utilité à son frère.

(1) Tom. XXXIV p. 296. & suiv.
(2) Id. ibid.
(3) *Nouv. Lett.* T. I. Lett. 47. p. 319. la Haye 1739.

[D] *Son Abbé voulut le charger du soin d'enseigner la Philosophie.*] Bacchini témoigna beaucoup de répugnance à se charger d'enseigner une Science, où tout ce que l'on avance doit être combattu, & où il est honteux de se laisser vaincre, quelque bonnes que soient les raisons qu'on vous oppose; car il s'agissoit de la Philosophie Scholastique. Il obtint enfin avec peine d'être dispensé de cet Emploi; à quoi le mauvais état de sa santé, dérangée par sa grande application à l'étude, & par l'observation exacte des régles de son Ordre, contribua beaucoup. Voici comment il exprime l'aversion qu'il avoit pour la Philosophie Scholastique: *At is qui nimium abhorrebat ab ea studiorum ratione, qua, ut sæpius dictitabat, & quidquid dicatur impugnari debet, & ulla in contrarium allata ratione vinci indecorum est & piaculare facinus* (4).

[E] *Il fut obligé de quitter sa Retraite.*] Il se rappelloit toujours avec un plaisir inexprimable ce tems heureux, où entiérement à lui-même, il s'occupoit délicieusement de l'étude; & il le regretta au point de dire, qu'il regardoit ce tems-là comme le seul qui meritât le nom de vie, & que depuis il avoit souhaité en-vain de jouïr d'un aussi doux loisir. *Liquit ille dulcem secessum, cujus nunquam recordatur, quin dictitet, eos solum vitæ nomen meruisse menses, quibus similes in posterum semper optavit, nunquam obtinuit* (5).

[F] *Ce fut dans cette même année qu'il entreprit son* Giornale de' Letterati.] Le P. Gaudentio Roberti, Carme de Parme, très versé dans les Belles-Lettres & dans la connoissance des Livres, témoigna un jour à Bacchini, qu'il souhaiteroit fort qu'on recommençat à publier en Italie des Journaux des Savans, comme on en publioit quelques années auparavant à Rome; & il le pria de se charger de ce travail, lui promettant de lui fournir abondamment

(4) *Giornale de' Letterati d'Italia* T. XXXIV. p. 298.
(5) Idem p. 300. 301.

année il fit, à la prière de Léon Strozza, une Dissertation sur les *Sistrês* [*G*]. Il publia encore quelques autres Ouvrages [*H*], & composa diverses Pièces qu'il n'a pas jugées dignes de voir le jour. La mort de l'Abbé Arcioni, & quelques affaires qu'on lui suscita alors, l'obligérent de quitter Parme. Simon Bellinzani Abbé de Polirone le fit venir auprès de lui, & l'employa aux affaires les plus importantes; & il fit en 1690 un voyage à Bologne & à Milan (*g*). François d'Est Duc de Modène, instruit de son mérite, le fit inviter de venir à Modène, ou il se rendit au mois de Novembre 1690 (*h*). Au commencement de l'année suivante, il fit imprimer dans la même Ville trois Dialogues en Latin, qu'il avoit composés pour se consoler des chagrins qu'il avoit essuyés à Parme. Environ le même tems, Louis Masdoni Eveque de Modène le nomma Examinateur; & peu de tems après il fut mis au nombre des Consulteurs de l'Inquisition. Il fut aussi nommé Professeur pour expliquer l'Ecriture Sainte a Bologne; mais il ne fit que peu de Leçons, parce qu'il ne pouvoit faire de si fréquens voyages: il ne laissa pas d'en conserver le Titre. Le Duc de Modène étant mort le 5 de Septembre 1694, Renaud d'Est son oncle, qui étoit Cardinal, lui succéda [*I*]; & ce nouveau Duc témoigna encore plus de bienveillance à Bacchini, que n'avoit fait son neveu [*K*]. En 1696 il fit imprimer a Modène, en Italien, l'Histoire du Monastère de S. Benoit de Polirone [*L*]; & sur la fin de la même année, il entreprit un Voyage Littéraire en divers endroits d'Italie, pour visiter les Bibliothéques & les Savans [*M*]. De retour à Modène au mois de Mars de l'année 1697, le Duc le fit son Bibliothécaire. En mettant les Livres en ordre, il trouva les Vies des Evêques de Ravenne par *Agnellus*, qu'il crut devoir faire imprimer [*N*]; & cet Ouvrage lui donna occasion de faire une Dissertation Latine sur

(*g*) Idem p. 109.
(*h*) Idem p. 110.

tous les Livres dont il auroit besoin. Le P. Bacchini se rendit avec plaisir à ses desirs, & entreprit le *Journal de Parme*. Il commença avec l'année 1686, donnant un Journal tous les mois. Il n'y mit pas son nom, afin que le P. Roberti, qui faisoit tous les frais & qui fournissoit les Livres, pût avoir sa part de la gloire de l'Ouvrage. Il continua jusqu'à la fin de 1690, que son Journal cessa (6). Lorsqu'il fut établi à Modene, les sollicitations des Savans l'engagérent à reprendre ce travail, le P. Roberti contribuant toujours aux frais; & il donna les années 1692 & 1693, imprimées à Modène chez Antoine Capponi. Mais la mort du P. Roberti fit cesser de nouveau l'Ouvrage pendant deux ans, personne ne voulant se charger des frais. En 1695, Capponi engagea le P. Bacchini à recommencer, s'engageant de lui fournir les Livres dont il auroit besoin, & il donna les années 1696 & 1697; mais voyant que le Libraire ne remplissoit pas ses engagemens, & qu'il n'étoit pas en état de faire un Ouvrage qui méritât l'attention du Public, il l'abandonna entièrement (7). Ce Journal consiste donc en tout en neuf petits Volumes in-quarto, imprimés les cinq prémiers à Parme, & les quatre derniers à Modène.

(6) Idem p. 106. 107.
(7) Idem p. 111.

[G] *Une Dissertation sur les Sistres.*] En voici le titre: *De Sistrorum figuris ac differentia ad Illustriss. D. D. Leonem Stozza, ob Sistri Romani effigiem communicatam, Dissertatio. Bononiæ, ex Typogr. Pisarriana.* 1691. in-quarto. Bacchini ne fit tirer que cinquante exemplaires de cette Pièce. Le P. Gaudentio Roberti en donna un à Jaques Tollius (8), & ce Savant, à son retour d'Italie, la fit réimprimer avec des Notes, & une petite Dissertation de sa façon sur le même sujet, à Utrecht en 1696, in-quarto. Les Journalistes de Leipsig en donnérent un Extrait, & Grævius l'a insérée dans le VII. Volume de son *Thesaurus Antiquitatum Romanarum*, p. 407.

(8) *Giornale* &c. T. XXXV. p. 164. 165.

[*H*] *Il publia encore quelques autres Ouvrages.*] Il rassembla les Oeuvres d'une Religieuse de son Ordre, & les fit imprimer, avec la Vie de cette savante Fille. Il traduisit aussi du François en Italien, à la prière du P. Gaudentio Roberti, un Ouvrage d'Anatomie, dont l'Auteur n'est point nommé. Ce fut la même année que parut, & dans le Journal de Parme, & à part, une Lettre au savant Magliabecchi, intitulée: *Clarissimo ac πολυμαθεστάτῳ Viro, Antonio Magliabecchio, Magni Etruriæ Ducis Bibliothecario, D. Benedictus Bacchinus, M. C. S. D. In Parma*, 1688. in-4. L'année suivante, on l'inséra toute entière dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres* (9). Il s'agit d'une Médaille qui représente le Triomphe de Scipion l'Africain; mais comme il y a eu deux Scipions qui ont porté ce nom, on recherche duquel des deux il s'agit: l'un & l'autre triomphérent de Carthage, & ils portérent tous deux le surnom d'*Africain*. Le P. Bacchini, aprés avoir rapporté les raisons qui pourroient faire croire qu'il s'agit de Scipion l'Ancien, celui qui termina la seconde Guerre Punique l'an de Rome 552, se détermine en faveur de Scipion l'Africain le Jeune, le Destructeur de Carthage. La grande raison qui empêche le P. Bacchini d'attribuer la Médaille au prémier, c'est un passage de Tite-Live, où cet Historien dit qu'il ignore si ce fut la faveur des Soldats, ou l'affection du Peuple, qui procurérent à Scipion le surnom d'Africain. *Africanum cognomen, militaris prius favor, an popularis aura celebraverit, an sicuti Felicis Syllæ, Magnique Pompeji, Patrum memoria cœptum ab assentatione familiari sit, parum compertum habeo* (10). Mais, dit le savant Italien, si c'eût été par l'autorité du Sénat que ce surnom eût été donné à Scipion, & qu'on en eût frappé une Médaille, comment Tite-Live auroit-il pu dire que l'origine lui en étoit inconnue? Cependant je ne trouve, dans la Dissertation du P. Bacchini, aucune raison qui prouve que le second Scipion ait acquis le titre d'Africain par autorité du Sénat. D'ailleurs en supposant que la Médaille est véritable, ce dont il me paroit que l'Auteur lui-même doute avec d'autres Savans, ne pourroit-on pas dire, qu'il y a sur la Médaille une chose qui semble la donner à Scipion l'Ancien? On lit au revers, CARTHAG. SUBAC. ce qui convient parfaitement à l'état d'abaissement & de sujettion, où Scipion réduisit Carthage à la fin de la seconde Guerre Punique; mais cela ne convient pas si bien à la Ruine totale de Carthage. Il semble que si l'on eût frappé une Médaille à l'occasion de ce mémorable événement, qui remplit le Peuple Romain d'une si grande joie, on y auroit mis, non CARTHAG. SUBAC. *Carthage subjuguée*, mais CARTHAG. DELAT. *Carthage détruite*. La pensée étoit naturelle, & le mot de Caton, CARTHAGO DELANDA, sembloit dicter la Légende d'une Médaille frappée à l'occasion du Triomphe de Scipion l'Africain le Jeune. Quoi qu'il en soit, si la Médaille est supposée, comme on le craint, c'est de la peine perdue, que de chercher à l'expliquer. C'est un inconvénient de ce genre d'Etude, qu'aprés s'être donné la torture pour trouver à qui, ou à quel événement une Médaille se rapporte, il se trouve au bout du compte qu'elle est supposée, & qu'ainsi elle ne se rapporte à rien, ou du moins, qu'elle ne sauroit servir de preuve.

(9) Ann. 1689. Janvier, Art. 2.
(10) *Livius* l. XXX. c. 45.

[*I*] *Renaud d'Est son oncle, qui etoit Cardinal, lui succéda.*] Le nouvel Editeur du Dictionaire de Moréri dit, *que le Duc de Modene etant mort*, son fils *lui succeda*. Il a copié cette faute du P. Niceron (11): mais s'il eût jetté les yeux sur le Tom. XX. du même Auteur, qui contient des Additions & des Corrections, il y auroit vu que le P. Niceron a corrigé cette faute (12). François II. Duc de Modène, mort en 1694, est décédé sans enfans.

(11) *Mém. des Homm. Illust.* T. XII. p. 261.
(12) Idem T. XX. p. 55.

[*K*] *Ce nouveau Duc temoigna encore plus de bienveillance à Bacchini, que n'avoit fait son neveu.*] Ce Prince, craignant qu'on ne lui enlevât un homme d'un aussi grand mérite, obtint qu'on le fit passer de la Province de Parme dont il étoit, à celle de Modène; & pour se l'attacher plus fortement, il engagea César-Antoine Bacchini, Jurisconsulte & frère de notre Savant, à venir s'établir à Modène, où il lui procura un mariage très avantageux (13).

[*L*] *L'Histoire du Monastère de S. Benoit de Polirone.*] Voici le Titre Italien de cet Ouvrage: *Dell' Istoria del Monasterio di S. Benedetto di Polirone nello Stato di Mantova Libri cinque. In Modena* 1696. Pendant que le P. Bacchini avoit demeuré à Polirone, il en avoit examiné les Archives, & avoit promis à l'Abbé Simon Bellinzani d'écrire l'Histoire de cette Abbaye; & ce fut pour remplir ses engagemens, qu'il publia cette Histoire. Il la dédia au Cardinal Céléstin Sfondrati, Protecteur de la Congrégation du Mont Cassin. On y trouve beaucoup de choses qui concernent l'Histoire de la Comtesse Mathilde, Bienfaitrice de ce Monastère. Bacchini avoit préparé un second Volume de cet Ouvrage, qui s'est trouvé parmi ses papiers (14), mais qu'il ne publia point, parce que certaines vérités qu'il avoit dites dans le prémier, avoient deplu. *Paraverat plura*, dit-il lui même (15), *ad ejusdem Historiæ continuationem: at ne tomus alter ederetur, fecit, quod veritas in edito, absque fuco scripta, alicubi odium auctori & invidiam peperit.*

(13) *Giornale* &c. T. XXXIV. p. 212.
(14) Idem T. XXXV. p. 370.
(15) Idem T. XXXIV. p. 212.

[*M*] *Il entreprit un voyage .... pour visiter les Bibliothéques & les Savans.*] Il alla d'abord à Florence, où il passa quelques jours avec son Ami le savant Magliabecchi. De là il se rendit au Mont Cassin, où il demeura deux mois entiers, & dont il visita les Manuscrits & les Archives; on lui permit même de copier ce qu'il trouva à propos (16). Il vint à Naples vers le milieu du mois de Janvier 1697, & y fut parfaitement bien reçu du P. André Déodati, Abbé du Monastère de S. Severin. Il visita Nole, Averse, Rome, & divers Monastères de son Ordre, consultant par-tout les Archives & les Bibliothéques. Pendant qu'il fut à Rome, le Cardinal d'Aguirre lui donna de grandes marques de son estime: il souhaita même de l'arrêter dans cette Ville, & de lui procurer une place de Garde de la Bibliothèque du Vatican; mais n'y aiant pu réussir, Bacchini se rendit à Modène.

(16) Idem p. 213.

[*N*] *Agnellus, qu'il crut devoir faire imprimer.*] Le P. Bacchini ajouta à l'Ouvrage d'Agnellus, des Dissertations Chronologiques, & des Remarques; il mit le tout en état de paroitre dès l'an 1702: mais les Censeurs Romains le retinrent pendant plusieurs années, sans accorder la permission de l'imprimer (17). Enfin l'Ouvrage parut à Modene en 1708, en 2 Volumes in-quarto, sous le Titre suivant:

(17) Idem p. 216.

fur la *Hiérarchie Ecclésiastique*, qui a été imprimée à Modène en 1703 [*O*]. En 1704, il fut élu Prieur du Monastere de Modene; & en 1705, il publia sous le nom de l'Abbé & des Moines du Monastère de Parme, les *Lettres d'Isidore Clarius, & deux Traités du même Auteur*. Deux ans aprés, il fut fait Chancelier de son Ordre; & l'année suivante 1708 il fut élu dans le Chapitre General, Abbé du Monastéru de Ste. Marie di Laeroma à Raguse (*i*). En 1711, il fut fait Abbé de S. Pierre de Modène; & au bout de deux ans, il devint Abbé de S. Pierre de Reggio, Dignité qu'il conserva pendant six ans. Il alla, en 1719, remplir la meme Charge à S. Colomban de Bobbio. Le mauvais air de ce lieu lui causa plusieurs maux, ensorte que par le conseil des Médecins il alla à Plaisance, dont le bon air le retablit un peu. Il se transporta ensuite à Padoue, dans le dessein d'y demeurer le reste de ses jours; mais des raisons particuliéres l'obligerent de quitter un séjour qui lui plaisoit extrêmement à cause du commerce des gens de Lettres. Il en partit au mois de Septembre 1720, pour se rendre a Ferrare, où il demeura jusqu'au mois de Juillet de l'année suivante. Il avoit toujours conservé le Titre de Professeur en Ecriture Sainte à Bologne, qui lui avoit été conféré en 1693. Le Senat de cette Ville l'engagea à en venir faire les fonctions, aiant augmenté ses appointemens de cent scudis, à la persuasion du Marquis François Zambeccari: mais ses incommodités lui reprirent, & augmentérent à tel point, qu'il y succomba enfin, & mourut dans cette Ville le 1. de Septembre 1721, âgé de soixante-dix ans (*k*). „ Le P. Bacchini a été l'un des Savans les plus célébres de son tems. Peu de „ gens l'egaloient en Italie, & aucun ne l'a surpassé. Il n'est aucun genre de Littérature, qu'il ne „ possédât à fond: son savoir étoit universel, & son goût exquis. Jeune, il fit admirer son eloquen„ ce dans les Chaires de l'Eglise, ensorte qu'on ne douta point qu'il ne fût bientôt l'un des prémiers „ Prédicateurs de son tems; mais la délicatesse de son tempérament l'obligea d'en abandonner les „ fonctions. Savant dans les Langues Grecque & Hebraïque, possédant également la Philosophie an„ cienne & moderne, il joignit à ces connoissances celle des Mathématiques, qu'on peut dire être „ l'œil & les mains de la Physique Expérimentale. Son fort étoit cependant l'Erudition Sacrée & „ Profane: il possedoit parfaitement la Chronologie, l'Histoire ancienne, & celle du moyen Age. „ Son habileté à déchiffrer & à discerner les anciens Caracteres, etoit admirable. Les Diplomes, les „ Manuscrits, les Medailles, & tous les divers genres d'Antiquites, n'etoient pas capables de l'em„ barrasser. Critique exact & pénétrant, il rapportoit la plupart de ses découvertes & de ses lumié„ res à la Theologie Dogmatique & Polémique, dans laquelle cependant *il prenoit toujours l'Ecriture „ Sainte pour regle invariable des Conciles, des Canons, & de tous les Peres de l'Eglise* (*l*)." Son mérite lui avoit fait un grand nombre d'illustres Amis [*P*].

(*i*) Giornale T. XXXV. p. 144.

(*k*) Idem p. 341–158.

(*l*) Idem p. 118-151.

vant: *Agnelli, qui & Andreas, Abbatis S. Mariæ ad Blachernas & S. Bartholomæi Ravennatis, Liber Pontificalis seu Vitæ Pontificum Ravennatum. D. Benedictus Bacchinius ex Bibliotheca Estensi eruit, Dissertationibus & Observationibus, nec non Appendice Monumentorum illustravit & auxit.* „ L'E„ diteur, *dit le P. Niceron* (18), n'en a point voulu im„ poser au Public sur le mérite de l'Auteur qu'il a publié. „ Il avoue qu'Agnellus étoit un homme sans esprit, un i„ gnorant, un Barbare, qui n'avoit nulle connoissance des „ choses qu'il vouloit écrire, ni de la Langue en laquel„ le il écrivoit. Son Ouvrage est un amas confus de faus„ setés & de vérites; les tems, les événemens & les per„ sonnes y sont entiérement brouillés; c'est un tissu de „ bagatelles & de narrations qui se détruisent quelquefois „ les unes les autres, & qui ordinairement n'ont aucune „ vraisemblance. Il a cependant son utilité, & c'est ce „ qui a engagé Bacchini à le publier." Mr. Muratori a donné de nouveau, en 1723, l'Ouvrage d'Agnellus avec les Remarques de Bacchini, dans le second Volume de son vaste Recueil des Ecrivains d'Italie (19): il a suppléé quelques endroits qui manquoient dans le Manuscrit dont ce Savant s'etoit servi, y a joint ses propres observations, & par voie d'Appendice *une Bulle du Pape Pascal I. à Petronace, Evêque de Ravenne* (20).

(18) *Mém. des Homm. Illust.* T. XII. p. 270.

(19) C'est la premiere Piece de ce Volume.

(20) Voyez *Giornale de' Letterati* T. XXXV. p. 115.

[*O*] *Une Dissertation Latine sur la Hierarchie Ecclésiastique.*] En voici le titre: *De Ecclesiasticæ Hierarchiæ Origine Dissertatio. Mutinæ* 1703. in-quarto. Le P. Nicéron (21) a fait une bévue insigne au sujet de cet Ouvrage. *Le Systeme de l'Auteur*, dit-il, *est, que le Gouvernement Ecclésiastique a eté reglé suivant la forme du Gouvernement Civil, c'est a dire, que l'on a etabli les Métropoles Ecclésiastiques dans les Métropoles Civiles.* Si cet Auteur avoit seulement daigné consulter Mr. Du Pin (22), il y auroit vu tout le contraire, aussi-bien que dans les Extraits étendus qu'ont donné de l'Ouvrage du P. Bacchini Mrs. les Journalistes de Venise (23). Ce Savant s'éloigne du sentiment ordinaire, que le Gouvernement Ecclésiastique a été formé sur le plan du Gouvernement Civil. Il suppose que la distinction des Eglises Métropolitaines d'avec les autres Eglises vient des Apôtres, & qu'ils n'ont pas eu égard à la dignité des Villes pour y établir des Métropoles Ecclésiastiques, parce que cette Division de l'Empire par Provinces & par Diocéses n'a eu lieu que depuis Constantin. Avant ce tems là, le titre de Métropole ne marquoit aucune supériorité de Jurisdiction: si l'on appelloit ainsi de certaines Villes, c'étoit ou parce qu'elles avoient été le Siége des Rois, ou parce que les Empereurs le leur avoient donné pour satisfaire leur vanité. Pour revenir à l'origine des Métropoles Ecclésiastiques, le P. Bacchini pretend que la forme du Gouvernement de l'Eglise Chrêtienne a été prise de celle des Juifs, & que les Apôtres ont fondé les principales Eglises dans les Villes où les Juifs étoient en plus grand nombre. Il soutient, par exemple, que l'Eglise d'Alexandrie n'a eu sa Jurisdiction sur la Libye & sur la Pentapole, que parce qu'auparavant ces Provinces étoient sous celle de l'Ethnarque Juif, auquel l'Evêque succedoit; & que le Siége d'Alexandrie n'a été le premier de l'Orient, que parce que le Sanédrin de cette Ville étoit plus illustre & plus distingué que celui d'Antioche, & que tous les autres qui étoient hors de la Palestine. Il y a un grand nombre de recherches très curieuses dans la Dissertation du P. Bacchini, & elle mérite d'être lue. On a fait quelques légéres difficultés contre son Sytême (24), mais qui ne sont pas appuyées de raisons qui y donnent du poids.

(21) *Ubi supra* p. 209.

(22) Tom. XIX. p. 270.

(23) Tom. XXII. Art. 1 p. 27-78. & T. XXIII. Art. 6. p. 255--287.

(24) Du Pin *ubi supra*.

[*P*] *Son mérite lui avoit fait un grand nombre d'illustres Amis.*] Les Cardinaux Sfondrati, d'Aguirre, Noris, Davia, Ferrari, Tommasi &c. l'estimoient infiniment; aussi-bien que le Grand-Duc de Toscane, le Roi de Sardaigne, les deux derniers Ducs de Modène, le Pape Innocent XIII, & le Cardinal Conti son frère, qui souhaitérent de l'avoir a Rome. On compte encore au rang de ceux qui l'honorérent de leur bienveillance & de leur amitié, Mrs. Olgiati Evêque de Parme, Passionéi, à présent Cardinal, Ciampini, Magliabecchi, Muratori, Gimma, Fontanini, Recanati, les PP. Mabillon & Montfaucon. Mais entre ce grand nombre d'illustres Amis Italiens & Etrangers qu'il s'étoit fait, le savant Marquis Scipion Maffei étoit un de ceux qui lui furent toujours les plus chers; cet illustre Seigneur se faisoit gloire de l'appeller *son Maitre* (25). Malgré tous ces avantages, on rend témoignage au P. Bacchini d'avoir été humble & modeste.

(25) *Giornale* Tom. XXXV. p. 154--156.

BACON (Roger). Le grand mérite de cet Ecrivain nous engage à étendre son Article, pour suppléer à ce que Mr. Bayle a dit de lui. Bacon nâquit d'une famille honnête en 1214 (*a*), à Ilchester (*b*) dans la Province de Sommerset. Il fut surnommé LE DOCTEUR ADMIRABLE, à cause de l'étendue de son savoir, & de la pénétration de son esprit. Il étudia à Oxford sous Edmond Rich, depuis Archevêque de Cantorbéry, & sous Richard Fitzacre (*c*), & fit des progrés extraordinaires dans toutes les Sciences. Il alla ensuite à Paris, dont l'Université étoit fort fréquentée dans ce tems-là par les Anglois (*d*). Aprés y avoir pris le bonnet de Docteur en Théologie, on dit (*e*) qu'il retourna en Angleterre, & entra dans l'Ordre des FF. Mineurs, par le conseil du savant Robert Grostête Evêque de Lincoln, qui l'honora toujours de sa bienveillance & de sa protection: mais d'autres prétendent que ce fut à Paris qu'il entra dans l'Ordre des Cordeliers (*f*). Oudin dit (*g*) que ce fut environ l'an 1240. Il se fit connoitre, aussi-bien que son frére Robert Bacon, par un Sermon qu'il fit à Oxford devant le Roi Henri III, dans lequel il censura ce Prince de ce qu'il déféroit trop aux avis de Pierre Evêque de Winchester, & de ce qu'il donnoit les prémiers Emplois du Royaume à des Etrangers

(*a*) Freind *Hist. de la Méd.* p. 284. Paris 1728.

(*b*) *Mr. Du Pin dit mal* Ivchester. *Bibl. des Aut. Eccl.* T. X. p. 77.

(*c*) Cave *Hist. Liter.* ad ann. 1275. p. 648. Geneve 1720.

(*d*) *Voyez* la Préface du Docteur Jebb à la tête de l'*Opus Majus de Bacon*. Londres 1733. in-folio.

(*e*) *Hist. & Antiq. Acad. Oxon.* &c. p. 136. & Cave *ubi supra*.

(*f*) *Voy* le Dr. Jebb, Note marginale (*s*).

(*g*) *Comment. de Scriptor. & Script. Eccles.* Tom. III col. 391.

gers (h). Cave & Oudin disent que ce fut en 1259. Le Dr. Plot, dans son *Histoire Naturelle du Comte d'Oxford* (i), assure que Bacon *fut pendant quelque tems Membre du Collège de Merton à Oxford*; mais Mr. Wood, dans l'*Histoire & les Antiquités de l'Université d'Oxford* (k), rapporte ce fait comme douteux. La forte inclination qu'il avoit pour les Sciences, l'engagea à s'appliquer à l'étude avec une ardeur extraordinaire; mais il s'attacha principalement à la Philosophie [*A*], dans laquelle il fit de si grands progrès, que Léland dit qu'il n'en ignora aucune des parties (l). Pour s'ouvrir une route sure dans les Sciences, il s'appliqua aux Langues Latine, Grecque, Hébraïque & Arabe. Il commença par etudier la Grammaire, qui étoit tellement négligée dans ce tems-là, qu'on auroit trouvé à peine quatre personnes parmi les Latins, qui l'entendissent, quoiqu'il s'en trouvât quantité qui sussent parler Latin, Grec, Arabe & Hébreu (m). Il se tourna ensuite du côté des Mathématiques, qu'il regardoit comme *la prémière & la Clé des autres Sciences* (n). Il rechercha avec beaucoup de peine & de soin les Ouvrages des Anciens, & n'épargna rien pour se procurer de tous côtés des Livres rares (o). Il nous apprend encore lui-même (p) qu'après avoir étudié les Langues & les Sciences dès sa jeunesse, il avoit trouvé qu'au bout du compte il lui manquoit encore bien des connoissances; ensorte qu'à l'exemple de l'Evêque Grostête son Maitre, il avoit mis Aristote à l'écart, pour étudier la Nature même par la voie des Expériences. Bacon fut en liaison avec tous les Savans de son tems, & il fit étudier nombre de jeunes-gens, qui s'appliquérent aux Langues & aux autres Sciences, pour pouvoir l'aider dans ses Expériences. Aussi n'épargna-t-il rien pour parvenir à son but, tellement qu'en vingt ans de tems il dépensa, comme il le rapporte lui-même (q), au-delà de deux mille livres (r). Il n'est donc pas étonnant qu'un homme de ce caractère ait fait tant de belles Découvertes dans l'Astronomie, la Perspective, la Chymie, la Médecine, & les Méchaniques [*B*]. Son savoir, aussi rare qu'é-

(h) Pitseus Relat. Hist. de Reb. Angl. T. I. p. 103. Ed. Paris. 1619.

(i) Cap. 9. p. 214. Ed. de 1677.

(k) Lib. II. p. 22. Edit. de 1674.

(l) *Ingressum ita totam penetraverit & circuiverit, ut nullam ibi earum partem exclusam reliquerit.* Comment. de Script. Brit. p. 257.

(m) *Opus Tert. ad Clement. IV.* MS. Cot. Tib. C. 5. f. 4. ap. Jebb. *ubi supra.*

(n) *Prima erit inter Scientias & praecedens alias, & disponens nos ad eas.* Opus Majus Part. IV. p. 51.

(o) *MS. Cot. Tib. C. 5.* fol. 10. ap. Jebb.

(p) Ibid. fol. 130.

(q) Ibid. fol. 79.

(r) Le Dr. Jebb dit que c'étoient des livres de France.

[*A*] *Il s'attacha principalement à la Philosophie.*] Le Dr. Jebb, dans sa Préface au-devant de l'*Opus Magnum* de Bacon, remarque, que la Philosophie dans ce tems-là étoit entièrement négligée, & presque inconnue en Angleterre, aussi-bien que dans les autres parties de l'Europe. La manière dont quelques-uns des anciens Pères avoient parlé des Philosophes dans la chaleur de la dispute, avoit engagé les Théologiens postérieurs à proscrire la Philosophie, comme une Science dangereuse. C'étoit ce qu'avoit fait en particulier Gratien (1), le Compilateur du Corps du Droit-Canon: Ouvrage qu'il tira des Ecrits des Pères, des Decrets des Conciles, des Décrétales des Papes, & d'un grand nombre d'Ecrits supposés. Il le publia en 1151, & le Pape Eugène III l'approuva d'abord, ordonnant qu'on l'enseigneroit publiquement dans les Universités (2). Or on trouve dans cette Compilation quantité de passages, où l'on représente l'étude de la Philosophie comme inutile & indigne de l'application d'un Chrétien. Entrainés par cette autorité, les Théologiens de Paris condamnérent, au commencement du treizième Siècle, les Ecrits Philosophiques d'Aristote, & excommuniérent tous ceux qui oseroient les lire (3). *Scimus enim quod temporibus nostris Parisiis diu fuit contradictum naturali Philosophia & Metaphysica Aristotelis, per Avicennæ & Averrois Expositores; & ob densam ignorantiam fuerunt libri eorum excommunicati, & utentes eis, per tempora satis longa.* Cette Censure paroitra peut-être moins répréhensible, si l'on fait réflexion que les Théologiens de Paris n'avoient point les Ouvrages d'Aristote en Grec, & qu'ils ne les connoissoient que par des Versions fort mauvaises & fort corrompues, faites sur les Versions Arabes. Outre cela, le P. Rapin observe (4), que ce qui donna particulièrement occasion à cette Sentence, ce fut la conduite d'un brouillon nommé Amaury, qui vouloit soutenir ses extravagances par les principes d'Aristote, qu'on commençoit à enseigner, & dont il avoit lu la Physique. Il avançoit, que Dieu servoit de Forme à la Matière de tous les Etres naturels; & que cette Matière étant increée, étoit divine. On imputa ces Erreurs d'Amaury à Aristote, de qui il en avoit pris les principes, à ce qu'on prétendoit. Mais les Théologiens ne demeurérent pas longtems dans ces idées; car peu après l'an 1230, Michel Scot aiant publié une Version Latine de quelques Ouvrages d'Aristote sur la Physique & les Mathématiques (5), ce Philosophe rentra en crédit; & les nouveaux Ordres des Dominicains & des Franciscains, qui furent établis vers ce tems-là, favorisant sa Doctrine & la défendant dans leurs Leçons publiques, Aristote acquit une si grande autorité, qu'on ne donnoit le titre de Philosophe qu'à lui seul (6); desorte qu'il y eut, outre Michel Scot, plusieurs autres Savans qui travaillérent sur ses Ouvrages, & qu'on en vit paroitre plusieurs Versions, attribuées à Gérard de Crémone, Alured Anglicus, Herman Alemannus, & Guillaume Flemingus. Cependant la Philosophie étoit encore grossière; & Bacon lui-même dit (7), que quoiqu'il n'y eut jamais eu un plus grand air de Savoir, ni qu'on ne se fût jamais plus appliqué à diverses Sciences en tant de lieux, que depuis quarante ans, il n'y avoit cependant jamais eu plus d'ignorance & d'erreurs. *Nunquam fuit tanta apparentia sapientiæ, nec tantum exercitium studii in tot facultatibus, in tot regionibus, sicut jam à quadraginta annis; ubique enim Doctores sunt dispersi . . . in omni civitate, & in omni castro, & in omni burgo, præcipue per duos Ordines studentes, quod non accidit nisi à quadraginta annis vel circiter, cum tamen nunquam fuit tanta ignorantia, tantus error.* Les nouveaux Traducteurs d'Aristote n'entendoient pas assez ni la Langue, ni les matières. Herman avoua à Bacon, qu'il avoit plutôt assisté à la Traduction, qu'il n'avoit traduit lui-même, aiant employé des Maures en Espagne, qui avoient eu la principale part à ses Versions (8). Scot tenoit d'un Juif nommé André, tout ce qu'il publia sous son propre nom; & *Guillaume Flemingus*, dit Bacon, *n'entendoit point le Grec, comme tout le monde le sait à Paris, quoiqu'il prétendît l'entendre; ensorte qu'il a traduit tout de travers.* Aussi, quoique Bacon regardât les Ouvrages d'Aristote *comme la base de toutes les Sciences*, il croyoit cependant, qu'il auroit été avantageux que tous les exemplaires qu'il y en avoit parmi les Latins eussent été supprimés; & il déclare, que s'il eût été en son pouvoir de les bruler, il l'auroit fait, parce qu'on ne faisoit que perdre du tems à les étudier, & qu'ils ne servoient qu'à multiplier les erreurs & à augmenter l'ignorance au-delà de ce qu'on pouvoit dire. *Si haberem potestatem super libros Aristotelis, ego facerem omnes cremari, quia non est nisi temporis amissio studere in illis, & causa erroris, & multiplicatio ignorantiæ, ultra id quod valeat explicari* (9). Il ajoute ensuite, que les Maitres & les Etudians n'ont rien qui les anime à des études solides, & qu'ils perdent leur tems, leur argent & leurs peines, à languir sur de mauvaises Traductions: en un mot, qu'ils n'ont que l'apparence de Science, & s'embarrassent plus de paroitre savoir quelque chose devant le Vulgaire ignorant, que de ce qu'ils savent réellement. *Vulgus studentium cum Capitibus suis non habet unde excitetur ad aliquid dignum, & ideo languet & asininat circa male translata, & tempus & studium amittit in omnibus & expensus. Apparentia quidem sola tenet eos, & non curant quid sciant, sed quid videantur scire coram multitudine insensata* (10). A l'égard des Mathématiques en général, il avoue que Robert Groslête Evêque de Lincoln, & le Moine Adam de Marisco son frère, s'y étoient distingués (11), comme aussi dans les autres Sciences; mais ils moururent quand Bacon étoit à la fleur de son âge. Ainsi racontant dans les dernières années de sa vie à quel point de perfection on avoit porté cette Science, il nous dit qu'il n'y avoit alors que quatre autres personnes en Europe, dont Jean de Londres son Disciple étoit un, qui eussent fait quelques progrès dans cette Science: le reste, dit-il, s'arrêtoit aux prémiers élémens, à la cinquième Proposition d'Euclide, qui fut dans la suite appellée *Pons Asininus*, le Pont aux Anes (12). Ce fut dans un Siècle aussi ignorant, & au milieu de tant de ténèbres, que naquit Bacon, & que par la force de son génie & son application infatigable il acquit les connoissances supérieures, dont nous parlerons dans les Remarques suivantes.

[*B*] *Ait fait tant de belles Découvertes dans l'Astronomie, la Perspective, la Chymie, la Médecine, & les Méchaniques.*] Le Dr. Freind observe (13), que Bacon étoit presque le seul Astronome de son tems. Il remarqua aussi une erreur dans le Calendrier à l'égard de l'Année Solaire, qui a augmenté toujours depuis le tems de Jules-César, & il proposa en 1267 au Pape Clément IV, homme de quelque savoir, & qui donna aux autres beaucoup d'émulation, un Plan pour corriger cette erreur. Il s'étend fort là-dessus, dans le quatrième Livre de son *Opus Majus*, & le Dr. Jebb (14) l'appelle, une des plus belles Inventions de l'Esprit humain. *Et primo Calendarii emendandi ratio, quam fusius tractat in Majoris hujusce Operis libro quarto, inter pulchriora jure recensenda est, quæ humana unquam excogitaverit industria.* Le même Auteur ajoute, que sur cet article il a non seulement surpassé Bède & les autres Ecrivains Anglois, qui ont travaillé à réformer les erreurs du Calendrier, mais même Théophile, Eusèbe, Victorius, Cyrille & tous les Etrangers; & que dans le tems qu'on discuta cette matière dans le Concile de Latran sous Léon X, quoique la question demeurât indécise, *parce qu'on n'avoit pas encore la mesure exacte des années, des mois, & des révolutions du Soleil & de la Lune* (15), Paul Evêque de Fossombrone, qui étoit à la tête de cette affaire, tira une grande partie de son Livre touchant *la célébration de la Pâque*, des Ouvrages de Bacon; quoiqu'il ne le nommât point, & le contredît même en quelques endroits. Cependant lorsque le fameux Nicolas Copernic, par le conseil de cet Evêque, se fut appliqué à observer les mouvemens des Corps célestes avec plus d'exactitude que l'on n'avoit encore fait, il confirma le sentiment de Bacon, & fit les Découvertes

(1) Baconi Opus Majus L. I. c. 15.

(2) Cave Hist. Litter. p. 570. Geneve 1720. & Jebb *ubi supra.*

(3) Baconi *Opus Majus* L. I. c. 9. p. 14. Edit. Jebb. *Voy. aussi* Rapin *Comparaison de Platon & d'Aristote* ch. 2. p. 405. du Tom. I. des *Oeuvr. de Rapin*, Amst. 1709.

(4) *Ubi supra.*

(5) Baconi *Opus Majus* L. II. c. 5. p. 85. 87.

(6) Id. ibid.

(7) MS. Cot. Tib. C. 5. f. 121. apud Jebb.

(8) Ibid. 135. c. 8.

(9) Ibidem.

(10) Ibid.

(11) *Special. Mathem.* p. 12. *apud* Freind *Hist. de la Médec.* p. 227.

(12) *Voyez* Freind *ubi supra.*

(13) Ibid. p. 208.

(14) *In Præfat.*

(15) *Quod annorum & mensium magnitudines, atque Solis & Lunæ motus, nondum satis dimensi haberentur.* Nic. Copernic. in Præfat. Oper. de Revolut. Orb. Cœlest.

qu'étendu, attira sur lui tous les regards; & sa réputation devint si grande, que le Pape Clément IV, avant qu'il fût élevé sur le Siége de Rome, souhaita d'avoir un detail de ses inventions, & lui écrivit pour cela par Raymond de Lauduno (s). Mais l'ignorance, ou l'envie de ceux de son Ordre, le

(s) MS. Cot. Tib. C. 5. fol. 1. apud Jebb.

couvertes, qui mirent ceux qui vinrent après lui en état de mettre la dernière main à la réformation du Calendrier sous Grégoire XIII; ensorte que c'est à Bacon proprement, selon le Dr. Jebb, que l'on en a l'obligation. Le Dr. Plot, dans son *Histoire Naturelle du Comté d'Oxford* (16), soutient „ que tout ce qui s'est fait sur cette matière depuis le tems du Moine Bacon, jusqu'à celui de Grégoire XIII, doit pour la plus grande partie être attribué au prémier, toute la Réformation du dernier ne différant presque point du plan que l'autre avoit fait." La seule différence qu'il y a, & qui est digne d'attention, comme le remarque le même Auteur, c'est qu'au-lieu que la Correction Grégorienne ramène les Equinoxes & les Solstices aux points où l'on suppose qu'ils étoient au tems du Concile de Nicée, Bacon auroit voulu, & avec raison, à ce qu'il paroit, remonter plus haut, au Solstice d'Hyver & à l'Equinoxe du Printems, au tems de la Naissance de notre Seigneur: le prémier tomboit sur le dixième des Calendes de Janvier, & le second sur le dixième des Calendes d'Avril. Il soutenoit que c'étoient-là les vrais points d'où il falloit partir, ce qu'il prouvoit par une raison très forte, tirée des Observations de Ptolomée, qui ne vivoit que cent-quarante ans après Jésus-Christ. Or en supposant que dans l'espace de cent-trente ans l'Equinoxe recule d'un jour entier, il s'ensuit, que s'il tomboit du tems de Ptolomée sur l'onzième des Calendes d'Avril, il doit avoir été au moins sur le dixième au tems de la Naissance de notre Seigneur; & de même par rapport au Solstice (17). Selon ce calcul, remarque le Dr. Plot, ils avoient reculé depuis la Naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'année 1676, environ de treize jours, le nombre de 130 ans se trouvant treize fois dans celui 1676, à quatorze années près. „ Or, *conclud cet Auteur* (18), l'Ére de la Naissance de Jésus-Christ étant une Epoque bien plus considérable, & plus digne de la vénération des Chrétiens, que celle du Concile de Nicée, les Auteurs de la Correction Grégorienne sont demeurés surement au-dessous de Bacon à cet égard, s'ils l'ont surpassé à d'autres." Le Dr. Freind dit aussi (19), que son Plan est le même que celui que le Pape Grégoire XIII a suivi plus de trois-cens ans après pour la réformation du Calendrier Julien, avec cette seule différence, que Bacon auroit voulu la faire remonter jusqu'à notre Seigneur, au-lieu que la Correction Grégorienne ne prend que depuis le Concile de Nicée. Pour ce qui est de la *Perspective*, il travailla prodigieusement à perfectionner cette Science, qui n'étoit entendue que de peu de gens. Il nous apprend (20), qu'on n'en avoit jamais donné de Leçons à Paris, qu'on n'en avoit fait que deux à Oxford, & qu'il n'y avoit que trois hommes en Angleterre qui l'entendissent; & cependant ces personnes portérent cette Science à un tel degré de perfection, qu'ils semblent, dit le Dr. Jebb, n'avoir rien laissé à faire à la Postérité pour perfectionner les Instrumens qu'ils inventérent. Bacon a exactement décrit les Lunettes, & donné la manière de les faire. Voici un passage de son *Opus Majus*, qui mérite d'être rapporté (21). *Si vero homo aspiciat literas & alias res minutas per medium crystalli vel vitri, vel alterius perspicui suppositi literis, & sit portio minor sphæræ cujus convexitas sit versus oculum, & oculus sit in aëre, longè melius videbit literas, & apparebunt ei majores .... & ideo hoc instrumentum est utile senibus & habentibus oculos debiles. Nam literam quantumcunque parvam possunt videre in sufficienti magnitudine.* Le Dr. Freind remarque aussi (22), qu'il décrit la *Chambre Obscure*, & toutes les sortes de Verres qui grossissent ou diminuent un Objet, qui l'approchent ou l'éloignent de l'œil. Bacon lui-même nous apprend, qu'il avoit fait quantité de *Miroirs ardens*, & qu'il n'y en avoit jamais eu parmi les Latins, avant que son Ami Pierre de Maharn-Court se fût appliqué à en faire (23). Dans un autre endroit de ses Ecrits, il nous apprend qu'il y avoit déja trois ans que ce Pierre travailloit à un Miroir, qui devoit bruler à une certaine distance; & qu'il l'auroit bientôt achevé, avec la benédiction de Dieu: ce que les Latins ne pouvoient faire, & ce qu'ils n'avoient jamais entrepris, quoique nous ayons, dit-il, des Ouvrages qui traitent de la manière de faire de pareils Miroirs. *Circa vero unum speculum comburens in certâ distantiâ laboravit jam per tres annos, & cito veniet ad finem per gratiam Dei, quod omnes Latini nescirent facere, nec unquam fuit attentatum inter eos, cum tamen libros habemus de hujusmodi speculorum compositione* (24). Nous remarquerons aussi, que quoique Galilée s'attribue l'invention du Tube Optique ou Télescope (25), & quoique Pierre Borelli en fasse honneur à un Bourgeois de Middelbourg nommé Zacharie Joannides (26), il est évident que cette invention étoit connue à Bacon, par un endroit où il dit qu'il savoit tailler des Verres, & les placer de telle manière par rapport à notre œil & aux objets, que la réfraction & la réflexion des rayons se feroit de tel côté qu'on voudroit, & qu'on verroit sous tel angle qu'on le souhaiteroit, l'objet éloigné ou proche; & qu'ainsi on pourroit lire le plus petit caractère à une distance incroyable, compter des grains de sable, à cause de la grandeur de l'angle sous lequel on les regarderoit; & qu'au contraire les plus grands corps se discerneroient à peine étant proches, à cause de la petitesse de l'angle sous lequel on les considéreroit. *Nam possumus sic figurare perspicua, & taliter ea ordinare respectu nostri visus & rerum, quod frangentur radii & flectentur quorsumcunque voluerimus; videbimus rem prope vel longe, & sic ex incredibili distantia legeremus literas minutissimas, & pulveres & arenas numeraremus propter magnitudinem anguli, sub quo videremus, & maxima corpora de prope vix videremus, propter parvitatem anguli sub quo videremus &c.* (27). On ne peut douter qu'il ne se servit d'un Télescope pour faire ses Observations Astronomiques, si l'on fait attention à ce qu'il dit dans son *Opus Tertium*, dédié au Pape Clément IV, sur ce qui étoit nécessaire pour faire les Tables Astronomiques, qu'il projettoit. „ Mais, *dit-il*, ce qui seroit plus nécessaire que tout cela, ce seroit d'avoir des gens qui entendissent bien la Perspective, & qui sussent faire les instrumens que cette Science demande... parce que les instrumens nécessaires pour l'Astronomie n'agissent que par la vue, selon les Loix de l'Optique." *Sed longe magis quam hæc oporteret homines haberè, qui bene, immo optime scirent Perspectivam & instrumenta ejus.... quia instrumenta Astronomiæ non vadunt, nisi per visionem secundum leges istius Scientiæ* (28). Voici deux autres passages sur le même sujet, cités par le Docteur Plot (29). *De visione fractâ majora sunt, nam de facili patet, maxima posse apparere minima, & e contra; & longe distantia videbuntur propinquissimè & a converso; sic etiam faceremus solem & lunam & stellas descendere secundum apparentiam hic inferius* &c (30). „ On peut faire encore plus par la réfraction; il est facile par ce moyen, de faire paroitre petits les plus grands objets, & de faire paroitre grands les plus petits, de rapprocher les plus éloignés, d'éloigner les plus proches: de cette manière on pourroit en apparence faire descendre le Soleil, la Lune & les Etoiles ici-bas." Et dans une Lettre sur les Secrets de l'Art & de la Nature, il dit: *Possunt enim sic figurari perspicua, ut longissimo posita, appareant propinquissima, & e contrario, ita quod ex incredibili distantia legeremus literas minutissimas, & numeraremus res quantumcunque parvas, & stellas faceremus apparere, quo vellemus* (31). „ On peut tailler des Verres, qui rapprocheront les objets les plus éloignés, & qui feront paroitre les plus proches éloignés, par le moyen desquels on peut lire le caractère le plus menu, distinguer les plus petits objets à une distance incroyable, & enfin rapprocher les Etoiles mêmes." Ce sont-là des choses, dit-il ailleurs (32), qui paroissent si surprenantes & si impossibles aux ignorans, que ne connoissant point les moyens par lesquels on les peut exécuter, ils n'en peuvent soutenir l'idée, *ut animus mortalis ignorans veritatem non possit aliqualiter sustinere.* Le Dr. Plot ajoute (33), „ qu'à considérer tout ce qu'on vient de voir, on ne peut disconvenir que Bacon n'eût quelque instrument assez semblable à nos Télescopes, quoique peut-être pas si bien fait: ce qu'on pourroit prouver par d'autres raisons, mais qui ne me paroissent pas nécessaires pour des Lecteurs dépréoccupés." Le Dr. Freind remarque aussi (34), qu'on voit clairement par son Livre de Perspective, à quel point de perfection il a poussé l'Optique dans toutes ses branches. Il y traite, dit-il, de la Réflexion & de la Réfraction de la Lumiére, il décrit toutes les sortes de Verres qui grossissent ou diminuent les Objets &c. Il a connu, entre autres, l'usage du Tube optique ou Télescope, qu'on a cru d'une invention plus moderne. A l'égard de ce qu'il a fait par rapport à la Chymie, le Dr. Freind dit (35), que l'honneur de l'avoir introduite dans l'Europe est dû à Bacon. Il a été au moins un des prémiers (car il étoit contemporain d'Albert le Grand) qui ait cultivé cet Art dans l'Occident; & pour prouver combien il avoit été peu connu jusques-là, Bacon dit qu'il n'y avoit dans tout le Monde Romain, que trois personnes qui en entendissent quelque chose, dont l'un étoit Pierre de Marharn-Court, Picard, qu'il appelle *Dominus Experimentorum*. Le Dr. Jebb nous apprend qu'il embrassa le systême de Geber Philosophe Arabe, & qu'il regardoit le *Mercure* & le *Souphre* comme les Principes de tous les Métaux & de tous les Minéraux, qui naissent de-là, dit-il (36), quelque différens qu'ils paroissent. La Nature travaille toujours à faire de l'Or; mais quand quelque obstacle arrête ses opérations, il se fait un changement de Métaux, qui sont plus ou moins parfaits selon la qualité du Mercure & du Souphre. De-là il tâche de prouver, que les Métaux communs peuvent être changés en Or, en les purifiant, & en les dégageant de leurs parties hétérogènes; & le moyen d'y réussir, dit-il (37), est de réduire les Elémens presque à une parfaite égalité: Que par ce secret on peut prolonger la vie, *à cause que le même secret qui ôte toutes les parties impures d'un Métal commun, au point de le changer en Argent ou en Or pur, est regardé par les Philosophes comme propre à fortifier le Corps humain & à en prévenir la corruption, de manière qu'on pourroit vivre plusieurs siécles.* „ Medicinam vero quæ has impuritates tollat, confici posse dicit, reducendo elementa fere ad æqualitatem, atque hinc etiam vitæ longævitati consuli posse, cum *illa medicina, quæ tolleret omnes immunditias & corruptiones metalli vilioris, ut fieret argentum & aurum purissimum, æstimatur a sapientibus posse tollere corruptiones corporis humani in tantum ut vitam per multa secula prolongaret* (38)." Le fameux Hom-

(16) Cap. 9. §. 210.

(17) *In Oper. Min. Part.* III. c. 20. *MS. in Biblioth. Colleg. Universit.*

(18) *Natural History of Oxfordshire* p. 222.

(19) *Ubi supra* p. 225.

(20) *Op. Tert. ad Clement. MS. Cot. Tib. C.* 5. f. 6. *ap.* Jebb *ubi supra.*

(21) P. 352.

(22) *Ubi supra* p. 224.

(23) *MS. Reg.* 2. c. 1. *Part. V. de Compend. Studii Theol.* ap. Jebb *ubi supra.*

(24) *MS. Cot. Tib. C.* 5. *fol.* 5. *apud* Jebb.

(25) *Libell. Regat. ad Remp. Holland.*

(26) *De vero Telescopii inventore* c. 32. &c.

(27) *Opus Majus* p. 357.

(28) *MS. Cot. Tib. C.* 5. fol. 6. *apud* Jebb.

(29) *Natural History of Oxfordshire* c. 9. p. 215.

(30) *Perspect. Part.* III. *dist. ult. apud* Plot *ubi supra.*

(31) *Epist. ad Parisiens.* c. 5.

(32) *Perspect. Part.* III. *Dist.* 3. *apud* Plot.

(33) *Ubi supra* p. 216.

(34) *Ubi supra* p. 224.

(35) Ibid. p. 222.

(36) *MS. Cot. Tib. C.* 5. fol. 6. *apud* Jebb.

(37) *Speculum Alchem.* c. 2. *ap.* Jebb.

(38) Jebb *ubi sup. a* Fr. Bacon. *Opus Minus* p. 471. 472.

le mirent dans un extrême embarras. Ses Supérieurs avoient fait un Decret, par lequel il lui étoit defendu expressément de communiquer ses Ecrits à qui que ce fût, sous peine de perdre le Livre, & d'etre mis en prison au pain & à l'eau pour plusieurs jours (r). Mais Clement étant devenu Pape peu de tems aprés, Bacon crut devoir plus de déférence aux ordres du Pontife, qu'au Decret dont on vient de parler. Il écrivit donc à Clément une Lettre, dans laquelle il promettoit de satisfaire Sa Saintete en tout ce qu'elle lui demanderoit. Le Pape lui répondit, & réitera la demanda qu'il lui avoit déja faite; ce qui engagea Bacon à lui envoyer son *Opus Majus* [C] avec divers autres Traités, par

(r) Ibidem.

Homberg, qui par l'ordre du Duc d'Orléans a travaillé à découvrir l'art de faire de l'Or, sur les Expériences qu'il a faites, en a rapporté la production aux mêmes Principes que Bacon (39). Le Dr. Freind dit (40), qu'il parle presque de chaque opération qu'on fait à present dans la Chymie, qu'il décrit la méthode de faire les Teintures & les Elixirs. Il fait mention de l'*Incineration* de la Fougére, dont les Anglois font le Verre. Dans sa Preface, particuliérement, sur l'Art de la Chymie, il vante cette Science comme étant la perfection de la Philosophie Naturelle; & ce qui en fait, dit-il, le plus grand mérite, c'est qu'elle est utile à la santé, à la cure des maladies, & à la prolongation de la vie. Le même Auteur remarque que Bacon en dit assez pour faire voir que la recherche de la Pierre Philosophale a commencé de bonne heure. Raimond Lulle qui se reconnoit son Disciple (ce qui peut avoir été lorsqu'ils furent tous les deux à Paris) poussa ces idées visionnaires au plus haut point d'extravagance. Cependant *il y a beaucoup de neuf & de solide sur ce point de Chymie dans les Ouvrages de Bacon*, particuliérement dans son *Speculum Alchymiæ*, *De Arte Chymiæ Epistolæ tres ad Johannem Parisiensem*, si on le dégage de ce jargon de Science, qui étoit si fort à la mode dans ces tems là. Bacon a connu la composition & les effets de la Poudre à canon, quoiqu'on croie généralement l'invention de ce secret meurtrier de plus nouvelle date. On ne peut douter qu'il n'en ait eu connoissance, si l'on fait attention au passage suivant. *In omnem distantiam quam volumus, possumus artificialiter componere ignem comburentem ex sale petræ & aliis* (41): „ On peut faire avec du Salpêtre & „ d'autres ingrédiens, un feu qui brule à telle distance „ qu'on veut." Et ces *autres ingrediens* étoient, comme le Dr. Jean Wallis l'a vu dans un Manuscrit du même Roger Bacon, qui étoit entre les mains du Dr. Langbain, *le Souphre & la Poudre de charbon* (42). Il ajoute ensuite au sujet de cette composition: „ qu'elle excite un bruit sem„ blable à celui du tonnerre, qu'elle brille comme les é„ clairs, & même d'une lueur plus effrayante. Car une „ petite quantité, la valeur par exemple d'un pouce, bien „ disposée, fait un bruit violent, & une lueur extraordi„ naire; & cela peut se faire, *dit il*, de différentes ma„ nières, capables de détruire des Villes & des Armées „ entiéres, à l'imitation du stratagême de Gédéon, qui „ aiant rompu les cruches, fit paroitre le feu avec un bruit „ horrible, & se mit en état de défaire une puissante Ar„ mée de Madianites avec trois-cens hommes." *Nam soni velut tonitrus & coruscationes possunt fieri in aëre, immo majore horrore, quam illæ quæ fiunt per naturam: nam modica materia adaptata, scilicet ad quantitatem unius pollicis, sonum facit horribilem, & coruscationem ostendit vehementem, & hoc fit multis modis, quibus civitas aut exercitus destruatur, ad modum artificii Gideonis, qui laguncolis fractis & lampadibus, igne exsiliente, cum fragore inæstimabili, infinitum Midianitarum destruxit exercitum cum trecentis hominibus* (43). On trouve quelque chose de plus clair & de plus précis encore, dans son *Opus Majus* (44). Il remarque, „ qu'il y a des choses qui affectent l'ouïe d'une ma„ nière si violente, que si on les faisoit agir comme il faut „ tout d'un coup pendant la nuit, il n'y a ni Armée ni „ Ville qui pût les soutenir, le bruit du tonnerre n'aiant „ rien qui en approche seulement. Qu'il y a des choses „ qui produisent une lueur si effrayante, que celle des é„ clairs ne peut lui être comparée, & inspire moins de „ terreur; & que c'est par des moyens à peu prés sembla„ bles, que l'on conjecture que Gédéon défit l'Armée des „ Madianites. Nous en voyons, *dit-il*, l'expérience dans „ un badinage des enfans, qui en divers endroits du Mon„ de, font une petite machine de la grandeur d'un pouce; „ & le Salpêtre qui y est renfermé, en brisant le parche„ min qui l'enveloppe, excite un son qui surpasse celui „ du tonnerre, & une lueur plus grande que celle de l'é„ clair." *Quædam vero auditum perturbant in tantum, quod si subito de nocte & artificio sufficienti fierent, nec posset civitas nec exercitus sustinere. Nullus tonitrûs fragor posset talibus comparari. Quædam tantum terrorem visui incutiunt, quod coruscationes nubium longe minus & sine comparatione perturbant; quibus operibus Gideon in Castris Midianitarum consimilia æstimatur fuisse operatus. Et experimentum hujus rei capimus ex hoc ludicro puerili, quod fit in multis mundi partibus, scilicet ut instrumento facto ad quantitatem pollicis humani, ex violentia illius salis, qui Sal Petræ vocatur, tam horribilis sonus nascitur in rupturâ tam modicæ rei, scilicet modici pergameni, quod fortis tonitrui sentiatur excedere rugitum, & coruscationem maximam sui luminis jubar excedit.* Le Dr. Plot dit (45) qu'il est évident, ou que Bacon a inventé la Poudre à canon, ou qu'elle lui a été connue; quoiqu'il soit persuadé qu'on ne peut lui en refuser l'invention, jusqu'à ce qu'on en assigne un Inventeur plus ancien, puisqu'il mourut en l'année 1292, prés de cent ans avant qu'on en ait attribué l'invention à quelque autre. „ Que si personne ne le fait, comme il n'y a aucun „ lieu de s'y attendre, il y a toute apparence que c'est ici „ à Oxford (où Bacon fit ses étonnantes Expériences) que „ la Poudre a été inventée; & que c'est de ses Ouvrages „ que Constantin Ancklitzen de Fribourg (46), ou Ber„ thold Schwartz (47) & les autres prétendus Inventeurs, „ ont tiré vraisemblablement leurs nouvelles découvertes; „ quoique nous ne croyions pas qu'il se soit expliqué aussi „ ouvertement, que le porte le Manuscrit du savant Dr. „ Langbain, mais qu'il a, comme le conjecture le Dr. „ Dee (48), caché son secret sous le terme de ALIIS, „ sachant bien qu'il étoit dangereux & préjudiciable au „ Genre humain." Le Dr. Freind paroit aussi persuadé que Bacon a inventé la Poudre à canon; car aprés avoir parlé de ses Inventions méchaniques, il ajoute (49): „ Il „ y a aussi une chose en Chymie, qu'il regarde comme „ fort extraordinaire, & c'est le secret de la Poudre. Il „ décrit les ingrédiens dont elle est composée, & les ef„ fets étonnans qu'elle produit, son bruit & sa lumière." Mais il observe, que Bacon avoit peut-être tiré ce qu'il en dit, d'un Traité d'un certain Grec nommé Marc, intitulé *Liber Ignium*, dont le Dr. Richard Mead possede une Copie manuscrite. Voici ce que Marc dit de la Poudre à canon: *Secundus modus ignis volatilis hoc modo conficitur.* Recip. lib. 1. *Sulphuris vivi*; *lib. 2. Carbonis salicis; Salis petrosi 6 libras, quæ tria subtilissime terantur in lapide marmoreo; postea pulvis ad libitum in tunica reponatur volatili vel tonitrum facientr. Nota, quod tunica ad volandum debet esse gracilis & longa, & prædicto pulvere optime conculcato repleta; tunica vel tonitrum faciens debet esse brevis, grossa, & prædicto pulvere semiplena, & ab utraque parte filo fortissimo bene ligata.* „ La seconde espèce de feu „ volant se prépare de la manière suivante. Prenez une „ livre de Souphre, deux livres de Charbon de saule, & „ six livres de Salpêtre: pilez le tout ensemble très fin „ dans un mortier de marbre, & mettez ensuite la pou„ dre dans un tuyau, soit pour voler en l'air, soit pour „ éclater par un son de tonnerre. Remarquez, que si „ vous voulez faire voler le tuyau, il doit être mince & „ long, & rempli de poudre bien pressée; mais si vous „ voulez qu'il créve avec grand bruit, il doit être court „ & gros, à demi plein de poudre, & lié fortement aux „ deux bouts." Revenons à Bacon. Le savoir de ce Grand-Homme étoit si universel, ainsi que le remarque le Dr. Freind (50), qu'il avoit aussi des connoissances sur la Médecine; car outre ce qu'on a deja dit de lui touchant la Chymie, il a laissé entre autres Traités sur la Médecine, un Ouvrage dans lequel il reprend quelques erreurs des Medecins, & un autre Traité, *sur les moyens de retarder les accidens de la vieillesse & de conserver les Sens.* Ce Livre fut dédié au Pape Nicolas IV, & écrit pour son usage quelque tems avant la mort de l'Auteur, dans la vue apparemment d'adoucir l'esprit de ce Pontife, qui, comme il avoit été Général de l'Ordre des Franciscains, avoit sans doute eu part à la persécution que Bacon avoit essuïée. „ Ce Traité n'est pas mal écrit; l'Auteur y a ramassé tout „ ce qu'il a trouvé sur ce sujet dans les Auteurs Grecs & „ Arabes, & y a ajouté de ses propres remarques . . . . „ Il parle beaucoup des préparations des remédes, dont „ il avoit fait l'épreuve lui-même. Il insinue qu'une tein„ ture d'Or peut contribuer considérablement à prolonger „ la vie. Il fait un Conte très remarquable, d'un vieux „ Laboureur Sicilien, qui buvant avidement dans un ruis„ seau jaunâtre, que l'Auteur soupçonne avoir été im„ pregné d'or, redevint jeune, & vécut encore plusieurs „ années en pleine vigueur (51)." Bacon possédoit aussi à fond les Méchaniques, & il connoissoit si bien la force des corps élastiques, qu'à l'imitation d'Archytas, qui avoit fabriqué un Pigeon de bois qui voloit, il inventa, à ce qu'on dit, un Char volant, & avoit l'art de faire marcher des Statues, & de tirer des sons articulés d'une Tête d'airain; & cela, remarque le Dr. Freind (52), non par aucun pouvoir *magique*, mais par un autre pouvoir fort supérieur, savoir celui de la Philosophie & de la Nature, qui peut opérer, suivant ses propres expressions, des choses que les ignorans regardent comme des Miracles. Mr. Wood, dans l'*Histoire & les Antiquités de l'Université d'Oxford* (53), remarque que ce qui regarde la Tête d'airain est aussi attribué à Robert Grosséte Evêque de Lincoln, quoiqu'on en fasse généralement honneur à Bacon. *Bacono autem ut plurimum assuitur fabula ea de capite nescio quo æneo.*

[C] *Son Opus Majus.*] Il rend compte dans cet Ouvrage, de presque toutes les nouvelles Découvertes qu'il avoit faites dans les Sciences: ç'a été l'opinion générale, qu'il le composa pour se justifier de l'imputation de Magie, dont on l'avoit accusé auprès du Pape; le Dr. Cave (54), & l'Auteur de la *Collectio Anglo-Minoritica* (55), sont du même sentiment. Mais cet Ouvrage n'a point du tout le tour & l'air d'une Apologie, & il ne paroit point que l'Auteur ait été accusé de Magie auprès du Pape Clément. Son grand but, comme le remarque le Dr. Jebb, semble avoir

(39) *Mém. de l'Acad. Roy. des Sciences* 1707. *apud* Jebb.

(40) *Ubi supra* p. 224.

(41) *In Epist. ad Parisiens.* c. 6. *apud* Plot p. 241.

(42) *Voyez* Plot ibid.

(43) *De Secret. Op. Art. & Nat.* c. 6. *apud* Jebb. *Voy. aussi* Plot *ubi supra* p. 241. 242.

(44) P. 474.

(45) *Ubi supra* p. 242. *Voyez aussi* p. 217.

(46) *Vid.* Guid. Pan. cirolli *Rer. memor. recens inv.* P. II. Tit. 18.

(47) *Vid.* Steph. Forcatul. J. C. *de Gallorum Imper. & Philos.* L. IV. *sub fin.*

(48) Dee *Annotat. in Epist. ad Parisiens.*

(49) P. 226.

(50) P. 228.

(51) Id. ib.

(52) Idem p. 225.

(53) L. I. p. 22. Edit de 1674.

(54) *Hist. Litter.* p. 626. Geneve 1720.

(55) P. 111.

par Jean son Disciple, qu'il lui recommanda de la manière la plus forte. Il avoit mis ce Jean au fait des matières, pour qu'il fût en état d'expliquer les endroits qui pourroient paroitre difficiles à entendre

avoir été de rendre service au Public en satisfaisant à la demande du Pape; & d'introduire les vrais Principes de la Philosophie à l'ombre de l'autorité du Saint Siége. Sur quoi il est bon d'observer, qu'en parlant de cet Ouvrage, il dit au Pape, que le respect dû au poste éminent que Sa Sainteté occupoit dans l'Eglise, l'avoit engagé à travailler à perfectionner la Philosophie, autant que les obstacles qu'il avoit rencontrés le lui avoient pu permettre. *Propter vestræ Celsitudinis reverentiam & officii dignitatem, quâ totius mundi utilitas debet procurari, prout potui per impedimenta, & ut memoriæ occurrebat, sapientiam Philosophiæ conabar usque ad ultimam sui deducere potestatem* (56). Et un peu plus bas il ajoute, que si ce n'eût été par respect pour le Vicaire de Jésus-Christ, & l'utilité du Monde, que lui seul devoit procurer, tout ce qu'il y avoit de personnes dans l'Eglise n'auroient pu l'engager à entreprendre cet Ouvrage, au milieu des difficultés qu'il avoit eues à combattre. *Nisi esset Vicarii Salvatoris solius reverentia, & utilitas mundi per ipsum solum procuranda, non processissem cum his impedimentis in hoc negotio pro omnibus, qui sunt in Ecclesia Dei, quantumcunque rogassent & instiitissent* (57). Le Dr. Jebb dit, que Bacon semble s'être proposé principalement deux choses dans cet Ouvrage; ou d'engager le Pape, en proposant un bon Systême de Philosophie, à travailler à réformer les Erreurs qui pouvoient s'être glissées dans l'Eglise; ou, s'il ne pouvoit réussir à cet égard, de proposer des moyens qui énervassent le pouvoir de l'Antechrist, & qui en retardassent les progrès. Car il paroit avoir été fortement persuadé que l'Eglise alloit être bientôt réformée, soit par le Pape lui-même, qui étoit homme de bien, ou parce que le pouvoir de l'Antechrist monteroit à un tel degré de tyrannie, qu'il deviendroit à charge au Genre-humain, & succomberoit sous le poids de sa propre grandeur. *Duo sibi potissimum in hoc opere præstanda duxisse videtur Baconus; vel ut purioris Philosophiæ præcepta tradendo, Pontificem ad errores, qui in Ecclesiam irrepserant, castigandos excitaret; vel si hoc minus effici posset, ut remedia proferret, quæ Antichristi vires frangerent & progressus ejus retardarent* (58). *Id enim sibi firmiter persuasisse visus est, Ecclesiam cito purgandam fore, vel Pontificis optimi cura in eadem reformanda adhibita, aut grassante saltem Antichristi tyrannide dominationem invisam exercentis.* Mr. Edouard Leigh, dans son *Fælix Consortium*, ou *Heureux Accord de la Religion & de l'Erudition* (59), parle de cet Ouvrage, & dit, „ qu'il y „ a un Ouvrage de Bacon, intitulé *Opus Magnum*, dans „ lequel il se propose de montrer que toutes les Sciences „ contribuent à l'intelligence de l'Ecriture Sainte." Le Dr. Jebb a donné une très belle Edition de cet Ouvrage, sur un Manuscrit de la Bibliothèque du Collège de Dublin, collationné avec divers autres Manuscrits: elle a paru à Londres in-folio en 1733, sous ce titre: *Fratris* ROGERI BACON *Ordinis Minorum* OPUS MAJUS *ad Clementem Quartum Pontificem Romanum. Ex MS. Codice Dublinensi, cum aliis quibusdam collato, nunc primum edidit* S. JEBB *M. D.* L'Editeur a mis à la tête une longue Epitre adressée au Dr. Richard Mead, où il parle de l'Auteur, & rend compte de son Edition. Il remarque qu'on n'a publié que très peu d'Ouvrages de Bacon, quoique Léland, Bale & Pitséus en aient donné d'amples Catalogues; & il nous apprend que le Chevalier Kenelm Digby, & le Dr. G. Langbain Principal du Collège de la Reine à Oxford, avoient ci-devant, par le conseil de Selden, formé le dessein de publier les Ouvrages de Bacon, comme on le voit par leurs Lettres à Selden, dont le Dr. Jebb donne quelque fragmens. Voici un endroit d'une Lettre du Chevalier Digby, datée de Paris le 11 de Févrler 1637. „ Je ferai imprimer ce que vous avez rassemblé „ sur Bacon, sous votre nom, à la tête de ses Ouvra„ges." Le Dr. Langbain, dans une Lettre du 30 Janvier 1653, dit: „ Quand j'ai parlé à quelques Amis judi„cieux, de divers endroits de la Lettre du Moine Bacon „ au Pape Clément, qui, à ce que je m'apperçois, est la „ même que celle que vous appellez *De Utilitate Scientiarum*, ils en ont été charmés, & m'ont fort sollicité de „ la publier." Dans une autre Lettre du 9 de Févrler de la même année, il dit: „ Votre suffrage m'encourage „ beaucoup à reprendre le dessein, auquel j'avois renon„cé, de publier cette Piéce de Roger Bacon." Et dans une autre du 20 du même mois: „ Cette dernière Copie „ est d'une main si lisible, qu'à moins que je ne reçoive „ un contre-ordre de votre part, je ne tarderai pas long„tems à la faire copier, dans le dessein de faire impri„mer le tout ensemble; car il me semble que cela mérite „ bien d'être plus public." Le Dr. Jebb avoit formé le dessein, environ trois ans avant son édition de l'*Opus Majus*, de publier tous les Ouvrages de Bacon: mais pendant qu'il travailloit à l'exécution de ce projet, il apprit par des Lettres de Dublin, qu'il y avoit dans la Bibliothèque du Collège de cette Ville un Manuscrit, qui contenoit un grand nombre de Traités attribués généralement à Bacon, & disposés dans un tel ordre, qu'ils sembloient former un Ouvrage complet; mais que le Titre manquoit, aiant été perdu par négligence. Le Dr. découvrit bientôt, que c'étoit le Recueil des Traités que Bacon avoit composés pour l'usage du Pape Clément IV, & qu'il avoit intitulés *Opus Majus*, puisqu'il paroissoit que ce qu'il dit de cet Ouvrage dans son *Opus Tertium* adressé au même Pontife, convenoit exactement à celui-là, où l'on trouvoit le détail de la plupart des nouvelles Découvertes qu'il avoit faites dans les Sciences. Le Dr. Jebb abandonna là dessus son prémier projet, & résolut de donner seulement une édition de cet *Opus Majus*. Les Manuscrits dont il s'est servi pour rendre l'Ouvrage complet, sont les suivans. 1. Le Manuscrit de la Bibliothèque Cottonienne, marqué *Jul. D. V.* qui contient la prémière partie de l'*Opus Majus*, sous le titre de Traité *De utilitate Scientiarum*. 2. Un autre Manuscrit de la même Bibliothèque, marqué *Tib. C. V.* qui contient la quatrième partie de l'*Opus Majus*, dans laquelle on montre l'*Utilité des Mathématiques dans les Sciences & dans les affaires du Monde*. Cette Partie est nommée par abus *la cinquième*, dans le Manuscrit. 3. Un Manuscrit de la Bibliothèque du Collège *Corpus Christi* à Cambridge, où l'on trouve le morceau de la quatrième Partie, qui regarde la *Geographie*. 4. Un Manuscrit de la cinquième Partie, contenant le Traité de la *Perspective*, dans la Bibliothèque du Comte d'Oxford. 5. Un Manuscrit de la Bibliothèque du Collège de la Madeleine à Cambridge, où l'on trouve le même Traité. 6. Deux Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, communiqués à l'Editeur par le Dr. Richard Bentley, dont l'un contient la quatrième Partie de l'*Opus Majus*, & l'autre, la cinquième. Nous croyons que le Lecteur ne sera pas fâché, que nous lui donnions une idée générale d'un Ouvrage qu'on avoit cru perdu, & qu'on regarde comme le plus considérable des Ouvrages de Bacon.

Dans le prémier Chapitre de la *prémière Partie* (60) il remarque, qu'il y a quatre Obstacles principaux, qui empêchent les hommes de parvenir à la connoissance de la Vérité; l'empire d'une indigne & méprisable Autorité; la force de la Coutume; l'Opinion du Vulgaire ignorant; la Honte d'avouer son Ignorance, qu'on cache sous de vaines apparences de Savoir. *Quatuor vero sunt maxime comprehendendæ veritatis offendicula, quæ omnem quemcunque sapientem impediunt, & vix aliquem permittunt ad verum titulum sapientiæ pervenire; scilicet, fragilis & indignæ auctoritatis exemplum; consuetudinis diuturnitas; vulgi sensus imperiti; & propriæ ignorantiæ occultatio cum ostentatione sapientiæ apparentis.* Il tache de lever les trois prémiers, par l'Autorité, l'Expérience & la Raison; & de faire voir combien ils sont préjudiciables, en engageant les hommes dans de dangereuses Erreurs, & en éteignant les lumières de la Vérité. Il conclud de-là dans le Chapitre septième, que nous ne devons pas adopter tout ce que nous entendons dire, ou ce que nous lisons; mais qu'il faut examiner mûrement les sentimens de ceux qui nous ont précédés, pour suppléer à ce qu'il y a de défectueux & corriger leurs erreurs, mais avec sagesse & modestie. *Quoniam igitur hæc ita se habent, non oportet nos adhærere omnibus quæ audimus & legimus, sed examinare debemus districtissime sententias majorum, ut addamus quæ eis defuerunt, & corrigamus quæ errata sunt, cum omni tamen modestia & excusatione* (61). Il se plaint dans le Chapitre douzième, que plusieurs des plus importantes parties des Sciences sont négligées, uniquement à cause de l'ignorance des hommes de son tems, & que la connoissance des Langues & des Mathématiques, si fort estimée par les Anciens, étoit méprisée par les Modernes, qui tâchoient de justifier leur conduite à cet égard par l'autorité de quelques Esprits foibles, quoique vertueux d'ailleurs. Il prouve que plusieurs des Saints & des Peres ont été sujets comme les autres hommes aux foiblesses de la Nature humaine, & par conséquent que leur exemple ne doit pas servir absolument de régle à notre conduite. Dans le Chapitre suivant (62) il remarque, qu'il y a eu des raisons particulières, qui les ont empêchés de s'appliquer à la Philosophie, & sur-tout celle ci; c'est que les Ouvrages d'Aristote n'étoient point traduits en Latin; & qu'ils étoient grands partisans du Platonisme, qui leur paroissoit contraire à la Doctrine d'Aristote. Il indique dans le Chapitre quatorzième (63) les autres raisons qui ont fait négliger la Philosophie dans la Primitive Eglise; négligence qui a continué parmi les Théologiens suivans (64). Dans le dernier Chapitre (65) il s'adresse au Pape Clément, & lui dit, qu'il n'étoit pas possible à Sa Sainteté de porter à la perfection l'ouvrage de la Réformation des Erreurs vulgaires, pendant le tems de son Pontificat; mais qu'il pouvoit jetter les fondemens de cet Edifice, afin que ses Successeurs fussent en état d'achever plus facilement ce qu'il auroit si heureusement commencé. *Quod si non sit temporis vestri omnia apud vulgum consummare, poterit vestra Magnificentia locare fundamenta, fontes eruere, radices figere, ut vestræ Sanctitatis successores, quod feliciter inceptum fuerit, valeant facilius adimplere.* Il dit dans le prémier Chapitre de la *seconde Partie*, que la parfaite Sagesse se trouve dans l'Ecriture Sainte, & que c'est la source où l'on doit puiser toutes les connoissances, & dont elles découlent. *Relegatis igitur quatuor causis totius ignorantiæ humanæ generalibus, volo in hac secunda distinctione unam sapientiam esse perfectam ostendere, & hanc in sacris Literis contineri; de cujus radicibus omnis veritas eruitur.* Il s'attache à prouver dans les Chapitres suivans, que la vraie Philosophie n'est point incompatible avec la Religion, mais qu'au contraire elle contribue à avancer la véritable

(56) MS. Cotton. Tib. C. 5. fol. 1. apud Jebb.

(57) Ibid. fol. 3.

(58) Op. Tert. ad Clement. MS. Cot. Tib. C. 5. fol. 6. Op. Min. ibid. c. 1.

(59) L. III. c. 5. p. 115. Edit. 1653. in-fol.

(60) Pag. 2.

(61) P. 10, 11.

(62) P. 15.

(63) P. 15. 19.

(64) Cap. 15. p. 21.

(65) P. 22, 23.

dre dans ses Ecrits. Il envoya aussi au Pape divers Instrumens de Mathématiques, qu'il avoit faits lui-même. Bacon étoit extrêmement prévenu en faveur de l'Astrologie Judiciaire, à laquelle il ajoutoit

ritable connoissance de Dieu & de la Religion; ce qu'il confirme par l'autorité des prémiers Chrétiens eux-mêmes. (66) P. 25. 29. Il dit au commencement du Chapitre septiéme (66), que toute la Philosophie se réduit à faire connoître le Créateur par le moyen des Créatures, & à nous instruire des devoirs auxquels l'excellence de sa Nature nous engage, à nous dévoiler la Bonté qu'il a fait éclater dans la création & dans la conservation du Genre-humain, les assurances d'une Félicité à venir, à nous apprendre de quelle maniére nous devons l'honorer, & comment nous devons régler notre conduite conformément aux Loix de la Justice & de la Raison. *Caeterum totius Philosophiae decursus consistit in eo, ut per cognitionem suae creaturae cognoscatur Creator, cui propter reverentiam Majestatis & beneficium creationis & conservationis & futurae felicitatis serviatur in cultu honorifico, & morum pulchritudine, & legum honestate, ut in pace & honestate vivant homines in hac vita.* Il traite dans (67) P. 44. sa *troisiéme Partie* (67), de l'Utilité de la Grammaire, & il soutient qu'il est impossible aux Latins d'acquérir une juste connoissance des choses qu'il faut savoir tant pour les Sciences Sacrées que pour les Profanes, sans l'intelligence des autres Langues; puisque tout l'Ancien & le Nouveau Testament ont été traduits de l'Hebreu & du Grec, & que c'est aussi de ces Langues & de l'Arabe qu'on tire toute la Philosophie, & qu'il est comme impossible de conserver la force & la propriété d'une Langue dans une autre. D'où il conclud, qu'il n'y a personne des Latins, qui puisse parvenir à une veritable connoissance de l'Ecriture Sainte & de la Philosophie, à moins qu'il n'entende ces Langues originales. *Et ideo nullus Latinus sapientiam sacrae Sapientiae & Philosophiae poterit ut oportet intelligere, nisi intelligat linguas, a quibus sunt translatae.* La seconde raison qu'il allégue pour prouver sa thése, c'est que les Traducteurs n'ont pas assez de termes en Latin, pour exprimer tous ceux des Sciences. Il soutient en troisiéme lieu, qu'un Traducteur doit nécessairement entendre la Science sur laquelle il travaille, & les deux Langues, celle dont il tire l'Ouvrage, & celle dans laquelle il le traduit; articles sur lesquels la plupart ont été fort en défaut. Sa quatriéme raison est, que les Latins manquent de bien des choses, tant dans la Philosophie que dans la Théologie; & il en donne quelques exemples. Il remarque en cinquiéme lieu, que comme toutes les Sciences sont venues aux Latins des autres Langues, tous les Saints & les Philosophes qu'il y a eu parmi eux, qui ont traité des Sciences, ont fait un grand usage de ces Langues, & ont employé quantité de mots Grecs, Hébreux, Chaldaïques & Arabes. Sa sixiéme raison est, la nécessité qu'il y a de corriger un grand nombre de fautes, tant dans le Texte de la Théologie, ainsi qu'il s'exprime, que dans celui de la Philosophie; fautes qui sont non seulement dans la lettre, mais aussi dans le sens. Et comme les erreurs sont bien plus dangereuses dans la Théologie que dans la Philosophie, il insiste sur la corruption du Texte de l'Ecriture Sainte, afin de prouver la nécessité de l'intelligence des Langues pour pouvoir le corriger. *Sexta ratio est propter errorum & falsitatum infinitarum correctionem in textu tam Theologiae, quam Philosophiae, non solum in literâ, sed in sensu. Quod autem correctio sit necessaria, probo per corruptionis magnitudinem. Et quoniam periculosius erratur in textu Dei, quam in textu Philosophiae, ideo convertam linguarum potestatem ad corruptionem textus sacri, ut pateat neces-* (68) P. 49. *sitas earum* (68). Il donne divers exemples de cette corruption. Il soutient en septiéme lieu, que quand même le Texte ne seroit ni corrompu ni altéré, la connoissance des Langues seroit nécessaire aux Latins, pour entendre le vrai sens des termes, & être en état de choisir parmi les diverses explications. Sa derniére raison est, que la Grammaire des Latins tire son origine de celle des Grecs & des Hébreux. *Est ultima ratio scientialis de necessitate linguarum, quod Grammatica in lingua Latinorum tracta est à Graecis & Hebraeis.* L'Auteur emploie la *quatriéme Partie* de son Ouvrage à montrer l'Utilité des Mathématiques dans les Sciences, & dans les affaires du Monde. *In qua ostenditur potestas Mathematicae in Scientiis, & rebus & occupationibus hujus mundi.* Il dit dans le prémier Chapitre, qu'il y a quatre grandes Sciences, sans lesquelles on ne peut entendre les autres, mais avec la connoissance desquelles tout le monde est en état de faire sans difficultés d'heureux progrès dans les Sciences Sacrées & Profanes. Que la Clé de ces Sciences sont les Mathématiques, que les Saints Hommes ont découvertes dès le commencement du Monde, & qui ont toujours été cultivées par tous les gens sages & vertueux, préférablement à toutes les autres Sciences. Que c'est parce qu'on les a négligées depuis trente ou quarante ans, que l'Erudition & l'étude des Lettres a déperi parmi les Latins; puisqu'un homme qui ignore cette Science, est incapable d'entendre les autres, & n'est point propre aux affaires du Monde, ainsi qu'il a dessein de le prouver. Et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ceux qui l'ignorent, ne s'apperçoivent point de leur ignorance, & par cela même n'y cherchent point de remède. Au contraire, l'intelligence des Mathématiques prépare l'esprit, & le conduit à des connoissances certaines; ensorte que si l'on en fait le fondement de ses études, & qu'on les applique à propos aux autres Sciences, on peut parvenir à la connoissance de tout le reste avec facilité, & sans craindre de se tromper. Mais sans la connoissance des Mathématiques, on ne peut acquerir celle ni de ce qui précéde ni de ce qui suit, puisqu'elles seules nous ouvrent une voie pour pousser nos recherches plus loin, & pour faire de plus grands progrès. *Et harum Scientiarum porta & clavis est Mathematica, quam Sancti a principio mundi invenerunt, ut ostendam, & quae semper fuit in usu omnium Sanctorum & sapientum prae omnibus aliis Scientiis. Cujus negligentia jam per triginta vel quadraginta annos destruxit totum studium Latinorum. Quoniam qui ignorat eam, non potest scire caeteras scientias, nec res hujus mundi, ut probabo. Et quod pejus est, homines eam ignorantes, non percipiunt suam ignorantiam, & ideo remedium non quaerunt. Ac per contrarium hujus scientiae notitia praeparat animum & elevat ad omnium certificatam cognitionem, ut si radices sapientiae datas circa illam cognoscat, & eas radices recte applicet ad caeterarum scientiarum & rerum cognitiones, tunc omnia sequentia poterit scire sine errore & sine dubitatione, ac de facili & potenter. Sine his enim nec praecedentia nec consequentia sciri possunt, unde perficiunt priora & regulant, sicut finis ea quae sunt ad finem, & disponunt & aperiunt viam ad sequentia* (69). Il prouve dans le se- (69) P. 57. cond Chapitre, par des Autorités, qu'il n'y a aucune Science qui ne demande la connoissance des Mathématiques; & il prouve la même chose, dans le troisiéme, par la Raison. Dans la seconde Distinction de cette quatriéme Partie, il prouve la nécessité de cette Science, par rapport aux affaires du Monde. Il propose dans la troisiéme & quatriéme Distinction, des Principes Mathématiques pour expliquer divers Phénomenes. Il examine la nature des différens Climats de la Terre, & principalement celle des Climats qui sont proche des Poles, & de ceux du milieu du Globe. Il traite dans le cinquiéme Chapitre de la quatriéme Distinction, de la cause du Flux & Reflux de la Mer. Dans le septiéme, de l'infinité de la Matiere, *De Infinitate Materiae.* Il recherche dans le huitiéme Chapitre, si les Corps se touchent dans un point. Dans le neuviéme, il traite de la figure du Monde, qu'il prétend être sphérique; & il soutient que la Terre est aussi de la même figure. Il s'attache à prouver dans le douziéme, qu'il n'y a qu'un seul Monde, & de même qu'un seul Soleil, qu'une seule Lune, & que la Matiére ne s'étend point à l'infini. Il traite dans le treiziéme, de l'Unité du Tems, *de Unitate Temporis.* Et il soutient dans le quatorziéme, que le Mouvement est la cause de la Chaleur. Il parle dans le quinziéme, du Mouvement de la Balance, *de motu Librae.* Après avoir établi la necessité des Mathématiques dans les Affaires & les Sciences humaines, il s'attache à en prouver la nécessité par rapport aux choses Divines; & il dit, qu'aiant prouvé qu'on ne peut entendre la Philosophie sans les Mathématiques, & puisqu'il est évident d'autre part qu'on ne peut entendre la Théologie sans la Philosophie, il s'ensuit qu'un Théologien doit entendre les Mathématiques. *Cum igitur ostensum sit quod Philosophia non potest sciri, nisi sciatur Mathematica, & omnes sciunt quod Theologia non potest sciri, nisi sciatur Philosophia, necesse est ut Theologus sciat Mathematicam* (70). Il prouve (70) P. 105. que tous les Saints Hommes ont fait usage des Mathématiques, & il allégue sept raisons graves, qui rendent cette étude nécessaire à un Théologien, principalement à cause de l'usage de l'Astronomie & de la Chronologie dans l'explication de l'Ecriture Sainte; & l'on trouve dans cette Partie de curieuses recherches sur ces Sciences & sur la Musique. Il répond ensuite aux Objections qu'on fait contre les Mathématiques, & particuliérement à celle qui est tirée du crime qu'il y a dans l'Astrologie Judiciaire; & il remarque sur ce sujet, que les véritables Astrologues ne prétendent pas à une parfaite certitude dans leurs jugemens, ni ne soutiennent que les actions humaines dépendent nécessairement de l'influence des Astres (71), mais (71) Voyez P. 155. qu'ils supposent toujours que l'homme agit librement (72). (72) P. 160. & suiv. Il propose la Correction du Calendrier (73). Après avoir (73) Ibid. ainsi prouvé la nécessité des Mathématiques à l'égard de la Philosophie, de la Théologie & de l'Eglise de Dieu, il passe à en montrer les avantages par rapport aux Découvertes utiles qu'on peut faire par leur moyen, sur-tout dans la Médecine, qui demande une pratique différente, selon la diversité des Climats; & à cette occasion, il s'étend fort au long sur les différentes parties de la Terre, & donne une description des divers Pays. Il examine ensuite les Vertus des Etoiles fixes, & il en compte cinq-cens vingt-deux; celle des Planètes, & leur influence sur les hommes. La *cinquiéme Partie* de *l'Opus Majus* traite de la *Perspective.* Il y parle fort au long des Facultés de l'Ame, des Organes de la Vue, & il prouve que la Vision ne se fait pas dans l'Oeil même, mais par le Nerf Optique. Il est fort diffus sur les conditions requises dans les Organes de la Vue, & dans les Objets. Dans la troisiéme Division de cette Partie, il traite de la Réflexion & de la Réfraction, & parle des diverses sortes de Verres. Ensuite vient son Traité *de Multiplicatione Specierum.* La *sixiéme Partie* de *l'Opus Majus* roule sur la *Science Expérimentale.* Il dit dans le prémier Chapitre, qu'aiant posé les fondemens de la véritable connoissance, en établissant ce qui concerne l'étude des Langues, des Mathématiques & de la Perspective, il va passer à la Science des Expériences, puisqu'il n'y a rien qui puisse être bien connu que par cette voie:

cet,

toit beaucoup de foi ; & ce fut une des raifons qui contribuérent à le faire foupçonner & accufer de Magie [*D*]. On ignore fi le Pape goûta les Ouvrages qu'il lui envoya. Quelques Ecrivains difent (*v*) qu'il admira l'Auteur, qu'il contribua généreufement à l'encourager dans fes études, & éleva fon Difciple

(*v*) *Hift. & Antiq. Univerf. Oxon.* L. I. p. 138.

car, dit-il, il y a deux voies de parvenir à la connoiffance des chofes, celle du Raifonnement, & celle de l'Expérience. Le Raifonnement détermine une queftion, & nous engage à prononcer; mais il ne donne pas une abfolue certitude, il n'exclud pas tout doute: enforte qua l'efprit ne peut acquiefcer avec une entiére confiance à la Vérité, à moins qu'il ne l'ait découverte par la voie de l'Expérience. Quantité de perfonnes favent affez bien raifonner fur les Sciences; mais manquant d'expérience, fouvent ils ne font pas ce qu'ils doivent, & font négligens. C'eft ainfi, par exemple, qu'un homme qui n'auroit jamais vu de feu, pourroit être perfuadé par des raifonnemens, que le feu brule, altere, confume les chofes qu'on y expofe: cependant l'efprit n'auroit jamais une parfaite certitude, & cet homme n'éviteroit pas le feu avec autant de foin, que s'il en avoit approché fa main, ou qu'il y eût mis quelque matiére combuftible; cette Expérience le convaincroit plus que tous les Raifonnemens. Et c'eft ce qu'on voit furtout dans les Mathématiques, où l'on a les plus fortes démonftrations. *Pofitis radicibus fapientiæ Latinorum penes Linguas & Mathematicam & Perfpectivam, nunc volo revolvere radices a parte Scientiæ Experimentalis, quia fine Experientia nihil fufficienter fciri poteft. Duo enim funt modi cognofcendi, fcilicet per Argumentum & Experimentum. Argumentum concludit & facit nos concludere quæftionem, fed non certificat neque removet dubitationem, ut quiefcat animus in intuitu veritatis, nifi eam inveniat via Experientiæ; quia multi habent argumenta ad fcibilia, fed quia non habent experientiam, negligunt ea, nec vitant nociva, nec perfequuntur bona. Si enim aliquis homo, qui nunquam vidit ignem, probavit per argumenta fufficientia, quod ignis comburit & lædit res & deftruit, nunquam propter hoc quiefceret animus audientis nec ignem vitaret, antequam poneret manum vel rem combuftibilem ad ignem, ut per experientiam probaret quod argumentum edocebat; fed affumpta experientia combuftionis certificatur animus, & quiefcit in fulgore veritatis, quo argumentum non fufficit, fed experientia. Et hoc patet in*
(74) P. 442. *Mathematicis, ubi eft potiffima demonftratio* (74). Il remar-
(75) P. 448. que (75) que la Science Expérimentale a trois grands avantages fur les autres Sciences. Le prémier, c'eft qu'elle examine les plus belles conclufions des Sciences par l'Expérience; ce qu'il éclaircit par une longue explication de l'Arc-en-Ciel. La feconde prérogative eft, qu'on découvre par la voie des Expériences, bien des Vérités dans les autres Sciences, qu'on n'auroit pu découvrir fans cela par ces Sciences mêmes. Voici le prémier exemple qu'il
(76) P. 485. en donne. Les Mathématiques, dit-il (76), peuvent aifément fournir la conftruction d'un Globe, dans lequel feroient decrites toutes les parties du Ciel, felon leurs Longitudes & leurs Latitudes, & avec tous les Cercles néceffaires & les Etoiles, felon le Syftéme de Ptolomée dans fon *Almagefte*. Mais il n'eft pas au pouvoir des Mathématiques, de donner à un pareil Inftrument la faculté de fe mouvoir naturellement felon le mouvement journalier du Firmament: au lieu qu'un homme bien verfé dans la Philofophie Expérimentale eft en état d'inventer des Méthodes, pour procurer ce mouvement, par l'examen d'un grand nombre de chofes qui fuivent le mouvement des Corps céleftes, tels que les trois Elémens qui fe meuvent en cercle par l'influence des Aftres, les Comètes, la Mer, les Riviéres, la Moëlle, le Cerveau des Animaux &c. Les Plantes auffi s'ouvrent & fe ferment felon le mouvement du Soleil. La vue de ces chofes excite le Philofophe à pourfuivre fes recherches; & le rapport qu'il y a entre ce qu'il voit, & ce qu'il a deffein de connoître, le met en état de réuffir, & de perfectionner l'Inftrument en queftion, qui furpafferoit en prix tous les tréfors d'un Roi, & rendroit inutiles tous les Inftrumens d'Aftronomie, & les Horloges, & offriroit un admirable effet de l'Art & de la Philofophie. *Et tunc thefaurum unius regis valeret hoc inftrumentum, & cefferent inftrumenta Aftronomiæ & Horologia, & effet pulcherrimum fpectaculum*
(77) P. 466. *fapientiæ* (77). Un fecond exemple qu'il donne, eft une méthode de prolonger la Vie; & le troifiéme, c'eft la transmutation des Métaux. Une troifiéme Prérogative de la Philofophie Expérimentale, c'eft que fans aucune dépendance des autres Sciences, elle fouille par fon propre pouvoir dans les fecrets de la Nature; ce qui confifte, dit il, en deux chofes; la connoiffance des chofes à venir, auffi bien que celle des chofes paffées & préfentes, & des opérations merveilleufes, par lefquelles elle furpaffe l'Aftrologie Judiciaire ordinaire, pour juger de l'avenir. Sur cet article, il parle de ce que quelques Auteurs ont foutenu, qu'il eft poffible de changer le génie & les difpofitions d'une Nation en altérant la conftitution de l'Air; & à cette occafion il dit, que lorfqu'Alexandre le Grand demanda à Ariftote, s'il devoit exterminer les Peuples Barbares qu'il rencontroit, à caufe de leur extrême férocité, ou s'il devoit les laiffer vivre, ce Philofophe lui répondit dans fon Livre des Secrets, que s'il pouvoit changer la température de l'air qu'ils refpiroient, il n'avoit qu'à les laiffer vivre; finon, qu'il devoit les détruire. Car, continue Bacon, ce Philofophe croyoit que la conftitution de l'Air pouvoit être changée utilement, & par-là la conftitution des corps, & qu'ainfi les Efprits changés en bien, pourroient produire librement de bonnes actions; & c'eft-là un de fes Secrets. *Opera vero hujus fcientiæ, quæ oftendunt Philofophum, quidam teftantur effe in alteratione regionis, ut mores vulgi alterentur; de quibus Alexandro quærenti ab Ariftotele de gentibus, quas invenit, an eas exterminaret propter morum feritatem, an eas vivere permitteret, ipfe Ariftoteles Philofophorum doctiffimus in Libro Secretorum refpondit, fi potes alterare aërem ipforum, permitte eos vivere, fi non, interfice eos. Voluit enim quod aër eorum poteft alterari utiliter, ut complexiones corporum eorum alterentur, & deinde animi excitati per complexiones, eligerent bonos mores ex arbitrii libertate; & hoc eft unum ex fecretis.* Il remarque enfuite, que quelques Auteurs ont rapporté qu'une Armée entiére avoit été faifie d'une fi grande terreur, qu'elle avoit pris fur le champ la fuite. Il dit qu'Ariftote enfeigna à Alexandre une certaine pierre particuliére, qu'il n'avoit qu'à porter toujours fur lui, pour faire fuir fes ennemis. Ce font là des faits dont les Philofophes foutiennent la vérité, auffi bien que d'un grand nombre d'autres du même genre, quoiqu'ils ne prétendent point que la Liberté fouffre aucune violence dans ces occafions, puifqu'Ariftote, qui les rapporte, nous dit dans fes Livres de Morale, que la volonté ne peut être forcée, mais que la difpofition du corps peut être changée par la vertu de certaines chofes, & que l'ame peut être excitée à choifir librement, ce à quoi elle a du penchant; & que c'eft ainfi que des breuvages ont produit du changement en bien des perfonnes, non feulement par rapport au corps, mais à l'égard de leurs paffions & de leurs inclinations. *Hæc & hujufmodi innumerabilia teftantur effe vera, non intendentes quod violentia fiat libero arbitrio, cum ipfe Ariftoteles, qui hoc proponit, dicit in Ethicis, quod voluntas cogi non poteft; poteft autem corpus alterari per virtutes rerum, & animi deinde excitantur & moventur, ut omnino gratis velint illud ad quod inclinantur, ficut per potiones & medicinas multas in libro Medicorum, multos non folum in corpore poffe alterari, fed in paffionibus animæ & inclinatione voluntatis* (78). Il (78) P. 473.
paffe enfuite à des chofes, dont les effets font plus naturels, & qui ne produifent pas un changement fi merveilleux dans la volonté; & il exalte les avantages que la Philofophie Expérimentale peut procurer au Public. Il remarque, que l'Eglife de Dieu peut en faire ufage pour perfectionner la Navigation, & pour faire la guerre avec plus de fuccès à fes ennemis, qui peuvent bien plus facilement être détruits par les inventions de l'Art & de la Philofophie, que par les Armes. Et il paroit, dit-il, par une infinité d'exemples, que c'eft des prémiéres que les Tyrans fe font fervis dans les fiécles paffés, pour affujettir le Monde. *Et jam ex iftis fcientiis tribus patet mirabilis utilitas in hoc mundo pro Ecclefia Dei contra inimicos fidei, deftruendos magis per opera fapientiæ, quam per arma bellica pugnatorum* &c. Il parle à cette occafion de la Conquête de l'Orient, qu'Alexandre fit avec peu de forces, & il obferve, qu'Orofe foutient qu'il exécuta ce vafte deffein, autant par le moyen de l'Art, que par la valeur des Macédoniens. „ Et c'eft ce qui ne doit pas furprendre, conti-
„ *nue Bacon*, puifqu'Ariftote l'accompagnoit dans cette
„ Expédition, comme on le lit dans la Vie de ce Philo-
„ fophe. Et Séneque dit dans fes *Queftions Naturelles*,
„ qu'Alexandre conquit l'Univers par les directions que
„ lui donnérent Ariftote & Callifthéne, qui étoient fes
„ Maitres dans toutes fortes de Sciences. Mais Ariftote
„ avoit la principale part aux affaires, & il paroit par ce
„ qui a été dit ci-deffus, comment ce Philofophe a pu
„ rendre Alexandre maitre de l'Univers par la voie de la
„ Sageffe & de la Philofophie. Et l'Eglife devroit, en
„ s'oppofant aux Infidèles & aux Rebelles, tâcher de pré-
„ venir l'effufion du fang Chrétien, fur-tout à caufe des
„ dangers à venir dans les tems de l'Antechrift, aufquels
„ il feroit facile d'obvier avec la grace de Dieu, fi les
„ Prélats & les Princes encourageoient les Sciences, &
„ s'attachoient à la recherche des Secrets de l'Art & de
„ la Nature." *Sed Orofius dicit, non minus arte quam virtute Macedonum fuperavit. Nec mirum, cum Ariftoteles fuerit cum eo in his bellis, ut legimus in vita Ariftotelis. Et etiam Seneca in Naturalibus dicit, quod mundum vicit Alexander, Ariftotele & Callifthene ducibus, qui magiftri ei fuerunt in omni fapientia. Sed Ariftoteles extitit principalis; & facile patet per prædicta, quomodo per viam fapientiæ potuit Ariftoteles mundum tradere Alexandro. Et hoc deberet Ecclefia confiderare contra infideles & rebelles, ut parcatur fanguini Chriftiano, & maxime propter futura pericula in temporibus Antichrifti, quibus cum Dei gratia facile effet obviare, fi Prælati & Principes ftudium promoverent, & fecreta Naturæ & Artis indagarent* (79). (79) P. 477.

[*D*] *Bacon étoit extrêmement prevenu en faveur de l'Aftrologie Judiciaire . . . . & ce fut une des raifons qui contribuérent à le faire foupçonner & accufer de Magie.*] Il croyoit que les Aftres avoient une grande influence dans les Affaires humaines, que par leur moyen on pouvoit prédire l'avenir, & qu'ils inclinoient les Efprits au bien ou au mal. Il dit dans fon *Opus Majus* (80), qu'il a plu à (80) P. 1[illegible].
Dieu de régler les chofes du Monde de maniére, que quelques-unes qu'il a prévues & prédéterminées, peuvent être connues des habiles Philofophes par le moyen des Planètes. *Voluit ergo Deus res fuas fic ordinare, ut quædam, quæ futura præviderit vel prædeftinaverit, ratiocinabili-*

bus.

ciple Jean à de considérables Emplois. Mais on ne trouve aucune preuve que les Ouvrages de Bacon lui aient procuré quelque avantage, puisqu'il est certain qu'il demeura toujours dans le Couvent de Paris, quelques plaintes qu'il fit des persécutions qu'il y essuyoit de la part des Moines. Il est vrai que la mort du Pape Clément, arrivée l'année suivante, pourroit bien avoir été cause de ce qu'il fut ainsi négligé. Dix ans après, en 1278, sous le Pontificat de Nicolas III, Jérôme d'Esculo Général des Franciscains aiant été nommé Légat en France, vint à Paris, où l'on dit qu'il condamna la Doctrine de Bacon [E], par le conseil & l'avis d'un grand nombre de Moines de son Ordre, & le fit mettre en prison; & que pour empêcher que la Cause ne fût évoquée à Rome, il écrivit au Pape pour le prier de confirmer ce qu'il avoit fait (x). Bacon demeura plusieurs années en prison; & lorsque Jérôme d'Esculo eut été élu Pape sous le nom de Nicolas IV, il porta son affaire devant ce Pontife, mais avec si peu de succès, qu'il fut resserré bien plus étroitement (y). Il fut pourtant enfin remis en liberté par le crédit de plusieurs personnes de distinction; & étant retourné en Angleterre, il mourut à Oxford l'an 1292 (z), âgé d'environ soixante-dix-huit ans [F], & fut inhumé le jour de la S. Barnabé dans l'Eglise des Cordeliers. Il a composé un nombre prodigieux de Livres [G]. Jean Pic de

(x) Luc. Wading. *Annal. Fratr. Min.* T. II. p. 444. apud Jebb ubi supra.

(y) *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. I. p. 38.

(z) Ibid p. 79.

tus per Planetas ostenderentur. Et dans un autre endroit (81) il dit, que les vrais Mathématiciens n'entreprennent pas de parler décisivement sur les affaires humaines, mais qu'ils examinent de quelle manière la disposition du Ciel altère & change la constitution du Corps, & comment le changement qui se fait dans le Corps influe sur l'Ame, & la porte à des actions, soit particulières, soit publiques, sans néanmoins que la Liberté en souffre en aucune façon. Car quoique l'Ame raisonnable ne soit pas nécessitée dans ses actions, elle peut puissamment être excitée à vouloir librement les choses auxquelles l'Influence supérieure l'incline; de la même manière que nous voyons que la société, les conseils des autres, la crainte, l'amour & autres choses semblables, font souvent changer de dessein aux hommes, & leur font vouloir librement les choses auxquelles ils répugnoient, quoiqu'on ne les force point: tel que celui, que l'espoir de se sauves engage à jetter dans la Mer ses plus précieuses marchandises. *Sed in rebus humanis veri Mathematici non præsumunt certificare, sed considerant quomodo per cælum alteratur corpus, & alterato corpore excitatur anima nunc ad actus privatos, nunc publicos; salva tamen in omnibus arbitrii libertate. Quamvis enim anima rationalis non cogitur ad actus suos, tamen fortiter induci potest & excitari, ut gratis velit ea, ad quæ virtus cælestis inclinat, sicut nos videmus homines per societatem, consilia, timorem, & amorem, & hujusmodi, multum mutare de proposito, & gratis velle ea quæ prius non volebant, licet non cogantur, sicut ille, qui spe salutis projicit merces in mare carissimas.* Il conclud de-là, qu'on ne doit rien entreprendre, que les Astres ne soient favorables. C'est ce qui l'avoit déterminé à faire connoitre particulièrement leur différentes influences dans tous les tems, en dressant des Tables Astronomiques, „ dans lesquelles il nous dit „ (82) qu'on verroit la suite des mouvemens des Corps „ célestes, depuis le commencement du Monde jusqu'à sa „ fin; & qu'en consultant chaque jour ces Tables, par „ rapport à l'état des choses, on n'auroit qu'à chercher „ dans les tems passés le même arrangement des Corps „ célestes, & qu'on verroit les mêmes effets, & de mê„ me pour l'avenir, ensorte que par ce moyen on acquer„ roit une connoissance parfaite de toutes choses." Ce fut-là, selon le Dr. Jebb, ce qui donna occasion aux Moines de son Ordre de le regarder comme un homme qui s'appliquoit à des Sciences défendues; sur quoi il fut mis en prison, & obligé de renoncer à son projet. Il dit lui-même (83), qu'il avoit souvent travaillé à dresser ces Tables; mais que l'ignorance de ceux avec lesquels il avoit eu à faire, ne lui avoit pas permis de les achever. *Et sæpe aggressus sum compositionem istarum tabularum, sed non potui consummare propter . . . . stultitiam eorum, cum quibus habui facere.* On le représenta comme un homme qui avoit fait pacte avec le Diable; & c'étoit l'idée non seulement du Vulgaire, mais des plus habiles Théologiens eux-mêmes. Il remarque dans son *Opus Majus* (84), „ que „ comme les Opérations de l'Astrologie paroissent au „ commun de ceux qui étudient, être au-dessus de la por„ tée de l'esprit humain, parce que ni eux ni leurs Mal„ tres ne s'appliquent à la Philosophie: il se trouve à peine „ quelqu'un qui ose en ouvrir publiquement la bouche, „ parce qu'on traite de Magiciens ceux qui en parlent, „ quoique ceux qui possèdent cette Science soient les seuls „ Philosophes. Les Théologiens & les Canonistes, peu „ au fait de ces matières, & voyant qu'on peut faire par„ là du mal, comme du bien, négligent & abhorrent ces „ choses, & les regardent comme des productions de la „ Magie; parce qu'ils voyent que les Magiciens, & ceux „ qui abusent de la connoissance de la Philosophie, s'en „ servent, & par cette raison ils les regardent comme in„ dignes d'un Chrétien." *Sed quia hæc opera* (Astrologica scil.) *videntur vulgo studentium esse supra humanum intellectum, quia vulgus cum suis doctoribus non vacat operibus sapientiæ, ideo vix est aliquis ausus loqui de his operibus in publico. Statim enim vocantur Magici, cum tamen sint sapientissimi, qui hæc sciunt. Ubique Theologi & Decretistæ non instructi in talibus, simulque videntes, quod mala possunt fieri sicut & bona, negligunt hæc & abhorrent, & computant inter magica. Vident etiam quod Magici & abusores documentorum sapientiæ his utuntur, & ideo æstimant indigna Christianis.* Mr. Wood remarque (85), que Bale, dans la prémière Edition de son Ouvrage (86), avoit parlé de Bacon en termes fort injurieux, l'aiant appellé Sorcier, Magicien, Nécromancien, *Præstigiator, Magus, Necromanticus*; mais qu'il effaça ces termes injurieux dans la seconde, faite à Bâle en 1559 in-folio, & y substitua, „ que Bacon étoit extraordinairement habile dans les Ma„ thématiques, mais sans être Nécromancien, quoique bien „ des gens l'en eussent odieusement accusé. *Accessit ei in Mathesi peritia incredibilis, sed absque Necromantia, quamvis ea a multis infametur* (87). Pitséus dit (88) que ses profondes recherches dans les Mathématiques & dans la Physique l'exposérent à cet odieux reproche, & que ses ennemis profitérent de l'occasion pour faire condamner ses Ecrits, & pour le faire mettre lui-même en prison. Le même Auteur remarque, que son grand mérite fut la cause de sa disgrace; car aiant par la force de son grand & riche génie fait un grand nombre de belles Découvertes, dont les autres lui envioient la gloire, ou qu'ils ne comprenoient point, leur malice ou leur ignorance les porta à condamner ce qui étoit au-dessus de leur portée, & ce qu'ils étoient incapables de découvrir ou de comprendre eux-mêmes. *Certe malum hoc in parte non videtur homini evenisse, nisi ex suo bono; nam fecundum illud & profundum litteratissimi hominis ingenium difficilia multo invenit, quæ aliorum ingenia, si alta, a se non inventa dolebant, & ex invidia accusabant; si vulgaria, ne inventa quidem capere poterant. Itaque vel ex invidia vel ex ignorantia calumniabantur, & condemnabant illa, quæ suam vel effugerant industriam, vel superaverant captum.* Il n'est pas étonnant, comme le remarque le Dr. Freind (89), que dans des tems si ignorans, on comprit si peu les Découvertes surprenantes de Bacon. „ Par cela même, *continue-t-il*, qu'au mo„ yen de ses connoissances mathématiques il exécutoit des „ choses qui surpassoient les Esprits ordinaires, il fut „ soupçonné de Magie; & comme l'ignorance & la mali„ ce agissent violemment, il fut persécuté particulière„ ment par ses Confrères, qui ne voulurent pas recevoir „ ses Ouvrages dans leur Bibliothèque, & qui enfin eu„ rent assez de pouvoir sur l'esprit du Général de l'Or„ dre, pour le faire mettre en prison: desorte que, com„ me il le dit lui-même, il eut lieu de se repentir d'avoir „ pris tant de peine pour les Arts & les Sciences." Le Dr. Plot assure (90) qu'il fit un Traité contre la Magie, *Contra Necromanticos, sive de nullitate Magiæ.*

[E] *Condamna la Doctrine de Bacon.*] Balæus dit (91) que les Moines prétendoient que sa Doctrine contenoit des Nouveautés suspectes & dangereuses. *In ea nimirum dicebant aliquas contineri novitates suspectas.* Mais cet Historien ne nous apprend point quelles étoient ces Nouveautés. Nous pouvons cependant recueillir de ce que dit un autre Auteur (92), que c'étoit principalement à ses sentimens sur l'Astrologie judiciaire qu'on en vouloit, du moins si cet Ecrivain dit vrai, quand il rapporte que Jérôme d'Esculo condamna les Livres de Bacon *De Necromanticis*, de la Nécromancie, *De Prognosticis ex Stellis*, des Pronostics des Astres, *De vera Astronomia*, de la véritable Astronomie. Cette disgrace rendit sa mémoire fort odieuse à ceux de son Ordre; & Jean Twine, dans son *Comment. de Rebus Albionicis* &c. (93) nous apprend, que comme ils n'entendoient point ses Ecrits, & qu'ils s'imaginoient qu'ils traitoient de la Magie & de la Nécromancie, on les enchaina aux Tablettes de la Bibliothèque des Cordeliers d'Oxford, où ils furent entièrement rongés par les vers. Mais le Dr. Langbain rejette ce récit de Twine, comme il paroit par cet endroit d'une Lettre à Selden, datée du 20 Janvier 1653, & cité par le Dr. Jebb. „ Cette His„ toire, *dit-il*, telle que la rapporte Twine, ne me pa„ roit pas vraisemblable, puisque l'Abbé Voche la conte „ comme arrivée avant son tems. Je m'imagine que si le „ fait eût été véritable, il n'auroit pas échappé à Léland. „ Et je ne puis me persuader qu'il n'en eût point parlé, é„ tant si grand admirateur de Bacon, & piqué comme „ il l'étoit des difficultés qu'on lui avoit faites pour lui „ permettre l'entrée de cette Bibliothèque. Et quoiqu'en „ bonne Logique, un argument négatif ne conclue pas „ absolument; cependant tout bien considéré, cette au„ torité me rend le récit de Twine fort suspect."

[F] *Il mourut à Oxford l'an 1292, âgé d'environ soixante dix huit ans.*] C'est ce que dit Mr. Wood, dans l'*Histoire & les Antiquites de l'Université d'Oxford* (94). Pitséus (95) & Baléus (96), disent qu'il mourut en 1284. Léland suppose très faussement qu'il mourut en 1248, ainsi que l'ont remarqué le Dr. Freind (97) & Mr. Wood (98); & le prémier croit qu'on peut fixer sa mort au 11 du Juin 1292. Mais les Drs. Cave & Jebb la mettent deux ans plus tard, en 1294.

[G] *Il composa un nombre prodigieux de Livres.*] C'est ce

(81) Ibid. p. 156.

(82) *Opus Tert. ad Clement.* MS. Cot. Tib. C. 5. fol. 6. apud Jebb.

(83) Ibid.

(84) P. 249.

(85) *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. I. p. 79.

(86) Imprimé à Gippeswick en Angleterre en 1148. in-4. fol. 114. b.

(87) Balæus Cent. 4. n. 55. p. 342.

(88) *Relat. Hist. de Reb. Anglic.* p. 360.

(89) *Hist. de la Médec.* p. 237.

(90) *Natural History of Oxfordshire* ch. 9. p. 217.

(91) *Script. Britann.* Cent. 4. p. 342. Basil. 1559.

(92) Voyez *Collect. Angl. Minor.* p. 116. apud Jebb.

(93) L. II. p. 130.

(94) L. I. p. 79.

(95) *Ubi supra* p. 369.

(96) *Ubi supra.*

(97) *Ubi supra* p. 224.

(98) *Ubi supra.*

de la Mirande l'appelle *un Homme très ingénieux* (aa). L'Evêque Jewel, dans la *Défense de son Apologie*, Part. IV. Chap. 15. dit *qu'il etoit un Homme distingué & célebre dans son tems, & qu'il peut à tous égards être comparé aux prémiers Hommes de son Siècle; qu'il étoit en état de juger des Langues Latine, Grecque & Hebraïque, comme il paroit par son Livre* De Idiomate Linguarum. Et Selden, *De Diis Syris*, Syntagm. I. c. 2. remarque, qu'il etoit excellent Mathématicien, & favant au-delà de ce qu'on l'étoit ordinairement dans son Siecle. Le Dr. Freind dit (bb) *qu'il étoit la Merveille du Siecle où il vivoit, & peut-être le plus grand Genie qui ait été au Monde pour les Mathématiques, depuis Archimede.* Le même Auteur se plaint (cc) aussi, qu'un Auteur d'un si grand mérite soit non seulement presque inconnu aux Etrangers; mais que ceux qui ont écrit *ex professo* l'Histoire d'Angleterre, aient à peine dit quelque chose de lui & de ses Ouvrages, *quoiqu'assurement*, dit-il avec raison, *un génie aussi extraordinaire méritât bien autant d'avoir place dans leurs Ecrits, qu'une Comète, ou une Pluie de sang, dont ils ne manquent jamais de donner une ample rélation; & ce qu'ils auroient dit de ce Grand-Homme auroit pu avoir autant d'utilité & d'agrément pour le Lecteur, que leurs longs narres de l'élévation & de la chute d'un grand Ministre, ou des Guerres & des Victoires de nos Rois.* [☞ On trouvera ci-dessous quelques Remarques sur ce qu'ont dit de Roger Bacon deux célebres Auteurs de notre tems [*H*].]

(aa) *Vir ingenio summo*, Pic. Mirand. apud Pitseum *ubi supra*, & Balaeus Cent. IV. p. 342.

(bb) *Hist. de la Medec.* p. 224.

(cc) Ibid. p. 229.

ce qu'assure Léland, qui ajoute, que ses véritables Ouvrages sont si dignes d'éloge, qu'il voudroit avoir cent bouches, pour les louer dignement. Mais il nous apprend aussi qu'on les trouvoit si difficilement, ou qu'au moins ils étoient si mêlés & si imparfaits dans la plupart des Bibliothéques qu'il avoit vues, qu'il feroit aussi aisé de ramasser les feuilles de la Sibylle, que de faire le seul Catalogue des Livres que cet Auteur a écrits. *Nunc autem, pudet dicere, partim e suis foruliis excisi, & furto, custodum negligentia, sublati, partim mutili, direptis hinc inde quaternionibus, fusi tam raro comparent, ut facilius sit Sibyllæ folia colligere, quam nomina Librorum quos scripsit.* Pitséus dit aussi, qu'il a écrit un nombre infini de Livres sur toutes sortes de sujets, preuve la moins équivoque de son vaste & profond Savoir. *Jam vero ad immensam Librorum, quos de omni materia scripsit, multitudinem veniamus, quo nullum multiplicis ejus doctrinæ locupletius esse potest testimonium.* Le Dr. Jebb a donné un Catalogue de ces Ouvrages, rangé selon l'ordre des Sciences; sur la Grammaire, les Mathématiques, la Physique, l'Optique, la Géographie, l'Astronomie, la Chronologie, la Magie, la Logique, la Métaphysique, la Morale, la Médecine, la Théologie & la Philologie; avec diverses Pièces sur des sujets mêlés. Mais ce Savant croit qu'à bien prendre la chose, ce nombre prodigieux de volumes peut être réduit à un très petit nombre; voici comment. Les Copies de ses Ouvrages aiant été répandues & dispersées en divers endroits, il est arrivé qu'on a donné différens titres aux mêmes Traités, & que des Chapitres ou des Fragmens d'un seul ont été regardés comme autant de Traités différens. Il prouve ensuite, que Bacon n'a rien écrit sur la Philosophie, avant que d'embrasser l'état Religieux; & qu'il n'a fait que quelques petites Pièces, *Capitula quædam*, avant l'an 1266, lorsqu'il envoya ses Ouvrages au Pape Clément, ensorte que les onze Livres dont parlent les Ecrivains de sa Vie, contiennent à peine autant de pages. Le prémier Ouvrage considérable qu'il a fait, c'est son *Opus Majus*, qu'il divisa en six Parties, & il y ajouta ses Traités *De Prognosticis ex Stellis*, *De Multiplicatione Specierum*, & *De Morali Philosophia*. Chacune de ces Parties, copiée séparément, avec un Titre particulier & distinct, a été considérée comme un Ouvrage complet; ce qui a considérablement grossi le Catalogue de ses Oeuvres. Outre l'*Opus Majus*, il envoya deux autres Ouvrages à Clément; l'un qu'il nomma *Opus Minus*, & l'autre *Opus Tertium*: ils se trouvent tous deux manuscrits dans la Bibliothéque Cottonienne, mais celui de l'*Opus Minus* est imparfait. Après la mort de Clément IV, vers l'an 1271, Bacon revit cet Ouvrage, le corrigea & l'augmenta considérablement, comme il paroit par le Manuscrit qui s'en trouve dans la Bibliothéque dont on vient de parler (99). Son Traité de Chronologie, qui se trouve manuscrit dans la Bibliothèque du Roi, y est intitulé, *Computus Rogeri Bacon*; mais Bale & Pitséus le nomment *Computus Naturalium*. Il est divisé en trois Parties; & l'on trouve à la fin un Calendrier, & quelques Tables Astronomiques, qui, quoique son nom n'y soit point, sont cependant de lui, selon toutes les apparences, puisqu'il nous apprend qu'il avoit eu dessein de dresser des Tables, & qu'il y en a quelques-unes de celles là qui se rapportent à l'année 1269, ce qui s'accorde fort bien avec le tems où Bacon florissoit. Il est incertain s'il composa quelque autre chose après cela, jusqu'au tems qu'il fut mis en prison; quoiqu'on puisse très bien placer dans cet intervalle ses trois Lettres à Jean de Paris, publiées à Francfort en 1620 avec quelques autres Pièces de notre Auteur sur la Chymie. Mais lorsque Jérôme d'Esculo fut élevé sur le Siége de Rome en 1288, on prétend que pour adoucir ce Pontife, aigri contre lui, Bacon composa pour l'usage de Sa Sainteté son Livre *De retardandis Senectutis Accidentibus*. Cet Ouvrage a été imprimé à Oxford en 1590, & partagé en plusieurs Traites: *De retardatione Senectutis*; *De universali regimine Senum*; & *De conservatione Senum*. Lorsqu'il eut recouvré sa liberté, & qu'il fut de retour dans sa Patrie, quoiqu'il fut déja bien vieux, il déféra aux sollicitations de ses Amis, qui lui demandoient quelque Ouvrage de Théologie, & il écrivit son *Compendium Studii Theologici*. On lui a attribué faussement diverses Pièces, comme celles-ci: *Tractatus super Psalterium*: *Vita S. Edmundi Archiepiscopi Cantuariensis*, que l'on croit être de Robert Bacon. Le Traité *de Fluxu & Refluxu Maris Brittannici* est attribué à Gautier Botonet, & les *Rogerina major & minor* à Thomas de Saint Amand, ou par d'autres à Roger de Parme (100). Le Dr. Freind nous apprend (101) qu'il y a un Manuscrit de ces deux derniers Traités dans la Bibliothéque de Harley: mais comme ils contiennent en quelque manière toute la Pratique de la Médecine dans les Maladies, il dit qu'il doute beaucoup que Bacon, qui sans contredit n'a pas fait profession de la Médecine, en soit le véritable Auteur: il est plus vraisemblable, dit-il, que ces deux Traités ont été écrits par Roger de Parme, dont les Livres sur la Chirurgie existent encore. Il remarque aussi à l'égard des Ecrits de Bacon en général, qu'il est certain que plusieurs qui courent sous son nom, sont véritablement supposés: telle est la Pièce qui fait tant de bruit parmi les Chymistes touchant l'Huile d'Antimoine, Ecrit dans lequel on cite divers Auteurs qui ont vécu longtems après Bacon.

(99) *Opus Min.* c. 1. *MS. Cot. Tib. C.* 5. *fol.* 121.

(100) Jebb *ubi supra*.

(101) Pag. 228.

[*H*] ☞ *Quelques Remarques sur ce qu'ont dit de Roger Bacon deux célebres Auteurs de notre tems.*] Le prémier est Mr. Bayle, qui dans son Article de notre Bacon en parle presque comme d'une espèce de Fanatique, de Superstitieux, d'homme à Visions. Les Lecteurs qui liront l'Article qu'on en donne ici, en auront certainement une autre idée. J'avoue qu'il paroit que Bacon a excédé sur quelques matières, & en particulier sur celle de l'Astrologie: mais est-il surprenant qu'un homme qui avoit fait tant de rares & belles Découvertes dans un Siècle ténébreux, ait perdu terre, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi; que la tête lui ait un peu tourné; qu'il se soit persuadé que rien ne lui étoit impossible; & que pour detruire l'ignorance, il ait exigé des connoissances dont l'acquisition, à la rigueur, est impossible à toutes sortes de personnes? Mr. Bayle s'est fié un peu trop aveuglément à ses guides: pour peu qu'il eût fait usage de sa Critique, il auroit reconnu, qu'avec ses défauts, Roger Bacon étoit un très grand Homme, & que c'est avec raison qu'on lui a donné le titre de *Docteur merveilleux*. L'Auteur de l'*Histoire Critique de la Philosophie* (102) a rendu plus de justice à cet illustre Anglois; mais il s'est trompé sur quelques particularités qui le regardent. Il dit que *Bacon, pour diminuer ses chagrins, voulut parcourir l'Italie . . . . & que son Général le fit renfermer à Rome dans une étroite prison.* Je ne trouve aucune trace de ce voyage, à moins qu'il n'ait été en Italie après l'élection de Nicolas IV; mais il y avoit déja longtems qu'il étoit en prison à Paris. Mr. Des Landes * dit aussi, que le plus distingué des Ouvrages de Bacon a pour titre, *De Secretis Operibus Naturæ & Artis*, *& de nullitate Magiæ*. Il n'y a qu'à lire ce qu'on trouve dans cet Article, & dans l'*Histoire de la Medecine* du Dr. Freind, sur les Ouvrages de Bacon, pour voir combien cet Auteur s'est trompé. Rem. du Trad.]

(102) Tom. III. L. IX. ch. 44. §. 1.

* Auteur, à ce qu'on assure, de l'*Hist. Critiq. de la Philosophie*.

BACON (François). Le mérite extraordinaire, & les rares talens de ce Grand-Homme, demandent un Article moins maigre que celui que Mr. Bayle en a donné. François Bacon étoit fils du Chevalier Nicolas Bacon, Garde du Grand-Sceau d'Angleterre sous la Reine Elisabeth, & d'Anne Cook, fille du Chevalier Antoine Cook, Dame distinguée non seulement par sa Piété & sa Vertu, mais encore par son Savoir, & par une assez grande connoissance du Grec & du Latin. Bacon nâquit à Londres dans l'Hôtel d'Yorck, le 22 de Janvier 1560 (*a*). Il donna dès son enfance des marques d'un génie extraordinaire, ensorte qu'il fut bientôt très particuliérement connu & estimé de la Reine Elisabeth [*A*]. Au mois de Juin de l'an 1573, il fut immatriculé dans l'Université de Cam-

(*a*) Voiez sa *Vie* par le Dr. Rawley, p. 1. dans le VI. Volume de ses *Oeuvres* Edit. de 1665 in-12. en 9 Volumes.

[*A*] *Il fut bientôt très particuliérement connu & estimé de la Reine Elisabeth.*] Le Dr. Rawley nous apprend (1) que cette Reine se divertissoit souvent à s'entretenir avec lui, & à lui faire des questions embarrassantes, dont il se

(1) *Vita Baconis* p. 6.

(b) Voyez le Recueil des Pièces relatives à sa vie, dans l'Edition de Londres in-folio 1730. p. 217.

Cambridge (b), & entra au Collège de la Trinité, sous l'inspection du Dr. Jean Whitgist, depuis Archevêque de Cantorbéry. Pendant le séjour qu'il y fit, aiant à peine seize ans, la Philosophie d'Aristote lui parut insipide [B]; ce qui le determina dans la suite à chercher un Systême plus satisfaisant & plus parfait. Lorsqu'il eut achevé le Cours des Arts Libéraux, son pere voulut le former aux Affaires, & dans cette vue il l'envoya à la suite du Chevalier Amyas Powlet, Ambassadeur Extraordinaire à la Cour de France. Peu de tems après, l'Ambassadeur renvoya Bacon en Angleterre, pour porter quelque nouvelle à la Reine; & le jeune-homme s'étant bien acquitté de sa Commission, retourna en France à dessein d'y rester quelques années (c). Pendant qu'il y voyageoit, son pére mourut en 1579 [C]. Il retourna donc en Angleterre, & s'attacha au Droit Coutumier [D], qu'il resolut de pratiquer, quoique son goût & son inclination le portassent bien plus aux Affaires d'Etat. A l'âge de vingt-huit ans, la Reine le fit un de ses *Avocats extraordinaires*; honneur qu'on n'avoit guères fait à personne avant lui (d). En 1596, il dédia à cette Princesse les *Maximes & Elémens du Droit Coutumier.* Cet Ouvrage n'a cependant été imprimé que quelques années après sa mort, & fort peu correctement, quoique moins mal que les Leçons qu'il fit au Collège de *Gray's-Inn* sur la *Loi des Usages*, Leçons qui lui firent beaucoup d'honneur, & qui furent d'une grande utilité à ses Auditeurs. Il a été un des prémiers, qui ait examiné ce difficile point de Coutume, qu'on appelle *le Cas de Chudleigh*, rapporté par le Chevalier Edouard Coke. Mais la plus grande figure qu'il fit dans les dix dernières années du régne d'Elisabeth, fut dans la Chambre des Communes, & l'on croit que c'est dans ce tems-là qu'il s'attacha à la Politique; ce qui engagea la Reine & le Grand-Trésorier Burghley à l'employer dans les affaires d'Etat: car il nous apprend lui-même (e) qu'il eut constamment part à toutes les Affaires, soit d'Etat, soit de Finances, qui passoient par les mains des Avocats de la Reine. Dans la fleur de son âge, il s'attacha au parti du Comte d'Essex, & il n'oublia rien pour le dissuader des projets téméraires, qui furent enfin la cause de sa ruïne (f). Il n'avança pas beaucoup sa fortune sous Elisabeth [E]; mais Jaques I. ne fut pas plutôt parvenu à la Couronne, qu'il combla Bacon de Charges & d'Honneurs. Le 23 de Juillet de l'an 1603, qui étoit le prémier du régne de ce Prince, Bacon fut creé Chevalier à Whitehall; & l'année suivante il devint Avocat du Roi, avec quarante livres sterling d'appointemens par an (g). La capacité, qu'il avoit fait paroitre dans le Conseil, dans le Parlement, & dans l'exercice de sa Profession, & principalement dans les Discours qu'il avoit faits dans la Chambre des Communes, & les Traités qu'il avoit écrits en faveur de l'Union des deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, que le Roi souhaitoit passionnément, lui donnoient lieu de se flatter d'obtenir la Charge de Solliciteur-Général, qu'il demandoit, & qu'il avoit déja sollicitée du tems d'Elisabeth; mais on conjecture qu'il fut traversé par le Chevalier Robert Cecil, depuis Grand-Trésorier & Comte de Salisbury, son cousin-germain, & par le Chevalier Edouard Coke Procureur-Gé-

(c) Rawley *ubi supra* p. 7.

(d) Idem p. 9. & Stephens *Account of the Life of the Lord Bacon* p. 10. 11. dans l'Edition de ses *Lettres & Fragmens*, Londres 1714. in-4.

(e) Stephens *Account &c.* p. 11.

(f) Rawley *ubi supra* p. 10.

(g) *Voy.* les *Additions* de Dugdale & Tenison p. 7. de sa *Vie* par Rawley, Londres 1710.

se tiroit avec une présence d'esprit & un jugement fort au-dessus de son âge, desorte qu'elle l'appelloit ordinairement, *Mr. le petit Garde des Sceaux.* Un jour qu'elle lui demandoit, *Quel âge avez-vous?* quoiqu'enfant encore, il répondit avec beaucoup de vivacité, *J'ai*, MADAME, *deux ans de moins que l'heureux Regne de votre Majesté:* réponse dont la Reine fut charmée.

[B] *Pendant le sejour qu'il y fit, aiant à peine seize ans, la Philosophie d'Aristote lui parut insipide.*] Le Dr. Rawley dit (2), qu'il tenoit cette particularité de sa propre bouche; non qu'il méprisât Aristote, il lui donnoit au contraire en toute occasion de grandes louanges; mais il trouvoit que cet ancien Philosophe n'avoit pas pris la bonne voie, que sa Philosophie n'étoit propre qu'à enseigner l'art de chicaner & de disputer, & qu'elle ne servoit presque de rien à produire des Ouvrages utiles à la Vie humaine. Et le Dr. Tenison, dans son Introduction au *Baconiana*, dit que lorsque ce Seigneur commença ses études, Aristote étoit effectivement le Pape de la Philosophie; toutes les Leçons, tant celles de son Collége en particulier, que celles des Ecoles publiques, se réduisoient généralement à expliquer le Texte d'Aristote, & toute opinion qu'il avoit approuvée, & donnée comme la sienne, étoit respectée autant que si elle eût été donnée sous l'Anneau du Pêcheur. C'étoit donc un bonheur tout particulier pour un jeune Seigneur, de voir plus clair dans les mystéres de la Nature, que le célebre Philosophe dont il étoit le Disciple; & autant qu'il étoit extraordinaire de lui voir concevoir du degout pour la Physique communément reçue, autant fut-il heureux que ce dégoût le prit de bonne heure & à tems. „ L'habitude & la coutume, *continue le Dr. Tenison*, auroient pu le réconcilier avec Aristote, comme cela est arrivé à d'autres Grands-Hommes; car un Philosophe ressemble à la Vigne, qui vient, dit-on, de bouture, & non de greffe. Quoique Bacon eût conçu de si bonne heure du dégoût pour la Physique d'Aristote, il ne le méprisoit cependant pas avec cet air de hauteur & de dédain, si ordinaire aux jeunes gens. Il estimoit autant qu'il devoit ce Grand-Homme (3), & témoignoit plus de respect pour lui, qu'Aristote lui-même n'avoit fait pour les Philosophes qui l'avoient précédé; car il travailla, dit-on, à anéantir leurs travaux, cherchant à s'assurer sur les opinions le même empire, qu'Alexandre son protecteur avoit sur les hommes. Notre Héros reconnoissoit ce qu'il y avoit de bon en lui; mais dans les recherches qu'il faisoit sur la Nature, il ne suivoit pas ses Principes. Il commença sur nouveaux frais, & jetta les fondemens d'un Systême de Philosophie par un grand nombre d'Expériences.

(2) *Ubi supra* p. 7.

(3) *De Augm. Scient.* L. III. c. 4. *Cæterum de Viro tam eximio certo & ob acumen ingenii mirabili*, Aristotele &c.

[C] *Pendant qu'il y voyageoit, son pére mourut en 1579.*] Ce Seigneur avoit rassemblé une somme d'argent assez considérable, qu'il destinoit à acheter des Terres pour François Bacon, le plus jeune de ses enfans, qu'il aimoit beaucoup, & qui étoit le seul qui ne fût pas pourvu: mais l'achat n'étant point encore fait quand il mourut, François n'eut que sa portion de l'argent, qui fut partagé entre les cinq frères; desorte qu'il se trouva assez à l'étroit dans sa jeunesse. Car il ne devint possesseur de la belle Terre de Gorhambury, proche de S. Albans dans le Comté de Hertford, que plusieurs années après, par la mort de son frere Antoine Bacon, qui ne lui cédoit en rien pour l'esprit, quoiqu'il fût moins savant, & qui avoit une grande tendresse pour lui, parce qu'ils étoient tous deux d'un second lit (4). Mylord Bacon, dans la dixiéme Centurie de son *Histoire Naturelle* (5), rapporte une chose assez singulière, qui lui arriva dans le tems de la mort de son pére. Après avoir remarqué que tout ce que l'on débite sur la force de l'Imagination, & sur l'Instinct secret de la Nature, est si incertain, qu'il faut l'examiner sévèrement avant que d'en rien conclurre; il dit que la prémiére chose sur laquelle il voudroit qu'on fit des recherches, est, s'il y a réellement une secrette Sympathie entre des personnes étroitement unies par le sang, telles que des Péres & Mères, Enfans, Frères, Sœurs, Nourrices, Maris, Femmes &c. parce qu'on raconte bien des Histoires de personnes averties par des mouvemens secrets de la mort de leurs proches; & à cette occasion il rapporte ce qui lui est arrivé à lui-même. „ Je me souviens, „ *dit-il*, qu'étant à Paris, dans le tems que mon père „ mourut à Londres, je rêvai deux ou trois jours avant „ sa mort, que notre Maison de campagne étoit toute en„ duite de noir; ce que je racontai à divers Gentilshom„ mes Anglois."

(4) Rawley p. 8.

(5) Num. 986. dans le IV Vol. de ses *Oeuvres*, de l'Edit. de 1685. & de 1710.

[D] *Il retourna en Angleterre, & s'attacha au Droit Coutumier.*] Il y fit de grands progrès, quoiqu'il le regardât, ainsi qu'il le dit lui-même, comme un accessoire, & non comme sa principale étude. Il choisit pour ses Etudes & pour son Emploi d'Avocat, le Collège de Grays Inn, dont il devint Membre. Il fit là un Bâtiment, qui a depuis porté le nom du *Lord Bacon*, & où il alla loger de tems en tems le reste de sa vie, à peu d'années près. Il se conduisit avec tant de douceur & de noblesse dans cette Société, qu'il se fit également admirer & aimer, & de ceux qui la gouvernoient, & de ceux qui la composoient (6).

(6) Rawley p. 9.

[E] *Il n'avança pas beaucoup sa fortune sous Elisabeth.*] Le Dr. Rawley remarque (7), que quoiqu'il ne fût encore qu'Avocat, sa naissance & son mérite lui donnoient beaucoup plus d'accès à la Cour, qu'à tous les autres de sa profession, & qu'il en conservoit toujours auprès de la Reine même. Cette Princesse avoit quelquefois avec lui des entretiens particuliers sur les plus importantes Affaires d'Etat, & elle l'écoutoit avec beaucoup de satisfaction; mais, pour toute reconnoissance, elle ne lui donna jamais que la survivance d'une Charge de Greffier de la *Chambre Etoilée*, qui valoit environ 1600 livres sterling de rente, & dont il ne jouït que plus de vingt ans après; desorte qu'il disoit lui-même, du tems d'Elisabeth, que cette Charge étoit pour lui, *comme la Terre de son Voisin contiguë à sa maison, qui pouvoit lui procurer une vue agréable, mais qui ne remplissoit pas sa grange.* „ Cette indiffé„ rence, *dit l'Auteur cité*, ne doit être attribuée à aucu„ ne aversion que la Reine eût pour lui; mais plutôt aux „ artifices & à la politique de ses Ministres d'Etat, qui „ cherchoient secrettement à le traverser, de peur que „ s'il s'élevoit, il ne les obscurcît." Mr. Stephens son dernier Historien, dans son *Introduction* (8) à cette partie de

(7) Ibid. p. 10.

(8) Pag. 10. Londres 1702. in-4.

(*h*) *Voyez* Stephens *Account &c.* p. 14.

Général (*h*). Il obtint enfin cette Charge au commencement de l'année 1607, & succéda au Chevalier Henri Hobart (*i*). En 1611 il fut fait Juge du Banc du Roi, nouvellement établi (*k*), conjointement avec le Chevalier Thomas Vavasor Maréchal de la Maison du Roi. Le 27 d'Octobre de l'an 1613, il succéda au Chevalier Henri Hobart dans la Charge de Procureur-Général (*l*); & le 9 de Juin 1616, il prêta Serment en qualité de Membre du Conseil Privé (*m*), Emploi rarement accordé, soit avant soit depuis, à aucun Procureur-Général. A cette occasion il dit au Roi, qu'étant déchargé du soin de plaider, il se croyoit obligé de consacrer son tems au service de Sa Majesté, sur-tout en redigeant en un Corps les Loix d'Angleterre, & en les corrigeant avec le secours d'habiles gens. Il travailla effectivement à l'exécution de ce projet, lorsqu'il eut du loisir, & il présenta au Roi un Essai d'un Code, qui a été publié par le Docteur Rawley (*n*). Pendant qu'il exerça la Charge de Procureur-Général, il travailla fortement à réprimer l'abus des Duels, qui étoient fort frequens dans ce tems-là [*F*]; & il se distingua par sa capacité dans plusieurs affaires importantes, qui lui passerent par les mains. Dans le tems qu'il commençoit à s'avancer, il épousa une fille de Benoît Barnham Alderman

(*i*) *Collections ubi supra* p. 19.

(*k*) *Additions &c. ubi supra* p. 7.

(*l*) *Collections ubi supra* p. 67.

(*m*) Cambden *Annals of King James.*

(*n*) Stephens *Account* p. 15.

de ses Lettres qu'il écrivit sous le régne du Roi Jaques, nous apprend, que les Ouvrages qu'on savoit qu'il avoit faits (outre ceux qui concernoient sa Profession), & son grand savoir, par lequel il s'est rendu si utile au Public, lui furent préjudiciables à lui-même, & servirent de prétexte à lui faire refuser l'Emploi de Solliciteur-Général. Il visoit à ce poste en 1595 (9), & se flattoit de l'obtenir par le crédit d'un Favori, qui n'étoit pas moins que le Comte d'Essex. Malgré cela, „ il rendoit témoignage à „ la sagesse du Gouvernement de ce tems-là (*de la Reine Elisabeth*) quoiqu'il en eût lui-même retiré peu ou point „ d'avantage. Car un homme du prémier rang, qui con„ noissoit la médiocrité de son bien, l'empêcha de s'avan„ cer à la Cour, craignant que s'il s'élevoit une fois, il „ ne devînt plus grand que lui (10). Le petit artifice „ dont il se servit contre lui, ce fut de le représenter „ comme un homme à spéculations; quoique dans le „ fond, personne n'ait mieux ménagé les affaires publi„ ques que lui." On trouve à la fin du quatriéme Volume de ses Oeuvres, plusieurs de ses Lettres, & de celles du Comte d'Essex, au Chancelier Puckering, touchant la place de Solliciteur.

(9) *Voy.* sa Lettre au Grand-Trésorier Burghley, dans le IV. Vol. de ses *Oeuvres* p. 474.

(10) *Voyez* les Lettres au Chevalier Robert Cecil, *Oeuvres* Vol. IV. p. 486, 491.

[*F*] *Pendant qu'il exerça la Charge de Procureur-Général, il travailla fortement à reprimer l'abus des Duels, qui etoient fort frequens dans ce tems-là.*] Cette coutume, dit-on, venoit de France, où elle avoit fait répandre bien du sang, malgré les Edits de Henri IV & de Louis XIII. Le mal étoit devenu si grand, que tous les soins & les efforts du Cardinal de Richelieu ne purent l'arrêter, comme il le dit dans son *Testament Politique*, malgré la punition de La Chapelle & de Bouteville, deux jeunes Seigneurs d'une grande valeur, qu'il fit exécuter nonobstant toutes les sollicitations de leurs parens & de leurs amis, & l'intercession des personnes de la prémière qualité. C'est à la fermeté & à la sévérité de Louis XIV, en 1702, qu'on a été redevable d'un remède efficace; & c'est là, dit Mr. le Vassor, la plus belle & peut-être la seule bonne action que ce Monarque ait faite pendant un régne de cinquante-six ans. Le Chevalier François Bacon, devenu Procureur du Roi, travailla de tout son pouvoir à arrêter ce desordre en Angleterre. Le Mémoire qu'il présenta au sujet de Duels à la Chambre Etoilée, fut tellement goûté par les Seigneurs qui la composoient, qu'ils ordonnérent de le faire imprimer avec le Decret de la Cour même. Il parle dans ce Mémoire, „ de la nature & de l'énormité „ du crime des Duels; de leurs causes, & des moyens „ d'y remédier; de l'équité des Loix d'Angleterre, que „ quelques personnes, *dit-il*, osent accuser d'être défec„ tueuses à cet égard; du Pouvoir de la Chambre Etoi„ lée, où il falloit certainement chercher le remède à ce „ mal; & de sa résolution à lui-même, " à l'égard de laquelle il demande l'assistance de la Cour. Il remarque sur la nature du Crime, que si le droit de faire Justice est une fois enlevé aux Magistrats, contre l'ordre de Dieu, si chaque particulier prend l'épée, non pour se défendre, mais pour attaquer, & si les particuliers se donnent des Loix à eux-mêmes, & entreprennent de se faire Justice, il est impossible de prévoir tous les dangers & tous les inconvéniens qui doivent naitre de-là. Tous les autres crimes reconnoissent que la Loi est bonne, & s'y soumettent, n'osant se défendre ni se justifier; mais ici on fait affront à la Loi, comme s'il y avoit deux Loix, une *Loi de Robe*, & une *Loi de Reputation*, ainsi qu'ils la nomment: desorte, qu'il faut que *S. Paul & Westminster*, la Chaire & les Cours de Justice, cédent la place à une Loi *faite à table, le verre à la main*, par ces vénérables Législateurs (comme s'exprime le Roi Jaques dans sa Proclamation). „ Il faut que le Droit Coutumier & les Actes de Par„ lement cédent à quelques Brochures Françoises & Ita„ liennes, qui traitent de la doctrine des Duels. Si ce „ qu'elles enseignent est juste, *transeamus ad illa*, embras„ sons leurs Principes, & ne tenons pas le peuple en sus„ pens entre deux Loix opposées." Il examine ensuite le tort que fait à la Nation la perte de tant d'hommes, pour des querelles particulieres & de peu d'importance; tandis que s'ils employoient leur sang pour le service du Roi & de l'Etat, ils pourroient être utiles & à eux-mêmes & au Royaume. Par rapport aux Causes de cet abus, la prémière est certainement une fausse idée d'Honneur & de Reputation, ce qui fait que le Roi Jaques les nomme dans sa Proclamation, *les Duels enchanteurs*. „ Car si l'on en juge sainement, „ *dit le Procureur*, c'est une espéce de sortilege, qui enchan„ te l'esprit des jeunes-gens qui croyent avoir de grands „ sentimens. C'est une sorte d'illusion diabolique & un „ phantôme d'Honneur, qui attaque la Religion, les Loix, „ la Vertu, les bonnes mœurs, les exemples des plus „ beaux Siécles, & des Nations les plus belliqueuses." Outre cela, les hommes ont perdu les véritables idées du Courage & de l'Honneur. „ Le Courage distingue les su„ jets des querelles, & examine si elles sont justes, si el„ les méritent qu'il agisse; & il fait trop de cas de la „ vie des hommes, pour la sacrifier à propos de rien. „ C'est même une foiblesse, c'est peu connoitre le prix „ de la vie, que de la risquer pour si peu de chose. „ On ne doit pas ainsi se jouer de la vie des hommes; „ elle ne doit être sacrifiée que pour des choses honora„ bles, pour le Bien public, & pour une Cause juste & „ importante. Il en est du sang, comme de l'argent: ce „ n'est pas être libéral, que de prodiguer l'argent à plei„ nes mains, inutilement & pour rien; de même ce n'est „ pas être courageux, que de répandre le sang, à moins „ que ce ne soit pour une cause qui en soit digne." Voici les remédes qu'il propose pour arrêter le cours du mal. Prémierement, qu'il paroisse que l'Etat est fermement & immuablement résolu d'abolir les Duels. Secondement, qu'on ait soin de ne plus user d'aucune indulgence à cet égard. En troisieme lieu, dit-il, „ je dois avouer que „ j'ai appris dans la derniére Proclamation du Roi, le re„ méde le plus prudent & le plus efficace (s'il plait à Sa „ Majesté de l'employer) qu'on puisse imaginer. Cet a„ bus est fondé sur une fausse idée d'Honneur, ainsi il n'y „ a qu'à le punir par cet endroit-là: *In eo quis rectissime „ plectitur, in quo peccat.* Le Roi est la source de l'Hon„ neur; l'accès auprès de sa personne, est ce qui le main„ tient; & d'être banni de sa présence, est la plus gran„ de ignominie. Si donc il plaisoit à Sa Majesté, lorsque „ cette Cour condamnera sur cet article des personnes „ d'une qualité distinguée, d'ajouter de sa propre autori„ té, que ces personnes seront bannies de sa Cour, de „ celle de la Reine & du Prince, pendant un certain nom„ bre d'années, je suis persuadé, qu'il n'y a pas d'hom„ me bien né qui se permette une action qui doit le jet„ ter dans l'obscurité, & le bannir de la présence de son „ Souverain." Enfin, que cette Cour punisse toutes les démarches qui tendront au Duel, pour faire périr le tronc en coupant les branches. Le Procureur remarque après cela, qu'on censure, quoiqu'à tort & par pure ignorance, la Loi d'Angleterre, principalement sur deux choses. La prémière, qu'elle ne met aucune différence entre un Meurtrier odieux, un lache Assassin, & un homme qui tue son ennemi selon les Loix de l'Honneur, ainsi qu'ils parlent. La seconde, qu'elle n'a pas décerné des peines & des réparations suffisantes, pour des paroles injurieuses, un démenti par exemple &c. Mais ce sont-là des nouveautés puériles, contraires à la Loi de Dieu, à toutes les Loix en général, & à l'exemple des Nations les plus genereuses & les plus vertueuses. On ne trouve dans la Loi Divine d'autre distinction, que celle de l'Homicide volontaire, & de l'Homicide involontaire qui arrive par malheur. Et pour ce qui est des Etats, „ toutes les Histoires, *dit-il*, s'accor„ dent à dire, que les Grecs & les Romains étoient les „ Nations les plus vaillantes & les plus généreuses du „ Monde; & ce qui doit sur-tout être bien remarqué, „ ils vivoient en République, & non sous un Gouverne„ ment Monarchique. Or sous cette prémière sorte de „ Gouvernement on pourroit se persuader bien plus aisé„ ment, que les particuliers ont droit de se faire justice „ eux mêmes; & cependant l'on ne voit pas que les Duels „ fussent en usage parmi eux, ni rien qui y ressemblat. „ Et certainement ils auroient été établis parmi eux, s'il „ y avoit quelque chose de noble dans cet usage. Il y a „ plus, dit-il, (*fas est & ab hoste doceri*:) c'est ce que „ rapporte un Ambassadeur de l'Empereur, du jugement „ des Turcs sur les Duels. Deux hommes de qualité par„ mi eux s'étoient battus en duel, & l'un des deux avoit „ été tué. Celui qui restoit fut amené devant le Divan, „ & voici la réprimande qu'on lui fit: *Comment avez-vous „ ose entreprendre de vous battre ensemble? N'y a-t-il pas as„ sez de Chretiens à tuer? Ignorez vous la perte que feroit „ Sa Hautesse, qui que ce fût de vous deux qui pérît?* Ain„ si les Nations les plus belliqueuses, civilisées & barba„ res, ont toujours regardé avec mépris des combats, „ dont on ose à présent faire gloire." Pour ce qui est du second défaut qu'on trouve dans la Loi, *qu'elle n'a pas pourvu à la reparation des dementis & des soufflets*, on peut répondre de la même manière. Les anciens Législateurs au-

derman de Londres; mais il n'en eut point d'enfans. Le 7 de Mars 1617 il fut fait Garde des Sceaux [G]; mais peu de tems après, il courut risque de perdre ce grand Poste [H]. Le 4 de Janvier 1618, il devint Grand-Chancelier d'Angleterre; & le 11 de Juillet de la même année, il fut fait Baron de Ve-

auroient cru se rendre ridicules, de statuer une punition pour un démenti, qui n'est au fond que la négation de ce qu'un autre avance. Tout Législateur, si on lui eût proposé la question, auroit fait la réponse de Solon, *qu'il n'avoit point établi de peine pour cela, parce qu'il ne s'étoit pas imaginé que les hommes pussent être assez extravagans, pour regarder un démenti comme une injure si atroce.* Les Jurisconsultes disputent, si l'on peut intenter action d'injure à cette occasion, & ils décident plutôt pour la négative, que pour l'affirmative. De même, un petit coup donné à quelqu'un, n'est pas une chose fort importante en soi, à moins qu'il ne lui ait attiré quelque disgrace, qui rende la chose grave. „ Les Loix d'Angleterre, & „ toutes les Loix du Monde, mettent au rang des injures, de calomnier, de battre, d'estropier & de tuer; „ & s'il se trouve des circonstances extraordinaires qui „ aggravent le cas, telles que sont les Libelles, les Coups „ de bâton, & autres semblables, les Tribunaux en prennent connoissance, & les punissent exemplairement. „ Mais pour ce qui est de l'idée, qu'un soufflet reçu est „ une atteinte mortelle à l'honneur d'un homme, ceux „ qui en sont imbus n'ont qu'à faire attention au mot du „ fameux Gonsalve. Ce célèbre Capitaine avoit coutume „ de dire, que l'honneur d'un Gentilhomme devoit être „ *de tela crassiore*, (de grosse toile) assez fort pour n'être pas ébranlé de la plus légère bagatelle: au-lieu qu'à „ présent il semble qu'il est semblable à un roseau, que „ le moindre vent abbat; ce qui est certainement une marque de foiblesse, & non de grandeur d'ame. C'est un „ corps malade, qui est si sensible que tout lui fait mal." Nous trouvons aussi qu'au mois de Décembre de l'année 1616, il poursuivit Mr. Markham pour avoir envoyé un Cartel à Mylord Darcy. C'est ce qu'il rapporte dans une Lettre au Vicomte Villiers, qui se trouve dans le IV. Volume de ses Oeuvres (11).

(11) Num. 95. p. 651.

[G] *Il fut fait Garde des Sceaux.*] Cambden, dans ses *Annales du Roi Jaques* (12), rapporte que le Roi, en lui remettant les Sceaux, l'exhorta à ne les apposer à aucune Pièce, qu'après mûre délibération; à être équitable dans ses Jugemens, & à ne pas porter trop haut ses Privilèges. Le Chevalier Antoine Weldon, dans son Livre intitulé, *La Cour & le Caractère du Roi Jaques* (13), assure que le Duc de Buckingham, *pour chagriner* le Chancelier Egerton *dans ses derniers momens, envoya Bacon lui redemander les Sceaux:* que ce Seigneur mourant ne pouvant supporter l'idée d'avoir Bacon pour successeur, & *ne pouvant digerer cet affront, envoya les Sceaux au Roi par un des siens, & remit peu après son ame à Dieu.* Mais il y a dans ce récit deux faussetés manifestes. Prémièrement, ce fut le Roi lui-même, qui envoya demander les Sceaux, & non le Duc de Buckingham; & il envoya, non le Chevalier Bacon, mais Wenwood son Secrétaire (14), avec ordre de dire au Chancelier, *qu'il vouloit lui-même être son Sous-Chancelier; qu'il n'en disposeroit pas, tant qu'il vivroit; & qu'il vouloit qu'il mourut Chancelier.* Et les Sceaux demeurérent sous les yeux du Roi, jusqu'à la mort de Mylord Egerton, qui arriva peu après. En second lieu, le Chancelier Egerton, ainsi que nous l'apprend Mr. Tenison (15), étoit très content que le Procureur-Général Bacon fût son successeur, & il étoit disposé à y contribuer; tant il étoit éloigné d'avoir de la haine pour lui, soit par cette raison, soit par quelque autre. Il avoit été ami de Bacon, dès le tems même de la Reine Elisabeth, comme il paroit par une Lettre que le dernier lui écrivoit, citée par le Dr. Tenison; & il conserva les mêmes sentimens jusqu'à sa mort. Car voici ce que le Chevalier François Bacon écrivoit au Chevalier George Villiers, dans une Lettre du 15 de Février 1615, imprimée dans le IV. Volume de ses Oeuvres (16). „ Mylord Chancelier me dit „ hier en termes exprès, que si le Roi lui demandoit son „ avis sur le choix d'un Successeur, en cas de mort, ou „ d'impuissance à remplir ses fonctions, il me nommeroit, „ comme le Sujet le plus propre à remplir sa place. Vous „ me direz, si vous me conseillez de profiter de cette offre, ou non." Et il dit au Roi Jaques, dans une Lettre du 29 de Janvier 1614 (17): „ Mylord Chancelier, „ par un effet de cette ancienne affection qu'il m'a toujours témoignée, & qu'il a fait éclater diverses fois „ pendant sa maladie, m'a reçu cet après midi; & je me „ suis entretenu longtems avec lui, quoiqu'il n'eût vu „ presque personne depuis trois jours." Le Chevalier Antoine Weldon dépeint Mylord Bacon comme un homme qui étoit fort pauvre (18), & auquel le Duc de Buckingham fit par cette raison donner les Sceaux, parce qu'il jugea qu'il favoriseroit plus facilement, qu'un homme mieux accommodé, de mauvais ménèges. Mais c'est-là une insinuation aussi destituée de fondement, qu'elle est malicieuse, puisque Bacon avoit joui depuis longtems de plusieurs Emplois lucratifs, qui l'avoient garanti de l'indigence; „ quoique sa grandeur d'ame, *comme le remarque le Dr. Tenison* (19), ne lui eût pas permis de faire autant sa „ bourse qu'il en auroit eu l'occasion. Et du tems même „ de la Reine, que sa fortune étoit beaucoup plus médiocre, il ne se regardoit point comme réduit à cet état de „ nécessité, capable de tenter une ame généreuse de se „ laisser aller à des bassesses & à des lâchetés." Mais vo-

(12) Ad ann. 1617.

(13) P. 115. 116. Edit. de Londres 1651.

(14) Voyez *Scrinia Cesarana* p. 371.

(15) *Baconiana* p. 209.

(16) Num. 65. p. 508.

(17) Num. 81. p. 592.

(18) Voyez *Court and Character of King James* p. 119.

(19) *Baconiana* p. 631.

yons le portrait qu'il fait lui-même de sa situation, dans la Lettre au Chancelier Egerton, citée par le Dr. Tenison. „ Mon bien, *dit-il*, je vous confesse la vérité, Mylord, „ est médiocre, chargé de dettes, & a besoin de secours. „ Car mon père, quoique j'aye lieu de croire qu'il m'aimât plus qu'aucun de ses enfans, m'a cependant traité „ comme le dernier-venu; & pour moi, j'ai plutôt travaillé à devenir homme de bien, qu'à m'enrichir, & je „ suis assez sage pour ne m'en point repentir. Mais comme „ Salomon dit que la Pauvreté vient d'abord comme un „ Passant, & ensuite comme un Gendarme; je suis obligé „ de reconnoitre que je me trouve dans le prémier cas, „ car elle s'est saisie de moi; mais pour ce qui est du second, de ne pouvoir lui résister, j'espère, s'il plait à „ Dieu, qu'il ne se vérifiera pas en moi. Et comme je „ me repose en tout sur la Providence, je vois aussi qu'elle m'ouvre trois voies différentes pour me garantir de ce „ malheur. L'une, c'est l'exercice de ma Profession; l'autre, quelque avancement au service de la Reine; & la „ troisième, le poste dont j'ai la survivance, qui m'est à „ présent de la même utilité que la Terre d'un Voisin, qui „ touche à ma maison, & qui me procure une agréable „ vue, mais qui ne remplit point mon grenier (20)." Il faut pourtant avouer, que le Duc de Buckingham contribua beaucoup à la promotion du Garde des Sceaux, ce qu'il reconnoit dans la Lettre qu'il lui écrivit le même jour qu'il reçut les Sceaux. „ Et certainement, *dit Mr. Stephens* (21), jamais on n'exprima en si peu de mots, & „ d'une manière plus décente, la plus vive reconnoissance; quoiqu'il paroisse par l'Original, qu'il écrivit cette „ Lettre à la hâte: ce qui confirme ce qu'on a dit, qu'il „ écrivoit sur le champ avec tant de justesse, que ses productions pouvoient soutenir l'examen le plus sévère." Voici la Lettre, telle qu'elle a été imprimée dans le IV. Volume de ses Oeuvres (22). „ Il en est des Affaires, comme des Soucis; les petits flottent sur la langue, tandis que „ les grands descendent en silence jusqu'au fond du cœur. „ C'est la raison qui m'empêche de dire grand' chose aujourd'hui à Votre Grandeur, d'autant plus que le tems me manque. Je dois pourtant dire ceci, c'est que dans ce qui s'est „ fait aujourd'hui, vous avez donné l'exemple le plus parfait de la plus ferme & de la plus généreuse amitié qu'on „ ait jamais vu à la Cour. Et je regarderai comme perdus „ tous les jours, dans lesquels je ne penserai pas à vos „ bienfaits, ou ne parlerai pas de vous avec reconnoissance, ou ne me rendrai pas utile à votre service." On trouve dans le même Volume, le *Discours qu'il fit en prenant séance à la Chancellerie, pour remplir la Charge dont Sa Majesté l'avoit revêtu, quand il reçut les Sceaux* en 1617. Le Chevalier Antoine Weldon rapporte à cette occasion une autre Histoire scandaleuse, sur le compte du Chevalier François Bacon. Il dit (23) „ que ce Favori célèbre „ (*Buckingham*) envoya un homme de qualité & de mérite „ à Bacon, pour lui dire qu'il le connoissoit pour un homme qui avoit de grandes qualités, & capable de servir „ utilement son Maitre dans les conjonctures présentes, „ dans le poste de Garde des Sceaux; mais qu'il le connoissoit aussi pour un homme qui avoit le cœur bas & „ ingrat, inconstant, & capable de ruïner dans la prospérité, ceux qui auroient contribué à son élévation: que „ malgré cela, préférant à toute autre considération le „ service de son Maitre, auquel il pouvoit contribuer, il „ avoit obtenu les Sceaux pour lui; mais qu'il pouvoit „ compter en même tems, que s'il le payoit comme il en „ avoit payé d'autres, auxquels il étoit lié par des nœuds „ plus intimes, il sauroit bien le faire tomber aussi bas, „ qu'il venoit de l'élever au-dessus de ses espérances." Bacon, continue cet Auteur, qui étoit dans ce tems-là Procureur-Général, aiant écouté tranquillement ce message, répondit: „ Je suis charmé que Mylord en agisse si franchement & avec tant de bonté avec moi, & qu'il ait „ choisi un Ami si discret & d'un si grand mérite, pour „ m'informer de ses intentions avec tant de clarté. Mais, „ *ajouta-t-il*, Mylord peut-il connoitre en moi les qualités dont il s'agit, & croire en même tems que lorsque „ je serai parvenu au plus haut degré auquel un homme „ de ma profession peut monter, j'aurai assez peu de sens „ & de jugement pour perdre ces qualités, & pour me „ précipiter moi-même, par un mauvais procédé envers „ mon Protecteur, du comble des Honneurs dans l'abîme „ du mépris & de l'ignominie? Certainement j'ai de la „ peine à me persuader, que Mylord ait si mauvaise opinion de moi." Le Gentilhomme qui avoit fait le message, répondit: „ Je ne vous dis rien de mon cru, je „ vous rapporte mot à mot ce que Mylord m'a chargé „ de vous dire, sans y ajouter ou diminuer; car certainement si la chose avoit été remise à ma discrétion, en „ vous disant l'essentiel, j'y aurois donné un tour plus „ doux & plus honnête; mais comme je vous ai fidèlement rapporté ce que Mylord m'a ordonné de vous dire, je rapporterai avec la même fidélité à Sa Grandeur „ ce que vous m'avez répondu." *Il faut savoir*, ajoute le Chevalier Weldon, *que la raison de ce message étoit l'ingratitude qu'il avoit témoignée au Comte d'Essex, dont tout le monde peut se souvenir. Ce Seigneur l'avoit empêché de mourir de faim, & il le paya de la manière dans son Apologie*

fait

(20) Voyez Rem. [E].

(21) *Introduct.* p. 41. 42. Voyez *Collections relating to the Life of Lord Bacon*, p. 16.

(22) Num. 99. p. 652.

(23) P. 116-215.

Verulam. On a des Vers que Johnson fit sur son jour de naissance, qu'il célébra dans l'Hôtel d'Yorck

fait foi. Quand on n'est pas fort coupable, on n'a pas besoin d'Apologie ; & il n'y a qu'un Siécle corrompu, qui ait pu le regarder comme digne d'un si haut rang. A l'égard de l'Ingratitude dont on l'accuse envers le Comte d'Essex, nous remarquerons, que quoique ce Comte en eût agi d'une maniere généreuse avec lui, il n'écouta point les salutaires conseils que Bacon lui donna, & cessa même quelque tems avant sa rebellion de le voir & de l'honorer de son amitié; ensorte que ce Gentilhomme se crut obligé d'épouser les interêts de sa Souveraine & de sa Patrie, & de ne se pas refuser aux services auxquels la Reine & ses Ministres le jugérent propre. Il est vrai que le rôle qu'il fit dans le Procès du Comte, l'exposa à des jugemens desavantagens; ce qui l'obligea à écrire son *Apologie*, qu'il adressa au Comte de Devonshire, intime ami de Mylord Essex. Il y déclare, qu'il a été fidéle à ce Seigneur *usque ad aras*, & qu'il a travaillé en toute occasion à adoucir l'esprit de la Reine, & à calmer sa colère contre lui, quoique les ordres de Sa Majesté & son devoir l'eussent obligé de plaider contre lui. Mais la *Declaration* où l'on exposoit les trahisons du Comte, publiée peu de tems après sa mort, quoique dressée par Bacon, avoit été changée en divers endroits par le Conseil Privé ; & ce n'avoit été que par la nécessité d'obéir, qu'il y avoit travaillé. Il avoit bien dressé, pour l'usage de la Reine & par son ordre, une Rélation de ce qui s'étoit passé dans l'Assemblée qui s'étois tenue chez le Garde des Sceaux le 5 de Juin 1600, devant laquelle le Comte fut accusé d'avoir quitté le Commandement de l'Armée d'Irlande en 1599, au grand préjudice de la Reine & de toute la Nation, & contre son attente : mais cette Piéce n'avois été vue que de peu de personnes ; & si l'on avoit vu la fin de cette imparfaite Rélation, remarque Bacon dans son Apologie, on y auroit vu combien il avoit tâché dans cette Piéce de rendre service au Comte (24). Peu après qu'il eut reçu les Sceaux, Gondemar Ambassadeur d'Espagna lui rendit visite. Mylord Bacon lui dit, qu'il étoit redevable à Dieu & au Roi de cet honneur ; & que cependant il résigneroit de bon cœur son Emploi, s'il pouvoit s'en décharger, & qu'il avoit toujours aspiré, & aspiroit encore à une vie retirée. Gondemar lui répondit, qu'il vouloit lui conter une Fable. Un vieux Rat, lui dit-il, voulant quitter le Monde, déclara aux jeunes Rats, qu'il alloit se retirer dans son trou, pour y vivre dans la retraite, renonçant à tous les plaisirs ; & il leur défendit sous peine d'encourir son indignation, de venir le troubler. Ils obéirent pendant deux ou trois jours. A la fin il y en eut un, qui plus hardi que les autres, persuada à quelques-uns de ses compagnons de venir avec lui, pour vois comment se portois le bon vieux Père, qui étoit peut-être mort. Ils entrérent donc, & trouvérent le saint Solitaire campé au milieu d'un excellent fromage. L'Ambassadeur railloit finement de cette maniére le Garde des Sceaux (25).

(24) *Voyez* Stephens *Account of the Life of the Lord Bacon* p. 11. 12.

(25) Voyez *Apophthegm. de Bacon* Nomb. 105. p. 171. du III Vol. de ses *Oeuvres* Edition de Londres.

[*H*] *Peu de tems après, il courut risque de perdre ce grand Poste.*] Mr. Stephens nous apprend dans son *Introduction* (26), que le Garde des Sceaux avoit eu à peine le tems de se reconnoitre dans sa Place, que la même main qui l'y avoit fait montes, pensa l'en faire descendre. Voici à quella occasion. Le 16 de Juin 1617, le Secrétaire Winwood écrivit au Comte de Buckingham qui étoit en Ecosse avec le Roi, & lui manda, que le Chevalier Edouard Coke étant venu chez lui pour quelque affaire, s'étoit plaint, de son propre mouvement, du malheur qu'il avoit eu d'encourir la disgrace de Sa Majesté, & qu'il souhaitois ardemment de rentrer dans ses bonnes graces, sans lesquelles il ne pouvoit plus vivre. Qu'il avoit reconnu avec douleur, qu'il avoit manqué au respect dû à Sa Grandeur, par rapport au mariage proposé quelque tems auparavant, entre la plus jeune de ses filles & le Chevalier Jean Villiers frère ainé du Comte ; souhaitant qu'on voulût renouer l'affaire, & faisant pour cela des propositions très avantageuses de son côté. Mais que Madame Hatton mère de cette jeune Demoiselle, entre laquella & la Chevalier Coke son mari il y avoit peu d'union, soit que ce mariage lui déplût par lui-même, ou parce que la chose ne venoit pas d'elle, de qui la jeune Demoiselle avoit un bien considérable à attendre, faisoit tous ses efforts pour l'empêcher. Le Garde des Sceaux de son côté, dans les Lettres qu'il écrivit au Roi & au Comte au mois de Juillet, n'oublia rien pour leur persuader, qu'il n'étoit pas à propos de conclurre cette affaire, & de faire rentrer le Chevalier Coka en grace, ce qui étoit le grand point. Dans le même tems, la mère de la jeuna Demoiselle l'envoya chez le Chevalier Edmond Withipole, à l'insu de son mari : celui-ci s'adressa au Comte de Buckingham, & par son moyen supplia le Roi d'expédier un ordre à quelques Membres du Conseil Privé, de citer devant eux sa femme & ses complices, pour lui rendre sa fille. Mais aiant appris au bout de quelques jours où on l'avoit menée, il alla accompagné de ses fils & de ses domestiques, sans être muni d'aucune permission, & sans avoir de Commissaire avec lui, forcer la maison du Chevalier Edmond, & enleva sa fille. Madame Hatton sa plaignit au Conseil Privé de cette violence, & le Chevalier soutint qu'il pouvoit la justifier par la Loi. Mais le Chevalier Henri Yelverton Procureur du Roi prétendit le contraire, & il eut ordre de poursuivre le père par devant la Chambre Etoilée, & de tenir en attendant la fille sous sa garde. Par ses soins il amena l'affaire au point, qu'il paroit par la Résolution du Conseil du 18 de Juillet 1617, où tout le Procès est rapporté au long, que le Chevalier Coke & sa femme furent réconciliés, & que laur fille leur fut remise entra les mains, & le procès suspendu jusqu'à ce qu'on sût la volonté de Sa Majesté. Mais Mylady Compton & le Chevalier Jean Villiers son fils pressant fort la conclusion du mariage, l'opposition que le Garde des Sceaux y fit, & peut-être quelques autres Membres du Conseil Privé avec lui, les exposérent à l'indignation du Comte. Car vers le retour du Roi, il écrivit au Garde des Sceaux, que Sa Majesté avoit dessein, la prémière fois qu'elle se trouveroit au Conseil, de censurer fortement ceux qui avoient trempé dans cette affaire, & qui s'y étoient si mal conduits ; & qu'il indiqueroit quelques-unes des principales fautes qu'on avois faites, sans pourtant nommer personne en particulier. Il ajoute, que quelque sujet qu'il ait d'être mécontent lui-même, voyant combien Sa Majesté est irritée, de Partie intéressée il s'est rendu Avocat. Le Garde des Sceaux écrivoit au Comte de Buckingham le 25 de Juillet 1617 (27) : „ J'ai beaucoup d'impatience de savoir „ ce que Votre Grandeur pense de ma derniére Lettre, „ dans laquelle je vous ai dit mon sentiment sur le maria- „ ge de votre frére. Comme je vous témoignai alors que „ je le desapprouvois, je desapprouve du moins autant ce „ qu'on a fait ici pour le conclurre. Que Votre Gran- „ deur ne pense point que c'est la passion, ou l'intérêt, „ qui me fait agir ; Dieu connoit ma sincérité. Mais je „ ne puis m'empêcher de dire, que tant de graces que „ j'ai reçues de Votre Grandeur, sont venues de votre „ propre fonds, & non de vos parens. Permettez donc en „ retour, que les conseils que je donne ne sa rapportent „ qu'à votre avantage, & non aux desirs de vos parans. „ Je vous donnerai toujours, aussi bien qu'à mon Maître, „ des conseils salutaires ; dont le tems justifiera la sagas- „ se." Dans une autre Lettre au Comte, du 23 d'Août (28), il lui dit que depuis qu'il a reçu sa derniére Lettre, il avoit fait dire au Procureur-Général, que sur les nouvelles qu'il avoit reçues de la Cour, il étoit résolu de travailler à conclurre le mariage, aux conditions les plus avantageuses pour le frére de Sa Grandeur, qu'il feroit possible. „ Mais, *dit-il*, je prévois toujours, que cette al- „ liance pourra me faire perdre l'amitié de Votre Gran- „ deur, qui m'est si précieuse ; & c'est à ce seul égard que „ mon intérêt particulier m'a fait agir comme j'ai fait, „ jusqu'à ce que j'aye été instruit de vos intentions. Mais „ je me repose sur votre constance, sur votre caractèra, „ sur mon attachement pour vous, & sur le zèle commun „ que nous avons pour le service du Roi." Le ressentiment du Comte s'étant calmé, il appaisa aussi le Roi, ce qui obligea le Garde des Sceaux de lui en témoigner sa reconnoissance par una Lettre du 22 de Septembre 1617 (29). „ La pluma, ou plutôt le pinceau de Votre Gran- „ deur a peint par rapport à moi tant de grandeur d'ame, „ de noblesse, & de véritable bonté, qu'il me semble „ voir le tableau de quelque antienna Vertu, & non une „ Vertu de notre Siècle. C'est le cours de ma vie, & non „ cette Lettre, qui doit exprimer ma reconnoissance ; & „ si j'y manque, je souhaite que Dieu m'abandonne aussi, „ & qu'il me rende aussi malheureux que je m'estime heu- „ reux par ce retour, dont je suis redevable à la clémen- „ ce de Sa Majesté, & à votre incomparable bonté & gé- „ nérosité." Le Chevalier Antoine Weldon, à l'occasion de ce mécontentement du Roi & du Comte de Buckingham contre Mylord Bacon, fait encore un Conte, destiné à diffamer ce Seigneur, autant du moins que son Libelle est capable de le faire. Il nous dit donc (30), que dix jours après que Bacon eut été fait Garde des Sceaux, le Roi partit pour l'Ecosse ; desorte que Bacon commença à croire qu'il étoit Roi, logeant dans le Palais, donnant audience dans la grande Salle à manger, obligeant tous les autres Conseillers à attendre sa commodité, & ne paroissant qu'avec la même pompe que le Roi lorsqu'il donne audience à des Ambassadeurs, & que quand il traitois d'affaires avec quelqu'un des autres Conseillers, il prioit ceux qui s'asséioient auprès de lui, de se souvenir de la différence qu'il y avoit entre lui & eux. Cela obligea le Secrétaire Winwood de se lever, & il ne voulut jamais s'asseoir depuis ; mais il dépêcha un Exprès au Roi, pour le prier de revenir au-plutôt, puisque sa place étoit déja prise. *Et je me souviens*, dit cet Auteur, *qu'en nous lisant cela, le Roi s'en divertis beaucoup, & nous aussi.* Quand le Garde des Sceaux recevoit des Lettres de Buckingham, il ne vouloit point qu'on les ouvrît ni qu'on les lût en public, quoiqu'elles fussent pressées, & n'y répondoit point. „ Il „ se conduisit de cette maniére, jusqu'au tems qu'il ap- „ prit que le Roi étois sur son retour. Alors il commen- „ ça à croire que la Comédie tendoit à sa fin, & qu'il ne „ devoit plus faire le personnage du Roi. Il reprit donc „ son ancienne bassesse & son humeur rampante, qui fut „ bien mise à l'épreuve, quand le Roi fut arrivé à Wind- „ sor, puisqu'il attendis deux jours dans l'Antichambre „ de Buckingham, confondu avec les Laquais, & assis sur „ un vieux coffre, parmi des gens que leur bassesse seule „ rendoit ses dignes compagnons, quoique la place qu'il „ occupoit méritât plus da respect ; & il avoit son sac & les „ Sceaux auprès de lui sur ce coffre. Moi-même je dis à „ un

(26) P. 44. & suiv. Voyez aussi *Account of the Life* &c. p. 17.

(27) *Ses Oeuvres* T. IV p. 661. Nomb. 109.

(28) Ibid. n. 111. p. 662.

(29) Ibid. n. 115. p. 662. 663.

(30) *Court and Character of King James* p. 151-155.

d'Yorck [*I*] en 1619. Ni les honneurs & les applaudissemens, ni la multitude des affaires, ne purent faire oublier à Bacon sa chère Philosophie. Il publia au mois d'Octobre 1620 son grand Ouvrage intitulé, *Novum Organum*. On voit par plusieurs de ses Lettres, qu'il regardoit la fréquente convocation des Parlemens comme egalement avantageuse au Roi & au Peuple [*K*]. Le 27 de Janvier 1621 il fut élevé à la Dignité de Vicomte de S. Albans; & trois jours après, il parut avec tout l'éclat & tout l'honneur possible à l'ouverture de la Seance du Parlement. Mais il touchoit à sa ruïne, & peu de tems après il eprouva un cruel revers de fortune. Le 12 du mois de Mars, on nomma un Committé composé de quelques Membres de la Chambre des Communes, pour prendre connoissance des abus qui se commettoient dans les Cours de Justice, & le Chevalier Edouard Sackville en fut fait Président; mais étant tombé malade, on mit le Chevalier Robert Philips à sa place. L'orage tomba d'abord sur le Chancelier Bacon, qui fut accusé de corruption dans l'exercice de son Ministère, par deux hommes, qui s'appelloient *Aubery* & *Egerton*, qui affirmérent qu'ils lui avoient fait donner de l'argent, pour se le rendre favorable dans les affaires qu'ils avoient par devant lui. Cette accusation aiant été appuyée par diverses circonstances, les Commissaires firent rapport à la Chambre le 15 du même mois, en témoignant beaucoup d'égards & de respect pour le Chancelier; *attendu*, comme le déclara le Président, *que la chose touchoit l'honneur d'un Grand-Homme, si distingué par ses excellentes qualités naturelles & acquises, qu'il n'en diroit pas davantage, se trouvant dans l'impuissance d'en dire assez* (o). Le Lundi 19, les Communes eurent une Conférence avec les Seigneurs, dont le Grand-Trésorier fit rapport le lendemain; après quoi le Marquis de Buckingham présenta aux Seigneurs une Lettre que le Chancelier lui avoit écrite le même jour [*L*]. Les Seigneurs lui firent répondre, qu'ils n'avoient d'autre dessein que de

(o) Ibid. p. 519.

„ un Domestique de Mylord Buckingham, qu'il étoit honteux que les Sceaux fussent de cette manière dans ce „ lieu, quoique le porteur, sans eux, ne méritat que du „ mépris, & fut le plus indigne de ceux qui y étoient. Il „ me répondit, que c'étoit l'ordre qu'ils avoient. *Au „ bout de deux jours il fut admis, & en entrant il se jetta „ aux pieds du Duc, le visage contre terre, & les baisa, protestant qu'il ne se leveroit point qu'il ne lui eût pardonné. „ Il fut reçu en grace, & depuis ce tems là, il fut tellement „ esclave du Duc & de sa famille, qu'il n'osoit desobeïr ni „ resister au moindre enfant. Vous voyez par là, que la Bassesse est compagne de l'Orgueil; & jamais elles n'ont été „ à un plus haut point en qui que ce soit, que dans cet homme.*

[*I*] *On a des Vers que Johnson fit sur son jour de naissance qu'il celebra dans l'Hôtel d'Yorck.*] Ce Poëte s'adresse au Génie de cette antique Maison; il lui témoigne de la surprise, de ce que tout paroit en mouvement & dans la joie, & qu'il semble être occupé de la célébration de quelque Fête solennelle. „ Pardon, lui dit-il, je lis dans tes „ yeux, & sur ton visage, de quoi il s'agit. C'est le „ jour, pour le retour duquel tout le monde fait des „ vœux, & moi aussi: c'est le jour, dans lequel commence „ la soixantième année depuis que Bacon ton Maître vit le jour, & qu'il naquit un Fils au sage Garde „ des Sceaux, la gloire & l'appui de l'Angleterre. Ce „ que le Père étoit alors, le Fils l'est maintenant, & il est „ même décoré d'un Titre plus relevé. Puissent les Parques lui filer à jamais des jours tissus de soie! Quel sujet de joie! Qu'elle éclate par-tout. Donne-moi un „ verre, que je boive à ce jour heureux, & que je chante la sagesse de mon Roi, dans les Honneurs auxquels „ il l'élève."

[*K*] *Il regardoit la fréquente convocation des Parlemens comme egalement avantageuse au Roi & au Peuple.*] Dans une Lettre au Marquis de Buckingham, du 7 d'Octobre 1620, publiées dans le IV. Volume de ses Oeuvres (31), il parle des préparatifs pour la tenue du Parlement, & de ce qu'il a fait sur ce sujet. Il dit, qu'il a consulté le jour auparavant avec les deux Prémiers Juges, & quelques autres, „ sur les personnes propres à être Membres du Parlement, dans la vue d'avoir un Parlement composé des „ meilleures Têtes du Royaume, capables de bien mettre „ ordre aux affaires de l'Etat, conformément au véritable but de l'institution des Parlemens; & qu'on a délibéré sur les moyens d'y faire entrer ces personnes, sans innover, & sans faire d'éclat. Dans ce dessein, *dit-il*, nous „ avons dressé quelques Listes, où nous avons mis les „ principaux Conseillers, & les plus distingués Politiques „ ou Courtisans, les plus graves & les plus habiles Jurisconsultes, les Chevaliers les plus respectables & les plus „ sages, aussi-bien que les Gentilshommes des Comtés du „ plus grand mérite." Il est aisé de remarquer par divers endroits de ses Lettres, qu'il fut toujours dans l'idée, que la convocation des Parlemens étoit le plus sûr moyen d'avancer les intérêts du Roi & ceux du Royaume. Et quelque aversion que le Roi eût toujours eue à cet égard, il fut obligé de céder à la nécessité du tems, & aux desirs de tous ses Sujets, qui étoient plus sensibles au danger que la Religion Protestante couroit en Allemagne, & plus attendris de voir l'Electeur Palatin non seulement exposé à perdre la Couronne de Bohème, mais aussi le Palatinat l'Héritage de ses Pères, que ne l'étoit le Roi lui-même, quoique beau-père de ce Prince. Jaques se souvenoit de quelle manière le Parlement précédent, & lui, s'étoient séparés; & il n'ignoroit pas que depuis ce tems-là les Griefs avoient augmenté, par les nouveaux Projets qu'on avoit faits, & par les Monopoles. Il avoit donc quelque sujet de craindre, que le même Esprit n'animat le nouveau Parlement, à moins qu'on ne prît des mesures pour adoucir les plus irrités, & pour satisfaire les plus pacifiques. Mais autant que la malheureuse destinée du Roi de Bohème & de sa famille, & le mauvais succès de ce Parlement, sont connus; autant les raisons pour lesquelles on l'assembloit sont excellemment déduites dans un Projet de Proclamation dressé par Mylord Bacon; & le morceau qui regarde le choix des Membres est si bien touché & si réfléchi, qu'il peut être utile dans tous les tems (32). Ce Projet se trouve dans le quatrième Volume de ses Oeuvres au Nomb. CXL. Voici quelle en est la Conclusion: „ Et „ comme l'importance de cette grande affaire, qui entre „ les autres doit être traitée & pesée, & la véritable & „ ancienne institution du Parlement, demandent à présent autant que jamais, que la Chambre Basse soit composée des Membres les plus sages, les plus habiles, & „ les plus distingués par leur mérite, qu'on pourra trouver; le soin que nous devons prendre du Bien-public, „ auquel ils ont tous intérêt, nous oblige à exhorter, sans „ prétendre préjudicier à la liberté des Elections, tous „ ceux de nos bien-aimés Sujets qui ont voix dans le „ choix des Députés, prémièrement, de jetter les yeux sur „ les personnes les plus dignes, de tous les Ordres, Chevaliers & Gentilshommes, qui sont la Lumière & les „ Guides de leurs quartiers: sur des personnes qui aient „ de l'expérience dans les Affaires Parlementaires; sur de „ sages & prudens Politiques, qui aient été employés dans „ les Affaires publiques, soit dans le Royaume, soit au „ dehors; sur de graves & habiles Jurisconsultes; sur de „ riches Citoyens; & en général sur des personnes qui „ aient intérêt au bien de l'Etat. Secondement, de choisir des personnes bien intentionnées pour la Religion, „ & qui soient également éloignées de l'aveugle Superstition, & de l'esprit factieux du Schisme. Enfin, qu'ils ne „ deshonorent pas le Parlement, & ne le rendent pas méprisable, en y envoyant des Banqueroutiers, & des gens „ obérés, qui aient intérêt à faire trainer les Affaires en „ longueur, uniquement pour être à couvert des poursuites de la Justice; des Jurisconsultes peu habiles & peu „ estimés; de jeunes-gens peu capables de mûres délibérations; des personnes attachées à quelque Grand & „ dans sa dépendance, au point qu'on auroit lieu de croire qu'il disposeroit de leur voix; & telles autres gens „ de peu de poids. Ensorte, que nous aions la satisfaction de voir une Chambre des Communes bien composée, digne d'être le Corps représentatif du Tiers-Etat „ de notre Royaume, propre à nourrir une amiable & „ consolante union entre nous & notre Peuple, & capable „ d'être, avec la bénédiction de Dieu, jointe à notre attention & à notre Autorité Royale, un noble Instrument, „ conjointement avec nos Prélats & nos Pairs, pour régler des Affaires aussi importantes que celles que nous „ avons spécifiées ci-dessus."

(31) Num. 110. p. 679.

(32) *Collections relating to the Life of Lord Bacon* p. 117.

[*L*] *Le Marquis de Buckingham présenta aux Seigneurs une Lettre que le Chancelier lui avoit écrite le même jour.*] Il prie dans cette Lettre (33) les Seigneurs de ne pas expliquer en mal son absence, causée uniquement par la douleur dont il étoit penetré, & par maladie, accompagnée cependant de la consolation d'être persuadé qu'il n'étoit pas éloigné du Ciel, dont il avoit des avant-goûts. Mais que comme, soit qu'il vécût, soit qu'il mourût, il seroit bien aise de mettre son honneur & sa réputation à couvert, autant qu'il en étoit digne; aiant appris qu'on l'accusoit de s'être laissé lâchement corrompre, il leur demandoit „ prémièrement, de lui conserver leur estime, sans „ se laisser prévenir contre lui. Secondement, comme „ j'ai, *dit-il*, tourné à présent mes pensées vers de tout „ autres objets que les affaires du Monde, & que je m'occupe du compte que j'ai à rendre devant un Tribunal „ supérieur: je prie Vos Grandeurs de m'accorder un „ tems suffisant, selon l'usage des autres Tribunaux, pour „ consulter avec mon Avocat, & pour dresser ma Réponse, à laquelle mon Avocat n'aura cependant que peu „ de part: car je ne prétends point, s'il plait à Dieu, me „ parer d'une fausse innocence à la faveur de la chicane; „ mais je déclarerai clairement & naturellement, comme „ Vos Grandeurs savent que c'est ma coutume, ce que je „ sai, & ce dont je me souviens. En troisième lieu, qu'on conformément aux Loix & au cours ordinaire, on me „ permette d'alléguer mes raisons contre les Témoins „ qu'on produit contre moi, de proposer des questions „ sur

(33) *Voyez* le IV. Vol. de ses *Oeuvres* n. 145. p. 581-686.

de suivre les règles de la Justice dans l'examen de l'affaire qu'il avoit devant eux, & qu'ils seroient ravis qu'il pût se justifier à son honneur sur les faits dont on l'accusoit. Le Mécredi 21 de Mars, les Communes envoyérent un Message à la Chambre Haute, contenant de nouvelles plaintes contre le Chancelier (*p*). Dans le même tems, les Seigneurs commencérent l'examen des plaintes : ils entendirent dans la Chambre même plusieurs Témoins, & nommérent des Commissaires de leur Corps pour prendre aussi des informations. Le Mécredi 24 d'Avril, le Prince Charles informa les Seigneurs, que le Chancelier avoit envoyé un Acte de Soumission [*M*], qui fut lu d'abord. Mais aiant examiné cette Piéce, & entendu la Liste des malversations dont il étoit accusé, accompagnées des preuves, ils lui envoyérent par le Juge Denham & par le Procureur-Général une Copie des Accusations, sans les preuves, en lui faisant dire, qu'il n'avoit pas fait une confession entière dans l'Acte de Soumission, puisqu'il n'avoit avoué aucune Corruption en particulier, ni expliqué comment il avoit été instruit qu'on l'en accusoit; & que la Confession même, telle qu'elle étoit, se trouvoit exténuée dans la même Piéce; que pour cette raison ils lui envoyoient un détail exact de l'Accusation, & qu'ils attendoient une prompte réponse de sa part. Il repliqua à ce Message, qu'il expédieroit promptement sa Réponse. Les Seigneurs examinérent cette Réponse le 25 d'Avril, & lui envoyérent un second Message, qui portoit, que cette Réponse étant ambiguë, ils envoyoient savoir sur le champ, s'il vouloit confesser quelque chose, ou entreprendre de se justifier ? Il répondit, qu'il n'entreprendroit point de se justifier ; qu'il confesseroit la Corruption, & feroit un aveu distinct sur chaque Article, & ensuite un Acte d'humble Soumission : mais qu'il demandoit qu'il lui fût permis de développer la vérité sur les Articles dans lesquels l'Accusation alloit trop loin, parce qu'elle étoit énoncée en peu de mots, &

(*p*) *Passages in Parliament against the Lord Chanceller ann. 1620. 1621. in the II. Vol. of Bacon's Works, p. 548-550.*

„ sur lesquelles on leur fasse subir un rigoureux examen, & de produire de mon côté mes Témoins pour mettre la vérité au jour. Enfin, que s'il vient de nouvelles plaintes de cette nature, leur nombre ne vous fasse concevoir aucun préjugé fâcheux, sur-tout contre un Juge qui dresse deux mille Ordres & Decrets par an ; pour ne rien dire des tours qu'on a employés pour multiplier les plaintes contre moi : mais qu'il me soit accordé, selon les Loix de la Justice, de répondre distinctement & par ordre à chaque plainte en particulier. Je me flatte, Mylords, que vous ne trouverez rien que de juste dans ces demandes; & ainsi je m'estimerai heureux d'avoir pour Juges tant de Seigneurs Illustres, & tant de respectables Prélats, ne souhaitant point qu'aucun privilège de rang serve de réfuge au crime, mais étant résolu, comme je l'ai dit, d'en agir franchement & ouvertement avec Vos Grandeurs, & de me remettre entièrement entre vos mains &c." Il écrivit le même jour une Lettre au Roi, dans laquelle il lui dit, qu'en s'examinant avec soin, il ne trouve rien qui ait pu attirer sur lui un pareil orage. Qu'il n'avoit jamais, comme Sa Majesté le savoit, été l'auteur d'aucuns conseils violens, mais qu'il avoit toujours témoigné être pour les voies de la douceur. Qu'il n'avoit jamais été un avare oppresseur du Peuple ; qu'il n'avoit été ni fiès, ni impérieux, & ne s'étoit point rendu odieux par ses manières ; qu'il n'avoit hérité aucune haine de son pére, & qu'il étoit né bon Patriote. Quelle pouvoit donc être la cause de cet orage ? car par tout ailleurs, ce sont-là les raisons qui attirent le mépris & l'indignation. Et pour ce qui est des Communes, c'étoit là qu'avoit commencé son crédit, & l'on vouloit que ce fût là qu'il finît : que cependant dans ce même Parlement, l'ancienne affection pour lui s'étoit manifestée, à l'occasion du message au sujet de la Religion, & qu'on avoit dit qu'il étoit toujours le même, avec ce seul changement, que sa probité avoit été couronnée d'honneurs. „ Et pour ce qui regarde la Chambre Haute, *dit-il*, il n'y a que peu de jours, avant tout ce bruit, que ceux qui la composent sembloient me porter sur leurs mains, à cause de la franchise & de la candeur qu'ils remarquoient en moi, qu'ils regardoient comme le vrai caractère d'une ame noble. Et pour ce qui est des présens par lesquels on m'accuse de m'être laissé corrompre, j'espere qu'au jour où tous les cœurs seront ouverts, on ne trouvera point en moi un cœur corrompu, & qui ait été dans l'habitude de pervertir la Justice pour des récompenses; quoique je reconnoisse ma fragilité, & que je ne sois pas exempt de la corruption de notre Siècle. C'est par cette raison que je suis résolu de ne pas me parer d'une fausse innocence (comme je l'ai écrit aux Seigneurs) en employant la chicane & les détours, mais de leur parler selon les sentimens de mon cœur, & de leur tenir le même langage que me tient ma Conscience, soit en excusant, en exténuant, ou en confessant sincèrement les choses ; priant Dieu de me faire la grace de bien voir toute l'étendue de mes fautes, & de ne pas permettre que je tombe dans l'endurcissement, en faisant paroitre une Conscience plus nette qu'il ne faut. Mais je ne fatiguerai pas plus longtems Votre Majesté, à qui je demande pardon de cette longue Lettre de doléance. Ce que je souhaite avec autant d'ardeur qu'un Cerf altéré souhaite de trouver un ruisseau, c'est de pouvoir savoir par le généreux Ami qui aura l'honneur de présenter cette Lettre à Votre Majesté, quels sont ses sentimens pour moi, dont la misère égale la bonté de Votre Majesté. J'ai été à vous, & non à moi-même. Et je m'offre à présent comme une victime, pour disposer de moi comme l'exigera la gloire de votre Justice & celle de votre Clémence, & pour l'avantage de votre service, me remettant du reste entre les mains de Votre Majesté &c."

[*M*] *Le Prince Charles informa les Seigneurs, que le Chancelier avoit envoyé un Acte de Soumission.*] Il étoit daté du 22 d'Avril 1621. Il prie d'abord les Seigneurs de donner un sens favorable à ce qu'il va dire, parce que les expressions d'un esprit troublé & accablé de chagrin demandent quelque indulgence. Il dit ensuite, qu'au milieu de la plus accablante affliction à laquelle un homme puisse être exposé, l'honneur étant préférable à la vie, il commencera par témoigner sa joie sur quelques articles. Le prémier, c'est qu'après cette vie, qui sera suivie d'un Siècle d'or, la grandeur & le crédit d'aucun Juge ou Magistrat ne feront un asyle pour les coupables ; & en second lieu, qu'il y a de l'apparence qu'à l'imitation du Juge suprême, les Juges de la Terre éviteront avec tout le soin possible, tout ce qui peut le moins du monde avoir quelque apparence de corruption, même la plus éloignée, ce qui tend à purger les Tribunaux, & à les rétablir dans leur véritable gloire. Il remarque, qu'on attend des justifications de sa part, mais qu'il n'a choisi entre toutes les autres que celle de Job ; & qu'après avoir fait une claire & humble confession, il espére pouvoir dire avec le Saint Homme : *Je n'ai point caché mon peché, & n'ai point retenu mes fautes dans mon sein.* Qu'il reste donc, que sans user de detours, il confesse & reconnoisse sincèrement, qu'aiant appris les accusations portées contre lui, non précisément dans la forme où elles ont été portées devant la Chambre, mais assez pour mettre sa Conscience au fait, & pour rappeller sa mémoire, il y trouvoit assez & de suffisans sujets pour l'obliger à renoncer à toute apologie, & pour engager les Pairs à le condamner. Qu'il ne veut pas les fatiguer en marquant certaines choses particulières peu fondées : *Quid te exempta juvat, spinis de pluribus una?* ni les solliciter de faire attention aux endroits où les preuves ne sont point concluantes ; ni faire des difficultés sur le caractère des Témoins. Qu'il ne veut pas même leur représenter, combien les circonstances du tems & de la manière, & telles autres, peuvent faire à sa justification, & diminuer le crime d'avoir pris des présens ; qu'il aime mieux laisser toutes ces choses à leur sagesse & à leur prudence, persuadé qu'ils développeront charitablement certaines choses qui se trouvent répandues dans les accusations, selon que Dieu le leur mettra au cœur ; se soumettant, quant à lui, entiérement à leur bonté & à leur miséricorde. Il ajoute, qu'après leur avoir parlé comme à ses Juges, il leur dira encore quelque chose en qualité de Pairs & de Prélats, recommandant humblement ses intérêts à leur générosité & à leur magnanime bonté. Il leur dit, qu'ils sont non seulement des Juges, mais des Juges Parlementaires; que leur pouvoir s'étend beaucoup plus loin que celui des Tribunaux ordinaires ; & que n'étant point astreints aux régles de ceux-ci, ni à leurs exemples, pour la sévérité des peines, ils le sont encore beaucoup moins lorsqu'il s'agit d'user d'indulgence & de faire grace. Que cependant, il ne demande rien qui puisse être contraire au noble projet de réformer les Abus. Qu'il souhaite humblement qu'il plaise à Sa Majesté de lui ôter les Sceaux, ce qui sera une grande chute pour lui ; mais en même tems, à ce qu'il espére, une expiation de ses fautes. Que puis donc que Leurs Grandeurs sont revêtus du pouvoir de mitiger le châtiment & de faire grace, & qu'ils peuvent en faire usage sans faire tort aux nobles & grandes vues qu'ils ont ; pourquoi ne s'attendroit-il pas à être l'objet de leur bonté & de leur compassion ? „ Prenez, Mylords, pour votre grand modéle le Roi notre Souverain, qui est un Monarque d'une clémence sans égale, & dont la sagesse & la bonté sont un abîme qu'on ne peut sonder. Souvenez-vous, Mylords, qu'il y a plus de cent ans, qu'un Prince n'a été Membre de votre Chambre, & qu'il n'y a jamais eu de Prince, dont il soit plus juste d'immortaliser la présence par des actes mêlés de clémence & de justice. Vous êtes, Mylords, ou des personnes de naissance, & la compassion se trouve toujours dans les cœurs qu'un sang noble anime ; ou de respectables Prélats, Ministres de celui qui ne brise point le roseau cassé, & qui n'éteint point le lumignon qui fume. Vous êtes tous sur un Théatre élevé, & ne pouvez par conséquent ignorer les révolutions auxquelles les choses du Monde sont sujettes, & les chutes qui menacent les plus élevés. Vous ne pouvez oublier, Mylords, qu'il y a des

(q) Ibid. p. 551. & ne contenoit pas toutes les circonstances (q). Le Lundi 29 d'Avril, il envoya à la Chambre des Pairs sa Confession [N], dans laquelle il avoue quelques faits, en nie d'autres, & tâche d'expliquer le
(r) *Collections &c. ubi supra p. 140.* reste d'une manière qui en exténue le crime (r). Mais les Pairs aiant regardé cette Pièce comme une Confession pleine & sincère, envoyérent plusieurs Membres d'entre eux pour s'informer du Chancelier, s'il vouloit la reconnoitre pour être de sa main, & y persister ou non? Il répondit, qu'il la reconnoissoit. *Oui*, *Mylords*, dit-il, *c'est ma main*, *& mon cœur. Je supplie vos Grandeurs d'avoir pitié d'un roseau cassé.* La Chambre aiant reçu cette réponse, les Seigneurs résolurent d'engager le Roi à retirer les Sceaux; & le Mécredi 2 de Mai on conclut de prononcer le lendemain matin Sentence contre lui. On le fit citer à comparoitre; mais il répondit qu'il étoit malade, protestant que ce n'étoit point un
(s) *Proceeding &c. p. 557.* prétexte, & que s'il se fût bien porté, il auroit comparu (s). Les Pairs ne laissérent pas de faire savoir à la Chambre des Communes, qu'ils étoient prêts à prononcer, dès qu'elle le demanderoit; ce qu'elle fit par son Orateur: sur quoi le Grand-Juge, ou Lord Chef de Justice, prononça le 3 de Mai 1621 la Sentence suivante: „ Que le Chancelier payeroit une Amende de quarante mille livres sterling: Qu'il seroit mis à la Tour pour autant de tems qu'il plairoit au Roi: Qu'il étoit déclaré inhabile à posséder aucune Charge dans le Royaume, à jamais avoir séance au Parlement, & à jamais
(t) Ibid. p. 558. *and Collections &c.* p. 141. „ se montrer dans l'étendue de la Jurisdiction de la Cour (t)." Le Prince de Galles & quelques autres tâchérent de faire mitiger la Sentence; mais plusieurs des Seigneurs, pour en justifier la sévérité, lui
(v) *Collections* p. 141. dirent dans la suite, qu'ils savoient bien qu'ils le laissoient en bonnes mains (v). Et effectivement il étoit à présumer que le Roi, qui, comme le Chancelier lui-même le rapporte, avoit pleuré quand il
(x) *Stephens Account* p. 83. apprit qu'il étoit accusé, en agiroit généreusement & avec indulgence (x). Les sentimens sont fort partagés sur le fond même du crime dont il étoit accusé, lorsqu'il s'agit de décider jusques à quel point il étoit coupable [O]. Aprés la Sentence prononcée contre lui, & une courte prison à la Tour,

„ *vices de tems* & des *vices personnels*; & que les commencemens de Réforme ont une vertu opposée à celle „ du Lavoir de Béthesda: celui-ci avoit le vertu de guérir le prémier qu'on y plongeoit, & les autres font périr les prémiers sur lesquels ils tombent. Et quant à „ moi, je souhaite que cela puisse en demeur là, sans aller plus loin. Enfin je me flatte, Mylords, que vous „ me regarderez comme un Membre de votre noble Corps, „ & comme un homme, qui pendant cette Séance même, „ a reçu des marques de votre tendre affection; & je me „ flatte qu'elles n'ont pas été un éclat qui en annonçoit „ la fin, mais des rayons de le grace qui brillera à présent. Mon humble priére est donc, Mylords, que cette Confession de ma faute soit mon Arrêt, & la perte „ des Sceaux mon chatiment; & qu'il vous plaise de m'épargner une autre Sentence, & d'intercéder auprés de „ Sa Majesté en ma faveur, pour me faire obtenir le pardon de tout le passé.

[N] *Le Lundi 29 d'Avril il envoya à la Chambre des Pairs sa Confession.*] Il déclare en la commençant, qu'ayant mûrement examiné l'Accusation, consulté sa Conscience, & rappellé sa mémoire autant qu'il lui avoit été possible, il confesse sincérement & sans détour, qu'il est coupable de Corruption; il renonce à toute défense, & se remet à la miséricorde des Pairs. Il passe ensuite à l'examen détaillé des accusations portées contre lui, & par rapport au vingt-huitième Article, *qu'il avoit permis de grandes exactions de la part de ses Officiers, tant à l'egard des Sceaux privés, qu'à l'egard des Ordonnances* qu'il *avoit fallu sceller*, il reconnoit que ç'avoit été une grande faute en lui, de n'avoir pas mieux pris garde à ceux qui le servoient. „ J'ai fait, *dit-il*, cette déclaration à Vos Grandeurs, en sincérité de cœur, les suppliant humblement „ s'il s'y trouve quelque méprise, de vouloir l'imputer à un défaut de mémoire, & non à aucun dessein „ d'obscurcir la vérité, ou de cacher & de déguiser rien: „ car je confesse encore une fois, que dans les choses „ dont on m'accuse, envisagées de la manière dont moi-même je les ai exposées, il y a eu beaucoup de corruption & de négligence, dont je suis véritablement pénétré de douleur, me soumettant au jugement, & implorant la grace & la miséricorde de la Cour. Je ne „ prétends point diminuer ma faute en elle-même; je supplie seulement Vos Grandeurs de vouloir, par un effet de la noblesse de leur cœur, jetter des regards de „ compassion sur ma personne & sur mon état. Je n'ai jamais été taxé d'avarice; & l'Apôtre dit, *que la convoitise des richesses est la racine de tous maux.* Je me flatte d'autant plus, Mylords, que vous me trouverez digne de „ grace, que parmi les faits à ma charge, il n'y en a „ guéres, ou point du tout, qui ne soient arrivés, il y „ a du moins deux ans; au-lieu que ceux chez qui la „ corruption est tournée en habitude, vont ordinairement en empirant; ensorte qu'il a plu à Dieu de me „ conduire par degrés à le Repentance. Et mon bien est „ si peu de chose, que mon plus grand soin à présent est „ de payer mes dettes. Et comme je crains d'avoir fatigué Vos Grandeurs per ma longueur, je finis en vous „ suppliant, si vous prononcez contre moi, de ne pas „ m'acabler par un Arrêt qui aille à ma ruïne, mais de „ tempérer la justice par le miséricorde; & même d'intercéder en ma faveur auprès de Sa Majesté, pour qu'elle me fasse grace.

[O] *Les sentimens sont fort portagés sur le fond même du crime dont il etoit accusé, lorsqu'il s'agit de décider jusques à quel point il etoit coupable.*] Arthur Wilson dans la *Vie &*
(34) *Compleat History of England*, Vol. II. p. 734. Londres 1706. *le Regne du Roi Jaques I.* inférée dans le second Volume du *Corps complet de l'Histoire d'Angleterre* (34), nous dit, que le Grand-Chancelier Bacon se fit condamner pour les plus misérables & les plus ridicules bagatelles, dont jamais aucun homme d'esprit se soit avisé. Que ce Seigneur étoit le véritable emblême de la Fragilité humaine, en ce qu'il étoit plus qu'homme dans de certaines choses, & moins qu'une femme dans d'autres. Que son crime étoit la Corruption & l'Extorsion (à quoi le Roi faisoit allusion dans son Discours, quand il dit plaisamment, *qu'il croyoit que les Paire avoient corrompu le Prince pour dire du bien d'eux*;) qu'il avoit souvent condamné en qualité de Juge, les mêmes choses, pour lesquelles il souffroit en qualité de coupable. „ Ces crimes, *continue cet Historien*, furent prouvés avec tant de circonstances aggravantes „ contre lui, qu'il en fut atteint avec toute l'infamie possible, tant par rapport à la manière dont il avoit reçu, „ qu'à l'égard de la maniére dont il avoit employé les présens. Car ce qu'il pilloit & extorquoit d'une main, il „ le dissipoit & le jettoit par les fenêtres de l'autre. Ses „ Domestiques étoient de jeunes-gens, prodigues & dépensiers, qui le regardoient comme leur Trésorier, & „ puisoient dans sa bourse comme dans une bourse commune, aiant l'accès libre à ce qu'il avoit de plus secret. „ Et son indulgence pour eux, & le familiarité avec laquelle il les traitoit, donna occasion à des bruits infames, qui le mirent en mauvaise odeur; car là où il y avoit de pareilles sangsues, il falloit qu'il y eût du sang „ corrompu pour satisfaire leur avidité. Il prenoit en „ Prince, à main forte; & dépensoit en prodigue, avec la derniére foiblesse. Et il est étonnant qu'un „ homme qui avoit de si grandes & de si nobles qualités, qu'il étoit capable de s'élever au dessus de la „ Raison, tombât si fort au-dessous; à moins que le même esprit qui s'étoit ainsi élevé, ne fut trop fiér pour „ s'abaisser jusqu'à voir les difformités de sa conduite. „ Sa femme en agissoit avec ceux qui étoient autour „ d'elle, de la même manière que lui avec ses gens: „ il est rare, quand le mari s'égare d'un côté, que la „ femme ne s'égare pas de l'autre. Les choses devinrent „ publiques, on en parla; & comme l'esprit du Siécle décide souverainement de toutes les actions, l'innocence même devient un crime, quand la calomnie y „ imprime sa marque." Aprés avoir rapporté sa Confession du 22 d'Avril, Mr. Wilson ajoute, „ que cette humiliation par elle-même auroit été capable de le relever, si le poids de son crime n'y eût mis obstacle." L'insinuation odieuse, qui se trouve dans le morceau précédent de cet Historien, a été relevée par Mr. Stephens
(35) Voyez *Account of the Life of the Lord Bacon* p. 88. (35), qui après avoir parlé de le piété de Mylord Bacon, ajoute, „ qu'il a particuliérement fait mention de cette „ qualité, pour montrer le peu de vraisemblance d'une „ calomnie débitée depuis peu contre lui, & pour faire „ voir combien peu d'apparence il y a, qu'un Gentilhomme plein de piété, d'une constitution valétudinaire, qui „ avoit passé sa vie dans l'étude, la pratique, & l'exercice du Droit Coutumier, dans la recherche des Mystéres & des Secrets d'Etat & de la Nature, ait été coupable, ou ait pu être soupçonné d'un crime presque inconnu en Angleterre. Je ne me souviens pas non plus „ qu'aucun autre Historien en parle que Wilson, qui dit, „ *que son indulgence pour ses Domestiques, & la familiarite avec laquelle il les traitoit, donna occasion à des bruits infames.* Il est vrai qu'il ajoute ensuite, *que l'innocence „ même devient un crime, quand la calomnie y imprime sa marque.* Il paroit par ce qui précéde, qu'on l'accusa d'avoir eu trop d'indulgence pour ses Domestiques: il avoua lui-même, & le Dr. Rawley, & Mr. Bushel qui „ avoit été à son service, insinuent qu'il y en avoit eu „ quelques-uns qui avoient abusé de sa bonté. Mais qu'il „ se fuit rendu coupable de l'infame crime dont parle Wilson, qui étoit fort jeune dans le tems du procés de „ Bacon . . . . c'est ce qui ne mérite pas plus de créance, que d'attribuer la même chose à Virgile, le Poëte „ le plus chaste qu'il y eut jamais." Tenison dit dans le *Baconiana* (38), „ que ses Domestiques étoient princi- (38) P. 254. 255.
„ palement coupables de la corruption dont on l'accusoit, „ & que lui-même n'y avoit guéres de part: *qu'il est vrai*, „ qu'a-

Tour, il renonça aux Affaires du Monde & à la vie active, dans laquelle il s'étoit trouvé engagé assez contre son goût naturel, pour vivre dans la retraite & se livrer à la méditation & à l'étude, qu'il avoit toujours aimées (y). La prémière, ou du moins la plus grande grace qu'il reçut du Roi, fut que

(y) *Collections* p. 146.

„ *qu'après qu'on lui eut ôté les Sceaux, il devint un modèle de penitence & d'humilité :* mais c'étoit une humilité, qui faisoit voir également un vif sentiment de sa faute, & combien elle étoit peu considérable en elle-même, entant qu'elle venoit de négligence, plutôt que d'avarice & de malice. Il montra par-là, que son cœur n'avoit pas cette fierté orgueilleuse qui nie ou justifie ouvertement les crimes, dont elle se sent intérieurement coupable." Le même Auteur nous dit (37), qu'il faut avouer qu'il n'étoit pas exempt de foiblesses, tant de l'esprit que du cœur; & que les dernières ont fait plus d'éclat par la grandeur de sa chute. „ Je ne prétends point, *continue-t-il*, parler ici d'un Ange, mais d'un homme; & il n'y a pas d'homme d'un génie supérieur, & élevé à de grandes Dignités, qui puisse être exempt du soupçon de foiblesses de l'un & de l'autre genre. Car ce feu naturel, qui contribue à élever l'esprit, est très propre à rendre l'ame moins attentive & moins ferme. Et l'on regarde toujours d'un œil envieux & jaloux les hautes Dignités, parce qu'elles fournissent les moyens de faire le mal, quoiqu'elles n'en donnent pas le droit. Les gens corrompus, jugeant des autres par eux-mêmes, croyent qu'il est impossible d'être grand, & innocent en même tems. Mylord Bacon reconnut lui-même (38), *qu'il étoit fragile, & qu'il n'étoit pas exempt de la corruption du Siècle.* Il en ressentit aussi les rigueurs, quoiqu'elles lui aient été avantageuses dans la suite. Il me semble qu'on peut comparer son infortune à celle du Chevalier George Sommers, qui aiant ordre d'aller dans un certain endroit, fut jetté par la tempête dans les Bermudes; ensorte que cet homme en faisant naufrage découvrit un Pays fertile & tempéré, jusques-là inhabité, & que les Mariniers, qui n'en avoient vu que les Rochers, avoient regardé comme inaccessible & comme enchanté. La principale cause de son malheur est un secret pour bien des gens. Je le leur laisse à deviner dans ces mots qu'il adressa au Roi Jaques (39): *Je souhaite, dit-il, que comme je suis la prémière, je sois aussi la dernière victime de votre tems.* Et quand des vues particulières ont fait prendre la résolution de faire le sacrifice de quelque victime, il n'est pas difficile de trouver du bois pour l'holocauste. Mais quelles qu'aient été ses fautes, ou les causes de ses infortunes, elles sont contrebalancées par ses vertus, & elles tomberont avec le tems dans l'oubli. Ses fautes ont été semblables à de certaines excrescences, qui viennent à des arbres propres à servir à la structure des Palais des Rois: quoiqu'elles ne soient ni utiles, ni naturelles, elles n'ôtent pas beaucoup au tronc de son prix & de sa valeur. Ou, pour employer une plus noble image, que j'emprunte de lui-même, *sa chute sera pour la Postérité, comme un petit Tableau qui représente une Nuit, parmi les beaux & grands Tableaux qui représentent ses belles Actions* (40)."

(37) *Introd.* p. 25-27.

(38) Dans sa Lettre au Roi Jaques, du 25 de Mars 1620. *Voyez* la Rem. [*L*].

(39) *Voyez* Mr. Bushel's *Extract* p. 19.

(40) *Lettre à l'Evêque Andrews*, à la tête de son *Dialogue de Bello Sacro*.

Mr. Thomas Bushel, dont le Dr. Tenison parle, avoit été Domestique de Mylord Bacon (41), & il s'est distingué, tant par son habileté à découvrir & à ouvrir les Mines, que par ses curieux Ouvrages Hydrauliques, par le moyen desquels il imitoit la Pluie, la Grêle, l'Arc-en-Ciel, le Tonnerre & les Eclairs (42). Il a donné un détail circonstancié de la disgrace de son Maitre (43), où il nous apprend, que l'on commença à faire de si grandes plaintes contre le Chancelier & contre le Favori (44), que pendant quelques jours le Roi fut en balance sur le parti qu'il prendroit, s'il sacrifieroit son Favori qui avoit toute son affection, ou l'Oracle de son Conseil. Enfin il manda le Chancelier, & après quelques autres discours, il lui conseilla en termes exprès de se soumettre à la Chambre des Pairs, en lui donnant sa parole Royale qu'il le rétabliroit dans ses Honneurs, s'ils n'étoient pas assez généreux pour avoir des égards pour son mérite. Quoique le Chancelier prévît sa ruïne prochaine, & qu'il dit au Roi qu'il ne falloit guères attendre de graces de la multitude, lorsque ses ennemis se déchainoient, s'il ne le défendoit lui-même; cependant son dévouement pour les volontés de celui à qui il étoit redevable de ce qu'il étoit, alla si loin, qu'il résolut de faire tout ce qu'il plairoit au Roi, dont il prit congé en lui disant: *Il est fort à craindre, que ceux qui attaquent votre Chancelier, n'attaquent aussi votre Couronne*; & qu'il souhaitoit que comme il étoit la prémière, il fût aussi la dernière victime. „ Peu après, *dit Mr. Bushel*, conformément aux ordres de Sa Majesté, il écrivit une Lettre de soumission à la Chambre Haute, & il m'envoya chez Mylord Windsor pour en savoir le succès, dont à mon retour j'eus beaucoup de peine à l'informer; car hélas! il n'étoit pas si bien avec son Souverain, qu'il le pensoit: tel que le Phénix, il devoit périr au milieu des flammes qu'il avoit allumées; ou comme Icare, être précipité pour s'être élevé trop haut, & pour avoir conçu un trop grand dessein. Il perdit tous ses grands revenus, & ses titres ne lui furent conservés que par les suffrages des Evêques. Sur quoi il dit, qu'il ne devoit de remercimens qu'au Clergé. Cette fatale Sentence, semblable à un coup de foudre, me jetta, aussi bien que les autres, dans la consternation. Je ne pouvois concevoir, que ce Grand-Homme, qui avoit engagé Sa Majesté à assembler le Parlement, fût la prémière victime de leur fureur & de leur indignation: il me paroissoit affreux, qu'un Maitre incomparable, tel que lui, fût publiquement deshonoré & mis sur l'échaffaut, pour la mauvaise conduite & les desordres de ses Domestiques, du nombre desquels je reconnois avec douleur avoir été. Et quoique le Roi séparât peu de tems après le Parlement, il ne rétablit pourtant jamais cet incomparable Seigneur; ce qui lui fit souhaiter alors, d'avoir uniquement consacré à l'étude de la vraie Philosophie, tant d'années, qu'il avoit données à la Politique & à l'étude des Loix: car, disoit-il, celle-ci apprend tout au plus à connoitre le peu de fonds qu'il y a à faire sur la fortune la plus brillante, au lieu que l'autre dévoile les mystères des Oeuvres de la Nature." Mr. Stephens, après avoir remarqué, dans son *Introduction* (45), que le dernier chef d'accusation contre le Chancelier étoit, *qu'il avoit permis de grandes exactions à ses Domestiques*, & qu'il avoua, *que c'avoit été une grande négligence à lui de n'y avoir pas mieux pris garde*; Mr. Stephens, dis-je, ajoute, qu'il rapporte cette particularité d'autant plus volontiers, que les Ecrivains qui excusent le Maitre, rejettent principalement le blame sur ses Domestiques. Et l'on ne peut douter, que quelques-uns d'entre eux ne fussent très coupables, & que leur Maitre n'en eût cette opinion: car on dit que dans le tems de sa disgrace, un jour qu'il passoit par un endroit où il y en avoit plusieurs, qui se levérent pour le saluer, il leur dit: *Asseiez-vous, mes Maitres; votre élévation m'a fait tomber* *. Rushworth, dans le prémier Volume de ses *Collections Historiques*, dit aussi, qu'il n'amassoit rien pour lui-même & pour sa Famille; mais qu'il avoit une indulgence excessive pour ses Domestiques, & connivoit à leurs rapines, & que leurs malversations furent cause de sa chute. La plupart des présens reçus étoient pour des *Ordres interlocutoires*: cependant il régnoit généralement une si grande équité dans ceux qu'il donnoit, que quoique les présens le rendissent suspect d'injustice, jamais on n'en a cassé aucun comme injuste; ainsi que l'ont remarqué quelques personnes bien versées dans la connoissance des Loix. A quoi l'on peut ajouter ce qu'il allégua lui-même pour s'excuser, que la plupart des dons &c. avoient été faits à titre de présens, tandis que celui qui les faisoit n'avoit aucun procès, ou longtems avant qu'il fût commencé, ou après qu'il avoit été terminé. „ Peut-on s'empêcher à cette occasion, *dit Mr. Stephens*, de déplorer la foiblesse & l'infirmité de la Nature Humaine, en voyant un homme si fort élevé au-dessus de ses semblables, tomber si fort au-dessous d'eux? En voyant un homme qui, semblable à Sénèque, donnoit d'excellentes régles pour la conduite de la vie, qui condamnoit l'avide recherche des richesses; qui même, en quoi il ne ressembloit point à Sénèque, les méprisoit pour lui-même; & qui cependant s'est laissé séduire & égarer par-là? En voyant un homme, qui encore jeune, louoit le Chevalier George Villiers de ce qu'il méprisoit l'argent, lorsqu'il ne pouvoit l'acquérir qu'aux dépens du bien de l'Etat & de la Vertu; & qui dans un âge mûr, prend de l'argent au mépris de l'un & de l'autre, & à sa propre ruïne? Sur-tout en voyant un grand Philosophe, un Sage consommé, qui avoit été l'appui & l'ornement de la Religion Réformée, ternir l'éclat de son Exemple en succombant à une tentation, à laquelle tant de Philosophes Paiens ont si courageusement résisté? Mais comme ce Grand-Homme a eu le malheur de fournir un Exemple qui doit apprendre aux plus sages à se précautionner, & qui doit leur faire craindre de faire des chutes; il a eu aussi un bonheur, qui, comme il le remarque, lui a été commun avec trois fameux Ecrivains tombés dans un malheur pareil au sien: c'est que la Postérité regardera sa chute comme un petit Tableau qui représente une Nuit, placé parmi les grands Tableaux qui expriment ses belles Actions." Le même Auteur rapporte aussi (46), que le Marquis de Buckingham, dans une Lettre qu'il écrivoit au Chevalier Lionel Cranfield peu de tems après que le Chancelier eut été accusé, dit qu'il espère que Dieu, qui a donné tant de grandes qualités à ce Seigneur, l'aura préservé de se rendre coupable de pareils crimes; qu'il espère aussi que les Communes cesseront leurs poursuites dans la Chambre Haute, & qu'elles s'adresseront directement au Roi, qui peut leur rendre justice, & qui y est disposé. Le Dr. Heylin dans la *Vie de l'Archevêque Laud* (47), & Mr. Elsing dans un Discours manuscrit sur les Parlemens, regardent le sacrifice du Chancelier comme une fausse démarche du Roi, qui fut bientôt suivie de plusieurs autres. Les Commissaires furent cependant d'un autre sentiment, car ils dirent aux Pairs, qu'ils suivoient d'anciens exemples, par lesquels il paroissoit que d'autres personnes du prémier rang avoient été accusés de pareils crimes en Parlement. Sur quoi Mr. Stephens remarque, qu'il paroit par-là combien l'Editeur du Dictionaire de Moréri s'est trompé, quand il assure dans les Articles du Roi Jaques & du Chancelier Bacon, que le Duc de Buckingham fut la cause de sa disgrace *. *Je ne connois*, dit Mr. Stephens, *aucun Historien, qui ait rien dit de pareil.* Il parut en 1721 une Brochure in-8. intitulée, *Reflexions desinteressées sur le cas* dé

(41) *Voyez* Extract de Bushel p. 57.

(42) *Voyez* *Introduct. to Baconiana* p. 12.

(43) Dans son *Extract*, *Postscript*. p. 15-20.

(44) *Voyez* Dr Hacket's *Life of Bishop Williams* p. 49. 50.

(45) P. 54.

* Il y a une espece de jeu de mots dans l'Anglois.

(46) P. 55.

(47) Part. I. *ad ann.* 1550.

* On a corrigé cette faute dans la dernière Edition de Moréri, du moins je ne la trouve dans aucun des deux Articles indiqués. R. R. T.

que ce Prince lui remit l'Amende à laquelle il avoit été condamné par le Parlement, & la donna a ses Proches, pour le mettre un peu à couvert des poursuites de ses Creanciers, auxquels on dit qu'il paya depuis sa disgrace huit mille livres sterling (z). Et dans sa CXLIX. Lettre, imprimée dans le quatrième Volume de ses Oeuvres (aa), qui contient une Requête fort touchante au Roi [P], il lui dit, *qu'il*

(z) Ibid. p. 297.
(aa) P. 498.

de ceux qui corrompent les autres, ou qui se laissent corrompre par des presens, tant par rapport aux Particuliers, que par rapport au Public; faites au sujet du Chancelier BACON, *& adressées à tous les Directeurs de la Compagnie du Sud, les Membres du Parlement, les Ministres d'Etat, & les grands Beneficiers de l'Eglise, par un bon Anglois.* La Pièce est dédiée à Philippe Duc de Wharton. L'Auteur dit (48), que le Chancelier Bacon *fut soupçonné de s'être laissé corrompre (à ce que quelques-uns ont dit) par rapport à une seule Sentence particulière prononcée dans la Chancelerie.* Et après avoir fait son portrait, tiré de sa Vie par le Dr. Rawley, il ajoute (49), „ qu'il avoit toutes les qualités „ d'un Ministre sage, fidèle & habile; & qu'il sembloit „ fait pour concilier au Prince l'amour de ses Sujets: mais „ qu'il ternit honteusement toutes ses grandes qualités, en „ se rendant l'objet d'une accusation, qui le rendit en „ même tems celui de la compassion & du mépris." Il remarque ensuite, que les Historiens contemporains parlent obscurément sur le fond de cette affaire, & que la plupart de ceux qui ont écrit sur son sujet, *paroissent disposés à le croire innocent du crime dont il étoit soupçonné.* Qu'une circonstance qui sert beaucoup à confirmer cette pensée, c'est le triste état où il se trouva réduit, après avoir été dépouillé de ses Emplois. Que Mr. Echard, dans son *Histoire d'Angleterre*, dit qu'il n'amassa rien pour lui-même & pour sa Famille, mais qu'il se laissoit piller par ses Domestiques. Enfin, que *ses Arrêts étoient toujours si équitables, qu'on n'en a jamais cassé aucun comme injuste.* L'Auteur parle ensuite (50) de l'affaire des Chevaliers Gilles Mompesson & François Michel, & il remarque qu'aucun Historien, du moins de ceux qu'il a lus, ou dont il se souvienne, ne paroit soupçonner que le Chancelier Bacon y ait eu quelque part. „ Mais, *continue-t-il*, „ (51), je rapporterai le témoignage d'un seul qui insinue „ qu'un présent reçu dans cette affaire, fut la cause de la „ ruïne de ce Grand-Homme." L'Auteur parle du Dr. Hacket, Evêque de Lichfield. Dans la Vie de l'Archevêque Williams, qu'il a écrite, on trouve l'endroit suivant: „ Le Parlement, qui en agissoit fort respectueusement avec le Roi, étoit extrèmement animé contre „ certaines canailles, qui avoient pillé le peuple par leurs „ extorsions. Ces faiseurs de Projets, vraies Harpyes, avoient obtenu par la facilité du Marquis à les demander, „ & celle du Chancelier à les accorder, des Lettres Patentes, qui leur donnoient une grande liberté de commettre toutes sortes de brigandages. Et comme la Cour „ les appuyoit, ils étoient venus à un tel point, qu'il n'y „ avoit que le Parlement qui pût y remédier. Ce fut devant lui que furent portés les cris, plutôt que les plaintes des Sujets opprimés, principalement contre les Chevaliers Mompesson & Michel. Les uns se plaignoient „ des Impôts & des Amendes sur les Hotelleries & les „ Cabarets à bière, ce qui étoit d'une dangereuse conséquence, parce qu'il étoit à craindre qu'on n'en vînt „ aussi à faire des Impositions sur les Boutiques des Marchandr. D'autres se plaignoient qu'on avoit établi une „ espéce de Monopole sur le Fil d'or, ce qui leur faisoit „ un grand tort . . . . . On s'en prit au Grand Chancelier, autant & même plus qu'à *cette vermine*; & sans „ aucun égard pour ses grandes qualités, il fallut qu'il „ subît la honte d'être dépouillé de ses Emplois." L'Auteur de la Brochure dont nous rendons compte, remarque après cela (52), que le Parlement, fatigué de ses longues Séances & des affaires qu'il avoit eues, fut bien aise de prendre quelque repos vers Pâques, & qu'il fut prorogé depuis le 27 de Mars jusqu'au 18 d'Avril. Le Marquis de Buckingham avoit l'œil au guet, pour voir si le tems ne calmeroit pas les esprits à l'égard du Chancelier, contre lequel les deux Chambres étoient fort animées: mais les trois semaines de repos ne servirent qu'à multiplier les soupçons contre lui. „ En un mot, *ajoute l'Auteur*, „ il se trouva flétri dans l'opinion du Public; & comme „ l'innocence même devient un crime, quand la calomnie s'y attache, il fut dégradé d'abord de la Pairie, & „ déclaré inhabile à posséder aucun Emploi, sur le seul „ soupçon de Corruption. Je dis, le soupçon seulement; „ car les preuves, du moins d'abord, n'étoient fondées „ que sur une circonstance, qui étoit, qu'on avoit trouvé une bourse d'or sous le coussin du Chancelier. Peut-être que si la Chambre avoit suivi les formalités ordinaires, elle n'auroit jamais pu parvenir à avoir une entière évidence du crime; mais Mylord Bacon, qui savoit que plus on ouvre une plaie, plus elle est douloureuse, & que des indices suffisent pour flétrir la réputation, prit le parti d'épargner au Parlement la peine & „ l'embarras des recherches. Car dans la Lettre de supplication qu'il écrivit aux Seigneurs, il avoua ingénument (53), qu'aiant appris de quoi il étoit accusé, non „ *dans les formes* de la part de la Chambre, mais suffisamment pour réveiller sa *conscience* & pour rappeller sa *mémoire*, il y trouvoit assez de sujets pour l'obliger à renoncer à toute défense, & pour mettre les Pairs en droit „ de le condamner . . . . . On trouve dans l'Histoire, „ peu d'exemples plus frappans du peu de compassion „ que trouve un grand Ministre, atteint & convaincu „ de Corruption." Le même Ecrivain dit dans un autre endroit (54), „ que dans le cas de Mylord Bacon, la peine fut proportionnée au crime. Il y avoit de graves soupçons de Corruption contre lui, & par conséquent il étoit „ desormais hors d'état de servir le Public." Et ailleurs il dit (55) que le Chancelier n'ignoroit pas qu'on ne pourroit le convaincre selon le cours ordinaire de la Justice; mais qu'il savoit aussi, *qu'il avoit à faire à un Tribunal, dont le pouvoir pouvoit suppléer au défaut de preuves formelles.* Et c'est ce qui lui fait dire dans sa Lettre à la Chambre des Pairs, *qu'ils sont, non de simples Juges, mais des Juges* Parlementaires; *que leur pouvoir s'étend beaucoup plus loin que celui des Tribunaux ordinaires, & qu'ils ne sont point liés aux règles & aux exemples de ceux-ci, pour la sévérité des peines.* Mr. Pope, dans son *Essai sur l'Homme* (56), en fait le portrait suivant. *Si les talens*, dit-il, *ont des attraits pour vous, rappellez-vous Bacon, le plus sage, le plus illustre, & en même tems le plus foible des hommes.* Mais voyons sur quel ton cet infortuné Seigneur parle lui-même de sa disgrace, dans sa Lettre au Dr. Lancelot Andrews, Evêque de Winchester, qui est à la tête de son *Dialogue de la Guerre Sainte* *, écrit en 1622. Il dit dans cette Lettre, que ce n'est pas une des moindres consolations, que de se rappeller les malheurs des autres, qui ont de la conformité avec ceux qu'on essuïe; & que s'il y a de la vanité à se mettre de niveau avec ceux qui sont au-dessus de nous, c'est d'un autre côté une conclusion juste & raisonnable que de dire qu'on n'a pas si fort sujet de se plaindre, puisqu'ils ont souffert les mêmes maux auxquels on se voit exposé: qu'il n'a pas négligé ce genre de consolation pour lui-même, quoiqu'en qualité de Chrétien, il ait goûté par la grace de Dieu des consolations beaucoup plus excellentes. Qu'aiant donc rappellé à son esprit un grand nombre d'exemples anciens & modernes, que sa lecture lui a fournis, il avoue qu'il s'est sur-tout attaché à trois Grands-Hommes, dont le sort a eu une grande conformité avec le sien. Tous trois, dit-il, ont occupé les prémières Dignités dans leur Pays; & tous trois se sont vus ruïnés, non par le sort des armes, ou par quelque autre espéce de malheur, mais par l'autorité de la Justice & des Loix, en qualité de coupables & de criminels: tous trois ont été d'illustres Ecrivains, ensorte que la mémoire de leur disgrace est aujourd'hui chez la Postérité, comme un Tableau qui représente une Nuit, placé au milieu des beaux & brillans Tableaux où leurs actions & leurs ouvrages sont peints dans tout leur éclat. Et, si cela faisoit quelque chose au sujet, on peut ajouter, que tous trois ont été des Exemples propres à étouffer l'ambition de se voir rétabli: car ils furent rappellés & rétablis avec gloire; mais à leur plus grand malheur, puisqu'ils périrent d'une mort violente. Ces trois Grands-Hommes sont Démosthene, Cicéron & Sénèque. Me trouvant donc avoir avec eux une conformité de fortune & d'études, je me suis attaché à examiner de quelle manière ils supportérent leur disgrace, & sur-tout à quoi ils s'occupérent, lorsqu'ils furent éloignés des affaires publiques & déclarés inhabiles à y avoir part; afin d'apprendre d'eux, & de les avoir non seulement pour Consolateurs, mais pour Conseillers. J'ai remarqué que leurs disgraces firent des impressions fort différentes sur eux, sur-tout à l'égard de l'article qui étoit le principal objet de mon examen, savoir l'usage qu'ils firent de leur tems & de leur plume. „ J'ai vu que Cicéron pendant son exil, qui dura environ deux ans, étoit tellement découragé & abbattu, qu'il n'écrivit que quelques Lettres qui sentent la „ femmelette; & cependant, selon moi, il est celui des trois „ qui avoit le moins de raison de se décourager: car quoiqu'il eût été condamné, & même de la manière la plus „ solennelle, par une Loi portée expressément, qui le „ condamnoit à l'exil, confisquoit tous ses biens, ordonnoit que sa maison seroit rasée, & que quiconque parleroit de le rappeller seroit coupable de mort; néanmoins, dans ce tems-là même sa disgrace n'étoit accompagnée d'aucune note d'infamie, & on la regarda comme l'effet d'un orage populaire. Démosthène au contraire, quoique l'Arrêt qui le proscrivit fût très ignominieux, aiant été condamné pour cause de Corruption, accompagnée même de Trahison & de Lèze-Majesté, témoigna si peu de sensibilité, que pendant son „ exil, il ne laissa pas de se mêler des Affaires d'Etat, „ & de donner par Lettres ses conseils, comme s'il eût „ été encore au Timon. Sénèque, à la vérité, condamné pour Corruption & pour d'autres crimes, & banni dans une Ile deserte, tint un milieu: il ne cessa point „ d'écrire, mais il ne se mêla point des Affaires politiques; il employa son loisir à composer des Ouvrages sur „ des sujets utiles à tous les Siècles, qu'il auroit pu à la „ vérité dédier quelquefois avec plus de discernement. „ Ces exemples me confirment dans le dessein, pour lequel j'avois d'ailleurs beaucoup d'inclination, d'employer „ mon loisir à écrire, de faire valoir le talent que Dieu „ m'a confié, & de le placer dans les Fonds publics, qui „ ne peuvent jamais manquer.

[P] *Elle contient une Requête fort touchante au Roi.*] Il lui dit, qu'au milieu de sa misère, adoucie plutôt par le souvenir du passé que par l'espérance de l'avenir, la principa-

(48) P. 72.
(49) P. 05.
(50) P. 59.
(51) P. 25.
(52) P. 25.
(53) Wilson Life of King James I.
(54) P. 07.
(55) P. 58.
(56) Epitre IV. vers 277. 278.
* Dialog. de Bello Sacro, à la fin du VI. Vol. de ses Oeuvres de l'Edit. de 1685.

qu'il a distribué aux pauvres gens à qui il devoit, ce qui lui restoit encore en Vaisselle & en Joyaux, misérables débris de son ancienne fortune; & qu'il s'est à peine réservé dequoi vivre. Dans une autre Lettre au Roi du 30 de Juillet 1624, dans laquelle il emploie les expressions les plus pathétiques, il supplie ce Prince de lui accorder entiérement sa grace, & de le relever de la Sentence, *afin que la tache qui est sur lui puisse être effacée, & que sa mémoire ne passe pas avec ignominie à la Postérité.* Il est vraisemblable que sa Requête lui fut accordée, car il paroit qu'il fut appellé au Parlement la prémière année du Roi Charles I (*bb*). Il est à présumer que les poursuites de ses Créanciers, & le payement peu régulier de ses pensions après sa disgrace, l'obligérent à écrire plusieurs Lettres de plainte au Roi: mais il n'est rien moins que certain qu'il soit mort dans une aussi grande pauvreté, que l'ont prétendu Mr. Howel & d'autres [*Q*]. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on voit dans les Ouvrages qu'il com-

(*bb*) *Collections &c.* p. 147.

cipale consolation qu'il avoit du côté du Monde, étoit, que depuis le tems qu'il avoit opiné dans le Parlement pour travailler à l'Union des deux Royaumes, jusqu'au tems que le dernier Parlement en Corps l'avoit choisi pour porter à Sa Majesté leurs demandes sur l'article de la Religion, il avoit toujours eu le bonheur que Sa Majesté avoit gracieusement agréé ses foibles services, & qu'aucun ne lui avoit mal réussi. Qu'à cette consolation que dix-neuf années de prospérité lui offroient, s'en joignoit une autre de la même nature dans son adversité, qui étoit, que de tous les crimes dont il avoit été accusé, il ne s'en étoit trouvé aucun qui fût directement contre Sa Majesté, ou contre quelqu'un de ses ordres. „ J'ai souffert, *dit-il*, un an & demi de disgrace, quoique je sois obligé de reconnoitre toujours, que ce n'a pas été sans éprouver les bontés & la clémence de Votre Majesté; car il m'est impossible de croire qu'un homme que vous avez aimé une fois, puisse être entièrement misérable. Mon bien, quoiqu'un peu plus considérable que mon père ne me l'a laissé, est cependant très médiocre, & réduit à peu de chose par mon imprudence. Ce que j'ai eu de Votre Majesté, est ou dissipé, ou on me le dispute. Mes Emplois me laissent des marques de votre faveur, mais ils me sont à charge dans mon état présent. Pour ce qui est des débris de ma fortune, soit en vaisselle, soit en joyaux, je les ai distribués aux pauvres gens à qui je devois, m'étant réservé à peine dequoi subsister. En sorte que pour conclurre, je suis obligé d'exposer à découvert ma misére aux yeux de Votre Majesté, & de dire, Si vous m'abandonnez, il faut que je périsse. .... Mais s'il plait à Votre Majesté (car c'est d'elle seule que j'attens du secours, me contentant de respecter les Saints, sans les adorer) s'il plait, dis je, à Votre Majesté, ce qu'elle ne sentira pas en le donnant, je le sentirai infiniment en le recevant. Mes desirs sont bornés, & je n'ambitionne que de pouvoir mener une vie réglée & retirée, dans laquelle j'espère de faire toujours honneur à Votre Majesté. Je la supplie humblement de me permettre de finir par ces paroles que la nécessité m'inspire: Aidez moi, très cher Souverain, Seigneur & Maitre, & ayez assez de pitié de moi, pour ne pas permettre qu'apres avoir porté les Sceaux, je sois réduit sur mes vieux jours à porter la besace, & à étudier pour vivre, ne souhaitant de vivre que pour étudier." Mr. Le Clerc, dans ses *Reflexions sur ce qu'on nomme Bonheur ou Malheur en fait de Loteries*, Ch. XII. où il parle de la Libéralité, & de l'obligation où sont les Princes & les grands Seigneurs de faire ressentir les effets de leur générosité aux Savans, en considération des avantages que le Public retire d'eux; Mr. Le Clerc, dis je, remarque à l'occasion de la fin de la Lettre de Mylord Bacon que nous venons de rapporter, qu'on ne peut lire sans une juste indignation l'Histoire de ce fameux Chancelier, que le Roi Jaques I. laissa languir dans la pauvreté, tandis qu'il avança des gens sans merite, qui n'étoient propres qu'à faire honte à leur Bienfaiteur. Et après avoir cité cette touchante fin de sa Lettre au Roi, il dit, que quoiqu'on ait regardé ces expressions comme des marques de bassesse d'ame dans Mylord Bacon, elles en indiquent une bien plus grande dans son Maitre, qui mit ce Grand Homme dans la nécessité de lui faire une pareille requête, & qui eut la cruauté de le laisser mourir dans un si déplorable état, qu'il laissa à peine dequoi se faire enterrer. Nous examinerons ce qui regarde le dernier article, touchant la pauvreté de Mylord Bacon, dans la Remarque suivante.

[*Q*] *Il n'est rien moins que certain qu'il soit mort dans une aussi grande pauvreté, que l'ont prétendu Mr. Howel & d'autres.*] Mr. Howel dit dans une de ses Lettres * datée du 6 de Janvier 1625, que le Chancelier Bacon „ étoit mort depuis peu d'une maladie de langueur, après avoir traîné longtems; & qu'il étoit mort si pauvre, qu'à peine avoit-il laissé dequoi fournir aux fraix de ses funerailles: ce qui prouve, qu'encore que ce fût un grand génie pour les Sciences, il n'étoit pas fort judicieux, puisqu'une des qualités essentielles d'un homme prudent, est de se ménager quelque ressource pour l'avenir .... Je crois qu'il est mort pauvre, tant par le mépris qu'il avoit pour les richesses, que par son excessive libéralité, dont il donna diverses preuves. Par exemple, un jour que le Roi lui envoya un Cerf, il fit venir le Sous-Chanceller, & aiant bu à la santé du Roi dans un grand gobelet de vermeil, il lui en fit présent. Il écrivit peu de tems avant sa mort une Lettre fort touchante au Roi Jaques, qu'il finit par ces paroles: *Aidez-moi, très cher Souverain, Seigneur & Maitre, &* eyez *assez de pitie de moi, pour ne pas permettre qu'après avoir porté les Sceaux, je sois réduit sur mes vieux jours à porter la besace, & à étudier pour vivre, ne souhaitant de vivre que pour étudier.* Paroles qui marquent, à mon avis, un peu de bassesse d'ame; comme ce qu'il avoit écrit au Prince de Galles, étoit une véritable profanation. Il disoit, *qu'il espéroit que le Père aiant été son Createur, le Fils seroit son Redempteur.* Je ne prétens point, en rapportant ceci, diminuer en rien le mérite du Vicomte de Verulam, qui étoit un Grand-Homme, un Homme d'un Savoir profond, né pour le bien des Lettres, & peut-être le plus éloquent que l'Angleterre ait jamais produit." Cette Lettre de Mr. Howel confirme le soupçon de Mr. Wood dans ses *Athenæ Oxonienses* †, „ que plusieurs de ses Lettres n'ont été écrites que depuis que l'Auteur fut en prison à la Fleet, & non auparavant, comme il le veut faire croire; & qu'elles n'ont été écrites que pour gagner de l'argent, les dates aiant été fort mal observées." Car il faut remarquer que cette Lettre, qui fait mention de la mort de Mylord Bacon, est datée du 6 de Janvier 1625, & cependant ce Seigneur n'est mort que le 9 d'Avril 1626. Nous examinerons dans la suite de cette Remarque, ce qu'il dit, *que le Chancelier mourut si pauvre, qu'il laissa à peine dequoi fournir aux fraix de ses funerailles.* Nous indiquerons ici une autre bévue de Mr. Howel, qui dans une Lettre (57) datée du 2 de Février 1621, donne à Mylord Bacon le titre de *Garde des Sceaux*, quoiqu'il eût été fait Chancelier dès le 4 de Janvier 1618. Il ne sera pas hors de propos de rapporter l'Histoire qu'il fait dans cette Lettre. „ Il est venu, *dit-il*, depuis peu ici un Ambassadeur François fort *pimpant*, dont la commission, à ce que je crois, se borne à faire un Compliment. Le Roi de France se trouvant en dernier lieu à Calais, à la vue de l'Angleterre, il a envoyé Mr. de Cadenet en Ambassade pour saluer notre Monarque de sa part. Il eut audience deux jours après son arrivée, avec sa suite de *Gentilshommes à longs cheveux*; & il se conduisit avec tant d'étourderie, que le Roi demanda à Mylord Bacon après l'Audience, ce qu'il pensoit de l'Ambassadeur François? Il répondit, que c'étoit *un grand homme bien fait.* *Mais*, reprit le Roi, *que pensez vous de sa tête? le croyez-vous fort propre à être Ambassadeur?* *Sire*, répliqua Bacon, *les gens d'une riche taille ressemblent aux Maisons qui ont quatre ou cinq étages, le plus haut est ordinairement le moins bien meublé.*" Mais passons aux autres Auteurs, qui parlent de la triste situation de Mylord Bacon. Arthur Wilson, dans *l'Histoire de la Vie & du Regne de Jaques I.* nous dit (58), que ce qui mit le comble à son malheur, c'est que plusieurs personnes furent accablées par sa chute, parce qu'il étoit extrêmement chargé de dettes, qu'ils furent obligés d'acquitter; & quoique le Roi lui eût accordé une pension, il fut dans la disette jusqu'à la fin de sa vie, vivant dans l'obscurité, „ logé au Collège de Gray's Inn, où la solitude & la misére firent tant d'impression sur son esprit, qu'il tomba en langueur; & qu'il eut même la douleur, après avoir eu tout à souhait, de se voir refuser de la bière pour se desaltérer. Aiant une envie de malade, & ne s'accommodant point de la bière de la maison, il envoyoit quelquefois chez le Chevalier Foulques Grevil Lord Brook, qui demeuroit dans le voisinage, pour en demander une bouteille: on lui en donna d'abord, mais de mauvaise grace, & enfin le Sommelier eut ordre de lui en refuser. Telle fut la vilenie d'un homme, qui a osé se nommer ami du Chevalier Philippe Sidney: & tel fut l'abandon où se trouva le Chancelier, après avoir été lui-même la cause de sa ruine." On trouve dans la *Cour & le Caractère du Roi Jaques* (59), du Chevalier Antoine Weldon, les paroles suivantes: „ Je ne rappellerai point sa bassesse, quand il fut hors de place, qui le porta à vouloir vivre aux dépens de ce Gentilhomme & à abuser de son hospitalité au point, qu'il fut obligé d'obtenir permission du Roi de le mettre hors de chez lui. Aussi pendant sa prospérité, tandis qu'il étoit Chanceller & que l'autre étoit Maitre des Rôles, l'avoit-il souvent maltraité, changeant tout ce qu'il avoit fait." Mais Mr. Stephens observe dans son *Introduction* (60), que quoique la libéralité de Mylord Bacon, le peu de besoin qu'il avoit eu d'amasser, & les grandes dépenses qu'il avoit faites en Expériences, dussent en apparence avoir épuisé les revenus de sa Profession & de ses Emplois; cependant le Dr. Rawley son Chapelain, en qui il avoit beaucoup de confiance, assure que le Roi lui assigna sur le Grand-Sceau & sur le Bureau des Aliénations dix-huit-cens livres Sterling par an, dont il jouït jusqu'à sa mort, aussi-bien que de sa Terre de Gorhambury & d'autres qui en étoient proches, dont le revenu alloit à un

* Lettr. VIII Vol. I. Sect. 4. p. 119. 150. 6. Edit. Londres, 1655.

† Vol. II, col. 388. Londres 1721.

(57) Lettr. I. Sect. II. Vol. I. p. 65.

(58) Voyez *the Complete History of England* Vol. II. p. 735. 736.

(59) P. 123, 124.

(60) P. 52. Voy. aussi *Account of the Life of the Lord Bacon* p. 25. 28. & 29.

compofa, & dont il forma le plan dans fa retraite, le caractère d'un efprit libre, vigoureux & noble (cc); & que durant tout le tems de fa difgrace, il n'a donné, comme le remarque le Dr. Tenifon (dd), aucune marque d'abbattement ni de foibleffe. Ses Ecrits annoncent une ame qui n'eft ni obfedée par l'angoiffe, ni accablée fous le poids de l'ignominie, ni languiffante faute d'encouragement, ni agitée par le mécontentement; ces caractères font incompatibles avec cette nobleffe de penfees & de vues, cette précifion admirable, cette force d'imagination, cette vigueur de ftyle, cette compofition animée, qu'on remarque dans fes favans Ouvrages. Il employa les cinq dernières années de fa vie uniquement à l'étude, ce qu'il avoit toujours paru fouhaiter dans le tems même de fa *vie active*; comme s'il eût defiré de finir fes jours dans l'obfcurité de la retraite, plutôt que dans l'éclat du grand monde (ee). C'eft pendant fa retraite qu'il a compofé la plus grande partie de fes Ouvrages, tant Latins qu'Anglois: nous en rendrons compte dans l'ordre ou les a mis Mr. Blackbourne, dans l'Edition qu'il en a donnée en quatre Volumes in-folio, à Londres en 1730. On trouve dans le prémier Volume fon *Inftauratio magna*, ou Plan général pour la Réformation des Sciences, dont la première Partie contient les neuf Livres *De Augmentis Scientiarum* [R], des Moyens de pouffer les Sciences, & la feconde, fon *Novum Organum* [S]. Le fecond Volume renferme, *Parafceve ad Hiftoriam Naturalem* &

(cc) Ibid. p. 142.

(dd) *Baconiana* p. 25).

(ee) Rawley *Vita Bacon* p. 18.

un tiers de plus. Il y a de l'apparence qu'il conferva auffi les appointemens de fa Charge de Greffier de la Chambre Etoilée, qui alloient à feize-cens livres Sterling, & qui lui échurent fur la fin du règne de Jaques I. Cependant Mr. Stephens, dans *la Vie de Mylord Bacon* (61), dit qu'il eft vrai, quoique peu de perfonnes l'aient fu, que quand le Marquis de Buckingham alla en Efpagne, les affaires de Mylord Bacon étoient en fi mauvais état, qu'à la mort de Mr. Murray, il follicita le Roi par le moyen du Secrétaire Conway de lui donner la place de Prévôt ou Principal du Collège d'Eaton, où il auroit certainement été dans une agréable retraire, par la fociété qu'il y auroit eue avec les Savans. Le Secrétaire lui répondit par une Lettre du 21 de Mars 1623, que le Roi ne pouvoit faire fi peu d'état de lui, ni concevoir qu'il fe bornât à fi peu de chofe. Il n'auroit pas laiffé de l'obtenir, fi le Marquis n'eût eu parole du Roi pour le Chevalier Guillaume Becher, fon Agent en France. Cependant, peu de tems après, cette place fut donnée au Chevalier Henri Wotton, qui avoit été Ambaffadeur en différentes Cours; & cela par un honnête tour d'adreffe, comme nous l'apprend Mr. Ifaac Walton, dans fon Hiftoire de la Vie du Chevalier Wotton. Cependant dans fon Teftament du 19 de Décembre 1625, Mylord Bacon, outre ce qu'il laiffoit à fa femme, & qui étoit proportionné à fa qualité, fit de confidérables Charités, & des Legs à fes Amis & à fes Domeftiques, y joignant une eftimation de fon bien, pour qu'on acquittât fes dettes & fes Legs. Il ordonna que de ce qui refteroit on fonderoit dans chaque Univerfité une *Lecture* pour la Phyfique & les Sciences, dont il efpéroit que le revenu iroit du moins à deux-cens livres Sterling par an; & il chargea les Exécuteurs de fon Teftament, de prendre à cet égard pour règle, ce qu'avoit fait depuis peu en pareil cas le Chevalier Henri Savile; priant le Duc de Buckingham, fon généreux & conftant Ami, de vouloir avoir l'œil fur l'exécution de fes volontés, afin que ceux qu'il en chargeoit euffent foin d'effectuer ce bon deffein. Cependant Sorbière a ofé dire, comme le tenant du Chevalier Guillaume Bofwel Ami de Mylord Bacon, que ce Seigneur ne fit un Teftament que par galanterie, & qu'il y légua quatre-cens mille livres à un Collége Imaginaire, dont il avoit tracé le Plan dans fa nouvelle *Atlantis*. Mais c'eft-là une imagination toute pure de Sorbière; car on fait affez que dans ce petit Roman Mylord Bacon a donné un Plan poffible, mais dont il n'y a point d'apparence qu'aucun Prince, quelque puiffant & riche qu'il foit, entreprenne jamais l'exécution. Ce qu'il y a néanmoins de certain, c'eft que les Exécuteurs du Teftament s'excuférent de fuivre à cet égard fes volontés, trouvant, felon les apparences, les dettes plus grandes & le bien moins confidérable que le Teftateur ne l'avoit cru; enforte qu'on en accorda l'adminiftration à Mr. Meautys, & à un autre des Créanciers.

(61) P. 26.

[R] *La première partie* (de fon *Inftauratio magna*) *contient les neuf Livres* de Augmentis Scientiarum.] Son *Inftauratio* eft fans contredit le plus confidérable de fes Ouvrages; & il paroit par fa Lettre au Dr. Andrews Evêque de Winchefter, qui eft à la tête de fon *Dialogue fur la Guerre Sainte*, qu'il en avoit lui-même cette idée. Il dit, *que c'eft de tous fes Ouvrages*, *fi fon jugement ne le trompe*, (fi nunquam fallit imago) *celui qu'il eftime le plus*. Il fe propofa dans ce Livre, comme le remarque le Dr. Tenifon (62), de jetter bas l'ancien Edifice des Sciences, de mettre à quartier tous les matériaux inutiles, d'élever un nouveau & plus vafte Bâtiment; & de le fonder, non fur l'Imagination, mais fur la Raifon & fur l'Expérience. Ce *Plan général* devoit avoir fix Parties, dont la prémière devoit renfermer la *Divifion des Sciences*; & c'eft ce qu'il exécuta dans fon excellent Traité *des Moyens de perfectionner les Sciences*, dédié au Roi Jaques: travail *qui le confoloit de tous fes autres travaux*, comme il s'exprime dans une Lettre qu'il écrivoit au Chevalier Thomas Bodley (63) en 1605. Il le compofa d'abord en Anglois feulement, en deux Livres, & c'eft de cette prémière Edition qu'il faut entendre ce qu'il dit dans fa Lettre au Comte de Salisbury (64), *qu'il fe contentera d'avoir reveillé de plus grands génies*, & *d'être comme le Sonneur*, *qui eft le prémier levé pour appeller les autres à l'Eglife*. Il augmenta enfuite le fecond Livre, qui contenoit particulièrement la *Divifion* des Sciences; & il partagea le nouvel Ouvrage en huit Livres. Et comme il favoit qu'il étoit fort fouhaité des Etrangers, & qu'il fit réflexion en même tems, que les Livres écrits dans les Langues modernes, qui changent avec le tems, tombent infenfiblement dans l'oubli & font négligés; il fit traduire en Latin cette Partie qu'il avoit écrite en Anglois, par Mr. Herbert, Ben-Johnfon, & quelques autres, qui paffoient pour écrire le mieux en cette Langue: il ne laiffa pas de revoir le tout, & de rendre le ftyle fi convenable à fes penfées, que l'Ouvrage peut avec raifon paffer pour être de lui. Il avoit d'abord remis cette Traduction au Dr. Playfer, Profeffeur en Théologie à Cambridge; mais l'effai que celui-ci lui envoya étoit écrit d'un ftyle fi affecté & fi recherché, que Mylord Bacon ne l'encouragea point à continuer, parce qu'il avoit befoin d'un ftyle clair, mâle & naturel, plutôt que d'un ftyle fi limé & fi orné. Tout l'Ouvrage a été traduit en Anglois par le Dr. Gilbert Watts d'Oxford, & cette Traduction, imprimée à Londres en 1674, a été approuvée de bien des gens. Mais beaucoup d'autres auroient fouhaité une Traduction, où l'efprit & le génie de Mylord Bacon euffent été mieux exprimés; & le Dr. Tenifon dit (65) avoir vu une Lettre écrite par certaines perfonnes au Dr. Rawley, dans laquelle ils le follicitoient de donner une Traduction de fa main. „ Nous „ vous prions humblement, & vous follicitons ardemment „ ..... de vouloir vous donner la peine de corriger „ la trop imparfaite Traduction du Traité *de Augmentis* „ *Scientiarum*, que le Dr. Watts a mife au jour. C'eft „ grand dommage, qu'une fi belle Pièce perde toute fa „ force & fes graces par la faute d'un mauvais interprè„ te, parce que les perfonnes qui lifent cette Traduction, „ la croyant fidèle & exacte, & ne confultant point par „ cette raifon l'Edition Latine, fe trouvent privés de l'u„ tilité qu'ils retireroient de leur lecture, fi vous vous „ donniez la peine de faire une bonne Verfion. Celle-ci „ deshonore cet illuftre Seigneur, & fait tort à l'avance„ ment des Sciences." Cet Ouvrage a été auffi traduit en François, à la prière du Marquis d'Effiat: mais dans cette Traduction il y a un grand nombre de chofes entièrement omifes, d'autres parfaitement mal entendues, & quelques-unes, fur-tout par rapport à la Religion, corrompues de deffein prémédité; jufques-là que dans un endroit le Traducteur fait donner des louanges à la Légende par Mylord Bacon, Ouvrage dont il faifoit certainement peu de cas, puifqu'il commence un de fes Effais de la manière fuivante (66): *Je croirois plutôt les Fables de la Legende*, *du Talmud*, *ou de l'Alcoran*, *que de croire que l'Univers ait été fait par hazard*. L'Edition la plus belle & la plus correcte de cet Ouvrage en Latin, avant qu'il ait paru parmi toutes fes Oeuvres dans l'Edition de 1730, c'eft celle de Londres de 1623 in-folio. Le Dr. Tenifon remarque (67), que ceux qui veulent entendre le Chiffre de Mylord Bacon (68), doivent confulter cette exacte & correcte Edition; parce que dans quelques-unes des autres on n'a pas obfervé la forme des Lettres de l'Alphabet, qui fait prefque tout le myftère, & qu'on a confondu le caractère Romain & l'Italique. On peut rapporter à cet Ouvrage les quatre prémiers Chapitres du Traité Imparfait publié par Gruter, & intitulé, *Defcription du Globe Intellectuel*, parce qu'ils contiennent une ébauche affez groffière de la *Divifion des Sciences*, qui fe trouve fi méthodique dans le Livre *De Augmentis Scientiarum*. On peut y rapporter auffi *le Syftème du Ciel* (*Thema Cæli*) publié en Latin par Gruter, qui eft particulièrement rélatif au Chapitre quatrième du troifième Livre, le but de ce Difcours étant de perfectionner le Syftème des Corps céleftes. Par la même raifon, on peut ranger fous le même chef, les Chapitres V. VI. & VII. de la *Defcription du Globe Intellectuel* (69).

(62) *Baconiana* p. 25. & *fuiv.*

(63) Voyez les Oeuvres Vol. IV. p. 561. Londres 1750.

(64) Ibid. p. 562.

(65) *Baconiana* p. 26, 27.

(66) *Effay of Atheifme.*

(67) *Ubi fupra* p. 27.

(68) L. VI. c. 1.

[S] *Son* Novum Organum.] C'eft la feconde Partie de l'*Inftauratio Magna*, ou Plan général; & c'en eft une partie fi confidérable, comme le remarque le Dr. Tenifon (70), qu'on lui a donné le nom de tout le Corps. L'Auteur l'écrivit en Latin, & le dédia au Roi Jaques I. Il lui demande excufe d'avoir dérobé aux autres affaires de Sa Majefté, le tems qu'il a donné à la compofition de cet Ouvrage; & lui en fait une forte de reftitution, en confacrant ce fruit de fon travail à la gloire de fon Nom & de fon Règne. *Poterit fortaffe Majeftas tua me furti incufare, quod tantum temporis, quantum ad hæc fufficiat, negotiis tuis fuffuratus fim. Non habeo quod dicam. Temporis enim non fit reftitutio, nifi forte quod detractum fuerit tem-*

pori

(69) Tenifon *ubi fupra*. p. 26.

(70) Ibid.

& Experimentalem, ou Introduction à l'Histoire Naturelle & Expérimentale : le Fragment d'un Ouvrage intitulé *Abecedarium Naturæ: Præfatio Historiæ Naturalis ad condendam Philosophiam:* l'*Histoire des Vents:* celle *de la Densité & de la Rareté: de la Pesanteur & de la Légèreté: de la Sympathie & de l'Antipathie*

poris tuis rebus, id memoriæ nominis tui, & honori seculi tui reponi possit, si modo hæc alicujus sint pretii. Il étoit dans ce tems-là Grand-Chancelier, & le Roi lui fit l'honneur de lui répondre de sa propre main, lui promettant de lire ce Traité avec toute l'attention possible. *Et en même tems*, dit ce Prince, *je puis vous assurer avec confiance, que vous ne pouviez choisir un sujet plus digne de la Place que vous occupez, & de votre Savoir universel & methodique.* Mylord Bacon envoya trois Exemplaires de l'*Organum* au Chevalier Henri Wotton, qui se faisoit gloire, comme il le dit lui-même, d'une certaine conformité de goût & d'étude qu'il avoit avec le Chancelier; & l'on voit par une Lettre qu'il lui écrivit (71), quelle estime il faisoit de ce présent. „ Votre Grandeur, *dit il*, a rendu un grand & „ immortel service à tous ceux qui étudient la Nature elle-même dans toute son étendue. Jamais elle n'a eu un „ plus noble & plus fidèle Interprète, ou, comme j'aimerois à nommer Votre Grandeur, un Secrétaire plus au „ fait de ses secrets les plus cachés. Mais j'aurai occasion „ de m'étendre davantage sur votre Ouvrage, qui ne m'est „ parvenu que cette semaine; je n'en ai encore lu que le „ prémier Livre, & quelques *Aphorismes* du second. Car „ ce n'est pas un repas où il s'agisse de goûter les mets en „ courant, & de mettre le reste en poche; mais c'est un „ festin, où il faut mâcher avec attention ce qui y est présenté. Par cette raison, après que j'aurai fait moi-même la „ lecture du tout, je me propose de le faire lire pièce à pièce à de certaines heures dans mes Leçons domestiques, „ sur le pied d'un ancien Auteur. Car j'y ai déja appris „ assez, pour comprendre que nous nous trompons dans „ notre manière de compter l'Antiquité, en remontant „ aux Siècles passés; parce que certainement les prémiers „ Tems sont les plus nouveaux, principalement en fait de „ Découvertes naturelles, & d'Expériences." Ce *Novum Organum* ou *Nouvel Instrument* renferme, comme le remarque le Dr. Tenison (72), des Règles sur la manière de faire un bon usage de la Raison dans nos recherches; ce qui l'engagea aussi à le nommer, *Directions pour interpréter la Nature.* C'est une Logique, plus utile que la Logique ordinaire, & plus propre à perfectionner les Facultés de l'Ame, que l'*Organum* ou la Logique d'Aristote. Car il ne s'y propose pas de trouver des *Argumens*, mais les *choses* mêmes; non de raisonner par *Syllogismes*, mais par voie d'*Inductions* & de Conclusions tirées de l'examen de la Nature. Et sa méthode à cet égard n'est pas de passer précipitamment, de quelques Notions connues, aux Principes généraux; mais d'aller pas à pas, & de s'élever par degrés, en mettant les idées les plus générales au dernier rang, & en insistant sur celles que l'Expérience & la Nature fournissent, & qui y conduisent à leur tour, & non à des notions purement spéculatives. Ce Traité contient trois Parties: la *Préface*, la *Division* du *Grand Plan de Réformation*, & des *Aphorismes* sur la manière de bien juger pour interpréter la Nature. La *Preface* roule sur le mauvais état des Sciences; avec des Conseils & des Avis sur les moyens de les perfectionner. On peut donc rapporter à cette Préface quelques-unes des Pièces publiées par Gruter, les *Indicia vera de Interpretatione Naturæ*, le *Proœmium de Interpretatione Naturæ*, de même que le prémier Livre *De Augmentis Scientiarum*, qui traite de la Dignité des Sciences, & des Moyens de les perfectionner; & enfin ses *Pensées detachées*, ou *Cogitata & Visa.* On peut regarder comme appartenant à la *Division*, le Fragment Latin publié par Gruter sous le titre d'*Ebauche de la seconde Partie de* l'Instauratio *ou Plan général*; & le Traité sur la Philosophie de Parménide, de Télésius & de Démocrite. Car il se propose dans cet Ouvrage, comme il le dit au commencement, de considérer d'abord les Connoissances dont les Hommes sont en possession, de travailler à les perfectionner, & ensuite de frayer la route à de nouvelles Découvertes. Aux *Aphorismes* se rapporte naturellement la Lettre Angloise au Chevalier Henri Savil touchant les *Aides des Facultes de l'Ame*; article sur lequel on n'avoit presque rien fait encore dans ce tems-là, parce que l'on croyoit généralement, qu'on devoit plutôt suivre la Nature, que la diriger & la guider par l'Art; ce qui paroissoit non moins nécessaire au Chancelier, que certains Instrumens le sont pour mettre la main en état d'exécuter certains Ouvrages, en lui donnant de l'adresse & de la force. Il faut ranger sous le même chef le Fragment intitulé, *Aphorismi & Consilia de Auxiliis Mentis*, & les *Sententiæ duodecim de Interpretatione Naturæ*, publiés par Gruter. L'Auteur travailla avec beaucoup de soin à perfectionner ce *Novum Organum*, & le Dr. Rawley nous apprend dans sa Vie, qu'il en avoit vu douze Copies parmi ses papiers, qu'il retouchoit d'année en année, jusqu'à ce qu'il eût mis l'Ouvrage dans l'état où il l'a publié; ensorte, dit le Dr. Tenison (73), que *c'est comme une magnifique Pyramide, qu'on est longtems à élever, mais qui selon les apparences durera à proportion.* Il dit par rapport à son *Plan*, dans sa Lettre à l'Evêque Andrews, citée ci-dessus, „ que quoiqu'il ait reçu des Pays étrangers des marques „ d'approbation sur cet Ouvrage, au-delà de ce qu'il avoit „ espéré d'abord, vu la grandeur du sujet; il ne laisse pas „ de croire que cet Ouvrage est au dessus de la portée de „ la plupart des hommes, du moins des esprits ordinaires. J'ai dessein, *dit-il*, par cette raison, en changeant „ néanmoins un peu l'ordre, de le rendre plus sensible en „ quelque façon, par quelques Exemples de l'Histoire „ Naturelle, sur lesquels je ferai des recherches." Ben-Johnson, dans ses *Discoveries* (74), aiant dit que c'est le devoir d'un bon Patriote, de prendre soin de la République des Lettres au milieu des soins les plus importans des Affaires publiques, ajoute, que c'est ce qui a obligé le Vicomte de S. Albans d'intituler son Ouvrage *Novum Organum*; „ Ouvrage qui, quoiqu'il ne soit pas entendu „ des Esprits superficiels qui ne sauroient aller au-delà du „ titre de *Nominaux*, ne laisse pas de découvrir tout ce „ qu'il y a de défectueux dans les Sciences, & qui immortalisera l'Auteur:

Qui longum noto scriptori prorogat ævum.

L'Auteur du *Journal des Savans* (75) remarque, qu'on peut dire que le Grand-Chancelier Bacon est un de ceux qui ont le plus contribué à l'avancement des Sciences; qu'il a publié son Livre *de Augmentis Scientiarum*, pour montrer l'état présent où se trouvent les Sciences, & faire voir ce qui nous reste à découvrir pour les rendre parfaites: Qu'il a fait voir que la Logique que nous avons est plus propre pour entretenir les disputes de l'Ecole, que pour éclaircir la Vérité, & qu'elle enseigne plutôt à chicaner sur les mots, qu'à pénétrer dans la substance des choses: Qu'Aristote, de qui nous tenons cet Art, a accommodé sa Physique à sa Logique, au-lieu de faire sa Logique pour sa Physique; & que renversant l'ordre naturel, il a assujetti la Fin aux Moyens. „ C'est pour réparer ce desordre, *continue le même Auteur*, que ce Grand-„ Chancelier a fait un second Livre, intitulé *Novum Organum*, dans lequel il enseigne une Logique nouvelle, „ dont le principal but est de montrer la manière de faire „ une bonne Induction, comme la fin principale de la Logique d'Aristote est de faire un bon Syllogisme. Cet „ Ouvrage est excellent, & cet Auteur l'a toujours considéré comme son Chef d'œuvre: on dit même qu'il y a „ travaillé dix-huit ans avant que de le publier." Mr. Baker, dans ses *Reflexions sur les Sciences* (76), observe que Mylord Bacon vit plus clair dans les défauts de l'Art de raisonner, que les autres; & que peu satisfait de la Logique ordinaire, aussi-bien que des corrections qu'on y avoit faites, son génie grand & hardi le porta à entreprendre une Logique entiérement nouvelle, dont on trouve le Plan dans son *Novum Organum.* „ Il trouvoit que „ la voie des Syllogismes étoit fort trompeuse, & qu'elle „ faisoit trop dépendre des mots. Il s'attacha donc à la „ recherche des choses, & il proposa une nouvelle Méthode de raisonner par Induction, fondée sur l'Expérience." Mais le même Auteur remarque aussi, „ que „ le Plan, tel que l'a tracé Mylord Bacon, est plus un „ *Art universel*, qu'une Logique proprement dite; que „ le Projet est trop vaste, & l'Induction d'une trop grande étendue, pour être l'Ouvrage d'un seul homme, ou „ de quelque Société d'hommes que ce soit, si même la „ chose est praticable. Car quelque sûre que cette voie „ ait pu lui paroitre, une seule circonstance qui vient à „ la traverse dans une Expérience, peut aussi aisément détruire l'Induction, qu'un terme ambigu peut mettre un „ Syllogisme en défaut; & il n'y a qu'à en faire l'essai sur „ quelque partie de l'Histoire Naturelle, telle que Mylord Bacon l'a donnée. Pour ne rien dire de ce que, „ malgré la critique qu'il fait de la Logique ordinaire, „ comme trop remplie de mots, il est tombé dans le défaut qu'il condamne: car que peut-on dire de ses *Idola Tribus*, *Idola Specus*, *Fori*, *Theatri*, ou de ses *Instantiæ solitariæ*, *migrantes*, *ostensivæ*, *clandestinæ*, *constitutivæ &c.* sinon que ce sont de grands mots, pour exprimer des choses communes & ordinaires? Dès que „ Mylord Bacon a eu ouvert la voie à la liberté de penser, on l'a suivie avec ardeur; car l'Esprit ou l'Entendement ne prétend pas moins à la Liberté, que la Volonté; & les hommes recherchent la Liberté, & la poussent aussi loin qu'ils peuvent, même jusqu'au Libertinage & au Desordre." Le Dr. Henri Pemberton, dans l'*Introduction* (77) de son *Idée de la Philosophie du Chevalier Isaac Newton*, après avoir remarqué qu'un des plus grands obstacles aux progrès de nos Connoissances, selon Mylord Bacon (78), c'est la négligence des moyens propres à les perfectionner, jointe à la présomption que l'on a d'entreprendre ce qui est hors de la sphère de nos Facultés bornées; ajoute „ qu'effectivement ce Grand-Homme est le prémier qui a écrit directement contre cette „ manière de philosopher, & en a dévoilé clairement „ l'absurdité dans son admirable Traité, intitulé *Novum Organum Scientiarum*, dans lequel il a en même tems „ tracé la véritable Méthode qu'on doit suivre." Mr. de Voltaire, dans ses *Lettres sur les Anglois* (79), dit que le plus singulier & le meilleur de ses Ouvrages, est celui qui est aujourd'hui le moins lu & le plus inutile. „ Je „ veux parler, *dit cet Auteur*, de son *Novum Scientiarum Organum.* C'est l'Echaffaut avec lequel on a bâti la „ nouvelle Philosophie; & quand cet Edifice a été élevé, „ au moins en partie, l'Echaffaut n'a plus été d'aucun u-

„ sage

(71) *Remains &c.* p. 298. 299.

(72) *Ubi supra* p. 81. & suiv.

(73) *Ubi supra* p. 24.

(74) P. 701. Edit. de 1692.

(75) *Du Lundi 8 de Mars* 1666. p. 313. Ed. d'Amsterd.

(76) Ch. 8. p. 71. 72. Londres 4. Edit. 1708.

(77) Pag. 9. Edit. London. 1728. in-4.

(78) *Nov. Organ.* L. I. Aphor. 9.

(79) Lettr. 12. au ch. 14. des *Mélanges de Littérat. & de Philosophie*, dans le IV. Vol. des ses *Oeuvres*. Amst. 1789.

tipathie: Du Sel, du Souphre & du Mercure : De la Vie & de la Mort ; dont nous rendrons compte ci-dessous [T]. On trouve dans le même Volume son *Histoire du Son & de l'Ouïe : Articuli Quæstionum circa Mineralia*, Questions à examiner sur les Minéraux: *Inquisitio de Magnete*, Recherches sur l'Aiman: *Inquisitio de Versionibus, Transmutationibus, Multiplicationibus & Affectionibus Corporum*, Recherches sur les Changemens, les Transmutations, les Multiplications, & les Qualités des Corps: *Topica Inquisitionis de Luce & Lumine*: les Pièces Philosophiques publiées par *Isaac Gruter* [V]. On y trouve en-

„ sage. Le Chancelier Bacon ne connoissoit pas encore „ la Nature, mais il savoit & indiquoit tous les chemins „ qui mènent à elle. Il avoit méprisé de bonne heure ce „ que les Universités appelloient la Philosophie; & il faisoit tout ce qui dépendoit de lui, afin que ces Compagnies, instituées pour la perfection de la Raison humaine, ne continuassent pas de la gâter par leurs *Quiddités*, leurs Horreurs du Vuide, leurs Formes substantielles, & tous ces mots impertinens, que non seulement l'Ignorance rendoit respectables, mais qu'un mêlange ridicule avec la Religion avoit rendu sacrés." Il parut un Abrégé de ce Livre en Anglois, à Londres en 1676, sous le titre suivant : *Abrégé du* Novum Organum *du Vicomte de S. Albans, pour une plus claire intelligence de son Histoire Naturelle. Traduit & tiré du Latin par M. D. B. B.* Cet Abrégé, comme le remarque le Dr. Shaw (80), ne donne qu'une fausse, imparfaite, & desavantageuse idée du Plan, du But & des Découvertes de cet admirable Ouvrage. Il est vrai que l'Abréviateur semble, dans sa Préface, avoir bien compris les vues de l'Auteur en général, & qu'il en a donné un court exposé : mais quand il en vient à abréger l'Ouvrage même & à le traduire, il brouille si fort le sens, & défigure tellement le tout, qu'on le reconnoit à peine, & qu'on n'y comprend presque rien. Dans le fond, le dessein même n'étoit pas juste : l'Ouvrage étant entièrement par *Aphorismes*, n'est pas d'un ordre à pouvoir être abrégé avec fruit, mais demanderoit plutôt un Commentaire, comme le reconnoit l'Abbréviateur lui-même.

(80) *General Preface to the Philosophical Works of Francis Bacon &c. methodiz'd and made English from the Originals*, p. 4. London 1733. in 4.

[T] *Dont nous rendrons compte ci-dessous.*] La *troisième Partie* de son *Instauratio* ou Plan général de Réformation, qu'il appelloit *les Phenomènes de l'Univers*, ou Histoire Naturelle & Expérimentale pour servir de fondement à la Philosophie, consiste en plusieurs Traités. Le prémier est le *Parasceve* ou Introduction à l'Histoire Naturelle & Expérimentale. On y trouve dix Aphorismes sur la manière de faire une Histoire Naturelle. Ensuite un Catalogue d'Histoires particulières des Corps célestes, des Météores, & des Corps terrestres, avec leurs différentes espèces; telles que sont les Métaux, les Minéraux, les Pierres, les Terres, les Sels, les Plantes, les Poissons, les Oiseaux, les Insectes, l'Homme considéré par rapport à son corps, & à ses Inventions Méchaniques & *Liberales*. On peut rapporter à cette Introduction le Fragment intitulé *Abecedarium Naturæ*. Le Dr. Tenison nous apprend (81), qu'on croyoit généralement ce Traité entièrement perdu, & qu'effectivement il n'en reste que la dernière Partie: mais que quand le tout est bon, chaque partie est de prix, comme les Antiquaires, qui voyagent dans les Pays de la domination du Grand-Seigneur, ne méprisent point les anciennes Statues qu'ils y trouvent, quoiqu'elles soient mutilées par un effet de la Superstition des Mahométans. Le même Auteur remarque, qu'on met ce Traité au rang des Ouvrages Métaphysiques; mais qu'il n'est point de ce genre, à proprement parler & dans le sens le plus rigide. Il est principalement destiné à réduire toutes les choses sous de certaines Classes, dessein que Mylord Bacon a exécuté plus parfaitement dans son *Novum Organum*, & dans son Livre *de Augmentis Scientiarum*; & quoiqu'il traite des *qualités de l'Être*, ce n'est pas par abstraction de tout Corps, mais rélativement aux Corps. C'est pour cela qu'il ne le nomme point *Abecedarium Hyperphysicum*, mais *l'Alphabet de la Nature* : & il déclare expressément dans son Traité *de Augmentis Scientiarum* (82), que quand il parle des Qualités de l'Etre, qu'on nomme *transcendantes*, telles que *plus & moins*, *parité & différence*, *possible & impossible*, il parle physiquement, & non logiquement. Bacon avoit de l'éloignement pour toutes les spéculations abstraites & inutiles, & il avoit coutume d'exprimer ses sentimens à cet égard par la comparaison suivante : L'Alouette, disoit-il, s'élève fort haut, & ne fait rien que chanter; mais le Faucon, après s'être élevé, redescend avec rapidité & saisit sa proie. La *Préface de l'Histoire Naturelle* &c. publiée par Gruter, est, ainsi qu'il paroit par le Titre, la Préface des *Phénomenes de l'Univers*, ou de *l'Histoire Naturelle*. Il écrivit *l'Histoire des Vents* en Latin, & elle a été traduite en Anglois par R. G. Londres 1671. Bacon la dédia, ainsi que le remarque le Dr. Tenison (83), au Prince Charles, comme les *Prémices de l'Histoire Naturelle*. Ce fut le fruit du prémier des six mois, qu'il avoit destinés à écrire six différens Traités d'Histoire Naturelle. Dans l'Introduction ou Préface, il appelle les Vents, les Ailes avec lesquelles les hommes traversent les Mers, & les Balais de l'Air & de la Terre; & il observe sur ces *Posthumes*, (car, dit-il, ils ne sont pas partie des Ouvrages des six Jours) que leur cause avoit été peu connue, les hommes ignorant la nature & la puissance de l'Air, dont les Vents sont les Ministres, comme Eole celui de Junon. *Natura ipsorum inter secreta & abdita reponi solet, nec mirum, cum nec aëris natura ac potestas cognita quoquomodo sit, cui famulantur & parasitantur venti, ut (apud Poëtas) Æolus Junoni. Primariæ creaturæ non sunt, nec ex operibus sex dierum, quemadmodum nec reliqua meteora quoad actum, sed postnati ex ordine creationis.* Dans *l'Histoire de la Densité & de la Rareté*, Bacon soutient, que sans ajouter ou ôter rien au total de la matière, il peut cependant y avoir plus ou moins de matière dans un même espace; par exemple, qu'il y en a dix fois plus dans un tonneau de Vin, que dans un tonneau d'Air: par où il semble supposer, ce qu'on ne trouve cependant nulle part ailleurs dans ses Ouvrages, ou qu'il y a du Vuide, ou que les Corps se pénètrent (84). Il n'avoit qu'ébauché *l'Histoire de la Pesanteur & de la Légèreté*, & on n'en a que l'Introduction. C'est une perte pour le Public, quand il n'auroit fait que tracer le plan de cet Ouvrage, puisqu'il auroit été d'une grande utilité, venant d'un si grand Maître, pour diriger ceux qui ont travaillé sur ce sujet (85). On a pourtant dans son Traité *de Augmentis Scientiarum* (86), les Articles sur lesquels on doit faire des Recherches par rapport à *la Pesanteur* & à *la Légèreté*; & dans son Introduction, qu'on a, il rejette la *tendance* des Corps célestes vers le centre de la Terre, comme une imagination Scholastique. Il pose aussi comme incontestable, qu'aucun corps n'est poussé que par un corps, ou qu'il ne se fait aucun mouvement local, qui ne soit occasionné ou par les parties mêmes du corps mu, ou par les corps contigus, soit immédiatement, soit médiatement, ou du moins renfermés dans la sphère de son activité. Il approuve aussi les Vertus Magnétiques introduites par Gilbert; mais il le critique pour avoir voulu ramener tout à cette hypothèse. *Verum missis verbulis, certissimum est, corpus nonnisi a corpore pati, nec ullum fieri motum localem, qui non sollicitetur, aut a partibus corporis ipsius quod movetur, aut a corporibus adjacentibus, vel in contiguo, vel in proximo, vel saltem intra orbem activitatis suæ. Itaque vires magneticas non inscite introduxit Gilbertus; sed & ipse factus magnes, nimis scilicet plura quam oportet ad illas trahens, & navem ædificans ex scalmo.* Suit son *Histoire de la Sympathie & de l'Antipathie*. Il n'en reste que la Préface, & un petit nombre d'Exemples, dans son *Sylva Sylvarum* (87). Il se proposoit de dissiper dans cette Histoire, les vaines imaginations que l'on porte si loin sur ce sujet; les prétendues Qualités occultes, qui endorment l'esprit, & qui l'empêchent de faire des recherches & de tâcher de pénétrer à cet égard dans les secrets de la Nature. Nous n'avons que l'Introduction à *l'Histoire du Sel, du Souphre & du Mercure*, les trois Principes ordinaires de la Chymie. Il regardoit le prémier comme un composé des deux autres, unis par un Esprit acide. On croit qu'il n'a jamais composé le Traité même. Il écrivit *l'Histoire de la Vie & de la Mort*, en Latin, & elle fut d'abord traduite en Anglois par un Traducteur peu habile; mais ensuite il en parut une meilleure Traduction, sous la direction du Dr. Rawley. Quoique cet Ouvrage fût le dernier en rang parmi ceux qu'il se proposoit de faire par mois, il parut le second, le Chancelier aiant renversé l'ordre à cause de l'importance du sujet. Il l'entreprit dans la vue d'abréger les Cures, & de rendre la Vie longue & douce; & il dit dans sa Préface, qu'il espère & desire que les Médecins du plus noble caractère ne s'amuseront pas uniquement à une pratique mécanique, & ne se feront pas rechercher par pure nécessité; mais qu'ils se rendront les Ministres de la Toute-puissance & de la Bonté Divine, en prolongeant la vie humaine & en contribuant à la santé de leurs semblables, par des moyens surs & commodes; parceque, dit-il, quoique les Chrétiens aspirent à entrer dans la Terre promise, c'est cependant une preuve de la Bonté Divine, que leurs souliers & leurs habits s'usent le moins qu'il est possible, pendant qu'ils voyagent dans le Desert du Monde. *Speramus enim & cupimus futurum ut id plurimorum bono fiat; atque ut Medici nobiliores animos nonnihil erigant, neque toti sint in curarum sordibus, neque solum propter necessitatem honorentur, sed fiant demum omnipotentiæ & clementiæ divinæ administri, in vita hominum proroganda & instauranda, præsertim cum hoc agatur per vias tutas, & commodas, & civiles, licet intentatas. Etsi enim nos Christiani ad terram promissionis perpetuo aspiremus & anhelemus, tamen interim itinerantibus nobis, in hac mundi eremo, etiam calceos istos & tegmina (corporis scilicet nostri fragilis) quam minimum atteri, erit signum favoris divini.*

(81) *Ubi supra* p. 94.

(82) L. III. c. 2.

(83) P. 96.

(84) Tenison p. 22.

(85) Idem p. 22.

(86) L. V. c. 2.

(87) Voyez *Experim.* 95-27. 462. 480. & 492.

[V] *Les Pièces Philosophiques publiées par Isaac Gruter.*] En voici les Titres : *Filum Labyrinthi sive Inquisitio legitima de Motu. De Sectione Corporum. De Continuo & Vacuo. De Fluxu & Refluxu Maris. Indicia vera de Interpretatione Naturæ. Partis Instaurationis secundæ Delineatio & Argumentum. Aphorismi & Consilia de Auxiliis Mentis & accensione Luminis naturalis. De Interpretatione Naturæ Sententiæ duodecim. De Interpretatione Naturæ Proœmium. Cogitata & Visa de Interpretatione Naturæ. Bodlei Epistola, in qua candidè expendit Cogitata & Visa. Descriptio Globi Intellectualis. Thema Cœli. Parmenidis, Telesii, & Democriti Philosophia, tractata in fabula. Scala Intellectus, sive filum Labyrinthi, quæ est Instaurationis magnæ Pars IV;*

encore le Traité de la Sagesse des Anciens, *de Sapientia Veterum* [X] : le Portrait de Jules-César, *Imago Civilis Julii Cæsaris* ; celui d'Auguste, *Imago Civilis Augusti Cæsaris*; & l'Eloge de la Reine Elisabeth, *In felicem memoriam Elizabethæ Angliæ Reginæ* [Y] : ses *Méditations Sacrées*, avec ses *Lettres Latines* ; & ses deux Livres sur *les Moyens de perfectionner les Sciences Divines & Humaines* [Z]. Le troisiéme Volume contient son *Histoire Naturelle* [AA]: quelques Fragmens de Physiologie & de Médecine

(88) P. 42. & suiv.

IV; & Prodromus sive Anticipationes Philosophiæ secundæ, Instaurationis Magnæ Pars V. Le Dr. Tenison (88) remarque au sujet de *l'Echelle de l'Entendement*, qui devoit faira la IV. Partie du grand Plan de Réformation, qu'on en trouve une espèce d'Essai dans la Division du *Nouvel Organe*, & dans la petite Pièce publiée par Gruter; mais l'Ouvrage même n'a jamais été exécuté, & il n'y en a que l'idée ou le plan inventé par Bacon. Il se proposoit d'y expliquer les Règles générales contenues dans la seconde Partie, & d'en faire l'application à un certain nombre d'Exemples choisis; parce qu'il croyoit que ces Règles, sans des Explications & des Applications particulières, étoient comme des discours de Géométrie ou de Méchanique, sans figures. Son dessein étoit donc de choisir quelques sujets, tant de la Nature que de l'Art, & de faire connoitre l'origine & les progrès des Recherches Philosophiques, en montrant le point où commencent nos Observations, & de quelle manière elles s'étendent par degrés. Quelque chose de pareil a été fait par ceux qui ont observé les divers changemens qui arrivent à l'Animal, depuis le moment de la conception jusqu'à sa mort; & qui ensuite l'ont considéré dans les différens usages que l'on en peut faire, soit pour la Médecine, soit pour la Cuisine; aussi-bien que la suite des idées qu'excitent ces phénomènes, ou d'autres, comparés avec ceux-là. Et comme son plan étoit de rapporter ces Observations, selon qu'elles naissent par degrés, il donna à l'Ouvrage qu'il méditoit là-dessus, le titre d'*Echelle de l'Entendement*. Il exprimoit la même pensée par une autre Métaphore (89), en conseillant aux jeunes-gens d'imiter ceux qui, pour monter au sommet d'une montagne, vont d'éminence en éminence. La cinquième Partie de son Plan qu'il méditoit, est ce qu'il nomme *Prodromi sive Anticipationes Philosophiæ secundæ*, ou *Tables d'attente*. Nous en avons encore la Préface, & une espèce d'Essai dans sa *Division* ou *Distribution générale* (90). Et quoiqu'on ne sache point que le Chancelier ait rien composé de l'Ouvrage même, on en trouve quelque chose qu'on peut recueillir des Axiomes & des plus importantes Observations, dispersées dans ses Histoires Naturelles, qui sont proprement des Oeuvres mêlées. Il se proposoit de donner ces *Tables* ou *Anticipations*, par voie d'essai, jusqu'à ce qu'il pût donner le Corps même dans la sixième & dernière Partie de son Plan, qui étoit la *Philosophie seconde*, ou *Science Active*. Il desespéra pourtant à la fin de voir achevé cet Edifice de Philosophie fondé sur la Nature & l'Expérience, & bâti peu à peu, & il en recommanda le soin à la Postérité. „ Le tems seul, „ dit le Dr. Tenison (91), peut achever ce que Sa Grandeur a commencé: en quoi il a fait éclater sa diligence & sa sagacité, en rassemblant tant de matériaux, & en les arrangeant dans un si bel ordre en peu de tems, & la plus grande partie au milieu de l'embarras des Affaires publiques, faisant ainsi de grands préparatifs pour élever l'*Edifice de la Philosophie.*

(89) Voyez ses *Oeuvres* Vol. II. p. 941. Londres 1730.

(90) Voyez ses *Oeuvres* Vol. I. p. 28.

(91) P. 51.

[X] *Le Traité* de Sapientia Veterum.] Il écrivit d'abord ce Livre en Latin (92), & il parut une seconde fois avec des Additions. Le Chevalier Arthur Gorges l'a traduit en Anglois. Le Dr. Tenison remarque (93), que les Sages de l'Antiquité sont dépeints dans cet Ouvrage, comme beaucoup plus sages qu'ils ne l'étoient peut-être réellement, & que le spirituel Interprète de leurs Tables les a représentés à leur avantage. C'est cette Pièce que Mr. Sandys a en vue dans ces paroles, qui sont à la tête de ses Notes sur les *Métamorphoses d'Ovide* (94): „ Parmi „ les Modernes, j'ai principalement profité de Gyraldi, „ Pontanus, Ficin, Vivès, Natalis Comes, Scaliger, Sabinus, Pierius, & sur-tout du Vicomte de S. Alban." Son but étoit de faire connoitre les Instructions, tant Physiques que Morales, que les Anciens ont enveloppées de Fables, ou que Mylord Bacon a cru y voir cachées, & pouvoir y découvrir par la manière dont il les a expliquées.

(92) Voy. sa *Lettre à Mr. Matthews*, dans le IV. Vol. de ses *Oeuvres* p. 320.

(93) P. 56.

(94) P. 18.

[Y] *L'Eloge de la Reine Elisabeth.*] Le Dr. Tenison l'appelle, *un Monument du Bonheur de la Reine Elisabeth.* Il nous apprend que Mylord Bacon ne l'a écrit qu'en Latin; mais qu'il a été traduit en Anglois par une personne qui avoit plus de bonne volonté que de capacité, qui l'intitula tout court, *le Bonheur de la Reine*, en 1651 in-16. Mais il y en a une Version plus exacte par le Dr. Rawley, qui entreprit ce travail, parce qu'il savoit le cas que le Chancelier faisoit de cette Pièce, aiant dit expressément dans son Testament (95): *Je souhaite particulièrement qu'on publie l'Eloge que j'ai composé à l'honneur de la Reine Elisabeth.* A l'égard de l'occasion qui le porta à faire cette Pièce, voici ce qu'il en disoit dans une Lettre au Chevalier George Carey (96), qui étoit pour lors en France, auquel il envoya cet Eloge: „ Puisqu'il faut que l'un de nous deux „ commence, j'ai cru devoir vous réveiller & vous faire „ souvenir de moi; & pour ne me pas borner à de simples complimens, il m'est venu à l'esprit, que pendant „ les vacances de l'Eté, j'avois, à l'occasion d'un Libelle „ factieux contre la Reine Elisabeth, fait une petite Pièce à son honneur, que je me persuade que vous lirez „ avec plaisir, tant par rapport au sujet même, que par„ ce que vous avez coutume de faire accueil à tout ce qui „ part de ma plume. *Verum ut aliud ex alio*, si cela vient „ à propos, je serai bien aise que vous fassiez voir cette „ Pièce au Président de Thou, dont l'excellente Histoire vous est connue; sur-tout parce que je ne sai pas si „ cet Ouvrage ne pourroit pas lui servir pour son Histoire, dans laquelle je serois charmé qu'il rendit justice à „ la vérité, & à la mémoire de cette Princesse; chose que „ je le crois naturellement disposé à faire, à en juger par „ ce que nous avons déja de lui.

(95) Il s'agit d'un prémier Testament, & non du dernier comme le dit le Dr. Tenison.

(96) Voyez les *Oeuvres* Vol. IV. p. 572.

[Z] *Ses deux Livres sur les Moyens de perfectionner les Sciences Divines & Humaines.*] Cet Ouvrage fut imprimé en 1605, & il y renvoie dans plusieurs de ses Lettres qui se trouvent dans le quatrième Volume de ses Oeuvres, commençant à la pag. 561. Il se trouve tout entier dans le Traité *De Augmentis Scientiarum*. Il n'y a pas d'Ouvrage qui puisse prétendre avec plus de raison à la qualité d'Original, que celui-là; & jamais il n'y en a eu qui ait fait plus d'honneur à la Langue Angloise, tant pour la beauté & la force du stile, que pour l'exactitude de la Méthode, & pour l'importance des surprenantes Découvertes qu'il renferme. D'ailleurs, c'est le meilleur préparatif à la lecture du Livre *de Augmentis* (97).

(97) Blackbourne's *Account of his Edition of Lord Bacon's Works* p. 161.

[AA] *Son Histoire Naturelle.*] Le Dr. Tenison remarque (98), que le principal morceau de la troisième Partie de son Plan général, est ce qu'il a nommé *Sylva Sylvarum* ou *Histoire Naturelle*, où l'on trouve quantité de matériaux pour former le Corps de la Philosophie, comme on trouve dans le *Novum Organum* les directions sur la manière d'y travailler. Cet Ouvrage est non seulement l'Histoire de la Nature agissant librement dans le cours ordinaire, comme dans la production des Météores, des Plantes & des Minéraux; mais de la Nature contrainte, & mise pour ainsi dire à la question, par l'Art humain & par les Expériences. Ce n'est pourtant pas une Histoire en ordre, mais un Recueil indigeste, où tout est encore pêle-mêle. Mylord Bacon, pour ne point décourager les autres, qui auroient voulu faire des Recueils de ce genre, n'a pas mis le sien en ordre; ce qui le rend moins beau, mais ne diminue rien de son utilité. On trouve dans cet Ouvrage des *Expériences d'éclaircissemens*, & des *Expériences d'usage*, ainsi qu'il avoit coutume de les distinguer; les unes *extraordinaires*, & les autres *communes*. Il savoit que ce qui est commun dans un Pays, est rare dans un autre: c'est par cette raison que le Dr. Caius étant en Italie, crut devoir donner un détail curieux & élégant de la manière de brasser à Angloise (99). Mylord Bacon savoit aussi, qu'une Expérience connue du Vulgaire, peut être d'usage aux Philosophes pour bâtir dessus. Et lui-même a rendu extraordinaires des Expériences communes, par les directions qu'il a données pour les perfectionner & les porter plus loin. Ce qui lui a fait dire, que „ sa *Sylva Sylvarum* n'est „ pas, à proprement parler, une Histoire Naturelle, mais „ une espèce sublime de Magie Naturelle; parce qu'il n'y „ décrit pas simplement la Nature, mais qu'il la force à „ produire de grands & admirables effets (100)." Cet Ouvrage, qu'il avoit écrit en Anglois, fut traduit fort obscurément en François. Jaques Gruter, sur cette Version, le mit en Latin; mais ces deux Traductions étoient obscures, & on n'y entendoit guères la pensée de l'Auteur. Gruter en fut averti par le Dr. Rawley, & il laissa en mourant un Exemplaire où il avoit fait bien des corrections. Son frère Isaac Gruter, sur ces corrections, & sur celles qu'il y ajouta de son chef, en donna une seconde Edition à Amsterdam en 1661. in-16. Il y a pourtant encore bien des fautes, qui demanderoient qu'on le retouchât. Mr. Ælius Deodatus avoit engagé un habile homme à traduire de nouveau cet Ouvrage, & il en étoit déja à la troisième Centurie; mais la lenteur avec laquelle il avançoit le dégoûta, & il en resta là. La troisième Centurie de cette Version étoit entre les mains du Dr. Tenison, qui croyoit les deux prémières perdues. Pendant que nous sommes sur le sujet de cette Histoire Naturelle, nous rapporterons un trait fort remarquable que le Dr. Rawley nous fournit. Un jour le Chancelier lui dictoit quelques-unes des Expériences qui se trouvent dans la *Sylva*, en attendant le retour d'un Ami qu'il avoit envoyé à la Cour, pour avoir une réponse décisive par rapport à une grace que le Roi Jaques lui avoit comme promise. Jusques-là il n'avoit eu que des espérances, & il vouloit savoir l'événement de l'affaire, pour n'être plus en suspens. Son Ami étant de retour, lui dit nettement qu'il ne devoit compter sur rien, quelque sujet qu'il eût de s'en flatter. *Fort bien*, dit le Chancelier; & aiant congédié honnêtement son Ami après l'avoir remercié, il s'en vint trouver le Dr. Rawley, & lui dit: *Hé bien, l'autre affaire ne réussira point; avançons celle-ci, qui dépend de nous.* Après quoi il se remit tranquillement à lui dicter pendant quelques heures, sans faire paroitre la moindre distraction. Mais pour revenir à notre sujet, nous remarquerons avec le Dr. Tennison (101), qu'il étoit nécessaire de faire de nouveau un Recueil pareil à cette *Histoire Naturelle*. Ceux qu'on avoit se réduisoient à peu de chose, dès qu'on en séparoit les Fables, ce qui leur donnoit cependant le plus de prix. D'ailleurs, com-

(98) *Baconiana* p. 42.

(99) *Ephem. Britan.*

(100) *Sylva Sylvar.* Cent. I. Exp. 93.

(101) P. 57.

ne [BB] : *La nouvelle Atlantis* [CC], petit Ouvrage imparfait: *Recueil d'Apophthegmes anciens & modernes* [DD]: *Ornamenta Rationalia: Essais ou Conseils Politiques & Moraux* [EE]; avec un Fragment intitulé, *les Couleurs du Bien & du Mal* [FF]. On trouve ensuite l'*Histoire de Henri VII* [GG]: un Frag-

(102) *De Augm. Scient.* L. II. c. 3.

comme Bacon le remarque (102), la plupart de ces Histoires étoient plutôt pour la conversation, que pour la Philosophie. On forgeoit des Fables pour en tirer la Morale, & on les recevoit avec trop de crédulité. Les Ecrivains postérieurs répetoient ce qu'ils trouvoient dans les Anciens; c'étoient des Copistes, & non des Philosophes à Expériences: tel a été Pline, que Solin n'a fait qu'abréger ensuite. Quelques personnes ont accusé Bacon lui-même d'avoir adopté certaines Expériences trop aisément, & sans les avoir suffisamment examinées pour en faire un choix; mais on peut leur répondre par ses propres paroles (103): „ Le nombre d'Expériences que je rejette, sans „ que cela paroisse, est infini. Il est vrai que quand j'en „ trouve qui n'ont rien que de probable pour l'exécution, „ & qui sont de grand usage, je les adopte, en les rap- „ portant d'une manière douteuse."

(103) *Sylva Sylvar.* Cent. I. Exper. 25.

[BB] *Quelques Fragmens de Physiologie & de Médecine.*] Le prémier a pour titre, *Recherches sur la composition des Metaux.* Suivent les *Questions sur les Minéraux*, & les *Reponses au Dr. Meverel. Recherche des changemens, transmutations, multiplications & affections des Corps.* Un *Discours sur le retablissement des Murs inondées*, préparé pour le Parlement, pendant qu'il étoit Chancelier, au rapport de Mr. Bushel (104). Le Dr. Tenison observe (105) qu'il est certain que Mylord Bacon avoit un Projet en tête là-dessus, & qu'il se peut bien qu'il ait préparé un Discours pour le faire passer; mais il n'ose assurer que ce soit celui-ci, parce que les Discours du Chancelier étoient ordinairement plus méthodiques, les périodes plus arrondies, les termes plus choisis, les allusions plus fréquentes & mieux ménagées; & que comme personne n'avoit plus les expressions à son commandement pour éclaircir son sujet, aussi avoit-il ici un sujet susceptible des plus grandes beautés. La sixième Pièce contient des Expériences sur *la Pesanteur dans l'Air & dans l'Eau.* La septieme, quelques Propositions aux gens de la Campagne, qu'il nomme *Experiences pour l'Utilité & le Profit.* La huitième, des Expériences sur *le Mélange des Liqueurs.* La neuvième est un *Catalogue des Corps qui ont une Vertu Attractive, & de ceux qui ne l'ont point; avec des Experiences sur l'Attraction.* Sous l'Article de la Médecine il y a une Pièce intitulée *Graine de Jeunesse*, où il prescrit diverses choses, comme propres à conserver la vigueur du Corps. On y trouve la Recette de l'*Eau de Methusalem*, contre le desséchement de la Vieillesse, qu'il estimoit & dont il faisoit usage. Vient ensuite une *Liste d'Astringens, d'Aperitifs, & de Cordiaux, qui peuvent aider à la santé.* Un *Extrait* fait par le Chancelier pour son usage, & *tiré de l'Histoire de la Vie & de la Mort, avec de nouveaux Avis pour la conservation de la santé.* A la suite se trouvent quatre Recettes, dont la prémière est son *Bouillon & sa Fomentation contre la Pierre.* La seconde est un Onguent, qu'il nomme *Unguentum fragrans, sive Romanum*, composé d'astringens pour empêcher la trop grande transpiration, & de cordiaux pour fortifier les parties. Le Dr. Tenison dit (106), qu'il l'appelloit *Onguent Romain*, parce que les Romains se servoient beaucoup de Bains & d'Onctions. Et il croyoit, que l'Onction avec l'huile étoit un des moyens les plus efficaces pour prolonger la vie (107); qu'elle contribue à la santé en Hiver, en empêchant l'action du froid, & en Eté, en arrêtant la dissipation des esprits, & en défendant contre la trop forte impression de l'air. Mais il croyoit que l'Onction sans le Bain valoit mieux que le Bain sans l'Onction; il jugeoit même cette dernière pratique très nuisible. La troisième & la quatrième Recette sont pour fortifier l'Estomac.

(104) *Extract* p. 18. 19.

(105) P. 97.

(106) P. 39.

(107) Voy. *Histor. Vit. & Mortis.* Operat. sup *exclus. Aeris* §. 41.

[CC] *La nouvelle Atlantis.*] Cet Ouvrage est imparfait. Le Dr. Rawley, dans la Préface qu'il y a mise, nous dit que l'Auteur s'est proposé de donner le Plan d'un College établi pour expliquer la Nature, & pour exécuter de grands & admirables Ouvrages pour l'utilité du Genre-humain, sous le nom de *Maison de Saloman*, ou de *Collège de l'Ouvrage des six Jours.* Il a conduit l'Ouvrage jusqu'à la fin de cette partie. „ Certainement, *continue-t-il*, „ ce Plan est trop grand & trop vaste, pour qu'il puisse „ être imité en tout, quoiqu'il y ait quantité de choses „ qui ne surpassent point l'industrie humaine. Sa Gran- „ deur se proposoit aussi de donner dans cet Ouvrage un „ Plan de Gouvernement; mais prévoyant que cela le „ méneroit trop loin, & le détourneroit de l'étude de „ l'Histoire Naturelle, il abandonna ce dessein." Le Dr. finit en remarquant, que l'illustre Auteur avoit destiné cette Piece pour être mise à la suite de l'*Histoire Naturelle*, à cause du rapport qu'elle y a en partie. Nous avons ici, selon le Dr. Shaw (108), comme en miniature un Abrégé de toutes les Connoissances: Exemples, Préceptes, Modéles pour former l'Esprit & pour le perfectionner dans l'Histoire, la Géographie, la Chronologie, la Discipline Militaire, la Société, la Morale, la Politique, la Médecine &c. ce qui en fait comme un Abrégé & un Supplément au Plan *pour la Perfection des Sciences.* Ce qui fait voir la grandeur & l'utilité du dessein même, c'est que non seulement Cowley a tâché de l'imiter dans son *Plan d'une Societé Philosophique*, mais que la Société Royale de Londres & l'Académie Royale des Sciences de Paris se sont occupées dès leur naissance, & travaillent continuellement encore, à l'exécuter.

(108) *Preface* p. 277. du I. Volume des Lord Bacon's *Philosophical Works methodiz'd* &c.

[DD] *Recueil d'Apophthegmes anciens & modernes.*] Le Dr. Tenison remarque (109) que ces Apophthegmes, dont la prémière Edition de Londres 1625 in 8. est la meilleure, sont *un delassement de ses autres Etudes*: ce qu'il dit aussi de ses *Essais*, dans sa Lettre à l'Evêque Andrews. Il les dicta de mémoire dans une matinée, & il dit dans sa Préface, qu'il a fait ce Recueil, „ en *vannant* les anciens „ Apophthegmes, & en n'en rejettant aucun sous prétexte „ qu'il étoit commun (puisqu'il y a bien des choses commu- „ nes qui sont excellentes) ou parce qu'il étoit parti d'un „ homme peu considérable, mais seulement parce qu'il é- „ toit insipide & plat; & qu'il y a ajouté nombre d'A- „ pophthegmes modernes, qui couroient risque de périr."

(109) P. 59.

[EE] *Essais ou Conseils Politiques & Moraux.*] Le Dr. Tenison observe (110), que quoique ces *Essais* ne soient que comme une espèce de hors-d'œuvre; cependant, comme *ils parlent des Affaires de la Vie, & qu'ils touchent le Cœur*, Mylord Bacon se persuadoit, ainsi qu'il paroit par sa Dédicace au Duc de Buckingham, *que mis en Latin, ils subsisteroient aussi longtems que les Lettres.* Il les composa en Anglois, & les augmenta à mesure que l'occasion s'en présentoit; & il y ajouta enfin *les Couleurs du Bien & du Mal.* La Traduction Latine est de différentes mains, mais particulièrement du Dr. Hacket, depuis Evêque de Lichfield, du Poëte Ben-Johnson, & d'autres. Il intitula cette Traduction Latine *Sermones Fideles*, à la façon des Juifs, qui appellent les Proverbes, les Maximes, & les Réfléxions des Sages, *Discours Fidéles* ou dignes de foi. Il semble aussi avoir particulièrement fait allusion à ce passage de l'Ecclésiaste Ch. XII. 12. où le Sage dit, qu'il a cherché *des propos de contentement* (*verba delectabilia*, comme le rend Tremellius) *des paroles agreables*, peut être le *Cantique*, & des *paroles de verité* (*verba fidelia*, selon le même Traducteur), par où il entend peut être le Livre des *Proverbes.* Il les appelle dans le verset suivant, *les paroles des Sages*, & les compare à des aiguillons & des clous fichés par un Pasteur, *ab eodem Pastore.* Mylord Bacon donna un Essai de cet Ouvrage en 1597, & le dédia à son frère unique Antoine Bacon; & en 1612 il le revit & l'augmenta, se proposant de le dédier au Prince Henri: mais ce Prince étant venu à mourir, il le dédia à son beau frère le Chevalier Jean Constable. Il mit la dernière Edition de 1625 sous la protection de son fidèle Ami le Duc de Buckingham. L'Edition précédente a été traduite en Italien par Tobie Matthew, & en François par le Marquis d'Effiat, Ambassadeur de France; mais il a supprimé, aussi-bien que le Traducteur Italien, ce qui pouvoit déplaire aux Papistes rigides (111). Il y a une Traduction Angloise des *Sermones Fideles*, imprimée à Londres en deux Volumes in-octavo, qui a pour titre: *Essais de Mylord Bacon, ou Conseils Moraux & Politiques, traduits du Latin par Guillaume Willymot, Docteur en Droit, Membre du Collège du Roi à Cambridge, & Régent de l'Ecole d'Isleworth dans le Comté de Middlesex.* Mr. de Voltaire, dans ses *Lettres sur les Anglois* (112), dit que ces Essais de Morale „ sont très „ estimés, mais qu'ils sont faits pour instruire, plutôt que „ pour plaire; & que n'étant ni la Satire de la Nature Hu- „ maine, comme les *Maximes de la Rochefoucault*, ni „ l'Ecole du Scepticisme, comme *Montagne*, ils sont moins „ lus que ces deux Livres ingénieux.

(110) P. 60.

(111) Voy. Mr. Stephens's *Account of the Life of the Lord Bacon* p. 25. 29.

(112) Lett. 12.

[FF] *Un Fragment intitulé, les Couleurs du Bien & du Mal.*] Il dit dans l'Introduction, „ que quand on délibè- „ re, il s'agit de savoir ce qui est Bon, & ce qui est Mau- „ vais; par rapport au Bien, quel est le plus grand Bien; „ par rapport au Mal, quel est le moindre Mal. Enfor- „ te qu'il est question, pour celui qui veut persuader, „ de faire paroitre les choses bonnes ou mauvaises, & ce- „ la dans le plus haut ou dans le plus bas degré; ce qui „ peut se faire par de bonnes & solides raisons, mais aussi „ en peignant les choses de certaines couleurs, & se prê- „ tant à des Idées populaires, en faisant valoir quelques „ circonstances, par où l'on entraine quelquefois non seu- „ lement les esprits foibles, mais les personnes les plus „ sages, qui n'examinent & ne pésent pas assez les cho- „ ses. Outre la vertu que ces couleurs ont de faire pa- „ roitre les objets tout différens de ce qu'ils sont réelle- „ ment, & d'induire de cette manière en erreur, el- „ les sont très propres à fortifier la persuasion de ce „ qui est vrai: car des raisons claires & toujours propo- „ sées d'une seule manière, ont de la peine à se faire re- „ cevoir, sur-tout par des esprits délicats; mais quand „ elles sont variées, & qu'on leur donne comme une nou- „ velle vigueur par ces tours insinuans, elles font une plus „ forte impression, & déterminent souvent tout d'un coup. „ Enfin il n'y a rien qui soit d'un plus grand usage pour „ porter des jugemens solides, que de connoitre ces cou- „ leurs, & d'en pénétrer la nature, en faisant voir en „ quel cas on peut y déférer, & quels sont ceux où elles „ nous trompent. Et si cette découverte demande une gran- „ de connoissance des choses, aussi est-elle extrêmement „ utile pour diriger nos jugemens & pour prévenir l'erreur.

[GG] *L'Histoire de Henri VII.*] Le Dr. Tenison nous apprend (113), que l'Auteur avoit d'abord publié cette Histoire en Anglois en 1622, qu'il l'avoit dédiée au Prin-

(113) P. 33.

ce

Fragment de l'*Histoire de Henri VIII*, qu'il avoit entreprise à la prière du Roi Charles I., mais il ne vécut pas assez pour l'achever, & ce que nous en avons est l'Ouvrage d'une matinée (*ff*): le *Commencement de l'Histoire de la Grande Bretagne*, Essai envoyé au Roi Jaques, au règne duquel il étoit rélatif. C'étoit-là un Ouvrage digne de sa plume, parce que, comme il le dit dans une Lettre au Roi, insérée dans le IV. Volume de ses Oeuvres (*gg*), *il auroit parlé non seulement de ce dont il pouvoit se souvenir, mais de ce qu'il avoit été à portée d'observer par lui-même*; &, comme il le remarque dans une Lettre au Chancelier Egerton (*hh*), *qu'il auroit eu à parler d'un tems, qui offroit une plus grande variété d'évènemens, qu'on n'en trouve dans un aussi court espace dans l'Histoire d'aucune Monarchie héréditaire.* On trouve dans le même Volume: *Considerations sur la Guerre contre l'Espagne, dédiées à Charles Prince de Galles*, en 1624: *Avertissement sur les Guerres Saintes*, écrit en 1622, avec *les Questions sur la justice de la Guerre pour la propagation de la Religion: Histoire du Bureau des Aliénations*, composée vers la fin de l'an 1598: *Avis au Chevalier George Villiers, depuis Duc de Buckingham.* Le quatrieme Volume contient: *Proposition faite à Sa Majesté, de faire réduire en un Corps & corriger les Loix d'Angleterre* [*HH*]: *Essai*

(*ff*) Rawley *Vita Baconi* p. m. 15.

(*gg*) P. 567.

(*hh*) Ibid. p. 565.

ce Charles, & qu'il la traduisit ensuite en Latin. C'est le prémier Ouvrage qu'il composa après sa retraite (114). Voici ce qu'il dit là-dessus dans sa Lettre à l'Evêque de Winchester, qui est devant son Dialogue sur la Guerre Sainte. „ Aiant, dans mon Plan universel de Réfor-
„ mation, travaillé au bien général du Genre-humain
„ considéré par rapport à son être, & aux dons de la Na-
„ ture; & dans mon Ouvrage sur les Loix, au bien géné-
„ ral des hommes, entant qu'ils vivent en Société; j'ai
„ cru devoir aussi quelque chose au bien & à la gloire de
„ ma Patrie, que j'ai toujours aimée; ensorte que si les
„ Emplois dont j'ai été revétu ont été au-delà de mes mé-
„ rites, mes soins & mon zéle pour le bien public ont de
„ beaucoup surpassé le rang que j'ai occupé. C'est ce qui
„ m'a engagé, aiant renoncé à cet Ouvrage sur les Loix
„ de mon Pays, de travailler à lui faire honneur; & j'ai
„ tâché de le faire dans mon Histoire de Henri VII."
Dans son Epitre Dédicatoire il dit au Prince, „ qu'il n'a
„ point flatté ce Monarque, mais qu'il a tâché de le dé-
„ peindre au naturel, autant que l'éloignement des tems
„ le lui a permis." Henri Conringius (115) dit que cette Histoire „ est belle & écrite avec jugement, quoique
„ le style Latin de l'Auteur ne soit point beau. *Henrici Septimi Historiam persecutus est seorsim, eleganter admodum, Cancellarius Regni Angliæ Baco de Verulamio, qui multum prudentiæ inseruit, etiamsi non sit facundus & probe Latinus Scriptor.* Grotius dans sa Lettre à du Maurier, du 26 de Juillet 1629, dit que cette Histoire est écrite avec beaucoup de jugement: *Baconi habemus librum sane magni judicio scriptum de rebus Henrici VII.* Degory Whear, dans sa *Methodus legendi Historias Civiles* (116), va jusqu'à dire, que Mylord Bacon a si heureusement exécuté cette Histoire, qu'il a égalé, si même il n'a surpassé les plus excellens Historiens. *Cujus* (Henrici septimi) *vitam & res gestas haud ita pridem nobis repræsentavit nobilissimus Vicecomes Sancti Albani, adeo feliciter, adeoque plene, ut Historicorum præstantissimos, sinon superaverit, certe prorsus æquaverit.* L'Auteur de la Préface des trois Volumes de l'*Histoire Complette d'Angleterre*, qu'on dit être Mr. Hughes (117), l'appelle *un des plus beaux morceaux d'Histoire qu'on ait jamais écrit, soit en Anglois, soit en d'autres Langues anciennes ou modernes.* Il dit, qu'on ne peut donner dans l'excès en le louant; qu'on y voit toute la profondeur de réfléxion d'un Ministre d'Etat & d'un Philosophe, toutes les graces d'un Orateur modeste, toute la conduite d'un bon Historien; & qu'on peut apprendre suffisamment de lui seul, ce vrai Sublime qui annoblit l'Histoire, qui consiste plus dans l'élévation des pensées que dans la pompe des expressions, & qui peut par cette raison s'accorder parfaitement avec cette belle Simplicité qu'on demande aussi, quoiqu'on voie bien rarement ces beautés réunies.
„ Il retrace, *continue cet Auteur*, les évènemens avec un
„ jugement admirable, il les exprime avec beaucoup de
„ clarté & de netteté, & il a l'art de rendre chaque par-
„ tie de l'Histoire instructive, sans y méler perpétuelle-
„ ment des maximes & des réfléxions, qui font languir la
„ narration, & qui sont des ornemens empruntés, dont
„ les Ecrivains affectés aiment à se parer. Un autre
„ trait d'excellence, c'est qu'il ne se borne pas à une nar-
„ ration séche & superficielle, mais qu'il approfondit son
„ sujet, & découvre les motifs des actions, qui paroissent
„ par-tout de fidèles portraits de ce qui a été, & non de
„ chimériques conjectures. C'est ce qui mérite d'autant
„ plus d'être remarqué, que Tacite, admiré par les uns
„ par cet endroit, est regardé par les autres comme aiant
„ trop fait le Politique *, & aiant entendu finesse aux
„ choses les plus simples. Mais comme il n'y a rien de
„ plus utile que cette manière d'écrire, quand elle est
„ bien ménagée; il semble aussi que c'est plutôt le talent
„ d'un homme sage, que de ceux qui y entendent tant de
„ finesse." Nicholson dans sa *Bibliothèque Historique d'Angleterre*, dit „ que personne n'a entrepris & exécuté a-
„ vec plus de succès le dessein d'écrire l'Histoire du Roi
„ Henri VII, que le Chevalier François Bacon, aiant
„ surmonté courageusement ces difficultés, contre les-
„ quelles il a pris tant de soin de munir les autres Histo-
„ riens †. Il s'est comme métamorphosé en la personne
„ du Roi Henri VII, aiant développé les vues secrettes de
„ ses Conseils, comme s'il y eût présidé. On ne trouve
„ point parmi ces sages réfléxions, de ces endroits com-
„ muns, qui sont au dessous d'un homme d'Etat; & il n'a
„ point passé par dessus des choses importantes, avec cet-
„ te précipitation négligente & cette indifférence trop
„ ordinaire aux autres Ecrivains. L'Auteur n'a rien don-
„ né aux conjectures, quand un peu d'attention a suffi
„ pour mettre les faits dans leur vrai jour. Le Lecteur
„ n'est point détourné par d'inutiles digressions, ni par
„ des fables; mais tout l'Ouvrage est écrit d'un style gra-
„ ve & égal, digne du sujet & de l'Auteur." Malgré ces éloges, on a fait de sévéres critiques de cette Histoire. Le *Guardian* (118) dit „ que Mylord Verulam est toujours
„ sur le ton ennuyeux de la déclamation, employant deux
„ mots pour un, courant toujours après l'esprit, & aussi
„ amoureux de saillies que quelques-uns de nos Auteurs
„ Comiques: qu'il abonde en phrases basses, & au-des-
„ sous de la majesté de l'Histoire; & qu'il se livre souvent
„ à des jeux d'imagination & aux pointes: que ses Réflé-
„ xions politiques sont très souvent fausses, toujours tri-
„ viales & puériles: qu'il donne généralement à ses pen-
„ sées un tour affecté & pédant; & que tout son Ouvrage
„ sent plus l'Ecole, que le grand Monde; le Régent de
„ Collége, que l'Homme de Cour." L'Auteur appuie sa critique par quelques exemples; & il remarque ensuite, que l'Ouvrage entier est mal conduit, & que l'Histoire de Perkin Warbeck, qui ne devoit pas tenir plus de place qu'un Episode dans un Poëme, fait presque le tiers du Livre: que le Caractère de Henri VII, qui est à la fin, est plutôt un Abrégé de son Histoire, qu'un Caractère; qu'il est ennuyeux, & chargé de tant de circonstances, qu'il est impossible au Lecteur de se faire une idée claire & distincte de ce Monarque. Il finit cependant en disant,
„ qu'après tout, on peut alléguer en faveur de Mylord
„ Vérulam, qu'il vivoit dans un tems, où l'on ignoroit
„ une manière d'écrire correcte & pure, & où le Pédan-
„ tisme étoit à la mode même à la Cour; ensorte qu'il ne
„ faut pas être surpris qu'il ait été entrainé par le tor-
„ rent, & qu'il ait accommodé son génie au goût de son
„ tems; quoiqu'il surpassât peut-être d'ailleurs tous ceux
„ de son Pays, qui l'avoient précédé, ou qui l'ont sui-
„ vi." Mr. de Rapin Thoyras, dans son *Histoire d'Angleterre* (119), dit que Mylord Bacon n'a pas donné à Henri VII le Caractère qui lui convient. „ Cela n'est pas
„ étonnant, *ajoute-t-il*: comme ses biens avoient été con-
„ fisqués par la Sentence dont je viens de parler, & qu'il
„ ne vivoit que d'une pension du Roi, qui parloit tou-
„ jours avec de grands éloges de Henri VII son bisaieul,
„ il faisoit sa cour au Roi, en faisant regarder ce Prince
„ comme un modéle de Sagesse & de Vertu." Mr. de Voltaire, dans ses *Lettres sur les Anglois* (120), remarque que cette Histoire a passé pour un Chef-d'œuvre; mais il s'étonne *que quelques personnes osent comparer un si petit Ouvrage, avec l'Histoire de l'illustre Mr. de Thou.* Il cite ensuite un passage, où le Chevalier Bacon parle du fameux Imposteur Perkin, fils de Jean Osbeck Juif converti, qui prit si hardiment le nom de Richard IV, Roi d'Angleterre, encouragé par la Duchesse de Bourgogne, & qui disputa la Couronne à Henri VII. „ Environ ce
„ tems, *dit Bacon*, le Roi Henri fut obsédé d'Esprits ma-
„ lins par la Magie de la Duchesse de Bourgogne, qui é-
„ voqua des Enfers l'Ombre de Richard Duc d'Yorck, se-
„ cond fils d'Edouard IV, pour venir tourmenter le Roi
„ Henri . . . . Quand la Duchesse de Bourgogne eut in-
„ struit Perkin, elle commença à délibérer par quelle ré-
„ gion du Ciel elle feroit paroitre cette Comète, & elle
„ résolut qu'elle éclateroit d'abord sur l'horizon de l'Ir-
„ lande." Il me semble, ajoute Mr. de Voltaire, que notre sage De Thou ne donne guères dans ce Phébus, qu'on prenoit autrefois pour du Sublime, mais qu'à présent on nomme avec raison Galimatias.

[*HH*] *Proposition faite à Sa Majesté, de faire réduire en un Corps & corriger les Loix d'Angleterre.*] Il dit dans cette Piéce, que les Loix d'Angleterre, telles qu'elles sont aujourd'hui, sont sujettes à beaucoup d'embarras, de délais, & de subterfuges; d'où il s'ensuit, 1. Que la Chicane a un vaste champ pour multiplier les procès & pour les trainer en longueur. 2. Que les Chicaneurs sont bien armés, tandis que les honnêtes-gens sont exposés à l'oppression. 3. Que les Juges ont un grand pouvoir, par la liberté qu'ils ont dans les affaires douteuses. 4. Que la Chancellerie est plus chargée d'affaires, par l'obscurité & l'embarras des Loix. 5. Que les Avocats ignorans cachent leur ignorance, en alléguant l'ambiguité des Loix sur tant de cas. 6. Qu'on est exposé à se voir contester ses biens, en vertu de quelque Titre qu'on les posséde: sans parler de plusieurs autres inconvéniens de cette nature. Il observe ensuite, que sans les *Causes* du Chevalier Edouard Coke,

(114) Voy. le Catalogue de ses Ouvrages, dans sa *Vie* par le Dr. Rawley.

(115) *Apud* Pope Blount *Cens. celeb. Auct.* p. 901. Edit. 1694. in-4.

(116) Sect. 30. p. 144. Oxon. 1637.

(117) Voy. *the Life of Bishop Kennet* p. 11. Lond. 1730.

* *Sa manière de critiquer est fine par elle-même, mais elle devient grossière par l'envie qu'il a de critiquer tout.* Rapin Réfl. *C'est plus la Politique que la Vérité, qui le fait parler.* Ibid.

† *De Augm. Scient.* L. II. c. 5.

(118) Vol. I. n. 25.

(119) Tom. VII. p. 152.

(120) Lett. XII.

Essai du Recueil des Loix, présenté au Roi Jaques: Elémens du Droit Coutumier d'Angleterre; contenant 1. *Un Recueil des principales Régles de ce Droit, avec leur étendue.* 2. *L'Utilité du Droit Coutumier pour la conservation de la Vie, des Biens & de la Réputation, conformément aux Coutumes d'Angleterre* [*II*]. Suivent, *les Cas de Trahison, de Felonie, de Præmunire, de la Suprémacie du Roi, de la Charge des Commissaires* &c. *Projet d'Acte contre le dessein de payer en denrées au-lieu d'argent: Arrêts de la Chancellerie: Leçons sur le Statut des Intérêts:* Traites sur l'*Union: Harangues: Observations sur un Libelle* &c. *Rélation de la Conspiration de Lopez: Apologie touchant l'affaire du Comte d'Essex: Considérations sur l'utilité d'envoyer des Colonies en Irlande: Avis présenté au Roi touchant le Legs fait par Mr. Sutton* [*KK*]. *Ouvrages Theologiques* [*LL*]: *Fragmens*, in-quarto [*MM*]: *Lettres écrites du tems de la Reine Elisabeth: Conspiration du Comte d'Essex: Lettres écrites sous le Roi Jaques, & Lettres touchant la charge de Solliciteur.* En 1734 on a publié à Londres, in-quarto, *Lettres & Fragmens du Chancelier Bacon, recueillis par Robert Stephens, Ecuyer,*

Coke, les Loix seroient encore comme un Vaisseau sans lest, „ parce que les cas d'aujourd'hui sont différens de ceux d'autrefois. Mais la nécessité de cet Ouvrage, *continue-t-il*, est plus grande encore par rapport aux Loix Parlementaires. Car, prémièrement, il y a un grand nombre de Loix Pénales, qui ne peuvent que ruïner le peuple, si on les fait valoir & qu'on les exécute dans des tems fâcheux. Un savant Jurisconsulte expliqua de ce grand nombre de Loix Pénales, cette malédiction d'un Prophète, *Pluet super eos laqueos*; parce qu'elles font plus de mal aux hommes, qu'un orage de grêle & de pluie n'en fait au bêtail. Il y a des Loix Pénales qu'il est bon de retenir, mais dont la Pénalité est trop grande; & c'est une régle constante, que les peines excessives, outre leur dureté, rallentissent souvent la vigueur de la Loi, & en empêchent l'exécution. Un autre inconvénient des Loix Pénales, amorties & hors d'usage, c'est qu'elles font tort aux autres Loix qui doivent être maintenues en vigueur, en inspirant un esprit de négligence & de desobéïssance. C'est une gangréne, qui gagne tout le corps, ensorte qu'on peut dire de nos Loix, *que les vivans expirent entre les bras des morts.* Enfin, il y a une si grande foule de Loix sur un seul & même sujet, & qui sont si embarrassées, que dans cette confusion l'on perd de vue ce que la Loi exige." Le Plan qu'il propose se réduit à deux choses; de faire un Recueil des Loix qui concernent le Droit Coutumier, & un autre des Loix Parlementaires. Pour le prémier, il faudroit faire trois choses. 1. Compiler un Livre *de Antiquitatibus Juris.* 2. Réduire ou perfectionner le Corps du Droit Coutumier. 3. Composer quelques Ouvrages, qui servissent comme d'introduction à l'Etude de ces Loix. La Réformation des Loix Parlementaires se réduit à quatre Articles. 1. De rayer les Loix qui portent sur des cas, qui, par le changement des tems, n'existent plus. 2. D'annuller celles qui ne sont point en usage, quoiqu'elles subsistent dans toute leur force. 3. De mitiger les peines décernées par d'autres. 4. De réduire en une seule Loi claire & précise, toutes celles qui tendent au même but. Bacon écrivit cette Pièce dans le tems qu'il étoit du Conseil Privé, & Procureur-Général.

[*II*] *Elémens du Droit Coutumier d'Angleterre.*] Dans l'Epître Dédicatoire au Roi Jaques I. il parle „ du dessein que Sa Majesté avoit conçu depuis plusieurs années, de faire une Réforme générale dans les Loix, & de les rendre plus claires & plus courtes, pour mettre les biens en sureté, abolir les peines auxquelles bien des personnes se trouvent exposées, faire revivre plusieurs excellentes Loix, mettre les Juges en état d'agir avec plus de lumière & d'équité, & les Conseillers de donner des avis plus surs; pour faciliter l'Etude des Loix, arrêter le cours de la Chicane, & procurer au bon Droit la facilité de se maintenir." Dans sa Préface l'Auteur nous dit, qu'en travaillant sur ce sujet, il a moins cherché à faire parade de son esprit & de son savoir, qu'à se rendre utile aux Jurisconsultes, en établissant des Régles qui pussent être d'usage. Et que quoiqu'il y en ait qui soient communes & ordinaires, & qui ne servent qu'à appuyer les raisonnemens les plus ridicules & les plus impertinens, il y en a d'autres recueillies & tirées de l'harmonie & du rapport des cas, qui sont celles que les plus éclairés & les plus savans Jurisconsultes ont dans l'esprit & suivent dans la pratique, quoiqu'ils ne soient pas quelquefois en état de les exprimer & de les mettre au jour. En second lieu, que quand quelques-unes de ces Régles ont du rapport avec les Loix Romaines, que d'autres s'en trouvent différentes, & souvent opposées à des principes qui sont communs à ces Loix & à celles d'Angleterre, il n'a point affecté de les déguiser par d'autres termes que ceux qui sont en usage parmi les Jurisconsultes, pour faire croire qu'elles sont de son invention, & qu'il ne les a point empruntées & traduites. Troisièmement, qu'il a écrit par Aphorismes distincts, parce que cette Méthode laisse à l'esprit une grande liberté de varier l'usage de ce qu'on lui propose. En quatrième lieu, qu'il a mis les Règles en Latin; mais que par rapport aux explications & aux distinctions, il a conservé le langage particulier des Loix. Cinquièmement, qu'il s'est abstenu d'alléguer des autorités. Enfin, qu'il a accompagné les Règles qu'il a données, d'une application claire & simple, en les appliquant à des cas, en les éclaircissant par des distinctions, & en développant les raisons sur lesquelles elles sont fondées, & la rélation qu'elles ont avec d'autres Régles.

[*KK*] *Avis présenté au Roi touchant le Legs fait par Mr. Sutton.*] Le Dr. Tenison remarque (121), que dans cette Pièce il proposoit d'employer le Legs à quatre usages, différens de celui que le Testateur avoit désigné. Prémièrement, de fonder un College pour les Controverses contre les Papistes. Secondement, de fonder une *Retraite* (car le nom de *Séminaire* n'étoit pas de son goût) pour ceux qui embrassoient la Religion Protestante. En troisième lieu, d'établir des Pensions pour des Prédicateurs, qui iroient prêcher dans les endroits où il n'y en avoit point, comme dans le Comté de Lancastre, où la Reine Elisabeth avoit eu soin, de son tems, d'en envoyer de cette manière. Enfin d'augmenter les gages des Professeurs de l'une & de l'autre Université d'Angleterre. Il paroit par-là, que Mylord Bacon ne desapprouvoit pas le Legs même, mais la disposition qui en avoit été faite; & par conséquent, que c'est très injustement que quelques personnes l'ont publiquement accusé de s'être laissé corrompre par l'Héritier de Mr. Sutton.

(121) *Introd.* p. 68.

[*LL*] *Ouvrages Théologiques.*] Le Dr. Tenison observe (122) que ces Ouvrages sont en petit nombre, *& qu'on n'y remarque rien d'aussi extraordinaire que dans les autres qu'on a de lui.* Il avoit écrit lui-même sa *Confession de Foi* en Anglois, & le Dr. Rawley l'a traduite en Latin. On trouve ensuite son *Avertissement sur les Disputes de l'Eglise Anglicane*; ses *Considerations sur la meilleure manière de pacifier & d'édifier cette Eglise*; & ses *Prières*, de la prémière desquelles le *Tatler* ou *Babillard* parla de la manière suivante (123). „ C'est avec un extrême plaisir, que j'ai trouvé parmi les Ouvrages de ce Grand-Homme une Prière de sa propre composition, qui pour la noblesse des pensées, & la force de l'expression, respire une piété plus angélique qu'humaine. Son plus grand défaut semble avoir été l'excès de cette Vertu qui couvre une multitude de péchés. Elle le porta à avoir trop d'indulgence pour ses Domestiques, qui en abusérent au point, qu'il se vit dépouillé des Dignités & des Richesses, qu'un grand mérite avoit comme accumulées sur lui. Mais dans cette Prière, on voit que dans le tems qu'il se prosternoit devant le Dieu des miséricordes, & qu'il s'humilioit sous les afflictions dont il étoit accablé, il se soutenoit par le sentiment intérieur de son intégrité, par son zéle, sa piété, & son amour pour le Genre-humain; ce qui lui donne une Grandeur plus réelle dans l'esprit de ceux qui réfléchissent, que celle dont il étoit déchu." Le dernier de ses Ouvrages Théologiques est une *Traduction de quelques Pseaumes.* Le Dr. Tenison nous apprend (124), qu'il se divertit à cette pieuse occupation pendant sa maladie en 1625. Quand il publia cet Ouvrage, il le dédia *à son bon Ami* Mr. George Herbert, jugeant qu'il lui appartenoit en qualité de Théologien & de Poëte. Mylord Bacon entendoit très bien l'Art Poëtique, comme on le voit par ce qu'il en dit dans son Traité *de Augmentis Scientiarum* (125); & l'Auteur du *Tatler* (126), après en avoir cité un passage, ajoute, *qu'il donne une idée plus juste & plus nette de cet Art, que tous les Livres qui en ont traité.* Nous trouvons aussi dans l'*Apologie de Mylord Bacon contre certaines choses, dont on le charge par rapport à l'affaire du Comte d'Essex*, que la Reine Elisabeth aiant fait partie d'aller dîner chez lui à Twiknam-Park, il avoit préparé un Sonnet, pour tâcher de réconcilier le Comte avec cette Princesse, dont il avoit encouru la disgrace. „ Mais, *dit le Dr. Tenison* (127), il ne courtisoit les Muses que fort rarement; & c'est ce qui fait que sa veine ne paroit pas aussi élégante & aussi heureuse, qu'elle auroit pu le devenir par l'exercice. Il est vrai, que c'est peut-être une des choses les plus difficiles, que d'exceller dans la Poësie; & que de s'y essayer sans exceller, c'est perdre son tems & sa réputation: car la médiocrité à cet égard est un défaut. Dans ce Siècle délicat (dit le P. Rapin dans ses judicieuses Réflexions) les vers qui ne sont pas admirables, sont ridicules. Ils sont semblables à certains ragoûts modernes, qui, à moins qu'ils ne soient de haut goût, excitent du dégoût."

(122) P. 72.

(123) Vol. IV. n. 267.

(124) P. 72.

(125) L. II. c. 13.

(126) Vol. II. n. 108.

(127) P. 73.

[*MM*] *Fragmens in-quarto.*] On nous apprend dans un Avertissement qui les précède dans l'Edition des Oeuvres de Mylord Bacon par Mr. Blackbourne (128), que le Dr. Rawley n'a jamais reconnu ces Fragmens pour être de cet illustre Auteur, & qu'on n'y trouve point son génie & sa pénétration. Cependant, comme on les a donnés pour autentiques dans une Edition de *Fragmens* de Mylord Verulam en 1648, & que Sancroft Archevêque de Cantorbéry leur a donné quelque crédit par la révision exacte qu'il en a faite, les aiant corrigés & préparés pour l'impression, avec d'autres Ouvrages reconnus pour être du Chancelier, on les a insérés dans la dernière Edition de ses Oeuvres. Voici les titres de ces Pièces. I. *Quel doit être le Caractère des Personnes qui exécutent les ordres émanés*

(128) Vol. IV. p. 452.

Ecuyer, *& Historiographe du Roi.* Et le Dr. Shaw a traduit tous ses Ouvrages Philosophiques en Anglois, & les a publiés dans un ordre convenable, sous le Titre d'*Oeuvres Philosophiques de François Bacon, Baron de Verulam, Vicomte de S. Alban, Grand-Chancelier d'Angleterre, mises en ordre, & traduites en Anglois sur les Originaux, avec des Remarques pour éclaircir les endroits obscurs, & pour faire voir jusques à quel point les Plans de l'Auteur pour la réformation & la perfection des Sciences sont exécutés aujourd'hui. Par Pierre Shaw, Dr. en Médecine; trois Vol. in-quarto. Londres* 1733. Mylord Bacon échappa heureusement à la Peste qui régna pendant l'Eté de l'année 1625; mais comme il étoit d'un tempérament delicat, il passa avec peine le rude Hiver qui suivit; & étant allé au Printems à la Campagne pour faire quelques Expériences, il se trouva si mal, qu'il fut obligé de s'arrêter dans une Maison du Comte d'Arundel à Highgate [*NN*]. Il y vécut environ une semaine (*ii*), & mourut le 9 d'Avril de l'an 1626, le jour meme de Pâques, âgé de soixante-six ans. Il fut emporté par une fluxion de poitrine, accompagnée d'une fièvre lente. On porta son corps pour être enseveli, selon sa dernière volonté, auprès de sa mère, dans l'Eglise de S. Michel près de S. Alban. Le Chevalier Thomas Meautys, qui avoit été son Secrétaire, & qui a été depuis Clerc du Conseil Privé sous deux Rois (*kk*), lui érigea un Monument de marbre blanc, où il est représenté assis, & dans la posture d'un homme qui médite, avec une Epitaphe composée par le Chevalier Henri Wotton [*OO*]. Arthur Wilson, dans *l'Histoire de la Vie & du Règne de Jaques I.* (*ll*), nous dit, que *Bacon étoit d'une taille médiocre; qu'il avoit le visage ridé, avant que d'être vieux; que son air étoit grave & agréable.* Une chose fort singulière en lui, c'est que toutes les fois qu'il y avoit Eclipse de Lune, il tomboit en défaillance, quoiqu'il n'en sût rien (*mm*). Il est l'Auteur de plusieurs Inventions Méchaniques [*PP*], & Mr. de Voltaire l'appelle *le Père de la Philosophie Expérimentale* (*nn*). Il ajoute, que personne avant lui n'avoit connu cette Philosophie; que de toutes les Epreuves Physiques qu'on a faites depuis lui, il n'y en a presque pas une qui ne soit indiquée dans son Livre; & qu'il en avoit fait lui-même plusieurs. Il fit, ajoute le même Auteur, des espèces de Machines Pneumatiques, par lesquelles il devina l'Elasticité de l'Air; & il a tourné

(*ii*) Stephens Account of the Life of the Lord Bacon p. 51.

(*kk*) Rawley Vita Baconi p. m. 28.

(*ll*) Voyez the Complete History of England Vol. II. p. 716. Londres 1706.

(*mm*) Rawley ubi sup.

(*nn*) Lettres sur les Angl. Lett. XII. p. 83.

nés du Roi en vertu de sa Suprémacie. II. *Courtes Remarques sur la Societé Civile.* III. *Essai sur la Mort.* IV. *Les Caractères du Chrétien qui a la Foi, par rapport aux Paradoxes & aux Contradictions apparentes.* V. *Prière composée par Mylord Bacon, & dont il se servoit ordinairement.* Mais cette Prière ne ressemble guères à celle dont nous avons parlé dans la Remarque précédente, & ne paroit point être de la même main.

[*NN*] *Dans une Maison du Comte d'Arundel à Highgate.*] Nous avons une Lettre, qu'il écrivit à ce Comte immédiatement avant sa mort, & qui est la dernière qu'il ait écrite, dans laquelle il lui dit, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'il aura le même sort que Pline l'Ancien, qui périt en voulant observer de trop près l'éruption du Mont Vésuve. Que lui-même avoit voulu faire aussi quelques Expériences sur la conservation & l'endurcissement des Corps, & que l'Expérience réussit parfaitement. „ Mais *continue-t-il*, dans le voyage (entre Londres & Highgate), il me prit un si grand vomissement, que je ne sai si je dois l'attribuer à la Pierre, ou à quelque indigestion, ou au froid, ou peut être à tous les trois ensemble. Et quand j'ai été arrivé dans la maison de Votre Grandeur, il m'a été impossible de m'en retourner, & j'ai été obligé de m'y arrêter. Votre Concierge y a grand soin de moi; & je me flatte que non seulement vous le lui pardonnerez, mais que cela vous donnera encore meilleure opinion de lui. Car effectivement, ç'a été un bonheur pour moi de trouver la Maison de Votre Grandeur; & je vous en remercie, étant persuadé que j'y suis le bien-venu &c. Je sai combien il est peu décent, que je me serve d'une main étrangère pour vous écrire; mais le mal me met hors d'état de tenir la plume &c.

[*OO*] *Une Epitaphe composée par le Chevalier Henri Wotton.*] La voici: FRANCISCUS BACON, Baro de Verulam, *S. Albani Vicecomes, seu notioribus titulis, Scientiarum Lumen, Facundiæ Lex, sic sedebat. Qui postquam omnia naturalis Sapientiæ & civilis arcana evolvisset, Naturæ decretum explevit, Composita solvantur, anno Domini MDCXXVI. ætatis LXVI. Tanti Viri memoriæ* THOMAS MEAUTUS, *superstitis cultor, defuncti admirator, H. P.* Ce qui signifie: „ C'est ainsi qu'étoit assis FRANÇOIS BACON, Baron de Verulam, Vicomte de S. Alban, ou pour le désigner par des titres plus illustres, la Lumière des Sciences, la Règle de l'Eloquence. Après avoir dévoilé tous les mystères de la Nature & de la Politique, il a payé le tribut à la Nature, & obéi à cet ordre, Que le Composé soit dissous, l'an de notre Seigneur 1626, âgé de soixante-six ans. THOMAE MEAUTYS, qui le respecta pendant sa vie, & qui l'admire après sa mort, a érigé ce Monument à la mémoire de ce Grand-Homme.

[*PP*] *Il est l'Auteur de plusieurs Inventions Mechaniques.*]
(129) P. 17. Le Dr. Tenison dit (129), qu'il ne doute pas que Bacon n'ait inventé bien des choses en ce genre; mais qu'il ne se souvient que de trois, & qu'il ne peut même en donner qu'une idée imparfaite. Que pour ce qui est des moyens qu'il employoit pour rétablir les Mines, il ne peut en rien dire du tout, quoiqu'il n'eût certainement pas tenté une entreprise si difficile, s'il n'eût eu quelques nouvelles Inventions. Des trois dont il parle, la prémière est une *Machine pour représenter les mouvemens des Planètes*, dont Mylord Bacon parle dans un de ses papiers manuscrits. „ J'ai, *dit-il*, une fois représenté les mouvemens des Planètes par des fils d'archal, tels qu'ils sont, sans le secours des Cercles &c. & cela représentoit des mouvemens fort extraordinaires. Tantôt elles se mouvoient en spirale en avant, tantôt en arrière; tantôt elles décrivoient des Cercles plus grands & plus élevés, tantôt plus petits & plus bas; tantôt elles alloient vers le Nord, tantôt vers le Sud &c." La seconde Invention consistoit à savoir le tems qu'il fait à toute heure, par le moyen d'un tube de verre, avec une petite quantité d'eau, placé dans une chambre. C'est ainsi qu'en parle Mr. Bushel (130) Domestique de Mylord Bacon. Le Dr. Tenison remarque (131), que ce ne peut être l'instrument qu'il appelle *Vitrum Calendare*, puisque le Chancelier en parle comme d'un instrument ordinaire (132) & en usage, & ne fait aucune mention d'eau (133), mais d'esprit de vin rectifié; & il n'y a pas d'apparence que cette machine étant faite avec de l'eau, marquât aussi exactement les variations de l'air, que le fait le Baromètre avec le Mercure. Il faut cependant que le secret ait été estimé, vu le présent qu'il lui procura; car Mr. Bushel rapporte (134), que lorsque Mylord Bacon fit présent de cet instrument au Comte d'Essex, ce Seigneur lui donna *Twicknam-Park avec ses Jardins délicieux, comme un lieu propre à y faire ses études.* Mais le Dr. Tenison n'ajoute guères de foi à toute cette Histoire. Il avoue que le Comte d'Essex étoit libéral jusqu'à la profusion, *qu'il aimoit beaucoup les Savans, étant en quelque façon lui-même de ce nombre* (135); qu'il protégea particulièrement Mr. Bacon, & encouragea son génie naissant; & que celui-ci s'attacha à lui: mais il remarque que Mr. Bacon, en disant qu'il ne veut passer sous silence aucune des faveurs qu'il a reçues du Comte, ne dit pas un mot de celle-ci (136). On trouve cependant dans l'Apologie une autre particularité, qui peut avoir donné occasion à la méprise de Mr. Bushel. „ Après que la Reine eut refusé à Mr. Bacon la place de Solliciteur, que le Comte d'Essex avoit sollicitée fort longtems pour lui, ce Seigneur vint de Richmond à Twicknam-Park, & lui parla en ces termes: *Mr. Bacon, la Reine m'a refusé la place que je demandois pour vous . . . . Vous vous trouverez mal, de m'avoir choisi pour votre Intercesseur. Vous avez donné votre tems & vos soins à mes affaires; je veux mourir . . . . si je ne fait quelque chose pour votre fortune. Vous ne me refuserez pas d'accepter une pièce de terre, dont je veux vous faire présent.*" Cette pièce de terre étoit si considérable, qu'il la vendit, quoiqu'au dessous de son prix, dix-huit cens livres sterling. La troisième Invention étoit *une Machine pour connoitre ce qui se passe dans l'Ame.* Voici ce qu'en dit Mr. Bushel (137). „ Sa Grandeur présenta au Prince Henri, comme les prémices de sa Philosophie, deux Pierres triangulaires, qui imitoient le mouvement sympathique du Fer & de l'Aiman, composées principalement de Rosée &c. & autres pareils ingrédiens magiques, aux rayons du Soleil, afin que la chaleur que la main y communiqueroit, découvrit le mouvement du cœur d'une manière visible par leur attraction réciproque, comme l'aiguille d'une Montre, dix minutes après qu'on les auroit posées sur une table de marbre. Je ne fais pas un conte, je rapporte un fait réel; car je n'ai pas eu de repos, que je n'aie obtenu de Mr. *Aseby Primrose*, Page du Prince, ce précieux joyau." Le Dr. Tenison remarque (138), qu'il ne trouve rien sur ce sujet, ni dans les *Expériences sur l'émission des Vertus immatérielles de l'Ame* (139), (*Spectantia emissionem immateriatæ virtutis ex animis & spiritibus hominum*) ni dans celles *sur la vertu secrette de la Sympathie & de l'Antipathie* (140). [☞ J'ai rendu le passage de Mr. Bushel presque littéralement, parce que je n'y ai rien pu comprendre. Mr. Tenison a bien raison de nommer *imparfaite* l'idée qu'il donne des trois Inventions dont il parle; je doute qu'il y ait entendu quelque chose, & que ses Lecteurs puissent se faire quelque idée de ces Découvertes. Et pour Mr. Bushel, quoiqu'il prétende ne point faire *un conte*, il a bien l'air d'en avoir donné un peu à garder. Quoi qu'il en soit, il devoit au moins par-

(130) *Extract.* p. 17.

(131) P. 98.

(132) *Hist. Vit. & Mort.* Vol. II de ses *Oeuvres* p. 118. Londres 1710.

(133) *In forma Calidi* §. 24.

(134) *Extract* p. 17.

(135) *MS. Hist of Queen Elisabeth, apud* Tenison p. 95.

(136) *Apology concerning the Earl of Essex.* Vol IV. de ses *Oeuvres* p. 550. 591.

(137) *Extract* p. 17. 18.

(138) P. 21.

(139) *Sylva Sylv.* Cent. X. Exper. 939. &c.

(140) Ibid. Exp. 980.

né tout autour de sa Pesanteur, & qu'il y touchoit. On voit dans son Livre en termes exprès cette *Attraction* nouvelle, dont le Chevalier Newton passe pour l'Inventeur [*QQ*]. Mr. Evelyn dans son *Traité des Medailles* (*oo*), faisant le portrait du Chancelier, nous dit qu'il avoit le front large & l'œil perçant, „ & regardant toujours en-haut, (ce qu'il tenoit d'une personne qui l'avoit fort connu) comme un homme occupé des plus sublimes contemplations, & comme le Chef, qui en attaquant les Dogmatiques, alloit mettre en liberté la Philosophie, captive & chargée de fers depuis si longtems, laquelle a aussi depuis ce tems-là fait de grandes conquêtes sur les terres de la Nature." Les plus célebres Ecrivains, tant Anglois qu'Etrangers, s'accordent à en faire le portrait le plus avantageux [*RR*]; & en particulier le feu Duc de Buckingham assure (*pp*), *que tous ses Ouvrages, tant pour les pensées que pour le style, sont la gloire de l'Angleterre & des derniers tems.* Morhof, en divers endroits de son *Polyhistor*, s'attache à faire voir, que tout ce que les Anglois ont fait en matière de

(*oo*) P. 340.

(*pp*) Vol. I. de ses Oeuvres p. 264.

parler intelligiblement. Add. du Trad.]

[*QQ*] *On voit dans son Livre en termes exprès cette* Attraction *nouvelle, dont le Chevalier Newton passe pour l'Inventeur.*] Voici les passages que Mr. de Voltaire cite, sans indiquer duquel des Ouvrages de Mylord Bacon ils sont tirés. „ Il faut chercher, s'il n'y auroit point une espèce de force Magnétique qui opère entre la Terre & les choses pesantes, entre la Lune & l'Océan, entre les Planètes &c." Dans un autre endroit Bacon dit: „ Il faut, ou que les corps graves soient poussés vers le centre de la Terre, ou qu'ils en soient mutuellement attirés; & en ce dernier cas il est évident, que plus les corps en tombant s'approcheront de la Terre, plus fortement ils s'attireront. Il faut, *poursuit-il*, expérimenter si la même Horloge à poids ira plus vite sur le haut d'une Montagne, ou au fond d'une Mine. Si la force des poids diminue sur la Montagne, & augmente dans la Mine, il y a apparence que la Terre a une vraie Attraction."

[*RR*] *Les plus célèbres Ecrivains, tant Anglois qu'Etrangers, s'accordent à en faire le portrait le plus avantageux.*] Le Poëte Ben-Johnson, dans ses *Discoveries* (141), l'appelle, *un Orateur distingué*, qui parloit d'une manière pleine de gravité; & qui, lorsqu'il lui échappoit quelque trait de raillerie, savoit reprendre noblement. „ Jamais homme ne parla avec plus de justesse, de facilité, & de poids, sans mêler rien de frivole & d'inutile dans ce qu'il disoit. Chaque partie de son discours avoit ses graces particulières: ses Auditeurs ne pouvoient ni tousser, ni détourner les yeux, sans perdre de ce qu'il disoit. Il donnoit des Loix en parlant, & il irritoit & appaisoit les Juges à son gré; personne n'étoit plus maitre de leurs affections. Ceux qui l'écoutoient, n'avoient d'autre crainte que de le voir finir." Il dit ensuite, que le Grand-Chancelier Egerton étoit un grand & grave Orateur; mais que *son savant & illustre, mais infortuné* successeur, Mylord Bacon, est celui qui a réuni tout ce que l'on peut demander dans un Orateur, & a fait en Anglois des Piéces qui peuvent être comparées à ce que vantent l'insolente Grèce & la superbe Rome, & même le surpassent. En un mot, que c'est sous ses yeux, & de son tems, que sont nés tous les Génies capables de faire honneur à la Langue Angloise, ou de contribuer à l'avancement des Sciences. „ Aujourd'hui, *dit-il*, les choses vont en baissant; l'Esprit va à reculons, & l'Eloquence décline: ensorte qu'on peut le regarder comme celui qui a porté la Langue Angloise à un point de maturité parfaite." Le même Auteur nous dit, „ que les Dignités & les Honneurs auxquels Mylord Bacon a été élevé, n'ont rien ajouté à l'idée qu'il s'étoit faite de lui. Mais j'ai respecté & je respecte, *ajoute-t-il*, la Grandeur qui lui est propre: à cet égard il m'a toujours paru par ses Ouvrages un des plus grands Hommes, & des plus dignes d'admiration, qu'il y ait eu depuis plusieurs Siécles. Quand il a été dans le malheur, j'ai toujours prié Dieu de le fortifier (car il n'avoit pas besoin de Grandeur,) & je n'ai pu en témoigner de la douleur, sachant parfaitement, qu'aucun accident ne peut donner atteinte à la Vertu, & ne sert qu'à la manifester." Le Dr. Heylin dans la *Vie de l'Archevêque Laud*, Liv. I. p. 78. *ad ann.* 1620, nous dit que le Lord Chancelier Bacon étoit „ une bonne tête, qui travailloit à perfectionner les Ouvrages de la Nature, ou plutôt à la faire servir aux usages de la Vie, & au bien général du Genre-humain. C'est dommage qu'on ne lui ait pas donné de grosses pensions pour vivre loin de la Cour & des Affaires, & qu'il n'ait pas eu les moyens & les secours nécessaires pour exécuter pleinement son dessein: sans cela il nous auroit donné un Corps de Physique si parfait & d'une si grande utilité, que ni Aristote, ni Théophraste parmi les Anciens, ni Paracelse & le reste de nos Chymistes modernes, n'auroient pas fait une figure fort considérable." Mr. Osborn, dans la seconde Partie de ses *Avis à ce fils* (142) assure „ que dans toutes les compagnies Mylord Bacon paroissoit fort instruit, sinon Maitre passé, dans tous les Arts sur lesquels peut rouler généralement la conversation. Et j'oserois soutenir, *continue-t-il*, sans donner dans la flatterie ou dans l'hyperbole, que ce qu'il disoit en conversation sur le champ, auroit mérité d'être mis par écrit; & j'ai appris que ses prémiers brouillons étoient capables de soutenir l'examen des Esprits les plus délicats.... C'est ainsi que je l'ai entendu entretenir un Seigneur de Campagne sur les Faucons & les Chiens, dans les termes les plus propres; & une autre fois tirer ce qu'il vouloit savoir d'un Chirurgien de Londres.... Cette connoissance universelle qu'il avoit, soutenue de beaucoup d'esprit, & de manières pleines de majesté, inspiroit tant de respect à ceux qu'il interrogeoit, qu'ils n'osoient lui cacher ce qu'il y avoit de plus secret dans leur Art, de peur de paroître ou ignorans, ou insolens." Le Dr. Sprat, dans son *Histoire de la Société Royale de Londres* (143), avant que de tracer le caractère de Mylord Bacon, fait cette réflexion, „ que la troisième Classe de *Nouveaux Philosophes* a été composée de ceux qui se sont non seulement écartés des Anciens, mais qui ont pris la véritable route, qui est celle des Expériences, & qui l'ont suivie, autant que la briéveté de la vie, la multitude des affaires, ou la médiocrité de leur fortune le leur a permis; mais qu'ils ont été en petit nombre, parce qu'ils avoient à se dépouiller de mille faux préjugés, qui, comme autant de Monstres, les barroient & s'opposoient à eux." Il ajoute ensuite, „ qu'il ne parlera que d'un seul de ces Grands-Hommes, qui avoit une juste idée de toute la grandeur de l'entreprise, telle qu'on travaille à présent à l'exécuter; & que ce Grand-Homme, c'est Mylord Bacon, dans les Ouvrages duquel on trouve rassemblés les plus solides argumens qu'on peut alléguer en faveur de la Philosophie Expérimentele, & les meilleures directions pour la cultiver avec succès; & qui avoit commencé lui-même à mettre la main à l'œuvre avec tant d'habileté, que si j'avois pu, *dit-il*, y faire consentir plusieurs de mes plus dignes Amis, qui m'ont engagé à entreprendre cet Ouvrage, *l'Histoire de la Societé Royale* n'auroit eu d'autre Préface que quelqu'un de ses Ouvrages. Il me semble que je trouve dans ce seul homme dequoi admirer la grandeur de l'Esprit humain, & dequoi déplorer la foiblesse de la condition mortelle. Car n'est-il pas surprenant qu'un homme qui avoit passé par tous les degrés d'une profession, qui prend ordinairement tout le tems de ceux qui s'y attachent, qu'un homme qui avoit étudié & pratiqué le Droit Coutumier, qui avoit toujours vécu dans le tumulte du Monde, & soutenu tout le poids des affaires publiques, ait pu trouver du tems & du loisir pour ces études particulières, & qu'il ait surpassé ceux qui se livrent à la retraite, pour s'en occuper uniquement? C'étoit un homme d'un esprit élevé & clair, d'un génie curieux & inimitable; ce dont je n'ai pas besoin de produire d'autre preuve que son style même, qui, comme il dépeint l'Ame aussi parfaitement que la Peinture fait le Corps, surpasse aussi à cet égard celui de tous les autres. Il est mâle & majestueux, hardi & familier: les comparaisons qu'il emploie sont peu communes, & cependant naturelles & aisées; & l'on voit briller par-tout une connoissance égale des Hommes & de la Nature. Tout cela, & plus encore, se peut dire de lui avec vérité; & cependant ses Ouvrages Philosophiques font voir qu'une seule main, quelque laborieuse qu'elle soit, ne suffit pas pour exécuter le dessein dont nous parlons. Les Règles qu'il donne sont excellentes; mais son Histoire n'est pas aussi véritable en bien des endroits, qu'il seroit à souhaiter. Il semble ramasser tout ce qui se présente, plutôt que choisir; & entasser, plutôt qu'arranger & digérer. Je me flatte que ce que j'en dis ne fait aucun tort à sa mémoire, puisque dans le même tems que je dis qu'il n'avoit pas la force de mille hommes, je reconnois qu'il en avoit autant que vingt autres." Mr. Cowley, dans son *Poëme à la Société Royale*, parle de Mylord Bacon d'une manière fort avantageuse. „ Enfin, *dit-il*, parut Bacon, ce puissant Génie, qu'un sage Monarque & la Nature choisirent de concert pour leur Chancelier, & qui entreprit courageusement de maintenir les droits des opprimés." Et dans un autre endroit il dit, „ que Bacon, semblable à Moïse, nous a servi de Guide; qu'aiant traversé les Deserts incultes, il est parvenu aux frontières de la Terre promise; & que du sommet de la Montagne de son sublime génie, il l'a vue lui-même & nous l'a montrée." L'Auteur du *Tatler* (144) l'appelle „ un homme, qui par la grandeur de son génie, & par la supériorité de ses connoissances, a fait honneur à son Siècle & à son Pays; je pourrois presque dire, *ajoute-t-il*, au Genre-humain. Il réunissoit tous ces rares Talens, qui ont été partagés entre les plus grands Hommes de l'Antiquité. Il avoit les connoissances solides, claires & étendues d'Aristote, & les beautés, les graces & les ornemens de Cicéron. On ne sait ce que l'on doit le plus admirer dans ses Ecrits, ou la force de la Raison, ou la vigueur du Style, ou le feu de l'Imagination." Le même Auteur dit dans le *Spectateur* (145), „ que Bacon a été un des plus grands Génies & des mieux cultivés,

(141) Pag. 709. Edit. de 1692.

(142) Pag. 110. Edit. de 1689.

(143) Part. I. §. 16. p. 35. 36.

(144) Num. 267.

(145) T. V. Disc. 61. de la Traduct. Françoise.

de Philoſophie, eſt dû à Mylord Bacon, qui, ſelon l'expreſſion de cet Auteur, *a répandu abondamment par-tout les ſemences des choſes.* Mais on peut ajouter, qu'il y en a beaucoup qui ſont ſi profondément en terre, qu'elles n'ont pas encore levé (*qq*). Mr. Shaw remarque ſur la queſtion propoſée par Mylord Bacon („ Quel eſt le Novateur qui imite le Tems, lequel inſinue les choſes nouvelles ſi tranquillement, qu'à peine peut-on s'en appercevoir?”) qu'on peut répondre avec juſtice, *que c'eſt Mylord Bacon, qui*, dit-il (*rr*), *a réformé l'état des Sciences ſi doucement, que ſes compatriotes s'apperçoivent à peine comment & par qui ce changement s'eſt fait.* Le ſavant Boerhaave, dans ſa *Methodus diſcendi Medicinam* (*ss*), le loue extraordinairement, & dit que s'il y a quelque choſe de bon dans Deſcartes, il en eſt redevable à Bacon. Cependant Spinoſa, dans ſa ſeconde Lettre à H. Oldenbourg, qui ſe trouve dans ſes *Oeuvres Poſthumes* (*tt*), a critiqué ſa Méthode [*SS*]. Le Dr. Rawley dit, qu'il avoit une grande Pénétration, une Mémoire fidèle, un Jugement ſolide, & une Eloquence naturelle & aiſée. Il rapporte à ce ſujet ce qu'il avoit entendu dire au Chevalier Gautier Raleigh; que le Comte de Saliſbury étoit un excellent Orateur, mais un mauvais Ecrivain; que le Comte de Northampton au contraire écrivoit bien, & parloit mal; mais que le Chancelier Bacon excelloit à l'un & à l'autre égard. Quoiqu'il eût beaucoup lu, ce n'étoit pourtant pas dans les Livres qu'il avoit puiſé ſes connoiſſances, mais plutôt dans un fonds naturel d'idées, qu'il ne mit cependant au jour qu'avec prudence & peu à peu. Il préferoit dans la compoſition de ſes Ouvrages un ſtyle clair & nerveux, à une certaine élégance affectée; & il demandoit ſouvent, ſi le ſens étoit aſſez clair. Il liſoit beaucoup & avec diſcernement; & après quelque délaſſement, il ſe remettoit à l'étude avec une nouvelle vigueur, ne voulant point perdre de tems (*vv*). Sa converſation étoit fort agréable & fort inſtructive [*TT*]. Lorſqu'en qualité de Procureur du Roi, il étoit obligé d'accuſer quelqu'un, il le faiſoit avec beaucoup de moderation & de douceur; & en qualité de Conſeiller d'Etat, il n'engagea jamais ſon Maitre dans des démarches précipitées & onéreuſes aux Peuples. Il n'étoit pas moins aimé des Sujets, que du Roi. Il fut toujours agréable aux Communes, pendant qu'il en fut Membre; & on lui permit même d'avoir ſéance dans la Chambre, lorſqu'il eut été fait Procureur-Général, ce qui n'avoit été accordé à aucun de ceux qui avoient été revetus de cette Charge. Il étoit bon & généreux envers ceux qui étoient à ſon ſervice; *ce qui fit*, dit le Dr. Rawley, *qu'un ſi grand nombre de jeunes-gens de la prémière qualité cherchèrent à entrer chez lui; & ſi quelques-uns ont abuſé de leur credit, c'eſt d'un côté à ſa bonte naturelle qu'il*

(*qq*) Voyez Dr. Shaw Note upon p. 267. Vol. I. of the Philoſoph. Works &c. Londres 1733. in-4.

(*rr*) Voyez Note upon p. 189.

(*ss*) A Amſterdam 1728. in-12.

(*tt*) Pag. 190. 108.

(*vv*) Rawley Vita Baconi p. m. 17. 18.

„ tivés, qu'il y ait jamais eu parmi nous, ou chez les Etrangers. Ce Grand-Homme, par la force extraordinaire & l'étendue de ſon Genie, & par une étude infatigable, avoit fait un ſi prodigieux amas de connoiſſances, qu'il nous eſt impoſſible de le regarder ſans admiration. Il ſemble qu'il eût embraſſé tout ce qui ſe trouve dans les Livres qui avoient paru avant lui; & non content de cela, il ouvrit un ſi grand nombre de nouvelles routes pour approfondir les Sciences, qu'un ſeul homme, jouit-il de la vie la plus longue, ne ſauroit jamais les parcourir toutes. De-là vient qu'il n'en fit, pour ainſi dire, que tracer la ſuperficie, à l'exemple de ceux qui voyagent ſur Mer, qui ne donnent qu'un profil groſſier des Côtes ou des Pointes de terre qui leur ſont inconnus, & dont ils laiſſent aux Siécles à venir à faire une recherche plus exacte, s'ils veulent marcher ſur leurs traces, ou batir ſur leurs conjectures.” Le Dr. Shaw (146) dit, „ qu'il paroit impoſſible que les Découvertes de Mylord Bacon tombent dans l'oubli, à moins que la conſtitution des choſes ne change; puiſqu'il a conſtamment taché de copier la Nature, qui eſt toujours la même. C'eſt en cela que conſiſte ſon principal mérite, & à avoir par tout ouvert les routes qu'on doit ſuivre. Car quoique les Découvertes modernes ſoient belles & en grand nombre, cependant elles ne ſont généralement que des parties de ce que cet illuſtre Auteur appercevoit de loin & avoit dans l'eſprit, & qu'il a enſeigné à découvrir; à quoi il a ajouté des directions ſi excellentes, qu'à moins que les hommes ne ſe manquent à eux-mêmes, ils peuvent eſpérer de porter les choſes bien plus loin encore. Car il nous a appris l'Art d'*inventer des Arts*, dont pluſieurs des Anciens ont deſeſpéré, & que nombre des Modernes n'entendent pas aſſez juſqu'à préſent. Enſorte que tant qu'il reſtera encore un ſi grand nombre de Découvertes à faire dans la Nature, il ſemble qu'on ne peut ſe paſſer des Ouvrages Philoſophiques de ce Grand Homme.” On voit juſqu'où alloit ſa réputation dans les Pays Etrangers, même pendant ſa vie, par une Lettre écrite d'Italie au Comte de Devonshire, alors Lord Cavendiſh, citée par le Dr. Rawley. On y dit, que Mylord Bacon „ devient tous les jours plus connu; qu'on goûte de plus en plus ſes Ouvrages; que les Savans le mettent au rang des plus grands Génies de ſon Siècle, & qu'il eſt véritablement tel.” Pluſieurs perſonnes de qualité paſſoient la Mer pour le voir, & pour jouïr de ſa converſation . . . . . Entre autres, il y eut le Marquis d'Effiat, Seigneur François, & Ambaſſadeur en Angleterre au commencement du règne de Charles I., qui eut une grande envie de le voir. Etant allé chez lui, il le trouva malade au lit, & voici le compliment qu'il lui fit: *Qu'il avoit toujours été pour lui comme les Anges, dont il avoit beaucoup entendu parler, & ſur le ſujet deſquels il avoit lu bien des choſes, mais qu'il n'avoit jamais vus.* A quoi Mylord Bacon répondit: *Monſieur, ſi la bonté des autres me fait comparer aux Anges, mes infirmités me font ſentir que je ſuis Homme* (147). Depuis ce tems-là, ils lièrent une étroite amitié, & le Marquis conçut tant de reſpect pour lui, qu'outre les fréquentes viſites qu'il lui rendoit, ils s'écrivoient ſous les noms de *Père* & de *Fils* (148). Mr. de Voltaire rapporte cette Hiſtoire (149), & voici le tour qu'il donne au compliment du Marquis: *Vous reſſemblez aux Anges; on entend toujours parler d'eux, on les croit bien ſuperieurs aux Hommes, & on n'a jamais la conſolation de les voir.* Nous ne rapporterons plus qu'une ſeule autorité étrangère en faveur de cet illuſtre Auteur: c'eſt celle du Baron Puffendorf, qui dit (150) que ce ſage Chancelier d'Angleterre eſt le prémier de notre Siécle, qui ſemble avoir donné le ſignal d'entreprendre en fait de Philoſophie quelque choſe de plus qu'on n'avoit fait juſqu'alors; enſorte que ſi la Philoſophie s'eſt perfectionnée par de nouvelles Découvertes, on lui en a la principale obligation. *Sapientiſſimus quondam Angliæ Cancellarius, qui præcipue noſtro ſeculo velut claſſicum cecinîſſe & ſignum ſuſtuliſſe videtur, ut in rebus Philoſophicis aliquid ulterius & exquiſitius inveſtigaretur quam quo hactenus ſcholarum parietes reſonuerant. Sic ut ſi quæ eſt pulchrius noſtro tempore efflorescentis Philoſophiæ gratia, iſti viro non minimum ex parte debeatur.*

(146) P. 5. de ſa Préface générale à la tête des Oeuvres Philoſophiques de Bacon.

(147) Voy. Rawley Vit. Baconi p. m. 24. & Teniſon p. 101. 102.

(148) Rawley p. 21. & Bacon's Works Vol. IV. Lett. 250.

(149) Lett. ſur les Anglois, Lett. XII.

(150) Specim. Controv. c. 1. Sect. 6. apud Pope Blount ubi ſupra p. 904.

[*SS*] *Spinoſa . . . . a critiqué ſa Methode.*] Le Dr. Teniſon nous dit (151), qu'il prétend que dès l'entrée, Bacon eſt en défaut, en ſe trompant ſur l'Origine de nos Erreurs. Ce Grand Homme eſt ſur ce ſujet dans les mêmes idées que Deſcartes a ſoutenues depuis. Ces deux Philoſophes diſent que le principe de nos Erreurs eſt, que la *Volonté* étant plus étendue dans ſes deſirs, que l'*Entendement* dans ſes conceptions, les hommes ſe précipitent ſouvent à juger des Objets, avant que de les avoir ſuffiſamment examinés, & de s'en être fait des idées claires & diſtinctes; d'où nait un *aſſentiment* aveugle, téméraire, mal fondé, à une évidence inſuffiſante. Voici de quelle manière Mylord Bacon exprime ſa penſée dans ſon *Nouvel Organe* (152). „ L'Entendement humain ne conſiſte pas ſimplement en des lumières ſtériles, mais il reçoit des impreſſions de la volonté & des affections du cœur, ce qui produit une connoiſſance telle que le cœur la deſire; car on croit bien plus aiſément ce que l'on ſouhaite être vrai: on rejette donc les Vérités difficiles à découvrir, par impatience; celles d'un autre genre, parce qu'elles répriment nos deſirs & bornent nos eſpérances; les plus profonds myſtères de la Nature, par un principe de ſuperſtition; les lumières de l'Expérience, par orgueil & par fierté, de peur que l'Ame ne paroiſſe occupé d'objets peu importans & paſſagers; les paradoxes, par égard pour les opinions du Vulgaire. En un mot, la Volonté agit ſur l'Entendement & le ſéduit en mille manières différentes, & qui ſont ſouvent imperceptibles.” Spinoſa prétend prouver que c'eſt-là une erreur groſſière & fondamentale, en niant qu'il y ait en l'homme quelque choſe de ſemblable à ce que l'on nomme Volonté; comme ſi par ce nom général on prétendoit toujours déſigner un acte particulier, & non plutôt la puiſſance ou la faculté de *vouloir* en général. Spinoſa dit que toutes les *Volitions* ſont des actes particuliers, & qu'elles ſont déterminées auſſi néceſſairement par une enchainure de Cauſes phyſiques, qu'aucun effet de la Matière. „ De ſorte, *comme le remarque le Dr. Teniſon* (153), que nous avons l'art d'apprendre bien de ce Philoſophe le moyen de corriger nos erreurs, puiſqu'il nous enſeigne qu'elles ſont *néceſſaires*, & ne peuvent ſe corriger à moins que l'homme ne change de nature, auſſi-bien que tout le ſyſtême de l'Univers.”

(151) Introd. p. 13.

(152) L. I. Aphor. 49.

(153) P. 15.

[*TT*] *Sa converſation étoit fort agréable & fort inſtructive.*] Le Dr. Rawley dit que ſes repas ſervoient autant à raſſaſier l'oreille que l'eſtomac, comme ces *Noctes Atticæ* ou Banquets des Sages; & qu'il a connu des perſonnes d'un grand mérite, qui faiſoient uſage de leurs Tablettes, en ſe levant de table. Il ne cherchoit point à donner de la confuſion aux autres, ni à s'emparer ſeul de la converſation,

qu'il faut l'attribuer, & de l'autre à leur mauvaise conduite & à leur intempérance. Il étoit très religieux [*VV*], & sans malice; aussi disoit-il *qu'il ne l'avoit jamais conçue, ni nourrie.* Il n'etoit nullement vindicatif; & ne chercha jamais à débusquer les autres de leurs places, ou à rendre à quelqu'un de mauvais offices auprès de son Prince. Cependant, il a été assez maltraité par Mr. de Rapin-Thoyras [*XX*]. On trouve ces paroles remarquables dans son Testament: *Pour ce qui est de mon Nom & de ma Mémoire, je la lègue aux charitables Discours des hommes, aux Nations étrangeres, & aux Siècles à venir* [*YY*]. Divers Etudians de l'Université de Cambridge firent à sa mort des Vers Latins pour immortaliser son nom, qui furent imprimés peu de tems après.

tion, ou à briller aux dépens de ceux qui étoient avec lui; mais il prenoit plaisir à les faire parler sur des sujets qu'ils possédoient, ou dont ils aimoient à parler. Il ne méprisoit les observations de personne, & ne se faisoit point de peine d'apprendre des autres. „ Ses Décisions, „ *continue le même Auteur*, n'étoient point sujettes à être „ révoquées en doute; on l'écoutoit sans lui contredire, „ comme s'il eût prononcé des Oracles: ce qu'on peut „ attribuer d'un côté à la solidité de ce qu'il disoit, qui „ étoit le fruit d'un mûr examen, & pesé à la balance de „ la saine Raison, & de l'autre à l'estime que tout le mon„ de avoit généralement pour lui: desorte qu'on ignoroit „ à sa table l'art de disputer pour & contre, ou s'il arrivoit „ qu'il s'élevât quelque légère contestation, elle étoit tou„ jours accompagnée de respect & de modération. J'ai „ souvent remarqué, & bien des personnes illustres l'ont „ aussi observé, que quand il lui arrivoit de rapporter „ dans la conversation ce qu'un autre avoit dit, il avoit „ le talent d'y donner un tour plus avantageux & plus „ agréable, tellement que celui dont il rapportoit les „ paroles, trouvoit qu'en rendant le fond de ses pensées, „ on le faisoit mieux parler qu'il n'avoit fait; comme s'il „ eût été naturel à Mylord Bacon de parler bien, comme „ la faculté de faire des Vers l'étoit à Ovide:

„ *Et quod tentabam scribere, versus erat.*"

[*VV*] *Il étoit très religieux.*] Quoique les grands Génies & les grands Politiques aient été souvent suspects de n'avoir guères de Religion, les Ouvrages de notre illustre Auteur prouvent suffisamment que ce n'étoit pas-là son cas; puisque sans cela il eût été en contradiction avec lui-même, & eût détruit ses propres principes, qui étoient, qu'*une legère teinture de Philosophie conduit à l'Athéisme; mais qu'une connoissance approfondie de la Nature ramène à Dieu: parce que dans le premier cas on est ebloui de la multitude des Causes secondes, & l'on ne pénètre pas plus avant; mais dans le second, l'enchainure qu'elles ont les unes avec les autres oblige necessairement à recourir à la Providence & à un Etre Souverain* (154). Le Dr. Rawley nous apprend, qu'il étoit fort assidu au Service Divin, qu'il entendoit régulièrement les Sermons, participoit aux Sacremens, & qu'il mourut dans la Foi de l'Eglise Anglicane.

(154) Essay XVII.

[*XX*] *Il a été assez maltraité par Mr. de Rapin-Thoyras.*] Cet Auteur, dans son *Histoire d'Angleterre* (155), après avoir dit que Mylord Bacon étoit un très grand génie & un des plus savans hommes de l'Europe, assure sur l'autorité du Chevalier Antoine Weldon, *qu'il étoit un flatteur outré, rampant avec ceux qui étoient en faveur, extremement altier pendant qu'il étoit en fortune, & rampant dans l'adversite.* Dans un autre endroit il remarque, que quoique Bacon, Garde du Grand-Sceau, *fût bien instruit dans les Loix du Royaume, & qu'il eût pu donner de bons conseils, il faisoit son unique étude de s'accommoder à l'humeur du Roi & de faire sa cour au Favori* (156). Mr. Stephens (157) le justifie de ces accusations. Il remarque, que bien des gens traitent les témoignages de respect & de soumission qu'on donne aux Souverains, de *Flatterie*; au-lieu que Mylord Bacon, dans son *Essai sur la Louange*, soutient qu'il y a des Louanges qui partent d'un principe d'affection mêlée de respect; & que ce sont celles qui sont dues aux Princes, & aux Personnes constituées en dignité; *Laudando præcipere*, c'est-à-dire, qu'on leur apprend ce qu'ils doivent être, en leur disant ce qu'ils sont. Si Mylord Bacon donna dans l'excès à cet égard, il faut en attribuer la faute au tems où il vivoit, dont c'étoit le vice, qui a infecté d'autres Grands-Hommes du même Siècle. Mais à parler généralement, les conseils qu'il donnoit au Roi & au Favori, étoient ceux d'un Ministre fidèle, & non ceux d'un lâche Adulateur. Il assuroit Mylord Buckingham dans une Lettre, qu'il lui donneroit toujours, aussi-bien qu'au Roi son Maitre, des conseils utiles, dont le tems justifieroit la sagesse. Et pour ce qui est de la fierté qu'on lui impute, nous renvoyons le Lecteur à ce que dit de lui le Dr. Rawley, qui écrivoit plus de trente ans après sa mort, & qu'on ne peut par cette raison sonpçonner d'avoir voulu le flatter. On ne doit pas non plus lui faire un crime de l'humilité qu'il a fait paroitre dans sa disgrace, puisqu'elle peut avoir eu sa source dans le sentiment intérieur de ses fautes & de son état, qui faisoit souffrir d'autres personnes avec lui. Mais les excellens Ouvrages qu'il composa pendant les cinq dernières années de sa vie, prouvent qu'il supporta ces malheurs en Philosophe & en Chrétien.

(155) Tom. VII. p. 151.

(156) Ibid. p. 108.

(157) *Account of the Life of Lord Bacon* p. 84. 85.

[*YY*] *On trouve ces paroles remarquables dans son Testament &c.*] Le *Tatler* (158) les rapporte avec quelque différence dans les termes. „ J'ai souvent lu, *dit-il*, avec „ un extrême plaisir un Legs du fameux Bacon, un des „ plus grands Hommes que l'Angleterre, & même aucun „ autre Pays ait produit. Après avoir disposé de son A„ me, de son Corps, & de ses Biens, selon la forme ac„ coutumée, il ajoute: *Je légue mon Nom & ma Mémoi„ moire aux Nations étrangères; & quand il se sera passé „ quelques annees, à mes Compatriotes.*"

(158) Vol. III. n. 131.

BACONTHORP (*a*) ou BACONDORP (JEAN), célèbre Philosophe & Théologien Anglois du quatorzième Siècle, étoit né à Baconthorp, petit Village du Comté de Norfolk. Il entra fort jeune chez les Carmes de Blackney, à cinq milles environ de Walsingham, où il étudia les Sciences & la Religion sous les plus savans Hommes de son Ordre. Il fit paroitre tant de génie & de si heureuses dispositions, qu'on jugea à propos de l'envoyer à Oxford, pour y pousser ses études (*b*). D'Oxford il alla à Paris, où il se distingua & parut avec honneur [*A*]. Etant retourné en Angleterre, il fut élu le douzième Provincial de son Ordre, par les suffrages unanimes de l'Assemblée Générale en 1329. Quatre ans après il fut mandé à Rome, pour y donner son avis sur quelques Questions importantes touchant le Mariage [*B*]. On le distingua par le titre de *Docteur Résolu*, & il étoit grand Aver-

(*a*) Trithème & quelques autres l'appellent *Bacon*.

(*b*) Pitseus *Relat. Hist. de Reb. Ang. ad ann.* 1348. p. 411 Edit. Paris. 1619 in-4. & Balæus *Script. Major. Britann. illust. Cent.* V. p. 352. Basilea 1557.

[*A*] *Il alla à Paris, où il se distingua & parut avec honneur.*] Pitséus (1) dit qu'il y fut envoyé pour achever ses études, qu'il avoit si heureusement commencées dans sa Patrie. Il répondit non seulement aux espérances qu'on avoit conçues de lui, mais il les surpassa même de beaucoup. Il fut reçu Docteur en Droit & en Théologie, & fit admirer à tout le monde l'élévation de son génie, l'étendue de son savoir, & la solidité de son jugement. Il étoit fort attaché aux opinions d'Averroës, & on le regardoit comme le Chef des Averroïstes de ce tems-là. On l'honora du titre de *Docteur Resolu*. Aiant ainsi, à l'exemple de l'Abeille, recueilli de tous côtés, il s'en retourna dans sa Patrie. *Sed inde missus Lutetiam perrexit, ut quæ in Patriâ fœliciter inceperat, apud exteros fœliciter perficeret & finiret. In omnibus nullius de se bonam opinionem conceptam fefellit, imo omnem plane omnium spem longe superavit. Ibi utriusque Juris & Theologiæ Doctor creatus est, admirantibus omnibus stupendum hominis ingenium, multiplicem doctrinam, & solidum judicium. Omnes Averrois sententias mordicus tenuit, & illius scholæ suo tempore quasi princeps haberi voluit.* Cognomentum accepit Doctoris Resoluti. *Collectis igitur undique instar apis sedulæ dulcissimo scientiarum melle, in patriam reversus est* (2).

(1) *Relat. Hist. de Reb. Angl.* p. 451.

(2) Id. ibid. *Voy. aussi* Balæus p. 382.

[*B*] *Il fut mandé à Rome pour y donner son avis sur quelques questions importantes touchant le Mariage.*] C'est tout ce que Pitséus nous dit de cette affaire; mais il nous apprend, que Baconthorp acquit une grande réputation en Italie, comme il avoit fait en France. *Romam vocatus est, super gravissimis de matrimoniis dubiis. Tum cœpit fama hominis apud Italos, uti prius apud Gallos, magis magisque indies clarescere.* Mais Balæus s'étend un peu plus sur ce Voyage: il rapporte qu'on lui écrivit de se rendre à Rome, où il se fit siffler, un jour qu'il disputoit; non qu'il manquât d'esprit & de facilité dans la dispute, mais parce qu'il attribua d'abord au Pape l'autorité de dispenser des Loix Divines au sujet du Mariage. Bale dit, que ce fut sans doute faute de réfléxion, qu'il tomba dans cette erreur; mais qu'aiant été convaincu par la Parole de Dieu, il reconnut qu'il s'étoit trompé, en fit modestement l'aveu, & prouva solidement par l'Ecriture & par la Raison, que le Pape n'a pas le droit de donner des dispenses, dans les degrés de parenté défendus par la Loi de Dieu. Le même Historien nous apprend, que cette action lui fit beaucoup d'honneur: on en trouve une rélation étendue dans le Traité de Jacob Calcus de Pavie sur le Divorce du Roi Henri VIII. *Et quum eo magistratu quatuor annos functus fuisset, per literas accersitus, magnis itineribus Romam venit, ubi inter disputandum vel sibilos semel passus est: non quod parum acute & facunde disseruisset, sed quod diversam sententiam aliquamdiu tueretur, vel, ut apertius dicam, quia Pontificis Romani authoritati nimium in cancellandis divinis de matrimonio legibus, fortassis incogitanter, attribuisset. Sed erroris à Dei verbo admonitus, vitium agnovit, detestabatur noxam, ac palinodiam modestissime cecinit, solidissimis scripturis & rationibus probans, in gradibus consanguinitatis divinâ lege prohibitis Papam dispensare non posse. Et magnam ab eo facto famam per literas ibidem sibi peperit, ut fusius narrat Jacobus Calcus Papiensis in opere suo de Henrici Octavi

Averroïste (*c*). Il a composé un grand nombre de Livres [*C*]. Il étoit de petite taille, mais ce desavantage étoit compensé par la grandeur de son génie & par l'étendue de son savoir. Paul Pansa, Auteur Italien, cité par Balæus & par Pitséus, en fait un portrait très avantageux. Il dit, qu'il n'y a personne qui ait traité plus dignement de la Nature & des Attributs de Dieu que lui, & que ses Ouvrages Philosophiques ne sont pas moins excellens: Qu'il a défendu avec beaucoup de succès la Religion Chretienne contre les attaques des Juifs, des Mahométans & des Infidéles, & qu'il a confondu les Hérétiques de la manière la plus forte: Qu'il a découvert les impostures de l'Antechrist, expliqué les endroits obscurs de l'Ecriture Sainte, pénétré dans ses plus profonds mystères, & mis dans un plein jour ce qu'elle a de difficile. Pitséus prétend que ce portrait est pleinement justifié par les Ouvrages de Baconthorp, qui, selon cet Auteur, subsisteront autant que le Monde. Bale en parle aussi en termes fort avantageux [*D*]. Aprés avoir travaillé grand nombre d'années sans relâche à l'avancement des Sciences & de la Religion, Baconthorp mourut à Londres, où il fut enterré, l'an 1346, sous le régne d'Edouard III (*d*).

(*c*) Voyez Rem. [*A*].

(*d*) Balæus p. 325. Pitseus p. 454. & Wharton *Append. ad Hist. Lit.* G. Cave p. 12. Ed. de Genève 1720. Oudin *Comment. de Scriptor. & Script. Eccl.* T. III. col. 908.

tavi Anglorum regis divortio (3).

[C] *Il a composé un grand nombre de Livres.*] Trithème dans son Livre *des Ecrivains Ecclésiastiques* (4), Antoine Possevin dans le prémier Volume de son *Apparatus sacer*, au mot *Joannes de Bacone*, Balæus (5) & Pitséus (6) donnent d'amples Catalogues de ses Ecrits, dont la plus grande partie n'ont jamais été imprimés. Il fit des Commentaires sur tout l'Ancien & le Nouveau Testament, & sur S. Augustin *de la Cité de Dieu*; divers Traités contre les Juifs, d'autres sur Aristote; des Sermons; des Commentaires sur S. Anselme de l'Incarnation du Verbe, & sur la Question pourquoi Dieu a été fait Homme; un Traité contre le Pape Jean XXII, touchant la Vision béatifique, & une grande quantité d'autres Ouvrages. Ceux qui ont paru sont I. *Commentaria seu Quæstiones super quatuor Libros Sententiarum*; Questions ou Commentaires sur les quatre Livres des Sentences; imprimé à Milan en 1510 & 1511, à Crémone en 1618, deux fois à Paris, & une fois à Venise (7). II. *Compendium Legis Christi*; Abrégé de la Loi de Jesus-Christ (8); Venise 1527 in-folio. III. *Quodlibeta*; Questions Quodlibétiques, imprimées à Venise avec l'Ouvrage précédent, & avec le *Commentaire sur les Sentences* à Crémone en 1618 (9).

[D] *Bale en parle aussi en termes fort avantageux.*] Il dit qu'il étoit habile & versé dans plusieurs Sciences: *Opus non est, ut variam & reconditam ejus eruditionem accurata hic oratione depingam* (10). Il remarque aussi, que s'il n'eût pas vécu dans un Siécle d'ignorance & sous la tyrannie de l'Antechrist, il eût pu faire de grandes choses, & eût été un des prémiers génies; & que malgré les ténèbres de son tems, il n'a pas laissé de voir bien des choses, sur lesquelles il n'a osé s'expliquer. Le même Historien ajoute, qu'il a trouvé dans ses Ecrits diverses Maximes ou Sentences plus solides, que celles qu'on trouve dans aucun Auteur de ce tems-là; Maximes & Sentences qu'il avoit recueillies, pour faire connoitre la solidité de la piété de ce Grand-Homme, mais qu'il craint que ces Recueils ne se soient perdus en Irlande. *Si non fuisset hic scriptor ejus ætatis caligine impeditus, sub Anti-Christi tyrannide, multa & magna præstitisset, nec eo fuisset quicquam absolutius. Multa certe in ipsis tenebris vidit, quæ pronunciare non audebat. Porro inveni sententias aliquot graviores apud illum, quam apud omnes ejus temporis scriptores. Et eas ut fragmenta quædam pietatis ejus collegi, quæ tamen apud Hybernos periisse timeo* (11). [☞ Trithème dit que Baconthorp florissoit l'an 1350 sous l'Empereur Charles IV, & sous le Pape Clément VI; mais il est évident qu'il s'est trompé, puisque ce savant Carme étoit mort dès l'an 1346. Add. du Trad.]

(3) Balæus p. 382.

(4) Voyez Alb. Fabricii *Bibl. Eccles.* Trithème n 615.

(5) P. 383—385.

(6) P. 452—454.

(7) Wharton *Append. ad Hist. Lit.* G. Cave p. 78. Genève 1720.

(8) Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccl.* T. XI. p 77. appelle cet Ouvrage *Abrégé de la Vie de Jesus-Christ.*

(9) Wharton *ubi sup.*

(10) P. 388.

(11) P. 388.

☞ BAELI (François), Gentilhomme Sicilien, nâquit à Mélazzo le 15 de Décembre 1639. Dès son enfance il s'appliqua à l'étude, & il se rendit habile dans les Mathématiques, l'Astronomie & la Géographie; mais son goût naturel le porta à s'attacher avec plus d'ardeur encore aux Belles-Lettres, & il se distingua particuliérement par une grande connoissance de l'Histoire, de la Poësie & de l'Eloquence (*a*). Il passa vingt ans à voyager dans les Pays étrangers, aiant quitté la Sicile en 1660 & n'y étant retourné qu'en 1680. Il passa sept années à Paris, où il fit la plus grande partie de ses Etudes; il demeura autant de tems en Espagne à Madrid; & il employa les six autres années à voyager dans les différens Pays de l'Europe: il visita l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Hollande, l'Irlande, l'Angleterre, la Norvége, le Danemarc, la Poméranie, la Pologne, la Hongrie, & il alla même jusques à trois fois dans quelques-uns de ces Pays (*b*). Il se fit fort estimer à la Cour d'Espagne & à celle de l'Empereur; & s'acquit la bienveillance de plusieurs Princes, & Grands-Hommes. De retour dans sa Patrie, François Pachéco, Duc d'Uzéda, Viceroi de Sicile, le nomma en 1695, à son insu, Gouverneur de Mélazzo; & ce Seigneur l'eût selon les apparences honoré de plus grandes Dignités, s'il n'eût quitté la Sicile. Il vivoit encore au commencement de ce Siècle, dans le tems qu'Antonin de Mongitore travailloit à sa *Bibliothèque de Sicile*. J'ignore le tems de sa mort. Il a composé quelques Ouvrages en Italien [*A*].

(*a*) Antonin. de Mongitore *Bibl. Sicula* T. I. p. 202. *Panormi* 1708.

(*b*) Id. ibid. p. 203.

[*A*] *Il a composé quelques Ouvrages en Italien.*] I. *Lo Statista ristretto*, à Venise en 1676 in-12. II. *La Polisena*, Comédie en vers, dans la même Ville in-12. III. *La Catena, overa il giuoco degli Asili, nuova inventione*, Venise, même année & même format; c'est la description d'un Jeu de nouvelle invention. L'Auteur se préparoit à en donner une nouvelle Edition corrigée & augmentée, dans le tems que Mongitore écrivoit; & de la manière dont il s'exprime (1), il y a de l'apparence que cette Edition a paru: *hanc opellam, quæ novum ludi adinventum complectitur, fecundis curis expolitam & auctam, recudere* curat. IV. *Il Siciliano veridico, overo Risposta, e vera demonstratione del presente e susseguente stato della Città di Messina.* Francfort 1676 in-12. L'Auteur n'a pas mis son nom à cet Ouvrage. Il se disposoit dans le tems que Mongitore écrivoit, à faire imprimer une Tragicomédie Pastorale, intitulée, *Temps Panaja, overo la Ninfa linfata, overo il Talamo alterato*; & un Recueil d'Odes & de Sonnets sous le titre de *Tratti Lirici* (2): j'ignore si ces deux Ouvrages ont paru.

(1) *Biblioth. Sicula* T. I. p. 203.

(2) Ibidem.

☞ BAGOLIN (Sebastien), Poëte, Orateur, Philosophe, Peintre & Musicien du XVI. Siécle, nâquit le 19 de Janvier 1560 à Alcamo, Ville de Sicile dans la Vallée de Mazara, de Léonard Bagolin Peintre de Vérone, & de Catherine Tabonia, d'Alcamo. Il suivit d'abord la profession de son pére, & s'attacha à la Peinture, cultivant en même tems la Musique, & il se rendit habile dans ces deux Arts (*a*): il s'appliqua aussi aux Belles-Lettres & à la Poësie. Etant allé ensuite à Naples, il y étudia la Rhétorique; & se perfectionna si fort dans ces Sciences, qu'il s'acquit la réputation de bon Poëte, & de grand Orateur, ses Poësies Latines, & ses Discours, tant Latins, qu'Italiens & Espagnols, aiant été reçus avec applaudissement (*b*). Il enseigna la Poëtique à Naples à de jeunes gens de qualité, & s'y fit généralement estimer par tous les Savans de cette Ville. Etant retourné dans sa Patrie il se maria, & épousa Françoise Battiata. Quelque tems après, François de Moncade Prince de Paterno le fit venir auprés de lui, & il lui enseigna la Poësie & la Peinture. Ce Seigneur donna à Bagolin de grandes marques d'estime, & lui fit des présens considérables. Pendant qu'il fut dans cette Cour, il lia amitié avec divers Savans: mais le Prince de Paterno étant mort en 1597, Jean Horosco Evêque de Gergenti engagea Bagolin à se rendre auprès de lui, pour mettre en Vers Latins ses Emblêmes composés en Vers Espagnols, ce qu'il fit avec beaucoup de succès. Il demeura ensuite à Palerme chez un Seigneur distingué, & eut des liaisons avec tous les Savans de cette Ville (*c*). Il ouvrit une Ecole de Poësie à Alcamo, & y enseigna avec succès, travaillant d'ailleurs en son particulier à divers Ouvrages, principalement de Poësie, tant en Latin, qu'en Espagnol & en Italien. Ses Epigrammes & ses Elégies ont été sur-tout très bien reçues: les Lettres que les Savans d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, & de France lui écrivirent, en fournissent des preuves (*d*). Il y a de l'apparence

(*a*) Mongitore *Bibl. Sicula* T. II. p. 211. *Panormi* 1714.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Idem. p. 214.

(*d*) Id. ibid.

E

parence que s'il eût vécu plus longtems, il auroit enrichi la République des Lettres de plusieurs antres Ouvrages. Il mourut de fièvre à Alcamo le 17 de Juillet 1604, âgé de quarante-quatre ans, & il fut inhumé dans l'Eglise de Sainte Croix, fondée par Pierre Tabono son aieul maternel. Il a composé un grand nombre d'Ouvrages, tant en Latin, qu'en Italien & en Espagnol, dont on peut voir le Catalogue dans la Bibliothéque de Mongitore. La plupart n'ont point éte imprimés & se trouvent manuscrits en différentes Bibliothéques; ainsi il seroit inutile d'en donner ici les titres, qui n'apprendroient rien au Lecteur. Les seuls Ouvrages qui aient paru sont les suivans: *Emblematum Moralium D. Jo. Horoscii Covarruvias & Leyva Episcopi Agrigentini Libri tres, ex Hispana Lingua Latino carmine redditi.* Agrigenti 1601. in-8. *Ad SS. Dominum Clementem VIII. Pontif. Max. Sacra Symbola ejusdem Episcopi, Latinitate donata.* Ibidem 1601. in-8. & un Recueil de Poësies, mais dont la plupart des Exemplaires sont imparfaits, parce que l'Auteur mourut, pendant qu'on l'imprimoit. On trouve quelques-unes de ses Poësies dans le Recueil d'Epigrammes choisies, imprimé à Palerme en 1656 in-12: mais ce n'est qu'une petite partie de ce que Bagolin avoit fait, puisque lui-même dit qu'il avoit composé plus de sept-cens Epigrammes, & plus de cent Elégies (*e*).

(*e*) Id. ibid.

BAILLET (ADRIEN) nâquit le 13 de Juin 1649 à la Neuville, Village à quatre lieues de Beauvais en Picardie. Son pére n'étoit pas fort bien dans ses affaires, cultivant de ses propres mains un petit bien qu'il avoit reçu de ses Ancêtres. La médiocrité de sa fortune ne lui permit ni d'avoir de grandes vues sur son fils, ni de songer à lui donner une éducation polie: il ne laissa pas cependant de l'envoyer à une petite Ecole du voisinage. Le jeune Baillet s'ennuya bientôt des petites & puériles occupations auxquelles il étoit assujetti, & il trouva moyen d'apprendre un peu de Latin, en allant tous les jours à un Couvent de Cordeliers, qui étoit proche du Village où il demeuroit [*A*]. Ces Pères lui aiant trouvé du génie, le présentérent à l'Evêque de Beauvais, qui le mit dans son petit Séminaire; & quoiqu'il fût toujours des prémiers dans toutes ses Classes, il n'y brilloit pourtant pas. Cependant l'amour pour les Livres & pour l'Etude se declara de bonne heure fortement, même avec passion, jusqu'à prendre quelque argent à son pére pour acheter des Livres. Après avoir fait ses Humanités, il s'appliqua à la Philosophie, mais avec assez peu d'ardeur, aiant plus de goût pour l'Histoire, la Chronologie, & la Geographie, que pour la Philosophie. Il ne laissa pas d'y faire assez de progrés, pour être en état de soutenir un Acte, où il repondit en Maitre devant toute la Ville de Beauvais. En 1670 il passa au grand Séminaire, où il étudia la Théologie avec beaucoup de succès [*B*]. En 1672 l'Evêque le nomma pour regenter la Cinquième dans le Collége de Beauvais, & deux ans aprés il monta en Quatrième. Pendant ce tems-là il ne négligeoit rien pour se perfectionner lui-même. Son Emploi lui procuroit environ six-cens livres par an. Il étoit nourri; content de très peu, il ne dépensoit rien; desorte qu'aprés avoir suppleé aux besoins pressans de sa famille, il employoit le reste de son petit revenu à se donner des Livres, & il en avoit deja une assez belle collection, quand il sortit du Collége, puisqu'il avoit deja rassemblé dequoi faire deux Volumes sur les Auteurs déguisés, qu'il avoit demasqués. Ses Dissertations en Latin & en François sur ce sujet, subsistent encore en manuscrit. Il n'en a donné que la Preface en un Volume, sous le titre d'*Auteurs déguisés*; mais le Corps de l'Ouvrage, dont il avoit obtenu Privilége, est resté parmi ses Manuscrits. En 1676, Mr. Baillet reçut les Ordres sacrés [*C*]. L'Eveque de Beauvais, exact observateur des Canons de l'Eglise, s'etoit imposé la loi de ne conferer les Ordres à personne, qu'il n'eût une Eglise & une Paroisse; c'est pourquoi il l'envoya dans une Paroisse pour y être Vicaire en Chef. Ce Lieu qui s'appelle Lardières, est fort pauvre, & ne rapporte que trois-cens livres; cependant Mr. Baillet, qui n'avoit point de patrimoine, très peu d'epargnes de sa Régence, chargé de se nourrir, son frère & un petit Valet, trouvoit moyen de secourir les pauvres, & d'avoir quelque argent en réserve pour venir à Paris tous les ans acheter des Livres. Quelque surprenant que cela puisse paroitre, on en sera moins éton-

[*A*] *Il trouva moyen d'apprendre un peu de Latin, en allant tous les jours à un Couvent de Cordeliers, qui étoit proche du Village où il demeuroit.*] Le Pére Niceron raconte ces commencemens de Baillet plus en détail, que Mr. de la Monnoye dans la Vie de ce Savant. „ Il y a auprès de „ la *Neuville*, dit le Père Niceron (1), un Couvent de „ Cordeliers, appellé *la Garde*, où cet enfant alloit sou- „ vent. Il y servoit le matin les Prêtres à l'Autel, & pas- „ soit le reste de la journée à rendre tous les petits offi- „ ces dont il étoit capable, soit au Sacristain, soit aux „ autres Pères du Couvent. Le Sacristain, touché de ce „ naturel officieux, prit le jeune Baillet en affection, & „ lui montra à lire & à écrire. Quoiqu'il n'eût alors que „ huit à neuf ans, on vit bientôt paroitre cette grande „ passion, qu'il a toujours eue pour les Livres. Les amu- „ semens ordinaires de l'enfance n'étoient point de son „ goût, il aimoit la retraite, & il employoit à lire & à „ écrire le tems qu'il pouvoit dérober à ses petites occu- „ pations. Le Supérieur du Couvent s'étant apperçu de „ cette inclination si extraordinaire dans cet âge, & aiant „ reconnu qu'elle étoit jointe en cet enfant à une grande „ vivacité d'esprit, & à une disposition très heureuse pour „ les Sciences, jugea qu'il seroit très avantageux à l'Or- „ dre de S. François de le posséder, & le demanda à son „ père. Le père penchoit assez à donner son fils aux Cor- „ deliers; mais le Curé qu'il consulta ne fut pas de cet a- „ vis, & les vues du Père Cordelier lui aiant fait naitre „ l'envie d'examiner le jeune Baillet de plus près, il fut „ charmé de son esprit & des progrès qu'il avoit déja faits. „ Cela l'engagea à le prendre chez lui, & après lui avoir „ appris les Elémens de la Langue Latine, il le mit au „ Collége de Beauvais." C'est le Séminaire dont il est parlé dans le corps de l'Article. Le Lecteur peut remarquer quelque légère différence entre ce récit, & celui de Mr. de la Monnoye. Ce dernier ajoute quelques particularités sur la manière d'étudier de Baillet, qui méritent d'être rapportées. Aiant appris de lui-même, avec le secours de la Méthode Françoise de Messieurs de Port-Royal pour le Latin, les régles de la Poesie Latine & Françoise, il tournoit toutes ses Leçons en vers Latins & François, & il habilloit tous les sujets qui le frappoient, tantôt à la Latine, tantôt à la Françoise, toujours en vers. C'étoit, selon lui, sa Farce Comique. Cette manière de versifier le tint jusqu'à son entrée dans le grand Séminaire pour y recevoir les Ordres. Il lut tous les Poëtes Latins qu'il put trouver parmi ses connoissances, Virgile, Horace, Ovide, Juvénal, Sénèque &c. Il fut plus circonspect pour la lecture des Poëtes François; il se contenta de ceux que la Méthode de Port-Royal propose. Comme cette lecture lui coutoit peu d'application & le divertissoit, il y passoit presque tout son tems, dont il ne réservoit que ce qu'il lui en falloit pour faire ses Extraits, & metre en vers ce qu'il entendoit lire d'Histoire Sainte ou Profane tous les jours. Il donna à ses Extraits le titre de *Juvenilia*, qui grossirent entre ses mains, pour en faire deux bons Volumes. Il étoit à sa dix-septième année, quand il les fit, pour recueillir ce qu'il trouvoit digne de remarque & de souvenir dans les Poëtes sur la Théologie Paienne, les fausses Divinités, les Sacrifices, les Temples, les Jeux publics, & tout le reste qui y a rapport. Ces *Juvenilia* sont restés parmi ses Manuscrits, après avoir servi de modèle à Mr. de Lamoignon dans ses études, quand Mr. Baillet devint Bibliothécaire de son père (2).

(1) *Mém. pour servir à l'Hist. des Homm. Illust.* T. III. p. 27. 28.

[*B*] *Il étudia la Théologie avec beaucoup de succès.*] Il s'appliqua principalement à cette partie, qu'on appelle la *Positive*, qui consiste à savoir ce qu'ont enseigné les Péres & les Conciles. Ce qui la lui fit aimer, fut le rapport qu'elle a avec l'Histoire Ecclésiastique, qu'il possédoit déja (3). L'amour de la Vérité, dit Mr. de la Monnoye (4), étoit le seul motif de son travail. Ennemi de l'inutilité, de la curiosité, & de la vaine gloire, il n'étudioit que pour s'édifier. Il se croyoit par un fond d'humilité si peu propre à autre chose qu'à la retraite & à l'étude, qu'il conçut dès-lors le desir de se retirer pour vivre sans distraction. Son frère Etienne, qui le venoit voir souvent au Collége, l'entretenoit toujours de son projet de solitude; & ils concertoient déja ensemble les moyens de se retirer à la Trappe (5), une des Abbayes les plus austéres de France: mais il en fut empêché par le choix que l'Evêque fit de lui pour professer la Cinquième au Collége.

[*C*] *Baillet reçut les Ordres sacrés.*] L'Evêque & les autres, tout habiles qu'ils étoient, ne pouvoient dans leurs Examens trouver en lui les bornes de la Science nécessai-

se

(2) La Monnoye *Vie de Baillet* p. 7. 2.

(3) Niceron *ubi supra* p. 55.

(4) *Ubi supra* p. 55.

(5) Abbaye de l'Ordre de Citeaux, qui est une branche de celui de S. Benoit cette Abbaye est dans le Perche.

étonné, quand on fera réfléxion sur sa manière sobre de vivre (a) [D]. Les fonctions Ecclésiastiques ne lui firent point abandonner l'Etude; mais comme elles lui causoient de grandes distractions, il fit tant auprès de ses Superieurs, qu'on le déchargea du soin de cette Paroisse, & qu'on l'attacha à une autre (b), où il n'avoit qu'à chanter l'Office & à faire le Catéchisme; le reste de son tems étoit pour son Cabinet & ses Livres. Il ne demeura pas longtems dans ce dernier emploi; car l'année suivante 1680, il devint Bibliothécaire de Mr. de Lamoignon [E], non le Prémier Président du Parlement de Paris, comme le dit le Pére Niceron (c), puisqu'il venoit de mourir, mais son fils, qui n'étoit pour-lors encore qu'Avocat-Genéral (d). Malgré un mal de jambes qui étoit quelquefois fort violent, & un grand nombre de visites qui interrompoient son travail, il s'appliqua avec une diligence infatigable à faire un Catalogue de toutes les matiéres dont traitoient les Livres de la Bibliothéque de Mr. de Lamoignon [F], & il l'acheva au mois d'Août 1682. Ce Catalogue s'est accru insensiblement par les additions qu'il y a faites, & il contient trente-cinq (e) Volumes in-folio, écrits de la main de Mr. Baillet. Quand il eut achevé ce pénible, mais utile Ouvrage, il y fit une Preface Latine, qu'il publia: il y rend compte de la méthode qu'il a suivie pour dresser ce Catalogue; il y promet aussi un Catalogue de tous les Auteurs dont les Ouvrages se trouvent dans la Bibliothéque de Mr. de Lamoignon. Cette Préface a été vivement critiquée, non seulement par Mr. Ménage (f), mais aussi par un Anonyme (*); mais la Critique ne tombe que sur le style [G], & non sur les choses mêmes, & sur la maniére dont il a traité son sujet. Quand Mr. Baillet eut achevé cet Ouvrage, il mit la derniére main aux quatre Volumes des *Jugemens des Savans*, & les donna au Libraire avec tant de desintéressement & de défiance de leur debit, qu'il se contenta pour toute chose de quelques Exemplaires, pour en faire présent à ses Amis. Le Libraire n'en avoit pas si mauvaise opinion: il en pressa l'édition, en fit tirer un grand nombre, qu'il débita entièrement en si peu de tems, qu'il ne donnoit pas le loisir à l'Auteur de se reconnoitre pour les cinq Volumes qui devoient suivre. L'Auteur avoit fait en détail tout le Plan de l'Ouvrage [H]; mais il négligea de le faire imprimer, parce qu'il craignoit que cet Essai ne

(a) *Abrégé de la Vie de Mr. Baillet* T. I. Part. II. des *Jugem. des Savans*. Amst. 1722. p. 1-4 7.

(b) Niceron *Mém. pour servir à l'Hist. des Homm. Illust.* T. III. p. 30.

(c) Ibid. p. 30.

(d) *Vie de Baillet* ubi supra p. 22. 23.

(e) Et non 32, comme le dit le P. Niceron p. 31.

(f) *Anti-Baillet* Part. II. n. 109, p. m. 382.

* Voyez la Rem. [N].

re à un Ecclésiastique, ils lui en trouvoient bien au-delà du commun; & certainement ils ne l'auroient pas admis aux Ordres, s'ils ne lui avoient trouvé encore plus d'humilité, qui fût capable de le garantir de l'enflure du cœur, trop ordinaire aux Savans. C'est ce que dit Mr. de la Monnoye (6).

(6) *Ubi supra* p. 22.

[D] *On en fera moins étonné, quand on fera réfléxion sur sa manière sobre de vivre.*] Son frère Etienne a déclaré depuis sa mort, que chez son frère on ne buvoit que de l'eau, on ne mangeoit que de gros pain, jamais de viande de boucherie, presque point de lard, des légumes seulement tirés du Jardin, cuits à l'eau & au sel, & blanchis d'un peu de lait, à peu près comme à la Trappe, où ils avoient toujours envie de se rendre, tout accoutumés aux austérités qu'ils avoient appris qui s'y pratiquoient. Un jour de Dimanche, le bon frère Etienne crut bien faire d'assaisonner la petite portion un peu plus grassement qu'à l'ordinaire. Baillet sortoit pour aller dire la Messe, quand l'odeur de la sauce lui vint au nez: il étoit naturellement vif & prompt; son prémier mouvement le porta à renverser ce qui le frappoit, & à faire une sévère reprimande à ce Cuisinier, qui depuis le servit à l'ordinaire (7).

(7) *Vie de Baillet* p. 22.

[E] *Il devint Bibliothécaire de Mr. de Lamoignon.*] Ce sage Magistrat, accoutumé par les leçons de son pére à faire un juste discernement des personnes, parmi le grand nombre de Savans qu'il auroit pu consulter, crut ne pouvoir s'adresser plus surement à d'autre qu'à Mr. Hermant, savant Docteur de Sorbonne, pour lui trouver un homme, qui pût tout à la fois avoir soin de sa Bibliothéque, & l'aider efficacement dans les besoins continuels de sa Charge sur tous les sujets qu'il y faut traiter, & pour la discussion desquels il falloit tirer des éclaircissemens des Livres de sa Bibliothèque. J'ai votre homme pour le fond, dit Mr. Hermant, si vous ne vous rebutez pas d'un extérieur peu poli. Nous avons besoin de fond, repliqua Mr. de Lamoignon; la forme ne m'embarrasse point; l'air de ce pays, & un grain de sel discret, sera le reste. Il n'en fallut pas davantage pour presser Mr. Baillet de venir à Paris, présenter ses services à Mr. l'Avocat-Général. Il faut avouer qu'il aimoit Paris, depuis qu'il y étoit venu acheter des Livres. La courtoisie des Libraires de ce tems-là lui paroissoit une faveur singulière & un attrait puissant pour lui. Il fut même si surpris de la proposition que lui fit Mr. Hermant de la part de Mr. de Lamoignon, qu'il croyoit sérieusement qu'il vouloit l'éprouver, ou au moins qu'il pourroit bien y avoir quelque mal-entendu entre eux. Quand il reconnut que la chose étoit sérieuse, ce fut de nouvelles difficultés, des prétextes de son incapacité pour cet emploi, de son extérieur rebutant, de sa grossiéreté, les affronts qu'il alloit faire à celui qui le produisoit, & à ceux qui l'attendoient. Mr. Hermant se chargea de tout, le priant seulement de ne se donner d'autre contrainte dans toute sa conduite, que pour les maniéres de la Ville, & quelque réserve pour ceux qu'il verroit chez Mr. de Lamoignon (8). Mr. Baillat se rendit, & accepta la place qu'on lui offroit.

(8) Idem p. 23. 24.

[F] *Un Catalogue de toutes les matières dont traitoient les Livres de la Bibliothéque de Mr. de Lamoignon.*] Mr. Baillet remarque dans la Préface Latine (9) qu'il publia, qu'on ne trouve dans la plupart des Catalogues des Bibliothéques, que les titres des Livres, le nom des Auteurs, & une idée imparfaite du sujet qu'ils traitent. Il avoue que le Catalogue de la Bibliothèque Bodléienne par Mr. Hyde n'a point ce défaut; mais il en a un autre qui le rend moins utile, c'est qu'au-lieu de suivre l'ordre des Matières, il a suivi l'ordre alphabétique des Auteurs. Effectivement, pour se servir de ce Catalogue, il faut savoir non seulement, qu'il y a des Livres sur tel ou tel sujet, mais le nom des Auteurs qui les ont écrits; sans cela il est impossible de les trouver dans ce Catalogue, que par hazard.

(9) *Jugem. des Savans* T. I. Part. II. p. 145.

C'est la raison qui engagea Mr. Baillet à entreprendre un autre Catalogae des Auteurs, par ordre alphabétique. Ainsi, quand on sait de quel sujet il s'agit, sans être instruit du nom de l'Auteur, on le trouve dans le prémier Catalogue; quand on sait le nom de l'Auteur, sans être instruit du sujet qu'il a traité, on le trouve dans le second. Le prémier fut tellement estimé des Savans, que plusieurs Prélats & Magistrats du prémier ordre, qui l'avoient vu dans la Bibliotheque de Mr. de Lamoignon, en ont voulu avoir des copies entiéres, d'autres un précis exact. On trouve dans ce Catalogue en un très bon ordre tout ce que les Auteurs qui sont dans cette Bibliothéque ont dit sur chaque matiére, avec des renvois aux endroits où ils en traitent. Rien n'étoit plus commode pour Mr. l'Avocat-Général, qui aiant ce Catalogue sous ses yeux, trouvoit sur le champ tous les sujets qui l'occupoient, & les Auteurs qui en avoient écrit. Cet avantage étoit d'autant plus grand, que dans sa Bibliothèque il ne manquoit presque rien sur les matiéres du Droit ancien & nouveau, & sur-tout des Arrêts des Cours Souveraines. Mr. Baillet s'étoit fait un devoir & un plaisir particulier de les développer, & de les ranger dans le meilleur ordre possible. Cette partie du Catalogue, qui le rend plus estimable & plus utile, valoit à son Auteur de fréquens éloges de la part de son Patron, & de ses Amis qui venoient le feuilleter. L'ordre qu'il a donné aux matières Ecclésiastiques, ne satisfait pas moins tous ceux qui le connoissent. Plusieurs Savans en ont dit tant de bien, que les Libraires en ont souvent sollicité la communication pour l'imprimer (10).

(10) *Vie de Baillet* p. 25. 25.

[G] *La Critique ne tombe que sur le style.*] L'Auteur des quatre Lettres, qui contiennent des Réfléxions critiques sur les *Jugemens des Savans* (11), critique le passage suivant de la Préface Latine: *Alterum, quod tu jam pridem in votis habebas, ut ne in illud vitium aut incommodum concurreretur, quo laborant omnes fere quotquot hactenus Bibliothecarum contexti sunt Catalogi, qui solam ac rudem voluminum frontem & antipagmentum vix enuncianstes, incoctam ac indigestam rerum, quæ in iis jacent, molem nihil fere juvant* (12). „ N'est-ce pas là, *dit l'Auteur des Réfléxions*, „ de fort méchant Latin & du plus fin galimathias? En „ quel bon Auteur Baillet a-t-il trouvé *concurritur in vitium*, au-lieu de *currere, incurrere in vitium*? De plus, „ que veulent dire ces paroles, *Catalogi, qui vix enunciantes frontem solam ac rudem, & Antipagmentum Voluminum, nihil fere juvant molem incoctam & indigestam rerum, quæ in iis jacent*? Je prie Baillet de nous donner „ une traduction Françoise de cet endroit, qui soit fidèle, „ intelligible, & de bon sens." Il y a quelques autres endroits de cette Préface, qui ont été critiqués avec raison: cependant, il faut rendre justice à Mr. Baillet, ils ne sont pas en grand nombre; & il faut avouer, que quoique le style de cette Préface ne soit pas fort élégant, il est néanmoins en général clair & intelligible, & qu'on trouve dans cette Piéce d'excellentes remarques sur la maniére de dresser le Catalogue d'une Bibliothèque. La plupart des Critiques de Mr. Ménage (13) sont de pures chicanes; par exemple, quand il soutient que la phrase suivante est un pur Gallicisme: *Priorem Indicem, qui de rebus sive argumentis agit, mensium novem spatio confeceram.* Mr. de la Monnoye remarque très bien (14), que Mr. Ménage devoit spécifier le Gallicisme qu'il trouve là. Apparemment, dit-il, c'est au mot *rebus*; mais ce mot est regardé comme faisant une opposition aux personnes, ou aux noms des personnes, dans lequel sens *res* se trouve employé par les bons Auteurs Latins. Nous ajouterons ce que Mr. Bayle dit du Catalogue que Mr. Baillet avoit dressé. „ On juge aisément, dit-il (15), par cette Préface que Mr. Baillet „ a dressé ce Catalogue d'une manière très bien entendue.

(11) *Jugem. des Savans* T. VII. Part. II. p. 154. &c. Amst. 1725.

(12) Ibid. T. I. Part. II. p. 143.

(13) *Anti-Baillet* T. 1. Part. II. ch. 105. p. m. 182.

(14) Ibid. not. a.

(15) *Rép. des Lettr.* Dec. 1685. p. 1376.

[H] *L'Auteur avoit fait en détail tout le Plan de l'Ou-*

 vra-

ne fût mal reçu : ainsi les quatre prémiers Volumes parurent seuls en 1685, sous le titre de *Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs.* Dès que ce Livre eut paru en France, Mr. Bayle en parla (g). „ Nous attendons, *dit-il*, au prémier jour un Livre curieux, intitulé *Jugemens des Savans* &c. Si l'on considére que Mr. Baillet, qui nous donne cet Ouvrage, est Bibliothécaire de Mr. l'Avocat-Général de Lamoignon, héritier des vertus & des lumières du célébre Prémier Président de Lamoignon (c'est tout dire en peu de mots), on en tirera un fort bon augure; & sur-tout si l'on se souvient de ces belles Conférences, où les plus beaux Esprits de Paris, éclairés de l'érudition & du bon goût de feu Mr. le Prémier Président, discernoient si bien le prix des choses, & faisoient connoitre si savamment les endroits choisis des Belles-Lettres." Peu de tems après, Mr. Bayle rendit compte en termes très avantageux de l'Ouvrage de Mr. Baillet [*I*]. Malgré la grande utilité de ce Recueil, & quoique l'Auteur ne dise que très rarement son sentiment, se contentant de rapporter le jugement des autres, cet Ouvrage ne laissa pas de faire grand bruit dans le Monde. Il n'est pas exempt de fautes [*K*], comme on peut aisément se l'imaginer; mais ce n'est pas ce qui mit les Critiques aux champs: c'est la liberté avec laquelle il rapporte, non seulement ce qui est à l'avantage des Auteurs dont il parle, mais aussi ce qu'on y a trouvé de reprehensible; & comme il avoit suivi cette métho-

(g) *Nouv. de la Rép. des Lett.* 1685. *Sept. p.* 1018.

vrage.] Ce Plan se trouve dans la seconde Partie du Tome prémier des *Jugemens des Savans* de l'Edition d'Amsterdam de 1725; & pour faire comprendre au Lecteur toute la grandeur de l'entreprise, dans laquelle Mr. Baillet s'étoit engagé, nous donnerons un précis de ce Plan. Il commence d'abord par quelques observations sur la manière de juger des Livres en général, sur les bonnes & les mauvaises qualités de ceux qui en jugent. Il traite ensuite des Préjugés, suivant lesquels on a coutume de juger des Livres. Ce ne sont-là que les Préliminaires de l'Ouvrage, qui est divisé en six Parties. I. Il devoit traiter des *Imprimeurs*, qui se sont signalés par leur savoir, leur industrie, leur exactitude, & leur fidélité. Des *Critiques*, c'est-à-dire de ceux qui donnent la connoissance des Auteurs, des Livres, des affaires de la Littérature, & généralement de tout ce qui s'appelle République des Lettres. Des *Philologues*, & Gens de Belles-Lettres. *Des Grammairiens* & des *Traducteurs* de tout ordre. II. Dans la seconde Partie, il s'agit des *Poëtes* anciens & modernes. Des *Auteurs de Romans* & de Fictions en Prose. Des *Rheteurs* ou *Rhetoriciens*, des *Orateurs* & des *Epistolaires* ou Auteurs de Lettres, soit en Latin, soit dans les Langues Vulgaires, sur toutes sortes de sujets. III. Il devoit parler des *Historiens*, des *Géographes* & des *Chronologistes* de toutes les espèces. IV. Des *Philosophes*, des *Médecins*, & des *Mathématiciens*. V. Des Auteurs du *Droit Civil*, du *Droit Ecclésiastique*, des Ecrivains de *Politique* & de ceux de *Morale*. VI. Dans la sixième & dernière Partie il devoit parler des *Theologiens*, particuliérement de ceux qui ont travaillé sur l'Ecriture Sainte, sur les Péres, les Scholastiques, & sur toutes sortes d'Hérésies &c. Tous ces différens Articles sont divisés, & soudivisés selon leurs parties. Le Lecteur concevra sans peine qu'un Plan si vaste n'étoit pas l'Ouvrage d'un seul homme, il demandoit un savoir extraordinaire & une lecture immense. Mr. Baillet lui-même le sentoit, & disoit (16), que quoiqu'il eût tout ce Plan devant lui, il étoit assez porté à renoncer à son exécution; ce qu'il a fait aussi, car des six Parties dont son Ouvrage devoit être composé, il n'a publié que la prémière & la moitié de la seconde. Nous parlerons plus amplement de cet Ouvrage dans la Remarque suivante; nous remarquerons seulement ici, que Mr. Baillet se montre assez impartial par rapport aux Protestans. „ Je souhaite aussi, *dit-il* (17), que ceux de l'autre Communion (*c'est-à-dire les Reformés*) me fassent la grace de croire, que je n'ai jamais eu dessein de les desobliger, loin d'avoir voulu leur insulter, lorsque j'ai dit quelque chose contre quelques-uns de leurs Membres; & c'est dans cette pensée que j'ai voulu me servir presque par-tout du nom de *Protestans*, pour marquer même les Huguenots de France, & les autres Calvinistes des Pays-Bas & d'Angleterre, quoiqu'il leur convienne moins qu'aux Hérétiques d'Allemagne, parce qu'ils sont persuadés que ce terme ne les deshonore pas."

(16) *Jugem. des Savans* T. I. Part. II. p. 139.

(17) T. I. Part. I *Avertissem.* §. XII. p. XLI.

[*I*] *Mr. Bayle rendit compte en termes très avantageux de l'Ouvrage de Mr. Baillet.*] „ Ce Livre, *dit-il* (18), est non seulement très propre à satisfaire la curiosité des gens de Lettres, mais il leur sera aussi d'une grande utilité, parce qu'ils y trouveront le bien & le mal qui a été dit des Auteurs qu'ils voudront lire. J'avoue que bien des gens en tireroient encore plus d'utilité, s'ils y trouvoient par-tout un jugement définitif sur les opinions différentes qu'on a eues des Auteurs; mais il ne faut pas s'attendre que jamais un particulier de bon-sens entreprenne ces sortes de décisions. Ce feroit trop se commettre, & usurper un empire dont on secoueroit le joug incessamment, & qui ne réussiroit pas même dans Rome à un Concile de Trente. Mr. Baillet dit sur cela des choses fort sensées & fort modestes dans son Avis au Lecteur, où il rend raison de sa conduite tant à cet égard, que pour quelques autres points; & au reste il ne nous abandonne pas tellement au péril de ne savoir quel parti prendre, qu'il ne nous fournisse de tems en tems dequoi nous déterminer, soit de son propre fonds, soit par la manière dont il place les jugemens des autres hommes. Il est certain que son Livre desabusera bien des gens de la pensée où ils sont, que la République des Lettres souffre en France une dure servitude, *oppressa gravi sub Religione*, & que Messieurs les Gens d'Eglise, Séculiers & Réguliers, qu'ils regardent comme les ennemis déclarés de la Liberté Républiquaine des Sciences, l'ont enfin accablée dans ce Pays-là sous le poids de leur domination despotique. On se trompe, les choses n'y sont point encore sur ce pied-là, & ce Livre imprimé avec Privilège nous fait voir de si beaux restes de Liberté, qu'il en faut tirer un bon augure pour l'avenir." Il seroit trop long de donner ici tout l'Extrait de cet Ouvrage, par Mr. Bayle: nous avons seulement dessein de faire connoitre ce qu'il en pensoit, ainsi nous nous contenterons de rapporter encore deux endroits. „ Les Préliminaires, *dit Mr. Bayle* (19), occupent le prémier Tome. Il contient une infinité de bonnes remarques, & de faits fort singuliers, & le but général qu'on s'y propose est d'apprendre à bien juger des Ecrits d'autrui." Et quand Mr. Bayle parle des trois Volumes, qui contiennent les Jugemens des Savans sur les Critiques, sur les Imprimeurs, sur les Grammairiens, & sur les Traducteurs, il dit (20): „ L'on trouve ici un Recueil très abondant de mille choses curieuses & nécessaires à ceux qui veulent avoir une grande connoissance des Auteurs & de leurs Ecrits. On y voit mille particularités, dont quelques-unes regardent les Auteurs vivans, qui seront lues avec beaucoup de plaisir, & transportées bientôt en d'autres Livres par le bénéfice de la Citation, à quoi on sait que nos Septentrionaux n'ont pas trop de répugnance.

(18) *Rép. des Lettres* Déc. 1685. p. 1366. & 1367.

(19) Ibid. p. 1387. & 1388.

(20) Ibid. p. 1377.

[*K*] *Il n'est pas exempt de fautes.*] Ecoutons Mr. de la Monnoye sur cet Ouvrage. „ A la vérité, *dit-il* (21), son Recueil des Jugemens des Savans sur les Auteurs, étoit un dessein bien imaginé. Mr. Baillet avoit raison de croire que rien ne pouvoit tout ensemble être plus utile ni plus agréable aux amateurs de la Littérature, qu'une instruction touchant le fort & le foible des Livres les plus connus. Il savoit que si le nombre des Auteurs est grand, celui des Juges des Auteurs est infini, puisqu'autant de Lecteurs, autant de Juges. Il n'ignoroit pas les railleries que Perse parmi les Latins, le Caporal parmi les Italiens, Regnier & Despreaux parmi les François, ont faites de ces gens, qui n'aiant qu'une teinture superficielle des Lettres, osent s'ériger en Censeurs des Anciens & des Modernes. Pour apprendre donc à ces Juges téméraires à se défier de leur goût, il commença par traiter à fond de tous les préjugés contre lesquels on doit être en garde dans la lecture de quelque Livre que ce soit. Comme il vouloit éviter tout reproche de présomption, il préféra les lumières d'autrui aux siennes. Il crut que l'introduction la plus sure à la connoissance des Auteurs, étoit de s'en rapporter aux Auteurs mêmes. Il s'étoit, dans cette vue, proposé de ramasser leurs témoignages touchant les Ecrivains qui se sont acquis quelque distinction par leurs Ouvrages, tant sur les Sciences en général, que sur les Arts Libéraux. Ce Plan, comme on voit, étoit extrèmement vaste. Pour le rendre plus intéressant, il ne jugea pas à propos de débuter par des Recueils sur les Jurisconsultes, les Médecins, ou les Mathématiciens: il aima mieux ne produire d'abord que ce qui lui parut un peu plus à la portée du Public. Après avoir donné une notice suffisante des plus célébres Imprimeurs, il y joignit en plusieurs Volumes, celles des Critiques, des Grammairiens, des Traducteurs, & des Poëtes. Nul Ouvrage de cette espèce n'avoit encore été vu dans le Royaume (de France). C'étoit un tissu à la Mosaïque, composé de diverses piéces, taillées par diverses mains, & rassemblées artistement par une seule. Colomiés, qu'on croiroit peut-être lui avoir servi de modèle dans sa France Orientale, n'y avoit pas lié ses Extraits avec le même art. Il les y avoit répandus sans ordre, les laissant François, ou Latins, en un mot bruts, tels qu'ils étoient lorsque, pour ainsi dire, il les avoit tirés de la Mine. Notre Auteur n'en a pas usé de même. Il a donné plus de justesse & de dignité à son Ouvrage. Tous les Ecrivains qu'il a cités, il les a fait parler François, voulant bien, pour fuir le mélange des Citations Grecques, Latines, Italiennes, Espagnoles, s'exposer à tous les inconvéniens attachés aux Traductions, soit quand on retranche quelque chose d'essentiel de l'Original, soit quand on y ajoute quelque chose d'étranger, soit enfin quand, de quelque manière que ce puisse être, on corrompt le véritable sens par une interprétation vicieuse. Difficilement à la longue un Traducteur peut-il se garan-

(21) *Préface de la Nouvelle Edition des Jugemens des Savans* p. VIII.

méthode, même par rapport aux Auteurs encore vivans, elle excita contre lui l'indignation de bien des personnes, qui ne purent souffrir que tant d'Ecrivains, qu'ils estimoient infiniment, fussent ainsi blâmés & censurés; ensorte que leurs Amis, & sur-tout ceux de Mr. Ménage, dont Mr. Baillet avoit parlé d'une manière assez approchante de la Satyre (*b*), jettérent les hauts cris. Les Poëtes se mirent de la partie: le Père Commire en particulier fit une petite Piéce en vers Latins pour la défense de Mr. Ménage, auquel il l'adressa; elle a pour titre, *Asinus in Parnasso* [*L*], *l'Ane sur le Parnasse*. Nonobstant les railleries des Poëtes, & les Critiques sérieuses des Savans, l'Ouvrage de Mr. Baillet se débita si bien, que le Libraire le pressa fort de lui donner les Volumes suivans. Il y donna donc tout son tems, & en 1686 parurent les cinq Volumes sur les Poëtes. L'Auteur mit à la tête une espèce de Préface, dans laquelle il reconnoit quelques-unes des fautes qu'il a faites, & les corrige; il y répond à ses Adversaires, & se défend. Ce que nous dirons de cette Piéce, d'après Mr. Bayle, en donnera une juste idée au Lecteur, aussi-bien que de ce que l'on avoit reproché à Mr. Baillet [*M*]. Peu de tems

(*b*) Voyez sur-tout *Jugem. des Sav.* T. II. Part. III. p. 250, 251.

„ rantir de ces trois sortes de fautes. Mr. Baillet ne les aiant pas toujours évitées, on a dû s'appliquer d'autant plus à les corriger, que sur son autorité un Lecteur de bonne foi seroit en danger de les copier. Pope Blount, Morhof, les Continuateurs de Moréri ne les ont déja que trop copiées, & l'on auroit lieu de craindre que de main en main elles ne se transmissent jusqu'à la derniére postérité, si on ne prenoit soin d'en interrompre la prescription. De ces fautes, les unes sont anciennes, qui régnent il y a longtems dans les Livres; les autres nouvelles. Les prémiéres n'appartiennent à Mr. Baillet que par adoption, mais on peut le regarder comme le pére des secondes...... Il m'a paru qu'originairement son intention, en recueillant les jugemens d'autrui, étoit de n'y pas mêler le sien. Lui-même s'étoit imposé cette Loi. Faute de l'avoir observée, il s'est attiré des querelles, dont il n'est pas sorti à son avantage, & qui ont servi à faire voir que son Livre, pour être utile, avoit besoin d'une exacte révision. Je l'ai donc revu, *ajoute Mr. de la Monnoye*, & sans toucher à la lettre du texte, à l'ordre, ni au nombre des Chapitres, ni des Articles, je me suis fixé à marquer par des notes, au bas des pages, les fautes qu'il a commises dans les noms, dans les époques, dans l'intelligence des passages, & dans les faits; à quoi j'ai ajouté l'éclaircissement de quelques endroits, qui sembloient en avoir besoin . . . . . . Je l'ai aussi défendu contre ceux de ses Adversaires, qui m'ont paru s'être trompés dans leur Critique. Une des plus folles chicanes qu'on lui ait faites, c'est de lui avoir reproché l'inutilité de son Ouvrage, sur ce que les Jugemens qu'il contient, étant, dit-on, la plupart contraires, ils se détruisent l'un l'autre. Les Censeurs qui ont opiné de la sorte, ont-ils pu ne pas voir que Mr. Baillet aiant intitulé son Livre *Jugemens*, & non pas *Examen des Jugemens*, n'étoit par conséquent obligé qu'à les rapporter fidèlement, sans entreprendre de les réformer, ou de les concilier? Qui ne sait d'ailleurs combien grande est la différence des goûts? Ne reconnoissons-nous pas tous les jours, que les Savans, qui ont jugé si diversement des Auteurs, ont eu raison, puisqu'à proportion des fautes qui se trouvent en chaque Ouvrage, le meilleur, à le bien prendre, n'est d'ordinaire que le moins mauvais (22).

(22) Ibid. p. XV.

[*L*] *Asinus in Parnasso.*] Nous avons cherché cette Piéce pour la faire connoitre au Lecteur, mais inutilement; ainsi nous sommes obligés de nous contenter d'un seul endroit, par lequel on pourra juger de la Poësie Latine du Père Commire. Il s'adresse à Mr. Ménage, auquel il dit, qu'étant endormi, il songea qu'il étoit sur une Colline du Mont Parnasse, où étoient les plus célèbres Poëtes Grecs, Latins & François, & que tous, d'un commun consentement, donnérent à Mr. Ménage le prémier rang après Apollon:

In altero sedere Parnassi jugo
Videbar. Aderant ingenii & scientiæ
Quos laude claros fama super astra extulit,
Græcique, Romanique; & utriusque æmulos
Quos litterarum Gallia edunt parens:
Omnes decorum floribus vincti caput.
His mistus aderas tu quoque, & Phœbo locum
Tibi omnis ultra proximum dederat chorus (23).

(23) Anti-Baillet T. I. Part. I. §. 22. p. 22. 25.

Cette Piéce est d'un peu plus de soixante vers (24). Le même Auteur fit deux autres Piéces contre Mr. Baillet, l'une intitulée *Asinus ad Lyram*, l'Ane qui joue de la Lyre: & l'autre *Asinus Judex*, l'Ane Juge. Comme cette derniére n'est pas longue, on ne sera peut-être pas fâché de la trouver ici:

(24) Bayle *Rép. des Lett.* 1686. Decemb. p. 1416.

Mellis artifices, vaga volucres,
Queis Phœbi per amœna fas vireta,
Hortosque Aonidum volare pictos:
Cur cessatis, Apes? Ad arma, ad arma.
Arcas hostis adest. Asellus ille,
Portitor Satyri ebrius protervi,
Quem fœdo agmine nuper expulistis,
In Cyrrham redit ultor, atque tanto
Pares dedecori vires minatur.
Auditis fremitus feros rudentis?
Ut pede, ô scelus! atterit petulco
Inscriptos foliis superba Regum
Flores nomina, lividoque dente
Diis ipsis petit arbores amatas.
Et jam cerea dissipare castra,
Vestros perdere jam parat labores.
Illoque ore suo vepreta, & hircos
Sueto rodere carduos, Olympi
Missum munere Nectar inquinabit!
Et cessatis adhuc? Adeste, adeste.
Tela stringite, quotquot estis omnes;
Nares, labra, oculos, & hinc, & illinc
Ferite; stimulosque calcitranti
Alte figite; duplicate plagas.
Ut duro cute sit, tamen
Illus sentiet intimis medullis:
Capistro & cuplis, molaque reddi (25).

(25) Anti-Baillet ubi supra p. 89. 90. §. 30.

Un autre Poëte fit l'*Asinus Pictor*, l'Ane métamorphosé en Peintre. C'est à l'occasion de ces quatre Poëmes, qu'on a fait cette Epigramme, par laquelle on donne avis aux Grammairiens de ne plus offenser les Poëtes, comme a fait Mr. Baillet.

Grammaticum de plebe unus, ludique Magister,
Expers judicii, doctrina B A J U L U S *expers,*
Vatesque, & Vatum sanctos carpebat amores.
Non tulit Vatum princeps C O M M I R I U S. *Ipsum*
Carmine sublimi, victuro Carmine in ævum,
Ilicet in stolidum vindex mutavit Asellum.
Et nunc ecce vocat Lutetia tota rudentem,
Contemptorem illum Vatum, Vatum illum inimicum.
Discite, Grammatici, docti non temnere Vates (26).

(26) Ibid. § 29. p. 86. 87.

Mr. Bayle parlant de l'*Asinus in Parnasso*, dit (27): „ On avoit cru que l'*Asinus in Parnasso ad Clariss. V. Ægidium Menagium*, étoit une autre Satyre contre le même Auteur (Boileau); mais on a su depuis que cela regarde Mr. Baillet, & que le Jésuite Commire, grand Poëte Latin, a fait cette Piéce. Mr. Amelot s'est déclaré hautement pour Mr. Baillet dans sa Préface sur la Morale de Tacite. *C'est un homme de mérite*, dit-il, *& d'érudition, malgré tous les Arrêts Poëtiques rendus contre lui pour le bannir du Parnasse.* On dit, *ajoute Mr. Bayle*, que la suite de ses *Jugemens des Savans*, qui concerne les Poëtes, s'imprime: apparemment il y répondra à celui qui l'a critiqué, & il sera assez honnête-homme pour ne lui contester pas la louange de faire de fort bons vers."

(27) *Rép. des Lett.* Juin 1686. p. 709.

[*M*] *Ce que nous dirons de cette Piéce . . . . . en donnera une juste idée au Lecteur, aussi bien que de ce que l'on avoit reproché à Mr. Baillet.*] „ C'est ici, *dit Mr. Bayle* (28), parlant des *Jugemens sur les Poëtes*, la continuation de l'Ouvrage, dont je parlai il y a un an, & dont je dis entre autres choses, que l'on y voyoit de beaux restes de Liberté, & qu'il pouvoit servir à desabuser ceux qui croyent *que la République des Lettres souffre en France une dure servitude.* Le fracas qu'ont fait ces restes de Liberté, prouve clairement qu'il est impossible à un Auteur de satisfaire tout le monde. On s'est plaint que Mr. Baillet rapportoit souvent les choses qui n'étoient pas favorables aux Savans, & tous les jours on me fait des plaintes de ce que je ne dis point de mal des Livres dont je rends compte au Public. Voilà comment les hommes sont faits: ils veulent redire à toutes choses, ils blâment les deux extrémités, & ne veulent point convenir qu'on se tienne dans un juste milieu..... Si Mr. Baillet se règle à la pluralité des voix, il est sûr qu'il ne changera point sa méthode. Il en fait une Apologie fort agréable & fort curieuse, dans l'Eclaircissement qu'il a mis à la tête de cet Ouvrage. Cela étoit nécessaire après l'éclat qu'ont fait les Mécontens, dont quelques-uns ont sans doute beaucoup de mérite, & une réputation illustre. En général, l'ordre veut qu'un Auteur donne raison de sa conduite, & qu'il redresse ceux qui ne la regardent pas dans son véritable point de vue. Il se doit cela à lui-même; & il le doit au Public. Il ne faut point douter que parmi ces Mécontens, il n'y en ait eu qui n'ont pas pris garde que Mr. Baillet ne s'engageoit point à la garantie des Jugemens, dont il étoit Rapporteur. Il falloit donc éclaircir tout de nouveau cette particularité: c'est aussi par-là que l'Auteur commence son Apologie, & il dit même (29), qu'il a *tâché de faire remarquer en divers endroits, que les Sentences de ces sortes de Juges, loin d'être des Arrêts irrévocables, ne sont souvent que les témoignages de leur propre ignorance ou de leur malignité, & qu'elles contribuent plus que les Eloges à l'avantage & à la gloire de ceux dont ils se mêlent de juger.* Il ajoute (30), *qu'il n'est pas possible d'avoir quelque habitude avec les Livres, & d'i-*

(28) Ibid. Sept. 1698. p. 1450. &c.

(29) *Jugem. des Sav.* T. VI. p. 2.

(30) Ibid. p. 8.

tems après que les Jugemens sur les Poëtes eurent paru, Mr. Ménage publia son *Anti-Baillet*, dans lequel il prétend corriger quantité de fautes, commises par Mr. Baillet. Un autre Auteur publia quatre Lettres [*N*], dans lesquelles son style & sa manière d'écrire sont rudement critiqués. Il faut avouer qu'il y a plusieurs de ces critiques qui sont fondées: mais il y en a aussi qui sont de pures chicanes, & le Censeur lui-même tombe quelquefois dans de faux raisonnemens; comme nous le ferons voir par rapport à ce qu'il remarque sur ce que Mr. Baillet a dit de Jean de la Casa [*O*] Archeveque de Bénevent;

„ *gnorer en même tems le peu de crédit que les Critiques* les plus graves & les plus autorisés *ont eu de tout tems dans l'esprit du Public, quand il a été question d'etablir ou de ruiner la réputation d'un Auteur.* Il en apporte des exemples tirés de l'Antiquité, & il ne voit (31) pas *un seul Auteur dont la bonne fortune ou la disgrace ait été dependante des jugemens qu'en auroient pu faire les Erasmes & les Scaligers.* Mr. Baillet examine après cela une plainte assez délicate. On a trouvé mauvais qu'il ait rapporté le bien & le mal qui s'est dit des Auteurs vivans: s'il n'avoit fait que recueillir des Eloges, il auroit été l'homme selon leur cœur, il auroit rempli parfaitement leurs desirs; mais ce mélange de bien & de mal a tout gâté. Il répond (32) entre autres choses, que les vivans sont en état de profiter du jugement qu'on fait de leurs Ouvrages, de réfuter leurs Censeurs, ou à tout le moins de faire briller la force de leur esprit, en supportant également la louange & le blâme . . . . Il y a eu des Auteurs, qui ont fait savoir à Mr. Baillet *qu'ils avoient besoin de leur reputation afin de travailler avec succès* (33), & que si l'on parle mal de leurs Ouvrages, ils ne communiqueront plus au Public les fruits de leurs veilles. Il répond 1. *Que la Censure, telle qu'elle puisse être, ne peut nuire qu'à une reputation faussement & injustement acquise, & qu'elle est d'un usage merveilleux pour affermir celle qui est etablie sur des fondement solides* 2. Qu'un honnête-homme ne doit point se proposer la réputation, comme la fin principale de son travail. 3. Que si un Auteur s'imagine qu'il a besoin de sa réputation, il doit s'imaginer aussi que ses Lecteurs ont autant besoin de leur tems & de leur esprit, & qu'il ne lui est pas permis d'abuser de l'un & de l'autre pour acquérir cette plaisante réputation. Que s'il n'est pas assez desintéressé dans la publication de son Ouvrage pour ne pas demander d'encens, il doit souffrir qu'on examine s'il a mérité ce qu'il demande. Quant à la terrible menace de n'écrire plus, & de ne s'opposer plus desormais aux efforts que font les ténèbres de l'ancienne barbarie, l'Auteur y répond d'une manière un peu railleuse (34): il trouve la menace trop épouvantable pour pouvoir passer jusqu'à l'effet, & il pense qu'un défi qu'on auroit fait dans les formes à ces Messieurs pour l'exécution, les auroit un peu embarrassés. Mais, ajoute-t-il, quand ils auroient pu se résoudre à ces extrémités, l'inconvénient de voir le Monde sans Livres ne sera jamais à craindre, puisqu'il est à présumer qu'il y aura toujours plus d'Ecrivains que de gens sages. Il applique à cela une pensée de S. Augustin. Ceux qui remarquérent qu'il exhortoit fortement tout le monde à la continence, se crurent obligés de lui remontrer, qu'il prît garde aux desordres qui en pourroient naître, & que si chacun vouloit garder sa virginité, le Genre-humain périroit en peu de tems. S. Augustin se moqua d'eux, parce qu'il savoit bien qu'il ne seroit jamais pris au mot, & qu'il y auroit toujours assés de personnes de l'un & de l'autre sexe, qui ne quitteroient pas leur part des plaisirs du mariage. Que l'on dise tout ce qu'on voudra pour la continence, cela n'empêchera point les enfantemens: l'on peut assurer aussi, que quelque chose que l'on dise ou que l'on fasse contre les Auteurs, rien ne sera capable d'empêcher qu'ils n'enfantent Livre sur Livre. La *Superfetation* est incomparablement plus fréquente parmi eux que parmi les femmes; car combien de fois commencent-ils un nouveau dessein, avant que d'avoir achevé le précédent? Ainsi l'on ne doit pas s'allarmer de leurs menaces. Il est vrai que quand ils voyent qu'on maltraite leurs Ecrits, ils forment le même dessein qu'Apollon forma, lorsque son fils Phaëton fut tué d'un coup de foudre; je veux dire, qu'ils songent à ne plus répandre la lumière dans l'Univers: mais cela ne dure pas, ils reviennent de ces prémiers mouvemens, & comme dit Mr. Baillet, on les embarrasseroit un peu, si on les défioit dans les formes d'exécuter leur menace. Ils aimeroient mieux qu'on se gouvernât à leur égard comme l'on fit envers Apollon, qui se vit très humblement supplié de ne pas laisser le Monde dans les ténèbres:

„ ——— *neve velit tenebras inducere rebus,*
„ *Supplice voce rogant.*

„ Ils seroient même ravis qu'on les en priât avec l'autorité du commandement & de la menace, comme on le pratiqua envers Apollon:

——— *Precibusque minas regaliter addit.*

„ Mr. Baillet nous donne ensuite ses réflexions sur quelques vers qu'on a fait courir contre lui, & particulièrement sur l'*Asinus in Parnasso* du P. Commire. Il examine aussi ce qu'on lui a objecté dans le *Journal des Savans* du 12 de Novembre 1685, & il se justifie en particulier de l'imprudence que bien des gens lui ont imputée par rapport à la Société des Jésuites. On a prétendu qu'il devoit prendre des mesures mieux proportionnées entre un Particulier comme lui, & un si grand Corps, une Société si considérable dans l'Eglise & dans l'Etat (35). Ceux qui lui ont parlé de la sorte, peuvent aussi bien être les ennemis que les amis des Jésuites; car s'il est naturel aux amis d'un puissant Corps de se jetter promptement sur son crédit, & de dire qu'il faut être bien téméraire pour ne lui témoigner pas une extrême complaisance, il n'est pas moins naturel à ses ennemis de le rendre odieux de ce côté-là; & il est sûr que l'on ne sauroit guères médire plus malignement d'une Société de Religieux, qu'en affectant de répandre dans le monde, qu'il faut tout craindre, lorsqu'on a été assez imprudent pour la choquer. Puis donc que la remontrance que l'Auteur examine en cet endroit peut venir & des amis & des ennemis des Jésuites, on ne peut pas conclurre nécessairement que les Jésuites eux-mêmes entrent dans tout cela, ou qu'ils s'en mettent fort en peine. Lorsque *Cléanthe* fit la Critique des Entretiens du P. Bouhours, on lui reprocha d'avoir été *conseillé peu utilement*, & de n'être pas entré dans la voie des Bénéfices. Il répondit que ce langage ordinaire à quelques personnes étoit injurieux au Roi, & insupportable même aux Jésuites. Néanmoins Mr. Baillet voulant jouer au plus sûr, & voyant d'autre côté qu'on l'accusa à tort, n'a point cru qu'il dût garder le silence. Il montre donc, & il développe avec soin tout ce qu'il a dit à l'avantage de cette Société, & il explique les observations qu'il a rapportées concernant le P. Sirmond, le P. Petau, & le P. Bouhours. Il dit sur cela des choses bien sensées & bien curieuses, & n'oublie pas d'achever l'article de sa défense par la réponse aux reproches qu'on lui a fait, d'avoir donné trop d'encens à Messieurs de Port-Royal. L'endroit où il parle de Mr. Ménage est fort travaillé; il loue beaucoup le savoir, l'esprit, la politesse, & la vertu de ce grand-homme; mais pourtant il lui livre de fortes attaques par d'autres endroits, & il les renouvelle de tems en tems dans la Préface de ce Recueil.

[*N*] *Un autre Auteur publia quatre Lettres &c.*] Elles ont pour titre: *Reflexions sur* les Jugemens des Savans, *envoyées à l'Auteur par un Académicien.* Imprimées en 1691, non à la Haye, comme porte le titre, mais secrettement en France. Le Père Niceron dit (36) que ces Réflexions sont du P. le Tellier Jésuite; & Mr. Bayle remarque (37), „ qu'il est aisé de connoitre que cela vient des Jésuites, fâchés contre Mr. Baillet au dernier point de ce qu'il a témoigné quelque partialité pour le Port-Royal, & qu'il a parlé peu obligeamment de quelques-uns de leurs Auteurs." Sur quoi Mr. Marchand, Editeur des Lettres de Mr. Bayle, remarque dans une Note, que ces Réflexions viennent certainement des Jésuites; qu'elles ont été imprimées à Rouen, & ont été attribuées au P. Michel le Tellier, Confesseur de Louis XIV. Mais l'Auteur de l'Avertissement qui est à la tête de l'Edition des *Jugemens des Savans*, d'Amsterdam 1725, dit qu'il y en a d'autres qui prétendent qu'elles sont d'un Jésuite mort fort jeune à la Flèche, qui avoit beaucoup d'esprit & de vivacité. [☞ Dans la Note de Mr. Marchand citée ici, & que l'Auteur de cette Remarque ne paroit pas avoir consultée, s'en étant rapporté à l'*Avertissement* de l'Edition d'Amsterdam; dans cette Note, dis-je, Mr. Marchand assure que les Réfléxions *sont certainement du Pere Buschet Jesuite, mort à la Flèche en* 1703, *âgé de 65 ans.* ADD. DU TRAD.]

[*O*] *Le Censeur lui-même tombe quelquefois dans de faux raisonnemens, comme. . . . . . ce qu'il remarque sur ce que Mr. Baillet a dit de Jean de la Casa.*] Mr. Baillet (38) attribue à cet Archevéque le Poëme mentionné dans le corps de l'Article, & dit: „ Il est inutile dans le tems où nous sommes de cacher le nom, la matière, & la fortune de ce fameux & détestable Poëme, puisque le scandale en est fini, & que les Protestans n'ont pas jugé à propos de le laisser enseveli dans l'oubli." Nous examinerons peut-être ailleurs les raisons que Mr. Baillet allègue pour prouver que La Casa est le véritable Auteur de cette Pièce, & ce que Mr. Ménage y a opposé (39): nous nous contenterons de faire sentir ici le faux du raisonnement d'un des Critiques de Mr. Baillet. Après avoir cité les paroles que nous venons de rapporter (40), il ajoute: „ Sur cela Mr. Baillet en renouvelle le scandale; il apprend le titre de ce Poëme scandaleux, il marque la Ville où il a été imprimé, le nom de l'Imprimeur, & l'année de l'impression; & comme si c'étoit rendre un grand service au Public, que de l'instruire à fond sur un Ouvrage si brutal, il rapporte les deux choses qui y sont déduites, dont l'une est impie, & l'autre infame. S'il en avoit su davantage, sa plume n'en auroit point rougi, & il n'en auroit pas épargné la honte à ses Lecteurs. Je vous avoue que sans les égards qu'on a pour les Protecteurs de Baillet, on lui feroit sentir, qu'il devoit ménager les personnes sacrées, & que la prudence, la „ cha-

(31) Ibid. p. 4.

(32) Ibid. p. 5.

(33) Ibid. p. 10.

(34) Ibid. p. 12.

(35) Ibid. p. 17.

(36) *Mém. des Homm. Illust.* T. X. Part. II. p. 227.

(37) *Lett.* 192 p. 504. T. II. de l'Edit. de 1729.

(38) *Jugem. des Sav.* T. IV. Part. I. p. 221.

(39) *Anti-Baillet* Part. II §. 115. 120. p. m. 449.

(40) Citat. 85.

vent, & réputé l'Auteur du Poëme *De Laudibus Sodomiæ five Pæderastiæ*. En 1688, Mr. Baillet publia son *Traite Historique des Enfans devenus célèbres par leurs Etudes & par leurs Ecrits*. Il souffroit avec peine de voir la plupart des gens de qualité dans cette fausse prévention, que les études nuisent à la santé & à l'esprit des enfans. Il en connoissoit plusieurs de l'âge & de la condition du jeune de Lamoignon son Eléve, qu'on laissoit croitre dans une lâche oisiveté, par la crainte d'intéresser leur santé. Il prouva par des exemples de tous les tems, que l'étude des Sciences ne nuit point à la santé des jeunes-gens (i). Il destinoit d'abord ce Traité à servir de Préface à un Ouvrage plus étendu; mais s'étant accru sous la plume, il resolut de le donner seul (k), & il l'adressa à son Elève, pour l'instruction duquel il l'avoit composé, & dans la vue de lui donner de l'émulation. Ce Recueil fut bien reçu: les Professeurs de l'Université exhortoient leurs Ecoliers à l'avoir, ils en faisoient lire les endroits qui paroissoient les plus propres à piquer l'emulation. Quand l'*Anti-Baillet* de Mr. Ménage parut, les deux prémiers mots du Livre surprirent notre Auteur: celui d'*Anti* joint à celui de *Baillet* lui donna l'idée d'un *Anti Personel*, qui attaque la personne plutôt que les Ouvrages. C'est ce qui lui donna l'idee de faire un Livre touchant les Ouvrages qui ont porté le titre d'*Anti*, à commencer depuis le prémier, qui est l'*Anti-Caton* de César, jusqu'au dernier, qui est l'*Anti-Baillet*. Ce Recueil parut en 1689 sous ce titre, *Des Satyres personelles, Traité Historique & Critique de celles qui portent le titre d'Anti*. Paris en 2 volumes in-12. Nous en dirons quelque chose ci-dessous [P]. Il s'appliqua ensuite à un plus grand Ouvrage, dans lequel il se proposoit de démasquer les Auteurs déguisés sous de faux noms; il avoit ramassé quantité de matériaux sur ce sujet, & dès l'an 1678 il avoit déja composé une Piéce en Latin sur cette matiére, intitulée *Elenchus Apocalypticus Scriptorum Cryptonymorum* &c. Mais quoique ses matériaux fussent en quelque maniére tout préparés, comme ils étoient en Latin, & qu'il n'avoit pas envie de les publier en cette Langue, il se contenta de donner une espèce de Préface de son grand Ouvrage, intitulée: *Auteurs déguisés sous des noms étrangers, empruntés, supposés, feints à plaisir, abrégés, chiffrés, renversés, retournés, ou changés d'une Langue en une autre. Tome I. contenant le Traité preliminaire, sur le changement & la supposition des noms parmi les Auteurs*. Paris 1690 in-12. Ce Traité préliminaire est tout ce qui a paru de cet Ouvrage. Il paroit par le titre, que le dessein de Mr. Baillet étoit assez semblable à celui de Mr. Placcius, qui a fait un Traité Latin, *De Anonymis & Pseudonymis*, des Auteurs Anonymes & Déguisés, & qui avoit entendu parler du dessein de Mr. Baillet [Q]. En 1691 il donna en François *la Vie de Descartes*, en deux Volumes in-quarto. Cette Vie a été vivement critiquée [R]. Le Pére Niceron dit (l) que l'Auteur auroit pu en retrancher plusieurs choses qui ne regardent point Descartes, & plusieurs bagatelles qui le regardent. Le Livre ne laissa pas de se bien debiter, & le Libraire en auroit entrepris une seconde Edition, si la mort ne l'avoit enlevé. Cependant, comme on étoit bien aise en France d'avoir une Vie de Descartes, qui fût courte & à bon marché, & qu'on menaçoit de réduire en abrégé celle qui paroissoit, Mr. Baillet l'entreprit lui-même, & renferma en un petit in-douze ses deux Volumes in-quarto (m). Plusieurs de ses Amis lui proposérent pour sa satisfaction & la leur particuliére, la Vie d'Edmond Richer Docteur de Sorbon-

(i) *Vie de Baillet* ubi supra p. 34.

(k) Avertissement qui est à la tête.

(l) *Ubi supra* p. 34.

(m) *Vie de Baillet* p. 41.

„ charité, & la pudeur devoient l'empêcher de parler d'un „ Ouvrage, dont le sujet est du nombre de ces choses „ que S. Paul defend de nommer, & dont le seul titre „ fait horreur à un honnête-homme." C'est-à-dire en bon François, que parce qu'un homme est Evêque ou Archevêque, sa personne doit être sacrée, & qu'en écrivant l'Histoire de sa Vie & de ses Ecrits, on doit supprimer tout ce qui lui est desavantageux. Mais cela s'accorde-t-il avec le caractère d'Historien fidèle? Et n'auroit-on pas avec raison taxé Mr. Baillet de partialité, si en parlant de ce Prelat, il n'eût rien dit d'une Piece qui lui fait tant de deshonneur, & que tout le monde sait qui lui a été attribuée par tous les Auteurs Catholiques & Protestans? Car il faut remarquer, que quoique Mr. Ménage nie que La Casa eût jamais fait un Poëme intitulé *De Laudibus Sodomiæ* ou *Pæderastiæ*, il avoue cependant qu'il en a fait un, intitulé *Capitolo del Forno*, dans lequel il y a des endroits où il approuve l'amour des garçons (41). Pourquoi donc supprimer cette circonstance dans sa Vie, quoiqu'il fût Archevêque?

(41) *Anti-Baillet* ubi sup. p. 464.

[P] *Nous en dirons quelque chose ci-dessous.*] Le but de Mr. Baillet n'est pas de répondre directement à Mr. Ménage, mais de prévenir les esprits contre les Satyres, où l'on joint l'*Anti* avec le nom de la Personne, ce qui marque que l'on en veut à l'Auteur même, & non pas seulement à son Ouvrage (42). Ce Livre est plein d'excellentes remarques, & la Réponse à Mr. Ménage, qui en est l'occasion, n'occupe que quelques pages. Mr. Baillet étoit en humeur de badiner, quand il l'écrivit; car trouvant que le titre annonce trop clairement une Satyre personelle, il dit que Mr. Ménage auroit pu intituler son Livre *Contre-Jugemens*, ou si ce titre étoit trop François, & ne montroit pas assez d'érudition, il eût pu y donner un tour Grec, *Anti-critique des Gnostiques* (43).

(42) Niceron *ubi supra* p. 34.

(43) *Satyr. Person.* dans les *Jugem. des Sav.* T. VI. Part. II. p. 160.

[Q] *Placcius ... avoit entendu parler du dessein de Mr. Baillet.*] Mr. Lipstorpius, savant Médecin d'Allemagne, étant venu à Paris quelques années avant que Mr. Baillet publiât ses *Auteurs deguisés*, lui rendit visite, & le pria de lui faire voir ce qu'il avoit ramassé sur ce sujet, pour juger si son dessein avoit rapport à celui de Mr. Placcius: la chose se trouva ainsi; & Mr. Placcius informé du projet, & aiant vu l'*Elenchus* de Mr. Baillet, lui écrivit en 1688 une longue Lettre Latine, pour le remercier de l'ouverture obligeante qu'on lui en avoit faite de sa part; il lui offre de lui faire part de ses découvertes sur ce sujet, & le prie de donner le tour en Latin & ou-plutôt, pour le rendre utile à tous les Savans de l'Europe. Sans doute que Mr. Baillet comptoit dès-lors de ne le donner qu'en François (44). Mais si nous en croyons le P. Niceron (45), il abandonna ce dessein, sur ce que ses Amis lui représentérent qu'un tel Livre feroit un grand nombre de mécontens: tellement qu'il résolut de ne donner que le Traité préliminaire, quoique l'Ouvrage entier fût achevé, & qu'il en eût déja obtenu le Privilége (46).

(44) *Vie de Baillet* p. 40.

(45) *Ubi supra* p. 34.

(46) *Vie de Baillet* p. 88.

[R] *Cette Vie a été vivement critiquée.*] On imprima en 1691 en cachette à Paris, quoiqu'on eût mis sur le titre à *la Haye*, deux Lettres intitulées: *Reflexions d'un Académicien sur la Vie de Mr. Descartes, envoyées à un de ses Amis en Hollande.* Le P. le Long attribue cette Piéce à Mr. l'Abbé Gallois, mais Mr. Marchand dit que c'est le P. le Tellier qui en est l'Auteur (47); & Mr. Bayle parlant de la Piéce, dit qu'on y tourne Mr. Baillet cruellement en ridicule (48). C'est ce dont on sera convaincu par deux ou trois endroits, que nous en extrairons. „ Ce seroit une „ chose à faire, *dit l'Auteur* (49), lorsque Baillet écrire „ la Vie de quelque Homme illustre, qu'un Historien du „ prémier ordre entreprenne aussi le même Ouvrage. Nous „ aurions alors une Histoire complette; tout ce que l'ex„ cellent Ecrivain ne jugeroit pas à propos de nous dire, „ l'autre ne manqueroit pas de nous l'apprendre." Il relève ensuite les détails puériles & les digressions éternelles de Mr. Baillet. „ Je fus charmé, *dit l'Auteur* (50), en „ jettant les yeux sur divers endroits des deux prémiers „ Livres, de voir ici les guerres du Prince Maurice, là „ les guerres de Bohême, & puis celles de Hongrie, a„ vec beaucoup d'autres expéditions militaires. Je ne fus „ pas moins touché en tombant sur le Synode de Dor„ drecht, sur les Assemblées de Francfort, de Nuremberg, „ & d'Ulm. Je dis alors, il faut que je me sois trompé; „ je regardois Mr. Descartes comme un homme enfoncé „ dans l'étude de la Nature, qui n'avoit fait simplement „ que voyager quelques années dans l'Europe avant que „ de se renfermer dans son cabinet; & sur la foi des seuls „ titres de son Histoire, je vois qu'il a eu part à tout ce „ qui s'est fait de plus grand à la guerre en Flandre, en „ Hollande, en Allemagne, en Bohême, en Hongrie, en „ Italie, dans la Valteline, en France; & en matière de „ Politique, au Synode de Dordrecht, aux Assemblées „ d'Allemagne, & sur-tout à celle d'Ulm. Je me mets donc „ avec impatience à lire le récit de toutes ces *Guerres* & „ de toutes ces Assemblées; je m'attens à voir en Flandre „ le jeune Cavalier à la tête d'un Escadron de *Bataves* en„ foncer l'*Ibère* & le *Belge*; en Bohême, commandant sous „ les ordres du Duc de Bavière, ranger au devoir les Al„ lemans révoltés; en Hongrie, à l'exemple du brave „ Comte du Bucquoy, faire trembler l'Usurpateur *Beth„ lem-Gabor* ... se signaler au siége de la Rochelle: mais „ je me trouve fort éloigné de mon compte; l'Historien „ m'apprend que Mr. Descartes n'a été à toutes ces Guer„ res-là qu'en qualité de Volontaire, purement spectateur, „ & non acteur, bien résolu de contempler tout comme „ Philosophe, & de n'être de rien comme Soldat. Peu „ s'en faut que je ne jure contre l'Historien; je demande „ pourquoi donc tant de récits de guerre dans l'Histoire „ d'un homme pacifique? La raison qu'on m'en donne „ dissipe mon chagrin. Le Héros a vu tous ces mouve„ mens-là durant sa vie; il est du devoir de l'Historien de „ les montrer dans son Histoire." Toute la Pièce est du mê-

(47) *Lett. de Bayle* T. II. Lett. 128. Note (1). Edit. de 1729.

(48) Ibid. dans la Let. p. 504.

(49) Dans les *Jugem. des Sav.* T. VII. Part. II. p. 414.

(50) Ibid. p. 421.

bonne, qu'il composa, mais qu'il ne publia point [*S*]. En 1693 il donna l'*Histoire de Hollande* [*T*] depuis la Trève conclue entre les sept Provinces & l'Espagne en 1609, jusqu'à la Paix de Nimègue en 1679. L'année suivante il publia un Traité *De la Dévotion à la Sainte Vierge*, *& du Culte qui lui est dû*. Ce n'étoit qu'un petit Volume in-12. destiné à l'instruction des Catholiques-Romains: il avoit été approuvé par quatre Docteurs de Sorbonne, & le Chancelier accorda là-dessus un Privilége (n). Il fut bientôt attaqué de deux endroits différens, par deux Piéces, l'une intitulée, *Mémoire adressé à la Sorbonne touchant le Livre de la Dévotion à la Sainte Vierge*, in-12. l'autre, *Lettre à Mr. Hideux*, *Curé des SS. Innocens*, *sur son Approbation au nouveau Livre de la Dévotion à la Vierge*, imprimée à Liége en 1694 in-12. Nous parlerons en peu de mots ci-dessous des autres Ouvrages de Mr. Baillet [*V*]. On voit par tous ceux qu'il a publiés, & particuliérement par ses *Jugemens des Savans*, que c'étoit un homme qui avoit de grandes vues. On en a une autre preuve dans le Projet qu'il avoit conçu, de faire un Systême complet de Théologie, des Articles de Foi, de Morale & de Discipline, prouvés par l'Ecriture Sainte, & le consentement de ses Interprétes, par les Conciles, & les Monumens autentiques de l'Histoire Ecclésiastique; enfin par les exemples des Saints. Il devoit donner à ce Projet le titre & la forme de *Dictionaire Universel Ecclésiastique*, où les Etudians en Théologie, les Docteurs mêmes, & le simple Fidéle pussent aisément trouver dans l'ordre alphabétique tout ce qui concerne ces trois chefs, Dogme, Morale, & Discipline. Il l'appelloit déja son grand & dernier Ouvrage, & il le regardoit comme fait, soit parce qu'il en avoit le plan, soit parce qu'il se flattoit de l'achever en trois ans, si Dieu les lui donnoit avec sa santé ordinaire, comptant dès-lors d'en faire trois Volumes in-folio: mais tous ses projets s'évanouïrent par sa mort. Il languissoit depuis longtems, étant attaqué de diverses infirmités; & enfin il mourut le 21 de Janvier 1706, âgé de cinquante-six ans. On trouvera son Portrait ci-dessous [*X*].

(n) Ibid. p. 44.

même tour; Mr. Baillet y est tourné en ridicule depuis le commencement jusqu'à la fin, & il faut avouer qu'il le méritoit un peu par ses digressions perpétuelles, qui étoient absolument étrangéres à son sujet.

[*S*] *La Vie d'Edmond Richer .... qu'il ne publia point.*] „ Je suis ici, *écrit-il à un Ami*, dans une solitude assez grande & fort agréable; je m'y amuse à composer la Vie du „ fameux Richer, au sujet duquel votre Sorbonne a tant „ été troublée. Mais ce ne sera pas à Privilège dans le „ Royaume." Celle de Descartes avoit fait trop de bruit; celle de Richer lui paroissoit d'une nature à en faire encore plus, & en France & en Italie (51). Elle a été imprimée plusieurs années après sa mort, à Liège en 1714. in-12. (52).

(51) *Vie de Baillet* p. 42.

(52) Niceron *ubi supra* p. 28.

[*T*] *Il donna l'Histoire de Hollande.*] Elle devoit servir de continuation à celle de Grotius, & on souhaitoit qu'elle portât le même caractére de sincérité & d'impartialité. Elle faisoit quatre Tomes in-12. d'un caractère assez fin & d'une raisonnable grosseur. L'Auteur prit le nom de *Balthazar d'Hezenail de la Neuville*, qui est l'anagramme de *Baillet de la Neuville en Hez* (La Neuville en Hez est le Village d'où il étoit). Personne, excepté quelques intimes Amis de l'Auteur, ne fut du secret. Le style de l'Histoire, dit l'Auteur de sa Vie (53), paroissoit au Public assez pur, assez châtié pour sortir de la plume d'un Mr. de la Neuville, qui avoit déja donné quelque Histoire, dont on avoit été satisfait. Le P. Niceron dit (54) que cette Histoire est peu estimée, & qu'il y a même des fautes grossières. [☞ Cela est bientôt dit: il feroit peut-être plus long & plus difficile d'en fournir des preuves. Je n'ai pas dessein d'entreprendre ici l'Apologie de cet Ouvrage: je me contenterai de remarquer, que l'Histoire de La Neuville n'est rien moins que méprisée par les Auteurs même du Pays, qui selon les apparences sont bien aussi en état de juger de son mérite, qu'on l'est en France, puisqu'il est à présumer qu'ils sont un peu mieux au fait de l'Histoire de leur Pays que ne le sont les Etrangers. Qu'on lise, par exemple, plusieurs des Historiens Hollandois, qui passent pour les meilleurs chez la Nation; on y verra La Neuville cité en divers endroits. Le P. Niceron auroit bien dû indiquer quelques-unes des *fautes grossières* qu'il dit être dans cet Ouvrage, parce que tout le monde n'en est pas aussi-bien instruit que lui. Rem. du Trad.]

(53) *Vie de Baillet* p. 41.

(54) *Ubi supra* p. 15.

[*V*] *Nous parlerons en peu de mots ci-dessous des autres Ouvrages de Mr. Baillet.*] En 1695 il publia une petite Piéce intitulée, *de la Conduite des Ames*, in-12. Elle contient vingt-sept Chapitres: il s'y cacha sous le nom de *Daret de la Villeneuve*, & à la faveur de ce déguisement il échappa à la critique de ses ennemis. En 1700 il donna: *Discours sur la Vie des Saints*; ce Discours se trouve aussi à la tête des *Vies des Saints* en 3 Vol. in-folio, & en 12 Vol. in octavo Paris 1701 (55). Cet Ouvrage se débita si bien, que les Libraires disoient que les deux Editions, faites à la fois, feroient vendues dans l'espace de six mois. L'Auteur avoit fait des retranchemens, & l'on disoit alors qu'il devoit dans quelque tems instruire le Public de ce qu'il avoit retranché, & des raisons qu'il avoit eues de le faire (56). Cet Ouvrage a été imprimé quatre fois; la prémière & la seconde Edition, in folio & in-octavo, sont les meilleures: il s'en est fait en 1704 une troisième, qui est aussi assez belle, mais on y a changé plusieurs choses, comme le font connoitre les cartons dont elle est remplie. La dernière est fort vilaine, en mauvais caractères, & sur de mauvais papier. „ Ces Vies des Saints, *dit Mr. l'Abbé Lenglet* (57), sont écrites avec une grande exactitude pour la vérité historique. Le style en est simple, mais „ vif & énergique. C'est un de ces Ouvrages, qu'on souhaitoit depuis plusieurs siècles, & qui peut être dans la „ suite d'une grande utilité. La Critique en est judicieuse, & l'Auteur n'a point laissé passer de Miracle, qu'il „ ne l'ait examiné de tout sens. C'est ce que Mr. Baillet „ a fait de meilleur. Il a eu des Critiques; mais qui est „ l'Auteur qui n'en a pas? Ce qu'on peut lui reprocher, „ est de n'avoir pas écrit avec asses d'onction un Livre „ qui étoit destiné pour l'usage des Fidèles." En 1703 il publia: *Histoire des Fêtes Mobiles*; *Les Vies des Saints de l'Ancien Testament*; *la Chronologie & la Topographie des Saints*. Paris en un Volume in-folio, & en cinq in-octavo. *Les Maximes de S. Etienne de Grammont*. Paris 1704. in-12. C'est une traduction du Latin. *La Vie de Godefroy Hermant*, *Docteur de Sorbonne*, *& Chanoine de l'Eglise de Beauvais*, imprimée après la mort de l'Auteur à Amsterdam en 1717 in 12. *Histoire des Demêlés du Pape Boniface VIII avec Philippe le Bel Roi de France*. Paris 1718 in-12. Cette Histoire est fort bien faite, c'est un Extrait fidèle des Piéces originales (58).

(55) Niceron p. 36.

(56) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Juillet 1701. p. 209.

(57) Niceron T. X. Part. II. p. 228.

(58) Idem T. III. p. 36.

[*X*] *On trouvera son Portrait ci-dessous.*] Mr. Baillet avoit un esprit vif & très étendu, une facilité merveilleuse à démêler la vérité d'avec ce qui n'en avoit que l'apparence, un jugement solide, & un goût sûr pour les Ouvrages d'esprit, & sur-tout une ardeur insatiable pour les Sciences, & une application infatigable au travail. Ses connoissances n'étoient pas bornées à une seule Science, ses Ecrits le prouvent asses; mais son avidité pour tout savoir ne lui donnoit pas le tems de s'appliquer à polir son style; il s'arrêtoit plus aux choses, qu'à la manière de les dire; la prémière expression qui se présentoit à son esprit, étoit ordinairement celle dont il se servoit, & on ne voyoit point de ratures dans ses Ecrits (59). [☞ Son extérieur étoit plus négligé que propre. Il étoit d'une taille médiocre, qui se ressentoit d'un fond d'indisposition héréditaire; toujours fort échauffé, quoique d'un teint pâle; des yeux enfoncés, un large front, des cheveux noirs, prévenoient en faveur de son esprit, de sa mémoire, & de la constance de son travail. Sans dissipation, il étoit toujours appliqué, sans soin, jamais distrait; sans desir, sans passion, l'étude, la prière, la charité du prochain, & la patience des visites l'occupoient tout entier (60). Add. du Trad.]

(59) Idem p. 30. 31.

(60) *Vie de Baillet* p. 60. 61.

BAINBRIDGE (Jean), savant Médecin & Astronome du XVII. Siècle, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], nâquit d'une bonne famille à *Ashby de la Zouch* dans la Province de Leicester, l'an 1582.

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] I. *Description Astronomique de la Comete qui a paru depuis le 18 de Novembre 1618 jusqu'au 16 de Décembre de la même année*, (en Anglois) Londres 1619. in-quarto (1). Le Docteur Thomas Smith dit (2), que cette Piéce n'étoit que l'Abrégé d'un plus grand Ouvrage, qu'il avoit dessein de publier en Latin sous le titre de *Cometographie*, quoiqu'on ignore s'il l'a jamais achevé. Le même Auteur nous apprend, que la curiosité & l'impatience du Public l'engagérent à donner séparément cette Description. Il faut avouer que notre Astronome donne trop dans les notions populaires sur les Comètes, comme étant des présages des plus terribles malheurs; & c'est ce qui lui a fait ajouter à cette Description certains *Pronostics moraux*. II. Il a publié, *Procli Sphæra*; *Ptolemæi de Hypothesibus Planetarum liber singularis* &c. Londres 1620 in-4.; & il a donné une Version Latine de *Proclus sur la Sphère*. Il dit dans son Introduction, que quoique cette Piéce porte le nom de Proclus, elle doit plutôt être attribuée à Geminus, fameux Géomètre & Astronome, de l'*Isagoge* duquel Proclus l'a tirée. *Alteram titulo quidem Procli, jure tamen Gemini, Geometræ & Astronomi nobilissimi, ex cujus in Φαινόμενα Isagoge eam totam & ad verbum λογιάνατο excerpsit Proclus.* Il joignit à ce Traité, *Ptolemæi περὶ ὑποθέσεων πλανωμένων*,

(1) Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 14.

(2) *Comment. de Vita & studiis J. Bainbridgii* p. 5.

1582. Il commença ses études dans l'Ecole publique du Lieu de sa naissance, d'où on l'envoya au Collége d'Emanuel à Cambridge, sous la direction du Docteur Joseph Hall, depuis Evêque de Norwich, auquel il étoit apparenté (*a*). Il y prit le degré de Maitre-ès-Arts, & y étudia la Medecine. Il se retira ensuite dans le Lieu de sa naissance, où il enseigna pendant quelques années la Grammaire, & exerça la Médecine avec beaucoup de succès (*b*). A ses heures de loisir il s'appliquoit aux Mathématiques, & particuliérement à l'Astronomie, pour laquelle il avoit eu de bonne heure un goût extraordinaire. Ses Amis jugeant qu'avec autant de mérite & de talens il ne devoit pas demeurer confiné à la Campagne, l'engagérent à se transporter à Londres, pour s'y perfectionner par la conversation des Savans, & par la lecture des bons Livres, qu'il auroit la commodité d'y trouver. Il y fut aggrégé au Collége des Médecins (*c*). Sa *Description de la Comète* qui parut en 1618, lui fit beaucoup d'honneur, & lui procura la connoissance du Chevalier Henri Savile, qui aiant fondé au mois d'Août 1619, dans l'Université d'Oxford, deux Chaires, l'une de Géométrie & l'autre d'Astronomie, nomma Mr. Bainbridge pour remplir la derniére, sans qu'il le sollicitât. Il alla donc à Oxford en 1620 [*B*], où il entra dans le Collége de Merton en qualité de Régent & de Membre (*d*): il avoit été aussi aggrégé à la Faculté de Médecine, dans le tems qu'il étoit à Cambridge (*e*). Il demeura quelques années dans ce Collége, où en 1631 on lui donna la place de second Professeur de la Chaire de *Linacre* (*f*), & celle de prémier Professeur en 1635 (*g*). Dans cette douce & tranquille retraite, qui lui procuroit le moyen de pousser ses études, il forma le dessein de donner des Editions exactes des anciens Astronomes Grecs, tant de ceux qui n'avoient point encore paru, que de ceux qui avoient déja vu le jour, se proposant de satisfaire par-là aux Statuts établis par le Fondateur de la Chaire qu'il occupoit (*h*); & pour se mettre au fait des Découvertes des Astronomes Arabes, il se mit à étudier leur Langue, qu'il avoit déja plus de quarante ans (*i*). Il mourut dans sa maison vis-à-vis du Collége de Merton, le 3 de Novembre 1643, âgé de soixante-deux ans. On porta son Corps dans l'Auditoire public, où Mr. Guillaume Strode, Orateur de l'Université, prononça son Panégyrique; aprés quoi on le transporta dans l'Eglise du Collége de Merton, où il fut solennellement inhumé au côté gauche du Tombeau de Mr. Henri Brigg proche de l'Autel (*k*), & l'on mit une Epitaphe sur son Tombeau [*C*]. Le Docteur Smith

(*a*) Th. Smith *Commentarius de Vita & studiis J. Bainbridgii* p. 3. dans les *Vitæ quorundam erud. & ill. Vir.* Londres 1707.

(*b*) Id. ibid. & Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 54. Edit. de 1721.

(*c*) Smith p. 4.

(*d*) Idem p. 5. 6. & Wood *ubi supra.*

(*e*) Wood *ubi supra.*

(*f*) Smith p. 8.

(*g*) Id. ibid. & Wood *ubi supra.*

(*h*) Smith p. 8.

(*i*) Idem p. 10. 11.

(*k*) Idem p. 11 & Wood *ubi supra.*

... ... , & *... ...* , avec une Version Latine du prémier. Il prétend que Ptolomée avoit conduit son *Canon* jusqu'au régne de l'Empereur Antonin le Pieux, & que le reste y a été ajouté par Théon le Commentateur de Ptolomée. Mr. Bainbridge collationna ces Pieces sur divers Manuscrits, & les enrichit de Figures. III. *Canicularia*; Oxford 1648 in-octavo. Il s'agit dans cette Piéce de l'Année *Caniculaire*, ou naturelle des Egyptiens, qui commençoit avec la Canicule; des Jours *Caniculaires*; du lever de la Canicule, & de la Période *Sothiacale.* Il a égaié ce sujet par une agréable Littérature, soit Grecque, soit Latine, rapportant les opinions des Anciens & les corrigeant. Ce fut à la priére de l'Archevêque Usserius, que le Dr. Bainbridge composa ce Traité; mais il ne l'acheva point, soit qu'il en fût empêché par les Guerres Civiles qui commencérent dans ce tems-là, soit par la mort: Il en demeura à la démonstration du *Lever Héliaque* de la Canicule, ce qui étoit cependant le principal fondement de son Traité, comme le remarque le Docteur Jean Greave, qui a publié cet Ouvrage de Bainbridge: *V. Cl. Johannes Gravius Commentarios Bainbridgii* de anno Caniculari, h. e. *de Ægyptiorum anno naturali, a Caniculæ ortu heliaco incipiente, suasu ac impulsu reverendissimi Archiepiscopi Armachani conscriptos, Anno Domini* M D C X L V I I I. *Oxonii edidit; in quibus etiam de diebus canicularibus, ortuque ipsius splendidissimæ stellæ & de periodo Sothiaca, non sine varia amænioris literaturæ ex Græcis Latinisque veteribus, quorum sententias exponit, castigat, admixtione, agitur. Hos vero Bainbridgius, sive turbatissimis illis, flagrante rebellione Parlamentariâ, rebus impeditus, sive morte in ipsis viridis senectæ initiis præreptus, imperfectos reliquit, ad istius stellæ ortus heliaci demonstrationem*, quod unicum erat, *uti Gravius loquitur*, istius Diatribæ columen, *nequaquam progressus* (3). Depuis ce tems-là il n'a paru aucun Ouvrage de notre Auteur, quoiqu'on eût mis sous presse plusieurs Dissertations de sa façon, avec l'approbation du Vice-Chancelier de l'Université d'Oxford; mais cette Edition, commencée l'année aprés sa mort, n'a jamais été achevée. Voici les titres de ces Dissertations. *Antiprognosticon, in quo vanitas Astrologicæ, cælestium domorum, & triplicitatum commentis, magnisque Saturni & Jovis (cujusmodi anno* 1623 *&* 1643 *contigerunt, & vicesimo fere quoque deinceps anno, satis notura legibus, recurrent) conjunctionibus innixa, vanitas breviter detegitur.* C'est une Piéce où il dévoile la vanité des prédictions Astrologiques, & de tout ce qui y sert de fondement. *De Meridianorum sive Longitudinum differentiis inveniendis Dissertatio.* Dissertation sur la maniére de trouver les Longitudes. *De stella Veneris Diatriba.* Dissertation sur l'Etoile de Vénus. A ces Piéces étoit jointe la courte Oraison prononcée à ses funerailles par Mr. Strode, Orateur de l'Université. Elles étoient tombées entre les mains du Docteur Smith, qui promettoit de les faire imprimer, si l'avarice des Libraires, dit-il, le permet. *Cum vero eruditæ hæ lucubrationes mihi in manus felicissimo casu inciderint, ne penitus interirent, quantum in me erit, & si per Bibliopolarum avaritiam liceat, tandem aliquando curabo* (4). On trouve dans l'*Astronomia Philolaica* d'Ismael Bulliaud, imprimée à Paris en 1645 (5), un Essai d'Observations Astronomiques, faites par le Docteur Bainbridge à Oxford. Mais tout cela est peu de chose en comparaison des autres Ouvrages de sa façon, qui n'ont jamais paru, & qu'il légua par son Testament à l'Archevêque Usserius, parmi les Manuscrits duquel ils se trouvent, dans la Bibliothéque du Collége de la Trinité à Dublin. Le Docteur Smith nomme entre autres les Traités suivans (6). *Theorie du Soleil. Théorie de la Lune. Discours sur la longueur de l'Année. Deux Volumes d'Observations Astronomiques; & neuf ou dix Volumes sur les Mathématiques.* Cet Auteur ajoute, que ce seroit rendre service au Public, si quelqu'un des Mathématiciens d'Irlande, qui peuvent consulter & examiner ces Manuscrits, vouloit prendre la peine de faire part à la République des Lettres, de ce qu'il peut y avoir d'important pour l'Astronomie. Car quoiqu'on soit obligé d'avouer, que depuis ce tems-là, Gassendi, Hevelius, Riccioli, Bulliaud, Cassini, Ward, Hook, Flamsted, Halley, & d'autres (7), ont fait quantité de belles Découvertes inconnues au Docteur Bainbridge, il est cependant non seulement agréable, mais utile, d'apprendre par les Ecrits des Astronomes qui les ont précédés, quelles Observations ceux-ci ont faites, & par quels degrés l'Astronomie s'est perfectionnée; parce que certaines idées imparfaites qu'on y trouve, & leurs conjectures, peuvent donner occasion de faire des Découvertes, auxquelles on n'auroit point pensé sans cela. *Quid Astronomi tempore priores observaverint, quibusque mediis, ratione, & methodo sideralis hæc scientia ad culmen assurrexerit, ex illorum scriptis deducere, id quidem non soli studiosorum voluptati, sed commodo inservire possit, ansâ ex illorum imperfectis notitiis, conjecturis & suggestionibus, plura, quibus non aliter venissent in mentem, inveniendi & excogitandi inde arripiendâ* (8). Bainbridge avoit aussi entrepris une *Description de la Monarchie Britannique*, en trois Colomnes, pour prouver les avantages de l'Union de l'Angleterre & de l'Ecosse sous un seul & même Monarque; ainsi qu'il paroit par l'*Epître Dedicatoire de sa Description de la Comete de* 1618 au Roi Jaques I; mais ce Traité est perdu, ou a été supprimé par l'Auteur (9).

[*B*] *Il alla à Oxford en* 1620.] Le Docteur Gautier Pope, dans sa *Vie de Seth Ward Evêque de Salisbury* (10), rapporte une histoire de notre Auteur dans le tems qu'il prit possession du Professorat, qui ne lui fait pas honneur. Il nous dit, que c'étoit *un savant Mathematicien*; „ mais, „ *ajoute-t-il*, on débite sur son compte une histoire, qui „ est dans la bouche de tous les Etudians: c'est que lors- „ qu'il fut arrivé à Oxford, il fit afficher, selon la coutu- „ me, le tems & le sujet des Leçons qu'il avoit dessein de „ faire, & il finissoit son affiche par ces mots, *Lecturus* „ *de Polis & Axis*, au-dessous desquels on avoit écrit „ d'une main inconnue:

„ *Doctor Bambridge* (11) *came from Cambridge*,
„ *To read* de Polis & Axis:
„ *Let him go back again, like a Dunce as he came*,
„ *And learn a new* Syntaxis.

Ce qui signifie: *Le Docteur Bambridge est venu de Cambridge pour faire des Leçons* de Polis & Axis; *qu'il s'en retourne aussi sot qu'il est venu, pour apprendre une autre Syntaxe.* Le Docteur Smith fait mention de cette petite affaire, & il dit que sa réputation souffrit quelque atteinte, pour une bagatelle, quelques personnes l'aiant malicieusement & calomnieusement accusé d'avoir fait une faute de Grammaire dans une de ses Leçons; & il ajoute qu'il n'auroit pas daigné rapporter cette ridicule histoire, si certain *mauvais plaisant*, dit-il, n'avoit fourré cette insipide Epigramme dans un Livre imprimé depuis peu. *In vindicias illius famæ, quam, licet in re leviculâ, læsit mendacissima quorundam obtrectatio, quasi in prælectione habitâ contra Grammaticæ Syntaxeos regulas ex ignorantiâ semel peccasset; quam, utpote scomma absurdum ridiculumque, nisi insignis quidam sannio in nupero libello epigramma istud inficetum, rhythmis Anglicanis olim conscribillatum, ad captandum puerorum applausum, irrisorium plane in modum inseruisset* (12).

[*C*] *On mit une Epitaphe sur son Tombeau.*] La voici:

(3) Ibid. p. 84.

(4) Ibidem.

(5) L. XII. p. 467.

(6) Pag. 11.

(7) Mr. Smith n'auroit pas dû négliger de nommer avec distinction le Chevalier Newton.

(8) Smith p. 11.

(9) Idem p. 15. 16.

(10) Cap. 8. p. 10. 11. Londres 1697.

(11) Mr. Pope le nomme aussi *Bambridge* au lieu de *Bainbridge.*

(12) Smith p. 16.

(l) Pag. 18. Smith dit (l), qu'autant que sa piété sincére & sa politesse lui ont acquis d'estime parmi ses Contemporains, autant son habileté dans les Mathématiques & son Erudition lui assureront celle de la Postérité, qui ne peut manquer de le mettre parmi les plus grands Hommes de son Siècle.

Si cupias, Viator, quis & quantus hic jacet, alibi quæras, oportet; dicere satis nequeo: Britannia tota Viri famam non capit. Ne cætera tamen ignores, in rem tuam pauca hæc accipe. JOANNES BAINBRIDGIUS, *Vir famæ integerrimæ, & doctrinæ incomparabilis, Medicinæ Professor & Mathefeos, morborum tam felix expugnator novorum, quam sagax indagator syderum. Quem primum Astronomiæ Professorem & dignum Collegam, in Mathematicis prælectoris, quas magnifice erexerat, prudens hominum & librorum æstimator elegit,* Savilius. *Quem Cantabrigiæ educatum, Academia Oxoniensis, ut suum, defunctum, publice destruit, ut par utriusque ornamentum, Qui Scaligerum felicius correxit, quam Scaliger tempora; in non levem literarum jacturam immaturus obiit* MDCXLIII. *Abi jam; cætera quære vel ab Exteris.* „ Si tu veux savoir, Passant, quel est le „ Grand-Homme qui git ici, tu dois t'en informer ailleurs; „ car je ne puis t'en instruire parfaitement, la Bretagne „ elle-même ne pouvant contenir la réputation de celui „ qui y repose. Cependant pour que tu n'ignores pas en„ tiérement ce qui le regarde, apprens qu'ici git JEAN BAINBRIDGE, Homme d'une vertu singuliére, & d'une éru„ dition incomparable, Professeur en Médecine & en Ma„ thématiques, aussi heureux à guérir des maladies nou„ velles, qu'habile à observer les Astres; établi pour „ prémier Professeur en Astronomie par *Henri Savile*, ce „ grand Juge du mérite des Hommes & des Livres, & a„ dopté pour son digne Collègue dans la Chaire de Ma„ thématiques, fondée par sa libéralité. Elevé à Cambrid„ ge, Oxford l'a nourri comme son fils, & l'a pleuré après „ sa mort, comme aiant fait l'ornement de l'une & de l'autre „ Université. Il a corrigé Scaliger avec plus de succès que „ Scaliger n'a corrigé la Chronologie. La mort l'a enle„ vé trop tôt pour le bien de la République des Lettres, „ l'an 1643. Passe à présent ton chemin; & demande le „ reste aux Etrangers." Le Docteur Smith (13) dit, qu'il n'est pas sûr si cette Epitaphe est de Mr. Greave successeur de Bainbridge dans la Chaire d'Astronomie, quoiqu'il y en ait qui l'assurent; mais qu'il a copié sur un Manuscrit l'Epitaphe suivante, qui est du Docteur Greaves. *Quid superest Clarissimi Viri D. Joannis Bainbridge, in Academiâ Oxoniensi publici Astronomiæ Professoris, sub hoc marmore clauditur. Quod vero amavimus, quod suspeximus, quod mœsti desideramus, frustra hic quæras: illud cœlo, cui vivus animo cogitationeque incubuit, receptum est. Obiit A. D.* CIↃ.IↃC.XLIII. *IXbris.* III. *ætatis suæ* LXII. *horâ sextâ matutinâ.* „ Ce Marbre couvre les dépouilles mor„ telles de Jean Bainbridge, Professeur en Astronomie „ dans l'Université d'Oxford. Mais cette partie, que „ nous avons aimée, que nous avons admirée, & dont „ nous regrettons la perte, on la chercheroit en-vain ici. „ Elle est au Ciel, le séjour vers lequel tendoient toutes „ ses pensées & tous ses desirs pendant sa vie. Il est mort „ en 1643 le 3 de Novembre, à six heures du matin, â„ gé de soixante-deux ans.

(13) P. 13.

BAKER (THOMAS) célèbre Mathématicien & Auteur d'un Ouvrage intitulé *la Clé de la Géométrie*, étoit fils de Jaques Baker d'Ilton dans la Province de Sommerset, Intendant de la Famille de Strangway dans le Comté de Dorset. Notre Thomas nâquit à Ilton. Au commencement de l'année 1640, étant âgé de 15 ans, il eut une petite place dans le Collège de la Madeleine; & le 27 d'Avril 1645, il fut élu Ecolier du Collège de Wadham, & rendit quelque service au Roi Charles I. qui s'étoit retiré dans ce tems-là à Oxford. Le 10 d'Avril 1647, il fut admis à prendre le degré de Bachelier-ès-Arts; mais il quitta le Collège sans achever la Cérémonie, & ne fut ni Chapelain, ni Membre du Collège. Dans la suite il fut Ministre de Bishops-Nymphton dans la Province de Dévon, où il mena pendant plusieurs années une vie retirée & studieuse; il y continua particuliérement ses études de Mathematiques. Il est mort le 5 de Juin 1690, & a été enterré dans son Eglise. Quelque tems avant sa mort, la Société Royale de Londres lui envoya quelques Questions Mathematiques, auxquelles il répondit d'une manière si satisfaisante, que ce savant Corps lui fit présent d'une Médaille, dont la Légende étoit fort à son honneur (a). L'Ouvrage intitulé *la Clé de la Géométrie*, a paru à Londres en 1684 in-4. en Latin & en Anglois; on en trouve l'Extrait dans les *Transactions Philosophiques*, du 20 de Mars 1683-4, Nombre 154.

(a) Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 850. 851. Londres 1721.

BAKER (RICHARD) Auteur de la *Chronique des Rois d'Angleterre* [A], étoit fils de Jean Baker de Londres, Gentilhomme, & de Catherine Scot, fille de Reynold Scot, de Scots-Hall dans la Province

[B] *Auteur de la Chronique des Rois d'Angleterre.*] Elle parut à Londres en 1641 in-folio, sous le titre de *Chronique des Rois d'Angleterre depuis le tems des Romains, jusqu'à la mort du Roi Jaques* &c. L'Auteur dit, „ qu'elle „ a été recueillie avec tant de soin & de diligence, que „ quand toutes les Chroniques d'Angleterre seroient per„ dues, celle-ci seule suffiroit pour instruire la postérité „ de ce qui s'est passé de plus remarquable, & de plus di„ gne d'être su." Mais Mr. Wood observe (1), „ que „ n'aiant point suivi l'ordre des tems, pour plaire davan„ tage à toutes sortes de gens & aux novices, il y a un „ grand nombre de choses essentielles, telles que les noms, „ les dates &c. qui se trouvent absolument fausses; ce „ qui ne peut que jetter dans la confusion & brouiller „ ceux qui s'en servent, sur-tout s'ils sont un peu curieux „ & Critiques." Il en a paru une Edition en 1653, une autre en 1658, & une quatrième en 1660, augmentée de *l'Histoire du regne de Charles I.* & d'une *Continuation depuis sa mort jusqu'à l'an* 1658, par Mr. Edouard Philips, neveu du Poëte Milton, & ci-devant Etudiant du Collège de la Madeleine. En 1665, on donna une autre Edition, augmentée des *treize prémières années du régne de Charles II.* c'est-à-dire, depuis la mort de Charles I. *jusqu'au Couronnement du Roi* Charles II. *avec les circonstances de son Retablissement par George Duc d'Albemarle, tirées des Memoires de ce Seigneur* &c. (2). Mr. Wood dit (3), qu'il a appris que ces Mémoires avoient été dressés pour la plus grande partie par le Chevalier Thomas Clarges, dont le Duc d'Albemarle avoit épousé la sœur, & qui les donna à Mr. Philips; lequel *déplut à ce Seigneur, en lui attribuant plus de gloire qu'il ne méritoit.* Il ajouta aussi aux régnes de Jaques I. & de Charles I. les noms des Seigneurs de leur création, avec d'autres particularités. Il y a une sixiéme Edition de cette Chronique, publiée aussi par Mr. Philips en 1684 (4). Mr. Nicholson dans sa *Bibliothéque Historique d'Angleterre* (5), aiant remarqué que la prémiere Edition de la Chronique de 1641 & la seconde de 1653 ne contiennent que l'Ouvrage de l'Auteur jusqu'à la fin du règne de Jaques I., nous dit que Mr. Philips, dans sa *Continuation* jusqu'au rétablissement de Charles II. „ auroit pu mettre cette grande Ré„ volution dans tout son jour, aiant eu en main quelques „ Mémoires du Duc d'Albemarle, si l'ambition & la flat„ terie ne l'avoient entrainé au-delà des bornes de la Vé„ rité, & de ce qu'il trouvoit dans ces Mémoires." En 1672 il parut à Oxford une petite Pièce intitulée: *Remarques sur la Chronique du Chevalier Richard Baker & sur la Continuation; dans lesquelles on découvre quantité d'erreurs, & où l'on propose quelques verités;* par T. B. Ecuier. L'Auteur, qui est Mr. Blount, dit dans sa Préface: „ Que „ les Chroniques étant les Registres publics d'une Nation, „ il n'est pas peu surpris de voir le Chevalier Richard Ba„ ker imprimé deux fois tout seul, & trois fois avec une „ *Continuation*; & qu'il n'y ait eu aucun Savant instruit de „ l'Histoire d'Angleterre, ou quelque personne intéres„ sée aux affaires de la dernière Rebellion, ou à la cor„ ruption de son nom ou de celui de ses ancêtres, & de „ leurs titres, qui ait attaqué cet Ouvrage, qui fourmil„ le de contradictions & de redites, d'anachronismes & „ de fautes sur divers articles importans, & sur-tout en „ fait de Généalogies, de noms, & de lieux, de l'an„ cienne Noblesse, des Evêques, des Baronets, & des „ Gentilshommes &c. Il appelle le *Continuateur*, un hom„ me incapable d'une si grande entreprise; *& il ajoute*, „ que ne voyant point que depuis tant de tems personne „ se mette en peine d'arrêter le cours de l'erreur, il s'est „ cru obligé d'y opposer ce petit nombre de *Remarques*, „ de peur que la vérité ne se trouvât entiérement ense„ lie sous l'erreur." Qu'il n'a pas pourtant été assez téméraire pour se mêler d'affaires d'Etat, & des grandes Révolutions du Règne de Charles I., „ quoiqu'il soit bien „ certain, qu'en un grand nombre d'endroits le Conti„ nuateur n'a rendu justice ni au Roi, ni à ceux de ses „ Sujets qui l'ont le plus fidèlement servi." Il avoue, qu'on peut alléguer quelques excuses des fautes échappées au Chevalier Richard Baker, telles que „ son âge avan„ cé, sa prison; mais qu'il n'y en a aucune qui puisse jus„ tifier cette confiance," sur laquelle le *Continuateur* fait beaucoup de fonds, & qui a fait dire à l'Auteur „ que cette „ grande Chronique a été recueillie avec tant de soin & de „ diligence, que quand toutes les Chroniques d'Angleterre „ seroient perdues &c." Le Chevalier Richard, dit Mr. Blount, „ reconnoit que son Ouvrage est un Recueil tiré „ d'autres Auteurs, dont le fond ne lui a pas beaucoup „ conté, & que là où il a excellé, c'est d'avoir mis le tout „ dans un meilleur ordre. Il avoue cependant, qu'il y a „ quelques omissions, (il devoit dire un grand nombre) „ dans l'Histoire du règne de Jaques I., qui étoit le tems „ où

(1) *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 72.

(2) *Voyez Kennets Register* p. 191. Londres 1728. in-folio.

(3) Col. 72. 73.

(4) Idem col. 1112.

(5) Part. I. p. 196. 197.

vince de Kent, Chevalier. Son aieul, le Chevalier Jean Baker, étoit Chancelier de l'Echiquier, & Membre du Conseil Privé du Roi Henri VIII. Richard nâquit à Sillingherst dans la Province de Kent. En 1584, étant âgé de 16 ans, il alla à Oxford, où il entra dans le Collège du *Cerf*, & fut immatriculé à la Saint Michel. Aiant étudié la Logique & la Philosophie pendant trois ans dans ce Collège, où il avoit pour compagnon de chambre le celèbre Chevalier Henri Wotton (*a*), il entra dans un des Collèges de Jurisconsultes, & alla ensuite voyager dans les Pays étrangers pour achever de se former. En 1594, après un Acte fort solennel, il fut reçu avec plusieurs autres personnes en qualité de Maitre-ès-Arts, & le 17 de Mai 1603 le Roi Jaques le créa Chevalier à Théobalds. Il demeuroit dans ce tems-là à Highgate dans le voisinage de Londres, & il étoit généralement estimé comme un homme d'un grand genie & d'un profond savoir ; „ qualités dont il recueillit les fruits dana sa vieillesse, dit „ Mr. Wood (*b*), son bien, quoique très considérable, s'étant trouvé fort diminué par des cautionne- „ mens." En 1620, il étoit Grand-Shérif du Comté d'Oxford, Juge de Paix, & Seigneur du Fief de Middle-Aston (*c*). Il a fait d'autres Ouvrages, outre sa *Chronique* [*B*]. L'Historien cité ci-dessus nous dit, que le Chevalier Baker étoit *d'une taille avantageuse & bien fait, de bonne humeur, agréable en conversation, religieux, savant en plusieurs Sciences, & particulièrement dans la Théologie & dans l'Histoire*; comme cela paroit par ses Ouvrages, qu'il composa la plupart dans le tems qu'il étoit réduit à se cacher, pour étudier & pour faire ses dévotions. Enfin après une longue suite de chagrins & de peines, il mourut dans la prison de la *Fleet* à Londres le 18 de Février 164⁴⁄₅, & fut inhume le lendemain dans le Cimetière de l'Eglise de S. Bride dans la rue de la Fleet. Il eut de sa femme Marguerite, fille du Chevalier George Mainwaring d'Ightfield dans le Comté de Shrop, Thomas, Arthur, Cécile, Anne & Marguerite (*d*); & ce furent les dettes de la famille de sa femme, pour lesquelles il s'étoit engagé, qui furent la cause de sa ruïne.

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 628.

(*b*) Idem Vol. II. col. 72.

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Idem col. 72--74.

„ où il vivoit, & que le *Continuateur* auroit dû suppléer; „ lequel au-lieu de cela a grossi sa Continuation d'une manière si indigeste, qu'elle n'a aucune proportion avec le „ reste de l'Histoire." Mr. Blount examine (6) *la liste des Auteurs anciens & modernes*, dont Mr. Baker dit avoir tiré sa *Chronique*; il fait voir les *bevues* & les *anachronismes* qui s'y trouvent ; & il remarque (7) que notre Auteur, „ s'imaginant donner plus de crédit & de réputation à son Livre, a mis la tète (non sans soupçon de „ vanité) une liste de quatre-vingt-treize Auteurs anciens „ & modernes . . . . . dont on peut à juste titre soupçonner qu'il n'a jamais vu peut être que la moitié, sans „ quoi il n'auroit pu se tromper aussi grossiérement qu'il „ a fait, sans être extrèmement étourdi." Mr Nicholson (8) nous dit, que ce petit Essai donné par Mr. Blount, „ de la multitude de fautes grossiéres qui se trouvent dans „ cette Chronique, auroit dû lui ôter tout crédit. Et cependant, *ajoute-t-il*, nous faisons si peu de cas de la „ vérité, quand une Histoire est écrite agréablement, que „ la *Chronique* a été réimprimée depuis ce tems-là, & s'est „ aussi bien débitée que jamais, quoiqu'on n'ait fait aucun usage des *Remarques*, & qu'on y ait laissé toutes les „ anciennes fautes sans les corriger." En 1730 il a paru à Londres in-folio une nouvelle Edition de cette Chronique, *avec la Continuation jusqu'à l'an 1660 par* E. Philips, *& une seconde Continuation, contenant les Regnes de Charles II. depuis son Retablissement, de Jaques II. de Guillaume III & de la Reine Marie II. de la Reine Anne, & de George I. par un Auteur impartial.* L'Editeur nous dit dans sa Préface, que cette Edition est fort différente des autres qui ont paru; qu'en prémier lieu, on a corrigé dans ce qui est du Chevalier Richard Baker, un grand nombre de fautes de noms, de lieux & de personnes, qui non seulement choquoient mais arrêtoient le Lecteur. Qu'il n'a pourtant pas été possible de faire ces Corrections par-tout, parce que l'Auteur n'entendant point, à ce qu'il semble, ou que très peu les Langues modernes, a quelquefois déguisé si fort les noms étrangers, qu'il n'est pas aisé de savoir où trouver des lumières pour les redresser; mais que ces endroits sont rares, & pour l'ordinaire peu importans. L'Editeur remarque ensuite, que la *Continuation* de Mr. Philips jusqu'à l'an 1660 a été abrégée, sans néanmoins que le Lecteur y perde rien, parce que cet Ecrivain ne paroit pas avoir eu une juste idée de la nature de l'Ouvrage qu'il avoit en main; ensorte que, contre la méthode qu'il auroit dû suivre, il y a inséré tout du long nombre d'Actes & de Pièces autentiques, des Listes de noms, & d'autres choses peu importantes, dont il ne devoit donner que le précis; & c'est ce qu'il a fait non seulement sur des affaires de conséquence, mais sur d'autres qui ne l'étoient point : mais qu'on a laissé tel qu'il étoit le récit que cet Auteur a fait du Rétablissement du Roi Charles, quoique trop prolixe, parce qu'il est tiré des Mémoires du Chevalier Thomas Clarges, qui avoit eu beaucoup de part à toute cette affaire, & de ceux du Duc d'Albemarle ; on s'est contenté seulement de ne donner que le précis de certaines Pièces qui étoient toutes entières. Enfin, que pour que l'Ouvrage fût une Histoire complette d'Angleterre, on y a ajouté une seconde *Continuation*, contenant les Règnes des Rois qui ont suivi, jusqu'à la mort de George I. Mr. Nicholson (9) porte un jugement très desavantageux de Baker : car quoiqu'il avoue, „ que c'étoit un homme qui „ avoit tant d'esprit & qui parloit si bien, que sa Chronique est la plus lue de toutes celles qui ont paru jusqu'ici ;" il dit cependant que „ sa méthode est nouvelle, „ & semble plaire au Vulgaire; mais que les Savans n'en „ jugent pas avantageusement : que c'est la même que „ celle de Suétone, dont Mr. Dodwell se plaint avec raison (10).

[*B*] *Il a fait d'autres Ouvrages, outre sa Chronique.*] I. *Cato variegatus*, ou *les Distiques Moraux de Caton variés*, Londres 1636. C'est un Poëme. II. *Meditations & Recherches sur l'Oraison Dominicale*. Londres 1637. In-quarto. Cet Ouvrage a paru pour la quatrième fois in-4. en 1640. Avant que de le faire imprimer, il en envoya une copie à son ancien compagnon de chambre le Chevalier Henri Wotton, pour en savoir son sentiment; & celui-ci lui répondit : „ Je ne puis m'empêcher d'admirer le caractère & le tour de votre style, qui me paroit un peu du „ goût Africain du Siècle de S. Augustin; plein d'un doux „ enthousiasme, de pensées neuves, rien d'emprunté, rien „ de commun, & le tout coulant (je ne sai comment) avec une égale aisance." III. *Meditations & Recherches sur les trois derniers Pseaumes de David*. Londres 1639. IV. *Meditations & Recherches sur le Pseaume L.* Londres 1639. V. *Meditations & Recherches sur les sept Pseaumes Penitentiaux*. Londres 1639. in-4. VI. *Meditations & Recherches sur le Pseaume I.* Londres 1640. in-4. VII. *Méditations & Recherches sur les sept Pseaumes de Consolation de David, savoir les Ps.* 23, 27, 30, 34, 84, 103, & 116. Londres 1649. in-4. VIII. *Meditations & Prières pour chaque jour de la Semaine*. Londres 1640. in-16. que Mr. Wood croit être le même Ouvrage, que celui qui a pour titre, *Motifs à la Priere pour chaque jour de la semaine* (11). IX. *Apologie des Laïques qui ecrivent sur des matières de Theologie*. Londres 1641. in-12. X. *Courte Meditation sur la chute de Lucifer*; imprimée avec l'*Apologie*. XI. *Soliloque de l'Ame, ou Recueil de Pensées* &c. Londres 1641. in douze. XII. *Theatrum redivivum; ou Defense du Théatre, pour servir de reponse au* Histriomastix *de Mr. Prynne* &c. Londres 1662 in octavo. XIII. *Theatrum triumphans, ou Discours sur les Pièces de Theatre*. Londres 1670. in-octavo. Il a aussi traduit de l'Italien en Anglois les *Discours sur Tacite*, du Marquis Virgile Malvezzi, Londres 1642 in-folio; & du François, aussi en Anglois, les *Lettres de Balzac, en IV Parties*, Londres 1638 in-8. & 1654 &c. avec des augmentations in-4. (12); il y a aussi une Edition de 1654 à Londres in-8. qui a pour titre: *Lettres de Monsieur Balzac*, I. II. III. & IV. *Partie, traduites du François en Anglois, par le Chevalier Richard Baker, & d'autres. Rassemblées en un Volume, avec une Table méthodique de toutes les Lettres.* La prémière Partie est dédiée par le Chevalier Richard Baker à *Mylord Newburge, Conseiller Privé de Sa Majesté, & Chancelier du Duché de Lancastre.* Les trois prémières Parties portent le nom de notre Auteur ; mais la dernière paroit être d'une autre main, & la Préface qui est à la tête est signée F. B. Le Chevalier Richard Baker avoit écrit lui-même sa Vie, qu'il avoit laissée manuscrite : mais un certain Smith de *Pater-noster-Row*, qui avoit épousé une de ses filles, l'a brulée, ou en a fait des cornets (13).

(6) *Animadversions* p. 1. & *seqq.*

(7) Pag. 10.

(8) *Ubi supra* p. 167. *Voiez aussi* Wood col. 72.

(9) *Hist. Lit.* p. 196.

(10) *Praelect. Camdenian.* p. 36.

(11) Col. 72.

(12) Idem col. 74.

(13) Id. ib.

☞ BALDUCCI (François), célèbre Poëte Italien du Siècle passé, étoit de Palerme en Sicile. Né avec un talent naturel pour la Poësie, il fit dès sa plus tendre jeunesse de très beaux Vers, & cultiva les Belles-Lettres. Il se distingua à tel point, qu'il étoit regardé comme un des prémiers Poëtes de son tems, & qu'il fut admis dans l'Académie des *Reaccensi* de Palerme (*a*). Le mauvais état de sa fortune l'obligea de quitter sa Patrie, pour tâcher de se faire ailleurs un meilleur sort [*A*]. Il alla d'abord à

(*a*) Mongitore *Bibl. Sicula* T. I. p. 203. Panormi 1702.

[*A*] *Le mauvais état de sa fortune l'obligea de quitter sa Patrie, pour tâcher de se faire ailleurs un meilleur sort.*] Janus Nicius Erythræus (1) rapporte, qu'on disoit qu'il avoit été obligé de quitter la Sicile, parce qu'il y avoit tué un hom-

(1) *Pinacoth.* 3. c. 15.

à Naples, où il demeura quelque tems [B]. De là il passa à Rome, où il prit le parti des Armes, & suivit en Hongrie les Troupes que le Pape Clément VIII y envoyoit sous la conduite de Jean-François Aldobrandin (b). Il revint ensuite à Rome, où il reprit l'étude des Belles-Lettres. L'Académie des *Humoristes* y étoit dans ce tems-là en grande réputation. Henri Falconi, grand Protecteur des Gens de Lettres, y introduisit Balducci, qui y fut reçu avec de grands applaudissemens (c). Quoiqu'il ne fût pas fort savant, son génie grand & plein de feu suppléoit à ce qui lui manquoit d'ailleurs, & il porta le talent Poëtique à un degré de perfection, auquel ceux qui ont cultivé les Lettres Grecques & Latines ne parviennent que par un long & pénible travail, faute de génie naturel. On prétend qu'en fait d'Odes Anacréontiques, il a égalé, si même il n'a surpassé le Lyrique Grec (d). C'est lui qui est l'Inventeur des *Cantates* (e), & c'est sous lui que se sont formés plusieurs illustres Poëtes. Pendant qu'il fut à Rome, il fit des Vers à la louange de tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées, des Cardinaux, & du Pape Urbain VIII; ce qui lui acquit non seulement une grande réputation, mais lui procura des présens si considérables, qu'ils auroient suffi pour l'enrichir, & pour le mettre en état de vivre commodément & à son aise, s'il eût eu un peu d'œconomie, & qu'il n'eût pas imprudemment dissipé son bien [C]. Il tomba donc dans l'indigence, & pour s'en tirer il se mit à écrire des Lettres, & entra au service de plusieurs Seigneurs en qualité de Secrétaire: mais soit son trop grand feu, soit une grandeur d'ame naturelle qui lui rendoit la sujettion insupportable, soit que sa candeur ne pût s'accommoder aux manéges des Courtisans, il ne pouvoit se tenir dans un lieu & changeoit fréquemment de Maitre (f). Janus Nicius Erythræus prétend que la misère lui fit faire toutes sortes de personnages [D]; mais d'autres Auteurs remarquent là-dessus, que cet Ecrivain n'est guères digne de foi sur ce sujet [E]. Quoi qu'il en soit, il est certain que la pauvreté où Balducci se trouva ne lui fit point perdre l'estime que ses talens lui avoient acquise chez les Savans; au contraire, il trouva souvent des ressources en eux. Enfin il prit le parti d'embrasser l'état Ecclésiastique, pour se tirer de la misère; & aiant reçu les Ordres sacrés, il entra en qualité de Chapelain dans l'Hopital de S. Sixte (g). Etant tombé malade chez un Seigneur qui l'estimoit beaucoup, & chez qui il alloit souvent, peut-être même y demeuroit-il, car les Auteurs qui parlent de lui s'expriment obscurément là-dessus; quoiqu'on eût de lui dans cette maison tous les soins imaginables, & qu'on lui fournît en abondance ce qui lui étoit nécessaire, il se fit transporter dans l'Hopital de S. Jean de Latran, où il avoit été deja d'autres fois en pareil cas, & après vingt-deux jours de maladie il mourut en 1642 *, regretté de tous les Gens de Lettres. Ceux qui parlent d'ailleurs le plus desavantageusement de lui, rendent justice à son merite, & lui donnent de grands éloges. Janus Nicius Erythræus, qui l'a si fort déchiré, assure que les Poësies Lyriques qu'il a laissées subsisteront plusieurs Siécles, & n'auront pas le sort de tant d'autres, qui meurent avec leurs Auteurs: *Reliquit volumen egregium Carminum*

(b) Balducci *Rime* Part. II. p. 584. & 817. *apud* Mongitore *ubi supra.*

(c) Mongitore *ibid.* & Jan. Nic. Erythræus *Pinacoth.* 2. c. 4.

(d) Crescembeni *Ist. Poes. Volg.* L. II. p. 181. *ap.* Mongitore *ubi supra.*

(e) Montigore *ibidem.*

(f) Mongitore *ubi supra.*

(g) Idem p. 204. Jan. Nic. Eryth. *ubi supra.*

* Crescimbeni varie sur le tems de sa mort; dans un endroit de ses Ouvrages il le fait mourir en 1645, & dans un autre en 1649. *Voy.* Mongitore *ubi supra.*

homme, & qu'il avoit amené avec lui à Rome une femme dont il avoit des enfans de l'un & de l'autre sexe. Erythræus ajoute qu'on trouve parmi les Poësies de Balducci une fort belle Ode sur la mort d'une petite fille, nommée Clémence. Mais qu'un petit garçon qu'il avoit, contraint par la pauvreté, s'étant insinué chez une riche Courtisanne, revenoit souvent à la maison avec quelque argent qu'elle lui donnoit: qu'un jour aiant apporté un présent plus considérable qu'à l'ordinaire, Balducci prit la plume & fit sur le champ des vers, où il exaltoit fort la générosité de la Courtisanne, qui furent admirés d'un très grand Poëte, ami d'Erythræus, à qui cette femme les donna à lire. Tout ce narré a fort l'air d'un conte fait à plaisir. Erythræus étoit volontiers médisant (2), & il ne rapporte la chose que sur un On-dit: *dictitabant*, dit-il.

(2) Voy. les Rem. [D] & [E].

[B] *Il alla d'abord à Naples, où il demeura quelque tems.*] L'Auteur que je viens de citer dans la Remarque précédente, place le séjour de Balducci à Naples fort longtems après, & le fait venir d'abord à Rome. Il semble qu'on peut s'en rapporter plutôt à Mongitore, qui a fait des recherches particulières sur les Savans de Sicile, & il est assez naturel de supposer que notre Poëte tenta fortune dans le voisinage de sa Patrie, avant que d'aller plus loin. Quoi qu'il en soit, Erythræus rapporte deux particularités du séjour de Balducci à Naples, que nous ne croyons pas devoir passer sous silence, sans néanmoins en garantir la vérité. Il dit (3) que Balducci se mit au service d'un homme de qualité, dont la femme étoit une beauté achevée; que le Poëte en devint amoureux, & que sa folie alla si loin qu'étant tombé malade, il se fit porter tout enveloppé sur le passage de sa Maitresse, & lui cria, quand il la vit, que c'étoit elle qui le réduisoit dans cet état, & qu'il la conjuroit d'avoir pitié de lui. L'autre particularité, dont nous avons parlé, c'est qu'un jour que Balducci passoit dans la rue, il lui tomba quelque chose dans les yeux, qui le rendit aveugle; mais qu'un habile Médecin le guérit, & lui rendit la vue (4).

(3) Erythræus *ubi supra.*

(4) Id. ibid.

[C] *S'il eût eu un peu d'œconomie, & qu'il n'eût pas imprudemment dissipé son bien.*] Vincent Auria, dans *les Eloges des Savans de Palerme* (5), rapporte sur des témoignages dignes de foi, que Balducci étoit si compatissant envers les pauvres, qu'il les secouroit libéralement, & même avec profusion, ensorte qu'il se réduisit lui-même à l'indigence par un excès de charité. *Pauperum ærumnas compatientis animi sensu inspicere consuevit, ideoque in illos nedum liberalis, verum etiam profusus, se ipsum bonis, quibus affluenter fuerat a Principibus cumulatus, sæpius spoliavit, ut aliorum inopiæ consuleret: ac se ipsum paupertate oppressit, ut paupertatis angoribus affectos levaret.* Mais d'autres Ecrivains disent, qu'il dissipoit mal à propos ce qu'il recevoit, aimant à se divertir. *A pluribus magnam interdum vim auri & argenti captebat; quâ facile inopiam tolerare potuisset, si nummis uti scivisset, neque bona, sua via in præsentia quæ essent, prima ducens, neque parum consulens in longitudinem, totum, quod esset datum, statim dissipasset* (6). C'est ce que reconnoit Mongitore lui-même (7), d'ailleurs très favorable à Balducci. Il dit que ce Poëte reçut de grands biens de la libéralité des personnes de qualité de Rome, mais qu'il les dissipa par *sa prodigalité effrénée. A celebratorum munificentia ingentes obtinuit opes, quibus rei familiaris subsidia abunde accepit; vitam ideoque traducere commode potuisset, si prudentis œconomiæ regulis, futuris temporibus consuluisset, & ni effrænata profusione omnia dissipasset.*

(5) *Apud* Mongitore *Bibl. Sic.* T. I. p. 204.

(6) Erythræus *ubi supra.*

(7) *Ubi supra* p. 205.

[D] *Erythræus prétend que la misère lui fit faire toutes sortes de personnages.*] Cet Auteur rapporte (8), qu'il empruntoit d'abord de tous côtés de l'argent: mais que ne se mettant pas en devoir de rendre, il fut obligé de faire le parasite, & d'aller de maison en maison pour attraper un repas, ne laissant pas avec cela d'être orgueilleux & fier. A cette occasion il raconte une avanture, qui lui arriva avec un Barbier. Celui-ci, soit par compassion, soit par générosité, recevoit notre Poëte matin & soir à sa table. Balducci plein de vanité s'imagina à la fin, que ce n'étoit pas une grace, mais une chose due à son mérite. Un jour que le poisson étoit fort rare, le Barbier acheta quelques petits poissons seulement pour le diner. Ce repas frugal déplut au Poëte, & émut sa bile: il se mit à maltraiter de paroles son bienfaiteur, lui demandant, si c'étoit ainsi qu'il traitoit le Prince des Poëtes? s'il se moquoit de lui? & s'il ne savoit pas, qu'il devoit s'accommoder au goût d'un hôte aussi illustre? à quoi il ajouta beaucoup d'autres choses desobligeantes, qui piquérent si fort le Barbier, dont la patience avoit été mise à l'épreuve depuis plusieurs mois, que s'étant levé de table, il prit l'insolent Balducci par les épaules, & le chassa hors de sa maison. Erythræus raconte plusieurs autres histoires sur le compte de notre Poëte, qui ne lui font guères plus d'honneur; & en rassemblant tout ce qu'il en dit, il se trouve qu'au talent poëtique près, qu'il lui accorde, c'étoit d'ailleurs un gueux insolent, un parasite orgueilleux, un homme sans esprit pour les choses ordinaires de la vie, de mauvaises mœurs, en un mot un homme souverainement méprisable *. On verra dans la Remarque suivante, ce que d'autres Ecrivains pensent là-dessus.

(8) *Ubi supra.*

* Tollius dans l'*Appendix* du petit Traité de *Pierius Valerianus de Litterator. infelicitate*, a copié mot à mot Erythræus. p. 56--58.

[E] *Mais d'autres Auteurs remarquent que cet Ecrivain n'est guères digne de foi sur ce sujet.*] Prosper Mandosius, dans son *Theatre des Medecins des Papes* (9), dit „ que „ Janus Nicius Erythræus mérite peu de créance, qu'il est „ toujours prêt à déchirer ceux dont il parle, après leur „ avoir donné quelques louanges." *Parum Erythræo credendum; facile namque in omnes invehitur, omniumque fere famam post nonnullas laudes vehementer lædere studuit.* Et dans un autre Ouvrage le même Auteur (10) assure, qu'Erythræus avoit une grande inclination à médire, & qu'il a dit du mal presque de tous ceux dont il a parlé; & que c'est la raison qui l'a obligé de se cacher sous le nom de Janus Nicius Erythræus: son vrai nom étoit Vittorio Rossi. Mongitore (11) donne une autre raison de l'animosité que Rossi témoigne contre Balducci: il nous apprend que cet Ecrivain étoit intime ami de Jean-Baptiste Marini, dont il chérissoit tous les partisans; qu'il étoit au contraire ennemi déclaré de Thomas Stigliani, rival de Marini, dont Balducci étoit depuis longtems ami particulier, ce qui lui attira la haine de tous les partisans de Marini, & sur-tout de Rossi. La chose alla si loin, que les amis

(9) Pag. 22. *apud* Mongitore *ubi sup.* p. 204.

(10) *Bibl. Roman.* Vol. II. Cent. 9. n. 87. p. 282. *Apud* eundem.

(11) *Ubi supra.*

mun Lyricorum, quod opus multas superstes ætates erit, nec una cum auctore, ut in plerisque usu venit, mortem obiit (*b*). Il y a des Auteurs qui louent ses mœurs, sa charité envers les pauvres, & d'autres qualités, qui en donnent une idée beaucoup plus avantageuse que celle qu'Erythræus en a donnée (*i*). Nous dirons quelque chose de ses Ouvrages ci-dessous [*F*].

(*b*) Id. ibid.

(*i*) *Voyez* Mongitore *Bibl. Sic.* T. I. p. 204.

mis de Balducci lui conseillérent de rompre avec Stigliani, pour se mettre à couvert des traits de la haine des amis de Marini; ce qu'il fit, comme cela paroît par les Lettres de Stigliani. On conçoit sans peine, qu'un homme naturellement satyrique ne doit pas avoir épargné ceux à qui il ne vouloit point de bien. L'expérience a fait voir, que certains Auteurs ne se font pas difficulté d'exposer à la risée du Public des gens d'un mérite distingué : tout le monde sait que Boileau a tourné en ridicule quantité de personnes, qui ne laissent pas d'être estimées & qui avoient un mérite réel. Il faut avouer que c'est abuser indignement du talent de bien écrire, qu'on ne peut contester à Rossi, non plus qu'à Boileau, que de l'employer à dénigrer des personnes estimables, en les peignant de couleurs qui les déguisent, & les rendent ridicules & méprisables.

[*F*] *Nous dirons quelque chose de ses Ouvrages ci-dessous.*] On a de lui en Italien, I. *Tributo di Parnasso alla Maestà Cesarea di Ferdinando III. d'Austria.* Rome 1638. in-quarto. II. *La Pace Urbana, Canzone.* Naples 1632. in-quarto. III. Diverses Pièces dans le Recueil de l'Académie des Fantastiques à Rome : *Poesie degli Accademici Fantastici di Roma.* Rome 1637. IV. *Rime, Parte Prima.* Poësies, à Rome en 1630 & en 1645. in-douze. V. *Rime, Parte seconda,* c'est la seconde Partie des Poësies de notre Auteur, Rome en 1646. On trouve à la fin un Discours Académique sur les Incendies du Mont Vésuve; & on y promet les autres Ouvrages en Prose de Balducci, mais ils n'ont point paru : toutes ses Poësies Italiennes ont été imprimées ensemble deux fois à Venise, en 1655 & en 1663, in-douze. VI. On a de lui en Idiome Vulgaire de Sicile, *Canzoni Siciliane*, dans le Recueil intitulé *Musæ Siculæ*, Tom. I. Part. II. Enfin il y a quelques Préfaces de Balducci à la tête des Ouvrages de Stigliani son bon ami, c'est-à-dire des Ouvrages Italiens : Mongitore en nomme trois ; l'*Occhiale*, Venise 1627 ; *Il Canzoniero*, Rome 1623; & *Il nuovo Mondo*, Rome 1628 (12).

(12) Mongitore ubi supra.

BALE (JEAN), en Latin *Balæus*, illustre Evêque & Historien Anglois du XVI. Siècle, nâquit à Covie, à cinq milles environ de Dunwich dans le Comté de Suffolk. Son pére s'appelloit Henri, & sa mère Marguerite (*a*). Comme ses parens avoient beaucoup d'enfans, il entra à l'âge de douze ans chez les Carmes de Norwich (*b*): il fut aussi Etudiant dans le Collége de Jésus à Cambridge (*c*). Il quitta le Papisme & embrassa la Réformation, & il nous apprend (*d*) qu'il fut redevable de sa conversion aux soins de Mylord Wentworth [*A*]. Peu de tems après il se maria, & fut exposé à bien des persécutions de la part de Lee Archevêque d'Yorck, & de Stokesley Evêque de Londres; mais Mylord Cromwel, qui avoit beaucoup de crédit auprès du Roi Henri VIII, l'honora de sa protection & le mit à couvert. Après la mort de ce Seigneur, Bale fut obligé, pour se mettre à l'abri du zéle persécuteur de ces Prélats, de se retirer dans les Pays-Bas, où il demeura huit ans, & où il composa divers Ouvrages en Anglois (*e*). Le Roi Edouard VI le rappella en Angleterre, & il fut sacré Evêque d'Offory en Irlande, à Dublin le 2 de Février 1552. A peine avoit-il occupé ce Siége six mois, qu'il fut obligé de le quitter & de se cacher pendant quelque tems dans Dublin, la Reine Marie étant montée sur le Trône. Il s'embarqua à la S. Michel de l'an 1553 pour passer la Mer; mais il eut le malheur d'etre pris par des Corsaires, qui le vendirent. Aiant été racheté ensuite, il se rendit à Bâle (*f*), où il donna une nouvelle Edition de ses *Centuries des Ecrivains illustres de la Grande-Bretagne* [*B*]. Sous le régne de la Reine Elisabeth, il retourna en Angleterre; mais il ne s'embarrassa pas de

(*a*) Balæus *Script. Illust. Maj. Britann.* Cent. 8. p. 628 & 702. Basle 1557.

(*b*) Id. ibid. p. 700.

(*c*) Nicholson *English Historical Library* P. II. p. 228. Londres 1697. in-8.

(*d*) P. 700.

(*e*) Id. ibid.

(*f*) Warai *Hibernia Sacra* p. 142. Edit. de 1717.

[*A*] *Il fut redevable de sa conversion aux soins de Mylord Wentworth.*] Il nous apprend lui-même, que pendant qu'il étoit à Norwich & à Cambridge, il étoit dans la plus profonde ignorance, n'aiant ni guide ni protecteur, jusques à ce que la lumière pure de la Parole de Dieu vint éclairer l'Eglise. Que l'instrument de sa conversion ne fut ni un Moine ni un Prêtre, mais l'illustre Mylord Wentworth (1), par les soins duquel il fut retiré des monstrueuses erreurs du Papisme, & amené à la pure profession de l'Evangile. *In omni literarum barbarie ac mentis cæcitate illic* (Nordovici) *& Cantabrigiæ pervagabar, nullum habens tutorem aut Mecænatem, donec lucente Dei verbo, Ecclesiæ revocari cœpissent ad veræ Theologiæ purissimos fontes. In ea autem splendore ortus novæ Hierusalem, non a monacho aut sacrifico vocatus, sed illustri Domino Vuenfordo, tanquam a centurione illo, qui ad Christum Dei filium esse dicebat, feris excitatus, deformitatem meam quam primum vidi & agnovi. Protinusque divinâ bonitate ab arido monte in floridam ac fœcundam Evangelii vallem transferebar; ubi omnia reperi non in arena, sed supra solidam petram ædificata* (2). Il rapporte ensuite, qu'il se défit de toutes les marques de l'Antechrist, & secoua entièrement le joug de cet Imposteur, pour se mettre dans *la liberté des enfans de Dieu*; & que pour n'être plus sous l'esclavage de cette détestable Bête, il épousa Dorothée, femme fidèle, obéïssant ainsi à ce précepte de S. Paul, Que celui qui n'a point le don de continence, se marie. *Unde scelestissimi Antichristi characterem ilico abrasi, jugaque ejus omnia a me longe projeci, ut essem in sortem & libertatem datus filiorum Dei. Et ne deinceps in aliquo essem tam execrabilis Bestiæ creatura, uxorem accepi Dorotheam fidelem, divinæ huic voci auscultans, Qui non continet, nubat* (3). Mr. Nicholson dans sa *Bibliothèque Historique d'Angleterre* (4) fait à cette occasion une réfléxion fort maligne, sans la justifier par aucune raison. „ Il quitta, dit-il, le Papisme par les soins „ de Mylord Wentworth; quoique dans le fond sa fem- „ me Dorothée eût bien la principale part à sa conver- „ sion."

(1) C'est ainsi que traduisent ce nom *Dominus Vuenfordus*, Fuller *Worthies in Suffolk* p. 60. 61. & Nicholson *Hist. Library* Part. II. p. 000.

(2) Balæus *Script. illust. Maj. Britann.* Cent. 8. p. 702. Basileæ 1557.

(3) Id. ibid.

(4) Part. II. p. 228.

[*B*] *Où il donna une nouvelle Edition de ses Centuries des Ecrivains illustres de la Grande-Bretagne.*] Il avoit publié auparavant, *Summarium illustrium Majoris Britanniæ Scriptorum*, en 1549; qui ne contenoit que cinq Centuries, & qu'il avoit dédiées au Roi Edouard VI (5). Mais en 1557 il donna : *Scriptorum illustrium Majoris Brytanniæ, quam nunc Angliam & Scotiam vocant, Catalogus, a Japheto per 3618 annos, usque ad annum hunc Domini 1557, ex Beroso, Gennadio, Beda, Honorio, Bostono Buriensi, Frumentario, Capgravo, Bostio, Burello, Trissa, Tritemio, Gesnero, Joanne Lelando, atque aliis authoribus collectus, & IX Centurias continens.* „ Catalogue des Ecrivains illus- „ tres de la Grande-Bretagne, appellée aujourd'hui An- „ gleterre & Ecosse, pendant 3618 ans, depuis Japhet „ jusqu'à l'an présent de notre Seigneur 1557. Tiré de „ Bérose, Gennade, Béde, Honorius, Boston de Bury, „ Frumentier, Capgrave, Bostius, Burelius, Trissa, „ Trithème, Gesner, Jean Léland, & d'autres Auteurs. „ Contenant neuf Centuries." On voit à la tête le Portrait de l'Auteur avec un Distique de Gilles Synegorus, & avec quatre vers d'une autre main. Bale dédia cet Ouvrage à Othon-Henri, Prince Palatin du Rhin, Duc de Bavière, & Electeur de l'Empire Romain : l'Epitre Dédicatoire est datée de Bâle, au mois de Septembre 1557. Il tâche dans cette Epitre de justifier l'aigreur de son style : il dit, que ce n'est point l'envie de médire, ni l'effet de la malignité, ni d'aucune mauvaise disposition en lui; mais qu'il a cru être obligé d'exciter les hommes à la Vertu avec zéle & avec force, de censurer le Vice avec sévérité, de louer les gens de mérite avec étendue, & de reprendre les méchans avec vivacité : qu'il croit qu'un Ecrivain doit moins avoir égard à ses Lecteurs, qu'à la Vérité, dont il ne doit jamais s'écarter le moins du monde: que le langage de la Vérité est simple, naturel; qu'il dit les choses telles qu'elles sont, sans chercher à ménager la délicatesse des hommes, ou à s'accommoder à leurs coutumes & à leurs vices. *Si qui vero sint, qui meam in accusando acerbitatem reprehendent, ii hoc responsi a me ferant, non ex linguæ petulantiâ, aut naturæ morbo id proficisci. Sed hæc est ratio mea, & sic animum induco meum, ad virtutem oportere cohortari ardenter, vitia notare acriter, laudare ample, vituperare improbos aspere, & scriptorem non tam auditorum aut lectorum rationem habere, quam rei ipsius & veritatis debere, a quâ nulle modo vel latum unguem est recedendum. Simplex veritatis & aperta oratio, suis quamque rem terminis circumscribis, suis meritis ornat, non auribus serviens, nec hominum vitiis ac moribus se accommodans.* Il remarque ensuite, qu'il emploie presque par tout les propres termes des Ecrivains où il a puisé, pour donner par-là non seulement plus de poids & d'autorité à son Ouvrage, mais plus de grace & de beauté : qu'il est convaincu que lui-même auroit été incapable d'y donner ces graces, parce que s'étant occupé dès sa jeunesse à la recherche des choses & des Livres, il ne s'est jamais assez attaché à polir son langage, & à se faire un style élégant. *Quamquam plerisque in locis authorum, quorum fide nitor, ipsa verba refero, non mea; quo plus non authoritatis solum & fidei, sed splendoris etiam & gratiæ orationi meæ accederet. Quam enim hæc doctrinarum adjumenta & præsidia eloquentiæ me deficiant, jam dudum sentio & agnosco; quippe qui semper ab ineunte ætate in pervestigatione rerum atque librorum versatus, nunquam satis sedulo ac serio ad poliendam orationem, comparandamve styli elegantiam animum meum adjecerim.* On trouve à la suite de cette Epitre Dédicatoire, une Préface au Lecteur par Cælius Secundus Curio, qui fait l'éloge de la clarté du style de Bale, de sa fidélité, & de son application infatigable. *Magna est orationis perspicuitas, par fides, indefessa diligentia.* Au mois de Février 1559, Bale donna

(5) Nicholson p. 228.

de redemander son Evêché & de retourner en Irlande, s'étant contenté d'une Prébende à Cantorbéry, où il mourut au mois de Novembre 1563, âgé de soixante-huit ans: il y fut enterré dans la Cathédrale (g). Nous donnerons son Caractère ci-dessous [C]. Il a fait un grand nombre de Livres, tant en Latin qu'en Anglois, dont il a donné lui-même le Catalogue dans son *Scriptorum illustrium Majoris Britanniæ Catalogus* (b). Il y en a quelques-uns qu'il avoit écrits avant que de quitter le Papisme, & plusieurs sont en vers Anglois. Sa Relation du Procès du Chevalier Jean Oldcastle a paru à Londres in-octavo en 1729, sous ce titre: *A brefe Chronycle concerning the Examinacyon and Death of the blessed Martyr Syr Johan Oldecastell the Lorde Cobham, collected togyther by Johan Bale. To which is added an Ap-*

(g) Wœrus ubi supra.

(b) Cap. 100. p. 702. 704.

na la seconde Partie de ses Ecrivains illustres de la Grande-Bretagne, contenant les cinq dernières Centuries, tirées de Léland & des autres meilleurs Auteurs: *Scriptorum illustrium Majoris Britanniæ posterior pars, quinque continens Centurias ultimas, quas Autor Joannes Balæus Sudovolgius Anglus, ex Lelando Antiquario, aliisque probis Autoribus, non parvo labore collegit.* Il dédia ce Volume au Comte Zkradin & au Docteur Paul Scallchius de Lika; & dans la Dédicace, il explique le dessein qu'il se propose dans cet Ouvrage. Il dit, qu'aiant vu dans les Monastères d'Angleterre quantité de Livres de differens Auteurs, qui n'ont jamais paru, & qui sont peu connus, il s'est déterminé à donner les titres & le commencement de ces Ouvrages, pour les empêcher de tomber dans l'oubli & de périr; à quoi il a ajouté un Catalogue des plus illustres Ecrivains Anglois qui ont paru, sans omettre ceux d'un moindre ordre, qui malgré leur obscurité & leur barbarie, ne laissent pas d'avoir de bonnes choses: le tout recueilli avec beaucoup de travail & de soin, de Léland & d'autres Auteurs. *Quos ergo licuit, velut disjectas tabulas ac literas, e naufragio eripui & ab oblivione vindicavi. Atque his impressos etiam Anglicos Scriptores illustriores, celebrioresque adtexui; ex quibus hoc opus nostrum & conflatum est hucusque & amplificatum. Rem vero nunc ad gregarios perduximus, pervenimusque ad infimæ classis homines, qui in postremis merito numerari & collocari queant. Non raro tamen hi quoque, licet obscuri nonnulli sint & barbari, res cognitu dignas acri ingenio chartis mandarunt. Hos ego ex Lelando nostro Antiquario aliisque scriptoribus, quanto maxima potui studio, collegi.* Ces cinq dernières Centuries sont un Appendix des autres qu'il avoit déja publiées. Il y a mis à la tête un détail historique des Auteurs avant le Déluge, & avant l'Incarnation de notre Sauveur, avec une Description de l'Angleterre, tirée de Paul Jove, de George Lilly, de Léland, d'André Althamére & d'autres. La treizième Centurie * est dédiée à Conrad Gesner, à Conrad Lycosthène, & à Josias Simler; la quatorzième, qui traite des Ecrivains d'Ecosse, à Alexandre Ales & à Jean Knox: & la quinzième sur les Ecrivains d'Irlande, à Mr. Guillaume Williams. Gesner appelle Bale un homme très laborieux, *Vir diligentissimus*; & l'Evêque Goodwin le nomme un laborieux *Scrutateur* des Antiquités Britanniques, *Antiquitatum Britannicarum diligentissimus perscrutator* (6). Laurent Humphrey, depuis Principal du Collège de la Madeleine à Oxford, la représente comme un Antagoniste invincible de l'Eglise Romaine; & il nous dit dans son *Vaticinium de Roma*, que Luther & Platine ont découvert bien des choses, Vergier quelques-unes, mais que Bale n'a rien laissé de caché:

> *Plurima* Lutherus *patefecit*, Platina *multa*,
> *Quædam* Vergerius, *cuncta* Balæus *habet* (7).

Valentin Henri Vogler dans son *Introduct. Universal. in Notit. Scriptor.* (8) nous dit, qu'on doit être d'autant moins surpris du zèle de notre Auteur contre la Tyrannie Papale, que l'Angleterre l'avoit plus ressentie qu'aucun autre Pays; & c'est par cette raison qu'il excuse l'aigreur de son style, dans la Préface de ses *Acta Romanorum Pontificum*; & il remarque en même tems, que quoique Bale soit extrêmement haï des Auteurs de l'Eglise Romaine, ils ne peuvent néanmoins s'empêcher de louer son Catalogue des Ecrivains d'Angleterre. Mais Pitséus le maltraite furieusement; il dit que Bale n'a pas amplifié le Catalogue de Léland, qu'il l'a prodigieusement corrompu & falsifié; qu'il a rempli cet Ouvrage de mensonges scandaleux & d'infames calomnies, & qu'il a défiguré par son style barbare le style pur & élégant de Léland; qu'il a un grand nombre de choses dignes de la bouche & de la plume d'un Hérétique, mais où l'honnêteté & la bienséance ne sont pas observées, & dont il y en a qui sont indignes d'être écoutées par des oreilles Chrétiennes. *Hic Lelandi Catalogum non tam prolixe auxit, quam prodigiose depravavit. Omnia namque fœdissimus scurra mendaciis & calumniis replevit, & opus Lelandi politissimum pollutissimo stylo turpiter conspurcavit. Multa habet ille digna quidem heretico spiritu & ore, sed ab omni urbanitate & morali honestate prorsus aliena, & Christianis auribus nonnulla plane indigna* (9). Il ajouta, que si l'on en excepte les calomnies contre les hommes, & les blasphèmes contre Dieu & les Saints, il n'y a rien de son cru, qui mérite quelque attention. *Nam ille miser homuncio præter calumnias in homines & blasphemias in Deum & Sanctos, nihil habet suum, quod notatu dignum judico* (10). Il rapporte ensuite quelques exemples de l'aigreur du style de Bale, & il remarque, qu'outre qu'il accuse divers Ecrivains des plus énormes crimes, il traite avec la dernière indignité des Evêques, des Religieux & des Prêtres savans, & les taxe d'hypocrisie, de superstition, d'erreur & d'autres vices

* Je n'ai point l'Ouvrage de *Bale*, mais je soupçonne qu'il y a ici une faute, & que l'Auteur s'est trompé dans les nombres; car on parle ici de quinze Centuries, & il me semble qu'il n'y en a que quatorze. R. d. T.

(6) *De Convers. Britann. ad Christ. Relig.* apud Pope Blount *Censur. celeb. Auth.* p. 681. Geneve 1694. in-4.

(7) *Voyez* Pope Blount *ubi supra.*

(8) Cap. 20. *apud eund.*

(9) Joan. Pitsei *Relat. Hist. de Reb. Angl.* T. I. p. 53. Parisiis 1619. in 4.

(10) Id. ib.

(11). Il donne à Bala le nom de *Bel* ou *Baal*; il l'appelle le Carme Apostat, & Prêtre marié. *Idiotum apud simpliciores Anglos Joannes Bal, qui se Latine Balæum cognominat, fuit hæreticus Anglus; ab ordine Carmelitarum Apostata Monachus, & Sacerdos (salva lectoris reverentia) maritatus.* Valère André dans la Préface de sa *Bibliothèque Belgique* l'appelle un *Impie*, & un *infame Apostat*. Mais il n'est pas besoin d'avertir le Lecteur, qu'on ne doit guères s'en rapporter aux zélés Auteurs de l'Eglise Romaine, quand ils déclament contre un Ecrivain Protestant, qui a fait l'Histoire de leur Religion d'un style caustique & peu ménagé. Il se trouve pourtant aussi des Auteurs Protestans, qui n'approuvent pas l'aigreur qui règne dans ses Ouvrages. L'Evêque Mountague dans son *Apparat. Prim.* (12) reprend l'excès de son zèle en général, quoiqu'il trouve que d'ailleurs il ne manque pas de mérite. *Impotentis linguæ & calami plerumque Scriptor, sed in multis non rejectitius.* Vossius dans son Traite *de Historicis Lat.* (13), dit qu'on ne peut faire de fonds sur Bale par rapport aux anciens Ecrivains; qu'il en est de même de Pitséus, qui copie d'ordinaire Bale, excepté dans les endroits qui regardent la Religion, où il n'est pas surprenant que ces deux Auteurs soient fort opposés dans leurs récits. *Unum scio, in priorum seculorum scriptoribus non raro Balæi fidem claudicare. Idem de* Joanne Pitseu *dictum velim, qui exscribere* Balæum *solet, præterquam in iis quæ ad dissidium in sacro religionis negotio pertinent; ubi nihil mirum, si pugnantissima hi duo habeant.* Il est bon de remarquer ici, que Vossius dit que Pitséus copie ordinairement notre Auteur, quoiqu'il en parle avec le dernier mépris, & qu'il dise, que l'aiant lu dans l'espérance de trouver quelque perle dans son fumier, il a été trompé dans son attente. *Nam in illa sterquilinio sperabam saltem aliquam antiquitatis gemmam me inventurum. Sed Æsopico gallo infortunatior ipse mea frustratus sum* (14). Mr. Wharton dans la Préface de son *Anglia Sacra* nous assure (15), que Bale a très peu respecté la vérité, se contentant de multiplier les ennemis de l'Eglise Romaine. *Veritas Balæo parum curæ erat, dummodo Romanæ Ecclesiæ inimicorum numerum augere posset.* Et il observa dans un autre endroit (16), qu'il a ordinairement fixé à l'aveugle le tems où ont vécu les Ecrivains d'Angleterre: *Clausis plerumque oculis Scriptorum Anglicorum ætates definivit.* Mr. Nicholson, après avoir remarqué (17), qu'il est redevable du fond de son Ouvrage à Léland, dit que „ le principal de ce qu'il y a ajouté du sien se réduit à de malignes & amères invectives contre les Papistes; & que le caractère que Mr. Wharton a donné de sa personne & de ses Ecrits est parfaitement juste. Quelques-uns ont cru, *continue-t-il*, qu'il étoit excusable d'avoir fait des *Livres*, de quelques petites *Lettres Saxonnes* *; mais si l'on y prend bien garde, on trouvera qu'il multiplie perpétuellement d'une manière insupportable les Ecrits des Auteurs." Le même Auteur dit encore dans un autre endroit (18), que „ c'est la méthode de Bale, de parler des Auteurs & de leurs Ouvrages au hazard & à la volée." Mr. Jaques Harington, Membre de Christ-Church à Oxford, dans la Préface du prémier Volume des *Athenæ Oxonienses* de Wood, porte un jugement très rigoureux de notre Auteur. Après avoir remarqué „ que tous les habiles gens, qui se sont attachés à l'étude de l'Antiquité, aiant une grande étendue d'esprit, & étant dans les mêmes vues, quoique de Religion différente, ont toujours respecté la Vérité & l'Erudition, qu'il ont aimé l'une & l'autre, & n'ont jamais accommodé leurs Histoires à leurs opinions particulières; *il ajoute*, que si l'on compare les Centuries de Bale & de Pitséus, avec les excellens Ouvrages de Léland & de Cambden, on ne peut que s'appercevoir d'abord de l'union intime qu'il y a entre le faux zèle & l'ignorance, & entre l'érudition & la moderation." Le même Ecrivain, dans l'*Introduction* du second Volume des *Athenæ Oxonienses*, aiant dit que Léland, *par ordre du Roi Henri VIII, entreprit d'examiner & de conserver les Livres des anciens Monastères, après leur abolition*, assure „ qu'il fit cet Ouvrage avec une si grande exactitude, que Bale & Pitséus, qui ont depuis tenté la même chose, n'ont fait que répéter ce qu'il avoit dit." Les Ouvrages de Bale ont été proscrits d'une façon très particulière par l'Eglise Romaine; l'*Indice* imprimé in folio, à Madrid en 1667, le qualifie d'Ecrivain impudent & calomnieux contre le Siége de Rome, la Messe, & l'Eucharistie, qui ne cesse de vomir son poison, & déclare que par conséquent on ne doit permettre aucun de ses Ouvrages. *Scriptor fuit impudentissimus ac maledicentissimus adversus Romanam Sedem, Missam & Eucharistiam, virus nunquam non spirans; nihil propterea ex ejus operibus unquam permittendum.*

[C] *Nous donnerons son Caractère ci-dessous.*] Nous avons rapporté dans la Remarque précédente les différens jugemens qu'on a portés de notre Auteur en qualité d'Ecrivain,

(11) Idem p. 58.

(12) Sect. 81. *apud* Pope Blount p. 684.

(13) L. II. c. 12.

(14) Pitseus *ubi supra* p. 53.

(15) Vol. I. p. 51. *apud* Nicholson *ubi supra* p. 829.

(16) Ibid. p. 47.

(17) *Ubi supra* p. 228. 229.

* H. Spelman *Concil.* T. I. p. 210.

(18) *Hist. Library* P. I. p. 177.

Appendix of original Instruments. C'est-à-dire : „ Courte Rélation du Procès & de la mort du bienheureux Martyr le Chevalier Jean Oldcastle, Lord Cobham, recueillie par Jean Bale. Avec un „ *Appendix* de Pièces originales." Cet Ouvrage avoit paru d'abord à Londres en 1544, le 6 d'Août. L'Editeur de la dernière Edition dit dans sa Préface, que Bale a écrit cette Rélation *avec tout le feu d'un homme qui avoit échappé aux flammes.*

vain, ainsi nous nous attacherons dans celle-ci aux autres parties de son Caractère. Le Chevalier Jaques Waræus, dans son *Hibernia Sacra* (19), nous dit que Bale étoit un homme savant, qui prêchoit assidument, curieux des recherches d'Antiquité, mais d'une hardiesse & d'une licence sans bornes dans ses Ecrits; *Vir doctus fuit, in concionibus assiduus, & Antiquitatis studiosissimus; in Scriptis vero (ut alibi dixi) effrænata usus libertate.* Le Docteur Fuller dans ses *Worthies*, ou Hommes illustres du Comté de Suffolk, remarque, qu'il paroit d'abord surprenant qu'un homme aussi savant, & qui avoit tant souffert pour la Religion Protestante, n'ait pas été élevé aux premières Dignités de l'Eglise sous le règne de la Reine Elisabeth, tems où l'on manquoit d'habiles gens pour remplir les Sièges vacans; mais il ajoute, qu'il y a de l'apparence que Bale étoit plus *savant* que *judicieux*, & plus propre à *écrire* qu'à *gouverner*, ne sachant point être maitre de ses passions; & que le titre de *biliosus Balæus*, (le billeux Balæus) passe pour être le vrai nom qui lui convient.

(19) P. 148. de l'Edit. de 1717.

BALEY ou BAILEY (GAUTIER), fils de Henri Baley de Warnwell dans la Province de Dorset, étoit né à Portsham dans le même Comté, & fut élevé dans l'Ecole de Winchester. Après deux années d'épreuve dans le nouveau Collège d'Oxford, il y fut reçu Membre perpétuel en 1550, & prit le degré de Bachelier, & celui de Maitre-ès-Arts. Il entra ensuite sur les bancs de Médecine, & fut admis à pratiquer en 1558, dans le tems qu'il étoit Procureur de l'Université; & vers le même tems il fut fait Prébendier de Dultingcote ou Dulcot, dans la Cathédrale de Wells: mais il résigna cette place en 1559. Environ deux ans après, en 1561, il fut fait Professeur Royal en Médecine à Oxford, & en 1563 il prit le Bonnet de Docteur. Enfin il devint Médecin de la Reine. C'étoit l'Esculape de son tems, habile dans la Théorie, & fort recherché pour la Pratique. Il a écrit quelques Traités [*A*]. Il mourut le 3 de Mars 159⅞ âgé de soixante-trois ans, & fut inhumé dans la Chapelle intérieure du nouveau Collège (*a*).

(*a*) Wood Ath. Oxon. Vol. I. col. 259.

[*A*] *Il a écrit quelques Traités.*] I. *A Discourse of three kinds of Pepper in common use.* Discours sur les trois sortes de Poivre qu'on emploie communément; imprimé en 1558 in-8. & dédié au Chevalier Jean Horsey. II. *A brief Treatise of the Preservation of the Eye-sight.* Petit Traité sur les moyens de conserver la Vue; imprimé du tems de la Reine Elisabeth, in-12. & à Oxford en 1616 & en 1654 in-octavo. Dans l'Edition de 1616, on a ajouté un autre *Traité sur la Vue*, tiré de Pernel & de Riolan, mais dont on ignore l'Auteur; ils passent tous deux sous le nom de Baley. III. *Directions for health, natural, and artificial, with medicines for all diseases of the Eye.* Directions pour la Santé, avec des remèdes pour tous les maux de l'Oeil; in-4. 1626. IV. *Explicatio Galeni de potu convalescentium & senum, & præcipue de nostræ alæ & biriæ paratione.* Commentaire sur Galien touchant la boisson convenable aux convalescens & aux personnes d'âge, & en particulier de l'Ale & de la Bière Angloise &c. Mr. Wood nous apprend (1), que cet Ouvrage se trouve manuscrit, in-quarto, dans la Bibliothèque de Robert Comte d'Aylesbury.

(1) Athen. Oxon. Vol. I. col. 259.

BALIOL (JEAN) Roi d'Ecosse, étoit par sa mère arrière-petit-fils de David Comte de Huntington, petit-fils du Roi David I. & frère du Roi Guillaume. Baliol descendoit d'une ancienne & illustre Famille [*A*]. Alexandre III étant mort en 1285, la Couronne appartenoit à Marguerite, appellée communément la Vierge de Norwège, qui étoit fille d'Eric Roi de Norwège & de Marguerite fille d'Alexandre. On conclut le mariage de cette jeune Princesse avec Edouard, fils d'Edouard I. Roi d'Angleterre. En vertu de cette Alliance les deux Royaumes devoient être unis; mais il paroit par les Articles du Traité (*a*), que les Ecossois prirent toutes les précautions imaginables, & firent tout ce qui dépendoit d'eux, pour empêcher que leur Pays ne fût assujetti à l'Angleterre [*B*]. Cette Alliance

(*a*) Tyrrel Vol. III. p. 81. apud Abercromby's Martial Atchievements of the Scots Nation Vol. I. p. 461.

[*A*] *Baliol descendoit d'une ancienne & illustre Famille.*] Il descendoit de Gui de Baliol, Seigneur Normand, qui passa en Angleterre sous le règne de Guillaume le Roux, fils de Guillaume le Conquérant, & qui reçut à titre de Fief la Baronie de Biwel dans le Northumberland, dont son fils Bernard de Baliol fit hommage à David I. Roi d'Ecosse, maître dans ce tems-là du Northumberland: mais aiant été envoyé avec Robert Bruce vers ce Prince, qui étoit entré en Angleterre, & qui avoit pénétré jusqu'à la Teise, pour l'engager à se retirer, ils ne purent faire agréer les propositions d'accommodement qu'ils lui firent; ce qui piqua si fort Baliol, qu'il retourna dans le Camp des Anglois, & eut beaucoup de part à la Victoire remportée sur les Ecossois à Northallerton. Il fut aussi un de ceux qui dans la suite surprirent le Roi Guillaume à Alnwick. Aiant considérablement augmenté les biens qu'il avoit hérités de son père dans le Nord de l'Angleterre, il bâtit, à ce qu'on prétend, la Forteresse, appellée de son nom le Château de Bernard, sur le bord de la Teise. Il eut pour fils Eustache: celui-ci eut Hugue de Baliol, dont le fils ainé Jean épousa Dervegilde fille d'Alain Seigneur de Galloway & de Marguerite fille ainée de David Comte de Huntington (1), du chef de laquelle il étoit Seigneur de Galloway en Ecosse, de Torkesey, Gernemuth, & Luddingland en Angleterre: outre cela il avoit hérité de Christine, Comtesse d'Albemarle, sœur de Dervegilde sa femme, les biens qu'elle possédoit dans les Provinces de Northampton & de Lincoln: il possédoit aussi de grands biens en France. Il n'avoit pas moins de mérite personel, que de richesses & de crédit en vertu de son alliance avec la Famille Royale, & il rendit de grands services à ses deux Souverains, Alexandre III Roi d'Ecosse, & Henri III Roi d'Angleterre. Il résista courageusement aux entreprises séditieuses des Barons rebelles, jusques-là, que lorsque toute l'Angleterre, & le Roi Henri lui-même, se virent forcés de se soumettre à la puissance usurpée du Comte de Leicester, il maintint par ordre du Roi Alexandre le Nord dans la soumission due à son légitime Souverain, quoique captif (2). C'est lui qui est le fondateur du Collège de Baliol à Oxford (3), & non le Roi Jean son fils, comme Lesley (4) & après lui Mr. de Rapin (5) l'assurent. Il mourut en 1269 (6).

(1) Petit-fils de David I.

(2) Abercromby Martial Atchievements of the Scots. Vol. I. p. 477.

(3) Chronic. de Mailros in Rer. Ang. Script. Vet. T. I. p. 241.

(4) De Reb. gest. Scot. L. VI. p. 219.

(5) Hist. d'Anglet. T. III. p. 58. Voy. sur cet endroit la Note de Mr. Tyndal, qui refute Mr. de Rapin.

(6) Chronic. de Mailros ubi supra.

[*B*] *Les Ecossois prirent toutes les précautions imaginables, & firent tout ce qui dépendit d'eux, pour empêcher que leur Pays ne fût assujetti à l'Angleterre.*] Comme il y a quelque différence entre les Articles du Mariage, tels que les rapporte Mr. de Rapin, & tels qu'on les trouve dans Mr. Abercromby, & que ce dernier les a accompagnés de quelques remarques, nous donnerons ici quelques-uns de ces Articles avec les observations de cet Auteur. On stipula I. Que les Privilèges, les Loix, les Libertés, & les Coutumes du Royaume d'Ecosse demeureroient toujours dans leur entier, & sans le moindre changement; que le Royaume demeureroit séparé, divisé, & libre en soi-même, sans aucune sujettion ni dépendance de l'Angleterre: *ce qui fut accordé*, dit Mr. Tyrrel (7), *sauf au Roi d'Angleterre les droits qu'il avoit avant cette Convention.* Sur quoi Mr. Abercromby remarque (8), que Mr. Tyrrel auroit dû dire: *Sauf au Roi d'Angleterre, & à toute autre personne, les droits qu'il avoit sur certaines Terres des frontières, ou ailleurs, avant le tems de cette Convention, ou ceux qu'il pourroit acquérir légitimement dans la suite.* „ Clause trompeuse, *ajoute l'Historien*, & quelque soin „ qu'on prît de la déguiser, assez claire pour faire voir „ que le Roi Edouard se ménageoit toujours une échappatoire." Mr. de Rapin (9) fait un Article séparé de cette *Clause* rapportée par Mr. Abercromby; quoiqu'il soit évident que ce n'étoit-là qu'une insinuation d'Edouard, par laquelle il se proposoit, quand il verroit l'occasion favorable, de faire valoir ses droits sur tout le Royaume d'Ecosse, comme étant un Fief de la Couronne d'Angleterre. II. Qu'en cas qu'Edouard le fils, ou Marguerite sa future Epouse, vinssent à mourir sans laisser d'enfans de leur mariage, le Royaume seroit restitué au plus proche Héritier, libre, entier, absolu & sans aucune sujettion. III. Qu'aucune personne, soit Ecclésiastique, soit Laïque, ne seroit tenue d'aller hors du Royaume, soit pour demander le *Congé d'élire*, soit pour faire approuver les élections, soit pour rendre hommage, ou service quelconque féodal, soit pour suivre les Procès, soit en mot pour aucune affaire, qu'on avoit coutume de décider en Ecosse. IV. Que le Royaume auroit ses Chanceliers, ses grands Officiers, ses Cours de Justice &c. comme auparavant: qu'on feroit un nouveau Sceau qui demeureroit entre les mains du Grand-Chancelier, mais aux Armes ordinaires d'Ecosse, & sans autre nom que celui de la Reine d'Ecosse. V. Que les Parlemens, convoqués pour les affaires d'Ecosse, seroient

(7) Vol. II. p. 60.

(8) Ubi supra p. 460.

(9) Ubi supra p. 252.

ce ne plut pourtant pas à toute la Nation, & il se forma bientôt un puissant Parti, à la tête duquel étoit Robert Bruce, qui se déclara ouvertement contre ce Traité de Mariage, comme on le voit par une Lettre que l'Evêque de S. André ecrivit au Roi Edouard [C] peu de tems après la conclusion de ce Mariage. Ce Prélat, aussi-bien que Jean Baliol avec tous ceux de son Parti, étoient pour l'Alliance projettée, & dans les intérêts d'Edouard; le prémier, parce qu'il le caressoit, & l'avoit fait son Chapelain; & le second, parce qu'on lui assuroit, ou du moins qu'on lui faisoit espérer, des faveurs extraordinaires (b) [D]: vraisemblablement même lui donna-t-on à entendre, que si Marguerite mouroit sans enfans, Edouard appuieroit les prétentions qu'il avoit à la Couronne d'Ecosse (c). Marguerite étant morte peu de tems après la conclusion de son Mariage, il y eut de grands mouvemens dans le Royaume pour la succession. Les principaux Prétendans étoient Jean Baliol & Robert Bruce, dont les droits respectifs n'étoient décidés par aucune Loi antecédente & positive [E], & qui par leurs grands biens, & par leurs puissantes Alliances, tant dans le Royaume qu'au dehors, partageoient à peu près les suffrages de tout le Royaume. Outre ces deux irréconciliables Ennemis, qui etoient Rivaux à juste titre, il y eut encore huit autres Prétendans, qui, ou par un effet de leur ambition, ou excités par les intrigues secrettes d'Edouard [F], (ce qui est bien le plus vraisemblable) se mirent sur les rangs (d). Les Barons & les Seigneurs du Royaume étoient les Juges naturels du différend, où il n'y avoit personne d'interessé qu'eux & les Competiteurs. Mais l'égalité de crédit & de puissance qui se trouvoit entre les deux Partis, & l'égalité de raisons des deux côtés, empéchérent les Barons de s'accorder entre eux, & il n'y avoit même pas d'apparence que les Prétendroient dans le Royaume.

(b) Abercromby ibid. p. 461. 462.

(c) Voy. la Rem. [D].

(d) Abercromby ibid. p. 463.

„ Et c'est, pour le remarquer en passant, *dit Mr. Abercromby*, la prémière fois, „ que je sache, que le mot de Parlement se trouve employé parmi nous." VI. Qu'on n'exigeroit ni redevances, ni impôts, ni ne fernit des levées d'hommes &c. que conformément aux anciens usages, & compatibles avec l'intérêt général & le bien de la Nation. VII. Que le Roi d'Ecosse s'engageoit à une amende de cent mille livres sterling, payable à l'Eglise de Rome, au profit de la Terre Sainte, en cas qu'il ne restituat pas le Royaume dans le cas sus-mentionné; & qu'il consentoit que le Pape l'excommuniat lui & ses successeurs, & mit leurs Royaumes en interdit, pour le payement de la susdite somme, s'ils ne tenoient pas leurs promesses. Ces Articles font voir combien les Ecossois étoient éloignés en ce tems-là de croire que le Royaume d'Ecosse fût dépendant de l'Angleterre, ainsi que le remarque très bien Mr. de Rapin (10). Ils prouvent aussi, selon Mr. Abercromby (11), „ que les Ecossois n'étoient pas aussi grossiers & aussi ignorans qu'on „ les a dépeints, & qu'au contraire ils entendoient très „ bien leurs intérêts tant publics que particuliers; & que „ dans ces prémiers Siécles, regardés comme barbares, „ ils possédoient mieux la Politique, qu'ils n'ont peut-être „ jamais fait depuis. C'est ici le prémier Plan fait pour „ l'Union des deux Royaumes; & ce Plan étoit si raisonnable, „ que s'il eût été exécuté, il y a longtems qu'on „ auroit vu (ce qu'on ne peut même espérer de voir aujourd'hui) „ les deux Nations unies d'intérêts, d'inclinations, „ & de Religion. Cependant, quelque honorable „ & avantageuse que pusse paroître l'Union arrêtée alors, „ il est certain qu'elle ne plut pas généralement à „ toute la Nation. Peut-être que les Mécontens avoient „ leurs vues particulières; ou qu'ils ne pouvoient se voir „ qu'à regret privés de la présence de leur Souverain, & „ des agrémens & des avantages de la Cour du Prince; „ ou aussi, qu'ils ne se fioient pas pleinement aux belles „ promesses d'Edouard. Ils connoissoient son caractère „ artificieux & trompeur: & quoique la clause ajoutée au „ prémier Article se rapportat beaucoup plus aux prétentions „ de ce Monarque, qu'à celles de tout autre, & „ qu'elle ne fondât aucun nouveau droit, que même il renonçât „ en grande partie par cette clause aux droits sur „ le tout, & supposât seulement qu'il étoit possible que „ lui ou quelque autre pourroit avoir des prétentions „ sur certaines Terres des frontiéres, ou ailleurs en Ecosse; „ cette réserve ne laissoit pas de leur être suspecte, „ & ils craignoient avec raison, qu'aussi tôt que par le „ Mariage projetté il seroit en possession du Royaume, „ quoiqu'au nom de sa belle-fille, il trouveroit dans la „ clause des prétextes & des raisons suffisantes, pour le „ garder. L'événement a justifié, que ces craintes n'étoient „ que trop bien fondées, quoiqu'elles s'évanouissent „ pour quelque tems, par la mort de la jeune Reine „ Marguerite.

(10) Ibid.

(11) *Ubi supra* p. 461.

[C] *L'Evêque de Saint André écrivit au Roi Edouard.*] „ Il remercie le Roi (12) au nom des Seigneurs assemblés „ à Perth, des services qu'il leur a rendus. Il lui „ dit ensuite, qu'ils étoient prêts à partir avec les Ambassadeurs „ d'Angleterre pour aller au devant de la Reine „ à *Orckney*, lorsqu'il s'est répandu un bruit de sa „ mort, qui a rempli toute la Nation de crainte & de „ douleur. Que sur cette nouvelle, Robert Bruce & „ ses partisans se sont rendus, contre toute attente, „ à l'Assemblée; mais qu'on ignore ses desseins. Que „ les Comtes d'Athol & de Mar assemblent du monde; „ que toute la Nation est divisée en différens Partis; „ & que la guerre est inévitable, si Sa Majesté n'a la bonté „ de prendre des mesures pour la prévenir de bonne „ heure. Il sollicite ce Prince, que si la nouvelle de la „ mort de la Reine se confirme, de vouloir s'avancer sur „ les frontières, pour tenir les Partis opposés en respect „ par sa présence, prévenir l'effusion du sang, & mettre „ les Sujets fidèles en état de tenir leurs sermens au „ légitime Héritier de la Couronne, quel qu'il soit, pourvu „ qu'il soit disposé à se soumettre à la décision de Sa „ Majesté. Il avoit peu auparavant recommandé Jean Baliol „ au Roi, & au commencement de sa Lettre il se qualifie „ lui-même son Chapelain. C'est bien dommage, *dit* „ *Mr. Abercromby*, que l'on n'ait que cette seule Lettre, „ pour répandre du jour sur les ténèbres profondes, dont „ les négociations & toutes les affaires de ce tems-là sont „ si envelopées, que la plupart des Ecrivains, marchant „ à tatons, ont fait presque autant de fautes, on pourroit „ presque dire, ont avancé autant de faussetés, qu'ils „ ont écrit de lignes & même de mots." Nous renvoyons à la Remarque suivante les conséquences qu'on peut tirer de cette Lettre.

(12) Rymer *Act. Publ. d'Angl.* T. II. p. 1090. 1091. *ad ann.* 1290. *&* Abercromby *ubi supra* p. 461. 462.

[D] *On lui faisoit espérer des faveurs extraordinaires.*] C'est une des conséquences que Mr. Abercromby tire de la Lettre dont nous venons de parler. Il dit aussi (13), „ que Robert Bruce & ses amis n'approuvoient point le „ Mariage, ni l'Union des deux Royaumes: pourquoi sans „ cela se seroient-ils absentés d'une Assemblée, qui ne se „ faisoit que pour aller au devant de la Reine, & pour appuyer „ son Mariage? Qu'il y avoit une Convention entre „ Edouard & les partisans de l'Union, qu'en cas que „ la Reine vint à mourir, & que le Mariage & le Traité „ d'union ne s'accomplissent point, le prémier employeroit „ ses forces à tenir en respect la Faction opposée, & „ les derniers lui déféreroient la nomination d'un Roi, „ & que Jean Baliol étoit l'homme désigné en ce cas-là. „ Que le bruit de la mort de la Reine s'étant trouvé véritable, „ cet événement ne put qu'aigrir les esprits & „ rendre les animosités plus violentes, & mit la Nation „ dans la nécessité ou de se voir exposée à toutes les calamités „ d'une Guerre Civile, & vraisemblablement d'une „ Guerre étrangère en même tems, n'y aiant guéres „ d'apparence qu'un voisin de l'humeur d'Edouard & aussi „ puissant demeurât spectateur oisif; ou de soumettre ses „ différends à la décision d'un Prince en état de les forcer „ à le faire, conjointement avec le Parti qu'il avoit dans „ le Royaume, supposé qu'on eût fait difficulté de le prendre „ pour arbitre.

(13) *Ubi supra* p. 462.

[E] *Les droits respectifs n'étoient décidés par aucune Loi antecédente & positive.*] Ils descendoient l'un & l'autre de David Comte de Huntington, frère du Roi Guillaume, dont la branche venoit de finir. David avoit laissé trois filles. Marguerite, l'ainée des trois, étoit mère de Dervegilde, qui avoit épousé Jean Baliol, dont elle eut un fils du même nom, qui étoit l'un des Prétendans à la Couronne, & par sa mère, arrière-petit-fils du Comte David. Sa seconde fille Isabelle eut de Robert Bruce un fils du même nom, qui disputoit la Couronne à Jean Baliol. Ce dernier fondoit son droit, sur ce qu'il étoit petit-fils de la fille ainée; & Robert Broce alléguoit pour appuyer ses prétentions, non seulement qu'il étoit plus prochain d'un degré que Baliol, étant petit-fils du Comte de Huntington, mais aussi qu'il étoit le prémier mâle en rang, issu de lui: soutenant que dans un même degré de consanguinité les mâles devoient être preférés aux femmes, & par conséquent qu'il devoit être preféré à Dervegilde, du chef de laquelle Jean pouvoit seulement prétendre à la Couronne (14).

(14) Abercromby *ubi supra* p. 464. *&* Rapin *ubi supra* p. 47.

[F] *Excites par les intrigues secretes d'Edouard.*] Buchanan prétend, qu'Edouard délibéra secrettement avec un petit nombre de personnes sur les moyens de se rendre maître de l'Ecosse. La chose ne paroissoit pas difficile, le Royaume étant partagé par deux puissans Partis. Mais pour mieux réussir dans ce dessein, & pour couvrir son jeu, il engagea huit autres personnes, outre Bruce & Baliol, à demander la Couronne, espérant que dans le grand nombre, il en trouveroit plus aisément un ou plusieurs, qu'il engageroit dans ses intérêts. Voici les propres termes de Buchanan: *Secreto, & inter paucos agitabatur, quomodo Scotiam suæ ditionis faceret. Id cum facile existimaretur, Regno in duas factiones diviso, tamen quo res esset expeditior, & fraus occultior, præter Bruticum & Baliolum, octo alios competitores excitavit, ut e majore numero facilius unum aut etiam plures in suas partes traduceret* (15). Sur quoi Mr. de Rapin remarque (16), que ce qui favorise ce que dit Buchanan, c'est que de tous les Prétendans, Baliol & Robert Bruce exceptés, il n'y en avoit pas un seul qui eût le moindre droit à la succession, supposant,

(15) Buchanan. *Rer. Scot.* L. VIII. p. m. 454.

(16) *Ubi supra* p. 15.

tendans se sonmissent à leur Jugement. Ils résolurent donc unanimement, au rapport de la plupart des Auteurs, de remettre la décision de cette importante affaire à Edonard I. Roi d'Angleterre [G], qui accepta la médiation avec plaisir, & résolut de profiter de l'occasion pour faire reconnoitre par les Ecossois la Souveraineté qu'il prétendoit sur leur Royaume. Les Etats d'Ecosse furent convoqués à Norham sur les frontiéres des deux Royaumes [H], où Edouard se rendit à la tete de ses Troupes; & l'Assemblee s'etant tenue le 10 de Mai *, il y déclara qu'étant Souverain & Seigneur direct de l'Ecosse, il espéroit que les Etats ne feroient pas difficulté de le reconnoitre pour tel [I]. Une déclaration si peu attendue remplit les Ecossois d'étonnement [K]: ils lui répondirent, qu'ils ignoroient entierement cette Souveraineté qu'il pretendoit; qu'ils ne pouvoient répondre sur une prétention de cette nature, sans avoir un Chef ou un Roi, que cette affaire regardoit proprement; que quant à eux, ils s'étoient engagés par serment les uns aux autres aprés la mort du Roi Alexandre, de ne reconnoitre d'autre Souverain que son légitime Héritier, & qu'ils étoient obligés de garder leur serment sous peine d'excommunication. Le Roi répondit qu'il leur donnoit le tems d'y penser, & ajourna l'Assemblée au lendemain, onziéme de Mai, qu'ils se trouvérent dans l'Eglise de Norham. Ils demanderent un plus long délai, pour consulter leurs Compatriotes absens sur une affaire qui leur étoit absolument nouvelle, &

* De l'an 1291.

posant, comme il y a beaucoup d'apparence, qu'ils étoient issus de Batards. Cependant, lorsque Jean Hastings, qui étoit fils de la plus jeune des filles du Comte David, soutint que l'Ecosse étant un Fief dépendant de l'Angleterre, n'avoit pas plus de privileges que les autres Fiefs, qui étoient divisibles, & que par conséquent le Royaume d'Ecosse devoit être partagé entre Jean Baliol, Robert Bruce, & lui, Edouard ne voulut point consentir à ce partage; sur quoi Mr. Abercromby observe (17): „ Qu'il est surprenant qu'Edouard ne profita pas d'une ouverture si favorable, & ne se prévalût pas d'une si belle occasion de démembrer la Monarchie Ecossoise. Il espéroit se rendre maitre de tout; & la maxime est, *Divide ut regnes* (18). Il semble naturellement, qu'il étoit plus aisé de tenir en sujettion trois Seigneurs, quelque puissans qu'ils fussent, qu'un seul Roi. Mais la Providence en ordonna autrement: l'injustice auroit été trop frappante, & il avoit dessein de faire Roi un homme, qui eût un droit légitime à la Couronne par sa naissance, & qui fût d'humeur à demeurer néanmoins toujours sujet."

(17) *Ubi supra* p. 474.

(18) Ou plutôt, *Divide & impera.*

[G] *Ils resolurent de remettre la décision de cette importante affaire à Edouard I. Roi d'Angleterre.*] On crut, dit Boëthius (19), qu'il étoit le Juge le plus propre à terminer ce différend, non seulement en qualité de puissant Monarque, mais en qualité de Voisin, qui étoit à portée de sécourir l'Ecosse. Buchanan (20) dit, que les Ecossois ne se défioient point de lui, parce qu'il étoit fils d'un pére, en qui le feu Roi avoit toujours trouvé un beau-pere plein d'affection; & un équitable Tuteur. D'ailleurs Edouard avoit eu depuis peu d'éclatantes marques de la bonne volonté des Ecossois, par le prompt consentement qu'ils avoient donné au Mariage de son fils avec la feue Reine. Edouard, dit Mr. Abercromby (21), étoit un Prince sage, que les rélations qu'il avoit avec les Ecossois, & les obligations récentes qu'il leur avoit, obligeoient d'étre Juste; & qui auroit pu se defier de lui, puisqu'il étoit impartial par rappost à tous les Prétendans? Henri son pére & les Barons d'Angleterre avoient de la même maniere remis la décision de leurs différends à un Prince étranger, savoir à S. Louis Roi de France. Mais Edouard n'étoit pas un Saint, comme Louis; il avoit ses vues particuliéres, que personne, même de ceux du puissant Parti qu'il avoit entiérement gagné, & qui avoit part à sa confiance, ne put pénétrer.

(19) *Scotor. Hist.* L. XIV. fol. m. 192. *verso.*

(20) *Ubi supra.*

(21) *Ubi supra* p. 464.

[H] *Les Etats d'Ecosse furent convoqués à Norham sur les frontiéres des deux Royaumes.*] Nous nous exprimons en termes généraux, parce que les Auteurs ne sont pas d'accord, si la Noblesse d'Ecosse s'assembla d'elle même, ou si elle fut convoquée par Edouard. Boëthius rapporte (22), que les Ecossois aiant envoyé des Ambassadeurs à Edouard, il les reçut trés gracieusement, & leus dit, qu'il se rendroit dans quelques jours à Berwick, où il feroit assembler les Etats; *ut ibi Concilium præsto esset edixit.* Buchanan dit (23), qu'Edouard étant arrivé à Berwick, écrivit aux Régens d'Ecosse & aux Députés des Etats de s'y rendre auprés de lui. *Edwardus cum primum Berwicum venit, eò Rectores Scotiæ, & Ordinum Legatos per literas evocat.* Boëthius ne parle point de l'Assemblée de Norham, & il semble l'avoir confondue avec celle qui se tint ensuite à Berwick, composée non des Etats, mais des Commissaires ou Examinateurs nommés pour entendre les prétentions des Compétiteurs. Buchanan fait mention de l'Assemblée de Norham, qui se tint, dit-il, un an aprés qu'Edouasd eut convoqué les Etats à Berwick. Et selon Mr. Abercromby, „ Edouard, pour cacher à tous les Partis ses desseins secrets, & pour ôter tout sujet de jalousie par rappost à ses intentions réelles, invita & sollicita les Prélats & les plus grands Seigneuts d'Ecosse de se rendre à Norham, sur les frontiéres des deux Royaumes, où il déclare lui-même qu'ils s'étoient rendus à son instante sollicitation (24). Tant est faux ce qu'il a avancé depuis par la plume de son Clerc ou Notaire, qu'il convoqua le Parlement de la Nation Ecossoise en qualité de Souverain & de Seigneur direct. On ne trouve rien de pareil, ni exprimé ni insinué, dans aucun Monument: la Piece même, qu'on vient de citer, ne prouve pas la chose. Les Ecossois ignorérent même entiérement qu'il prétendit aucun Titre de Souveraineté sur eux, jusqu'à ce que sous des prétextes plausibles il les eut engagés à sortir du Royaume, ou du moins à se rendre dans un lieu, où il savoit bien qu'ils ne pouvoient ni n'oseroient lui résister." Les Ecrivains Anglois, *dit Mr. de Rapin* (25), ne demeurent pas d'accord de ces faits. Ils soutiennent qu'Edouard assembla les Etats d'Ecosse à Norham, non comme Ami & Arbitre, mais en vertu du droit de Souveraineté qu'il avoit sur l'Ecosse. Ils ajoutent que la simple considération de la situation de Norham, qui est une Ville d'Angleterre, fait voir assez manifestement qu'Edouard exerça un Acte de Souveraineté, en convoquant les Etats d'Ecosse dans son propre Royaume. Les Ecossois répondent que cette preuve ne peut avoir lieu, puisqu'en cette même occasion Edouard leur accorda des Lettres Patentes par lesquelles il déclaroit, qu'il n'entendoit pas que la venue des Ecossois en-deçà de la Twede pût leur porter du préjudice, ni qu'à l'avenir, pour quelque affaire que ce pût être, ils fussent tenus de venir traiter avec lui au-deçà de cette riviére. Mr. de Rapin remarque ailleurs (26), qu'on ne peut bien décider, si cette Assemblée fut convoquée par l'autorité d'Edouard, ou sur les instances des Ecossois.

(22) *Ubi supra.*

(23) *Ubi supra.*

(24) *Rec. des Act. Publics de Rymer* T. II. p. 528.

(25) *Ubi supra* p. 28.

(26) *Abrégé Histor. des Act. pub. d'Angl.* T. I. p. m. 172.

[I] *Il espéroit que les Etats ne feroient pas difficulté de le reconnoitre pour tel.*] Il témoigna d'abord prendre beaucoup de part au triste état où se trouvoit le Royaume d'Ecosse. Le Grand Justicier d'Angleterre leur dit de sa part (27): „ que Sa Majesté ne pouvoit qu'être sincérement touchée de l'état incertain de la Nation Ecossoise; qu'il avoit toujours aimé l'Ecosse & ses Habitans, *dont on savoit bien qu'il etoit le Protecteur naturel, auquel il appartenoit de pourvoir à leur sureté*; & que pous s'acquitter de son devoir a cet égard, il s'étoit rendu dans ce lieu, & les avoit requis de s'y assembler: que son intention n'étoit pas de rien usurper sur personne, mais de prononcer impartialement entre les Prétendans à la Couronne: qu'il n'avoit aucun dessein de diminuer les droits & les libertés du Peuple d'Ecosse, mais qu'étant Souverain & Seigneur direct du Royaume, il espéroit qu'ils ne feroient pas difficulté de le reconnoitre de bonne grace pour tel; & que s'il s'en trouvoit quelques-uns qui eussent des difficultés là-dessus, il étoit prêt à prouver ses droits par des Chroniques authentiques & par des Monumens, qui se trouvoient par tout dans les Monastéres d'Angleterre. Que par ce moyen on verroit une solide & éternelle paix s'établir entre les deux Nations, & qu'il ne manqueroit pas de prendre l'avis de l'Assemblée des Etats sur le choix d'un Roi, comme sur toutes les autres affaires qui intéressoient le Royaume."

(27) Prynne's *Collect.* T. III. p. 488. &c. Tyrrel Vol. III. p. 82. 87. Echard p. 510 &c. *Apud* Abercromby *ubi sup.* p. 465.

[K] *Une declaration si peu attendue remplit les Ecossois d'étonnement.*] Voyons ce que Mr. Abescromby nous dit sur ce sujet. „ Cette Harangue imprévue, *dit-il* (28), remplit les Ecossois de surprise, d'indignation & de terreur; & avec raison certainement, car je ne crois pas que l'Histoire fournisse un autre exemple d'une pareille supercherie. Un honnête Paien auroit eu honte de la hazarder, & il est étonnant que des Ecrivains Chrétiens la rapportent, sans blamer un Prince qui joua dans cette occasion un rôle si indigne d'un homme d'honneur. S'il eût toujours auparavant (& c'étoit la dixneuviéme année de son régne) prétendu à la Souveraineté de l'Ecosse; s'il n'eut même pas fait fréquemment des déclarations contraires, comme je l'ai fait voir; ou s'il eût seulement entretenu les divisions dans le Royaume, & profité de l'occasion pous l'envahir ouvertement; en un mot, s'il se fût montré en qualité d'ennemi à visage découvert, il n'eût fait que ce que des Princes peu généreux ont fait dans tous les tems. Mais qu'un Prince, qui devoit en grande partie sa puissance aux secours réitérés que l'Ecosse lui avoit donnés, qui avoit reconnu si souvent & si solennellement l'indépendance de ce Royaume, qui lui avoit témoigné tant de reconnoissance, tant de zèle pour sa gloire & pour son bonheur, surprit de cette manière, sous les plus beaux & les plus spécieux prétextes, toute la Noblesse, & lui déclarât alors, & non auparavant, qu'à présent qu'il les avoit en sa puissance, ils devoient se résoudre ou à la mort, ou à lui faire le sacrifice de leurs libertés, (car c'est aprés tout à quoi revient le discours que j'ai rapporté, & la conduite qu'il tint dans la suite); c'est ce qui n'avoit jamais eu d'exemple, & ce qui de ma connoissance n'a jamais été imité depuis. Non qu'il n'y ait eu des Princes, qui aussi-bien que

(28) *Ubi supra* p. 456.

& dont l'importance étoit trop grande pour la décider avec précipitation. Le Roi, pour son propre intérêt [L], voulut bien leur accorder un délai (e) de trois semaines (f) [M]. Ils se rassemblérent donc le 2 de Juin, mais il ne paroit point qu'ils aient rien allégué contre les prétentions du Roi (g); qui regarda en conséquence sa Souveraineté comme accordée, & obligea les Prétendans à la Couronne, les Regens du Royaume, aussi-bien qu'un grand nombre de Prélats & de Barons, qui s'appelloient les Etats d'Ecosse, de le reconnoitre pour leur Souverain & leur Seigneur direct (h). Jean Baliol étoit absent, & Mr. de Rapin regarde son absence comme un trait de Politique. Il ne reconnut la Souveraineté du Roi que le lendemain, afin que quand il seroit sur le Trône, on ne pût pas lui reprocher d'avoir été des prémiers à introduire cette nouveauté, & qu'il pût se justifier en disant, qu'il n'avoit fait qu'imiter ses Compétiteurs, & même les prémiers de la Nation (i). Boëthius (k) & Buchanan (l) rapportent que Robert Bruce refusa de reconnoitre la Souveraineté d'Edouard; quoiqu'on trouve dans le Journal, qu'aiant été interrogé le premier, s'il vouloit reconnoitre le Roi d'Angleterre pour le Souverain de l'Ecosse, & recevoir de lui en cette qualité la justice qu'il demandoit, il répondit clairement & distinctement, qu'il le reconnoissoit pour tel (m). Il y a cependant un moyen de concilier cette contradiction apparente [N], comme nous le verrons ci-après.

(e) Abercromby ubi sup. p. 465, &c.
(f) Rapin Hist. d'Anglet. T. III. p. 39. 50.
(g) Voyez la Rem. [M].
(h) Abercromby ubi sup. p. 459.
(i) Voyez Rapin ubi sup. p. 49.
(k) Scoter. Hist. Lib. XIV. fol. 291.
(l) Rer. Scotic. Lib. VIII. p. m. 555.
(m) Abercromby ubi sup. p. 469.

„ leurs Conseillers, n'aient été disposés à jouer ce rôle „ scandaleux; mais jamais les Grands de toute une Nation „ n'ont été assez insensés pour leur en fournir une pareille „ occasion. La Noblesse Ecossoise vit la faute qu'elle a„ voit faite, mais il étoit trop tard; & quelques Ecri„ vains (29) rapportent, que quelque grande que fût la „ surprise, on soutint vigoureusement l'indépendance de „ la Couronne, on refusa absolument de reconnoitre d'au„ tre Supérieur sur celui qui en seroit reconnu le légiti„ me Héritier, que Dieu seul. On dit que Robert Wis„ hart Evêque de Glasgow entreprit de défendre la chose, „ ce qui n'étoit pas difficile, & qu'il le fit d'une manière „ qui étoit sans replique. Mais comme les Auteurs & les „ Mémoires Anglois, que j'ai plus de penchant à suivre „ que les Ecossois & les Etrangers, n'en disent rien, je „ garderai aussi le silence. Ce qu'il y a de certain, c'est „ que les Grands d'Ecosse furent très mécontens, & qu'ils „ n'étoient nullement disposés à consentir aux deman„ des du Roi; ce qui l'anima à tel point, qu'il jura par „ Saint Edouard, ce qui étoit son plus grand serment, „ qu'il sacrifieroit sa vie pour le maintien de ses légitimes „ droits.

(29) D'Orleans Revol. d'Anglet. T. I. p. 194. La Haye 1721. Mackenzie Life of John Blair. Vol. I. p. 250.

[L] *Le Roi, pour son propre intérêt, voulut bien leur accorder un délai.*] Il vouloit pallier, en quelque façon, par cette condescendance, la violence qu'il avoit commencée & qu'il avoit dessein de pousser jusqu'au bout. Il savoit bien qu'ils ne pouvoient en si peu de tems, ni s'assembler, ni consulter leurs amis; beaucoup moins lever une Armée, mettre le Royaume en état de défense, terminer leurs dissensions domestiques, & s'accorder sur le choix d'un Chef, capable de les réunir & de les protéger. C'étoient-là les seuls moyens de détourner l'orage qui les menaçoit, mais qui étoient pour-lors impraticables. Et pour leur en ôter même la pensée, & les engager à revenir à une seconde Assemblée, Edouard leur donna les Lettres Patentes dont nous avons parlé ci-dessus (30), où il déclaroit entre autres choses, qu'ils pouvoient revenir en tout honneur & en toute sureté. Et pour leur persuader davantage qu'il n'avoit aucune intention d'attenter à leur liberté par la force, mais seulement de maintenir son droit, supposé qu'il se trouvât en avoir quelqu'un, il leur dit (31), qu'ils n'avoient qu'à faire une recherche exacte de toutes les Piéces, Monumens & Actes, qui pouvoient le débouter de la Souveraineté à laquelle il prétendoit, & anéantir les raisons sur lesquelles il se fondoit; protestant qu'il étoit prêt à en passer par ce que la Justice & les Loix en décideroient. Et pour qu'ils fussent mieux instruits de ses droits, & mieux en état de faire leurs objections, il ordonna à l'Evêque de Durham d'en faire un Mémoire. Le Prélat obéit, & il se trouva, ou d'autres pour lui, dans la plus grande peine pour soutenir la Cause de son Maitre, au secours de laquelle il fallut appeller le mensonge, la fable & la calomnie. Il commence par les fables reconnues touchant Brutus, Albanacte, Camber, & les autres fondateurs imaginaires de l'ancienne Bretagne, de l'Albanie, & du Pays de Galles; il n'oublie pas la ridicule Légende de S. Jean de Beverley, ni le conte des six Rois dont Edgar se servit pour Rameurs. Il s'étend au long sur l'Hommage rendu par Guillaume Roi d'Ecosse à Henri II. Roi d'Angleterre; mais il garde un profond silence sur ce que Richard fils de Henri se départit à pur & à plein de cet Hommage, ce qui seul suffisoit pour démontrer combien ses prétentions étoient mal fondées & frivoles. Mr. de Rapin a fait quantité de judicieuses remarques sur les raisons alléguées en faveur d'Edouard. Il demande entre autres choses, pourquoi il ne produisoit pas les Hommages rendus par les anciens Rois d'Ecosse, comme il faisoit voir celui que Guillaume avoit rendu à Henri II.? S'il n'avoit été question que de prouver l'Hommage pour le Comté de Huntington, il n'auroit pas été obligé d'aller fouiller chez les Historiens, il en auroit trouvé les preuves dans ses propres Archives. D'où vient donc qu'il avoit été plus difficile de conserver les Hommages rendus pour le Royaume d'Ecosse (32)? Puisqu'on ne trouvoit point de Monument de l'Hommage rendu par l'Ecosse, excepté celui du Roi Guillaume, dont on s'étoit départi, c'étoit une forte preuve pour les Ecossois, que leur Royaume ne relevoit point de l'Angleterre.

(30) Dans la Rem. [H].
(31) Prynne, Tyrrel & Echard ubi supra.
(32) Rapin Hist. d'Anglet. T. III. p. 43.

[M] *De trois semaines.*] Mr. Abercromby dit (33) jusqu'au deuxième de Juin. Mais selon Mr. de Rapin (34), le Roi leur accorda un délai de trois semaines, à compter depuis le 10 de Mai. Il est bien vrai que l'Assemblée se tint le 2 de Juin, mais il ne paroit point qu'ils aient rien fait ce jour-là au sujet de la Souveraineté d'Edouard. Car l'Evêque de Bath & Wells, Chancelier d'Angleterre, qui porta la parole pour le Roi, aiant récité d'abord ce qui s'étoit fait dans les deux Assemblées précédentes, ajouta que les trois semaines, que le Roi avoit accordées aux Etats, étant expirées, sans qu'ils eussent rien produit ni allégué, qui dût détruire son droit, son intention étoit d'agir en vertu de sa Souveraineté *reconnue* sur le Royaume d'Ecosse. Cette particularité est tirée d'un *Journal*, qui se trouve dans le Recueil des Actes publics de Rymer (35); & Mr. de Rapin observe que quelque bonne opinion qu'on puisse avoir de la bonne-foi d'Edouard, & du Notaire ou Clerc qui a dressé ce Journal, on ne peut s'empêcher de s'appercevoir qu'il y a ici quelque chose de défectueux. Dans les deux précédentes Assemblées, Edouard produit ses prétentions sur la Souveraineté de l'Ecosse: les Etats, bien loin de reconnoitre sur le champ cette Souveraineté, demandent du tems pour consulter ensemble sur un point si délicat. Le Roi leur accorde trois semaines, & ce tems étant expiré, dans la prémière Séance dont le Journal fait mention, le Chancelier d'Angleterre commence à parler le prémier, & dit que les Etats n'ont rien produit ni allégué contre les prétentions du Roi. Ne semble-t-il pas qu'il devoit commencer par interpeller les Etats de donner leur réponse, de laquelle le Journal devroit faire mention, soit en rapportant leurs objections ou leur acquiescement, ou du moins en exposant qu'ils n'avoient rien répondu? après quoi le discours du Chancelier viendroit à propos. Au-lieu de cela il commence par déclarer, que les Etats n'aiant rien opposé à la prétention du Roi, ce Prince a résolu d'user de son droit. Cela conduit à faire soupçonner, ou que la Rélation de ce qui se passa ce jour-là est tronquée, ou que le jour précédent il y avoit eu une autre Assemblée, dans laquelle les Etats avoient produit leurs preuves, mais dont l'Auteur du Journal n'a pas jugé à propos de faire mention. En effet, selon le délai fixé par le Roi, il devoit y avoir une Assemblée le prémier de Juin. Mais, dit Mr. de Rapin, je ne donne ceci que pour une conjecture, sur laquelle je ne prétends rien établir. La plus grande difficulté consiste en ce qu'après une délibération de trois semaines, il est étonnant que les Etats d'Ecosse n'aient rien trouvé à répondre ou à opposer aux prétentions d'Edouard. Il est certain que jusqu'alors la Souveraineté de la Couronne d'Angleterre sur l'Ecosse n'avoit jamais été si généralement reconnue, que la simple notoriété publique pût fermer la bouche aux Etats. Il n'en faut point d'autre preuve que les Conventions de Mariage, rapportées ci-devant (36), dans lesquelles les Ecossois avoient pris tant de précautions pour maintenir leur indépendance. En second lieu, le tems qu'ils prirent pour délibérer sur la demande du Roi, marque assez qu'ils n'étoient pas fort bien persuadés de la justice de ses droits. Enfin la précaution qu'Edouard même prenoit d'exiger d'eux cette reconnoissance, témoignoit que la chose étoit pour le moins douteuse. On n'a pas accoutumé d'agir de cette manière, quand on a un droit incontestable & généralement reconnu. S'il est donc vrai que les Etats n'aient rien répondu à la prétention du Roi, il faut croire, ou qu'ils furent intimidés, ou que les deux principaux Prétendans s'unirent ensemble, & cabalérent parmi les Membres des Etats, pour les empêcher de combattre les prétentions du Roi d'Angleterre. Apparemment ils avoient peur d'arrêter le jugement de l'affaire principale par cet incident.

(33) Ubi supra p. 467.
(34) Ubi supra p. 50.
(35) T. II. p. 542. & suiv.
(36) Dans la Rem. [E].

[N] *Il y a cependant un moyen de concilier cette contradiction apparente.*] Voyons d'abord de quelle manière Boëthius & Buchanan racontent la chose. Boëthius dit, qu'Edouard connoissant Robert pour un homme de cœur, & sachant qu'il étoit fort aimé des Ecossois à cause de sa grandeur d'ame & de ses autres vertus, résolut de le tenter le prémier, lui promettant de lui ajuger la Couronne, s'il vouloit acquiescer à ses volontés & reconnoitre sa Souveraineté; mais que Robert, zélé pour sa liberté & pour celle de sa Patrie, répondit généreusement, qu'il ne vouloit pas assujettir à l'Angleterre un Royaume, qui jusques-là avoit toujours été indépendant. Voici les propres termes de Boëthius: *Quoniam Robertum virum fortem, ac apud suos propter ingenii magnanimitatem caeterasque virtutes carum acceptumque cognoverat, eum prius tentare*

eg-

près. Voilà de quelle manière Edouard, sans tirer l'épée, & peut-être sans rencontrer presque d'opposition, se fit reconnoitre pour Souverain & Seigneur direct de l'Ecosse, & en prit le Titre dans tous les Actes qu'il expédioit [O] (n). Il fut question après cela d'en venir à la discussion de la grande affaire, & à l'examen des Droits des Prétendans à la Couronne. Il fut convenu entre eux, que Jean Baliol, & Jean Cumin Seigneur de Badenock, qui étoit aussi du nombre des Prétendans, nommeroient quarante personnes, & que Robert Bruce en nommeroit quarante autres, pour examiner les raisons des Compétiteurs ; qu'à ces quatre-vingts, le Roi pourroit en ajouter vingt-quatre autres; &

(n) Id. ibid. p. 470.

aggreditur (Eduardus), *ut si accepto Regno in verba ipsius jurare vellet, eum præferret . . . . Verum Robertus libertatem & suam & Regni turpitudine & servitute pluris habens, respondit, se nolle patriam suam, hactenus ab omni servitia immunem, in servitutem Angliæ dedere* (37). Buchanan raconte la chose de la manière suivante : Lorsque les Ecossois furent assemblés à Norham, Edouard sonda d'abord doucement les esprits, pour voir s'il ne pourroit pas les engager à se soumettre volontairement à lui, comme avoient fait souvent leurs ancêtres, à ce qu'il prétendoit. Mais tous l'aiant généralement refusé, il fit venir les Prétendans à la Couronne, qu'il avoit lui-même suscités, & les engagea par de magnifiques promesses à reconnoitre son droit. Il engagea aussi l'Assemblée de Norham à se transporter à Berwick, comme étant un lieu plus commode. Quand ils s'y furent rendus, il choisit vingt quatre Juges ou Arbitres, qu'il fit enfermer dans une Eglise, avec ordre qu'on ne les laissât parler à personne; & il les chargea de delibérer entre eux sur les droits des Prétendans. Mais comme l'examen alloit lentement, il entroit lui-même de tems en tems dans le lieu où ils étoient, & en s'adressant tantôt à l'un, tantôt à l'autre en particulier, il reconnut que la plupart trouvoient les droits de Jean Baliol les mieux fondés, mais que cependant Bruce avoit le plus grand nombre de partisans. Sur quoi il s'adressa d'abord à ce dernier, qu'il croyoit le plus aisé à gagner, ses droits étant les plus foibles, & lui promit la Couronne, s'il vouloit se reconnoitre dépendant de l'Angleterre ; mais Bruce répondit, que l'ambition de régner n'étoit pas assez forte chez lui, pour lui faire sacrifier en aucune manière la Liberté de sa Patrie. Les propres termes de Buchanan, dont on vient de donner le sens, sont: *Ibi* (Norami) *Eduardus per homines idoneos leniter Scotorum animos pertentat, num sponte in ditionem ejus vellent concedere, quod ab eorum majoribus sæpe factum fuisse contendebat. Id cum constanter omnes abnuerent, Competitoribus Regni, quos ipse excitaverat, convocatis, premissis ingentibus ab eis exprimit, ut ipsi in verba ejus jurent ; cæteris persuadet, ut Conventus Bervicum in locum magis idoneum transferatur. Ibi viginti quatuor Judices illos selectos, in templum sine arbitris inclusos, de controversia cognoscere jubet; vetito interea ne quisquam ad eos propius accedat. Cum lentius res procederet, ipse solus identidem ingrediebatur, & alios atque alios compellando, cum comperisset pluribus videri jure priorem esse Balliolum, gratiâ & factione inferiorem, Brussio prius convento, quem, quod jure esset inferior, facilius suis rationibus assensurum putabat, Regnum ei Scotorum pollicetur, si se in Regum Anglorum clientelâ, eorumque ditioni subditum profiteri vellet. Ad hæc Brussius ingenue respondit, se non ita cupidum regnandi, ut eâ de causâ libertatem, à majoribus relictam, imminueret* (38). Nous pourrions faire diverses remarques sur ce récit, qui est très peu exact, comme il est aisé de le voir par ce qui a déja été dit dans cet Article. Mais pour éviter une trop grande longueur, nous nous contenterons de rapporter ce que nous trouvons dans les autres Ecrivains au sujet de cette réponse de Robert Bruce, pour le concilier avec ce qu'on a dit de lui dans le corps de l'Article. Voyons ce qu'en dit Mr. Abercromby (39). Après avoir remarqué que Robert Bruce reconnut la Souveraineté d'Edouard sur l'Ecosse, il ajoute : „ A dire la vérité, je ne puis m'empêcher d'avouer ici, que c'est avec un extrême regret que je me trouve obligé de rayer Robert Bruce de la Liste des „ Héros d'Ecosse, & que je ne puis tenir sur son sujet le „ même langage que tous les Historiens Ecossois ont constamment tenu jusqu'à présent ; savoir, que le Roi „ d'Angleterre l'aiant fait venir en particulier, & s'étant „ renfermé avec lui, il lui offrit la Couronne, à condition qu'il en feroit hommage à l'Angleterre; mais que le „ généreux Bruce résista à cette puissante tentation, & répondit avec un dédain plein d'indignation; *Non: J'estime „ la qualité de Roi à un fort haut prix, mais mon honneur „ à un plus haut encore ; & je ne veux pas trahir ma Patrie „ pour y régner.* Belle & noble réponse, sans contredit! „ Je souhaiterois que lui, ou quelqu'un de ses Compétiteurs, eût témoigné cette grandeur d'ame. Mais quelque convaincu que je sois du peu de sincérité d'Edouard, „ & de la fausseté de ce que lui, son Conseil & ses Historiens ont débité, même par le Notaire public qui a „ dressé le Journal, d'où ce que nous rapportons est tiré, „ je ne puis cependant démentir des faits publics, tels „ que ceux-ci, qui, s'ils étoient faux, obligent de supposer, que pendant le court de la guerre qui s'ensuivit, „ mille témoins ont attesté une calomnie. Et la conduite que tint ensuite Robert Bruce, aieul du grand Roi „ d'Ecosse de ce nom, n'est point contraire à la honteuse soumission dont nous parlons. Il est bien vrai que „ dans les commencemens, il s'étoit fortement & opiniâtrement déclaré contre les intérêts de l'Angleterre, & „ qu'il s'étoit opposé au mariage de la Reine & à l'union „ des deux Royaumes. Il n'ignoroit pas que Baliol étoit „ mieux avec la Cour d'Angleterre que lui, & il n'est pas „ improbable, que conséquemment à ses prémières démarches, *il ait refusé des conditions qu'il regardoit comme derogeant à la Dignité Royale, à laquelle il aspiroit.* „ Mais il semble qu'après y avoir pensé, il changea de „ système, & que voyant qu'il lui étoit impossible d'obtenir ce qu'il croyoit lui être dû, à moins que de se soumettre, il prit le parti de ne pas risquer la Couronne „ pour un point-d'honneur, qu'il pourroit toujours revendiquer quand il seroit une fois en possession du Trône. Guillaume le Lion avoit fait autrefois un pareil „ Hommage, & il se flatta qu'il pourroit, aussi-bien que „ ce Monarque, trouver les moyens de s'en affranchir." Il semble que Robert Bruce refusa d'abord la Couronne aux conditions proposées par Edouard; mais qu'aiant vu combien son refus seroit préjudiciable à ses prétentions, il se laissa enfin porter à faire ce qu'on exigeoit de lui. Véritablement, il n'avança pas beaucoup ses affaires par ce moyen, puisque sa résistance fit plus d'impression sur l'esprit d'Edouard, que sa soumission n'en put faire dans la suite (40). Mais cela suffit pour faire voir, que le récit de Boëthius & de Buchanan sur ce sujet peut fort bien s'accorder avec ce qui se trouve dans le Journal cité par Mr. Abercromby.

(37) Boëthius ubi supra fol. 293.

(38) Buchanan ubi supra p. 255.

(39) Ubi supra p. 469.

(40) Rapin ubi supra p. 49.

[O] *Il en prit le Titre dans tous les Actes qu'il expédioit.*] Il fit plus, car il agit en Souverain absolu du Royaume. Dès que les Prétendans à la Couronne eurent reconnu son droit, le Chancelier lut tout haut la Protestation suivante, que le Roi répéta mot à mot : „ Qu'encore que le „ Roi d'Angleterre agit en cette occasion comme Souverain Seigneur de l'Ecosse, il ne prétendoit point par-là „ se désister du droit héréditaire qu'il pouvoit avoir à la „ Couronne de ce Royaume, ni s'exclurre lui-même quant „ à la propriété. Qu'il se réservoit expressément la liberté de poursuivre ses droits, ainsi que les autres Prétendans, de la manière & dans le tems qu'il trouveroit à „ propos (41)." Il semble par cette Protestation, qu'Edouard avoit dessein de se rendre maitre absolu de l'Ecosse; & je ne vois pas pourquoi il laissa échapper l'occasion de le faire, qui se présenta immédiatement après. Alane représenté aux Prétendans, qu'il seroit inutile de donner un Jugement pour ajuger la Couronne à l'un d'entre eux, s'il n'étoit pas en son pouvoir de le faire exécuter, il demanda qu'on le mit en possession du Royaume, afin qu'il pût le livrer à celui qui seroit déclaré Roi. Cela lui fut accordé (42). Les Prétendans, jaloux l'un de l'autre, & à qui on avoit fait croire que le plus complaisant remporteroit le Prix, ne firent pas difficulté de passer un Acte, qui portoit : „ Que pour mettre le Roi Edouard en état „ d'exécuter le Jugement qu'il prononceroit, ils avoient „ de leur plein gré, & sans aucune contrainte, consenti „ qu'en qualité de Souverain Seigneur d'Ecosse, il fût „ mis en possession de toutes les Places & de tout le Royaume, à condition qu'il s'obligeroit à le restituer deux „ mois après le Jugement prononcé, au même état qu'il „ l'auroit reçu, sauf l'Hommage que le nouveau Roi seroit obligé de lui rendre." Cela fait, il ne faut pas douter qu'on n'ait envoyé des Détachemens de l'Armée d'Angleterre, qui étoit dans le voisinage, pour aller prendre possession de toutes les Places fortes d'Ecosse. Mais il semble qu'ils ne trouvérent pas par tout une égale facilité, les Gouverneurs & les Propriétaires des Places n'étant pas fort disposés à les céder à des Etrangers, selon Mr. Abercromby (43). Mais Mr. de Rapin dit le contraire. „ Tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors en faveur d'Edouard, *dit-il* (44), n'étoit que des Actes émanés de quelques particuliers; mais entre ceux-ci se „ trouvoient Bruce & Baliol, dont les Partis partageoient „ toute l'Ecosse, & par conséquent leur approbation entrainoit celle de tout le Royaume. Dans ce tems d'Anarchie, les Régens n'avoient pas beaucoup d'autorité, & n'osoient même rien faire qui pût desobliger le „ Roi, ou les deux principaux Compétiteurs, dont l'un „ devoit devenir leur Maitre. Quant aux Etats, depuis „ qu'Edouard se fut apperçu qu'ils étoient peu disposés à „ favoriser ses prétentions, il ne les consultoit plus. Comme ils étoient assemblés hors de l'Ecosse, & sous la „ main du Roi, ils n'avoient pas la liberté de prendre „ les mesures qu'ils auroient voulu. Ainsi le Roi ne trouva presque point d'opposition de la part des Gouverneurs des Places, quand il se voulut mettre en possession du Royaume." Gilbert * de Unfreville, qui commandoit dans les Châteaux de Dundée & de Forfar, fut le seul qui fit quelque difficulté, parce que ces Places, disoit-il, ne lui avoient pas été confiées par le Roi, mais par les Etats d'Ecosse, auxquels il en devoit rendre compte. Mais on lui répondit que les Etats, c'est-à-dire, l'Assemblée des Barons, n'auroit pas été en droit de les lui confier, s'il y avoit eu alors un Roi; & que quoiqu'il n'y en eût point encore un, il étoit certain que dans peu de tems l'un des Prétendans le seroit; & que par conséquent, puis-

(41) Rapin p. 56.

(42) Id. ibid.

(43) Ubi supra p. 470.

(44) Ubi supra p. 55.

* Mr. de Rapin l'appelle Guillaume. R. d. T.

G 2 qu'il

& que ces Commissaires, après avoir tout mûrement examiné, en feroient leur rapport au Roi. On fixa le 2 d'Août 1292 pour l'Assemblée des Commissaires. Ils se trouvérent donc ce jour-là à Berwick sur la Tweede; & Edouard considérant que l'eaamen des droits de tous les Prétendans traineroit en longueur, ce qui feroit préjudiciable à ses intérêts particuliers, proposa & fit trouver bon que l'on commençât par l'examen des droits de Jean Baliol & de Robert Bruce, sans préjudice de ceux des autres Prétendans, qui feroient discutés dans la suite. La prémière Question qu'on mit sur le tapis, fut: *Par quelles Loix & Coutumes il falloit se régler dans ce Jugement?* Les Commissaires ne purent s'accorder pour décider cette Question; desorte qu'Edouard jugea à propos de donner un plus long terme, & de marquer le 14 d'Octobre suivant pour le jour de la prémière Assemblée. Les Commissaires s'étant assemblés au jour fixé, Edouard leur proposa deux nouvelles Questions: *Comment il falloit se régler, supposé que les Coutumes d'Angleterre ou d'Ecosse fussent incertaines, ou que celles des deux Royaumes fussent opposées?* Et, *S'il falloit juger touchant le Royaume d'Ecosse, autrement qu'à l'égard des Comtés, Baronnies, ou autres Fiefs dépendans de la Couronne d'Angleterre?* Le délai qu'Edouard avoit accordé aux Examinateurs, leur avoit donné des lumiéres qu'ils n'avoient pas auparavant. Eux, qui n'avoient pu s'accorder au mois d'Août touchant la prémière Question, se trouvérent au mois d'Octobre d'un sentiment unanime sur les trois. Ils répondirent sur la prémière: *Que s'il se trouvoit des Loix ou des Coutumes certaines dans les Pays de la domination du Roi, c'étoit par elles qu'il falloit se régler.* Sur la seconde: *Que si dans ses Etats il ne se trouvoit point de Loi certaine sur ce sujet, il pouvoit en faire une nouvelle.* Sur la troisiéme il fut décidé; *Qu'on devoit juger du Royaume d'Ecosse, de la même manière que des autres Fiefs indivisibles.* Il est aisé de s'appercevoir par ces Réponses, que les Questions préliminaires ne tendoient qu'à établir le droit de Souveraineté d'Edouard. Ce Prince aiant reçu ces décisions, fit appeller Bruce & Baliol, & leur demanda s'ils avoient quelque chose à dire pour fortifier les raisons exposées dans les Requêtes qu'ils avoient remises aux Commissaires. Ils répondirent, qu'ils avoient encore quelque chose à ajouter de vive voix; ce qu'ils firent [P] (o). Le Roi proposa ensuite aux Commissaires la Question suivante, comme contenant en abregé toutes les raisons des Prétendans: *Si le plus éloigné, d'un degré, issu de l'Ainée, devoit, selon les Loix des deux Royaumes, être préferé au plus prochain, d'un degré, venu de la Cadette?* Ou, *si le plus prochain, d'un degré, issu de la Cadette, devoit être préferé au plus éloigné, d'un degré, venu de l'Ainée?* La partialité d'Edouard pour Baliol paroissoit visiblement par-là, comme on s'en appercevra aisément, en examinant les raisons de Robert Bruce (p). Mais on n'en fit aucun cas; les Commissaires furent obligés de prononcer sur la Question, telle que le Roi l'avoit proposée, & la Réponse fut telle qu'on la vouloit, en faveur du Descendant de l'Ainée, c'est-à-dire en faveur de Jean Baliol (q). Nous remarquerons ici en passant, que, selon Buchanan, Edouard consulta les Jurisconsultes de France sur cette affaire [Q], quoique ni Mr. Abercromby, ni Mr. de Rapin, ne parlent de cette particularité. L'Assemblée aiant donc donné sa réponse, Edouard prononça, que les prétentions de Robert Bruce étoient mal fondées, & que les Loix ne lui donnoient au-

(o) Rapin ubi supra p. 44-46.

(p) Voy. la Rem. [P].

(q) Abercromby ubi sup. p. 473.

qu'il avoit permission de tous les Compétiteurs de remettre les Places, il avoit par cela même permission du Roi (45). Mais cela ne satisfit point ce Seigneur: il regardoit l'Acte dont nous venons de parler, comme très irrégulier, & ne pouvoit se résoudre, sur une pareille garantie, à livrer des Places, qui ne lui avoient été confiées ni par le Roi d'Angleterre, ni par les Prétendans. Il fallut que les Pretendans, les Régens, & le Roi lui-même, s'obligeassent par un Acte exprès à l'indemniser, en cas qu'il vint un jour à être recherché pour ce sujet (46). Edouard se croyant ainsi bien reconnu pour Souverain Seigneur de l'Ecosse, & se voyant en possession du Royaume, crut que desormais il n'avoit plus aucune opposition à craindre à ses desseins. Il agit donc ouvertement, & se porta publiquement (47) pour Souverain de l'Ecosse. Cependant il promit gracieusement, que le Jugement du Procès entre les Pretendans à la Couronne, seroit rendu dans le Royaume d'Ecosse (48). Il le fit à la requisition des Régens qui le lui demandérent. Edouard regardant cette démarche comme une espèce d'approbation de sa Souveraineté, parce que la demande avoit été conçue d'une manière à ne les pas choquer, n'eut pas beaucoup de peine à condescendre à leur très humble requête, & leur fit expédier les Lettres Patentes qu'ils desiroient (49). Il alla ensuite dans la plupart des Provinces basses de l'Ecosse, recevant par-tout l'Hommage & le Serment de la Noblesse, du Clergé, & des Citoyens, dont l'esclavage n'étoit plus douteux (50).

(45) Abercromby ubi sup. p. 470.

(46) Rapin ubi supra p. 31.

(47) Rymer Rec. des Act. pub. T. II. p. 122.

(48) Abercromby ubi sup. p. 471.

(49) Rapin ubi supra p. 33.

(50) Abercromby ubi supra.

[P] *Ils répondirent, qu'ils avoient encore quelque chose à ajouter de vive voix; ce qu'ils firent.*] Bruce parla le prémier. Ses raisons se réduisirent aux quatre suivantes. „ I. „ Que la Succession d'une Couronne doit se régler par le „ Droit Naturel, par lequel les Rois régnent, & non par „ les Loix usitées à l'égard des Sujets; & que selon ce „ Droit Naturel, le plus proche doit succéder. II. Que „ par cette même raison, bien que les Héritages des Par„ ticuliers fussent divisibles, & que les Ainés eussent quel„ que prérogative par les Loix observées entre les Sujets, „ il n'en étoit pas de même à l'égard d'un Royaume, où „ la plus prochain Héritier devoit succéder sans aucun „ partage. III. Il soutint, qu'il étoit souvent arrivé en „ Ecosse même, que la Couronne avoit été ajugéa à la „ Branche collatérale, préférablement à la directe; & que „ la Succession dans la famille des Ainés n'étoit pas telle„ ment établie, qu'elle dut lui porter du préjudice, puis„ qu'on avoit vu plusieurs fois dans ce même Royaume „ les Frères préférés aux Fils. IV. Il posoit en fait, „ qu'encore qu'il ne fût qu'en même degré que Dervegil„ de, il devoit pourtant succeder, parca qu'il étoit la „ Mâle le plus prochain." Jean Baliol prenant ensuite la parole, établit d'abord son droit „ sur ce qu'il étoit des„ cendu de la Fille ainée;" après quoi il répondit aux raisons de son Compétiteur. Il soutint „ que la Coutuma „ d'Angleterre, aussi-bien que celle d'Ecosse, étoit, que „ le descendant de l'Ainée, quoique plus éloigné, étoit „ préféré au plus prochain descendu de la Puisnée."

Quant à ce que Bruce avoit allégué du Droit Naturel & du Droit des Rois, il répondit en substance, „ que c'é„ toit au Roi d'Angleterre à décider sur cela, en qualité „ de Souverain, qui, depuis un tems immémorial, te„ noit la Couronne d'Ecosse dans la dépendance de sa „ Couronne." A l'égard des exemples, que Robert avoit produits, de Frères préférés aux Fils, il soutint „ que „ cela ne s'étoit jamais fait en Ecosse, que par voie d'u„ surpation & de violence. Que même quand pareille cho„ se étoit arrivée, les Rois d'Angleterre, comme Souve„ rains, avoient corrigé cet abus, en remettant les Fils „ sur le Trône. Pour prouver ce qu'il avançoit, il allé„ gua l'exemple d'Edgar, que Guillaume le Roux mit en „ possession de la Couronne, usurpée par Donald. En„ fin il soutint, que quand même ce que Bruce avoit a„ vancé ne souffriroit point de contradiction, il n'en „ pourroit tirer avantage." En effet il paroissoit par-là qu'on avoit quelquefois exclus le plus prochain, pour en mettre un plus éloigné sur le Trône, étant indubitable qu'un Frére est plus éloigné qu'un Fils (51). Mais ces exemples ne pouvoient avoir force de Loi.

(51) Rapin ubi supra p. 45. 46.

[Q] *Selon Buchanan, Edouard consulta les Jurisconsultes de France sur cette affaire.*] Ni Mr. Abercromby, ni Mr. de Rapin ne font mention de cette particularité. Il y a cependant assez d'apparence à ce que rapporte Buchanan. Il dit que le Roi, voulant faire voir qu'il n'agissoit pas avec précipitation dans une si grande & si importante affaire, résolut de consulter ceux qui passoient en France pour les plus sages, les plus pieux, & les plus versés dans la connoissance des Loix. Et que comme il est rare que les Jurisconsultes soient de même avis, il ne douta point que parmi leurs réponses, il ne s'en trouvât de favorables à ses desseins. Un Anglois, chargé du soin de cette affaire en France, proposa donc aux Jurisconsultes François la Question en termes très captieux. „ Un cer„ tain Roi, qu'on n'a coutume ni de couronner ni de sa„ crer, mais qu'on place seulement sur un certain Siége, „ & qu'on proclame Roi; mais qui n'est pas tellement in„ dépendant, qu'il ne soit sous la protection d'un autre „ Roi, dont il se reconnoit lui-même Feudataire; un tel „ Roi, dis-je, meurt sans enfans. Deux Parens, descen„ dus de Sempronius grand-oncle du feu Roi, préten„ dent à l'héritage; savoir Titius, arrière-petit-fils issu „ de la filla ainée de Sempronius, & Séjus petit-fils issu „ de la cadette. Auquel des deux doit-on assigner un „ Héritage qui est indivisible?" A la question proposée de cette manière, la plupart des Jurisconsultes répondirent, que si dans le Royaume en dispute, il y avoit quelque Loi ou Coutume sur ce sujet, on devoit l'observer; sinon, qu'il étoit d'usage de suivre la Coutume du Royaume dont l'autra étoit un Fief. Que dans les questions touchant les Fiefs, la Coutume ne remonte pas, mais descend; c'est-à-dire, que la Coutume du Supérieur doit servir de régle à l'Inférieur. Il feroit trop long de rapporter tous les sentimens des Jurisconsultes; mais nous dirons en un mot, que disputant presque tous sur le droit, leurs répu-

aucun droit à la Couronne d'Ecosse (r). Cette Sentence ne termina pourtant pas l'affaire, parce qu'il y avoit d'autres Prétendans [R], & que Robert Bruce lui-même & Jean Hastings prirent la chose d'un autre biais [S]: mais ce nouvel incident n'arreta pas longtems. Ainsi le 17 de Novembre de l'an 1292, le Roi d'Angleterre, en qualité de Souverain & de Seigneur direct de l'Ecosse, aprés avoir décidé que tous les autres Prétendans n'avoient rien à pretendre à la Couronne, prononça, que Jean Baliol seroit mis en possession du Royaume d'Ecosse & de tout ce qui en dépend, a condition qu'il gouverneroit son Peuple équitablement, de telle manière que personne ne se plaignit d'injustice, & que le Roi d'Angleterre, en qualité de Souverain, ne fût jamais obligé d'employer son autorité pour remédier aux abus: *réservant toujours au Roi d'Angleterre & à ses Successeurs leur droit, dans les cas où ils jugeroient à propos de le faire valoir* (s); ou, comme Mr. de Rapin l'exprime (t), *se reservant à lui-même & à ses Successeurs le droit de poursuivre leurs prétentions sur le même Royaume, quand ils le jugeroient à propos.* C'est à de si honteuses conditions, que Jean Baliol accepta la Couronne souveraine & independante d'Ecosse. Nous ferons quelques réflexions sur la conduite d'Edouard dans cette affaire [T]. Le 20 de Novembre 1292, le nouveau Roi lui prêta Serment de fidelité, à Nor-

(r) Id. ibid. & Rapin ubi supra p. 46.

(s) Abercromby ubi sup. p. 471.

(t) Ubi supra p. 47.

réponses furent indécises & opposées, s'accordant tous neanmoins en un seul point, qui étoit de donner à Edouard le pouvoir de décider la Question, trompés par l'exposé captieux qu'on leur avoit fait. Voici le passage de Buchanan. *Ne tanta res*, dit-il (52), *temere acta videretur, consultatio eis est proposita, qui in Gallia, pietate, prudentia, & Juris scientia tum primi habebantur. Neque dubitabat* (Rex Eduardus) (*ut id genus hominum nunquam inter se satis concors*) *aliquod se responsum, quod in rem suam faceret, relaturum . . . . Juris peritis vero ab Anglis, qui totius negotii apud eos auctor & moderator erat, falsa species in hunc modum est proposita.* Rex quidam, nec coronari, nec inungi solitus, sed in sede quadam a suis collocari, ac Rex denunciari, neque tamen ita libere Rex, ut non in clientela sit Regis alterius, cujus se Beneficiarium fateatur, sine liberis decessit. Duo propinqui e *Sempronia*, magno Regis defuncti patruo, prognati, hæreditatem petunt: *Titius* videlicet, ex majore *Sempronii* filia pronepos, *Sejus* ex minori filia nepos. Uter, in hæreditate impartibili adeunda, alteri præferendus? *Hac consultatione, his fere verbis proposita, prope omnes responderunt, si qua Lex vel Consuetudo ea de re, in regno, quod petitur, esset, ei standum; sin minus, verum esse, consuetudinem sequi ejus, in cujus tutela sunt; quod in Feudis dijudicandis Consuetudo descendat, non autem ascendat; hoc est, Consuetudo superioris, inferiori pro lege habenda est, non contra. Longum esset omnium sententias sigillatim referre: sed ut paucis colligam, prope universi de jure litigantium, incerta & controversa responderunt; potestatem vero judicandi summam, juxta falsam speciem propositam, Eduardo tribuerunt.*

(52) Ubi supra p. 254. 255. Voyez aussi Boëthius ubi supra fol. 201. qui dit que la plupart des Jurisconsultes adjugerent la Couronne à Robert Bruce, non seulement à cause de ses grandes qualités, mais parce qu'il etoit l'Heritier mâle.

[R] *Il y avoit d'autres Prétendans.*] *Florent*, Comte de Hollande, prétendoit à la Couronne d'Ecosse, du chef de sa mère Ada, sœur aînée du Roi Guillaume. *Robert de Pinkney*, du chef de son aieole Marjorie, sœur cadette du même Roi Guillaume. *Patrick Galightly*, fils de Henri bâtard de Guillaume. *Guillaume* * *de Ros*, descendu d'Isabelle, fille aînée de Guillaume. *Patrick Comte de la Marche*, issu d'Ilda ou Ada, fille aussi de ce Prince; & *Guillaume de Vesci*, descendu de Marjorie: (mais il y a de l'apparence que ces trois dernières étoient filles naturelles de Guillaume). *Roger de Mandeville* prétendoit à la Couronne en vertu d'un Titre pareil, étant fils d'Alfrique, fille naturelle du même Prince. *Nicolas de Soules* avoit plus de droit, si les bâtards en peuvent donner, parce qu'il étoit l'Héritier le plus prochain des derniers Rois; puisque Marjorie son aieule, femme d'Alain de Huser, étoit fille naturelle du Roi Alexandre II. & sœur par conséquent d'Alexandre III. *Jean Cumin*, Seigneur de Badenock, tiroit son droit de plus haut, savoir de Donald Bane, qui avoit usurpé la Couronne il y avoit plus de deux cens ans; mais il offroit de se desister de ses prétentions en faveur de Jean Baliol: il auroit dû ajouter, de Robert Bruce & de Jean Hastings; car pour dire la vérité, il n'y avoit que ces trois derniers, dont les prétentions eussent quelque couleur; celles de Hastings même étoient à peine telles, comparées avec celles de Bruce, puisque, quoiqu'ils fussent également fils des filles légitimes du Comte David, Ada mère de Hastings étoit la cadette, qui devoit par conséquent céder à Isabelle mère de Bruce (53). Dès que la Sentence contre Bruce eut été prononcée, les autres Prétendans, au nombre desquels Eric Roi de Norvège s'étoit mis par ses Ambassadeurs, en qualité d'héritier de la Reine Marguerite sa fille, ne jugérent pas à propos d'insister sur leurs foibles prétentions, dont ils n'auroient, selon les apparences, jamais parlé, si Edouard, pour mettre la division entre eux, ne les y avoit portés (54). Ainsi le 17 de Novembre les Commissaires étant assemblés, le Roi fit appeller tous les Prétendans, & leur demanda ce qu'ils avoient à dire pour justifier leurs droits. Ils répondirent, qu'ils ne prétendoient pas poursuivre plus avant leurs demandes, & retirérent leurs Requêtes. Sur cette déclaration, le Roi prononça, qu'ils n'avoient rien à prétendre sur la Couronne d'Ecosse (55).

* Mr. de Rapin le nomme *Robert*. R. D. T.

(53) Abercromby ubi supra p. 463. 464.

(54) Id. ib. p. 473.

(55) Rapin ubi supra p. 47.

[S] *Robert Bruce & Jean Hastings prirent la chose d'un autre biais.*] Jean Hastings soutint, que le Royaume d'Ecosse étant un Fief dépendant de l'Angleterre, n'avoit pas plus de privilèges que les autres Fiefs, qui étoient tous divisibles; & qu'il devoit par conséquent être partagé entre Jean Baliol, Robert Bruce, & lui, en qualité d'héritiers des trois filles du Comte David. Robert Bruce se voyant exclus du tout par la Sentence prononcée contre lui, se joignit à Hastings, & se réduisit à demander la troisième partie de l'Héritage, conformément à la Coutume d'Angleterre. Cette demande, quoiqu'elle marquât beaucoup de lâcheté en ceux qui la faisoient, (car je suis obligé de répéter, que je ne reconnois point encore ici en Bruce ce Héros desintéressé, que les Auteurs Ecossois nous ont dépeint en sa personne) cette demande, dis-je, étoit extrêmement plausible, en supposant que l'Ecosse n'étoit qu'un Fief dépendant de l'Angleterre. Car quelle qu'ait été alors la Loi & la Coutume d'Angleterre, j'ose assurer que selon celle d'Ecosse, les Terres (je ne dis pas les Honneurs) qu'on tenoit de la Couronne étoient divisibles. C'est ce qui paroit par la Seigneurie de Galloway, laquelle, à la mort d'Alain Grand-Maréchal d'Ecosse, fut partagée entre ses trois filles, malgré les oppositions du bâtard Macdualan. Et il n'y a point de preuve, que la Loi fût différente en Angleterre, comme Mr Tyrrel (56) voudroit nous le persuader; parce, dit-il, qu'à la mort de Jean Scot Comte de Chester, décédé sans enfans, la Dignité de Comte & le Comté avoient été dévolus à la Couronne, sans que ses sœurs y eussent eu part. Le fait est vrai; mais il est évident que dans cette occasion, la raison d'Etat l'emporta sur la Loi du Pays. Le Comté de Chester étoit un Palatinat, & les Comtes étoient de petits Souverains. Le dernier Comte étoit un Prince Ecossois, fils de David Comte de Huntington & de Garioch; & à sa mort, ou Marguerite sa sœur aînée, la même du chef de laquelle Jean Baliol son petit-fils demandoit la Couronne d'Ecosse, auroit dû succéder, ou la Seigneurie auroit dû être partagée entre cette Princesse, & ses deux sœurs Isabelle & Ada, méres des deux autres Prétendans Robert Bruce & Jean Hastings. Mais les Rois d'Angleterre trouvoient des inconvéniens à perpétuer de petites Souverainetés en Angleterre, & ils n'eurent pas de repos qu'ils n'eussent engagé les Rois d'Ecosse à accepter un équivalent pour les Principautés qu'ils possedoient dans le Cumberland, dans le Northumberland &c. Et ce fut la même raison, qui empêcha qu'on ne suivit la Loi commune dans le cas des trois sœurs dont j'ai parlé. On leur donna aussi un équivalent, & on assigna à Jean Baliol, gendre de Marguerite la sœur aînée, en vertu des droits qu'il avoit de son chef & de celui de Dervegilde sa fille, les Fiefs de Thotkesey, de Gernemuth & de Luddingland, jusqu'à ce que le Roi lui donnât un autre équivalent de sa part du Comté de Chester (57). Ce Comté étoit alors divisible selon la Loi d'Angleterre, & la Seigneurie de Galloway selon celle d'Ecosse; & par conséquent le Royaume, entant que Fief de la Couronne d'Angleterre, comme on prétendoit alors qu'il l'étoit, étoit aussi divisible selon les Loix des deux Royaumes (58). On n'en jugea pourtant pas ainsi. Edouard proposa les deux Questions suivantes. 1. Si le Royaume d'Ecosse étoit un Fief divisible? 2. Ou si ne l'étant pas, les acquisitions faites par les Rois d'Ecosse devoient suivre la commune Loi des Héritages ordinaires? L'avis unanime du Conseil du Roi & des Commissaires fut, que le Royaume d'Ecosse étoit un Fief indivisible; & que les acquisitions, faites par les Rois dans le Royaume même, cessoient d'être divisibles dès le moment qu'elles passoient en leurs mains (59). Cette dernière Question semble insinuer, que Robert Bruce & Jean Hastings, ou peut-être quelque autre des Prétendans, avoient formé des prétentions sur des Terres de la Couronne, possédées auparavant par des particuliers: on ne voit pas sans cela, à quel propos cette Question pouvoit venir ici.

(56) Vol. III. p. 70.

(57) Dugdale Baronage of England. T. II. p. 524.

(58) Abercromby ubi supra p. 463. 464.

(59) Rapin ubi supra p. 47.

[T] *Nous ferons quelques réflexions sur la conduite d'Edouard dans cette affaire.*] „ Tous ces faits, *dit Mr. Tyrrel* (60), qu'on voit encore dans les Archives de la „ Tour, peuvent servir de preuves suffisantes de la sincérité avec laquelle le Roi Edouard se conduisit dans cette grande affaire, & que toutes choses se passérent à la „ face du Public, avec le commun consentement de la „ plus grande partie des Assistans . . . . . & furent confirmées par celui du Clergé, de la Noblesse, & des Etats d'Ecosse. Ainsi on ne doit ajouter aucune foi à „ Hector Boëthius, & à ces autres Historiens, qui rapportent que le Roi usa de violence pour obtenir leurs „ suffrages . . . . ." Il ajoute ensuite, „ qu'il ne prétend point justifier tout ce que le Roi fit dans le commencement de cette affaire, en insistant si fortement sur „ son droit à la Souveraineté d'Ecosse, que les Etats de ce „ Royaume & les Prétendans à la Couronne, ou ne pouvoient, ou n'osoient contredire." Je souhaiterois, dit là-dessus Mr. Abercromby, que Mr. Tyrrel eût été un peu plus d'accord avec lui-même dans ses Observations sur les faits

(60) Vol. III. p. 71. apud Abercromby ubi sup. p. 455.

Norham; il reconnut sa Souveraineté sur l'Ecosse, en termes très clairs & très soumis, & il en fit expédier un Acte authentique (v). Il se rendit ensuite en Ecosse, & en conséquence des Lettres expédiées par son Souverain, & adressées aux Gouverneurs des Places, il fut installé & couronné à Scone, le jour de la S. André Patron du Royaume. Il n'eut pas le tems de recevoir les félicitations & les soumissions de son Parti: je dis de son Parti [a]; car ce que tous auroient dû faire, quelques-uns, & en particulier les Bruces, pére, fils & grand-pére, avec Jean Comte de Caithness, Guillaume Douglas &c. le firent, refusant de le reconnoitre. Il fut bientot obligé de retourner en Angleterre, pour se trouver auprès de son Souverain, qui se proposoit de célébrer la fete de Noel à Newcastle, où Baliol renouvella son Hommage [V] le jour de S. Etienne. Il ne tarda pas à s'appercevoir dans quel esclavage il s'étoit mis. Diverses Causes, qui se devoient juger en Ecosse, aiant été portées devant Edouard [X], quelques-uns des Prélats & des Seigneurs Ecossois représentèrent au Roi d'Angleterre, qu'il avoit tout récemment promis que les Loix & les Coutumes d'Ecosse demeureroient dans leur entier, & qu'on n'évoqueroit pas les Causes hors du Royaume: mais leurs remontrances furent inutiles. Edouard lui-meme leur declara, & leur fit déclarer par Robert Brabanson, Prémier Juge du Banc du Roi, „ qu'encore que pendant la vacance du Trône, il eût fait aux Ecossois quelques promesses à tems, qu'il avoit exactement observées, il ne prétendoit plus être lié par ces promesses, „ depuis qu'il y avoit un Roi en Ecosse; que ses protestations subsistoient dans toute leur force; qu'il „ ne vouloit pas se départir du droit de faire juger toutes les Affaires qui regarderoient ce Royaume, „ au lieu & dans le tems qu'il le jugeroit à propos; & qu'il prétendoit user de la Souverainete & de „ la

(v) Rapin ibidem.

[a] Rec. des Act. pub. T. II. p. 604.

faits qui sont en dispute entre les Ecrivains Anglois & Ecossois, & que la plupart ont mal représentés, ou par ignorance, ou par malice. Il est vrai qu'il a bien plus de candeur & de droiture, que ceux qui aiant son Histoire sous leurs yeux en composant la leur, sont inexcusables pour leur partialité déclarée. Il rend justice aux Ecossois, en bien des occasions . . . . . Mais partagé en quelque façon entre le préjugé & la vérité, il se laisse souvent aller à des observations contraires à des faits qu'il rapporte lui-même. De-là vient que, selon lui, on peut justifier la sincérité des démarches d'Edouard, parce qu'il agit à la face du Public; mais qu'on ne peut point justifier la manière forte, en laquelle il insista sur la Souveraineté sur un Royaume indépendant: & encore, qu'on ne doit point ajouter foi aux Auteurs qui disent qu'il usa de violence, quoiqu'il avoue que les Prétendans, & les Etats d'Ecosse, ainsi qu'il les nomme, *ou ne pouvoient, ou n'osoient le contredire*. La raison en est claire: il profita de leurs furieuses divisions, les attira hors de leur Pays, & leur aiant d'abord, par les Troupes dont ils étoient environnés, inspiré une soumission forcée, il suivit jusqu'à la fin les mêmes mesures, en s'emparant de toutes les Places fortes d'Ecosse, en remplissant tout le Royaume de Troupes Angloises, & en gagnant quelques-uns des Nobles par ses cajolleries, & en obligeant les autres, particuliérement les Seigneurs du Haut-Pays, comme Alexandre d'Argyle Seigneur de Lorn, Alexandre & Donald des Iles, à répondre de l'obéissance & de la soumission de leurs Vassaux. Si ce n'étoit pas-là user de violence, & une suite de violences continuée depuis le commencement de l'affaire jusques deux mois après sa décision, que les Troupes Angloises évacuérent les Places qu'elles occupoient en Ecosse, je ne sai plus à quoi l'on donnera le nom de violence. Ce dont je suis sûr, c'est que jamais Peuple n'a été abusé d'une manière plus honteuse, ni traité avec plus de hauteur, en vertu même du droit de Conquête (61). Il paroit, dit Mr. de Rapin (62), par toute la conduite d'Edouard, qu'au commencement son intention n'étoit pas de s'emparer de l'Ecosse, comme Buchanan l'en accuse; mais seulement de rendre ce Royaume dépendant de l'Angleterre. Il avoit cela de commun avec la plupart de ses Prédécesseurs. Sans parler des Rois Saxons & des prémiers Rois Normans, Henri II. n'eut pas plutôt le Roi Guillaume en son pouvoir, qu'il voulut profiter du malheur de ce Prince, en l'obligeant à lui faire hommage de son Royaume. Henri III, pére d'Edouard, voulut exiger la même chose d'Alexandre III; mais il ne lui fut pas possible d'y réussir. On ne peut donc pas inférer des prémières démarches d'Edouard, qu'il eût formé le projet de se rendre maitre de l'Ecosse, puisqu'il ne demandoit que la Seigneurie directe, sans jamais insister sur l'utile, touchant laquelle il se contenta de faire une simple protestation. S'il eût eu ce dessein, il auroit pu aisément trouver des prétextes plausibles de mettre des Garnisons Angloises, & des Gouverneurs à sa dévotion, dans les Places qui lui furent livrées. Il pouvoit alléguer, que tous les Ecossois aiant déja pris parti pour quelqu'un des Prétendans, on ne pouvoit confier la garde des Places à des gens de leur Nation, sans exposer le Royaume au danger d'une Guerre Civile. Mais au-lieu de s'assurer par ce moyen la possession du Royaume, il confirma tous les Gouverneurs, & se contenta de recevoir leur Serment; précaution qu'un Prince aussi habile qu'il l'étoit, auroit sans doute trouvée peu sure, s'il eût eu de mauvais desseins. Voilà ce que dit Mr. de Rapin. Et voici ce que nous avons à remarquer là-dessus. Prémiérement, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'Edouard mit des Garnisons Angloises dans les Places d'Ecosse (63): car comment concevoir sans cela qu'on lui ait remis le Royaume, ainsi qu'il le demanda expressément, selon Mr. de Rapin lui-même (64)? En second lieu, ce qui se passa avec Gilbert d'Umfreville (65), rapporté aussi par Mr. de Rapin, semble insinuer clairement, que les Gouverneurs furent obligés de remettre les Places confiées à leurs soins, & qu'on en mit d'autres en leur place. Quoi qu'il en soit, Mr. de Rapin ajoute (66), qu'on ne peut guères disconvenir qu'Edouard n'ait voulu profiter de cette favorable conjoncture, pour établir sa Seigneurie directe sur l'Ecosse, & remplir ainsi le projet que ses ancêtres avoient formé, mais qu'ils n'avoient pu pleinement exécuter. Il est difficile de juger, s'il croyoit lui-même avoir un droit bien légitime; ou si, considérant l'état où l'Ecosse se trouvoit alors, il voulut profiter de l'occasion pour établir un nouveau droit. Ce dernier est plus apparent; quoiqu'il n'arrive que trop souvent que les hommes se laissent prévenir en faveur de ce qui leur est avantageux. En effet, vouloir tirer des preuves des Histoires composées par des Anglois, pour faire voir que l'Ecosse dépendoit de la Couronne d'Angleterre, c'étoit avouer qu'il n'en avoit pas de meilleures. Certainement, un Hommage tel que celui-là devoit être justifié par des preuves plus authentiques. On a bien de la peine à se persuader, que si le Royaume d'Ecosse eût été dépendant de l'Angleterre depuis un tems immémorial & sans aucune interruption, on n'eût pu trouver dans les Archives du Souverain qu'un seul Hommage en forme, rendu par les Rois d'Ecosse. Il est donc apparent, que sans être trop bien convaincu de son droit, il voulut, pour le bien établir, se prévaloir de l'avantage que lui donnoit la situation où les affaires se trouvoient, sachant bien que personne n'étoit en état de s'y opposer, puisque les deux Chefs de Parti avoient tant de raisons de le ménager. Mais je ne sai si l'acquiescement des Ecossois pouvoit suffire, pour lui acquérir un nouveau droit. C'est ce que je laisse à déterminer à ceux qui sont versés dans ces matières. Quoi qu'il en soit, il semble qu'on ne peut pas bien justifier ce Prince, qui, par une ambition sans bornes, alluma entre les deux Nations de la Grande Bretagne une guerre, qui fit couler des torrens de sang de l'une & de l'autre. Que si l'événement peut être compté pour quelque chose dans les affaires de cette nature, & si l'on peut l'envisager quelquefois comme une preuve de la justice ou de l'injustice d'une Cause, on voit par l'Histoire, que bien qu'au commencement Dieu ait favorisé l'entreprise d'Edouard, il permit pourtant qu'enfin les projets des Anglois s'en allassent en fumée.

(61) Abercromby ibid.

(62) Ubi supra p. 50.

(63) Voy. la Rem [O]. Citat. (44).

(64) Là-même Cit. 42.

(65) Là-même à la Citat. (44).

(66) Ubi supra p. 52.

[V] *Baliol renouvella son Hommage.*] Voici en quelle forme & en quels termes: „ Mon Seigneur Edouard, „ Roi d'Angleterre, & Souverain Seigneur du Royaume „ d'Ecosse, Moi Jean Roi d'Ecosse je deviens votre „ Homme-Lige, pour tout le Royaume d'Ecosse, avec „ ses dépendances, lequel je reçois & tiens, & dois recevois & tenir de droit, pour moi & pour mes Successeurs les Rois d'Ecosse, héréditairement, de vous, & „ de vos Successeurs les Rois d'Angleterre; & je promets „ de vous être fidèle, & à vos Successeurs les Rois d'Angleterre, envers & contre tous." Cet Hommage est fort différent de celui que les Rois d'Ecosse avoient fait auparavant pour les Terres qu'ils possédoient en Angleterre; & il prouve clairement que jusqu'à ce tems-là (excepté l'Hommage forcé rendu par le Roi Guillaume) ils n'en avoient jamais fait pour l'Ecosse même; puisque sans cela, ils l'auroient fait en termes non moins exprès que ceux qu'on vient de rapporter (67). A quoi l'on peut ajouter, que quand Baliol fit son Hommage, le Grand-Chambellan d'Edouard lui aiant demandé les droits dûs par les Vassaux, on ne put rien trouver pour servir de règle sur ce sujet, & qu'il ignoroit lui-même combien il devoit demander. Edouard lui-même fut obligé de les fixer à vingt livres sterling, ce qui étoit le double de ce qu'un Comte payoit en pareille occasion (68).

(67) Abercromby ubi sup. p. 475.

(68) Rec. des Act. pub. T. II. p. 600. apud Rapin ubi sup. p. 50.

[X] *Diverses Causes, qui se devoient juger en Ecosse, furent portées devant Edouard.*] En voici un exemple. Un certain Roger Barthelemi, Bourgeois de Berwick, qui étoit dans ce tems-là une Ville reconnue pour être du Royaume d'Ecosse, eut l'insolence sans exemple de porter plainte à Edouard contre quelques Officiers ou Juges établis par le Roi Jean, & par cela même contre Jean lui-même. Sans doute qu'il fut excité sous-main à entreprendre l'affaire; ainsi il n'est pas étonnant qu'il fût écouté favorablement, & qu'on ordonnât que justice lui fût faite selon les Loix d'Angleterre. Il faut avouer, qu'on ne pouvoit faire un affront plus sanglant au Roi & au Royaume

„ la Seigneurie directe qu'il avoit fur l'Ecoffe, comme fes Prédéceffeurs en leur tems l'avoient eue, „ jufqu'à faire venir le Roi d'Ecoffe même en Angleterre, toutes les fois qu'il le jugeroit convena„ ble." Ce langage étoit net & fans équivoque: cependant, afin que perfonne ne pût douter du deffein qu'il avoit de réduire la Nation en fervitude, deux jours aprés on fit figner à Jean des Lettres Patentes, qui portoient „ que Jean Roi d'Ecoffe le déchargeoit, lui Edouard, de toutes les pro„ meffes, conceffions & ratifications qu'il avoit faites pendant que le Trône d'Ecoffe avoit été va„ cant, & qu'en vertu de fa Seigneurie directe il en avoit été en poffeffion." Cet Acte fut fcellé du Sceau du malheureux Jean, & du Cachet de tous ceux de fes Sujets qui fe trouvérent auprès de lui. Avant ce tems-là, ce Prince n'étoit pas fort eftimé déja de fes Sujets; plufieurs ne reconnoiffoient point fes droits; & tous étoient, ou devoient être perfuadés, que quand même fon droit auroit été inconteftable, il n'étoit pas leur Roi, tant qu'il reconnoiffoit un Supérieur. Cependant la plupart étoient difpofés à le reconnoitre, dans l'efpérance que la qualité de Roi, & la poffeffion du Royaume, lui infpireroient des fentimens convenables à fa Dignité: d'autant plus qu'il étoit évident, que tout ce qu'il avoit fait jufqu'alors, étoit l'effet de la contrainte & de la violence, & qu'il n'avoit pu fe difpenfer de fe foumettre comme il avoit fait, fans rifquer, finon fa vie, du moins fes prétentions à la Couronne. Mais quand on vit que, fur le Trône même, il demeuroit fujet & dépendant, les fentimens variérent davantage qu'ils n'avoient fait à fon égard; les plus courageux s'attachérent à chercher les moyens de le délivrer & de fe délivrer eux-mêmes de l'efclavage; tandis que d'autres, foit pour lui infpirer du reffentiment, foit, comme c'eft l'ordinaire, pour fe mettre bien dans l'efprit des Puiffances fupérieures, appelloient des Sentences légales de leur Roi & des Juges d'Ecoffe, au Roi & au Parlement d'Angleterre. On voit par le Recueil des Actes publics de Rymer, que plufieurs en agirent ainfi, & qu'ils furent encouragés même à cet infolent procédé, & careffés pour l'avoir tenu: nous en donnerons quelques exemples ci-deffous [Y]. C'étoit-là une injure qui portoit non feulement fur

me d'Ecoffe; & qu'il ne fe pouvoit en même tems rien de plus injufte en foi, que de juger des Ecoffois par les Loix & les Coutumes d'Angleterre, auxquelles ils n'avoient jamais été fujets, & dont ils n'avoient même aucune connoiffance (69).

(69) Abercromby *ubi fup.* p. 479.

[Y] *Nous en donnerons quelques exemples ci-deffous.*] Un Marchand de Gafcogne préfenta une Requête à Edouard, dans laquelle il expofoit, qu'Alexandre III, dernier Roi d'Ecoffe, avoit été fon débiteur d'une certaine fomme, qui lui étoit encore due, fans que toutes fes follicitations auprès du nouveau Roi euffent pu lui faire obtenir fon payement: que pour cette caufe il s'adreffoit à lui, comme Souverain du Roi d'Ecoffe, pour lui demander juftice. Edouard, embraffant avec ardeur cette occafion de faire ufage de fes droits, fit fommer le Roi d'Ecoffe de fe trouver à Weftminfter le lendemain de l'Afcenfion, pour répondre en perfonne aux plaintes portées contre lui par le Marchand. Cette Citation eft datée du 8 de Mars 1293, environ deux mois après qu'Edouard fut parti de Newcaftle. Huit jours après, il fit faire à Baliol une feconde Citation, dont voici le fujet. Pendant qu'Edouard étoit encore à Berwick, il avoit donné ordre aux Régens d'Ecoffe de mettre Macdulphe, Comte de Fyffe, en poffeffion de certaines Terres, fur lefquelles ce Seigneur avoit des prétentions. Cet ordre avoit été exécuté avant le Couronnement de Baliol, pendant qu'Edouard étoit encore maitre de l'Ecoffe. Dans le prémier Parlement que le nouveau Roi tint à Scone, le Comte de Fyffe fut accufé de s'être mis injuftement en poffeffion de ces Terres, dont la garde appartenoit au Roi. C'étoit proprement l'accufer d'une précipitation affectée en s'adreffant au Roi d'Angleterre, & de n'avoir pas attendu qu'il y eût un Roi fur le Trône d'Ecoffe. Sur cette accufation, le Parlement ordonna qu'il feroit emprifonné (70). Quelque tems après, ce Seigneur aiant été mis en liberté, & fe croyant en droit de fe plaindre de l'injuftice de cette procédure, qui avoit été entamée à la follicitation des Abernethies, ennemis mortels de fa famille, alla en Angleterre, & fe plaignit à Edouard, qu'aiant été mis en poffeffion par lui-même des Terres en difpute, le Roi Jean n'avoit pas laiffé de l'en dépofféder, à fon grand préjudice, & au mépris du Roi d'Angleterre le Souverain Seigneur de l'Ecoffe. Edouard fit fur le champ fommer le Roi d'Ecoffe de comparoitre devant lui, le lendemain de la Trinité, en quelque lieu qu'il fe trouvât, pour répondre aux plaintes de Macdulphe contre lui (71). Il fut cité une troifième fois le 15 de Juin fuivant. Quelques mois après, il reçut une quatrième Citation. Et enfin un an après, il fut cité une cinquième fois: & toujours pour différens fujets, mais très peu importans & fort légers. Toutes ces Citations firent comprendre au nouveau Roi d'Ecoffe, qu'il s'étoit moins rendu Vaffal, qu'Efclave du Roi d'Angleterre (72). Mais les Ecoffois, divifés encore entre eux, intimidés par la puiffance de l'Angleterre qui étoit dans ce tems-là à fon plus haut point, & découragés malheureufement par la lâcheté de leur Roi, qui auroit dû infpirer par fon exemple des fentimens d'honneur aux autres, n'avoient encore pris aucunes mefures pour réfifter; ce qui obligea leur Phantome de Roi à obéir aux Citations. Il jouït d'abord dans le Parlement d'Angleterre, des mêmes honneurs qu'avoient eu les Rois d'Ecoffe fes Prédéceffeurs, quand ils avoient paru à la Cour d'Angleterre en qualité de Princes de Cumberland, d'être affis à côté du Roi d'Angleterre, également élevés au-deffus du refte de l'Affemblée. Mais quand il fut queftion de fon affaire avec le Comte Macdulphe, tous les Hiftoriens Ecoffois affurent qu'on lui refufa d'agir par Procureur, & qu'on ne lui voulut même point permettre de répondre de fa place, mais qu'il fut contraint de fe lever, & de fe tenir à la *Barre*: traitement cruel, que Baliol lui-même ne put fupporter. Auffi fon indignation éclata par fa réponfe. Il dit, qu'étant Roi d'Ecoffe, il ne pouvoit répondre à la plainte de Macdulphe, ni fur rien qui regardât fon Royaume, fans avoir prémiérement confulté fes Sujets. Macdulphe infifta pour obtenir Sentence contre lui; & Edouard lui dit nettement, qu'il étoit fon Homme-Lige & fon Feudataire, même pour le Royaume d'Ecoffe: que comme tel, il l'avoit cité à répondre; & qu'il eût à le faire, ou qu'on prononceroit par défaut. Il fit la même réponfe; & comme on lui dit qu'il devoit demander que la Caufe fût renvoyée à un autre jour, il dit qu'il n'en feroit rien. S'il s'en fût tenu à cette réfolution, il auroit agi en Roi, & il auroit regagné l'affection & l'eftime de fes Sujets. Mais outre qu'il ne favoit point à quelle violence on pourroit en venir par rapport à fa perfonne, il eût néceffairement engagé fes Sujets dans une guerre, à laquelle ils n'étoient point préparés. Car on avoit réfolu, s'il n'eût point défendu fa Caufe, ni demandé jour, ni allégué les raifons de fon refus, que trois de fes principaux Chateaux feroient faifis entre les mains d'Edouard, jufqu'à ce qu'il eût donné une entière fatisfaction. Mais avant qu'on prononçât la Sentence il fe foumit de nouveau, reconnut encore la Seigneurie directe du Roi d'Angleterre fur l'Ecoffe, & aiant promis qu'il répondroit devant le Parlement d'Edouard après Pâques, & fe conduiroit comme il devoit envers lui, on permit à ce pauvre Roi de s'en retourner & d'aller confulter fes Sujets. C'eft ce qu'on trouve dans un Acte public, qui fe conferve dans la Tour de Londres: mais, pour dire la vérité, je ne fai pas jufqu'où l'on peut ajouter foi à chaque particularité, qui fe trouve dans ces Actes dreffés par les Notaires ou Clercs d'Edouard. Qu'on ait confeillé au Roi Jean de faire une efpèce d'amende honorable de fa prétendue opiniâtreté, & de le faire de la manière rapportée dans cet Acte, c'eft ce dont je ne doute point. Mais fi ce qu'un Moine de S. Alban de ce tems-là (73) écrit, & qu'on trouve en manufcrit, eft vrai, j'aurois du penchant à croire que Baliol s'en tint à ce qu'il avoit d'abord répondu, „ qu'il ne „ pouvoit rien dire fur ce qui regardoit fon Royaume, ni „ conféquemment fe charger de nouvelles obligations, „ fans confulter prémièrement fes Sujets." Et voici ma raifon: c'eft que cet Auteur dit, qu'immédiatement avant que Jean fe rendit au Parlement à Londres, *la Nobleffe d'Ecoffe choifit douze Pairs, pour gouverner en fon abfence.* Il femble qu'il promit à ces Seigneurs de leur rendre compte de ce qu'il feroit. N'ofant donc rien faire fans leur avis, *il partit fecrettement, fans prendre congé du Roi: ce qui*, continue l'Auteur, *irrita fi fort Edouard, qu'il fit faifir tout ce que Baliol poffédoit en Angleterre.* Si le fait eft vrai, Edouard gagna à la retraite de ce Prince; car outre les grands biens que le Roi avoit hérité des Baliols fes ancêtres, il poffédoit encore en qualité de Roi d'Ecoffe (74), non feulement les Terres de Penrith, & d'autres Terres dans les Provinces du Nord, données par Henri III à Alexandre II. comme un équivalent de fes prétentions fur le Northumberland & le Cumberland &c. mais auffi la Seigneurie de Huntington, & les Terres de Tyndale. Si tout cela demeura perdu pour les Rois d'Ecoffe, c'eft ce que je ne déciderai point: ce qu'il y a de certain, c'eft que dans la fuite toutes ces Terres ont été perdues pour eux, & qu'ils n'ont pas même eu envie de rentrer en poffeffion de ces funeftes, quoique riches Fiefs, qui avoient fourni aux Rois d'Angleterre de fi fréquens prétextes de prétendre à la Souveraineté de l'Ecoffe (75). Nous remarquerons ici, que Buchanan prétend (76), que ce fut par hazard que le Roi d'Ecoffe fe trouva au Parlement d'Angleterre. Mais c'eft ce qui n'a guères d'apparence. Comment peut-on s'imaginer que le nouveau Roi eût quitté fi tôt fon Royaume, pour fe mettre entre les mains d'un Souverain dont il n'avoit pas de grandes faveurs à efpérer, & cela dans un tems, où l'on devoit examiner une affaire, dans laquelle il étoit queftion

(70) Rapin *ubi fupra* p. 51.

(71) Abercromby *ubi fup.* p. 479. 480.

(72) Rapin *ubi fupra* p. 155.

(73) Tyrrel Vol. III. p. 76.

(74) Anderfon's *Effays* p. 234. 235.

(75) Abercromby *ubi fup.* p. 480. 481.

(76) *Ubi fupra* p. 236.

sur le Roi, mais sur toute la Nation Ecossoise; & le Parlement d'Angleterre, devant lequel le Roi fut obligé de plaider sa Cause contre un de ses Sujets, statua des choses qui dépouilloient presque entiérement ce Prince de son autorité [Z]. Tous ces affronts ne furent pourtant pas capables d'animer le timide Baliol, peut-etre parce qu'il ne se sentoit pas encore en état de faire tête à un Souverain impérieux. Car vers l'année 1294, la guerre s'etant allumée entre Edouard & Philippe Roi de France, on dit que Baliol se conduisit, du moins extérieurement, en Sujet fidele à son Souverain, qu'il assista même à un grand Conseil qu'Edouard assembla à Londres en 1294, & qu'il céda les revenus de trois années de toutes les Terres qu'il possédoit en Angleterre, pour contribuer aux fraix de la guerre contre la France (x). Quoi qu'il en soit, l'année suivante il se ligua avec Philippe Roi de France contre Edouard [AA]. Quoique le Traité se négociât fort secrettement à Paris, Edouard en eut le vent: ainsi, pour prevenir les desseins du Roi d'Ecosse, il lui demanda les Châteaux de Berwick, de Roxburgh & de Jedburgh, pendant que la guerre dureroit; promettant par sa Lettre, qui est du 8 d'Octobre, de les lui rendre ensuite (y). Mais Baliol le refusa, & pour faire voir qu'il étoit résolu à ne plus porter le joug de la Domination Angloise, il chassa de ses Etats tous les Anglois, sans en excepter les Ecclésiastiques, & il ne permit à aucun de cette Nation d'y demeurer, à moins qu'ils ne prêtassent serment de l'assister contre leur légitime Souverain & leurs Compatriotes [BB]. Peu de tems après

(x) Abercromby *ubi sup.* p. 478-484.

(y) Id. ibid. p. 489. & Rapin *ubi sup.* p. 55.

question d'une plainte portée contre lui par un de ses Sujets? il est bien plus vraisemblable, que la crainte l'obligea à obéir aux Citations d'Edouard.

[Z] *Le Parlement statua des choses, qui depouilloient presque entiérement ce Prince de son autorité.*] Voici les Articles dont il s'agit (77). „ I. En cas que le Roi d'Ecosse cite, pour quelque raison que ce soit, à comparoitre devant son Souverain Seigneur le Roi d'Angleterre, manque à se présenter au jour marqué, il aura à comparoitre le lendemain pour se purger du crime d'obstination & de desobeïssance; faute de quoi, il perdra *la connoissance* de l'affaire en question, & sera à la discrétion & à la merci de son Souverain Seigneur. II. Si, à sa comparution, il paroit que le plaignant, dans le cas où il a interjetté appel, a été condamné à tort, soit par le susdit Roi, ou par les Juges ordinaires sous lui, le susdit plaignant, en vertu de la Sentence du Parlement d'Angleterre, rentrera dans son droit, & sera dédommagé de ses depens; & le susdit Roi sera, pour son injustice, à la discrétion & à la merci de son Souverain. III. Le susdit plaignant sera tenu dès ce moment, de faire l'hommage pour les Terres recouvrées, & de rendre les mêmes services au Seigneur direct, qu'il avoit coutume de rendre au Roi d'Ecosse; ensorte que le susdit Roi n'aura plus aucune autorité, pouvoir, ni jurisdiction sur la personne, les Terres, les Fiefs &c. du susdit plaignant. IV. On accordera à tous ceux qui, des Tribunaux d'Ecosse, porteront leurs plaintes à ceux d'Angleterre, pendant la durée du procès, une garantie pour leurs personnes, leurs familles, leurs Terres, leurs Fiefs, leurs revenus &c. s'ils le souhaitent. Et si pendant ce tems-là, il arrive le moindre tort ou dommage au Garant, le susdit Roi d'Ecosse & ses Héritiers seront déchus de tous les droits & titres qu'ils ont à l'hommage & au service des susdits plaignans, qui dès ce moment deviendront & demeureront à jamais Vassaux immédiats du Roi d'Angleterre & de ses Heritiers; & le Roi d'Ecosse sera, comme ci-dessus, à la discrétion & à la merci de son Souverain Seigneur." C'étoit-là certainement la voie la plus courte, la plus aisée, & la plus sure de voir bientôt la fin de toutes les affaires; & sur ce pied-là, il est clair que le Roi d'Ecosse étoit moins Roi dans son Royaume, que le plus petit Baron ne l'est & ne l'a jamais été dans sa petite Cour. C'est la réfléxion que fait Mr. Abercromby, que tout le monde trouvera, je m'assure, parfaitement bien fondée.

(77) Prynne's *Collect.* T. III. p. 551. 552. *apud* Abercromby *ubi sup.* p. 482. 483.

[AA] *Il se ligua avec Philippe Roi de France contre Edouard.* „ Le Roi de France, *dit Mr. Prynne* (78), par ses sollicitations secrettes, par ses Lettres & ses promesses, engagea Jean Baliol Roi d'Ecosse, avec tous les Prélats, les Seigneurs & le Peuple, à entrer secrettement dans la plus perfide Ligue, pour faire la guerre d'une maniére offensive & défensive à leur Souverain Seigneur . . . . contre les sermens qu'ils avoient prêtés solennellement depuis peu, & malgré l'Hommage qu'ils avoient rendu, & confirmé par leurs signatures & leurs sceaux." Sur quoi Mr. Abercromby dit (79): „ La vérité est, qu'aucun de ces ingrats, perfides, & rebelles Rois d'Ecosse, ni les perfides Ecossois soumis à leurs ordres" (c'est ainsi qu'il lui plait de les nommer faussement) ne se crurent, & n'étoient réellement obligés à tenir des sermens & à remplir des obligations extorquées par violence, ou d'un Roi qui ne l'étoit que de nom, ou de Sujets trompés d'abord, & contraints ensuite à céder leurs Libertés & leurs Privilèges, qui leur aiant été transmis par leurs ancêtres libres & indépendans, appartenoient plus à leur postérité qu'à eux-mêmes. C'est ce qu'ils représentérent à celui qui étoit dans ce tems-là le juge naturel de ces sortes de questions, le Pape Célestin, qui (sur leurs faux exposés, dit Mr. Echard (80)) les dispensa par une Bulle particuliére de leur Serment & de leur Hommage. Boniface VIII son successeur en fit dans la suite autant; & la Lettre du dernier, dont nous parlerons ci-dessous, fera connoitre au Lecteur jusqu'où ces deux Pontifes avoient été mal informés." Comme le Roi d'Angleterre avoit fait une puissante Ligue contre le Roi de France, „ il ne faut pas douter que celui-ci à son tour ne souhaitât de la contrebalancer, pour son propre intérêt, par une autre contre Edouard; & il avoit des raisons de penser que les Ecossois, dans la situation où ils se trouvoient par rapport à l'Angleterre, ne seroient pas assez ennemis d'eux-mêmes pour refuser son amitié & son assistance, s'il la leur offroit. Nous ne trouvons pourtant point qu'il ait fait les prémières avances (81). Mais, si nous en devons croire les Historiens Anglois, les Ecossois étoient extrémement mécontens de ce que le Roi d'Angleterre leur avoit donné un Roi; quelques-uns protestérent en quelque façon, & d'autres murmurérent, contre ce qui s'étoit fait; & s'appercevant que le Roi qu'on leur avoit donné étoit un bon homme fort facile, ils méprisérent son autorité, & s'étant lignés ensemble, ils se saisirent de lui, (*ceci*, dit Mr. Abercromby dans une parenthèse, *est je crois faux, & je ne trouve en aucun autre endroit, qu'on ait usé de violence*), le conduisirent dans l'intérieur du Royaume, l'enfermérent dans un Chateau extrêmement fort, environné de montagnes presque inaccessibles, & lui donnérent des Gardes. Après cela on assembla un Parlement à Scone, où, selon la coutume de France, on choisit douze Pairs, savoir quatre Evêques, quatre Comtes, & quatre Barons, par l'avis desquels le Roi devoit se gouverner. Ils firent aussi faire un Grand Sceau pour les Etats d'Ecosse, comme on les nommoit; & les Pairs obligérent le Roi à consentir à la trahison qu'ils méditoient, c'est-à-dire, à envoyer des Ambassadeurs au Roi de France, avec des Pouvoirs, auxquels on avoit mis le Sceau du Roi & celui des Etats. Les Ambassadeurs étoient Guillaume Evêque de S. André, le même qui avoit eu part ci-devant aux bonnes graces du Roi Edouard (82), Matthieu Evêque de Dunkeld, le Chevalier Jean Soules, & le Chevalier Ingelrame d'Unfreville. Ces Seigneurs, munis de leurs Lettres de créance, & de leurs Pleinpouvoirs, datés de Sterling le 5 de Juillet 1295, furent reçus avec beaucoup d'honneur à la Cour de France, & réussirent si heureusement dans leur négociation, que le Traité proposé par le Roi Jean fut conclu le 23 d'Octobre, aux conditions suivantes. I. *Qu'Edouard fils du Roi Jean épousera la fille de Charles de Valois, Comte d'Anjou, frere du Roi de France.* II. *Que le Roi Jean & ses Successeurs assisteront de toutes leurs forces, par mer & par terre, le Roi Philippe, dans la présente guerre contre le Roi d'Angleterre & ses Alliés &c. Et qu'à ses propres depens il entrera en Angleterre, pour faire une puissante diversion en faveur de la France, toutes les fois qu'elle sera attaquée par le susdit Roi d'Angleterre, ou par ses Alliés.* III. *Que le Roi Jean engagera les Prélats, Comtes, Barons, Gentilshommes, & les Villes d'Ecosse, à temoigner, autant qu'ils en ont le droit, leur consentement au présent Traité, en envoyant en France leur approbation scellée de leurs sceaux.* IV. *Que de la même maniére, si le Roi d'Angleterre attaque l'Ecosse, le Roi de France lui fera la guerre d'un autre côte, pour faire diversion, & si cela est nécessaire, envoiera des Troupes auxiliaires, qui seront à sa charge jusqu'à leur arrivée en Ecosse.* V. *Que de part ni d'autre on ne fera point la paix, que du consentement des deux Parties contractantes.* Dans les Piéces authentiques rélatives à ce Traité, que nous avons, il y a une chose digne de remarque. Car si le Roi Jean commence ses Lettres à Philippe en ces termes, *au très excellent Prince, mon Seigneur* (certainement à cause des Terres qu'il possédoit en Normandie) *& ami, s'il lui plait, Philippe*; le Roi de France, dans sa réponse au Roi Jean, le qualifie son *très cher ami*. Sans doute que ces derniers Titres étoient rélatifs à l'ancienne alliance & amitié des deux Nations, qui avoit été en quelque maniére rompue par la soumission du Roi Jean à l'Angleterre. Ce qui lève tout doute à cet égard, c'est la ratification du Traité par le Roi Jean, qui exprime clairement leur constant, sincère, & inviolable attachement l'un pour l'autre (83).

(78) *Ubi supra* p. 801.

(79) *Ubi supra* p. 484. 485.

(80) L. II. p. 525.

(81) Mézeray pourtant, *Abrégé de l'Hist. de France* T. II. p. 782. dit *que Philippe induisit le Roi Jean, deja ébranlé par les Ecossois, qui s'indignoient de s'assujettir aux Anglois, de rompre le Traité qu'il avoit fait avec Edouard & de s'allier avec la France.*

(82) Voy la Rem. [C].

[BB] *A moins qu'ils ne prêtassent serment de l'assister contre leur légitime Souverain & leurs Compatriotes.*] „ C'étoit-là, dit Mr. Tyrrel (84), une imagination extravagante; car comment un Serment forcé pouvoit-il lier les autres, pendant que les Ecossois eux-mêmes venoient de violer le Serment de fidélité qu'ils avoient fait au Roi Edouard, sous prétexte qu'ils y avoient été forcés?" Sur quoi Mr. Abercromby dit (85): „ Je suis entièrement du même sentiment, & je suis dans la pen-

(83) Abercromby *ubi sup.* p. 485. 486.

(84) Vol. III. p. 92.

(85) *Ubi sup.* p. 489.

après il leva entièrement le masque, déclara qu'il ne vouloit plus reconnoitre le Roi d'Angleterre, & le lui signifia par une Lettre [*CC*]. Edouard étoit alors sur le point de faire embarquer son Armée pour la mener en France; mais craignant que les Ecossois ne fissent une dangereuse diversion, il changea de sentiment, & résolut de tourner ses forces contre l'Ecosse, & d'en faire la Conquête, avant que de passer la Mer. Baliol remporta d'abord quelques avantages sur Edouard; & s'assurant sur le Roi de France son Allié, dont il attendoit un puissant secours, il se mit à la tête d'une nombreuse Armée, & marcha contre le Roi d'Angleterre, qui après s'etre rendu maitre de Berwick, s'avançoit vers Dumbar. Baliol résolut de décider par une bataille, s'il devoit être libre ou esclave; mais l'événement ne lui fut pas favorable: son Armée fut défaite [*DD*], & prit non seulement la suite, mais se debanda entièrement, & laissa le champ libre aux Anglois. Edouard, à la tête d'une Armée victorieuse, que de nouvelles Troupes qui venoient de la Principauté de Galles & d'Irlande, rendoient de jour en jour plus formidable, n'eut qu'à recevoir les soumissions de tout ce qui se trouvoit sur son chemin. Le foible & lâche Roi Jean, avec le petit oombre de personnes decouragées qui l'accompagnoient, se retira d'abord après la perte de la bataille à Dumbar, laissant tou le Midi & le Nord du Royaume, jusqu'à la Province d'Angus, en proie à une Puissance, à laquelle ils n'avoient ni l'esprit ni le courage de faire tête. Peut-être, cependant, auroient-ils pu trouver les moyens de rétablir leurs affaires [*EE*]: mais Baliol se laissa persuader, ou par sa propre frayeur, ou par ceux qui l'accompagnoient & qui n'étoient pas moins abattus que lui, ou, comme le dit Boëthius (z) „ par les (z) *Ubi su- pra fol.* 294.
„ trompeuses promesses d'Edouard, de se rendre le 7 de Juillet auprès de ce Prince, (qui étoit alors
„ dans un Lieu appelle Strowkathiack) sans suite, monté sur un petit bidet, le bâton blanc à la main,
„ seloo la coutume de ceux qui se rendent; &, comme on en étoit convenu auparavant, d'implorer
„ la miséricorde de son Souverain Seigneur, renonçant à toutes les Alliances illégitimes (c'est ainsi
„ qu'il lui plut de s'exprimer) qu'il avoit faites avec le Roi de France, en son nom, au nom de son
„ Fils & de ses Sujets, contre la fidelité qu'il avoit jurée au Roi d'Angleterre." Il se flattoit d'en être quitte pour cette humiliatiun, & qu'en reprenant le joug qu'il avoit si malheureusement tenté de secouer, il continueroit à être Roi Vassal. Mais il se trompa: trois semaines après, il eut ordre de se rendre auprès d'Edouard à Brechin, où, selon Boëthius (*aa*), „ on lui donna le choix de la mort, (*aa*) Ibid.
„ ou d'une résignation pure & simple de sa Couronne & de sa Dignité. Il préféra le dernier; car
„ que pouvoit-on attendre autre chose de cette ame basse, accoutumée depuis si longtems à la sou-
„ mission?" Le 10 de Juillet 1296 (*bb*), il fit une Abdication solennelle [*FF*], (qu'il fut obligé de (*bb*) Prynne's *Collect*, p. 647.
nommer *libre*) de tout le Royaume d'Ecosse, de la Dignité Royale, de tous les Hommages & Droits qui

„ pensée, qu'il n'y a jamais eu, ni n'y aura de Gouvernement, qui puisse être en sureté par des Sermens imposés. Tous les Sujets sont obligés par la Loi de Dieu, & par celle de la Nature, à être fidèles: un homme qui a de la conscience & de l'honneur, le sera toujours, qu'il l'ait juré ou non; & ceux qui n'ont point de principes, & qui osent être rebelles, oseront aussi être parjures. D'où il s'ensuit évidemment, que comme un Serment illégitime ne lie personne, & que celui qui est legitime ne lie point un méchant homme: il n'y a personne qui soit retenu & lié par les Sermens." Mais avec sa permission, l'enumération qu'il fait est incomplette. J'avoue, que pour des gens qui ont une conscience délicate, les Sermens ne sont pas nécessaires; ils ne le sont pas non plus, pour ceux qui n'ont point du tout de conscience. Mais tous les hommes peuvent-ils se ranger dans ces deux classes? Combien y en a-t-il qui ne ne se font aucun scrupule de faire des choses illégitimes, qu'ils ne feroient pas devant le monde, s'ils étoient liés par un Serment? Et c'est-là le plus grand nombre: d'où il s'ensuit, que les Sermens sont un lien pour la plus grande partie des hommes.

[*CC*] *Il* (le Roi Jean) *le lui* (à Edouard) *signifia par une Lettre.*] La voici: „ Au très-Magnifique Prince Edouard, par la Grace de Dieu, Roi d'Angleterre; Jean, par la même Grace, Roi d'Ecosse, Salut. Comme vous, & d'autres de votre Royaume, avez de dessein prémédité, avec pleine connoissance de cause, fait notoirement & fréquemment, par votre pouvoir violent, des injures insupportables, des dommages considérables, & des affronts sanglans à nous, & aux Libertés de notre Royaume, au mépris de Dieu & de la Justice; nous citant à votre volonté, sur les plus légers prétextes; nous vexant sans raison; saisissant nos Châteaux, Terres, & Possessions, injustement & sans aucune faute de notre part; prenant les biens de nos Sujets, tant sur mer que sur terre, & les portant dans votre Royaume; tuant nos Marchands, ruïnant leur commerce, & enlevant & emprisonnant nos Sujets; & que quoique nous vous ayons envoyé nos Ambassadeurs, pour obtenir le redressement de ces abus, ils subsistent toujours & ne font qu'empirer; puisque vous venez de paroitre avec une grande Armée sur nos frontières, pour nous attaquer nous & nos Sujets, & avez inhumainement massacré, pillé, brulé, tant sur mer que sur terre: Ne pouvant donc plus supporter ces injures, ces griefs & dommages, ni demeurer assujettis à un hommage que vous nous avez extorqué par violence, nous vous déclarons, pour nous & pour tous les habitans de notre Royaume, que nous y renonçons, aussi-bien pour les Terres que nous possédons dans votre Royaume, que pour votre prétendue Souverainété sur nous (86)." Cette déclaration irrita extrèmement les Anglois: Edouard la fit mettre dans les Archives, pour la conserver, & ceux qui étoient autour de lui insultèrent & maltraitèrent indignement le porteur; ensorte que, selon Buchanan (87), il courut même risque de la vie, & dut plutôt son salut au mépris qu'ils témoignètent pour sa personne, qu'au respect dû à sa qualité d'Envoyé, ou à son caractère de Prêtre, n'y aiant eu qu'un Ecclésiastique qui eût osé se charger de cette dangereuse commission.

(86) Abercromby *ubi sup.* p. 482.

(87) *Ubi supra* p. 257.

[*DD*] *Son Armée fut défaite.*] Les Historiens Ecossois attribuent ce desastre à la révolte des Bruces, qui se déclarèrent ouvertement pour les Anglois. Ils avoient d'ailleurs des partisans cachés dans tout le Royaume, & particulièrement à la Cour & dans l'Armée; qui croyant que le seul moyen de mettre la Couronne sur la tête de Robert Bruce Comte de Carrick, (fils de celui qui avoit disputé la Couronne à Jean Baliol, & qui étoit mort) étoit de rendre service à Edouard, & de trahir le Roi Jean, engagèrent ce dernier & son Conseil à prendre de fausses mesures; & quand on en vint au combat, ils désertèrent, ou demeurérent d'oisifs & infames spectateurs de leur propre malheur, & de l'assujettissement de leur Patrie. Mais la trahison est rarement récompensée autrement que par la honte & le mépris. Lorsque sur les instances réitérées de ses amis, Robert Bruce, sûr que tout plieroit devant Edouard, lui demanda d'accomplir sa promesse & de le déclarer Roi, il reçut cette mortifiante réponse, qui ruïnoit toutes ses espérances. *Quoi!* lui dit Edouard en François, qui étoit la Langue qu'il aimoit le mieux & qu'il parloit ordinairement, *croyez-vous que je n'aye autre chose a faire, que de conquérir des Royaumes pour vous?* Il y a quelque chose de si dur dans ces paroles, qu'aucun des Bruces n'a jamais pu les oublier; & le tems vint que le plus jeune eut le double plaisir d'assouvir en même tems son ressentiment, & de satisfaire son ambition (88), comme nous le verrons ailleurs.

(88) Id ib. p. 481. 484.

[*EE*] *Ils auroient pu peut-être trouver les moyens de rétablir leurs affaires.*] Toute la Noblesse n'avoit pas péri, comme cela paroit par les fréquentes Assemblées qu'elle tint dans la suite à Berwik; & il y avoit encore un grand nombre de bonnes Places dans le Royaume, qui, si elles avoient été pourvues de Garnisons, auroient pu arrêter les progrès de l'Ennemi, & le mener jusqu'à la fin de la Campagne. Outre que si l'on avoit arboré la Croix, comme cela étoit ordinaire dans ce tems-là, il est à présumer qu'en quinze jours de tems les Provinces du Haut-Pays, qui étoient encore entre les mains du Roi, auroient fourni une grande Armée, qui bien commandée, auroit donné de l'ouvrage à Edouard pour plus d'un Eté, en disputant les passages, en dressant des Embuscades, en interceptant les Partis, en tombant sur les Fourrageurs, en coupant les Convois, & en fatiguant l'Ennemi de toute manière. Du moins auroient-ils dû faire quelques tentatives pareilles; & supposé qu'elles n'eussent pas réussi, le Roi, s'il eût mérité de l'être, se feroit caché dans les Montagnes, auroit passé la Mer, auroit perdu la vie, ou auroit fait toute autre chose, plutôt que de faire ce qu'il fit (89).

(89) Abercromby *ubi sup.* p. 494.

[*FF*] *Il fit une Abdication solennelle.*] Les raisons exprimées dans l'Acte étoient: „ Que par de mauvais conseils, & par sa propre simplicité, il avoit extrèmement offensé son Seigneur le Roi d'Angleterre; qu'il s'étoit allié, contre la fidélité qu'il lui devoit en qualité de Vassal, avec le Roi de France, & l'avoit assisté en faisant la guerre, & d'autre manière; qu'il avoit défié Edouard, & s'étoit retiré de la foi & de l'hommage qu'il lui devoit; qu'il avoit envoyé une Armée en Angleterre, pour piller, bruler, ravager, massacrer, & faire d'autres dommages; qu'il avoit fortifié le Royaume d'Ecosse, la propre Seigneurie du Roi Edouard, contre

qui en dépendoient ; résignant aussi toutes ses Terres, Possessions, & Biens, meubles & immeubles. Cette Abdication se fit entre les mains d'Antoine Evéque de Durham, qui la reçut au nom d'Edouard. On ne l'appella plus Roi; & il ne fut plus regardé comme tel, du moins par Edouard, qui l'envoya avec son fils Edouard à la Tour de Londres, où, malgré toutes les sollicitations & les efforts qu'on fit dans la suite en leur faveur, ils demeurérent à la discrétion du Conquérant, & soumis à son bonplaisir, ne prenant, autant que nous le savons, aucune part à tout ce qui faisoit pour ou contre eux, & l'ignorant même peut-etre [GG]. Le Pape (cc) & le Roi de France se distinguérent en particulier, pour faire rétablir le Roi Jean dans son Royaume [HH]; mais leurs efforts furent inutiles. Enfin le Pape souhaitant ardemment d'avoir l'honneur de faire une paix solide & durable entre la France & l'Angleterre, jugea cependant, aussi-bien que le Roi Philippe, qu'ils ne pouvoient en bonne conscience & avec honneur abandonner la personne du Roi Jean, & les intérêts du Royaume d'Ecosse. On conclut donc une espéce de Paix à Montreuil au mois de Juin 1299, en vertu de laquelle Marguerite sœur du Roi de France fut conduite en Angleterre, où elle épousa Edouard; & le Roi Jean fut relâché & livré à l'Evêque de Vicence Nonce du Pape, à condition que le Pontife disposeroit comme il le jugeroit à propos de sa personne & des biens qu'il possédoit en Angleterre, saufs au Roi Edouard & à ses Heritiers les droits qu'ils avoient sur le Royaume d'Ecosse & ses dépendances [II]. La liberté de Jean ne changea rien aux affaires d'Ecosse, & n'y influa en aucune manière. Il ne fut point pour cela retabli sur le Trône; car quoiqu'il y eût encore quelques Ecossois qui paroissoient favoriser son Parti (dd), la plus grande partie de la Nation le méprisoit, comme un homme foible, qui n'avoit ni téte ni cœur, ce qu'il avoit suffisamment montré en s'abaissant jusqu'à se jetter deux fois aux pieds d'Edouard. Se voyant donc entiérement abandonné, il se retira en France, apparemment sur les Terres qu'il y avoit, où il passa le reste de ses jours en homme privé (ee). Il mourut en l'année 1314 (ff). Nous donnerons son Caractère ci-dessous [KK].

(cc) Boniface VIII.

(dd) Abercromby ubi sup. p. 495-507.

(ee) Mézéray Abrégé de l'Hist. de France, T. II. p. 798.

(ff) All. publ. T. III, p. 506. ap. Abercromby T. II. p. 2.

„ lui-même, en mettant des Garnisons dans les Villes & „ Châteaux &c. Toutes lesquelles fautes aiant obligé son „ Seigneur le Roi d Angleterre d'entrer en Ecosse à main „ armée, ainsi qu'il en étoit en droit comme Seigneur du „ Fief, il l'avoit conquis & s'en étoit rendu maitre, non„ obstant tout ce que lui, Roi Jean, avoit pu faire con„ tre lui." Cet Acte fut signé de Baliol & scellé du Grand-Sceau du Royaume, lequel n'étant plus d'aucun usage, selon les Anglois, fut brisé, & l'on en fit un nouveau, propre & convenable aux intentions qu'on avoit, & aux arrangemens qu'on se proposoit de faire (90).

(90) Id. ib. p. 499.

[GG] *Ne prenant aucune part à tout ce qui se faisoit pour ou contre eux, & l'ignorant même peut-être.*] Il semble pourtant, par quelques Bulles du Pape, que la Cour de Rome reconnut non seulement toujours le Roi Jean, malgré sa prison & son abdication; mais aussi que ce Prince, tout insensible qu'il étoit à sa réputation & à son honneur, entretint toujours quelque correspondance au dehors, & continua autant qu'il put à agir comme Roi. Si cela est, il pourroit y avoir quelque fondement à ce que divers Auteurs assurent, savoir, que le Chevalier Guillaume Wallace * fut établi Régent d'Ecosse par une Commission du Roi Jean, aussi bien que par le choix des Etats (91). Ce Grand-Homme s'étoit mis d'abord à la tête de ceux des Ecossois, qui ne s'étoient pas encore soumis à Edouard; mais la division s'étant mise parmi la Noblesse, les uns se retirérent, les autres demeurérent dans l'inaction, desorte qu'Edouard en vint aisément à bout, & défit le 22 de Juillet 1296 toutes leurs forces à Falkirk. Les suites de cette bataille ne furent pas moins funestes que la bataille même; parce que Wallace, sous lequel les Ecossois, s'ils avoient été unis, auroient été invincibles, se démit du Commandement & de la Régence. Il demeura pourtant à la tête d'une troupe de Braves, qui ne voulurent jamais l'abandonner, & qui ne cessérent de faire aux Anglois, & aux Ecossois de leur parti, tout le mal qu'ils purent; & ils ne laissérent pas de leur en faire beaucoup. Le Corps de la Nation ne se soumit pas non plus, malgré la déroute de Falkirk; au contraire, résolus de périr, ou de se mettre en liberté, ils établirent entre eux une forme de Gouvernement réglée, & déclarérent Régent Jean Cumin, surnommé *le Rouge*, Seigneur de Badenoch: c'étoit un homme de cœur, d'une grande naissance, qui avoit des biens considérables, & bon Officier (92). Une autre preuve que les Ecossois n'oubliérent pas entiérement leur malheureux Roi, c'est que l'an 1300, lorsqu'ils traitérent de la paix avec Edouard, ils demandérent qu'il rétablit Jean Baliol & son fils sur le Trône, & dans leurs biens (93). Cela fait voir que ces Princes infortunés avoient encore des Amis qui souhaitoient leur rétablissement, quoiqu'eux-mêmes n'eussent peut-être pas assez de grandeur d'ame pour y être sensibles.

* Mr. de Rapin le nomme *Walleys*. R. D. T.

(91) Ibid. p. 502. [Mr. de Rapin, p. 72. dit que Wallace ou *Walleys*, comme il l'appelle, fut déclaré Régent par son Armée, sans s'arrêter aux formalités ordinaires. R. D. T.

(92) Ibid. p. 504.

(93) Ibid. p. 507.

[HH] *Le Pape travailla à faire rétablir le Roi Jean dans son Royaume.*] Il adressa à Edouard une Bulle en forme de Monitoire, dans laquelle il représentoit; „ Que l'Ecos„ se n'avoit jamais été, ni n'étoit un Fief de l'Angleter„ re; que lui-même, & Henri III son pére, l'avoient „ reconnu; son pére, en déclarant par ses Lettres Paten„ tes, qu'il avoit reçu des Troupes auxiliaires de son „ gendre Alexandre III, non à titre d'assistance qui lui fût „ due en quelque manière que ce soit, mais comme une „ faveur particuliére; lui-même, en ce qu'en invitant le „ même Roi Alexandre à se trouver à son Couronnement, „ il avoit déclaré aussi par ses Lettres qu'il demandoit ce„ la comme une faveur spéciale, & non comme un devoir „ auquel Alexandre fût en aucune manière obligé. Que „ lorsque le Roi d'Ecosse lui avoit fait, selon la coutu„ me, hommage des Seigneuries de Tyndale & de Pen„ rith qu'il possédoit en Angleterre, il avoit publique„ ment protesté, qu'en qualité de Roi d'Ecosse, il étoit „ indépendant, & tenoit sa Couronne de Dieu seul; de „ quoi Edouard lui-même avoit été content. Que lors„ qu'Alexandre étoit mort, ne laissant qu'une petite fille „ pour Héritière de sa Couronne, Edouard avoit employé „ tous les moyens imaginables pour la marier avec E„ douard son fils; au-lieu que s'il eût été Seigneur direct „ de l'Ecosse, la garde & la tutèle de la jeune Princesse „ lui auroit naturellement appartenu, & qu'il auroit été „ le maitre de la marier à qui il lui auroit semblé bon; & „ qu'au contraire, il y avoit eu dans ce tems-là des Ré„ gens du Royaume, reconnus de lui, quoiqu'il ne les „ eût pas établis." Il fait voir ensuite par les Articles du Mariage, approuvés par Edouard, qu'il avoit lui-même reconnu l'indépendance du Royaume d'Ecosse. Il prouve la même chose par la manière dont il avoit accepté d'être Juge & Arbitre entre les Compétiteurs au Trône; & il ajoute: „ que quand le Siége Apostolique avoit envoyé „ des Légats en Angleterre pour y exercer leurs fonctions, „ ils n'avoient pu sur ce fondement faire la même chose „ en Ecosse; & que jamais on n'avoit reçu de Légat dans „ ce Royaume, à moins qu'il n'eût des Lettres particu„ lières adressées au Roi d'Ecosse; chose parfaitement „ inutile, si l'Ecosse eût été un Fief de l'Angleterre, & „ le Roi d'Ecosse dépendant du Roi d'Angleterre . . . , „ Enfin il condamne absolument le dessein que le Roi „ d'Angleterre avoit de soumettre l'Ecosse, sur-tout dans „ un tems où elle n'avoit point de Chef; & il l'exhorte „ très fortement à tourner ses armes d'un autre côté, & „ à laisser les Ecossois jouïr de leur Liberté & de leurs „ Privilèges. Il ajoute pourtant, que s'il a des raisons „ légitimes à alléguer en sa faveur, il ait à comparoitre „ devant lui par ses Ambassadeurs dans l'espace de six „ mois, & qu'il ne manquera pas de rendre justice aux „ deux Parties (94)." Cette Bulle fut remise à Edouard le 25 d'Août 1300, c'est-à-dire, plus de quatre ans après la prison du Roi Jean; & quoique le Pape ne lui demande pas directement de rétablir ce Prince, il l'insinue assez, puisqu'il l'exhorte très fortement à retirer ses Troupes d'Ecosse, & à laisser les Ecossois en liberté.

(94) Ibid. p. 508-510.

[II] *Saufs au Roi Edouard & à ses Héritiers les droits qu'ils avoient sur le Royaume d'Ecosse & ses dependances.*] La raison qu'on donna de cette réserve étoit, que Jean Baliol (car Edouard ne vouloit pas lui donner le titre de Roi) s'étoit rendu coupable d'un grand nombre de trahisons & de crimes énormes envers son Souverain Seigneur, contre la fidélité & l'obéïssance qu'il lui devoit; & qu'il avoit ensuite abdiqué entiérement la Couronne, & renoncé à tous les droits qu'il avoit jamais pu avoir au Royaume. On auroit pu ajouter, qu'il n'y avoit encore que trois ans qu'il avoit déclaré par un Ecrit signé de sa main & scellé de son sceau, que pendant qu'il avoit été sur le Trône, il avoit trouvé tant de malice, de tromperie, de trahison, d'artifice & de perfidie parmi les Ecossois, qu'il ne vouloit jamais avoir rien à démêler avec eux. „ Que „ ne peut-on pas, *dit à ce sujet Mr. Abercromby* (95), fai„ re dire à un homme d'un caractère lâche, qu'on tient „ en prison, & qui est perpétuellement obsédé de la crain„ te de la mort?" [☞ J'ajouterai, qu'on voit ici une nouvelle preuve du dessein qu'Edouard avoit de se rendre maitre de l'Ecosse pour toujours, & de faire de ce Royaume, comme une Province de l'Angleterre: il ne perd point ce projet de vue, on le démêle dans tout ce qu'il fait. Ann. du Tran.]

(95) Ibid. p. 505.

[KK] *Nous donnerons son Caractère ci-dessous.*] Pendant qu'il n'étoit que Sujet, il ne relevoit pas moins que de trois Souverains différens; du Roi de France, par les biens considérables que ses ancêtres lui avoient laissés en Normandie; du Roi d'Angleterre, par le grand nombre de Seigneuries dont il avoit hérité dans son Royaume; & du Roi d'Ecosse, par sa Seigneurie de Galloway, dont il portoit communément le titre. Heureux s'il eût demeuré Particulier, dans un si haut rang! Mais pour son malheur & pour celui de l'Ecosse, il monta sur le Trône, sans avoir ni la tête faite pour la Couronne, ni les mains capables

bles de porter le Sceptre. Edouard, Prince pénétrant & entreprenant, plus qu'aucun autre de son tems, connut aisément son foible; & il y a de l'apparence qu'il ne lui trouva pas de plus grand mérite, que celui de n'en avoir aucun (96). Et s'il est vrai qu'il ait signé la Déclaration dont on a parlé dans la Remarque précédente, de son bon gré, & sans y être contraint par Edouard, il faut qu'il ait été non seulement le plus lâche, mais le plus ingrat de tous les hommes. A proprement parler, il n'a jamais été Roi, s'étant reconnu Vassal d'un autre. Cependant les Ecossois, non pas tous à la vérité, le reconnurent, & firent tout ce qui fut en leur pouvoir pour le rendre Roi en effet, & le délivrer de toute sujettion. Ils eurent le malheur de ne point réussir, non plus que lui, vraisemblablement par sa faute. Il donna une preuve de sa lâcheté & de sa bassesse d'ame, en se laissant persuader de venir trouver Edouard; au-lieu qu'il devoit chercher par toutes sortes de moyens à se mettre à couvert, & périr, ou se conserver la liberté jusqu'à un tems plus favorable. Il auroit certainement trouvé des ressources dans le courage & la fidélité de ses Sujets, qui, malgré la lâcheté avec laquelle il s'étoit rendu, & quoiqu'il fût prisonnier à la Tour de Londres, ne laissérent pas de se soulever en sa faveur, & de faire en son nom tant de belles choses, dont leur postérité peut se glorifier avec raison, tant qu'elle subsistera (97). En un mot, sa conduite prouve que c'étoit un homme foible, mais non pas méchant.

(96) Ibid. p. 477. 478.

(97) Id. ib. p. 506.

BALL (Jean), Auteur de divers Traités de Théologie [*A*], nâquit au commencement du mois d'Octobre de l'an 1585, à Cassington ou Chersington proche de Woodstock dans la Province d'Oxford. Après avoir appris la Grammaire dans une Ecole particulière sous le Vicaire de Yarnton proche du Lieu de sa naissance, il entra en 1602 en qualité d'Ecolier dans le Collège dit du *Nez-de-bronze* à Oxford, où il demeura environ cinq ans comme Serviteur sous la discipline d'un Régent sévère. Il passa de là dans le Collège de Ste. Marie, où il prit le degré de Bachelier-ès-Arts en 1608. On le demanda peu de tems après dans la Province de Chester, pour être Précepteur de Mylady Cholmondeley. Pendant le séjour qu'il y fit, il entra en liaison avec plusieurs Puritains rigides, qui gagnérent si bien son esprit, qu'ils l'attirerent dans leur Parti. Etant ensuite allé à Londres, il prit les Ordres d'un Evêque Irlandois, qui l'admit sans signature. Après sa réception au Ministère, il alla dans le Comté de Stafford, où il fut fait Curé de Whitmore, Chapelle proche de Stoke, & il vécut très petitement dans un mauvais Village, avec vingt livres sterling de rente. Il tint aussi Ecole, pour pouvoir mieux subsister. Mr. Baxter dit (*a*) *qu'il méritoit autant d'estime & de respect que le meilleur Evêque d'Angleterre, n'aspirant point a une plus grande élévation, & vivant heureux & content du peu qu'il avoit.* On le regarde comme un homme savant & pieux, qui a rendu service au Public; & quoiqu'il ne fût pas favorable à la Discipline & aux Cérémonies de l'Eglise Anglicane, il ne laissa pas d'écrire contre ceux qui prétendoient qu'il y avoit de justes sujets de séparation. Il mourut le 20 d'Octobre de l'an 1640, & fut enterré dans la Chapelle de Whitmore (*b*).

(*a*) Voyez son Livre intitulé, *Anatomie de l'infidèle Livre de Mr. Jean Crandon*, Londres 1654. Sect. I. p. 6. (en Anglois).

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 616--618. Edit. de 1721.

[*A*] *Auteur de divers Traités de Théologie.*] I. *Petit Traité où l'on trouve les principaux fondement de la Religion Chretienne* &c. Il y avoit déja quatorze Editions de cette Pièce avant l'année 1632. Guillaume Seaman, Voyageur Anglois, l'a traduite en Langue Turque. II. *Traité de la Foi. En deux Parties, dont la prémière traite de la nature, & la seconde de la vie de la Foi* &c. Londres 1631. in-4. & 1637 in-4. troisième Edition. Il y a une Préface de Richard Sibbes pour recommander l'Ouvrage. III. *Examen charitable des fondemens du Schisme; ou Dispute claire & modeste sur la Liturgie établie & sur les Communes Prières, sur la Communion dans les Assemblées mêlées, sur le sujet primitif auquel appartient le pouvoir des Cles.* Cambridge 1640. in-4. L'Auteur avoit ébauché cet Ouvrage en faveur de Richard Knightley; & sur les instances de plusieurs Ministres & d'autres personnes, il l'augmenta jusqu'à en faire un Traité dans les formes. IV. *Reponse à deux Traités de Mr. Jean Can, Chef des Brownistes Anglois à Amsterdam.* Le prémier étoit intitulé: *La Nécessité de se separer de l'Eglise Anglicane, prouvée par les Principes des Non-conformistes.* L'autre avoit pour titre: *Préservatif contre l'Égarement; dans lequel on prouve contre Mr. Jean Robinson, qu'il n'est pas permis d'entendre les Ministres de l'Eglise Anglicane.* Le Livre de Ball fut publié par Siméon Ash, à Londres en 1642, in-4. Après avoir achevé ce Traité, notre Théologien entreprit un grand Ouvrage sur l'Eglise, dans lequel il avoit dessein d'examiner la nature du Schisme, & de traiter les principales Questions sur l'Essence & le Gouvernement de l'Eglise visible. Il a laissé quinze feuilles de cet Ouvrage. Quelques personnes le blâmérent au sujet de sa *Réponse à Mr. Can*, & de son *Examen charitable*, parce qu'il s'étoit en quelque façon rapproché de l'Eglise Anglicane, & qu'il avoit abandonné la Cause des Non-conformistes. Ils ont pourtant soutenu qu'il n'approuvoit pas certaines choses, qu'on blâme dans l'Eglise Anglicane; tellement que quoique dans ces Pièces il condamne ceux qui multiplient & qui aggravent les objections & les défauts, & qu'il prétende que ce qu'on allègue ne fournit pas de suffisantes raisons pour condamner les Formulaires établis & pour se séparer du Culte public de l'Eglise, il trouvoit pourtant des choses répréhensibles dans la Liturgie reçue. Mais Mr. Wood remarque (1), qu'il mourut pleinement convaincu de la justice de la Cause qu'il avoit si bien défendue. V. *Examen de la nouvelle forme d'Eglise etablie dans la Nouvelle Angleterre* &c. Londres 1644. in-4. VI. *Traité de l'Alliance de Grace.* Londres 1645. in-4., publié par Siméon Ash. VII. *De la Force de la Piété, Traité dogmatique & pratique* &c. A ce Traité il en joignit quelques autres. 1. *Des Passions.* 2. *Du Combat spirituel.* 3. *Du Gouvernement de la Langue.* 4. *De la Prière, avec une Explication de l'Oraison Dominicale* &c. Londres 1657. in-folio; publié par Siméon Ash, Chapelain de Mylord Brook, & ensuite du Comte de Manchester.

(1) *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 618.

BALLANDEN (*a*) (Jean), savant Ecossois du XVI. Siècle, descendoit d'une ancienne & bonne Famille. Son père, Thomas Ballanden d'Auchinoul, étoit Directeur de la Chancellerie en 1540, & Greffier des Registres en 1541. Notre Ballanden aiant achevé ses études, entra dans les Ordres Sacrés, & fut fait Archidiacre de Murray, Chanoine de Ross, & créé Docteur en Théologie. Pendant la Minorité de Jaques V, il devint Greffier des Registres; mais les Factions de ces tems-là lui firent perdre ce poste honorable. Sous le régne de la Reine Marie, fille de ce Monarque, auquel elle succéda, il fut fait de nouveau Greffier des Registres, & l'un des Seigneurs ou Lords de la Session (*b*). Dempster (*c*) dit qu'il mourut à Rome en 1550. Le même Auteur assure (*d*) que par son incroyable application à l'etude, il avoit acquis une parfaite connoissance de toutes les Sciences. Il a traduit & composé divers Ouvrages [*A*]. George Con, dans son Livre *De duplici statu Religionis*

(*a*) Nicholson, dans la *Bibl. Hist. d'Ecosse* p. 30. Edit de Londres 1702. l'appelle *Bellenden*.

(*b*) George Mackenzie *Lives and Characters of the most eminent Writers of the Scots Nation*. Vol. II. p. 595. Edinb. 1711.

(*c*) L. I. p. 10. *apud* Mackenzie p. 506.

(*d*) Voyez Mackenzie p. 599.

[*A*] *Il a traduit & composé divers Ouvrages.*] Il traduisit en Langue Ecossoise, par ordre du Roi Jaques V, l'Histoire d'Hector Boëthius: cette Traduction fut imprimée à Edimbourg en 1536 in-folio, sous le titre suivant: *Histoire & Chronique d'Ecosse, compilée, & nouvellement revue & corrigée par le très révérend & noble Clerc Mr. Hector Boeis, Chanoine d'Aberdeen; traduite par Mr. Jean Ballenden, Archidiacre de Murray, & Chanoine de Ross, par ordre de Jaques V, Roi d'Ecosse; imprimée à Edimbourg chez Thomas Davidson* &c. Elle est imprimée en anciens caractères Gothiques. Il traduisit aussi la Description d'Ecosse du même Auteur, & mit à la tête un Poëme de sa composition, intitulé: *Proëme de sa Cosmographie*, & un autre Poëme adressé à Jaques V, qu'il appelle *Proëme de son Histoire* (1). Dempster nous dit aussi (2), qu'il publia *Albaniæ Descriptio*, que le Dr. Mackenzie suppose (3) n'être autre chose que la Traduction de la *Description d'Ecosse de Boëthius*. On croit qu'il ne reste plus aucune de ses *Lettres au Roi Jaques V* (4). *De la Vertu & de la Volupté, Songe.* Le Dr. Mackenzie assure que cette Pièce est la même que le Proëme de la Cosmographie, dans lequel il introduit la Vertu & la Volupté s'adressant tour à tour, en forme de Dialogue, au Roi Jaques. Il fit aussi des *Poësies diverses*, & une *Vie de Pythagore*. Mr. Nicholson dans sa *Bibliothèque Historique d'Ecosse* (5), parlant de la Traduction de l'Histoire de Boëthius par Ballanden, dit qu'elle fut *mise à la hate en Anglois* par Guillaume Harrison, & imprimée dans le prémier Volume de la Chronique de Holingshead; mais que *ni l'un ni l'autre n'a suivi exactement son Original, le prémier l'aiant abregé, & le dernier réformant même la Traduction.* Harrison lui-même, à la fin du Chapitre XIII, parle de son Ouvrage en ces termes. „ Jusques ici j'ai traduit la *Description d'Ecosse* de
„ Boëthius, d'Ecossois en Anglois, en quoi le Latin m'a
„ été d'un grand secours. Le Traducteur s'en écarte sou-
„ vent beaucoup, & je me suis aussi écarté de lui, suivant
„ ici & là le Latin, & recueillant quelquefois de l'un &
„ de l'autre le sens qui convenoit le mieux à la briéveté

(1) Mackenzie *Lives and Characters* &c. Vol. II. p. 596.

(2) *Apud* Mackenzie p. 102.

(3) P. 596.

(4) Id. ibid.

(5) P. 30. Londres 1702.

(e) L. II. p. 367. apud Mackenzie p. 600.

nis apud Scotos, dit (e) qu'il fut honoré du Bonnet de Docteur de Sorbonne, & qu'il s'opposa fortement à la Reformation, de vive voix & par écrit; en quoi le Docteur Laing & lui travaillérent de concert.

„ que je me suis proposée. A présent je vais faire le portrait d'un ancien Picte, tel que je l'ai tiré d'Hérodien & d'autres Ecrivains; après quoi je veux quitter la plume, non seulement pour le présent, mais pour toujours, sur des sujets historiques; puisque je vois qu'on m'envie cette honnête recréation, & que tout le tems qu'on y donne aujourd'hui, est regardé comme perdu, & destiné à favoriser la négligence & le Paganisme.

(a) Niceron Mém. pour servir à l'Hist. des Homm. Illust. T. I. p. 197.

(b) Du Pin Biblioth. des Aut. Eccl. T. XIX. p. 1.

BALUZE (ETIENNE) nâquit à Tulles en 1631. Dès son enfance il donna des marques d'un esprit vif, & cependant capable de soutenir l'étude la plus assidue & la moins agréable. Après avoir commencé ses études à Tulles, il alla les continuer à Toulouse, où il obtint une Bourse dans le Collége de S. Martial (a). Il commença dès-lors à composer quelques Ouvrages, qui lui firent de la réputation [A]. En 1656, Mr. de Marca le fit inviter à se rendre auprès de lui à Paris (b). Mr. Baluze re-

(1) Niceron T. I. p. 200. Du Pin T. XIX. p. 1.

(2) Niceron T. X. Part. I. p. 18.

[A] *Il commença dès-lors à composer quelques Ouvrages, qui lui firent de la réputation*] Nous donnerons ici le Catalogue de ses Ouvrages. I. *Antifrizonius*, à Toulouse 1652, in-12. C'est une Critique des fautes répandues dans l'Ouvrage de *Pierre Frizon* Docteur de Sorbonne, intitulé *Gallia Purpurata*, qui avoit paru en 1638 (1). [☞ Mr. Baillet, dans son Ouvrage sur les *Anti*, a oublié l'*Antifrizonius* (2); ce qui est assez extraordinaire, étant d'aussi fraiche date, & devant naturellement lui être plus connu que des Ouvrages plus anciens: mais l'on voit souvent, que les Savans, occupés de ce qui s'est passé longtems avant eux, ignorent ce qui est arrivé de leur tems. Peut-être aussi est-ce un oubli en Mr. Baillet; la multiplicité d'objets dont il étoit occupé, étoit bien capable d'en faire disparoitre quelqu'un. ADD. DU TRAD.] II. *Dissertation sur le tems où a vecu S. Sadroc* (en Latin *Sacerdos*) *Evêque de Limoges*. Tulles 1655 in-douze. III. *Dissertatio de Sanctis Claro, Laudo, Ulfardo, Baumado, quorum sacræ Reliquiæ servantur in Cathedrali Ecclesia Tutelensi apud Lemovices*. Tulles 1656. in-8. „ Dissertation sur S. Clair, S. Lo, S. Baumade, & S. Ulfard, dont on conserve les Reliques dans l'Eglise Cathédrale de Tulles." IV. *Petri de Marca de Concordia Sacerdotii & Imperii seu de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ Libri VIII, a Stephano Baluzio emendati*. „ Huit Livres de la Concorde du Sacerdoce & de l'Empire, par Pierre de Marca, revus & corrigés par Etienne Baluze." Paris 1663, 1669 & 1704, in-folio. La dernière Edition contient plusieurs Remarques curieuses de Mr. Baluze, pour réfuter certains Auteurs qui avoient attaqué les sentimens de Mr. de Marca (3). V. *Salviani Massiliensis & Vincentii Lirinensis Opera*. „ Les Oeuvres de Salvien de Marseille & de Vincent de Lérins, avec des Notes." Paris 1669 & 1684. Cette dernière Edition est la meilleure. [☞ Mr. Baluze donna les Oeuvres de Salvien dès l'an 1663; c'est la premiére Edition, faite sur trois anciens Manuscrits, l'un de l'Abbaye de Corbie, & les deux autres de Mr. Colbert Evêque d'Auxerre, & sur l'ancienne Edition de Pithou. La seconde Edition de 1669 n'a rien de différent de la précédente. Mais ce qui rend la troisiéme infiniment préférable, c'est que Mr. Baluze revit ces Ouvrages, tant sur les Editions de Bâle & de Rome, que sur les Manuscrits dont s'étoit servi Pierre Pithou, & qu'il ajouta à la fin des Notes de sa façon; ainsi cette dernière Edition est beaucoup plus complette, comme elle est aussi plus correcte & plus belle (4). ADD.] VI. *Servati Lupi Presbyteri & Abbatis Ferrariensis Opera*. „ Les Oeuvres de Servat Loup, Prêtre & Abbé de Ferriéres." Paris 1664 in-octavo. Les difficultés qui se trouvent dans cet Ouvrage, sont éclaircies par des Notes très judicieuses de Mr. Baluze. VII. *S. Agobardi Archiepiscopi Lugdunensis Opera. Item Epistolæ & Opuscula Leidradi & Amulonis Arch. Lugd. Notis illustrata*. „ Les Oeuvres de S. Agobard Archevêque de Lyon, & les Lettres & Opuscules de Leidrade & d'Amulon Arch. de Lyon: enrichis de Notes." Paris 1666 in-8. deux Tomes. VIII. *Concilia Galliæ Narbonensis, cum Notis*. „ Les Conciles de la Gaule Narbonnoise, avec des Notes." Paris 1668 in-8. IX. *Sancti Cæsarii Arelatensis Episcopi Homiliæ XIV. Notis illustratæ*. „ Quatorze Homélies de S. Césaire Evêque d'Arles, avec des Notes." Paris 1669 in-8. X. *Reginonis Abbatis Prumiensis Libri duo de Ecclesiasticis Disciplinis & Religione Christiana. Accessit Rhabani Archiep. Moguntini Epistola ad Heribaldum Episc. Antissiodorensem, cum Notis*. Paris 1672 in-8. Cet Ouvrage contient les deux Livres de l'Abbé Réginon sur la Discipline Ecclésiastique & sur la Religion Chrétienne; & la Lettre de Raban Archevêque de Mayence à Héribald, avec les Notes de Mr. Baluze. XI. *Ant. Augustini Archiep. Tarraconensis Dialogorum Libri duo, de Emendatione Gratiani, cum Notis*. „ Deux Livres sur la Correction de Gratien, par Ant. Augustin Evêque de Tarragone, avec des Notes." Paris 1672 in-8. XII. *Petri Castellani Magni Franciæ Eleemosynarii Vita, Auctore Petro Gallando &c*. „ La Vie de Pierre du Châtel Grand-Aumônier de France, par Pierre Galland, publiée avec des Notes par Etienne Baluze, qui y a joint deux Discours de Pierre du Chatel sur la mort de François I." Paris 1674. in-8. XIII. *Marii Mercatoris Opera cum Notis*. „ Les Oeuvres de Marius Mercator, avec des Notes." Paris 1684 in-8. Cet Ouvrage & les précédens ont été revus exactement sur les Manuscrits, & sont éclaircis par des Notes, qui marquent la grande connoissance que Mr. Baluze avoit de l'Histoire, & sur-tout de celle du moyen Age. [☞ Ce *Marius Mercator* vivoit au commencement du cinquiéme Siècle, & étoit contemporain de S. Augustin. Il a écrit contre Celestius Disciple de Pélage, contre Julien qui étoit dans la même erreur que Celestius, & contre Nestorius. Les Ouvrages de cet Auteur étoient demeurés cachés & inconnus, jusques vers l'an 1666, que le P. Labbe les trouva dans un Manuscrit du Chapitre de Beauvais, & on en a trouvé depuis encore une partie dans la Bibliothéque du Vatican. Le P. Labbe se disposoit à les faire imprimer, mais il mourut avant que d'avoir exécuté son dessein. Le P. Garnier lui succéda dans ce travail, & les publia en un Volume in folio à Paris 1673 (5). Dans le même tems le P. Gerberon Bénédictin, sous le nom emprunté de Rigberius, en publia une partie en petit in-douze à Bruxelles. Ces Editions étoient défectueuses; celle du P. Garnier n'étoit pas tant une Edition de Marius Mercator, qu'un grand Commentaire sur l'Histoire des Pélagiens & des Nestoriens; & celle du P. Gerberon ne contenoit qu'une petite partie de ses Oeuvres; outre que ni l'un ni l'autre n'avoit exactement consulté les Manuscrits, le P. Garnier s'étant contenté de suivre celui de Beauvais, & le P. Gerberon celui du Vatican: Mr. Baluze a donné le Texte tel qu'il se trouve dans les deux Manuscrits, & l'a éclairci par des Notes (6). ADD. DU TRAD.] XIV. *Miscellanea, hoc est Collectio veterum Monumentorum, quæ hactenus latuerunt in variis codicibus ac bibliothecis*. „ Mélanges, c'est-à-dire, Recueil d'anciennes Piéces, cachées jusqu'à présent en divers Manuscrits & en diverses Bibliothéques." Paris, sept volumes in-8. Le premier a paru en 1678, le second en 1679, le troisiéme en 1680, le quatriéme en 1683, le cinquiéme en 1700, le sixiéme en 1713, le septiéme en 1715. Ces Mélanges sont fort estimés, & on y trouve des Piéces très curieuses. XV. *Capitularia Regum Francorum. Additæ sunt Marculfi Monachi, & aliorum Formulæ veteres, & notæ doctissimorum virorum*. „ Les Capitulaires des Rois de France; auxquels on a joint les anciennes Formules de Marculfe & d'autres, avec les Notes de divers Savans." Paris 1677. in-folio. 2 vol. (7). Ce Recueil contient un grand nombre de Capitulaires, qui n'avoient jamais paru. Mr. Baluze a corrigé avec beaucoup d'exactitude ceux dont nous avions déja des Collections, & il a mis à la tête une excellente Préface, où il traite de l'origine & de l'autorité des différentes Collections des Capitulaires. Les Rois de France tenoient anciennement tous les ans une grande Assemblée, où se traitoient toutes les Affaires publiques; elles étoient composées de toutes les personnes considérables, Ecclésiastiques & Laïques, des Evêques, des Abbés, & des Comtes. C'étoit en présence & de l'avis de cette Assemblée, que les Rois faisoient leurs Constitutions: on en faisoit la lecture tout haut, & après que toute l'Assemblée y avoit donné son consentement, chacun y souscrivoit en particulier. Comme ces Constitutions étoient rédigées succintement & par Articles, on les appelloit *Chapitres* (*Capitula*), & le Recueil de plusieurs Articles s'appelloit *Capitulaire*. On les peut distinguer en trois sortes, suivant leur matiére. Ceux qui traitoient de matiéres Ecclésiastiques, étoient ordinairement tirés des Canons, & autorisés par les Evêques, & pouvoient ainsi passer pour des Canons. Ceux qui contenoient des Réglemens généraux sur les matiéres Civiles, étoient de véritables Loix. Et ceux qui ne regardent que de certaines personnes & de certaines occasions, ne doivent être considérés que comme des Réglemens particuliers. L'autorité de ces Capitulaires a toujours été grande. Ils ont été observés fort réguliérement par tout l'Empire François, c'est-à-dire, presque par toute l'Europe, pendant le régne de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, & de ses enfans. Les Evêques les transcrivoient dans leurs Conciles, & les Papes mêmes faisoient gloire de les suivre, comme il paroit par la Lettre de Léon IV à l'Empereur Lothaire, qu'Yves de Chartres & Gratien rapportent. Ils ont été fort longtems en vigueur en Allemagne, aussi-bien qu'en France, & leur usage ne fut interrompu qu'au commencement de la troisiéme Race des Rois de France. Mr. Baluze a joint aux Capitulaires les anciennes Formules de Marculfe; celles d'un Anonyme; celles qui ont été données par le P. Sirmond & par Mr. Bignon; une nouvelle Collection de Formules, tirée de plusieurs anciens Manuscrits; & celles de la Promotion des Evêques, que le P. Sirmond avoit données dans le second Tome des Conciles de France (8). XVI. *Lucii Cæcilii Firmiani Lactantii Liber ad Donatum Confessorem de Morti-bus*

(3) Niceron T. I. p. 200, 201.

(4) Hist. Littér. de France T. II. p. 514-515.

(5) Journ. des Sav. T. III. du 1. de Janvier 1674.

(6) Du Pin Biblioth. des Aut. Ecclés. T. IV. p. 57.

(7) Niceron ibid. p. 205.

(8) Du Pin T. XIX. p. 2.

regarda cette invitation comme une marque de distinction, & crut que rien ne pouvoit lui être plus avantageux que de s'attacher à un Prélat aussi capable & aussi bien en Cour, que Mr. de Marca. Ce Prélat eut pour lui toute l'estime & la confiance imaginable; mais sa mort, arrivée le 29 de Juin 1662, obligea Mr. Baluze à chercher un autre Mécène. Il fut agréablement prévenu par Mr. le Tellier, depuis Chancelier de France, qui, dans le dessein de l'attacher à l'Abbé le Tellier son fils, depuis Archevêque de Reims, lui fit plusieurs gratifications, que la reconnoissance de Mr. Baluze lui a toujours fait publier. Différens incidens empêchérent cependant la réussite de cette affaire; & Mr. Colbert profitant de l'inaction de Mr. Baluze, l'engagea a prendre soin de sa Bibliothéque, après cependant qu'il eut obtenu de Mr. le Tellier la permission d'accepter cette offre. Il y demeura jusqu'à la mort de Mr. Colbert, que ne trouvant plus les mêmes agrémens auprès de l'Archevêque de Rouen, à qui cette Bibliothéque étoit échue, il se défit de cet emploi. C'est à ses soins & à ses conseils que l'on doit l'excellent Recueil de Manuscrits & d'autres Livres, qui se trouvent dans cette Bibliotheque (c). En 1670, il fut nommé Professeur en Droit Canon au Collége Royal, le Roi aiant érigé cette Chaire en sa faveur (d). L'Abbé Faget avoit en 1668 fait imprimer quelques Ouvrages de Mr. de Marca son parent, & avoit mis à la tête une Vie de ce Prélat, où il disoit que Mr. de Marca, à l'article de la mort, avoit ordonné au Sieur Baluze de remettre tous ses papiers entre les mains du Président de Marca son fils. Ces paroles exciterent la bile de Mr. Baluze, qui se défendit par des Lettres très dures qu'il écrivit contre l'Abbé Faget: celui-ci y fit des repliques également aigres, & toutes remplies de personalités, qui ne firent honneur ni à l'un ni à l'autre. Ces Lettres parurent dans l'Edition des Dissertations publiées par Mr. l'Abbé Faget, & reimprimées en Hollande en 1669. On fut d'autant plus surpris de cette conduite de Mr. Baluze, qu'il étoit d'un naturel doux & d'un commerce fort aimable. Il voulut conserver à la postérité la memoire de sa querelle avec cet Abbé, en la faisant entrer dans la Vie de Mr. de Marca, qu'il mit à la tête de la nouvelle Edition du Livre de ce Prélat, *de la Concorde du Sacerdoce & de l'Empire*. Il donna en 1693 les *Vies des Papes d'Avignon*, Ouvrage qui lui procura une pension du Roi & la Direction du Collége Royal. Mais il ne jouït pas longtems des bienfaits de la Cour. Attaché depuis quelque tems au Cardinal de Bouillon, qui l'avoit engagé à écrire l'Histoire de sa Maison, il fut enveloppé dans sa disgrace. Il reçut une Lettre de Cachet pour Lyon; & tout ce que l'on put faire en sa faveur, fut d'empêcher un si grand éloignement. Il fut relégué successivement à Rouen, à Tours, & enfin à Orléans. On le rappella après la Paix, mais il perdit pour toujours la place de Directeur & de Professeur du Collége Royal. Quoiqu'éloigné de Paris & âgé déja de plus de quatre-vingts ans, il ne demeura pas oisif; rien ne put interrompre ses travaux Littéraires. Il faisoit imprimer les Oeuvres de S. Cyprien, sur lesquelles il avoit travaillé dans son exil, lorsque la mort l'enleva le 28 de Juillet 1718, à l'âge de quatre-vingt-huit ans (e). Quoique Mr. Baluze ait peu produit de son fond, il est cependant peu d'Ecrivains qui aient travaillé plus utilement pour le Public, par l'attention qu'il a eue à ramasser de tous côtés d'excellens Manuscrits, & à les publier avec de savantes Notes. Mr. Du Pin remarque (f), qu'il n'y avoit personne plus versé que lui dans la connoissance des Manuscrits, des Titres, & des Livres imprimés de tout genre; qu'il écrivoit bien en Latin; savoit parfaitement l'Histoire Ecclésiastique & Profane, le Droit Canonique ancien & moderne; & qu'il avoit bien lu les Pères. Il a corrigé les importans Ouvrages qu'il a publiés, sur un nombre presque infini de Manuscrits, avec une exactitude & une application infatigable (g); & Mr. de la Roque dit (h), que ses Notes sont pleines de cette Erudition qui se puise dans les Auteurs du moyen Age, & qu'il y explique non seulement les endroits les plus difficiles & les termes

(c) Niceron p. 291-190.

(d) Du Pin ubi supra p. 1. 2.

(e) Niceron p. 290-198. Voyez aussi Baillet Jugem. des Sav. T. II. Part. II. n. 575. p. 358. Amsterd. 1721. in 8.

(f) Ubi supra p. 6.

(g) Journ. des Sav. du 24 Avril 1677.

(h) Ibidem.

bus Persecutorum; nunc primum prodit opera & studio Stephani Baluzii, cum Notis. „ Traité de la Mort des Persécuteurs, par Lucius Cæcilius Firmien Lactance, à Donat Confesseur, mis au jour par Etienne Baluze, avec „ des Notes." Paris 1680 in-8. la seconde Edition avec des Notes *Variorum*, revue par Paul Bauldri, à Utrecht 1692 in-8. XVII. *Epistolarum Innocentii III. Pontificis Romani Libri XI. Accedunt gesta ejusdem Innocentii &c.* „ Les Epitres du Pape Innocent III, en onze Livres; avec la Vie de ce Pontife." Paris 1682 in-folio, 2 vol. Il s'en faut beaucoup que cette Edition soit complette, le Recueil des Lettres de ce Pape étant composé de dix-neuf Livres. Mais on refusa à Rome à Mr. Baluze la communication de ces Lettres, que l'on conserve dans la Bibliothèque du Vatican (9). XVIII. *Nova Collectio Conciliorum, cum Notis.* „ Nouvelle Collection de Conciles, avec des „ Notes." Paris 1683. in-folio. Cette Collection contient les Piéces qui manquent dans la Collection du P. Labbe, ou qui sont defectueuses. Elle devoit avoir plusieurs Volumes, mais il n'en a paru que le prémier, ce que Mr. Bonardi attribue au peu de débit qu'il eut. On en trouve une raison plus plausible dans les Notes sur les Lettres de Mr. Arnaud. Il y est dit que Mr. Colbert, voulant récompenser Mr. Martin, qui étoit Précepteur de ses enfans, lui fit donner deux mille livres de pension sur l'Evêché d'Auxerre; & que ce vertueux Ecclésiastique aiant refusé cette pension, en représentant à son Bienfaiteur, que n'aiant jamais rendu aucun service au Diocése d'Auxerre, il ne croyoit pas pouvoir jouïr de cette portion des biens de cette Eglise, encore moins la recevoir à titre de récompense pour des services temporels; Mr. Colbert en fit donner la moitié à Mr. Baluze. Celui-ci aiant besoin de Rome pour cette affaire, abandonna le dessein qu'il avoit formé de faire imprimer des Actes du Concile de Bâle fort amples, pour l'exécution duquel il avoit principalement entrepris sa nouvelle Collection des Conciles, qu'il laissa imparfaite (10). XIX. *Marca Hispanica, sive Limes Hispanicus, hoc est, Geographica & Historica Descriptio Cataloniæ, Barcinonis & circumjacentium Populorum. Auctore ill. V. Petro Marca.* „ La Marche, ou les Limites de l'Espagne, qui contient une Histoire de Catalogne, du Roussillon, & des Peuples voisins, par l'illustre Pierre de Marca." Paris 1688 in-folio. La mort de Mr. de Marca aiant interrompu l'impression de cet Ouvrage, Mr. Baluze, par reconnoissance pour son prémier Protecteur, s'engagea d'achever cette Edition: il y ajouta un quatrième Livre, qui contient des choses fort curieuses.

(9) Id. ibid. & Niceron p. 203.

(10) Niceron T. X. Part. I. p. 11. 17.

XX. *Petri de Marca Archiepiscopi Parisiensis Opuscula, nunc primum in lucem edita.* „ Opuscules de Mr. de Marca, „ Archevêque de Paris, qui n'avoient point encore paru." Paris 1681 in-8. Mr. Baluze avoit déja fait réimprimer en 1669 quelques Dissertations de ce Prélat, qui avoient paru pendant sa vie; mais ces Opuscules n'avoient pas encore vu le jour. XXI. *Vitæ Paparum Avenionensium.* „ Les „ Vies des Papes d'Avignon." Paris 1693 in-4. Cet Ouvrage est un des plus importans & des meilleurs qu'il ait donnés au Public. Il combat dans la Préface les Auteurs, qui ont comparé le tems pendant lequel les Papes ont fait leur résidence à Avignon, avec la Captivité de Babylone, & il prétend que les Papes ont droit d'établir leur Siége où il leur plait. Il remarque aussi, que si la Ville de Rome a eu sujet de se plaindre du long séjour que les Papes firent à Avignon, parce que cette absence la réduisit à une vaste solitude & à une déplorable pauvreté, les François ne tirérent pas aussi grand avantage de la résidence que les Papes firent dans leur Pays, parce que les Italiens changérent leur frugalité en luxe, & corrompirent l'innocence & la simplicité de leurs mœurs par des vices qui leur avoient été jusques-là inconnus (11). Ce discours a pu contribuer à faire mettre l'Ouvrage dans l'*Index* (12). XXII. *Histoire Généalogique de la Maison d'Auvergne, justifiée par des Chartres, Titres, Histoires anciennes, & autres preuves autentiques.* Paris 1708. in-folio 2 vol. Cet Ouvrage est rempli de recherches fort curieuses (13). La Préface fut publiée séparément in-4. la même année (14). XXIII. *Lettre pour servir de réponse à divers Ecrits, qu'on a semés dans Paris & à la Cour, contre quelques anciens Titres qui prouvent que Messieurs de Bouillon descendent en ligne directe & masculine des anciens Ducs de Guyenne, & Comtes d'Auvergne.* Paris 1698. in-folio. XXIV. *Historiæ Tutelensis Libri tres.* „ Histoire de Tulles, en trois Livres." Paris 1717 in-4. XXV. *Lettres au P. Tournemine sur l'Edition de S. Cyprien, qu'il prépare*, inférées dans les Mémoires de Trevoux, Septembre 1714 & Mars 1715. XXVI. *Epistola ad V. Cl. Eusebium Renodotum de vita & morte Car. du Fresne du Cange.* „ Lettre à Mr. Eusébe „ Renaudot, sur la Vie & sur la Mort de Mr. Charles du „ Fresne du Cange." XXVII. *S. Cæcilii Cypriani Carthaginiensis & Martyris Opera ad MSS. Codices recognita & illustrata, studio & labore Steph. Baluzii. Absolvit post Baluzium, ac Præfationem & vitam S. Cypriani adornavit unus ex Monachis Congreg. S. Mauri.* „ Les Oeuvres de S. „ Cyprien Evêque de Carthage & Martyr, revues sur les „ Manuscrits, & illustrées par Etienne Baluze. Edition

(11) Du Pin p. 4.

(12) Niceron p. 205. du Tom. I.

(13) Id. ib.

(14) Idem T. X. Part. I. p. 27.

„ ache-

mes les plus obscurs, mais encore les points les plus importans de l'Histoire & de l'Antiquité Ecclésiastique. Et Mr. de Sallo (i) trouvoit dans Mr. Baluze beaucoup de lumière & de jugement pour rétablir le Texte des Auteurs, du discernement & du savoir dans l'éclaircissement des difficultés. Il fut lié pendant toute sa vie à tout ce qu'il y eut de Gens-de-Lettres en France, & dans les Pays Etrangers. D'un commerce gai & agréable, la vieillesse ne lui ôta rien de son enjouement. Né avec un tempérament délicat, il sut conserver une santé toujours égale, par la sobriété & le régime qu'il garda jusqu'à la mort. [☞ Les Etrangers lui ont rendu justice, aussi-bien que la France. „ Mr. Etienne Baluze, *disent les Journalistes de Venise* (k), méritoit un Eloge particulier, aiant rendu de „ grands services à la Littérature Sacrée & Profane. Tant d'Auteurs anciens publiés & illustrés; tant „ d'anciens Monumens tirés des ténèbres, & corrigés par d'excellentes & savantes Notes; tant d'au„ tres travaux entrepris pour éclaircir l'Antiquité, auxquels il a consacré la meilleure partie de sa „ vie, immortaliseront sa mémoire & la rendront vénérable." Mais, comme s'il falloit que les Grands-Hommes se ressentissent toujours par quelque endroit de la foiblesse humaine, ADD. DU TRAD.] il a fait paroitre un peu de caprice dans son Testament, en faisant une Femme étrangère sa Légataire universelle, & ne laissant presque rien à sa Famille & à ses Domestiques (l).

(i) *Journ. des Sav.* du 12. Fevrier 1365.

(k) Tom. XXXI. p. 349.

(l) Niceron T. I. p. 196, 202.

„ achevée par un des Religieux de la Congrégation de S. „ Maur, qui y a ajouté une Préface & la Vie de S. Cy„ prien." Paris 1726, in-folio. C'est D. Prudent de Maran, qui est l'Editeur. XXVIII. Dans le sixième Tome, Part. I. des *Memoires* du P. Des Molets, on a publié, *Carmen in laudem Joan. B. Brossard, Canonici & Officialis Tutelensis*, „ Poëme à la louange de J. B. Brossard, „ Chanoine & Official de Tulles, par Mr. Baluze." C'est une Pièce d'imagination, qui n'a point d'objet fixe, & à laquelle Mr. de la Monnoye a fait un Commentaire ingénieux (15). XXIX. Jean-George Schelhorn a inséré dans ses *Amœnitates Literariæ*, Tom. VIII. pag. 622. deux *Lettres* de Mr. Baluze, l'une à *Frédéric-Benoit Carpzovius*, datée du 1. de Janvier 1680, & l'autre à *Jean Schilter* du 13 de Décembre 1684. Elles sont curieuses, & renferment plusieurs particularités Littéraires (16).

(15) Id. ib. p. 18.

(16) Idem T. X. Part. II. p. 290.

BANISTER (JEAN), savant Médecin du XVI. Siècle, & Auteur de divers Traités de Chirurgie [*A*], étoit né de parens honnêtes & aisés. Il fit ses études dans l'Université d'Oxford, & s'étant tourné du côté de la Médecine, il s'y donna tout entier, & à la Chirurgie (*a*). Au mois de Juillet 1573, il reçut ses Licences de l'Université pour exercer la Médecine (*b*). Il s'établit ensuite à Nottingham, où il demeura pendant plusieurs années, étant fort employé, à cause de sa grande habileté, tant dans la Médecine que dans la Chirurgie. Il y a eu aussi un RICHARD BANISTER, qui a écrit un Traité sur les Maladies de l'Oeil [*B*].

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I col. 241. Edit. de 1721.

(*b*) Id. ibid. & *Fasti Oxon.* col. 109.

[*A*] *Auteur de divers Traités de Chirurgie.*] I. *Utile, nouveau & necessaire Traité de Chirurgie, contenant en abrégé la Cure générale & particulière des Ulcères.* Londres 1575. in-8. II. *Experiences de son invention &c.* III. *L'Histoire de l'Homme, tirée des meilleurs Anatomistes &c. en neuf Livres.* Londres 1578. petit in-folio. IV. *Abrégé de Chirurgie* &c. Londres 1585. in-12. V. *Antidote Chirurgique*, ou *Recueil de toutes sortes de Remedes* &c. Londres 1589. in-8. Plusieurs années après sa mort, en 1633, on publia ses Oeuvres à Londres in quarto, en six Livres. 1. Des Tumeurs. 2. Des Plaies. 3. Des Ulcères, en général & en particulier. 4. Des Fractures & des Dislocations. 5. De la Cure des Ulcères. 6. L'Antidote susmentionné.

[*B*] *Qui a écrit un Traité sur les Maladies de l'Oeil.*] Il a pour titre : *Traité de cent-trente Maladies des Yeux & des Paupières*, appellé communément, *le Bréviaire des Yeux, de Banister.* Mr. Wood dit (1) qu'il n'avoit jamais vu le Traité même, mais qu'il en avoit trouvé le titre rapporté dans un autre Ouvrage intitulé : *Supplément au Traité des cent-trente Maladies des Yeux & des Paupières, appellé Cerevisia Medicata, Bière médicale, avec divers Aphorismes & Principes* &c. Londres 1622. in-12. seconde Edition. La Préface est datée de Stamford dans la Province de Lincoln. Il paroit par le neuvième Chapitre de ce Livre, que l'Auteur vivoit encore en 1617; & par le sixième Chapitre, qu'il étoit encore vivant en 1619, & peut être en 1622, quand la seconde Edition parut. Il dit dans le Chapitre quatrième, que dans son Traité des Yeux, *il a fait mention des plus habiles Oculistes, qu'il y avoit eu en Angleterre depuis cinquante ou soixante ans, qui n'avoient point pris leurs degrés dans les Universités d'Oxford & de Cambridge.* [☞ Je ne sai si ce seroit cet Auteur qu'auroit eu en vue le P. Sanlec, dans son petit Poëme intitulé *l'Art de Prêcher* (2) :

Jadis un Charlatan, Docteur en Médecine,
Devina, car chez eux vous savez qu'on devine,
Que l'Oeil pouvoit avoir lui seul plus de cent maux.
Mais moi, qui de cet Oeil dois compter les defauts,
Sans faire le Devin, j'en trouve plus de mille.

ADD. DU TRAD.]

(1) *Athen. Oxon.* Vol. I. col 244.

(2) *Recueil de Vers choisis* par Bouhours. Paris 1591. p. 96.

☞ BANKERT (JUSTE VAN TRAPPEN, dit), originaire de la Ville de Flessingue en Zélande, parvint par sa valeur & par ses services, de la qualité de simple Matelot, au rang de Commandeur des Côtes de Zélande (*a*). En l'année 1624, il fut fait Capitaine de l'Amirauté de cette Province; & en cette qualité il confirma par ses belles actions, l'opinion avantageuse qu'on avoit conçue de lui, aiant une fois combattu tout seul contre treize Vaisseaux de Dunkerque, auxquels il échappa, quoique fort délabré, après en avoir coulé trois à fond. Il ne fit pas paroitre moins de courage & de résolution dans une autre occasion, où il se tira d'entre deux Vaisseaux qui l'avoient accroché des deux côtés (*b*). En 1628, il accompagna en qualité de Vice-Amiral le fameux Amiral Pierre Hein, dans la célèbre & glorieuse Expédition où il se rendit maitre de la Flotte de la Nouvelle Espagne (*c*). Il suivit encore en 1629, en la même qualité, l'Amiral Henri Loncque, que la Compagnie des Indes Occidentales envoya au Bresil pour y faire la conquête de quelque Ville importante (*d*). Huit ans après, Bankert étant en mer avec cinq Vaisseaux qu'il commandoit en Chef, rencontra sept Vaisseaux de Dunkerque, leur livra combat, & se rendit maitre de deux de ces Vaisseaux & d'une Frégate, qu'il conduisit en triomphe dans le Port de Flessingue. L'année suivante 1638, notre vaillant Commandeur partagea avec l'Amiral Martin Harpertz Tromp l'honneur de la Victoire qu'il remporta sur la Flotte d'Espagne [*A*]. En 1645, la Compagnie des Indes Occidentales, résolue de se venger des Portugais, équipa une Flotte de cinquante-deux Vaisseaux de guerre, dont elle donna le Commandement à Bankert (*e*), en le déclarant Amiral des Mers du Bresil, de Guinée & d'Angola. Quoique le succès de cette Expédition ne répondît ni à la grandeur de l'armement, ni aux espérances qu'on sembloit avoir lieu d'en concevoir, l'Amiral Bankert ne laissa pas d'y acquérir beaucoup de gloire, par les avantages qu'il remporta sur les Portugais [*B*]. Mais il n'eut pas la satisfaction d'en recueillir le fruit dans

(*a*) La Rue *Heldhaftig Zeelandt* p. 127.

(*b*) Idem p. 128.

(*c*) Idem p. 327.

(*d*) De la Neuville *Hist. de Hollande* T. II. L. VII. ch. 4.

(*e*) La Neuville *Hist. de Hollande* T. II. L. IV. ch. 14. qui le nomme mal *Baucher*.

[*A*] *Notre vaillant Commandeur partagea avec l'Amiral M. H. Tromp l'honneur de la Victoire qu'il remporta sur la Flotte d'Espagne.*] Tromp aiant eu avis que cette Flotte composée de dix grands Vaisseaux de guerre, quatre Frégates, cinq Fustes & une Pinasse, étoit prête à se mettre en mer, & qu'elle devoit passer le Canal du Fort de Mardik le 18 de Février, fit mettre à la voile pour la prévenir. Il la rencontra près de Gravelines, & quoiqu'il n'eût alors que douze Vaisseaux tous de moindre grandeur, il se disposa à la combattre. L'Amiral Espagnol se voyant supérieur en nombre, tant de Vaisseaux que de Soldats, ne voulut pas reculer à la vue d'un avantage si évident. Les deux Flottes s'avancérent, & le combat fut tellement opiniâtré, que la victoire fut plus de six heures sans se déclarer; mais enfin elle passa du côté des Hollandois : les dix Vaisseaux furent brulés, coulés à fond, échouérent ou furent pris, avec les quatre Frégates. Bankert reçut des Etats une Médaille avec une Chaine d'or (1) de la valeur de huit-cens florins, chaque Capitaine en eut une de deux-cens florins, & l'Amiral une de deux mille.

[*B*] *Bankert ne laissa pas d'y acquérir beaucoup de gloire, par les avantages qu'il remporta sur les Portugais.*] L'Amiral mit à la voile au commencement du mois de Février 1646; mais il eut une navigation très facheuse : il perdit d'a-

(1) La Rue *Heldhaftig Zeelandt* p. 128.

dans sa Patrie: à son retour, étant sous la Ligne, il fut attaqué d'une Apoplexie, dont il mourut au bout de quelques jours. On conserva son corps, malgré tous les dangers que la Flotte essuya; & ses deux fils, qui l'accompagnoient, eurent la consolation de le rendre à sa Patrie, & de le porter en Zélande (*f*).

(*f*) La Rue *ubi supra* p. 110.

d'abord deux Vaisseaux aux Dunes : ensuite une tempête l'obliges de revenir mettre sa Flotte à couvert dans un des Ports de l'Ile de Wight, où il fut retenu pendant deux mois par les vents. Il n'eut pas moins à souffrir pendant le reste de son Voyage, jusqu'au Bresil ; les maladies, la division entre les Chefs, les mutineries des Equipages, lui donnérent bien de la peine. Enfin il arriva avec sa Flotte au Récif & à Olinde, où il trouva les choses en très mauvais état. Les Hollandois y manquoient sur-tout de vivres, ainsi l'arrivée de Bankert leur causa une grande joie ; mais elle fut troublée par les divisions, qui augmentérent parmi eux (2). Peu de tems après, l'Amiral accompagné du Colonel Hinderson mit à la voile avec une belle Flotte pour Rio S. Francisco, afin d'attirer toutes les forces des Portugais de ce côté-là. Y étant demeuré quelques jours à l'ancre, ce dessein lui réussit ; & aiant mis brusquement à la voile, il alla tomber sur l'Ile de Taparipa, dont il se rendit maitre : mais les Portugais la reprirent peu après. Il n'eut pas moins de succès sur mer; car outre divers Vaisseaux Portugais qu'il prit ou coula à fond, il attaqua proche de la Baie de tous les Saints une Flotte qui venoit de Portugal, composée de sept Vaisseaux, dont un fut coulé à fond, un autre se sauva dans la Baie, & les cinq autres devinrent la proie du victorieux Bankert, qui fit un butin estimé deux millions, en draps, toiles, vivres, munitions de guerre, & vin de Madére. Près de quatre-cens Portugais furent tués ou noyés, deux-cens cinquante furent faits prisonniers, entre lesquels se trouvérent le nouveau Gouverneur-Général qu'on envoyoit au Bresil, l'Amiral, le Vice-Amiral, & divers autres Officiers, outre trois Moines. Quelque tems après, Bankert aiant été fortifié par quelques Navires particuliers, se rendit maitre de quatre Vaisseaux Portugais qui venoient de la Baie de tous les Saints, chargés de sucre : cent-vingt Portugais périrent dans le Combat, & les Hollandois n'y perdirent de leur côté que cinquante hommes (3). Tous ces avantages ne rétablirent pourtant pas leurs affaires au Bresil : la guerre entre les deux Nations dura dix ans, pendant lesquels les Veuts, & les Peuples naturels du Pays, se déclarérent presque toujours en faveur des Portugais ; & la fin en fut si malheureuse pour les Hollandois, qu'ils furent entiérement chassés du Bresil (4).

(2) Idem p. 129.

(3) Idem p. 129. 130.

(4) La Neuville *Hist. de Holl.* T. II. L. IX. ch. 14.

☞ BANKERT (Adrien), fils, à ce que l'on croit, de Juste Bankert (*a*) dont nous venons de parler, nâquit à Flessingue. En 1659 il étoit Capitaine de l'Amirauté de Zélande, & en cette qualité il commandoit un Vaisseau de la Flotte, envoyée au secours du Roi de Dannemarc contre la Suéde, sous les ordres de l'Amiral d'Obdam. Il se distingua dans cette Expédition, par la maniére dont il se defendit contre plusieurs Vaisseaux de la Flotte de Suéde, qui l'attaquérent près de Landskroon, & qui ne purent jamais l'obliger à se rendre (*b*). Le 19 de Décembre 1664, l'Amirauté de Zélande le déclara Contre-Amiral; & le 5 de Juillet 1665, il fut élevé au rang de Vice-Amiral. Il se trouva en cette qualité à la célèbre Bataille qui se donna contre les Anglois le 5 d'Août 1666, dans laquelle il se méla si avant parmi les Ennemis, que son Vaisseau aiant été criblé de coups, il fut obligé de l'abandonner, parce qu'il couloit à fond (*c*). Le 20 d'Août 1666, il fut fait Lieutenant-Amiral de Zélande; & il eut beaucoup de part aux différens Combats que les Hollandois livrérent en 1672 & 1673 aux François & aux Anglois, dans lesquels il donna toujours des preuves de sa valeur & de sa bonne conduite. Aussi étoit-il en grande estime auprès des Etats de Zélande ses Maitres, qui écrivirent même au Prince d'Orange en sa faveur, au sujet de quelques disputes qu'il avoit eues pour le rang, avec le Lieutenant-Amiral Tromp. En 1671, les Etats lui donnérent une preuve toute singulière de leur estime: au mois de Février de cette année, il épousa Jeanne Constance Cau, & à sa priére, les Etats honorérent ses Noces de leur présence par quatre Députés, du nombre desquels étoit leur Grand-Pensionnaire de Hubert (*d*). En 1674, il commandoit la seconde Escadre de la Flotte de l'Amiral Tromp, destinée à faire une descente en France, dans l'espérance de profiter de la Conspiration tramée par le Chevalier de Rohan, qui avoit promis de livrer Quillebœuf aux Hollandois & de faire soulever la Normandie: mais n'aiant pu exécuter ses promesses, cette Expédition n'aboutit qu'à faire quelques ravages sur les côtes de France, à bruler quelques Vaisseaux, & à faire payer quelques contributions. Au mois de Novembre de l'an 1678, les Etats de Zélande accordérent à l'Amiral Bankert, par l'avis du Prince d'Orange, Voix décisive dans les Affaires de la Marine, avec le privilege de présider à son tour, comme les Conseillers de l'Amirauté (*e*). Il mourut en 1684 à Middelbourg, où il est enterré dans l'Eglise de S. Pierre, dite la Vieille Eglise (*f*).

(*a*) La Rue *Heldhaftig Zeelandt* p. 127.

(*b*) Idem p. 221.

(*c*) Idem p. 222. & *Vie de Corneille Tromp* p. 378.

(*d*) La Rue *ubi supra* p. 126.

(*e*) Idem p. 125. 126.

(*f*) Id. ibid.

BANKS (Jean) Prémier Juge des Plaidoyers Communs sous le régne de Charles I., étoit né d'honnêtes parens à Keswick dans la Province de Cumberland. En 1604, âgé de quinze ans, il entra au Collége de la Reine à Oxford; mais il quitta l'Université avant que d'avoir pris aucun dégré, & se mit dans le Collége de Gray, où il se distingua par son application extraordinaire à l'étude du Droit, & devint Avocat célèbre. Il fut ensuite créé Chevalier, & déclaré Procureur du Prince Charles. La sixiéme année du régne de Charles I. la Société du Collége de Gray's-Inn le choisit pour Lecteur pendant le Carême, & l'année suivante il fut fait Trésorier de la Maison (*a*). En 1640 il devint Prémier Juge du Banc du Roi (*b*) ; & il suivit ce Prince peu de tems après, lorsqu'il fut contraint de quitter Westminster. Banks fut nommé Conseiller Privé à Oxford, & Prémier Juge des Plaidoyers Communs. Le 31 de Janvier 1642, il fut créé Docteur en Droit Civil dans l'Université de cette Ville, où il mourut le 28 de Décembre 1644: il y fut enterré dans la Cathédrale de *Christ-Church* (*c*), où on lui érigea un Monument [*A*]. Il légua par son Testament trente livres sterling par an pour être employés à des usages pieux, & en particulier à établir une Fabrique de gros Cotons à Keswick où il étoit né (*d*). Il avoit l'esprit pénétrant, la conception prompte, la mémoire heureuse & fidèle, & il possédoit parfaitement ce qu'il y avoit de plus caché dans la Jurisprudence; à quoi il joignoit une expérience universelle dans les affaires d'Etat. Il écoutoit patiemment; parloit peu, mais bien; aimant qu'on exposât les Causes clairement, & pénétrant au travers de tous les déguisemens la vérité des choses. Il étoit d'une modestie extraordinaire, d'une probité à toute épreuve; à quoi il joignoit une candeur & une franchise antiques. Grave & austère dans ses maniéres, il ne laissoit pas d'être ouvert & affable. En un mot, il se montra si égal & si circonspect dans les différens états par lesquels il passa, que quoiqu'il se fût déclaré pour le Roi, & qu'il attirât le plus de gens qu'il pouvoit dans le Parti de ce Prince, il n'eut pas beaucoup à souffrir du Parti contraire (*e*).

(*a*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. col. 25. Edit. de 1721.

(*b*) Dugdale *in Chron. Serie ann.* 1640. *apud* Wood, *ubi supra.*

(*c*) Wood *ubi supra.*

(*d*) Voyez Fuller *Worthies in Cumberland.*

(*e*) Voyez Lloid's *State Worthies* p. 961. 962. Londres 1670. in-8.

[*A*] *Où on lui érigea un Monument.*] Voici l'Epitaphe qu'on y voit.

P. M. S. Hoc loco in spem futuri seculi depositum jacet Joannis Bankes, *qui Reginalis Collegii in hac Academia Alumnus, Eques auratus ornatissimus, Attornatus Generalis, de Communi Banco Capitalis Justiciarius, a secretioribus Consiliis Regi Carolo, peritiam, integritatem, fidem egregie præstitit. Ex Æde Christi in Ædes Christi transiit mense Decembris die 28. Ann. Dom. 1644. ætatis suæ 55.*

(*t*) : „ Ci-git dans l'espérance de la bienheureuse Résurrection le Chevalier Jean Banks, Elève du Collège de la Reine dans cette Université, Procureur-Général, Prémier Juge des Plaidoyers Communs, Conseiller Privé du Roi Charles I., emplois dans lesquels il a fait éclater également sa capacité, son intégrité, & sa fidélité. Il a quitté cette Vie mortelle pour aller dans le séjour des Bienheureux, le 28 de Décembre 1644, âgé de cinquante-cinq ans.

(*t*) Voyez *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. II. p. 239 Oxon. 1674.

☞ BAR-

☞ BARBIER D'AUCOUR (Jean), Avocat au Parlement de Paris, & Membre de l'Académie Françoise, étoit de Langres, où il naquit l'an 1641 ou 1642 [A]. Il quitta le Lieu de sa naissance à l'âge de quatorze ans, dans la vue de chercher à se pousser lui-même (a). Il alla d'abord à Dijon, où il eut l'avantage d'entrer chez un riche Magistrat, qui le prit moins pour Précepteur de ses enfans, que pour leur Compagnon d'étude. Ce fut pendant son sejour à Dijon, qu'il fit sa Philosophie. Il gagna ensuite Paris, où il se flattoit qu'aiant de l'esprit, il trouveroit quelque bon poste; mais il fut obligé de se borner à très peu de chose. Il se mit dans ce tems-là à étudier en Droit; & ce fut aussi alors qu'il se brouilla avec les Jésuites [B]. Après s'être fait recevoir Avocat au Parlement, il commença à fréquenter le Barreau, dont il auroit été l'ornement, s'il avoit voulu plaider (b); mais il s'en degoûta, par le malheur qui lui arriva la prémière fois qu'il y parut. Devant faire un Plaidoyer d'apparat, il n'en prononça que cinq ou six lignes, & demeura court [C]. Depuis cet accident, qui peut arriver aux plus grands Orateurs, il résolut de ne plus s'exposer à plaider, & de se contenter d'écrire dans des occasions d'eclat. Il se lia avec Messieurs de Port-Royal, & quand Racine les eut attaqués par sa *Lettre à l'Auteur des Heresies imaginaires*, Mr. Barbier d'Aucour entreprit de les défendre; & comme Mr. Racine avoit parlé avec assez de mépris de *l'Onguent pour la brulure* & des *Chamillardes* [D], Mr. d'Aucour fit en 1676 contre lui, *Apollon Vendeur de Mithridate* [E]. Le P. Bouhours, Jésuite, publia en 1671 ses *Entretiens d'Ariste & d'Eugène*. Le style de cet Ouvrage, la varieté qui y régnoit, & les jolies choses dont il étoit rempli, attirérent à l'Auteur beaucoup d'éloges, & au Libraire un débit si considerable, qu'en moins de six mois il s'en fit deux Editions, qui ont été suivies de plusieurs autres. „ On sentit dans les *Entretiens d'Ariste & d'Eugène*, un Auteur „ capable de tenir tête à ceux qui se piquoient de savoir le mieux écrire (c)." Sa gloire piqua tellement Mr. Barbier d'Aucour, qu'il entreprit de le critiquer, & publia *les Sentimens de Cléanthe* [F] *sur les*

(a) D'Olivet, *Hist. de l'Academ. Franç.* dep. 1652. jusq. à 1700. p. 210. 211. Amsterd. 1730.

(b) Idem p. 212.

(c) Idem p. 212.

[A] *Il nâquit l'an 1641 ou 1642.*] Je m'exprime d'une maniére douteuse, n'aiant d'autre régle pour fixer l'époque de sa naissance, que le tems de sa mort. Il mourut le 13 de Septembre 1694, *dans sa cinquante-troisiéme annee*, dit Mr. l'Abbé d'Olivet (1). Il doit donc être né sur la fin de l'année 1641, au plus tôt.

(1) *Hist. de l'Academ. Franç.* p. 212.

[B] *Ce fut aussi alors qu'il se brouilla avec les Jesuites.*] Voici quelle en fut l'occasion, selon Mr. l'Abbé d'Olivet (2). „ Tous les ans, *dit-il*, ces Péres exposent, dans „ l'Eglise de leur Collége, des Tableaux énigmatiques, „ qu'ils font expliquer sur un Théatre, fait exprès pour „ ce jour-là, & qui cache le Maitre-Autel. Ceux qui „ veulent y parler, ne le doivent faire qu'en Latin. Or „ il arriva qu'en l'année 1663, Mr. d'Aucour s'étant mis „ de la partie, il laissa échapper quelques termes peu mo„ destes. Averti par le Jésuite, qui présiduit à cet Exer„ cice, de mesurer ses paroles, parce qu'ils étoient dans „ un lieu sacré, il répondit brusquement: *Si locus est sa„ crus, quare exponitis* .... Il ne put achever sa phra„ se; car de toutes parts les Ecoliers, comme autant „ d'Echos, répétérent son barbarisme, les Maitres en ri„ rent, & le sobriquet d'*Avocat Sacrus* lui en demeura." Jamais d'Aucour n'oublia cette avanture. Il fit d'abord contre les Jésuites une Satyre en Vers burlesques, intitulée: *Onguent pour la brulure, ou Secret pour empêcher les Jesuites de bruler les Livres*, In-4. C'est une Piéce de dix-huit cens vers, qui parut au commencement de 1664. Le P. Niceron (3) dit qu'elle a été réimprimée à Cologne en 1669. On accusa l'Auteur d'y avoir effleuré des matiéres trop sérieuses pour trouver place dans le Burlesque; & il publia une Apologie sous le titre de *Lettre d'un Avocat à un de ses Amis*, datée du 1. d'Avril 1664. Cette Apologie étoit conçue de telle sorte, qu'en tâchant de mettre sa Religion à couvert, il redouble les injures qu'il avoit dites à ses Ennemis. Si ce que dit Mr. l'Abbé Le Clerc dans la *Bibliotheque du Richelet*, étoit vrai, on auroit tout lieu de penser que Mr. d'Aucour étoit déja en liaison avec Messieurs de Port-Royal, & par conséquent peu favorablement prévenu pour les Jésuites. „ Un Li„ braire assez pauvre, *dit-on* (4), qui débitoit sous le „ manteau divers Ouvrages de Port-Royal, le reçut chez „ lui moyennant une pension fort modique: ce fut tout „ ce que purent faire pour lui *quelques Amis de Messieurs* „ *de Port-Royal, à qui on l'avoit*, à ce qu'il paroit, *adres„ se*." Mais je trouve le fait contredit par Mr. l'Abbé Goujet, du moins donne-t-on (5) comme de lui la remarque suivante: „ Où Mr. l'Abbé Le Clerc a-t-il pris que „ Barbier d'Aucour logea d'abord chez un pauvre Librai„ re &c.? En arrivant à Paris il entra au Collége de Li„ zieux."

(2) Ibid. p. 211.

(3) *Mém. des Homm. Illust.* Tom. XIII. p. 322.

(4) Id. ibid. p. 318.

(5) Idem T. XX p. 84. 85.

[C] *Il n'en prononça que cinq ou six lignes, & demeura court.*] Mr. Despreaux, mécontent de ce que Barbier d'Aucour avoit écrit contre Racine, a lancé un trait contre lui, en finissant son Lutrin. Voici comment il parle à Mr. de Lamoignon Prémier Président (6):

Quand la prémière fois un Athlète nouveau
Viens combattre en champ clos aux joûtes du Barreau,
Souvent, sans y penser, ton auguste présence,
Troublant par trop d'eclat sa timide éloquence,
Le nouveau Cicéron tremblant, décoloré,
Cherche en-vain son discours sur sa langue égaré;
En-vain, pour gagner tems, dans ses transes affreuses,
Traine d'un dernier mot les syllabes honteuses;
Il hésite, il bégaye, & le triste Orateur
Demeure enfin muet aux yeux du Spectateur.

(6) *Oeuvr. de Boileau* T. II. p. 189. 190. La Haye 1722. in-8.

L'Auteur des Remarques dit sur cet endroit, que celui à qui ce malheur arriva, *ne plaida plus*. Cela n'est pas exact; il est vrai qu'il renonça au Barreau dans ce tems-là, mais il y rentra sur la fin de sa vie (7).

(7) Voyez dans l'Article citat. (4).

[D] *Des Chamillardes.*] Les *Chamillardes* & les *Gaudinettes* lui sont attribuées par le P. Colonia, dans la prémière Edition de la *Bibliothèque Janséniste*; mais il s'est retracté dans la seconde Edition de cet Ouvrage, où il assure que ces Lettres sont de Mr. Nicole: il n'en donne cependant aucune preuve, & Mr. l'Abbé Goujet croit qu'il seroit fort embarrassé de le prouver (8). Les *Chamillardes* & les *Gaudinettes* sont cinq Lettres écrites contre la Signature pure & simple du Formulaire, dont trois ont été écrites à Mr. Chamillard Docteur de Sorbonne en 1665, & les deux autres, qui sont de l'année suivante 1666, sont adressées à Mr. Gaudin, aussi Docteur, & Official de Paris. Elles sont imprimées in-4. (9).

(8) Niceron T. XX. p. 88.

(9) Idem T. XIII p. 323.

[E] *Apollon Vendeur de Mithridate.*] Cette Piéce a été aussi imprimée sous le titre d'*Apollon Charlatan*. Elle parut en 1675, ou en 1676. C'est une Critique en vers libres, de neuf Piéces de Théatre que Racine venoit de faire imprimer en deux Volumes in-douze. Elle est assez joliment tournée, & fort maligne. Le P. Simon, sous le nom de Mr. de Sainjore, l'a insérée toute entière dans sa *Bibliotheque Critique* (10). Il l'annonce, en témoignant pour Mr. Racine les égards qu'il méritoit. „ Cette in„ génieuse Satyre, *dit-il*, des Ouvrages de Mr Racine a „ déja été imprimée: mais elle est présentement si peu „ connue, qu'on la peut redonner au Public comme tou„ te nouvelle. On ne le fait pas néanmoins pour tâcher „ de diminuer en rien la gloire de cet illustre Poëte: ce „ seroit un dessein aussi lache que ridicule. C'est à trop „ juste titre que ses admirables Tragédies, sur-tout sa „ *Phedre*, & son *Athalie*, l'ont fait placer sur le Parnasse „ par les François à côté du grand Corneille; & il n'est „ pas à craindre qu'aucune Censure, quelque maligne „ qu'elle puisse être, les engage jamais à le mettre plus „ bas. Mais puisque Mr. Racine n'a pas été lui-même é„ galement content de toutes ses Piéces, on sera toujours „ bien aise de voir les défauts que l'Auteur de cette Cri„ tique y a remarqués. *Etant écrite en vers, il n'est pas* „ *surprenant qu'elle soit outrée.*" On l'a mise à la fin du second Tome des Oeuvres de Racine de l'Edition d'Amsterdam de 1722, & on y a mis à la tête le petit Avertissement que je viens de rapporter, mais sans avertir qu'il est du P. Simon.

(10) T. II. ch. 55.

[F] *Les sentimens de Cléanthe.*] Quelques Ecrivains ont voulu ôter cet Ouvrage à Mr. Barbier d'Aucour, je ne sai sur quel fondement. Furetière, dans ses *Factums contre l'Academie Françoise* (11), dit en parlant de lui: „ Je „ ne suis pas de ceux qui l'*accusent* d'avoir fait la Criti„ que des Entretiens du P. Bouhours, dont il fait sem„ blant d'être l'Auteur; car *on sait* que c'est une charité „ qu'un fameux Jansénisme lui a prêtée." On s'apperçoit sans peine, que c'est un homme piqué au jeu qui parle, & sur le témoignage duquel il n'y a aucun fonds à faire. Mais d'autres Ecrivains, qui rendent d'ailleurs justice à Mr. Barbier, & qui insinuent la même chose que Furetière, mériteroient d'être écoutés, s'ils avoient trouvé à propos de marquer les raisons qu'ils ont eues, d'ôter à un Auteur un Ouvrage que tout le monde généralement lui a attribué, & qu'il a avoué pour sien. „ Quelques-uns ont cru, dit „ un Auteur anonyme (12), *& ce n'est peut-être pas sans* „ *fondement*, que la Critique des Entretiens d'Ariste & „ d'Eugène étoit l'Ouvrage de Messieurs de Port-Royal, „ & qu'ils avoient seulement emprunté le nom de Mr. „ d'Aucour. Quoi qu'il en soit, *ajoute-t-il*, il est certain „ que cet Académicien étoit capable de faire quelque cho„ se d'aussi bon que cette Critique, bien qu'elle soit une „ des mieux écrites que nous ayons." Mr. de la Monnoye dit à peu près la même chose (13). „ C'est un Ou„ vrage travaillé avec beaucoup de soin. On a soupçon„ né le Port-Royal d'y avoir mis la main. Cette Satyre „ est pleine d'une raillerie fine, enjouée, & quelquefois „ bien maligne. Pour le style, il n'y a rien de si délicat „ ni de si correct." Les meilleurs Ecrivains de notre Langue en ont tous porté généralement le même jugement.

(11) Sallengre *Mem. de Littér.* T. I. p. 441.

(12) *Nouvell. Observ. ou Guerre Civile sur la Langue Franç.* p. 19. *Voyez* Goujet *Biblioth. Franç.* T. I. p. 148. Paris 1740.

(13) *Lettre à l'Abbé Conti*, dans la *Biblioth. Franç.* Nov. & Decemb. 1728. p. 263.

les Entretiens d'Ariste & d'Eugène ; Ouvrage qui, au jugement des meilleurs Auteurs, est excellent (*d*). Il causa bien du chagrin au P. Bouhours, qui fit tout ce qu'il put pour faire supprimer cette Critique, & ne put se resoudre à suivre l'avis du P. Commire son confrère, qui lui avoit conseillé de la mépriser.

(*d*) Voy. la Rem. [*F*].

Ne sit, Buhursi, magnanimo pudor
Vanum Cleanthem ferre silentio,
Tuaque ne digneris ira
Pugnæ avidum juvenem superbæ (*e*).

(*e*) *Menagiana* T. II. p. 2. Amst. 1715.

Ménage, qui nous apprend cette particularité, ajoute, que le P. Bouhours traitoit d'une manière bien differente les *Sentimens de Cléarque* [*G*] ; il les donnoit lui-même à ses Amis, comme Mr. Despreaux le faisoit des Ecrits qu'on publioit contre lui. Il chercha des Apologistes (*f*), & l'Abbé Montfaucon de Villars se mit sur les rangs pour le défendre, par un petit Livre, intitulé *De la Délicatesse* [*H*]. Le P. Bouhours en fut très satisfait (*g*); mais son contentement ne dut pas être de longue durée. Mr. Barbier publia bientôt après, la *seconde Partie des Sentimens de Cléanthe* [*I*], où en répondant

(*f*) Goujet *Bibl. Franç.* T. I. p. 145. Paris 1740.

(*g*) Voy. la Rem. [*H*].

ment. Voici ce qu'en dit Mr. l'Abbé Trublet (14). „ Les *Entretiens d'Ariste & d'Eugène* furent extrêmement goûtés du Public. Le style en est pur & délicat, & ce fut la principale cause de leur succès : la forme fit valoir le fond. Mais après la lecture des *Sentimens de Cléanthe*, ceux qui avoient été les plus favorables à cet Ouvrage, rabattirent bien de l'opinion trop avantageuse qu'ils en avoient conçue. Tout le monde jugea, avec l'Auteur de la Critique, que l'Auteur des Entretiens avoit eu beaucoup plus de soin des paroles, que des choses : ce qui fit dire à quelqu'un, qu'il ne manquoit au P. Bouhours pour écrire parfaitement, que de savoir penser. Cela étoit exagéré, mais cela étoit plaisant." Mr. Amelot de la Houssaye dit dans ses *Mémoires* (15): „ La Critique des *Entretiens d'Ariste & d'Eugène* est excellente ; elle a fait encore plus de mal au P. Bouhours, que celle du Cid n'en avoit fait au célèbre Pierre Corneille." Voici ce qu'en dit Mr. l'Abbé d'Olivet (16) : „ Il (Mr. d'Aucour) découvrit une infinité de petites taches dans un Livre que tout le monde admiroit. Preuve bien sensible de cette vérité, qu'il y a peu de bons Livres, dont on ne puisse faire une Critique très bonne. Car il faut convenir que l'Ouvrage de Mr. d'Aucour est admirable en son genre, qu'on y trouve de la délicatesse, de la vivacité, de l'enjouement, un savoir bien ménagé, & un goût sûr, qui saisit jusqu'à l'ombre du ridicule dans un amas d'excellentes choses, comme le creuset sépare un grain de cuivre dans une once d'or." Mr. l'Abbé Goujet dit (17) que c'est *une Critique aussi sevère qu'ingenieuse*. „ On peut dire (c'est le jugement d'un autre Auteur) (18) des *Sentimens de Cléanthe*, que c'est un des plus jolis Livres & des mieux écrits que nous ayons. Ses Critiques sont pour la plupart *tres judicieuses*, mais quelquefois *un peu trop outrées*." Les *Sentimens de Cléanthe* parurent en 1671, & furent réimprimés en Hollande en 1672 : je ne sai s'il s'en fit deux Editions, car celle dont je me sers porte au Titre, *troisième Edition*, & elle est de 1672 ; peut-être le Libraire, en imprimant la seconde Partie, mit-il un nouveau Titre aux exemplaires qui lui restoient de la prémière. Quoi qu'il en soit, les *Sentimens* ont été réimprimés à Paris en 1700 in-12. en deux Volumes ; & en 1730, on a joint à cette dernière Edition *deux Factums pour Jaques le Brun* (19). L'Ouvrage de Mr. d'Aucour consiste en huit Lettres. Dans les sept prémières, l'Auteur critique les six Entretiens du P. Bouhours ; & dans la huitième, il en veut à la Table du Livre, & à la Figure qui est à la tête. Je ne m'y étendrai pas davantage, parce qu'on en trouve un Extrait dans les *Memoires de Litterature* (20).

(14) *Essais de Litterature & de Morale* p. 252. de la seconde Edition.

(15) T. II. p. 212. Amsterd. 1722.

(16) *Contin. de l'Hist. de l'Academ. Franç.* p. 212. Amst. 1730.

(17) *Bibl. Franç.* T. I. p. 144.

(18) Sallengre *ubi sup.* p. 448.

(19) Niceron T. XIII. p. 124.

(20) Sallengre *ubi sup.* p. 448-454.

[*G*] *Les Sentimens de Cléarque.*] Comme cet Ouvrage est beaucoup moins connu que celui de Mr. d'Aucour, je crois faire plaisir à ceux des Lecteurs qui aiment à savoir l'Histoire des Livres, lors même qu'ils ne sont pas excellens, de leur faire connoitre celui-ci en peu de mots. C'est une Critique de l'Ouvrage du P. Bouhours qui a pour titre, *De la Manière de bien penser dans les Ouvrages d'Esprit*, & de la Défense de ce Livre, intitulée, *Lettres à une Dame de Province sur les Dialogues d'Eudoxe & de Philante.* Paris 1688. Les *Sentimens de Cléarque* parurent la même année, quoique le titre porte 1689. Mr. Ménage dit, qu'on lui a assuré que cette Pièce est de Mr. Andry (21). Il s'en faut de beaucoup que les *Sentimens de Cléarque* ne soient de la force & de la délicatesse de ceux de Cléanthe : c'est un Imitateur, mais qui est fort au-dessous du Modèle qu'il a voulu suivre. Voici ce qu'en dit Mr. de Beauval (22): „ Le P. Bouhours ne doit pas s'alarmer, de rencontrer un adversaire qui veut arrêter le cours des applaudissemens. Il est vrai que sa constance a été éprouvée là-dessus; & si l'on n'a pas remarqué que les *Sentimens de Cleanthe* . . . lui aient abbatu le courage, ou troublé la tranquillité de son esprit, *les* Sentimens de Cléarque *ne seront point capables de l'ébranler.*" Le même Journaliste finit l'Extrait qu'il donne de cette Pièce, en disant : „ Enfin il (*Cléarque*) le pousse avec beaucoup de marques de chagrin; & il étoit trop en colère pour avoir cherché par-tout la justesse & les agrémens, dont le P. Bouhours nous a donné de très délicates leçons, au milieu des irrégularités qu'on lui reproche (23)."

(21) *Menagiana* T. II. p. 3. Amst. 1713.

(22) *Hist. des Ouvrag. des Sav.* Sept. 1688. p. 100.

(23) Idem p. 106.

[*H*] *L'Abbé Montfaucon de Villars se mit sur les rangs pour le défendre par un petit Livre, intitulé* De la Délicatesse.] Il fut imprimé à Paris en 1671, & réimprimé à Amsterdam en 1672. „ Le P. Bouhours, *dit Mr. Menage* (24), s'est trouvé non seulement obligé, mais honoré de cette Réponse, comme il l'a lui-même témoigné à l'Auteur par une Lettre de remercîment. J'ai vu entre les mains de l'Abbé de Villars l'Original de cette Lettre." Vigneul-Marville nous apprend quelques particularités touchant cet Abbé. C'est lui, qui est l'Auteur du *Comte de Gabalis*. Il étoit venu de Toulouse à Paris, pour faire sa fortune par la Prédication. Les cinq Entretiens, qui composent ce plaisant Ouvrage, sont le résultat des Conférences gaies, que cet Abbé avoit à la Porte de Richelieu avec une Cabale de gens de bel-esprit & de belle humeur, comme lui. Quand ce Livre parut la prémière fois, on n'y fit pas grande attention ; mais à la fin les conséquences en étant très dangereuses en un tems où ces sortes de curiosités commençoient à se mettre en crédit, on défendit la Chaire à ce *dévot* Prédicateur, & son Livre fut interdit. On n'a point su si l'Auteur ne vouloit que badiner, ou s'il parloit tout de bon. Le second Volume, qu'il promettoit, auroit décidé la question ; mais le pauvre malheureux, bien-tôt après, fut égorgé par des scélérats sur le chemin de Lyon. Les Rieurs, dans une affaire si triste, disoient que c'étoient des *Gnomes* & des *Sylphes* déguisés, qui avoient fait le coup, pour le punir d'avoir révélé les secrets de la Cabbale: ce qui est un crime, qui ne se pardonne point par ces Messieurs les Esprits, comme l'Abbé de Villars l'a reconnu lui-même dans son Livre (25). Pour revenir au *Traité de la Delicatesse*, il renferme cinq Dialogues, où il tâche de défendre le P. Bouhours contre les Critiques de Cléanthe ; c'est le sujet des quatre prémiers : le cinquième est contre les *Pensées* de Mr. Pascal *sur la Religion*. „ On les lit encore avec plaisir, *dit Mr. l'Abbé Goujet* (26), quoiqu'il y ait plus d'esprit & d'élégance, que de justesse dans la Critique, & de solidité dans les raisonnemens." J'ajouterai, que ce qui défigure entièrement ce petit Ouvrage, c'est qu'il est rempli d'un bout à l'autre d'injures grossières, que l'Auteur dit à Cléanthe. Selon lui, *c'est un malhonnête-homme, qui dit cent fausses pointes & cent insolences* ; qui a fait *une Satyre noire & fotte* (27); c'est un *faiseur de Libelles diffamatoires, qu'il ne faut pas chercher parmi les honnêtes-gens, qui ne fréquente sans doute que les plus sots de la lie du peuple* (28). Franchement un Auteur qui écrit sur ce ton-là, doit manquer de bonnes raisons, & ne mérite point qu'on fasse aucun cas de son Ouvrage. Passe pour quelques traits de raillerie ; mais de pareilles injures ne sentent guères l'homme du beau monde.

(24) Préface de la II. Part. des *Observations sur la Langue Françoise.* Voy. Sallengre *Mémoir. de Littérat.* T. I. p. 446.

(25) Vigneul-Marville, *Mélanges* T. I. p. 275.

(26) *Bibl. Franç.* T. I. p. 145.

(27) *De la Delicatesse* p. 12. Edit. d'Amst. 1672.

(28) Idem p. 15.

[*I*] *La seconde Partie des Sentimens de Cléanthe.*] Elle consiste en neuf Lettres, dont voici les sujets. Lettre I. *Pourquoi l'on ne répond qu'en passant à l'Auteur de la Délicatesse.* L'Auteur y accommode fort mal l'Abbé de Villars, & toujours avec une ironie fine. En voici quelques traits. „ Vous voyez combien il me dit d'injures, jusques-là qu'il en dit où l'on n'entend rien : car je ne sai point ce que signifie, *que je n'ai de l'esprit que pour le troisième Pilier* ; & par conséquent je n'ai garde de lui répondre, ni de m'engager avec lui dans ce genre d'écrire, où je vois bien qu'il surpasse non seulement tous les hommes, mais encore toutes les femmes (29). C'est un homme qui ne touche pas terre, & vous verrez tout à l'heure, qu'il est élevé pour le moins à la seconde région de l'air. C'est dans cette élévation, qu'il me reproche, *que je ne sai pas vivre, que je ne connois que des gens de basse étoffe, qui ignore comme on parle à la Cour.* Mais pour lui il sait vivre, il ne voit que des gens de qualité, il est tout à fait dans le beau monde, il parle le pur langage de la Cour ; & voici comme il le prouve : Un caractère indélébile : Un homme qui par avanture est de la lie du peuple : Prendre d'entrée de jeu des Lettres de petit esprit &c. (30)." Mr. Barbier critique sur-tout plaisamment le Titre de l'Abbé de Villars. „ Le seul Titre que ce Livre porte, est une marque infaillible du peu de jugement de son Auteur. Il est intitulé, *De la Délicatesse* ; & ce qui n'est pas concevable, c'est que dans toute la suite de l'Ouvrage, il n'y a pas une page, pas un raisonnement, pas une ligne, qui se rapporte à ce Titre. Je sens bien, Mon-

(29) *Sentim. de Cléanthe* Part. II. p. 5. 1672. 2. Edit.

(30) Id. 18.

I „ sieur,

dant à l'Abbé de Villars, il porte de nouveaux coups au P. Bouhours. En 1677, il entra chez Mr. Colbert, qui le mit en qualité de Précepteur auprès de Mr. d'Ormoy son fils, qui fut depuis Mr. de Blainville [*K*]. Ce fut alors que Barbier ajouta à son nom celui d'*Aucour* (*h*). En 1680, Mr. Colbert lui donna une Commission de Controlleur des Batimens du Roi; & en 1683, il fut élu pour succeder à Mr. de Mézeray dans l'Académie Françoise. La mort de Mr. Colbert, qui arriva peu de tems apres, ruïna les espérances que ces commencemens de fortune avoient pu lui faire concevoir, & il se trouva à peu près dans la même situation où il avoit été. Il mit les épargnes qu'il avoit pu faire, à des entreprises commencées sous Mr. Colbert, & qui échouèrent à la mort de ce Ministre, sans que Barbier pût même retirer ses avances. Il fut reçu à l'Académie Françoise le 29 de Novembre 1683, & le Discours qu'il prononça a été imprimé. Il entra ensuite chez Mr. de la Meilleraye en qualité de Précepteur, quoique sous le nom honorable de Gouverneur; mais la modicité de ses gages ne lui permit pas d'y amasser (*i*). Il épousa la fille de son Libraire, pour s'acquitter envers lui; on ne dit point en quel tems: il n'en eut point d'enfans. Sa derniére ressource fut le Barreau: il y rentra, & plaida avec succès (*k*); & ce fut dans ce tems-là qu'il défendit avec beaucoup d'éloquence le nommé *Le Brun*, accusé d'avoir assassiné la Dame Mazel, dont il étoit Domestique. Il composa deux Factums dans cette affaire, qui ont été imprimés in-folio en 1694. Mr. l'Abbé d'Olivet assure (*l*) avoir entendu dire aux gens du métier, que c'étoient des modèles. Il mourut le 13 de Septembre 1694, d'une inflammation de poitrine, dans sa cinquante-troisiéme année (*m*). Il fit paroitre une grande modestie dans le jugement qu'il porta de ses Ouvrages [*L*]. Mr. l'Abbé Goujet, en parlant du Recueil des Discours de l'Academie Françoise, remarque (*n*) que Mr. Barbier d'Aucour a fait sur deux de ces Discours, qui roulent sur le rétablissement de la santé du Roi, prononcés le 27 de Janvier 1687, des Remarques excellentes, qui ont été imprimées in-12. en 1688. „ Si l'on avoit, *dit-* „ *il*, de la même main d'aussi bonnes Remarques sur la plupart des autres Discours, elles forme- „ roient un Recueil précieux d'Observations, qui tourneroient à l'avantage de notre Langue, & de „ notre Eloquence Françoise." Le même Auteur dit dans un autre endroit (*o*), *qu'il est constant que Barbier d'Aucour étoit un des meilleurs Sujets de l'Académie, & que l'on doit regretter que nous n'ayons pas de lui un plus grand nombre d'Ouvrages.* Il a été du nombre des Académiciens qui ont le plus contribué à achever le Dictionaire de l'Academie Françoise (*p*). Hardi la plume à la main, il avoit hors de là une certaine timidité, dont sa mauvaise fortune, encore plus que son tempérament, pouvoit bien être la cause (*q*). Mr. l'Eveque de Noyon, qui lui succéda dans l'Academie Françoise, ne le loua point en prononçant son Remerciment; omission que l'Abbé de Caumartin répara ce jour-là, & à laquelle l'Évéque lui-meme supplea en faisant imprimer son Discours [*M*]. Nous dirons ci-dessous quelque chose des autres Ouvrages qu'on a attribués à Mr. Barbier [*N*].

(*h*) Niceron T. XIII. p. 320.

(*i*) Idem p. 321.

(*k*) Id. ibid.

(*l*) *Contin. de l'Hist. de l'Academ. Franç.* p. 210. Amst. 1730.

(*m*) Idem p. 213. & Niceron T. XIII. p. 321.

(*n*) *Biblioth. Françoise*, T. II. p. 450.

(*o*) Idem T. I. p. 147.

(*p*) Niceron *ubi supra* p. 327.

(*q*) D'Olivet *Contin. de l'Hist. de l'Academ. Franç.* p. 211.

„ sieur, que cela vous étonnera . . . . . Je vous avoue „ que moi-même je ne le comprens point: car est il possible qu'un Auteur se donne un Titre, & se propose un „ Sujet, pour n'en pas dire un mot? En vérité cela est „ étrange, & l'on ne sauroit trop le redire. Mais d'un „ autre côté, cela est fort divertissant. Je m'imagine voir „ ce Cavalier dont il est parlé dans la Vie de l'Empereur „ Gallien. Il étoit d'une Fête publique, où l'on avoit „ proposé des Prix à tous les Cavaliers qui abattroient un „ taureau. Celui-ci étant entré en lice, courut son tau- „ reau durant deux heures, & ne put jamais lui donner „ un seul coup; ce qui divertit si fort l'Empereur, qu'il „ lui envoya l'un des Prix, disant hautement, que ce „ Cavalier avoit plus fait que pas un autre, parce que „ dans un combat de deux heures contre un taureau, il „ étoit plus difficile de ne le point toucher, que de l'a- „ battre. On peut dire aussi la même chose, à propor- „ tion, en matière de Discours; & assurément il est bien „ plus difficile de ne toucher jamais son Sujet, que de ne „ s'en éloigner jamais (31)." Lettre II. *Qu'on n'a point parle contre les Jesuites.* Lettre III. *De la Morale de l'Auteur des Entretiens d'Ariste & d'Eugene.* Lettre IV. *De la manière dont cet Auteur parle des choses de la Religion.* Lettre V. *De la Physique du même Auteur.* Lettre VI. *Du bon-sens de cet Auteur.* Lettres VII. & VIII. *Du style de cet Auteur.* Lettre IX. *De la manière dont cet Auteur juge des autres, & se sert de leurs Ouvrages.* Il y a en tout cela beaucoup d'esprit & de délicatesse, mais quelquefois Cléanthe outre les choses.

(31) Idem p. 7. 8.

[*K*] *Mr. Colbert le mit en qualité de Précepteur auprès de Mr. d'Ormoy son fils.*] Mr. Amelot de la Houssaye (32) suppose que Mr. Barbier fit ses *Sentimens de Cleanthe* après avoir été Précepteur *du Chevalier Colbert*; & par conséquent, qu'il avoit demeuré chez Mr. Colbert & en étoit sorti avant l'année 1671. Le P. Niceron remarque, que ce sont deux fautes. „ D'Aucour, *dit il*, ne fut jamais „ Précepteur du Chevalier Colbert, & il ne le fut de Mr. „ Colbert d'Ormoy qu'en 1677, ou environ (33).

(32) *Mém. Hist. Polit. Crit.* &c. T. II. p. 219. Edit. d'Amst. 1722.

(33) Niceron T. XIII. p. 323.

[*L*] *Il fit paroitre une grande modestie dans le jugement qu'il porta de ses Ouvrages.*] C'est une particularité que nous apprend Mr. l'Abbé d'Olivet (34). Les Députés de l'Académie, étant allés visiter Mr. Barbier d'Aucour dans sa derniére maladie, furent touchés de le voir mal logé. *Ma consolation*, leur dit-il, *& ma très grande consolation, c'est que je ne laisse point d'héritiers de ma misére.* L'Abbé de Choisy, l'un des Députés, lui dit poliment: *Vous laissez un nom, qui ne mourra point.* „ Ah! c'est de quoi je „ ne me flatte pas, *répondit Mr. d'Aucour.* Quand mes „ Ouvrages auroient d'eux-mêmes une sorte de prix, j'ai „ péché dans le choix de mes Sujets. Je n'ai fait que des „ Critiques, Ouvrages peu durables. Car si le Livre qu'on „ a critiqué, vient à tomber dans le mépris, la Criti- „ que y tombe en même tems, parce qu'elle passe pour „ inutile; & si malgré la Critique, le Livre se soutient, „ alors la Critique est pareillement oubliée, parce qu'el- „ le passe pour injuste." Il y a certainement quelque chose d'outré dans la pensée de Mr. Barbier: sa Critique, non plus que l'Ouvrage sur lequel elle s'exerce, n'est point tombée dans l'oubli. Mais n'y a-t-il pas du vrai aussi dans sa réflexion? Du moins ne seroit-il pas à souhaiter que certains Auteurs, qui ne manquent ni d'esprit ni de génie, pensassent comme lui, pour faire un meilleur usage de leurs talens qu'ils ne font?

(34) *Contin. de l'Hist. de l'Academ. Franç.* p. 213. 214.

[*M*] *Omission que l'Abbé de Caumartin répara ce jour-là, & à laquelle l'Evêque lui-même suppléa en faisant imprimer son Discours.*] Mr. de Noyon, dit-on (35), affecta de ne rien dire de Mr. d'Aucour, dont il remplissoit la place, *pour ne point violer la loi qu'il s'etoit faite, de ne louer jamais des Roturiers.* C'étoit une assez plaisante imagination, & d'autant plus bizarre, que ce Prélat ne faisoit pas difficulté & tenoit à honneur de prendre la place d'un *Roturier* dans un Corps, dont tous les Membres n'étoient pas certainement nobles. L'Académie lui aiant représenté, que s'il faisoit imprimer son Discours, sans y faire quelque mention honorable du défunt, comme c'étoit la coutume depuis l'introduction des Remercimens publics, cet exemple pourroit un jour servir contre lui-même, s'il arrivoit que l'Académicien qui lui succéderoit fût envieux de sa gloire, il se rendit à cette raison & aux prières dont elle fut accompagnée, & fit par écrit ce qu'il n'avoit pas voulu faire de vive voix. Il convient *de son éloquence grave & facile dans les Ouvrages de prose & de vers, & loue sa charité victorieuse pour la défense d'un innocent, prêt à subir le dernier supplice d'un coupable*: (il parle des Factums pour Le Brun.) L'Abbé de Caumartin fit l'Eloge de Mr. Barbier avec un peu plus d'étendue, le jour même de la réception de Mr. de Noyon. „ Le Confrère que nous a- „ vons perdu, *dit-il*, ne devoit rien à la Fortune: riche „ dans toutes les parties qui font un véritable Homme de „ Lettres, il n'avoit aucun de ces Titres éclatans qui re- „ lèvent son Successeur. Son esprit aisé & pénétrant lui „ avoit fait acquérir une facilité merveilleuse pour la com- „ position de ses propres Ouvrages, & une Critique très „ exacte pour la correction de ceux des autres. Rien ne „ sortoit de ses mains, qui ne portât ces deux caractères; „ & nous nous souvenons avec plaisir, ou plutôt avec „ douleur, de l'usage qu'il en faisoit dans nos Exercices „ ordinaires.

(35) Amelot de la Houssaye *Mémoir.* &c. p. 213. 214.

[*N*] *Nous dirons ci-dessous quelque chose des autres Ouvrages qu'on a attribués à Mr. Barbier.*] Il y en a un qui est incontestablement de lui: c'est un *Discours sur le rétablissement de la santé du Roi.* Paris 1687 in 4. En 1666 il parut un Factum fort aigre contre Mr. de Verthamon, que bien des gens, dit le P. Niceron (36), croyent être de Barbier d'Aucour, de même que les deux Ouvrages suivans, qui lui sont communément attribués. *Lettre en vers libres, sur le retranchement des Fêtes.* 1666 in-4. C'est une espèce de Satyre contre un Mandement de Mr. de Perefixe. *Lettre en vers libres, sur la condamnation du Nouveau Testament de Mons par Mr. de Perefixe Archevêque de Paris.* 1668 in-4. Le P. le Long attribue aussi à notre Auteur une Réponse à la Critique de la Princesse de Clèves; cette Réponse est intitulée: *Conversations sur la Critique de la Princesse de Cleves.* Paris 1679 in-12. Mr. des Maizeaux, dans ses Remarques sur les Lettres de Mr. Bayle (37), assure aussi que cette Pièce est de Mr. Barbier d'Aucour; mais Mr. l'Abbé d'Olivet (38) soutient positivement qu'elle n'est point de cet Académicien, mais

(36) Niceron T. XIII. p. 323. 324.

(37) T. I. p. 140. Not. (2). Edit. de 1729.

(38) *Contin. de l'Hist. de l'Academ. Franç.* p. 214. not. (2).

d'un

d'un Abbé *de Charnes*, Auteur de la Vie du Tasse, imprimée en 1690. Le P. Le Cerf, dans la *Bibliothèque des Bénédictins*, au mot *Delfau*, attribue sans hésiter à notre Auteur l'*Entretien d'un Abbé Commendataire, & d'un Religieux, sur les Commendes* (sans date) : mais l'Abbé Le Clerc dit qu'il voudroit qu'il en eût donné de bonnes preuves (39). Dans le fond, il n'est pas nécessaire de donner à Mr. Barbier d'Aucour des Ouvrages, qu'on n'est pas certain qui sont de lui : ceux dont il est surement l'Auteur, quoiqu'en petit nombre, suffisent pour lui donner rang parmi les bons Auteurs qui ont écrit dans notre Langue.

(39) Niceron T. XX. p. 61. 60.

BARCLAY, ou BARCLEY (*a*), ou BARKLAY (*b*), ou DE BARKLAY, (*c*) (ALEXANDRE) savant Ecrivain du XVI. Siècle, descendoit d'une ancienne famille d'Ecosse, où il nâquit selon le Docteur Mackenzie [*A*], quoique Pitséus & Wood prétendent qu'il étoit Anglois de naissance; & le dernier croit qu'il étoit né dans un Lieu du même nom qu'il portoit, ou proche de ce Lieu, dans la Province de Sommerset. Nous ne trouvons point de quelle condition étoient ses parens, quand il vint au monde: ce qu'il y a de certain, c'est qu'après avoir fait chez lui le Cours ordinaire des premières études, il alla dans l'Université d'Oxford, où il entra dans le Collège d'Oriel, dont Thomas Cornish, depuis Evêque de Tyne, son grand protecteur, étoit dans ce tems-là Principal (*d*). D'Oxford il passa en Hollande: il voyagea ensuite en Allemagne, en Italie, & en France. Dans ses Voyages il apprit parfaitement la Langue des divers Pays qu'il visita (*e*), & se perfectionna dans toutes les Sciences, comme cela paroit par ses Traductions & par ses autres Ouvrages [*B*]. A son retour en Angleterre, il trouva son protecteur, le Principal du Collège d'Oriel, devenu Evêque de Tyne, qui le fit son Chapelain, & ensuite un des Pretres du Collège de Ste. Marie à Otery dans la Province de Devon, fondé par Jean Grandison Evêque d'Exeter. L'Evêque Cornish étant mort peu de tems après, Barclay entra dans l'Ordre de S. Benoit; mais n'en aiant pas goûté la Règle, il le quitta, pour se mettre parmi les Cordeliers (*f*). Quand les Monastères furent supprimés, il fut fait Vicaire de *Much-Badew* ou *Baddow* dans la Province d'Essex, étant alors Docteur en Théologie. En 1546 il devint Vicaire de l'Eglise de S. Matthieu Apôtre à Wokey dans la Province de Sommerset, en la place d'Eryngton, qui venoit de mourir. On ne trouve point qu'il ait possédé d'autres Bénéfices (*g*). Il vécut jusqu'à un âge fort avancé (*h*), & mourut à Croyden dans la Province de Surrey au mois de Juin 1552, sous le règne d'Edouard VI. Il fut enterré dans l'Eglise du Lieu (*i*). Nous donnerons son Caractère ci-dessous [*C*].

(*a*) Pitseus *Relat. Hist. de Reb. Anglic. ad ann.* 1550. num. 980. p. 745. Edit. Paris. 1619.

(*b*) G. Mackenzie *Lives and Characters of the most eminent Writers of the Scots Nation* Vol. II. p. 287. Edit. Edinb. 1711.

(*c*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 58. Edit. de 1721.

(*d*) Id. ibid.

(*e*) Mackenzie, *ubi supra*.

(*f*) Id. ibid. & Wood *ubi supra*.

(*g*) Mackenzie & Wood *ubi supra*.

(*h*) Wood col. 57.

(*i*) Balæus *Scriptor. illust. Major. Britann.* Cent. IX. c. 66. p. 721. Edit. Basil. 1557. & Pitseus *ubi supra*.

[*A*] *Descendoit d'une ancienne famille d'Ecosse, où il nâquit selon le Docteur Mackenzie.*] Cet Auteur nous dit, que *les Barklies, dont il descendoit*, étoient de très ancienne date en Ecosse. On trouve Gautier de Berkeley sous le règne de Malcolme IV vers l'an 1152; & tant dans les Regîtres que dans les Chroniques, ce *Gautier Berkeley* est qualifié, pendant tout le règne du Roi Guillaume, *Camerarius Regis*, Chambellan du Roi. De-là Mr. Mackenzie infere, que notre Auteur n'étoit point né en Angleterre; & il dit, *que Pitseus, un des Biographes Anglois, reconnoit qu'il etoit Ecossois*. Mais il se trompe assurément sur ce dernier article: Pitséus dit en termes exprès (1), que quoique quelques personnes aient cru qu'il étoit *Ecossois*, il étoit certainement *Anglois*, & vraisemblablement de la Province de Devon: *Quibusdam Scotus videtur, sed Anglus vere fuit, patriâ, ut probabile est, Devoniensis.* Bale ne décide point *, se contentant de dire, que les uns soutiennent qu'il est Ecossois, les autres qu'il est Anglois: *Quem alii Scotum, alii Anglum fuisse contendunt.*

[*B*] *Ses Traductions & ses autres Ouvrages.*] I. *Le Tableau de notre Sainte Mère Eglise opprimée par le Roi de France*, à Londres chez Richard Pynson in-4 (2). II. *Les Misères & la Vie malheureuse des Courtisans* (3). III. *Les Vies de plusieurs Saints*, traduites du Latin en vers Anglois : il y a entre autres celles de S. George, Patron d'Angleterre, de Ste. Marguerite, Patrone d'Ecosse, de Ste. Catherine, de Ste. Ethelrede : ces Vies se trouvent parmi les Manuscrits de Selden (4). IV. *Navis Stultifera*, ou *le Vaisseau des Fous*, à Londres, par Richard Pynson en 1509 (5), & en . . . . in-folio (6), & en 1570 in-4. (7). Cet Ouvrage consiste en vers de sa façon, & en diverses Traductions du Latin, du François, & du Flamand en Anglois; il est dédié à son Protecteur le Docteur Thomas Cornish, Evêque de Tyne, & Suffragant de Wells (8), & orné d'un grand nombre de figures en bois. Ce Livre est originairement de Sébastien Brantius, célèbre dans son tems pour ses belles compositions (9). V. Une Traduction Angloise de *la Guerre de Jugurtha* de Salluste (10). VI. *Le Château de travail*, traduit du François en Anglois (11). VII. Diverses Poësies de Jean-Baptiste Mantouan. Bale, Pitséus & Dempster dans son *Hist. Eccles. Gent. Scot.* Lib. II. parlent de plusieurs autres Traductions de sa façon.

[*C*] *Nous donnerons son Caractère ci-dessous.*] Bale dit, que c'étoit un excellent Poëte & un excellent Orateur, distingué par son érudition; mais incertain & chancelant par rapport à sa profession, faisant tantôt le Prêtre, tantôt le Bénédictin, tantôt le Cordelier, sans s'attacher à aucun Ordre d'une manière fixe : mais toujours ennemi de la Vérité (par où il y a de l'apparence que Bale entend la Réformation), & cachant sous le voile du célibat les plus honteuses débauches. Mais il avoue que ses Traductions Angloises sont élégantes, & ses Ouvrages bien écrits. *Poëta ac Rhetor insignis, ab eruditis artibus magnam sibi, dum viveret, existimationem peperit. Plures sectas ille probavit; quandoque Sacrificulum, quandoque Benedictinum aut Franciscanum induens; nulli certus, sed in illis omnibus Veritatis osor, & sub cælibatus fuco fœdus adulter perpetuo mansit. Multa tamen in Anglicum sermonem eleganter ille transtulit ac scripsit.* Voici la réfléxion que fait sur cet endroit Mr. Wood (12) : que *Bale parle mal de notre Auteur, parce qu'il vécut & mourut dans le célibat*; mais il se trompe : ce que dit cet Ecrivain, si cela est vrai, tombe sur l'irrégularité & le déréglement des mœurs de Barclay, & non simplement sur son célibat. Pitséus dit, qu'il étoit versé dans les Belles-Lettres, Poëte & Orateur distingué; qu'il employa toute sa vie à l'étude de la Religion, & à lire & à écrire les Vies des Saints. *Vir cultioribus disciplinis bene instructus, Poëta & Rhetor non vulgaris . . . . Omne suum studium in rebus piis & historiis Sanctorum legendis atque scribendis posuit.* Mr. Wood a copié de Pitséus le portrait qu'il en donne; & le Docteur Mackenzie dit (13) après Dempster, qu'il étoit fameux pour sa Poësie & pour son Eloquence, autant qu'aucun de ses contemporains.

(1) P. 745.

* Script. illust. Major. Britann. Cent IX. n. 66. p. 721. Edit. Basil. 1557.

(2) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 58.

(3) Id. ibid.

(4) Id. ibid. & Mackenzie p. 294. 295.

(5) Wood col. 57.

(6) Mackenzie p. 295.

(7) Id. ibid.

(8) Wood col. 57. Mackenzie l'appelle Evêque suffragant de *Wales*, qui signifie ordinairement le Pays de Galles.

(9) Wood *ubi supra*.

(10) Bale & Pitseus *ubi supra*.

(11) Les mêmes.

(12) Col. 58.

(13) P. 294.

BARCLAY (ROBERT), un des plus célèbres Ecrivains parmi les Quakers, étoit fils du Colonel David Barclay, issu de l'ancienne & bonne Maison des Barclays, & de Catherine Gordon, de la Maison des Ducs de Gordon (*a*). Il nâquit à Edinbourg en 1648, & fut élevé par un oncle à Paris, où les Papistes firent tous leurs efforts pour l'attirer à leur Religion. Mais quoique sa jeunesse lui fit peut-être prêter trop facilement l'oreille à ces sollicitations, à mesure qu'il avança en âge & en connoissance, il reconnut les erreurs de l'Eglise Romaine, & en eut plus d'éloignement (*b*): voilà ce qu'en disent les Ecrivains des Quakers eux-mêmes. Mais Gerard Croese Théologien Hollandois, dans son *Historia Quakeriana* (*c*), dit que l'oncle de Mr. Barclay étoit Principal du Collège Ecossois à Paris, & qu'il persuada à son neveu de quitter la Religion Réformée pour embrasser la Romaine; & que son père l'aiant appris, le fit revenir. Pendant le séjour qu'il fit en France, il acquit une connoissance parfaite des Langues Françoise & Latine, & fit des progrès considérables dans la plupart des Sciences; & à l'âge de seize ans, vers l'an 1664, il retourna en Ecosse. Mr. Pen, Mr. Sewell & Croese (*d*) rapportent, que pendant son absence son père avoit embrassé la Doctrine des Quakers; mais il y a de l'apparence qu'ils se trompent, puisque Mr. Barclay lui-même nous apprend dans son *Témoignage* touchant son père, qui est à la fin de ses Oeuvres, qu'il se joignit aux Quakers en 1666, ce qui est deux ans après que le fils fut revenu de France. Notre Auteur entra parmi les Quakers en 1667 (*e*), & il se distingua par son zèle & par son habileté à défendre leur Doctrine. Il a écrit divers Ouvrages dans ce dessein: le prémier parut en 1670, intitulé, *La Vérité justifiée contre les Calomnies* [*A*]. Il publia la

(*a*) Will. *Pen's Testimony to the memory of R. Barclay*, prefixed to the Edition of Mr. Barclay's Works, London 1690. in-folio.

(*b*) Will. Sewell's *History of the Quakers* p. 472. Londres 1722. in-folio.

(*c*) Lib. I. Part. I. p. 151.

(*d*) *Ubi supra.*

(*e*) Pen & Sewell *ubi supra*. Mr. Croese dit, *qu'il devint Quaker à l'âge de 18 ans.*

[*A*] *La Vérité justifiée contre les Calomnies.*] Voici le titre entier de cet Ouvrage : *La Vérité justifiée contre les Calomnies; où l'on examine un Livre intitulé* Dialogue entre un Quaker & un Chrétien ferme dans la Foi (*imprimé à Aberdeen*,

la même année, *Questions aux Habitans d'Aberdeen* [B]. Son troisième Ouvrage roule sur la même dispute, & est contre le même Antagoniste que le premier [C]. En 1672 il publia, *Avertissement de saison, Exhortation & Censure aux Habitans d'Aberdeen, touchant la dispensation présente de Dieu envers eux, avec la Reponse à quelques Questions.* Il dit dans cette Pièce, que Dieu lui avoit commandé d'aller par toutes les rues de la Ville, couvert d'un sac & de cendre, & d'appeller les habitans à la repentance; & que son esprit avoit été en proie aux plus cruelles angoisses, jusqu'à ce qu'il eût mis cet ordre en exécution. En 1675 il fit *un Catéchisme & une Confession de Foi* [D]. L'année suivante il donna, *Rejection & Réfutation de l'Anarchie des* Ranters *& autres Libertins, & de la Hiérarchie de l'Eglise Romaine & des autres prétendues Eglises; ou Apologie de l'Eglise & du Peuple de Dieu appellé par dérision* QUAKERS &c. [E]. En 1676, il publia en Latin à Amsterdam son *Apologie pour les Quakers*

deen, & qu'on juge sur de bons fondemens être de la main de Mr. Guillaume Mitchell, Predicateur du voisinage, ou auquel du moins il a eu la principale part), & où l'on devoile la mauvaise-foi avec laquelle l'Auteur a représenté les Quakers. On y explique aussi, éclaircit & démontre la justice de leur conduite; on repond aux objections de leurs Adversaires, selon la Verité, l'Ecriture Sainte, & la saine Raison. Mr. Barclay remarque dans sa *Préface*, que les Ennemis des Quakers les ont dépeints comme des gens animés & possédés du Diable, qui commettent des abominations sous prétexte que l'Esprit les y porte, qui nient le vrai Christ, le Ciel & l'Enfer, l'existence des Anges, la Résurrection de la Chair & le Jugement dernier; dont les principes sont destructifs du Gouvernement Civil, & non moins dangereux que ceux de Jean de Leyde & de ses Disciples. Il nous dit, que c'étoit-là le langage ordinaire qu'on tenoit dans les Chaires, & que pendant quelque tems tout cela avoit été regardé comme inconteslablement vrai, jusques vers l'an 1663, que quelques personnes desintéressées aiant examiné les principes des Quakers, avoient reconnu les calomnies de leurs ennemis. Il se plaint aussi qu'on a tâché de les détruire à Aberdeen, non seulement par des Sermons & des Ecrits, mais par des menaces & des persécutions; & il renvoie le jugement de la défense qu'il fait d'eux contre les fausses représentations de leurs ennemis, *à cet innocent & pur principe, la Lumière de Jésus-Christ, qui est au dedans de l'homme.*

[B] *Questions aux Habitans d'Aberdeen.*] Cette Pièce est intitulée: *Choses importantes, proposées en toute douceur & charité par voie de Questions à l'examen le plus serieux des Habitans d'Aberdeen; & qui peuvent aussi être d'usage à tous ceux de la Nation, qui sont dans les mêmes idées qu'eux.* Cette Pièce étoit jointe à l'Ouvrage précédent par forme d'Appendix.

[C] *Son troisième Ouvrage roule sur la même dispute, & est contre le même Antagoniste que le prémier.*] En voici le titre: *Guillaume Mitchell démasqué; ou l'on découvre le peu de solidité du pretendu Chrétien ferme dans la Foi, ses omissions, sa foiblesse, dans ses dernieres Remarques en forme de Replique à un Livre intitulé,* la Vérité justifiée contre les Calomnies: *Ou l'on justifie une seconde fois* la *pureté de la Doctrine des Quakers, & on la defend contre les Calomnies réiterées, publiques, mais sans fondement, de ce Catéchiste chicaneur.* L'Auteur de la *Preface*, qui est à la tête de l'Edition des
(1) Pag. 11. Oeuvres de Barclay de 1692, nous dit (1), que dans cette Pièce la dispute va loin, & devient & plus vive & plus serrée. „ Mais tout Lecteur desintéressé, *continue-t-il*, s'appercevra certainement que l'avantage est entiérement du côté de notre Auteur: qui paroit plutôt zélé qu'échauffé, & qui en veut plus aux choses qu'à la personne: car il a plus pitié de son ennemi, qu'il ne triomphe de sa foiblesse & de son envie. Le Lecteur trouve ici, comme dans un tableau complet, les principes fabuleux qu'on nous a attribués, & ceux que nous professons réellement: on y voit le plaisir que des gens, qui prétendent même avoir de la Religion, prennent, de donner de fausses idées de personnes qui renoncent à eux-mêmes: comme s'ils craignoient que nous ne soyons dans le droit chemin, & que nos principes ne soient moins éloignés de ceux dont ils font profession, qu'il ne convient à leur intérêt de le faire croire au peuple; de peur que cela joint à la modestie & à la retenue, que nos plus grands ennemis reconnoissent en nous, ne fasse trop d'impression sur nos Auditeurs.

[D] *Un Catéchisme & une Confession de Foi.*] Le titre en est singulier: *Catéchisme & Confession de Foi, dressés & approuvés dans l'Assemblée générale des Patriarches, des Prophètes & des Apôtres, sous la Présidence de Jesus-Christ lui-même.* „ On y trouve, *dit-il*, un Exposé véritable & fidèle des Principes & des Doctrines crues & reçues par les Eglises de Christ de la Grande-Bretagne & d'Irlande, appellées par dérision *Quakers*. On y prouve, que leur Foi est la même que celle de l'Eglise Primitive & des Saints; & on le démontre clairement par des passages évidens de l'Ecriture Sainte (sans conséquences ni Commentaires), qu'on a recueillis, & insérés pour servir de réponse à un petit nombre de Questions importantes, aisées & familières, proportionnées à la capacité des plus simples, aussi-bien qu'à celle des plus savans. On y a ajouté un *Defi* & un *Appel* à tous ceux des autres Sectes." Il remarque dans sa *Préface*, que tous les Protestans généralement, quoique malheureusement divisés entre eux sur d'autres choses, se réunissent contre l'Eglise Romaine en ces deux points. 1. Que toute Doctrine de la Religion Chrétienne est & doit être fondée sur l'Ecriture Sainte; & qu'on doit rejetter comme Antichrétienne toute Doctrine, qui non seulement n'y est pas contraire, mais qui n'y est pas conforme. 2. Que l'Ecriture elle-même est claire, & aisée à entendre; & que chaque Chrétien & Membre de l'Eglise est obligé de la lire & de la méditer, pour s'assurer que la Foi est fondée sur elle; & qu'il ne doit recevoir une Doctrine que parce que l'Ecriture l'enseigne, & non parce qu'elle avoit été établie par quelque Eglise ou Assemblée particulière, dont il doit regarder la plus pure comme sujette à errer. Il ajoute „ que contre ce principe reçu & reconnu, ils poursuivent & persécutent les autres avec la même rigueur que les Papistes ont persécuté leurs pères, parce qu'ils croyent des choses enseignées clairement dans l'Ecriture, & parce qu'ils n'admettent pas divers principes, qu'ils ne peuvent prouver par l'Ecriture, & qu'eux-mêmes doivent chercher dans la Tradition." Il déclare, que dans les Réponses aux Questions il n'y a pas un seul mot, qu'il sache, qui ne soit de l'Ecriture; & que si dans quelques-unes des Questions, on a résumé en d'autres termes, ce qu'on a cru être le sens clair & naturel de ceux de l'Ecriture, ce n'a pas été dans le dessein d'obliger le Lecteur à adopter ce sens, mais seulement pour mettre de la liaison entre les matières, & pour conduire à la Question suivante. „ Je laisse, *dit-il*, au jugement de tout homme intelligent & judicieux, dégagé de tout intérêt particulier (ce grand ennemi de la véritable équité), & le moins du monde disposé à se rendre à la lumière de Christ qui éclaire sa Conscience, si l'Ecriture ne répond pas exactement à toutes ces Questions." L'Auteur de la Préface, qui est à la tête des Oeuvres de Mr. Barclay
(2), nous dit que c'est ici un Essai *Scripturaire*, fait dans (2) Pag. 12.
la chaleur des disputes agitées alors, & qu'il s'en étoit fait trois Editions, avant qu'on l'insérât dans le Recueil des Oeuvres de l'Auteur. Que son but est de donner le sens clair & naturel, & la décision véritable du S. Esprit, parlant dans l'Ecriture, sur tous les Articles de Foi & de Pratique, & particuliérement sur ceux qui étoient en dispute; qu'il propose les Articles de point en point successivement par voie de Questions, auxquelles il répond dans les propres termes de l'Ecriture, sans tirer aucune conséquence, laissant aux Lecteurs à décider jusqu'où la Question & la Réponse s'accordent, & quelle est la décision de l'Ecriture sur l'Article proposé. „ Et certainement, *continue cet Auteur*, il seroit à souhaiter, que lorsque les hommes ne peuvent s'accorder dans leurs explications, & qu'ils sont d'accord sur le texte, ils travaillassent à l'avancement de la piété & de la charité, en se tenant dans la généralité, où ils le peuvent, & en recherchant la paix avec tous les hommes, & la sainteté sans laquelle nul ne verra Dieu. C'est un grand malheur pour les hommes, aussi-bien qu'une injure faite à la Religion même, qu'on l'ait partagée & comme brisée en tant de parties; & sur-tout, que certaines gens aient si hardiment raffiné sur ces points particuliers. Mais le plus grand malheur est, que les Souverains se soient mis sur le pied de les appuyer de leur autorité, & de les ériger en Articles de Foi dans leurs Pays: rejettant & écartant comme fausses les Doctrines différentes, quoique respectables en elles-mêmes, & appuyées de la piété exemplaire de ceux qui les professent."

[E] *Rejection & Refutation des* Ranters *& autres Libertins &c.*] Il tâche, comme il le dit dans le titre, de justifier dans cet Ouvrage les Quakers, tant contre ceux qui les accusent d'introduire le desordre & la confusion, que contre ceux qui les taxent de tyrannie & d'imposture. Il prétend aussi faire voir, que comme ils rétablissent par leur témoignage les véritables & purs principes de l'Evangile, de même aussi on trouve parmi eux l'ancien ordre de l'Eglise Apostolique, établi sur ses vrais fondemens. Il se plaint dans sa Préface, qu'on représente les Quakers „ tantôt comme des gens parmi lesquels il n'y a ni règle ni ordre, qui parlent à tort & à travers, qui laissent à chacun la liberté de faire ce qu'il lui plait, contre le bon ordre: tantôt comme des gens, qui sont si rigides observateurs de l'ordre, qu'ils ne permettent à personne de suivre ses propres lumières." Il remarque qu'il y a en principalement deux choses, établies originairement pour l'édification de l'Eglise, & qui y ont beaucoup contribué. La prémière est le pouvoir & l'autorité que Jésus-Christ donna à ses Apôtres, d'assembler, d'édifier & de gouverner son Eglise: autorité, en vertu de laquelle ils écrivirent aussi les saints Livres. La seconde chose est le privilège accordé à chaque Chrétien, d'être conduit & guidé par l'Esprit de Christ, & d'être instruit par lui en toutes choses. Mais, ajoute-t-il, la corruption humaine a souvent fait que ces choses se sont choquées de front, & se détruisent l'une l'autre. „ Car d'un côté, tandis que „ l'au-

kers [*F*], le plus fameux de ses Ouvrages. Les *Thèses Théologiques*, qui servent de fondement à ce Livre, & qui sont adressées *au Clergé de toutes les Sectes*, avoient paru longtems avant l'*Apologie*, en Latin, en François, en Allemand, en Hollandois & en Anglois. Il les envoya aux Docteurs, Professeurs & Etudians en Théologie, tant Papistes que Protestans, par toute l'Europe, les priant de les examiner, & de lui en marquer leur sentiment (*f*). Lorsqu'il eut fait imprimer son *Apologie*, il en envoya deux Exemplaires à chacun des Ambassadeurs qui se trouvoient à Nimègue, afin qu'ils l'examinassent, & l'envoyassent aux Princes leurs Maitres pour leur instruction. Il en donna lui-même une Traduction Angloise en 1678; & elle a été traduite depuis en Allemand, en Hollandois, en François & en Espagnol: on en a fait aussi depuis ce tems-là plusieurs Editions en Anglois. En 1675 il eut une dispute avec quelques Etudians de l'Université d'Aberdeen, dont il parut une Rélation dans la suite. En 1676 il publia, *Confirmation du Quakérisme, ou Défense des principaux Principes & Dogmes des Quakers contre les Argumens & les Objections des Etudians en Theologie (ainsi nommée) d'Aberdeen*, dans

(*f*) Croese *Hist. Quaker.* L. II. p. 90.

„ l'autorité & la puissance qui résidoit en la personne des Apôtres est attachée à une ordination extérieure & à une succession de Ministres, elle ne sert qu'à colorer & à couvrir toutes sortes d'abus, & même les derniers excès de l'Idolatrie & de la Superstition. Et d'un autre côté, *dit-il*, d'autres prétendent tellement aux Révélations immédiates, & être conduits par l'Esprit, qu'il n'y a pas d'extravagance qu'ils ne justifient; & ils sont tellement pour le jugement particulier, que de la manière dont ils le conçoivent, il ne peut y avoir ni Société ni Communion Chrétienne, ni Ordre ni Discipline, sans laquelle l'Eglise de Christ n'a jamais été ni ne peut jamais être. C'est-là ouvrir la porte au Libertinage, & attirer un grand blâme sur la Religion Chrétienne. Et c'est dans cet excès que sont tombés follement ceux qu'on appelle Anabaptistes d'Allemagne, Jean de Leyde, Knipperdolling &c. (en cas que les choses monstreuses qu'on rapporte d'eux soient véritables) & quelques autres de cette espèce, plus modérés, qui se trouvent en Angleterre, connus sous le nom de *Ranters*. Et comme il est certain qu'on a taxé ceux qu'on appelle *Quakers*, de tomber dans ces deux excès, il n'est pas moins certain, qu'ils ont dû & qu'ils doivent les éviter, & faire voir qu'ils marchent dans le bon chemin, le même que celui où a marché l'Eglise primitive, dans lequel on ne peut douter que tous n'aient été conduits par le Saint Esprit, & n'aient pu prophétiser chacun à son tour; quoiqu'il y eût cependant une subordination des Prophètes à l'esprit des Prophètes." L'Auteur de la

(3) Pag. 14. Préface au-devant de ses Oeuvres (3) nous apprend „ que comme ce Discours touchoit l'endroit délicat, tant de ceux qui exercent un pouvoir *coactif* sur la Conscience, que de ceux qui pour éviter cet excès, prétendent à une entière indépendance de tout Ordre & de tout Gouvernement, les uns & les autres ne le goûtérent guères, mais sur-tout les derniers, qui crurent y être les plus intéressés. Effectivement le Discours devoit son origine au mécontentement de quelques-uns qui étoient de la Secte, sur la manière de procéder en qualité de Société Chrétienne pour le maintien de l'honneur de notre sainte Religion. Les uns ne le comprirent point, d'autres invectivérent à dessein contre lui. L'animosité de quelques-uns des Chefs de la Secte alla si loin, qu'ils doutérent de sa Religion en général, disant tout bas, qu'il favorisoit le Papisme, si même il n'étoit Papiste, & peut-être même gradué. Et sur quel fondement? Prémièrement, parce qu'il avoit été élevé en France sous un oncle, qui étoit Papiste, sinon Prêtre. Secondement, parce qu'il soutenoit l'Autorité Ecclésiastique, sinon sur le même pied, du moins sur les mêmes principes." L'Auteur de la Préface s'attache ensuite à le justifier de ces imputations.

[*F*] *En 1676 il publie son Apologie pour les Quakers.*] Le titre de l'Edition Angloise est: *Apologie de la vraie Théologie Chretienne, telle qu'elle est professée & enseignée par ceux qu'on appelle par mépris Quakers; contenant une Explication complette & une Défense de leurs Principes & de leurs Dogmes par des Argumens tirez de l'Ecriture Sainte & de la droite Raison, & par des témoignages des plus célèbres Auteurs anciens & modernes. Avec la Reponse aux principales objections qu'on fait ordinairement contre eux. Présentée* au *Roi*. Cet Ouvrage est divisé en XV Propositions, qui y sont expliquées avec beaucoup d'étendue. La *prémière* est *sur le véritable fondement de la Connoissance*. La seconde, *sur la Revelation immédiate*; laquelle, quoiqu'elle ne doive ni ne puisse jamais être contraire au témoignage extérieur de l'Ecriture, & à ce que dicte la droite Raison, n'est pourtant soumise à l'examen ni de l'une ni de l'autre, étant une règle & une pierre de touche plus excellente & plus sûre, parce que cette révélation divine & cette illumination intérieure, est celle qui est claire & évidente par elle-même, forçant à l'acquiescement, par sa clarté & son évidence, un Esprit bien disposé. La *troisième* Proposition est *sur l'Ecriture Sainte*, qui n'étant qu'un écoulement de la Source & non la Source même, ne doit pas être regardée comme le principal fondement de toute vérité & connoissance, bien moins comme la règle parfaite & principale de la Foi & des Mœurs. Cependant, comme c'est elle qui rend un témoignage véritable & fidèle au prémier fondement, elle est, & on peut la considérer comme une règle du second ordre, subordonnée à l'Esprit, duquel elle tire toute sa dignité & sa certitude. La *quatrième* roule *sur l'état de l'Homme dans le péché*, état dans lequel il ne peut rien faire de bon, & où ses pensées & ses conceptions touchant la Divinité & les choses spirituelles, lui sont inutiles, & nuisibles à lui-même & aux autres. Cependant cette mauvaise disposition n'est point imputée aux Enfans, à moins que par des péchés actuels ils n'y participent. La *cinquième* regarde *la Redemption universelle par Jesus-Christ, & la Lumière spirituelle & salutaire, qui éclaire tout homme*. Mr. Barclay tâche d'établir par divers passages de l'Ecriture la réalité & les influences de cette Lumière. Et dans la *sixième* Proposition il soutient, qu'en adoptant ce Principe, on lève aisément toutes les difficultés contre l'universalité de la mort de Jésus-Christ. Et de-là, dit-il, il s'ensuit, que comme quelques-uns des anciens Philosophes ont pu être sauvés; à présent aussi, quelques-uns de ceux, que la Providence a placés dans les parties de la Terre les plus éloignées, où l'on ignore l'Histoire, peuvent devenir participans du mystère divin, s'ils reçoivent cette Grace, dont *la manifestation est donnée à tout homme pour en profiter*, & s'ils n'y résistent point. La *septième* est *sur la Justification*. Tous ceux qui ne résistent point à cette Lumière, mais la reçoivent, produisent des fruits de sainteté, & par ce moyen ils sont sanctifiés & justifiés devant Dieu: non pourtant par leurs propres œuvres faites selon leur volonté, ni par les bonnes œuvres considérées comme venant d'eux-mêmes; mais par Jésus-Christ, qui est en même tems le Don & le Donateur, & la Cause qui produit ces effets en eux. La *huitième* regarde la *Perfection*. Tous ceux dans lesquels cette sainte & pure naissance est pleinement produite, ne pèchent plus actuellement, & à cet égard ils sont parfaits. Cependant cette Perfection est susceptible d'accroissement; & la possibilité de pécher subsiste toujours, lorsque l'ame n'est pas attentive à regarder continuellement au Seigneur. La *neuvième* roule *sur la Persévérence & la possibilité de déchoir de la Grace*. La *dixième, sur le Ministère*. Il dit, que comme on reçoit toute la véritable connoissance des choses spirituelles par le don de cette Lumière divine, cette même Lumière qualifie tout vrai Ministre pour l'œuvre du Ministère, & le met en état de le remplir. Que tous ceux qui ont ce titre d'autorité, ont le droit de prêcher, quoiqu'ils n'en aient pas de commission, & qu'ils soient sans étude; & qu'au contraire ceux qui n'ont pas l'autorité de ce Don céleste, quoique savans & munis de la commission des hommes & de l'Eglise, ne doivent être regardés que comme des Imposteurs, & non comme de véritables Ministres de l'Evangile. Ceux aussi qui ont reçu ce don, doivent le communiquer libéralement, sans intérêt ni contract; bien moins doivent-ils en faire trafic pour gagner de l'argent par ce moyen. Cependant si Dieu en a appellé quelques-uns qui eussent des professions, il leur est permis de recevoir ce qui leur est nécessaire pour leur subsistance (la nourriture & le vêtement) lorsque ceux à qui ils communiquent les dons spirituels, le leur donnent volontairement. L'*onzième* concerne le *Culte*. Tout Culte véritable, & agréable à Dieu, lui est présenté par la direction immédiate & intérieure de son propre Esprit en nous, & il n'est limité ni par rapport aux tems, ni par rapport aux lieux, ni à l'égard des personnes. Car quoique nous devions adorer toujours Dieu, parce que nous devons nous conduire avec crainte en sa présence; cependant les marques extérieures de notre adoration, les Prières, les Louanges, la Prédication de la Parole, ne dépendent point de notre volonté, ni pour le tems ni pour les lieux: nous ne devons les pratiquer que lorsque nous y sommes poussés par les inspirations secrettes de son Esprit dans nos cœurs: alors Dieu nous entend & agrée nos hommages, & il ne manque jamais de nous y exciter, quand cela est nécessaire, ce dont lui seul est le juge compétent. Tout autre Culte, quel qu'il soit, soit Louanges, soit Prières, soit Prédication, que l'homme établit & règle lui-même, qu'il peut commencer & finir selon son bon-plaisir, pratiquer ou négliger selon qu'il juge à propos de s'assembler ou non, soit que ce Culte consiste dans une Liturgie réglée, ou en des Prières faites sur le champ, n'est que pure superstition, Culte volontaire, & une abominable Idolatrie aux yeux de Dieu. La *douzième* Proposition regarde le *Baptême*, qui est purement spirituel, savoir le Baptême d'Esprit & de Feu, dont celui de Jean étoit la figure, commandé pour un tems, & non pour durer toujours. A l'égard du Baptême des Enfans, ce n'est qu'une Tradition humaine, qui n'est fondée ni sur aucun précepte, ni sur aucun exemple dans l'Ecriture. La *treizième* est *sur la Sainte Cène, ou la participation au Corps & au Sang de Christ*, qui est intérieure & spirituelle. La fraction du pain par Jésus-Christ avec ses Disciples en étoit la figure; & ceux-ci l'observérent même quelque tems avec l'Eglise, à cau-

dans leur Livre intitulé, Le Quakérisme épluché, ou Examen du Quakérisme. L'année suivante il écrivit, *Examen de la Charité universelle, qu'on établit sur ses vrais fondemens* [G]; & une autre Pièce intitulée, *Lettre & Avis charitable aux Ambassadeurs de divers Princes de l'Europe assemblés à Nimègue pour traiter de la Paix de la Chrétienté* &c. [H]. En 1679 il publia, *Apologie de la véritable Théologie Chrétienne, contre l'Examen & la prétendue Réfutation de Jean Browne dans son Livre intitulé*, Le Quakérisme le vrai chemin du Paganisme, *par R. B.* Il donna encore la même année, une *Défense de son Anarchie des Ranters* &c. *pour y servir d'explication & de supplément.* Son dernier Ouvrage parut en 1686, aiant pour titre, *La Possibilité & la Nécessité d'une Révélation extérieure & immédiate de l'Esprit de Dieu, pour produire & établir une vraie Foi, prouvée dans une Lettre écrite en Latin à une personne de qualité en Hollande, & traduite à present en Anglois* [I]. Il voyagea en Angleterre, en Hollande & en Allemagne avec Mr. Guillaume Pen, pour y travailler à la propagation de la Doctrine des Quakers;

se des foibles; de même que l'abstinence des choses étouffées & du sang, l'ablution des pieds les uns des autres, & l'onction des malades, pratiques prescrites avec autant d'autorité & de solennité que la Communion; mais comme elles n'étoient que l'ombre & la figure de quelque chose de meilleur, elles cessent pour ceux qui ont la réalité même. La *quatorzième* Proposition est *sur le Pouvoir des Magistrats par rapport aux choses qui regardent uniquement la Religion & le Conscience.* Comme Dieu a pris à lui-même l'empire sur la Conscience, que lui seul est en état de l'instruire & de la diriger selon la vérité, il n'est permis à qui que ce soit, quelque rang qu'il tienne dans le Monde, quelque autorité qu'il y ait, de violenter les Consciences. Et par conséquent les Massacres, les Exils, les Amendes, les Emprisonnemens, & autre moyens pareils, qu'on emploie uniquement pour cause de Religion, & parce que les gens pensent autrement que nous, ou adorent Dieu d'une autre manière, procèdent de l'Esprit du meurtrier Caïn, & sont contraires à la vérité: bien entendu pourtant, que sous prétexte de Conscience on ne fasse aucun tort aux biens ou à la vie du prochain, ou qu'on ne commette point des choses contraires au bien de la Société; dans ce cas-là, la Loi est pour le transgresseur, & la Justice doit avoir pleinement son cours, sans aucune acception de personnes. La *quinzième* Proposition, *sur les Salutations, les Recreations &c.* est conçue de la manière suivante: Puisque le grand but de toute la Religion est de ramener l'homme de l'esprit & de la vanité du Monde, & de le conduire à une communion intérieure avec Dieu, & que nous sommes heureux en nous donnant frayeur continuellement devant lui; tous ceux qui sont animés de cette crainte, doivent renoncer à toutes les vaines coutumes du Monde, tant en habits, qu'en paroles, & en actions, comme d'ôter le chapeau à un homme, de plier & de tourner le corps, & autres pareilles manières de saluer, avec toutes les ridicules & superstitieuses formalités qui les acompagnent, que les hommes ont inventées dans l'état de corruption pour nourrir leur orgueil, par la vaine pompe & la gloire du Monde: ils doivent aussi renoncer à tous les amusemens inutiles, à toutes les frivoles récréations, à tous les divertissemens & les jeux, qui n'ont été inventés que pour faire perdre un tems précieux, & pour distraire l'ame du témoignage de Dieu dans le cœur, du vif sentiment de sa crainte, & pour la dépouiller de cet Esprit Evangélique, dont les Chrétiens doivent être revêtus & armés, & qui les porte à la sobriété, à la gravité & à la crainte de Dieu. Si nous demeurons dans cette crainte, nous éprouverons que la bénédiction de Dieu nous accompagnera dans les choses que nous sommes nécessairement obligés de faire, pour pourvoir à l'entretien & à la subsistance de l'homme extérieur.

(4) Pag. 21. L'Auteur de la *Preface*, cité ci-dessus, nous dit (4), que cette *Apologie* est le plus serré & le plus plein de ses Ouvrages, & qu'elle parut en Latin, en Hollandois, & en Anglois. „ Il établit, *dit-il*, les Principes que nous „ recevons, tant pour les Dogmes que pour la Pratique, „ bien différens de ceux qu'il plait à nos Ennemis de nous „ attribuer, parce qu'en nous attribuant des erreurs, ils „ se facilitent les moyens de nous réfuter, & de triom„ pher. Après avoir établi nos Principes, il rapporte „ les Objections, qu'il a tirées des Livres de nos Adver„ saires, ou plutôt qu'il s'est imaginé qu'on pouvoit fai„ re contre ces Principes, & il y répond. Enfin pour „ confirmer notre Créance & notre Pratique, il cite le „ témoignage de divers Auteurs anciens & modernes, & „ particulièrement de ceux de l'Eglise Primitive. La mé„ thode & le style du Livre ont peut-être quelque chose „ de singulier, & qui sent l'étude; car nous ne croyons „ pas que cette Science fasse partie de la Science divine. „ Mais ce n'a pas été dans la vue de faire parade d'éru„ dition; c'est par charité pour les gens d'étude, & par „ condescendance (autant que la pureté & la simplicité de „ la Vérité le permet) pour leur éducation & pour leur „ manière de traiter ces sortes de matières.

[G] *Il écrivit, Examen de la Charité universelle, qu'on établit sur ses vrais fondemens.*] Le titre entier est: *Examen de la Charité universelle, qu'on établit sur ses vrais fondemens; où l'on recherche jusqu'où l'on peut & l'on doit porter la Charité par rapport à ceux qui pensent autrement & qui différent de nous en matière de Religion; on examine aussi, quelle est celle des diverses Sectes Chrétiennes, dont les principes conduisent naturellement à cette juste moderation, qui est requise.* Dans la quatrième Section de cette Pièce il remarque, que comme il y a deux voies principales, par lesquelles les hommes & les Sociétés témoignent leur charité envers ceux qui sont dans des sentimens différens; de même aussi l'opposition de principes paroit par ces deux mêmes voies. La prémière est, de porter un jugement favorable & charitable de l'état des autres, quoique dans des principes différens, en supposant, ou du moins en ne niant point absolument qu'ils peuvent, en suivant leurs principes avec exactitude, avoir paix avec Dieu & obtenir la vie éternelle. La seconde est une conduite honnête & charitable envers les hommes, en ne cherchant point à les ruïner, ni à leur nuire soit en leur personne, soit en leur liberté, soit en leurs biens; quoique leurs sentimens sur la Religion & le Culte qu'ils rendent à la Divinité soient différens & opposés. Là où l'une ou l'autre de ces choses manque, il faut absolument que la Charité universelle y manque aussi. Cette Pièce est datée de la prison d'Aberdeen 1677.

[H] *Une autre Pièce, intitulée* Lettre & Avis charitable aux Ambassadeurs &c.] Il tâche d'y montrer la véritable cause de la Guerre, & il propose les remèdes nécessaires & les moyens d'établir une Paix durable & solide. Il en fit remettre un Exemplaire à chacun des Ambassadeurs, & un pour leurs Maitres, avec son Apologie en Latin, le 23 & le 24 de Février 1678.

[I] *Son dernier Ouvrage parut en 1686, aiant pour titre,* La Possibilité & la Nécessité d'une Révélation &c.] Mr. Sewell nous apprend dans son *Histoire des Quakers* (5), (5) P. 536.
qu'il écrivit cette Lettre en 1676 à Mr. Adrien Paets, avec lequel Mr. Barclay s'étoit entretenu lorsque ce Seigneur revenoit d'Espagne, où il avoit été Ambassadeur des Provinces-Unies. Mr. Paets avoit écrit quelque tems auparavant une Lettre à Mr. Chrétien Hartzoeker sur la Doctrine des Quakers, qui se trouve dans le Recueil intitulé, *Præstantium ac Eruditorum Virorum Epistolæ Ecclesiasticæ & Theologicæ* *; & s'étant ensuite entretenu avec Mr. Barclay sur l'Inspiration immédiate de l'Esprit de Dieu, ce dernier jugea à propos de lui écrire sur ce sujet une Lettre en Latin. Aiant été envoyée d'Ecosse en Hollande, Mr. Benjamin Furly de Rotterdam la remit à Mr. Paets, avec prière de vouloir y répondre, ce qu'il promit de faire. Mais aiant négligé de s'acquitter de cette promesse, Mr. Furly fit imprimer la Lettre, sans y mettre le nom de la personne à qui elle s'adressoit, ne marquant que sa qualité, *cuidam Legato* (à un Ambassadeur). Dans cette Lettre Barclay propose d'abord l'Objection de Mr. Paets: Que puisque l'essence & la substance de la Religion Chrétienne consiste dans la connoissance & dans la foi de la Naissance, de la Vie, de la Mort, de la Résurrection & de l'Ascension de Jésus-Christ, il regardoit l'essence de la Religion Chrétienne comme une vérité contingente, vérité contingente qui consistoit en faits. Or une matière de fait ne peut être connue par Révélation, ni par la perception des sens intérieurs; parce que notre ame n'a pas naturellement les idées des vérités contingentes, telles que celles qu'elle a des vérités nécessaires, savoir qu'il y a un Dieu, que le tout est plus grand que sa partie. Et comme on peut soutenir sans absurdité, que Dieu ne peut faire qu'une vérité contingente devienne une vérité nécessaire; Dieu ne peut aussi révéler des vérités contingentes ou des matières de fait, que comme des vérités contingentes se révèlent; & des matières de fait ne pouvant se révéler que par la perception des sens extérieurs, il s'ensuit que les hommes ne sont pas obligés d'ajouter foi à une Révélation intérieure touchant des matières de fait, soit qu'il s'agisse d'un fait passé ou à venir, à moins que quelque miracle qui frappe les sens intérieurs ne donne une pleine certitude que cette Révélation vient de Dieu. En réponse à ces Argumens, Mr. Barclay remarque d'abord préliminairement, qu'on suppose faussement, que l'essence de la Religion Chrétienne consiste dans la Foi historique & dans la Connoissance de la Naissance, de la Vie, de la Mort, de la Résurrection, & de l'Ascension de Jésus-Christ. Cette Foi & cette Connoissance historique fait bien partie de la Religion Chrétienne, mais ce n'en est pas une partie si essentielle, que sans elle cette Religion ne puisse subsister: c'en est une partie *intégrante*, qui sert à rendre le système du Christianisme complet, comme la main & le pied sont des parties intégrantes de l'homme, sans lesquelles l'homme peut cependant exister, quoique ce ne soit pas alors un homme complet & parfait. Il convient même, que la Connoissance historique de J. Christ nous est communément révélée dans l'Ecriture à titre de moyen; mais il soutient néanmoins que Dieu peut, sans ces moyens extérieurs, manifester cette Connoissance historique à nos ames, & qu'une vérité contingente peut être connue par une voie surnaturelle. Il dit que lorsque Dieu fait connoitre quelque matière de fait par une Révélation, il parle à l'oreille du cœur

* C'est la 619. Lettre de l'Edit. de 1684. in-folio. R. D. T.

kers; & il eut en Hollande une Conférence avec Mr. Labadie, connu par la singularité de ses sentimens sur la Religion. Mr. Sewell, Auteur de *l'Histoire des Quakers*, qui l'avoit connu personellement, nous dit (g) que Barclay etoit un homme qui avoit de très grands talens, bien versé non seulement dans les Langues savantes, mais dans les Ecrits des Péres & des autres Ecrivains Ecclésiastiques; d'un jugement solide, d'un genie supérieur; d'un commerce affable & agréable, quoique grave; admirable sur-tout pour pacifier les querelles; & „ qu'il pratiquoit réellement ce qu'il professoit; sans reproche „ dans sa conduite, aiant une véritable piété, & se faisant aimer de ceux avec qui il avoit commer- „ ce." Mr. Pen dans son *Témoignage à sa mémoire* nous dit, qu'il étoit Fils respectueux, bon Mari, Père tendre & soigneux, Maitre commode, Voisin honnête, & bon Ami. Mr. George Keith, qui avoit été un des principaux Prédicateurs & Ecrivains parmi les Quakers, & intime ami de Mr. Barclay, mais qui prit ensuite les Ordres dans l'Eglise Anglicane, dans son *Examen de la Règle des Quakers* (h) le met dans la classe *de ceux des Chrétiens errans, qu'on ne peut nier être en Christ.* Mr. Jeremie Jones (i) dit que *c'etoit certainement un homme d'un bon esprit.* L'Epitre Dédicatoire de son Apologie, au Roi Charles II., a un caractère de franchise & de simplicité tout particulier [K]. Mais cet Ouvrage, qui est regardé comme la Régle & la Substance de la Doctrine des Quakers, a été attaqué par divers Ecrivains [L]. Il y en a pourtant de très célébres, qui conviennent qu'il est écrit avec autant de force

(g) P. 607. 528.

(h) P. 405.

(i) *New and full Method of settling the Canonical Authority of the New Test.* Vol. II. P. III. c. 35. p. 419. Londres 1726. in 8.

cœur de l'homme intérieur. Et que de la même manière que nous connoissons clairement une idée naturelle, qui est excitée en nous; de même lorsqu'une idée surnaturelle y est produite, nous connoissons clairement la chose qu'elle nous représente. Il explique aussi ce que c'est proprement que le Sens intérieur surnaturel en l'homme; & il distingue ensuite entre les vérités contingentes, & les vérités nécessaires, & il montre comment une Révélation Divine peut être connue pour telle. Il affirme que les sens naturels & spirituels peuvent être distingués par leurs objets, & il fait voir comment les Fidèles peuvent connoitre qu'ils sont en état de grace auprès de Dieu, & comment les Méchans sentent la colère de Dieu comme un feu. Il marque ensuite de quelle manière les sens spirituels distinguent le bien & le mal; & il avoue que tous les hommes, tant les fidèles que les irrégénérés, ont quelque idée de Dieu, comme d'un Etre souverainement parfait. Mais il soutient que l'idée *surnaturelle* de Dieu est très différente de la *naturelle*; & qu'il y a dans tous les hommes une idée de Dieu *surnaturelle*. Il explique aussi comment les mouvemens ou les opérations de l'ame différent de celles du corps, & qu'il y a des idées des choses surnaturelles comme des choses naturelles. Et en assignant l'origine des faux *rapports* de la Raison, il assure que la Raison naturelle ne peut comprendre les choses surnaturelles. Il soutient que les Révélations des Prophètes se faisoient par des Inspirations intérieures au dedans d'eux; & qu'ils étoient certains de la divinité de leur inspiration, même sans miracles extérieurs; & que c'est par l'inspiration du même Esprit divin, par lequel les Prophètes prophétisoient, que nous croyons la divinité de leurs paroles & de leurs écrits, tant sur les vérités contingentes passées, que sur celles qui sont à venir. Il examine aussi, si la Foi vient de l'ouïe; & il fait voir comment les sens extérieurs peuvent être trompés, que même ils sont quelquefois dérangés par des accidens do dehors, & par infirmité naturelle, à quoi les fidèles ne sont pas moins sujets que les méchans. Mr. Barclay traite tous ces points avec étendue dans cette Lettre, & il nous apprend, qu'en 1685 il s'étoit entretenu sur ce sujet à Londres avec Mr. Paets, qui s'y trouvoit en qualité de Commissaire de la Compagnie des Indes Orientales. „ Mais, *dit notre Auteur dans son Avertissement*, je ne trouvai rien de nou- „ veau dans ce qu'il me proposa, ni rien qui fût de poids, „ autant que je pus le concevoir, pour servir de répon- „ se. Je ne déciderai point sur les raisons qu'il a eues de „ ne pas continuer l'examen de la matière. Mais il en „ vint cependant au point d'avouer, *qu'il s'étoit trompé* „ *dans l'idée qu'il s'étoit faite des Quakers, trouvant qu'ils* „ *étoient en état de plaider d'une manière raisonnable en fa-* „ *veur de leurs principes.*" Il nous apprend aussi, qu'en relisant cette Lettre, il s'étoit senti de la disposition, & avoit été engagé par quelques Amis, à en donner une Traduction Angloise. Il remarque par rapport au fondement de la *Foi*, qu'il faut en revenir à la *Tradition*, ou à la *Révelation*; puisque ceux qui ont recours à l'*Ecriture*, & qui en veulent faire le fondement de leur *Foi*, l'appuyent purement sur la Tradition, lorsqu'on en vient à l'examen des motifs de crédibilité. „ Quant à moi, *dit il*, je crois „ que les Papistes font sagement en insistant sur la nécessité d'une autorité infaillible; puisqu'il est certain que „ la véritable Eglise n'a jamais été, ni ne peut jamais être „ sans une pareille autorité: & les Protestans font très „ bien en n'y prétendant point, parce qu'ils savent bien „ qu'elle leur manque. Je demanderois donc aux uns, de „ prouver qu'ils sont infaillibles; & je conseillerois aux „ autres de croire qu'ils peuvent l'être, & de chercher à „ le devenir. Mais je suis sûr que ni les uns ne doivent, ni les autres ne peuvent être sans Révélation immédiate. C'est pourquoi, comme c'est une mauvaise voie „ de prouver l'Infaillibilité, que de nier une pareille Révélation, c'est une mauvaise voie de faire une Réformation, que de nier l'Infaillibilité, puisque ceux qui entreprennent de réformer, doivent être assurés que ce „ qu'ils font est une véritable Réforme. L'erreur de l'Eglise Romaine ne consiste pas à soutenir la nécessité d'une autorité infaillible, mais d'y prétendre, tandis qu'elle ne l'a point, & de la placer où elle n'est point. „ Mais comme ceux qui combattent une Révélation immédiate, ne le font que parce qu'ils supposent qu'elle „ est impossible, ou inutile, je me flatte qu'ils trouveront dans cette Lettre dequoi les convaincre du contraire.

[K] *L'Epitre Dedicatoire de son Apologie, au Roi Charles II., a un caractère de franchise & de simplicité tout particulier.*] Mr. de Voltaire dans ses *Lettres sur les Anglois* (6) aiant remarqué, que *l'Apologie* de Mr. Barclay *est un Ouvrage aussi bon qu'il pouvoit l'être*, ajoute, *que l'Epitre Dedicatoire à Charles II. contient, non de basses flatteries, mais des vérites hardies & des conseils justes.* „ Il t'a souvent fidè- „ lement averti par ses Serviteurs, *dit-il à la fin*, depuis „ qu'il t'a rétabli sur le Trône, pour que ton cœur ne s'é- „ levât point contre lui, & que tu n'oubliasses point sa Mi- „ séricorde & sa Protection, dont il t'a fait ressentir les ef- „ fets; & il pourroit permettre que tu t'endormisses dans „ tes péchés par les flatteries des Adulateurs de Cour, qui „ par leurs cajolleries causent la perte des Princes. Tu „ as goûté de la douceur & de l'amertume, de la prospé- „ rité & les plus grands malheurs: tu as été chassé des „ Pays où tu régnes, tu as senti le poids de l'oppression, „ & tu dois savoir combien l'Oppresseur est detestable de- „ vant Dieu & devant les hommes. Que si après tant d'é- „ preuves & de bénédictions ton cœur s'endurcissoit, & „ oublioit le Dieu qui s'est souvenu de toi dans tes dis- „ graces, ton crime en seroit plus grand & ta condamna- „ tion plus terrible. Le plus puissant & le meilleur bou- „ clier contre cette tentation, & contre tous ceux qui „ voudroient t'endormir dans le vice, & t'y porter, c'est „ d'ouvrir les yeux à la lumière de Christ, qui brille dans „ ta conscience: elle ne te flattera jamais, ni ne te lais- „ sera tranquille dans ton péché; mais elle t'instruira clai- „ rement & fidèlement, comme ceux qui la suivent l'ont „ déja fait. Le Dieu tout-puissant, qui a jusqu'à présent „ signalé d'une manière si visible son amour envers toi, „ veuille toucher ton cœur & le fléchir, afin qu'avant que „ le jour de ta visitation soit passé, tu retournes à lui, „ & fasses servir ton rang & ta puissance à la gloire de son „ Nom!" Mr. de Voltaire observe que „ ce qui est plus „ étonnant, c'est que cette Lettre, écrite à un Roi par „ un particulier obscur, eut son effet, & que la persécu- „ tion cessa." Mais il semble qu'il s'est trompé, en disant que Mr. Barclay étoit *un particulier obscur*, puisque c'étoit un homme de bonne famille, qui avoit du bien, & qui étoit distingué par son grand savoir; & l'on ne voit point sur quel fondement cet Ecrivain affirme, que ce fut cette Epitre qui fit cesser la persécution contre les Quakers, puisque l'on ne trouve rien de pareil dans leurs Histoires, ou dans leurs autres Ecrits.

[L] *Cet Ouvrage a été attaqué par divers Ecrits.*] Nous donnerons ici une Liste de ceux qui ont attaqué les *Thèses* & *l'Apologie*. I. *Jean Brown*, Théologien Presbytérien d'Ecosse, dans son *Quakerisme le vrai chemin du Paganisme*, auquel Barclay repondit lui-même en 1679, comme on l'a dit dans le corps de l'Article. II. *Nicolas Arnoldus*, Professeur en Théologie à Franeker en Frise (7), écrivit une *Exercitation* ou Dispute contre les *Thèses Théologiques*, dont Barclay parle souvent dans son *Apologie*. III. *Jean-George Bajer*, Théologien Luthérien, Docteur & Professeur en Théologie à Iène, publia une Pièce touchant *l'Origine de la veritable & salutaire Connoissance de Dieu*, contre les *Theses* & *l'Apologie* de Barclay; auquel il reprochoit des expressions impropres, absurdes, obscures, & inintelligibles. Barclay étant alors occupé à d'autres affaires, Mr. George Keith lui répondit; mais Mr. Bajer n'a point repliqué (8). IV. *Jean-Christophle Holthusius*, Théologien de la Confession d'Ausbourg, écrivit en Allemand un ample Traité, qui mérite, selon Mr. Croese (9), le titre d'*Anti-Barclay Allemand*, les Quakers n'y aiant point encore répondu. V. Mr. George Keith, dont on a parlé ci-dessus, publia un Livre intitulé, *Examen de la Règle des Quakers*, pour servir de Réponse à l'*Apologie*; auquel on n'a point répondu. VI. En 1683 il parut un Traité Latin à Hambourg in-octavo, contre l'*Apologie*, par un Théologien Luthérien, qui s'appelloit *L. Ant. Reiser*, originaire d'Ausbourg, d'où il avoit été chassé pour cause de Religion, & s'étoit retiré à Hambourg, où il fut fait Ministre de l'Eglise de S. Jaques. Son Livre est intitulé, *Anti-Barclaius, id est, Examen Apologiæ, quam non ita pridem* Robertus Barclajus, *Scoto-Britannus, pro Theologiâ vere Christianâ edidit*, insti-

(6) *On Mélanges de Littérat. & de Philos.* ch. 1. p. 175. du T. IV de l'Edition de ses Oeuvr. de 1739.

(7) *Voyez* son Article dans le Dictionaire de Mr. Bayle.

(8) Croese Lib. II. p. 91.

(9) Ibidem.

(k) *Two Treatises of Divine Light. Tract. II. p. 30.*

ce que de savoir. Mr. Norris dit (k) qu'il ne peut regarder le Quakérisme comme peu considérable, à en considérer les Principes tels que notre Auteur les propose & les explique, „ & que le grand mé„ pris qu'on a généralement pour les Quakers, ne peut l'empêcher de penser que cette Secte est la „ plus considérable de toutes celles qui divisent l'Eglise, en cas que les principes tenus généralement „ par les Quakers soient ceux que Mr. Barclay a publiés comme tels." *Et je le regarde*, dit-il, *comme un si grand homme, que j'avoue franchement que j'aimerois mieux avoir à faire à cent* Bellarmins, Hardings *&* Stapletons, *qu'à un seul* BARCLAY. Mr. Frenchard dans son Discours sur l'*Euthousiasme*, inseré dans le IV. Volume (l) des *Lettres de Caton*, nous dit, qu'il n'a pas honte d'avouer qu'il a lu & relu avec un extrême plaisir l'*Apologie* de Barclay, & qu'il la regarde comme *le Système le mieux entendu, le plus charitable, & le plus raisonnable* qu'il ait jamais vu. „ Il résout les nombreuses difficultés, que „ les autres Sectes ont fait naitre, en s'attaquant les unes les autres; il met toutes les parties de l'E„ criture d'accord entre elles, & dans une parfaite harmonie: & comme en accordant au Che„ valier Newton le principe de la Gravitation, il vous rend raison de tous les Phénomènes de la Na„ ture; de même en accordant à Mr. Barclay ces Opérations de l'Esprit que les Quakers préten„ dent sentir, & qu'il prétend que chaque homme a senties & peut sentir, s'il fait attention à ses „ inspi-

(l) Num. 124. p. 158-161. 3. Ed. Londres 1738.

institutum in gratiam Evangelicorum, a L. Ant. Reisero Augustano, nunc Pastore ad D. Jacobi Hamburgensis. On trouve un Extrait de ce Livre dans le Journal Latin de Leipsig de l'an 1683 (10), dont les Auteurs remarquent, que l'*Apologie* de Mr. Barclay est d'un tout autre tous, que les Ecrits ordinaires des Quakers: car quoiqu'il déclare dans sa Préface qu'il n'est ni admirateur ni imitateur des Scholastiques, mais qu'il est plutôt leur ennemi, & qu'il les méprise, il n'a pas laissé de dresser ses *Theses* selon la méthode de l'Ecole, de les appuyer par des citations de l'Ecriture & des Pères, & de répondre de tout son pouvoir à toutes les Objections qu'on a faites, ou qu'il a prévu qu'on pouvoit faire contre sa Secte. Car Barclay ne manquoit pas d'Erudition, quoique ce défaut soit le caractère ordinaire des Quakers, & qu'il l'exige lui-même dans sa Thèse dixième; il possédoit la Philologie & la Philosophie, & il paroit par tout son Ouvrage qu'il étoit versé dans la lecture des Pères. *Quamvis enim is Scholasticorum non* admiratorem *&* imitatorem, *sed* contemptorem *&* adversarium *in Præfatione ad Lectorem se esse fateatur*, Theses *tamen suas in* Apologia *non confuse, uti Fanatici plerique alii, sed Scholasticorum more, h. e.* κατασκευαστικῶς *&* ἀνασκευαστικῶς *propugnat; quippe Ecthesės suas non Scripturæ tantum ac Patrum dictis communiens undique, sed ad ea quoque, quæ Sectæ suæ vel opposita jam sunt, vel opponi ulterius posse prævidet, pro virili respondens. Neque enim humanæ Literaturæ ignarus est Barclajus, qui Quakerorum alias character est, ab ipso Barclajo Thesi X. requisitus; sed in Philologia, Philosophia, & lectione Patrum non tralatitiè, ut totum hoc opus loquitur, versatur* (11). Mr. Barclay aiant fréquemment censuré (entre les autres Protestans) les Luthériens, dans ses Thèses, 1, 7, 9, 10, 14 & 15, Mr. Reiser entreprend leur défense dans ce Livre, & d'examiner l'*Apologie* de notre Auteur. Il y attaque non seulement les Propositions qui sont manifestement hétérodoxes, mais il dévoile les erreurs cachées dans quelques autres, qui le paroissent moins. „ Il fait „ voir, *disent les Journalistes* (12), les fréquentes con„ tradictions de l'Apologiste, la manière ridicule & frivo„ le dont il s'est servi de l'autorité de l'Ecriture & de cel„ le des Pères, pour appuyer ses Opinions; il réfute les „ réponses qu'il fait aux Objections faites par d'autres, „ ou proposées par lui-même; aussi bien que ses explica„ tions chimériques, & ses fausses conséquences." Et comme les principales Doctrines des Quakers sont renfermées dans les prémières Propositions, Mr. Reiser s'étend aussi beaucoup plus dans la réfutation qu'il en fait, que sur les autres, où Mr. Barclay suit principalement les idées des Anabaptistes. Et quoiqu'il ait répandu du blâme sur tous les Protestans en général, Mr. Reiser se borne à la défense des Luthériens. Il ne disconvient pas qu'ils n'aient leurs taches, & qu'il n'y ait plusieurs Hommes savans & pieux de cette Communion, qui forment des vœux pour qu'on puisse remédier aux abus; mais il soutient que sur plusieurs points on doit distinguer l'usage de l'abus, surtout à l'égard de ceux qui sont censurés dans les Propositions 2 & 15 de l'Apologie. *Non diffitetur interim, & suis Lutheranis esse nævos, atque hinc orta non tantum gravamina, sed pia multorum doctorum bonorumque in Ecclesia Lutherana esse desideria; usum etiam ab abusu in multis, in illis maximè quæ in 2 & 15 Ecthesibus taxantur, discernendum esse contendit* (13). Il a joint à ce Traité une Pièce du Docteur Henri More adressée aux Quakers, & il dit qu'il est du sentiment de ce Théologien, qui croit que cette Secte a emprunté plusieurs de ses Principes de Jacob Behmen, connu sous le nom du Philosophe Teutonique. VII. En 1705 Mr. *Thomas Bennet*, depuis Vicaire de S. Giles de Cripplegate, publia un Traité en vingt-six Chapitres, dans lequel il attaque Mr. Barclay en particulier. Cet Ouvrage a paru pour la troisième fois en 1733; il est intitulé: *Réfutation du Quakérisme; ou Démonstration de la fausseté de ce que les principaux Ecrivains des Quakers, & particulièrement Mr. R. Barclay, dans son* Apologie *& dans ses autres Ouvrages, enseignent touchant la nécessité d'une Révelation immédiate pour avoir une Foi salutaire; sur l'existence, la nature, & l'opération de la prétendue* Lumière universelle intérieure; *sur la manière dont elle excite les hommes, soit en les portant à prier, soit en les appellant au Ministère; sur la Régénération, la Sanctification, la Justification, le Salut & l'Union avec Dieu; sur la nature de l'Eglise, la Règle de Foi, le Baptême d'eau, & la Sainte Cène. On y éclaircit aussi en peu de mots diverses Questions, touchant la Perfection, la Satisfaction de Jésus-Christ, le Juge des Controverses &c.* L'Auteur dit dans sa Préface, „ qu'il „ ne peut s'empêcher de regarder le Quakérisme comme „ une des plus indignes & des plus pernicieuses Hérésies, „ qui ont infecté la malheureuse Nation Angloise." Il ajoute, que lorsque cette Secte commença à paroitre dans le Monde, elle se distingua pas toutes sortes d'extravagances fanatiques, propres à rendre les gens souverainement ridicules. „ Leurs Livres étoient remplis aussi de „ tant d'obscénités, d'un style si amer, d'un langage si „ antichrétien, de blasphemes même, que les gens les „ plus sages penchoient à croire qu'ils méritoient plutôt „ d'être brulés que réfutés. Enfin s'élevérent, *continue-t-il*, Messieurs *Guillaume Pen*, *George Keith*, & Ro„ BERT BARCLAY, qui tâchérent de donner à leur „ Religion un air plus régulier: les deux derniers sur-tout „ tâchérent d'épurer le Quakérisme; ils travaillèrent de „ concert, ils se communiquérent réciproquement leurs „ idées & les perfectionnérent; & tout ce qu'ils publié„ rent, soit ensemble, soit chacun en particulier, fut reçu „ avec beaucoup d'applaudissement de ceux de leur Secte." Mr. Bennet, après avoir remarqué ensuite, que Mr. Keith, qui abandonna les Quakers, a répondu à l'*Apologie* de Mr. Barclay, dit que cette Apologie *est sans contredit la meilleure Piece qu'on ait jamais écrite pour la defense du Quakérisme*. Dans son dixième Chapitre il tâche de donner une idée de ce que les Quakers entendent par leur *Lumière universelle interieure*, en rapportant un grand nombre d'endroits différens des Ouvrages de Mr. Barclay. Il remarque, que par cette *Lumiere*, que Mr. Barclay appella aussi la *Semence*, l'*Esprit*, la *Grace*, la *Parole de Dieu*, *Christ en nous*, Vehiculum Dei, ou *le Corps spirituel de Christ descendu du Ciel*, il n'entend point l'Essence de Dieu, puisqu'il dit lui-même (14): *Par cette Semence, cette Grace, cette Parole de Dieu &c. nous n'entendons point l'Essence, la Nature de Dieu proprement dite.* Il n'entend pas non plus par cette *Lumière*, l'Ame raisonnable, ni aucune de ses facultés, particuliérement celle qu'on appelle l'Entendement; ni la Conscience naturelle, ni la Raison, ou rien qui soit de la nature de l'homme, puisque Mr. Barclay dit (15): *Nous n'entendons point que ce Principe Divin soit aucune partie de la nature de l'homme &c. Nous la concevons comme une chose differente & distincte de l'ame de l'homme & de toutes ses facultés.* Mais ils entendent par cette *Lumiere*, nous dit Mr. Bennet, une certaine Substance, ou Principe réel, spirituel, céleste, & invisible, dans lequel ils supposent que Dieu, Père, Fils & S. Esprit, habite. Car Mr. Barclay dit (16): *Nous savons que c'est une Substance, & par cette Semence &c. nous entendons un* Principe *spirituel, céleste & invisible*, (& comme il s'exprime immédiatement après) *une Substance spirituelle, réelle & veritable, dans laquelle Dieu, Père, Fils, & Saint Esprit, habite.* Il dit aussi (17), que *cette Semence & ce Corps spirituel de Christ est aussi réellement & aussi immediatement uni au Verbe, que l'etoit son Corps exterieur.* Et que *cette Semence & Nature spirituelle lui appartient, entant qu'il est le second Adam, Christ-Homme.* Il soutient aussi, „ que le *Christ-en-nous*, ou „ la Semence, n'est pas une troisième Nature spirituel„ le, différente de celle qui constituoit l'Homme ap„ pellé Jésus-Christ, & qui a été crucifié selon la Chair à „ Jérusalem. Car celui qui est en nous, est le même qui „ étoit en lui; & comme en lui il est la Source, de même „ il est en nous le Ruisseau qui en découle. Et il n'y a „ d'autre différence aussi, que celle qu'on met entre la „ Source ou la Fontaine, & le Ruisseau qui en sort, qui „ sont une seule & même chose dans leur nature & leur „ substance . . . . . C'est pourquoi cette Semence étant „ en nous, Christ-homme est en nous, non par rapport „ à toute son Humanité, mais seulement par rapport à „ ce qui lui est propre; & cela sans aucune division. Com„ me la Vie éternelle réside dans tous les membres, mais „ plus particuliérement dans la tête & dans le cœur, sans „ aucune division; de même cette Nature & cette Vie „ spirituelle réside également en Jésus-Christ notre Chef, „ & en nous; & par elle il habite en nous, comme l'Ame „ de l'homme habite dans le Corps." Mr. Bennet examine ce systéme, & s'attache à prouver tant par l'Expérience que par l'Ecriture, qu'il n'y a point de pareille *Lumière universelle intérieure*. Mr. *Benjamin Lindley* répondit en 1710 aux neuf prémiers Chapitres de ce Livre; sa Ré-

(10) P. 144. Voyez aussi Baillet Jugem. des Savans T. VI. p. 85. Amst. 1725. in-4.

(11) Ibid. p. 145.

(12) Ibid.

(13) Ibid.

(14) Apolog. Prop. 5. 6.

(15) Là-même.

(16) Là-même.

(17) Voyez Quakerism confirm'd Sect. IV.

„ inspirations, & qu'il ne les étouffe point; on verra, je pense, finir toutes ces querelles, ces vaines „ disputes, ce grand nombre de superstitions, ces persécutions, qui ont désolé le Monde depuis la „ Création." Cet Auteur propose cependant quelques difficultés contre le prémier principe de Mr. Barclay, savoir l'Inspiration immédiate [*M*], & il remarque qu'on le lui accordera difficilement, & qu'il est à craindre qu'il ne soit jamais prouvé; quoique ce soit une découverte digne de nos vœux, & que l'opinion seule de cette Inspiration suffise pour rendre heureux, ceux qui se peuvent persuader qu'ils en jouïssent. Il observe aussi, que si par le témoignage de l'Esprit Mr. Barclay avoit entendu seulement ce principe naturel, donné par la Divinité à tous les hommes pour régler leurs actions, & pour faire hommage à sa Bonté (principe que Mr. Trenchard nomme *Raison*), & qu'il eût pu rapporter les influences & les opérations de la Lumière dont parle Mr. Barclay, à celle qu'il découvre en lui, & qui est la seule qu'il y peut trouver, il auroit souscrit sans peine à une grande partie du systême de ce savant Quaker; qu'*il avoue être le plus avantageux au Monde, le plus conforme à l'Ecriture Sainte; & ce qui les* * *rend, ou les fait paroitre parfaitement d'accord avec eux-mêmes, il renferme tout ce qui a été dit de meilleur en faveur de la Liberté de Conscience, & contre toute violence en fait de Religion. Mr. Barclay*, ajoute-t-il, *a écrit avec autant d'esprit, de tour, & de force d'expression, que le pouvoit permettre la simplicité, affectée par ceux de sa Secte, & pour la plus grande partie en termes de l'Ecriture.*

* Les Quakers.

Réponse, qui est in-4. a pour titre: *La Necessité d'une Révelation immédiate pour fonder une véritable Foi, prouvée &c.* & en 1713, il donna une seconde Partie sous le même titre, pour servir de réponse aux treize derniers Chapitres du Livre de Mr. Bennet. VIII. Mr. Chubb publia en 1726 une petite Piéce contre la *quatriéme Proposition* de Mr. Barclay, dans laquelle il nous dit (18), „ qu'*il est* „ *d'opinion que le Livre de cet Auteur contient un systême* „ *de Religion confus & absurde, selon lequel on suppose que* „ *Dieu en agit envers ses créatures, non selon la convenance* „ *morale des choses, mais selon une volonté arbitraire.*" Divers Auteurs prirent la défense de Mr. Barclay, entre autres Mr. Thomas Beaven, & le Docteur Thomas Morgan, Médecin de Bristol, & Auteur de diverses Piéces sur la Doctrine de la Trinité &c. Mr. Chubb repliqua par diverses Piéces, réimprimées dans le Recueil de ses Ouvrages, imprimé in 4. en 1730.

(18) Pag. 7.

[*M*] *Cet Auteur propose quelques difficultés contre le prémier Principe de Mr. Barclay, savoir l'Inspiration immédiate.*] Il dit, qu'il ne peut convenir avec Mr. Barclay, que tous les hommes, qui ne peuvent découvrir cet Esprit en eux, l'aient étouffé ou l'étouffent; parce qu'il est persuadé qu'il y a plusieurs milliers de personnes, aussi gens de bien que lui, qui ont fait à cet égard tout ce qu'ils ont pu, par la vigilance, par les priéres intérieures, par la résignation extérieure & intérieure, par le renoncement à toutes les pensées & les actions mondaines, par l'acquiescement de l'esprit & la soumission à l'opération de la Divinité, & qui néanmoins se sont trouvés tels qu'ils étoient auparavant, ni n'ont pu se rappeller que dans ces intervalles ils aient éprouvé autre chose, qu'une absence de pensées. „ *On suppose*, continue-t-il, *que ce Pouvoir* „ *ou ce Principe en question est Jesus-Christ operant en nous;* „ *& comme tout le monde convient que la moindre goutte de* „ *son sang naturel suffisoit pour expier les pechés de l'Univers* „ *entier; il semble que l'on pourroit croire, que la moindre* „ *portion de sa Divinité agissant au dedans de nous, doit ê-* „ *tre assez puissante pour vaincre la corruption naturelle,* „ *qui nous est transmise par nos prémiers parens, ou du* „ *moins pour exciter notre attention & notre acquiescement,* „ *ce qui est la seule chose, qu'on pretend être necessaire* „ *pour obtenir une plus abondante effusion de la Divinité.* „ *Il est très difficile de concevoir que nous pouvons servir* „ *Dieu, en ne faisant pour un tems aucun usage des facultés qu'il nous a données, en renonçant à notre Raison pour* „ *donner lieu à la Grace, & en nous persuadant que l'Esprit de Dieu ne se déploie jamais que dans un cerveau vui-* „ *de. C'est pourquoi j'oserai croire, tant que je ne serai pas* „ *mieux instruit, que comme Dieu nous montre le Monde* „ *visible par le moyen des sens exterieurs qu'il nous a don-* „ *nés pour cela, de même il dispense tout ce que nous devons* „ *ou pouvons connoitre du Mond intellectuel, par le moyen de* „ *nos facultés raisonnables.*" Il remarque ensuite, qu'on ne nie pas que Dieu ne se soit quelquefois communiqué à des personnes particulières par des impressions secrettes sur leur esprit & sur leur cœur; mais qu'il n'ose soutenir, ni qu'il ne puisse encore le faire, ni qu'il le fasse réellement; & qu'il ne prétend point décider dogmatiquement, que tout homme qui prétend sentir encore l'Esprit Saint, est un Imposteur ou un Enthousiaste: mais il croit pouvoir affirmer hardiment, qu'il n'y a que cet homme même, qui soit intéressé dans ces Visions & ces Révélations, à moins que d'autres ne les sentent aussi, ou qu'il n'en puisse prouver la vérité par des Miracles. L'Auteur finit en remarquant, que Dieu nous a donné la Raison pour distinguer la Vérité du Mensonge, l'Imposture de la Révélation, l'Illusion de l'Inspiration; & que lorsqu'on abandonne cette lumière, on se jette dans les plus obscurs labyrinthes, & on se laisse aller où la fantaisie, l'imagination, & l'imposture nous veulent conduire.

☞ BARDANES ou VARDANES, vingt-&-unième Roi des Parthes, étoit fils d'Artaban III. du nom [*A*]. Les cruautés de Gotarzès son frère, qui avoit succédé à Artaban, engagérent les Par-

[*A*] *Etoit fils d'Artaban III. du nom.*] Cet Artaban III. n'est pas celui que Mr. Bayle donne pour tel: ce savant Critique s'est fié à Zonare, qui l'a trompé. Cet Historien nomme Artaban le Roi des Parthes, auprès duquel un Imposteur qui se donnoit pour Néron, se retira & trouva de l'appui: là dessus Mr. Bayle fait cet Artaban fils de Vologése Roi des Parthes & ami de Néron. Mais s'il avoit fait attention à ce que dit Suétone, il auroit conjecturé que Zonare se trompoit pour le nom: il paroit par Suétone, que c'est Vologése lui-même, qui protégea cet Imposteur; voici le passage entier de cet Historien: *Vologesus Partborum Rex, missis ad Senatum legatis de instauranda societate, hoc etiam magnopere oravit ut Neronis memoria coleretur. Denique cum post viginti annos adolescente me extitisset conditionis incertæ, qui se Neronem esse jactaret, tam favorabile nomen ejus apud Parthos fuit, ut vehementer adjutus, & vix redditus sit* (1). „ Vologése Roi des Parthes aiant envoyé des Ambassadeurs au Sénat, pour re- „ nouveller leur alliance, le fit prier instamment que la „ mémoire de Neron fût solennisée. Enfin je me sou- „ viens que dans le tems que j'étois encore fort jeune, il „ se trouva un homme obscur, qui prétendoit être Néron, „ & ce nom étoit si estimé parmi les Parthes, qu'ils lui „ donnérent de grands secours, & qu'on eut bien de la „ peine à le faire rendre." N'est-il pas naturel de penser, que le même Prince qui avoit demandé qu'on solennisât la mémoire de Néron, fit accueil à un homme qui se donnoit pour tel? d'autant plus que Suétone vient de parler de Vologése, & que s'il eût été question d'un autre Roi, l'Historien l'auroit naturellement nommé. Mr. Bayle a donc fait un Roi des Parthes sous le nom d'Artaban III, & qu'il fait succéder à Vologése, mais qui n'a point existé. Vologése eut pour Successeur l'ainé de ses fils nommé Pacorus, qui menaça Domitien de conduire le faux Néron à Rome (2). En examinant d'où pouvoit venir l'erreur de Zonare, j'ai conjecturé que cet Auteur a fait un Anacbronisme, & que la conformité des noms l'a trompé. Il y a eu trois Rois des Parthes qui ont porté le nom de Vologése, & Vologése III eut pour Successeur Artaban IV son fils (3). Ce qui confirme cette conjecture, c'est la remarque du savant Auteur de l'Histoire de l'Empire des Parthes: il observe (4) que Zonare, qui a tiré de Dion ce qu'il dit des affaires des Romains, a de son chef substitué le nom d'*Artaban* à celui d'*Arsacès* qui se trouve dans Dion (5). Cet Historien appelle Vologése simplement *Arsacès*, qui étoit le nom commun à tous les Rois des Parthes, comme celui de *Ptolomée* étoit commun à tous ceux d'Egypte. Peut-être aussi y a-t-il une faute de Copiste dans cet endroit de Zonare. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il n'y a point eu en ce tems-là de Roi des Parthes qui ait porté le nom d'Artaban; & que de la manière dont compte Mr. Bayle, après divers Auteurs, il n'y a eu que trois Artabans. Pour éclaircir ce point d'Histoire, je remarque que celui que Mr. Bayle nomme Artaban I. est Artaban II. & celui qu'il nomme Artaban II. est Artaban III: Il s'agit donc de trouver Artaban I. parmi les Rois des Parthes; c'est le troisième des Arsacides, que la plupart des Historiens ne comptent point, qui étoit neveu du Fondateur de l'Empire des Parthes, & fils d'Arsacès Tiridates frère du prémier Arsace, qu'on nomme autrement Arsace II. Le nom d'Arsace, commun à tous ces Rois, a causé de la confusion: mais en comparant ce que dit Arrien (6), avec ce qu'on trouve dans le Prologue du Livre XLI. de Trogue Pompée, on trouve aisément le moyen de concilier les choses & de les remettre dans l'ordre. Arrien dit qu'Arsacès II. autrement Tiridate, succéda à son frère Arsacès I.; & l'Auteur du Prologue donne pour successeur à Arsacès, Artaban. En supposant, ce qui est très naturel, que le nom d'Arsacès que Tiridate portoit aussi, l'a fait confondre avec son frère, il ne reste plus aucune difficulté, & Artaban I. devra être placé entre Arsacès II. ou Tiridate & Priapatius, que les autres Historiens font successeur de Tiridate, & qui ne l'aura été que d'Artaban I. Ce Systême est celui du savant Mr. Vaillant, qui a travaillé avec soin sur l'Histoire de l'Empire des Parthes: c'est aussi celui de Mr. l'Abbé de Longuerue, comme me l'apprend Mr. Rollin, qui dit dans une note (7) que cet Abbé a fait une Dissertation Latine sur les Arsacides, où il place Ar- taban

(1) Sueton. in Nerone versus finem.

(2) Vaillant Arsacidar. Imper. T. I. p. 308 Paris. 1725. in 4.

(3) Voyez Canon Chronologicus, à la tete de l'Ouvrage de Mr. Vaillant p. 16. 17.

(4) Vaillant Imp. Arsacidar T. I. p. 290. 298.

(5) Lib. LXVI. p. 750. ap. Vaillant ubi supra.

(6) In Parthic. apud Syncellum. Voy Vaillant ibid. p. 50.

(7) Hist. Anc. T. IX. p. 420. Ed. de Hollande.

Parthes à appeller Bardanès au Trône, que son père lui avoit destiné par son Testament (*a*). Mr. de Tillemont s'est trompé sur cet article, & Mr. Bayle a très justement concilié Joseph & Tacite [*B*]. Bardanès ne se fit pas presser: naturellement courageux & entreprenant, il fit en deux jours près de cent lieues (*b*), & aiant surpris Gotarzès au dépourvu, il le dépossèda & se rendit maitre des Places voisines. La seule Ville de Séleucie refusa de se soumettre à lui; ce qui l'irrita tellement, outre qu'il étoit deja piqué de ce qu'elle s'étoit révoltée contre son père, que sans considérer que les longueurs & les difficultés d'un siége pourroient beaucoup nuire à ses entreprises, & que la Place étoit forte & bien pourvue de munitions, il resolut de l'assiéger (*c*). Cependant Gotarzès leva une nouvelle Armée, à l'aide des Hyrcaniens & des Dahes; ce qui obligea Bardanès à lever le siége de Séleucie & à venir se camper dans la Bactriane (*d*). Au moment que les deux Armées étoient prêtes à en venir au combat pour décider du sort des deux Prétendans, Gotarzès donna avis à son frère qu'il se formoit un tiers Parti, & lui proposa une entrevue. Bardanès y consentit. D'abord ils se témoignérent quelque défiance; mais ils s'embrassérent ensuite, & jurérent sur les Autels de se venger ensemble de leurs communs ennemis. Ils se déféroient l'Empire l'un à l'autre par honneur; mais à la fin Bardanès en demeura en possession, & Gotarzès se retira dans les extrémités de l'Hyrcanie, pour ne donner aucune jalousie à son rival (*e*). C'est à cet accord des deux frères, que quelques Auteurs commencent à compter les années du règne de Bardanès [*C*]. Ce Monarque, n'aiant plus rien à craindre de son frère, revint du côté de Seleucie, qui se rendit après avoir tenu sept ans (*f*), non sans quelque affront pour les Parthes, à qui une seule Ville avoit fait tant de résistance. Bardanès se rendit ensuite maitre des autres Provinces plus puissantes (*g*); & portant plus loin ses vues, il voulut engager Izate Roi des Adiabeniens à se liguer avec lui pour faire la guerre aux Romains; mais il ne put y réussir. Izate connoissoit trop bien leur puissance, pour oser se flatter d'un heureux succès dans cette entreprise: il fit même tout ce qu'il put pour en détourner Bardanès, lui représentant combien des ennemis tels que les Romains étoient redoutables (*h*). Tacite nous apprend (*i*) que le Roi des Parthes en vouloit principalement à l'Armenie; mais que Vibius Marsus Gouverneur de Syrie le menaça de la guerre, s'il attentoit quelque chose contre cet Etat. Il y a de l'apparence que ce fut-là la raison qui l'anima contre les Romains. Quoi qu'il en soit, il reçut fort mal les avis d'Izate, & pour se venger de son refus, il lui declara la guerre à lui-même, mais sans succès (*k*). Ammien Marcellin attribue à Bardanès la fondation de Ctesiphonte (*l*) [*D*]. Philostrate rapporte, qu'Apollonius de Tyane, allant aux Indes, passa à Babylone pour y voir Bardanès; que ce Monarque lui témoigna beaucoup d'estime, & eut de grands égards pour lui; qu'Apollonius demeura à la Cour des Parthes près de deux ans, au bout desquels il alla aux Indes avec ses compagnons; & qu'à leur retour huit mois après, ils repassérent à la Cour de Bardanès

(*a*) Joseph. *Antiq. Jud.* L. XX. c. 2.

(*b*) Trois mille stades, dit Tacite *Annal.* L. XI.

(*c*) Tacite *ibidem.*

(*d*) Tacite *ibidem.*

(*e*) Là-même.

(*f*) A compter sans doute depuis le tems qu'elle s'étoit revoltée contre Artaban III.

(*g*) Tacite *ibidem.*

(*h*) Joseph. *Antiq. Jud.* L. XX. c. 3.

(*i*) *Ubi supra.*

(*k*) Joseph. *ubi supra.*

(*l*) Amm. Marcell *Hist.* Lib. XXIII *ap.* Vaillant *Hist. Arsac.* T. I. p. 228.

taban entre Arsace II. & Priapatius. Ce qu'il y a de certain, & ce qui me paroit clairement prouvé, c'est que l'Artaban III de Mr. Bayle est un Roi chimérique, dont l'existence n'est fondée que sur une erreur de Zonare; ou si l'on veut excuser cet Historien, sur une faute de Copiste.

[*B*] *Mr. de Tillemont s'est trompé ..... & Mr. Bayle a très justement concilié Joseph & Tacite.*] Mr. Bayle dit (8): „ La manière dont l'exact Mr. de Tillemont s'est exprimé est trompeuse. *Artaban mourut bientôt après*, dit-il (9), *par le crime de Gotarze son frère, selon Tacite, ou plutôt son fils, comme l'assure Joseph.*" Sur quoi Mr. Bayle remarque d'abord, qu'il est étrange que ces deux Historiens conviennent si peu dans des circonstances capitales, sur des choses si voisines de leur tems. „ Joseph „ donne à Artaban une mort paisible & plusieurs fils. Tacite le fait périr avec sa femme & son fils, par le crime de son frère, ce qui semble signifier qu'Artaban n'avoit qu'un fils. On ne sait de quel côté se ranger, vu que Tacite n'est guéres exemt de contradiction: d'abord il pose que Gotarze étoit frère d'Artaban, mais peu après il le fait frère de Bardanès, & il insinue très clairement que Bardanès étoit fils d'Artaban ..... Je serois presque tenté de croire, que l'Artaban dont parle Tacite, étoit le fils qui avoit deja succédé, ou qui devoit succéder au Roi Artaban; & que Gotarze autre fils du Roi Artaban, se défit de ce frère, afin de régner, & enveloppa pour plus grande sureté la femme & le fils dans la même ruïne que le père. Cette conjecture dissipe toutes les contradictions." Mr. Bayle a raison; mais il eût pu donner sa pensée pour certaine, & non à titre de conjecture. Mr. de Tillemont s'est exprimé d'une manière non seulement trompeuse, mais absolument fausse, & Tacite n'est point en contradiction. Toute la question ne vient que de ce qu'on s'est laissé tromper par le nom d'Artaban. Que rapporte Tacite? c'est que Gotarzès monté sur le Trône des Parthes fit mourir Artaban son frère, avec sa femme & son fils; & que cet acte de cruauté, joint à d'autres, engagea les Parthes à appeller Bardanès autre frère de Gotarzès, pour les délivrer de ce Monarque cruel. Où est l'ombre de contradiction dans ce récit? J'avoue que je n'ai pas assez de pénétration pour l'y appercevoir. Ce que j'y vois, en comparant Tacite avec Joseph, c'est clairement ceci: qu'Artaban III, Roi des Parthes, laissa trois fils, Gotarzès, Artaban & Bardanès; que Gotarzès aiant succédé à son père, fit mourir Artaban son frère avec sa femme & un fils unique qu'il avoit, & que cette cruauté obligea les Parthes à chercher les moyens de le chasser du Trône. Sur quel fondement suppose-t-on que l'Artaban, dont parle Tacite, est le même que celui dont parle Joseph? c'est ce que j'ignore. Un peu d'attention suffit pour faire voir que ces Historiens parlent de deux personnes distinctes, mais du même nom: l'Artaban de Joseph est le Roi des Parthes, qui meurt sur le Trône, qui laisse surement deux fils, Gotarzès & Bardanès ou Vardanès: l'Artaban de Tacite n'est point qualifié Roi par cet Historien, il ne dit point qu'il soit mort sur le Trône, il ne lui donne qu'un fils. Que conclurre naturellement? c'est que c'est un fils du Roi Artaban, dont Joseph n'a point parlé; & que Mr. de Tillemont s'est trompé en confondant ce fils avec le père, & en disant, *que le Roi Artaban mourut par le crime de Gotarzès son frère ou son fils.* J'ajouterai un mot sur deux autres différences, qui se trouvent entre Tacite & Joseph: l'une regarde le genre de mort de Gotarzès, & l'autre son successeur. Tacite le fait mourir de maladie, & Joseph dit qu'il fut tué en trahison. L'un ou l'autre doit avoir été mal informé, & ce ne sera pas la prémière fois, qu'on aura fait courir quelque faux bruit sur la manière dont un Prince est mort. A l'égard du successeur de Gotarzès, Tacite nomme Vononès, auquel il fait succéder Vologèse; & Joseph nomme pour successeur immédiat Vologèse: mais cette différence vient apparemment de ce que Vononès ne régna que très peu de tems, & ne fit rien de remarquable (10).

(8) Artic. ARTABAN II. Rem. [*E*].

(9) Tillemont *Hist. des Emper.* à l'an 47 p. 967. Edition de Bruxelles.

[*C*] *C'est à cet accord que quelques Auteurs commencent à compter les années du règne de Bardanès.*] Mr. Vaillant remarque (11), qu'il y en a qui commencent le règne de Bardanès au tems où il chassa Gotarzès du Trône, parce qu'il demeura en possession de la souveraine puissance, quoique son frère lui disputât encore l'Empire pendant quelque tems; mais le savant Antiquaire dont nous parlons, croit que l'on doit fixer le commencement du règne de Bardanès au tems où Gotarzès lui céda ses prétentions à l'Empire. La différence n'est tout au plus que d'une année; car Mr. Vaillant fait succéder Gotarzès à Artaban son père l'an 43 de J. C., & place le commencement de Bardanès en l'année 44 (12). Et à cette occasion je remarquerai, que ce Savant ne s'exprime pas assez exactement, quand il dit que Gotarzès avoit régné deux ans, quand les Parthes appellérent Bardanès. Si le commencement du règne de celui-ci tombe en l'année 44, & le commencement du règne de son frère en l'année 43, il faut nécessairement que ç'ait été dès le commencement de la seconde année de Gotarzès, que les Parthes se soient lassés de son gouvernement, & il ne peut avoir occupé le Trône guères plus d'un an.

[*D*] *Ammien Marcellin attribue à Bardanès la fondation de Ctésiphonte.*] Voici les propres termes de cet Historien (13): *Ctesiphon, quam Vardanes priscis temporibus instituit, posteaque Rex Pacorus incolarum viribus amplificatam & mœnibus, Græca indito nomine, Persidis effecit specimen summum.* Strabon nous apprend (14), que c'étoit à Ctésiphonte, gros bourg proche de Séleucie, que les Rois des Parthes passoient l'Hiver, à cause de la douceur du climat, & qu'ils passoient l'Eté dans l'Hyrcanie à Ecbatane. D'où Mr. Vaillant infère (15), que Bardanès ne fit qu'orner Ctésiphonte, en faisant planter des arbres tout à l'entour; ce qu'il appuie par la remarque qu'Ammien Marcellin lui-même fait, que dans la suite le Roi Pacorus y fit venir un plus grand nombre d'habitans, l'aggrandit & l'environna de murailles. On ignore qui est ce Roi Pacorus. Mr. de Valois conjecture (16) qu'il s'agit du fils du Roi Orode, qui fut tué dans une bataille qu'il donna en Syrie contre Ventidius Lieutenant de Marc-Antoine, & que quelques Ecrivains appellent *Roi*, quoiqu'il ne l'ait jamais été. Mais s'il s'agit de ce Prince, Ammien se sera trompé en disant que ce fut lui qui donna un nom Grec à Ctésiphonte, puisque ce nom est beaucoup plus ancien, & qu'il étoit

(10) Vaillant *ubi supra* p. 248.

(11) Ibid. p. 232.

(12) Voy. *Canon Chronolog.* à la tête de *l'Histoire* de Mr. Vaillant p. 33.

(13) *Hist.* L. XXIII. c. 20.

(14) *Geograph.* Lib. XVI. p. 512.

(15) *Imper. Arsacid.* T. I. p. 229.

(16) *Not. ad Amm. Marcell* p. 171. Edit. Paris. in-fol.

danès, qu'ils trouvérent également bien disposé à leur égard (m). Mais tout cette narration paroit fabuleuse [E]. Gotarzès se lassant de la vie privée, & regrettant le Trône, sollicité d'ailleurs par les Grands mécontens de Bardanes, remit sur pied une nouvelle Armée, & vint donner bataille à son frére au passage de la Riviere d'Erinde. Le combat fut sanglant, & la victoire fut longtems avant que de se déclarer; mais à la fin elle demeura à Bardanès, qui portant ses conquetes plus loin, subjugua tout jusqu'au Fleuve de Ginde (n), qui sépare les Dahes des Ariens. Mr. Vaillant croit que ce fut dans ce tems-là que la Médie Atropatienne fut entiérement conquise, aiant été depuis toujours soumise aux Parthes (o); & que Bardanès établit pour Roi Vononès son oncle, qui après la mort de Gotarzès fut appellé au Trône des Parthes. Quoi qu'il en soit, Bardanès se vit contraint de borner ses conquetes au Fleuve de Ginde; les Parthes refusérent d'aller plus loin: mais pour immortaliser sa gloire, il fit dresser, avant que de retourner sur ses pas, des Trophées, par lesquels il témoignoit qu'il etoit le premier de la race des Arsacides, qui eût tiré tribut de ces Peuples. La gloire qu'il s'étoit acquise le rendit plus fier, & son Gouvernement en fut plus dur; ensorte que ses Sujets conspirérent contre lui & le tuérent à la chasse (p). Joseph dit, que les Parthes voyant qu'il avoit dessein d'attaquer les Romains, l'assassinérent (q). C'étoit un Prince, dit Tacite, qui à la fleur de son âge auroit égalé la gloire des plus grands Monarques, s'il eût aussi bien su se faire aimer, qu'il savoit se faire craindre.

(m) Philostrat. in *Vit. Apollon.* L. I. c. 21. 24. 41. & Lib. III. c. 58. *apud* Vaillant *ubi sup.* p. 230. 232.

(n) Cellarius *Geogr. Antiq.* L. III. c. 17. §. 8. dit que les MSS. de Tacite portent *Sinde*.

(o) Vaillant *ubi supra* p. 228. 231.

(p) Tacite *Annal.* L. XI. ch. 3. de la Trad. d'Ablancourt.

(q) *Antiq. Jud.* L. XX. c. 3.

toit déja connu du tems d'Antiochus le Grand. Polybe, parlant de l'expédition de ce Prince contre Molon Gouverneur de Médie, dit qu'il alla à Ctésiphonte faire ses préparatifs (17). Et de-là on peut conclurre aussi qu'Ammien s'est trompé en attribuant la fondation de Ctésiphonte à Bardanès, puisque ce Lieu subsistoit & étoit déja connu plus de deux-cens ans auparavant.

[E] *Toute cette narration paroit fabuleuse.*] On fait en général que Philostrate est un Auteur fabuleux; mais il est bon de ne pas négliger les preuves qui justifient que c'est avec raison qu'on le regarde comme tel: en voici une qui est frappante. Il dit qu'Apollonius de Tyane vint à Babylone à la Cour de Bardanès, le second mois de la troisiéme année du régne de ce Monarque; qu'il y demeura un an & quatre ou même huit mois; qu'il mit huit mois à son voyage des Indes; & qu'à son retour il fut encore très bien reçu de Bardanès. La grande exactitude, qui est avantageuse à la vérité, trahit le mensonge & l'imposture. Selon le calcul de Philostrate, Bardanès auroit dû au moins atteindre le commencement de la cinquiéme année de son régne, puisque depuis l'arrivée d'Apollonius le second mois de la troisiéme année, jusqu'à son retour des Indes, il s'est écoulé du moins deux ans; mais malheureusement pour le Panégyriste du Thaumaturge Paien, Bardanès n'a régné que trois ans complete, & est mort au commencement de la quatriéme année de son régne (18). Ajoutons, si l'on veut, que Philostrate a compté depuis le tems que Bardanès chassa Gotarzès du Trône: cela pourra nous mener assez avant dans la quatriéme année, mais ne pourra atteindre le trois ou quatriéme mois de la cinquiéme année.

(17) Polyb. *Histor.* L. V. c. 44. p. 352. de l'Edit. Latine de 1610 in-8. *Typis Wechelianis.*

(18) Vaillant p. 231.

☞ BARDESANÈS, célèbre Philosophe Chrétien dans le second Siècle, fut, selon un savant Auteur (a), un des Precurseurs de Manès ou Manichée, quoiqu'il n'ait pas eu à beaucoup près ni de si grandes Erreurs, ni en si grand nombre. Selon la Chronique d'Edesse (b), Bardésanès nâquit à Edesse ou dans son Territoire, l'onziéme de Juillet de l'an 465 de l'Ere des Grecs, ou 154 de Jésus-Christ [A]. Quelques-uns croyent que c'est le même que Bardésanès le Babylonien [B]. Il fut nommé ou surnommé BARDAISAN, du nom du Fleuve DAISAN, qui coule près d'Edesse (c). Il y a de l'apparence que notre Philosophe nâquit d'une Famille Chrétienne, la Foi aiant dès le commencement fait de grands progrès à Edesse (d). Ce fut un heureux génie, cultivé par l'Etude: il acquit de bonne heure une grande connoissance de la Philosophie tant Grecque que Barbare, de l'Histoire des Peuples, de leurs Religions & de leurs Coutumes (e). L'envie de savoir par lui-même les sentimens des *Brachmanes*, dont la Science & la sagesse étoient depuis si longtems en réputation, lui fit entreprendre un Voyage aux Indes; & il écrivit la Rélation de ce qu'il y avoit vu. Porphyre nous en a conservé quelques Fragmens (f), & S. Jerôme l'a citée plus d'une fois dans son Ouvrage contre Jovinien. Ce Pere dit dans un autre de ses Ouvrages, *que Bardésanès fut admiré même des Philosophes Paiens* (g). Eusèbe dit que c'étoit *un homme très subtil & très éloquent* (h); & Sozomène convient (i) qu'Harmonius son fils, & lui, furent de *très savans hommes*. On vante sur-tout son éloquence dans la Langue Syriaque, qui étoit sa Langue naturelle: il possédoit aussi très bien le Grec. Abgare fils de Maanus Roi d'Edesse, qui régna depuis l'an 152 jusqu'à l'an 187 de J. C., eut beaucoup d'estime & d'affection pour Bardésanès (k). Ce Prince lui faisoit part de ses desseins, & donna même une Loi à sa sollicitation contre ceux qui se mutiloient à l'honneur de Cybèle [C]. L'Empereur Lucius Vérus, que la plupart des Historiens appellent Antonin, revenant d'Emèse en Syrie après son Expédition contre les Parthes, plusieurs personnes de sa suite allérent trouver Bardésanès pour s'entretenir avec lui de ce qu'il avoit vu aux Indes. Pendant le séjour que Vérus fit à Edesse, le Philosophe Apollonius, qui l'accompagnoit, eut des entretiens avec Bardésanès, & voulut arracher à l'Eglise Chrétienne un personnage qui lui faisoit beaucoup d'honneur dans tout l'Orient (l). Après avoir employé vainement la persuasion, il eut recours aux menaces, qui ne lui réussirent pas mieux. Bardésanès lui répondit: „ Je ne crains point la mort; mais quand je pourrois la craindre, l'Empereur m'en garantiroit-il, si „ j'avois

(a) De Beausobre *Hist. Crit. du Manichéisme.* T. II. L. IV. ch. 9.

(b) Assemanni *Bibl. Orient.* T. I. p. 389. Rome 1719.

(c) Id. ibid. p. 199.

(d) De Beausobre *ubi supra.*

(e) Voy. le Fragment de son Livre *du Destin* dans Eusèbe *Praepar. Evang.* L. VI. c. 10.

(f) Voyez les Livres *de Abstinentia*, & le Fragment de son Livre *de Styge* dans Luc Holstenius.

(g) Hieronym. *in Ovam* c. X. Oper. T. V. p. 62. *apud* de Beausobre.

(h) *Hist. Eccles.* L. IV. c. 30.

(i) *Hist. Eccl.* L. III. c. 16.

(k) Epiphane *Haeres.* 55. *apud* Assemann. *ubi supra* p. 339.

(l) Epiphan. *Haeres.* 56. p. 477. *apud* Tillemont *Mémoir. d'Hist. Eccl.* T. II. Part. III. p. 94.

[A] *Bardésanès nâquit . . . . l'an 154 de Jésus-Christ.*] C'est ainsi que porte la Chronique d'Edesse, inserée par Mr. Asseman dans sa *Bibliothéque Orientale* (1); mais Mr. de Beausobre remarque (2) que cette date est incompatible avec le récit de Porphyre. Ce Philosophe raconte, qu'Antonin (c'est Lucius Verus) revenant de son Expédition contre les Parthes, plusieurs personnes de sa suite allérent trouver Bardésanès, pour s'informer de lui, de ce qu'il avoit vu aux Indes (3). Or, dit le Savant de Berlin, Vérus revint de son Expédition l'an cent-soixante cinq, & triompha à Rome avec Marc-Aurèle l'année suivante. Si donc Bardésanès étoit né l'an 154, il n'auroit eu qu'onze ans, lorsque Vérus passa par Edesse; ce qui est impossible, puisque non seulement il avoit déja fait son Voyage aux Indes, & qu'il en avoit écrit la Rélation, mais qu'il avoit d'ailleurs composé son Livre *contre le Destin Astrologique.*

[B] *Quelques-uns croyent que c'est le même que Bardésanès le Babylonien.*] C'est le sentiment de Mr. de Tillemont (4): c'est aussi celui de Mr. de Beausobre, qui rapporte à notre Bardésanès ce qu'on lit de Bardésanès Babylonien. Vossius les distingue, car il fait vivre le Babylonien du tems d'Alexandre Sévére (5); mais il y a toute apparence que cet Historien s'est trompé, aussi-bien que Mr. Du Pin, qui dit (6): „ *Porphyre* Lib. de Abstin. „ *cite un Bardésanès le Babylonien, qu'il dit avoir vecu du* „ *tems de ses Péres, & écrit touchant les Philosophes Brachmanes & Indiens. Il faut qu'il soit différent de celui-ci.*" Mr. Fabricius paroit croire que c'est un seul & même (7) homme; & il y a certainement toute apparence: ce que Porphyre dit, que Bardésanès Babylonien avoit écrit touchant les Philosophes Brachmanes & Indiens, convient parfaitement à Bardésanès d'Edesse; car il paroit par le Fragment de son Livre contre le *Destin Astrologique* (8), qu'il étoit parfaitement instruit des coutumes des Brachmanes & des Indiens. Mr. de Tillemont conjecture, qu'on l'a appellé Babylonien, parce qu'il étoit originaire de la Mésopotamie, & que ce Pays n'est pas loin de Babylone (9).

(C) *Donna même une Loi à sa sollicitation contre ceux qui se mutiloient à l'honneur de Cybèle.*] Cette Loi portoit peine contre les délinquans, d'avoir les deux mains coupées. La grande estime qu'Abgare avoit pour Bardésanès a fait conjecturer que cette Loi fut donnée à sa sollicitation; mais on n'en a aucune certitude. Il nous apprend bien lui-même dans le Fragment rapporté par Eusèbe, qu'Abgare publia cette Loi, mais il ne marque point qu'il y eût aucune part; voici le passage: ἐν τῇ Συρίᾳ καὶ ἐν τῇ Ὀσροηνῇ, ἀπεκόπτοντο πολλοὶ τῇ Ῥέᾳ, καὶ ἐν τούτῳ μιᾷ ῥοπῇ ὁ βασιλεὺς Ἄβγαρος ἐκέλευσε τῶν ἀποκοπτομένων τὰ αἰδοῖα ἀποκόπτεσθαι καὶ τὰς χεῖρας, καὶ οὐδέποτε οὐδεὶς ἀπεκόψατο ἐν τῇ Ὀσροηνῇ (10). *In Syria quondam & Osroëne plerosque Opis in honorem abscindi moris erat; verum cum repente jussisset Rex Abgarus, ut quibus abscissa veranda essent, iis etiam manus abscinde-*

(1) T. I. c. 30 p. 387-439.

(2) *Hist. Crit. du Manich.* T. II. L. IV ch. 9. §. 1.

(3) Porphyr. *Fragm. de Styge.* Apud L. Holsten. ad calcem *Libr. de Abstin.* p. 305. *ap.* de Beausobre *loc. cit.*

(4) *Mém. de l'Hist. Eccl.* T. II. Part. III. p. 91. Bruxelles 1695. in-8.

(5) *De Hist. Graec.* L. III. c. 17.

(6) *Bibl. des Aut. Eccl.* T. I. p. 70. note *b.*

(7) *Bibl. Graec.* T. II. p. 299. *Hexte*, & T. V. p. 198.

(8) Voyez Eusèbe *Praep. Evang.* L. VI. c. 10. p. 275. Cologne 1688.

(9) Tillemont *ubi supra.*

(10) Euseb. *ubi supra* p. 279.

ren-

(m) *Hist. Eccl.* L. IV. c. 30.

(n) Là-même.

(o) Hieronym. *Catalog. Vir. illust.* c. 31. Voyez les Remarq. de J. A. Fabricius sur cet endroit.

„ j'avois la foiblesse d'obéir à ses ordres?" S. Epiphane ajoute, qu'une si généreuse réponse le mit presque au rang des Confesseurs [*D*]; & Eusèbe dit (*m*), qu'il écrivit beaucoup de choses au sujet de la persécution que l'on faisoit alors à l'Eglise. Il présenta aussi à l'Empereur son Livre *contre le Destin Astrologique* [*E*]. Cet Ouvrage, avec plusieurs autres qu'il composa, comme des Dialogues contre Marcion (*n*), & d'autres Livres contre presque tous les Hérétiques (*o*), le firent regarder avec raison comme un zélé Défenseur de la Religion (*p*): aussi le docte Mr. Fabricius n'a-t-il pas balancé à le mettre dans le Catalogue des Apologistes de la Religion Chrétienne (*q*). Les Auteurs ne sont pas d'accord sur le tems où il devint Hérétique [*F*]: ce qu'il y a de certain, c'est qu'il tomba dans l'Erreur, & qu'il n'en revint qu'imparfaitement. On lui attribue parmi ses autres Ouvrages les *Recognitions*, mais sans raison [*G*]. Pour parler à présent de son Hérésie ou de ses Opinions erronées, on ne les trou-

(p) Eusèbe *ibidem*.

(q) *Delect. Argum. & Syllab. Scriptor. qui Veritat. Rel. Chr. asseruerunt*, p. 159.

ventur, nemo se deinceps tota Osroëne abscidit. Mr. de Beausobre remarque, que la modestie ne lui permettoit pas de dire, qu'il eût eu quelque part par sa sollicitation à cette Loi. Je ne sai cependant si sur un article de cette nature il eût péché contre les loix de la modestie, en marquant qu'il avoit contribué à engager le Roi d'Edesse à arrêter un si honteux abus; il semble que cela étoit assez naturel. On ne sait certainement, si Abgare étoit Chrétien; S. Epiphane, qui lui donne l'éloge de *très-Saint*, semble l'insinuer par une qualification aussi honorable: ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'on ne peut douter qu'il n'eût de l'affection pour les Chrétiens & qu'il ne les favorisât (11).

(11) De Beausobre *ubi supra* §. 5.

[*D*] *Une si généreuse réponse le mit presque au rang des Confesseurs.*] Mr. de Beausobre, toujours équitable & impartial, & persuadé que le nom d'*Hérétique* donné à un homme, ne dispense pas les autres de lui rendre la justice qu'il mérite; Mr. de Beausobre, dis-je, fait la réflexion suivante sur ce que dit Epiphane: „ Et pourquoi ne l'y „ auroit-elle pas mis? (au rang des Confesseurs) Etoit-ce „ donc pour croire la Matière éternelle, & pour nier la „ Résurrection de la Chair, qu'Apollonius le menaçoit „ de la part de l'Empereur, de le livrer au supplice? Dès „ que les Hérétiques ne meurent ni pour leurs Crimes, ni „ pour leurs Erreurs, mais pour le Nom du Fils de Dieu, „ on ne peut leur ravir la gloire du Martyre, qu'ils ont „ bien méritée (12).

(12) Id. ib. §. 5. p. 132.

(13) *In Catal. Viror. Illust.* c. 33.

(14) *Hist. Eccl.* L. IV. c. 30.

[*E*] *Il présenta aussi à l'Empereur son Livre contre le Destin Astrologique.*] C'est ce que dit S. Jérôme (13): *Quem Marco Antonino de Fato tradidit.* Eusèbe semble dire qu'il le dédia à Antonin: ὁ πρὸς Ἀντωνῖνον διάλογος (14); & c'est ainsi que l'a traduit Mr. Cousin. Quoi qu'il en soit, il est évident que S. Jérôme s'est trompé par rapport à la personne à qui cet Ouvrage fut présenté; ce n'est pas Marc-Aurèle qui alla à la guerre contre les Parthes, mais Lucius Vérus. *Marc-Aurèle*, dit Mr. de Tillemont (15), *n'alla point en Orient, il y envoya Verus.* Le savant Docteur Cave a suivi S. Jérôme (16). Plusieurs autres Savans de distinction ont suivi Mr. de Valois, qui trouve très peu vraisemblable que Bardésanes ait dédié ou présenté un Livre en Langue Syriaque à l'Empereur, d'autant plus qu'Eusèbe en annonçant le Fragment qu'il produit, dit (17) qu'il le tire de ses *Dialogues à ses Amis*, ἐν τοῖς πρὸς τοὺς ἑταίρους διαλόγοις. Mr. de Tillemont traduit, *des Dialogues où il s'entretenoit avec ses Amis* (18); mais peu exactement, & par-là il fait perdre à la preuve de Mr. de Valois sa force: si Eusèbe dit qu'il dédia son Ouvrage à Antonin, il semble dire aussi qu'il le dédia à ses Amis. Mr. de Valois * concilie Eusèbe avec lui-même, en supposant que cet Antonin n'est pas l'Empereur Vérus, mais un particulier qui s'appelloit Antonin, & ami de Bardésanès. Mr. de Tillemont a suivi Mr. de Valois, de même que Mr. Ernest-Salomon Cypriani (19). Mr. Fabricius cependant ne croit pas la conjecture fondée, & il paroit avoir du penchant à suivre S. Jérôme purement & simplement (20): mais on a pu voir au commencement de cette Remarque, qu'il ne s'agit point de Marc-Aurèle, mais de l'Empereur Vérus. Mr. de Beausobre se déclare aussi contre la conjecture de Mr. de Valois; voici les raisons qui l'empêchent de s'en accommoder (21). 1. Il n'est pas croyable qu'Eusèbe & S. Jérôme aient pris quelque particulier de Syrie ou de Mésopotamie pour l'Empereur. 2. Il est certain qu'Antonin, c'est-à-dire Lucius Vérus, passa par Edesse, & qu'il la soumit aux Romains, sans néanmoins déposséder les Abgares. Il est certain encore, qu'on lui parla de Bardésanès, dont on vantoit le savoir, & qui avoit dès-lors fait son Voyage aux Indes. Or il est bien naturel que l'Empereur ait eu la curiosité de le voir & de l'entendre. 3. Je ne croirois pas aisément, dit Mr. de Beausobre, que Bardésanès ait dédié son Livre à Antonin; mais je n'ai aucune peine à croire qu'il le lui ait présenté, comme le dit S. Jérôme. Quand le Livre auroit été en Syriaque, cette démarche n'auroit en rien de déraisonnable: l'Empereur manquoit-il de Syriens pour lui expliquer les endroits les plus curieux du Livre de Bardésanès? D'ailleurs il n'est pas bien certain que ce Livre n'ait point été écrit en Grec. Le Fragment, que nous en avons dans Eusèbe, n'a rien qui sente le tour & la phrase Syriaque; & il est très possible que Bardésanès, qui entendoit fort bien la Langue Grecque, ait composé son Livre en Grec, aussi-bien qu'en Syriaque, afin d'instruire les Grecs & les Syriens; ou qu'il le fit traduire en Grec par ses Disciples, comme le dit Eusèbe (22). Ne pourroit-on pas concilier ces opinions différentes, en disant que Bardésanès *adressa ses Dialogues à ses Amis*, comme Eusèbe semble l'assurer en annonçant le Fragment qu'il rapporte; & qu'il présenta ce même Ouvrage à Antonin Vérus, comme le dit S. Jérôme? Il me semble que c'est la seule voie de concilier Eusèbe avec lui-même; car sans cela, & à prendre les termes à toute rigueur, cet Historien dira dans un endroit que ces Dialogues s'adressoient à Antonin, & dans l'autre qu'ils s'adressoient à ses Amis. Quoi qu'il en soit, j'abandonne ma conjecture au jugement du Lecteur.

(15) *Hist. des Emper.* T. II. Part. III. p. 617.

(16) *Hist. Litter.* T. I. in *Bardesane*.

(17) *Præp. Evang.* L. VI. c. 10.

(18) *Mém. d'Hist. Eccl.* T. II. Part. III. p. 142. *Note sur* Bardesanès.

* Annot. in Eusebii *H. E.* p. 25.

(19) Dans ses Notes sur le Catalogue de S. Jérôme, à la p. 103. de l'Edition des *Ecr. Eccl.* de Fabricius.

(20) *Voy.* la Note (e) sur le ch. 33. du Catal. de S. Jérôme.

(21) *Hist. Crit. du Manich.* T. II. L. IV. ch. 9. §. 4. p. 191.

(22) *Hist. Eccles. ubi supra.*

Au reste, les Anciens parlent avec beaucoup d'estime de cet Ouvrage de Bardésanès. Eusèbe (23) le loue comme *un Livre excellent*, & plein de preuves convaincantes. S. Jérôme l'appelle un Livre très excellent & très fort; ajoutant, que si la Traduction a tant de force & d'élégance, l'Original devoit en avoir infiniment davantage. *Clarissimus ille & fortissimus Liber, quem M. Antonino de Fato tradidit. Si autem tanta vis est & fulgor in interpretatione, quantum putamus in sermone proprio* (24)? Et certainement à en juger par le Fragment qu'Eusèbe nous en a conservé, il paroit que Bardésanès avoit beaucoup d'érudition, & que son style ne manquoit pas de grace & d'ornemens (25). Il prouve dans ce Fragment, que les Hommes ne se conduisent pas par la Nature & par la Nécessité, comme les Bêtes, mais par la Raison & avec Liberté: parce que quoique la Nature de tous les Hommes soit la même, il y a parmi eux une infinité de Mœurs, de Coutumes, de Loix, & de Religions différentes, dans les mêmes Pays & dans le même Climat; ce qui ne peut venir que du différent choix qu'ils font. C'est ce qu'il prouve en rapportant les Loix & les Coutumes différentes de plusieurs Peuples, comme des Alanéens (26), des Brachmanes Indiens, des Géléens, des Bactriens, des Parthes, des Arméniens &c. (27). „ Que dirons-nous, ajoute-t-„ il, de la Secte des Chrétiens, dont nous sommes, si „ nombreuse, & répandue en tant de Climats différens? „ Les Chrétiens de Parthie n'ont point plusieurs fem-„ me, quoiqu'ils soient Parthes; ceux de Médie ne jet-„ tent point les morts aux Chiens; ceux de Perse n'épou-„ sent point leurs filles, quoiqu'ils soient Perses; ceux „ qui sont chez les Bactres & les Gaulois ne corrompent „ point les mariages; ceux qui sont en Egypte n'adorent „ ni le Bœuf Apis, ni le Chien, ni le Bouc, ni le Chat. „ Quelque part qu'ils soient, ils ne cèdent point aux Loix „ & aux Coutumes qui sont mauvaises; & la Constella-„ tion qui a présidé à leur naissance, ne les force point „ à faire les maux que leur Maitre leur a défendus. Ils „ supportent la maladie & la pauvreté, les souffrances & „ ce que l'on estime infame. Si nous pouvions tout, „ nous serions tout; si nous ne pouvions rien, nous ne „ serions point à nous, mais les instrumens des autres „ (28)." On trouve dans S. Augustin (29), que Bardésanès attribuoit les actions des hommes au Destin. *Per omnia in Valentini Heresim lapsus, addens de suo, ut Fato adscriberet conversationes hominum.* Mr. de Tillemont remarque, que cela ne se trouve pas dans les Manuscrits, & que par cette raison les Bénédictins l'ont ôté du Texte dans leur nouvelle Edition des Oeuvres de S. Augustin. Le même Auteur observe, que Diodore de Tarse dit, que Bardésanès & ses Disciples combattoient bien le Destin & la puissance des Astres à l'égard de l'ame, mais qu'ils y soumettoient le corps, & tout ce qui y a quelque rapport (30). Mais n'est-il pas bien plus sûr de s'en rapporter à Bardésanès lui-même s'expliquant sur la matière, qu'à Diodore de Tarse? Or on ne trouve, dans le Fragment rapporté par Eusèbe, rien qui approche du sentiment que cet Auteur lui attribue. Il ne seroit pas impossible que quelques-uns de ses Disciples se fussent écartés de ses Principes. Baronius croit (31) que ce qu'on trouve dans S. Augustin, est une addition faite par quelque homme peu instruit. J'avoue que cette pensée me paroit plus naturelle, & elle fait plus d'honneur à S. Augustin, que celle de deux Savans d'Allemagne (32), qui croyent que ce Père a jugé sur l'étiquette, & qu'il s'est imaginé sur le simple titre, que Bardésanès admettoit le Destin. Il semble qu'avant que d'en venir là, il faut voir s'il n'y a pas quelque autre parti à prendre.

(23) Ibid.

(24) Hieronym. *in Catal. Vir. ill.* c. 18. p. 102. Edit. Fabricii.

(25) Du Pin T. I. p. 70.

(26) Ce sont apparemment les Alains.

(27) Eusèbe *Præp. Ev.* L. VI. c. 10. p. m. 274-277.

(28) Idem p. 272-280. J'ai suivi pour la traduction de ce morceau, Mr. Fleury *Hist. Eccl.* T. I. p. 407. Edit. in-4.

(29) *Voyez* Tillemont *Mém. Eccl.* T. II. Part. III. p. 97-98. & Cypriani *Not. ad Hieron. Catal. Vir. illust.* c. 33. p. 101. Ed. Fabricii.

(30) Photii *Bibl.* 223. p. 661. 701. *apud* Tillemont.

(31) Ad ann. 171. §. 13. *apud* Tillemont.

[*F*] *Les Auteurs ne sont pas d'accord sur le tems où il devint Hérétique.*] Selon S. Epiphane (33), il fut Orthodoxe dans les commencemens, habile & zélé Défenseur de la vraie Foi; mais il donna ensuite dans les Erreurs de Valentin. Mr. de Tillemont a suivi S. Epiphane. Mais Eusèbe (34) dit, qu'il se laissa d'abord séduire par la fausse Science de cet Hérétique; que revenu bientôt de son aveuglement, il la condamna, & en fit voir la vanité; mais qu'il en conserva cependant de dangereux restes. Mr. de Tillemont a voulu fixer le tems précis, où Bardésanès tomba dans l'Hérésie Valentinienne: mais il s'est trompé à cet égard, comme l'a très bien prouvé Mr. de Beausobre (35); & il n'est guères possible de déterminer la chose, qui dans le fond n'est pas d'une grande importance.

(32) Cypriani *ubi sup.* & Colbergius *de Orig. & Progress. Heref.* p. 140. *apud* Cyprianum.

(33) *Heref.* 58. p. 477.

(34) *Hist. Eccl.* L. IV. c. 30.

(35) *Hist. Crit. du Manich.* loc. cit. §. 20. p. 142.

[G] *On lui attribue . . . . . les Recognitions, mais sans rai-*



trouve nulle part mieux développées, que dans le Dialogue attribué à Origène contre les Héréfies de fon tems (r): c'eft là qu'un des Perfonnages, nommé Marin, expofe & défend les Erreurs de Bardéfanès. Il en eut trois principales. La première, que pour expliquer l'Origine du Mal, il admettoit deux Principes [H]. Il recevoit pourtant les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teftament, & croyoit que Dieu étoit le Createur du Monde [I], qu'il n'étoit point incompatible avec fa Bonté d'exercer la juftice & de punir (s). Il lui attribuoit auffi la Creation de l'Homme [K]. Quoique Bardefanes admît deux Principes, il ne laiffoit pas d'avoir de juftes idées de la Liberté & de la Providence (t). La feconde Erreur de notre Philofophe Chretien, c'eft qu'il nioit l'Incarnation; enforte pourtant qu'il accordoit à Jéfus-Chrift un Corps d'une fubftance celefte [L]. Sa troifieme Erreur etoit, de nier la Refurrection de la Chair [M]. Il ne nous refte de tous les Ouvrages de Bardefanès, que le Fragment qu'Eufebe nous a confervé, & un petit nombre d'autres que l'on trouve dans Porphyre & dans S. Je-

(r) De Beaufobre *Hift. Crit. du Manich.* T. II. L. IV. ch. 9. §. 4. p. 132.

(s) Idem p. 133. 134.

(t) Voy. le Fragment du Livre *contre le Deftin* dans Eufebe, & la Rem. [E].

rayon.] Le Docteur Cave foupçonne du moins que Bardefanès en eft l'Auteur (36), parce qu'on y trouve, Lib. IX. §. 17. & fuiv. le Fragment du Dialogue contre le Deftin, prefque mot à mot: mais ce n'eft pas-là une preuve fort décifive. Il femble bien auffi naturel d'en inférer, que l'Auteur des Recognitions a vécu depuis Bardéfanès, comme l'ont fait plufieurs Savans, Dodwell (37) Grabe (38), & Fabricius (39).

(36) Cave *Hift. Litter.* T. I. p. 48. & p. 14.

(37) *Diff.* VI *ad Irenæum* p. 441.

(38) *Spicileg.* T. I. p. 278.

(39) *Bibl. Græc.* T. V. p. 16.

(40) *Ubi fupra* §. 2. p. 133.

[H] *Il admettoit deux Principes.*] S. Epiphane dit, que Bardéfanès reconnoiffoit plufieurs *Principes & Proboles*; mais Mr. de Beaufobre remarque (40), que ce Pére a tort de joindre ces deux chofes. Les *Proboles* n'étoient que des Emanations Divines, & par conféquent elles ne fauroient être *Principes*, c'eft-à-dire, Caufe prémière & exiftante par elle-même. Du refte il ne paroit point par le Dialogue, où l'on puife les Dogmes de Bardéfanès, qu'il reconnût les *Eons* ou les *Proboles* de Valentin. Ce qu'il y a de certain, c'eft qu'il admettoit *deux Principes* ou *deux Racines* de toutes chofes, *l'une bonne & l'autre mauvaife.* Il appelloit les *Propriétés* ou les *Opérations* du bon Principe, *le Bien, la Lumière, le Droit, le Miféricordieux, le Pieux, le Jufte*; & au contraire, les *Operations* ou les *Propriétés* du mauvais Principe, *le Mal, les Tenebres, le Gauche, le Cruel, l'Impur, l'Injufte* (41). Il ne reconnoiffoit pourtant qu'un feul Dieu, car le Bardéfanifte protefte (42), qu'il *ne croit qu'un feul Dieu, & qu'il n'y en a effectivement qu'un feul, favoir le* BON. C'eft ce Dieu unique, qui a toutes les Perfections, qui eft feul immortel, tout-puiffant & infini.

(41) *Dialog. cont. Marcionit.* Sect. III. p. 71. 72. 73. 79. 80. 81. *apud* Beaufobre *ubi fupra.*

(42) Id. ib.

(43) *Dialog.* p. 73.

(44) §. 12. p. 144.

[I] *Il croyoit que Dieu étoit le Créateur du Monde*] Bardéfanès ne mettoit pas le Démon au rang des Oeuvres de Dieu: felon lui, *ce mauvais Efprit exifte par lui-même & s'eft produit lui-même* (43). Mais comment accorder cela avec ce qu'il dit, *que Dieu feul eft immortel:* puifqu'un Etre qui exifte par lui-même, exifte néceffairement, & ne peut par conféquent ceffer d'exifter? Mr. de Beaufobre conjecture (44), que l'Auteur du Dialogue a mal repréfenté le fentiment de fon Adverfaire; & ce Savant croit, que Bardéfanès croyant la Matière éternelle & animée, croyoit auffi que les Démons en font une production, & qu'ils meurent par la diffolution des parties qui les compofent. C'étoit, dit-il, le fentiment de *Tatien*, contemporain de Bardéfanès. Il faut avouer que c'étoient d'étranges Philofophes, de concevoir des Subftances raifonnables & penfantes, produites par la Matière, & pouvant fe diffoudre par la féparation des parties; des Etres exiftans par eux-mêmes, & fujets néanmoins à ceffer d'exifter: car quelque biais que l'on prenne, il faut admettre l'un ou l'autre; & lequel que ce foit des deux, c'eft certainement une très grande abfurdité. J'avoue, qu'il y a eu un fameux Philofophe de notre tems (45), qui n'a ofé décider que la Matière ne foit pas fufceptible de penfée; mais quelque eftime que j'aye pour ce Grand-Homme, quelque difpofé que je fois à louer la modeftie de ceux qui ne décident pas magiftralement, il me femble que c'eft la porter à l'excès. J'en appelle au fentiment intérieur de tout homme, qui voudra parler fans prévention, fi, en fe confultant, il peut jamais découvrir qu'une penfée, une réfléxion, un raifonnement, aient quelque chofe de commun avec la Matiere. Sinon, comme je m'affure que chacun en conviendra, je regarde comme une vérité de fait, ce qui eft fondé fur le témoignage de tous les hommes, que la Penfée n'a rien de commun avec la Matière. Mais vous ne favez pas, dit-on, toutes les propriétés de celle-ci. Fort bien, convenons-en: mais doit-on démentir une vérité de fait, fur un Principe inconnu? Découvrez-moi dans la Matiére quelque chofe qui puiffe feulement me faire foupçonner qu'elle peut penfer, & je fufpendrai mon jugement jufqu'à plus ample information: mais de vouloir fur un peut être m'obliger à démentir ma propre expérience & celle de tous les hommes, c'eft une Logique dont je ne puis m'accommoder. Je ne fuis pas plus décifif qu'un Phyficien, qui fondé fur des Expériences réitérées, prononce que tel ou tel Phénoméne exifte, & que telle ou telle caufe le produit conftamment: ce que les Expériences font au Phyficien, mes fentimens & ceux de tous les hommes le font pour moi dans le fujet en queftion; il s'agit de faits, dans l'un & dans l'autre cas. Revenons à Bardéfanès. Mr. de Beaufobre remarque, que les Bardéfaniftes différoient des Marcionites en ce point, que ces derniers foutenoient que les *deux Natures font immortelles*, au-lieu que les prémiers ne donnoient *l'immortalité qu'à Dieu* (46), mais ils ne vouloient pas que Dieu eût créé les Démons, parce qu'ils craignoient de le faire auteur du Mal. Ils fembloient fe fonder fur ce que Moïfe ne parle point de leur création, & qu'auffi tôt que Dieu eut fait l'Homme, le perfide Serpent parut, & fuggéra à Eve le péché qu'elle commit.

(45) Locke.

(46) *Dialog.* p. 71. 74. *Voyez* Beaufobre p. 134.

[K] *Il lui attribuoit auffi la Creation de l'Homme.*] Bardéfanès croyoit que l'Homme que Dieu forma au commencement, n'eft point l'Homme revêtu de Chair; c'eft l'Ame humaine, revêtue d'un Corps fubtil & conforme à fa Nature. Car, remarque Mr. de Beaufobre (47), les Anciens ont toujours attaché quelque Corps aux Efprits créés, & ont réfervé à Dieu feul une parfaite incorporalité. C'eft cette Ame qui eft formée à l'image de Dieu, & qui furprife par l'artifice du Démon tranfgreffa la Loi (48); ce qui obligea le Créateur à la chaffer du Paradis, & à la lier avec un Corps charnel, qui eft devenu fa Prifon. Bardéfanès difoit, que c'étoient-là ces *tuniques de peau*, dont Dieu couvrit Adam & Eve après leur péché. Clément d'Alexandrie nous apprend (49) que c'étoit auffi le fentiment de *Jules Caffien*, l'un des principaux Chefs des Encratites, *χιτῶνας δὲ δερματίνους ἡγεῖται ὁ Κασσιανὸς τὰ σώματα. Caffien croit que les tuniques de peau étoient des corps.* Mr. de Beaufobre eft d'opinion (50), que cette bizarre imagination, qu'Adam & Eve n'eurent point au commencement de Corps charnels, vient des Juifs: & il cite un paffage d'un Docteur Juif, nommé Rabbin Schem Tof, qui dit: *Lorfqu'Adam fut créé, il ne fut pas créé felon la forme & la difpofition ordinaire; mais il fut d'abord une Creature très fubtile & très pure, & approchant tout-à-fait du Corps fpirituel. (Quando creatus fuit Adam, non creatus fuit fecundum formam & difpofitionem ordinariam, fed Creatura fubtiliffima & puriffima, proxime accedens ad Corpus fpirituale* (51).) Le Savant de Berlin ajoute, que cette opinion Judaïque doit être fort ancienne, puifqu'on la découvre dans un Apocryphe des prémiers tems, c'eft-à-dire, dans *l'Evangile des Egyptiens*, comme nous l'apprend Clément d'Alexandrie (52).

(47) Ibid. p. 135.

(48) *Dial.* p. 70. 71.

(49) *Stromat.* L. III. p. 466.

(50) P. 135. 136.

(51) Buxtorf. *Not. ad Lib. Cozri* p. 52. *ap.* de Beaufobre p. 135, *Note* (12).

(52) *Ubi fupra* p. 465.

[L] *Il nioit l'Incarnation, enforte pourtant qu'il accordoit à Jéfus-Chrift un Corps d'une fubftance celefte.*] Il reconnoiffoit la Divinité du Verbe, du moins on ne lui a rien reproché fur cet article: mais regardant la Chair comme toute pétrie de Concupifcence, & comme la Caufe & l'Origine des Paffions & des Infirmités; croyant d'ailleurs que l'Ame n'a été unie avec la Chair qu'à caufe du péché, il ne put fe perfuader que le Verbe Divin fe fût uni avec une Nature fi mauvaife. C'étoit l'Héréfie des Docètes (53), qui étoient pourtant de deux ordres; les uns n'attribuoient au Fils de Dieu que la Figure d'un Corps; les autres lui donnoient un Corps réel, mais d'une fubftance pure & célefte, & non d'une chair, qu'ils croyoient corrompue, auffi bien que mortelle. C'eft le parti que prit Bardéfanès, auffi bien qu'Apelles & quelques autres. Voici comment le Bardéfanifte du Dialogue explique fes fentimens & ceux de fa Secte (54). „Je foutiens, *dit-il*, „que *Jéfus-Chrift a pris un Corps célefte:* Il a fait com„me les Anges, qui revetus en apparence de Corps hu„mains, venoient fur la Terre notifier aux Hommes les „volontés de Dieu. Je dis, *continue le Bardéfanifte*, que „Jéfus-Chrift a fait comme les Anges, qui apparurent à „Abraham, & qui mangérent, burent & parlérent avec „lui." Ces Anges fe formoient des Corps d'une Subftance célefte, auxquels ils donnoient la figure humaine. Ce n'étoit point menfonge & impofture de leur part; c'étoit pure condefcendance. Mais comme on oppofoit au Bardéfanifte ce que dit S. Jean, que *la Parole a été faite Chair* (55); il répondoit, que la *Chair* dans cet endroit ne fignifie que le *Corps*. Le *Verbe* a été fait *Corps* réellement, mais il n'a été fait *Chair* qu'en apparence. Il s'enfuivoit de-là, que le Seigneur n'a point fouffert véritablement, ni dans fa Divinité, qui eft tout-à-fait impaffible, ni dans fon Corps, qui eft d'une Subftance célefte. Les Bardéfaniftes admettoient la Conféquence. Il s'enfuivoit encore de-là, que le Corps du Seigneur n'a point été formé de la Subftance de la Vierge; ils n'en difconvenoient pas non plus. „Nous confeffons, *difoient-ils*, qu'il eft venu „au Monde par Marie, quoiqu'il n'ait rien pris de Ma„rie." Voilà certainement de grandes Erreurs, & d'autant plus confidérables, qu'elles font diamétralement oppofées aux déclarations les plus claires & les plus précifes de l'Ecriture Sainte. *Ce font-là*, dit Mr. de Beaufobre, *de pernicieux reftes de l'Héréfie Valentinienne, que Bardefanès conferva.*

(53) *Voyez* fur cette Heréfie, De Beaufobre *Hift. Crit. du Manich.* T. I. L. II. ch. IV. § 2. 3. p. 378–381.

(54) *Dial.* p. 109. & 114. *ap.* de Beaufobre T. II. p. 137. 138.

(55) Jean I. 14.

[M] *Sa troifiéme Erreur étoit, de nier la Réfurrection de la Chair.*] Bardéfanès ne croyoit pas pourtant que l'Ame feule fût heureufe; il lui affocioit un Corps: mais il foutenoit qu'au-lieu d'un Corps charnel, auquel l'Ame eft à préfent unie, Dieu lui donnera un Corps célefte & incorruptible, digne d'être l'éternelle habitation d'un Efprit tout pur & tout faint. *J'avoue*, dit l'Hiftorien du Manichéifme (56), „*que le fentiment de Bardefanès eft une* Er-

(56) T. II. p. 138.

S. Jérome (v). Il composa aussi en Syriaque cent cinquante Pseaumes, à l'imitation de ceux de David (x). Comme ces Pseaumes etoient fort élegans & fort bien tournés, ils contribuérent beaucoup à répandre ses Erreurs : ce qui fait que S. Ephrem, dans la prémiére de ses Hymnes contre les Heréfies (y), le compare à une Courtisanne bien parée; & il ajoute : „ Vous entendrez les Cavernes mêmes retentir de ses Vers. Sachant que les Hommes & sur-tout la Jeunesse aiment la Poësie & la Musique, il corrompit la Foi de beaucoup de jeunes-gens, par la douceur & la beauté de ses Vers." Harmonius son fils eut aussi le talent de la Poësie, & a l'exemple de son pére, il composa un grand nombre d'Hymnes, par lesquelles il charmoit le Peuple [*N*]. Abulfarage impute à Bardésanès une extravagance, dont on ne conçoit guères qu'il fût capable. Cet Historien dit (z), „ que le Philosophe d'Edesse appelloit le Soleil *le Père de la Vie*, & la Lune *la Mère de la Vie* : qu'il disoit de plus, qu'au commencement de chaque mois, la Mere de la Vie quittoit ses vetemens, c'est-à-dire sa Lumière, & qu'elle alloit trouver le Père de la Vie; qu'alors ils couchoient ensemble, & que c'est par leur commerce que se continuoit le Genre-humain." Voilà, comme le remarque très bien Mr. de Beausobre, un exemple frappant des Contes ridicules, que les plus habiles Ecrivains n'ont pas honte d'inserer dans leurs Histoires, quand ils parlent des Heretiques. Quelle apparence qu'un homme, admiré pour son génie par les Sages Paiens eux-memes, & qu'on ne peut douter qui n'eût de grandes connoissances, ait pris pour un commerce charnel, ce que les Astronomes appellent la Conjonction du Soleil & de la Lune? Ce qui nous reste de Bardesanès ne nous en donne pas une pareille idée. Ce savant Syrien fleurit non seulement sous Marc-Aurèle, mais aussi sous Sévère, qui succéda à Commode (aa). Mr. Asseman dit (bb), qu'il a vécu du moins jusqu'à l'année 190; ce qui suppose qu'il pourroit bien avoir vecu trois ou quatre annees de plus. On ignore cependant le tems precis de sa mort.

(v) De Beausobre ubi supra p. 140.
(x) Asseman. *Bibl. Orient.* T. I. p. 119. Hymn. 53. de S. Ephrem.
(y) Idem p. 515. 180.
(z) Abulfarag *Dynast.* p. 75. apud de Beausobre p. 141.
(aa) De Beausobre p. 142.
(bb) *Bibl. Orient.* T. I. p. 590.

„ *Erreur, & qu'il est contraire dans le fond au témoignage de l'Ecriture. Mais ce sentiment, tout erroné qu'il est, ne ruine point la Religion, parce qu'il laisse dans son entier l'Article fondamental des Peines & des Recompenses. Le Juste qui est recompensé, le Pecheur qui souffre, est toujours le même Homme; parce que c'est la même Ame, à quelque portion de matiere qu'il plaise à Dieu de l'unir.*" Non seulement c'est le même Homme; mais si l'on admet les Principes d'un Ecrivain moderne, c'est le même Corps (57). „ L'identité de matière, *dit cet Auteur*, n'est pas requise pour qu'un Corps humain se puisse appeller le même, puisqu'il n'y a point d'Homme, qu'on ne dise avoir encore le même Corps qu'il a apporté du ventre de sa mère, quoiqu'il y en ait bien à qui il ne reste peut-être plus rien de la matière dont il étoit composé, tant il s'en est fait de dissipations depuis ce tems-là, comme le prouve la nécessité de boire & de manger tous les jours, & tout ce que *Sanctorius* a fait d'Expériences sur cela. Il est du moins constant, qu'il pourroit y avoir des Hommes, *à qui il ne resteroit plus rien de leurs prémiers Corps*, sans que pour cela on cessât de dire, qu'ils ont encore le même Corps qu'ils avoient au ventre de leurs mères, lors même qu'ils n'étoient que des Embryons gros comme des féves." Delà l'Auteur conclud que *quelque varieté, ou diversité de matiére qu'il arrive dans le Corps d'un Homme, il suffit qu'il soit uni à la même Ame, pour être appellé le même Corps humain, quoiqu'au fond on puisse dire, que ce ne soit plus la même matiere en general.* Il ajoute : „ C'est ainsi qu'à la Resurrection chacun pourra avoir son même Corps, quoique de matière différente de celui qu'il avoit en mourant. Aussi est il visible que la Terre, qui doit composer ici tous les Corps de tous les Hommes passés, présens & à venir, ne contient pas assez de matiere, pour en pouvoir fournir à chacun sa portion particuliére, sans la faire servir ensuite à d'autres. C'est, dis-je, de cette manière qu'un Antropophage, dont le Corps ne seroit fait que de Corps d'hommes dévorés, pourroit ressusciter avec le sien propre, aussi-bien qu'eux; l'union de son Ame & de la leur *avec des portions de matiere quelconque*, organisée en Corps humain, suffisant pour cela." Je ne puis être du sentiment de cet Auteur. J'avoue que le Corps subit de grands changemens, que diverses portions de matière entrent successivement dans sa composition : mais que l'union de l'Ame *avec des portions de matière quelconque* fasse le même Homme, c'est ce que je ne conçois pas bien. Supposons, par exemple, que l'Ame de Pierre & celle de Paul se séparent de leurs Corps, & que Dieu, par un acte de sa toute-puissance, unisse l'Ame de Pierre au Corps de Paul, & l'Ame de Paul au Corps de Pierre : pourroit-on dire, que le Pierre & le Paul ressuscités sont les mêmes, qu'ils étoient avant que de mourir? Ce seroient deux composés des mêmes substances, mais certainement ce ne seroient pas les mêmes composés. Il faut donc qu'au milieu des altérations auxquelles notre Corps est sujet, il y ait quelque chose de fixe, qui identifie les différentes portions de matière; & que ce soit en vertu de ce Principe toujours subsistant, qu'on dise, que le *moi* d'aujourd'hui est le même *moi* qui existoit il y a vingt & trente ans. „ Je ne serois certainement pas, *dit très bien un Auteur moderne* (58), si par *moi*, je n'entendois que l'assemblage de la matière qui compose mon Corps, puisque cette matière n'est plus la même. S'il n'y a rien de fixe chez moi, il n'y a rien qui puisse en constituer l'essence : car, certainement, ce qui fait l'essence d'un Etre, subsiste avec l'Etre, & ne peut se perdre sans que l'Etre se détruise en même tems. Si donc toute la Substance de mon Corps est sujette à un changement perpétuel, elle ne peut être ce moi que je cherche & qui est proprement la véritable essence. Voyons si je ne trouverai rien de fixe dans les Corps organiques. Cette révolution continuelle de parties, qui s'évaporent en moi, qui sont en même tems remplacées par d'autres qui prennent la même place, les mêmes configurations & les mêmes usages, ne peut être au hazard; il faut qu'il y ait quelque Principe fixe & permanent, qui distribue ces nouvelles matiéres, & les dispose à cet arrangement toujours uniforme : autrement les hommes changeroient à tout moment de figure extérieure, & ne seroient pas longtems connoissables. Si la Matière change sans cesse, il faut qu'il y ait en moi un Etre qui soutienne la Forme..... Tout Corps organique a pour Principe un Germe créé par l'Auteur de la Nature : ce Germe est fixe & impérissable, parce que sa contexture est à l'épreuve de l'action des Corps." En adoptant le sentiment de cet Auteur, il ne reste plus l'ombre de difficulté par rapport à la Résurrection du même Corps; le Germe fixe, le Principe impérissable de chaque Homme, sera revêtu d'une quantité suffisante des mêmes portions de matière, qui auront été unies avec lui pendant la vie : non de toutes, il n'en aura pas plus besoin, qu'il n'en a présentement pour constituer le même Homme.

(57) *Pièces fugitiv. sur l'Eucharistie.* Pièce II. p. 14. 15. Genève 1730.
(58) *Essai sur la Providence & sur la Possibilité de la Résurrection* p. 921. 922. La Haye 1719.

[*N*] *Harmonius son fils . . . . . composa un grand nombre d'Hymnes, par lesquelles il charmoit le Peuple.*] C'est Sozomène qui nous apprend cette particularité (59). „ On assure, *dit-il*, qu'aiant été fort bien instruit dans les Sciences des Grecs, il entreprit le prémier de faire des vers en sa Langue, & qu'il les a chantés. Les Syriens chantent encore fort souvent, non les vers qu'il leur a laissés, mais d'autres de même mesure & de même nombre. Car comme *Harmonius* étoit un peu infecté des Erreurs de son pére & de celles des Philosophes Grecs, touchant la nature de l'Ame, la formation, la mort du Corps, & la Métempsychose, il les a insérées dans les Ouvrages qu'il a composés pour être chantés. Lorsque *Ephrem* vit que les Syriens étoient charmés par l'élégance des termes, & par la justesse des nombres d'*Harmonius*, il apprébenda qu'ils ne tombassent insensiblement dans ses fausses opinions; & bien qu'il ne sût point les Sciences des Grecs, il s'efforça de comprendre la mesure des vers, & composa d'autres Livres, conformes à la doctrine de l'Eglise, comme ses Hymnes & ses Eloges des Saints. Depuis ce tems-là, les Syriens les chantent sur l'air de ceux d'Harmonius." Mr. de Beausobre remarque sur ce sujet, que comme on a coutume d'attribuer à de mauvais motifs tout ce que font les Hérétiques, on suppose que Bardésanès & Harmonius ne se proposoient que de donner cours à leur Hérésie. „ Pour moi, dit ce Savant (60), quand je considère que les anciens Chrétiens profitoient des dons que le S. Esprit leur avoit distribués, pour louer Dieu dans des Pseaumes & dans des Hymnes qu'ils composoient à sa gloire & pour l'édification des Fidèles, je crois que les Hérétiques ne firent qu'imiter l'ancienne pratique de l'Eglise. S'ils glissérent leurs Erreurs dans leurs Cantiques, c'est parce qu'ils les regardérent comme des vérités honorables à la Divinité . . . . . Je ne saurois m'empêcher de regretter les Hymnes de *Bardesanès* & d'*Harmonius*, qui avoient peut-être bien autant de grace, que celles de S. *Ephrem* si vantées en Orient, où l'on les chante dans les Eglises du Rit Syrien.

(59) *Hist. Eccl.* L. III. ch. 16. de la *Trad. de Cousin.*
(60) *Ubi supra* p. 142.

BARLOW (Thomas). Comme l'Article que Mr. Bayle a donné de ce grand & habile Ecrivain est fort imparfait, nous nous proposons d'y suppléer ici. Il étoit fils de Richard Barlow, & nâquit en 1607 à Langhill dans la Paroisse d'Orton, dans la Province de Westmorland. Il fit ses prémiéres Etudes dans l'Ecole publique d'Appleby, dans la même Province, sous Guillaume Pickering,

ring. En 1624 on l'envoya au Collége de la Reine à Oxford, où il fut mis sous la conduite de Mr. Thomas Lough; il y prit le degré de Maitre-ès-Arts, & devint Membre de ce Collége en 1633. Deux ans après on le fit Professeur en Métaphysique de l'Université, & ses Leçons aiant été fort goûtées, furent imprimées en 1637 [*A*]. Lorsque la Garnison d'Oxford se soumit au Parlement en 1646, il céda au tems, & se soumit aussi à ceux qui avoient le pouvoir en main; & par le crédit du Colonel Thomas Kelsey, Lieutenant-Gouverneur de la Garnison, il conserva sa place de Membre, lors de la visite du Parlement en 1648 [*B*]. En 1651, il eut une dispute avec Mr. Jean Goodwin sur l'Universalité de la Rédemption [*C*]. Mr. Jean Rouse Garde de la Bibliothéque Bodleienne étant mort en 1652, Barlow fut choisi pour lui succéder; & vers le même tems, il devint Ministre Ajoint de l'Eglise de Hill proche de Burford, dans la Province d'Oxford (*a*). Au mois de Juillet 1657, il prit le degré de Bachelier en Théologie (*b*). La même année il fut admis à donner des Leçons; & sur la fin de cette année il fut élu Principal du Collége de la Reine à la place du Dr. Langbaine, qui venoit de mourir. Après la Révolution il trouva moyen de se faire mettre au nombre des Commissaires, nommés d'abord par le Marquis de Hertford Chancelier de l'Université, & autorisés ensuite par le Roi Charles II. lui-même, pour rétablir les Membres qui avoient été injustement chassés de l'Université en 1648 (*c*). Le 2 d'Août 1660 il fut non seulement créé Docteur en Théologie dans les formes parmi les Royalistes (*d*), mais aussi désigné Professeur en cette Faculté, dans la *Marguerite*, à la place de Mr. Henri Wilkinson déposé; & au mois de Septembre 1662, il fut mis en possession de cette Chaire (*e*). En 1660, il adressa à Mr. Robert Boyle son *Traité de la Tolérance*

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol II. col. 576. Edit. de 1721.

(*b*) Idem *Fast. Oxon.* Vol. II. col. 118.

(*c*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

(*d*) Id. ibid. & *Fasti Oxon.* col. 138.

(*e*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

[*A*] *Ses Leçons aiant été fort goûtées, furent imprimées en 1637.*] Elles parurent sous le titre d'*Exercitationes aliquot Metaphysicæ de Deo*, à Oxford in-4; il y en a encore une autre Edition de 1658 dans le même format (1). Le Chevalier Pierre Pett, dans les *Genuine Remains* * de notre Auteur, publiés à Londres in-8. en 1693 (2), nous dit que l'Evêque, n'étant encore que jeune Maitre-ès-Arts, donna à la fin de la *Metaphysique de Scheibler* ses *Exercitations* en Latin, par lesquelles il s'acquit beaucoup de réputation tant dans les Universités d'Angleterre, que dans celles des Pays étrangers Protestans. C'est ce qui engagea cet Ecrivain à publier une Traduction Angloise d'une de ces *Exercitations*, qu'il appelle *incomparable*, & que l'Evêque disoit, à ce qu'il nous assure, lui avoir couté plus de peine & de travail que tout le reste. Cette Piéce roule sur cette fameuse question: *S'il vaut mieux rentrer dans le néant, ou n'exister point du tout, que d'être misérable?* L'Auteur examine les raisons que Durand allégue pour prouver que la misère est préférable à la non-existence; & il se détermine pour le sentiment contraire. Nous avons aussi dans les *Genuine Remains*, un Extrait de la *quatrième Exercitation*, sur l'Existence de Dieu, où il prouve qu'on peut acquérir une connoissance de Dieu par les lumières de la Nature, & il marque les moyens par l'usage desquels on peut faire des progrès dans cette connoissance; il y répond aussi à cette question, *jusqu'où cette connoissance naturelle de Dieu s'étend, ou jusques où nous pouvons connoitre l'Etre Souverain par les lumières de la Nature?* Il conclud, qu'on peut démontrer suffisamment par les lumières de la Nature, qu'il y a un Dieu, & qu'il est la prémière Cause de tout: d'où l'on peut clairement inférer, 1. Que Dieu est éternel, puisque la prémière Cause ne peut être produite ni par elle-même, ni par aucune autre Cause. 2. Que Dieu est un Etre très simple, puisque la prémière Cause exclud non seulement toute Cause externe, mais aussi toute Cause interne, pour la constituer. 3. Qu'il est indépendant; car ce qui est le prémier, n'admet rien avant lui dont il dépende. Ensorte qu'on peut démontrer évidemment par la Lumière naturelle, non seulement l'existence de Dieu, mais aussi plusieurs de ses Attributs, qui en découlent par des conséquences justes & naturelles.

(1) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 577.

* Je ne trouve pas de terme qui réponde exactement en François au mot *Remains*; peut-être pourroit-on traduire *Oeuvres Posthumes*, ou *dernieres Oeuvres*.

(2) P. 469.

[*B*] *Il conserva sa place de Membre, lors de la visite du Parlement en 1648.*] Mr. Wood nous dit (3), qu'*il tint le parti de ceux qui avoient alors le pouvoir en main*; & que lui, & d'autres, *firent certains présens à la femme* du Colonel Kelsey Lieutenant Gouverneur de la Garnison. Mais nous trouvons qu'il écrivit une Brochure contre la Visite du Parlement, dont parle cet Historien (4), qui avoit pour titre: *Le Pégase parti d'Oxford, chargé des Procedures des Visiteurs & autres écervelés, agissant par les ordres du Comte de Montgomery; imprimé à Montgomery, ci-devant Oxford*, une feuille in-4. Cette Piéce est en forme de Lettre, datée d'Oxford le 18 d'Avril 1648 (5). On y trouve annexée une autre Lettre d'une feuille & demie, datée d'Oxford du 17 d'Avril 1648, & signée Basile Philomuse.

(3) *Ubi supra* col. 576.

(4) Ibid. col. 577.

(5) Id. ibid. & col. 559.

[*C*] *En 1651 il eut une dispute avec Mr. Jean Goodwin sur l'Universalité de la Rédemption.*] Mr. Goodwin étoit alors Ministre de S. Etienne dans *Coleman-street*, & fameux par la manière dont il soutenoit l'Arminianisme, & en particulier l'Universalité de la Rédemption. Il avoit allégué en faveur de cette Universalité, dans son Livre intitulé, *La Rédemption rachetée* (6), l'argument que voici: *Si Jésus-Christ n'est point mort pour tous les hommes, tous les hommes ne sont point obligés de croire en lui. Or tous les hommes sont obligés de croire en lui. Donc il est mort pour tous.* Mr. Barlow, dans une Lettre datée du mois de Septembre 1651, & publiée dans ses *Oeuvres posthumes* (7), lui dit, qu'il trouve toujours dans ce qui part de sa plume cette clarté & cette force, qu'il cherche souvent, mais inutilement, dans les Ecrits des autres. Il ajoute ensuite, que Mr. Goodwin *établit l'Universalité de la Rédemption par Jésus Christ, sans exception. Il se peut bien, qu'il y ait des traits lumineux de vérité dans ce que vous dites là-dessus, mais je ne les apperçois point. Ainsi j'en rejette la faute sur moi-même, sachant bien que vous n'êtes pas obligé de trouver des Argumens pour moi, & de me donner de l'esprit pour les comprendre.* Il examine après cela le raisonnement rapporté ci-dessus, & il remarque que plusieurs de nos Théologiens ne réussissent pas à dénouer le Nœud Gordien; & que quoique plusieurs d'entre eux nient la *Majeure* ou la prémière Proposition, quant à lui il niera la *Mineure*, & qu'il soutient, *que tous les Hommes ne sont point obligés de croire en Jésus-Christ.* Il produit les raisons de son assertion, & tache ensuite de répondre à celles de son Antagoniste. Les raisons qu'il allégue sont les suivantes. Prémièrement: Parce qu'il n'y a aucune autorité humaine, qui puisse imposer cette obligation aux hommes. Les actes intérieurs de Foi en Jésus-Christ, & de recours à lui pour obtenir le salut, n'étant point du ressort des connoissances humaines; il n'y a aussi jamais eu aucun homme investi de ce Pouvoir & de cette Autorité, qui est le fondement de toutes les Loix, en vertu de laquelle il puisse imposer universellement à tous les hommes l'obligation dont il s'agit. Secondement, il n'y a aussi aucune *Loi Divine*, soit naturelle, soit positive, qui oblige tous les hommes à croire en Jésus-Christ. En troisième lieu, les Enfans ne sont pas obligés de croire en lui, & ils font cependant une partie considérable du Genre-humain. Il passe de-là à l'examen des Objections de Mr. Goodwin, qui pressoit ce passage des Actes, où il est dit, *que Dieu ordonne à tous les hommes de se repentir*; sur quoi Mr. Barlow dit, que de ce qu'il leur est ordonné de se *repentir*, il ne s'ensuit pas qu'il leur soit ordonné de *croire*; puisque la simple lumière naturelle impose à tous ceux qui ont péché, l'obligation de se repentir de leurs péchés, & qu'elle leur auroit toujours dicté ce devoir, quand même Jésus-Christ n'auroit jamais été révélé au Monde. En réponse à une autre Objection, fondée sur ce qu'il est dit *que celui qui n'aura point cru sera condamné*, il remarque qu'il y a deux sortes d'*incrédulité*; la prémière, qu'il appelle *privative*, est lorsque nous ne croyons pas les choses que nous sommes tenus de croire, ce qui est un vice moral, opposé à la vertu de la Foi; la seconde sorte d'incrédulité est *négative*, & c'est le défaut de Foi en ceux qui ne sont pas obligés de croire; *carentia fidei in iis qui non tenentur credere*. Ceux à qui Jésus Christ n'a point été révélé, seront jugés par la Loi Naturelle, & non par l'Evangile, ni par la Loi donnée aux Juifs, soit Morale, soit Cérémonielle, soit Politique, entant qu'elle étoit Loi positive. Mr. Goodwin publia en réponse un Livre intitulé: *La Dette & le Douaire des Paiens* &c. Londres 1651, dans lequel il reconnoit (8) que Mr. Barlow a soutenu sa cause *avec autant de candeur & de force qu'on pouvoit jamais le faire.* Il ajoute (9), qu'il répondra à quelques-unes des choses les plus essentielles de son Discours, quoique non pas dans le même ordre qu'il faudroit observer en le suivant pied à pied, mais selon qu'il se les rappellera, n'aiant pas le tems de relire la Piéce. Sur quoi le Chevalier Pierre Pett, dans son *Extrait* du Livre de Mr. Goodwin, remarque (10) que c'est dommage qu'il n'ait pas, pour la satisfaction du Public, répondu article par article, *comme c'est la coutume de ceux qui répondent à des Piéces aussi méthodiques que l'est celle du Docteur Barlow.* Et il dit (11), „ que tant la Lettre du Docteur Barlow, que la Réponse de Mr. Goodwin, peuvent servir de modèle à tous ceux qui disputent sur des matières de Théologie, & qu'ils y peuvent apprendre de quelle manière deux Antagonistes doivent écrire sur le même sujet avec candeur, & en honnêtes gens, aussi bien qu'en Gens de Lettres & en Chrétiens; ce qui étoit naturel au Docteur Barlow & à Mr. Goodwin." Cet Auteur observe aussi, que la Thèse du Dr. Barlow n'a rien d'hétérodoxe, ou de contraire à la Doctrine de l'Eglise Anglicane, puisque le *grand Evêque* Sanderson, *qu'on cite dans les Ecoles de Théologie, comme Aristote dans celles de Philosophie, nous dit dans sa quatrième Leçon, en parlant de la Règle parfaite de la Conscience*, §. 21: „ Que les Gentils à qui l'Evangile n'a point été prêché, ne sont pas obligés d'y croire, ni d'avoir la Foi en Jésus-Christ, parce que personne n'est tenu à l'impossible." Il soutient la même chose dans le §. 32.

(6) Ch. 18. §. 6. & p. 444.

(7) P. 122. & suiv.

(8) Pag. 4. Voy. *Genuine Remains* p. 521.

(9) Pag. 6.

(10) Genuine Remains *ubi supra*.

(11) Ibid. p. 189.

[*D*] En

rance en matière de Religion [*D*]. Le Docteur Barton Holyday étant mort le 2 d'Octobre 1661 (*f*), Barlow fut fait Archidiacre d'Oxford à sa place; & le Docteur Thomas Lamplugh lui aiant disputé cette Dignité, elle lui fut ajugée par les Juges Itinérans * aux Assises d'Oxford le prémier de Mars 1663, & il fut installé le 13 de Juin 1664 (*g*). Son attachement à la Doctrine de Calvin l'engagea à attaquer publiquement l'*Harmonie Apostolique*, publiée en 1669 par Mr. George Bull, depuis Evêque de S. David [*E*], & à s'opposer fortement à tout ce qui sembloit favoriser l'Arminianisme.

(*f*) Idem col. 260.

* C'est ainsi que je les trouve nommés dans Chamberlayne *Etat présent d'Angl. Part. II. p. 99. Amst. 1688. R. O. T.*

(*g*) Id. ibid. col. 578.

[*D*] *En 1660 il adressa à Mr. Robert Boyle son Traité de la Tolérance en matiere de Religion.*] On nous apprend dans la Préface du *Recueil de divers Cas de Conscience importans par le Docteur Barlow*, imprimé in-8. à Londres en 1692, que ce fut en 1660, peu de tems après la Révolution, que notre Théologien adressa cette Piece à Mr. Boyle. Il remarque d'abord (12), que la Tolérance dont on parle, est la Tolérance des diverses Religions, ou des différens sentimens qu'on a sur ce sujet; & que par conséquent les Athées, supposé qu'il y en ait, n'en sont point les objets; parce que celui qui n'admet point de Dieu, ne peut être d'aucune Religion, laquelle, quelle qu'elle soit, suppose la persuasion de l'existence d'une Divinité, & un Culte rendu à cette Divinité. Il dit aussi (13), que comme ceux à qui on accorde la Tolérance, ont droit de prétendre à l'impunité, & à l'exemption de toute peine, quoiqu'ils ne se conforment point au Culte publiquement établi; d'un autre côté, *ils ne peuvent raisonnablement s'attendre aux récompenses & aux encouragemens, que le Prince accorde à ceux qui se conforment à la Religion dominante.* Il passe ensuite à la grande Question, savoir: „ si le Souverain peut „ & doit accorder une pareille Tolérance aux Religions „ differentes de la Religion établie, & jusqu'où cette Tolérance doit aller (14)?" Il dit (15), qu'aucun Etat ne doit accorder la Tolérance à une Religion, qui professe des Principes contraires au bien de la Société & à la tranquillité publique. Par conséquent, qu'on ne peut que difficilement tolérer, 1. Les Anabaptistes, qui contestent toute Autorité Civile, car pourquoi un Souverain reconnoitroit-il & protégeroit-il comme Sujets, des gens qui refusent de lui obéir & de le reconnoitre pour leur Souverain (16)? 2. Ceux qui admettent comme Principe de Religion, que tous les Sermens sont défendus, & qui n'en veulent conséquemment prêter aucun, puisque par cela même ils refuseront tout Serment de fidélité (17). 3. Ceux qui selon leurs Principes regardent toute guerre comme illégitime, sur-tout si leur nombre est considérable; puisque selon leur Religion, ils doivent refuser de secourir leur Prince, en personne, à quelque danger que lui & son Etat soient exposés (18). 4. Ceux qui, quoiqu'ils ne refusent point de faire Serment de fidélité, ont pour Principe de Religion, qu'il y a une Autorité qui peut les absoudre de ce Serment, leur mettre les armes à la main contre leur Souverain, le déposer, disposer de son Royaume, & même de tous les Royaumes du Monde; ce qui est la doctrine des Papistes, comme il le prouve clairement par le témoignage de leurs plus célébres Auteurs (19). Il ajoute ensuite (20), qu'aucun Souverain ne peut tolérer des Religions, qui ruïnent l'Etat Ecclésiastique, ou qui troublent la paix de l'Eglise, du moins entant que telles, & sans prendre les précautions convenables pour mettre la Religion établie en sureté. Et qu'il n'y a aucun Souverain sage, qui doive tolérer des Religions, (supposé qu'il y en ait de telles) qui approuvent ou pratiquent des choses contraires à la Loi Naturelle, comme le Blasphême, le Larcin, le Parjure, l'Adultére &c. & tout ce que les gens sages regardent comme des crimes, & comme des choses contraires au bonheur de la Société humaine. Après ces Préliminaires, il vient à la Question principale touchant la Foi & les Opinions erronées: „ Savoir, si „ l'on doit tolérer ceux qui ont des sentimens héréti„ ques, & leur accorder l'impunité; ou si le Magistrat „ doit punir les Errans, tels que les Papistes, les Sec„ taires, les Sociniens &c. & s'il doit leur infliger des „ peines, jusqu'où, pour combien de tems, quel genre de „ peines, & en quelle mesure (21)?" *Pour répondre à cette question*, dit-il (22), *quoique je ne soutienne pas qu'il soit absolument défendu au Souverain d'user dans ce cas de contrainte & de sévérité, cependant je crois pouvoir dire avec certitude & avec vérité (en en donnant des raisons) qu'il ne peut qu'y avoir du danger pour lui de le faire.* I. Parce que nous ne trouvons aucun ordre dans l'Evangile pour cela: il n'y a ni *precepte* ni *exemple* de notre Sauveur & de ses Apôtres, qui autorise à user de contrainte pour obliger quelqu'un à être Chrétien (23). II. Il y a divers passages formels dans l'Evangile qui persuadent fortement le contraire, & qu'on ne doit user d'aucune violence ou contrainte (24). III. Les voies de violence ne sont, ni ne peuvent être des moyens propres à produire la foi & une véritable persuasion dans ceux qui errent (25). IV. Tous les plus habiles Jurisconsultes soutiennent avec raison, que dans toute peine il doit y avoir deux choses; *Cognitio culpæ, & Æstimatio pœnæ.* On doit avoir une juste connoissance du Crime, de sa grandeur, du degré de malice qui y entre, du préjudice qu'il apporte aux autres, avant que de le pouvoir punir avec fondement; car la justice de la punition consistant dans une exacte proportion entre le Crime & la Peine, celui qui veut proportionner équitablement celle-ci à celui-là, doit avant toutes choses prendre connoissance du crime, du degré de malice qu'il y a, & du préjudice qu'il fait; sans quoi il est impossible qu'il y puisse exactement proportionner la peine. Mais le Docteur Barlow croit qu'il est très difficile, sinon impossible, de connoitre jusques à quel point des opinions erronées sur la Religion, ou des Hérésies, comme on les nomme, sont criminelles. Car 1. *aucune Opinion erronée, ou Herésie, ne peut être criminelle, à moins qu'elle ne soit volontaire* (26). 2. C'est une Règle reçue par tous les Jurisconsultes & les Théologiens, qu'il n'y a aucune Loi Divine ou Humaine qui puisse obliger, à moins qu'elle n'ait été duement publiée, cette publication étant nécessaire pour rendre obligatoire toute Loi positive. *Or il est impossible de connoitre, si les verités positives de l'Evangile ont été suffisamment revelées à Titius & à Sempronius, à telle ou telle personne, à moins que de connoitre la capacité & l'étendue d'intelligence de ceux à qui ces verités ont été révélées. Car comme les Paiens, auxquels l'Evangile n'a jamais été révélé, (& il y a plusieurs Nations dans ce cas) ne sont point du tout obligés d'y croire, & ne sont ni coupables ni punissables pour n'y avoir point cru; (ce qui a fait dire à S. Augustin, parlant des Gentils*, Veniam habebunt propter infidelitatem, damnabuntur propter peccata contra naturam: *Leur Infidélité leur sera pardonnée, mais non les péchés commis contre la Loi de la Nature;) de même, il y a une extrême difference de suffisance ou d'insuffisance de revélation, parmi ceux auxquels l'Evangile a été révelé, l'un, à considerer sa capacité, étant fort different de l'autre; ensorte que de deux personnes qui soutiennent la même opinion, l'erreur de l'un peut être criminelle & celle de l'autre innocente* (27). V. Sur ce fondement le Docteur se déclare absolument contre la coutume de faire mourir les Hérétiques, parce qu'il est incertain quels sont ceux qui sont réellement tels. Car 1. Il n'est pas encore décidé parmi les Théologiens, qui sont ceux qui sont *formellement Heretiques.* 2. Quelques-uns font consister l'essence de l'Hérésie, dans l'*obstination* & l'*opiniâtreté*. Or c'est-là une chose intérieure, une disposition de l'ame, qu'il n'y a que Dieu, qui puisse connoitre. Il feroit donc juste d'attendre à punir les Hérétiques, jusqu'à ce qu'on sache bien, en quoi l'Hérésie consiste. 3. Le Scholiaste Grec de *Theophylacte & d'Oecumenius*, sur Tite III. 10. demande qu'un Hérétique soit αὐτοκατάκριτος, ἀνίατος, ἀδιόρθωτος, *condamné par lui même, incurable, incorrigible*; mais aucune de ces choses n'est dans la sphère des connoissances humaines. 4. On dit qu'une Hérésie est une Opinion *contraire aux Articles fondamentaux.* Or on n'est pas encore d'accord quels sont ces Articles, combien il y en a, & ce qui les rend tels; les uns mettant au rang des Articles fondamentaux, des Vérités que d'autres excluent de ce nombre (28). Il finit par deux questions. 1. Si un Prince ou Magistrat, qui veut accorder la Tolérance aux autres Religions, n'est pas obligé en conscience & par les régles de la prudence, de savoir auparavant quels sont les Principes de ces Religions, & en quoi ils différent de ceux de la Religion établie, afin de pouvoir juger avec connoissance de cause, jusqu'où il peut ou ne peut pas leur accorder l'impunité? 2. Si celui qui tolère, & avec raison, une Religion différente de celle qui est établie par les Loix, & qui ne contraint personne à être de sa Religion, ne peut pas cependant obliger ses Sujets à se prêter aux moyens, par lesquels ils peuvent être instruits de la vérité de cette Religion (29)?

(12) P. 4. 5.
(13) Pag. 8.
(14) P. 11.
(15) P. 21.
(16) P. 22. 23.
(17) P. 21.
(18) P. 23. 24.
(19) P. 25. & suiv.
(20) P. 30.
(21) P. 36. 37.
(22) P. 38. 39.
(23) P. 19.
(24) P. 49.
(25) P. 52. 53.
(26) P. 12. 57.
(27) P. 58-60.
(28) P. 62-84.
(29) P. 90. 91.

[*E*] *Son attachement à la Doctrine de Calvin l'engagea à attaquer publiquement* l'Harmonie Apostolique, *publiée en 1669 par Mr. George Bull, depuis Evêque de S. David.*] Le but du Traité de Mr. Bull est d'expliquer & de défendre la Doctrine de l'Apôtre S. Jaques sur les bonnes Oeuvres, & de montrer l'harmonie & l'accord qu'il y a entre S. Paul & lui sur cet article. Mais l'Auteur se propose en particulier dans sa *prémière Dissertation* de prouver, „ que les bonnes Oeuvres, dont la Foi est le principe, & „ qui sont faites avec Foi, sont une condition nécessaire, „ que Dieu exige de nous, pour que nous puissions être „ justifiés par la nouvelle Alliance de l'Evangile, fondée „ sur le sang de Jésus-Christ, & scellée par lui en qualité „ de Médiateur, & cela par la pure & libre Grace de „ Dieu (30)." Mr. Nelson observe (31) que cet Ouvrage fut attaqué par trois Ecclésiastiques distingués, le Dr. Morley, Evêque de Winchester, le Dr. Barlow, & le Dr. Tully; dont les deux derniers „ *étoient des plus zélés „ à s'opposer à la méthode pacifique de concilier les différens „ Systêmes sur les moyens de parvenir au Salut, par leur ex„ trême attachement à de certains Principes, dont ils étoient „ imbus, & à des termes Scholastiques, inconnus & à l'E„ criture & à l'Antiquité. Cependant quoique le premier* (le „ Docteur Barlow) *fit publiquement des Leçons de Theolo„ gie, & que le second se fit une affaire de l'attaquer par é„ crit; elle ne laissa pas de faire son chemin malgré les con„ tradictions, & de gagner de plus en plus du terrein, par„ ce que cela la fit connoitre & lire davantage.*" Mr. Nelson nous apprend ensuite (32), „ *qu'on dit que le Doc„ teur Barlow traite Mr. Bull très durement dans ses Le„ çons, & lui donne même des noms injurieux;*" de quoi le dernier fut instruit par une Lettre de son ami Mr. Thomas,

(30) Voyez *the Life of Dr. George Bull late Lord Bishop of S. David's*, by Rob. Nelson Esq. p. 95. 2. Ed. Londres 1714.
(31) Ibid. p. 102.
(32) Ibid. p. 212.

me. Il avoit aussi beaucoup d'éloignement pour la nouvelle Philosophie [*F*]. En 1671, il écrivit une savante Dissertation sur l'affaire de Mr. Cottington, touchant la validite ou la nullité de son mariage avec une femme dont le premier mari vivoit encore [*G*]. Le Docteur Guillaume Fuller Eveque de Lincoln étant mort le 22 d'Avril 1675, le Docteur Barlow fut présenté au Roi & obtint cet Evêché par le crédit des deux Secrétaires d'Etat, Henri Coventry, & le Chevalier Joseph Williamson, qui avoient été dans son College, & par celui de plusieurs autres personnes de qualité; & il fut sacré Evêque le 27 de Juin suivant (*b*). Mr. Wood nous apprend que l'Archeveque Sheldon traversa son avance-

(*b*) Id. ibid. col. 970. & 1181.

mas, alors Chapelain de *Christ-Church*, qui assista à ces Leçons, & qui nota tout ce qui regardoit son Ami. Mr. Bull en aiant été informé se rendit à Oxford, & alla avec Mr. Thomas rendre visite au Professeur, auquel il se plaignit des duretés qu'il avoit dites contre lui, lui offrant de se justifier des imputations qu'il lui faisoit, par une Dispute publique; mais cette offre ne fut pas acceptée, ce qui ne parut pas équitable à Mr. Bull & à son Ami. „ *Mr. Bull ne souhaitoit autre chose*, dit Mr. Nelson, *que „ de se justifier publiquement par le moyen d'une Dispute; „ mais le Professeur eut assez de prudence pour ne pas y con- „ sentir, ignorant quelles consequences cela pourroit avoir. „ Il s'excusa donc du mieux qu'il put à Mr. Bull, tâchant „ d'eviter d'avouer le fait, jusqu'à ce que Mr. Thomas le „ lui reprocha en face, offrant de produire les Notes qu'il „ en avoit faites, ce qui ferma la bouche au Professeur; & „ ils se retirerent sans que Mr. Bull eût d'autre satisfaction, „ que celle de voir que celui qui avoit été si hardi à le diffa- „ mer dans son absence, n'osoit soutenir en sa présence ce qu'il „ avoit avancé.*

[*F*] *Il avoit aussi beaucoup d'éloignement pour la nouvelle Philosophie.*] Il dit à son Ami le Chevalier J. B. dans une seconde Lettre (33), qu'il lui écrivit après avoir reçu de lui un Discours fait en présence de la Société Royale le 26 de Novembre 1674: „ qu'il y avoit longtems „ qu'il voyoit avec beaucoup de chagrin, que les Pro- „ testans, même les Ecclésiastiques & les Evêques, „ approuvoient & travailloient à établir ce qu'ils appel- „ loient à tort la *nouvelle Philosophie*; ensorte que les „ Universités commençoient à en être infectées, sans „ en examiner ni la source ni les conséquences, & sans „ faire réflexion qu'elle tend évidemment à l'avantage de „ Rome, & à la ruine de la Religion Protestante. Car „ il est certain que cette *nouvelle Philosophie*, ainsi qu'ils „ la nomment, doit sa naissance à l'Eglise Romaine, & „ ses progrès à ses artifices, & à ceux qui ont intérêt à „ maintenir toutes ses superstitions (34)." Il dit ensuite que pendant qu'il étoit Bibliothécaire, voyant que les Jésuites & tous les Papistes exaltoient leur *nouvelle Philosophie*, il s'étoit informé par le moyen de ses Amis à Paris, à Venise, à Florence, à Rome, à Alcala de Hénarès &c. si les Jésuites enseignoient dans leurs Collèges cette nouvelle Philosophie à leurs Etudians, ou s'ils les formoient toujours à la manière exacte d'argumenter d'Aristote; & qu'on lui avoit répondu, que personne n'étoit plus soigneux qu'eux de tenir leurs Disciples attachés à l'ancienne méthode de disputer. „ *Car ils savent très bien*, continue-t-il, *que tous leurs Théologiens, leurs Casuistes & „ leurs Controversistes, ont tellement mêlé la Philosophie „ d'Aristote avec leur Theologie, que quiconque n'entend „ point les Principes d'Aristote, & n'est point au fait de „ la manière de s'en servir dans les Disputes de l'Ecole & „ dans les Controverses sur la Religion, ne peut jamais rai- „ sonnablement ni defendre ni attaquer aucune proposition con- „ troversée dans la Religion Romaine, ou dans la Religion „ Reformée. Si donc, pendant qu'ils se tiennent rigoureu- „ sement à l'ancienne methode de disputer, fondée sur les an- „ ciens Principes reçus, ils peuvent nous persuader de per- „ dre notre tems à nous occuper de vaines imaginations, & „ d'Expériences mal entendues, & à negliger l'etude sé- „ rieuse de l'ancienne Philosophie & de la Théologie Scholas- „ tique, ils ne pourront que nous donner bien de la peine dans „ les disputes de Théologie: c'est comme si j'appellois un hom- „ me en duel, & qu'étant sur le champ de bataille je pusse „ lui persuader de se défaire de son épée, ou de ne s'en point „ servir; certainement je ne pourrois qu'avoir l'avantage sur „ lui.*" Le Dr. Barlow finit par ces paroles: „ La con- „ noissance des Principes de l'ancienne Philosophie & de „ la Théologie Scholastique, est si nécessaire pour défen- „ dre bien quelque question que ce soit contre Rome, „ que quiconque ne l'a point, se met hors d'état de dé- „ fense & trahit la vérité; & c'est ce ne qui s'est malheu- „ reusement que trop vérifié par l'exemple de plusieurs „ de nos derniers Ecrivains." On voit la grande estime qu'il faisoit de la Logique de l'Ecole, par une Lettre à un de ses Amis, qui lui avoit demandé, *en quoi Mr. Chillingworth excelloit particulierement par dessus les autres Ecrivains*. Il lui répond (35), qu'il excelloit par sa *Logique acquise. Il l'a etudiée avec soin, trouvant qu'elle est d'un grand usage, principalement dans les Controverses.* Mais ce Grand-Homme jugeoit bien différemment de la Théologie Scholastique. Le Jésuite Knot avoit dit (36): „ *Que la „ Science des Théologiens Protestans se réduisant à quelques „ talens superficiels pour la Predication, pour les Langues, „ ou pour l'Elocution; & que n'aiant aucune connoissance ap- „ profondie de la Philosophie, sur-tout de la Metaphysique, „ bien moins de cette Methode solide, utile, subtile & abré- „ gée, qu'on appelle* Théologie Scholastique; *lorsqu'ils se „ trouvent pressés par les Sociniens, ils sont hors d'état de „ repondre à leurs difficultés, & sont ou confondus & pris „ eux-mêmes, comme je sai que cela arrive assez souvent, ou „ donnent occasion aux Sociniens de s'affermir dans leurs Er- „ reurs, & à d'autres de s'y laisser engager. Le Diable „ ne s'est pas moins proposé que la ruine entière de la Foi & „ de la Religion, quand il a excité les Heretiques à se mo- „ quer de la Théologie Scholastique, & à donner le nom de „ Sots à ceux qui la professent.*" Voici ce que répond Mr. Chillingworth (37). „ *Leur Science*, dites-vous, *je ré- „ duit à quelques talens superficiels pour la Predication, pour „ les Langues, & l'Elocution; & ils n'ont aucune connois- „ sance approfondie de la Philosophie, sur-tout de la Meta- „ physique, bien moins de cette Methode solide, utile, sub- „ tile, &* (o rem ridiculam, Cato, & jocosam!) *abré- „ gée de la Théologie Scholastique.* Mais vous avez fait „ voir par-là que vous êtes animé d'un véritable esprit de „ calomnie: car prenant avantage de ce en quoi l'Envie „ elle-même n'ose disconvenir qu'ils ne se distinguent, & „ qui demande des connoissances solides, vous les ab- „ baissez comme ignorant toute autre chose, apparem- „ ment parce qu'ils ne disputent pas éternellement sur des „ questions aussi importantes que celles-ci: *Utrum chimæ- „ ra bombinans in vacuo, possit comedere secundas intentio- „ nes?* Si un million d'Anges ne pourroit pas tenir sur la „ pointe d'une aiguille? Parce qu'ils ne se remplissent pas „ la tête de choses qui ne signifient rien, à la ruine en- „ tière de la Raison & du Bon-sens; & qu'ils ne passent „ pas toute leur vie à des bagatelles, semblables à des „ toiles d'araignées, & qui ne peuvent contribuer au salut „ des ames. C'est pour cela qu'ils n'ont pas une plus pro- „ fonde connoissance de la Science Acroamatique? mais „ j'ai fait trop d'honneur à cette calomnie, que d'en parler.

[*G*] *Une savante Dissertation sur l'affaire de Mr. Cottington, touchant la validité ou la nullité de son mariage avec une femme dont le prémier mari vivoit encore.*] Voici le cas dont il s'agissoit (38). *Galline* épouse *Patrimonial* en 1664: elle demeure & habite avec lui pendant un an & demi, & en a même une fille: pendant tout ce tems-là elle lui rend sans contrainte tous les devoirs qu'une femme doit à son mari, sans jamais protester ou se plaindre que le mariage soit *nul* ou *illégitime*, pour avoir été contracté par violence & par contrainte, & non de son libre consentement: elle ne cherche point à se séparer ni à s'éloigner de lui, lorsque se trouvant en lieu de sureté, elle auroit pu faire une pareille protestation & poursuivre la séparation. Malgré cela, en 1666 l'Archevêque de Turin donne une Sentence, par laquelle il déclare ce mariage nul, à cause qu'il a été fait par violence & par crainte, & que le père de Galline l'a forcée: par conséquent le consentement qu'elle y a donné a été involontaire (du moins on le suppose) & contraire à la nature du consentement requis dans le Mariage, qui doit, selon le Droit Naturel, être libre & volontaire, sans quoi il n'oblige point. En 1671 elle épouse Mr. Cottington (du vivant de son prémier mari, qui vit même encore), & elle soutient devant le Tribunal Civil & devant la Cour des Arches, qu'il est son mari. La Cour déclare par Sentence, que Mr. Cottington & Galline sont légitimement *Mari* & *Femme*, sans avoir égard à la Sentence de l'Archevêque de Turin, & sans examiner si elle étoit valide ou non, & leur ordonne en conséquence d'habiter ensemble. On demande, si Mr. Cottington peut reconnoitre & prendre Galline pour sa femme légitime, & en agir avec elle comme telle, sans crime? Notre Evêque examine la chose d'une manière aussi exacte que pleine de savoir, après avoir fait auparavant les considérations suivantes. 1. Que c'est une chose certaine & reconnue, que l'engagement du Mariage n'est fondé sur aucune Loi positive des Hommes, mais sur la Loi de Dieu & sur celle de la Nature. 2. Que de là vient que cet Engagement, tandis que les Parties contractantes sont en vie, est immuable, & indissoluble. 3. Que de-là il s'ensuit évidemment, que si l'engagement de *Galline* & de *Patrimonial* étoit originairement un Mariage valide & légitime, il demeure tel, & les lie toujours. 4. Que si cela est, son Mariage avec Mr. Cottington est entièrement invalide & nul. Il passe ensuite à l'examen de la question de l'Invalidité & de la Nullité du Mariage de *Galline* & de *Patrimonial*, qui semble n'être fondée que sur l'autorité & la Sentence de l'Archevêque de Turin, qui l'a déclaré Nul, & sur la raison que le consentement de *Galline* aiant été donné par violence & par crainte, est involontaire. Ces *Moyens* lui paroissent insuffisans, & il conclud sur ce fondement, que le dernier Mariage est illégitime & nul. On nous apprend dans la Préface des *Divers & importans Cas de Conscience* de notre Auteur, que Mr. Cottington s'adressa lui-même au Dr. Barlow, & que Mr. Brent en fit autant de la part du Comte de Danby, pour savoir son sentiment; & que sa Décision peut être d'un grand usage, le Cas n'aiant jamais été si bien éclairci auparavant. Davila rapporte dans le cinquième Livre de son *Histoire des Guerres Civiles de France*, que quoique le Roi Henri IV eût épousé à l'Eglise de Notre-Dame la Reine Marguerite, que le Cardinal

(33) Voyez *Genuine Remains* p. 157. & suiv.

(34) Voy. *Juramentum Professionis Fidei*, que tous les Ecclesiastiques Romains doivent prêter, in *Concil. Trident.* Sess. 24. *De Reformat.* in calce c. 12.

(35) *Genuine Remains* p. 145.

(36) *A Direction to be observed by N. N. if he mean to proceede in answering the Booke intituled*, Mercy and Truth; or Charity maintained by Catholicks, p. 19. 20. in-8. 1636.

(37) Préface de la *Religion des Protestans* &c. §. 12.

(38) Voyez *Several miscellaneous and weighty Cases of Conscience* &c. in Mr. *Cottington's Case* p. 1. & suiv. Londres 1692. in-8.

(i) Idem col. 570. vancement (*i*). Il ne résida jamais à Lincoln, ni ne fit la Visite de son Diocése en personne: nous parlerons ci-dessous des raisons qu'il en donnoit [*H*]. Lorsque la Conspiration Papiste eut été découverte au mois de Septembre 1678, il publia divers Traités contre la Religion Romaine [*I*], dans lesquels règne une grande érudition, & une profonde connoissance de la Théologie Polemique. Il se distingua aussi dans la Chambre Haute par son zèle contre le Papisme. Mr. Burnet nous apprend dans

(k) T. II. p. 212. in-8. 1725. ses *Memoires de la Grande-Bretagne* (*k*), que pendant que l'on recevoit les dépositions, & que l'on se préparoit à l'instruction du Procès des Prisonniers d'Etat, on porta dans la Chambre Basse un Projet d'Acte, où l'on requéroit de tous les Membres du Parlement, & de toutes les Personnes qui servoient le Souverain, ou qui venoient à la Cour, d'abjurer formellement le Papisme, & particuliérement le Dogme de la Transsubstantiation, en declarant aussi que le Culte que l'Eglise Romaine rend à la Vierge & aux Saints est idolâtre. La Loi passa sans difficulté dans la Chambre des Communes; mais dans la Chambre Haute le Docteur Pierre Gunning, Evéque d'Ely, soutint que l'Eglise Romaine n'est point coupable d'idolatrie: le Docteur Barlow répondit à ses Argumens, & les Seigneurs se rendirent aux

(l) Col. 877. raisons de ce dernier, & l'Acte passa. A cette occasion Mr. Wood accuse (*l*) notre Evéque d'inconstance dans sa conduite, & il nous dit, que *quoiqu'il eût paru être ami des Papistes, il agit en violent ennemi & contre eux & contre le Duc d'Yorck*: mais que lorsque le Duc eut été proclamé Roi, il saisit toutes les occasions d'exprimer son attachement pour lui, & qu'entre autres on dit qu'il écrivit en faveur de l'obligation de lire la Déclaration pour la Liberté de Conscience [*K*]. Quoiqu'il en soit, aprés

de Bourbon eût fait la Cérémonie en présence de toute la Cour, & que le Roi Charles IX frère de cette Princesse fût l'auteur de ce mariage, le Cardinal de Joyeuse Nonce du Pape & l'Archevêque d'Arles, Légats du Pontife, déclarérent cependant malgré une longue cohabitation, le mariage nul, *propter vim & metum*, la Reine Marguerite alléguant que son frère l'avoit forcée; & la même Sentence accordoit au Roi & à la Reine la liberté de se marier à qui bon leur sembleroit. Le Roi épousa ensuite Marie de Medicis, & le Cardinal d'Ossat justifia la validité de la Sentence de cassation, quoiqu'il ne parût pas de raison visible. Le Chevalier Pierre Pett, dans la Préface des *Genuine Remains*, prétend *qu'on ne trouve dans aucun Casuiste etranger un cas de Conscience discuté avec une si grande erudition, que l'est celui du mariage de Mr. Cottington dans ce Traité du Docteur Barlow.* Nous avons

(39) P. 216. dans ces *Remains* (39) une Lettre de cet Evêque, sur le respect qu'un Papiste doit aux Sentences prononcées par les Evêques Protestans: c'est une réponse à un Ami de Mr. Cottington, qui l'avoit informé que la Cour des Arches étoit d'avis, qu'on ne pouvoit toucher à la Sentence de l'Archevêque de Turin, les Evêques Papistes & Protestans aiant coutume de respecter les Sentences les uns des autres.

[*H*] *Nous parlerons ci-dessous des raisons qu'il en donnoit.*] Il dit à son Ami le Chevalier Pierre Pett dans une Lettre datée de Bugden du 26 de Janvier 1684, & insérée dans

(40) P. 255. & suiv. les *Genuine Remains* (40), que pour ce qui est d'aller à Lincoln, selon le conseil du Marquis de Halifax, il ne manquera pas de le faire, aussi tôt qu'il le pourra; mais que pour le présent, son âge & ses infirmités ne lui permettent pas d'entreprendre un pareil voyage, y aiant treize ou quatorze mois qu'il n'est sorti de chez lui. Il ajoute, qu'il a écrit au Garde du Sceau privé les raisons qui l'empêchoient d'aller à Lincoln, qui étoient 1. Qu'il n'y avoit point de maison. 2. Que Bugden est au centre de son Diocése, & situé plus commodément pour expédier toutes les affaires. 3. Que l'Evêque Sanderson a demeuré & est mort à Bugden; que l'Evêque Laney y a demeuré aussi, jusqu'au tems qu'il a passé à l'Evêché d'Ely; & que jamais on ne leur en a fait un crime, ni on ne s'en est plaint. 4. Que pour que ceux de Lincoln ne s'imaginent point qu'il n'est pas bien intentionné pour eux, ou qu'il les néglige, il leur a envoyé cent livres sterling, cinquante pour l'Eglise, & cinquante pour la Ville. Qu'outre cela il a donné à la Ville vingt livres sterling, pour subvenir aux frais du renouvellement de leur Chartre, „ *ce qu'aucun de mes Prédécesseurs*, dit-il, *n'a fait; & cependant il faut que je sois le seul accusé, & condamné par mes ennemis, sans avoir été entendu. Ah! mon cher ami, ce n'est pas mon absence de Lincoln, ni aucune bagatelle de cet ordre, qu'ils* (les Papistes) *me reprochent, ni qui leur fait de la peine; mais la véritable raison qui les anime contre moi, & qui les porte à me calomnier, c'est qu'ils savent que je suis ennemi de Rome, & de leur Religion pretendue Catholique; & je le serai, s'il plait à Dieu, tant que je vivrai*; hinc illæ lachrymæ. *J'ai été fidèle à mon bon Roi, & attaché à ma Sainte Mère l'Eglise d'Angleterre; & je leur ai rendu, pardonnez-moi l'assurance avec laquelle je parle, des services plus fidèles & plus essentiels, qu'aucun de mes ennemis n'a fait & ne pourra faire; & malgré toutes les traverses je continuerai, avec la benédiction de Dieu, à leur en rendre. Je ne crains ni la colère de mes ennemis Papistes, ni le mal qu'ils peuvent me faire. Je sers un Dieu tout-puissant & miséricordieux, qui, j'espère, me pourra mettre à couvert de leurs cruautés: que s'il ne le juge pas à propos, ils sauront que je n'adorerai jamais leurs abominables Idoles. J'ai par devers moi quelque chose que je publierai à l'occasion, & qui les irritera plus que tout ce que j'ai fait jusqu'ici.*

[*I*] *Il publia divers Traités contre la Religion Romaine.*] I. *Lettre à une Personne de qualité, où l'on prouve que le Papisme, ou les Principes approuvés par l'Eglise de Rome, sont dangereux pour tout le monde, mais particuliérement pour les Rois Protestans & pour tous les Souverains, & qu'ils sont incompatibles avec la fidelité due aux Puissances, selon la Loi Naturelle & selon l'Ecriture.* Mr. Wood nous ap-

(41) Col. 877. prend (41) que cet Ouvrage parut à Londres au mois de Décembre 1678. in-4. & qu'au mois d'Avril suivant il s'en fit une seconde Edition in-8. On le critiqua dans un Livre intitulé, *Compendium, ou court Examen des Procedures tenues par rapport à la Conspiration contre le Roi & le Gouvernement* &c. Londres in-4. 1679. Cette Piéce est de Roger Palmer, Comte de Castlemain. On répondit à cette Critique dans la Préface d'un *Memoire pour les Protestans Anglois.* On attaqua aussi l'Ouvrage de l'Evêque dans un Livre intitulé, *Quatre Lettres sur differens Sujets, à des Personnes de qualité. La quatriéme servant de Réponse au Livre de Mylord Evêque de Lincoln, qui a pour titre*: Lettre où l'on prouve que le Papisme &c. en 1686. in-8. L'Auteur est Pierre Walsh, Cordelier, Irlandois de nation. Robert Grove, Bachelier en Théologie, ensuite Evêque de Chichester, donna une Traduction Latine du Livre de notre Evêque, sous le titre de *Papismus Regiæ Potestatis Eversor* &c. Londres 1681. in-8. II. *Lettre sur l'Invocation des Saints & sur l'Adoration de la Croix, écrite il y a dix ans à Jean Evelyn de Deptford, Ecuyer.* Londres 1679. in-4. Elle parut sur la fin de Décembre

(42) Col. 878. 1678. Sur quoi Mr. Wood remarque (42) selon sa coutume, que les Catholiques-Romains *étant dans ce tems-là fort en peine à cause de la Conspiration Papiste, on fit imprimer cette Lettre pour augmenter leurs inquiétudes.* III. *La Conspiration des Poudres, avec un Discours sur la maniére dont elle s'est decouverte, & une veritable Relation des Procédures contre ces detestables Conspirateurs; où l'on trouve leurs Interrogatoires, leurs Procès & leurs Sentences; avec le Discours que le Roi Jaques fit à cette occasion aux deux Chambres du Parlement. Seconde Edition; avec une Préface touchant cette horrible Conspiration, par le très Reverend Pére en Dieu* Thomas, *Evêque de* Lincoln. *On y a ajouté par voie d'Appendix, divers Papiers & Lettres du Chevalier* Everard Digby, *qui regardent la Conspiration des Poudres, & qui n'avoient jamais été imprimés.* Londres 1679. in-8. L'Extrait de la Préface de l'Evêque a été publié depuis dans

(43) P. 181 & suiv. les *Genuine Remains* (43). IV. Brutum Fulmen, *ou la Bulle du Pape Pie V, portant sentence de Condamnation, d'Excommunication & de Déposition contre la Reine Elisabeth, comme aussi absolution & dispense du serment de fidelité pour ses Sujets, avec defense tres expresse sous peine d'Anathême d'obeir à ses ordres: accompagnée de Remarques.* Londres 1681, in-quarto. On avoit joint à ce Livre, dont il y a deux Editions, la Bulle du Pape Paul III contre Henri VIII. V. *Discours sur les Loix Ecclesiastiques & Civiles faites contre les Herétiques par les Papes, les Empereurs, & les Rois, par les Conciles Provinciaux & Généraux, & approuvées par l'Eglise Romaine; où l'on fait voir, 1. Ce que des Sujets Protestans doivent s'attendre à souffrir sous un Prince Papiste, qui agit selon ces Loix. 2. Qu'il n'y a ni serment ni promesse d'un tel Prince, qui puisse leur être une sureté suffisante, qu'il n'exécutera point ces Loix contre eux.* Londres 1682. in-4. Il y a à la tête une ample Préface contre la Persécution, où l'on trouve aussi des choses favorables aux Non-Conformistes. Ce Discours & cette Pré-

(44) Col. 877. face sont sans nom; mais Mr. Wood nous apprend (44), que lorsque ces deux Piéces parurent au mois de Novembre 1681, la voix publique les donnoit constamment à l'Evêque Barlow.

[*K*] *Il saisit toutes les occasions d'exprimer son attachement pour lui, & l'on dit qu'il écrivit .... en faveur de l'obligation de lire la Déclaration pour la Liberté de Conscience.*] On trouve dans les *Genuine Remains* (45) une Lettre,

(45) P. 340. 341. où il rend compte de l'Adresse que lui & son Clergé présentérent au Roi Jaques: il marque à son Ami, que plusieurs de son Clergé avoient été sollicités par des Lettres écrites de Londres, de ne point souscrire à l'Adresse: & que lui-même en avoit reçu deux ou trois de personnes inconnues & anonymes, où l'on déclamoit fortement contre cette Adresse, & contre ceux qui la signoient, mais sans alléguer rien *qui ressemblât à une raison pour prouver que cette signature étoit ou illégitime, ou imprudente & peu convenable, vu les circonstances du tems.* Il dit aussi qu'il avoit appris depuis peu de Londres par une Personne de qualité, que l'Evêque de Lincoln avoit bien signé cette Adresse, mais que son Clergé avoit refusé d'y souscrire.

„ *Ce*

après la Révolution de 1688, il se rangea sans peine à l'avis de ceux qui soutenoient que le Roi avoit abdiqué la Couronne, & il agit avec beaucoup de vigueur pour faire priver de leurs Bénéfices les Ecclésiastiques qui refusoient de prêter les Sermens (*m*): Mr. de Rapin l'a critiqué aussi très sévérement pour avoir favorisé cette Déclaration du Roi: car il nous dit (*n*), que s'il y eut des Non-Conformistes qui se crurent obligés à témoigner leur reconnoissance au Roi par des Adresses flatteuses, il y eut aussi des Evêques, *qui avec beaucoup moins de fondement engagerent leur Clergé à présenter des remercimens au Roi, comme d'une faveur extraordinaire qu'il avoit faite à l'Eglise Anglicane.* De ce nombre furent, *Crew* Eveque de Durham, BARLOW Evêque de Lincoln, *Cartwright* Eveque de Chester, *Wood* Evêque de Litchfield, & *Watson* Evêque de S. David. Car pour ce qui est de *Parker* Evêque d'Oxford, il ne réussit pas autant qu'eux, n'aiant pu trouver dans tout son Diocése qu'un seul Ecclesiastique qui voulût signer une pareille Adresse. „ On peut aisement s'imaginer, *dit Mr. de Rapin*, que si le Projet du Roi avoit réussi, ces Evêques n'auroient pas été des derniers à embrasser le Papisme." Mais quiconque fera réflexion sur le zele extraordinaire que le Docteur Barlow a fait voir pendant tout le cours de sa vie contre le Papisme, demandera des preuves plus solides de cette disposition que Mr. de Rapin lui impute, que celle sur laquelle cet Historien se fonde. En 1682 il écrivit une Lettre pour répondre à quelques questions touchant les Terres des Abbayes, & sur les sentimens de Calvin & de Luther par rapport à la punition des Herétiques [*L*]. Vers le même tems il en écrivit une autre sur cette question: *Lequel des deux, du Turc ou du Pape, est le plus grand Antechrist* [*M*]? & en 1683, *Courte Rélation de ce qui s'est passé au sujet des Images, mises dans l'Eglise Paroissiale de Moulton dans le Diocése & le Comté de Lincoln* [*N*]. La même année il écrivit sur la question du Pardon du Meurtre [*O*], & une *Lettre* en

(*m*) Id. ibid.

(*n*) Liv. XXIV. à l'an 1687.

„ *Ce qu'il y a pourtant de vrai*, ajoute-t-il, *c'est qu'outre moi-même & trois Archidiacres, il y a plus de six-cens Ecclesiastiques de mon Diocése, qui y ont actuellement souscrit, & dont j'ai les signatures entre les mains. Ce dont je suis sûr, c'est que la gracieuse promesse de Sa Majesté* de protéger l'Eglise d'Angleterre, telle qu'elle est établie par les Loix, *est d'une nature (sur tout de la part d'un Prince Catholique-Romain) à mériter que nous lui témoignions nos plus respectueux remercimens & notre plus vive reconnoissance, par une humble Adresse. Et je crains que le refus opiniâtre de le remercier par une Adresse, ne le mette en quelque sorte en droit de dire, qu'il n'a guéres de raison de protéger ceux qui refusent de l'en remercier. Ce que je sai bien, c'est que c'est une Maxime, & qui est même raisonnable, de votre Droit Canonique, que l'ingratitude abolit ce qui a été fait*, propter ingratitudinem quod actum est revocatur (46)."

(46) *Concilium Lateranum sub Alexandro III. Anno* 1180. *de Patronatibus li-citis & illi-citis* Canon. 2.

[*L*] *Sur les sentimens de Calvin & de Luther par rapport à la punition des Heretiques.*] Cette Lettre a été publiée dans les *Genuine Remains* (47). Il y remarque, que Calvin & le Sénat de Genève firent mourir Servet qui étoit Arien; & que Bèze a justifié cette exécution (48) dans son Traité *De Hæreticis a Magistratu puniendis*, où il cite *Melanchthon*, *Bullinger*, *Capiton*, & plusieurs autres Protestans, qui sont, à ce qu'il prétend, du même sentiment. Mais l'Evêque observe que l'Eglise d'Angleterre n'a jamais fait mourir de Papistes, quoiqu'Hérétiques & Idolâtres, & que cela a été publiquement justifié & prouvé dans un Livre intitulé, *Justitia Legum Anglicarum.* „ *Et quant à moi*, dit-il, *je ne voudrois pas punir aucun Hérétique de mort, à moins qu'il ne joignît à l'Heresie le Blasphême contre Dieu, ou le crime de Trahison envers le Roi, ou des crimes contraires à la Loi Naturelle, qui dussent evidemment être punis par le Magistrat pour le maintien de la tranquillité & pour la sureté de la Société Civile.*"

(47) P. 240-242.

(48) *Inter Opera* Bezæ T. I. p. 85. Genevæ 1582.

[*M*] *Il en écrivit une autre sur cette question, Lequel des deux, du Turc ou du Pape, est le plus grand Antechrist?*] Cette Lettre est datée de Bugden du 9 de Septembre 1682. Il y remarque 1. Qu'on convient que le Turc & le Pape sont tous deux des Antechrists; car dès le tems de S. Jean il y avoit (49), & il y a eu toujours depuis plusieurs Antechrists, c'est-à-dire d'impies Hérétiques, & des Apostats de la vérité de l'Evangile (50). Mais parmi ces Antechrists, il y avoit un *Antechrist principal, ὁ Ἀντίχριστος, qui devoit venir*, comme le dit S. Jean. Et certainement entre tous les autres, le *Turc* & le *Pape* ont les caractères les plus distingués de l'Antechrist. Le Pape l'emporte cependant, parce qu'il a de certaines marques caractéristiques de la Bête, que le Turc n'a point, ni ne peut prétendre: car 1. Le Siége de l'Antechrist doit être *la grande Cité, qui régne sur les Rois de la Terre* (51); qui est sans contredit la Ville de Rome, où le Pape réside & tient son Siége. 2. Une autre marque de l'Antechrist, *c'est qu'il s'élévera au-dessus de tout ce qui s'appelle Dieu* &c. (52), au-dessus de tous les Rois & Empereurs que l'Ecriture appelle *Dieux*. C'est ce que fait le Pape, qui s'arroge le Droit (& ses Canonistes & ses Conciles le lui attribuent) de déposer les Rois & de disposer de leurs Royaumes. Au lieu que le Turc n'a jamais prétendu à un pareil Empire. 3. C'est encore un caractere de l'*Antechrist*, ou de la *Prostituée de Babylone*, comme S. Jean la nomme (53), *d'être enivrée du sang des Saints.* Ce caractère ne convient point au Turc, qui laisse vivre les Chrétiens, pourvu qu'ils soient soumis & qu'ils payent les taxes, & qui ne les fait point mourir parce qu'ils ne sont pas de sa Religion. „ *Mais le Pape*, continue notre Auteur, *par-tout où il en a le pouvoir, ne laisse vivre personne, qui refuse de se soumettre à lui, & d'embrasser sa Religion Romaine idolâtre. Tant de milliers, & même de centaines de milliers de personnes, que le Pape & ses partisans ont fait périr depuis six-cens ans pour cause de Religion, soit par une guerre ouverte, soit par l'Inquisition, ou par d'autres voies, sont d'evidentes preuves de cette vérité; entre autres le Massacre de la S. Barthelemi en France en* 1572, *& celui d'Irlande en* 1640, *en sont des monumens aussi frappans que terribles.*"

(49) 1 Jean II. 18.

(50) La-même vs. 19.

(51) Apocal. XVII. 18.

(52) 2 Thessal. II. 4.

(53) Apocal. XVII. 6.

[*N*] *En* 1683. *il écrivit, Courte Rélation de ce qui s'est passé au sujet des Images.*] On nous apprend dans la Préface des *Divers & importans Cas de Conscience* &c. qu'il composa cette Pièce, sur ce qu'il avoit été cité devant le Doyen des Arches, parce qu'il avoit permis que ces Images eussent été effacées; mais que la lecture de cette Rélation fit cesser les poursuites contre lui, qui avoient été entamées avec beaucoup de violence. Voici de quoi il s'agissoit. Quelques Paroissiens de Moulton, sous prétexte d'orner & d'embellir l'Eglise, effacérent toutes les Sentences de l'Ecriture qui étoient sur les murailles de l'Eglise en dedans, & y substituérent sans l'approbation, l'avis, ou le consentement général de la Paroisse, les Images de cinq ou six Apôtres; ce qui aiant choqué d'autres Paroissiens, qui au nombre de trente-sept signérent une Protestation contre cette nouveauté, les prémiers obtinrent du Vice Chanceller de Lincoln un ordre, qui approuvoit & confirmoit ce qu'ils avoient fait, & qui les autorisoit à mettre un plus grand nombre d'*Effigies*, c'étoit le nom qu'ils y donnoient. En vertu de cet ordre & de cette autorisation, ils mirent les Images de *treize* Apôtres, y comprise celle de S. Paul. Ils placérent l'Image de S. Pierre au-dessus du Décalogue, celle de S. Paul au-dessus de l'Ecusson du Roi, & le S. Esprit en forme de Colombe au-dessus d'eux; & au mépris de la Version de la Bible approuvée & autorisée par l'Eglise Anglicane, & conformément à la Version erronée & ridicule de la Vulgate (54), ils représentérent Moïse avec des Cornes. Après avoir tout achevé, ils demandérent à l'Evêque son approbation: il la leur refusa, & leur en donna pour raison, *qu'il ne vouloit ni ne pouvoit de droit* (de jure) *approuver ce qu'ils avoient fait sans ordre & contre les Loix.* Le Chancelier annulla aussi la permission accordée par son Vice-Chanceller; & ceux qui avoient mis les Images, sans le consentement de la Paroisse, en appellérent à la Cour des Arches. L'Evêque soutient (55), *que les Puissances Souveraines, qui commencérent réguliérement la Reformation de l'Eglise d'Angleterre, & qui la finirent pieusement, ont condamné non seulement d'une maniére expresse* le Culte des Images, *mais defendu* d'en avoir dans les Eglises. Ce qui paroit, dit-il, par les Pièces autentiques, publiées par ordre souverain dans ce dessein; pour ne rien dire de nos Ecrivains particuliers. Il observe aussi (56), que l'Eglise d'Angleterre „ *condamne absolument toutes les Images de la Trinité ou d'aucune des Personnes* (57), *comme entiérement illicites & condamnées expressément dans l'Ecriture* (58); *& qu'on ne doit souffrir dans nos Temples, ni dans aucun Lieu consacré au Culte Divin, des Images de notre adorable Sauveur* (59), *ni des Saints, ni des Martyrs. C'est-là*, dit-il, *la doctrine approuvée & reçue de l'Eglise Anglicane.* Il finit en remarquant (60), *que ceux qui défendent & qui encouragent la pratique de mettre des Images dans les Eglises, s'ils persistent dans leur sentiment, sont, en vertu des Loix établies & encore en vigueur, excommuniés* ipso facto; *& que s'ils sont Ecclésiastiques, qui aient des Bénéfices, ils en sont privés de droit & doivent être déposés.*

(54) Exod. XXXIV. 30, 35. il y a dans la Vulgate, *Facies Mosis erat cornuta.* Les plus savans Interprètes de l'Eglise Romaine, *Arias Montanus*, & *Pagnin*, en ont honte, & traduisent conformement à la Version Angloise (& Françoise) *Resplendebat aut promicabat facies Mosis.*

(55) P. 12, 13.

(56) P. 18, 19.

(57) Voyez la 3. Partie de l'Homelie contre le danger de l'Idolatrie, dans le second Livre des *Homelies* p. 40.

(58) Deut. IV. 12. 15. 16. 23. Esaïe XL. 18. Rom. I. 23. 25.

(59) *Voyez* l'Homélie citée L. II. p. 42.

(60) P. 24.

[*O*] *Il écrivit sur la question du Pardon du Meurtre.*] Voici la question: *S'il est permis au Roi d'accorder la grace à un homme atteint & convaincu de Meurtre, & légitimement condamné?* La Pièce est datée de Bugden du 10 de Janvier 1684. Elle se trouve parmi les *Divers & importans Cas de Conscience*, dans la Préface desquels on nous apprend, qu'elle fut écrite à l'occasion de la mort du Chevalier Guillaume Eastcourt Bart, que Mr. de S. Jean (depuis Lord Battersea) avoit tué. Le Docteur Barlow fait d'abord quelques Considérations, pour prouver que le Pouvoir des Rois d'Angleterre est *Monarchique*, *Souverain*, & *Absolu.* Ensuite il tâche de faire voir, qu'il n'y a aucune Loi Divine qui défende aux Souverains d'accorder sa grace à un homme légitimement condamné pour cause de meurtre. On a encore de lui une autre petite Pièce sur la même matière (61), intitulée: *Le Cas du Meurtre, pour servir de réponse à une Objection, tirée de* Ge-

(61) *Several miscellan. and weighty Cases of Conscience* &c. & *Genuine Remains* p. 374. &c.

en faveur de l'exécution des Loix contre les Non-Conformistes, pour appuyer celle qui avoit été dressée par les Juges de Paix du Comté de Bedford; elle est du 14 de Janvier 1684 [*P*]. Le Docteur Edmond Calamy,
(o) P. 104. Lond. 1724. in 8. dans ses *Mémoires de la Vie de Mr. Jean Howe* (o), la nomme *une Lettre aigre & violente*; & il nous apprend que Mr. Howe envoya à l'Evêque par la Poste une Réponse fort libre, qu'on trouve dans ces Memoires. Barlow étoit zèle Calviniste, très savant, & également versé dans la Théologie & dans le Droit Civil & Canonique. Voici le Caractère qu'en donne dans ses *Mémoires*, Arthur Comte d'Anglesey (p).
(p) Pag. 20. Londres 1693. in 8. „ Je ne pense jamais à cet Evêque & à son incomparable savoir, tant dans la Théologie, „ que dans l'Histoire Ecclesiastique & dans les matières de Discipline, sans lui appliquer en moi-mê„ me le Caractère que Ciceron donne de Crassus, *Non unus e multis, sed unus inter omnes prope singularis.*" Nous parlerons de ses autres Ouvrages ci-dessous [*Q*]. Il mourut à Bugden dans le Comté de

Genes. IX. 6. pour prouver que les Rois ne peuvent pardonner le Meurtre.

[*P*] *Une Lettre en faveur de l'exécution des Loix contre les Non-Conformistes &c.*] On en trouve l'Extrait dans
(62) P. 641. les *Genuine Remains* (62), & le Chevalier Pierre Pett remarque, *que tout ce qu'on put obtenir de notre Prelat modéré & tolérant, en faveur de l'Ordre susdit des Juges*, ce fut de représenter à son Clergé dans cette Lettre, que c'est une vérité évidente, que tous les Sujets sont obligés, par la Loi indispensable de la Nature & par la Parole de Dieu, d'obéir aux Puissances que Dieu a établies sur eux, & plus particulièrement dans les choses qui regardent les grands intérêts de la Gloire de Dieu, & du Salut de leurs ames. Que la Liturgie avoit été reçue depuis un grand nombre d'années par l'Eglise Anglicane avec peu ou point d'opposition, qu'elle avoit été approuvée & louée par les plus savans & les plus pieux Théologiens Protestans étrangers, & tellement estimée par les illustres Martyrs Protestans sous le règne de la Reine Marie, qu'une de leurs plus grandes plaintes étoit, qu'ils s'en voyoient privés. Que par conséquent les Non-Conformistes, en la rejettant & en desobéissant aux Loix, se rendoient évidemment coupables de Schisme; & qu'il devenoit nécessaire que les sages Loix d'Angleterre fussent mises en exécution pour le maintien de la tranquillité publique & de l'unité, & pour le bien des Non-Conformistes eux-mêmes, puisque *afflictio dat intellectum*, & qu'il y avoit lieu d'espérer que leurs souffrances par l'exécution des Loix serviroient, avec la bénédiction de Dieu, à leur faire connoitre leur devoir & à les y ramener. Que pour parvenir à cette fin salutaire, il ordonne au Clergé de son Diocèse de publier l'Ordre susmentionné le Dimanche après qu'il leur seroit parvenu, & de concourir soigneusement à son exécution, selon les directions contenues dans l'Ordre même, & d'instruire le peuple, tant par des Sermons que par des Catéchismes, de son devoir envers Dieu & envers le Roi.

[*Q*] *Nous parlerons de ses autres Ouvrages ci dessous.*] I. Pietas in Patrem: *ou Larmes sur la mort de son très cher & bien-aimé Pere Richard Barlow, mort le 29 de Decembre* 1636. Oxford 1637. en deux feuilles & demie in-4. A cette Pièce se trouvent joints des Vers sur le même sujet, de Messieurs Matthieu Wilkinson, Thomas Tully, Lancelot Davies, & Thomas Smith, neveu du défunt, & ensuite Evêque de Carlisle; tous ces Messieurs étoient en ce temslà Membres du Collège de la Reine (63). II. *Lettre à*
(63) Wood col. 877. *Mr. Jean Tombes, en faveur de l'Anabaptisme.* Mr. Wood
(64) Col. 879. nous apprend (64) qu'elle a été insérée dans un des Livres de Mr. Tombes, mais qu'il ne l'a vue citée que dans un *Traité sur le Baptême*, imprimé à Londres en 1674 in-8. seconde Edit. Chap. 7. p. 63., & dont Mr. Henri Danvers est l'Auteur. III. *Traité dans lequel on prouve que la véritable Régénération ne consiste pas tant dans le degré de sainteté, que dans la nature même de la chose.* C'est le seizième & dernier Chapitre d'un Livre intitulé, *La Sincérité & l'Hypocrisie* &c. par Mr. Guillaume Shephard, Ecuier,
(65) Ibid. Oxford 1658. in 8. Mr. Wood dit (65) que ce Chapitre est ce qu'il y a de meilleur dans tout le Livre, y aiant de très bonnes citations, au-lieu que dans les autres Chapitres il n'y en a que peu ou point. Il nous apprend aussi que Mr. Richard Baxter y a répondu par un Livre qui a pour titre: *De la Foi salutaire; où l'on prouve qu'elle est différente de la Foi ordinaire non seulement en degrés, mais aussi spécifiquement: L'Accord de Richard Baxter avec le savant Adversaire* (Thomas Barlow), *qui a soutenu mon sentiment par une pretendue refutation, qui se trouve à la fin du Livre de Mr. Shephard*, de la Sincérité & de l'Hypocrisie, Londres 1658 in-4., & publié au commencement d'Avril. IV. *Justification du Droit que les Evêques ont de juger en Parlement dans les Causes où il s'agit de la Vie* &c. Londres 1680, in-8. Ce Livre, où l'on voit que l'Auteur avoit une grande connoissance du Droit Coutumier, est une Réponse à deux Pièces, qui venoient de paroître: l'une intitulée, *Lettre d'un Gentilhomme à un de ses Amis, où l'on prouve que les Evêques ne doivent pas être Juges en Parlement dans les Causes Capitales*, par Denzill, Lord Holles, imprimée in 8. en 1679; l'autre aiant pour titre, *Discours sur la Pairie & la Jurisdiction des Seigneurs Spirituels en Parlement* &c. Il n'y a pas de nom à la *Justification du Droit des Evêques* &c.; mais on l'a attribuée généralement à Barlow, quoique quelques-uns prétendent que c'est Mr.
(66) Wood col. 872. Thomas Turner de *Gray's-Inn*, qui en est l'Auteur (66). V. *Quelques Raisons claires pourquoi un Protestant de l'Eglise d'Angleterre ne doit pas embrasser la Religion Romaine*, Londres 1688. en six feuilles & demie in-4. L'Examinateur, le Dr. Jean Batteiy, refusa l'Approbation pour
(67) Ibid. plusieurs feuilles, qu'il fallut supprimer (67). VI. *Divers importans Cas de Conscience savamment & judicieusement expliqués & décidés par le très Révérend Père en Dieu, le Dr. Thomas Barlow, Evêque de Lincoln; savoir*, 1. *De la Tolérance des Non-Conformistes.* 2. *Du Pouvoir que le Roi a de pardonner le Meurtre.* 3. *Réponse aux Objections tirées de Genes. IX. 6.* 4. *Du Divorce de Mr. Cottington, avec les Avis du Docteur Allestry, du Docteur Hall, du Chevalier Richard Lloyd, du Chevalier Richard Raines, du Docteur Oldys, & de la Sorbonne, sur le même sujet.* 5. *De la Tolérance due aux Juifs.* 6. *Sur les Images dans les Eglises.* 7. An Dominium fundatur in Gratiâ? *Avec deux pages omises dans le* Machiavel *Anglois, & la Critique de l'Evêque.* Londres 1692. in 8. Mr. Wood nous apprend (68), (68) Ibid. que le Chancelier Pierre Pett publia cet Ouvrage à l'insu des Chapelains Domestiques de l'Evêque, Mrs. Guillaume Offley & Henri Brougham, qui avoient tous ses Manuscrits originaux. Cependant on dit dans *l'Avertissement du Libraire au Lecteur*, que tous ces Traités ont été imprimés sur des Originaux de la propre main de l'Auteur, & „ que quoiqu'il les eût donnés à ses Amis, d'abord „ après qu'il les eut écrits, la crainte qu'il n'y en eût „ quelques-uns qui missent obstacle à son avancement „ dans l'Eglise, les avoit empêchés de les publier. Quoi„ que nous devions rendre à ce Prélat la justice de dire, „ qu'il n'avoit aucun égard à cela, & qu'il s'embarrassoit „ si peu de l'événement des choses qu'il croyoit être o„ bligé de faire pour le bien de la Religion, qu'on lui a „ souvent ouï dire par occasion, & avancer comme une „ espèce de Principe: *Quiconque pense faire autre chose par* „ *la Religion, que de sauver son ame, se trouvera trompé* „ *à la fin.*" Nous remarquerons que la Pièce en faveur *de la Tolérance des Juifs*, fut composée à la prière d'une Personne de qualité, dans le tems que les Juifs sollicitoient auprès de Cromwell leur rétablissement en Angleterre. Il remarque (69) que de ce qu'il a dit, il croit (69) P. 61, 60. „ *qu'il resulte du moins en partie, que la Tolérance pour les* „ *Juifs soit en Angleterre, soit dans les autres Etats Chré*„ *tiens, n'est pas en elle même illicite, soit par raison d'indé*„ *cence, soit de préjudice, soit de scandale*, In ratione in„ honesti, incommodi aut scandali; *mais que comme on les* „ *a tolerés* de fait *dans les Etats Chrétiens, on peut encore* „ *les tolerer* de droit." Mais il ajoute (70), que pour ce (70) P. 66. qui est des conditions de leur rétablissement, & des bornes qu'on doit leur prescrire, „ *on doit prendre toutes les* „ *precautions que la Prudence Chrétienne demande, de peur* „ *qu'en voulant leur bien, nous ne nous fassions tort à nous*„ *mêmes; car s'il y a un défaut de charité & même de l'in*„ *humanité à leur refuser toute liberté de commercer avec* „ *nous, il y auroit de l'imprudence & de la folie à leur ac*„ *corder trop.*" Sa Lettre sur *Machiavel* est datée d'Oxford l'onzième de Mai 1676. Il y remarque, qu'à la fin de la Traduction Angloise des Oeuvres de Machiavel, publiée en 1675, il y a une Lettre de cet Auteur, qui contient une *Défense de ses Ouvrages*; & que dans cette Lettre il tâche 1. De eclerer la *Democratie*, comme la meilleure forme de Gouvernement, & de décrier la *Monarchie*. 2. De rendre non seulement le Clergé Romain, mais tous les Ecclésiastiques en général, odieux, comme des gens, qui *bien loin d'être Saints, n'ont aucun sentiment d'intégrité & d'humanité.* „ *Il nous parle*, continue l'Evê„ que, *d'une execrable & mauvaise qualité inseparable de la* „ *Friponnerie des Prêtres* *, *& de la conjuration ou de l'en*„ *chantement de leur Ordination de nouvelle invention; & il* „ *voudroit qu'on les exterminât tous, sans qu'il en restât ni* „ *ombre ni trace* &c. Quand on l'imprima (par l'autorité „ & l'avis de qui, c'est ce que j'ignore) on omit un mor„ ceau considérable (toute une feuille in-folio) que j'ai en „ manuscrit, & dont je vous envoie une Copie ci jointe. „ Le but de ce morceau supprimé est de nous apprendre, „ *ce qui n'est pas Rebellion*, du moins à ce qu'il prétend; „ & selon ses Principes, il n'y a point eu de Rebellion „ en Angleterre, depuis quarante ans." VII. *The Genuine Remains* (les dernières Oeuvres) *du savant Prélat le Docteur Thomas Barlow, Evêque de Lincoln, contenant divers Discours de Théologie, de Philosophie, d'Histoire &c. En diverses Lettres à des Personnes de mérite & de qualité. A quoi l'on a ajouté l'Explication de divers points difficiles; comme aussi des Directions à un jeune Théologien, sur la méthode qu'il doit suivre, & sur le choix des Livres &c. Avec divers autres sujets. Le tout publié sur les Originaux de l'Auteur.* Londres 1693, in-octavo. Cet Ouvrage fut publié par le Chevalier Pierre Pett, qui y a mis à la tête une *Preface au Lecteur*, dans laquelle il rend compte des *Directions à un jeune Théologien* &c. & il dit, que pour ce qui est des autres Ouvrages, qui sont à la suite, écrits en forme de Lettres à différentes personnes, il en a vu les Originaux, & qu'il y en a plusieurs qui lui ont été écrites à lui même. „ *Elles contiennent*, dit-il, *un grand nom*„ *bre*

* Priest-Craft.

de Huntingdon le 8 d'Octobre 1691, dans sa quatre-vingt-cinquième année; & fut enterré l'onzième du même mois dans le Chœur de l'Eglise du Lieu, proche du Docteur Sanderson, autrefois Evêque de Lincoln, & selon ses desirs dans le Tombeau du Docteur Guillaume Barlow, qui avoit aussi occupé le même Siége; à la mémoire duquel, aussi-bien qu'à la sienne, on erigea un Monument avec une Inscription [*R*], qu'il composa lui-même peu de jours avant sa mort. Il donna à la Bibliothéque Bodléienne tous les Livres de la sienne, qui ne se trouvoient point dans la prémière dans le tems qu'il mourut, & légua le reste de sa Bibliothéque au Collége de la Reine; & en 1694 la Communauté fit bâtir à grands fraix une belle Salle, pour les placer. Il laissa ses Papiers à ses deux Chapelains domestiques Messieurs Guillaume Offley & Henri Brougham, Prébendiers de Lincoln, avec priere expresse de ne faire imprimer aucun de ses Ecrits après sa mort (*q*).

(*q*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 879.

„ *bre de sujets de Discipline, d'Histoire, & de Théologie; elles sont instructives pour les Theologiens, les Jurisconsultes & les Historiens; & en quoi l'Auteur a fait voir qu'il possedoit parfaitement ces Sciences, c'est qu'il en a recommandé l'étude aux jeunes Théologiens. J'ai cru que ce seroit faire tort au Public & à la memoire de ce savant Prélat, que d'ensevelir dans l'oubli des Pièces si dignes d'éloge, & qui lui font tant d'honneur.*" Mais la publication de ce Recueil déplut fort à Mr. Guillaume Offley un des Chapelains de l'Evêque, qui publia à Oxford en 1699 in-quarto, le Manuscrit même de ce Prélat, *De Studio Theologiæ*, ou *Directions pour l'Etude de la Théologie.* Dans l'Epître Dédicatoire à Jaques Evêque de Lincoln, l'Editeur dit, que la mémoire de l'Evêque a souffert „ de la part de deux faiseurs de Recueils (71), qui ont fait imprimer un Livre supposé (72) sous le nom respectable de ce Prélat. Puis donc, dit-il, que ni la Religion ni la reconnoissance n'ont pu les empêcher de deshonorer le nom de leur Bienfaiteur après sa mort en publiant plusieurs petits Traités, les Légataires de l'Evêque Barlow, auxquels il a laissé le soin de tous ses Manuscrits originaux, sont obligés de détromper le Public, & d'arrêter le cours de ces démarches mercénaires, en exposant les défauts des Pièces qu'on a mises au jour d'une manière subreptice. Et je me flatte que ces *Reflexions*, dressées & publiées en 1694 par mon Collégue feu Mr. Henri Brougham & moi, serviront à faire rendre justice à la mémoire de notre respectable Maitre, & à nous décharger de tout soupçon d'avoir eu part à une aussi lache action, que celle *de vendre pour les imprimer* divers Papiers particuliers, sous le titre spécieux de *Genuine Remains du savant Prélat le Docteur Thomas Barlow.*" Mr. Offley dit aussi dans cette *Preface*, que „ *si la Methode d'etudier la Théologie n'avoit pas été imprimée & fourrée parmi d'autres Papiers, qui ont grossi tellement le prix du Livre* * *que peu de gens ont voulu l'acheter, on eût pu le laisser passer sans critique, vu l'utilité d'un pareil Traité, en quelque endroit qu'il se trouve. Mais sachant bien, que plusieurs Exemplaires de cette Methode ont été répandus hors du Royaume, & que plusieurs choses deja faussement imprimées font tort à l'Eglise Anglicane, & diminuent la réputation de ce Grand-Homme, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de publier ces Directions sur le Manuscrit original, que les Editeurs mercénaires n'ont jamais vu, & sans ce fatras de Lettres, qui ne sont d'aucune utilité, & qui ne servent qu'à exposer les secrets d'un commerce particulier & précipité.*"

(71) Le Chevalier P. P. & W.

(72) *Genuine Remains* &c.

* Six chelins & demi.

[*R*] *Avec une Inscription.*] La voici. *Exuviæ* THOMÆ BARLOW. *S. T. P. Collegii Reginensis Oxonii Præpositi, Protobibliothecarii Bodleiani, Archidiaconi Oxoniensis, pro Dom. Margareta Comitissa Richmondiæ S. Theol. Professoris, Episcopi (licet indigni) Lincolniensis, in spem latæ Resurrectionis, Epitaphium hoc moriens composuit, tumulum Reverend. Prædecessoris* GULIELMI BARLOW *rabie fanatica ruiturum sumptibus propriis extruxit. Obiit 8 die Octobris 1691, anno ætatis suæ 85.* Ce qui signifie: *Ici repose la Depouille mortelle de* THOMAS BARLOW, *Docteur en Théologie, Principal du Collége de la Reine à Oxford, Premier Garde de la Bibliothéque Bodlienne, Professeur en Théologie de la Chaire de Marguerite Comtesse de Richemond, &, quoiqu'indigne, Evêque de Lincoln. Plein de l'espérance d'une bienheureuse Resurrection, il a composé lui même cette Epitaphe avant que de mourir, & rétabli à ses depens le Tombeau de son tres Révérend prédécesseur* GUILLAUME BARLOW, *presque entièrement ruiné par la fureur des Fanatiques. Il est decédé le huitième du mois d'Octobre de l'an 1691, dans sa quatre-vingt cinquième année.*

BARNARD ou BERNARD (JEAN), fils de Jean Barnard, nâquit à Castor dans la Province de Lincoln. Il fit ses prémières études dans l'Ecole du Lieu de sa naissance, & alla ensuite à Cambridge, où il entra dans le Collége de la Reine. Le Parlement aiant établi des Visiteurs de l'Université d'Oxford sur la fin de l'année 1647, Barnard se transporta dans cette Ville, espérant d'obtenir d'eux quelque avancement (*a*). Il fut créé Bachelier-ès-Arts le 15 d'Avril 1648 (*b*); & le 29 du mois de Septembre de la même année il fut fait, par ordre des Visiteurs, Membre du Collége de Lincoln (*c*). Le 20 de Fevrier 1650, il prit le degré de Maitre-ès-Arts; & devint vers ce tems-là Predicateur dans Oxford & aux environs. Il épousa ensuite la fille du Docteur Pierre Heylin, qui demeuroit en ce tems-là à Abingdon; & devint Recteur de Waddington proche de Lincoln, dont il sollicita le Droit de Patronage pour toujours, & le posséda pendant quelque tems, avec le Benefice simple de Gidney dans la même Province. Après la Révolution il se conforma à l'Eglise Anglicane, & conserva non seulement sa Cure de Waddington, mais obtint la place de Prébendier d'Asgarby dans l'Eglise de Lincoln (*d*). Le 6 de Juillet 1669, il fut reçu Bachelier & Docteur en Théologie (*e*). Il a composé divers Ouvrages [*A*]. Aiant entrepris le Voyage de Spa, il mourut à Newark le 17 d'Août 1683, & fut enterré dans le Chœur de son Eglise de Waddington (*f*).

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 736-737. Londres 1721.

(*b*) Id. ibid. & *Fasti Oxon.* col. 61.

(*c*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

(*d*) Id. ibid.

(*e*) Idem *Fasti Oxon.* col. 171. 170.

(*f*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

[*A*] *Il a composé divers Ouvrages.*] I. Censura Cleri, *Censure des Ministres scandaleux, indignes d'être rétablis dans leurs Bénéfices, par rapport à la prudence, à la pieté, & à la bonne renommée.* Londres 1660, en trois feuilles in-quarto. Cette Pièce parut sur la fin de l'année 1659, ou au commencement de 1660, pour empêcher le rétablissement de ceux qui avoient été privés de leurs Bénéfices en 1654, 1655 &c. Son nom n'est point à cette Brochure, & quand il eut vu le tour qu'avoient pris les affaires, il ne chercha point à faire connoitre qu'il en étoit l'Auteur. II. Theologo Historicus; ou l'*Histoire véritable de la Vie du très Révérend Théologien & excellent Historien* Pierre Heylin, *Docteur en Théologie & Sous-Doyen de Westminster.* Londres 1683 in-8. Il publia cette Vie, comme il nous l'apprend lui-même, pour suppléer aux défauts, & pour réfuter les calomnies de George Vernon, Maitre ès Arts & Recteur de Bourton en Glocestershire, qui avoit donné une Vie de Heylin. III. *Reponse aux fausses accusations de Mr. Baxter contre le Docteur Heylin*, imprimée avec le *Theologo-Historicus.* IV. *Catéchisme* pour l'usage de sa Paroisse. Mr. Wood dit (1) qu'il avoit appris de son fils Mr. Jean Barnard, Membre du Collége de *Brazen-nose* à Oxford, que notre Auteur avoit laissé un Ouvrage manuscrit, qui étoit principalement contre les Sociniens.

(1) *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 737.

BARNES (JOSUE), Professeur en Langue Grecque à Oxford, au commencement du XVIII. Siècle, nâquit à Londres le 10 de Janvier 1654, d'un Marchand de cette Ville. Il commença ses études dans l'Hôpital de Christ. On l'envoya ensuite à Cambridge, où il entra en qualité de *Serviteur* dans le Collége d'Emanuel, l'onzième de Décembre 1671; & en 1678 il en fut élu Membre (*a*), & devint Professeur de la Reine en Langue Grecque en l'année 1695. Il se distingua de bonne heure par une grande connoissance de la Langue Grecque, qu'il écrivoit & parloit avec une facilité admirable; & dès avant d'aller à l'Université, il fit divers Poëmes en Latin & en Anglois [*A*], dont il fait mention dans la Liste de ses Ouvrages qu'il a publiés, ou qu'il avoit dessein de publier, & qui se trouve à la fin de la prémiere Edition de son *Anacréon*, à Cambridge en 1705; mais ce Catalogue a été omis dans

(*a*) Regîtres du Collége d'Emanuel à Cambridge.

[*A*] *Divers Poëmes en Latin & en Anglois.*] En voici le Catalogue, tiré des Prolégomènes de son *Anacreon.* I. *Poësies Sacrées*, en cinq Livres, contenant, 1. Κοσμοποιΐα ou *la Création du Monde.* 2. *La Chute d'Adam & la Rédemption par Jesus-Christ.* 3. *Hymne à la très Sainte Trinité* &c. 4. *Eclogue sur le rétablissement du Roi Charles II.* 5. *Essai sur la Bourse Royale.* 6. *Panégyrique, ou les Muses; Epigrammes* &c. Toutes ces Pièces sont en Anglois, quoique les Dédicaces soient en Latin; elles sont de 1669. II. *La Vie du Tyran Olivier Cromwel*, Poëme Anglois, 1670. III. Diverses Pièces de Théatre, intitulées, *Xerxès, Pythias & Damon, Holoferne* &c. partie en Anglois

dans la seconde Edition faite après sa mort en 1721, quoiqu'il soit marqué dans la *Table* du Volume,
(b) P. 104. & dans les *Prolégomènes* (b). En 1675 il publia à Londres une petite Pièce, intitulée *Gerania*, ou *Rélation de la découverte d'un petit Peuple, appellé Pygmées*; & en 1679 il donna à Londres in-8. une Paraphrase de l'Histoire d'Esther en vers Grecs [*B*]. Il s'appliqua ensuite à l'étude de l'Histoire d'Angleterre, & en 1688 il publia la Vie du Roi Edouard III [*C*], où il introduit ses Héros faisant des Harangues fort longues & fort travaillées, qui paroissent être des productions de son imagination, & une imitation affectée de Thucydide & des autres anciens Historiens. Son Edition d'*Euripide* [*D*] parut

glois, & partie en Latin. Il fit la dernière conjointement avec d'autres, mais les prémières sont entièrement de sa composition. Il traduisit outre cela diverses Tragédies de Séneque en Anglois. IV. Un Poëme Latin en Vers Héroïques sur l'Incendie de Londres, & sur la Peste qui y avoit règné. V. Une Elégie Latine sur la mort de Jean Baptiste.

[*B*] *Une Paraphrase de l'Histoire d'Esther en vers Grecs.*]. Elle a pour titre, Αὐλικοκάτοπτρον, *sive Estheræ Historia, poëticâ Paraphrasi, idque Græco Carmine, cui Versio Latina opponitur, exornata: una cum Scholiis seu Annotationibus Græcis; in quibus (ad sacri Textus dilucidationem) præter alia non pauca, Gentium Orientalium Antiquitates, Moresque reconditiores, proferuntur. Additur Parodia Homerica de eadem hac Historia. Accedit Index Rerum & Verborum copiosissimus.* „ Le Miroir des Courtisans, ou Paraphrase de l'Histoire d'Esther en Vers Grecs, avec une Version Latine, & des *Scholies*, ou Notes Grecques, dans lesquelles on explique pour l'éclaircissement du Texte Sacré, outre nombre d'autres choses, les Antiquités & les Mœurs des Peuples de l'Orient. On y a joint une Parodie Homérique de la même Histoire, & une ample Table des mots & des matières." Cet Ouvrage fut imprimé à ses dépens, comme il paroit par le Titre; la Permission de l'imprimer est du 3 de Juillet 1676. L'Epitre Dédicatoire, datée du 20 d'Octobre 1678, s'adresse au Docteur Jean Dolben, alors Evêque de Rochester & Doyen de Westminster, & ensuite Archevêque d'Yorck, lequel, ainsi que nous l'apprend Mr. Barnes, contribua en grande partie aux fraix de l'Edition. *Præsertim cum & ipse partem sumptus bene magnam in ejus Editionem contulisset.* L'Auteur remarque aussi dans cette Epitre que le sujet étoit neuf, & n'avoit jamais été traité; ou que s'il l'avoit été, c'étoit sans beaucoup de succès; & que si le style n'en étoit pas absolument dans le goût de celui d'Homère, il approchoit de la majesté de celui de ce Poëte, autant qu'il lui avoit été possible. Que l'Ouvrage même étoit orné de tous les embellissemens de la Poësie, autant qu'un attachement scrupuleux à la vérité de l'Histoire l'avoit pu permettre; & qu'il a joint à tout cela l'excellent Caractère de Callimaque, la brièveté & la concision. *Materia est prorsus nova, hoc est a nemine hactenus, quod sciam, aut saltem non supra æmulationem, libata. Stylus, si non omnino Homericus, ut ad Homeri Carminis majestatem quam proxime accederet, diligenter curavi. Opus ita poëticis blandimentis refertum, ut divinæ veritati maximum & supremum locum relinquat. Quibus & Callimacheiam illam virtutem adjicere*
(1) P. 2. 2. *audebo, Brevitatem.* Il nous apprend dans sa Préface (1), qu'il y avoit environ cinq ans qu'il avoit achevé cet Ouvrage; mais qu'il en avoit différé la publication par le conseil de ses Amis, pour se donner le tems de le limer & de le polir. Il ajoute, qu'il a encore dans son Cabinet six autres Ouvrages en vers Grecs, quoique de mesures différentes; & qu'il y en a quatre traduits en vers Latins de la même mesure. Entre autres Poëmes sur des sujets moins importans, quoique tirés la plupart de l'Histoire sacrée, il avoit dessein de faire un Poëme Héroïque sur l'Histoire du Patriarche Joseph, en douze Livres. Mais il n'en fit que le prémier Livre, auquel il ajouta par voie d'Essai un Poëme Héroïque, intitulé, Ἀγγλοβελγομαχία, sur le Combat naval entre les Anglois & les Hollandois, où le Comte de Sandwich avoit été tué. Son dessein n'étoit pas d'en faire un Poëme dans les formes, mais seulement de s'essayer pour quelque Ouvrage plus considérable. Il parle aussi d'un Poëme Héroïque, qu'il se proposoit de faire sur l'Histoire d'Angleterre, & sur la Religion Chrétienne. Cependant il étoit déterminé à supprimer ces six Ouvrages, comme il avoit été sur le point de supprimer celui sur Esther, si la dignité du sujet ne l'en avoit empêché. Il parle d'une Objection, qu'on pourroit peut-être lui faire, sur ce qu'il avoit placé cette Histoire après le tems de Néhémie, contre le sentiment d'un grand nombre d'Ecrivains. Il tâche d'y répondre, principalement par l'autorité de l'Historien Joseph. Il examine ensuite, qui est l'Assuérus dont il est parlé dans le Livre d'Esther, & il décide que c'est le fameux Xerxès. Il parle des usages moraux qu'on peut tirer de son Poëme, & il répond à l'objection qu'on pouvoit lui faire, sur ce qu'il avoit introduit des noms de Divinités Paiennes, & fait des allusions profanes dans un sujet sacré. Il dit qu'il a écrit en Grec, parce que cette Langue est plus du goût des Savans que la Latine, qu'elle est plus grave que l'Angloise, & plus noble qu'aucune autre Langue, quelle qu'elle soit; & parceque, pour tout dire, elle a toutes les graces & toutes les beautés qu'on peut desirer:

Grajis ingenium, Grajis dedit ore rotundo
Musa loqui.

Que d'ailleurs il avoit trouvé plus de facilité à écrire en cette Langue, qu'en Latin ou en Anglois, parce que les ornemens de la Poësie sont particuliers aux Grecs; & qu'il avoit depuis plusieurs années beaucoup lu Homère, le Père & la source de la Poësie Grecque. Que ses vers ne sont pourtant pas des lambeaux ou des pièces rapportées de ce Poëte, tels que ceux du Docteur Duport: mais de son propre génie, & tournés à sa manière, parce qu'il n'avoit pas envie de passer pour un Rapsodiste, mais qu'il aspiroit à la qualité de Poëte. *Omnia vero Carminis ornamenta sunt Græcis fere propria; in Homero autem illo Poëtarum Coryphæo, Antesignano, Jove, emicant, ardent, fulminant. Hunc indies a ferulâ mirari, suspicere, colere, non destiti; hunc legi, relegi, necdum satis perlegi; assequi tamen (quod nemo unquam fecit facietve, aut si quis unquam, Duportus is est) me non posse quid mirum est? Nec vero hoc Opusculum ex* Ὁμηροκέντροις *(quam scribendi palmam prædictus Magdalensis Magister omnibus præripuit) sed ex propriâ, ut potuimus, telâ, Homerici ope radii depictâ, segmentatum licent gloriari. Non enim elegans versuum consarcinator, & (ut ita dicam)* Ῥαψῳδίας Ῥαψῳδός, *sed Poëta fieri contendo.*

[*C*] *Il publia la Vie du Roi Edouard III.*] Elle est imprimée à Cambridge in-folio en 1688 sous le titre suivant: *L'Histoire du très victorieux Monarque Edouard III, Roi d'Angleterre, de France, & Seigneur d'Irlande, & prémier Fondateur du très noble Ordre de la Jarretière; contenant un détail exact de la Vie & de la Mort de ce Prince; comme aussi de celle du fameux Prince de Galles Edouard son fils, surnommé* le Prince noir; *Recueillie fidèlement & avec soin des meilleurs Auteurs anciens, tant Anglois qu'Etrangers, des Livres imprimés, des Manuscrits, & des Archives.* Par Josué Barnes, *Bachelier en Théologie, & un des plus anciens Membres du College d'Emanuel à Cambridge.* Cette Histoire est dédiée au Roi Jaques II. Il dit dans sa Préface, que l'Ouvrage qu'il a entrepris est si difficile, qu'il n'y a qu'un sentiment de gloire, & la vue de l'avantage qu'on en peut retirer, qui aient pu l'y engager; puisqu'il règne une si grande obscurité dans nos Histoires, & qu'elles se trouvent en tant d'endroits en défaut & en opposition, qu'on peut juger que ce n'est pas sans un pénible travail, qu'on a pu donner une Histoire exacte de ce qui s'est passé pendant plus de cinquante ans, & cela à plus de trois siècles de distance. Il ajoute, qu'il a résolu d'apporter tant de soin à recueillir, tant de candeur à rapporter les faits, que s'il n'a pu parvenir à la connoissance de toutes les vérités importantes, il écartera cependant toutes les fables, toutes les opinions qui sont sans fondement, toutes les erreurs populaires, toute partialité & tout préjugé, & se tiendra rigoureusement aux règles & aux bienséances, dont un Historien sincère & fidèle ne doit jamais se départir. Qu'il s'agit dans le sujet qu'il a en main, de la Gloire de son Pays, de la Vie, des Actions d'un des plus grands Monarques qu'il y ait peut-être jamais eu dans le Monde, des Droits de la Couronne d'Angleterre, & de la manière dont nos Ancêtres savoient les maintenir. Il nous apprend aussi, qu'il ne s'est pas borné uniquement aux exploits du Roi Edouard & à ceux de son invincible Fils, le Prince noir, & de ses autres illustres Enfans; mais qu'il a rendu la justice qu'il croyoit être due à tous ceux des Sujets de ce Monarque dans ses différens Royaumes, qui se sont rendus illustres par quelque endroit, soit dans la Paix, soit dans la Guerre; parce qu'il croit, que ceux qui ont aidé à leur Souverain à soutenir le poids de la Guerre ou celui du Gouvernement, ne doivent pas être privés de la gloire qui leur appartient: „ *Sur-tout*, dit-il, *y en aiant encore un grand nombre, qui descendent de ces fameux Ancêtres, qui ne peuvent qu'être puissamment excités à aspirer à la véritable Gloire, en voyant par quels moyens leurs Pères ont acquis les Titres & les Biens dont ils jouïssent à présent.*" Mr. Nicholson, dans la Préface (2) de la seconde Partie de sa *Bibliothèque Historique d'Angleterre*, dit que „ notre Auteur a rassemblé avec beaucoup de diligence tout ce qui a pu se trouver sur le règne du Grand Edouard. Ses citations sont nombreuses, & généralement ses Auteurs sont aussi bien choisis, qu'ils ont pu l'être dans une si grande multitude. Ses Conséquences ne sont pas toujours celles d'un Politique, & ses Digressions sont quelquefois ennuyeuses. L'Origine qu'il donne à l'Ordre de la Jarretière, qu'il fait venir des Phéniciens (3), fait beaucoup d'honneur au bon Maître Sammes; mais Mr. Ashmole semble en avoir eu connoissance trop tard, sans quoi il lui auroit sans doute donné une place distinguée dans son excellent Ouvrage. En un mot, cet Ingénieux Auteur paroit avoir été trop pressé de faire imprimer son Ouvrage, avant que d'y avoir fait une Table, & d'y avoir ajouté quelques autres accompagnemens, qui l'auroient rendu d'un plus grand usage pour ses Lecteurs." On donne une idée desavantageuse de cette Histoire de Mr. Barnes dans la Traduction Angloise de la *Nouvelle Methode d'etudier l'Histoire* * de Mr. Lenglet du Fresnoy, par le Docteur Richard Rawlinson; on nous dit, *que le Livre de Mr. Barnes est assez estimé à cause des Figures qu'on y trouve, & de sa grosseur.*

(2) Pag. 80. Londres 1697. in-8.

(3) P. 294, 295.

* Vol. II. p. 469. Londres 1728. in-2.

[*D*] *Son Edition d'Euripide.*] Elle parut à Cambridge

parut in-folio en 1694 ; elle est dédiée à Charles Duc de Sommerset. En 1700 Madame Mason, d'Hemmingford proche de S. Ives dans la Province de Huntington, Veuve de l'âge d'entre quarante & cinquante ans, qui avoit un Douaire de deux-cens livres sterling par an, & qui depuis bien du tems etoit son admiratrice, se rendit à Cambridge, & lui demanda de lui permettre de lui léguer cent livres sterling par an, aprés sa mort. Barnes jugea à propos de la refuser d'une manière fort singulière, en s'excusant d'accepter le don, à moins qu'elle n'y joignît celui de sa personne, qui n'étoit rien moins qu'agréable. La Dame fut trop obligeante pour rien refuser à Josué, *pour lequel*, dit-elle, *le Soleil s'étoit arrêté* ; & elle l'epousa peu de tems aprés. Son Edition d'*Anacreon* [E] parut à Cambridge en 1705, dédiée au Duc de Marlborough. Les Auteurs des *Acta Eruditorum* de Leipsig (c) disent que cette Edition est très belle, & beaucoup plus correcte & plus parfaite qu'aucune qui ait paru auparavant. Mais Mr. Baxter, dans la seconde Edition de son *Anacréon*, traite Mr. Barnes avec assez de mépris. En 1710 il donna son Edition d'*Homère* [F], & dédia l'*Iliade* au Comte de Pem-

(c) Octobre 1720 p. 417.

ge in-folio en 1694 sous ce titre : *Euripidis quæ extant omnia, Tragœdiæ nempe viginti, præter ultimam omnes completæ : Item Fragmenta aliarum plusquam LX Tragœdiarum, & Epistolæ V, nunc primum & ipsæ adjectæ.* Les Auteurs des *Acta Eruditorum* de Leipsig remarquent, en rendant compte de cette Edition (3), qu'Alde est le prémier qui ait publié les Tragédies d'Euripide sur les Manuscrits en 1503, & qu'elles furent réimprimées en Grec à Bâle, & ensuite en Latin avec des Notes de Gaspard Stiblin & de Jean Brodeau en 1558 & 1562. Guillaume Canter en donna une Edition à Anvers en 1571; Æmilius Portus à Heidelberg en 1597; & Etienne à Genève en 1602, avec des Scholies Grecques recueillies par Arsénius. Elles ont été aussi insérées dans le *Corpus Poëtarum Græcorum* à Genève 1614 *. Ces Editions étant devenues fort rares, Mr. Barnes, que les Journalistes de Leipsig appellent un homme très savant dans la Langue Grecque, *Græcè doctissimus Vir*, entreprit de donner une belle Edition de ces Tragédies, qui eût non seulement tous les avantages des précédentes & les Scholies Grecques sur les sept prémières Tragédies recueillies par Arsénius Archevêque de Malvazia, & imprimées séparément à Venise en 1534 & à Bâle en 1544, & ajoutées ensuite par Paul Etienne à son Edition ; mais qui fût encore enrichie des Remarques choisies des Savans & des siennes propres sur toutes les Tragédies. A l'égard du Texte même, il a tâché de le donner correct, & de retablir la mesure des vers, sur laquelle il s'étend beaucoup dans sa Dissertation préliminaire, *De Tragœdia veterum Græcorum*, dans laquelle on trouve des recherches fort curieuses sur les régles des vers Tragiques. Il a conservé la Version Latine de Guillaume Canter, & a ajouté la Tragédie de *Danaé*, qui n'avoit jamais été publiée que par Commelin, quoique cette Pièce soit fort imparfaite. Il a donné aussi les Fragmens des Tragédies qui sont perdues à présent, particulièrement ceux d'*Egée*, d'*Eole*, d'*Alcides*, d'*Alexandre*, d'*Alcmæon* &c. comme aussi les Fragmens qu'on trouve cités dans les Auteurs sous le nom d'Euripide, & à titre d'Extraits de ses Tragédies : ces Fragmens sont recueillis de *Stobée*, d'*Athenée*, de *Clément d'Alexandrie*, de *Justin Martyr*, de *Plutarque*, de *Macrobe*, de *Strabon*, de *Longin*, d'*Eustathe*, & des *Scholiastes*, & indiqués par *Grotius* dans ses *Excerpta*, & par *Meursius* en plusieurs de ses Ouvrages. Il observe avec raison (5), qu'on trouve dans les Auteurs quantité de noms de Tragédies faussement attribuées à Euripide, & qu'on donne comme les titres de Pièces entières. Quand les Auteurs Tragiques ont fait parler quelque personnage, par exemple *Polydore*, *Atrée*, *Capanée*, *Hermione* &c. on a fait de ces noms autant de Tragédies, & on les a pris pour les titres de Pièces qui n'ont jamais existé. Mr. Barnes a mis aussi dans son Edition une Epigramme, & des Vers funèbres d'Euripide, avec quelques Vers des Hymnes qu'il avoit faits, & ses cinq Epitres au Roi *Archelaüs*, à *Sophocle*, & à *Ctésiphon* son ami. L'Editeur tâche de prouver qu'elles sont véritablement d'Euripide, contre ceux qui sont d'un sentiment opposé, quoiqu'Alde les ait publiées comme étant de lui dans le Recueil des Lettres Grecques imprimé en 1499. Quoique Mr. Barnes ait conservé la Version Latine de Canter & d'Æmilius Portus, il l'a corrigée en divers endroits ; il la préféroit à l'ancienne Version qui passe sous le nom de *Dorothée Camille*, & à celle de *Melancthon* publiée par Oporin à Bâle en 1558 & en 1562. Il a omis les Traductions en vers, qu'Erasme a données d'*Hécube*, d'*Iphigénie en Aulide*, Buchanan de *Médée* & d'*Alceste*, Grotius des *Phéniciennes*, & les Traductions des autres Tragédies par d'autres Auteurs. Il a mis à la tête deux belles Dissertations, l'une sur la Vie & les Ouvrages d'Euripide, & l'autre sur l'ancienne Tragédie Grecque, sur la Scène & les Décorations, la Musique du Théatre, & sur les règles des vers de la Tragédie. La Vie d'Euripide est pour la plus grande partie dans le même goût que les *Annales de S. Cyprien & de Velléius Paterculus*, par Mr. Dodwell; car Mr. Barnes commence à l'année de la naissance d'Euripide, qui est la prémiére de la 75. Olympiade, vers le milieu de l'Eté, le 20 du mois de *Boedromion* (6); & il donne une Histoire exacte des affaires de la Grèce pendant soixante-seize ans, jusqu'à la mort de Socrate, qui survécut six ans à Euripide, tirée des anciens Auteurs Grecs. Il y ajoute trois Tables; l'une pour le Poëte même, la seconde pour les Scholies, & la troisiéme des Auteurs cités dans les Scholies & dans les Notes.

(4) Août 1695. p. 555.

* Voyez *Bayle* Art. EURIPIDE Remarq. [HH] Consultez aussi Fabricii *Biblioth. Græc.* T. I. p. 631 657. R. D. T.

(5) P. 442. & 453.

(6) Mr. Basile Kennet nous dit, *que les Marbres d'Arundel mettent sa naissance à la quatrième année de la 73. Olympiade ; quoique le savant Mr.* Barnes, dit-il, *en suivant l'opinion commune, la mette six ans plus tard.* Lives and Characters of the ancient Greek Poets Part. I. p. 107. Londres 1697.

[E] *Son Edition d'Anacréon.*] En voici le Titre : ANACREON *Teius, Poëta Lyricus, summâ curâ & diligentiâ ad fidem etiam Vet. MS. Vatican. emendatus ac pristino nitori numerisque suis restitutus, dimidiâ fere parte auctus, aliquot nempe justis Poematiis, & fragmentis plurimis ab undiquaque conquisitis.* Cambridge 1705 & 1721. in-12. Cette Edition est dédiée à Jean Duc de Marlborough, & l'Epitre Dédicatoire est datée de Hemmingford proche de S. Ives dans le Comté de Huntington le 26 de Mars 1705. Il a mis à la suite une Ode Anacréontique en Grec sur la Victoire de Blenheim, avec une Traduction Latine en vers de la même mesure. On trouve aprés cela la Vie d'Anacréon, dans laquelle il tâche de justifier ce Poëte de l'accusation de l'amour contre nature, & de prouver que ses Poësies ne contiennent rien d'indécent & de mal-honnête, rien qui soit contraire aux bonnes mœurs, ou indigne d'un homme chaste & tempérant, ou qui doive empêcher de les mettre entre les mains de la Jeunesse. *Verum hic Catones hoc ex me audiant, nihil omnino, quod supra* § XXI. *dixerim, in toto hoc* Anacreonte *possunt illi nobis objicere, quod suri ut honestis ingratum aut injucundum, probis moribus inimicum, casto sobrioque homine indignum, aut juventuti φιλολόγῳ damnosum* *. Mais il remarque en même tems, qu'il se trouve dans le Manuscrit du Vatican diverses Pièces suspectes, qu'il ne voudroit pas assurer être d'Anacréon. Dans ses *Prolegomènes* il parle de l'antiquité & de l'invention de la Poësie Lyrique, de ses progrès parmi les Grecs, du caractère d'Anacréon, & des qualités nécessaires pour en bien juger. Il y traite aussi de la mesure des Vers de ce Poëte, & prend occasion de répondre au reproche qu'on lui faisoit de ce qu'un homme qui étoit dans les Ordres sacrés, Bachelier en Théologie depuis dix-neuf ans, en un mot un Chrétien & un Théologien, avoit employé son tems à travailler sur un Ouvrage d'un caractère aussi badin. Il répond, que le reproche auroit quelque fondement, s'il étoit chargé de cure d'ames, qui demandassent tous ses soins; & que la chose seroit très différente, si ceux qui avoient le crédit en main, avoient jugé à propos de lui fournir de plus nobles occupations, & de l'honorer à cet égard de leur faveur & de leur protection: au-lieu dit-il, qu'une troupe de Libertins, de Parasites, d'Espions, de Calomniateurs & d'autres gens de cette trempe, trouvent moyen de s'emparer de leurs faveurs, & d'en exclurre les véritables Savans, qui n'ont d'autre récompense que la satisfaction qu'ils retirent de leur travail. *Respondeo, si huic Theologo ulla animarum cura contigisset, cui tota animo incumbendum fateor, tunc aliquid valeret hujusmodi objectio ; si quis illorum, qui ad gubernaculum sedent, in aliquo nobiliori studia paratum promoveret, ad majus opus alacrem vocaret, & amicâ indulgentiâ sublevaret &c. Verum omnem illorum munificentiæ proventum, filioli, nepotes, parasiti, calumniatores, nundinatores munerali ambitu intercipiunt, sibique planè demetunt; sanctioresque literaturæ cultores musarum suarum delitiis saturandos relinquunt* †. Qu'ainsi un Ecclésiastique, qui n'a point de Bénéfice, qui s'applique à avancer les Sciences, à cultiver la Littérature Grecque, à découvrir la Vérité, ne fait rien qui ne convienne parfaitement au caractère de Professeur en Langue Grecque, & qui soit indigne d'un Chretien, bien moins d'un Théologien qui n'a point de Troupeau qui demande ses soins, & qui, selon le Docteur Stillingfleet *Origin. Sacr.* Lib. II. Cap. IX. §. 18. ne doit pas ignorer ce qui regarde le Paganisme, comme le sont généralement ceux qui font cette objection. *Interea si sacerdotio carens sacerdos doctrinæ illustrandæ, Græcis literis propagandis, veritati indagandæ operam det assiduam & diligentem; congruum hoc quidem Græcæ Linguæ Professori, nec indignum Christiano, nedum Theologo, non alias cum beneficiis suo occupato ; qui nec* (vide Stillingfleet Origin. Sacr. Lib. II. Cap. IX. §. 18.) *Ethnicâ doctrinâ plane hospes esse debeat, quales ut plurimum sunt illi, qui hujusmodi objectiones proferunt* ‡. Il se justifie ensuite sur ce qu'il a rapporté quelques passages de l'Ecriture Sainte dans ses Notes, & d'avoir fait divers changemens dans le Texte d'Anacréon sur de simples conjectures. Il a ajouté à la fin de son Edition les Epigrammes des Anciens & des Modernes sur Anacréon, & quelques Odes de sa composition sous le titre d'*Anacreon Christianus*, avec une Traduction Latine en vers de la même mesure, & une Table générale des Odes, des Fragmens &c.

* *Anacreontis Vita* Sect. 25.

† *Prolegom.* Sect. 11.

‡ Ibidem.

[F] *Il donna son Edition d'Homère.*] Elle parut en deux Volumes in-4. à Cambridge sous le titre suivant : *Homeri Ilias & Odyssea, & in easdem Scholia, sive Interpretatio Veterum* : „ L'*Iliade* & l'*Odyssée* d'Homère, avec „ les Scholies des Anciens sur ces deux Poëmes ; auxquelles on a ajouté des Notes sur le Texte & sur les „ Scholies, un grand nombre de diverses Leçons &c. & „ une Version Latine très exacte : comme aussi la *Batra-* „ *chomyomachie*,

Pembroke, & l'*Odyssée* au Comte de Nottingham. Lorsque cet Ouvrage fut prêt à être mis sous la presse, il écrivit une longue Pièce en vers Anglois, qui se trouve encore dans la Bibliothèque du Collège d'Emanuel, où il pretend prouver que Salomon est l'Auteur de cet Ouvrage divin. On croit qu'il composa cette Piece, non qu'il fût persuadé de ce qu'il y soutient, mais pour éblouïr sa femme, & pour l'engager à lui fournir de l'argent pour les frais de l'Edition. On trouve dans les *Acta Eruditorum* du mois de Janvier 1711 (*d*) un Article sur cette Edition: on y dit, qu'elle est plus belle & plus exacte, qu'aucune de celles qui avoient paru; & que Mr. Barnes y a fait paroitre une grande connoissance de la Poësie Grecque. On trouve pourtant dans le meme endroit quelques censures [*G*], qu'on attribue à un des plus grands Critiques d'Angleterre (e), & peut-être de tous les tems & de tous les Pays. Barnes mourut le 3 d'Août 1712, agé de cinquante-huit ans: il fut enterré à Hemmington, & sa veuve lui érigea un Monument [*H*]. Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il en a publié, & il avoit dessein d'en donner encore d'autres, dont nous donnerons le Catalogue ci-dessous [*I*]. Il avoit une assez forte dose de Fanatisme, qu'il a fait paroitre en diverses occasions. Il sou-

(*d*) Pag. 1. 34. 102.

(*e*) Le Docteur *Bentley*.

„ *chomyomachie*, *les Hymnes*, *les Epigrammes*, *les Fragmens*, & *deux Tables*. Le tout conféré sur les anciens „ Manuscrits, & sur les meilleures Editions &c. par *Josué Barnes*, Bachelier en Théologie & Professeur Royal en Langue Grecque dans l'Université de Cambridge." Quoique divers Auteurs anciens nous aient donné un détail de la Généalogie d'Homère, de sa Vie, & du tems où il florissoit, ils différent si fort dans leurs récits touchant ce grand Poëte, que notre Editeur a jugé à propos de faire de nouvelles recherches sur ce sujet. Il nous apprend, qu'il a composé un Ouvrage, où il y a plusieurs importantes découvertes sur tous ces articles; que ce Livre est un *Trésor d'Erudition*, où les richesses d'Homère sont entièrement deployées; & qu'on y voit dans un plus beau jour, la profonde sagesse, & le grand savoir de ce Poëte, avec le but de la divine *Iliade*, & que tout ce qui regarde l'Histoire de sa Vie se trouve plus clairement developpé dans ce Traité, que nulle part ailleurs. Il dit qu'il auroit mis ces observations dans cette Edition, s'il n'en avoit été empêché par une raison particulière; mais qu'il se propose de les publier dans quelque autre tems. Mr. la Roche, en rendant compte de cette Edition †, nous assure qu'elle a de grands avantages, & qu'elle est meilleure qu'aucune de celles qui ont paru auparavant; & il remarque que Mr. Barnes, *celebre*, dit-il, *par sa grande habileté dans la Langue Grecque*, a toujours fait d'Homère son Auteur favori. Il l'avoit aimé particulièrement dès sa Jeunesse, & ce ne fut par aucun motif d'intérêt qu'il entreprit d'en donner une Edition, mais par affection pour cet Ecrivain, & en vue de l'utilité publique. Il a corrigé le Texte en quantité d'endroits, & y a ajouté des vers; il a aussi rendu la Version Latine plus exacte qu'elle ne l'étoit. Les Scholies sont augmentées, corrigées, & arrangées dans un meilleur ordre; & il n'a rien ajouté, retranché, ou corrigé, soit dans le Texte, soit dans les Scholies, sans en rendre compte. Les Variantes sont tirées non seulement de Henri Etienne, mais d'Eustathe, de Platon, d'Aristote, de Strabon & d'autres anciens Auteurs, & de divers Manuscrits, comme aussi des autres Editions. Mr. Barnes marque soigneusement tous les Manuscrits qu'il a consultés, & il nous apprend que les Scholies ont été faussement attribuées à Didyme, qu'elles ne sont pas d'une seule & même main, ni du même tems, mais qu'elles sont de divers tems, & de divers Auteurs. Il a mis différentes Pièces au-devant de l'Iliade. Dans le prémier Volume, 1. *La Vie d'Homere*, attribuée communément à Hérodote. 2. Trois petites Pièces, prises d'un Livre de Léo Allatius *de Patriâ Homeri*. 3. Un passage de Suidas & un autre de Pausanias touchant Homère. 4. Ce que Plutarque dit de la Vie de ce Poëte. 5. Le Combat d'Homère & d'Hésiode, *Certamen Homeri & Hesiodi*. 6. Une Dissertation sur la Poësie d'Homère, que Mr. Barnes attribue à Denys d'Halicarnasse. 7. Les *Quæstiones Homericæ* de Porphyre. 8. *De Nympharum Antro*, du même Auteur. 9. La Harangue de Dion Chrysostome sur Homère. Il y a quelques Remarques sur cette Harangue de la façon du Docteur Jean Davis, depuis Régent du Collège de la Reine à Cambridge, & fort connu par ses savantes & judicieuses Remarques sur divers Auteurs anciens. Toutes ces Pièces sont en Grec sans Traduction. Ensuite parois l'*Iliade* avec une Version Latine. Mr. Barnes a mis sous le Texte, 1. Les Scholies Grecques. 2. Ses Notes sur la Texte. 3. Ses Notes sur les Scholies. 4. Les Variantes. Le second Volume contient l'*Odyssée*, & plusieurs autres Pièces attribuées à Homère. Les Scholies, les Notes de l'Editeur, & les Variantes sont au-dessous du Texte de l'*Odyssée*, de la même manière que dans l'*Iliade*. Barnes dit son sentiment sur l'*Odyssée*. Le sujet de l'*Iliade*, dit-il, n'est pas moins vaste que l'Univers entier, au-lieu que l'*Odyssée* est renfermée dans des bornes plus étroites:

Illius immensos miratur Græcia campos;
Est huic non magnus, sed benè cultus ager.

Les personnages de ce Poëme ne sont pas aussi illustres que ceux de l'Iliade, mais peut-être y trouve-t-on un plus grand nombre d'exemples de vertu, & de beaux préceptes pour la conduite de la vie. Le grand but du Poëte a été de prêcher la chasteté, la tempérance, & l'amour conjugal: il propose Pénélope comme un excellent modèle de toutes ces vertus. Homère décrit aussi l'admirable prudence & la constance héroïque d'Ulysse au milieu de toutes ses infortunes; comme aussi les soins que la Providence Divine prend des gens de bien, qu'elle n'abandonne jamais, à quelques dangers qu'ils soient exposés. On trouve à la suite de l'*Odyssée*, 1. La *Batrachomyomachie*, ou le Combat des Grenouilles & des Rats, que Mr. Barnes attribue à Homère: il croit que c'est un Ouvrage de la jeunesse de ce Poëte, & il refute Henri Etienne & quelques autres Auteurs, qui jugent cette Pièce indigne d'Homère. 2. Les Hymnes d'Homère. 3. Ses Epigrammes. 4. Ses Fragmens. Toutes ces Pièces sont enrichies de Notes & de Variantes, & imprimées plus correctement qu'elles ne l'avoient encore été.

† *Memoirs of Literature* Vol. II. Art. XX. p. 67. Londres 1722. seconde Edition.

[*G*] *On trouve pourtant dans le même endroit quelques censures.*] On dit, que quoique cette Edition soit préférable à toutes celles qui l'ont précédée, elle n'est pourtant pas assez complette pour satisfaire les véritables Savans; & l'on critique divers endroits des *Prolegomènes*; on reprend Mr. Barnes pour avoir retenu plusieurs des interpolations absurdes de Schrevelius dans les Scholies. Il y a aussi des remarques sur quelques endroits du prémier Livre de l'*Iliade*, dans l'espérance, disent les Journalistes, que quelqu'un entreprendra de faire une Critique plus sévère de cette Edition, n'ignorant point que l'Editeur a plusieurs redoutables Antagonistes. *Est autem nobis constitutum, quædam tantum delibare ex prioribus aliquot Iliados Libris; non enim desore speramus aliquem, qui seriam & severiorem in hanc editionem exerceat Criticam, cum tam acres & validos adversarios habere intelligamus Cl. Editorem.* Ils observent, que tel a été le sort des Ecrits d'Homère, que c'est à eux que la Nation des Critiques doit son origine, & que c'est sur ce Poëte qu'ils ont publié leurs Remarques & leurs Corrections. Le prémier & le principal a été Aristote, duquel Dion Chrysostome nous dit que sont venus la Critique & la Grammaire: après lui sont venus Zénodote, Aristarque & d'autres. *Et sunt sanè ea fata scriptorum Homericorum, ut olim quidem istorum occasione exorta sit Natio Criticorum, qui ἐκδόσεις & διορθώσεις Homeri fecerunt, quorum princeps Aristoteles* (ἀφ' οὗ φασὶ τὴν Κριτικήν τε καὶ Γραμματικὴν λαβεῖν, *inquit Dio Chrysost.*) *deinde Zenodotus, Aristarchus & alii.* Toutes les Editions modernes, quoiqu'elles méritassent un sévère examen, ont passé impunément, à l'exception de celle de Schrevelius, contre laquelle le Docteur Méric Casaubon, Chanoine de Cantorbéry, a écrit une Dissertation. Les Auteurs des *Acta Eruditorum* observent, qu'on verra par le petit nombre de Remarques qu'ils ont faites, quelle ample moisson les Critiques trouveront dans l'Edition de Mr. Barnes, quoiqu'on y ait donné infiniment plus de soin qu'à aucune autre: *Ex illis autem paucis, quæ attingemus, apparebit, quanta messis parata sit Criticis hac etiam editione; licet in ea plus sit præstitum, plusque studii & laboris, ut videtur, adhibitum, quam in quavis aliâ typis impressâ.* Ils remarquent, que les principaux secours que l'Editeur a eus, sont les Manuscrits, qu'il paroit avoir examinés avec beaucoup d'exactitude; que par ce moyen il a souvent rétabli le Texte d'Homère, aiant abandonné en bien des occasions Henri Etienne, si estimé pour l'Edition qu'il avoit publiée, que plusieurs des Editeurs suivans ont cru ne pouvoir faire mieux, que de le suivre exactement.

[*H*] *Sa Veuve lui érigea un Monument.*] En voici l'Inscription: H. S. E. JOSHUA BARNES S. T. B. *Collegii Emmanuelis Socius, Linguæ Græcæ in Academiâ Cantabrigiensi Professor Regius peritissimus. Plura Eruditionis & Industriæ Monumenta reliquit. Ob. August.* 3. *A. D.* 1712. *Ætat.* 58. Maria Barnes *Conjugi dilectissimo* M. P.

Βαρνήϊος δ' ἅπαντας
Νικησε πολύϊστωρ,
Λογογράφων φέριστος,
Ἄκρος τε τῶν ἀοιδῶν,
Τῶν ἱστόρων μέγιστος,
Καὶ ῥητόρων ἄριστος,
Καὶ μαντίων βάθιστος
Βρεττανικῆς ἀρούρης.

Ce qui signifie, „ que Barnes doué des Muses a surpassé „ tous les autres Savans; qu'il a été le plus excellent des „ Grammairiens, le plus grand des Historiens, le plus éloquent des Orateurs, le plus profond des Théologiens, „ que la Grande-Bretagne ait produits." Mr. Josué Barnes „ a lu une petite Bible Angloise qu'il portoit toujours „ sur lui, cent vingt & une fois, à ses heures de loisir. „ Il étoit né le 10 de Janvier 1654." Tout ce qu'on vient de voir se trouve sur le Monument.

[*I*] *Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il en a publié*

foutenoit fermement, que les péchés fpirituels, tels que l'Orgueil, la Médifance &c. offenfoient infiniment plus la Divinité, que ceux qu'on commet en fe livrant trop aux fens. Il croyoit que la Charité ne demeure jamais, ou bien rarement, fans récompenfe dans cette vie. Il étoit tellement entêté de cette opinion, qu'il donna un jour le feul habit qu'il avoit à un Gueux, qui vint à fa porte; & il racontoit fouvent, qu'il avoit reçu des dons extraordinaires de perfonnes inconnues pour des Charités de cet ordre. Il avoit plus de vivacité d'efprit, que de folidité de jugement; & ce qu'il y a d'affez remarquable, c'eft qu'il ne pouvoit guères corriger fes prémières penfées, qui lui venoient d'une manière extrêmement vive & prompte. Il avoit une force de mémoire extraordinaire, & une facilité prodigieufe à s'exprimer & à écrire en Grec; quoiqu'il y eût peut-être plufieurs autres Savans, qui fans avoir ce talent, étoient meilleurs Juges du génie & des délicateffes de cette Langue. L'excellent Critique, dont nous avons parlé ci-deffus, difoit ordinairement de lui, qu'il favoit autant de Grec, qu'un Savetier d'Athènes.

blié, & il avoit deffein d'en donner encore d'autres, dont nous donnerons le Catalogue ci-deffous.] Nous le tirerons principalement de celui qui fe trouve à le fuite des *Prolégomènes* de fon Edition d'Anacréon. *L'Amant Guerrier, ou le Généreux Rival*: Pièce de Théatre Angloife fur la Guerre entre les Hollandois & les Anglois, & fur la mort du Comte de Sandwich, l'an 1672. Ψευδοφυλαξ, ou *le Patriarche Jofeph*, Poëme Héroïque en un Livre, dont nous avons parlé dans la Remarque *B*. Ὀρεολογία, ou le Sermon de Jéfus-Chrift fur la Montagne, le Décalogue, le Symbole des Apôtres, l'Oraifon Dominicale, le Cantique de Marie, avec d'autres Cantiques de l'Ancien & du Nouveau Teftament, en vers Grecs. *Thuribulum*, ou les Hymnes des Fêtes en vers Grecs & Latins. *Mélanges & Epigrammes* en vers Grecs & Latins. Ἀγγλο-Βελγομαχία, ou la Mort d'Edouard Montague, Comte de Sandwich, en vers Grecs, Latins, & Anglois. Ἀλεκτρυονομαχία, ou Poëme fur les Combats de Coqs, en 1673. Le Cantique des Cantiques, contenant cent Sixains, en vers Héroïques Anglois. Στειδερμιάδος, Poëme Burlefque en vers Grecs Macaroniques, fur le combat d'une Araignée & d'un Crapaud, en 1673. Φλειάδος, ou Supplément à un ancien Poëme Burlefque, qui fe trouve dans le Collège de la Trinité à Cambridge, fur un Combat des Puces avec un Gallois. Un Dictionaire Poëtique Grec & Latin, avec un Dictionaire des Noms propres, in-folio, 1677. Un Traité fur les Accens Grecs, en réponfe à Henri-Chrétien Heninius & autres, avec un Difcours fur les Points à préfent en ufage. *Cant-Credits*, Comédie Angloife, 1674. Poëme divertiffant fur le neuvième Livre de l'Iliade & fur le neuvième de l'Odyffée, en Anglois, imprimé en 1681. *Franciados*, Poëme Héroïque en Latin, fur le Prince Noir; il y en a huit Livres, de douze dont il devoit être compofé. L'Art de la Guerre en quatre Livres, en Profe & en Anglois; 1676. *Hengift*, ou la Valeur Angloife, Poëme Héroïque Anglois, en fept Livres. *Landgarth*, ou l'Amazone Reine de Norvège & de Danemarc, Pièce de Théatre Angloife en vers Héroïques, faite pour le mariage du Prince George de Danemarc & de la Reine Anne. Une Hiftoire Eccléfiaftique, depuis le commencement du Monde, jufqu'à l'Afcenfion de notre Sauveur au Ciel, en Latin, in-folio. Poëfies mêlées en Anglois. Poëmes Philofophiques & Sacrés, publiés à Cambridge en Anglois. Poëmes Philofophiques & Sacrés, publiés à Cambridge en divers tems en Latin. Poëfies, & Méditations faintes journalières, pour plufieurs années, en Anglois. Differtation fur les Statues, les Obélifques & les Pyramides &c. en Latin, 1692. Difcours fur les Sibylles, en trois Livres, en Latin. La Vie de Pindare, en quatre Leçons, & trente-deux Leçons fur fa prémière Ode Olympique. La Vie de Théocrite, & Leçons fur ce Poëte. La Vie de David, de Scanderbeg, & de Tamerlan. Il nous apprend lui-même, qu'il n'avoit point commencé ces trois dernières Vies, mais qu'il avoit raffemblé quantité de matériaux. La Vie d'Edouard furnommé le Prince Noir. Le Calendrier d'Univerfité, ou Directions pour les jeunes Etudians, de toutes les Claffes, pour leurs études, avec des Règles générales pour la conduite, & une Prière, 1685. Trente-deux Leçons fur le prémier Livre de l'Odyffée. Plus de cinquante Leçons fur Sophocle. Leçons fur *Bereshit* (c'eft le nom du Livre de la Genèfe en Hébreu) avec une Harangue pour recommander l'étude de la Langue Hébraïque. Trois Difcours Anglois, le prémier intitulé, *L'Ile Fortunée, ou le Couronnement de la Reine Gloriane*; le fecond, *L'Avantage de l'Angleterre, ou Voie fûre de remporter la victoire*; le troifième, *L'Eglife d'Angleterre juftifiée & défendue*; 1703. Un Sermon au Clergé lorfqu'il fut reçu Bachelier en Théologie, prononcé à Ste. Marie à Cambridge, 1686. Un Sermon prêché devant le Roi Charles II. à Newmarket le 19 d'Octobre 1684. Un Sermon prêché devant le Lord Maire de Londres, le jour de la S. Matthieu, avec une Apologie pour les Orphelins de l'Hôpital de Chrift, 1703. Un Sermon prêché devant le Lord Maire à S. Paul le jour de la Touffaints, 1703. Un Sermon imprimé à Huntington, le 8 de Mars, le jour de la Naiffance de la Reine, 1705. Une Harangue pour recommander l'étude de la Langue Grecque, prononcée dans les Ecoles publiques à Cambridge, en préfence du Vice-Chancelier &c. le 28 de Mars 1705. Une Harangue Grecque au très Révérend Père Néophyte Archevêque de Philippes, prononcée dans la Maifon des Régens à Cambridge le 13 de Septembre 1701. Difcours de *Prevaricator* * prononcé à Cambridge dans le tems de la Licence en 1660. Harangue de Félicitation prononcée à Ste. Marie le 9 de Septembre 1683, fur ce que le Roi Charles II., & le Duc d'Yorck avoient échappé au danger de la Confpiration. Sermons, Harangues, Déclamations, Problèmes, Traductions, Lettres, & autres Pièces, prefque fans nombre, en Anglois, en Latin, & en Grec. Une Satyre contre les Poëtes & les Critiques, en vers Anglois. Une Imitation des *Trinummus* de Plaute, en Anglois. Explications, Eclairciffemens & Corrections d'un grand nombre de paffages mal traduits, avec plufieurs Explications de divers paffages de l'Ecriture Sainte, depuis la Genèfe jufqu'à l'Apocalypfe. Lieux-Communs de Théologie, de Philofophie, de Poëfie, de Critique, & Corrections de plufieurs Auteurs Grecs & Latins, avec des Fragmens de quantité de Poëtes.

* On appelle de ce nom à Cambridge, ceux qu'on nomme à Oxford *Terræ filius*: c'eft un Maitre-ès-Arts, qui fait une Harangue fatyrique dans le tems de la Licence. R. D. T.

BARON (Pierre). Comme l'Article que Mr. Bayle a donné de ce Savant eft fort imparfait, & même fautif, nous fuppléerons à ce qui y manque, & corrigerons les fautes qui s'y trouvent. Pierre Baron étoit François de Nation, & fut reçu Licencié-ès-Loix dans l'Univerfité de Bourges (*a*); mais comme il faifoit profeffion de la Religion Proteftante, il fut obligé de quitter le Pays de fa naiffance, pour fuir la Perfécution. Il paffa en Angleterre, & comme il étoit fort favant, il fut très bien reçu du Grand-Tréforier Burghley, qui l'entretint chez lui. Vers l'an 1575, il fut fait Profeffeur en Theologie de la Marguerite, à la recommandation de ce Seigneur, qui étoit Chancelier de l'Univerfité de Cambridge dans ce tems-là, & il fut reçu dans le Collège de S. Pierre. Le Docteur Perne Principal de ce Collège, qui étoit de fes amis, follicita le Grand-Tréforier d'augmenter la penfion du Docteur Baron, parce qu'il étoit marié & avoit famille, & qu'il paroiffoit fubfifter principalement de fa penfion. Mylord Burghley eut la bonté de promettre au Docteur Perne, qu'il auroit foin de Baron; qui écrivit à cette occafion au mois de Novembre 1580, une Lettre modefte & bien tournée à ce Seigneur [*A*], dans laquelle il le fait fouvenir de fa promeffe, & le prie de vouloir l'accomplir, lorfque l'occafion s'en préfentera. Nous ne trouvons nulle part s'il obtint ce qu'il de-

(*a*) Strype's *Annals* Vol. IV. p. 532.

[*A*] *Il écrivit une Lettre modefte & bien tournée à ce Seigneur.*] Il lui dit: „ Qu'il y a fix ans qu'il occupe la „ Chaire de Profeffeur, à laquelle il a été appellé par les „ fuffrages des Principaux de l'Univerfité, qui lui ont té- „ moigné par-là leur bienveillance & leur amitié; qu'il „ n'a rien négligé depuis ce tems-là pour fe rendre utile „ à l'Univerfité; & que la bonté que fa Grandeur lui a „ témoignée d'ailleurs en le recevant à fa table, lui fait „ efpérer qu'elle ne trouvera pas mauvais qu'il prenne „ la liberté de lui écrire, pour lui rafraichir la mémoire de „ fon état. Vous avez appris ci-devant, *lui dit-il*, par le „ Docteur Perne, la médiocrité de ma fituation, & vous „ avez eu la bonté de promettre d'y avoir égard & d'y „ pourvoir. Me confiant aux promeffes de votre Gran- „ deur, je me flatte qu'elle trouvera bon que je lui en „ rappelle le fouvenir, & que je la fupplie, que quand „ l'occafion s'en préfentera, elle me faffe reffentir les „ effets de fa bonté." C'eft-là en fubftance à quoi revient la Lettre, par laquelle il paroit qu'il n'étoit pas à fon aife; mais comme elle n'eft pas longue, on ne fera peut-être pas fâché de la trouver ici. Cum *fpartam quam mihi hic authoritate ac fuffragiis primariorum hujus Academiæ virorum, mihique amiciffimorum, nactus fum, nullis parcens laboribus, exornare, jam totos fex hofce annos, conner ac contendam; hoc eft cum tuæ hujus Academiæ utilitati ac dignitati infervire pro viribus quotidie enitar, Præftantiffime Domine; cumque me ante tanta cum humanitate menfa etiam tua excipere dignatus fis: hac fretus bonitate, has ad te breviffimas literas fcribere aufus fum, eas fperans tuæ Dignitati non fore ingratas; quibus te imprimis quam officio-* *fiffime*

demandoit, ni de quelle manière ; mais en 1584 il écrivit une Lettre de remerciment au même Seigneur, qui avoit engagé le Docteur Perne à admettre le fils de Baron, avec un autre, à l'année d'Epreuve ou de Tentative (*b*). Il jouït de sa Chaire de Professeur pendant plusieurs années fort tranquillement, nonobstant les disputes qu'il eut par écrit avec le Docteur Whitaker, qui étoit l'autre Professeur en Théologie, & qui avoit d'autres idées que lui sur l'article de la Prédestination, soutenant le Systême rigide de Calvin sur l'Election & la Reprobation, au-lieu que Baron défendoit un Systême plus mitige. Ils expliquoient leurs sentimens dans leurs Leçons (*c*), & la dispute alla assez doucement jusques sur la fin de l'année 1595, que Whitaker fit un Sermon devant l'Université, dans lequel il tâchoit de défendre la Doctrine de l'Eglise, comme il la nommoit, c'est-à-dire la Prédestination absolue. Le Docteur Baron soutint le sentiment contraire dans un Sermon qu'il fit à son tour devant le Clergé de l'Université ; & comme on avoit écouté le prémier avec applaudissement, on fit des affaires au second, avec quelque modestie & quelque humilité qu'il eût proposé son opinion (*d*). La Reine (Elisabeth) aiant entendu parler de ce Sermon du Docteur Baron, en fut très mecontente, & témoigna son chagrin sur ce sujet dans une conversation avec l'Archevêque Whitgift, auquel elle dit, que Baron étant étranger, auroit dû se tenir tranquille & se conduire paisiblement, dans un Pays où on l'avoit reçu lui & sa famille avec tant de bonté & d'humanité. L'Archevêque l'excusa antant qu'il put, & en fit un portrait très avantageux à la Reine; & il informa Baron d'une manière fort obligeante de cette conversation. Celui-ci lui écrivit une Lettre de remerciment, dans laquelle il lui explique ses Principes [*B*], & temoigne en meme tems son attachement fidele pour la Reine (*e*). Les fameux Articles dressés à Lambeth au mois de Novembre (le 20) 1595, aiant été apportés à Cambridge par le Docteur Whitaker, qui mourut peu de tems après (*f*), les Chefs des Colléges curent les yeux sur le Docteur Baron, le principal Antagoniste de la Prédestination absolue, & lui firent bientôt presenter ces Articles, pour y donner son consentement & son approbation. L'occasion, ou plutot le prétexte qu'on prit, & qui fut la cause de toutes les persécutions qu'on lui fit dans la suite, ce fut un Sermon qu'il prononça devant l'Université le 12 de Janvier 159⅚, dans lequel il s'expliqua sur les Articles en dispute [*C*]; & quoiqu'en qualité d'étranger, il se conduisit fort modestement, & tâchât autant qu'il lui fut possible de n'offenser personne, que même il ne parlât point dans son Sermon des Articles de Lambeth; cependant les Chefs des Colléges étant prévenus en faveur du Systême de Calvin, & résolus, s'il étoit possible, d'inspirer les mêmes sentimens aux Etudians,

(*b*) Strype *Life of Archbishop Whitgift.* B. II. ch. 8. p. 92. 93.

(*c*) Id. ibid. B. IV. ch. 14. p. 434.

(*d*) Id. ibid. ch. 17. p. 460.

(*e*) Ibidem p. 464. 465.

(*f*) Ibid. ch. 19. p. 479.

fissime salutans, tuam etiam de meo hic statu memoriam refricarem. Audisti enim prius a Doctore Perne, qualis hic, & quam tenuis sit mea conditio ; imo te hujus rationem habiturum ac mihi prospecturum dixisti. Cui verbo quia confido, tibi in memoriam hoc revocare, ingratum non fore existimavi. Ac si qua forte sese mei juvandi occasio offerat, eam tua erga me benevolentia effluere non sinat. Quid autem sit mihi commodum, id tua ipsius prudentia videre, & a Doctore Perne rescire facilius potes, quam a me ipso. Totum igitur hoc meque adeo ipsum tuæ fidei, illiusque prudentiæ committens, Deum Opt. Max. oro atque obsecro, illustrissime Domine, ut te huic Regno, Ecclesiæ, ac Academiæ diu incolumem conservet, suisque bonis perpetuo cumulet. Cantabrigiæ XI Calend. Decemb. 1580. *Tibi observantissimus*, P. Baro (1).

[*B*] *Baron lui écrivit une Lettre de remerciment, dans laquelle il lui explique ses Principes.*] Il lui dit, „ que ce que le Docteur Nevill lui a dit de la part de l'Archevêque, lui fait craindre que la bonté qu'il a pour lui ne lui ait causé quelque chagrin : ce qui l'affligeroit certainement beaucoup, aiant toujours extrémement aimé non sa Grandeur, mais sa personne & ses grandes qualités : ce sont celles-là qu'il admire, & par cette raison il ne veut compter & s'appuyer que sur lui seul, puisque dans son malheur, il lui a fait une grace si extraordinaire, qu'elle l'oblige à se dévouer à jamais à lui, aiant parlé en sa faveur à la Reine, de quoi il conservera un souvenir éternel. Mais pour ce qui est des Matiéres en question, vous n'ignorez pas, dit-il, très illustre Seigneur, quel est mon sentiment, savoir, *que Dieu n'est pas Auteur du peché, ni ne veut qu'on le commette, puisqu'il le défend expressément, & ne réprouve les hommes qu'à cause du péché, qu'il hait ; & que les Fidèles ou les Elus ne doivent point être assurés de leur Salut.* Ce sont-là les principales choses, que lui & d'autres défendent, à cause de certains Articles (2), qu'on dit avoir été faits contre lui & contre d'autres, quoiqu'ils touchent à peine au point en question, & qu'ils soient conçus de manière à pouvoir être prouvés aisément, pourvu qu'on les explique en un bon sens. Qu'il ne demande point qu'on leur en donne un autre, que celui qu'on peut tirer de la Lettre du Docteur Hooper, dont il a parlé dans son Sermon, & qu'il croit ce sens Orthodoxe. Mais que quel que soit celui qu'on y voudra donner pour lui faire de la peine sans raison, il est résolu d'obéir à l'Archevêque, & de conserver la paix dans l'Université aussi longtems qu'il y sera. Mais il souhaite que la Reine soit informée à fond de son respect & de son attachement pour elle ; ajoutant qu'il est prêt, si cela est nécessaire, de verser son sang pour elle, & pour le maintien de l'Eglise, dont elle est l'appui, avec autant de promptitude & de zéle, qu'aucun de ses fidèles Sujets est obligé de le faire, & qu'elle voudroit l'exiger de lui, si elle l'avoit naturalisé avec sa femme & ses enfans. Il dit en finissant cette Lettre, que ce sont-là les raisons qui l'empêchent d'aspirer à la Chaire de Théologie de la Reine (vacante par la mort du Docteur Whitaker); mais qu'il espére que l'Archevêque aura la bonté & la charité d'avoir égard à ses travaux, aiant passé vingt années dans l'Université, à une très petite pansion, & aiant essuyé bien des chagrins de la part de ceux, à qui l'Eglise Anglicane ne plait point (3)." Cette Lettre est datée de Cambridge du 13 de Décembre 1595.

(1) Strype *Life of Archbishop Whitgift.* Append. p. 98.

(2) Il parle des fameux *Articles de Lambeth.*

(3) Strype *ubi supra* B. IV. ch. 17. p. 465.

[*C*] *Un Sermon dans lequel il s'expliqua sur les Articles en dispute.*] Il ne nia proprement point les Articles de Lambeth, mais il les modéra plutôt, & en établit, comme il le concevoit, le vrai sens. Il soutint ces trois Propositions. I. Que Dieu a créé tous les hommes à son Image en Adam, & par conséquent pour la Vie éternelle, dont personne n'est exclus qu'à cause de ses péchés; comme l'enseigne S. Jean de Damas Lib. II. *De Fide Orthodoxa.* II. Que Jésus-Christ est mort suffisamment pour tous les hommes; contre Jean Piscator Théologien étranger, qui le nioit, & dont il fit voir que le sentiment étoit contraire à la Confession de Foi de l'Eglise Anglicane, & aux Articles approuvés par le Parlement, & confirmés par l'autorité de la Reine ; ce qu'il prouva en rapportant le 31. Article. III. Que les Promesses de Dieu étant conçues en termes généraux, doivent aussi s'entendre dans un sens de généralité; & il en appelloit là-dessus à l'Article dix-septiéme. Plusieurs de ses Auditeurs ne goûtérent pas ces Propositions : elles déplurent sur-tout à ceux qui soutenoient que Dieu a créé la plus grande partie des hommes dans la vue de les damner, afin de manifester sa gloire par leur perte, & que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes ; non parce qu'il y en a qui refusent d'accepter ses graces, mais parce qu'il ne veut pas qu'ils aient part au mérite de sa mort, & parce qu'ils n'ont pas été créés pour le salut, comme d'autres, mais pour la damnation. Par la même raison ils ne vouloient point que les Promesses fussent générales, mais ils les restreignoient seulement à ce petit nombre de personnes, que Dieu avoit créées, selon eux, pour le salut. Le Docteur Baron se proposa d'arrêter le cours de ces dangereuses Propositions, & d'empêcher les jeunes-gens d'être gatés par le Livre de Piscator, où elles se trouvoient, & qu'il s'appercevoit que plusieurs lisoient (4). Il défendit ses sentimens, & tâcha de faire voir qu'ils étoient conformes à la Doctrine de l'Eglise Anglicane, dans ses Articles reçus ; & par rapport au neuf nouvelles Propositions (5), il soutint, qu'il ne falloit pas les entendre dans un sens différent ou contraire à l'ancienne Doctrine de l'Eglise d'Angleterre. C'est ce qu'il représenta à l'Archeveque dans une Lettre du 14 de Janvier 1595-6. Il dit à ce Prélat : „ Qu'il voyoit des personnes à Cambridge, qui entendoient les Articles de Lambeth dans un sens, à la faveur duquel ils les faisoient servir à appuyer tous les Paradoxes de Piscator; & que les choses en étoient venues au point, que lui & d'autres osoient à peine dire que Dieu avoit créé le prémier homme, & tous les autres en lui, à son image, & par cela même pour la Vie éternelle ; ni qu'il ne haïssoit & ne réprouvoit aucun homme (puisqu'il haïroit & réprouveroit sa propre image) qu'en qualité de pécheur, selon cette parole de S. Augustin : *Dieu ne haïssoit pas Esaü, comme homme, mais comme pécheur.* Et qu'on leur permettoit avec peine de dire, que le Sacrifice de Jésus-Christ est une Rédemption parfaite, la propitiation & la satisfaction pour tous les péchés de tout le monde, tant originels qu'actuels, quoique ce soient les propres termes du trente-&-uniéme Article de l'Eglise Anglicane ; & que les promesses qui nous sont faites en Christ, doivent se prendre & s'entendre dans un sens général, quoique l'Article dix-septiéme le dise en autant de termes (6)." Pour justifier encore davantage son Orthodoxie, il envoya en même tems à l'Archevêque son Explication des Articles de Lambeth, qu'il explique d'une manière qui les met d'accord

(4) Id. ibid. p. 466.

(5) *Les Articles de Lambeth.*

(6) Ibid. p. 467.

tudians, Baron fut cité à comparoitre en Consistoire * devant le Docteur Goad Vice-Chancelier [D] (g). Comme il en eut avis d'avance sous-main, il se rendit à Londres pour informer l'Archevêque de la vérité (h). On verra ce qui se passa entre eux, par une Lettre de ce Prélat au Vice-Chancelier, dont nous donnerons l'Extrait ci-dessous [E]. Baron revint d'abord à Cambridge, où il comparut devant le Vice-Chancelier & les Chefs des Collèges, le 17, le 23, & le 29 de Janvier. On l'accusa d'avoir préché dans son Sermon des Doctrines, par lesquelles il avoit réveillé des Disputes qui étoient assoupies, au préjudice de la paix de l'Université, contre les ordres du Vice-Chancelier signifiés à tous les Collèges, & au mépris des Propositions approuvées par les trés Révérends Péres [F].

On

* *In the Consistory.*

(g) Ibid. ch. 17. p. 465. 466.

(h) Ibid. p. 469.

cord avec les Articles de l'Eglise Anglicane. Cette Exposition est trop longue pour être mise ici; le Lecteur la trouvera dans l'Appendix à la Vie du Docteur Whitgift par Mr. Strype (7).

(7) Book IV. num. 26.

[D] *Baron fut cité à comparoitre en Consistoire devant le Docteur Goad Vice-Chancelier.*] Voyons les raisons du Vice-Chancelier, telles qu'il les écrivit lui-même à l'Archevêque, le lendemain que Baron eut délivré son Sermon. Il mande à l'Archevêque: „ Que conformément à l'ordre de sa Grandeur, il avoit eu soin, lorsque les neuf Articles étoient arrivés, que chaque Collège, par le moyen des Présidens, en eût connoissance, & en fût averti. Qu'il en avoit aussi donné connoissance en particulier à diverses personnes, qui lui étoient suspectes, & sur-tout au Docteur Baron, François de nation, lui faisant voir & lire ces Propositions, & particulièrement la clause de la Lettre de l'Archevêque, *qu'on n'enseignât publiquement rien qui y fût contraire.* Il remercie Dieu, de ce que depuis ce tems-là tout avoit été si calme & si tranquille, qu'il ne croyoit pas qu'on eût contrevenu à ces Articles, même en particulier; & qu'il étoit bien sûr, que dans les Exercices de Théologie, soit dans les Ecoles, soit à Ste. Marie, auxquels il avoit toujours assisté, il n'avoit rien entendu qui y fut contraire. . . . ensorte qu'il y avoit eu lieu d'espérer, que les fâcheuses disputes d'autrefois se seroient effacées des esprits & seroient tombées dans l'oubli en peu de tems. Mais que le Docteur Baron les aiant malheureusement, dit-il, & contre toute attente, réveillées par son Sermon, il craignoit que ce ne fût une dangereuse occasion pour troubler la paix & la tranquillité dont l'Université jouïssoit; puisque malgré les ordres du Vice-Chancelier, & les avis particuliers qu'on lui avoit donnés, tout son Sermon avoit roulé sur ces matières, & qu'il avoit en particulier attaqué les trois dernières Propositions touchant la *Grace universelle*, & les avoit combattues d'une manière plus forte & plus vive qu'il ne l'avoit jamais fait, au grand scandale de tous ceux qui étoient attachés à la saine Doctrine, & à l'encouragement de ses Disciples & de ses Adhérens. La chose est d'autant plus extraordinaire & plus surprenante, que son Texte ne le menoit pas naturellement à traiter ces matiéres; c'étoit S. Jaques I. 27. *La Religion pure & sans tache, devant Dieu notre Pére, consiste à visiter les Veuves & les Orphelins* &c." Telle est la Rélation que le Vice-Chancelier fait du Sermon de Baron, pour le charger, autant qu'il lui est possible, du blâme de desobéïssance, & d'avoir excité du trouble. Il conféra le même jour en particulier & à diverses reprises, d'abord avec le Docteur Clayton, & ensuite avec Mr. Chaderton, deux des Principaux, qui avoient entendu le Sermon, pour savoir ce qu'ils en pensoient. Il les trouva dans les mêmes sentimens que lui: ils étoient surpris & irrités, de ce que Baron osoit réveiller ces Disputes; ils craignoient que ce ne fût une occasion de troubler de nouveau la paix de l'Université, qui commençoit à s'affermir, à moins qu'on n'y apportât à tems des remèdes efficaces. C'est ce dont le Vice-Chancelier informe l'Archevêque dans la même Lettre, ajoutant: „ Que le soin de cette affaire le regarde, en qualité de Vice-Chancelier; mais qu'il se trouve fort embarrassé, ne sachant comment s'y prendre, ni selon quelle Loi il doit en agir avec Baron. C'est pourquoi il supplie l'Archevêque de lui donner ses avis, d'autant plus qu'il est résolu de faire venir Baron dans peu devant lui & devant les Chefs des Collèges: à moins que sa Grandeur ne juge à propos de le citer devant la Haute-Commission, comme aiant contrevenu aux Articles de Lambeth (8).

(8) *Life of Whitgift* ubi supra p. 467.

[E] *Une Lettre de ce Prélat au Vice-Chancelier, dont nous donnerons l'Extrait ci-dessous.*] Cette Lettre est du 16 de Janvier. L'Archevêque dit: „ Qu'il est fort affligé de ce que Baron continue encore à causer du trouble par ses disputes, malgré les avis qu'on lui a donnés, & malgré les promesses solennelles qu'il a faites de se tenir en repos. Qu'il l'avoit informé en dernier lieu, combien Sa Majesté étoit mécontente de lui à cause de cela, & combien il lui convenoit peu, lui qui étoit étranger, & qui avoit été si bien reçu, de causer ainsi du trouble chez ses Bienfaiteurs, & d'y exciter de nouvelles Disputes & de nouvelles Divisions. Que lorsque Baron avoit été il y avoit quelque tems à Londres, lui-même (l'Archevêque) lui avoit fait voir les Propositions, & lui avoit demandé sur chacune en particulier son sentiment, à deux différentes reprises. Et que quoique la dernière fois il eût fait quelques objections frivoles & puériles contre une ou deux seulement, il avoit cependant avoué, qu'elles étoient toutes véritables, & n'étoient contraires à aucune de ses hypothèses. Que par cette raison, il ne peut qu'être surpris qu'il agisse ainsi contre les ordres qu'on lui a donnés, auxquels il a promis de se conformer. C'est ce que l'Archevêque prie le Vice-Chancelier de représenter à Baron, lorsqu'il paroitra devant lui. Il ajoute, qu'il soupçonne que ce Théologien a eu quelque espèce d'encouragement de la part de ceux qui estiment son jugement dans ces matières, & qui prennent plaisir à faire son éloge, tant en public qu'en particulier. Que peut-être aussi Baron a ouï dire, que quelques personnes en crédit ont desapprouvé les Articles de Lambeth (9); mais que s'il se fie là-dessus, il se trouvera vraisemblablement trompé dans son attente. Le Prélat conseille au Vice-Chancelier de faire venir Baron devant lui, de lui demander une Copie de son Sermon, ou de lui ordonner d'en donner du moins les principaux Articles par écrit; de lui demander aussi, quel motif peut le porter à en agir comme il fait, malgré les ordres qu'on lui a donnés d'éviter de nouvelles disputes, & les avis qu'il a reçus à cet égard. Enfin l'Archevêque conseille au Vice-Chancelier & aux Chefs des Collèges, comme les Articles de Lambeth font quelque bruit (10), de n'en venir à aucune conclusion contre Baron, jusques à ce qu'ils l'aient informé des réponses de ce Théologien, & de ce qu'il y a d'essentiel dans le Sermon, & qu'ils aient reçu ses directions sur ce qu'il y a de meilleur à faire (11)." Nous remarquerons ici, que quoique Baron reconnût la vérité des Articles de Lambeth, comme l'Archevêque le dit ici, ce n'étoit qu'en les expliquant dans un sens, qui ne s'accordoit guères avec l'intention de ceux qui les avoient dressés, c'est-à-dire, avec la Prédestination absolue; comme on le voit par son exposition de ces Articles, dont nous avons parlé ci-dessus (12). Nous n'en donnerons qu'un seul example, c'est son explication du quatrième Article; voici l'Article: *Ceux qui ne sont point prédestinés au Salut, seront nécessairement damnés à cause de leurs péchés.* Baron l'explique de la manière suivante. „ Ceux qui à cause de leur endurcissement & de leur incrédulité finale n'ont point de part à la Prédestination Divine, seront nécessairement damnés pour ces péchés & pour leur incrédulité: car il faut nécessairement que ceux qui ne croyent point, périssent. Mais cette nécessité n'est pas simple & absolue, elle est seulement conditionelle, en ce qu'étant esclaves de leurs péchés, ils ne reçoivent point l'Evangile, ou le rejettent après l'avoir reçu." Voici ses propres termes: *Qui propter contumaciam in peccatis, & finalem incredulitatem, divinæ prædestinationis non sunt participes, necessario propter illa sua peccata & incredulitatem damnabuntur. Necesse enim est, ut pereant, qui non credunt. Sed hæc necessitas non est simplex & absoluta, verum ex ista tantum hypothesi, quod scilicet peccatis addicti, Evangelium non recipiant, vel receptum rejiciant.*

(9) L'Archevêque veut parler peut-être du Grand-Trésorier Burghley, ami de Baron.

(10) Apparemment à Londres & à la Cour.

(11) *Life of Whitgift*, ubi supra p. 468. 469.

(12) Citation (7).

[F] *Au mépris des Propositions approuvées par les trés Révérends Péres.*] Ces mots, *les trés Révérends Péres*, ont quelque chose de vénérable, & d'imposant; mais si nous examinons, par quelle autorité les Articles de Lambeth furent faits, nous trouverons qu'ils ne pouvoient en aucune manière obliger. Ecoutons le Docteur Heylin sur ce sujet. „ L'Autorité par laquelle ils furent faits, *dit-il* (13), étoit si éloignée d'être légitime & suffisante, qu'elle étoit absolument nulle. Car quelle pouvoit être l'Autorité d'une aussi petite Assemblée, composée seulement de l'Archevêque, de deux autres Evêques, dont l'un n'avoit point encore été sacré, d'un Doyen, & d'une demi-douzaine de Docteurs & d'autres Ministres, qui n'étoient ni qualifiés par le reste du Clergé, ni autorisés par la Reine à faire rien de pareil? Ainsi leur Décision n'avoit pas plus d'autorité par rapport à l'Eglise & par rapport aux Particuliers, que si un Comte, avec les fils ainés de deux ou trois autres Comtes, & une demi-douzaine de Gentilshommes s'assembloient à Westminster, & qu'on prétendit que leurs ordres doivent être regardés par les Sujets du Royaume, comme des Actes Parlementaires. Ils pouvoient donner une Déclaration de leurs sentimens, & de ce qu'ils jugeoient convenable qu'on maintînt dans les conjonctures du tems; mais ils n'étoient nullement en droit de faire des Canons pour servir de régle à l'Eglise: car on ne pouvoit regarder comme des Doctrines scellées de l'Autorité publique, des opinions, & encore les opinions de quelques particuliers. Et c'est ce que l'Archevêque lui-même avoua, lorsqu'il fut appellé à rendre compte de cette affaire devant la Reine. Car cette Princesse aiant été informée de tout ce qui s'étoit passé par le Lord Burghley, qui ne goûtoit ni les décisions, ni la manière dont on les avoit faites, fut tellement offensée qu'on fit une pareille innovation dans la Doctrine publique de l'Eglise, qu'elle avoit dessein de les faire déclarer tombés dans le cas de *Præmunire*. Mais dans la suite l'intercession de quelques Amis, & la haute estime qu'elle avoit pour cet excellent Prélat (l'Archevêque), qu'el-

(13) *Quinquarticul. Hist.* P. III. ch. 20. §. 5. in the *Collection of his Miscellaneous and Historical Tracts*, 1681. in-fol. p. 622. 623.

le

On trouvera ci-dessous le détail des Articles à la charge du Docteur Baron, avec ses Réponses [G]. Quand il comparut pour la dernière fois le 29 de Janvier, on forma la Conclusion suivante: „ Que Baron aiant promis au Vice-Chancelier, à sa requisition, une Copie de son Sermon, (mais ses Avocats lui avoient déconseillé de la donner) le Vice-Chancelier, en vertu de son autorité, lui ordonnoit absolument de lui remettre par écrit une Copie de tout le Sermon, ou un Extrait du principal; ce que Baron promit de faire le lendemain. Et qu'il lui ordonnoit aussi absolument, en vertu de son autorité, de s'abstenir entiérement de toucher aux Points controversés, dans ses Leçons, dans ses Sermons, dans ses Disputes & autres Exercices Académiques." On ne jugea pas à propos de pousser les choses plus loin contre lui, sans l'avis des Supérieurs. Ainsi le Vice-Chancelier envoya une Rélation de toute cette affaire au Chancelier [H] le même jour, & il est surprenant qu'il ne l'eût pas fait plus tôt, l'affaire aiant eté deja si longtems sur le tapis (i). Comme la Rélation du Vice-Chancelier etoit tournée de la maniere la plus propre à faire paroitre Baron criminel aux yeux de Mylord Burghley, ce Théologien ne negligea point pour sa defense d'exposer aussi de son côté l'état des choses [I].

(i) Ibid. ch. 18. p. 470. 471.

Sur

„ le avoit coutume d'appeller son *Mari noir*, l'engagérent a l'entendre dans ses défenses. Il déclara de la maniére la plus humble & la plus soumise, que lui & ses Confréres n'avoient fait aucuns Articles, Canons ou Decrets pour être dans la suite une régle fixe pour l'Eglise; mais qu'ils étoient seulement convenus de quelques Propositions, pour les envoyer à Cambridge, afin d'appaiser les malheureuses divisions qui troubloient cette Université. Cette réponse appaisa un peu la Reine, qui ordonna cependant à l'Archevêque de révoquer au-plutôt ces Articles & de les supprimer; ce qui fut exécuté avec tant de soin & de diligence, qu'on n'en put trouver de copie que fort longtems aprés. Et quoique nous puissions fonder cette Rélation sur l'autorité de l'Histoire des Articles de Lambeth, imprimée en Latin en 1651, ou sur le témoignage de l'Evêque Montague, qui assure la même chose dans son Appel (14) en 1625; cependant, comme on a révoqué ces deux autorités en doute, nous appuyerons ce que nous avons rapporté sur d'autres autorités & nous en produirons d'autres garans. Prémiérement nous le trouvons dans un Livre qui a pour titre *Necessaria Responsio* (15), publié par les Remontrans en 1618, qui tenoient peut-être toute l'Histoire de la bouche de Baroe (16) même, ou de quelque autre, qui demeuroit dans ce tems-là à Cambridge, & qui pouvoit être bien informé de ce qui s'étoit passé auparavant. En second lieu, nous trouvons la chose attestée par les Evêques de Rochester, d'Oxford & de S. David, dans une Lettre (17) du 2 d'Août 1625 au Duc de Buckingham, où ils lui disent, que les susdits Articles aiant été arrêtés, & étant prêts d'être rendus publics, il avoit plu à la Reine Elisabeth, sur ce qu'on l'avoit informée qu'ils étoient peu conformes à la piété, & à l'obéissance due aux Souverains, de les faire supprimer; & qu'ils avoient toujours demeuré depuis ce tems-là dans l'oubli, jusqu'à ce que quelques-uns eussent été adoptés par le Synode de Dordrecht." On peut juger par ce récit, avec quelle raison le Docteur Baron fut chagriné & persécuté, soit pour n'avoir pas reçu ces Articles, soit pour les avoir combattus en Chaire, puisqu'ils n'étoient fondés sur aucune Autorité compétente.

(14) P. 71.

(15) P. 146.

(16) C'est ainsi que le Docteur Heylin écrit le nom de notre Baron.

(17) *Cabala* p. 117.

[G] *Le détail des Articles à la charge du Docteur Baron, avec ses Reponses.*] Les Articles qu'on produisoit contre lui, tels que nous les trouvons dans la Vie de l'Archevêque Whitgift (18) par Mr. Strype, étoient les suivans. I. Que Dieu par une Volonté absolue a créé tous les Hommes, & chaque Individu en particulier, pour la Vie éternelle; car il les a tous créés à son Image, & par conséquent pour être heureux, ensorte qu'il ne prive personne du salut, qu'à cause de ses péchés. II. Qu'il y a une double Volonté en Dieu, une Volonté *antecedente*, & une Volonté *conséquente*; que par la Volonté antécédente Dieu ne rejette personne, puisqu'il réprouveroit son propre Ouvrage. C'est ce que le Docteur Baron éclaircissoit par l'exemple d'un Roi, d'un Pére, & d'un Jardinier: un Roi fait des Loix pour le bien de ses Sujets; un Pére n'engendre point un Fils, pour qu'il soit pendu, ou pour le deshériter; & un Jardinier ne plante point un Arbre, pour l'arracher ensuite. III. Que Jésus-Christ est mort pour tous les Hommes, & qu'ils peuvent tous connoitre que c'est en lui qu'ils peuvent trouver un remède à leurs malheurs, conformément à ce qui est dit, que Christ *est venu pour sauver ce qui étoit perdu* (19). Or tous les Hommes étoient perdus en Adam. Jésus-Christ est donc venu pour les sauver tous; car le remède doit être de la même étendue que le mal, & *Dieu n'a point d'acception de personnes* (20). IV. Que les Promesses de Dieu sont universelles; qu'elles regardent Caïn, aussi bien qu'Abel; Esaü, comme Jacob; Judas, aussi-bien que S. Pierre. Que Caïn n'étoit pas plus réprouvé de Dieu qu'Abel, avant que de s'être exclus lui-même de la Grace; que ce sont les Hommes eux-mêmes qui s'excluent du Royaume des Cieux, & non Dieu qui les en exclud, selon ce passage: *O Israel, ta perte viens de toi* (21). Baron reconnut qu'il avoit soutenu ces Propositions; mais il prétendit en même tems, qu'elles n'étoient pas contraires aux neuf Articles (22). Et par rapport à la Grace suffisante pour le Salut, qu'il avoit dit être offerte à tous, il expliquoit cela d'une universalité d'offre, mais non d'une universalité de mesure; c'est-à-dire, qu'il prétendoit qu'elle étoit offerte à tous, mais qu'elle n'étoit pas donnée à tous dans la même mesure; *quoad universos homines, non quoad mensuram Gratiæ datæ.* Car, disoit-il, les uns reçoivent une plus abondante mesure de Grace que les autres, les uns plus de talens, les autres moins. Le Chancelier lui objecta, que cette Doctrine d'une Grace universelle suffisante pour le Salut étoit non seulement contraire aux Articles de Lambeth, mais à l'Expérience; puisque les Turcs, & les Nations Barbares hors de l'Eglise, quoique Dieu leur accordat les dons ordinaires de la Nature nécessaires pour la vie présente, n'ont pourtant pas une Grace suffisante pour le Salut (23). On ne nous apprend point ce que Baron répondit à cette objection, qui est certainement très pressante contre ceux qui soutiennent le Systême Arminien, & qui nient cependant, que ceux à qui l'Evangile est inconnu, seront sauvés, s'ils font un bon usage de leur Raison, & s'ils observent les préceptes de la Religion Naturelle (24).

(18) *Ubi supra* ch. 18. p. 470.

(19) Matth. XVIII. 11.

(20) Act. X. 34.

(21) Osée XIII. 9.

(22) Voyez la Remarque [M].

(23) *Life of Whitgift* ubi supra p. 471.

(24) Voyez *An Answer to the Postscript of the second Part of Scripture vindicated.* Printed for Knapton 1734.

[H] *Le Vice Chancelier envoya une Rélation de toute cette affaire au Chancelier.*] „ Vous saurez, Illustre Seigneur, qu'avant que j'occupasse l'emploi dont je suis revêtu, il s'étoit élevé de nouvelles Disputes sur des Points essentiels de la Religion, au grand préjudice de la paix de l'Université: mais que peu aprés ma venue, Dieu nous avoit fait la grace de voir la paix & la tranquillité rétablies, par les soins utiles de sa Grandeur, Mylord Archevêque de Londres, & de quelques autres Théologiens avec eux. Mais que le Docteur Baron, Professeur en Théologie de la Marguerite, a malheureusement & avec scandale réveillé ces Disputes par son Sermon, malgré le sage avis de Mylord de Cantorbéry dans sa Lettre, malgré l'ordre que j'avois donné à tous les Colléges, & particuliérement notifié au Docteur Baron (25); & au grand préjudice de la paix de l'Université." Il ajoute: „ que pour apporter du remède à un mal si dangereux pour la paix de l'Université & pour celle de l'Eglise, il a, avec l'avis & l'assistance de ceux des Chefs des Colléges qui se sont trouvés présens, procédé de la maniére que sa Grandeur verra par les Piéces qu'il lui envoie (26). Que comme il s'agit d'une affaire de la derniére importance, & où l'Eglise est intéressée, il a cru qu'il devoit en informer aussi sa Grandeur l'Archevêque de Cantorbéry, pour arrêter le cours des maux qu'ils avoient déja ressentis en partie, & pour prévenir à tems ceux qui menaçoient l'Université, & par cela même l'Eglise, dans cette occasion. Qu'il supplie donc sa Grandeur (le Chancelier) qu'il lui plaise de vouloir l'honorer lui & les Chefs des Colléges de ses sages avis, vu sur-tout, qu'il ne se trouve pas un nombre suffisant de Chefs actuellement présens; & il dit qu'il attendra à faire de nouvelles procédures, qu'il ait reçu les directions & les avis de sa Grandeur: réservant cependant, avec sa permission, la décision finale de l'affaire à l'Université, dont il est obligé de maintenir les Droits & les Privilèges. Du Collége du Roi à Cambridge, le 29 de Janvier 1595." Une remarque qu'on peut faire sur cette Lettre, c'est que, quoiqu'on n'y dise pas en termes exprès, que Baron avoit prêché contre les Articles de Lambeth, on l'insinue suffisamment, sans dire un mot de ce qu'il alléguoit pour sa défense. Car les Articles qui furent envoyés avec cette Lettre, avoient été dressés par les ennemis de Baron, & ne méritoient par conséquent aucune attention, sans ses réponses (27).

(25) Son nom est toujours écrit *Barow* dans cette Lettre.

(26) L'une contenoit les IV Articles rapportés dans la Remarque précédente, & on peut voir l'autre dans l'*Appendix* du IV. Liv. de la Vie de *Whitgift* num. 26.

[I] *Ce Théologien ne négligea point . . . . d'exposer aussi de son côté l'état des choses.*] Voici la Traduction de la Lettre qu'il écrivit à Mylord Burghley (28). „ C'est avec une extrême douleur, que j'apprens, très illustre Seigneur, que le Docteur Goad, Vice-Chancelier de cette Université, m'a accusé auprès de votre Grandeur: & je ne sai pas trop bien de quoi il m'accuse. C'est ce qui m'oblige à prendre la liberté de vous écrire, pour instruire clairement & avec sincérité votre Grandeur, de ce qui lui a fourni un prétexte pour m'attaquer; & si j'ai commis faute en quelque chose, je me soumets avec plaisir au jugement & à la censure de votre Grandeur." Il fait ensuite le détail de ce qui regarde son Sermon, qui est le même que celui que nous avons donné ci-dessus (29). Il ajoute ensuite: „ Voilà ce qui ne plait point à certaines gens, qui tâchent de nous persuader que Dieu a créé & crée encore tous les jours la plus grande partie du Genre humain, dans la vue de les damner, afin d'être glorifié par leur misére: Que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, non parce qu'il y en a plusieurs qui rejettent le fruit de sa

„ mort,

(27) *Life of Whitgift* ubi supra ch. 18. p. 471. 472.

(28) Ibid. *Append.* 23 Liv IV. num. 28.

(29) Rem. [C].

Sur quoi le Chancelier écrivit aux Chefs des Collèges d'une manière qui arrêta leurs Procédures contre Baron [*K*], comme cela paroit en ce qu'il continua à demeurer en place, jusqu'au tems qu'il résigna son Emploi (*k*). Il ne laissoit pas d'avoir encore des Amis dans l'Université [*L*]; mais il eut beaucoup à souffrir de la part du Vice-Chancelier & de celle de Mr. Chaderton, qui depuis plusieurs années ne l'aimoit point, & qui saisit cette occasion pour lui faire perdre, s'il étoit possible, sa Charge de Professeur, sous le spécieux prétexte, qu'il avoit combattu les Articles de Lambeth dans son Sermon. C'est ce qu'ils tâchérent de persuader à l'Archevéque; ce qui obligea Baron à écrire une autre Lettre à ce Prelat pour se justifier [*M*]: cette Lettre est du 4 de Février. L'Archeveque, à qui son savoir & son mérite étoient connus, ne voulut point lui faire de tort, ni par rapport à son Emploi, ni par rapport à sa réputation; il se contenta de lui enjoindre d'éviter les sujets qui pourroient exciter

(*k*) Cette expression de Mr. Strype n'est pas exacte, car Baron ne resigna proprement point son Emploi. Voyez la Rem. [O].

„ mort, mais parce que lui-même ne veut pas qu'ils y aient part, n'étant point prédestinés comme les autres au salut, mais étant créés pour la damnation. C'est par la même raison aussi, qu'ils nient que les promesses de Dieu soient générales &c. (30). Voilà donc les sujets sur lesquels on m'accuse, & pour lesquels on me traduit devant votre Grandeur. J'avoue avec cette candeur & cette sincérité, qui convient à un homme qui a à faire à un Juge aussi éclairé & aussi religieux que vous, j'avoue que j'ai dit toutes ces choses, & que je les crois encore très véritables, & même que je suis persuadé qu'elles sont le fondement de la Religion Chrétienne. Le Vice-Chancelier en a agi avec moi d'une manière, qui fait voir qu'il ne m'accuse que d'avoir contrevenu aux neuf Articles, envoyés ici en dernier lieu. Or c'est ce que je nie, & j'ai dit que je n'en avois pas eu la moindre pensée, n'aiant eu dessein que de maintenir la Doctrine de l'Evangile, contre Piscator. Voilà une Rélation fidèle de toute cette affaire. Si j'ai failli en quelque chose, je dépens entièrement de votre Grandeur, & je me soumets, comme je l'ai dit, à son jugement. La seule grace que je vous demande pour l'amour de Dieu & de la Religion, des intérêts de laquelle il s'agit, c'est que conformément à votre bonté & à votre prudence renommées, votre Grandeur ne se laisse point prévenir contre moi, mais qu'avant que de rien prononcer sur mon sujet, il lui plaise d'examiner, selon ses lumières & sa piété, les trois Articles dont j'ai parlé; & si vous trouvez que je n'ai rien avancé que de conforme à la vérité, de vouloir avoir la bonté d'empêcher le Vice-Chancelier de faire aucun Decret sévère contre moi. Il est certainement bien dur pour moi, après avoir enseigné pendant vingt-quatre ans la Théologie dans votre Université, à une Pension aussi petite que celle de vingt livres Sterling par an, qu'à présent que je suis accablé par l'age, & que j'espérois quelque récompense de mes longs travaux de votre Grandeur, notre Chancelier, Savant lui-même, & le Protecteur des Savans, je me voie diffamé de cette manière auprès de vous. Ce qui me console, c'est que je connois la grandeur de vos lumières & la solidité de votre jugement sur les matières les plus difficiles; & c'est ce qui me fait espérer que votre Grandeur sera toujours disposée à m'écouter: c'est-là un asyle où je me crois parfaitement en sureté. Je prie Dieu &c." Cambridge le 9 de Février 1595.

(30) Voyez là-même.

[*K*] *Qui arrêta leurs Procédures contre Baron.*] Nous n'avons pas toute la Lettre de Mylord Burleigh, mais seulement de courts Extraits, touchant les rigoureuses procédures du Vice-Chancelier & des Chefs des Collèges contre Baron, & les interrogatoires qu'ils lui avoient fait subir, comme s'il eût commis quelque grand crime. Mais ce peu de mots fait assez connoitre ce que le Chancelier en pensoit; ainsi nous les donnerons ici tels que nous les trouvons dans la Vie de l'Archevêque Whitgift (31). „ Je suis affligé d'apprendre &c. Il y a des choses que je ne conçois pas de la manière que d'autres les entendent &c. Par où elles sont parvenues jusqu'à la Reine &c. (il s'agit de quelques-unes de leurs accusations contre Baron, dans leur Lettre au Chancelier, qu'il dit, *qu'il ne conçoit point de la manière qu'ils les entendent.*) Il y a des gens aussi vertueux & aussi âgés, qui pensent autrement &c. *Omnia licent, at omnia non expediunt* &c. Toutes choses sont licites, mais toutes choses ne sont pas expédientes (32). Vous pouvez le punir, si vous le voulez; mais vous le ferez pour un bien &c. en maintenant la vérité, selon mon avis. Vous lui faites subir des interrogatoires, comme à un Voleur &c. Il semble que cela se fait par ressentiment &c. Les Témoins ne s'accordent point (ce qu'il avoit vu par les dépositions de plusieurs Bacheliers en Théologie, & de quelques Maitres-ès-Arts, qui avoient entendu le Sermon de Baron, & qu'on lui avoit envoyées). S'il a contrevenu aux ordres, en renouvellant cela (les disputes assoupies), il a mal fait; je lui écrirai moi-même, & je lui ordonnerai en qualité de Chancelier &c." C'étoit de ne plus parler de ces matières, soit dans ses Leçons, soit dans ses Disputes. Il paroit par-là, que quoique le Chancelier souhaitât de maintenir la paix dans l'Université, il étoit très éloigné de condamner les sentimens de Baron, & d'approuver les Procédures qu'on avoit faites contre lui. On verra ci-dessous, quelles conséquences on peut tirer de cette conduite du Chancelier (33).

(31) *Ubi supra* p. 473.

(32) 1 Corinth. VI. 12.

(33) Voyez Rem. [O].

[*L*] *Il ne laissoit pas d'avoir encore des Amis dans l'Université.*] Mr. Overal, le Docteur Clayton, Mr. Harsnet, & le Docteur Andrews le favorisoient. Le dernier étoit dans ce tems-là auprès de l'Archevêque, desorte que Baron jugea à propos de lui écrire pour le prier de recommander son affaire à ce Prélat, qui paroissoit n'avoir pas d'éloignement pour la Doctrine de la Grace universelle; car ce Docteur étoit fort des Amis de Baron. Il paroit par la Lettre que Baron lui écrivit, que Mr. Overal, pour-lors Professeur Royal à la place de Whitaker, s'étoit déclaré librement & ouvertement pour l'opinion de Baron, quand il avoit paru devant le Vice-Chancelier; & que le Docteur Clayton s'étoit, dans la même occasion, expliqué assez clairement en sa faveur. Il n'y a pas de doute, que leur déclaration n'eût beaucoup d'influence sur la conduite du Vice-Chancelier, qui déclara, lorsque l'Assemblée se sépara, qu'il faudroit s'assembler encore, parce que tout ne pouvoit pas se faire à une fois (34). Il y a de l'apparence, que le Vice-Chancelier voyant que Baron étoit appuyé par plusieurs personnes de mérite, qui se déclaroient de son sentiment, n'osa pas pousser les choses aussi loin, qu'il auroit fait sans cela. On trouve encore dans la Lettre de Baron au Docteur Andrews diverses autres particularités, qui méritent d'être rapportées. Baron informe son Ami qu'il avoit paru un Livre, où l'on trouvoit les Propositions suivantes: *Christ n'est mort pour tous ni suffisamment ni efficacement*; & il y avoit à la marge: *Nous ne devons pas prier pour tous les hommes.* Et dans un autre endroit: *Dieu veut le péché, & il le produit.* Ce Livre étoit imprimé à Londres en 1595. Baron apprend aussi à son Ami, que Mr. Perkins a réfuté les raisons alléguées par Mr. Overal pour prouver l'*Universalité de la mort de Jésus-Christ*; & il ajoute que Mr. Overal a obtenu des Evêques de Cantorbéry & de Londres, que quiconque lui contrediroit parce qu'il prêchoit en faveur du mérite de J. Christ, seroit réprimé; & que si l'on pouvoit obtenir de pareilles Patentes, la paix seroit bien mieux établie (35). On voit par cette Lettre, que le Docteur Baron, quoiqu'homme de bien & savant, n'étoit pas exempt de défauts; & que contre la coutume ordinaire de ceux qui sont persécutés, de prêcher la Tolérance, il vouloit, dans le tems même qu'il se trouvoit inquiété pour ses sentimens, empêcher les autres de publier les leurs.

(34) *Life of Whitgift* ubi supra p. 473.

(35) Ibid. p. 474.

[*M*] *Une autre Lettre à ce Prélat pour se justifier.*] il dit à l'Archevêque: „ Qu'apprenant que ces deux personnes (le Docteur Goad & Mr. Chaderton, qui étoient les principaux auteurs de tous les mouvemens qui se faisoient contre lui) continuoient dans leur dessein, & remuoient Ciel & Terre pour prouver qu'il avoit . . . . . . fait un Sermon contraire à six des neuf Articles, il ne peut qu'avoir son recours à lui, qui est son charitable Protecteur, pour ne pas être opprimé par leurs intrigues, qu'il souhaiteroit qui lui fussent connues. Il le prie donc humblement & le supplie ardemment, de vouloir jetter les yeux sur ce qu'il va lui dire. . . . . . Prémièrement, que sa Grandeur n'ignoroit pas, que depuis plusieurs années, ils étoient mal intentionnés à son égard; & cela pour nulle autre raison, sinon qu'il approuvoit les Droits & la forme de l'Eglise Anglicane, & s'y soumettoit. Qu'il se pouvoit que l'un d'eux, savoir Mr. Chaderton, eût un sujet particulier de haine contre lui, parce qu'il avoit défendu & prouvé contre ce Théologien, *que la Foi étoit commandée par la Loi* (36). Que c'étoit-là certainement la raison, qui leur avoit fait saisir l'occasion de son Sermon, pour lui faire toutes sortes de chagrins. Et que quoiqu'ils fissent semblant de vouloir suivre les Loix par rapport à lui, ils ne s'embarrassoient cependant guéres d'observer aucune forme de Justice: que la seule chose que le Chancelier paroissoit croire nécessaire, c'étoit d'avoir des Accusateurs & des Témoins, pour prouver qu'il (Baron) avoit dit telle & telle chose, dont lui-même ne disconvenoit point, & que ce qu'il avoit dit étoit contraire aux Articles de Lambeth; ce qui étoit proprement une question du ressort du Juge, & non de celui des Témoins." Il rend compte ensuite des trois Propositions de son Sermon, & il montre qu'il n'a eu aucune intention de contrevenir aux Articles de Lambeth, & même qu'il en a à peine fait mention. Enfin il dit à l'Archevêque, que le Vice-Chancelier lui aiant défendu de traiter les matières controversées soit dans ses Leçons, soit dans ses Disputes, il l'avoit promis; mais qu'en même tems aiant demandé quelles étoient ces matières dont le Vice-Chancelier parloit, il n'avoit pu obtenir de réponse: qu'il s'imaginoit pourtant qu'il s'agissoit des Articles de Lambeth. Craignant cependant, que quelque chose qu'il pût dire ou faire, on ne lui en fit un crime, il fait remarquer à l'Archevêque, que si on l'attaque par la voie des conséquences, un seul mot suffira pour l'exposer. Il promet néanmoins, qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour que cela même n'arrive point. Mais par cette raison il supplie instamment le Prélat, qu'il nom-

(36) Voyez Strype's *Annals* Vol. III. p. 48.

(l) Ibid. p. 471. 467.

(m) Heylin Quinqu' Artic. Hist. B. III. ch. 21. §. 9.

(n) Strype Annals Vol. IV. p. 232.

ter de fâcheuses Disputes. Baron le remercia par une Lettre [*N*] du 22 de Mars 1591 (*l*); & les trois années de son Professorat étant expirées trois jours après, il ne jugea pas à propos de solliciter d'être continué [*O*]. Il se retira à Londres, où il mourut trois ou quatre ans après (*m*), & fut enterré honorablement dans l'Eglise Paroissiale de *S. Eloi-Hart-street*, le Drap étant soutenu par six Docteurs en Theologie, & tous les Ministres de Londres aiant suivi le Corps, par ordre du Docteur Bancroft, alors Evêque de Londres. Baron laissa plusieurs enfans. Son fils aîné Samuel Baron, qui étoit Médecin, a demeuré & est mort à *Lyn-Regis*, en Norfolk (*n*).

nomme son Protecteur, de vouloir décider là-dessus le plus tôt qu'il lui sera possible (37).

(37) *Life of Whitgift* ubi supra p. 473. 475.

[*N*] *Baron le remercia par une Lettre.*] Il dit à l'Archevêque, qu'il se trouve enfin par sa bonté délivré des persécutions qu'il avoit souffertes; que depuis que le Vice-Chancelier étoit de retour (qui avoit apparemment été trouver l'Archevêque pour prendre ses avis) ni lui ni aucun autre ne lui avoit parlé du passé; qu'il ne doute pas que ce ne soit par respect pour sa Grandeur; & que sans cela, ceux qui lui en vouloient si fort, auroient difficilement lâché prise, puisque c'étoient les mêmes, s'il ne se trompoit, qui dix ou onze ans auparavant l'avoient condamné sur de certaines choses sans l'entendre, dans un Synode clandestin tenu à Londres (apparemment par Cartwright & ses partisans), dont sa Grandeur avoit les Actes; qu'aiant été informé de ce qui se passoit par un certain Fontaine, il s'étoit d'abord rendu à Londres, & s'étoit plaint au Docteur Goad qui avoit assisté à cette Assemblée dans le Collége du Roi, procha de la Tamise, le priant de lui communiquer les résolutions prises sur son sujet, ou contre lui; ce qu'il n'avoit pu, dit-il, obtenir de lui, & qu'il avoit ignoré de quoi il s'agissoit, jusqu'à ce que le Docteur Bancroft, par ordre de l'Archevêque, le lui avoit montré dans un certain Livre, il y avoit environ trois ou quatre ans. C'étoit depuis ce tems-là, dit-il, qu'ils le haïssoient, & qu'ils l'épioient secrettement, jusqu'à ce qu'ils prirent occasion de son Sermon de tâcher de le chasser de l'Université avec ignominie; de quoi ils seroient aisément venus à bout, aiant toutes leurs batteries prêtes, s'ils n'avoient été arrêtés par l'autorité de sa Grandeur, qui avoit été comme un frein pour les empêcher de passer outre (38). Le reste de la Lettre contient des remercimens de cette faveur, avec des excuses de ce que, quoiqu'il n'ait rien dit que de vrai dans son Sermon, il a failli en le faisant dans un tems & dans un lieu peu convenables, ce qui lui a attiré les chagrins qu'il éprouve; & il promet d'être plus prudent & plus circonspect à l'avenir (39).

(38) Ibid. p. 476.

(39) Ibid. p. 477.

[*O*] *Les trois années de son Professorat étant expirées trois jours après, il ne jugea pas à propos de solliciter d'être continué.*] Voyons le récit du Docteur Heylin sur ce sujet, qui servira à corriger les fautes du Docteur Fuller dans les Extraits communiqués par Mr. Des Maizeaux à Mr. Bayle. „ Les Articles de Lambeth, *dit le Docteur Heylin* (40), „ servirent si peu à appaiser les Disputes, & à réprimer „ Baron & ses partisans, qu'au contraire ses Disciples n'en „ furent que plus unis, & que la brèche n'en devint que „ plus grande. Et quoique le Docteur Baron quittât peu „ de tems après sa place dans l'Université, cependant il „ ne fut ni dépouillé de son Emploi, comme quelques-uns „ l'ont dit, ni forcé de le résigner par la crainte d'en „ être dépouillé, comme d'autres l'ont assuré. Car le „ Professeur devant être élu tous les deux ans, selon les „ Statuts de la Marguerite, il conserva son Emploi jusqu'à „ la fin du terme, & le résigna alors, sans témoigner en „ aucune manière qu'il souhaitât d'être continué; & s'il „ l'avoit fait, il est assez vraisemblable qu'il l'auroit em„ porté sur tout autre Prétendant, quel qu'il eût été, le „ Parti Anti-Calviniste étant devenu assez puissant, pour „ ne pas être aisément culbuté dans les affaires publiques „ par le Parti opposé. Ce qui arriva après la mort du „ Docteur Whitaker, en est une preuve bien évidente. Ce „ Docteur étant mort quelques jours après son retour de „ Lambeth, d'où il avoit apporté les neuf fameux Arti„ cles qui ont fait tant de bruit, deux Candidats se mi„ rent sur les rangs pour lui succéder; Wotton du Collé„ ge du Roi, Calviniste déclaré, & un de ceux qui écri„ virent contre l'Appel de Montague en 1626; & Overal „ du Collége de la Trinité, aussi éloigné des principes „ Calvinistes sur la matière de la Prédestination, que Ba„ ron, Harsnet, ou Barret le pouvoient être. Mais quand „ on en vint aux Voix dans l'Université, Overal emporta „ la place par la pluralité des suffrages. Ce qui prouva „ d'un côté, que quoique la plupart des Chefs fussent fort „ attachés aux Principes de Calvin, la plus grande partie „ de ce savant Corps ne les adoptoit point; & de l'au„ tre, qu'il est très peu vraisemblable que Baron ait été „ exclus par ceux qui avoient placé Overal, ou qu'ils ne „ l'eussent pas continué dans son Emploi, s'il l'avoit sou„ haité. Ainsi il est plus naturel de penser, comme nous „ l'avons dit, *qu'il quitta son Emploi de son bon gré*, voyant „ sa Doctrine traversée par les Articles de Lambeth, & sa „ tranquillité troublée par un tas d'informations faites „ contre lui par le Parti contraire." Ce qui rend ce récit d'autant plus vraisemblable, c'est que nous avons vu que la Chancelier de l'Université & l'Archevêque favorisoient & protégeoient Baron. Il est surprenant que le Savant, qui a envoyé à Mr. Bayle les Extraits de Fuller, n'ait rien dit de la réfutation de Heylin, ou qu'il ait ignoré qu'il y en eût une. Le Docteur Heylin prouve aussi très clairement qu'il est faux que Baron ait innové dans la Doctrine: il fait voir par Latimer, Hooper & d'autres, & par les Articles de l'Eglise Anglicane, & particuliérement par le dix-septième, que la Prédestination absolue, au sens de Calvin, n'est point la Doctrine de l'Eglise Anglicane (41). Comment donc peut-on dire que Baron *avoit introduit une Doctrine étrangère pour infecter l'Université?* C'est ce que Mr. Des Maizeaux auroit dû remarquer. Mais peut-être ne connoissoit il pas les Ouvrages de Heylin.

(40) *Ubi supra* §. 4. p. 623.

(41) Ibid. P. II. ch 9. 10. & *alibi passim.*

(a) Voyez *la Vie du Dr. Barrow par Mr. Abraham Hill*, à la tête des Ouvrages de Barrow en Anglais. [Le P. Niceron *Mém. des Homm. Illust.* T. XL. p. 14. attribue cette Vie à Tillotson, à qui elle s'adresse seulement; c'est une faute. R. D. T.]

BARROW (Isaac), un des plus grands Mathématiciens & des plus illustres Théologiens du XVII. Siécle, étoit fils de Thomas Barrow, Bourgeois de Londres fort estimé, qui étoit frère du Docteur Isaac Barrow Evêque de S. Asaph, & fils d'Isaac Barrow de *Spiny-Abby* dans le Comté de Cambridge, Ecuyer & Juge de Paix. Cet Isaac Barrow étoit fils de Philippe Barrow Médecin, & Bienfaiteur du Collége de la Trinité à Cambridge, où il avoit été Précepteur de Robert Cécil Comte de Salisbury, & Grand-Tresorier sous le règne du Roi Jaques I (*a*). Notre Isaac Barrow nâquit à Londres au mois d'Octobre de l'an 1630 [*A*]. Sa mère, qui s'appelloit Anne, fille de Guillaume Buggins Ecuyer, étoit de *North-Cray* dans la Province de Kent: il eut le malheur de la perdre fort jeune, n'étant âgé que de quatre ans, lorsqu'elle mourut. Il commença ses prémières études à la Chartreuse, où il fut pendant deux ou trois ans; & la manière dont il s'y conduisit, ne donna guères lieu d'espérer qu'il deviendroit un aussi grand Homme, qu'il l'a été dans la suite [*B*]: mais aiant été envoyé à Felstead dans le Comté d'Essex, il fit de si grands & de si rapides progrès dans les Sciences, & se forma si bien, que son Maitre l'établit Précepteur du Vicomte de Fairfax d'Emely en Irlande, qui étoit dans ce tems-là son Disciple. Pendant son séjour à Felstead, il obtint une place dans le Collége de S. Pierre à Cambridge, dont son oncle, qui fut ensuite Evêque de S. Asaph, avoit été autrefois Mem-

[*A*] *Barrow nâquit à Londres au mois d'Octobre de l'an 1630.*] C'est ce que dit Mr. Abraham Hill, dans la *Vie du Docteur Barrow*, *au Docteur Jean Tillotson, Doyen de Cantorbery*, à la tête des *Oeuvres Angloises de Barrow.* Mais le Docteur Gautier Pope, dans la *Vie du Docteur Seth Ward Evêque de Salisbury* (1), nous apprend que cette date est fausse & pour l'année & pour le mois, aiant souvent ouï dire au Docteur Barrow qu'il étoit né le 29 de Février, & par conséquent ni en Octobre, ni en 1630, qui n'étoit point une année bissextile. Il ajoute qu'il ne s'en seroit pas fié entièrement à sa mémoire, si c'eût été un autre jour de quelque autre mois, y aiant si longtems que cela lui avoit été dit: mais qu'il avoit pour le confirmer une autre particularité assez frappante, savoir, que le Dr. Barrow avoit coutume de dire, que c'étoit-là le meilleur jour de l'année pour y naitre, parce qu'il avoit l'avantage que ses Compagnons de Collège le régaloient toutes les années le jour de leur naissance, au-lieu qu'il n'étoit obligé de les régaler à son tour qu'une fois tous les quatre ans, le 29 de Février ne revenant qu'alors. Nous remarquerons d'un autre côté, que la date de Mr. Hill est appuyée de l'autorité de l'Epitaphe du Docteur Barrow, dressée sur les lumières données par son père, & qui porte qu'il étoit dans sa quarante-septième année, quand il mourut en 1677.

(1) Ch. 19. p. 129 Ed. de Londres 1897.

[*B*] *La manière dont il s'y conduisit ne donna guères lieu d'espérer qu'il deviendroit un aussi grand Homme, qu'il l'a été dans la suite.*] Il n'avoit pas de plus grand plaisir que de mettre ses compagnons d'Ecole aux prises, & il se divertissoit à être lui-même du nombre des combattans. Il conserva toujours le même courage, quoiqu'il se défit entièrement de son humeur querelleuse; mais il retint la négligence dans ses habits (2). Il ne regardoit point du tout ses Livres, ensorte que son père n'avoit que très peu d'espérance de le voir réussir dans l'étude, à laquelle il l'avoit destiné. En un mot, il y avoit si peu d'apparence qu'il donnât autant de satisfaction qu'il en a donné dans la suite, que son père disoit souvent, que si Dieu avoit à lui enlever quelqu'un de ses enfans, il souhaitoit que ce fût son fils Isaac. *Tant est peu sûr le jugement des hommes*, dit Mr. Hill, *& tant sont bornées nos lumières dans ce qui nous intéresse le plus.*

(2) *Hill's Account of the Life of Dr. Barrow &c. and Dr. Pope* p. 131.

Membre ; mais lorsqu'il fut en état d'aller à l'Université, au mois de Février 1645, il fut placé dans le College de la Trinité. Il s'y trouva fort à l'étroit, parce que son pére avoit perdu la plus considérable partie de son bien par son attachement au Parti du Roi ; desorte que dans les commencemens il subsista principalement par la générosité du Docteur Hammond. Aussi lui a-t-il témoigné sa reconnoissance, en honorant sa mémoire d'une belle Epitaphe qui se trouve parmi ses Poësies (b), dans laquelle il dépeint ce Grand-Homme, & se dépeint aussi lui-même ; car la plupart des traits de ce Portrait, & les plus beaux, leur conviennent parfaitement à tous deux. Il se distingua par une grande application à l'étude, & par une conduite exemplaire à tous égards [C] ; ensorte que lorsqu'il fut en état de pouvoir devenir Membre de son Collége, ce qui fut en 1649, il l'obtint par son seul mérite, n'aiant personne qui le recommandât, parce qu'il étoit dans des sentimens contraires à ceux des personnes qui disposoient de tout dans l'Université. Aprés son élection, il se détermina pour l'étude de la Medecine ; mais il changea ensuite de sentiment & se tourna principalement du côté de la Théologie [D], ne laissant pas cependant de cultiver presque toutes les autres Sciences [E]. On trouve parmi ses Opuscules diverses Harangues Latines & des Théses qu'il composa dans ce tems-là, & entre autres un Discours prononcé le 5 de Novembre 1651 (c), & une These soutenue à la Promotion de 1652, dans laquelle il tâche de prouver que l'Hypothése Cartesienne sur la Matière & le Mouvement ne suffit pas pour rendre raison des principaux Phénomènes de la Nature (d); & une Ode sur le même sujet, composée en 1653 (e). Le 12 de Juillet de cette année il fut incorporé dans l'Université d'Oxford en qualité de Maitre-ès-Arts, immédiatement aprés la fin de l'Acte (f). Jaques Du Port Professeur en Langue Grecque à Cambridge, aiant quitté sa Chaire en 1654, recommanda pour être son successeur Barrow qui avoit été son Disciple; & celui-ci justifia la bonne opinion que son Maitre avoit de lui, en soutenant l'Examen avec beaucoup d'applaudissement. Il n'obtint cependant point cette place, parce que le Parti dominant lui croyoit du penchant pour l'Arminianisme. Il n'a pas laissé néanmoins de reconnoitre la bienveillance que le Docteur Whichcote lui témoigna en cette occasion, & en plusieurs autres. Peu de tems après il alla voyager [F] : il vit la France & l'Italie, &

(b) Voy. le IV. Vol. *de ses Oeuv.* p. 101. Ed. de 1687.

(c) Ibid. p. 127.

(d) P. 155.

(e) Ibid. p. 165.

(f) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. col. 103. Edit. de 1721.

[C] *Il se distingua par une grande application à l'étude ; & par une conduite exemplaire à tous égards.*] Quoiqu'il se trouvât en quelque façon sans parens, il n'abusa point de sa liberté pour négliger ses études, ou pour se livrer au déréglement: au contraire, il s'appliqua à se former au travail, à acquérir des lumiéres, & à la piété; se préparant en quelque maniére par-là à soutenir les divers états où il se trouva dans la suite de sa vie. Il persista avec tant de fermeté dans le Parti Royaliste, qu'on ne put jamais l'engager à faire le serment de la Ligue ; & malgré cela il ne laissa pas de gagner la bienveillance des principaux Chefs de l'Université, par sa probité, sa candeur & sa prudence (3). Il fut aussi fort bien traité par le Docteur Hill, que le Parlement avoit fait Principal du Collége de la Trinité, à la place du Docteur Comber, qui avoit été déposé à cause de son attachement au Parti du Roi (4). Ce Régent lui aiant mis un jour la main sur la tête, lui dit : *Tu és un bon Garçon, c'est dommage que tu sois Royaliste.* Aiant dans la suite fait un Discours sur la *Conspiration des Poudres*, où il faisoit l'éloge des anciens tems, d'une maniére qui réfléchissoit un peu trop sur le présent, quelques-uns des Membres parlérent de le chasser ; mais le Principal leur ferma la bouche par ces paroles : *Barrow est plus honnête-homme qu'aucun de nous* (5). *C'est-là*, dit le Docteur Pope, *un trait bien remarquable, & une grande preuve du merite superieur de notre jeune Savant, qui pouvoit, comme les Poëtes le disent d'Orphée, apprivoiser les Tigres sauvages, & les Lions furieux*, lenire Tigres rabidosque Leones; *rendre un Presbyterien honnête envers un Royaliste & un Malintentionne, qui étoient les noms qu'on donnoit dans ce tems-là à ceux qui étoient attachés au Roi, à l'Eglise & aux Loix.* Lorsqu'on proposa l'Acte d'*Engagement*, Barrow y souscrivit ; mais y aiant fait réfléxion ensuite, il s'en repentit, & alla trouver les Commissaires pour leur en donner connoissance, & fit rayer son nom de la liste. Il étoit toujours prêt à aider aux plus jeunes, quoique pour tout ce qu'il faisoit pour eux, soit en Prose soit en Vers, il n'ait jamais rien reçu qu'une paire de gands. Dans le tems qu'il n'étoit encore que jeune Etudiant, son grand génie ne lui permit pas de se contenter du Systême superficiel & peu solide de Physique, qu'on enseignoit dans l'Université, & auquel les autres se bornoient: il s'attacha à lire les Ouvrages de Bacon, de Descartes, de Galilée, & des autres Grands-Hommes du Siècle passé, où il trouvoit quelque chose de meilleur & de plus solide (6).

(3) Hill's *Account* ubi supra.

(4) Dr. Pope p. 130.

(5) Id. ibid. & Hill's *Account* ubi supra.

(6) Hill's *Account* &c.

[D] *Aprés son élection, il se détermina pour l'étude de la Médecine ; mais il changea ensuite de sentiment, & se tourna principalement du côté de la Théologie.*] Comme les circonstances du tems n'étoient pas favorables à ceux qui pensoient comme lui sur les affaires de la Religion & de l'Etat, il jugea que pour faire le plus de bien qu'il lui seroit possible, il devoit s'attacher à la Médecine. Il s'y appliqua pendant quelque tems, & se rendit particuliérement habile dans l'Anatomie, la Botanique, & la Chymie. Aiant ensuite fait réfléxion, que cette Profession ne s'accordoit point avec le serment qu'il avoit fait lorsqu'il avoit été reçu Membre de son Collége, de faire de la Théologie l'objet de ses études, & en aiant conféré avec son oncle, depuis Evêque de S. Asaph, il abandonna la Médecine, & s'appliqua principalement à la Science dont son serment lui prescrivoit l'étude (7).

(7) Id. ibid.

[E] *Ne laissant pas cependant de cultiver presque toutes les autres Sciences.*] En lisant les *Remarques de Scaliger sur Eusébe*, il reconnut la liaison que la Chronologie a avec l'Astronomie, ce qui l'obligea à étudier l'*Almageste* de Ptolomée: mais sentant que l'on ne pouvoit lire avec fruit cette sorte de Livres sans le secours de la Géométrie, il s'appliqua à étudier les *Elémens d'Euclide*, & ne fut pas content qu'il n'eût posé les prémiers fondemens. C'est ainsi qu'il s'engagea dans les Mathématiques, aiant dans ce tems-là le savant *Jean Ray* pour son compagnon d'étude, avec qui il herborisoit quelquefois, & dont il a toujours constamment cultivé l'amitié. Il passa ensuite aux autres Mathématiciens, & il publia son *Euclide*, en plus petit volume & selon une méthode plus claire, qu'on n'avoit encore fait. Il avoit écrit à la fin de son *Apollonius*, April. 14 / Maji 16 *Intra hoc temporis intervalla peractum.* „ Cet Ouvrage a été achevé entre le 14 d'Avril & le 16 de Mai." Dans toutes ses études il avoit pour régle de ne pas abandonner une chose, qu'il n'en fut venu à bout. Il n'y eut que la Langue Arabe, à laquelle il renonça, aprés l'avoir étudiée quelque tems. Quand on lui demandoit son sentiment sur quelque point, il répondoit d'une maniére aussi propre à faire sentir l'importance de la question, qu'à l'éclaircir; ce qui est un grand talent, & qu'on rencontre en peu de personnes : car, comme dit Cardan, *Tractare res multi norunt, æstimare pauci* (8).

(8) Id ibid.

[F] *Peu de tems aprés il alla voyager.*] On prétend que la partialité qu'on avoit fait paroitre contre lui par rapport à la Chaire de la Langue Grecque, fut une des raisons qui hatérent sa résolution, & qui le déterminérent à voir les Pays étrangers. Mr. Hill remarque, qu'on ne peut douter qu'un homme qui agissoit avec tant de prudence dans les moindres choses, n'ait eu de bonnes raisons de prendre le parti qu'il suivit. Le Docteur Pope dit (9), que le mauvais succès de son affaire, la triste situation de l'Angleterre, & le desir de voir quelques uns des Lieux dont il est parlé dans les Auteurs Grecs & Latins, furent les motifs qui le déterminérent à voyager. Pour fournir aux frais nécessaires, il vendit ses Livres en 1654, & se rendit d'abord à Paris, où il trouva son père, qui avoit suivi Charles II., & lui fit part du peu qu'il avoit. Il envoya à son Collège une Rélation de son Voyage jusqu'à Paris, en vers Latins, datée de Paris le 9 de Février 1655 (10), avec d'autres remarques dans une Lettre en la même Langue (11), par laquelle on voit sa pénétration dans les affaires politiques, quand il vouloit y faire attention. Il y fait un détail des disputes de Mr. Arnauld avec les Jésuites, & il remarque que la sureté où les Protestans de France vivoient, paroissoit évidemment par une chose qui venoit d'arriver. L'Archevêque de Toulouse, célèbre parmi ceux de son Parti par son grand savoir, étant venu à Paris, alla rendre ses devoirs à la Reine, & aprés quelques autres discours, il se mit à déclamer contre les Protestans, & se plaignit de la trop grande liberté dont ils jouissoient dans son Diocèse ; il les qualifia d'Hérétiques & de Séditieux, & pria la Reine de vouloir les réprimer. Cette Princesse l'arrêta tout court au milieu de sa véhémente déclamation, & l'assura, qu'elle avoit suffisamment éprouvé leur fidélité, & qu'elle les avoit trouvés plus fidèles Sujets, que ceux qui les accusoient de sédition. *Quæ ingerentem excipiens Regina, se illorum fidem expertam affirmavit, & fideliores subditos comperisse, quam qui seditionis ipsos insimularent* (12). Un Maréchal de France, qui se trouva présent, appuya ce que la Reine venoit de dire : & le Roi lui-même étant entré, & s'étant informé du sujet de la dispute, témoigna qu'il étoit du même sentiment, & qu'il vouloit continuer à laisser jouïr les Réformés des libertés qui leur avoient été accordées par les Edits de ses Prédécesseurs. *Tandem ipse Rex interveniens, & argumentum disquisitionis edoctus, se in eádem esse sententiâ, & velle libertatem Antecessorum suorum edictis concessam ipsis præstare significavit.* Mr. Barrow venant ensuite à parler de la fameuse Université de Paris, dit, que voulant rendre compte des Grands-Hommes qui y étaient, il s'étoit trou-

(9) Ch. 39. p. 188.

(10) Voy. le IV. Tom. *de ses Oeuvr.* p. 317. & suiv.

(11) Ibid. p. 318.

(12) Ibid. p. 330.

& alla même jusqu'à Constantinople. Il a donné une Rélation de son Voyage depuis Livourne jusqu'à cette Ville, dans un de ses Poëmes. A son retour dans sa Patrie, il reçut l'Ordination Episcopale [G]. En 1655 il publia *les Elémens d'Euclide démontrés d'une manière abrégée* [H]. A la Révolution, ses A-mis

trouvé presque à sec, ne pouvant se rappeller qu'il y en eût d'autres d'un peu distingués, que Messieurs Arnauld, & Roberval, très habile Mathématicien. Il n'y trouva plus de Petaus, de Sirmonds, de Mersennes, ni de Gassendis. Il ajoute, qu'en visitant les Colléges, il n'y a trouvé rien de remarquable que les murailles & les bâtimens; & que si ses yeux ne le trompent point, l'Université de Cambridge n'a rien à envier à cet égard à celle de Paris; puisque si l'on mettoit en un les Colléges de le Sorbonne, celui de Navarre, & celui de Clermont, ils n'égaleroient pas, tant s'en faut qu'ils surpassassent, soit en grandeur, soit en magnificence, le Collége de la Trinité à Cambridge. *Numerosa Collegia pedibus peragranti oculisque perlustranti præter tecta nihil eminens, præter parietes nihil conspicuum se objecerit. Quamquam hisce, si oculi mei æqui sint arbitri, Cantabrigia non inviderit. Nec si Sorbona ipsa, una cum Collegio Navarreno in unum conjiciatur Claromontanum Jesuitarum hospitium, totus ille acervus unicam S. Trinitati dicatam ædem vel amplitudine vel magnificentiâ exæquare, nedum excedere queat.* Après avoir passé quelques mois à Paris, il alla en Italie, & fit quelque séjour à Florence, où il ne négligea pas l'occasion favorable qu'il eut de consulter quantité de Livres de la Bibliothèque du Grand-Duc, de voir dix mille de ses Médailles, & de s'entretenir avec Mr. Fitton, „ dont la grande réputation par rapport à ce „ genre d'étude, *dit Mr. Hill*, avoit engagé le Grand-Duc „ à l'inviter à se charger de la garde de ce précieux Trésor „ d'Antiquités." Le Docteur Pope (13) paroit n'avoir pas bien pris la pensée de Mr. Hill sur cet article, car il nous dit, „ que Mr. Fitton trouva tant de capacité à Mr. „ Barrow dans ce genre d'étude, qu'à sa recommandation le „ Grand Duc invita notre Savant à se charger de la garde „ de ce précieux Trésor d'Antiquités." Il lui en coutoit trop à Florence pour y demeurer longtems: il desiroit de voir Rome, plus qu'aucune autre Ville; mais la peste qui y régnoit l'empêchoit d'y aller, & il se rendit à Livourne (14), où il reçut beaucoup d'honnêtetés des Marchands Anglois, qui y étoient établis (15). Il s'y embarqua pour Smyrne au mois de Novembre de l'an 1657. Ils furent attaqués dans leur voyage par un Corsaire, & quoique Barrow n'eût jamais vu rien de pareil à un Combat sur Mer, il ne laissa pas de se servir avec beaucoup de courage du mousquet qu'on lui avoit fourni (16); car il nous dit lui-même dans son Poëme intitulé, *Iter maritimum a portu Ligustico ad Constantinopolim* (17), que la liberté lui étoit plus chère que la vie, & qu'il préféroit la mort à l'esclavage; que plutôt que d'en souffrir les misères, il choisiroit d'être frappé de la foudre, d'être englouti par la terre, d'être attaqué de la peste, de souffrir tous les maux de la dernière pauvreté, de perdre la vie par mille blessures, ou de subir tout autre malheur, que la Fortune, le Sort, ou la Colère du Ciel pouvoit lui envoyer:

(13) P. 134.

(14) Hill's Account &c.

(15) Dr. Pope ubi supra.

(16) Hill's Account &c.

(17) Dans le IV. T. de ses Oeuvr. p. 318. & suiv.

Almaque libertas vitali charior aurâ,
Libertas! bullit cor, animusque tumet:
Ut tibi subjiciar, monstrum servile, cautus
Ut subdam arbitrio libera colla tuo:
Ut tua perpetiar generoso verbera tergo
Vinctus, simque tuus, bestia fœda, canis!
Me prius irato percellat Jupiter igni,
Intrepidum feriens tela superna caput:
Aut mihi si tellus disclusa ventre dehiscat,
Ingrediar terræ lætus ovansque sinus.
Vexet acerba lues; paupertas durior illâ,
Quam fero, squalenti comprimat arcta jugo;
Sanguine perfundar totus; per vulnera mille
Exultans luteo carcere vita ruat;
Fluctibus exagiter, quos aut fortuna ciere,
Aut fatum valet, aut mixtior ira Deûm;
Sim liber modo, nec mea mens obtemperet ulli
Dum mea, præsertim, barbare Turce, tibi.

Le Docteur Pope nous apprend (18), que c'étoit un Corsaire Algérien qui les attaqua, & que pendant le combat Mr. Barrow se munit de ses armes, se tint sur le demi-pont, combattant vigoureusement, jusqu'à ce que le Corsaire, voyant la courageuse résistance qu'on lui faisoit, revira de bord. „ Je lui ai demandé, *dit le Docteur*, pourquoi „ il ne s'étoit pas retiré à fond de cale, & n'avoit pas „ laissé le soin de la défense du Vaisseau à ceux qui y a- „ voient intérêt?" Il me répondit: „ Personne n'y avoit „ plus d'intérêt que moi-même; j'aurois mieux aimé per- „ dre la vie, que de tomber entre les mains de ces Bar- „ bares." Il fut très bien reçu à Smyrne du Consul Mr. Spencer Bretton, (sur la mort duquel il fit une Elégie en 1659 (19)), & des Marchands qui s'y trouvoient. Il reçut beaucoup d'honnêtetés à Constantinople de l'Ambassadeur d'Angleterre le Chancelier Thomas Bendish, & du Chevalier Jonathan Daws; & ils furent toujours très liés dans la suite. Il savoit faire sur le champ toutes sortes de personnages, & accommoder sa conversation à toutes sortes de génies, de manière qu'elle étoit toujours agréable & utile. Il soutenoit une thèse sans orgueil & sans passion, d'une manière propre à convaincre les Savans; & savoit donner un tour amusant à ce qu'il disoit, pour les autres, sans sortir néanmoins de son caractère, qui avoit quelque chose de grave & d'imposant, tel que celui dont Cicéron parle à Atticus: *Non te Bruti nostri vulticulus ab ista oratione deterret* (20)? Pendant qu'il fut à Constantinople, où avoit autrefois siégé S. Chrysostome, il relut tous les Ouvrages de ce Père, qu'il préféroit infiniment à tous les autres. Il demeura plus d'un an en Turquie, & revint par Venise, où il n'eut pas plutôt mis pied à terre, que le feu prit au Vaisseau sur lequel il étoit, qui fut consumé avec tout ce qu'il y avoit, n'y aiant eu que l'Equipage de sauvé. En retournant de Venise en Angleterre, il traversa l'Allemagne & la Hollande; & l'on trouve quelques particularités de ces voyages dans ses Poësies (21).

(18) P. 136.

(19) Voy. le IV. Tom. de ses Oeuvr. p. 182.

(20) Lib. XIV. Ep. 20.

(21) Hill's Account & le Dr. Pope p. 188.

[G] *A son retour dans sa Patrie, il reçut l'Ordination Episcopale.*] Le tems, auquel les Membres du Collége de la Trinité sont obligés par leur serment de prendre l'Ordre de Prêtrise & de quitter le Collége, étoit déja passé. Il n'eut donc pas de repos, qu'il n'eût reçu l'Ordination Episcopale, qui lui fut donnée, à ce que l'on croit, par l'Evêque Brownrigh, quoique les tems fussent bien changés, l'Eglise Anglicane réduite en un triste état, & les circonstances fort différentes de ce qu'elles étoient lorsqu'il avoit fait le serment, auquel d'autres satisfaisoient en négligeant les Ordres (22).

(22) Hill's Account ubi supra.

[H] *En 1655 il publia les Elémens d'Euclide démontrés d'une manière abrégée.*] Cet Ouvrage parut à Cambridge en Latin, & on en donna une Traduction Angloise à Londres en 1660. Il dit dans la Préface, qu'il s'est proposé deux choses principales: la prémière, de réunir la brièveté dans les Démonstrations avec la clarté, autant que la nature du sujet l'a pu permettre. Il ajoute, qu'il se flatte d'y avoir réussi, & que quoique d'autres puissent peut-être démontrer la plupart des Propositions d'une manière plus curieuse, il ne croit pas que personne puisse le faire d'une manière plus concise; sur-tout n'aiant rien changé ni dans l'ordre ni dans le nombre des Propositions, ni pris la liberté d'en omettre aucune d'Euclide, comme moins nécessaire, ou de mettre quelques-unes des plus aisées dans la Classe des Axiomes, ce qui a pourtant été fait par d'autres Ecrivains, & particulièrement par André Tacquet Géomètre très exact, dont il reconnoit avoir pris certaines choses. Il ajoute, qu'il se seroit contenté de la belle Edition de cet Auteur, si ce Savant n'avoit jugé à propos de ne publier que huit Livres d'Euclide avec les éclaircissemens de sa façon, regardant les sept autres comme appartenant moins aux Elémens de la Géométrie. Que pour lui, il a eu un tout autre but dès le commencement, & qu'il s'est proposé, non de composer lui-même des Elémens de Géométrie, mais de démontrer tout Euclide avec toute la brièveté possible. Que quoiqu'il y ait quatre Livres de cet Auteur, savoir le septième, le huitième, le neuvième, & le dixième, qui n'aient pas un rapport aussi direct à la Géométrie proprement dite que les six prémiers & les deux suivans; cependant il n'y a personne, un peu versé dans la Géométrie, qui ignore qu'ils sont d'un grand usage dans les Sujets Géométriques, tant par la grande liaison qu'il y a entre l'Arithmétique & la Géométrie, que pour la connoissance des Grandeurs mesurables, & incommensurables, qui est de la dernière importance pour l'intelligence tant des Surfaces, que des Solides. Et que l'on ne pouvoit, sans préjudice visible, omettre la belle Théorie des cinq Corps réguliers, contenue dans les trois derniers Livres, parce qu'Euclide étant Platonicien, on prétend qu'il n'a bâti tout son Systême, que par rapport aux idées de Platon, ce que Proclus assure dans le passage suivant: Ὅθεν δὴ καὶ τῆς συμπάσης στοιχειώσεως τέλος προεστήσατο τὴν τῶν καλουμένων Πλατωνικῶν σχημάτων σύστασιν. D'ailleurs Mr. Barrow se persuadoit sans peine, que les Amateurs des Mathématiques seroient bien aises d'avoir tout l'Ouvrage d'Euclide, tel qu'on le cite & qu'on le recommande ordinairement. Il s'étoit donc déterminé de n'omettre aucun des Livres, ni aucune des Propositions, qui se trouvent dans Pierre Hérigon, qu'il avoit été obligé de suivre exactement, aiant dessein de se servir de la plupart de ses figures, parce qu'il craignoit que son départ subit de l'Angleterre ne lui auroit pas laissé assez de tems pour en faire de nouvelles, quoiqu'il en eût eu quelquefois envie. Par la même raison il se propose de n'employer généralement que les Démonstrations d'Euclide même, abrégées; excepté peut-être dans le second & dans le treizième Livre, & quelquefois dans le sept, le huit & le neuvième, où il avoit cru devoir s'écarter un peu de lui. La seconde chose qu'il s'est proposée dans cet Ouvrage, a été de faire plaisir à ceux qui aiment mieux les Démonstrations par des caractères, que celles qui sont en termes exprès; & comme la plupart des personnes de notre Nation, dit-il, sont accoutumés dans ce genre-là aux Notes de Mr. Oughtred, il a cru devoir en faire usage généralement par-tout. Car aucun Auteur de sa connoissance, excepté Pierre Hérigon, n'avoit entrepris jusques-là de publier Euclide selon cette Méthode. Et quoique celle du savant Ecrivain dont on vient de parler, soit à bien des égards excellente, & qu'elle soit parfaitement bonne par rapport au but particulier qu'il se proposoit, Mr. Barrow la trouve cependant défectueuse à deux égards. Prémièrement, parce qu'il rapporte souvent des Propositions pour prou-vet

mis s'attendoient, qu'aiant autant souffert qu'il avoit fait pour la Cause du Roi, il seroit d'abord avancé: mais lui-même se plaint dans un Distique Latin, qu'il n'a pas mis parmi ses Poësies, que personne n'a souhaité avec plus d'ardeur le retour du Roi; & que personne ne s'en est moins ressenti que lui (g). Il ne laissa pas de faire à cette occasion une Ode, où il introduit la Grande-Bretagne félicitant le Roi sur son retour (h). En 1660 il fut fait, sans qu'on le lui disputât, Professeur en Langue Grecque à Cambridge, & il fit une Harangue Latine en prenant possession de cette Charge [I]. Mr. Hill nous apprend (i), qu'un Ami de l'Auteur aiant emprunté les Leçons qu'il avoit faites, ne les a jamais rendues. Le 16 de Juillet de l'an 1662 (k), il fut choisi pour remplir une Chaire de Géométrie au Collége de Gresham à Londres, vacante par la mort de Mr. Laurent Rook: ce fut au Docteur Wilkins, depuis Evêque de Chester, qu'il fut redevable de ce Poste; & il remplit non seulement ses propres fonctions, mais aussi celles de son Collégue le Docteur Gautier Pope, Professeur en Astronomie dans le même Collége. La Harangue qu'il fit en prenant possession de son Emploi [K] se trouve dans le quatrième Tome de ses Oeuvres (l). Entre autres Leçons qu'il avoit faites, il y en avoit sur la *Projection de la Sphère*, qu'il prêta avec d'autres papiers, & qui sont perdues (m). Il fit la même année un *Epithalame* en Grec sur le mariage du Roi Charles & de la Reine Catherine (n). Vers le même tems on lui offrit un fort bon Bénéfice, qu'il refusa, parce qu'il regarda comme un acte de Simonie la condition qu'on exigeoit de lui, d'instruire le fils du Collateur. On lui offrit aussi de se charger de la Garde de la Bibliothéque Cottonienne: mais aprés avoir essayé pendant quelque tems, il aima mieux se fixer à Cambridge, où en 1663 il obtint la Chaire de Géométrie fondée par Mr. Lucas [L]; &

(g) *Te magis optavit rediturum, Carole, nemo: Et nemo sensit te rediisse minus.*

(h) Opuscul. p. 109.

(i) *Account of the Life &c.*

(k) Wood dit que ce fut en 1660. *Fasti Oxon.* Vol. II, col. 108.

(l) Pag. 50. & suiv.

(m) Hill's *Account &c. ubi supra.*

(n) Opuscul. p. 275. 276.

ver quelque Théorème ou quelque Problème particulier, quoique les derniers ne dépendent pas toujours des prémiers; & qu'il est assez difficile de distinguer d'abord, s'ils ont de la liaison ensemble, ou non, soit par l'ordre où ils sont placés, ou autrement; desorte que faute de les lier par les Conjonctions, *ergo*, *rursus*, il y a de la difficulté, sur-tout pour ceux qui ne sont encore que commencer. Il arrive aussi fort souvent, qu'on tombe, en suivant cette méthode, dans des répétitions inutiles; ce qui rend les Démonstrations trop prolixes, & par cela même, obscures & embarrassées. Inconvéniens auxquels la Méthode de Mr. Barrow remédie, d'entre-mêler quelques mots parmi les caractères, selon qu'on le juge à propos.

[I] *Il fit une Harangue Latine en prenant possession de cette Chaire.*] Elle se trouve dans le IV. Tome de ses Oeuvres (23): Il y fait l'éloge d'Erasme, qui a tant contribué à reveiller l'étude de la Langue Grecque & de la Latine; il rend aussi justice à la mémoire du Chevalier Thomas Smith, du Chevalier Jean Cheek, de Downs, de Crichton, & du Docteur Duport: Il parle de son peu de capacité pour bien remplir cette Chaire, & dit que dans tout le cours de ses Voyages il n'a vu nulle part autant de secours pour cultiver les Sciences, autant de bon-sens, de jugement, d'esprit & d'érudition, qu'on en trouve dans l'Université de Cambridge; qu'il ne s'inquiéteroit guères, s'il avoit à parler seulement devant des Allemands, encore étourdis des fumées du vin, devant des Hollandois grossiers & peu au fait de la belle Littérature, ou devant des François badins, & devant des Italiens qui ne savent guères que leur Langue naturelle. *Equidem apud Germanorum hesterna crapula obnubilata cerebella, in Batavas aures pingui Minerva obstipatas, coram desultoriis Gallis, aut ad Italos ultra vernaculum idioma parum sapientes, nihil admodum morarer verba facturus.* Au lieu qu'il a à parler devant des personnes de goût & de jugement, distinguées par leur habileté dans la Langue Grecque à un point, que la Gréce elle-même semble avoir quitté son ancien séjour pour venir s'établir parmi eux. [☞ On voit par l'exemple de Mr. Barrow, que les plus grands Hommes se dépouillent difficilement de leur prévention en faveur de leur Pays, & qu'ils ont de la peine à perdre je ne sai quel mépris mal fondé qu'ils ont pour les autres Nations. Ce n'est peut-être pas à tort qu'on taxe Messieurs les Anglois d'être un peu trop entachés de ce défaut. Dans le fond, un homme tel que Barrow ne pouvoit ignorer, puisque lui-même venoit de le dire, que l'Allemagne, la Hollande, & la France ont eu un grand nombre de Littérateurs, qui peuvent disputer de rang avec les Anglois, & que l'Italie n'a pas manqué de Grands-Hommes en ce genre, quoique la Domination Papale gêne davantage les Sciences; mais ce qu'on dit des Poëtes & des Peintres, qu'il faut leur passer la liberté des fictions, peut quelquefois s'appliquer aussi aux Orateurs. Aon.] Dans la suite de son Discours, Barrow justifie son incapacité, par deux raisons; les malheurs & la pauvreté, auxquels il avoit été exposé pendant longtems; & ses Voyages dans des Pays éloignés & barbares, qui l'avoient privé du commerce des bons Auteurs. Mais, il ajoute, que puisqu'on lui a fait l'honneur de jetter les yeux sur lui pour remplir cette Chaire, il tâchera de compenser ce qui lui manque d'ailleurs, par des soins redoublés & par une application soutenue. Et que ce qui l'encourage sur-tout, c'est que l'on a vu renaitre la gloire des Sciences par l'heureux retour du Roi, au-lieu que les tems précédens avoient été très malheureux pour les Muses, n'y aiant que l'Art de la Guerre qui eût été estimé; ensorte qu'on pouvoit avec raison leur appliquer ces Vers d'Ennius:

Spernitur Orator bonus, horridu' Miles amatur,
Belli potentes sunt magi, quam sapienti potentes.

Desormais, dit-il, personne ne sera suspect ou censé coupable à cause de son Erudition & de sa Vertu; desormais le tumulte des Armes n'étouffera plus les Arts & les Sciences, & l'on ne verra plus les derniers des hommes fouler aux pieds les gens d'un mérite distingué. Il s'étend ensuite sur l'excellence de la Langue Grecque par dessus toutes les autres: Il dit qu'elle est la plus ancienne, excepté l'Hébraïque, & qu'elle a précédé les Sciences, de la même maniere qu'un pere est avant son fils, & qu'un tronc est avant les branches qu'il produit. Si l'on considéra son usage, il s'étend à toutes les Sciences. Rien n'égale la force, l'énergie, & les graces de cette Langue, faite, semble-t-il, pour charmer l'oreille & pour remuer les passions. *Quanto magis incumbendum Græcæ Linguarum principi, reliquas, omnimodâ excellentiâ, quæ tanto superat intervallo? Si ætatem ejus spectamus, præter unam humanæ loquelæ coævam Hebraicam, antiquissima est, imo scientiis omni; non aliter quam parens sobole, radix surculis, vetustior: si usum, is amplissimus est, ad omnis sapientiæ studium, ad omnem ingenii cultum se exporrigens: si commoditatem, vim aut gratiam respicimus, nullam arbitror extitisse unquam mortali spiritu modulatam, hac, quæ fuerit aut explicandis sensibus aptior, aut demulcendis auribus gratior, aut affectibus commovendis efficacior* (24). Il passe à décrire les avantages de cette Langue, & le mérite des Auteurs qui y ont écrit sur toutes les Sciences, & il remarque, que c'est dans ce Trésor que les Latins ont puisé toutes leurs connoissances; Cicéron a profité des Orateurs & des Philosophes Grecs; Virgile, dans ses Bucoliques, de Théocrite, dans ses Géorgiques, d'Hésiode, dans son Enéide, d'Homére; Térence a été l'imitateur de Ménandre; Sénéque le Tragique, celui d'Euripide. Il observe aussi, que les deux illustres Empereurs, *par nobile Cæsarum*, Marc-Antonin & Julien, ont si bien senti les défauts de leur propre Langue; qu'ils ont écrit en Grec, regardant cette Langue comme plus propre à exprimer toutes sortes de sentimens avec une force & une beauté particulière.

[K] *La Harangue qu'il fit en prenant possession de son Emploi.*] Il la commence par l'éloge du Chevalier Thomas Gresham, Fondateur de ce Collége, d'où il passe à celui de Mr. Henri Briggs, le prémier qui y ait rempli la Chaire de Géométrie, & celui qui a perfectionné l'invention des Logarithmes; il fait aussi celui de Messieurs Christophle Wrenn, & Laurent Rooke, ses prédécesseurs. Il témoigne son regret de ce que son peu de capacité, & la médiocrité de ses talens, le mettent hors d'état de remplir dignement la place de ces Grands-Hommes, aiant passé beaucoup de tems parmi des Nations éloignées & barbares, & s'étant occupé depuis son retour aux minuties de la Grammaire, à éplucher des phrases & des mots; ensorte qu'il avoit été obligé d'abandonner les Mathématiques, & tout ce qui s'appella Philosophie, excepté la Morale, sans espoir d'y revenir jamais. *Cui ab omnibus bonis literis tot annos exulanti, Barbaros Scythas inter & incultos Sarmatas versanti, peragranti terras, trajicienti æquora, cum utriusque elementi periculis, cumque gravioris infortunii procellis conflictato, tantum temporis decretum est, tantumque defluxit, exilibus nugis occupato. Qui ex quo, infausto errore perfunctus, conquiescere cœperam, in Grammaticum mox pistrinum detrusus, & vocularum miserabili aucupio damnatus, Mathematicis protinus scientiis, & Philosophiæ omni (unam forsitan moralem exceperis) nuncium remiserim, imo bellum denunciarim, vale saltem (ut mihi videbar) æternum dixerim* (25). Il s'étend ensuite sur les grands avantages de la Géométrie, qui n'est pas un pur amusement d'esprit, & ne roule point sur des objets chimériques; mais qui est fondée sur des principes solides, qui est fertile en conséquences utiles, qui est la source féconde des Arts, le fondement inébranlable d'un grand nombre de Sciences, & le principe d'une infinité de belles Découvertes utiles à la Société. *Tot artium fœcunda parens, tot Scientiarum inconcussa basis, tot in rem humanam commoditatum perennis scaturigo, Geometria.*

[L] *Il obtint la Chaire de Géométrie fondée par Mr. Lucas.*] Il s'étoit si bien acquitté de sa Charge de Professeur du Collége de Gresham, & avoit répondu si parfaitement aux soins que le Docteur Wilkins avoit pris pour lui, que lorsque Mr. Lucas en 1663 fonda une Chaire de Géométrie à Cambridge, le même Ami, toujours zélé & constant, le recommanda à Messieurs Raworth & Buck, chargés de pourvoir à cette place, qui la lui accordérent avec

(23) P. 100.

(24) Ibid. p. 106.

(25) Ibid. p. 97.

& quoiqu'il pût conserver les deux Chaires, celle du Collège de Gresham & celle de Cambridge, il se contenta de la dernière, & le 20 de Mai 1664 il résigna l'autre, dans laquelle Mr. Robert Hook lui succéda par le crédit du Docteur Wilkins. Les Leçons de Mathématique qu'il fit à Cambridge, ont été publiées après sa mort à Londres 1684 in-12., sous ce titre, *Isaaci Barrow, Mathematicæ Professoris Lucasiani, Lectiones habitæ in Scholis publicis Academiæ Cantabrigiensis, annis Domini* 1664, 1665, 1666, *& ultimæ quatuor incerti temporis.* Mr. G. Wells les dédia à l'Université, disant qu'il seroit injuste de laisser périr aucune des excellentes productions de notre Auteur, tandis que son *Divin Génie* avoit assuré l'immortalité aux Ecrits de ces illustres Anciens, *Euclide*, *Théodose*, *Archimède*, *Apollonius*
(o) Pag. 85, 89.
&c. Les Auteurs des *Acta Eruditorum*, pour le mois de Février 1684, disent (o), que quoique ces Leçons ne roulent que sur les prémiers Principes de la Géométrie, on y apperçoit par-tout des marques de la sagacité & du jugement de l'Auteur, & de la grande connoissance qu'il avoit de la Philosophie ancienne; qu'il y a d'ailleurs plusieurs Digressions curieuses sur divers sujets très importans. En 1669 il se démit de sa Chaire de Mathématique en faveur de son Ami Mr. Isaac Newton, & résolut d'abandonner les Mathématiques, pour se donner entièrement à la Théologie [*M*]. Il ne lui resta alors que sa place dans le Collège de la Trinité: mais l'Evêque de S. Asaph son oncle, à la consécration duquel pour l'Evêché de Man il avoit fait le 4 de Juillet 1663 un Sermon sur Pseaum. CXXXII. 16. (p), lui donna un petit Bénefice simple dans la Principauté de Galles; & le Docteur Seth Ward Evêque de Salisbury, qui faisoit grand cas de sa conversation, lui conféra une Prebende dans son Eglise: mais il employoit en charites les revenus de ces deux Bénefices, & il les résigna, lorsqu'il fut nommé Recteur du College de la Trinité (q). L'Evêque de Salisbury lui offrit l'Archidiaconat de North-Wiltshire, qu'il refusa modestement (r). En 1670 il fit une Piéce en Vers Latins sur la mort de la Duchesse d'Orléans (s), une autre sur celle du Duc d'Albemarle (t), & une Ode sur la Trinité (v). Le Mécredi des Cendres de l'an 1671 il fit, en présence du Lord Maire & de la Cour des Aldermans, un Sermon de Charité pour l'Hôpital, *sur le Devoir & la Récompense de la Charité envers les Pauvres*, sur le Pseaume CXII. 9. En 1672 il publia ses *Leçons d'Optique* [*N*], avec quelques Leçons de Géométrie.

(p) Wood Ath. Oxon. Vol. II. col. 1140. dit que ce Sermon fut prononcé le 5.
(q) Id. ibid.
(r) Pope Life of Dr. Seth Ward. ch. 10. p. 145.
(s) Opusc. p. 491.
(t) Ibid. p. 294.
(v) Ibid. p. 275.

plaisir. Pour répondre d'autant mieux aux vues d'une si belle & si utile fondation, il fit faire une Loi qui l'obligeoit & ses Successeurs de laisser tous les ans à l'Université dix Leçons par écrit; & l'on peut juger par celles qu'on a publiées de lui, qu'il s'acquitta dignement de son devoir (26). Nous avons dans le IV. Tome de ses Oeuvres (27) la Harangue qu'il fit en prenant possession de la Chaire de Géométrie, & qu'il prononça dans l'Auditoire de Mathématique le 14 de Mars 1664; il y fait un très bel éloge de Mr. Lucas, Fondateur de cette Chaire, & témoigne sa reconnoissance à Mrs. Raworth & Buck, Exécuteurs des volontés de Mr. Lucas. Il parle ensuite des raisons qui lui ont fait quitter la Profession de la Langue Grecque pour celle des Mathématiques. Il remarque qu'il s'étoit chargé de la prémière dans un tems où elle obligeoit à beaucoup de peine, & procuroit très peu de revenu; mais que les choses aiant changé d'une manière fort avantageuse, il avoit cru qu'il se trouveroit des personnes qui s'en chargeroient avec plaisir, & qui s'en acquitteroient mieux que lui; & que là dessus il s'étoit persuadé qu'il pouvoit suivre librement son penchant, & quitter un emploi pénible pour un autre moins fatiguant: que quoiqu'il n'eût jamais eu d'éloignement pour la Littérature & la Critique, il avouoit que la Philosophie avoit plus de charmes pour lui; & que quoiqu'il ne méprisât point cette Science qui s'occupe principalement des mots, il avoit toujours eu plus de goût pour celle qui a les choses mêmes pour objet. Il s'étend après cela sur les usages excellens & les grands avantages de l'étude des Mathématiques, & il remarque qu'elle affranchit particulierement l'esprit du joug de la Crédulité, qu'elle le fortifie contre le Scepticisme, qu'elle le munit contre la Précipitation & la Présomption, qu'elle le porte à n'acquiescer qu'à l'Evidence, le soumet entièrement à la juste autorité de la Raison, & le délivre de la tyrannie du Préjugé; qu'elle fixe le caprice de l'imagination, aiguise les Esprits pesans, modère ceux qui sont trop hardis, calme ceux qui sont trop vifs, & aiguillonne les indolens. *Quin etiam his disciplinis assuefactam mentem a credula simplicitate penitus liberari; contra scepticam vanitatem fortissime muniri; a temeraria præsumptione valide cohiberi; ad debitum assensum facillime inclinari; legitimo rationis imperio perfecte subjici; iniquæ fallacium præjudiciorum tyrannidi contumaciter obluctari; instabilem porro phantasiam hac veluti saburra liberari, hac fluctuantem anchora retineri, obtusum ingenium hac cote exacui, luxurians hac falce castigari, præfervidum hoc freno reprimi, torpidum hoc stimulo excitari* (28).

(26) Hill's Account &c.
(27) P. 78. & suiv.
(28) Ibid.

[*M*] *Il résolut d'abandonner les Mathématiques pour se donner entièrement à la Théologie.*] Quoiqu'il y eût déja quelque tems que ses *Leçons de Geometrie* avoient paru, il n'avoit encore entendu parler que de peu de personnes qui les eussent lues & examinées à fond, excepté Mrs. Slusius de Liége & Grégory d'Ecosse, deux hommes à la vérité dont le jugement valoit celui d'un grand nombre. Mais le peu de goût qu'on témoignoit en ce tems-là pour les découvertes & les recherches de Mathématique, servit à détourner le Docteur Barrow de ces spéculations, & le détermina à s'attacher plus particulièrement à l'étude de la Morale & de la Théologie, pour laquelle il avoit toujours eu un goût si dominant, comme le remarque Mr. Hill, que dans le tems qu'il commentoit Archimède, il ne put s'empêcher de lui préférer Suarez, dont il admiroit le Livre *de Legibus*; & il avoit écrit au devant de son Apollonius ces belles paroles: Ὁ Θεὸς γεωμετρεῖ. *Tu autem, Domine, quantus es Geometra! Quum enim hæc Scientia nullos terminos habeat, cum in sempiternum novorum Theorematum inventioni locus relinquatur, etiam penes humanum ingenium; tu uno hæc intuitu omnia perspecta habes, absque catenâ consequentiarum, absque tædis demonstrationum. Ad cætera pene nihil facere potest intellectus noster, & tanquam brutorum phantasia videtur non nisi incerta quædam somniare, unde in iis quot sunt homines, tot existunt fere sententiæ. In his conspiratur ab omnibus, in his humanum ingenium se posse aliquid, imo ingens aliquid & mirificum visum est, ut nihil magis mirum; quod enim in cæteris pene ineptum, in hoc efficax, sedulum, prosperum &c. Te igitur vel ex hac re amare gaudeo, te suspicio, atque illum diem desidero suspiriis fortibus, in quo purgatâ mente, & claro oculo, non hæc solum omnia absque hac successivâ & laboriosâ imaginandi curâ, verum multo plura & majora ex tuâ bonitate, & immensissimâ sanctissimâque benignitate conspicere & scire concedetur.* Ce qui signifie: „ Dieu est Géomètre. Mais „ que tu ès un grand Géomètre, Seigneur! Car cette Scien- „ ce est infinie pour nous, & l'Esprit humain y trouve tou- „ jours de nouvelles découvertes à faire; au-lieu que tu vois „ toutes ces choses d'un coup d'œil, sans aucune chaine de „ conséquences, & sans l'embarras des démonstrations. No- „ tre Esprit peut à peine faire quelque chose sur d'autres „ sujets, & semblable à l'imagination des bêtes, il ne sem- „ ble que rêver, ce qui produit cette grande diversité de „ sentimens qui régne parmi les hommes: mais ici, ils „ sont tous d'accord, ici l'Esprit humain semble capable „ de quelque chose, & même de quelque chose de grand „ & d'admirable, puisque malgré sa foiblesse sur tout au- „ tre sujet, il se montre ici puissant, appliqué, & heu- „ reux. Je t'admire & t'aime donc aussi, même par cet „ endroit; & je soupire ardemment après ce jour, où „ mon Ame dégagée de tout ce qu'elle a de terrestre, „ pourra par ton immense bonté connoître & concevoir „ non seulement ces choses, mais aussi de plus grandes & „ de plus importantes encore, sans l'embarras & la fati- „ gue de la méditation, & sans aucun effort d'imagina- „ tion."

[*N*] *En 1672 il publia ses Leçons d'Optique.*] La Permission de les imprimer est du 22 de Mars 1668-9, & elles furent imprimées à Londres in-4. en 1672 sous ce titre: *Lectiones XVIII Cantabrigiæ in Scholis publicis habitæ, in quibus Opticorum Phænomenωn genuinæ rationes investigantur ac exponuntur. Annexæ sunt Lectiones aliquot Geometricæ, Ab Isaaco Barrow, Socio Collegii S. Trinitatis, Matheseos Professore Lucasiano, necnon Societatis Regiæ Sodale:* „ Dix-huit Leçons faites dans les Ecoles publiques de l'Uni- „ versité de Cambridge, dans lesquelles on recherche & on „ explique les véritables raisons des Phenoménes de l'Op- „ tique. Avec quelques Leçons de Géométrie. Par Isaac „ Barrow, Membre du Collège de la Trinité, Professeur „ en Géométrie de la Chaire de Mr. Lucas, & Membre de „ la Société Royale." Il dédia cet Ouvrage à Messieurs Raworth & Buck, Exécuteurs du Testament de Mr. Lucas, le Fondateur de la Chaire de Géométrie. Dans l'*Avertissement au Lecteur*, il nous apprend, que ces Leçons n'étoient pas destinées à voir le jour; mais qu'il y avoit été engagé par les sollicitations des autres, & par le desir de donner un exemple à ses Successeurs, en faisant du moins ses efforts pour perfectionner les Sciences: qu'il n'est pas même sans espérance, que cet Ouvrage ne puisse être utile à quelques égards. Il prie ceux qui sont habiles dans ces Sciences, de vouloir considérer, qu'elles ne sont pas faites pour eux seuls, & que ce n'est point un Ouvrage de choix, ni un Ouvrage composé à loisir & après une longue méditation; mais que ce ne sont que des *Leçons d'Ecole*, qu'il a été obligé d'écrire à la hâte, & qui sont faites pour un Auditoire composé de toutes sortes de personnes, ensorte qu'il s'y trouve bien des choses, qui doivent paroitre communes & triviales à ceux qui sont déja versés dans ces Sciences. Il avertit donc le Lecteur de ne point s'attendre à un

trie. En 1675 il donna une Edition des Ouvrages d'*Archimède*, des Coniques d'*Apollonius*, & de *Théodose* sur la Sphère [*O*]. Jusques à ce tems, sa fortune avoit été assez médiocre; mais comme il étoit bien éloi-

Ouvrage fort travaillé, & fort en ordre. *Meminerie autem obtestor, qui in his Literis profectior es, quale scriptum attrectas; non utique tibi soli elaboratum, non sponte productum, non diuturna meditatione subactos exhibens feriantis ingenii conceptus*; at Lectiones Scholasticas, *primum officii necessitate expressas, tum subinde properantius effusas, ut absolveretur pensum, ac hora defluerer; demum ad promiscui literarii populi instructionem comparatas, cujus intererat complura (qualia tibi videbuntur) leviora non prætermitti, ut frustra futurus sis (id quod te monitum oportuit, ne multum expectando tibi pariter obsis, ac mihi) accuratum hic quicquam affabre positum aut concinne digestum sperans.* Entre les Amis qui lui avoient persuadé de publier cet Ouvrage, il nomme en particulier son Collégue Mr. Isaac Newton, *homme*, dit-il, *d'un génie supérieur, & d'un prodigieux savoir*, qui s'étoit donné la peine de revoir le Manuscrit, & d'y marquer plusieurs choses qui avoient besoin d'être retouchées, & qui y avoit même fait quelques additions, que le Docteur Barrow a distinguées en les accompagnant d'éloges. *Quorum unus . . . D. Isaacus Newtonus, Collega noster (peregregiæ vir indolis, ac insignis peritiæ) exemplar revisit, aliqua corrigenda monens, sed & de suo nonnulla penu suggerens, quæ nostris alicubi cum laude innexa cernes.* L'autre Ami, auquel il se reconnoit redevable, est Mr. Jean Collins, qu'il appelle le *Mersenne* d'Angleterre, & qui s'étoit donné beaucoup de peine pour l'édition de l'Ouvrage. Il ajouta *treize Leçons de Géométrie*, qui traitent principalement des *Propriétés des Courbes*. Dans la *Préface* au devant de ces Leçons, il dit, qu'il avoit dessein de publier les six dernières avec une autre dans ce Volume, pour servir d'*Appendix* à ses Leçons d'Optique, & que sans cela il n'auroit jamais pensé à les faire imprimer. Mais que le Libraire aiant souhaité de les publier à part, il l'avoit engagé à y joindre les cinq prémières, qui roulent sur la même matière, & qu'il avoit composées il y avoit quelques années, sans aucun dessein de les publier, parce qu'il n'y a que des choses propres pour de jeunes gens qui commencent. Mais pour les sept autres Leçons, il les donne, dit-il, avec moins de répugnance, parce qu'il y a des choses, qu'il se flatte qui ne déplairont pas aux Savans. *Alteras quas dixi septem conspectui tuo lubentius expono, nonnulla sperans in illis haberi, quæ nec eruditiores piguerit inspicere.* La dernière lui a été extorquée, dit-il, par un Ami, qui a droit d'exiger de lui ce qu'il veut; honnête-homme, mais importun au dernier point sur de pareils articles. *Ultimam amicus (vir sané cumprimis probus, ast in hujusmodi negotiis flagitator improbus) extorsit, aut certé pro jure, quod merito obtinet suo, exegit.* L'Ami dont il s'agit est Mr. Collins, à qui l'on est principalement redevable de la publication des Ouvrages Mathématiques de Barrow, & qui entretint toujours avec lui un commerce de Lettres réglé. Dans une de ces Lettres, qui est de la veille de Pâques 1669, on trouve ce qu'on va voir, touchant ses Leçons d'Optique: l'Original nous en a été communiqué par le savant Mr. Guillaume Jones, Ecuyer.

Mon cher Monsieur,

„ J'ai bien reçu toutes vos Lettres. Si la prémière me fût parvenue à tems, cela vous auroit pu épargner quelque peine; car si j'avois su que Mr. Huigens faisoit imprimer son Optique, j'aurois eu de la peine à me résoudre à vous envoyer mon Ouvrage. Il y a longtems qu'il travaille sur cette matière, & c'est un homme exact dans tout ce qu'il fait, & qui a joint l'Expérience à ses Méditations. Ce que j'ai fait n'est autre chose que ce que la Méditation m'a fourni à la hâte, & je n'ai jamais eu occasion de faire la moindre Expérience; ainsi j'ai tout sujet de croire, qu'aiant eu tant d'avantage sur moi, son Ouvrage doit être beaucoup plus parfait que le mien, à tous égards. Cependant si par hazard vous voyez dans le mien certaines choses, qui ne se soient pas présentées à lui, ou qui n'entroient pas dans son Plan, vous pouvez, si vous le jugez à propos, passer outre pour l'Impression, dont je vous laisse entièrement la disposition . . . . . J'ai plusieurs nouveaux Théorèmes (du moins je les crois tels) qui sont d'une utilité générale, que je mettrai peut-être ensemble, pour les y ajouter en forme d'Appendix, les aiant mis en Leçons &c. J'avois dessein de vous en envoyer quelques-uns; mais les affaires dont le Collège m'a chargé, outre les soins qu'exigent mes Elèves & mes autres occupations, ne me le permettent point. Il s'agit de faire, conformément à nos Statuts, des Discours Théologiques sur les principaux Articles du Catéchisme, le Symbole, le Décalogue, l'Oraison Dominicale, & les Sacremens; ce qui m'occupe tellement, que je ne puis guères penser à autre chose: car c'est mon défaut, de ne pouvoir aisément passer d'un sujet à l'autre." Le même Savant (Mr. Jones) nous a communiqué l'Original d'une autre Lettre à Mr. Collins sur le même sujet, datée du Collège de la Trinité le 23 d'Avril 1670.

Mon cher Monsieur,

„ J'ai reçu votre dernière, par laquelle j'ai compris que votre Imprimeur, tout honnête-homme qu'il est, est un peu lent à l'ouvrage. Je vous prie d'effacer les quatre vers qui s'adressent à *la Jeunesse Académique*; un Ami, à qui j'en ai demandé son avis, m'a fait comprendre qu'ils ne convenoient point. Pour ce qui est de la XIII. Leçon, quoique j'aye pris la peine de la copier, & de la préparer, aussi bien que je suis en état de le faire, à ce que je crois, j'aimerois encore mieux qu'elle ne fût point imprimée; cependant je serai content de tout ce que vous ferez. Si vous ne l'êtes point de cet endroit de l'Avertissement (59), où j'ai seulement eu dessein de badiner avec vous, effacez-le, s'il vous plait, & substituez-y ces mots: *Ultimam appofui, materiâ quidem a reliquis abjunctam, at scopo non ita dissitam, nonnullis eam haud inutilem arbitratus.* A l'égard de l'estime que vous dites qu'on fait de mes Ouvrages, vous m'obligerez infiniment de faire ensorte qu'il n'y en ait qu'un Extrait fort court & fort simple dans les *Transactions Philosophiques*, & qu'on n'en dise rien de plus, soit pour en faire l'éloge, soit pour les rabaisser; mais qu'on les abandonne à leur bonne fortune, selon la capacité des Lecteurs. Toute autre chose me sera du chagrin, & ne leur fera, ni à moi, aucun bien.

(59) Il parle de l'endroit cité ci-dessus, *que la dernière lui a été extorquée &c.*

[O] *Une Edition des Ouvrages d'Archimède, des Coniques d'Apollonius, & de Théodose sur la Sphère.*] Imprimée à Londres, in-4. sous le titre suivant: *Archimedis Opera, Apollonii Pergæi Conicorum Libri IV, Theodosii Sphærica; Methodo nova illustrata, & succincte demonstrata. Per Isaac. Barrow, Exprofessorem Lucasianum Cantabrig. & Societatis Regiæ Socium.* Dans la Préface au Lecteur, au devant des *Lemmes d'Archimède*, il observe, que la reconnoissance oblige les Modernes à préserver de l'oubli les anciens Auteurs, qui ont inventé les Sciences. Car quoique leurs Découvertes, pour la plus grande partie, aient été surpassées par celles des derniers Siècles, tant par rapport à la méthode, que pour la concision; cependant la lecture des Anciens a son usage particulier. Car il est agréable de voir par quels degrés les Sciences ont été portées à un si haut point de perfection, & de connoitre les sources où les Modernes ont puisé pour faire de nouvelles Découvertes, parce que leur adresse paroit principalement par la manière dont ils ont ou suivi ou imité les méthodes subtiles & ingénieuses des prémiers. *Neque tamen si quæ continent pleraque novis artificiis, vel promptius elici, vel concisius adstrui possent, fructu penitus destituitur eorum lectio. Nam amœnum imprimis videtur quibus a fundamentis tantum in fastigium evectæ sunt Scientiæ dispicere; tum haud inutile fuerit degustare fontes, e quibus cuncta ferme recentiorum inventa dimanarunt; istorum quippe perquam ingeniosas atque subtiles persequendo vel æmulando methodos, horum enituit industria.* D'ailleurs il n'y a pas de meilleure méthode d'acquérir le vrai goût des Démonstrations, & de s'y rendre habile, que de consulter les Ecrits des Anciens, qui se distinguent sur-tout par la force & la sagacité avec laquelle ils forment les Théorèmes; que personne ne peut acquérir sans être versé dans leurs Ecrits, comme personne ne les y surpassera: pour ne pas dire, que les Modernes citant ces Ouvrages pour appuyer ce qu'ils avancent, il est absolument nécessaire que ceux qui traitent ces matières, les aient en main, & les possèdent. *Porro sincerum demonstrandi gustum ac peritiam non aliunde quis opinor felicius hauserit, quam ex iis, quorum in Theorematis deducendis præcipue relucent solertia ac elegantia; quas ut nemo transgredi possit, ita vix assequi quisquam valeat ab illorum scriptis peregrinus: ut taceam cum a posteris hæc scripta suis firmandis præsternantur, allegenturque passim, illorum referre, qui hæc studia tractant, ea præsto ad manum, ut dicam ad unguem habere.* Cette Edition des Géomètres anciens est due principalement aux sollicitations de Mr. Jean Collins, dont on a parlé dans la Remarque précédente, comme on le voit par les deux Lettres suivantes du Dr. Barrow, qui nous ont été communiquées par le même Savant, qui nous a fait part des deux qu'on a vues dans la même Remarque. La prémière est datée du Collège de la Trinité le 3 de Mars 1665. „ Je ne sai pas trop bien que répondre à votre proposition au sujet d'Archimède & d'Apollonius. Un Ami m'a offert de se charger de les faire imprimer pour moi, ce qui, je crois, m'apporteroit un profit considérable, car je pense que j'en débiterois ici un bon nombre d'exemplaires; mais à moins que je ne sois lié par quelque engagement, j'aurai de la peine à m'engager à ce travail, & à donner le tems nécessaire pour faire la révision de ces Ouvrages; quoique je pense que deux ou trois mois suffiroient. Si le Libraire, dont vous me parlez, faisoit des offres raisonnables & proposoit des conditions acceptables, je pourrois peut-être m'y déterminer; mais jusques-là j'ai bien la mine de ne rien faire. On m'a aussi sollicité de revoir ce petit *Euclide*, que je fis à la hâte il y a dix ou onze ans. Je serois bien aise d'en être le maître; c'est pourquoi je voudrois savoir, si la Veuve de Mr. Neeland, qui l'a imprimé, en fait quelque cas. Il y gagna, à ce qu'il m'a dit lui-même, quelques centaines de livres sterling; & cependant il ne remplit pas les conditions que j'avois faites avec lui, en l'imprimant aussi bien qu'il s'y étoit engagé, desorte que je serois en droit de me faire justice moi-même: cependant je ne veux point avoir de

éloigné de souhaiter des richesses, il ne laissoit pas d'être content de son état. Il ne se montra pas moins modéré dans la prospérité. Le Roi l'aiant nommé Recteur du Collège de la Trinité en 1672 [*P*], à la place du Docteur Jean Pearson promu à l'Evéché de Chester, il se conduisit dans ce poste d'une manière véritablement exemplaire [*Q*]. Il mourut le 4 de Mai 1677, universellement regretté de tous les gens de bien [*R*]. Ses Ouvrages Anglois furent publiés en 1683 en trois Volumes in-folio, par le Docteur Jean Tillotson, depuis Archeveque de Cantorbéry [*S*], qui, aussi-bien que Mr. Hill, fait un très beau portrait de l'Auteur [*T*]. Ses Sermons sont généralement admirés des Connoisseurs, pour la solidité.

„ dispute, ni faire de tort à personne. Vous me ferez „ donc plaisir de vous informer, si vous en avez occa- „ sion, si la Veuve de Mr. Neeland veut consentir que „ j'en dispose comme il me plaira, & de m'en instruire. „ Si je me détermine à donner *Archimède* & *Apollonius*, „ je voudrois, en corrigeant & revoyant comme il faut „ leurs Ouvrages, y ajouter de courtes *Scholies*, pour ser- „ vir comme d'Introduction à leurs Démonstrations; j'y „ ajouterois Théodose *sur la Sphère*, & d'autres Traités de „ ce genre. Mais tout ceci ne roule que sur une suppo- „ sition &c." La seconde Lettre est aussi datée du Collège de la Trinité, du onzième d'Octobre 1670. La voici. „ Depuis mon Voyage de Londres, j'ai été à *Audley-Inn*. „ Après mon retour, je me suis souvenu de la promesse „ que je vous ai faite au sujet de mes Leçons de Per- „ spective, & je vous les envoie; mais je vois que la „ plupart sont si mal écrites, & si confusément, que je „ crains que vous n'ayez de la peine à en faire quelque „ chose. Je vous envoie aussi mon *Apollonius*, qui ne „ mérite guéres que vous y jettiez les yeux, n'y aiant rien „ de considérable, que la briéveté. Il y a plusieurs an- „ nées qu'il étoit dans mon Cabinet, sans que j'y aye re- „ gardé." Les *Leçons de Perspective* dont il est fait mention dans cette Lettre, se sont perdues d'une manière ou d'autre.

[*P*] *Le Roi le nomma Recteur du Collège de la Trinité en 1672.*] Lorsque le Roi le nomma à cette place, il dit, qu'il *l'avoit donnée au plus habile homme de toute l'Angleterre.* Il étoit dans ce tems-là Chapelain ordinaire du Roi (30), qui lui avoit fait l'honneur de s'entretenir plusieurs fois avec lui; & il ne dut son avancement ni à l'intrigue, ni à la flatterie: le Roi s'y porta de son propre mouvement, quoique son mérite engageât plusieurs personnes puissantes à y contribuer, entre autres le Docteur Gilbert Sheldon pour-lors Archevêque de Cantorbéry, & le Duc de Buckingham Chancelier de l'Université de Cambridge, & qui avoit été Membre du Collège de la Trinité (31). Lorsqu'on lui remit ses Patentes, où l'on avoit inséré une Clause qui lui permettoit de se marier, comme on l'avoit fait à quelques-uns de ses prédécesseurs, il fit changer cette permission, jugeant qu'elle étoit contraire aux Statuts du Collège, dont il ne souhaitoit ni ne vouloit être dispensé. „ Et il aima mieux, *dit Mr. Pope* (32), faire les frais d'une nouvelle Patente, où la „ Clause ne se trouvât point, que d'être perpétuellement „ en garde contre les attaques qu'il prévoyoit qu'on lui „ livreroit pour l'engager à accepter des partis honorables „ & avantageux.

(30) Pope ch. 12. p. 164.

(31) Hill's *Account* ubi supra.

(32) P. 139.

[*Q*] *Il se conduisit dans ce poste d'une manière véritablement exemplaire.*] Pour faire voir son humilité, & le soin qu'il avoit de ménager les revenus du Collège, il ne voulut point qu'on lui entretint de Carosse, comme l'on avoit fait à ses prédécesseurs (33). Outre les secours particuliers qu'il donnoit à plusieurs Ecoliers pour pousser leurs études, il étoit attentif à tout ce qui regardoit les Intérêts du Collège; & il déchargea bientôt les Membres de certaines dépenses, qu'ils avoient été obligés de faire pour ses prédécesseurs. Pour la seule affaire du bâtiment de la Bibliothèque, il écrivit une infinité de Lettres, principalement aux personnes qui avoient été du Collège, en prémier lieu pour les engager à y contribuer, & ensuite pour les remercier, ce qu'il ne négligeoit jamais. Il ne faisoit pas assez de cas de ces Lettres pour en garder copie; mais les grands secours qu'elles procurérent, furent des preuves de l'estime qu'on en faisoit. Il avoit toujours été fort régulier & fort assidu aux exercices de piété dans la Chapelle, & il continua à l'être, non seulement par principe de dévotion, mais à cause du pouvoir que son exemple avoit sur tous ceux qui étoient dans le Collège. „ Il se trouva, *dit Mr. Hill*, content & à son aise dans ce „ poste, qui étoit celui de tous où il pouvoit se rendre le „ plus utile, & qu'il ne regardoit point comme un degré „ pour monter plus haut. Aussi ne relâcha-t-il rien de son „ application à l'étude. Il donnoit la journée aux affaires „ publiques, & prenoit le matin plusieurs heures sur son „ sommeil pour augmenter le nombre de ses Sermons, & „ pour composer son Traité de la Primauté du Pape. Il „ connoissoit le Papisme d'Angleterre & celui des Pays é- „ trangers, il l'avoit examiné de près, combattant en An- „ gleterre, triomphant en Italie, déguisé en France; il „ prévoyoit plus que d'autres le danger dont on étoit me- „ nacé, & il eût paru des prémiers dans la lice, en cas „ de besoin.

(33) Id. ib.

[*R*] *Il mourut le 4 de Mai 1677, universellement regretté de tous les gens de bien.*] Le Docteur Pope nous apprend (34) que quelques jours après son arrivée à Londres, où il s'étoit rendu pour l'élection de l'Ecole de Westminster, il alla à Knightsbridge, rendre visite au Docteur Seth Ward Evêque de Salisbury, où le Docteur Pope s'étant apperçu pendant le diner qu'il ne mangeoit point, lui demanda des nouvelles de sa santé. Il répondit, que depuis deux ou trois jours il avoit une petite indisposition, dont il espéroit se guérir par l'abstinence & avec un peu d'Opium, s'étant guéri de cette manière d'une maladie beaucoup plus dangereuse, il y avoit quelques années, à Constantinople. Mais ces remédes ne firent point d'effet: l'événement fit voir que son mal étoit une fièvre maligne, qu'on ne put jamais arrêter, & qui l'emporta, dans un appartement qu'il occupoit depuis plusieurs années chez un Sellier près de Charing-Cross. „ Car quoiqu'il „ fût beaucoup plus à son aise étant devenu Principal du „ Collège de la Trinité, *dit le Docteur Pope*, le change- „ ment de condition n'influa point sur ses mœurs; il de- „ meura toujours le même, & on ne put jamais l'engager „ à prendre un plus beau logement." Mr. Hill dit, qu'aiant été invité à faire le Sermon *de la Passion* le 13 d'Avril 1677, dans la Chapelle de Guildhall (c'est le second Sermon pour lequel il ait jamais reçu de l'argent), il ne prêcha plus qu'une seule fois, étant tombé malade d'une fièvre, qui l'emporta. Le Docteur Tillotson, dans la Préface du prémier Volume des Oeuvres de notre Auteur, remarque que le Sermon pour la Passion fut le pénultiéme qu'il fit; *Et je crois*, dit-il, *que le froid qu'il gagna alors, fut la cause de sa mort, parce qu'il y a toute apparence que ce fut ce qui lui donna la fièvre dont il mourut, par où nous avons fait une perte inexprimable. Il donna lui même ce Sermon à imprimer, mais il n'eut pas le plaisir de le voir achevé.* Le Comte de Nottingham, qui étoit alors Grand-Chancelier, fit faire un compliment de condoléance à son père, qui avoit quelque emploi sous lui: ce compliment portoit, qu'il avoit un juste sujet de douleur, puisque jamais père n'avoit perdu un si digne fils; mais que cela même étoit une raison qui devoit adoucir l'amertume de son affliction (35).

(34) P. 166. 167.

(35) Pope p. 167. 168. & Hill's *Account* ubi supra.

[*S*] *Ses Ouvrages Anglois furent publiés en 1683 en trois Volumes in-folio, par le Docteur Jean Tillotson depuis Archevêque de Cantorbéry.*] Le *prémier* Volume contient trente-deux Sermons, prononcés en différentes occasions, dont les cinq prémiers, comme le remarque le Docteur Tillotson dans sa Préface, sont destinés à inspirer aux hommes de l'estime pour la Religion, & à les porter à la considération de son excellence, & des divers avantages qu'elle leur procure. Il traite dans les quatre suivans des deux grands Devoirs de la Religion, qui sont en même tems partie du Culte, la *Prière*, & la *Reconnoissance*; il y propose les puissans motifs, qui doivent engager à les pratiquer. Les trois suivans sont des Sermons prononcés en des occasions solennelles; le prémier, le 29 de Mai 1676, Anniversaire du rétablissement du Roi Charles II; le second le 5 de Novembre 1675, sur la Conspiration des Poudres: il fit ces deux Sermons pendant l'année qu'il fut Vice-Chancelier de l'Université; le troisième, à la Consécration de son oncle pour l'Evêché de Man. „ Il y plai- „ de, *dit le Docteur Tillotson*, en faveur du respect dû au „ Clergé, avec tant de modestie, tant de force de rai- „ son & d'éloquence, que tout le Corps doit lui en être „ très redevable. Quelques-uns de ces douze Sermons „ sont des prémiers qu'il a composés; par où l'on peut ju- „ ger du fond de connoissances, avec lequel il entra dans „ le Ministère sacré. Il prononça le prémier à *Ste. Ma-* „ *rie* à Cambridge le 30 de Juin 1661; & c'est, si je ne me „ trompe, le prémier qu'il ait fait." Les deux excellens Sermons sur la *Reconnoissance* suivirent; & le quatrième en rang, est le prémier qu'il prononça devant le Roi. Les dix Sermons suivans roulent sur les Vices de la Langue; & les huit qui viennent ensuite sont destinés à expliquer & à établir les deux grands Commandemens de la Loi, l'Amour de Dieu & celui du Prochain. Les deux qui suivent ont été publiés par lui-même, & ce sont aussi les seuls qu'il a fait imprimer. Le prémier, qui roule sur *le Devoir & la Récompense de la Charité envers les Pauvres*, fut prononcé à l'Hôpital, & universellement goûté. „ Et peut-être, *dit* „ *le Docteur Tillotson*, n'a-t-on rien de plus parfait en ce „ genre. Il semble avoir épuisé tout le sujet, & n'avoir „ rien oublié de ce qui y a du rapport." L'autre est le Sermon *sur la Passion de notre Sauveur*. Le reste du prémier Volume renferme *une Courte Explication du Symbole, de l'Oraison Dominicale, du Décalogue & de la Doctrine des Sacremens, & son Traité de la Primauté du Pape*, avec le *Discours sur l'Unité de l'Eglise*. Le *second* Volume contient ses Sermons sur les Articles du Symbole; „ dans „ lesquels, *dit le Docteur Tillotson*, il a non seulement ex- „ pliqué & confirmé les grandes Vérités de notre Reli- „ gion, mais aussi fait voir l'influence que chaque Arti- „ cle de notre Foi doit avoir *sur notre conduite.*" Le *troisiéme* Volume renferme quantité d'autres Sermons sur les sujets les plus importans de la Théologie & de la Morale.

[*T*] *Qui, aussi-bien que Mr. Hill, fait un très beau portrait de l'Auteur.*] Le Docteur Tillotson observe dans sa Préface, à la tête de son Edition des Oeuvres Angloises de Barrow, „ qu'il étoit si généralement connu, & si es-

tiré [V]. Il aimoit passionnément la Poësie, pour laquelle il avoit du talent. La plupart de ses Poëmes sont en Vers Hexamètres & Pentamètres, comme ceux d'Ovide, qu'il estimoit beaucoup, le préférant à Virgile même, & disant qu'il ne croyoit pas que le dernier eût réussi aussi bien qu'Ovide à écrire les *Métamorphoses* (x). Il faisoit grand cas de cette partie de la Poësie, qui consiste à faire des Descriptions; mais il méprisoit souverainement les Hyperboles de quelques Poëtes modernes. Il étoit ennemi des Représentations de Théatre, qu'il regardoit comme la principale cause de la Corruption du Siécle; à quoi il croyoit que l'éducation Françoise, & le mauvais exemple des Grands, contribuoient aussi beaucoup. Il ne fit jamais de Satyres: son caractère étoit pur & pacifique (y). Son *Traité de la Primauté du Pape*, & son *Discours sur l'Unité de l'Eglise*, sont des Piéces excellentes [X]. Ses Opuscules, écrits la plupart en Latin, parurent en 1687 in-folio [Y]: son père les dédia au

(x) Pope *Life of Bishop Ward*, ch. 21. p. 151.

(y) Hill's *abstract*.

„ si estimé de tous les Savans & de tous les gens de bien, „ qu'il seroit inutile & même impossible de rien dire à son „ avantage; & qu'il n'entreprendra point dans une courte Préface de faire l'éloge d'un homme, dont il ne conviendroit pas de dire peu de chose, & dont il vaut mieux „ ne rien dire du tout." Il dit ensuite, que si Mr. Barrow étoit un modèle dans toute sa conduite, il étoit particulièrement exempt de la Médisance, de la Calomnie & de tous les autres Vices de la Langue; „ & qu'il approchoit, autant que la fragilité humaine le peut permettre, du caractère que S. Jaques donne de *l'homme parfait*." Mr. Hill, dans son *Abrégé de la Vie du Docteur Barrow*, nous dit „ que ses Sermons étoient le miroir „ de sa Conduite, & qu'il s'y est peint fidèlement lui-„ même. Qu'il étoit toujours le même, ne s'écartant ja-„ mais du devoir, & aiant une conduite vertueuse & sage; „ & que malgré tous les orages, il tendoit toujours au grand „ but par les mêmes voies. En un mot, que tout ce qu'il „ a dit, ou qu'il peut dire, est fort au-dessous de l'idée „ que les Amis du Docteur Barrow se sont faite de lui, & „ de celle que ceux qui ne l'ont pas connu doivent a-„ voir de son caractère.

[V] *Ses Sermons sont généralement admirés des Connoisseurs, pour la solidité.*] Le Docteur Tillotson dit dans sa Préface, „ qu'ils ont aussi peu besoin d'éloges que l'Au-„ teur; & que leur excellence & l'éloquence qui y régne „ suffisent pour les faire estimer. Et que comme ils ne „ manquent nullement par aucun des autres endroits qui „ leur peuvent donner du prix, ils sont en particulier si „ remplis d'une véritable & solide piété, qu'il faut être, „ ou bien parfait, ou bien méchant, pour les lire sans se „ sentir porté à se corriger." Mr. Hill nous apprend, que lorsqu'il se donna entièrement à l'étude de la Théologie, il se fit un plan aussi digne d'un homme qui se destinoit au Ministère public, que d'un vrai Chrétien: les sujets dont la méditation lui parut importante pour son usage particulier, furent aussi ceux sur lesquels il fit des Sermons pour l'usage des autres; & il étoit d'une si grande exactitude à cet égard, qu'il les copioit souvent quatre ou cinq fois. Ils étoient longs & achevés, très bien écrits, lorsqu'il vouloit les prêcher, c'est-à-dire les lire, ou les prêter, ce qu'il faisoit aussi souvent qu'on le souhaitoit. S'il avoit été appellé à un Ministère réglé, il les auroit fait plus courts, & les auroit appris par cœur. Mr. Le Clerc remarque dans la *Bibliothèque Universelle* (36), que la méthode du Docteur Barrow est celle qu'observent aujourd'hui les plus habiles Théologiens de l'Eglise Anglicane; & que s'étant autant appliqué qu'il l'a fait aux Mathématiques, il s'est formé une habitude d'écrire assez exactement, d'aller droit au but sans s'écarter dans des digressions inutiles, & de se servir de preuves solides, plutôt que de figures de Rhétorique. Le même Auteur dit ensuite (37), que les Sermons de Mr. Barrow sont plutôt des Traités, ou des Dissertations exactes, que de simples Harangues pour plaire à la multitude; & que s'il n'avoit résolu de se tenir dans les bornes de simple Historien, il diroit que l'on n'a point encore vu de Sermonaire comparable à cet Auteur. On dit que le Roi Charles II. avoit coutume de l'appeller *un Prédicateur injuste*, parce qu'il épuisoit tous les sujets qu'il traitoit, & ne laissoit rien à dire aux autres après lui. Nous remarquerons qu'on a quelquefois critiqué son style: mais Mr. Hill dit là-dessus, „ qu'aiant à faire à toutes „ sortes de personnes, & s'appliquant à des études de „ tout genre, il avoit une abondance surprenante d'ex-„ pressions, & qu'il lui arrivoit quelquefois de laisser é-„ chapper des termes peu en usage, qu'il auroit certai-„ nement corrigés, s'il y avoit fait réfléxion, n'y aiant „ aucune affectation dans son fait.

(36) T. III. p. 212.

(37) Ibid. p. 328.

[X] *Son Traité de la Primauté du Pape, & son Discours sur l'Unité de l'Eglise, sont des Pièces excellentes.*] Le Docteur Tillotson nous apprend dans sa Préface au-devant de ces deux Ouvrages, que le Docteur Barrow lui avoit donné, en mourant, la permission de publier le *Traité de la Primauté du Pape*, en disant modestement: „ qu'il se „ flattoit qu'il étoit passable; mais pourtant pas aussi bon „ qu'il auroit espéré de le rendre, si Dieu lui eût accor-„ dé une plus longue vie." Il avoit effectivement dessein de le recopier, & de remplir plusieurs lacunes qu'il avoit laissées à dessein, pour éclaircir & appuyer diverses choses par un plus grand nombre de citations & de preuves, qu'il avoit, selon les apparences, dans l'esprit; & certainement on ne peut douter que l'Ouvrage n'eût acquis un nouveau degré de perfection, s'il eût pu y mettre la dernière main. „ Cependant tel qu'il est, *dit le Docteur Tillotson*, c'est non seulement un Ouvrage solide, „ mais excellent sur cette matière, que plusieurs autres „ ont traitée avant lui, mais il l'a épuisée; ensorte qu'il „ n'y a rien d'essentiel, & qui soit de quelque conséquen-„ ce dans cette Controverse, qui ait échappé à son grand „ génie: Il y en a assez pour vuider pour jamais toutes „ les difficultés, & pour détourner toutes les personnes „ sages de l'un & de l'autre parti, d'écrire davantage sur „ cette matière." Le Docteur remarque ensuite, que si on lit ce Traité avec soin & avec attention, on verra que la *Primauté du Pape* (de laquelle Bellarmin a eu la hardiesse de dire *que toute la Religion Chrétienne dépend*) est non seulement insoutenable, mais aussi que c'est la Cause la plus impudente, qui ait jamais été défendue par des Savans; & qu'il n'y a que des intérêts temporels qui l'aient pu empêcher pendant si longtems de paroître ridicule. On a ajouté à ce Traité, à cause de l'affinité du sujet, *le Discours* du Docteur Barrow *sur l'Unité de l'Eglise*, „ qu'il expli-„ que, *dit le Docteur Tillotson*, d'une manière qui anéan-„ tit la nécessité d'un Chef visible de toute l'Eglise pour „ la conservation de son Unité, ce qui est le seul prétex-„ te spécieux, quoique cherché bien loin, de la Primau-„ té du Pape. Car quand même on accorderoit qu'il est „ nécessaire qu'il y ait *un Monarque visible de l'Eglise*, il „ faut supposer bien des choses, qui ne sont point, & „ qu'on ne peut prouver, pour faire voir que ce Mo-„ narque est l'Evêque de Rome." Mr. Hill nous dit, qu'il a rendu par cette petite Pièce *sur l'Unité de l'Eglise*, plus de service à l'Eglise & à la Religion, que plusieurs, qui font une figure plus considérable dans l'Histoire Ecclésiastique & Civile. „ Selon ses Principes, l'établissement „ de l'Autorité Ecclésiastique est pour l'édification & non „ pour la destruction. C'est le savant Mr. Thorndyke qu'il „ attaque; ce qui n'a pas altéré l'intime amitié qu'il y a-„ voit entre eux." La plupart des passages cités dans le *Discours* & dans le *Traité de la Primauté du Pape*, n'étoient point traduits: il avoit certainement dessein de le faire, aiant laissé de la place pour cela; & depuis, deux Savans du Collége de la Trinité, & de ses amis, l'ont fait avec beaucoup de soin.

[Y] *Ses Opuscules, écrites la plupart en Latin, parurent en 1687 in-folio.*] La première Pièce est sur le Saint Esprit. Il prouve, que c'est une Personne coëssentielle au Père & au Fils, distincte, & qui procède de l'un & de l'autre. *Spiritus Sanctus est persona distincta, Patri Filioque coëssentialis, & ab utroque procedens.* La seconde est sur le Gouvernement Episcopal. Il se propose de prouver, que le refus de s'y soumettre, là où il y a des Evêques Orthodoxes & légitimes, est un Schisme très criminel. *Rejectio Regiminis Episcopalis, ubi habentur Orthodoxi & legitimi Episcopi, facit proprie Schisma mortale*; ou, comme il s'exprime en concluant: *Episcopalis itaque Regiminis objectionem quisquis animo pravo (contentioso, scilicet, arrogante, pervicace, fastidioso, vel utcunque perverso) cum quidni cum doctissimo Respondente Schismatis & quidem mortalis, hoc est peccati gravissimi, reum pronunciem?* „ Pourquoi ne prononcerai-je pas, avec le savant Répondant, coupable d'un „ Schisme très criminel, c'est-à-dire d'un péché très énor-„ me, quiconque rejette le Gouvernement Episcopal par „ malice, par un esprit de chicane, de fierté, d'opiniâ-„ treté, de mépris, ou par quelque autre mauvais prin-„ cipe?" La troisième Pièce est sur les trois Symboles. Il y établit: „ Qu'on ne peut se relâcher de la Foi, pro-„ posée dans les trois Symboles mentionnés dans l'Arti-„ cle huitième de l'Eglise Anglicane, sans donner le scan-„ dale d'Apostasie de l'Eglise Universelle." *Relaxatio fidei trium Symbolorum in octavo Articulo Ecclesiæ Anglicanæ propositorum admitti non potest, sine dato scandalo apostasiæ ab Ecclesia Universali.* Notre Auteur remarque, que l'autorité du Symbole, qui porte le nom de S. Athanase, n'est fondée, ni sur le caractère de son Auteur, sur lequel les Savans ne sont point d'accord; ni sur son antiquité avérée, puisqu'il n'est connu que depuis environ mille ans; ni sur le consentement & l'approbation générale qu'on y a donné, puisqu'il n'est reçu que par l'Eglise d'Occident; mais parce qu'outre qu'il a été reçu depuis un si grand nombre de Siécles par une grande partie de l'Eglise Chrétienne, il est plus complet & plus parfait que les autres, & plus propre à maintenir la saine Doctrine. *Tertium S. Athanasio adscriptum Symbolum non auctoris claritate (is enim apud doctos haud adeo certus est) nec antiquitatis compertæ gratiâ (nam duntaxat a mille circiter annis ejusce notitia percrebruit) neque consensus amplitudine (cum ab Occidentali tantum Ecclesia recipiatur) ita commendatum; hoc tamen nomine dignitatem suam tuetur, quod undecunque profectum tot per sæcula, tantamque per orbis Christiani partem invaluit, quin & a se intrinsecus hoc habet, quod reliquis quodammodo perfectius & plenius est, nec non ad ὀρθοδοξίαν adserendam accommodatius.* Il remarque ensuite, que quelques personnes ne goûtent pas tous les Articles de ce Symbole, & qu'ils ne

au Docteur Jean Montague Recteur du Collège de la Trinité à Cambridge, & aux Membres de ce Collège. Il a été un des plus grands Mathématiciens qu'il y ait eu avant le Chevalier Isaac Newton. Infatigable pour l'étude „il se levoit avant le jour, non seulement l'Hiver, mais même une partie du reste de l'année (z). Il avoit un fond de courage extraordinaire, comme il l'a fait voir dans quelques occasions [Z]. Il étoit d'une négligence prodigieuse dans ses habits, ce qui l'exposoit quelquefois à des avantures desagréables, dans les endroits où il n'étoit point connu [AA]. Ses Sermons étoient fort longs

(z) Pope p. 345.

ne peuvent souffrir sur-tout l'anathème qu'il prononce contre ceux qui ne reçoivent point les Dogmes qu'il propose. Barrow répond à cela, que cet Anathème ne fait rien à la Foi même proposée dans le Symbole, & par conséquent que cela n'a aucun rapport à la question: car on trouve immédiatement après la Préface, *la Foi Catholique est celle-ci*, & à la fin du Symbole, *c'est ici la Foi Catholique*, après quoi vient encore l'Anathème, ensorte que le Symbole même est au milieu de ces deux Anathèmes. En second lieu, cet Anathème ne semble pas s'étendre également à tous les Articles du Symbole, mais principalement à ceux qui ont été décidés par les Conciles Oecuméniques, & aux Erreurs opposées, anathématisées par les Pères comme des Hérésies. Par exemple, il y a un grand nombre de Théologiens, fort attachés d'ailleurs à ce Symbole, qui pour des raisons importantes ne veulent pas mettre les Grecs au nombre des Hérétiques, & les exclurre du salut, pour leur sentiment sur la Procession du Saint Esprit. Ils considérent, qu'il feroit injuste de condamner pour aussi peu de chose une partie considérable de l'Eglise, qui a soutenu ce sentiment, du moins depuis le tems de Photius, c'est-à-dire depuis plus de huit Siécles. Et pourquoi, disent-ils, les Péres n'ont-ils rien décidé sur cet article? D'où vient que les principaux d'entre eux soutiennent, que la manière de la Procession du S. Esprit n'est pas un Article essentiel pour le salut? D'où vient que le Concile de Constantinople n'a rien défini là-dessus? Et pourquoi les Conciles suivans ont-ils défendu de faire de nouvelles définitions sur ce sujet? D'où vient que Théodoret a combattu ce Dogme, sans que Cyrille ait rien dit, & sans qu'aucun de ses ennemis, qui étoient en si grand nombre, l'ait flétri par le titre d'Hérétique? En troisiéme lieu notre Auteur remarque qu'on ne doit pas entendre ces sortes d'Anathèmes, comme si tous ceux, qui par ignorance, ou par simplicité, refusent leur acquiescement, y étoient soumis; mais qu'ils regardent seulement ceux qui par un principe de malice, par un esprit véritablement hérétique, c'est-à-dire, condamné par lui-même, orgueilleux, opiniâtre, combattent la véritable Doctrine; en un mot ceux dont parle S. Paul (38), *qui sont corrompus d'entendement, & destitués de la vérité. Ejusmodi judicia sic temperanda sunt, ut iis non quilibet ignarus aut simpliciter errans & incredulus subjaceat; at ii saltem, qui pravis affectibus, animo revera haeretico (hoc est αὐτοκατακρίτῳ vel hypercritico, temerario, factioso, arrogante, contumace) patefactae circa fidei doctrinam veritati praefracte obnituntur atque reclamant: ἄνθρωποι, juxta Apostolum, διεφθαρμένοι τὸν νοῦν, ac inde ἀπεστερημένοι τῆς ἀληθείας.* La Pièce suivante est contre la Préexistence des Ames. Celle qui vient après, est sur *la Puissance des Clés*. Il la finit par une remarque de S. Jérôme sur Matth. XVI. 19. *Je te donnerai les Clés du Royaume des* Cieux: qu'il y a des Evêques & des Prêtres, qui entendent mal ces paroles, & qui s'attribuent quelque chose des insolentes prétentions des Pharisiens, comme de condamner des innocens, & d'absoudre des coupables: au-lieu que Dieu n'a point d'égard à la sentence du Prêtre, mais à la conduite du Pécheur. *Istum locum Episcopi & Presbyteri non intelligentes, aliquid sibi de Pharisaeorum supercilio assumunt, ut vel damnent innocentes, vel solvere se noxios arbitrentur, cum apud Deum non sententia Sacerdotum, sed eorum vita quaeratur.* On trouve ensuite un Sermon prêché devant le Clergé sur Joel II. 12. & nombre de Harangues & de Thèses, de quelques-unes desquelles nous avons déja parlé: un *Abrégé de la Religion des Turcs*, en Latin: un Discours Anglois *sur la Superstition des Turcs*, avec plusieurs de leurs Proverbes: une *Relation de la Conspiration de la vieille Sultane, femme de Sultan Achmed, & mère d'Amurat & d'Ibrahim, contre son petit fils Mahomet IV à présent régnant; de la mort de cette Princesse & de ses Complices.* Cette Pièce est d'Albert Bobovius, Musicien du Serrail dans ce tems-là, & témoin de toute cette Tragédie. Suivent les Poësies du Docteur Barrow, & une Harangue Latine prononcée le 5 de Novembre 1651, une autre pour la Promotion, une Lettre en la même Langue, un petit Traité sur le *Sesterce* Romain, & quelques Vers Latins au Docteur Tillotson & à Mr. Christophle Wren.

(38) 1 Timoth. VI. 5.

[Z] *Il avoit un fond de courage extraordinaire, comme il l'a fait voir dans quelques occasions,*] Nous avons parlé dans la Remarque *F*, de la résolution qu'il fit paroître, lorsque le Vaisseau sur lequel il alloit à Smyrne fut attaqué par un Pirate. Nous y ajouterons un autre exemple, que les Docteur Hill & Pope (39) nous fournissent. Etant à la Campagne chez un Gentilhomme, il s'avisa de s'aller promener de grand matin, qu'il ne faisoit pas encore jour. Un gros Dogue, qui étoit enchainé de jour, mais qu'on laissoit courir la nuit pour la sureté de la maison, voyant un étranger dans le jardin à une heure indue, vint l'attaquer avec beaucoup de furie. Le Docteur le saisit à la gorge, le terrassa, se mit sur lui, & pendant qu'il le tenoit de cette manière, il pensa au parti qu'il devoit prendre. D'abord il eut envie de le tuer; mais il changea de résolution, faisant réfléxion qu'il y auroit de l'injustice, le Chien aiant fait son devoir. A la fin il cria si haut qu'il se fit entendre de quelqu'un de la maison, qui vint à son secours, & sépara les combattans, sans que Barrow eût d'autre mal, que de s'être un peu forcé les mains, dont il se ressentit quelques jours.

(39) Ch. 19. p. 317.

[AA] *Il étoit d'une négligence prodigieuse dans ses habits, ce qui l'exposoit quelquefois à des avantures desagréables, dans les endroits où il n'étoit point connu.*] Le Dr. Pope (40) en rapporte un exemple fort remarquable. Pendant que le Dr. Wilkins étoit Recteur de *S. Laurence-Jewry*, un jour qu'il étoit indisposé, il pria le Docteur Barrow de vouloir prêcher pour lui le Dimanche suivant. Celui-ci paroit avec un visage pâle, défait & peu prévenant, mal habillé, un collet chifonné, des cheveux en desordre. Il monte en Chaire, & commence sa prière. „ Aussi-tôt, *dit le Docteur Pope*, voilà toute l'Assemblée en confusion, comme si l'Eglise eût été prête à tomber. Chacun sembla craindre pour sa vie, & se sauve avec précipitation. Le bruit des patins des servantes & des femmes du commun, celui des bancs qu'on ouvroit, le cracquement des siéges, causé par les jeunes gens qui passoient par-dessus pour sortir plus promptement, tout cela faisoit un si grand tintamarre, que je crus que tout le monde étoit devenu fou. Le bon Docteur, cependant, fait semblant de ne s'appercevoir point de ce desordre; il continue, prend son Texte, & prêche à deux ou trois personnes qui étoient demeurées, parmi lesquelles se trouva heureusement Mr. Baxter, ce fameux Non-Conformiste, qui rendit ensuite visite au Docteur Wilkins, & fit l'éloge du Sermon, allant même jusqu'à dire, qu'il n'avoit de sa vie entendu un meilleur Discours. Il y eut aussi parmi ceux qui restérent jusqu'à la fin du Sermon, un jeune-homme, qui à son air & à son habillement paroissoit quelque Apprentif, ou tout au plus un Garçon de boutique, mais dont on n'a plus ouï parler depuis: il accosta Mr. Barrow quand il descendit de Chaire, & lui dit d'un ton consolant: *Ne vous decouragez pas, Monsieur, je vous assure que le Sermon est bon.* Je demandai, *continue Mr. Pope*, au Docteur ce qu'il avoit pensé, quand il avoit vu toute l'Assemblée prendre la fuite. *J'ai jugé*, me répondit-il, *que moi ou mon Sermon leur déplaisois; & je n'ai aucune raison d'être fâché contre eux. Mais que pensez-vous*, lui dis-je, *du jeune homme qui vous a parlé? Il m'a paru galant-homme*, reprit-il, *& si je le rencontrois, je lui offrirois bouteille.*" Il y avoit alors dans cette Paroisse quantité de Bourgeois graves, importans & aisés, qui aiant eu depuis nombre d'années des Ministres célèbres, comme le Docteur Wilkins, l'Evêque Ward, l'Evêque Reynolds, Mr. Vines &c. avoient par cette raison une haute opinion de leur savoir en matière de Théologie, & de leur capacité à juger de la bonté des Sermons. Plusieurs d'entre eux vinrent en corps faire des reproches au Docteur Wilkins, de ce qu'il avoit laissé monter en Chaire un *ignorant*, & *un homme scandaleux*, parlant du Docteur Barrow; ils disoient, qu'il avoit l'air d'un homme affamé qui avoit été longtems caché, après avoir été chassé de son Bénéfice pour ses crimes, & qui venoit à Londres pour solliciter, à présent que le Roi étoit rétabli. Mr. Baxter étoit justement alors avec le Docteur Wilkins, qui leur laissa évaporer toute leur bile; & quand ils eurent cessé de parler, & qu'ils s'attendoient à des excuses, le Docteur Wilkins leur répondit: *Je vous assure que la personne pour laquelle vous témoignez tant de mépris, est un homme de bien, un Savant distingué, & un excellent Prédicateur. Et j'en appelle à Mr. Baxter ici présent, qui a entendu le Sermon que vous méprisez si fort. Je me persuade que vous ne doutez pas qu'il ne soit Juge compétent, & qu'il ne dise la vérité.* Puis se tournant vers lui: *Je vous prie, Monsieur*, lui dit-il, *de me faire la grace de dire votre sentiment du Sermon en question, que vous avez entendu Dimanche dernier dans notre Eglise.* Sur quoi Mr. Baxter répondit, que *Mr. Barrow avoit si bien prêché, qu'il l'auroit écouté avec plaisir tout un jour.* Cette réponse rendit les autres tout honteux. „ Car quoiqu'ils eussent bonne opinion d'eux-mêmes, *dit Mr. Pope*, ils n'osoient pourtant pas se mettre de pair avec Mr. Baxter. A la fin, après avoir gardé quelques momens le silence, ils avouérent tous, l'un après l'autre, *qu'ils n'avoient pas entendu un seul mot du Sermon, mais qu'ils avoient été portés à le mépriser par la mauvaise mine & le desordre du Prédicateur, par la manière dont il avoit lu sa prière, & par la fuite de toute l'Assemblée*; car ils ne vouloient point qu'on pût penser qu'ils n'eussent pas été de l'avis de Mr. Baxter, s'ils eussent entendu le Sermon. Lorsqu'ils se furent un peu remis, ils priérent instamment le Docteur Wilkins d'engager le Docteur Barrow à reprêcher, promettant de lui faire réparation, *de faire venir à l'Eglise leurs femmes, leurs domestiques, en un mot toutes leurs familles, & de leur ordonner de n'en sortir qu'après la bénédiction donnée.* Le Docteur Wilkins promit de la faire, & tâcha effectivement d'engager le Docteur Barrow à reparoitre encore une fois devant cet Auditoire: mais „ ce

(40) Ch. 20. p. 152.

longs [BB]. Il est enterré dans l'Abbaye de Westminster, où ses Amis lui ont fait dresser un Monument; exemple de gratitude assez rare dans notre Siécle, & qui le distingue particuliérement dans un lieu tout rempli de magnifiques Tombeaux (aa). Le Docteur Mapletoft son intime Ami fit son Epitaphe [CC]. Il étoit d'une bonne constitution, & n'usoit d'aucun exercice ni d'aucune médecine: le Tabac, qu'il prenoit en quantité, lui tenoit lieu de tout; il prétendoit que c'étoit un Reméde universel (bb), & s'imaginoit qu'il lui aidoit à penser (cc). Il aimoit passionnément le fruit, qui lui servoit de médecine & d'aliment en même tems; & il prétendoit que s'il tue quelques centaines de personnes en Automne, il en sauve des milliers (dd). On ne l'a jamais tiré d'après nature, & le Portrait qu'on voit sur son Tombeau ne lui ressemble guères. Il étoit petit & maigre, extrêmement fort, d'une complexion tranquille, aiant la peau délicate, & étant fort sensible au froid; il avoit les yeux gris & vifs, & la vue courte; les cheveux d'un brun clair, fins & frisés: on trouve qu'il ressemble fort à Marcus Brutus, tel qu'il est representé sur ses *Denarii* (ee). Mr. Hill lui applique aussi le Caractère que Cowley a donné de Brutus; & il ajoute que le *Docteur manquoit de certaines taches qui servent à relever les grandes qualités, & à les faire briller; & que des Vertus du caractère des siennes, le contentement d'esprit dans tous les états, la candeur dans les cas douteux, la modération avec les différens Partis, l'érudition sans ostentation, sont plus propres à faire la matiére d'un Eloge, que d'un simple Récit.* Mr. Jean Craige, dans sa *Methodus Figurarum, lineis rectis & curvis comprehensarum, quadraturas determinandi* (ff), parle avec beaucoup d'éloge de ses Découvertes Mathématiques; mais le Baron de Tschirnhaus trouva que ces louanges étoient outrées, comme on le voit par une Lettre datée du 20 de Février 1686, & insérée dans les *Acta Eruditorum* (gg) du mois de Mars 1686, où il fait quelques remarques sur le Livre de Mr. Craige. Il déclare cependant (hh) qu'on ne doit pas expliquer ses réfléxions, comme s'il n'estimoit pas les Découvertes du Docteur Barrow, puisqu'il a au contraire la plus haute estime pour lui, & le recommande de la maniére la plus forte à ceux qui s'appliquent aux Mathématiques. Mr. Leibnitz dans une Piéce intitulée, *De Geometriâ reconditâ, & Analysi indivisibilium atque infinitorum*, publiée dans les *Acta Eruditorum* de Juin 1686 (ii), faisant le détail des Découvertes faites par les plus grands Mathématiciens dans cette espéce de Géometrie, nous dit (kk) que le Docteur Barrow en particulier a beaucoup perfectionné cette Science, par l'invention de divers excellens Théorèmes. Le Docteur Henri Pemberton, dans la Preface de son *Idée de la Philosophie du Chevalier Isaac Newton* (ll), remarque qu'il avoit souvent entendu ce Grand-Homme critiquer la méthode de traiter les sujets de Géometrie par des calculs Algébriques, & qu'il appelloit son Traité d'*Algèbre*, l'*Arithmétique universelle*, par opposition au titre peu juste de *Géométrie*, que Descartes a donné à son Traité, où il fait voir quels secours un Géometre peut tirer de cette espéce de calculs; & il ajoute, que le Chevalier Newton louoit souvent le Docteur Barrow, aussi-bien que Slusius & Huigens, de ce qu'il ne s'étoit pas laissé entrainer à ce faux goût, qui commençoit à devenir dominant. Le Docteur Pemberton assure ensuite: „ Que l'on peut regarder Barrow comme égal, sinon supérieur à tous les Modernes, „ pour les nouvelles Découvertes, si l'on en excepte le Chevalier Newton." Mr. Echard, dans son *Histoire Angleterre*, dit (mm) *que c'étoit un des plus grands Génies, versé à fond dans la Théologie, aussi-bien que dans les autres Sciences; & si fertile & si méthodique, que tous ses Sermons semblent des Traités complets, dans lesquels les Sujets sont épuisés; & qu'il étoit d'une vie exemplaire, distingué par sa piété, sa modestie & sa douceur.* Un Savant (nn) qui posséde un grand nombre de Lettres originales de notre Auteur à Mr. Jean Collins, nous en a communiqué quelques-unes dont nous donnerons des Ex-

(aa) Hill's Account.

(bb) Pope p. 145.

(cc) Hill's Account.

(dd) Ibid.

(ee) Hill ubi supra.

(ff) Pag. 14 Edit. Londin. 1685. in 4.

(gg) P. 159. & suiv.

(hh) Ibid. p. 176.

(ii) P. 292. & suiv.

(kk) P. 298.

(ll) Londres 1728. in-4.

(mm) Vol. III. L. II. c. I. ad ann. 1677.

(nn) Guill. Jones, Ecuyer, Auteur de la *Synopsis Palmariorum Matheseos*.

„ ce fut inutilement, il ne voulut jamais condescendre à „ la demande de gens également capricieux & hypocrites.

[BB] *Ses Sermons étoient fort longs.*] Le Docteur Pope dit (41) qu'outre sa trop grande negligence sur sa personne, il n'avoit encore qu'un défaut, si cela peut se nommer ainsi, c'est d'être généralement trop long dans ses Sermons. „ A présent, *dit il*, j'ai dit tout le mal que ses „ plus grands ennemis, si jamais il en a eu, pourroient „ dire de lui. Il ne considéroit pas, que les hommes ne „ peuvent écouter un Discours avec attention au-delà d'une „ heure, & qu'ils ont même de la peine à l'écouter aussi „ longtems; que c'est par cette raison que même dans les „ Comédies, qui sont des Discours faits pour divertir, & „ plus agréables à la plupart des hommes, on fait des pauses, „ & on a de la Musique entre les Actes, pour que les „ Spectateurs aient le tems de se lever de leurs places, & de „ se rafraichir le corps & l'esprit, fatigués l'un & l'autre. „ Mais il croyoit n'en avoir pas assez dit, s'il eût omis „ quelque chose de ce qui appartenoit à son sujet; ensorte „ que ses Sermons sont plutôt des Traités complets, „ que des Discours faits pour être prononcés en une heure." Il fut prié un jour par l'Evêque de Rochester, Doyen de Westminster, de prêcher à l'Abbaye; mais ce Prélat le pria en même tems de n'être pas long, l'Auditoire aimant les Sermons courts, & y étant accoutumé. Il répondit, *Mylord, je vous montrerai mon Sermon.* Le texte étoit tiré du Chap. X. des Proverbes, la fin du verset 18: *Celui qui profére des calomnies est un fou.* Le Sermon étoit partagé en deux Parties; le Doyen la pria de ne donner que la prémiére, à quoi il consentit, non pourtant sans peine; & cependant il prêcha une heure & demie. Ce Discours a été imprimé depuis en deux Sermons, comme il avoit été prononcé. „ Une autre fois, dit le Dr. Pope (42), „ il prêcha à la priére des mêmes personnes, à l'Abbaye, „ un jour de Fête. Ici je dois instruire le Lecteur d'une „ circonstance: c'est que les Serviteurs de l'Eglise ont „ de coutume tous les jours de Fête, excepté les Dimanches, „ entre le Sermon & la Priére du Soir, de faire „ voir les Tombeaux & les Images des Rois & des Reines „ en cire, au petit peuple, qui y accourt de tous les „ coins de la Ville; & que chaque personne leur paye „ deux sols pour voir *le jeu des Morts*, ainsi que je l'ai „ entendu nommer assez bien par un Paysan de la Province „ de Dévon. Les Serviteurs de l'Eglise voyant le „ Docteur Barrow en Chaire après l'heure passée, & craignant „ de perdre à écouter, un tems qu'il leur sembloit „ pouvoir employer plus utilement à gagner de l'argent, „ s'impatientérent, & firent jouer les Orgues, jusqu'à ce „ qu'ils l'eussent fait descendre." Mais le plus long Sermon qu'il ait jamais fait, c'est celui *sur la Charité*, qu'il prononça à l'Hôpital devant le Maire & les Aldermans, & qui dura trois heures & demie. Quelqu'un lui aiant demandé quand il fut descendu de Chaire, s'il n'étoit pas fatigué: *Oui*, dit-il, *je commençois à être un peu las d'être si longtems debout.*

(41) P. 146.

(42) P. 147. 148.

[CC] *Le Docteur Mapletoft son intime Ami fit son Epitaphe.*] La voici: ISAACUS BARROW S. T. P. *Carolo II. à sacris. Vir prope divinus, & vere magnus, si quid magni habent Pietas, Probitas, Fides, summa Eruditio, par Modestia, Mores sanctissimi undequaque, & suavissimi. Geometriæ Professor* Londini Greshamensis, *Græcæ Linguæ & Matheseos apud* Cantabrigienses *suos. Cathedras omnes, Ecclesiam, Gentem ornavit. Collegium S. S. Trinitatis Præses illustravit, justis Bibliothecæ verè regiæ fundamentis auxit. Opes, honores & universum vitæ ambitum, ad majora natus, non contempsit, sed reliquit sæculo. Deum, quem a teneris coluit, cumprimis imitatus est, paucissimis egendo, benefaciendo quamplurimis, etiam posteris, quibus vel mortuus concionari non desinit. Cætera & pene majora ex scriptis peti possunt. Abi, Lector, & æmulare. Obiit* IV. *die Maii, An. Dom.* MDCLXXVII. *Ætat. suæ* XLVII. *Monumentum hoc Amici posuere.* Ce qui signifie: „ ISAAC BARROW, Professeur en Théologie, & Chapelain „ ordinaire de Sa Majesté le Roi Charles II. Homme „ presque Divin, & véritablement Grand; si du moins „ la Probité, la Piété, le plus profond Savoir, une Modestie „ égale, des Mœurs pures & douces peuvent assurer „ à quelqu'un le titre de Grand-Homme. Professeur „ en Géométrie au Collége de Gresham à Londres, & ensuite „ en Langue Grecque à Cambridge, il a fait honneur „ aux Chaires qu'il a remplies, à l'Eglise, & à la Nation. „ Recteur & Principal du Collége de la Trinité, il l'a illustré, „ & y a jetté les fondemens d'une Bibliothèque „ vraiment Royale. Né pour de plus grandes choses, il „ négligeoit, plutôt qu'il ne méprisoit les Richesses, les „ Honneurs, & tout ce qui est l'objet de l'estime & des „ desirs des Hommes. Attaché à Dieu dès sa jeunesse, il „ s'est principalement proposé de l'imiter, en réduisant ses „ besoins à très peu de chose, & en répandant ses bienfaits „ sur un très grand nombre de personnes, même sur la Postérité, „ à laquelle, tout mort qu'il est, il ne cesse de prêcher. „ Le reste de ce qui le regarde, & quelque chose de plus „ grand encore, s'il est possible, que ce que l'on vient „ de voir, se doit chercher dans ses Ecrits. Va, Passant, „ & marche sur ses traces. Il est mort le 4 de Mai de l'an „ de Notre Seigneur 1677, dans sa quarante-septiéme an-

„ née;

Extraits ci-dessous [*DD*]. Il a aussi diverses Pièces de Mr. Barrow sur les Mathématiques, qui n'ont jamais été imprimees, comme un *Compendium pro Tangentibus determinandis*, une petite Pièce sur la *nature des Equations*, l'une & l'autre de la propre main de l'Auteur; *la Construction Géométrique des Equations*; des *Additions sur les Courbes*, copiées par Mr. Collins; & quelques *Conjectures sur la nature des Couleurs*.

„ née; & ses Amis lui ont érigé ce Monument."

[*DD*] *Un grand nombre de Lettres originales de notre Auteur ..... dont nous donnerons des Extraits.*] La prémière dont nous parlerons est sans date: en voici quelques endroits qui regardent le caractère de certains Livres.

Monsieur,

„ J'ai reçu le Livre de Snellius, & le vôtre, dont vous „ avez eu la bonté de me faire présent. Je vous en remercie, quoique je sois obligé d'avouer qu'il surpasse „ ma portée, m'étant très peu appliqué à ces sortes de „ choses qui regardent la *Pratique*, & n'aiant jamais eu „ d'autre but dans l'étude que j'ai fait des Mathématiques „ que de connoitre les raisons générales des choses, en „ qualité d'Homme de Lettres, & rien de plus. Ainsi, si „ vous avez quelque chose à me proposer, je vous prie „ de le faire dans les termes les plus généraux & les „ plus abstraits, & les plus approchans du style des Géomètres, qu'il vous sera possible, sans quoi j'aurai de la „ peine à comprendre les questions.

„ J'ai la plupart des Livres dont vous me parlez, particulièrement, *Huigens de Magnitudine Circuli* (que je „ comparerai avec plaisir avec Snellius); mais je n'ai pas „ son Traité *de Quadratura Circuli* &c. & je serois charmé de l'avoir, s'il y a moyen de le trouver, car j'estime infiniment ses Ouvrages; & s'il est vrai qu'il ait „ publié une *Algèbre*, je serai fort aise aussi de l'avoir: „ quoique je n'entende pas le Hollandois, j'essayerai d'en „ deviner ce que je pourrai.

„ J'ai connu familièrement Renoldinus à Florence: il „ travailloit dans ce tems-là sur l'*Algèbre*. Nous pouvons „ attendre de lui un bon Recueil de ce qui se trouve dans „ les autres Auteurs, mais je ne puis dire s'il y aura beaucoup de neuf.

„ Je ne comprens pas bien, si ce que vous dites sur „ les *Conoïdes Paraboliques*, est par voie de question, ou „ par voie d'explication. Si c'est que vous me demandiez mon sentiment, je vous dirai, que je crois avoir „ des raisons suffisantes de soutenir, qu'en général on ne „ peut trouver géométriquement les proportions entre „ les Segmens faits par des paralèles à l'Axe (ou autrement), parce qu'ils coupent tous les Cercles paralèlement à la base en des proportions différentes & inexplicables; desorte que c'est se donner de la peine inutilement, que de les chercher. Je vous dirai en même „ tems, que j'ai à présent l'esprit occupé d'idées si différentes, que je ne puis bien penser à cela. Vous vous „ souviendrez peut-être, que Mersenne & Torricelli parlent d'une méthode générale de trouver les Tangentes „ des Courbes; mais ils ne nous disent pas ce que c'est. „ J'en ai trouvé une de cet ordre, & j'avois dessein de „ vous l'envoyer: ce n'est qu'un seul Théorème, démontré d'une manière fort facile & fort simple; mais n'aiant pas le tems de le dresser, j'attendrai que vous me „ le demandiez, si vous jugez que la chose en vaille la „ peine."

Dans une autre Lettre datée du Collège de la Trinité le 5 Septembre 1664, on trouve ce qui suit.

Monsieur,

„ Si je voulois calculer les Portions de la Sphère ou du „ Sphéroïde, je ne me servirois que de ces règles d'*Archimède*, $\frac{\pi}{r}$ ou $\frac{\pi}{r}$: $rnn - \frac{n^3}{3}$ * est la portion de la Sphère, (en prenant r pour le Rayon & n pour l'Axe de la „ Portion) & $\frac{\pi}{r}$: $\frac{rnn}{2}$ ... n^3 est la portion du Sphéroïde „ (prenant r pour le côté droit, *latus rectum*, & t pour „ le *transversum*, & n pour l'Axe de la Portion."

* C'est la même que $\frac{\pi}{r} \times rnn - \frac{n^3}{3}$

Dans une autre Lettre datée du même Collège le 12 de Novembre 1664, il marque à son Ami ce qui suit.

Monsieur,

„ J'ai reçu le *Mengolus* † & je vous en remercie. Je „ n'aurai de longtems le loisir de l'examiner à fond, mais „ en y jettant seulement les yeux, je n'ai pas été surpris „ que Mr. Kersey n'ait pas eu la patience de le lire: je „ m'apperçois qu'il affecte de donner quantité de nouvelles définitions, & d'employer des termes inusités, „ ensorte qu'il faut presque apprendre un nouveau langage pour entendre sa pensée, quoiqu'il n'exprime la plupart du tems que des choses ordinaires par ces termes „ nouveaux. C'est-là, selon moi, un grand défaut dans „ un Ecrivain; car c'est perdre inutilement beaucoup de „ tems, & se donner de la peine sans nécessité, n'y aiant „ presque rien dans quelque Science que ce soit, qu'on „ ne puisse exprimer dans le langage ordinaire, comme „ le prouve clairement la *Géométrie* de Mr. Descartes, où „ l'on trouve tant d'excellentes règles, sans aucun terme „ nouveau, & sans définitions nouvelles. Mais je fais „ ici le jaseur. Ayez cependant la bonté de mettre le „ Livre sur mon compte, puisque vous pouvez en avoir „ un autre Exemplaire; car il y a plusieurs Livres que je „ n'estime pas beaucoup, & que je suis pourtant bien aise d'avoir: ainsi vous ne devez pas vous faire de peine de „ m'envoyer ceux que je n'ai point. Je ne plains jamais „ l'argent sur cet article, & je recevrai toujours avec plaisir „ & avec remerciment tout ce que vous m'envoierez. Il „ y a bien du malheur, si l'on ne trouve du moins quelque „ chose à apprendre dans un Livre nouveau; & cela me „ fait plus de plaisir, que la petite dépense de quelques „ chelings ne me fait de peine."

† Auteur des *Elementa Geometriæ speciosæ* Bologne 1659. in-4.

Voici ce qu'il écrit dans une autre, datée du même lieu le 29 de Novembre 1664.

Monsieur,

„ Les *Admiranda Mathematica* d'Alsted ne sont autre „ chose qu'un Abrégé de tout ce qui regarde les Mathématiques, qui contient de petits Abrégés d'Arithmétique, de Géométrie, d'Astronomie, de Géographie, „ d'Optique, de Musique, d'Architecture, selon la Méthode de *Ramus*. Il n'est pas mauvais en son genre, „ mais je crois qu'on peut fort bien s'en passer. Je ne „ puis pas bien vous donner une idée du *Planisphère* de „ Bartschius. Il traite plus ou moins des différentes parties de l'Astronomie, mais principalement des Etoiles „ fixes, & de leurs Constellations; il en donne des Descriptions, des Catalogues avec la Longitude & la Latitude, & trois ou quatre Cartes ou Plans. A la fin il y „ a des *Ephémerides* des Planètes depuis l'an 1662 jusqu'à „ l'an 1686, & quelques Tables Astronomiques. Je ne „ puis vous dire s'il y a quelque chose d'extraordinaire „ dans ce Livre, car je n'y ai que très peu regardé: mais, „ si vous le souhaitez, je vous l'envoierai, pour que „ vous puissiez l'examiner vous-même. La *Chrysaspis* de „ *Thomas Albius* (c'est-à-dire *Thomas White*) est un petit „ Traité où il prétend découvrir la Quadrature du Cercle „ (en quoi il est aisé à réfuter), & prouver que la Spirale est égale à la moitié de la Circonférence du Cercle, „ auquel elle appartient; mais il a chanté publiquement „ la Palinodie sur l'un & l'autre article. Je ne puis pas „ dire si Dibuadius a commenté les derniers Livres d'Euclide, le mien n'est que sur les six prémiers."

On trouve encore un endroit sur Mengolus, dont il a parlé ci-dessus, dans une autre Lettre, écrite du même lieu le prémier de Février 1666-7.

Mon cher Monsieur,

„ A l'égard de Mengolus, je vous dirai que j'y ai jetté „ une fois ou deux les yeux; mais son style est si grossier „ & si équivoque, ses définitions sont en si grand nombre „ & si obscures, que je crois qu'il seroit plus aisé, pour „ entendre quelque matière, d'apprendre l'Arabe, que son „ Jargon. Ainsi, comme je méprise souverainement cette „ manière d'écrire, & que je n'attends pas grand' chose „ de ceux qui s'en servent, que d'ailleurs j'ai assez d'occupation, à cause de plusieurs jeunes-gens qu'on a commis „ l'année passée à mes soins, je ne puis me résoudre à „ perdre du tems, & n'ai pas même assez de patience „ pour me donner la peine de pénétrer ces ténèbres. Je „ vois qu'il propose quantité de choses communes, enveloppées à sa manière; mais je ne puis m'appercevoir „ qu'il ait découvert rien de nouveau."

BARWICK (JEAN), savant Théologien Anglois dans le XVII. Siècle, naquit le 12 d'Avril 1612 à Wetherslack dans le Westmorland, d'une famille honnête (*a*). Son père George Barwick descendoit de l'ancienne famille des Barwick de *Fair Ridge* (*b*), proche du petit Village de Stavely dans le Nord de la Province de Lancastre. Le nom de fille de sa mère étoit Barrow. Quoique ses parens ne fussent pas riches, ils ne laissérent pas, par leur prudente & sage œconomie, de trouver les moyens de donner une bonne éducation à leurs enfans (*c*), & ils destinérent particulièrement leurs fils Jean & Pierre à l'étude. Jean, qui avoit sept ans de plus que son frère Pierre, eut d'abord le malheur de tomber entre les mains de Maitres peu habiles; mais on l'envoya ensuite à l'Ecole de Sedbury dans la Province d'Yorck (*d*). A l'âge de dix-huit ans (*e*), le 14 de Mai 1631, il entra dans le Collège de S. Jean à Cambridge, où il fut mis sous la conduite de Mr. Thomas Futhergil (*f*). Il s'y appliqua extraordinairement à l'étude. A peine avoit-il pris le degré de Maitre-ès-Arts, qu'il fut chargé de quel- ques

(*a*) *Vita Joan. Barwick S. T. P. a Petro Barwick M. D.* p. 1. 2. Londres 1721.

(*b*) Mr Bedford, l'Editeur de la Vie Latine, traduit ainsi les mots Latins de *Bella Lera*. [On a conservé les mots Anglois qui semblent désigner quelque endroit. R. D. T.] de la Traduction Angloise de cette Vie.

(*c*) *Vita J. Barwick* p. 3. 4.

(*d*) Ibid. p. 4. 5.

(*e*) Voyez la note sur la pag. 9.

(*f*) *Vita* p. 7. 8.

ques affaires importantes du Collège; & il s'en acquitta si bien, qu'il fut reçu Membre le 5 d'Avril 1636 (g). Quand la Guerre Civile éclata, il contribua beaucoup à faire envoyer au Roi à Nottingham l'Argenterie des Colléges, & il composa avec quelques autres *Querelæ Cantabrigienses*, ou *Les Plaintes de l'Université de Cambridge*, qui est une Pièce où l'on dépeint les violences des Parlementaires contre les Royalistes. Il fit aussi une autre Pièce contre *la Ligue* ou *l'Alliance*, intitulée, *Quelques Recherches & Considérations*, &c. Mais il fut obligé peu de tems après de sortir de l'Université & de se retirer à Londres; & pour pouvoir y ménager plus secrettement les affaires du Roi, il entra chez le Docteur Thomas Morton Evêque de Durham [*A*], où il ramena au service de ce Monarque le Chevalier Thomas Middleton & le Colonel Roger Pope, & il assista ce dernier quand il mourut de la peste (h). Lorsque Charles I. se fut mis entre les mains des Ecossois, pendant qu'il jouissoit encore de quelque liberté, Mr. Barwick vint souvent auprès de lui pour recevoir ses ordres en personne, & ce Prince l'envoya souvent aux Amis qu'il avoit à Londres; & lorsque le Parlement & l'Armée se brouillérent, il se joignit à celle-ci par ordre du Roi, ce qui lui donna occasion de voir familièrement divers Seigneurs & autres personnes considérables. Le Roi, pour le récompenser des grands services qu'il lui avoit rendus, l'honora d'un Témoignage écrit de sa propre main. Ce fut par les ordres de ce Prince qu'il prit des mesures avec le Chevalier Thomas Middleton, & Mr. Richard Brown, qui fut fait Chevalier après la Révolution, & par leur moyen il fit conclurre un Traité avec le Roi; & comme c'étoit dans l'Ile de Wight, il fit le voyage de Londres & ne mit que deux jours pour aller & revenir (i). La douleur qu'il eut de la mort du Roi fut si grande, qu'il tomba dangereusement malade. Lorsqu'il fut rétabli, il renoua commerce, par le moyen de son frère Edouard, avec les Ministres de Charles II.; & cette correspondance dura jusqu'à ce qu'aiant été tous deux trahis, ils furent mis en prison. Notre Barwick en sortit au mois d'Août 1652, & s'appliqua à l'étude, en attendant qu'il pût s'employer de nouveau aux affaires du Roi. Il demeura quelque tems chez le Chevalier Thomas Ersfield, dans le Comté de Sussex. Au mois de Février 1655, il écrivit une Lettre à l'Evêque de Durham, sur l'ordre de faire payer un dixième de leur bien aux Laïques qui avoient été attachés au Parti du Roi, & qui défendoit aux Ecclésiastiques d'officier [*B*]. Etant retourné à Londres il logea chez son frère, & accompagna le Docteur Hewet sur l'échaffaut (k). Il rendit de grands services dans l'affaire du rétablissement de Charles II., comme il paroit par sa Vie, écrite en Latin par son frère Pierre Barwick (l); par ses Lettres originales, écrites au Roi & au Chevalier Edouard, pour-lors Chancelier de l'Echiquier, & depuis Grand-Chancelier d'Angleterre; & par celles de ce Monarque & de ce Seigneur, qui se trouvent à la suite de sa Vie. Les Evequês l'envoyérent avec des Instructions trouver le Roi à Breda, où il fut nommé pour prêcher devant ce Prince, & mis au nombre de ses Chapelains (m). Il ne voulut pas quitter entièrement Cambridge, sans y avoir pris le degré de Docteur en Théologie, aiant été reçu Bachelier à Oxford le 21 de Février 1645 (n). Le sujet de la Thêse Latine, qu'il soutint en prenant le bonnet de Docteur, étoit, *Que les Pénitences qu'on imposoit dans la primitive Eglise aux pécheurs, & la manière dont on les admettoit à la paix de l'Eglise, étoit une Discipline vraiment Chretienne, & qu'il étoit à souhaiter qu'on la rétablît* (o). Le Docteur Dolben, depuis Archevéque de Cantorbéry, l'envoya pour visiter les Régicides après leur condamnation (p). Il résigna, à la priére de la Comtesse de Derby, les droits qu'il avoit sur l'Evêché de l'Ile de Man, en faveur de Mr. Samuel Rutter Chapelain de cette Dame (q). Il s'excusa aussi d'accepter [*C*] l'Evêché de

(g) Nom sur la pag. 11. de la Traduction Angloise.

(h) *Vita* p. 50. 51.

(i) Ibid. p. 57–63.

(k) Ibid. p. 69–117.

(l) Ibid. p. 118–185.

(m) Ibid. p. 185–190.

(n) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. col. 50. Londres 1721.

(o) *Vita* p. 194.

(p) Ibid. p. 201.

(q) Ibid. p. 206.

[*A*] *Pour pouvoir y ménager plus secrettement les affaires du Roi, il entra chez le Docteur Thomas Morton Evêque de Durham.*] Le Docteur Pierre Barwick nous apprend (1), qu'il étoit chargé des affaires du Roi, & qu'en qualité d'Espion il entretenoit commerce à Oxford, où étoit le quartier du Roi, communiquant d'un côté à ce Prince tous les desseins & toutes les entreprises du Parlement, & recevant de l'autre ses ordres; car c'étoit un homme aussi intrépide, que prudent & habile. Il trouva moyen de devenir Chapelain de l'Evêque de Durham, afin de pouvoir, en faisant ses fonctions, ménager les affaires du Roi avec plus de secret, & être plus à couvert de soupçon. Dans une grande maison, comme celle de l'Evêque, il avoit la commodité de cacher plus aisément les Chiffres qui regardoient les affaires du Roi; & il pouvoit en même tems, en suivant exactement la simplicité Evangélique, dont il étoit rigide observateur, répondre sans peine à ceux qui lui demandoient ce qu'il faisoit à Londres. Car dès ce tems-là il étoit résolu, & il l'a religieusement observé dans la suite, de répondre selon l'exacte vérité à toutes les questions qu'on lui feroit, ou de garder absolument le silence, s'il avoit le malheur de tomber entre les mains des ennemis. Il ne croyoit pas qu'il fût compatible avec son devoir, s'il étoit pris, de se sauver par de fausses excuses, ou en faisant quelque chose de contraire à la sincérité Evangélique, & au devoir d'un Chrétien; il étoit déterminé à garder plutôt le silence sur toutes les questions captieuses & embarrassantes qu'on pourroit lui faire, aimant mieux s'exposer à tout, que de préjudicier au bien public par quelque réponse imprudente (2).

(1) *Vita* p. 23. & suiv.

(2) Ibid. p. 27.

[*B*] *Il écrivit une Lettre à l'Evêque de Durham sur l'ordre de faire payer un dixième aux Laïques qui avoient été attachés au Parti du Roi, & qui defendoit aux Ecclésiastiques d'officier.*] Le Docteur Pierre Barwick nous apprend (3), qu'on avoit mis en délibération, si l'on n'extermineroit pas tous ceux qui avoient réellement favorisé le Parti du Roi, conformément aux Principes de Hobbes qui venoient d'être rendus publics: mais que Cromwel préférant des conseils plus modérés, & sachant qu'il y auroit un trop grand massacre à faire, se contenta de les piller, quoiqu'ils l'eussent déja été plus d'une fois. Il exigea des Laïques, à qui on avoit laissé une partie de leurs biens, une portion de leurs revenus. Mais le Clergé aiant déja été dépouillé de tout, il fulmina contre les Ecclésiastiques un Edit cruel (4), par lequel il menaçoit d'une rude prison tous ceux qui oseroient, soit publiquement, soit dans des maisons particulières, prêcher, ou lire les Priéres selon la Liturgie de l'Eglise Anglicane, ou tenir Ecole. On voit par la Lettre de Mr. Barwick à l'Evêque de Durham, de quelle manière ce Théologien se conduisit dans ce tems d'affliction. Il dit à ce Prélat, qu'il ne peut que plaindre du plus profond de son cœur les Ecclésiastiques chargés de famille; mais qu'il plaint encore davantage le sort cruel des Laïques, parce que leur salut est bien plus important encore, que l'état temporel des autres. Que quant à lui, il bénit Dieu, de ce que cela ne le touche que peu ou point, n'aiant personne des siens, qui soit ruïné par-là, & n'étant pas lui même un homme important; & que supposé qu'il en fût autrement, il n'en seroit que plus obligé à rendre témoignage à une Cause aussi glorieuse, à quelque danger qu'il pût être exposé. Qu'à cet égard il ne croyoit pas en pouvoir trop faire, s'il ne pouvoit s'acquitter autrement de ce qu'il devoit à l'Eglise; puisque la Prédication de la Parole de Dieu & l'administration légitime des Sacremens, qu'on venoit d'interdire aux Ecclésiastiques, étoient les deux plus précieux dépôts que Dieu lui eût confiés, lorsqu'il étoit entré dans le Ministère auquel il lui avoit plu de l'appeller. Et à l'égard de la défense des Communes Priéres, il dit qu'elle va si loin, qu'elle semble tomber aussi sur le Symbole des Apôtres, les Pseaumes de David, & sur l'Oraison Dominicale même. Qu'il espère que sa Grandeur approuvera sa résolution, sur-tout quand elle saura, que de peur de manquer à l'Eglise sur des articles si importans, il est déterminé à remplir ces devoirs avec plus de précaution & de secret que de coutume. „ Mais ce que j'ai résolu, *dit-„ il*, avec la grace de Dieu, c'est que si je suis jamais re-„ cherché là-dessus, je ne cacherai rien de ce que je fais. „ Car quoique je ne sois pas homme à excuser la folie „ des Circumcelliens (5), cependant les anciens Pères ne „ les ont condamnés qu'avec des marques de compassion. „ Et certainement j'aimerois encore mieux être exposé au „ soupçon de tomber dans une témérité semblable à la „ leur, que d'être taxé du crime de ceux qu'on appelloit „ *Traditeurs*, sorte de gens qui de tout tems ont été é-„ galement odieux à Dieu & aux hommes. Non, j'espère „ que Dieu subviendra à ma foiblesse dans l'accomplisse-„ ment de ce devoir &c.

(3) P. 197. 208.

(4) Celui du 4 de Janvier 1655. Dr. Hammond's Life p. 51.

(5) Secte de Donatistes en Afrique dans le IV. Siècle, qui par un zèle aveugle pour le Martyre, se defaisoient eux-mêmes. *Voy.* S. Augustin *de Hæres.* c. 69. *Contra Cresconi. Grammat.* L. III. c. 42. 45. Possidonius *de Vit. August.* c. 10.

[*C*] *Il s'excusa d'accepter l'Evêché de Carlisle, qui lui fut offert.*] Le Roi le pressa extrêmement d'accepter cet Evêché; mais le Docteur le supplia instamment de l'en dispenser, de peur qu'on ne l'accusât d'avoir en dessein de satisfaire sa propre ambition, en travaillant avec tant de zèle à conserver le Gouvernement Episcopal en Angleterre. Il souhaitoit donc de ne monter pas plus haut que la simple Prêtrise, y aiant assez de gens d'un grand mérite, qui pouvoient porter le poids de l'Episcopat, sans être exposés autant à l'envie, à ce qu'il croyoit, que lui. Le Roi, en

de Carlisle, qui lui fut offert. Mais le Roi le fit Doyen de Durham [*D*], le 1. de Novembre 1660, à la place du Docteur Guillaume Fuller (*r*); & il jouït de ce Doyenné, & de la Cure de *Houghton in le Spring* conjointement. Le 15 d'Octobre 1661 il fut élu Doyen de S. Paul à Londres, & se conduisit dans cette place avec toute la probité & la prudence imaginables. Le 18 de Février 1661 il fut choisi Orateur ou Modérateur de la Chambre Basse de la Convocation [*E*], & il fut un des neuf Théologiens que l'on joignit aux douze Evêques nommés pour conférer avec les Ministres Presbytériens chez l'Evêque de Londres, sur la révision de la Liturgie (*s*). Il mourut à Londres le 22 d'Octobre 1664, après avoir extrêmement souffert pendant deux ans. Le Docteur Pierre Gunning son intime Ami fit le Sermon funèbre, & Mr. Samuel Howlet, Membre du Collége de S. Jean à Cambridge, composa son Epitaphe (*t*). Il a publié quelques Pièces [*F*]. Mr. Echard l'appelle dans son *Histoire d'Angleterre* (*v*), *un homme d'un mérite distingué*; & après avoir remarqué (*x*), qu'il avoit été privé de ses Bénéfices, & que, *malgré sa bonne conduite*, *on l'avoit traité avec beaucoup d'inhumanité*, il ajoute, qu'il supporta cela *avec une noble constance*, *qu'il continua toujours à entretenir commerce avec le Chancelier Hyde*, *& qu'il rendit non seulement de grands services au Roi pendant son exil*, *mais contribua beaucoup à son rétablissement*. „ Aussi en fut-il récompensé après le retour du Roi, d'abord par le Doyenné de „ Durham & ensuite par celui de S. Paul. C'est dans ce dernier poste qu'il est mort, dans le tems „ qu'il pouvoit s'attendre avec raison à des plus Dignités plus élevées."

(*r*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. col. 50.

(*s*) Note sur la p. 125. de la Trad. Angloise.

(*t*) *Vita* p. 217--218.

(*v*) Vol. II. L. I. c. I. *ad ann.* 1682.

(*x*) Ibid. c. 2. *ad ann.* 1664--5.

en considération des services qu'il lui avoit rendus aussi-bien qu'à l'Eglise, lui donna le Doyenné de Durham (6).

(6) *Vita* p. 246.

[*D*] *Le Roi le fit Doyen de Durham.*] Ce poste lui donnoit un revenu très considérable, dont il se servit pour réparer les bâtimens publics, pour soulager les pauvres, & pour exercer l'hospitalité de la manière la plus généreuse. Son prémier soin fut de faire célébrer le Service Divin avec toute la décence possible, & de procurer un Evêque à l'Eglise. Ensuite il travailla à faire réparer & embellir toutes les maisons des Prébendiers, & en particulier l'Eglise Cathédrale. Il fit aussi bâtir une Ecole pour les enfans; procura de l'eau au Collége, pour en fournir les maisons des Prébendiers; & se chargea avec plaisir, & avec beaucoup d'affection & de zèle, du soin de mettre l'ordre parmi les Officiers de l'Eglise, & de les ramener à une vie réglée, de faire augmenter les gages des moins bien rentés, non seulement de la Cathédrale, mais aussi de toutes les autres Eglises qui en dépendoient (7).

(7) Ibid. p. 207. & suiv.

[*E*] *Il fut choisi Orateur ou Modérateur de la Chambre Basse de la Convocation.*] Le Docteur Pierre Barwick dit (8), que l'estime & l'amitié de ceux qui l'avoient élevé à ce poste, lui fit plus de plaisir que la place même; surtout lorsqu'il s'apperçut que quelques-uns de ceux qui étoient intéressés plus que personne à l'avancement de la Vertu Chrétienne, ne s'employoient pas avec autant de soin & de zèle qu'ils devoient au rétablissement de la Discipline. Si la Convocation l'avoit voulu, elle auroit pu faire honneur au Clergé, en faisant revivre les anciennes Loix abolies par le dernier Schisme, ou en en faisant de nouvelles; il n'y avoit qu'à profiter prudemment de l'occasion. „ Mais qui furent ceux, *continue le même* „ *Auteur*, qui empêchèrent qu'on ne rendît ce service à „ l'Eglise? C'est ce qu'il n'est pas permis de conjecturer, le „ cas étant odieux, & peut-être trop peu connu. Ce qu'il „ y a de certain, c'est que le Roi accorda à cette vénéra- „ ble Assemblée la permission sous le grand Sceau, de tra- „ vailler à cet ouvrage: il est encore certain, que la Con- „ vocation se partagea en différens *Committes* pour y tra- „ vailler, & qu'elle assigna à chacun sa tâche. Cependant, „ au grand regret de tous les gens de bien, tout cela n'a- „ boutit à rien; les efforts sincères d'un grand nombre „ furent rendus inutiles par une ou deux personnes, de qui „ l'affaire dépendoit entièrement." Cette négligence des intérêts de l'Eglise affligea si vivement le Dr. Barwick, qu'il dit qu'il avoit été moins sensible & à la cruelle maladie dont il avoit été attaqué, & aux rigueurs de sa prison, à la mort même, & à la question, dont on l'avoit souvent menacé. *Hic autem rei sacræ neglectus adeo pium Barwici animum excruciavit, ut in hujusmodi gemitus solutum audiqimus: Non morbum olim deploratum, non durissima vincula, non mortem, non cruciatum sæpius intentatum, sibi unquam adeo gravia fuisse* (9). Le Docteur Pierre Barwick observe, qu'on ne doit pas être surpris qu'il fût touché d'une si vive douleur, n'y aiant personne qui eût quelque sentiment d'humanité, qui ne dût être affligé de voir répandre des Principes pareils à ceux qui se trouvoient dans des Livres exposés publiquement en vente; savoir, que le parricide commis en la personne du Roi Charles I. & les autres crimes des rebelles, avoient été, non des actions de gens qui agissoient librement, mais de gens nécessités à faire la volonté de Dieu; que Dieu est non seulement l'Auteur de tout bien, & celui qui y porte les hommes, mais aussi de tout mal; qu'il n'y a même rien de juste ou d'injuste de sa nature, mais qu'une chose est bonne ou mauvaise, selon qu'elle est permise ou défendue par les Loix de chaque Pays. *Regicidium scilicet, aliaque nefanda scelera a nuperis perduellibus perpetrata, non a libero arbitrio utentibus, sed a divino nutui necessario obsecundantibus fuisse admissa; Deumque ipsum non bonorum tantum, sed & malorum quoque omnium auctorem & suasorem esse; in eo nihil quicquam suâ naturâ bonum vel malum esse, nisi quatenus legibus cujusque civitatis municipalibus vetitum vel permissum* (10).

(8) Ibid. p. 225. 226.

(9) Ibid. p. 226.

(10) Ibid. p. 226.

[*F*] *Il a publié quelques Pièces.*] I. *Le Combat, la Victoire & le Triomphe de S. Paul, appliqués à Thomas (Morton) Evêque de Durham*; Sermon funebre prêché dans l'Eglise Paroissiale de S. Pierre à *Easton-Manduit* dans la Province de Northampton, sur 2 Timoth. IV. 7. 8. Londres 1660 in-4. II. *Relation de la Vie Chrétienne & de la Mort de Thomas Evêque de Durham*, imprimée avec le Sermon. III. *Les Trompeurs trompés*, ou la *Folie du Péché* &c. Sermon prononcé à S. Paul le 20 d'Octobre 1661, sur Prov. XIV. une partie du vs. 8. Londres 1661 in-4.

BARWICK (PIERRE), célèbre Médecin, & frère de Jean dont on vient de parler, fit ses études dans les mêmes Ecoles & dans le même Collége que son frère. Il y prit le degré de Bachelier-ès-Arts sur la fin de l'année 1642; & quoique sa modestie lui ait fait prendre dans le titre de son Livre la simple qualité de *ci-devant Etudiant au Collége de S. Jean à Cambridge*, il est certain cependant qu'il en avoit été nommé Membre, & présenté en cette qualité [*A*]. Aiant quitté Cambridge, probablement dans le même tems & par les mêmes raisons que son frère (quoiqu'il s'y soit fait recevoir pourtant Maitre-ès-Arts en 1647), on le demanda dans le Comté de Leicester, pour être Précepteur d'un jeune Gentilhomme de grande espérance, Ferdinand Sacheverell, d'*Old-Hayes* dans la même Province; & il s'acquitta si bien de cet emploi, que son Elève étant mort quelques années après, il lui laissa vingt livres sterling par an sa vie durant, qu'on lui paya toujours fort ponctuellement (*a*). En 1655 il fut reçu Docteur en Médecine, & environ deux ans après il s'établit à Londres pour y pratiquer (*b*): il y épousa une riche Veuve [*B*], dont il eut un fils qui mourut en bas âge, & trois filles, dont la seule qui lui a survécu a épousé le Chevalier Rodolphe Dutton Baronet, de Sherborn dans le Comté de Glocester. Le Docteur Barwick vécut heureusement plusieurs années avec sa femme, qu'il perdit enfin, & qu'il fit enterrer à Ste. Foi, sa Paroisse. D'abord après la Révolution, il fut fait un des Médecins ordinaires du Roi. L'année suivante, en reconnoissance des fidèles services que lui & le Doyen son frère avoient rendus à la Couronne, le Roi leur accorda, pour eux & pour leurs Héritiers, l'honneur d'ajouter à leurs Armes une Rose rouge rayonnée d'or, par une Patente de

(*a*) Voy. la Préface de l'Editeur de la *Vita Joan. Barwick* S. T. P. a *Pet. Barwick* M. D. Londres 1721.

(*b*) *Vita* &c. p. 118.

[*A*] *Il est certain cependant qu'il en avoit été nommé Membre & présenté en cette qualité.*] Le savant Mr. Thomas Baker, Auteur des *Reflexions sur les Etudes*, & Membre de ce Collége, a appris à Mr. Bedford Editeur de la Vie du Doyen de S. Paul écrite par le Docteur Barwick, qu'il paroit par le Registre du Docteur Matthieu Wren Evêque d'Ely, que le 3 de Décembre 1644 Mr. Pierre Barwick, pour-lors Bachelier-ès-Arts, fut nommé par cet Evêque, prisonnier en ce tems-là à la Tour, pour remplir la place de Membre, qui est à la nomination de l'Evêque d'Ely, vacante par le mariage de Mr. Jean Topping Maitre-ès-Arts. Cependant, quoiqu'il eût droit à cette place, il n'y fut jamais reçu; ce qui paroit parce qu'il n'est point fait mention de sa réception dans le Registre, & que le 26 d'Avril 1650 les Visiteurs de l'Université mirent en la place de Mr. Topping Mr. Jean Heath, ensorte que cette place demeura cinq ans vacante (1).

[*B*] *Il y épousa une riche Veuve.*] Elle s'appelloit Anne Brown, de la famille des Browns dans la Province de Norfolk. Elle avoit été mariée en prémières noces au Docteur Richard Howlet Doyen de Cassels (2) en Irlande; & en secondes noces à Mr. Sayon Marchand de Lon-

(1) *Préface de la Vie de Jean Barwick en Latin.*

(2) Et non de *Kilkenny* comme on le dit dans la Préface de l'Edition Latine. Voyez la Préface de la Trad. Angloise, imprimée en 1724. in-8.

de la main du Chevalier Edouard Walker Héraut d'Armes de l'Ordre de la Jarretière, & scellée du Sceau de l'Ordre; particularité, dont la modestie du Docteur Barwick ne lui a pas permis de faire mention dans la Vie de son frere. Il étoit Defenseur zélé de la découverte admirable de la Circulation du sang par Harvée [C]. Par rapport à sa Pratique, il étoit sur-tout célèbre pour la guérison de la petite Vérole & de toutes sortes de Fièvres, & il rendit de grands services au public dans Londres pendant la Peste de 1665 [D]. L'Incendie terrible qui consuma l'année suivante une partie de cette grande Ville, l'aiant chassé du voisinage de l'Eglise de S. Paul, où il avoit acheté une maison pour assister tous les jours au Service Divin dans cette Cathédrale, la même raison de piété l'obligea à prendre une autre maison proche de l'Abbaye de Westminster, où il a vécu jusqu'à un âge fort avancé, assistant regulierement aux Prieres. Il consacroit toujours le commencement de la journée à Dieu, & le reste au soulagement des Pauvres, auxquels il donnoit non seulement des remèdes à ses propres dépens, mais encore d'autres secours pour subvenir à leurs besoins. Vers l'an 1671, il commença à écrire en Latin la Vie de son frère (c) [E], mort sept ans auparavant. En 1694 il perdit presque entièrement la vue, ce qui l'obligea à quitter l'exercice de sa profession, & à vivre tranquillement & dans la retraite, où il s'occupoit principalement de la méditation, ne voyant que quelques Amis particuliers, & entre autres le Docteur Richard Busby Régent de l'Ecole de Westminster (d). Cette vie sedentaire fit que la Gravelle, à laquelle il étoit sujet & qui étoit son seul mal, augmenta; & vers la fin du mois d'Août de l'an 1705, il fut attaqué d'un debord par haut & par bas, qui fut suivi d'une fievre intermittente; & quelques jours aprés, aiant subitement

(c) Voyez *Vita Joan. Barwick* p. 58.

(d) Voy. la Lettre Latine de Mr. *Mattair* à la fin de la Preface de l'Editeur de la Vie Latine.

Londres. Elle étoit proche parente de l'Archevêque Laud, comme nous l'apprenons de ce Prélat lui-même (3), dans l'endroit où il parle du Dr. Howlet son prémier mari.

(3) *History of his Troubles and Tryal*, p. 594. 195.

[C] *Il etoit Defenseur zele de la découverte admirable de la Circulation du sang par Harvée.*] Quand Harvée eut publié cette Observation, malgré l'applaudissement avec lequel elle fut reçue de tous les habiles gens qui étoient de bonne foi, il ne laissa pas de s'en trouver, qui envieux de la gloire d'une si belle découverte, tâchoient de la faire passer pour une chimère; tandis que d'autres, qui ne pouvoient en contester la réalité, s'efforçoient de lui en ôter l'honneur en l'attribuant à Hippocrate, ou à quelqu'un des Modernes (4). Mais le Docteur Barwick irrité de l'injustice que l'on faisoit à un si grand Homme, & par pur amour pour la vérité, résolut de prendre sa défense. Il donna un grand poids à la cause d'Harvée par son profond savoir, & répandit beaucoup de jour sur quelques-unes des Expériences qu'il avoit publiées. Et comme c'étoit un homme d'une pénétration extraordinaire & d'un génie supérieur, & qui joignoit à cela une éloquence peu commune, les Disputes qu'il soutint sur cette nouvelle doctrine, de la vérité de laquelle il s'étoit convaincu par diverses Expériences, la mirent dans un si grand jour, qu'il ne resta plus aucun lieu au doute sur ce sujet (5). Il composa aussi plusieurs Traités sur le Cœur, les Veines, les Artères & sur la Circulation du sang, qui auroient bien mérité de voir le jour, si sa modestie lui eût permis de les publier. Et comme il avoit lu avec beaucoup de soin & d'attention les anciens Médecins, particulièrement Hippocrate, aussi-bien que les Modernes, il étoit très capable de justifier Harvée d'avoir pris sa découverte des autres: aussi ce Savant témoigna-t-il beaucoup de reconnoissance de ce que Barwick avoit fait en sa faveur. Ce dernier a souvent dit au Docteur Jean Woodward, Professeur en Médecine dans le Collége de Gresham, qui étoit son intime Ami, & qui avoit commencé ses études sous lui, qu'il n'y avoit pas de circonstance de sa vie, qu'il se rappellât avec plus de plaisir, que celle d'avoir pris la défense de ce Grand-Homme (6). L'Editeur de la Vie Latine du frère de notre Docteur remarque dans sa Préface au devant de la Traduction Angloise de cette Vie, qu'il s'étoit trouvé embarassé par une difficulté de Chronologie sur ce sujet: il y répond, que quoique Harvée eût publié d'abord sa decouverte dans son *Exercitatio Anatomica de Motu Cordis*, imprimée à Francfort en 1628 (7), dans le tems que Barwick n'étoit encore qu'Ecolier; elle trouva néanmoins tant d'opposition, que celui-ci étoit déja reçu Docteur en Médecine, & en état de la défendre, avant qu'elle fût généralement reçue. Car quoique Harvée ait atteint sa 80e. année en 1657, deux ans après la réception du Docteur Barwick, Mr. Wood remarque (8) que ce ne fut qu'avec bien de la peine, qu'il vit la doctrine de la Circulation du sang établie avant sa mort. *Il vécut*, dit-il, *assez pour voir sa doctrine etablie avec beaucoup de peine, étant le seul* (ajoute-t-il d'aprés Ms. Hobbes (9)) *à qui cela soit arrivé.*

(4) Préface de la Vie Latine de *Jean Barwick*.

(5) Ibidem.

(6) Ibidem.

(7) Voyez Dr. Goodal's Preface to his *Historical Account of the College's Proceedings against Empiricks* &c. Londres 1684. in-4.

(8) *Fasti Oxon.* Vol. II. col. 6. Londres 1721.

(9) *In Praefat. ad Element. Philosoph. Sect. I. de Corpore.*

[D] *Il rendit de grands services au public pendant la Peste de 1665.*] Il continua à visiter les malades, quoiqu'il eût été lui-même attaqué de ce terrible fleau (10). Le Docteur Nathanael Hodges dans sa *Λοιμολογία, sive Pestis nuperæ apud populum Londinensem grassantis Narratio Historica* (11), dit qu'entre les Hommes illustres qui se signalérent pour arrêter le cours de la Peste, malgré le danger qu'ils couroient, on remarqua sur-tout les habiles & judicieux Médecins, le Docteur *François Glisson*, Professeur Royal en Médecine dans l'Université de Cambridge, les Docteurs *Nathan Paget*, *Thomas Whorton*, PIERRE BARWICK, *Humphrey Brookes*, & autres: *Neque verò detrant insuper insignissimi & clarissimi viri, qui privatam in peste compescendâ (periculi tamen consortes) operam navarunt, e quorum numero (non sine honoris præfatione nominandi) erant viri eruditi & sagacissimi*, Franciscus Glisson *Prof. Reg. Cantab.* Nathan Pagetus, Thomas Whartonus, Petrus Barwickius, Humphredus Brookes, *& alii haud vulgaris famæ etiamnum hodie in vivis.*

(10) Préface de la Vie Latine de J. Barwick.

(11) Sect. I. p. 19. Londres 1672.

[E] *Il commença à écrire en Latin la Vie de son frere.*] Il nous apprend lui-même (12), qu'il s'étoit déterminé à écrire en Latin, pour mettre cette Vie à la tête de la Dissertation Latine que son frère avoit faite en prenant le degré de Docteur en Théologie à Cambridge, afin de n'être pas obligé d'écrire cette même Vie dans une Langue qui ne fût pas entendue par-tout. *Autoris vitam Latinè enarrare institui, ne eandem Historiam linguâ non in omnibus eâdem contexuisse cogerer.* L'Editeur de cet Ouvrage nous dit dans la Préface de sa Traduction Angloise, que pour ce qui est du tems où l'Auteur a achevé cet Ouvrage, il ne fera point de fonds sur la date de la Préface Latine, parce qu'après plus mûr examen il a vu que l'*Appendix* du Docteur Barwick, composé après que le Docteur Antoine Walker eut publié sa *Relation fidèle de l'Auteur du Livre intitulé le Portrait Royal*, doit avoir été écrit avant qu'il eût perdu la vue, c'est-à-dire avant l'an 1694, parce qu'il y a mis son nom, quoiqu'avec peine; & par conséquent la Vie de son frère, composée vingt ans auparavant (13), doit avoir été achevée avant cette année-là. Ainsi le Docteur Barwick doit s'être trompé quand il dit (14) que le Docteur Walker, contre lequel il fit cet Appendix, avoit beaucoup plus de soixante-dix ans, *aliquot jam annis septuagesimo major*, lorsqu'il publia son Livre pour prouver que le Roi Charles I. n'est pas l'Auteur du *Portrait Royal*. Ce Docteur, comme il paroit par le tems de sa réception au Collège de S. Jean (15), devoit être né environ vers l'an 1622, tellement qu'en 1692 il n'avoit que soixante-dix ans; & son Livre doit avoir paru au plus tard cette année-là, puisque la Réponse qu'y fit le Docteur Hollingsworth parut dans le cours de cette année. Pour ce qui est des Manuscrits sur lesquels cette Vie a été d'abord imprimée en Latin, le principal est celui du Collège de S. Jean à Cambridge, copié par les soins & par l'ordre exprès de l'Auteur, sur son Original, relié en maroquin, avec trois Lettres originales, & une Quittance de la propre main du Roi, & mis dans la Bibliothèque du Collège, avec un autre Volume, contenant les Lettres du Chancelier Hyde, celles du Docteur Jean Barwick & d'autres Pièces originales, pour les publier quand le Collège le jugeroit à propos. Le propre Manuscrit de l'Auteur, conservé par son petit-fils le Chevalier Jean Dutton Baronnet, ne peut être considéré comme différent de celui-là, qui en a été copié mot à mot. Mais il y a un autre Manuscrit de cette Vie, qui est aussi de la propre main de l'Auteur, dont il avoit fait présent, pendant sa vie, au Docteur Jean Woodward dont nous avons parlé, & qui fut mis pour quelque tems, avec l'approbation de l'Auteur, dans une autre Bibliothèque considérable, celle de S. Martin des Champs: ce Manuscrit diffère considérablement de l'autre, & cela à l'égard de certaines particularités, qui semblent indiquer que c'est une correction du prémier, ce qui pendant quelque tems a presque fait croire à de bons Connoisseurs, que ce Manuscrit est le plus exact des deux; quoiqu'il soit assez difficile de comprendre par quelle raison l'Auteur auroit pu faire des altérations si considérables dans un Ouvrage déposé avec tant de soin & de précaution pour l'utilité publique, sans avoir donné ordre de faire ces mêmes changemens dans une Copie dont il avoit paru faire tant de cas. L'Editeur se détermina donc à copier le Manuscrit de la Bibliothèque de S. Martin pour le faire imprimer, mais dans l'intention d'ajouter d'après le Manuscrit du Collège de S. Jean les particularités importantes qui ne se trouvoient point dans l'autre, comme il avoit remarqué qu'il y en avoit quelques-unes. En les comparant avec beaucoup d'attention dans cette vue, comme il trouvoit des expressions dans l'un & dans l'autre qui se disputoient tour à tour la préférence, il remarqua une diversité de Leçon, qui décidoit absolument en faveur du Manuscrit du Collège de S. Jean. A la pag. 201 il y qualifie le Docteur Jean Dolben, *à présent Archevêque de Cantorbéry*, au-lieu que l'autre porte *à présent Archevêque de Rochester*. Il se pourroit bien que ce changement eût été fait par le Copiste, & que le mot d'*à présent* ne fût rélatif qu'au tems où il faisoit sa Copie. Lorsque l'Editeur vit par l'Original du Chevalier Jean Dutton,

(12) *Vita Joan. Barwick* p. 196.

(13) *Vita* &c. p. 256.

(14) Ibid. p. 255.

(15) Voy. la Trad. Angl. de *la Vie du Docteur Jean Barwick* p. 16.

bitement rendu beaucoup de sang, il mourut le 4 de Septembre, âgé de quatre-vingt-neuf ans. Selon son ordre, il fut enterré sans pompe & mis auprès du corps de sa Femme, sans Epitaphe. Il écrivoit en Latin avec beaucoup de pureté & d'élégance.

ton, que l'expression étoit de l'Auteur même, il fut convaincu que le Manuscrit du Collège de S. Jean est l'Ouvrage où l'Auteur a mis la dernière main, & résolut de le suivre dans l'impression: mais non cependant d'une manière si scrupuleuse, qu'il n'y ajoutât ce qui se trouvoit dans l'autre d'un peu important, & qui ne sembloit avoir été retranché que pour abréger cette Vie (raison de peu de poids pour le Lecteur), & qu'il changeât mot à mot, sur le dernier Manuscrit, ce qu'il avoit déja copié de l'autre, lorsqu'il n'y avoit qu'une légère différence, qui ne changeoit rien du tout au sens. L'Edition Latine fut attaquée par un Avertissement inséré dans la *Gazette* du 18 de Juillet 1721, où on la représente, *comme n'etant point fidèle, mais compilee sur deux differens Manuscrits, & tournée à la mode & selon la fantaisie de l'Editeur*; parce que certains endroits qui ne se trouvent point dans l'un de ces Manuscrits, sont tirés de l'autre, qu'on dit n'être que le *Recueil des pensées mal digérées de l'Auteur, qu'il a rejettées après meilleure information.* L'Editeur s'est justifié de cette accusation par un Avertissement, inséré dans le *Post-Boy* du 25 du même mois.

(a) Leland *Comm. de Scriptor. Britannic.* T. II. c. 246 p. 266. Oxon. 1709.

BASINGSTOKE ou BASINGE (JEAN) (a), Savant distingué dans le XIII. Siècle, & célèbre par ses Ouvrages [*A*], étoit né à Basingstoke dans la Province de Hamp. Il cultiva les grands talens qu'il avoit reçus de la Nature, par une extréme application à l'étude dans l'Université d'Oxford, où il etudia les Belles-Lettres & la Philosophie; & pour se perfectionner dans les Sciences il alla à Paris, où il demeura plusieurs années. De là il fit le Voyage d'Athènes, & fit un assez long séjour dans cet ancien Siége des Muses, où il recueillit quantité de bonnes Observations. Entre autres choses, il racontoit à l'Historien Matthieu Paris, qu'il y avoit connu une Dame de qualité, nommée Constantine, qui, quoiqu'à peine âgée de vingt ans, disputoit sur les points les plus difficiles de la Philosophie, avec une subtilité & une pénétration admirables; & qu'il devoit à sa conversation une grande partie de ce qu'il savoit. A son retour d'Athènes il apporta en Angleterre quantité de Manuscrits Grecs, & y introduisit l'usage de leurs figures numérales (*b*). Son grand mérite lui aiant acquis bientôt l'estime des personnes du prémier rang, il fut fait Archidiacre de Loodres, & peu de tems après de Leicester, par Robert Grostète Evêque de Lincoln, avec lequel il étoit fort lié (*c*). Il ne négligea rien pour exciter la Jeunesse à l'étude des Sciences, & particulièrement à celle des Auteurs Grecs. Il mourut l'an 1252, sous le règne de Henri III (*d*).

Scriptor. n. 358. p. 126. Paris. 1619.

(b) *Hic insuper Magister Johannes figuras Græcorum numerales, & earum notitiam in Angliam portavit.* Matthæus Paris. *apud Pitseum de Ill. Anglia*

(c) Leland p. 267.

(d) Id. ibid. & Pitseus ubi supra.

[*A*] *Célèbre par ses Ouvrages.*] Il composa un Volume de Sermons, & un autre Livre intitulé, *Particulæ Sententiarum per distinctiones.* Il traduisit aussi du Grec en Latin une Grammaire qu'il intitula, *le Donat des Grecs*, & une *Harmonie des Evangiles*, outre un grand nombre d'autres Ouvrages & de Traductions qu'il publia.

BASNAGE (JAQUES), Ecuier, Seigneur de Franquenei & Pasteur & l'Eglise Walonne de la Haye, nâquit à Rouen le 6 d'Août 1653. Il étoit petit-fils & arrière-petit-fils de Ministre. Henri Basnage son père, Avocat au Parlement de Normandie, & qui en étoit un des principaux ornemens, n'épargna rien pour son éducation. Il lui trouva de si heureuses dispositions, qu'il résolut de les cultiver. Dans cette vue il l'envoya fort jeune à Saumur, pour étudier sous le fameux Tannegui le Févre, qui en fit son Disciple favori, & qui ne négligea rien pour le dégoûter du Ministère [*A*]. Rempli de la lecture des meilleurs Auteurs Grecs & Latins dès l'âge de dix-sept ans, & sachant l'Espagnol, l'Italien & l'Anglois, il alla à Genéve, où il fit son Cours de Philosophie sous Mr. Chouet. Il y commença ses études de Théologie sous Mrs. Mestrezat, Turrettin & Tronchin; & il les acheva à Sedan sous Mrs. Jurieu & Le Blanc de Beaulieu: mais l'intolérance du prémier lui aiant déplu, il s'attacha plus particuliérement au dernier, Théologien modéré & pacifique, & qui étoit si éloigné de multiplier les Controverses, qu'il tâchoit au contraire de les diminuer. Il retourna ensuite à Rouen, & le savant Mr. Le Moine aiant été appellé Professeur en Théologie à Leyde, Mr. Basnage lui succéda en 1676 dans l'Eglise de Rouen, quoiqu'il n'eût encore que vingt-trois ans. Il étudia l'Histoire Ecclésiastique & les Pères, & augmenta les Recueils qu'il avoit commencés à Genève & à Sedan. Il épousa en 1684 Susanne du Moulin, fille de Cyrus du Moulin, cousin-germain de Charles du Moulin le Papinien de France, & petite-fille du fameux Pierre du Moulin. Le Temple de Rouen aiant été interdit en 1685, & Mr. Basnage ne pouvant plus exercer les fonctions de son Ministère, il demanda au Roi la permission de se retirer en Hollande, & l'obtint pour lui, pour sa Femme & pour une Nourrice, à condition pourtant que la Nourrice reviendroit en France au bout de deux ans. Il se réfugia à Rotterdam, où il fut Ministre pensionaire jusqu'en 1691, qu'on l'y nomma Pasteur ordinaire de l'Eglise Walonne. Les Ouvrages qu'il a composés lui ont acquis une grande réputation dans toute l'Europe [*B*]. Il étoit en commerce avec un grand nombre de Savans, tant

[*A*] *Qui ne négligea rien pour le dégoûter du Ministère.*] Mr. Le Févre, qui étoit mécontent des Ministres de Saumur, lui disoit souvent, qu'il ne connoissoit cet Etat que par son beau côté, & qu'il ignoroit combien il étoit dégénéré de sa prémière origine, „ Croyez-moi, *disoit-il*, „ vous êtes trop honnête-homme pour être Ministre; „ vous avez trop de candeur pour exercer cette Charge „ comme on l'exerce aujourd'hui „ & votre franchise vous „ feroit des ennemis de la plupart de vos Collègues." Mais Mr. Le Vier, qui a donné un *Eloge Historique* de Mr. Basnage à la tête du *second Volume des Annales des Provinces-Unies*, remarque là-dessus, que par bonheur pour l'Eglise Réformée, la forte inclination du Disciple pour le Ministère, qu'il croyoit avec raison n'être pas incompatible avec la Probité, l'emporta sur les avis du Maitre, qui étoit mal à propos prévenu contre une Profession honorable en elle-même.

[*B*] *Les Ouvrages qu'il a composés lui ont acquis une grande reputation dans toute l'Europe.*] I. *Examen des Methodes proposées par Messieurs de l'Assemblée du Clergé de France en l'année* 1682. Cologne 1684. in-12. Cet Ouvrage est fort bien écrit, mais il n'y a pas mis son nom. Il y fait en passant diverses Remarques sur *l'Histoire Critique du Vieux Testament par le* P. Simon, qui lui attirérent une réponse très vive de sa part (1). II. *Considérations sur l'état de ceux qui sont tombés, ou Lettres à l'Eglise de* . . . , *sur sa Chute.* Rotterdam 1686. in-12. Ces Lettres s'adressent à l'Eglise de Rouen, dont il avoit été Ministre (2). III. *Réponse à l'Evêque de Meaux, sur sa Lettre Pastorale.* Cologne 1686 in-12. Cet Ouvrage, aussi-bien que le précédent, a paru sous le nom de l'Auteur. IV. *Divi Chrysostomi Epistola ad Cæsarium Monachum, juxta exemplar Cl. V. Emerici Bigotii; cui adjunctæ sunt tres Epistolicæ Dissertationes. Prima de Apollinaris Hæresi. Secunda de variis Athanasii suppositititus Operibus. Tertia adversus Simonium.* „ La Lettre de S. Chrysostome au Moine Césaire, „ selon le Manuscrit d'Emeric Bigot. A laquelle on a „ joint trois Dissertations en forme de Lettres. La prémière sur l'Hérésie d'Apollinaire. La seconde sur divers Ouvrages faussement attribués à S. Athanase. La troisième „ contre le P. Simon." Rotterdam 1687 in-8. réimprimé sous le titre général de *Dissertationes Historico-Theologicæ*, à Rotterdam 1694. in-8. Cette Edition est augmentée d'une Réponse au P. Hardouin, qui avoit critiqué son Histoire des Apollinaristes. Entre les Ouvrages qu'il prétend qu'on a faussement attribués à S. Athanase, est la Vie de S. Antoine, remplie d'apparitions de Morts & de Diables, qui se présentoient à cet Hermite sous toutes sortes de formes. Mr. Basnage répond dans la troisième de ces Dissertations au P. Simon, qui l'avoit maltraité dans la Préface de l'*Histoire Critique du Vieux Testament.* V. *La Communion Sainte, ou Traité sur la Nécessité & les Moyens de communier dignement.* Rotterdam 1688. in-8. Il s'est fait dix Editions de cet Ouvrage. La cinquième, de Rotterdam 1697 in-12. est fort augmentée dans le corps de l'Ouvrage, & d'un troisième & quatrième Livre, pour apprèndre ce que l'on doit faire, lorsqu'on s'approche de la Table & après la

(1) Niceron *Mém. pour servir à l'Hist. des Homm. Illust.* T. IV. p. 500.

(2) Idem T. X. Part. I. p. 148.

tant des Provinces-Unies que des Pays Etrangers. Ses études emportoient la plus grande partie de son tems, & la seule récréation qu'il prenoit, étoit d'etre d'une Société de quelques personnes choisies, qui s'assembloient une fois la semaine, les uns chez les autres. Cette Société étoit composée de Messieurs Paets, Basnage de Beauval son frère, Bayle, Lufneu, Leers & autres. La conversation rouloit principalement sur les Sciences, & l'on y traitoit avec une entière liberté les matières de Religion & de Politique les plus difficiles. Mr. Paets & Mr. de Beauval étoient généralement les Attaquans, & Mr. Basnage se trouvoit souvent engagé dans des disputes fort vives. Il avouoit qu'il avoit beaucoup

la Communion. Dans la septième Edition qui parut en 1708, il ajouta un cinquième Livre sur le devoir de ceux qui ne communient point. Mr. Volebé Pasteur de Bâle en Suisse a traduit cet Ouvrage en Allemand, & sa Traduction a été imprimée dans cette Ville. Il est remarquable que ce Livre, qui n'avoit été fait que pour l'usage des Réformés, a été réimprimé à Rouen & à Bruxelles pour celui des Catholiques. Mr. de Flamare Prêtre, qui avoit été autrefois Protestant, l'a inséré dans son Ouvrage intitulé, *Conformité de la Creance de l'Eglise Catholique avec la Creance de l'Eglise Primitive, & Difference de la Creance de l'Eglise Protestante d'avec l'une & l'autre.* Rouen 1701. 2 Vol. in-12: il dit qu'on ne peut trop estimer l'Ouvrage de Mr. Basnage, & que les Fidèles ne le sauroient trop lire. VI. *Histoire de la Religion des Eglises Reformees, dans laquelle on voit la succession de leur Eglise, la perpetuite de leur Foi, principalement depuis le huitième siècle, l'etablissement de la Reformation, la persévérance dans les mêmes Dogmes depuis la Reformation jusqu'à present, avec une Histoire de l'Origine & du Progrès des principales Erreurs de l'Eglise Romaine, pour servir de Reponse à l'Histoire des Variations des Eglises Protestantes de Mr. de Meaux.* La prémière Edition parut à Rotterdam en 1690 en deux Volumes in-12. La seconde fut faite en 1699, lorsque Mr. Basnage publia son *Histoire de l'Eglise* en deux Vol. in-folio, où il fit entrer cet Ouvrage, qui en compose la quatrième Partie; mais il y fit des retranchemens considérables, pour éviter la répétition des faits qu'il avoit déja discutés plus au long dans les Parties précédentes. La troisième Edition est de 1721 à Rotterdam, cinq Volumes in-8. elle est augmentée de plus de la moitié. Il en a paru une quatrième après la mort de l'Auteur en 1725, en deux Volumes in-4. Celle-ci a encore de grandes augmentations, puisque Mr. Basnage y remonte jusqu'au prémier Siècle du Christianisme, pour y rejoindre le neuvième, où il avoit commencé la succession des Eglises Protestantes. VII. *Traité de la Conscience, dans lequel on examine sa nature, ses illusions, ses craintes, ses doutes, ses scrupules, sa paix, & divers Cas de Conscience, avec des Reflexions sur le Commentaire Philosophique.* Amsterdam 1696, deux Volumes in 8. On en a fait deux Editions à Lyon en trois Volumes in-12. On trouve dans cet Ouvrage la refutation des Sophismes de Mr. Bayle sur la Conscience errante. VIII. *Lettres Pastorales sur le renouvellement de la Persécution.* 1698 in-4. Il y en a quatorze. Elles ont pour but d'encourager les Réformés à la persévérance. On y fait voir entre autres choses, qu'il est impossible de concilier le Dogme de la Transsubstantiation avec le Canon de la Messe. IX. *Histoire de l'Eglise depuis Jesus-Christ jusqu'à present.* Rotterdam 1699, deux Vol. in-folio. Un des morceaux les plus curieux de cet Ouvrage, est celui où il prouve qu'on a placé sur les Autels un grand nombre de Saints qui n'ont jamais existé, & qu'on a multiplié les Persécutions, pour multiplier le nombre des Martyrs. X. *Traité des Préjugés faux & légitimes, ou Réponse aux Lettres & Instructions Pastorales de quatre Prelats, Mrs. de Noailles Cardinal Archevêque de Paris, Colbert Archevêque de Rouen, Bossuet Evêque de Meaux, & Nesmond Evêque de Montauban.* Delft 1701, en 3 Vol. in 8. XI. *Defense du Traité des Préjugés faux & legitimes, ou Reponse à la seconde Instruction Pastorale de Mr. Bossuet.* Delft 1703. in-8. XII. *Dissertation Historique sur l'usage de la Benediction Nuptiale*, insérée dans *l'Histoire des Ouvrages des Savans*, Janvier 1703. Mr. Basnage prétend y prouver que le consentement fait l'essence du Mariage, qu'ainsi on ne doit demander que cela aux nouveaux Convertis; & que la Bénédiction Nuptiale qu'on les oblige de recevoir, précédée de la Confession & de la Communion, n'a jamais été regardée comme une chose d'obligation. XIII. *Dissertation sur la manière dont le Canon de l'Ecriture s'est formé, pour servir d'Apologie à ce qu'il en a dit dans l'Histoire de l'Eglise contre la Preface d'un Livre de Mr. Richardson;* insérée dans *l'Histoire des Ouvrages des Savans* du mois de Janvier 1704. Le Livre de Mr. Richardson est intitulé, *Defense du Canon du Nouveau Testament contre les Objections de Mr. Toland*, en Anglois. XIV. *Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament représentée en tailles-douces faites & dessinées par Romain de Hogue, avec une Explication. On a ajouté des vers à chaque figure par Mr. de la Brune.* Amsterdam 1705 in-folio. Cette Histoire a été contrefaite sous le titre de *Grand Tableau de l'Univers* en 1705. Amsterdam in-4. Il y en a une seconde Edition à Amsterdam in-4. en 1706, avec d'autres figures, dans lesquelles on a retranché la Description & l'Histoire du Temple, & toutes les Cartes Géographiques. Elle a aussi été imprimée à Genève in-12. sans figures. Dans la nouvelle Edition de cet Ouvrage Mr. Basnage y a ajouté les *Annales du Monde & de l'Eglise jusqu'à la mort des Apôtres*, & une *Géographie Sacrée*, par ordre alphabétique. Il y a neuf Editions de cette Histoire. XV. *Histoire des Juifs depuis Jesus-Christ jusqu'à présent, pour servir de Supplément à l'Histoire de Joseph.* Rotterdam 1706, cinq Vol. in-12.

Il y en a une nouvelle Edition augmentée, la Haie 1716 en 15 Vol. in-12. Elle a été traduite en Anglois par Mr. Taylor, & imprimée à Londres in-folio. Mr. Crull en a donné un Abrégé dans la même Langue en 1708, en deux Vol. in-8. Le P. Simon, dans le second Tome de sa *Nouvelle Bibliothèque Choisie*, imprimée à Amsterdam 1714, in-12. a fait quelques Remarques sur cette Histoire *. Il prétend que l'Auteur n'entend pas assez la Langue des Rabbins: il avoue pourtant que Mr. Basnage a choisi avec assez de discernement plusieurs Ecrivains modernes où il a puisé; & que la lecture de cette Histoire peut être de quelque utilité, parce qu'il y traite plusieurs questions importantes & curieuses, qui regardent la Théologie des Juifs, leurs Mœurs, & leurs Cérémonies. Ce qu'il dit, par exemple, ajoute le P. Simon, des Samaritains & des Caraïtes, est un des meilleurs endroits de tout son Livre: je dis la même chose de l'endroit où il traite des Juifs Massorètes. Aiant ensuite relevé quelques fautes, qu'il prétend que Mr. Basnage a faites au sujet des Rabbins, il finit par cet Eloge: „ *L'Histoire des Juifs* contient de „ très belles choses, qui méritent d'être lues; & l'on peut „ même dire que c'est un de ses meilleurs Ouvrages. On „ doit lui tenir compte d'un assez grand nombre d'Extraits „ qu'il a tirés de bons Ecrivains modernes, dont les Livres ne sont pas communs parmi nous; on doit lui rendre cette justice, qu'il les a ramassés avec assez de discernement, & qu'il n'est pas un pur Compilateur." XVI. *L'Histoire des Juifs reclamée & retablie par son veritable Auteur Mr. Basnage, contre l'Edition anonyme & tronquée, qui s'en est faite à Paris chez Roulland 1710. Avec plusieurs Additions pour servir de Tome VI. à cette Histoire.* Rotterdam 1711 in-12. Son Histoire avoit été réimprimée à Paris à son insu, sans son nom & avec diverses Additions, & on y avoit retranché tout ce qui étoit contre l'Eglise Romaine. Mr. Basnage ne nomme pas celui dont il se plaint; il dit seulement que le nouvel Editeur a publié trente Volumes, & qu'on l'accuse d'avoir transporté la *Bibliothèque Grecque* de Fabricius dans la sienne. C'est de Mr. Du Pin Docteur de Sorbonne dont il s'agit. „ Si je ne crois pas, „ *dit-il*, tous les Miracles & les Prodiges qu'on débite; „ si je ne témoigne pas un profond respect pour tous les „ Princes & les Evêques, qui sont morts il y a longtems; si je condamne l'avarice & la violence de ceux „ qui ont fait servir la Religion à leurs intérêts temporels: enfin si je n'approuve pas toutes les Explications „ subtiles & mal fondées de divers Passages de l'Ancien „ Testament, qui bien loin de convaincre les Juifs de la „ vérité de la Religion Chrétienne, lui font beaucoup de „ tort; tous ces endroits sont hardiment retranchés de „ mon Ouvrage, & le nouvel Editeur prend quelquefois „ la liberté d'y substituer des réflexions directement opposées aux miennes." Un pareil procédé fait que Mr. Basnage n'est pas éloigné de croire que tout ce qu'on a dit de l'altération & de l'interpolation des Ouvrages des Pères peut être vrai, quelque peine qu'il ait à se persuader qu'il y ait eu quelqu'un d'assez hardi pour l'entreprendre. Les Critiques, continue-t-il, ont raison de crier contre les Moines. Ils ont vécu dans des tems ténébreux. L'ignorance, qui etoit générale, les rendoit plus hardis; ils étoient absolument maitres des Manuscrits; ils menoient une vie retirée, & pouvoient par conséquent interpoler sans peine & impunément tel Auteur qu'ils vouloient. D'ailleurs ils n'avoient pas à craindre d'en être censurés; ils pouvoient alléguer le bien de l'Eglise pour justifier leur fourberie. Mais il est très extraordinaire que dans un Siècle aussi éclairé que le nôtre, on altère des pages entières d'un Livre imprimé, & cela pendant la vie même de l'Auteur, & qu'on lui attribue des Sentimens qu'il a réfutés, sans autre raison, que celle du bien de l'Eglise. Jamais le Concile de Trente, le Pape, ou l'Inquisition d'Espagne n'ont été si loin. Il y a à la fin de ce Livre une Dissertation de Mr. Basnage *sur les Medailles & les Caractères des Samaritains, & sur les anciennes Monnoyes des Juifs*, qui avoit paru d'abord dans *l'Histoire des Ouvrages des Savans* de Janvier 1709. XVII. *Entretiens sur la Religion.* Rotterdam 1709. in 12. Une seconde Edition en 1711. avec des Additions; & la troisième en 1713. plus ample & plus correcte en deux Vol. in-12. Mr. Basnage composa ce Livre pour l'instruction de plusieurs Catholiques-Romains de Flandre, descendus de ces Confesseurs que le Duc d'Albe fit mourir autrefois. Pendant la dernière guerre, il y en eut quantité qui embrassèrent la Religion Réformée. La plupart des Exemplaires des *Entretiens* furent distribués *gratis* dans les Pays-Bas. L'Auteur n'y a pas mis son nom. XVIII. *Sermons sur divers sujets de Morale, de Théologie, & de l'Histoire Sainte.* Rotterdam 1709 in-8. deux Volumes. Le P. Niceron remarque, qu'il y a plus de Morale dans ces Sermons, qu'il n'y en a ordinairement dans les Sermons des Protestans. XIX. *Prospectus novæ Editionis Canisii, Dacherii &c.* Rotterdam 1709. Mr. Basnage entreprit de donner une nouvelle

* C'est au ch. XVI. de la *Bibl. Choisie* T. II. p. 214-261.

coup profité dans ces conversations, & qu'elles avoient contribué à le guérir de bien des préjugés. Il eut quelques démêlés avec Mr. Jurieu son beau-frère, qui troublérent un peu son repos, mais qui n'interrompirent point ses études & son travail. Mr. Jurieu approuvoit la révolte des Cévennois, que Mr. Basnage condamnoit. L'Auteur de sa Vie parle d'une Conference qu'ils eurent ensemble en 1703 sur ce sujet, & où Mr. Jurieu, poussé par les raisons de son Adversaire, fut obligé de condamner les cruautés des Camisards, se contentant de dire pour leur justification, qu'ils avoient été poussés à bout, & que la patience leur avoit échappé. En 1709 Mr. le Pensionnaire Heinsius, dont Mr. Basnage étoit

velle Edition des *Lectiones Antiquæ* de Canisius, mais bien plus ample que la prémière. Les Libraires, qui s'en étoient chargés, n'aiant pu en continuer l'impression, cédérent en 1720 ce qu'ils avoient d'imprimé aux Wetsteins Libraires d'Amsterdam, qui ont publié ce grand Recueil sous ce titre: *Thesaurus Monumentorum Ecclesiasticorum & Historicorum, seu Henrici Canisii Lectiones Antiquæ, ad sæculorum ordinem digestæ, variisque opusculis auctæ. Antverpiæ* 1725. In-folio, sept Vol. Outre un grand nombre de Pièces nouvelles dont cette Edition est augmentée, Mr. Basnage l'a enrichie de Préfaces générales sur les Antiquités Ecclésiastiques, & a mis à la tête de chaque Ouvrage des Préfaces particulières qui en font connoitre le véritable Auteur; sans parler des petites Notes, qui éclaircissent les endroits qui en ont besoin. XX. *Préface, contenant des Réflexions sur la durée de la Persécution, & sur l'état présent des Reformes en France.* Elle précède une nouvelle Edition du Livre de Mr. Claude, intitulé, *Plaintes des Protestans cruellement opprimés dans le Royaume de France.* Cologne 1713. in-12. Elle est plus longue que le Livre même. XXI. *Antiquites Judaïques, ou Remarques Critiques sur la République des Hebreux.* Amsterdam 1713 in-8. deux Volumes. Mr. Basnage n'avoit dessein d'abord que de faire de courtes Remarques sur le Livre de Cunæus, comme on le lui avoit demandé; mais ces Remarques aiant grossi insensiblement sous sa plume, il fut obligé de les publier à part. Quelquefois il diffère de son Auteur, quelquefois il explique ce que Cunæus n'avoit pas suffisamment éclairci; & l'on peut dire en général, que les Lecteurs trouvent dans cet Ouvrage des sujets importans, amplement & savamment discutés. Dans le prémier Chapitre il traite *de l'Antiquité des Loix de Moïse, & de celles des Paiens*; & il prétend faire voir, que Moïse n'a pas été le prémier Législateur, comme le dit Cunæus, & que les autres Législateurs, & Ecrivains du Paganisme, n'ont pas pris de lui tout ce qu'on trouve de bon dans leurs Loix & dans leurs Ecrits. Dans le second & le troisième Chapitre, il traite *de la Théocratie des Juifs, & de la Terre de Canaan & de sa Fertilité.* Il réfute ce que quelques Auteurs ont dit pour prouver que la Palestine étoit un Pays stérile, quoique Moïse la représente comme très fertile. Il examine à cette ocasion un passage de Strabon, & les réflexions qu'il fait sur ce passage font voir suffisamment, qu'on a tort de l'alléguer pour prouver la stérilité du Pays de Canaan. Dans le sixième Chapitre, il prendoit diverses raisons, pourquoi les Juifs ont été si peu connus des Paiens. La 1. est la grande antiquité de la Nation Juive. 2. Les Livres de Moïse ne pouvoient être entendus des autres Nations, étant écrits dans une Langue différente de la leur. 3. Ce Peuple étant renfermé dans l'enceinte des Montagnes de la Judée, ne faisoit pas une figure fort considérable dans le Monde; tellement que les Paiens n'ont pas cru qu'il valût la peine de faire des recherches sur leur origine, & d'étudier leur Histoire. Dans le septième Chapitre il attribue la haine des Egyptiens pour les Juifs à la diversité de Religion (3). Dans le quatrième Chapitre du second Livre, il traite de la Théologie Mystique des Egyptiens, & il examine si l'Idolatrie des Israélites tiroit son origine de l'Egypte; il y fait diverses remarques sur le Serpent d'airain, les Bahalins de Salomon, & sur d'autres articles. On croit communément que les trois Fils de Noé partagérent la Terre entre eux, que Japhet passa en Europe, que Sem demeura en Asie, & que Cham alla en Afrique. Mais, dit Mr. Basnage, comment peut-on penser, que les Fils de Noé connussent assez bien la Terre, pour en faire un partage si exact, & cela sans aucune nécessité, puisque leurs familles n'étoient pas si nombreuses, qu'ils fussent obligés d'aller dans des Pays si éloignés? Comment peut-on s'imaginer que Cham ait quitté les bords de l'Euphrate, & qu'il ait traversé les plus affreux Deserts, pour venir peupler l'Egypte & l'Afrique? Est-il raisonnable de croire, que les hommes aient quitté de si vastes contrées, qui n'étoient point peuplées, pour aller en Egypte? Le récit de Moïse est bien plus naturel; car il dit que les Patriarches passoient d'un Pays à l'autre, à mesure qu'ils se multiplioient. Et puisqu'il dit que la Terre ne fut partagée qu'à la cinquième génération depuis Noé, sous Péleg, on peut inférer de-là, que Cham & Mizraïm n'ont jamais été en Egypte. Il est bien vrai que l'Egypte est appellée le Pays de Cham & de Mizraïm: mais cette raison, sur laquelle Bochart insiste si fort, n'est pas aussi solide qu'elle le paroit d'abord. Car il n'est point du tout nécessaire de supposer que Cham & Mizraïm passérent en Egypte, parce que ce Pays a été appellé de leurs noms, puisque leurs descendans à la cinq ou sixième génération ont pu y donner les noms des Fondateurs de leurs Familles, comme certaines parties de l'Amérique portent le nom de personnes qui n'y ont jamais été. Mais si Cham n'a jamais été en Egypte, on ne peut pas dire que ce soit lui qui y a introduit l'Idolatrie, & qu'il y a été adoré sous le nom de Jupiter Hammon. Et il est constant que les Peuples les plus anciens, & particulièrement les Egyptiens, ne rendoient point de Culte religieux à des Hommes, mais aux Corps célestes. Le Soleil & la Lune ont été leurs prémières Divinités. D'ailleurs, Enoch, Enos, Noé & Sem, n'ont eu ni Temples ni Autels; & cependant la Postérité de ces Patriarches n'ignoroit pas que c'étoient les Fondateurs de leurs Familles. Les Descendans de Sem tombérent dans l'Idolatrie, aussi-bien que ceux de Cham & de Japhet: d'où vient donc qu'on ne trouve aucune trace d'un Culte religieux rendu à Sem en Asie, aussi-bien qu'à Cham en Afrique? Canaan n'étoit point adoré par les Cananéens, ni Mizraïm par les Egyptiens, ni aucun autre Chef de Colonie: d'où vient que Cham est le seul à qui on a fait cet honneur? Comment les Egyptiens se sont-ils souvenus de lui au bout de mille ou de deux mille ans, pour en faire un Dieu, & pour lui bâtir un Temple dans les Deserts brulans de la Libye? Le Temple de Jupiter Hammon, que Bochart allègue en preuve de son opinion, n'en peut jamais fournir de solide. On connoit l'origine de ce Temple, & les Historiens qui en ont parlé les prémiers, vivoient fort longtems après le tems des Patriarches. C'est en vain qu'on suppose, que le Temple de Jupiter Hammon a été bati par les prémiers Habitans de l'Egypte, ou que les Egyptiens, se rappellant au bout de cinq ou sixcens ans la mémoire de Cham, en ont fait leur principale Divinité. Osiris & Isis étoient les plus anciens & les principaux Dieux des Egyptiens: s'imagineroit-on par hazard que c'est Cham & sa femme? Mais on ne peut nier, que ce ne fût le Soleil & la Lune. Mr. Basnage fait diverses remarques pour prouver que Cham n'a point été adoré en Egypte sous le nom de Jupiter Hammon, & de très judicieuses observations sur la Théologie & l'Idolatrie des Egyptiens. Dans le sixième Chapitre, il prouve avec étendue, que l'Imagination des Prophètes des Juifs n'étoit point déréglée, qu'ils n'avoient point de mouvemens violens, & qu'ils ne faisoient rien d'indécent, ni qui marquat de la folie. Cela le conduit à examiner, si c'étoit le Diable qui rendoit les Oracles des Paiens, ou si ce n'étoient que des impostures des Prêtres. Il soutient ce dernier sentiment, qui commence, dit-il, à être généralement reçu depuis la publication de deux Ouvrages sur ce sujet, l'un écrit avec beaucoup d'érudition par Mr. Van Dale, & l'autre écrit avec beaucoup de délicatesse par Mr. de Fontenelle. Mais le P. Baltus, qui a publié une *Réponse à l'Histoire des Oracles*, prétend avoir prouvé par l'autorité des Pères, que les Démons rendoient les Oracles. Dans le Chapitre huitième, Mr. Basnage fait voir que les faux Prophètes, dont il est fait mention dans l'Ancien Testament, ne sont jamais représentés comme inspirés par le Diable, mais comme des Imposteurs qui cherchoient à tromper le Peuple. Si l'on demande, d'où vient que les anciens Pères ont été d'un autre sentiment, Mr. Basnage répond, qu'ils vivoient dans un tems où l'on attribuoit une beaucoup plus grande puissance aux *Démons* & aux *Génies*, qu'on n'avoit fait dans les Siècles précédens. Les Juifs avoient adopté les idées des Grecs sur ce sujet; & plusieurs Philosophes aiant embrassé le Christianisme, y introduisirent la Philosophie Platonicienne. C'est ainsi qu'Aristote est fort estimé dans quelques Communions Chrétiennes; on y suit ses principes, on se sert de ses définitions, & on les applique à la Religion, quand elles semblent pouvoir servir à l'explication des Mystères. Il est rare que les Hommes renoncent entièrement aux principes qu'ils ont pris dans les Ecoles. Les Pères abandonnérent ce qui, dans la Philosophie de leurs Maitres, leur parut ne pouvoir s'accorder avec la Religion Chrétienne; mais ils conservérent quantité de notions, qu'ils crurent pouvoir concilier avec les principes du Christianisme. L'envie qu'ils eurent d'accommoder les plus grands Mystères avec la Philosophie Platonicienne, a été la source d'un grand nombre d'Erreurs. Leurs intentions étoient bonnes, & c'est ce qui doit leur faire pardonner certaines expressions. Il est certain qu'ils attribuoient aux *Démons* & aux *Genies* les Songes, les Visions nocturnes, les Oracles, & tout ce qui avoit du rapport à la Divination des Paiens, de la même manière que Platon. Pourquoi voudroit-on donc nier, que c'étoit de ce Philosophe qu'ils avoient pris ces idées? D'ailleurs, on a remarqué que les Pères, qui ont adopté cette Doctrine Platonicienne, en ont fait usage pour relever la gloire de la Religion Chrétienne. Car dans le tems qu'ils attribuoient un grand pouvoir aux Démons, ils les représentoient comme très soumis aux Chrétiens; ensorte qu'on nous dit qu'un enfant, qui avoit été baptisé, commandoit absolument aux Démons, & que le *Pere du mensonge* étoit obligé de dire la vérité au moindre Chrétien qui l'interrogeoit. Dans le Chapitre suivant, Mr. Basnage fait diverses remarques pour invalider la Tradition des Pères sur ce sujet. Il examine en passant, dans le dixième Chapitre, ce qu'on a dit en faveur des *Oracles des Sibylles*, & il soutient qu'ils ont été forgés par quelque Chré-

(3) *Voyez* Mr. la Roche *Memoirs of Literature* Vol. VII, Art. 57.

toit devenu le Favori, voulant l'avoir auprès de lui, le fit appeller par l'Église Walonne de la Haye. Il fut employé pour une Négociation secrette avec le Maréchal d'Uxelles, Plénipotentiaire de France au Congrès d'Utrecht; & il s'en acquitta avec tant d'habileté, que dans la suite il fut chargé de diverses Commissions importantes. Le Cardinal de Bouillon, Doyen du Sacré Collège, qui étoit alors en Hollande, lui confia toutes les affaires qu'il avoit avec les Etats. L'Abbé Du Bois, qui depuis a été Cardinal & Prémier Ministre de France, étant venu à la Haye en 1716 en qualité d'Ambassadeur Plénipotentiaire, pour y négocier une Alliance défensive entre la France, l'Angleterre, & les Etats-Généraux, eut ordre de Mr. le Duc d'Orléans Régent de France de s'adresser à Mr. Basnage, & de se gouverner par ses avis. Ils agirent de concert, & l'Alliance fut conclue le 14 de Janvier 1717. Ce fait se trouve confirmé par une Lettre de Mr. l'Abbé Du Bois à Mr. Basnage, insérée dans la Préface du second Volume de ses *Annales des Provinces-Unies*, imprimé à la Haye en 1726, & dont nous avons tiré ce que nous venons de dire. Les services qu'il rendit en cette occasion, lui valurent la restitution de tous les biens qu'il avoit en France. Mr. Basnage étoit en commerce de Lettres avec plusieurs Princes, grands Seigneurs, & Ministres d'Etat, tant Catholiques que Protestans, & avec une infinité de Savans de France, d'Italie, d'Allemagne, & d'Angleterre. Ce commerce rouloit principalement sur les Sciences & sur la Politique. Les Catholiques n'avoient pas moins de confiance en lui que les Protestans; & cette confiance étoit si grande, qu'un Archevêque de France, irrésolu sur le parti qu'il devoit prendre par rapport à la Constitution *Unigenitus*, ne fit point difficulté de s'adresser à lui, & de le prier de lui dire en Ami, ce qu'il feroit en pareille occasion, s'il étoit en sa place. Mr. Basnage lui répondit, qu'il ne lui appartenoit pas de prononcer sur une matière aussi délicate: que c'étoit à lui à examiner s'il reconnoissoit l'Autorité du Pape, ou non; qu'au premier cas, il étoit obligé d'adhérer à la Constitution; qu'au second, il pouvoit la rejetter: mais qu'il devoit prendre garde qu'en raisonnant conséquemment, cela ne le menât plus loin qu'il ne vouloit aller. Mr. Basnage étoit vrai jusques dans les plus petites choses. Il avoit une politesse qu'on trouve rarement parmi les Savans. Affable, prévenant, populaire, officieux, il n'avoit point de plus grand plaisir que celui de rendre service, & d'employer son crédit en faveur des misérables. Il étoit Ami fidèle, & d'une probité à toute épreuve. Quoiqu'il réfutât les Erreurs avec beaucoup de vivacité & de feu, il traitoit les Personnes mêmes avec beaucoup de menagement. Sa santé, qui avoit toujours été fort robuste, commença de s'affoiblir en 1722. Après avoir langui quelque tems, il mourut avec de grands sentimens de dévotion, le 22 de Décembre 1723, dans sa 71ᵉ. année (a). Il n'a laissé qu'une fille, mariée à Mr. de la Sarraz, Conseiller-Privé de Guerre du Roi de Pologne. Les principaux de ceux qui ont écrit contre lui sont, Mr. Bossuet Evêque de Meaux, le P. Ruinart, le P. Hardouin, le P. D. Liron, & Mr. de la Croze Bibliothécaire du Roi de Prusse.

(a) Niceron *Mémoir. des Homm. Illust.* T. IV. p. 259. & T. X. Part. I. p. 297.

Chrétien dans le second Siècle. Il dit, que Blondel l'a prouvé démonstrativement. Les Pères auroient dû découvrir la fausseté de ces Oracles; & s'ils ne l'ont pas fait, ce n'est que parce qu'ils n'ont pas senti l'imposture, ce qui décèle leur peu de jugement; ou parce que cette fraude pieuse leur a paru avantageuse à la Religion, & qu'ils n'ont pas cru devoir par cette raison desabuser le peuple sur ce sujet. On trouve dans le Chapitre onzième *les Traditions des Pères sur les Extases des Prophètes*. Mr. Basnage avoit dessein d'écrire un Livre, pour prouver qu'il y a eu des Fanatiques dans toutes les Religions. Il faisoit très peu de cas du *Pasteur d'Hermas*. „ Il contient, *di-*„ *soit-il*, bien des choses, qu'on ne lit que parce qu'elles „ sont anciennes; & si ce n'étoit le respect de l'Antiquité, „ il n'y a personne qui ne crût que c'est l'ouvrage de quel-„ que Visionnaire (4)." XXIII. *Réflexions desintéressées sur la Constitution du Pape Clément XI, qui condamne le Nouveau Testament du P. Quesnel.* Amsterdam 1714 in-octavo. XXIV. *L'Unité, la Visibilité, l'Autorité de l'Eglise, & la Vérité, renversées par la Constitution* Unigenitus *& par la manière dont elle est reçue.* Amsterdam 1715, in-8. XXV. *Avis sur la tenue d'un Concile National en France, ou Réponse aux difficultés proposées par Mr. Du Pin contre ce Concile*, 1715 in-8. Ce n'est qu'une Brochure, à laquelle il n'a pas mis son nom, non plus qu'aux autres Ouvrages qu'il a composés sur le même sujet. XXVI. *L'Etat présent de l'Eglise Gallicane, contenant divers Cas de Conscience sur ses divisions, avec un Examen Critique des Erreurs & de la conduite de Clément XI.* Amsterdam 1719 in-12. XXVII. *Instructions Pastorales aux Réformés de France sur l'obéissance dûe au Souverain*; 1720 in-12. Feu Mr. le Duc d'Orléans, Régent de France, craignant que les nouveaux Convertis du Dauphiné, du Poitou & du Languedoc ne se laissassent entrainer à quelque soulévement par les Emissaires du Cardinal Albéroni, fit prier Mr. Basnage en 1719, par Mr. le Comte de Morville, alors Ambassadeur de France en Hollande, d'écrire à ceux dont on vouloit corrompre la fidélité, & de les affermir par ses exhortations dans l'obéissance qu'ils devoient au Roi. Il le fit, & leur adressa une *Instruction Pastorale*, qui fut réimprimée à Paris par ordre de la Cour, & distribuée dans les Provinces suspectes. Elle eut tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Mais comme Mr. Basnage s'efforçoit dans la même Lettre de prouver aux nouveaux Convertis la vérité de la Religion Réformée, & de les y affermir, Mr. de Catelan, Evêque & Comte de Valence, se crut obligé d'y faire une Réponse, que Mr. Basnage réfuta dans une *seconde Instruction Pastorale*, qui fut suivie de deux autres. Cette dispute donna occasion aux deux Antagonistes de s'écrire d'une manière honnête, en s'envoyant réciproquement leurs Ouvrages. XXVIII. *Annales des Provinces-Unies, depuis les Négociations pour la Paix de Munster, avec la Description Historique de leur Gouvernement.* Tome I. La Haye 1719. Ce Volume, qui commence en 1646, finit à la conclusion de la Paix de Breda en 1667. Le second Volume a paru à La Haye en 1726, & contient l'Histoire des choses les plus remarquables qui sont arrivées en Europe, & dans les autres Parties du Monde, depuis la Paix d'Aix-la-Chapelle, jusqu'à celle de Nimègue. Il avoit conduit ses Annales jusqu'à l'an 1684, & il a laissé un Plan pour continuer cette Histoire jusqu'en 1720, avec les Pièces originales, les Mémoires transcrits, & une Note des Livres où il renvoie pour en tirer les Evénemens. L'Auteur de la Préface dit, que tous les faits sont rapportés avec la fidélité & la sincérité, que requièrent les Loix de l'Histoire. Mr. Basnage n'a rien dissimulé, & s'est élevé au-dessus des Préjugés de Parti; il a rendu justice à tout le monde, sans distinction. Il pouvoit le faire, continue l'Auteur, dans un tems & dans un Pays, où il est permis à chacun de penser & de parler librement. Tous ceux qui l'ont connu, n'ignorent pas qu'il étoit ennemi & de la Flatterie, & d'une Critique outrée; & que personne n'a jamais plus aimé la Vérité que lui. Tout ce qu'il rapporte dans son Histoire est fondé sur des Pièces autentiques, & il a eu tous les secours nécessaires pour rendre son Ouvrage aussi parfait qu'il étoit possible. L'Auteur de la Préface craint seulement, que parce que Mr. Basnage n'a favorisé aucune Nation, elles ne soient toutes mécontentes de sa sincérité. Les Conseillers-Députés de Hollande & de Westfrise l'avoient engagé à entreprendre cet Ouvrage. Il ne voulut s'en charger qu'à condition qu'on lui fourniroit les Pièces autentiques, qu'il pourroit consulter en liberté les Archives de l'Etat, & qu'il lui seroit permis de dire librement la vérité, lors même qu'elle ne seroit pas avantageuse à la République. XXIX. *Nouveaux Sermons*, 1720 in 8. XXX. *Dissertation Historique sur les Duels & les Ordres de Chevalerie.* Amsterdam 1720 in 8. Cette Dissertation est curieuse. Il a fourni aussi beaucoup d'Extraits à Mr. Basnage de Beauval son frère, pour insérer dans son *Histoire des Ouvrages des Savans*. Il avoit entrepris une *Histoire des Hérésies*; il l'a commencée, & conduite jusqu'à la fin de l'onzième Siècle. Cette Histoire auroit été d'autant plus estimable, qu'il écrivoit sans partialité, & découvroit les principes des Erreurs, sans vouloir pénétrer dans les motifs des Errans, auxquels on en attribue ordinairement de mauvais, pour tâcher de les rendre odieux. Mais il abandonna cet Ouvrage, pour s'attacher entièrement aux Annales des Provinces-Unies. Dans l'Appendix d'un Catalogue de Livres qui devoient se vendre à la Haye chez Husson le 1. de Juillet 1720, on a attribué à Mr. Basnage un Livre intitulé, *La Vérité sans replique*. Il n'est pas de lui, mais du Baron *de Montazet*, à qui Mr. Basnage le donne dans une Lettre où il se défend d'en être l'Auteur. Cette Lettre se trouve dans le douzième Tome de *l'Europe Savante*, p. 302, & dans l'onzième Tome des *Nouvelles Littéraires*, p. 498. Mr. Basnage a laissé divers Manuscrits. Sa *Description Historique du Gouvernement des Provinces-Unies* a été critiquée. On a dit qu'un Etranger ne devoit pas entreprendre de développer la nature d'un Gouvernement, que plusieurs de ceux-là même qui y tiennent le prémier rang, ne connoissent pas parfaitement. Mais l'Auteur de sa Vie dit qu'il a travaillé sur de bons Mémoires, qui lui avoient été communiqués par un illustre Magistrat de la Ville de Gouda, qui n'a pas voulu être nommé, & qui avoit travaillé pendant plus de vingt ans sur ce sujet. D'ailleurs Mr. Basnage tiroit de grands secours des plus habiles Ministres d'Etat, qui lui ont fourni des Articles entiers. Il faut avouer cependant,

(4) Ibid. Art. 62.

qu'il

qu'il lui est échappé plusieurs fautes, qu'il a reconnues & corrigées, comme on le verra par un Ouvrage posthume, qui doit s'imprimer. L'Auteur ajoute, que le feu Pensionnaire Heinsius, qui connoissoit certainement bien le Gouvernement des Provinces-Unies, lui a assûré que l'Ouvrage de Mr. Basnage, quoique fautif en quelques endroits, est le meilleur qu'on ait jamais publié sur ce sujet.

(a) Voyez Dempster L. II p. 108. & Vossius *de Scient. Mathem.* p. 387. Dempster. *Auctar.* apud George Mackenzie *Lives and Charakters of the most eminent Scots Writers.* Vol. III. p. 81. Edinbourg 1722. in-folio.

BASSANTIN (JAQUES), célèbre Mathématicien & Astronome Ecossois du XVI. Siècle, étoit fils de Mylord Bassantin, de la Province de Mers en Ecosse. Il nâquit sous le règne de Jaques IV, & fit ses études dans l'Université de Glasgow (*a*). Après s'être appliqué aux Belles-Lettres, il s'attacha aux Mathématiques, & y fit des progrès extraordinaires; & pour s'y perfectionner, il voyagea quelques années dans les Pays-Bas, en Suisse, en France, en Italie, & en Allemagne: mais il séjourna le plus longtems en France, où il enseigna plusieurs années les Mathématiques avec beaucoup d'applaudissement dans l'Université de Paris. A la fin, desirant de finir ses jours dans sa Patrie, il retourna en Ecosse en 1562. En y arrivant, il rencontra sur la frontière le Chevalier Robert Melvill; & en s'entretenant avec lui, il lui donna une preuve extraordinaire de la connoissance qu'il avoit de l'Astrologie Judiciaire, dont nous parlerons ci-dessous [*A*]. Il a enrichi la République des Lettres de divers Ouvrages curieux [*B*]. Il ne vécut pas longtems après son retour dans sa Patrie, étant mort vers la fin de l'année 1568 (*b*). Selon quelques Ecrivains, il a eté un des plus grands Astronomes de son tems [*C*].

(b) *Mackenzie ubi supra* p. 98.

[*A*] *Il donna une preuve extraordinaire de la connoissance qu'il avoit de l'Astrologie Judiciaire.*] Nous la rapporterons dans les propres termes du Chevalier Jaques Melvil, dans ses *Memoires* (1). „ Cela me remet dans l'esprit, *dit-il*, „ ce que mon frère Robert m'a raconté. C'est que dans „ le tems qu'il avoit pris le plus de peine pour établir une „ bonne intelligence entre les deux Reines (*Marie Stuart & la Reine Elisabeth*), & que l'on avoit parlé du lieu „ de leur entrevue, un certain Ecossois nommé *Bassantin* *, qui avoit beaucoup voyagé, & qui passoit pour „ grand Astrologue, le vint trouver & lui dit: *Mon cher „ Monsieur, on me fait des rapports si avantageux de votre per„ sonne, que je vous en aime de tout mon cœur; c'est pourquoi „ je ne saurois me dispenser de vous faire connoitre, que tou„ te votre peine est perdue, & que votre negociation sera sans „ effet. Car premierement ces deux Reines ne s'aboucheront „ jamais; & jamais il n'y aura une amitie sincere entre el„ les, mais toujours bien de la jalousie & de la haine secret„ te. A la fin votre Reine est menacée de captivité & de sa „ derniere ruine; c'est ce qu'elle doit attendre de la Reine „ d'Angleterre.* Mon frère répondit, *qu'il n'avoit nulle „ curiosité de savoir les choses qui s'apprenoient à l'Ecole du „ Diable, que ce n'étoient que des faussetes, & qu'il séoit „ mal à un Chretien de se mêler de ces sortes de Sciences.* „ Bassantin repliqua: *Mon bon Monsieur Melvil, n'ayez „ pas une si mauvaise opinion de moi. Je suis Chrétien, de „ la même Religion que vous; je crains Dieu, & ne me suis „ jamais attaché à des Sciences defendues, comme vous semblez „ le croire, mais à celles que Melancthon, ce grand Theolo„ gien, croit être permises, & qui s'enseignent publiquement „ dans les Académies Chrétiennes. C'est par ces Sciences-là, où, „ comme dans toutes les autres, les uns réussissent bien & les „ autres mal, que j'ai appris que la Couronne d'Angleterre par„ viendra enfin de droit à un Ecossois, & qu'à l'heure que „ je vous parle, ceux qui doivent posseder de grands herita„ ges en Angleterre, sont déja nés. Mais helas! il sera ré„ pandu bien du sang, avant que cela arrive; & si les régles „ de ma Science sont sures, le Roi d'Espagne se mêlera de „ l'affaire, & pour payement de son secours, se fera donner „ une partie du butin, qu'il sera très difficile de retirer après „ cela de ses mains.*" Le Dr. Mackenzie remarque (2), que tout cela s'accomplit, excepté le dernier article; & qu'il y avoit même dans cet article du vrai, puisqu'en 1588 les Espagnols formérent le dessein d'envahir l'Angleterre, mais que leur entreprise fut sans succès.

(1) Je me sers de la Traduction Françoise de ces *Mémoires*, p. 290--292. La Haye 1694. in-8. R. D. T.

* On le nomme *Experteno* dans la Traduction Françoise. R. D. T.

(2) *Lives and Characters of the most eminent Writers of the Scots Nation*, Vol. III. p. 88.

[*B*] *Il a enrichi la République des Lettres de divers Ouvrages curieux.*] Le Dr. Mackenzie nous en a donné le Catalogue (3), que voici. I. *Astronomia Jacobi Bassantini Scoti, Opus absolutissimum, in quo quicquid unquam scriptores Mathematici in Cœlis observarunt, eo ordine, eaque methodo traditur, ut cuivis posthac facile innotescant quæcunque de Astris ac Planetis, necnon de eorum variis orbibus, motibus, passionibus &c. dici possunt. Ingens & doctum volumen, ter editum Latinè & Gallicè.* „ L'Astronomie de Jaques Bassantin Ecossois, Ouvrage parfait, où „ l'on trouve les observations des plus célébres Mathématiciens sur les Corps célestes, dans un ordre & dans „ une méthode qui rendent desormais facile à tout le monde la connoissance des Etoiles, des Planètes, de leurs „ Orbes, de leurs Mouvemens, & de tout ce qui y a du „ rapport. Grand & savant Ouvrage, imprimé trois fois „ en Latin & en François." Genève 1599 in-folio. L'Auteur propose d'abord dans cet Ouvrage tous les *Axiomes* & toutes les *Definitions* nécessaires pour l'intelligence de la Science qui en fait le sujet; il donne ensuite une Table des *Sinus*; un Traité des Triangles rectilignes en vingt Propositions; un autre Traité des Triangles Sphériques en treize Propositions. Suit un Traité de la Sphère du Monde, en treize Chapitres. Le prémier traite du Systême du Monde en général, & de ses différentes parties. Le second, de la grandeur de la Terre, en comparaison du Firmament. Le troisiéme, des Cercles de la Sphère. Le quatriéme, de la Déclinaison des degrés de l'Ecliptique, de l'Equateur. Le cinquième, de l'Ascension & Descension des Signes selon la Sphère droite. Le sixiéme, des mêmes, selon la Sphère oblique. Le septiéme, de la Longitude & de la Latitude. Le huitième, de la Déclinaison, de l'Ascension, de la Descension, & de la Latitude des Etoiles d'Orient & d'Occident. Le neuvième, de l'élévation des Etoiles sur l'Horizon. Le dixième, de la différence du Jour artificiel & de la Nuit, dans les différentes parties de la Terre. L'onzième, des douze Maisons célestes, & de leurs Divisions. Le douzième, de la Division des Zones & des Climats. Le treizième, des Régions de la Terre. A la suite il y a une Table de la Longitude & de la Latitude des principales Villes & des Lieux les plus considérables du Monde. On trouve après cela ce qui regarde les Orbes célestes, les Théories du Soleil, de la Lune, de Saturne, de Jupiter, de Mars, de Vénus & de Mercure. Il donne aussi un détail des mouvemens directs, rétrogrades des Planètes, de leurs Stations, de leurs différens Aspects, de la Déclinaison & de la Latitude des Etoiles, de la Latitude de la Lune, de celle des trois Planètes supérieures, de celle de Vénus & de Mercure, de leur Excentricité, &c. & de tout ce qui a du rapport aux Planètes. Après avoir expliqué tout cela, il donne la Théorie du mouvement de la huitieme Sphère; & il finit par la pratique de l'Astronomie en trente Propositions. On trouve là la figure de plusieurs Instrumens curieux, avec les Tables nécessaires, & des directions sur la manière de s'en servir (4). II. *Paraphrase de l'Astrolabe, avec une amplification de l'usage de l'Astrolabe.* Ce Traité parut à Lyon en 1555 in-8. & à Paris en 1617 in-8. III. *Super Mathematica Genethliaca.* C'est un Traité sur les *Horoscopes*, & pour calculer les Naissances. IV. *Arithmetica.* V. *Musica secundum Platonicos.* De la Musique selon les Platoniciens. VI. *De Mathesi in genere.* Des Mathématiques en général.

(3) Ibid. p. 98.

(4) Ibid. p. 97. 98.

[*C*] *Selon quelques Ecrivains, il a été un des plus grands Astronomes de son tems.*] Jean Tornæsius, qui a traduit son *Systeme d'Astronomie* du François en Latin, dans son Epitre Dédicatoire à Frédéric IV Comte Palatin du Rhin, le représente comme un des plus grands prodiges qu'il y ait jamais eu pour la connoissance de l'Astronomie; & ce qu'il y a de plus admirable, dit-il, c'est que quoiqu'il ne fût point lettré, & n'entendît que sa Langue maternelle, il n'a pas laissé d'exceller à un tel point dans l'Astronomie, qu'il a été regardé comme un des prémiers Astronomes de son tems. Au-lieu que d'autres ont besoin d'apprendre le Latin, le Grec & l'Arabe, s'ils veulent se distinguer dans l'Astronomie, Bassantin étoit né Astronome, & ne l'est point devenu. Il ajoute, que le Livre de notre Ecossois parut d'abord en François, non tel que l'Auteur l'avoit écrit, mais revu & corrigé pour le style par des personnes qui possédoient bien la Langue; car quoique Bassantin eût passé la plus grande partie de sa vie en France, il entendoit si peu la Langue, qu'il ne savoit pas seulement les règles les plus communes, comme de joindre des adjectifs masculins aux substantifs du même genre, & ainsi du reste. *Hoc in* Jacobo Bassantino *Scoto, primo hujus Libri Auctore, mirandum fuit, quod vir prorsus amusus, & qui nullam linguam præter maternam calleret, in Astronomiâ tamen ita excelluerit, ut inter primos ætatis suæ Astronomos habitus sit. Aliis necesse fuit Latinam, Græcam, Arabicam Linguas ediscere, si nomen aliquod in Astronomicâ professione adipisci voluerint; noster autem* Scotus *Astronomus natus est, non factus. Porro liber hic primo Gallicè prodiit, non quidem ut ab Auctore scriptus est (nam ita parum in Gallicâ Linguâ profecit, ut quamvis bonam ætatis partem triverit in Galliâ, nunquam tamen potuerit masculina masculinis aptare, nec fœminina fœmininis, imo semper adjectiva masculina, quæ Grammatici vocant, fœmininis substantivis jungeret, & fœminina masculinis, præter innumeros alios solœcismos, quibus scatebat) verum incondita illius verba a Gallicæ linguæ peritis polita sunt.* Sur quoi Mr. Mackenzie observe (5), que si tout cela est vrai, Bassantin doit avoir été un prodige. „ Car, *ajoute-t-il*, j'ose dire qu'il a été le prémier, & qu'il „ sera le dernier Mathématicien qu'on ait jamais vu & „ qu'on verra, qui soit né Mathématicien: car dans le „ tems où il a vécu, il n'y avoit aucune Traduction en „ Langue Vulgaire des anciens Mathématiciens, qu'il „ semble pourtant avoir très bien connus, comme il pa„ roit par ses Ecrits."

(5) Pag. 99.

BAS-

BASSET (Pierre), Historien Anglois du XV. Siècle, étoit issu d'une Maison noble, & fut Gentilhomme Privé du Roi Henri V, qu'il suivit dans les guerres que ce Prince eut à soutenir, & des grandes actions duquel il fut témoin oculaire. Il écrivit l'Histoire de ce Monarque depuis ses prémières années, & la publia en Anglois sous le titre d'*Actes du Roi Henri V.* (*The Acts of King Henry V.*) Il n'étoit pas d'accord avec divers autres Historiens sur le sujet de la mort de ce Prince, qui fut causée, dit-il, par une Pleurésie; au-lieu qu'il y a d'autres Ecrivains qui disent qu'il fut empoisonné, & d'autres, qu'il mourut d'une Erésipèle. Bale (*a*) & Pitséus (*b*) observent, qu'il est incertain si Basset a fait quelque autre Ouvrage outre son Histoire. Il florissoit l'an 1430, sous le Roi Henri VI. Nicholson, dans la *Bibliotheque Historique d'Angleterre* Part. I. (*c*), parle de cet Historien sur l'autorité de Pitséus seul; & nous ne savons si son Ouvrage subsiste encore, ou non.

(*a*) *Illust. Script. Major Britann.* Cent. VII. c. 80. p. 561. Bâle 1557.

(*b*) *De Ill. Angliæ Script.* n. 795. p. 615. 616. Paris. 1619.

(*c*) P. 117. de la prémiere Edit. in-8.

BASTARD (Thomas), fameux Poëte & Prédicateur [*A*] au commencement du XVII. Siècle, étoit né a Blandford dans la Province de Dorset. Il fit ses prémières études dans l'Ecole de Wykeham à Winchester. En 1688 il fut reçu Membre perpétuel du Collége Neuf à Oxford, & deux ans après il prit le degré de Bachelier-ès-Arts. Mais s'étant trop livré à son penchant pour la Satyre, il fut en quelque façon obligé de quitter sa place de Membre en 1591. Il ne laissa pas, peu de tems apres, de devenir Chapelain de Thomas Comte de Suffolk, Grand-Tréforier d'Angleterre, par le crédit duquel il obtint la Cure de *Beer-Regis*, & la Rectorie d'*Amour* ou *Hamer* dans la Province de Dorset, s'étant auparavant fait recevoir Maitre-ès-Arts. C'étoit un homme qui avoit de grands talens, très habile dans les Langues Latine & Grècque, bon Poëte, & dans un âge plus mûr excellent Prédicateur. L'agrément de sa conversation lui procura des liaisons avec les gens d'esprit & avec les Savans. Il fut marié trois fois [*B*]. Mr. Wood nous apprend (*a*) que sur la fin de sa vie, il eut l'esprit dérangé, ensorte qu'il s'endetta si fort, qu'il fut mis en prison a Dorchester, où il mourut dans un fort triste état, & fut enterré dans le Cimetière de l'Eglise de la Paroisse de Tous les Saints dans cette Ville, le 19 d'Avril 1618.

(*a*) *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 412. & *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. II p. 145. Oxonii 1674.

[*A*] *Fameux Poëte & Prédicateur.*] Mr. Wood nous apprend (1) que Bastard a composé & publié quantité de Pièces, mais qu'il n'en a vu que les suivantes. I. *Epigrammes*; fort admirées en leur tems. Le Chevalier Henri Harington de Kelston a adressé à Bastard plusieurs de ses Epigrammes (2). II. *Magna Britannia*; *La Grande-Bretagne*; Poëme Latin en trois Livres, dédié au Roi Jaques I. Londres 1605. in-4. III. *Cinq Sermons.* Londres 1605. in-4. Les trois prémiers sur Luc I. 76, sont intitulés, *The Marigold and the Sun*, Le Souci & le Soleil; & les deux autres sur Luc VII. 37. 38, ont pour titre, *le Miroir des Pêcheurs.* IV. *Douze Sermons*, Londres 1615 in-4. Le prémier est sur Ephés. IV. 26, intitulé, *Exhortation Chrétienne à la Colère innocente.* Le second sur Exod. III. 1-5. c'est *la Vocation de Moïse* &c. L'Auteur cité ci-dessus dit, que dans le Recueil des Pièces Satyriques de divers Etudians d'Oxford sous le régne de la Reine Elisabeth, il en a trouvé deux de la façon de Bastard; l'une a pour titre, *Avis à la Ville d'Oxford*; ou son Libelle intitulé *Mar-Prelate's Bastardine*, dans lequel il réfléchit sur toutes les personnes de marque d'Oxford, suspectes d'avoir commerce avec des femmes de mauvaise vie. Il y en a une autre qu'il fit après avoir quitté le Collège, où il desavoue le Libelle précédent. Mais ni l'une ni l'autre de ces Pièces n'a été imprimée.

(1) *Athen. Oxon.* Vol. I. col 412. Londres 1721.

(2) Voyez *Epigramm.* L. II. Epig. 24 & 84. Londres 1618.

[*B*] *Il fut marié trois fois.*] C'est ce qu'il marque lui-même dans une de ses Epigrammes Latines, où il nous apprend qu'il épousa ses trois femmes en différens périodes de sa vie; la prémière par amour, dans sa jeunesse; la seconde pour son bien, en âge d'homme; & la troisième pour le soulager, dans sa vieillesse. Le jeu de mots qu'il y a dans l'Original ne peut se rendre en François; ainsi nous donnerons l'Epigramme même.

Terna mihi variis ducta est ætatibus uxor,
Hæc juveni, illa viro, tertia nupta seni.
Prima est propter opus *teneris mihi juncta sub annis,*
Altera propter opes, *altera propter* opem.

BASTON (*a*), ou **BASSODUNUS** (*b*) (Robert), illustre Poëte du XIV. Siècle, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], étoit issu d'une Famille noble d'Angleterre, & né dans la Province d'Yorck, pas fort loin de Nottingham. Il entra dans l'Ordre des Carmes, & fut Prieur du Monastère de Scarborough. C'étoit un homme distingué par sa probité, & si versé dans les Belles-Lettres, qu'il fut couronné à Oxford pour son Eloquence & ses grands talens dans la Poësie (*c*). Hector Boëthius rapporte dans le quatorzième Livre de son *Histoire d'Ecosse*, qu'Edouard I. Roi d'Angleterre mena notre Carme avec lui dans son Expédition d'Ecosse en 1304, afin qu'il célébrât ses Victoires en vers; ce qu'il fit aussi avec succès: mais il eut ensuite le malheur de tomber entre les mains des Ennemis, & Robert Bruce le fit appliquer à la Question, jusqu'à ce qu'il se fût engagé à faire un autre Poëme, où il attribueroit la Victoire aux Ecossois. On trouve ce même récit dans la *Chronique* de Jean Major (*d*), & dans la Traduction que Jean Ballenden en a faite en Ecossois. Bale dit que sa Poësie étoit grossière & rude, mais nullement méprisable pour le tems où il vivoit. Il mourut à Nottingham vers l'an 1310, sous Edouard II. Il avoit un frère, qui s'appelloit *Philippe*, Carme comme lui, & distingué aussi par son savoir (*e*).

(*a*) Bale *Illust. Scriptor. Major. Britann.* Cent. IV. p. 369 Bâle 1557. & Pitséus *de Illust. Angl. Scriptor.* n. 432. p. 399.

(*b*) Leland *Comment. de Scriptor. Britann.* T. II. c. 351. p. 333. Oxon. 1709.

(*c*) Pitséus *ubi supra.*

(*d*) Liv. V. ch. 8.

(*e*) Pitséus *ubi supra.*

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] *De Strivelinensi Obsidione*: Du Siége de Striveling, Poëme en un Livre. *De altero Scotorum Bello*: De la seconde Guerre d'Ecosse, en un Livre. *De Scotiæ Guerris variis*: Des diverses Guerres d'Ecosse, en un Livre. *De variis Mundi Statibus*: Des divers Etats du Monde, en un Livre. *De Sacerdotum Luxuriis.* De la Luxure des Prêtres, en un Livre. *Contra Artistas*: Contre les Artistes, en un Livre. *De Divite & Lazaro*: Du mauvais Riche & du Lazare, en un Livre. *Epistolæ ad diversos*: Lettres à diverses Personnes, en un Livre. *Sermones Synodales*: Sermons Synodaux, en un Livre. *Poëmata & Rhythmi*: *Poëmes & Vers cadencés*, en un Livre. *Tragediæ vulgares*: Tragédies en Langue Vulgaire, ou, comme Pitséus donne le titre, *Tragædiarum & Comædiarum Anglice Liber unus*: Tragédies & Comédies en Anglois, un Livre.

BATE, ou **BATUS** (Jean), savant Théologien Anglois du XV. Siècle, fut élevé à Yorck, & s'appliqua entièrement à pousser ses études; en quoi il fut encouragé par quelques personnes qui le protégeoient. Il répondit parfaitement à leur attente, puisqu'il devint Philosophe & Théologien distingué, & qu'il entendoit très bien la Langue Grecque. Il prit le degré de Docteur dans l'Université d'Oxford, où il avoit étudié plusieurs années; & pour faire voir qu'il étoit digne de l'honneur qu'on lui avoit fait, il publia divers Ouvrages [*A*]. Il fut élu Prieur des Carmes d'Yorck, & Léland nous apprend (*a*) qu'il s'acquitta de cet emploi avec autant d'intégrité que d'applaudissement. Pitséus le dépeint (*b*) comme un homme distingué par sa piété, par sa prudence, & par son érudition. Mais Bale (*c*), qui lui rend justice à l'égard de l'érudition, nous dit qu'il eut le défaut général de

(*a*) *Comm. de Scriptor. Britann.* T. II. c. 528. p. 434 435. Oxon. 1709.

(*b*) *De Illust. Script. Angl.* num. 791. p. 618. Paris. 1619.

(*c*) *Illust. Scriptor. Maj. Brit.* Cent VII. p. 167.

[*A*] *Il publia divers Ouvrages.*] Voici le Catalogue qu'en donnent Bale & Pitséus. *De constructione Partium Orationis. Super Universalia Porphyrii. Super Prædicamenta Aristotelis. In sex Principia Porretani. De Animâ Quæstiones. Pro introitu vel introductione Sententiarum. Actus ordinarii. Encomium Theologiæ* ou *Theosophiæ*, comme l'intitule Elsingrenus. *Replicationes Argumentorum. Compendium Logices. Sermones per annum. Ad Clerum Oxoniensem. Collationales Synodales. De Assumptione Mariæ. Determinationes.* Tous ces Ouvrages ne sont chacun qu'en un Livre, excepté le Traité sur les Prédicamens d'Aristote, qui est en trois. Bate a composé encore quantité d'autres Ouvrages.

de tous les Théologiens de son tems, de corrompre la pure Doctrine de l'Evangile par quantité d'Opinions erronées, pour appuyer les blasphêmes de l'Antechrist, qui exerçoit dans ce tems-là un empire absolu sur la Chretienté. Il mourut à Yorck le 25 de Janvier 1429, sous le règne de Henri VI.

BATE (GEORGE), illustre Médecin du XVII. Siècle, & fameux par son *Elenchus*, ou *Rélation des Troubles d'Angleterre avant la Révolution* [A], & par ses autres Ouvrages [B], étoit fils de Jean Bate de Burton dans le Comté de Buckingham. Il nâquit en 1608 à Maids-Morton proche de Buckingham; & au commencement de l'année 1622, à l'âge de quatorze ans, il devint un des Clercs du Collège Neuf à Oxford. De là il fut transféré au Collège de la Reine, & ensuite dans la Salle d'Edmond, ou *Edmund-Hall*, où il se fit recevoir Bachelier-ès-Arts, & se mit sur les bancs de Médecine; & en 1629 il prit ses Licences dans cette Faculté, & obtint le droit de pratiquer, ce qu'il fit pendant quelques années à Oxford & aux environs, sur-tout parmi les Puritains, qui le regardoient comme étant des leurs. En 1637 il prit le bonnet de Docteur en Médecine, & s'acquit une grande réputation, principalement pendant que le Roi Charles I. dont il étoit Prémier Medecin, résida avec sa Cour à Oxford. Quand les affaires de ce Monarque prirent un mauvais tour, Bate se retira à Londres, où il s'accommoda au tems, & devint Médecin de la Chartreuse, Membre du Collège des Médecins, & enfin Medecin d'Olivier Cromwel pendant qu'il étoit Général, & ensuite aussi quand il fut devenu Protecteur. Mr. Wood nous apprend (a) que ses Amis disoient, qu'il avoit donné au Protecteur un remede qui avoit hâte sa mort. A la Révolution, il se déclara pour le Roi, & devint Prémier Medecin de Charles II. & Membre de la Société Royale. Il mourut à Hatton-Garden proche de Holbourn, le 19 d'Avril 1669 (b), & fut enterré à Kingston dans la Province de Surrey. On lui érigea un Monument avec une Inscription. Il y a eu un autre GEORGE BATE, qui publia à Londres in-8. en 1661, *La Vie, les Actions & l'Execution des principaux Auteurs de l'horrible Parricide, commis en la personne de Sa Majesté sacrée le Roi Charles I. notre Souverain.*

(a) *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 424. *Voyez aussi* Echard *Histor. of England.* Vol. II. L. I. c. 3. ad ann. 1669.

(b) Mr. Wood dans son *Hist. & Antiq. Univers. Oxon.* L. II. p. 554, dit 1668, mais c'est une faute.

[A] *Fameux par son Elenchus, ou Rélation des Troubles d'Angleterre avant la Revolution.*] Il s'est fait plusieurs Editions de cet Ouvrage. Il a paru à Paris en 1649, & à Francfort sur le Mein en 1650. in-4. sous ce titre : *Elenchus Motuum nuperorum in Angliâ, simulac Juris Regni ac Parlamentarii brevis enarratio.* Aiant été communiqué au Dr. Pierre Heylin avant que d'être mis sous presse, ou lorsqu'on y joignit la seconde Partie, il y fit diverses Remarques en faveur du Roi & de l'Eglise. Cette prémière partie de l'*Elenchus* a été traduite en Anglois par un Auteur inconnu, & imprimée à Londres en 1652. in-8. La seconde Partie, pour la composition de laquelle il tira du secours de divers Papiers que le Chevalier Edouard Hyde, Grand-Chancelier d'Angleterre, & depuis Comte de Clarendon, lui communiqua, parut en Latin à Londres en 1661, & l'année suivante à Amsterdam in-8. réimprimée avec la prémière Partie à Londres 1663. in-8. Mr. Jean Durell, dans ses *Ecclesiæ Anglicanæ Vindiciæ* (1), aiant blâmé George Hornius, Honorius Reggus, & un Anonyme Ecossois qui a écrit *Historia Motuum nuperorum in Scotiâ*, d'avoir donné de faux récits des affaires d'Angleterre, ajoute, que jusqu'à présent Bate est le seul de ceux qui ont écrit en Latin, qui mérite d'être lu, quoiqu'un Auteur anonyme l'ait même accusé de favoriser trop les Puritains. *Eorum omnium, qui hactenus de rebus apud nos nuper gestis scripserunt Latino idiomate, unus Bateus dignus est, qui legatur; quamquam etiam ab anonymo scriptore propensi nimium in Puritanos animi nuper est accusatus* &c. Il y a une troisiéme Partie de l'*Elenchus*, par le Dr. Thomas Skinner, Médecin d'Oxford, & imprimée à Londres en 1676 avec les deux prémières, mais elle est assez mauvaise, & elle auroit été bien meilleure, si, comme Mr. Wood nous l'apprend, le Dr. Bate avoit vécu une année de plus, parce qu'il avoit dessein d'y travailler lui-même. Mr. A. Lovel, Maitre-ès-Arts de Cambridge, donna une Traduction des trois Parties à Londres 1685. in-8; mais on a critiqué cette Traduction, & on a prétendu qu'elle étoit mal faite. Comme dans les deux Parties publiées par Bate il se trouvoit divers endroits qui choquérent non seulement les Papistes, mais aussi les Royalistes, Mr. Robert Pugh, qui avoit été Officier dans l'Armée du Roi, y fit une Réponse en Latin, intitulée *Elenchus Elenchi*, imprimée à Paris en 1664. in-8. Le Dr. composa une Replique, qu'il ne publia point, s'étant contenté de la déposer dans la Bibliothèque Cottonienne, ainsi que Mr. Wood l'a appris de son fils. Il y a une Edition des deux prémières Parties de l'*Elenchus* de Londres 1676. in 8. sans la troisiéme du Dr. Skinner. L'Auteur a dédié la prémière Partie au Roi Charles II. & il lui dit dans sa Préface, qu'il a écrit non seulement sur le rapport des autres, mais sur ce qu'il a su par lui-même; & que les choses qu'il raconte sont confirmées par les Archives, les Registres du Parlement, & par les Ecrits les plus autentiques des meilleurs Jurisconsultes; qu'il les a consultés lui-même, & n'a été animé ni par l'amour ni par la haine dans ce qu'il a écrit. *In utrisque loquor non modo ex fide, sed ex familiari verum consuetudine. Illis attestantur Archivi, Rotulæ Parliamentariæ, & optima Jurisconsultorum monumenta. Hæc quo melius perspicerem, in proscenium & post siparium sæpe admissus sum. Eadem quin vere referam nulla impedit animi ægritudo, vel horum gratia, vel illorum odium.* Il avoue que lorsqu'il en est venu au dénouement de la Tragédie, il n'a pu s'empêcher, à la vue d'une si horrible Scène, de prendre feu, & de s'exprimer avec plus de vivacité : qu'il s'est cependant renfermé religieusement dans les bornes d'une exacte vérité, & qu'il a traité les Auteurs de cette longue suite des crimes les plus noirs, plus doucement qu'ils ne le méritoient. *Sub hujus Tragœdiæ finem rerum atrocitate motus concepit flammas animus, & incaluit calamus : sed intra veritatis metas religiosè se continuit, & scelera autoresque nefarios mitiore stylo quam par erat perstrinxit.* La seconde Partie est dédiée aussi à Charles II. avec une Epitre à la tête, adressée au Comte de Clarendon. Il nous apprend dans sa Préface, qu'il a été obligé de différer la publication de cette Partie, parce qu'il a été attaqué d'une Paralysie, & qu'il avoit attendu qu'une main plus habile auroit entrepris cette tâche. Il donne dans cette Partie l'Histoire de ce qui s'est passé en Irlande, en Ecosse & en Angleterre, séparément; & raconte la manière dont le Roi se sauva à la bataille de Worcester. Il dit, qu'il est difficile dans un Ouvrage de cette nature de plaire à tout le monde : mais que comme il a eu soin de ne point déguiser la vérité, il ne craint pas les Censeurs : & il promet de donner une troisiéme Partie pour finir l'Ouvrage, si sa santé le lui permet. *Scio in hoc partium studio difficile esse placere omnibus. Si tamen nullas offucias veritati fecerim (quod a me procul abfuturum sanctè promitto) non metuo Censorem. Si Deus mihi ultimum vitæ finem protrahere dignetur, tertio Tractatu coronidem adjiciam.*

(1) C. 22. p. 332. Londres 1669. *ap.* Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 425.

[B] *Ses autres Ouvrages.*] *L'Apologie Royale, ou Examen de la Declaration des Communes assemblées en Parlement le 11 de Fevrier* 1647. imprimé en 1648. in-4. Mr. Wood nous apprend (2) que notre Auteur, conjointement avec les Drs. François Glisson & Assuerus Regamorter, Membres du Collège des Médecins, fit un Livre intitulé, *De Rachitide, sive Morbo puerili qui vulgo* the Rickets * *dicitur.* Londres 1650. in-8. Mais le Dr. Glisson y eut la principale part. Il a été traduit en Anglois par Philippe Armin, & cette Traduction a paru à Londres en 1651 in-8.; & dans le même tems il en parut une autre Traduction par Nicolas Culpeper, qui se qualifie *Etudiant en Médecine & en Astrologie*, & qui est Auteur de divers Livres & Almanacs. On a imprimé après la mort du Dr. Bate, *Pharmacopœa Bateana, in quâ octoginta circiter Pharmaca, pleraque omnia e Praxi Georgii Batei, Regi Carolo II. Proto-Medici, excerpta* &c. publié à Londres par Mr. Jean Shipton Apothicaire, en 1688. & 1691. in-8. Le Dr. Guillaume Salmon a traduit cet Ouvrage en Anglois, sous le titre de *Pharmacopœa Bateana* or *Bate's Dispensatory.* On trouve un Extrait de cette Traduction dans les *Transactions Philosophiques*, n. 206. de l'année 1693.

(2) Ibid. col. 420.

* C'est ce qu'on nomme *être noué*, ou la *Maladie Angloise.* R. D. T.

BATECUMBE (a) ou BADECOMBE (b) (GUILLAUME), fameux Mathématicien Anglois du XV. Siécle, fit ses études dans l'Université d'Oxford, où il s'appliqua de bonne heure à la Philosophie avec beaucoup d'assiduité, & ensuite il se tourna du côté des Mathématiques, auxquelles il donna la plus grande partie de sa vie (c). Son habileté dans cette Science paroit par ses Ouvrages [A]. Il ne laissoit pas aussi d'être versé dans les autres Sciences, ce qui lui acquit une réputation extraordinaire

(a) Bale *Scriptor. illust. Major. Britann.* Cent. VII. num. 27. p. 559. Basil. 1557. & Pitseus *De illust. Angliæ Scriptor.* Ætat. 15. num. 784. p. 600. Paris. 1619. (b) Leland *Comment. de Scriptor. Britannic.* T. I. c. 509. p. 425. Oxon. 1709. (c) Leland, Bale, & Pitseus *ubi supra.*

[A] *Son habileté dans cette Science paroit par ses Ouvrages.*] En voici le Catalogue. I. *De Sphera concava Liber* I. (1). II. *De Fabrica & Usu Sphæræ concavæ Lib.* I. (2). III. *De Operatione Astrolabii Lib.* I. (3). IV. *De Sphera solida Lib.* I. (4). V. *De Conclusione Sophiæ Lib.* I. (5).

(1) Bale & Pitseus *ubi supra.*

(2) Iidem *ubi supra.*

(3) Leland, Bale, Pitseus *ubi supra.*

(4) Iidem *ubi supra.* (5) Bale & Pitseus *ubi supra.*

traordinaire dans son tems, & lui procura la connoissance & l'amitié des personnes du prémier rang (d). Bale nous dit, qu'il ne peut pas dire précisément, ni en quelle année, ni sous quel Roi il florissoit. Mais Pitseus remarque, qu'on croit qu'il a fleuri vers l'an 1420, sous le règne de Henri V.

(d) Bale & Pitseus ubi supra.

Bale nous dit qu'il ne sait s'il reste d'autres Ouvrages de lui, que ceux qu'on vient d'indiquer; mais qu'il a vu le Traité *de Fabrica & Usu Sphæræ concavæ* dans la Bibliothèque du Dr. Robert Recorde, savant Médecin. Pitseus assure, qu'il a composé quantité d'autres Ouvrages du même genre que ceux-ci.

BATES (Guillaume), fameux Théologien Non-Conformiste, nâquit au mois de Novembre 1625 (a). Il entra d'abord dans le Collège d'Emanuel à Cambridge, passa dans le Collège du Roi en 1644, & y fut reçu Bachelier-ès-Arts en 1647. Il fut reçu Docteur en Théologie dans la même Université sur les Lettres du Roi du 9 de Novembre 1660 (b), & fut Ministre de S. Dunstan, jusqu'à ce qu'il en fut chassé par l'*Acte d'Uniformité* après le rétablissement du Roi Charles II. dont il avoit été fait Chapelain peu de tems après le retour de ce Monarque, quoiqu'il n'ait jamais eu occasion de prêcher devant lui (c). Il fut un des Commissaires à la Conférence qui se tint à la Savoye en 1660 pour la révision de la Liturgie (d), & il dressa des *Remarques* sur les *Communes Prières*, conjointement avec le Dr. Reynolds depuis Evêque de Norwich, le Dr. Wallis, Mrs. Calamy, Newcomen, Clarke & le Dr. Jacomb (e). Il fut aussi un des Ministres choisis avec le Dr. Jacomb & Mr. Baxter, pour disputer contre les Drs. Pearson depuis Evêque de Chester, Gunning depuis Eveque d'Ely, & Sparrow depuis Eveque de Norwich (f). En 1665 il prêta le Serment d'Oxford, en l'expliquant [A]. Le Dr. Calamy, dans l'*Abrégé de la Vie de Mr. Baxter* (g), & Mr. Jean Howe, ci-devant Membre du Collège de la Madeleine à Oxford, dans son *Sermon funèbre* dédié à Guillaume Duc de Devonshire, en font un portrait très avantageux. Le dernier le dépeint comme un homme dont l'air & les manières étoient agréables, qui avoit de grandes qualités naturelles, un savoir très etendu [B], & dont la conversation étoit infiniment agréable & instructive [C]. C'étoit, dit-il, un admirable

(a) Calamy's Continuation of the Account of the Ministers, Lecturers, Masters and Fellows of Colleges and School masters who were ejected and silenced after the Restoration in 1660. Vol. I. p. 71. Londres 1727.

(b) Kennet's Register and Chronicle Ecclesiastical and Civil, p. 880 & 917. Londres 1728 in-folio.

(c) Voyez Reliquiæ Baxterianæ, or Mr. Richard Baxter's Narrative of the most memorable passages of his Life and Times, L. I. Part II. p. 229. Londres 1696.

(d) Ibid. p. 304. (e) Ibid p. 307. (f) Ibid. p. 137. (g) Ch. 9. p. 215. Londres 1702. in-8.

[A] *Il prêta le Serment d'Oxford, en l'expliquant.*] Mr. Baxter, dans l'*Histoire de sa Vie & de son Tems*, nous apprend (1) que le Parlement, qui tint ses Séances à Oxford pendant que la Peste étoit à Londres, fit un Acte pour obliger les Non-Conformistes à faire un certain Serment; & qu'en cas de refus, il leur étoit défendu d'approcher de plus près de cinq milles de toute Ville, Bourg ou Lieu, qui envoie des Députés au Parlement, ou des endroits où ils avoient été Ministres, ou de ceux où ils avoient prêché depuis l'Acte d'Amnistie. Ceux qui pressérent le plus fortement cet Acte, furent le Dr. Gilbert Sheldon Archevêque de Cantorbéry, & le Dr. Seth Ward Evêque de Salisbury. Un de ceux qui s'y opposérent le plus fortement dans la Chambre des Pairs, fut le Comte de Southampton Grand-Trésorier: „ homme, *dit Mr. Baxter*, qui „ avoit été toujours attaché au Roi, mais qui connois„ soit les intérêts de son Pays & ceux de l'Humanité." Il ne craignit pas de dire, *qu'il n'y avoit point d'honnête-homme qui voulût prêter ce Serment.* Cependant le Chancelier Hyde & ses Amis l'emportérent, & firent passer l'Acte. Le Serment portoit, que ceux qui le prêtoient, juroient: *Qu'il n'est pas licite, pour quelque raison que ce soit, de prendre les armes contre le Roi; & qu'ils abhorroient la Doctrine qui permet de prendre les armes contre lui, ou contre les personnes qui agissent en vertu d'une Commission Royale: promettant de ne jamais faire aucun effort pour apporter quelque changement au Gouvernement Ecclesiastique & Civil du Royaume.* Ce Serment occasionna de grands débats. L'Acte qui le prescrivoit, taxoit ouvertement les Ministres Non-Conformistes, ou du moins quelques-uns d'entre eux, de Doctrines séditieuses & des choses les plus odieuses. Cela engagea Mr. Baxter à dresser un Exposé de leur Doctrine sur l'Obéissance que les Sujets doivent à leurs Souverains, & des raisons du refus qu'ils faisoient de prêter le Serment. Mais l'aiant lu au Dr. Lazare Seaman & à quelques autres, ils lui conseillérent de le supprimer, & de souffrir tout avec patience, sans rien dire; parce qu'il étoit impossible, avec quelque droiture & quelque sincérité qu'on s'exprimât, que leurs ennemis ne trouvassent moyen d'y donner un mauvais tour. Mais la rigueur avec laquelle on exigea ensuite le Serment, obligea quelques Ministres à examiner de quelle manière ils pourroient le prêter légitimement. Le Dr. Bates, qui avoit quelque rélation avec le Garde des Sceaux Bridgman, le consulta là dessus. Ce Juge promit d'être présent à la prochaine Session, & déclara alors publiquement, que par *ne point faire d'*EFFORTS *pour changer* &c. on entendoit seulement *des efforts contraires aux Loix*; ce qui satisfit Bates & plusieurs autres, qui pour éviter le reproche de soutenir des Principes séditieux, vouloient aller aussi loin que leur conscience le leur permettoit. Il y en eut vingt qui se présentérent, & qui prêtérent le Serment (2). Immédiatement après, le Dr. Bates écrivit à Mr. Baxter une Lettre, datée du 22 de Février, dans laquelle il lui fait le détail de leur conduite, & des motifs qui les ont déterminés à faire ce qu'ils ont fait: mais le dernier nous apprend (3) qu'il ne lui parut point que toutes les raisons contenues dans cette Lettre énervassent la force des Objections qu'il faisoit contre le Serment, & levassent les difficultés qu'il y trouvoit.

[B] *Qui avoit de grandes qualites naturelles, & un savoir très étendu.*] Mr. Howe remarque (4), que ses qualités naturelles & ses talens frappoient tout le monde, & qu'on s'appercevoit aisément qu'il avoit quelque chose de peu commun. Il avoit la conception vive & claire: il raisonnoit avec subtilité, avec force, & avec facilité, ensorte qu'il trouvoit sur le champ & pressoit vivement les argumens les plus convaincans, quand il en avoit besoin, & démêloit d'abord la force de ceux auxquels il avoit à répondre. Son jugement étoit solide, pénétrant, & constant. Son esprit, sans donner dans la bagatelle, étoit agréable & divertissant, à l'aide d'une imagination forte & vive, & dirigé par une raison mâle, également éloignée de la petitesse & de l'extravagance. Il avoit la mémoire si heureuse, qu'elle ne lui a jamais manqué, même dans sa vieillesse, à l'âge de soixante-quatorze ans; ensorte qu'il pouvoit répéter les Discours qu'il avoit prononcés en des occasions extraordinaires, quoiqu'il n'en eût pas écrit un mot auparavant; &, ajoute le Panégyriste, *ils n'étoient pas mal tournés; comme il paroît par quelques-uns, qu'on lui a arrachés avec beaucoup de peine & à force de sollicitations.* A l'égard de ses Sermons, *où il n'y avoit rien moins que des écarts*, il les prononçoit toujours de mémoire; ce qu'il faisoit, observe Mr. Howe, en partie pour apprendre aux plus jeunes Ministres à prêcher sans avoir leur Papier devant eux. Il étoit profondément savant, aiant mené toujours une vie studieuse. Grand amateur de Livres, qu'il dévoroit, *Helluo Librorum*, aussi les connoissoit-il parfaitement; ce que ceux qui avoient quelque liaison avec lui savoient si bien, qu'un homme également distingué par son rang & par ses grandes qualités, un des ornemens de l'Eglise, disoit ordinairement, que s'il vouloit former une Bibliothèque, il consulteroit le Dr. Bates, autant qu'homme qu'il connût. Et en effet, dit Mr. Howe, il étoit lui-même une Bibliothèque vivante. Il savoit choisir, & choisissoit avec discernement. Tout ce qui avoit du rapport à la belle Littérature lui plaisoit extrêmement, joint avec ce qui étoit plus utile. „ Il ne recevoit rien de mau„ vais dans sa Bibliothèque, bien moins s'en chargeoit-il „ l'esprit. Ce seroit se rendre ridicule que d'entrer dans „ le détail des connoissances où il excelloit, y en aiant „ tant de preuves visibles, qui suffisent pour instruire le „ Public sur ce sujet (5).

[C] *Dont la conversation étoit infiniment agréable & instructive.*] Elle l'étoit à tel point, & si propre à faire impression par rapport aux choses qui regardoient la Religion, qu'il n'y avoit personne, même des plus bornés, qui pût écouter ses discours & ses entretiens les plus familiers, sans en retirer beaucoup de fruit. Quand il examinoit un Cas de Conscience, il s'exprimoit avec toute la sagesse, la circonspection, la délicatesse possibles, & avec une étonnante étendue d'esprit, le tournant de différentes manières, sans s'écarter le moins du monde de notre *Règle Sacrée*, dit Mr. Howe (6); „ & pesant soigneusement tou„ tes les circonstances du Cas en question, il en prenoit „ même occasion (quand les personnes intéressées n'é„ toient point présentes) de glorifier & d'adorer la Grace „ de Dieu, ce qu'il faisoit d'une manière fort touchante „ & fort pathétique, de ce qu'il nous délivroit des Ten„ tations; à quoi il croyoit que les Chrétiens ne pensoient „ pas assez, ne considérant point la grandeur de la grace „ que Dieu nous fait en nous délivrant des doutes & des „ perplexités d'esprit, aussi bien que des tentations. Je „ n'ai jamais entendu personne admirer plus fréquem„ ment & avec plus de sentiment la Grace Divine en tou„ te occasion, que lui; & qui eût une plus forte convic„ tion de l'Impuissance & de la Corruption humaine. Ses „ Conversations étoient ordinairement (comme l'Evangi„ le l'ordonne) *assaisonnées de sel & de grace* pour ceux „ qui les entendoient." Il recevoit de fréquentes visites des personnes de la prémière distinction, dont quelques-uns ont avoué qu'aiant à se charger d'Emplois hazardeux, ils avoient reçu de lui des conseils si sages & si pieux, qu'ils en avoient retiré beaucoup d'utilité. Dans les entretiens familiers qu'il avoit avec ses Amis, quoiqu'il ne bannît point du tout les affaires ordinaires de la vie, il ne lais-

(1) Part. III. p. 2. & suiv. Londres 1696. in-folio.

(2) Ibid. p. 22.

(3) Ibid. p. 25.

(4) Funeral Sermon for that excellent Minister of Christ the truly Reverend William Bates D. D. p. 75. &c. Londres 1699.

(5) Ibid. p. 78. 79.

(6) Ibidem p. 80.

(h) Rich. Baxter's Life Part. III. p. 19.
(i) Calamy's Abridgement p. 216.
(k) Ibidem.
(l) Baxter's Life L. I. Part. II. p. 381. 384.
(m) Abridgement p. 216.
(n) Ibid. p. 217.
(o) Calamy's Continuation p. 71.

rable & infatigable Prédicateur; & ses Ecrits sont excellens, tant pour le fond que pour le stile [D]. Il se distinguoit par un esprit de modération tout particulier, & par son zèle pour l'Union entre les Chrétiens [E]. Le Garde des Sceaux Bridgeman (h), le Grand-Chancelier Finch, le Comte de Nottingham son fils, & l'Archevêque Tillotson, l'honorérent de leur amitié, & le dernier le voyoit même très familièrement après son élévation sur le Siége de Cantorbéry (i). La Reine Marie s'occupoit souvent dans son Cabinet à la lecture de ses Ouvrages (k). A la Révolution, on lui avoit offert le Doyenné de Coventry & Lichfield; mais il le refusa (l). Il ne lui auroit pas même été difficile, selon le Dr. Calamy (m), de parvenir à l'Episcopat, s'il eût voulu se conformer à l'Eglise Anglicane. Il demeuroit sur la fin de sa vie à Hackney proche de Londres, où il exerçoit son Ministère avec beaucoup de succès (n), & où il mourut le 14 de Juillet 1699, âgé de soixante-quatorze ans (o). Tous ses Ouvrages ont été rassemblés & imprimés depuis sa mort en un Volume in-folio. Il n'a rien publié, outre ce qu'on y trouve, que les *Vies de quelques Hommes illustres*, en Latin. Ces Vies étant très bonnes & ne se trouvant qu'avec peine, il les rassembla en un Volume, qui a pour titre: *Vitæ selectorum aliquot Virorum, qui doctrinâ, dignitate, aut pietate inclaruere* [F], Londres 1681 in-4. On a publié aussi

laissoit pas de faire paroître la disposition naturelle de son ame, qui se portoit avec plus de plaisir à la contemplation des choses divines. Il ne considéroit pas les affaires publiques d'un œil rapide & négligent, mais il les regardoit & en parloit en homme éclairé & d'un grand génie, avec prudence & retenue, ne cherchant point à pénétrer curieusement les Secrets d'Etat, ni à développer ce qui devoit demeurer caché; bien moins se donnent la liberté de censurer ce qu'il ne concevoit point. Mais pour les choses que tout le monde pouvoit appercevoir, il en parloit d'une manière instructive, entant qu'elles dépendoient de la direction de la Providence, & entant qu'elles avoient du rapport aux intérêts de la Religion. Il ne bannissoit pas même de sa conversation „ les agrémens, qui peuvent y „ entrer avec bienséance; & la grande connoissance qu'il „ avoit de l'Histoire ancienne & moderne lui donnoit à „ cet égard un grand avantage sur beaucoup d'autres, sa „ mémoire heureuse lui fournissant à point nommé ce qui „ pouvoit être utile & agréable en même tems, & dédaignant de se charger de bagatelles inutiles. Il n'y avoit „ rien de plus éloigné de son caractère, de sa conduite & „ de ses idées, que de faire consister la Religion dans une „ humeur sombre; mais sur quelque sujet que roulassent „ ses discours, la Religion en faisoit toujours le fond, & „ étoit le centre où il remenoit tout, sur-tout les choses „ qui y avoient un rapport essentiel. Pour celles là, il „ en parloit d'une manière si affectueuse & qui marquoit „ tant de goût & de plaisir, qu'on voyoit clairement que „ ce n'étoit pas par force ou par affectation, mais par „ un effet de la disposition naturelle de son ame. A quels „ transports d'admiration de l'amour de Dieu ne l'ai-je pas vu se livrer, lorsque quelque affaire étrangère „ à la piété, ou qui n'y avoit pas un rapport direct, a- „ voit occupé une partie de notre tems! Avec quelle facilité ne passoit-il pas de la Terre au Ciel! (7).

(7) Ibid. p. 83. 84.
(8) Ibid. p. 87.
(9) Ibid. p. 90.
(10) Ibid.
(11) P. 92.
(12) Ibid. p. 93.

[D] *Ses Ecrits sont excellens pour le fond & pour le style.*] Mr. Howe remarque (8), que le choix des sujets, & la manière dont il les traite, découvrent plus que tout ce que l'on peut dire, le jugement, le tour d'esprit & le but d'un Auteur. Par cette raison le Dr. Bates choisissoit les sujets les plus importans, comme l'*Harmonie des Perfections Divines*; *le Souverain Bien de l'Homme*; *les quatre Fins dernières*. Et à l'égard de la manière de les traiter, Mr. Howe nous dit (9), qu'on peut lui appliquer le Caractère que l'Evêque Wilkins donnoit de Mr. Baxter: *Qu'il éclaircissoit tous les sujets qu'il traitoit, ou les enrichissoit; & que s'il avoit vécu du tems des anciens Pères, il en auroit été un.* „ Sa méthode, *continue-t-il* (10), dans tous ses discours, étoit à l'épreuve de la plus sévère Critique..... „ Son style, poli & délicat au-delà de ce qu'on peut dire, „ & inimitable à cet égard; & il lui étoit en même tems „ si naturel, qu'il lui auroit été plus difficile de parler „ mal, qu'à d'autres de s'exprimer aussi bien que lui. Et „ c'est ce qui ne doit surprendre personne, comme si c'étoit quelque chose de singulier: car chaque homme a „ son style particulier & naturel, tout comme les traits „ du visage & le son de la voix; & ce style dépend autant „ du caractère de son esprit, conjointement avec l'imagination, selon qu'il l'a plus ou moins vive, brillante, „ & forte, que l'air & la voix dépendent de la complexion du corps, ou de la disposition des organes de la „ voix. Ceux qui veulent à cet égard forcer la Nature, ne „ peuvent que réussir fort mal, à mon avis; ce ne seront „ jamais que des Singes, & ils éprouveront bientôt qu'ils „ auroient mieux fait d'aller terre à terre, que de vouloir „ voler avec des ailes empruntées, & de se parer des plumes d'autrui." Mr. Howe remarque ensuite (11), que lorsque Dieu accorde à quelqu'un cette disposition naturelle, il peut la cultiver, la perfectionner innocemment dans sa jeunesse; mais que pour ce que chacun a de particulier à cet égard, il y tombe insensiblement avec aussi peu de dessein, qu'il en a en marchant de telle ou de telle manière; par où cependant nombre de personnes sont reconnoissables & peuvent aisément être distinguées des autres. Il en est du style, comme de l'Eloquence & de la Poësie: il faut qu'il soit naturel; & par conséquent on ne doit rien faire de contraire à son génie & à son caractère; & d'un autre côté ce qui est naturel est toujours aisé & agréable, πᾶν φυσικὸν ἡδύ. „ Et lorsque la Grace de „ Dieu, *ajoute le même Auteur* (12), perfectionne ensuite & élève la Nature, elle fait servir ces foibles commencemens, & ce qu'on a fait pour les changer en habitude, qu'on appelle une seconde Nature, aux fins „ les plus nobles & les plus sublimes. C'est ce qui a paru avec évidence dans la manière de prêcher & d'écrire de notre Docteur, sur-tout par ses fréquentes comparaisons & allusions, qui étoient toujours très justes, „ & que l'on doit attribuer à une Imagination vive & „ brillante, réglée par le Jugement, & sanctifiée par la „ Grace, & propre par-là à servir aux grandes fins qu'il se „ proposoit; qui étoient d'éclaircir la Vérité qu'il prêchoit, & de la faire entrer d'une manière agréable dans „ les esprits, d'instruire son Lecteur & son Auditeur, & „ de les divertir en même tems. Les éclaircissemens „ qu'il donnoit, faisoient d'autant plus de plaisir, que le „ Lecteur ou l'Auditeur s'y attendoient moins. Et j'ose „ en attester ceux qui l'ont entendu constamment & avec „ attention, s'il n'est pas vrai qu'il leur plaisoit ordinairement en les surprenant? (car je sai qu'il y a des surprises peu agréables), & si dans la plupart de ses Sermons, ils n'ont pas trouvé ce qu'ils n'attendoient point „ de lui, & qu'ils auroient inutilement attendu de tout „ autre? On pourroit dire que par cette heureuse & délicate manière de s'exprimer, qui étoit tournée en habitude chez lui, il plaisoit plus aux autres, qu'il ne se „ plaisoit à lui-même. Car il a loué dans l'excellent Mr. „ Baxter un style fort différent, en disant*: *Il avoit une facilité & une abondance d'expression merveilleuses; il „ y avoit une noble négligence dans son style; son grand génie ne pouvoit s'assujettir à l'éloquence affectée des mots.*"

* In his Funeral Sermon p. 90.

[E] *Il se distinguoit par un esprit de modération tout particulier, & par son zèle pour l'Union entre les Chrétiens.*] Mr. Baxter, dans sa propre Vie (13), le nomme *un Théologien savant, judicieux &* HUMAIN; & Mr. Howe, dans l'Epître Dédicatoire de son Sermon funèbre au Duc de Devonshire, dit „ que la grande candeur du Dr. Bates, „ sa modération dans les choses à l'égard desquelles il étoit obligé de différer d'un grand nombre d'excellens „ Hommes, & son éloignement à censurer ceux dont il „ différoit, avoient paru depuis plusieurs années aux „ yeux de tous ceux qui l'avoient connu; aiant été fortement persuadé, que les choses sur lesquelles seules „ des gens de bien pouvoient être de sentimens différens, „ étoient de peu de conséquence, en comparaison des „ choses infiniment plus importantes, à l'égard desquelles „ il étoit impossible qu'ils ne fussent pas d'accord." Dans le Sermon funèbre (14) le même Auteur nous dit, que le Dr. Bates étoit pour une entière réunion de tous les Chrétiens visibles; entendant par *Christianisme*, ce qui est essentiel à la Religion Chrétienne, soit pour la Doctrine, soit pour la Pratique, comme par *Humanité* l'on entend ce qui constitue l'essence de l'Homme, y aiant diverses choses accidentelles, qui ne sont point de l'essence; & par la *Visibilité*, il entendoit les marques extérieures de la Profession. Il étoit fort zélé pour accorder la liberté de communier à tous, de quelque sentiment qu'ils fussent sur des Articles non essentiels; „ & il travailla vigoureusement à ce dessein, tant qu'il espéra d'y réussir; „ mais il l'abandonna, quand il vit qu'il n'y avoit rien „ à espérer, résolu d'attendre jusqu'à ce qu'il plût à Dieu „ d'inspirer à tous des sentimens propres à y parvenir. Il „ étoit persuadé que lorsque, malgré la facilité qu'il y auroit pour tous les Partis à s'accommoder, l'on rencontre une répugnance invincible en plusieurs, ce n'est „ plus l'ouvrage des Hommes, mais celui de Dieu; & „ il disoit en même tems, qu'après tout, il valoit toujours mieux couvrir les fautes de ses Frères du manteau „ de la Charité, que de se faire une affaire de les découvrir: sachant certainement, que si nous avons principalement la gloire du nom de Dieu en vue, il aura „ bien soin de nous en son tems. Et il n'étoit pas le seul „ dans ces sentimens."

(13) Part. III. p. 94.
(14) P. 97.
(15) Janvier 1682. p. 12.
(16) P. 401.
(17) P. 412.
(18) P. 421.

[F] *Vitæ selectorum aliquot Virorum &c.*] Ce Recueil de Vies de plusieurs Grands-Hommes peut être divisé, selon les Auteurs du Journal de Leipsig (15) dans l'Extrait qu'ils ont donné de cet Ouvrage, en trois Classes. La première renferme les Vies de plusieurs Princes, & Personnes d'un rang distingué; particulièrement, l'Oraison funèbre de *Henri* Prince de Galles, par François Nethersole Orateur de l'Université de Cambridge (16); l'Oraison funèbre d'*Ulderic* fils du Roi de Danemarc, par Opitius (17); l'Oraison funèbre de *Frédéric-Henri* Prince d'Orange, par Spanheim (18); la Vie de *Jean Pic* Prince de la Mirandole, par Jean François Prince de la Miran-

aussi de lui un Ouvrage posthume in-octavo, contenant quelques Sermons sur le Repos éternel des Saints (p).

(p) Calamy's *Abridgement* p. 217. 218.

randole son fils (19); l'Oraison funèbre du Chevalier *Thomas Bodley*, par Jean Hales (20); les Mémoires de la Vie & des Actions de *Fabian Seigneur de Dohna*, par Gérard Vossius (21). A la seconde Classe peuvent se rapporter les Vies des Hommes Illustres dans l'Eglise; ce sont les suivantes. La Vie de *Henri Chicheley* Archevêque de Cantorbéry, par le Docteur Arthur Duck (22); la Vie de *Guillaume Waynflete* Evêque de Winchester & Grand-Chancelier d'Angleterre, par Guillaume Budden (23); la Vie du Cardinal *Bembe*, par Jean de la Case (24); celle du Cardinal *Contareni*, par le même (25); la Vie de *Jérôme Savonarole*, par Jean Pic de la Mirandole (26); deux Lettres du Chevalier Jean Cheke, & de Nicolas Carr, sur la mort de *Martin Bucer* (27); la Vie de *Bernard Gilpin*, par le Dr. George Carleton Evêque de Chester (28); & la Vie de *Jaques Usserius* Archevêque d'Armagh, avec le Catalogue de ses Ouvrages (29). On rapporte à une troisième Classe les Vies des illustres Savans; on y trouve la Vie d'*Erasme*, par Rhenanus, avec un Catalogue des Ouvrages de ce savant Hollandois (30); la Vie de *Guillaume Budée*, par Louis Rhegius (31); celle de *Christophle Longolius* (32); celle de *Vincent Pinellus*, par Gualdus (33); celle de *Scévole de Ste. Marthe*, par Gabriel Michel de Rochemaillet (34); celle de *Jules-César Scaliger*, avec le détail de ses Ouvrages (35); une Lettre de Daniel Heinsius à Isaac Casaubon, sur la mort de *Joseph Scaliger* (36); la Vie de *Hugue Grotius*, avec l'Histoire de ses Ouvrages (37); la Vie de *Pierre Pithou* (38); l'Eloge de *Janus Gruter*, par Balthasar Venator, avec un Catalogue de ses Ouvrages (39); la Vie de *Jules-César Lagalla*, par Léo Allatius (40); celle de *Guillaume Cambden*, par Degory Wheare (41); celle d'*Antoine Walæus* (42); celle de *Pierre du Puy*, par Nicolas Rigault (43); celle de *Denys Petau*, par Henri Valois (44); celle de *Jaques Sirmond*, par le même Auteur, avec un Catalogue des Ouvrages de Sirmond (45); celle de *Pierre du Moulin* (46); & celle de *Henri Valois*, par Adrien Valois son frère (47). [☞ L'Epitre Dédicatoire s'adresse à *Guillaume Russel*, fils aîné du Comte de Bedford. Le Dr. Bates y remarque d'abord, qu'un des grands usages de l'Histoire, est de proposer des exemples, qui ont plus de pouvoir sur les hommes que tous les préceptes; & il ajoute, qu'à cet égard les Vies des Grands-Hommes, écrites avec fidélité, sont extrêmement utiles, parce qu'on y voit de quelle manière ils se sont conduits dans les différentes circonstances de leur vie. Add. du Trad.]

(19) P. 90. (20) P. 416. (21) P. 446. (22) Pag. 1. (23) P. 49. (24) P. 140. (25) P. 174. (26) P. 107. (27) P. 250. (28) P. 281. (29) P. 734. (30) P. 187. (31) P. 223. (32) P. 240. (33) P. 524. (34) P. 379. (35) P. 404. (36) P. 417. (37) P. 420. (38) P. 481. (39) P. 726. (40) P. 775. (41) P. 589. (42) P. 600. (43) P. 660. (44) P. 675. (45) P. 687. (46) P. 697. (47) P. 719.

BATMANSON (Jean), Théologien Anglois du XVI. Siècle, & Auteur de divers Ouvrages [A], étoit Moine du Monastère des Chartreux à Londres, dont il fut élu Prieur dans la suite. Il étoit grand ami d'Edouard Lee Archevêque d'Yorck, à la sollicitation duquel il écrivit divers Traités contre Erasme & Luther; mais Pitséus rapporte (a) qu'on dit qu'il en avoit retracté quelques-uns. Le même Historien dit que c'étoit un homme de beaucoup de génie, d'une grande pénétration, d'une piété rigide, d'un grand savoir, d'un zèle extraordinaire, & très versé dans l'Ecriture Sainte; & qui mena une vie d'Ange sur la Terre. Mais Bale l'appelle un Sophiste d'une grande sagacité (b). Il mourut dans son Couvent à Londres, & y fut enterré le 16 de Novembre 1531.

(a) *De Illust. Angl. Scriptor.* n. 942. p. 710.

(b) *Magnæ perspicuitatis Sophista.* Ill. Scriptor. Major. Britann. Cent. IX. c. 14. p. 709.

[A] *Auteur de divers Ouvrages.*] Nous en donnerons le Catalogue d'après Bale & Pitséus. I. *In Cantica Canticorum*: Commentaire sur le Cantique des Cantiques. II. *In Salomonis Proverbia*: Commentaire sur les Proverbes de Salomon. III. *Super Missus est.* IV. *De Christo duodenni, Homilia una*: Homélie sur Jésus-Christ âgé de douze ans. V. *Institutiones Novitiorum*: Instructions pour les Novices. VI. *De Contemptu Mundi*: Du Mépris du Monde. VII. *De unicâ Magdalenâ contra Fabrum Stapulensem*: Discours pour prouver qu'il n'y a eu qu'une Madeleine, contre Le Févre d'Etaples. VIII. *Contra Annotationes Erasmi*: Traité contre les Notes d'Erasme. IX. *Contra quædam Scripta Martini Lutheri*: Traité contre quelques Ecrits de Luther. Bale parle d'une Retractation de ces deux derniers Ouvrages contre Erasme & Luther; mais Pitséus ne les met pas parmi les Ouvrages de Batmanson, quoiqu'il avoue, comme on le dit dans le corps de l'Article, qu'on disoit qu'il avoit retracté ces deux Ecrits. *Scripsit quædam contra Desiderium Erasmum, atque etiam contra Martinum Lutherum, ex quibus tamen aliqua retractasse dicitur* (1).

(1) Pitseus p. 710.

☞ BAUDELOT (Charles-Cesar) nâquit à Paris le 29 de Novembre 1648, de Jaques Baudelot Commissaire au Châtelet, & de Marguerite Hallé, sœur de Louis Hallé Docteur de Sorbonne & grand Théologien, Directeur du Séminaire de Beauvais. Cette dernière circonstance engagea ses parens à lui faire faire à Beauvais une partie de ses études. Il fit l'autre à Paris, où il eut pour Précepteur l'Abbé Danet, Auteur des Dictionaires qui portent son nom (a). Les prémières vues de Mr. Baudelot étoient pour la Médecine, mais des raisons de famille en décidérent autrement: obligé de travailler à l'arrangement des affaires que son pére avoit laissées, il fut forcé de s'appliquer à la connoissance du Droit & des Affaires (b). Il se fit donc recevoir Avocat au Parlement, suivit le Barreau, & plaida même avec distinction. Un Procès, où sa mère avoit intérêt, aiant été porté au Parlement de Dijon, il fut obligé d'aller l'instruire & le solliciter. Pendant son séjour dans cette Capitale de la Bourgogne, il chercha à se délasser de la fatigue & de l'ennui de la procédure, & parcourut dans ce dessein les Bibliothéques & les Cabinets des Curieux, dont il y en avoit alors un grand nombre à Dijon (c). Il y a certaines circonstances dans la vie, & certaines occasions, qui nous dévelopent à nous-mêmes un goût & des dispositions que nous ne nous connoissions point; & des amusemens de l'ordre de ceux que prenoit Mr. Baudelot tournent aisément alors en passion. C'est ce qui lui arriva: mais cette passion-là même le servit si heureusement auprès de ses Juges, que Mr. le Marquis de la Meilleraye, témoin de l'accueil que lui faisoient les principaux Magistrats, crut ne pouvoir remettre en de meilleures mains que les siennes, une affaire de conséquence qui l'avoit aussi amené à Dijon (d). Le jeune Avocat, qui se métamorphosoit insensiblement en Antiquaire, s'en chargea avec d'autant plus de plaisir, que l'honoraire qui lui en devoit revenir le mettoit en état d'acquérir un petit Cabinet de Livres, de Figures, & de Médailles, qui étoit à vendre à Dijon, & qu'il regarda dés-lors comme le fonds de sa fortune (e). En effet, à son retour à Paris ce Cabinet devint le seul objet de ses soins; il lui sacrifia tous les avantages du Palais; & quoique ses affaires ne fussent pas arrangées à beaucoup prés, il ne veilla plus qu'en faveur de ces débris de la savante Antiquité (f). Bientôt il publia sur ce sujet un Ouvrage sous le titre *De l'Utilité des Voyages* [A]. La réputation

(a) *Hist. de l'Académ. Royale des Inscript. &c.* T. III p. 606. Amst. 1731. in-12.

(b) Id. ibid.

(c) Idem p. 607.

(d) Id. ibid.

(e) Idem p. 607. 608.

(f) Idem p. 608.

[A] *Un Ouvrage sous le titre de l'Utilité des Voyages.*] Cet Ouvrage parut à Paris en 1686, en 2 vol. in-12. Il a été réimprimé plusieurs fois depuis à Paris, & dans les Pays étrangers, & en dernier lieu *corrigé & augmenté* à Rouen en 1727 en 2 vol. in-12. On peut regarder cette dernière Edition comme la meilleure; il seroit seulement à souhaiter qu'elle fût plus correcte, dit le P. Niceron (1). Le titre entier de l'Ouvrage est: *De l'Utilité des Voyages, & de l'Avantage que la Recherche des Antiquités procure aux Savans. Par Mr. Baudelot de Dairval, Avocat en Parlement.* Ce titre, remarque l'Auteur de l'Histoire de l'Académie (2), a trompé & trompe encore tous les jours les Lecteurs qui ne passent pas plus avant; c'est-à-dire le plus grand nombre. Mr. Baudelot donne d'abord une assez longue Dissertation, où il justifie par plusieurs raisonnemens & par l'exemple des plus illustres personnes de l'Antiquité, qu'il importe beaucoup d'entreprendre de longs Voyages. Ce qu'il y a d'assez singulier en cela, c'est qu'il n'en avoit jamais lui-même fait d'autre que celui de Paris à Dijon (3). Ses réfléxions sont entremêlées de curieuses Citations, & même de Remarques critiques (4). Après avoir examiné en général l'Utilité des Voyages, l'Auteur descend ensuite dans le particulier, & s'étend sur l'avantage qu'un Homme de Lettres qui voyage peut tirer de l'inspection, de l'étude, & de la recherche des Antiques de tout genre. Mr. Baudelot ne veut pas qu'il se contente d'examiner la grandeur, la magnificence, ou la force des Villes, & de converser avec leurs habitans, pour en connoître la police & les mœurs; il l'exhorte à donner une espèce de préférence aux Pierres & aux Métaux; il veut qu'il interroge par-tout les Médailles, les Inscriptions, les Statues, les Bas-reliefs, & qu'il se fasse un plaisir de croire que c'est pour son instruction que tant de choses ont miraculeusement échappé à la barbarie

(1) *Mém. pour serv. à l'Hist. des Homm. Illust.* T. XII. p. 272.

(2) *Hist. de l'Acad. des Inscript.* T. III. p. 608. Edit. de Hollande.

(3) Id. ibid.

(4) Bayle *Nouv. de la Rép. des Lettres* Avril 1686. p. 416. 417.

tion qu'il donna à son Auteur le mit en liaison avec les plus célèbres Antiquaires d'Angleterre, de Hollande, & d'Allemagne; & lui procura, lorsqu'il y pensoit le moins, des Lettres d'association à l'Academie des *Ricovrati* de Padoue. Il se fit dans la suite peu de découvertes en ce genre, où Mr. Baudelot ne fût mêlé, & comme obligé de dire son sentiment. C'est ce qui paroit par diverses Lettres imprimées en 1697 & 1698, dont les unes sont du P. Chamillard, de Mr. l'Abbé de Vallemont, de Mr. Galland, & les autres de Mr. Baudelot lui-même (*g*). En 1698 il fit imprimer une *Dissertation sur Ptolomée Aulètès* [*B*], qui lui procura l'avantage d'être choisi par MADAME, pour avoir soin de son Cabinet de Médailles d'or & de Pierres gravées (*h*). En 1700 il donna, *Lettre à Mr. Lister, de la Societé Royale de Londres*, dans laquelle il s'agit de la découverte qui s'étoit faite par hazard, & presque sous ses yeux, d'une Pierre énorme dans le corps d'un Cheval, mort à l'âge de trente ans au service des Religieuses d'Argenteuil (*i*). En 1703, Mr. Baudelot donna la Traduction d'un *Panégyrique Latin de Louis XIV* [*C*]. L'année suivante, il fit imprimer trois Lettres critiques sur une Médaille d'Alexandre le Grand [*D*], publiée par Mr. l'Abbé de Vallemont. En 1705, l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres le choisit pour être un de ses Membres; & comme elle n'est pas dans l'usage de recevoir un Remerciment public de la part des nouveaux Académiciens, Mr. Baudelot choisit pour sujet de sa prémière Lecture une Dissertation sur les Actions de graces publiques des Anciens. Après y avoir rappellé ce que l'on trouve dans leurs Ecrits de plus singulier & de plus touchant

(*g*) Idem p. 609. Niceron *Mem. des Homm. Illust.* T. XII. p. 272-280.

(*h*) *Hist. de l'Acad.* ubi sup. p. 610. Niceron p. 274.

(*i*) *Hist. de l'Acad.* p. 611.

barie des hommes & à l'injure des tems. Il traite ensuite chacun de ces articles en particulier, & n'oublie rien de ce qui peut en relever l'importance, en déterminer l'usage, l'estime & le prix. Par l'un, il explique divers endroits d'anciens Auteurs qu'on n'entendoit point; par d'autres, il restitue des passages corrompus ou mutilés; tous lui donnent lieu de faire des Observations singulières (5). On y trouve, par exemple, l'explication d'un passage de Sénèque du Ch. 9. *de la Tranquillité de l'Ame*; un autre de Trebellius Pollio touchant une Statue de Calphurnie, femme du Tyran Titus. Il entre dans une grande discussion sur les Dieux *Lares* ou *Penates*, & on y trouve partout une érudition variée (6). Dans le second Tome, Mr. Baudelot traite au long des Talismans, & il soutient qu'il y en a de très véritables. Il donne des instructions sur la Science des Manuscrits & des Médailles. Il fait plusieurs remarques sur la diversité des Lettres des Peuples Orientaux & Occidentaux, sur les Lettres Onciales ou Capitales, sur la Diplomatique du P. Mabillon, sur les matières qui ont servi de fond en divers tems & en divers lieux à l'Ecriture, ou dont on a fait des Médailles; sur les différentes espèces de Médailles, sur la manière de les discerner; & sur plusieurs autres sujets. Il finit par le Catalogue des Cabinets qu'un savant Voyageur doit voir, & par un Avis assez ample sur les principales choses dont on doit s'instruire en passant dans chaque Pays (7). Mr. Baudelot a fait dans cet Ouvrage, ce que font ordinairement tous ceux qui ont un goût dominant; ils veulent y ramener tout & inspirer le même goût à tout le monde. Quoiqu'il ne soit rien moins qu'inutile qu'il y ait des Voyageurs savans qui s'attachent à la recherche des Antiques, & que l'on soit même redevable à plusieurs des excellentes découvertes qu'on a faites dans l'Histoire; c'est cependant outrer les choses, que de prétendre qu'un Voyageur s'occupe uniquement ou principalement de ces sortes de recherches. Il est du moins aussi utile & aussi nécessaire de connoitre les mœurs & les coutumes des différens Peuples, leur manière de penser & de raisonner, leurs sentimens en matière de Religion & de Politique; on apprend par-là à se défaire d'un nombre infini de préjugés, à connoitre l'esprit & le cœur humain, à avoir du support pour les Errans, & à ne pas être trop décisif à taxer les autres d'erreur volontaire, quand ils pensent autrement que nous. Ce sont-là des avantages qui valent bien l'éclaircissement d'un point d'Histoire, la découverte & l'explication d'une Médaille &c.

(5) *Hist. de l'Acad. des Inscript.* ubi supra p. 608. 609.

(6) *Nouvell. de la Rép. des Lettres* ubi supra p. 419-424.

(7) Idem p. 418-428.

[*B*] *Dissertation sur Ptolomée Aulètès.*] Il fit cette Pièce sur une Pierre gravée du Cabinet de MADAME. Cette Pierre, qui est une Améthyste Orientale, représente une Tête couronnée de Laurier, & dont un Voile ou large Bandeau couvre presque tout le visage. Cet équipage, assez ordinaire aux anciens Joueurs de flûte, fit reconnoitre à Mr. Baudelot, au travers du Voile, la physionomie & les traits de Ptolomée, père de la célèbre Cléopatre, surnommé *Aulètès* à cause de son inclination pour la flûte. La prémière Partie de la Dissertation est employée à mettre cette vérité dans tout son jour, & à former, par le secours des Auteurs & des Monumens, une Histoire suivie du règne & des actions de ce Prince. La seconde explique en détail tous les Symboles de la Gravure, tout ce que l'on peut desirer sur la Musique Instrumentale des Anciens par rapport à la flûte & à ses differens modes, sur la perfection de cet Art, & sur les honneurs décernés à ceux qui y excelloient (8).

(8) *Hist. de l'Acad. des Inscript.* T. III. p. 610.

[*C*] *La Traduction d'un Panégyrique Latin de Louis XIV*] „ Cette Traduction, dit Mr. le Secrétaire de l'Académie „ (9), avoit des difficultés bien capables de la mettre au-„ dessus de beaucoup d'Ouvrages, dont le choix & l'in-„ vention font souvent tout le mérite. L'Abbé Mezabar-„ be, Auteur du Panégyrique Latin, l'avoit tissu des plus „ belles Légendes des Médailles des Empereurs Romains, „ & rassemblant ainsi tout ce qu'elles offrent de grand & „ de merveilleux pendant quatre ou cinq Siècles, il fal-„ loit voir que le Roi avoit réuni en lui seul cette mul-„ titude infinie d'actions & de caractères héroïques, qui „ nous ont donné une si haute idée de tant de Princes dif-„ férens. Le tour étoit nouveau, & d'autant plus estima-„ ble, qu'imaginé par un Etranger, il devoit être moins „ suspect de flatterie & d'intérêt." C'est ce dont tout le monde ne conviendra peut-être point. Un Etranger peut aussi bien avoir des vues d'intérêt en louant un Prince vivant, porté à reconnoitre l'encens qu'on lui donne, qu'un Sujet de ce Prince; & l'on n'ignore pas que Louis XIV étoit très sensible sur l'article: ainsi un Etranger, qui donnoit dans des louanges excessives, devoit même être plus suspect de flatterie & d'intérêt, parce qu'on peut naturellement supposer qu'il n'a pas certaines préventions, que les Sujets ont quelquefois. Revenons à notre Panégyriste. „ Il lui manquoit, dit l'Historien de l'Académie, pour „ arriver au pied du Trône, un Interprète consommé „ dans le langage des Médailles; sans lui, toutes ces Lé-„ gendes qui s'enchassoient d'elles mêmes dans la Langue „ Latine qui les a formées, ne pouvoient passer dans la „ nôtre, qu'aux dépens de leur force ou de leurs graces. „ Mr. Baudelot les y conserva si entières, qu'elles arra-„ chérent à la *modestie* du Prince des regards de complai-„ sance, & *qu'il reconnut le prix de cet ingenieux hommage* „ *par un present digne de sa liberalité*. L'Abbé Mezabarbe „ sentit bien qu'il en étoit principalement redevable aux „ talens & au zéle de son Traducteur; mais il ne lui fut „ jamais possible d'en vaincre le parfait desintéresse-„ ment."

(9) Idem p. 611. 612.

[*D*] *Trois Lettres critiques sur une Medaille d'Alexandre le Grand.*] Mr. de Vallemont se proposoit de justifier pleinement l'Histoire de Quinte-Curce, qui ne peignoit pas encore assez vivement, à son gré, Alexandre dans le rapide cours de ses exploits. Mr. Baudelot soutient que le Médaillon dont il s'agit a tous les caractères d'une fausse Pièce, qui ne mérite aucune attention, & que c'est-là l'opinion de plusieurs Savans: mais la supposant antique, il prétend qu'elle ne peut se rapporter à Alexandre, & qu'on n'en peut rien conclurre en faveur d'un Auteur aussi décrié pour la fidélité, que l'est Quinte-Curce chez la plupart des Savans. Voici ce que dit de ces Lettres son Panégyriste (10). „ *L'Amour de la Vérité*, qui le poussoit „ à cette entreprise, ne laissoit pas d'être combattu par „ l'idée de Critique qui y étoit attachée. Pour en détour-„ ner au moins le soupçon, il data ses Lettres de Luxem-„ bourg: il les adressa à Mr. le Marquis de Dangeau, a-„ vec qui il n'étoit point du tout en commerce, & s'y „ qualifia lui-même d'Inconnu en se donnant le nom d'*A-„ dèle.* Mais cet expédient lui réussit mal; son style, le „ genre & l'abondance de son érudition, le trahirent. „ Son Adversaire piqué lui répondit en face, l'attaqua „ jusques dans sa personne, & avec si peu de ménage-„ ment, que les Journaux mêmes l'en blâmérent &c." Mais un Journaliste, peut-être plus impartial que l'Auteur de l'Eloge de Mr. Baudelot, en jugea tout autrement dans le tems que son Ouvrage parut. Il crut voir beaucoup de dureté dans le procédé d'*Adèle*, & ne put s'empêcher de soupçonner qu'il y avoit quelque chose de personnel dans cette affaire (11). Desorte que si Mr. de Vallemont repliqua vivement, on ne peut disconvenir que son Adversaire ne l'eût excité; à moins, comme le remarque très judicieusement le Journaliste dont je viens de parler, que Mr. de Vallemont n'en eût donné l'exemple le prémier, en témoignant du mépris pour ceux qui n'étoient pas de son opinion. Quoi qu'il en soit, les Savans devroient témoigner plus de modération, & avoir des manières plus honnêtes; & c'est à mon avis manquer non seulement aux bienséances, mais respecter bien peu les loix de l'Humanité & de la Charité, que de les violer parce qu'on n'est pas de même sentiment, sur-tout sur des questions aussi indifférentes au Genre-humain, que celle dont il s'agissoit entre ces deux Messieurs. On tombe souvent sur les Théologiens par rapport à cet article, on s'égaya à leurs dépens; la

(10) Idem p. 615.

(11) *Nouv. de la Rép. des Lettres* Avril 1705. p. 416.

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots?

est cité avec complaisance, & d'un ton ironique. J'avoue qu'il ne leur arrive que trop de s'oublier; mais si l'on faisoit un Recueil de tous les Littérateurs, Antiquaires, & autres Savans, qui se sont traités en vrais Crocheteurs, je ne sai si les rieurs seroient tout à fait pour eux. Dans le fond, les régles de l'Honnêteté & de la Bienséance,

chant fur la Gratitude, il traite des différentes maniéres dont ils en rempliffoient les devoirs, par des Louanges, par des Préfens, par des Sacrifices & des Fêtes. *Cet Ouvrage où le cœur avoit, pour ainfi dire, engagé l'efprit, s'eft toujours accru entre les mains de l'Auteur, & peut aujourd'hui faire un gros volume in-4.* (k). Devenu Académicien, & obligé d'office a travailler fur l'Antiquité, Mr. Baudelot s'en acquitta dignement, & produifit nombre de Mémoires, dont on trouve le precis dans l'Hiftoire de l'Academie. Il expliqua un endroit du Livre X. de l'Odyffée d'Homére fur la demeure des Leftrygons (l); un paffage de Trebellius Pollio *fur les Baudriers Conftellés* [E]: il fournit des Remarques fur l'époque de la Nudité des Athlétes [F] aux Jeux de la Gréce; fur un Sceau antique de l'Empereur Gordien III, qu'on nomme communement Gordien Pie (m): il donna une *Differtation fur les Chars repréfentés fur les Médailles Confulaires* [G]; des Conjectures fur diverfes Pierres gravées, & entre autres fur la fameufe Cornaline du Cabinet du Roi, qu'on appelle communement le *Cachet de Michel-Ange* (n). En 1710, il fit imprimer pour l'ufage de MADAME, la Traduction d'un Ouvrage de Fulvius Urfinus, fous le titre de *Portraits d'Hommes & Femmes illuftres*, Paris in-4. (o); & la même année, *l'Explication d'une Pierre gravée du Cabinet de Mr. le Comte de Pontchartrain.* L'année fuivante, il donna des Remarques fur quelques Monumens antiques, trouvés dans les murs de l'Eglife Cathédrale de Paris (p). En 1712, on eut de lui, *Fête d'Athenes repréfentée fur une Cornaline antique du Cabinet du Roi.* Cinq ans aprés parut, *Lettre fur le prétendu Solon des Pierres gravées. Explication d'une Médaille d'or de la Famille Cornuficia* (q). Il donna auffi des Remarques fur une Prime d'Emeraude antique, du Cabinet de MADAME (r). Enfin la derniére Piece qu'on a de lui, c'eft fa *Differtation fur la Guerre des Athéniens contre les Peuples de l'Ile Atlantique* [H]. Environ trois femaines avant qu'il mou-

(k) Idem p. 614.
(l) *Hift. de l'Acad. des Infcript.* T. I. p. 161. & fuiv.
(m) Idem p. 266.
(n) Idem p. 325-326.
(o) Niceron *Mém. des Homm. Il. luft.* T. XII. p. 281.
(p) *Hift. de l'Acad. &c.* T. I. p. 362.
(q) Idem p. 511.
(r) Idem p. 400.

ce, les maximes de la Charité, obligent tout le monde, & je ne vois pas qu'un Théologien foit plus coupable qu'un autre en les violant. Il ne l'eft pas moins non plus: mais à en croire certaines gens, on diroit que c'eft un mal qui leur eft prefque particulier; au-lieu qu'en examinant les chofes fans préjugé, on trouveroit peut être parmi les autres Savans autant & plus d'exemples d'une conduite certainement honteufe, & qui deshonore les Sciences.

[E] *Un paffage de Trebellius Pollio fur les Baudriers Conftellés.*] Voici de quoi il s'agit. Trebellius Pollio rapporte, dans le Chapitre qui regarde *Salonin* fils de *Gallien*, qu'un jour la plupart des Officiers qui étoient chez l'Empereur, avoient, felon la coutume, quitté leurs Baudriers ou Ceinturons, & que le jeune Salonin leur enleva *tous ces Baudriers dorés & conftellés.* Voici le paffage Latin: *Nam cum cingula fua plerique militantium, qui ad convivium venerant, ponerent hora convivii, Saloninus puer his* auratos conftellatofque baltheos *rapuiffe perhibetur.* Il eft queftion de favoir ce que l'Hiftorien entend par ces *Baudriers dorés & conftellés.* Mr. Baudelot rejette d'abord le fentiment ou la conjecture de Saumaife, qui veut faire quelque changement dans le texte. Notre Académicien prétend que *conftellatos* fignifie *chargés de pierres précieufes*, ou *de lames d'argent* ou *d'or*, fur lefquelles étoient gravées quelques figures myftérieufes de Signes céleftes, fuivant les idées fuperftitieufes de la Théologie Païenne, ou qui avoient été fabriquées fous l'afpect de certaines Conftellations. On croyoit communiquer par cette Cérémonie aux Pierres ou aux Métaux des qualités propres, ou à préferver des dangers, ou à guérir des maladies, ou à procurer d'autres avantages. On étoit fi prévenu dans le Paganifme de la puiffance des Aftres fur les Corps fublunaires, que tout étoit plein de gens dont l'étude & l'occupation étoient de compofer ces fortes de Phylactères ou Préfervatifs. On y avoit recours en toutes fortes de rencontres, auffi-bien qu'en toutes fortes de profeffions, & les peuples en étoient infatués. L'ufage en étoit auffi ancien que commun; c'eft ce que Mr. Baudelot prouve avec étendue. Il foutient que ces pierres étoient autant de Talifmans, où l'on faifoit entrer les Obfervations de l'Aftrologie. Il fait voir que les anciens Auteurs donnent fi fréquemment aux Baudriers cette efpéce d'ornement, qu'il eft difficile d'imaginer que ce ne fût qu'un fimple ornement; & qu'il convenoit de mettre les Talifmans dans les Baudriers, parce que le Baudrier étoit la marque de la Profeffion militaire (12).

(12) *Mém. de l'Acad. des Infcript.* T. II p. 470-480. Edition de Hollande.

[F] *Remarques fur l'Epoque de la Nudité des Athlétes.*] Mr. de Tournefort, au retour de fon dernier Voyage du Levant en 1706, communiqua à quelques perfonnes de l'Académie, entre autres à Mr. Baudelot, le Deffein d'un Bas-relief de marbre antique qu'il avoit vu dans une des Iles de l'Archipel. Ce Bas-relief repréfentoit un petit Temple, où fembloit arriver un Homme nud, aiant feulement fur la tête une efpéce de Chapeau: l'Homme étoit fuivi d'un Cheval, & le Cheval d'une Femme, vétue d'une robe à longs plis. Mr. Baudelot conjectura, qu'il repréfentoit un jeune Athléte, qui accompagné de fa Femme, ou de fa Mére, alloit faire un Sacrifice, avant que de fe rendre aux Jeux Olympiques. Comme il tiroit fes principales preuves de la nudité de l'Homme & de l'efpéce de Chapeau, appellé *Petafos*, qui étoit particulier aux jeunes Athlétes, il s'attacha fur-tout à marquer l'époque de leur entiére nudité dans les Jeux de la Gréce (13). On convient qu'Hercule, en inftituant les Jeux Olympiques, impofa aux Athlétes qui devoient y combattre, la Loi d'y paroitre nuds. Cette nudité n'étoit pourtant point entiére; on avoit foin de cacher ce que la pudeur défend de découvrir, & l'on employoit pour cela une efpéce de Ceinture, de Tablier ou d'Echarpe; & c'eft le feul article, dit Clément d'Alexandrie (14), fur lequel les Athlétes euffent confervé quelque ombre de pudeur. Cette coutume fut abolie dans la fuite, à l'occafion de l'avanture d'un certain Orfippe, dont l'écharpe s'étant déliée lorfqu'il difputoit le prix de la Courfe, fes pieds s'y accrochérent, enforte qu'il fe laiffa tomber, & fe tua, ou du moins fut vaincu par fon Concurrent; ce qui donna lieu de faire un Réglement, qui ordonnoit qu'à l'avenir les Athlétes combattroient fans écharpe, & facrifieroient la pudeur à leur commodité (15). Mais deux célébres Hiftoriens différent extrémement fur l'époque de ce Réglement; Denys d'Halicarnaffe (16) le met à la XV. Olympiade; & Thucydide, qui écrivoit vers la XC. Olympiade, dit en termes exprès (17), *que ce n'eft que depuis peu que la coutume que les Athlétes avoient de fe ceindre de quelque écharpe, ne fe pratique plus.* Pour concilier ces deux Hiftoriens, Mr. Baudelot conjecture qu'il y a dans le paffage de Denys d'Halicarnaffe une faute de Copifte, & il fixe l'époque de la totale Nudité des Athlétes à la LXXV. Olympiade (18).

(13) *Hift. de l'Acad. &c.* T. I. p. 236.
(14) *Pedagog.* L. III. c. 5. p. m. 232. D.
(15) *Mém. de l'Acad. &c.* T. I. p. 200.
(16) *Antiq. Rom.* L. VII. p. 352. Edit. Stephani Græc.
(17) L. I. p. 7. du T. I. de la Trad. d'*Ablancourt*. Amft. 1713.
(18) *Hift. de l'Acad. &c.* T. I. p. 235.

[G] *Differtation fur les Chars repréfentés fur les Médailles Confulaires.*] C'eft une opinion commune parmi les Antiquaires, que les Chars gravés au revers de la plupart des Médailles Confulaires, font autant de fymboles des Victoires remportées, & des Triomphes obtenus par les Confuls Romains, dont ces Médailles portent le nom. Mr. Baudelot entreprit de combattre ce fentiment, & de prouver que ces Chars gravés au revers des Médailles Confulaires, & qui y paroiffent attelés à deux, à trois, ou à quatre Chevaux, ne défignent que les Courfes dans les Jeux que les Magiftrats, qui avoient l'Intendance de la Monnoie, avoient donnés au Peuple pendant leur Edilité. Il obferve 1. Que ces fortes de Courfes de Chars étoient tellement en ufage à Rome, qu'elles y terminoient prefque toujours la pompe des Jeux. 2. Que les noms des Magiftrats, qu'on lit fur la plupart des Médailles où l'on voit ces fortes de Chars, ne font point des noms fignalés dans l'Hiftoire Romaine pour avoir remporté aucun avantage fur les ennemis de la République, encore moins pour avoir obtenu à Rome les honneurs du Triomphe. 3. Que les honneurs du grand Triomphe, c'eft-à-dire de celui où les Vainqueurs montoient dans des Chars, étoient à Rome une chofe trés rare, par les différentes conditions requifes pour les obtenir. Qu'il n'y a cependant rien de plus commun que les Chars repréfentés dans des Médailles Confulaires, n'y aiant prefque point de Famille où il ne s'en trouve, & fouvent en grand nombre. 4. Que les Chars des Triomphateurs étoient, au rapport de Florus, toujours attelés à quatre Chevaux; & que ceux que l'on trouve fur les Médailles Confulaires font ordinairement attelés à deux Chevaux, & plus fouvent encore à trois. 5. Que la forme des Chars de triomphe, fi bien décrite par les Auteurs, ne devoit point changer; & que ceux des Médailles Confulaires font prefque tous de figure différente. Que dans la pompe des Triomphes, les Chevaux attelés au Char du Vainqueur marchoient d'un pas grave & lent; & que ceux des Médailles vont ordinairement d'une maniére fi rapide, qu'ils touchent à peine la terre, & qu'ils femblent voler. Pour appuyer ces Obfervations, Mr. Baudelot parcourut & examina en particulier quelques unes de ces Médailles Confulaires, que plufieurs Antiquaires ont expliquées de ces prétendus Triomphes, & qui n'y peuvent avoir aucun rapport fuivant l'Hiftoire & les Faftes. Il finit par l'explication d'une Médaille de la Famille *Domitia* (19).

(19) Idem p. 254-296.

[H] *Differtation fur la Guerre des Athéniens contre les Peuples de l'Ile Atlantique.*] On trouve dans les Dialogues de Platon, des circonftances fort extraordinaires touchant une Ile nommée *Atlantique*. „ Il y a plufieurs milliers „ d'années, *dit Critias dans le Dialogue qui porte fon nom* „ (20), qu'il y eut une guerre entre ceux qui habitoient „ au-delà des Colonnes d'Hercule, & ceux qui demeu„ roient en-deçà. Les Athéniens furent les Chefs de ces „ derniers, & terminérent heureufement la guerre, dans „ laquelle les Rois de l'Ile Atlantide avoient été les ag„ greffeurs: cette Ile étoit plus grande elle feule que l'A„ fie & l'Afrique enfemble." Il ajoute à cela plufieurs particularités remarquables des coutumes & des richeffes de cette Ile, fur-tout d'un Temple magnifique qui étoit dans la Ville principale. Il parle des mœurs innocentes &

(20) Voyez *Hift. de l'Acad. &c.* T. III. p. 70.

mourût, se sentant fort mal & croyant toucher à sa fin, il pria son Confesseur, son Médecin & deux de ses Amis de vouloir bien passer la nuit auprès de lui, pour recevoir ses derniers soupirs. Arrivé au lendemain contre son attente, & se trouvant mieux, il en eut une espèce de honte, & leur fit des excuses de ce qu'il n'étoit pas mort. Sa maladie étoit une Hydropisie de poitrine, qui le suffoqua enfin le 27 de Juin 1722, dans la soixante-quatorzième année de son âge (s). C'étoit un homme dont la candeur égaloit l'érudition, affable, doux, modeste, bienfaisant, en un mot parfaitement honnête-homme (t). Il a laissé à l'Académie des Inscriptions ce qu'il avoit de plus cher, ses Livres, ses Medailles, les Bronzes, & ses Marbres antiques [I]. L'Auteur de son Eloge remarque (v), „ que quelque attentif qu'on puisse être à ne rien perdre de ses Ouvrages, il sera toujours „ difficile d'en donner seulement une Liste bien exacte, s'il y faut comprendre ceux, où sans vouloir „ jamais être nommé, il a eu souvent plus de part que les Auteurs memes. Si quelqu'un de ses A„ mis (& presque tous les Gens de Lettres en étoient à ce titre-là) se proposoit de traiter une matiè„ re curieuse, intéressante & de son ressort, Mr. Baudelot à sa prière, ou à son insu, se faisoit un „ plaisir de lui rechercher tout ce que ses lectures pouvoient lui fournir. Si parmi de jeunes-gens il „ decouvroit des génies heureux, mais timides, qui eussent besoin de secours & d'émulation, il s'y „ portoit avec une ardeur inconcevable, il leur inspiroit le dessein de quelque Ouvrage, il le travail„ loit avec eux, il leur en facilitoit l'impression, & se croyoit bien dédommagé de ses peines, quand, „ par cette prémière démarche dans la République des Lettres, il les engageoit à y signaler leurs „ talens."

(s) *Hist. de l'Acad.* &c. T. III. p. 819.

(t) Niceron *ubi supra* p. 377.

(v) *Hist. de l'Acad.* &c. T. III. p. 615.

& pleines de candeur des Peuples de cette Ile dans les prémiers tems. Dans le *Timée*, Critias s'étend encore davantage sur ce sujet. On y voit par quel canal Solon avoit appris tout ce qu'il raconte de cette Ile, & qu'il le tenoit des Prêtres de Saïs en Egypte; & dans ce même Dialogue, Socrate parle ainsi aux Athéniens: „ On tient „ pour certain, que dans les tems passés votre Ville a ré„ sisté à un grand nombre d'ennemis, qui venoient de la „ Mer Atlantique, & avoient pris & occupé presque tou„ te l'Europe & l'Asie; car alors ce Détroit étoit naviga„ ble, & tout près de là on voyoit une Ile, qui commen„ çoit presque dès les Colounes d'Hercule, & qu'on dit „ qui étoit plus grande que l'Asie & l'Afrique ensemble „ &c. Dans la suite du tems, il survint un grand Délu„ ge, qui joint à un Tremblement de terre, submergea „ dans l'espace d'un jour & d'une nuit cette grande Ile." Quantité d'Auteurs (21) regardent tout ce que Platon raconte de cette Ile, comme une Allegorie. Mr. Baudelot entreprend de prouver le contraire, & d'établir que l'Ile Atlantique a réellement existé. Il rapporte les témoignages des Anciens, qui en ont parlé. Il fait voir que les deux Dialogues de Platon, dans lesquels il est parlé de cette Ile, n'ont en aucune manière l'air allégorique; & que la maniere dont Critias annonce ce qu'il va raconter, fait voir qu'il parle d'une Histoire qu'il croyoit très véritable. „ Ecoutez, dit-il, le récit que je vais faire, non „ comme une narration vaine, ou comme un conte fait à „ plaisir, mais comme une histoire véritable, telle que „ Solon la racontoit à mon aieul &c." Un autre Auteur (22) avoit, il y a longtems, soutenu la même opinion que Mr. Baudelot; & il prétend même, que c'est de cette Ile que les prémiers Habitans du Pérou sont venus, & ont peuplé le Continent & les Iles voisines.

(21) Idem p. 74.

(22) L'Auteur de *l'Histoire de la Conquête du Perou*. Voy. le T. I. *Eclaircissement* &c.

[I] *Il a laissé à l'Academie des Inscriptions ce qu'il avoit de plus cher, ses Livres .... & ses Marbres antiques.*] On nous apprend sur la passion que Mr. Baudelot avoit pour les Antiques, une particularité assez curieuse, & plaisante en même tems (23). Mr. de Nointel avoit rapporté de Constantinople deux Marbres hauts d'environ cinq pieds, chargés d'Inscriptions, & dont l'un, qui avoit plus de deux mille ans, contenoit le nom des Officiers & des principaux Soldats que les Athéniens perdirent en une même année dans cinq Expéditions différentes. De Mr. de Nointel, ces Marbres passérent avec plusieurs autres à Mr. Thévenot, Garde de la Bibliothéque du Roi, qui les plaça dans une petite maison de campagne qu'il avoit au Village d'Issy. Après sa mort, Mr. Baudelot y alla, & trouva heureusement ses Héritiers de mauvaise humeur contre ces masses de pierre, qui remplissoient toute une salle basse. Il leur proposa de les vendre, les acheta, & ne les perdit point de vue. La joie lui prêta ce jour-là des forces d'Athléte pour les charger presque seul sur la prémière voiture qu'on trouva, & les conduire pas à pas jusqu'au Fauxbourg S. Marceau où il demeuroit. Il donna la même attention à leur transport, quand il alla loger au Fauxbourg S. Germain; mais il eut bien plus d'inquiétude. En attendant qu'il pût les placer dans son appartement, il les avoit fait ranger de son mieux dans la cour. Cette décoration déplut à une jeune Dame, qui occupoit le prémier étage & le rez-de-chaussée de la même maison. Pour engager Mr. Baudelot à l'en délivrer, elle affecta un jour de faire arrêter des Boueux qui passoient, & de leur demander combien ils vouloient pour emporter tous ces décombres. On ne manqua pas de le dire le soir même à Mr. Baudelot, quand il rentra chez lui. Il frémit au récit d'une si noire conspiration, & quelque tard qu'il fût, il ne se donna point de repos que ces restes infortunés de la Grèce ne fussent en sureté sous son propre toit. Dans la suite on eut beau lui protester que ses Marbres n'avoient couru aucun danger, que la proposition de leur enlèvement n'avoit été qu'une feinte; ce souvenir allarmoit toujours sa tendresse, & il avouoit naturellement à ses Amis qu'il n'entendoit point raillerie sur l'article. „ Ennemi „ des moindres déguisemens, *continue l'Auteur*, il ne pou„ voit assez s'étonner du ridicule que l'injustice des hom„ mes avoit attaché à l'ancienne simplicité des mœurs, à „ la franchise des procédés, & à la naïveté des expres„ sions.

(23) *Hist. de l'Acad.* &c. T. III. p. 817, 818.

BAUDRAND (MICHEL-ANTOINE), fameux Géographe, nâquit à Paris le 28 de Juillet 1633. Son père, Etienne Baudrand, étoit prémier Substitut du Procureur-Général de la Cour des Aydes, Tréforier de France de Montauban, & Maitre des Requêtes de Son Altesse Royale Gaston de France. Sa mere s'appelloit Françoise Caule. Il commença ses études en 1640. Son goût pour la Géographie se forma quand il etudioit au Collége des Jésuites de Paris sous le P. Briet, fameux par sa Géographie, qui s'imprimoit alors, & dont le jeune Disciple corrigea les épreuves. Après avoir achevé son Cours de Philosophie au College de Lisieux sous Mr. Desperier, le Cardinal Antoine Barberin le prit pour Secrétaire; & il se trouva avec ce Prélat au Conclave où le Pape Alexandre VII fut élu, & ensuite à celui où Clement IX fut élevé au Pontificat. De retour en France, il revit, augmenta de moitié, & fit imprimer à Paris le Dictionaire Géographique de Ferrarius [A]. En 1671 * il passa en Allemagne avec Mr. le Marquis de Dangeau, qui y alloit pour les affaires du Roi; & la même année il fut en Angleterre avec la Duchesse d'Yorck, depuis Reine d'Angleterre. Il profita de tous ces Voyages pour se perfectionner dans la Géographie. Il revint en France en 1677, & composa son Dictionaire Géographique en Latin [B]. En 1691, il alla à Rome avec le Cardinal Le Camus,

* Le P. Niceron, *Mém. des Homm. Illust.* T. II. p. 12 dit 1671. & met son Voyage en Angleterre en 1671. R. D. T.

[A] *Il fit imprimer à Paris le Dictionaire Géographique de Ferrarius.*] Il a pour titre: *Philippi Ferrarii Lexicon Geographicum, emendatum, illustratum, & dimidia parte auctum a M. A. Baudrand.* Paris 1670 in-folio. Le P. Ferrari avoit non seulement augmenté le Trésor d'*Ortelius* pour la Géographie ancienne, mais il y avoit encore joint la nouvelle, quoique d'une manière très imparfaite. Mais lorsque ce Livre parut avec les Additions de l'Abbé Baudrand, cette Edition, comparée avec celles d'Italie & de Londres, attira de grands éloges à l'Editeur, & on ne tarda guères à la contrefaire à Padoue, à Genève & à Bâle. [☞ On en a fait une nouvelle Edition à Venise en deux Volumes in-folio en 1738, chez Homobon Bettanini. ADD. DU TRAD.]

[B] *Son Dictionaire Géographique en Latin.*] Il est intitulé: *Geographia ordine Literarum disposita.* Paris 1682. fol. 2 Vol. En 1677, l'Abbé Baudrand voulut entreprendre une nouvelle Edition du Dictionaire de Ferrari; mais il se trouve tant de choses à y ajouter, qu'il changea son prémier plan. Il remarqua que les Divisions étoient nécessaires. Mrs. Sanson s'étoient appliqués à perfectionner cette partie de la Géographie, & y avoient excellé; & Mr. Baudrand profita de leurs travaux. Il avoit recueilli un grand nombre d'excellentes Remarques sur la Géographie nouvelle; tout cela joint au Dictionaire de Ferrari, dont la moitié lui appartenoit, forma ces deux Volumes, auxquels il avoit la meilleure part. Ils donnérent prise à la Critique; & l'année suivante Mr. Guillaume Sanson, peu touché de la manière obligeante dont l'Abbé Baudrand avoit parlé de son père & de sa famille, fit imprimer ses *Recherches* ou *Discussions Geographiques*, pour le critiquer. Dans la Préface du Dictionaire posthume de Mr. Baudrand, on parle de ces Discussions avec mépris, & l'on prétend que cet Abbé ne les a pas trouvées dignes de réponse.

nus, Evêque de Grenoble, & entra avec lui dans le Conclave le 27 de Mars, où il demeura trois mois & demi, jusques à l'élection d'Innocent XII, qui se fit le 12 de Juillet de la même année. A son retour à Paris, il travailla à achever son Dictionaire Géographique François; mais la mort l'empêcha de le faire imprimer lui-même. Il mourut à Paris le 29 d'Avril 1700, âgé de soixante-six ans. Il étoit Prieur de Rouvres & de Neuf-Marché. Il laissa tous ses Livres & ses Papiers aux Bénédictins de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés (a). Nous parlerons de ses autres Ouvrages ci-dessous [C].

(a) *Voyez* son Eloge à la tête du *Dictionaire Geograph.* Paris 1705. in-folio.

se. Mais l'Auteur de la *Méthode pour étudier la Géographie* ne convient pas de cette indifférence de Mr. Baudrand; il prétend au contraire que les Observations de Mr. Sanson, qu'il avoit dessein de pousser plus loin, ne furent discontinuées que par le crédit qu'eut l'Abbé de les faire cesser. Il est sûr du moins, que les Censures ne le détachérent pas de ce genre d'étude.

[C] *Nous parlerons de ses autres Ouvrages ci dessous.*] *Descriptio Fluminum Galliæ quæ Francia est, operâ Papyrii Massoni, cum Notis M. Baudrand.* „ Description des Riviéres de France, par Papire Masson, avec les Notes „ de M. Baudrand." Paris 1685. in-douze. Il employa ensuite deux ans à composer un Ouvrage qui n'est pas encore imprimé, & qui a pour titre: *Geographia Christiana; sive notitia Archiepiscopatuum & Episcopatuum totius Orbis, quibus a Pontifice Romano providetur, juxta præsentem ipsorum statum.* „ Géographie Chrétienne, ou Notice des Archevêchés & des Evêchés de tout le Monde, qui relévant du Pape, selon leur état présent." Il avoit déja ébauché cet Ouvrage à la fin de son Dictionaire Latin. *La Francia*, 1682 in-folio. Item *in due Tavole* 1694. in-fol. C'est une Carte de la France, qu'il fit pour les Italiens. *La Principaute de Catalogne, & le Comte de Roussillon, suivant les nouvelles Observations.* Carte en deux feuilles, Paris 1695. *Dictionaire Géographique & Historique.* Paris 1705 in-folio. Cet Ouvrage a été imprimé par les soins du P. Gelé, Bénédictin, qui l'a fort augmenté; mais il est entiérement tombé. Deux choses ont pu y contribuer. 1. L'Auteur ne s'y propose que la Géographie moderne. Il est vrai qu'on y voit à la fin une Liste des noms Latins, qui renvoyent à des noms François; mais elle n'est propre qu'à induire en erreur ceux qui ne sont que médiocrement savans. 2. On trouve dans l'Edition Françoise des fautes grossières, qui ne sont pas dans l'Edition Latine; ainsi le François de 1705 est moins une Traduction, qu'une Corruption du Latin de 1682 (1).

(1) Niceron *Mém. des Homm. Illust.* T. II. p. 12-15.

BAUHIN (Jean), un des plus grands Botanistes qu'il y ait jamais eu [A]. Son pére, qui s'appelloit aussi Jean Bauhin, étoit un fameux Médecin de Bâle [B]. Notre Bauhin nâquit vers le milieu du seiziéme Siécle [C]. Il se fit recevoir Docteur en Médecine en 1562 [D], & devint Prémier Médecin de Frédéric Duc de Wirtemberg *. Il s'appliqua de bonne heure à la Botanique, & fut secondé dans cette étude par les plus illustres Savans de son tems [E]. On peut voir le Catalogue de ses Ouvrages dans le *Lindenius renovatus* de Mercklin. Le plus considérable est son *Histoire universelle des Plantes*, qui n'a été imprimée que plusieurs années après sa mort (a). Il y a beaucoup d'inexactitudes dans cet excellent Ouvrage, qui s'y sont glissées par la négligence des Editeurs. Mr. Ray l'appelle *l'Ouvrage le plus fini qui ait encore paru, contenant tout ce qu'il y a de remarquable tant dans les Anciens que dans les Modernes* (b). Il méditoit quelques autres Ouvrages, mais ils n'ont point paru [F].

* Le P. Niceron, *Mém. des Homm. Illust.* Tom. XVII. p. 225. le nomme *Ulric*; c'est une faute, puisqu'il n'y avoit pas alors de Duc de Wirtemberg de ce nom. R. D. T.

(a) En 1650.

(b) *Opus omnium quæ hactenus lucem viderunt absolutissimum; complectens quicquid fere scitu & observatione dignum vel apud Veteres vel apud Neotericos occurrit.* Raii Expl. Nominum &c. *Historiæ sua præfixa.*

[A] *Un des plus grands Botanistes qu'il y ait jamais eu.*] Mr. Ray en fait un très bel éloge. *Ingeniosus admodum, & eruditus: summæ fidei, infinitæ lectionis, limati & maturi judicii, in omnibus Botanicorum tam Antiquorum quam Recentiorum scriptis versatissimus, omni humanioris & severioris literaturæ genere instructissimus, uno verbo Herbariorum Coryphæus* (1). „ C'étoit, *dit-il*, un homme de beaucoup „ de génie, savant, exact, qui avoit infiniment lu, d'un ju„ gement solide & pénétrant, très versé dans tous les E„ crits des Botanistes, tant anciens que modernes, qui „ possédoit parfaitement tous les genres de Littérature; en „ un mot, le Prince des Botanistes.

(1) *Explicatio nominum &c. Historiæ suæ Plantarum præfixa.*

[B] *Son pére, qui s'appelloit aussi Jean Bauhin, étoit un fameux Médecin de Bâle.*] Son pére étoit natif d'Amiens, & avoit acquis en France beaucoup de réputation par son habileté dans la Médecine & la Chirurgie: mais aiant embrassé la Religion Réformée, il fut obligé de sortir du Royaume & de se retirer à Bâle, où il mourut en 1582, âgé de soixante-onze ans (2). On trouve dans le Recueil des Lettres de Gesner, données au jour par Gaspar Bauhin (3), une Lettre adressée au pére, avec cette suscription: *Domino Johanni Bauhino, Medico præclaro Basileæ.* Outre cela dans plusieurs de ses Lettres au fils, il le prie de consulter son pére sur des cas difficiles, & il en appelle à lui, comme à un Médecin très savant & très expérimenté.

(2) Niceron *Mém. des Homm. Illust.* Tom. XVII. p. 234.

(3) Gesneri *Epist. a C. Bauhino edita* p. 161.

[C] *Il nâquit vers le milieu du seiziéme Siécle.*] Vraisemblablement en 1541: cette date se trouve du moins sur son Portrait, qui est à la tête de son Livre *De Plantis Absynthii nomen habentibus.* Paschal (4) dit qu'il étoit dans sa quarante-huitiéme année, dans le tems que lui-même écrivoit sa Bibliothéque en 1590. La Préface, qui est à la tête de son Histoire générale des Plantes, semble insinuer qu'il mourut vers la soixante-quinziéme année de son âge (5). Tournefort met sa mort en 1613 (6). Quoique ces différentes dates ne s'accordent pas exactement, cependant la plus grande différence n'étant que de trois ou quatre ans, nous ne pouvons faire de grand anachronisme en mettant sa naissance en 1541, & sa mort en 1613.

(4) *In Bibliotheca Medica.*

(5) *Cum Epimenidis Poetæ attigeris annos, ejus tamen non obdormivit somnum.* Præfat. ad Hist. Plant. J. B.

(6) *Obiit Montis-Belligardi* 1613 Tournefort *Inst. Isagog.* p. 42.

[D] *Il se fit recevoir Docteur en Médecine en 1562.*] Gesner dans une Lettre du 9 de Novembre 1561 l'appella *Candidatus Medicinæ* (7), & dans une autre du 11 d'Août 1582 il lui donne le titre de *Doctor Medicus* (8).

(7) *Gesneri Ep.* p. 104.

(8) Ibid. p. 102.

[E] *Il fut secondé dans cette étude par les plus illustres Savans de son tems.*] Il avoit à Tubingue pour ami Fuchsius en 1560 (9): il étoit à Zurich avec Gesner en 1561 (10), & contracta avec lui une amitié très étroite, comme il paroit par un grand nombre de Lettres que ce Savant lui a écrites. Vers la fin de la même année, il vit Rondelet à Montpellier (11). Il voyagea en Italie, & étoit à Padoue sur la fin de 1562 (12). Il vint à Lyon en 1563, & y demeura assez longtems (13).

(9) Ibid. p. 97. 98.

(10) Ibid. *Præfat.*

(11) Ibid. p. 101. & suiv.

(12) Ibid. p. 112.

[F] *Il méditoit quelques autres Ouvrages, mais ils n'ont point paru.*] Il eut quelque dessein de faire un *Lexicon Medicum*, Ouvrage que Gesner l'avoit exhorté d'entreprendre (14). Gesner parle aussi d'un *Catalogus Stirpium Gallicarum*, comme d'une Piéce que Bauhin avoit dessein de publier, & il lui conseille d'y ajouter un Catalogue des Plantes les plus rares qu'il avoit vues en Italie (15). Bauhin dit expressément dans une Lettre à Gesner, qu'il travailloit à un Catalogue des Plantes qui se trouvent autour de Montpellier. *Jam occupor*, dit-il, *parando Catalogo Herbarum Monspeliensium* (16). Gesner lui conseille dans sa Réponse, de l'achever, & il lui offre de le faire imprimer à Zurich. *Catalogum Stirpium Monspeliensium perfice, & mitte, aut excudendum apud nos curo* (17).

(13) La prémiére Lettre que Gesner lui écrivoit à Lyon est du 1 d'Octobre 1563, & toutes les autres Lettres s'adressent dans la même Ville. La derniére est du 10 d'Août 1565; & il faut remarquer que Gesner est mort en 1565. (14) *Gesneri Ep.* p. 108. 111. 112. (15) Ibid. p. 114. (16) Ibid. p. 116. (17) P. 111.

BAUHIN (Gaspar), frére de Jean dont on vient de parler, & également célèbre par ses Ouvrages [A], nâquit à Bâle le 17 de Janvier 1560, comme nous l'apprend le P. Niceron (a). Ses pa-

(a) *Mém. pour serv. à l'Hist. des Homm. Illust.* Tom. XVII. p. 229.

[A] *Egalement célèbre par ses Ouvrages.*] Son *Pinax Theatri Botanici* est un des principaux Ouvrages de Botanique qu'il y ait. Il y a rassemblé avec un travail prodigieux sous un seul chef tous les différens noms donnés à chaque Plante par les Auteurs, tant anciens que modernes, qui en ont traité. Pour exécuter ce dessein, il consulta non seulement avec soin les Auteurs mêmes, mais assista aux Leçons des plus fameux Professeurs d'Allemagne, de France, & d'Italie: il n'épargna même ni peine ni dépense pour découvrir les Plantes mêmes dans leur terroir natal, & il les compara soigneusement avec les descriptions qu'il en trouvoit dans les Livres. Il employa à cela quarante ans, comme il le dit dans le Titre de son Livre. La meilleure Edition est celle de 1671, qui parut après la mort de l'Auteur, & qui fut corrigée sur son propre Manuscrit. Il avoit aussi entrepris une *Histoire générale des Plantes*, dont le prémier Livre parut après sa mort en 1650 *. Mais ses descriptions ne sont pas aussi exactes que celles de son frére. Il a fait aussi divers Traités d'Anatomie, & sur les autres parties de la Médecine, dont on peut voir le Catalogue dans le *Lindenius renovatus* de Mercklin. Mais cet Auteur lui attribue faussement un Ouvrage qui a pour titre: *Stirpium aliquot obscurius Officinis, Arabibus, aliisque denominatarum Explicatio. Extat cum Dionysii Jonquet Horto, Parisiis apud Franciscum Clouzier*, 1659 in-4. & 1665 in-folio. Cet Ouvrage est de Jonquet lui-même †. Ce qui a trompé Mercklin, c'est le titre *Stirpium &c. per Casparem Bauhinum Explicatio*; mais s'il avoit regardé un peu plus loin, il auroit vu que ces mots, *per C. Bauhinum Explicatio*, ne signifient pas que Bauhin est l'Auteur du Traité, mais qu'on explique les noms obscurs des Plantes, en les rapportant au *Pinax* de Bauhin. Voici de quelle maniére est annoncée la prémiére Plante: *Abalzemer. Sena Alexandrina foliis acutis B.* Pin.

* Le P. Niceron Tom. XVII. p. 237. dit 1658. R. D. T.

† Le P. Niceron le met aussi dans le Catalogue des Ouvrages de Bauhin. R. D. T.

parens le destinoient à l'étude de la Théologie; mais son inclination le porta vers la Médecine, à laquelle il commença à s'appliquer à l'âge de seize ans, sous Théodore Zuinger & Félix Platerus. Après avoir fait quelques progrès en cette Science, il passa en Italie, & alla à Padoue étudier sous les fameux Professeurs qui y enseignoient. De retour à Bale en 1579, il n'y demeura qu'un mois; après quoi il se rendit à Montpellier pour y continuer ses études d'Anatomie & de Botanique, qui étoient les parties de la Médecine pour lesquelles il se sentoit le plus de goût. Il demeura un an dans cette dernière Ville, qu'il quitta pour aller visiter les principales Universités d'Allemagne; mais il ne put en voir qu'un petit nombre, car son père, qui se sentoit infirme & près de mourir, le rappella à Bâle sur la fin de l'an 1580. L'année suivante il se fit recevoir Docteur en Médecine, & se maria peu après avec Barbe Vogelman. Il ne demeura pas longtems sans emploi, aiant été nommé la première année de son mariage, Professeur en Langue Grecque; poste qu'il quitta en 1588, lorsqu'il fut choisi pour remplir la Chaire de prémier Professeur en Botanique & en Anatomie. Félix Platerus prémier Professeur en Médecine à Bale, & prémier Médecin de la Ville, étant mort en 1614, Bauhin fut revêtu de ces deux Charges, qu'il a gardées jusqu'à sa mort. Il mourut le 5 de Décembre 1624, dans sa soixante-cinquième annee (b). Quand Mr. Ray alla à Bâle au mois d'Août 1663, il y trouva Jean-Gaspar Bauhin fils de notre Gaspar, Professeur en Medecine Pratique, & Jérôme Bauhin son petit-fils, Professeur en Anatomie & en Botanique.

(b) Id. ibid. p. 229. 230.

Pin. c'est-à-dire, *Abalzemer* est la même Plante que Bauhin appelle dans son *Pinax*, *Sena Alexandrina foliis acutis*. Mercklin marque encore un autre Livre sous le titre suivant: *De Plantis Absynthii nomina habentibus. Montisbergæ* 1598. in-8. Je soupçonne que c'est le même Ouvrage qui est attribué à Jean Bauhin. Il fut publié par Gaspar Bauhin en 1593, & comme son nom se trouve dans le titre, cela peut avoir trompé Mercklin, & 1598 peut être une faute d'impression. Gaspar Bauhin lui-même dans le Catalogue des Auteurs, qui est à la tête de son *Pinax*, ne fait aucune mention de ce Livre parmi ses propres Ouvrages, mais l'attribue à son frère. Outre les Ouvrages marqués par Vander Linden & par Mercklin, notre Auteur a aussi corrigé & augmenté l'Histoire des Plantes de *Tabernæmontanus*, en Allemand, y a ajouté quantité de nouvelles figures, donné quelques nouvelles descriptions, & mis les Synonymes à la prémière Partie. Il a été imprimé à Francfort en 1613 in-folio. Feu le Docteur Guillaume Sherard a travaillé plusieurs années à un Ouvrage de la même nature que le *Pinax* de Bauhin, mais il l'a laissé imparfait; & par son Testament il l'a légué au Docteur Dillenius, à présent Professeur en Botanique à Oxford, pour l'achever. Mais le Public ignore encore ce que ce Savant a fait sur ce sujet, & jusqu'où il a porté l'Ouvrage.

BAXTER (Richard), fameux Théologien Non-Conformiste, étoit né à Rowton proche de High-Ercal dans le Comté de Shrop, comme nous l'apprend le Dr. Calamy dans son *Abrégé de l'Histoire de Mr. Baxter* (a); ou à Eaton-Constantine dans la même Province, comme le même Auteur le dit dans un autre de ses Ouvrages (b). Son père étoit un *Freeholder* de ce Comté, qui avoit un bien fort médiocre (c). Dans son enfance il eut le malheur d'avoir d'assez mauvais Maitres, & quand il fut plus âgé, les plus grands secours qu'il eut pour ses études furent les conseils particuliers de quelques Theologiens. Il n'eut pas l'avantage de faire des études Académiques; „ & cependant, dit le „ Dr. Bates (d), par la bénédiction de Dieu sur sa grande application, il avoit porté ses connoissan„ ces sacrées à un point, auquel peu de ceux qui fréquentent les Universités parviennent." Dès sa jeunesse, il se distinguoit déja par sa pieté [A]. Il reçut l'Ordination du Dr. Thornborough Evêque de Worcester, & fut Prédicateur à Dudley, où il avoit un nombreux Auditoire; d'où il alla à Bridgenorth (e). Le Serment appellé *&* *cætera*, l'engagea à examiner l'article de la Conformité avec l'Eglise Anglicane [B]. A l'ouverture du *long Parlement*, les Commissaires nommés pour recevoir les plaintes contre les Ministres scandaleux, en aiant reçu de Kidderminster contre Mr. Danse qui en étoit Vicaire, & contre ses deux Curés ou Substituts qu'on accusoit d'incapacité, le Vicaire, pour accommoder l'affaire, offrit soixante livres sterling par an pour un Prédicateur dont on fût content, & qui seroit choisi par quatorze personnes nommées pour cela; & ceux-ci jettérent les yeux sur Mr. Baxter [C]. Pendant le feu des Guerres Civiles, il quitta ce Lieu pour aller à Coventry, où il prêcha à la Garnison & aux habitans; & après le Combat de Naseby, il devint Chapelain du Régiment du Colonel

(a) *Abridgement of Mr. Baxter's History of his Life and Times* ch. 1 p. 2. Londres 1702. in-8.

(b) *Continuation of the Account of the Ministers, Lecturers &c. who were ejected and silenced after the Restoration in 1660. &c.* Vol. II. p. 297. Londres 1727.

(c) Calamy's *Abridgem.* ubi supra.

(d) *Funeral Sermon upon Mr. Baxter.*

(e) Calamy's *Continuation* p. 297. 255.

[A] *Dès sa jeunesse, il se distinguoit déja par sa pieté.*] A l'age de quatorze ans environ, il lut le Traité *de la Résolution* du P. Parsons, corrigé par Bunny; & cette lecture fit sur lui des impressions si profondes, qu'elles ne se sont jamais effacées. Le Dr. Calamy nous apprend (1) que dans la suite il fut longtems agité, d'un côté par l'idée d'une mort prochaine, & de l'autre par des doutes de conscience, & qu'il lut pour son instruction & pour sa consolation, avec beaucoup de soin, tous les Ouvrages de pieté qu'il put trouver.

[B] *Le Serment appellé &* cætera, *l'engagea à examiner l'article de la Conformité avec l'Eglise Anglicane.*] Ce Serment avoit été dressé par la Convocation assemblée dans ce tems-là: Il obligeoit tout le monde à jurer, *qu'ils ne consentiroient jamais à changer le Gouvernement présent de l'Eglise, par des Archevêques, des Evêques, des Archidiacres* &c. *sous peine d'être chassés.* Mr. Baxter s'attacha donc à étudier la matière de l'Episcopat, & la constitution du Gouvernement de l'Eglise Anglicane: Il lut la Dissertation de Gorsome Bucer, *de Gubernatione Ecclesiæ*, l'*Altare Damascenum de Didoclavius*, *Parker de Politia Ecclesiastica*, & le *Diocesan Tryal* de *Baynes*; & aiant comparé leurs raisons avec celles de l'Evêque Downame, il conclut, que quoique tout genre d'Episcopat ne soit pas illicite, il ne pouvoit cependant approuver tellement celui d'Angleterre, qu'il crût pouvoir en conscience faire serment qu'il ne consentiroit jamais à le changer. Et il remarque, que ce Serment destiné à affermir pour toujours l'autorité des Evêques sur la Nation, ne servit qu'à aigrir davantage quantité de personnes contre eux; & qu'au lieu de ruiner les Non-Conformistes, comme on se le proposoit par ce moyen, il ne servit au contraire qu'à leur avantage, & à donner envie à beaucoup de personnes de se joindre à leur Parti (2).

[C] *Ceux-ci jetterent les yeux sur Mr. Baxter.*] Il fut élu unanimement, après qu'ils l'eurent entendu prêcher une fois. Il demeura deux ans dans ce Lieu, avant que la Guerre Civile éclatât, & plus de quatorze ans après; & pendant tout ce tems-là, il ne prit point possession de la Maison Pastorale, quoiqu'il y fût autorisé par un ordre du Parlement: l'ancien Vicaire y demeura toujours tranquillement. „ Il trouva ce Lieu, *dit le Dr. Calamy* (3), sem„ blable à une terre inculte & stérile. L'ignorance & le „ Libertinage, comme dans leur terroir naturel, y é„ toient au plus haut point; mais avec la bénédiction de „ Dieu sur son travail, & sur les soins qu'il prit de le „ cultiver, on y vit renaître le Paradis par des fruits de „ Justice." Il avoit six-cens Communians, & il n'y avoit presque point de famille dans tout le Lieu, qu'il ne catéchisât & qu'il n'instruisît en particulier. Avant la Guerre Civile, il prêchoit deux fois tous les Dimanches; & dans la suite, une fois le Dimanche & une fois le Jeudi, outre les Sermons de circonstance. Tous les Jeudis, ceux de ses voisins qui en avoient envie, ou qui le pouvoient, s'assembloient chez lui; l'un d'eux répétoit le Sermon, & ensuite ils proposoient quelques doutes sur la matière, ou quelque autre Cas de conscience, qu'il décidoit. Il faisoit faire après cela la prière par quelqu'un des assistans, & quelquefois il la faisoit lui-même avec eux; & tout l'Exercice finissoit par le chant d'un Pseaume. Une fois par semaine, il y avoit aussi une Assemblée de personnes moins âgées, qui n'étoient pas en état de prier dans une si grande Assemblée, & qui s'assembloient plus en particulier, employant trois heures à prier. Le Samedi au soir, ils se trouvoient chez quelqu'un d'entre eux pour répéter le Sermon du Dimanche précédent, pour prier, & pour se préparer pour le lendemain. Il y avoit aussi, après un certain nombre de semaines, un jour de Jeûne & d'Humiliation pour quelque occasion particulière. Lui & son Adjoint assembloient deux fois par semaine quatorze familles pour les catéchiser en particulier, & pour conférer sur la Religion. Voici quelle étoit sa méthode. Il leur faisoit d'abord réciter le Catéchisme; ensuite il les examinoit sur la matière; après quoi il les exhortoit par des raisons fortes, & avec beaucoup de zèle, à la pratique. S'il se trouvoit des personnes, qui par ignorance ou par timidité n'osassent répondre, il ne les pressoit point; mais il en examinoit d'autres, ou se bornoit à une instruction & à une ex-

(1) *Continuation of the Account* &c. Vol. II. p. 297. Voyez aussi *Abridgement of Mr. Baxter's History* &c. ch. 1. p. 6-23.

(2) Calamy's *Abridgement* ch. 2 p. 15. 16. & *Continuation* p. 252.

(3) *Continuation* p. 898. 999. & *Abridgement* ch. 2. p. 22.

nel Whalley (f). Lorsque Cromwel fut devenu le Maitre, & eut été fait Protecteur, Baxter ne goûta point sa conduite, quoiqu'il prêchât une fois devant lui [D]. Il vint à Londres immédiatement avant la déposition de Richard Cromwel, & prêcha devant le Parlement la veille du jour qu'il conclut de rappeller Charles II. Il prêcha aussi devant le Lord Maire & les Aldermans à S. Paul, le jour d'Actions de graces pour les succès du Général Monk. Au rétablissement du Roi, il fut mis au nombre de ses Chapelains ordinaires [E]. Il assista en qualité de Commissaire à la Conference de la Savoye [F], & dressa une *Liturgie réformée*. Le Chancelier Hyde lui offrit l'Eveche de Hereford

(f) Ibid. p. 888. 900.

exhortation générale. Il employoit environ une heure pour chaque famille, & n'en recevoit point d'autres, de peur que leur présence ne fit de la peine à ceux qui l'occupoient, ou qu'ils ne divulguassent les foiblesses & les imperfections de leurs prochains. Il employoit de cette manière toute son après-dinée du Lundi & du Jeudi. Chaque prémier Mécredi du mois, il avoit une Assemblée pour l'Exercice de la Discipline dans la Paroisse; & chaque prémier Jeudi du mois, il avoit une Assemblée avec les Ministres du voisinage, pour traiter de la Discipline, & pour agiter d'autres matières; & c'étoit ordinairement lui qui faisoit la fonction de Modérateur, préparant par écrit la décision de la question qu'on devoit agiter. Outre cela, il avoit tous les Jeudis chez lui une Assemblée de plusieurs Ministres de mérite, qui s'y trouvoient après le Sermon, & avec lesquels il passoit l'après-dinée en conversations utiles, jusqu'à l'heure que ses voisins venoient pour la répétition & la priere accoutumée (4). Ce qui lui fut extrêmement avantageux, c'est qu'il ne se mêloit point des Décimes, ni d'aucune affaire séculière: par ce moyen il avoit l'esprit moins distrait, & plus tranquille pour vaquer à l'étude, & il évitoit l'occasion de faire de la peine à ses Paroissiens par des procès. Trois ou quatre de ses Voisins avoient soin de ses affaires à cet égard, & il ne leur en demanda jamais compte. Lorsqu'il fut obligé de faire recevoir les Décimes en son nom, pour décharger les Collecteurs de toutes poursuites, il ordonna, que s'il se trouvoit des personnes pauvres qui refusassent de payer, on ne leur fit aucune peine; mais qu'à l'égard de ceux qui étoient en état de payer, s'ils le refusoient, on les poursuivroit devant le Magistrat pour le principal & pour les dépens, & que l'un & l'autre seroient donnés aux pauvres (5). Si quelqu'un se faisoit de la peine de recevoir la Communion assis, il lui disoit ouvertement, qu'il avoit la liberté de se mettre en telle posture qu'il lui plaisoit. Il baptisoit sans difficulté tous leurs enfans; mais il les obligeoit auparavant (comme il auroit fait par rapport à des étrangers) de lui rendre raison de leur Foi, soit en particulier, soit en public, s'ils le vouloient. Et quand le père se trouvoit être de mauvaises mœurs, il exigeoit avant que de baptiser l'enfant, qu'il fit une confession publique de son péché, & qu'il témoignât de la repentance: s'il le refusoit, il différoit le Baptême jusqu'à ce que la mère pût être présente (6).

(4) Calamy's *Abridgem.* ch. 5. p. 25. 28.

(5) Ibid. p. 84. 85.

(6) Ibidem.

[D] *Lorsque Cromwel fut devenu le Maitre, & eut été fait Protecteur, Baxter ne goûta point sa conduite, quoiqu'il prêchât une fois devant lui.*] Le Dr. Calamy nous apprend (7), qu'il condamna à tems & avec modération, soit par ses Sermons, soit par ses Ecrits, l'Usurpation, & les artifices par lesquels on en étoit venu à bout. Il déclara dans une Conférence publique, que Cromwel & ses Adhérens étoient coupables de Trahison & de Rebellion, aggravée par la Perfidie & par l'Hypocrisie. „ Il ne crut cependant pas que son devoir l'obligeât à déclamer contre eux „ en Chaire, ou à parler contre eux à contretems & imprudemment, de peur d'irriter Cromwel; d'autant plus „ qu'il sembloit rechercher l'approbation publique par une „ conduite vertueuse, & en faisant tout le bien qu'il pouvoit, excepté ce qui pouvoit être contraire à la Cause „ criminelle qu'il soutenoit. D'ailleurs Baxter voyoit que „ le Protecteur se proposoit sur-tout le bien général & l'avancement de la Religion & de la Piété, plus qu'aucun „ de ceux qui avoient été avant lui, excepté dans les choses qui étoient contraires à ses intérêts. Et ce furent „ les principaux moyens qu'il employa, lorsqu'il fut parvenu au Pouvoir Souverain, pour se maintenir; afin que „ le bien qu'il faisoit lui conciliât l'amour du peuple, ou „ du moins fit regarder son Gouvernement comme aussi „ bon que le peut être une Autorité usurpée." Baxter prêcha une fois devant lui, après qu'il fut devenu Protecteur, & ce furent Mylord Broghil & le Comte de Warwick, qui lui en procurérent l'occasion. Il prit pour Texte, 1 Corinth. I. 10. & son Sermon roula sur les divisions de l'Eglise. Il fit voir, combien les Politiques sont coupables d'entretenir ces divisions pour parvenir à leurs fins particulières, en tenant l'Eglise dans un état d'abaissement, qui les empêche d'en avoir rien à craindre. Quelque tems après, Cromwel le manda, & lui donna audience, n'aiant avec lui que trois de ses Confidens. Il commença par lui faire un long & ennuyeux discours sur la Providence de Dieu dans le changement qui étoit arrivé dans le Gouvernement, sur la manière dont Dieu l'avoit approuvé, sur les grandes choses faites au dedans & au dehors, & sur la paix avec l'Espagne & la Hollande &c. Après qu'il eut parlé environ une heure, Baxter lui dit, *qu'il avoit trop de condescendance, de l'instruire si à fond sur des choses qui étoient fort au-dessus de lui. Mais que les bons Citoyens regardoient leur ancien état Monarchique comme un bien, & non comme un mal; & qu'il le prioit humblement de lui pardonner, s'il prenoit la liberté de lui demander par quel crime ils avoient perdu cette bénédiction, & contre qui ils avoient commis ce crime?* Cette question émut un peu le Protecteur, & le mit en quelque façon en colère. Il répondit, *qu'il n'y avoit point de crime, mais que Dieu avoit changé les choses, comme il l'avoit jugé à propos*; & puis se mit à déclamer contre le Parlement, qui s'opposoit à lui, & particuliérement contre trois ou quatre Membres qu'il nomma, & qui étoient des principaux amis de Mr. Baxter, que celui-ci eut le courage de défendre contre les invectives de Cromwel. Peu de jours après il le fit encore venir, pour savoir son sentiment sur la *Liberté de Conscience*, pour laquelle il (Cromwel) prétendoit être fort zélé. Presque tous les Membres du Conseil Privé étoient présens. Après avoir fait encore un ennuyeux discours, il l'instruisit à peu près de son sentiment; & lorsque deux autres des assistans eurent aussi à leur tour parlé fort longtems, ensorte qu'il se passa quatre ou cinq heures, Baxter dit au Protecteur, que *s'il vouloit se donner la peine de lire, il pouvoit en dire plus en deux feuilles par écrit, qu'en plusieurs jours par des discours de cette nature: qu'il avoit sur lui un papier sur cette matière, qu'il avoit dressé pour un ami; & que s'il vouloit bien le prendre pour lui, il seroit parfaitement instruit de ses sentimens.* Il envoya dans la suite ce papier à Cromwel, mais il doutoit qu'il l'eût jamais lu. „ Car, dit le Dr. Calamy (8), tous ceux qui avoient „ quelque conversation avec Cromwel, s'appercevoient „ sans peine qu'il ne devoit qu'à lui-même ce qu'il savoit; „ qu'il aimoit mieux parler plusieurs heures de suite, que „ d'en passer une à écouter; & qu'il faisoit peu d'attention „ à ce que disoient les autres, quand il avoit parlé.

(7) Ibid. p. 190.

(8) Ibid. p. 222.

[E] *Il fut mis au nombre de ses Chapelains ordinaires.*] Il nous apprend lui-même dans sa *Vie* (9), que Mylord Broghil, depuis Comte d'Orrery, l'aiant engagé à aller avec lui chez le Chancelier Hyde, ils lui persuadérent tous deux d'accepter une place de Chapelain ordinaire du Roi. Leur aiant demandé si le Roi lui-même l'avoit souhaité, ou si ce n'étoit que l'effet de leur sollicitation en sa faveur, ils lui dirent que Sa Majesté elle-même le souhaitoit, & qu'il regarderoit son acceptation comme une chose utile à son service. Sur quoi il prêta serment le 25 de Juin 1660, entre les mains du Grand-Chambellan, en qualité de Domestique du Roi, de lui être fidèle, & de découvrir toutes les conspirations dont il auroit connoissance &c. Il prêcha une fois devant le Roi, sur Hébr. XI. 1. & fit imprimer son Sermon sous le titre suivant: *La Vie de la Foi, entant qu'elle est une démonstration des choses qu'on ne voit point. Sermon prononcé (en abrégé) devant Sa Majesté à Whitehall le 22 de Juillet 1660. Par Richar Baxter, un des Chapelains ordinaires de Sa Majesté. Publié par son ordre expres, augmenté, & mis à la portée de tout le monde.*

(9) Liv. I. Part. II. p. 229.

[F] *Il assista en qualité de Commissaire à la Conférence de la Savoye.*] Il nous donne dans sa *Vie* (10) une ample rélation de la part qu'il eut à ce qui se passa dans cette Conférence; & qui fut très considérable. Ce fut à lui seul qu'on remit le soin de dresser les *Additions à la Liturgie*, ou les *Nouveaux Formulaires*, qu'il intitula la *Liturgie réformée*, & qui fut généralement approuvée par les Ministres, quand il la leur communiqua (11). Il nous dit (12) que son principal soin fut d'écarter tout ce qui n'étoit pas important, & de s'opposer au sentiment d'un des Frères, qui étoit venu de loin, quoiqu'à tems, & qui étoit absolument contraire à toutes les parties des Communes Priéres, parce qu'elles avoient été à l'usage des Papistes & des Idolâtres. Il dressa donc une Liste des fautes qu'il avoit trouvées en lisant les Communes Prières mêmes, & des choses qui lui déplaisoient le plus dans les Formulaires; n'étant pas aussi choqué de quantité d'autres choses, que l'étoient quelques autres de ses Confrères. „ Mais, „ *dit-il*, les Frères réduisirent le tout à un petit nombre „ de remarques générales, ne voulant point irriter ceux „ à qui nous avions à faire, par une énumération si détaillée des fautes; ce que je ne desapprouvai point. Mais „ je leur déclarai dès le commencement, que je n'étois „ point du tout de l'avis de ceux qui trouvoient dans les „ Communes Prières des Doctrines fausses, & un Culte „ Idolâtre; ni que le Culte qui y étoit prescrit fût d'une nature à ne pouvoir être légitimement pratiqué par un Chrétien, lorsqu'il n'avoit ni la liberté, ni l'occasion d'assister à un autre qui fût meilleur: Que j'avois toujours principalement regardé les fautes des Communes Prières „ comme des *imperfections*, & des *défectuosités*; ensorte „ que c'étoit un Service Divin véritable, quoiqu'imparfait; & que c'étoit proprement cette imperfection „ qui nous choquoit dans les Communes Prières, distinguées des Cérémonies & de la Discipline: Que je les „ regardois du même œil que les Prières de plusieurs „ Chrétiens peu habiles, que j'avois entendues, remplies „ de répétitions, d'expressions impropres, & sans ordre; „ Que je ne voudrois pas préférer un tel Chrétien à un „ autre qui prieroit mieux; mais que si je me séparois de „ lui, & que je crusse qu'il fût illicite de me joindre à „ lui,

(10) Liv. I. Part. II. p. 305. & suiv.

(11) Calamy's *Abridgement* p. 158.

(12) *Life* L. I. Part. II. p. 307.

ford [*G*], qu'il refusa, & il marqua les raisons de son refus dans une Lettre à ce Seigneur (*g*). Il ne rechercha pas d'autre Bénéfice, que la liberté de continuer son Ministère à Kidderminster; mais il ne put l'ob-

(*g*) Ibid. p. 300. & Abridgement ch. I. p. 181.

„ lui, ce seroit être criminellement délicat, & manquer de Charité. Et je pense que c'étoit-là le sentiment de tous les Frères (à l'exception d'un seul) aussi-bien que le mien. Et le vieux Mr. Ash nous a souvent dit que c'étoit le sentiment des anciens Non-Conformistes, & qu'il avoit entendu quelquefois certains Ministres peu capables, dont les Prieres étoient si embrouillées, surtout pour le Baptême & la Sainte Cène, qu'il auroit souhaité qu'ils se fussent plutôt servis des Communes Prières." On choisit de part & d'autre trois personnes pour disputer sur la matière: du Parti Episcopal on nomma le Dr. Pearson depuis Evêque de Chester, le Dr. Gunning depuis Evêque d'*Ely*, & le Dr. Sparrow depuis Evêque de Norwich: du côté des Presbytériens on choisit les Drs. Bates & Jacomb, & Mr. Baxter. Après bien des contestations, l'Evêque Cosins produisit un papier qui venoit, disoit-il, d'une personne de considération, contenant une Méthode pour finir la Dispute. Le principal article étoit, *d'obliger les Plaignans à articuler les choses qu'ils regardoient comme mauvaises, & celles qu'ils attaquoient comme peu convenables.* On demanda aux trois Tenans du Parti Presbytérien, de faire une réponse à cet Ecrit pour le lendemain matin. Ils en firent une, qu'ils remirent, mais seulement en leur nom particulier. Ils trouvoient huit choses, qu'ils regardoient comme criminelles & contraires à la Parole de Dieu, comme ils s'engageoient de le prouver; mais le seul article traité dans leur Ecrit, étoit *la Loi qui obligeoit tous les Ministres de refuser la Communion à ceux qui ne vouloient pas la recevoir à genoux*, Loi qu'ils prétendoient être illicite. Il y eut une vive dispute sur le sens de ce fameux passage, Rom. XIV. 1-3. *Or quant à celui qui est foible en la Foi, recevez-le* &c. Lorsque les Théologiens Episcopaux furent les attaquans, ils proposérent un Argument, dont la Majeure étoit: *Toute Loi, qui commande une chose licite en elle-même, n'est pas criminelle.* Mr. Baxter nia cette Proposition. Les Episcopaux l'appuyérent par un autre Argument, dont voici la Majeure: *Toute Loi, qui commande une chose licite en elle-même, & qui n'ordonne d'ailleurs rien d'illicite, n'est pas criminelle.* Mr. Baxter le nia, pour deux raisons, qu'il donna de sa propre main par écrit. La prémière étoit, „ qu'une chose indifférente en elle-même, peut devenir criminelle *par accident*, c'est-à-dire, par les circonstances; & peut être commandée illicitement, quoique ces circonstances ne se trouvent point dans la Loi." La seconde raison étoit: „ qu'elle pouvoit être commandée sous une peine injuste." Les Episcopaux repliquérent par le Raisonnement suivant: *Toute Loi qui commande une chose licite en elle-même, & qui n'ordonne rien qui soumette à une peine injuste, ni qui engage à rien d'où il puisse s'ensuivre* par accident *aucun peché, que celui qui porte la Loi soit obligé de prévenir, n'est pas une Loi criminelle.* Mr. Baxter le nia encore, „ parce que la prémière chose commandée peut être illicite *par accident*, & commandée sous une peine injuste, quoiqu'il n'y ait dans la Loi aucune autre chose ou circonstance, qui soit telle." Les mêmes Théologiens insistérent & dirent: *Que toute Loi, qui commande une chose licite en elle-même, & qui n'ordonne rien qui soumette à une peine injuste, ni qui engage à rien d'où il puisse s'ensuivre ou directement ou* par accident *aucun péché, que celui qui porte la Loi soit obligé de prevenir, a toutes les conditions requises pour rendre une Loi légitime, & ne peut en particulier être taxée de commander une chose illicite* par accident, *ni d'ordonner rien sous une peine injuste.* Baxter le nia encore, par les mêmes raisons (13). Le Dr. Morley Evêque de Worcester nous dit (14), qu'il le trouva disputant à la Savoye, & qu'il s'apperçut que pour se débarrasser de cette partie de l'Argument, qui le pressoit un peu trop, il avoit souvent avancé dans ses Réponses, *que le Commandement qui prescrit la chose la plus légitime, devient criminel, si la chose commandée peut devenir par accident un péché pour qui que ce soit.* „ Je lui reprochai alors ouvertement, *continue-t-il*, cette assertion; & l'aiant niée, (comme il lui arrivoit souvent de nier ce qu'il avoit affirmé un moment auparavant) on produisit les Réponses qu'il avoit données par écrit de sa propre main, & la lecture qu'on en fit justifia la vérité de ce que je lui avois reproché. Sur quoi je le pressai, & lui fis voir que sa Proposition étoit non-seulement fausse, mais qu'elle tendoit à la ruïne de toute Autorité divine & humaine, entant qu'elle ôtoit non seulement à l'Eglise tout pouvoir de faire des Canons & des Loix pour le bon Ordre & pour le Gouvernement de l'Eglise, mais aussi tout Pouvoir législatif au Roi, au Parlement, & à Dieu lui-même. Je produisis en même tems la preuve de ce que j'avançois, qui étoit en abrégé ceci: Qu'il n'y a aucune action, quelle qu'elle soit, qui ne puisse *par accident* devenir criminelle; & par conséquent, que si c'est un péché que de commander une chose qui peut devenir criminelle *par accident*, tout Commandement est illicite, & Dieu lui-même ne peut rien commander, parce qu'il ne peut pécher; & par la même raison les Rois, les Parlemens, l'Eglise, ne doivent rien commander, parce qu'ils ne doivent pas pécher. Voilà jusqu'où je portai les choses alors contre Mr. Baxter, & sur quoi il ne donna aucune satisfaction. . . . Ses Confréres avoient déclaré plusieurs fois, qu'ils n'étoient pas de son sentiment, sur-tout par rapport à ce qu'il soutenoit, qu'*un homme peut vivre sans commettre de péché actuel*. Et par cette raison nous eumes l'équité de ne pas leur imputer cette Proposition, sur-tout voyant qu'ils étoient peu portés à entrer dans cette dispute, & qu'ils sembloient préférer les voies d'accommodement & de douceur, que la *furieuse passion de Mr. Baxter pour la dispute* empêcha de suivre." Le Dr. Calamy remarque à ce sujet (15), que „ là-dessus on remplit tout le Royaume de déclamations tragiques contre un des Tenans de la Dispute à la Savoye. Et cependant, *dit-il*, c'est une vérité aisée à défendre, *que lorsqu'une Loi* qui commande ou défend une chose indifférente, *peut vraisemblablement causer plus de mal que de bien, & qu'on le peut prévoir, cette Loi est criminelle.* Il faut être aveugle pour ne pas voir, qu'il y a plusieurs accidens ou circonstances, qui peuvent rendre criminel le commandement d'une chose licite en elle-même." Mais le Lecteur curieux peut voir tout le détail de cette Dispute, dans les Ouvrages suivans: *Baxter's Account to the Inhabitants of Kidderminster of the cause of his being forbid to preach amongst them by the Bishop of Worcester*, à la tête de ses *Mischiefs of Self Ignorance, and the Benefits of Self Acquaintance.* 1662 in-4; & *Bishop Morley's Letter to a Friend, in vindication of himself from Mr. Baxter's Calumny.* Londres 1662 in-4. avec les Remarques de Mr. Baxter sur cette Lettre dans la seconde Partie de son *Non-Conformists Plea for peace*, & dans son *Apology for the Non-Conformists Ministers*, & *the Bishop's Vindication of himself from divers false, scandalous, and injurious Reflections made upon him by Mr.* Richard Baxter *in several of his Writings.* Londres 1683 in-4. Mr. Isaac Walton, dans la *Vie de l'Evêque Sanderson*, nous apprend (16), que le Dr. Pearson, alors Evêque de Chester, lui avoit dit „ *qu'un des Non-Conformistes* (17), que je ne veux point nommer, *dit-il*, parut au Dr. Sanderson si turbulent, & si peu Logicien dans la dispute, qu'il força le patient Dr. Sanderson, pour-lors Evêque de Lincoln, & un des Modérateurs avec les autres Evêques, de dire d'un ton qui ne lui étoit pas ordinaire, qu'*il n'avoit jamais vu d'homme qui eût une présomption plus opiniâtre, & qui eût en même tems moins de capacité dans tout ce qu'il faisoit.*" Mr. Collier remarque aussi dans son *Histoire Ecclesiastique* (18), que Mr. Baxter „ avoit principalement le talent de recourir à des distinctions étrangères, & d'appliquer mal les régles de la Logique: mais qu'il est difficile de décider, si cette manière d'embrouiller les matières étoit un effet de l'art, ou un défaut de capacité. Quoi qu'il en soit, *ajoute-t-il*, jugeons-en charitablement. Ce qu'il y a de certain, c'est que les chicanes qui parurent à la fin dans le procédé de Mr. Baxter, ont fourni des sujets de plainte, & que l'Evêque Morley s'en est plaint par écrit *." Mr. Echard assure dans son *Histoire d'Angleterre* (19), qu'on disoit que la conduite de Mr. Baxter dans cette Dispute avoit été telle que Mr. Collier l'a représentée; & que, quoiqu'il ait rejetté toute la faute sur les Episcopaux, & leur ait reproché que dans un tems si favorable pour se réconcilier, ils n'avoient rien voulu accorder aux Presbytériens, & avoient soutenu avec d'autant plus de force les choses sur lesquelles les derniers témoignoient souhaiter le plus quelque changement; cependant d'autres prétendent, „ que lui-même avoit été trop violent, & blâmable dans la manière dont il s'étoit conduit dans la Conférence; & que malgré toute son habileté, son activité & les talens qu'il avoit, il étoit fort au-dessous de plusieurs de ses Confréres, pour la modération, le jugement & le savoir." Nous finirons par le récit que Mr. Burnet fait de cette affaire, dans ses *Memoires de la Grande-Bretagne* (20). Il remarque, que rien ne fit plus de tort aux Ministres Presbytériens, que la nouvelle Liturgie qu'ils s'avisérent de présenter: car eux-mêmes n'étoient point d'accord là-dessus. Il y en avoit parmi eux, qui vouloient simplement que l'on n'insistât que sur un petit nombre de choses importantes, comptant que si l'on pouvoit les obtenir & qu'il en résultât une réunion, le reste viendroit aisément dans la suite. Baxter, qui n'étoit pas de cet avis, l'emporta pour le sien. Le Parti déférant beaucoup à ses lumières, il leur persuada que les paroles de la Commission Royale les mettoient dans l'obligation d'exposer tout ce qu'ils jugeroient utile au bien & à la paix de l'Eglise; & que ce n'étoit point à eux à considérer le succès de leurs demandes, ni les suites dangereuses qu'elles pourroient avoir, en irritant un Corps plus puissant & plus nombreux que le leur. „ Tous les Points de la Dispute se réduisirent enfin à un seul: il consistoit à savoir, *s'il est licite d'approprier definitivement au Service Divin des choses indifférentes de leur nature?* Les Episcopaux se tenant collés à l'Affirmative, pressoient vivement les autres *de leur faire voir en quoi l'Eglise Anglicane exigeoit rien qui fût illicite.* Pour éluder le coup, les Presbytériens se retranchérent à soutenir, *qu'il est des circonstances qui ne permettent point de faire des Loix definitives sur l'usage fixe des choses indifferentes.* Ils en alléguérent pour preuve, *la Génuflexion des Communians à l'Autel*, & prétendirent *que toute Loi qui exclud de la Table du Seigneur les personnes qui ne sont pas à genoux, est illicite, parce qu'el-* „ le

(13) Voyez *The Bishop of Worcester's Letter to a Friend for Vindication of himself from Mr. Baxter's Calumny.* Londres 1662. in-4. p. 16.

(14) Ibid. p. 10. 12. 13.

(15) *Abridgement* p. 159.

(16) P. 37. Edit. in-fol.

(17) Ce qu'on entend généralement de Mr. Baxter. Voy. Kennet *Register and Chronicle Ecclesiastical and Civil* &c. p. 511. Londres 1728. in-folio.

(18) Vol. II. L. IX p. 885. Londres 1714.

* *Letter to a Friend for Vindication* &c.

(19) Vol. III. L. I. ch. 1. *ad ann.* 1661.

(20) T. I. p. 179 180. de la Trad. Françoise in-8. Londres 1725.

l'obtenir [*H*]: ce qui l'obligea de revenir à Londres, où il prêcha quelquefois en divers endroits, l'Evêque Sheldon lui en aiant accordé la permission, en lui faisant promettre par écrit, que tant qu'il jouïroit de cette permission, il ne précheroit point dans le Diocèse de Londres contre la Doctrine de l'Eglise, ni contre les Cérémonies. Le 15 de Mai il fit son Sermon d'Adieu dans le Quartier appellé *Black-Friars:* il se hâta de le faire, afin qu'on ne crût pas qu'il eût dessein de se conformer le jour de la S. Barthelemi, qui étoit le terme fixé par l'Acte d'Uniformité (*h*). Il se retira ensuite à Acton dans la Province de Middlesex, où il alloit tous les Dimanches à l'Eglise Paroissiale. Pendant la Peste de 1665, il alla chez Richard Hambden Ecuyer, dans le Comté de Buckingham; & il retourna à Acton quand la Peste eut cessé. Il y demeura, tant que l'Acte contre les Conventicules fut en vigueur; mais quand le tems de cet Acte fut expiré, il eut un Auditoire si nombreux, qu'il n'y avoit pas assez de place: sur quoi il fut mis en prison sur un Ordre signé de deux Juges; mais aiant obtenu un Acte de *Habeas Corpus*, il fut élargi, & envoyé à Totteridge proche de Barnet (*i*). Après l'Acte d'Indulgence en 1672, il retourna à Londres, & précha en divers endroits [*I*]. En 1682, il fut saisi pour avoir

(*h*) Continuation p. 901.

(*i*) Ibid. p. 962.

„ *le donne une restriction aux Loix de Jésus Christ, qui sont les seules auxquelles il appartient de limiter le droit d'y participer.* La Conférence roula donc entièrement sur cette Question pendant quelques jours, & l'on ne pouvoit trouver de gens moins propres à terminer la querelle, & plus propres à l'envenimer, que les deux principaux Tenans dans cette Dispute, Mr. Baxter, & Gunning, depuis successivement Evêque de Chichester & d'Ely . . . . . Baxter & lui donnérent fort à rire à tout le monde; on ne parloit dans la Ville que de leurs ergoteries, & l'on se faisoit un vrai plaisir de voir aux prises deux Gladiateurs si égaux, quoique l'on fût mortifié de voir des Disputes qui ne finissoient point, & qui ne pouvoient aboutir à rien de bon.

[*G*] *Le Chancelier Hyde lui offrit l'Evêché de Hereford, qu'il refusa.*] Il nous apprend dans l'*Histoire de sa Vie* (21), que le jour que parut la *Déclaration du Roi sur les Affaires Ecclésiastiques*, étant chez le Chancelier, ce Seigneur lui demanda, s'il vouloit accepter un Evêché. Il lui répondit, que s'il lui avoit fait cette demande le jour d'auparavant, il auroit pu lui répondre sur le champ qu'il ne pouvoit l'accepter en conscience, parce que quoiqu'il pût vivre en paix sous telle forme de Gouvernement qu'il plairoit au Roi d'établir, il ne pouvoit pas pour cela y avoir part, & aider à le maintenir. Mais qu'aiant vu, comme il se rendoit chez Sa Grandeur, la Déclaration du Roi, & les changemens qu'il faisoit dans le Gouvernement, il ne pouvoit, pour l'intérêt de l'Eglise, que lui témoigner combien il lui étoit obligé en son particulier de cette modération; & que le desir de contribuer au bonheur de l'Eglise, auquel cette modération tendoit, le déterminoit à prendre le parti qui pouvoit y contribuer le plus. Mais qu'il doutoit encore, si c'étoit celui d'accepter un Evêché, & qu'il le prioit de lui donner du tems pour y penser. Que si cependant Sa Grandeur vouloit faire passer en Loi ce que la Déclaration statuoit, il s'engageoit à prendre le parti qui pourroit contribuer le plus à la paix & à la tranquillité publique. Le Dr. Reynolds ensuite Evêque de Norwich, Mr. Calamy, & Mr. Baxter eurent de fréquentes conversations ensemble sur la matière, & ils convenoient tous, qu'on pouvoit accepter un Evêché, selon les termes de la *Declaration*, sans violer la *Ligue*, & sans reconnoitre l'ancienne Prélature. Il ne restoit d'autre doute que celui-ci: si la *Declaration* passeroit en Loi, comme on s'y attendoit alors: ou si ce n'étoit qu'une chose à tems, & un moyen pour les gagner, & les amener insensiblement à consentir à tout ce que vouloient les Episcopaux. Mr. Calamy vouloit qu'ils allassent tous ensemble, & qu'ils refusassent ou acceptassent tous de concert. Mr. Baxter dit, que quant à lui, il se détermina d'abord au refus; non qu'il jugeât la chose illicite en elle-même, telle qu'elle étoit représentée dans la *Declaration* du Roi; mais pour les raisons suivantes. 1. Qu'il savoit que cela l'empêcheroit d'écrire. 2. Qu'il s'attendoit que *la plupart des Ministres vertueux seroient chassés; & quel bien pouvoit-on espérer des gens de neant, ignorans & sans capacité?* 3. Il craignoit que la *Declaration* ne fût qu'à tems, & que bientôt elle ne fût revoquée & annullée. 4. Que si cela arrivoit, il ne doutoit pas que les Loix n'imposassent aux Evêques l'obligation de faire taire les Ministres, de troubler de bons Chrétiens par rapport à la Conscience, de traiter les vicieux avec plus de douceur &c. en un mot, de faire des choses, auxquelles il préféroit le moindre emploi dans la Société. 5. Parce qu'il étoit pleinement convaincu, que l'ancienne Constitution Episcopale étoit illégitime. S'étant rendu le lendemain chez le Chancelier (22), ce Seigneur lui demanda sa résolution par rapport à l'Evêché qu'on lui offroit. Il répondit, que plusieurs raisons l'empêchoient de l'accepter, & qu'une des principales étoit, qu'il croyoit pouvoir être plus utile à l'Eglise sans cela, si Sa Grandeur vouloit maintenir les choses sur le pied des termes de la Déclaration. Et comme il craignoit qu'on ne donnât un mauvais tour à son refus, s'il n'alléguoit de bonnes raisons, & qu'il se persuada qu'en les mettant par écrit, il préviendroit plus aisément les fausses interprétations qu'on pourroit y donner, il écrivit le lendemain une Lettre au Chancelier, où il dit qu'il cache la plupart de ses raisons, & se contente d'alléguer les meilleures; & qu'il fait ses autres demandes avec plus de liberté, que d'espérance de succès. Il déclare dans cette Lettre, qu'il avoit été résolu d'abord de refuser un Evêché; mais que la *Déclaration* du Roi l'avoit fait pencher à en accepter un, quoiqu'il se trouvât à présent encore obligé en conscience d'en revenir au refus; & qu'il ne pouvoit s'empêcher de lui recommander de procurer encore quelques changemens, pour parvenir à une heureuse Réunion. 1. De faire passer la Déclaration en Acte. 2. De faire expédier promptement une Commission aux personnes nommées pour travailler conjointement à cet ouvrage, qui autorisât à revoir le Livre des Communes Priéres selon la Déclaration. 3. De rétablir de bons & fidèles Ministres, qui avoient été & étoient encore estimés des gens sages, & qu'on avoit chassés de leurs Bénéfices en dernier lieu. 4. De penser aux moyens de se défaire de ceux qui étoient ou incapables, ou de mauvaises mœurs. 5. De placer sur les Siéges Episcopaux, le plus qu'il se pourroit de personnes dans les idées Presbytériennes; plus de trois, si cela étoit possible. 6. D'engager les Evêques à mettre quelques-uns des Ministres Presbytériens dans les places inférieures de quelque importance, sur-tout dans les *Doyennés Ruraux. C'est-là*, dit-il, *une place qui nous convient, en ce qu'elle ne donne ni pension, ni rang, ni pouvoir coactif, mais seulement cette simple autorité pastorale, & qui réside dans la persuasion, que nous demandons.* Que du reste, quant à lui, il ne pouvoit absolument accepter d'Evêché; & qu'il espéroit contribuer plus à la paix de l'Eglise dans une condition privée. Qu'il croyoit que le Dr. Reynolds & Mr. Calamy pouvoient mieux accepter un Evêché que lui, & qu'il espéroit que Sa Grandeur leur en procureroit; & il lui en recommanda en même tems quelques autres. Qu'il a autant de reconnoissance de la bonté du Chancelier, que s'il jouïssoit de l'Evêché; & que si Sa Grandeur continuoit à être dans les mémes sentimens, il en profiteroit pour quelque autre place, dans laquelle il pût être utile à l'Eglise & au service de Sa Majesté. „ Mais je souhaite, *continue-t-il*, pour les raisons susdites, que ce ne soit pas une place de Cathédrale. Et comme le Vicaire de la Paroisse où j'ai été ne veut pas résigner, & ne me veut seulement que pour son Substitut, je serois infiniment obligé à Votre Grandeur, si elle vouloit lui procurer quelque Prébende, ou autre place avantageuse de cet ordre, (car je n'oserois lui confier aucune Charge Pastorale, ni qui l'obligeât à prêcher) pour qu'il me remît entièrement sa Cure, conformément au dernier Acte, avant le mois de Décembre, & pour le bien du Lieu (*Kidderminster*). Cependant, s'il se trouvoit de grandes difficultés à la chose, je me contenterai bien d'être son Substitut."

[*H*] *Il ne rechercha pas d'autre Bénéfice, que la liberté de continuer son Ministère à Kidderminster; mais il ne put l'obtenir.*] Quoiqu'il y retournât après la Révolution, on ne lui permit d'y prêcher que deux ou trois fois (23). Quand il quitta ce Troupeau, il laissa à sa place Mr. Baldwin, pour y avoir l'œil, & pour faire la visite de maison en maison; „ & il représenta à ses Paroissiens, *dit Mr. Calamy*, que malgré toutes les injustices qu'on leur avoit faites, les défauts des Ministres qui leur prêchoient, & l'imperfection du Culte établi, ils ne devoient pas abandonner les Assemblées publiques, mais profiter des secours spirituels qu'ils y pouvoient trouver, conjointement avec ceux qu'ils pouvoient avoir en particulier. Il leur dit, qu'il n'y avoit que trois cas où ils devoient s'absenter: Quand le Ministre seroit d'une incapacité à ne pouvoir les instruire des Articles essentiels de la Religion, tels qu'ils en avoient connu, à leur grand regret: ou lorsque le Ministre prêcheroit quelque Hérésie, ou des Doctrines contraires soit à quelque Article de Foi, soit à la Piété: ou lorsqu'oubliant le but de son Ministére, il tâcheroit de rendre odieuse une vie conforme à la piété, de les en détourner, & d'avancer les intérêts de Satan. Qu'ils ne devoient pourtant pas prendre occasion de toutes les réfléxions améres, qui porteroient sur eux-mêmes ou sur d'autres, & qui pourroient provenir de la différence d'opinion & d'intérêts, de dire que le Ministre prêchoit contre la piété, & considéret cela comme une raison suffisante de séparation.

[*I*] *Après l'Acte d'Indulgence en 1672, il retourna à Londres & précha en divers endroits.*] Il fut choisi pour être un des Prédicateurs du Mardi de *Pinners-Hall;* „ mais, *dit le Dr. Calamy* (24), il s'étoit glissé de si mauvaises dispositions parmi quelques-uns de ceux qui peu auparavant avoient été dans un état d'oppression, qu'il n'eut pas fait quatre Sermons, que l'on répandit par toute la Ville qu'il prêchoit l'Arminianisme; & il y en eut un grand nombre, qui étoient choqués de ce qu'il prêchoit contre les Divisions & les Schismes, & insistoit sur la nécessité de l'Union de l'Eglise de Christ. Quelque triste que cela fût pour lui, il ne se découra-

(21) Part. II. Lib. I.

(22) Voyez *Ibid.* Lib. I. Part. II. p. 283.

(23) Calamy's *Continuation* p. 902.

(24) Ibid. p. 23. p. 1284.

„ gea

voir approché de plus près que de cinq milles d'une *Corporation* ; & il y eut cinq Assignations contre lui pour la somme de 195 livres sterling, pour cinq Sermons qu'il avoit faits ; ensorte que ses Livres & tout ce qu'il avoit fut vendu par les Officiers de la Justice. Il fut arrêté encore en 1684 ; & sous Jaques II. il fut constitué prisonnier au Banc du Roi, & on lui fit un procès devant le Prémier Juge Jefferies, sur sa *Paraphrase du Nouveau Testament* [*K*]. Il demeura deux ans en prison : mais le Roi aiant changé alors de mesures, il fut élargi, & envoyé à la Chartreuse, où il assistoit Mr. Sylvester tous les Dimanches matin, & prêchoit le Jeudi matin. Il mourut le 8 de Décembre 1691, & fut en-

„ gea pourtant point, & ne laissa pas de continuer à faire „ son devoir." Le 24 de Janvier 1672-3 il commença à faire un Sermon le Vendredi à *Fetter Lane*, pour lequel il n'a jamais rien reçu (25). Pour les Dimanches, il ne prêcha pendant longtems que par occasion ; mais dans la suite plus fixement dans *S. Jame's Market-House*, où il échappa comme par miracle le 5 de Juin 1675 du danger qu'il courut, par une fente ou crevasse qui se fit dans le plancher (26). Il fut arrêté, un jour qu'il faisoit son Sermon à *Fetter-Lane* ; mais on le relâcha d'abord, parce que l'Ordre n'étoit pas signé, comme il le devoit être, par un Juge de la Ville (27). En 1676 il fit bâtir une Chapelle (*Meeting-House*) dans *Oxendenstreet* ; mais il n'y avoit encore prêché qu'une fois, que le Service fut interrompu ; & Mr. Sedden du Comté de Derby, qui prêchoit pour lui en son absence, (Baxter étoit hors de la Ville) fut envoyé en prison à sa place, quoique l'Ordre ne fût pas contre lui ; & il y demeura trois mois, jusqu'à ce qu'il se fût procuré un Acte d'*Habeas Corpus*. Mr. Baxter prit alors un autre Lieu d'Assemblée dans la Paroisse de S. Martin ; mais un Commissaire & des Archers l'empêchérent par force d'y entrer. Mr. Wadsworth Ministre à Southwark étant mort, cette Assemblée rechercha Mr. Baxter avec beaucoup d'empressement, & il y prêcha quelques mois, sans être troublé dans l'exercice de son Ministère. Et lorsque le Dr. Guillaume Lloyd, depuis Evêque de Worcester, succéda au Dr. Lamplugh dans la Cure de S. Martin, Mr. Baxter lui offrit pour le Service public sa Chapelle d'*Oxendenstreet*, que ce Docteur accepta (28).

(25) Id. ib.

(26) Ibid. p. 601. & *Continuation* p. 901.

(27) *Abridgem.* p. 604. & *Continuation* p. 901.

(28) *Abridgem.* p. 607. 608. *Contin.* p. 902.

[*K*] *On lui fit un Procès devant le Prémier Juge Jefferies sur sa Paraphrase du Nouveau Testament.*] Le 28 Février 1684-5 il fut mis dans la prison du Banc du Roi sur un Ordre du Prémier Juge, pour sa *Paraphrase*, qu'on appelloit un Livre scandaleux, & séditieux contre le Gouvernement. Le 14 de Mai il desavoua ce dont on l'accusoit. Le 18 du même mois, se trouvant fort incommodé, il demanda plus de tems pour se défendre ; ce qui lui fut refusé. Quand son Avocat parla pour l'obtenir, le Prémier Juge dit avec beaucoup de colère : *Je ne veux pas lui accorder une minute pour sauver sa vie. Nous avons bien eu à faire à d'autres gens ; mais à présent nous avons à faire à un Saint, & je sai comment il faut s'y prendre avec les Saints, aussi-bien qu'avec les Pécheurs. Voilà*, dit-il, *Oates au Pilori* (comme il y étoit effectivement alors), & *c'est pour la vérité*, dit-il, *qu'il souffre. Baxter en dit autant : mais si Baxter étoit auprès de lui de l'autre côté du Pilori, je dirois, Voilà deux des plus grands faquins du Royaume ensemble.* Les endroits allégués dans les Informations étoient la Paraphrase sur Matth. V. 19. Marc III. 6. IX. 39. XI. 31. XII. 38-40. Luc X. 2. Jean XI. 57. & Act. XV. 2. (29). Ces endroits avoient été choisis par le Chevalier Roger L'Estrange, & par quelques-uns de ses Amis. On l'accusoit d'avoir réfléchi dans ces endroits sur les Prélats de l'Eglise Anglicane, & d'être par conséquent coupable de sédition &c. L'Avocat du Roi s'étendit beaucoup sur l'accusation & sur les circonstances aggravantes du fait. Mrs. Wallop, Williams, Rotheram, Atwood & Phipps étoient les Avocats de Baxter. Wallop soutint que s'agissant d'un point de Doctrine, la chose devoit être renvoyée à l'Evêque ; sinon, qu'il lui paroissoit que la Doctrine en elle-même étoit innocente, en écartant les inductions qu'on en tiroit, qui n'avoient aucun fondement, n'y aiant aucun antécédent auquel on pût les rapporter, c'est-à-dire, n'y aiant ni Evêque, ni Clergé, ni Eglise Anglicane de nommés. Il remarqua que le Livre dénoncé, c'est-à-dire, le Commentaire sur le Nouveau Testament, renfermoit quantité de Vérités importantes ; mais que les auteurs de l'accusation, & ceux qui avoient dressé les Informations, étoient réellement les faiseurs de Libelles, en appliquant aux Prélats de l'Eglise Anglicane, les choses un peu dures qui regardoient certains Prélats, qui méritoient ce qu'on disoit d'eux. „ Mylord, *dit-il*, il me semble que les Evêques dont parle Baxter sont les fleaux de l'Eglise & de la Société, „ comme Votre Grandeur, si elle a lu l'Histoire Ecclésiastique, en conviendra elle-même." *Mr. Wallop*, lui dit le Prémier Juge, *je remarque que vous prenez part à toutes ces mauvaises causes ; & sans vous, Mr. l'Avocat à longue robe, qui devriez avoir assez d'esprit & de probité pour ne pas soutenir ces coquins séditieux, nous ne serions pas dans l'embarras où nous sommes.* Wallop repliqua : „ Mylord, il „ me semble que les endroits dont il s'agit découlent naturellement du Texte." *Il vous semble !* dit le Prémier Juge. *Et il me semble à moi tout autrement. Faites-lui faire serment, faites-lui faire serment.* „ Mylord, *reprit l'Avocat*, sauf votre respect, je suis Avocat du Défendeur ; „ & si j'entens le Latin & l'Anglois, l'accusation intentée „ à Mr. Baxter sur un si foible fondement, deshonnore „ plus l'Eglise Anglicane & l'attaque plus directement, „ qu'aucune chose qui soit dans le Livre pour lequel on „ l'accuse." Jefferies répondit : *Tantôt il vous semble, & tantôt vous êtes bien décisif. Vous parlez de votre savoir dans l'Histoire Ecclésiastique, & vous vous vantez d'entendre le Latin & l'Anglois. Je crois en savoir quelque chose, aussi-bien que vous ; mais je vous dirai en deux mots, que si vous ne savez pas mieux votre devoir, je vous l'apprendrai.* Sur quoi Wallop s'assit. Rotheram allégua, que puisqu'il y avoit dans le Livre de Baxter des réflexions fortes contre l'Eglise Romaine nommément, & qu'il parloit avantageusement des Prélats de l'Eglise Anglicane, on devoit naturellement présumer, que tout ce qu'il y avoit de fort ne portoit que contre les Prélats de l'Eglise Romaine. Le Prémier Juge répondit : *Baxter est ennemi du nom, & de la chose ; de l'Episcopat, & de la personne des Evêques.* Rotheram ajouta, que Baxter assistoit fréquemment au Service Divin, communioit à l'Eglise Anglicane, & persuadoit aux autres de faire de même, comme cela étoit de notoriété publique ; & même que dans le Livre en question, il avoit parlé avec beaucoup de modération, & d'une manière honorable, des Evêques de l'Eglise Anglicane. Baxter lui-même ajouta : „ Mylord, j'ai été si modéré par rapport à l'Eglise Anglicane, que j'ai encouru „ par-là la censure de quantité de Non-Conformistes." *Baxter pour les Evêques !* dit le Prémier Juge : *la plaisante imagination ! Voyons ! voyons !* Sur cela Rotheram cita un endroit où il est dit, *qu'on doit beaucoup de respect à ceux qui sont véritablement Evêques parmi nous.* „ Ah ! dit *le Prémier Juge*, voilà votre chanson Presbytérienne, *véritablement Evêques* ; c'est-à-dire lui-même, & d'autres Bélitres comme lui, appellés à être Evêques de Kidderminster & autres Lieux semblables ; des Evêques choisis „ par des canailles de Presbytériens comme lui. Il parle d'un Evêque de Kidderminster, selon ce que dit un „ savant Auteur de ce tems : *Chaque Paroisse aura son* „ *Metropolitain.*" Baxter aiant repris la parole, le Prémier Juge lui dit : *Richard ! Richard ! penses-tu que nous voullons entendre tes discours empoisonnés, pour infecter la Cour &c. ? Richard, tu es un vieux pecheur & un vieux coquin. Tu as écrit assez de Livres pour en charger un chariot, dont il n'y en a point qui ne soit aussi rempli de sédition (je pourrois dire de trahison) qu'un œuf. Si l'on t'avoit fouetté pour tes écritures il y a quarante ans, on auroit bien fait. Tu prétens être Ministre de l'Evangile de paix, & tu as un pied dans la fosse ; il est tems que tu penses au compte que tu as à rendre. Mais je te laisse à toi même, & je vois bien que tu continueras comme tu as commencé ; mais s'il plait à Dieu, j'aurai l'œil sur toi. Je sai que tu as un grand Parti, & j'apperçois dans tous les coins quantité de tes Fréres, qui attendent ce qui arrivera à leur grand Maître ; & un Docteur du Parti* (en regardant le Dr. Guillaume Bates) *auprès de toi. Mais j'espere, s'il plait à Dieu, de mettre ordre à vous tous.* Rotheram s'étant assis, Atwood (30) commença à faire voir, qu'aucun des endroits rapportés dans l'Information n'étoit susceptible du sens qu'on y donnoit à force d'inductions ; qu'il étoit plus naturel de les prendre dans un sens plus doux ; & qu'on ne pouvoit en appliquer aucun aux Prélats de l'Eglise Anglicane, sans leur faire violence. Pour le prouver, il lut quelques-uns des endroits ; mais le Prémier Juge se mit à crier : *Vous ne m'attirerez pas dans votre Conventicule par vos Notes, ni votre faquin de Ministre non plus.* „ Mylord, *dit Atwood*, „ il me semble que c'est ici précisément le même cas que „ celui de Mr. Roswel, qui a été porté il y a peu de tems „ devant vous." *Il vous semble !* dit le Prémier Juge ; *il vous semble mal, cela n'est point.* „ Mylord, *reprit Atwood*, je ne crois pas pouvoir alléguer de meilleure autorité que celle de Votre Grandeur ; permettez-moi de rapporter vos propres termes dans cette occasion-là." *Vous n'en ferez rien*, dit Jefferies : *vous n'avez pas besoin de parler, car vous êtes deja Auteur ; quoique vous parliez & que vous écriviez impertinemment.* „ Ce n'est pas ma faute, „ *repliqua Atwood*, si je ne suis pas plus habile ; mais je „ suis obligé de faire de mon mieux pour mon Client." Alors le Prémier Juge se mit à déclamer contre ce qu'Atwood avoit publié ; & celui-ci soutint que c'étoit pour la défense de la Constitution de l'Angleterre, ajoutant, qu'il ne desavouoit jamais rien de ce qu'il avoit écrit. Jefferies lui ordonna plusieurs fois de s'asseoir ; mais il se releva, en disant qu'il avoit des preuves juridiques à alléguer en faveur de son Client ; & il cita plusieurs cas, où il avoit été décidé, que les termes doivent se prendre dans le sens le plus doux, & non dans un sens de rigueur à force de conséquences. *Hé bien*, dit le Prémier Juge quand il eut achevé, *vous avez dit ce que vous vouliez.* Williams & Phipps ne parlérent point, voyant que cela étoit inutile. A la fin Baxter lui-même dit : „ Mylord, „ je me flatte de pouvoir répondre aisément à tout ce „ qu'on allègue contre moi ; & je le ferai en peu de mots. „ Cela est contenu en substance dans ce petit Mémoire, „ auquel j'ajouterai peu de chose par témoignage." Mais Jefferies refusa de l'écouter ; & finit en récapitulant le Procès aux Jurés, & en disant : *Il est de notoriété qu'il y*

(29) *Abridgement* p. 612. 617. &c.

(30) Mr. Benjam. Bennet, dans les *Memorials of the Reformation* c. 12. p. 178. Londres 1720. le nomme par abus *Atkinson*.

a Tis



enterré dans *Christ-Church*, où son Corps fut accompagné d'un grand nombre de personnes de tout rang, & même de quelques Ministres de l'Eglise Anglicane (*k*). Il a écrit plus de cent vingt Livres; & il y en a plus de soixante, soit entierement, soit en partie contre lui (*l*). Le Dr. Calamy remarque (*m*), qu'il a été fortement censuré par les Zélateurs de tous les Partis [*L*]. Plusieurs personnes de qualité & du prémier rang l'honoroient de leur amitié, & étoient en commerce avec lui; en particulier Mylord Broghill, ensuite Comte d'Orrery, & Président de la Province de Munster, qui le nomma avant la Révolution un des Commissaires pour dresser un Formulaire des Articles fondamentaux de la Religion, & l'entretint chez lui; l'Archevêque Usser (*n*); le Duc de Lauderdale; le Prémier Juge Hales (*o*), & le Comte de Balcarres (*p*). Il recevoit aussi très souvent des Lettres des plus illustres Théologiens des Pays étrangers, sur-tout de Mrs. Amyrault; Sollicoffre, Ministre en Suisse; Brunsenius, Chapelain de l'Electeur de Brandebourg, qui lui manda, qu'il avoit engagé diverses personnes à traduire en Latin plusieurs de ses Ouvrages de piété; & du Dr. Spencer, Chapelain du Duc de Saxe (*q*). Nous marquerons ci-dessous quelques autres particularités touchant ses sentimens [*M*]. Mr.

(*k*) Idem p. 903.
(*l*) Ibid. p. 904.
(*m*) Ibid. p. 905.
(*n*) *Abridgem.* p. 684.
(*o*) Idem p. 557.
(*p*) Ibid. p. 558.
(*q*) Ibid. p. 557. & 591.

a eu un complot contre le Roi & la Nation. On a renouvellé l'ancien jeu & les maux d'autrefois; & c'est ici le principal Boutefeu. A présent il est aussi modeste qu'il se peut; mais il y a eu un tems, où personne n'étoit plus prêt que lui à crier, Liez vos Rois avec des chaines, & mettez vos Nobles dans des ceps de fer, retirez-vous dans vos Tentes, ô Israel. *Au nom de Dieu, Messieurs, ne nous laissons pas duper deux fois dans un même Siècle.* Mr. de Rapin remarque (31), qu'il paroit manifestement par ces dernières paroles du Juge, que le Livre de Baxter n'étoit qu'un prétexte dont on se servoit pour le punir de ce qu'il avoit fait pendant les Troubles. Quand Jefferies eut achevé, il dit aux Jurés, que s'ils croyoient en conscience que dans les passages dénoncés il eût eu en vue les Evêques & le Clergé de l'Eglise Anglicane, ils devoient le declarer coupable; ajoutant, qu'il ne pouvoit avoir eu d'autres vues: sinon, qu'ils devoient le déclarer innocent. Quand il eut fini, Baxter lui dit: „ Votre Grandeur s'imagine-t-elle, qu'il y ait aucun Juré qui veuille prononcer sur une pareille procédure?" *Je vous en reponds, Mr. Baxter*, dit Jefferies, *ne vous inquiétez pas de cela.* Les Jurés aiant consulté ensemble, declarérent qu'il étoit coupable. Il avoit alligné divers Ecclésiastiques, qui parurent devant la Cour, mais qui ne lui servirent de rien, par la passion & la violence du Prémier Juge. Ainsi le 29 de Juin suivant, il fut condamné à une amende de cinq-cens marcs, à tenir prison jusqu'à ce qu'elle fût payée, & à donner caution pour sa conduite pendant sept ans (32). Lorsque le Roi prit d'autres mesures, & qu'on relâcha quantité de personnes qui avoient été mises en prison, en leur remettant les amendes auxquelles elles avoient été condamnées, Baxter obtint aussi sa grace par la médiation de Mylord Powis, l'amende lui fut remise, & le Mécredi 24 de Novembre 1686, le Chevalier Samuel Astrey envoya ordre au Geolier de la Prison du Banc du Roi de le mettre en liberté: mais il fut obligé de donner caution de sa bonne conduite, le Roi aiant déclaré qu'on ne regarderoit pas comme contraire à la bonne conduite, qu'il demeurat à Londres, ce qui n'étoit pas permis selon l'Acte d'Oxford; & cette déclaration fut ajoutée à l'Acte de Cautionnement. Il ne laissa pas cependant de demeurer encore quelque tems dans l'enceinte du lieu de son arrêt; mais le 28 de Février suivant, il alla occuper une maison qu'il avoit prise près de la Chartreuse (33).

[*L*] *Le Dr. Calamy remarque, qu'il a été fortement censuré par les Zélateurs de tous les Partis.*] Il a été censuré, dit cet Ecrivain, par les *Sadducéens*, pour avoir soutenu avec tant de vigueur la certitude d'un Etat à venir, & d'une Résurrection: par les *Materialistes*, pour avoir établi la distinction entre l'Ame & le Corps: par les *Anti-Trinitaires*, pour avoir mis en évidence la Trinité dans l'Unité d'Essence: par les *Chicaneurs Ecclésiastiques*, comme les appelle Mr. Calamy, pour avoir représenté les anciennes disputes entre les *Nestoriens*, les *Eutychiens* & les *Monothélites*, comme plus aisées à concilier que ne le prétendent les Disputeurs échauffés: par les *Ariens* & les *Sociniens*, pour avoir jugé trop peu favorablement de ceux qui nient la Divinité de Jésus-Christ: par les *Arminiens*, pour avoir maintenu une Election particulière, & distingué la Grace: par les zélés *Contre Remontrans*, pour avoir soutenu le Libre-Arbitre, & l'Universalité de la Rédemption, de la même manière que l'Archevêque Usser, l'Evêque Davenant, le Dr. Preston, & d'autres Grands Hommes la soutenoient: par les *Anabaptistes*, pour avoir tant écrit & avec tant de force en faveur du Baptême des Enfans: par les *Non-Conformistes separés*, parce qu'il ne se séparoit pas des *Conformistes* au delà de ce qu'il croyoit nécessaire, & parce qu'il persuadoit aux gens de communier à la Paroisse: par les *Conformistes separés*, ainsi que les appelle le Dr. Calamy, parce qu'il ne se séparoit pas de tous les autres, excepté d'eux, & qu'il reconnoissoit pour fidèles Serviteurs de Christ ceux qu'ils rejettoient: par les *Chercheurs*, parce qu'il établissoit la certitude de l'Ecriture Sainte, comme scellée par le S. Esprit, par les Miracles, & par la sainteté des Ecrivains; & parce qu'il soutenoit qu'il y a encore un vrai Ministère, & de véritables Eglises: par Mr. *Liford* & quelques autres, parce qu'il croyoit que par les Blasphémateurs contre le S. Esprit, il faut entendre des Incrédules déclarés, qui attribuent les Miracles de Jésus-Christ à l'opération du Démon: par Mr. *Henri Dodwell*, pour avoir soutenu, que l'Office des Ministres varie par la volonté de l'Evêque ou de celui qui confère les Ordres, & non par l'institution du Sauveur; & pour avoir reconnu que les Pasteurs des Eglises Réformées sont de vrais Ministres, & ne pas avoir dégradé leurs Eglises, parce qu'elles n'ont pas une succession non interrompue d'Ordination Canonique par les Evêques depuis le tems des Apôtres; & parce qu'il ne déclamoit pas contre eux, comme *pechant contre le S. Esprit*, en administrant les Sacremens, quoique Laïques, quoique lui-même reconnût, par exemple, ceux de France pour de vrais Ministres: par les *Erastiens*, parce qu'il défendoit l'autorité Ecclésiastique & la nécessité de la Discipline: par les *Indépendans*, parce qu'il témoignoit du penchant pour une Eglise Nationale, & qu'il se déclaroit contre leur manière de communies, & contre le trop de pouvoir qu'ils donnent aux suffrages de la multitude: par les *Presbytériens d'Ecosse*, parce qu'il avoit de l'éloignement pour leur Ligue, & qu'il se déclaroit en faveur de l'Episcopat: par le *Parti Episcopal*, parce qu'il soutenoit qu'on devoit mettre plusieurs Evêques, où il n'y en avoit qu'un, afin qu'il ne fût pas trop chargé; & parce qu'il s'opposoit au Pouvoir de l'Eglise & à l'Esprit de Domination: & enfin par les *Magistrats* & par les *Juges*, sous les règnes de Charles II. & de Jaques II., parce qu'il continuoit à prêcher & à écrire, lorsque les Loix le lui défendoient.

[*M*] *Nous marquerons ci-dessous quelques autres particularités touchant ses sentimens.*] Le Dr. Calamy nous apprend (34), que peu de personnes ont été sujettes à plus d'infirmités que Mr. Baxter, ce qui avoit beaucoup contribué à le rendre d'un caractère extrêmement sérieux: & cela ne pouvoit être autrement, parce qu'il ne s'appliquoit aux choses, que comme un homme qui touchoit à l'Eternité, & qui alloit entrer dans un autre Monde. Etant un jour accablé de mal plus qu'à l'ordinaire, il se sentit des doutes sur la vérité de l'Ecriture & sur l'immortalité de l'Ame: sur quoi il se blâma lui-même d'avoir négligé si longtems de poser de solides fondemens, tandis qu'il employoit tant de tems à ce qui étoit édifié dessus. Il examina donc très sérieusement les preuves de la vérité du Christianisme, & pesa tout ce qu'on pouvoit alléguer pour & contre, afin de croire de sa propre Foi; & il éprouva enfin, qu'il n'y a rien dont on soit plus fortement persuadé, que ce dont on a douté quelque tems (35). L'Existence & les Attributs de Dieu lui paroissoient aussi clairs, que l'est la lumière du Soleil à un homme qui n'est pas aveugle. Il regardoit donc comme des fous ceux qui révoquent en doute l'Existence d'une Divinité, ou qui s'imaginent que le Monde s'est formé par un concours fortuit d'Atomes; que la Raison peut naître d'un Principe qui n'en a point; que l'Homme, ou toute autre Créature, soit indépendante; & que tout ce que nous appercevons de Puissance, de Sagesse, & de Bonté, n'a point de Cause qui surpasse en Puissance, en Sagesse, & en Bonté, tout ce qu'on en découvre dans le Monde. Considérant donc Dieu comme notre Créateur, il voyoit clairement qu'il s'ensuit de-là qu'il est notre Maître, notre Roi & notre Bienfaiteur; & par conséquent, que nous avons par rapport à lui la rélation de Sujets, & de Tenanciers; d'où résultent nos différens devoirs envers lui. De-là il déduisoit tout de suite les devoirs de la Religion Naturelle & Révélée, & appuyoit ainsi sa Foi sur des fondemens inébranlables (36). Dans sa jeunesse, il aimoit beaucoup les disputes, & prenoit beaucoup de plaisir à la lecture des Ouvrages Métaphysiques & Scholastiques, mais plus il avança en âge, & moins il s'attacha aux disputes & aux subtilités de cet ordre, trouvant qu'il y avoit beaucoup moins de certitude qu'il ne l'avoit cru auparavant, & que là où il y en avoit le plus, il y avoit très peu d'utilité. Mais les Points capitaux de la Religion étoient les objets dont il s'occupoit principalement, & les sujets de ses méditations. Parmi les Vérités certaines en elles-mêmes, il ne trouvoit pas une égale certitude par rapport à lui; & même à l'égard des Mystères de l'Evangile, il observoit, que leur certitude *subjective* n'alloit pas au-delà de leur évidence *objective*. Aussi en avançant en âge il reconnut plus clairement la nécessité de procéder par ordre pour soutenir le Christianisme, & de commencer par les Vérités naturelles, qui sont le fondement des Vérités révélées & surnaturelles (37). D'abord il faisoit consister une grande partie de sa Religion dans une grande tendresse de cœur, une vive douleur du péché, & des larmes de pénitence; & beaucoup moins dans l'amour pour Dieu, & dans la méditation de sa bonté: mais dans la suite il regarda l'amour de Dieu, comme la perfection de la Religion (38). Il avoit dans les commencemens une beaucoup plus haute opinion des Savans & des Livres, qu'il n'eut dans la suite; ce

(31) *Hist. d'Anglet.* T. X. p. 12.
(32) *Abridgem.* p. 520.
(33) Ibid. p. 612. 621.
(34) *Abridgem* ch. 15. p. 669.
(35) Ibid. p. 669. 670.
(36) Ibid. p. 670-672.
(37) Ibid. p. 674.
(38) Ibid. p. 675.

(r) T. I. p. 360. Ed. de 1725. in-8.

Mr. Burnet, dans ses *Mémoires de la Grande-Bretagne* (r), dit „ que c'étoit un homme d'une grande „ piété, & qui auroit tenu son rang parmi les plus savans de son Siécle, s'il ne s'étoit pas melé de „ trop de choses. De prés de deux cens Livres qui sont sortis de sa plume, il y a trois gros in-folio; „ & l'on voit dans tous ses Ouvrages un tour trés touchant & trés pathétique : mais malgré la sim„ plicité de ses mœurs, il avoit le malheur de faire le subtil & le Metaphysicien sur toutes sortes de „ sujets."

ce qui faisoit qu'il s'en rapportoit bien plus aisément à l'autorité d'un Auteur, que lorsqu'il commença à penser par lui-même. Quand il en fut là, il ne faisoit point difficulté de différer de sentiment de ceux qu'il admiroit le plus. D'abord, il eut un grand penchant à se declarer pour ceux qui étoient les plus zélés pour tel ou tel Parti; mais il apperçut si bien dans la suite ce qu'on pouvoit alléguer contre les deux extrêmes, qu'il fut beaucoup plus porté à adopter der principes propres à les concilier. Et quoique dans le tems que son jugement étoit le moins mûr, il regardàs les *Conciliateurs* comme des gens peu éclairés, d'un génie borné, qui vouloient plaire à tout le monde, & accorder les Parties par des principes qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes; il vit dans la suite, que quand même les charmes de la paix & de la concorde ne seroient pas les motifs de leurs efforts, ils font généralement plus éclairés que ceux qui se disputent dans les commencemens. Le style d'un Auteur contribuoit beaucoup à lui faire trouver ses raisons bonner; mair à la longue, il s'accoutuma à juger de la vérité par la simple évidence, & non par les ornemens qui l'accompagnent. L'age changea fort la maniére dont il jugeoit des Hommes : il devint par degrés moins grand admirateur d'un certain extérieur de Religion, aiant vu par expérience, que les vices les plus odieux se cachent quelquefois sour le masque de la Dévotion, & que la Piété la plus solide se trouve souvent où elle paroit le moins (39). Il devint aussi peu à peu plus tulérant par rapport à la Communion extérieure de l'Eglise; mais en même tems il se persuada de plus en plus de l'utilité & de la nécessité de la Discipline Ecclésiastique, puisqu'il n'y a rien de plus deshonorant pour la Religion Chrétienne, que de voir une Eglise aussi vicieuse que des Assemblées de Paiens & de Mahométans, & n'en différer que par ses Cérémonies, & de nom. Il sentit de plus en plus les maux que causent les Schismes, & le malheureux penchant que les hommes ont à l'orgueil, à se plaire dans leurs propres idées, & à l'esprit de faction; & sur tout il étoit convaincu de l'injustice & du péché qu'il y a à maltraiter les hommes pour cause de Religion, à exercer des actes d'inhumanité & de cruauté sous prétexte de leur faire du bien, & de maintenir le bon ordre dans l'Eglise. Sa charité s'étendit de plus en plus avec l'âge: & il n'eut pas tant de disposition à damner sans rémission ceux qui n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ: il traita même les Papistes avec plus de douceur qu'il n'avoit fait auparavant. D'abord il n'y avoit qu'à appeller une Doctrine Papiste & Antichrétienne, pour la lui rendre suspecte & odieuse : mais il apprit à être plus impartial dans la suite, & à desapprouver les hommes pour des Doctrines corrompues, plutôt qu'à condamner une Doctrine à cause de ceux qui la professent; *puisque Satan peut employer les titres de Papiste & d'Antechrist contre la Verité*. A mesure qu'il avança en âge, les divisions des Chrétiens l'affligérent beaucoup plus vivement que dans sa jeunesse : il employa même beaucoup de tems à étudier les différentes Méthodes de Réunion, & il trouva qu'il étoit très facile de s'entendre & de s'accorder, si l'on étoit animé d'un esprit de paix & de concorde. Il s'embarrassoit très peu des différentes formes de Culte extérieur (40), & ne regardoit pas cela comme un article important. Il se convainquit de plus en plus, que dans la plupart des Controverses, il est plus nécessaire d'éclaircir & d'établir l'état de la Question, que de disputer; & il devint plus défiant par rapport à l'Histoire, voyant tant de personnes de son tems séduites par leurs préjugés & par leurs passions. Pendant toute sa vie, il fut grand observateur de la direction de la Providence, & il a remarqué divers traits surprenans, de la manière dont elle étoit intervenue en sa faveur (41).

(39) Ibid. p. 476.

(40) Ibid. p. 477.

(41) Ibid. p. 648. &c.

BAXTER (GUILLAUME), excellent Grammairien & Critique au commencement du XVIII. Siécle, descendoit d'une ancienne & bonne famille, qu'il fait connoitre assez particuliérement dans sa Vie, écrite par lui-même en Latin, & mise à la tête de son *Glossarium Antiquitatum Romanarum*. Il nâquit à Lanlugany dans le Comté de Shrop, où ses parens demeuroient, n'aiant qu'un bien fort médiocre. Il étoit neveu du fameux Richard Baxter dont nous avons parlé dans l'Article précédent, qui le fit son héritier en mourant (a). Il nous apprend lui-même dans ses Notes sur la quinziéme Epitre du prémier Livre d'Horace, qu'il avoit fait ses études dans l'Ecole de Harrow-on-the-Hill dans la Province de Middlesex. Il avoit déja dix-huit ans quand on l'envoya dans cette Ecole, & ne connoissoit pas une seule lettre de l'Alphabet, ni n'entendoit d'autre Langue que le Gallois (b). Il nous apprend aussi, que quoique dans les commencemens de sa vie il eût eu de l'aversion pour le mariage, & qu'il eût même refusé plusieurs partis très avantageux, il avoit épousé à la fin une femme sans bien, mais d'un caractère excellent, qui s'appelloit Sara Carturit, dont il a eu deux garçons & trois filles. Son principal emploi a été celui de Maitre d'Ecole, qu'il exerça avec beaucoup de succès à Tottenham High-Cross proche de Londres, d'où il fut appellé pour être Maitre ou Régent de l'Ecole de la Compagnie des Merciers. Ses Ecrits lui ont acquis beaucoup de réputation dans la République des Lettres. En 1679, il publia à Londres, in-12. un Livre intitulé, *De Analogia seu Arte Latinæ Linguæ Commentariolus* [A]; & en 1695 une Edition d'Anacréon avec des Notes [B]; mais en 1710 il en a donné une se-

(a) *Autoris Vita in gratiam filiorum ab ipso conscripta*, à la tête de son *Glossar. Antiq. Rom.* Londres 1731. in-8.

(b) On tient ces particularités de Mr. *Moyse Williams*, à qui Mr. Baxter lui-même les avoit contées.

[A] *Un Livre intitulé*, de Analogia.] Voici le titre entier : *De Analogia sive Arte Linguæ Commentariolus; in quo omnia, etiam reconditioris Grammaticæ Elementa ratione nova tractantur, & ad brevissimos Canones redigantur. In usum provectioris adolescentiæ. Operâ Wilhelmi Baxteri Philistoris.* La Permission d'imprimer est du 20 Février 1677-8. Dans sa Préface (*ad Studiosos*) il remarque, que la Langue Latine, selon Varron le plus savant Ecrivain parmi les Romains, consiste dans quatre choses principales, *la Nature*, *l'Analogie*, *l'Autorité*, & *l'Usage*; & qu'il a aussi traité de ces quatre choses dans son Ouvrage, mais qu'il lui a donné le titre de la plus importante, & de celle qui a le plus de relation à l'Art; en quoi il a suivi, dit-il, l'exemple de César lui-même, aprér lequel, ajoute-t-il, personne ne doit avoir honte d'écrire sur l'Analogie. *Quum universa fere Latinitas, seu loquendi Romanè ratio, secundum doctissimum Romanorum M. Varronem, quatuor præcipuè constet, Naturâ scilicet, Analogiâ, Auctoritate & Consuetudine; quumque horum nihil ex toto in hoc opusculo sit prætermissum, fecimus tamen titulum ex eo, quod in his præcipuum est, maximeque ad artem spectans, in hac re C. Cæsarem potissimum imitati, post quem non est cur quempiam pudeat de Analogiâ scripsisse.* Il dit qu'il n'a point épargné le travail dans cet Ouvrage, & qu'il a eu soin de consulter les meilleurs Ecrivains qui ont traité de cet Art, & particuliérement Priscien, que tous les Savans conviennent être le plus exact. Mais que comme ces Grands-Hommes ont écrit d'une manière plus difficile & plus subtile qu'il ne convient à la Jeunesse d'Angleterre, & que dans le tour qu'ils ont donné aux choses, ils ont eu plus d'égard au Génie de la Langue Grecque, qu'à celui de la Langue Angloise, il a jugé à propos de faire une Introduction courte & aisée, à l'aide de laquelle les jeunes-gens les plus avancés, avec une médiocre teinture de la Langue Grecque, peuvent passer avec succès à la lecture des anciens Grammairiens. Il a touché légérement à l'*Orthographe* & à la *Prosodie*; mais il s'est étendu principalement sur l'*Etymologie*. Entre autres choses particulières & nouvelles qu'on y trouve, il y a celle-ci, qu'il prend le prémier mot de l'*Imperatif* pour le *Thême*, d'où viennent non seulement les différentes Inflexions des Verbes, mais aussi les Participes, & les *Nomina Verbalia*, ce que l'Analogie, selon lui, demande, & ce dont il croit qu'on trouve des traces très claires dans Diomède, excellent Grammairien. *In Etymologia plurimi sumus; in quâ neminem turbare debet, quod inter alia quamplurima nova, prima vox Imperativi modi constituta sit thema sive positio prima, idque non solum universæ flexionis Verborum, verum etiam Participiorum omnium & Verbalium nominum, quum & Analogiæ ratio id maximè exigat, extentque apud Diomeden, gravissimum Grammaticæ rei scriptorem, non obscura hujus rei indicia.* Il est très court sur la *Syntaxe*, & à l'exemple de Sosipater Charisius, il a intitulé ce Chapitre, *De Idiomatibus Latinis*. Le septième Chapitre roule sur les *Figures de la Grammaire*; & le huitième, sur *les Mesures de la Poësie*, & sur la manière de faire des vers Latins.

[B] *Une Edition d'Anacréon avec des Notes.*] Elle a pour titre : *Anacreontis Teii Carmina. Plurimis quibus hactenus scatebant mendis purgavit, turbata Metra restituit, Notasque cum nova Interpretatione literali adjecit Willielmus Baxter. Subjiciuntur etiam duo vetustissima Poëtriæ Sapphus elegantissima Odaria, una cum Correctione Isaaci Vossii, & Theocriti Anacreonticum in mortuum Adonim.* „ Les Poë„ sies d'Anacréon, purgées de quantité de fautes qui se „ trouvoient encore dans les Editions précédentes, réta„ blies pour la mesure des vers, enrichies de Notes, & „ d'une nouvelle Version littérale, par Guillaume Baxter.

„ On

feconde, confidérablement augmentée. Nous avons une Lettre de lui, écrite de Tottenham High-Crofs le 7 de Novembre 1707, à Mr. Jaques Gardiner, fur l'ancienne manière d'écrire avec des Caractères [C]. On trouve dans les *Tranfactions Philofophiques* de la même année, Num. 306. deux Lettres de Baxter au Dr. Harwood, l'une fur la Ville de Wroxeter, & l'autre fur les *Hypocaufta* des Anciens; & au Num. 311. il y a une Lettre au Dr. Hans Sloane, dans laquelle il rend compte de l'*Archæologia Britannica* de Mr. Lhwyds. En 1719 il publia in-octavo fon *Gloffarium Antiquitatum Britannicarum* [D], dont il a paru une feconde Edition depuis fa mort, en 1733, in-8. La feconde de fon Ho-

„ On y a joint deux belles Odes de Sapho, corrigées par „ Ifaac Voffius; & la Pièce Anacréontique de Théocrite „ fur la mort d'Adonis." Baxter dédia cette Edition à Thomas Henfhaw Ecuyer, Membre de la Société Royale, qui a publié l'*Etymologicum* du Dr. Skinner. Il lui dit, que l'excellent Poëte qu'il lui préfente aiant tant fouffert de l'ignorance & de la négligence d'un grand nombre de Siècles, méritoit d'être corrigé par une main plus habile que la fienne; mais qu'il ofe s'affurer que perfonne ne le blâmera pour l'avoir effayé, ou pour avoir fur un fujet auffi difficile donné quelque effor à fon imagination; quoiqu'il aime mieux encourir de la part de certaines gens le reproche d'avoir été trop hardi dans fes Corrections, que d'avoir, avec Tannegui Le Fèvre, qu'il qualifie de *François fuperficiel & frivole*, rejetté comme faux & fuppofé, ce qu'il n'entend point. Il ajoute, qu'avec tous fes airs de fuffifance & de vanité, le Critique dont on vient de parler n'a rien fait dans fon Edition d'Anacréon, que rêver, & donner un faux fens à fon Auteur. *Meruerat mehercule, meruerat lepidiffimus ifte fcriptor, tot fæculorum infcitiâ atque inertiâ indignè habitus, etiam à potiore manu medelam. Confido tamen neminem mihi vitio daturum, quod vel ipfe tantam rem aggreffus fuerim, quodque in re tam difficili, imo propemodum deploratâ, fatius duxerim aliquantulum ingenio meo indulgere, atque adeo pro audaculo à nonnullis cenferi, quam cum futili Gallo* (Tanaquillum Fabrum dico) *quidquid non intelligerem pro falfo vel fuppofititio habere; quem quidem virum ubique ineptiiffe, & nihil ufquam μετὰ τοσαύτης νήψεως καὶ δεινότητος videre potuiffe, verum in omnibus prorfus fuiffe ὄνον πρὸς λύραν, quod Græcis dicitur, non fine fummâ indignatione admiror.* Mr. Jean-Corneille Pauw, qui a donné une Edition d'Anacréon en 1732 à Utrecht in-4. parle avec beaucoup de mépris des Notes de notre Baxter, & de celles de Barnes, fur ce Poëte: il dit qu'elles font remplies de tant de puérilités, que s'il avoit entrepris de les réfuter toutes, cela feul auroit occupé plus de place que n'en ont pris fes Remarques fur le Texte Grec. *Duo Commentarii duorum Interpretum Barnefii & Baxteri tot futiliffimis nugis repleti funt, ut fi eas fingulatim referre inftituiffem, plura de illis folis confcribenda fuiffent mihi, quam nunc de Græcis omnibus confcripfi.* Mais comme Mr. Pauw traite plufieurs autres Savans avec beaucoup de hauteur & de mépris, fon jugement ne tire à aucune conféquence par rapport à notre Auteur en particulier. [☞ Le Savant d'Utrecht a traité Mr. Baxter, comme celui-ci avoit traité Mr. Le Fèvre. On a vu ci-deffus les belles épithètes dont il a été fi libéral pour le Savant de Saumur, & Mr. Pauw les lui rend à peu près en mêmes termes. Cela confirme ce que j'ai remarqué ailleurs *, que Meffieurs les Littérateurs fe traitent fort ca-
* Art. Baudelot Remarq. [D]. valiérement les uns les autres, & fe difent des injures à propos de rien. Dès que quelqu'un d'eux donne une nouvelle Edition d'un Auteur, on peut dire prefque à jeu fûr, Malheur aux Editeurs précédens! Add. du Trad.]

[C] *Une Lettre de lui . . . . . à Mr. Jaques Gardiner, fur l'ancienne manière d'écrire avec des Caractères.*] Elle fe trouve, avec quelques autres de fes Lettres, à la fin de
(1) P. 413-415. Londres 1711. fon *Gloffarium Antiquitatum Romanarum* (1). Il obferve que Plutarque, dans la Vie de *Caton d'Utique*, fait Cicéron inventeur de la manière d'écrire avec des Caractères, à l'occafion de la Confpiration de Catilina; & qu'il paroit par une Lettre du Livre XIII. à Atticus, qu'il fe fervoit de cette manière d'écrire, puifqu'il y fait mention de ce qu'il écrivoit διὰ σημείων, *par fignes*, expreffion qui fait voir que cet Art étoit emprunté des Grecs. Dion Caffius, dans le LV. Livre de fon *Hiftoire*, nous apprend que Mécène le communiqua au Public par Aquila fon Affranchi, comme Eufèbe dit dans fa *Chronique* que Cicéron avoit fait par fon Affranchi Tyron. Il paroit auffi par Suétone dans la Vie de Céfar, que Céfar lui-même écrivoit avec des Caractères, *per notas*. Dans la Vie de Galba on trouve cette façon de parler: *Quia notata, non perfcripta, erat fumma, ne hæc quidem accepit.* On trouve encore fur ce fujet un paffage remarquable dans le Digefte, Lib. XXIX. *Lucius Titius miles Notario fuo Teftamentum fcribendum Notis dictavit, & antequam literis perfcriberetur, vitâ defunctus eft.* Et voici le beau portrait que Manilius, dans le IV. Livre de fes *Aftronomiques*, fait d'un Notaire:

Hic & fcriptor erit velox, cui litera verbum eft,
Quique notis linguam fuperet, curfimque loquentis
Excipiat longas nova per compendia voces.

Baxter dit, que pour lui, il a affez de penchant à croire que cette manière d'écrire étoit générale, avant qu'un Muficien eût inventé l'Alphabet; car Ariftoxène contemporain d'Ariftote, dans fon Traité de la Mufique, fait de l'Art d'écrire, Γραμματική, une partie de la Mufique. *Reftant adhuc Notæ* (dit le grand S. Jérôme, mais l'Auteur a oublié en quel endroit) *quæ cum ex Barbarorum puto ortu nata funt, rationem amifere.* Baxter croit que les Notes de Mufique, & les Caractères dont fe fervent les Médecins, font encore des reftes de ces anciens Caractères ou *Notæ*; pour ne rien dire des *Sigla* Romaines, ainfi nommées pour *fingula*, qui n'étoient autre chofe qu'une ou deux lettres pour exprimer tout un mot, & qui par conféquent étoient plutôt des *Abbréviations*, que des Caractères ou des Chiffres. Les Ἱερὰ γράμματα des Egyptiens étoient des *Caractères facrés* (*Notæ facræ*), empruntés des Devins ou Interprètes des Songes. Artémidore appelle par-tout ces Symboles facrés Σημεῖα, qui eft auffi un terme de l'Ecriture Sainte, où il marque auffi-bien que dans Artémidore, des *Prodiges*. *Quam fcitè per notas nos certiores facit Jupiter!* dit Cicéron dans fon Traité *de Divinatione*. On peut faire quelques conjectures fur la figure de ces Caractères, par les noms qu'Apulée leur donne, les appellant, *Ignorabiles Literas*, *Nodos*, *Apices condenfos*; & par cette Epigramme de Nicéarque:

Ὅντως μυρμήκων τρυπήματα λοξὰ καὶ ὀρθὰ,
Γράμματα τῶν Λιβυκῶν, Λύδια καὶ Φρύγια.

D'où l'on peut conclure, qu'on regardoit cette manière d'écrire comme celle qui étoit généralement en ufage parmi les Barbares, comme elle l'eft encore aujourd'hui chez les Chinois. Il eft inconteftable que Cadmus le Carien, autrement *Imbramus* ou *Hermes*, a inventé l'Alphabet; car c'eft une grande erreur, quoique fort ancienne, que les anciens *Phéniciens* étoient les Tyriens. Il eft vrai que les Lettres eurent des noms Tyriens à la fin, c'eft-à-dire depuis le tems que les Italiens eurent reçu l'Alphabet Ionien, dont les Romains ont confervé les noms anciens & les figures.

[D] *Son* Gloffarium Antiquitatum Britannicarum.] Il a pour titre: *Gloffarium Antiquitatum Britannicarum, five Syllabus Etymologicus Antiquitatum veteris Britanniæ atque Iberniæ, temporibus Romanorum. Auctore Willelmo Baxter Cornavio, Scholæ Merciariorum Præfecto.* L'Auteur dédia cet Ouvrage au Dr. Richard Mead, à la follicitation duquel il remarque qu'il avoit échappé au feu. Il obferve auffi dans fa Dédicace, que la connoiffance de la Langue Bretonne eft abfolument néceffaire à un Antiquaire de la Grande-Bretagne; que c'eft pour ne l'avoir pas entendue, que plufieurs Savans diftingués dans la République des Lettres ont fait de fréquentes bévues; & que c'eft avec le fecours de cette Langue, qu'il a tâché de répandre, dans cet Ouvrage, du jour fur les Antiquités de la Nation Angloife. La Dédicace eft datée de l'Ecole des Merciers le 1. de Juillet 1719. Dans fa Préface aux Anglois (*ad Britannos*), il dit (2) qu'il a corrigé Cambden (2) Pag. 1. 2. Edit. en 1731.
en un grand nombre d'endroits, & qu'il a ajouté plus de deux-cens noms anciens de Lieux ou de Rivières, dont il n'eft point parlé dans la *Britannia* de cet Auteur, outre les anciens noms de Divinités, de Rois, de Généraux, qu'il a expliqués du mieux qu'il lui a été poffible; & que par-tout il a eu foin de comparer, chemin faifant, les noms de l'ancienne Gaule, & les mots des autres Pays. *Cambdenum noftrum quampluribus locis vel declaratum, vel emendatum facilè deprehendet Lector. Adjiciuntur etiam plus minus ducenta veterum Locorum & Fluminum Nomina, quæ in Britanniâ ejus non comparent; ut nihil dicam de Deorum, Regum, & Ducum antiquis appellationibus, quæ hic pro ingenii noftri modulo explicantur, collatis paffim lubentiùs cognominibus veteris Galliæ & aliarum Regionum vocabulis.* Il nous apprend auffi qu'il a fuppofé dans tout l'Ouvrage, que tous les Peuples de l'Europe étoient *Hénètes* ou *Brigantes*, & Afiatiques d'origine; & que c'eft parce qu'ils étoient Etrangers d'abord, qu'ils furent appellés *Galli* (Gaulois) par les autres Nations. Il eft certain, ajoute-t-il, que la Langue Arménienne d'aujourd'hui (qui étoit anciennement commune aux Thraces & aux Phrygiens) a un grand nombre de mots Bretons; & il n'eft pas poffible d'entendre à bien des égards les Langues Orientales, fans le fecours de la Langue Arménienne & de la Bretonne: ce dont il donne des exemples. *Fruftra fuerit hoc loco advertere, quod per totum hoc opufculum declaravimus, univerfæ Europæ populos fuiffe* Henetos *feu* Brigantes, *& originis planè Afiaticæ; & quod* Peregrini *initio fuerint, alienigenis appellatos* Gallos. *Certè vel hodierna Armeniorum Lingua* (*quæ olim Phrygibus & Thracibus propemodum erat communis*) *innumera repræfentat Britanniæ noftræ vocabula. Quid quod & Linguæ, quas vulgus dicit Orientales, abfque Armenicæ & Britannicæ noftræ ope, in pluribus nequeant explicari* (3)? Il remarque, que cela eft (3) Ibid. p. 4.
venu de ce que les Scythes s'étoient rendu maîtres de toute l'Europe & d'une grande partie de l'Afie. „ Les Scythes, *dit Juftin l'Abbréviateur de Trogue Pompée*, ont „ eu l'Empire de toute l'Afie jufqu'à l'Egypte, pendant „ quinze-cens ans." *Scythæ per totam Afiam Egyptum ufque ad imperium tenuere per mille & quingentos annos.* Il avertit auffi, que la Lettre C dans les anciens noms, doit fe prononcer par-tout comme un K à l'ancienne manière;

Horace, avec les *Scholies* anciennes & modernes, & ses propres Remarques, a paru aussi depuis sa mort, en 1725, in-8. [*E*]. Mr. Moïse Williams a publié à Londres en 1726 in-8. son *Glossarium Antiquitatum Romanarum* [*F*]. Baxter étoit particuliérement lié & entretenoit un Commerce Littérai-
re

& que U ou Ü ou ŭ au commencement des mots & des syllabes, doit se prononcer comme le W Anglois, & dans les autres endroits comme le *oo* Anglois, ou le *u* des Italiens (4). Il donne ensuite en abrégé une Histoire de l'état de la Grande-Bretagne, depuis le départ des Romains jusqu'à présent. Baxter avoit travaillé plusieurs années sur cet Ouvrage, comme il paroit par les Extraits des Lettres que Mr. Edouard Lhwyd lui écrivoit. Dans une, qui est du 26 d'Avril 1705, il dit à Baxter, qu'il lui avoit appris ci-devant qu'il avoit reçu sa *Géographie Britannique*, & l'avoit mise par ordre alphabétique; & que s'il vouloit la lui remettre, elle seroit imprimée toute entière, ou pour la plus grande partie, comme lui appartenant: que s'il l'avoit déja mise en Carte, il la feroit graver: „ sinon, „ *dit Mr. Lhwyd*, je crois qu'il suffira d'insérer vos Re„ marques par ordre alphabétique dans mon Dictionaire „ des Noms Bretons, en mettant toujours un B à la fin, „ afin d'épargner la dépense d'une Carte, à laquelle on ne „ s'attend pas." Dans une autre Lettre datée d'Oxford du 3 de Novembre 1705, il dit à Baxter, qu'il espère qu'il a enfin pris sa résolution par rapport à son *Vocabulaire Geographique Romain de la Bretagne*, & qu'il apprendra avec plaisir qu'il y ajoute encore, & qu'il commence à le faire imprimer. „ Mais, *ajoute-t-il*, si vous ne „ pensez pas à le publier vous-même, & que vous vouliez „ en enrichir mon Ouvrage, j'espère de ne pas manquer „ à vous en faire honneur." La seconde Edition de cet Ouvrage a paru à Londres in-8. en 1733, dédiée au Dr. Richard Mead par *Jean Baxter* fils de l'Auteur. On a ajouté à cette Edition de courtes Notes par le Dr. Guillaume Stukely, & les Remarques posthumes de Mr. Edouard Lhwyd, Garde du Cabinet d'Ashmole à Oxford, sur les Noms des Rivières, des Montagnes, des Villes &c. de la Bretagne, en Anglois, & en forme de Lettre au Dr. Guillaume Nicholson Evêque de Carlisle.

(4) Ibid. p. 8.

[*E*] *La seconde Edition de son* Horace, *avec les* Scholies *anciennes & modernes & ses propres Remarques, a paru aussi depuis sa mort en 1725 in-8.*] Cette Edition a pour titre: *Q. Horatii Flacci Eclogæ, una cum Scholiis perpetuis tam veteribus quam novis. Adjecit etiam, ubi visum, & sua, Textumque ipsum plurimis locis vel corruptum vel turbatum restituit Willielmus Baxter.* Il dit dans sa Préface, qu'il donne cette seconde Edition de ce Poëte plus de vingt ans après la prémière, parce que celle-ci est devenue rare, & qu'il étoit nécessaire de corriger certaines choses, d'en changer d'autres, & de faire plusieurs additions, sur-tout depuis l'Edition publiée par le célèbre Dr. Bentley, dans laquelle avec de grands efforts, & après avoir comparé tous les Manuscrits & toutes les Editions & les Autorités, il semble avoir plutôt accablé, qu'éclairci cet Auteur. *Præsertim postquam clarissimus* Bentleius *tanto cum molimine & pompa, collatis omnium temporum Exemplaribus & Auctoritatum exemplis, Scriptorem istum videretur magis oppressisse quam adornasse.* Que quant à lui, il a suivi une méthode différente; & que selon sa petite capacité, il s'est contenté de rassembler les Remarques qu'il avoit faites la plupart à ses heures de loisir, & qu'il publie pour l'usage des Savans; afin qu'ils voyent, non les sentimens particuliers, mais ceux des plus illustres Commentateurs d'Horace tant anciens que modernes, & sur-tout ceux des anciens Scholiastes, *Helenius Acro*, & *Pomponius Porphyrio*, qui florissoient pendant que le Paganisme subsistoit encore, comme il paroit par leurs Ecrits. En rendant compte de l'œconomie de son Ouvrage, il remarque encore, qu'il a principalement fait usage de ce qui reste des anciennes *Scholies*, qui sont absolument nécessaires pour expliquer divers endroits d'Horace, quoique ces *Scholies* soient fort imparfaites & interpolées. Il en fait aussi connoitre les Auteurs. Il dit ensuite, qu'il s'est attaché après cela aux plus habiles Commentateurs modernes, dont il trace le caractère, sur-tout à *Lambin*, distingué par sa grande érudition & par son application; à *Cruquius*, non moins illustre par son savoir & par son génie; & à *Torrentius*, Auteur judicieux & rempli d'excellentes observations. Ces trois Commentateurs ont collationné avec beaucoup de soin les Manuscrits d'Horace. *Lubin* suit presque par-tout *Cruquius* dans son admirable Paraphrase, d'où *Bond* a tiré principalement ses Notes. *Christophle Landinus* a fait quantité de bonnes Remarques. *Antoine Mancinellus* étoit un homme appliqué & qui avoit de la lecture, comme Glaréan l'assure avec raison, quoiqu'il n'ait travaillé que sur les Odes. Il n'y a de *Muret* que peu de Remarques, mais elles sont de main de Maitre; & *Henri Etienne* a été heureux dans ses corrections. Tous les autres sont dignes d'éloge, même par ce seul endroit, qu'ils ont admiré un si excellent Auteur, & l'ont jugé digne de leur application. *Heinsius* avoit du savoir, mais il ne connoissoit pas le génie particulier d'Horace. Mr. *Dacier* est fondé dans le jugement qu'il porte de *Scaliger*, que ce Savant a été malheureux par rapport à tous les endroits qu'il a osé critiquer, n'y aiant pas une seule de ses critiques qui soit juste. Et pour *Tannegui Le Fèvre*, qui a témoigné tant de mépris pour les autres, il n'a pas fait une seule bonne Note. A l'égard de Mr. *Dacier*, Baxter dit que ceux qui entendent le François, sont le mieux en état d'en bien juger; & à cette occasion il cite *Pierre Rodel*, savant Jésuite, qui a publié il n'y a pas longtems, dit-il, un petit nombre d'excellentes Remarques sur notre Poëte, & qui dit que le Lecteur desintéressé peut juger duquel des deux on a le plus à se plaindre, ou de l'infidélité, ou de l'inexactitude du Commentateur. Baxter finit en disant, que pour lui, s'il lui est arrivé de faire des fautes après ces Grands-Hommes, comme cela lui sera surement arrivé, il espère que le Lecteur équitable l'excusera, & louera sa diligence, lors même que le succès n'aura pas répondu à ses soins. *De me ipso autem, si quid & mihi post tantos viros humanitus acciderit, quod certe fiet, ignoscent ingenui, & laudabunt diligentiam, etiam ubi defuisse videbitur successus.* L'Editeur de ce Commentaire posthume nous apprend, que Baxter avoit travaillé plusieurs années à le mettre en état de paroitre, qu'il l'avoit achevé peu de jours avant sa mort, & qu'en mourant il l'avoit chargé du soin de le publier, comme il avoit fait plusieurs années auparavant son *Glossarium Antiquitatum Britannicarum*. Il avertit aussi, que l'Auteur renvoie souvent à ses Notes sur *Perse*, qui se sont perdues par la négligence d'un Libraire; & à celles sur *Juvénal*, dont l'Editeur a entre les mains ce qui en reste. On a joint à cette Edition la troisième Satyre du second Livre d'Horace, rétablie dans son ancien ordre par le Dr. Aldrich Doyen de Christ-Church à Oxford; & un Traité de la Mesure des vers de ce Poëte, par Mr. Christophle Wase.

[*F*] *Son* Glossarium Antiquitatum Romanarum.] Il a paru en 1726, sous le titre de *Reliquiæ Baxterianæ, sive* Willielmi Baxteri *Opera posthuma. Præmittitur Eruditi Autoris Vitæ a seipso conscriptæ Fragmentum.* „ Les Oeu„ vres posthumes de Guillaume Baxter, précédées d'un „ Fragment de la Vie du savant Auteur, écrite par lui„ même." Le même Livre a été publié à Londres en 1731 sous un autre titre: *Glossarium Antiquitatum Romanarum, a Willielmo Baxter, Cornavio, Scholæ Merciariorum Præfecto. Accedunt Eruditi Auctoris Vitæ a seipso conscriptæ Fragmentum, & selectæ quædam Epistolæ.* C'est Mr. Moïse Williams qui est l'Editeur de cet Ouvrage, qu'il a dédié au Dr. Richard Smalbroke alors Evêque de S. David, & à présent de Coventry & Lichfield. Mr. La Roche, dans ses *New Memoirs of Literature* (5) pour le mois de Juillet 1726, nous dit, que cet Ouvrage est „ un très bon Glossaire des Antiquités Romaines, & qu'il „ est rempli d'Erudition Grammaticale & Critique. Le „ Lecteur trouvera dans ce Livre, outre quantité de sa„ vantes Etymologies, dont les unes sont certaines & in„ contestables, & les autres moins certaines, & dans ce qui „ regarde les Antiquités Romaines, bon nombre de Re„ marques, auxquelles il ne s'attend point, & qui sont „ autant de preuves de l'Erudition de l'Auteur." Sous le mot *Ascania*, qui est l'ancien nom de l'*Asie Mineure*, Baxter dit, que les prémiers hommes habitoient sur cet endroit du sommet du Mont Taurus, que Strabon appelle *Niphates*. *Fuerit igitur* Ἀρμενία Dei Hortus *vel* Paradisus, *Patria scilicet primorum Hominum; quam quidem in summo fuisse cacumine ejus partis Tauri montis quam* Νιφάτην *Strabo appellat, multa sunt, quæ satis probant.* Il parle ensuite des quatre Fleuves du Paradis Terrestre; il tâche de prouver que l'*Araxe* & le *Phase* étoient du nombre, & que l'*Euphrate* & le *Tigre* étoient les deux autres. *Ad quatuor Paradisi Flumina quod attinet, de Tigri atque Euphrate inter omnes satis constat, erunt igitur hoc loco prætermittenda. Araxem atque Phasin esse altera duo, nos primi quod scimus diximus.* [☞ Mr. Baxter se trompe, en croyant être le prémier qui a mis l'Araxe & le Phase au nombre des Fleuves du Paradis Terrestre: du moins n'est-il pas le prémier qui ait proposé ce Systême. Dès l'an 1706, le savant Mr. *Reland* avoit publié une Dissertation* pour prouver que le Paradis Terrestre étoit dans cet endroit de l'Arménie, qui est entre les Sources du Phase, de l'Araxe, du Tigre & de l'Euphrate. Il faut que Baxter n'ait point vu cette Pièce du Savant d'Utrecht, ce qui est assez extraordinaire. Croyons-le donc sur sa parole: il aura pensé de la même manière que Mr. Reland; mais celui-ci a le droit de prémier occupant. ADD. DU TRAD.] Sous le mot d'*Aquæductus*, il parle des différens Aqueducs de Rome; & sous celui d'*Ara*, il fait de savantes Remarques sur les anciens Autels, & indique les plus célébres qui étoient à Rome. Sous le mot d'*Anser* (une Oie) il observe, que les anciens *Celtes* la nommoient *Gansa*, comme les Allemands d'aujourd'hui *Gans*, les Arméniens Γαζ, les Eoliens Χὰν, & vulgairement Χὴν. Tite-Live, dit-il, rapporte que les Oies étoient consacrées à Junon, c'est-à-dire à la Lune, & qu'on en nourrissoit dans le Temple de cette Déesse; qu'il y avoit une Oie d'argent dans le Capitole, à l'honneur des Oies qui l'avoient sauvé, comme nous l'apprend Servius. Nous apprenons de Plutarque, que tous les ans en un jour solennel on portoit publiquement un Chien en croix, & une Oie sur un lit en triomphe, en mémoire de ce que le Capitole avoit été sauvé par la vigilance des Oies, tandis que les Chiens dormoient. Columelle observe, que les Oies sont de meilleure garde que les Chiens: & les Anciens s'en servoient au même usage, auquel on emploie aujourd'hui les Chiens; ce qui est confirmé par ce vers d'Ovide dans les *Métamorphoses*:

(5) Vol. IV. Art. 7. p. 54. 55.

* Dissertat. Miscellan. Part. I. Dissert. I.

Uni-

re avec plusieurs des Savans les plus distingués de son tems, & sur-tout avec le curieux Antiquaire Mr. Edouard Lloyd. Il résigna sa place de Régent de l'Ecole des Merciers quelque tems avant sa mort, qui arriva le 31 de Mai 1723, dans la soixante-treizième année de sa vie. Il entendoit parfaitement l'ancien Breton, & les autres Langues de l'Occident & du Nord, aussi-bien que le Latin, le Grec, & l'Hébreu. Il étoit très versé dans la Mythologie, qu'il auroit vraisemblablement epuisée dans les Commentaires qu'il méditoit sur les *Métamorphoses d'Ovide*. Il avoit fait aussi un Commentaire sur *Juvénal*, comme on le voit par le Projet publié en 1732 pour l'imprimer sous le titre de *Gulielmi Baxteri quæ supersunt Enarrationes & Notæ in D. Junii Juvenalis Satyras. Accedit rerum & verborum observatione digniorum, quæ in iisdem occurrunt, Index locupletissimus. Accurante Mose Gulielmio, A. M. R. S. Soc.* Il a eu part aussi à la Traduction Angloise des *Hommes Illustres de Plutarque, par plusieurs personnes.*

Unicus Anser erat minimæ custodia Villæ.

Sous le mot *Athei*, il observe que c'est le nom qu'on donne à ceux qui ne reconnoissent point de Dieu ; mais qu'il ne croit pas qu'il y en ait jamais eu de tels. Les Pyrrhoniens & les Académiciens affectoient de soutenir le pour & le contre sur toutes sortes de sujets, avertis par l'exemple de Socrate leur Maitre, de ne pas dire leurs véritables sentimens en présence des ignorans. *Athei*, Ἄθεοι, *qui nullum agnoscunt Numen. Verum nullos unquam fuisse Atheos existimaverim. Pyrrhonii & Academici de omni materia in utramque partem disputare affectabant, Magistri sui Socratis exemplo moniti, ne veram sententiam suam apud imperitos promerent.* Protagore, Disciple de Démocrite, étant plus soigneux de polir son style & de perfectionner son élocution, que de cultiver son Esprit & sa Raison, (ce qui le fit appeller communément Σοφία, *l'Esprit*), il n'est pas étonnant qu'il eût peu de goût pour la contemplation des choses graves & sublimes. On ne doit donc pas tant regarder comme une preuve de son véritable sentiment, que comme une marque du caractère badin & indolent de son esprit, la manière dont Diogène Laërce dit qu'il commençoit un de ses Livres : *A l'égard des Dieux, je ne puis rien affirmer sur leur sujet, s'ils existent, ou non :* Περὶ μὲν Θεῶν οὐκ ἔχω εἰδέναι, οὔθ' ὡς εἰσὶν, οὔθ' ὡς οὐκ εἰσίν. Baxter croit qu'il faut en dire autant de Diagore de Milet, de Théodore le Cyrénaïque, de Lucien, & d'un grand nombre d'autres dans tous les Siècles : ce sont des gens qui ne peuvent supporter la peine de penser, & dont la jeunesse fougueuse est incapable de s'assujettir à des méditations graves & sérieuses. *Hujusmodi enim Homuncionibus vel minima cogitandi mora molesta est ; in his enim puerilis impetus virili meditationi semper obstat.* Cependant, des gens de ce caractère badin & superficiel courent moins de risque de passer pour Athées auprès du Vulgaire, que des gens d'un profond savoir, qui découvrent l'absurdité des antiques Mystères des Prêtres ; & de ce nombre ont été non seulement les Philosophes, les Grammairiens & les autres Savans, mais les Chrétiens eux-mêmes. „ On nous nomme Athées, *disoit Justin Martyr*, & nous convenons sans peine que nous le sommes „ par rapport à ces Divinités prétendues." *Inepruli tamen isti non tam Athei videntur populo, quam docti viri, qui vana sacerdotum mysteria propalant, & apud populum interpretantur. Cujus generis olim fuerunt non solum Philosophi, Grammatici, & cæteri Philologi, verum etiam Christiani.* Καὶ ἄθεοι κεκλήμεθα, *inquit Justinus Martyr*, καὶ ὁμολογοῦμεν τῶν τοιούτων νομιζομένων θεῶν ἄθεοι εἶναι. Quoi de plus insupportable, que de voir les Savans Athéniens accuser d'Athéisme & d'Impiété Anaxagore le rival de Thalès de Milet, & le grand Euripide son Disciple, celui qui a représenté le Νοῦς ou *l'Esprit, l'Intelligence*, comme présidant sur tout l'Univers, parce que le prémier appelloit le Soleil μύδρον διάπυρον, *une masse de matiere enflammée*, & l'autre χρυσέαν βῶλον, *une boule d'or !* Baxter finit en disant, que selon lui, il n'y a pas de plus grands Athées que les Parjures, les Menteurs, ceux qui trompent le peuple pour l'amour du gain, en un mot tous les Scélérats & ceux qui font une injuste guerre à leurs voisins. *Maximè tamen Athei videntur mihi perjuri, mendaces, fucum popello lucelli gratiâ facientes, scelerati omnes & injusta bella finitimis inferentes.* En voilà assez pour donner au Lecteur une idée de cet Ouvrage de Baxter. L'Editeur nous apprend dans un Avertissement Latin qui est à la fin, que l'Auteur avoit dessein de suivre tout l'Alphabet, comme on le voit aussi par des renvois à d'autres Lettres ; mais qu'étant mécontent de quelques Libraires qui avoient refusé d'imprimer son *Glossarium Antiquitatum Britannicarum*, il abandonna le dessein d'achever celui-ci. Il eut pourtant le plaisir de voir son *Glossarium Antiquitatum Britannicarum* imprimé pendant sa vie, comme nous l'avons dit ci-dessus. On a joint au *Glossaire des Antiquités Romaines* quelques Lettres de notre Auteur. La prémière, qui est en Anglois, s'adresse à Mr. Edouard Lhwyd: il y traite de l'ancien Langage & de l'ancien Alphabet, & il dit qu'il croit qu'Aristote a eu raison de soutenir qu'aucun Langage n'est naturel, mais qu'il est d'invention humaine, *ex instituto humano* ; & que ce que la Mythologie Grecque rapporte, que dans l'Age d'Or les Hommes & les Bêtes parloient un même Langage, qui se réduisoit à des monosyllabes & à des interjections, est très vrai. Delà vient qu'Homère a cru pouvoir supposer un Dialogue entre Achille & ses Chevaux, dans les tems Héroïques, & Ovide entre un Serpent & Cadmus. Les Egyptiens attribuoient aussi l'invention du Langage à leur Dieu *Taaut* ou *Hermès*, qui leur enseigna les Lettres & tous les Arts ; & par-là ils entendoient le Soleil, qui mûrissoit leur cerveau : & par la même raison les Grecs attribuoient l'invention des Arts à Apollon. „ Je ne puis donc m'empêcher de croi„ re, *dit Mr. Baxter*, que comme les sons des Lettres fu„ rent d'abord une imitation des tons naturels, de mê„ me on forma les prémières figures sur les choses dont „ on emprunta ces prémiers sons." Il prouve ensuite cette hypothèse par des exemples pris de différentes Lettres de l'Alphabet, & il récapitule tout ce qu'il a dit par les Observations suivantes. Tout l'Alphabet se réduit d'abord aux *Gutturales*, qui sont les Voyelles jointes avec H, X, & Ng ou *V*. Cette H, jointe à une Voyelle ou à une Consone, forme une espèce d'Alphabet d'un second ordre, comme *Ha*, *He*, *Hi* &c. *Bha*, *Cha*, *Dha*, *Lla* &c. ; & cette combinaison, que Mr. Baxter nomme un Alphabet du second ordre, imprime une sorte de force, ou de *pathème* naturel, à celui du prémier ordre. Il met les Gutturales au prémier rang, parce qu'elles sont les plus simples, & qu'elles sont communes aux Hommes & aux Bêtes ; & il dit qu'il auroit pu ajouter, qu'il y a dans chacune des Voyelles une autre sorte de *pathème* naturel : par exemple, A, O, U, ont quelque chose de fier & de brute, comme ressemblant au cri des Bœufs, des Vaches & des Chats : l'A prononcé à l'Angloise, & l'H & l'Υ des Grecs, ont un son moyen, entre le *mâle* & l'*efféminé*. Enfin les Voyelles I & Y sont des Voyelles *pipiantes* (*Vocales pipilantes*) & au dessous de la dignité de l'Homme, *quippe a pipientibus pullis mutuatæ*. Ce qui fait dire au Dr. Meric Casaubon, que les anciens & rustiques Goths prononçoient Φᾶμα, & les Ioniens & Athéniens polis φῆμα, comme nous ; les Romains prononçoient φῆμα ou φημα ; & les Turcs prononcent φῖμα. Les Lettres du second ordre sont celles que Baxter appelle *Linguales*, qui sont propres aux Hommes, imitées de quelque Animal ou de quelque autre son, ou inventées par caprice, comme *Teth*, *Nun*, *Tjaddi*. On range dans cette Classe les *Palatinales* & les *Dentales*. La troisième espèce sont les *Labiales*, formées seulement par les lèvres, & plus convenables aux enfans qu'aux hommes faits, & par cette raison hors d'usage chez plusieurs Nations. Entre celles-ci, M, P, V, W, se prononcent par-tout de la même manière. Le Φ des Grecs se forme avec la lèvre inférieure & les dents supérieures, ce qui en rend, selon Cicéron, la prononciation difficile. Il en est de même du B & de l'F, dont les Romains prononçoient la prémière presque comme le Φ des Grecs, & la seconde comme le V. Le *Delta* & le *Theta* se prononcent avec la langue & les dents d'enhaut, & non comme nous faisons *Dh* & *Th*. Dans une autre Lettre à un Gentilhomme, Mr. Baxter remarque, qu'avant l'invention des Lettres, on se servoit de têtes de cloux pour compter ; que dans la suite, pour conserver la mémoire de cet ancien usage, on mettoit des cloux aux coupes, aux siéges, à la poignée des épées, & aux Lettres mêmes ; & qu'il y a de l'apparence, qu'avant que cela servît d'ornement, on conservoit par ce moyen la mémoire des choses passées, & l'on comptoit les années ; ce qui étoit certainement l'usage des prémiers habitans de l'Italie. L'Editeur du *Glossaire des Antiquités Romaines* y a ajouté une excellente Table, à l'aide de laquelle on trouve l'explication de plusieurs mots qui ne commencent pas par la prémière Lettre de l'Alphabet.

BAYLE (PIERRE), Auteur du *Dictionaire Historique & Critique*, nâquit le 18 de Novembre 1647, au Carla, Bourg du Comté de Foix, où Jean Bayle son père étoit Ministre. Jeanne de Bruguière sa mère étoit d'une Maison illustre par sa Noblesse, du Comté de Foix. Bayle commença ses études sous son père, & au mois de Février 1666 il alla à l'Académie que les Protestans avoient à Puylaurens, où il s'appliqua avec tant d'ardeur à l'étude, qu'il y employoit ses heures de plaisir & de récréation. Outre ses Exercices Académiques, il lisoit tous les Livres qui lui tomboient entre les mains ; mais Plutarque & Montagne étoient ses Auteurs favoris. Les progrès qu'il faisoit à Puylaurens n'étant pas à son gré assez rapides, il quitta cette Académie, & alla à Toulouse, qui est une des plus célèbres Universités de France. Il y arriva au mois de Février 1669. Il se logea dans une maison par-

particulière, & alloit entendre les Leçons de Philosophie qui se faisoient dans le Collège des Jésuites. Il n'y avoit rien là d'extraordinaire : les Réformés envoyoient souvent leurs enfans étudier chez les Jésuites, quoique cela eût été défendu par les Synodes. La lecture que Mr. Bayle avoit faite à Puylaurens de quelques Livres de Controverse, lui avoit fait naitre des doutes sur la Religion Réformée. Ses doutes augmentérent à Toulouse, par les disputes qu'il eut avec un Pretre qui logeoit en même maison que lui. Il se crut dans l'erreur, parce qu'il ne pouvoit répondre aux raisonnemens qu'on lui faisoit; & un mois après son arrivée à Toulouse, il embrassa la Religion Romaine. La nouvelle de son changement pénetra de douleur toute sa famille, & particuliérement son pére, de qui il etoit tendrement aimé, & qui refusa desormais de l'entretenir. Mais Mr. Bayle trouva un Patron en Mr. Bertier Evêque de Rieux, qui se chargea genéreusement des fraix de son entretien [A]. Quelques personnes ont débité, que Mr. Bayle avoit demeuré trois ans dans le Couvent des Jésuites à Toulouse, & qu'il avoit même pris l'Habit de leur Ordre; mais il a réfuté lui-même ces calomnies, d'une maniére à ne laisser aucun doute sur la fausseté de ce dont on le taxoit [B]. Effectivement, il ne demeura que dix-huit mois à Toulouse, & trouvant qu'il avoit été un peu trop précipité à changer de Religion [C], il sortit de cette Ville le 19 d'Août 1670, & se retira à une Maison de campagne de Mr. Du Vivié à six lieues de Toulouse, & à trois lieues du Carla. Son frére ainé, Jaques Bayle (a), s'y rendit le lendemain avec quelques autres Ministres du voisinage; & le jour suivant il abjura la Religion Romaine en leur présence, & partit d'abord pour Genève, afin d'y continuer ses études. Il avoit appris chez les Jésuites la Philosophie Péripatéticienne, & comme il la possédoit bien, il la défendoit avec beaucoup de chaleur (b). Cependant il crut devoir examiner la Philosophie de Descartes, qu'on professoit à Genève; & il ne fut pas longtems sans préférer les principes raisonnés de la nouvelle Philosophie, aux subtilités infructueuses des Sectateurs d'Aristote. Les grands talens de Mr. Bayle lui acquirent bientôt beaucoup de réputation; ce qui engagea Mr. de Normandie, Syndic de la République, à le prier de se charger de l'education de ses enfans. Mr. Bayle le fit, & alla demeurer chez Mr. de Normandie (c), où logeoit Mr. Basnage. Ils contractérent ensemble une amitié, qui a duré jusqu'à la mort. Mr. Bayle s'acquit quantité d'autres Amis, & entre autres le célèbre Mr. Minutoli, avec lequel il a toujours entretenu une correspondance réguliére & constante. Il n'y avoit pas deux ans qu'il étoit à Genève, lorsqu'à la recommandation de Mr. Basnage, il entra chez le Comte de Dhona, Seigneur de Copet (d), en qualité de Gouverneur de ses fils. Mais dégoûté de cette vie solitaire, il quitta Copet, & se rendit à Rouen, où Mr. Basnage lui avoit procuré une place chez un Marchand, pour travailler à l'instruction de son fils; mais Mr. Bayle n'y demeura pas longtems. Toute sa passion étoit pour Paris, où il se rendit au mois de Mars 1675; & à la recommandation du Marquis de Ruvigny, il fut fait Gouverneur de Mrs. de Béringhen, fréres d'un Conseiller au Parlement

(a) Il étoit Collègue de son pére au Carla.

(b) *Chimère de la Cabale de Rotterdam démontrée* &c. p. 144. 145.

(c) Le 21 de Novembre 1670.

(d) Baronie dans le Pays de Vaud à deux lieues de Geneve.

[A] *Mr. Bertier Evêque de Rieux se chargea généreusement des fraix de son entretien.*] Mr. Bayle en marque sa reconnoissance dans une Lettre qu'il écrivoit à Mr. Pinson en 1693. Ce qui donna occasion à cette Lettre, fut qu'on venoit de publier dans le *Menagiana* ces paroles : *Mr. Bayle est fils d'un Ministre. Mr l'Evêque de Rieux, qui avoit contribué à sa Conversion, le fit étudier à Toulouse à ses depens; mais après ses etudes, il rentra dans la Secte qu'il avoit quittée.* Ces expressions parurent trop générales à Mr. Bayle, & il s'en plaignit à Mr. Pinson. „ La maniére, *dit-il*, dont Mr. Ménage a parlé de moi est un „ peu trop vague, & propre à faire naitre de fausses i„ dées : chacun s'imaginera que j'ai fait toutes mes étu„ des sous les auspices & par la libéralité de Mr. l'Evê„ que de Rieux; voici ce qui en est. Aiant fait mes étu„ des de Grammaire, de Latin & de Rhétorique, ou „ chez mon pére, ou à l'Académie de Puylaurens, je „ commençai ma Philosophie à la même Académie, & „ poussai seulement cette étude pendant quatre ou cinq „ mois; après quoi j'allai à Thoulouse tout plein de dou„ tes sur ma Religion, par des lectures de Livres de Con„ troverse. Je me trouvai logé avec un Prêtre, qui dis„ putant avec moi, ne fit qu'augmenter mes doutes, & „ après tout me persuader que j'étois dans une mauvai„ se Religion. J'en sortis, & je continuai ma Philoso„ phie dans le Collège des Jésuites de Thoulouse. Mr. „ l'Evêque de Rieux, dans le Diocèse duquel j'étois né, „ aiant sçu mon changement & l'indignation de ma fa„ mille contre moi, & d'ailleurs que j'étois studieux & „ de bonnes mœurs, & de quelque sorte d'esprit, m'ho„ nora de sa protection, & me donna dequoi payer ma „ pension, ne recevant rien de chez moi à cause de l'in„ dignation de mon pére. J'achevai ainsi ma Philosophie, „ c'est-à-dire, que je demeurai à Thoulouse pendant dix„ huit mois; après quoi les prémiéres impressions de l'é„ ducation aiant regagné le dessus, je me crus obligé de „ rentrer dans la Religion où j'étois né, & m'en allai à „ Genève, où je continuai mes études. Je ne dis pas „ cela pour avoir honte des bienfaits de ce grand Prélat, „ j'en conserve avec respect & avec beaucoup de recon„ noissance le souvenir : mais enfin, on se doit à soi-mê„ me & à son prochain le soin d'empêcher qu'on ne se „ fasse des idées fausses, outrées, & hyperboliques des „ choses &c. (1).

[B] *Il a refuté lui-même ces calomnies d'une manière à ne laisser aucun doute sur la fausseté de ce dont on le taxoit.*] Cette accusation fut intentée à Mr. Bayle par Mr. Jurieu, pendant leur dispute sur l'*Avis aux Refugiés*. Le dernier publia (2) les Extraits de deux Lettres. Dans la prémiére, datée de Londres le 29 de Mai 1691, on disoit que Mr. Bayle *avoit été Papiste & presque Jésuite*; & qu'une personne qui avoit étudié avec lui à Puylaurens, avoit dit que Mr. Bayle se débaucha à un tel point, qu'il se fit Papiste, & qu'il alla même demeurer à Toulouse environ trois ans chez les Jésuites. On découvrit ensuite que cela venoit d'un certain Mr. Sartre, Ministre réfugié à Londres. Dans l'autre Lettre datée de Leyde le 24 de Juin 1691, on dit que Mr. Gaillard, mort Pasteur & Professeur dans cette Ville, a assuré que Mr. Bayle s'étoit autrefois révolté, s'étant jetté parmi les Jésuites. Il disoit qu'aiant vécu parmi ces Messieurs, l'on ne devoit pas être surpris que dans sa *Critique de l'Histoire du Calvinisme* il parût instruit de certaines intrigues, connues dans la Société, mais qui ne l'étoient pas ailleurs. Mr. Bayle ne nia point son changement de Religion; mais il soutint en même tems qu'il n'avoit demeuré que dix-huit mois à Toulouse, & n'avoit jamais demeuré parmi les Jésuites. Il somma aussi Mr. Sartre de prouver ce qu'il avoit avancé; & pour ôter tout sujet de chicane, il déclara qu'il demanderoit permission aux Etats de Hollande de présenter Requête à l'Intendant de Languedoc, pour prendre des informations de la manière dont il s'étoit comporté à Toulouse; & il souhaita que Mr. Sartre se joignit à lui, afin que le Public fût instruit par la réponse de l'Intendant, qui des deux avoit tort (3): Il s'engagea aussi à payer une somme considérable, en cas que les informations juridiques qu'il demandoit le condamnassent (4). Mr. Sartre ne pouvant prouver son accusation, écrivit à Mr. Bayle (5), que s'il avoit su qu'il nioit avoir jamais demeuré chez les Jésuites, il n'en auroit jamais parlé, ne l'aiant dit que parce que cela s'étoit communément dit à Puylaurens, quand Mr. Bayle eut quitté cette Ville. On peut conclurre de-là, que Mr. Bayle n'a jamais demeuré dans le Collège des Jésuites. Car 1. Mr. Sartre, le prémier accusateur, n'a pu soutenir ce qu'il avoit avancé. 2. Mr. Bayle s'engagea à perdre une somme considérable, si les informations faites à Toulouse le condamnoient; & quoique ces informations n'aient point été faites, 3. les Ennemis de Mr. Bayle étoient en trop grand nombre, avoient trop de correspondances dans les Pays étrangers, & étoient trop avides de ramasser tout ce qui pouvoit faire contre lui, pour n'avoir pas trouvé aisément des preuves de ce fait, s'il eût eu quelque fondement.

[C] *Il trouva qu'il avoit été trop précipité à changer de Religion.*] Mr. Naudis de Bruguiére, cousin germain de Mr. Bayle, jeune-homme qui avoit beaucoup d'esprit & de pénétration, se rendit à Toulouse, & logea dans la même maison que Mr. Bayle. Ils disputoient souvent de Religion; & après avoir poussé vivement les objections qu'on peut faire de part & d'autre, ils les examinoient de sang-froid, & en cherchoient le fort ou le foible. Mr. Naudis savoit bien sa Religion. L'étroite amitié qu'il y avoit entre eux bannissoit l'aigreur de la dispute, la rendoit plus libre, & l'examen plus impartial. Ces disputes familiéres, que le simple hazard sembloit faire naitre, embarrassoient souvent Mr. Bayle, & lui rendoient suspects certains Dogmes de l'Eglise Romaine; desorte qu'il s'accusoit quelquefois intérieurement de les avoir embrassés, sans les avoir assez examinés. Car il regardoit l'Examen en fait de Religion comme un devoir indispensable, comme le seul moyen de s'assurer de la vérité; & par conséquent le seul de connoitre la volonté de Dieu, & de se mettre en état de la sauver. Il se confirmoit d'autant plus dans ses sentimens, que quelque soumission que l'Eglise Romaine exigeât, c'étoit pourtant par la voie de l'examen

(1) *Vie de Mr. Bayle* par Mr. des Maizeaux, à la tête du *Diction. Hist. & Crit.* Edit. de 1730. p. 2. ou XVIII.

(2) *Courte Revue des Maximes de Morale & des Principes de Religion de l'Auteur des Pensées diverses sur les Comètes* &c. p. 7. col. 2. & p. 8. col. 1.

(3) Voyez *Avis au petit Auteur des petits Livrets sur son Philosophe degradé* p. 29 & 30. & *Lettres de Mr. Bayle* T. I. Lett. 109. Edit. de 1729. & T. II. Lett. 115.

(4) Lett. 116. du T. II. à *Mr. Silvestre*.

(5) T. II. Lett. 115. inserée aussi dans l'Ecrit de Mr. Bayle intitulé, *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets*.

ment de Paris, & de Madame la Duchesse de la Force. Quelques mois après il fut élu Professeur en Philosophie à Sedan [*D*], & l'onzième de Novembre 1675 il fit l'ouverture de ses Leçons publiques. Dans les commencemens, la composition de son Cours de Philosophie lui couta beaucoup de peine & de travail, & emportoit tout son tems : mais au bout de deux ou trois ans il se trouva plus à son aise, desorte qu'il pouvoit avoir le plaisir de lire les Livres nouveaux qui paroissoient, & de composer lui-même. Mr. Ancillon, Ministre de Metz, lui envoya en 1679 un Livre de Mr. Poiret, intitulé *Cogitationes rationales de Deo, Anima, & Malo*, & le pria de faire des Remarques sur cet Ouvrage. Mr. Bayle le fit, & envoya ses Remarques à Mr. Ancillon [*E*]. Vers ce tems-là (*e*) arriva l'affai-

(*e*) En 1680,

(6) *Vie de Mr. Bayle p. 4.*

(7) *Chimère de la Cabale de Rotterdam démontrée p. 112.*

men qu'on avoit voulu opérer sa conversion (6). Mais écoutons Mr. Bayle lui-même sur ce sujet. „ Ce qu'il y „ a de vrai, *dit-il* (7), est que Mr. Bayle pendant qu'il „ faisoit sa Philosophie dans l'Académie de Puylaurens, „ ne se borna pas tellement à la lecture de ses Cahiers, „ qu'il ne lût aussi quelques Livres de Controverse ; non „ pas dans l'esprit qu'on fait ordinairement, c'est-à-dire, „ pour se confirmer dans les opinions préconçues ; mais „ pour examiner selon le grand principe des Protestans, „ si la Doctrine que l'on a succée avec le lait est vraie ou „ fausse, ce qui demande qu'on entende les deux Parties. „ C'est pourquoi il fut curieux de voir dans leurs propres Livres les raisons des Catholiques-Romains. Il „ trouva des Objections si spécieuses contre le Dogme qui „ ne reconnoit sur la Terre aucun Juge parlant, aux décisions duquel les particuliers soient obligés de se soumettre quand il arrive des disputes sur le fait de la Religion, que ne pouvant se répondre à lui-même quand „ il lisoit ces Objections, & moins encore défendre ses „ Principes contre quelques subtils Controversistes avec „ lesquels il disputa à Thoulouse, il se crut Schismatique & hors de la voie du salut, & obligé de se réunir „ au gros de l'Arbre, dont il regarda les Communions „ Protestantes comme des branches retranchées . . . . , „ Mais le Culte excessif qu'il voyoit rendre aux Créatures lui aiant paru très suspect, & la Philosophie lui aiant „ mieux fait connoitre l'impossibilité de la Transsubstantiation, il conclut qu'il y avoit du Sophisme dans les Objections auxquelles il avoit succombé ; & faisant un nouvel Examen des deux Religions, il retrouva la lumière qu'il avoit perdu de vue, & la suivit, sans avoir égard ni à mille avantages temporels dont il se privoit, „ ni à mille choses fâcheuses qui lui paroissoient inévitables en la suivant.

[*D*] *Quelques mois après il fut élu Professeur en Philosophie à Sedan.*] Mr. Pithois, un des Professeurs en Philosophie, étant mort, Mr. Basnage, qui étudioit pourlors à Sedan, proposa Mr. Bayle à Mr. Jurieu (8), comme une personne très capable de remplir la Chaire vacante. Mr. Jurieu promit qu'il le serviroit de tout son crédit; & il y étoit d'autant plus disposé, que Mr. Brazi, fils de l'autre Professeur en Philosophie, que Mr. Jurieu n'aimoit pas, travailloit à se faire choisir à la place de Mr. Pithois, ce qui avoit fort alarmé ce Théologien. Ainsi ce n'étoit pas tant par considération pour Mr. Bayle, que „ pour flatter (9) sa passion favorite, qui étoit l'envie de „ dominer. Son Parti n'étoit pas aussi fort qu'il le souhaitoit dans l'Académie, & si le Parti opposé avoit réussi dans le dessein de donner la Chaire de Philosophie au „ Concurrent de Mr. Bayle, Mr. Jurieu ne prévoyoit „ pour lui que chagrins & qu'amertumes ; de sorte que qui „ que ce soit qui lui fût tombé entre les mains, il auroit „ remué Ciel & Terre pour l'établir sur l'exclusion de ce „ Concurrent qu'il redoutoit." Il pria donc Mr. Basnage d'écrire à Mr. Bayle de venir incessamment à Sedan; mais celui-ci s'en excusa, craignant que son changement de Religion, dont Mr. Basnage avoit seul le secret dans ce Pays-là, ne vint à être connu, & qu'on ne lui fît des affaires (10), & ne prît occasion de maltraiter les Réformés de Sedan. Le refus de Mr. Bayle surprit extrêmement Mr. Jurieu, & il en voulut savoir la cause. Mr. Basnage la lui dit; mais Mr. Jurieu ne crut pas que cela dût l'empêcher de venir, puisqu'étant seuls dépositaires de ce secret, il ne courroit aucun risque de venir. Mr. Basnage lui écrivit une seconde fois, le rassura, & l'engagea à se rendre à Sedan. Aussi-tôt qu'il fut arrivé, Mr. Basnage le fit connoitre à quelques Amis qu'il avoit dans le Parti opposé à Mr. Jurieu, & particulièrement à Mr. Du Rondel, Professeur en Eloquence. Ils promirent de lui rendre justice. Mr. Bayle sentit bientôt le besoin qu'il avoit de ce secours. Il avoit trois Concurrens, & on fit tout ce qu'on put pour l'éloigner, parce qu'il étoit Etranger, & que ses Concurrens étoient enfans de la Ville. Mais enfin on en vint à la dispute. Les Compétiteurs convinrent de faire leurs Thèses sans Livres, sans préparation, entre deux Soleils. On leur donna pour sujet, *le Tems*. Ils s'enfermérent le 28 de Septembre 1675 pour les composer, & Mr. Bayle soutint publiquement les siennes le 23 & le 24 d'Octobre l'après-dinée. Il disputa avec tant de netteté, de précision & de force de raisonnement, que malgré le crédit & les brigues de ses Concurrens, le Sénat Académique lui ajugea la victoire. On trouve ces particularités dans les Lettres qu'il écrivit à Mrs. Constant & Minutoli (11). [☞ Tout ce récit mérite quelque attention. On voit que Mr. Bayle n'a presque point voulu avoir d'obligation à Mr. Jurieu, qu'on tâche de dénigrer autant qu'on peut, & aux dépens duquel on veut absolument élever des trophées à Mr. Bayle. Je n'ai garde de justifier les excès auxquels Mr. Jurieu s'est porté en bien des choses, j'aurai peut-être occasion de m'expliquer dans la suite plus amplement sur ce sujet; mais il n'est pas juste non plus, qu'on tâche de donner un tour odieux à tout ce qu'a fait ce grand Théologien, (*un des premiers hommes de ce Siècle sans contredit* *). Je suppose qu'il soit vrai, que d'abord Mr. Jurieu n'ait pas agi principalement *par considération pour Mr. Bayle* ; qu'il ait cherché à avoir un Sujet qui lui fut favorable, quel qu'il fût : y avoit-il en cela quelque chose de criminel, quelque chose que tout autre n'eût fait à la place de Mr. Jurieu, & dont on ne voie tous les jours des exemples ? C'étoit *l'envie de dominer* qui le faisoit agir, dit-on. Je n'en sai rien, cela se peut ; mais je ne vois pas qu'on en produise de preuve. Ce que je vois bien clairement, c'est que sur l'exposé que Mr. Bayle lui-même fait de l'état des choses, l'homme du monde le moins impérieux & le plus pacifique auroit fait ce que fit Mr. Jurieu. *Si le Parti opposé avoit réussi dans le dessein de donner la Chaire de Philosophie au Concurrent de Mr. Bayle, Mr. Jurieu ne prévoyoit pour lui que chagrins & qu'amertumes.* Joignez à cela ce que Mr. Bayle dit ailleurs † : *C'est dommage qu'il y ait dans son Eglise un petit nombre de gens à qui son grand mérite donne de l'ombrage, & qui par leur malignité sément plusieurs épines dans son chemin.* Mr. Jurieu étoit-il blamable de tâcher de prévenir les chagrins & les amertumes qu'il prévoyoit ? & faut-il aller fouiller dans son cœur, pour y chercher d'autres motifs que celui qu'on avoue, & qui étoit si naturel? Mais, dit-on, Mr. Bayle n'avoit donc pas grande obligation à Mr. Jurieu, qui agissoit autant pour lui-même que pour ce Philosophe. Je ne sai de quelle manière on l'entend ; mais si les vues d'intérêt & d'amour-propre, qui entrent dans les services qu'on rend à ses prochains, sont une raison qui anéantit l'obligation du service, j'ose dire qu'on dispensera le plus grand nombre de ceux auxquels on rend service, de la reconnoissance due à ceux qui nous font du bien ; puisqu'il est bien rare, que d'une manière ou d'autre, nous n'entrions nous-mêmes pour quelque chose dans ce que nous faisons pour les autres. Quoi qu'il en soit, si l'on doit s'en rapporter à divers endroits des *Nouvelles Lettres*, il paroit que Mr. Bayle lui-même croyoit avoir de grandes obligations à Mr. Jurieu. *Au reste je vous dirai*, écrit-il à son frère ainé ‡, *que c'est mon patron, & qu'il s'est si fort employé pour mon établissement, que malgré les oppositions de plusieurs personnes apparentées & accreditées en cette Ville, il a fait avoir le dessus à un Etranger, au préjudice des enfans du Lieu.* JE LUI AI TOUTES LES OBLIGATIONS DU MONDE. Dans une autre Lettre au même **, il lui dit : *J'attens vos Lettres pour Mrs. Jurieu & Basnage ; ce sont des personnes à qui j'ai* les dernières obligations. *Et le premier est mon* CONTINUEL MECENE. Enfin, après l'arrivée de ces Lettres tant souhaitées, il marque à son frère † : *Je puis vous assurer pour mon compte, que c'est m'avoir rendu un* service signalé, ET DONT JE NE PERDRAI JAMAIS LE SOUVENIR, *que d'avoir écrit ces Lettres.* En voilà assez, si je ne me trompe, pour donner une juste idée de la conduite de Mr. Jurieu dans cette occasion, & de la part qu'il eut à l'établissement de Mr. Bayle. C'est de ce dernier lui-même que j'ai emprunté les principaux traits qui la caractérisent; & si les derniers ne sont pas *sincérement* de lui, certainement ils sont d'une main qui ne cherche pas à montrer Mr. Jurieu de son beau côté. ADD. DU TRAD.]

Puisque nous avons parlé au commencement de cette Remarque, de la raison qui obligea Mr. Bayle à refuser d'abord d'aller à Sedan, le Lecteur ne sera peut-être pas fâché de savoir sur quoi ses craintes étoient fondées. On appelloit *Relaps* les Réformés, qui après avoir embrassé la Religion Romaine, l'abandonnoient pour reprendre la Protestante. Dès l'année 1657, on commença d'inquiéter plusieurs Réformés, sous prétexte qu'ils étoient *Relaps* ; mais cela se faisoit sans ordre exprès de la Cour (12). La prémière Déclaration qui parut contre eux fut donnée au mois d'Avril 1663; elle portoit, qu'ils seroient punis suivant la rigueur des Ordonnances : expression, qui à proprement parler, ne signifioit rien, puisqu'il n'y avoit point encore d'Ordonnance qui eût défini la peine de ce nouveau crime. Louis XIV n'étant pas content des termes vagues & indéterminés de sa prémière Déclaration, il en donna une autre au mois de Juin 1665, où il condamnoit les Relaps à être bannis à perpétuité du Royaume. Mr. Bayle étoit dans le cas de cette seconde Déclaration, qui aiant encore paru trop modérée, fut enfin suivie d'une troisième au mois de Mars 1679, par laquelle on déclaroit que les Relaps seroient condamnés à faire Amende honorable, bannis à perpétuité hors du Royaume, & leurs biens confisqués (13). La crainte qu'avoit Mr. Bayle d'être connu & inquiété comme Relaps, le porta à prier ses Amis de changer l'orthographe de son nom dans la suscription de leurs Lettres, & de l'écrire *Bêle*, & non pas *Bayle* (14).

[*E*] *Mr. Bayle envoya ses Remarques à Mr. Ancillon.*]

(8) Alors Professeur en Théologie à Sedan.

(9) *Lettre sur les petits Livres publiés contre la Cabale Chimérique p. 4. 5.*

(10) Voyez la suite de cette Remarque après la Citation (12).

(11) *Lettr. de Bayle T. I. Lett. 12. du 17 Décemb 1675. Lett. 20. du 21 Février 1676.*

* Ce sont les termes de Mr. Bayle. Voyez *Nouvelles Lettres* T. I. p. 277. La Haye 1712.

† *Nouvell. Lett. ibid.* p. 311. si tant est qu'on puisse regarder ces Lettres comme autentiques. On verra la raison de ce doute dans la Rem. [*GGG*].

‡ Ibid. p. 314.

** Ibid. p. 344.

† Ibid. p. 375.

(12) *Hist. de l'Edit de Nantes* T. III. p. 66. 332. 250. 425.

(13) Voyez Ibid. p. 120. 582. & le *Recueil d'Edits, Déclarations &c.* qui est à la fin de ce Tome p. 109. 151. & T. IV. p. 18. 174. & le *Recueil d'Edits &c.* de ce Tome p. 7. & 108.

(14) Voyez *Lettres de Bayle* T. I. p. 74. 108.

l'affaire du Maréchal de Luxembourg, qui fit beaucoup de bruit. Il avoit été déféré à la Chambre des Poisons, comme coupable d'impiétes, de malefices, & d'empoisonnemens, & il s'étoit constitué prisonnier; mais il fut déchargé des accusations intentées contre lui, & les procédures furent supprimées. Mr. Bayle, qui en avoit appris plusieurs particularités à Paris, où il avoit été passer les Vacances de l'Automne, se divertit à composer une Harangue, où ce Maréchal plaidoit sa Cause devant ses Juges, & se justifioit d'avoir fait un Pacte avec le Diable [F]. Peu de tems après, il fit quelque chose de plus sérieux. Le P. le Valois, Jésuite de Caen, déguisé sous le nom de Louis de la Ville, publia à Paris un Livre intitulé: *Sentimens de Mr. Descartes touchant l'essence & les propriétes du Corps, opposés à la Doctrine de l'Eglise, & conformes aux Erreurs de Calvin, sur le sujet de l'Eucharistie.* L'Auteur ne se contentoit pas d'opposer aux Cartésiens l'autorité du Concile de Trente; il les combattoit aussi par le raisonnement, en affoiblissant autant qu'il lui étoit possible les raisons dont Mrs. Clercelier, Rohault, & le P. Mallebranche s'étoient servis pour prouver que l'Etendue est l'essence de la Matière. Mr. Bayle lut cet Ouvrage, qu'il trouva très bien écrit: il jugea que l'Auteur avoit invinciblement prouvé que les Principes de Mr. Descartes étoient contraires a la Foi de l'Eglise Romaine, & conformes à la doctrine de Calvin; ce qui dans le fond, dit Mr. Bayle dans une Lettre à Mr. Minutoli (*f*), n'étoit pas difficile à prouver. Cela engagea Mr. Bayle à faire une Dissertation pour ses Ecoliers, où il defendit le Principe de Mr. Descartes, & ruïna toutes les exceptions & les subtilités, par lesquelles le P. le Valois l'avoit voulu ruïner. Il s'attacha sur-tout à prouver que la Pénétrabilité de la Matière est impossible. Il parut au mois de Novembre & de Decembre de l'année 1680 une des plus grandes Cométes qu'on ait vues; presque tout le monde en étoit saisi de frayeur & d'étonnement. Mr. Bayle, comme il nous l'apprend lui-meme (*g*), se trouvoit incessamment exposé aux questions de plusieurs personnes allarmées de la Comète: il les rassuroit autant qu'il lui étoit possible, mais il ne gagnoit que peu de chose par les raisonnemens Philosophiques; on lui répondoit toujours, que Dieu montre ces grands Phénomènes, afin de donner le tems aux pécheurs de prévenir par leur pénitence les maux qui leur pendent sur la tete. Mr. Bayle pensa donc à un autre Argument, qu'il a poussé dans sa Lettre sur la Comète [G]. Les Reformés de France se trouvoient alors dans une triste situation. La Cour avoit résolu leur ruïne. On les dépouilloit peu à peu de leurs Privilèges. En-

(*f*) *Lettres de Bayle* T. I. Lett. 81. p. 303.

(*g*) *Voyez son Avertissement à la tête de ses Pensées diverses sur la Comete.*

C'étoit un Ecrit Latin, contenant les difficultés qui l'avoient arrêté, en lisant le Livre de Mr. Poiret d'un bout à l'autre. Il l'accompagna d'une Lettre de remerciment, où il s'excusoit de ce que ses occupations ne lui avoient pas permis de satisfaire plus tôt à sa demande, ni de donner à ses Objections toute la force & la régularité qu'il auroit souhaité. *At etenim*, dit-il, *non mihi tantum otii fuit, quantum ad illud consilium exequendum requirebatur, quippe muneris mei pensum adeo laboriosum est, præsertim viro nondum tanto oneri assuefacto, nondum scientia requisita satis instructo, ut vix par esse valeam prælectionibus præter solitum frequentibus, quas mihi imponit, nedum ad sexcentas alias occupationes, quæ nemini non ex inopinato eveniunt, mentem adjungere valeam.* Mr. Ancillon communiqua cet Ecrit à Mr. Poiret, & celui-ci y fit une Réponse, qu'il envoya à Mr. Ancillon, avec une Lettre où il le remercioit de lui avoir suscité un Adversaire qui faisoit paroitre tant de précision, de jugement, de pénétration & de politesse. Mr. Poiret inséra les Objections de Mr. Bayle avec sa Réponse dans la nouvelle Edition de son Livre (15) imprimée à Amsterdam en 1685, & y joignit les deux Lettres dont on vient de parler. Ce petit Ouvrage fait voir que Mr. Bayle avoit médité profondément sur les matières les plus sublimes de la Philosophie. Mr. Poiret se tira assez mal de quelques-unes de ces difficultés, si nous devons en croire Mr. Bayle sur cet article (16).

(15) Voyez *Cogitation. Rational. de Deo, Anima* &c. p. 632. Edit. de 1685.

(16) *Lettres de Bayle* T. III. p. 1027.

[F] *Et se justifioit d'avoir fait un Pacte avec le Diable.*] Les raisons que Mr. Bayle faisoit alléguer au Maréchal pour justifier un Contract si extraordinaire, étoient, qu'il l'avoit fait, 1. Pour jouïr de toutes les Femmes qu'il voudroit. 2. Pour être toujours heureux à la Guerre. 3. Pour gagner tous ses Procès. 4. Pour avoir toujours les bonnes graces du Roi. Ces quatre points faisoient la division de la Harangue, qui contenoit une Satyre très vive contre le Maréchal, & contre plusieurs autres personnes. Mr. Bayle fit ensuite, sous le nom d'un autre, la Critique de cette Harangue, qui est encore plus satyrique que la Pièce même. Il envoya ces deux Pièces à Mr. Minutoli, & le pria de lui en dire son sentiment; & pour l'engager à en parler avec plus de liberté, il lui cacha qu'il en étoit l'Auteur. „ Je vous envoie, *dit-il à Mr.* „ *Minutoli* (17), la Copie d'une Harangue qu'on a fait au „ nom du Duc de Luxembourg, pour trouver moyen de „ décrire une partie de sa vie. Si j'ai le tems, je ferai „ copier une espèce de Censure de la dite Harangue. „ Vous m'obligerez de m'apprendre votre sentiment sur „ ces Pièces-là; car un de mes Amis de Paris, qui connoit l'Auteur de la seconde Pièce, & qui, peut-être „ par prévention pour son Ami, panche à croire que la „ Harangue ne vaut rien, m'a engagé à lui promettre que „ je lui écrirois mon sentiment sur l'une & sur l'autre. „ Or comme je n'ai pas le tems, & que d'ailleurs vous „ êtes bien plus capable que moi d'anatomiser ces sortes „ d'Ouvrages pour en faire voir le fort & le foible, je „ vous supplie, Monsieur, d'y donner quelques heures. „ Je donnerai à mon Ami ce qu'il souhaite, & je suis sûr „ qu'il fera plus de cas de votre jugement que du mien, „ car il connoit le prix des choses, & qu'il aimera mieux „ que je le satisfasse de votre bourse, que de la mienne."

(17) *Lettres* &c. T. I. Lett. 51. p. 162. 163.

[G] *Mr. Bayle pensa à un autre Argument, qu'il a poussé dans sa Lettre sur la Comète.*] Cet Argument, qu'il appelle un Argument Théologique, est celui-ci (18): *Que si les Comètes étoient un présage de malheurs, Dieu auroit fait des Miracles pour confirmer l'Idolatrie dans le Monde.* Il ne se souvenoit point de l'avoir lu dans aucun Livre, ni d'en avoir jamais ouï parler: ainsi il y découvroit une idée de nouveauté, qui lui inspira la pensée d'écrire une Lettre sur ce sujet, qui pût être insérée dans le *Mercure Galant.* Il commença à y travailler l'onzième de Janvier 1681, & fit tout ce qu'il put pour ne point passer les bornes d'une telle Lettre; mais l'abondance de la matière ne lui permit pas d'être assez court, & il fut obligé de regarder sa Lettre comme un Ouvrage qu'il faudroit imprimer à part. Il n'affecta plus alors la brièveté, il s'étendit à son aise sur chaque chose, autant qu'il le crut nécessaire pour la mettre dans tout son jour. Il envoya sa Lettre à Mr. de Visé (19) le 27 de Mai suivant, le priant de la donner à son imprimeur, & d'obtenir ou la Permission de Mr. de la Reynie, Lieutenant-Général de Police, si elle suffisoit, ou le Privilège du Roi, s'il en falloit venir là. Mr. de Visé garda quelque tems son Manuscrit, sans savoir le nom de l'Auteur; & quand on fut lui en demander des nouvelles, il répondit, qu'il savoit d'une personne à qui il l'avoit donné à lire, que Mr. de la Reynie ne prendroit jamais sur lui les suites de cette affaire, & qu'il faloit recourir à l'Approbation des Docteurs, avant que de pouvoir solliciter un Privilege du Roi, détail long, pénible, & ennuyeux, où il n'avoit pas le tems de s'engager. On retira le Manuscrit, & Mr. Bayle ne songea plus à faire imprimer à Paris sa Lettre sur les Comètes. Cependant comme il l'avoit composée dans cette vue, il avoit pris le style d'un Catholique-Romain, & imité le langage de Mr. de Visé sur les affaires d'Etat. Cette conduite étoit absolument nécessaire à quiconque vouloit se faire imprimer à Paris, & il crut que l'imitation du *Mercure Galant* en certaines choses, rendroit plus facile à obtenir ou la Permission de Mr. de la Reyniu, ou le Privilége du Roi. C'est aussi ce qui l'obligea da feindre que sa Lettre avoit été écrite à un Docteur de Sorbonne. Quelque tems après son arrivée à Rotterdam, il donna sa Lettre sur les Comètes à Mr. Leers, pour la faire imprimer; & comme il ne vouloit point être connu pour l'Auteur de cet Ouvrage, il ne changea rien dans le style de Catholique-Romain, ni dans le langage imité du *Mercure Galant.* Il crut que rien ne seroit plus propre qu'un tel langage à faire juger que cette Lettre n'étoit point l'Ecrit d'un homme sorti de France pour la Religion. Pendant le cours de l'Impression, il intera plusieurs choses qui n'étoient pas dans le Manuscrit qu'il avoit envoyé à l'Auteur du *Mercure Galant.* Cet Ouvrage fut achevé d'imprimer au mois de Mars 1682, & il parut sous ce titre: *Lettre à M. L. A. D. C. Docteur de Sorbonne; où il est prouvé par plusieurs raisons tirées de la Philosophie & de la Theologie, que les Cometes ne sont point le presage d'aucun malheur. Avec plusieurs Reflexions Morales & Politiques, & plusieurs Observations Historiques, & la Réfutation de quelques Erreurs populaires. A Cologne chez Pierre Marteau* 1682 *. Pour se mieux cacher, Mr. Bayle y ajouta une Préface, ou Avis au Lecteur, sous le nom d'une personne qui publioit cette Lettre sans en connoitre l'Auteur. L'Editeur prétendu, après avoir marqué plusieurs raisons qui l'avoient porté à faire imprimer cet Ouvrage, allègue encore celle-ci. „ J'ai „ été confirmé dans ce même dessein, *dit-il*, par une raison bien plus forte. J'ai su de bonne part, que le Docteur de Sorbonne à qui cette Lettre a été écritu, y „ prépare une Réponse fort exacte & fort travailliée. Il „ seroit fort à craindre, vu son indifférence pour la qualité d'Auteur, qu'il ne se contentît de travailler pour „ son Ami, si on ne l'engageoit, en publiant la Lettre „ qu'il en a reçue, à faire part au Public des belles & „ savantes réflexions qu'il aura faites sur des points con„ fidé-

(18) Voyez Avertissem. du Tom. I. des *Pensées diverses sur la Comete*, Edit IV. de 1704.

(19) Auteur du *Mercure Galant.*

*Cette Lettre a été traduite en Anglois en 1708. On a mis à la tête quelques Mémoires sur la Vie de Mr. Bayle.

Enfin on résolut de supprimer leurs Académies. Il y avoit lieu de croire que celle de Sedan seroit épargnée. La Principauté de Sedan étoit un Etat Souverain, jusqu'en l'année 1642: le Duc de Bouillon la céda à Louis XIII, à condition qu'il laisseroit les choses dans l'état où il les trouvoit. Louis XIV ratifia le Traité, & promit de nouveau que la Religion Protestante seroit maintenue, avec tous les Droits & Privilèges dont elle se trouvoit en possession. Mais tout cela ne put sauver l'Académie; Louis XIV ordonna même qu'elle fût cassée la prémière. L'Arrêt fut rendu le 9 de Juillet 1681, & signifié le 14 du même mois. Mr. Bayle se vit donc obligé de quitter Sedan; & peu de tems après il fut nommé Professeur en Philosophie & en Histoire [H] à Rotterdam, avec cinq-cens florins de pension annuelle. Il arriva à Rotterdam le 30 d'Octobre 1681, & y fut reçu très gracieusement par la famille de Mr. van Zoelen & par Mr. Paets. Il prononça le 5 de Décembre sa Harangue d'entrée, qui fut généralement applaudie; & le 8 il fit sa prémière Leçon de Philosophie à un fort grand nombre d'Etudians. Mr. Bayle n'avoit pas été longtems à Rotterdam, lorsque Madame Paets, femme de son Protecteur, mourut, & donna une preuve de l'estime qu'elle avoit pour lui, en lui léguant deux mille florins. Mr. Maimbourg venoit de publier son *Histoire du Calvinisme*. Cet Ouvrage avoit pour objet des matières très importantes: il s'agissoit de prononcer sur l'esprit & la conduite des Réformés de France, depuis qu'ils s'étoient séparés de l'Eglise Romaine. Mr. Maimbourg avoit employé tous les artifices de sa plume, pour leur attirer le mepris & la haine des Catholiques-Romains. Mr. Bayle, indigné de la mauvaise-foi & du dessein pernicieux de cet Auteur, résolut de réfuter son Histoire; ce qu'il fit dans l'Ouvrage qui a pour titre: *Critique génerale de l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg: Villefranche, chez Pierre le Blanc*, 1682 [I]. Mr. Jurieu fit aussi une Reponse à Mr. Maimbourg, mais

„ sidérables, comme sont, *la conduite de la Providence à l'égard des anciens Paiens*; la question: *Si Dieu a fait des Miracles parmi eux, quoiqu'il sût qu'ils en deviendroient plus idolâtres*; la question: *Si Dieu a quelquefois établi des préfages parmi les Infidèles*; la question: *Si un effet purement naturel peut être un préfage assuré d'un Evenement contingent*; la question: *Si l'Athéisme est pire que l'Idolatrie, & s'il est une source nécessaire de toutes sortes de crimes*; la question: *Si Dieu pouvoit aimer mieux que le Monde fût sans la connoissance d'un Dieu, qu'engagé dans le Culte abominable des Idoles*; & plusieurs autres, sur lesquelles un grand & savant Théologien comme celui-là peut avoir des pensées très instructives & très dignes de voir le jour." Mais malgré tous ces déguisemens, on sut bientôt que Mr. Bayle étoit l'Auteur de la Lettre sur les Comètes. Mr. Leers avoit montré le Manuscrit à Mr. Paets, & lui avoit dit de qui il le tenoit; & Mr. Paets n'en fit point de mystère à ses Amis (20): il crut même rendre un bon service à l'Auteur en le découvrant (21). Mr. Jurieu le sut aussi par cette voie, ou immédiatement ou médiatement; & en étant parlé à Mr. Bayle avec un petit reproche sur ce que d'autres savoient le secret, tandis qu'il ne le savoit pas, Mr. Bayle lui déclara comment tout s'étoit passé, & s'éclaircit avec lui touchant quelques points du Livre (22). Mr. Jurieu parloit de cet Ouvrage avec éloge (23); mais dans le fond, il souffroit impatiemment l'honneur qu'en recevoit Mr. Bayle, jaloux comme il étoit de la gloire de ses Amis. [☞ Je souhaiterois fort qu'on appuyât de pareilles imputations de quelque preuve. Pourquoi ne veut-on pas que Mr. Jurieu fût sincère dans les louanges qu'il donnoit à son Ami? Je n'ai d'autre intérêt à ce qui regarde Mr. Jurieu, que celui que l'équité veut qu'on prenne à la réputation du prochain injustement attaquée: & je ne trouve rien de plus contraire aux règles de la Charité & de la Justice, que d'attribuer à un homme des sentimens criminels, quand on n'en apperçoit aucune trace dans ses actions. Si Mr. Jurieu a changé dans la suite de sentiment à l'égard de Mr. Bayle, cela ne prouve point qu'il n'étoit pas sincère auparavant. Mr. Bayle est dans le même cas par rapport à lui: quelle différence entre le langage qu'il tenoit dans ses Lettres, *où il parloit librement, sans artifice*, où il *ne cherchoit point à en imposer*, & où *c'étoit le cœur qui s'ouvroit & qui se developpoit* *, & le langage qu'il a tenu dans la suite sur le sujet de Mr. Jurieu! Prétendroit-on pour cela le taxer d'avoir manqué de sincérité? Add. du Trad.]

(20) *Chimère démontrée* Préf. p. CLXXI.

(21) *Cabale Chimériq.* p. 206.

(22) *Chimère démontrée* ibidem.

(23) *Cabale Chimériq.* p. 7.

* Préface des *Nouv. Lettres de Mr. Bayle* p. XIII.

[H] *Il fut nommé Professeur en Philosophie & en Histoire.*] Dans le tems que Mr. Bayle étoit encore à Sedan, il y avoit dans cette Ville un jeune-homme de Rotterdam, nommé Mr. van Zoelen (24), qui logeoit avec Mr. Bayle, & qui avoit beaucoup profité des fréquentes conversations qu'il avoit eues avec lui. Il avoit conçu pour ce Professeur une amitié si vive, que le jour même que l'Arrêt, qui supprima l'Académie, fut venu, il prit la résolution de l'envoyer à Mr. Paets son parent, l'un des Conseillers de la Ville de Rotterdam, très savant, & qui favorisoit les Gens de Lettres. Mr. van Zoelen lui écrivit, que Mr. Bayle étoit sans emploi, & lui en dit beaucoup de bien. Il reçut bientôt une réponse très favorable. Mr. Bayle écrivit là-dessus à Mr. Paets, pour le remercier des sentimens favorables qu'il avoit pour lui, & pour lui demander la continuation de sa bienveillance. Mr. Paets joignoit à beaucoup d'esprit un grand amour pour les Sciences, & particulièrement pour la Philosophie. Son mérite lui avoit acquis une grande autorité, & il en auroit eu encore davantage, sans les divisions qui régnoient dans la République; on le regardoit comme le Chef du Parti opposé à la Maison d'Orange (25), & delà vient qu'il trouva quelque difficulté à rentrer dans la Magistrature après son Ambassade Extraordinaire en Espagne (26). Cependant il triompha de la jalousie, & la déférence que les Magistrats de Rotterdam avoient pour ses conseils, régloit toutes leurs délibérations. Fondé sur les promesses de Mr. Paets & attendant de ses nouvelles, Mr. Bayle demeura six ou sept semaines à Sedan, après la suppression de l'Académie; mais ne recevant aucunes nouvelles de Hollande, il alla enfin à Paris, sans savoir encore s'il iroit à Rotterdam, ou en Angleterre (27). Avant qu'il partît de Sedan, Mr. le Comte de Guiscard fit tous ses efforts pour le porter à embrasser la Religion Romaine. Il lui proposa de grands avantages, mais qui ne furent par capables de le tenter (28). Enfin il étoit prêt à partir pour l'Angleterre, lorsqu'il reçut la réponse de Mr. Paets, qui marquoit que la Ville de Rotterdam lui donnoit une pension, avec le droit d'enseigner la Philosophie. Cette Chaire de Philosophie & d'Histoire fut érigée en faveur de Mr. Bayle; & dans le même tems, les Magistrats de Rotterdam fondérent une Chaire de Théologie en faveur de Mr. Jurieu, qui arriva en cette Ville peu après Mr. Bayle (29).

(24) Parent de Mr. van Zoelen, qui a été Bourguemestre de Rotterdam.

(25) Il étoit beau-frere de Mr. Corneille de Wit.

(26) Voyez *La Gazette de Londres* du 4 d'Octobre 1675. à l'Article de la Haye du 1 d'Octobre.

(27) *Chimère demontrée* Préf. p. CLXVIII.

(28) *Cabale Chimériq.* p. 290.

(29) Des Maizeaux *Vie de Bayle* p. XXVI.

[I] *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg.*] Mr. Bayle ne jugea pas à propos de suivre son Adversaire pied à pied: il crut que pour détromper le Public, & montrer le peu d'estime que méritoit Mr. Maimbourg, il suffisoit, en supposant même comme véritables les faits qu'il rapportoit, de donner des Considérations générales sur son Histoire, qui découvrissent sa malignité, son emportement, & les maximes cruelles & sanguinaires qu'il tâchoit d'inspirer à ses Lecteurs. Mr. Bayle s'égaya sur diverses particularités de la vie & des disputes de cet Ecrivain, & en fit un Portrait très ressemblant, mais peu avantageux. „ Ce n'étoit point une Critique amère & chagrine, *dit Mr. de Beauval* (30); c'étoit un badinage ingénieux, & cependant plein de sens & de raison, plus propre à embarrasser ou à déconcerter son Adversaire, que des argumens graves & sérieux." Il commença à y travailler le 1. de Mai, & l'acheva le 15 de même mois; desorte que cet Ouvrage, quoiqu'assez gros, fut fait dans l'espace de quinze jours, comme il le dit lui-même dans la dernière Lettre. Il prit toutes les précautions possibles pour se cacher. Dans l'Avertissement, il faisoit dire au Libraire, que ce Recueil de Lettres lui étant tombé entre les mains, il avoit cru le devoir publier incessamment; & qu'on l'avoit chargé de faire savoir au Lecteur, que ces Lettres avoient effectivement été écrites à un Gentilhomme de Campagne du Pays du Maine, dans le tems qui étoit porté par la date de chacune. Pour se cacher mieux, Mr. Bayle ne voulut point faire imprimer le Livre à Rotterdam; mais étant allé voir Amsterdam, il y porta son Manuscrit, & le donna au Libraire Abraham Wolfgang. Cet Ouvrage eut non seulement l'approbation des Réformés, qui y étoient si bien défendus contre les attaques de Mr. Maimbourg, mais même des Catholiques judicieux & modérés. Il en passa plusieurs Exemplaires en France, qui furent recherchés avec empressement. Le Prince de Condé, bien capable de juger du mérite d'un Ouvrage, ne pouvoit se lasser de la lire. Il est vrai qu'il n'aimoit pas Mr. Maimbourg. Cet Historien pour plaire à la Cour, qui lui faisoit pension, avoit affecté de ne point parler du Prince, en faisant l'éloge de ses Ancêtres. Mr. Bayle ne manqua pas de le relever là-dessus, & Mr. le Prince lui en sut bon gré. Cet Ouvrage chagrina cruellement Mr. Maimbourg; l'estime qu'on en faisoit le mettoit au desespoir: il sollicita plusieur fois Mr. de la Reynie de le condamner, mais Mr. de la Reynie qui l'avoit lu avec plaisir, & qui n'étoit pas fâché qu'on eût mortifié Mr. Maimbourg, le renvoyoit toujours. Enfin il s'adressa au Roi, & en obtint un ordre à Mr de la Reynie de faire brûler en Grève la *Critique de l'Histoire du Calvinisme*, & de défendre d'imprimer ou de débiter cet Ouvrage sous des peines très sévères*. Mr. de la Reynie obéit, & mit dans sa Sentence tout ce que Mr. Maimbourg voulut; on y découvre aisément le style d'un Auteur irrité. Mais pour se venger de Mr. Maimbourg, il fit imprimer plus de trois mille Exemplaires de cette Sentence, & les fit afficher par tout Paris; ce qui excita tellement la curiosité du Public, que chacun vou-

(30) Eloge de Mr. Bayle.

* Peine de mort, dit Mr. Bayle dans les *Nouvell. Lett.* T. II. p. 188.

mais qui ne fut pas aussi estimée que celle de Mr. Bayle [K]. Plusieurs autres savans Hommes attaquérent l'Historien Catholique-Romain, & ils faisoient tant de cas du jugement de Mr. Bayle, qu'ils lui envoyérent leurs Ouvrages avant que de les faire imprimer [L]. Sur la fin de l'année 1682, on sollicita fortement Mr. Bayle à se marier. Le parti qu'on lui proposoit, étoit avantageux: „ c'étoit „ une Demoiselle jeune, jolie, de très bon sens, douce, sage, maitresse de ses volontés, & qui a„ voit du moins quinze mille écus (b)." Mademoiselle du Moulin, petite-fille du fameux Pierre du Moulin, sœur de Mademoiselle Jurieu, & ensuite femme de Mr. Basnage, avoit entamé cette affaire & l'avoit mise en si bon train, qu'il ne manquoit plus que le consentement de Mr. Bayle pour la terminer. Mais il avoit toujours paru fort éloigné du mariage: les soins & les embarras d'une famille ne lui sembloient pas convenir à un Homme de Lettres, à un Philosophe, qui fait consister tout son bonheur dans l'étude & la méditation. D'ailleurs, content du nécessaire, les richesses lui paroissoient plutôt un embarras qu'un bien. Mademoiselle du Moulin n'oublia rien pour le faire revenir de ces sentimens, & pour l'engager à profiter des avantages qui s'offroient comme d'eux-mêmes; mais elle ne put y réussir. En 1684, Mr. Bayle publia un *Recueil de quelques Pièces curieuses concernant la Philosophie de Mr. Descartes* (i). Il y mit une Préface, où il faisoit l'Histoire de ces Pièces [M]. La répu-

(b) Lettre de Mlle. du Moulin, *dans les Lett. de Bayle*, T. I. p. 198.

(i) Imprimé à Amsterd. chez H. Desbordes 1684.

vouloit avoir la Critique de Mr. Maimbourg. Cet Ouvrage, qui parut en Hollande au commencement du mois de Juillet 1682, fut enlevé si promptement, que dès le mois d'Août Mr. Bayle en prépara une nouvelle Edition: il l'augmenta de la moitié, & cette Edition fut achevée d'imprimer vers la fin de Novembre de la même année. On chercha longtems en France, parmi les meilleures plumes du Parti Protestant, l'Auteur de la *Critique générale*, & à la fin on se fixa à Mr. Claude, qui soutenoit glorieusement la Cause des Réformés. Les Amis mêmes de Mr. Bayle, qui savoient qu'il étoit l'Auteur de la Lettre sur les Comètes, ne pensoient point à lui attribuer cette Critique, à cause de la différence du style. Ainsi ce fut un pur hazard qui le découvrit, comme il nous l'a appris lui-même, en faisant voir qu'il n'y a rien de plus incertain que les conjectures tirées de la différence, ou de la conformité du style, pour reconnoitre l'Auteur d'un Livre anonyme. „ Je sai par expérience, *dit-il* (31), que tous les Ecrits „ d'un homme ne se ressemblent pas. *La Critique générale* „ *du P. Maimbourg* fut publiée peu de tems après les *Pen-* „ *sées sur les Comètes*: cependant personne ne parut croi„ re que ces deux Livres venoient de la même main. La „ prémière Edition de la Critique fut toute débitée, a„ vant qu'on jettât des soupçons sur le véritable Auteur: „ tout le monde le croyoit en France. La seconde Edi„ tion l'auroit peut-être mieux découvert; mais sans un „ pur hazard, il feroit apparemment encore inconnu. Ce „ hazard fut, que cet Auteur répondant à la Lettre d'un „ Anonyme, que son Libraire lui avoit envoyée, oublia „ de prier le Libraire de ne donner point l'Original de la „ Réponse, mais une Copie. Cet Anonyme, Ami de Mr. „ Claude le fils, lui demanda, en lui montrant ma Ré„ ponse, s'il en connoissoit l'écriture: Mr. Claude lui „ aiant dit de qui c'étoit, il n'en fallut pas davantage „ pour mettre l'Auteur dans la nécessité de ne plus faire „ de mystere. Par la conformité du style, on n'auroit ja„ mais découvert la chose: car quoique l'Auteur n'y tâ„ chât pas, il donna au style de la Critique de Maim„ bourg un caractère fort différent de celui des Pensées „ sur les Comètes."

(31) *Cabale Chimériq.* p. 204. 205.

[K] *Mr. Jurieu fit aussi une Réponse à Mr. Maimbourg, mais qui ne fut pas aussi estimée que celle de Mr. Bayle.*] Elle parut sous ce titre: *Histoire du Calvinisme & celle du Papisme, mises en parallèle; ou Apologie pour les Reformateurs, pour la Réformation & pour les Réformés; divisée en quatre Parties: contre un Libelle intitulé, Histoire du Calvinisme par Mr. Maimbourg* (32). Cet Ouvrage étoit bien écrit, & plus plein & plus complet que celui de Mr. Bayle. L'Auteur y réfutoit Mr. Maimbourg avec beaucoup de force. Mais on n'y trouvoit pas ce tour aisé & naturel, ces réfléxions vives & piquantes, cette manière de relever sans aigreur les défauts de son Adversaire, & de traiter les matières de Controverse sans emportement, ce qui faisoit le caractère de la *Critique générale*. On sentit bientôt cette différence. Les Catholiques-Romains mêmes, malgré les préjugés de la Religion, ne pouvoient s'empêcher de faire l'éloge du Livre de Mr. Bayle, dans le tems qu'ils affectoient de mépriser celui de Mr. Jurieu. „ C'est un „ beau Livre que la Critique du Calvinisme de Mr. Maim„ bourg, *dit Mr. Menage* (33); & lui-même ne pouvoit „ s'empêcher de l'estimer. Il me l'a avoué, quoiqu'or„ dinairement il affectât d'en parler comme d'un Livre „ qu'il n'avoit pas lu. A la Religion près, je trouve tout „ ce qu'a dit Mr. Bayle fort vif & très sensé. J'ai voulu „ lire ce que Mr. Jurieu a fait sur le même sujet; il y a „ bien de la différence. Le Livre de Mr. Bayle est le Li„ vre d'un honnête-homme; & celui de Mr. Jurieu, ce„ lui d'une Vieille de Prêche. C'est un méchant réchauffé „ de tout ce que Du Moulin & les autres ont dit de plus „ fade contre la Religion Catholique." Le jugement si différent, qu'on fit de ces deux Ouvrages, déplut infiniment à Mr. Jurieu. Il regarde Mr. Bayle comme son Concurrent, & ne put lui pardonner d'avoir enlevé tous les suffrages. Cet incident jetta dans son cœur les semences de haine & de jalousie, qui ont produit de si funestes fruits dans la suite.

(32) On l'imprima en 1683 en deux Volumes in-4. & en quatre in-12.

(33) *Menagiana* T. II. p. 92. 23. Amst. 1715.

[L] *Plusieurs savans Hommes . . . . envoyérent leurs Ouvrages à Mr. Bayle, avant que de les faire imprimer.*] Tels furent Mrs. Fetizon, Basnage, Lenfant & autres. Mr. Fetizon étoit un jeune Ministre natif de Sedan, où il avoit connu Mr. Bayle. Il lui écrivit qu'il avoit composé en forme d'Entretiens, l'Apologie des Réformés par rapport aux Guerres Civiles de France. Mr. Bayle souhaita de voir cet Ouvrage. Mr. Fetizon le lui envoya, & le dédia à *Philarète*, c'est-à-dire, à Mr. Bayle lui-même, qui trouva cet Ouvrage digne de voir le jour, & le fit imprimer. Il parut au commencement de l'année 1683, sous ce titre: *Apologie pour les Reformés: où l'on voit la juste idée des Guerres Civiles de France, & les vrais fondemens de l'Edit de Nantes. Entretiens curieux entre un Protestant & un Catholique-Romain.* Imprimé à la Haye. PATRICE le Catholique-Romain allègue tout ce qu'on dit de plus fort & de plus odieux contre les Réformés au sujet des Guerres Civiles, & n'oublie pas les accusations qu'on leur a faites, d'être animés d'un esprit de faction & de révolte, & d'avoir des sentimens contraires à l'Indépendance des Rois. ENSEBE le Protestant les justifie de s'être armés pour défendre leur Religion, leurs Vies, & les Droits de la Maison de Bourbon; il fait voir par le témoignage même de Louis XIII, qu'ils ont toujours été fidèles à leurs Princes légitimes; & que bien loin que leurs sentimens soient opposés à l'Autorité Souveraine des Rois, ils tendent à l'établir & à la confirmer; au-lieu que les Catholiques-Romains rendent cette Autorité dépendante du Peuple, ou du Pape.

En 1682, l'Assemblée du Clergé de France dressa un Mémoire, où l'on proposoit & approuvoit dix-sept *Méthodes*, ou différentes manières de disputer contre les Réformés. Mr. Basnage, alors Ministre à Rouen, entreprit la réfutation de ce Mémoire: il envoya son Ouvrage à Mr. Bayle, accompagné d'une Lettre sous le nom d'un Ami, & qui contenoit plusieurs particularités curieuses sur cette Assemblée du Clergé (34). Mr. Bayle reçut aussi dans le même tems plusieurs Réponses au Livre de Mr. Brueys, Avocat de Montpellier. Mr. Brueys s'étoit distingué parmi les Réformés, par une Réfutation du Livre de Mr. Bossuet Evêque de Condom, intitulé, *Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique*; mais il changea ensuite de Religion, & se conformant à la méthode ordinaire des Nouveaux-Convertis, il écrivit contre le Parti qu'il avoit quitté. Son Livre parut en 1683 sous ce titre: *Examen des Raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestans, fait sans prévention sur le Concile de Trente, sur la Confession de Foi des Eglises Protestantes, & sur l'Ecriture Sainte.* Il étoit écrit d'une manière douce, insinuante, & avoit un air de desintéressement, qui pouvoit d'abord imposer & surprendre les esprits foibles & superficiels. Mr. de Larroque fils du Ministre de Rouen, & reçu Ministre dans un des derniers Synodes de France, écrivit contre Mr. Brueys, & envoya sa Réponse à Mr. Bayle, qui la fit imprimer. Elle a pour titre: *La Proselyte abusé; ou fausses vues de Mr. Brueys dans l'Examen de la séparation des Protestans.* Rotterdam 1684, in-12. On y trouva une Epitre Dédicatoire à *Mr. . . . . Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam*, où l'Auteur rend compte de la composition, du but & du plan de cet Ouvrage. Mr. Bayle ne voulut pas que son nom parût à la tête de l'Epitre Dédicatoire, quoiqu'il fût aisé à ceux qui connoissoient la Hollande, de voir qu'elle s'adressoit à lui. Nous renvoyons à un autre endroit ce qui regarde Mr. Lenfant (35).

(34) Elle a pour titre: *Lettre sur la derniere Assemblée du Clergé, A. M. B. A. R.* C'est-à-dire *à Mr. Bayle à Rotterdam.*

(35) Voyez son Article.

[M] *Il y mit une Préface, où il faisoit l'Histoire de ces Pièces.*] Ce Recueil contient 1. Une espèce de Concordat passé entre les Jésuites & les Pères de l'Oratoire, par lequel ceux-ci s'engagent à ne point enseigner la Philosophie de Descartes, ni la Doctrine de Jansénius. 2. Des Remarques sur ce Concordat. 3. Un Eclaircissement sur le Livre du P. de Valois contre les Cartésiens. Cet Ecrit est de Mr. Bernier, si connu par ses Voyages, & par son Abrégé de la Philosophie de Gassendi. Le P. de Valois l'avoit mis au rang des nouveaux Philosophes, qui détruisent le Dogme de la Transsubstantiation, en soutenant que l'essence de la Matière consiste dans l'Etendue. Le Livre du P. de Valois allarma tous les Cartésiens. Mr. Régis, qui tenoit des Conférences à Paris, fut obligé de les rompre. Mr. Bernier craignit pour lui-même, & composa cet Eclaircissement, où il tâche de concilier les Principes de sa Philosophie avec les Décisions de l'Eglise. 4. Une Réponse du P. Malebranche au P. de Valois, qui avoit fait paroitre beaucoup d'animosité contre lui, & s'étoit particuliérement attaché à rendre sa Foi suspecte. Cette Réponse est suivie d'un Mémoire pour expliquer la possibili-

réputation que Mr. Bayle s'étoit faite par sa Lettre sur les Comètes, engagea les Etats de la Province de Frise, qui ne le connoissoient que par ce Livre (*k*), à le nommer Professeur en Philosophie dans l'Université de Franeker, avec neuf-cens florins d'appointemens. Leur Resolution, qui étoit du 29 de Mars, lui fut communiquée par une Lettre du 21 d'Avril, qu'il reçut le 9 de Mai. Il y répondit le lendemain, & demanda quelque tems pour déliberer; mais le 9 de Juin il écrivit une Lettre de remerciment aux Etats de Frise [*N*]. Ce fut la même année, qu'il commença à publier ses *Nouvelles de la Republique des Lettres* [*O*]. Cet Ouvrage soutint non seulement, mais augmenta la reputation de Mr. Bayle. D'abord il n'y mit pas son nom; mais il jugea à propos, en commençant la seconde année, d'ajouter sur le titre (*l*), *par le Sieur B..... Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam*. Il y joignit un court Avertissement, dans lequel il temoignoit sa reconnoissance à Mrs. les Magistrats de Rotterdam [*P*]. Mr. Paets étant en Angleterre en 1085, dans le tems qu'on y agitoit beau-

(*k*) Voyez *Addition aux Pensées sur les Comètes* dans l'Avertissement.

(*l*) *Nouvelles &c.* Mars 1685.

ssibilité de la Transsubstantiation. 5. Les Thèses raisonnées que Mr. Bayle fit soutenir à ses Ecoliers à Sedan en 1680. *Dissertatio in qua vindicantur a Peripateticorum exceptionibus rationes, quibus aliqui Cartesiani probarunt essentiam corporis sitam esse in extensione.* Mr. Bayle joignit à cette Dissertation quelques Thèses de Philosophie, où il soutient entre autres choses, que le *Lieu*, le *Mouvement*, le *Tems*, n'ont point encore été définis que d'une manière inexplicable. 6. Une Pièce, qui avoit été imprimée sous le titre de *Méditations sur la Metaphysique, par Guillaume Wander.* C'est un nom supposé. Mr. l'Abbé de Lanion en est l'Auteur (36). On y trouve le précis de la Métaphysique Cartésienne, & selon Mr. Bayle (37), il semble même que tout y soit mieux digéré, plus court, & plus moelleux que dans celles de Descartes, & qu'on soit allé plus avant que lui. Dans le Préface de ce Recueil, Mr. Bayle déploroit la servitude où les Ecrivains se trouvoient en France. „ Ce seroit un grand malheur pour „ toute la République des Lettres, *dit-il*, si l'on étoit „ par-tout aussi formaliste & aussi pointilleux à l'égard de „ l'impression des Livres, qu'on l'est en France depuis „ quelque tems, où l'Inquisition, qui s'y établit à grands „ pas, empêche de paroitre plusieurs beaux Ouvrages, „ & rebute les plus célèbres Auteurs. Et qui ne seroit „ rebuté de voir que ceux qui sont établis pour l'Approbation des Livres, gardent un Manuscrit des trois ou „ quatre ans sans y regarder, & qu'ils en desapprouvent „ tout ce qui sent une ame élevée au dessus de la servitu„de & des opinions populaires! Quelle mortification „ pour un Auteur, qui ne trouve jamais que les presses „ roulent assez vite sur ses Ouvrages, qu'après un délai „ de trois ou quatre ans, on lui ordonne de supprimer „ ce qu'il estime le plus dans ses Ecrits, s'il n'aime mieux „ les voir condamnés à une éternelle prison par le refus „ qu'on lui fera d'un Privilége du Roi!"

(36) Voyez *Réponse aux Questions d'un Provincial* T. I. ch. 26. p. 253. 254.

(37) *Nouv. de la Rép. des Lett.* T. I. 1684. p. 45.

[*N*] ☞ *Il écrivit une Lettre de remerciment aux Etats de Frise.*] On trouve dans les *Nouvelles Lettres* de Mr. Bayle deux choses, qui me paroissent dignes de quelque attention; les raisons, qui empêchérent Mr. Bayle d'accepter cette Vocation; & des preuves de la fausseté de ce qu'on avance, que le succès de la *Critique générale du Calvinisme* avoit indisposé Mr. Jurieu contre Mr. Bayle (38). A l'égard du prémier article, voici ce que Mr. Bayle mandoit à son frère cadet (39). „ L'Académie de Franeker „ en Frise m'a élu pour Professeur en Philosophie; je n'ai „ pas encore reçu la Lettre de Vocation. On ne me con„seille pas d'y aller, parce que l'air y est fort mauvais, „ que l'humeur des gens y est rude, que personne n'y „ parle François, que ce n'est qu'un petit Lieu séparé, „ pour ainsi dire, du reste de la Hollande, & dégarni de „ Nouvelles; & que d'ailleurs les gages y sont très mé„diocres. On ne donne que trois cens francs plus qu'i„ci; ce n'est pas la peine de quitter une Ville belle & „ florissante, où on a des connoissances toutes faites, & „ où on trouve tant de François, ou parlant François, „ qu'à peine sent-on qu'on est Etranger. Outre qu'en „ allant en Frise, il faudroit renoncer au Journal, *ce qui* „ *seroit fort préjudiciable du côté de la réputation*, après le „ bruit qui s'en est répandu." A cette Lettre étoit joint un Billet de Mr. Jurieu pour le frère de Mr. Bayle, dans lequel, aussi-bien que dans une Lettre de ce dernier à son père sur la mort de ce frère cadet, on trouve des preuves que Mr. Jurieu étoit encore à l'égard de Mr. Bayle ce qu'il avoit été. Voici ce qu'on trouve dans le Billet de Mr. Jurieu (40). „ L'avantage que nous avons de posséder ici Mr. votre frère, me fait espérer que nous vous „ y verrons quelque jour, si on nous le laisse. On essaye „ de nous l'enlever...... *mais je ferai tout ce que je* „ *pourrai pour le retenir.*" Ce n'est certainement pas là le langage d'un homme, qui eût *dans le cœur des semences de haine & de jalousie.* C'est ce que Mr. Bayle lui-même confirme (41). „ Ce Grand-Homme, *dit-il en parlant de Mr.* „ *Jurieu*, participe à notre perte autant qu'il lui est pos„sible, & a pour toute la famille une amitié particulière."
* Rem. du Trad.

(38) Voyez la Remarq. [*K*].

(39) Lettre du 8 de Mai 1684. *Nouv. Lett.* T. II. p. 245. 246.

(40) Ibidem p. 247. 248.

(41) Ibid. p. 252.

[O] *Ses Nouvelles de la République des Lettres.*] La manière de faire savoir au Public par une espèce de Journal ce qui se passe dans la République des Lettres, est extrèmement utile. La gloire de cette Invention est due à Mr. de Sallo, Conseiller Ecclésiastique au Parlement de Paris, qui fit paroitre le *Journal des Savans* en 1665. On reçut par-tout cet Ouvrage avec applaudissement, & on l'imita bientôt en Italie & en Allemagne. Mr. Bayle étoit surpris (42) de voir qu'en Hollande, où il y avoit tant d'habiles gens, tant de Libraires, & une si grande liberté d'imprimer, on ne se fût pas encore avisé de donner un Journal de Littérature. Il avoit été tenté plusieurs fois de le faire; mais sa modestie lui avoit fait croire qu'un Ouvrage de cette nature demandoit plus de connoissances qu'il n'en avoit, & outre cela beaucoup de tems & d'application. Au mois de Février 1684, Henri Desbordes Libraire d'Amsterdam publia un Journal sous le titre de *Mercure Savant du mois de Janvier 1684.* C'étoit une entreprise du Sieur de Blégni, Chirurgien de Paris, homme fertile en Projets. Ce nouveau Journal ne contenoit point d'Extraits de Livres, mais plusieurs petites Pièces, qui rouloient presque toutes sur la Médecine; on y trouvoit aussi des Chansons, des Poësies, & des Nouvelles Politiques. Mais ce Journal déplut à tous les honnêtes-gens, par l'affectation qui y régnoit de maltraiter des personnes très illustres (43). Un Ouvrage si mal exécuté piqua Mr. Bayle, & lui fit reprendre la pensée qu'il avoit eue d'écrire un Journal. Mr. Jurieu l'y exhorta fortement. Il commença à travailler à ses *Nouvelles* le 21 de Mars 1684. Le mois de Mars ne parut que le 2 de Mai, & le mois d'Avril le 2 de Juin: mais Mr. Bayle travailla avec tant de diligence, que les Nouvelles du mois de Juillet furent publiées au commencement d'Août, & ainsi des autres, les Nouvelles de chaque mois paroissant les prémiers jours du mois suivant. Il divisa chaque Journal en deux Parties. La prémière contenoit des Extraits détaillés; & la seconde, un Catalogue de Livres nouveaux, avec quelques Remarques. Mr. Bayle se proposoit par-là de plaire à deux sortes de gens; les uns, qui aiment à trouver dans un Journal des Extraits étendus des Livres qu'ils ne peuvent ou ne veulent point acheter; les autres, qui sont contens pourvu qu'on leur parle d'un grand nombre de Livres, & qui n'en demandent qu'une idée superficielle. Il ornoit ses Extraits de mille traits curieux & intéressans sur l'Histoire des Auteurs, sur leurs Ouvrages, sur leurs disputes, & de plusieurs réfléxions fines & délicates. „ Tout étoit vif & animé dans ses Extraits, *dit Mr. de* „ *Beauval* (44). Il avoit l'art d'égayer toutes ses matiè„res, & de renfermer en peu de mots l'idée d'un Livre, „ sans fatiguer le Lecteur par un mauvais choix, ou par „ de froides & ennuyeuses réfléxions. Il étoit sage & re„tenu dans ses jugemens, ne voulant ni choquer les Au„teurs, ni se commettre en prostituant les louanges." On trouva d'abord qu'il louoit trop, & cela l'obligea à être plus œconome de ses louanges (45). Cet Ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Mr. Bayle s'étoit flatté qu'il ne seroit pas défendu en France, cependant il le fut; mais cette defense n'empêcha pas qu'il n'y en passât tous les mois un grand nombre d'exemplaires. Tout le monde s'empressoit à le lire. Il étoit écrit d'une manière à plaire non seulement aux Savans, mais aussi à ce qu'on appelle le *beau monde*, & même aux Dames.

(42) Préface de la *Rép. des Lett.* p. 2.

(43) Ibid. p. 5.

(44) *Eloge de Mr. Bayle.*

(45) Voyez l'*Avertiss.* du T. II. des *Nouv. de la Rép. des Lett.* à la tête du mois d'Août 1684. p. 8.

[*P*] *Il témoignoit sa reconnoissance à Mrs. les Magistrats de Rotterdam.*] „ On a trouvé, *dit-il* (46), qu'il étoit „ juste de faire connoitre distinctement au Public le Lieu „ où ces Nouvelles sont composées. Effectivement tou„tes sortes de raisons veulent, que puisque Messieurs les „ Magistrats de Rotterdam honorent de leur protection „ & de leur bonté les Muses aussi bien que le Commerce, „ le Public le sache, pour leur en donner les éloges qu'ils „ méritent." Il déclare qu'il leur auroit dédié cet Ouvrage, quand il le commença, si deux raisons ne l'en avoient empêché. La prémière, qu'il n'étoit pas trop assuré si cet Essai auroit quelque suite. La seconde, que les railleries d'une infinité de gens contre les Epitres Dédicatoires, qui ne passent dans leur esprit que pour des actes d'honnête mendicité, lui avoient toujours fait beaucoup de peur. Il ajoute, que s'il ne leur dédie pas cet Ouvrage selon les formes accoutumées, il ne laisse pas de le leur consacrer tout entier, comme venant de la plume d'un des Professeurs de *l'Ecole Illustre*, qu'ils avoient nouvellement établie dans leur Ville. Dans un Article de ce mois de Mars, en donnant l'Extrait d'un Livre où l'on remarquoit que la Ville de Rotterdam avoit toujours favorisé les Belles-Lettres, il dit (47): „ Ce qu'elle a „ fait depuis trois ans, est une preuve bien sensible de „ son inclination pour les Sciences. On voit bien que je „ veux parler de *l'Ecole Illustre* que Messieurs les Magis„trats de Rotterdam eurent la générosité de fonder en „ 1681. Si le Public recevoit quelque instruction & quel„que délassement de ces Nouvelles de la République des „ Lettres, ce seroit à ces Messieurs qu'on en seroit re„devable, puisque c'est d'eux que je tiens cette douce „ tranquillité de vie, qui me permet de soutenir ce rude „ travail. C'est à l'ombre de ce glorieux Sénat que se „ composent ces Recueils; & je suis bien aise de trouver „ ici naturellement une occasion favorable de témoigner

(46) *Avertissem. à la tête des Nouvelles de Mars* 1685.

(47) Mois de *Mars* 1685. Art. VIII. p. 2. seq.

beaucoup la question de la Tolérance, écrivit une Lettre Latine à Mr. Bayle sur cette matière, datée du 12 de Septembre; elle fut imprimée in-4. sous ce titre: *H. V. P. ad B....* (m) *de nuperis Angliæ Motibus Epistola; in quâ de diversorum a publicâ Religione circa divina sententium disseritur Tolerantiâ.* Mr. Bayle la traduisit aussi en François, & la fit imprimer in-12. sous ce titre: *Lettre de Monsieur H. V. P. à Monsieur B..... sur les derniers Troubles d'Angleterre; où il est parlé de la Tolérance de ceux qui ne suivent pas la Religion dominante.* Mr. Bayle en donna un Extrait dans son Journal du mois d'Octobre (n). Elle fut aussi traduite en Flamand. Mr. Paets étant mort après l'impression de cet Article, il y ajouta en peu de mots, dans une nouvelle Edition, l'Eloge de cet habile homme [Q]. Au commencement de la meme année, Mr. Bayle publia une Suite de sa Critique générale de l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg; mais elle n'eut pas le même succès que la Critique [R]. Comme il avoit beaucoup d'Erudition, & qu'il possédoit parfaitement l'Histoire Littéraire, il corrigeoit quelquefois dans son Journal des fautes qui se trouvoient dans les Livres dont il parloit [S]. Son impartialité pour le P. Malebranche l'engagea dans une dispute avec Mr. Arnauld [T], qui avoit écrit contre

(m) *Hadrians van Paets ad Baliom.*

(n) *Nouv. de la Rép. des Lett* Octob 1685. p. 1070. &c.

„ ma reconnoissance, & de protester que si l'on dit quelque chose à l'avantage de ces Nouvelles, je le consacre entièrement à la gloire de cette Ville.

[Q] *L'Eloge de cet habile homme.*] „ Ce n'est pas la première fois, *dit Mr. Beyle* (48), que *l'illustre Mr. Paets*, Auteur de la Lettre dont nous venons de parler, a raisonné fortement sur le chapitre de la Tolérance. Il y a quelques autres Lettres de sa façon sur la même matière dans le Recueil des *Præstantium ac Eruditorum Virorum Epistolæ*, imprimé in-folio à Amsterdam en l'année 1684. Ce sont de beaux monumens de son éloquence, & de la solidité de son esprit. Il auroit pu très facilement en produire de beaucoup plus considérables, s'il avoit voulu devenir Auteur; car il étoit grand Théologien, grand Jurisconsulte, grand Politique, & grand Philosophe; il concevoit les choses fort heureusement, & il les approfondissoit d'une manière surprenante. Jamais homme ne raisonna plus fortement, ni ne donna un tour plus majestueux à ce qu'il avoit à dire. Mais il étoit né pour de plus grandes occupations, que pour celle d'être Auteur. L'Ambassade Extraordinaire d'Espagne, qu'il soutint si avantageusement pour sa Patrie, consternée des grands progrès de la France, a fait connoitre ce qu'il pouvoit dans les affaires d'Etat. Quelle perte, qu'un si grand Homme n'ait pas vécu davantage! A peine avoit-il atteint 55 ans, lorsqu'il mourut le 8 du mois d'Octobre de la présente année 1685; aussi recommandable par son intrépidité, par sa probité, par sa générosité, par sa bonne-foi, & par toutes les autres qualités qui font l'honnête-homme, que par son grand esprit & par sa profonde érudition. C'est comme Journaliste de la République des Lettres, que je suis obligé de parler ainsi. Mais que n'aurois-je pas à dire, si je parlois selon les sentimens de reconnoissance, dont je suis tout pénétré pour les bienfaits que j'ai reçus de cette illustre Défunt!"

(48) *Rép. des Lett.* Octob. 1685. p. 1093. 1094. 2. Edit. ou 5.

[R] *Elle n'eut pas le même succès que la Critique.*] Elle parut sous ce titre: *Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique generale de l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg. Première Partie; où en justifiant quelques endroits qui ont semble contenir des contradictions, de faux raisonnemens, & autres meprises semblables, on traite par occasion de plusieurs choses curieuses qui ont du rapport à ces matieres. A Ville-Franche, chez Pierre le Blanc.* 1685. Cet Ouvrage est précédé d'une longue Préface, où Mr. Bayle assure qu'après avoir eu beaucoup de peine à consentir qu'on commençât à imprimer son Livre, il avoit été souvent tenté d'en interrompre l'impression, considérant combien il est rare de n'échouer pas, lorsqu'après avoir fait un Livre qui a eu quelque sorte de succès, on se hazarde de lui donner une Suite. „ Ces Suites, *continue-t-il* (49), font dire presque toujours, que l'Auteur ne s'est pas souteou, qu'il en devoit demeurer où il en étoit, qu'il devoit mieux connoitre ses forces, & qu'il a eu grand tort de s'exposer à ne pas répondre à l'opinion qu'on avoit conçue de lui." Il montre que ces jugemens sont quelquefois raisonnables, mais que le plus souvent ils sont très injustes, & que si la Suite d'un Livre n'est pas aussi estimée que l'Ouvrage qui a précédé, ce n'est pas tant par la faute de l'Auteur, que par celle des Lecteurs. Mais comme la disgrace n'en est pas moindre, il conclud que si l'on excepte un petit nombre d'Auteurs privilégiés, tous les autres ont sujet de craindre la comparaison que l'on fait entre leurs Ouvrages, si le premier a eu le bonheur de plaire. Il ajoute, que jamais personne n'eut tant de sujet que lui de redouter cette comparaison, & il marque plusieurs circonstances, qui avoient heureusement concouru à faire valoir la *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme*, & qui ne subsistoient plus pour favoriser ces *Nouvelles Lettres*. Mais qu'enfin il avoit souffert qu'on les publiât, bien résolu de regarder avec une parfaite indifférence tous les jugemens qu'on en pourroit faire. Il avertit néanmoins le Lecteur, qu'on trouvera dans le second Tome quelques endroits, qui n'ont pas toute la gravité qu'on attendra peut-être de ce Livre, & qu'on pourra même croire qu'il y en a quelques-uns qui panchent trop vers la bagatelle. Ainsi il déclare qu'il n'a point prétendu écrire en Docteur, ni pour les personnes savantes; mais pour une infinité de gens qui aiment à lire, & qui n'aiant pas beaucoup d'étude, ne cherchent à proprement parler qu'un honnête amusement, qui les instruise, & qui ne les fatigue pas. Ceux, dit-il, qui voudront juger de ce Livre, doivent se souvenir que tel a été le but de l'Auteur. Nous n'avons que la première Partie de cet Ouvrage. Mr. Bayle se proposoit d'en donner encore deux, il avoit même commencé d'y travailler; mais il ne les a pas achevées. Il envoya un exemplaire de cet Ouvrage à Mr. Lenfant, en lui écrivant (50): „ Je ne suis pas content de ce dernier Livre, & vous me ferez plaisir de m'en faire remarquer naïvement les défauts. Ne craignez pas que j'en sois fâché le moins du monde: mes Amis ne me sauroient plus obliger, qu'en me disant franchement leurs griefs sur mes petites Productions. J'ai été à l'essai sur cela, & je puis dire par expérience, que je ne sens pas le moindre chagrin de leurs censures." Cette Suite n'eut pas le même succès que la *Critique générale*: tout ce que Mr. Bayle avoit dit dans la Préface pour faire sentir la différence qu'il y avoit entre ces deux Ouvrages, & pour donner une juste idée de celui-ci, fut inutile; on n'y fit aucune attention. On ne voulut pas même entendre ce qu'il avoit dit dans la *neuvieme* Lettre touchant les droits de la Conscience errante, quoiqu'il eût pris toutes les précautions possibles pour se bien expliquer. Il s'en plaignit six mois après dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres* (51). „ Il faut avouer, *dit il*, que la plupart des Lecteurs sont d'étranges gens! On a beau les avertir de mille choses, on a beau leur recommander ceci ou cela avec de très humbles prieres, ils n'en suivent pas moins leur humeur & leur coutume. On a fait des Historiettes sur les précautions inutiles des mères & des maris: je m'étonne qu'on n'en fasse sur celles de Mrs. les Auteurs. J'en connois un, dont l'Ouvrage n'est sorti de dessous la presse que depuis six mois, qui n'avoit rien oublié pour se garantir des jugemens téméraires; sa Préface avoit donné des avis fort essentiels, & dans les lieux où il se défioit du Lecteur, il avoit marqué expressément qu'on prendroit le change, si on n'examinoit bien tout de suite ce qu'il disoit: il avoit même porté ses précautions jusques à marquer en gros caractères son véritable sentiment, & à menacer en quelque façon ceux qui s'y méprendroient, qu'ils seroient inexcusables. Tout cela n'a de rien servi; il n'a pas laissé d'apprendre que des gens même du métier ont donné dans le panneau, qu'il avoit pris tant de soin de faire éviter." Nous remarquerons ici, que Mr. Bayle donna une nouvelle Edition de la *Critique generale de l'Histoire du Calvinisme* en 1684 (52), considérablement augmentée & corrigée. En 1714, Pierre de Coup Libraire d'Amsterdam en a donné une quatrième Edition, en deux petits Volumes in-12; & l'année suivante, il a donné les *Nouvelles Lettres* aussi en deux petits Volumes.

(49) *Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique générale* &c. Avis au Lecteur p. 5.

(50) *Lett. de Bayle* T. I. p. 337.

(51) *Juillet* 1685. Art. 1. p. m. 780, 781.

(52) Elle avoit deja été réimprimée à Genève quelque tems auparavant.

[S] *Il corrigeoit quelquefois dans son Journal des fautes qui se trouvoient dans les Livres dont il parloit.*] Aiant remarqué dans ses Nouvelles de Septembre 1685 *, qu'il s'étoit glissé plusieurs fautes dans le Traité des Auteurs Anonymes publié par Mr. *Deckherr*; Mr. d'Almeloveen, qui se proposoit de donner une nouvelle Edition de cet Ouvrage, pria Mr. Bayle de le lire, & de lui marquer les erreurs qui s'y trouvoient. Un Savant, nommé Mr. Vindingius, avoit déja écrit une Lettre à Mr. Deckherr, où il rectifioit quelques méprises de cet Auteur, & lui fournissoit quelques supplémens. Cette Lettre, qui n'étoit pas non plus exempte de défauts, avoit été inserée dans la seconde Edition de l'Ouvrage de Deckherr. Mr. Bayle corrigea l'un & l'autre, & ajouta la découverte de plusieurs Auteurs anonymes, dans la Réponse qu'il fit à Mr. d'Almeloveen. Il la finit en disant qu'il auroit pu fournir des Remarques plus amples & plus curieuses, s'il avoit eu le tems de consulter ses Mémoires & ses Amis, & s'il n'eût pas craint de déplaire aux Auteurs qui avoient voulu se cacher. Mr. d'Almeloveen joignit cette Lettre à la nouvelle Edition de l'Ouvrage de Deckherr, faite en 1686 (53).

* Art. VIII. p. 1015.

[T] *Son impartialité l'engagea dans une dispute avec Mr. Arnauld.*] Ce Docteur avoit vivement combattu (54) le sentiment du P. Malebranche, *que tout plaisir est un bien, & rend actuellement heureux celui qui le goûte.* Mr. Bayle se déclara pour le P. Malebranche, en faisant l'Extrait de l'Ouvrage de Mr. Arnauld. „ Il n'y a rien, dit il (55), de plus innocent, ni de plus certain que de dire, *que tout plaisir rend heureux celui qui en jouït, pour le tems qu'il en jouït; & que neanmoins il faut fuir les plaisirs qui nous attachent aux corps.* Mais, dit-on, c'est la Vertu, c'est la Grace, c'est l'Amour de Dieu, ou plutôt c'est Dieu seul qui est notre béatitude. D'accord, en qualité d'instrument ou de cause *efficiente*, comme parlent les Philosophes; mais en qualité de cause *formelle*, c'est „ le

(53) Voyez *Nouv. de la Rép. des Lett.* Avril 1686. p. 459. 460.

(54) *Réflexions Philosoph. & Théolog. sur le nouveau Systême de la Nature & de la Grace* &c.

(55) *Rép. des Lett.* Août 1685. p. 861.

tre ce Père. Mr. Bayle eut aussi à soutenir une espèce de dispute ou d'affaire au sujet de la fameuse Christine, Reine de Suède [V]; ce qui lui donna occasion d'ecrire à cette Princesse, dont il reçut une

„ le plaisir, c'est le contentement qui est notre seule félicité." Il avoit dit immédiatement auparavant : „ Ceux qui auront tant soit peu compris la doctrine du P. Malebranche sur ce point, s'étonneront sans doute qu'on lui en fasse des affaires ; & s'ils ne se souviennent pas du Serment de bonne-foi que Mr. Arnauld vient de prêter dans la Préface de ce dernier Livre, ils croiront qu'il a fait des chicanes à son Adversaire, afin de le rendre suspect du côté de la Morale (56." Mr. Bayle avoit dit aussi (57) que Mr. Arnauld ne croyoit ni Liberté d'indifférence, ni *Science moyenne*. Mr. Arnauld, qui prenoit aisément feu, publia un Ecrit intitulé : *Avis à l'Auteur de la Republique des Lettres*, où il soutenoit qu'il avoit non seulement bien pris, mais aussi bien réfuté le sens du P. Malebranche. Il se plaignoit aussi de ce que Mr. Bayle avoit dit, qu'il ne croyoit ni la Liberté d'indifférence, ni la Science moyenne. Mr. Bayle donna le précis de cette Pièce dans les Nouvelles de Decembre 1685 (58), & promit d'y répondre bientôt. „ Mais en même tems, *dit-il* (59), comme . . . . . Il semble que je veuille faire passer Mr. Arnauld pour un Hérétique, je déclare que par la Liberté d'indifférence, que j'ai dit qu'il ne croyoit pas, je n'ai entendu que celle qui est combattue par les Thomistes, *quæ positis omnibus ad agendum præerequisitis, potest agere vel non agere, vel agere contrarium*. Desorte qu'au pis aller, je n'accuse Mr. Arnauld que de n'être pas Moliniste. Je ne croi pas, qu'il prenne cela ni pour une Hérésie, ni pour une injure." Quelque tems après, Mr. Bayle publia sa Réponse, sous ce titre : *Réponse de l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres à l'Avis qui lui a été donné, sur ce qu'il a dit en faveur du P. Malebranche touchant les Plaisirs des sens* (60). Mr. Arnauld repliqua par une Brochure intitulée : *Dissertation sur le pretendu bonheur des Plaisirs des sens ; pour servir de Reponse à la Réponse qu'a faite Mr. Bayle pour justifier ce qu'il a dit dans ses Nouvelles de la Republique des Lettres du mois de Septembre* (61) 1685, *en faveur du P. Malebranche contre Mr. Arnauld* (62). Mr. Bayle étoit malade lorsque cette Replique parut, & il jugea qu'il seroit trop tard de la réfuter, lorsque sa santé fut rétablie. Il en a dit un mot dans son Dictionaire (63).

[V] *Mr. Bayle eut aussi à soutenir une espèce de dispute ou d'affaire au sujet de la fameuse Christine, Reine de Suède.*] C'est ici une des circonstances les plus remarquables de la vie de Mr. Bayle, & qui mérite d'être rapportée avec quelque étendue. Dans les Nouvelles du mois d'Avril 1686 (64), Mr. Bayle parla d'une Lettre imprimée, qu'on disoit être une Réponse de la Reine de Suède au Chevalier de Terlon, où elle condamnoit la Persécution de France. „ Il y a beaucoup d'apparence, *dit Mr. Bayle*, que tous les Confessionaux François seroient rigides pour la Reine de Suède, s'il étoit vrai qu'elle eut répondu au Chevalier de Terlon la Lettre qu'on fait courir, où elle condamne hautement le procédé de la France convertissante, & sur-tout lorsqu'elle fait réflexion à la conduite du Clergé François contre le Chef de l'Eglise. Il y a bien des Protestans, qui n'osent croire qu'une Reine qui fait profession de la Catholicité, ait écrit une telle Lettre." On souhaita que Mr. Bayle insérât cette Lettre dans son Journal, ce qu'il fit dans les Nouvelles de Mai 1686 (65). Il dit dans ce même mois : „ Nous avons été assurés de bonne part, que la Reine Christine a écrit la Lettre que nous avons insérée ci-dessus (66)." Et dans les Nouvelles du mois de Juin : „ On nous confirme de jour en jour ce que nous avons touché dans le dernier mois, que Christine est le véritable Auteur de la Lettre qu'on lui attribue contre les Persécutions de Franre. *C'est un reste de Protestantisme* (67)." Cela attira une rude censure à Mr. Bayle. Peu de tems après, il reçut une Lettre anonyme & sans date, où l'Auteur dit qu'il lui écrit de son chef, & parce que son devoir l'y oblige, étant un des Serviteurs de la Reine. Il se plaint en prémier lieu, de ce que Mr. Bayle, en parlant de la Reine de Suède, l'avoit appellée simplement *Christine*, sans ajouter du moins le titre de Reine. „ Mais je suis fort assuré, *répond Mr. Bayle* (68), que les gens un peu raisonnables ne penseront point que ce soit avoir manqué de respect à cette grande Princesse. Elle a rendu son nom si fameux, que mon expression en cet endroit là ne doit point passer pour équivoque. Nommer les gens par leur nom sans y ajouter quelque titre, est pour l'ordinaire une marque ou de mépris, ou de familiarité : mais ce n'est pas une règle générale, car il y a des personnes dont le nom seul réveille toutes les idées de leur grande élévation ; & alors il est indifférent de leur donner leurs principaux titres, ou de les passer sous silence. Les Têtes couronnées sont de ce nombre de personnes ; & de-là vient qu'on dit plus souvent dans la conversation & dans l'Histoire, *François I., Charles-Quint, Henri IV, Philippe II.*, que *le Roi François I., l'Empereur Charles-Quint* &c. On suppose que le rang où Dieu a élevé ces Princes, ne souffre pas que le Lecteur interprète pour une incivilité la suppression de leurs qualités. Je sai bien, comme le remarque l'Auteur de la Lettre, que le nombre de *premier* ajouté au nom de *François*, porte avec soi quelque distinction ; mais cela même fait voir qu'en cas que le seul nom de *François* renfermât une distinction, il ne seroit pas nécessaire d'ajouter le nombre *premier*. C'est ainsi qu'on dit tous les jours, qu'Alexandre a été Disciple d'Aristote, que Soliman a été maître de la Hongrie. On n'a que faire, ni de dire que le prémier étoit Roi de Macédoine, & que le second a été Sultan, ni d'ajouter le nombre ordinal qui leur convient. Nos Ecrivains les plus exacts diroient sans scrupule : *Constantin, Theodose, Justinien sont les veritables Auteurs d'une telle Loi.* Veut-on un exemple domestique ? Qui est ce qui n'a point dit ou écrit, soit durant la vie du Roi de Suède *Gustave-Adolphe*, soit après sa mort, *Gustave a fait ceci ou cela* ? Et d'où vient qu'il n'est pas nécessaire en parlant de lui d'ajouter le titre de Roi, ni le nombre ordinal qui lui convient dans la suite des Rois de Suède ? C'est parce qu'il a rendu si fameux le nom de Gustave, qu'il se distingue suffisamment par ce seul nom. Nous voila dans le cas. La Reine de Suède sa fille a donné un tel éclat au nom de *Christine*, qu'il suffit de lui donner ce nom-là, pour réveiller toutes les idées de sa Royauté, de ses qualités & de ses actions. Comme donc ce n'est point manquer de respect pour le Père, que de le nommer simplement *Gustave* ; ce n'est point en manquer pour la Fille, que de la nommer simplement *Christine* : mais au contraire c'est vouloir insinuer, qu'ils méritent leur nom par excellence, & qu'il enferme lui seul tout leur éloge."

La seconde plainte contre Mr. Bayle rouloit sur ce qu'il avoit dit, que la Lettre de cette Reine contre les Persécutions de France *étoit un reste de Protestantisme*. „ On se plaint de cela fort violemment, *dit Mr. Bayle* (69) ; mais c'est qu'on n'a pas compris la force de ces paroles. On s'est imaginé que j'ai voulu dire que cette Princesse n'avoit pas abjuré sincérement la Religion Protestante, & c'est à quoi je n'ai seulement pas songé. Il n'est pas nécessaire, pour quitter sincérement une Religion, de se depouiller de tout ce qu'on y a appris, & d'embrasser géneralement tout ce qui s'enseigne dans la Communion où l'on passe. Je trouverois fort injustes ceux qui tiendroient pour suspecte la Conversion d'un Catholique-Romain, qui après s'être rangé à la Communion des Protestans, déclareroit qu'en certaines choses l'Eglise Romaine lui semble meilleure que la Protestante, comme dans le Célibat des Prêtres, dans le Carême, dans les Jeûnes du Vendredi & du Samedi. On auroit raison de croire que ce seroient des restes de *Catholicisme* ; mais on pourroit dire cela, sans cesser de croire qu'il auroit abjuré de bonne foi son *Catholicisme*, & embrassé le *Protestantisme* . . . . C'est donc juger des choses sans les comprendre, que de donner à mon expression le sens qu'on lui donne. Voici le sens qu'on doit lui donner : Que si la Reine de Suède desapprouve la conduite des Convertisseurs de France, c'est en vertu des principes de la Religion qu'elle avoit appris avant son voyage de Rome, & non pas à cause des nouvelles instructions qu'on lui a données dans ce Pays-là. Ce n'est point à Rome qu'on peut apprendre à blamer les Persécutions. Il est même vrai que l'esprit général du *Catholicisme* est d'exterminer les Sectes : car non seulement on a fait à Rome des réjouissances publiques pour ce qui s'est fait en France ; non seulement le Pape en a fait l'éloge en plein Consistoire, & par des Brefs ; mais aussi tous les Catholiques de l'Europe y ont donné leur approbation, du moins par leur silence. Comment est-ce donc que la Reine de Suède auroit les maximes qu'elle a, si elle ne les avoit apportées de son Pays ? *C'est*, dit l'Auteur de la Lettre, *qu'elle n'est point Catholique à la manière de France ; elle l'est à la manière de Rome, c'est-à-dire, de S. Pierre & de S. Paul.* Mais c'est ce qu'on a appellé *restes de Protestantisme* : ainsi cet Auteur & moi avons réellement la même pensée.

La derniére chose dont on blâmoit Mr. Bayle, étoit de n'avoir pas ôté, *Je suis*, de la Lettre de la Reine. *Il n'y a que ce mot qui ne soit point de Sa Majesté*, dit celui qui écrit à Mr. Bayle. *Une Reine comme elle ne peut se servir de ce terme qu'avec très peu de personnes, & Mr. de Terlon n'est pas de ce nombre. Cette seule circonstance vérifie assez, que ce n'est pas la Reine qui s'est avisée de faire imprimer cette Lettre, comme tout le monde sait.* „ A cela j'ai à répondre, *dit Mr. Bayle* (70), que je n'ai pas cru que la bonne-foi voulût que je retranchasse cette conclusion *Je suis*, parce qu'en la retranchant je donnois lieu de soupçonner que j'avois écarté de cette Lettre une marque de supposition, afin de faire trouver plus vraisemblable au Public qu'elle avoit été écrite par la Reine de Suède. Au reste, il m'est tombé entre les mains la Copie d'une Lettre, où cette Princesse témoigne qu'elle est étonnée & fâchée de la publication de l'autre, quoiqu'elle soit encore dans les mêmes sentimens. Les Curieux seroient bien aises de voir ici tout du long cette seconde Lettre, mais le Droit des Gens ne souffre pas que je m'accommode à ce desir. Ce sont deux choses bien différentes, d'insérer une Pièce fugitive déja imprimée, & d'insérer un Ecrit non imprimé. Il faut pour de simples Manuscrits, ou attendre le consentement de ceux qui y ont quelque droit, ou avoir

(56) Ibid.
(57) Ibid. p. 664.
(58) Pag. 1325. &c.
(59) Pag. 1295.
(60) A Rotterdam chez Pierre de Graeff 1686. in-12.
(61) C'est dans le mois d'Aout.
(62) A Cologne, ou plutot Rotterdam 1687 in-8.
(63) Artic. Ericura Rem [G].
(64) Art. VI du Catacy. des Livres p. 476.
(65) Art. IV. p. 529.
(66) Ibid. p. 592.
(67) Ibid. Juin p. 716.
(68) Ibid. Aout 1686. Art IX. p. 953. &c.
(69) Ibid. p. 918.
(70) Ibid. p. 218.

 „ lieu

ne réponse tres gracieuse. Nous donnerons ci-dessous la Lettre de Mr. Bayle & la Réponse de la Reine [X]. La cruelle Persécution qu'on faisoit aux Réformés en France avoit sensiblement touché Mr. Bayle; mais il fut pénétré de douleur, lorsqu'il apprit qu'au mois d'Octobre 1685 on avoit révoqué l'Edit de Nantes, & qu'on usoit de toutes sortes de violences pour obliger les Réformés à abjurer leur Religion. Cependant les Ecrivains Catholiques François ne laissoient pas de nier hardiment qu'on eût fait aucune violence, quoiqu'elles eussent été faites à la face de l'Univers, & qu'il y en eût des millions de témoins. Mr. Bayle fit plusieurs réflexions là-dessus dans ses Nouvelles de la République des Lettres, & publia sur ce sujet un petit Livre [T], intitulé: *Ce que c'est que la France toute Ca-*

„ lieu de supposer qu'ils ne se soucient pas de ce que l'on „ en fera." L'Inconnu fut satisfait de la Réponse de Mr. Bayle, excepté sur *les restes de Protestantisme*; la justification ne lui parut pas suffisante, & il écrivit une seconde Lettre à Mr. Bayle, pour l'engager à retracter entièrement cette expression, & cela sans restriction, lui disant que la Reine, qui pour tout le reste étoit assez contente de ses excuses, ne l'étoit point du tout de cet endroit de ses justifications. Il ajoute par apostille: „ Vous parlez dans „ vos Nouvelles du mois d'Août, de la Copie d'une se„ conde Lettre de la Reine, qui vous est tombée entre „ les mains, & que vous faites difficulté de mettre au „ jour. Sa Majesté seroit assez curieuse de voir cette Let„ tre, & vous lui feriez plaisir de la lui envoyer. Vous „ pourriez même de-là prendre occasion de lui écrire. Cet „ avis est à suivre, & vous pourroit être de quelque uti„ lité; ne le négligez pas. Mais j'ai à vous avertir, en „ cas que vous en profitiez, qu'il ne faut point vous ser„ vir du titre de *Sérénissime* avec la Reine; il est un peu „ trop commun pour elle, & Sa Majesté n'en veut point „ du tout. Vous mettrez simplement au dessus de votre „ Lettre: *A Sa Majesté la Reine Christine, à Rome* (71).

(71) *Vie de Mr. Bayle par Mr. Des Maizeaux p.* XL. XLI.

[X] *Nous donnerons la Lettre de Mr. Bayle & la Réponse de la Reine.*] La Lettre de Mr. Bayle est du 14 de Novembre 1686; la voici (72).

(72) *Lett. de Bayle* T. I. Lett. 71. p. 274.

MADAME,

„ Je ne prendrois pas la hardiesse d'écrire aujourd'hui „ à Votre Majesté, si une Personne, qui a l'honneur d'ê„ tre à son service, ne m'eût conseillé de le faire, & de „ lui envoyer une Copie d'une de ses Lettres, qui m'est „ tombée entre les mains. J'ai cru, MADAME, qu'un „ conseil comme celui-là justifieroit ma témérité, & que „ je devois profiter de cette occasion de témoigner à la „ plus illustre Reine du Monde mon très profond respect. „ Je ne sai pas le nom de celui qui me procure ce glo„ rieux avantage: il n'a trouvé à propos de se faire con„ noitre à moi, que par le titre *d'un des Serviteurs de Vo„ tre Majesté*; & il faut lui rendre ce témoignage, qu'il „ répond par son zéle pour vos intérêts, à la qualité qu'il „ se donne. C'est de lui que j'ai appris qu'il y avoit cer„ taines choses dans les *Nouvelles de la République des Let„ tres*, qui ne paroissent pas conformes au respect que „ tout le monde doit à Votre Majesté, non seulement à „ cause de ses qualités héroïques & extraordinaires, mais „ aussi à cause du rang sublime où Dieu l'a fait naitre. „ Comme j'étois innocent, je fus saisi d'une surprise que „ je ne saurois exprimer, & en même tems d'une dou„ leur accablante, lorsque je vis qu'on interprétoit mes „ paroles d'une manière si opposée à mes véritables inten„ tions, & à tout ce que le sens-commun doit inspirer à „ toute personne raisonnable. Car, MADAME, y a-t-il un „ homme qui ait tant soit peu de lumière & de raison, „ qui ne sache la gloire presque infinie, qui environne „ Votre Majesté, & les hommages respectueux que tou„ te la Terre lui doit? & quand on est capable d'oublier „ son devoir à cet égard, quelle honte ne doit-on pas se „ faire à soi-même? Je puis protester à Votre Majesté, „ que depuis que je sai lire, je sai quelle est l'admiration „ de tout l'Univers pour Elle, & qu'il n'y a point d'Hom„ me de Lettres qui soit plus pénétré & plus rempli des „ justes éloges que les Savans lui ont donné. Je puis di„ re que je sai encore par cœur tous les endroits de l'*A„ laric* (73) qui regardent Votre Majesté, dont l'auguste „ Nom brille de toutes parts (74). Ainsi je n'avois gar„ de de rien dire, ni de rien penser, que je crusse con„ traire à ce qui est dû à une si grande Reine. Ma dou„ leur fut donc très grande, quand je sus que des person„ nes, qui ont l'honneur d'être au service de Votre Ma„ jesté, me trouvoient coupable. J'ai aussi-tôt travaillé à „ ma justification: & j'apprens, MADAME, qu'à peu de „ chose près, Votre Majesté s'est déclarée pour mon A„ pologie. C'est ma plus grande consolation; & je suis „ très assuré qu'il ne me sera pas plus difficile de faire „ voir en tout mon innocence, quand il plaira à Votre „ Majesté de me faire savoir ses ordres. La seconde Let„ tre que j'ai reçue sur ce sujet, me marque une chose, „ que Votre Majesté veut que je rende publique. C'est „ qu'elle renonça à la Religion de sa naissance, *dès qu'el„ le eut l'âge de raison*. Si Votre Majesté me l'ordonne, „ je publierai encore ce nouvel Eclaircissement; mais j'ai „ cru que puisque je me donnois l'honneur, par le con„ seil d'un de vos Ministres, d'envoyer à Votre Majesté „ la Copie d'une Lettre, & en même tems de lui rendre „ mes hommages les plus humbles, je devois attendre ce „ qu'il lui plaira de me faire commander. Je supplie très „ humblement Votre Majesté de me pardonner tout ce „ qui me peut être échappé, qui a donné sujet de mal ju„ ger de mes intentions; & je lui proteste le plus sincère„ ment du monde, que ma plus forte passion est de té„ moigner à toute la Terre l'admiration, la vénération, „ & la soumission profonde, avec lesquelles je suis &c.

(73) Scudéry a fait un pompeux Eloge de la Reine Christine dans le X. Livre de son Poeme intitulé *Alaric ou Rome vaincue.*

(74) Cette periode où il est parlé d'*Alaric* ne se trouve point dans la Lettre inférée dans le Recueil des Lettres de Mr Bayle, mais elle est dans celle qui est insérée dans la Vie de ce Savant, R. d. T.

La Reine lui fit cette Réponse le 14 de Décembre 1686.

MONSIEUR BAYLE,

„ J'ai reçu vos excuses; & j'ai bien voulu vous té„ moigner par la présente, que j'en suis satisfaite. Je sai „ bon gré au zèle de celui qui vous a donné occasion de „ m'écrire, car je suis ravie de vous connoitre. Vous „ témoignez tant de respect & d'affection pour moi, que „ je vous pardonne de bon cœur; & sachez que rien ne „ m'avoit choquée, que ce *Reste de Protestantisme*, dont „ vous m'accusez. C'est sur ce sujet que j'ai beaucoup de „ délicatesse, parce qu'on ne peut m'en soupçonner sans „ offenser ma Gloire, & m'outrager sensiblement. Mê„ me vous feriez bien d'instruire le Public de votre er„ reur & de votre repentir. C'est ce qui vous reste à fai„ re, pour mériter que je sois entièrement satisfaite de „ vous. Pour la Lettre que vous m'avez envoyée, elle „ est de moi sans doute; & puisque vous dites qu'elle est „ imprimée (75), vous me ferez plaisir de m'en envoyer „ des Exemplaires. Comme je ne crains rien en France, „ je ne crains aussi rien à Rome. Mon bien, mon sang, „ ma vie même, sont dévoués au service de l'Eglise; „ mais je ne flatte personne, & ne dirai jamais que la vé„ rité. Je suis obligée à ceux qui ont voulu publier ma „ Lettre, car je ne déguise pas mes sentimens; ils sont, „ graces à Dieu, trop nobles, & trop dignes, pour être „ desavoués. Toutefois il n'est pas vrai que cette Let„ tre soit écrite à aucun de mes Ministres. Comme j'ai „ des envieux & des ennemis, j'ai aussi des amis & des „ serviteurs par-tout; & j'en ai peut-être en France, mal„ gré la Cour, autant qu'en lieu du Monde. Voilà la „ pure vérité; c'est sur quoi vous pouvez vous régler. „ Mais vous n'en serez pas quitte à si bon marché que „ vous le croyez. Je veux vous imposer une pénitence, „ qui est, qu'à l'avenir vous preniez le soin de m'envoyer „ des Livres de tout ce qu'il y aura de curieux en Latin, „ en François, en Espagnol, ou en Italien, & en quel„ que matière & Science que ce soit, pourvu qu'ils soient „ dignes d'être vus. Je n'en excepte pas même les Ro„ mans ni les Satyres; & sur-tout s'il y a des Ouvrages „ de Chymie, je vous prie de m'en faire part au plutôt. „ N'oubliez pas aussi de m'envoyer votre Journal. Je „ fournirai à la dépense que vous ferez, il suffit que vous „ m'en envoyiez le Compte. Ce sera me rendre le plus „ agréable & important service, que je puisse recevoir. „ Dieu vous prospère.

CHRISTINE ALEXANDRE (76).

(75) Mr. Bayle ne dit point qu'elle est imprimée, il en parle au contraire comme ne l'étant point. *Voy. la Remarq. précédente.*

(76) *Lett. de Bayle* T. I Lett. 72. p. 277.

Conformément aux intentions de la Reine, Mr. Bayle *instruisit le Public de son erreur & de son repentir*, & déclara, *qu'il étoit marri d'avoir employé une expression, que l'on avoit prise en un sens différent de celui où il l'entendoit* (77).

(77) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Janvier 1687 après la Table.

[T] *Un petit Livre sur ce sujet.*] Ce qui engagea Mr. Bayle à lui donner le titre qu'il porte, c'est que le Sieur Gautereau, Nouveau-Converti, publia un Livre intitulé: *La France toute Catholique sous le Règne de Louis le Grand, ou Entretiens de quelques François de la Religion prétendue Reformée, qui aiant abjuré leur Heresie, font l'Apologie de l'Eglise Romaine* (78). Mr. Bayle, lassé d'une infinité d'Ecrits de la même espèce, où l'on ne parloit que de *la gloire immortelle que Louis le Grand s'étoit acquise en détruisant l'Hérésie, & rendant la France toute Catholique*, publia au mois de Mars de l'année 1686 le petit Livre dont nous parlons. Mais afin qu'on ne pût pas même soupçonner qu'il en étoit l'Auteur, il supposa dans le titre, que ce Livre avoit été imprimé à S. Omer, & y mit un Avertissement où le Libraire disoit, que le Manuscrit lui avoit été donné par un Missionnaire nouvellement revenu d'Angleterre, qui lui avoit conseillé de l'imprimer, persuadé que ce seroit une preuve de l'emportement des Hérétiques. Ce petit Ouvrage est composé de trois Lettres. La seconde, qui fait le corps du Livre, est écrite à un Chanoine par un François Réfugié de Londres, qui avoit été son ami. C'est une Censure très forte de la conduite qu'on avoit tenue en France à l'égard des Réformés. On y accuse tous les Catholiques François, sans exception, d'avoir eu part à la Persécution; on fait un portrait affreux de l'Eglise Romaine; la mauvaise-foi & la violence, dit-on, en sont le véritable caractère. Voici le jugement que Mr. Bayle lui-même en porta dans son Journal. „ On y „ trouvera sans doute, *dit-il* (79), trop de feu, & trop „ d'effort d'imagination; mais la beauté des pensées & le „ fondement solide qu'elles ont quant à la substance du „ fait, feront excuser apparemment ce qui peut y être „ d'excessif. Assurément on y dit aux Convertisseurs de „ France, dequoi sentir une vive confusion, si leur mé-

(78) Lyon 1685. III Vol. in-12.

(79) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Mars 1686. p. 346.

„ tier

Catholique sous le Règne de Louis le Grand. Quelque tems après il donna le *Commentaire Philosophique* sur ces paroles, *Contrain-les d'entrer*, mais il n'y mit pas son nom [Z]; il fit même tout ce qui dependit de lui pour se cacher, & ne s'en est jamais avoué l'Auteur. La grande application avec laquelle il travailla à cet Ouvrage, lui donna la fièvre, & lui causa une maladie, qui l'obligea à discontinuer les *Nouvelles de la République des Lettres.* Cet Ouvrage lui avoit acquis l'estime non seulement des particuliers, mais même de plusieurs Corps illustres [AA]. Vers ce même tems (o), Mr. Bayle songea à quitter Rotterdam; la mort de Mr. Paets, & l'humeur violente de Mr. Jurieu, l'en avoient fort dégoûté. Il pria le célèbre Mr. Abbadie, qui étoit alors à Berlin, de lui procurer un établissement dans cette Ville. Il savoit que l'Electeur de Brandebourg protégeoit généreusement les François Réfugiés: d'ailleurs il avoit plusieurs Amis à Berlin, & entre autres Mr. Lenfant. Mr. Abbadie s'adressa à Madame la Maréchale de Schomberg, qui connoissant le mérite de Mr. Bayle, répondit, qu'elle étoit charmée du dessein qu'il avoit de venir à Berlin, & promit d'engager Mr. de Schomberg à en parler à l'Electeur. Mais ce Prince tomba malade dans ce tems-là, & sa mort (p) empêcha les effets de la bonne volonté de Mr. de Schomberg; ainsi Mr. Bayle fut obligé de demeurer à Rotterdam. En 1688 il publia une quatrième Partie du Commentaire Philosophique (q), dans laquelle il refutoit les Principes que Mr. Jurieu avoit soutenus dans deux de ses Ouvrages (r). La même année, Mr. Bayle fit une excellente Preface au *Dictionaire* de Mr. Furetière, l'Auteur étant mort pendant que cet Ouvrage étoit sous la presse. Le fameux *Avis aux Refugies* aiant paru au commencement de l'année 1690, Mr. Bay-

(o) En 1687.

(p) Arrivée le 5 de Mai 1688.

(q) Elle est dans l'Edition de 1713.

(r) *Dans le Vrai Systême de l'Eglise*, & dans *les Droits des deux Souverains.*

„ tier souffroit qu'ils fussent sensibles à quelque chose. Le „ tour qu'on prend, & le vif dont on l'accompagne depuis le commencement jusqu'à la fin, feroient trouver „ à peu de Lecteurs cette Piéce longue, quand même elle le seroit." C'est ainsi qu'en parloit Mr. Bayle, feignant de n'en point connoître l'Auteur. Le Chanoine piqué de cette Lettre l'envoie à un autre Réfugié à Londres, & le prie de lui en dire son sentiment. Il l'assure qu'il rendra graces à Dieu d'avoir béni les voies douces & charitables dont on s'étoit servi contre une Religion rebelle à Dieu & à l'Eglise &c. Cette Lettre est la prémière des trois. Dans la troisième, le Réfugié répond au Chanoine avec beaucoup de douceur & de modération. Il condamne les saillies & les expressions hyperboliques de son Ami. Il avoue qu'il y avoit en France une infinité d'honnêtes-gens, & même des Prêtres & des Moines, qui avoient généreusement compati aux misères des Réformés, & leur avoient rendu de bons services; & que son Ami avoit tort de dire, qu'il ne s'étoit pas trouvé un seul honnête-homme en France: mais qu'à l'égard des Convertisseurs, il les abandonnoit à tous les traits de la plume de son Confrère, & à toute l'étendue de ses invectives, aussi-bien que ces Ecrivains Catholiques qui nioient qu'on eût employé la violence contre les Réformés.

[Z] *Commentaire Philosophique . . . où il ne mit pas son nom.*] Mr. Bayle avoit déja parlé de cet Ouvrage, dans celui dont nous venons de rendre compte dans la Remarque précédente. „ Il y a ici, *dit-on dans la troisième Lettre* (80), un savant Presbytérien, bon Philosophe, qui „ a fait un *Commentaire Philosophique* sur ces paroles de la „ Parabole, *Contrain-les d'entrer*, lequel Commentaire „ n'est pas encore imprimé. On le traduit en notre Langue: on m'en a prêté quelques cahiers, que j'ai lus „ avec un singulier plaisir. Les Anglois sont les gens du „ monde qui ont l'esprit le plus profond, le plus méditatif. Je ne pense pas que jamais on ait mieux prouvé que „ toute contrainte en matière de Religion est vicieuse, „ & contraire à la Raison & à l'Evangile. S. Augustin, „ & les deux Lettres auxquelles on nous renvoie, y sont „ abimés; & on lui fait voir que s'il n'avoit pas mieux „ raisonné contre les Hérétiques de son Siécle que pour „ les Persécuteurs, les Conciles, qui ont condamné Pélage sur le rapport & ouï sur ce les conclusions de S. „ Augustin, auroient été bien faciles à contenter ou à „ mécontenter. Je hâterai le plus qu'il me sera possible „ la Traduction & l'Impression de cet Ouvrage. Je suis „ sûr qu'il trouvera bien des Catholiques, qui l'approuveront, nonobstant l'esprit des personnes de votre Robe." L'Ouvrage mentionné a paru sous ce titre: *Commentaire Philosophique sur ces paroles de Jesus-Christ*, CONTRAIN-LES D'ENTRER; *où l'on prouve par plusieurs raisons démonstratives, qu'il n'y a rien de plus abominable, que de faire des Conversions par la contrainte; & où l'on refute tous les Sophismes des Convertisseurs à contrainte, & l'Apologie que S. Augustin a faite des Persécutions. Traduit de l'Anglois du Sieur Jean Fox de Bruggs par M. J. F. A Cantorbery, chez Thomas Litwel*, 1686. Mr. Bayle donna ce Titre dans son Journal d'Août 1686 (81), & ajouta: „ Ce sera sans doute un Commentaire d'un tour nouveau. „ Le titre nous en est venu d'outre-mer depuis deux „ jours, & l'on nous a promis de nous envoyer bientôt „ l'Ouvrage même. Nous verrons s'il est aussi foudroyant „ pour la Nation des Convertisseurs, qu'on nous l'insinue dans la Lettre d'avis." Mais cela n'étoit qu'une feinte; le Livre s'imprimoit à Amsterdam chez Wolfgang, & parut au mois d'Octobre suivant. Mr. Bayle mit à la tête un *Discours préliminaire*, qui contient des remarques différentes de celles de l'Ouvrage. En parlant de ce Discours dans ses *Nouvelles*, il dit, „ qu'on pourroit justement „ le nommer une *Oraison Philippique*. La définition que „ l'Auteur y donne d'un Convertisseur, est presque aussi „ cruelle que la chose définie." L'Ouvrage même étoit divisé en deux Parties. Dans la prémière, Mr. Bayle établit la doctrine de la Tolérance; & dans la seconde, il répond aux Objections des Persécuteurs. L'année suivante, il donna la troisième Partie, intitulée: *Commentaire Philosophique &c. Troisième Partie; contenant la réfutation de l'Apologie que S. Augustin a faite des Convertisseurs à contrainte* &c. Mr. Jurieu entreprit de réfuter cet Ouvrage par un Livre intitulé: *Des Droits des deux Souverains en matière de Religion, la Conscience & le Prince* &c. La troisième Partie du Commentaire étoit déja achevée d'imprimer, quand cette Réponse tomba entre les mains de Mr. Bayle: il crut pourtant devoir en dire quelque chose. Il écrivit donc une Lettre à son Libraire, datée de Londres le $\frac{11}{21}$ de Mai 1687. „ Si vous avez, *lui dit-il*, „ encore du tems pour cela, & il n'importe que vous ayez vendu quelques Exemplaires) je vous prie, Monsieur, de publier ce qui suit, à tête de la Troisième „ Partie de mon Commentaire Philosophique. Je viens „ de lire le Traité *des Droits des deux Souverains* &c. contre le Commentaire Philosophique, & j'ai trouvé une „ fausse & très foible attaque dudit Commentaire . . . : „ L'Ouvrage de cet Auteur est vicieux, dans les endroits „ qui devroient être le plus essentiellement solides, puisqu'il ne roule que sur une fausse position de l'état de „ la Question, & qu'il s'y bat contre un Fantôme, je „ veux dire, contre une opinion qu'il m'impute faussement. Il se tue de prouver que l'on pèche, & que l'on „ offense Dieu très souvent, en agissant selon les lumières de la Conscience. Qui nie cela? Ne l'ai-je pas dit „ très clairement en plus d'un lieu? Il m'accuse aussi d'introduire l'Indifférence des Religions; & au contraire, „ il n'y eut jamais de doctrine plus opposée à cela, que „ celle qui établit qu'il faut toujours se conduire selon sa „ Conscience. Pareilles Illusions règnent dans l'endroit „ où il parle de la Puissance Législatrice du Souverain „ en matière de Religion. Pour les Citations de l'Ecriture, elles sont fort fréquentes dans son Livre; mais „ la plupart mal entendues, & à la S. Augustin. En un „ mot, cet Auteur s'est ingéré dans les choses qu'il n'a „ point vues, & a continuellement commis le Sophisme „ de ne point prouver ce qu'il falloit (82)." En 1713 on a donné à Rotterdam une nouvelle Edition du Commentaire, à laquelle on a joint l'Ouvrage mentionné ci-dessus, *Ce que c'est que la France toute Catholique.*

[AA] *Cet Ouvrage lui avoit acquis l'estime . . . de plusieurs Corps illustres.*] L'Académie Françoise, à qui il avoit envoyé son Journal, lui en témoigna sa reconnoissance par une Lettre, où on l'assuroit que toutes les voix s'étoient réunies à reconnoître son mérite (83), & l'utilité de son présent. La Société Royale d'Angleterre lui écrivit une Lettre, où elle lui dit, qu'aiant remarqué le soin particulier qu'il avoit de ramasser tout ce qui paroissoit de curieux parmi les Gens de Lettres, & les beaux talens qu'il faisoit éclater dans ses Nouvelles, elle souhaitoit d'entretenir avec lui une correspondance fixe & certaine, dont il se pourroit tirer des avantages communs. Elle ajoutoit, que pour prémière marque de l'estime qu'elle avoit pour lui, elle lui envoyoit *l'Histoire naturelle des Poissons* par Mr. Willoughby, revue & augmentée par Mr. Ray (84). Mr. Bayle reçut aussi des Lettres très obligeantes de la Société de Dublin (85). C'étoit une Compagnie de personnes savantes & curieuses, qui s'étoient associées pour travailler à l'avancement des Sciences & des Beaux-Arts: mais elle ne subsista que quelques années. Mr. du Tot de Ferrare, Conseiller au Parlement de Rouen, homme de beaucoup de mérite, aiant été affligé de la maladie de Mr. Bayle, fut ravi d'apprendre son rétablissement, & composa en style Lapidaire l'Inscription suivante en son honneur. *In Doctissimi Baelii sanitatem restitutam* SOTERIA. *Quem te mori vetat Gloria, ægrotare prohibet. Omnibus carus & utilis, scriptores critica face elucidasti, censoria nota emendasti. Quæsitor urnam movens magnum in nomen ituros æternitati pronuba manu dicasti. Laboribus tuis alienos absumis, deliciis nostris nunquam absumendus. In hoc venerandus, quod neminem contempsisti; in hoc verendus, quod neminem formidasti. Dignus qui Veritatis arma exeques, qui labantem sustentas expugnatam Veritati Libertatem. Non ad unius utilitatem Regionis natus, ita exilium toleras, ut videaris optasse; ita cunctos eminus cominus reficis, ut vix credaris ullibi abesse. Theatrum eruditionis circumductilis factus es Orbi. Subsellia, quæ dicendo fatigare non potes, te silentem ferre, te quiescentem quiescere, ne spera. Vale, vive,* S 3 *scri-*

(80) *Ce que c'est que la France toute Catholique* p. 115 ou p. 26 à la tête du *Comm. Philos.* Edit de 1713. in-12.

(81) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Août 1686. p. 981.

(82) *Voyez* l'Avertissem. à la tête du T. II du *Comm. Philos.* Edit. de 1713.

(83) *Lett. de Mr. Bayle* T. I. Lett. 57. p. 242.

(84) *Lett. de Bayle* T. I. Lett. 54. p. 230.

(85) Ibid. Lett. 70. p. 272.

Bayle ſe trouva engagé à ce ſujet dans une vive & fâcheuſe diſpute avec Mr. Jurieu, qui l'accuſa non ſeulement d'etre l'Auteur de ce Livre [BB], mais auſſi d'etre d'une dangereuſe Cabale, qui avoit con-

ſcribe. Excœnia renovatæ facundiæ fauſtis Literatorum acclamationibus celebrantur (86).

(86) *Vie de Bayle* p. XLIV. XLV.

[BB] *Mr. Jurieu l'accuſa . . . d'être l'Auteur de ce Livre.*] En voici le titre : *Avis important aux Refugiés ſur leur prochain retour en France, donné pour Etrennes à l'un d'eux en* 1690; *par Monſieur* C. L. A. A. P. D. P. *A Amſterdam, chez Jaques le Cenſeur.* Ce Livre étoit écrit en forme de Lettre à un Ami, datée de Paris le 1. de Janvier 1690. Dès l'entrée, l'Auteur railloit les Réfugiés ſur les eſpérances qu'ils avoient conçues de voir des Evénemens extraordinaires en 1689. „ Voici, *lui dit-il* (87), l'année 1689 expirée, ſans qu'il ſoit rien arrivé de fort mémorable. Vous vous promettiez monts „ & merveilles dans cette année-là ; qu'elle ſeroit fatale „ à l'Egliſe Romaine en général, plus fatale encore à la „ France ; qu'on ne verroit que grandes criſes d'affaires, „ que révolutions miraculeuſes, & tout ce, en un mot, „ qui eſt le plus digne d'une Année Climactérique du „ Monde. Vous avez vu au contraire toutes choſes couler „ ſi naturellement, ſi uniment, & ſi fort tout d'une piéce, „ qu'il ſeroit mal-aiſé de rencontrer dans l'Hiſtoire une „ Guerre auſſi générale que celle-ci, dont la prémière „ Campagne, dans la plus grande animoſité des Parties, „ ait été auſſi peu chargée d'événemens que l'année 1689. „ Pour le moins eſt il certain, que l'affaire que vous regardiez comme la plus immanquable, ſavoir votre rétabliſſement, n'eſt point arrivée. Je ne vous le dis pas, „ Monſieur, pour vous inſulter, à Dieu ne plaiſe ! vous „ ſavez mes ſentimens. Vous n'ignorez pas que n'aiant „ aucune part aux affaires publiques, j'ai vu avec un extrême regret cette ſuite d'événemens & cette fatale néceſſité par laquelle la France s'eſt privée de tant d'honnêtes-gens, & de perſonnes de mérite, qui ont été „ chercher un aſyle dans les Pays étrangers. Deſorte que „ ſi je vois avec plaiſir que l'année 1689 n'a point répondu à vos prédictions, ce n'eſt nullement à cauſe du „ préjudice que vous en receveu, mais à cauſe qu'on doit „ être bien aiſe, en faveur de la raiſon & du bon-ſens, „ que la Superſtition des Nombres, & la Crédulité populaire ſoit démentie par des expériences palpables, qui „ puiſſent autant l'affoiblir, qu'elle ſe ſeroit fortifiée par „ les événemens à quoi vous vous étiez attendus." Après cela il félicitoit ſon Ami ſur les diſpoſitions favorables qu'on diſoit être dans l'eſprit du Roi de France pour le rétabliſſement des Réformés, & l'aſſuroit qu'en général tout ce qu'il y avoit de plus raiſonnable dans les trois Ordres du Royaume, approuveroit qu'on leur laiſſât une honnête liberté (88). „ Mais permettez-moi, *continue-t-il* (89), de vous avertir d'une choſe, vous Monſieur, „ & tous vos Confrères réfugiés en divers Pays Etrangers : c'eſt de faire une eſpéce de Quarantaine avant „ que de mettre le pied en France, afin de vous purifier „ du mauvais air que vous avez humé dans les lieux de „ votre exil, & qui vous a infectés de deux maladies très „ dangereuſes, & tout-à-fait odieuſes ; l'une eſt l'eſprit „ de Satyre ; l'autre un certain eſprit Républicain qui ne „ va pas à moins qu'à introduire l'Anarchie dans le Monde, le plus grand fleau de la Société Civile. Voilà „ deux points ſur leſquels je prens la liberté de vous parler en Ami."

(87) *Avis aux Réfugiés* p. 7. 8. Edit. de Paris 1692. in-8.

(88) Idem p. 9.

(89) Ibid. p. 10. 11.

Sur le prémier point, qui regarde les *Ecrits ſatyriques*, il ſe plaint amèrement de tant de Libelles pleins d'injures & de contes ſcandaleux, dont le Public étoit inondé, & où les Réfugiés, dit-il, ne paroiſſoient reſpirer que l'animoſité & la vengeance. Il les impute à tout le Corps des Réfugiés, parce qu'ils ne les avoient pas deſavoués publiquement. Il accuſe même leurs ancêtres d'avoir introduit la licence des Libelles diffamatoires. Il ſoutient que cet acharnement ſatyrique eſt toujours une marque infaillible de l'Héréſie, & il fait voir combien la Médiſance eſt éloignée de l'eſprit du Chriſtianiſme. Il rappelle les Réfugiés à la patience des prémiers Chrétiens, & oppoſe à l'intempérance de leur plume la modération des Catholiques d'Angleterre réfugiés en France, & des Ecrivains François. Il n'épargne pas l'Empereur, ni même le Pape, parce qu'il n'étoit pas ami de la France. Cependant il ſe repréſente comme plein d'amour, de charité & de compaſſion pour les Réfugiés. Il proteſte qu'il ne leur a parlé ſi fortement, que pour les porter à s'amender, & à faire un deſaveu public de leurs Satyres. C'eſt ainſi qu'il adoucit l'amertume de ſes reproches & de ſes inſultes. Il paſſe à ce qu'il appelle leurs *Ecrits ſéditieux*, & comprend ſous ce nom tous ceux où l'on ſoutenoit (90): „ Que les „ Souverains & les Sujets s'obligent réciproquement, & „ par voie de Contract, à l'obſervation de certaines choſes, de telle manière que ſi les Souverains viennent à „ manquer à ce qu'ils avoient promis, les Sujets ſe trouvent par-là dégagés de leur ſerment de fidélité, & peuvent s'engager à de nouveaux Maitres, ſoit que tout „ le Peuple deſapprouve le manquement de parole de ces „ Souverains, ſoit que la plus nombreuſe & la plus conſidérable partie y conſpire." Il prétend que c'eſt ſur ce fondement que les Réformés ont appuyé toutes leurs Guerres Civiles, & qu'ils établiſſent leurs maximes ſéditieuſes. Il combat vivement cette Doctrine, ſe ſervant de la manière de diſputer, qu'on appelle *Reductio ad abſurdum*, & ſoutient avec beaucoup de chaleur le Dogme de la Souveraineté abſolue des Rois. Il ramaſſe tous les reproches que Mr. Arnauld dans ſon *Apologie pour les Catholiques*, & d'autres Controverſiſtes, avoient faits aux Proteſtans touchant les Principes de Buchanan, de Junius Brutus, & de Paréus ; & exhorte les Refugiés à faire quelque choſe qui montre qu'ils n'étoient point infectés de ces Héréſies Politiques. Il met la mort de Charles I. Roi d'Angleterre ſur le compte des Presbytériens, & reproche à l'Egliſe Anglicane d'avoir abandonné la ſaine Doctrine de la ſoumiſſion due aux Souverains, qu'elle avoit défendue avec tant de zéle, pour paſſer dans le Dogme Presbytérien de la Juſticiabilité des Monarques. Enfin il repréſente les Proteſtans, & particulièrement les Réfugiés, comme des Séditieux, qui portent par-tout la Rebellion & l'Anarchie ; & déclare que les Princes ne ſauroient compter ſur leur fidélité. Tous ces reproches ſont ſuivis d'une eſpéce de Digreſſion intitulée : *Réflexions ſur l'irruption des Vaudois* (91). Il avoue que les Vaudois ont été traités injuſtement ; mais il ſoutient qu'ils ſont inexcuſables d'être entrés les armes à la main dans leur Pays, & d'avoir fait la guerre à leur Prince ; ce qui lui donne occaſion de revenir au Pouvoir abſolu des Souverains. Après cela vient la Concluſion. „ Vous voyez préſentement, *dit-il* (92), „ en quoi conſiſte la *Quarantaine*, que les Catholiques les „ mieux intentionnés pour vous ſouhaitent que vous faſſiez avant que de mettre le pied en ce Royaume ; c'eſt „ de proteſter publiquement, ou que vous n'avez jamais approuvé les Libelles diffamatoires & ſéditieux „ que vos Auteurs ont publiés par monceaux, ou que vous „ avez un véritable repentir de les avoir approuvés, & „ un regret extrême de n'avoir point connu le mal qu'il y „ avoit là-dedans, ou de n'avoir pas eu la force de crier „ contre." Il reprend encore cette matière, & fait enſuite pluſieurs réfléxions ſur la Campagne de 1689, qui tendent à relever la grandeur de la France & la gloire de Louis XIV. De-là il paſſe à la Révolution de Siam, où le Roi venoit d'être tué, & d'où l'on avoit chaſſé les Miſſionnaires (93) ; Révolution dont on étoit fort content en Hollande, à cauſe de l'échec que la France y avoit reçu. Il dit que les Proteſtans ſont devenus plus foibles dans les Controverſes avec les Catholiques, principalement à l'égard de la voie d'examen particulier. „ Nous n'avons guères „ de femme, *dit il* (94), qui armée de toutes piéces à cet „ égard, ne ſoit capable d'embarraſſer tous vos Docteurs." Il prétend auſſi que ſur l'article de l'Antechriſt, les Proteſtans ne ſont plus en état de répondre aux objections des Catholiques. Il revient après cela encore aux Guerres Civiles excitées par les Réformés, & il met en oppoſition la fidélité des Catholiques François pour Henri IV, & celle des Proteſtans Anglois pour Jaques II (95). Il permet à ſon Ami de publier cette Lettre, & d'y faire les changemens qu'il jugera à propos. Il finit par une priére très dévote, & par des vœux pour la converſion de ſon Ami au Catholiciſme. „ Mais, *ajoute-t-il* (96), „ ſi l'heure n'eſt pas encore venue pour cet heureux „ changement, faſſe le Ciel qu'au moins vous ſoyez revêtus des ſentimens que tout honnête homme doit avoir „ pour ſa Patrie !" Si l'on compare cet *Avis aux Réfugiés* avec une autre Piéce qui avoit paru quelque tems auparavant ſous le titre de *Réponſe d'un Nouveau-Converti à la Lettre d'un Réfugié*, on trouvera une grande conformité entre ces deux Ouvrages, mêmes ſentimens, mêmes reproches, mêmes inſultes. L'un n'eſt, pour ainſi dire, que le prélude ou l'ébauche de l'autre. Dans l'*Avis* les matières ſont plus étendues, plus ornées, plus attachantes ; le ſtyle eſt plus correct, plus vif, & plus véhément. Ce Livre eſt précédé d'une Préface, dont l'Auteur eſt, ou veut paroître auſſi zélé Proteſtant, que celui de la Lettre paroit ardent Catholique. Il dit que cet Ecrit le ſurprit extrêmement, dès la lecture des prémières pages ; que c'étoit l'Ouvrage d'un de ſes anciens Amis, Avocat de titre, mais qui s'étoit moins occupé au Barreau qu'à la lecture des Livres de Controverſe ; qu'il doit lui rendre ce témoignage, qu'il avoit hautement deſapprouvé les *Dragonneries* ; & qu'il ne comprenoit pas pourquoi il l'avoit choiſi pour le rendre dépoſitaire d'un tas d'indignités, verſées avec la dernière aigreur, tant contre tout le Corps des Proteſtans, que contre ceux qui avoient cherché hors de France, leur cruelle Marâtre, & non à proprement parler leur Patrie, un aſyle pour y ſervir Dieu ſelon la pureté de la Foi. „ Le ſujet, *dit il* (97), de ces manières „ ſi dures, ſi outrées, & ſi éloignées de l'équité & de la „ modération, que j'ai pluſieurs fois remarquées en lui, „ c'eſt prémièrement, que les Réfugiés ſe trouvant en lieu „ de pouvoir ſe plaindre en liberté des traitemens barbares, & véritablement dignes de la Religion de l'Antechriſt, autant qu'indignes de toute ſorte d'humanité, „ qu'ils ont ſouffert en leur Pays, ont publié leurs plaintes contre la France aſſez vivement. C'eſt en ſecond „ lieu, que les Proteſtans de l'Angleterre & de l'Ecoſſe „ n'ont pas été aſſez ſimples, après tant d'expériences „ qu'on a de la mauvaiſe foi & de la cruauté de l'Egliſe „ Romaine, de ſe laiſſer mener à la tuerie comme des brebis muettes ; aiant mieux aimé, ſelon les Loix & les „ Privilèges de leur Nation, ſecouer le joug, s'affranchir „ de l'Eſclavage, & recevoir le Libérateur que Dieu leur „ a ſuſcité, comme il fit ſouvent à ſon Peuple d'Iſrael au

„ tems

(90) Ibid. p. 65.

(91) Ibid. p. 205.

(92) Ibid. p. 256.

(93) Ibid. p. 318. &c.

(94) Ibid. p. 328.

(95) Ibid. p. 330. &c.

(96) Ibid. p. 355.

(97) *Préface de l'Avis &c.* p. 3.

conſpiré contre l'Etat [CC]. Mr. Bayle ne fut pas plutôt inſtruit de cette accuſation, qu'il alla dire à Mr. le Grand-Bailli de Rotterdam, que ſi ſon Accuſateur vouloit entrer en priſon avec lui, & ſubir la peine qui lui ſeroit due, ſi lui Mr. Bayle n'étoit pas coupable, il étoit tout prêt à y entrer (s). Il

(s) *Cabale Chimérique* p. 94. de la 1. Edit. & 105. de la ſeconde.

„ tems des Juges." Il ajoute, qu'il a réſolu de faire à cet ancien Ami une réponſe ſi vigoureuſe, qu'il ſe repentit de l'avoir ſi durement & ſi malignement provoqué (98): mais que l'on connoîtroit bien mieux la juſtice de ſon reſſentiment, ſi on voyoit cet Ecrit tel qu'il l'avoit reçu; qu'il en avoit retranché une infinité d'endroits d'un emportement inouï, & n'avoit conſervé que certaines choſes qu'il ſe propoſoit de réfuter dans la Réponſe qu'il préparoit. Il donne le Plan de cette Réponſe, & ajoute, qu'en attendant qu'elle parût, il avoit jugé à propos de publier cet Ecrit, afin que ſes Frères ſuſſent ſur quel pied on les regarde, & quelles réfléxions empoiſonnées on fait contre eux; eſpérant que quelqu'un prendroit la plume pour faire leur Apologie, en ne s'arrêtant qu'au gros de ces deux points, les *Ecrits Satyriques*, & les *Ecrits Séditieux*; pendant qu'il éplucheroit les autres articles par le menu, & qu'il n'y laiſſera rien, qu'il ne réfute amplement & fortement. Il rend compte des changemens qu'il a faits dans l'Ecrit de ſon Ami, & finit par l'éloge du Roi Guillaume, *le Favori de Dieu*. „ On le peut à bon droit, *dit-il* (99), „ ſurnommer tel, & lui appliquer ce que l'Ecriture dit de „ David, que Dieu a trouvé en lui un homme ſelon ſon „ cœur, qu'il l'a conduit par la main, & l'a fait ſeoir ſur „ le Trône; avec cette avantageuſe différence, qu'au-lieu „ que David ne fut mis en poſſeſſion du Royaume de ſon „ beau-père réprouvé de Dieu, que quelque tems après „ ſa mort, Dieu a anticipé cette faveur pour le Roi Guillaume, lui aiant donné les Couronnes de ſon beau-pè„ re de ſon vivant." Il ajoute, que les Princes les plus animés contre la Religion Proteſtante, que la très auguſte Maiſon d'Autriche, & tous les Princes Catholiques de l'Allemagne, ont applaudi à cette bienheureuſe Revolution; & qu'elle étoit viſiblement un Ouvrage miraculeux de la Providence, qui avoit confondu & le Conſeil de France & celui de Jaques II., puiſqu'y aiant une infinité de moyens de traverſer cette entrepriſe, ils avoient pris préciſément la ſeule route qui la rendoit immanquable. Sur quoi il s'écrie avec une ſorte d'enthouſiaſme, qui a un air un peu comique: „ Diſons avec le Pſalmiſte au „ Pſeaume CXVIII.

(98) Ibid. p. 5. 6.

(99) Ibid. p. 24.

„ *Cela eſt une Oeuvre céleſte*
„ *Faite pour vrai du Dieu des Dieux*,
„ *Et un Miracle manifeſte*
„ *Lequel ſe préſente à nos yeux.*"

L'Avis aux Refugiés fut imprimé ſecrettement à la Haye. On y fit d'abord pluſieurs Réponſes. Mr. Tronchin du Breuil juſtifia les Refugiés dans ſes *Lettres ſur les Matières du tems* (100); Mr. de Beauval fit voir dans ſon Journal (101), combien les plaintes de cet Auteur étoient injuſtes & deraiſonnables; & Mr. Coulan, Miniſtre Refugié à Londres, répondit plus au long dans un Ouvrage intitulé, *La Défenſe des Refugiés contre un Livre intitulé, Avis* &c. (102). Voici le jugement que Mr. Bayle fit de ces Réponſes, dans un Ouvrage publié en 1692. Après avoir déſigné *l'Avis aux Refugiés*, il ajoute (103): „ J'entens cette „ manière de Sermon où l'on nous a cenſurés d'un pré„ tendu penchant pour les Libelles & pour les Guerres „ Civiles, avec autant de véhemence que jamais Miniſ„ tre en ait témoigné dans un Sermon de jour de Jeûne, „ en décriant ſes Auditeurs comme coupables de la tranſ„ greſſion du Décalogue. Et puiſque l'occaſion s'en pré„ ſente, *continue-t-il*, il ne ſera pas hors de propos de „ dire ici, que les violens reproches de ce Sermonneur „ ont produit un bon effet. Peut être ne ſont-ils pas cau„ ſe que les méchans petits Livres ſatyriques tombent un „ peu moins dru parmi nous qu'auparavant; mais au moins „ eſt il certain, qu'ils ont obligé les plus excellentes plu„ mes du Parti à faire ſavoir au Public, que c'eſt à tort „ qu'on veut rendre le Corps des Réfugiés reſponſable de „ ces mauvais Livres: ſi bien que dans toute la poſtérité „ nous aurons des Actes contemporains, pour nous pur„ ger des malignes imputations qu'on tâchera de verſer „ ſur notre Cauſe. Qu'on ne diſe pas que ces excellen„ tes plumes, qui ont donné le deſaveu, l'ont fait ano„ nymement: car aiant répondu pour le général, ſans „ que perſonne ſe ſoit pourvu contre leur déclaration, „ c'eſt une marque que le Corps y acquieſce. Joignez à „ cela, que le nom de celui qui écrit tous les quinze jours „ *ſur les matières du tems* d'une manière ſi fine & ſi judi„ cieuſe, eſt deſormais connu d'un chacun. Et pour ce„ lui qui publie l'inimitable *Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, y a-t-il quelqu'un qui ne le connoiſſe par ſon „ nom? . . . . Quant à celui qui vient de donner la „ *Défenſe des Refugiés contre l'Avis* &c. ce ne peut être „ qu'une perſonne très digne d'en être crue, lorſqu'elle „ aſſure quelque choſe comme de la part de ſes Confrè„ res. Il ſatisfait pleinement aux reproches qui regar„ dent l'eſprit ſatyrique, & il éclaircit ſon ſentiment ſur „ l'autre point avec une grande dextérité d'eſprit. Tout „ bien conſidéré, on trouvera qu'encore qu'un deſaveu „ qui auroit précédé les ſanglans reproches de l'Adverſai„ re, & qui auroit été fait par des gens chargés d'une „ Procuration Synodale, auroit été & plus glorieux, & „ plus authentique; il n'y a néanmoins que des chicaneurs „ outrés, qui puiſſent revenir à la charge." Outre les

(100) Lettres du 1 & du 21 de Mai, du 1 de Juin & du 1 de Septembre 1690.

(101) *Hiſt. des Ouvrag. des Sav.* Avril 1690. Art. X. p. 364.

(102) A Deventer 1690. in-12.

(103) *Projet & Fragmens d'un Diction. Critiq.* p. 310.

Réponſes à *l'Avis*, dont nous avons parlé, on en a fait encore quelques autres. Mr. Nizet, Avocat, & Profeſſeur en Droit à Maeſtricht, publia en 1690 une *Réponſe ſommaire à l'Avis aux Refugiés* (104). Le fameux Mr. Abbadie s'attacha à ce qui regardoit la Révolution d'Angleterre. (Voyez l'Art. ABBADIE). Mr. de Larrey y a fait une Réponſe générale & fort étendue, ſous ce titre: *Réponſe à l'Avis aux Réfugiés, par M. D. L. R. à Rotterdam chez Reinier Leers*, 1709. C'eſt un Ouvrage de commande. Leers, voulant donner une nouvelle Edition de *l'Avis aux Refugiés*, engagea Mr. de Larrey à faire cette Réponſe pour l'y joindre. Il réimprima *l'Avis* ſur l'Edition de Paris, & avec la date de cette Edition, & le nom de l'Imprimeur; mais il remit la Préface qu'on avoit retranchée à Paris (105). *L'Avis* & la *Réponſe* de Mr. de Larrey font deux volumes in-octavo. Mr. Baſnage de Beauval, qui ne croyoit pas Mr. Bayle Auteur de cet Ouvrage, en donna un court Extrait dans ſon *Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Avril 1690. p. 364. & répondit par quelques réfléxions à ce qu'il y avoit de plus important contre les Réformés. Malgré cela Mr. Jurieu, qui accuſa publiquement quelque tems après Mr. Bayle d'en être l'Auteur, enveloppa Mr. de Beauval dans la même accuſation; ce qui les mit aux mains enſemble.

(104) *Réponſe ſommaire au Livre intitulé*, Avis important aux Refugiés ſur leur prochain retour en France. *Par Monſieur G. N. A. à M.* Maeſtricht 1690. pp. 75. ſans l'Avis au Lecteur & la Préface, écrite par un Profeſſeur en Théologie à Maeſtricht.

(105) C'eſt l'Edition de l'*Avis*, dont on s'eſt ſervi pour les Citations. R. D. T.

[CC] *D'être d'une dangereuſe Cabale, qui avoit conſpiré contre l'Etat.*] Il y avoit alors à Genève un Marchand nommé Goudet, peu affairé, mais grand faiſeur de Projets. Il ſe mit en tête d'ajuſter les différends des Princes, & de devenir le Pacificateur de l'Europe. Il compoſa un Ouvrage intitulé: *Huit Entretiens, où Irène & Ariſte fourniſſent des idées pour terminer la préſente Guerre par une Paix générale.* Ces Entretiens contenoient un Projet de Paix, où le Sieur Goudet aſſignoit aux Princes & aux Etats de l'Europe les Territoires qu'ils devoient poſſéder. La France, par exemple, devoit garder la Franche-Comté, la Flandre conquiſe & le Luxembourg; mais il falloit qu'elle rendît tout ce qu'elle avoit pris en Catalogne depuis la Paix des Pyrénées, & en Allemagne depuis la Paix de Nimègue, excepté Strasbourg. Elle devoit auſſi démolir Mont-Royal, le Fort Louis, Huningue, & Fribourg. En récompenſe on lui donnoit la Ville de Mons, & tout le Haynault, & quelques Terres qui ſe trouvoient à ſa bienſéance. On lui donnoit encore la Lorraine; & le Duc de Lorraine devoit avoir la Servie & la Bulgarie, & Belgrade pour Capitale de ſes nouveaux Etats: mais le Sieur Goudet changea enſuite cet article, & lui donna le Brabant & le reſte des Pays-Bas appartenant à l'Eſpagne. La France devoit remettre aux Suiſſes la Ville de Fribourg & la Fortereſſe d'Huningue demolis; & l'Empereur devoit leur céder les quatre Villes Foreſtières, le Briſgau & le Suntgau. On cédoit encore à la France la Principauté d'Orange, le Comtat d'Avignon & le Venaiſſin; & en échange on donnoit au Prince d'Orange le Bailliage de Gex, & au Pape un tribut annuel de cinquante mille écus, que le Duc de Savoie lui payeroit, en conſidération de ce que ce Duc auroit Cazal & Pignerol. On accorderoit aux Réformés de France un Edit perpétuel, qui leur donneroit la même liberté de Conſcience, que les Catholiques ont en Hollande; mais on ne leur permettroit pas de dogmatiſer contre la Religion Romaine. Les Hollandois auroient tout le Commerce des Indes; & la France démoliroit quelques Places des Pays-Bas, qui pouvoient leur donner de l'ombrage. Il vouloit que le Roi Guillaume fût reconnu Roi d'Angleterre, & que le Roi Jaques fût fait Roi de Jéruſalem & de toute la Paleſtine. Les Princes Chrétiens devoient s'unir pour abolir l'Empire Ottoman. L'Electeur de Bavière devoit être Empereur de Conſtantinople; & le Comte de Tékély devoit avoir Belgrade, avec les Provinces de Servie, Bulgarie, Boſnie, Raſcie, Moldavie & Valaquie; ces deux dernières devoient être tributaires de la Pologne. On donnoit aux François l'Egypte, une partie de la Syrie, & l'Ile de Rhodes; „ & les „ avantages que l'on en recueilleroit, diſoit le Sieur Gou„ det (106), c'eſt qu'aux dépens de l'Infidèle on donne„ roit de l'occupation en des Pays éloignés à cette hu„ meur inquiete & remuante des François, qui ont pei„ ne à demeurer dans le repos, & à y laiſſer les autres." Pour rendre la Paix perpétuelle, les Princes de l'Europe devoient donner tous les ans aux Suiſſes ſix-cens mille écus pour l'entretien de quarante mille hommes, qui ſeroient toujours prêts à fondre ſur celui qui voudroit la rompre; & ces Troupes, en cas de beſoin, ſeroient jointes par trente mille hommes, que l'Empereur & les Princes de l'Empire entretiendroient ſur pied. Le Sieur Goudet, admirant la ſublimité de ſon génie dans le Projet de Paix qu'il avoit formé, le communiquoit à tous ceux qu'il pouvoit engager à le lire. Il en entretint le Réſident de France à Genève, qui s'en moqua (107). Mais cela ne le rebuta point. Sachant les liaiſons que Mr. Minutoli, dont il étoit allié, avoit avec Mr. Bayle, il le pria de lui envoyer ce Projet de Paix, pour ſavoir ſon jugement, auſſi-bien que celui de pluſieurs autres perſonnes illuſtres dans les Pays étrangers (108). Mr. Minutoli envoya au mois de Septembre 1690 les ſix prémiers Entretiens à Mr. Bayle, ſans lui en nommer l'Auteur; & lui marqua en même tems, „ que ſi l'on ne faiſoit pas état de bien ſu„ ver dans ce Projet les intérêts du Proteſtantiſme, & de „ ſes

(106) *Second Entretien* &c. p. 28. 59.

(107) *Extrait d'une Lettre écrite de Genève* &c. dans *la Chimère démontrée* p. 204.

(108) *Lettre de Mr. Minutoli à Mr. Jurieu.* Ibid. p. 196.

Il avertit aussi deux des principaux Magistrats de Rotterdam, & deux ou trois autres personnes de la Haye également illustres par leur mérite & par leurs emplois, des accusations qui lui étoient intentées par Mr. Jurieu, & qu'il ne demandoit à l'Etat que la justice de n'être pas condamné sans être entendu. Peut-être auroit-il bien fait de s'en tenir là; Mr. Jurieu n'auroit jamais osé comparoitre contre lui devant les Magistrats; il n'avoit aucune preuve juridique à alléguer; on se feroit moqué de ses présomptions, & il auroit été déclaré Calomniateur. Mais aiant dénoncé publiquement Mr. Bayle comme Chef d'une Cabale qui conspiroit contre l'Etat, Mr. Bayle crut devoir se justifier par la même voie [*DD*]. Comme ce n'étoit point ici une de ces disputes qui s'élévent entre les Gens de Lettres

„ ses chers Fréres les Réfugiés, il n'auroit pas seulement „ daigné jetter les yeux dessus; mais que celui qui avoit „ la chose en main, l'avoit assuré que la suite lui ôteroit „ tous les scrupules qu'il pourroit avois là-dessus (109)." L'Article des Réfugiés avoit été réservé pour le septiéme Entretien, qui ne fut point envoyé à Mr. Bayle. Mr. Minutoli le pria de communiquer les six prémiers à Mr. le Baron de Groeben, Gouverneur du Prince Louis frère de l'Electeur de Brandebourg, à Mr. Burnet Evêque de Salisbury, à Mr. Hulst Résident des Etats à Bruxelles, à Mr. Frémont d'Ablancourt, & à Mr. de Beauval. Enfin il le pria de le faire lire par le plus grand nombre d'habiles gens & de personnes d'Etat qu'il seroit possible, & de lui faire savoir ce qu'ils en penseroient (110). Mr. Bayle en fit faire des Copies, & les envoya aux personnes que Mr. Minutoli avoit nommées. On n'en jugea pas fort avantageusement. „ Non seulement on ne trouvoit pas l'Ouvra„ge bien écrit, mais on y trouvoit des visions, des idées „ de République Platonique, & de cette République „ Chrétienne dont Mr. de Sulli nous a conservé le Plan „ (111)." Mr. Bayle ne le lut point, car outre l'aversion extrême qu'il avoit pour la lecture d'un Manuscrit, ses autres occupations & le peu de cas qu'en firent ceux à qui il l'avoit donné à lire, l'en détournérent entiérement (112). Il fit savoir à Mr. Minutoli le jugement qu'on en portoit, & ajouta „ que l'Auteur pouvoit compter com„me une chose certaine, que tout Plan de Paix générale, „ qui ne dépouilleroit pas la France de tout ce qu'elle a„voit conquis depuis longtems, & qui ne l'affoibliroit pas „ jusques au point de ne pouvoir plus être suspecte à ses „ Voisins, seroit rejetté (113)." Dans le tems qu'on faisoit des Copies de cet Ecrit, Mr. Bayle étant entré dans la Boutique du Sieur Acher Libraire de Rotterdam, ce Libraire le pria „ de jetter les yeux sur un Manuscrit, „ qu'on lui avoit mis en main, & de lui dire ce qu'il en „ croyoit, & si ce ne seroit pas un Ouvrage de débit. „ Mr. Bayle n'eut pas plutôt vu la prémière page, qu'il „ connut & dit tout haut, en présence de plusieurs Réfu„giés qui étoient dans cette Boutique, que c'étoit un E„crit qu'il avoit donné à copier; & il en parut fâché, „ parce qu'il craignit que le Copiste ne se fût mis dans la „ tête de donner à imprimer cet Ouvrage. Car il n'avoit „ reçu commission de Genéve que de le faire voir en Ma„nuscrit, & de savoir ce que les Connoisseurs en pen„soient, afin que l'Auteur rajustât les choses selon les „ différentes vues qui lui seroient suggérées . . . . . Mais „ le Sieur Acher le rassura, en lui disant que celui dont il „ tenoit cette Copie, ne s'en désaisiroit qu'en la rendant „ à Mr. Bayle; & comme il le crut maitre de l'Ouvrage, „ il le pria de lui en procurer l'Edition. Mr. Bayle lui „ répondit qu'il n'avoit aucun ordre de faire imprimer „ cette Piéce, & que si on en venoit là, & que la chose „ fût laissée à sa disposition, il le préféreroit à tout au„tre. Il en parut fort reconnoissant (114). Quelque „ tems après Mr. Minutoli écrivit à Mr. Bayle, que l'Au„teur se disposoit à publier à Lausane les six prémiers „ Entretiens, pendant qu'il acheveroit les deux autres. „ Mr. Bayle le dit au Sieur Acher, qui ne trouva pas à „ propos de changer de dessein, vu qu'il n'y avoit pas „ d'apparence qu'une Edition de ce Pays-là empêchat „ qu'une Edition de Hollande ne se vendit bien . . . . „ Mr. Bayle proposa donc uniquement pour lui faire plai„sir, qu'on leur envoyât les feuilles de l'Edition de Lau„sane à mesure qu'elles seroient tirées, y aiant à Rot„terdam un Libraire qui les réimprimeroit. On agréa la „ proposition, & d'Ordinaire en Ordinaire Mr. Minutoli „ fit espérer à Mr. Bayle, qu'on lui enverroit les feuilles „ avec les corrections de l'Auteur. Il lui marqua que „ l'Ouvrage seroit considérablement augmenté, & que la „ forme en seroit presque toute changée en mieux, & „ qu'il avoit mis l'Article des Réfugiés en un état, qui „ avoit plu à plusieurs d'entre eux. En attendant, les „ feuilles ne venoient point. Durant ces délais, le Sieur „ Acher s'avisoit de tems en tems de dire à Mr. Bayle, „ qu'il n'imprimeroit point ce Projet, sans savoir s'il pour„roit déplaire. Mr. Bayle lui répondit toujours qu'il fe„roit bien de le donner à lire à qui bon lui sembleroit; „ & comme il dit à Mr. Bayle qu'il s'en rapporteroit aussi „ à lui, Mr. Bayle lui repliqua qu'il ne le lût pas, qu'il „ ne l'avoit point lu, & qu'il ne le liroit point pendant „ qu'il seroit manuscrit. Il lui marqua même fort naïve„ment ce qu'en pensoient Messieurs d'Ablancourt & de „ Beauval, & quelques autres qui l'avoient lu; ce qui „ n'avoit garde de le rebuter: car les Prophéties de Mr. „ Jurieu (qu'il avoit imprimées) lui avoient fait connoi„tre par expérience, que les Livres les plus remplis de „ chiméres étoient les meilleurs de tous pour l'Imprimeur „ (115). . . . Enfin lorsque Mr. Bayle ne savoit plus que „ penser du retardement des feuilles, il apprit pendant le „ siége de Mons (116), qu'il y avoit à la Haye des Exem„plaires de la prémière Edition. Cela lui fit conseiller „ à Mr. Acher de renoncer au Projet de Paix, d'autant „ plus que le siége de cette Place, de quelque côté qu'il „ tournât, changeroit l'état des choses; & il trouva qu'il „ avoit déja pris cette bonne résolution." Il a fallu donner un détail exact de cette affaire, pour mettre le Lecteur en état de juger avec combien peu de fondement Mr. Jurieu accusa Mr. Bayle de cabaler contre l'Etat. L'Ecrit de ce Ministre contre l'*Avis aux Refugiés* étoit actuellement sous presse, lorsque les *six premiers Entretiens du Projet de Paix* lui tombérent entre les mains. Cet Ouvrage lui étoit inconnu. „ Mr. Minutoli n'avoit jamais par„lé nommément de Mr. Jurieu dans ses Lettres à Mr. „ Bayle, parmi ceux à qui il falloit montrer le Manus„crit. Il crut sans doute que cela étoit inutile, aiant oui „ parler de leurs grandes liaisons . . . . Mr. Bayle crai„gnoit que Mr. Jurieu ne prît pour une insulte, de voir „ qu'on lui présentât à lire un Projet de Paix, où l'on s'é„loignoit si étrangement de son Systéme. Car Mr. Bay„le comprit bien par la prémiére Lettre de Mr. Minuto„li, que selon le Projet, la Religion des Protestans ne de„voit pas être la Religion dominante en France. Com„me il n'avoit jamais goûté ce Systéme, & que même il „ en avoit parlé trop librement devant ses Espions, il a„voit déja encouru la haine secrette de Mr. Jurieu; de„sorte que sur une matière aussi chatouilleuse que la gloi„re d'avoir bien ou mal prédit de grands événemens, il „ craignoit avec raison que la moindre chose ne le pi„quât, & ne fût prise, venant d'une telle main, pour une „ insulte (117)." Mr. Jurieu fut en effet extrêmement irrité contre ce Projet de Paix: mais il ne se posséda plus, lorsque le Sieur Acher lui apprit que cet Ecrit avoit été envoyé depuis longtems à Mr. Bayle, & qu'il lui raconta ce qui s'étoit passé entre Mr. Bayle & lui, au sujet de ce Manuscrit. Toujours plein de visions, & furieux contre Mr. Bayle, il bâtit un Systême mille fois plus chimérique que le chimérique Projet de Paix. Il mit à la tête de son *Examen de l'Avis aux Refugiés*, un *Avis important au Public*, où il declara „ que tout ce qu'il avoit dit du dessein „ de l'Auteur de l'*Avis aux Refugiés* (118) n'étoit que les „ efforts d'un esprit qui ne voyoit goute dans un lieu té„nébreux. Il est vrai, *ajouta-t-il*, qu'il y avoit de l'é„blouïssement, & l'on a peine à comprendre à présent, „ comment dès l'abord on n'a pas au moins deviné tout „ le mystère (119). . . . . Ceux qui sont suspects, & qui „ le doivent être, n'ont pas trouvé un meilleur moyen de „ justifier leurs amis que ce mot, *cui bono*? & j'avoue que „ ce mot me donnoit à moi-même un scrupule, qui ne „ me laissoit à la vérité nullement douter de la source du „ Livre, mais qui me jettoit dans l'embarras: quand en„fin Dieu, qui veut que les mystères d'iniquité se décou„vrent, a permis qu'une autre découverte imprévue nous „ ait donné lieu de pénétrer plus avant. On saura donc „ que ce n'est pas ici l'Ouvrage d'un particulier, qui ait „ dessein de défendre l'autorité des Rois. Ceux qui se „ sont imaginés cela, se sont trompés (120). C'est „ ici l'Ouvrage d'une Cabale, qui s'étend du Midi au „ Nord, & qui a son centre dans Paris & à la Cour de „ France (121). *Il ajoutoit*, qu'il y avoit à Genéve un „ Parti François, qui se couvroit sous les ombres du Ré„sident de France, & que cette Cabale communiquoit a„vec une autre toute semblable qui étoit en Hollande „ (122). Que ces deux Partis avoient le même but, qui „ étoit de tirer la France d'affaire, par une paix aussi a„vantageuse qu'elle le pourroit souhaiter: que leur des„sein étoit de desunir les Alliés, & d'inspirer aux Peu„ples contre leurs Souverains un esprit de révolte, qui „ forçât les Alliés à recevoir la paix, aux conditions qu'on „ leur voudroit donner; & enfin, que ces deux Partis ne „ faisoient rien que de concert avec la Cour de France & „ par son ordre (123)." Que conformément aux vues & aux Instructions de cette Cour, Mr. Bayle, qui étoit le Chef de la Cabale du Nord, avoit écrit *l'Avis aux Réfugiés*; & le Sieur Goudet, Agent de la Cabale du Sud, avoit composé ses *Entretiens sur la Paix*, minutés par le Résident & corrigés à Versailles, lesquels Mr. Bayle s'étoit chargé de faire imprimer à Rotterdam, pour les répandre plus aisément dans toute l'Europe, & particuliérement en Hollande & en Angleterre (124). Après cela il traitoit Mr. Bayle d'*impie*, de *profane*, d'*homme sans honneur & sans Religion*, de *traitre*, de *fourbe*, & d'*ennemi de l'Etat*, *digne d'être déteste & puni corporellement*.

[*DD*] *Mr. Bayle crut devoir se justifier par la même voie.*] Il intitula sa Réponse: *La Cabale chimerique; ou Réfutation de l'Histoire fabuleuse, qu'on vient de publier malicieusement touchant un certain Projet de Paix, dans l'Examen d'un Libelle &c. intitulé, Avis important aux Refugies* &c. à Rotterdam chez Reinier Leers, 1691 in-12. C'est l'Ouvrage cité fréquemment dans la Remarque précédente. Mr. Bayle y raconte d'abord ce qu'il avoit fait au sujet

(109) *Cabale Chimérique* p. 5. 6.

(110) Ibid. p. 10. & suiv.

(111) Ibid. p. 13. 14.

(112) Ibid. p. 7. &c.

(113) Ibid. p. 20. 77.

(114) Ibid. p. 16. & suiv.

(115) Ibid. p. 19--24.

(116) Mons capitula le 9 d'Avril 1690, après 16 jours de tranchée ouverte.

(117) *Chimére démontrée* p. 195. dans la Note.

(118) Voy. Remarq. [*BB*].

(119) *Avis important au Public* p. 2.

(120) Ibid. p. 5.

(121) Ibid. p. 7.

(122) Ibid. p. 7..9.

(123) Ibid. 42. 43.

(124) Ibid. p. 17.

tres sur quelque point d'Erudition ou de Science, mais qu'il s'agissoit de l'honneur & même de la vie, si le Crime d'Etat eût été prouvé, Mr. Bayle ne crut pas devoir ménager son Délateur. Il le démasqua si bien, que son orgueil & sa fierté ne furent pas à l'épreuve d'un si rude coup. Il eut recours aux Magistrats de Rotterdam, auxquels il présenta une des plus extraordinaires Requêtes qu'on ait jamais vues [*EE*], prétendant avoir le droit d'accuser qui il lui plairoit, sans que les Accusés eussent la liberté de se défendre. Les Magistrats de Rotterdam ne jugérent pas à propos de lui accorder une demande si injuste; ils exhortérent, tant Mr. Bayle que Mr. Jurieu, à s'accorder le plus tôt que faire se pourroit, & leur défendirent de rien écrire l'un contre l'autre, qui n'eût été examiné par Mr. Beyer Pensionnaire de la Ville. Ils défendirent aussi la continuation des petits Libelles anonymes qui avoient été publiés contre la *Cabale chimérique* (t). Malgré cette défense, les petits Libelles continuérent, & Mr. Jurieu lui-même attaqua de nouveau Mr. Bayle avec tant de violence, qu'il obligea celui-ci à une nouvelle défense contre ses calomnies. Mr. Bayle crut même ne devoir pas se borner toujours à se tenir sur la défensive; il résolut d'attaquer à son tour Mr. Jurieu, & le fit en Latin, pour que cela se répandît davantage. Cette Piéce a pour titre: *Janua Cœlorum reserata cunctis Religionibus, a celeberrimo admodum viro Domino Petro Jurieu, Roterodami Verbi Divini Pastore, & Theologiæ Professore. Porta patens esto, nulli claudatur honesto. Amstelodami excudebat Petrus Chayer* 1692 [*FF*]. Cependant on ne convenoit point du véritable Auteur de l'*Avis aux Réfugiés*. Dès que cet Ouvrage fut connu en France, on l'attribua à Mr. Pelisson; d'autres l'ont attribué à Mr. de Larroque; d'autres enfin (& l'on peut dire avec toute la vraisemblance possible) prétendent que Mr. Bayle lui-même en est véritablement l'Auteur [*GG*], quoiqu'il ne l'ait peut-être pas publié à mauvaise intention. „ Quoi qu'il en „ soit,

(t) *Chimère démontrée* p. 4.

jet du *Projet de Paix*, & dit ce que nous avons déja rapporté (125). Il marque ensuite toutes les faussetés que Mr. Jurieu avoit avancées dans sa narration, & tous les égaremens où il s'étoit jetté. Mais ce que nous avons rapporté de la conduite de Mr. Bayle à l'égard du Projet de Paix, & que Mr. Jurieu lui-même n'osa contredire, suffit pour décharger Mr. Bayle de tout soupçon de trahison; ainsi il seroit inutile d'insister là-dessus. A l'égard de l'*Avis aux Réfugiés*, Mr. Bayle avoit d'abord résolu de traiter ce sujet dans un Ouvrage à part: mais aiant considéré que cet Ouvrage pourroit grossir sous sa plume, & ne paroître pas si tôt, il jugea à propos de donner en attendant un *Prélude de Réponse*. Il convint avec Mr. Jurieu, que l'*Avis aux Réfugiés* étoit l'Ouvrage d'un Protestant; mais il s'engagea à faire voir par tout ce que la probabilité a de plus fort, qu'il falloit que ce Livre eût été composé en France. Ainsi il réfuta toutes les suppositions que Mr. Jurieu avoit faites pour montrer qu'il avoit été écrit en Hollande, & que si l'Auteur étoit à Paris, il se montreroit. Il fit voir la différence qu'il y avoit entre sa manière d'écrire & celle de cet Auteur, & remarqua en passant, que la conformité de style de deux Ouvrages ne prouve pas qu'ils sont du même Auteur, & il en allégua des exemples. Il montra que les présomptions de Mr. Jurieu ne l'autorisoient point à accuser publiquement un homme des crimes les plus odieux. Enfin il récapitula les Accusations de Mr. Jurieu, & les réduisit à vingt-cinq Articles, dont le dix-huitième étoit, „ que Mr. Bayle ne faisoit pas quasi mystère de son Athéisme, qu'il n'édifioit le Public par aucune action de Religion, qu'il étoit sans Religion & sans amour pour Dieu, desorte que sa prémière Divinité s'appelloit Louis XIV (126). Voilà, *ajoutoit Mr. Bayle*, des Articles dont on est bien sûr que mon Adversaire ne se tirera jamais. Le dix-huitième seul l'occuperoit toute sa vie, sans qu'il y pût trouver que matière de confusion. Je l'attens là avec beaucoup d'impatience; c'est un point si capital, qu'il y faut vaincre, ou mourir. Il faut qu'il le prouve ou par mes Ecrits, ou par des témoins dignes de foi, ou en avérant par des signes non équivoques, que Dieu lui a tellement conféré le don de Prophetie, qu'il voit dans le cœur des gens tout ce qui s'y passe . . . . . La passion l'a tellement aveuglé, qu'il n'a pu s'appercevoir que si sa Cause eût été bonne, il l'auroit gâtée lui même par le grand nombre de faits dont il l'a chargée. Car quand il réussiroit sur tous les autres Articles, échouant sur le dernier, pourroit-il justement éviter la corde? L'Athéisme n'est il pas puni par-tout du dernier supplice? & un Accusateur ne doit-il pas subir la même peine, lorsqu'il se trouve convaincu de faux témoignage, que l'Accusé auroit subie, s'il eût été convaincu? . . . . Je le répére encore, un Accusateur qui s'embarrasse si étourdiment & si follement, excite plutôt la compassion que la colère. Qui ne riroit de voir un Ministre engagé à prouver qu'un homme, qui de notoriété publique communie quatre fois l'an, & assiste assez souvent aux Prières publiques, & à la meilleure partie du Sermon, ne fait *aucun acte de Religion*? Je lui montrerai que ma prétendue impiété ne consiste qu'en ce que je n'ai pas voulu applaudir à ses faux Miracles (127), à ses faux Prophètes, à ses prétendues Révélations; & je ne me ferai jamais une honte d'avoir contribué à soutenir mes Confrères les Réfugiés sur le bord du Fanatisme, & à l'avoir empêché lui-même indirectement de pousser plus loin ses chimères (128).

(125) Rem. [*CC*].

(126) *Cabale chimérique* p. 215. de la 1. Edition & 214. de la 2.

(127) Ceux des petits Prophetes du Dauphiné.

(128) *Cabale chimériq.* p. 338. 2. Edit.

[*EE*] *Il présenta une des plus extraordinaires Requêtes, qu'on ait jamais vues.*] La voici. „ Le Sieur Jurieu, qui a l'honneur de défendre la Cause de Dieu depuis tant d'années par tant de travaux, demande justice à vos Seigneuries d'un Libelle horrible, composé par le Sieur Bayle, où ledit Bayle le traite comme un fripon, un scélérat, un fourbe, un calomniateur, un méchant homme; & où il traite les Princes qui ont secoué le joug du Papisme, de Scélérats & d'Assassinateurs, & dit plusieurs autres choses infamantes contre la Réformation. Le Sieur Jurieu implore la protection de son innocence, & que ledit Livre soit défendu, lacéré & déchiré; l'Auteur puni, ainsi qu'il appartient pour des injures si atroces; & qu'il soit permis audit Sieur Jurieu de se défendre en public, promettant pourtant de le faire avec la modestie & la modération Chrétienne: & que défenses soient faites au Sieur Bayle de plus composer d'autres Livres contre le Sieur Jurieu." Voyons les Remarques de Mr. Bayle sur cette Requête. „ C'est-là, *disoit-il* (129), un des plus violens Ecrits, & en même tems quelque chose d'aussi burlesque, qu'il y en ait jamais eu au monde. Demander qu'il soit permis à un Accusateur en crime de Léze-Majesté divine & humaine au prémier chef d'écrire contre l'Accusé, & qu'il soit défendu à celui-ci d'écrire contre son Accusateur, n'est ce pas avoir perdu le sens? Un Cavalier qui demanderoit permission à son Prince de se battre en duel avec son ennemi qu'on attacheroit à un arbre, pieds & poings liés, seroit moins ridicule. Mais la hardiesse qu'il a d'accuser Mr. Bayle devant ces Messieurs, d'avoir traité les Princes qui ont secoué le joug du Papisme, de scélérats & d'assassinateurs, & d'avoir dit plusieurs choses infamantes contre la Réformation, est une Calomnie si furieuse, que quand il n'auroit eu d'autre disgrace dans ce Procès, que la conviction d'avoir avancé une telle fausseté dans une semblable Requête, il auroit raison de se repentir de sa belle Dénonciation."

(129) *Chimère démontrée* Pref. p. LXV. LXVI.

[*FF*] *Janua Cœlorum reserata &c.*] Mr. Bayle choisit ce titre à l'imitation de celui de Comenius, *Janua Linguarum reserata*; & il se déguisa sous le nom de *Carus Larebonius*. Il y avoit longtems que cet Ouvrage étoit composé, car Mr. Bayle en parloit dans sa *Cabale chimérique*, comme d'un Ecrit prêt à être mis sous la presse. „ Je connois un homme, *disoit-il* (130), qui a une Dissertation Latine prête à être donnée à l'Imprimeur, sous le titre de *Janua Cœlorum reserata*, où il montre que le *Systême de l'Eglise*, de Mr. Jurieu, est l'éponge de la Réformation, qu'il en ruïne toute la nécessité, & qu'il sauve tous les honnêtes-gens dans toutes sortes de Religions." Mr. Jurieu n'osa pas se hazarder de répondre à ce Livre: mais aiant enfin publié un Ecrit pour la défense de sa Doctrine, il y mit à la fin une espèce d'Avertissement, où il affecta de mépriser cet Ouvrage, & rapporta l'Extrait de deux Lettres de personnes, qui en disoient beaucoup de mal, mais qui avouoient en même tems qu'elles ne l'avoient point lu (131).

(130) Pag. 163 de la 1. Edit. & 192. de la 2.

(131) Voy. l'Article COMENIUS Rem. [*M*]. dans le Diction. de Bayle.

[*GG*] *Mr. Bayle lui-même en est véritablement l'Auteur.*] Nous n'insisterons pas sur les raisons alléguées par Mr. Jurieu; quoiqu'à les examiner de-sang-froid & sans préjugé, on ne puisse disconvenir qu'elles ne portent la chose à un haut point de probabilité. Mr. Moetjens, qui a imprimé l'*Avis* &c. a dit à plusieurs personnes que Mr. Bayle en étoit l'Auteur. „ Pour moi, *ajoute Mr. des Maizeaux* (132), aiant appris que Mr. Louis, qui en a corrigé les Epreuves, confirmoit le rapport du Sieur Moetjens, je l'ai prié de me donner là-dessus quelques éclaircissemens: Il n'a pas trouvé à propos de me répondre, mais il a dit de bouche à une personne, qui ne se distingue pas moins par son mérite que par ses Ouvrages, & qui avoit eu la bonté de lui rendre ma Lettre, *qu'il connoissoit l'écriture de Mr. Bayle avant que de corriger cet Ouvrage, & que depuis ce tems là, il a eu diverses occasions de la connoître parfaitement; que tout le Manuscrit d'un bout à l'autre étoit écrit de la main de Mr. Bayle, & qu'il en conservoit un morceau, qu'il avoit coupé d'une des feuilles, avant que de la rendre au Sieur Moetjens.*" Voilà qui est positif. Que si l'on dit que Mr. Bayle a copié le Manuscrit d'un Ami, on peut répondre qu'il n'y a aucune apparence à cela, puisqu'il avoit une si grande aversion pour copier quelque chose que ce fût, qu'il ne pouvoit même se résoudre à copier une simple Lettre. A quoi l'on doit ajouter, que le Manuscrit que Mr. Louis avoit vu étoit plein de ratures: c'est ce que Mr. des Maizeaux ne rapporte point, mais nous l'a- vons

(132) *Vie de Bayle* p. LXV.

(v) *Eloge de Bayle, à la tête de ses Lettres* p. xxix.

„ soit, *dit Mr. de Beauval* (v), Mr. Bayle a toujours protesté à ceux qui étoient le plus avant dans sa confidence, que le Livre n'est point de lui; ainsi il faut l'effacer du Catalogue de ses Ouvrages: du moins cela suffit pour ne le point alléguer en preuve contre lui; & puisqu'il l'a constamment nié, l'équi-

vons appris de personnes dignes de foi; & si cela est, comme nous avons de fortes raisons de le croire, c'est une grande preuve que Mr. Bayle est l'Auteur de *l'Avis aux Refugiés*. [☞ Malgré une preuve, qui paroit certainement décisive, puisque c'est le témoignage de deux personnes reconnues pour honnêtes-gens, & dont l'un est le Libraire qui a imprimé l'Ouvrage, & l'autre celui qui en a corrigé les Epreuves; malgré tant d'autres preuves encore, Mr. l'Abbé d'Olivet a prétendu attribuer *l'Avis aux Refugiés* à un autre qu'à Mr. Bayle. C'est dans une Brochure qui a pour titre: *Lettre de Mr. l'Abbé d'Olivet à Mr. le Président Bouhier. A Paris, chez Didot*, 1739 (133). Voici ce que rapporte ce célèbre Académicien. „ Oui, Monsieur, *dit-il au Président*, il est certain que *l'Avis aux Refugiés*, qui parut en 1690, & qui servit longtems de prétexte à l'horrible guerre de *Jurieu* contre *Bayle*, est de feu Mr. *de Larroque* (134) intime Ami de notre cher Abbé Fraguier, chez qui je le voyois presque tous les soirs. Je lui ai cent fois entendu conter, que ne pouvant approuver la conduite des Réfugiés, qui ne cessoient alors d'invectiver contre le Roi & contre la France, avec une aigreur capable de nuire à leur retour, il composa cet Ouvrage dans le dessein de leur ouvrir les yeux, & avant que d'être tout à fait déterminé à se faire Catholique. Qu'aiant été appellé à la Cour d'Hanovre où il fut retenu neuf mois, pendant ce tems-là Mr. Bayle, dépositaire de son Manuscrit, le fit imprimer de son aveu, mais avec parole de ne point nommer l'Auteur. Qu'à son retour d'Hanovre, il vint ici faire son Abjuration. Que peu de jours après, s'entretenant avec le P. Verjus, Jésuite célèbre, il apprit de lui, que Mr. l'Archevêque de Paris, & le P. la Chaise étoient indignés de *l'Avis aux Refugiés*, dont l'Auteur, si ce n'étoit pas un Protestant déguisé, leur paroissoit un fort mauvais Catholique, puisqu'il traitoit de Persécuteurs, ou peu s'en faut, les Ministres du Roi." L'Abbé d'Olivet ajoute que Mr. Larroque ne jugea pas à propos de risquer un éclaircissement avec ces deux Puissances, & qu'il prit le parti de se tenir clos & couvert, en réïterant à Mr. Bayle l'ordre de lui garder inviolablement le secret. Il donne ensuite à ce dernier les éloges qu'il mérite à cet égard. L'Anecdote de Mr. l'Abbé d'Olivet n'a pas demeuré sans replique: un Auteur qui s'est caché sous le nom de *Mr. l'Abbé .... Prieur de Nefville*, que l'on sait être un bon Ami de Mr. l'Abbé *des Fontaines*, & que quelques-uns croyent être cet Abbé lui-même (135), a découvert à cet égard des Faits inconnus au Public, & plus propres, ce semble, à la parfaite instruction du Procès, que tous les raisonnemens qu'on a faits jusqu'à présent là-dessus. „ Jamais *l'Avis aux Refugiés*, *dit le Prieur* (136), ne fut de Larroque; cet Ouvrage est certainement de Bayle. On a sur cela des preuves incontestables. Eloigné du Royaume par la suppression de l'Académie de Sedan, & plus encore par la Révocation de l'Edit de Nantes, Bayle n'avoit point perdu l'envie de revoir sa Patrie. Dans cette vue il pensa à se ménager des protections à la Cour; ce qui lui étoit d'autant plus nécessaire, que depuis longtems ses ennemis méditoient sa ruïne, & qu'il se croyoit à la veille de chercher une retraite ailleurs qu'en Hollande. Mais le seul moyen de réussir pour lors en France, c'étoit d'être Catholique, ou au moins d'en avoir les dehors. Il ne l'ignoroit pas. C'est pourquoi il composa *l'Avis aux Refugiés*, Ouvrage qui paroit véritablement n'avoir été fait que pour plaire à Louis XIV. Le P. La Chaise, que l'on avoit plusieurs fois sollicité de s'intéresser pour Bayle auprès du Roi, & qui connoissoit son rare mérite, avoit toujours déclaré qu'avant que de parler, il lui falloit un témoignage non équivoque de sa bonne volonté pour l'Eglise Catholique, qu'il pût montrer au Roi; que sans cela même, il ne parleroit jamais efficacement. Bayle, instruit de cette Reponse, lui écrivit au mois d'Août 1690, *que* l'Avis aux Refugiés, *qu'on avoit imprimé en Hollande à son insû, & avec divers changemens qui le défiguroient, mais qu'il venoit d'envoyer en France à un de ses Amis* (Mr. de Larroque), *pour le faire imprimer en sa forme veritable & naturelle, devoit être un temoignage suffisant & de ses sentimens sur la Religion, & de son respect pour le Roi: que cet Ouvrage entroit assez dans les vues de Sa Majesté, pour qu'il ne fit point difficulté de s'en ouvrir à lui; mais qu'il le supplioit de tenir cet aveu secret*. Le P. de la Chaise avoit dans cette Lettre le témoignage qu'il avoit exigé; il la montra au Roi, & lui demanda au nom du savant Réfugié, & la permission qu'il souhaitoit, & l'espace d'une année pour s'instruire, soit auprès de Mr. de Meaux, soit auprès de Mr. Pelisson, soit auprès de lui-même, parce que Mr. Bayle ne vouloit point qu'on eût à lui reprocher d'avoir vendu sa Créance pour les quatre mille livres de pension, qui lui avoient été offertes par la Cour. Le Roi répondit, qu'il seroit charmé d'attirer dans ses Etats un homme du mérite de Bayle; mais qu'aiant refusé au Maréchal de Schomberg, & au Comte de Roie, la permission de paroitre dans le Royaume qu'ils ne fussent Catholiques, il ne pouvoit accorder à un autre une pareille permission: que cependant il vouloit bien se relâcher; qu'aussi-tôt que Bayle se seroit rendu dans quelque Ville Catholique, comme Bruxelles ou Cologne, & qu'il auroit commencé à se faire instruire, les quatre mille livres de pension lui seroient régulièrement payées. Les embarras cruels qui survinrent à Bayle, rompirent cette négociation .... Quoiqu'il eût plus besoin que jamais de protection, sur-tout lorsqu'il se vit dépouillé de son Emploi, on n'a plus entendu parler ni de ses desseins de conversion, ni de son envie de rentrer dans le Royaume. Peut-être ne se sentoit-il point disposé à remplir la condition que le Roi exigeoit; ou peut être encore fit-il réflexion, que du caractère dont il étoit, & avec un génie vif, bouillant, difficile à contenir, il auroit peine à vivre dans un Pays où la contrainte est nécessaire; & que s'il venoit à y laisser voir le moindre penchant pour le Pyrrhonisme, il s'attireroit infailliblement des affaires bien plus terribles que celles qu'il avoit eues à soutenir en Hollande, sur-tout y étant connu pour Relaps. Avant cette disgrace & durant sa négociation avec le P. de la Chaise, il avoit écrit en termes exprès à Larroque, que, *selon ce qu'il prevoyoit, l'orage excité contre lui alloit devenir plus violent qu'il n'avoit encore été. Que si l'on venoit à savoir en Hollande que* l'Avis aux Refugiés *fût son Ouvrage, ses ennemis, qui en avoient deja quelques soupçons, y trouveroient un pretexte pour couvrir leur haine, & un moyen de venir surement à bout de le perdre. Qu'ainsi il le prioit de s'en dire lui-même l'Auteur, & qui plus est, de faire ensorte que le Public le crût.* Cette Lettre étoit du mois de Janvier 1691. Larroque la garda longtems, & la fit voir quelques années après au P. Vitri Jésuite de ses amis, qui depuis la mort de Bayle en a, dit-on, toujours parlé comme d'une Pièce réelle & bien autentique. Le P. Tournemine m'a dit aussi l'avoir vue, & eue assez entre les mains pour se souvenir des propres termes de Bayle. Il m'a de plus ajouté, que cette négociation avoit été une affaire de six mois, & qu'elle s'étoit passée sous ses yeux." Le Prieur ajoute, que le P. Tournemine lui avoit fourni des Mémoires, en lui défendant de le nommer; mais qu'il ne s'est pas cru obligé au secret depuis la mort de cet illustre Savant. Peut être quelqu'un voudra-t-il révoquer en doute ces faits, en disant, qu'on peut faire dire aux morts tout ce que l'on veut. Pour dissiper ces doutes, l'Auteur de la Lettre inférée dans la *Bibliothèque Germanique* (137) assure, *que la confidence que le P. Tournemine avoit faite au Prieur, il l'avoit faite à d'autres personnes, qui en ont encore les idées fort présentes*, dit-il. *Il y a quelques années*, ajoute-t-il, *que des Gens de Lettres fort distingués par leurs lumiéres, nous communiquerent à leur retour de Paris, la même Anecdote, qu'ils tenoient aussi du celebre Jésuite. Nous l'avions même deja vue débiter à d'autres personnes, à qui elle n'étoit pas parvenue par le canal du P. Tournemine, mais qui avoient de bonnes rélations à la Cour de France.* Le Prieur observe ensuite (138), que Mr. Bayle n'a jamais découvert son secret à ses meilleurs Amis, qu'il eût révoltés par-là contre lui. Il se seroit vu abandonné de tout le monde en Hollande, sans en être plus assuré de trouver une retraite en France, où depuis longtems il avoit ses ennemis comme ses partisans, & où plusieurs l'accusoient déja de Pyrrhonisme. Il prouve ensuite que Larroque étoit un Auteur au-dessous du médiocre, & par conséquent incapable de produire un Ouvrage comme *l'Avis aux Refugiés*, „ Le style vif, correct, véhément de cet Ecrit, *dit-il*, est tout différent de celui des Ouvrages de Larroque; on y reconnoit tout le feu & tout le génie de Bayle. Les railleries qu'y fait l'Auteur sur les prétendus Prodiges dont les esprits étoient alors occupés, ont un je ne sai quel goût, un je ne sai quel caractère, qui est en quelque sorte particulier à Bayle. D'où vient que Larroque se contentoit de dire chez l'Abbé Fraguier, que *l'Avis aux Refugiés* étoit de lui? quelle raison avoit-il de se cacher ailleurs? Le Livre fut agréable à la Cour ..... Larroque n'avoit pour tout bien qu'une pension modique..... Loin d'avoir à craindre, il ne couroit risque que d'être récompensé. Il s'est même trouvé dans une situation où il pouvoit citer utilement son Ouvrage, où la Cour même s'en seroit souvenue comme d'une bonne action, je veux dire lors de sa disgrace & de sa prison à Paris & à Saumur. Si dans ces circonstances il ne s'est point fait un mérite de *l'Avis aux Refugiés*, c'est que l'Ouvrage ne lui appartenoit point, c'est que le P. de la Chaise & le Roi même lui auroient donné le démenti." Pendant sa prison à Paris, il dit bien à Mr. Hartsoeker, qui l'y alla visiter, que cette production étoit de lui .... mais il ne s'en vantoit pas auprès de ceux qui l'avoient fait arrêter. „ Quant à ce que Larroque, soit du vivant de Bayle, soit depuis sa mort, a toujours cité en public *l'Avis aux Refugiés* comme une production qui lui appartenoit, c'est une foible objection .... Tant que Bayle a vécu, Larroque a dû s'attribuer l'Ouvrage, & cela pour satisfaire aux desirs & aux intentions de Bayle, qui l'avoit prié non seulement *de s'en dire l'Auteur*, mais même *de faire ensorte que le Public le crût*. Bayle ne l'a jamais dédit, & il y étoit intéressé: car sans comptes que par là ses négociations avec le P. de la Chaise auroient été découver-

(133) Voy. *Biblioth. Germaniq.* T. XLVI. p. 84. & suiv.

(134) Mr. de la Croze a souvent assuré la même chose. *Ibid.* p. 87. *Note* (a).

(135) *Bibl. German.* T. XLVII. p. 531.

(136) Ibid. p. 131. & suiv.

(137) *Ubi supra.* Voy. p. 527.

(138) Ibid. p. 132. 139.

tes,

„ l'équité ne permet pas qu'on le cite en témoignage pour noircir sa mémoire." Les accusations qu'on intenta à Mr. Bayle avoient interrompu ses travaux littéraires. Mr. de Beauval avoit annoncé dans le mois de Novembre de l'année 1690 (x) un Ouvrage intitulé: *Projet d'un Dictionaire Critique, où l'on verra la Correction d'une infinité de fautes, répandues soit dans les Dictionaires, soit dans d'autres Livres.* „ C'est, ajoutoit Mr. de Beauval, le titre d'un Livre, qu'un habile homme a dessein d'entreprendre. Comme il veut avoir les avis & les lumières des Savans sur son dessein, il va faire imprimer „ une Préface, dans laquelle il expliquera particuliérement son Projet." Cet Auteur c'étoit Mr. Bayle. Il se proposoit de publier ce Projet peu de mois après. Les Articles des trois prémiéres Lettres étoient presque tous dressés, & pendant qu'on les auroit imprimés, Mr. Bayle devoit preparer les autres avec la Preface. Mais ses disputes avec Mr. Jurieu l'obligérent d'interrompre ce travail, dès que la premiére feuille eut été tirée; & il se passa plus d'un an, avant qu'il reprît son Projet. Il le publia enfin au mois de Mai de l'an 1692 [*HH*]. Quelque utile que dût être cet Ouvrage, le Plan n'en fut pas goûté. Mr. Bayle l'abandonna; mais en meme tems il forma le dessein d'un autre Dictionaire, qui est celui que nous avons à présent. Il y travailla avec tant de diligence, que l'impression en fut commencée au mois de Septembre de l'année 1693, malgré les détours & les embarras que lui causoit Mr. Jurieu; qui réussit enfin, dans le dessein de faire ôter à Mr. Bayle sa Charge de Professeur, dont il fut dépouillé de 2 de Novembre 1693 [*II*]. „ Il reçut cette disgrace avec une fermeté Philosophique, *dit Mr. de Beauval* (y), & meme avec trop d'indifference; sur-tout, sans chagrin par „ rapport a sa fortune. Il ne se foucioit nullement d'amasser du bien, parce qu'en effet il n'en avoit „ pas

(x) *Hist. des Ouvrag. des Sav. Nov.* 1690. p. 138.

(y) *Eloge de Mr. Bayle* p. xxx.

„ tes, ce qui le perdoit infailliblement, il ne pouvoit pas „ avec honneur revendiquer un Ouvrage qu'il avoit entrepris de réfuter, & c'est pourquoi il l'a desavoué constamment. Après la mort de Bayle, Larroque auroit pu „ sans obstacle découvrir le mystére. S'il a continué sur „ le même ton, c'est peut être pour ne point noircir la „ mémoire de son Ami dans l'esprit des Protestans. . . . „ mais c'est aussi qu'il y a des esprits stériles & vains, qui „ s'attribuent des Ouvrages qu'ils n'ont point faits." Si l'on réunit les différentes preuves que le récit du Prieur fournit, & qu'on y ajoute le témoignage positif de Messieurs Moetjens & Louis, il me semble qu'il faut se refuser volontairement à l'évidence, pour ne pas reconnoître que Mr. Bayle est l'Auteur de *l'Avis aux Réfugiés.* Que peut-on demander davantage pour constater un fait? Une Lettre inserée dans la *Bibliothèque Raisonnée* (139), & que l'on croit que Mr. Bayle écrivoit à feu Mr. Guillebert Pasteur de Haerlem, fait voir ce que l'on doit penser de la prétendue Réponse que Mr. Bayle méditoit à *l'Avis aux Refugiés.* Qu'on la lise avec attention, qu'on en examine le tour & les termes, & j'ose dire qu'on y verra un homme qui se trahit lui-même; sur-tout si on la lit en l'éclairant des différentes lumiéres que cette Remarque fournit. Mais le desaveu constant qu'il a fait, doit empêcher, selon Mr. de Beauval, de mettre *l'Avis aux Refugiés* au nombre de ses Ouvrages. Si les preuves étoient moins claires, je ferois de son avis; mais là où il y a des témoins valables & dignes de foi, le desaveu n'est qu'une aggravation de la faute. On sent, que si Mr. Bayle est reconnu pour l'Auteur de cet insolent Libelle, les honnêtes-gens ne peuvent le regarder que comme un fourbe, un parjure, un homme qui s'est joué dans cette occasion de Dieu & des hommes, *aiant nié avec les sermens les plus solennels, qu'il fût l'Auteur de l'Avis* (140). En effet, quelle idée peut-on avoir alors de la religion & du cœur de Mr. Bayle? Je sai que Mr. *Des Maizeaux* a tâché (141) de le disculper, en supposant qu'il soit l'Auteur de *l'Avis*; mais son zèle pour la mémoire de Mr. Bayle, louable dans son principe, ne me paroit pas soutenu de raisons bien fortes. *Il n'est pas possible*, dit-il, *de concevoir, que Mr. Bayle ait voulu flétrir tout le Corps des Refugiés* &c. Mais il n'y a qu'à lire *l'Avis aux Refugiés*, pour voir que l'on y attaque tout le *Corps*: on accuse leurs *Ancêtres d'être les introducteurs des Libelles diffamatoires*; cela ne regarde-t-il que les Réfugiés de Hollande? On attaque les Vaudois, les Protestans d'Angleterre, tant Presbytériens qu'Anglicans; & l'on peut dire avec vérité, que ce Libelle en veut non seulement au Corps des Réfugiés, mais à tout le Corps des Protestans. Mr. Bayle lui-même en convenoit: *C'est à tort*, disoit-il, *qu'on veut rendre* le Corps des Réfugiés *responsable de ces mauvais Livres* (142). *Il auroit démenti*, ajoute Mr. Des Maizeaux, *son caractère, sa conduite & tous ses autres Ouvrages.* S'il étoit prouvé que Mr. Bayle fût incapable de se démentir, je trouverois cette raison peremptoire: mais malheureusement, le contraire se trouve vrai. Mr. Bayle s'est indignement démenti: il a mis le poignard dans le sein de ses frères, après avoit été leur Apologiste; il a trahi la confiance de ses plus intimes Amis: en un mot il a fait un personnage, que je n'entreprendrai pas de caractériser: j'en laisse le soin à tout Lecteur qui respecte l'honneur, la probité & la bonne-foi. Il me suffit d'avoir fait voir, qu'il ne peut rester de doute sur la grande affaire de *l'Avis aux Réfugiés*; que ce Libelle est véritablement parti de la plume de Mr. Bayle; & qu'il l'a composé dans des vues, qui certainement ne font guères d'honneur à sa mémoire. Ann. du Tran.]

(139) Tom. XV. Part. I. p. 145.

(140) Ibid. p. 155. note (b).

(141) *Vie de Bayle* p. LXV.

(142) *Projet & Fragmens d'un Dictionaire Crit.* p. 110.

[*HH*] *Il le publia enfin au mois de Mai de l'an* 1692.] Il avoit pour titre: *Projet & Fragmens d'un Dictionaire Critique, à Rotterdam chez Reinier Leers*, in-8. Dans une longue Préface, adressée à Mr. du Rondel Professeur aux Belles-Lettres à Maestricht, Mr. Bayle donna une idée de ce Projet. Il dit qu'il avoit dessein de composer un Dictionaire, qui contiendroit toutes les faussetés ou erreurs de fait qui se trouvoient dans les autres Dictionaires, & un Supplément à leurs omissions sur chaque Article. Il promettoit même de ne se pas renfermer dans ces espaces, quelque vastes qu'ils fussent; mais de faire aussi des courses sur toutes sortes d'Auteurs, quand l'occasion s'en présenteroit. Après cela, il faisoit voir l'utilité d'une telle Compilation. „ Ne seroit-il pas à souhaiter, *dit-il*, „ qu'il y eût au monde un *Dictionaire Critique*, auquel „ on pût avoir recours, pour être assuré si ce qu'on trouve dans les autres Dictionaires & dans toute sorte d'autres Livres est véritable? Ce seroit la pierre de touche „ des autres Livres, & vous connoissez un homme un „ peu précieux dans son langage, qui ne manqueroit pas „ d'appeller l'Ouvrage en question, *la Chambre des Assurances de la Republique des Lettres.* . . . Vous voyez „ bien que si, par exemple, j'étois venu à bout de recueillir sous le mot Sénèque, tout ce qui s'est dit de faux de cet illustre Philosophe, on n'auroit qu'à consulter cet Article, pour savoir ce que l'on devroit „ croire, de ce qu'on liroit concernant Sénèque, dans „ quelque Livre que ce fût: car si c'étoit une fausseté, elle seroit marquée dans le Recueil; & dès qu'on ne verroit pas dans ce Recueil un fait sur le pied de fausseté, „ on le pourroit tenir pour véritable. Cela suffit pour „ montrer que si ce dessein étoit bien exécuté, il en résulteroit un Ouvrage très utile, & très commode à toutes sortes de Lecteurs." Mr. Bayle ajoute, qu'il sentoit bien ce qu'il faudroit faire pour exécuter parfaitement cette entreprise; mais qu'il sentoit encore mieux qu'il n'étoit point capable de l'exécuter: qu'ainsi il se bornoit à ne produire qu'une Ebauche, qui ne contiendroit qu'un Volume *in-folio*, laissant aux personnes, qui avoient la capacité requise, le soin de la Continuation, en cas qu'on jugeât que ce Projet, rectifié par-tout où il seroit nécessaire, méritât d'occuper la plume des habiles gens. Mais que comme il avoit prévu que cette Ebauche auroit assez d'étendue pour l'engager à un tres pénible travail, & que d'ailleurs il se défioit beaucoup de la maniére dont il exécuteroit son Projet, il avoit pris la résolution de hazarder quelques Fragmens de cet Ouvrage, afin de pressentir le goût du Public, & par là se déterminer ou à poursuivre son dessein, ou à l'abandonner.

[*II*] *Il fut dépouillé de sa Charge de Professeur le* 2 *de Novembre* 1693.] Il attribua sa disgrace aux sollicitations des Ministres Flamands, & le manda à ses Amis. Il écrivit ce qui s'étoit passé, d'une manière très circonstanciée, à Mr. Naudis son cousin (143). Voici ce qu'il lui dit (144). „ Vous saurez que le 30 d'Octobre dernier, la pension „ de cinq-cens francs, & la permission que j'avois de faire des Leçons publiques *& particulières* me furent [*me fut*] ôtée par le Conseil de cette Ville, qui est composé de vingt-quatre personnes, qu'on nomme en Flamand Vroedschap. Les Bourguemaitres qui sont „ quatre en nombre, & tirés de ces vingt-quatre, me firent savoir cette résolution, sans me dire pourquoi ils „ m'ôtoient ce qu'ils m'avoient accordé l'an [*en*] 1681. „ J'ai su que plusieurs Membres du Conseil s'opposérent „ vigoureusement à cette injustice, mais la pluralité des „ voix l'emporta. Distinguons la cause de ceci, d'avec le „ prétexte. Le prétexte dont ils colorent leur conduite, „ quand on leur en parle en particulier, & qui fut même „ allégué par quelques-uns en opinant le jour qu'on m'ôta ma Charge, est que le Livre que je publiai ici en „ 1682 sur les Comètes, contient des Propositions pernicieuses, & telles qu'il n'est pas d'un Magistrat Chrétien „ de souffrir que les jeunes-gens en soient imbus. Pour „ mieux faire valoir ce prétexte, les Auteurs de ce Complot ont obtenu par une longue suite d'intrigues, que „ quelques Ministres Flamands opiniâtres, grands ennemis des Etrangers & de la nouvelle Philosophie, *&* violens & séditieux, examinassent le Livre des Comètes, „ & jugeassent qu'il contenoit [*qu'il contient*] une mauvaise Doctrine. Tout cela s'est fait avec un grand mystère *&* sans m'avertir de rien, & sans avoir égard aux déclarations publiques que j'ai [*faites & que j'ai*] cent fois „ renouvellées aux Bourguemaitres, aux Ministres &c. en „ conversation, que j'étois prêt de [*à*] montrer que mes „ Comètes ne contiennent rien qui soit contraire, ou à „ la droite Raison [*ou à l'Ecriture*], ou à la Confession „ de

(143) Voy. ses *Lettres* à Mr. Minutoli du 5 Nov. 1691. & du 8 de Mars 1694. dans le T. II. de ses *Lettres.*

(144) Cette Lettre se trouve aussi dans les *Nouvelles Lettres de Bayle* T. II. p. 139; mais comme elle est différente à quelques égards de celle qu'a donné Mr. des Maizeaux, j'ai suivi ce dernier: ce qui est en *Italique* ne se trouve point dans l'Edition des *Nouvelles Lettres*; & les autres différences sont renfermées entre deux crochets. R. D. T.

,, pas besoin. Sa tempérance & sa sobriété suppléoient à tout; ensorte qu'avec peu de bien, il ne manquoit de rien. Il n'étoit pas pourtant dans l'indigence; bien loin de-là. Aussi ne se donna-t-il aucun mouvement pour se procurer un autre Emploi. Il se trouva plus libre & plus à lui-même, étant dechargé de l'ennuieuse occupation d'enseigner, & de faire des leçons." Ce sont les sentimens qu'il témoigne lui-même dans une Lettre à Mr. Minutoli [KK]. Quelque peu sensible qu'il fût à la perte de sa Charge, il n'oublia point Mr. Jurieu : non seulement il publia une Brochure contre lui en 1694 [LL], mais il fit aussi la même année des *Additions à ses Pensées diverses sur les Comètes*, où il répondoit à une Brochure que Mr. Jurieu avoit publiée en 1690 [MM]. Les trois ou quatre jours

,, da Foi des Eglises Réformées. Une infinité d'honnêtes-gens sont ici dans l'indignation d'une conduite si violente, & qui ne se pratique point dans l'Eglise Romaina : car on y ecoute un Auteur accusé d'Hétérodoxie, & on l'admet à donner des éclaircissemens, ou à retracter ses erreurs. Cela, mon cher Cousin, doit diminuer vos regrets, de n'être point sorti de France. Vous serez cent [*une*] fois meilleur Réformé, si vous ne voyez notre Religion *qu'où elle est persecutée* [*que dans les Pays où elle n'est pas sur le trône*]. Vous seriez scandalisé, si vous la voyiez là où elle domine. Venons à la cause de ma disgrace. Vous devez savoir que le Gouvernement Républicain a cela de propre, que chaque Ville ou chaque Bourg est composé de deux ou de plusieurs Factions. En Hollande il y a par-tout deux Partis : l'un est très foible en crédit, mais composé de gens de bien & d'honneur : l'autre domine fièrement & abuse [*comme il arrive*] presque toujours de sa fortune. J'avois en venant ici mes Patrons, mes Bienfaiteurs, ceux qui m'accueilloient civilement, dans le Parti foible, qui n'étoit pas alors si foible : j'ai toujours cultivé leur amitié, & ne me suis point accommodé aux maximes des Courtisans. Je n'ai point cherché à m'insinuer dans l'esprit de ceux de l'autre Parti, qui s'élevoient de jour en jour; cela m'eût paru d'une ame lâche & vénale. Ainsi une bourrasque étant survenue dans cette Ville, il y a plus d'un an, qui renversa une partie de nos Magistrats, à la place desquels on en substitua d'autres de ce Parti tout-puissant, la balance n'a pu être égale; & pour montrer ce qu'on pouvoit faire contre ceux qui ne rampent pas devant ces nouveaux-venus, & qui persistent dans leurs liaisons avec leurs anciens Amis, on m'a cassé aux gages : & comme le prétexte étoit de prétendues Doctrines dangereuses à la Jeunesse, il a fallu qu'on ait joint la défense d'enseigner en particulier, à celle d'enseigner en public. Par-là on a bouché les deux sources de ma subsistance. Je n'ai jamais eu un sol de mon patrimoine, [*je n'ai*] jamais eu l'humeur d'amasser du bien, [*je n'ai*] jamais été en état de faire des épargnes. Je me fondois sur ma pension, que je croyois devoir durer autant que ma vie; mais je vois à présent qu'il n'y a rien de ferme [*& de stable*] en ce monde. Vous pouvez juger que j'avois [*j'aurois*] de grandes raisons de m'inquiéter pour l'avenir, dans un Pays où il fait cher vivre. Mais par la grace de Dieu, je n'ai encore senti nulle (*je n'ai senti encore aucune*) inquiétude, mais une parfaite résignation aux ordres d'enhaut. Vous seriez surpris, si je finissois sans vous parler du Ministre François qui a écrit contre moi tant de Libelles & tant de Calomnies. Je vous dirai que toutes ces Calomnies sont tombées par terre, & qu'il n'y a *eu* que le Livre des Comètes, imprimé il y a près de douze ans, qui ait été mis en jeu. Ce sont d'ailleurs quelques Ministres Hollandois [*de cette Ville*] qui ont fait les poursuites contre moi clandestinement. Ces Ministres m'en vouloient de longue main, parce qu'ils haïssent les Amis & les Patrons que j'ai eu d'abord en cette Ville, & qu'entêtés d'Aristote, qu'ils n'entendent pas, ils ne peuvent ouïr [*entendre*] parler de Descartes sans frémir de colère." Cette Lettre est du 28 de Décembre 1693. Mr. Bayle n'étoit pas bien instruit du sujet de sa disgrace; c'étoit un secret qu'on n'avoit pas voulu lui révéler. Certaines circonstances, dépendantes de la situation des affaires publiques, en furent la véritable cause. Le Roi de France, las d'une guerre qui l'avoit épuisé, souhaitoit de la terminer. Il employa Mr. Amelote, son Ambassadeur en Suisse, pour faire connoître ses intentions à quelques personnes de Hollande, qui étoient en crédit. Il promettoit aux Etats une forte barrière pour couvrir leur Pays, une pleine & entière liberté pour le Commerce, & tous les autres avantages qu'ils pourroient desirer. Mr. Halewyn, Bourguemestre de Dort, fut séduit par de si grandes promesses, & entra dans une espèce de négociation avec Amelote, à l'insu de l'Etat. Le Roi Guillaume en fut informé; on arrêta Mr. Halewyn (145), & aiant été trouvé coupable, il fut condamné à une prison perpétuelle & à la confiscation de ses biens. Dès que ce Seigneur eut été arrêté, Mr. Jurieu conçut de grandes espérances qu'on découvriroit toute la Cabale de Genève, & que Messieurs Minutoli, Goudet, quelques Syndics de Genève, Messieurs Basnage, de Beauval & Bayle seroient trouvés enveloppés dans les dépositions de Mr. Halewyn. Il se glorifioit déja d'avoir été le prémier, qui eût éventé la mine du malheureux Complot qui se tramoit en Suisse. Mais toutes ses espérances furent chimériques, & il parut qu'aucun de ces Messieurs n'avoit part à l'affaire de Messieurs Halewyn & Amelote (146). Tout innocent qu'étoit Mr. Bayle, il ne laissa pas de se ressentir de ces négociations clandestines : elles furent la véritable cause de sa disgrace. Les secrettes menées de la France tirant ressouvenir le Roi Guillaume du Projet de Paix, dont Mr. Jurieu avoit fait tant de bruit; & comme on avoit procuré la Paix de Nimègue par de semblables Ecrits semés à Amsterdam & ailleurs, il crut qu'on vouloit se servir des mêmes voies à Rotterdam. Ce grand Prince, qui n'avoit pas le tems d'examiner ce Projet ridicule, s'allarma sur l'idée de la Paix, & s'imagina qu'il y avoit, comme le disoit Mr. Jurieu, une Cabale pour la faire conclurre, dont Mr. Bayle étoit le Chef connu. Il ordonna aux Magistrats de Rotterdam de lui ôter sa Charge de Professeur, & sa pension. Il est très certain que *l'Avis aux Refugiés* n'y entra pour rien. Le Roi Guillaume ne poussoit pas l'attention pour les Réfugiés, jusques à s'embarrasser des plaintes qu'ils pouvoient faire contre ce Livre; mais le Projet de Paix l'inquiétoit, il en craignoit les suites (147). Les Magistrats de Rotterdam, quoique mieux au fait de ce Projet chimérique, obéirent aux ordres du Prince, dont ils étoient les Créatures : cependant il semble qu'ils eurent honte de leur conduite, puisqu'ils en cachérent la cause à Mr. Bayle. Il paroit même que ceux qui étoient du secret donnérent le change à ceux qui n'en étoient pas, & leur firent accroire qu'il s'agissoit du Livre des Comètes (148).

[KK] *Ce sont les sentimens qu'il temoigne lui-même dans une Lettre à Mr. Minutoli.*] ,, J'ai reçu ma disgrace, *dit-il* (149), comme doit faire un Philosophe Chrétien; & je continue, Dieu merci, à posséder mon ame dans une grande tranquillité. La douceur & le repos dans les études où je me suis engagé, & où je me plais, seront cause que je me tiendrai dans cette Ville, si on m'y laisse, pour le moins, jusques à ce que mon Dictionaire soit achevé d'imprimer. Du reste, n'étant amateur ni du bien, ni des honneurs, je me soucierai peu d'avoir des vocations; & je n'en accepterois pas, quand bien même on m'en adresseroit. Je n'aime point assez les Conflicts, les Cabales, & les *Entre-mangeries Professorales*, qui règnent dans toutes nos Académies. *Canam mihi & Musis.*" En effet, il fut si charmé de cette situation tranquille & indépendante, qu'il refusa des offres très avantageuses, & ne voulut pas même se prévaloir de la liberté, que la Régence de Rotterdam voulut lui accorder (150) d'instruire les enfans des Conseillers, qui le souhaitoient avec passion. Mr. Basnage le sollicita plusieurs fois de leur donner cette satisfaction, mais ses sollicitations furent inutiles. Mr. le Comte de Guiscard, qui l'avoit voulu avoir pour ami à Sedan, le pria de se charger de l'éducation de son fils (151). Il lui offrit mille écus d'appointemens, & l'assura qu'il avoit pris des mesures à la Cour pour le faire jouïr d'une pleine liberté de Conscience. Mais Mr. Bayle s'excusa sur la nécessité où il se trouvoit d'achever son Dictionaire, qu'on imprimoit actuellement (152).

[LL] *Il publia une Brochure contre Mr. Jurieu.*] Mr. Jurieu avoit fait deux Sermons, où il soutenoit qu'il étoit permis de haïr les Ennemis de Dieu. Mr. Bayle l'attaqua par une Feuille volante intitulée : *Nouvelle Heresie dans la Morale touchant la haine du Prochain, prêchée par Mr. Jurieu dans l'Eglise Walonne de Rotterdam les Dimanches* 24 *de Janvier &* 21 *de Fevrier* 1694, *dénoncée à toutes les Eglises Reformées, & nommément aux Eglises Françoises recueillies dans les differens endroits de leur dispersion.* ,, Mr. Bayle dénonçoit, comme contenant la Doctrine de Mr. Jurieu, les Propositions suivantes. I. Que les sentimens de haine, d'indignation & de colère sont permis, bons & louables, contre les Ennemis de Dieu; c'est-à-dire, comme il l'a expliqué lui-même, contre les Sociniens, & les autres Hérétiques de Hollande, contre les Superstitieux, les Idolâtres &c. II. Que l'on doit témoigner ces sentimens de haine & d'indignation, en rompant toute société avec ces gens-là, en ne les saluant point, en ne mangeant point avec eux &c. III. Que ce n'est point seulement les Hérésies & les mauvaises qualités de ces gens-là qu'il faut haïr, mais qu'il faut haïr leur personne & la détester." Mr. Bayle s'attacha ensuite à mettre dans tout son jour ce qu'une pareille Doctrine avoit d'abominable, & quelles conséquences pernicieuses elle devoit avoir, sur-tout dans un Pays où toutes les Religions sont tolérées. Il se pressa trop de publier cette Dénonciation. Mr. Jurieu faisoit actuellement imprimer ses deux Sermons, ils étoient prêts à paroître; & si l'on en eût attendu la publication, ils auroient fourni des preuves visibles de sa pernicieuse Morale. Aussi, dès qu'il vit la Dénonciation de Mr. Bayle, il les supprima, & publia une Feuille volante, où il nia qu'il eût prêché la Doctrine qu'on avoit dénoncée. Voyez les *Considerations sur deux Sermons de Mr. Jurieu* par Mr. de Beauval, & les Réflexions de Mr. Bayle dans son Dictionaire (153).

[MM] *Il repondoit à une Brochure que Mr. Jurieu avoit publiée en* 1690.] Cette Réponse de Mr. Bayle avoit pour titre : *Addition aux Pensees diverses sur les Comètes, ou Reponse à un Libelle intitulé, Courte revue des Maximes de Mo-*

(145) *Vie de Mr. Bayle* p. LXIX.

(146) *Lett. de Bayle* T. II. p. 521. 522.

(147) Tiré d'un Mémoire de Mr. Basnage, cité par Mr. Des Maizeaux p. LXX

(148) *Vie de Bayle* ubi supra.

(149) *Lett. de Bayle* T. II. p. 540.

(150) Cela paroit ne pas s'accorder avec ce que Mr. Bayle lui-même dit dans sa Lettre. Voyez Rem. [*II*]. [Peut-être cela est-il postérieur à la prémiere défense. R. D. T.]

(151) Voy. *Diction. de Bayle* Artic. GUISCARD Rem. [C].

(152) *Vie de Bayle* ubi supra.

(153) Art. ZUERIUS Rem. [*P*].

(z) *Addition aux Pens. div.* dans l'Avertiss. 5. Edit. 17-4.

jours qu'il employa à faire cette Réponse (z), ne l'empéchérent pas de donner tous ses soins à son Dictionaire, qu'on imprimoit. Peu prevenu en sa faveur, Mr. Bayle craignoit pour la réussite de cet Ouvrage; mais le Public en avoit beaucoup meilleure opinion [*NN*], & l'attendoit avec impatience. Le prémier Volume fut achevé d'imprimer au mois d'Août de l'année 1695 (*aa*), & les deux Volumes parurent ensemble en 1697. C'est ici le seul de ses Ouvrages où Mr. Bayle ait mis son nom; nous en dirons la raison ci-dessous [*OO*]. Il est inutile de dire que ce Livre fut parfaitement bien reçu du Public; mais il ne manqua pas d'exciter de nouveau la bile de Mr. Jurieu, & occasionna une nouvelle dispute entre Mr. Bayle & lui [*PP*]. Le Dictionaire attira encore un autre Adversaire à Mr.

(*aa*) L'Anglois porte le 24 d'Octobre 1697. c'est la date effective- ment du second Volume mais le premier Volume fut achevé en 1695.

Morale &c. Rotterdam 1694. in-12. Mr. Bayle y instruit le Public des raisons qui l'avoient empêché de répondre plus tôt à Mr. Jurieu.

(154) *Lett. de Bayle* T. II. p. 574. Lettre du 9 de Janv. 1696.

[*NN*] *Le Public en avoit beaucoup meilleure opinion.*] „ Si le Public, *dit Mr. Bayle à Mr. le Duchat* (154), a „ conçu quelque espérance ou quelque bonne opinion de „ mon Dictionaire (de quoi j'ai lieu de douter, ne fachant „ point sur quoi elle pourroit être fondée) je n'ai qu'à me „ préparer à bien des murmures: on se trouvera frustré, „ & vilainement abusé; car je vous avoue ingénument, „ que cet Ouvrage n'est qu'une compilation informe de „ passages cousus les uns à la queue des autres, & que „ rien ne sauroit être plus mal proportionné au goût déli- „ cat de ce Siécle; mais il n'y a remède, *jacta est alea.*" Telle étoit la modestie de Mr. Bayle. Cependant les Libraires des Pays étrangers, se réglant sur le goût du Public, en demandérent un si grand nombre d'Exemplaires, que le Sieur Leers fut obligé d'en faire tirer mille de plus du second Volume, & de réimprimer un pareil nombre du prémier. Bien loin que la bonne opinion que le Public avoit conçue de ce Dictionaire diminuât par sa publication, elle augmenta au contraire; & le Livre se débita si rapidement, qu'au bout de deux ou trois ans il fallut en faire une nouvelle Edition. On en avoit en Angleterre une idée si avantageuse, que le Duc de Shrewsbury, qui ne se distinguoit pas moins par son esprit que par son rang & par ses emplois, souhaita que cet Ouvrage lui fût dédié. Il chargea Mr. Basnage d'assurer Mr. Bayle, qu'il lui en témoigneroit sa reconnoissance par un présent de deux-cens guinées. Les Amis de Mr. Bayle, & particuliérement Mr. Basnage, le sollicitérent longtems de satisfaire au desir de ce Seigneur; mais ils le sollicitérent en-vain. Il dit qu'il s'étoit si souvent moqué des Dédicaces, qu'il ne vouloit pas s'exposer à en faire. Ce n'étoit cependant qu'un prétexte. Le véritable fondement du refus qu'il fit dans cette occasion, c'est qu'il ne vouloit louer ni flatter personne qui eût quelque rang à la Cour d'un Roi (155) dont il avoit sujet de se plaindre, & le Duc de Shrewsbury étoit alors Secrétaire d'Etat (156).

(155) Le Roi Guillaume. *Voy.* Rem. [*II*].

(156) *Vie de Bayle* p. LXXIII. LXXIV.

[*OO*] *C'est ici le seul de ses Ouvrages où Mr. Bayle ait mis son nom; nous en dirons la raison ci-dessous.*] Ce n'étoit pas d'abord son dessein. Il avoit dit en toutes rencontres pendant le cours de l'impression, qu'il ne s'y nommeroit point; & il avoue à la fin de sa Préface, que ses Amis s'étoient efforcés en-vain de le faire changer de sentiment: mais qu'enfin il avoit été forcé de consentir que son nom y parût, par la raison qu'on va dire. Le Sieur Leers aiant demandé aux Etats de Hollande de lui accorder un Privilége, les Libraires qui avoient imprimé le Moréri s'y opposérent, prétendant que le Dictionaire de Mr. Bayle étoit un Ouvrage semblable à celui de Moréri, que cette concurrence étoit défendue par le Privilége que les Etats leur avoient accordé, & qu'elle leur causeroit une grande perte. Et comme ils savoient que Mr. Bayle ne vouloit point se nommer, ils se prévaloient de cet incident pour représenter son Dictionaire comme un Livre sans aveu. Les Etats ne laissérent pas d'accorder un Privilége au Sieur Leers, mais à condition que l'Auteur se nommeroit dans le titre; cette condition est exprimée dans le Privilége (157).

(157) Idem p. LXXV.

[*PP*] *Cet Ouvrage .... occasionna une nouvelle dispute entre Mr. Bayle & Mr. Jurieu.*] Les Libraires de Paris, voyant que l'on demandoit le Dictionaire de Mr. Bayle avec beaucoup d'empressement, formérent le dessein de le réimprimer, & demandérent un Privilége à Mr. Boucherat, Chancelier de France. Mr. Boucherat chargea Mr. l'Abbé Renaudot (158) de l'examiner, pour voir s'il n'y avoit rien contre l'Etat, ou contre la Religion Catholique. Cet Abbé, au-lieu de s'attacher à ces deux points, dressa un Mémoire critique, où il dit, que cet Ouvrage „ est plein de Digressions; qu'on n'y trouve aucun Systême de Religion; que *Mr. Bayle* n'y cite les Péres „ que pour les tourner en ridicule; *qu'il établit par-tout* le „ Pélagianisme & le Pyrrhonisme; *qu'il* a placé en diffé- „ rens endroits, tout ce qui s'étoit dit ou écrit de plus „ mauvais depuis cinquante ans contre la Religion Catho- „ lique; *qu'il fait* par-tout des éloges des Ministres Cal- „ vinistes, pleins de faussetés; & *qu'il* trouve aussi par-tout „ dequoi rendre le régne de Louis XIV odieux, à l'occa- „ sion de la révocation des Edits, & des plaintes des Ré- „ fugiés; *qu'il* y régne par-tout une affectation visible de „ ramasser tout ce qu'il y a d'odieux & d'infamant dans la „ personne des derniers Rois de France; & *qu'il* a re- „ cueilli de propos délibéré plusieurs histoires fabuleuses, „ pour rendre suspecte la conversion de Henri IV. Que „ dans l'Article de *François I.* il y a une digression très „ injurieuse contre le Roi d'Angleterre (159), pour don- „ ner lieu à établir la possibilité de la supposition du Prin- „ ce de Galles (160); *qu'il* y régne par-tout une obscéni- „ té insupportable; *que Mr. Bayle* n'a aucune lecture que „ des Livres modernes de Religion & des Hérétiques; „ *qu'il* n'a pas la moindre connoissance de l'Histoire; *que* „ son Antiquité & sa Litterature roulent sur des Extraits de „ ce qu'il a pris dans des Traductions Françoises; *qu'il* „ mesure ridiculement le moderne avec l'ancien, & com- „ pare l'Abbé de S. Réal avec Cornelius-Nepos, lors- „ qu'il s'agit du mérite de Pomponius Atticus. On peut „ juger, *dit-il*, de la capacité d'un homme, qui dans l'Ex- „ trait de la vie de Pomponius Atticus traduit *Librarii* par „ Libraire." Cet exemple, que l'Abbé Renaudot rapportoit de l'ignorance de Mr. Bayle, est une preuve bien marquée de la précipitation de ce Censeur: car Mr. Bayle avoit averti à la marge, qu'*il faut entendre par ce mot les Copistes & les Relieurs, selon la maniére d'accommoder les Livres en ce tems-là* (161). On voit par-là quel fonds il y avoit à faire sur le jugement de cet Abbé. Cependant Mr. Jurieu, que Mr. Bayle avoit critiqué en plusieurs endroits de son Dictionaire, publia en Hollande le Mémoire de l'Abbé Renaudot, auquel il joignit plusieurs Extraits de Lettres anonymes écrites de Paris, de Londres, de Genève & de quelques Villes de Hollande, dans la vue de décrier le Dictionaire de Mr. Bayle. En effet, les Auteurs de ces Lettres en disoient beaucoup de mal; mais la plupart ne l'avoient point lu, & n'en parloient que par oui-dire. Mr. Jurieu y ajouta de plus les Extraits que Mr. Bayle avoit faits dans ses *Nouvelles de la Republique des Lettres*, „ afin d'opposer, *disoit-il*, les louanges magni- „ fiques que Mr. Bayle lui avoit données & à ses Ouvrages, aux Critiques du Dictionaire." Ce Recueil avoit pour titre: *Jugement du Public, & particuliérement de Mr. l'Abbé Renaudot, sur le Dictionaire Critique du Sieur Bayle.* Mr. Bayle publia là-dessus un Ecrit intitulé: *Réflexions sur un Imprimé, qui a pour titre, Jugement du Public &c.* Il dit qu'en publiant cet Ecrit, son principal but est d'avertir le Public qu'il travailloit à une Défense, qui, auprès de tous les Lecteurs non préoccupés, feroit une démonstration de l'injustice de ses Censeurs. Mais que cette Apologie ne méritant pas la destinée des Feuilles volantes, qui la plupart du tems ne passent pas la prémiére semaine qui les a vu paroître, il la gardoit pour être mise au commencement ou à la fin d'un *in-folio*. Il ajoute, qu'il se contenteroit pour le présent, d'un petit nombre d'Observations sur l'Ecrit qui avoit été publié contre lui. Il remarque d'abord, que le titre de l'Ecrit de Mr. Jurieu étoit trompeur. „ Il ne doit, *dit-il*, avoir pour „ titre que, *Jugement de l'Abbé Renaudot, commenté par* „ *celui qui le publie*: car tous les autres Juges sont moins „ que Fantômes: ce sont des Etres invisibles, on ne sait „ s'ils sont blancs ou noirs: c'est pourquoi leur témoi- „ gnage, & un *zero*, sont la même chose .... Quel- „ le maniére de procéder est-ce que cela? Faire consister „ le jugement du Public en de telles Piéces! J'en pour- „ rois produire de bien plus fortes à mon avantage, si „ la modestie le permettoit. Outre cela, que de Let- „ tres ne pourrois-je pas produire, où mon Adversaire „ est représenté & comme un mauvais Auteur, & comme „ un malhonnête-homme? Mais Dieu me garde d'imiter „ l'usage qu'il fait de ce que les gens s'entrécrivent en „ confidence! C'est une conduite que les Païens mêmes „ ont detestée." Mr. Bayle marque ensuite plusieurs faussetés, que les Auteurs des Extraits avoient publiées au sujet de son Dictionaire; & il fait voir combien il y avoit de ridicule & de malignité en Mr. Jurieu, de se vanter de lui avoir fait perdre sa Charge. A l'égard des Critiques qu'il avoit faites des Ouvrages de Mr. Jurieu, après l'avoir loué, il montre que ce qu'il avoit loué auparavant, étoit différent de ce qu'il blâmoit; & qu'il l'avoit loué de bonne foi, & l'avoit ensuite critiqué avec raison, étant mieux instruit. A l'égard de Mr. Renaudot, Mr. Bayle se contenta de marquer deux ou trois faussetés de fait, qui étoient dans son Mémoire, se réservant de l'examiner à fond, lorsque cet Abbé s'en seroit reconnu l'Auteur. Mr. Jurieu avoit publié son *Jugement du Public*, pour porter les Compagnies Ecclésiastiques à condamner le Dictionaire de Mr. Bayle. Il fit présenter ce Libelle au Synode, qui se tenoit alors à Delft en 1698; mais le Synode n'y fit aucune attention. Le Consistoire même de Rotterdam, qui nomma des Commissaires pour examiner le Dictionaire, garda beaucoup de modération. On communiqua à Mr. Bayle les Remarques qu'on avoit faites sur son Dictionaire; & aiant promis de changer, de corriger, de supprimer, ou d'expliquer ce qui faisoit de la peine, on déclara qu'on étoit content de ses Réponses, & on l'exhorta d'instruire le Public de tout ce qui s'étoit passé dans cette affaire: ce qu'il fit dans une Feuille volante intitulée: *Lettre de l'Auteur du Dictionaire Historique & Critique à Mr. le D. E. M. S. au sujet des Procédures du Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam contre son Ouvrage* (162). Cette Feuille parut avant le mois de Décembre 1698, mais elle ne satisfit

(158) Auteur de la Gazette.

(159) Jaques II.

(160) Le Prétendant.

(161) Art. ATTICUS Rem. [*L*]. Citat. (18).

(162) A la fin du IV. Vol. du *Dict. Hist. & Crit.* p. 461. de l'Edition de 1710 de Hollande.

Mr. Bayle, & le mit aux mains avec Mr. Le Clerc [*QQ*]. En 1700, la Princeſſe Sophie Electrice Douairiére d'Hanovre, & l'Electrice de Brandebourg ſa fille depuis Reine de Pruſſe, vinrent en Hollande. Mr. Bayle leur étoit connu par ſes Ouvrages, & elles ſouhaitoient de le connoitre perſonellement. Dés qu'elles furent arrivées à Rotterdam (*bb*), elles l'envoyérent prier de les venir voir; mais il étoit fort tard, & Mr. Bayle étoit au lit avec une violente migraine: il leur fit témoigner le regret qu'il avoit de n'être pas en état de leur aller rendre ſes reſpects. Elles partirent le lendemain pour la Haye, où Mr. Bayle ſe rendit peu de tems aprés, & fut reçu des deux Princeſſes avec beaucoup de diſtinction. La Princeſſe Sophie s'entretint longtems avec lui en particulier, ſur les matiéres les plus difficiles. Pendant ce tems-là, Mr. Baſnage s'entretint avec l'Electrice de Brandebourg, qui lui parla avec beaucoup d'eſtime de Mr. Bayle & de ſes Ouvrages, qu'elle portoit toujours avec elle (*cc*). La prémiére Edition du Dictionaire étant débitée, Mr. Bayle en prépara une ſeconde, conſidérablement augmentée [*RR*], & qui parut au commencement de l'année 1702. Comme elle l'avoit fatigue, il compoſa pour ſe délaſſer un Ouvrage intitulé: *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial* (*dd*). Ce Livre contient un mélange agréable & inſtructif de pluſieurs Diſcuſſions Hiſtoriques, Critiques, & Littéraires [*SS*]. Mr. Bayle avoit critiqué dans ſon Dictionaire l'Ouvrage de Mr. Teiſſier, intitulé: *Additions aux Eloges des Hommes Illuſtres, tirés de l'Hiſtoire de Mr. de Thou*, en 2 vol. L'Auteur de ces Additions en publia un troiſiéme Volume, dans lequel il entreprit de répondre aux Remarques de Mr. Bayle, qui repliqua [*TT*] dans le Journal de Mr. de Beauval (*ee*). Il ſe ſervit auſſi de ce Journal

(*bb*) Le 26 d'Octobre 1700.

(*cc*) Mém. MS. de Mr. *Baſnage*, cité par Mr. *Des Maizeaux*, p. LXXIX.

(*dd*) Rotterdam, chez Reinier Leers, 1704. in-12.

(*ee*) *Hiſt. des Ouvrag. des Sav.* Mars 1704. p. 200 &c.

ſatisfit pas entiérement le Conſiſtoire. Cette Compagnie ſe plaignit, 1. Que cette Piéce avoit paru plus tard qu'on ne l'avoit eſpéré, & que Mr. Bayle ne l'avoit point envoyée à la Compagnie, comme il le devoit. 2. Que le nombre des Exemplaires qu'on en avoit imprimé étoit trop petit, qu'il ne s'en trouvoit point chez les Libraires: comme ſi l'Auteur avoit eu deſſein de ſupprimer cet Ecrit, dès qu'il auroit paru. 3. On trouvoit auſſi à redire, que Mr. Bayle prétendit, ſous prétexte qu'il faiſoit la fonction d'Hiſtorien & de Critique dans ſon Dictionaire, avoir été en droit de dire bien des choſes, qu'il n'eût pas dites dans un Ouvrage dogmatique. C'eſt ce qu'il avoit déja repréſenté de bouche au Conſiſtoire; mais on n'avoit pas été content de cette excuſe. On dreſſa donc un Mémoire, qui lui fut communiqué, & dans lequel on exigeoit de lui, 1. De retrancher toutes les obſcénités & les expreſſions ſales. 2. De réformer entiérement l'Article de DAVID. 3. De réfuter les MANICHEENS, au-lieu de donner une nouvelle force à leurs objections & à leurs argumens, & de les faire triompher de l'Orthodoxie, comme il avoit fait dans ſon Dictionaire. 4. D'en uſer de même à l'égard des PYRRHONIENS & du PYRRHONISME, & de réformer l'Article de PYRRHON; prenant bien garde, là & ailleurs, de donner atteinte aux Myſtéres de la Religion Chrétienne. 5. De ne donner point de louanges outrées aux *Athées* & aux *Epicuriens*. 6. De ne pas réfuter légérement ce que nos Théologiens ont dit de certains Papes vicieux. 7. De revoir les Articles de NICOLLE & de PELISSON, qui contiennent diverſes choſes qui ſemblent mener au Pyrrhoniſme. 8. De prendre garde, en parlant de la Providence, de ne pas exagérer & groſſir les difficultés des Profanes; ſur quoi on lui indique particuliérement les Articles de RUFFIN & de XENOPHANES. 9. De ménager davantage les expreſſions de l'Ecriture, dans les alluſions qu'il y fait. 10. De traiter Mr. Jurieu avec plus de modération, & d'avoir plus de ménagement pour *un Paſteur dont le Miniſtére & les travaux ont été & ſont en ſinguliére édification à l'Egliſe* (163). Il ne paroit pas que Mr. Bayle ait eu beaucoup d'égard à ces demandes, puiſque le ſeul changement conſidérable qu'il fit dans la ſeconde Edition de ſon Dictionaire, regarde l'Article de DAVID, dont il retrancha tout ce qui avoit choqué. Mais quantité de perſonnes aiant déclaré qu'elles n'acheteroient point cette Edition, ſi l'Article de DAVID ne s'y trouvoit tel qu'il avoit paru d'abord, le Libraire le fit imprimer à part & le mit à la fin du Volume auquel il appartenoit, quoique ſans la participation de Mr. Bayle (164). A l'égard des autres objections qu'on avoit faites, on y a pu remédier, dit-il dans ſon Avertiſſement, aux dépens de quelques mots & de quelques lignes; & ſur-tout par les Eclairciſſemens qui ſont à la fin, qui regardent ce qu'il a dit de l'Athéiſme, du Manichéiſme, du Pyrrhoniſme, & les Obſcénités.

(163) *Vie de Bayle* p. LXXVIII. & CXLI.

(164) *Lett. de Bayle* T. III. p. 1041. *Lett. à Mr. Pecher* du 20 d'Août 1701.

[*QQ*] *Le Dictionaire . . . . . le mit aux mains avec Mr. Le Clerc.*] Mr Bayle avoit prétendu faire voir dans ſon Dictionaire, que les Manichéens pouvoient faire aux Théologiens Chrétiens des difficultés au ſujet du Mal moral & du Mal phyſique, qu'il n'étoit pas poſſible de réſoudre par les lumiéres de la Raiſon. Mr. Le Clerc l'attaqua là-deſſus dans un Ouvrage intitulé: *Parrhaſiana, ou Penſées diverſes ſur des matiéres de Critique, d'Hiſtoire, de Morale & de Politique.* Il y ſoutint, que le Syſtème d'Origène, abandonné de tous les Chrétiens, ſuffiſoit pour lever ces difficultés: ajoutant, que ſi un Origéniſte pouvoit réduire un Manichéen au ſilence, que ne feroient pas ceux qui raiſonneroient infiniment mieux que les Diſciples d'Origène (165)? Mais il ne faiſoit pas attention, que ce qui faiſoit en quelque ſorte remporter la victoire à l'Origéniſte, eſt le plus mauvais endroit de ſon Syſtème, ſavoir, que les peines de l'Enfer ne ſont pas éternelles. Du reſte, Mr. Le Clerc traita Mr. Bayle fort honnêtement, & il déclara „ qu'en répondant aux objections „ Manichéennes, il ne prétendoit faire aucun tort à Mr. „ Bayle, qu'il ne ſoupçonnoit nullement de les favoriſer. „ Je ſuis perſuadé, *dit-il* (166), qu'il n'a pris la liberté „ Philoſophique de dire en bien des rencontres le pour & „ le contre ſans rien diſſimuler, que pour donner de l'ex„ ercice à ceux qui entendent les matiéres qu'il traite, „ & non pour favoriſer ceux dont il explique les raiſons. „ On doit prendre les difficultés qu'il fait, pour des ob„ jections qu'il eſt permis de faire dans un Auditoire de „ Théologie & de Philoſophie, où plus on pouſſe une „ difficulté, plus elle fait d'honneur à ceux qui la peu„ vent réſoudre." Cette déclaration fait honneur à Mr. Le Clerc: mais nous nous étendrons davantage ſur cette diſpute dans ſon Article.

(165) *Parrhaſiana* T. I. p. 304.

(166) Ibid. p. 302. 303.

[*RR*] *Une ſeconde* (Edition du Dictionaire) *conſidérablement augmentée.*] Mr. Bayle n'avoit deſſein d'abord que de faire quelques Additions aux Articles déja publiés, il réſervoit les nouveaux pour un Alphabet à part dans un autre Volume; mais le Libraire l'obligea de changer de plan. Il corrigea avec beaucoup de ſoin les fautes de la prémiére Edition, dont il s'étoit apperçu lui-même, ou que ſes Amis lui avoient fait remarquer. Cependant il avoua que les Additions qu'il avoit faites, ne lui avoient pas permis de rendre les Articles de la prémiére Edition auſſi corrects qu'il l'avoit ſouhaité. Il parle enſuite de ceux qui pourroient ſe plaindre de ce que ſon Dictionaire ne leur fournit pas en aſſez grande quantité les choſes qui ſont de leur goût. Il dit que c'eſt le ſort inévitable des Ecrits qui contiennent un mélange de pluſieurs choſes, & où il régne une grande diverſité. Il déclare que s'il a parlé d'une certaine Famille, plutôt que d'une autre qui n'étoit pas moins conſidérable, ou qui l'étoit encore plus, il l'a fait uniquement parce qu'il avoit des Mémoires pour les unes, & pas pour les autres. Enſuite il répond à ceux qui avoient trouvé à redire ſur ce qu'il avoit donné ſi peu d'Articles de fameux Guerriers: il dit que cela vient principalement de ce qu'il n'étoit pas en état de faire ces Articles tels qu'il les auroit voulus. Il en donne un exemple, en montrant ſur quel plan il travailleroit à l'Article du Maréchal de Luxembourg, s'il avoit les ſecours & les lumiéres néceſſaires pour le remplir (167).

(167) *Avertiſſ.* de la 2. Edit. du Dictionaire.

[*SS*] *Cet Ouvrage contient un mélange agréable & inſtructif de pluſieurs Diſcuſſions Hiſtoriques, Critiques & Littéraires.*] Il dit dans ſon Avertiſſement, qu'il a eu deſſein de compoſer un Ouvrage, qui tint le milieu entre ceux qui ſervent aux heures d'étude, & ceux qui ſervent aux heures de récréation. Dans cette vue, il ſe contente de couler légérement ſur certaines choſes, qui auroient pu être approfondies; il paſſe promptement d'une matiére à une autre, afin d'introduire la variété; & quand il a traité certains ſujets avec étendue, il a fait enſorte que chaque Chapitre la préſente ſous une face différente. Il ajoute, que les Lecteurs jugeront peut-être qu'il y a trop de Citations dans cet Ouvrage: mais il fait voir que cette plainte ſeroit mal fondée; & que c'eſt aller contre la nature des choſes, que de prétendre que dans un Ouvrage deſtiné à prouver & à éclaircir des faits, l'Auteur ne ſe doit ſervir que de ſes propres penſées, ou que pour le moins il doit citer rarement. On peut ajouter, qu'il y a quelque apparence qu'il a employé dans cet Ouvrage les matériaux qu'il n'avoit pu peut-être mettre en œuvre dans ſon Dictionaire, dont il eſt une eſpèce de Supplément.

[*TT*] *Mr. Bayle repliqua dans le Journal de Mr. de Beauval.*] Mr. Teiſſier avoit fait voir beaucoup d'eſtime & de reſpect pour Mr. Bayle. „ Je lui ai beaucoup d'obliga„ tion, *dit-il* (168), de ce qu'il a bien voulu prendre la „ peine de lire cet Ouvrage, & de m'indiquer les en„ droits où je me ſuis mépris. Les autres Auteurs qu'il „ a critiqués devroient, auſſi-bien que moi, lui en té„ moigner leur gratitude, & reconnoitre qu'il a rendu „ un grand ſervice à la République des Lettres en décou„ vrant leurs bévues." Mr. Teiſſier ſemble même ſe défier de la juſteſſe de ſes réponſes. „ Je ne ſai, *dit-il*, ſi „ j'aurai bien ſoutenu ma Cauſe; car j'ai à faire à un re„ doutable Adverſaire, je veux dire à un Critique d'une „ vaſte érudition, d'un jugement exquis, d'une exactitu„ de extrême, & qui s'eſt ſignalé par pluſieurs victoires „ qu'il a remportées ſur les plus grands Héros de la Ré„ publique des Lettres." La crainte de Mr. Teiſſier étoit bien fondée, comme il paroit par la Réponſe de Mr. Bayle. „ Il dit (169) que deux raiſons l'avoient obligé „ de ſe hâter de publier cette Réponſe. L'une, pour té„ moi-

(168) *Avertiſſement* ſur le III. Tome des *Eloges*, à la tête du T. I. de l'Edit. de 1715.

(169) *Hiſt. des Ouvrag. des Sav.* Mars 1704. p. 200. &c.

nal pour répondre à un Livre publié contre lui en France [VV] au sujet du Manichéïsme. La même année il s'acquitta de la promesse qu'il avoit faite tant de fois, de publier une *Défense de ses Pensées sur les Cometes.* Il commença à y travailler au mois de Novembre 1703, & résolut de ne point quitter cet Ouvrage qu'il ne l'eût achevé. L'impression en fut commencée au mois suivant, & le Livre parut au mois d'Août de l'année 1704. Cet Ouvrage engagea Mr. Bayle dans de nouvelles disputes; l'une avec Mr. Le Clerc, touchant le Systême du Dr. Cudworth, dont nous rendrons compte ailleurs (ff); l'autre avec Mr. Bernard, qui avoit fait quelques Objections contre cet Ouvrage de Mr. Bayle, principalement sur ces deux questions, *Si le consentement général des Peuples est une preuve de l'existence de Dieu* (gg)? & *sur le parallèle de l'Athéïsme & du Paganisme* (hh). Nous sommes obligés de renvoyer aussi le detail de cette Dispute à un autre Article (ii), pour ne pas allonger excessivement celui-ci. Sur la fin de l'année 1705, Mr. Bayle publia un second & un troisieme Tome de sa *Réponse aux Questions d'un Provincial*, qui différoient du prémier, en ce que celui-là contenoit beaucoup de diversités litteraires & historiques, & peu de matières de raisonnement; & qu'au contraire ceux-ci contenoient beaucoup de matières de raisonnement, & peu de diversités litteraires & historiques. Mr. Bayle aiant pris cette occasion de répondre aux Objections qu'on avoit faites contre lui, il fit aussi diverses remarques sur l'Extrait que Mr. Bernard avoit donné (kk) du Livre du Dr. King sur *l'Origine du Mal*, & examina les remarques que Mr. Jaquelot avoit faites sur son Dictionaire. La réputation de Mr. Bayle etoit si grande, & il étoit si généralement estime des gens d'esprit, que plusieurs personnes de distinction souhaitérent de l'avoir auprès d'elles, pour pouvoir profiter de sa conversation; mais il refusa constamment leurs offres [XX]. Les disputes où il se trouva engagé, se traitérent d'abord avec assez de modération; mais ses Adversaires sentant qu'ils auroient de la peine à répondre à ses argumens, la passion s'en mêla, & ils le representérent comme un homme qui travailloit à la ruïne de la Religion en general. Ils firent plus: à l'imitation de Mr. Jurieu, ils tacherent de le faire passer pour Criminel d'Etat. Les sentimens de Mr. Bayle étoient trop bien connus en Hollande, pour qu'une pareille accusation pût faire quelque impression sur les personnes raisonnables; c'est pourquoi ses Ennemis tacherent de le perdre en Angleterre: mais les Amis qu'il y avoit le sauverent [YY]. Il avoit paru à

(ff) Dans l'Article de CLERC (JEAN LE).

(gg) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Février 1705. p. 155. &c.

(hh) Ibid. Mars 1705. p. 289 &c.

(ii) Article BERNARD (JAQUES).

(kk) *Nouv. de la Rep. des Lett* Mai 1703. p. 554. & Juin p. 603. &c.

„ moigner à Mr. Teissier combien il étoit sensible à sa politesse, & le cas qu'il faisoit de son Ouvrage; & l'autre, pour prévenir les conséquences qu'on eût pu tirer des réponses de Mr. Teissier. Ce seroit, *dit-il*, un très facheux préjugé contre tout mon Dictionaire, si entre les Observations critiques qui se rapportent aux Additions de Mr. Teissier, il y en avoit un aussi grand nombre de mal fondées, qu'il le prétend. J'ai donc cru qu'il étoit de mon devoir de faire quelques discussions, afin de mettre tous les Lecteurs en bon état de juger de la dispute." Il fait voir ensuite, que Mr. Teissier lui impute des choses qu'il n'a point dites; qu'il le rend responsable de ce qu'ont avancé les Auteurs qu'il cite; qu'il s'est quelquefois exprimé d'une maniére peu exacte, & qui a donné lieu de prendre mal sa pensée; & que si pour appuyer son sentiment, il a allégué des Auteurs qui disent en effet ce qu'il rapporte, Mr. Bayle en a cité d'autres pour établir le sien, qui ont plus de poids & d'autorité. Il conclud son Mémoire en excusant les fautes qui ont pu échapper à Mr. Teissier. „ Voilà, *dit-il*, ce que j'ai à dire pour la défense de mes Remarques. Je laisse aux Lecteurs à décider si elles ont été justes: mais je déclare en même tems, que s'ils décidoient en ma faveur, ils ne laisseroient pas d'être obligés de convenir que Mr. Teissier est très excusable, puisqu'il a suivi des Auteurs qui devoient sembler bien instruits des choses. Personne, *ajoute-t il*, n'a été plus persuadé que moi, que mes petites Observations ne feroient aucun préjudice à son Ouvrage; & personne n'est plus intéressé que moi à bannir de la Republique des Lettres cette fausse & pernicieuse maxime, qu'afin qu'un Livre soit estimable, il doit être sans défaut. L'affaire ne va pas mal pour certains Ouvrages, *& sur-tout pour les Dictionaires, lorsqu'il n'y a dans chaque page, l'un portant l'autre, que sept ou huit choses à corriger.*

[VV] *Il se servit aussi de ce Journal pour répondre à un Livre publié contre lui en France.*] Ce Livre a pour titre: *La Distinction & la Nature du Bien & du Mal; Traité où l'on combat l'Erreur des Manichéens, les Sentimens de Montagne & de Charron, & ceux de Mr. Bayle* (170). On avoit parlé fort avantageusement de cet Ouvrage dans quelques Ecrits imprimés à Paris, & on disoit même que Mr. Bayle ne pouvoit se dispenser d'y répondre. Mr. Bayle le fit venir, & après l'avoir examiné, il trouva qu'il n'avoit pas besoin d'y répondre par rapport à ceux qui savoient ce qu'il avoit dit des Manichéens, & qu'un petit Mémoire suffisoit par rapport à ceux qui ne le savoient pas. Il ne s'agissoit que de faire voir que l'Anonyme n'avoit rien compris dans l'état de la question, ou qu'il avoit fait semblant de n'y rien comprendre. Dans ce Mémoire Mr. Bayle remarqua, que tout ce que cet Auteur avoit dit de son chef, ou qu'il avoit tiré de S. Augustin, n'aboutissoit qu'à montrer „ I. Que le Systême des deux Principes (coéternels) est faux, absurde, & visiblement contraire aux idees de l'Etre souverainement parfait. II. Que ce Systême est sur-tout absurde, ridicule & abominable, dans les détails où les Manichéens descendirent." Mais il ne s'agissoit pas de ces deux Propositions: Mr. Bayle les avoit expressément avouées, & par conséquent il étoit inutile de s'attacher à les lui prouver. Il avoit seulement soutenu, que l'Hypothèse des deux Principes, quelque fausse & quelque impie qu'elle soit, attaque l'autre Hypothèse par des Objections que la Lumière naturelle ne peut résoudre. C'étoit-là la seule chose que l'Anonyme devoit combattre, & c'étoit précisément ce qu'il avoit négligé de faire. Ainsi Mr. Bayle fait voir que cet Auteur n'aiant point touché aux Objections des Manichéens, il ne se trouvoit point intéressé dans la dispute; & que c'étoit assez qu'il déclarât publiquement, pourquoi il ne lui répondoit pas. L'Anonyme prétendoit qu'on pouvoit facilement détruire le Systême des deux Principes, en posant avec S. Augustin, que le *Mal* n'est point un Etre, mais une simple *Privation*; & Mr. Bayle avoue que cette doctrine étant une fois prouvée, elle réfutoit solidement les Manichéens, entant qu'ils disoient que le Mal est une Substance; mais qu'un Manichéen auroit pu aisément se tirer d'affaire, en montrant que ce n'étoit qu'une dispute de mots, & un mal-entendu entre S. Augustin & ses Adversaires. Enfin il avertit l'Anonyme, qu'il doit prouver „ par la Lumière naturelle, qu'il y a une tres étroite liaison entre les crimes & les miseres du Genre-humain, & les idées d'une Cause infiniment sainte, infiniment puissante, infiniment libre." L'Anonyme ne voulut pas s'engager dans une discussion si épineuse, il prit le parti du silence.

(170) L'Auteur de ce Livre, qui n'y avoit point mis son nom, étoit un Chartreux qui s'appelloit *Dom Alexis Gaudin.*

[XX] *Il refusa constamment leurs offres.*] Le Comte de Huntington lui offrir une rente viagére de deux-cens livres Sterling, avec toute la liberté & tous les agrémens qu'il pourroit souhaiter. Le Comte d'Albemarle souhaita aussi passionnément qu'il vint demeurer avec lui. Mr. le Baron de Walef alla à Rotterdam pour lui en faire la proposition: il redoubla ses instances dans une Lettre qu'il lui écrivit, & lui représenta de la maniére la plus pressante les douceurs & les agrémens de la vie qu'il méneroit, avec nombre d'autres raisons; mais inutilement. Mr. Bayle répondit, que si on lui avoit fait une pareille offre il y avoit quelques années, il eût été l'homme du monde le plus heureux; mais que son état présent ne lui permettoit pas de l'accepter. Mylord Albemarle lui écrivit lui-même; mais il ne put le persuader, & Mr. Bayle lui écrivit une Lettre de remerciment (171).

(171) Voy. *Lettres de Bayle* T. III. p. 1065. 1067. & 1069.

[YY] *Les Amis qu'il avoit en Angleterre le sauvérent.*] Les Ennemis de Mr. Bayle tachérent de prévenir le Ministère d'Angleterre contre lui. On écrivit au Comte de Sunderland, que Mr. Bayle avoit eu des conférences avec le Marquis d'Allégre, prisonnier de guerre. On ajouta, que Mr. Bayle semoit par-tout des principes favorables à la Monarchie & au Pouvoir absolu; qu'il élevoit perpétuellement la grandeur de la France, & rabbaissoit le pouvoir des Alliés, les grandes actions de leurs Généraux &c. Mylord Sunderland, qui avoit autant d'aversion pour les maximes qu'on attribuoit à Mr. Bayle, qu'il avoit de passion pour l'abbaissement de la France & pour la gloire du Général Anglois (172), ne parloit de Mr. Bayle qu'avec des transports d'indignation & de colere. On tâcha de le ramener, mais inutilement, sa prévention étoit trop forte; & il étoit à craindre qu'il ne portât la Cour à se plaindre aux Etats de Hollande, & qu'on ne donnât ordre à Mr. Bayle de quitter les sept Provinces. Un de ses Amis eut recours à Mylord Shaftsbury, & lui fit connoitre le danger où se trouvoit Mr. Bayle. Ce Seigneur lui promit de parler au Comte de Sunderland; mais en même tems il dit, qu'il feroit à souhaiter que pour fermer la bouche à ses Ennemis, Mr. Bayle prît occasion dans quelqu'un de ses Ouvrages, de parler du succès des Armes des Alliés, qui étoit principalement dû à la sagesse & à l'activité du Conseil d'Angleterre, & à l'habileté du Général Anglois. Mr. Bayle fut informé de tout ce qui se passoit, & il répondit, que ce qu'on avoit débité de ses conférences avec le Marquis d'Allégre étoit la plus grande fausseté du monde; & à l'égard de l'autre chef d'accusation, il dit, qu'il défioit ses plus violens Ennemis de trouver dans ses Ouvrages la moindre affectation de parler à l'avantage de la France, au desavantage de l'Angleterre ou de ses Alliés, & de leur Géné-

(172) Le Duc de *Marlborough*, dont il avoit épousé la fille.

(*ll*) *L'Avertissement* est daté du 25 de Novembre 1706, quoique le titre du Livre porte 1707. Mais tout le monde fait l'usage des Libraires: quand ils impriment un Livre à la fin de l'année, ils le datent de la suivante.

(*mm*) Amsterdam 1706. in-12. pages 137.

(*nn*) Rotterdam chez R. Leers 1707.

(*oo*) Dans l'Article Le Clerc.

(*pp*) Artic. Jaquelot.

(*qq*) Dans une Lettre à Mr. Des Maizeaux. *Vie de Bayle* p. cv.

à Paris un Livre intitulé: *Remarques critiques sur la nouvelle Edition du Dictionaire Historique de Moréri, donnée en* 1704. Mr. Bayle jugea que cet Ecrit méritoit d'être connu en Hollande, & il le fit réimprimer [*ZZ*] en 1706. Il donna la même année (*ll*) un quatriéme Tome de sa *Réponse aux Questions d'un Provincial*, dans lequel il repond aux Objections de Mr. Bernard sur la Question, *Si l'Athéisme est préferable à l'Idolatrie?* Nous en parlerons dans l'Article de Mr. Bernard, aussi-bien que du cinquiéme Tome de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, qui parut après la mort de Mr. Bayle, & où l'on trouve de nouvelles Observations sur le Système du Dr. King *sur l'Origine du Bien & du Mal.* Les attaques qu'on livroit de tous côtés à Mr. Bayle, redonnerent du courage à Mr. Jurieu; il publia un petit Livre intitulé: *Le Philosophe de Rotterdam accusé, atteint, & convaincu* (*mm*) [*AAA*]. Mr. Bayle ne jugea pas cette Brochure digne d'attention, parce qu'il avoit déja repondu aux accusations que Mr. Jurieu renouvelloit, & qu'il avoit assez montre la conformité de sa doctrine avec celle de ce Ministre [*BBB*]. Mr. Le Clerc continuant à écrire contre Mr. Bayle, celui-ci lui repliqua dans un Ouvrage intitulé: *Entretiens de Maxime & de Thémiste*, ou *Réponse à ce que Mr. Le Clerc a écrit dans le X. Tome de la* Bibliothèque Choisie, *contre Mr. Bayle* (*nn*). Nous en parlerons ailleurs (*oo*), aussi-bien que de la Réponse de Mr. Bayle à Mr. Jaquelot (*pp*), intitulée: *Entretiens de Maxime & de Thémiste*, ou *Réponse à l'*Examen de la Théologie de Mr. Bayle, *par Mr. Jaquelot* Mais nous rapporterons ci-dessous le jugement que Mr. Basnage portoit de cette Dispute [*CCC*]. Ces deux Réponses de Mr. Bayle parurent après sa mort. Il y avoit plus de six mois qu'il étoit incommodé d'une ardeur de poitrine, qui l'affoiblissoit sensiblement. Comme c'étoit un mal de famille, dont sa mère & sa grand'-mère etoient mortes, il le jugea mortel, & ses Amis ne purent le faire consentir à prendre des remèdes. Il voyoit approcher la mort, sans la desirer ni la craindre. Il travailloit sans relâche, & avec la même tranquillité d'esprit, que si la mort n'eût pas dû interrompre son travail. „ Mr. „ Bayle, *dit Mr. Leers* (*qq*), est mort fort tranquillement, & sans qu'il y eût personne auprès de lui. „ La veille de sa mort, après avoir travaillé toute la journée, il donna de la Copie de sa Reponse à „ Mr. Jaquelot à mon Correcteur, lui disant qu'il se trouvoit très mal. Le lendemain à neuf heures „ du matin, son hôtesse entra dans sa chambre. Il lui demanda, mais en mourant, si son feu étoit „ fait; & mourut un moment après, sans que ni Mr. Basnage, ni moi, ni aucun de ses Amis aient „ été

Général. Qu'il ne falloit pas mettre en ligne de compte les *Pensées sur les Comètes*, où il parle en Catholique Romain, & qui furent faites pour être imprimées à Paris, comme il en avoit averti dans la Préface. Il ajoutoit, qu'on savoit que l'Abbé Renaudot se fonda, entre autres choses, pour empêcher que son Dictionaire ne s'imprimât en France, sur ce qu'il contenoit des choses contre l'Etat. A l'égard du conseil qu'on lui donnoit de parler avantageusement des Alliés, qu'il ne lui conviendroit pas à l'âge où il étoit (173), & attaqué d'un mal qui devoit vraisemblablement le mettre au tombeau, d'écrire en Courtisan & en Flatteur (174). Il écrivit aussi à Mylord Shaftsbury, & lui protesta qu'il n'étoit point vrai qu'il eût eu des conférences avec le Marquis d'Allègre; qu'il n'avoit même su que par les Gazettes que ce Marquis avoit été en Hollande, & qu'il étoit passé en Angleterre. Il ajouta, que Mylord Shaftsbury savoit quels étoient ses principes sur le Gouvernement, puisqu'il avoit eu l'honneur de lui en parler plus d'une fois; & il le pria de détromper Mylord Sunderland (175). Mylord Shaftsbury y réussit; il représenta au Comte, que Mr. Bayle enfermé dans son Cabinet, & uniquement occupé de ses Livres & de ses Ecrits, ne se mêloit en aucune manière des Affaires d'Etat; que ce n'étoit ni son génie, ni son talent; & que toutes ces accusations n'étoient qu'un effet de l'animosité de quelques Auteurs, qui avoient eu des disputes avec lui, & qui s'efforçoient de le rendre odieux. Mylord Sunderland reconnut enfin qu'on lui en avoit imposé, & rendit justice à Mr. Bayle. Mylord Shaftsbury l'en informa tout aussi-tôt, & Mr. Bayle lui en témoigna sa reconnoissance (176). Ainsi se termina une affaire, qui sans les soins généreux de Mylord Shaftsbury, auroit pu avoir de très fâcheuses suites pour Mr. Bayle.

(173) De 59 ans.

(174) *Lettre à Mr. Des Maizeaux du 23 de Juill.* 1706. dans les *Lett. de Bayle* T. III. p. 1095.

(175) *Lettre du 23 de Juillet* 1705. ibid. p. 1100.

(176) *Lettre* du 19 d'Octobre 1706. Ibid. pag. 1121.

[*ZZ*] *Il le fit réimprimer.*] L'Auteur avoit tiré presque toutes ses Remarques du Dictionaire de Mr. Bayle, & ne laissoit pas de le critiquer quelquefois. Cependant, quand Mr. Bayle le fit réimprimer en Hollande, il eut l'honnêteté de ne rien dire du Plagiarisme de l'Auteur: Il y ajouta plusieurs Notes, & corrigea des fautes que l'Auteur avoit faites, sur-tout contre l'usage de la Langue Françoise, aiant employé souvent des expressions ambiguës & équivoques. Enfin il y mit une longue Préface, pour servir d'instruction aux nouveaux Editeurs de Moréri. Ces Remarques se trouvent à la fin du quatrième Volume du Dictionaire de Bayle de l'Edition de 1730, avec quelques Observations de Mr. des Maizeaux, qui a marqué les endroits que l'Auteur a tirés du Dictionaire Critique, & a distingué les fautes qu'on a ôtées des dernières Editions de Moréri, d'avec celles qui restoient encore à corriger dans l'Edition de 1725.

[*AAA*] *Le Philosophe de Rotterdam accusé, atteint & convaincu.*] Mr. Jurieu fait revenir dans cet Ouvrage les anciennes accusations contre Mr. Bayle, quoiqu'on les eût réfutées d'une manière à le réduire au silence. Il donne de grands éloges à Mrs. Jaquelot & Bernard, qu'il avoit persécutés comme suspects d'Hérésie; il en donne même à Mr. Le Clerc, qu'il haïssoit mortellement. Mais ces Messieurs avoient écrit contre Mr. Bayle, il les appelloit en témoignage, & il ne vouloit pas décrier ses Témoins. Cependant il ne put pas s'empêcher de mêler quelque amertume à ses douceurs; il rappella malignement leurs anciennes disgraces, & leurs sentimens hétérodoxes. Mais il se servit d'un détour: il rapporta sous le nom de Mr. Bayle & de ses Amis, les raisons qu'on pouvoit alléguer pour recuser ces trois Témoins, au nombre desquels il se rangea lui-même. „ Il est admirable, *dit-il* (177), & ses „ Amis avec lui, dans les reproches qu'ils font contre ces „ Témoins. Le Théologien de Rotterdam est un entêté, „ idolâtre de ses productions, qui aime souverainement „ les superlatifs, & qui n'a pas été content du peu de „ louanges qu'on a données à ses Ouvrages. Mr. Jaquelot a été piqué de ce qu'il avoit appris que Mr. Bayle „ avoit parlé du Livre de l'Existence de Dieu avec assez „ peu d'estime. De plus, c'est un homme plus que suspect, „ & qui ne s'est pas tiré avec honneur des affaires qu'il a „ eues. Un autre (178) a été repris par les Synodes. Le „ troisième est un Pélagien & un Socinien (179), convaincu d'Hérésie & d'Impiété." C'est ainsi que Mr. Jurieu ne pouvoit s'empêcher d'attaquer ceux-là mêmes, qu'il appelloit en témoignage contre Mr. Bayle.

(177) *Le Philosophe de Rotterdam* &c. p. 39. 40.

(178) Mr. Bernard.

(179) Mr. Le Clerc.

[*BBB*] *Qu'il avoit montré la conformité de sa Doctrine avec celle de ce Ministre.*] Voici l'exposé que Mr. Jurieu lui-même donne de sa Doctrine. „ I. Que Dieu ne peut „ avoir eu dans ses Actions, dans ses Decrets & dans sa „ Providence, d'autre fin que sa propre Gloire; d'où il „ s'ensuit, que toutes les dispositions de la Divine Providence sont justes, sages, raisonnables, quelque dures „ qu'elles paroissent aux sens de la Chair, & opposées aux „ intérêts des Créatures. II. Qu'il n'y a dans l'Homme, „ ni dans les choses humaines, rien de semblable à ce qui „ est en Dieu. Les noms d'*Etre*, de *Substance*, de *Substance qui pense*, de *Volonté*, d'*Intelligence*, de *Liberté*, „ de *Droit*, de *Justice*, & tous autres semblables, sont „ noms *equivoques*, qui ne signifient pas en Dieu, ce „ qu'ils signifient en l'Homme (180); ainsi c'est en vain „ que l'on compare la Conduite & les Droits de Dieu à „ l'égard de l'Homme, à ceux des Hommes avec les autres Hommes; & tous les argumens qu'on en tire sont „ des *Sophismes*, n'aiant pas d'autre appui que des comparaisons entre des choses qui ne sont nullement comparables, c'est Dieu & la Créature, les droits de Dieu „ & ceux de l'Homme. III. Mais ce qui va décider de „ tout, c'est le souverain Droit de Dieu sur les Créatures: cette puissance sans bornes doit imposer silence à „ l'Homme, sur tout ce qui le chagrine ou incommode sa „ Raison dans la conduite de la Providence; & par conséquent cela réduit en poudre toutes les profanes & impies difficultés que l'Auteur du Dictionaire prête aux „ Manichéens & aux Pauliciens, & qu'il étale avec tant „ de pompe (181)." Mr. Jurieu fait voir que S. Paul a prévu & rapporté ces difficultés dans son Epitre aux Romains (182), & qu'il y répond en montrant que le souverain Droit de Dieu sur les Créatures doit imposer silence à la Raison. S. Paul conclud la dispute par cette belle & grande exclamation: O *profondeur des richesses* &c. (183). Il ajoute (184), que le Système Pélagien n'est rien moins que propre à accorder la Raison avec la Révélation; car l'on ne peut s'empêcher d'avouer que Dieu est l'Auteur de ce Franc-arbitre qu'il a donné à l'Homme, & qu'il en est le maitre, pour arrêter le cours de ses desordres quand bon lui semble. Voilà précisément, dit-on, ce que Mr. Bayle disoit dans son Dictionaire & dans ses autres Ouvrages. Il a soutenu constamment, que puisque la Raison n'est pas capable de se tirer des difficultés sur la Bonté & la Providence, nous devons soumettre cette foible Raison à la Révélation (185).

(180) C'est le Système de l'Auteur d'un Livre intitulé, *Divine Analogy*. Voy. ch. 7. p. 251. &c.

(181) *Le Philosophe de Rotterdam accusé* &c. p. 113.

(182) Ch. IX & XI.

(183) Rom. XI. 33.

(184) *Le Philosophe* &c. p. 118. 119.

(185) Voy. *Rép. aux Quest. d'un Provincial* T. V. p. 702-714.

[*CCC*] *Le jugement que Mr. Basnage portoit de cette Dispute.*] „ Deux Ouvrages, *dit-il* (186), viennent de paroitre contre Mr. Bayle, l'un de Mr. La Placette, l'autre de Mr. Jaquelot, que je n'ai pas vu. Il me semble „ qu'on peut mettre ces Mrs. aux mains les uns avec les „ autres. Dès le moment qu'on est Prédestinateur aux „ ter-

(186) *Lettre à Mr. Des Maizeaux du 19 d'Août* 1707. Voyez *Vie de Bayle* p. cv dans la Rem. col. 2.

„ été présens." Il mourut le vingt-huitième de Décembre 1706, âgé de cinquante-neuf ans, un mois, & dix jours. Il laissa un Testament, par lequel il parut, que quoiqu'il eut perdu sa Charge, il n'étoit pas dans le besoin [*DDD*]. Il avoit beaucoup travaillé dans sa jeunesse à faire des Extraits des Livres qu'il lisoit, & à faire des Observations sur ces Livres. Ses Recueils lui furent d'un grand secours, lorsqu'il travailla pour le Public; il n'en fit alors presque plus, sa memoire lui suffisoit pour lui indiquer les sources dont il avoit besoin. On trouvera ci-dessous la Liste des principaux Manuscrits trouvés parmi ses Papiers [*EEE*]. [☞ En 1714, on a publié à Rotterdam en trois Volumes, les *Lettres de Mr. Bayle*; & en 1729, Mr. Des Maizeaux en a donné une nouvelle Edition. Cet Ouvrage a causé une querelle litteraire entre les Editeurs [*FFF*]. Un Inconnu vient de donner (*) à la Haie chez *Jean van Duren*, deux Volumes de *Nouvelles Lettres*. L'Editeur a mis à la tête un Abregé de

* En 1739.

„ termes du Synode de Dordrecht, on regarde les réponses de Mrs. Le Clerc, Bernard & Jaquelot, comme mauvaises; & les Arminiens s'imaginent qu'on ne peut lui „ répondre dans le Systême ordinaire. On ne peut pas „ dire qu'on lui répond bien, quelque Systême qu'on „ prenne. Car au contraire, chaque Parti prétend que „ l'autre se trompe, s'égare, & ne peut soutenir le poids „ des difficultés de Mr. Bayle. Ce ne sont pas deux rou„ tes différentes, qu'on prend pour parvenir au même but; „ ce sont des chemins opposés, dont l'un prend la droite, „ & l'autre la gauche; & chacun soutient que son chemin „ est le seul qu'on puisse prendre. Ajoutez à cela, que „ Mr. Bayle a obligé Mr. Jaquelot à se déclarer Armi„ nien, après avoir mangé le pain des Orthodoxes dix„ huit ans, avec des protestations solennelles qu'il ne „ l'étoit pas; & Mr. Le Clerc a été forcé de lacher le „ pied sur l'Eternité des peines. Il a abandonné la Doc„ trine reçue des Anciens & des Modernes, sans justifier „ la Providence ni lever la difficulté, qui reste toujours. „ Car outre le Mal moral, il y a assez d'autres Maux „ physiques, pour donner lieu aux plaintes & aux objec„ tions des hommes." [☞ Il seroit à souhaiter que Mr. Basnage nous eût appris quelle route il faut prendre pour se tirer du Labyrinthe, car quelle apparence qu'il ait en dessein d'insinuer qu'il n'y en a point, & que Mr. Bayle a tellement accablé l'Esprit humain du poids de ses objections, qu'il faut demeurer par terre sous ce fardeau, sans s'en relever? Add. du Trad.]

[*DDD*] *Il n'étoit pas dans le besoin.*] C'est ce qui paroît par son Testament, par lequel il légua à Mr. de Bruguière, qui étoit son cousin du côté de sa mere, dix-mille florins en argent, & tous ses Manuscrits, à la réserve des Articles qu'il avoit composés pour le Supplément de son Dictionaire, lesquels il légua à Mr. Leers. Il donna tous ses Livres de Théologie & d'Histoire Ecclésiastique à Mr. Basnage, & les autres à Mr. Paets Trésorier de l'Amirauté de Rotterdam, comme une marque de sa reconnoissance pour les bienfaits qu'il avoit reçus de cette illustre Famille. Il donna aussi à Mademoiselle Paets une Medaille d'or, dont Mr. le Comte de Dhona lui avoit fait présent. On choisit l'Eglise Françoise de Rotterdam pour le lieu de sa sépulture: il avoit laissé cent florins aux Pauvres de cette Eglise. Son Testament a fait le sujet d'un Procès, qui a été porté au Parlement de Toulouse. Les Héritiers *ab-intestat*, qui étoient ses plus proches parens, prétendoient qu'étant fugitif pour fait de Religion, & étant mort dans les Pays prohibés, il n'avoit pu disposer de ses biens, ce qui rendoit son Testament nul; & il faut avouer qu'ils avoient pour eux les Edits, les Déclarations, & la Jurisprudence des Arrêts. Cependant Messieurs de la Grand' Chambre crurent qu'il étoit permis de flechir la régle en faveur d'un si grand Personnage; ils confirmérent son Testament. Mr. de Senaux grand Magistrat, l'un des Juges, qui avoit autrefois connu Mr. Bayle, fit des efforts infinis pour soutenir sa derniere volonté, & il réussit par ces raisons: Que les Savans sont de tous les Pays; qu'il ne falloit pas regarder comme fugitif celui que l'amour des Belles-Lettres avoit appellé dans les Pays étrangers; qu'il étoit indigne de traiter d'Etranger, celui que la France se glorifioit d'avoir produit. Il s'éleva sur-tout contre ceux qui disoient que Mr. Bayle étoit mort civilement; tandis qu'ils étoient forcés de convenir que pendant le cours de cette mort civile, son nom éclatoit dans toute l'Europe (187).


(187) Niceron *Mém. des Homm. Illust.* T. X. Part. I. p. 269. 170.

[*EEE*] *On trouvera ci-dessous la Liste des principaux Manuscrits trouvés parmi ses papiers.*] I. *Dissertationis super Virgilii & Homeri Poëmatis nuper a quodam Gallo compositæ refutatis: incboata 9 Decembris* 1671. C'est contre le P. Rapin. II.° *Amico suo charissimo ac plurimum colendo* Jacobo Abbadie *Epistola super quæstione*, An Deus possit sapientori perfectiorive modo se gerere, quam de facto se gessit? C'est une Lettre à Mr. Abbadie sur la question, *si Dieu a pu suivre un plan de conduite plus sage & plus parfait, que celui qu'il a suivi?* III. *Bælius Fetisoni; vel Responsio Bælii ad Observationes Fetisonis super Epistola prædicta.* Réponse aux Observations de Mr. Fetison sur la Lettre précédente. IV. *Collectanea quædam ad Chronologiam, Geographiam & Historiam pertinentia.* Recueils sur la Chronologie, la Géographie & l'Histoire. V. *Lectiones Historicæ.* Ces Leçons composent un Corps d'Histoire, à commencer depuis la Création du Monde jusqu'aux Empereurs Romains. Les fautes de Chronologie des Auteurs y sont marquées, & les points les plus difficiles de l'Histoire y sont éclaircis. VI. *Lectiones Philosophicæ.* Ces Leçons de Philosophie sont mêlées de plusieurs traits d'érudition. Spinosa y est vivement réfuté. VII. *Cursus Philosophicus.* Ce Cours de Philosophie est divisé en quatre Parties, la Logique, la Morale, la Physique, & la Métaphysique. Dans la Logique, Mr. Bayle expose les raisons que nous avons de douter de beaucoup de choses; & en même tems il fait voir qu'il y a plusieurs connoissances qui ont tout ce que requiert la Science, comme on parle dans les Ecoles, & que par conséquent il y a une Science. Dans la Physique, il recherche les causes des Phénoménes, & les explique avec beaucoup de netteté & de précision. VIII. „ Abregé „ des Vies des Hommes illustres de Plutarque, sur la Tra„ duction d'Amyot; avec des Recueils ou Extraits de l'His„ toire Romaine, qui servent à lier les Vies des illustres „ Romains." Desorte que remplissant par les autres Historiens les vuides qui se trouvent dans Plutarque, Mr. Bayle a fait un Corps complet d'Histoire Romaine. IX. *Indice Historique.* C'est un Recueil de tout ce que Mr. Bayle lisoit de curieux & de remarquable touchant l'Histoire. Il le commença dès l'an 1672. Les matieres y sont rangées par ordre alphabétique. Par exemple, sous la Lettre A, il traite de l'Antiquité que les Egyptiens & d'autres Peuples se vantent d'avoir: sous la Lettre B, il décrit quelques Batailles memorables, & les honneurs rendus aux Bêtes; &c. Il y a aussi dans ce Volume quelques Recueils séparés, qui roulent sur la Chronologie & sur l'Histoire. X. *Jugemens ou Journal de Litterature.* Ce Recueil contient des réflexions critiques sur les Livres qu'il avoit lus, & celles qu'on lui avoit communiquées par Lettres, ou de vive voix. XI. Lettres sur la querelle de Girac & de Costar, & quelques autres Lettres sur divers sujets. XII. „ Harangue du Maréchal de Luxembourg à ses „ Juges, & une Lettre au sujet de cette Harangue." XIII. „ Lettre sur le Pyrrhonisme Historique." XIV. „ Lettre „ pour justifier les Réformés sur la prémiére prise d'ar„ mes." XV. „ Lettre Historique & Critique sur le Col„ loque de Poissy." Ces trois Lettres devoient servir de suite aux *Nouvelles Lettres* sur l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg. XVI. „ Discours Historique sur la Vie „ de Gustave Adolphe Roi de Suède." Nous n'en avons que les deux prémiers Chapitres, mais ils sont fort longs. Ils ont été composés après l'année 1683, car il y est parlé du dernier Siége de Vienne par les Turcs. Le prémier Chapitre contient ce que Gustave a fait jusqu'à la Tréva conclue avec la Pologne l'an 1629, quelque tems avant qu'il entrât en Allemagne pour faire la guerre à l'Empereur Ferdinand II. Le second traite de l'origine de la Maison d'Autriche, & des différentes situations où elle s'est trouvée. On y donne le caractere des derniers Empereurs, & on fait voir que Ferdinand II. s'attira toutes ses disgraces, & ruïna le pouvoir de la Maison d'Autriche, pour s'être livré aux conseils des Espagnols, & pour avoir cruellement persécuté les Protestans. Ce Chapitre contient ce qui s'est passé en Allemagne & en Bohéme jusqu'en l'année 1620. C'est dommage (188) que Mr. Bayle n'ait pas fini cet Ouvrage: mais tout imparfait qu'il est, & quoique le style en soit même un peu négligé, on ne laisse pas de sentir qu'il vient de main de Maître. On trouve par-tout des réfléxions fines & judicieuses, & des traits vifs & hardis, tant sur les choses, que sur les personnes. Il peut servir de modéle aux Historiens. Toutes ces Piéces ont été insérées dans le IV. Volume de ses Oeuvres diverses, imprimées en 1727.

(188) *Vie de Bayle* p. CVI. CVII.

[*FFF*] ☞ *Cet Ouvrage a causé une querelle litteraire entre les Editeurs*] Mr. Des Maizeaux aiant ramassé de tous côtés les Lettres de Mr. Bayle, dans la vue de s'en servir pour la Vie de ce Savant à laquelle il travailloit, prit ensuite le parti de les publier, pour se dispenser de trop longues citations, & pour fournir des preuves de ce qu'on verroit dans la Vie de Mr. Bayle (189). En 1712, il les envoya à des Libraires de Rotterdam. Ceux-ci confiérent le soin de l'Edition de ces Lettres à Mr. Prosper Marchand, qui les aiant examinées, jugea à propos d'en écarter plusieurs, qui lui parurent peu propres à faire honneur à Mr. Bayle; il retrancha aussi tous les Complimens, Commissions, Remercimens, Mémoires de menage &c. dont quantité de Lettres se trouvoient remplies (190). Il y ajouta aussi quelques Notes, & une ample Table. Ce fut dans cet état que les Lettres de Mr. Bayle parurent à Rotterdam en 1714. Mr. Des Maizeaux, mécontent de cette Edition, & de ce qu'avoit fait Mr. Marchand, s'en plaignit amèrement par une Lettre qui fut insérée en plusieurs Journaux (191). Mr. Marchand se contenta de répondre d'une manière générale, à l'occasion des plaintes qu'on fit de l'Edition du Dictionaire de Mr. Bayle de 1720, dont il avoit eu soin, aussi-bien que de celle du Commentaire Philosophique en 1713. Mr. Des Maizeaux donna en 1729 une nouvelle Edition des Lettres de Mr. Bayle: il y renouvella dans la Préface ses plaintes d'une manière assez dure contre Mr. Marchand, & elles furent appuyées dans

(189) Lettre de Mr. Des Maizeaux à Mr. Coste, dans l'*Histoire de Mr. Bayle & de ses Ouvrages*, imprimée sous le nom de Mr. de la Monnoye. Amst. 1716. p. 455. 469.

(190) *Réponse de Mr. Marchand à Mr. Des Maizeaux*, dans le *Journal Littéraire* T. XII. Part. II. p. 411. 414.

(191) *Journal des Sav.* de l'Ed. de Hollande, Janv. 1715. *Hist. Crit. de la Rép. des Lett.* T. VIII. Art. IX. *Hist. de la Vie & des Ouvrages de Mr. Bayle* p. 485. Amsterd. 1716.

de la Vie de Mr. Bayle, & une Apologie de ce Savant; mais on n'a pas sujet de juger fort favorablement de ce Recueil, & des Pièces qui s'y trouvent [GGG]. On a rassemblé tous les Ouvrages de Mr. Bayle, différens de son Dictionaire, en quatre Volumes in-folio, en 1727. ADD.] Mr. Le Clerc, & le celèbre Mr. Saurin, ont fait un portrait très desavantageux de Mr. Bayle [HHH]. Nous ne

dans l'Extrait qu'on en donna dans la *Bibliothèque Raisonnée* (192), à l'occasion de la Réponse vive & forte que l'Éditeur précédent, attaqué une seconde fois, avoit fait dans le *Journal Litteraire* (193); & il repliqua dans ce même Journal (194) à ce qui avoit paru dans la Bibliothèque Raisonnée. Il est arrivé dans cette dispute, ce qui arrive dans la plupart de celles de la même nature : c'est qu'il y a eu bien des vivacités & des personalités de part & d'autre. Le Lecteur, qui sera curieux de voir tout le détail de la querelle de ces Messieurs, peut consulter les Ouvrages cités dans cette Remarque. Je me contenterai d'observer deux choses, qui m'ont paru frappantes. Mr. Des Maizeaux se plaint de ce que Mr. Marchand *changea & retrancha tout ce qui n'étoit pas conforme à son goût; qu'il s'avisa ensuite d'y joindre des Notes, où il s'érigeoit en Savant, en Critique, en Estimateur du merite, sans fond de Litterature, sans jugement, sans respect pour le Public, sans egards pour des personnes distinguées* (195). Mr. Marchand oppose à cette plainte, qui fait proprement le fond de l'affaire entre ces Messieurs, que Mr. Des Maizeaux lui-même approuva le plan qu'il suivoit. „ A mesure que „ ces Lettres s'imprimoient, *dit-il* (196), on lui en en„ voyoit les feuilles; & il étoit alors si éloigné d'être mé„ content de cette Edition, qu'il m'en remercia très o„ bligeamment en ces termes: " *Je suis trop sensible à l'attention que vous voulez bien donner à l'Edition des* Lettres de Mr. Bayle, *pour différer plus longtems à vous en témoigner ma reconnoissance. Je ne vous suis pas moins* obligé de la peine que vous avez prise d'en supprimer quelques-unes, que des Notes également curieuses & utiles dont vous avez enrichi les autres. . . . *Continuez donc, Monsieur, à perfectionner ce Recueil*, & sur-tout à retrancher *sans acception de personnes*, toutes les Lettres *qui ne vous paroîtront pas interessantes* (197). Je ne trouve point de Réponse à cette Citation de Mr. Marchand dans l'endroit de la Bibliothèque Raisonnée, où on relève d'autres articles de sa Réponse : il me semble pourtant que cela demandoit quelque éclaircissement. La seconde chose importante que j'ai à observer dans cette dispute, c'est que Mr. Des Maizeaux assure qu'il *a rétabli les Lettres de Mr. Bayle sur les Originaux, ou sur les Copies que ses Amis avoient bien voulu lui communiquer, & qui sont équivalantes aux Originaux* (198). Et voici ce que Mr. Marchand remarque là-dessus : „ Ces *prétendus Originaux* ne peuvent être au„ tre chose que les mêmes Lettres que j'ai fait imprimer „ il y a quinze ans; à moins qu'il n'ait eu le merveilleux „ secret de rassembler ces Originaux d'entre les Maculatu„ res du Magasin, où je sai très certainement qu'ils fu„ rent abandonnés pour-lors (199)." On répond à cela dans la *Bibliothèque Raisonnée* (200) : „ Où Mr. Des Mai„ zeaux a-t-il donc pris tant de corrections qui se trou„ vent dans son Edition, & des paragraphes entiers qu'il „ a rétablis ? il faudra en venir à cette supposition ridi„ cule, *qu'il a fait faire des Copies de ces Originaux, qu'il* „ *a gardé ces Copies, & qu'il a envoyé les Originaux pour* „ *être donnés aux Imprimeurs.* Mais *nous savons* que ces „ Originaux sont encore entre les mains de Mr. Des Mai„ zeaux, & qu'il offre de les faire voir à qui le voudra." Un petit mot là-dessus, de la part de Mr. Marchand, n'auroit pas été inutile. REM. DU TRAD.]

[GGG] *On n'a pas sujet de juger fort favorablement de ce Recueil, & des Pièces qui s'y trouvent.*] La prémière Pièce de ce Recueil est la *Preface*, où l'Editeur donne un Abrégé de la Vie de Mr. Bayle; mais il devoit, ou le faire avec plus de soin & d'exactitude, ou renvoyer à la Vie de ce Savant par Mr. Des Maizeaux. On a fait voir qu'il s'exprime souvent d'une manière propre à fournir matière à plusieurs méprises (201); qu'il a fait une faute grossière par rapport au tems où Mr. Bayle fut privé de sa Charge, *ce qui fut*, dit cet Auteur, *en* 1687. On remarque avec raison, que si cet Editeur s'étoit donné la peine d'examiner les Lettres qu'il publie, il se seroit instruit là-dessus, & que Mr. Bayle lui auroit appris que l'Arrêt de sa cassation fut prononcé le 30 d'Octobre 1693 (202). On relève aussi ce que cet Anonyme assure, que Mr. Jurieu fut l'auteur de la disgrace de Mr. Bayle : il n'avoit qu'à consulter la Vie de Mr. Bayle par Mr. Des Maizeaux, il y auroit vu la vérité de cette affaire. Il n'est pas plus heureux, en attribuant la cause de la haine que Mr. Jurieu conçut contre Mr. Bayle, à la préférence qu'on donna à la Critique de Mr. Bayle contre Maimbourg, sur celle de Mr. Jurieu : il n'avoit encore qu'à lire avec attention les Lettres qu'il publie, pour apprendre de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle lui-même, qu'assez longtems après, ces deux Savans étoient fort bons amis, comme je l'ai fait voir (203). Mais il semble, sous prétexte que Mr. Jurieu a fait des écarts, que tout ce qui tend à le dénigrer est bon à certaines gens, & qu'on doit croire sur leur parole tout ce qui peut le deshonorer. Une autre Pièce importante, qui est à la tête de ces *Nouvelles Lettres*, c'est une *Apologie de Mr. Bayle*, ou *Lettre d'un Sceptique sur l'Examen du Pyrrhonisme, pour servir de Reponse au Livre de Mr. de Crousaz sur le Pyrrhonisme.* Mr. de Crousaz est indignement maltraité dans cette Pièce, & si l'on veut juger avec quel fondement, on n'a qu'à consulter les savans Journalistes que nous avons

(190) T. V. Part. II. Art. XII.

(193) Tom. XII. Part. II. p. 432. & suiv.

(194) Tom. XVII. Part. I. p. 152.

(195) Préface des *Lettres de Bayle*, de l'Edition de 1729.

(196) *Journal Littér.* T. XII. Part. II. p. 435.

(197) Lettre du 20 de Mars 1715. *Ibidem.*

(198) Préface *des Lettres de Bayle* p. XIV.

(199) *Journal Littér.* T. XII. P. II. p. 440. 441.

(200) T. V. Part. II. p. 422. 423.

(201) *Nouvell. Bibl.* Juill. 1739. p. 380. La Haye chez P. Paupie.

(202) *Nouvell. Lett.* T. II. p. 334.

(203) Rem. [N] Citat. (40) (41).

déja cités (204), qui relèvent diverses choses. J'ajouterai que les personnes desintéressées, qui voudront avoir quelque idée de l'Ouvrage de Mr. de Crousaz, & que la grosseur de son Livre pourroit rebuter, n'ont qu'à lire les Extraits qu'on en a donnés dans la *Bibliothèque Germanique* (205), & ils auront de cet Ouvrage une tout autre idée que celle que cet Anonyme veut en donner sans preuves, & que j'ai trouvée adoptée avec étonnement par un de nos Journalistes (206). „ J'avouerai, *dit-il en parlant de l'E*„ *diteur des Nouvelles Lettres*, que notre Apologiste me „ paroît avoir senti & mis au grand jour *toute la foiblesse* „ *des raisonnemens que Mr. de Crousaz a su debiter dans son* „ *in-folio.*" Le Journaliste goûte aussi beaucoup la turlupinade de l'Apologiste, sur ce que Mr. de Crousaz a dit dans sa Préface, que *les Actions de la Compagnie des Indes, & celles de la Mer du Sud, ont été des fruits de l'Irreligion.* „ J'avoue, *dit le Journaliste*, que je suis sur„ pris de voir donner un Auteur si celebre, dans une vi„ sion pareille (207)." Mais ce langage est bien différent de celui que la *Bibliothèque Françoise* tenoit en 1733. Alors elle nous apprenoit que Mr. de Crousaz *poursuit* Mr. Bayle *dans tous les recoins du Pyrrhonisme, & ne laisse à ce ridicule Systeme* aucune des ressources *qu'une ingenieuse malignité lui avoit prêtées* (208). Elle nous disoit qu'il n'étoit pas possible de faire *sentir dans un seul Extrait toute l'utilité* de l'Examen du Pyrrhonisme; c'étoit *un bel Ouvrage*; on ne voyoit point alors, qu'il y eût de *la vision* à citer comme des preuves des fâcheuses suites de *l'Irreligion*, des Commerces où la mauvaise-foi & la fourberie ont éclaté. Quelle des deux Bibliothèques Françoises devons-nous croire, celle de 1733, ou celle de 1740 ? Je ne sache pas qu'elle ait changé d'Auteur, du moins ce changement n'a-t-il pas encore été notifié au Public : ainsi on ne peut que regarder de pareilles contradictions, comme peu propres à donner du crédit aux Jugemens qu'on y porte des Livres : cela s'appelle souffler le froid & le chaud. Du reste, je n'ai pas dessein d'entreprendre de réfuter l'Anonyme; Mr. de Crousaz est en état de se défendre, comme on l'a très bien remarqué, si tant est qu'il convienne à un homme comme lui de se mesurer avec un inconnu, dont la hardiesse & l'insolence sont révoltantes, ainsi que Messieurs les Auteurs de la *Nouvelle Bibliothèque* l'ont déja fait voir (209). Un homme qui non seulement ose plaider sans détour, & devant le Public, la Cause du Pyrrhonisme, & de quelque chose de pis, si tant est que le Pyrrhonisme ne soit pas une abjuration assez formelle de toute Religion; mais qui dans un Pays Protestant, ose dire que la Religion Protestante conduit aussi infailliblement à la perdition éternelle que l'Athéisme, & qu'il vaut autant être Athée que Protestant (210); un homme qui abuse d'une si étrange manière de la liberté dont on jouit en Hollande, mériteroit que, de compagnie avec le Libraire qui est assez imprudent pour imprimer de pareilles choses, on le chassât & à titre d'homme dangereux, & à cause d'un procédé aussi brutal. Les Journalistes dont je viens de parler font plusieurs bonnes réfléxions sur cette belle Apologie, qui méritent d'être lues. Ce n'est pas tout : ces Messieurs ont fait voir (211), que l'Editeur a rendu avec raison sa bonne-foi suspecte, en ne marquant point comment ces Lettres lui sont tombées entre les mains, & en donnant des Lettres, que Mr. Des Maizeaux a aussi publiées dans sa Vie de Mr. Bayle, mais avec des différences si frappantes, que l'Anonyme ne peut qu'être suspect, à moins qu'il ne se justifie très clairement. Car il n'y a personne, je pense, qui soupçonnera Mr. Des Maizeaux sur le témoignage d'un inconnu, & d'un homme qui, outre les preuves qu'il donne de son peu d'exactitude, se fait connoitre à titre de Défenseur du Pyrrhonisme & de *Sceptique déclaré*, c'est-à-dire, d'homme dont le Principe est de n'en avoir aucun. Je crois qu'on ne blâmera personne d'être Pyrrhonien sur le caractère & la bonne-foi d'un tel personnage, jusqu'à ce qu'il ait fait ses preuves. REM. DU TRAD.]

[HHH] *Mr. Le Clerc, & le célèbre Mr. Saurin, ont fait un portrait très desavantageux de Mr. Bayle.*] „ Mr. „ Bayle, *dit le premier* (212), étoit un homme qui ne sa„ voit qu'un peu de Cartésianisme, & point du tout de „ Géométrie, puisqu'il avouoit qu'il n'avoit jamais pu „ comprendre la Démonstration du prémier Problème „ d'Euclide, & qu'il a même voulu ergoter sur ses vieux „ jours contre l'évidence des Demonstrations Mathémati„ ques. En fait de raisonnement, il ne suivoit que la „ probabilité, & raisonnoit à tout moment *ad hominem*, „ sans aucun autre principe, & sans dessein que d'embar„ rasser des Lecteurs peu éclairés. Il y a infiniment plus „ de verbiage en son fait, que de raisonnement solide. Il „ n'avoit lu aucun Livre de la Philosophie Expérimenta„ le des Anglois, dont plusieurs avoient paru avant sa „ mort; ni aucun des Livres de raisonnement de la même „ Nation, excepté quelques-uns de ceux qui avoient été „ traduits (213). Il ne savoit pas plus de Théologie, que „ ce qu'il en pouvoit avoir appris dans son Catéchisme, „ & dans les Prêches, ou dans quelques Livres François „ (214). Il n'avoit jamais étudié l'Antiquité Ecclésiasti„ que, & très médiocrement la Grecque & la Romaine.

„ Le

(204) *Nouvell. Bibl.* ubi supra p. 394-398.

(205) Tom. XXVII Art. II. & Tom. XXVIII. Art. VII.

(206) *Bibl. Françoise* T. XXX. P. I. p. 19.

(207) Ibid. p. 60.

(208) *Bibl. Françoise* T. XVIII. Part. I. p. 62. & suiv.

(209) *Nouvell. Bibl.* Juill. 1739. p. 392-407.

(210) *Apologie de Mr. Bayle* p. XXXI. XXXII. à la tête des *Nouv. Lettres.*

(211) *Nouvell. Bibl.* Sept. 1739. Art. I.

(212) *Bibl. Anc. & Moderne* Tom. VIII. P. II. p. 429-431.

(213) Comment pouvoit-il lire les autres, n'entendant point l'Anglois?

(214) Le contraire paroit par les nombreuses Citations des Peres, & des Livres Latins des Théologiens Protestans & Catholiques-Romains qu'on trouve dans ses Ouvrages.

ne devons pas oublier, que Mr. de Crousaz a publié un gros Volume in-folio pour réfuter les Objections de notre Savant, qui favorisent le Pyrrhonisme & le Manicheïsme. Cet Ouvrage nous sera d'un grand secours, quand nous viendrons aux Articles qui contiennent les Objections de Mr. Bayle. Mr. de

„ Le Droit & la Médecine étoient des Lettres closes pour lui. Il avoit quelque connoissance de l'Histoire des derniers Siècles, sur-tout par rapport à la France, & à la vie de quelques Gens de Lettres, souvent obscurs. Il avoit pris beaucoup de peine à rechercher mille vetilles littéraires, & mille circonstances de néant. Il faut avouer qu'il écrivoit avec beaucoup d'agrément, quand il n'étoit pas en colère." Que le Lecteur juge si Mr. Le Clerc n'étoit pas lui-même en colère & aveuglé par son ressentiment, quand il a peint Mr. Bayle de cette maniére. Voici comment en parle Mr. Saurin (215). „ C'étoit, *dit-il*, un de ces hommes contradictoires, que la plus grande pénétration ne pourroit concilier avec lui-même, & dont les qualités opposées nous laissent toujours en suspens, si nous devons le placer dans une extrémité, ou dans celle qui lui est opposée. D'un côté, grand Philosophe, sachant démêler le vrai d'avec le faux, voir l'enchainure d'un principe, & suivre une conséquence: d'un autre côté, grand Sophiste, prenant à tâche de confondre le faux avec le vrai, de tordre un principe, de renverser une conséquence. D'un côté, plein d'érudition & de lumière, aiant lu tout ce qu'on peut lire, & retenu tout ce qu'on peut retenir: d'un autre côté, ignorant, du moins feignant d'ignorer les choses les plus communes, avançant des difficultés qu'on a mille fois réfutées, proposant des objections que les plus novices de l'Ecole n'oseroient alléguer sans rougir. D'un côté, attaquant les plus grands Hommes, ouvrant un vaste champ à leurs travaux, les conduisant par des sentiers raboteux, & sinon les surmontant, du moins leur donnant toujours de la peine à vaincre: d'un autre côté, s'aidant des plus petits Esprits, leur prodiguant son encens, & salissant ses Ecrits de ces mots que des bouches doctes n'avoient jamais prononcés (216). D'un côté exemt, du moins en apparence, de toute passion contraire à l'esprit de l'Evangile, chaste dans ses mœurs, grave dans ses discours, sobre dans ses alimens, austére dans son genre de vie: d'un autre côté, employant toute la pointe de son génie à combattre les bonnes mœurs, à attaquer la chasteté, la modestie, toutes les vertus Chrétiennes. D'un côté, appellant au Tribunal de l'Orthodoxie la plus sévére, puisant dans les sources les plus pures, empruntant les argumens des Docteurs les moins suspects: d'un autre côté, suivant la route des Hérétiques, ramenant les Objections des anciens Hérésiarques, leur prêtant des armes nouvelles, & réunissant dans notre Siècle toutes les Erreurs des Siècles passés. Puisse cet Homme, qui fut doué de tant de talens, avoir été absous devant Dieu, du mauvais usage qu'on lui en vit faire! Puisse ce Jésus, qu'il attaqua tant de fois, avoir expié ses crimes!"

(215) *Sermons* T. III. p. 141. 144. Edit. de La Haye 1717.

(216) Il veut parler peut-être de *Brantome* & de *Rabelais*.

[☞] J'ajouterai ici diverses choses, sur les mœurs & sur le caractére de Mr. Bayle & de ses Ouvrages: quoique cet Article soit déja fort long, je me flatte que le Lecteur ne me saura pas mauvais gré de ces additions.

A l'égard des mœurs de Mr. Bayle, on vient de donner atteinte à leur pureté par un Conte qui a tout l'air d'un Roman. C'est Mr. l'Abbé d'Olivet, qui a régalé le Public de cette nouvelle découverte, dans la même Lettre à Mr. le Président Bouhier dont nous avons déja parlé (217). Voici de quoi il s'agit. On sait qu'avant la Révocation de l'Edit de Nantes, Mr. Bayle professoit la Philosophie à Sedan, où Mr Jurieu enseignoit aussi la Théologie. Mr. l'Abbé d'Olivet tient de bon lieu (218) „ que Madame Jurieu, femme de beaucoup d'esprit, qui se piquoit de savoir son Horace par cœur, & qui n'étoit pas dépourvue d'attraits, goûta fort Mr. Bayle âgé de vingt-sept ans. Jurieu, enchanté du Professeur, étoit bien éloigné des Idées qui nourrissoient la malignité du Disciple (219). On supprima en 1681 l'Académie de Sedan. Madame Jurieu fut obligée de suivre son mari hors du Royaume. Bayle auroit bien voulu se fixer en France: mais de beaux yeux furent les Controversistes qui déterminérent ce Philosophe à quitter sa Patrie. Rotterdam ne put voir longtems une si étroite union, sans en juger mal; & l'on persuada enfin à Mr. Jurieu, que lui qui voyoit tant de choses dans l'Apocalypse, ne voyoit pas ce qui se passoit dans sa maison. Un Cavalier en pareil cas tire l'épée, un Homme de Robe intente un Procès, un Poëte compose une Satyre, chacun a ses armes. Jurieu, en qualité de Théologien, dénonça Bayle comme un Impie &c." Que si l'on demande dans quels Mémoires l'Abbé d'Olivet a puisé ces Anecdotes, voici ce qu'il nous apprend. „ Quand Mr. Bayle alla professer la Philosophie à Sedan, il y fut suivi par le jeune Marquis de Béringhen son Elève, qui fut mis en pension chez Mr. Jurieu. Je parle de Mr. de Béringhen, frére de Madame la Duchesse de la Force, morte depuis peu en Angleterre. Vous savez que lorsqu'il alla en 1724 la voir à Londres avec le feu Duc de la Force, j'étois du voyage, & qu'ainsi j'eus tout le tems de le mettre sur le chapitre de Bayle son Précepteur. C'est de lui que je tiens ces particularités." L'Auteur, qui communique aux Journalistes ce que contient la Lettre de Mr. l'Abbé à Mr. le Président Bouhier, fait diverses remarques, qui font voir le peu de fonds qu'il y a à faire sur cette Anecdote prétendue, & le tort qu'on a eu de la publier: en quoi il a été appuyé par le Prieur de *Nefville* (220), qui relève fort vivement Mr. l'Abbé d'Olivet sur cet article, & d'une manière qui lui fait honneur.

(217) Voy. Remarq. [GG]. dans l'Addition du Traducteur.

(218) Voy. *Biblioth. German.* T. XLVI. p. 91. 92.

(219) Mr. l'Abbé d'Olivet, à force de vouloir donner un tour fin à ce qu'il narre, fait une faute. Mr. Bayle n'a jamais été Disciple de Mr Jurieu, il étoit dans ce tems-là son Collègue, & ne peut en aucun sens porter alors la qualité de *Disciple*.

(220) Voy. *Biblioth. German.* T. XLVII. p. 142. 145.

Je viens au caractère de Mr. Bayle, & à celui de ses Ouvrages. On a vu ci-dessus le jugement qu'en portent Mrs. Le Clerc & Saurin: divers autres Auteurs n'en ont pas jugé plus favorablement. Ce seroit un Ouvrage infini, que de rapporter tous ces Jugemens (221): je me bornerai à quelques-uns, qui m'ont paru propres à faire bien connoitre Mr. Bayle. On ne soupçonnera point Mr. de Beauval de lui avoir été peu favorable; cependant voici comment il s'exprime sur son sujet (222). „ Le plus essentiel, c'est qu'il a été un peu trop libre dans ses Ecrits, & qu'il s'est un peu émancipé sur le chapitre des Femmes. *Il s'est quelquefois échapé au-delà de la bienséance* . . . . . . Sur l'article de la Religion, il s'est trop abandonné à l'esprit de doute & de Pyrrhonisme, & il a poussé trop loin sa sagacité à trouver des difficultés. Il pouvoit s'expliquer avec plus de circonspection. En voulant rabattre l'orgueil de la Raison, il n'a pas assez ménagé le Public; il a donné l'essor à son imagination, & pris des libertés, qu'on appellera, si l'on veut, des débauches d'esprit." On trouve dans la *Bibliothéque Germanique* (223) une Pièce fort étendue, dans laquelle on fait voir que Mr. Bayle n'a cherché qu'à s'accommoder au goût de son Siècle, porté au libertinage; & qu'il a eu dessein de procurer aux gens qui aiment à avoir les coudées franches, dequoi se mettre en repos sur l'article de la Religion. Cette Pièce mérite d'être lue, & est propre à faire sentir les tristes effets que la lecture des Ouvrages de Mr. Bayle a produits & est capable de produire. L'Auteur de la *Bibliothéque Angloise* (224) pense à peu prés de même. „ Ce Mr. Bayle, *dit-il*, étoit un Savant qui se plaisoit à faire des Livres, dont l'impression ne ruïnât ni l'Auteur, ni le Libraire. Il connoissoit le foible de ses Contemporains. Il savoit fort bien que la plupart des Lecteurs cherchent les nouveautés, & s'arrêtent à *l'endroit* de l'Hermite. Il leur donnoit aussi tout leur saoû de pareilles denrées, & c'est là peut-être ce qui a le plus fait valoir ses Ouvrages en général, & son Dictionaire en particulier." Je n'ajouterai plus qu'un seul Jugement: c'est celui de Mr. Guillaume Warburton, Auteur d'un Livre intitulé, *La Divinité de la Mission de Moïse* &c. (225). Voici le portrait qu'il fait de Mr. Bayle. „ C'est un Auteur qui n'excelloit pas moins par la force & la clarté de ses raisonnemens, que par la vivacité & la délicatesse de son esprit. Pénétrant d'un coup d'œil ce qu'il y a de plus caché dans la Nature humaine, il s'est jetté dans les Paradoxes qu'il a trouvé propres à exercer la vigueur infatigable de son esprit. Avec une ame élevée au-dessus des plus cruelles attaques de la Fortune, & un cœur accoutumé à suivre les plus saines maximes de la Philosophie, il lui manquoit encore un peu de cette véritable Grandeur d'ame, qui fait vaincre ce dernier foible d'un Génie supérieur; je veux dire l'ambition de la Gloire, que l'on croit acquérir en exerçant son esprit à la maniére des Académiciens." Je suis du sentiment de Mr. Warburton, & je ne doute pas que le grand foible de Mr. Bayle n'ait été l'ambition de la gloire, le desir d'acquérir une grande réputation, de se faire admirer comme le prémier homme du monde, d'établir son autorité sur les esprits, sur les ruïnes de toute autre autorité. Il a senti qu'un des moyens les plus propres à y réussir, étoit de se singulariser, d'avancer des paradoxes, d'oser attaquer ce que tout le monde regarde comme incontestable, de flatter les passions humaines. A mesure qu'il a vu que cela lui réussissoit, il y a pris goût, & est peut-être insensiblement allé plus loin qu'il ne comptoit d'abord de faire. Une proposition en a amené une autre, une conséquence a entrainé une seconde conséquence: peu à peu, il s'est accoutumé à ne nourrir son esprit que de difficultés, à ne découvrir que ce qu'il y a d'obscur dans les sujets, sans faire attention à ce qu'il y a de clair. On a beau dire, que Mr. Bayle vouloit humilier la Raison, rendre les Théologiens moins décisifs: falloit-il pour cela s'en prendre à la Religion, en ébranler les Verités les plus fondamentales, épuiser toute la subtilité de son génie à trouver & à pousser des difficultés, auxquelles personne n'auroit peut-être jamais pensé? Il me semble que tout bien considéré, Mr. Bayle a confondu volontairement deux choses très distinctes. *L'Esprit humain est borné, il ne peut rendre raison de tout*; c'est ce qu'aucun homme raisonnable ne conteste: mais ne confondez pas cette proposition avec celle-ci: *L'Esprit humain est incapable de rien connoitre, car il ne peut rendre raison de tout*: c'est cette derniére thése que Mr. Bayle a taché d'établir par-tout, en voulant persuader qu'il ne pensoit qu'à la prémiére. Et pour que l'on ne s'imagine pas que ce que j'ai dit sur ce principe de toutes ses démarches, la vanité & l'envie de briller, soit une idée sans fondement, j'avertis ses Admirateurs, que c'est lui-même qui m'a instruit sur ce sujet. „ Il est assez apparent, *dit-il* (226), que ceux qui affectent dans les compagnies de combattre les vérités les plus communes de la Religion, en disent plus qu'ils n'en pensent. Ils

(221) Voy. Ramsay *Disc. sur la Mythologie* p. 9. à la tête des *Voyages de Cyrus*. Amst. 1728 & *Lettres sur les Anglois, les François & les Voyages* p. 221. 222. Cologne 1725.

(222) *Eloge de Mr Bayle* p. xxxv. à la tête de ses *Lettres* de l'Edit. de 1722.

(223) T. XX. Art. 6.

(224) Tom. VII. Part. II. p. 477.

(225) Voy. *Biblioth. Britannig.* T. XI. Part. I. Art. 4.

(226) Art. DESBARREAUX. Rem. [E] Edit. du Diction. de 1730.

„ s'i-

mais on le relâcha d'abord. On ne sait pas bien certainement quelle fut la raison de son emprisonnement, à moins que ce n'ait été, comme le remarque Mr. Wood (a), à l'occasion du mariage projetté entre le Prince Charles & l'Infante d'Espagne. Bayly laissa quatre fils, *Nicolas*, *Jean*, *Théodore* & *Thomas*, dont le dernier est fort connu par divers Ouvrages qu'il a publiés, & pour etre rentré dans l'Eglise Romaine. Notre Bayly mourut au commencement de l'année 1632, & fut enterré dans l'Eglise de Bangor.

(a) *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 1676 Edit. de 1721.

rapport à eat article, qu'il est hors de doute que l'Evêqua Bayly est l'Auteur de ce Livre, & qu'il avoit appris da quelques personnes d'âge & de plusieurs autres, qui le tenoient des Ecclésiastiques du Diocése, fort liés avec Bayly, que cet Evêque étoit capable de faire un Ouvrage plus important que celui-là, & qu'ils étoient bien surs qu'il en étoit le véritable Auteur. „ Mais, *ajoutoit-t-il*, c'est-là „ un faux & malin conte des Puritains, inventé par cette „ Secte orgueilleuse & Pharisaïque, qui ne veut pas qu'un „ Ouvrage si estimé soit sorti de la plume d'un Evêque. „ Effectivement, après que ce Livre avoit été imprimé „ plus de trente fois en Anglois, & en plusieurs autres „ Langues, sous le nom de l'Evêque, & sur-tout en Gallois, il y a plus de cinquante ans; il est arrivé, que „ comme on en faisoit une nouvelle édition en cette Langue en 167... & que le titre étoit déja imprimé comme ci-devant avec le nom de l'Evêque, Mr. Gouge fit „ ôter ce titre & en fit imprimer un autre, où le nom de „ l'Evêque n'étoit point. Quelques Gentilshommes da „ ce Pays lui reprochant, que par-là il faisoit tort à la mémoire de l'Evêque, il eut la hardiesse de dire non seulement que l'Evêque Bayly n'en étoit point l'Auteur, „ mais d'ajouter que l'Evêque de Bangor (*le Dr. Humphrey Lloyd*) le lui avoit dit; quoique rien ne fût plus „ faux, ce je que sai pour avoir été présent, & pour avoir „ entendu quelques jours auparavant cet Evêque censurer „ Mr. Gouge du tort qu'il faisoit à la mémoire de l'Evêque Bayly, en supprimant son nom dans cette Edition. „ Mr. Gouge aiant laissé un nombre d'Exemplaires de ce „ Livre pour être distribués dans ce quartier, l'Evêque „ écrivit de sa propre main le nom du Dr. Bayly sur le titre de quantité, & je fis la même chose sur les autres „ par son ordre; & l'Evêque dit à cette occasion, qu'il „ étoit bien sûr que son Prédécesseur Bayly en étoit l'Auteur. Tout cela se passa en présence de Mr. Gouge, & „ il ne laissa pas de l'oublier au point de rapporter le contraire peu de jours après.

BEATON ou BETON (David), Cardinal, & Archevêque de S. André en Ecosse dans le XVI. Siécle, étoit d'une ancienne Famille de Comté de Fife, & fils de Mylord Balfour (a). Il étoit né en 1494 (b), sous le règne de Jaques IV. Il fit ses prémières études dans l'Université de S. André, & après y avoir fait ses Humanités & sa Philosophie, ses parens l'envoyérent à Paris, où il étudia en Théologie pendant plusieurs années (c). Lorsqu'il eut pris les Ordres sacrés, on lui donna plusieurs Benéfices; mais il y a de l'apparence qu'il fut principalement redevable des commencemens de son elevatioo à son oncle Jaques Beaton, Archevêque de S. André. En 1519 il fut envoyé pour résider à la Cour de France, & son oncle lui donna la Cure de Campsay, & vers l'année 1524 l'Abbaye d'Aberbrothock, dont il se réserva la moitié des revenus. Beaton revint en Ecosse en 1525, & en 1528 il fut fait Garde du Sceau Privé. En 1533 on l'envoya une seconde fois en France, avec le Chevalier Thomas Erskine de Brechin, Secrétaire, pour confirmer l'Alliance qui étoit entre les deux Royaumes, & pour négocier un mariage entre Jaques V & la Princesse Madeleine, fille du Roi de France; mais le mauvais état de la santé de cette Princesse, empêcha le mariage de se conclurre dans ce tems-là. Il y a beaucoup d'apparence que Beaton demeura quelque tems en France; & pendant son séjour dans ce Royaume, si l'oo s'en rapporte à la tradition de la Famille Balfour, il se rendit fort agréable au Roi, qui aiant reconnu son mérite, & sachant qu'il étoit fort avant dans la faveur de son Souverain, souhaita de le retenir en France, dans l'espérance de tenir par-là le Roi d'Ecosse toujours attaché à ses intérêts, & de l'empêcher d'entrer dans ceux du Roi d'Angleterre, oncle de Jaques. Il paroit cependant par la *Tragedie* * du Chevalier David Lindsay, que Beaton etoit en Ecosse après la mort de la Reine Madeleine, qu'il alla encore en France, & revint avec la Reine Marie (d). Il reçut diverses faveurs du Roi de France [A], par le crédit duquel il fut élevé à la Pourpre le 20 de Decembre 1538, & créé Cardinal du titre de S. Etienne du *Mont Cœlius*. Il succéda ensuite à son oncle dans l'Archeveché de S. André [B]; & pendant qu'il occupa ce Siege, il travailla à ruïner la Réformation par toutes sortes de rigueurs [C]. Le Dr. Mackenzie nous apprend (e), que lorsqu'oo proposa une

(a) Mackenzie *Lives and Characters of the most eminent Writers of the Scots Nation.* Vol. III. p. 19. Edinb. 1722.

(b) Robert Keith *History of the Affairs of Church and State in Scotland.* Vol. I. L. I. c. 4. p. 44. Edinb. 1734.

(c) Spotswood's *Church-History of Scotland.* L. II. p. 28. 69. 83.

* C'est un Poëme qui a pour titre, *la Tragédie du Cardinal Beaton.* Voy. *Biblioth. Brit* T. VIII. Part. I. p. 17. 18. R. D. T.

(d) Keith's *History ubi supra.*

(e) *Ubi supra* p. 21.

[A] *Il reçut diverses faveurs du Roi de France.*] Ce Prince le fit Evêque de Mirepoix, & il fut consacré le 5 de Decembre 1537. Ce fut aussi par lui qu'il fur promu au Cardinalat le 20 de Décembre 1538. Mr. Robert Keith, dans son *Histoire Civile & Ecclesiastique d'Ecosse* (1), nous apprend qu'il a vu dans la Bibliothéque des Avocats à Edinbourg la Copie d'un Acte ou Privilége, daté du 30 de Juin 1539, par lequel le Roi de Franca, en considération des services que le Cardinal lui avoit rendus & lui rendroit encore, accorde à ses Héritiers le droit d'hériter dea biens qu'il avoit en Franca, quoique les susdits Héritiers fussent natifs & habitans d'Ecosse, & quoiqu'ils n'eussent point de Lettres de Naturalisation en France. Et le Roi déclare que ce nouveau Privilége est donné en conséquence d'un autre du mois de Novembte 1537, par lequel étoit accordé à l'Abbé le droit de posséder des Bénéfices, d'acquérir des Terres, la Noblesse &c. comme un François naturel.

[B] *Il succeda ensuite à son oncle dans l'Archevêché de S. André.*] Malgré les obligations que le Cardinal avoit au Roi de France, il résolut de retournet en Ecosse; faisant réflexion que son oncle Jaques Beaton Archevêque de S. André ne pouvoit vivre longtems, vu son grand âge, & se flattant qu'il pourroit être son Successeur dans l'Archevêché, parce que le Roi d'Ecosse avoit beaucoup de bienveillance pour son oncle & pour lui. Peu après son arrivée en Ecosse, il obtint bientôt le Gouvernement absolu du Diocése de son oncle, & l'exercice de la Primatie, aiant été fait Coadjuteur de S. André; & sur la recommandation que son oncle fit de lui au Roi peu de tems avant sa mort, ce Prince l'agréa, & sa nomination fut confirmée par le Pape (2).

[C] *Pendant qu'il occupa ce Siége, il travailla à ruïner la Réformation par toutes sortes de rigueurs.*] Il ne fut pas plutôt parvenu à l'Archiépiscopat, que pour donner des preuves de son zèle pour le Siége de Rome & pour son Bienfaiteur le Pape Paul III, qui l'avoit revêtu da la Pourpre, il s'attacha à persécuter les Réformés par le fer & par le feu. Dans cette vue il assembla à S. André les Comtes de Huntley, d'Arran, de Marishal & de Montrose; les Lords Fleming, Lindsay, Erskin, & Seaton; Gavin Archevêqua de Glasgow Chanceller du Royaume, Guillaume Evêque d'Aberdeen, Henri Evêque de Galloway, Jean Evêque de Brechen, & Guillaume Evêque de Dumblain; les Abbés de Melross, Dumferling, Lindotes & Kinloss; avec un grand nombre de Prieurs, de Doyens & de Docteurs en Théologie. Quand ils furent assemblés dans l'Eglise Cathédrale de S. André, le Cardinal se plaça dans un siége élevé au-dessus des autres, & fit un Discours, dans lequel il représenta le grand danger que couroit l'Eglise Catholiqua, par les démarches du Roi Henri VIII en Angleterre, & par les progrès extraordinaires que l'Hérésie faisoit en Ecosse, & même à la Cour du Roi, où on lui faisoit un accueil favorable. Il ajouta, qu'il n'y avoit personne qui travaillât avec plus de soin à répandre les Doctrines Hérétiques que le Chevalier Jaan Borthwick; & qu'en conséquence il l'avoit fait citer à comparoitre devant l'Assemblée pour avoir soutenu les Hérésies suivantes. 1. Que le Pape n'a pas plus d'autorité sur les Chrétiens, que tout autre Evêque ou Prélat. 2. Que les Indulgences accordees par le Pape n'ont ni force ni vertu, mais sont une invention du Diable, pour amuser le peuple, & abuser les pauvres ignorans. 3. Que les Evêques, les Prêtres, & les autres Ecclésiastiques peuvent légitimement se marier. 4. Que les Hérésies, appellées communément les *Heresies Angloises*, & la Nouvelle Liturgie, sont bonnes, *& doivent être suivies par tous les bons Chrétiens* (3). 5. Que le Peuple d'Ecosse étoit aveuglé par le Clergé, & ne professoit point la vraia Foi. 6. Que les gens d'Eglise ne doivent point jouïr de biens temporels. 7. Que le Roi devoit employer les revenus superflus de l'Eglise à d'autres usages pieux. 8. Que l'Eglise d'Ecosse devoit être réformée sur le même pied que celle d'Angleterre. 9. Que le Droit Canonique n'a aucune force, étant contraire à la Loi de Dieu. 10. Qu'on devoit abolir les Ordres de Moines, comme l'on avoit fait en Angletette. 11. Qu'il avoit publiquement appellé le Pape *Simoniaque*, parce qu'il avoit vendu les choses saintes. 12. Qu'il avoit lu des Livres Hérétiques & le Nouveau Testament en Anglois, aussi-bien que des Ouvrages de Mélancthon, d'Oecolampade & d'autres Hérétiques; & que non content de les lire lui-même, il les avoit répandus parmi les autres. Enfin, qu'il avoit

(1) Vol. I. L. I. ch. 4. p. 44.

(2) Id. ibid. p. 20, & 44.

(3) Le Dr. Mackenzie remarque que les Historiens Ecclesiastiques se trompent certainement dans cet article, n'y aiant point eu de nouvelle Liturgie avant celle d'Edouard VI. *Lives and Characters of the most eminent Writers of the Scots Nation* Vol. III. p. 27.

une entrevue à Yorck entre Henri VIII Roi d'Angleterre, & Jaques V Roi d'Ecosse son neveu, & que ces deux Princes y eurent consenti, le Cardinal & le Clergé, craignant que Henri n'engageât Jaques à faire en Ecosse ce qu'il avoit fait en Angleterre, dissuaderent ce Prince de se trouver à cette Conférence; ce qui causa une sanglante guerre entre les deux Nations, & fut l'occasion de la mort de Jaques. Mais Mr. Keith remarque (f) d'après les *Lettres* de Mr. Rodolphe Sadler (g), que le Cardinal a offert dans la suite de prouver que cette accusation contre lui étoit mal fondée. Le Roi étant mort au mois de Décembre 1542, on dit que le Cardinal suborna un certain Prêtre nommé Henri Balfour, pour supposer un Testament de ce Prince [D], par lequel il déclaroit le Cardinal, conjointement avec les Comtes d'Argyle, de Huntley, & de Murray, Régens du Royaume pendant la minorité de sa fille. Beaton fit publier ce Testament à Edinbourg le Lundi après la mort du Roi: mais comme on le soupçonna de fausseté, les Seigneurs, la Noblesse & les Parens de Jaques Comte d'Arran, prémier Prince du Sang, proclamérent ce Seigneur Régent du Royaume & Tuteur de la Reine, malgré les oppositions du Cardinal (h). Au commencement de l'année 1543, Henri VIII fit proposer le mariage du Prince de Galles son fils avec la jeune Reine d'Ecosse. Le Regent, & les Seigneurs, qui goûtoient ces propositions, craignant que le Cardinal & le Clergé ne s'y opposassent, firent mettre le Cardinal en prison dans le Château de Dalkeith, d'où il fut transféré à S. André. Tel est le récit du Dr. Mackenzie (i). Mr. Keith raconte la chose d'une manière différente [E]. Quelque

(f) Dans la Note (a) p. 20.

(g) P. 154.

(h) Mackenzie p. 21. & Keith L. I. c. 3. p. 25.

(i) Pag. 22.

avoit ouvertement desavoué l'Autorité du Siége de Rome. Ces Articles lus, & le Chevalier n'aiant point comparu, ni personne en son nom, il fut regardé comme Hérétique déclaré, & condamné en qualité d'Hérésiarque, ainsi qu'il est qualifié dans la Sentence. On ordonna que ses biens seroient confisqués; qu'il seroit brulé en effigie, si l'on ne pouvoit se saisir de lui; & défenses furent faites à toutes personnes de le recevoir & d'avoir commerce avec lui, sous peine d'excommunication. Cette Sentence fut prononcée le 28 de Mai 1540, & le même jour son effigie fut brulée sur la Place du Marché de S. André, & deux jours après à Edimbourg (4).

(4) Mackenzie ubi supra p. 19. 20.

[D] *Le Cardinal suborna un certain Prêtre nommé Henri Balfour, pour supposer un Testament de ce Prince.*] C'est ce que rapporte Buchanan, qui dit (5) qu'à la mort du Roi, le Cardinal croyant l'occasion favorable de s'aggrandir lui-même au milieu de la confusion & des malheurs publics, & d'avancer les intérêts de son Ordre & de la Faction Françoise, entreprit un coup aussi hardi que scélérat. Qu'aiant gagné un Prêtre mercénaire, qui s'appelloit Henri Balfour, il lui fit forger un Testament, par lequel il étoit établi Régent du Royaume, avec l'assistance de trois des principaux Seigneurs. *Cardinalis in publicis malis locum crescendi sibi esse ratus, ut & Ordini suo, & Gallicæ factioni se ostentaret, facinus audax & impudens est aggressus. Conducto enim Henrico Balfurio, sacrificulo mercenario, falsum testamentum Regi subjecit; in quo ipse se, tribus Assessoribus e potentissimis Procerum adjectis, in summo magistratu collocabat.* Selon Jean Knox, dans son *Histoire de la Reformation d'Ecosse* (6), le Cardinal vint trouver le Roi à l'article de la mort, & lui demanda, qui gouverneroit le Royaume pendant la minorité de sa fille? s'il n'y auroit pas quatre Régens, dont il seroit le prémier? Et quelle qu'ait été la réponse du Roi, il fut conclu que le Cardinal gouverneroit; & plusieurs personnes disoient qu'après la mort du Roi, on avoit mis son seing sur un papier blanc, sur lequel le Cardinal avoit écrit ce qu'il avoit voulu. Mr. Keith observe aussi (7), qu'on disoit que le Cardinal *espérant de s'aggrandir au milieu des malheurs publics, dans les dernières minutes de la vie du Roi, & même lorsqu'il étoit presque mort, prit la main de ce Prince, & la conduisant sur un papier blanc, lui fit signer son nom; qu'ensuite il ecrivit sur ce blanc-signé un Testament*, par lequel il étoit établi lui même Tuteur de la jeune Reine, & Gouverneur du Royaume, avec l'assistance de trois des principaux Seigneurs qui devoient lui servir d'Assesseurs ou de Conseillers, savoir les Comtes d'Argyle, de Huntley, & d'Arran. Sur quoi l'Auteur fait cette remarque dans une Note au bas de la page: „ C'est-là un bruit „ public; je n'entreprendrai pas de décider s'il est vrai, „ ou non. J'avoue qu'il est certain que le Comte d'Arran en parla à Mr. Sadler, comme d'un crime pour lequel il pouvoit poursuivre le Cardinal, ainsi qu'il paroit par les Lettres de Sadler (8). Cependant l'Evêque Lesley ne parle point du tout de cela; mais il avoue que le Cardinal & quelques autres s'opposérent à „ l'avancement du Comte d'Arran, parce, disoient-ils, „ que le Roi avoit établi par son Testament quatre Administrateurs du Royaume durant la minorité de sa fille. „ Cet Auteur convient néanmoins qu'ils ne purent pas „ bien prouver la validité de ce Testament. *Si le Cardinal*, dit Mr. Keith, *étoit réellement coupable de ce crime, on ne conçoit pas bien comment on négligea de l'en accuser lorsqu'il fut mis en prison:*" *& il paroit évidemment qu'on n'en fit rien, par une Lettre du Roi d'Angleterre au même Sadler, datée du* 30 *Mars* 1543, *où le Roi dit*: „ Nous „ n'avons encore pu apprendre d'eux (savoir des Seigneurs Ecossois prisonniers en Angleterre) de quels crimes on accusoit le Cardinal, lorsqu'on se saisit de sa „ personne." [☞ Les Auteurs de la *Bibliothèque Britannique* (9) font sur ce passage quelques observations, qui paroissent très bien fondées. Ils remarquent I. Que l'Evêque Lesley étant un zélé partisan de l'ancienne Religion, de même que le Cardinal Beton, il ne seroit pas étonnant qu'il n'eût rien dit d'une action qui pouvoit deshonorer la mémoire d'un Cardinal, que les Catholiques d'Ecosse regardent en quelque sorte comme un Martyr. Le silence de Lesley ne prouve donc rien contre le témoignage positif d'autres Historiens. Mais II. Lesley lui-même convient qu'on produisit un Testament, dans lequel le Roi nommoit quatre Administrateurs (au nombre desquels Beton étoit) & qu'on ne put pas bien prouver que ce Testament étoit véritable. C'est, vu le caractère de Lesley, tout l'aveu qu'on pouvoit attendre de lui sur la supposition du Testament. III. Mr. Keith avoue que le Comte d'Arran avoit parlé à Mr. Sadler de la supposition du Testament, & nous renvoie même aux Lettres de Sadler, qui sans doute avoit écrit cette nouvelle au Roi d'Angleterre son Maitre. Mais ce ne fut pas à cause de cette supposition, que le Cardinal fut mis en prison (10). Il est pourtant surprenant que Henri VIII ait ignoré, le 30 de Mars 1543, la cause de la détention du Cardinal; mais cette ignorance du Roi ne prouve rien contre la supposition du Testament, puisque ce ne fut point à cause de ce Testament qu'on se saisit de Beton. J'ajouterai ce que rapporte un Auteur à peu près contemporain. C'est Jaques Melvil, qui nous apprend (11), que les Prélats aiant été cause que l'entrevue entre les deux Rois fut rompue, celui d'Ecosse voyant ensuite son Armée en déroute, & tout le Royaume mécontent de ce qu'on s'étoit attiré la guerre pour plaire à Mrs. les Prélats, il ne put s'empêcher de faire des menaces contre ceux qui lui avoient donné de si méchans conseils. „ Mais, *continue Melvil*, cela lui cou- „ ta la vie; car ceux de la Cabale, craignant les effets de „ sa colère, s'avisérent de les prévenir par quelque Dé- „ pêche Italienne, & firent si bien, que le Roi en eut „ bientôt assez pour le Voyage de l'autre Monde. *Le* „ *Cardinal* David Beaton *étant présent lorsqu'il mourut, fit* „ *écrire son Testament, en le dictant lui-même, desorte qu'il* „ *y fit entrer tout ce qu'il trouva à propos; aussi fut-il cassé* „ *bientôt après, pour cette raison.* Add. ou Trad.]

(5) Rer. Scotic. Hist. L. XV p. 281. Edit. Edinb. 1711. in-folio.

(6) L. I. p. 91. Edit. Edinb. 1732. in-folio.

(7) Ubi supra L. I. c. 3. p. 25.

(8) P. 161.

(9) T. VIII. Part. I. p. 30. 31.

(10) Voyez la Rem. [E].

(11) Mémoires p. 18. 19. La Haye 1694.

[E] *Mr. Keith raconte la chose d'une manière differente.*] Il nous dit (12), que dans un grand Conseil de la Noblesse, tenu le 27 de Janvier 1542-3, on prit la résolution de se saisir de la personne du Cardinal & de le mettre en prison, sur une accusation vague de Mylord Lyle (13), qu'il avoit engagé le Duc de Guise à envahir l'Ecosse à main armée pour se rendre maitre du Gouvernement. Cette résolution fut exécutée, & le Cardinal fut enfermé dans le Château de Blackness, situé sur la rive méridionale de la rivière de Forth à dix milles au dessus de Leith, sous la garde de Mylord Seton; quoique dans la suite, comme le Régent l'avoua à Mr. Sadler, il n'y eût point de preuves contre le Cardinal. Mais les Seigneurs Anglois (c'est ainsi qu'on appelloit les Seigneurs nouvellement venus d'Angleterre, & qui étoient Pensionnaires de cette Couronne) voyoient qu'il étoit absolument nécessaire pour réussir dans leurs desseins, d'écarter le Cardinal, qui par sa capacité & par son crédit les auroit traversés. Quand ils se furent donc assurés de lui, ils poussérent vigoureusement l'affaire du mariage du Prince Edouard fils de Henri VIII, & de la jeune Reine d'Ecosse, & on conclut enfin deux Traités entre l'Angleterre & l'Ecosse, l'un de Commerce, & l'autre de Mariage. La Reine Douairière, Princesse adroite & habile, avoit travaillé de tout son pouvoir à faire relâcher le Cardinal, sous prétexte de rendre service au Roi d'Angleterre; & cet artificieux Prélat avoit su si bien gagner le Régent par de belles promesses de se joindre à lui, par les intrigues & les persuasions des Comtes d'Argyle, de Huntley, du Bothwell & de Murray, & par les raisons de l'Abbé de Paisly, frère naturel du Régent, qui avoit tout pouvoir à la Cour, & qui étant François dans le cœur, avoit lié une étroite amitié avec le Cardinal; que le Régent consentit non seulement, mais ordonna expressément que le Cardinal seroit transféré dans son Château de S. André, quoique le Cardinal s'opposât, ou fit semblant de s'opposer d'abord à la chose. Mr. Keith remarque dans une Note sur ce passage, que le Régent avoit peut-être d'autres vues en relâchant le Cardinal, ainsi qu'on peut l'inférer des Lettres de Mr. Sadler; comme, 1. de gagner le Cardinal, dont il connoissoit le grand crédit dans tout le Royaume; ou 2. de leurrer plus aisément ce Prélat, & de se rendre maitre du Château de S. André; ou 3. ce qui lui tenoit encore plus au cœur, de prévenir l'effet de ce qui avoit été arrêté par serment entre les Comtes d'Argyle, de Hunt-

(12) Cap. 2. p. 27. & suiv.

(13) Voyez Sadler's Negotiations p. 74. & 101. apud Keith p. 27.

que tems après, le Cardinal fut remis en liberté, & se réconcilia avec le Comte d'Arran [F]; & au Couronnement de la Reine il fut fait Membre du Conseil Privé, & Chancelier du Royaume. Il mit même le Régent si fort dans ses intérêts, qu'il l'engagea à solliciter pour lui à Rome la qualité de *Légat a Latere* du S. Siége en Ecosse (k). Aiant ainsi affermi son autorité autant qu'elle l'étoit auparavant, il s'attacha à avancer les intérêts du Papisme, & à s'opposer aux progrès de la Réformation. Sur la fin de l'année 1545, ou au commencement de 1546, il fit la visite d'une partie de son Diocése, accompagné du Regent, & de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, & fit exécuter plusieurs personnes pour cause d'Hérésie [G]. Mais voyant que les moyens violens qu'il avoit employés n'empéchoient pas que plusieurs personnes n'eussent du penchant pour la Religion Réformée, & que la vie déréglée de la plupart des Ecclésiastiques les confirmoit dans les nouvelles Opinions, il assembla à Edinbourg dans le Couvent des Dominicains un Concile Provincial, le 13 de Janvier 1541, pour délibérer sur les moyens de réprimer le libertinage du Clergé & l'Hérésie: mais on ignore ce qui fut résolu, & si le procès du fameux Prédicateur George Wishart, qui fut brulé par ordre du Cardinal (l), n'interrompit pas le cours de leurs délibérations. On dit que Wishart, au moment de son exécution, prédit la mort du Cardinal [H]. Le Clergé & les Amis de Beaton non seulement ap-

(k) Keith p. 44. 45.

(l) Keith p. 41.

Huntley, de Bothwel, & de Murray, & divers Evêques, qui avoient juré de metre le Cardinal en liberté, ou de ruïner le Régent. Celui-ci voulut peut-être les prévenir, & faire ensorte, quoique couvertement, que ce Prélat lui eût l'obligation de sa liberté. „ Car il est évident, *dis Mr. Keith*, que le Régent (si jamais il fut de bonne foi) „ se repentoit alors lui-même du Traité fait avec l'Angleterre; voyant clairement que Henri n'avoit nullement „ envie de tenir les promesses qu'il lui avoit faites de donner sa fille à son fils, ou d'ériger en sa faveur en Ruyaume tout le Pays au Nord de la rivière de Forth, „ puisque ce Prince faisoit de si vives instances pour qu'on „ remît la jeune Reine & le Cardinal entre ses mains. Le „ Régent savoit bien que cela lui ôteroit tout crédit en „ Ecosse, puisque le Roi d'Angleterre lui refusoit même „ dans ses Lettres le titre de Régent, l'appellant simplement *Comte d'Arran, tenant la place de Regent*; ce qui „ ne lui laissoit aucune espérance d'obtenir pour sa famille les honneurs auxquels il s'attendoit, dès que ce Prince auroit la Reine & le Chef du Clergé en son pouvoir, „ & qu'il feroit maître du Gouvernement du Royaume." Aiant appris tout cela par Huntley son frère, & par plusieurs autres Seigneurs, il travailla bientôt à se réconcilier avec le Cardinal, de manière cependant qu'il paroissoit agir sincèrement avec l'Angleterre. Ainsi, malgré toutes les remontrances de Mr. Sadler, il envoya le Cardinal à S. André sous la garde du Lord Seton, & avec une Garde de douze ou quinze hommes, quoiqu'il n'ignorât point que le Cardinal en avoit non seulement plus de trois cens à lui, mais que toute la Ville & tout ce Pays étoit à sa dévotion. Outre cela, le Lord Seton avoit ordre du Régent de laisser jouïr le Cardinal d'une entière liberté autour de sa maison. Cependant, dans la conversation avec Sadler, il tacha de rejetter sur le Lord Seton toute la faute du relâchement du Cardinal, comme s'il avoit été gagné par ce Prélat. Mais il quitta bientôt le masque, & dès qu'il vit le Cardinal & ses Amis en état de le seconder, il rejetta ouvertement toutes les propositions du Roi Henri, & manda le Cardinal & tous ses partisans, mais sans Troupes, à Edinbourg. Ils s'y rendirent tous, excepté Huntley & le Cardinal, qui se voyant en liberté, & toutes les offres qu'il avoit faites à Mr. Sadler de favoriser les intérêts de Henri rejettées, s'attacha à s'opposer de tout son pouvoir aux desseins de ce Prince.

[F] *Le Cardinal fut remis en liberté & se réconcilia avec le Comte d'Arran.*] Une des prémières choses qu'il fit après qu'il eut été mis en liberté, fut de tenir, du consentement du Régent, une Assemblée du Clergé à S. André, au commencement du mois de Mai 1543, pour régler quelle somme ils donneroient, en cas que la guerre s'allumât; mais comme il y avoit quelques Evêques absens, l'Assemblée fut prorogée jusqu'au commencement de Juin. Ceux qui étoient présens ne laissérent pas de s'engager à donner tout ce qu'ils avoient d'argent en propre, leur Vaisselle d'argent & celle de leurs Eglises, pour fournir aux fraix de la guerre; & même de combattre en personne, si la nécessité le requéroit. Le Cardinal trouva bientôt moyen, par cet argent du Clergé, par ses ruses & ses artifices, par le crédit qu'il avoit parmi le peuple, excité par les clameurs du Clergé & par la haine & l'animosité naturelle des deux Nations, de grossir son Parti parmi les Seigneurs & parmi la Noblesse; d'autant plus que le nom seul d'Alliance avec l'Angleterre étoit odieux. D'ailleurs les Comtes de Huntley, d'Argyle, de Bothwel & de Murray avoient assez marqué leur éloignement pour le Mariage projetté avec le fils du Roi d'Angleterre. Ces Seigneurs, conjointement avec le Cardinal & quelques autres, assemblérent des Troupes à Sterling, lorsqu'ils apprirent la conclusion des deux Traités; & étant venus au commencement d'Août à Linlithgow, ils emmenérent les deux Reines au Château de Sterling, en aiant été priés par la Reine-Mére. Ils tâchérent aussi d'empêcher que le Parlement, convoqué par le Régent pour confirmer les Traités, ne s'assemblât: mais n'en aiant pu venir à bout, le Régent signa & jura solennellement le Traité de Paix & celui de Mariage, après avoir entendu la grand' Messe dans l'Eglise Abbatiale de Holyrood-House; & on y mit le grand Sceau d'Ecosse. Le Cardinal & ses partisans ne se rendisent point au Parlement, & il y a de l'apparence qu'ils s'embarrassoient d'autant moins de quelle manière les choses iroient, qu'ils étoient assurés que le Régent ne pouvoit fournir les Otages mentionnés dans le Traité de Mariage, n'y aiant aucun des Seigneurs qui eût envie d'aller en Angleterre en cette qualité. Le même jour que le Régent signa les Traités, il se rendit à S. André pour recevoir, à ce qu'il prétendoit, les soumissions du Cardinal. Mais quelle qu'en fût la raison, ou de quelque manière qu'on s'y prit, le Prélat ne daigna pas seulement sortir du Château pour rendre ses devoirs au Régent; qui là-dessus le fit déclarer rebelle dans la Ville de S. André, & s'en retourna ensuite à Edinbourg, dans le dessein, disoit-il, de lever des Troupes pour ranger le Cardinal à son devoir. Il paroit que Sadler Ambassadeur d'Angleterre a fermement cru tout cela, comme la vérité toute pure. Mais *le surprenant changement*, ainsi qu'il s'exprime, qui arriva bientôt après, ne put que rendre le voyage du Régent suspect, & fit voir que le rusé Cardinal avoit beaucoup de part à toute cette affaire. Soit donc qu'on eût menacé ouvertement le Régent de le déposer de sa Charge; soit qu'on lui eût fait comprendre secrettement, qu'en tenant le parti de l'Angleterre, il risquoit non seulement les droits qu'il avoit à la Couronne, mais aussi ceux qu'il avoit à son Patrimoine, qui n'étoient appuyés que sur l'autorité du Pape; soit enfin que le Cardinal employât d'autres raisons, il est certain que moins de huit jours après avoir confirmé les Traités avec l'Angleterre, aiant reçu un message du Cardinal par Mr. Jean Campbel de Lundy & par l'Abbé de Pittenweem, il sortit d'Edimbourg le même jour vers le soir, qui étoit le 3 de Septembre, sous prétexte d'aller voir sa femme au Château de Blacknefs, où il dit qu'elle étoit en travail d'enfant; & le lendemain il se rendit à Calendar proche de Falkirk, où il trouva le Cardinal & le Comte de Murray; & après s'être entretenus en particulier, ils prirent ensemble le chemin de Sterling. Depuis ce tems-là, le Régent fut uni avec le Cardinal (quoiqu'il parût quelquefois balancer, du moins en apparence): parce, disoit-il, qu'*il vouloit, autant qu'il dependoit de lui, observer les Traités; mais qu'il ne pouvoit faire au-delà de son pouvoir* (14).

(14) Keith's *History* L. I. c. 1. p. 30. 31.

[G] *Fit exécuter plusieurs personnes pour cause d'Herésie.*] Le Cardinal, dans sa visite, fut accompagné du Régent, du Comte d'Argyle Grand-Justicier, du Lord Borthwick, de l'Evêque de Dumblain, de celui d'Orckney, du Chevalier Jean Campbel de Lundy, & de plusieurs Gentilshommes. Quand ils furent à Perth, on accusa quantité de personnes d'Hérésie, & sur-tout d'avoir contrevenu à l'Acte du Parlement de 1542 - 3, par lequel il étoit défendu de disputer sur le sens de l'Ecriture Sainte. On les trouva bientôt coupables, & on condamna au dernier supplice Guillaume Anderson, Robert Lamb, Jaques Ronald, Jaques Hunter, Jaques Finlayson, & Helene Stark femme de ce dernier (15). Knox, dans son *Histoire de la Reformation*, dit (16) qu'ils furent seulement convaincus d'avoir mangé une Oie un Vendredi. On sollicita puissamment pour obtenir leur grace, mais ce fut en-vain; les hommes furent pendus, & la femme fut noyée, quoiqu'elle fût enceinte au rapport de Buchanan (17). „ Peut-être, *dit Mr. Keith* (18), le Cardinal se montra-t-il plus inexorable, „ pour donner l'exemple aux autres Prélats de ce qu'ils „ devoient faire dans leurs Diocèses. Ou peut-être se flattoit-il, par ce châtiment exemplaire, d'arrêter l'accroissement de l'Hérésie dans le Royaume, voyant que la „ Ville de Perth & les environs en étoient plus infectés „ qu'aucun autre endroit." Le Chevalier Henri Elder, Gautier Piper, Laurent Pullar & quelques autres Bourgeois furent bannis (19); & le Lord Ruthven, Bailli de la Ville, fut dépouillé de son Emploi, comme Fauteur des Réformés (20). Le Cardinal fit aussi tuer dans la prison de S. André Jean Rogers Dominicain, qui avoit prêché la Réformation à Angus & à Mearns (21).

(15) Idem p. 40. 41.

(16) L. I. p. 40. *Voy.* Buchanan *Rer. Scotic. Hist.* L. XV. p. 291.

(17) *Ubi supra.*

(18) P. 42.

(19) Knox p. 40. & Mackenzie p. 81.

(20) Mackenzie ibid.

(21) Knox p 40. 41. & Buchanan L. XV. p. 291.

[H] *On dit que Wishart, au moment de son exécution, prédit la mort du Cardinal.*] On rapporte, que le Cardinal regardoit d'une fenêtre de son Palais, couverte de tapisseries, le supplice de Wishart; & que dès que celui-ci eut commencé à sentir la flamme, il dit: *Cette flamme brule mon corps, sans abbattre ma constance. Mais celui qui me regarde de ce lieu élevé avec tant d'orgueil, sera dans peu de jours au même lieu avec autant d'ignominie, qu'il y paroît à présent avec faste.* Mr. Keith dit là-dessus (22), qu'il est peu disposé à ajouter foi à des histoires semblables, qu'on n'a presque jamais manqué de rapporter de ceux qui ont souffert pour la Religion en Ecosse, & qu'il a négligé par

(22) L. I. c. 4. p. 42.

applaudirent fort à l'exécution de ce Prédicateur, faite sans l'aveu & même à l'insu du Regent, qui avoit souhaité que le procès fût différé jusqu'à ce qu'il se rendit lui-même à S. André; mais certainement le Cardinal s'applaudissoit lui-même de cette action, s'imaginant avoir porté par-là un coup mortel a l'Hérésie, & qu'il tiendroit desormais ses ennemis en respect. Mais cette affaire fut la cause de sa ruïne (*m*). Peu de tems après il se rendit à Angus, pour assister au mariage de sa fille Marguerite avec David Lindsay, fils du Comte de Crawford [*I*]; & dans le meme tems, aiant appris, selon Buchanan (*n*), que le Roi d'Angleterre faisoit de grands preparatifs sur mer pour infester les côtes d'Ecosse, il retourna en diligence a S. André, & fixa un jour pour une Assemblée des Gentilshommes de ce quartier les plus voisins de la mer, afin de délibérer en commun sur ce qu'il y avoit a faire pour prevenir le danger dont on etoit menacé. Il commença à faire fortifier son Chateau de S. André, plus qu'il ne l'avoit eté auparavant (*o*). Mais il fut assassiné peu de tems après, de la manière dont nous le rapporterons ci-dessous [*K*]. Mr. Burnet dit (*p*), que la mort du Cardinal fit porter des

(*m*) Idem p. 42.

(*n*) *Rer. Scotic. Hist.* L. XV. p. 295.

(*o*) Keith p. 42. 43.

(*p*) *Hist. de la Réformat. d'Anglet.* T. II. p. 777. Amsterd. 1687, in-12.

par cette raison d'insérer dans son Histoire. Il avoue, *qu'il les trouve ridicules, & qu'il croit qu'on ne les a inventées que pour rendre odieux les Juges & le Clergé de ce tems-là.* Et par rapport à la prédiction de Wishart, il remarque, que Knox n'en dit pas un mot dans la prémière Edition de son Histoire, quoiqu'il ne pût pas l'ignorer, si le fait eut été vrai, puisqu'il avoit connu Wishart particulierement, qu'il n'étoit pas éloigné du lieu où il fut exécuré, & qu'il avoit demeuré quelques mois avec les meurtriers du Cardinal au Chateau de S. André. Or, s'il en eût eté instruit, il n'auroit pas manqué de l'insérer dans son Histoire. Et le Chevalier David Lindsay, qui vivoit dans ce tems là, & qui fit un Poëme intitulé, *Tragedie du Cardinal Beaton*, où il rassembla tout ce qui pouvoit rendre odieuse la mémoire de ce Prélat, ne dit pourtant pas un mot ni de la cruauté du Cardinal, qui se repaissoit du spectacle du supplice de Wishart, ni de la prediction de ce Martyr. Jean Fox, dans son Martyrologe, ne fait pas non plus la moindre mention de ces deux particularités. Tout cela persuade à Mr. Keith, qu'elles n'ont été inventées que quelque tems après le massacre du Cardinal. Il est vrai que Buchanan rapporte le fait, & dit (23), que le Cardinal & ses partisans regardérent avec grand plaisir, des fenêtres du Chateau couvertes de tapis, le supplice de l'innocent Wishart, & qu'ils sembloient vouloir gagner la faveur du peuple par leur cruauté. *Ex adversa fenestra & propugnacula arcis, tapetibus, stragulis sericis & pulvinis ornabantur, unde Cardinalis cum suo grege lætum spectaculum e tormentis hominis innoxii caperent, & velut tam præclari facinoris auctores gratiam populi captarent.* Il nous apprend ensuite, que le Gouverneur du Chateau, qui étoit si proche de Mr. Wishart que la flamme le brula, l'exhorta a avoir bon courage, & à demander pardon à Dieu de ses crimes. Il répondit: „ Les flammes consument mon corps, sans affecter mon ame; mais cet homme, qui nous regarde si fiérement de là haut, y sera vu dans peu de jours dans un état aussi honteux, qu'il y paroit à présent avec faste." *Præfectus arcis, qui tam prope adstabat, ut flammæ afflatu combureretur, breviter eum est hortatus, ut bono animo esset, ac delictorum veniam a Deo peteret. Cui ille: Hæc quidem flamma corpori, inquit, attulit molestiam, animum vero non fregit. At, qui nos ex editiore loco tam superbe despicit, intra paucos dies non minus ignominiose jacebit, quam nunc arroganter cubat.*

(23) L. XV. p. 594.

[*I*] *Pour assister au mariage de sa fille Marguerite avec David Lindsay, fils du Comte de Crawford.*] Mr. Keith dit (24), qu'il a vu une Copie du Contract de mariage daté de S. André du 10 d'Avril 1546, signé du Cardinal, qui nomme la fiancée en termes exprès, *Ma Fille*, à laquelle il donne pour dot quatre mille marcs; somme considérable dans ce tems là, puisque le Roi d'Angleterre ne donna que six-mille huit cens marcs à sa niéce, quand elle épousa le Comte de Lenox.

(24) L. I. c. 4. p. 42.

[*K*] *Il fut assassiné peu de tems après, de la manière dont nous le rapporterons ci-dessous.*] Le Dr. Mackenzie remarque (25), que les poursuites du Cardinal contre les Réformés animérent si fort contre lui ceux qui favorisoient la Réformation, qu'ils résolurent de le tuer; & que Henri VIII en avoit fait longtems auparavant la proposition au Comte d'Angus, & au Chevalier George Douglas son frère, qui avoient employé Mr. Wishart dans cette affaire: mais que celui-ci aiant souffert la mort, cela n'avoit servi qu'à les irriter davantage contre le Cardinal. Qu'ils dépêchérent d'abord deux hommes, dont l'un s'appelloit Jean Henri, & l'autre Wilson, pour demander au Roi d'Angleterre de plus amples Instructions, comme il paroit par une Lettre au Comte de Hertford, datée du 27 de Mai, qui portoit ce qui suit (26). „ Après nos cordiales salutations à Votre Grandeur, nous lui dirons, que la Reine aiant dépêché Jean Henri, Ecossois, & Wilson, envoyés à Son Altesse avec des Lettres de Créance de la part de plusieurs Seigneurs d'Ecosse, Sa Majesté a nommé pour ses Députés Mr. Holcroft & Jean Rogers pour aller avec eux en Ecosse, pour les affaires dont vous serez plus amplement instruit par les Instructions ci-jointes. Celle-ci est donc pour donner avis à Votre Grandeur, que Son Altesse considérant qu'il leur seroit difficile de faire leur voyage surement par terre, nous a ordonné de vous notifier que le bon-plaisir de Son Altesse est, que vous ayez soin de leur procurer un bon Vaisseau pour les conduire à l'embouchure de la riviére de Tay, & cela avec le plus de secret & de diligence possible." Mais le Dr. Mackenzie nous apprend, qu'ils n'eurent pas la patience d'attendre le retour de leurs Envoyés: ils convinrent entre eux de se rendre secrettement à S. André le 28 de Mai; & le lendemain vers les trois heures du matin, ils se trouvérent sur le Cimetière de l'Eglise de l'Abbaye. Le jeune La Grange trouva en arrivant la porte du Château ouverte, & y entra accompagné de six autres, amusant le Portier en lui demandant si le Cardinal dormoit, à quelle heure il se lèvesoit, & par d'autres questions pareilles. En même tems le Seigneur de Rothes s'approcha, & fit les mêmes questions. Le Portier ne se défia en aucune façon de lui, sachant qu'il étoit fort bien avec le Cardinal, qui l'avoit toujours traité comme un de ses meilleurs Amis: mais quand il apperçut Jean Leslie avec deux, ou selon Knox (27), avec quatre autres, qu'il connoissoit pour être des Ennemis de son Maitre, il accourut promptement pour lever le pont, craignant quelque mauvais dessein; mais ils l'arrétérent, lui prirent les clés, & se saisirent du passage. Ils en mirent ensuite quatre en sentinelle, pour empecher que personne ne pénétrât jusqu'à la chambre du Cardinal & ne l'avertit; après quoi ils allérent dans les chambres où étoient les Domestiques, & les appellant par leurs noms (car ils les connoissoient très bien) ils les mirent dehors au nombre de cinquante, outre les Ouvriers qui travailloient aux fortifications du Château, & qui étoient plus de cent: ils ne gardérent dans le Chateau que le fils du Régent, qu'ils y retinrent pour leur servir d'Otage. Tout cela se fit avec si peu de bruit, que le Cardinal n'en entendit rien, jusqu'à ce qu'ils frappérent à la porte de la chambre où il couchoit. Il demanda, qui étoit-là? Jean Leslie, frère du Comte de Rothes, répondit, *Je m'appelle Leslie. Quel Leslie?* répondit le Cardinal; *est-ce Leslie Norman?* On lui répondit qu'il falloit ouvrir; sur quoi il barricada sa porte, & refusa de les laisser entrer. Ils demandérent du feu pour bruler la porte; ce que le Cardinal aiant entendu, il capitula avec eux, & ouvrit, sous la promesse qu'on lui fit de ne point attenter à sa personne: mais les Conjurés se jettérent impétueusement dans sa chambre, & le tuérent sans qu'il fit de résistance. Bientôt le bruit se répandit que le Chateau étoit pris, ce qui mit toute la Ville en allarme; le peuple prit les armes, & les Amis du Cardinal se rendirent en grande diligence pour escalader les murailles. Mais quand on leur dit que le Cardinal étoit mort, leur ardeur se rallentit, & le peuple demandant à voir son corps, on le leur montra, de la même fenêtre d'où il avoit vu l'exécution de Wishart. *Tel est*, dit Mr. Mackenzie (28), *le recit que fait de cette Tragedie l'Archevêque Spotswood; mais Mr. Knox, qui a la bassesse & la lâcheté d'en parler d'un ton railleur, rapporte le fait de la manière suivante* (29). „ On proposa divers moyens pour expédier ce méchant homme, mais aucun ne réussit jusqu'au Vendredi 28 de Mai de l'an 1546, que le susdit Norman se rendit pendant la nuit à S. André. Guillaume Kirkaldie de la Grange, le jeune, y étoit déja, l'attendant. Vint ensuite Jean de Leslie, dont j'ai parlé, qui étoit le plus suspect. On n'a su que par l'événement, quelle résolution ils prirent cette nuit là. Mais le lendemain 29 de Mai de bon matin, ils se trouvérent partagés en plusieurs troupes sur le Cimetière de l'Abbaye, pas fort loin du Château. La porte étant ouverte, & le pont baissé pour faire entrer les matériaux nécessaires pour le batiment de Babylone, qui étoit à peu près fini, Guillaume Kirkcaldie la Grange le jeune, accompagné de six autres, se présenta le prémier, & étant entré, il demanda au Portier, si Mr. le Cardinal etoit éveillé? Il répondit que non; & il disoit vrai, car le Prélat avoit été occupé toute la nuit à conter ses raisons à Marion Ogilby sa Maitresse, qu'on avoit épiée quand elle étoit sortie par la fausse porte; ainsi Monseigneur avoit besoin, selon les régles de la Médecine, de repos & de tranquillité sur le matin. Pendant que le susdit Guillaume s'entretenoit avec le Portier, & que ses gens faisoient semblant de regarder travailler les Ouvriers, Norman Leslie s'approcha avec sa troupe, & comme elle n'étoit pas nombreuse, ils n'eurent point de peine à entrer. Ils s'avancérent jusqu'au milieu de la Cour; mais Jean Leslie avec quatre autres aiant suivi un peu brusquement, le Portier effrayé voulut lever le pont; sur quoi Jean étant entré, l'arrêta, & le Portier s'étant mis en défense, on lui cassa la tête, on se saisit des clés, & on le jetta dans le fossé; & de cette manière la Place fut prise. Les Ouvriers, qui étoient plus de cent, coururent aux murailles, & furent mis à la porte, sans qu'on leur fit aucun mal. La prémière chose qu'on fit, ce fut que Guillaume Kirkcaldie se mit en sentinelle à la fausse porte, de peur que le Renard ne s'échappât. Ensuite on

„ alla

(25) P. 23.

(26) Voyez *Lettres de Sadler*, ap. Mackenzie.

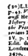
(27) L. I. p. 64.

(28) P. 24.

(29) Knox L. I. p. 24. Edimb. 1732.

des jugemens assez opposés. Il se trouva des personnes qui voulurent justifier les Conjurés, en disant qu'ils n'avoient rien fait que tuer un Voleur insigne. D'autres, bien aises que le Cardinal fût mort, condamnoient pourtant la manière dont on l'avoit assassiné, & y trouvoient trop de perfidie & de cruau-

„ alla dans toutes les chambres des Domestiques, qu'on mit dehors sans faire de mal à personne, quoiqu'il y en eût plus de cinquante. Ceux qui exécutoient cette entreprise, n'étoient que seize. Le Cardinal s'étant éveillé au bruit, demanda par la fenêtre, ce que vouloit dire tout ce fracas? On lui répondit, que Norman Leslie s'étoit rendu maître du Château; sur quoi il courut à la porte secrette: mais s'étant apperçu que le passage étoit gardé par dehors, il retourna promptement dans sa chambre, prit sa bonne épée, & fit barricader la porte par son Valet de chambre. En même tems Jean Leslie vint à la porte, & le pria d'ouvrir. Le Cardinal demanda, *Qui va-là?* Il répondit: *Mon nom est Leslie. Est ce Norman?* dit le Prélat. *Non*, répondit l'autre, *je m'appelle Jean. Je veux avoir Norman*, dit le Cardinal, *car il est de mes amis. Il faut*, repliqua-t on, *vous contenter de ceux qui sont ici, vous n'en aurez point d'autres.* Il y avoit avec Jean Leslie, Jaques Melvill, fort lié avec le susdit George Wishart; & Pierre Carmichell, homme hardi. Pendant qu'ils travailloient à forcer la porte, le Cardinal cacha une cassette d'or dans un endroit secret. A la fin il demanda: *Voulez-vous me donner la vie?* Jean répondit: *Il en sera ce qu'il nous plaira. Non*, dit le Cardinal, *jurez-le moi par les plaies du Sauveur, & je vous ouvrirai.* Sur quoi Leslie dit: *Ce qui est dit, est dit*; & se mit à crier, *du feu, du feu*, car la porte étoit très forte. On apporta donc un plein réchaud de feu; ce que le Cardinal aiant remarqué, lui ou son Valet de chambre (on ne sait lequel des deux) ouvrit la porte. Le Prélat se jetta sur un siége, & se mit à crier: *Je suis Prêtre, je suis Prêtre; vous n'avez pas sans doute dessein de me tuer?* Le susdit Jean, conformément à ses prémiers desseins, le frappa une fois ou deux, & Pierre en fit de même; mais Jaques Melvill, l'homme du monde le plus doux & le plus modéré, voyant que les deux autres étoient en colère, les fit retirer, & leur dit: *Cette Oeuvre, & ce Jugement de Dieu, quoique secrets, doivent être exécutés avec plus de décence.* Et présentant la pointe de son épée au Cardinal, il lui dit: *Repens-toi de ta vie criminelle, mais sur-tout d'avoir répandu le sang de George Wishart, qui étoit un puissant instrument en la main de Dieu. Car quoique les flammes l'aient consumé aux yeux des hommes, cependant son sang crie vengeance devant Dieu, qui nous a envoyés pour le venger de toi. Et je proteste ici devant Dieu, que ce n'est ni la haine, ni le desir de m'emparer de tes richesses, ni la crainte du mal que tu pourrois me faire à moi en particulier, qui m'oblige à te frapper; ce qui m'y engage, c'est uniquement que tu as été, & que tu continues avec obstination d'être l'ennemi de Jésus-Christ & de son saint Evangile.* Là-dessus il lui donna trois ou quatre coups d'épée, & le Cardinal tomba sans dire autre chose sinon: *Je suis Prêtre, je suis Prêtre. Ah! tout est perdu.* Pendant qu'ils étoient occupés avec lui, le bruit de ce qui se passoit se répandit dans la Ville. Le Prévôt assembla les Bourgeois, qui s'étant avancés jusqu'au fossé, se mirent à crier: *Qu'avez vous fait de Monseigneur le Cardinal? où est Monseigneur le Cardinal? Avez vous tué Monseigneur le Cardinal? Faites-nous voir Monseigneur le Cardinal.* Les Conjurés répondirent en riant: *Le meilleur parti pour vous, est de vous en retourner chez vous; car l'homme que vous appellez Cardinal, a reçu son salaire, & il ne troublera plus en personne la Societé.* Mais ils criérent encore comme des enragés: *Nous ne nous retirerons point, que nous ne l'ayons vu.* On porta donc son corps, & on le montra à la multitude incrédule, qui ne vouloit pas croire sans avoir vu; & ils s'en retournérent ainsi, sans avoir chanté un *Requiem æternam*, & un *Requiescat in pace*, pour son ame. Comme il faisoit chaud (car c'étoit au mois de Mai, comme on l'a dit) & que les préparatifs pour ses obséques ne pouvoient se faire si promptement, on jugea à propos, pour le préserver de corruption, de le bien saler, de lui donner une chape de plomb, & un coin dans le fond de la Tour du côté de la Mer (lieu où plusieurs Fidèles avoient été emprisonnés) pour y attendre les obséques que ses Confréres les Evêques lui préparoient. Nous rapportons, *dit Mr. Knox en finissant*, ces choses d'un style badin; mais nous prions le Lecteur de faire attention à l'équité des Jugemens de Dieu, & de remarquer comment il surprend les sages dans leurs ruses, & fait que leur table leur sert de piége où ils se trouvent pris, & que leur prétendue force contribue à leur ruine. Ce sont là les œuvres de Dieu, par lesquelles il avertit les Tyrans de la Terre, qu'il tire enfin vengeance de leur cruauté, quelques efforts qu'ils fassent pour l'éviter. Mais tel est l'aveuglement de l'homme, que, comme le dit David, *les enfans marchent sur les traces de leurs pères méchans, & imitent leur impiété.* Car nous verrons dans la suite, que ce Bâtard, qu'on appelle encore Evêque de S. André, ne céde guéres en cruauté au prémier." Mr. Keith remarque (30), que dans la prémière Edition de l'Histoire de Knox, imprimée à Londres in-8. on trouve cette Note marginale: *L'action divine & les discours de Jaques Melvil*; mais que dans les Editions in-quarto & in-folio, les Editeurs ont supprimé le terme de *divine*. Il nous dit aussi que Calderwood, p. 2. de son Histoire, s'exprime ainsi: *Ce Cardinal auroit été plus loin encore, si Dieu n'eût suscité des gens de cœur, qui lui ôterent la vie à propos.* Et Fox dans son Martyrologe (31) dit aussi, que ces gens-là furent *suscités par le Seigneur* pour tuer l'Archevêque dans son lit. Mais Mr. Collier, dans son *Histoire Ecclesiastique de la Grande Bretagne* (32), reléve vivement cet Ecrivain. „ Le Seigneur, *dit il*, suscite-t-il donc des gens pour arracher l'épée aux Magistrats, & pour exécuter leur vengeance particuliére par le carnage? La perfidie & l'assassinat d'un Seigneur dans son lit, sont-ce des preuves d'une inspiration céleste? Ces gens-là ont-ils fait quelque miracle, pour prouver qu'ils avoient commission de tuer le Cardinal, & qu'ils étoient dispensés de l'observation du sixième Commandement? On ne prétend rien de pareil. Fox l'appelle un *Meurtre*; & dit cependant, qu'*ils furent suscités du Seigneur.* Quoi de plus étrange, & de plus propre à confondre? Quels écarts le préjugé & la passion ne font-ils pas faire quelquefois! L'Archevêque Spotswood, quoiqu'il blâme la conduite du Cardinal, quoiqu'il le représente comme un homme d'une ambition sans bornes, & d'une cruauté sans égale contre ceux qu'il appelloit Hérétiques, condamne cependant cette action, & rapporte qu'il y eut peu des Meurtriers qui moururent de mort naturelle. Cependant quelques personnes ennemies du Cardinal furent assez peu raisonnables pour louer ce meurtre, & pour s'offrir de se joindre aux Conjurés; mais c'est avec raison que l'Historien (Spotswood) combat le fanatisme de ces gens-là." Dempster, dans son *Histoire Ecclésiastique* (33), dit que Wishart étoit du complot d'assassiner le Cardinal, de sorte qu'il pouvoit facilement prédire sa mort. Le Dr. Mackenzie, dans la Vie de Wishart (34), dit qu'il a vu dans la Bibliothéque des Avocats à Edinbourg, une Lettre qui semble confirmer ce soupçon. Car pendant que le Comte de Herford résidoit à Newcastle en qualité de Gouverneur du Nord de l'Angleterre, les Seigneurs Réformés, qui tiroient pension du Roi d'Angleterre, lui envoyérent Wishart pour lui proposer de tuer le Cardinal, comme cela paroit par la Lettre du Comte à Henri, datée du 17 d'Avril 1544, où l'on trouve (35) ce qui suit: „ Mr. Wishart est arrivé aujourd'hui d'Ecosse: il m'a apporté une Lettre de Mylord Brimston, que j'envoie ci-jointe à Votre Altesse; & conformément à sa prière, j'ai donné ordre pour que le susdit Mr. Wishart puisse se rendre auprès de Votre Majesté, pour lui remettre les Lettres dont il est chargé pour elle de la part de Mylord Brimston, & pour agir selon celle de Créance qu'il a, qui se réduit, à ce que j'ai pu comprendre, à ces deux points. L'un, de proposer de la part du Lord Grainge, ci-devant Trésorier d'Ecosse, du Seigneur de Rothes, du Comte de Rothes son fils aîné, & de Jean Charters, de tâcher de se rendre maîtres de la personne du Cardinal, ou de le tuer, quand il passera quelque jour par le pays de Fife, comme il fait souvent en allant à S. André; & en cas qu'ils puissent se saisir de lui, de le remettre entre les mains de Votre Majesté; & ils se chargeront, *dit il*, de cette entreprise, quand ils sauront l'intention de Votre Majesté là-dessus. L'autre article regarde le secours que Votre Majesté voudra leur accorder après le coup fait, en cas qu'ils soient poursuivis par d'autres ennemis." Mais Mr. Keith remarque (36), que cette Lettre ne se trouve point parmi celles de Sadler, & qu'il n'a pu la trouver dans la Bibliothèque des Avocats à Edinbourg, malgré les soins qu'il s'est donnés pour la découvrir, & quoique le Dr. Mackenzie assure l'y avoir vue. Il dit aussi (37), que le Wishart dont il s'agit dans cette Lettre, est peut-être Wishart de Pitarrow. Il nous apprend aussi (38) que quelques personnes lui ont assuré qu'on pourroit trouver à la Tour de Londres des papiers, qui pourroient nous apprendre que quelques-uns de ceux qui eurent part à l'assassinat du Cardinal, avoient été gagnés pour cela par la Cour d'Angleterre, & que l'Auteur de la Préface de *l'Histoire des Campagnes de* 1548 & 1549 affirme que cela est démontré par deux Lettres originales, qui subsistent encore. Mr. Keith ajoute, qu'il seroit à souhaiter que cet Auteur nous eût appris où elles se trouvent, ou que les personnes qu'on dit qui en ont des Copies, voulussent donner au Public la satisfaction de voir cet important point d'Histoire éclairci. Et bien des personnes, dit-il, n'auront pas de peine à croire que le Roi Henri ait trempé dans cette affaire, parce qu'on sait qu'il n'avoit pas la conscience fort délicate; sur-tout dans un tems où le dépit de voir ses projets sur l'Ecosse déconcertés par le Cardinal, l'avoit irrité au point d'ordonner à Mr. Sadler de tâcher de se saisir de lui, du Régent, & de la jeune Reine, & de les envoyer en Angleterre. „ Mais, *continue Mr. Keith*, quoique nous ne puissions rien dire de particulier sur ce sujet, ce qu'il y a de bien certain, c'est que le meurtre n'eut pas plutôt été commis, qu'il y eut une correspondance secrette entre la Cour d'Angleterre & les Meurtriers, quoique l'Ecosse eût été comprise dans le Traité conclu le 7 de Juin de cette année entre les Rois de France & d'Angleterre en rase campagne


(30) L. I. c. 4. p. 43. *Voyez aussi* Heylin *History of the Presbyterians* L. IV. p. 145. Edit. de Londres 1670.

(31) Vol. II. p. 621.

(32) Vol. II. L. III. p. 209. Londres 1714.

(33) P. 598. Edit. Bonon. 1626.

(34) *Lives and Characters of the most eminent Writers of the Scots Nation* Vol. III. p. 18.

(35) Voy. *les Lettres de Sadler* Bib. J. C. Edimb. *apud* Mackenzie p. 18.

(36) P. 41.

(37) P. 44.

(38) L. I. c. 5. p. 49.

X „ pro-

cruauté. Quelques nouveaux Prédicateurs allérent véritablement se réfugier dans le Château, lorsque le coup eut été fait: mais aucun d'eux n'étoit entré dans cette Conjuration, pas même par un simple consentement; & si plusieurs tâchérent ensuite de pallier l'énormité de ce crime, je ne trouve point, dit l'Historien, qu'aucun entreprit de le justifier (q). La fin tragique que l'on vit faire à la plupart des Conjurés, dont presque aucun ne mourut d'une manière naturelle, disposa le peuple à détester leur action. Dempster nous apprend (r) que le Cardinal écrivit une *Rélation de ses Négociations avec le Roi de France, & avec le Pape*; un *Traité de la Primatie de S. Pierre sur les autres Apôtres*, que le célèbre Jurisconsulte Guillaume Barclay avoit vu; & un *Recueil de Lettres à diverses personnes de distinction.* Les differens Partis ont fait de ce Cardinal des portraits fort opposés [*L*]. JAQUES BEATON, Archevèque de Glasgow en 1552, étoit de la même famille. Ce Prelat se retira à Paris, quand il vit que la Réformation commençoit à s'établir en Ecosse; & lorsque la Reine Marie passa dans ce Royaume, elle lui donna un Caractère public, & lui ordonna de résider à la Cour de France. Sous les Régences, il fut déclaré rebelle, ses biens confisqués, & son Siége donné successivement à diverses personnes. Jaques VI, pendant sa minorité, le rétablit dans ses honneurs & dans ses biens, & le revêtit de son ancien Caractère d'Ambassadeur en France (s). L'Archevêque Spotswood en parle, dans son *Histoire Ecclesiastique*, comme d'un homme de mérite, & dit qu'il fut fidèle à la Reine Marie tant qu'elle vécut; que dans la suite, il ne fut pas moins attaché au Roi son fils; & qu'il servit toujours de tout son pouvoir sa Patrie. Il mourut en 1603, & laissa dix mille écus pour faire étudier de pauvres Ecossois (t).

(q) *Voyez la* Rem [*K*].

(r) *Apud* Mackenzie p. 28. 29.

(s) Collier *Church-History*, Part. II. L. 8. p. 671.

(t) Id. Ibid.

„ proche du Village de Campenston, dans le voisinage „ d'Ardres en Picardie. Par ce Traité, Henri s'engageoit à ne point faire la guerre aux Ecossois, à moins „ qu'ils ne lui en donnassent de nouveaux sujets." Mais cet Auteur rectifie ensuite ce qu'il dit ici, de la correspondance secrette qu'il y eut entre Henri & les Assassins du Cardinal *immédiatement après sa mort*. Il nous apprend (39), „ que la correspondance dont il s'agit, & sur laquelle on a des lumières par quelques Pièces & Actes „ publics répandus çà & là, n'a commencé qu'au mois „ de Mars 1546-7 entre le Roi Edouard & les Meurtriers;" comme il paroit par les *Actes Publics de Rymer*. Il ajoute, que quoiqu'il n'ait vu aucune Pièce authentique, qui rende certaine la correspondance avec le Roi Henri, il croit que le consentement des Historiens d'Ecosse suffit pour la regarder comme incontestable. Et Mr. Burnet lui-même, dans son *Histoire de la Reformation d'Angleterre* (40), dit que les auteurs de la mort du Cardinal *attendoient des secours du Roi d'Angleterre, qu'ils se declarérent pour lui, & lui envoyérent demander sa protection.* Il rapporte ailleurs, qu'au mois de Février 1546-7, Mr. *Henri Balnaves* *, un de ceux qui étoient entrés dans le Chateau de S. André pour suivre la fortune des Assassins du Cardinal, & qui étoit en ce tems-là leur Agent à la Cour d'Angleterre, reçut 1180 livres sterling pour la paie de la Garnison pendant six mois. Il nous apprend aussi, que Norman Leslie avoit 280 livres, le Chevalier Jaques Kirkcaldie 200, & plusieurs autres de moindres pensions, en considération *de leur affection*, ainsi que portent les Registres du Conseil. Patrick, Lord Gray en Ecosse, traita aussi avec le Roi Edouard au Château de S. André l'onzième de Mars 1546-7, pour lui remettre le Chateau de Broughty, avec la *Pêche*, & ses *Dépendances*, pour 200 marcs, monnoie d'Ecosse, à condition que le Roi lui aideroit à se rendre maître de la Ville de Perth; & en étant venu à bout, il consentit aussi que le Roi eût entre les mains le principal Fort de la Ville, appellé la *Tour des Espions.* Il paroît aussi par les *Actes Publics* de Rymer, que le Comte de Bothwell recevoit d'Angleterre une pension de trois mille écus par an, & qu'on lui entretenoit une Garde de cent chevaux pous sa personne, en 1549.

(39) P. 60.

(40) T. II. L. III. p. 755. Edit. in-8.

* Dans les Mémoires de *Melvil* il est nommé *Balnears.* R. D. T.

[*L*] *Les différens Partis en ont fait des portraits fort opposés.*] Les Ecrivains Papistes lui donnent de grands éloges; & Dempster, dans son *Histoire Ecclesiastique d'Ecosse* (41), dit qu'il avoit rendu de grands services à la Religion Catholique & à la Nation Ecossoise: *præclare de Religione Catholica & sua patria meritus*; & qu'on ne put jamais ôter son sang de dessus les fenêtres de la chambre où il avoit été tué: *sanguis occisi a lapidibus fenestræ eius delerique nequit.* Le Dr. Mackenzie dit (42), qu'il faut avouer que c'étoit un homme d'une ambition sans bornes, qui avoit beaucoup de talens naturels, qui étoit versé dans toutes les Sciences; mais d'une vie déréglée, étant trop adonné aux femmes, même après qu'il fut dans le Sacerdoce. Qu'il est entiérement inexcusable d'avoir fait mourir tant de personnes pour la Religion, assistant lui-même à leur supplice, ce qui marque qu'il étoit d'un caractère cruel & inhumain. Mr. Keith nous dit (43), que c'étoit certainement un grand Homme du côté de la capacité; mais qu'il seroit à souhaiter qu'on pût lui donner le même éloge à l'égard de ses mœurs. Il eut de Marie Ogilby, fille des prédécesseurs des Comtes d'Airly, plusieurs enfans, dont il y a encore des descendans de distinction en Ecosse, tant de la ligne masculine que de la féminine. „ Comme plusieurs personnes de la Noblesse, „ *continue cet Auteur*, trouvoient leur intérêt temporel, „ aussi-bien que spirituel, à suivre les nouvelles Opinions „ en matière de Religion, le Cardinal trouvoit qu'il étoit de son intérêt de s'y opposer de tout son pouvoir. „ C'est pourquoi, dans tout ce qui étoit du ressort de sa „ charge, soit au temporel, soit au spirituel, il traitoit „ les Prédicateurs & les fauteurs des nouvelles Opinions „ avec une grande sévérité, parce que c'étoit-là, selon „ lui, le seul moyen d'arrêter le cours du mal. Je ne „ prétens pas, *ajoute-t-il*, décider des suites qu'auroit „ eues une semblable conduite, s'il eût vécu plus longtems: mais ce qui me paroit certain, c'est que par sa „ mort le Gouvernement fut fort affoibli; & que s'il eût „ vécu, certaines personnes qui devinrent bientôt puissantes, n'auroient jamais eu l'occasion de commettre „ les infamies qu'elles commirent sous prétexte de Religion. Car il étoit aussi habile dans la Politique, que „ dans ce qui regarde le Gouvernement Ecclésiastique."

(41) *Apud* Mackenzie Vol. III. p. 28.

(42) Vol. III. p. 28.

(43) L. I. ch. 3. p. 45.

BEAUMONT (JEAN), Auteur du Poëme sur la Bataille de *Bosworth*, & de plusieurs autres Pièces [*A*], étoit fils de François Beaumont, un des Juges des Plaidoyers Communs sous la Reine Elisabeth, issu d'une ancienne & noble Famille de ce nom, établie à Gracedieu dans le Comté de Leicester. Il entra avec ses frères, *Henri*, & *François* le célèbre Poëte Dramatique, en qualité de Pensionnaire dans le *Broad-Gate's Hall* * à Oxford, au commencement du Terme de Pâques de l'an 1536, étant âgé de quatorze ans. Après y avoir étudié trois ans, il entra dans un des *Hôtels* ou *Inns* de Cour; après quoi il se retira dans sa Province, où il épousa une Demoiselle de la Famille de Fortescue. En 1626, il fut fait Baronet. Il s'occupa avec succès à la Poësie dans les prémières années de sa vie; & il n'employa pas moins heureusement les dernières à des études plus graves & plus sérieuses; & si la mort ne l'eût enlevé à la fleur de son âge, il se seroit distingué avec éclat par ses grandes connoissances & par son mérite peu commun. Il mourut pendant l'Hiver de l'année 1628, & fut enterré dans l'Eglise de Gracedieu. Il laissa trois fils, dont l'ainé, qui s'appelloit *Jean*, mourut sans enfans; *François* fut Jésuite; & *Thomas* succéda à son frére ainé dans ses titres & ses biens (*a*). Mr. Gilles Jacob, dans son *Poetical Register*, ou *Vies & Caractères des Poëtes Anglois* (*b*), a fait une insigne bévue, en disant que notre Beaumont *vivoit du tems du Roi Richard III.*

* Il ne se trouve pas dans Chamberlayne de College de ce nom. R. D. T.

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 324.

(*b*) Vol. I. p. 4. Londres 1721.

[*A*] *Auteur du Poëme sur la Bataille de Bosworth, & de plusieurs autres Pièces.*] Le Poëme sur la Bataille de Bosworth est encore admiré aujourd'hui des Connoisseurs, & le morceau suivant porte à croire que c'est un excellent Ouvrage. „ Ici se rencontrent le vaillant Oxford & le fièr „ Norfolk. Ils se lancent avec vigueur leurs javelots, qui „ volent en mille pièces: aussi tôt ils s'arment de leurs é„ pées. Norfolk porte à son Ennemi un coup, qui glisse „ sur le casque, tombe sur le bras, & pénétrant au tra„ vers de ses armes, lui fait une blessure, qu'il ne dai„ gne pas sentir: d'un air fièr & menaçant il lève le bras, „ emporte la moitié du casque de Howard, & lui decou„ vre le visage. A cet aspect, la pitié le fait reculer: il a „ honte d'attaquer un Ennemi desarmé. Dans le moment, „ une flèche partie de loin, mais d'une main que le Duc „ pouvoit distinguer, frappe d'un coup mortel le constant „ ami de Richard, & termine à contretems ce combat. „ La noble ame d'Oxford est pénétrée de douleur à ce „ spectacle; il s'écrie: Adieu, ô digne Guerrier, que le „ plus superbe Tombeau ne peut assez honorer! Plût au „ Ciel que mes larmes pussent empêcher ton sang de cou„ ler, ce sang digne d'être répandu pour une meilleure „ Cause! Ah! si les crimes de Richard eussent été moins „ grands, & moins dignes de châtiment, tes sublimes ver„ tus les auroient expiés, & l'auroient dérobé à la peine „ qu'il mérite."

BEAU-

BEAUMONT (François) étoit frère de Jean Beaumont, dont nous venons de parler, & du Chevalier Henri Beaumont, Deputé au Parlement de la part de Gracedieu, Lieu de leur naissance. Jean Beaumont son aieul étoit Maitre des Rôles; & François son père, Juge des Plaidoyers Communs [A], avoit épousé Anne, fille de George Pierrepont ou Home-Pierrepont de Nottingham (a). La date de la mort de Beaumont, marquée par l'Editeur de ses Pièces de Théatre & de celles de Fletcher, nous apprend qu'il étoit né vers l'an 1585 ou 1586, sous la Reine Elisabeth. Il mourut fort jeune [B], n'aiant pas encore trente ans. Mr. Jacob a emprunté une partie de ces particularités, & plusieurs autres, de l'Editeur dont j'ai parlé, sans lui en faire le moindre honneur. Il est étonnant que Mr. Langbaine, si curieux dans ses recherches, n'en ait découvert aucune: il déclare que la famille, la naissance, le pays, l'éducation & la mort de Beaumont lui sont entièrement inconnues, & il en temoigne beaucoup de regret (b). Il est évident par-là qu'il n'a jamais lu, du moins avec soin, les Poësies de Beaumont (quoiqu'il en parle) imprimées en 1653; puisqu'il y auroit trouvé quelques circonstances de la famille &c. de notre Poëte, comme le Lecteur s'en appercevra par l'Abrége qu'on va donner de sa vie. Il fit ses études à Cambridge, & de là il alla dans le Collége appellé *Inner-Temple*. Il laissa une fille nommée *Françoise* Beaumont, qui est morte dans le Comté de Leicester après l'année 1700. Elle avoit quantite de Poësies de la façon de son père, mais elle les perdit en venant d'Irlande, où elle avoit demeuré quelque tems chez le Duc d'Ormond (c). Beaumont & Fletcher travailloient ensemble, & ils ont surpassé, dit Mr. Langbaine, tous les Poëtes de leur Siècle, à la reserve de l'admirable Shakespear, & du savant & judicieux Johnson (d). Winstanley dit, dans son style précieux, que Beaumont & Fletcher, semblables à Castor & à Pollux, ont mis le Théatre Anglois de niveau avec ceux d'Athènes & de Rome; que Beaumont fournissant pour sa part le Lest du Jugement, & Fletcher les Voiles de l'Imagination, ils formoient ensemble un Poëte excellent (e). Mr. Langbaine leur donne à tous deux de grands éloges, & il déclare qu'il lui est impossible d'atteindre à leur Caractère (f). Mr. Beaumont, dit-il, avoit beaucoup d'esprit, & encore plus de jugement (g). Mais ce que ce Biographe ajoute fait plus l'honneur encore à notre Poëte, que tout ce qu'il pouvoit dire à sa louange: c'est qu'il entendoit si bien le Théatre, que Ben-Johnson lui-même ne croyoit pas s'avilir en se soumettant à sa Critique (h). Cette particularité s'accorde parfaitement avec le caractère général de Beaumont, qui étoit d'être un Ecrivain très judicieux; & comme Johnson lui-même étoit un Poëte qui avoit le jugement solide, il n'auroit certainement pas soumis ses Pièces à la Critique de Beaumont, s'il n'avoit eu une idée fort avantageuse de sa capacite: aussi en a-t-il donné une preuve, par des Vers qu'il lui adressa [C] pendant qu'il vivoit encore. Il y a une Epitre en vers de Beaumont à Ben-Johnson, écrite de la Campagne, comme le porte le titre, avant que lui & Fletcher vinssent à Londres (i): c'est dommage que la date, ni le lieu d'où elle a été écrite, ne soient point marqués. Elle est signée, *la Fille au Moulin*. Elle semble avoir accompagné deux Comédies composées par lui & par Fletcher, mais imparfaites. Il paroit qu'ils devoient se trouver tous trois *à la Syrène* à Londres. Beaumont se plaint dans cette Epitre, du mauvais vin qu'il avoit bu à la Campagne, & il envie le Nectar de la Ville: il donne une légère idée des gens avec lesquels il est oblige de converser, se moque de leur tour d'esprit petit & bas, aussi-bien que de celui de quelques-uns des Associés de la *Syrène:* il raille de lui-même, & témoigne la plus grande amitié & la plus haute estime pour Johnson [D]. Les Vers de cette Epitre ne sont pas fort beaux; mais ils paroissent, aussi-bien que tout le Recueil, avoir été imprimés d'une manière peu correcte, ce dont nous parlerons dans la suite. Il y a deux vers dans cette Epitre, qui semblent insinuer que Beaumont avoit le sort ordinaire des Poëtes, de n'être pas fort à son aise [E]; quoique peut-être, vu la richesse de sa Famille, on puisse les entendre de son esprit, qu'il rabaisse modestement. Quoi qu'il en soit, Beaumont, tel qu'un véritable Poëte, se console d'abord par l'espérance, & s'écrie quelques lignes plus bas: „ Johnson, quand nous aurons achevé ces Scènes, nous goûterons le Vin; je boirai à la „ santé de ta Muse, & tu boiras à la mienne (k)." Mais revenons à Mr. Langbaine. L'Esprit de Mr. Fletcher, dit-il, égaloit le Jugement de Beaumont; & il l'avoit si abondant, que Beaumont son judicieux Compagnon, tel qu'un Jardinier qui taille un arbre & qui l'émonde, étoit obligé de retrancher dans ses compositions. Ces deux Poëtes, continue le meme Auteur, entendoient parfaitement le Monde; & de-là vient qu'ils ont admirablement réussi à peindre les coutumes & les mœurs de leur tems. En un mot, l'Imagination de Fletcher & le Jugement de Beaumont, réunis, ont produit des Pièces, qui seront à jamais des monumens de leur esprit & de leur génie (l). Le portrait que *Néander* fait de ces deux Poëtes, dans l'admirable Essai de Dryden sur la Poësie Dramatique [F], a assez de

(a) *The Works of Mr. Fr. Beaumont and Mr. John Fletcher*, in the Preface &c. p. 1. Vol. I. Edit. de 1711. in-8.

(b) *Account of the English Dramatic Poets* p. 205. Oxford 1691. in-8. Ce Biographe est souvent partial, & peu judicieux.

(c) Préface, à la tête des *Oeuvres de Beaumont & de Fletcher*, en Anglois, *ubi supra*.

(d) Langbaine p. 203.

(e) Winstanley *Lives of the most famous English Poets*, p. 122. C'est un Ecrivain inexact, & tres peu judicieux.

(f) Langbaine p. 203.

(g) Idem p. 204.

(h) Id. ibid.

(i) *Poems by F. Beaumont* 1653. On ne peut citer la page, parce qu'elles ne sont marquées par aucun chiffre.

(k) *Beaumont's Poems.*

(l) Langbaine ibid. NB Ce caractère de Langbaine paru plusieurs années après l'*Essai* de Dryden, qui est de l'année 1626, comme nous l'apprend l'Editeur des Comedies de Beaumont & de Fletcher, in-8.

[A] *Son père étoit Juge des Plaidoyers Communs.* Il paroit que le père de Beaumont étoit Juge, par des Vers du spirituel Mr. Jean Berkenhead, qui sont à la tête des Poësies de Beaumont, dans lesquels on célèbre l'heureuse union de la Muse de Beaumont & de celle de Fletcher: ces vers sont à la tête de l'Edition des Poësies de Beaumont, de 1653, à Londres, in-8. On y voit, que Fletcher étoit fils d'un Prélat, & Beaumont fils d'un Juge. Le Poëte attend de grandes choses de l'union de ces deux Grands-Hommes; c'est-là en substance le sens des vers.

[B] *Il mourut fort jeune.*] C'est ce qu'on voit par une Elégie de J. Earle sur Beaumont, où se trouvent des vers dont voici le sens: „ A peine a-t-il atteint l'âge de Raison, qu'il a été Poëte; & à peine a-t-il paru, qu'il a „ été enlevé en un instant, tel qu'une belle fleur (1)." Un autre Poëte dit: „ Jeune Beaumont, ravi par la mort „ dans le Printems de ta vie."

[C] *Des vers qu'il lui adressa.*] Voici en substance le sens de ces vers (2). „ Beaumont, que je t'aime, „ toi & ta Muse, pour la manière dont tu en agis envers moi! Que je crains de ne mériter pas le moindre des éloges, que ta plume indulgente me donne! „ Tu me rends heureux & malheureux en même tems; „ & en me comblant de biens, tu m'en ôtes davantage. „ Quel sort est le mien, de faire moi-même ma peine! „ Quel art est le tien, de tromper ainsi ton Ami! Lors „ même que tu me loues, je suis contraint, pour écrire „ mieux, de te porter envie (3).

[D] *Il témoigne la plus grande amitié & la plus haute estime pour Johnson.*] „ Exilé dans ce lieu, j'espère que le „ sort me ramènera encore une fois auprès de toi, de toi „ qui me rends les routes de la Sagesse aisées & agréables. „ Alors, moi qui n'ai de plaisir que dans ta compagnie, „ je n'aurai pas de plus grande satisfaction, que de reconnoitre que je tiens de toi tout ce que j'ai de lumières (4)."

[E] *Beaumont . . . . . n'étoit pas fort à son aise.*]

—— Destiny, which all controuls,
I hope hath left a better fate in store
For me, thy friend, than to live ever poor (5)

„ J'espère que la Fortune, qui règle tout, réserve à ton „ Ami un meilleur sort, que celui d'être toujours pauvre."

[F] *Le portrait que Néander fait dans l'Essai de Dryden.*] Beaumont & Fletcher, *dit-il*, avoient, avec l'avantage d'avoir devant eux Shakespear, beaucoup de talens naturels, cultivés par l'étude. Beaumont sur-tout étoit si bon Juge des Pièces de Théatre, que Ben-Johnson soumettoit tout ce qu'il écrivoit à sa Critique; & l'on croit qu'il profitoit de ses avis, sinon pour faire, du moins pour corriger toutes ses Pièces. On voit l'estime qu'il avoit pour lui, par les vers qu'il lui adressa; ainsi il seroit inutile de s'étendre là dessus. La prémière Pièce qui leur acquit de la réputation, à Fletcher & à lui, fut leur *Philaster*. Ils en avoient fait auparavant deux ou trois, qui ne leur avoient pas réussi; ce qu'on rapporte aussi de Ben-Johnson, avant qu'il fit, *Every Man in his Humour* (*Chacun a sa Marotte*). L'Intrigue de leurs Pièces étoit généralement plus régulière, que celle des Pièces de Shakespear, surtout de celles qui furent faites avant la mort de Beaumont: ils possédoient infiniment mieux le train de vie des bons-vivans, dont aucun Poëte avant eux n'a si bien peint les ex-

(1) *Commendatory Verses prefixed to Beaumonts Poems* London 1653.

(2) *Poems of divers sorts, written by Sir Aston Cokaine*, p. 92. Lond. 1658. in-12.

(3) *Every Man out of his own Humour, and other Plays of B. Johnson* p. 703. Lond. 1616.

(4) *Beaumont's Poems.*

(5) Id. ibid.

de conformité avec celui de Langbaine que nous avons rapporté, & il se pourroit bien que cet Auteur l'eût pris de-là. Mais Dryden paroit avoir fait, dans un autre endroit, une Critique plus juste des Ecrits de Beaumont & de Fletcher, & du petit nombre de Poëtes Dramatiques de ce tems-là [G]: tout ce qu'on y pourroit trouver à reprendre, c'est qu'il ne témoigne pas pour l'admirable Shakespear la vénération qui lui est due. Les deux Poëtes dont nous parlons ont laissé cinquante & une (m) Comedies. On trouvera ci-dessous le Titre des plus estimées [H]. Quoiqu'ils travaillassent ensemble & qu'ils aient fait quantité de Pieces en commun, on sait pourtant qu'ils en ont fait aussi chacun en particulier [I]. C'est dommage qu'on ne sache pas un peu plus en détail, jusqu'où ces deux Ecrivains ont contribué à leurs Ouvrages réciproques. J'ai tâché de faire quelque découverte là-dessus, en examinant avec soin ceux des Poëtes de leur tems, ou à peu près contemporains, qui en parlent. Il

(m) On en compte ordinairement 53, en y comprenant *La Mascarade des Membres du College de Gray &c.* qui est de Beaumont seul. Mais comme Shirley a réclamé *le Couronnement*, & que cette Piece a été mise parmi les siennes, il y a de l'apparence qu'elle n'appartient point à Beaumont & à Fletcher; ce qui reduiroit leurs Comedies à 52. L'Editeur de leurs Pièces dit que Shirley réclamoit aussi *le Promeneur nocturne*, ou *le petit Voleur*; ainsi il n'en reste que 51, comme on le dit dans l'Article.

extravagances, & les reparties vives. Ils ne se sont pas fait une affaire de dépeindre, comme Ben-Johnson, les travers de quelques particuliers; mais ils ont dépeint vivement toutes les passions, & sur-tout l'Amour. J'ai du penchant à croire qu'ils ont porté la Langue Angloise à son plus haut point de perfection; les termes qu'on y a introduits depuis étant plus propres à la charger, qu'à l'enrichir. Leurs Comédies sont aujourd'hui, ce qu'il y a de plus agréable sur le Théatre (*cet Essai a été écrit il y a plus de soixante huit ans*), sur lequel on en représente deux des leurs par an, pour une de Shakespear & de Johnson; ce qui vient d'un certain tour qui règne dans leurs Comédies, & de quelque chose de touchant & d'éloquent qu'on remarque dans leurs Pièces les plus sérieuses, qui plait généralement à toutes sortes d'humeurs. Le langage de Shakespear est un peu suranné, & Ben-Johnson a moins d'esprit (6). Bien des gens, je m'assure, ne tomberont pas d'accord de la justesse de cette Critique: Ils douteront surtout, qu'il soit vrai, *que la Langue Angloise ait été portée par ces deux Auteurs à son plus haut point de perfection*; puisqu'il est certain, qu'elle est aujourd'hui plus correcte & plus pure que de leur tems. Et je doute même, qu'ils surpassent pour l'esprit Ben-Johnson & même Shakespear, où l'on trouve des traits aussi fins, que dans aucun Auteur Comique. J'avoue, que leur tour d'esprit a quelque chose de plus agréable, que celui de Johnson & de Shakespear; qu'il a, pour ainsi dire, meilleur air.

(6) *The Dramatick Works of J. Dryden* Esq. Vol. I. p. 59. 60. Londres 1725. in-12.

[G] *Dryden paroit avoir fait . . . . . une Critique plus juste des Ecrits de Beaumont & de Fletcher.*] C'est dans sa Défense de l'Epilogue de la seconde partie de la Conquête de Grenade par les Espagnols, qu'on avoit critiquée, parce qu'il avoit traité trop cavalierement les Ecrivains Dramatiques du Siècle précédent. Pour justifier ses fautes, il passe en revue ces Poëtes, & tâche de prouver, qu'en bien des choses, ils étoient inférieurs à ses contemporains. Comme cette Défense contient nombre de choses curieuses, & qu'on y trouve le caractère des principaux Auteurs Dramatiques, qui vivoient au commencement du Siècle passé, nous croyons faire plaisir aux Lecteurs, sur-tout aux Etrangers, d'en donner ici un Extrait. Mr. Dryden réduit son Discours à trois chefs. Il se propose de prouver *que notre Siecle est plus poli pour le Langage, l'Esprit, & les Manières, que ne l'étoit le Siècle passé; ou qu'il s'est poli, depuis les Ecrivains de ce tems là* (parmis lesquels il comprend Shakespear, Fletcher, Beaumont & Johnson) . . . . . I. Pour commencer par le *Langage*, il est évident qu'il s'y est fait du changement dans notre Siècle: c'est ce qui paroit par la différence du style de nos Poëtes d'aujourd'hui, d'avec celui des Auteurs Dramatiques dont j'ai parlé. Que si l'on prétendoit contester que ce changement n'a pas perfectionné la Langue, il est aisé de le prouver en examinant leurs Ecrits selon la règle suivante: *Qu'on perfectionne une Langue principalement, soit en rejettant les vieux mots & les phrases anciennes, qui ont un son desagréable, ou qui sont peu propres; soit en adoptant de nouveaux termes, plus justes, plus agréables, & plus expressifs.* Il n'y a personne qui entende l'Anglois, & qui lise avec attention les Ouvrages de Shakespear & de Fletcher, qui n'y trouve à chaque page quelque solécisme dans le langage, ou quelque faute dans le sens: quoique l'Envie même ne puisse disconvenir, qu'ils n'aient beaucoup de génie, & qu'ils ne s'expriment souvent très noblement. Mais ils vivoient dans un Siècle ignorant, ce dont *la défectuosité* des intrigues de leurs Pièces, pour le remarquer en passant, est une preuve convaincante. Cependant les défauts de ces Poëtes sont plutôt ceux de leur Siècle, que les leurs propres. Ceux qui l'ont appellé, *le Siècle d'or de la Poësie*, n'en ont eu d'autre raison, sinon, qu'ils étoient contens de gland, avant que de connoitre l'usage du pain; ils avoient beaucoup d'Admirateurs, & peu de Critiques. Mais revenons au sens & au Langage. Ben-Johnson, Ecrivain judicieux d'ailleurs, fait fréquemment des fautes à cet égard. On trouve souvent dans ses Ecrits de fausses constructions, des transpositions de mots, la proposition à la fin d'une sentence Latine, fourrée là par la disette d'expression. (*Mr. Dryden donne des exemples de ces differens defauts*). Or quelle précision peut-on après cela attendre de Shakespear & de Fletcher, qui n'avoient certainement pas le savoir de Johnson? Il n'y a pas de doute, que si ces Auteurs avoient vécu aujourd'hui, ils n'eussent écrit plus correctement . . . . . A l'égard de l'autre partie de la perfection du Langage, l'introduction de nouveaux termes & de nouvelles phrases, il est clair que nous en avons adopté quantité qui nous manquoient: ainsi notre Langue en est devenue plus riche. Il y en a d'autres qui sont plus pour l'ornement que pour la nécessité, qui ne laissent pas de rendre notre Langue plus polie. Mais nous ne devons pas mettre au rang des choses qui perfectionnent notre Langue, cette foule de mots François, cette multitude de Gallicismes, peu conformes à son génie. Une troisième manière de perfectionner une Langue, c'est de donner une nouvelle signification aux termes reçus, comme dans ce mot d'Horace: *Et vultus nimium lubricus aspici*; & c'est aussi ce que nous avons fait. II. Venons au *tour d'Esprit* du Siècle passé. Il est certain qu'il étoit encore moins juste que le langage. Shakespear, qui a souvent mieux écrit qu'aucun Poëte, dans quelque Langue que ce soit, est pourtant fort éloigné d'écrire avec esprit par-tout, ou du moins avec l'esprit proportionné à la dignité de son sujet. La grande abondance de Fletcher n'est pas un moindre défaut, que la négligence de Shakespear: il ne fait pas toujours bien, mais quand il réussit, c'est un véritable Anglois; Il ne fait pas finir. Ben-Johnson, le plus judicieux des Poëtes, écrit toujours bien, & comme le demande ce qu'on appelle écrire avec esprit: Il réussit pourtant principalement dans les Caractères des vices les plus bas, c'étoit-là le talent de cet inimitable Ecrivain. Mais quand il visoit à ce qu'on nomme proprement Esprit, il empruntoit des Anciens, ou s'il vouloit puiser dans son propre fond, il tomboit dans le style bas. Il n'étoit pas même exempt du défaut de vouloir briller par des pointes, dont sa Pièce qui a pour titre *Chacun a sa Marotte*, fourmille; & ses autres Comédies n'en sont pas exemptes. (*Ici Mr. Dryden appuye ce qu'il dit par quelques exemples*). Mais c'étoit l'esprit à la mode, le défaut de son Siècle, & non celui de Ben-Johnson. A l'égard de nos Ecrivains d'aujourd'hui, s'ils n'atteignent pas à certaines beautés de Johnson, (ce qu'aucun Siècle ne fera) du moins sont-ils au-dessus de ces pensées, qu'on trouve si fréquemment dans ses Ecrits. . . . . Il est facile de prouver, que l'Esprit de notre Siècle est plus aisé & plus poli: on n'a qu'à examiner les Caractères faits dans le Siècle passé. Le *Bel-Esprit* de Johnson dans sa *Femme taciturne*, est un Pédant, qui seroit tout à fait propre à briller dans une Université. Le *Mercutio* de Shakespear, dont l'Auteur a si bonne opinion, est un pauvre & insipide personnage; & quant au fameux *Don Juan* de Fletcher, on l'a bien perfectionné. III. A l'égard des *Manières*, il est aisé de voir que les Poëtes de notre Siècle ont un grand avantage au-dessus de ceux du Siècle passé. La Galanterie & la Politesse n'étoient pas si fort en vogue, & ces Poëtes ne fréquentoient pas les compagnies les plus choisies. Ben-Johnson semble avoir été le seul Poëte Dramatique de son tems, qui ait vu la Cour. Les Grands étoient moins accessibles qu'aujourd'hui. D'où il s'ensuit, qu'à comparer modèle à modèle, les railleries de nos Comédies d'aujourd'hui doivent avoir plus de finesse & d'agrément que celles de ce tems-là. Cette Politesse de manières est due à la Cour, & particulièrement au Roi (Charles II.) qui avoit cultivé un excellent naturel, en voyageant dans les Cours les plus polies de l'Europe. L'envie de l'imiter excita l'esprit pesant des Anglois, & les rendit aisés & complaisans dans la conversation; & leur feu commença à se déployer par le mélange de la gaieté de nos voisins, avec la solidité & la gravité de notre esprit. Par conséquent les Auteurs Dramatiques d'aujourd'hui ont des modèles plus délicats, que n'avoient ceux du Siècle passé (7). Tel est en substance le jugement de Dryden, qui, quoiqu'il ne soit pas mis généralement au nombre de nos prémiers Auteurs Dramatiques, doit pourtant être mis parmi les excellens Juges du Théatre. Il avoit étudié à fond les Auteurs Dramatiques dont il donne le Caractère: & la plupart de ses Critiques paroissent si justes, que je me persuade que tous les Lecteurs qui ont du goût, du jugement, & du savoir, & qui liront les Ouvrages de ces Ecrivains, ne pourront s'empêcher d'être de son avis.

(7) *Defense of the Epilogue, or an Essay on the Dramatic Poets of the last Age.* Vol. III. of *Dryden's Dramatic Works*, London 1725. in-8.

[H] *On trouvera ci-dessous le titre des plus estimées.*] Les *Rencontres*, Comédie, renouvellée par Villers Duc de Buckingham. *La Mode de la Campagne*, Tragi-Comédie. *Le Lieutenant capricieux*, Tragi-Comédie. *La Princesse d'Islande*, renouvellée par Mr. Tate. *Le Roi qui n'est pas Roi. The Maid's Tragedy*, renouvellée & changée par Mr. Waller. *Philaster. La Prophétesse.* Dryden, qui a renouvellé & changé cette Pièce, a ajouté au titre, *ou l'Histoire de Dioclétien. Si tu peux gouverner une Femme, épouse-la. La Dame dédaigneuse. Valentinien*, Tragédie, renouvellée par le fameux Comte de Rochester. *L'Esprit sans Argent. La Bergère fidèle.*

[I] *Ils en ont fait chacun en particulier.*] En parcourant le Catalogue de leurs Pièces dans Langbaine, je ne trouve qu'une seule petite Pièce, intitulée *La Mascarade des Membres du College de Gray & du Temple intérieur*, attribuée

Il est surprenant que Mr. Langbaine, qui a vu la plupart de ceux qui me sont tombés entre les mains, n'ait pas poussé ses recherches plus loin: mais il semble n'avoir eu qu'un seul objet en vue, c'est de découvrir les larcins de nos Poëtes Dramatiques; & sur cet article il a fait de grandes découvertes, & a porté peut-être les choses souvent trop loin. Mais il n'est pas le seul Biographe Dramatique Anglois, qui a négligé les recherches dont j'ai parlé; tous l'ont fait. Je serois mortifié, au reste, que les miennes aboutissent à relever la gloire d'un de nos Poëtes aux dépens de l'autre: on verra aisement que mon grand but est de leur rendre justice à tous deux, en ce que je donnerai peu ou point aux conjectures, & ne me fonderai que sur le témoignage de leurs Contemporains, ou de ceux qui les ont connus. Tous conviennent que Beaumont étoit un Poëte très judicieux; mais il semble qu'on peut douter, sur ce que disent quelques Ecrivains que je citerai, qu'il ait eu une part aussi considérable qu'on le croit, aux Pièces publiées sous son nom & sous celui de Fletcher. Ce qui forme déja un préjugé, c'est que dans le Recueil de leurs Pièces, Fletcher est loué par divers Poëtes, qui ne disent pas un mot de Beaumont. Fletcher seul se trouve applaudi de près de vingt-cinq Poëtes, entre lesquels sont le Chevalier Robert Stapylton, Shirley (qui a donné la prémière Edition in-folio de leurs Comédies), Mr. Stanley Auteur des Vies des Philosophes, Mr. Waller, & le Chevalier Jean Denham (n). On dira peut-être, que ce qui a donné occasion à ces éloges, c'est que Fletcher a survécu à Beaumont, & qu'outre cela on a représenté après sa mort plusieurs Pièces dont il étoit seul l'Auteur, ce qui a rendu son nom plus connu que celui de son Confrère: peut-être aussi, Fletcher avoit-il lié amitié après la mort de Beaumont, avec quelques-uns de ceux qui l'ont loué en particulier. Quoi qu'il en soit, on peut conclurre de deux de leurs Contemporains, que Fletcher a eu la principale part aux Pièces publiées sous leurs noms en commun. Venons aux preuves. Le prémier que je citerai est le célèbre Mr. Cartwright, Etudiant de Christ-Church à Oxford, & Procureur de l'Université. A juger par les vers qu'il a faits à l'honneur des Ouvrages Dramatiques de Fletcher, on ne peut s'empêcher de croire que Beaumont n'a eu que peu ou point de part à la composition de ces Pièces, & qu'il a seulement retranché ce qui ne lui paroissoit pas juste & à propos [K]. Mais voici une autorité plus décisive: l'Auteur qui me la fournit déclare absolument, dans une Epitre en vers à Mr. Charles Cotton, qui semble avoir eu une grande part à la prémiere Edition in-folio des Comédies de Beaumont & de Fletcher, que c'est faire injure à la mémoire de Fletcher, que de joindre, dans cette Edition de Comédies posthumes, le nom de Beaumont avec le sien d'une manière si vague. Nous donnerons ci-dessous le sens des Vers en question [L]. Le Lecteur y verra que le but de Mr. Aston Cokaine n'est point de diminuer en rien la gloire de Beaumont (dont il reconnoit le grand mérite); mais seulement de lui ôter ce qu'il est persuadé qui ne lui appartient point, pour le rendre à son véritable Auteur. Il paroit encore par quelques autres Vers de Mr. Cartwright, qu'il avoit une idée très avantageuse du jugement de Beaumont, quoiqu'il le critique [M]. Mais d'un autre côté, quelque conclusion qu'on tire des autorités que je viens de citer (celles de Mr. Cartwright & du Chevalier Aston Cokaine) dont la dernière est décisive, si l'on peut s'y fiër, comme j'ai lieu de le croire; il est certain aussi, que quelques Poëtes de ce tems-là ont égalé Beaumont à Fletcher pour les Ouvrages Dramatiques. Un Poëte anonyme, que j'ai découvert depuis être le Dr. Jasper Mayne, loue Beaumont & Fletcher également, dans des Vers qui sont à la tête des *Mélanges* du prémier [N]. Le Chevalier Jean Berkenhead les a aussi célébrés de compagnie, dans des Vers plus dignes d'eux [O]. On

(n) Voyez l'Edition des Comédies de Beaumont & de Fletcher, 1711, in-8.

buée à Beaumont seul; & elle se trouve dans le Recueil des Poësies de Beaumont, dont j'ai parlé. Que Beaumont travaillât seul sans le secours de Fletcher, c'est ce qui paroit par le témoignage d'un de leurs Contemporains, qui dans des vers faits à la louange de l'un & de l'autre, s'exprime ainsi: „ Les Pièces qui ont paru „ diverses fois, prouvent que vous êtes en état d'écrire „ seul (8)."

(8) Vers à la tête des Poësies de Beaumont.

[K] *Beaumont n'a eu que peu ou point de part à la composition de ces Pièces &c.*] „ Quoique tout soit l'Ouvrage de „ Fletcher, qui animé d'un feu sacré, avoit le beau dé„ faut de pécher par trop d'abondance; quoique par cet„ te raison il soumît les productions de sa Muse au juge„ ment de Beaumont, & qu'il les retouchât jusques à ce „ qu'elles eussent la justesse & la sagesse qu'il demandoit; „ quoiqu'il ait par-là partagé sa gloire avec son Cri„ tique, on sait pourtant qu'il savoit travailler seul, & „ que se jugeant lui-même, il retouchoit les tableaux que „ son pinceau avoit produits; & qu'enfin il étoit Beau„ mont & Fletcher tout ensemble (9)."

(9) *Comedies, Tragicomedies, with others Poems by W.* Cartwright p. 263. London 1651. in-8.

[L] *Nous donnerons ci-dessous le sens des Vers en question.*] Ils sont de Mr. Aston Cokaine, cousin de Mr. Charles Cotton. Mr. Langbaine dit dans le même endroit, qu'il ne connoit personne plus capable d'instruire le Public de la part que chacun de nos deux Poëtes Dramatiques a eue aux Pièces qui ont paru sous leur nom en commun, que Mr. Aston Cokaine (10). On ne peut douter que ce Gentilhomme n'ait été bien instruit, si l'on fait attention à ce qu'il dit dans son Apologie, par voie de Préface au Lecteur. Parlant de l'*Amant fou*, de Fletches, il dit: *Mon ami & mon parent, Mr. Charles Cotton, m'envoya cette unique Pièce manuscrite, que j'ai eue plusieurs années entre les mains . . . . . & que mon cousin Cotton me demanda pour la donner aux Imprimeurs, quand le gros volume (la prémière Edition in-folio) parut.* Comme les Mélanges de ce Poëte sont rares, je rapporterai ici de son Epitre à Mr. Cotton, ce qui fait à notre sujet: je me flatte que le Lecteur me pardonnera de le fatiguer de tant de vers assez médiocres *. „ Je m'étonne, mon Cousin, que vous „ ayez permis qu'on fît une si grande injure à l'Esprit de „ Fletcher, votre ancien compagnon & ami, que de par„ tager sa gloire, & d'en attribuer une partie à un autre. „ Si Beaumont étoit l'Auteur de ces Pièces, on lui au„ roit fait tort de les attribuer à Fletcher. Tous deux „ grands génies, tous deux amis, c'est être partial que „ de dérober quelque chose de la gloire de l'un pour re„ lever celle de l'autre. Que Beaumont auroit murmuré, „ qu'il auroit rougi, s'il avoit vu paroitre cette Edition, „ & son nom immortel à la tête de Pièces qu'il n'a ja„ mais faites! Sa gloire n'a pas besoin de rien emprun„ ter du nom d'un autre. Mon bon ami, le vieux Phi„ lippe Massinger, a travaillé à quelques-unes des Pieces „ qu'on trouve dans ce Volume. Vous blâmerez peut-ê„ tre les Imprimeurs; mais vous auriez pu peut-être ren„ dre justice à Fletcher, si vous en aviez voulu prendre „ la peine: car quoi de plus inexcusable, que de n'avoir „ rien dit là-dessus, tandis qu'il s'agit d'un volume de „ Pièces faites la plupart depuis la mort de Beaumont? „ . . . . . Il est vrai que Beaumont & Fletcher étoient „ tous deux de grands génies, qu'on ne peut trop admi„ rer (11)."

(10) Langbaine *ubi supra* p. 217.

* On a cru qu'il suffiroit aux Lecteurs François d'en avoir le sens. R. D. T.

(11) *Poems of divers sorts, written by Sir Aston Cokaine* p. 91. Lond. 1658. in-8. C'est de cet Auteur que Mr. Tate a tiré sa Comédie, qui a pour titre *Le Duc qui n'est pas Duc.*

[M] *Mr. Cartwrigt avoit une idée très avantageuse du jugement de Beaumont.*] C'est ce qui paroit aussi par ce qu'on a rapporté de lui dans la Remarque [K]. Dans les Vers qu'on a en vue ici, Mr. Cartwright parle de l'abondance de Fletcher, & du grand feu qui brilloit dans ses Compositions, & qui faisoit qu'avant que de les produire sur le Théatre, Beaumont y mettoit la main pour en retrancher le superflu, & pour les rendre plus réglées (12).

(12) Cartwright *ubi supra* p. 271.

[N] *Un Poëte anonyme . . . . . (le Dr. Jasper Mayne) loue Beaumont & Fletcher également.*] Voici une partie des louanges qu'il leur donne. „ Grands Auteurs, une mê„ me Etoile vous a rendus si semblables en génie, & a tel„ lement uni votre gloire & vos écrits, qu'il n'y a per„ sonne qui puisse discernes l'Esprit de l'un d'avec l'Es„ prit de l'autre, ni vous donner à chacun en particulier „ les louanges que vous méritez. Vous qu'un feu égal „ anime, qui vous inspirez l'un l'autre, soit que l'un in„ vente, & que l'autre écrive, que l'un fournisse le fond, „ & l'autre l'ordre & les ornemens; vous marchez tou„ jours d'un pas égal, & l'Art & la Nature ne furent ja„ mais mieux d'accord . . . . Vous n'êtes pas néanmoins „ unis dans vos écrits, comme deux moitiés qui forme„ roient un seul tout; mais comme certaines choses que „ nous voyons, qui ont une double cause, & dont l'effet „ néanmoins est dû entièrement à toutes les deux. Ainsi, „ quoique vous soyez unis de la même maniére que deux „ Corps que la même Ame animeroit, on ne peut vous „ louer comme il faut, qu'en disant que tous deux vous „ avez fait la Pièce entière (13)."

(13) Beaumont *Miscellanies.*

[O] *Le Chevalier Jean Birkenhead les a aussi célébrés de compagnie.*] Ce Chevalier étoit un homme d'esprit & de génie. La Pièce par laquelle il s'est principalement fait connoitre, est son *Mercurius Aulicus*. Son attachement inviolable à la Cause Royale lui a procuré le titre de *Poëte Fidele* (14). Dryden en parle, & l'appelle son digne Ami (15). Ce Poëte, après avoir loué Fletcher en par-

(14) Jacobs *Lives of the Poets* Vol. II. p. 8.

(15) *Defense of an Essay on Dramatic Poesy (from Dryden's Dramatic Works* Vol. I.) prefixed to the *Indian Emperor*,

On y trouve nos deux Poëtes mis de niveau; on y suppose qu'ils ont contribué l'un & l'autre à l'Ouvrage, pour l'invention & pour le jugement; qu'ils avoient tous deux un génie propre pour la Comedie & pour la Tragédie; & que leur union a produit en son genre, ce que l'accord de divers Instrumens fait dans un Concert de Musique. Le Dr. Jasper Mayne loue en particulier le talent de Beaumont pour le Comique [P]. Le Chevalier Jean Pettus les célèbre également, Fletcher & lui [Q]: c'est ce que font aussi le Chevalier George Lisle [R], le Chevalier Roger Lestrange, & Mr. Web [S]. Bien des Lecteurs ne goûteront pas, sans doute, ce grand nombre de Vers du vieux tems, qui se trouvent ici (*) dans les Remarques; mais je les prie de considérer que mon but est de donner les différens portraits que les plus célèbres Poëtes du Siècle passé ont faits de Beaumont, & surtout ceux où l'on trouve des particularités sur son sujet. On voit par-là, que tous les Poëtes conviennent que Beaumont étoit un Écrivain qui avoit beaucoup de jugement, & que quelques-uns prétendent qu'il n'avoit pas moins d'imagination & d'invention. C'est cependant ce qu'il est impossible de décider, parce qu'on ignore jusqu'où Fletcher & lui ont contribué aux Pièces publiées sous le nom des deux. Il y a, à la verité, un moyen d'en juger, quoique très imparfait: c'est d'examiner une petite Pièce, intitulée *la Mascarade* [T], composée par Beaumont seul, par laquelle il paroit qu'il ne manquoit pas d'invention. Cette Pièce se trouve parmi les Poësies de Beaumont, citées fréquemment dans cet Article: Fletcher n'a fait que des Pièces de Théatre. Nous parlerons plus amplement du talent de Beaumont par rapport à l'invention, dans la Remarque *CC*. Je me flattois de trouver dans les *Mélanges* de Beaumont dequoi porter un jugement exact de son talent poëtique (indépendamment de

* Cela regarde l'Original Anglois; on s'est contenté d'en donner ici le sens. R. D. T.

particulier, s'étend sur ses louanges & sur celles de Beaumont en commun: il les dépeint comme deux Génies égaux, qui chacun à part formoient un tout parfait, & qui contribuoient également à produire & à perfectionner les Ouvrages qui portent leurs noms. Il ajoute, que Beaumont en mourant légua son Esprit à Fletcher, qui depuis ce tems-là soutint seul le poids, qu'ils portoient auparavant en commun (16).

(16) *Beaumont's Poems* ut supra.

[P] *Loue en particulier le talent de Beaumont pour le Comique.*] Après avoir fait de grands éloges des Ouvrages de Beaumont en général, il ajoute, qu'il ne regrette plus la perte de Ménandre, puisqu'on le voit revivre en lui. „ Tel étoit-il en son tems, doux, égal, aisé, naturel, „ chéri de la Grèce, & supérieur à tous les Poëtes d'A- „ thènes." Il le compare ensuite à Plaute & à Aristophane, & le met au dessus d'eux, en disant, qu'ils étoient de petits Esprits & des Bouffons, au prix de lui (17).

(17) Idem ut *supra*.

[Q] *Le Chevalier Jean Pettus les célèbre également.*] Cet Auteur leur donne les plus grands éloges, & il semble même viser un peu au galimathias. Il dit, que *Beaumont Fletcher* nous font voir de quelle manière les Anges, revêtus de formes humaines, agissent ensemble; que ces deux grands Génies surpassent tout ce qu'on peut imaginer; que tout doit s'humilier devant eux; que le céleste langage qu'il parlent est digne du goût & de l'admiration des plus beaux Siècles; & que le volume de leurs Oeuvres contient une nouvelle Quintessence de tout ce qu'il y a de doux, de spirituel & d'agréable.

[R] *Le Chevalier George Lisle.*] Ce brave Gentilhomme, après avoir loué Beaumont, dont il étoit parent, continue ensuite à parler de Fletcher & de lui en commun. „ Jamais, *dit-il*, on n'avoit vu ainsi deux puissans Génies „ travailler de concert; car vos facultés sont si étroitement „ unies, que c'est toujours ou François Fletcher, ou Jean „ Beaumont, qui écrit. Jamais vous ne puisates dans des „ sources étrangères; jamais vous n'eutes besoin d'invo- „ quer des Divinités prétendues, ni d'ériger neuf Filles en „ Muses, supposant que jamais les Femmes n'ont écrit „ que quelques Lettres galantes en prose. Votre Inspi- „ ration venoit de vous-mêmes, & c'est elle qui a produit „ ces admirables Scènes qui enlèvent. Le tour, le langage, „ le nœud de vos Pièces sont si pleins de justesse & si purs, „ qu'il faut être téméraire pour contester votre esprit.

[S] *Et Mr. Web.*] Les louanges d'un Auteur tel que celui-ci, n'auroient pu que faire bien du plaisir à nos deux Poëtes, s'ils avoient vécu: la plupart de ses vers, quoique composés il y a près d'un Siècle, n'ont rien de suranné; ils ont au contraire un air de jeunesse, & sentent la composition moderne. *Aux Manes des fameux Poëtes, François Beaumont & Jean Fletcher.* „ Ne dédaignez pas, nobles „ Ombres, les foibles louanges que j'ose ajouter à vos „ Lauriers immortels: ne traitez pas de folie, mais at- „ tribuez à mon zèle, l'entreprise que je fais de vous im- „ mortaliser, vous qui ne pouvez jamais mourir. Et quoi- „ qu'il n'y ait pas d'expressions pour louer dignement vos „ Ouvrages, excepté celles que vous employez vous-mê- „ mes; permettez-moi cependant de célébrer ces admirables „ productions de vos deux Génies." Il les met ensuite parfaitement de niveau, & dit que ce sont deux Esprits si égaux, qu'on diroit que c'est une seule & même Ame; que Fletcher a chanté seul, après la mort de Beaumont, comme ils avoient fait ensemble; que comme il a survécu en Fletcher, de même Fletcher auroit survécu en lui, s'il eût demeuré après lui; & que Beaumont auroit fait, ce que Fletcher a fait depuis sa mort.

[T] *Une petite Pièce intitulée la Mascarade.*] Cette Pièce fut représentée devant le Roi Jaques I. & devant la Reine à Whitehall, au mariage de Frédéric Electeur Palatin du Rhin, depuis Roi de Bohême, & de la Princesse Elisabeth d'Angleterre (18). Il faut donc qu'elle eût été représentée au mois de Février 1613, les Noces de cet illustre Couple aiant été célébrées cette année-là, deux ans avant la mort de Beaumont. Les principaux Personnages de la Pièce sont *Iris* & *Mercure*, celle-là Messagère de Junon, celui-ci Messager de Jupiter. On suppose qu'Iris & Mercure sont envoyés par Jupiter & Junon, à l'insu l'un de l'autre, pour célébrer les Noces de deux fameuses

(18) Langbaine p. 218.

Rivières; image sous laquelle on représente le Prince & la Princesse. Mercure rencontre Iris, & veut l'arrêter. Elle tâche de se sauver, sur quoi Mercure lui dit: „ Ar- „ rête, Folle, ou sans cela j'irai me placer sur le haut d'u- „ ne montagne, toutes les fois que je te verrai assise sur „ une nuée, environnée de ta gloire; & je dissiperai si „ bien toutes les couleurs de ton Arc, qu'il ne sera pas „ au pouvoir de ton extravagante Maitresse de le réta- „ blir." Iris, après avoir prié Mercure d'attendre un peu, & lui avoir demandé si Jupiter a quelque jalousie de ce qu'elle est chargée d'un message de la part de Junon, lui apprend que sa commission est de célébrer à Olympie les Noces de deux illustres Rivières. On voit par-là, quoique cela ne soit pas marqué dans la Pièce, que la Scène est à Olympie dans le Péloponnèse, où l'on célébroit les Jeux Olympiques, & où il y avoit un Temple consacré à Jupiter. Après avoir expliqué à Mercure ce qui l'amène, Iris le prie de la laisser aller; mais il continue à la retenir, disant que Jupiter l'a chargé de la même commission. „ Demeurez: j'ai la même commission de la part de celui „ dont les yeux sont l'éclair, dont la voix est le tonnerre, „ & dont le souffle est le vent." Iris demande à Mercure, pourquoi Jupiter se mêle de ces Noces? Mercure lui apprend, que lorsque Jupiter a accordé à Junon le privilège de présider aux Mariages, il s'est réservé les Noces des deux Rivières en question, ainsi qu'il l'a appris de lui-même; & il l'oblige à demeurer, pour être témoin de ce qu'il va faire. Il appelle ensuite les Nymphes des Eaux, & les exhorte à rendre à ces deux Fleuves le même office qu'elles rendirent à Alphée, lorsqu'après avoir traversé les mers sans mêler ses eaux avec les leurs, il alla gagner le cœur de son Aréthuse. Les Nymphes se montrent, forment des danses, & font ensuite une pause. Iris demande à Mercure, d'un ton railleur, depuis quand il est devenu Amant, & par quelle puissance il fait paroitre les Nymphes? Il répond: „ Mon souffle seul, & ceci (19), „ suffit pour remuer tout le Firmament, pour soumettre les „ Hyades qui président aux pluies, pour détourner les „ nuées, par les goutes dispersées desquelles vous formez „ votre Arc trompeur." Il appelle ensuite les Hyades, & les invite à répandre leurs influences sur les deux Rivières. La nuée descend avec les Hyades, qui, représentées par de jeunes Filles, se réjouissent. Elles dansent toutes ensemble; mais elles s'arrêtent tout à coup, comme s'il leur manquoit quelque chose. Iris se moque de Mercure, d'avoir formé une danse, composée de personnes d'un seul sexe. Mercure répond, que Vénus a mis une troupe d'Amours en embuscade dans ces délicieuses grottes. Ils paroissent à la voix de Mercure, & dansent jusques à ce qu'ils soient las de poursuivre les Nymphes, & celles-ci de les fuir. Alors des Statues (qu'on suppose que Vulcain a mises au-dessous de l'Autel de Jupiter Olympien) animées par le Dieu, descendent de leurs piédestaux pour former une danse, „ attirées par cette joie céleste, com- „ me autrefois les arbres par les sons de la Lyre d'Or- „ phée." Cette danse de Statues me rappelle celle du Ballet de *Cephale & Procris*, sur le Théatre Royal de Drury-Lane, qu'on a fort plaisamment tournée en ridicule, dans le *Dramatic Poetaster*, Londres 1732, où l'on représente les Statues plus sensibles aux larmes de la belle Aurore, que Vénus même. Revenons à la Pièce de Beaumont. La danse des Statues dure jusqu'à ce que les Nymphes se retirent, & les laissent; les Amours s'en vont aussi, aussi bien que les Statues. Mercure demande alors à Iris, ce qu'elle veut faire pour honorer les Noces? Elle répond, qu'elle égalera Mercure, & qu'elle va faire paroitre à l'instant la Déesse des Fleurs. „ Charmante Flore, *dit-elle*, „ si jamais vous goûtates quelque plaisir dans ces campa- „ gnes fleuries sur lesquelles mon Arc s'appuye, envoyez „ ici toute cette compagnie rustique qui orne vos Jeux „ ordinaires." Ils paroissent sur le champ, forment une danse, & se retirent ensuite d'une manière rustique.... Mercure souhaite que Jupiter ait l'honneur de couronner & de finir la Fête; Iris y consent: sur quoi le Messager céleste déclare, que la volonté de Jupiter est, qu'à l'occasion de la glorieuse union des deux Rivières, les Jeux Olympiques soient renouvellés. On voit paroitre une Mon-

(19) Son *Caducée* apparemment.

de ce qui regarde le Théatre); mais en les examinant, je me suis apperçu qu'il y a nombre de Pièces sous son nom, qui sont d'autres Auteurs [*V*]. C'est à quoi Mr. Jacob n'a point fait attention, puisqu'en faisant l'énumération des Pièces composées par Beaumont, il en marque quelques-unes, qui sont certainement d'autres Poëtes (*o*). Cela a aussi échappé à Mr. Langbaine, & à tous ceux qui ont écrit la Vie de nos Poëtes Dramatiques Anglois. Mr. Jacob rapporte une Stance de ce Recueil [*X*], pour donner un échantillon du génie de Beaumont, mais qui ne lui fait pas beaucoup d'honneur; & je doute meme fort qu'elle soit de ce Poëte. Mais quoique la négligence ou l'avarice de l'Editeur m'ait empêché de me faire une aussi juste idée de la Muse de Beaumont, que j'aurois pu sans cela, je n'ai pourtant pas entièrement perdu ma peine, puisqu'il y a quelques Pièces, qui sont même les plus considérables du Recueil, qu'on sait surement être de lui: j'en dirai quelque chose, après avoir dit un mot des Vers à sa louange, qui sont à la tête de ce Recueil [*Y*]. Apres tout, je sai qu'on court risque de se tromper, en jugeant du mérite d'un Auteur par des Vers faits à sa louange. Je sai que même parmi les Ecrivains distingués, il y en a qui par complaisance, par caprice, ou à la sollicitation de leurs Amis, „ font ce que fait un Magistrat humain; ils se laissent gagner par l'innocente „ pauvreté d'un Livre, & lui accordent par leurs louanges un Passeport pour le tems présent, & qui „ leur sert à faire le voyage du Pays d'oubli, (*p*)" comme le dit le spirituel Mr. Fenton, de quelques Pièces faites par Waller à la louange de certains Auteurs: mais cela n'est point applicable à Beaumont & à Fletcher. On voit un exemple de la trop grande profusion d'encens, dans un Poëte dont nous avons déja rapporté quelque chose: il ne se contente pas d'élever Beaumont & Fletcher jusqu'aux nues, il les met au-dessus de Shakespear [*Z*]. Mr. Cartwright, que j'ai déja cité plusieurs fois, porte la flatterie (je ne puis y donner d'autre nom) plus loin encore, dans les louanges qu'il donne à Fletcher, puisqu'il rabaisse trop l'immortel Shakespear [*AA*]. Pour revenir aux *Mêlanges* de Beaumont, il y a deux Poëmes assez longs, qui sont certainement de lui, *le Remède d'Amour*, tiré d'Ovide [*BB*], & *l'Hermaphrodite* [*CC*]. La manière dont le Poëte peint l'Amour dans ce Poëme, & la dou-

(*o*) Comme, *La Beauté inconstante*, *L'Amour subit* &c. Jacobs *Lives of the Poets* Vol. II. p. 6.

(*p*) *Waller's Works*, in the *Observations* p. 99. Lond. 1730.

Montagne, sur laquelle il y a un Autel (celui de Jupiter) environné de Prêtres; & sous cet Autel on voit les Statues couchées; & de chaque côté du sommet de la Montagne on découvre dans leurs tentes, ceux qui doivent célébrer les Jeux. Mercure prie les Prêtres d'avancer, & engage les Chevaliers à danser, jusqu'à ce que Jupiter leur ordonne de commencer les Jeux en l'honneur du mariage du Couple Royal. Suivent des danses & des chants. Le son d'une Musique éclatante les appelle à la célébration des Jeux Olympiques. Ils montent tous ensemble, en disant qu'il seroit ridicule à eux de s'arrêter plus longtems, & en formant des vœux pour le bonheur & la prospérité des illustres Epoux (20). Je remarquerai, qu'il y a bien des fautes d'impression dans cette Pièce, & que les Personnages ne sont pas toujours bien distingués. Mais j'ai vu depuis l'Edition in-8. de 1711 des Oeuvres de Beaumont & de Fletcher, où cette Pièce se trouve très correcte.

(20) *Poems by F. Beaumont* ut supra.

[*V*] *Il y a nombre de Pièces sous son nom, qui sont d'autres Auteurs.*] Il y en a cinq, & je ne doute pas qu'il n'y en ait quantité d'autres qui lui sont faussement attribuées. Voici les titres des cinq en question. 1. *La Beauté inconstante.* 2. *L'Amour subit.* 3. Une Ode qui commence, *Say lovely Dream* &c. Ces trois Pièces sont de Mr. Waller (21). 4. *Le Secret promis*, par Mr. Carew (22). 5. *La fortune de l'Honnête-homme*; c'est une Pièce de Fletcher, comme il paroit par la prémière Edition in-folio de leurs Pièces de Théatre. En lisant les trois prémières Pièces, je commençai à avoir meilleure opinion de la Muse de Beaumont que je n'avois eu, ne me souvenant pas d'abord qu'elles étoient de Waller.

(21) *The Works of Edm. Waller Esq.* p. 70. 80 59. London 1730. in-12.

(22) *Poems* &c *by T. Carew Esq.* p. 23. Lond. 1671. in-8.

[*X*] *Mr. Jacob rapporte une Stance de ce Recueil.*] Si jamais on put dire de Vers, qu'ils sont cadencés, c'est de ceux-là; & le Lecteur trouvera qu'ils sont très bien choisis, pour faire connoitre la Muse de Beaumont.

A SONNET.

Like a ring without a finger,
Or a bell without a ringer;
Like a ship which ne'er is rigg'd,
Or a mine that's never digg'd;
Like a wound without a tent,
Or Civet-box which has no scent;
Just such as these may she be said,
That lives, ne'er loves, but dies a maid (23).

(23) *Beaumonts Poems*, & *Jacob's Lives* &c. Vol. II. p. 6.

Il y a neuf autres Stances du même tour & dans le même goût. Les Vers de celle qu'on vient de voir ne sont pourtant pas dans le même ordre qu'ils se trouvent dans les *Mêlanges* de Beaumont. Je ne dois pas oublier que Mr. Jacob, après avoir remarqué, „ que ces Poësies sont très agréa„ bles, & pleines de force & de jugement, aussi-bien que „ d'esprit" ajoute: *J'avoue que j'ai pris beaucoup de plaisir en les lisant dernièrement* (24). Je n'en doute point.

(24) Jacob's *Lives of the Poets* Vol. II. p. 5, 6.

[*Y*] *Des Vers à sa louange, qui sont à la tête de ce Recueil.*] Il y en a quantité, mais quelques-uns ne valent pas la peine qu'on en parle. Il y a une Pièce signée *J. B.* ce qui désigne peut-être le Chevalier *Jean Birkenhead*; mais ce n'est qu'une conjecture. Cette Pièce paroit faite à la louange de la Traduction que Beaumont a faite d'une partie du *Remede d'Amour* d'Ovide. En deux mots, l'Auteur dit que, ou la Déesse des Amours, aiant quitté Paphos, est venue placer son siége dans ces Vers; ou que l'Auteur a été conduit par les Graces; ou que des Nymphes folâtres ont formé les Vers qu'il chante; ou que Pallas elle-même y a mis la main; ou que s'il n'y a rien de tout cela, Vénus l'a choisi pour servir de guide à son fils (25). Un autre Panégyriste, qui signe *J. F.* (peut-être *Jean Fletcher*) loue Beaumont de la tendresse qui régne dans ses Vers. „ On n'admirera plus, *dit-il*, le badin Ovide, „ dont les Vers enchanteurs attiroient l'attention par une „ puissance secrette: notre tems vient de produire un Poë„ te, qui par son admirable invention, lui enlève la Cou„ ronne de myrte qui ornoit son front (26)."

(25) *Beaumonts Poems* ut supra.

(26) Id. ib.

[*Z*] *Le met au-dessus de Shakespear.*] Peu de personnes conviendront de ceci: ou s'il s'en trouve qui soient de son sentiment, le Public ne jugera pas avantageusement de leur goût. Les Vers en question sont du Chevalier Jean Birkenhead, qui vraisemblablement, selon la coutume des Panégyristes, a été plus complaisant que sincère dans cette occasion. Il compare Shakespear à un homme qui paroit le matin en robbe de chambre, & Beaumont & Fletcher à des personnes qui se montrent sur le haut du jour en habit decent: aprés eux, on n'a plus rien à desirer (27).

(27) Id. ib.

[*AA*] *Il rabaisse trop l'immortel Shakespear.*] Il dit, „ que „ Shakespear étoit un esprit pesant, en comparaison de „ Fletcher; que tout son esprit consistoit en questions „ de femmes, & en reparties de bouffons; que ses plai„ santeries passeroient aujourd'hui pour des obscénités; „ qu'en un mot, c'étoit une Nature grossière & sans Art „ (28).

(28) *Cartwright's Poems* ut supra p. 271.

[*BB*] *Le Remède d'Amour.*] Ce n'est qu'une partie de l'Ouvrage d'Ovide, traduit en Anglois, quoique l'Editeur des Oeuvres de Beaumont & de Fletcher (in-8.) s'exprime d'une manière qui pourroit faire croire que c'est la Traduction de tout l'Ouvrage (29). Cette Traduction est très bonne, vu le tems où elle a été faite.

(29) Préface du I. Vol. p. 6. Lond. 1711.

[*CC*] *L'Hermaphrodite.*] Ce n'est pas une Traduction, mais le *Salmacis & Hermaphrodite* d'Ovide, amplifié; ce que l'Editeur que je viens de citer n'a point remarqué. Beaumont a ajouté quantité de circonstances à son Original. Ce Poëme a été imprimé tout seul in-4. en 1600 (30), & par conséquent lorsque l'Auteur n'avoit que seize ou dix-sept ans; ce qui fait voir, qu'en qualité de vrai Poëte & de fils d'Apollon, il a été inspiré de bonne heure. On peut appliquer à ses Vers en général, ce qu'un homme d'esprit (31) remarque de ceux de tous les Poëtes de ce tems-là: „ Qu'ils enjambent les uns sur les autres; „ & qu'ils se tiennent, comme les particules crochues de „ Descartes, qui forment un Corps. Que dès qu'ils ont „ commencé, ils continuent jusqu'à la fin, sans interrup„ tion; & que le Lecteur doit compter de perdre halei„ ne, avant que d'être au bout." Mais il y a un repos naturel à la fin de chaque vers de Beaumont. Il a non seulement amplifié la Fable de Salmacis & d'Hermaphrodite, mais il y a ajouté de nouveaux Episodes. Dans le prémier, après avoir dépeint les personnes, & raconté la rencontre de Salmacis & d'Hermaphrodite, il feint que Jupiter aiant vu Salmacis, en devient amoureux, & lui promet de la changer en Astre, & de la placer dans le Ciel, si elle veut répondre à ses desirs. Jupiter dit, qu'il pourroit se servir de ce pouvoir redoutable qui a foudroyé les Géans; mais que comme il croit que les plaisirs qui naissent de l'accord des volontés sont les plus doux, il renonce à cette puissance qui fait trembler l'Univers (32). Salmacis, gagnée par les offres du Dieu, déclare qu'elle répondra à ses vœux, à condition qu'Astrée sera garant des promesses de Jupiter. Il y consent, & se met d'abord à chercher Astrée. Après avoir dit qu'elle ne se trouve point sur la Terre, il s'élève jusqu'au Ciel, & aiant trouvé son Palais (ou plutôt la Tour où elle demeure), il raconte la peine qu'il y a à y entrer, & les grandes dépenses qu'il faut faire. Ici il représente, en termes aussi forts que divertissans, les embarras & les peines des procés. „ Jupiter découvre avec joie son séjour, espérant de se „ reposer un peu chez elle. Il cherche l'entrée: mais el„ le étoit si embarrassée de gens d'Affaires, qu'il ne put „ passer sans donner la pièce à chacun. A mesure qu'il „ avan-

(30) Langbaine p. 218. il l'intitule *Salmacis & Hermaphrodite.*

(31) l'Auteur de la Preface de la seconde Partie des *Poësies de Waller*, imprimées en 1690.

(32) *Beaumont's Miscellanies* ut supra.

douceur des images qu'il emploie, semblent marquer qu'il étoit d'une complexion amoureuse, & non moins susceptible de cette délicate passion que son Ami Fletcher, qu'un Poëte du Siècle passé a loué avec raison pour la beauté de ses Scènes amoureuses. Je ne crois pas qu'on coure risque de se tromper, en jugeant de la disposition d'un Ecrivain par rapport à l'Amour, par la manière dont il traite cette passion dans ses Ecrits; & je suis persuadé qu'il y en a peu qui aient réussi à la peindre, sans l'avoir ressentie. Beaumont a mis à la tête de son *Hermaphrodite* quelques Vers, qui y servent d'Introduction, qu'il finit par un vœu assez ridicule [*DD*]. Les Prologues & les Epilogues des Pièces de Théatre de Beaumont & de Fletcher, faits par d'autres Poëtes qui en ont reproduit quelques-unes, ont été insérées dans les *Mélanges* du prémier; desorte qu'il n'y a guéres que la moitie des Pièces qui composent ce Recueil, qui soient de lui. On peut juger par quelques Vers de Beaumont adressés à Fletcher, qu'il étoit animé à écrire par ce beau feu, qui anime tous ceux qui ont un vrai génie poëtique. La vivacité des images qu'il emploie, prouve qu'il avoit lui-même une juste idée de ce que les Poëtes appellent Enthousiasme, Inspiration [*EE*]. Ces Vers sont destinés à consoler Fletcher du mauvais succès qu'avoit eu sur le Théatre sa *Bergère fidèle:* il lui donne dans cette occasion une forte preuve de son amitié, en osant applaudir publiquement à une Pièce qui avoit été mal reçue; mais en même tems il fait voir qu'il pensoit juste, du moins à cet égard. Rien de plus fort & de plus vrai que la réfléxion qu'il fait sur le hazard que court un Auteur Dramatique, en exposant ses Pièces au caprice d'un Auditoire peu judicieux [*FF*].

J'en etois ici dans cet Article, lorsque j'ai trouvé la prémière Edition in-folio des Pièces de Théatre de Beaumont & de Fletcher. Cette Edition est posthume [*GG*], puisqu'elle n'a paru qu'environ vingt ans aprés la mort du dernier, & trente aprés celle du prémier (*q*). Elle contient les deux tiers de leurs Pieces; les autres, qui sont au nombre d'environ dix-sept, aiant été imprimées à part. L'examen de cette Edition m'a appris diverses particularités, qu'on ne trouve pas dans la dernière, & m'a découvert en même tems la source, où la plupart de ceux qui ont écrit la Vie de ces deux Poëtes, ont puisé les principales circonstances qu'ils rapportent. Cette Edition parut aprés qu'on eut fermé les Theatres, dans les tems de trouble qui précédérent la malheureuse & tragique catastrophe de Charles I. L'Ouvrage est dédié à Philippe Comte de Pembroke & de Montgomery, par dix des plus fâmeux Comédiens de ce tems-là [*HH*]. Il y a deux Prefaces, l'une de Shirley Poëte Dramatique, &

(*q*) C'est ce que dit l'Editeur de 1711; mais c'est proprement 22 ans aprés la mort de l'un, & 25 aprés celle de l'autre.

„ avance, il est obligé de graisser la patte à tout. Enfin „ il les passe avec bien de la peine. Il entre dans une salle spacieuse, pleine de recoins obscurs, de tours & de „ détours, de petits sentiers, qu'il est obligé de parcourir, avant que de parvenir au lieu où se tenoit Astrée." Et parlant ensuite du Portier, il dit, que personne n'avoit le privilège d'approcher de la Justice, que la bourse à la main. Arrivé enfin auprès d'Astrée, Jupiter trouve Vénus à genoux devant elle, & demandant justice de Vulcain. Astrée appercevant Jupiter, fait retirer Vénus pour un moment, & s'adressant au Dieu, lui demande quel ordre il a à lui donner. Il l'informe de sa passion pour Salmacis, & de l'assurance qu'elle lui a donnée d'y répondre, pourvu qu'Astrée veuille promettre qu'elle sera changée en Astre. Astrée y consent. Jupiter la quitte, & la Déesse retourne à Vénus, qui cesse ses plaintes contre Vulcain, quitte Astrée, & court aprés Jupiter, pour empêcher Salmacis d'être élevée au Ciel; parce qu'elle craint que le merveilleux éclat de ce nouvel Astre n'obscurcisse sa lumière, & qu'elle ne soit plus regardée comme la plus brillante des Planétes. Jupiter se moque des plaintes de Vénus & se rend à son Palais, où il attend avec impatience le lendemain matin, qu'Astrée doit ratifier la promesse qu'il a faite à Salmacis. Dans le même tems Vénus fait la passionnée auprès de Vulcain, & l'engage à jurer par le Styx de ne plus forger de foudres pour Jupiter, en cas qu'il change Salmacis en Astre. Le lendemain matin, Vulcain & Vénus sont transportés, dans le Char de la dernière, au Palais de Jupiter, où Vulcain lui déclare le serment qu'il a fait, à la prière de sa femme; & Jupiter est contraint, quoi qu'il lui en coûte, de renoncer à sa passion pour Salmacis, afin de ne pas devenir le jouet des mortels. C'est une assez plaisante imagination, que celle d'un Dieu qui s'adresse à la Déesse de la Justice, pour favoriser un amour clandestin; mais cela entre assez dans le goût du reste de la Mythologie Paienne. Beaumont passe ensuite à l'histoire de Salmacis & d'Hermaphrodite. Aprés cela vient un autre long Episode, dans lequel il suppose que Bacchus devient amoureux de Salmacis. Il y a quantité de morceaux dans ce Poëme, qui ont un tour tout à fait moderne, quoique faits il y a plus d'un Siècle; comme lorsqu'il représente Mercure se préparant à fuir:

Clad in these powerful ornaments he flies,
With out-stretch'd wings up to the azure skies.

La manière dont il exprime le lever de l'Aurore, tandis que toute la Nature est ensevelie dans le sommeil, ne manque point de graces.

No sooner can the rosy-finger'd morn
Kiss ev'ry flower that by her dew is born,
But from her golden window she doth peep,
When the most part of earthly creatures sleep.

Le discours de Salmacis à Hermaphrodite est très bien tourné. „ O Jeune-homme, qui mérites plutôt d'être cru un „ Dieu. . . . . soit que tu habites le séjour glorieux des „ Dieux, ou que tu sois d'une race mortelle; soit que tu „ sois Cupidon, ou Bachus; qui que tu sois enfin, ô qu'heureux est celui qui t'a donné le jour!" Ce que la Nymphe lui dit ensuite est bien délicat (33):

L'œil fait toujours du cœur les prémières nouvelles.
C'est lui . . . .

(33) J'ai trouvé que les vers d'un de nos Poetes expriment très bien la pensée de Beaumont. R. D. T.

Qui sent ses passions, qui suit ses intérêts.

„ L'Amour y badine avec feu, & fixe sa demeure dans ce Palais de crystal: ne lui ferme donc point l'entrée de ton „ cœur; qu'il s'y joue, afin que ses mouvemens éclatent dans „ tout ton extérieur." Malgré les éloges qu'on a donnés au jugement de Beaumont, on ne laisse pas de trouver par-ci par-là dans ses Poësies des *Concetti:* ce qui ne doit nullement surprendre, puisque ce faux goût étoit à la mode dans ce tems-là. On en trouve un exemple, dans la manière dont Salmacis demande à Hermaphrodite la raison de sa rougeur & de sa modeste honte (34).

[*DD*] *Il finit par un vœu assez ridicule.*] En s'adressant au Lecteur, il lui dit, „ qu'il espère que la lecture d'un „ Poëme aussi plein de feu, le rendra à moitié fou (35).

[*EE*] *Il avoit lui-même une juste idée de ce que les Poëtes appellent . . . . Inspiration*] „ Tel, *dit il*, qu'un homme „ qui traverse des Deserts brulans, & qui consumé par l'ardeur du Soleil & étouffé de la poussière, aiant trouvé „ les bords frais d'une rivière agréable, ne les quitte pas „ aisément, qu'il ne soit rafraichi; tel est celui qui goûte „ du plaisir dans la compagnie des Muses: on ne peut le „ faire renoncer aux délices qu'il ressent, quand la Nature même, & un noble feu, lui dictent des vers (36)." Voilà qui est dans la Nature. Un vrai Poëte qui se sent porté à écrire, est tellement possédé de sa Muse, qu'il oublie ses besoins, sa santé, sa fortune, l'Univers entier, pour se livrer à l'agréable phantôme qui le charme. Personne n'est mieux en état de juger de la passion qui anime un vrai Poëte, qu'un Amant qui a éperdument aimé.

[*FF*] *Au caprice d'un Auditoire peu judicieux.*] Ce qu'il dit là-dessus est parfaitement juste. „ Où est l'homme „ de bon-sens, *dit-il*, qui voudroit étaler ses productions sur le Théatre, & s'exposer au jugement de mille „ gens, dont il y en a à peine deux qui soient capables „ de comprendre les règles selon lesquelles ils doivent juger, & le sujet qui doit être l'objet de leur jugement „ (37)?" Il s'étend ensuite sur le caractère de ces sortes d'Auditeurs, & les portraits qu'il en fait sont très agréables & réjouissans.

[*GG*] *Cette Edition est posthume.*] Il manque une partie du titre dans mon Exemplaire. Le dernier Editeur des Oeuvres de Beaumont & de Fletcher (38) dit, que la prémière Edition a paru en 1645: mais il faut qu'il se soit trompé, la Préface du Libraire Humphrey Moseley étant datée du 14 de Février 1646: à moins qu'il n'y ait une faute d'impression dans cette date. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'Edition est environ de ce tems-là. Mr. Jacob a fait une bévue sur ce sujet, en disant, „ que leurs „ Pièces ont été rassemblées pour la prémière fois en un „ gros volume in-folio en 1679 (39)." Mr. Langbaine n'a pas non plus fait mention de cette prémière Edition in-folio. J'ai appris depuis par une Lettre de Mr. Théobald, que cette Edition est de l'année 1647. Voyez la Remarque [*ZZ*].

[*HH*] *L'Ouvrage est dédié à Philippe Comte de Pembroke & de Montgomery, par dix des plus fameux Comediens de ce tems-là.*] En voici le titre: *Comédies & Tragedies par François Beaumont & Jean Fletcher, Gentilshommes, imprimées pour la premiere fois, & publiées sur les Originaux des Auteurs.* Les Auteurs de la Dédicace nomment leur Mécène, *leur très bon Seigneur.* Ils disent ensuite: *Nous avons conservé seulement ces Pièces, comme dépositaires & gardiens des cendres des Auteurs* . . . On croiroit là-dessus, que Beaumont a une part considérable à ces Pièces, même

(34) J'ai cru pouvoir supprimer ces Vers, qui ne peuvent intéresser qu'un petit nombre de personnes.

(35) Parmi les Vers qui sont à la tête des *Mélanges de Beaumont.*

(36) Vers à la tête des *Oeuvres de Beaumont & de Fletcher* Vol. I. Londres 1711. in-8.

(37) Id. ib.

(38) En 1711. Voy. Vol. I. Préf. p. ii.

(39) Jacob's *Lives of the Poets* Vol. I. p. 104.

& l'autre du Libraire Humphrey Moſeley. Comme elles contiennent l'une & l'autre diverſes particularités touchant nos deux Poëtes & leurs Ouvrages, j'en donnerai un Extrait. Shirley commence la ſienne par l'éloge de la Poëſie, & ſur-tout de la Poëſie Dramatique; il parle des grands talens qu'elle demande, de la difficulté qu'il y a à y bien réuſſir ; après quoi il paſſe à nos deux Poëtes & à leurs Ouvrages, & leur donne des louanges outrées [*II*]. Il fait l'éloge de la chaſteté qui régne dans leurs Piéces, & relève l'utilité que le Public, & ſur-tout les jeunes-gens, peuvent en tirer [*KK*]. Il remarque enſuite l'adreſſe & l'art avec lequel ils peignent les paſſions les plus oppoſées [*LL*], & la vive impreſſion que leurs Piéces font ſur les ſpectateurs. Il paroit par ce qu'il dit enſuite, que nos deux Poëtes étoient très divertiſſans en converſation [*MM*]. Comme les vies des Poëtes ſont généralement variées par des incidens réjouïſſans, c'eſt dommage que nous ſachions ſi peu de choſe de celle de Beaumont & de Fletcher. La ſeconde Préface, eſt celle du Libraire, comme nous l'avons dit. Le Lecteur le ſoupçonnera peut-être d'être moins ſincère que l'Editeur : mais il ſe tromperoit, car je puis aſſurer qu'il a été beaucoup moins prodigue de louanges que Shirley. Moſeley apprend au Public, que ce Recueil eſt nouveau [*NN*], qu'il eſt véritablement des Auteurs [*OO*], & complet. A l'égard du ſecond article, je remarquerai qu'une partie d'une Scéne de la Piéce intitulée *le Pélerinage d'Amour*, dans cette Edition in-folio, eſt copiée de celle de Ben-Johnſon, qui a pour titre *la nouvelle Hotellerie* (New-Inn); par où l'on voit que le Libraire ne s'eſt pas fait une peine de paſſer un peu les bornes de l'exacte vérité, quoique probablement il ait été induit à erreur par l'Editeur. Moſeley déclare enſuite, que les Piéces qui ſe trouvent dans ce Recueil, avec celles qui avoient déja paru, ſont toutes celles que ces deux Poëtes ont jamais faites, à l'exception d'une ſeule Comédie, intitulée, *la Chaſſe des Oies ſauvages* [*PP*]. Il remarque enſuite, que leurs prémiéres Piéces ont été réimprimées ſouvent; & qu'on a mis à leur place dans cette Edition, des morceaux & des Scénes omiſes, du conſentement des Auteurs, dans les repréſentations. Il aſſure, qu'on a pris tout le ſoin poſſible pour rendre cette Edition correcte ; & il nous apprend que les Manuſcrits de ces Piéces étoient diſperſés de côté & d'autre, & lui ont beaucoup coûté [*QQ*]. Il donne enſuite en peu de mots le Caractére de Beaumont [*RR*], & rapporte quelques particularités qui le regardent. Il paroit clairement par-là, que Mr. Langbaine n'a pas conſulté la prémière Edition in-folio: ſans cela, il n'auroit

me à celles qui ſont poſthumes . . . . . Ils parlent enſuite de la bonté que le Comte de Pembroke leur a témoignée depuis longtems. „ Par-là, *diſent-ils*, nous avons „ eu nous-mêmes le moyen de ſubſiſter depuis pluſieurs an„ nées, & le Théatre, condamné à préſent à une longue „ ſtérilité, comme nous avons ſujet de le craindre, a eu „ un Protecteur." Ils ne furent que trop bons Prophètes . . . . Ils font enſuite l'éloge des Piéces qu'ils préſentent au Comte : „ Si elles n'étoient pas un tréſor de tout „ ce que la Poëſie a produit (excepté un petit nombre de „ Piéces des mêmes Auteurs, qui ont déja paru, & qui „ en font connoitre le prix à tous les amateurs de l'Art & „ du Langage), ou ſi elles n'avoient pas été juſtement „ admirées & aimées, nous aurions été moins hardis (40).

(40) Dédicace de la premiére Edition in-folio de Beaumons & de Fletcher.

[*II*] *Leur donne des louanges outrées.*] „ Qu'on ſe ſouvienne donc, *dit-il*, à la gloire de notre Siécle, que „ tous ces grands talens (*dont il vient de parler*) éclatent & „ ſe trouvent réunis en Beaumont & en Fletcher, qu'il ſuffit „ de nommer pour obſcurcir tous les noms des Siécles „ paſſés & à venir; ce Recueil étant, à parler ſans flatte„ rie, tout ce que le Tems & l'Eſprit humain ont produit „ de plus beau pour le Théatre, & devant faire à jamais „ la gloire de notre Nation, & la honte des autres Peu„ ples & des autres Langues (41)."

(41) Shirley *Préface* à la tête des *Oeuvres de Beaumont & Fletcher*.

[*KK*] *Il relève l'utilité que le Public, & ſur-tout les jeunes-gens, peuvent en tirer.*] „ On peut aſſurer hardiment, „ qu'il ne trouvera pas une ligne dans ces Piéces, qui „ ſoit contraire aux bonnes mœurs; puiſque ce ſont cel„ les qui ont fait de *Black Friers* (42) une Académie, où „ tandis que Beaumons & Fletcher ont occupé la Scéne, „ le Spectacle étoit d'une plus grande utilité aux jeunes „ Gentilshommes, que des voyages dangereux & de gran„ de dépenſe dans les Pays étrangers, ſous la conduite „ d'un ſoi diſant *Monſieur*; (*on voit par-là que c'étoit dans* „ *ce tems-là la coutume d'avoir des Gouverneurs étrangers*, „ *tout comme aujourd'hui*). Et l'on ne peut diſconvenir „ que ces Piéces n'aient formé, autant que l'application „ la plus pénible, les jeunes-gens dont la naiſſance & la „ qualité demandent un genre d'éducation plus doux, ces „ amuſemens étant reduits en régles pour les mœurs (43)." Quand on fait du Théatre une agréable Ecole de Vertu, il faut avouer qu'il eſt à ſon plus haut degré de perfection. Mais il eſt à craindre, que toutes les Scénes de Beaumont & de Fletcher ne ſoient pas en état de ſoutenir l'examen d'une Morale bien ſaine.

(42) C'eſt une rue de Londres, où il y avoit autrefois un Theatre.

(43) Id. ib.

[*LL*] *Ils peignent les paſſions les plus oppoſées.*] „ Liſez „ une Scéne amoureuſe, & vous ſerez tenté de croire que „ les Auteurs n'ont jamais ſenti d'autre paſſion que l'A„ mour. Parcourez-en une où la Colére ſoit exprimée, „ & vous aurez de la peine à vous perſuader qu'elle vien„ ne de la même main. Mais en voyant l'une & l'autre tra„ vaillées ſi parfaitement, vous avouerez qu'il n'y a que „ la même main qui ait pu les produire (44)."

(44) Id. ib.

[*MM*] *Il paroit . . . . . que nos deux Poëtes étoient très divertiſſans en converſation.*] „ Il n'y a pas ſi longtems en„ core, qu'il n'y ait pluſieurs perſonnes qui peuvent ſe „ ſouvenir que dans la converſation familière ils étoient „ ſi agréables, qu'ils ſembloient donner la Comédie (45)." L'Editeur finit en félicitant l'Acheteur de l'utilité qu'il recueillera de ce Livre, & ſe ſigne, *le très humble Admirateur des Auteurs* : JA. SHIRLEY.

(45) Id. ib.

[*NN*] *Eſt nouveau.*] „ Vous avez ici un nouvel Ou„ vrage, je puis le dire ouvertement; car toutes ces Co„ médies & ces Tragédies, ſans en excepter une ſeule, „ n'ont jamais paru juſqu'à préſent. Un Recueil de Piè„ ces de Théatre n'eſt pour l'ordinaire qu'une nouvelle „ Edition, une Collection de Piéces imprimées ſéparé„ ment, & qu'on publie de nouveau; cela n'a pas lieu „ ici (46)."

(46) Préface du Libraire, audevant de la première Edition in-folio.

[*OO*] *Qu'il eſt veritablement des Auteurs.*] „ Comme „ tout eſt neuf, il n'y a auſſi rien de faux & de ſup„ poſé. Je tiens les Originaux de perſonnes, qui les ont „ eus des Auteurs mêmes; c'eſt ſur ces Originaux que je „ donne cette Edition (47)." Cela ne s'accorde pourtant point avec ce que dit l'Editeur des Piéces de Beaumont & de Fletcher, in-8. „ Il ſemble que Shirley en a achevé „ quelques-unes, qui étoient imparfaites; & que les vieux „ Comédiens donnérent à Shirley quelques lambeaux, ou „ Piéces imparfaites de Fletcher, pour les achever. De„ là vient que dans le prémier Acte du *Pélerinage d'A„ mour*, on trouve une Scéne d'un Valet d'Hotellerie, „ priſe mot à mot de la *Nouvelle Hotellerie* de Ben-John„ ſon, Acte III. Scéne I. faite longtems après la mort de „ Fletcher, & imprimée en 1630 (48)." L'Editeur lui-même ſe trompe, à quelques égards. La Scéne dont il s'agit, dans le *Pélerinage d'Amour*, n'eſt pas copiée mot à mot de la *Nouvelle Hotellerie* de Johnſon : il y a à la vérité pluſieurs vers, auxquels on n'a rien changé, mais il y en a auſſi auxquels on a fait du changement; il y en a de ſupprimés, & d'autres ajoutés. Ce n'eſt pas non plus en 1630, que la *Nouvelle Hotellerie* a paru pour la prémiére fois : j'ai ſous les yeux la prémiére Edition de cette Piéce, imprimée par *Thom. Harper*, pour *Tho. Alchorne*, Londres 1631, petit octavo. Il paroit par le titre, qu'elle fut repréſentée en 1629 pour la prémiére fois, & Fletcher étoit mort quatre ans auparavant, en 1625. Puis donc que la *Nouvelle Hotellerie* a paru en 1631, & le *Pélerinage d'Amour* en 1647, il s'enſuit, que dans cette derniére on a copié la prémiére; ce qui détruit ce qu'avance le Libraire, *qu'il n'y a rien dans ſon Edition, qui ne ſoit véritablement des Auteurs* (49).

(47) Id. ib.

(48) *Beaumont and Fletcher's Works* Vol. I. Pref. p. XXVII. Ed. de 1715. in-8.

(49) Préface du Libraire audevant de la prémiére Edition in-folio.

[*PP*] *A l'exception d'une ſeule Comédie, intitulée, la* Chaſſe des Oies ſauvages.] „ Il y a longtems, *dit Moſeley*, „ que cette Piéce eſt perdue, & il eſt à craindre qu'on ne la „ recouvre jamais; car il y a pluſieurs années qu'une per„ ſonne de qualité l'emprunta des Acteurs, &, par la né„ gligence d'un domeſtique, elle n'a jamais été rendue „ (50)." Elle s'eſt pourtant retrouvée; on l'a miſe dans l'Edition in-folio de 1679.

(50) Id. ib.

[*QQ*] *Les Manuſcrits de ces Piéces étoient diſperſés de côté & d'autre, & lui ont beaucoup coûté.*] „ Il ſeroit inu„ tile de dire la peine qu'il y a eue à raſſembler cet Ou„ vrage. Ceux à qui les Manuſcrits appartiennent, en „ connoiſſoient trop bien la valeur, pour s'en deſſaiſir „ aiſément; & quoiqu'une autre perſonne ſe ſoit jointe à „ moi pour les recherches & pour l'impreſſion, cepen„ dant j'en ai eu tout le ſoin & toute la peine, qui a été „ bien plus grande qu'on ne peut ſe l'imaginer, à moins „ qu'on ne ſache en combien de mains différentes ces Piè„ ces étoient diſperſées." Ce qui ſuit fait voir, combien on les eſtimoit dans le tems de leur compoſition. „ C'eſt „ pourquoi, quand quelqu'un ſouhaitoit d'avoir une Co„ pie de quelqu'une de ces Piéces, la moindre (s'il y en „ a quelqu'une qu'on puiſſe appeller ainſi) leur coûtoit „ quatre fois autant, que ce que vous payez de tout le „ Volume (51)." Il eſt très probable qu'elles étoient fort diſperſées, puiſque le Chevalier Aſton Cokaine avoit eu l'*Amant fou* en manuſcrit pluſieurs années, ainſi qu'on l'a vu (52).

(51) Id. ib.

(52) Rem. [*L*].

[*RR*] *Il donne en peu de mots le Caractère de Beaumont.*] „ Des perſonnes bien inſtruites, *dit-il*, m'ont générale„ ment aſſuré, que ces deux Auteurs étoient les plus beaux

roit pu être si peu instruit de l'extraction, de la mort &c. de Beaumont. Cette Préface m'apprend, que Beaumont avoit fait des Etudes Académiques, comme je l'ai dit, & qu'il avoit été dans le *Temple Intérieur* [SS].

Après toutes mes recherches sur la part que Beaumont & Fletcher ont eue chacun aux Pièces qui forment la prémière Edition in-folio, publiée sous leur nom en commun, je me trouve plus incertain que jamais. La plus forte preuve que Fletcher y a eu la principale part, c'est le témoignage du Chevalier Aston Cokaine, rapporté ci-dessus (r); & ce témoignage se trouve fortifié jusques à un certain point, par la Préface du Libraire, dont nous venons de parler [TT]. Il est remarquable aussi, que Shirley intitule les Vers, qu'il a mis à la tête de cette Edition, *Sur l'Impression des Oeuvres de Mr. Jean Fletcher*, & qu'il ne dit pas un mot de Beaumont dans les Vers mêmes. La seule voie qui reste, du moins avec les secours que j'ai en main, pour découvrir quelle part Beaumont a aux Pièces de Théatre qui composent la prémière Edition in-folio, c'est d'examiner les Prologues & les Epilogues de ces Pièces. Or Beaumont se trouve désigné seulement en deux, & son nom ne se trouve que dans un seul [VV]; desorte, qu'à en juger par-là, il n'aura eu part qu'à trois Pièces, qui lui seront communes avec Fletcher: & c'est ce qui nous fournit une raison probable, pourquoi le Chevalier Denham, Waller &c. ont si fort loué le dernier en particulier, dans les Vers qu'ils ont mis à la tête de la prémière Edition in-folio; ils savoient peut-être que Beaumont n'avoit que peu ou point de part aux Pièces qui composent ce Recueil. Malgré tout cela, il se peut que quelque nouveau Biographe éclaircisse ce point, plus que je ne suis en état de le faire. Je me contenterai de faire une seule remarque: c'est qu'il ne paroit point que Beaumont se soit servi du secours d'aucun aotre Poëte, que de Fletcher; au-lieu que celui-ci a travaillé de concert avec Ben-Johnson, Philippe Messinger, Middleton & Shirley [XX], si l'on doit s'en rapporter à Langbaine (s). Cependant Fletcher a fait voir qu'il étoit en état de faire de belles Pièces, sans aucun secours étranger; & pour n'en nommer qu'une seule, sa *Bergère fidèle* en est une preuve.

Après avoir parlé de la prémière Edition in-folio des Pièces de Beaumont & de Fletcher, disons un mot des dix-sept autres Pièces qui avoient été imprimées avant cette Edition, & qui n'y ont pas été insérées. Comme elles ont paru séparément pendant la vie des Auteurs, ou environ vers ce temslà, & qu'il y a de l'apparence qu'elles ont au titre le nom ou les noms des Auteurs, nous pourrons juger par l'Edition originale, quelles sont celles de l'un ou de l'autre en particulier. Bien plus, comme il y a tout lieu de croire, par ce qui a été remarqué ci-dessus (t), que les Pièces de la prémière Edition in-folio ont été altérées par d'autres mains, la seule voie de bien juger du génie de Fletcher & de Beaumont, est peut-être de s'en tenir à celles qui ont paru pendant leur vie; à moins qu'on ne puisse faire quelque fonds sur la Préface des Libraires qui ont publié la seconde Edition in-folio de leurs Oeuvres en 1679 [YY], de quoi je doute fort. Il faut donc en revenir aux dix-sept prémières Pièces

(r) Dans la Rem. [L].

(s) Voy. *Lives of the Dramatic Poets* p. 258. 373. & 370. Peut-être Langbaine le fonde-t-il sur quelques Préfaces, Prologues ou Epilogues de ces Poëtes.

(t) Dans la Remarq. [XX].

„ beaux Esprits que l'Angleterre ait produit. Mr. Beaumont a toujours passé pour un grand & profond génie, „ & sur-tout, vu son âge, pour l'Esprit la plus judicieux „ de ces derniers tems. Il est mort jeune, & ç'a été une „ perte inestimable pour la Nation, car il n'avoit pas encore trente ans (53).

[SS] *Beaumont avoit fait des Etudes Académiques &c.*] „ Ils (*Beaumont & Fletcher*) avoient l'esprit orné des connoissances nécessaires, qu'ils avoient acquises par des „ études réglées dans l'Université. . . . J'aurois fort souhaité d'avoir le Portrait de Mr. Beaumont; mais je n'ai „ pu le trouver, quoique je l'aye cherché avec soin, tant „ dans l'illustre famille dont il descendoit, que parmi ceux „ qui avoient été de ses amis pendant qu'il étoit au Collège d'Inner-Temple (54)." L'Editeur des Oeuvres de Beaumont & de Fletcher in-8. a réparé cela, aiant mis le Portrait des deux à la tête des sept Volumes qu'il a publiés. Il nous apprend, „ qu'il en est redevable au Comte de „ Dorset d'à présent, qui a permis qu'on les copiât sur les „ Originaux, qu'il a dans la belle collection de Tableaux „ de sa Maison de Knowles (55)."

[TT] *Par la Préface du Libraire dont nous venons de parler.*] „ J'avois déja pensé, *dit-il*, à imprimer les Oeuvres de Mr. Fletcher seules, parce qu'elles pouvoient „ par elles-mêmes faire un juste Volume (56)." Les deux derniers mots sont en Italique; & il y a de l'apparence qu'il a voulu parler d'un Volume pareil à celui qu'il publioit. Il contient trente-cinq Pièces, & seize ou dix-sept avoient déja paru auparavant; ensorte qu'il y a tout lieu de croire que Beaumont n'a part tout au plus qu'au tiers de celles qui passent sous leur nom en commun. Ce Libraire aiant les Originaux en main (comme il l'assure dans le titre), il a eu très grand tort de ne pas distinguer les Pièces de chacun. La raison qu'il allègue pour se justifier de ne l'avoir pas fait, est frivole. *Puisqu'ils ont toujours été unis pendant leur vie*, dit-il, *j'ai cru qu'il n'étoit pas juste de séparer leurs cendres* (57). Après tout, les Editeurs sont plus blâmables encore, que le Libraire.

[VV] *Beaumont se trouve désigné seulement en deux.*] Le prémier est le Prologue de *l'Illustre Gentilhomme*, ajouté à cette Pièce quand elle a été renouvellée. Après avoir dit qu'elle avoit été jouée avec applaudissement il y avoit plusieurs années, ce Prologue finit en disant, „ qu'on „ ne doute point qu'on ne lui fasse le même accueil, & „ qu'on ne la trouve digne d'Eux, dont le nom vivra à „ jamais (58)." Le second est le Prologue fait au renouvellement du *Fat*. Il commence ainsi: „ Cette Comédie, „ ensévelie depuis longtems dans l'oubli, & conservée „ par nos soins, ose encore se montrer; & s'exposer, „ tant pour le fond que pour le tour, à votre Critique: „ Ne taxez pas ce langage d'orgueil & de présomption; „ les Auteurs auxquels on la doit, étoient habiles en cet „ Art; &-sans tomber dans la flatterie, je puis dire qu'ils „ ont plu en leur tems (59)." La troisième Pièce de ce Recueil, à laquelle il est certain que Beaumont a eu part, est le *Remède d'Amour*, ou la *Fille vaillante*. On dit dans le Prologue, fait au renouvellement de cette Comédie: „ Qui „ n'estimeroit cette précieuse Pièce, fruit de la plus riche Imagination? tandis que les moindres productions „ portent les traits de leurs Pères, Beaumont & Fletcher, dont le mérite est au-dessus de toutes les louanges (60)."

[XX] *Shirley.*] Si ce qu'on va voir est vrai, Shirley a eu plus de part aux Pièces de la prémière Edition in-folio, que Beaumont. „ Mr. Dryden dit, qu'il a appris qu'après la mort de Beaumont, Mr. Fletcher consulta Mr. „ Jaques Shirley sur plusieurs Pièces;" & ensuite: „ Il „ semble que Shirley en a achevé plusieurs qui étoient „ imparfaites; & que les vieux Comédiens donnérent à „ Shirley plusieurs lambeaux, ou Pièces imparfaites de „ Fletcher, pour les finir (61)." Cette dernière particularité, qui, pour le remarquer en passant, ne s'accorde point avec ce que dit Moseley, est très bien fondée, du moins en partie; car il paroit par les Prologues & les Epilogues de certaines Pièces de la prémière Edition in-folio, qu'il y en a quelques-unes, auxquelles une main étrangère a touché: mais si c'est Shirley, c'est ce que nous ne pouvons dire. Il paroit par le Prologue de la Comédie qui a pour titre *Le Fat*, que cette Pièce a été altérée, quand elle reparut. On y dit, que quand elle avoit été représentée la prémière fois, „ des gens grossiers & ignorans, sans esprit & sans goût, l'avoient taxée d'être „ trop longue." Il paroit par ce qui suit, qu'on l'avoit abrégée. „ On a remédié à ce défaut, & elle va paroître devant des Juges qui ne la trouveront pas indigne „ de leur attention (62)." Dans le Prologue de la Pièce intitulée *Les Progrès de l'Amant*, après avoir informé les spectateurs qu'elle est originairement de Fletcher, celui qui la reproduit dit, „ qu'il a employé tous ses soins & „ toute la force de son esprit pour la mettre en bon état; „ & qu'il n'a pu cependant renfermer, comme il l'auroit „ voulu, tout le sujet dans l'espace de trois heures, bien „ moins marquer les changemens & les divers endroits qui „ doivent être remarqués. Vous entendrez, *dit-il*, quelques Scènes, qui confirmeront que c'est une véritable „ Comédie. Au reste, je veux bien que l'on sache que „ ce qu'il y a de bon est de Fletcher, & que ce qu'il y a „ de mauvais est de moi (63)."

[YY] *La seconde Edition in-folio de leurs Oeuvres en 1679.*] Elle contient non seulement toutes les Pièces de la prémière Edition, mais aussi les dix-sept qui avoient paru à part, & la Comédie intitulée, *La Chasse des Oies sauvages*; mais on ne nous dit point, comment cette dernière Pièce s'est retrouvée. Il n'y a point d'Epitre Dédicatoire à cette Edition; & on a supprimé plusieurs des Vers à la louange des Auteurs, qui se trouvent à la tête de la prémière. Les Editeurs disent dans la Préface: „ Qu'on trouve dans cette Edition, non seulement toutes les Pièces qui sont dans la précédente, mais aussi „ les dix-sept qui avoient été imprimées séparément. Qu'il „ s'y étoit glissé un grand nombre de fautes, par les diverses Editions qui s'en étoient faites, (*cela ne peut regarder la prémière Edition in-folio, mais seulement les dix-sept Pièces detachées*); mais qu'ils ont eu le bonheur de „ trou-

(53) Préface de la prémière Edit. in-folio.

(54) Id. ib.

(55) Préface du Vol. I. p. VII. Edit. de 1711.

(56) Dans la prémière Edition in-folio.

(57) Id. ib.

(58) Prémière Edition in-folio, p. 46. depuis le commencement.

(59) Idem p. 112.

(60) Idem p. [illegible]43. (ce doit être 14[illegible] de la seconde Partie, si l'on peut y donner ce nom.

(61) Préface du Vol. I. p. XXVII. Edit. de 1711.

(62) Prémière Edit. in-folio p. 229.

(63) Idem p. 94. Part. II.

ces, qui sont toutes entre les mains de Mr. Théobald [ZZ]. Il est évident que celui qui a donné l'Edition in-octavo de 1711, n'a pas pris la peine de rechercher jusqu'où Beaumont & Fletcher se sont aidés réciproquement; il s'est contenté de copier le Catalogue que Langbaine a donné de leurs Piéces. Or ce Biographe y a fait plusieurs fautes: car il n'attribue que trois Piéces à Fletcher seul, savoir la *Bergere fidele* (v), l'*Ennemi des Femmes* (x), & le *Woman's Prize* ou *Tamer Tam'd* (y); une à Shakespear & à Fletcher en commun, *les deux illustres Parens* (z); & *la Mascarade des Membres de Gray's-Inn*, à Beaumont (aa). Desorte qu'en lisant la Vie de Beaumont & de Fletcher dans cet Auteur, on est porté à croire que toutes les autres Piéces, au nombre de quarante-cinq ou six, sont de Beaumont & de Fletcher en commun; au-lieu que je crois avoir suffisamment prouvé le contraire. Une seule Piéce (des dix-sept) dont j'ai l'Exemplaire devant moi, fait voir qu'il s'en faut de beaucoup, que Mr. Langbaine ne soit exact dans son Catalogue [AAA]. L'Editeur de 1711, comme je l'ai déja remarqué, a copié Langbaine mot à mot; & Mr. Jacob a copié le Copiste avec beaucoup de négligence. Philips & Winstanley ne méritent peut-être guères plus qu'on parle d'eux, que le Continuateur (comme il se nomme lui-même) de Langbaine (bb). Ce Continuateur est un très insipide Ecrivain, & qui n'est bon qu'à tromper les jeunes-gens. La troisiéme Edition des Oeuvres de Beaumont & de Fletcher, est celle que nous avons citée si souvent, de 1711, en sept Volumes in-8: elle est assez belle pour le papier & pour les caractères, & elle m'a paru, autant que je l'ai examinée, très correcte. Elle est dédiée au Duc de Devonshire. Il y a une Préface à la tête du premier Volume, *contenant quelques particularités touchant les Auteurs & leurs Ouvrages.* Après avoir dit quelque chose des Editions précedentes, l'Editeur ajoute, qu'on a suppléé dans celle-ci [BBB] un grand morceau d'une partie du dernier Acte de la *Tragédie de Thierry & Théodebert.* Il s'étend sur le mérite des Ouvrages de nos deux Poëtes [CCC]; & donne ensuite leur Caractère, tiré de l'*Essai sur la Poësie Dramatique* de Dryden. Il touche un mot de la Critique que Rymer a faite de quelques-unes des Piéces de Beaumont & de Fletcher, dans son *Examen des Tragédies du dernier Siècle.* Je parlerai de cette Critique dans la Vie de Fletcher. Le même Editeur a inféré aussi quelques remarques fort curieuses de Dryden sur le Traité de Mr. Rymer, qu'il a tirées, dit-il, d'un Manuscrit. Il finit en transcrivant, comme on l'a dit, le Catalogue que Langbaine a donné des Piéces de nos deux Poëtes; & après avoir copié aussi le Caractère que cet Auteur donne de leur Esprit & de leur Génie, il donne tous les Vers faits à leur louange, qui sont à la tête de la prémière Edition in-folio de leurs Oeuvres. Il paroit par les recherches que j'ai faites sur les différentes Editions, que la plupart des Piéces de nos deux Auteurs ont été altérées; ce qui ne peut guères avoir été autrement, aiant demeuré si longtems manuscrites, & en tant de mains différentes. On voit par-là, qu'il ne faut pas être étonné qu'il se soit glissé tant de fautes dans Shakespear. Mais quelque petite que soit la part que Beaumont a eue aux Piéces contenues dans la prémière Edition in-folio, il est certain que celles qu'on fait être de lui & de Fletcher ensemble, sont voir qu'il étoit un Auteur Dramatique d'un grand génie. La peine que le fa-

(v) Langbaine p. 205.

(x) Idem p. 217.

(y) Id. ibid.

(z) Idem p. 213.

(aa) Idem p. 215.

(bb) The Lives and Characters of the English Dramatic Poets. Begun by Mr. Langbaine and continued down to this time by a careful (il devoit dire carelesS) Hand. Lond. 1699. in 8.

„ trouver un Exemplaire où un homme d'esprit, ami des „ Auteurs, & qui avoit vu plusieurs de leurs Piéces pendant leur vie, avoit corrigé quantité de fautes considérables. Qu'ils ont bien payé cet Exemplaire; & qu'ils „ ont ajouté quelques Prologues, Epilogues &c. qu'on „ avoit omis dans la prémière Edition; enfin, qu'ils ont „ mis à la tête des Piéces la Liste des Personnages (64).

(64) Préface de la seconde Edit. in folio en 1679.

[ZZ] *Qui sont toutes entre les mains de Mr. Théobald.*] C'est l'Auteur du *Shakespear retabli.* L'aiant prié de m'accorder une Copie des Titres des Piéces en question, il l'a fait d'une manière très obligeante, & par-là il m'a mis en état de parvenir à une plus grande certitude que je n'aurois pu faire, sur la part que Beaumont & Fletcher ont eue à ces Piéces, chacun en particulier. Après quelques observations utiles, que j'avois déja faites avant qu'il me les communiquât, Mr. Théobald m'a fourni le Catalogue qui suit.

Piéces de Théatre de FRANÇOIS BEAUMONT *&* JEAN FLETCHER.

1. *The Maid's Tragedy* *. Londres 1619. 2. *Le Roi qui n'est pas Roi.* Londres 1619. 3. *Philaster, or Love lies a bleeding.* Londres 1619. 4. *La Vengeance de Cupidon*, seconde Edition, Londres 1630. 5. *The Knight of the burning Pestle*, pleine de comique. Londres 1635. Mr. Théobald remarque que cette Piéce étant une espèce d'Histoire de ce tems-là, c'est dommage qu'on n'ait pas la Clé de quantité d'endroits: Il croit en pouvoir déchiffrer plusieurs. 6. *La Dame dédaigneuse.* Londres 1635. 7. *L'Ennemi des Femmes, au le Courtisan affamé.* Londres 1649. Mr. Théobald remarque, que l'Editeur de 1711 a omis un long Prologue en vers. 8 *La mort de Thierry Roi de France, & de Théodebert son frère.* Londres 1649. 9. *L'Esprit sans Argent.* Seconde Edition, corrigée. Londres 1661.

* Il faudroit voir la Piéce, pour bien rendre ce Titre en François; j'ai mieux aimé le donner en Anglois, que de le rendre mal. J'en userai de même par rapport aux autres qui seront dans ce cas-là. On pourroit peut être traduire *L'Amante, Tragédie.* R. D. T.

Piéces de Théatre de FLETCHER.

10. *La Bergère fidèle.* Londres 1633. 11. *Le Frère ainé.* Londres 1637. 12. *Monsieur Thomas.* Londres 1639. 13. *La mort de Rollon Duc de Normandie.* Oxford, imprimé chez Léonard Lichfield, Imprimeur de l'Université, en 1640. 14. *Si tu peux gouverner une Femme, épouse-la.* Oxford 1640, chez le même. 15. *Le Couronnement.* Londres 1640. (*Elle est de Shirley, comme on l'a remarqué.*) 16. *Les deux illustres Parens*, par les Grands-Hommes du tems, Jean Fletcher, & Guillaume Shakespear. Londres 1634. 17. *La Veuve.* Comédie, par Ben-Johnson, Jean Fletcher, & Tho. Middleton, imprimée sur l'Original. Londres 1652. Mr. Théobald finit ce Catalogue en disant: „ Je „ ne puis assurer, que quelques-unes de ces Piéces n'aient pas paru séparément, plus tôt que les dates qu'on „ trouve ici; parce qu'on avoit généralement la coutume dans ce tems-là, de réimprimer sans dire, *seconde*, „ ou *troisiéme Edition*: ce qui fait qu'on a de la peine à „ distinguer les Editions." Nous ferons quelques remarques à cette occasion. I. Que Beaumont a eu part, aussibien que Fletcher, aux principales Piéces publiées sous leurs noms: telles sont *The Maid's Tragedy*; *Le Roi qui n'est pas Roi* (que Mr. Rymer a si vivement critiquée); *Philaster*; & *la Dame dedaigneuse.* II. Que Mr. Langbaine, & par conséquent son Copiste l'Editeur de 1711, pour ne rien dire de Mr. Jacob, nous ont donné un Catalogue fautif. III. Que nous avons tout lieu de croire, que les trois Piéces susdites sont entiérement de Beaumont & de Fletcher, & qu'il n'y a ni changemens ni altérations d'autres Poëtes; puisque ces Piéces ont paru pour la prémière fois, vraisemblablement en 1619, & par conséquent pendant la vie de Fletcher, qui n'est mort qu'en 1625. S'il y a encore des Editions antérieures à l'an 1625, des autres dix-sept Piéces, elles nous peuvent servir pour juger surement du génie de Beaumont & de Fletcher; car pour celles qui ont paru après leur mort, on a vu qu'elles sont avec raison suspectes.

[AAA] *Il s'en faut de beaucoup, que Mr. Langbaine ne soit exact dans son Catalogue.*[Voici le titre de la Piéce en question: *Le Frere ainé, Comédie, representée sur le Theatre de* Blackfriers, *par les Comédiens du Roi. Imprimée sur l'Original, & composée par Jean Fletcher.* Londres, *chez F. K. pour J. W. & J. B.* 1637. Au revers du titre, sous les noms des Personnages, on trouve deux Vers adressés au Lecteur, où l'on dit, que quiconque veut voir tout l'Esprit & l'Art Comique, il n'a qu'à lire cette Piéce, dont *Fletcher* est l'Auteur. L'Editeur de 1711 a ajouté le Prologue & l'Epilogue de cette Piéce; mais puisque l'autre déclare qu'elle est de Fletcher, il auroit dû corriger à cet égard le Catalogue de Langbaine, qui n'avertit point que le *Frère ainé* soit de Fletcher seul. Il doit y avoir bien des fautes dans ce Catalogue, ainsi qu'on l'a déja remarqué.

[BBB] *On a suppléé dans celle-ci &c.*] Il y a de l'apparence qu'il a pris cela de Langbaine, qui parlant de la Tragédie de *Thierry & Théodebert*, dans la Vie de Beaumont & de Fletcher, dit: „ C'est dommage que l'E„ diteur de cette nouvelle Edition ait été si négligent, que „ d'omettre une grande partie du dernier Acte, qui con„ tient la manière dont le Roi en agit pendant l'opération „ du poison que sa mère lui a donné, & qui est un des „ endroits les plus touchans de la Piéce. On peut sup„ pléer cette omission par l'Edition in-quarto; & j'es„ père que ceux qui l'ont, auront soin dans une nou„ velle Edition, de rendre justice à ces admirables Au„ teurs (65)."

(65) P. 283.

[CCC] *Sur le mérite des Ouvrages de nos deux Poëtes.*] „ La foule de spectateurs, que leurs Piéces attirent en„ core, prouve assez qu'on ne les estime pas moins que „ dans le Siècle passé; & ce n'est pas un petit honneur „ pour eux, que trois Ecrivains tels que Mr. Waller, le „ Duc de Buckingham & le Comte de Rochester, aient „ choisi chacun une de leurs Piéces, pour la retoucher „ (66)." Il entre ensuite dans le détail des changemens faits à ces Piéces.

(66) Préface de l'Edition du 1711. p. viii.

fameux Duc de Buckingham (*Villers*) s'est donnée pour retoucher leur *Philaster*, ou *Love lies a bleeding* [*DDD*], fait assez l'eloge de cette Piéce. Tant d'illustres Ecrivains, outre ceux que nous avons deja cites, comme le Chevalier Jean Suckling, le Comte de Rochester, le Chevalier Robert Howard &c. ont parle de nos deux Poëtes avec éloge, qu'il seroit inutile d'entreprendre de faire leur Caractére. Cependant, comme ils fleurissoient dans un tems où l'on n'entendoit pas le Theatre aussi bien qu'on a fait depuis, je m'imagine que s'ils vivoient aujourd'hui, ils auroient écrit plus correctement, (je parle par rapport à une partie de leurs Piéces); l'Oeconomie en auroit été plus réguliére; les Scénes plus liees; quelques-unes des Figures & des Images qu'ils employent, plus justes; & les Caractéres plus polis. Leurs Piéces semblent avoir de plus grandes beautes, & de plus grands défauts, que quelques-unes de celles qui ont été faites depuis: je parle de celles des Auteurs Dramatiques de quelque réputation. On pourroit peut-être comparer assez justement leurs Compositions à un Tableau, qui au prémier coup d'œil charme le spectateur le plus délicat; mais où, en le considérant à loisir, l'on découvre ici & là quelques défauts: au-lieu que plusieurs de celles de leurs successeurs ressemblent à un Tableau, qui procure un plaisir tranquille & n'excite point de transport; mais qui soutient en même tems l'examen du spectateur le plus judicieux. Mr. Dryden les a loués à divers égards, & les a critiqués à d'autres (*cc*). L'insipide Commentateur de l'excellent *Essai sur la Poësie* du dernier Duc de Buckingham (*Sheffield*) (*dd*), declame contre leurs Piéces, malgré l'éloge que ce Seigneur en a fait dans cet Ouvrage [*EEE*], & qu'on peut regarder comme s'étendant à tout, quoique cet illustre Auteur ne parle peut-être que de leur art pour le Dialogue. Comme Beaumont est mort avant que d'être parvenu a son Midi, on ne peut dire jusqu'où son génie auroit pu aller. Une grande preuve de son merite, c'est que quoiqu'il fût de dix ans plus jeune que Fletcher, les Poëtes s'accordent à le louer en particulier par rapport à son Jugement; & nous avons suffisamment prouvé qu'il ne manquoit pas d'Invention, tant par l'examen de ses propres Compositions, que par le témoignage des Poëtes ses contemporains, qui l'ont loue en particulier. Mais une circonstance qui est digne d'admiration, c'est l'intime amitié qu'on dit qui a toujours été entre Fletcher & lui. La plupart des Auteurs (du moins ceux d'un mérite distingué) sont ordinairement si jaloux de leurs productions, qu'ils ne veulent pas seulement partager la gloire d'une seule pensée qui a eu quelque succés; quel ne doit donc pas avoir été le desinteressement de nos deux Poëtes, quel sacrifice ne doivent-ils pas avoir fait de l'amour-propre, en confondant ainsi leur réputation, & en se communiquant des lumiéres, qui pouvoient rendre illustre chacun d'eux en particulier! Ce seroit une chose aussi instructive qu'agréable, que de savoir de quelle maniére ils partageoient leurs travaux; s'ils ébauchoient leurs Piéces de concert, ou s'ils se communiquoient auparavant leurs idées particuliéres, & y meditoient ensuite séparément; de quelle façon ils régloient ensuite les Actes & les Scénes, & si le Dialogue Comique ne se faisoit pas de compagnie; en quoi ils devoient avoir un grand avantage sur ceux qui travaillent seuls, puisque la repartie fait une des principales beautés du Dialogue. Il est certain que lorsque deux grands Genies, qui sympathisent ainsi, écrivent de concert, cette union doit naturellement augmenter le plaisir, & adoucir les peines de la composition. Mais que leur amitié doit avoir été pure & desinteressée, que leur complaisance doit avoir été grande, que leur confiance réciproque doit avoir été excessive! Il est impossible d'imaginer un commerce littéraire plus délicieux, que celui de nos deux Poëtes; à moins que ce ne soit celui qui est entre deux personnes de sexe different, d'un même caractére, & passionnées l'une pour l'autre. On admire Beaumont & Fletcher également, pour la délicatesse avec laquelle ils ont touché l'Amour; mais si l'un des deux avoit été d'un autre sexe, on peut presumer qu'ils auroient manié cette passion avec plus de douceur encore. Ils n'auroient pas été obligés, en ce cas-là, d'employer l'Art; la Nature elle-même les auroit inspirés, la présence de l'objet aimé ne manquant jamais d'inspirer de tendres sentimens. „ Chaque pensée en excite une pareille, „ avant que la bouche parle; & les mêmes desirs partent de deux Cœurs," comme le dit si bien Mr. Pope dans son *Eloïse*. On pourroit mettre en probléme, si Mr. Dacier auroit été capable d'entrer dans un commerce si delicat? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il doit avoir été délicieux entre Eloïse & Abelard. Mais il faut quitter cet agréable sujet, pour passer à un sujet triste; je veux parler de la mort de Beaumont, qui mourut en 1615, & fut enterré le 9 de Mars à l'entrée de la Chapelle de S. Benoit dans l'Abbaye de Westminster (*ee*). Il y a de l'apparence, qu'on ne l'a pas seulement honoré d'une Epitaphe pour faire connoitre l'endroit où il repose, puisque les Auteurs qui parlent de lui n'en rapportent aucune. On fit pourtant quelques Vers à l'honneur de sa mémoire, dont les meilleurs, selon moi, sont ceux du spirituel Eveque Corbet [*FFF*].

(*cc*) Dans les Prefaces des ix Volumes de ses Piéces de Theatre, cites ci-dessus.

(*dd*) Il a pour titre: *Les Régles de la Poësie, par le Duc de Buckingham*, dans son *Essai sur la Poësie* &c. Londres 1721, in-8.

(*ee*) Préface des *Oeuvres de Beaumont & de Fletcher* Vol. I. p. v. de l'Edition de 1711.

[*DDD*] *Pour retoucher leur Philaster.*] „ Sa Grandeur „ donna quelques momens à retoucher une autre de leurs „ Piéces . . . . . Elle y fit des changemens considérables, & ce Seigneur l'emporta avec lui, dans le dernier Voyage qu'il fit dans la Province d'Yorck en l'année 1686, dans le dessein de la finir. Je n'ai pu savoir „ ce que cette Piéce est devenue, avec les changemens „ que le Duc y avoit faits: mais je sai de bon lieu, qu'elle a été après la Révolution entre les mains de Mr. „ Nevil Payne, qui fut arrêté à Edinbourg en 1689 (66)." Ce seroit une bonne affaire, si l'on pouvoit retrouver le Manuscrit du Duc, dans la grande disette où nous sommes de bonnes Piéces nouvelles. On dit, que le *Philaster* est la prémiére, qui mit Beaumont & Fletcher en réputation (68).

(67) Idem p. ix.

(68) Langbaine p. 217.

[*EEE*] *L'éloge que ce Seigneur en fait dans cet Ouvrage.*] Quoiqu'il ne nomme que Fletcher, il n'y a pas de doute que l'éloge ne s'étende aussi à Beaumont. Après avoir parlé du mérite de Platon & de Lucien, il continue de cette maniére: „ Mais il faut nous rendre justice à „ nous-mêmes aussi: Shakespear & Fletcher sont les merveilles de notre tems. Lisez & relisez leurs Piéces, „ allez les voir représenter, & relisez-les encore. Car „ quoiqu'ils fassent de grandes fautes en bien des choses, „ ils ont cependant un tel empire sur nos passions, qu'ils „ calment nos chagrins, qu'ils touchent les plus stupides, „ qu'ils arrachent des larmes aux plus sages. Imitez leurs „ beautés, évitez leurs défauts (69)."

(69) *Essay on Poetry.*

[*FFF*] *Ceux du spirituel Evêque Corbet.*] Auteur, entre autres Piéces, de l'*Iter Boreale* (le Voyage du Nord). J'ai la troisiéme Edition des Poësies de ce Prélat, où les Vers dont il s'agit ici ne se trouvent point; mais je les tiens pourtant de bonne main. On dit qu'ils furent faits immédiatement après la mort de Beaumont. En voici le sens. „ Celui qui avoit autant de pénétration & d'esprit que dix „ autres ensemble; celui qui écrivoit si bien, que personne n'osoit lui disputer le prix; Beaumont est mort. „ Ah! que cette mort seule prouve bien, que l'Esprit est „ un mal qui consume un homme en peu d'années, & qui „ le conduit promptement au tombeau (70)!"

(70) Vers à la tête de la prémiére Edition infolio des Pieces de Theatre de Beaumont & de Fletcher.

☞ BEAUSOBRE (Isaac de) nâquit à Niort dans le Haut Poitou, le 8 de Mars 1659, d'une famille originaire de Provence, & qui jouïssoit du droit de Bourgeoisie en Suisse, où un des aieux de Mr. de Beausobre s'etoit réfugié dans le tems de la S. Barthelemi. Le pére & la mére de notre Savant étoient fort considérés [*A*]. Il nâquit dans des conjonctures favorables pour lui, s'il eût cher-

[*A*] *Le pére & la mére de notre Savant étoient fort considérés.*] „ On en peut juger, *disent les Auteurs du Mémoire que nous suivons* (1), par la liaison étroite dans „ laquelle le pére a vécu avec Mr. de Villette, Gentilhomme très distingué dans sa Province, & Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui prit Mr. & Me. de Beausobre pour Parrain & Maraine d'un de ses Enfans. On „ prétend que le nom de *Beausobre* n'étoit pas le véritable „ nom

(1) *Biblioth. German.* T. XLIII. Art. III. p. 69.

cherché à s'élever dans le Monde [B]; mais il résista aux espérances flatteuses qu'on lui voulut faire concevoir. S'étant consacré au Ministère, il fit ses Humanités sur les Terres de Mr. de Villette, & acheva ses études à Saumur. Il reçut l'imposition des mains à l'age de vingt-deux ans, au dernier Synode de Loudun, & fut chargé de l'Eglise de . . . . . Il la servit pendant trois ou quatre ans, dans l'espace desquels il épousa *Claude-Lorise Arnaudeau*, dont le père étoit Pasteur de l'Eglise de Lusignan (*a*). Les rigueurs de la Persécution étant survenues, Mr. de Beausobre vit fermer le Temple où il prechoit; & aiant enfreint les ordres de la Cour par un mouvement de zèle un peu inconsideré, il fut obligé de se cacher, & ensuite de se sauver, son Procès aiant été instruit, & sa Sentence le condamnant à faire Amende honorable, pour avoir brisé le Sceau du Roi, apposé à la porte du Temple. Des raisons particulières l'empechérent de passer d'abord en Angleterre, comme il en avoit le dessein. Il se rendit donc en Hollande, où il s'acquit l'estime de S. A. S. Madame la Princesse d'Orange, qui l'engagea à accepter le poste de Chapelain de Madame la Princesse d'Anhalt-Dessau sa fille. Mr. de Beausobre se rendit donc à Dessau en 1686. Il y trouva tous les agremens imaginables: Madame la Princesse rendit justice à son mérite, & l'honora d'une confiance très particulière. Ce fut dans cette agréable situation, qu'il poussa & perfectionna considérablement les connoissances qu'il avoit acquises pendant le cours de ses études. On en vit même un fruit, qui lui fit honneur. Henri, Duc de Saxe-Barby, aiant quitté la Communion des Luthériens pour se faire Réformé, fit imprimer une Confession de Foi en 1688. Un an après il parut, sous le nom de la Faculté de Theologie de Leipsic, un Ouvrage Allemand, intitulé: *Examen des Motifs qui ont porté S. A. S. Monseigneur le Duc de Saxe à se separer des Lutheriens.* Un homme d'esprit fit une Traduction Latine de cet Examen, qu'il communiqua à Mr. de Beausobre. Ce savant Theologien trouva cet Ouvrage très foible: cependant il jugea à propos, en faveur des personnes sages parmi les Lutheriens, de faire connoitre la véritable Doctrine des Reformés (*b*), & il publia un Ouvrage qui a pour titre: *Defense de la Doctrine des Reformes, sur la Providence, sur la Prédestination, sur la Grace, & sur l'Eucharistie* &c. [C]. Cet Ouvrage

(*a*) Biblioth. Germ. T. XLIII p. 65--70.

(*b*) Préface de la *Défense de la Doctrine des Réformés* &c. à Magdebourg 1691.

„ nom de la famille; que celui qui se réfugia en Suisse, pour le mieux cacher, le prit en échange de celui de *Begart*, & qu'il étoit de la Maison des Barons de *Baur*." Mais Mr. de Beausobre s'est distingué lui-même d'une manière si glorieuse, qu'il n'a pas besoin de l'éclat étranger que donne une naissance illustre.

[B] *Il naquit dans des conjonctures favorables pour lui, s'il eut cherché à s'élever dans le Monde.*] Mr. de Vieux-fourneaux, cousin-germain de son pére, le sollicita fortement, non de changer de Religion, mais de s'attacher au Droit; parce qu'étant lui même cousin de Madame de Maintenon, il vouloit le présenter à cette Dame, & faire sa fortune. C'étoit là, sans contredit, un point de vue bien flatteur, & bien capable de séduire un jeune-homme: mais Mr. de Beausobre ne se laissa point tenter. Il prévoyoit sans doute, que malgré toutes les promesses, il faudroit à la fin faire le sacrifice de sa Religion, pour profiter de la protection qu'on lui faisoit espérer.

[C] *Defense de la Doctrine des Reformés, sur la Providence, sur la Predestination, sur la Grace & sur l'Eucharistie.*] Cet Ouvrage, assez peu connu aujourd'hui, mérite cependant de l'être; ainsi nous croyons faire plaisir à quantité de Lecteurs, de leur en donner une idée. Il est dédié au Prince, qui par son changement de Religion y avoit donné occasion. On trouve ensuite une Préface assez étendue, dans laquelle Mr. de Beausobre rend compte des motifs qui lui ont fait entreprendre cet Ouvrage. On y trouve des réflexions très judicieuses sur le caractere des Ministres Luthériens, & sur les disputes entre les prémiers Reformateurs touchant le Sacrement de l'Eucharistie. Le caractere qu'il donne des Ministres Luthériens, n'est rien moins qu'avantageux. „ Tout le monde sait, *dit-il* (2), que les Ministres Luthériens s'attachent avec un extrême opiniâtreté à diffamer notre Doctrine sur la Providence & sur la Prédestination. Ils en tirent des conséquences qui font horreur, & ils les proposent au peuple dans leurs Sermons, comme les sentimens des Réformés. . . . . Il n'y a guères d'apparence de ramener les Ministres Luthériens de cette voie de combattre le *Calvinisme*, pour m'exprimer à leur manière: ils y trouvent trop d'avantage; *& je ne sai par quelle fatale disposition, les Theologiens sont presque toujours les moins traitables, & les moins justes, en fait d'Opinions.* Les Luthériens sont assurément les plus difficiles, & il n'y a point dans le monde de passion si délicate, que la jalousie qu'ils ont de leur Orthodoxie. Les plus légéres Opinions, qui ne s'accordent pas avec elle, passent pour des Erreurs fondamentales; & quand ils les ont une fois condamnées, il ne faut pas espérer qu'ils s'en dédisent: il n'y a point d'éclaircissemens auxquels ils se rendent: la guerre est declarée, il faut qu'elle se continue: ils perdroient des Victoires qu'ils estiment infiniment, & ils n'auroient plus que l'Eglise Romaine qui leur préparât des Triomphes." Il remarque ensuite, que ce n'est pas là l'Esprit de tous les Savans de la Communion Luthérienne, qu'il y en a parmi eux de plus modérés; & c'est pour ceux-là qu'il écrit, & auxquels il se propose de faire connoitre l'innocence de la Doctrine des Réformés. Il fait à cette occasion une réfléxion aussi juste, que finement pensée. „ L'Esprit, *dit-il* (3), est plus traitable quand on lui découvre simplement l'innocence d'une Opinion qu'il ne croit pas, que lorsqu'on veut le forcer à en reconnoitre la vérité, & qu'on lui fait voir son erreur. Dès qu'il croit qu'on le veut vaincre, il ne pense plus qu'à se défendre & à résister, & la lumiére qu'on lui présente ne sert bien souvent qu'à augmenter son opposition. Un Esprit raisonnable veut bien faire la paix avec un Adversaire, mais il ne veut guéres que ce soit aux dépens de sa défaite, & c'est assez d'obtenir de lui, qu'elle soit un effet de sa justice & de sa charité." L'Ouvrage même est divisé en quatre Parties.

(2) *Défense de la Doctrine des Réformés* &c. Préface p. 3--4.

(3) Ibid. p. 8.

La *prémière* contient sept Chapitres. Dans le prémier, Mr. de Beausobre parle de la modération avec laquelle on doit traiter les Controverses. Il insiste sur le caractére des prémiers Docteurs de l'Eglise à cet égard, & rapporte divers exemples de leur douceur, & de leur charité; & il fait voir qu'il régne généralement beaucoup plus d'emportement parmi les Luthériens, que parmi les Reformés (4). Il emploie le second Chapitre à faire voir que les Luthériens sont la cause du Schisme des Protestans: c'est ce qu'il prouve par un détail fort curieux de faits historiques (5). Il prouve dans le Chapitre troisiéme, que ce n'est point deshonorer ses ancêtres, que d'abandonner leur Religion: que les Princes qui ont défendu la Réformation, ont été les Confesseurs de la Religion Réformée: que Dieu cache aux plus grands Hommes des Vérités qu'il découvre aux petits; ce qu'il appuye par l'exemple d'Origène. Le portrait qu'il fait de cet ancien Docteur, est de main de Maitre. „ Il eut, *dit Mr. de Beausobre* (6), beaucoup d'Erreurs, quoiqu'il eut en apparence tout ce qu'il falloit pour l'en garantir. Il étoit né dans une famille illustre par le Martyre; son pére l'avoit souffert, & aiant perdu son bien avec sa vie, il n'avoit laissé à son fils en mourant que cette précieuse bénédiction de Dieu, qui récompense la piété des pères dans leurs enfans. Ce fils qui eut toutes les vertus de son pére, eut encore avec elles un esprit si vif, si pénétrant, si sublime, & une érudition si vaste, qu'il n'ignoroit presque rien dans la Philosophie. Il posséda toutes les Sciences. Son discours étoit si coulant & si beau, qu'on a dit de lui, ce que l'Antiquité a dit des plus excellens Orateurs. Il avoit l'art d'éclaircir les choses les plus obscures, & de persuader les plus incroyables. Il savoit parfaitement l'Ecriture Sainte. Jamais personne ne s'est appuyé de plus d'exemples, ni de plus d'autorités tirées des Livres sacrés. Il vécut très longtems, & il étudia toujours. Il écrivit plus de Livres qu'aucun des anciens Peres; & ce qu'il y a de plus glorieux, on ne sauroit compter les Docteurs, les Prêtres, les Confesseurs, les Martyrs, qu'il éleva & qu'il instruisit, ni exprimer l'amour & la vénération qu'ils avoient pour lui. Les Chrétiens le regardoient comme un Prophéte, les Philosophes comme leur Maitre. Beaucoup de Vertu & de Piété accompagnoit tant de lumiéres d'Esprit. Il fit éclater dans sa vie une chasteté inviolable, & une patience invincible. Il souffrit pour Jésus-Christ une longue prison, & la violence de la Torture. . . . . Cependant cet homme, dont le génie & le savoir ont été si extraordinaires, qui avoit appris toutes les Sciences des Juifs, des Grecs, & des Chrétiens, qui passa toute sa vie dans l'étude de l'Ecriture Sainte, & dans la pratique de la Vertu; cet homme, dis-je, a eu des Erreurs qu'on ne sauroit justifier." Dans le Chapitre quatriéme, l'Auteur justifie les voies que le Prince a prises pour s'instruire (7). On fait voir dans le cinquiéme, que la Créance des Réformés ne détruit aucun des Articles du Symbole (8); & dans le suivant, que la Doctrine des Luthériens ne s'accorde pas bien avec le Symbole des Apôtres, ni avec les Symboles Ecclésiastiques (9). Dans le Chapitre septiéme, Mr. de Beausobre fait l'apologie du Synode de Dordrecht (10): il en fait un beau portrait, qui ne plaira pas à tout le monde. Il remarque, que pour juger de la conduite de ce Synode, il faut la connoitre par ses propres Actes. „ Ce sont, *dit-il* (11), des Pièces originales & autentiques, honorées du témoignage d'une Republique entière, dans laquelle on voit régner une grande liberté; & ce seroit assurément violer toutes les régles de la prudence & de l'equité, que de laisser ces Originaux, pour aller chercher l'esprit du Synode dans „ d'au-

(4) *Défense de la Doctrine des Réformés* &c. p. 1--96.

(5) Ibid. p. 27--39.

(6) Ibid. p. 43--55.

(7) Ibid. p. 47--59.

(8) Ibid. p. 60--73.

(9) Ibid. p. 74--86.

(10) Ibid. p. 87--120.

(11) P. 87.

vrage fut très bien reçu; & il auroit encore fait plus de fortune, si l'Edition n'en avoit été extrémement mauvaise & fautive. Jean-George II. Prince d'Anhalt-Dessau, étant mort en 1693, Mr. de Beau-

„ d'autres Ecrits, & sur-tout dans des Ecrits suspects. Si l'on suit cette voie, *je ne crois pas qu'on puisse s'empêcher de voir dans cette Assemblée tous les caractères d'un Concile legitime. Je ne sai même si l'on a jamais vu dans aucune autre Assemblée Ecclésiastique, tant de graves & savans Théologiens, tant d'ordre & de sagesse dans les délibérations, tant de précautions pour éviter les surprises & les jugemens téméraires, tant d'application dans l'examen des questions agitées, tant de liberté dans les suffrages, tant de patience & d'équité envers les coupables, tant de modestie dans les decisions, & enfin tant de ce noble temperament de douceur & d'autorité, qui doit toujours regner dans les Assemblées de l'Eglise* (12).

(12) Ibid. p. 22.

(13) Pag. 7.

La *seconde* Partie consiste en dix Chapitres; voici l'exposé que le savant Auteur lui-même en fait dans sa Préface (13). On y traite de la Providence dans le Péché; & après avoir montré que les Réformés ne croyent, ni que Dieu veut le péché, par une Justice souveraine, mais inconnue; ni qu'il veut que le péché soit fait par les Créatures; mais qu'il veut simplement permettre le péché, comme les Luthériens l'enseignent eux-mêmes: après avoir remarqué, dis-je, que c'est-là le sentiment des Réformés, on fait voir que le fondement de toutes les disputes qu'ils ont avec les Luthériens, consiste en ce qu'ils mettent le Decret de Dieu avant la Prescience de la détermination libre des créatures, au-lieu que leurs Adversaires mettent la Prescience de cette détermination avant le Decret de Dieu. Mais comme les Decrets & la Prescience de Dieu sont des actes également éternels, & qui n'ont point réellement l'ordre que nous leur donnons, il s'ensuit que toutes les conséquences fâcheuses qu'on tire de leur diverse disposition, n'ont pour fondement qu'un Etre d'imagination, si j'ose parler ainsi. D'où l'on peut conclure encore, que c'est un égarement pitoyable, que de se diviser comme on fait pour ces opinions métaphysiques; & que les Chrétiens, qui en disputent jusqu'au Schisme & à la Persécution, ne sont peut être guéres plus sages, que le furent autrefois les Successeurs de Mahomet, Osman & Ali, quand ils se firent une guerre cruelle pour les disputes sur la simplicité de Dieu & sur la Providence dans les actions libres.

Dans la *troisiéme* Partie, Mr. de Beausobre traite de la Prédestination & de la Grace, en seize Chapitres. Dans le prémier, il expose le Systême des Supralapsaires, qu'il n'approuve point; mais il condamne en même tems les exagérations & les calomnies de certains Esprits emportés contre ceux qui le suivent. Il explique pourquoi, n'approuvant point ce Systême, on ne l'a pas condamné comme une Hérésie. La dernière raison qu'il en allégue, qui peut s'étendre à toute la matière en général, mérite d'être rapportée, & est bien propre à rendre retenu sur ce sujet. „ Il faut avouer, *dit il* (14), que cette dispute est extrêmement métaphysique, & qu'elle ne roule que sur un certain ordre des Decrets de Dieu, qui n'est pas réel. Le Decret de laisser tomber l'Homme, & celui de la Prédestination, sont également éternels: par conséquent l'un ne subsiste point avant l'autre. La Volonté de Dieu a tout résolu par un acte très simple, comme c'est aussi par un acte très simple que son Entendement a tout connu dès l'éternité. Il ne passe pas, comme nous, dans ses connoissances & dans ses résolutions, d'un principe à une conséquence, d'un objet à un autre objet. Ce n'est pas pourtant, qu'en arrangeant les Decrets de Dieu, il ne soit important de leur donner l'ordre le plus convenable à ses Perfections; aussi n'est-ce pas sans raison que l'on rejette la méthode des Supralapsaires: mais il n'est pas raisonnable de les condamner comme Hérétiques. Après tout, ils ont leurs raisons, qui sont quelquefois bien fortes & bien embarrassantes." Dans les deux Chapitres suivans, l'Auteur explique & défend la Doctrine des Réformés sur la Réprobation. On prouve dans les Chapitres quatrième & cinquième, la Prédestination absolue. Dans le sixième, Mr. de Beausobre réfute ce qu'un Auteur moderne a dit sur les vs. 28-30 du Ch. VIII de l'Epitre aux Romains (15). Le Chapitre septième traite de la Grace suffisante. Le huitième, de l'Usage de la Parole dans la Conversion. Le neuvième, de la Grace Immédiate. On prouve qu'elle est reconnue par les principales Sociétés des Chrétiens; qu'elle l'a été par Luther & par Mélancthon; & qu'il n'y a que les Pélagiens, qui l'aient niée. L'efficace de la Grace fait le sujet du Chapitre dixième; & il s'agit de la Persévérance dans l'onzième. Les trois suivans roulent sur les conséquences qu'on tire de la Doctrine des Réformés sur la Grace & sur la Prédestination. Dans le quinzième, on examine le sentiment des Luthériens modernes sur la Prédestination. Et dans le dernier, on traite de l'origine de la Controverse de la Prédestination entre les Luthériens & les Réformés; on fait quelques Considérations sur le Livre de Luther, *de Servo Arbitrio*; & on justifie que l'inconstance dont les Luthériens accusent les Réformés, leur convient à eux-mêmes.

(14) Ibid. p. 283.

(15) Il s'agit du petit Traité de Mr. *Le Cène*, intitulé *De l'Etat de l'homme après le Péché, & de sa Prédestination au Salut* Amst. 1684. Voy. le Ch. II. de ce qui regarde la Prédestination p. 180. & suiv.

La *quatrième* Partie consiste en sept Chapitres. On y traite de l'Eucharistie, & de la Toute-présence de la Nature humaine de Jésus-Christ. Il s'agit dans le Chapitre prémier, de la Communication des Propriétés dans la Personne de Jésus-Christ. On examine quel a été le sentiment de l'Antiquité sur cette question, & l'on prouve que celui des Luthériens y est très opposé, & qu'il tient de l'Eutychianisme. On montre dans le second, les absurdités de la Communication réelle, & on combat l'Ubiquité: on met au jour les contrariétés des Luthériens sur cet article. On traite dans le troisième, de l'Efficace des Sacremens, & de la Communion à Jésus-Christ. Mr. de Beausobre fait voir, qu'il n'est pas nécessaire que la Grace soit dans les Signes, & que les Réformés n'ont jamais cru que les Sacremens soient des Signes nuds. Il répond aussi à deux difficultés sur ce sujet. Le Chapitre quatrième roule sur l'usage de la Raison dans les Mystères. Après avoir expliqué quelques passages de nos Auteurs, & fait voir que les Luthériens ont moins de soumission de Foi que nous, notre savant Théologien propose quelques Régles générales touchant l'usage de la Raison dans les matières de Religion. Comme c'est-là une matière importante, on ne sera peut-être pas fâché de savoir ce qu'en pense un homme tel que Mr. de Beausobre. La prémière Observation est (16), *qu'il y a deux extrémités qu'il faut éviter; l'une, de bannir la Raison de la Religion, sous prétexte des Mystères; l'autre, de soumettre la Religion aux Lumières naturelles, comme au Juge qui doit décider de la Vérité.* La prémière extrémité seroit pernicieuse; elle ouvriroit l'entrée de la Religion aux plus grossières absurdités; & en les couvrant du nom auguste de Mystères, on les introduiroit dans la Doctrine de l'Eglise. Mais en évitant cette extrémité, il ne faut pas tomber dans celle de ces Esprits orgueilleux, qui refusent de croire tout ce qu'ils ne comprennent pas dans toute son étendue. Il y a des choses dont nous ne pouvons contester la vérité, ni comprendre la nature. Il est plus juste & plus sûr, quand il s'agit de choses douteuses, de soumettre sa Foi à une Révélation qui porte incontestablement de grandes marques de vérité, que de croire des conjectures pleines d'incertitude. La seconde Observation (17) est, *que la simple intelligence des Propositions de la Foi dépend des lumières de la Raison naturelle, de l'étude, de la méditation, de la science de raisonner, & de certaines règles que le bon sens découvre de lui même; sans rejetter néanmoins l'illumination & la direction du S. Esprit dans les Fidèles.* Cette Observation est certaine: la Raison naturelle, & les lumières acquises par l'Etude, doivent connoitre du sens des Propositions de la Foi. Il falloit être inspiré, pour écrire les Livres sacrés; mais il n'est pas nécessaire de l'être, pour les entendre: il ne faut pour cela que de l'attention & de l'érudition, dans un Esprit vuide de préjugés. En troisième lieu (18): *Il n'est pas vraisemblable que les Mystères de la Religion renversent aucun des Principes certains de la droite Raison.* Quand on dit que *cela n'est pas vraisemblable*, on s'exprime foiblement, & l'on affirme que cela n'est pas vrai. En effet, si ces notions communes peuvent être fausses, il n'y a plus rien de certain, il est nécessaire que la Religion tombe elle-même avec toutes ses preuves. Car comment pourrions-nous nous servir, dans la recherche & dans le choix d'une Religion, de Principes dont la vérité seroit bornée aux choses naturelles, & qui n'auroient plus de certitude, dès qu'on les appliqueroit à la Religion? Il faut avouer que ce seroit une imagination bien étrange, que la Vérité, en passant dans la Religion, se changeât en Mensonge, & que ce qui est certain dans la Philosophie, fût très faux dans la Théologie. Y a-t-il deux Vérités dans le monde, & même deux Vérités contraires? La Nature & la Religion ne sont pas si éloignées qu'on pense; & Dieu, qui est l'Auteur de l'une & de l'autre, a bien voulu que la Religion éclairât la Nature, mais il n'a pas voulu qu'elle la détruisit; autrement il auroit détruit son propre ouvrage, & mis des obstacles invincibles à la Foi des hommes. La quatrième Observation (19) est, que *si la Revelation enseigne clairement & distinctement un Dogme, il doit être reçu, encore qu'on ne comprenne pas distinctement comment il peut s'allier avec nos Lumières naturelles.* L'Ecriture étant divinement inspirée, elle est la prémière Vérité que nous ayons; & par conséquent on doit s'y soumettre aveuglément. Enfin (20) l'on doit observer, que *quand il s'agit de l'Essence divine, qui est infinie & incompréhensible, il faut être extrêmement réservé dans l'usage des principes de la Raison*, parce qu'ils ne nous ont pas été donnés pour nous faire comprendre parfaitement l'Essence de Dieu. Ils ne sont pas pourtant inutiles, & l'idée que la Nature nous donne de la Divinité, ne contribue pas peu à nous faire recevoir ce que la Révélation nous en enseigne. Dans le Chapitre cinquième, Mr. de Beausobre fait voir que c'est à tort qu'on nous accuse de nier la Toute-puissance divine; & que ce n'est point y donner atteinte, que de dire que Dieu ne peut faire des choses absurdes. La Manducation orale fait le sujet du Chapitre sixième. Et dans le septième & dernier, on établit que l'Ascension de Jésus-Christ au Ciel est une preuve de l'absence réelle de son Corps; & l'on réfute la distinction de présence *visible* & *invisible*.

(16) *Défense de la Doctrine des Réformés* p. 642. 643.

(17) Ibid. p. 644. 645.

(18) Ibid. p. 646. 647.

(19) Ibid. p. 648. 649.

(20) Ibid. p. 649. 550.

Voilà une légère ébauche de l'Ouvrage de Mr. de Beausobre, qui annonçoit de bonne heure ce qu'on devoit attendre de lui, sur-tout par rapport à l'Histoire Ecclésiastique, dont on voit que le Défenseur de la Réformation avoit déja une grande connoissance. C'est bien dommage qu'un aussi bon Livre soit si mal imprimé, & que depuis plus

Beausobre prononça au mois de Novembre de la même année l'Oraison funèbre de ce Prince [*D*], qui fut imprimée à Berlin en 1695. Au bout de huit ans de séjour à Dessau, l'établissement avantageux des Réfugiés dans le Brandebourg, les commodités que Berlin fournit pour l'étude, l'éducation d'une Famille, & les Amis de Mr. de Beausobre qui étoient venus s'y établir, le déterminérent à quitter Dessau pour se transplanter dans ce nouveau séjour. Il y arriva en 1694. C'est là qu'il a passé le reste de sa vie, & qu'il a exercé son Ministère pendant quarante-six ans. Il fut d'abord aggregé au nombre des Pasteurs Ordinaires, qui desservent les Paroisses que S. A. E. avoit accordées aux Fran-

plus de quarante ans on n'en ait pas fait une Edition plus belle & plus correcte.

[*D*] *L'Oraison funèbre de ce Prince.*] Il paroit que cette Pièce a été inconnue à l'Auteur du Mémoire de la Vie de Mr. de Beausobre; il n'en fait aucune mention. Cela n'est point extraordinaire; un Sermon détaché se perd aisément. Celui-ci mérite bien cependant, & à titre de Sermon, & à titre de Panégyrique, d'être conservé; & à l'un & à l'autre égard il peut tenir sa place parmi les Pièces des plus grands Maitres. En voici le titre: *Sermon funèbre de très-haut & très-puissant Prince, Jean George II. Prince d'Anhalt &c. prononcé à Dessau, dans le Château de Son Altesse Sérénissime le . . . . Novembre* 1693. Berlin 1695. In-4. Il est dédié à la Princesse Douairière d'Anhalt, & c'est par la signature de l'Epitre Dédicatoire, que j'ai découvert qu'il est de Mr. de Beausobre. Dans un petit Avertissement il dit, que le Lecteur sera surpris que ce Discours paroisse si longtems après la mort du Prince; mais que tout ce qu'on peut lui répondre sur cela, c'est que ce retardement n'a pas été volontaire. Il avertit aussi, que le sujet de ce Sermon avoit été marqué par le Prince avant que de mourir, & qu'on ne le prononça pas tout à fait tel qu'on le publie; on s'étendit moins sur les paroles de Jésus-Christ, pour avoir le loisir de parler du Prince. Mais on a cru, dit-il, qu'en mettant ce Discours au jour, le Lecteur, qui peut se reposer quand il veut, ne seroit pas fâché qu'on traitât ce Texte avec plus d'étendue. C'est le vers. 3. du Ch. XVII. de l'Evangile selon S. Jean: *C'est ici la Vie éternelle, qu'ils te connoissent seul vrai Dieu, & celui que tu as envoyé Jésus-Christ.* L'Exorde est rélatif à la circonstance. L'Orateur remarque ensuite, qu'il y a deux choses à considérer dans les paroles de son Texte; I. l'Objet que nous devons connoitre; & II. la Nature de cette Connoissance, & sa Nécessité par rapport à la Vie éternelle. Il ajoute, que pour donner une idée plus distincte & plus étendue de sa matière, il divisera ces deux Parties générales en quatre Articles. Dans le *prémier*, il explique la Nature du vrai Dieu, & il établit son Unité. Jésus-Christ adore son Père, il lui présente une prière pure & soumise, & il le regarde dans ce moment sous les deux qualités les plus propres à la prière & à l'adoration. Il voit Dieu comme le *vrai* Dieu, & il le considère comme *seul*, dans cette parfaite unité qui le distingue des Créatures. La prémière de ces vues inspira la Piété, la seconde la dirige & l'empêche de s'égarer. I. Pour examiner les Propriétés divines que Jésus-Christ attribue à son Père, on observe que trois Caractères forment l'idée du *vrai* Dieu: Il possède toutes les Perfections possibles: Il les possède au plus haut degré où elles puissent être élevées: Il les possède éternellement (21). II. On prouve qu'il est le *vrai* Dieu, parce qu'il est le seul Dieu; & qu'il est le *seul* Dieu, parce qu'il est le vrai Dieu. On fait voir qu'il n'y a aucune raison de multiplier la Divinité; que la vue de l'Univers conduit à ne reconnoitre qu'un seul Dieu (22). On oppose ensuite les Caractères des faux Dieux à ceux du vrai Dieu; & on finit cet Article en rendant justice aux Sages du Paganisme, en ce qu'ils se sont élevés au-dessus des préjugés vulgaires (23). Le *second* Article traite du second objet de la Connoissance salutaire, qui est Jésus-Christ. Ce qu'il faut savoir à cet égard se peut réduire à deux chefs généraux: sa Personne, & son Ministère. I. A l'égard de sa *Personne*, il est Dieu & Homme. On s'étend sur la grandeur du Mystère de l'union de la Divinité avec l'Humanité, & on l'établit d'une manière solide (24). II. On considère la *Mission* de Jésus-Christ, dans son dessein & dans son exécution. Par rapport à l'exécution, on remarque qu'elle a deux parties; son Incarnation, & sa Charge. C'est principalement à ce dernier égard qu'on le considère. Connoitre Jésus-Christ pour l'Envoyé de Dieu, c'est le connoitre pour Prophète, Sacrificateur & Roi; en un mot, pour celui que le Père a sanctifié, pour le Rédempteur des hommes. On prouve que Jésus-Christ a été tel. Pour satisfaire aux besoins de l'homme, il lui faut un Libérateur sage pour l'instruire, juste pour le sanctifier, puissant pour le délivrer de la mort; c'est ce qu'on trouve en Jésus-Christ (25). La Justice de Dieu demandoit aussi une Victime capable de mourir, & de triompher de la Mort; en un mot, une Personne Divine & Humaine. Les Pécheurs ont aussi besoin d'un Médiateur, qui puisse être abaissé à tout ce que leur condition a de plus misérable, & qui soit infiniment au-dessus de leur condition. La Mission de Jésus-Christ, qui paroit dans les qualités de sa Personne, éclate de même dans la conduite de Dieu, qui en est l'Auteur. Cette Mission paroit par-tout marquée du Sceau de Dieu. Il l'a prédite par ses Prophètes. Il l'a déclarée lui-même, lorsque Jésus fut baptisé. Il l'a consommée, en le rappellant à lui par sa Résurrection, par l'élévation de la Nature humaine au Ciel, & par le pouvoir qu'il lui a donné de répandre le S. Esprit. La Résurrection de Jésus-Christ, qui est le fondement de cette preuve, est appuyée sur deux témoignages, l'un & l'autre impossibles à détruire; celui des Apôtres, & celui du S. Esprit lui-même. Il faut donc conclure que Jésus-Christ est l'Envoyé de Dieu. Il s'agit de faire voir que c'est dans sa Connoissance, & dans celle d'un seul Dieu, que consiste la Vie éternelle. C'est ce que le Prédicateur établit dans la seconde Partie de son Discours, qui comprend les deux autres Articles. Le *troisième* est employé à faire connoitre la nature de la vraie Connoissance de Dieu, qui se confond avec la Foi. On fait voir qu'elle doit avoir trois Caractères. Elle doit être I. véritable & pure dans ses idées; II. constante & certaine dans ses jugemens; III. sainte dans ses effets. Le Prédicateur explique ces Caractères avec autant de solidité que d'éloquence. Après avoir fait voir, en traitant le troisième, que la Connoissance de Dieu est le principe naturel & nécessaire de la Piété, il répond à la difficulté qui semble naitre de ce qu'on voit des gens, qui unissent dans un même sujet la foi d'un Dieu & d'un Rédemteur, avec des mœurs très déréglées. Il fait voir que l'Incrédulité de l'homme, & son Ignorance, sont les véritables sources de sa Corruption. Dans le *quatrième* Article, Mr. de Beausobre fait voir que la Connoissance qu'il a caractérisée, est le moyen nécessaire & infaillible d'obtenir le souverain Bien. Il le prouve d'abord, par l'autorité même de Jésus-Christ, en qui l'on trouve une Sagesse profonde, qui a découvert la nature du souverain Bien, que l'homme cherche; une Autorité souveraine, qui soutient dignement la grandeur des espérances qu'il donne; un Exemple éclatant, qui sert de preuve à la sureté de ses préceptes. Il prouve cette même vérité par la considération de l'Univers, dans lequel on voit des marques du dessein que Dieu a eu de se faire connoitre; par celle du Cœur de l'homme; par la nature même de Dieu. Il fait voir ensuite, que s'il est nécessaire de connoitre Dieu, il ne faut aussi connoitre que lui; & s'étend sur ce qu'il y a de criminel dans l'Idolatrie. L'Orateur prouve après cela, que la Connoissance de Jésus-Christ n'est pas moins nécessaire que celle de Dieu. Il finit ce qu'il en dit, en répondant à la question sur le Salut des Sages Païens. La manière dont il s'exprime sur un sujet si délicat, est digne d'un Théologien sage & Chrétien. „ On demandera peut-être, „ *dit-il* (26), quelle a été la destinée de ces hommes célèbres entre les Païens, qui nous ont laissé ces grands exemples de vertus morales, que la postérité admire encore, sans avoir pu les surpasser. Mais il y auroit de la témérité à répondre à cette question. Ne jugeons point des mystères de la Providence; il est presque également dangereux de prononcer des condamnations téméraires, ou des justifications trop hardies. On doit ce respect à la Justice & à la Miséricorde de Dieu, de n'entreprendre pas de pénétrer leurs jugemens sacrets. Qui sait les miracles que la Providence peut avoir faits, pour sauver quelques Elus au milieu des Infidéles? Qui sait les défauts qui corrompoient les vertus de ces Grands-Hommes, dont l'éclat seul est venu jusqu'à nous? C'est pourquoi, laissant à Dieu la connoissance de ses jugemens particuliers, il faut seulement conclurre en général, que le Monde n'aiant point connu Dieu par la sagesse de l'Univers, Dieu a voulu sauver les croyans par la prédication. Voilà le Monde condamné, voilà les Croyans seuls soumis par Jésus-Christ. C'est la décision de la question par S. Paul." Mr. de Beausobre termine l'explication de son Texte, en donnant en peu de mots une idée de la Vie éternelle, qui est le fruit de la Connoissance de Dieu & de Jésus-Christ. Il vient ensuite au Panégyrique du Prince, & je ne crains pas de dire, qu'il n'est nullement inférieur aux plus fameux Orateurs du Siècle passé, & qu'on ne fera pas tort aux Bourdaloues, aux Fléchiers, aux Bossuets & aux Massillons, de le placer à côté d'eux. Il trace, selon la coutume, un abrégé de la vie du Prince qui fait le sujet de son Discours. On ne s'attend pas que je le suive dans ce détail; je me contenterai de mettre le Lecteur en état de juger de la vérité de l'éloge que j'ai fait de cette Pièce, en en donnant ici deux ou trois endroits, que je choisis au hazard. Mr. de Beausobre, parlant de la Naissance illustre du Prince, dit: „ La Naissance est une de ces choses, qui ne peuvent donner de véritable grandeur; qui méritent peu de louanges, lorsqu'elles sont seules; mais qui ont paru dignes d'admiration aux plus éclairés, quand elles ont été jointes à la vertu & à la modestie. Selon cette maxime, la gloire de la Naissance étoit toute pure dans la personne du Prince. Sage & Modeste, il n'en étoit point ébloui; Généreux & Magnanime, il pensoit à la soutenir & à l'augmenter. Il connoissoit toute la vanité de cet avantage de la Fortune; il savoit tout ce qui peut lui donner une juste valeur; & c'est par ce jugement, qu'il avoit dans sa personne un prix, que les autres hommes lui ôtent souvent par leur orgueil & par leur vaine opinion." Rien de plus noble, que le portrait que l'Orateur fait de la piété du Prince. „ Lorsque „ ce

(21) *Sermon sur Jean* XVII. 3. p. 5. 6.

(22) Ibid. p. 6-11.

(23) Ibid. p. 11-13.

(24) Ibid. p. 14-16.

(25) Idem p. 20-22.

(26) Idem p. 33. 34.

François Réfugiés: mais ses talens distingués lui procurérent dans la suite l'honneur d'être Chapelain de LL. MM. & il en fit les fonctions jusqu'à la mort de la Reine Sophie-Charlotte, aieule du Roi qui régne à présent. Mr. de Beausobre a été outre cela, Conseiller du Consistoire Royal, Directeur de la Maison Françoise, Inspecteur du Collège François; & un an avant sa mort, il avoit été déclaré Inspecteur des Eglises Françoises de Berlin, & des autres Eglises comprises dans l'Inspection de cette Ville. Lorsqu'on assigna à chaque Paroisse ses Pasteurs particuliers, il fut placé à l'Eglise qu'on appelle *de la Ville-neuve*; mais à la mort de Mr. Lenfant en 1728, il remplit sa place au *Werder*, qu'il a conservée jusqu'à la fin de sa vie. Lorsque Mr. de Beausobre eut formé son établissement dans Berlin, il se remit bientôt à ses études, & leur consacra le loisir que l'exercice de ses fonctions lui laissoit. Il se proposa pour objet de ses recherches, *l'Histoire de la Réformation*. Il a considérablement avancé cet Ouvrage, & l'a poussé jusqu'à la Confession d'Augsbourg; & il a laissé son Manuscrit en état d'être donné au Public. Livré à cette entreprise, il ne l'a presque point perdue de vue; & delà vient qu'il s'est écoulé une longue suite d'années, sans qu'il donnât rien au Public. La Cour de Prusse aiant chargé Mrs. de Beausobre & Lenfant de travailler à une Version du Nouveau Testament, ils partagérent entre eux cette tâche; Mr. Lenfant eut les *Evangiles*, les *Actes*, les *Epitres Catholiques* & l'*Apocalypse*; & Mr. de Beausobre les *Epitres de S. Paul*. Ils publiérent leur Ouvrage en 1718, en deux Volumes in-4. à Amsterdam chez Pierre Humbert *; & joignirent à leur Version d'amples Préfaces, des Notes, & tout ce qui pouvoit rendre leur travail utile. Mr. de Beausobre est Auteur de la Préface générale sur les Epitres de S. Paul. Ces Messieurs eurent lieu d'être satisfaits de l'accueil que le Public fit à leur Ouvrage, auquel on rendit généralement justice. Mr. Dartis, qui avoit été Ministre à Berlin, d'où il s'étoit retiré, publia un Ecrit contre les Auteurs: chacun d'eux répondit à part. La Reponse de Mr. de Beausobre parut en 1719: il y repousse avec autant de force que d'esprit, les censures d'un Adversaire, qu'on regarda généralement comme passionné. Mr. de Beausobre fut un des principaux Membres d'une Société de Savans qui se forma à Berlin, & qui prirent le nom d'*Anonymes*. Cela l'engagea à donner diverses Pièces pour la *Bibliothèque Germanique* [*E*], à laquelle il a travaillé aussi en qualité d'Auteur, depuis le Tome IV. jusqu'à sa mort [*F*]; ensorte qu'il y a quantité d'Extraits de sa façon. On a dit ci-dessus, qu'il s'étoit proposé pour objet de ses recherches & de ses études *l'Histoire de la Réformation*. Comme il en recherchoit l'origine, il en trouva quelques Essais dans plusieurs des Sociétés Chrétiennes, qui s'étoient séparées de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine. Les deux plus fameuses en Occident sont celles des Vaudois & des Albigeois. L'origine de la prémiére est si cachée, que l'on ne sauroit en marquer surement l'Epoque. Il y a de l'apparence qu'elle étoit établie avant Pierre de Waldo, qui ne fit que l'étendre, & qu'en porter la Foi en des lieux où elle étoit encore inconnue. Les prémiers de cette Foi, qui parurent en France, furent quatorze personnes, qu'on y fit bruler vifs sous prétexte de *Manichéïsme*. Bientôt après il en parut en plusieurs autres lieux. Pour juger si c'étoit à tort ou non qu'on leur imputoit ce crime, il falloit examiner à fond quelle étoit leur Doctrine, & quelle fut celle des Manichéens, afin de

* Il en a paru en 1741 une seconde Edition, avec des Additions & des Corrections considérables.

„ ce Prince, retiré dans son Cabinet, revient des occupations ou des divertissemens du Monde, craignant d'en être suivi, troublé dans la solitude; que fait-il pour en bannir les idées, & pour en purifier son cœur? Il considére ce progrès si insensible, mais si rapide, de la Vie vers sa fin, la Mort toujours prochaine, ou plutôt toujours présente, le Tombeau, la Cendre, le Tribunal de son Juge, les Peines & la Gloire de l'Eternité; il attache sa vue sur ces dernières fins de l'homme, si propres à régler sa course; & prosterné devant Dieu, il lui demande la grace de bien vivre, pour avoir celle de bien mourir. Sacré soin, précieuse sollicitude, sceau de Dieu dans les ames prédestinées, vigilance nécessaire, mais rare dans tous les hommes, plus rare dans les Grands, & plus nécessaire encore aux Grands qu'aux autres hommes!" Le portrait que Mr. de Beausobre fait d'un vrai Prince, en s'adressant au Fils de celui dont il fait l'éloge, n'est pas moins beau. „ Un Prince, Monseigneur, n'est pas un homme ordinaire; ni le Trône où il est élevé, la seule distinction qui le sépare de ses Sujets. C'est un homme que la Providence met au-dessus des autres, mais qui doit s'y mettre lui-même par son mérite; qui chargé du plus grand & du plus difficile de tous les Emplois, doit avoir ces qualités éminentes, qui sont nécessaires pour régner sur les autres, pour soutenir le poids d'une grande autorité & d'une grande fortune, pour régler l'usage d'un pouvoir indépendant, & pour trouver dans sa propre vertu une loi sévère & impérieuse, qui règle ses desirs & ses actions. C'est un homme, libéral dans l'abondance, magnanime dans les dangers, modeste dans les honneurs, tempérant au milieu du luxe & des plaisirs, grave sans être trop sévère, prudent sans artifice, humain sans foiblesse, d'une élevation tempérée par la douceur & l'honnêteté, juste, sage, vaillant, laborieux, actif, ennemi de l'Impiété, protecteur de la Religion; & pour tout dire en un mot, un homme, qui étant le Prémier Ministre de Dieu, doit approcher plus que tous les autres de ses Perfections infinies, & exerçant son Autorité, l'exercer comme lui." Voilà qui suffit pour mettre le Lecteur en état de juger du tout & du style de cette Pièce, & de la manière de penser de l'Orateur.

[*E*] *Cela l'engagea à donner diverses Pièces pour la Bibliothèque Germanique.*] Quoique ce Journal soit assez connu, on ne sera pas fâché peut-être de voir ici d'un coup d'œil les Pièces dont Mr. de Beausobre l'a enrichi. *Lettre sur la Bigamie en général, & en particulier sur celle des Prêtres* (27). Cette Lettre est remplie de recherches curieuses, & prouve, aussi-bien que tout ce qui est parti de la plume de notre illustre Savant, qu'il avoit une profonde connoissance de l'Histoire Ecclésiastique. *Dissertation sur les Adamites de Bohême, à Mr. Lenfant. Partie I.* (28). Mr. de Beausobre prouve dans cette Pièce, que tout ce que l'on a débité sur l'Adamisme, doit être mis au rang des Fables & des Calomnies. On y trouve des discussions historiques aussi agréables que savantes, & bien propres à donner de justes idées de la manière dont on doit étudier l'Histoire, & sur-tout l'Histoire Ecclésiastique. Jatzko, *ou Commentaire sur l'endroit du Plaidoyer des Jésuites contre les Protestans de Thorn, où il est parlé de ce Saint* (29). C'est une Pièce non moins instructive qu'agréable. *Dissertation sur la Statue de Panéade* (30). *Lettre sur la seconde Edition de l'Histoire du Concile de Constance par Mr. Lenfant, imprimée à Amsterdam en* 1727 (31). Dans cette Lettre Mr. de Beausobre éclaircit & développe certains faits, que Mr. Lenfant n'avoit touchés que légèrement. *Seconde Lettre sur le même sujet* (32). *Lettre contenant un Extrait raisonné de deux Lettres imprimées à Genève en* 1727 *&* 1728 *au sujet de la guérison de la Dame* La Fosse (33). Le nom de Mr. de Beausobre n'est pas à cette Lettre; mais la lettre initiale de son nom, & le tour de la Pièce même, persuadent qu'elle est de sa main. *La Vierge érigée en Reine de Pologne, ou Commentaire sur un endroit du Plaidoyer de l'Avocat des Jésuites contre les Protestans de Thorn. Part. I. Des Images de main Divine* (34). Cette Pièce est dans le même goût que *S. Jatzko*. *Supplément à la prémiére Partie de la Dissertation sur les Adamites* (35). *Suite des Images de main Divine* (36). *Seconde Partie de la Dissertation sur les Adamites* (37). Toute la Dissertation a été réimprimée à la fin de *l'Histoire des Hussites* de Mr. Lenfant. *Suite du Commentaire sur la Vierge érigée en Reine de Pologne. Partie II. Des Images Apostoliques* (38). Dans le Tome XXVIII, Mr. de Beausobre répondit aux plaintes que Mr. Wolf avoit faites de l'Extrait qu'on avoit donné dans le Tom. XXV, de ses *Curæ Philologicæ* &c. *Suite de la Vierge Reine de Pologne* (39).

[*F*] *A laquelle il a travaillé aussi en qualité d'Auteur, depuis le Tome IV. jusqu'à sa mort.*] Il faut pourtant excepter le Tome XL. auquel Mr. de Beausobre n'a eu d'autre part, qu'en y faisant insérer la Suite de sa Réponse aux Journalistes de Trevoux, qu'il a même desavouée par rapport à un article, qui contient la Critique d'une des *Lettres Juives*: c'est ce que nous apprend l'Auteur de ces Lettres, dans la *Préface générale* qu'il a mise à la tête de la seconde Edition. Il y a inséré la Lettre que Mr. de Beausobre lui a écrite sur ce sujet, dans laquelle ce Savant lui déclare que cette Critique *a été fourrée à son insu* dans la Bibliothèque; qu'une longue maladie l'a empêché de donner aucune attention au Journal; que s'il avoit des Observations à faire sur les Ouvrages de l'Auteur des Lettres, il les lui communiqueroit. Il l'assure de son estime &c. Il faut avouer que cette Critique est d'un stile un peu vif & mordant: c'est peut-être ce qui en avoit déplu à Mr. de Beausobre, & avec raison; car d'ailleurs il ne dit point que les Remarques mêmes lui aient paru mal fondées. Je n'ai garde de décider qu'elles le soient: mais elles n'ont paru d'une nature à mériter que l'Auteur des *Lettres Juives* y eût répondu autrement, qu'en les traitant de *Rapsodie*

(27) Bibl. German. T. III. Art. II.

(28) Ibid. T. IV. Art. III.

(29) Ibid. T. X. Art. X.

(30) Ibid. T. XII. Art. I.

(31) Ibid. T. XIV. Art. I.

(32) Ibid. T. XV. Art. I.

(33) Tom. XVI. Art. V.

(34) Tom. XVIII. Art. I.

(35) Tom. XIX. Art. III.

(36) T. XX. Art. II.

(37) Tom. XXI. Art. VI. & XXII. Art. I.

(38) Tom. XXV. Art. I. & XXVII. Art. V. & XXVIII. Art I. & XXXI. Art. VI.

(39) Tom. XXXII. Art. IV. & XXXIV. Art. IV.

de les comparer l'une avec l'autre; & c'est ce qui a produit *l'Histoire Critique du Manichéisme* [G]. Les Journalistes de Trevoux aiant attaqué cet Ouvrage, Mr. de Beausobre leur a fait une Réponse fort étendue, qui a été insérée en plusieurs volumes de la Bibliothéque Germanique: on y trouve, comme dans tous les Ecrits du Savant de Berlin, des recherches curieuses, & on y reconnoit un Auteur maitre de son sujet, habile Critique, & possédant à fond l'Histoire Ecclésiastique. Peut-être cette Réponse n'auroit-elle rien perdu, quand elle auroit été un peu plus concise: Mr. de Beausobre parle agréablement, on l'écoute avec plaisir; mais on ne peut s'empêcher de s'appercevoir, qu'il auroit pu être plus court. On a encore de lui une belle & curieuse Préface à la tête des *Mémoires de Frédéric-Henri Prince d'Orange*, imprimée à Amsterdam en 1733. Voilà tout ce qui a paru pendant la vie de notre Savant; mais il a laissé un grand nombre d'Ouvrages [*H*], qui sont en état d'être donnés au Public, & dont il faut espérer qu'il ne sera point privé. Malgré ses grandes occupations, qui sembloient devoir le garantir de l'Amour, Mr. de Beausobre en a ressenti les traits, dans un âge même très avancé; puisqu'à soixante-dix ans il s'est remarié avec Charlotte Schwartz, jeune Demoiselle, dont les attraits ont su captiver ce Savant engagé dans les recherches les plus épineuses. Une constitution robuste a préservé Mr. de Beausobre de maladies considérables, & l'a fait parvenir à une assez grande vieillesse, sans infirmités. Il a prêché avec force jusqu'à près de quatre-vingts ans. Vers le commencement d'Octobre 1737, il se trouva mal, la nuit qui précédoit un Dimanche auquel il comptoit de prêcher. Ce fut le commencement de sa dernière maladie; & quoiqu'il ait eu quelques intervalles favorables pendant huit mois qu'elle a duré, le mal, qui consistoit en suffocations & en fièvre, ne laissoit pas de faire toujours des progrès, qui ne permettoient pas de concevoir des espérances de rétablissement. Vers les fetes de Pentecôte, on s'apperçut qu'il tendoit à sa fin; & en effet, la semaine suivante fut la dernière de sa vie, qu'il termina le 5 de Juin 1738, à l'âge de soixante-dix-neuf ans & trois mois. Il conserva une parfaite connoissance jusqu'au dernier jour, & fit avec beaucoup de liberté d'esprit toutes les dispositions qui conviennent à un mourant. Universellement regretté de son Troupeau, il ne doit pas l'être moins de la République des Lettres, dont il étoit un des principaux Ornemens. Mr. de Beausobre a laissé de sa prémière Femme deux Fils & une Fille; Mr. *Léopold de Beausobre*, actuellement Colonel d'un Régiment d'Infanterie au service de l'Impératrice de Russie; & Mr. *Charles-Louis de Beausobre*, Pasteur de l'Eglise de Berlin, connu par quelques Ouvrages qui lui font honneur. Du second mariage, il a laissé deux Fils en bas âge. Il paroit par tout ce que nous avons dit, que Mr. de Beausobre étoit à tous égards un homme d'un mérite supérieur; & il n'y a pas d'apparence qu'on soupçonne de flatterie l'Eloge que fait de lui [*I*] l'Auteur du Mémoire de sa Vie, auquel nous sommes redevables des particularités essentielles rapportées dans cet Article. Je ne sai s'il y a lieu d'espérer quelque chose de plus. L'Auteur du Mémoire avertit, qu'on a été obligé de le dresser, avant que d'avoir eu communication de divers Papiers, qui auroient pu le rendre plus complet. Il ajoute, que s'il y a des Additions & des Corrections à y faire, on aura soin de les insérer dans un autre Tome. Il s'est écoulé deux ans depuis ce tems-là, sans qu'il y ait rien paru; & une personne qui m'a fait le plaisir d'écrire à Berlin pour demander s'il y auroit quelque chose de nouveau, n'a pu me rien procurer; ce qui me fait croire, que c'est-là tout ce qu'on doit attendre sur la Vie de Mr. de Beausobre: je souhaite de me tromper. Il étoit d'une taille au-dessous de la médiocre, mais bien

die assez platte.

[G] *L'Histoire Critique du Manichéisme.*] Cet Ouvrage a été imprimé à Amsterdam en deux Volumes in-quarto, dont le prémier a paru en 1734, & le second en 1739; & ils auroient probablement été suivis d'un troisième, sur les Hérétiques modernes accusés de Manichéisme. Je ne m'étendrai pas sur cet Ouvrage; d'un côté, on en trouve d'amples Extraits dans tous nos Journaux, que peuvent consulter ceux que la lecture de deux gros Volumes pourroit effrayer; d'un autre côté, l'abondance de choses dont il y auroit à parler, demanderoit plus de longueur que je n'ai dessein de m'en permettre. Je me contenterai de remarquer en général, qu'il n'y a peut-être pas d'Ouvrage de cette nature, qui approche de celui de Mr. de Beausobre. On y trouve une profonde connoissance de l'Histoire Ecclésiastique, puisée dans les sources; une Critique judicieuse, quelquefois un peu hardie; des digressions curieuses, une narration soutenue, un style agréable & plein de feu. L'Auteur éclaircit non seulement ce qui regarde le Manichéisme, mais presque toute l'Histoire des prémiers Siècles de l'Eglise; & cet Ouvrage est un vrai trésor pour ceux qui aiment l'étude de cette Histoire, & qui veulent la faire avec choix & avec discernement. Il seroit à souhaiter qu'on eût beaucoup de Livres dans ce goût-là. Quelques personnes ont trouvé que Mr. de Beausobre n'a pas traité les Pères avec assez d'égards: on peut voir de quelle manière il s'est justifié là-dessus, dans la Section IV. de sa Réponse aux Journalistes de Trevoux (40). Un Anonyme lui avoit aussi adressé une Lettre, sur ce que dans cette même Section, il a taxé Mr. de Fénelon d'avoir panché vers le Fanatisme sur la fin de sa vie (41): notre Savant n'a pas eu le tems d'y répondre, cette Lettre ne lui étant parvenue que dans le tems qu'il étoit déja attaqué de sa dernière maladie. Quoi qu'il en soit, si l'Ouvrage de Mr. de Beausobre a quelques défauts, (& quel est celui qui n'en a point?) on peut dire que son impartialité & son amour pour la vérité en ont été les principes; & que tout bien considéré, son Histoire Critique du Manichéisme est du nombre de ces Ouvrages qui sont marqués au coin de l'immortalité, qu'elle sera honneur à notre Siècle, qu'elle est très propre à donner de saines idées sur un grand nombre de points de l'Histoire Ecclésiastique, & qu'elle peut fournir d'excellentes ouvertures pour l'étude de cette Histoire.

(40) Ibid. T. XXXVIII. Art. II.

(41) Ibid. T. XLVI. Art. III.

[*H*] *Il a laissé un grand nombre d'Ouvrages.*] On nous apprend que *l'Histoire de la Reformation* seule pourra faire plusieurs Volumes in-quarto. Il a laissé aussi *l'Histoire des Préliminaires de la Réformation*, un Volume à part. *L'Histoire des Pauliciens. L'Histoire des Bogemiles. L'Histoire des Vaudois. L'Histoire des Albigeois. L'Histoire des Frères de Bohème. L'Histoire Critique de l'Origine & des Progrès du Culte des Morts, parmi les Chrétiens & les Paiens.* Tous ces Ouvrages sont écrits en François. Un Tome d'*Observations Philosophiques sur le N. T.* pour servir de troisième Volume au *Nouveau Testament* de Mrs. de Beausobre & Lenfant. Divers Volumes de *Sermons*, dont l'Auteur a fait choix avant sa mort, les destinant à l'impression; & un nombre considérable de *Dissertations* sur divers sujets de Littérature & d'Histoire Ecclésiastique.

[*I*] *L'Eloge que fait de lui l'Auteur du Mémoire de sa Vie.*] On peut juger par le grand nombre d'Ouvrages dont on a parlé, que la vie de Mr. de Beausobre a été active & laborieuse; sur-tout si l'on pense qu'il apportoit une extrême attention à ses Ouvrages; qu'il n'étoit point de ces Auteurs rapides, qui ont aussi-tôt enfanté que conçu; mais qu'exact, délicat, rarement content de lui-même, il corrigeoit & retouchoit à diverses reprises ses Compositions. La Prédication, quoiqu'il fût vraiment né pour elle, ne laissoit pas de lui emporter un tems considérable. Faisant régulièrement ses fonctions, il composoit par conséquent un grand nombre de Sermons, & ces Sermons étoient d'une nature à demander du tems & des soins. On peut dire que la Réformation a produit peu de Prédicateurs de son mérite. Un grand feu d'imagination; une abondance d'expression, jointe à beaucoup de justesse; une manière neuve & originale de traiter les sujets les plus communs; des ouvertures surprenantes, & cependant naturelles, pour l'explication de l'Ecriture Sainte & des Vérités de la Religion; du brillant, du sublime, du pathétique; en un mot toutes les qualités de l'Orateur étoient réunies en sa personne, & se sont soutenues dans leur force jusqu'à la fin: car il a encore prêché dans sa soixante-dix-neuvième année, avec tout le feu & toute l'imagination de sa jeunesse. Le Public sera dans quelque tems à portée de juger de ses Sermons (42); & il est à présumer qu'après avoir eu tant de succès devant les Auditoires les plus respectables, l'impression ne fera rien perdre à leur Auteur de la réputation qu'il s'étoit acquise dans ce genre. On peut donc naturellement supposer qu'ils lui ont coûté du tems; & si l'on y joint celui qu'ont emporté ses rélations avec les personnes les plus distinguées par le rang & par le savoir, ses correspondances Littéraires, & en général toutes les distractions dont la vie d'un Ministre & d'un Savant distingué ne peut qu'être remplie, on verra que Mr. de Beausobre a bien mis à profit tous ses momens de loisir. Il étoit poli, affable, obligeant, propre à se produire avec distinction dans les compagnies, & même dans les Cours; bien différent de ces Savans qui contractent une espèce de rouille dans leur Cabinet. Aussi a-t-il eu beaucoup d'accès à la Cour d'Anhalt-Dessau, & à celle de la feue Reine de Prusse, dont le goût & les lumières étoient supérieures à son rang. Il ne possédoit pas moins le talent

(42) Celui dont on a rendu compte dans la Remarq. [*D*] ne peut que faire attendre avec impatience ceux qu'on nous promet.

bien prise, & aiant le port noble & l'air gracieux. Il avoit les traits beaux, l'œil vif, la physionomie heureuse, un visage toujours riant; & l'on trouvoit véritablement en lui, ce Je-ne-sai-quoi qui prévient & gagne les cœurs au prémier abord.

lent de la parole en conversation, qu'en chaire; on l'écoutoit toujours avec plaisir, & sans se donner des airs de supériorité, il étoit réellement si supérieur aux autres, qu'on ne pouvoit lui refuser l'estime & la déférence que mérite un beau Génie, cultivé par les Graces, & assaisonné par la douceur & la modestie. Son Cœur étoit encore préférable à son Esprit. Il étoit généreux, desintéressé, humain, compatissant, éloigné de tout esprit de rancune & de vengeance, toujours porté à rendre service, incapable de nuire à qui que ce soit. S'il péchoit à cet égard, c'étoit peut-être par un excès de facilité & de complaisance. Détestant la médisance, à plus forte raison la calomnie, il saisissoit toujours les beaux endroits du Prochain, & se plaisoit à les étaler, supprimant ses défauts, lors même qu'il auroit eu quelque intérêt à les relever. En un mot, c'étoit un de ces excellens Caractères pour la Société, d'autant plus estimables, qu'ils sont très rares. Enfin sa vie a été régulière, & convenable au Caractère dont il étoit revêtu. Il a toujours témoigné un profond respect pour la sainte Religion qu'il prêchoit, & on l'a vu persévérer dans ces sentimens jusqu'à la fin, avec une piété & une résignation très édifiantes. Telle est l'idée qu'on nous donne de ce Grand-Homme, qui ne peut qu'augmenter les regrets de sa perte.

BECKINGTON (*a*) (THOMAS), savant Théologien & Evêque Anglois du XV. Siècle, étoit né à Beckhampton dans la Province de Sommerset. Il fit ses études à Oxford dans le Collége Neuf, dont il étoit Membre en 1408, & dont il fut dans la suite le Bienfaiteur. Il fut Recteur ou Curé de S. Léonard proche de Hastings dans le Diocèse de Chichester, & de Sutton dans le Comté de Surrey (*b*). Leland dit que Jean Candelarius, ou Chandler, en a parlé fort en détail, & de la manière la plus avantageuse. Vers l'an 1429, il étoit Doyen des Arches à Londres. Dans ce tems-là il se tint dans la Cathédrale de S. Paul un Synode, qui dura plus de six mois, dans lequel Beckington, conjointement avec Guillaume Linwood Official de la Cour des Arches, & Thomas Brown Vicaire-Général de l'Archevêque de Cantorbéry, dressa un Réglement sur la manière de procéder contre les Wicléfites ou Lollards (*c*). Aiant été mandé ensuite à la Cour, il fut promu à l'Evêché de Bath & Wells. Pendant qu'il occupa ce Siége, il favorisa si généreusement les Sciences, qu'il en a été regardé comme le plus grand Protecteur dans son Siècle (*d*). Il a fait divers Ouvrages [*A*]. On disputoit fort vivement dans ce tems-là, sur les droits que l'Angleterre avoit sur la France; Beckington travailla avec succès sur la matière, & tâcha de prouver la nullité de la Loi Salique, & le droit héréditaire des Rois d'Angleterre à la Couronne de France. Pitséus dit qu'il étoit très versé dans les Belles-Lettres, l'Histoire & la Théologie, qu'il étoit habile Prédicateur, en un mot profondément savant. Il mourut le 14 de Janvier 1464, & fut inhumé dans sa Cathédrale, où on lui érigea un beau Monument (*e*). En 1440, la dix-neuvième année du régne de Henri VI, il procura au Collège Neuf d'Oxford la Terre de Newton-Longuille dans le Comté de Buckingham, & fit à ce même Collége des legs considérables en mourant (*f*).

(*a*) Bale *Ill. Scriptor. Britann.* Cent. 8. c. 10. p. 818. & Leland *Comment. de Scriptor. Brit.* T. II. c. 542. p. 447 Edit. Oxon. l'appelleot *Beckendune*; & Pitseus *De Ill. Angl. Scriptor.* n. 842. p. 644. le nomme *Becchington.*

(*b*) Wood *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. II. p. 110. & 114.

(*c*) Pitseus *ubi supra.*

(*d*) Leland & Bale *ubi supra.*

(*e*) Wood p. 114.

(*f*) Idem p. 110. & 131.

[*A*] *Il a fait divers Ouvrages.*] *De Jure Regum Anglorum ad Regnum Franciæ.* „ Du Droit des Rois d'Angleterre au Royaume de France." *Sermons.* Sermons, un Livre. *In Epistolas Petri Blesensis.* „ Un Livre sur les „ Epitres de Pierre de Blois." Balæus dit qu'il avoit recueilli dans cet Ouvrage plusieurs Histoires de la Bible, que Pierre de Blois avoit expliquées d'une manière morale; & que ce Livre contenoit aussi l'Explication de quelques passages de l'Ecriture Sainte. *In secundo ejus opere simul sunt collectæ Bibliorum Historiæ a dicto Petro decenter moralizatæ, ac Scripturarum loca quædam interpretata.*

BECTON (*a*) ou BRETON (JEAN), Evêque d'Hereford dans le XIII. Siècle, étoit né en Angleterre, où il fit ses études. Après avoir appris la Langue Latine, il s'appliqua au Droit, & fit de si grands progrès dans cette Science, qu'il fut créé Docteur en Droit Civil & Canonique. Il se distingua dans cette Profession par sa grande habileté dans la décision des Cas les plus difficiles & les plus epineux. Il acquit par-là beaucoup de crédit à la Cour du Roi Henri III, qui en considération de son mérite lui donna l'Evêché d'Hereford (*b*). Bale rend justice à sa capacité supérieure par rapport au Droit; mais en même tems il s'exprime en termes fort durs sur son sujet [*A*]. Il fit une ample Collection des Loix d'Angleterre, qu'il tira de divers Auteurs, & qu'il rédigea en un Volume; & Léland nous apprend que cet Ouvrage fut d'une très grande utilité au Roi Edouard I. fils & successeur de Henri III, & à toute la Nation. Il mourut en 1275, sous le règne d'Edouard I. & eut pour successeur dans son Siége, Thomas Cantilupe (*c*).

(*a*) Pitseus *De Illust. Angl. Script.* n. 397. ad ann. 1275. p. 356. Ed. Paris. 1619. & Bale *Script. Ill. Mag. Brytann.* p. 328 l'appellent *Berkton.*

(*b*) Pitseus *ubi supra.*

(*c*) Bale *ubi supra.*

[*A*] *Il s'exprime en termes fort durs sur son sujet.*] Cet Auteur dit, qu'il étoit extraordinairement versé dans la connoissance du Droit; mais qu'il n'a pu trouver dans aucun Ecrivain, quelle étoit sa capacité & sa science pour le Ministère Evangélique, à l'exercice duquel il fut appellé. Il remarque, que les Loix sont utiles & nécessaires, non pour l'avantage particulier des Jurisconsultes, auquel elles ne doivent pas servir; mais pour le bien général des Citoyens. Les Loix ont été faites, dit Isidore, pour réprimer les méchans par la crainte, & pour mettre l'innocence à couvert. Mais Bale soutient qu'il est indigne d'un Evêque & d'un Ministre de l'Evangile, dont le devoir est de nourrir son Troupeau de la parole & des promesses de Dieu, de s'occuper, comme Anne & Caïphe, des affaires du Barreau, & que c'est être pis que Juif. *In Jurisprudentia insigniter eruditus. Sed qualis interim fuit in studio legis Divinæ pro Evangelii ministerio, ad quod tunc vocabatur, apud nullos certe scriptores invenio. Leges utiles ac necessarias fore quis non novit? dum pro privato Leguleiorum commodo non sint, sed pro communi civium utilitate conscriptæ. Factæ sunt leges (inquit Isidorus) ut earum metu humana coërceatur præceps audacia, tutaque maneat inter improbos innocentia. At Evangelii Ministrum Episcopum, qui solis Dei eloquiis ac promissionibus Christianam pasceret Gregem, in illis versari, quæ ad causas spectant forenses, ut in Annâ & Caiaphâ, plus quam Judaïcum est.*

BEDE, célèbre Ecrivain Anglois du VIII. Siècle, auquel on donne ordinairement le titre de *Vénérable*, nâquit sur les Terres des Monastères de S. Pierre & de S. Paul de Weremouth & Jarrow (*a*) dans le Diocèse de Durham, pas loin de l'embouchure de la Tine (*b*), l'an 672 (*c*), ou selon Mr. Collier en 673 (*d*). A l'âge de sept ans, il fut offert par ses parens à Benoit Abbé de Weremouth & de Jarrow, & il demeura plusieurs années dans ces Monastères sous la conduite de cet Abbé, & de son successeur Céolfride (*e*). Il fut ordonné Diacre à l'âge de dix-neuf ans; & onze ans après, Prêtre, par S. Jean de Beverly, Evêque d'Hagulstad, qui avoit été son Maitre (*f*). Il s'appliqua fortement à l'étude des Sciences Sacrees & Profanes; & après avoir beaucoup lu & beaucoup recueilli (*g*), il écrivit son *Histoire Ecclésiastique* [*A*], & une grande quantité d'Ouvrages sur d'autres matières

(*a*) Voyez son *Hist. Eccles.* L. V. p. 491. Edit. Wheloc. *apud* Nicholson *Historic. Library* Part. II. p. 14. Lond. 1697.

(*b*) Cave *Hist. Liter.* Sæc. VIII. p. 402. Genève 1720.

(*c*) Id. ibid. & Du Pin *Bibl. des Aut. Ecclés.* T. VI. p. 85.

(*d*) *Eccles. Hist.* Vol. I. p. 128.

(*e*) Cave *ubi supra.* (*f*) Idem ibidem. (*g*) Du Pin *ubi supra.*

[*A*] *Son Histoire Ecclésiastique.*] Elle a pour titre dans quelques Editions: *Historiæ Ecclesiasticæ Gentis Anglorum Libri V, à primo Julii Cæsaris in Britanniam adventu ad annum 731 pertingentes.* „ Histoire Ecclésiastique d'Angleterre, en cinq Livres, depuis la prémière venue de „ Jules César dans ce Pays, jusqu'à l'an 731." Elle a été imprimée à part à Anvers 1550 in-folio, à Heidelberg 1587, à Cologne 1601. [☞ Mr. Fabricius marque quatre autres

res [*B*]. En 701, le Pape Sergius le manda à Rome, pour donner son avis sur des points de la dernière

autres Editions anciennes (1), deux de Strasbourg en 1500 & 1514, une de Haguenau en 1506, & une de Louvain en 1566. A o D.] Elle a paru avec la Paraphrase Saxonne du Roi Alfred, & de savantes Notes d'Abraham Wheloc, à Cambridge en 1644 in-folio; & à Paris in-4. avec les Notes de François Chifflet, en 1681 (2). Il y a une autre Edition de Cambridge de 1722 in-folio, avec de savantes Notes & des Dissertations par George Smith, dont le père, qui étoit Chanoine de la Cathédrale de Durham, avoit entrepris cette Edition, ce qui fait qu'on y a mis son nom (3). Jean Brompton dans sa Chronique (4), sous le règne de Henri II. remarque, que Bède rapporte des choses fausses par rapport à l'Irlande; ce qui n'est pas surprenant, aiant écrit sur les rélations d'autrui. Bède dédia son Histoire au Roi Céolvulphe, auquel il marque les Autorités sur lesquelles il a écrit. Il prie le Lecteur, que s'il trouve des choses qui ne soient pas conformes à la vérité, il ne les lui impute point, aiant recueilli fidélement, selon le devoir d'un bon Historien, ce qu'il a pu apprendre, pour l'instruction de la postérité. *Lectoremque suppliciter obsecro, ut si qua in his quæ scripsimus aliter quam se veritas habet posita reppererit, non hoc nobis imputet, qui (quæ vera lex Historiæ est) simpliciter ea, quæ fama vulgante collegimus, ad instructionem posteritatis litteris mandare studuimus.* Mr. Nicholson, dans sa *Bibliotheque Historique d'Angleterre* (5), remarque, qu'il est évident qu'il avoit vu & consulté plusieurs anciennes Chroniques des Rois d'Angleterre, comme cela paroit par ces paroles (6): *Unde cunctis placuit Regum tempora computantibus* &c. mais qu'il est le prémier qui ait entrepris de donner l'Histoire de l'Eglise d'Angleterre; & qu'il avoit des rélations dans les autres Royaumes de l'Heptarchie, pour pouvoir mieux donner une juste idée de l'état du Christianisme chez toute la Nation: Qu'il traite avec beaucoup d'étendue de la Conversion du Northumberland, & des progrès que la Religion avoit faits dans ce Royaume, mêlant à sa narration tout ce qu'il a pu apprendre d'ailleurs, soit par les Livres, soit par des témoins vivans & dignes de foi. Quelques Ecrivains l'ont accusé de partialité en faveur des Saxons, qu'il relève aux dépens des Bretons, par-tout où il en trouve l'occasion; & Mr. Nicholson observe (7), que cette accusation n'est pas tout à fait sans fondement. Il ajoute, qu'il faut lui pardonner les Miracles fréquens qu'il rapporte, fruit naturel du zèle & de l'ignorance de son Siècle; sur tout si l'on considère, qu'on savoit si peu de faits véritables de la vie des Saints de ces tems-là, qu'il y avoit une sorte de nécessité de remplir les Ouvrages de cette nature de Légendes amusantes, puisées dans des traditions populaires, ou dans l'imagination de l'Auteur. „ C'est une chose remarqua-
„ ble, *continue Mr. Nicholson*, que ceux qui ont écrit sa
„ Vie, n'ont rapporté aucun Miracle pour lui faire hon-
„ neur: non que nous ne puissions hardiment le mettre
„ (comme l'on dit qu'un certain Ministre étranger l'a fait
„ une fois) fort au-dessus de plusieurs de ces Saints à Mi-
„ racles, dont il parle dans son Histoire; mais c'est qu'ils
„ avoient assez de vérités à dire sur son sujet." On a fait de bonne heure une Paraphrase de son Histoire en Langue Saxonne, qui a été imprimée, comme nous l'avons déja dit, avec l'Original Latin à Cambridge en 1644; mais il est incertain si elle est du Roi Alfred, ou de quelque autre. L'Editeur, Mr. Wheloc, avoue dans sa Préface, qu'il ne peut rien dire de positif là-dessus; mais qu'il lui paroit très probable que cette Paraphrase est l'ouvrage du grand Prince auquel il l'a attribuée dans le titre. Le Chevalier Jean Spelman, dans la Vie de ce Monarque (8), tâche de prouver qu'il en est l'Auteur, par un Distique qui se trouve à la tête du Manuscrit, sur lequel Mr. Wheloc l'a publiée ensuite. Voici ce Distique:

Historicus quondam me fecit Beda Latinum,
Aelfrid Saxo transtulit ille prius.

Le Dr. Hickes, dans sa Grammaire Anglo-Saxonne (9), adopte le même sentiment, & admire fort la beauté & la clarté des Traductions du Roi Alfred, & sur-tour de cette Paraphrase de l'Histoire de Bède; ensorte qu'il compare ce Prince à Jules César, par rapport à ses Ouvrages. *Nil regiis Versionibus perfectius dici possit. Bone Deus! quam in illis nativus, facilis & simplex sermo, præcipue in Ecclesiasticæ Historiæ Bedæ Paraphrasi, cujus augustissimum Auctorem, sive dictionis in ea puritatem, sive perspicuitatem styli, sive hypotyposin illam miram, qua res omnes quasi ob oculos legentis ponis, spectes, Cæsari æqualem in dicendo censebis.* L'Editeur de cet illustre Monument a enrichi son Edition de savantes Notes, dans lesquelles il fait voir souvent en quels points les anciens Saxons différoient de la doctrine présente de l'Eglise Romaine, & s'accordoient avec les Réformés. François Junius, Auteur du beau Traité *de Pictura Veterum*, a fait d'excellentes Notes sur cet Ouvrage, qui sont parmi ses Manuscrits à Oxford (10). L'Histoire même a été traduite en Anglois par Thomas Stapleton, Docteur en Théologie de Louvain (11), & cette Version a été imprimée à Anvers in-quarto, en 1565, avec une Epitre Dédicatoire à la Reine Elisabeth (12); mais comme cet Auteur s'est montré fort partial pour l'Eglise Romaine en toute occasion, il n'en a pas agi avec beaucoup de candeur & d'honnêteté dans celle-ci (13). Pitséus nous apprend (14), que Richard Lavingham, Prieur des Carmes de Bristol, a fait un Abrégé de l'Histoire de Bede en un Livre, *Abbreviationes Bedæ, Lib. I.* qui commençoit par ces mots: *Britannia, cui quondam Albion &c.* On trouve dans l'Edition de Wheloc un pareil Abrégé, avec une Continuation jusqu'à l'an 766, qui est peut-être le même: car quoiqu'il ne commence pas par ces mots, Bède lui-même commence en des termes fort approchans; & il est assez ordinaire à Pitséus, comme le remarque Mr. Nicholson (15), de confondre deux Auteurs, quand ils ont travaillé sur le même sujet. Il y a un autre Continuateur anonyme de cette Histoire, qui descend plus bas que le tems de la Conquête, & dont l'Ouvrage, qui se trouve manuscrit dans la Bibliothèque publique d'Oxford, est cité par quelques-uns de nos meilleurs Ecrivains, particulièrement par Somner dans ses *Antiquités de Cantorbery* (16), & par Wood dans son *Histoire & Antiquités de l'Université d'Oxford* (17). Tout ce qu'il y a de vraisemblable, & de purement rélatif à l'Eglise dans le Recueil de Bède, a été inséré dans le prémier Volume des *Conciles* du Chevalier Henri Spelman, publiés à Londres in folio en 1639 (18).

[*B*] *Une grande quantité d'Ouvrages sur d'autres matières.*] Bale (19) & Pitséus (20) en ont donné des Catalogues étendus; la plupart ont déja paru, & le reste se trouve manuscrit en différentes Bibliothèques. Les Oeuvres imprimées ont paru en huit Volumes in folio à Bale chez Hervagius en 1563 (21), & à Cologne en 1612. Les deux prémiers Tomes ne contiennent que des Ouvrages d'Arts & de Sciences humaines, comme de Grammaire, d'Arithmétique, d'Astronomie, de Physique, de Chronologie & de Morale. Ceux qui ont plus de rapport aux matières Ecclésiastiques, sont deux petits Traités des Tropes & des Figures de l'Ecriture Sainte; ses Ecrits sur les Cycles Lunaires, pour trouver le jour de Pâques dans chaque année; & le Traité des Tems, dans lequel il défend la Chronologie du Texte Hébreu contre celle des Septante, & divise la durée du Monde en six Ages, dont il fait l'Histoire & la Chronologie dans un petit Traité séparé. Le troisième Tome contient les Ouvrages Historiques; son Histoire Ecclésiastique; les Vies de plusieurs Saints; un Martyrologe; un Traité de la situation de Jérusalem & des autres Saints Lieux; l'Explication des Noms Hébreux & Grecs qui se trouvent dans l'Ecriture Sainte, disposés par ordre alphabétique; un Recueil de Sentences, de Questions, & de Paraboles, tirées des Pères. Le quatrième Tome contient les Commentaires sur une partie des Livres de l'Ancien Testament; & le cinquième, les Commentaires sur le Nouveau Testament. Le sixième renferme les Commentaires sur toutes les Epitres de S. Paul, mais il n'est pas certain que Bede en soit l'Auteur. On trouve aussi dans ce Tome quelques Retractations ou Additions à quelques endroits de son Commentaire sur les Actes; six Questions nouvelles; la Traduction des Sermons de S. Chrysostome sur les louanges de S. Paul, faite par Arien. Le septième Tome contient les Homélies; des Lieux-communs sur différens points de Morale, tirés de l'Ecriture & des Pères; un Traité allégorique *de la Femme forte*, par laquelle il entend l'Eglise; un petit Traité des Offices de l'Eglise; & quelques Fragmens d'une Exposition allégorique des Proverbes. Le huitième Tome contient divers Traités oubliés dans les Tomes précédens; une Explication allégorique du Temple de Salomon, par rapport à l'Eglise dont il étoit la figure; une seconde Exposition des trois prémiers Chapitres de la Genèse; plusieurs Questions sur la Genèse, avec des Réponses tirées de S. Ambroise, de S. Augustin, d'Isidore, & particulièrement de S. Jérôme; des Questions pareilles sur l'Exode, le Lévitique, les Nombres & le Deutéronome, sur le Livre de Josué, sur celui des Juges, & sur les Livres des Rois; diverses Questions sur l'Ecriture; un Commentaire sur tous les Pseaumes; un petit Traité sur ces paroles du Pseaume 53. *L'Eternel a regardé du haut des Cieux &c.*; des Notes sur le Traité de Boëce de la Trinité; des Méditations sur les sept heures du jour; le Pénitentiel de Bede, intitulé, *des Remedes des Péchés* (22). Le P. d'Achéry a donné dans le dixième Tome de son *Spicilege* un Martyrologe, qui marque en vers héroïques les principales Fêtes des Saints de l'année; il porte le nom de Bède, & il est certainement d'un Anglois, Moine du Monastère de Jarrow, & du tems de Bède: il est assez du style & du génie de cet Auteur (23). Le Chevalier Jean Ware (*Waræus*) publia en 1664 à Dublin (24) in 8. deux Lettres de Bède, avec la Vie des cinq prémiers Abbés de Weremouth & de Jarrow. Le P. Mabillon a donné dans le prémier Tome de ses *Analectes* (25) une courte Lettre de Bède à Albin. En 1693 Mr. Wharton publia à Londres in-4. divers Traités de Théologie, qui n'avoient jamais été imprimés, & quelques Traités Historiques qui l'avoient été une fois. Ce Recueil contient l'Exposition de Bede sur la Genèse & sur le Cantique du Prophète Habacuc; la Vie des Abbés de Weremouth & de Jarrow; une Epitre Apologétique au Moine Piegwin; & une Lettre à Egbert Archevêque d'Yorck: Il y a ajouté le Dialogue d'Egbert, *De Ecclesiastica Institutione*, & le Traité de la Virginité de S. Aldhelme Evêque de Shirburn, corrigé sur un fort ancien Manuscrit. Dans l'Epitre Dédicatoire de ce Recueil, adressée au Dr. Jean Battely Archidiacre de Cantorbéry, Mr. Wharton observe que quelques personnes trouveront peut-être qu'il auroit pu se passer de publier ces Trai-

(1) *Bibl. med. & inf. Latinit.* T. I. p. 501.

(2) Cave *Hist. Litter.* p. 402. Geneve 1720. [Dans la *Bibliothèque* de Mr. Fabricius, il y a faute pour la date de cette Edition, qu'il met en 1871. R. D. T.]

(3) *Voyez* Rawlinson Traduction Angl. de la *Nouv. Methode d'étudier l'Histoire* de Mr. Lengler du Fresnoy, Vol. II. c. 51. p. 481. Londres 1728.

(4) *Apud* Pope Blount *Censura celeb. Auth.* p. 140 Geneve 1694.

(5) Part. II. p. 35.

(6) L. III. c. 1. p. 24. Edit. Antwerp. 1550.

(7) *Ubi supra* p. 38.

(8) P. 188. Edit Oxon. 1678.

(9) Pag. 12.

(10) Nicholson p. 88.

(11) Vid. *Not. in Ælfredi Magni Vit.* p. 188.

(12) Cave *ubi supra* p. 405.

(13) *Voyez* l'Edit. de Wheloc p. 29. & 115.

(14) *Relat. Hist. de Reb. Angl.* ad ann. 1380. p. 514. Ed. Paris. 1619.

(15) P. 89.

(16) P. 177.

(17) Lib. I. p. 42.

(18) Nicholson p. 40.

(19) *Script. Illust. Maj. Brit.* Cent. II. p. 94. & seqq. Basileæ 1557.

(20) *Ubi supra* p. 132. &c.

(21) Du Pin T. VI. p. 87. Pope Blount dit 1553. [C'est vraisemblablement une faute, car Mr. Fabricius met aussi cette Edition en 1563. R. D. T.]

(22) Du Pin p. 87. 88.

(23) Idem p. 88. & Cave p. 404.

(24) Du Pin p. 88. dit en *Angleterre*; c'est une méprise.

(25) Pag. 9. *Voy.* Cave p. 404. & Du Pin ibidem.

nière importance; mais on ignore s'il a jamais fait le voyage [C], & il est beaucoup plus probable qu'il ne sortit jamais de son Monastère. En 735, un peu avant Pâques, il commença à être incommodé d'un d'Asthme; & quoique son mal augmentât de jour en jour, il vécut jusqu'au 26 de Mai, jour de l'Ascension cette année-là, qu'aiant achevé sa *Version de l'Evangile selon S. Jean* en Langue Vulgaire, il mourut avec de grands sentimens de piété (h), au moment qu'il venoit de traduire la dernière période de cet Evangile (i). Le Dr. Cave & Mr. Du Pin mettent sa mort en 735, comme nous l'avons remarqué; mais d'autres la mettent six ans plustôt en 729, d'autres en 731, d'autres en 732, & un grand nombre en 736; il y en a, au contraire, qui la placent en 762, & quelques-uns même en 766 (k). Mais Roger de Hoveden, Auteur de la *Chronologie Saxonne* qui se trouve jointe à *l'Histoire Ecclésiastique* de Bède, Siméon de Durham, & Thomas Stubbes, sont du même sentiment que le Dr. Cave, par rapport au tems de sa mort (l). A quoi nous pouvons ajouter le témoignage de Cuthbert, qui fut présent à sa mort, & qui en a donné une Rélation. Il dit que Bède mourut le jour de l'Ascension, le *septième des Calendes de Juin*, ce qui mène à l'année 735, dans laquelle le jour de l'Ascension tomba précisément sur le 25 de Mai. Il fut enterré dans le Monastère de Jarrow, d'où son corps a été transporté ensuite à Durham, & mis dans le même cercueil que S. Cuthbert (m). Il adoptoit l'usage des Images, pour l'instruction des ignorans; mais il ne croyoit pas qu'on dût les adorer [D]. Il etoit aussi d'opinion, que les Monastères pouvoient faire tort à l'Etat & à l'Eglise, à moins qu'on ne prît soin d'en regler le nombre, & d'y entretenir le bon ordre [E]: c'est ce qui paroit

(h) Cave ubi *supra*.

(i) Asserii *Annales* p. 313. inter *XV. Scriptor.* apud Collier *ubi supra*.

(k) *Voyez* Cave *ubi supra*.

(l) Id. ibid.

(m) Id. ibid. & Collier *ubi supra*.

Traités Théologiques de Bède, comme n'étant pas d'un grand usage aujourd'hui; & il avoue que certainement les Théologiens du moyen Age ne sont comparables ni aux Pères pour l'autorité, ni aux Modernes pour la pénétration, & que généralement ils ne sont pas heureux dans l'explication de l'Ecriture. *Fateor sane Theologos mediæ ætatis Christianos neque primævis autoritate, nec recentioribus acumine comparandos esse: quinimo in explicandis S. Scripturæ libris ut plurimum infelices fuisse.* Mais s'il ne falloit faire imprimer que les plus célèbres & les meilleurs Commentaires, que deviendroit ce prodigieux nombre d'Ecrits de Grégoire le Grand, d'Isidore, de Maxime, de Damascène, d'Alcuin, de Claude, de Haymon, de Paschase Radbert, de Raban Maur, de S. Remy, & de tant d'autres Ecrivains de ce tems-là? Les Savans ont publié ces Ouvrages avec succès, ils ont été bien reçus dans la République des Lettres; & Bède avoit bien son mérite, pour le Siècle où il vivoit. L'Eglise de Rome eut une estime toute particulière pour lui pendant sa vie, & les Siècles suivans ont vénéré sa mémoire.

[C] *On ignore s'il a jamais fait le voyage.*] Pitséus remarque (26), qu'il est certain que le Pape Sergius le manda à Rome; ce qui paroit par la Lettre de ce Pape à l'Abbé Céolfride, dans laquelle il le prie de lui envoyer Bède, parce que sa présence étoit non seulement utile, mais nécessaire à l'Eglise, pour des affaires très importantes à la Foi. Quelques Ecrivains ont dit, qu'il avoit aussi été mandé à Rome par le Pape Grégoire II. Mais cela prouve seulement que son mérite & sa réputation étoient connus à Rome, & non qu'il y ait jamais été lui même, puisque l'Auteur qu'on vient de citer ajoute, qu'il ne trouve nulle part que Bède soit jamais sorti d'Angleterre. *Romam quidem a Sergio Papa primo vocatum fuisse, non me latet; hoc enim constat ex Epistola ejusdem Papæ ad Ceolfridum Abbatem in hunc fere sensum; ut sine contradictione Bedam Dei famulum ad limina destinaret Apostolorum, eò quod ejus præsentia in arduis causis fidei Ecclesiæ Dei valde utilis esset, vel potius necessaria. Similiter volunt nonnulli eundem Bedam a Gregorio Papa secundo Romam vocatum. Sed hæc arguunt famam hominis, non ipsum hominem Romam pervenisse; nam nullibi scriptum invenio Bedam Angliæ fines unquam egressum.* Mr. Du Pin dit aussi (27), qu'il paroit par ses Ecrits, qu'il n'avoit point été à Rome; car lorsqu'il fait mention des Epitres des Papes qu'il avoit insérées dans son Histoire, il dit qu'il les avoit eues de Nothelme, Prêtre de Londres, qui les avoit apportées de cette Ville. Dans sa Lettre à Egbert, parlant des Coutumes de Rome, il ne se donne point pour témoin de ce qui s'y pratiquoit, mais il s'en rapporte au témoignage d'Egbert; il dit avoir appris de ses Religieux qui étoient à Rome, qu'on y marquoit sur les cierges de Noel l'année courante de la Passion de Jésus-Christ. [☞ J'ajouterai ici la remarque, que fait un Auteur moderne (28). Plusieurs Auteurs, dit-il, ont soutenu que Béde n'étoit jamais sorti de son île; mais ils se sont trompés, à mon avis. Le docte Juëlle (*Auteur du XVI. Siècle*) Evêque de Salisbury, dont tant de grands Hommes ont fait de si magnifiques éloges, & notamment Crakanthorp dans son Livre intitulé *Defensio Ecclesiæ Anglicanæ &c. Cap.* 15. où il le compare à tout ce qu'il y a de plus précieux; le docte Juëlle, dis-je, qui étoit Anglois, & qui pouvoit mieux savoir l'histoire de Bède, dit que ce Grand Homme a fait un voyage à Rome, & en rapporte même une particularité dans le prémier Tome de ses Oeuvres, Article 4. *de Primatu*, savoir, que pendant que Bède étoit à Rome, voyant la foule de gens qui y abordoient de toutes parts, il expliqua ces quatre lettres S. P. Q. R. (*Senatus Populusque Romanus*) par *Stultus Populus quærit Romam.* Voici le passage tout entier: *Quemadmodum Athenas Thucydides Græciam, Græciæ totius appellat; ita Romam quidam, quo tempore maxime ea florebat, Epitomen orbis terrarum nuncupabat. Hujus tanto majestatis admiratione excitati homines ad eam undique tam incredibili frequentia confluxerunt, ut Beda homo nostras præclarè doctus cum Romæ versaretur, & peregrinorum, qui admirandi tantum causa, & eos contemplandi venerant, multitudinem cerneret, quatuor istas augustissimas literas S. P. Q. R. hoc modo interpretatus sit;* Stultus Populus quærit Romam. ADD.]

(26) P. 129. 130.

(27) Note (a) p. 27.

(28) *Mélange Critique de Littérature recueilli par M...* Amsterdam 1701.

[D] *Il adoptoit l'usage des Images, pour l'instruction des ignorans; mais il ne croyoit pas qu'on dût les adorer.*] Mr. Collier observe dans son *Histoire Ecclésiastique* (29), que Bède, dans son Traité *de Templo Salomonis*, *Cap.* 19. plaidant pour les images, s'exprime en ces termes: „Puisqu'il fut permis aux Juifs d'élever le Serpent d'airain, „pourquoi ne nous seroit-il pas permis d'avoir le Crucifix devant nous? Cette représentation nous rappelle „le souvenir de la Passion & des Miracles de notre Sauveur, excite de saintes pensées, & instruit les ignorans „de l'Histoire de l'Evangile. Et si Salomon put mettre „douze Bœufs pour soutiens à la Mer d'airain, pourquoi „un Peintre ou un Sculpteur ne pourroient-ils pas représenter chacun à sa manière les douze Apôtres, & nous „donner une partie de l'Ecriture Sainte, soit en peinture, soit en sculpture?" C'est ainsi que Bède s'opposoit aux excès à cet égard, & bornoit l'usage des Images à l'instruction, & à aider la mémoire.

(29) Vol. I. L. II. p. 122.

[E] *Il étoit aussi d'opinion, que les Monastères pouvoient faire tort à l'Etat & à l'Eglise, à moins qu'on ne prît soin d'en régler le nombre, & d'y entretenir le bon ordre.*] Dans sa Lettre à Egbert, Archevêque d'Yorck, ainsi que le remarque Mr. Collier (30), il lui conseille entre autres choses, d'imiter l'exemple de S. Grégoire, qui avoit fait ériger Yorck en Métropole, avec douze Suffragans. Il insiste d'autant plus fortement là-dessus, qu'il y avoit des endroits du Pays, fort couverts de bois, & où il étoit difficile d'aller, dans lesquels on ne voyoit presque jamais d'Evêque pour confirmer, ni de Prêtre pour instruire le Peuple; & par cette raison, que l'érection de nouveaux Siéges ne pouvoit qu'être d'une grande utilité à l'Eglise. Il propose donc de tenir un Synode, pour former un Projet là-dessus, & pour concerter les mesures nécessaires; & qu'on obtint un ordre de la Cour, pour convertir certains Monastères en Evêchés: que pour prévenir les oppositions des Moines, on leur accordât le droit d'élire entre eux l'Evêque, auquel on remettroit le soin du Gouvernement du Monastère & du Diocèse en même tems. *Et ne forte Abbas vel Monachi huic decreto contraire ac resistere tentaverint, detur illis licentia, ut de suis ipsi eligant eum, qui Episcopus ordinetur, & adjacentium locorum quotquot ad eandem diocesim pertineant unà cum ipso Monasterio curam gerat Episcopalem* (31). Il ajoute, que si le changement d'état de la Maison rend une augmentation de revenu nécessaire, il y a assez de Monastères qui peuvent épargner une partie du leur pour de pareils usages; qu'on pourroit prendre quelques-unes de leurs Terres, pour les réunir à l'Evêché, sur-tout y en aiant plusieurs qui n'observoient pas régulièrement leur Règle; & qu'on disoit communément, qu'ils n'étoient utiles ni au service de Dieu, ni à celui de l'Etat, parce qu'on n'y pratiquoit ni la Piété, ni la Discipline, & que les biens étoient entre les mains de gens qui n'étoient pas en état de défendre le Pays: qu'ainsi il seroit très avantageux à l'Eglise de convertir quelques-unes de ces Maisons en Evêchés. Et un peu plus bas il sollicite Egbert d'employer le crédit qu'il avoit auprès de Céolwulphe, pour engager ce Prince à révoquer les Chartres de ses Prédécesseurs, pour l'exécution du Plan susdit; parce que la piété des Princes avoit souvent été à l'excès à cet égard, & mal entendue. Il se plaint de plus, que les Monastères étoient souvent remplis de gens de mauvaises mœurs; que le Royaume étoit si rempli de pareilles Fondations, qu'à peine restoit-il des Terres pour les Laïques de Condition; & que si cela continuoit, le Pays seroit bientôt dénué de Troupes pour défendre les frontières. Il parle d'autres abus plus grands encore, qui s'étoient introduits. Plusieurs Laïques de Qualité, qui n'avoient ni goût pour la vie Monastique, ni capacité pour ce genre de vie, avoient coutume de solliciter des Terres de la Couronne, sous prétexte de vouloir fonder un Monastère; ils obtenoient une Chartre du Roi, des Evêques, & des prémières Têtes de l'Etat & de l'Eglise, qui leur accordoit de grands Privilèges; & par ce moyen ils acquéroient des Terres considérables, & devenoient Seigneurs de plusieurs Villages: déchargés ainsi de tout service public, ils se retiroient pour vivre en liberté, suivoient leur capri-

(30) Vol. I. L. II. p. 124.

(31) *Epistol. ad Egbert. Antist. inter Bedæ Opuscula edita a* Whartono p. 319.

roit par sa Lettre à Egbert Archevêque d'Yorck, écrite quelques années aprés son *Histoire Ecclesiastique*. Nous donnerons ci-dessous son Caractère, tiré de differens Auteurs [*F*]. Nous nous contenterons de remarquer ici, que Mr. Du Pin dit (*n*) que le style de Béde est clair & facile, mais qu'il n'est ni pur, ni élegant, ni élevé, ni poli: qu'il écrivoit avec une merveilleuse facilité, mais sans art & sans réfléxion: qu'il avoit beaucoup plus de lecture & d'érudition, que de discernement & de critique: qu'il recueilloit indifféremment tout ce qu'il trouvoit, sans faire paroitre beaucoup de goût & de choix: que ses Commentaires sur l'Ecriture Sainte ne sont que des Extraits des Commentaires des Péres, qu'il a recueillis & liés ensemble: que son Histoire est assez exacte pour ce qui s'est passé de son tems, ou peu de tems avant lui; mais que pour le reste, il ne faut pas trop s'y fiër, parce qu'il se sert souvent de faux Mémoires: que ce qu'il a fait sur les Sciences profanes, n'est ni fort profond, ni bien exact; mais qu'il en savoit beaucoup pour son Siécle. L'Auteur des *Mélanges d'Histoire & de Littérature* (*o*) publiés sous le nom de *Vigneul-Marville*, observe que Béde a eu des sentimens assez particuliers, qui n'ont guéres été suivis. Il a cru, par exemple, que Joseph, l'Epoux de la Vierge Marie, étoit Maréchal, contre l'opinion commune qui le fait Charpentier. En parlant des Mages qui allérent adorer Jesus-Christ, il invente leur nom, marque leur âge, fait leur portrait, & affirme positivement ce que chacun d'eux offrit au Sauveur. Melchior, dit-il, étoit un vieillard à cheveux gris, avec une longue barbe, qui offrit de l'Or à Jesus-Christ, pour lui faire hommage, comme à son Roi. Gaspar, le second des Mages, étoit un jeune-homme sans barbe, qui lui offrit de l'Encens, comme à un Dieu. Balthasar, le troisiéme, étoit gros & barbu; il offrit de la Myrrhe, pour marquer la mort que le Fils de l'homme devoit souffrir. Il s'étend ensuite sur leurs habillemens, dont il fait une description fort detaillée. Peut-être est-ce lui qui a donné occasion aux Portraits qu'on a faits de ces Mages, & peut-être même les a-t-on tirés de lui. Le P. Pezron, qui aprés Isaac Vossius & le P. Morin, s'est donné tant de peine pour établir la Chronologie des Septante, selon laquelle le Monde a duré deux-mille ans de plus qu'on ne le croit ordinairement; le P. Pezron, dis-je, assure (*p*) que Béde fut le prémier qui entreprit dans l'Eglise d'Occident d'introduire le calcul du Texte Hébreu; & qu'avant lui, cette Eglise, aussi-bien que celle d'Orient, suivoit la Chronologie d'Eusébe, sur-tout aprés que S. Jérôme eut traduit en Latin la Chronique de ce célébre Ecrivain, qui compte 5199 ans avant Jésus-Christ. Usserius, dans sa *Chronologie*, dit qu'on regarda Béde presque comme un Hérétique, à cause de cette innovation, & parce qu'il avoit osé assurer que Jésus-Christ n'étoit pas né dans le sixiéme Millénaire du Monde. Cependant son sentiment a été si généralement suivi dans la suite, qu'on n'en connoissoit pas d'autre en Occident, avant que les trois Savans dont on a parlé entreprissent

(*n*) T. VI. p. 58. 59.

(*o*) T. III. p. 294. Ed. de Paris 1725. [Ce troisiéme Volume de cette Edition n'est point du même Auteur que ces deux autres; c'est un Ouvrage qui avoit paru en 1702, sous le titre de *Mélange Critique de Litterature recueilis par M..* Voyez le *Journal des Savans* Décembre 1725. p. 832. Edit. de Hollande; où l'on voit que ce troisiéme Volume n'est pas du même Auteur, mais on ne dit point qu'il avoit déja paru sous un autre titre. R. D. T.]

(*p*) Ibid. p. 251.

caprice & leur imagination, prenoient le titre d'Abbés, & gouvernoient leurs Moines, sans aucun droit à une pareille autorité; & ce qu'il y avoit encore de plus irrégulier, ils remplissoient quelquefois leurs Monastéres, non de *Religieux* proprement dits, mais de Moines vagabonds, chassés pour leurs déréglemens, qu'ils rassembloient; ils engageoient même souvent leurs gens à prendre la Tonsure, & à faire Vœu d'obéïssance; & aiant rempli leurs *Maisons Religieuses* de personnes aussi mal choisies, ils menoient une vie toute mondaine, sous le Caractère Monastique; ils faisoient entrer leurs femmes dans ces lieux, & étoient Maris & Abbés en même tems (32).

(32) Idem p. 260. 261.

[*F*] *Nous donnerons son Caractère . . . . tiré de differens Auteurs.*] Guillaume de Malmesbury en fait un portrait magnifique, & dit qu'il est plus facile de l'admirer en silence, que de lui rendre justice par des éloges proportionnés à son mérite (33). Il loue également sa piété & son érudition, & déplore la perte de sa capacité & de ses talens dans les Siècles suivans: il ajoute, que l'Histoire s'endormit, & que la connoissance des événemens fut en quelque façon ensevelie avec lui; que les Anglois devenans tous les jours plus indolens, l'étude des Sciences avoit presque cessé pendant longtems dans tout le Royaume. *Quo mortuo sepulta est tum ea rerum omnis pené notitia usque ad nostra tempora. Cum enim pigro semper succederet pigrior, multo tempore in totâ insulâ studiorum detepuit fervor.* Siméon de Durham (34) dit, qu'il paroit incroyable à bien des personnes, qu'un homme relégué dans un coin reculé du Monde, qui n'avoit jamais voyagé pour acquérir des connoissances, ni fréquenté les Ecoles de Philosophie, se soit distingué par un savoir si étendu, & par la composition d'un si grand nombre d'Ouvrages. Platine, dans ses *Vies des Papes* (35), observe qu'on lui donna le titre de *Venerable*, à cause de la grande connoissance qu'il avoit de la Langue Grecque & de la Latine, & à cause de sa modestie. *Beda enim præter Græcæ atque Latinæ Linguæ doctrinam, quam non mediocriter tenebat, ob religionem etiam atque modestiam*, Venerabilis cognomentum *adeptus est.* Bale assure (36), qu'il possédoit si bien les Ouvrages des Auteurs profanes, qu'il avoit peu d'égaux à cet égard dans son Siécle; & qu'il étudia la Physique & les Mathématiques dans les meilleures sources, c'est-à-dire dans les Ecrits mêmes des Auteurs Grecs & Latins. Qu'il avoit une profonde connoissance de la Théologie Chrétienne, vu l'ignorance du Siècle où il vivoit; que bien des personnes le regardoient comme supérieur à Grégoire le Grand lui-même, pour l'intelligence exacte du Grec & du Latin, & qu'il le surpassoit de beaucoup pour l'élégance & l'abondance du style; & je souhaiterois, ajoute Bale, qu'il en eût fait autant pour la pureté des sentimens. En mot, qu'il n'y a rien dans l'Antiquité, qui soit digne d'être lu, qui ne se trouve dans Béde, quoiqu'il n'ait jamais sorti de sa Patrie; & que s'il avoit vécu dans les Siécles de S. Augustin, de S. Jérôme, ou de S. Chrysostome, il les auroit certainement égalés, puisqu'il a écrit une si grande quantité d'excellens Traités au milieu d'un Siècle superstitieux. Il avoue cependant, qu'on ne peut le justifier de quelques erreurs, & qu'il rapporte plusieurs fables ridicules, comme des Histoires véritables, par le trop de foi qu'il ajoutoit aux Moines, & aux Dialogues de Gregoire: *Fuit in Gentilium Libris tam plene exercitatus, ut eo seculo vix parem habuerit. Physicen & Mathesin, non a rivulis sordidis, sed ex purissimis fontibus, hoc est, ex Græcis & Latinis Auctoribus primis hausit. Fidei verò Christianæ mysteria tam solide, quantum ejus temporis dabat iniquitas, novit; ut ob exactam utriusque linguæ, Latinæ pariter & Græcæ, peritiam, magno illo Gregorio a multis præclarior haberetur. Styli etiam suavitate ac dicendi copia, illum in plerisque exsuperabat, atque utinam spiritualium sensuum magis! Nihil fere lectione dignum in omni reperitur vetustate, quod fuis istis non legatur in Beda; tametsi Brytanniæ limites nunquam fuerit egressus. Si Augustini, Hieronymi, aut Chrysostomi temporibus claruisset, non dubito, quin potuisset de paritate cum ipsis contendere, quod inter tot superstitionum præstigia tam castos ederet fœtus . . . . . Verumtamen ipsum ex temporis illius malitiâ nec possum nec volo omni impostricis doctrinæ scabriciâ levare; quum in Gestis Anglorum ridicula quædam pro seriis rebus narraverit, monachis & Gregorii Dialogis nimium credulus.* Pitséus dit (37), qu'il possédoit toutes les Sciences à un tel point, que l'Europe a produit peu de Savans de son mérite: *Erat sane noster Beda vir omni eruditionis genere tam insigniter instructus, ut vix quemquam in omnibus scientiis doctiorem unquam Europa protulerit.* Que pendant sa vie même, ses Ecrits étoient d'une telle autorité, qu'un Concile d'Angleterre, approuvé ensuite par l'Eglise Catholique, ordonna qu'on les liroit publiquement dans l'Eglise. Que dès ses plus tendres années, il se distingua par sa piété, & par son amour pour l'étude; qu'il passoit de l'étude à la priere, & de la priére à l'étude; ensorte que par sa grande application, il acquit une connoissance parfaite de la Poësie, de la Rhétorique, de la Physique, de la Métaphysique, de l'Astronomie, de l'Arithmétique, de la Musique, de la Géométrie, de la Cosmographie, de la Chronologie, de l'Histoire, & de tous les Arts Libéraux, & de toutes les parties des Mathématiques, de la Philosophie & de la Théologie: ensorte que Pitséus assure, que la Chrétienté, qui dans ce tems-là, dit-il, avoit tant d'hommes savans (38), en a eu peu qui lui fussent comparables, & aucun qui lui fût supérieur, comme cela paroit évidemment par le témoignage de plusieurs Historiens, & par les excellens Ouvrages qu'il a écrits sur toutes les Sciences. *Ut ego plane existimem, Orbem Christianum illo seculo (quod fuit doctissimorum hominum ferax) illi conferendos perpaucos, superiorem profectò omnino habuisse neminem. Hoc de illo testantur Historici non pauci, hoc res ipsa, librique ab eo doctissimè in omni eruditionis genere conscripti clare loquuntur.* Sixte de Sienne (39) observe, que son style n'est point mauvais, ni affecté, mais aisé & coulant; qu'il n'est ni trop diffus, ni obscur pour être trop concis, mais agréable & intelligible dans sa concision. *Beda stylum habet nec omnino inelegantem, nec affectatæ elegantiæ curiosum, sed temperatum; qui nec verborum multitudine fastidium, neque paucitate obscuritatem pariat, sed brevi facilitate currat gratissime.* Isaac Casaubon remarque dans sa seconde *Exercit.* sur Baronius (40), que quoique Béde fût un homme d'une grande piété & de beaucoup de vertu, qui méritoit bien le titre de *Vénérable*, cependant Baronius lui-même avoue qu'il y a dans son Traité *des Saints Lieux* quantité de choses ridicules, & même évidemment fausses. *Bedæ optimi & sanctissimi viri, ac merito suo, ut vocatur,* vene-

(33) *De Gest. Reg. Angl.* L. I. c. 3. *apud* Collier Vol. I. p. 326.

(34) *Epist. ad Hugon. Decanum Eborac. de Archiep. Eborac. apud* PopeBlount *Censur. celeb. Autor.* p. 140. Geneve 1694.

(35) *Apud* PopeBlount p. 319.

(36) P. 94.

(37) P. 130.

(38) C'est ce qu'auront de la peine à croire ceux qui savent l'Histoire du VIII. Siècle.

(39) *Apud* PopeBlount p. 140.

(40) *Apud* eund. ibid.

fent de foutenir l'opinion contraire. L'Epitaphe de Bède fait voir que la Poëfie de fon tems étoit peu de chofe [G]. Godeau rapporte dans fon *Hiftoire Ecclefiaftique* un fait au fujet de Bède, qu'il a raifon de traiter de fable. On raconte, dit-il, que comme dans fa vieilleffe fa vue étoit fort affoiblie, un de fes Difciples le mena devant un monceau de pierres, & lui dit qu'il y avoit là une grande affemblee de peuple; qu'il commença à précher avec fon zèle ordinaire, & qu'aiant fini fon Sermon par ces paroles, *aux fiècles des fiecles*, il fortit une voix d'entre les pierres, qui dit: *Amen, Venerable Bede.*

venerabilis, *libro* de Locis Sacris, *multa futilia aut palam falfa contineri, ne Baronius quidem dubitabat agnofcere & fateri.* Le Dr. Thomas Fuller, dans fes *Hommes Illuftres de Durham*, dit qu'il étoit accompli dans toutes les Sciences de fon Siècle. Que le Philofophe, *dit-il*, commence par fes Axiomes, que le Bachelier-ès-Arts paffe à fa Métaphyfique, le Maitre-ès-Arts à fes Traites de Mathématiques, & que le Théologien finiffe par fes Ouvrages de Controverfe & par fes Commentaires fur l'Ecriture Sainte; & chacun d'eux le trouvera, dans la Science fur laquelle il le confultera, fupérieur à tous fes Contemporains. Il a, *dit-il*, expliqué prefque toute la Bible, traduit les Pfeaumes & le Nouveau Teftament en Anglois, & fa vie a été un Commentaire de ces paroles de S. Paul, Philipp. II. 15. *Soyez des flambeaux reluifans au milieu de la génération tortue & mechante.*

[G] *L'Epitaphe de Bede fait voir que la Poëfie de fon tems etoit peu de chofe.*] Le Dr. Hakewill obferve dans fon *Apologie ou Explication de l'Empire de la Providence dans le Gouvernement du Monde* (41), qu'il y avoit peu de Moines qui fuffent bons Poëtes, excepté Baptifte de Mantoue, quoiqu'on les regardat pendant un tems comme les feuls Savans qu'il y eût. „ Ils fe plaifoient, *dit-il*, la plupart „ à rimer, fans s'embarraffer ni de délicateffe, ni de tour: „ & fouvent ils ne réuffiffoient à aucun de ces égards; te„ moins ces pitoyables vers fur le Vénérable Bede:

(41) L. III. ch. 5. Sect. III p. 254. Londres 1630.

Presbyter hic Beda requiefcit carne fepultus:
Dona, Chrifte, animam in cælis gaudere per ævum,
Daque illi Sophiæ debriari fonte, cui jam
Suſpiravit ovans intentus femper amore.

(42) *De Reb. Geft. Angl.* L. I. *apud* Hakewill *ubi fupra.*

La traduction que Hakewill a faite de ces vers en Anglois, n'eft guères plus élégante que l'Original. Guillaume de Malmesbury, quoique Moine lui-même, critique fortement (42) ces vers, comme indignes d'un fi grand Homme; & il remarque, qu'il n'y a aucune forte d'excufe qui puiffe effacer la honte qu'il y a, que dans le Monaftère, où les Sciences fleuriffoient pendant fa vie, il ne fe foit trouvé perfonne en état de faire honneur à fa mémoire, & de la tranfmettre à la poftérité, finon dans un ftyle fi barbare. Ces vers font cependant fupportables encore, en comparaifon de ceux qu'on a reçus avec applaudiffement dans les Siècles fuivans; puifque le fameux Roi Ethelbert avoit ceux-ci pour Epitaphe fur fon Tombeau:

Rex Ethelbertus *hic clauditur in Poliandro,*
Fana pians certus Chrifto meat abfque Meandro.

On rapporte une Hiftoire très merveilleufe d'un des Difciples de Bède, qui fouhaitant de faire une Epitaphe à fon Maitre, parvint à mettre:

Hac funt in foffa Bedæ . . . . . offa.

mais n'aiant pu trouver un mot pour remplir le dernier hémiftiche, il alla fe coucher, laiffant le vers imparfait; & s'étant levé le matin, il le trouva achevé par une main invifible de cette manière:

Hac funt in foffa Bedæ venerabilis offa.

[☞ On dit que Bède, fentant approcher fa fin, dit à fes Difciples: *Difcita cum feftinatione, quia nefcio quamdiu fubfiftam.* „ Hâtez vous d'apprendre, car j'ignore com„ bien de tems je vivrai encore." La Vie de Bède a été écrite par l'Abbé Cuthbert, & l'on peut confulter fur fon fujet les Annales de Baronius fur l'an 731, & la Critique du P. Pagi fur les Annales du favant Cardinal. Les Auteurs font fort partagés fur la raifon, qui lui a fait donner le titre de *Vénérable*; mais dans le fond, c'eft une queftion fi peu importante, que c'eft felon moi perdre du tems, & abufer de la patience des Lecteurs, que de la difcuter. ADD. DU TRAD.]

BEDELL (GUILLAUME). Le mérite diftingué de ce Prélat nous engage à rapporter fur fon fujet quelques particularités, dont Mr. Bayle n'a point fait mention. La feconde Edition de fes Lettres à Mr. Wadfworth, publiée en 1685 à la fin de fa Vie par le Dr. Burnet, a été altérée par le Chevalier Roger Leftrange, Examinateur des Livres, dans un endroit très important, qui regarde la réfiftance des Sujets au Prince [A]. Les véritables raifons qui mirent obftacle à l'avancement de Mr.

[A] *La feconde Edition de fes Lettres à Mr. Wadfworth. . . . . . a ete alteree* &c.] La prémière Edition de ces Lettres parut a Londres en 1624 in-4. Intitulée: *The Copies of certaine Letters, which have paffed betweene Spaine and England in matter of Religion, concerning the general Motives to the Roman Obedience, betweea Mafter James Wadefworth, a late Penfioner of the holy Inquifition in Sivill, and W. Bedell, a Minifter of the Gofpell of Jefus Chrift in Suffolke.* Dans l'Edition de 1685, on a fait quelques changemens à l'orthographe, pour la rendre plus conforme à la moderne. Le Dr. Hickes, dans une Brochure intitulée: *Difcours fur le Dr. Burnet & fur le Dr. Tillotfon, à l'occafion du Sermon funebre prononce par le premier* (1), Londres 169... in-4. attaqua le Dr. Burnet fur ce qu'il avoit ajouté une Note marginale dans cet endroit du Livre de Mr. Bedell, où il parle de la réfiftance des Sujets à leurs Souverains. L'Evêque fe juftifie de cette accufation, dans fes *Reflexions* fur la Brochure du Dr. Hickes (2); & il nous apprend, que dans le tems qu'il écrivoit la Vie de l'Evêque Bedell, on trouva le Livre de ce Prélat contre Wadfworth fi bien écrit, qu'étant fort rare, on jugea à propos de le réimprimer & de le joindre à fa Vie. Il ne pouvoit donc s'empêcher de parler du cas des Sujets obligés de réfifter à leurs Princes, fi bien établi & juftifié par l'Auteur, & cela dans un Livre dédié au Roi Charles I. pour-lors Prince de Galles. On n'en avoit jamais fait un crime à Bedell, ni il n'avoit point été obligé de fe retracter; au contraire, il fut promu peu de tems après à l'Epifcopat. Ce fut-là une des prémières preuves que le Dr. Burnet trouva, de la nouveauté de la doctrine de l'Obéiffance Paffive ou de la Non-réfiftance, dans l'Eglife Anglicane; quoiqu'il en eût une autre poftérieure encore, & bien plus publique: c'eft qu'en l'année 1628, on célébra en Angleterre, pendant le fiége de la Rochelle, un jour de Jeûne & de Prières, dans lequel on pria pour les Affiégés, en qualité de Frères. Le Dr. Burnet avoit en main le *Formulaire de Prière* dont on fe fervit, qui prouve, comme il le remarque, combien l'Eglife Anglicane étoit éloignée de condamner la *Réfiftance* dans tous les cas, comme un acte de *Rebellion.* Il crut devoir avertir le Libraire Chifwell de prendre garde à cet endroit. Chifwell fe trouvoit fort en peine dans ce tems-là, pour avoir imprimé le *Julien l'Apoftat* de Mr. Samuel Johnfon, & il craignoit d'exciter un nouvel orage contre lui. Le Dr. Burnet lui dit, qu'il ne permettroit point que le Livre s'imprimât, à moins que ce paffage ne s'y trouvât. Chifwell le fit voir au Chevalier Roger Leftrange, qui ne voulut point le laiffer paffer qu'on n'eut ajouté plufieurs mots, qui changeoient le fens, de manière qu'il fembloit que Bedell ne faifoit que rapporter les argumens d'un autre. Outre cela on ajouta à la fin de ce paragraphe, p. 446 des Lettres de l'Edition in-8. une Note marginale de la main de Leftrange lui-même. Tout cela déplut fort au Dr. Burnet, mais il ne put l'empêcher; tout ce qu'il put faire, ce fut de faire mettre entre deux crochets les mots ajoutés, enforte qu'en les fautant, le Lecteur pouvoit voir le vrai fens & le fil du difcours de Bedell. Il rapporte enfuite les propres termes de cet Auteur, tels qu'il les avoit publiés lui-même, & dépouillés de ces nouveaux ajuftemens, comme il les nomme, pour que le Lecteur puiffe juger, fi l'opinion de la juftice de la Réfiftance, dans le cas d'un renverfement total des Loix, étoit auffi fort condamnée dans l'Eglife d'Angleterre en ce tems-là, que quelques perfonnes vouloient le faire croire. Il remarque, que le Livre de Bedell fut fi bien reçu, qu'on peut le regarder comme exprimant les fentimens de l'Eglife Anglicane de fon tems. Nous donnerons ici le paffage entier, tel qu'il fe trouve dans l'Edition originale (3), avec les interpolations de celle de 1685 (4), entre deux crochets. „ Penfez-vous que les Sujets foient obli„ gés de fe laiffer couper la gorge par leurs concitoyens, „ ou [*de la préfenter, fans faire d'humbles remontrances,* „ *& fans chercher à fe mettre à couvert,* à] leurs Souve„ rains, felon leur bon-plaifir, contre leurs propres Loix „ & Edits? Voulez-vous favoir fur quel droit ont été „ fondées les Guerres des Proteftans en France & en Hol„ lande? [*Je ne pretends rien decider, n'etant pas affez in„ ftruit des Loix & des Coutumes de ces Pays; mais je vous „ rapporte tant ce qu'eux, que ce que les Papiftes de France „ & d'Italie ont allegue en pareil cas.*] En prémier lieu, „ la Loi de Nature, qui [*difent-ils*] permet non feule„ ment, mais porte néceffairement chacun à fe défendre „ contre la violence & l'oppreffion. Secondement, le Droit „ des Gens permet à ceux qui font fous la protection d'un „ autre, auquel ils ne doivent qu'un hommage de refpect, „ de lui réfifter & de maintenir leur Liberté, s'il entre„ prend d'y donner atteinte, & de s'ériger en Souverain „ abfolu. Et fi un Prince légitime, mais qui n'eft pas mai„ tre de la vie & des biens de fes Sujets, entreprend de „ les en dépouiller fous prétexte de les amener à fa Re„ li-

(1) Pag. 20.

(2) Pag. 29. & fuiv. Ed. de Londres 1696. in-8.

(3) P. 333. 334.

(4) P. 445. 446.

Mr. Bedell dans les prémières années de sa vie, semblent avoir été, qu'il étoit Calviniste sur la matière des Decrets & de la Grace ; & que dans ce tems-là, les Bénéfices étoient généralement pour ceux qui étoient dans des sentimens opposés. Il avoit d'ailleurs d'autres principes, qui ne plaisoient pas à ceux qui étoient au timon. Il n'aimoit pas qu'on introduisît de nouveaux Rites & de nouvelles Cérémonies dans l'Eglise [B]. Lorsqu'il fut élu Principal du Collége de la Trinité à Dublin en 1627, il s'appliqua avec cette force d'esprit qui lui étoit particulière, à le bien gouverner; il réforma les abus avec tant de soin, établit de si bons Réglemens, & veilla avec tant de zèle à leur exécution, qu'on s'apperçut bientôt qu'on n'avoit pu faire un meilleur choix. Il étoit grand Protecteur des Sciences, catechisoit la Jeunesse du Collége une fois par semaine, & prêchoit tous les Dimanches, quoiqu'il n'y fût pas obligé. Et pour donner à ses Disciples un bon Système de Théologie, il partagea le Catechisme de l'Eglise Anglicane en cinquante-deux Sections, dont il en expliquoit une par Dimanche, joignant la Morale avec le Dogme, de manière que ses Sermons étoient également de savantes Leçons de Théologie, & d'excellentes exhortations à la Piété & à la Vertu (*a*). Lorsqu'il eut été élevé à l'Episcopat, il ne conféroit les Ordres qu'après un Examen fort sévère [C]. Il étoit aussi fort attentif à la conduite de son Clergé, parce qu'il savoit bien que la vie des Ecclésiastiques a toujours plus d'influence que n'en peuvent avoir leurs Sermons. Il n'étoit pourtant pas un Réformateur chagrin & atrabilaire; il avoit au contraire beaucoup de support pour les foiblesses de ceux de son Clergé, quand il n'avoit aucune raison d'en avoir mauvaise opinion, & il les aidoit & les soulageoit avec le soin & la tendresse d'un père (*b*). Après avoir travaillé pendant plusieurs années à la reformation de son Dio-

(*a*) Burnet *Vie de Bedell* p. 19. de l'Anglois.

(*b*) Ibid. p. 75. 76.

„ ligion, ils peuvent, après avoir employé la voie des „ remontrances, [*disent-ils*] se soulever pour leur propre „ défense, & étant attaqués, repousser la force par la „ force, à l'exemple des Machabées sous Antiochus; au„ quel cas la personne même du Prince doit être sacrée & „ inviolable, à l'imitation de David par rapport à Saül. „ Enfin si un méchant Ministre d'un Prince légitime en„ treprend d'abuser de son autorité, contre les Loix fon„ damentales de l'Etat, [*ils disent*] qu'il n'y a point de „ rebellion à se défendre contre la violence, en réservant „ toujours inviolablement leur obéissance à leur Souve„ rain. Voilà les Régles qu'ont suivi, tant les Protestans „ qui ont pris les armes en France & en Flandre, que les „ Papistes ici & ailleurs, comme à Naples, pour le main„ tien de leurs Libertés. Si c'est avec raison, ou non, „ c'est ce qui me paroit difficile pour vous & pour moi à „ décider, jusqu'à ce que nous soyons mieux instruits des „ Loix & des Coutumes de ces Pays, que je ne le suis en „ mon particulier." On avoit mis à côté de ce passage en Note marginale : *Ceci doit être regardé comme une Relation, & non comme le sentiment de l'Auteur. Mais de peur de quelque mal-entendu, le Lecteur est prié de remarquer, que toute résistance des Sujets à leurs Souverains est illicite & criminelle.* Mr. Burnet s'est trompé en rapportant la fin de cette Note (5) de cette manière : „ Ceci doit être „ regardé comme une Rélation, & non comme le senti„ ment de l'Auteur, *de peur que le Lecteur ne tombe dans „ une erreur dangereuse.*" Il remarque à cette occasion, que l'Auteur des *Discours* &c. avoit mis, *avec sa candeur ordinaire*, cette Note sur son compte; & qu'il avoit pendant longtems vu avec chagrin cette fraude, par laquelle on trompoit le Public dans un Livre, joint à un Ouvrage de sa main, ce qui sembloit l'en rendre complice : qu'il n'avoit attendu qu'une occasion favorable de découvrir la fourberie, & qu'il remercioit le Dr. Hickes de la lui avoir fournie.

(5) *Reflections &c.* p. 71.

[B] *Il n'aimoit pas qu'on introduisît de nouveaux Rites & de nouvelles Cerémonies dans l'Eglise.*] Le Dr. Burnet remarque (6), que Bedell faisoit consister la Conformité à suivre exactement l'ordre établi; & qu'il regardoit ceux qui introduisoient de nouvelles Coutumes, comme s'écartant de cette Conformité, autant que ceux qui négligeoient les anciennes. „ Il ne vouloit donc point se servir de ces in„ clinations & gesticulations, qui devenoient si fort à la „ mode, qu'on jugeoit par-là des affections & des senti„ mens du cœur. Il avoit trop d'esprit & de bon-sens, „ pour prétendre que ces choses fussent illicites en el„ les-mêmes; mais il avoit remarqué, que lorsqu'une fois „ ce goût des Cérémonies s'introduit dans l'Eglise, il „ augmente peu à peu, jusqu'à ce qu'il ait produit cette „ multitude de Rites, qu'on lui a vu établir dans l'Egli„ se de Rome (7)." Ce goût a commencé de si bonne heure, & a fait de si grands progrès, que S. Augustin s'en plaignoit déja de son tems, disant, que la condition des Chrétiens étoit pire sous ce joug d'Observances, que ne l'avoit été celle des Juifs. Bedell croyoit par cette raison, que la Régle fixe & certaine étoit de s'en tenir aux Loix établies; au-lieu que la Superstition va à l'infini. Il s'opposoit donc à toutes les innovations & à toutes les pratiques arbitraires, sur tout quand il s'agissoit de gens qui cherchoient à acquérir des Bénéfices par ce moyen; conduite qui, à la rigueur de la Loi, méritoit punition : car il étoit défendu sous des peines sévères, dans l'Acte d'*Uniformité* fait en la prémière année de la Reine Elisabeth, d'user *d'autres Cérémonies, ni d'autres manières, soit dans l'administration des Sacremens, soit dans les Prières du Matin & du Soir, que de celles qui étoient marquées.* On se proposoit principalement par-là de réprimer certaines gens, qui attachés encore aux anciennes Superstitions, auroient voulu, pour garder leurs Bénéfices, se conformer à la nouvelle Liturgie, en retenant néanmoins en même tems bien des choses de l'ancienne Pratique. Et il semble que ç'ait été la pensée du Parlement, dans le dernier Acte d'Uniformité fait en 1662, dans lequel on défend expressément, *d'user publiquement d'aucunes autres Cérémonies dans les Eglises, que de celles qui sont prescrites & établies dans la Liturgie.* C'étoit-là la Règle de Bedell, tant avant qu'après sa promotion à l'Episcopat (8).

(6) *Vie de Bedell* p. 27.

(7) Id. ibid.

(8) Idem p. 27. 28.

[C] *Il ne conféroit les Ordres qu'après un Examen fort sévère.*] Il parcouroit tous les Articles de l'Eglise d'Irlande, d'une manière si exacte & si détaillée, qu'une personne, qui avoit été présente lorsque Mr. Thomas Price (qui fut depuis son Archidiacre) fut ordonné, disoit que l'Examen avoit duré deux grandes heures, quoique Mr. Price fût déja un des plus anciens Membres du Collége de Dublin dans le tems que notre Evêque en étoit Principal. Lorsqu'il avoit achevé un Examen, qui se faisoit toujours en présence de son Clergé, il prioit chacun des Membres de continuer l'Examen, s'ils trouvoient qu'il eût omis quelque chose d'essentiel; afin qu'on pût d'autant mieux se mettre au fait du caractère & de la capacité des Sujets. Quand tout étoit fini, il vouloit que tout son Clergé donnât son approbation, avant que de conférer les Ordres, n'aiant jamais voulu prendre cela sur lui seul, & en charger entiérement sa conscience. Il s'informoit aussi très soigneusement des mœurs & de la piété de ceux qu'il ordonnoit, n'étant pas moins exact à cet égard, que sur celui de leur capacité dans l'Examen. Il étoit toujours assisté d'une grande partie de son Clergé dans ces occasions, & ne manquoit pas de prêcher & d'administrer la Sainte Cène. Il ne conféroit la Prêtrise à personne, qu'il n'eût été du moins Diacre pendant un an, pour avoir des preuves de sa bonne conduite dans l'Ordre inférieur, avant que de l'admettre à un Ordre supérieur. Il regardoit l'Ordination, comme la partie la plus sacrée de l'Episcopat, sur laquelle les Loix du Royaume n'avoient rien statué, & qui étoit entièrement entre les mains des Evêques : & par cette raison, il croyoit qu'ils avoient à cet égard un plus grand compte à rendre à Dieu. Il méditoit avec beaucoup de soin l'importance de cet avis de S. Paul : *N'impose point les mains à personne avec précipitation, & ne communique point aux péchés d'autrui.* Les recommandations ni les sollicitations ne purent jamais l'engager à ordonner personne; car il ne croyoit pas que les Ordres fussent une sorte de droit, par lequel on revêtoit un homme du privilège de jouïr de tout autant de revenus Ecclésiastiques, qu'il pourroit en obtenir. Il ne conféroit aussi jamais les Ordres, qu'à ceux qui étoient appellés à servir un Troupeau; parce qu'il ne croyoit pas qu'on dût rechercher un Titre, simplement pour vivre : comme si l'Eglise ne devoit avoir d'autre soin, que d'empêcher ceux qui sont dans les Ordres d'être dans le besoin. Il connoissoit l'abus des Titres mendiés & des Prêtres vagabonds, qui, à la honte du Ministère, courent de lieu en lieu pour trouver de l'occupation. Il suivoit en cela la Règle établie par le IV. Concile général, qui avoit porté la sévérité si loin, que d'annuller les Ordres conférés à ceux qui n'étoient attachés à aucun Lieu particulier. La pratique de la primitive Eglise étoit son modèle, dont il tâchoit d'approcher autant qu'il étoit possible, vu la corruption de son Siècle (9). Il ne sera pas hors de propos de rapporter ici la manière dont il se conduisit lui-même, lorsqu'il fut nommé à la Cure de Horingsheath dans le Comté de Suffolk en 1615. Aiant été trouver l'Evêque de Norwich pour avoir ses Provisions, on lui demanda des droits considérables; mais il ne voulut donner que ce qui pouvoit être une gratification suffisante, pour les Ecritures, les Sceaux & le Parchemin, & il refusa de payer le reste. Il regardoit comme un acte de Simonie dans un Evêque, de demander quelque chose au-delà, & comme une violation du commandement de Jésus-Christ, qui disoit aux Apôtres : *Vous l'avez reçu pour rien, donnez-le pour rien.* Il croyoit que c'étoit Simonie, que de vendre les choses spirituelles à des personnes spirituelles; & que comme tout ce qu'on demandoit au-delà d'une juste gratification pour les peines de celui qui dressoit les Provisions, se demandoit par rapport au Bénéfice même qu'on donnoit, il étoit de sentiment, que cela étoit contraire à l'Evangile, & un péché au Demandeur & au Donateur. Il avoit remarqué, qu'il n'y avoit rien de plus diamétralement opposé aux maximes de la primitive Eglise. S. Chrysostome examina une accu-

(9) Ibid. p. 72-75.

Diocése, il résolut d'assembler un Synode de tout son Clergé, pour faire quelques Réglemens, utiles au bien du Troupeau confié à ses soins [*D*]. Il faisoit la Visite de son Diocése avec beaucoup de prudence, & d'égards pour son Clergé [*E*]. Il trouva, en examinant avec attention l'Officialité qui agissoit en son nom, qu'il s'y commettoit une infinité d'abus. Cette Cour étoit dirigée par un Chancelier qui avoit acheté sa Charge de son prédécesseur, & qui par cette raison se croyant en droit d'en tirer tout ce qu'il pouvoit, commettoit toute sorte de rapines & d'extorsions. La corruption étoit presque publique. On relâchoit les peines pour de l'argent, ce qui est le genre de Simonie le plus criminel, & dans le fond le même abus qui causa tant de scandale par le honteux trafic des Indulgences dans l'Eglise Romaine, & qui fraya le chemin à la Réformation; puisque la vente des Indulgences n'est proprement qu'une *commutation* ou un échange de peine. Il résolut de travailler à reformer de si honteux abus; mais il y rencontra de grandes oppositions de la part de son Chancelier [*F*]. Il se

accusation portée contre Autonin Evêque d'Ephése, d'avoir reçu de l'argent pour les Ordinations (10): cet Evêque mourut avant que le procès fût fini; mais cela n'empêcha point que quelques-uns des Evêques, qui avoient donné de l'argent, ne fussent déposés & dépouillés du Sacerdoce, quoiqu'ils alléguassent qu'ils n'avoient payé que parce que c'étoit l'ordre, pour s'affranchir des charges Curiales. Dans la suite, le Concile de Chalcédoine défendit non seulement toutes les Ordinations pour de l'argent, mais même d'en prendre pour aucun Emploi à la nomination de l'Evêque: l'Acheteur devoit perdre sa Charge, & l'Ordinateur étoit en danger de perdre la sienne. Dans la suite, on a toujours décerné de très séveres censures contre tous les présens qu'on feroit aux Evêques, soit avant, soit après les Ordinations, sous quelque prétexte & quelque titre que ce pût être. Le Concile de Trente même a statué, que l'Evêque ni ses Officiers ne prendront rien pour la collation des Ordres, ni pour les Dimissoires & les Attestations, soit pour le Sceau, ou pour toute autre cause, quand même on le leur donneroit volontairement. Toutes ces raisons portérent Mr. Bedell à s'exposer plutôt à perdre son Bénéfice, que d'en obtenir les Provisions par une chose qu'il regardoit comme un acte de Simonie. Il quitta donc l'Evêque, & s'en retourna chez lui: mais au bout de quelques jours, l'Evêque le fit venir, & lui donna ses Provisions sans rien exiger (11). Lors donc qu'il fut parvenu lui-même à l'Episcopat, il eut soin que ceux qu'il nommoit à quelque Bénéfice, ou qui devoient recevoir leurs Provisions de lui, ne fussent chargés en rien: il dressoit lui-même les Provisions de sa propre main, les délivroit à ceux qui devoient les avoir, & les sommoit, de la manière la plus solennelle, de ne rien donner à ses Domestiques; & pour l'empêcher autant qu'il lui étoit possible, il les conduisoit toujours dans ces occasions jusqu'à la porte, pour être bien sûr qu'ils ne donnoient rien aux gens de sa maison. Il croyoit que c'étoit à lui à leur payer ce qui leur revenoit, & qu'il ne devoit pas charger son Clergé du soin de ses Domestiques (12).

(10) *Voyez* l'Article de cet Evêque.

(11) *Vie de Bedell* p. 25--25.

(12) Ibid. p. 71.

[*D*] *Il résolut d'assembler un Synode de tout son Clergé, pour faire quelques Reglemens utiles au bien du Troupeau confié à ses soins.*] Le Dr. Burnet nous a donné ces Canons en Latin, à la fin de la *Vie de Bedell* (13), qui ordonna que desormais ce Synode se tiendroit une fois par an dans la seconde semaine du mois de Septembre; & qu'en l'absence de l'Evêque, son Vicaire-Général, s'il étoit Prêtre, ou autrement son Archidiacre, y présideroit: Que desormais il n'y auroit point de Vicaire, qui ne fût dans les Ordres; & qu'il ne garderoit cette place, qu'autant qu'il plairoit à l'Evêque. Il fit revivre l'ancien usage d'avoir des Doyens *Ruraux*, & régla qu'il y en auroit trois pour les trois Parties de son Diocése, qui seroient élus par le Clergé, & qui auroient l'inspection dans leur Département, qui feroient rapport à l'Evêque de ce qui passeroit parmi le Clergé, & communiqueroient à celui-ci les ordres de l'Evêque: Que le Clergé de chaque District s'assembleroit une fois tous les mois, & que chacun prêcheroit alors à son tour, mais sans longues priéres ni cérémonies: Que l'Evêque seul, assisté de ceux du Clergé qui se trouveroient présens, prononceroit les Sentences d'excommunication. Les autres Canons regardent des choses moins importantes, qui avoient besoin de réforme. Lorsqu'on apprit à Dublin ce qu'il avoit fait, il y eut des gens qui dirent que cette Assemblée étoit illégitime, qu'elle avoit agi contre les Loix en faisant des *Decrets*, & que l'Evêque avoit encouru la peine de la Loi *Præmunire*: ensorte qu'on s'attendoit qu'il seroit arrêté comme criminel, & censuré dans la Chambre Etoilée de la Haute Commission. D'autres au contraire regardoient ce qu'il avoit fait, comme l'accomplissement d'un devoir de l'Episcopat; & trouvoient étrange qu'on lui fit un crime de quelques Réglemens, faits d'un commun consentement pour le bon ordre du Diocése. Son Archidiacre, qui fut depuis Archevêque de Cashill, donna un si bon tour à l'affaire auprès des Puissances, qu'on ne fit aucune poursuite contre lui. L'Evêque avoit préparé une Apologie, en cas qu'on l'eût appellé à rendre compte de sa conduite, qui l'auroit pleinement justifié devant des Juges équitables. L'Archevêque Usher, ou Usserius, qui n'ignoroit pas tout ce qu'il pouvoit alléguer pour sa défense, conseilla à ceux qui vouloient l'appeller en cause, de le laisser tranquille, de peur qu'ils ne l'excitassent à en dire plus pour sa justification, que ses Accusateurs ne pourroient en dire à sa charge (14).

(13) P. 215. & suiv.

(14) Ibid. p. 70--81.

[*E*] *Il faisoit la Visite de son Diocése avec beaucoup de prudence & d'égards pour son Clergé.*] Quand il faisoit sa Visite, il prêchoit toujours lui-même, & administroit le Sacrement. Le but de sa Visite étoit véritablement tel qu'il devoit être, savoir, de connoitre l'état de son Diocése, & de donner de bonnes Instructions, tant aux Ecclésiastiques qu'aux Laïques. Il réforma tous les excès, qui avoient eu lieu auparavant en pareilles occasions; ne prenant rien que ce que la Loi & la Coutume avoient établi, & l'employant à recevoir le Clergé; & quand il y avoit du surplus, il l'envoyoit aux Prisons pour le soulagement des pauvres Prisonniers. Il faisoit asseoir auprès de lui les Ecclésiastiques, & les faisoit couvrir, lorsqu'il étoit couvert lui-même: car il n'approuvoit pas le faste avec lequel d'autres Evêques faisoient leurs Visites, ni la hauteur avec laquelle ils traitoient leur Clergé; & il avoit fréquemment à la bouche ce Canon qui porte, *qu'on ne doit pas souffrir qu'un Prêtre soit debout, après que l'Evêque s'est assis* (15).

(15) Ibid. p. 28--84.

[*F*] *Il résolut de travailler à réformer de si honteux abus, mais il y rencontra de grandes oppositions de la part de son Chancelier.*] L'Evêque trouva que les Officiaux cherchoient à embarrasser le peuple dans des procès ruïneux, & à les trainer si fort en longueur, que pour la valeur de trois sols, ils faisoient dépenser cinq livres sterling. La plus solennelle & la plus sacrée des Censures de l'Eglise, savoir l'Excommunication, étoit si honteusement avilie, qu'on avoit perdu tout respect pour elle, entant que peine spirituelle; & les effets qu'elle avoit pour le temporel, la faisoient regarder comme une insupportable tyrannie. Les Officiaux croyoient être en droit d'opprimer tous les Naturels du Pays, & que tout ce qu'ils pouvoient leur arracher, étoit de bonne prise. Notre Evêque résolut de corriger ces abus, & de siéger lui-même dans l'Officialité, pour décider les Causes. Il prit un nombre suffisant de ses Ecclésiastiques avec lui, qui séoient autour de lui, entendoit les Causes, & les décidoit par leur avis. Par ce moyen, on expédia tant d'affaires, & il se fit un si grand changement dans les procédures de l'Officialité, qu'au-lieu de fournir des sujets de plainte, il n'y avoit personne qui se trouvât grévé, sinon le Chancelier & les autres Officiers, qui voyoient leur négoce ruïné & leurs profits perdus; ce qui augmentoit le mécontentement qu'ils avoient de ce que l'Evêque dressoit lui-même les Provisions pour les Bénéfices, & les privoit du profit qui leur en devoit revenir. Le Chancelier Laïque intenta donc procès à l'Evêque à la Chancellerie, sur ce qu'il s'emparoit de son Emploi. Il s'agissoit d'une Cause commune à tous les Evêques, qui avoient été charmés de ce qu'avoit fait Bedell, & qui l'encouragérent à continuer courageusement, lui promettant de le soutenir. Ils avouoient qu'ils n'étoient Evêques qu'à demi, tant qu'ils n'auroient pas repris leur autorité, qui étoit entre les mains de leurs Chanceliers. Mais d'un autre côté aussi, tous les Chanceliers & les Greffiers d'Irlande se liguérent ensemble: ils voyoient réduire à rien des places qu'ils avoient achetées à proportion des profits qu'ils pouvoient en retirer; & on ne peut nier, dit Mr. Burnet, qu'ils n'eussent raison de demander, que si on retranchoit ainsi leurs Emplois, on leur restituât l'argent qu'ils avoient donné pour acquérir le droit de piller le Pays. Bedell demanda qu'on lui permît de plaider lui-même sa Cause, & on le lui refusa; ce qu'il trouva fort mauvais. Mais il dressa le Plaidoyer de son Avocat; car comme c'étois le prémier procès de cette espéce qu'il y eût jamais eu, il étoit bien mieux en état de dresser sa Défense, que l'Avocat même (16). Le Dr. Burnet nous a donné la substance de cette Piéce (17), & il nous apprend que Bolton, Grand-Chancelier d'Irlande, confirma les droits du Chancelier de l'Evêque, & condamna celui-ci à cent livres sterling de dépens envers lui. Et quand l'Evêque lui demanda, comment il pouvoit donner un Arrét si injuste? il répondit, que son pére ne lui avoit laissé pour tout bien qu'une place de Greffier; que par cette raison il se croyoit obligé de soutenir les Cours, qui alloient être ruïnées, si on laissoit établir la maniére de procéder que l'Evêque avoit suivie (18). Les autres Evêques l'abandonnérent & le laissérent condamner, sans se mêler de l'affaire, comme d'une chose qui les regardât. Le Primat Usher lui-même lui déclara, que les choses en étoient au point, qu'il ne pouvoit plus l'appuyer: car il l'avoit soutenu plus longtems qu'aucun des autres Prélats. Cela n'effraya point notre Evêque: il le remercia de l'appui qu'il lui avoit donné pendant si longtems, & lui dit qu'il étoit résolu, avec l'aide de Dieu, d'essayer s'il pourroit se soutenir tout seul. Il s'en retourna chez lui, & continua d'agir comme par le passé, malgré la Sentence; car il ne balançoit point à faire ce qu'il croyoit être de son devoir; & tel étoit son caractére, qu'il auroit plutôt souffert le

(16) Ibid. p. 89. 92.

(17) Ibid. p. 92. 93.

(18) Ibid. p. 94.

se donna beaucoup de peine & fit de grandes dépenses pour procurer une Version de la Bible en Irlandois, parce qu'il croyoit que la lecture de l'Ecriture Sainte étoit le seul moyen de repandre la connoissance de la Religion parmi les Irlandois, comme c'étoit par-là que la Reformation s'étoit introduite dans les autres parties de l'Europe (c); & il répétoit à ce sujet un endroit d'un Sermon qu'il avoit entendu faire à Venise au P. Fulgence, intime ami du P. Paul, & qui lui plaisoit fort: on le trouvera ci-dessous [G]. Il se conformoit fort exactement aux Régles & aux Institutions établies dans l'Eglise, & il étoit d'une dévotion exemplaire [H]. Le Dr. Bernard a publié un de ses Sermons sur Apocal. XVIII. 4. *Sortez de Babylone, mon Peuple*; il s'y propose de prouver que l'Eglise Romaine est la Babylone designée dans son Texte, mais en même tems il fait l'apologie de quelques personnes qui se trouvent dans cette Eglise [I]; on ne doute pas qu'il n'ait eu principalement en vue son bon ami le P. Paul (d). Il étoit grand & bien fait, & avoit quelque chose dans son air qui annonçoit ce

(c) Ibid. p. 219.

(d) Ibid. p. 155. 156.

le Martyre, que de manquer à une chose à laquelle il se croyoit tenu en conscience. Son Chancelier, soit par l'avis de ceux qui étoient au timon, soit qu'il fût frappé de l'autorité qui brilloit en lui, & qui inspiroit de la vénération à tout le monde, ne le troubla point dans l'exercice de cette autorité, ni ne lui demanda jamais les cent livres sterling auxquelles on l'avoit condamné: il se contenta de nommer un Substitut, auquel il ordonna d'être toujours soumis & obéissant à l'Evêque. Il semble donc, que quoiqu'on jugeât à propos de maintenir les droits des Officiaux Laïques en Irlande, & de ne pas permettre que ce que notre Evêque faisoit passât en coutume, on ne laissa pas de donner ordre sous-main de le laisser continuer comme il avoit commencé. Son Chancelier avoit une si haute estime pour lui, que plusieurs années après, il dit qu'il ne croyoit pas qu'il y eût au monde un homme comparable à l'Evêque Bedell; qu'il étoit trop ferme pour céder à tous les Jurisconsultes d'Irlande, & que si la force ne l'avoit emporté, il auroit anéanti les Cours Ecclésiastiques, & arraché la Jurisdiction Episcopale au Chancelier. Lorsqu'il vit qu'on le laissoit agir dans sa Cour Episcopale comme il vouloit, sans s'y opposer, il usa de son Autorité d'une manière digne de lui, & ne s'en prévalut point pour augmenter son pouvoir & pour étendre ses droits; mais considérant que toute Autorité Ecclésiastique est pour l'édification & non pour la destruction, il rendoit la Justice avec impartialité & promptement, & retrancha quantité de fraix & de dépenses, qui avoient rendu les Cours Ecclésiastiques fort odieuses. Quand on amenoit devant lui des pécheurs scandaleux pour les punir, il considéroit que les Censures de l'Eglise ne doivent pas être semblables aux Sentences des Tyrans, qui punissent, par un principe de vengeance; mais que ce doivent être des châtimens d'un Pére, qui se propose de corriger ses enfans: il tâchoit donc d'inspirer aux coupables un vif sentiment de leur faute (19).

(19) Ibid. p. 112-114.

[G] *Un endroit d'un Sermon qu'il avoit entendu faire à Venise au P. Fulgence.*] Ce Père prêchoit sur ces paroles, *N'avez-vous pas lu?* Il prit occasion de cette question, de dire à ses Auditeurs, que si Jésus Christ faisoit aujourd'hui cette demande, *N'avez vous point lu?* toute la réponse qu'ils pourroient faire, seroit celle-ci, *Non, car ils ne nous le permettent point.* Sur quoi il parla fortement contre la défense de lire l'Ecriture Sainte. Ce trait est à peu prés du même goût, qu'un autre du même Prédicateur. Un jour qu'il prêchoit sur cette question de Pilate, *Qu'est-ce que la Verité?* il dit à ses Auditeurs, qu'après bien des recherches, il l'avoit trouvé. Sur quoi il tira un Nouveau Testament, disant, *Là voilà dans ma main*; mais il le remit sur le champ dans sa poche, en ajoutant froidement; *mais c'est un Livre défendu.* Ce trait est tout à fait dans le génie Italien: aussi fit-il un grand effet sur l'Auditoire (20).

(20) Ibid. p. 119. 120.

[H] *Il se conformoit fort exactement aux Régles & aux Institutions établies dans l'Eglise, & il étoit d'une devotion exemplaire.*] Il assistoit toujours aux Communes Priéres dans sa Cathédrale, avec beaucoup de respect & de dévotion, & souvent il les lisoit lui-même. Il avoit grand soin que le Service public se fît exactement selon la forme prescrite; jusques-là qu'un Curé, qui lisoit les Prières dans la Cathédrale, aiant ajouté quelque chose aux *Collectes*, & l'Evêque l'aiant remarqué une fois ou deux, il se leva de sa place, s'approcha du pupitre du Lecteur, lui prit le Livre de la main, le censura de sa présomption en présence de tout le monde, & acheva lui-même la lecture de l'Office. Il prêchoit régulièrement tous les Dimanches deux fois dans sa Cathédrale, sur l'Epitre & sur l'Evangile du jour, & faisoit toujours le Catéchisme l'aprés-midi avant le Sermon: il prêchoit aussi deux fois tous les ans devant les Juges, quand ils faisoient leur tour. Il avoit la voix basse & sourde; mais outre l'excellence de ce qu'il disoit, la gravité de son air & de son maintien tenoit ses Auditeurs attentifs. Il observoit si scrupuleusement la forme prescrite, qu'il ne faisoit rien qui n'y fût exactement conforme; ensorte que dans la lecture des Pseaumes & des Antiennes il ne suivoit point l'usage ordinaire, selon lequel le Ministre & le Peuple lisent alternativement; mais il lisoit tout lui-même, parce que cette lecture alternative n'est point prescrite. Par rapport à la coutume de placer la Table de la Communion du côté de l'Orient, & de se mettre à genoux, il ne voulut jamais s'écarter de ce qui étoit prescrit par la Loi; disant, que ceux qui ajoutoient à la Loi n'étoient pas moins Non-Conformistes, que ceux qui refusoient de s'y soumettre. Quand il entroit dans l'Eglise, tout son air annonçoit qu'il observoit la régle donnée par le Sage, *Quand tu entres dans la Maison de Dieu, prens garde à ton pied.* Ni le rang, ni l'autorité, ni l'exemple de personne, n'avoient le pouvoir de le détourner du chemin qu'il croyoit devoir suivre; quoiqu'il n'ignorât point qu'on prenoit extrêmement garde à certaines choses, par lesquelles on jugeoit des gens, & auxquelles on mesuroit le zèle pour la Conformité (21).

(21) Ibid. p. 145-147.

[I] *Il s'y propose de prouver que l'Eglise Romaine est la Babylone désignee dans son Texte, mais en même tems il fait l'apologie de quelques personnes qui se trouvent dans cette Eglise.*] Il remarque dans ce Sermon, que puisque Jésus-Christ *appelle son Peuple hors de Babylone*, c'est une preuve évidente qu'il y a non seulement dans cette Babylone un grand nombre d'honnêtes-gens, mais de bons Chrétiens, non seulement rachetés, mais en possession de la grace de notre Seigneur Jésus-Christ; ce qu'il appuye de plusieurs raisons. Ceux qui sont sous la tyrannie de la Babylone Romaine, ont le Sacrement de l'entrée dans l'Alliance de Grace, c'est-à-dire le Baptême, par lequel ceux qui le reçoivent, deviennent *Membres de Christ, Enfans de Dieu, & Heritiers de la Vie éternelle.* Et ceux qui n'ont que ce Sceau de l'Alliance divine, savoir les Enfans, font une partie assez considérable, & rien moins que méprisable, du Peuple de Dieu; quoiqu'ils soient hors d'état d'entendre la voix de Jésus-Christ, qui les appelle à sortir de Babylone. D'ailleurs, on y annonce aux Adultes l'Alliance de Grace, sinon aussi *clairement* & aussi *purement* qu'elle peut & qu'elle doit être annoncée, cependant de manière qu'on prêche les Vérités fondamentales, qu'on fait voir à l'homme sa misére, qu'on lui fait connoitre comment il est racheté du péché par Jésus-Christ, que la Foi en ce divin Sauveur est nécessaire, & que cette Foi est produite en quelques-uns par la Grace de Dieu. De plus, il y a dans l'Eglise de Rome de la Persécution; & c'est là un caractère plus certain du Peuple de Dieu, que la Félicité temporelle de Bellarmin. Tous ceux qui veulent vivre *selon la piété en Jésus-Christ, souffriront persécution*, dit l'Apôtre. *Vous serez hais de tous, à cause de mon nom*, dit notre Sauveur. Et ceux de l'Eglise Romaine qui sont moins superstitieux que les autres, ou qui osent parler de réformer les abus, sont de ce nombre: on y en voit même qui ont souffert le Martyre, pour s'être opposés courageusement aux Traditions humaines, aux Iconolâtres, au Purgatoire, & à d'autres choses semblables. A quoi il faut ajouter, qu'il y en a tous les jours quelques-uns, qui obéissant à la voix de Jésus-Christ, sortent, & viennent à nous. En effet, comment le Sauveur pourroit-il appeller de là son Peuple, s'il n'y en avoit pas un? On dira peut-être, qu'il y a dans cette Eglise tant d'Erreurs monstrueuses, une Idolatrie si déclarée, tant de Superstitions, que ceux qui vivent dans sa Communion, doivent nécessairement, ou participer à ses abominations, ou être des Hypocrites.
„ Mais, *continue notre Evêque*, bien des Erreurs, & beau-
„ coup d'Ignorance, lorsqu'elle n'est pas volontaire & af-
„ fectée, sont compatibles avec la vraie Foi en J. Christ;
„ & là où il y a une véritable douleur pour un seul pé-
„ ché, celle qu'on sent parce que le péché déplait à Dieu,
„ il y a une repentance générale & implicite de tous les
„ péchés cachés. Dans le tems du Schisme des dix Tri-
„ bus, lorsqu'Elie se croyoit seul fidèle à Dieu, la Provi-
„ dence avoit réservé (*) *sept mille hommes qui n'avoient pas*
„ *fléchi le genou devant Bahal.* On peut concevoir que la
„ même chose a lieu ici: d'autant plus que l'Idolatrie qui
„ se pratique sous l'autorité de la Babylone mystique, est
„ plutôt un Culte faux & volontaire du vrai Dieu, & est
„ plutôt recommandée comme bonne & utile, qu'elle n'est
„ prescrite comme absolument nécessaire; & que les Su-
„ perstitions qui y régnent sont plutôt des additions super-
„ flues, que des retranchemens de choses nécessaires à salut:
„ d'autant plus enfin, qu'on ne donne point aussi le nom
„ odieux d'*Hypocrisie* à la foiblesse, & quelquefois à l'hum-
„ ble & pacifique conduite de quelques-uns, qui ne s'op-
„ posent point aux Erreurs dominantes, & n'entreprennent
„ point de faire tête au grand nombre, mais qui suivent
„ la multitude, en gardant la droite connoissance pour
„ eux, & qui quelquefois, par un effet de la Bonté Di-
„ vine, sont plus heureux que d'autres. Nous ne don-
„ nons pas le titre d'Hypocrite à S. Jean le bien-aimé Dis-
„ ciple du Seigneur, parce qu'il étoit *connu du Souverain-*
„ *Sacrificateur* (†), & qu'il eut le crédit de procurer à S.
„ Pierre l'entrée de la maison de ce Pontife. Nous ne
„ qualifions pas même ainsi S. Pierre, parce que *la crain-*
„ *te* lui fit renoncer son Maitre; bien moins encore Da-
„ niel & ses Compagnons, parce qu'ils obtinrent de Mele-
„ zar Chef des Eunuques, *d'être nourris de légumes, &*
„ *de ne pas se souiller des mets qui venoient de la table du*
„ *Roi* (‡); & ceux-ci savoient qu'ils étoient *captifs* en Ba-
„ by-

(*) 1 Rois XIX. 18.

(†) Jean XVIII. 15. 16.

(‡) Dan. I. v. 8. 16.

ce qu'il étoit, & qui inspiroit du respect. Il étoit grave sans affectation, & observoit une simplicité décente dans ses habits. Il avoit la barbe longue & bien fournie, & ses cheveux gris lui servoient d'ornement, & le rendoient vénérable. Il conserva sa vigueur jusqu'à la fin de sa vie; mais peu d'années avant sa mort il eut de rudes attaques de la pierre, que son genre de vie sédentaire lui avoit causée, & qu'il supporta avec une patience admirable. Il ne trouvoit pas de meilleur remède que de bêcher dans son Jardin, jusqu'à ce qu'il se fût échauffé, ce qui adoucissoit ses douleurs (e). Les qualites de son ame, & sa conduite à tous égards, étoient extraordinaires [K]. Il avoit de justes & grandes idees de la Religion: il ne la regardoit pas comme un Systême d'Opinions, ou de Pratiques, mais comme une Discipline céleste, qui réforme le cœur & la conduite; ensorte que lorsqu'il voyoit des gens qui se faisoient valoir par leur zéle pour des choses peu importantes, il avoit souvent à la bouche ces paroles de S. Augustin, *Je ne cherche pas des feuilles, mais des fruits.* C'étoit-là aussi le véritable principe de son zéle contre le Papisme: ce n'étoit ni l'esprit de Parti, ni l'aigreur d'un homme spéculatif, ni l'intérêt, qui agissoit sur lui; mais il regardoit la corruption de cette Eglise, comme contraire au grand but du Christianisme; ce qu'il fondoit non seulement sur la spéculation, mais sur ce qu'il avoit vu & appris pendant le long séjour qu'il avoit fait en Italie (f). Il tenoit pour la Moralité du Sabbat, & étoit si persuadé que l'exacte observation du Jour du repos servoit aux grandes fins de la Religion, que non seulement il ne vouloit prendre aucune des libertés que d'autres se permettent ce jour-là, mais qu'il l'observoit de la manière la plus exemplaire (g). Il épousa une Dame de la famille des Lestranges, qui étoit veuve du Greffier de S. Edmondsbury: il en eut trois fils, & une

(e) Ibid. p. 219. 220.

(f) Ibid. p. 228. 229.

(g) Ibid. p. 229.

„ bylone. Mais combien de milliers d'hommes croyez-„ vous qu'il y ait dans la nouvelle Babylone, qui pensent „ tout autrement; qui croyent être dans la *véritable Eglise Catholique*, dont cette *Prostituée* usurpe le nom; & „ qui, quoiqu'ils reconnoissent qu'il y a quantité d'Abus „ dans l'Eglise où ils sont, & qu'elle a besoin de Réformation, comme ils y sont pourtant nés, croyent ne „ devoir pas abandonner *leur Mère malade*? Ceux qui ont „ occasion de connoitre l'intérieur de la Conscience de „ bien des personnes de cette Communion, savent que „ c'est-là le langage secret d'un grand nombre. De dire „ comment ils peuvent se justifier de ne pas obéir à l'ordre de J. Christ, *Sortez, mon Peuple*, c'est ce que nous „ devons examiner ailleurs. Pour le présent, je ne puis „ que les regarder comme faisant partie du Peuple de Dieu, „ quoiqu'ils soient en grand danger dans la Captivité où „ ils vivent, comme autrefois Daniel, Mardochée, Ester, Néhémie, Esdras & un grand nombre d'autres, „ qui demeurérent en Babylone malgré l'Edit de Cyrus, „ & l'ordre du Prophète d'en sortir." Il remarque ensuite, que ce qu'il vient de dire peut répandre quelque jour sur une question agitée parmi les Savans & parmi les gens de bien: *Si l'Eglise Romaine est une veritable Eglise, ou non?* & il croit que si on pose bien l'état de la question, par rapport aux termes, il n'y a plus de dispute. Par exemple, supposé que l'on demande: *Si la Babylone qui prétend être l'Eglise de Rome, & même l'Eglise Catolique, l'est veritablement, ou non?* ou que l'on s'exprime de cette manière: *Si le Peuple de Christ, qui est dans cette Captivité, est la véritable Eglise, ou non?* en laquelle de ces deux manières qu'on énonce la question, elle est bien-tôt décidée. Il convient que l'Eglise de Rome a le Ministère de réconciliation, par la commission donnée aux Prètres à leur Ordination, qui est la même que notre Sauveur a laissée à son Eglise: *A quiconque vous pardonnerez les péchés, ils seront pardonnés; & à quiconque vous les retiendrez, ils seront retenus* *. „ A l'égard du droit d'offrir le *Sacrifice*, si „ par-là on entend autre chose que de célébrer la *Commémoration* du Sacrifice de Jésus-Christ une fois offert sur „ la Croix, ce n'est point une partie du Sacerdoce ou du „ Ministère du Nouveau Testament, mais une *Addition superflue* qu'on y a faite; qui ne détruit pourtant pas „ ce qui a d'ailleurs été légitimement conféré." L'Evêque finit cette partie de son Discours en ces termes: „ Je „ ne puis concevoir que cette Doctrine puisse scandaliser „ personne, à moins que ce ne soit parce qu'elle est trop „ *charitable*. Et quant à cela, je suis assuré que c'est un „ bon défaut, qui est un des caractères des Brebis de Jésus-Christ, & qui peut contribuer à faire sortir son Peuple de Babylone. *A ceci tous connoitront que vous êtes mes Disciples, savoir, si vous avez de l'amour l'un pour l'autre* †. Mais ils nous traitent d'*Hérétiques*, d'*Infidèles*, „ de *Chiens &c.* & ils nous persécutent avec une haine „ plus mortelle que les Juifs & les Turcs. Oui, c'est-là „ Babylone, & peut-être avec elle quelques-uns du Peuple de Dieu, qui ne nous connoissent point. Ainsi en „ agit pendant quelque tems Saül, quoiqu'il fût un Vaisseau élu pour porter le nom de Christ par tout l'Univers. Mais persévérons dans notre charité envers eux, „ de la même manière que nous avons de l'indulgence „ pour la foiblesse de nos Amis ou de nos Enfans, lorsque dans une attaque de fièvre chaude, ou de folie, ils „ nous disent des injures. Souvenons-nous, que s'ils sont „ le Peuple de Christ, quelque peu *aimables* qu'ils nous „ paroissent, ils sont pourtant nos *Frères bien-aimés* (22)." Nous ne rapporterons plus qu'un seul endroit de cet excellent Sermon. „ Qu'il nous soit permis de le dire, avec aussi peu de dessein de scandaliser personne, que „ nous le disons avec peu de plaisir. C'est que nous, qui „ paroissons avoir été les plus prompts à nous réformer, „ nous ne sommes pourtant pas tellement hors de Babylone, qu'il ne nous reste de honteuses marques de notre „ Captivité. Témoins ces *Inféodations* de Bénéfices, qui ne „ sont que des vols faits à l'Eglise, inventés pour maintenir ces *inutiles & très irréguliers Réguliers*, inutiles à „ l'Etat & à l'Eglise, zélés & prompts à défendre son Autorité, son faste, & son orgueil, par lesquels ils subsistent. Témoins ces *Dispenses*, ou plutôt ces dissipations des Ordres sacrés, qui détruisent tout par un *Non-obstante*; la Simoniaque & sacrilége vénalité des choses „ saintes; ces nombreuses *Extorsions* dans l'exercice de la „ *Jurisdiction Ecclesiastique*: tous abus que nous n'avons „ pas entièrement bannis. Que chacun de nous s'applique cette exhortation, *Sortez d'elle, mon Peuple* (23).

(*) Jean XX. 23.

(†) Jean XIII. 35.

(22) Idem p. 256-285.

[K] *Les qualités de son ame, & sa conduite à tous égards, étoient extraordinaires.*] Il avoit un jugement & une mémoire admirables, & il les conserva jusqu'à la fin de sa vie. Il prêchoit toujours sans avoir rien écrit; mais il mettoit souvent ses Sermons sur le papier après avoir prêché. Il n'affectoit point de faire parade d'érudition, n'en employant jamais d'autre que celle qui étoit nécessaire pour l'explication de son Texte, & pour l'éclaircissement des difficultés qui s'y trouvoient; ce qu'il faisoit en comparant l'Original avec les plus anciennes Versions. Son style étoit clair & abondant, mais simple & uni; car il avoit de l'aversion pour tous les ornemens affectés dans les Sermons, les regardant comme contraires à la simplicité Evangélique. Le grand but de ses Sermons étoit d'inspirer à ses Auditeurs de justes idées des grandes Vérités du Christianisme, & de vifs sentimens de pieté; ce qu'il faisoit avec d'autant plus de force & d'autorité, que l'on voyoit qu'il étoit lui-même touché de ce qu'il annonçoit aux autres (24). Il avoit un grand commerce, non seulement avec les Théologiens d'Angleterre, mais aussi avec quantité d'autres de différens Pays; car il écrivoit parfaitement bien en Latin & en Italien. Il étoit ouvert dans la conversation, mais parloit rarement de choses indifférentes, tâchant toujours de rendre sa compagnie utile & instructive pour ceux avec qui il se trouvoit. Modeste autant que modéré, il disoit sa pensée avec beaucoup de liberté. Comme il laissoit aux autres celle de parler naturellement, il en usoit aussi, mais avec discrétion, & d'une manière convenable à un homme de son âge & de son rang; & il ne fit pas même difficulté d'avertir le savant & digne Usserius Primat d'Irlande, de ce qu'il trouvoit de répréhensible en lui. Son habillement étoit grave & décent; ses ameublemens n'avoient rien de fastueux ni de superflu. Sa table étoit bien servie, à proportion de l'abondance du Pays; mais sans excès. Hospitalier envers ceux qui abordoient chez lui, ce qui arrivoit souvent, il nourrissoit aussi de sa cuisine plusieurs pauvres familles Irlandoises de son voisinage. A Noel, il faisoit manger les pauvres à sa table, s'assujettissant à supporter la vue de leurs haillons, & leur grossiereté. Il ne se pressoit point à parler, & s'exprimoit en peu de mots dans les compagnies. Il gardoit ordinairement le silence, quand il se trouvoit à de grandes tables. Un jour qu'il mangeoit chez le Comte de Stafford, quelqu'un remarqua qu'ils parloient tous, excepté lui; sur quoi le Primat répondit: *Portez-lui une botte, & vous le trouverez armé de toutes pièces.* La personne qui avoit fait la remarque, proposa une question de Théologie à l'Evêque, qui répondit avec tant de capacité & embarrassa si fort son homme, que tout le monde se mit à rire, excepté l'Evêque. Sa grandeur d'ame, & son intrépidité en toutes sortes d'occasions, ont paru en diverses circonstances de sa vie; & quoique ces qualités soient souvent mêlées de beaucoup d'orgueil, rien de pareil n'avoit lieu chez lui. Il agissoit envers tout le monde avec tant d'humilité & d'une manière si engageante, qu'il gagnoit tous les cœurs. Il vivoit avec ses Ecclésiastiques, comme avec ses Frères. Quand il faisoit ses Visites, il refusoit toutes les invitations que les Seigneurs du Pays lui faisoient, & mangeoit avec ses Frères dans les plus pauvres Cabarets, lorsqu'il ne s'en trouvoit pas d'autres dans le Lieu. Il évitoit toute affectation de grandeur, allant toujours à pied, quand il étoit à Dublin, accompagné d'un seul Domestique, excepté dans les occasions de Cérémonie. Il n'eut jamais de carrosse, aiant toujours été assez vigoureux pour aller à cheval. Il évitoit l'affectation d'humilité, comme celle de grandeur, la première naissant très souvent d'un plus grand fond d'orgueil, que la seconde; & malgré tant de talens extraordinaires dont Dieu l'avoit favorisé,

(23) Idem p. 171. 172.

(24) Ibid. p. 220. 221.

une fille; mais un des garçons, & la fille, moururent en bas âge. Sa femme mourut d'une léthargie, trois ans avant que la Rebellion d'Irlande éclatât; & il fit lui-même son Oraison funèbre, en tempérant si bien les mouvemens de sa tendresse, par la modération Chrétienne, qu'il fit fondre en larmes toute l'Assemblée (b).

(b) Ibid. p. 280.

risé, on ne remarqua jamais qu'il eût trop haute opinion de lui-même, & qu'il méprisât les autres, qu'il s'arrogeat l'empire sur eux, & qu'il souffrit impatiemment qu'on ne fût pas de son avis. Il avoit pris une Devise très propre à lui rappeller la sainteté & l'humilité, par lesquelles il devoit se distinguer; c'étoit un Creuset embrasé, avec ces paroles en Hébreu: *Ote moi tout mon etain.* Le mot Hébreu qui signifie *Etain*, est *Bedil*: il vouloit faire connoitre par-là, qu'il regardoit tout ce qu'il y avoit en lui, comme de peu de valeur, priant Dieu de vouloir l'épurer. Sa grande humilité cachoit ce qu'il y avoit de plus excellent dans sa piété, par rapport à l'intérieur: mais il en donnoit la preuve la moins équivoque, par sa vie & sa conduite. Il est vrai que si les Rebelles n'avoient pas dissipé tous ses papiers, on y auroit pu découvrir bien des choses, parce qu'il avoit tenu un Journal de sa vie depuis plusieurs années; mais Dieu seul sait ce qu'il contenoit, personne ne l'aiant jamais vu, à moins qu'il n'ait été trouvé par quelqu'un des Rebelles. Il ne pensa jamais à changer de Siége, & à passer à un Evêché plus considerable que le sien, auquel il se regardoit comme attaché par des liens qui ne pouvoient pas aisément être rompus. Ainsi, lorsqu'on lui proposa de le transférer à un Evêché d'Angleterre, il le refusa, disant, qu'il seroit un Evêque non moins incommode en Angleterre, qu'il l'avoit été en Irlande (25).

(25) Idem p. 221-229.

BEDERIC ou DE BURY (Henri), ainsi nommé de S. Edmonds-Bury dans la Province de Suffolk, où l'on croit qu'il étoit né, étoit un Moine Anglois de l'Ordre de S. Augustin, dans le XIV. Siécle. Il fit paroitre d'excellentes dispositions pour les Sciences, dès sa plus tendre jeunesse; & les Supérieurs du Couvent où il fut élevé ne négligérent pas de les cultiver: ils l'envoyérent non seulement dans les Universites d'Angleterre, mais aussi dans celles des Pays étrangers, où il se poussa si fort par son application à l'étude, & en s'exerçant continuellement à la dispute dans les Ecoles, qu'il fut honoré du bonnet de Doćteur à Paris. Etant retourné peu de tems après en Angleterre, il se distingua également par son éloquence en chaire, & par sa probité & son habileté dans les affaires; ensorte qu'il fut élu Provincial de son Ordre pour toute l'Angleterre (a). Il a composé divers Ouvrages [A]. Bale dit (b) que c'étoit un beau génie, & un éloquent Prédicateur pour son Siécle. Pierre Vincent, cité par cet Historien & par Pitseus, l'accuse d'avoir soutenu une Hérésie, parce qu'il défendoit fortement l'opinion, que la Vierge Marie a été conçue en péché. Il florissoit vers l'an 1380, sous le régne de Richard II.

(a) Pitseus *De Ill. Angl. Scriptor.* n. 675. p. 526, 527. Paris. 1619.

(b) *Illust. Maj. Bryt. Scriptor.* Cent. VI. p. 481. Basil. 1557.

[A] *Il a composé divers Ouvrages.*] *Leçons sur le Maître des Sentences*, en quatre Livres. Un Livre de *Questions Théologiques.* Un Livre de *Sermons sur la Bienheureuse Vierge.* Un Livre de *Sermons pour toute l'Année*; & plusieurs autres Ouvrages de cette espèce, dont Bale dit qu'il ne peut rendre un compte exact.

BEHN (Aphara (a)) descendoit d'une bonne famille de Cantorbéry dans la Province de Kent, & dont le nom étoit Johnson [A]. Je n'ai pu trouver la date de sa naissance. Elle passa sa jeunesse dans la Ville de Cantorbéry, & donna dès-lors de grandes espérances de ce qu'elle seroit un jour, tant pour le corps que pour l'esprit. Elle fit paroitre de bonne heure une forte inclination pour la Poësie, & composoit dans sa premiére jeunesse des vers fort doux & fort jolis. Elle passa fort jeune à Suriname, avec son pére & le reste de sa famille. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ce voyage, c'est qu'il lui donna occasion d'écrire la tendre Histoire d'*Oroonoko* [B], qui a fourni l'idée de la fa-

(a) C'est-là son vrai nom, copié sur son Epitaphe dans le Cloitre de l'Abbaye de Westminster. Mr. G. Ja-cob l'appelle *Afra*; & Langbaine, Philips, & d'autres qui ont écrit la Vie de nos Poetes, l'appellent *Afrée Behn*: ce qui vient, sans doute, de ce qu'elle a pris le nom d'*Astrée* dans quelques-uns de ses Ouvrages.

[A] *Son nom de famille étoit Johnson.*] On nous apprend que son pére étoit parent de Mylord Willougby, & que ce fut ce Seigneur qui l'engagea à quitter le tranquille séjour de Cantorbéry avec toute sa famille, pour entreprendre le périlleux voyage des Indes Occidentales, en qualité de Lieutenant Général de plusieurs Iles & de Suriname (1).

(1) *The Life and Memoirs of Mrs. Behn*, à la tête de ses *Histoires & Nouvelles*, publiées par Mr. Gildon. Vol. I. p. 2. VII Edit. Lond. 1722. & *History of Oroonoko* p. 152. in-8.

[B] *La tendre Histoire d'Oroonoko.*] Voici en abrégé de quoi il s'agit. Oroonoko, jeune Prince Africain, bien fait & vaillant, devient éperdument amoureux d'Imoinde, jeune Dame d'une vertu & d'une beauté achevée, dont il est aussi tendrement aimé. Quelque tems après, le Roi du Pays, ayeul d'Oroonoko, conçoit aussi de l'amour pour Imoinde, & l'oblige de satisfaire sa passion. On peut juger de la douleur des deux Amans, dans cette occasion. Oroonoko, malgré tous les obstacles, trouve le moyen de la voir dans le Serrail: mais les Espions du vieux Monarque l'en aiant averti, il en est si irrité, qu'il vend Imoinde à un Capitaine de Vaisseau, qui la conduit chez les Anglois à Suriname; & en même tems il fait publier qu'on lui a ôté la vie. Le jeune Prince, après avoir pleuré longtems une personne si chère, se réconcilie en apparence avec son grand-pére. Sur ces entrefaites arrive à la rade un Vaisseau Anglois, dont le Capitaine, qui étoit connu d'Oroonoko, invite ce Prince avec plusieurs autres personnes de venir à son bord. Après un repas magnifique, à un certain signal, on se saisit de tous les conviés, on les met aux fers, le Capitaine fait hausser les voiles & prend la route de Suriname, où tous ceux qui avoient été arrêtés sont vendus pour Esclaves aux Anglois de la Colonie. Oroonoko y rencontre inopinément son adorable Imoinde, qui y étoit captive comme lui, & qui n'avoit cessé de pleurer leur séparation. L'un & l'autre deviennent l'admiration de toute la Colonie, tout le monde en est charmé, & leur fait toutes sortes de bons traitemens. Mais Oroonoko, las de l'Esclavage, assemble tous les Négres, & les exhorte à rompre leurs chaines & à se sauver dans les Bois. Animés par son discours, ils prennent leurs femmes & leurs enfans, & quittent Suriname; mais aiant été poursuivis, Oroonoko, après avoir combattu avec toute la valeur possible, est pris avec Imoinde, qui étoit pour-lors enceinte; on le ramène, & il est fouetté de la manière la plus cruelle. Dès qu'il est guéri de ses plaies, plein de ressentiment du honteux traitement qu'on lui a fait, & desespérant de se délivrer & sa chère Imoinde de l'Esclavage, il la conduit dans un Bois, où il la tue avec l'enfant qu'elle portoit. Quelques Européens le trouvent assis auprès du cadavre, & tâchent de se saisir de lui. Oroonoko se défend; mais accablé par le nombre, il est pris & ramené à Suriname, où il est attaché à un poteau & brulé tout vif, ce qu'il souffre avec une constance admirable. Celle qui a écrit la Vie de Made. Behn, dit (2) que le bruit avoit couru que cette Dame avoit eu trop de familiarité avec le Prince Négre: mais elle s'inscrit en faux contre ce fait; & remarque, que Me. Behn avoit tant de confiance en elle, qu'elle ne lui auroit pas caché son commerce avec ce Prince, s'il y avoit eu quelque chose de vrai; mais qu'elle peut assurer le Public, qu'il n'y a eu rien entre Oroonoko & Astrée (Me. Behn) que ce que toute la Colonie a vu, une généreuse estime pour ses grandes vertus &c. Qu'outre que le cœur d'Oroonoko étoit trop fortement épris d'Imoinde pour se laisser surprendre aux charmes (bien moindres à ses yeux) d'une Européenne, les parens d'Astrée veilloient trop sur sa conduite, pour qu'elle eût pu se laisser aller à une foiblesse, quand même elle y auroit été disposée (3). Il paroit qu'Oroonoko avoit une passion tout extraordinaire pour Imoinde; & si elle étoit telle que la représente Me. Behn, il n'y a guéres d'apparence qu'il ait pu en avoir pour elle; à moins qu'on ne suppose, que la vue d'une si belle Européenne effaça les charmes qu'il avoit jusques-là trouvés à Imoinde, & donna à notre Muse la place que la belle Négresse avoit occupée dans son cœur. C'est ce qui paroitroit peut-être à quelques personnes tenir presque du miracle, vu la violence de la passion d'Oroonoko pour Imoinde, & le contraste de leurs couleurs: mais ce contraste même n'étoit-il pas bien capable de piquer la curiosité, & l'Amour ne fait-il pas tous les jours des miracles?

(2) Idem p. 3. 4.

(3) Idem p. 4.

Le jeune Amour . . . .
. . . .
Fut de tout tems grand faiseur de miracles.
En gens coquets il change les Catons.
Par lui les sots deviennent des Oracles.
Par lui les Loups deviennent des Moutons.
Il fait si bien, que l'on n'est plus le même:
Temoin Hercule, & témoin Polyphême,
Mangeurs de gens. L'un sur un roc assis,
Chantoit aux Vents ses amoureux soucis;
Et pour charmer sa Nymphe joliette,
Tailloit sa barbe, & se miroit dans l'eau.
L'autre changea sa massue en fuseau,
Pour le plaisir d'une jeune fillette (4).

(4) *Contes de la Fontaine* Tom. I. p. 90. 91. Amsterd. 1699. in-12.

fameuse Tragédie qui porte ce nom. L'Auteur de la Vie de Madame Behn assure qu'elle écrivit cette Histoire par l'ordre exprès de Charles II. à qui elle fut présentée, & auquel elle fit une rélation exacte & agréable de l'état de la Colonie de Suriname. Le malheur qu'elle eut de perdre ses parens dans ce Pays-là, l'obligea de revenir en Angleterre; & s'étant rendue à Londres, elle épousa Mr. Behn, Négociant considerable, d'origine Hollandoise. Elle s'étoit fait une si grande réputation d'esprit & de jugement, & ce qui est encore plus rare dans son Sexe, de secret, que dans le tems de la guerre avec la Hollande, Charles II. l'employa en Flandre à différentes négociations, qui demandoient de l'adresse & de la prudence; & elle s'en acquitta d'une manière qui lui attira tous les applaudissemens, auxquels une belle & spirituelle Dame pouvoit s'attendre de la part d'un Prince qui faisoit tant de cas du beau Sexe (b). On rapporte que par ses intrigues elle découvrit un secret de la dernière importance à la Nation Angloise, qu'elle communiqua à un certain Ministre; mais il négligea l'avis: ce qui fit qu'elle renonça aux affaires politiques, & que pendant le reste de son séjour à Anvers, elle se livra à ses plaisirs & ne pensa qu'à se divertir (c) [C]. Elle dit elle-même dans un endroit de ses Ouvrages, que le Roi l'avoit employée dans les affaires d'Etat [D]. On ignore si ce Monarque fut recon-

(b) *Some account of Mrs. Behn's Life, by Mr. Gildon; prefixed to a posthumous Comedy of that Lady, entitled,* The younger Brother, *or* the Amourous Jilt, *acted at the Theater Royal.* London 1696. in 4. Cette Piece ne se trouve point parmi les autres Pieces de Théatre dans l'Edition in-8.

(c) *The Life of Mrs. Behn*, par une Dame, & mise à la tête de ses *Histoires & Nouvelles*.

L'Histoire d'Oroonoko est, selon moi, le meilleur des Ouvrages de Me. Behn. Elle y dépeint l'Amour avec toute la délicatesse & la douceur possibles. Quoi de plus engageant, que cette déclaration qu'Oroonoko fait à sa charmante Imoinde? „ que ni l'âge ni les rides ne pourront „ altérer les sentimens de son cœur, puisque son ame se„ ra toujours belle & jeune; qu'il conservera éternelle„ ment l'image de ses charmes présens; & qu'il la cher„ chera & la contemplera dans son cœur, quand il ne la „ trouvera plus sur son visage (5).” La dernière pensée sur-tout est d'une grande beauté. Le Lecteur sera peut-être surpris d'entendre un Négre parler un langage si tendre & si délicat; mais l'Auteur nous apprend (6) qu'Oroonoko avoit eu pour Maitre un François banni de son Pays pour cause d'Hérésie. La différence de couleur n'en fait point dans l'ame; & quoiqu'il y ait des Noirs qui paroissent des brutes, il y en a d'autres où l'on remarque un fond naturel d'esprit & de génie; & nous avons eu, il n'y a que peu d'années, un Négre qui a fait de grands progrès dans les Langues, les Beaux-Arts & les Mathématiques. Cependant comme l'Auteur de la Vie d'Oroonoko avoit elle même un cœur susceptible d'une grande passion, il y a de l'apparence qu'elle a brodé & embelli les discours de son Héros, ici & en d'autres endroits. Quelle agréable description, que celle du plaisir que ressentit l'aïeul d'Oroonoko, en entendant dépeindre les charmes d'Imoinde! „ A ce portrait, son cœur, semblable „ à un flambeau éteint, facile à rallumer, ressent de nou„ veaux feux qui l'enflamment; & parvenu à sa seconde „ enfance, il sent une vive impatience de posséder un si „ bel objet, dont il est, hélas! incapable de jouïr (7).” Quoi de plus touchant, que la maniere dont elle dépeint l'éloquence muette des yeux, lorsqu'Oroonoko entre dans l'appartement d'Imoinde, après que le Roi l'a secretement fait enlever! „ Comme le Roi s'occupoit à regarder quel„ ques beaux ouvrages de la façon d'Imoinde, elle eut „ le tems de dire au Prince (*Oroonoko*) par des regards „ remplis de douleur & d'amour, qu'elle étoit sensible à „ sa froideur, & qu'elle gémissoit de sa captivité. Les „ yeux du Prince ne furent pas muets à leur tour; ils ré„ pondirent de la manière que le peuvent des yeux in„ struits par le cœur le plus tendre & le plus passionné. . „ . . . . & ce langage expressif suffit seul pour réconci„ lier leurs cœurs en un instant; ils sentirent qu'il ne leur „ manquoit que l'occasion, pour être parfaitement heu„ reux (8).” Ce que l'Auteur dit de la conduite d'Imoinde pendant sa captivité à Suriname, est joliment exprimé. „ Imoinde reçoit avec un si noble dédain tous ceux qui „ lui adressent des vœux, qu'on ne peut s'empêcher de s'é„ tonner qu'elle puisse allumer tant de desirs, & demeu„ rer si froide & si indifférente . . . . Chaque jour quel„ que Amant passionné se fait un devoir de solliciter d'ê„ tre chargé de l'ouvrage qu'elle a à faire; elle l'accep„ te en rougissant & avec répugnance, de crainte qu'il ne „ demande un regard pour récompense, quoiqu'il n'ose „ seulement l'espérer, tant est grand le respect qu'elle im„ prime dans le cœur de ses admirateurs (9).” Le portrait de la rencontre imprévue d'Oroonoko & d'Imoinde est très tendre. „ Oroonoko est frappé tout d'un coup „ des traits, de l'air, de la modestie d'Imoinde. A cet„ te vue son ame, abandonnant le reste de son corps, „ vient se loger dans ses yeux; il demeure immobile, & „ pendant quelques momens il ne sent plus qu'il existe. . „ . . . . Une foiblesse qui prend à Imoinde, réveille O„ roonoko comme d'un profond sommeil: il accourt pour „ la secourir; il la prend entre ses bras, & peu à peu el„ le revient à elle. Il seroit inutile de dire avec quels „ transports de joie, avec quel ravissement ils se regar„ dent l'un l'autre, sans prononcer une parole. Tantôt „ ils s'embrassent, tantôt ils se regardent fixement, com„ me s'ils doutoient encore du bonheur dont ils jouissent. „ Mais il est impossible d'imaginer tout ce qu'ils se dirent „ de tendre, quand la parole leur fut revenue (10).” Me. Behn continue: „ Il adore la Cabane qu'elle habite, di„ sant qu'il trouve plus de satisfaction dans ce petit coin „ du Monde, que l'Univers entier ne pourroit lui en „ donner. Elle de son côté voudroit que ce fût un Pa„ lais, puisqu'Oroonoko l'orne de sa présence (11).” Tout cela est naturel, & touchant. Mais l'Auteur de la Tragédie d'Oroonoko a mis encore plus de passion & de tendresse dans la dernière partie de son quatrième, & dans son cinquième Acte. Se peut-il rien de plus touchant, que ce que dit Oroonoko, lorsqu'après avoir pris les armes, il pense aux maux dont Imoinde est menacée, aussi bien que l'enfant qu'elle porte? „ Il me semble que je „ vois ce tendre enfant qui me tend les bras, qui me de„ mande la vie, qui me supplie de lui permettre de naî„ tre. Lui refuserai-je l'avantage de voir le jour? Faut„ il qu'il expire dans le sein de sa mère, & que baignée „ dans son sang, elle lui serve de tombeau? Telle est „ la voix de la Nature; voix forte, qui doit être écou„ tée, & qui doit l'emporter. Quiconque y résiste, doit „ avoir dépouillé l'Humanité (12).

(5) *History of Oroonoko* p. 91.

(6) Idem p. 85. 120.

(7) Idem p. 92.

(8) Idem p. 101. 102.

(9) Idem p. 142, 143.

(10) Idem p. 145.

(11) Idem p. 146.

(12) *Oroonoko, ou l'Esclave Royal.* Acte IV. Scène dern. p. 243.

[C] *On rapporte que par ses intrigues elle découvrit un secret de la dernière importance &c.*] On dit, qu'un certain Vander Albert (nom supposé) d'Utrecht, qui avoit été amoureux de Me. Behn pendant la vie de son mari, aiant appris son arrivée à Anvers, lui rendit visite, & lui fit une déclaration en termes très passionnés. La Belle fit semblant de l'écouter favorablement. Vander Albert avoit un Emploi considérable parmi les Hollandois, & voulant gagner de plus en plus les bonnes graces de sa Maîtresse, il lui apprit que les De Wit, qui haïssoient mortellement la Maison d'Orange, avoient proposé aux Etats, de concert avec l'Amiral de Ruiter, de remonter la Tamise, & d'aller bruler les Vaisseaux Anglois dans leur asyle. Comme c'étoit à de tels secrets que Me. Behn en vouloit, dès qu'elle eut congédié son Amant, elle donna incessamment avis de la chose en Angleterre; mais son avis fut méprisé & négligé, à la confusion du Ministre auquel elle l'avoit envoyé; car les Hollandois exécutérent leur projet (13). Ce mauvais succès la détermina à renoncer pour quelque tems à la Politique, pour se divertir avec Vander Albert. Celui-ci avoit prié un vieux parent de fournir à sa Maîtresse tout l'argent dont elle auroit besoin, pendant qu'il seroit absent d'Anvers. Le bon-homme le fit; mais il devint bientôt lui-même amoureux de la Belle, & lui écrivit plusieurs Lettres d'un style fort extraordinaire, auxquelles elle répondit comme il falloit. Après que ce commerce eut duré quelques jours, son Amant suranné vint lui rendre visite, & lui fit sa déclaration de la manière la plus grossière. Il se rendit à la fin si incommode, qu'elle fit revenir Albert, & l'informa de la trahison de son parent. Là-dessus les deux Rivaux s'étant querellés, le vieux Galant fut obligé de quitter Anvers. Albert renouvella alors ses poursuites: mais Me. Behn, justement prévenue contre lui à cause de son infidélité envers sa femme, qu'elle connoissoit, & qu'il avoit abandonnée, lui fit un joli tour. Elle lui promit de satisfaire sa passion; mais elle mit à sa place la femme d'Albert, qui fut charmé de son bonheur, tant est grand le pouvoir de l'imagination. La chose s'étant découverte ensuite par l'indiscrétion de cette femme, Albert résolut de se venger de Me. Behn. Il gagna une vieille Dame qu'elle avoit prise par charité, & qui couchoit avec elle, & l'engagea à se mettre à sa place avec ses hardes de nuit, un soir que Me. Behn étoit allée chez un Marchand. Elle revint chez elle, accompagnée par le fils du Marchand, ses deux sœurs, & par quelques domestiques. Le jeune-homme proposa de s'aller mettre au lit avec la Vieille, & l'on convint que la compagnie entreroit d'abord après avec de la lumière, pour les surprendre ensemble. La chose fut exécutée aussi-tôt: mais le jeune-homme fut bien étonné de s'entendre apostropher d'une voix grosse & mâle; & la compagnie étant survenue en même tems, il se jetta hors du lit. Albert de son côté, comme on peut se l'imaginer, se mit dans une furieuse colère, & on ne put l'appaiser, jusqu'à ce que Me. Behn lui eût promis de l'épouser, quand il arriveroit en Angleterre. Il retourna en Hollande pour y régler ses affaires, & se préparer à faire le voyage d'Angleterre; mais une fièvre l'emporta à Amsterdam. Me. Behn se rendit alors à Dunkerque, où elle s'embarqua pour retourner dans son Pays (14). Il faut avouer qu'il y a dans toute cette Histoire bien des circonstances qui sentent le Roman: mais d'un autre côté il faut convenir qu'il y a de certaines personnes, à qui il arrive des avantures plus que romanesques; & on n'en trouve point d'exemples plus frappans, que parmi les Poëtes, les Peintres & les Musiciens.

(13) *Vie & Mémoires de Mr. Behn*, à la tête de ses *Histoires & Nouvelles*, Vol. I. p. 6-10. de la 7. Edit.

(14) Idem p. 35-38.

[D] *Elle dit elle-même dans un endroit de ses Ouvrages, que le Roi l'avoit employée dans les affaires d'Etat.*] C'est dans une Pastorale à Mr. Stafford, intime Ami de Dryden, sur la Traduction de la mort de Camille, dans Virgile. Voici les vers en question.

Once,

reconnoissant; mais la politesse & la galanterie de sa Cour donnérent occasion à Me. Behn de déployer son génie poëtique, & de divertir le beau monde de la Ville durant plusieurs années. Elle paroit avoir eu des liaisons avec les plus beaux Esprits de son tems, dont quelques-uns l'ont honorée de leurs éloges, particuliérement Mrs. Dryden, Southerne, Charles Cotton & autres [E]. Mr. Gildon, qui l'avoit connue familiérement, en parle avec enthousiasme; il l'appelle *l'incomparable Me. Behn*, & il dit que quand on fait réflexion sur les malheureuses circonstances où elle se trouvoit lorsqu'elle a écrit, on ne peut s'empêcher d'admirer la force de son génie, qui semblable à celui d'Homère, a su conserver sa gaieté au milieu des chagrins (d). Pour la dépeindre au naturel, dit le même Auteur dans un autre endroit, il faudroit écrire comme elle, c'est-à-dire, avec toute la délicatesse de son sexe, & avec tout le feu du nôtre (e). Mais il y a souvent bien à rabattre des éloges qu'un homme d'esprit donne à une belle femme, avec laquelle il est en commerce: outre cela, le sentiment de Mr. Gildon ne sera vraisemblablement pas fort général, parmi les personnes qui ont du goût. Cet Auteur nous apprend aussi, qu'elle avoit infiniment d'esprit en conversation, & qu'elle raisonnoit plus solidement que ne font ordinairement les personnes de son Sexe: qu'elle étoit capable de disputer sur les questions de Métaphysique les plus subtiles, avec beaucoup de force & de justesse; & qu'elle savoit soutenir ses sentimens avec autant de précision que le plus habile Philosophe, sans prendre l'air magistral & décisif; ce qui mettoit de son parti ceux qui l'ecoutoient: qu'elle parloit bien sur toutes sortes de sujets: que son esprit n'étoit point gâté par la vanité, ne faisant jamais paroitre son mérite que par les belles choses qu'elle disoit; ce qui obligeoit les autres à l'applaudir d'une manière, qui lui épargnoit toujours la desagréable nécessité de se louer elle-même: que sa Muse n'étoit jamais réduite à la cruelle peine de produire avec difficulté, mais qu'elle écrivoit toujours facilement, quoiqu'en compagnie, & en parlant d'autre chose (f). Il nous apprend qu'il l'avoit vue lui-même travaillant à l'Histoire d'Oroonoko, & causant avec les personnes qui étoient dans la chambre. Un Ecrivain de son Sexe (Me. Manley) est bien éloignée d'en faire un portrait si avantageux. Dans la description qu'elle fait dans son *Atlantis* de la magnifique Gallerie de Julius Sergius (le feu Comte de Halifax) ornée des Portraits des plus beaux Esprits d'Angleterre, elle dit que *Julius Sergius est superficiellement galant & poli, & qu'il seroit fâché que les Dames eussent sujet de se plaindre qu'il ne leur eût pas donné place dans sa Gallerie: il a souffert qu'on y mît Sapho* (*) *la jeune, qui, quoiqu'elle eût pendant sa vie un cœur aussi tendre que l'ancienne, n'avoit ni la délicatesse, ni la finesse, ni la vivacité (dont la sienne n'est qu'une foible imitation) qu'on a tant applaudie dans la Maitresse de Phaon* (g). Quoique Me. Manley ne passe pas pour avoir fort respecté la vérité dans ses Caractères, il semble que celui-ci est assez juste. Je ne déciderai pourtant pas, si la jalousie n'y a point eu quelque part; car les Dames souffrent aussi impatiemment des Rivales qui leur disputent les graces de l'Esprit, que celles du Corps, & cela par la meme raison. L'Editeur des Piéces de Théatre de Me. Behn est fort libéral de ses louanges; car après avoir fait un magnifique éloge de ses Ouvrages Dramatiques, il ajoute, que tous ceux qui ont eu le bonheur de la connoitre personellement, étoient si charmés de son esprit, de son caractère aisé, & de l'agrément de sa conversation, qu'elle en étoit en quelque façon adorée (h). Mr. Langbaine est persuadé que la mémoire de Me. Behn subsistera longtems parmi les Amateurs de la Poësie Dramatique; puisqu'elle s'est distinguée non seulement par ses Piéces de Théatre, mais par plusieurs autres Ouvrages en vers & en prose, qui lui ont acquis parmi les Beaux-Esprits une réputation presque égale à celle de l'incomparable Orinde, Me. Catherine Philips (i). La plupart de ses Comédies, continue ce Biographe, ont eu le bonheur de plaire; & quoiqu'on ne puisse disconvenir qu'elle n'ait pris bien des choses, tant des Ecrivains Anglois que des François, on peut alléguer en sa faveur, qu'elle y a été souvent forcée, parce qu'elle étoit pressée; & que si elle a puisé dans d'autres sources, ç'a été plus par choix, que faute de pouvoir trouver dans son propre fonds ce dont elle avoit besoin, aiant eu d'abord le malheur d'être obligée d'écrire pour vivre [F] (k), comme elle l'a appris elle-même au Public. Ce qui fait aussi en sa fa-

(d) *Epître Dédicat.* du Recueil preced. p. xi.

(e) *Vie de Me. Behn*, à la tête de sa Comedie, *Le Frère cadet* &c.

(f) Gildon *Life of Mrs. Behn.*

(*) Me. Behn.

(g) *Memoirs of Europe towards the close of the eight Century, by Eginardus.* Vol. II Lib. I. p. 154. Lond. 1716 in-8. [Je n'ai pu trouver cet endroit dans la Traduction Françoise de l'Atlantis R. D. T.]

(h) Préface de ses Piéces de Théatre 1702. Vol. I. in 8.

(i) *An Account of the English Dramatic Poets &c.* by Gerard Langbaine, p. 11. Oxford 1691.

(k) Idem p. 18. L'Editeur des Pieces de Theatre dit la même chose.

Once, Thyrsis, by th' Arcadian King's command,
I left these shades, to visit foreign lands;
Employed in public toils of State-Affairs,
Unusual with my sex, or to my years (15).

„ Un jour, Thyrsis, je quittai par l'ordre du Roi d'Arcadie *, ces verds bocages, pour aller dans des Pays „ étrangers, employée à des Affaires d'Etat, peu convenables à mon sexe, & à mon âge."

[E] *Quelques-uns (des plus beaux Esprits de son tems) l'ont honorée de leurs éloges &c.*] Dryden, dans sa Préface sur la Traduction Angloise des Epitres d'Ovide, parlant de l'imitation de la Lettre d'Oenone à Pâris par Me. Behn, lui fait ce joli compliment: „ On m'a prié d'avertir que „ l'Auteur, qui est une personne du Beau-Sexe, n'entend „ point le Latin. Mais si cela est, je crains qu'elle ne fas„ se rougir ceux qui l'entendent." Mr. Southerne reconnoit qu'il lui est redevable en plus d'une occasion. Dans l'Epitre Dédicatoire de sa Piéce intitulée, *Le Mariage fatal, ou l'Innocent Adultère*, à Mr. Antoine Hammond, il lui dit „ qu'il est redevable de ce qu'il y a de tragique „ dans sa Piéce, à une Nouvelle de Me. Behn, intitulée „ *Le Parjure raisonnable* (16)." Et dans l'Epitre de sa Tragédie d'*Oroonoko* au Duc de Devonshire, il s'exprime en ces termes: „ Je suis redevable à Me. Behn de l'en„ droit le plus passionné de ma derniére Piéce (*le Maria„ ge fatal*); & convaincu que je n'avois pas assez témoi„ gné les obligations que je lui ai, je les ai augmentées „ par Oroonoko, dans le dessein de m'obliger à être re„ connoissant, & de mettre tout le monde en état de me „ taxer d'ingratitude, si je négligeois de dire sur ce sujet „ tout ce que je dois dire." Voilà, sans contredit, l'aveu d'un galant-homme; & ce qui suit, fait voir ce que Mr. Southerne pensoit du génie de Me. Behn pour le Dramatique: „ Elle entendoit très bien le Théatre, & je „ me suis souvent étonné de ce qu'elle avoit enseveli son „ Héros dans une Nouvelle, tandis qu'elle auroit pu le „ résusciter sur la Scène." La suite de la même Epitre Dédicatoire montre la forte & profonde impression qu'Oroonoko avoit fait sur elle. „ Ou elle croyoit qu'il n'y „ avoit point d'Acteur capable de le (*Oroonoko*) représen„ ter, ou elle ne put souffrir qu'on le représentât. Je „ croirois ce dernier, quand je me rappelle ce que j'ai „ entendu dire à un de ses Amis, qu'elle racontoit cette „ Histoire d'une manière bien plus touchante qu'elle ne „ l'a écrite." Mr. Charles Cotton, Auteur du *Virgile Travesti* (en Anglois), lui dit, „ qu'il y a des personnes „ qui écrivant bien sur de certains sujets, font pitié quand „ ils en touchent d'autres; mais qu'elle manie heureuse„ ment tous ceux qu'elle touche; qu'elle connoit égale„ ment les beautés du Tragique & du Comique: mais „ c'est sur-tout, *dit-il*, quand vous traitez l'Amour. As„ trée, que Cupidon lui-même trempe ses fléches, là où „ vous trempez votre plume. Jamais Vers plus charmans „ n'enrichirent le papier: ils ont toute la douceur de vo„ tre Sexe, & tous les agrémens de votre beauté (17)." Un Ecclésiastique a aussi payé tribut à la Muse de Me. Behn, de la manière suivante: „ La Lyre d'Orphée, a„ vec moins de charmes, inspira la paix, adoucit des trou„ pes entières d'hommes sauvages & de bêtes féroces. „ Mais l'Angleterre vous offre une plus noble tâche en„ core (18) &c." Mr. Tate lui envoya aussi des Vers pour mettre à la tête de *La Montre*: Il les adresse *à l'incomparable Auteur*, & commence à peu près en ces termes: „ En vous offrant ce foible hommage de nos Vers, „ nous reconnoissons du moins vos justes droits; & mal„ gré l'inutilité de ce tribut, il sert pourtant à montrer „ votre empire, & notre soumission. Nos Vers, qui n'a„ joutent rien à la perfection de votre Ouvrage, servent „ à en relever l'éclat. Un Diamant bien monté en brille „ plus vivement, sans emprunter rien du métal où il est „ enchassé." Un autre Poëte, qui signe G. I. a fait aussi des Vers à la louange de Me. Behn, qui sont au devant de *la Montre*, dans lesquels il l'appelle *Divine Astrée*: titre que les charmes du corps lui ont peut-être plus procuré que ceux de l'esprit. „ Merveille de ton Sexe! Gloi„ re de notre Siècle! . . . . combien les Anglois ne doi„ vent-ils pas bénir le nom de la grande Astrée! . . . . „ La France verra d'un œil d'envie, que tu effaces ses „ plus grands Génies; & elle se glorifiera en-vain de ses „ trophées, puisque tu règneras, en dépit de sa Loi „ Salique."

[F] *Obligée d'écrire pour vivre.*] C'a été là souvent le sort des Poëtes, même les plus illustres. A l'égard

(15) *Miscellany, being a Collection of Poems by several Hands*, p. 295. London 1685. in-8.

(*) Charles II.

(16) Je crois que c'est la Nouvelle connue sous le titre de *la Religieuse, ou la Belle parjure*, dans le Recueil des *Histoires & Nouvelles de Me. Behn.*

(17) A la tête d'une Piéce qui a pour titre *la Montre*. Londres 1688 in-12.

(18) *Miscellany, being a Collection of Poems*, p. 89. Lond. 1685 in-8.

ſaveur, c'eſt qu'elle a embelli ce qu'elle a emprunté des autres. Si à cela, continue le même Auteur, on joint la conſidération de ſon ſexe, je ne doute pas qu'on ne l'égale à pluſieurs Poëtes ſes contemporains (l). Mr. Philips (m) & Mr. Jacob (n) en parlent auſſi. Mr. Gildon remarque, qu'on trouvera peut-être qu'elle étoit trop favoriſée de la Nature, pour devoir s'attendre à l'être beaucoup de la Fortune: du moins, dit-il, eſt-il certain que ſa ſituation ſur la fin de ſa vie fut fort au deſſous de ſon mérite (o). Elle languit pluſieurs années [G], & mourut enfin par l'ignorance de ſon Médecin, le 16 d'Avril 1689. Elle fut enterrée dans un coin du Cloitre de l'Abbaye de Weſtminſter, à l'entrée de la porte méridionale, dans un endroit où il n'y a aucun Tombeau remarquable: il n'y a ſur le ſien qu'un marbre noir fort ſimple, avec l'Inſcription qu'on verra ci-deſſous [H]. On nous apprend (p) que cette Epitaphe eſt de la façon d'un homme d'eſprit, mais qui n'étoit point Poëte, comme la Pièce même le prouve. C'eſt le même auquel l'envie de quelques perſonnes du beau Sexe, & la malice de celles de l'autre, ont attribué la plupart des Ouvrages de Me. Behn. Je ſai pourtant très bien, ajoute l'Auteur de ſa Vie, qu'elle les a compoſés elle-même, ſans le ſecours de perſonne (q). Elle étoit d'un caractère généreux & franc; ſerviable pour ſes Amis, en tout ce qui dépendoit d'elle; plus prompte à pardonner une injure, que diſpoſée à en faire. Elle ne ſortit jamais des bornes de la modeſtie convenable à ſon ſexe, quoiqu'elle fût peut-être plus gaie & plus libre, que ne le permet une certaine régularité outrée (r). Je n'entreprendrai pas de decider, ſi elle étoit d'une Vertu fort rigide: ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſes Comédies ne portent pas le caractère d'une ſcrupuleuſe régularité [I]; & que ſi l'on exige principalement dans les Ouvrages Dramatiques des leçons de ſageſſe pour les mœurs, Me. Behn ne peut prétendre à aucun éloge ſur cet article. Elle avoit, dit un Ecrivain, l'art de peindre les paſſions, & ſur-tout l'Amour, avec tant de fineſſe; elle avoit des traits ſi délicats, que ſans voir ſon nom, on la reconnoit, comme Protogène reconnut Apelle au trait de ſon pinceau (s). Tous ſes Ouvrages ſont voir qu'elle avoit le cœur tendre & paſſionné, & cela paroit ſur-tout par ſes Lettres amoureuſes à un Gentilhomme, qu'elle appelle Lycidas (t): on y voit que toute la paſſion étoit de ſon côté, & que ſon Amant étoit froid & indifférent. Triſte ſituation pour l'un & pour l'autre! car un homme ne doit pas être médiocrement embarraſſé, de ſe voir adoré d'une Dame Poëte, & de ne la point aimer; parce que ces ſortes d'Amantes paſſionnées ne ceſ-

(l) Id. ibid.

(m) *Theatr. Poëtar. or a complete Collection of the Poets.* C'eſt un Ouvrage peu exact, & très imparfait.

(n) *The Poetical Regiſter, or the Lives and Characters of all the Engliſh Poets.* London 1723. Vol. I. p. 14. in-8.

(o) Gildon *Life of Mrs. Behn*, ubi ſupra.

(p) Id. ibid. & *Poetical Regiſter* Vol I. p. 14.

(q) *Vie de Me. Behn* à la tête de ſes Ouvrages en proſe, Vol I. p. 78. 7. Ed. London 1722.

(r) Id. ibid.

(s) Gildon *ubi ſupra* p. xi.

(t) Id. ibid.

gard de certains Ecrivains, qui par pareſſe ou par vanité employent mal leurs talens, ils ſont plus dignes de raillerie que de pitié. Mais il n'arrive malheureuſement que trop, que les bons Poëtes, quand ils ont du malheur, éprouvent le même traitement que les méchans Auteurs, c'eſt-à-dire le plus indigne. Quand j'entens Mr. E. P. Rich, implorant la faveur (19) du Duc de Chandos, cet illuſtre Mécène, en imitant d'une manière ridicule ces vers d'Horace:

Quod ſi me lyricis vatibus inſeres,
Sublimi feriam ſidera vertice:

Quand, dis-je, j'entens les ſaillies d'un Poëte de ce caractère, elles ſont un tout autre effet ſur moi, que les ſpirituelles plaintes que l'Ingénieux & infortuné Pattiſon adreſſe à la Comteſſe de Hertford, la Protectrice des bons Poëtes (20). La grande inégalité qu'il y a dans les compoſitions de ce jeune Auteur, prouve la vérité de la remarque de l'Abbé du Bos: *L'Enthouſiaſme Poëtique n'eſt pas un de ces Talens, que la crainte de mourir de faim fait donner. Si, comme le dit Perſe, qui nomme le Ventre le Père de l'induſtrie* (ingenii largitor venter), *les entrailles à jeun ſont croitre l'eſprit, ce n'eſt pas aux Ecrivains* (21). Tant s'en faut, qu'au contraire, comme le dit un Poëte Anglois, „ la faim rétrécit l'Eſprit, l'accable, & éteint „ ſon feu." Un grand Poëte paroit tout différent de lui-même, ſelon la diverſité des circonſtances où il ſe trouve. Comme il doit naturellement avoir des paſſions vives & fortes, l'abondance ou la diſette doivent agir violemment ſur ſon eſprit, l'élever ou l'accabler, ſelon les changemens de ſa fortune.

On a déja vu que Mr. Charles Cotton avoit une haute idée de la Muſe de Me. Behn: il paroit par un endroit de la même Pièce qu'on a citée, qu'il croyoit qu'elle ſe rabaiſſoit trop en daignant traduire. „ Pourquoi vous, qui „ ſavez ſi bien créer, voudriez-vous vous abaiſſer juſqu'à „ traduire? Pouvez-vous, vous dont la Veine eſt ſi riche, „ que vous ſeule êtes capable de la régler; vous qui vous „ ſoutenez par vous-même, & que la Poëſie même anime „ .... pouvez-vous deſcendre juſqu'à donner l'exiſtence à „ un Auteur qui n'exiſtoit point? On vous reconnoit pourtant par-tout." Un autre Poëte, c'eſt Mr. George Jenkins, quelques pages plus bas, fait un magnifique éloge de ſes Traductions. Il la compare à Colomb, apportant dans ſa Patrie les tréſors des Pays les plus éloignés; & il l'élève au-deſſus de ce célèbre Navigateur.

[G] *Elle languit pluſieurs années.*] C'eſt ce qu'elle nous apprend elle-même, dans les Vers qu'elle fit ſur la mort de Mr. Waller, inſérés dans le Recueil des Pièces faites à cette occaſion par le fameux Mr. Granville (Lord Landsdown), par le Chevalier Jean Cotton, Mr. Bevil Higgons, Mr. Rymer &c. Elle y dit, qu'elle eſt accablée de chagrins & de maux; qu'elle eſt preſque auſſi proche du tombeau que lui; que chaque Vers qu'elle fait, eſt accompagné de douleur; mais que cependant ſon nom ranime ſa Muſe languiſſante. Il paroit par la date de ces Vers, qu'ils ont été faits l'année d'après la mort de Mr. Waller, & un an avant celle de Me. Behn elle-même (22).

[H] *L'Inſcription qu'on verra ci-deſſous.*] Ni la penſée, ni le tour ne paroitront fort bons au Lecteur.

Mrs. Apharra Behn dy'd Aprill the 16, 1689.

Here lyes a proof that wit can never be
Defence enough againſt Mortality:
Great Poeteſs, O thy ſtupendous lays
The World admires, and the Muſes prayſe.

Revived by Thomas Waine, in reſpect to ſo bright a Genius.

Le ſens de l'Epitaphe eſt, „ que ce Tombeau renferme „ une preuve, que l'Eſprit ne peut défendre contre la „ Mort. Que l'Univers admire, & que les Muſes célèbrent les admirables Chants de Me. Behn.

[I] *Ses Comedies ne portent pas le caractère d'une ſcrupuleuſe regularité.*] Le nombre d'expreſſions indécentes & d'endroits libres, qui ſe trouvent dans la plupart de ſes Pièces de Théatre, eſt ſi grand, qu'on ne finiroit point, ſi l'on vouloit en faire le détail. Mr. Steele, après avoir remarqué, que les Femmes de ce Siècle qui ſe mêlent de Poëſie, ont fait des merveilles dans le genre trop libre, cite une Scène d'une Tragédie intitulée *Ibrahim Empereur des Turcs*, par Me. Pix; & il ajoute: „ Cette ingénieuſe perſonne a raffiné dans cette Pièce fort indécente (*là où l'Empereur jette ſon mouchoir à ſa Maitreſſe, & l'engage à le ſuivre dans l'endroit le plus reculé du Serrail*) ſur une autre de ſon Sexe (*Me. Behn*) qui nous a „ donné *le Corſaire*, où un Gentilhomme campagnard ſe „ deshabille juſqu'à ſes caleçons de toile de Hollande: „ car du moins BLUNT (*c'eſt le Gentilhomme*) eſt fruſtré „ de ſon attente, mais on ſent bien que l'Empereur pouſſe juſqu'au bout (23)." Cette Scène de Blunt & de Lucetta eſt fort choquante pour des yeux & pour des oreilles modeſtes, ſur-tout pour quelqu'un qui ſeroit loin du Théatre & qui auroit la vue courte; car il pourroit aiſément croire que Blunt eſt nud (24). On permettroit certainement bien aux Dames qui travaillent pour le Théatre, de ſe donner carrière dans les Scènes paſſionnées, pourvu qu'elles ne paſſaſſent point les bornes de la bienſéance, ce qu'il leur eſt facile d'éviter. Il n'y en a point qui n'évitent les expreſſions trop libres, ſi elles ſe rappellent la réfléxion du *Spectateur*, qu'il n'y a pas de Poëte qui ait écrit des ſaletés, que parce qu'il étoit à bout de ſon invention (25); & ſur-tout ſi elles péſent bien ce que le même Auteur ajoute. „ Si les gens d'eſprit, *dit-il*, qui ſe „ mêlent d'écrire pour le Théatre, au-lieu de chercher à „ divertir de cette manière lâche & indigne, vouloient „ tourner leurs efforts à exciter les bons ſentimens naturels qui ſont dans les Auditeurs, quoiqu'étouffés par „ le vice & par la débauche, non ſeulement ils nous plairoient, mais ils nous rendroient un bon office (26)." Mr. Addiſon avoit raiſon de ſe plaindre de la licence qui régnoit de ſon tems ſur le Théatre: mais qu'auroit-il dit, s'il avoit entendu les groſſières ſottiſes qu'on y a introduites depuis, ſur-tout dans ce déluge d'Opéras Comiques, qui ont ſuccédé aux Opéras Spirituels de Mr. Gay? „ C'eſt „ une des choſes les plus inexcuſables de notre Siècle, „ *dit Mr. Addiſon*, qu'on n'ait pas remédié à la licence „ de notre Théatre, dont on s'eſt ſi ſouvent plaint, & „ qu'on a ſi bien expoſée. . . . . Sur le pied où les choſes ſont à préſent, une infinité de perſonnes ſont privées de cet agréable divertiſſement, à cauſe des abus „ qui s'y ſont gliſſés (27)" Mais de tous ceux qui ont écrit ſur cette matière, il n'y en a point qui ait ſi bien diſtingué l'uſage de l'abus, qu'un ſavant Jéſuite François, dans une Harangue Latine qu'il fit il y a quelques années au Collége des Jéſuites à Paris. Cet Auteur examine d'abord ſi le Théatre eſt bon & utile en lui-même, & il prouve qu'il eſt tel. Il recherche enſuite, ſi c'eſt à préſent un divertiſſement vertueux & honnête; & il fait voir qu'il ne l'eſt point. Il fait auſſi quelques réfléxions ſur les Opéras, & prou-

(19) *Original Poems on ſeveral occaſions* p. 3. 2. Edit. London 1722. in-8.

(20) *The Poetical Works of Mr. William Pattiſon* p. 119. London 1728.

(21) *Réfl. Critiq. ſur la Poëſie & la Peinture* T. II. p. 101. Paris 1733.

(22) *Poems to the Memory of that incomparable Poet Edm. Waller* Eſq. p. 17 Lond. 1688. in-4.

(23) *Le Spectateur* T. I. p. 246. Trad. Franç. Amſt. 1722.

(24) Voy. *le Corſaire* Act. III. Sc. 2. dans le *Rec. des Pièces de Théatre de Me. Behn* T. I. p. 14. 57.

(25) *Le Spectateur* T. I. p. 245.

(26) *Là-même* p. 248.

(27) *Spectateur* T. IV. Num. 446. de l'Anglois.

cessent d'importuner, (autant & plus qu'un Créancier ne fait son débiteur) par des Billets-doux, tant qu'elles peuvent tenir la plume [K]. L'Amour est toujours leur passion dominante: c'est de quoi l'on trouve une preuve remarquable dans un fragment d'une Paraphrase de l'Oraison Dominicale, inséré dans les *Mélanges* de Me. Behn; cette Paraphrase est de *Me. A. B.* ce qui designe vraisemblablement cette Dame [L]. Malgré son goût pour la Poësie & pour les autres Ouvrages de pur amusement, elle n'a pas laissé de s'exercer sur des sujets sérieux: il est vrai que ce n'a été que sur la fin de sa vie, & dans le tems qu'elle étoit déja malade. Comme son feu & ses passions étoient alors amorties, ce fut peut-être ce qui l'engagea dans l'etude de la Religion & de la Philosophie. Elle traduisit non seulement la *Pluralité des Mondes* de Mr. de Fontenelle, mais elle y ajouta chemin faisant une Critique, où elle relève divers endroits de ce spirituel Ouvrage (v). Elle y fait voir le plus profond respect pour l'Ecriture Sainte, & tâche de repondre aux Objections qu'on fait contre certains passages, comme sur ce que le Soleil s'arrêta à la parole de Josué, par rapport à l'Astronomie; sur les dimensions de la Mer d'airain du Temple de Salomon, 1 Rois VII. 23. par rapport à la Geométrie; & sur le tems de la durée du Règne de Salomon, par rapport à la Chronologie, sur 1 Rois XI. 42. comparé avec 2 Rois II. 1 Chron. XXII. 5. & XXIX. 1. Mais je crois qu'on trouvera qu'il est arrivé a cet égard à Me. Behn, ce qui arrive à la plupart des Auteurs: c'est que lorsqu'ils abandonnent le genre d'écrire pour lequel ils semblent nés, & qu'ils se donnent à un autre, ils réussissent rarement. Elle fait ensuite son apologie sur ce qu'elle a entrepris de répondre à ces Objections, & elle semble craindre qu'on ne la soupçonne de n'avoir pas agi sérieusement. Elle se justifie par l'exemple du Dr. Burnet dans son *Archæologie.* Ce qu'on vient de rapporter est tiré de l'*Essai* de Me. Behn *sur la Traduction*, qui est joint à sa Traduction de la *Pluralité des Mondes.* Elle tâche de prouver dans cet Essai, que de toutes les Langues, la Françoise est la plus difficile à traduire en Anglois. Elle se fonde, entre autres raisons, sur ce principe commun: Que plus deux Langues ont de rapport, plus elles sont aisées à rendre l'une par l'autre; & par conséquent, que la Traduction est difficile à proportion de la différence qu'il y a entre elles. Or, selon elle, l'Italien & l'Espagnol sont un Latin mêlé de la Langue des Goths & des Vandales, qui étoit la Teutonique, ou une Dialecte de la Teutonique, comme l'est l'Angloise. La Langue Françoise est un composé de Latin, de Bas-Breton & de Biscayen, qui dérivent de l'ancienne Langue Celtique, fort différente de la Teutonique, selon notre Auteur: d'où il s'ensuit que la Langue Françoise doit être très différente de l'Italien, de l'Espagnol, & de l'Anglois; & par conséquent, qu'il doit être plus difficile de traduire du François en Anglois, que de l'Italien ou de l'Espagnol (x). Mais comme l'on pretend que la Langue Celtique & la Teutonique sont la meme, son raisonnement tombe. Je suis si peu du sentiment de Me. Behn, que je crois au contraire qu'il y a infiniment plus de rapport entre l'Anglois & le François, qu'il n'y en a entre la prémière de ces Langues, & l'Italienne ou l'Espagnole; & une preuve que cette affinité augmente, c'est le grand nombre d'expressions Françoises, qu'on reçoit tous les jours dans la Langue Angloise. Me. Behn etoit fort

(v) *Histories and Novels by Mrs. Behn.* London 1718. in-8.

(x) *Essay on translated Prose* p. 2. & suiv.

& prouve que quand le Théâtre est bien réglé, il peut contribuer autant & plus à l'avancement de la Vertu, que l'étude de l'Histoire & de le Morale (28).

[K] *Ces sortes d'Amantes passionnées ne cessent d'importuner par des Billets-doux . . . . . tant qu'elles peuvent tenir la plume.*] L'Auteur de la Vie & des Mémoires de Me. Behn parle d'un Lysandre, comme d'un Amant qu'elle estimoit beaucoup (29). Si elle ne faisoit qu'estimer Lysandre, ses Lettres font voir qu'elle avoit la plus forte passion pour un autre Amant, qu'elle cache sous le nom de Lycidas. On trouve une preuve de la violence de sa passion, & du peu de retour dont Lycidas la payoit, dès la prémière Lettre qui s'adresse à lui. Sur ce qu'il sortoit pour aller voir d'autres Dames, au-lieu de lui tenir compagnie, elle s'écrie: „ Puissiez-vous ne trouver que des „ femmes laides, méchentes, salopes, mal élevées, insociables &c. (30)." Mais comment finit-elle après cette exclamation chagrine? Comme font toutes celles de son sexe, lorsqu'elles se voyent abandonnées par un infidèle. „ Je suis d'une mélancolie affreuse, *dit-elle*, de„ puis que je vous ai vu, je ne sai pas pourquoi; & je „ serai charmée de vous voir, quand vos occupations „ vous permettront de rendre visite à Astrée (31)." Lycidas, selon la coutume ordinaire des hommes quand ils se sont rendus maitres du cœur d'une femme, & qu'ils ont obtenu ce qu'ils vouloient, tâche de consoler Astrée par les assurances d'une amitié sans bornes. Mais que ce langage sonne mal pour une femme passionnée! Il n'y a qu'une entière jouissance qui puisse la satisfaire, & elle regarde comme des chansons tous les beaux discours à la Platonicienne, qui en effet ne sont guères autre chose. Il paroit pourtant, qu'avant que le commerce se rompit, Lycidas eut quelque reste de pitié pour elle; mais nullement d'amour, puisqu'il employa toute sa Rhétorique pour lui persuader qu'il l'aimoit encore, quoiqu'il evitât en même tems de la voir, quand il le pouvoit, comme cela paroit par la dernière Lettre qu'elle lui écrivit. „ Il n'y „ a qu'un homme qui me haïsse, qui puisse me traiter si „ incivilement . . . . . Je n'en veux d'autre preuve, que „ ce que vous feites: vous passez au bout de la rue où je „ demeure; vous aimez mieux perdre votre tems dans un „ Caffé, que de m'accorder ce que vous n'ignorez pas qui „ fait le bonheur de ma vie, je veux dire votre chère, „ languissante, mélancolique compagnie: je l'appelle lan„ guissante, parce que vous ne pouvez avoir ni plaisir ni „ joie, là où est Astrée (32)." Voilà une peinture achevée d'une Amante abandonnée, & d'un Amant rassasié: quand je dis rassasié, j'entens des soupirs & des importunités passionnées de sa Maitresse, sans prétendre dire qu'il ait eu aucune part à ses faveurs. Il semble, que vers la fin de ce commerce, Lycidas ait continué à feindre de l'amour, uniquement pour satisfaire sa vanité (comme cela paroit par le commencement de la Lettre qu'on vient de citer): & en ce cas-là, il en a agi bien lâchement, puisqu'un homme tendrement aimé doit faire tout ce qui dépend de lui pour ne pas mécontenter sa Maitresse, s'il ne peut gagner sur lui de la rendre heureuse. Astrée étoit belle, spirituelle, tendre, en un mot elle avoit tous les charmes qui peuvent rendre une femme chère à son Amant, & Lycidas cependant étoit devenu froid, & insensible à leur pouvoir: tant l'Amour est déraisonnable & peu reglé dans ses démarches! Plusieurs Ecrivains contemporains assurent que c'étoit une Beauté: mais il n'y en a point qui ait plus relevé ses attraits que Mr. George Jenkins. Le Mont Sacré, Apollon, les Muses, n'ont rien qui le charment autant, que les Vers de Me. Behn & sa personne: sa présence embellit tous les lieux où elle se trouve: jamais l'union d'un Corps & d'une Ame ne fut mieux assortie: l'un est un séjour digne de l'autre: tous les Bergers adorent son nom, toutes les Langues publient sa gloire immortelle. Car qui pourroit résister à la puissance réunie de l'Esprit & de la Beauté? Mais revenons à Lycidas. S'il n'y avoit pas quelquefois un sort bizarre en amour, où est l'homme capable de résister aux expressions ravissantes qu'elle emploie dans sa septième Lettre, où elle lui fait des reproches de ce qu'il l'avoit quitté le soir précédent. „ Mais hélas! vous vous en allez pour goûter la joie, „ & vous m'abandonnez aux tourmens! Vous vous en al„ lez pour aimer seul; & vous me laissez en proie à l'a„ mour, aux transports, aux phrénésies d'une fièvre ar„ dente, à la fureur même! Oui mon Cher, oui, j'igno„ re moi-même jusqu'à quel point je vous aime; mais je „ sens que c'est tout ce qu'il peut y avoir de plus passion„ né, & que je ne puis jamais penser à un autre, tant „ que je vivrai. Oui! querellez-moi, déchainez-vous „ contre moi, satyrisez-moi, chargez-moi de malédic„ tions, ôtez-moi la vie, & que le Ciel même m'acca„ ble de son courroux; je ne cesserai jamais de vous ai„ mer (33)."

[L] *Une Paraphrase de l'Oraison Dominicale . . . . qui est vraisemblablement de cette Dame.*] Ce que j'en vais rapporter s'accorde parfaitement avec ce que Me. Behn dit d'elle-même, dans une de ses Lettres à Lycidas: *Mon Ame n'est composée que d'Amour* (34). Et dans les Vers qu'elle a faits à la louange de la Traduction de Lucrèce par Creech, après avoir fait l'apologie de la foiblesse de sa Muse, elle se représente aussi comme n'étant formée que d'Amour. Cette passion entre dans toutes ses compositions, ou plutôt elle en fait le fond. Me. Behn étoit Maitresse passée en Amour, quoiqu'on dise dans *l'Amant* (35), *qu'elle entendoit mieux la Pratique, que la Théorie de cette passion.* Mais pour revenir à la Paraphrase en question, elle commence par les plus vifs mouvemens de piété & de dévotion. Per exemple: „ O admirable Charité d'un Dieu pour d'indignes & coupables Créatures „ (36)! . . . . Prosternée humblement devant toi, je te „ soumets mon ame, mes facultés, & ma volonté &c. „ (37)." Elle paraphrase la cinquième Demande, *Pardonne-nous nos offenses*, de le manière suivante: „ L'A„ MOUR, cet Amour enchanteur, a été la cause de tous „ mes péchés. De tous les égaremens auxquels on s'aban„ donne, c'est certainement celui que Dieu pardonne le plus

(28) On cite la traduction Angloise de ce Discours, dédiée à Mr. Pope & imprimée en 1724.

(29) Vol. I. p. 59 du Recueil de ses *Nouvelles.*

(30) Ibid. p. 58.

(31) Id. ib.

(32) Ibid. p. 69. 70.

(33) Idem p. 67.

(34) Id. ib.

(35) Ecrit par Steele, num. 23.

(36) *Miscellany Poems by Mrs. Behn* 1685 p. 193.

(37) Ibid. p. 195.

fort zélée pour le Parti du Roi, comme ses Ouvrages le prouvent par-tout. Je me persuade, qu'on ne disconviendra pas qu'elle ne fût femme d'Esprit & de Génie, sans lui donner pourtant le titre de Génie du prémier ordre, ni même du second. Mais elle auroit eu plus de réputation, si elle eût moins écrit. Après tout, le mauvais état de sa fortune peut, en quelque sorte, lui servir de justification à cet égard. Ses Piéces de Théatre, à une près, ont été imprimées ensemble en deux Volumes in-octavo [*M*]; mais la dernière Edition de 1734 est en quatre Volumes. Ses Piéces sont au nombre de seize, & ont été en général assez bien reçues. Après sa mort, Mr. Gildon fit représenter une autre Comédie de sa façon, intitulée *le Frère cadet, ou la Coquette amoureuse*; mais elle échoua, & l'Editeur nous apprend qu'on lui fit un très mauvais accueil dès la prémière représentation (*y*). Mr. Gildon a aussi publié la dernière Edition de ses *Histoires & Nouvelles* [*N*], qui forment de même deux Volumes: elles ont été si favorablement reçues, qu'il s'en est fait sept Editions; ce qui n'est pourtant pas une preuve bien sure de leur mérite réel. Mr. Langbaine lui attribue aussi une Traduction du *Voyage de l'Ile d'Amour*. On a encore d'elle les fameuses *Lettres amoureuses d'un Gentilhomme & de sa Sœur*, en trois Volumes in-8. Ouvrage qui a été mis sous le chevet de plus d'une Belle amoureuse, & qui est certainement écrit d'une maniere aussi propre à inspirer une forte passion, que les Ouvrages les plus délicats d'Ovide & d'Héloïse. Elle a publié aussi trois Volumes de *Poësies diverses*, le prémier à Londres en 1684, le second en 1685 [*O*], & le dernier en 1688 (*z*). Elle a joint au second une Traduction, dédiée à son Lysandre, des *Réflexions morales* du Duc de la Rochefoucault, auxquelles elle a donné le titre bizarre de *Sénèque démasqué*; & toutes les fois qu'elle parle de l'Auteur, elle l'appelle, non moins bizarrement, le Duc de *Rushfaucave*. Elle a fait quantité d'*Odes*; mais je crois qu'il y en a peu qui plaisent aux personnes d'un goût délicat [*P*]. Quoique Me. Behn empruntât beaucoup des autres, il est certain qu'elle avoit elle-même beaucoup d'invention. Elle semble, comme on l'a re-

(*y*) *Vie de Me Behn*, à la tête de la Comedie dont il s'agit.

(*z*) Langbaine p.23.

„ plus aisément (38)." Voici ce qu'elle dit sur ces paroles, *Ne nous induis point en tentation*: „ Mais, si nous „ ne pouvons être exempts de tout péché, puissé-je n'en „ avoir d'autre que d'AIMER (39)!" Un cœur passionné se persuade rarement que son Amour puisse déplaire à Dieu: tant s'en faut, il le fait entrer dans sa dévotion, dont il forme les plus vifs transports; comme on en voit une preuve dans la peinture qu'Héloïse fait à Abélard de l'état de son ame, où elle lui représente de la maniere la plus vive, comment elle le retrouve par-tout au milieu des exercices les plus saints. Ce qui fait que j'attribue la Paraphrase, dont je viens de parler, à Me. Behn, quoiqu'il n'y ait que ces deux Lettres *A*, *B*, c'est que son Poëme sur la mort du Comte de Rochester, inséré dans le même Recueil (40), est signé de cette manière.

(38) Idem p.107.155.

(39) Idem p.195.

(40) *Miscellany by Mrs. Behn* p.41. en 1685.

[*M*] *Ses Pièces de Theatre* . . . . . *ont été imprimées en deux Volumes in-octavo.*] En voici les titres. 1. 2. *Le Corsaire, ou le Cavalier banni*; en deux Parties. 3. *L'Amant Hollandois.* 4. *Abdelazer, ou le Maure vengé.* 5. *Le jeune Roi, ou la Méprise.* 6. *Les Têtes rondes, ou la bonne ancienne Cause.* 7. *L'Héritière Bourgeoise, ou le Chevalier Timothée Traite-tout.* 8. *Le Fat, ou le Chevalier Timothée Pimpant.* Ce sont-là les Piéces contenues dans le premier Volume. Dans le second sont les suivantes. 1. *Le faux Comte, ou nouvelle manière de jouer un vieux Jeu.* 2. *L'heureux Hazard, ou le Marché de l'Alderman.* 3. *Le Mariage forcé, ou le Fiancé jaloux.* 4. *Le Chevalier* Patient Fancy. 5. *La Veuve étourdie, ou l'Histoire de Bacon en Virginie.* 6. *La feinte Courtisane, ou l'Intrigue nocturne.* 7. *L'Empereur de la Lune.* 8. *Le Prince amoureux* (41). Il paroit par Mr. Langbaine, qu'elle a souvent pillé d'autres Auteurs, tant Anglois qu'Etrangers, comme Marloe, Middleton, Massenger, Tatcham, Brome, Wilkins, Shirley, Killegrew, Cervantes, Molière & La Calprenède. Ceux qui souhaiteront d'être instruits plus en détail de ce Plagiarisme, peuvent consulter l'Auteur qu'on vient de nommer (42). Sa Comédie intitulée *le Frere cadet, ou la Coquette amoureuse*, est fondée sur une avanture véritable du Colonel Henri Martin, avec une certaine Dame (43). La manière dont le Prologue de cette Pièce finit, auroit dû exciter la pitié, si la nation impitoyable des Critiques n'étoit plus insensible que le marbre: ou y implore la compassion en faveur d'un pauvre Orphelin, on demande sa vie, puisqu'Astrée sa mère ne vit plus. Le Continuateur de Langbaine, que nous soupçonnons être Gildon, nous apprend que ces Pièces ont été faites entre les années 1670 & 1690 (44).

(41) Recueil de ses *Comédies*, 2 Vol. Londres 1702. in-8.

(42) Langbaine *Account of Dramatic Poets* p. 18--22.

(43) *Lives and Characters of the English Dramatic Poets*, by G. Jacob. Vol.I. p.17.

(44) *The Lives and Characters of English Dramatic Poets* &c. *continued from Mr. Langbaine* p. 10. London 1699. in-8.

[*N*] *La derniere Edition de ses Histoires & Nouvelles.*] L'Editeur les a dédiées à Simon Scroop, Ecuyer, de Danby dans la Province d'York. Le prémier Volume contient, 1. *La Vie & les Memoires de Me. Behn.* 2. *L'Histoire d'Oroonoko, ou l'Esclave Royal.* 3. *La Coquette sincère, ou les Amours du Prince Tarquin & de Mirande.* 4. *La Religieuse, ou la Belle parjure.* Il y a dans le second Volume, 1. *Agnès de Castro, ou la Force de l'Amour généreux.* 2. *La Montre de l'Amant, ou l'Art de faire l'Amour.* Ce sont des Règles de Galanterie pour toutes les heures du jour & de la nuit. 3. *Le Miroir des Dames, ou l'Art de charmer tous les hommes* (45). 4. *L'Heureuse Méprise.* 5. *Mémoires de la Cour de Bantam.* 6. *L'Avanture de la Dame noire.* Quelques-unes de ces Pièces sont de sa façon, & les autres sont des Traductions ou des Imitations du François, tirées du *Recueil de Pièces galantes en Prose & en Vers*, Tom. II. & III. Paris 1684. in-8. (46). On a encore cinq autres Histoires ou Nouvelles de sa composition. 1. *L'Epouse infortunée, ou la belle Dame aveugle.* 2. *La Fille muette, ou la Force de l'Imagination.* 3. *L'Heureuse Dame infortunée*, Histoire véritable. 4. *La Beauté errante.* 5. *La Meprise malheureuse, ou le Vice impuni.* Elle a traduit *la Pluralité des Mondes* de Mr. de Fontenelle (comme on l'a dit dans le corps de l'Article), & y a joint un *Essai sur la Traduction*. Elle a aussi donné une Traduction de *l'Histoire des Oracles*, tirée de Van Dale, par le même. Toutes ces Traductions & ces Nouvelles ont été imprimées en un Volume (47). Sa Traduction de la *Pluralite des Mondes* est assez bonne, ou plutôt assez bien faite, pour une personne qui avoit passé la plus grande partie de sa vie à lire & à écrire des Romans & des Comédies. Elle n'a fait que peu de fautes considérables, pour n'avoir pas assez bien entendu la Philosophie, & certaines finesses de la Langue Françoise. Dans son Essai sur la Traduction, elle a fait quelques remarques sur cette Langue, qui, selon elle, l'emporte à bien des égards sur la Langue Angloise pour le son, comme celle-ci l'emporte sur la Françoise pour la force du sens. A cette occasion elle satyrise les François & leur Langue, disant: „ que comme les François n'estiment point un „ bon habit sans ornement, ils ne sont pas contens des „ avantages qu'ils ont, mais qu'ils remplissent leur Langue „ de répétitions inutiles; & par une éloquence qui leur est „ particulière, employent vingt lignes pour dire ce qu'un „ Anglois exprimeroit plus aisément & avec plus de force „ en cinq; & c'est ce qui rend la traduction du François „ en Anglois pénible: si l'on veut imiter cela en Anglois, „ ce n'est plus traduction; & si l'on veut adopter ces fleurs „ & ces broderies, on fait quelque chose de pis encore „ que le clinquant François."

(45) Je crois que c'est une traduction du *Miroir d'Amours* de Perreule.

(46) Langbaine *ubi supra* p. 23.

(47) A Londres en 1718 in-8.

[O] *Trois Volumes de Poësies diverses* . . . . . *le second* (a paru) *en* 1685.] Me. Behn l'a dédié au Chevalier Guillaume Clifton. Il y a quelques Pièces passables dans ce Recueil, & quantité d'assez mauvaises, comme cela arrive ordinairement dans ces sortes de Collections. Ceux qui les font, agissent avec le Public dans ces occasions, comme les Crieurs d'Encan; le prix de chaque Pièce consistant souvent dans ce qu'ils en peuvent tirer cette seule fois, parce qu'après cela elles ne sont souvent plus d'aucune valeur. Il y a cinq ou six Odes, & autres petites Pièces pareilles, du Comte de Rochester, du Chevalier George Etheridge, & de Mr. Henri Crisp de Cambridge. Quelques-unes des Pièces de Me. Behn portent son nom, d'autres celui d'Astrée, & d'autres n'ont que les lettres initiales *A. B.* Voici quelques Essais de sa Poësie. Le prémier est tiré de son Poëme sur la mort du Comte de Rochester, où s'adressant à Cupidon, elle l'exhorte à donner des marques de douleur, en tenant la tête baissée, en couvrant le cercueil de ses ailes, en le parsemant de ses flèches brisées, au-lieu de fleurs, & en mettant son arc aux pieds du Comte.

Upon your hands your weeping heads decline,
And let your wings encompass round his shrine:
Instead of flowers your broken arrows strow,
And at his feet lay the neglected bow (48).

C'est Me. Behn qui a fait le Prologue de *Valentinien*, Tragédie posthume du Comte de Rochester, & tirée de Fletcher. Dans ce Prologue, elle relève le mérite Poëtique du Comte. Elle dit aux spectateurs, qu'on s'adresse dans ce jour à eux avec la même confiance que font paroitre les Beautés du prémier ordre, qui sures de leurs conquêtes, négligent tous les petits moyens que d'autres employent, & se tient uniquement au pouvoir irrésistible de leurs charmes (49).

(48) *Mrs. Behns Miscellany* p. 45.

(49) Voy. *Poems on several occasions by the Earl of Rochester* p. 151. London 1696. in-8.

[*P*] *Il y en a peu* (des Odes) *qui plaisent aux personnes d'un goût délicat.*] Elle en a fait entrer quantité dans ses Comédies. La plupart paroissent avoir été faites sur le champ, & sans beaucoup de réfléxion. Mais quoiqu'elles n'aient rien de fort agréable à les lire, il se peut qu'elles le soient en Musique. La meilleure de toutes les Pièces Lyriques qu'elle a faites, c'est une Ode assez passable qui se trouve dans *l'Héritière Bourgeoise*, Acte IV. Scène I. Cette Ode est proprement le portrait d'une belle Coquette, aux charmes de laquelle il est impossible de résister (50).

(50) J'ai cru que les Lecteurs François me pardonneroient sans peine de n'avoir pas inséré ici cette Ode Angloise. R. D. T.]

[*Q*] *Quel-*

remarqué, avoit écrit trop à la hâte, pour avoir donné beaucoup de correction & de délicatesse à son style; & c'est ce qui paroit avoir lieu sur-tout (comme il est naturel) par rapport à ses Ouvrages Poëtiques. Car quelque beau génie qu'ait un Poëte, ce n'est pas sans travail qu'il exprime ses idées en vers egalement beaux & soutenus. Il est vrai qu'il y a d'heureux momens, où les plus brillantes expressions naissent comme d'elles-mêmes; mais ces momens ne viennent pas tous les jours. Tous ceux qui sont nés avec quelque génie, savent par expérience, que la Poësie, comme l'Amour, a son *heure du Berger*; il faut la saisir pendant qu'elle passe, & en profiter le mieux qu'on peut; car c'est alors que les plus grands Poëtes se surpassent eux-mêmes. Après avoir envoyé cet Article à l'Imprimeur, j'ai eu occasion de voir Mr. Bowman, un des Comédiens du Roi, du Théatre de Drury-Lane, qui m'a instruit de quelques particularités touchant Me. Behn [Q].

[Q] *Quelques particularités touchant Me. Behn.*] Je suis très obligé à Mr. Bowman, de la manière honnête dont il m'a offert ses lumières dans cette occasion, & dans toutes celles où il sera question du Théatre. Il a très bien connu Me. Behn, & m'a dit qu'elle étoit fort jolie, qu'elle avoit de beaux yeux, & la taille très belle. Il m'a confirmé ce que les Ecrivains de sa Vie rapportent de son feu extraordinaire dans la conversation. Il a eu connoissance aussi de la facilité avec laquelle elle écrivoit, par quelques Pièces de Théatre composées très promptement, dans lesquelles il a lui-même représenté. Il m'a appris aussi une particularité au sujet de Mlle. Barry, qui a été pendant si longtems l'ornement du Théatre Anglois: c'est que Me. Behn aiant fait son *Corsaire*, se donna beaucoup de peine pour instruire cette Actrice, qui devoit y faire le rôle d'Hélène; & que la manière dont elle s'en acquitta fut le fondement de la grande réputation qu'elle s'est acquise dans la suite. Malgré les assurances positives que Me. Behn donne dans son *Histoire d'Oroonoko*, qu'elle ne rapportera rien que d'exactement vrai sur son sujet, j'étois encore en doute, si toute l'Histoire n'étoit point un Roman; mais Mr. Bowman m'a assuré qu'elle parloit toujours d'Oroonoko d'une manière si tendre, qu'il est impossible que ce fût un personnage imaginaire, & qu'elle le représentoit toujours comme une merveille, tant pour le corps que pour l'esprit. Elle avoit le goût parfaitement Anacréontique, aimant à jouïr du moment présent; & sa manière de penser étoit précisément la même que celle du voluptueux Téïen: comme il paroit par une Ode, qui est une Traduction libre de la quatrième de ce Poëte, intitulée *l'Usage de la vie*:

Couché sur un tendre feuillage
De treffles verdoyans, de myrtes amoureux,
Je veux faire en mes sens couler ce doux breuvage.
Que le Dieu, dont je sens les feux,
D'un ruban sur son dos retroussant avec grace
Les pans de son léger manteau,
Prenne soin de remplir ma tasse.
Le tems comme un char fuit & passe,
Et son rapide cours nous entraine au tombeau.
Là nous ne sommes plus que cendre:
Et que me servira, finissant mon destin,
Que sur moi l'on vienne répandre
Des fleurs, des parfums, & du vin?
Suivons une plus juste envie:
Tandis que nous vivons, couronnons-nous de fleurs;
Parfumons-nous. Et toi, doux Tyran de nos cœurs,
Va me chercher l'objet dont mon ame est ravie.
Je veux, avant qu'aux sombres bords
J'éprouve les plaisirs qu'on goûte chez les Morts,
M'assurer de ceux de la vie (51).

(51) Traduction nouv. des Odes d'Anacréon par M. de la Fosse, à la fin de la Traduct. de Me. Dacier. Amst. 1716.

Mr. Bowman croit que Me. Behn avoit environ cinquante ans quand elle est morte. En ce cas-là, elle étoit née vers l'an 1639 ou 1640, sous le règne de Charles I.

BEKINSAU ou BECKINSAU (Jean), d'une bonne famille de la Province de Lancastre, nâquit à Broadchalke dans le Comté de Wilts. Il fit ses prémières études dans l'Ecole de Wykeham proche de Winchester, d'où on l'envoya au Collége Neuf à Oxford. Après y avoir servi deux ans, il y fut admis en qualité de Membre perpetuel en 1520. En 1526 il prit le degré de Maitre-ès-Arts, étant sur le point de passer la Mer pour aller continuer ses études dans les Pays etrangers, comme on le voit par les Registres de l'Université: mais on n'y trouve pas s'il exécuta son dessein dans ce tems-là, ou dans la suite. Mr. Wood, dans ses *Athenæ Oxonienses* (a), cite un Acte qui porte, que *Jean Beconsaw, second fils de Jean Beconsaw de Hartley-Wespell dans la Province de Hamp* (*né à Beconsaw dans celle de Lancastre*) *a été Professeur en Langue Grecque à Paris, qu'il revint ensuite en Angleterre, & mourut à Sherbourne dans la Province de Hamp.* Il possédoit très bien la Langue Grecque. En 1538 il quitta sa place de Membre du Collége Neuf, pour se marier; & vers ce tems, il eut des liaisons avec les principaux Savans de la Nation, dont il fut fort estimé, sur-tout de l'Antiquaire Jean Léland, qui dans ses *Encomia, Trophæa &c. eruditorum in Angliâ Virorum* (b) rapporte plusieurs choses à son avantage, & parle aussi du séjour qu'il avoit fait à Oxford & à Paris. En 1546, lorsqu'il vit l'autorité du Pape entiérement abolie, il écrivit un Livre *sur le Pouvoir souverain & absolu des Rois* [A], qu'il dédia au Roi Henri VIII. Il fut aussi fort bien auprès d'Edouard VI (c). Mais quand la Reine Marie fut parvenue à la Couronne, & qu'elle travailla à détruire tout ce que son père & son frére avoient fait en faveur de la Réformation, Bekinsau retourna à la Religion Romaine, & devint ennemi des Protestans (d). Quand Elisabeth monta sur le Trône, il se retira à Sherbourne en Hampshire, où il mourut, & fut enterré dans l'Eglise de cette Ville le 20 de Décembre 1559, âgé d'environ soixante-trois ans (e). Bale le représente comme un homme fort versé dans la Langue Grecque, & dans la Latine (f).

(a) Vol. I. col. 129. 2. Edit. Londres 1721.

(b) Pag. 28. apud Wood ubi supra.

(c) Wood ubi supra.

(d) Balæus Ill. Scriptor. Major. Brytann. Cent. XI. cap. 98. p. 76. Basil. 1559.

(e) Wood ubi supra.

(f) Balæus ubi supra.

[A] *Il écrivit un Livre sur le Pouvoir souverain & absolu des Rois.*] En voici le titre: *De supremo & absoluto Regis Imperio.* Londres 1546, in-8. Il a été réimprimé dans le prémier Volume de la *Monarchia S. Romani Imperii, seu de Jurisdictione & Potestate Imperatoris & Papæ, per varios Authores*, publié à Francfort en 1621 in-folio, par Melchior Haminsfeld Goldast. Bekinsau composa cet Ouvrage pour défendre l'Indépendance des Rois, contre les prétentions exorbitantes des Papes.

BEKKER (Balthasar), un des plus célébres Théologiens Hollandois, & Auteur du fameux Livre intitulé *Le Monde enchanté*, nâquit en 1634 à Warthuisen, Village de la Province de Groningue [A], où son père étoit Ministre. Après avoir commencé ses études sous son père, il alla à l'Université de Groningue, étant âgé de seize ans: il y étudia les Langues Grecque & Hébraïque, la Philosophie & l'Histoire. De Groningue il alla à Franeker, où il étudia en Théologie; & il devint Recteur de l'Ecole Latine de cette Ville, poste qu'il occupa pendant quatre ans & demi. En 1657 il fut fait Ministre d'Oosterlittens (a), Village à deux lieues de Franeker. Etant alors plus maitre de son tems, il s'appliqua plus que jamais à l'étude [B]. En 1665 il se fit recevoir Docteur en Théologie

(a) L'Anglois a Oosterlingen, & le P. Niceron Oosterlittens: l'un & l'autre se trompe; ce Village s'appelle Oosterlittens. R. D. T.

[A] ☞ *Nâquit à Warthuisen, Village de la Province de Groningue.*] Le P. Niceron (*) dit, qu'il nâquit le 30 de Mars, à *Metslawier*, Bourg de la *Westfrise*; & il le fait aller à Franeker avant que d'aller à Groningue. Dans le Dictionaire de Moréri de la dernière Edition, on le fait naitre le 20 de Mars en *Frise*. Je croirois assez qu'il est né en Frise, d'autant plus que le P. Niceron parle d'une Rélation de la mort de Bekker écrite par son fils, où l'on trouve quelques particularités de sa vie, & où, selon les apparences, on marque le Lieu de sa naissance. J'ajouterai que le P. Niceron a confondu la *Frise* avec la *Westfrise*. Metslawier est un Bourg de la *Frise*, & non de la *Westfrise*: cette dernière est une partie de la Province de Hollande, qu'on appelle *Nord-Hollande* ou *Westfrise*. Ce sont de ces petites choses, auxquelles les Etrangers se trompent aisément. Rem. du Trad.]

(*) Mém. des Homm. Illust. Tom. XXXI. p. 377.

[B] *Il s'appliqua plus que jamais à l'étude.*] Il prêchoit non seulement avec soin & régulièrement, mais trouvoit aussi le tems de lire les Ouvrages des Grands-Hommes sur les matières les plus importantes. Il avoit commerce de Lettres avec Jaques Alting, sous lequel il avoit étudié les Langues Orientales, & avec le fameux Coccéius, comme il pa-

gie à Franeker, & l'année suivante il fut appellé Ministre dans cette Ville. Son mérite, & la liberté qu'il prit de donner des Leçons particulières à quantité d'Etudians, ce qu'il avoit droit de faire en qualité de Docteur en Théologie, l'exposérent à la haine & à la jalousie des Professeurs [C]: mais l'orage qu'ils excitérent contre lui fut bientôt calmé, par la mediation de quelques Amis communs. Pendant qu'il étoit Ministre à Oosterlittens, il avoit publié un petit Catéchisme en vers pour de jeunes enfans; il en donna ensuite un autre un peu plus étendu, pous les enfans plus âgés; & en 1670 il en publia un pour des personnes faites. Il defendoit dans ce dernier quelques sentimens particuliers sur l'état d'Adam avant la Chute [D], sur le droit que les Assemblées Chrétiennes ont de choisir leurs Ministres [E], & sur l'antiquité de la Hierarchie Ecclesiastique; article sur lequel il étoit parfaitement dans

il paroit par leurs Lettres qui ont été imprimées. Il n'étoit pourtant point esclave de leurs opinions; il se permettoit d'être d'un autre sentiment qu'eux, quand il croyoit qu'ils se trompoient, & il leur proposoit librement ses difficultés & ses objections, sans que cela diminuat en rien leur amitié pour lui (1). Pendant qu'il fut à l'Université, il prit du goût pour la Philosophie de Descartes, qui commençoit à se répandre; & ce fut là la premiere source des disputes qu'il eut dans la suite. Un esprit dégagé de préjugés, & la liberté Philosophique avec laquelle il examinoit tout, & en jugeoit, le faisoit sortir quelquefois des routes battues, & le conduisoit à des sentimens, qui avoient le caractère de ce qu'on appelle Hérésie, je veux dire, la nouveauté.

(1) *Diction. Hol. and. de Hoogstraten & de Brouerius van Nidek, Article* BEKKER.

[C] *La liberté qu'il prit de donner des Leçons particulières ..... l'exposa à la haine & à la jalousie des Professeurs.*] Ce ne fut pas-là la seule cause de leur jalousie. Bekker fut le premier des Ministres de Village de la Province de Frise, qui entreprit d'expliquer le Catéchisme, & de prêcher le Dimanche après-midi. Comme ce n'étoit pas la coutume, on voit par-là que Bekker savoit très bien ce qu'exige le soin d'un Troupeau: mais cela piqua en même tems contre lui plusieurs Ministres, qui n'étoient pas d'humeur à suivre son bon exemple. Une autre chose qui excita leur jalousie, ce fut le degré de Docteur en Théologie qu'il prit; ce qui est assez rare parmi les Ministres des Provinces-Unies. On avoit averti Bekker d'avance, que cela l'exposeroit à la jalousie de ses Confréres. Un d'eux, qui étoit de ses Amis, lui dit: *An non hinc metuis invidiam Fratrum?* „ Ne craignez-vous pas que cela n'ex„cite contre vous l'envie de vos Fréres?" Et cet Ami fut un des prémiers qui se déclarérent contre lui. Bekker lui-même nous apprend, que sa qualité de Docteur en Théologie a été en quelque façon la cause de ses disgraces, les autres Ministres aiant été charmés de trouver l'occasion de citer un Docteur devant eux (2). On l'attaqua aussi sur ce que sa femme étant morte en 1664, il avoit fait faire un Sermon funébre à son enterrement, comme c'étoit alors la coutume en Frise. Les Ministres de Groningue s'en plaignirent au Synode de Frise, ce qui obligea Bekker à écrire un petit Traité sur la coutume de faire des Sermons ou des Oraisons funébres. Une circonstance remarquable touchant les Leçons particulières qu'il faisoit, c'est que pendant les Procedures Ecclésiastiques contre son Catéchisme, les Députés de la Province lui ordonnérent de discontinuer ses Leçons, sous peine d'une amende considérable. Bekker répondit, que les Loix Ecclésiastiques & celles de l'Université lui donnoient le droit d'enseigner en particulier: qu'il n'avoit point entrepris de le faire, parce que les Professeurs manquoient en aucune façon à leur devoir, mais à la priere de plusieurs Etudians & Ministres, & même de quelques Professeurs. Il renonça pourtant à cette pénible fonction, quoique les Etudians déclarassent qu'ils profitoient beaucoup de ses Leçons; & quantité de Frisons, aussi-bien que d'Etrangers, quittérent l'Université (3).

(2) *Diction. Holland. de Luiscius*, Art. BEKKER. Tom. II. p. 225. col. 2.

(3) Idem p. 226. col. 1.

[D] *Quelques sentimens particuliers sur l'état d'Adam avant la Chute.*] Il soutient, „ que si l'Homme avoit per„sévéré dans l'état d'innocence, quoiqu'il eût du vieillir „avec le tems, il auroit cependant vécu éternellement, „& auroit trouvé dans l'Arbre de vie un remede efficace „contre toutes les altérations auxquelles il auroit pu être „sujet; & que cet Arbre auroit produit le même effet a„près le péché. Que l'homme n'auroit pu demeurer tou„jours dans le Paradis terrestre; parce que les hommes „se multipliant tous les jours, sans diminuer, le nombre „seroit devenu à la fin si grand, que les derniers-venus „n'auroient pas trouvé place pour vivre aussi agréable„ment & dans la même abondance que les autres. Qu'il „ne paroit point qu'Adam eut aucune promesse d'un bon„heur plus parfait que celui dont il jouïssoit sur la Ter„re, puisque dès qu'il aspira à un plus grand, il s'oublia; „au-lieu que s'il avoit eu des promesses d'une autre Féli„cité, il auroit été en droit, & même obligé d'y aspi„rer. Qu'Adam ne pouvoit mériter le Ciel par son obeïs„sance, puisqu'il étoit de son devoir de servir son Créa„teur & son Bienfaiteur de tout son pouvoir: c'étoit un „pur effet de la Bonté de Dieu, de récompenser l'hom„me au-delà de ce qu'il méritoit: il étoit indifférent qu'il „lui accordât cette récompense dans le Ciel, ou sur la „Terre. Le Salut consiste dans la Communion de Dieu, „qui n'est point bornée à un certain lieu; & tant que „l'homme auroit été heureux sur la Terre, il n'auroit pas „eu besoin du Ciel." Il propose ensuite cette Question: *Quel étoit donc l'état ou la condition de l'Homme avant sa Chute?* A quoi il répond: *Il faisoit ce qu'il devoit, & il avoit ce qu'il vouloit.* On inféroit de-là, que Bekker n'admettoit point d'*Alliance des Oeuvres avant la Chute*. Il répondoit, qu'il ne nioit point cette *Alliance*; mais qu'il disoit seulement, qu'il *ne paroissoit point* qu'Adam eût quelque promesse d'un bonheur plus parfait, avant la Chute. Et sur ce qu'on appelloit cette *Alliance des Oeuvres la Substance de la veritable Doctrine*, il remarque: „ Qu'aucun „des Catéchismes, aucune des Confessions de Foi Pro„testantes, dont il en a lu onze, aucun Synode ou Con„cile, autant qu'il s'en souvient, ne font la moindre „mention d'une Alliance des Oeuvres, ou de Promesse „du Ciel, avant la Chute. Est-ce donc, *continue-t-il*, „que les Catéchismes, les Confessions de Foi, les De„crets des Conciles ne contiennent point la substance de „la véritable Doctrine? Et si ce sont-là des Articles si „importans, d'où vient qu'on les a entiérement passés „sous silence (4)?"

(4) Ibid. p. 229. col. 1.

[E] *Le droit que les Assemblées Chrétiennes ont de choisir leurs Ministres.*] Après s'être fort étendu sur le Pouvoir & l'Autorité de l'Eglise, il ajoute (5): „ que l'Assemblée „peut accorder ou déférer le droit de choisir des Minis„tres aux Magistrats, quand ils sont Chrétiens." Les Professeurs en Théologie de Franeker, dans leur *Avis sur le Catechisme de Bekker*, disent que c'est-là une fausseté manifeste; étant d'opinion que les Magistrats, entant que tels, ont le droit de choisir les Ministres, ou du moins d'approuver ou d'improuver ceux que l'Assemblée ou le Consistoire ont élu. Bekker le nioit, soutenant que les Magistrats tenoient de l'Eglise le droit de choisir des Ministres; & qu'ils ont ce droit, non en qualité de Magistrats, mais en qualité de Membres de l'Eglise, qui par les Emplois qu'ils occupent, sont le mieux en état de servir utilement l'Eglise: ensorte qu'à cet égard, ils doivent être regardés comme particuliers, & non comme personnes publiques. C'est ce qu'il dit dans sa Réponse à l'*Avis* de Franeker. Il s'étoit déja expliqué de la même maniére sur cette matière dans son Catéchisme, où il défend vigoureusement l'Indépendance de l'Eglise. Mais n'y a-t-il pas de cette manière, dit-il, *Imperium in Imperio*, deux Puissances distinctes? Quel mal y a-t-il en cela? pourvu que chacun s'en tienne à ce qui est de son ressort, sans entreprendre sur les droits des autres. Le même homme ne peut-il pas être Chef d'une Compagnie, & en même tems membre d'une autre? Christ ne peut-il pas avoir une autorité particulière dans les Royaumes de ce Monde? Il propose ensuite la Question suivante: „ Lors donc que „les Magistrats établissent un Ministre, par quelle auto„rité le font-ils?" La Réponse est: „ En aucune ma„niere de *Droit Divin*; Dieu l'a donné, non aux Magis„trats, mais aux Assemblées Chrétiennes. Mais celles„ci peuvent le remettre aux Magistrats, quand ils sont „Chrétiens; car les Magistrats *n'ont aucune autorité, soit* „*Civile, soit Ecclesiastique, que celle qu'ils reçoivent du* „*Peuple* (6)." Cette Doctrine ne pouvoit que surprendre dans un Pays, où les Ministres étant entiérement payés par les Magistrats, ceux-ci prétendent aussi avoir naturellement le droit d'approuver ou d'improuver les Ministres élus par le Consistoire, & quelquefois même de leur indiquer celui qu'ils doivent élire. On connoitra mieux quel est le pouvoir des Magistrats dans les Provinces-Unies par rapport à l'élection des Ministres, par ce que nous allons dire de la maniere dont se font ces Elections. Quand il manque un Ministre dans une Eglise, le Consistoire s'assemble, & envoie des Députés au Magistrat, pour lui demander la permission de remplir la place vacante (7). Cette permission obtenue, on fait dans une nouvelle Assemblée, à la pluralité des voix, une *Nomination* de trois personnes, que l'on présente au Magistrat. Quand il approuve ces trois personnes nommées, le Consistoire se rassemble & l'on choisit un des trois, que l'on présente encore au Magistrat pour avoir son approbation: c'est là ce qu'on appelle *Election*. Quand les Magistrats approuvent celui qui est élu, on publie son nom trois fois devant toute l'Assemblée, pour savoir si l'on a quelque chose à representer contre sa Doctrine, ou contre ses Mœurs: & quand il n'y a rien, il est installé. [☞ On oublie de dire, qu'avant que les Proclamations se fassent, la Vocation doit être approuvée par le Corps Ecclésiastique, soit *Classe*, soit *Synode*. Add.] Quelquefois les Magistrats laissent aux Consistoires une entière liberté de choisir qui il leur plait; mais quelquefois il arrive aussi, qu'ils protégent une certaine personne, sur qui ils veulent faire tomber le choix: en ce cas, ils desapprouvent les *Nominations*, jusqu'à ce que celui qu'ils souhaitent s'y trouve; & improuvent les *Elections*, jusqu'à ce que le Consistoire ait choisi ce Sujet: quelquefois même ils font savoir au Consistoire, qu'il fera bien de jetter les yeux sur un tel; ce qui est équivalent à un ordre exprès. Il paroit par-là, que l'Opinion de Bekker est très contraire aux droits que les Magistrats prétendent avoir. N'oublions pas de dire, qu'il y a dans les Provinces plusieurs Eglises ou Bénéfices, auxquels des particuliers nomment, comme en Angleterre; cependant celui

(5) *Vaste Spyse* Ch. XXIV. Dem. 47.

(6) Luiscius *ubi supra* p. 225. 229.

(7) C'est ce qu'on appelle en Hollandois *Handopening*.

dans les principes de l'Eglise Anglicane [*F*]. Il s'exprimoit aussi sur les Peines de l'Enfer, d'une manière qui sembloit insinuer que leur éternité est contraire à la Bonté de Dieu [*G*]. Plusieurs Théologiens se plaignirent hautement de ce Catéchisme, & l'Auteur fut poursuivi par-devant les Assemblées Ecclésiastiques [*H*]; mais l'affaire fut à la fin entiérement étouffée. Malgré les graves plaintes qu'on a

lui qui est nommé, doit être approuvé par l'Assemblée. ☞ L'Auteur se trompe dans les cas de Présentation ou de Nomination par un Seigneur particulier. Celui-ci notifie son choix au Consistoire, qui fait ensuite la cérémonie d'élire le même Sujet; & cette Election, avec la Nomination du Patron, doit être approuvée par la Classe, ou par le Synode. Il faut remarquer encore, qu'il y a plusieurs autres variétés par rapport aux Elections. Par exemple, celles qui se font par un *Collége qualifié*, ainsi qu'on le nomme, sont très différentes de celles dont l'Auteur a parlé; & cette voie est en usage dans la Province de Zélande pour les Eglises Hollandoises. Une Eglise a besoin d'un Pasteur: elle demande à la Classe dont elle relève, la permission de faire une Election, aussi-bien qu'au Magistrat. Munie de ces permissions, elle procède au choix de la manière suivante: le Magistrat envoie deux, trois ou quatre Députés, cela varie, qui forment avec le Consistoire le *Collége qualifié*: ce Collége fait l'Election à la pluralité des voix, & cette Election ne peut être cassée; elle n'est soumise qu'au Corps Ecclésiastique, dont elle doit encore avoir l'approbation. Aon. du Taan.]

[*F*] *Sur l'antiquité de la Hiérarchie Ecclesiastique* . . . . *il étoit parfaitement dans les principes de l'Eglise Anglicane.*] Il étoit pour la Subordination entre les Ecclésiastiques, comme il paroit par la Réponse à cette Question: *Quelle est la forme de Gouvernement Ecclesiastique la plus ancienne & la plus en usage?* Sa Réponse est: „ Prémiérement, „ qu'il y ait dans chaque Eglise un *Evêque* ou *Surveillant*, „ qui soit le Chef des autres qui composent le Consistoi- „ re. Secondement, qu'il y ait un *Archevêque*, dont l'au- „ torité s'étende sur plusieurs Evêques. En troisiéme lieu, „ un *Métropolitain*, Evêque de la Capitale de la Provin- „ ce, auquel tous les Evêques de la Province soient sou- „ mis. Quatriémement un *Patriarche*, dont l'autorité s'é- „ tende sur tous les Evêques & Archevêques. C'est ainsi „ qu'anciennement toutes les Eglises Chrétiennes du Mon- „ de relevoient de cinq Patriarches, qui étoient les Evê- „ ques des cinq Villes Royales, de Rome, de Constanti- „ nople, d'Antioche, de Jérusalem, & d'Alexandrie." Voila un Ministre Presbytérien Hollandois, un Docteur en Théologie, qui soutient que le Gouvernement Episcopal est *la forme de Gouvernement la plus ancienne & la plus usitée*; & cela, non pour s'exercer dans une Dispute Académique, mais comme un point de Doctrine, dans un Catéchisme destiné à l'usage public. Il étoit naturel de demander, pourquoi donc la plupart des Protestans se sont écartés de cette *ancienne & commune forme de Gouvernement?* Aussi les Théologiens de Francker ne manquérent-ils pas de relever cet endroit. Ils remarquent dans leur Avis: „ Que la Réponse sus-mentionnée est fausse; que „ la *Hiérarchie* ou le Gouvernement Episcopal ne s'est é- „ tabli que longtems après les prémiers & les plus purs „ Siécles de l'Eglise; & que les Papistes ne manqueront „ pas de se prévaloir de la Réponse de Bekker, en faveur „ de l'antiquité & de la vérité de leur Gouvernement Ec- „ clésiastique." Bekker répondit: Qu'il faloit que son opinion fût véritable, „ puisque, *dit-il*, on ne peut prou- „ ver par l'Histoire Ecclésiastique des prémiers tems, que „ l'Eglise ait jamais été sans une telle Hiérarchie. Dès le „ second Siécle, dans le tems que l'Apôtre S. Jean vivoit „ encore, il n'y avoit aucune Eglise, quelque nombreu- „ se qu'elle fût, qui eût plus d'un Evêque; & il n'y en „ avoit point, qui n'eût son Evêque: ce qui prouve in- „ contestablement, que la Hiérarchie, ou la Subordina- „ tion Ecclésiastique (dont le nom est plus choquant que „ la chose même) subsistoit déja alors. Si les Evêques ne „ différoient en rien de nos *Ministres*, d'où vient que de „ si nombreuses Assemblées n'avoient qu'un seul *Minis-* „ *tre?* Rome n'a jamais eu qu'un seul Evêque à la fois, „ qui dans ces anciens tems étoit Président perpétuel du „ Conseil de l'Eglise, ou Consistoire, quoiqu'il officiât „ aussi-bien que les autres *Anciens*, dont quelques-uns „ prêchoient aussi, tandis que d'autres ne le faisoient „ point. La corruption se glissa ensuite dans l'Eglise; les „ Evêques cessérent de prêcher, & s'emparérent de tou- „ te l'autorité & du Gouvernement de l'Eglise. A l'é- „ gard de l'avantage que les Papistes peuvent tirer de ma „ Doctrine en faveur de l'antiquité de leur Eglise, qu'est- „ ce que cela nous fait? Qui de nos Théologiens a jamais „ contesté cette antiquité? Ils ne pourront jamais prou- „ ver par mon assertion, l'antiquité du Gouvernement „ présent de leur Eglise par un Pape. Quand nous dispu- „ tons avec les Catholiques-Romains, nous ne prouvons „ point la vérité d'une chose par son antiquité, mais son „ antiquité par sa vérité. Les Théologiens de Francker „ conviendront-ils donc à présent, que l'antiquité est un „ caractère de vérité? Mais quelle antiquité pouvons-nous „ alléguer en faveur du Gouvernement présent des Egli- „ ses de nos Provinces? Etoit-ce la coutume du tems des „ Apôtres, de faire passer de jeunes Etudians des bancs „ de l'Ecole dans la Chaire, de les mettre au rang d'*An-* „ *ciens* du prémier ordre, avant qu'ils eussent été Diacres „ & Anciens ordinaires? Connoissoit-on dans les prémiers „ Siécles de l'Eglise les noms de *Proposans*, ou de *Conso-* „ *lateurs*? Etoit-ce l'usage, comme à présent, d'élire „ tous les deux ou trois ans de nouveaux Anciens & de „ nouveaux Diacres, de choisir de nouveaux Ministres? „ Comment défendrons-nous notre pratique, à moins que „ nous ne soutenions, comme je l'ai avancé, que Jésus- „ Christ a commandé à son Eglise de faire toutes choses „ avec ordre, & que ni lui, ni ses Apôtres, n'ont établi „ aucune forme particulière de Gouvernement, laissant „ cela à la liberté & à la discrétion de chaque Eglise? C'est „ de cette manière que je justifie notre Constitution Ec- „ clésiastique, sans condamner celle des autres Eglises Pro- „ testantes. Qu'un juge à présent, si ma Réponse, dont „ on se plaint si amèrement, est vraie ou fausse (8)."

(8) *Apud* Luiscium p. 229. col. 1. p. 232. col. 2.

[G] *Il s'exprimoit aussi sur les Peines de l'Enfer, d'une manière qui sembloit insinuer que leur éternité est contraire à la Bonté de Dieu.*] C'est ce qui paroit par ses Questions réitérées sur ce sujet. *Quelle sorte de peine souffre-t-on dans l'Enfer?* Rép. L'Horreur & le Desespoir. *Mais en quoi cela consistera-t-il proprement? N'y aura-t-il point de remède pour soulager les tourmens & pour les rendre supportables?* Rép. Pas le moindre. *Mais ne cesseront-ils pas enfin?* Non, les hommes seront tourmentés jour & nuit aux Siècles des Siècles. *Dieu n'est-il donc pas miséricordieux? Il paroit bien cruel. Est-il donc forcé à punir le Péché? Le Péché mérite-t-il des peines si terribles? Pourquoi ne doivent-elles jamais finir? N'y a-t-il aucun adoucissement à espérer?* De semblables Questions dans un Catéchisme, semblent n'être destinées qu'à faire naitre des doutes & des scrupules dans l'esprit du peuple; sur-tout quand on fait réflexion sur une Réponse aussi courte, *Point du tout*, sans qu'on en donne de raison, pour faire voir comment ces peines éternelles peuvent se concilier avec la Bonté & la Miséricorde de Dieu. Ainsi nous ne sommes point surpris, que les Théologiens de Franeker aient été choqués de ces Questions si souvent répétées. La seule chose que Bekker répondit à cette plainte, fut: *N'aimez-vous pas à entendre tant parler de l'Enfer?* Un des Professeurs, qui avoit fait des Remarques sur le Catéchisme, les aiant finies par cet Article, Bekker dit ironiquement: *Vous demeurez accroché dans l'Enfer; c'est là que toutes vos Remarques finissent* (9).

(9) Idem p. 230. col. 2.

[*H*] *L'Auteur fut poursuivi par-devant les Assemblées Ecclesiastiques.*] Il seroit trop long, & peut-être ennuyeux, d'entrer dans le détail de toutes les procédures Ecclésiastiques faites contre le Catéchisme de Bekker: nous nous bornerons aux circonstances les plus importantes & les plus curieuses de cette affaire. Dans le tems que ce Catéchisme étoit sous presse, il se répendit un bruit, qu'il contenoit quantité d'Hérésies, tant Cartésiennes, qu'autres. Cela obligea Bekker à communiquer les feuilles imprimées à trois Professeurs en Théologie de Franeker, dont l'un étoit le principal auteur de ces bruits. Il les pria de lui dire librement leur sentiment, promettant de suivre leurs avis, autant qu'il lui seroit possible; & que s'ils trouvoient quelque chose qui pût faire de la peine, il le corrigeroit & l'expliqueroit dans un Appendix. Un de ces Messieurs (10) lui écrivit qu'il avoit lu son Livre avec beaucoup de plaisir, & qu'il en étoit très satisfait. Schotanus, un autre de ces Professeurs, dit que Bekker sembloit ne point admettre d'*Alliance des Oeuvres*; à quoi il étoit aisé de remédier par quelques éclaircissemens. Mais Arnoldi manda, qu'il trouvoit six ou sept grandes difficultés dans le Catéchisme, & conseilla à l'Auteur d'être sur ses gardes. Bekker fit tout ce qu'il put pour engager ce Théologien à lui communiquer, soit en particulier, soit devant le Consistoire, en quoi consistoient ces difficultés; mais il eut pour toute réponse, qu'il (Arnoldi) diroit son sentiment sur le Catéchisme, quand ses Supérieurs le lui ordonneroient. Bekker craignant quelque chose de pis, envoya son Livre à divers Professeurs des autres Provinces, pour se conformer à leur avis, ou pour s'autoriser de leur approbation, s'il l'obtenoit. Ceux d'Utrecht, de Nimégue, de Déventer & de Leyde approuvérent le Catéchisme. Desmarets, Professeur en Théologie à Groningue, s'excusa de dire son sentiment, sur ce qu'il n'entendoit pas assez la Langue Hollandoise; & cependant il souscrivit aux Remarques en cette Langue contre le Catéchisme. Dès que l'Ouvrage parut, il se débita si promptement, qu'au bout de quelques mois toute l'Edition fut vendue. Pendant ce tems-là, le bruit qu'il contenoit plusieurs Hérésies, augmentoit de jour en jour. Deux Professeurs de Franeker favorisoient ces bruits, s'ils n'en étoient les auteurs; & ils disoient ouvertement, que le Catéchisme de Bekker contenoit plusieurs Opinions Sociniennes. Bekker les appella devant la Cour de Justice: mais un de ces Théologiens, qui s'appelloit Jean Wubbena, ami du Président des Députés des Etats de Frise, obtint par le crédit de ce Seigneur, que défense fût faite aux deux personnes citées de comparoitre devant la Cour, avec promesse qu'on les protégeroit. On informe aussi la Cour, que les Etats avoient fait cette défense pour de bonnes raisons. Mais les Conseillers de la Cour voulant maintenir leur autorité, résolurent de pousser l'affaire; sur quoi les Etats envoyérent faire défense à Bekker de poursuivre ses Parties, sous peine d'une grosse amende (11). Les Etats écrivirent aussi aux Professeurs en Théologie de Franeker, pour leur enjoindre de donner leur Avis &

(10) Steinberg.

(11) Vingt-cinq *Ryders* d'or de Frise. [Chaque *Ryder* vaut 10 florins. R. D. T.]

a faites contre son Catéchisme, il n'a pas laissé d'être approuvé & loué par plusieurs célèbres Théologiens [*I*]. Il paroit que dans ce tems-là, Bekker étoit bien éloigné du sentiment qu'il a tâché d'établir dans la suite, sur le pouvoir du Diable [*K*]. En 1674 il fut appellé Ministre à Loenen, gros Bourg sur le Vegt proche d'Utrecht. [☞ Les chagrins & les persécutions qu'il essuyoit en Frise, l'engagérent à quitter ainsi une Ville, pour aller dans un Village; ce qui est d'ailleurs bien rare: mais que ne fait-on pas pour avoir la paix & pour fuir la persécution? ADD.] Après avoir demeuré environ deux ans à Loenen, il reçut une Vocation pour Wésop, petite Ville proche d'Amsterdam; & en 1679 il fut appellé à Amsterdam même, où sa Vocation fut approuvée le 4 de Décembre. La Cométe qui parut en 1680 & 1681, lui donna occasion de publier un petit Livre Hollandois, qui a pour titre, *Ondersoek over de Kometen* (*Recherche sur les Comètes*), dans lequel il se proposa le même des-

& leurs Remarques sur le Catéchisme de Bekker. Le plus jeune des trois venoit de mourir: & des deux autres, l'un n'avoit trouvé à redire qu'à six ou sept passages, & l'autre seulement à un: au-lieu qu'à présent ils n'en trouvérent pas moins de trente-cinq ou trente-six, remplis d'Hérésies; & leur Avis étoit, que l'Ouvrage devoit être supprimé. C'est ce qu'ils déclarérent par écrit, & leur Déclaration ou Avis, comme ils l'appelloient, fut envoyé par les Etats aux six *Classes* (12) de Frise. Bekker se flatta d'être hors d'affaire, puisque tous les Ministres de la Province compareroient les Observations des deux Professeurs avec son Livre. Mais il s'apperçut bientôt qu'il s'étoit trompé, les Etats aiant défendu d'imprimer & de débiter son Catéchisme. Il publia alors les Témoignages des Professeurs qui lui étoient favorables, & demanda aux Etats de lever la défense contre son Livre, puisque l'avis de deux Professeurs, sur lequel elle étoit fondée, étoit combattu par celui de six ou de huit autres Théologiens du même caractère. Il représenta aussi, que si le débit de son Livre étoit défendu, les *Classes* qui devoient l'examiner, ne pourroient l'avoir pour faire cet Examen; & que de cinq cens Exemplaires qu'on en avoit tirés, il n'en restoit environ que quatre-vingts. Sa Requête ne fut pourtant pas appointée; mais les Députés des Etats firent eux-mêmes acheter ces quatre-vingts Exemplaires, qu'ils envoyérent aux Classes. Enfin l'affaire fut portée au Synode (14), où Bekker fut condamné, sans qu'on lui permit d'alléguer ses moyens de défense. La Sentence du Synode portoit: „ Que le Livre intitulé *Vaste Spyse* (15) est „ en soi un Livre savant; mais qu'il contient quantité „ d'*Expressions singulières*, *de Propositions antiscripturaires*, „ *&* *d'Opinions dangereuses*, qui ne doivent pas être souffertes dans un Livre écrit en Langue vulgaire, sur-tout „ dans un Catéchisme, destiné à être un Formulaire d'union. Qu'ainsi le Livre de Bekker ne doit point être „ imprimé; ou que s'il l'est, il ne doit point se débiter. Que „ cependant il pourra être imprimé, lorsqu'il aura été re„ vu & corrigé." Il y avoit à la tête de cette Sentence: *Selon l'Ordre de nos Seigneurs les Députés des Etats*. On ajoutoit, que ce Jugement étoit fondé sur la comparaison qu'on avoit faite des Remarques des Classes respectives: cependant, lorsque Bekker représenta au Synode, que quoiqu'on l'eût condamné sans l'entendre, il étoit prêt à se soumettre au jugement de l'Assemblée, & de corriger son Livre, pourvu qu'on lui indiquât les endroits qu'on qualifioit *singuliers*, *dangereux*, & *antiscriptuaires*, le Président lui répondit en termes exprès, que le Synode n'avoit eu égard qu'aux *Avis* des Classes, & qu'on n'avoit point examiné leurs Remarques. Sur quoi Bekker en appella au Synode prochain, qui devoit s'assembler l'année suivante à Franeker. Il se tint au mois de Juillet 1672; mais aiant beaucoup d'affaires, il ne put examiner celle de Bekker. On nomma douze Commissaires, six Ministres & six Anciens, pour la discuter, & pour la finir dans l'espace de six semaines. Ils examinérent soigneusement le Livre de Bekker, & enfin ils dressérent un Acte, où ils disoient: „ Qu'ils avoient changé toutes les expres„ sions qui pouvoient paroitre *choquantes*, *étranges*, & „ *singulières*: Qu'ils avoient examiné selon l'analogie de „ la Foi, ce que les différentes Classes avoient marqué „ comme *antiscripturaire*; mais que ces Remarques étoient „ si différentes les unes des autres, qu'ils n'en avoient „ pu rien conclure de certain. . . . Qu'ainsi ils jugeoient „ que le Livre de Bekker, avec leurs Corrections, pou„ voit être imprimé pour l'édification de l'Eglise, puis„ qu'il contenoit grand nombre de savantes & d'utiles in„ structions." Ce Jugement fut approuvé par le Synode assemblé l'année suivante à Harlingue, ensorte que cette affaire paroissoit entiérement finie. Mais telle est la constitution des Synodes des Provinces-Unies, que l'un peut annuller ce que l'autre a résolu. Bekker fut encore exposé pendant deux ans à diverses poursuites, dont le détail seroit trop long & ennuyeux. Nous nous contenterons de remarquer, qu'après tout le bruit que les Classes & les Synodes avoient fait de cette affaire, elle fut enfin accommodée, & toutes les procédures déclarées nulles (15).

(12) Voy. la Remarq. [O].

(13) Tenu en 1671 à *Bolswart* en Frise.

(14) *La Nourriture solide*, c'est le titre du Catechisme de Bekker.

(15) Laisc. *ubi supra* p. 226--229.

[*I*] *Son Catéchisme n'a pas laissé d'être approuvé & loué par plusieurs célèbres Théologiens.*] *François Burman*, Professeur en Théologie à Utrecht, dit dans son Avis: „ Qu'il „ a trouvé dans le Catéchisme de Bekker une Doctrine sai„ ne & orthodoxe, un profond savoir, un jugement soli„ de, & un choix heureux de passages de l'Ecriture Sain„ te; comme aussi des raisonnemens forts, & un style „ clair: ensorte qu'il ne doute point, que cet Ouvrage „ ne soit très utile à ceux qui le liront." *Christophle Wittichius*, Professeur en Théologie à Leyde, dit: „ Qu'il „ n'y a non seulement rien trouvé de contraire aux For„ mulaires d'Union, mais aussi rien qui puisse donner le „ moindre soupçon d'Hétérodoxie: Que d'ailleurs il a été „ extrêmement satisfait de l'ordre & de la méthode de „ l'Auteur, de la clarté de son style, & du choix des ma„ tières qu'il explique; & sur-tout, de ce qu'il a employé „ les termes de l'Ecriture, ou des termes équivalens, pour „ exprimer les Vérités de la Religion." *Antoine Perizonius* juge „ que ce Catéchisme est non seulement Ortho„ doxe & conforme à la Parole de Dieu; mais aussi que „ c'est un Ouvrage utile, & propre à édifier. Il est bien „ vrai, *ajoute-t-il*, que le savant Auteur, à l'exemple des „ autres Ecrivains qui suivent leurs propres idées, y a „ glissé ici & là ses sentimens particuliers sur quelques pas„ sages de l'Ecriture Sainte, sur le sens desquels les Théo„ logiens ne sont point d'accord, & par rapport auxquels „ je ne suis pas toujours de son sentiment: mais comme „ nos Théologiens, délivrés du joug du Papisme, ont la „ liberté de dire leurs sentimens particuliers, je crois que „ l'on ne doit point s'arrêter à ces petites différences, „ dans un Ouvrage qui s'accorde si bien avec les Princi„ pes fondamentaux du Christianisme. Et comme la di„ versité des dons de l'Esprit contribue à l'édification de „ l'Eglise de Dieu, la diversité des opinions donne aussi „ occasion d'éclaircir la Vérité." Mais de tous les Jugemens, le plus digne d'attention est celui d'*Abraham Heidanus* & de *Frederic Spanheim*. „ C'est, *disent ils*, une „ très mauvaise coutume qui s'est introduite aujourd'hui „ parmi les Frères qui professent une même Foi, & qui „ sont unis par un même Culte, que dès qu'un homme „ s'écarte du chemin battu, qu'il diffère des autres, soit „ dans ses expressions, soit dans sa manière de traiter cer„ taines questions, d'expliquer quelques passages de l'E„ criture Sainte, ou de proposer son sentiment d'une ma„ nière nouvelle, il trouve d'abord des Censeurs qui le „ taxent d'Erreur & d'Hérésie, qui lui donnent les noms „ odieux d'Arminien & de Socinien, & le diffament & „ l'accusent comme tel. Par-là il arrive que *la Charité*, „ *qui croit tout*, *qui espère tout*, est violée; le desir de „ profiter en connoissance, étouffé; la paix de l'Eglise, „ troublée; la réputation, que mérite un homme qui tra„ vaille pour le bien de l'Eglise, flétrie; & qu'on ouvre „ la porte aux disputes, aux aigreurs & aux Schismes. . „ . . . . Nous avouons, qu'après avoir lu le Catéchisme „ du Docteur Bekker avec toute l'attention possible, nous „ ne sommes pas assez clairvoyans pour y appercevoir „ rien qui mérite qu'on taxe publiquement l'Auteur d'Hé„ résie, ou de Socinianisme; puisque toute la dispute rou„ le sur le sens de quelques passages de l'Ecriture Sain„ te, sur lesquels l'Auteur a hazardé quelques pensées „ particulières, & quelques expressions peu usitées. Mais „ une telle différence n'est pas assez importante, pour „ qu'elle doive empêcher de garder l'*Unité d'esprit*, *par* „ *le lien de la paix* (16)." Ces Jugemens de plusieurs Théologiens distingués de Hollande leur font honneur; & font voir, vu l'opinion de Bekker sur l'antiquité & l'utilité du Gouvernement Episcopal (17), que quoiqu'ils fussent Presbytériens, ils ne condamnoient cependant point l'Eglise Anglicane; ce qui mérite l'attention de quelques-uns de nos Non-Conformistes rigides.

(16) Ibid. p. 250. 251.

(17) Voy. la Rem. [F].

[*K*] *Bekker étoit bien éloigné du sentiment qu'il a tâché d'établir dans la suite, sur le pouvoir du Diable.*] Il trouvoit le Sortilège, là où personne ne l'auroit cherché. Voici une Question de son Catéchisme (18): *Si quelqu'un de votre famille étoit ensorcelé, que feriez-vous?* Réponse: *Si Dieu permet qu'un Esprit malin s'en mêle, on doit faire ce que Job & S. Paul firent, lorsqu'ils étoient* ENSORCELÉS. Les Théologiens de Franeker relevérent cet endroit. Bekker allégua pour sa défense: „ Que le Diable „ est un Maitre qui apprend à ses Disciples, les Esclaves „ du péché, à préparer du poison, ou qui les emploie „ de quelque autre manière pour nuire aux hommes. Et „ à l'égard de Job & de S. Paul, *dit-il*, si ce qu'on lit „ Job. Ch. I. & II. & 2. Corinth. XII. *n'étoit pas sortilè„ ge*, j'ignore ce que c'étoit." Qui auroit cru que cet Ecrivain étoit né pour entreprendre de bannir du Monde tous les Sortilèges, & tous les Arts Diaboliques, lui qui distingue si bien entre *Sortilege* & *Possession*? „ Nuire à „ une personne par le secours du Diable, ou la tourmen„ ter, soit par maladie, ou de quelque autre maniè„ re, c'est ce que nous appellons *ensorceler*. Mais nous „ savons bien que les Sorciers eux-mêmes *n'y contribuent* „ *proprement & naturellement rien*; tout ce qu'ils font, ne „ sont que des simagrées qui ne signifient rien, quoiqu'ils „ s'imaginent souvent faire de grandes choses: ce qui est „ un artifice du Démon, pour tenir dans sa dépendance „ ces misérables qu'il abuse, tandis qu'il fait son œuvre „ en mille différentes manières, précisément lorsque les

„ Sor-

(18) Ch. 28. Quest. 47.

dessein que Mr. Bayle, je veux dire, de prouver que les Comètes ne sont point des Présages ou des Avant-coureurs de malheurs [L]. Cet Ouvrage lui fit beaucoup d'honneur, aussi-bien que son *Explication du Prophete Daniel*, où il donna de fortes preuves de sa grande erudition, & de la solidité de son jugement. Mais ce qui l'a sur-tout rendu fameux, c'est son Livre qui a pour titre, *De Betoverde Wee-*

„ Sorciers répètent leur leçon. Lors donc qu'on est ensorcelé, tout le mal consiste en ceci, que les personnes ensorcelées sont tourmentées du Diable, soit avec l'assistance, soit sans le secours des hommes. Quand le mal est intérieur, de manière que les opérations des sens soient troublées, nous l'appellons *Possession*. Job & S. Paul n'étoient point possédés, mais ils étoient ensorcelés; S. Paul sans l'intervention des hommes (2 Corinth. XII. 7.), mais Job de l'une & de l'autre manière, avec l'assistance & sans l'intervention des hommes." (Voyez Job I. 19. II. 7. & I. 15. 17.) Bekker ajoute: *S'il y a quelqu'un qui puisse m'apprendre quelque chose de meilleur, j'avouerai franchement que, Dieu merci, je n'entens rien à l'Art des Sorciers* (19).

(19) Idem p. 230. col. 1. 2.

[L] *Que les Cometes ne sont point des Présages ou des Avant-coureurs de malheurs.*] Le titre du Livre de Bekker est: *Onderzoek van de betekeninge der Kometen, by gelegentheid van de genen die in de Jaaren* 1680, 1681, 1682, *geschenen hebben.* „ Recherches sur les Présages des Comètes, à l'occasion de celles qui ont paru en 1680, 1681, & 1682. Par Balthasar Bekker, Docteur en Théologie, & Ministre à Amsterdam. A Lewarde, chez H. Nauta, 1683. in-8. pp. 165." Comme cet Ouvrage est assez peu connu, nous croyons qu'on ne sera pas faché que nous en disions ici quelque chose, en marquant en quoi Bekker s'accorde avec Mr. Bayle, qui a traité ce sujet dans les mêmes vues. Bekker remarque d'abord (20), que l'opinion qui suppose que les Comètes sont des présages de grandes révolutions dans le Monde, est si générale, qu'il faut qu'un homme soit ou bien imprudent d'entreprendre de la combattre, sans avoir de très fortes raisons à alléguer; ou bien ennemi du Genre-humain, si étant en état de le détromper, il le laisse dans l'erreur. Il sent bien pourtant, dit-il (21), que l'entreprise est dangereuse, parce que les hommes chérissant leurs erreurs, regardent ceux qui veulent les desabuser, comme des gens qui *annoncent des Dieux etrangers.* Cependant, comme un pareil dessein n'est pas toujours sans quelque succès, il s'est déterminé à passer outre. Il explique le sentiment vulgaire sur les Comètes, & sur les autres Phénomènes Célestes (22); & il remarque, qu'il y a des personnes qui n'osent décider si ce sont des signes de bonheur, ou de malheur. D'autres plus hardis soutiennent que ce sont des présages de grands malheurs, qui menacent les hommes; sans prétendre pourtant expliquer de quelle nature sont ces malheurs, & qui sont ceux sur lesquels ils doivent tomber. D'autres plus décisifs pretendent que les Comètes annoncent la Peste, la Famine, la Guerre, ou la mort de quelque Personne illustre. A l'égard du pouvoir des Comètes, les sentimens sont partagés: les uns pretendent que les Comètes sont les causes naturelles des maux: d'autres, choisissant un Systême plus modéré, disent seulement qu'elles sont des signes des Calamités qui doivent arriver. Bekker réfute ces deux opinions: la prémiére, en faisant voir que la nature des Comètes étant inconnue, il est impossible d'en conclurre rien de certain (23): la seconde, en remarquant que si elles sont des Signes des événemens, elles le sont ou de leur nature, ou par institution. Car il prouve qu'il y a deux sortes de Signes: les uns naturels, qui sont la cause de l'effet signifié, ou qui sont produits par la même cause qui produit l'effet: les autres n'ont aucune liaison naturelle avec la chose signifiée, & ne sont des Signes que par l'institution de Dieu. Les Comètes ne peuvent être des Signes naturels, comme on l'a prouvé dans la Section IV. & dans la VII. Mais peut-être ont-elles été établies de Dieu pour présager les événemens? Pour décider la chose, consultons l'Ecriture Sainte, qui seule peut nous apprendre si les Comètes sont des Signes de cet ordre, ou non. L'Auteur fait voir par un examen exact de tous les passages où il est fait mention du Soleil, de la Lune & des Etoiles, que ces Astres ne sont point des Signes ou des Présages d'aucune chose: outre que l'Ecriture ne parle pas seulement des Cometes (24). Il avoit déja remarqué (25), qu'une chose ne peut être un Signe, si elle ne l'est d'une chose particulière, determinée à un certain tems, à une certaine personne: sans cela, le Signe est inutile, puisqu'indépendamment du Signe, on sait que les choses du Monde subissent de continuels changemens, & que nous avons tous du bien ou du mal à attendre. Si l'on compare ces idées avec celles de Mr. Bayle, dans ses *Pensées diverses sur les Cometes* (26), on verra que Bekker & lui sont parfaitement d'accord. Ils ne le sont pas moins, en faisant voir que ceux qui prétendent, que l'opinion que les Comètes sont des Avant-coureurs ou des Présages de Calamités est confirmée par l'Expérience, sont dans l'erreur (27). Tous deux prouvent, qu'il est arrivé souvent de grandes Calamités dans le Monde, sans qu'elles aient été précédées de l'apparition d'aucune Comète; & qu'il a souvent paru des Comètes, qui n'ont été suivies d'aucun malheur extraordinaire: ils en citent des exemples différens. Bekker & Bayle conviennent en plusieurs autres points, moins importans. Mais nous ne devons point passer sous silence, qu'ils soutiennent tous deux, que la persuasion générale du Genre-humain n'est pas une preuve de la vérité d'une Opinion. „ C'est un commun proverbe, dit Bekker (28), *que tout ce que le monde avoue, est vrai.* Je conviens que cette maxime peut être admise par rapport aux choses dont tout le monde est bien instruit: mais par rapport à celles qui ne sont pas à la portée de tous, je crois que l'on peut à peu près soutenir le contraire; puisque sans cela notre Religion seroit en danger, la plus grande partie du Genre-humain étant à cet égard contre nous." En comparant ceci avec ce que Mr. Bayle dit dans les endroits cités en marge (29), l'on verra qu'il soutient le même sentiment que Bekker: tout ce qu'il y a, c'est qu'il l'explique avec plus d'étendue, & en fait une application plus directe à son sujet. Cette grande conformité entre ces deux Auteurs, pourroit peut-être faire penser que l'un a copié l'autre; mais ce seroit là un soupçon mal fondé. Mr. Bayle ne peut avoir copié Bekker, puisque son Ouvrage a paru (30) avant celui du Théologien Hollandois; & d'un autre côté, il ne paroit point que Bekker ait lu le Livre de Bayle: car quoiqu'il convienne avec lui en bien des choses, le tour de son Ouvrage est pourtant différent. Il ne parle point non plus de cet Argument Théologique de Mr. Bayle, *Que si les Cometes etoient un présage de malheur, Dieu auroit fait des miracles pour confirmer l'Idolatrie dans le Monde;* Argument que Bekker auroit du moins indiqué, s'il avoit lu le Livre de Bayle. Il ne paroit pas même qu'il entendit le François. Il finit son Discours par une sorte de Sermon ou d'Application, où il montre combien la Superstition est dangereuse, puisqu'elle ruïne les fondemens mêmes de la Religion. Il se plaint aussi de quelques Ministres, qui avoient taché de rendre sa Foi suspecte, parce qu'il s'etoit hazardé à soutenir en Chaire le sentiment, qu'il défend dans son Livre. ☞ Je ne sache point que personne ait remarqué, que plus de vingt-cinq ans auparavant, le célèbre Mr. Amyrault avoit proposé essentiellement les mêmes idées, à l'occasion de l'Eclipse de Soleil qui arriva le 12 d'Août 1654, & qui devoit, selon les Astrologues, bouleverser tout. Mr. Amyrault fit un Sermon sur Jérémie X. 2. *Ainsi a dit l'Eternel: N'apprenez point le train des Nations, & ne soyez point épouvantés des signes des Cieux, d'autant que les Nations en sont epouvantées.* Ce Théologien combat fortement, par les mêmes raisons que Bekker & Bayle, (excepté l'Argument Théologique) l'opinion vulgaire, qui regarde les Phénomènes extraordinaires du Ciel comme des présages des évenemens à venir. Je me contenterai de rapporter deux endroits de ce Discours, qui feront connoître ce que Mr. Amyrault pensoit sur cette matiére. „ Dieu ne veut pas, *dit il* (31), qu'on s'enquiere de l'advenir, quand il ne l'a point revelé, ny que pour cet effet on s'adresse aux créatures dans lesquelles il n'en a point imprimé de marques & d'enseignemens, ou à qui il n'en a point donné la revelation par quelque lumiere & quelque inspiration extraordinaire. D'où suit, que puisqu'il défend icy de s'espouvanter des signes des Cieux, il nous veut donner à entendre, que QUELQUE CHOSE que signifie ce mot de *Signes des Cieux*, il n'y a point mis de caracteres dans lesquels on puisse lire les évenemens à venir. Autrement s'il l'avoit fait, il ne nous deffendroit pas de tascher d'y reconnoistre les maux dont ils menaceroient l'Univers, & d'en avoir de l'apprehension, à proportion de leur grandeur & de leur nature. Car ce ne seroit pas pour neant, ny que Dieu auroit mis ces marques de l'advenir dans les signes de là haut, ny qu'il nous auroit donné des yeux & de l'entendement pour les contempler. . . . Puis donc qu'il condamne absolument de s'effrayer des Signes des Cieux, il n'y a point mis d'enseignemens d'où nous puissions recueillir le bien ou le mal de l'advenir; & puisqu'il n'y en a point mis, c'est une folie que d'y en chercher, & une temerité insupportable que de pretendre decider par-là des avantures des hommes ou des Empires." Voici ce qu'il dit à ses Auditeurs dans l'Application de son Discours (32). „ Après cela, je vous exhorte que les *choses extraordinaires* mesmes ne vous espouvantent point. Et j'appelle choses extraordinaires, celles qui ont bien à la verité leurs causes dans la Nature, mais qui neantmoins ne sont pas si certaines ny si regulieres, qu'on puisse ainsi deviner quand elles arriveront. *Quand doncques vous verrez les Cometes flamber dans les Cieux . . . . quand vous verrez sauter les brandons de feu d'un costé des Cieux à l'autre comme des Chevreuls*, ... ne vous en effrayez point, & ne vous imaginez pas que ce soyent necessairement de mauvais presages. Ou ce sont des impressions de lumiere dans les nuées, ou ce sont des exhalaisons enflammées, qui d'elles mesmes ne presagent rien; & quand elles auroyent quelque signification, elle est pourtant merveilleusement incertaine & ambiguë. Tellement que c'est une folie & une foiblesse d'esprit, que de se figurer à cette occasion des maux, qui peut-estre n'arriveront pas, & de se donner en l'esprit des tourmens réels, pour des choses qui possible sont imaginaires." Il est étonnant que Mr. Bayle n'ait point eu connoissance d'un si célèbre Précurseur: du moins je ne sache point qu'il ait parlé, en aucun endroit, de cette Piéce de Mr. Amyrault. ADD DU TRAD.]

(20) Onderzoek van de Kometen §. I. p. 1.

(21) Ibid. p. 3.

(22) §. II. p. 5-9.

(23) §. IV-VII. p. 11-21.

(24) §. XIV-XX. p. 64-105.

(25) §. III. p. 12.

(26) Pensées div. &c. §. LIV LV. p. 86-93. Edit. de 1704.

(27) Ibid. §. LXIV. & Onderzoek &c. §. XII. p. 55.

(28) Ibid. §. XXVIII. p. 158.

(29) Pensées sur les Cometes §. XLV-XLVIII.

(30) En 1682.

(31) Sermon sur Jérém. X. 2. p. 8. 9. à Saumur par Jean Lesnier, 1654.

(32) Ibid. p. 41. 42.

[M] Qu'on

Weereld, ou *le Monde enchanté*. Comme Bekker possédoit très bien les Mathématiques, aussi-bien que la Philosophie Cartésienne, il étoit beaucoup moins crédule que bien d'autres, dit Mr. Luiscius (*b*), & ne recevoit rien sur la foi d'autrui, mais examinoit tout avec soin & avec attention. Il avoit déja fait paroitre dans quelques-uns de ses Sermons, qu'on attribuoit, selon lui, bien des choses au Diable, fort mal à propos [*M*]. Ses Amis l'encouragérent à publier ses pensées sur ce sujet par l'impression; & il se détermina enfin à le faire dans une nouvelle Edition de son Livre sur les Comètes, auquel il se proposa d'ajouter des *Recherches sur le Sortilège*. Pendant qu'il y travailloit, il entendit parler d'une avanture de *Sorcellerie*, arrivée, à ce que l'on prétendoit, en Angleterre, & dont on avoit fait imprimer une Rélation. Il craignit que cela ne confirmât le peuple dans ses idées superstitieuses; ce qui l'engagea à traduire la Rélation Angloise en Hollandois, en y ajoutant quelques Remarques, pour faire voir la fausseté de l'Histoire, dont plusieurs circonstances décéloient l'imposture. Dans le même tems, ses recherches sur la matière en général crurent sous sa plume. Ses Remarques sur la Rélation Angloise avoient engagé quantité de personnes à approfondir cette matière. Les Lettres qu'il recevoit de tous côtés pour ou contre la possibilité du Sortilége, lui donnérent occasion d'examiner ce sujet plus particuliérement, d'en traiter par occasion d'autres qui avoient quelque rapport à la question principale, & d'expliquer & d'établir son sentiment plus exactement & plus en détail: desorte qu'au-lieu d'une petite Brochure qu'il avoit d'abord dessein de faire, il fit un Ouvrage considérable. Nous en rendrons compte ci-dessous [*N*]. Il en avoit fait commencer l'impression à Lévarde en Frise; mais les

(*b*) Art. BEKKER, p. 231.

[*M*] *Qu'on attribuoit, selon lui, bien des choses au Diable mal à propos.*] Il l'avoit dit en divers Sermons. D'abord, lorsqu'en expliquant les Prophéties de Daniel, il en fut venu au second Chapitre, où les Magiciens & les Enchanteurs avouent qu'ils ne peuvent expliquer le Songe du Roi: d'où Bekker concluoit, que la Science du Diable n'est pas aussi grande qu'on le croit ordinairement. Cela lui donna occasion de porter ses recherches plus loin sur cette matière. Il prit pour Texte Exod. VIII. 18. & il rechercha la raison pourquoi les Magiciens n'avoient pu *produire des Poux* (33), aussi-bien que des *Grenouilles* & des *Serpens*. Mr. Tamminga, Seigneur Hollandois, goûta fort ce Sermon, & sollicita Bekker à le faire imprimer, lui alléguant, qu'il le croyoit très propre à desabuser la multitude superstitieuse & ignorante. Bekker n'en étois pas éloigné; mais étant occupé à d'autres Ouvrages, il ne se pressa point. En attendant, il prêcha encore deux fois sur des sujets du même genre, une fois sur le Diable de Job, & une autre fois sur la Pythonisse d'Endor. Ces Sermons engagérent quantité de personnes à le solliciter de publier ses pensées sur cette matière. Sur la fin de l'an 1689, il fit des Leçons sur Galat. V. 19. 20. & fit quelques remarques sur le terme de *φαρμακεία*, que la Version Angloise a traduit par *Sortilège*, & la Françoise par *Empoisonnemens* (34). Bekker aiant ainsi témoigné diverses fois en Chaire, qu'il croyoit qu'on attribue au Diable diverses choses auxquelles cet Esprit malin n'a aucune part, il fut enfin obligé de faire & de publier un Systéme régulier sur ce sujet, pour répondre aux objections & aux questions auxquelles il étoit continuellement exposé, & pour les prévenir. Voyez la Remarque suivante.

(33) Préface du *Monde enchanté*, p. 1. de l'Edit. de 1691 in-4. en Hollandois.

(34) Ibid. *folio verso*.

[*N*] *Nous en rendrons compte ci-dessous.*] Le Livre en question a pour titre: *De Betoverde Weereld; zynde een grondig Onderzoek van 't gemeen gevoelen aangaande de* Geesten, *der selver Aart en Vermogen, Bewind en Bedryf: als ook 't geene de Menschen door derselver kragt en gemeenschap doen. In vier Boeken ondernomen von Balthasar Bekker* &c. C'est-à-dire, „ Le Monde enchanté, ou recherche exacte de la vérité, touchant les opinions qu'on a communément des Esprits, de leur nature, de leur puissance, de leurs actions, & de tout ce qu'on dit que les Hommes peuvent faire d'extraordinaire par leur intervention. En quatre Livres, par Balthasar Bekker." A Amsterdam, chez Daniel van den Dalen, 1691. in-4. Il déclare dans sa Préface (35), qu'il a vu avec chagrin les honneurs, la puissance & les miracles qu'on attribue ordinairement au Diable. „ Les choses en sont venues au point, *dit-il*, qu'on croit presque qu'il y a de la piété à attribuer de grandes merveilles au Diable; & qu'on taxe d'incrédulité & de témérité, ceux qui font difficulté de croire qu'il fait ce que des milliers de personnes disent. Aujourd'hui il est essentiel pour la piété, non seulement de craindre Dieu, mais de craindre le Diable. Un homme qui n'a pas peur du Diable, passe pour un Athée, pour un homme qui ne croit pas de Dieu; & cela parce qu'il ne peut se persuader qu'il y a deux Dieux, l'un bon & l'autre mauvais. Mais ceux qui sont dans cette opinion peuvent, selon moi, à bien plus juste titre être appellés *Diabéistes*. Quant à moi, s'ils veulent, à cause de mes sentimens, me donner un nouveau nom, ils n'ont qu'à m'appeller *Monothéite*, celui qui ne croit qu'un Dieu." C'est ce qui a donné occasion de mettre le nom de *Monothéite* sous son Portrait, à la tête de son Livre, & d'appeller *Monothéites* ceux qui suivirent ses sentimens. Il finit sa Préface en défiant le Diable en ces termes: *Qu'il se défende lui-même, & qu'il s'en prenne à moi, qui ai renversé son Autel* (36). „ Au nom de l'Eternel, j'ai attaqué ce Goliath; voyons qui le secourra." L'Ouvrage de Bekker est divisé en quatre Livres.

(35) Ibid. p. 11.

(36) Juges VI. 32.

Dans le prémier, il fait l'Histoire des sentimens des Paiens anciens & modernes sur les *Dieux* & les *Démons* ou *Esprits*; & après quelques réfléxions sur ces opinions, il conclud (37), que les Nations les plus barbares conviennent avec les plus polies en cinq principaux chefs, qui font le fondement de ce qu'il y a de meilleur dans leur Religion & dans leurs Mœurs. 1. Qu'il y a un Dieu souverain, Auteur de toutes choses. 2. Qu'il y a des Esprits créés de Dieu, qui différent de l'Ame humaine & de Dieu. 3. Que ces Esprits sont bons ou méchans, amis ou ennemis de l'Homme. 4. Que l'Ame humaine ne meurt point avec le Corps. 5. Que tout ce qu'on fait de bien ou de mal en cette vie, sera récompensé ou puni dans l'autre. Mais, selon l'Auteur, ces Vérités ont été obscurcies & corrompues par quantité d'Erreurs, par lesquelles une vaine curiosité, l'ignorance & la superstition les ont altérées. Bekker conclud de l'Histoire qu'il a donnée des Opinions des Peuples, que les diverses pratiques de Divination & de Magie, qui ont été ou qui sont en usage parmi les diverses Nations, ne sont pas fondées sur les Vérités naturelles, qu'elles reçoivent toutes également, mais sur les Erreurs particulières, par lesquelles elles ont corrompu ces Vérités. Des Paiens, l'Auteur passe aux Juifs, aux Mahométans & aux Chrétiens; & il montre quelles opinions ils ont prises du Paganisme. Par exemple, qu'après la mort, les Ames demeurent près des sépulcres où reposent leurs Corps, ou qu'elles les visitent de tems en tems. Il fait voir ensuite quelles opinions on a tiré de l'Ecriture, bien ou mal entendue; par exemple, celles qui regardent la formation, la nature, les ordres & le nombre des Anges, leurs offices, & leur pouvoir à l'égard des particuliers, des Villes, & des Royaumes; celles de la chute des Démons ou des mauvais Anges, de leur malice, de leur puissance, de leurs actions &c.; celles de la nature de l'Ame humaine & de son état après la mort, du Purgatoire, de l'Apparition des Esprits, & de toutes les superstitions qu'on a bâties sur ces fondemens. Bekker emploie après cela un petit Chapitre (38) à expliquer les sentimens des Manichéens, qu'il regarde comme la principale source où les Chrétiens ont puisé leurs idées sur la puissance du Diable, auquel ils attribuent tant de merveilles. „ Tout revient principalement à ceci, *dit-il* (39), *Dieu & le Diable*. Le Royaume de l'un est opposé à celui de l'autre; & quoiqu'on soumette le Démon à Dieu, cependant l'empire du prémier se manifeste principalement. On croit que Dieu ne fait plus aujourd'hui de miracles; mais pour le Diable, on lui attribue des merveilles qui surpassent tous les miracles de Dieu, dont il est parlé dans l'Ecriture." L'Auteur rapporte ensuite ce que l'Eglise Romaine & les Protestans pensent sur ce sujet. Pour la prémière, il s'en rapporte au Jésuite Scot, qui a traité cette matière dans sa *Physique curieuse* & dans sa *Magie universelle*; & quant aux Protestans, il cite Jean Wierus, Jaques I. Roi de la Grande Bretagne, dans sa *Démonologie*, & Daneau, qui ont soutenu positivement la réalité du Sortilège. A l'égard du Roi Jaques, l'Auteur dit (40), „ que dans le Chapitre VI. de son prémier Livre, ce Prince rend un compte si exact du Pacte que les Sorcières font avec le Diable, qu'on diroit que les Piéces originales en ont été produites devant lui, ou devant son Conseil. Dans le Chapitre quatrième du second Livre, il soutient qu'un Esprit malin peut transporter un homme par les airs. Et dans le sixième Chapitre, que le Diable visite ses gens sous différentes formes, lorsqu'ils sont en prison. Dans le septième, il dit que dans le tems du Paganisme & du Papisme, il y avoit plus d'Apparitions; mais que depuis la Réformation de l'Eglise, on voit plus d'Ensorcellemens. Dans son troisième Livre, il traite particulièrement des Apparitions d'Esprits; & il n'y en a presque point, de quelque espéce que ce soit, auxquelles il n'ajoute foi, sans excepter les *Incubes*. Il reconnoit que le Pape même peut chasser le Diable du corps des Possédés. Mais à l'égard de la preuve de Sortilège, il dit seulement, que douze témoins suffisent, parmi lesquels on peut admettre des enfans, des gens de mauvaise vie, & même ceux qui sont accusés de Sortilège." C'est-là une des autorités par lesquelles Bekker prouve que les opinions sur les Sorciers, les Apparitions &c. sont reçues même parmi les Protestans. Dans le dernier Chapitre de ce premier Livre, il recherche les causes de ces opinions absurdes & superstitieuses, principalement parmi les Protestans. Il y a dans ce Chapitre divers endroits remarquables, & entre autres un, que l'Auteur des *Let-*

(37) *Monde enchanté* L. I. ch. XI. p. 50. en Hollandois.

(38) Ch. XVIII. p. 97.

(39) Ibid. p. 99.

(40) Ch. XXII. p. 120.

les Imprimeurs alloient fi lentement, qu'on commença à dire, *que le courage avoit manqué à Bekker pour entrer en lice avec le Diable:* tellement que pour fatisfaire le Public, qui attendoit l'Ouvrage avec une grande impatience, il fut obligé de publier les deux prémiéres Parties feules, avec un Sommaire des deux autres. Une grande gelée qui furvint, empecha qu'on n'en envoyat des Exemplaires en Hollande; & l'Ouvrage, tout imparfait qu'il étoit, fut répandu par toute la Frife, fans la connoiffance de l'Auteur. Plufieurs perfonnes en portérent un jugement fort defavantageux, qu'on eut foin de publier par-tout en Hollande, où le Livre fe trouva condamné, fans que perfonne l'eût vu: ainfi le retardement de la publication de cet Ouvrage lui fit beaucoup de tort. *Habent fua fata Libelli.* Bekker fe plaignit amérement, de ce qu'on fe laiffoit prévenir en Hollande par les fentimens de ceux de Frife, avant que d'avoir vu fon Livre. Il difoit auffi, que la plupart de ceux qui le condamnoient, n'en avoient lu que quelques endroits par-ci par-là, fans en examiner toute la liaifon depuis le commencement jufqu'à la fin. Ce qui confirma la mauvaife opinion qu'on avoit conçue de ce Livre, c'eft que pendant longtems il fut impoffible d'en trouver un feul Exemplaire à Amfterdam, où l'Auteur demeu-

Lettres à Séréna femble avoir imité, quoiqu'il aille bien plus loin que Bekker. Nous rapporterons cet endroit, afin que le Lecteur puiffe le comparer avec ce que dit Toland (41). „ On nous infpire les Préjugés, *dit l'Auteur* (42), dès l'enfance. Dans cet âge tendre encore, on appaife les enfans en leur faifant peur du Loup; & ces prémiéres impreffions, comme on l'a remarqué depuis longtems, font de fi profondes impreffions, qu'elles ne s'effacent que difficilement. Lorfque les enfans font affez forts pour courir dans les rues & converfer avec les autres, ils entendent parler du Diable à chaque inftant; de Lutins, de Sorciers, du Sabbat, & de mille autres contes de cette nature. Ce qu'il y a même d'affligeant, c'eft que les Parens & les Maitres ne peuvent infpirer de la crainte à leurs enfans ou leurs élèves, qu'à l'aide du nom du Diable, qu'ils ont bien plus fouvent à la bouche que celui de Dieu ou de J. Chrift. A l'Ecole, on entend beaucoup parler de Génies, de Démons &c. & de leurs actions, dans les Auteurs Paiens, tant Grecs que Latins, avant que d'en venir à l'étude des Sciences les plus relevées. Les Divinités du Paganifme, comme Pluton, Vulcain & Proferpine, font fouvent connues des jeunes-gens, avant qu'ils foient inftruits dans la connoiffance du vrai Dieu. Ils lifent d'abord, & avant toutes chofes, les Lettres, les Poëfies & les Hiftoires des anciens Paiens, remplies de Prodiges, de Songes, d'Apparitions tant céleftes qu'infernales; & l'on croit ces Hiftoires auffi fermement que l'Evangile, on peut même dire, au-lieu de l'Evangile. Car fi les Parens n'ont pas affez de piété pour enfeigner chez eux à leur enfans les principes du Chriftianifme, ou pour les envoyer à des Ecoles où on les enfeigne, je ne crois pas que de vingt-cinq Livres qu'on leur fait lire dans les Ecoles, il y en ait plus d'un ou de deux, où les jeunes-gens puiffent s'inftruire des principes de la Religion. Ceux qui des baffes Claffes vont aux Univerfités, plufieurs même de ceux qui en reviennent, rapportent avec eux cent vers d'Horace, d'Ovide, de Virgile, & cent Sentences ou Hiftoires des Auteurs Paiens Grecs & Latins, pour dix paffages, & même pour un feul texte de l'Ecriture Sainte. Aux Univerfités, les jeunes-gens, affranchis de la férule, fe choififfent des Maitres felon leurs propres defirs, ce que S. Paul (43) met parmi les défauts des derniers tems. On leur donne des leçons fur les Livres qu'ils fouhaitent; & le but de ces leçons n'eft pas tant de les mettre en état d'entendre l'Ecriture Sainte, que de leur apprendre à combattre différentes Sectes, & à foutenir les opinions de celle où ils font nés . . . . . Lors donc qu'il s'agit d'expliquer un paffage de l'Ecriture, cité pour ou contre leurs opinions, foit en Philofophie, foit en Théologie, toute l'application & l'induftrie qu'on a, fert à y trouver le fens qui convient au Syftême qu'on veut établir. Ce n'eft pas la Vérité, entant que Vérité, qu'on cherche; on ne s'appuie de l'autorité de l'Ecriture, ou de celle de la Raifon, que pour donner le plus de poids qu'il eft poffible à fon fentiment particulier."

(41) *Toland's Letters to Serena*, p. 4-7.

(42) *Monde enchanté*, L. I. ch. XXIV. p. 132.

(43) 2 Timoth. IV. 3.

Dans fon fecond Livre, Bekker examine tous les paffages de l'Ecriture Sainte, où il eft fait mention d'Anges ou de Démons; & il tache de les faire quadrer à fon opinion, que le Diable n'a aucune puiffance dans le Monde. Il explique la nature des Efprits, felon les principes de Defcartes; & il dit, que puifque leur effence confifte dans la Penfée, & celle des Corps dans l'Etendue, & que puifqu'il n'y a aucun rapport entre la Penfée & l'Etendue, un Efprit ne peut agir fur un Corps, à moins qu'il ne foit uni avec lui, de la manière que notre Ame eft unie avec le Corps. Et comme l'Ecriture Sainte attribue diverfes actions tant aux bons qu'aux mauvais Efprits, ou Anges, Bekker tache de prouver, que ces paffages doivent s'entendre dans un fens allégorique. Il pofe pour principe, qu'il ne faut pas mettre l'Ecriture en contradiction, ni attribuer à la Créature des chofes qui ne conviennent qu'au Créateur; & il foutient que tout ce qui eft oppofé au cours ordinaire de la Nature, c'eft-à-dire tous les Miracles en général, ne peuvent être opérés que par Dieu. Il feroit trop long d'entrer dans le détail des explications qu'il donne des paffages qui femblent contraires à fon opinion: nous nous contenterons d'en rapporter deux. Le prémier eft l'Hiftoire de la Tentation de nos prémiers Parens; & l'autre, celle de la Tentation de Jéfus-Chrift. Il remarque par rapport au prémier, qu'il y a beaucoup de difficulté à l'expliquer. Si nous l'entendons, *dit-il*, d'un vrai Serpent, comment une bête brute, quoique plus fubtile que les autres animaux, peut-elle tromper un homme? Comment la femme pouvoit-elle dire ou prétendre que le Serpent, qui n'a point le don de la parole, l'avoit feduite? Si l'on dit, pour réfoudre la difficulté, que le Serpent étoit l'organe dont le Diable fe fervoit; il s'enfuit de-là, que le Diable peut prendre un corps, & s'en fervir pour parler. Mais c'eft, felon lui, ce qui augmente la difficulté. Le Diable manquoit-il donc de langue pour parler à Eve, & falloit-il qu'il empruntât celle du Serpent? Et quelle raifon, je vous prie, Moïfe en donne-t-il? la fubtilité du Serpent, qui à cet égard furpaffoit de beaucoup l'homme. Un Animal fubtil, dit Bekker, peut bien affaillir & dévorer un homme, mais non le tromper en raifonnant. Il ajoute, qu'on attribue cette Tentation par le Serpent, au Diable, uniquement parce qu'elle ne s'accorde point avec la bonté de Dieu, quoique Moïfe ne dife pas un mot du Diable; & il remarque, que la punition rapportée par Moïfe (44) ne convient point du tout au Diable, mais uniquement au Serpent. Il trouve plufieurs autres difficultés dans cette Hiftoire, qui font à peu près les mêmes que nos Incrédules modernes font valoir (45). Et il finit par ces paroles: „ Il eft certain que le Diable eft l'auteur de la Chute de l'Homme: mais de quelle manière il l'a fait tomber, c'eft ce qui eft incertain. Il parla, *dit-on*, par le Serpent, ou du moins il eut part à cette affaire; & quoi que ce foit que le Diable ait fait, ce qu'il a fait a été caufe de la Chute de l'Homme. C'eft ce dont je conviens volontiers. Mais de-là on ne peut inférer que ce malin Efprit ait agi immédiatement fur le corps ou fur l'ame d'Eve. Aujourd'hui encore, on peut porter quelqu'un au péché, fans agir fur lui ni par actions, ni par paroles, ni par des penfées. Balaam, quoiqu'abfent, ne fit-il pas pécher le Peuple Ifraélite? Il eft arrivé, & il peut encore arriver tant de chofes, dont on ignore la manière & les caufes, que nous pouvons aifément nous tromper, en nous livrant à des conjectures fur des chofes que Dieu a trouvé à propos de nous cacher, telles que font le commerce que l'Homme avoit avec les Anges avant la Chute, & quelles font les chofes qui pouvoient arriver dans cet état d'intégrité, qui ne peuvent plus arriver aujourd'hui. Enforte que quand même il feroit vrai, que dans ce tems-là le Diable avoit la puiffance d'agir immédiatement fur Adam & Eve, il ne s'enfuivroit pas de-là qu'il peut le faire, ou qu'il le fait aujourd'hui (46)." Il fait diverfes obfervations de la même nature fur l'Hiftoire de la Tentation de notre Seigneur dans le Defert. Le fens littéral de cette Hiftoire, à fon avis, eft rempli de difficultés infolubles; & il dit qu'il aimeroit mieux avouer qu'il n'entend point l'Ecriture, que de l'expliquer d'une manière qui attribue au Diable une puiffance prefque égale à celle de Dieu, ou qui attribue à Dieu des chofes incompatibles avec fa Sageffe & fa Bonté. Il objecte contre le fens littéral de cette Hiftoire, que fi le Diable eft auffi rufé & auffi habile qu'on le fait ordinairement, il ne pouvoit ignorer qui étoit Jéfus-Chrift, & être affez fou pour entreprendre de le féduire. Qu'il eft impoffible que le Diable ait montré à notre Sauveur *tous les Royaumes du Monde & toute leur gloire*, de deffus le fommet d'une montagne, d'où il pouvoit à peine découvrir une petite partie de la Judée. „ La Terre n'étoit-elle pas ronde alors, comme elle l'eft aujourd'hui? *dit Bekker* (47). Comment donc le Diable a-t-il pu faire voir à Jéfus-Chrift, & cela *dans un moment*, comme le dit S. Luc, tous les Royaumes qui font de l'autre côté du Globe? Le Diable avoit-il donc quelque efpèce de Lunettes ou de Verres, telle qu'on n'en a jamais vu? D'ailleurs, comment put-il montrer la gloire des Royaumes, qui confifte dans leurs Tréfors, la magnificence de leur Cour &c.? Il paroit évidemment par-là, que cette Hiftoire ne peut s'entendre littéralement." Il ne faut pas oublier de remarquer, que felon notre Auteur, les perfonnes poffédées d'Efprits malins, que notre Seigneur chaffoit, étoient feulement des Malades ou des Lunatiques, qu'il gueriffoit, & aux maux defquels le Diable n'avoit pas la moindre part. Nous ne nous étendrons pas davantage fur ce Livre, puifqu'il a été traduit en notre Langue. [☞ Cette Traduction Françoife eft fi mauvaife, qu'il faut un grand fonds de patience pour la lire; & que quelque curieufe que foit la matière, je crois que peu de perfonnes lifent ou ont lu le Livre en François. Ceux-là ne feront pas fâchés qu'on leur en ait donné quelque idée. J'ajouterai ici dans cette vue, que le troifiéme Livre de Bekker eft employé à examiner le fentiment ordinaire, touchant ceux qu'on

(44) *De marcher fur fon ventre, & de manger la pouffiére de la terre.*

(45) Voy. *Le Chriftianifme auffi ancien que le Monde*, Part. I. Ch. 14. p. 321 &c. de l'Edit. in-4. en Anglois.

(46) *Monde enchanté*, Liv. II. ch. 20. p. 328. *Citat. du Trad.*

(47) Ibid. ch. XXI. p. 332. *Citat. du Trad.*

meuroit. La curiosité du Public redoublant tous les jours, Bekker résolut enfin de le faire réimprimer à Amsterdam, & de faire paroitre chaque Partie seule, à mesure qu'elle sortoit de dessous la presse. Cet Ouvrage excita un furieux orage contre l'Auteur. Le Consistoire d'Amsterdam, les Classes [O] & les Synodes procédérent contre lui [P], & après l'avoir suspendu de la Communion, le déposérent enfin entiérement du Ministére. Mais les Magistrats d'Amsterdam furent assez généreux pour lui conserver sa pension [Q] jusqu'à sa mort (c). On fit en Hollande une Medaille très maligne sur la

(c) Tiré des Dictionaires Hollandois de *Luiscius* & de *Hoogstraten* &c.

qu'on prétend avoir commerce avec le Diable. Et dans le quatrième il entre dans l'examen des preuves de fait, qu'on allègue contre son opinion. Ces deux dernières Parties ont paru en 1693. Add. du Trad.] Avant que de finir cette Remarque, nous observerons que quelques-uns des sentimens de Bekker n'étoient pas entiérement nouveaux, quoiqu'il ait été beaucoup plus loin qu'aucun de ses Précurseurs. Geulinx avoit soutenu en 1669, dans une Dispute publique à Leyde, que quand l'Ecriture parle de ces trois Ennemis, *la Chair*, *le Monde*, *& le Diable*, il faut entendre par le Diable, l'obstination des hommes dans le mal, & leur inclination dominante pour un certain genre de vie. Mr. de Daillon, Ministre Réfugié, avoit soutenu en 1687, qu'il n'y a qu'un seul Diable. R. Schot avoit écrit, au commencement du septième Siècle, contre les Apparitions & les Sorciers; & Mr. Régis, dont le Systême de Philosophie parut environ dans le même tems que le Livre de Bekker, soutient non seulement que les Esprits purs n'ont pas la moindre puissance sur les Corps, mais même qu'ils n'en ont aucune connoissance. En 1676 il parut un Ouvrage Anglois anonyme, sous ce titre: *Discours où l'on prouve que la Doctrine des Diables est la grande Apostasie de ces derniers tems* &c. L'Auteur déclare, qu'il ne prétend point nier qu'il y ait des Diables, ou que leur pouvoir ne puisse s'étendre sur les choses morales; mais à cela près, il soutient avec beaucoup de chaleur, que tout ce qu'on enseigne aujourd'hui touchant le pouvoir du Diable, n'est pas seulement faux & absurde, mais tend à sapper les fondemens de la Religion Chrétienne, & conduit à l'Idolatrie ou à l'Athéisme; & que c'est cette même *Doctrine touchant les Diables*, enseignée par des *Esprits séducteurs*, que S. Paul (48) appelle l'*Apostasie des derniers tems*. Pour ce qui regarde les Démoniaques dont il est parlé dans l'Evangile, il dit que c'étoient des personnes malades, ou phrénétiques. Du reste, il paroit fort attaché à l'Eglise Anglicane, & grand ennemi des Sociniens (49). Puis donc que Bekker n'étoit pas seul de son opinion, il semble d'abord surprenant qu'on se soit si fort gendarmé contre son Livre. Mais il faut remarquer, qu'il ne propose pas ses sentimens comme problématiques, mais qu'il dit tout net, que l'opinion ordinaire tend à la ruïne de la Religion & de la Piété; que c'est un reste des Superstitions du Paganisme, & du Manichéisme; & qu'il prétend réformer à cet égard les Eglises Protestantes, comme s'il étoit lui seul plus sage que tous ses Frères & que les Réformateurs eux-mêmes. C'est ce qui excita contre lui un orage, qui lui fit perdre enfin sa place.

(48) 1 Timoth. IV. 1.

(49) Des-Maizeaux *Note sur les Lettres de Bayle* p. 435.

[O] *Les Classes.*] Outre les Synodes Provinciaux, composés des Députés, (Ministres & Anciens) de toutes les Eglises de la Province, qui s'assemblent une fois par an; il y a d'autres Assemblées, qu'on appelle *Classes*, qui ne sont composées que des Députés de chaque District de la Province. Elles s'assemblent, si je ne me trompe, toutes les six semaines. Il y a appel d'un Consistoire à la Classe, de la Classe au Synode, qui semble devoit juger sans appel; mais il arrive quelquefois, que le Jugement d'un Synode est annullé par le Synode suivant. [☞ L'Auteur de cette Remarque est mal instruit de la constitution des Corps Ecclésiastiques Hollandois, dont il s'agit ici. I. A l'égard des Synodes, ils ne sont pas composés des *Députés de toutes les Eglises de la Province*, mais des Députés des différentes Classes de la Province, & de ceux que les Synodes des autres Provinces y envoyent sous le titre de *Correspondans*. Il y en a un de chaque Synode. II. Par rapport aux Classes, le tems où elles s'assemblent varie beaucoup. Il y en a qui ne s'assemblent qu'une fois, d'autres deux fois, d'autres trois ou quatre fois par an; quelques-unes, cinq ou six fois; d'autres enfin, pendant une partie de l'année, tous les mois. Add. du Trad.]

[P] *Procédérent contre lui.*] Il seroit trop long d'entrer dans le détail de toutes les procédures qu'on fit contre Bekker; nous n'en rapporterons que les circonstances les plus essentielles. On allégua d'abord contre lui, qu'il avoit agi contre les Loix, parce qu'étant Ministre, & comme tel, Membre du Synode, il n'avoit pas préalablement fait examiner son Livre. Il répondit à cela, qu'étant Docteur en Théologie, cette Loi ne le regardoit point. On repliqua, que le Privilège qu'il prétendoit avoir, n'appartenoit qu'aux Professeurs des Universités, & non à un Docteur qui n'étoit que Ministre. On l'examina ensuite sur le fond de son Ouvrage, & cela avec autant de sévérité, dit-il, que s'il eût eu affaire à l'Inquisition. On lui proposa treize Articles, qu'on exigea de lui de signer; entre lesquels étoient les suivans. „ Que les Eglises Réformées ne deshonorent point la Divinité, en enseignant que les bons & les mauvais Anges ont opéré, & opérent encore tous les jours des actions réelles & corporelles. Qu'il est affligé d'avoir accusé les Eglises Réformées, les Réformateurs, & les Auteurs du Catéchisme & de la Confession de Foi, de deshonorer la Divinité. Que les passages de l'Ecriture Sainte ne doivent pas être expliqués d'une manière qui les mette en contradiction avec le Catéchisme, & sur-tout avec la Confession de Foi qu'il a lui-même signée. Qu'il retractera publiquement son Livre, pour y avoir fait violence à quantité de passages de l'Ecriture Sainte." Bekker refusa de souscrire à ces Articles, & répondit, qu'il n'avoit point accusé l'Eglise Réformée en général, mais seulement quelques Docteurs particuliers; soutenant qu'il en avoit le droit & la liberté, aussi-bien que les autres. Il ajouta, que son intention avoit été seulement de faire voir que l'Eglise Réformée n'étoit pas encore suffisamment purgée des préjugés, dont les Chrétiens avoient été imbus depuis les premiers Siècles jusqu'au tems present. Il nia qu'il eût avancé rien de contraire, soit au Catéchisme, soit à la Confession de Foi; ou qu'il eût parlé de l'Ecriture d'une manière indécente, ou fait violence à quelque passage. A l'égard de l'Article de ne point expliquer l'Ecriture d'une maniere qui la mette en contradiction avec le Catéchisme ou la Confession de Foi, il convenoit qu'il étoit juste, pourvu qu'on ne le prît pas dans un *sens Papiste*, comme si l'on prétendoit à une sorte d'Infaillibilité. Il remarquoit sur ce sujet, que quoique tous les Ministres aient signé les Articles de la Confession de Foi, qui sont au nombre de trente-sept, il n'y a cependant guères de Ministres qui ne s'écartent quelquefois de quelques-uns de ces Articles; que même il y a bien des Ministres qui ne les ont jamais lus, & n'y ont jamais jetté les yeux, à moins que ce ne soit pour y chercher dequoi accuser leurs Frères d'Hérésie. Son Livre ne laissa pas d'être condamné; & comme il refusa de se soumettre à la Sentence, on lui donna deux mois pour se consulter. On résolut en même tems, de faire lire en Chaire un Dimanche matin dans toutes les Eglises Hollandoises d'Amsterdam, la Déclaration suivante: „ Que quoique l'affaire du Livre du Dr. Bekker, unanimement condamné, eût occupé pendant longtems les Assemblées Ecclésiastiques, elles n'avoient pu encore la terminer entiérement; mais que n'aiant pas perdu encore toute espérance de le faire condescendre à leurs desirs (de retracter ses sentimens), elles n'avoient pas jugé à propos de l'excommunier encore, mais lui avoient accordé un délai de deux mois, pendant lesquels leurs Députés travailleroient à l'engager à se soumettre à leur Sentence. On prioit en même tems l'Assemblée de permettre qu'il exerçât encore pendant ce tems-là les fonctions de son Ministère au milieu d'eux." Bekker dit hardiment, que si on lisoit cette Déclaration le matin, & qu'il prêchât l'après-midi, il en liroit une contraire pour sa défense. L'affaire fut portée devant les Magistrats d'Amsterdam, qui trouvérent que la Déclaration contenoit des expressions trop dures; & ils obligérent le Consistoire d'Amsterdam d'en adoucir les termes autant qu'il étoit possible, quoiqu'il n'en eût point le droit, ne pouvant légitimement changer ce qui avoit été résolu par une Assemblée supérieure, soit Classe, soit Synode. Le Consistoire ne laissa pas de faire ce que le Magistrat exigeoit, & il publia la Déclaration en ces termes: „ L'Assemblée est avertie, que l'affaire du Dr. Bekker touchant son Livre n'a pu encore se terminer, & que la Classe d'Amsterdam lui a accordé un délai de deux mois." Ce changement empêcha Bekker de rien dire pour sa défense. Son affaire fut traitée ensuite à diverses reprises devant différentes Classes, & enfin elle fut portée au Synode assemblé à Alkmaar au mois d'Août 1692, où elle fut terminée par une Sentence, où il est dit: „ Que le Dr. Bekker aiant refusé de retracter ses sentimens, & de donner la satisfaction qu'on demandoit de lui, & même de reconnoitre le Synode pour son Juge légitime; il a été conclu unanimement, qu'il ne doit plus être souffert dans l'Eglise; & qu'en conséquence, il est déposé du Ministère." Il protesta contre cette Sentence, mais inutilement. Le Consistoire d'Amsterdam alla même plus loin que le Synode, car on le suspendit de la Communion. Il s'en plaignit amérement, représentant, que le Consistoire n'étoit pas en droit d'aggraver la Sentence du Synode, & qu'il avoit lui-même distribué la Communion dans le tems que son affaire faisoit le plus de bruit, & cela à bien plus de monde, & avec des marques de dévotion bien plus grandes, qu'il ne l'avoit jamais fait auparavant (50). Il y a bien des circonstances dans cette affaire, qui paroissent marquer beaucoup de partialité & de passion; mais il est impossible d'en faire le détail, sans expliquer toute la nature des Procédures Ecclésiastiques de Hollande; & d'ailleurs, comme c'est Bekker lui-même qui rapporte ces circonstances, on peut soupçonner qu'il s'est aussi un peu laissé entrainer au préjugé & à la passion. Il est vrai qu'aiant présenté son Mémoire aux Magistrats, on a quelque lieu de croire qu'il eut soin de n'y mettre rien dont il ne pût prouver la vérité; & il paroit que les Magistrats lui étoient favorables. Voyez la Remarque suivante.

(50) Luiscius p. 242. 244.

[Q] *Les Magistrats d'Amsterdam furent assez généreux pour lui conserver sa pension.*] C'est ce qu'on nous a dit positive-

la déposition de ce Ministre [*R*]. Beaucoup de personnes écrivirent contre lui, & en particulier le celébre Melchior Leidekker, Professeur en Théologie à Utrecht; son Livre a pour titre: *Melchioris Leidekkeri SS. Th. D. & Prof. Dissertatio Historico-Theologica de vulgato nuper Cl. Bekkeri Volumine, & Scripturarum Auctoritate & Veritate, pro Christiana Religione Apologetica.* „ Dissertation Historique & „ Théologique sur le Livre du Dr. Bekker, & sur l'Autorité & la Vérité des Livres Sacrés; pour „ servir d'Apologie à la Religion Chrétienne. Par Melchior Leidekker, Docteur & Professeur en „ Théologie (*d*)." Mr. Bayle dans une de ses Lettres (*e*) dit que le nombre des Ecrits publiés contre celui de Bekker, principalement en Langue Flamande, étoit si grand, qu'ils coutoient près de cent francs. On en publia aussi quelques-uns en sa faveur [*S*]. Il mourut d'une Pleurésie le 11 de Juin 1698, persévérant dans son sentiment sur la puissance du Diable, & declarant qu'à l'égard de tous les autres points, il étoit parfaitement persuadé de la verité de la Religion Chretienne. Nous donnerons son Caractère ci-dessous [*T*].

(*d*) A Utrecht 1692 in 8. pagg. 131.

(*e*) *Lettre à Mr. Minutoli*, du 22 Août 1692 p. 431.

sitivement en Hollande, & ce que nous trouvons confirmé par Mrs. Luiscius & Hoogstraten. Le prémier ne le rapporte que comme un ouï-dite, mais le second l'assure positivement. „ Lorsque Mr. Bekker fut déposé, sa pla- „ ce ne fut point remplie par un autre Ministre, mais par „ un Proposant; les Magistrats souhaitant d'avoir des é- „ gards pour Mr. Bekker, & de sauver en même tems la „ dépense d'une nouvelle pension, qu'ils auroient dû don- „ ner à un nouveau Ministre, au-lieu qu'un Proposant se „ contente d'un médiocre salaire. Les choses demeurérent „ en cet état, jusqu'à la mort de Bekker. Mais nous ne „ trouvons pas la moindre trace, que le Magistrat ait „ eu dessein de témoigner qu'il étoit mécontent de la con- „ duite du Consistoire, ou du Synode. Ce qu'il y a de „ certain, c'est que les Collégues de Bekker ne furent „ point chargés de remplir son tour, puisqu'un Proposant, „ payé par le Magistrat, prêchoit en sa place." Voilà en substance ce que Mr. de Superville, Pasteur de l'Eglise Walonne de Rotterdam, a eu la bonté de nous communiquer dans une Letre datée de Rotterdam le 18 de Janvier 1735, & ce qu'il tenoit de Mr. Vander Hagen, Sous Doyen des Ministres Hollandois d'Amsterdam.

[*R*] *Une Medaille très maligne sur la deposition de ce Ministre.*] Cette Médaille représente un Diable habillé en Ministre, monté sur un Ane, & portant une Baniére, pour marquer que c'est un monument du triomphe que le Diable a remporté dans les Synodes. Ceux qui avoient été contraires à Bekker, furent appellés *Ministres Diabolistes*; comme si lui seul eût été opposé au Diable, & que les autres se fussent rendus les avocats, les protecteurs, & les partisans de son empire, de ses droits, & de sa puissance. Ils n'ont été tels, *dit Mr. Bayle* (51), que par accident, à cause de la liaison qu'il y a entre l'autorité de l'Ecriture, & la réalité de la puissance du Diable. Cependant vous ne sauriez croire les railleries que l'on a fondées sur cette équivoque, & de vive voix, & par écrit, & sur des Médailles.

(51) *Lettre* du 11 Novemb. 1692. p. 472. 473.

[*S*] *On publia aussi quelques Ecrits en sa faveur.*] Les Défenseurs de Bekker supposoient toujours que ses Adversaires n'étoient soigneux que de maintenir la puissance & l'empire du Diable. Un Ecrivain publia un Livre intitulé: *Triumpherenden Duvel, spokende omtrent den Berg Parnassus.* „ Le Diable victorieux, rodant autour du Mont „ Parnasse." L'Auteur y déclame de la maniére suivante: „ Le Diable est bien heureux & en sureté, dit Mercure, „ puisque le grand Conseil des Théologiens se met à la „ bréche pour lui avec tant de zèle. Mais il ne pouvoit „ comprendre comment des gens qui font profession de „ combattre le Diable, & d'enseigner à leurs Troupeaux „ à lui résister, pouvoient prendre son parti avec tant de „ chaleur, & combattre pour lui & pour son empire. Il „ l'entendoit cependant, & le voyoit: l'un disoit, Bek- „ ker n'a pas assez de respect pour le Diable: l'autre, Il „ se moque du Diable: un troisiéme, Il parle du Diable „ trop cavaliérement, il devoit le traiter avec plus d'é- „ gards, puisque c'est une créature de Dieu. D'autres „ disoient, Le Diable est nécessaire; nous en avons be- „ soin, il nous sert, nous ne pouvons nous en passer; „ le peuple ne nous croiroit point, & notre Ministére „ iroit à vau-l'eau, si le Diable nous manquoit: qui est- „ ce qui voudroit se donner la peine de craindre Dieu, si „ ce n'étoit à cause du Diable? . . . . . Les gens ne vou- „ droient jamais aller au Ciel, si le Diable ne les y chas- „ soit." On peut juger par ce seul trait, sur quel ton les „ Apologistes de Bekker le défendoient.

[*T*] *Nous donnerons son Caractère ci-dessous.*] C'étoit un homme laborieux, savant, & ingénieux, toujours animé du desir d'augmenter ses connoissances. Comme il aimoit à penser librement, il ne vouloit admettre implicitement aucune opinion; mais il examinoit tout selon les régles les plus sévères de la Raison, ou de ce qui lui sembloit tel. D'un caractère obligeant, il savoit se faire aimer de ceux avec qui il avoit commerce. Il avoit un génie vif & plein de feu; & quand il avoit une fois adopté un sentiment, il étoit très difficile de le faire changer, & quelquefois il s'en fioit trop à son propre jugement. Il étoit, comme sont tous les gens qui méditent profondément, plus habile à faire naitre des doutes & des difficultés, qu'à les résoudre. Il n'avoit point de talens extérieurs pour la Prédication; & quoiqu'il possédât les Mathématiques, la meilleure de toutes les Logiques, ses Sermons n'étoient point méthodiques; mais d'un autre côté ils étoient fort à la portée du peuple, & il étoit toujours en état de prêcher sur le champ sans préparation. Il étoit d'une humeur gaie, & ne pouvoit pas même s'empêcher de railler en Chaire. Il semble avoir eu l'ambition de devenir Chef de Secte, & il eut la satisfaction de voir ses partisans appellés *Bekkeriens* (52). Mr. Bayle (53) l'appelle un *Rational outré*, qui donnant la préference sur le témoignage de l'Ecriture, à des argumens Philosophiques, donna tel sens qu'il voulut aux paroles claires & précises des Ecrivains Sacrés, qui ne favorisoient point son hypothèse. Il n'est pas croyable, *ajoute-t-il*, combien il y eut de gens qui l'applaudirent, & qui employérent en sa faveur les moyens les plus efficaces; je veux dire, que par cent plaisanteries ils tournoient en ridicule le sentiment qu'il combattoit. Il eut d'ailleurs bien des Patrons parmi les personnes de crédit. Mais les Synodes comprirent si bien l'importance de cette affaire, où il y alloit de savoir si l'Ecriture est capable ou non de nous prouver quelque chose, qu'ils dégradérent Mr. Bekker de la Charge de Ministre. On publia contre lui une infinité d'Ouvrages, & l'on n'oublia pas de marquer les tentatives funestes qu'avoient faites en divers tems, ceux qui soumettent l'interprétation de l'Ecriture aux Principes Philosophiques. Bekker, qui étoit certainement un grand génie, étoit d'une laideur si affreuse, que Mr. de la Monnoye a fait une Epigramme sur son Portrait, qu'on a mise à la tête de la Traduction Françoise de son *Monde enchanté*: la voici.

(52) Hoogstraten, Art. BEKKER vers la fin.

(53) *Réponse aux Quest. d'un Provincial* Tom. III. p. 657.

Oui, par toi de Satan la puissance est bridée;
Mais tu n'as cependant pas encore assez fait:
Pour nous ôter du Diable entiérement l'idée,
Bekker, *supprime ton Portrait* (54).

(54) *Menagiana* Tom. III. p. 426. Ed. d'Amst. 1718. *Citat. du Traduct.*

BELGRAVE (*a*) ou BELLOGREVE (*b*) (RICHARD), Théologien Anglois du XIV. Siécle, étoit né à Chester, ou au voisinage de cette Ville dans le Comté de Sussex. Il fit ses études dans l'Université de Cambridge, où il s'appliqua extraordinairement, & prit ensuite le degré de Docteur en Théologie. Il entra dans l'Ordre des Carmes, & se distingua par sa grande habileté dans la Philosophie Peripatéticienne, & dans la Théologie Scholastique. Il brilloit pourtant plus par la solidité & la subtilité de ses Leçons, que par l'élégance de son style, l'étude des Belles-Lettres étant généralement négligée par les Théologiens de ce tems-là. Pitséus le dépeint comme un homme d'une grande probite, & d'une piété distinguée. Il florissoit en 1320 sous Edouard II. & il a écrit, entre autres Ouvrages, un Livre de *Déterminations Théologiques*, & un Livre de *Questions ordinaires.*

(*a*) Balæus *Ill. Scriptor. Major. Britann.* Cent. XI. cap. 5. p. 52. Basil. 1559. Pitseus *de Ill. Angl. Scriptor.* num. 481. p. 415.

(*b*) Leland *Comment. de Scriptor. Britann.* T. II. p. 451.

BELLINI (LAURENT), célèbre Médecin du XVII. Siècle, & Auteur de plusieurs Ouvrages [*A*], nâquit à Florence l'an 1643, d'une honnête famille. Aiant fini de bonne heure ses études d'Hu-

[*A*] *Auteur de plusieurs Ouvrages.*] I. *Exercitatio Anatomica de structura & usu Renum.* „ Discours Anato- „ mique sur la structure & l'usage des Reins." Florence 1662. in-4. Strasbourg 1664. in 8. Amsterdam 1665. in-12. On a ajouté à la fin de cette derniére Edition, quelques Observations de différens Auteurs sur des Reins monstrueux. *Item* à Padoue 1666 in-8. Inséré aussi dans la *Bibliotheque Anatomique* de Manget, Genève 1685 in-folio. Il y en a aussi une Edition de Leyde de 1711 in-4. avec l'Ouvrage suivant. Cet Ouvrage, que Bellini publia à l'âge de dix-neuf ans, lui fit beaucoup d'honneur, tant par rapport à la beauté de ses Découvertes, que par rapport à l'élégance de son style. II. *Gustus Organum novissime deprehensum, præmissis ad faciliorem intelligentiam quibusdam de Saporibus.* „ L'Organe du Goût „ nouvellement découvert; avec quelques Remarques pré- „ liminaires sur les Saveurs en général." Bologne 1665 in-12. & dans la *Bibliotheque Anatomique* de Manget. Bellini prétend dans cet Ouvrage, que l'Organe du Goût n'est ni la Chair, ni les Membranes, ni les Nerfs qui sont dans la Langue, ni les Glandes appellées Amygdales, comme l'a cru Wharton; mais que ce sont de petites éminences,

d'Humanités, il alla à Pise, où, aidé des libéralités du Grand-Duc Ferdinand II. qui se faisoient sentir à tous ceux qui paroissoient avoir du goût & de la disposition pour les Sciences, il étudia sous deux des plus savans hommes de ce tems-là, Oliva & Borelli. Il apprit sous le prémier la Physique, & la Méchanique sous le second. Les progrès qu'il fit dans ces deux Sciences furent si grands & si prompts, que de bon Disciple, il devint en peu de tems excellent Maitre. Il n'avoit guères que vingt ans, qu'il fut jugé capable de professer, & qu'on lui donna une Chaire de Philosophie à Pise. Il ne demeura pas longtems dans ce poste: il avoit acquis de si grandes connoissances dans l'Anatomie, que le Grand-Duc lui procura une Chaire pour l'enseigner. Ce Prince se faisoit un plaisir d'assister à ses Leçons, & fut si content de son habileté, qu'il érigea pour lui en ordinaire cette Chaire, qui n'étoit alors qu'extraordinaire. Bellini, aprés avoir rempli ce poste pendant prés de trente années, fut appellé à Florence à l'âge de cinquante ans. Il y exerça la Médecine avec beaucoup de succés, & parvint à être Prémier Medecin du Grand-Duc Cosme III. Mr. Lancisi, Médecin du Pape Clément XI, qui l'estimoit beaucoup, le fit nommer Prémier Consulteur des Consultations pour la santé de ce Pontife. Il est mort le 8 de Janvier 1703, âgé de soixante ans. Il a eu la gloire, que ses Ouvrages ont été lus & expliques publiquement dés son vivant par le Docteur Pitcarn, Professeur en Médecine en Ecosse (*a*).

(*a*) Niceron *Mem. p. s. à l'Hist. des Homm. Ill.* Tom V, p 346.

qui se trouvent sur la Langue de tous les Animaux. III. *Gratiarum actio ad Ser. Hetruriæ Ducem. Quædam Anatomica in Epistola ad Ser. Ferdinandum II. & Propositio Mechanica.* „ Remerciment au Sérén. Grand-Duc de Toscane. Remarques Anatomiques dans une Lettre au Sérén. Grand-Duc Ferdinand II. Proposition de Méchanique." IV. *De Urinis & Pulsibus, de Missione Sanguinis, de Febribus, de Morbis Capitis & Pectoris.* „ Des Urines, du Pouls, de la Saignée, des Fiévres, des maux de Tête & de Poitrine." Bologne 1683 in-4. Francfort & Leipsic 1685 in-4. Jean Bohnius a eu soin de cette seconde Edition, & y a ajouté une Préface & une Table. V. *Opuscula aliquot de Urinis, de motu Cordis, de motu Bilis, de missione Sanguinis &c.* „ Opuscules sur les Urines, sur le mouvement du Cœur, celui de la Bile, sur la Saignée &c." 1695. in-12. VI. *Consideratio nova de natura & modo Respirationis*: „ Pensée nouvelle sur la nature de la Respiration & sur la manière dont elle se fait;" insérée dans le Tome second des *Ephemerides des Curieux de la Nature.* [☞ Tous les Ouvrages de Bellini ont été recueillis en deux Volumes in-quarto, imprimés à Venise en 1708 sous ce titre: LAURENTII BELLINI, *Florentini, in Academia Pisana Anatomes Professoris celeberrimi, Opera omnia. Pars I. & II. Cum Præfatione Joannis Bohnii, Medicinæ Doctoris. Venetiis, apud Michaelem Hertz*, 1708. pagg. 504 pour la prémière Partie, & 285 pour la seconde, avec une Table & des Figures. ADD. DU TRAD.]

BELMEIS, ou BEAUMES (RICHARD DE) I. du nom, Evêque de Londres au commencement du XII. Siècle, fut élu l'an 1108 [*A*]. Le Roi l'établit Gouverneur des Marches qui sont entre l'Angleterre & le Pays de Galles, & il remplit cette Charge en 1108 & 1111, résidant principalement à Shrewsbury, comme on le voit par la Chronique de Powel (*a*). Il employa tous les revenus de son Evêché au batiment de l'Eglise de S. Paul, & rendit de grands services à cette Eglise. Il ne laissa pas de rencontrer plusieurs difficultés, qui l'obligérent à employer ses richesses à quelque autre usage. Il fonda, entre autres, le Couvent des Chanoines Réguliers à S. Osith de Chichester. Une Paralysie l'aiant mis hors d'état de remplir les fonctions Episcopales, il résolut d'abdiquer son Evêché, & de se retirer dans le Couvent qu'il avoit fondé; mais aiant remis l'exécution de son dessein, la mort le surprit le 16 de Janvier 1127. Il fut inhumé dans son Couvent de S. Osith. Dans les commencemens de son Episcopat, il semble avoir travaillé à remettre le Siége de Londres en possession de la Dignité Archiépiscopale, comme cela paroit par une Lettre de S. Anselme au Pape Pascal, écrite vers la fin de l'année 1108, où il sollicite ce Pontife de ne point envoyer le *Pallium* à Thomas Archevêque d'Yorck, jusqu'à ce qu'il eût reconnu la Primatie du Siége de Cantorbéry; parce qu'il ne devoit ni ne pouvoit souffrir qu'on donnât atteinte à cette Primatie, pendant qu'il occuperoit le Siége. Il demandoit la meme grace au Pape par rapport au Siege de Londres, si l'on demandoit le *Pallium* pour cet Eveque, parce qu'il n'avoit jamais été accordé à ceux de cette Ville (*b*).

(*a*) P. 164. apud Wharton *Hist. de Episc. & Decan. Londin.* p. 46. London 1695.

(*b*) Wharton p. 46-50.

[*A*] *Fut élu l'an* 1108.] Il fut sacré Evêque par S. Anselme Archevêque de Cantorbéry, dans sa Chapelle de Pagenham, le 26 de Juillet 1108, aprés avoir fait profession de soumission & d'obéissance à ce Prélat. Le Roi ne pouvant souffrir de délai, demanda qu'on le sacrât d'abord, quoique hors de l'Eglise Métropolitaine; parce que le connoissant pour un homme habile dans le maniment des affaires, il vouloit l'envoyer au-plutôt dans les parties Occidentales de l'Angleterre. *Episcopus ab eodem in Capella sua de Pagenham consecratus* 1108. *Julii 26. facta prius obedientiæ professione. Rex enim moræ impatiens, Ricardum cito (quamvis extra Ecclesiam Metropoliticam) consecrari petiit, utpote qui illum in secularibus multum valentem ad negotia sua apud Occidentales Angliæ fines gerenda statim transmissurus erat* (1).

(1) Wharton *Hist. de Episcop. & Decan. Londin*, p. 46.

BELMEIS, ou BEAUMES, ou BEAUVOIS (RICHARD DE), II. du nom, Evêque de Londres dans le XII. Siécle, & neveu du précédent par Gautier son frère (*a*), fut d'abord nommé par son oncle Archidiacre de Middlesex, avant qu'il eût l'âge requis, un certain Hugo faisant en attendant les fonctions de cette Charge. Celui-ci y avoit si bien pris goût, que notre Richard eut beaucoup de peine à lui faire céder la place en 1413, quand il eut l'âge requis: il fallut même qu'il employât le crédit du Doyen, qui s'appelloit Guillaume, dont il étoit Chapelain, & qui l'avoit envoyé il n'y avoit pas longtems à Rome pour traverser l'election d'Anselme. A la mort de Robert de Sigillo Evêque de Londres, notre Richard fut élevé sur ce Siége, & consacré par Théobald Archevêque de Cantorbéry, au commencement d'Octobre de l'an 1152, selon quelques-uns, ou le 28 de Septembre 1151, selon d'autres. Mais Mr. Wharton nous apprend, sur la foi d'un Registre authentique, qu'il fut ordonné Prêtre par Théobald à Oxford le 20 de Septembre 1152, & consacré Evêque à Cantorbéry par le même Prélat le 28 du même mois, en présence de tous les Evêques d'Angleterre, excepté Henri Evêque de Winchester, qui écrivit à l'Archevêque, qu'il étoit parfaitement satisfait du choix qu'on avoit fait. Jean de Hagulstad (*b*) nous apprend, que Richard se distinguoit par son éloquence; mais que sur la fin de sa vie, il tomba dans un fort triste état par rapport à sa santé. Il mourut le 4 de Mai 1162 (*c*). Mr. Wharton dit qu'il a vu un Sceau, autour duquel on lisoit: *Ricardus Lundoniensis Episcopus secundus.*

(*a*) Diceto p. 507. ap. Wharton *Hist. de Episc. & Decan. Lond.* p. 58.

(*b*) P. 278. apud Wharton p. 50.

(*c*) Diceto p. 533. ap. eundem.

BELMEYS (*a*) (JEAN), célèbre Théologien Anglois, dans le XII. Siècle, étoit d'une famille noble. Il étudia dans les plus fameuses Universités d'Angleterre, de France, & d'Italie, dans lesquelles il se distingua par la beauté de son génie & par l'étendue de son savoir. Jean de Salisbory, dans son *Polycraticon* (*b*), en parle comme d'un homme extraordinairement éloquent, & supérieur à tous ses contemporains dans la connoissance des trois Langues; par où il entend apparemment le Latin, le Grec & l'Hébreu. Belmeys étoit un Disputeur très subtil: il n'a cependant publié que peu d'Ouvrages

(*a*) Léland l'appelle *Johannes Eboracensis* (Jean d'Yorck) *Comment. de Script. Britannicis* Cent. III. cap. 12. p. 212. & *Pitseum num.* 273. p. 261. Edit. Parif. 1619. ... Tom. I. c. 178. Oxonii 1709.

(*b*) Lib. VII. c. 8. apud Leland *ubi supra*, & Ba...

vrages [*A*]. A son retour en Angleterre, après qu'il eut visité les Universités étrangères, il fut élu Chanoine & Trésorier de l'Eglise d'Yorck. Quelques années après, il alla encore en Italie, où il fut très bien reçu du Pape Hadrien IV, qui étoit aussi Anglois de naissance, & avec lequel il vécut fort familièrement plusieurs années. Bale dit que le Roi Henri II. lui donna l'Evéché de Poitiers (*); & que ce fut par reconnoissance pour cette grace, qu'il s'opposa en personne & par écrit à l'insolence de Thomas Becket Archevêque de Cantorbéry, quoique ce dernier fût Primat d'Angleterre & Légat du Pape. Mais Pitséus prétend, que ce fut son attachement aux intérêts du Roi contre l'Archevêque, joint à son grand savoir, qui lui procura cet Evéché. Il fut ensuite élu Archevêque de Narbonne: mais comme il étoit en chemin pour aller recevoir à Rome le *Pallium* des mains du Pape en 1181, le Clergé de Lyon sollicita le Pape Lucius III de l'établir Archeveque de cette dernière Ville, & Primat de France; ce que ce Pontife leur accorda. Il retourna dans sa vieillesse en Angleterre en 1194 (*c*), sous le régne de Richard I; mais nous ne trouvons nulle part quand & où il est mort.

(*) Il y a dans l'Anglois, *de Poitou*; je suppose que c'est *Poitiers* dont il s'agit. R. D. T.

(*c*) Léland, Bale, & Pitseus *ubi supra*.

[*A*] *Il n'a publié que peu d'Ouvrages.*] Bale & Pitséus nous parlent des suivans. *Epistola XXXII ad Thomam Becket.* Trente-deux Lettres à Thomas Becket. *Invectiva in eundem.* Invective contre le même. *Orationes elegantes.* Harangues élégaotes. Léland oous apprend, qu'il étoit tombé sur un Livre intitulé, *Aurea Joannis Eboracensis Historia*, l'Histoire Dorée de Jean d'Yorck: quoiqu'il n'ose assurer, que l'Auteur de cette Histoire soit le même dont il s'agit ici. Il remarque aussi, qu'on trouve dans cet Ouvrage quantité de particularités avantageuses à Guillaume le Conquérant; & que les Chroniques de *Scala* attribuent l'*Historia Aurea* à un Vicaire de l'Eglise de Tillemouth ou Tinmouth, sans le nommer. *Nec tamen temere definio hunc esse Joannem, cujus vitam præposui. In eo opere multa quidem & præclara de Gulielmo Magno, Rege Anglorum. Scala Chronica attribuunt* Aurcam Historiam *cuidam, suppresso nomine, Tillemuthensis Ecclesiæ Vicario.*

BELON (Pierre), en Latin *Bellonius*, du Mans Ville Capitale du Maine, florissoit vers le milieu du XVI. Siècle. [☞ Ce n'étoit pas dans la Ville du Mans, que Belon étoit né; lui-meme nous apprend qu'il étoit de *la Soulletière*, Village près du Bourg de *Fouletourte* dans les Landes d'Oise au Pays du Maine (*a*). La Croix du Maine n'a pas ignoré qu'il n'étoit point de la Ville du Mans; mais il n'a pas su précisément le Lieu de sa naissance (*b*). Le Cardinal de Tournon, qui aimoit beaucoup les Sciences & qui favorisoit & protégeoit ceux qui les cultivoient, aiant remarqué que Belon avoit du goût pour la Médecine & la Botanique, lui fournit dequoi s'y appliquer; & ce fut apparemment par ses libéralités, que Belon parvint à se faire recevoir Docteur en Médecine à Paris (*c*); qualité que La Croix du Maine lui donne (*d*). Peu satisfait des connoissances qu'il pouvoit acquérir dans sa Patrie, & persuadé que c'est principalement par les Voyages qu'on se perfectionne dans la Médecine & dans la Botanique, il souhaita de voir l'Orient; & le Cardinal le mit en état de faire ce Voyage, qu'il entreprit en partie par son ordre (*e*). Belon partit en 1546. Il demeura assez longtems dans l'Ile de Candie (*f*), dont il donne une rélation étendue. Il alla de là à Constantinople, où il trouva Mr. du Fumet, qui faisoit les fonctions d'Ambassadeur de France, en l'absence de Mr. d'Aramont qui avoit suivi le Sultan. Belon ne demeura pas longtems à Constantinople: muni d'un Passeport que Mr. du Fumet lui procura (*g*), il s'embarqua pour aller à Lemnos examiner sur le lieu la Terre sigillée. Il y pratiqua quelque tems la Médecine (*h*). Il visita aussi l'Ile de Tassos, le Mont Athos, & retourna par terre de Saloniki ou Thessalonique à Constantinople, où il arriva au mois d'Août (*i*). Il y reçut beaucoup d'honnêtetés de Mr. d'Aramont, qui y étoit de retour (*k*). Belon partit ensuite pour l'Egypte, & se rendit à Alexandrie: il semble qu'il fit ce Voyage avec Mr. du Fumet. Ce Gentilhomme etoit aimé du Grand-Seigneur, qui lui avoit donné pour escorte dans tous les Pays où il voudroit aller, des Janissaires, des Chaoux, & des Droguemans: outre qu'il avoit avec lui plusieurs Gentilshommes François (*l*). Ce qu'il y a de certain, c'est que Belon profita de cette compagnie (*m*) pour aller du Caire au Mont Sinaï, & ensuite à Jerusalem. Ils partirent pour cette Ville le 29 d'Octobre 1547 (*n*), & retournérent par l'Anatolie à Constantinople. On trouve une ample rélation de ce qu'il a observé sur la route, dans le second Livre de ses *Observations*. Enfin déterminé à revenir en France, il s'embarqua à Gallipoli, & arriva à Venise en treize jours de navigation. Apres quelque séjour en cette Ville il se rembarqua pour Civita-Vecchia, d'où il passa à Rome. Y aiant satisfait sa curiosité, & assisté à l'élection du Pape Jules III, qui se fit au mois de Février 1550, il ne songea plus qu'à gagner la France, & s'y rendit cette année (*o*). Il se retira à l'Abbaye de S. Germain des Prés à Paris, auprès du Cardinal de Tournon son bienfaiteur, qui en étoit Abbé, & dont il se dit Domestique (*p*). Il ajoute dans son Epitre Dédicatoire, datée de 1553, que *ce petit labeur est d'âge encore juvénil*; mais qu'il espère dans la suite s'acquitter mieux de son devoir, puisqu'il a plu au Roi *le maintenir au nombre de ses Ecoliers*, & à Mr. le Chancelier *François Olivier*, de lui *donner moyen pour entretenir ses études.* La Croix du Maine nous apprend (*q*) qu'il étoit Pensionnaire du Roi Henri II. & qu'il avoit deux-cens écus de gages. Le même Auteur rapporte (r) qu'il fut assassiné près de Paris par un de ses ennemis, l'an 1564. Ann.] Il a publié grand nombre d'Ouvrages en Latin & en François. On trouve dans Vander Linden le Catalogue de ceux qu'il a écrits en Latin. Il a donné en François des Traités sur les *Oiseaux*, les *Poissons*, les *Serpens*, les *Insectes*, sur *le défaut du labour & culture des Plantes*, & une Rélation de ses Voyages, qui a pour titre: *Les Observations de plusieurs Singularités & choses mémorables, trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte, Arabie, & autres Pays estranges, rédigées en trois Livres par Pierre Belon du Mans. Reveuz derechef & augmentez de figures, avec une nouvelle Table de toutes les matières traictées en iceux. En Anvers, de l'Imprimerie de Christofle Plantin, près de la Bourse neuve*, 1555. [☞ Il y a deux Editions de Paris in-4. avant celle d'Anvers, l'une de 1553 & l'autre de 1554. Il y en a deux autres de la même Ville & dans le même format, de 1555 & de 1588. Ann.] Cet Ouvrage a été traduit en Latin par Clusius, & mis à la fin de son *Exoticorum Libri decem* (*s*). Belon mit environ trois ans à ses Voyages; il partit en 1546, & revint en France en 1549 (*t*). Le prémier Livre de ses Voyages contient les singularités du Mont Athos, de l'Ile de Lemnos, & plusieurs autres choses de la Grèce. On trouve dans le second la Description des ruïnes de Troye, & de plusieurs autres Villes célèbres d'Asie, le Voyage de Constantinople au Caire, de là au Mont Sinaï, à Jerusalem, & le retour à Constantinople. Dans le troisième, il traite de la manière de vivre des Turcs. Mr. de Thou accuse Belon d'avoir volé ses Observations à Pierre Gilles [*A*], avec lequel il

(*a*) *Observations &c. de Belon* L. 1. ch. 7. feuill. 15. Anvers 1555. in-12.

(*b*) *Biblioth. Franç.* p. 384. Paris 1584.

(*c*) Niceron *Mem. des Homm. Illust.* Tom. XXIV. p. 36.

(*d*) *Biblioth. Franç. ubi supra.*

(*e*) Voyez *Epistre Dédic. des Observ. de Belon* p. 5.

(*f*) *Observat.* L. I. ch. 5. feuill. 7.

(*g*) Id. ch. 21. feuill. 41. *verso* & 44.

(*h*) Niceron *ubi supra* p. 37.

(*i*) *Observat.* L. I. ch. 69. feuill. 105.

(*k*) Id. ch. 70. feuill. 122.

(*l*) Préface du Liv. II. des *Observat. de Belon.*

(*m*) *Observ.* L. II. ch. 51. feuill. 214 *verso.*

(*n*) Id. ch. 74. feuill. 239. *verso*, on il y a, par une faute d'impression, 1537.

(*o*) Niceron *ubi supra* p. 39.

(*p*) A la tête de son *Epistre Dédicatoire.*

(*q*) *Biblioth. Franç. ubi supra.*

(*r*) Ibid. p. 385.

(*s*) *Ex Officina Plantiniana Raphelengii* 1605. in-folio. [Cette Traduction avoit deja paru dans la même Ville en 1589. in-8. R. D. T.]

(*t*) Voy. ci-dessus, où le P. Niceron met son retour en 1550. Belon lui-même dit, à la fin de sa *Préface*, qu'il partie l'an 1546, & que son retour fut en 1549. Peut être ne s'agit-il que de son retour du Levant en Italie, & non en France. R. D. T.

[*A*] *Mr. de Thou accuse Belon d'avoir volé ses Observations à Pierre Gilles.*] *Ex nostris*, dit-il, *& hoc anno Romæ decessit Petrus Gillius Albiensis, qui ad exactam utriusque Linguæ, antiquitatis, veterum scriptorum, bonarum disciplinarum; ac præcipue rei naturalis cognitionem indefatigabile longinquas regiones lustrandi studium attulerat: quo incitatus per quadraginta amplius annos instituta per Græciam, Asiam utramque, & majorem Africæ partem diligenti peregrinatione ..... tandem in familiam munificentissimi literarum patroni Georgii Armeniaci Cardinalis .... se contulit, ubi dum ordinandis ac recolligendis, quas tanto tempore sparsim congesserat, narrationibus dies noctibus continuat, ardentissima febre correptus, diem supremum clausit.... Scripta ejus ne perirent, ejusdem Armeniaci Cardinalis in clientem amor, & propensum ad rem literariam juvandam studium prohibuit, qui partem majorem eorum in Galliam adferri jussit,* &

il avoit voyagé. Outre les Ouvrages qu'il a publiés, il travailloit encore à quelques autres, dont sa mort tragique a privé le Public [*B*].

& publicanda curavit. Pars tamen rerum a Petro Belono Cenomano amanuensi, & peregrinationum per aliquos annos comite subrepta creditur, qui licet ea suo, non Gillii, nomine postea vulgaverit, tamen vel plagiarius non mediocrem a literatis gratiam iniit, cum, quod multi faciunt, illa publica minime invidit (1). [☞ Ceux qui n'entendent point le Latin, ne feront pas fachés de trouver ici la traduction de ce passage, telle que l'a donnée Mr. Teissier (2). „ Cette année mourut aussi à Rome *Pierre Gilles d'Alby*, qui avoit apporté à l'exacte connoissance de l'une & de l'autre Langue, de l'Antiquité, des Auteurs anciens, des bonnes Lettres, & principalement des choses naturelles, une passion infatigable de voir les Pays éloignés. Ainsi il voyagea plus de quarante ans par la Grèce, dans l'une & dans l'autre Asie, & presque dans toute l'Afrique..... Enfin il vint ... en la maison du Cardinal d'Armagnac, le grand Protecteur des Sciences.... Mais comme Pierre Gilles ramassoit & mettoit par ordre les Rélations qu'il avoit faites pendant tant de tems, & qu'il employoit à cela les jours & les nuits, il tomba malade d'une grosse fièvre, dont il mourut... Le Cardinal d'Armagnac, qui l'aimoit, & qui avoit de la passion pour l'avancement des Letres, donna ordre que ses Ecrits fussent conservés, en fit apporter beaucoup en France, & eut soin qu'ils fussent imprimés. L'on croit pourtant qu'une partie en fut soustraite par Pierre Belon du Mans, qui écrivoit sous lui, & qui l'accompagna quelque tems dans ses Voyages; & bien qu'il les eût fait imprimer depuis en son nom, & non pas au nom de Gilles, il en fut pourtant considéré par les Savans, parce qu'à l'exemple de plusieurs, il ne refusa pas au Public de si excellentes choses." Mr. de Sainte Marthe avoit déja accusé Belon de ce Vol, dans l'Eloge de Pierre Gilles; il assure que ce qui a convaincu sans peine les Savans que Belon a volé Gilles, est qu'ils étoient fort persuadés que Belon n'étoit nullement capable de composer de si bons Ouvrages que ceux qui portent son nom (3). Ann.] Mais on peut alléguer pour la défense de Belon, qu'il publia ses Observations dès l'an 1553, deux ans avant la mort de Gilles; & que la seconde Edition parut l'année même que celui-ci est mort (4), ce qui ne permet guères de supposer que Belon ait pillé les Mémoires de Gilles, occupé à les mettre en ordre, quand il mourut à Rome, & tandis que le Livre de Belon s'imprimoit à Anvers. [☞ On peut ajouter à ceci plusieurs autres raisons. La plupart des Ouvrages de Belon, qu'on prétend qu'il avoit eus de Gilles, ont été imprimés avant la mort de ce Voyageur. D'ailleurs il ne paroit point par la Rélation des Voyages de Belon & de ceux de Gilles, qu'ils aient jamais vécu ensemble. Il est du moins sûr, que depuis que Belon fut de retour en France il vécut toujours à l'Abbaye de S. Germain des Prés, & qu'il ne retourna plus à Rome, où Pierre Gilles ne mourut que cinq ans après; ainsi il n'a pu être présent à sa mort, & s'emparer à cette occasion de ses papiers (5). Enfin Jean Tulerins publiant en 1562 trois Ouvrages posthumes de Pierre Gilles, dit dans son Epitre Dédicatoire au Cardinal d'Armagnac, que Gilles avoit été volé plus d'une fois dans ses Voyages de Levant, & qu'en diverses occasions il avoit perdu en tout ou en partie ses Recueils, qui lui avoient été enlevés; que des débris de sa mauvaise fortune il avoit rapporté avec lui à Rome beaucoup de papiers, & entre autres divers Desseins, qu'il avoit tirés ou fait tirer des Animaux singuliers; que ces Desseins lui furent volés par des gens inconnus; & qu'on donne ce qu'on a pu sauver de ce naufrage. Cela fait voir qu'en 1562 on ignoroit quels étoient ces Voleurs qui avoient pris ses Ouvrages, & qu'on n'attribuoit rien de semblable à Belon, comme on s'est avisé de faire depuis (6). Il y a peu de Voyageurs qui soient entrés dans un si grand détail de ce qui regarde la Géographie ancienne & moderne, les mœurs & les coutumes des Peuples, mais sur-tout l'Histoire naturelle. Il est vrai qu'il a fait plusieurs fautes dans ses Observations; mais cela ne doit pas paroitre étrange dans un tems où l'Histoire naturelle n'étoit pas aussi cultivée qu'elle l'est à présent, & où par conséquent on n'examinoit pas les choses de si près, & avec tant d'exactitude (7). Add.] Clusius nous apprend que Belon fut assassiné (8); mais il ne dit point en quel tems (9), ni à quel âge. On marque sur son Portrait qui est à la tête de ses Observations, qu'il avoit 36 ans; ainsi il y a de l'apparence qu'il couroit sa 36e année en 1553, qui est la date de son Epitre Dédicatoire.

[*B*] ☞ *Il travailloit encore à quelques autres Ouvrages.*] Il annonce dans l'Epitre Dédicatoire de ses Observations, la *Traduction de Dioscoride en nostre langue, & Commentaires en iceluy.* La Croix du Maine parle aussi (10) d'une *Histoire des Serpens, de laquelle il* (Belon) *fait mention en son Livre de l'Agriculture, fol. 24. pag. 6*; & d'une Traduction du *Livre des Plantes* de Théophraste. *Il a escrit*, continue-t-il, *plusieurs autres Mémoires non encores imprimez, desquels nous avons quelques fragmens escrits de sa main.* Rem. du Trad.]

(1) Thuan. Hist. Lib. XVI. ad ann. 1555.

(2) Elog. des Homm. Savans T. I. p. 147. 241. Edit. de 1715.

(3) Niceron Mém. des Homm. Illust. Tom. XXIV. p. 39. 40.

(4) Le Privilege de l'Edition d'Anvers est daté du 22. d'Août 1555.

(5) Niceron ubi supra p. 40. 41.

(6) Id. ibid.

(7) Idem p. 42. 41.

(8) *Laudabiles ipsius conatus inopina mors, nefarii latronis manu illata interrupit, non sine magna literariæ Reipublicæ dispendio.* Clusius Dedicat.

(9) Garidel, dans son *Hist. des Plantes aux environs d'Aix*, dit que ce fut en 1564.

(10) *Bibl. Franç.* p. 385.

BELVEZER (Aymeric (*a*) de), Poëte Provençal, qui florissoit vers l'an 1233, étoit un homme fort savant. Il fit quantité de Chansons fort bonnes en Langue Provençale, à la louange d'une Dame de Gascogne de la famille de la Valette, dont il étoit amoureux; mais voyant qu'on parloit trop ouvertement d'elle & de lui, il se retira à la Cour de Rémond Bérenguier Comte de Provence, & composa divers Sonnets à la louange de ce Prince, & de Béatrix de Savoye sa femme. Il demeura longtems dans cette Cour, jusqu'à ce qu'il devint amoureux d'une Princesse de Provence, qui s'appelloit *Barbosse*, & qui étoit une des plus belles & des plus vertueuses personnes de son tems, & bien instruite dans les sept Arts Libéraux. Notre Poëte fit nombre de Vers pour elle. Un jour qu'il s'entretenoit avec elle, & avec l'Infante Béatrix fille du Comte Rémond, Aymeric ramassa son gand, qu'elle avoit laissé tomber, & le lui présenta après l'avoir baisé. Les Dames qui étoient présentes en furent choquées, & reprirent la Princesse assez aigrement de sa complaisance. Elle répondit, soutenue de Béatrix, que les Demoiselles vertueuses ne peuvent assez témoigner d'honnêtes faveurs aux Poëtes qui chantent leurs louanges, & qui les immortalisent par leurs Poësies. Aymeric aiant appris ce qui s'etoit passé, lui adressa un Sonnet sur ce sujet, & un autre à l'Infante Béatrix. Quelque tems après, la Princesse Barbosse fut élue Abbesse du Monastère de Monlegez en Provence, & notre Poëte en mourut de douleur, parce qu'il ne lui étoit plus permis de voir cette Dame, dès qu'elle fut entrée en Religion & qu'elle eut fait vœu de Chasteté. Du Verdier Vau-Privas (*b*) dit qu'il mourut en 1264, & qu'il a écrit un Traité qui a pour titre: *Las Amours de son Ingrata*, qu'il envoya peu avant sa mort à cette Abbesse.

(*a*) La Croix du Maine, *Biblioth. Franç.* p. 73. l'appelle *Emery*. R. D. T.

(*b*) Biblioth. Franç. p. 94. Lyon 1585.

BENDLOWES (Edouard), Gentilhomme distingué par son goût pour la Poësie, dans le XVII. Siécle, & Auteur de divers Poëmes [*A*], étoit fils & héritier d'André Bendlowes Ecuyer, fils

[*A*] *Auteur de divers Poëmes.*] I. *Sphinx Theologica, seu Musica Templi, ubi Discordia concors.* Cambridge 1626. in-8. II. *Honorifica armorum cessatio, sive pacis & fidei associatio Feb. 11. Ann.* 1643. in-8. III. *Théophile*, ou *le Sacrifice de l'Amour, Poëme sacré.* Londres 1652. in-folio, avec le Portrait de l'Auteur au-devant. Plusieurs morceaux de ce Poëme, dit Mr. Wood (1), ont été notés, ou ont été rendus propres au chant, par le fameux Musicien Jean Jenkins, que Mr. Bendlowes avoit fort protégé. Mr. Jean Hall de Durham, dont Mr. Wood parle dans le prémier Volume de ses *Athenæ Oxonienses* (2), a traduit dans un jour tout un Chant de ce Poëme, de plus de trois-cens Vers, en beaux Vers Latins. IV. *Abrégé de la Sagesse Divine.* Londres 1657. in-4. V. *L'éclat de la Gloire d'une sainte Amitié.* Londres 1657, un côté d'une grande feuille. VI. *De sacra Amicitia*, imprimé avec le précédent en Vers Latins & en Prose Latine. VII. *Threnothriambeuticon*, ou *Poëme Latin sur le Rétablissement du Roi Charles II.* Londres 1660. un côté d'une grande feuille. Il en fit tirer quelques Exemplaires sur du satin blanc, dont il en donna un duement conditionné à la Bibliothèque publique d'Oxford. VIII. *Oxonii Encomium*, Oxford 1672. en quatre feuilles in-folio. La plus grande partie de cet Eloge est en Vers Latins. IX. *Oxonii Elogia.* Oxford 1673. un côté d'une grande feuille. Il y a douze Stances; ensuite viennent, 1. *Oxonii Elogia.* 2. *Academicis Serenitas.* 3. *Academ. Temperantia.* 4. *Studiosis Cautela*, & d'autres Pièces. X. *Magia Cælestis.* Oxon. 1673. C'est un Poëme Latin sur un côté d'une grande feuille. Les trois derniers Poëmes ont été faits à Oxford, pendant que l'Auteur y demeuroit. XI. *Echo veridica joco-seria.* Oxon. 1673. C'est un Poëme Latin contre le Pape, les Papistes & les Jésuites &c. XII. *La Pierre de touche de la Verité*; imprimé sur un côté d'une longue feuille, & consistant en cent Distiques, dédiés à sa nièce Me. Blount. XIII. *Remarques pour confirmer les vérités du susdit Poëme.* On ne marque point en quel tems le Poëme & les Remarques ont été imprimées. Il a écrit aussi, *Mantissa ad Panegyricon Inaugurale de* Mr. Richard Fenn, qui a pour titre, *De celeberrima & florentissima Trinobantiades Augustæ Civitate, Prætori*

(1) Fasti Oxon. Vol. II. col. 204.

(2) P. 334.

fils de Guillaume Bendlowes Ecuyer, fils & héritier d'André Bendlowes Ecuyer, Sergeant-ès-Loix, & tous Seigneurs de Brent-Hall & d'autres Terres dans le Comte d'Essex, mais sortis de la Famille de ce nom dans la Province d'Yorck. Notre Bendlowes entra à l'âge de seize ans en qualité de Pensionnaire dans le Collége de S. Jean à Cambridge, dont il fut dans la suite le Bienfaiteur. On l'envoya ensuite sous la conduite d'un Gouverneur dans les Pays étrangers, & aprés avoir visité divers Pays & les Cours de plusieurs Princes, où il acheva de se former, il revint en Angleterre, mais avec une petite teinture de la Religion Romaine. Il ménagea fort mal son bien. Sa Seigneurie de Brent-Hall & ses autres Terres lui rapportoient sept-cens ou mille livres sterling par an; il n'étoit point marié; & cependant il s'épuisa par ses libéralites à des Poëtes, à des Flatteurs, des Musiciens, des Bouffons & autres gens de cette trempe, & par les Curiosités qu'il recherchoit. Il donna aussi une dot considérable à Philippe sa niéce, qui épousa Mr. Blount de Maple-Durham dans Oxfordshire; & s'étant rendu caution pour les dettes d'autres personnes, il fut mis en prison à Oxford; mais on le relâcha peu de tems après. Il passa le reste de sa vie dans cette Ville, s'occupant à l'étude & à la contemplation; & il y mourut le 13 de Décembre 1676, âgé d'environ soixante-treize ans, dans une si grande panvreté, que quelques Etudians de l'Universite furent obligés de faire les fraix de son enterrement. Sur la fin de sa vie, il revint de son penchant pour la Religion Romaine; & il témoigna toujours beaucoup d'éloignement pour les sentimens d'Arminius & de Socin. Dans sa jeunesse, il étoit grand protecteur des Poëtes, entre autres de François Quarles, de Guillaume Davenant, de Payne Fisher & d'autres, qui lui dédioient leurs Ouvrages, ou qui faisoient des Vers à sa louange (*a*).

(*a*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. col. 204. 205. 2. Edit. Londres 1721.

tori Reg. Senatui Populoque. Londres 1637 in-4. Dans le titre de la *Mantissa*, Mr. Bendlowes se qualifie *Turmæ Equestris in Com. Essex Præfectus.* Il a composé encore plusieurs autres Piéces, qui ont été imprimées.

BENEFIELD (Sebastien), savant Théologien Anglois du XVII. Siécle, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], nâquit à Prestbury dans la Province de Glocester, le 12 d'Août 1559. Il entra en qualité d'Ecolier dans le Collége de *Corpus Christi* à Oxford le 30 d'Août 1586, & en fut élu Membre (*) le 16 d'Avril 1590. Après avoir pris le degré de Maitre-ès-Arts, il entra dans les Ordres sacrés. En 1599 il fut fait Lecteur de Rhétorique de son Collége, & l'année suivante on l'admit à lire sur les Sentences ou sur la Morale. En 1608 il prit le degré de Docteur en Théologie; & cinq ans après on le choisit pour Professeur en Théologie de *la Marguerite* dans la même Université. Après avoir rempli cet Emploi avec beaucoup d'applaudissement pendant environ quatorze années, il le résigna, & se retira dans sa Cure de Meysey-Hampton proche de Fairford dans le Comte de Glocester, qu'on lui avoit donnée plusieurs années auparavant, lorsque son prédécesseur en avoit eté dépouillé pour cause de Simonie. Il y passa le reste de sa vie dans la retraite & la dévotion. C'étoit un homme distingué, tant par sa piété & sa vie exemplaire, que par la diversité & l'étendue de ses connoissances. Il étoit extraordinairement versé dans toutes les Sciences sacrées & profanes, & possédoit sur-tout les Ecrits des Pères & des Scholastiques. Quelques-uns l'ont représenté comme un homme porté au Schisme; mais le Docteur Ravis Eveque de Londres témoigne *qu'il n'a rien trouvé en lui qui sentît le Schismatique, & que c'étoit un homme d'un grand savoir.* Il est vrai qu'il étoit sédentaire, aimant fort la retraite; ce qui le rendoit moins aisé & moins agréable dans le commerce ordinaire de la vie. Il étoit fort attaché aux opinions de Calvin, sur-tout par rapport à la Prédestination; ce qui le fait nommer par un certain Ecrivain (*a*), *un franc & habile Calviniste.* Il mourut à Meysey-Hampton le 24 d'Août 1630, & fut enterré le 29 du même mois dans le Chœur de l'Eglise de ce Lieu (*b*).

(*) *Probationer-fellow.*

(*a*) Humphrey Leech, dans son *Triomphe de la Vérité, ou Exposition de la Doctrine des Conseils Evangéliques* (en Anglois) Part. III. ch. 19. p. 2. Edit. de Londres 1609. in-8.

(*b*) Wood *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. II. p. 239. & *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 147. 544.

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] En voici le Catalogue. *Doctrinæ Christianæ sex Capita totidem prælectionibus in Schola Theol. Oxon. pro formâ habitis discussa & disceptata.* Examen de six Articles de la Doctrine Chrétienne, en six Leçons faites dans l'Ecole de Théologie d'Oxford, à Oxford 1610 in-4. *Appendix ad Caput secundum de Consiliis Evangelicis &c. adversus Humphredum Leech:* Addition au Chap. second sur les Conseils Evangéliques &c. pour servir de réponse à H. Leech. Imprimée avec le Traité précédent. *Huit Sermons prêchés publiquement dans l'Université d'Oxford &c. commencés le 14 de Decembre 1595.* Oxford 1614. in 4. *Le Péché contre le Saint Esprit découvert, & autres Doctrines Chrétiennes proposées en douze Sermons sur une partie du X. Chap. de l'Epître aux Hebreux.* Oxford 1615. in-4. *Commentaire ou Explication du Chap. I. du Prophète Amos, en vingt-un Sermons, prononcés dans l'Eglise de Meysey-Hampton, dans le Diocése de Glocester.* Oxford 1613 in-4. Cet Ouvrage a été traduit en Latin par Henri Jackson du Collége de *Corpus-Christi*, & cette Traduction a été imprimée à Oppenheim en 1615. in-8. Divers Sermons; 1. *La Liberté Chretienne* &c. sur 1 Corinth. IX. 19. Oxford 1613. in 8. imprimé avec le Commentaire Anglois sur Amos, prêché à Wotton Under-Edge, en présence du Clergé, pendant une Visite Episcopale. 2. *Sermon prêché à Ste. Marie d'Oxford*, le 24 de Mars 1610, Anniversaire du Couronnement de Jaques I. sur Ps. XXI. 6. Oxford 1611 in 4. 3. *Le Réfuge des Affligés*, prononcé dans la Cathédrale de Glocester le 10 d'Août 1613, sur Amos III. 6. Londres 1620. in-4. *Commentaire ou Exposition du Chap. II. du Prophète Amos, en vingt-un Sermons, prononcés dans l'Eglise de Meysey-Hampton* &c. Londres 1620. in-4. *Prælectiones de Perseverantia Sanctorum:* Leçons sur la Persévérance des Saints. Francfort 1618 in 8. *Commentaire ou Exposition du Ch. III. du Prophète Amos* &c. Londres 1629. in 4. Il y a aussi un Sermon Latin de notre Auteur, sur Apocal. V. 10. imprimé en 1616. in-4.

BENJAMIN de Navarre, Rabbin Juif & Auteur d'un *Voyage*, étoit fils de Jonas de Tudéle, & né dans le Royaume de Navarre. Il voyagea dans plusieurs Pays éloignés, & en quelque lieu qu'il ait été, il a rapporté ce qu'il a vu ou entendu dire à des personnes dignes de foi. Il mourut en 1173, peu de tems après qu'il fut de retour de ses Voyages. Oudin dit (*a*) que c'étoit un homme d'un esprit profond, trés prudent, & fort versé dans les Loix sacrées; & que tous ceux qui ont examiné après lui les choses dont il parle, ont trouvé qu'il a fait paroitre beaucoup d'amour pour la vérité. Il s'est fait diverses Editions de son Voyage. Il a été traduit d'Hébreu en Latin par Benoit Arias Montanus, & cette Traduction a été imprimée à Anvers in-8. en 1575. Constantin L'Empereur en a donné aussi une Version Latine, avec une Dissertation préliminaire & d'amples Notes, imprimée chez Elzevier à Leyde en 1633 in-8 (*b*). [☞ Tout ceci est tiré d'Oudin, qui a traduit mot à mot la Préface Hébraïque du Voyage, ou plutôt, qui a suivi la Traduction qu'en a donnée L'Empereur: ainsi tout ce qu'on vient de lire n'est propre qu'à donner de très fausses idées à un Lecteur, qui ne connoit pas d'ailleurs ce Voyageur Juif. Je ne m'étendrai point à suppléer à ce qui manque ici; les Savans sont assez instruits, & peuvent aller aux sources. Pour ce qui est des Lecteurs François qui souhaiteront de connoitre Benjamin de Tudéle & son Voyage *fabuleux*, ils peuvent consulter la Traduction que nous a donnée de cet Auteur un jeune Savant d'Allemagne, sous ce titre: *Voyages de Rabbi Benjamin Fils de Jona de Tudèle, en Europe, en Asie & en Afrique, depuis l'Espagne jusqu'à la Chine; où l'on trouve plusieurs choses remarquables concernant l'Histoire & la Géographie, & particuliérement l'état des Juifs au douzième Siecle. Traduits de l'Hébreu, & enrichis de Notes & de Dissertations Historiques & Critiques sur ces Voyages*, par J. P. Baratier, *Etudiant en Théologie. A Amsterdam* 1734. 2 Voll. in-octavo. On trouvera dans la prémière Dissertation de ce jeune Savant, tous les éclaircissemens

(*a*) *Comment. de Scriptor. Eccles.* T. II. col. 1324.

(*b*) Idem col. 1325. 1326.

femens que l'on peut fouhaiter fur la perfonne de notre Rabbin & fur fon Ouvrage: c'eft ce qui m'a fait croire que je pouvois me difpenfer de m'y étendre ici. AND. DU TRAD.]

BENNET (CHRISTOPHLE), célèbre Médecin Anglois du XVII. Siècle, étoit fils de Jean Bennet de Rainton dans le Comté de Sommerfet, où notre Bennet nâquit, foit à Rainton même, foit en quelque autre Lieu du Comté. Il entra au Collège de Lincoln à Oxford au Terme de la S. Michel de l'an 1632, âgé de dix-huit ans, felon Mr. Wood dans fon *Hiftoire & Antiquités de l'Univerfité d'Oxford* (a), ou de quinze, felon le même dans fes *Athenæ Oxonienfes* (b). Il prit dans ce Collège le degré de Maitre-ès-Arts, après quoi il fe mit fur les bancs de Médecine; mais il fut reçu Docteur en cette Faculté ailleurs. Il devint enfuite Membre du Collège des Médecins à Londres, où il fe rendit fameux dans la Pratique. Il a écrit: *Theatri Tabidorum Veftibulum &c.* Londres 1654 in-8. *Exercitationes Diagnofticæ cum hiftoriis demonftrativis, quibus alimentorum & fanguinis vitia deteguntur in plerifque morbis &c.* Londres 1655. Il corrigea & augmenta auffi un Ouvrage compofé originairement par le Dr. Thomas Moufet, intitulé: *Moyens de conferver la Santé; ou Règles fur la nature de toutes fortes d'Alimens en ufage parmi la Nation, & fur la manière de les préparer.* Londres 1655 in-4. Notre Auteur avoit plus d'un Ouvrage prêt pour l'impreffion, quand il mourut. Il fut enterré le 2 de Mai 1655 dans l'Eglife de S. Grégoire, proche de la Cathédrale de S. Paul à Londres (c).

(a) Lib. II. p. 167.
(b) Vol. II. col. 191.
(c) Wood *ubi fupra.*

BENNET (HENRI) Comte d'Arlington, fortoit d'une ancienne & illuftre Famille [A], & étoit fecond fils du Chevalier Jean Bennet d'Arlington ou Harlington dans la Province de Middlefex, & de Dorothée, fille du Chevalier Jean Crofts de Saxham dans le Comté de Norfolk. Il fit fes études au Collège de *Chrift-Church* à Oxford, où il prit le degré de Bachelier & de Maitre-ès-Arts. Il fe diftingua par fes Poëfies, dont plufieurs ont été inférées par hazard dans des Recueils publiés fous le nom de l'Univerfité, & en d'autres de fon tems. Au commencement de la Guerre Civile, lorfque Charles I. fixa fa principale réfidence à Oxford, Bennet fut fait Sous-Secrétaire de Mylord Digby Secrétaire d'Etat. Il s'engagea enfuite comme Volontaire dans les Troupes du Roi, & rendit de bons fervices à ce Prince, fur-tout dans la vive rencontre d'Andover dans la Province de Hamp (a), où il reçut plufieurs bleffures (b). Quand la guerre fut finie, il n'abandonna point le Roi dans fa mauvaife fortune, mais il veilla à fes intérêts dans les Pays étrangers; & pour fe rendre plus utile à fon fervice, il voyagea en Italie, & fit des remarques fur l'état des différens Pays de la Chrétienté. Dans la fuite il fut fait Secrétaire de Jaques Duc d'Yorck, & il eut l'honneur d'être fait Chevalier par le Roi à Bruges au mois de Mars 1658 (c). Bientôt après il fut envoyé à la Cour d'Efpagne [B]. Il s'acquitta, dit Mr. Wood (d), de fa négociation avec tant de prudence, d'adreffe & de bonheur, que le Roi le rappella prefque auffitôt après fon rétabliffement, & le fit fon Tréforier privé. Le 2 d'Octobre 1662 (e) il fut fait Prémier Secrétaire d'Etat, à la place du Chevalier Edouard Nicholas [C]. Il avoit toujours

(a) Wood *Fafti Oxon.* Vol. II. col. 656.
(b) *Peerage of England* Vol. II. P. I. p. 12. Lond. 1711. in-8.
(c) Wood *ubi fupra.*
(d) *Ubi fupra.*
(e) *Bifhop Kennet's Regifter* p. 738. 739.

[A] *Sortoit d'une ancienne & illuftre Famille.*] Il paroit que cette Famille étoit anciennement établie à Clapcote près de Wallingford dans le Comté de Berks. Le prémier dont il eft fait mention eft *Thomas Benet* ou *Bennet* Ecuyer, qui eut deux fils, *Richard Bennet* fon héritier, & *Thomas Bennet*, qui fut Lord Maire de Londres la prémière année de Jaques I. en 1603. L'aîné, *Richard Bennet*, époufa Elifabeth, fille de Thomas Tifdale du Comté de Berks. Il eut pour fils, *Rodolphe Bennet*, duquel ceux de Moneden en Surrey fe difent defcendus; le Chevalier *Jean Bennet*, qui s'établit à Dawling dans le Comté de Middlefex, & fut Juge de la Cour des Privilèges: *Thomas Bennet*, Alderman de Londres; & *Gautier Bennet* Docteur en Théologie. Le Chevalier *Jean Bennet* de Dawling, fecond fils de Richard, époufa Anne fille de Chriftophle Weckes de Salisbury dans le Comté de Wilts, dont il eut quatre fils; le Chevalier *Jean Bennet* fon héritier; *Michel Bennet*, mort fans poftérité; le Chevalier *Thomas Bennet*, Docteur en Droit Civil, & Maitre de la Cour de la Chancellerie; & *Matthieu Bennet*. Le Chevalier *Thomas Bennet* eut deux femmes; *Charlotte*, fille de Guillaume Harrifon; & *Thomafine*, fille de George Dethick Ecuyer, fils du Chevalier Guillaume Dethick, Héraut d'Armes de l'Ordre de la Jarretière. De fa prémière femme Charlotte Harrifon, Thomas Bennet eut *Richard Bennet*, de Londres, Ecuyer, & une fille appellée *Marie*. Le Chevalier *Jean Bennet* de Dawling, fils aîné & héritier du Chevalier de ce nom, époufa *Dorothée*, fille du Chevalier Jean Crofts de Saxham dans le Comté de Norfolk, dont il eut *Jean Bennet* fon héritier; HENRI BENNET, enfuite Comte d'Arlington, dont il s'agit dans cet Article; *Charles*, *Thomas*, *Edouard*; & deux filles; *Dorothée* morte fans enfans; & *Elifabeth*, mariée au Chevalier *Robert Carr*, Baronnet (1).

[B] *Il fut envoyé à la Cour d'Efpagne.*] Mylord Clarendon rapporte dans fon *Hiftoire de la Rebellion* (2), que le Comte de Briftol aiant contribué à rendre les Efpagnols maitres de S. Ghilain, & s'étant accrédité par-là, & acquis une grande réputation, fe rendit auprès de Charles II. à Bruges, & lui dit, que Don Juan d'Autriche confeilloit à Sa Majefté d'envoyer quelque perfonne de confiance à Madrid pour y folliciter fes affaires; mais qu'il ne penfoit pas que celui qu'il avoit deftiné pour y envoyer, qui étoit le Chevalier Henri de Vic, qui avoit été longtems Réfident à Bruxelles, fût propre pour cela. „ C'étoit feulement, *continue Mylord Clarendon*, pour y introduire le „ Chevalier *Henri Bennet*, qui lui étoit cher, qu'il avoit „ élevé, & qui étoit à fon fervice lorfqu'il étoit Secrétai- „ te d'Etat. Il étoit alors Secrétaire du Duc d'Yorck; „ mais il fe trouvoit fi mal à fon aife à caufe des Factions „ qui étoient dans la Maifon du Duc, qu'il fouhaitoit ex- „ trêmement d'être dans un autre pofte. Et il étoit venu, „ comme un avantcoureur, informer le Roi du deffein „ du Duc d'Yorck de fe rendre inceffamment auprès de „ lui, & qu'il devoit dans peu de jours prendre fon con- „ gé de la Cour de France. Bennet avoit été longtems „ très bien auprès du Roi; deforte que Sa Majefté con- „ fentit fans balancer qu'il allât à Madrid au-lieu de Vic. „ Il retourna donc à Bruxelles avec le Comte, pour être „ préfenté à Don Juan, dont le Comte fe promettoit d'a- „ voir une forte recommandation pour lui." Le même Hiftorien parlant du Voyage du Roi à Fontarable, où l'on travailloit au fameux Traité des Pyrénées entre la France & l'Efpagne (en 1659), & où le Chevalier Bennet fe trouvoit pour ménager des conditions pour fon Maitre; le même Hiftorien, dis-je, rapporte „ que quelques per- „ fonnes intelligentes crurent que l'on étoit convenu de „ quelque chofe dans ce Traité, au préjudice du Parti „ Proteftant (3)." L'Evèque Kennet, dans le troifième Volume de l'*Hiftoire complette d'Angleterre* (4), prétend que cela ne pouvoit être moins qu'une promeffe que Charles II. fit d'établir, ou du moins de tolérer la Religion Romaine en Angleterre, & de donner lui-même l'exemple; à condition que la France & l'Efpagne uniroient leurs forces pour le rétablir fur le Trône. Le même Hiftorien obferve (5), qu'il eft certain que le Comte de Briftol, le compagnon & le conducteur du Roi dans ce Voyage, & le Chevalier *Henri Bennet*, qui étoit *le prémier Agent du Roi, fe firent tous deux Papiftes vers ce tems-là*, comme en vertu d'un accord fait alors." Il y a une particularité qui confirme ces faits, & que Kennet dit (6) avoir de bonnes raifons de croire véritable: c'eft qu'on vit bientôt le Chevalier Bennet paroitre chez le Roi en venant de la Meffe; ce qui indigna à un tel point le Lord Colepepper, qu'il s'avança vers Bennet & lui dit: *Je vois bien ce que vous êtes. Eft-ce-là le moyen de rétablir votre Maitre dans fes trois Royaumes? Hé bien, Monfieur, fi jamais vous & moi nous nous trouvons en Angleterre, j'aurai votre tête, ou vous aurez la mienne.* „ Ces paroles, *dit Kennet*, infpirérent tant „ de terreur au Chevalier Bennet, qu'il n'ofa jamais met- „ tre le pied en Angleterre, qu'après la mort du Lord „ Colepepper, qui mourut affez fubitement peu de mois „ après le retour du Roi. Quand il fut hors du chemin, „ le Chevalier Bennet parut à la Cour, & parvint bien- „ tôt aux Honneurs & aux Dignités, quoiqu'il fût dans le „ fond une créature fecrette des Papiftes; mais il eut le „ courage de lever le mafque en mourant."

[C] *Il fut fait Prémier Secrétaire d'Etat à la place du Chevalier Edouard Nicholas.*] Kennet dit (7) *qu'on crut remarquer qu'on travailloit à avancer les intérêts de Rome, par le changement que le Roi fit dans le Miniftère*; puifque le Chevalier Edouard Nicholas, ferviteur fidèle & intelligent, fut dépouillé de l'Emploi de Secrétaire d'Etat, & qu'on mit à fa place le Chevalier Henri Bennet, en dernier lieu Réfident du Roi en Efpagne, *qui avoit fecrettement époufé les intérêts du Papifme, & qui en a fait enfin profeffion ouverte à fa mort.* Dans les Articles d'accufation que le Comte de Briftol produifit dans le Parlement le 10 de Juillet 1663 contre Mylord Clarendon, il y en avoit un qui portoit, que

(1) Voyez *Supplement to the Peerage of England* p. 195. 198. Lond. 1716. in-8.
(2) T. VI. p. 450. & fuiv. de l'Edition Françoife, La Haye 1709.
(3) Idem p. 584.
(4) P. 237. 2. Edit. Londres 1719.
(5) Ibid. p. 223.
(6) Ibid. Voy. auffi Echard Vol. III. L. I. c. 6. p. 91.
(7) P. 264.

jours eu une haine particulière pour le Chancelier Hyde (*f*), qui de son côté le regardoit comme étant Papiste dans l'ame (*g*). Le 28 de Septembre 1663, il fut créé Docteur en Droit dans l'Université d'Oxford; & vers la fin de la meme année, il fut fait Baron du Royaume sous le titre de Lord Arlington ou Harlington en Middlesex (*h*). En 1670, il fut un des Membres du Conseil connu sous le nom de *la Cabale* [D], & du nombre des Ministres qui conseillérent de faire fermer l'Echiquier [E]. Le 20 d'Avril 1672 il fut fait Comte d'Arlington & Vicomte de Thetford (*i*), & le 15 du mois de Juin suivant, Chevalier de la Jarretière (*k*). Le 22 du même mois (*l*), il fut envoyé avec le Duc de Buckingham & Mylord Hallifax en qualite d'Ambassadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires, pour traiter à Utrecht conjointement avec ceux du Roi de France, avec les Députés des Etats-Généraux; mais cette Negociation ne produisit pas grand effet (*m*). Au mois d'Avril 1673, il fut un des trois Plénipotentiaires d'Angleterre, pour ménager à Cologne la Paix entre l'Empereur & le Roi de France (*n*). La Chambre des Communes aiant résolu au mois de Janvier 167¾ de l'attaquer, aussi-bien que les Ducs de Lauderdale & de Buckingham, tous trois de la Cabale, le dernier tacha de se tirer d'affaire en rejettant tout sur le Comte d'Arlington (*o*). Celui-ci aiant été admis à se défendre devant la Chambre, repondit à quelques endroits du Discours du Duc de Buckingham, & donna tout l'honneur de la *Triple Alliance* au Chevalier Guillaume Temple (*p*). La Chambre fut si peu contente de sa Justification, qu'elle fit dresser une Accusation contre lui, contenant divers Articles [F]. Le 11 de Septembre 1674, il fut fait Grand-Chambellan de la Maison du Roi, à la place du Comte de S. Albans

(*f*) Echard *Hist. d'Anglet.* Vol. III. L. I. c. 1. p. 191.

(*g*) *Voy.* la Rem [B].

(*h*) Wood *ubi supra.*

(*i*) Echard Vol. III. L. I. c. 4 p. 258.

(*k*) Wood *ubi supra.*

(*l*) Id. ibid.

(*m*) Echard p. 205.

(*n*) Wood *ubi supra.*

(*o*) Echard p. 146.

(*p*) Idem p. 349.

que le Chancelier avoit dit à l'occasion de l'avancement de Bennet & de la destitution de Nicholas, *que le Roi avoit donné dix-mille livres sterling pour éloigner un bon Protestant, & pour mettre un Papiste caché en sa place :* „ Quoiqu'il „ soit connu, *dit-on dans les Articles*, que le Chevalier „ Henri Bennet a constamment fait profession de la Reli„ gion Protestante." Mr. Echard (8) convient aussi, que quoique Bennet fût un homme dont les talens n'étoient rien moins que médiocres, *il avoit secrettement epousé les intérêts du Papisme; & qu'il avoit beaucoup contribué à porter le Roi à l'embrasser à Fontarabie, l'année avant son retablissement ; ce qui lui avoit attiré de telles menaces de la part du Lord Colepepper, qu'on a cru qu'il n'avoit osé revenir en Angleterre qu'après la mort de ce Seigneur.*

(8) P. 95.

[D] *En 1670, il fut un des Membres du Conseil connu sous le nom de la Cabale.*] Mr. Echard rapporte (9), que dans ce tems-là, le Roi & ses Ministres se mirent en devoir de pratiquer de plus en plus la dissimulation, dont ils possédoient tous si bien l'art; de tramer des desseins couverts, & d'amener insensiblement le Parlement à leur but : que l'on composa le Ministère de personnes fort différentes de celles qui y avoient eu part dans les prémiers & les plus heureux tems de ce Régne; qu'il ne consistoit que *dans un Corps etranger de Conseillers*, dans un Conseil secret de cinq hommes connus, *Clifford, Ashley, Buckingham, Arlington, & Lauderdale.* Les lettres initiales de leurs noms formant le mot de *Cabal*, on leur donna ce nom de *Cabale*, qui a été si funeste à l'Angleterre. Le P. D'Orléans, instruit sur ce sujet & sur plusieurs autres par Jaques II. lui même, après avoir parlé de la manière dont ce Prince dissimula sa Religion, fait mention d'un Projet extraordinaire, qui lui fit espérer la liberté de se découvrir; & voici ce qu'il nous apprend là-dessus. C'est qu'en 1670, la Cour d'Angleterre s'appercevant que l'esprit Républicain se glissoit de nouveau dans le Parlement, entreprit de remédier à ce mal, qui en préfageoit beaucoup d'autres. Les auteurs de cette entreprise furent cinq Seigneurs, qu'on nomma *la Cabale*, par l'union qui parut entre eux, & parce que dans les prémières lettres de leurs noms on trouva le mot de *Cabal*. Il dit ensuite, que le Comte d'Arlington *étoit le génie le plus borne des cinq; mais que son expérience y suppléoit, & lui avoit sur-tout acquis une grande connoissance des Affaires étrangéres.* „ Ces Sei„ gneurs, *continue le P. D'Orléans*, attachés à leur Mai„ tre par leurs Charges & par ses bienfaits, n'avoient pu „ voir sans indignation les démarches qu'avoit fait faire „ au Parlement depuis quelques années, contre l'Autori„ té Royale, l'esprit Républicain qui s'y réveilloit. En„ tre autres choses, la Triple Alliance, que la Cabale „ Républicaine avoit fait faire au Roi malgré lui, leur „ avoit paru une entreprise audacieuse contre la Royauté, „ dont il falloit prévenir les suites. Pleins de ces justes „ sentimens, ils persuadérent au Roi d'être Maitre, au„ tant que la Couronne & les Loix du Pays lui en don„ noient droit; de resserrer le Parlement dans les bornes „ qui lui sont prescrites par les usages autorisés; & d'em„ pêcher que d'un mélange de République & de Monar„ chie, fait par violence & par usurpation des Sujets sur „ le Souverain, il ne résultât une Anarchie monstrueuse, „ qui exposât de nouveau l'Angleterre à retomber dans „ l'affreux cahos dont elle étoit à peine sortie." *Pour executer ce dessein il falloit au Roi une guerre, qui lui fût un prétexte d'avoir des Troupes. Il en avoit un d'attaquer les Hollandois, d'autant plus favorable, que l'honneur & l'interêts de la Nation Angloise s'y trouvoient également interessés. Car les anciennes contestations touchant le Pavillon se renouvelloient, & les Negocians Anglois des Indes n'avoient pas cessé de se plaindre, que les Hollandois les traitoient mal. Ce fut-là, dis-je*, le prétexte; *mais la vraie cause qui fit choisir cette guerre plutôt qu'une autre, fut la liaison des Républicains d'Angleterre & de ceux de Hollande, ceux-ci ne cessant d'inspirer à ceux-là l'amour de la Liberté dont ils se glorifient, de les dégoûter du Gouvernement Monarchique, de les porter à secouer le joug de la domination légitime, toujours disposés a prêter la main aux Factions qui l'attaquoient.* Mr. de Rapin-Thoyras observe (10), que la fin de ce passage du P. D'Orléans semble contredire ce que le même Auteur a dit quelques lignes plus haut, que la véritable raison de cette guerre étoit de fournir au Roi un prétexte d'armer. Il n'y a pourtant aucune contradiction; car il faut considérer, dit-il, que le dessein du Roi & de la Cabale regardoit deux articles, qui marchoient toujours d'un pas égal, & qui ne formoient proprement qu'un même dessein : c'étoit d'introduire un Gouvernement arbitraire, & d'extirper la Religion Protestante. Comme on ne pouvoit pas espérer que les Anglois se laisseroient tout d'un coup enlever leur Liberté & leur Religion sans faire aucune résistance, il étoit naturel de commencer par leur ôter le seul secours qu'ils pouvoient attendre, c'est-à-dire, celui des Hollandois, en faisant une rude guerre à la Hollande, & en la metrant hors d'état de secourir l'Angleterre. Ceux donc, continue Mr. de Rapin, que le P. D'Orléans appelle les Républicains d'Angleterre, c'étoient ceux qu'on supposoit devoir s'opposer aux desseins du Roi, tant Episcopaux que Presbytériens, & ceux auxquels on donnoit le nom particulier de Républicains. Il est donc clair que la véritable raison de faire la guerre aux Etats, étoit autant pour les mettre hors d'état de secourir les Anglois, que pour avoir un prétexte de tenir le Roi armé; & que ce n'étoit qu'une seule & même raison.

(9) P. 251.

(10) *Hist. d'Anglet.* T. IX. p. 291.

[E] *Un des Ministres qui conseillérent de faire fermer l'Echiquier.*] L'Evêque Kennet (11) nomme cela *un expedient fatal*; & il nous apprend qu'on en attribue l'invention au Lord Ashley, qui le suggéra au Chevalier Thomas Clifford : du moins étoit-ce un projet auquel toute la Cabale eut part. Mr. Echard remarque aussi, que Mylord Arlington *n'eut que trop de part à cette affaire*; & que dans une Lettre écrite moins de sept jours après en Espagne au Comte de Sunderland, il lui marque ce qui se passoit à cet égard, en ces termes : „ Les dérangemens ont con„ tinué dans la Ville, aussi-bien que les plaintes; mais „ le Roi aiant fait venir hier les Banquiers a la Tréfore„ rie, leur a donné les plus fortes assurances, *qu'il leur „ payera ponctuellement tout ce qu'il leur doit, soit des fonds „ que le Parlement lui accordera à la prochaine Seance, soit „ de ses propres revenus.* Mais il leur a dit aussi, *qu'il ex„ igeoit d'eux de payer sans delai les Assignations couran„ tes des Marchands, qui leur avoient remis leur argent sans „ interêt, & nullement à son occasion, mais pour le mettre „ en sureté.* En effet, la cessation des payemens étoit la „ principale cause des clameurs & des plaintes; les Mar„ chands n'osant, ou n'étant point en état d'accepter ni „ de payer aucunes Lettres de Change, de faire leur Com„ merce au dehors, ni d'expédier leurs Vaisseaux à la „ Douane. Après que le Roi leur a eu dit bien des cho„ ses sur ce sujet, de la manière la plus agréable, ils se „ sont tous retirés plus contens, promettant au Roi de „ recommencer à payer dès aujourd'hui; ce que j'apprens „ qu'ils ont déja commencé de faire. Aussi le méconten„ tement est-il visiblement appaisé; ainsi nous ne doutons „ point qu'au bout de quelques jours il ne cesse entière„ ment, & que le Roi ne se trouve en état d'armer sa „ Flotte avec de l'argent comptant, & de soutenir sa par„ tie dans les affaires du dehors, cet Eté." Mais Mr. Echard remarque, que malgré toutes les belles espérances qu'on donna alors, quantité de personnes furent absolument ruïnées, & que ceux qui avoient prêté leur argent à l'Echiquier, perdirent tout; *au grand deshonneur du Gouvernement, & à la honte des Ministres.*

(11) P. 309.

[F] *La Chambre . . . . . fit dresser une Accusation contre lui, contenant divers Articles.*] Ces Articles furent dressés sous le titre d'*Articles de Trahison & d'autres Crimes de Malversation contre le Comte d'Arlington, Premier Secrétaire d'Etat.* On l'y accuse, I. D'avoir favorisé constamment & avec zèle le Papisme & les Papistes. 2. En procurant des Commissions à tous les Papistes qui avoient eu en dernier lieu des Emplois, qui s'attachoient uniquement à lui, comme au Protecteur déclaré de leur Parti; n'y aiant aucune de ces Commissions qui fût signée par l'autre Secrétaire, & plusieurs aiant été procurées & signées depuis que les deux Chambres du Parlement avoient présenté des Adresses au Roi, & avoient passé un Acte contre le Papisme. 2. En procurant des Lettres du Roi, qui ordon-

bans qui résigna cet Emploi; & on en donna en public la raison suivante, *que c'étoit en récompense de ses longs & fidèles services, & particulièrement pour avoir rempli pendant douze ans la place de Premier Secrétaire d'Etat, au grand contentement du Roi* (q). Mais s'appercevant ensuite que son crédit diminuoit à vue d'œil, tandis qu'il voyoit augmenter celui du Comte de Danby, qui avoit succédé à Clifford dans la Charge de Grand-Trésorier; & cette Charge, d'ailleurs, aiant toujours été l'objet de son ambition; il conçut une haine implacable contre le Trésorier, & ne negligea rien pour rentrer en faveur [G]. Mais ce fut inutilement: au retour de son Voyage infructueux de Hollande en 167⅞, il per-

(q) Idem p. 565.

donnoient d'admettre les Papistes & les Rebelles d'Irlande dans les Corporations, & dans les Emplois importans tant Civils que Militaires, contre les Loix & les Constitutions du Royaume; ce qui avoit jetté la terreur parmi les Protestans. 3. En ce qu'il avoit non seulement avancé & soutenu les susdits Papistes d'Irlande, mais qu'il avoit même donné aux plus violens & aux plus animés d'entre eux le Commandement des Compagnies & des Régimens Anglois qui y étoient; au grand deshonneur & détriment du Royaume. 4. En entretenant & logeant publiquement chez lui un Prêtre Papiste, contre les Loix du Royaume; le susdit Prêtre étant l'Emissaire des Papistes, qui s'étoit même depuis sauvé du Royaume. 5. En procurant sous le nom d'autres personnes des pensions à des Officiers Papistes, contre le dernier Acte du Parlement, qu'il avoit éludé par-là. 6. En obtenant que les Revenus d'Irlande fussent chargés de sommes considérables, accordées aux plus violens & aux plus dangereux Papistes: en particulier, on l'accusoit d'avoir procuré deux mille livres sterling au Colonel Fitz-Patrick, Rebelle connu, dont la mère avoit été pendue dans la dernière guerre pour avoir massacré plusieurs Anglois, de la graisse desquels elle avoit fait des chandelles; & sur-tout d'avoir procuré cette somme au susdit Fitz-Patrick, dans le tems qu'il étoit accusé de crimes capitaux auprès du Comte d'Arlington, par le Viceroi d'Irlande. 7. En engageant le Roi à faire remettre à plusieurs Papistes Irlandois, dont il y en avoit qui avoient été engagés fort avant dans l'horrible Rebellion de l'Irlande, les sommes réservées à la Couronne, & provenant des Biens confisqués des Papistes, qui faisoient la principale partie des revenus du Roi dans ce Royaume. II. Que le susdit Comte s'étoit rendu coupable de plusieurs pratiques illicites pour s'aggrandir; & qu'il avoit dissipé & ruïné les Finances de la Nation, 1. En se faisant accorder des biens considérables, tant en Angleterre qu'en Irlande, en donnant atteinte à la constitution de ce Royaume, & aiant, sans raison ni droit quelconque, dépossédé plusieurs Anglois des Terres qu'ils possédoient légitimement. 2. En portant en compte des sommes excessives, pour des intelligences fausses & supposées. 3. En faisant signer au Roi, dès qu'il étoit entré en charge, pour plus de trois millions de livres sterling de dons, dont les Billets subsistent encore, contre-signés de lui, & de lui seul. 4. En ce que le susdit Comte, foulant aux pieds tous les différens Etats du Royaume, avoit, pour les soumettre plus aisément à ses volontés, fait emprisonner plusieurs personnes sans sujet, & contre les Loix. 5. En ce qu'il avoit été cause qu'un des prémiers Pairs du Royaume avoit été mis en prison & déclaré Traitre, sans aucune forme de procès; & qu'il avoit suborné à force d'argent de faux Témoins, pour lui faire perdre la vie, sous prétexte d'avoir tenu des discours qui le rendoient coupable de Trahison. III. Que le susdit Comte avoit perfidement trahi la confiance que le Roi avoit en lui, en qualité de Conseiller & de Prémier Secrétaire d'Etat, 1. Par une familiarité trop grande avec l'Ambassadeur de France, logeant non seulement en même maison avec lui, mais lui faisant part des secrets du Roi. 2. En changeant seul, & en son particulier, diverses Résolutions autentiques du Conseil du Roi. 3. En faisant donner à un Etranger le principal Commandement de l'Armée contre la Hollande, au grand deshonneur & au découragement des Seigneurs & de la Noblesse de la Nation. 4. En conseillant au Roi de permettre la jonction d'une Escadre Françoise avec la Flotte d'Angleterre (ce dont on a depuis senti les facheuses conséquences), quoique le Roi de France fût convenu d'envoyer un secours d'hommes, pour que la Flotte fût entièrement Angloise. 5. Qu'au-lieu que plusieurs des Ministres avoient conseillé au Roi de presser le Roi de France de ne pas pousser ses Conquêtes dans l'intérieur de la Hollande, dont l'Angleterre ne pouvoit profiter, mais de tourner ses armes contre les Villes maritimes, qui par le Traité devoient nous appartenir, le Comte avoit déconseillé la chose; ce qui nous a fait perdre ce que nous pouvions espérer. 6. Qu'au-lieu que plusieurs des Conseillers avoient conseillé au Roi de ne point entreprendre cette guerre, jusqu'à ce qu'il eût acquitté ses dettes, & consulté son Parlement; le Comte avoit été d'avis contraire. 7. Que lorsqu'après le dernier Combat sur Mer, les Vaisseaux François avoient été dispersés, & qu'ils avoient perdu leurs ancres & leurs cables par le mauvais tems qui s'étoit élevé ensuite, il avoit persuadé au Roi de leur envoyer quatre-vingts ancres & cables, quoiqu'on lui eût objecté, (ce qu'il savoit bien être véritable) qu'il n'y en avoit pas davantage dans les Magazins du Roi, pour fournir ses propres Vaisseaux, en cas de pareil accident. 8. Qu'il avoit entretenu des correspondances criminelles avec les ennemis du Roi au-delà de la Mer, & que trahissant la confiance qu'on avoit en lui, il leur avoit donné des avis. Burnet nous dit dans ses *Mémoires* (12), qu'Arlington comparut devant la Chambre Basse, & y parla mieux

(12) T. II. p. 51. de l'Edit. in-8.

qu'on ne s'y étoit attendu. On trouva fort judicieux qu'il s'excusât lui-même, sans mettre en jeu la personne du Souverain; & cela produisit un si bon effet, que contre toutes les apparences, qui lui étoient moins favorables qu'à tout autre, à cause de son Emploi de Secrétaire d'Etat, la pluralité des Voix allérent à sa décharge: ce ne fut pourtant que d'un très petit nombre de suffrages, qu'il l'emporta. Mais le soin qu'il prit de se tirer d'affaire, & la manière dont il y réussit, lui fit perdre la faveur du Roi, comme celle du Duc, à qui il étoit déja suspect: on lui ôta son Emploi de Secrétaire, pour le faire Chambellan.

[G] *Il ne négligea rien pour rentrer en faveur.*] Le Chevalier Guillaume Temple nous apprend dans ses *Memoires de ce qui s'est passé dans la Chrétienté depuis le commencement de la Guerre en 1672 jusqu'à la Paix conclue en 1679*, que le Comte souffrit pour avoir été trop avant dans la *Cabale*. Qu'il étoit fort mal dans l'esprit de la Nation, à cause de la part qu'il avoit eue à la guerre; & que le Roi étoit mécontent de lui, à cause du mauvais succès de cette affaire. Que pour se mettre bien auprès du Parlement, il parut fort zélé pour ses droits; & qu'afin d'augmenter son crédit, & se rendre de plus en plus agréable, il persécuta même les Papistes, & s'opposa aux Intérêts de la France. Pour témoigner son zèle contre les prémiers, il fit revivre quelques anciens Réglemens qui leur défendoient de paroître devant le Roi, & il les mit en exécution, en commençant à faire sa Charge de Chambellan. Il alla si loin, que de se joindre au Duc d'Ormond & au Secrétaire d'Etat Coventry, pour persuader au Roi d'éloigner de la Cour & des affaires publiques le Duc d'Yorck son frère, comme étant le seul moyen d'appaiser les mécontentemens du Parlement, au sujet des soupçons que la conduite de la Cour avoit fait naitre. Ce conseil avoit furieusement irrité le Duc contre Mylord Arlington; desorte que ce Seigneur se voyant mal avec son Altesse Royale & avec le Parlement, & d'un autre côté s'appercevant que son crédit auprès du Roi diminuoit tous les jours, il crut que le seul moyen de se remettre sur pied, étoit de se rendre l'instrument de quelques mesures secrettes entre le Roi & le Prince d'Orange. Il fit d'abord goûter au Roi la nécessité & l'avantage d'une telle négociation, & lui persuada ensuite qu'il falloit lui en donner la commission, à cause du grand crédit qu'il avoit en Hollande par le moyen des parens & des amis de sa femme, & parce qu'aiant été du secret du Roi pendant si longtems, il pourroit beaucoup mieux qu'un autre donner de bonnes couleurs à ce qui paroitroit desagréable au Prince dans la conduite que la Cour avoit tenue. Quoiqu'il eût toujours fait profession d'être des amis du Chevalier Temple, qui étoit alors à la Haye, il représenta au Roi, que vraisemblablement le Prince ne pouvoit pas avoir en lui la confiance nécessaire, à cause de l'intime amitié qu'il y avoit eue entre Mr. de Wit & lui dans son Ambassade précédente. Ses insinuations persuadérent le Roi, qui ne put refuser un ancien serviteur, dans la famille duquel il avoit marié un fils. Arlington mena avec lui toutes les personnes qui pouvoient faire réussir son dessein, non seulement sa femme, sœur de Mr. d'Odyk Ambassadeur de Hollande, mais encore Mademoiselle de Beverwert sa sœur, épouse de Mylord d'Ossory, qui avoit dans son humeur & dans sa conversation quelque chose de fort agréable au Prince. Il n'oublia pas non plus le Chevalier Gabriel Silvius, qui se croyoit en grand crédit auprès de Mr. de Bentink. Il n'y eut pas jusqu'au Docteur Durell, qu'on crut propre à gagner Mr. Desmarets Ministre François, qui passoit pour avoir quelque crédit auprès du Prince; & Mylord Ossory, qu'on savoit qui avoit grande part dans l'estime & dans l'affection du Prince, soit à cause de son alliance avec la famille des Beverwerts, soit à cause de la valeur qu'il avoit témoignée dans toutes les occasions où il s'étoit trouvé, qualité que le Prince aimoit, quoiqu'elle fût employée contre lui. Tout cela étoit concerté à l'insu de Mylord Danby, à qui on avoit fait accroire, qu'une Lettre écrite par le Prince à Mr. d'Odyk, étoit le sujet de ce voyage; comme si le Prince eût demandé quelque personne en qui il pût avoir la dernière confiance. Mais Son Altesse assura au Chevalier Temple, qu'il n'y avoit eu rien de semblable, & que Mr. de Ruvigny, le Ministre de France en Angleterre, avoit eu plus de part que lui dans ce Voyage, & peut-être que qui que ce fût; & que tous les efforts, qu'on avoit faits pour la Paix, venoient de ce côté-là. Quoi qu'il en soit, Mylord Arlington arriva à la Haye avec toute cette compagnie; & à la prémière entrevue qu'il eut avec le Chevalier Temple, il lui dit, qu'il étoit venu pour ajuster quelques différends entre le Roi & le Prince, & pour établir entre eux à l'avenir une union & une intelligence parfaites. Que pour y réussir, il falloit aller au fond du mal, & rappeller bien des choses passées; ce qui étoit une commission bien desagréable, que le Chevalier Temple n'auroit pas pu faire, parce qu'il n'a-

perdit tellement son crédit, que plusieurs Courtisans ne faisoient aucune difficulté de le contrefaire en sa présence, (comme on en avoit usé auparavant envers le Comte de Clarendon); & qu'il étoit fort ordinaire devoir quelqu'un des Courtisans se mettre une mouche sur le nez, & se quarrer avec un bâton blanc à la main, pour faire rire le Roi. Arlington conserva pourtant sa Charge de Chambellan, jusqu'à sa mort. On a cru que la cause de la froideur, ou peut-être du mécontentement du Roi, étoit que le Comte venoit de prendre le parti du Peuple, & de se déclarer extérieurement contre les Papistes, pendant qu'on le croyoit tel dans le cœur. Sur quoi Mr. Echard rapporte (r) une particularité, qu'il dit tenir de bonne main: c'est que le Colonel Richard Talbot, qui fut depuis Duc de Tirconnel, aiant été quelque tems absent, trouva à son retour le crédit du Comte d'Arlington ruïné; & voyant un jour quelqu'un qui le contrefaisoit, il ne put s'empêcher de reprocher au Roi, avec qui il étoit fort libre, qu'il permît qu'on traitât de cette manière le pauvre Henri Bennet, qui l'avoit servi si fidèlement & si longtems, & qui l'avoit suivi par-tout dans son Exil. Le Roi se plaignit fort là-dessus, & dit qu'il n'avoit pas lieu d'être satisfait du Comte, *qui s'étoit conduit depuis quelque tems d'une étrange manière, puisque non content d'être assidu aux Prières de l'Eglise Anglicane, il affectoit même d'y recevoir souvent la Communion.* Mais, *dit Talbot en l'interrompant*, Votre Majesté n'en fait-elle pas autant?

Oh!

(r) P. 172.

n'avoit en aucune part aux affaires d'Etat, dans le tems dont le Prince se plaignoit. Que Sa Majesté l'avoit choisi pour cet Emploi, parce qu'il pouvoit mieux que personne justifier l'intention que le Roi avoit toujours eue pour Son Altesse pendant toute cette affaire. Qu'à l'égard de la Paix, bien que Sa Majesté la souhaitât, il ne vouloit pourtant point s'en mêler, à moins que le Prince n'en fit quelque ouverture de lui-même; & qu'il tâcheroit seulement de lui donner toutes les lumières qu'il pourroit, pour lui faire connoitre l'état des affaires en général, & ce que Son Altesse devoit attendre de ses Alliés, aussi-bien que de la France. Que si le Prince ne faisoit aucune avance, il ne pousseroit pas plus loin, mais qu'il laisseroit cette affaire à ménager au Chevalier Temple. Il ajouta, qu'après qu'il auroit vuidé la querelle du Roi avec le Prince, il en avoit encore une à terminer, qui le regardoit en son particulier; & qu'il ne croyoit pas avoir mérité le froid, que Son Altesse lui avoit témoigné depuis peu. Qu'après cela, il n'avoit plus d'affaires. Il pria le Chevalier Temple de l'introduire, lui & Mylord Offory, auprès du Prince, pour la prémière fois; ajoutant qu'après cela, ils ne lui donneroient plus de peine. Le Chevalier lui répondit, qu'il étoit bien aise de le voir en Hollande, quelques affaires qu'il y eût. Qu'il le seroit encore davantage de voir finir celles du Roi, sans se mettre en peine qui en auroit la commission: mais qu'il seroit cependant beaucoup plus satisfait que ce fût par son moyen. Qu'il croyoit que le plus grand service qu'on pût rendre au Roi & au Prince, étoit de terminer les différends qui étoient entre eux. Qu'à l'égard de ce qu'il disoit, d'aller au fond de la plaie, & de combattre pour la justification de ce qui s'étoit passé, il n'avoit rien à dire là-dessus, & qu'il laissoit le tout à sa prudence. Que de l'humeur dont il connoissoit le Prince, il étoit persuadé que tout se passeroit d'une manière fort honnête, & sans approfondir trop les matières. Qu'en son particulier, il avoit toujours été de sentiment, *que les plaintes & les reproches réussissoient bien entre Amans, mais fort mal entre Amis.* Mylord Arlington informoit le Chevalier de ce qu'il jugeoit à propos, sur ce qui se passoit entre le Prince & lui; & le Prince lui faisoit part non seulement du sujet de l'affaire, mais encore de la manière dont on s'y prenoit, ce qui étoit plus important que le sujet même, puisqu'il ne produisit aucun effet, au-lieu que la manière en produisit beaucoup, & qu'on s'y arrêta longtems. Mylord Arlington entretint souvent Mr. Temple de ses plaintes, & du bon tour qu'il avoit pris pour justifier la conduite du Roi dans la dernière Guerre, aussi-bien que pour justifier la sienne propre; mais il lui dit qu'après tout, il trouvoit le Prince froid & chagrin, comme s'il eût souhaité la fin de cette Négociation. Que sur le discours qu'il lui avoit fait au sujet de l'état de la Chrétienté par rapport à la Guerre où il étoit engagé, le Prince avoit seulement répondu, que le Roi pouvoit l'en tirer avec honneur, s'il vouloit, & procurer la Paix & la sureté de la Chrétienté; mais que si Sa Majesté ne le vouloit pas, il falloit continuer la Guerre, jusqu'à ce qu'il arrivât quelque revers de fortune, qui fit changer de sentiment aux uns & aux autres. Que cela pourroit arriver la Campagne suivante, à moins que Sa Majesté ne le prévint en portant la France à des conditions qu'il croiroit justes, & propres à assurer la Paix de la Chrétienté. Le Prince d'un autre côté fit part à Mr. Temple de l'orgueil & de l'insolence avec laquelle Mylord Arlington avoit agi avec lui sur le sujet des plaintes du Roi, & sur les siennes propres: il lui dit que ce n'étoit pas seulement dans ses discours, qu'il avoit prétendu le traiter en enfant, & lui faire croire ce qu'il vouloit; mais que par la manière dont il s'étoit comporté dans toute cette affaire, il sembloit qu'il se croyoit Prince d'Orange, & qu'il le prenoit pour le Lord Arlington. Que tout ce qu'il avoit dit étoit si artificieux, & qu'il avoit donné de si fausses couleurs à des choses connues de tout le monde, qu'il lui avoit été impossible, étant franc de son naturel, de le supporter; & qu'en un mot, jamais conversation ne lui avoit tant pesé. „ Je jugeai de tout ce discours, *dit Mr. Temple*, que le „ Prince étoit fâché contre Mylord Arlington, & peu „ content de l'intention que le Roi avoit eue en l'envoyant; quoiqu'il me dit qu'il étoit assuré que Sa Majesté „ ne pouvoit avoir eu intention qu'on le traitât de la manière dont il l'avoit été." Après ces prémières conversations, Mylord Arlington demeura encore près de six semaines en Hollande, soit qu'il attendît ses ordres, ou qu'il fût retenu par le vent. Il dina plusieurs fois avec le Prince, & fort souvent chez le Comte de Waldek, chez Mr. d'Odyk, & chez Mr. Temple, faisant toujours la meilleure mine qu'il pouvoit, & affectant extérieurement l'air d'un homme qui n'avoit aucune affaire en tête, ni aucun dessein dans son Voyage; quoiqu'en même tems il eût un violent chagrin dans le cœur, d'être retenu si longtems en Hollande, & d'être obligé de s'en retourner sans avoir fait aucun progrès dans ses entreprises. La suite fit voir que son chagrin étoit assez bien fondé. Le Comte de Waldek & le Pensionnaire s'apperçurent bien, que le but étoit de persuader au Prince de faire la Paix avec la France; de tâcher de découvrir qui étoient les personnes qui avoient proposé au Prince ou aux Etats d'exciter des troubles en Angleterre pendant la dernière Guerre; de lui faire prendre de secrettes mesures avec le Roi, pour l'engager à assister Sa Majesté contre les Rebelles de son Royaume, & contre ses autres Ennemis; & enfin de lui faire concevoir le dessein ou l'espérance de se marier avec la fille aînée du Duc d'Yorck. Ces Messieurs apprirent à Mr. Temple, que le Prince avoit répondu, qu'il ne vouloit point s'engager dans la prémière proposition; qu'il avoit rejetté ouvertement la seconde; qu'il avoit traité la troisième d'injurieuse au Roi; & qu'à l'égard de la quatrième, dont Mylord Offory avoit fait l'ouverture, il avoit donné pour toute réponse, que sa fortune ne lui permettoit pas de songer à se marier. „ C'est ainsi, *dit le* „ *Chevalier Temple*, que finit ce mystérieux Voyage, que „ j'ai voulu développer, parce que peut-être autre que moi „ ne l'auroit pu faire; ce qui aussi m'auroit été impossi„ble, sans les lumières que j'ai eues de divers endroits. „ Ce Voyage, à la vérité, ne produisit aucun fruit pour„lors; mais on y jetta de certaines semences, qui ont „ produit quelques grands événemens dans la suite." Mylord Arlington, à son retour, fut reçu fort froidement du Roi, & fort mal du Duc d'Yorck, qui fut fâché contre lui, à cause de ce qu'on avoit parlé de la Princesse Marie, quoique ce fût Mylord Offory qui en eût fait la proposition: si c'étoit par l'ordre du Roi, ou non, c'est ce qu'on ne sait point. Jamais dessein de Courtisan n'a si mal réussi, & n'a eu un effet plus contraire aux fins avantageuses, que l'auteur s'en proposoit. Au lieu d'avancer la Paix, il en fit perdre entièrement l'espérance. Au-lieu d'établir une bonne intelligence & une grande confiance entre le Roi & le Prince, il ne fit qu'augmenter la froideur qu'il y avoit entre eux. Au-lieu de s'acquérir l'amitié & la confiance du Prince, Arlington s'attira une aversion qui dura toujours. Au-lieu de regagner le crédit qu'il avoit eu en Cour, & que le Lord Danby lui avoit enlevé, il perdit entièrement celui qu'il avoit encore auprès du Roi, qui depuis ce tems-là n'eut aucune confiance particulière en lui; & il eut le chagrin de voir que celui de son Rival avoit plus augmenté pendant les six semaines de son absence, qu'il n'avoit fait pendant plusieurs mois auparavant (13). Mr. Burnet, dans ses *Memoires* (14), dit par rapport à cette Négociation d'Arlington, que le Comte ne doutoit point de pénétrer tous les secrets du Prince, de le faire entrer dans le Plan du Roi son oncle, & de le disposer sur-tout à la Paix générale, que les deux Rois souhaitoient passionnément. „ On a même cru, „ *continue Mr. Burnet*, que Mylord Arlington eut per„mission de jetter au hazard les propositions du Mariage „ avec la Princesse Marie: mais le Duc d'Yorck me dit „ un jour, que quant à lui-même, il n'en avoit rien su; „ que quelqu'un à la vérité lui rapporta, qu'Arlington „ sembloit insinuer que l'ouverture de ce Mariage étoit „ le principal de sa Commission; & que là-dessus lui Duc „ d'Yorck en parla au Roi, qui l'assura qu'on avoit ex„pressément défendu à ce Ministre d'en ouvrir seulement „ la bouche. Soit donc qu'il eût des ordres secrets d'en „ parler, ou qu'il le fit de son chef, il est certain qu'il „ en entretint le Prince d'Orange, & qu'il lui fit envisa„ger la chose comme infaillible, s'il vouloit bien se lais„ser conduire en tout au Roi son oncle." Le même Historien (15) nous apprend, qu'on s'attendit en Hollande à de grandes choses, quand on vit arriver deux hommes du caractère de Mylord Arlington & de Mylord Offory, qui y vinrent accompagnés du fils aîné de Mylord Danby, jeune Seigneur qu'on ne leur joignit que pour faire plus de montre. Arlington n'eut rien de plus pressé que de

(13) Temple *Memoires de ce qui s'est passé dans la Chrétienté &c.* p. 51-98. Edit. de 1692. in 8. *Cnar. du Traduct.*

(14) T. II. p. 22. 81. Edit. in 8.

(15) Ibid. p. 81.

folli-

Oh! repliqua le Roi avec quelque vivacité, *il y a de la différence entre Henri Bennet & moi.* En 1679, Arlington fut choisi pour être du *Nouveau Conseil* du Roi (s); & il conserva sa Charge de Chambellan, lorsque Jaques II. parvint à la Couronne. Il mourut le 28 de Juillet 1685, âgé de soixante-sept ans. Son Corps fut transporté à sa Maison de campagne à Ewston dans le Comté de Suffolk, & mis dans un Caveau de l'Eglise de ce Lieu (t). On a publié après sa mort ses Lettres au Chevalier Temple [*H*]. Mr. Burnet dans ses *Mémoires* (v), après avoir remarqué qu'il dut la place de Secrétaire d'Etat au Parti Papiste, & qu'il ne se vit pas plutôt en grande faveur, qu'il commença à former une Cabale contre Mylord Clarendon; ajoute qu'il étoit *fièr, judicieux, mais d'un esprit lent.* „ Il avoit, „ *dit-il*, tant de souplesse auprès du Roi, que personne ne savoit si bien le ménager que lui. On le „ croyoit Papiste; en effet il l'avoit été, & au lit de la mort il rentra dans cette Communion. Ce- „ pendant il parut avoir pour maxime dans tout le cours de son Ministère, que le Roi ne devoit „ point montrer de faveur au Papisme, & qu'il gâteroit ses affaires, dès qu'il paroitroit y avoir du „ penchant. Ceci lui attira la haine mortelle des Papistes, qui l'accusérent d'Apostasie & de Trahi- „ son. Son intime Ami étoit Charles Berkeley, qui fut fait Comte de Falmouth..... Arlington & „ Berkeley faisoient leur cour à la Maitresse." Il avoit épousé Isabelle, fille de Louis de Nassau, Seigneur de Beverwaert, fils du Prince Maurice, & Comte de Nassau, de laquelle il n'eut qu'une fille, nommée *Isabelle*, mariée à Henri Duc de Grafton (x). Le frère ainé du Comte d'Arlington s'appelloit *Jean:* il étoit Chevalier du Bain au Couronnement de Charles II. qui le créa Baron du Royaume, sous le titre de Lord *Offulston*, le 24 de Novembre 1682. Il étoit Pensionnaire du Collège de Pembroke, dont il fut le Bienfaiteur, non seulement en contribuant libéralement aux bâtimens de ce Collège, mais aussi en y fondant une place de Membre (y). Il épousa Brigitte, fille du Chevalier Scroop How de Langer-Castle dans la Province de Nottingham, & sœur du Lord Scroop Vicomte How en Irlande. Il eut de cette Dame, *Charles* son successeur, & deux filles, *Anabelle*, mariée à Jean Cécil Comte d'Exeter, dont elle fut la prémière femme; & une autre fille, qui mourut en bas âge. Son fils *Charles*, Lord d'Offulstone, a été créé Comte de Tankerville par la Reine Anne (z).

(s) Idem p. 536.

(t) Wood ubi supra.

(v) T. I. p. 195. de l'Edit. in-8.

(x) *Peerage of England* Vol. II. P. I. p. 12. 13. Londres 1711. in-8.

(y) Wood ubi supra.

(z) *Supplement to the Peerage of England* p. 356.

sollicitér l'éloignement de Du Moulin; & il fit tant, qu'on l'envoya dans quelque Colonie Hollandoise. Quant au reste, „ il parla en Gouverneur au Prince, qu'il traita „ trop en jeune-homme & en novice. Au-lieu de gagner „ par-là quelque chose sur son esprit, il l'aliéna si fort de „ lui, qu'il n'en revint jamais. Ce Voyage étoit la der- „ nière ressource d'Arlington, pour rentrer en faveur. „ N'y ayant rien fait qui vaille, il se tint pour dit qu'il „ ne devoit plus se mêler des Affaires. Il s'en retira „ donc de bonne grace; & comme de son côté il n'im- „ portunoit point le Roi, aussi le Roi de sa part lui mar- „ qua toujours beaucoup de bonté."

[*H*] *Ses Lettres au Chevalier Temple.*] Le prémier Volume parut à Londres en 1701. in-8. sous ce titre: *Lettres du Comte d'Arlington au Chevalier Temple, depuis Juillet 1665, qui fut le commencement de ses Emplois dans les Pays etrangers, jusqu'à Septembre 1670, qu'il en fut rappellé; où l'on donne une Histoire exacte & parfaite des Traités de Munster, Breda, Aix-la Chapelle, & de la Triple Alliance, avec les Instructions particulières qui furent données au Chevalier Temple, au Comte de Claringford, & à Mr. van Beuningen, & d'autres Memoires qui ont du rapport à ces Traités. A quoi on a ajoute une Rélation particulière de la mort de* Madame, *par une personne de qualité, qui se trouvoit alors sur les lieux. Le tout imprimé sur les Originaux qui n'avoient jamais été publiés, & mis au jour par Thomas Bebington, du Collège de Gray.* Ce Recueil est dédié par l'Editeur au Duc de Grafton. Il nous dit dans sa Préface, que ce qui a déja paru de cette espèce sous le titre de *Lettres du Chevalier Temple*, bien loin de répondre à un si beau titre, *est supposé, & plus propre à répandre du ridicule sur la mémoire de ces Grands-Hommes, qu'à être de quelque utilité au Public*; que c'est-là une des raisons qui l'ont porté à publier ce Recueil: mais que la principale a été, de *mettre dans tout son lustre la réputation d'une personne plus distinguée que le Chevalier Temple*, auquel celui-ci a été redevable de ses Emplois dans les Pays étrangers, & auquel il semble faire par hazard quelque tort par ses Lettres, qui semblent insinuer que c'étoit lui qui étoit l'ame & le grand mobile des affaires auxquelles il avoit part. „ Mais sans lui rien ôter, *continue l'Editeur*, de celle qu'il „ y a eue, il est évident qu'il agissoit en second, & qu'il „ recevoit les influences de Mylord Arlington, qui étoit „ le prémier mobile, qui donnoit au Chevalier toutes „ les instructions, & qui le dirigeoit pour chaque pas „ qu'il avoit à faire. C'est-là, à ce qu'il me semble, le „ moins qu'on puisse rendre à la mémoire de ce fidèle & „ habile Politique & Ministre d'Etat; ce dont tout le „ monde, je m'assure, conviendra après avoir lu ce Re- „ cueil." Il contient (outre quelques Rélations faites par occasion) une Histoire parfaite du Traité entre le Roi Charles II. & l'Evêque de Munster, de l'origine & des progrès du Traité de Breda, de la Triple Alliance, du Traité d'Aix-la-Chapelle, des Subsides de Suède, ou de l'argent payé à cette Couronne par l'Espagne, en considération de son accession à la Triple Alliance; des différends entre les Compagnies des Indes Orientales Angloise & Hollandoise; une Rélation du Voyage & de la mort de *Madame* &c. Car outre les Lettres du Comte au Chevalier Temple, l'Editeur, pour rendre l'Histoire complette, & mettre chaque chose dans tout son jour, a inséré plusieurs Lettres d'autres personnes au Comte, avec les Instructions autentiques, les Mémoires sur les Projets de Paix, & même ces Projets ébauchés, & ensuite les Traités mêmes achevés & conduits à leur perfection. L'Editeur dit, que le Public „ doit lui avoir beaucoup d'obligation de lui „ donner ce qu'on lui a promis depuis si longtems; savoir „ l'Histoire de ces tems-là, qui sont ce qu'il y a de moins „ connu du règne de Charles II., par le Chevalier *Temple*; „ & de le lui donner à présent, exécuté par les Ecrits „ d'un plus grand Homme, ce qui ne sera sans doute pas „ moins agréable au Public." Le second Volume des Lettres parut aussi à Londres la même année.

BENNET (Thomas), célèbre Théologien Anglois du XVIII. Siècle, nâquit à Salisbury dans le Comté de Wilts, le 7 de Mai 1673. Il fit ses prémières études sous Mr. Taylor, Régent de l'Ecole publique de Salisbury, & y réussit si bien, qu'il n'avoit pas quinze ans accomplis quand on l'envoya à l'Université de Cambridge, où il entra dans le Collège de S. Jean, dont nous trouvons qu'il étoit Membre en 1695. Il fit cette même année des Vers Hébreux sur la mort de la Reine Marie, qui ont été publiés dans le Recueil des Pièces que les Membres de l'Université de Cambridge firent sur cette mort. Il étoit déja reçu Maitre-ès-Arts, à l'âge d'environ vingt-un an. Le prémier Ouvrage qui le fit connoitre, fut sa *Réponse aux Raisons des Non-Conformistes pour autoriser leur Séparation, ou Abrégé clair & simple des Ouvrages publiés sur cette matière* [*A*]. Ce Livre parut à Cambridge in-octavo, vers

[*A*] *Réponse aux Raisons des Non-Conformistes pour autoriser leur Séparation &c.*] Il dit dans la Préface, datée du Collège de S. Jean à Cambridge le 2 d'Octobre 1699, que le Recueil des Pièces publiées en dernier lieu par les Théologiens les plus célèbres de l'Eglise Anglicane, pour ramener les Non-Conformistes à la Communion de cette Eglise, avoit été reçu avec un applaudissement universel; mais que ce Recueil étant vaste en lui-même & fort cher, on avoit cru qu'il seroit utile de le réduire en un moindre volume, qui en diminuât le prix. Que dans l'exécution de ce dessein, il a tâché d'éviter l'obscurité & les autres défauts, dont on accuse ordinairement les Abrégés. Il ajoute, qu'il espère n'en pas trop dire, en assurant qu'il n'a rien oublié d'essentiel, quoique son Ouvrage ne soit pas plus gros que la sixième partie du Recueil; parce que les savans Auteurs dont il est composé, repassent souvent sur les mêmes sujets, & les traitent quelquefois avec étendue: desorte qu'en évitant les répétitions, & en rassemblant ce qu'il y a d'important, il a épargné au Lecteur du tems & de la dépense. Ces avantages, & plusieurs autres, naissent de la division de l'Ouvrage en Chapitres: on n'auroit pu y réussir en donnant l'Abrégé de chaque Discours en particulier. Il avertit, qu'il est sûr que les Chapitres XI. & XII. sont exacts, l'Archevêque Sharp s'étant donné lui-même la peine d'en faire la révision; & qu'à l'égard des autres, il les a soumis à l'examen d'autres personnes illustres, dont il respectera toujours infiniment le jugement. Qu'en omettant le Discours de l'Archevêque Tillotson *sur la fréquente Communion*, qui est absolument étranger à ce Recueil, il a suivi non seulement son sentiment particulier, mais le conseil de plusieurs autres personnes judicieuses. Voici la Liste des Ouvrages, dont l'essentiel se trouve dans cet Abrégé. 1. *Motif à l'Union, pris de l'intérêt même des Non-Conformistes d'Angleterre, qui*

vers la fin de l'année 1699, ou au commencement de 1700; & il fut si bien reçu, que dès 1701 on en donna une troisième Edition. Peu de tems après la publication de son Livre en 1700, il fit le Voyage de Colchester pour voir son ami Mr. Jean Rayne, Recteur de S. Jaques à Colchester; & l'aiant trouvé mort à son arrivée, il se chargea du triste emploi de faire le Sermon funebre. Ce Sermon fut si fort goûté par les habitans de cette Ville, que leur recommandation ne contribua pas peu à engager le Dr. Compton, Evêque de Londres, à le nommer à ce Bénéfice. Il s'appliqua dans ce poste à remplir avec soin les différentes parties de son devoir, & s'en acquitta avec succès; & comme les autres Paroisses étoient assez mal pourvues, on le suivoit beaucoup, & on le demandoit par-tout: desorte qu'il étoit plutôt le Ministre de toute la Ville, que celui d'une seule Paroisse. Mais comme il travailloit à faire remplir les autres de bons Sujets, à mesure qu'elles devenoient vacantes, il engagea insensiblement chacun à demeurer dans sa Paroisse, & les présens & les contributions que Mr. Bennet recevoit pour les peines extraordinaires qu'il prenoit, & qui alloient à près de trois-cens livres sterling par an, cessérent entiérement. Entre ceux, qui par son moyen furent placés dans cette Ville, fut le savant Mr. Turner, Auteur du docte *Discours sur les prétendues Constitutions Apostoliques*, contre Mr. Whiston, qu'il composa à la sollicitation de Mr. Bennet. Mais pour considérer celui-ci en sa qualité d'Ecrivain, par laquelle il s'est distingué sur toutes sortes de Sujets & de Controverses, nous dirons, qu'en 1700 il publia à Cambridge in-8. sa *Réfutation du Papisme, en trois Parties. Dans laquelle*, I. *On décide la Controverse sur la Règle de Foi.* II. *On réfute les Dogmes particuliers de l'Eglise Romaine.* III. *On répond aux Objections des Papistes contre l'Eglise Anglicane* [B]. En 1702, il

s'appellent Protestans, par l'Archevêque Tennison. 2. *Discours sur la Conscience*, en deux Parties, *par l'Archevêque* Sharp. 3. *Exhortation à l'Union avec l'Eglise Anglicane, par l'Evêque* Grove. 4. *Discours sur l'utilité qu'on peut retirer des Sermons, par l'Evêque* Patrick. 5. *Decision de ce Cas de Conscience: Si la conformité qu'il y a, à un certain égard, entre l'Eglise Romaine & l'Eglise Anglicane, rend l'union avec celle-ci illicite; par l'Evêque* Fowler. 6. *Défense de la Decision* &c. du même. 7. *De la Communion Civile avec l'Eglise Anglicane, par l'Evêque* Wilkins. 8. *De l'usage des choses indifférentes dans le Service Divin*, par le même. 9. *Défense du Discours de l'usage des choses indifférentes.* 10. *L'Eglise Anglicane justifiée de Papisme, par le Dr.* Hooper. 11. *Decision de quelques Cas de Conscience qui regardent la Communion Ecléfiastique, par le Dr.* Sherlock. 12. *Réponse du même aux trois Lettres d'un Anonyme au Dr. Sherlock sur la Communion Ecclésiastique.* 13. *Du Baptême des Enfans, par le Dr.* Hickes. 14. *De la Communion mixte, par le Dr.* Freeman. 15. *Discours sur l'Edification, par le Dr.* Hascard. 16. *Discours sur la Conscience scrupuleuse, par le Dr.* Benjamin Calamy. 17. *Considerations sur le Cas du Scandale donné aux foibles*, par le même. 18. *Decision du Cas de Conscience: S'il est licite de participer à des Prieres réglées dans le Culte public, par le Dr.* Scott, en deux Parties. 19. *Reponse aux Objections des Non-Conformistes contre les Communes Prières &c. par le Dr.* Claget. 20. *Sur le Signe de la Croix dans l'administration du Baptême, par le Dr.* Resbury. 21. *Exhortation serieuse, & Avis sur les Ouvrages touchant la Conformité, par le Dr.* Guillaume Cave. 22. *Sur la coutume de communier à genoux, par Mr.* Evan. L'Abrégé de Mr. Bennet consiste en quatorze Chapitres, auxquels il a joint une forte *Exhortation à l'Union avec l'Eglise Anglicane.*

[B] *Refutation du Papisme &c.*] Il dit dans la Préface, datée de Colchester le 13 de Février 1700, que quoique la Nation soit abondamment pourvue de Livres contre le Papisme, il a cru cependant que celui qu'il publie ne seroit pas inutile; parce qu'il est persuadé qu'on y trouvera dequoi se faire une juste idée des différentes Controverses avec l'Eglise Romaine, quoiqu'il n'ait rien dit de certaines disputes peu nécessaires, & qu'il soit fort court sur plusieurs autres. Il ajoute, qu'il n'a point rapporté le sentiment des anciens Pères; qu'il a cru que cela seroit inutile, & que le Lecteur ne l'exigeroit pas de lui, aiant mis dans tout son jour la grande question sur la *Règle de Foi.* Car on ne peut disconvenir, que si l'Ecriture Sainte contient tout ce qui est nécessaire à Salut, comme il se flatte de l'avoir prouvé dans sa prémière Partie, nous sommes en droit de rejetter tous les Dogmes de l'Eglise Romaine, quand même les anciens Pères les auroient enseignés; puisqu'il a prouvé dans sa seconde Partie, que toutes les Doctrines particulières du Papisme, qui sont de quelque importance, sont absolument fausses, ou contraires à l'Ecriture, ou n'y sont point enseignées. Outre que, comme il le remarque, il y a peu de personnes en état de juger des opinions des anciens Pères. Car il n'y a rien de plus ordinaire que d'entendre chaque Parti accuser l'autre de produire des citations fausses & imparfaites; & il est impossible à un homme de décider lequel des deux représente fidèlement le sens de l'Auteur, à moins qu'il n'entende bien l'Original, & qu'il ne soit à portée de le consulter. „ Mais, *dit-il*, la méthode que j'ai suivie met en é-
„ tat de juger à fond de la dispute que nous avons avec
„ nos Adversaires, ceux-là mêmes qui n'entendent point
„ les Langues savantes, ou qui n'ont pas occasion d'avoir
„ recours à de grandes Bibliothèques. Car si j'ai fidèle-
„ ment rendu le sens d'un petit nombre d'Autorités, que
„ j'ai cru devoir citer, (& à cet égard j'ose en appeller
„ aux Prêtres mêmes de l'Eglise Romaine) il n'y a per-
„ sonne, qui avec un peu de bon-sens, & une Bible An-
„ gloise, ne soit Juge compétent de ces matières." Si l'on objecte, que la publication de ce Traité n'est pas de saison, vu qu'on ne court aucun risque du côté du Papisme; il répond 1. Que quoique le danger soit à présent évanoui, on ne doit pourtant pas oublier entiérement les Controverses Papistes. 2. Que quelque munis que nous soyons contre la Religion Romaine, nous sommes cependant obligés en conscience de contribuer au salut des autres; & qu'on sait qu'il y a dans le Royaume quantité de personnes qui adhèrent à l'Eglise Romaine, quoiqu'elles vivent avec les Protestans, & conversent avec eux. 3. Que nos craintes par rapport au Papisme ont été depuis peu réveillées; & que vu la connoissance qu'on a de l'esprit actif & remuant du Clergé Papiste, qui ne perd aucune occasion d'établir ses superstitions, & qui n'épargne ni soins ni peines pour extirper ce qu'il appèlle Hérésie, on ne doit pas s'endormir & tomber dans une dangereuse sécurité.

Dans la prémière Partie, qui traite de la *Règle de Foi*, l'Auteur prouve, que les choses qui ne sont point contenues dans l'Ecriture, n'ont pas été révélées aux Apôtres. Que la Tradition est extrêmement incertaine, & sujette à être fort corrompue: incertitude & corruption contre lesquelles nous n'avons point de remède. Que l'Eglise n'est point infaillible. Que l'Ecriture Sainte ne nous commande point de recevoir des *Traditions non écrites*; qu'elle a été écrite pour prévenir les abus qui naissent des *Traditions non écrites*; & que nous devons recevoir l'Ecriture sur l'autorité de la Tradition, quoique nous rejettions les Traditions susdites. Que les Doctrines, qui ne sont point contenues dans l'Ecriture, n'ont point été révélées depuis le tems des Apôtres. Que l'Ecriture contient toutes les choses nécessaires à Salut. Il répond ensuite à deux Objections contre l'Ecriture, savoir; que le Canon est imparfait; & qu'elle est obscure.

Il traite, dans la seconde Partie, des *Doctrines particulières à l'Eglise Romaine.* Il montre que le Dogme de la Transsubstantiation est absolument faux, & qu'on ne peut le prouver par le Chap. VI. de l'Evangile de S. Jean, où il ne s'agit point de la Sainte Cène; & que supposé qu'il en fût question, ce Chapitre ne peut s'expliquer dans un sens littéral; que quand même on l'entendroit littéralement, il ne prouveroit point la Transsubstantiation, mais directement le contraire. Que ce Dogme ne peut se prouver par les paroles de l'institution de l'Eucharistie; & que le Dogme de la *Trinité*, & celui de la *Transsubstantiation*, n'ont pas un degré égal de *credibilité*. C'est ce qu'il tache de faire voir en observant, 1. Que le prémier est certainement révélé dans l'Ecriture, au-lieu que le second n'y est point enseigné. 2. Que le Dogme de la Trinité n'est point contraire à nos Sens & à notre Raison; & que quoique nous n'en puissions pas comprendre la manière, nous ne pouvons pourtant pas affirmer qu'il soit faux ou impossible: au-lieu que la Transsubstantiation ne surpasse point notre Raison, mais y est formellement contraire. 3. Que ce qui fait que le Dogme de la Trinité est un mystère, c'est que la nature de Dieu étant infinie, nous ne pouvons pas la concevoir entiérement. Il y a des profondeurs dans la Divinité, que nous ne pouvons sonder; & nous sommes obligés de les regarder comme telles, parce que Dieu lui-même nous l'a déclaré. Mais nous n'avons aucune faculté qui puisse en juger, parce que Dieu n'a pas fait de son Essence l'objet propre d'aucune de celles qu'il nous a données: au-lieu que la nature du Pain & du Vin est finie, & qu'elle peut nous être suffisamment connue. Quoiqu'il y ait dans chaque Créature des merveilles que nous ne sommes pas en état d'expliquer, comme la divisibilité de la Matière &c. nous pouvons cependant & nous devons juger des choses qui sont les objets propres de nos Sens, du moins autant que Dieu nous a mis en état de les connoître par nos Sens. Or il n'y a rien dans le Monde, que nos Sens puissent mieux connoitre que le Pain & le Vin; & par conséquent nous devons nous en rapporter au témoignage qu'ils rendent sur ce sujet. L'Auteur passe ensuite à l'examen de l'Adoration de l'Hostie, de la Communion sous une Espèce, des Prières en Langue inconnue, de l'Adoration des Anges & des Saints, de la Confession auriculaire, des Satisfactions, du Purgatoire, des Prières pour les Morts, du Mérite des Oeuvres, des Indulgences, de l'Extrême-Onction, de la Primauté du Pape; & il fait quelques courtes réfléxions sur divers autres Dogmes du Papisme. Par exemple, il examine si les Ordres,

il se trouva engagé dans une dispute sur la séparation des Non-Conformistes d'avec l'Eglise Anglicane; sur quoi il publia à Cambridge in-8. son *Traité du Schisme* [C], écrit en forme de Lettres à trois Ministres Non-Conformistes dans le Comté d'Essex, savoir Mr. Gilson, Mr. Gledhill de Colchester, & Mr.

dres, le *Mariage*, & la *Confirmation* sont des Sacremens. Il parle du Célibat des Ecclésiastiques, du Sacrifice de la Messe, du Culte des Images & des Reliques. Dans le Ch. XXIII. & dernier de cette seconde Partie, il dit, que puisqu'il a fait voir que les principaux Dogmes de l'Eglise Romaine sont ou absolument faux, ou contraires à l'Ecriture, ou n'y sont point enseignés; il s'ensuit que la Religion Romaine, qui impose la croyance de ces Dogmes comme nécessaire à Salut, est une fausse Religion. „ Nos „ Adversaires ne peuvent prétexter, que leurs Conduc- „ teurs exigent d'eux cette croyance, & qu'ils ne peuvent „ refuser d'obéir à leurs légitimes Supérieurs; car le sens- „ commun nous apprend que les Conducteurs ne peuvent „ rendre vrai ce qui est absolument faux, ni permis ce „ qui est défendu. *Jugez s'il est juste devant Dieu de* „ *vous obéir plutôt qu'à Dieu*, disoient S. Pierre & S. Jean, „ Act. IV. 19. De même, nos Adversaires doivent di- „ re que l'Ecriture Sainte est leur Règle, & qu'ils sont „ obligés de la suivre, parce qu'il n'y a aucune raison „ d'obéissance aux hommes, qui puisse autoriser à déso- „ béir à Dieu. Quand il s'agit de choses indifférentes, „ nous devons faire ce qu'on nous commande; mais dans „ les choses défendues, nous devons refuser d'obéir, & „ souffrir pour la Vérité. Or il est évidemment contrai- „ re à la Loi de Dieu, de croire ce qu'il a déclaré être „ faux, ou de mettre au nombre des choses nécessaires à „ Salut, celles que Dieu n'y a point mises; & par consé- „ quent les ordres des Supérieurs ne peuvent rendre une „ pareille conduite juste & légitime."

Dans la troisième Partie, il examine les Objections des Papistes contre l'Eglise Anglicane. Il répond en particulier à l'accusation de Schisme d'avec l'Eglise Catholique, & la retorque. Il répond aussi au reproche pris des Divisions qui régnent dans cette Eglise. Il traite de la prétendue Nouveauté de notre Religion, & répond à la question ordinaire: *Où étoit votre Religion avant Luther?* Il réfute l'objection sur l'invalidité de notre Ordination, & il remarque, que le conte de la prétendue Consécration des Evêques Protestans à *la Tête de Cheval*, du tems de la Reine Elisabeth, a été suffisamment réfuté par divers Savans, & particuliérement par le Dr. Mason dans son *Apologie* (1), par l'Evêque Bramhall dans sa *Defense de l'Eglise Anglicane* (2), & par Mr. Brown dans ses *deux Sermons* prononcés à Cambridge. Que pour ce qui regarde la prétendue irrégularité de la Consécration de quelques-uns de nos Evêques, le Dr. Saywell y a répondu dans sa *Justification de l'Eglise Reformée*. Dans le cinquième & dernier Chapitre, il réfute la prétention, qu'il y a plus de sureté dans l'Eglise Romaine que dans l'Eglise Anglicane. Nous finirons cette Remarque par un passage de la prémière Partie de ce Traité, qui fait voir que notre Auteur ne regarde point l'autorité des anciens Pères comme nécessaire, ou comme décisive dans les Controverses. Après avoir remarqué (3), que quand les hommes sont fortement prévenus contre une opinion, le simple son d'une phrase de l'Ecriture leur paroit le condamner, & que ceux qui osent entreprendre de la défendre, ne doivent pas s'attendre à moins qu'à être accusés d'Hérésie, & de s'opposer à l'Ecriture; il continue en ces termes: „ Les „ anciens Pères sont tombés dans ce même défaut. Quoi- „ qu'ils fussent respectables par leur piété, ils ont éprou- „ vé la foiblesse de la Nature humaine. C'est ce qui est „ démontré par leurs Ecrits, dans lesquels ils ont fait voir „ qu'ils ne sont que des hommes. Nous qui vivons dans „ un tems éloigné du leur, & qui n'avons aucun intérêt „ dans leurs disputes, nous sommes en état de remarquer „ divers exemples de leurs foiblesses, dont nous devons „ avoir pitié, comme de fragilités inséparables de l'Hu- „ manité. Ils imputent souvent à leurs Adversaires des „ choses, que nous avons de la peine à croire fondées; „ & ils en exagèrent d'autres, peut-être au-delà des bor- „ nes. Ils insistent souvent dans la chaleur de la dispute, „ sur les plus petites choses; & font grand cas de cer- „ tains argumens, qui ne nous paroissent rien moins que „ concluans. Quand ils sont prévenus en faveur d'une o- „ pinion, ils paroissent aussi opiniâtres à la défendre, „ que leurs successeurs. Ainsi nous ne devons pas trou- „ ver étrange qu'ils soient quelquefois trop précipités, & „ qu'ils prennent pour des preuves solides, des choses „ qui, mûrement pesées par des gens moins prévenus & „ plus de sang-froid, ne paroissent nullement aller au „ fait."

(1) L. III. c. 8. Londres 1625.

(2) Cap. 1.

(3) Part. I. c. 2.

[C] *Traité du Schisme.*] Voici le Titre entier: *Traité du Schisme. Dans lequel on montre*, I. *Ce que c'est que Schisme.* II. *Que le Schisme est un grand péché.* III. *Qu'il y a un Schisme entre l'Eglise Anglicane & les Non-Conformistes.* IV. *Que ce sont les Non-Conformistes qui en sont coupables.* V. *Que les beaux discours modernes sur la Tolerance, l'accord dans les Vérités fondamentales* &c. *n'excusent point les Non-Conformistes, & qu'ils n'en sont pas moins coupables de Schisme. Ecrit en forme de Lettre* à *trois Ministres Non-Conformistes du Comté d'Essex, savoir Mr. Gilson, Mr. Gledhill de Colchester, & Mr. Shepherd de Braintree. On y a joint une Reponse au Livre qui a pour titre:* Thomas contre Bennet, ou les Protestans Non-Conformistes justifiés de l'accusation de Schisme. *Par* Thomas Bennet, M. A. *Recteur de S. Jaques à Colchester, & Membre du Collége de S. Jean à Cambridge.* Il declare dans sa Préface, datée de Colchester le 21 de Février 1701, qu'il a taché dans ce Traité, de réduire la dispute ennuyeuse & embrouillée sur le Schisme, à des termes clairs & simples, & de la mettre à la portée des esprits les plus bornés. Que dans cette vue, il a été obligé d'expliquer la nature du Schisme, & de donner à l'accusation qu'on intente à cet égard aux Non-Conformistes, un tour un peu différent de celui qu'ont pris ceux qui parmi nous ont le mieux traité ce sujet. Que néanmoins ceux qui connoissent un peu les Livres, s'appercevront bientôt, que ses principes sont les mêmes qui ont été constamment reçus & maintenus par les Théologiens de l'Eglise Anglicane. Il dit que toute la dispute se réduit à la decision de cette seule Question, *Si l'Eglise dominante impose quelque pratique illicite, ou non?* puisque si elle en prescrit quelqu'une de telle à ceux qui sont dans sa Communion, c'est elle sans contredit qui est Schismatique, & la Séparation des Non-Conformistes est non seulement légitime, mais nécessaire & de devoir. Mais si au contraire cette Eglise n'impose aucune pratique illicite, il est absolument impossible aux Non-Conformistes de justifier leur Séparation. Dans son second Chapitre, pour expliquer la nature du Schisme, il fait ces considérations préliminaires (4). 1. Que l'Eglise est un Corps Politique. 2. Que Jésus-Christ est le Chef de ce Corps. 3. Que les Ecclésiastiques sont les Conducteurs subalternes de ce Corps, sous Jésus-Christ. 4. Que les Laïques sont obligés d'obéir dans les choses spirituelles aux Ecclésiastiques, comme à leurs Supérieurs. Il définit le Schisme dans l'Eglise ou le Corps Spirituel Politique, par ce qu'on appelle Sédition, Soulèvement, Tumulte dans l'Etat ou Corps Politique Civil. Il fait voir ensuite, qu'il y a du Schisme dans l'Eglise: Prémiérement, lorsque des personnes qui n'ont point reçu d'Ordination légitime, usurpent le Ministère Ecclésiastique (5). Secondement, lorsque les Laïques refusent de se soumettre à leurs Pasteurs légitimes, pour adhérer à d'autres qui leur sont opposés (6). Et en troisième lieu, lorsque les Laïques, quoique sous la conduite de leurs Pasteurs légitimes, sont divisés en Partis (7). Il prouve après cela qu'il y a un Schisme, aux trois égards qu'il a spécifiés, entre l'Eglise Anglicane & les Non-Conformistes (8); & que c'est à ceux-ci qu'on doit en attribuer la faute (9). Il soutient dans le Chapitre XXIV. que le prétexte de la Tolérance ne justifie point les Non-Conformistes du crime de Schisme, puisque l'Acte de Tolérance ne change rien à la nature des choses, ne rend leur conduite ni plus ni moins légitime, s'ils n'étoient point Schismatiques avant cet Acte, ou s'ils l'étoient auparavant. Pour établir sa thèse, il tâche de prouver ces trois choses. I. Que tous les Non-Conformistes d'Angleterre sont obligés par les Actes d'Uniformité de se réunir à l'Eglise Anglicane, malgré l'Acte de Tolérance, bien plus qu'ils ne l'étoient avant que cet Acte eût été donné (10). II. Que quoique l'Acte de Tolérance dispense réellement quelques Non-Conformistes de l'obligation de se joindre à l'Eglise Anglicane, que les Actes d'Uniformité leur imposoient auparavant; cependant il ne dispense pas la plus grande partie des Non-Conformistes de cette obligation (11). III. Que quand même tous les Non-Conformistes seroient dispensés par l'Acte de Tolérance, de l'obligation que leur imposoient les Actes d'Uniformité, ils ne laisseroient pas d'être tous des Schismatiques (12). Il remarque ensuite, que les Ministres Non-Conformistes eux-mêmes ne regardent point l'Acte de Tolérance comme une excuse légitime de Schisme, mais comme un vain prétexte (13); & il examine plusieurs autres raisons qu'on allégue en leur faveur (14). Par exemple, I. Que puisque l'Eglise Anglicane & les Non-Conformistes conviennent dans les Points fondamentaux, il n'y a point de Schisme réel entre eux; & par conséquent, que les derniers ne sont pas Schismatiques. Il répond à cela, qu'à la vérité, la profession des Vérités fondamentales du Christianisme empêche un homme d'être Hérétique, mais qu'elle ne l'empêche point d'être Schismatique; puisque le Schisme ne consiste pas à nier les Principes fondamentaux, mais à rompre la paix & l'union de l'Eglise. II. Que puisque l'Eglise Anglicane n'est point Schismatique pour s'être séparée de l'Eglise Romaine, les Non-Conformistes ne sont point Schismatiques non plus pour s'être séparés de l'Eglise Anglicane. Il répond que le cas est très différent, puisque l'Eglise Romaine nous a forcés à nous séparer d'elle, en mettant notre Communion avec elle à des conditions injustes. *Et quand les Non-Conformistes auront prouvé*, dit-il, *que l'Eglise Anglicane exige de ceux qu'elle admet dans sa Communion, des choses injustes & défendues, nous conviendrons franchement, que leur séparation d'avec elle ne les rend point Schismatiques.* III. Que le Gouvernement Episcopal est Diabolique & Antichrétien; & que par conséquent les Non-Conformistes sont obligés de se séparer de l'Eglise Anglicane, qui retient cette forme de Gouvernement. Il répond à cela, qu'il seroit facile de prouver, non seulement que le Gouvernement Episcopal est légitime, mais qu'il est nécessaire de le maintenir en Angleterre: qu'il se contentera cependant de répondre à ce prétexte par l'autorité d'un Théologien distingué

(4) Pag. 5.

(5) Ch. 3. p. 7. & suiv.

(6) Ch. 4. p. 10.

(7) Ch. 5. p. 13.

(8) Ch. 8. & suiv.

(9) Ch. 21-23.

(10) Ch. 25. p. 104.

(11) Ch. 26. p. 112.

(12) Ch. 27. p. 114.

(13) Ch. 28. p. 118.

(14) Ch. 29. p. 30.

Mr. Shepherd de Braintree. Il joignit à ce Traité: *Réponse à un Livre qui a pour titre*, Thomas contre Bennet, *ou les Protestans Non-Conformistes justifiés de l'accusation de Schisme.* L'année suivante il écrivit: *Défense du Traité du Schisme, en réponse aux Objections que Mr. Shepherd a faites dans ses* trois Sermons sur la Séparation *&c.* Cambridge 1703 in-8. Il prie très instamment dans sa Preface, ceux en faveur desquels il a particulièrement composé son *Traité du Schisme*, de bien considérer que Mr. Shepherd, dans ses *trois Sermons sur la Séparation*, est convenu qu'il y a une Séparation criminelle (c'est-à-dire un Schisme) entre l'Eglise Anglicane & les Non-Conformistes; & que si les conditions requises pour vivre dans la Communion de cette Eglise sont justes, ce sont les Non-Conformistes qui sont coupables d'une Séparation criminelle. Sur quoi l'Auteur en appelle à leur Conscience, s'ils ne croyent pas eux-mémes, & s'il n'a pas clairement prouvé dans le *Traité du Schisme* & dans la *Défense* qui y est jointe, que ces conditions sont justes, & que par conséquent les Non-Conformistes sont Schismatiques selon les propres principes de Mr. Shepherd. Dans le quinzième Chapitre de sa *Défense*, il examine si les Sermons des Non-Conformistes sont préférables à ceux qu'on fait dans l'Eglise Anglicane; ce qui lui donne occasion de rapporter divers morceaux des Sermons des prémiers, & entre autres de ceux de Mr. Nicolas Lockyer, qui avoit été Principal du Collége d'Eaton avant la Revolution. La méme année, notre Auteur publia à Cambridge in-8. sa *Réponse aux Considérations de Mr. Shepherd sur le Traité du Schisme*; & un Livre intitulé, *Devotions, ou Confessions, Demandes, Intercessions, & Actions de graces, pour chaque jour de la Semaine, & pour les tems de Communion; avec des Prières pour toutes sortes de personnes.* En 1705, il donna à Cambridge in-8. sa *Réfutation du Quakérisme* [D]. Il y avoit dit, dans le Chapitre X. (a) *que la Nature du Messie, ou du Christ, est composée de la Divinité & de l'Humanité immediatement unies*; par opposition à la Doctrine des Quakers, qui soutiennent, dit-il, que la Nature du Messie ou du Christ est composée 1. de la Divinite, 2. de la Lumiere, & 3. de l'Humanité, savoir d'un Corps & d'une Ame. Un Ecrivain Quakre l'attaqua fort vivement sur ce sujet [E]. En 1708 il publia dans la méme Ville, & en méme forme, *l'Histoire abré-*

(a) P. 116.

tingué parmi les Non-Conformistes, le Docteur Bryan, dans son Livre intitulé, *Dieu habitant avec nous*, p. 304. &c. IV. Que leur Conscience ne permet pas aux Non-Conformistes de se joindre à l'Eglise Anglicane; & qu'un homme ne peut être réputé Schismatique parce qu'il suit les mouvemens de sa Conscience. Mr. Bennet répond, 1. Que cette raison ne peut avoir lieu, que pour ceux qui croyent qu'il est absolument criminel de vivre dans la Communion de l'Eglise Anglicane; ce qui, dit-il, est le sentiment de peu de Non-Conformistes. 2. Que la Conscience de ceux qui sont dans cette opinion, est erronée: ils regardent comme contraire à la Parole de Dieu, ce qui réellement n'y est point contraire. Mais leur faux jugement ne change point la nature des choses, & ne rend point criminel, ce qui ne l'est point. Ainsi, puisqu'il n'y a rien que de juste dans les conditions que l'Eglise Anglicane exige de ceux qui sont dans sa Communion, c'est certainement un péché de s'en séparer, quel que soit le jugement que porte leur Conscience erronée. Il conclud cet Article en remarquant (15), que ceux des Non-Conformistes, qui prétextent la Conscience pour justifier leur Séparation, sont donc obligés de chercher sincérement & soigneusement la Vérité; & que s'ils ne l'ont pas fait, l'erreur de leur Conscience ne peut non seulement pas prévenir, mais pas méme diminuer leur condamnation pour un aussi grand péché que l'est le Schisme. „ Mais „ s'ils ont fait cet examen, *dit-il*, s'ils ont de bonne foi „ fait tous leurs efforts pour avoir de justes idées sur ce „ sujet, & que malgré cela ils soient encore persuadés „ qu'il y a du péché à se joindre à l'Eglise Anglicane, je „ ne doute pas que Dieu n'ait pitié de leur erreur, & qu'il „ ne la leur pardonne. Leur Séparation est à la vérité „ Schismatique; mais je suis persuadé que notre Père cé„ leste ne leur imputera point le Schisme, parce qu'il „ leur a été impossible de connoître le péché, & par cela „ même d'éviter de le commettre." Dans la *Réponse* au Livre intitulé, *Thomas contre Bennet* &c. jointe à ce Traité, il remarque (16) que l'Auteur du Livre en question a tâché de faire voir que sa *Refutation du Papisme* est contraire à sa *Reponse aux Raisons des Non-Conformistes*, & qu'elle justifie les Non-Conformistes de l'imputation de Schisme. Pour se justifier à cet égard, le Dr. Bennet s'y prend de la manière suivante. I. Il établit & tâche de prouver ces quatre Propositions. 1. Qu'il est défendu à un homme de professer comme Articles de Foi nécessaires à Salut, des *Doctrines* qui ne sont point contenues dans l'Ecriture Sainte. 2. Que de-là il ne s'ensuit pourtant point, qu'il soit défendu d'observer dans le Culte Divin des *Pratiques* qui ne sont pas expressément prescrites dans l'Ecriture. 3. Que dans sa *Réfutation du Papisme*, il n'a pas justifié la séparation des Protestans d'avec l'Eglise Romaine, par la raison qu'elle prescrit dans le Service Divin des Pratiques qui ne sont pas expressément ordonnées dans la Parole de Dieu; mais parce qu'elle exige qu'on professe comme Articles de Foi, nécessaires à Salut, des Doctrines ou absolument fausses, ou contraires à l'Ecriture, ou qui n'y sont point enseignées. 4. Que l'Eglise Anglicane n'exige point des Laïques de professer comme Articles de Foi nécessaires à Salut, des Doctrines Antiscripturaires; mais qu'elle exige seulement de pratiquer dans le Culte Divin, des choses qui ne sont point défendues ni illicites. II. L'Auteur concilie la prétendue contradiction entre sa *Refutation du Papisme* & sa *Reponse aux Raisons des Non-Conformistes*. III. Il répond aux Objections proposées par son Adversaire contre le Chapitre second de sa *Reponse*, & il prouve que la *Refutation du Papisme* n'a fourni aucune raison aux Non-Conformistes contre ce Chapitre. IV. Il fait voir, que le prémier Chapitre de la troisième Partie de la *Refutation du Papisme* ne justifie point les Non-Conformistes de Schisme. Il finit en disant (17), que quoi-

(15) Ch. 30. p. 126.

(16) P. 132.

(17) P. 170, 172.

qu'il n'ait jamais rien fait qui ait pu lui acquérir de *l'estime*, il regarde comme un *bonheur* d'avoir fait *l'Abregé* des Ouvrages contre les Non-Conformistes; & qu'il croit qu'il sera impossible à son Adversaire de persuader aux gens sages & éclairés, qu'il *a épousé par-là les Erreurs des autres.* En un mot, que cet Abrégé ne lui a pas fait honte encore, & qu'il est humblement persuadé qu'il ne lui en fera jamais.

[D] *Réfutation du Quakérisme.*] L'Ouvrage a pour titre: *Refutation du Quakerisme, ou Demonstration claire de la fausseté de ce que les principaux Ecrivains Quakers, & sur-tout Mr.* R. Barclay *dans son Apologie & ses autres Ouvrages, enseignent sur la necessité d'une Inspiration immédiate pour avoir la vraie Foi* salutaire; *sur l'existence, la nature & les opérations de la prétendue* Lumière universelle intérieure; *sur ses combats avec l'Homme, la maniere dont elle l'excite à la Prière, dont elle l'appelle au Ministère; sur la Regénération, la Sanctification, la Justification, & l'Union avec Dieu; sur la nature de l'Eglise, la Régle de Foi, le Baptême d'eau, & la Sainte Cene. On y éclaircit & décide aussi diverses Questions touchant la Perfection Chretienne, la Satisfaction de Jesus-Christ, le Juge des Controverses &c.* La Préface est datée du 10 de Mars 1704-5. Mr. Benjamin Lindley a publié une Réponse à ce Livre (18).

[E] *Un Ecrivain Quakre l'attaqua fortement sur ce sujet.*] Cet Ecrivain est Mr. Richard Claridge, qui avoit été Ministre de l'Eglise Anglicane, & Recteur de Peopleton dans la Province de Worcester (19), mais qui s'étoit mis ensuite parmi les Quakres. La Critique de cet Auteur sur Mr. Bennet se trouve à la p. 125. d'un Livre de Mr. Jean Whiting, intitulé: *Le Recteur corrigé, ou l'Imposture anatomisée & démasquée; ou Réponse au Livre de Mr. Edouard Cockson, Recteur de Westcot-Barton dans le Comté d'Oxford, faussement intitulé:* Le Quakérisme anatomisé & démasqué (20). Cette Critique est distinguée par cette Note marginale, *R. C'e ob.*, & il paroit qu'elle est certainement de Mr. Claridge, par une Lettre (21) qu'il écrivoit à Mr. Whiting, datée de Tottenham le 11 de Juin 1708, dans laquelle il lui dit, „ que les raisons „ qu'il allègue pour supprimer ce qui regarde Bennet, ne „ sont point valables: *& il le prie* de faire imprimer ce „ morceau: car l'Erreur est si grande, *continue-t-il*, que „ je ne crois pas qu'il puisse y en avoir de plus grande. „ Si l'on fait quelque réponse, je tâcherai, si je vis & „ que je sois à portée, de t'assister; car cette Erreur é„ branle les fondemens de la Religion Chrétienne." Dans ses Réfléxions sur le passage de Mr. Bennet, rapporté dans le corps de l'Article, il dit que sa Proposition est une Erreur si grossière, que, pour se servir des expressions mêmes de Mr. Bennet dans la Préface de sa *Refutation du Quakérisme* (22), *elle tend évidemment à la ruïne de l'Evangile de notre Seigneur, en en sappant les fondemens*; puisqu'elle met la coignée à la racine du Christianisme, & qu'elle établit un nouveau Christ, différent de celui que l'Ecriture nous représente. „ Car 1. si le *Messie* ou *le* „ *Christ*, dit Mr. Claridge, est composé de la Divinité „ & de l'Humanité, il n'est, comme les Sociniens le di„ sent faussement, qu'une simple créature, puisque tou„ te composition suppose quelque chose qui est faite d'au„ tres, & qui n'étoit pas auparavant. Et si le Christ n'est „ qu'une simple créature, il n'est pas Dieu bénit éternel„ lement. Et s'il n'est pas Dieu bénit éternellement, „ mais une créature produite dans le tems par composi„ tion, que devient le fondement de la Religion Chré„ tienne? quel appui avons-nous de notre Foi en lui? „ de quel droit pouvons-nous attendre le Salut & la Vie „ éternelle par lui? Une simple créature ne peut nous „ pardonner nos péchés, nous sanctifier, nous justifier, „ nous racheter de toute iniquité, & nous réconcilier avec „ Dieu.

(18) *Voyez* Art. BARCLAY (ROBERT) Remarq. [L].

(19) *Voyez* Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 949.

(20) Londres 1708. in-8.

(21) Communiquée par Mr. Joseph Besse, Auteur de *La Vie de Mr. Claridge.*

(22) Pag. 3.

abrégée de l'Usage public des Formulaires de Prières, dans laquelle il tâche de faire voir, 1. Que les anciens Juifs, notre Sauveur, les Apôtres, & les prémiers Chrétiens, ne prioient jamais en commun, qu'ils ne se servissent de Formulaires composés d'avance. 2. Que ces Formulaires, dont ils usoient en priant en commun, étoient ceux auxquels chaque Assemblée particulière étoit accoutumée, & qui leur étoient parfaitement connus. 3. Que leur Pratique autorise l'établissement d'une Liturgie Nationale réglée. Il a joint à ce Traité un *Discours sur le Don de la Prière*, dans lequel il se propose de faire voir, que ce que les Non-Conformistes entendent par le *Don de la Prière*, la faculté de faire des Prières sur le champ, n'est point promis dans l'Ecriture. La même année il publia son *Discours sur les Prières Publiques ou Communes*, dans lequel il montre I. ce qu'il faut entendre par les Prières *Publiques*. II. Que des Prières Publiques faites sur le champ, troublent & empêchent la dévotion, & sont par conséquent desagréables à Dieu; au-lieu que l'usage des Formulaires de Prières, auxquelles l'Assemblée est accoutumée & qui lui sont connues, contribue très efficacement à la devotion, & est par cela même ordonné de Dieu. III. Que les Non-Conformistes Laïques sont obligés par leurs propres principes d'abhorrer les Prières qu'on fait dans leurs Assemblées particulières, & de se joindre à la Communion de l'Eglise Anglicane. On attaqua ce Traité par divers Ecrits, entre autres par les suivans: *Courte Réponse aux Passages de l'Ecriture & aux Raisons de* l'Histoire abrégée des Formulaires dans les Prières Publiques, de Mr. Bennet, *par Mr. Jean Horseley*. Le même donna aussi: *Réponse directe & complette au* Discours *de Mr. Bennet sur les Prières Publiques*, *avec une Preface où l'on justifie en peu de mots la* Courte Réponse à l'Histoire abrégée de Mr. Bennet, *contre l'injuste & injurieuse Censure de la* Censura Temporum *pour le mois de Mars* 1709. Londres 1710. in-8. Le Dr. Wainewright publia aussi: *Courtes Remarques sur* l'Histoire abrégée &c. *de Mr. Bennet*. Il parut encore: *Réflexions sur le* Discours de Mr. Bennet, *par un Prêtre de l'Eglise Anglicane*; qu'on suppose avoir été Mr. Ollyffe, célèbre par sa dispute avec le Dr. Edmond Calamy touchant la Conformité avec l'Eglise Anglicane. Cet Auteur soutient (*b*) „ que l'idée que Mr. Bennet a proposée & défendue avec tant de feu, est contraire au sentiment général, non seulement des Non-Conformistes, mais de tous ceux qu'il a vus, à qui elle étoit connue; & qu'elle paroit contraire aux notions de tout le monde, malgré toute la subtilité avec laquelle il a tâché de la faire goûter." Le Dr. Jean Edwards célèbre Theologien de l'Eglise Anglicane, & distingué par son extrême attachement à la Doctrine rigide de Calvin sur les cinq Articles, a aussi relevé quelques endroits de ces deux derniers Traités, & des autres Ouvrages de Mr. Bennet [*F*], dans la *troisième Partie* de son *Orateur Chretien*. Mr. Bennet publia en 1709 in-8. une

(*b*) Pag. 24.

„ Dieu. S'il n'est qu'une simple créature, il n'a pu se résusciter lui-même, mais la mort doit avoir un empire absolu sur lui; *& si Christ n'est point résuscité, notre predication est vaine, & votre foi est aussi vaine; & même nous sommes trouvés faux témoins devant Dieu* . . . . *& vous êtes encore dans vos péchés; & ceux qui dorment en Christ sont péris*, 1 Corinth. XV. 14. 15. 17. 18. 2. Si le Messie ou le Christ est composé de la Divinité & de l'Humanité, il n'a point existé avant la Composition; car un Composé n'existe point comme tel, avant la Composition. 3. Cette Composition fait que le Christ n'est ni véritablement Dieu, ni véritablement Homme; car s'il est composé des deux, il ne peut être véritablement l'un des deux. 4. Cette opinion détruit la distinction de la Divinité & de l'Humanité en Christ; car si elles forment un Composé, elles ne peuvent demeurer distinctes l'une de l'autre, mais elles doivent être changées, & converties l'une dans l'autre; ce qui est réellement faire du Christ un monstre Eutychien." Mr. Claridge observe ensuite, que par opposition à cette *grossière Erreur*, l'Ecriture Sainte nous enseigne que la Divinité & l'Humanité, quoiqu'unies d'une manière merveilleuse en Jésus-Christ, sont cependant distinctes par rapport à leur Essence & par rapport à leurs Propriétés essentielles. *Il y a en lui*, dit l'Archevêque Usserius (23), deux Natures distinctes, *& tellement distinctes, qu'elles ne constituent pas* une seule Nature composée, *mais qu'elles subsistent sans* composition & sans confusion *ensemble*. Et ailleurs (24): *Chaque Nature demeure entière en elle-même, & retient les Proprietés qui lui conviennent comme telle, sans aucun* changement, composition, mélange *ou* confusion. Le Symbole communément nommé d'*Athanase*, nie tout changement de la Divinité en Chair, ou Confusion de Substance. Et le Concile de Chalcédoine, assemblé sous Martien vers l'an 451, fait profession de croire un seul & unique Jésus-Christ notre Seigneur, Fils de Dieu, dans lequel il y a deux Natures unies sans confusion (25), sans changement (26), sans division (27) & sans séparation (28). Mr. Claridge cite ensuite *l'Exposition du Symbole* du Dr. Pearson, qui dit (29), „ qu'il y a en Jésus-Christ Incarné *deux Natures réellement distinctes*; car si *chacune* des deux Natures ne demeuroit pas complette & distincte, ce seroit, ou par le *changement*, la transsubstantiation de l'une en l'autre, ou par le *mélange* des deux en une. Or l'un & l'autre est incompatible avec la Personne de notre Sauveur, & avec sa Charge de Médiateur. Car si nous concevions un tel *mélange* de Substances, qui de deux en fait une, tant s'en faudroit que nous le reconnussions Dieu & Homme, qu'au contraire nous ferions profession de ne le croire ni *Dieu* ni *Homme*, mais une Personne d'une nature aussi différente de l'une de ces deux, que les Corps mixtes le sont de chacun des Elémens qui les composent." *Tel est pourtant*, dit Mr. Claridge, *le Christ de* T. Bennet; *non un Christ dans lequel il y a deux Natures complettes & distinctes, mais qui est un Composé de deux Natures. De ces deux Natures unies, il imagine faussement, qu'il résulte* une troisième chose, *qu'il dit être le Messie*, ou la Personne du Christ. *On s'étonnera qu'un homme comme lui, ait pu tomber dans une Erreur si grossière.*

(23) *Immanuel, or the Mystery of Incarnation* &c. p. 8. Edit. 1670.

(24) Ibid. p. 6.

(25) Ἀσυγχύτως.

(26) Ἀτρέπτως.

(27) Ἀδιαιρέτως.

(28) Ἀχωρίστως.

(29) P. 126. de l'Edition Latine in-4. 1691.

[*F*] *Le Dr. Jean Edwards . . . . . a aussi relevé quelques endroits de ces deux derniers Traités, & des autres Ouvrages de Mr. Bennet.*] „ A cette occasion, *dit il* (30), qu'il me soit permis de dire un mot à mon Ami & Confrère Mr. Bennet, qui se déclare si hautement ennemi de la Doctrine de la *Predestination*, (& sans doute qu'il n'a pas moins d'éloignement pour les autres points qui dépendent de cette Doctrine) qu'il dit qu'il aimeroit mieux qu'on l'accusât d'être Papiste, que Prédestinatien; qu'il aimeroit autant aller à la Messe, où il seroit bien sûr de n'entendre point parler de cette Doctrine, que d'aller dans une Assemblée de Non-Conformistes où l'on viendroit l'en fatiguer. Il déclare (31), *qu'il aimeroit autant se joindre à une Prière adressée à un Saint ou à un Ange, qu'à une Prière où la Prédestination & la Grace irresistible se trouvent*. Et il ajoute, *que l'un est par rapport à lui, aussi criminel que l'autre*. Cela va loin &c. Mais il y a une autre chose, *continue le Dr. Edwards* (32), qui me paroit fort étrange: c'est que la grande horreur que mon Ami a pour les Prières où ces Doctrines se trouvent insérées, ne l'empêche pourtant pas de les fréquenter, comme il l'avoue lui même par sa conduite; car il nous dit, *qu'il a été dix fois au Sermon du Mecredi à Colchester*, & qu'il se proposoit *de continuer à se trouver dans leurs Assemblées pendant un tems considérable, peut-être six ou neuf mois*. Or il est très probable que dans quelqu'une des occasions où il s'y est trouvé, on a fait mention de l'une ou l'autre de ces Doctrines qu'il déteste au point de dire, qu'il aimeroit autant *prier les Saints & les Anges*, que de les faire entrer dans ses Prières. Ou si l'on veut supposer, ce qui est assez difficile, qu'il n'a point été parlé de ces Dogmes pendant tout le tems qu'il a fréquenté ces Assemblées, il étoit certainement bien hardi de s'y joindre si souvent, & d'avoir même dessein de s'y trouver plus fréquemment, tandis qu'il ne pouvoit ignorer que ces Dogmes entreroient ou dans les Prières, ou dans le Sermon. C'étoit-là hazarder beaucoup, & s'exposer à un danger évident: ce qui me paroit fort étrange dans un homme prudent & circonspect, sur-tout dans un homme qui a si sévèrement repris tous ceux qui vont aux Assemblées des Non-Conformistes, & qui a soutenu qu'ils sont en *état de damnation*. C'est de quoi je parlerai dans la suite." Le Dr. Edwards remarque après cela (33), que notre Auteur, dans son *Histoire abregée de l'usage public des Formulaires &c.* se permet de corriger la Liturgie, & de se plaindre de sa longueur, disant *qu'elle pourroit très bien être plus courte, puisqu'il y a plusieurs choses dont on pourroit fort bien se passer*. Et que dans le *Discours sur les Prières publiques ou Communes*, il croit *qu'elle pourroit encore être perfectionnée considérablement*, & *qu'il seroit facile d'ajouter à la Liturgie, des Prières qui s'étendroient à plus de circonstances particulières, que celles qui s'y trouvent*. Le Docteur dit aussi (34), que „ Mr. Bennet semble avoir grande envie d'insérer dans la Liturgie quelques-unes des *petites Prières* qu'il a publiées en dernier lieu, & *de soutenir par ces foibles appuis, les pauvres Prières de l'Eglise, qu'il paroit, quoique très mal à propos, croire telles*. Ses plaintes reviennent en substance à ceci: *que ces Prières sont trop* longues, *& trop* courtes. Si quelque Non-Conformiste en avoit dit autant, on n'auroit pas manqué de le faire passer pour un *Corrupteur des Communes-Prières*. Mais n'est-il pas étrange, qu'un homme entreprenne de dessein la défense des Communes-„ Prié-

(30) P. 4. 5.

(31) *Of Joint Prayer* ch. 8.

(32) Pag. 6.

(33) P. 145.

(34) P. 146.

une *Paraphrase & des Notes sur le Livre des* Communes-Prières ; *dans lesquelles on explique le Texte, on répond aux Objections ; & ou l'on donne humblement quelques Avis, tant aux Ecclésiastiques qu'aux Laïques, sur la manière d'avancer la vraie Pieté par l'usage de ces Prières* [G]. Il observe dans ce Traité, que l'usage

„ *Prières*, & d'en justifier l'excellence (comme celui-ci l'a fait dans son dernier Ouvrage) ; & qu'il soit cependant aussi hardi à les censurer ?" Le Dr. Edwards (35) reléve ensuite notre Auteur sur ce qu'il traite les Non-Conformistes de Schismatiques, ce qui est, dit-il, *taxer la conduite des plus illustres Docteurs de l'Eglise Anglicane*; & il nous dit, „ que Mr. Bennet lui même réfute & dément par sa conduite ses propres idées sur le *Schisme*, qu'il porte aussi loin qu'il est possible. On sait qu'il a condamné dans ses Ecrits, *les Sermons & les Prières publiques* de ceux qui se séparent de notre Eglise; mais comment concilier avec cela sa conduite, puisqu'il a volontairement assisté aux uns & aux autres ? Il a soutenu dans ses derniers Ecrits, *qu'il est souverainement criminel de se joindre à ceux qui ne sont pas legitimement ordonnés* (ce qu'il soutient des Ministres Non-Conformistes) : comment donc a-t-il pu se joindre à leurs Assemblées, où il s'est trouvé ? . . . . Et puisqu'il a pris la plume contre la *Conformité occasionelle*, je ne vois pas comment il peut défendre la *Non-Conformité occasionelle*, & sur-tout dans un endroit où il s'élève contre toutes les deux."

(35) P. 252. & suiv.

[G] *Paraphrase & Notes sur le Livre des Communes-Prières &c.*] Il dit dans sa Préface, datée de Colchester le 16 d'Avril 1708, que comme il n'est que trop connu que parmi ceux-là même de l'Eglise Anglicane les uns entendent très peu le Livre des Communes-Prières, & les autres sont très négligens à en faire usage ; que d'ailleurs les Non-Conformistes ont entassé objections sur objections contre ce Livre, dans la vue de justifier par-là leur séparation de l'Eglise établie ; la considération de ces maux l'a obligé à publier cette *Paraphrase & ces Notes*, où il explique le Texte, répond aux Objections, & donne humblement quelques Avis tant aux Ecclésiastiques qu'aux Laïques, sur la manière d'avancer la piété par l'usage de ces Prières. Il avertit qu'il s'est borné à la Conformité des Laïques dans l'usage des Offices que l'Eglise a établis, sur la supposition, que le Jour du Seigneur doit être sanctifié, que nous devons participer aux deux Sacremens, que les Enfans doivent être baptisés, qu'il est juste de se joindre à l'Eglise dans l'observation des jours de Fête &c. & qu'il n'a touché à ce qui regarde les Ecclésiastiques, qu'en leur donnant humblement quelques Avis touchant l'usage du *Livre des Communes-Prières* dans leurs fonctions publiques, dans la supposition que la Signature & la Déclaration d'approbation peuvent légitimement se faire. *L'Appendix* de cet Ouvrage contient cinq Discours. Le prémier roule sur *la Source où l'on a pris le* Livre des Communes-Prières, *dans lequel on prouve qu'il n'a point été pris du Missel, ni d'autres Liturgies Papistes.* Il remarque dans ce Discours, qu'en supposant même qu'il fût certain que le *Livre des Communes-Prières* fût tiré mot à mot des Liturgies Papistes, ce ne seroit pas une raison de le rejetter. Comme la Religion Romaine est un mélange de bon & de mauvais, il en est de même de ses Liturgies. Il suffit donc qu'on ne soit d'accord avec elle que dans ce qu'il y a de bon, & qu'on n'adopte rien que ce que la Parole de Dieu permet & approuve. Il est surprenant, que ceux qui savent parfaitement en quoi consiste le défaut du Papisme, fassent cette objection ; puisqu'il est évident que le Papisme n'est pas plus clairement condamné dans l'Ecriture Sainte même, qu'il l'est dans le Livre des Communes-Prières. On dira peut-être, que quoiqu'en divers endroits, où l'on a fait des additions, le Papisme soit condamné, cela n'empêche pas qu'il n'y en ait beaucoup qui sont pris des Liturgies Papistes. Pour répondre à cette Objection, notre Auteur remarque, qu'on peut diviser le Livre des Communes-Prières en quatre Parties. 1. Des choses qui ne se trouvent point du tout dans les Liturgies Papistes. 2. Des choses qui se trouvent à la vérité dans ces Liturgies, mais qui ont été tirées de l'Ecriture. 3. Des choses qui, quoiqu'elles se trouvent dans les Liturgies Papistes, sont néanmoins tirées des Livres *Apocryphes*, ou des Ecrits des Pères des quatre prémiers Siècles. 4. Des choses qui se trouvent dans les Liturgies Papistes, & qui ne se trouvent dans aucun autre Livre avant l'an 400. Par rapport au dernier article, il avoue, que l'un portant l'autre, il y a une *Collecte* pour chaque jour, tirée des Liturgies Papistes : il examine ensuite, à quoi peut monter le nombre des Offices qui sont pris des Liturgies Papistes, & il soutient, qu'en mettant à part ceux des trois prémières Classes, il ne reste dans les Prières du Matin qu'une quatorzième, & dans celles du Soir une onzième partie; qu'il n'y a environ qu'une dixième des Litanies, & cela la dernière & la plus courte des onze Prières qui y sont jointes; & qu'il n'y a pas une seule des Actions de graces qui suivent ces Prières, qui en soit tirée; qu'il n'y a guères que l'onzième partie de la Liturgie de la Communion ; & que de tous les Offices qui suivent, même jusqu'à la fin de la *Commination*, il n'y a absolument rien qui soit tiré des Liturgies Papistes. „ Si une aussi petite Partie, *dit notre Auteur*, est tout ce que nous devons aux Papistes, comment peut-on dire que nous tenons d'eux notre Service ? On peut dire avec bien plus de raison, qu'il est tiré de l'Ecriture, ou qu'il est entièrement nouveau. Car si une des Parties doit donner le nom au Tout, certainement c'est la plus considérable." Le second Discours de l'Appendix est sur l'*usage que l'Eglise fait de Leçons, tirées des Livres Apocryphes.* Le troisième, *sur ce qu'elle se sert du Symbole, appellé communément le Symbole d'Athanase.* Il observe dans ce Discours, que les Non-Conformistes ont fort blâmé l'Eglise Anglicane, pour avoir fait entrer ce Symbole dans sa Liturgie. Le Dr. Bennet répond, en remarquant d'abord, que les Ministres Non-Conformistes eux-mêmes sont obligés, par l'Acte de Tolérance, de souscrire à ce Symbole. Il examine ensuite la difficulté même ; & tâche de faire voir, I. En quel sens, lorsqu'on se sert de ce Symbole, on déclare que la croyance de chaque Article de Foi est nécessaire pour être sauvé. Dans ce dessein, il prie le Lecteur de peser les passages suivans. Marc XVI. 16. *Qui aura cru & aura été baptisé, sera sauvé; mais qui n'aura pas cru, sera condamné.* Et S. Jean III. 36. 2 Thess. II. 11. 12. Ces passages damnent absolument tous ceux qui ne croyent point en J. Christ, soit qu'ils aient eu les moyens & les occasions d'y croire, ou non; ou ils ne les damnent point tous, & ne damnent que ceux qui ont eu les moyens & l'occasion de croire, abandonnant les autres à la miséricorde de Dieu. Or le Symbole d'Athanase doit s'entendre dans le même sens que l'Ecriture, & si les expressions de celle-ci sont susceptibles de limitation, les expressions du Symbole en sont aussi susceptibles, & doivent par conséquent s'entendre de cette manière. II. Le Dr. Bennet tâche de prouver, qu'en usant du Symbole d'Athanase, on ne déclare pas qu'il soit nécessaire pour le Salut de croire chacune des Propositions qui y sont contenues. C'est, dit-il, ce qui est évident, si l'on considére que l'on ne doit jamais interpréter en mal les paroles d'un homme, lorsqu'elles peuvent recevoir un bon sens ; & qu'on ne doit pas les forcer à signifier plus qu'elles ne sont nécessairement. Or le Symbole peut très bien s'entendre de manière, qu'on ne prétend pas que chaque Proposition qu'il contient soit nécessaire à Salut. On a distingué ce qui est contenu dans ce Symbole, en Doctrines nécessaires, & en Explications de ces Doctrines. „ Si c'est-là le sens le plus juste, *dit notre Auteur*, c'est ce que je n'examinerai point à présent. Mais ce dont je suis sûr, c'est que le Symbole peut très bien s'entendre de cette manière, qu'il est très intelligible pris dans ce sens, & qu'il n'y a aucune nécessité d'y donner un sens plus rigide. Et cela suffit pour nous justifier. L'usage que nous en faisons peut ne pas aller plus loin, & l'équité commune oblige nos Adversaires à croire que la chose est ainsi : tellement que quoique la croyance de certains Articles soit déclarée nécessaire à Salut, on ne doit pourtant pas nous accuser de soutenir que la croyance de chaque Proposition du Symbole soit nécessaire de cette manière." Il observe ensuite, qu'il est infiniment raisonnable d'admettre les Explications d'un Formulaire public, que les Auteurs les plus illustres & les plus approuvés du Corps qui s'en sert donnent pour les véritables; sur-tout lorsque bien loin que ces Explications aient été contredites ou desavouées publiquement par les Supérieurs, ceux qui en sont les Auteurs ont été en grande estime, & approuvés par rapport aux Ouvrages où ils ont donné & pressé ces Explications. Or c'est ce qui a lieu ici par rapport à l'Archevêque *Laud*, dans sa Conférence avec *Fisher* ; au Dr. *Hammond*, dans son Discours sur *les Articles fondamentaux* ; à l'Evêque *Pearson*, dans son *Explication du Symbole*; à l'Evêque *Stillingfleet*, dans son *Idée raisonnable*; qui ont dit clairement & ouvertement ce qu'ils pensoient sur ce sujet; & qui, par rapport à la Procession du S. Esprit en particulier, se sont exprimés de la manière la plus satisfaisante en faveur de l'Eglise Grecque, déclarant suffisamment, que la Foi de la Procession du S. Esprit du Père & du Fils, exprimée dans le Symbole d'Athanase, n'est point nécessaire à Salut. „ Ce qui démontre, *dit notre Auteur*, que notre Eglise ne croit pas qu'il soit nécessaire à Salut, de croire chaque Proposition particulière du Symbole. Et que par conséquent, en usant de ce Symbole, nous ne prétendons point soutenir que toutes les Propositions qu'il contient soient nécessaires à Salut." Mr. Bennet fait voir ensuite, qu'on peut très bien se servir de ce Symbole en ce sens, & même, qu'il demande qu'on en use ainsi. Il n'en veut d'autre preuve, que le Symbole même. En prémier lieu, l'Auteur de ce Symbole soutient la nécessité de croire *la Trinité dans l'Unité d'essence* ; & il en donne ensuite les raisons, en établissant des Propositions sur la Divinité, & sur les Personnes, d'où la Doctrine de la Trinité dans l'Unité d'essence découle nécessairement : après quoi, il en infère la vérité de cette Doctrine, dont il a déclaré auparavant la croyance nécessaire à Salut. Lors donc qu'il dit : *Quiconque veut être sauvé, doit croire ceci de la Trinité*; il ne veut pas dire, que quiconque veut être sauvé, doit croire que chacune des Propositions qu'il vient d'établir sur la Divinité & sur les trois Personnes, est véritable ; mais qu'il doit penser sur la Trinité, ce qu'il a dit auparavant, & ce qu'il a prouvé par ces Propositions, savoir, *qu'en tout, comme il a été dit* (au commencement du Symbole) *on doit adorer l'Unité dans la Trinité, & la Trinité dans l'Unité*; & que puisqu'elle doit être adorée, quiconque veut être sauvé, doit s'acquitter de ce de-

fage de la Prière du matin, de la Litanie, & de l'Office de la Communion, en même tems, & à la fuite l'un de l'autre, eft contraire à la prémière intention de l'Eglife. Le 10 de Mars 1710, il fit dans l'Eglife de S. Jaques de Colchefter un Sermon en faveur des Ecoles de Charite, qui fut imprimé à la priére des Directeurs, & dont il fe fit deux Editions. Il écrivit la même année une *Lettre à Mr.* B. Robinfon, *à l'occafion de fa Revue des Liturgies, & de l'obligation de s'y conformer*; & peu de tems après une *feconde Lettre* fur le même fujet, Londres 1710 in-8. L'année fuivante il publia auffi à Londres in-8. *Les Droits du Clergé de l'Eglife Chretienne* [*H*]. Dans ce Traité il tâche de prouver, que l'Eglife Catholique eft une Société qui eft unique, fainte, fpirituelle, & perpétuelle, dont Jefus-Chrift eft le Chef, que Dieu a établie, & dont tous ceux à qui l'Evangile eft préché, doivent néceffairement devenir & demeurer Membres (*c*); que le Baptême, la Sainte Cène, les Prières Eccléfiaftiques, & la Prédication de la Parole dans les Affemblées Chrétiennes, font des Inftitutions qui doivent fubfifter toujours dans l'Eglife (*d*); & que depuis le commencement du Chriftianifme jufqu'à préfent, il y a toujours eu des Perfonnes établies pour adminiftrer ces chofes (*e*), & qu'il y a eu auffi dès l'origine du Chriftianifme des Diacres dans l'Eglife (*f*). Il prouve la diftinction entre le Clergé & les Laïques (*g*); & que depuis la naiffance du Chriftianifme jufqu'à notre tems, les Eccléfiaftiques ont été autorifés dans leurs fonctions par Dieu lui-même, foit immédiatement, foit médiatement (*h*). Il examine les Exemples de l'Ordination Laïque (*i*), & foutient que l'Autorité Eccléfiaftique n'eft point dérivee du Peuple (*k*), que le droit d'Ordonner appartient de Droit Divin au Clergé (*l*), & que les Laïques n'ont point de Droit Divin d'élire les Eccléfiaftiques (*m*). Il examine la pratique & le fentiment du troifième Siècle fur l'election du Clergé (*n*), & il fait quelques courtes réfléxions fur ce qu'on penfoit & pratiquoit à cet égard dans le quatrième & dans le cinquième Siecle (*o*). Il foutient que les Laïques n'ont point de Droit Divin de choifir leurs Pafteurs (*p*); & il examine la prétendue dureté qu'il y a à refufer à chacun le droit de choifir fon Pafteur, quoiqu'il ait la liberté de choifir fes Avocats & fes Médecins (*q*). Il examine les paffages de l'Ecriture qu'on allègue pour autorifer le Baptême (*r*) & la Prédication des Laïques (*s*), & il foutient que Dieu a attaché au Clergé le droit de baptifer, de precher, de faire les Priéres dans l'Eglife, & par conféquent d'adminiftrer l'Euchariftie (*t*). Il péfe enfuite les cas de Neceffité (*v*), & traite de la validité du Baptême des Laïques [*I*]. Il réfute & retorque meme l'Argument pris de la pratique de l'Eglife Judaïque: Que puifque le Baptême a fuccédé à la Circoncifion, la Sainte Cène à la Pâque Judaïque, la Prédication Chrétienne à celle qui fe faifoit dans les Synagogues des Juifs; & que puifque la Circoncifion & la Pâque étoient adminiftrés par des Laïques, & qu'il leur étoit auffi permis d'enfeigner dans les Synagogues; il s'enfuit par-la-même, que les Laïques parmi les Chrétiens ont le droit d'adminiftrer les chofes qui dans l'Eglife Chrétienne ont pris la place des Obfervances Judaïques (*x*). En 1715 il publia à Londres in-8. *Directions pour étudier*, I. *Un Syftème général de Théologie*. II. *Les Trente-neuf Articles*. Avec la *Lettre de S. Jérôme à*

(c) P. 1--24.
(d) P. 24--34.
(e) P. 34--53.
(f) P. 50--55.
(g) P. 55--58.
(h) P. 59--69.
(i) P. 69--82.
(k) P. 82--91.
(l) P. 124--128.
(m) P. 128--140.
(n) P. 148--180.
(o) P. 185--197.
(p) P. 198--210.
(q) P. 212--231.
(r) P. 231--237.
(s) P. 265--280.
(t) P. 305--317.
(v) P. 330--348.
(x) P. 353--378.

devoir. C'eft-là, dit le Dr. Bennet, le fens naturel des expreffions de l'Auteur; & il eft impoffible de les entendre autrement, fans leur faire violence, & fans leur donner un fens dont elles ne font point fufceptibles naturellement. Pour appuyer cette Explication du Symbole, ou plutôt, *dit-il*, pour la démontrer, il prend la Propofition de la Proceffion du S. Efprit du Père & du Fils, dont on prétend que le Symbole impofe la croyance comme néceffaire à Salut, en condamnant par-là l'Eglife Grecque qui ne la croit point. L'Auteur du Symbole eft ou S. Athanafe lui-même, ou quelque autre. Si c'eft S. Athanafe, il faut examiner ce qu'il enfeigne expreffément fur cet Article. Dans le Symbole du Concile de Nicée, dont Athanafe fut un des principaux Membres, il n'y a pas un mot de la Proceffion du S. Efprit, foit du Père, foit du Fils. Or S. Athanafe nous affure (36) qu'il fuffit de croire ce Symbole; & il foutient (37) que c'eft affez de croire que le S. Efprit eft Dieu. Par conféquent il ne peut avoir cru que la Proceffion du S. Efprit du Père & du Fils fût un Article néceffaire à Salut. Ainfi, s'il eft véritablement l'Auteur du Symbole qui porte fon nom, nous ne pouvons le concilier avec lui-même, à moins que nous ne difions qu'il ne foutient point dans le Symbole la néceffité de croire la Proceffion du S. Efprit, foit du Père feul, foit du Père & du Fils. Que fi c'eft quelque autre qui eft l'Auteur de ce Symbole (38), il eft néanmoins certain qu'il a été compofé avant l'an 600 de J. C. Or jamais la Proceffion du S. Efprit, foit du Père feul, foit du Père & du Fils, n'a été regardee comme un Article de Foi néceffaire à Salut dans les fix prémiers Siècles. „ Si donc, *dit le* „ *Dr. Bennet*, la croyance de la Proceffion n'a point été, „ & ne peut même être fuppofée avoir été mife par cet „ Auteur au rang des Articles de Foi néceffaires à Salut; „ il eft évident & comme démontré, qu'en nous fervant „ du Symbole d'Athanafe, nous ne prétendons point dé„ clarer que chaque Propofition qui y eft contenue, foit „ un Article de Foi néceffaire à Salut; à moins que d'être „ réfolu de contredire le fens de l'Auteur, & de faire fi„ gnifier à fes expreffions plus qu'il n'a eu deffein lui-même „ qu'elles fignifiaffent, tandis qu'il n'y a pas une ombre „ de raifon pour le faire, & qu'il y en a même pour le „ contraire." On objectera peut-être, que la conclufion de ce Symbole, qui porte, *C'eft ici la Foi Catholique, fans la croyance ferme de laquelle on ne peut être fauvé*, femble dire, que ce Formulaire tel qu'il eft, & par conféquent chacune des Propofitions qu'il renferme, eft la Foi Catholique, qu'il faut croire fermement pour être fauvé. Mais il répond, que le fens de ces paroles revient à ceci: *C'eft ici* (c'eft-à-dire la Foi que je vous ai propofée, & dont j'ai prouvé & éclairci une partie, contre les Hérétiques qui la nient ou la corrompent) *c'eft ici la Foi Catholique, fans la croyance de laquelle on ne peut être fauve.* Ainfi le terme de *c'eft ici* fe rapporte aux Articles néceffaires, & non aux preuves & aux explications qu'on en a données. III. Notre Auteur fait voir quels font ces Articles que nous faifons profeffion de croire néceffaires au Salut, en nous fervant du Symbole d'Athanafe. *Le* prémier de ces Articles eft, felon lui, la Doctrine de la Trinité dans l'Unité d'Effence; & le fecond, l'Union Hypoftatique de la Divinité & de l'Humanité en Jéfus-Chrift. IV. Il tâche de prouver que ces Articles, que nous faifons profeffion de croire néceffaires à Salut, font véritablement tels. V. Enfin il fait voir, qu'en nous fervant de ce Symbole nous ne condamnons point l'Eglife Grecque; puifque cette Eglife foutient unanimement la Proceffion dans le tems du S. Efprit du Père & du Fils, & que l'on peut expliquer l'Article du Symbole dans ce fens. Le quatrième Difcours de l'Appendix eft *fur la Prière contre la mort fubite*. Et le cinquième & dernier, *fur la coutume de communier à genoux*.

(36) *Epift. ad Epictet.* T. I p. 903. Edit. Ben.

(37) *Epift.* I *ad Serap.* Sect. 17. T. I. p. 585.

(38) Le Dr. Waterland, dans fon *Hiftoire Critique du Symbole d'Athanafe*, prétend p. 116. 117. qu'il y a toute apparence que ce Symbole a été compofé dans les Gaules entre l'année 425 & l'année 430, par Hilaire Evêque d'Arles.

[*H*] *Les Droits du Clergé de l'Eglife Chrétienne.*] Voici le titre entier: *Les Droits du Clergé de l'Eglife Chrétienne, ou Difcours dans lequel on prouve que Dieu a donné particuliérement au Clergé le droit d'ordonner, de baptifer, de prêcher, de préfider dans l'Eglife aux Prieres, & d'adminiftrer la Sainte Cène. On y examine auffi & combat le prétendu droit des Laïques d'élire les perfonnes qui doivent être ordonnées, ou leurs propres Pafteurs.* Il nous dit dans la Préface, datée de Colchefter le 13 de Janvier 1710, qu'il avoit deffein d'ajouter à cet Ouvrage fes penfées fur les Cenfures Eccléfiaftiques, & fur d'autres matières importantes, & un Difcours fur l'*Indépendance de l'Eglife*, avec le détail du vrai fens des Loix d'Angleterre, & le jugement de l'Archevêque Cranmer fur cet article. Mais que l'Ouvrage ainnt groffi fous fa plume au-delà de fon attente, il s'eft déterminé à réferver ce qui lui reftoit pour une *feconde Partie*, qu'il promet de publier au-plutôt. Mais il ne l'a jamais finie, quoiqu'il y en eût environ quatre Chapitres déja d'imprimés.

[*I*] *Traité de la validité du Baptême des Laïques.*] Il dit (39) qu'il faut avouer qu'il y a quelques Pères, qui conviennent de la validité du Baptême des Laïques; mais que l'accord fur cet article n'eft pas cependant affez grand pour pouvoir prouver la validité de ce Baptême. Qu'il ne fera pas l'hiftoire de la fameufe difpute fur la réitération du Baptême de ceux qui avoient été baptifés par des Hérétiques, & des raifons alléguées de part & d'autre. Qu'il a déja remarqué, que fi dans ce tems-là l'Eglife avoit accordé aux Laïques le droit de baptifer dans les cas de néceffité, on auroit certainement fait valoir cette pratique dans la difpute fufdite. Mais qu'il ne voit point que les raifons, qui peuvent prouver la validité du Baptême des Hérétiques, prouvent de même la validité du Baptême des Laïques. Il finit en difant, qu'il ne peut s'empêcher de déclarer, qu'il fera toujours bien aife de recevoir de nouvelles lumières; mais que pour le préfent il ne peut trouver aucune preuve de la validité des Sacremens adminiftrés par des Laïques, en quelque occafion que ce foit. Il n'ofe pourtant non plus décider qu'ils foient invalides. „ Mais j'avoue, *dit-il* (40), que fi j'avois eu le malheur „ d'être baptifé par une perfonne qui ne fût pas autorifée „ de Dieu à faire cette fonction, je voudrois être rebap„ tifé conditionellement, de la manière que notre Eglife „ l'ordonne dans les cas douteux. Car je ne crois pas „ que je puiffe fans cela avoir un inftant la confcience „ en

(39) P. 349.

(40) P. 372.

à *Népotien* [K]. Dans cet Ouvrage (y) il remarque, „ que le sentiment & la doctrine de l'Eglise „ Anglicane sur la Justification par la Foi, ont eu *le malheur d'être très mal exprimés*; & que la verité „ est, que S. Paul aiant beaucoup parlé de la Justification par la Foi dans un sens, que les *Compilateurs* de nos *Articles* & de nos *Homelies* semblent n'avoir pas parfaitement *compris*; ils ...... ont „ exprimé la vérité dans les propres termes de l'Apôtre, pris dans un sens *différent* de *celui qu'il avoit* „ *certainement en vue* en les employant." La même année parut: *Essai sur les trente-neuf Articles arrêtés en 1562 & revus en 1571; dans lequel, après avoir donné le Texte même en Latin & en Anglois, & avoir marqué soigneusement jusqu'aux plus petites variétés de Leçon des dix-huit plus anciens & plus autentiques Exemplaires, on fait l'Histoire des procédures de la Convocation pour former & pour arrêter le Texte des Articles; on prouve que la Clause en dispute, du vingtième Article, n'est point supposée; & l'on examine la Signature de ces Articles par rapport aux Loix, à l'Histoire & à la Conscience. Avec une Epitre ou Préface à Antoine Collins, où l'on expose les faussetés palpables de l'Auteur de la* Friponnerie Ecclésiastique parfaite [L]. Il a fait paroitre dans cet Ouvrage une précision & une exactitude peu communes, sur-tout dans la collation des trente-neuf Articles. On en peut juger par un seul exemple, tiré de l'*Errata de la Collation*, à la fin de l'Ouvrage. Il y dit, que dans le trente-sixième Article, dans le Manuscrit de

(y) P. 12, 21.

1562

„ en repos."

[K] *Directions pour étudier I. Un Systême général de Théologie, &c.*] Il nous apprend dans la Préface, datée de Colchester le 16 de Janvier 1713-4, que cette *Lettre*, dans laquelle il donne des *Directions* pour étudier un Systême général de Théologie, a été écrite en 1705 à la prière d'un jeune homme auquel, comme on le voit par le commencement, il l'avoit promise. Pendant qu'il l'avoit dans son Cabinet, il employa quelques unes de ses heures de loisir à la revoir & à la corriger; & enfin il se détermina à la rendre publique, parce qu'il lui sembloit qu'on manquoit de quelque chose de pareil. Il ajoute, qu'il y a joint des Directions pour l'étude des trente-neuf Articles, qui, s'il ne se trompe, peuvent servir à les faire mieux entendre, & à en donner de plus justes idées, que ce qu'on trouve ailleurs là-dessus. Il a été obligé, dit-il, d'y ajouter la Lettre de S. Jérôme à Népotien, qui ne se trouve, autant qu'il s'en souvient, nulle part que parmi les Oeuvres de ce Père, ou dans quelque Recueil de ses Lettres, qui ne sont pas entre les mains de tout le monde.

[L] *Essai sur les trente-neuf Articles &c.*] La Préface est datée de Chelsea le 20 d'Avril 1715. Il y dit (41), que cet Ouvrage est le résultat de quelques recherches, auxquelles il s'est trouvé engagé par pur hazard; & qu'il a cru que les matières qui y sont traitées avoient besoin & méritoient d'être éclaircies; qu'ainsi il ne doute point qu'il n'ait fait une chose agréable à Dieu, en travaillant par-là pour le bien de l'Eglise: Que s'il se trouve des personnes, qui jugent qu'il s'est donné trop de peine pour certaines parties de l'Ouvrage, il suffit qu'il pense autrement; puisque son travail étant à lui, il étoit le maitre d'en être aussi libéral qu'il le jugeoit à propos, & de le régler selon son propre jugement. A la suite de son Introduction se trouve une *Collation des trente-neuf Articles*; & dans le prémier Chapitre de son *Essai*, il rend compte des variétés & des différences qu'il a trouvées par cette *Collation*. Dans le Chap. XXIV. il tâche de montrer l'autenticité des Exemplaires Anglois des Articles imprimés en 1571, qui ont la fameuse Clause du XX. Article touchant *le Pouvoir qu'a l'Eglise d'etablir des Rites & des Cérémonies, & son Autorité en matières de Foi*; & de prouver que les Exemplaires, qui n'ont point cette Clause, sont supposés. Il examine dans le Chapitre XXVIII. si avant l'année 1571 on a exigé du Clergé de souscrire aux Articles de 1562; & *il fait quelque reflexions sur quelques faussetés grossières, inventées & publiées par le Dr.* Calamy *dans la seconde Partie de sa* Défense de la Non-Conformité modérée. Il remarque (42), que dans l'Acte de la prémière année de la Reine Elisabeth, Ch. I. qui rend à la Couronne son ancienne jurisdiction, il y a une Clause, qui a servi de fondement à l'établissement de la Cour de la Grande Commission, qui a subsisté jusqu'à la dix-septième année de Charles I. que cette Clause a été révoquée. Or il paroit par le pouvoir qui y étoit donné, que la Grande Commission étoit en droit, si elle le jugeoit à propos, d'exiger du Clergé la signature des Articles de 1562; mais la question est, si elle l'a fait. Le Dr. Bennet observe, qu'effectivement les Ecclésiastiques furent sommés de signer les Protestations dans les *Avertissemens* de 1564; qu'il y en eut plusieurs de déposés, pour avoir refusé d'obéir; & qu'il a des raisons de croire que les Commissaires exigérent en 1564 du Clergé de Londres de signer les Articles de 1562; mais il n'en a point de suffisantes, de penser qu'on ait exigé du Clergé en général la signature de ces Articles de 1562, avant que le fameux Acte de la treizième année d'Elisabeth, Ch. XII. l'ordonnât en 1571. Le Dr. Calamy avoit avancé dans sa *Défense de la Non-Conformité moderée* (43), *qu'on avoit exigé de tout le Clergé avant l'année* 1571, *la signature des Articles de* 1562; & que d'abord, *cette signature n'avoit point rencontré de difficultés*. Mr. Bennet remarque là-dessus (44), que le Dr. Calamy avance ce fait d'un air d'assurance, qui donne lieu de croire qu'il en a des preuves solides; que cela l'a engagé à le prier instamment par Lettres de les lui communiquer, avec quelques autres éclaircissemens; mais qu'il n'a jamais pu avoir de réponse, quoiqu'il soit bien assuré que ses Lettres ont été rendues au Docteur. „ Et je crois, *ajoute-t-il*, qu'il a eu de bonnes raisons de me refuser cette marque de civilité commune: car je suis moralement assuré que ce fait, & plusieurs autres qu'il a avancés sur le sujet des Articles, avec autant de confiance que s'il avoit eu en main quelques Pieces autentiques, soit manuscrites soit imprimées, n'ont d'autres fondemens, que son Cerveau." Il entre ensuite dans le détail, & il somme le Dr. Calamy de se justifier, s'il le peut, à cet égard (45). Dans le Chapitre XXX. il examine à quelle Edition des Articles l'Acte de la treizième année d'Elisabeth, Ch. XII., ordonne de souscrire; & il décide, que ce Statut regarde une Edition Angloise, ou une fidèle Copie de cette Edition, imprimée en 1571 avec la Clause en question. Il tâche de prouver dans le Ch. XXXII. que l'Acte de la treizième année d'Elisabeth, Ch. XII., oblige les Ecclésiastiques de signer tous les trente-neuf Articles. Effectivement, le prémier Paragraphe de cet Acte porte: *Que tout Ecclésiastique, inférieur à l'Evêque, qui sera ou qui prétendra être Prêtre, ou Ministre de la Parole & des Sacremens . . . sera obligé de témoigner qu'il reçoit, & de signer tous les Articles de Religion*, qui regardent la profession de la vraie Foi Chrétienne & la Doctrine des Sacremens, *contenus dans le Livre intitulé* Articles &c. *en présence de l'Evêque, ou de l'Administrateur du Spirituel du Diocèse dans lequel se trouve le Bénéfice qu'il possède, ou auquel il est nommé*. Quelques uns citent ce Paragraphe pour borner la signature aux *seuls Articles* qui sont *rélatifs à la profession de la vraie Foi Chretienne & à la Doctrine des Sacremens*, prétendant qu'il n'exige point qu'on souscrive aux Articles qui roulent sur d'autres matières, comme ceux qui regardent les Homélies, le Gouvernement Ecclésiastique &c. Mais le Dr. Bennet croit (46), *que le sens naturel & simple de l'Acte est directement opposé* à cette limitation, & il allègue diverses raisons pour le prouver. Mais l'Auteur de *l'Essai Historique & Critique sur les trente-neuf Articles* ((47), lui a répondu là-dessus. Notre Docteur tâche de prouver, dans le Ch. XXXIII. que ceux qui signent les Articles, sont obligés de les croire. C'est, dit-il (48), ce qui paroit d'abord par le but de cette Signature. Les Articles ont été arrêtés, (& doivent par conséquent, dit-il, être signés), dans le dessein, comme le porte le titre, *de prévenir la diversité d'opinions, & d'établir l'union & l'uniformité par rapport à la vraie Religion*. Mais, continue-t-il (49), quand même le titre des Articles ne nous donneroit aucune lumiére sur l'intention & le but de la Signature; les Loix, tant Ecclésiastiques que Civiles, qui la prescrivent, mettent la chose dans un plein jour, & démontrent clairement qu'on ne peut entendre ni recevoir aucune Signature, qui n'emporte la créance des Articles souscrits; & il le prouve par diverses raisons, auxquelles il ajoute (50) la décision de tous les Juges d'Angleterre dans le cas de Smith, dans la 23. année d'Elisabeth, mentionnée par le Lord Chef de Justice Coke dans ses *Instit.* IV. Ch. 74. p. 324. Il confirme (51) sa thèse par la Formule de la Signature même. Il marque ensuite (52) la différence qu'il y a entre ce que l'Eglise exige des Laïques, & ce qu'elle demande des Ecclésiastiques; puisque dans ses Canons de 1603 elle admet les Laïques à sa Communion, pourvu qu'ils se conforment à sa Liturgie &c. & qu'ils ne combattent point les Articles. Il cite après cela (53) les paroles suivantes de la Déclaration de Charles I. à la tête des Articles: *Quoiqu'on ait fait naître mal à propos quelques différends, ce qui nous fait plaisir, c'est que tous les Ecclésiastiques de notre Royaume ont toujours souscris sans difficulté aux Articles établis; ce qui nous persuade, qu'ils s'accordent tous dans le sens littéral, véritable & ordinaire des susdits Articles, & même que par rapport aux points sur lesquels il y a aujourd'hui quelque différend, les personnes de tout ordre se soumettent aux Articles de l'Eglise d'Angleterre; ce qui prouve encore qu'il n'y en a aucune qui ait dessein d'abandonner la doctrine des Articles.* Le Dr. Bennet observe sur ce passage, qu'on ne peut le lire sans avouer qu'on supposoit alors, que ceux qui signoient les Articles étoient persuadés de leur vérité; „ quoiqu'on variât sur le sens qu'il falloit y donner par rapport à de certaines Propositions, de la même manière qu'on reconnoit la vérité de l'Ecriture Sainte, quoiqu'on en explique différemment quelques Textes." Il examine dans le Ch. XXXIV. quelques endroits des Ecrits de l'Archevêque Laud, de Mr. Chillingworth, de l'Archevêque Bramhall, & de l'Evêque Stillingfleet, qui favorisent la Signature entendue d'une autre manière, & qui semblent insinuer que l'Eglise Anglicane n'exige

(41) P. 64.

(42) P. 171. & suiv.

(43) Part. II. p. 107.

(44) Ch. 28. p. 172.

(45) Le Dr. Calamy a répondu par *quelques Remarques sur l'Essai &c. du Dr. Bennet*, à la fin du II. Volume de sa *Continuation*. Londres 1727. in-8.

(46) P. 402.

(47) Ch. 7. p. 161. & suiv.

(48) P. 415.

(49) P. 417.

(50) P. 417.

(51) P. 418.

(52) P. 422.

(53) P. 422.

point

1562 qui est à la Bibliothèque du Collège de Bennet à Cambridge, le mot de *Presbyterorum* est écrit par abbréviation ---*phrorum* avec un trait sur l'*r*; „ tellement, dit notre Auteur, qu'il est difficile de décider, si le Copiste, . . . en cas qu'il eût mis le mot tout du long, auroit mis *e* ou *æ* dans la prémière syllabe, & *i* ou *y* dans la seconde." Voilà sans contredit une nouvelle sorte de Critique d'une grande utilité, de marquer non seulement les fautes réelles des Copistes, mais celles qu'ils auroient pu faire. Les Bénéfices dont Mr. Bennet jouïssoit, n'étoient pas d'un grand revenu. Il n'auroit pourtant pas laissé d'en être content, comme il l'écrivoit à un Ami (z), si les deux Bénéfices de S. Jaques & de S. Nicolas, dont il ne possedoit le dernier que par sequestre, lui avoient donné soixante livres sterling par an. C'est ce qui l'obligea, vers ce tems-ci, de se rendre à Londres, où il fut fait Sous-Chapelain de l'Hôpital de Chelsea sous le Dr. Cannon; & aiant fait peu de tems après le Sermon funèbre de son Ami Mr. Erington, Prédicateur de l'Aprés-midi de S. Eloi de Southwarck, cette Paroisse goûta tellement son Sermon, que sans la moindre sollicitation ou cabale, il fut élu unanimement pour Prédicateur de l'Aprés-midi. Nous le trouvons encore en 1716 Prédicateur du Matin du Dr. Mapletoft à *S. Laurent-Jeury*; & peu de tems après il fut nommé par le Doyen & par le Chapitre de S. Paul à la Cure de *S. Giles-Cripple-Gate*, qui a été le plus considérable de ses Bénéfices, quoique tous fraix faits, il n'eût pas tout à fait quatre-cens livres sterling de rente. Dans cette place, lui qui avoit toujours évité tous les procès, se trouva obligé d'en soutenir plusieurs très dispendieux pour la défense des droits de son Eglise, qu'il remit en possession de cent-cinquante livres sterling par an. En 1717 il épousa Mlle. Elisabeth Hunt de Salisbury, Demoiselle de mérite, & digne de

(z) Le Dr. Sherlock.

point par-là qu'on croie la Doctrine contenue, mais simplement qu'on ne la combatte point. Dans le XXXV. & dernier Chapitre, il examine quelle liberté l'Eglise Anglicane laisse à ceux qui signent les Articles. Il dit (54) que quand un Article, ou une Proposition contenue dans un Article, est *naturellement susceptible de plusieurs sens*, on peut dire qu'un homme croit cet Article ou cette Proposition, lorsqu'il *l'admet dans un sens, dont l'Article ou la Proposition est raisonnablement susceptible, sans faire violence aux expressions*, & sans contredire ce que l'Eglise enseigne ailleurs, & ce dont elle exige la créance. Ainsi on doit admettre tout sens, que l'Article ou la Proposition peut naturellement recevoir; & le Souscrivant peut de bonne foi l'adopter, quel qu'il soit: „ Parce que l'Eglise exige seulement la créance des Articles en général, & qu'elle n'impose la créance d'aucun Article ni d'aucune Proposition dans un certain sens particulier, qu'autant qu'il est déterminé par les *termes mêmes*. Par conséquent, lorsque les *termes mêmes* laissent de la liberté, l'Eglise la laisse aussi, & nous ne sommes pas obligés de nous gêner, là où elle nous donne la liberté. Si l'Eglise avoit eu d'autres vues, il dépendoit d'elle de coucher les Articles en des termes plus précis, & de déterminer chaque Proposition d'une manière plus absolue. Et s'il se trouvoit qu'on eût inventé des Explications nouvelles, inconnues dans le tems qu'on a compilé les Articles, la même Autorité Législative subsiste encore, pour arrêter des Explications que l'Eglise ne veut point admettre. Ainsi, tant qu'elle ne fait pas usage de ce pouvoir, sa prémière intention, ou sa permission présente, (l'un & l'autre suffit dans le cas présent) paroit évidemment; & il n'y a personne qui soit obligé, soit par les Loix, soit en Conscience, de pénétrer plus loin, & d'en faire davantage. D'ailleurs, quand un Article ou une Proposition est susceptible de deux différens sens, je voudrois bien savoir qui a le droit de décider quel est le *sens de l'Eglise*. L'Eglise ne décide, qu'autant *que ses termes signifient nécessairement*; & quand ceux qu'elle emploie ne gênent point notre liberté, un Particulier peut-il donner une explication autentique de ces termes, & obliger ses égaux à s'y soumettre? En ce cas-là, chacun a le même droit d'obliger les autres à recevoir comme le sens de l'Eglise, celui qu'il juge à propos de donner; & alors l'explication de chaque Particulier deviendra nécessaire, & l'on sera obligé d'admettre autant de sens différens, qu'il y aura de gens assez téméraires pour vouloir les prescrire. Tout le monde sent combien une pareille *imagination est absurde*, & quelles conséquences en découlent nécessairement, sans qu'il soit besoin de le dire." L'Auteur observe qu'on prétendra peut être, que *le sens dans lequel s'accordent les prémiers Ecrivains*, explique les termes de l'Eglise, & doit restreindre le sens des Articles. Mais rien de plus aisé que de répondre à cette difficulté. Le Dr. Bennet croit qu'il seroit très difficile, par rapport au plus grand nombre de cas, de recueillir un sens, qui méritât d'être regardé comme celui dans lequel les Auteurs se réunissent. Un ou deux Ecrivains ne suffisent point: car ont-ils été autorisés à écrire? tous ceux qui vivoient dans ce tems-là, étoient-ils de même sentiment? la Convocation elle-même ne pouvoit-elle pas être partagée pour autant de sens différens, que les termes en peuvent admettre? & devons-nous nous régler sur un petit nombre qui ont écrit, tandis que les autres n'avoient pas moins d'autorité? Notre Auteur déclare, que quant à lui, il trouve qu'il est plus raisonnable de supposer que *Eglise a eu la liberté en vue*, & n'a voulu décider, qu'autant qu'elle l'a jugé nécessaire; & qu'après avoir établi & mis en sureté les Vérités auxquelles elle a cru devoir s'intéresser principalement, & qu'elle avoit à cœur, elle s'est contentée de laisser indécis d'autres points moins importans. C'est, sans contredit, ce qui a eu lieu sur bien des Articles, particulièrement à l'égard de la Descente aux Enfers. Le plus grand nombre étoit d'un sentiment, rejetté généralement aujourd'hui: l'Eglise a couché l'Article, de dessein prémédité, de manière qu'il est susceptible de plusieurs sens différens. Par conséquent, notre Auteur ne conçoit pas pourquoi *elle n'auroit pas eu le même dessein dans tous les autres Articles*, où ses expressions peuvent naturellement recevoir plusieurs sens. „ En un mot, *dit-il*, la simple manière d'imposer le devoir de faire des déclarations publiques, soit par Serment, soit par Signature, ou de quelque autre manière, montre clairement *quelle liberté on a laissé* à ceux qui font ces Déclarations. Elles sont prescrites par les Supérieurs, comme des témoignages des sentimens & des dispositions de leurs Sujets. Et comme les Supérieurs savent eux-mêmes quelle mesure d'information ils souhaitent à cet égard, il dépend d'eux de dresser les Déclarations en des termes aussi forts & aussi précis qu'il leur plait. D'où il s'ensuit, que lorsque les Supérieurs employent des expressions générales, & susceptibles de *divers sens*; ou lorsqu'il leur est connu que des *gens de probité & sincères* y donnent *différens sens*, & que les termes peuvent *très bien les recevoir*; & qu'au-lieu de s'y opposer en changeant le Formulaire, ils le laissent subsister, & encouragent & favorisent ceux qui déclarent & témoignent publiquement ce qu'ils entendent par-là; dans ces cas-là, il est certain que les Supérieurs n'exigent des Sujets, que ce que *les Formulaires expriment nécessairement*; & qu'ils laissent aux Sujets la liberté de profiter de la diversité, dont la généralité des termes leur permet de jouïr. Tout sens de cet ordre devient celui de l'Auteur du Formulaire, par la manière dont il agit." L'Auteur de la *Résolution du Cas de Conscience au sujet de la Signature des XXXIX Articles, occasionné par la Résolution du Cas de Conscience au sujet des Ariens qui souscrivent à la Confession de Foi Anglicane, par le Dr. Waterland*, publié à Londres en 1721 in-8. cite ce passage de notre *ingénieux Auteur*, comme il le nomme (55), & nous dit qu'il ne peut mieux exprimer son sentiment, que par les termes du Docteur. „ Les Principes, *dit-il*, qu'il défend, sont les mêmes que j'ai établis; & si chacun, de quelque sentiment qu'il soit, trouve à propos d'appliquer les Principes *géneraux* à leurs Cas *particuliers*, je n'y vois point de reméde." Après avoir cité les paroles du Dr. Bennet, il ajoute cette remarque: „ Jusques ici l'ingénieux Dr. Bennet est d'accord avec lui-même; mais c'est au Lecteur à décider, si, selon les principes du Docteur, un homme qui signe les *Articles*, est obligé d'examiner, ou même de savoir, *ce que notre Eglise a enseigné ailleurs* (56)." Le même Auteur, dans sa *Replique au* Supplément du *Dr. Waterland sur la souscription des Ariens, pour servir de Defense à la Résolution du Cas de Conscience au sujet de la Signature des XXXIX Articles* (57): le même Auteur, dis-je, s'exprime par rapport à ce qu'il a cité du Dr. Bennet, de la manière suivante. „ Je dois seulement me justifier sur une autre accusation bien foible, par rapport à l'ingénieux Dr. Bennet. En copiant ses propres paroles dans un Discours exprès sur la Souscription des Articles, je ne lui ai fait aucune injustice, prenant bien garde à ce qu'il avoit dit au Dr. Clarke dans un *autre Livre* (58). Le Dr. Waterland pouvoit aisément deviner pourquoi j'ai cité de lui ce que j'ai fait, parce que c'est lui qui a le prémier crié à la *Prévarication!* tandis que je crois que son propre Livre est une réfutation suffisante de cette grave accusation; & j'ai insinué assez clairement, que je le croyois *peu d'accord* avec lui-même." Pour revenir à l'*Essai* du Dr. Bennet, il le finit par cette Remarque: Qu'on ne doit point l'entendre comme s'il plaidoit, 1. ou pour imposer un aussi grand nombre d'Articles que nous sommes à présent obligés d'en signer; ou 2. pour établir la nécessité d'exiger qu'on reconnoisse la vérité des Articles à présent établis. „ Peut-être, *dit-il*, l'Eglise ne seroit-elle pas moins en sureté, si l'on en diminuoit le nombre; ou si, selon l'idée du Dr. Stillingfleet (59), en exigeant la créance des Doctrines les plus importantes, on se contentoit par rapport au reste d'exiger de ne pas le combattre. Mais je m'arrête. Je ne recherche point ce qui seroit le plus souhaitable, mais ce à quoi nous sommes obligés dans l'état présent des „ cho-

(54) P. 429.

(55) P. 49. Voy. aussi p. 52.

(56) Ce sont les termes du Dr. Bennet, dans la prémiere Partie du passage cité ci-dessus.

(57) P. 45. Londres 1722.

(58) L'Auteur parle du *Discours sur la Trinité* &c. du Dr. Bennet. Voyez surtout p. 265.

(59) Cap. 34. p. 417. *Voy.* Stillingfleet's *unreasonableness of Separation*, Preface p. 91. Londres 1681. & dans ses Ouvrages Vol. II. p. 402.

de lui. Il en a eu trois filles, qui sont encore en vie. Pour revenir à ses Ouvrages, il publia à Londres en 1716 une Brochure intitulée : *Examen de la Séparation des Non-Jureurs des Assemblées publiques de l'Eglise Anglicane ; Séparation que l'on prouve être Schismatique par leurs propres principes* [M]. Il écrivit cet Ouvrage à l'occasion d'un Livre intitulé : *Recueil de Pièces du feu Dr. George Hickes*, 1716 ; dans lequel l'Eglise Anglicane étoit accusée d'Hérésie, de Schisme, de Parjure & de Trahison. Mais le Livre du Dr. Bennet aiant paru peu satisfaisant à quantité de personnes, on y fit diverses Réponses ; on publia entre autres une Brochure, intitulée ; *Défense de l'Eglise Anglicane par un Laïque, tant contre l'accusation de Schisme par Mr. Howell, que contre la pretendue Réponse que le Dr. Bennet y a faite*, Londres 1716. in-8. ; & une autre datée du 22 d'Octobre 1716, qui a pour titre ; *Lettre à un Ami, où l'on prouve que les Concessions faites par le Dr. Bennet aux Non-Jureurs, ruïnent la Cause qu'il tâche de défendre, en ce qu'elles déclarent les Non-Jureurs Catholiques, & sa propre Communion Schismatique* [N], Lon-

„ choses ; ni quelles Loix auroient été suffisantes, mais „ quelles sont celles qui nous sont actuellement imposées. „ Et autant que j'ai agi droitement dans cette recherche, „ autant ai-je dit ma pensée sans partialité, & je me flatte „ d'avoir pris le parti de la vérité.

[M] *Une Brochure intitulée* : Examen de la Séparation (60) Pag. 2. des Non-Jureurs &c.] Dans cette Pièce il définit (60) le Schisme, *une rupture de cette Unité, qu'il doit y avoir* (61) Pag. 2. *dans l'Eglise ou la Société Chrétienne.* Il nous dit (61) que *par l'Eglise d'Angleterre, on entend ce Corps de Chrétiens, Ecclésiastiques & Laïques, qui font profession d'être Membres de cette Communion qui subsiste parmi nous sous le Gouvernement des Evêques, & par l'usage du Livre des Communes Prières.* Il tâche de prouver dans le second Chapitre (62) Pag. 4. (62), que le Dr. Compton a *demeuré jusqu'à sa mort véritable & légitime Evêque de Londres* ; puisqu'il n'a perdu cette qualité ni par résignation, ni par déposition, ni pour être déchu de ses droits. On ne peut, dit-il, alléguer cette dernière cause, parce que, 1. Il n'est point déchu de l'Evêché avant la déposition des Evêques Non-Jureurs, comme il paroit par la Communion que ces Evêques ont entretenue avec lui en qualité d'Evêque de Londres, jusqu'à leur déposition. „ 2. Il n'en est point déchu après „ leur déposition. Car qu'a-t-il fait, qui lui ait ôté ses „ droits ? Supposons, que d'avoir prêté serment au Roi „ Guillaume & à la Reine Marie, & d'avoir consenti à „ l'altération de la Liturgie dans toute l'étendue de son „ Diocèse, aient été des actions lâches & criminelles : il „ n'a pourtant pas perdu son Caractère Episcopal par rap„ port à nous. Car si par-là il est déchu de son Siége, il en „ est déchu immédiatement après la Révolution." Il mon- (63) Pag. 5. tre ensuite (63), que le Dr. Compton n'est point déchu de son Diocèse *en entretenant Communion avec les Evêques, substitués à ceux qui avoient été deposés.* Et ici il fait trois Concessions, lesquelles, dit-il, il ose assurer *qu'on trouvera assez étendues pour mettre la Conscience au large* ; & il félicite de tout son cœur les Non-Jureurs des avantages qu'ils en peuvent tirer. Voici les Concessions dont il s'a- (64) Pag. 6. git (64). 1. *Qu'il est absolument impossible de justifier la dernière Revolution, & que les établissemens faits en conséquence sont nuls.* 2. *Que les Evêques dépossédés pour ne s'y être pas soumis, ont été des Confesseurs par leur refus ; & que ceux qui ont été mis à leur place, ont été des Intrus Schismatiques.* 3. *Que le Dr. Compton, alors Evêque de Londres, a été coupable en entretenant Communion avec ces Intrus Schismatiques.* Il prétend, malgré ces Concessions, que le Dr. Compton a toujours demeuré Evêque de Londres ; & que *par sa prétendue Communion Schismatique avec ces prétendus Intrus Schismatiques, il n'a point perdu ses droits au Siege de Londres.* Pour éclaircir & établir sa thèse, il nous dit : „ Que quoique tout Schisme soit une brèche à l'Unité „ qu'il doit y avoir dans l'Eglise Chrétienne, il y a ce„ pendant une très grande différence entre le Schisme de „ *Co-ordination*, & le Schisme de *Subordination.* Quand „ il y a rupture de l'union de l'Eglise entre ceux qui sont „ égaux dans l'Eglise Chrétienne, par exemple entre deux „ Evêques, (car je n'ai pas besoin de faire remarquer aux „ Non-Jureurs, que tous les Evêques sont égaux en rang „ & en dignité,) dans ce cas-là il y a Schisme de *Co-ordi„ nation.* Mais quand l'Union Ecclésiastique est rompue „ entre les Supérieurs & les Inférieurs, par exemple lors„ que le Clergé inférieur ou les Laïques sont en division „ avec leur Evêque, ou autre pareil, il y a Schisme de „ *Subordination.* D'où il s'ensuit, que le Dr. Compton, „ en reconnoissant les Intrus Schismatiques dans les Sié„ ges voisins, & en entretenant Communion avec eux, „ comme Evêques de ces Siéges, dont on suppose pour „ le présent qu'ils étoient injustement en possession, n'a „ été coupable que de *Schisme de Co-ordination.*" Il remar- (65) Pag. 7. que ensuite (65), qu'un Evêque coupable de cette sorte de Schisme n'est pas plus déchu de son Siége, que celui qui est coupable d'yvrognerie, d'injustice, ou de quelque autre mauvaise action ; quoiqu'il accorde, que le Schisme de Co-ordination peut très justement, & doit même en de certains cas, faire déposer un Evêque par une Sentence Ecclésiastique, de même que l'yvrognerie, l'injustices & d'autres péchés scandaleux. Il entreprend de le prouver, en soutenant, „ que chaque Evêque a le même „ droit au Gouvernement Spirituel de son Diocèse, que „ le Roi au Gouvernement Civil de son Royaume. Or, „ *continue-t-il*, comme un Roi, un Magistrat, ou un Chef „ de famille, ne cesse pas d'être ce qu'il est, ni ne perd „ le droit qu'il a d'exiger l'obéissance de ses Sujets ou in„ férieurs, en rompant la paix qu'il doit entretenir avec „ ses égaux ; un Evêque aussi ne cesse point d'être ce qu'il „ est, d'être le souverain Pasteur de son Diocèse, en se „ rendant coupable du Schisme de Co-ordination, par la „ rupture de la paix qu'il doit entretenir avec ceux des „ Diocèses voisins." Il soutient ensuite (66), „ que le (66) Pag. 9. „ Schisme de Co-ordination ne touche point de telle fa„ çon le Diocèse, que ceux qui demeurent dans la Com„ munion d'un tel Evêque Schismatique, se rendent par„ là coupables de Schisme ; parce qu'un Schisme de cette „ nature est une faute personelle dans l'Evêque, comme le „ meurtre, l'yvrognerie, ou telle autre chose. Il est vrai, „ *ajoute-t-il* (67), qu'un Evêque est le Centre & le Prin- (67) P. 10. „ cipe d'Unité dans son Diocèse ; c'est-à-dire, que tous „ les Ecclésiastiques & les Laïques de son Diocèse sont „ obligés de lui rendre l'obéissance spirituelle, & de vi„ vre en Communion avec lui : sans cela, l'union du Dio„ cèse ne peut subsister." Il soutient cependant (68), que (68) P. 12. „ quoique l'Evêque soit le Centre & le Principe d'Unité „ de son Peuple par rapport au Gouvernement de son Dio„ cèse, il n'est pas pourtant pour eux le Centre & le „ Principe d'Unité par rapport aux autres Diocèses, avec „ le Gouvernement desquels ils n'ont rien à démêler. Les „ Chrétiens sont unis à Jésus-Christ, & les uns avec les „ autres, par la vertu de leur Baptême ; & tant que no„ tre alliance par le Baptême subsiste, nous conservons „ certainement les rélations que nous avons avec Jésus„ Christ notre Chef, & avec nos Frères dans les autres „ Diocèses, quelque brouillé que notre Evêque soit a„ vec ceux des Sieges voisins." Il examine dans le Chapitre quatrième, *si les Peres des trois prémiers Siècles ont eu quelque idée pareille à celle qu'on a proposée en dernier lieu sur la contagion du Schisme ?* „ & il défie ceux qui préten„ dent respecter si fort l'Antiquité, de produire un seul „ exemple en leur faveur, & de montrer qu'il y ait ja„ mais eu un seul Troupeau qui ait renoncé à la Commu„ nion de son Evêque, uniquement parce qu'il avoit com„ muniqué avec un Intrus Schismatique d'un Siége voi„ sin, ou parce qu'il étoit de quelque autre manière cou„ pable du Schisme de Co-ordination (69)." Car il sou- (69) P. 17. tient (70) que l'Antiquité enseigne, qu'un Evêque peut (70) P. 18. en toute sureté communiquer avec un autre Evêque coupable du Schisme de Co-ordination, & qu'un Troupeau peut en toute sureté demeurer dans la Communion de son Evêque, lors même qu'il s'est rendu coupable à cet égard, pourvu qu'il ne participe point au Schisme de celui avec lequel il communique. Il répond dans le cinquième Chapitre à un Argument des Non-Jureurs, pris de ce que le Dr. Compton étoit excommunié de fait par le second Canon, pour avoir par sa conduite nié ou attaqué la Suprémacie Ecclésiastique du Roi Jaques II. ; & par conséquent, que tous les membres de son Diocèse étoient obligés de se séparer de lui, & de ne plus reconnoitre son autorité. Il récapitule son Argument dans le Chapitre sixième. Et il traite dans le septième, de *la prétendue* illégitimité *du Service public.* Il tâche de montrer dans le huitième, que „ la séparation des Non-Jureurs de la „ Communion de l'Evêque Robinson, est schismatique ; „ parce qu'ils n'ont pas d'Evêques Diocésains ; & par con„ séquent, que les Evêques qui occupent à présent les „ Siéges d'Angleterre, sont les seuls véritables & légiti„ mes Evêques, n'y en aiant point d'autres qui reclament „ contre eux." Dans le dernier Chapitre, il soutient (71) (71) P. 60. par rapport aux Diocèses dont les Evêques ont été dépossédés, quelles qu'aient été les raisons alléguées pendant que ces Evêques vivoient encore, puisque cette dispute personelle est finie, & le Schisme de Co-ordination entièrement cessé (parce que ces Evêques sont morts, & que ceux qui ont été consacrés par eux, ou qui dérivent leur succession d'eux, ne prétendent être que des Suffragans,) il soutient, dis-je, „ que les Evêques, qui ont été é„ lus & consacrés, & publiquement reconnus d'un con„ sentement unanime par leurs Comprovinciaux pour E„ vêques de ces Siéges jadis contestés, sont, selon toutes „ les règles de la Discipline Ecclésiastique, & particuliè„ rement selon S. Cyprien que les Non-Jureurs aiment si „ fort à exalter, les seuls légitimes Evêques."

[N] *Lettre à un Ami, où l'on prouve &c.*] L'Auteur dit (72), que le Livre du Dr. aiant fait beaucoup de bruit, (72) Pag. 8. son Ami l'avoit prié de lui en dire son sentiment ; à quoi il s'étoit engagé avec plaisir, aiant assez de loisir pour s'occuper d'un pareil amusement. „ Je l'appelle, *dit-il*, un „ amusement, parce que le fond de la Cause n'est en au„ cune manière intéressé ici. Le Dr. ne prétend point „ persuader aux Non-Jureurs de se soumettre au Gouver„ nement présent, il est très content de les obliger à se „ tenir en repos ; il souhaiteroit seulement qu'ils voulus„ sent communier avec l'Eglise, & faire leurs prières a„ vec lui & avec ses Confrères ; & il suppose, qu'ils peu„ vent

Londres 1717 in-8. Mr. Jaques Pierce, célèbre Ministre Non-Conformiste, publia aussi une *Lettre au Dr. Bennet sur son dernier Traité touchant la Séparation des Non-Jureurs* &c. [O], datée d'Exeter le 13 de Novembre 1716, & imprimée à Londres in-8. en 1717. Le Dimanche 18 de Novembre, il fit

„ vent le faire sans renoncer à leurs anciens principes. „ Dans cette vue il dit (pag. 6.) : *Supposons* 1. *qu'il est impossible de justifier la derniere Revolution, & que les Etablissemens faits en conséquence sont nuls.* 2. *Que les Evêques depossedés pour ne s'y être par soumis, ont été des Confesseurs par leur refus ; & que ceux qui ont été mis à leur place, ont été des Intrus Schismatiques.* 3. *Que le Dr. Compton, alors Evêque de Londres, a été coupable de Schisme en entretenant Communion avec ces Intrus Schismatiques.* Il n'est donc point question de ces Articles, s'ils „ sont vrais ou faux; mais seulement si en faisant ces sup„ positions, le Dr. a prouvé ce qu'il avoit dessein d'éta„ blir, que les Non-Jureurs sont Schismatiques." L'Auteur examine ensuite la distinction du Docteur, entre *Schisme de Co-ordination*, & *Schisme de Subordination* : d'où

(73) Pag. 8. & suiv. il passe (73) à l'endroit où il défie ceux qui prétendent respecter si fort l'Antiquité, de produire un seul exemple en leur faveur, & où il soutient, „ que l'Antiquité enseigna „ qu'un Evêque peut en toute sureté communiquer avec „ un autre Evêque coupable du Schisme de Co-ordina„ tion, & qu'un Troupeau peut en toute sureté demeurer „ dans la Communion de son Evêque, lors même qu'il „ s'est rendu coupable à cet égard ; pourvu qu'il ne par„ ticipe point au Schisme de celui avec lequel il commu„ nique." L'Auteur examine donc les *Faits incontestables*, comme il les appelle, que le Docteur allégue pour prouver son assertion ; & il tâche de montrer, qu'il y a du moins *un seul Fait* contre son hypothése. Il seroit ennuyeux d'entrer dans le detail de toutes les exceptions qu'il produit contre les Argumens du Dr. Il finit en remarquant, que les Non-Jureurs ont raison de le regarder comme *un Adversaire plein de politesse & de candeur, qui a dispute contre eux en vrai Chrétien*; mais que, par les raisons qu'il a alléguées, il ne croit pas que Mr. Bennet fasse beaucoup de Prosélytes. „ Les Ecclésiastiques Non-

(74) P. 40. „ Jureurs, *dit il* (74), sont trop bien au fait de la Doc„ trine & des usages des trois prémiers Siécles de l'Egli„ se, pour ne pas voir qu'il a mal compris, & par con„ séquent mal exposé les sentimens des anciens Peres ; & „ ils n'auront pas de peine à le faire sentir aux Troupeaux „ qui sont sous leur conduite. Je ne puis donc m'empê„ cher de croire, qu'il a fait tort à sa propre Cause, en „ faisant de pareilles Concessions ; quoiqu'il ait cru par„ là presser plus vivement ses Adversaires. Car bien des „ personnes pourront croire qu'on ne peut défendre ces „ Articles, ou du moins que le Dr. s'est senti hors d'é„ tat de le faire. Sans cela, il auroit plutôt pris le parti „ d'insister sur quelques-uns de ces Articles, que de sui„ vre cette nouvelle hypothése, qui ne peut en aucune „ manière soutenir l'examen. Mais ce n'est point mon „ affaire, de rechercher les raisons qui ont porté le Dr. „ à faire de si amples Concessions. Je crois avoir suffi„ samment satisfait à ce que vous avez exigé de moi, puis„ que j'ai fait voir que le Dr. en faisant de telles Conces„ sions, n'a rien moins que prouvé que les Non-Jureurs „ sont Schismatiques."

[O] *Lettre au Dr. Bennet sur son dernier Traité touchant la Séparation des Non-Jureurs &c.*] Mr. Pierce dit au Doc-

(75) Pag. 5. teur (75), que quand son Traité sur la Séparation des Non-Jureurs parut, il eut beaucoup d'impatience de voir de quelle manière un homme qui avoit écrit fortement contre les *Non-Conformistes* sur la matière du *Schisme*, manieroit ce même sujet contre les *Non-Jureurs*. „ Et pour „ dire vrai, *dit il*, je me flattai d'avance, que ce nou„ veau tour de la Dispute sur le Schisme vous donneroit „ occasion d'en faire un examen plus approfondi, & vous „ engageroit à relâcher quelque chose, qui serviroit à „ mon edification & à ma consolation en qualité de Non„ Conformiste. Cette Lettre, que je vous écris pour vous „ témoigner ma reconnoissance, vous fera voir que je „ n'ai pas été trompé dans mon attente, & que j'ai profi„ té de votre Ouvrage." Il examine le prémier Chapitre du Docteur, dans lequel il fixe la Scène de la Dispute dans

(76) Pag. 7. le Diocèse de Londres: sur quoi Mr. Pierce observe (76), qu'il ne contesteroit point là-dessus, s'il ne craignoit que le Docteur n'eût par-là changé un peu l'état de la question. Il en donne les raisons suivantes. 1. Que le Diocèse de Londres borne trop la Scène de la Dispute, à s'en tenir à l'idée que le Dr. Bennet lui-même donne du Schis-

(77) Pag. 6. me, qui en fait le sujet ; puisqu'il le définit (77), *la rupture de l'Unité qu'il doit y avoir dans l'Eglise ou la Société Chrétienne.* Mr. Pierce dit, que cette définition lui a toujours paru juste; mais qu'en fixant Londres comme le lieu de la Scène, le Dr. semble avoir voulu écarter l'idée de tout autre Schisme, que celle d'un Schisme interne dans ce Diocèse. 2. Cette manière de fixer la Scène de la Dispute ne s'accorde pas avec l'idée que le Dr. donne de l'E-

(78) Pag. 8. glise dans laquelle est le Schisme (78). 3. Elle ne convient pas aussi au Chef de l'Eglise, le Centre de son Uni-

(79) Pag. 9. té, selon sa Constitution (79). 4. Supposé que les Non-Jureurs aient la complaisance pour le Dr. de mettre à l'écart la considération de la Province d'Yorck, la Scène est cependant encore trop bornée pour celle de Cantorbéry

(80) Ibid. (80). 5. Elle ne convient pas aussi par rapport à l'Archevêque de Cantorbéry, le Centre & le Principe d'Unité de

(81) P. 10. cette Eglise Provinciale (81). Il passe ensuite au second Chapitre du Docteur, dans lequel il tâche de prouver, que le Dr. Compton a *demeuré legitime Evêque de Londres jusqu'à sa mort*, puisqu'il n'a cessé de l'être ni par résignation, ni par déposition, ni pour être déchu de ses droits. Mr. Pierce examine ce dernier article (82). Il re- (82) P. 10.

marque (83) par rapport aux *Concessions* que le Dr. fait aux Non-Jureurs, que si ceux-ci lui en ont obligation, il se trompe fort, si les Evêques croiront lui en avoir beaucoup, de les avoir livrés comme faisant partie d'un Corps de Schismatiques. „ Je suis bien sûr, *dit-il*, que le Gou- (83) P. 14. 15.

„ vernement n'a pas trop sujet d'être content de vous, de „ ce que vous l'abandonnez ainsi. Car il est évident que „ vous ne cherchez point à lui faire un ami de plus qu'il „ n'a. Le but de vos Concessions, & des raisonnemens „ que vous fondez là-dessus, est de fortifier votre Eglise „ par la réunion de gens, à qui vous permettez de conti„ nuer à être ennemis du Gouvernement. Je crains que „ ce ne soit là réellement un mauvais office que vous ren„ dez au Gouvernement; quoique je n'aye garde de vous „ attribuer de mauvaises intentions . . . . . D'ailleurs, „ quoique vous prétendiez ne faire ces Concessions que „ pour *abreger la Dispute*, il faudroit que le Lecteur fût „ bien stupide, pour ne pas s'appercevoir que ce n'est „ pas là le seul motif qui vous anime. Il paroit par ce „ que vous dites dans la suite, que ces Concessions sont „ véritablement, pour la moitié, vos propres principes."

Mr. Pierce remarque encore (84), qu'il ne croit point que les Non-Jureurs en demandent davantage qu'on ne leur en accorde par-là; & il fait quelques remarques sur ce que le Docteur soutient, *qu'un Evêque, en se rendant coupable du* Schisme de Co-ordination, *n'est point déchu de son Siege ; & cependant que ce crime peut très justement, & doit même en de certains cas faire déposer un Evêque par une Sentence Synodale* : deux Propositions que Mr. Pierce pré- (84) P. 16.

tend être contradictoires (85). Il observe ensuite (86), (85) P. 19.

combien les Non-Conformistes doivent être contens du (86) P. 26.

Discours du Dr. Bennet. 1. Parce qu'il peut servir comme d'*Indice Expurgatoire* pour quantité d'Ecrivains qui les ont attaqués, & qui ont tâché de prouver qu'ils ne peuvent faire partie de l'Eglise Catholique, parce qu'ils sont séparés d'une partie véritable de cette Eglise. 2. Un autre point qu'ils gagnent par le Discours du Docteur, c'est qu'on ne peut plus les accuser de Schisme, sous prétexte qu'ils sont séparés de l'Eglise Nationale, mais seulement pour être séparés de l'Eglise du Diocèse où ils demeurent

(87). 3. Les Non-Conformistes doivent être très satis- (87) P. 27.

faits de ce que le Docteur leur accorde si généreusement, qu'il n'y a qu'un Schisme de Co-ordination entre eux &

les Eglises Diocésaines (88). 4. Il n'est pas impossible (88) Ibid.

que par ce moyen les Non-Conformistes se justifient entiérement de l'accusation de Schisme, & n'en fassent re-

tomber la faute sur leurs égaux (89). Mr. Pierce passe a- (89) P. 22.

près cela au quatriéme Chapitre du Docteur (90), dans (90) P. 28. & suiv.

lequel il examine, *si les Peres des trois premiers Siecles ont eu quelque idée pareille à celle qu'on a proposée en dernier lieu sur la Contagion du Schisme* ; & il remarque, que le Dr. a fait autant de bien aux Non-Conformistes qu'à lui-même, en se bornant aux trois prémiers Siècles ; & qu'il a retranché tout d'un coup l'autorité de S. Cyprien, *ce rigide modèle*, comme il l'appelle, *de la Discipline Ecclesiastique*. Il déclare, *qu'il ne se fera jamais une peine & ne rougira point d'être d'un autre avis que S. Cyprien, quand il aura l'Ecriture Sainte & la Raison, ou l'un des deux, pour lui.* Mr. Pierce examine l'argument que le Dr. tire de l'autorité des trois prémiers Siècles, & il suppose que Mr. Bennet l'a employé plutôt *par complaisance pour les Non-Jureurs, que pour la force même de la preuve qu'il y* (91) P. 32.

trouve (91). Mr. Pierce croit que le Discours du Dr. est défectueux au sujet de la matière traitéa dans le Chapitre septiéme, *la pretendue* illégitimité *des Prières* de ceux qui

prêtent les Sermens. Il remarque (92), que tous les ef- (92) P. 50.

forts du Dr. aboutissent à faire voir, que des personnes, en qualité de Laïques, peuvent assister sans crime aux Prières qu'on fait pour le Gouvernement présent ; mais qu'il ne dit rien pour justifier les Ecclésiastiques qui font ces Prières, ni ceux qui les font avec eux ; qu'il se borne à les justifier de ce qu'ils y assistent sans y dire *Amen*.

„ Certainement, *dit-il* (93), vous rendriez un plus grand (93) P. 50. 51.

„ service à votre Eglise, en réfutant cette prétendue *illégitimité* de vos Prières, & en défendant les Droits du „ Roi George, qu'en cherchant des détours artificieux, à „ la faveur desquels les gens peuvent en bonne conscien„ ce assister aux Prières en les supposant illégitimes." Sur

le tout, Mr. Pierce prétend (94) avoir montré, que le (94) P. 54.

Dr. Bennet ne peut par ses principes défendre les Assemblées présentes de l'Eglise Anglicane, & qu'il est obligé de retracter les Concessions qu'il a faites aux *Non-Jureurs*, s'il veut rendre véritablement service à son Eglise : car pour ce qui est du Gouvernement, il ne peut appercevoir que le Dr. ait eu dessein de lui en rendre aucun. „ Et a„ près tout le bruit, *continue-t-il*, qu'on a fait de votre „ *Droit Divin*, il semble qu'il est impossible de défendre „ votre Eglise, sans supposer qu'elle est une Eglise Par„ lementaire, & que le même Pouvoir qui fait les Evê„ ques, peut les défaire. Vous ne trouverez pas mau„ vais, si je vous dis aussi, que je crois que la vérité doit

„ être

fit le matin à S. Laurent-Jewry, & l'après-midi à S. Eloi de Southwarck, un Sermon *en faveur des Eglises Reformées Episcopales de la Grande Pologne & de la Prusse Polonoise* [P], qui fut imprimé deux fois la meme année. Le 24 d'Avril 1717, il fit le Sermon de Charite, en présence du Lord Maire &

„ être de notre côté (des Non-Conformistes), ou du côté des Non-Jureurs. Si la Doctrine de l'*Obeissance passive* & de la *Non-resistance* est véritable, les Non-Jureurs ont certainement raison, & ceux qui les renoncent & les abandonnent sont Schismatiques. Mais si cette Doctrine est, comme elle l'est certainement, évidemment fausse, l'Eglise Anglicane qui l'a adoptée, & qui nous a rejettés en 1662 parce que nous refusions d'y souscrire, est Schismatique. Choisissez lequel des deux il vous plaira. J'avoue, *dit-il en finissant*, que je n'ai pu lire votre Traité sans indignation, quand j'ai vu de quelle manière vous y livrez le Gouvernement présent; & que je me suis fait un plaisir de convaincre les personnes désintéressées, qu'il n'est pas possible de justifier la Constitution présente de l'Eglise Anglicane, par de si frivoles principes."

[P] *Sermon en faveur des Eglises Réformées Episcopales de la Grande Pologne & de la Prusse Polonoise.*] Le Texte est 1 Jean IV. *Mes bien-aimés, si Dieu nous a ainsi aimes, nous devons aussi nous aimer les uns les autres.* Notre Auteur observe * qu'il a raison de craindre, qu'on n'ait employé de mauvais moyens, dans des vues sinistres, qu'il n'est pas difficile de deviner, pour faire tort à nos Fréres Réformés Episcopaux de la Grande Pologne & de la Prusse Polonoise, recommandés à la charité publique par une Lettre où l'on expose leur triste état. Il dit que tout le monde sait, & qu'on en convient généralement, que ces Protestans sont les descendans de ces personnes qui renoncérent aux Erreurs de l'Eglise Romaine, principalement par le moyen de ces illustres Martyrs Jean Hus & Jérôme de Prague, qui tenoient pour la meilleure partie leur Doctrine de notre célébre Compatriote Jean Wiclef, auquel nous sommes redevables des prémiéres lueurs de la Réformation. C'est ce qui a donné occasion à quelques personnes d'avancer & de répandre des calomnies, de dépeindre nos susdits Fréres, *comme une sorte de Chretiens monstrueux.* „ On a renouvellé, *dit le Dr. Bennet*, les accusations dont les Papistes ont chargé autrefois les laborieux Prédicateurs dont j'ai parlé, & on en a accablé ceux qui ont succédé à leurs tribulations. Peut-être, *continue-t-il*, s'imaginera-t-on, qu'un tour si usé ne peut réussir dans un Pays Protestant; & effectivement, on peut avec raison regarder de pareilles Objections comme indignes de réponse." Il déclare donc, qu'il ne s'arrêtera point à réfuter ce tas de Calomnies Papistiques, & à répéter ce que l'on y a si souvent répondu. La vérité est, dit-il (95), que cette Cause n'a pas besoin d'une pareille Apologie; parce que nous ne sommes point obligés de justifier toutes les actions de ceux qui se sont opposés avant nous au Papisme. Les prémiers Auteurs de la Réformation étoient hommes; & quoiqu'il soit persuadé, que c'étoient véritablement des gens de bien, & qu'ils n'étoient nullement coupables des choses que les Papistes leur ont imputé & leur imputent encore, comme il lui seroit aisé de le prouver; cependant s'ils ont fait quelque faux-pas, il ne faut qu'un médiocre degré de candeur pour les excuser. Il remarque ensuite, combien une pareille objection est mal-séante dans la bouche d'un Membre de l'Eglise Anglicane; puisqu'on n'accuse pas Jean Hus & Jérôme de Prague d'avoir eu plus d'Erreurs que notre Jean Wiclef, & que par conséquent, ce qui fait l'apologie des Successeurs du dernier, sert à justifier les Successeurs des prémiers. Mais on disoit encore, que ces Protestans n'étoient point tels qu'ils prétendoient être: qu'ils vouloient qu'on les crut, & qu'ils se plaisoient à se qualifier eux-mêmes, *des Eglises Reformees Episcopales*; & que cependant il n'y a parmi eux ni véritable Episcopat, ni Succession réguliére d'Evêques, entant que formant un Ordre distinct & supérieur à celui des Prêtres. „ Mais supposons que le fait soit vrai: s'ensuit-il de-là, *dit le Dr. Bennet* (96), qu'ils ne sont pas les objets de notre Charité? Est-ce-là l'esprit de l'Eglise Episcopale d'Angleterre, qui se regarde avec raison, & qui a toujours été regardée comme le plus ferme boulevard de la Réformation? J'ose dire, que vous ne me taxerez pas de manquer de zéle pour l'Episcopat . . . . . Mais quelle que soit ma satisfaction du bonheur que nous avons de jouïr du Gouvernement Episcopal, & quoique j'espère, avec la bénédiction de Dieu, de ne jamais me relacher dans mes efforts pour contribuer à l'introduire dans les lieux où il n'est point établi; à Dieu ne plaise pourtant que j'abandonne jamais les Eglises qui sont dans l'oppression, ou que je cesse d'en avoir pitié & de les assister!" Il observe aprés cela (97), que les Samaritains différoient des Juifs, non seulement sur les matieres de Religion, mais qu'ils avoient aussi élevé Autel contre Autel, contre le commandement exprès de Dieu; & que cependant Jésus-Christ nous ordonne expressément d'imiter le bon Samaritain de la Parabole, c'est à dire, d'exercer la bénéficence envers ceux qui ont besoin de notre secours, quand même ils différeroient extrèmement de nous par rapport à la Religion. Un grand nombre des prémiers Chrétiens avoient de fausses idées sur la nécessité d'observer les Cérémonies de la Loi, & ils judaïzoient même depuis leur entrée dans l'Eglise Chrétienne. „ Les Apôtres ont-ils pour cela abandonné à la malice des Juifs ces Prosélytes abusés? N'ont-ils pas au contraire employé toutes les voies de la douceur & de la charité pour les gagner, & pour les ramener par degrés à la régle parfaite de l'Evangile? Quelles leçons de pareils exemples ne nous donnent-ils pas, à nous qui sommes Membres de l'Eglise établie? Ne devons-nous pas traiter nos Frères Réformés, quoiqu'ils ne soient pas Episcopaux, avec une si tendre affection, qu'insensiblement notre charité les engage à suivre la régle de l'Evangile, dans les choses où nous croyons avec raison qu'ils sont en défaut?" Il ajoute (98), qu'il lui seroit facile de s'étendre sur ce sujet, & de faire sentir la *foiblesse* & l'*impiété* de ce prétexte, & en particulier toute son indignité, & combien il est incompatible avec le caractère *charitable* & *heroïque* d'un vrai *Membre de l'Eglise*: mais qu'il craint que ce ne soit faire trop d'honneur à une insinuation, qui n'est fondée que sur une fausseté des plus grandes. Car il observe, que si l'on examine l'Histoire des Protestans dont il s'agit, & que l'on ait quelque connoissance de la Constitution présente de leurs Eglises, l'on sera obligé d'avouer, qu'elles sont véritablement & proprement *Episcopales*; qu'elles ont non seulement des Evêques de nom, mais d'effet, un Ordre de Conducteurs Spirituels, distinct de celui des Prêtres & Supérieurs; & que leur succession d'Evêques ne vient pas d'un établissement purement humain & sans autorité, mais de ceux dont l'Ordination à cette Charge est incontestable. Pour mettre cet article dans tout son jour, il nous apprend, que les Eglises qui, dans le douziéme Siécle & dans les suivans jusqu'au tems de Luther, rejettérent les Erreurs & s'opposérent aux Usurpations & aux autres excés de l'Eglise Romaine, avoient certainement des Evêques. Il n'ignore pas, à la vérité, que les Papistes les ont taxés de soutenir que les Evêques & les Prêtres étoient un même Ordre de personnes, du tems des Apôtres. Il dit, qu'il n'examinera point si cette accusation est fondée, ou non; mais qu'on ne peut guères se fiër à ce que leurs ennemis rapportent. Mais supposant que cette accusation est fondée, & que quelques-uns de ces bonnes-gens ont cru que les Evêques & les Prêtres ne differoient pour les uns des autres dans les prémiers tems; „ s'ensuivra-t-il de-là, *dit-il* (99), qu'ils ont changé la forme du Gouvernement Ecclésiastique, & suivi à un tel point cette nouvelle idée, qu'ils aient aboli l'Episcopat, & établi l'Egalité Presbytérienne? Nous savons qu'avant que notre Réformation ait été achevée, il s'est trouvé parmi nous quelques Grands-Hommes, qui panchoient pour les idées de cette nature. Mais y ont-ils été assez attachés pour établir une nouvelle forme d'Eglise? Ont-ils banni l'Episcopat, uniquement pour satisfaire leur imagination particuliére? Non: des personnes qui n'ont qu'un peu de prudence ordinaire, quelles que soient les choses qu'ils croyent mal à propos possibles ou légitimes dans les cas d'extrème nécessité, n'entreprennent point de grands changemens, ne bouleversent point un Ordre établi, ne tentent point d'altérer le Gouvernement, en un mot de changer tout, uniquement pour avoir le plaisir de changer. Ils ne risquent point de ruïner l'Eglise, simplement pour satisfaire leur curiosité en faisant des essais, afin d'en observer les suites. Ç'a été là évidemment la conduite de ces honnêtes gens. Quelles qu'aient été leurs idées sur ce qui étoit soutenable & faisable, ils ne s'y sont pas laissés aller, mais ont conservé l'ancienne Hiérarchie établie. Et quoique l'extrême corruption des Evêques de l'Eglise Romaine leur ait donné occasion de parler fortement des Evêques; ce qu'ils ont dit ne doit s'entendre que des Evêques qui deshonorent leur Ordre, & non de tous les Evêques en général. Ils n'ont jamais condamné les Evêques, entant qu'Evêques, mais ils les ont constamment maintenus parmi eux. Ensorte que je ne me souviens pas d'avoir lu nulle part, ni jamais entendu dire, qu'on les ait seulement accusés de rejetter l'Episcopat, dans le tems où cette accusation leur auroit pu faire un très grand tort." Mais pour abréger, & prévenir toute chicane, le Dr. Bennet en appelle à l'Histoire, & à des faits incontestables. Il cite Regenvolscius, *Hist. Eccles. Slavon. Provin.* (100); & Coménius, *Eccles. Slavon. Hist.* (101) dans son Livre intitulé, *De Bono Unitatis & Ordinis, Disciplinæque ac Obedientiæ &c. Ecclesiæ Bohemicæ ad Anglicanam Paranesis*, dédié au Roi Charles II. & imprimé à Amsterdam en 1660. Notre Auteur assure *, qu'on trouve dans ces Ecrivains tout ce qu'on peut demander sur la suite de leur Succession, & sur la manière dont ils l'ont conservée. Dans le tems qu'ils sentirent qu'ils manquoient de Pasteurs, ils résolurent de s'en procurer; & comme ils doutoient si une Ordination faite par des Prêtres sans Evêque étoit valide, ou si on pourroit la défendre en cas qu'elle fût contestée; pour fermer la bouche aux malveillans, & pour avoir un Clergé dont l'autorité ne pût être disputée, ils choisirent par le sort trois personnes, que certains Evêques *Vaudois* consacrérent Evêques: par ce moyen, ils ont eu une Succession réguliére d'Evêques, dont on trouve les noms, le tems qu'ils ont gouverné, & l'ordre où ils se sont succédés, dans Regenvolscius †. „ Chacun de ces Evêques, *dit le Dr. Bennet* *, est véritablement & „ à

*Pag. 5 de la 1. Edit. de 1716.

(95) Pag. 9.

(96) Pag. 10. 11.

(97) P. 12.

(98) P. 13.

(99) P. 14.

(100) L. I. c. 8. p. 11. Edit. Traj. ad Rhen. 1652.

(101) Sect. 19--21. p. 23. 24.

* Pag. 14-15.

† Lib. III. c. 10 p. 314. &c.

* Pag. 17.

& des Aldermans de Londres. En 1718, il publia son *Discours sur la très sainte Trinité ; avec un Examen des Sentimens du Dr. Clarke sur cette matière* [Q]. Dans la Préface, datée de Londres le 23 d'Octobre 1717, il dit que quoiqu'un grand nombre d'Auteurs de génies différens aient attaqué le Dr. Clarke de differentes manières, selon leur goût & leur inclination; il souhaiteroit cependant de tout son cœur, malgré cette diversité d'attaques, de ne pas pouvoir dire qu'on a entiérement négligé ce qu'il y a de plus avantageux, ou plutôt ce qui est absolument nécessaire dans cette dispute. Car quoiqu'on ait montré un zéle louable contre le Systême du Dr. Clarke en général, & qu'on en ait attaqué & détruit diverses parties; cependant aucun des Adversaires de ce Docteur n'a entrepris la réfutation de tout son Systême, & un examen approfondi de chaque branche de sa Doctrine. C'est ce qui a déterminé notre Auteur à faire une Réponse complette au fameux Traité de son *savant Ami* ; c'est ainsi qu'il appelle le Dr. Clarke. Elle étoit achevée, quand il quitta Colchester au mois de Janvier 1715 pour s'établir à Londres, quoiqu'il n'ait pu la faire imprimer que sur la fin de l'année 1717. Il traite le Dr. Clarke avec beaucoup d'honnêtete & de politesse [R]. Mr. Thomas Emlyn attaqua le Discours du Dr. Bennet dans une Piéce qui parut à Londres in-8. en 1718, intitulee: *Examen du nouveau Systême du Dr. Bennet sur la Trinité* [S], *ou Remarques sur son Discours sur la Trinité, & sur son* Exa-

„ à la lettre Diocésain, aiant un certain nombre de Pasteurs avec leurs Troupeaux, soumis à sa Jurisdiction Ecclésiastique : Ils ont non seulement des Evêques, mais aussi des Prêtres & des Diacres ; Evêques, Prêtres, & Diacres, qui forment chez eux, comme parmi nous, trois Ordres distincts ; comme cela paroit évidemment par le Livre de leur Discipline, si connu des Savans."

[Q] *Discours sur la très sainte Trinité* &c.] Ce Discours est adressé au Dr. Clarke lui-même. Dans le Chapitre prémier, il en marque l'occasion & le but. Dans le second, il traite de la *Paternité* de Dieu. Il s'agit dans le troisiéme, de l'Union de la Nature Divine & de la Nature Humaine en Jésus-Christ. Il fait voir dans le quatriéme, que Dieu est le Père de Jésus-Christ Homme. Il établit dans le cinquiéme, l'état de la Question entre le Dr. Clarke & lui, touchant le *Verbe* ou la Nature Divine de Jésus-Christ. Dans le sixiéme, il traite de l'Exaltation de notre Seigneur Jésus-Christ. Il explique dans le septiéme ce fameux passage, Philipp. II. 6-11. *lequel etant en forme de Dieu, n'a point repute rapine d'être égal à Dieu* &c. Il réfute ceux qui l'expliquent de la Nature Divine de Jésus-Christ, & il conclud (102), que *tant s'en faut que S. Paul, dans ce remarquable passage, enseigne que le Verbe ou la Nature Divine du Sauveur soit inferieure au vrai Dieu, qu'il n'y a pas une syllabe qui regarde la Nature Divine*, mais qu'il traite seulement de *l'Humiliation & de l'Exaltation de la Nature Humaine*. Ensorte qu'*être en forme de Dieu*, & *être égal à Dieu*, sont deux expressions qui peuvent & qui doivent s'appliquer uniquement à la Nature Humaine de Jésus-Christ. Il soutient dans le Chapitre huitiéme, que pendant le Ministère de Jésus-Christ, les Disciples crurent qu'il n'étoit qu'un simple Homme, conduit & dirigé par le S. Esprit ; & il nous dit (103) „ que comme il n'y a aucun passage dans le Nouveau Testament, qui dise, ou dont on puisse inférer, que les Disciples de Jésus-Christ aient cru qu'il étoit Dieu, pendant son Ministére; il est aussi très remarquable, que les Oeuvres miraculeuses de notre Sauveur ne fournissent aucune preuve, pas seulement le moindre indice, de sa Divinité." Non, 1. La connoissance qu'il avoit des Cœurs. Le Dr. Bennet répond aux passages où il en est question, comme Jean II. 24. 25. XVI. 30. (104). Non, 2. ses Miracles, comme de chasser les Démons, de résusciter les morts. Les Apôtres ont fait les mêmes choses (105). Non, 3. Le pardon des péchés, que Jésus-Christ a accordé, Matth. IX. 2. 5. Le Dr. accorde, qu'*un simple Homme peut les pardonner, si Dieu le juge à propos* (106). Non, 4. le pouvoir qu'il a donné aux autres de faire des Miracles, Matth. X. 1. (107). Il examine ensuite ce que notre Seigneur a dit de sa propre Personne, que plusieurs regardent comme des preuves qu'il a données à ses Apôtres de sa Divinité; mais dont ils ne pouvoient, selon Mr. Bennet (108), inférer autre chose, sinon qu'il étoit un Homme conduit & dirigé par l'Esprit de Dieu. Il finit ce Chapitre en disant, „ que quoique le *Verbe* ou la Nature Divine fût certainement unie à Jésus-Christ Homme, durant le tems de son Ministère ; ses Disciples ne comprirent & ne connurent pourtant point cette admirable Union, & ne furent instruits de la Royauté de leur Maitre que lorsque son humiliation fut finie, & qu'ils eurent de plus claires révélations de sa Grandeur, soit par les discours qu'il leur tint après sa résurrection, soit par cette merveilleuse effusion du S. Esprit sur eux le jour de la Pentecôte, par lequel ils furent conduits en toute vérité (109)." Il prétend dans le Chapitre neuviéme, que pendant tout le Ministére de Jésus-Christ, le Verbe n'eut aucune influence sur sa Nature humaine, & qu'il fut toujours dans l'inaction par rapport à son Humanité *; c'est-à-dire, que pendant tout ce tems-là, la Nature Humaine de Jésus-Christ ne ressentit aucun effet qui résultât de son Union personelle avec le Verbe, & qu'il ne lui communiqua aucune influence extraordinaire (110). Dans le Chapitre dixiéme, il traite de l'ignorance où notre Seigneur étoit par rapport au jour du Jugement. Dans l'onziéme, il fait des réflexions sur ces paroles de Jésus-Christ, *Mon Père est plus grand que moi*, & sur divers autres passages. Dans le douziéme, on prouve que le *Verbe*, ou la Nature Divine de notre Seigneur, est le Dieu Souverain. Dans le Chapitre treiziéme, on prouve que le S. Esprit *est un seul & même Etre avec le Dieu existant par lui-même*, ou qu'*il est le vrai Dieu* (111). Dans le quatorziéme Chapitre, il traite *de la Trinité en Unité*, & il soutient que *le Verbe & le S. Esprit sont* aussi réellement distincts *dans le même vrai Dieu, que l'Ame & le Corps le sont réellement dans l'Etre créé qu'on appelle Homme* (112). Que *l'Ecriture Sainte distingue aussi Dieu d'avec le Verbe & le S. Esprit* (113). Qu'*il y a dans la Nature ou l'Essence Divine* quelque chose *de distinct du Verbe & du S. Esprit, qui conjointement avec le Verbe & le S. Esprit, constitue la Nature ou l'Essence Divine* (114). Que *le Verbe & le S. Esprit sont Dieu, c'est-à-dire essentiels à l'Etre existant par lui-même, & le constituant*; & *que ce qui constitue l'Essence Divine avec le Verbe & le S. Esprit, qui n'est point distingué d'eux dans l'Ecriture par un nom particulier, & que nous concevons comme aiant la priorite d'ordre sur eux, s'appelle proprement & à juste titre le Pere eternel du Verbe, lequel par cette raison peut être appellé veritablement & à la lettre son Fils éternel, qui lui est coëssentiel* (115). Que *lorsque le terme de* Personne *est appliqué au Verbe & au S. Esprit, il ne signifie pas un Etre intelligent, distinct & séparé du Père. Car quoique nous ne puissions pas dire exactement ce qu'une Personne Divine est, nous savons ce qu'elle n'est pas* (116). Que *Dieu n'a été incarné que par sa seconde Personne ; de même qu'un Triangle touche un Point donné en B, pendant que A & C ne le touchent pas, quoique A & C conjointement avec B constituent le Triangle* (117). Il a une idée particulière sur l'Incarnation de notre Sauveur : il dit que quoique la préexistence des Ames humaines en général ne soit qu'un soupçon & une conjecture, dont la preuve est impossible ; la *préexistence de l'Ame de Jésus-Christ* en particulier peut être admise comme une hypothése, à la faveur de laquelle on peut résoudre plusieurs difficultés, qui sans cela sont insolubles (118). Il dit aussi „ qu'avant l'Incarnation, l'Ame préexistente de Jésus-Christ étoit le *Schekinah*, ou le séjour de la Gloire du Pére ou du vrai Dieu, dans lequel étoit le Nom de Dieu (119) : Que cette Ame préexistente de J. Christ s'est dépouillée de sa gloire, de cette gloire qu'elle avoit par devers Dieu avant que le Monde fût fait; que c'est par cette raison qu'il est dit avoir été en forme de Dieu ; & que c'est dans cet état d'humiliation que Jésus-Christ a souffert & qu'il est mort pour les péchés du Monde (120) : Que le Verbe ou la Nature Divine du Fils n'est pas un Etre différent de Dieu ; qu'il doit être adoré, parce qu'il est essentiellement en Dieu, & qu'il est le même Etre que le Pére ou le vrai Dieu, qui ne peut être adoré séparément de son Verbe."

[R] *Il traite le Dr. Clarke avec beaucoup d'honnêteté & de politesse.*] Il parle dans sa Préface, de la grande réputation que les *excellens Ouvrages* précédens de cet Auteur lui ont acquise. „ Et quand je vous témoignai, *lui dit-il* (121), par mes Lettres & d'une autre manière, combien je desapprouvois vos idées, vous eutes la complaisance de souffrir ma sincérité, *avec cette patience, cette candeur, cette douceur*, qui éclatent constamment dans *toute votre conduite*." Il l'appelle un Ecrivain *d'une réputation etablie dans la Republique des Lettres* (122); & fait mention de *la manière digne d'eloge* dont il se conduit dans cette dispute. Il souhaite que chacun d'eux se conduise à cet égard d'une manière convenable à des gens qui vivent dans la continuelle attente d'être appellés à rendre compte de leurs actions (123); & il finit par ces paroles : „ Veuille l'Esprit Saint, sans l'assistance duquel nous ne pouvons faire rien de bon, nous diriger par sa grace, & nous conduire heureusement à cet état glorieux, dans lequel, *malgré la difference d'opinions*, nous serons parfaitement unis par une sainte Charité dans toute l'éternité (124)!"

[S] *Mr. Thomas Emlyn attaqua le Discours du Dr. Bennet dans une Piéce . . . . . intitulée:* Examen du nouveau Systéme &c.] Il dit dans sa Préface, qu'on auroit lieu d'être surpris que l'Ouvrage d'un *Auteur aussi celébre* que le Dr. Bennet, *Ouvrage si longtems attendu, si mûrement médité*, sur un sujet si important, & contre un Théologien aussi illustre que le Dr. Clarke, demeurât sans replique. Qu'il a remarqué, qu'on avoit été fort en doute de quel Parti cette *Réponse* partiroit, de ceux *contre lesquels*, ou de ceux *en faveur desquels* on prétendoit que ce Livre est écrit. Que pour ce qui est de lui, qui ignore les intentions des autres, il s'est hazardé à publier ses pensées sur l'Ouvrage du Dr. Bennet, dans lequel il avoue qu'il y a

(102) P. 89.
(103) P. 94. 95.
(104) P. 97. &c.
(105) Pag. 101.
(106) Pag. 101. 102.
(107) Pag. 103. 104.
(108) Pag. 105--116.
(109) Pag. 124. 125.
* Voici les propres termes de l'Auteur: *That the* WORD *was quiescent in the Man Christ Jesus.*
(110) Pag. 125. 126.
(111) Pag. 197.
(112) Pag. 216.
(113) Ibid.
(114) Ibid.
(115) Pag. 217. 218.
(116) Pag. 218.
(117) Pag. 220.
(118) Cap. 7. p. 70.
(119) Pag. 260.
(120) Ibid.
(121) P. 2.
(122) P. 7.
(123) P. 9.
(124) Pag. 266.

Examen du Livre du Dr. Clarke.,. Le Livre du Dr. Bennet fut attaqué dans un autre Traité imprimé à Londres en 1719. in-8. sous le titre de *Défense modeste de l'idée que le Baptême & l'Ecriture Sainte donnent de la Trinité; où l'on compare les Systèmes des Drs. Bennet & Clarke* [T]. Dans la Préface ou l'Introduction,

(125) Introd. p. IV. a *quelque chose de neuf*, „ Car, *dit-il* (125), quoique les Scholastiques aient tourné de tous côtés le Dogme de la très sainte Trinité, & celui de la Divinité de notre Sauveur, & qu'ils aient inventé mille subtilités sur ce sujet, ils ont laissé quelque chose à inventer au *Génie Scholastique* du Dr. Bennet. Cependant, je ne vois pas qu'il y ait aucun de ces Systèmes, qui soit satisfaisant."

(126) Ibid. p. VI. Il ajoute (126), qu'il ne peut qu'estimer & respecter Mr. Bennet, *pour ses grands talens, pour son extrême application a examiner les plus importans sujets de la Religion Chrétienne, & pour nombre d'autres qualités estimables*; sur-tout, 1. pour sa candeur & sa civilité; 2. pour le courage héroïque avec lequel il méprise ces *faux* argumens, par lesquels des Esprits foibles & ignorans sont entrainés dans l'erreur, ou qui leur font perdre tout le mérite d'avoir pour eux la Vérité, supposé qu'ils l'aient. De ce nombre sont les décisions humaines des *Conciles* ou de *l'Eglise*, lorsqu'elles ne sont pas conformes à celles de l'Ecriture Sainte. „ Il a établi, *continue Mr. Emlyn*, à cet égard la vraie Liberté Chrétienne, que chacun a de juger pour soi, & de s'opposer aux autres; & il tient le langage d'un homme qui a le courage & la droiture d'attaquer les erreurs les plus dominantes de son tems. Il est si touché des charmes attrayans de la Vérité, que soit qu'on la nomme *Sabellianisme*, ou *Socinianisme*, ou qu'on lui donne tel autre nom odieux, il déclare qu'il ne craindra point d'en être l'Avocat. 3. Pour la profession ouverte qu'il fait de sincérité, & le zèle avec lequel il exhorte les autres à découvrir leurs sentimens, & à ne point user de déguisement & de dissimulation en matière de Religion."

Mr. Emlyn fait voir d'abord dans son *Examen*, quels sont les passages de l'Ecriture Sainte, que le Dr. Bennet a *délivrés du service pénible qu'on en a exigé si injustement depuis longtems contre les* Ariens *& les* Sociniens. Il examine ensuite, ce que le Dr. dit de l'*Inaction* du *Verbe* dans le Chapitre neuvième de son Discours. Il fait diverses remarques préliminaires, & propose ensuite de fortes présomptions contre cette Hypothèse. I. Qu'il n'y a aucun endroit dans l'Histoire de Jésus-Christ, sur lequel on puisse établir cette inaction (127). II. Qu'il est surprenant que les Apôtres, dans leurs Epitres, ne parlent point de cette importante découverte, nouvelle pour eux, savoir que Jésus Christ étoit tout autre qu'ils ne l'avoient cru jusques-là (128). III. Comment l'Union Personelle est-elle compatible avec l'Inaction totale du Verbe, que le Dr. suppose (129)? IV. Ce qui fournit une forte objection contre ce *Verbe* dans l'inaction, c'est que Jésus-Christ n'en dit rien; il n'a jamais parlé d'une telle *Personne* dans l'Essence Divine, d'un tel *Verbe* (130). V. Mr. Emlyn ne voit point que dans le Système du Dr. Bennet, il soit nécessaire de dire que le *Verbe* se soit incarné, ou uni à la *Nature humaine*, dès *la naissance de Jésus Christ* (131). VI. Si le *Verbe* a été dans l'inaction pendant le Ministère du Sauveur, on ne voit rien qui prouve qu'il n'y soit pas encore (132). VII. Enfin, à suivre le Système de Mr. Bennet, il semble que Jésus-Christ lui-même n'a pas su que le Verbe étoit uni à sa Nature humaine, & qu'il a ignoré cette Union, aussi-bien que le jour du Jugement, jusqu'à ce qu'il fût résuscité (133). Mr. Emlyn examine dans son troisième Chapitre, la force des preuves que fournissent le petit nombre de Passages, par lesquels seuls Mr. Bennet prétend prouver dans le Chapitre douzième de son Discours, que Jésus-Christ *est le seul vrai Dieu*. Ici, dit-il, il ne trouve que deux Passages, savoir Jean I. 1. & Héb. I. 10. Dans l'*Appendix* à ce Chapitre, il dit (134), que le Dr. a abandonné ouvertement *la Personalité du Saint Esprit*, quoiqu'il lui donne quelquefois le titre de *Personne*; parce *qu'il a abandonné le principal argument sur lequel on la fonde, c'est-à-dire la promesse du Consolateur dans le* Chap. XVI. de l'Evangile de S. Jean, *où l'Esprit est représenté sous divers caractères qui designent une Personne*: Il viendra, il conduira &c. Selon le Dr. Bennet (135), c'est-là une *Allégorie*, une *Metaphore*, une *suite de Metaphores*, qui ne signifient autre chose, sinon, *que Dieu ou Jésus-Christ communiquent les dons & les graces de l'Esprit*. Il compare ce passage avec l'*admirable Prosopopée* du Ch. VIII. 22-31. des Proverbes. Dans le Chapitre quatrième, Mr. Emlyn fait des Observations générales sur le *Nouveau Système de la Trinité en Unité* du Docteur. Il remarque, que Mr. Bennet s'accorde parfaitement avec le Dr. Clarke, & avec les Ariens & les Sociniens, contre les Athanasiens & les Trinitaires, en reconnoissant qu'il n'y a point d'autre *Personne* en Dieu, *dans le sens ordinaire*, que le Père (136); que le titre de *Fils de Dieu* ne désigne point une Personne Divine, mais un *Esprit inférieur* préexistant, uni à un Corps par le S. Esprit; & que le S. Esprit désigne quelquefois le Pouvoir & l'Opération de Dieu le Père (137). Mr. Emlyn entreprend de faire voir l'absurdité de ce Système par les raisons suivantes. I. Que les *Personnes* Divines, selon les idées du Docteur, ne sont à proprement parler que des Attributs ou des Opérations; ce dont tous les Unitaires conviennent (138). II. Qu'au-lieu d'une *Trinité* qu'on a prétendu établir, le Docteur n'a découvert que *deux Personnes*; & qu'aiant perdu la *première*, sa Trinité disparoit: car il suppose toujours que le nom de *Père* n'est pas dans l'Ecriture le nom *particulier* d'une des Personnes Divines, mais qu'il signifie Dieu lui-même, dans lequel les trois Personnes subsistent (139). III. Que comme il a perdu la *première* Personne, il a tellement confondu les Caractères des *deux* autres, qu'il n'a laissé aucune distinction entre elles; car en se forçant à faire du *Verbe*, le Fils, dans la Nature Divine (ce qu'il a fait sans doute, dit Mr. Emlyn, pour s'accommoder à la Liturgie de l'Eglise, quoiqu'il convienne p. 162. que son idée n'est pas celle de l'Ecriture) il a fait le *Verbe* & le S. Esprit, *Fils* également (140). Il dit ensuite (141), que comme il est fermement persuadé, que l'idée que le Dr. donne de la Trinité n'est ni expressément contenue, ni seulement indiquée dans la Liturgie, il ne voit point aussi comment Mr. Bennet peut concilier avec son Système, les endroits de cette Liturgie qui regardent la Trinité; ni comment il peut en bonne Conscience, *réitérer sa signature*, plus que le Dr. Clarke; ni comment il peut, sans faire violence aux expressions, se servir de Formulaires de Foi & de Dévotion, qui paroissent à Mr. Emlyn diamétralement opposés à ses sentimens. Il exhorte aussi le Docteur (142) de travailler à engager ceux qui sont *chargés du soin de l'Eglise*, à substituer pour l'édification dans la Liturgie des termes moins équivoques. Il ajoute „ qu'il a d'autant plus d'espérance d'obtenir cela du Docteur, qu'il n'est esclave ni des anciens préjugés, ni des Decrets des Conciles, & qu'il n'a point un respect superstitieux pour ce que l'Eglise professe; qu'au contraire, il attaqueroit une Doctrine incompatible avec les décisions de l'Ecriture Sainte, *si notre Eglise ne l'avoit aussi formellement établie* (143). Voilà qui s'appelle parler net, & en homme de cœur. Et j'avoue qu'il n'a point maltraité les autres qui prennent la même liberté, & qu'il a soutenu sa Cause avec candeur & politesse."

(127) Cap. II. p. 12.
(128) P. 20.
(129) P. 22.
(130) P. 23.
(131) P. 24.
(132) P. 25.
(133) P. 28.
(134) P. 42. 43.
(135) Pag. 204.
(136) Bennet p. 211.
(137) Idem p. 245.
(138) Examen p. 32.
(139) Ibid. p. 37.
(140) Ibid. p. 60.
(141) P. 62.
(142) P. 67. 68.
(143) Bennet p. 144.

[T] *Un autre Traité . . . . . sous le titre de* Défense modeste &c.] Dans le prémier Chapitre, l'Auteur *établit l'état de la question entre les Dr. Bennet & Clarke*, & comparant leurs Systèmes, il observe (144), que le Dr. Clarke explique plus clairement bien des choses, que le Dr. Bennet. „ I. *dit-il*, chez le dernier, le mot de *Personne* n'est qu'un *son inintelligible*, sans qu'on trouve rien dans l'Ecriture, qui autorise l'usage qu'on en fait. Le Dr. dit en termes exprès: *Nous ne pouvons definir exactement ce qu'est une Personne Divine*: le plus qu'il se propose même, c'est seulement de dire *ce qu'elle n'est point*, p. 218. II. Le Père, le Verbe & l'Esprit sont (à ce qu'il dit) aussi *reellement distincts que l'Ame & le Corps*, p. 216. *Et cependant*, deux pages après, *ils ne sont qu'un seul & même Etre*, p. 218. III. Toute l'idée qu'on nous donne de la Personne du Père, c'est de nous dire que c'est QUELQUE CHOSE de distinct du Verbe & de l'Esprit. IV. Cette expression si ordinaire, *Dieu le Pere*, devient entièrement inintelligible: c'est ce qui est évident, si nous substituons au terme de *Père*, la définition du Docteur, *Dieu le Père*, *c'est-à-dire* Dieu QUELQUE CHOSE *de distinct du Verbe & de l'Esprit*, *& avec lequel le Verbe & l'Esprit constituent la Nature Divine*: ou, comme il y a p. 217. DIEU, *c'est-à-dire la Nature Divine*, *entant qu'elle n'est pas distinguee dans l'Ecriture par un nom particulier du Verbe & de l'Esprit &c.*" L'Auteur nous dit, qu'on rencontre les mêmes difficultés dans la doctrine de Mr. Bennet sur l'Incarnation. Car 1, *Dieu ne s'est incarné que par sa seconde Personne*; c'est-à-dire, Dieu a été incarné *par je ne sai quoi*, parce que dans ce Système nous ne pouvons dire ce qu'est une *Personne*. 2. *Le Verbe* est aussi *réellement distinct du Père*, *que l'Ame & le Corps*; & c'est le *Verbe* qui a été incarné, & *non* le Père; & néanmoins le *Verbe* est *un seul & même Etre avec le Père*, dont il est distinct. 3. Que *le Fils de Dieu a été incarné*, c'est une expression fort intelligible dans le Système du Dr. Clarke; mais *Dieu incarné* est aussi difficile à comprendre que tout le reste, dans celui du Dr. Bennet: *Le Verbe est Dieu*, c'est-à-dire, QUELQUE CHOSE *d'essentiel à l'Etre existant par lui-même*: ainsi selon ce Théologien, *Dieu incarné* signifie, que QUELQUE CHOSE d'essentiel à l'Etre existant par lui-même, a été incarné. „ C'est ce qui est bien difficile à comprendre, dit notre Auteur (145), & comment une Personne a pu être incarnée, & non les deux autres, puisque Dieu est un Etre simple, & sans aucune composition de parties. Si l'*Intelligence suprême* étoit composée de parties, comme un Triangle, on pourroit concevoir comment un *des Angles* peut toucher un point, sans que les autres le touchent. Mais comme cela n'est point, il est très difficile, & il me semble impossible, de comprendre le Dr. Bennet sur ce sujet. Supposant à présent qu'on peut concilier l'un & l'autre Système avec les expressions de l'Ecriture: il y a cette différence, que celui du Dr. Clarke est intelligible, tandis qu'on ne comprend rien à l'autre. Le Dr. Clarke a l'avantage d'avoir évité les absurdités, dans lesquelles le Dr. Bennet semble être tombé. Dans toutes les spéculations, on a constamment pour règle, de regarder comme vrai ce qui est le plus clair, & d'abandonner des idées qu'un examen attentif fait trouver incompréhensibles, quand il s'en présente de plus intelligibles. C'est même en vertu de ce Principe que le Dr. Bennet admet l'Hypothèse de la *pré-existence* de l'Ame

„ de

(144) P. 80.
(145) P. 18.

troduction, l'Auteur loue (aa) fort un endroit du Discours du Dr. Bennet, où il dit (bb), „ que „ nous devons mettre nos préjugés à l'écart, & nous défaire des notions que nous avons prises, „ non de l'*Ecriture Sainte*, mais d'*Ecrivains sujets à l'erreur*. C'est nos *Bibles* que nous devons consulter, si nous voulons savoir d'une manière sure, si le *Verbe* ou la Nature Divine de notre Seigneur „ Jésus-Christ est *vrai Dieu*, ou non. Les moyens de décider cette question ne nous manquent point: „ les Auteurs Sacrés sont extrêmement clairs & précis sur cet article, ils s'expliquent sans obscurité." En 1726 le Dr. Bennet publia in-8. sa *Grammaire Hebraïque* [V], dont la troisième Edition a paru à Londres en 1731. Il est mort dans cette Ville le 9 d'Octobre 1728, âgé de cinquante-cinq ans. Il s'est fait plusieurs Editions de la plupart de ses Ouvrages. Entre autres Projets utiles qu'il avoit, étoit celui-ci: qu'un certain nombre des Ecclésiastiques les plus distingués de Londres assisteroient par tour les Criminels condamnés à mort; ce qui auroit été d'une très grande utilité. Nous finirons cet Article en rapportant le Caractère qu'un de ses Amis (cc) a donné de sa Personne & de ses Ecrits, qui a paru

(aa) Pag. 3.
(bb) Ch. V. p. 21.
(cc) Mr. R. Venn Recteur des Paroisses unies de S. Antoine & de S. Jean-Baptiste à Londres, & Auteur du Traité qui a pour titre: *Les Droits du Roi George établis, en Lettre à un Membre d'un Collège de Cambridge, dans laquelle on prouve que les Sermens exigés par le présent Gouvernement sont légitimes; & cela par des principes également admis par tous les Partis.* C'est à ce Savant que nous sommes redevables de plusieurs particularités touchant Mr. Bennet.

„ de notre Sauveur, parce qu'elle lève plusieurs difficultés, dont il est impossible sans cela de donner une solution raisonnable, *p.* 70. Je ne puis donc m'empêcher de trouver, en supposant même que l'explication que le Dr. Bennet donne à certains passages est aussi naturelle que celle qu'y donne le Dr. Clarke, que le Système du dernier étant plus intelligible que celui du premier, il mérite la préférence." L'Auteur dit dans le second Chapitre, que pour qu'on soit mieux en état de juger sainement de cette dispute, il rapportera les solutions que chacun de ces deux *savans Ecrivains* donne des difficultés qu'on propose communément sur ce sujet, afin qu'on voie lequel des deux Systêmes est le plus naturel à cet égard. Par rapport à l'*Unité* de Dieu, il dit (146) qu'il ne paroit point que le Dr. Bennet ait établi plus solidement ce grand & fondamental principe; qu'il l'a même fait moins que le Dr. Clarke, pour peu qu'on examine la chose avec attention: outre que l'un est très clair & intelligible, & l'autre très mystérieux & incompréhensible. Que le Dr. Bennet semble croire que le terme de *Personne* est fort impropre, & qu'il est évident que selon lui, *les trois* Personnes *de la Divinité ne sont pas trois* Personnes *au même sens, que trois hommes sont trois personnes*, p. 218. Mais que cependant, *il souhaite qu'on conserve l'usage de ce terme, jusqu'à ce qu'on en trouve de plus propres* (147): Que le Dr. Clarke nous donne une idée claire & distincte de la Divinité de notre Sauveur; au-lieu que le Dr. Bennet nous a ôté *tous les passages* de l'Ecriture qui l'établissent, à l'exception de trois, savoir Jean I. 1. 1 Timoth. II. 5. & un passage du Ps. CII. cité dans le Ch. I. de l'Epitre aux Hébreux; passages que l'on peut très bien enlever au Docteur, selon ses propres principes (148). Que selon ce Systême, que le Verbe est le vrai Dieu, il est impossible d'expliquer l'*Incarnation*, à moins que de dire, que le *vrai Dieu a été incarné*, ce que le Dr. ne veut point: de-là vient que quand il examine cette difficulté, il établit *qu'une partie de Dieu* s'est incarnée, & change les termes de la question, p. 220 (149). L'Auteur passe ensuite (150) aux autres difficultés qui pressent, selon lui, le Systême du Dr. Bennet. Il observe en particulier par rapport au S. Esprit, que „ comme le Docteur a adopté sur le *Verbe* une idée incompatible avec „ ce que l'Ecriture nous enseigne sur ce sujet, la même „ erreur l'a fait tomber dans des opinions étranges par „ rapport au S. Esprit; puisque le but de son treizième „ Chapitre est de prouver que le S. Esprit *est un seul & „ même Etre (le même Agent intelligent ou Personne) avec „ le vrai Dieu*; Proposition en faveur de laquelle il ne „ cite que deux passages, 1 Corinth. II. 10. 11. & Luc „ II. 32. 35. Voici comme il exprime sa pensée: *Que „ l'Esprit de Dieu est autant le Dieu, dont il est l'Esprit, „ que l'Esprit d'un Homme est cet Homme même*; & que *lorsqu'on honore Dieu, on honore le S. Esprit, de même qu'on „ honore l'Esprit d'un Homme, lorsqu'on honore cet Homme, „ son Esprit & lui étant une même* PERSONNE. Ce qui „ signifie, que l'Esprit de Dieu le Père tout-puissant, est „ Dieu le Père tout-puissant, de la même manière que „ l'Esprit d'un Homme est cet Homme. Le *seul passage* „ sur lequel on se fonde ici est 1 Corinth. II. 10. 11." L'Auteur compare après cela (151) les Systêmes des Drs. Bennet & Clarke par rapport à leur *influence sur la Pratique*; & il observe, que si celui du Dr. Bennet est fondé, il a du moins autant de sujet que le Dr. Clarke de souhaiter, & n'est pas moins obligé de solliciter, *qu'on ramène les Prières publiques à l'usage primitif, de les adresser au Père par Jesus-Christ*. Et il soutient (152), que dans le Systême du Dr. Bennet, ni le *Verbe*, ni le *S. Esprit*, ne doivent être adorés comme tels; & *que la Trinité ne peut être adorée (selon cette idée) avec plus de fondement qu'on n'en auroit, si en parlant à un homme, on s'adressoit d'abord à toute sa personne, & qu'ensuite le divisant & le subdivisant, on s'adressât à chacune des parties en particulier, & qu'ensuite les réunissant par un nom* général, *on s'adressât à celui-là*. Dans le dernier Chapitre, l'Auteur traite de la Souscription aux Articles. Il prétend (153) que le Dr. Bennet a aussi *peu de raison* d'y souscrire que le Dr. Clarke, puisqu'il s'est écarté *beaucoup plus* de ce qu'on regarde *généralement* comme la *Doctrine de l'Eglise*. „ La manière Arminienne dont il explique les Articles Calvinistes, jusqu'à citer fort au long Arminius lui-même pour prouver „ *l'exacte conformité entre la doctrine de cet Auteur & celle „ de notre Eglise*, (*Directions pour étudier* &c. p. 95--99.) „ a quelque chose de surprenant dans un homme si scrupuleux par rapport aux autres en matière de Souscriptions. Son Explication de la Procession du S. Esprit, „ dans son Commentaire sur le Symbole d'Athanase, est „ aussi éloignée qu'il se peut du sens ordinaire, & de l'intention claire de l'Auteur. Il ne fait pas même difficulté d'accuser l'Eglise Latine d'avoir ajouté le *Filioque* „ dans celui de Nicée, & il trouve probable qu'elle l'a „ aussi ajouté dans celui d'Athanase. *Directions* &c. p. 66. „ Malgré cela, le Dr. Bennet ne fait pas difficulté de souscrire aux Articles; il fait même profession de croire, „ *qu'en souscrivant aux Articles, nous déclarons que nous „ croyons* chacune des Propositions *qui y sont contenues*. „ Ibid. p. 50. Dans ce Livre-ci il se déclare ouvertement „ contre le ὁμοούσιος, *Consubstantiel* de Nicée (comme cela „ paroit évidemment par l'explication que le Dr. Bull donne de ce terme); & il entend par ὁμοούσιος dans le Symbole de Nicée, précisément ce que les Anciens ont voulu condamner par-là, savoir, ταυτοούσιος ou μονοούσιος. „ Il se déclare contre l'opinion qui dit que le Fils est „ Θεὸς ἐκ Θεοῦ, *Dieu de Dieu, engendré du Père avant „ tous les Siècles*; & il en fait le Père lui-même, habitant „ dans Jésus-Homme. Il prétend que le Fils n'est point „ une *Hypostase*, ou *Personne*, ou un *Agent intelligent*; „ il s'explique là-dessus aussi clairement qu'il est possible. „ Malgré tout cela, ce même Homme, qui croit qu'il y „ auroit de la *prevarication* au Dr. Clarke à souscrire encore, croit pouvoir lui-même souscrire sans scrupule. „ Tant il est facile de blâmer les autres, & de s'excuser „ soi-même."

(146) P. 27.
(147) P. 28.
(148) P. 29. & suiv.
(149) P. 83.
(150) Pag. 209.
(151) Pag. 215.
(152) Pag. 217.
(153) Pag. 221.

[V] *Sa Grammaire Hébraïque.*] Elle a pour titre: *Thomæ Bennet* S. T. P. *Grammatica Hebræa cum uberrima Praxi, in usum Tironum, qui Linguam Hebræam absque Præceptoris viva voce (idque in brevissimo temporis compendio) ediscere cupiunt. Accedit Consilium de studio præcipuarum Linguarum Orientalium, Hebrææ scil. Chaldææ, Syræ, Samaritanæ, & Arabicæ, instituendo & perficiendo.* „ Grammaire Hébraïque pour l'usage des jeunes-gens qui „ veulent apprendre l'Hébreu en très peu de tems sans le „ secours d'un Maitre. Avec un Avis sur la manière de „ se perfectionner dans les principales Langues Orientales &c. par Tho. Bennet." Il observe dans sa Préface, que comme on pourroit regarder comme une chose ridicule & inutile la publication d'une nouvelle Grammaire Hébraïque, après celles qu'ont données tant d'habiles gens, & les deux Buxtorfs en particulier, il se croit obligé de rendre compte de son dessein. Il dit donc, qu'il n'y a pas de Grammaire où l'on ne puisse, à l'aide d'un bon Maitre, apprendre les principes de l'Hébreu, & se mettre au fait de ce qu'il y a de plus difficile dans cette Langue; que cependant l'expérience fait voir, qu'on n'atteint pas toujours ce but, faute de bons Maitres. Ce qui arrive par rapport aux autres Sciences, a lieu ici: c'est que les plus grands Maitres peuvent rarement s'assujettir à enseigner familièrement à la Jeunesse les Elémens d'une Langue qu'ils possèdent parfaitement. D'un autre côté, si l'on prend une Grammaire, par exemple celle de Buxtorf, ou une autre, & qu'on la lise d'un bout à l'autre, sans avoir de Maitre qui indique ce qu'il y a de plus essentiel, & l'ordre qu'il faut suivre, on se trouve surement arrêté & embarrassé à chaque page; ce qui ne peut que décourager & empêcher de continuer. Le dessein de l'Auteur est donc de diriger les jeunes-gens qui n'ont point de Maitre, ou qui n'en ont pas un bon; parce que sa méthode y suppléera, & qu'elle mettra en état d'acquérir la connoissance de l'Hébreu. En suivant les directions sur la manière de se servir de ce Livre, qui sont à la suite de la Préface, il sera aussi facile à qui que ce soit d'étudier cette Langue, que s'il avoit un bon Maitre. Toutes les Règles, & leurs parties, sont expliquées & éclaircies par des Exemples: & on ne propose rien au Lecteur, qu'on ne l'ait mis en état de le comprendre. Tout ce qu'un Maitre peut dire, expliquer, ou enseigner, se trouve éclairci & expliqué; & les choses qui ont été répétées plusieurs fois, sont supprimées ensuite, parce que le Lecteur ne peut plus les ignorer. *Nostrum igitur est Tirones manuducere, qui vel nullum vel minus idoneum habent præceptorem. Nostra quippe methodus vivæ vocis vicem supplebit, & absque Præceptoris auxilio ad Linguæ Hebrææ cognitionem viam complanabit. Quisquis enim Monito de recto hujus libri usu (quod post præfationem sequitur) parere haud dedignabitur, suis viribus, sine adminiculo, pari cum facilitate progredietur, ac cui idoneus præceptor contigit. Regulæ enim omnes vel Regularum partes a nobis haud prius citantur, quàm earumdem ratio exemplis confirmatur; neque prius quidpiam legendum proponitur, quàm a lectore possit penitus intelligi. Quæcumque etiam*

paru en partie dans le *Mélange Hebdomadaire* (*Weekly Miscellany*) Num. CXIII. Après avoir fait l'éloge de la *Réfutation du Papisme* par le Dr. Bennet, comme d'un Ouvrage exempt des défauts qu'on trouve dans les autres Livres de Controverse, il ajoute, que nous avons peu de Savans qui aient égalé notre Auteur en qualité de *Logicien précis*, & d'*Interprète exact* de l'Ecriture; & que quoiqu'il eût des connoissances peu communes sur diverses Sciences, il s'est attaché sagement à cultiver les talens où il excelloit. Il nous apprend que le Dr. Wall, Auteur de l'*Histoire du Baptême des Enfans*, a dit „ qu'il croyoit qu'on n'avoit jamais bien éclairci la dispute sur les Prières faites sur le champ, avant „ que le Dr. Bennet l'eût entrepris, & qu'il eût prouvé que ce qu'on appelle ainsi, n'est proprement „ point une Prière commune de toute l'Assemblée, ou une Requête uniforme de tous les assistans à „ Dieu, mais l'attention à ce que dit le Ministre; tout au plus, une approbation de sa Prière. A „ l'égard de la matière du Schisme, *continue l'Auteur de cette Lettre*, personne n'a mieux profité des „ excellentes idées répandues par l'Archevêque Laud dans ses petits Discours & dans ses Remarques, „ que le Dr. Bennet. Avant lui, le *Quakérisme*, qu'on regarde aujourd'hui comme un Systême subtil & ingénieux, passoit pour un assemblage d'opinions extravagantes & fanatiques. Il ajoute, que „ si quelqu'un souhaite de connoitre les Droits du Peuple dans le choix de ses Pasteurs, tels que ces „ Droits étoient dans les prémiers Siècles de l'Eglise, il trouvera cette matière traitée à fond dans „ son Traité des *Droits du Clergé*; & que dans son *Essai sur les trente-neuf Articles*, il a non seulement „ terminé décisivement la dispute sur la Clause contestée de l'Article XX, mais en puisant ses principales preuves d'une *manière* toute *nouvelle* dans la connoissance qu'il avoit de l'*Imprimerie*, il a fait „ voir l'excellent usage qu'un habile homme peut faire des *Arts Méchaniques*."

tiam notare, monere, observare, explicare vel solent vel possunt praceptores, ea omnia in Praxi nostra, notata, monita, observata, & explicata sunt. Decies autem repetita impostorum negliguntur, utpote quæ post animadversiones toties iteratas lectoris diligentiam fugere nequeunt. Il finit en remarquant, que le *Lexicon* Hébreu de J. Buxtorf in-octavo, & son *Thesaurus Grammaticus*, sont deux Livres dont on doit nécessairement se munir, parce que l'on en aura continuellement besoin.

BENOIST (SAINT), Fondateur de l'Ordre des Bénédictins, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], nâquit dans la Nursie en Italie vers l'an 480 (*a*). Il descendoit de l'ancienne & noble Famille *Anicia*, & étoit fils d'Euprèpe & d'Abundantia (*b*). Ses parens l'envoyérent tout jeune à Rome pour y faire ses études; mais il se retira à Sublaco, qui est à quarante milles de Rome, en 494, âgé d'environ quatorze ans (*c*). Il vécut là en Ascétique, & s'enferma dans une Caverne, où il demeura plusieurs années, sans etre connu de personne que de S. Romain, qui lui descendoit du pain par le moyen d'une corde. Aiant ensuite été connu, les Moines d'un Monastère voisin le choisirent pour leur Abbé. Mais leurs mœurs ne convenant pas à celles de S. Benoist, il retourna dans sa Solitude, ou plusieurs personnes le vinrent trouver pour se mettre sous sa conduite; desorte qu'en peu de tems il bâtit douze Monastères dans cet endroit (*d*), & mit douze Moines dans chacun (*e*). En 528 selon le Dr. Cave, & 529 selon Mr. Du Pin, il se retira sur le Mont Cassin; & aiant fait abattre le Bois consacré à Apollon (*f*), il bâtit un Monastère, & jetta les fondemens solides d'un Ordre, qui se répandit en peu de tems dans toute l'Europe (*g*). En 531 le Pape Boniface II. le manda à Rome, pour assister au Concile qui devoit se tenir, afin que sa présence donnât plus de poids & d'autorité à l'Assemblée (*h*). Quand il se sentit près de sa fin, il ordonna qu'on le portât dans la Chapelle de S. Jean-Baptiste; & pendant qu'il étoit occupé au Service Divin, il expira debout l'an 542 ou 543, selon le Dr. Cave, ou 547 selon d'autres (*i*). S. Grégoire le Grand nous a donné, dans le second Livre de ses *Dialogues*, une longue rélation de Miracles sort extraordinaires de notre Saint.

(*a*) Cave *Hist. Litt.* p. 392 Genève 1720. & Du Pin *Biblioth des Aut. Ecclés.* T. V. p. 65.
(*b*) Cave *ubi supra*.
(*c*) Id. ibid.
(*d*) Du Pin *ubi supra*.
(*e*) Cave *ubi supra*.
(*f*) Id. ibid.
(*g*) Du Pin *ubi supra*.
(*h*) Cave *ubi supra*.
(*i*) Voyez Du Pin *ubi supra*.

[*A*] *Auteurs de divers Ouvrages.*] Mr. Du Pin nous dit (1) que *la Regle de S. Benoist* est le seul Ouvrage qui soit véritablement de lui. S. Grégoire la trouve mieux écrite & plus prudente que toutes les autres, *sermone luculentam, discretione præcipuam* (2). Elle est divisée en soixante-dix-sept Chapitres. S. Benoist y distingue quatre sortes de Moines; les *Cénobites*, qui vivent dans un Monastère sous la conduite d'un Abbé; les *Anachorètes*, qui après avoir appris les Exercices de la Vie Monastique dans un Monastère, se retirent tout seuls dans les Deserts; les *Sarabaïtes*, qui habitent deux ou trois dans une même cellule; & les *Gyrovagues*, qui vont de Monastère en Monastère sans s'arrêter nulle part. Il condamne ces deux dernières espèces de Moines, & principalement les *Gyrovagues*: & sans s'arrêter à ce qui regarde les Anachorètes, il ne compose sa Règle que pour les Cénobites. Il parle des qualités que doit avoir l'Abbé, & des devoirs des Moines: il leur recommande d'avoir de la déférence les uns pour les autres. Il finit en déclarant que sa Règle ne contient que les prémiers élémens de la Vie Spirituelle & Religieuse, & que les Livres des Pères en contiennent la perfection. Il s'est fait plusieurs Editions de cette Règle. On attribue divers autres Ouvrages à S. Benoist; une *Lettre à S. Remi* Archevêque de Reims; une *Lettre à S. Maur*; un *Discours sur le départ de ce Saint*; un *Sermon sur la mort de S. Placide & de ses Compagnons*; & un *Ordre de la Vie Monastique*. Mais Mr. Du Pin & d'autres ne croyent pas que ces Pièces soient de S. Benoist. Tous les Ouvrages qui lui sont attribués, ont été publiés dans le IX. Tome de la Bibliothèque des Pères (3).

(1) Bibl. des Aut. Ecclés. T. V. p. 65.
(2) Voyez Du Pin.
(3) P. 640. & suiv. Voy. Cave *Hist. Litt.* p. 332.

BENOIST *Episcopus*, ou *Biscop*, ainsi que l'appelle Léland (*a*), ou *Biscopius*, comme il est appellé par Bale (*b*) & par Pitséus (*c*), sortoit d'une Famille noble parmi les Anglo-Saxons. Il se distingua dans sa jeunesse par son courage & par sa valeur à la guerre sous le Roi Oswy (*d*). Mais il renonça ensuite à toutes les vues de fortune pour s'attacher à la Religion, & alla à Rome, où il fut très bien reçu du Pape Agathon. Il reçut la Tonsure dans le Monastère de Lérins, la même année que Théodore de Tarse fut fait Archevêque de Cantorbéry. Il entra ensuite dans l'Ordre de S. Benoist, & fut élu Abbé de Cantorbéry, étant absent, à ce que l'on croit (*e*). Deux ans après, il retourna en Angleterre avec Théodore dont on vient de parler, & avec Adrien d'Afrique, & résigna entre les mains de ce dernier son Abbaye de Cantorbéry. Il bâtit ensuite deux magnifiques Monastères, à Wiremuth en 670, & à Jarrow en 673, à l'embouchure des Rivières de Wire & de Tine; & les gouverna tous deux en qualité d'Abbé avec beaucoup d'applaudissement. Il fit cinq fois le Voyage de Rome [*A*], &

(*a*) Comment de Script. Britannic. T. I. c. 81 p. 105. Oxon. 1709.
(*b*) Illustr. Scriptor. Major. Britann. Cent. I. c. 82. p. 85.
(*c*) De Ill. Angl. Scriptor. n. 80. p. 117.
(*d*) Leland *ubi supra*.
(*e*) Pitseus *ubi supra*.

[*A*] *Il fit cinq fois le Voyage de Rome.*] Léland nous apprend cette particularité (1), dont Bale & Pitséus font aussi mention. Le dernier remarque, qu'il ne revint jamais de Rome à vuide; que comme il étoit savant lui-même, & grand protecteur des Lettres, il n'épargnoit ni peine ni argent pour avoir de France & d'Italie les meilleurs Auteurs Grecs & Latins, & pour former une belle Bibliothèque à l'usage de ses Moines. *Quinquies in universum Romam profectus dicitur, unde nunquam vacuus rediit. Et cum esset vir literatus, ac bonarum literarum fautor maximus, ingentem optimorum librorum copiam in unam Bibliothecam, ad communem Monachorum usum, coacervavit; nec sumptibus, nec labori vel industriæ pepercit, ut partim ex Gallia, partim ex Italia selectissimos quosque Auctores tum Græcos tum Latinos coëmeret, in Angliam apportaret, suæque Bibliothecæ inferret* (2). Léland rapporte aussi, qu'il donna une fort riche Bibliothèque au Monastère qu'il avoit fondé à Wiremouth; aiant, avec le secours de Théodore & d'Adrien, tiré d'Italie quantité de Livres Grecs & Latins. *Adde quod & locupletissimam Bibliothecam ibidem, comparatis hinc inde ex Italia exemplaribus tum Latinis tum Græcis, posuerit, Theodoro & Adriano tam sanctum opus promoventibus* (3). Mais Bale parle de ses Voyages à Rome sur un tout autre ton: il dit qu'il en revint chargé de Reliques, d'Ornemens, de Rituels, de Privilèges & d'autres choses de cette espèce; & qu'il a été le prémier qui a ame-

(1) P. 111.
(2) Pitseus p. 334.
(3) Leland p. 110.

& composa divers Ouvrages [*B*], dont la plus grande partie est perdue. Il mourut d'Apoplexie ou de Paralysie le 11 de Janvier l'an 703, dans la cinquanta-huitième, ou selon d'autres dans la soixante-dix-huitième année de sa vie, sous le règne d'Alfred Roi de Northumberland. Il fut enterré dans le Monastère de Wiremouth. Béde, qui avoit éte son Disciple, a écrit sa Vie, & prononça una Homélia sur sa mort, qui se trouve encore parmi les Homélies de cet Auteur. L'Eglise Romaine a canonisé notre Abbé.

amené das Pays étrangers en Angleterré, des Vitriers, des Architectes & d'autres Ouvriers da cet ordra, propres à contribuer au plaisir de la vie. Ce qui fait voir jusqu'à quel point ces faints Pères avoient, dès leur origina, porté le luxe & la mollesse. *Roma quinque vicibus, reliquiis, jocalibus, ornamentis, ritualibus libris, & privilegiis onustus rediit. Vitriarios, Pictores, Architectos, & id genus alios ad voluptatem artifices, in Angliam omnium primus ex transmarinis Provinciis advexit. Quibus videre licet, quam curiosi, molles, ac petulantes fuerint hi sancti Patres a prima statim origine* (4).

(4) Bale p. 83.

[*B*] *Et composa divers Ouvrages.*] Nous rapporterons ce que Léland, Bale & Pitséus nous en apprennent. I. *Concordia Regularum*, c'est le titra tel que la donne Pitséus; mais Léland dit que cet Ouvrage étoit intitulé *Consonantia Regulæ Monasticæ Vitæ*. Pitséus dit que cet Ouvrage étoit excellent par l'érudition & par la piété que l'Auteur y faisoit paroitre; & qu'il y montroit la conformité des Régles des anciens Péres avec celles de S. Benoist Fondataur de l'Ordre des Bénédictins. II. *Exhortationes ad Monachos*. „ Exhortations aux Moines." III. *De suo Privilegio*. „ De ses Privilèges." Pitséus parle d'un autre Ouvrage, sur la célébration de toutes les Fêtes de l'année: *De Celebratione Festorum totius anni.*

BENOIST *de Peterborough*, Ecrivain Anglois du XIII. Siècle, étoit un Bénédictin du Monastère de S. Sauveur à Cantorbéry, dont il fut dans la suite Prieur; & en 1177 il fut ålu Abbé de Peterborough (*a*). Il s'attacha à l'atude des Sciences dès sa plus tendre jeunesse, & il se distingua si fort, qu'il fut honoré du bonnet de Docteur en Théologie à Oxford, & astimé un des plus grands Hommes de son tems & de son Pays. Léland croit qu'il étoit intime ami de Thomas Becket Archevêque de Cantorbéry, dont il a écrit la Vie avec beaucoup d'élégance, selon cet Auteur, aussi-bien qu'une Rélation des Miracles qu'on dit qua Beckat a faits après sa mort, & plusieurs autres Ouvrages. Il florissoit sous le règne du Roi Jean, vers l'an 1200, selon Bale & Pitséus, dont le prémier le traite assez mal, disant, qu'il étoit un *maudit Imposteur* (*b*), & qu'il a inventé mille Miracles supposés, pour faire honneur à la mémoire de Becket. Il ajoute, que dans ce malheureux Siècle les Moines se livroient à la luxure, & trompoient le monde par les plus diaboliques impostures. Nicholson, dans sa *Bibliothèque Historique d'Angleterre* (*c*), dit qu'il mourut en 1200; mais il ne cite aucun garant de ce fait.

(*a*) Leland *Comment. de Scriptor. Britann.* T. I. c. 189. p. 217. Edit. Oxon. 1709. Balæus, *Illust. Script. Major. Britann.* Cent. III. c. 52. p. 246. & Pitseus *de Illust. Angl. Scriptor.* n. 280. p. 271.

(*b*) *Impostor maledictus.*

(*c*) Part. II, p. 71. Londres 1697.

BENOIST (RENÉ), en Latin BENEDICTUS, fameux Docteur de Sorbonne & Curé de S. Eustache à Paris, dans le XVI. Siècle, étoit né à Sévenières proche d'Angers (*a*). Il favorisoit secrettement la Religion Réforméa; & pour mettre ses Compatriotes an état de lire la Bible en leur propra Langue, il publia à Paris (*b*) la Version Françoise qui avoit été faita par les Ministres de Genéva [*A*]. Cette Version fut approuvée par plusieurs Docteurs de Sorbonne, avant que d'être misa sous prassa, & Charles IX accorda un Privilège pour l'imprimer (*c*); mais ella fut condamnée dès qu'alle parut [*B*]. En 1587, Henri III fit le Dr. Benoist Lectaur & Professeur Royal en Théologie dans le College de Navarre à Paris. Avant cela, il avoit été Confesseur de l'infortunée Marie Reine d'Ecosse, pendant son séjour en France, & il l'avoit accompagnée lorsqu'elle retourna en Ecosse (*d*). Un peu avant la mort de Henri III, Benoist, ou quelqu'un de ses Amis, fit un Livre intitula *Apologie Catholique*, où l'on montroit que la Religion Réformée, que Henri Roi de Navarre (*e*) professoit, n'étoit pas un prétexte suffisant pour l'axclurre de la succession à la Couronne: Prámiérement, parce que les Huguenots retenoient le fondement de la Foi Catholique; & que les Cérémonies qu'ils rejettoient, étoient inconnues à l'ancienne Eglisa: Secondement, parce que le Concile de Trente, qui les avoit condamnés, n'étoit ni universel, ni légitime, ni reçu en France (*f*). Après l'assassinat de Henri III, un Théologien de la Ligue aiant répondu à l'Apologie Catholique, Be-

(*a*) Amelot de la Houssaye, *Notes sur les Lettres du Cardinal d'Ossat* T. III. p. 411. not. 1.

(*b*) Entre les années 1566 & 1567.

(*c*) *Lettres du Cardinal d'Ossat*, Lett. du 9 Sept. 1601.

(*d*) En 1561.

(*e*) Depuis Henri IV.

(*f*) Le Clerc *Bibl. Univ.* T. XI. p. 148.

[*A*] *Il publia à Paris la Version Françoise qui avoit été faite par les Ministres de Genève.*] Voici l'Histoire que donne de cette Version le P. Simon. „ Je ne fais aucune difficulté, *dit-il* (1), de ranger parmi les Versions „ de la Bible faites par les Protestans, celle qui porte le „ nom de Mre. *Rene Benoist*, Docteur de la Faculté de Paris. L'Histoire de cette Traduction est tout-à-fait plaisante. Ce Docteur aiant vu qu'une nouvelle Traduction „ Latine de la Logique d'Aristote avoit été fort estimée, „ bien que l'Auteur n'eust aucune connoissance de la Langue Grecque, s'avisa de vouloir donner au Public une „ Version Françoise de la Bible sur l'Hébreu & sur le „ Grec, quoique, comme il l'avoue lui-même, il na sceust „ ni Hébreu, ni Grec. Pour venir plus aisément à bout „ de son dessein, il se servit de la Traduction Françoise „ de Genève, en changeant seulement quelques mots, & „ en metrant d'autres synonymes en leur place. Mais il „ arriva par malheur, que comme il donnoit aux Imprimeurs les feuilles toutes imprimées avec ses Corrections, on ne suivit pas fort exactement sa réformation „ (2). C'est pourquoi les Théologiens de Paris aiant „ trouvé le mot de *Céne*, & quelques autres semblables „ qui étoient nés à Genève, condamnérent hautement „ cette nouvelle Edition de la Bible, bien qu'elle portast „ le nom d'un de leurs Confrères. Maitre René Benoist „ avoua ensuite franchement la plaisante manière dont il „ étoit l'Auteur de la Traduction qui portoit son nom. „ S'il eust eu un peu plus d'adresse, il auroit sans doute „ passé pour un habile Traducteur de l'Ecriture, aussi-bien que plusieurs autres, qui n'ont pas eu une connoissance plus étendue des Langues Saintes, que ce Docteur, & qui cependant ont été fort estimés." Mr. Amelot ne paroit pas avoir bien su l'histoire de cette Version; car il nous dit (3), que le Dr. Benoist fut accusé d'avoir fait quelques Notes à la marge de sa Bible, & d'avoir inséré dans le Texte des Traductions, les unes & les autres prises de Calvin, & d'avoir dit des Processions des Catholiques Romains & de quelques autres Cérémonies, *ces abuses sentent le Paganisme.* (*Ista Paganismum redolent.*) Il peut y avoir eu quelques Remarques à la marge; mais la Traduction même étoit celle de Genéva, altérée seulement dans quelques endroits. L'Auteur de la *Bibliothèque Universelle* n'a pas fait attention à ces changemens, puisqu'il dit simplement (4) que le Dr. Benoist „ fit réimprimer à „ Paris la Traduction des Ministres de Genève, avec son „ nom au devant, pour la faire lire aux Catholiques." [☞ Il est non seulement certain qu'il y avoit des Notes à cette Bible, mais aussi qu'elles entrérent pour quelque chose dans la Condamnation de cette Version: c'est ce que nous apprennent deux Auteurs contemporains, qui étoient selon les apparences bien au fait. La Croix du Maine dit (5): Il a traduit en François la Saincte Bible, „ laquelle il a *enrichie d'Annotations* sur les lieux dépravez „ par les hérétiques." Du Verdier dit quelque chose de plus (6): „ Il avoit faict imprimer une Bible en François, avec Préface, Argumens, & *Annotations*: mais les Docteurs Théologiens de Sorbonne l'ont censurée, pour „ autant qu'ils n'approuvent point que les SS. Livres de la „ Bible soyent mis en Langue Vulgaire, pource aussi qu'*il „ avoit pris aucunes d'icelles Annotations sur les Exemplaires des Bibles traduites par les Ministres de Geneve*, & „ dict en sa Préface que les hérétiques parmi leurs propos „ peuvent dire quelque chose de bien." ADD. DU TRAD.]

[*B*] *Elle fut condamnée dès qu'elle parut.*] Il paroit par l'histoire que le Cardinal d'Ossat fait de cette affaire (7), que le Dr. Benoist lui-même poursuivit la condamnation de cette Version. On l'accusa à Rome d'être l'Auteur des erreurs réelles ou prétendues, qui se trouvoient dans sa Bible Françoise. Le Cardinal d'Ossat lui conseilla de prendre à Paris des informations de la condamnation de cette Bible. Il parut par ces informations envoyées à Rome, que deux Compagnons d'Imprimerie avoient falsifié sa Copie, & qu'ils avoient été condamnés pour cette fausseté par Arrêt de la Cour du Parlement de Paris du 21 de Mai 1566. Il parut aussi que cet Arrêt avoit été rendu sur la Requête du Docteur Benoist lui-même, & des Libraires de Paris, auxquels il avoit donné sa Traduction, & qui l'avoient imprimée, après qu'elle avoit été approuvée par les Docteurs

(1) *Hist. Crit. du V. T.* L. II. ch. 25. p. 335.

(2) *Voyez* Rem. [*B*].

(3) *Notes sur les Lett. du Cardinal d'Ossat* T. III. p. 418. not. 1.

(4) T. XI. p. 148.

(5) *Bibl. Franç.* p. 431.

(6) *Bibl. Franç.* p. 1094.

(7) *Lettre du 2 Sept. 1602.*

Benoist y fit une Replique, dont nous dirons nn mot ci-dessous [C]. Lorsque Henri IV se fut déterminé à embrasser la Religion Romaine, il écrivit au Dr. Benoist, lui ordonnant de le venir trouver. Le Docteur consulta là-dessus le Légat du Pape, qui se trouvoit à Paris, & qui lui conseilla de répondre au Roi, qu'il ne pouvoit se rendre auprès de lui sans la permission dn Pape. Ce conseil irrita fort le peuple contre le Legat, parce qu'on voyoit par-là qu'il favorisoit la Faction Espagnole, & qu'il ne cherchoit qu'à entretenir la Guerre Civile (g). Cependant Benoist se trouva quelque tems après au Conseil qui fut tenu à S. Denys, où l'on conclut que le Roi aiant donné des preuves suffisantes de sa Foi & de sa Repentance, on pouvoit le recevoir à l'Eglise Catholique sans attendre le consentement du Pape (h) [D]. Le Dr. Benoist assista aussi à l'Assemblée où le Roi Henri, après avoir abjuré la Religion Reformée & fait profession de la Religion Romaine, fut absous par l'Archevéque de Bourges (i). Le Roi le nomma ensuite vers l'an 1597 à l'Evêché de Troyes en Champagne; mais il ne put jamais obtenir les Bulles du Pape pour en prendre possession [E]. Il ne laissa pas de jouïr des revenus de l'Eveché jusqu'à l'an 1604, qu'il le résigna, avec la permission du Roi, à René de Breslai, Archidiacre d'Angers (k). Il mourut à Paris le 7 de Mars 1608, & il fut enterré proche du grand Autel de son Eglise Paroissiale de S. Eustache, où l'on voit encore son Epitaphe. Le Docteur Victor Cayet fit son Oraison funèbre [F]. Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il a écrit encore trois ou quatre autres Pièces, dont le Père Le Long (l) rapporte les titres; mais elles sont trop peu importantes & trop obscures pour en parler dans cet Article, excepté peut-être *Le Sacre & Couronnement du Roi Henri III, l'an 1575, par René Benoist Docteur en Theologie*, à Reims en 1575 in-8., & inséré dans le *Cérémonial de France* de Godefroy, imprimé à Paris en 1619 in-4. [La Croix du Maine dans sa Bibliothèque, & du Verdier, donnent un long Catalogue des Ouvrages du Docteur Benoist, par lequel il paroit qu'il avoit prodigieusement travaillé. Il y a quantité d'Ouvrages de Controverse, & de Piété; on voit même qu'il a traité quelques sujets particuliers. Voici le titre de deux Ouvrages sur la Magie: *Traicté enseignant en bref les causes des Maléfices, Sortilèges, & Enchantemens, imprimé à Paris chez Jean Poupy l'an 1579, avec le Livre de Pierre Macé du Mans*; & *Fragment extrait d'un plus ample Traicté de la Magie repréhensible & des Magiciens, contenant 19 Chapitres, imprimé à Paris chez Jean Poupy l'an 1579 avec le Livre dudit Pierre Macé* (m). Il y a de l'apparence que cela ne faisoit qu'un seul Ouvrage; c'est aussi ce que dit du Verdier: La Croix du Maine en fait deux. Le prémier de ces Auteurs donne aussi les titres de quelques Ouvrages Latins du Docteur Benoist; ainsi l'Auteur de cet Article ne devoit pas dire qu'il n'y avoit encore que trois ou quatre Ouvrages, outre ceux dont il a parlé. J'ajouterai, qu'à s'en rapporter à La Croix du Maine, Auteur contemporain, les Ouvrages de notre Docteur etoient estimés. *Homme très éloquent*, dit-il, *& des plus célèbres entre tous ceux de sa profession, tant pour ses Prédications ordinaires, que pour les Livres, en nombre infini, lesquels il a mis en lumiere.* ADD. DU TRAD.]

(g) Thuan. L. CVI. p. 511. Edit. de 1610.

(h) Idem L. CVII. p. 571.

(i) Id. ibid. p. 575.

(k) Amelot *Notes sur les Lettres du Cardinal d'Ossat*. T. V. p. 160. not. 1.

(l) *Bibliot. Histor. de France.* Voyez la Table au mot de *Benoist (René)*.

(m) La Croix du Maine p. 413. Du Verdier p. 1091.

teurs de Sorbonne, & avec privilège du Roi (Charles IX.) Tellement qu'on ne pouvoit avec justice mettre sur le compte du Docteur Benoist les erreurs qu'il plaisoit à la Cour de Rome de trouver dans son Livre, ni l'en rendre responsable. Mais il y a de l'apparence que ce n'étoit-là qu'un prétexte pour lui refuser les Bulles dont il avoit besoin pour être investi de son Evêché: voyez la Remarque [E].

[C] *Une Replique dont nous dirons un mot ci-dessous.*] Elle est intitulée: *Examen pacifique de la Doctrine des Huguenots, où l'on montre contre les Catholiques rigides de ce siécle, & particuliérement contre les Objections de la Réponse à l'Apologie Catholique, que nous, qui sommes membres de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, ne devons point condamner les Huguenots comme des Herétiques, avant qu'on l'ait prouvé de nouveau. Par* René Benoist, *Curé de S. Eustache à Paris.* Caen 1590. Cet Ouvrage est divisé en six Chapitres, où l'on fait voir, 1. Que les Catholiques & les Huguenots n'ont qu'une même Créance. 2. Que les uns & les autres different de l'ancienne Eglise en matière de Cérémonies, & par conséquent qu'on ne doit pas condamner les derniers pour ce sujet. 3. Qu'ils n'ont jamais été condamnés ouvertement & légitimement avant le Concile de Trente. 4. Que ce Concile n'est pas légitime. 5. Qu'il n'est pas reçu en France. 6. Qu'ainsi l'on doit tenir les Huguenots pour membres de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine (8).

(8) *Bibl. Univ.* T. XI. p. 147. 148.

[D] *Sans attendre le consentement du Pape.*] Ceux qui s'opposoient à l'absolution du Roi, prétendoient, qu'aiant été excommunié par le Pape, il ne pouvoit être absous que par le Pape même. Mais les Amis du Roi disoient, 1. Que les François n'étoient point liés par la Bulle d'excommunication que le Pape avoit fulminée contre Henri IV, parce qu'elle n'avoit été ni reçue ni publiée dans le Royaume; & que selon l'ancienne coutume, il n'y a aucune Bulle du Pape qui ait quelque force en France, avant qu'elle ait été approuvée, après un examen préalable, pour voir si elle ne contient rien de contraire à l'autorité du Roi, aux Loix du Royaume, aux Privilèges & aux Libertés de l'Eglise Gallicane: que la même chose a lieu dans les Pays-Bas Autrichiens, comme cela paroit par l'Edit de Philippe publié en 1497, & par celui de Charles V. en 1530. 2. Qu'avant qu'une Sentence d'excommunication se prononce, la personne intéressée doit être exhortée, & informée du sujet pour lequel on veut l'excommunier, conformément à la Bulle d'Innocent IV, qui déclare injustes toutes les excommunications qui n'ont pas été précédées d'Avertissemens & d'Admonitions. Et que quand même la Bulle auroit été publiée duement & selon les Loix, c'est sans contredit aux Evêques à absoudre la personne excommuniée, comme cela paroit par les Canons du Concile de Trente. On représenta aussi, que si l'on différoit l'absolution du Roi, on avoit des raisons de craindre que les Ligueurs ne choisissent un Roi à Paris; ce qui occasionneroit une nouvelle Guerre, fatale & au Royaume, & à la Religion Catholique en France. Que Henri, alors bien disposé pour la Religion Catholique, pourroit peut-être prendre des mesures extrêmes, piqué du refus qu'on lui feroit de l'absoudre; & que la Noblesse Françoise, jalouse des Libertés de son Pays; ne se soumettroit jamais à un Roi choisi par une Faction Espagnole; mais qu'en adhérant à la Religion de ses Ancêtres, elle pourroit imiter l'exemple de l'Angleterre sous Henri VIII, & se séparer du Siége de Rome, plutôt que de subir le joug d'Espagne (9). Ces raisons firent tant d'impression sur l'esprit de la plupart de ceux qui se trouvérent au Conseil tenu à S. Denys, qu'on résolut de passer outre pour l'absolution du Roi; ce qui irrita si fort les Ligueurs, que quelques Docteurs de Sorbonne, qui étoient de ce Parti, résolurent d'excommunier le Docteur Benoist & quelques autres, qui avoient opiné pour faire absoudre le Roi. Il s'en trouvoit assez, qui semblables à des Vautours affamés, dévoroient d'avance les Bénéfices de ceux qu'ils se proposoient de chasser, en les chargeant de mille crimes. *Nec deerant*, dit De Thou (10), *vultures famelici, qui absentium sacerdotia involare gestientes, multa criminose in eos cumulabant.*

(9) Thuan. *Hist.* Lib. CVII. p. 572. 573.

(10) Ibid. p. 573.

[E] *Il ne put jamais obtenir les Bulles du Pape pour en prendre possession.*] Sa Traduction de la Bible fut la prétexte du refus. Le Cardinal d'Ossat fit tout ce qui fut en son pouvoir, pour prouver par les informations les plus exactes, que les erreurs dont on taxoit Benoist, venoient de la falsification des Imprimeurs, condamnés pour cela; mais tous ses efforts furent infructueux, la Cour de Rome ne voulut jamais reconnoitre Benoist pour Evêque. On ne doit pas en être surpris; le Docteur étoit coupable de crimes qu'on ne pardonne jamais à Rome. Prémiérement, la Traduction même de la Bible y est regardée comme un crime capital, parce qu'elle tend à ouvrir les yeux au peuple, & à lui faire appercevoir combien d'erreurs, de corruptions, & de superstitions se sont glissées dans la Religion Catholique. Secondement, le Docteur Benoist s'étoit déclaré ouvertement contre le Concile de Trente, & il favorisoit les Réformés, les regardant comme de vrais Membres de l'Eglise Catholique, comme nous l'avons vu dans la Remarque C. En troisième lieu, il étoit un courageux Défenseur des Libertés de l'Eglise Gallicane, & il s'étoit assez ouvertement déclaré & expliqué sur ce sujet dans l'Assemblée de S. Denys. Ce furent-là vraisemblablement les véritables raisons, qui portérent la Cour de Rome à lui refuser les Bulles de son Evêché.

[F] *Le Dr. Victor Cayet fit son Oraison funèbre.*] Il le compara, dit Mr. Amelot (11), à S. Thomas d'Aquin, mais très ridiculement, seulement parce qu'il étoit mort le même jour du mois. Le Cardinal du Perron n'estimoit point notre Docteur, ajoute Mr. Amelot. C'étoit un méchant Auteur, dit le Cardinal dans le *Perroniana*, il n'y a point d'esprit dans ses Ecrits &c. Nous remarquerons que le témoignage du Cardinal n'est pas d'un grand poids sur ce sujet, parce qu'il étoit fort zélé pour l'autorité du Pape, au-lieu que le Docteur Benoist étoit dans de tout autres principes.

(11) *Notes sur les Lettr. du Cardinal d'Ossat.* T. III. p. 431. not. 1.

(a) Tout cet Article est tiré des Memoires dressés par Mr. Benoist lui-même, & écrits de sa main.

BENOIST (ELIE) (a), illustre Théologien François, nâquit à Paris le 20 de Janvier 1640, de parens honnêtes & vertueux, mais qui n'avoient rien de distingué ni pour le rang, ni pour les richesses. *François* son pére étoit Concierge de l'Hôtel de la Trimouille dans le fauxbourg S. Germain, & n'avoit guères d'autre bien que les revenus de son emploi [A]. Sa mère s'appelloit *Marie Calderone*. Elie étoit d'une complexion si délicate dans son enfance, que tous ceux qui le voyoient, ne croyoient pas qu'il pût atteindre l'âge de sept ans; & ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que pendant tout le cours de sa vie, on l'a toujours regardé comme un homme qui n'avoit pas longtems à vivre, quoiqu'il ait atteint un âge fort avancé, comme nous le verrons ci-dessous. D'abord ses parens, qui craignoient de ne pouvoir fournir aux dépenses nécessaires pour ses études, le destinérent à la Pratique ou au Commerce, se proposant de le faire entrer ou chez quelque Notaire ou Procureur, ou chez quelque Marchand; mais le violent penchant qu'il faisoit paroître pour l'étude, & les conseils de quelques Amis, déterminérent ses parens à lui laisser suivre son inclination. Après avoir eu quelques Maitres à la maison qui lui enseignérent les prémiers principes de la Langue Latine, on l'envoya âgé de neuf ans au Collège d'Harcourt pour y faire ses Humanités. Il s'y distingua par ses progrès, & surtout par son goût pour la Poësie. Son Maitre tâcha de lui faire embrasser la Religion Romaine, & employa les promesses les plus séduisantes; mais inutilement. Le jeune Benoist informa sa mère de ce qui se passoit, & cette prudente femme le fit passer au Collège de Montaigu, où il fit sa Rhétorique. De là il alla entendre la Philosophie à la Marche, où il devint en peu de tems l'objet de l'admiration de son Professeur, & l'exemple de tous ses Compagnons. Mais son ardeur & son goût pour l'étude diminuerent insensiblement; l'obscurité des Leçons, le sérieux de la Philosophie, le métamorphosérent entièrement; plus d'assiduité, plus d'amour pour ses devoirs; la Comédie, la Paume, le Billard, les Romans prirent la place d'Aristote. Ce n'étoit plus ce jeune-homme qu'on appelloit *le Ministre*; à cause de sa gravité. Ses parens jugeant que ses égaremens ne venoient que du dégoût qu'il avoit pour la Philosophie, à cause de sa jeunesse, (car il n'avoit encore que treize ans), lui firent apprendre le Grec [B]. Ils l'envoyérent ensuite voyager dans quelques Provinces de France, sous la conduite d'un Précepteur. Il s'arrêta à Montauban, pour y continuer sa Philosophie. Pendant qu'il s'exerçoit dans cette Science, il eut le malheur de perdre sa mère & son pére, peu de tems l'un après l'autre. Il ne perdit pourtant pas courage: mais consultant plutôt son goût pour le plaisir, que la mediocrité de son patrimoine, il se vit bientôt dans le besoin; & aiant subsisté deux ou trois ans d'emprunt, il résolut enfin de changer de genre de vie [C], & prit le parti de se faire Précepteur. Ce nouvel état lui fut avantageux; car aiant le tems & la commodité de s'appliquer à l'étude, & sentant d'ailleurs qu'il n'avoit plus d'autre moyen de s'avancer dans le monde que les Sciences, il ménagea si bien son tems & cultiva tellement ses talens; qu'il se mit en état de parler en public, & fit quelques Sermons qui furent goûtés. Bientôt après il fut reçu au S. Ministère, & il servit deux Eglises différentes en Beausse, pendant environ neuf mois. De là il fut appellé à Alençon, où il a exercé son Ministere pendant vingt ans, non sans traverses. Outre les travaux pénibles du Ministère, il eut à essuyer les chicanes des ennemis de sa Religion, & ne fut rien moins qu'heureux dans son domestique [D]. Il ne laissoit pas d'avoir divers sujets de consolation, soit par l'état florissant de son Eglise, soit par l'estime où il étoit. S'il survenoit quelque affaire difficile, c'étoit lui que le Consistoire en chargeoit. S'il se trouvoit au Synode, l'opinion avantageuse qu'on avoit de son esprit, lui faisoit déferer les prémiers postes. Sa réputation parvenue jusqu'à Paris l'auroit fait appeller à Charenton, si l'on n'eût apréhendé qu'en le tirant d'Alençon, on ne fît tort à cette Eglise, & que les Catholiques-Romains n'empêchassent qu'on lui donnât un Successeur, par où cette Eglise auroit été privée du droit d'avoir trois Pasteurs. Les Intendans l'honoroient de leur amitié: entre autres, Mrs. Barillon de Morangis, & Joubert de Bouville, lui témoignérent beaucoup de bienveillance: la femme du prémier a même entretenu commerce de Lettres avec lui depuis son réfuge en Hollande. Sa profonde érudition, le fit triompher dans une dispute célèbre avec le P. de la Rue [E]. Il n'eut pas moins d'avantage par un

[A] *François son père .... n'avoit guères d'autre bien que les revenus de son emploi.*] François aiant eu le malheur de perdre son père & sa mère fort jeune, étoit demeuré sous la conduite d'un oncle, qui l'avoit élevé dans la Religion Réformée; ce qui avoit irrité à un tel point contre lui ses frères, qui étoient de la Religion Romaine, qu'il avoit pu à peine obtenir d'eux quelques petits secours pour se mettre dans le service. Dans la suite, étant entré chez le Duc de la Trimouille, il avoit obtenu l'emploi qui lui fournissoit dequoi subsister.

[B] *Lui firent apprendre le Grec.*] Il eut pour compagnon d'étude dans la Langue Grecque le célèbre *Du Rondel*, depuis Professeur en cette Langue à Maestricht, où il est mort dans un âge assez avancé, & fort connu par les liaisons qu'il a eues avec Mr. Bayle.

[C] *Il résolut enfin de changer de genre de vie.*] Deux raisons principales l'y déterminérent. D'un côté, il sentit qu'il n'avoit pas assez de prudence pour être en garde contre les piéges qu'on lui tendoit, aiant toute la crédulité Parisienne: ce qui faisoit que ceux qui savoient le prendre, & la gagner par de fausses apparences d'amitié, l'engageoient à des dépenses ruïneuses, & lui faisoient dissiper follement ce qui lui étoit nécessaire pour subsister. D'un autre côté, les conseils de ses Professeurs l'obligérent à céder à la nécessité, & à chercher à se procurer dans un changement d'état une meilleure fortune. Il s'exprime d'une manière fort naïve sur sa crédulité: *Sensit sibi deesse prudentiam, quâ posset ab aliorum fallaciis sibi cavere. Illi enim erat Parisina credulitas, omnium fraudibus patens, nec adversus eos qui amicitiam fingerent ullo modo cautus; unde fiebat ut sæpe in eorum usum stolidâ liberalitate converteret ea, quibus ipsi ad victum quotidianum opus esset.*

[D] *Et ne fut rien moins qu'heureux dans son domestique.*] Mr. Benoist se maria à Alençon, avec une Demoiselle apparentée aux principaux de la Ville. Le seul avantage qu'il retira de ce mariage, fut d'être en quelque façon naturalisé; car d'ailleurs il eut à essuyer tout ce qu'un honnête-homme peut souffrir d'une femme d'un mauvais caractère. Voici le portrait que lui-même en fait, que des raisons particulières m'empêchent de mettre en François: *Uxorem duxit ..... vitiis omnibus, quæ conjugi pacem amanti gravia esse possunt, implicita: avara, procax, jurgiosa, inconstans & varia; indefessa contradicendi libidine per annos quadraginta septem miserum conjugem omnibus diris affecit.*

[E] *Une dispute célèbre avec le P. de la Rue.*] Ce célèbre Jésuite prêchoit à Alençon; il prit pour sujet d'un de ses Sermons *la Descente de Jésus-Christ aux Enfers*. Aiant combattu avec son éloquence ordinaire le sentiment que les Missionnaires attribuent à Calvin, Mr. de la Conseillère Collègue de Mr. Benoist entreprit de lui répondre par un Ecrit, qui ne fit que donner au Prédicateur de nouvelles armes. Quelques personnes aiant demandé des éclaircissemens à Mr. Benoist, il jetta quelques pensées sur le papier: cet Ecrit fut communiqué au Jésuite, qui fit une longue Réponse qu'il envoya au Ministre: celui-ci repliqua. Mr. de Morangis, qui avoit eu une Copie de ce dernier Ecrit, l'envoya à Paris avec celui du P. de la Rue, pour en avoir l'avis de la Sorbonne. La réponse ne fut rien moins que favorable au Jésuite, qui soit de lui-même, soit par le conseil de ses Amis, jugea à propos de garder le silence (1). Quelque tems après, le Père de la Rue, voulant rétablir sa gloire, entreprit de prouver la fausseté de la Version de nos Bibles dans le vs. 8. du Ch. VIII. de Néhémie. Mr. Benoist, un peu fier de ses prémiers avantages, lui répondit d'un air de Maitre, le traitant en Ecolier: il lui fit voir son ignorance dans la Langue Hébraïque. Les Pièces furent encore envoyées à Paris, & il vint une Lettre du Docteur Brayer, qui disoit, „ qu'on avoit assemblé *les Rabbins du Cabinet*, qu'on avoit mis les „ Livres sur table, qu'on avoit consulté toutes les Versions; que le résultat avoit été, que les Interprètes de „ Genève étoient les prémiers qui avoient osé traduire le „ passage de Néhémie, comme ils l'avoient fait; mais „ que *grammaticalement parlant*, le Texte pouvoit souffrir „ cette Version; & que par conséquent le Jésuite avoit eu „ tort de l'appeller une falsification (2)." La Dispute finit là, & le Jésuite garda le silence. Mais Mr. l'Abbé Tilladet aiant publié la Lettre de Mr. Benoist, une Répon-

(1) *Dissertations recueillies par* Tilladet. Tom. I. Dissert. III. p. 295-298. *Edit. de Florence* 1715.

(2) Id. Ibid. p. 302.

un Sermon qu'il fit sur un sujet proposé par Mr. de Morangis [F]; ce qui irrita à un tel point le Jésuite, qu'il chercha avec empressement l'occasion de se venger [G]. Les Eglises de Normandie étant convenues de célébrer un jour de Jeûne, pour implorer le secours du Ciel contre les malheurs qui sembloient menacer l'Eglise, on fixa ce Jeûne à un Dimanche, afin de donner moins de soupçons aux Catholiques-Romains. Mr. Benoist prêcha le soir. Pendant qu'il étoit en Chaire, il s'assembla prés du Temple une grande foule de petit-peuple, qui ne cessa de crier & de faire des menaces; des paroles on en vint aux effets, on cassa les vitres, & le tumulte devint général. Les Réformés se tinrent sur la défensive, & repoussérent avec leurs cannes & leurs épées ceux qui les attaquoient. Malgré cela, Mr. Benoist continua tranquillement sa Priére. Cette affaire fit grand bruit: l'Intendant la jugea en faveur des Réformés, ce qui leur attira de nouvelles persécutions de la part de la Duchesse de Guise (b), qui se trouvoit alors à Alençon. Superstitieusement attachée à la Religion Romaine, sans examiner qui avoit raison ou tort dans cette émeute, elle en rejetta le blâme sur les Réformés, & leur fit ressentir les effets de sa haine. Le Jésuite dont on a parlé, ne negligea rien pour perdre Mr. Benoist, mais inutilement; il ne lui resta que la honteuse consolation de decharger sa bile par ces mots: *Quoi! n'y a-t-il donc point de gibet pour ce scélérat?* Tout l'orage tomba sur Mr. de la Conseillère, qui fut condamné, quoiqu'innocent, à ne plus exercer le Ministère à Alençon, & appellé peu de tems après à Hambourg, où il est mort. Cependant les affaires des Réformés alloient de mal en pis; on leur suscitoit continuellement de nouveaux procés. On obtint un Edit du Roi, qui tendoit à se rendre maitre des fonds de leurs Eglises. La Duchesse de Guise en vouloit à ceux de l'Eglise d'Alençon. Mr. Benoist, qui avoit prévu qu'ils seroient tôt ou tard enlevés, avoit pris des précautions sures; on l'accusa de les avoir aliénés, & d'avoir falsifié les Registres. Il fut appellé en Justice, mais sa prudence & son habileté le tirérent des piéges qu'on lui tendoit: il soutint sa Cause contre les plus subtils Avocats, & ils ne purent le surprendre par tous les détours de la Chicane. Les Juges, qui avoient auparavant résolu de défendre aux Réformés de s'assembler, convaincus par la solidité de ses raisons, n'osérent passer outre avant que d'avoir reçu des ordres supérieurs. Au milieu des disgraces des Réformés, c'étoit une consolation pour eux, de pouvoir encore vaquer à leurs Exercices. Cela leur rendoit d'autant plus cher Mr. Benoist, à qui ils étoient redevables de cet avantage; & il n'y avoit pas même jusques aux Zélateurs Romains, qui ne lui témoignassent du respect. Cependant l'Arrêt fatal, qui ordonnoit de fermer le Temple, arriva. Mr. Benoist fut député à Paris, pour y consulter ceux qui étoient chargés des affaires des Eglises Réformées. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que la Duchesse de Guise lui fit dire par Mr. Claude de se rendre auprès d'elle. Tous ses Amis regardérent cet ordre comme le présage d'une perte prochaine; mais quelque chose qu'il eût à craindre, il ne laissa pas d'y aller. Il fut reçu tout autrement qu'il ne s'y attendoit. La Duchesse lui fit toutes les honnêtetés & les politesses imaginables: elle lui dit que s'il vouloit prévenir son malheur, il devoit lui révéler où les Réformés d'Alençon avoient caché les fonds de leur Eglise; à quoi elle ajouta en souriant, qu'elle seroit charmée de voir dans l'Eglise Romaine un homme de son mérite. Mr. Benoist lui répondit, qu'étant sûr de son innocence sur le prémier article, il ne craignoit rien de l'injuste procés qu'on lui avoit intenté; & qu'à l'égard de la Religion, aiant par trente années d'étude re-

(b) Fille de *Gaston d'Orléans*, oncle de Louis XIV.

ponse du P. de la Rue, & le Jugement de Mr. Huet Evêque d'Avranches sur cette Dispute; Mr. Benoist, qui n'avoit point vu ces deux Piéces avant qu'elles parussent dans le Recueil de Dissertations publié par Tilladet, jugea à propos d'y répondre. Toutes ces Piéces forment ensemble la troisiéme Dissertation du Recueil, auquel nous renvoyons ceux qui seront curieux d'être instruits à fond de cette Dispute.

[F] *Un Sermon qu'il fit sur un sujet proposé par Mr. de Morangis.*] Ce Magistrat témoigna un jour, qu'il souhaiteroit fort d'entendre traiter des devoirs d'un Chrétien élevé en dignité, mais dépendant en même tems d'un Supérieur. Le Jésuite saisit l'occasion, & fit un Sermon où il traita la matiére avec éloquence: mais il proposa certaines distinctions, puisées dans la Morale de sa Société, qui tendoient à excuser celui qui feroit mal, par obéissance pour des ordres supérieurs. Mr. de Mombail Officier Réformé, ami & allié de Mr. Benoist, qui se trouva au Sermon, en parla avec de grands éloges chez Mr. de Morangis. Quelques Gentilshommes, qui étoient présens, allérent trouver Mr. Benoist, & le priérent de leur dire son sentiment: il s'engagea à le leur expliquer, & quoiqu'il ne lui restât que deux jours, il fit le Dimanche un Sermon, dont Mr. de Mombail fut si frappé, qu'il alla trouver Mr. de Morangis, auquel il déclara, que l'éloquence du Jésuite l'avoit d'abord séduit, mais que le Discours du Ministre l'avoit entiérement fait changer de sentiment. Le P. de la Rue aiant appris la chose, brula d'envie de voir ce Sermon, & il pria Mr. de Morangis de s'employer pour lui en procurer la lecture. Quand il l'eut lu, il se contenta de dire, que c'étoit l'ouvrage de plusieurs jours, & qu'on l'avoit copié plus d'une fois, quoique ce fût le Manuscrit, tel que l'Auteur l'avoit écrit d'abord. Dans la suite il a prononcé ce même Sermon dans l'Eglise de Delft, & il a été imprimé avec quelques autres en 1698 à *Delft chez Krooneveld.* Mr. Benoist dit dans ses Mémoires MSS. qu'il y a fait des changemens, sur-tout dans l'application, par rapport au Luxe dans les Habits. Le Sermon a pour titre, *Les Bienséances de l'Evangile*, sur Philipp. I. 27.

[G] *Ce qui irrita à un tel point le Jésuite, qu'il chercha avec empressement l'occasion de se venger.*] Un Gentilhomme fort riche avoit un procès avec son frère; se défiant de la bonté de sa Cause, il fit semblant d'avoir des doutes sur la Religion Réformée & de chercher à s'instruire, comptant qu'il se feroit par-là des amis & des protecteurs, & que l'envie de le convertir à la Religion Romaine lui feroit gagner son procès. Dans ce dessein il étoit toujours ou chez le Jésuite, ou chez Mr. de Morangis. Ses parens allérent trouver Mr. Benoist, pour lui demander conseil sur les moyens de ramener leur parent. La chose n'étoit pas sans difficulté; c'étoit un crime capital de détourner de leur dessein, ceux qui témoignoient du penchant pour la Religion Romaine; & l'on n'avoit pu porter le Gentilhomme à consulter les Ministres sur ses doutes prétendus, il ne vouloit pas même recevoir de leurs Lettres. Mr. Benoist se chargea de traiter dans ses Sermons les Controverses sur lesquelles ses doutes rouloient, & l'on devoit engager le Gentilhomme à venir les entendre. Mr. Benoist fit donc un Sermon sur les quatorze principaux Articles qui sont en dispute entre l'Eglise Romaine & nous, aiant pris pour texte ces paroles, Matth. XIX. 8. *Il n'en étoit pas ainsi au commencement.* Le Gentilhomme s'y trouva, & à l'issue de l'action il alla trouver le Jésuite, & fit semblant d'être fort ébranlé par les raisons du Prédicateur. Le Missionnaire craignant de perdre son Prosélyte, se rendit chez Mr. de Morangis, & le pria de vouloir lui procurer la lecture de ce Sermon. L'Intendant envoya sur le champ chez Mr. Benoist pour le lui demander, le faisant en même tems inviter à diner: le Jésuite devoit en être. Dès que le Sermon fut arrivé, le bon Pére impatient & curieux ne put en remettre la lecture; Mr. de Morangis lui-même voulut la faire. Il y en avoit au moins pour deux heures, & les marges étoient chargées de citations. Pendant qu'il lisoit, l'Intendant témoigna trop ouvertement son estime & son affection pour Mr. Benoist, tantôt par son ton, tantôt par ses gestes, tantôt par ses paroles: *Voilà qui est beau, mon Pére! voilà qui est fort!* Le Jésuite de son côté grinçoit les dents de colére, & suoit à grosses goutes. Il garda pourtant le silence jusqu'à la fin: mais alors il se donna carriére, & évapora sa bile par le plus furieux emportement. Il déclama contre l'insolence du Ministre, d'attaquer ainsi la Religion du Roi, & l'accusa de Léze-Majesté: il s'en prit à Mr. de Morangis même, disant qu'il nourrissoit la hardiesse du Ministre, par la faveur qu'il lui témoignoit. Ce Magistrat surpris de l'incartade du Loyoliste, & craignant que son emportement n'allât plus loin, tâcha d'abord de le calmer par la douceur; mais voyant qu'elle étoit inutile, il fit dire à Mr. Benoist de ne pas venir au diner, en l'informant de la raison du contre-ordre, & le faisant assurer qu'il n'avoit rien à craindre. Cette précaution prise, ce sage & intègre Magistrat entreprit son homme, & lui dit tout net, qu'il n'y avoit rien dans ce Sermon, qui rendît le Ministre coupable; que tant que les Edits subsisteroient, il étoit permis aux Réformés de proposer & de défendre leur Doctrine en Chaire, & de combattre aussi celle de l'Eglise Romaine, pourvu qu'ils gardassent les mesures convenables; qu'à cet égard Mr. Benoist n'avoit point manqué; & qu'il ne permettroit jamais qu'on fît de la peine à un homme qui s'étoit fié à lui, & duquel on avoit obtenu le Sermon, comme sous sa garantie. Le Jésuite ne se rendit qu'avec bien de la peine; presque toute la journée se passa en allées & venues: cependant le tems pressoit; Mr.

reconnu la vérité de celle qu'il professoit, il n'y avoit aucun motif qui pût la lui faire abandonner. Il eut encore l'honneur de voir quelquefois la Duchesse à Alençon; cette Princesse l'estimoit même, avant qu'il lui fût connu [*H*] personellement. Les Edits qu'on publioit coup sur coup pour interdire l'exercice de la Religion Réformée dans le Royaume, obligérent Mr. Benoist, après avoir mis ordre à ses affaires domestiques, de se rendre à Paris, dans le dessein de demander à la Cour un Passeport pour se retirer hors de France. Il apprit qu'on sollicitoit un Ordre de le faire arrêter, ce qui l'obligea à se tenir caché d'abord; mais le Procureur du Roi n'aiant pu obtenir cet Ordre, Mr. Benoist partit pour Fontainebleau pour y demander un Passeport. Cependant l'Edit de Nantes aiant été révoqué, il fut obligé de retourner dans sa Province, pour avoir un Passeport du Gouverneur; & en attendant, il envoya sa femme & ses enfans à Rouen. La négligence & l'imprudence de son beau-frère fut cause qu'on lui donna un Passeport où ses enfans n'étoient point compris, & il fut obligé de s'embarquer sans eux à Dieppe. Dans le tems que Mr. Benoist se préparoit à quitter la France, il avoit esperé d'abord de pouvoir vendre ses biens, se proposant de se retirer en Suisse pour y vivre tranquillement avec sa famille, déchargé de tout emploi: mais le Parlement de Rouen aiant porté Sentence contre lui au sujet de l'aliénation des fonds de l'Eglise d'Alençon, & n'étant plus en sureté, il se vit réduit à prendre un autre parti. Mr. Allix, qui étoit de ses amis, le sollicita de passer en Angleterre, où il lui promettoit de s'employer en sa faveur; mais aiant appris par Mr. de Morangis, dont le frère Mr. Barillon étoit Ambassadeur de France à Londres, l'état où les choses étoient en Angleterre, & les projets qu'on y tramoit, Mr. Benoist se détermina à prendre la route de la Hollande. Dès qu'il y fut arrivé, il se fit connoitre avantageusement. Il prêcha à la Haye en presence de la Princesse d'Orange, & l'on travailla à lui faire obtenir la place de Chapelain de cette Princesse; mais ce plan n'aiant pas réussi, les Magistrats de la Ville de Delft choisirent Mr. Benoist pour troisiéme Pasteur de l'Eglise Walonne de cette Ville, & c'est là qu'il a passé le reste de sa vie. Sa fortune fixée, il ne pensa plus qu'à rassembler ses enfans qui étoient demeurés en France; & il eut la consolation d'y réussir, après bien des difficultés. Nous voici parvenus à la Vie *Littéraire* de Mr. Benoist, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Dès qu'il se vit dans une situation tranquille, il s'appliqua entièrement à l'étude. Il publia d'abord deux *Lettres* sur les circonstances du tems [*I*]. Elles furent suivies de l'*Histoire & de l'Apologie de la Retraite des Pasteurs à cause de la Persécution de France* [*K*]. Cet Ouvrage fut attaqué peu de tems après par un Livre intitulé: *Sentimens desintéressés sur la Retraite des Pasteurs de France; ou Examen d'un Livre qui a pour titre*, Histoire & Apologie de la Retraite &c. *à Deventer* 1688 *in*-12 [*L*]. Cet Ouvrage est de Mr. D'Artis, Ministre à Berlin (*c*). Mr. Benoist publia

(*c*) *Lettres de Bayle* Tom. II. Lett. 114 p. 928. Edit. de 1729.

Mr. de Morangis devoit partir le lendemain pour Paris. Enfin l'affaire se termina: il fut conclu qu'on ne feroit aucune affaire à Mr. Benoist, & que le Jésuite auroit la liberté de réfuter le Sermon du Ministre; ce qu'il fit par quatre Sermons, auxquels il invita toute la Ville, aiant envoyé des billets aux personnes les plus distinguées des deux Religions: mais il n'eut pas trop sujet de se féliciter du succès. On voit par ce petit trait, le caractère de certains Ecclésiastiques; & en même tems, qu'il y a dans l'Eglise Romaine des personnes assez équitables pour rendre justice à leurs Adversaires, malgré les Prêtres & les Moines.

[*H*] *Cette Princesse l'estimoit même, avant qu'il lui fût connu personellement.*] En voici une preuve. Le Consistoire d'Alençon aiant à demander quelque chose qui dépendoit de la Duchesse, résolut de lui faire une Députation, & l'on avoit dessein de mettre Mr. Benoist à la tête; mais son Collègue Mr. Sauvage, homme jaloux & avide d'honneur, & auquel il ne faisoit pas bon de s'opposer, pour peu qu'on aimât la paix, voulut être du nombre des Députés, comptant que ce seroit à lui comme au plus ancien à porter la parole. On fit demander audience à la Duchesse: cette Princesse répondit, qu'elle ne prétendoit pas faire aux Réformés l'honneur de recevoir d'eux des Députés, comme d'un Corps politique; mais qu'elle écouteroit celui d'entre leurs Ministres qu'ils voudroient choisir. Elle s'attendoit que ce seroit Mr. Benoist, parce qu'elle savoit qu'il avoit une grande part dans toutes les affaires: elle fut trompée; malgré les autres Députés, Mr. Sauvage prétendit que c'étoit à lui à y aller. Mr. Benoist céda: le prémier fut bien reçu, mais la Duchesse ne put s'empêcher de témoigner qu'elle avoit été fort surprise, en voyant un autre personnage que celui auquel elle s'attendoit.

[*I*] *Deux Lettres sur les circonstances du tems.*] La prémière parut en 1686 sous ce titre: *Lettre d'un Pasteur Banni de son Pays, à une Eglise qui n'a pas fait son devoir dans la dernière Persécution.* Il y a dans cet Ecrit beaucoup de délicatesse d'esprit & de langage, & il est plein de fortes raisons, tant pour représenter à une Eglise qui n'a presque point résisté, la faute où elle est tombée, que pour l'obliger à sortir incessamment de l'état d'Hypocrisie où elle est (3). La seconde parut sur la fin de la même année: *Lettre à un Gentilhomme prisonnier pour la Religion.* Mr. Benoist nous apprend dans les Mémoires de sa Vie, que ces deux Lettres produisirent un heureux effet: le Gentilhomme persévéra courageusement, & délivré enfin de prison, il est venu à la Haye, où il est mort: & par rapport à l'Eglise d'Alençon, à peine demeura-t-il en France la huitième partie de ceux dont elle étoit composée; & de ceux qui restérent, il y en eut très peu qui fissent profession de la Religion Romaine.

(3) Bayle *Nouv. de la Rép. des Lett.* Juillet 1686. p. 815.

[*K*] *Histoire & Apologie de la Retraite des Pasteurs à cause de la Persécution de France.*] Mr. Bayle dit (4) que la délicatesse d'esprit, l'éloquence & l'érudition y éclatent extrèmement, & répondent à l'importance de la matière. L'Auteur y fait trois choses. I. Il raisonne sur la liberté de se retirer qui a été accordée aux Ministres, & qui passe pour une bévue de politique dans l'esprit de beaucoup de gens; & afin de mieux démêler les causes d'une permission qui semble être si peu d'accord avec le reste de la conduite qu'on a tenue, il suit le progrès de la dernière Persécution, ouvrage, dit-il, dont le commencement a *été fort timide & fort circonspect*; le progres *a été fort lent & fort inégal*; & la catastrophe, *suivant les régles de l'Art, a été fort soudaine, & pour mieux dire fort precipitée* (5). II. Il répond à ceux des Réformés, qui voudroient bien excuser leur foiblesse aux dépens de leurs Conducteurs, & faire servir la fuite des uns de prétexte à la chute des autres. Il réfute (6) solidement un Ecrit qui avoit paru contre les Ministres, sous le titre de *Lettre de quelques Captifs en France*, où on les attaque sur ce qu'ils ont pourvu à leur sureté particulière, pendant qu'ils savoient que leur Troupeau étoit attaqué du Loup. Il rapporte (7) les exemples des Saints Hommes, qui se sont soustraits aux Persécutions avant & sous l'Evangile. Il montre par le caractère particulier des circonstances où les Ministres ont été réduits, qu'ils ont pu se détacher légitimement de leur Troupeau: il parle de ce qu'ils ont souffert & de la constance qu'ils ont témoignée (8). Il prouve contre Mr. Brueys, que la mort & les supplices n'entrent point nécessairement dans l'idée des Persécutions (9). III. Il satisfait aux bonnes ames, qui persévéroient encore, & qui s'imaginoient que leurs Pasteurs n'avoient pas rempli leur devoir: c'étoit aussi la pensée de quelques personnes qui regardoient les choses, sans y avoir aucun intérêt. „ La „ matiére, *dit Mr. Bayle* (10), est assurément délicate, „ & ceux qui ne font attention qu'à la Similitude du bon „ Berger, & du Mercénaire, prennent bientôt le parti „ de condamner les Ministres. Cependant ce n'est pas le „ moyen de bien juger des actions: on s'y trompera éternellement, si l'on se contente de les comparer aux „ maximes générales, sans regarder aux circonstances „ particuliéres. C'est à ceci qu'on ramène les Lecteurs." Mr. Benoist leur montre qu'il faut distinguer la *fuite* d'avec l'*exil* (11), & que les raisons de Tertullien contre la fuite des Fidèles sentent le Montanisme dont il étoit déja imbu: on les réfute au long (12). On fait valoir ensuite les raisons de S. Athanase, qui prouve que la fuite n'est point un crime (13). On examine à fond le sentiment de S. Augustin (14), & on montre par bien des preuves tirées de la Parole de Dieu & de l'Histoire Ecclésiastique, qu'on a tort de condamner les Pasteurs de France. On répond au passage de S. Jean & à quelques autres, & après avoir établi les conditions d'une fuite légitime, on en fait l'application aux intéressés. Mr. Benoist n'a pas mis son nom à cet Ouvrage; on ne laissa pas de le reconnoître. *La modestie de l'Auteur*, dit Mr. de Beauval (15), *cacheroit peut être encore son nom au Public, si la délicatesse & les fines beautés de l'Ouvrage n'avoient fait reconnoître Mr. Benoist.*

(4) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Janv. 1687. p. 107.

(5) *Hist. & Apol. de la Retraite des Past.* p. 4.

(6) Ibid. p. 64-74.

(7) Ibid. p. 75-86.

(8) Ibid. p. 97-111.

(9) Ibid. p. 111-146.

(10) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Janvier 1687. p. 109.

(11) *Hist. & Apolog.* p. 146-158.

(12) Ibid. p. 151-181.

(13) Ibid. p. 181-200.

(14) Ibid. p. 200-250.

(15) *Hist. des Ouvr. des Savans* Janvier 1688. p. 107.

[*L*] *Sentimens desintéressés sur la Retraite des Pasteurs de France &c.*] L'Auteur déclare qu'il a principalement deux vues. L'une est de faire voir que les Pasteurs ont mal fait de sortir de France; & quoiqu'il semble excuser leur faute, & que pour la faire passer pour plus légère, il confesse qu'il en auroit autant fait qu'eux (16), s'il avoit été en leur place, il ne laisse pas de la regarder comme une désertion totale, & un abandon entier des devoirs les plus essentiels de leur Ministère. La seconde vue est de faire voir que puisque les Pasteurs ont fait une faute si indigne d'eux, ils la doivent réparer par un généreux retour au service des Eglises, que l'on prétend qu'ils ont

(16) *Sentimens desintér.* p. 29.

blia d'abord le Plan de la Réponse qu'il avoit dessein de faire au Livre des *Sentimens* (d), & cette Réponse même parut peu de tems après; elle est intitulée : *Défense de l'Apologie pour les Pasteurs de France, contre le Livre intitulé*, Sentimens desintéressés &c. *à Francfort* 1688. in-12 [*M*]. Mr. Bayle nous ap-

(d) *Nouv. de la Rép. des Lettr.* Janvier 1688. Art. II p. 6. & suiv.

ont trop légèrement abandonnées. Pour suivre ici le même Plan de l'*Apologie pour les Pasteurs*, l'on a divisé l'Ouvrage en trois Parties. On ne blâme presque rien dans la première, on croit néanmoins y pouvoir faire quelques *Additions* : ce qu'il y a de plus considérable, c'est une considération sur la mort de Charles II. Roi d'Angleterre, sans laquelle on croit que la France n'auroit osé révoquer l'Edit de Nantes. Les autres Additions regardent quelques faits, que l'Auteur a cru assez importans pour en faire part au Public. On entre en matière dans la seconde Partie, & d'abord on reproche à l'*Apologiste* d'avoir employé la *ruse* en faisant valoir des *Préjugés* : on prétend que ces Préjugés sont fondés sur de fausses suppositions (17). On en vient après cela à l'examen des Raisons alléguées par l'*Apologiste*. I. L'impossibilité de tenir une autre conduite dans une si cruelle conjoncture : c'étoit, dit-il, comme une déroute générale après la perte d'une bataille, où chacun crie, *sauve qui peut*. L'Auteur des *Sentimens* convient des difficultés, & non pas de l'impossibilité ; & il ajoute malignement, que le *sauve qui peut* ne convient point aux Chefs d'une Armée & aux Officiers, qui ne doivent rien oublier pour rallier leurs Soldats (18). II. L'Apologiste oppose, que les Eglises par leur révolte soudaine n'ont pas laissé à leurs Pasteurs le loisir de leur donner de bons exemples; & qu'on leur en a même donné, si elles avoient eu le courage de les imiter. On avoue que cette chute soudaine sera l'opprobre & le scandale du Siècle; mais qu'elle devoit être un nouveau motif pour exciter les Pasteurs à venir relever tant de personnes, que la seule violence de la tempête avoit abbattues (19). Il est vrai que l'obéïssance qui est due au Souverain, paroissoit rendre leur fuite indispensable. Cependant l'on prétend ici que cette obéïssance absolue ne regarde que les choses Civiles, & que les Souverains n'ont pas droit de commander à la Conscience. On reproche aux Ministres de s'être ménagés trop politiquement là-dessus; que même dans leurs Sermons ils avoient cessé d'imiter l'exemple des Réformateurs, & celui des Apôtres qui n'avoient pas craint d'attaquer le Paganisme, soutenu par tout le poids de la puissance Romaine & tout l'éclat de l'autorité Impériale. D'où l'Auteur conclud que ce n'est point la Providence, *qui n'a pas jugé à propos de mettre les Pasteurs aux prises avec les plus rudes tentations*, comme le dit leur Apologiste, mais que ce sont eux mêmes qui n'ont pas jugé à propos de soutenir cette épreuve. Il n'approuve pourtant point que par une piété indiscrette l'on s'aille présenter au martyre. Mais il prétend que les Pasteurs devoient regarder les Eglises où ils étoient établis, comme un poste où la Providence les avoit placés, & sur lequel ils devoient expirer (20). III. L'Apologiste avoit soutenu, qu'un Pasteur ne doit plus rien à son Eglise, du moment qu'elle est anéantie par la révolte de ses membres. On lui répond que les liens qui attachent les Pasteurs à leurs Eglises ne sont point rompus par une chute involontaire, & que les changemens que la violence a arrachés ne suffisent point pour anéantir les engagemens d'un Pasteur : c'est ce qu'il appuye par des exemples (21). Dans la troisième Partie, on attaque l'Auteur de l'Apologie sur tout : on lui abandonne néanmoins à peu près Tertullien, mais on dispute fort & ferme sur ce qui regarde l'Apologie de S. Athanase, & la Lettre de S. Augustin à Honorat. On en fait autant sur les exemples des Pasteurs, qui ont fui pendant les anciennes Persécutions de l'Eglise (22). On s'étend beaucoup sur les passages de S. Matth. X., de S. Jean X., & sur quelques autres (23). On entreprend ensuite la discussion des conditions, sous lesquelles l'Apologiste prétendoit que les Pasteurs avoient pu se servir de la liberté que Jésus-Christ leur donne de prendre la fuite ; & l'on en substitue d'autres en leur place, que l'on croit plus sûres dans la pratique (24). En pressant fortement la Similitude du bon Berger & du Mercénaire, l'Auteur fait une réfléxion bien fine sur la conduite que l'on a tenue à l'égard des Ministres. „ Ceux-ci, *dit-il* (25), ont abandonné les brebis & pris la fuite par ordre des loups, qui „ venoient dissiper leurs Troupeaux. . . . . J'avoue que „ plus je considère cette circonstance de la retraite de „ nos Pasteurs, & plus je me persuade qu'elle en est d'autant plus condamnable. Ils savoient bien que les persé„ cuteurs ne demandoient leur éloignement que pour venir „ plus facilement à bout de leur dessein, pour faire tom„ ber toutes les Eglises dans l'Apostasie malheureuse où „ elles sont tombées, & pour empêcher qu'elles ne se re„ levassent après leur chute. En falloit-il davantage pour „ les obliger à faire tout le contraire de ce que les Enne„ mis de Dieu & de l'Eglise souhaitoient si ardemment, à „ s'opposer de tout leur pouvoir à ce pernicieux dessein, „ à fortifier les foibles &c." Mr. de Beauval semble avoir goûté cette réfléxion : il l'appuie d'un exemple fort éblouïssant (26). „ Qu'auroit-on dit de Léonidas enfermé „ dans les Thermopyles, où le nombre des ennemis ren„ doit la valeur même inutile, s'il avoit accepté la per„ mission de se retirer lui seul, & d'abandonner ses Sol„ dats dans le péril? La gloire de sa mort sera immortel„ le, & la plus heureuse retraite sans eux eût flétri tous „ ses lauriers." Ne pourroit-on pas repliquer, qu'il y a une très grande différence; que l'ennemi de Léonidas n'avoit aucune autorité sur lui; & qu'autre chose est de profiter d'une simple permission, & autre chose d'obéïr à un ordre positif de son légitime Souverain? Ce dernier cas étoit celui des Pasteurs. Mr. de Beauval fait une réfléxion bien judicieuse sur la matière en général (27). „ On a dit que *pour bien sentir la compassion, il faudroit en* „ *avoir été digne* : mais il faudroit de même, pour porter „ un jugement équitable sur la Retraite des Pasteurs, s'ê„ tre trouvé dans les mêmes allarmes. On regarde les „ choses d'une manière toute différente dans l'éloigne„ ment. Si S. Athanase avoit vécu aussi tranquillement „ que S. Augustin, il auroit peut-être appellé *mercénaires* „ ceux qui fuyoient la persécution. Et si S. Augustin a„ voit été aussi traversé que S. Athanase, il auroit peut„ être conseillé de fuir. Le danger étoit si pressant, & „ le moyen de l'éviter si facile, qu'il ne faut pas s'éton„ ner si l'on a plutôt écouté la voix & les mouvemens de „ la Nature, que les loix d'un sévère Devoir. Mais ce „ qui préoccupe d'abord, est l'idée qu'on se fait d'un Pas„ teur, qui va braver les périls avec intrépidité. Elle a „ je ne sai quoi de brillant, & qui ressent cette ferveur „ & cette fermeté invincible des prémiers Chrétiens. Au„ lieu que la prudence d'une fuite nécessaire n'a pas la „ même éclat, & frappe beaucoup moins, parce qu'elle „ ressemble à la foiblesse & à la timidité." L'Auteur des *Sentimens* conclud son Ouvrage par une Exhortation aux Pasteurs à retourner en France, pour relever leurs Eglises.

(17) Idem p. 25--41.
(18) Idem p. 44--47.
(19) Idem p. 48--58.
(20) Idem p. 56--68.
(21) Idem p. 68--78.
(22) Idem p. 82--220.
(23) Idem 251--268.
(24) Idem p. 258-290.
(25) Idem p. 284. 285.
(26) *Hist. des Ouvr. des Sav.* Janv. 1688. p. 117.
(27) Idem p. 118.

[*M*] *Défense de l'Apologie pour les Pasteurs de France contre le Livre intitulé Sentimens &c.*] Mr. Benoist remarque d'abord dans la Préface, que son parti est le moins propre à éblouïr, parce que la vanité secrette des hommes leur fait trouver plus de plaisir aux accusations. On s'imagine être plus parfait, quand on remarque des imperfections & des vices dans les autres. Au contraire les Apologies ne touchent d'ordinaire qu'un petit nombre de personnes équitables, qui ne se laissent point entrainer à ce penchant si injuste & si général, qui nous rend plus ingénieux à remarquer les défauts du prochain que ses bonnes qualités. C'est par-là, dit-il, que le Livre des *Sentimens desintéressés* a fait du bruit. La Défense est divisée en sept Parties. La I. renferme des *Considérations générales*, qui roulent sur le caractère de l'Auteur des *Sentimens*, sur ses sentimens, sa méthode, les motifs qui l'ont animé. L'on soutient que cet Auteur a eu des intentions très malignes, qu'il a cachées sous un grand desintéressement & une grande modération ; & qu'après bien des adoucissemens, l'Accusateur des Ministres se sert pourtant des termes les plus durs pour les exposer à la haine publique. On préféreroit une guerre ouverte à ces haines respectueuses, & ces censures d'éclat sont des traits d'ennemi, qui prend le voile d'un amour desintéressé pour la Vérité, afin de blesser plus dangereusement. La II. Partie roule sur les Circonstances qui préparérent la ruïne des Protestans, & on y fait des Observations sur les *Additions* de l'Auteur des *Sentimens*. On entre en matière dans la III., & après quelques Réfléxions sur les Motifs de ceux qui ont blâmé la Retraite des Pasteurs (28), on parle de la *Lettre des Captifs de France*, & l'on justifie ce qui en a été dit. On passe de-là à la matière des *Préjugés*. L'Auteur des *Sentimens* avoit attaqué ceux que l'Apologiste avoit employés, & il avoit même blâmé cette méthode, comme fort suspecte & fort sujette à faire tomber dans l'erreur. On répond à cela, en distinguant les *Préjugés* en deux classes. Les uns, qu'on appelle Préjugés d'*Opinion*, sont des Opinions reçues sans examen & sans fondement; les autres, que l'Auteur nomme des Préjugés de *Raisonnement*, sont de certains Argumens généraux qui naissent de la prémière vue des choses en question, mais qui ne laissent pas d'être tirés de la considération de la chose même. Il avoue que les prémiers sont de grands obstacles à la recherche de la Vérité, mais il soutient que l'on ne peut raisonnablement condamner les derniers ; il ajoute, qu'il est des rencontres, où il y a une nécessité absolue de s'en servir (29). L'Auteur vient ensuite au détail de ces Préjugés, qu'il justifie contre les attaques des *Sentimens* (30). Il montre par l'état des Eglises & des Pasteurs au tems de la Retraite, qu'il n'étoit ni utile, ni nécessaire, ni même possible qu'ils demeurassent en France ; & qu'à comparer les effets de leur Présence avec ceux de leur Retraite, on ne peut nier que celle-ci n'ait été plus avantageuse à leurs Troupeaux. Ainsi il conclud que les Troupeaux n'ont point sujet de se plaindre que les Pasteurs les aient abandonnés, dans le tems qu'ils leur étoient les plus nécessaires ; que les Pasteurs ne sont sortis que lorsqu'on ne les écoutoit plus, & qu'on ne leur laissoit plus lieu de donner de bons exemples (31). La IV. Partie, extrèmement longue, commence par la justification de ceux qui n'ont point voulu cacher les Pasteurs; conduite qu'on avoit condamnée dans les *Sentimens*. Venant ensuite au fond de la question, où il s'agit d'examiner en général, *si les Pasteurs peuvent fuir quelquefois*, on discute en trois Chapitres distincts les sentimens de Tertullien, de S. Athanase, & de S. Augustin, & on tâche de se conserver l'avantage, qu'on en avoit tiré dans l'Apologie (32). En commençant la V. Partie, Mr. Benoist se réjouït de ce que pour

(28) *Défen. de l'Apol.* p. 80--94.
(29) Idem p. 103-117.
(30) Idem p. 118-138.
(31) Idem p. 138-178.
(32) Idem p. 184-240.

(e) Lettres T. II. Lett. 294. p. 11e.

apprend (e) que cette Defense auroit été fortement réfutée à son tour, si, pour l'édification publique, Mr. D'Artis n'eût accordé la suppression de sa Replique aux instances des Amis communs. En 1693, Mr. Benoist donna les deux premiers Volumes de l'*Histoire de l'Edit de Nantes* [*N*]. Les trois derniers parurent deux ans aprés, en 1695. Cet Ouvrage a été attaqué par le P. Thomassin, & par le P. Bordes Prêtre de l'Oratoire [*O*]. Vers ce même tems, Mr. Benoist prit beaucoup de part aux affaires que Mr. Jurieu eut dans les Synodes avec Mr. Elie Saurin, & avec d'autres; il soutint le parti du prémier, mais il paroit par divers traits de ses Mémoires, qu'il n'a pas eu lieu d'en etre fort satisfait. Il fut aussi employé dans les affaires que Mr. Jaquelot eut avec le Synode Wallon; & il se trouva ensuite exposé à une Dispute avec ce Théologien, sans le savoir, à l'occasion de certaines Lettres [*P*]. En 1695, Mr. Le Clerc avoit publié une Paraphrase des quatorze prémiers versets du

Ch.

pour la prémière fois son Adversaire pose nettement l'état de la Question, en reconnoissant qu'il s'agit de savoir, *si les Pasteurs des Eglises de France étoient dans le cas où il est permis de fuir*; ce qui présuppose qu'il est donc permis de fuir quelquefois. Aprés cela toute cette Partie roule sur les *illustres Exemples* de fuite, que nous avons dans l'Ecriture Sainte, & dans l'Histoire Ecclésiastique des prémiers Siécles (33). Dans la VI. Partie on examine les passages de l'Ecriture allégués dans cette Dispute, & les sentimens des Commentateurs (34). Pour tirer la *Conclusion* de toute la Dispute précédente, & faire voir que les Pasteurs de France étoient dans le cas où l'on peut fuir, Mr. Benoist explique dans la VII. & derniére Partie les Conditions de la fuite permise. Il en avoit marqué huit dans l'Apologie. L'Auteur des *Sentimens* les conteste toutes, mais on lui soutient, 1. Qu'il les affoiblit en ne les représentant qu'à demi. 2. Qu'il tombe dans le *Sophisme de Division*, en les prenant chacune à part, au-lieu que leur force vient de leur union. 3. Enfin que si ces Circonstances ne sont pas posées, toutes les Conditions que l'Auteur des *Sentimens* pose ne sont que de pures illusions. On examine ces Conditions. „ L'Auteur, *dit Mr. de Beauval* (35), suit son Adversaire pas à pas, & le combat „ par-tout avec beaucoup d'adresse & d'habileté. Les ré„ fléxions les plus fines, & les expressions les plus déli„ cates coulent de sa plume comme d'une source féconde, „ & ce qui ne lui coute rien, seroit regardé dans un au„ tre comme d'heureux & d'illustres efforts." Un autre Journaliste s'exprime de la manière suivante (36). „ Il „ faut avouer qu'il règne dans toute cette *Defense*, un „ air de beauté, & un certain tour de délicatesse, qui ca„ ractérise fort bien son Auteur; & on ne peut s'empê„ cher, en lisant les deux Ouvrages, de regretter, que „ deux aussi habiles hommes, que lui & son Adversaire, „ aient employé l'un contre l'autre des talens si distin„ gués, & qui pourroient faire tant de fruit, lorsqu'on „ s'en serviroit de concert pour l'utilité du Public, & „ pour l'édification de l'Eglise."

(33) Idem p. 141-186.

(34) Idem p. 187-419.

(35) *Hist. des Ouvrag. des Savans* Mai 1688. p. 76.

(36) *Nouv. de la Rép. des Letr.* Mai 1688. p. 161. 162.

[*N*] *L'Histoire de l'Edit de Nantes.*] Le prémier Tome va jusqu'à la mort de Henri IV en 1610. Mr. Benoist n'a compris dans son Plan le tems qui précéda l'avénement de Henri IV à la Couronne, que pour en faire mieux comprendre toutes les suites, par l'enchainement qu'elles ont avec le passé. Comme son objet principal est l'Edit de Nantes, il retrace en peu de mots tous les événemens qui en furent la cause & le fondement; aprés quoi il fait l'Histoire de ce qui s'est passé sous le règne de ce Prince (37). Le second Volume comprend le Règne de Louis XIII. L'Auteur entre dans de grands détails des affaires des Réformés; ce qui fait que le discours est coupé, & chargé par cette multitude de faits; ainsi il n'y faut chercher ni ornemens ni embellissemens: il a fallu se retrancher au nécessaire, & se resserrer dans la sécheresse de la narration (38). Le troisiéme Volume contient tout ce qui est arrivé depuis l'an 1643 jusqu'en 1665. On y voit un long tissu de ruses, de chicanes & d'injustices (39). Dans le quatriéme, on continue l'Histoire des vexations faites aux Réformés depuis 1665 jusqu'en 1683 (40). Enfin le cinquiéme contient le dénouement des quatre qui ont précédé, ce qui est arrivé depuis 1683 jusqu'à la Revocation de l'Edit de Nantes, & les suites de cette Révocation (41). Mr. de Beauval nous apprend une particularité, qui mérite d'être conservée: c'est que Mr. Tessereau, Secrétaire du Roi, mort à Rotterdam en 1689, avoit travaillé dans le même dessein que Mr. Benoist. Sa capacité & son attachement à la Religion lui avoient fait confier le maniement des affaires les plus délicates & les plus épineuses; ainsi il avoit conservé des Mémoires de tout ce qui s'étoit passé sous ses yeux. Il employa le loisir de son exil à digérer & à mettre en ordre tout ce qu'il avoit pu rassembler. Son Ouvrage étoit tout prêt pour l'impression, & aprés sa mort il fut remis entre les mains de Mr. Benoist, qui y a trouvé des Mémoires fort exacts, & beaucoup de réfléxions très judicieuses sur les infractions de l'Edit (42).

(37) Voyez en l'Extrait dans l'*Hist. des Ouvrag. des Sav.* Avril 1691. p. 439-417.

(38) Idem *Septembre* 1691. p. 41-64.

(39) Idem *Fevrier* 1691. p. 241-261.

(40) Idem *Mars* 1691. p. 292-311.

(41) Idem *Août* 1695. p. 187-341.

(42) Id. ib. p. 141. 142.

[*O*] *Cet Ouvrage a été attaqué par le Père Thomassin & par le Pere Bordes.*] Le prémier de ces Auteurs publia en 1686 & 1687 deux Volumes in-8. sous le titre de *Traité de l'Unité de l'Eglise, & des moyens que les Princes Chrétiens ont employés pour y faire rentrer ceux qui s'en étoient séparés.* Cet Ouvrage fut réimprimé en 1703 avec les Additions posthumes de l'Auteur, & on l'intitula: *Traité Historique & Dogmatique des Edits & autres moyens spirituels & temporels, dont on s'est servi dans tous les tems, pour établir & pour maintenir l'Unité de l'Eglise Catholique. Divisé en deux Parties; la prémière depuis le commencement de l'Eglise jusqu'au IX. Siécle; la seconde depuis le IX. Siécle jusqu'au dernier. Par le feu P. Louis Thomassin Prêtre de l'Oratoire.* Paris 1703. 2 Voll. in-4. Le P. Bordes publia en même tems, un *Supplément au Traité des Edits &c. où l'on répond à divers Ecrits séditieux des pretendus Réformés, particuliérement à l'Histoire de l'Edit de Nantes, comprenant les huit derniers règnes de nos Rois. Par un Prêtre de l'Oratoire.* Paris 1703 in-4. Mr. Benoist fit savoir par un Mémoire (43), qu'il travailloit à répondre au P. Thomassin, & à l'Auteur du *Supplément*, & donna le Plan de sa Réponse: Il dit, qu'il parlera du Père Thomassin avec les égards dûs à son mérite, mais qu'il n'en usera pas de même avec l'Auteur du *Supplément*. „ On fera, *ajoute-t-il*, son Portrait, pour donner au vif celui d'un par„ fait Missionnaire, dans le caractère de qui la chicane, „ l'ignorance, la passion, l'impudence, l'imposture, & „ plusieurs autres vertus de la même espèce entrent né„ cessairement &c." Cette Réponse de Mr. Benoist n'a point paru. L'Auteur du *Supplément* publia en 1706 une Brochure de 12 pages in-4. contre le Mémoire de Mr. Benoist (44).

(43) Inséré dans les *Nouv. de la Rép. des Letr.* Octobre 1701. p. 471. & suiv.

[*P*] *Il se trouva exposé à une dispute avec ce Théologien, sans le savoir, à l'occasion de certaines Lettres.*] Mr. Jaquelot commença en 1698 à publier des *Lettres à Messieurs les Prélats de l'Eglise Gallicane*, mais il ne se nomma point; on marqua seulement qu'elles s'imprimoient à la Haye chez François l'Honoré Marchand Libraire. Elles paroissoient tous les mois en feuilles volantes in-4. Vers le même tems avoit paru le *Traité de la manière d'examiner les Différends de la Religion*, par Mr. Le Vassor. Mr. Benoist soupçonna que ces deux Ouvrages venoient de la même main, & ce qui le lui persuada d'autant plus aisément, dit-il dans ses Mémoires, ce fut la tromperie du Libraire qui imprimoit les Lettres, qui disoit aux curieux qui s'informoient d'où elles venoient, qu'il en avoit reçu le Manuscrit d'Angleterre. Il en avoit déja paru cinq, & elles sembloient tendre à un Accommodement, par la manière honnête & polie dont on y traitoit ce même Clergé qui avoit causé la ruïne des Réformés. Mr. Benoist entreprit de les réfuter par d'autres Lettres anonymes, où l'on ne marqua ni le nom du Libraire, ni le lieu de l'impression; il les intitula, *Avis sincères à Messieurs les Prélats de France, sur les Lettres qui leur sont adressées sous le titre de Prelats de l'Eglise Gallicane.* Elles paroissoient tous les douze ou quinze jours in-12. La prémière est du 1. de Juillet 1698. Mr. Benoist y accusoit l'Auteur des *Lettres* de ne parles pas le langage d'un Protestant, & tâchoit même de rendre sa foi suspecte sur les Mystères de la Religion. Mr. Jaquelot aiant vu les trois prémiéres Lettrea de son Antagoniste, les traita de *Libelle* dans un petit Avertissement qu'il mit à la fin de sa VI. Lettre, & Mr. Benoist répondit par un autre Avertissement à la fin de sa IV. Lettre. Cependant son Libraire le trahit, & on tâcha par des menaces de l'obliger à discontinuer. Le bruit que cela faisoit, & la colère de Mr. Jaquelot, instruisirent Mr. Benoist de l'Auteur des Lettres qu'il avoit attaquées, ce qui ne servit qu'à l'exciter à continuer; voici par quelle raison. Il nous apprend, dans ses Mémoires, qu'on avoit soupçonné en France Mr. Jaquelot d'entrer dans le Projet de la Réunion des Religions. Ce qu'il y a de certain, c'est que son père dont il étoit Collègue, & lui, s'étoient engagés à ne point s'y opposer. La chose se découvrit, & le Projet s'en alla en fumée; mais on soupçonnoit Mr. Jaquelot d'avoir encore du penchant à y revenir, & le style de ses Lettres confirmoit ces soupçons. Mr. Benoist continua ses Réponses; mais aprés la VII. Lettre, contenant les *Avis aux Prélats de France*, il en donna deux autres intitulées, *Lettres à tous les Réformés François, ou qui sont encore dans le Royaume sous l'oppression, ou qui sont dispersés dans toute l'Europe, & tous autres qu'il appartiendra.* A la fin de la dernière Lettre du 25 d'Août 1698, il ajouta un petit Avertissement où il mit son nom. Je remarquerai ici en passant une légère faute que Mr. Des-Maizeaux a faite en rendant compte de cette Dispute (45). Il dit que ce fut aprés cette dernière Lettre, que *le Libraire de Mr. Benoist se dé-découvrit*: il se trompe, on savoit auparavant qui il étoit: en voici une preuve assez particulière. Mr. Benoist rapporte dans sa Vie, que Mr. Jaquelot, accompagné de témoins, alla trouver ce Libraire, auquel il dit fièrement, qu'il lui notifioit que c'étoit lui Jaquelot qui étoit l'Auteur des *Lettres aux Prelats de l'Eglise Gallicane*, lui ordonnant de le faire savoir à Benoist; à quoi il ajouta quelques menaces, qui n'empêchérent pas le dernies d'aller son train. L'erreur est peu importante, ce n'est que pour une plus grande exactitude que je la remarque. D'abord Mr. Jaquelot voulut s'adresser au Synode Walon; il publia un Ecrit intitulé, *Laure de Mr. Jaquelot à Messieurs les Pasteurs & Conducteurs des Eglises Walonnes des Provinces-Unies* &c. in-4. Mr. Des-Maizeaux dit là-dessus, *qu'il*

n'en

(44) Voyez *Lettres de Bayle* T. III. p. 1048. 1049. Not. a.

(45) *Lettr. de Bayle* T. II. p. 722. 723. not. 2.

Ch. I. de l'Evangile selon S. Jean, avec des Remarques: Mr. Benoist combattit son Explication par trois Dissertations (*f*); ce qui irrita fort contre lui le Théologien Arminien, qui n'étoit pas endurant, comme il le lui a fait sentir dans le *Parrhasiana*. Les traits de ce Livre ne trouvérent pas Mr. Benoist insensible; du moins ai-je entre les mains le commencement d'un Ouvrage contre le *Parrhasiana*, qui est d'un style très mordant: on ne sera peut-être pas fâché d'en voir ici un morceau sur l'*Art de conjecturer*, dont Mr. Le Clerc avoit parlé (*g*) [Q]. Mr. Benoist a aussi fait imprimer quelques Sermons, & quantité de Lettres soit à ses Amis, soit aux Réformés de France, sans y mettre son nom.

(*f*) Imprimées à Rotterdam en 1697. in 8.

(*g*) *Parrhasiana* T. I. p. 122.

n'en reçut pas toute la satisfaction qu'il attendoit (46). Il a été mal informé: l'affaire ne fut pas seulement discutée dans le Synode; voici le fait. Mr. Jaquelot, soit qu'il se défiât du jugement du Synode, soit que son impatience ne lui permit pas de l'attendre, employa le crédit de quelques personnes de distinction, pour obliger Mr. Benoist à se soumettre à la décision d'Amis communs. Ce dernier le refusa, disant, que si Mr. Jaquelot avoit quelque plainte à faire contre lui, il n'avoit qu'à s'adresser au Consistoire de Delft. Mr. Jaquelot prit ce parti, & porta ses plaintes le 12 de Février 1699. On nomma quatre Commissaires, qui firent signer aux deux Parties un Compromis, par lequel ils promettoient d'acquiescer à la décision des Commissaires, sans en appeller à aucun autre Tribunal. En vertu de ce Compromis, les quatre Commissaires dressérent un Acte d'accommodement, par lequel Mr. Jaquelot & Mr. Benoist s'engageoient à garder le silence. Le prémier fit d'abord difficulté de se soumettre, mais enfin il acquiesça, & ces deux Messieurs s'embrassérent: cet accord fut conclu le 13 de Mars 1699. Mr. Benoist l'observa, & garda le silence; mais Mr. Jaquelot continua ses Lettres malgré sa promesse: elles sont au nombre de XXVIII, la derniére est du 23 de Mars 1700.

(46) *Ubi supra.*

[Q] *Un morceau sur* l'Art de conjecturer, *dont Mr. Le Clerc avoit parlé.*] Le Manuscrit d'où il est tiré a pour titre: *Zeuxis, ou le Portrait du Peintre, contenant diverses Remarques sur le Livre intitulé Parrhasiana.* Mr. Benoist adresse la parole à l'Auteur, de la manière suivante: „ C'est à la nouveauté que tendent tous vos efforts, & vous avez si bien trouvé le secret de renouveller toutes choses, qu'en vous servant avec un peu d'application de l'Art Critique de vos Amis, vous réussiriez enfin à faire du Livre d'un ancien Auteur un Livre nouveau, qui ne garderoit du prémier que la grosseur & le titre. Si vous aviez le loisir de donner au Public ce *Traité de l'Art de conjecturer*, que vous estimez si utile, il vous aideroit puissamment à cette réformation des Auteurs, & par-là vous réduiriez les Anciens au bon-sens de notre Siécle. Il ne faudroit que faire quelque conjecture favorable, qui leur apprît à penser & à parler comme nous. En vérité, Parrhase, vous ne devez pas envier à notre Siécle un Traité si curieux; vous le lui devez; & après qu'on lui a donné par les régles de la Critique l'Art de douter de tout, & de réduire toutes sortes de sujets à l'incertitude, il seroit de votre charité de lui apprendre à conjecturer, pour se tirer de l'irrésolution par la conjecture. Vous auriez à examiner dans cet Ouvrage ce que c'est que le *Probable*, & l'*Improbable*, termes dont on se sert beaucoup sans les entendre. Vous détermineriez les bornes de la Probabilité. Vous expliqueriez, ce que peu de gens connoissent, quelle est l'essence du probable, ce qui fait qu'une opinion est probable, quelle force d'argument ou d'autorité met un sentiment dans l'état de probabilité, & vous donneriez la mesure du plus ou du moins, qui est fort importante dans ces matières; car vous êtes sans doute de ceux qui tiennent qu'on doit se ranger au plus probable, & que par conséquent il faut savoir ce qui fait, entre deux sentimens appuyés sur des preuves insuffisantes, le différent degré d'incertitude, qui donne lieu de préférer l'un à l'autre." On montre ensuite que la liberté des Conjectures peut être pernicieuse, sur-tout quand il s'agit de la Religion. „ Un peu de bon-sens & de droiture, *continue l'Auteur*, sera connoître & confesser à tout le monde, que cet Art prétendu est très propre à renverser les principes les plus solides, & qu'il n'y a point de Vérité sur laquelle on ne puisse répandre des ténébres par le moyen d'une Conjecture. Gardez-y toutes les mesures qu'il vous plaira, cela n'empêchera pas qu'on ne puisse, quand on voudra, donner atteinte aux plus solennelles Vérités, quand on ne les connoit qu'en conséquence d'un témoignage. La hardiesse d'un Critique peut inventer quelque correction à faire dans une seule lettre du témoignage, & cela suffit pour l'altérer. S'il y a des Vérités qui puissent passer pour constantes, ce sont celles-ci sans doute; *qu'il y a un Dieu; qu'il y a une Vie éternelle; qu'il y a des moyens d'y parvenir*, savoir, *obéir à Dieu*, *croire en Jésus-Christ*. Mais oseriez-vous penser que ces Vérités puissent tenir bon contre la hardiesse des Conjectures, appuyées sur quelque régle de Critique? Y a-t-il un seul mot dans ces diverses Propositions, auquel on n'attache pas de différentes idées? C'est donc à quoi reviennent vos Arts favoris de *critiquer*, & de *conjecturer*, à ouvrir la porte à toutes sortes d'impiétés, & à autoriser la témérité des esprits corrompus de tout entreprendre. Quand vous direz qu'une Conjecture, proposée comme une Conjecture, ne peut pas faire de mal, parce qu'on peut l'abandonner, si l'on voit qu'elle manque de fondement; vous ne justifierez pas pour cela l'usage des Conjectures. L'expérience nous a convaincus plus d'une fois, qu'une Conjecture une fois avancée ne tombe jamais par terre. Comme elle a pu trouver un Auteur, elle manque bien rarement de trouver des Approbateurs; peu à peu on la dégrossit, on la développe, il se forme des partis pour l'attaquer & pour la défendre: & quoique d'abord on n'ait proposé les choses que comme des doutes, enfin on se vante d'en avoir trouvé de bonnes raisons. C'est-là la source de tant de Sectes dans la Philosophie, de tant de divers Systêmes dans toutes les Sciences humaines. Cela est arrivé dans le tems qu'on ne savoit pas encore le noble Art de conjecturer, & que chacun de ceux qui s'en méloient avec le plus de succès, conjecturoit à l'avanture, & ne savoit pas encore qu'on pût perdre le bon-sens dans les régles, & se faire illusion méthodiquement. Combien réussiroit-on mieux aujourd'hui, si on avoit réduit cet Art en maximes, établi des Maîtres pour l'enseigner, & fait de cette étude une partie de ce qu'il faut apprendre, avant que de s'appliquer aux hautes Sciences? Un heureux génie, cultivé par cette méthode, trouveroit bientôt le moyen de rappeller dans le doute le petit nombre de Vérités, que nous connoissons avec certitude. Ce qu'on doit conclurre de-là, c'est que quelque crédit qu'on veuille donner à la Critique & aux Conjectures, si on veut bien les tolérer dans les choses de peu d'importance, on doit au moins les fuir & les détester quand il s'agit des choses où les Conjectures peuvent être des impiétés, & n'en tenir pas quitte ceux qui les avancent, pour dire, Ce n'est qu'une Conjecture, & je n'ai pas prétendu la donner pour vérité. Il ne doit pas être permis de blasphémer par Conjecture, ni de soumettre à l'audace d'une Critique licencieuse, ce qui intéresse la Religion. Quand on porte les Conjectures jusques dans l'essentiel de la Religion, la chose devient très sérieuse; & on feroit une étrange Religion de celle d'un homme, qui ne croiroit rien ou presque rien que par Conjecture. Vous donneriez au Public un Ouvrage capable de le divertir, & peut être de lui apprendre à *discerner les Esprits*, & à *connoître s'ils sont de Dieu*, si vous vouliez bien lui expliquer à quoi reviendroit la haute idée qu'un homme se vanteroit d'avoir de la Religion, s'il osoit conjecturer (47), I. Que l'Inspiration des Livres Sacrés, à proprement parler, ne revient à rien; que les Livres Historiques ont été écrits, comme toutes les autres Histoires, par des gens qui ont rapporté ce qui étoit arrivé de leur tems, ou ce qu'ils avoient recueilli de quelques anciens Mémoires; que les autres Livres n'ont été inspirés à leurs Auteurs que par un esprit de piété, comme le sont aujourd'hui à nos Ecrivains leurs Ouvrages de dévotion; que dans ces Ecritures que nous appellons *Saintes*, il y a des Piéces qui sont plutôt dictées par l'excès des passions humaines, que par l'Esprit de Dieu, par exemple le Ps. CIX. le Ch. III. du Livre de Job, & quelques autres semblables; qu'à l'égard des Prédictions, celles qui contiennent des Visions ou des Songes, ont été écrites comme les autres Histoires, & ne contiennent qu'un récit de ce que les Prophètes ont vu, & qu'ils ont récité selon leur manière de comprendre & de réciter les choses; qu'à l'égard de celles où il est dit que Dieu a parlé, nous n'avons que le sens en gros des choses dont il leur avoit donné de claires idées; d'où il s'ensuit naturellement, que nous ne savons s'ils ont bien compris & fidèlement exprimé ces choses, que parce que nous voulons nous prévenir en faveur de leur bonne-foi. II. Que ce que nous connoissons par la Raison, est la Parole de Dieu. III. Que Dieu n'a pas eu dessein de nous donner dans les Ecritures un Corps de Doctrine, qui contînt au moins les Principes généraux de la Religion; que chaque Auteur des Livres Sacrés a eu ses vues à part, & s'est proposé d'expliquer de certains faits, rélatifs seulement aux affaires de son tems; que l'Auteur de la Genèse n'a pas pensé à nous expliquer si la Matière est éternelle ou non, en nous parlant de la Création du Monde; que quand David a dit dans les Pseaumes qu'il a composés, des choses qui sont trop grandes & trop hyperboliques pour lui convenir, il a prophétisé sans y penser; d'où l'on pourroit conclurre que, selon ce sentiment, ces excès & ces hyperboles ne sont au fond que des Descriptions outrées, & pour ainsi dire fanfaronnes, où David parle de lui-même avec trop de vanité. IV. Qu'il peut y avoir dans les Livres Canoniques des Romans, comme le Livre d'Esther; des jeux d'esprit, comme le Cantique des Cantiques; des Ouvrages impies, comme l'Ecclésiaste, qui pourroit bien être la production d'un homme à peu près Sadducéen. V. Que notre Sauveur a eu une *Inspiration* constante & perpétuelle; comme si toute l'habitation de la Divinité en lui se réduisoit à ce qu'il étoit un homme qui avoit été perpétuellement inspiré, au-lieu que les autres ne l'avoient été que par saisons

REFLEXIONS sur l'Art de conjectures.

(47) Tout ce qui suit regarde les *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande*, dont on sait que Mr. Le Clerc est l'Auteur.

nom. Il dit même dans sa Vie, qu'il ambitionnoit si peu le nom d'Auteur, qu'il y a des Ouvrages de sa façon, où il a permis qu'on ait mis le nom de quelque autre, & qu'il ne veut pas seulement reclamer. Il a eu aussi une espèce de querelle avec Mr. van den Honert le père, Ministre alors à Amsterdam, & depuis Professeur en Théologie à Leyde. La dispute rouloit sur le Style du Nouveau Testament. Il y a sur ce sujet une Brochure in-4. de Mr. Benoist *. En 1712 notre Savant donna un Ouvrage assez curieux, intitulé: *Mêlange de Remarques Critiques, Historiques, Philosophiques & Théologiques, sur les deux Dissertations de Mr. Toland, intitulées, l'une:* L'Homme sans Superstition, *& l'autre:* Les Origines Judaïques. *Avec une Dissertation, tenant lieu de Préface, où l'on examine l'Argument tiré du Consentement de tous les Peuples pour prouver l'existence de Dieu, & on réfute les principales Objections par lesquelles on a prétendu l'affoiblir.* A Delft, chez Adrien Beman, 1712. in-8. Il y a bien des choses curieuses dans cet Ouvrage; & la Dissertation préliminaire mérite d'être lue avec attention. Nous avons laissé la Vie de Mr. Benoist, au tems de la sortie de ses enfans de France, pour parler de ses Ouvrages; reprenons à present le fil de la narration. Sa joie ne fut pas de longue durée: au bout de peu d'années, il eut la douleur de perdre d'une manière fort triste son fils, âgé pour-lors de 17 ans, & déja fort avancé dans ses études. Sa fille ainée épousa Mr. Ancillon de Berlin, avec lequel elle ne fut point heureuse. Pressé par les Lettres qu'elle lui écrivoit, il fut obligé dans l'année 1703 d'entreprendre le Voyage de Berlin, d'où il ramena sa fille, avec un fils qu'elle avoit. Elle mourut ensuite en Hollande, & n'a point laissé d'enfans, le fils dont on vient de parler étant mort, aussi-bien qu'une fille qu'elle avoit eue. Mr. Benoist reçut à Berlin des marques d'estime des personnes de la plus haute distinction; la Reine même lui fit l'honneur de le recevoir à sa table. En 1715, Mr. Benoist, âgé de près de soixante-seize ans, & aiant cinquante & un an de Ministere, obtint des Magistrats de Delft d'être *Emeritus*, d'une manière très honorable. Sur la fin de sa vie, sa vue s'étoit fort affoiblie, & il étoit obligé de tenir un œil fermé, pour pouvoir se servir de l'autre. Il ne laissoit pas de s'occuper dans son Cabinet, comme on le verra dans la suite de cet Article, où l'on communiquera au Lecteur diverses Remarques sur des sujets importans, tirées de ses Papiers qu'on a entre les mains †. Enfin Mr. Benoist est mort le 15 de Novembre 1728, âgé de près de quatre-vingt-neuf ans. A l'égard de son Caractère, voici ce qu'il en dit lui-même. Il étoit patient, pacifique, timide, aimant le repos, & par cela même porté à la paresse; cependant appliqué & diligent, quand il étoit à l'ouvrage. Facile à contracter amitié, il n'étoit point heureux dans le choix de ses Amis. Sa trop grande complaisance le fit tomber dans beaucoup de piéges. On l'a accusé d'avarice, mais à tort; il avoit plutôt du penchant à la prodigalité: mais le caractere de sa femme l'obligea toujours à se gêner à cet egard. Nous ajouterons à ces traits, que Mr. Benoist avoit l'esprit fin & insinuant; qu'il parloit bien, soit en public, soit en conversation ordinaire; qu'il avoit un heureux génie. Il paroit par ce qu'on a trouvé parmi ses Manuscrits, qu'il aimoit à penser librement, & à tenter de s'ouvrir de nouvelles routes. Il ne croyoit pas que la Science des Médailles fût aussi utile qu'on le prétend [R]. Il

* En 1705. Mr van den Honert publia des Dissertations sur le Style du N. T. dans lesquelles il maltraita Mr. Benoist, qui répondit la même année. Voy. *Hist des Ouvrag. des Sav.* Mai 1702 p. 221 & Septembre p. 293.

† On en est redevable à Mr. *Benvenst* Pasteur de l'Eglise Walonne d'Utrecht, qui les avoit entre les mains, & qui a bien voulu les communiquer.

„ & par intervalles. VI. Que l'Ame pourroit bien n'être que matérielle, & par conséquent capable de se dissoudre & de mourir comme le Corps, immortelle seulement parce que Dieu la conserve & l'empêche de mourir. VII. Que les peines éternelles ne dureront pas toujours, & que tôt ou tard tous les hommes seront bienheureux. Il seroit à propos de faire voir qu'avec de telles Conjectures, on ne laisse pas d'avoir une haute idée de la Religion, sur-tout quand à celles-là on en pourroit ajouter une bonne vingtaine d'autres sur des sujets de la dernière importance. Or qu'y a-t-il de ferme & d'assuré dans la Religion d'un tel homme? A quoi se réduit ce qu'il peut croire avec certitude? Combien y a-t-il d'autres Vérités que l'incertitude de ces Articles remet dans le doute, par un nécessaire enchainement des unes avec les autres? Sur tous ces points au moins il est constant qu'il ne peut y avoir rien d'assuré, ni ce que la Conjecture pose, ni la Proposition opposée. Ce qu'on appelle Conjecture, est de soi-même, & en vertu de ce nom, regardé comme douteux; & la Proposition même, contraire à la Conjecture, doit être problématique; puisque si elle étoit certaine & évidente, on ne s'amuseroit pas à conjecturer. Voilà donc une Religion, dont les principes sont bien chancelans; & un homme *extrémement pieux*, de qui la piété consiste à ne croire rien. Car, Parrhase, vous avez des Amis, qui attestent qu'une bonne partie de ces Conjectures viennent d'un Docteur de ce caractère. Est-ce donc que l'excellence de la Religion consiste dans le Pyrrhonisme? que pour être un bon Dévot, il faut mettre la moitié de la Théologie en problême? être tout prêt, sur le plus ou le moins de vraisemblance que les Conjectures pourront recevoir, à les quiter ou à les reprendre?"

REFLEXIONS sur la Critique.

J'ajouterai ici, ce que Mr. Benoist dit ailleurs sur la Critique. „ On a, *dit-il*, maintenant une si haute opinion de la Critique, qu'il semble qu'il n'y a rien de certain ni de parfait dans les Sciences, sans elle; qu'un homme se fait meilleur gré d'avoir remis une lettre pour l'autre dans quelque passage d'un ancien Auteur, que s'il avoit fait quelque utile découverte pour la vie. Je suis persuadé au contraire, que les Critiques modernes ne font que vetiller, qu'ils corrompent plus de passages qu'ils n'en rétablissent; & qu'en un mot cet Art, qui est leur marotte, est une espèce de vermoulure, qui peu à peu gâtera toutes les Sciences, comme elle en a déja donné de beaux essais dans la Religion. Je trouve fort digne d'un honnête-homme ce que dit Muret, qui après avoir corrigé quelques mots qui n'avoient point de sens dans les Editions communes, & faisant une manière d'excuse de ce qu'il avertit que c'est lui qui a corrigé ce passage, s'exprime ainsi: *Ego*, dit-il, *talia plerumque prætermitto. Quid enim Lectoris interest scire, quis primus ita emendaverit? Relinquamus hæc adolescentulis, qui unam aut alteram literam corrigere putant esse idem, quod olim vincere Olympia.* [Je passe ordinairement ces sortes de choses sous silence. Car quel intérêt le Lecteur a-t-il de savoir, qui est le prémier Auteur d'une Correction? Laissons cette petite vanité à de jeunes Ecoliers, qui s'imaginent avoir acquis autant de gloire en corrigeant une ou deux lettres, qu'autrefois un Vainqueur aux Jeux Olympiques.] Aujourd'hui, un homme qui aura dressé la Généalogie de quelque dépravation, & bâti sur une Conjecture incertaine, & quelquefois plus badine que raisonnée, le rétablissement du sens qu'il attribue à l'Auteur, ne se croiroit pas récompensé, si tout le Parnasse ne battoit des mains à son honneur."

REFLEXIONS sur la Science des Médailles.

[R] *Il ne croyoit pas que la Science des Médailles fût aussi utile qu'on le pretend.*] „ C'est aujourd'hui, dit Mr. Benoist, la Science à la mode, que celle des Médailles; & si on en croit les Curieux qui s'y appliquent, il n'y a point de Monumens si utiles pour la connoissance de l'Histoire. Mais il ne faut pas s'étonner de les entendre parler si avantageusement de l'objet de leur prévention. Les Médailles sont la seule chose que les prémiers Héros de la République des Lettres ont laissé à déchiffrer aux Beaux-Esprits de notre tems, pour se distinguer par les recherches de l'Antiquité. Les Manuscrits, les Tombeaux, les Colonnes, les Inscriptions, les Arcs de Triomphe &c. ont eu leur tems; & tel a fait plus de cas d'un morceau de marbre, où il ne paroissoit que des restes effacés d'une Inscription d'où on ne pouvoit tirer un sens parfait, ou d'une Apothéose, ou d'un Spectacle, que jamais on n'en a fait de la découverte du nouveau Monde. Mais ces matières sont épuisées, on y déterre peu de nouveautés, les esprits en sont las, il leur faut un autre amusement; & on le trouve dans les Médailles. Ceux qui se sont le plus appliqués à la recherche de ces Monumens, n'ont jamais manqué d'élever le genre d'étude qui les occupoit, au-dessus de tous les autres. Les Médaillistes ont fait comme les autres Antiquaires, & si on s'en rapporte à eux, pour être accompli dans toutes sortes d'Arts & de Sciences, il faut se connoitre en Médailles. Mais si on ne savoit l'Histoire que par les Médailles, on ne sauroit rien; & au contraire, ce n'est que parce qu'on sait l'Histoire, qu'on peut entendre les Médailles. Desorte qu'elles ne sont tout au plus qu'une preuve obscure de ce qu'on sait déja clairement d'ailleurs. Ceux qui ont voulu écrire l'Histoire sur la foi des Médailles, ont aisément reconnu qu'elles sont de très peu d'usage. On peut consulter là-dessus Mr. *Vaillant* dans son *Histoire des Ptolomées*, & Mr. *Buonarotti* dans ses Remarques Historiques. Entre les Médailles, il y en a de *fausses*; il y en a de *mal marquées*; il y en a plusieurs *sans date*, & sans aucune singularité qui puisse faire voir à quoi elles se rapportent; il y en a qu'on avoit préparées pour des évènemens qu'on espéroit, mais qui n'ont pas eu de suite; il y en a que la flatterie a frappées pour éterniser de prétendues actions ou qualités des Princes, ou autres personnes distinguées, qui n'ont jamais eu ces

„ qua-

Il avoit une pensée fort singulière sur Pétrone [*S*]. Il regardoit la fameuse dispute sur la Préférence des Anciens ou des Modernes, comme ridicule [*T*]. Il n'estimoit pas la Philosophie Cartesienne [*V*]. Mr. Benoist ne paroit pas avoir ajouté légérement foi à de certaines Prédictions vulgaires, qu'on

„ qualités, ni fait ces actions; Il y en a qui ont été frappées par des gens de Partis opposés, pour se tourner en ridicule les uns les autres; il y en a qui n'ont nul autre fondement que le caprice de l'Ouvrier, qui a voulu faire parade de son adresse. Si on bâtit sur tout cela des événemens, ce n'est pas enrichir l'Histoire, c'est la barbouiller. Au moins il est certain que pour ne tomber pas dans l'illusion, il faut une profonde & judicieuse connoissance de l'Histoire, qui garde l'esprit des surprises que les Médailles lui peuvent faire; & qu'à parler juste, les Médailles servent beaucoup moins à perfectionner l'Histoire, que l'Histoire ne sert à donner l'intelligence des Médailles. Si quelqu'un a la curiosité de voir comment les Antiquaires se servent des Inscriptions, & quelles Conjectures ils y appuyent pour en tirer ce qu'il leur plait, il n'a qu'à lire le Recueil de *Raphael Fabretti*, imprimé à Rome en 1699 chez *Dominico Antonio Ercole*. Il y trouvera aussi un grand nombre de précieux Monumens & de rares Inscriptions, dont tout le mérite consiste en ce qu'elles ne servent à rien. Dans les Inscriptions & dans les Médailles, l'Orthographe est souvent mauvaise, la Syntaxe mal observée, les Barbarismes très communs, & mille fautes commises contre le Langage. Cependant, c'est une des sources, d'où Mrs. les Critiques tirent les preuves de leurs Conjectures pour la correction des Auteurs, à qui ils veulent faire dire ce qu'ils n'ont peut-être jamais pensé.

REMARQUES sur Petrone.

[*S*] *Il avoit une pensée fort singulière sur Pétrone.*] „ Pétrone passe pour un des Auteurs les plus élégans qui aient écrit en Latin, & il est vrai qu'on y trouve je ne sai quoi de fort agréable dans le style. Mais, *ajoute Mr. Benoist*, quand toute la Nation Grammairienne devroit m'excommunier, & me comparer au Juge de Pan & d'Apollon, je dirai que l'Ouvrage de Pétrone est Grec a *capite ad calcem*. Tous les personnages sont Grecs. Pas un seul ne porte un nom Latin. La scène n'est point à Rome, on le suppose gratuitement; elle est dans quelqu'une des Villes du Canton qu'on appelloit autrefois *la Grande Gréce*; c'étoit peut être Naples. La diction est tout à fait Grecque, & ce sont des mots Latins construits à la Grecque. J'en donnerai des exemples ailleurs (48). Les Religions & les Mœurs y sont Grecques. *Encolpius*, *Ascyltos*, *Lycas*, *Tryphæna*, *Doris*, *Giton*, *Eumolpus*, *Agamemnon* & tous les autres, sont des noms Grecs. J'ai quelque soupçon que c'est une Traduction d'un Ouvrage écrit prémiérement en Grec: ou bien, si j'osois dire tout ce que je pense, il me semble qu'il y a quelque chose d'Africain dans cet Ouvrage, mais d'Africain poli, & qui conservant le génie fleuri de la Nation, l'a corrigé par la délicatesse de Rome. Le nom de *Trimalchio* est très mal écrit par une aspiration. Par ce moyen on en fait un composé monstrueux d'un mot Grec & d'un mot Hébreu, de τρὶς (*tris*) & de מלך (*Molech*), comme s'il avoit pris ce surnom pour dire qu'il s'estimoit autant que trois Rois, ou qu'il étoit trois fois en bonheur. Ce nom est composé de τρὶς & de μαλακὸς, & signifie *ter mollis*, *mollissimus*; parce qu'on a voulu donner en lui le portrait d'une vie bassement efféminée. Dans les mœurs, dans les discours, dans toute la famille de ce personnage ridicule, on ne voit rien que de bas, d'extravagant, & plein des marques de la plus sale mollesse. Il faut donc écrire ce mot *Trimalcis*, puisque le *k* est inconnu dans la Langue Latine. Ce Gueux revêtu fait un conte d'un homme qui avoit trouvé l'invention de faire du verre malléable, & qui pour récompense de cette rare invention, fut fait mourir par les ordres de Tibère, à qui il avoit présenté un vase de ce verre. La raison qu'il rend de cette cruauté, est que Tibère eut peur que cette invention ne fît décheoir l'or de son prix: & qu'il voulut, pour conserver à l'or sa valeur, ôter la vie à cet homme, qui étoit le seul qui sût son secret, afin que l'invention périt avec l'Inventeur. Ce conte est ridicule dans toutes ses parties. Celui qui le fait, est un original d'impertinence; il ne parle que pour dire une sottise; il ne fait rien qui ne soit presque insensé: cependant on a reçu de lui cette fable, comme si elle étoit vérité constante. Tibère n'étoit ni assez inhumain pour faire une telle action, ni assez fou pour la couvrir d'une raison si extravagante. Cette histoire de *Trimalcis* est pareille à celles qu'on voit dans le récit de son souper touchant les Sorciers & les Sorcières, & leurs déguisemens en Loups-garoux. Cependant, combien de Grammairiens ont trouvé cette fable si belle, qu'ils en ont fait une histoire véritable? Il est vrai que Dion Cassius la récite aussi; mais Dion Cassius l'a prise de Pétrone, & c'est un Auteur que je ne crois pas trop digne de foi dans les choses qu'il n'a point vues; il ramasse tout avec trop peu de jugement, dans les choses anciennes; tout lui est bon, & il employe sans discernement tout ce qu'il trouve. Autre preuve de la pénétration des Grammairiens: *Eumolpe* est représenté s'amusant à faire des vers pendant un naufrage, & ne voulant pas souffrir qu'on l'interrompe pour le sauver, parce que, dit-il, le vers cloche à la fin, *carmen laborat in fine*. Qui croiroit qu'on a voulu faire passer cela pour une marque d'une ame grande & courageuse, qui s'élevoit si haut au-dessus de la crainte de la mort, qu'elle ne daignoit pas interrompre son application à finir un vers, pour songer à se tirer d'un danger presque inévitable? Cependant *Eumolpe* est un personnage ridicule en son genre, sous le nom duquel on fait la satyre de ceux qui croyoient que tout le bonheur & la gloire de la vie consistoit à faire des vers. Environ le tems de Néron, & pendant le régne des Vespasiens, la Poësie étoit devenue une maladie épidémique, tout le monde s'en méloit, aussi-bien que de déclamer. Pétrone tourne en ridicule & la fureur des Déclamations, & l'extravagance des Poëtes; & c'est pourquoi il donne des exemples de Poëtes ridicules, & de ridicules Déclamateurs. Mais graces à Mrs. les Critiques, ce que Pétrone a dit d'*Eumolpe* pour exprimer l'excès insensé de son attachement à faire des vers, on nous le fait passer pour un exemple de vertu & de grandeur d'ame. C'est ainsi que les Grammairiens nous représentent souvent le sens des Auteurs. Le Pétrone de *Nodot* est le plus misérable Ouvrage qu'on puisse voir. Il n'y a pas une seule de ses Additions qui convienne à Pétrone. Rien ne pouvoit faire moins d'honneur ni à l'Auteur de ces pitoyables Additions, ni à leurs Approbateurs. Il n'a pris ni le style de Pétrone, ni le fil de son Histoire. Je m'étonne que ceux qui ont voulu remplir le vuide de cet Ouvrage, n'aient pas appris de lui-même quelle est la matiére dont ils devoient se servir pour cela. Il y a un passage après les vers que Pétrone a faits sur l'Inconstance de l'Amitié, après que Giton a préféré Ascyltos à Encolpe son prémier Ami; il y a, dis-je, un passage où Encolpe fait l'abrégé de son Histoire, de celle de Giton, & de celle d'Ascyltos. En prenant de cet abrégé le fond d'une narration précédente, il seroit aisé de trouver en gros ce qui manque, encore qu'on ne pût trouver tout le détail particulier des avantures, ni rencontrer les finesses des expressions, & la délicatesse des pensées, dont Pétrone s'étoit servi. Cet abrégé fait paroitre, qu'il y avoit beaucoup de saletés dans ce qui est perdu; & c'est vraisemblablement la cause de cette perte. Mr. de Beauval, rendant compte du Pétrone de Nodot (49), met entre les raisons de douter si les Additions sont de Pétrone ou d'un Moderne, qu'on y voit une expression qui se rapporte à la pratique d'aujourd'hui, mais qui ne paroit pas avoir été en usage du tems de Pétrone; savoir, se trouver à la Toilette des Dames, *assidere ad officia matutina*. Je ne doute point que cela ne fût en usage au tems de Pétrone, au moins à l'égard des Dames qui vivoient un peu galamment. On trouve dans une des Lettres de Sénèque, un passage qui peut éclaircir ce sujet (50): *Vetemus salutationibus matutinis fungi & foribus assidere Templorum: humana ambitio istis officiis capitur. Deum colit, qui novit. Vetemus lintea & strigiles Jovi ferre, & speculum præbere Junoni. Non quærit ministros Deus.* Il paroit par-là, qu'on rendoit aux Dieux & aux Déesses les mêmes devoirs, par lesquels on tâchoit de gagner la bienveillance des hommes ou des femmes d'autorité. On alloit à leur porte attendre qu'il fût tems de leur donner le bon jour; présenter aux hommes les instrumens de leur propreté, ou en s'habillant, ou en sortant du bain; tenir le miroir aux Dames pour leur aider à se parer. De-là on transféroit les mêmes devoirs au service des Déesses. Cela présuppose qu'il y avoit alors quelques soins & quelques offices, qu'on pouvoit appeller *assidere ad officia matutina*; & chez les femmes galantes, il est aisé de juger qu'on y admettoit les hommes qu'on favorisoit, aussi-bien que les femmes de qui on recevoit les salutations ordinaires."

(48) On n'a rien trouvé la-dessus.

(49) *Hist. des Ouvr. des Savans* Novembre 1692. p. 122.

(50) *Epist.* 95. p. 426. 427. *Senecæ Oper.* Paris. 1607. folio.

[*T*] *Il regardoit la fameuse dispute sur la préférence des Anciens ou des Modernes, comme ridicule.*] „ Je ne trouve, *dit il*, rien de plus plaisant que la dispute que nous avons vu naitre touchant la comparaison des Anciens & des Modernes; & je m'étonne que ceux qui ont formé cette question, n'en aient pas senti le ridicule. Je ne veux pas me fonder ici sur les raisons qui attribuent la préférence incontestablement aux Anciens; ce seroit-là entrer dans le fond de la question. Mais ce que je trouve de fort plaisant, c'est que ceux qui disputent la préférence aux Anciens, sont en même tems les Juges & les Parties. Qui sont les Parties? ce sont les Anciens & les Modernes. Qui sont les Juges? ce sont les Modernes. Et ce qu'il y a de plus absurde, c'est que les Modernes président tout seuls, & que les Anciens ne disent mot; ou qu'au moins, comme ils ne parlent que par la bouche des Modernes, ils ne disent guères que ce que leurs propres Parties leur permettent de dire."

[*V*] *Il n'estimoit pas la Philosophie Cartésienne.*] On en jugera par quelques traits que nous allons rapporter. „ La plaisante chose, dit-il, qu'on a remarquée dans la Vie de Descartes! Avant que de devenir Philosophe, il tomba, dit-on, dans une espèce d'Enthousiasme; c'est-à-dire en termes honorables, ce qu'on diroit bourgeoisement, il eut quelques accès de folie. Pour s'en délivrer, il fallut avoir recours aux Messes & aux Neu-

qu'on fait courir ordinairement après coup [X]. Il regardoit tous les Systèmes Philosophiques sur l'influence de l'Ame sur le Corps, & particulierement celui des Causes occasionnelles, comme mal fondés [Y]. Spinosa étoit, selon lui, l'homme du monde le moins digne du bruit qu'il a fait; & il croyoit

vaines, & implorer le secours de S. Mathurin, qui préside à la guérison de ces maladies. Depuis cela, il se consacra tout à la Philosophie. La belle origine d'un Systême! Qui l'auroit cru, que le Cartésianisme fût un présent de S. Mathurin? N'est-ce point de-là que vient, que *pour être Cartesien, il faut un peu renoncer au sens-commun*, & se préoccuper fortement contre ce qui est le plus commun & le plus sensible? Pour moi, si je trouve tout ce Systême ridicule & mal bâti, je l'attribue à ce que je n'ai pas encore fait ma Neuvaine; & que peut-être je ne la ferai jamais, parce que je ne suis pas fort assuré qu'il y ait jamais eu un Saint qui s'appellât Mathurin."

„ Descartes dit en quelque lieu, que les Scholastiques ont pu donner aux Espaces imaginaires les qualités qu'ils ont voulu, parce que c'est eux qui les ont faits. Il a raison; & comme c'est lui qui a fait la Matière subtile, il a usé du même droit, & il lui a donné les qualités qu'il a voulu. On peut dire de cette Matière, *se non è vero, è ben trovato*. On en fait tout ce qu'on veut. Elle est si fine, si insinuante, si mobile, qu'elle ne permet jamais qu'il y ait du vuide au Monde, parce qu'elle se fourre par tout, elle s'accommode à toutes sortes de pores, elle ne trouve rien qui l'arrête; & il le faut bien, car si elle pouvoit être arrêtée un clin d'œil, il y auroit quelquefois du vuide durant un clin d'œil. Cependant, comme obéïssante fille du Philosophe, elle s'arrête par-tout où il faut faire ressort; elle ne peut passer par ces pores, elle oublie sa souplesse accommodante, elle devient roide & forte, & contrepèse quelquefois à de grandes forces. Il y a cent autres services contradictoires qu'elle rend à la Philosophie Cartésienne, par la propriété dont Descartes lui a fait présent, de devenir tout ce qu'on veut.

„ Nous n'avons point, *dit ailleurs Mr. Benoist*, ou nous n'avons guéres d'idées simples & absolues des choses. Nous n'en avons presque point d'autres, que de négatives ou de rélatives. Nous savons ce qu'elles ne sont pas, ou ce qu'elles sont sous de certains égards & dans de certains rapports. Les unes & les autres sont produites en nous par la comparaison que nous faisons des choses entre elles: d'où il résulte, 1. Que les unes ne sont pas les autres. 2. Ce que les unes sont à l'égard des autres; utiles, dommageables; agréables, desagréables, alliables, repugnantes &c. Cependant par un effet de cette raison, dont nous faisons tant de cas, nous batissons de ces idées négatives & rélatives, des essences positives & absolues, & nous en déduisons des absurdités, que nous voulons faire passer pour des vérités évidentes. Ainsi les Cartésiens, qui sont les auteurs de cette maniere de philosopher, aiant une idée négative de l'Ame, & sachant seulement qu'elle est immatérielle, & qu'elle n'a par conséquent aucune propriété résultante de la Matiére, batissent là-dessus une idée de l'Ame, qu'ils veulent faire passer pour sa véritable essence; à peu près comme si connoissant que la Canicule n'est pas un homme, & que par conséquent elle n'a pas les propriétés humaines, je voulois conclurre de là que je connois parfaitement sa nature, & que j'en ai une véritable idée."

[X] *Mr. Benoist ne paroit pas avoir ajouté légèrement foi à de certaines Prédictions, qu'on fait courir ordinairement après coup.*] Voici une preuve de ce qu'on avance. Mr. Jurieu (51) rapporte une Prédiction qui regarde l'état de l'Angleterre sous Charles I. & avant lui durant assez longtems, comme aussi ce qui devoit suivre le régne de ce Prince infortuné. Mr. Jurieu paroit y ajouter foi. Sur quoi Mr. Benoist remarque, que „ tout ce qu'il en dit ne prouve, ni que cette Prédiction soit ancienne, ni qu'elle ne soit pas une fourberie. On trouve toujours à point nommé de telles Prophéties, ou pour procurer, ou pour appuyer ces Révolutions d'un Etat. Il y a un caractère infaillible pour les reconnoitre: c'est qu'elles ne paroissent jamais que dans l'occasion où elles ont du rapport, & que jamais elles ne manquent de s'arrêter à l'état des affaires dans le tems qu'on les publie: elles ne portent jamais leurs vues dans l'avenir. On y joint quelques traits pris du passé, afin qu'il semble que la Prédiction vient de loin. Ainsi quelque Républiquain, qui vouloit faire recevoir la Révolution d'Angleterre après la mort de Charles I. comme une chose prévue & prédite de loin, & pour ainsi dire, ordonnée par les Destinées, fait finir la Puissance Royale avec ce Prince; mais il se garde bien de rien dire de l'avenir. Il en est de même de la Prédiction venue de Rome, que les Jésuites Anglois de Liége ont communiquée à Mr. Cuper, comme il le rapporte dans sa Lettre à Mr. Jurieu (52). Elle a été inventée pour flatter le Parti Jacobite en Angleterre, & pour l'entretenir dans ses bonnes intentions pour le Roi Jaques II. & pour sa Famille. Mais elle ne prédit que le passé. Les images qui regardent ce qui a précédé sont beaucoup plus claires, comme tirées sur des événemens connus, que celles qui regardent les suites de la derniére Révolution. Peut-être qu'on l'avoit fabriquée pour animer le zèle de Jaques II. & lui donner lieu de croire qu'il rétabliroit le Papisme. On conte une semblable Prédiction par le Miroir magique, qui avoit appris à Catherine de Médicis que le Roi de Navarre succéderoit à ses enfans. Cela a été inventé pour favoriser ce Prince, & pour entretenir dans l'espérance d'un bon succès, ceux qui tenoient son parti à la Cour ou parmi le Peuple, pendant la vie de Henri III. C'est pourquoi la Prédiction forgée sur l'état présent des affaires ne va pas plus loin que Henri IV. Il y avoit en Portugal une Prédiction de même nature, que les Espagnols tirérent à leur avantage, après la mort ou la perte de Sébastien. Ils prétendoient que leur Roi étoit celui qui étoit désigné dans la Prophétie. Mais le Duc de Bragance aiant été reconnu Roi par les Portugais, on lui appliqua la Prédiction, & on trouva qu'elle lui convenoit parfaitement. C'est que la Prédiction aiant été forgée sur la Révolution causée par la mort de Sébastien, il fut aisé de la faire parler en faveur de celui qui parut donner le plus de lustre à la Couronne de Portugal. On prétendoit cette Prédiction faite dès le tems d'Alphonse Henriquez, prémier Roi de Portugal; mais on n'en avoit jamais parlé avant la mort de Sébastien (53). Je me souviens que pendant les Guerres Civiles de France, on fit courir une Prédiction, suivant laquelle il se devoit donner une Bataille en Poiton près d'une certaine Croix, & il devoit y avoir une horrible effusion de sang; mais on ne disoit point à qui la Victoire demeureroit. Tout ce qui s'étoit déja passé depuis les Barricades de Paris, y étoit bien représenté. Le reste tendoit à rendre la Reine odieuse, & sur-tout le Prince de Conti, qui y étoit dépeint d'une manière à ne pouvoir être méconnu. Il y étoit appellé, *ce Bossu, ce Contrefait, ce Marque de Nature*. Le dessein étoit de faire que tout le monde évitât de se joindre à ce Prince, qu'on disoit qui devoit venir de Guienne avec une Armée, & au devant de qui on devoit en envoyer une autre de la part de la Cour. L'événement a fait voir le ridicule de cette fourbe grossière. Les Prophéties de *Drabicius* (54) étoient de même nature. Elles prédisoient toujours ce qui avoit été résolu par les Conjurés, dans le Parti de qui il étoit; & elles tendoient à persuader que ces desseins étant prédits de la part de Dieu, devoient être appuyés du secours des hommes."

(51) *Hist. des Dogm. & des Cult.* p. 472.

(52) *Voy. Supplem. à l'Hist. Crit. des Dogm. & des Cultes* p. 12. à la fin de cet Ouvrage.

(53) *Voy. Nouv. Relat. de la Cour de Portugal.* Amst. 1702.

(54) *Voy. Diction. de Bayle*, Article DRABICIUS.

[Y] *Il regardoit tous les Systèmes Philosophiques sur l'influence de l'Ame sur le Corps, & particuliérement celui des Causes occasionnelles, comme mal fondés.*] „ La maniére dont l'Ame peut agir sur le Corps, est un écueil où la Philosophie fait naufrage. Il est vrai que c'est elle-même qui crée cet écueil, exprès pour y venir briser son Vaisseau. Elle bâtit cet écueil de plusieurs fausses suppositions. 1. Se forgeant une fausse idée de la nature de l'Esprit. 2. Décidant de pure autorité, que l'Esprit ne peut agir sur la Matiére; & n'alléguant pour raison de cette décision, que l'idée qu'on s'est forgée de la nature de l'Esprit. Que l'Esprit soit un Etre intelligent, ou une Substance qui pense, je n'en doute point. Que ce soit un Etre distingué de la Matière, ou pour parler plus juste, des Etres matériels, je le crois encore. Mais qu'il ne puisse y avoir de communication de l'un de ces Etres à l'autre, je ne vois pas de raisons qui le puissent démontrer. I. Parce que ces Etres n'ont aucune propriété qu'ils n'aient reçue, aiant tous été créés par la même Cause; & que cette Cause aiant dessein que la différence de leur nature n'empêchât pas leur communication, a pu leur donner, si elle l'a voulu, la propriété d'agir l'un sur l'autre. II. Parce que le Créateur aiant créé, comme il est incontestable, des Esprits qui devoient être unis à un Etre matériel, il est absurde de s'imaginer qu'il n'ait pas donné à ces deux Etres différens, des propriétés qui fassent le lien de leur union, & par lesquelles ils puissent agir l'un sur l'autre. III. Parce qu'on s'imagine sans fondement, que Dieu créant ces deux genres d'Etres différens, les a mis dans un éloignement, qui ne leur permet point de s'approcher. IV. Parce qu'on donne un sens équivoque au mot d'*agir*, ou à tout autre synonyme, qu'on veut mettre en sa place, entendant par-là l'action d'un Corps sur l'autre. Or il est bien vrai qu'un Esprit ne peut agir sur un Corps, comme un Corps agiroit sur l'autre; ni un Corps agir sur un Esprit, comme il agiroit sur un Corps: mais qu'y a-t-il qui puisse empêcher que l'Esprit n'agisse sur le Corps, d'une manière propre à l'Esprit, en vertu d'une propriété qu'il a reçue avec l'être même, & qu'il ne reçoive de même l'action du Corps, d'une manière qui convient à la propriété que le Créateur lui a donnée? Mais quelle est cette propriété? Je répons que voilà ce qui fait l'illusion. Mrs. les Philosophes aiment mieux faire un long tissu d'absurdités, que de confesser qu'il y a quelque chose qu'ils n'entendent pas: il vaut mieux tout obscurcir par des conjectures froides & ridicules, que de prononcer jamais un mot si honteux, *Je n'en sai rien*. Je répons en second lieu, que quand nous connoitrons la nature de l'Esprit, nous connoitrons aussi ses propriétés; mais que comme nous ne connoissons que négativement l'essence de l'Esprit, nous ne pouvons aussi connoitre ses

„ pro-

croyoit que le Systême de cet Athée a donné aux Beaux-Esprits plus d'exercice qu'il ne mérite, & qu'en general, ou on s'y est mal pris en le réfutant, ou on n'a pas pris le chemin le plus court & le plus naturel pour y réussir [Z]. Mr. Benoist n'avoit pas non plus une idée fort avantageuse du caractère

„ propriétés d'une autre manière. Je veux dire, que nous savons seulement que l'Esprit n'est pas un Corps, & que par conséquent il n'agit pas à la manière d'un Corps; mais nous ne savons pas la différence essentielle de l'Esprit & du Corps, & par conséquent, nous ignorons la différence essentielle de leur manière d'agir.

„ La Doctrine des Causes Occasionnelles peut conduire aisément au Spinosisme. Entre croire que *Dieu fait tout*, & que les Créatures ne sont que des Occasions de ses Opérations, ou croire que *Dieu est tout*, & que les Créatures ne sont que ses membres ou des parties de sa substance, il n'y a pas un si grand intervalle qu'on se l'imagine. Il ne faut, pour passer de l'un à l'autre, que considérer qu'on rend les Créatures tout à fait inutiles, & qu'on ne peut dire pourquoi Dieu les a faites, s'il est vrai qu'elles n'ont ni action, ni *causalite*. Dieu pouvoit faire sans elles, tout ce qu'il falloit à leur présence seulement. D'où il s'ensuit, qu'il faut renoncer au Systême, ou qu'il faut dire que les Créatures ne pouvoient n'être pas, & qu'elles étoient à Dieu comme les Parties au Tout, ce qui est le Spinosisme tout pur. Quand on prétend que l'Ame n'est pas la cause de ses idées, on en fait une machine, aussi-bien que du Corps. Le sentiment qu'elle a d'une couleur ou d'une chaleur, ne venant point de l'Ame, mais de l'opération de Dieu qui crée en elle ce sentiment; il s'ensuit que l'Ame est passive, & qu'elle n'agit pas plus qu'un Corps, quand il en rencontre un autre, à l'occasion duquel Dieu imprime à cet autre une partie de son mouvement. Je dis plus: le sentiment que l'Ame a de ce sentiment, & la *conscience* même de sa propre existence, n'appartient pas à l'Ame. Cette idée n'est pas plus l'effet de sa pensée, qu'une autre idée. Ainsi elle ne s'apperçoit de sentir les objets, & de sentir sa propre existence, que parce que Dieu, selon ce Systême, crée en elle cette conscience & ce sentiment. D'où il s'ensuit évidemment, qu'elle n'a pas plus de part à ses pensées, que les Corps à leurs mouvemens, & aux effets qu'ils produisent; puisque Dieu produit en elle toutes ses idées à l'occasion des Objets, comme il produit dans les Corps tous leurs mouvemens, à l'occasion des Corps qui les environnent. Ainsi l'homme n'a rien qui ne soit machine depuis la tête jusqu'aux pieds; & cette Raison, dont il est jaloux jusqu'à l'idolatrie, est machine, comme ses bras & ses jambes."

[Z] *Spinosa étoit, selon lui, l'homme du monde le moins digne du bruit qu'il a fait, & il croyoit . . . . . qu'en général, ou on s'y est mal pris en le réfutant, ou on n'a pas pris le chemin le plus court & le plus naturel pour y reussir.*] Mr. Benoist remarque d'abord, que la plupart des argumens qu'on allègue, se réduisent à trouver des absurdités dans le Spinosisme. „ Cette manière de raisonner est fort à la mode; mais elle est très fausse. I. Parce que chacun aiant sa manière de concevoir, ce qui paroit une absurdité à l'un, paroit une suite nécessaire de ses Principes à l'autre. II. Parce qu'il n'y a point de Systême qui n'ait des absurdités, au sentiment de quelqu'un; qui même sont telles, que celui qui adopte le Systême, a de la peine à les expliquer. III. Parce qu'au fond, si ce qu'on appelle absurdité, est une conséquence naturelle & nécessaire d'un Principe certain & évident, l'apparence d'absurdité ne doit pas prévaloir contre l'évidence du Principe. Elle doit seulement nous convaincre d'une chose, que nous avons bien de la peine à confesser, savoir, qu'il y a des choses que nous ne comprenons pas bien, & dont les liaisons avec l'Ordre & la Vérité nous sont inconnues. Par exemple, y a-t-il un seul Systême dans la matière de la Conversion de l'homme, qui soit exempt de ces prétendues absurdités? Il n'y en a pas, selon moi, de plus grossière que celle des Sociniens, qui ôtent à Dieu la connoissance des futurs libres & contingens, de peur que sa Préscience ne fit tort à la Liberté de l'homme. Cela me paroit incompatible avec le bon-sens, qu'il faille supposer un Dieu qui ne peut juger de certains événemens futurs que par conjecture, de peur que si on lui attribuoit d'en juger avec certitude, cela ne tint trop dans sa dépendance la Liberté qu'il a donnée à l'homme. Mais ce qui me paroit une absurdité aussi grossière & plus impie que la Transsubstantiation, paroit au Socinien une vérité claire & évidente, parce qu'il regarde à son tour comme une absurdité qui deshonore Dieu, que l'homme ne soit pas l'Arbitre souverain de ses actions, & que cependant il y en ait que Dieu punit comme criminelles; que Dieu prévoie que l'homme va mal faire, & qu'il ne l'en empêche pas &c.; choses que de mon côté je regarde comme des vérités fort simples & fort évidentes. Quand je raisonne contre lui par les absurdités que je trouve dans son Systême, ou quand il raisonne contre moi par les absurdités qu'il croit déduire du mien, nous perdons l'un & l'autre notre peine; parce que ce qui paroit absurde à l'un des deux, passe pour véritable dans l'esprit de l'autre, à cause qu'étant persuadé de l'évidence de son principe, il en regarde toutes les conséquences naturelles, comme des vérités sensibles. Cette manière donc de disputer revient à rien.

„ Une autre manière de raisonner, qui revient à celle-là, & qui est encore fort à la mode, c'est d'attribuer à de certaines causes, des effets qui ne leur conviennent point, & qui n'en dépendent que par accident. C'est le sophisme que les Logiciens appellent a *non causa pro causa*. Par exemple, on raisonne ainsi contre les Prodiges: Si la Providence ordonne les prodiges pour faire craindre les jugemens de Dieu contre les crimes des hommes, ces prodiges doivent détourner les hommes de leurs crimes. Or il arrive tout le contraire. Les prodiges, par exemple, obligent les Idolâtres à redoubler les actes criminels de leur Idolatrie, & à faire des crimes plus noirs que ceux de leur Superstition ordinaire. Ainsi, quand on rapportoit au Sénat de l'ancienne Rome quelque prodige nouveau, cela ne servoit qu'à multiplier les actes de l'Idolatrie, & quelquefois à les outrer d'une manière exécrable, jusqu'à immoler aux Dieux des victimes humaines. Les prodiges donc étant la cause de ces excès furieux, ne peuvent pas être préparés par la Providence de Dieu pour la correction des hommes. On trouve souvent cette manière de raisonner dans le Livre intitulé, *Pensées sur les Comètes*; on la fait valoir extrêmement dans plusieurs occasions, où les nouvelles méthodes ne se peuvent soutenir d'une autre manière; & cela retombe dans l'argument de l'Absurdité, parce qu'on prétend faire observer par-là des absurdités dans le Systême qu'on réfute. Cependant cet argument est faux; & on peut le renverser en montrant, que ce qu'on regarde comme l'effet d'une certaine cause, n'en est pas l'effet proprement, puisqu'il ne vient que d'une certaine disposition du sujet sur lequel la cause opère, qui est étrangère à la cause même. Si on prétend que l'usage naturel de la Nuit n'est pas de se reposer, parce qu'elle sert aux Débauchés, aux Assassins, aux Voleurs &c. à commettre de noires actions; on raisonne mal: la Nuit n'est que par accident la cause de ces malheurs, parce qu'il se trouve des hommes dont le cœur est disposé à se servir de son obscurité pour satisfaire leurs passions. C'est ainsi que la distinction du *tien* & du *mien* est la cause des Procès & de la Chicane; que la distinction du Rang entre les hommes est la cause de la Tyrannie &c. Dans tout cela, & dans mille autres cas semblables, on ne peut regarder ce qui est suivi du mal, comme la véritable cause du mal, puisqu'elle ne le produit que par accident, par de certaines dispositions qui empêchent l'effet naturel de son opération. Il ne faut donc pas se servir de ces manières de raisonner obliques & indirectes, qui, à proprement parler, quoiqu'elles éblouïssent quelquefois, ne sont au fond que de purs sophismes. Ainsi quand on réfute *Spinosa*, il s'y faut prendre d'une autre manière; & pour cela il faut tâcher de se faire une idée nette de son Systême, afin de reconnoitre mieux de quel côté il faut l'attaquer, pour en trouver le foible & pour le démonter plus facilement. La manière dont je voudrois y procéder consiste en une considération fort simple & fort aisée, qui est, que ses expressions sont contraintes & forcées, & qu'aiant voulu retenir les termes dont les Philosophes se servent communément, afin que son Systême parût moins nouveau, & moins éloigné des opinions ordinaires, il a été réduit à joindre à ces termes connus des idées inconnues, qui trompent ses Lecteurs, & leur persuadent qu'il pense à peu près comme les autres, puisqu'il parle à peu près comme eux. Il faut être bien avant dans son Systême, avant que de remarquer combien il faut que les idées qu'il attache aux expressions soient différentes de celles qu'on y joint dans le langage ordinaire. L'absurdité des conséquences, où il engage insensiblement après avoir promené par des principes qu'on croit entendre, force à reconnoitre qu'il ne dit pas ce qu'il semble dire, & qu'il y a un sens tout nouveau à chercher dans ses paroles. Le prémier terme où cet artifice est sensible, quand on y fait attention, est celui de *Substance*. Il est certain que par ce mot il entend tout autre chose que le commun des Philosophes, quoique par la définition qu'il en donne, il semble convenir avec eux. Voici comme on peut le remarquer. Les Philosophes regardent la Substance comme une *Espèce* de l'*Etre*, & ils reconnoissent une autre *Espèce* d'*Etres*, qui, quoiqu'ils soient dépendans de la *Substance* à laquelle ils sont nécessairement attachés, parce qu'ils ne peuvent être sans elle, ne sont pas néanmoins des *riens*. Je ne veux pas rappeller ici les *Accidens* de l'Ecole, & remettre en crédit les questions qui appartiennent à cette manière de philosopher. Je ne veux pas aussi disputer, si toutes sortes de Modifications sont des réalités, ou si une Modification est le même Etre que la Substance qu'elle modifie. Je veux seulement dire, qu'une Modification n'est pas un *néant*; puisqu'il est certain que des Modifications se tirent les dénominations & les distinctions des Etres; & qu'il y auroit de l'absurdité à dire que ce fussent de purs *néants* qui fissent les différences d'un Etre à l'autre, & les diversités de leurs formes & de leurs opérations. Je veux dire, en second lieu, que les Philosophes ont accoutumé de regarder la *Substance* comme un Genre subordonné à l'*Etre*, qui a des Espèces inférieures; mais qui est

ractère & du Systême des Sociniens [AA]. En travaillant fur l'Ecriture, ce favant Théologien ne s'en tenoit pas a ce que les Interprétes avoient dit avant lui; il aimoit à penser par lui-meme, & à s'ouvrir des routes nouvelles pour l'intelligence des Livres Sacrés. S'il n'a pas toujours rencontré juste, cela n'empéche pas qu'il n'ait fait voir qu'un beau genie est estimable, lors même qu'il se trompe. On peut en juger par quelques Explications neuves, dont nous allons faire part au Public. Nous nous flattons qu'on nous saura bon gré de tirer de l'obscurite les pensées d'un homme du caractère de Mr. Benoist, d'autant plus qu'il paroit n'avoir pas eu dessein de les ensevelir avec lui; car il déclare dane les Memoires de sa Vie, qu'il laisse à ses Heritiers ou à ses Amis le soin de les publier. C'est donc suivre ses intentions, que d'en enrichir cet Article; & c'est en même tems remplir le Plan de cet Ouvrage. Notre Savant croyoit que le Fruit que Ruben apporta à sa mère *, & que nos Versions appellent des *Mandragores*, étoient des Fraises [BB]. Selon lui, les Interprétes ont plutot augmenté, que

* Genef. XXX. 14.

„ elle-même inférieure à l'*Etre*, comme à un Genre souverein. Au lieu de cela, Spinosa met la *Substance* en le place de l'*Etre*; & il fait d'elle un sujet sans supérieur & sans collatéral. C'est-à-dire proprement, qu'il prend la *Substance* pour l'*Etre*, dans le sens qu'on appelle *metaphysique* ou *transcendant*, sans en considérer ni les divisions, ni les différences. Après cela, il veut appliquer à le Substance les propriétés de l'*Etre*, principalement l'Unité & la Perfection. De l'une il tire sa vision d'une *Substance* unique, & de l'autre celle de ses propriétés infinies. S'il evoit employé le mot d'*Etre*, il se seroit d'abord découvert; & à la vérité, son Systême auroit été plus clair & plus intelligible; mais il auroit été aussi plus aisé à démonter, & l'absurdité en euroit paru dès la prémière Proposition. Qu'on mette, par exemple, le mot d'*Etre* au-lieu de *Substance* dans les définitions de Spinosa, & conséquemment dans la seconde Proposition de se prémière Partie, on aura celle-ci: *Deux Etres, qui ont divers Attributs, n'ont entre eux rien de commun.* La fausseté de cette Proposition est sensible; parce qu'on sait que quelque diversité qu'il y ait entre plusieurs *Etres* à l'égard des Attributs qui constituent leurs différences, il ne laisse pas d'être vrai qu'ils conviennent tous dans l'idée commune d'*Etre*; & que par conséquent, quoiqu'ils aient des Attributs divers, ils ont au milieu de ces differences, quelque chose de commun. Quoiqu'on accorde à Spinosa, que l'Attribut est ce qui est conçu comme ce qui constitue l'Essence, il ne faut pas craindre qu'on soit forcé de lui accorder les conséquences qu'il en tire. Car il s'ensuit seulement de cette diversité d'Attributs, que les divers Etres n'ont pas une même Essence: comme de ce que le Corps & l'Esprit ont des Attributs différens, il s'ensuit que l'Essence du Corps & l'Essence de l'Esprit n'est pas la même. Mais bien loin qu'il s'ensuive que ces Etres d'essence diverse n'aient rien de commun, il s'ensuit au contraire très évidemment, que chacun aiant une Essence constituée par les Attributs qui lui sont propres, & qui le font différer de tout eutre, il a cela de commun evec ceux dont il diffère le plus, qu'il a une Essence, c'est-à-dire, qu'il *est*. D'où il s'ensuit encore, que si les Attributs de l'un sont supposés être des principes actifs, & ceux des autres des principes passifs, il ne répugne point à leurs idées que l'un agisse sur l'eutre, qu'il le meuve, qu'il le forme, &c., ni que de l'application de l'un à l'autre il puisse sortir des productions & des effets convenables à leurs attributs & à leurs opérations. D'où il paroit clairement, que toutes les Propositions que Spinosa prétend lier comme des conséquences dépendantes de ses principes, ne sont que des faussetés enchainées, qui se cachent seulement sous le nouveau sens qu'il donne au mot de *Substance*, & qui paroissent aussi tôt qu'on met le mot d'*Etre* en le place."

[AA] *Mr. Benoist n'avoit pas non plus une idee fort avantageuse du caractère & du Systeme des Sociniens.*] „ Le Socinianisme semble d'abord, *dit-il*, un simple renversement du Christianisme; mais il est au fond un renversement de toute Religion, dont il sappe tous les fondemens. Il met tout en problême: si Dieu est par-tout? s'il fait tout? s'il peut tout? s'il est immatériel? s'il e créé la Matière? si Jésus-Christ est Dieu par sa nature? s'il y a des Etres immatériels? s'il y a des Tourmens éternels? si les mêmes Corps ressusciteront? si les Ames sont immortelles? &c. Ils ne disent rien à l'evantage de Dieu, qu'ils ne disent en termes aussi forts à l'avantage de la Raison; & Dieu, selon eux, n'est que la Raison. Je ne saurois croire, *dit ailleurs notre Théologien*, que les Sociniens soient de bonne foi, quand ils parlent de la Vie éternelle. Il est certain que l'éternité & la durée immense de cette vie n'est pas exprimée dans l'Ecriture par des termes plus positifs & plus forts, que celle des peines dont Dieu menace les impénitens & les incrédules. Comme donc ces gens ont trouvé le moyen d'éluder ces preuves de l'éternité des peines, je ne puis m'imaginer quelle certitude il leur reste de l'éternité des récompenses. Car les mêmes raisons qui peuvent affoiblir l'idée d'éternité que l'Ecriture attache aux tourmens des incrédules, peuvent faire le même effet à l'égard de la vie qui est appellée éternelle. Il est incompréhensible que les mêmes termes, qui ne signifient rien moins que l'éternité en parlant des peines, puissent signifier l'éternité en parlant de le vie. Ceux d'entre eux, qui par mort éternelle n'entendent qu'une simple mort, dont on n'est jamais relevé, & où le Corps & l'Ame demeurent sens retour, semblent se tirer d'embarras, parce qu'ils ne reconnoissent point d'autre peine des incrédules, que de mourir pour ne revivre jamais. Mais ils tombent dans un eutre inconvénient, savoir, de contredire l'Ecriture, qui ne parle de rien plus clairement que des peines, & des peines éternelles des méchans après la mort. C'est pourquoi plusieurs des leurs les abandonnent sur cet article, & c'est proprement ceux-là que ma remarque regarde. S'ils ont raison de dire que ces peines ne sont appellées éternelles qu'à cause de leur longue durée & de leur grandeur, mais qu'elles ne laisseront pas de finir, ou, selon les Origénistes, après evoir purgé le coupable, & l'evoir mis en état de prendre part à une heureuse vie, ou après avoir consumé le pécheur, & l'avoir réduit dans une mort si parfaite qu'il n'en peut jamais revenir; s'ils ont raison, dis je, en cela, comment peuvent-ils croire de bonne foi, que l'éternité de la vie promise aux fidèles, qui n'est ni plus fortement ni plus positivement exprimée que celle des peines, signifie autre chose qu'une longueur de vie, qui ne laissera pas de pouvoir finir?"

[BB] *Notre Savant croyoit que le fruit que Ruben apporta à sa mere . . . . . étoient des Fraises.*] La question est dans le fond plus curieuse qu'importante; mais pour ceux qui aiment le vrai, ou ce qui en approche le plus, il est toujours de prix, quelque petit que soit l'object. Voici ce que Mr. Benoist dit sur le sujet en question. Il remarque I. „ Que l'entretien de Rachel & de Léa ne doit pas être entendu, comme un effet d'aigreur & de jalousie maligne; mais comme un jeu & une plaisanterie, convenable en sujet qui y evoit donné occasion. Les raisons sont: Qu'il n'y en e aucune de s'imaginer, ni que Rachel, qui avoit bien voulu que Jacob eût des enfans de sa Servente, fût assez folle pour être irritée de ce qu'il en avoit eu de sa Sœur: ni que Léa, qui evoit déja quatre enfans, & qui en avoit adopté deux de se Servante, fût fort chagrine de ce que Jacob evoit un peu plus d'attachement pour Rachel que pour elle. La manière dont ces deux sœurs conviennent sur l'échange des prétendues *Mandragores*, n'a point du tout l'air d'un Traité fait entre deux ennemies qui s'entrequerellent, mais celui d'un eccommodement entre deux personnes qui se divertissent. La manière libre & ouverte dont Léa va au devant de Jecob, & lui donne connoissance de ce Traité, & la facilité de Jacob à ratifier cette convention, ne permettent pas de croire qu'il regardât la chose comme grave & sérieuse, & qui fût comme l'effet d'un Traité de paix entre deux femmes irritées. Je ne crois pas qu'on doive mettre en article de Foi, que les Patriarches ne se divertissoient jamais, & croyoient indigne d'eux de se servir des occasions de rire. Je dis II. Que Ruben étoit encore enfant, quand il trouva les prétendues *Mandragores*. Cele se recueille des circonstances de l'Histoire. Depuis cette avanture, Léa eut encore trois enfans. Cependant, Jacob quitta son beau-père au bout de vingt ans; & lorsqu'il rencontra Esaü, il paroit que tous les enfans de Léa étoient en âge de marcher, & par conséquent, que le plus jeune devoit avoir du moins deux ou trois ans: d'où il s'ensuit, que Ruben, au tems de l'avanture dont il s'agit, ne pouvoit avoir tout au plus qu'environ quatorze ans. Joseph même étant né à Rachel après la naissance de Dina, & n'étant plus eu maillot au tems que Jecob partit de chez Laban, on pourroit rabattre, si on le vouloit, une couple d'années de l'âge que je donne à Ruben. Or cet âge de Ruben quand il trouva les *Mandragores*, détruit tout ce qu'on a débité pour persuader que c'étoit quelque chose de grand & d'extraordinaire. Car il est évident qu'un enfant ne pouvoit savoir ni la vertu des fruits & des plantes, ni de quelle importance étoit la découverte d'une chose qui avoit été jusques-là ou inconnue, ou négligée. Jecob eiant un grand nombre d'Esclaves appliqués ou à cultiver la terre, ou à paitre les troupeaux, il est évident que si cette plante leur étoit inconnue, elle devoit l'être aussi à Ruben, qui par conséquent ne pouvoit pas en deviner les propriétés; ou que si elle leur étoit connue, ils l'evoient négligée, ne l'estimant pas assez pour s'y arrêter; & par conséquent Ruben ne l'avoit trouvé que comme un enfant qui s'emuse à quelque chose qui est nouveau, & qui lui paroit agréable. Mais qu'étoit-ce donc? Jugeons-en par les circonstances, qui peuvent nous donner quelque lumière là-dessus. Le *tems* où ces *Mandragores* se trouvent est le tems de le Moisson des bleds, qui échéoit de bonne heure dans le Pays où Ruben fait cette découverte. On le fait par le teme où Dieu obligeoit les Israélites de lui en offrir

„ les

que levé les difficultés du fameux Oracle de Jacob, Genes. XLIX. 10. Il a fait sur ce sujet une Dissertation fort étendue, que j'ai entre les mains, mais dont on ne pourroit rendre compte exactement, sans allonger cet Article au-delà des justes bornes. Il suffira de dire, que Mr. Benoist insiste d'abord fortement sur le silence de Jesus-Christ & des Apôtres, qui n'ont jamais cité cet Oracle, & n'y ont pas seulement fait allusion. Il prétend que la raison en est, qu'il n'y avoit aucune dispute là-dessus, & qu'on convenoit de deux choses; que Jacob prédit que Juda perdroit le Sceptre pendant un certain tems; & qu'après cela il lui seroit rendu, à la venue du Messie. Il prouve ensuite, que depuis la Captivité de Babylone, les Juifs ont toujours été dépendans & soumis à des Puissances étrangères; ce qui renverse toutes les Explications ordinaires. Il observe, que les interrogations sont fréquentes dans le style Prophétique, & que la lettre qui marque l'interrogation en Hébreu, est souvent sous-entendue; & il croit en conséquence, qu'on doit traduire : *Le Sceptre ne se départiroit-il point de Juda, jusqu'à ce que le Scilo vienne, à l'Empire spirituel duquel tous les Peuples se soumettront ?* Mr. Benoist ne pensoit pas moins singuliérement sur l'Etoile, qui apparut aux Mages qui vinrent adorer le Sauveur du Monde [CC]. La même raison qui nous a empêché de rendre compte en détail de la Dissertation du

„ les prémices. On apprend aux deux derniers versets du Ch. VII. du Cantique des Cantiques, que les *Mandragores* remplissoient l'air de leur *odeur*, dans le tems que la Vigne commençoit à s'avancer & les grappes à se former. Cette propriété de répandre de l'odeur dans l'air, est une qualité caractéristique, qui ne doit pas manquer à la chose qui est exprimée par le terme de l'Original. Ce terme est *Dsudaïm*, qui, selon toutes les régles de l'Analogie, doit être le Duel de *Dôd* qui signifie une *mammelle*. Il faut donc, selon l'Etymologie, que ce Duel signifie quelque chose, qui a du rapport & de la convenance avec les mammelles. Drusius a fait une Dissertation très embrouillée sur cette matière. Il y réfute tout, & il ne décide rien. Il rejette fort loin l'argument tiré de l'Etymologie; & il a raison, quand l'argument est uniquement fondé sur l'Etymologie : mais il n'en est pas de même, quand l'Etymologie est autant fondée sur les convenances des choses, que sur la ressemblance du mot avec la racine d'où on le tire. Or ici la convenance des choses appuye la ressemblance des termes. Pour peu qu'on ait de connoissance de la Langue Hébraïque, on ne peut nier que *Dodim* ne soit employé dans le simple & dans le figuré, d'une manière qui enferme une idée d'agrément & de plaisir; & que par conséquent cette idée ne doive convenir aux *Dudaïm*, qui doivent par conséquent signifier quelque chose que la terre produit dans l'intervalle du tems qui se passe depuis la moisson des bleds, dans les Pays chauds de l'Orient, jusqu'au tems que la Vigne sort de fleur, que la grappe se forme, que les esprits se portent au plaisir, & commencent à goûter des fruits nouveaux. Alors les *Dudaïm* répandent une bonne odeur. Drusius chicane mal-à-propos sur cette qualité de l'Odeur : il prétend que dans le Cantique il n'est point défini si l'odeur est bonne ou mauvaise. Mais le bon-sens veut absolument qu'on entende en ce lieu une bonne odeur, à l'exclusion d'une mauvaise; puisqu'il seroit contraire à toute raison, de mêler l'idée choquante d'une odeur desagréable, à une description de toutes les choses qui concourent à former la douceur d'un parfait plaisir. Il ne reste plus qu'à remarquer, que comme dans les autres Langues, on confond quelquefois le bout de la mammelle, que les Latins nomment *papilla*, avec la mammelle même; il est fort probable que le mot de *Dudaïm* a eu plus de rapport au bout de la mammelle, qu'à la mammelle entière; puisque le mot de *Dodim*, qui signifie les mammelles entiéres, étant très commun dans l'Ecriture, on l'auroit plutôt employé, si on avoit voulu signifier quelque chose qui eût du rapport ou de la proportion à la grosseur des mammelles, que celui de *Dudaïm*, qui a même quelque chose de diminutif. J'entens donc par *Dudaïm*, des *Fraises*, dont Ruben fit la prémière découverte. C'étoit un amusement digne d'un enfant, qui en fit le prémier essai par curiosité, pendant que les gens occupés à des choses plus sérieuses, ou les fouloient aux pieds, ou ne s'approchoient pas des lieux où elles naissoient : car elles se trouvent dans les Bois, où on ne peut exercer ni le labourage, ni le pâturage. Elles pouvoient exciter la curiosité de Rachel, frappée de leur bonne odeur, & les voyant manger de bon appétit à sa sœur, ou entendant le bruit que Ruben faisoit dans la famille, en se vantant d'avoir fait une rencontre si heureuse. Elles pouvoient être le sujet d'une plaisanterie, plutôt que d'une dispute aigre & violente entre les deux sœurs; & donner à Jacob un sujet de se divertir. Elles naissent dans le tems marqué dans la Genèse & dans le Cantique, lorsqu'on coupe les bleds dans les Pays chauds, & quand la Vigne sort de fleur, & qu'elle commence à former des grappes. Il se rencontre à peu près dans le même tems des groseilles de diverses espèces, & d'autres fruits précoces. Elles ressemblent & pour la figure & pour la couleur au bout des mammelles, principalement des jeunes femmes, qui ne sont point d'une constitution trop charnue & trop grasse. Ce qui a donné lieu à l'erreur sur ce sujet, est que ce fruit a été inconnu aux Juifs; c'est pourquoi il ne paroit point de nom dans leur Langue, qui signifie une *Fraise* : ce qui peut venir, ou de ce que leur Pays n'étoit pas propre à en porter; ou de ce que par les diverses révolutions auxquelles leur Etat a été sujet, la plante s'en est perdue. A quoi on peut ajouter, que les Juifs, qui ont toujours été fort attentifs à leur profit, ont négligé de cultiver ce fruit, parce qu'ils pouvoient nourrir en sa place quelque chose de plus profitable. Le lieu où cette plante fut trouvée par Ruben, étoit la Chaldée, où la nature du fond pouvoit être plus propre à la porter. Car toute sorte de terre n'en porte pas d'elle-même, & sans y être préparée; & dans les Pays même où il y en a le plus, on voit des cantons où elle ne vient que par les soins qu'on prend de la cultiver. Il est vrai qu'il semble qu'il y en avoit en Judée, du tems de Salomon, puisqu'il en est parlé dans son Cantique. Mais on peut dire, qu'il ne s'ensuit pas de ce qu'une plante, ou un arbre, ou une fleur est nommée dans cet Ouvrage, qu'elle fût dans le Pays. La grande connoissance que ce Prince avoit des plantes & de leurs propriétés, pouvoit lui donner ocasion de parler de celles qui croissoient chez les Etrangers, aussi-bien que de celles qui naissent dans son Royaume. D'ailleurs, la puissance de Salomon, sa curiosité, sa magnificence, sa réputation, pouvoient lui avoir donné la commodité d'assembler bien des raretés dans ses Jardins, & dans les lieux qui servoient à ses plaisirs; quoique depuis lui, la négligence de ses Successeurs, leurs guerres souvent malheureuses, & leurs applications fort différentes de celles de ce Prince, ont pu laisser peu à peu détruire une plante, qui n'étoit pas propre à la terre du Pays. Ce qui peut être confirmé par le dégât que firent dans tout le Pays des Israélites, les Babyloniens, les Assyriens & tous les autres Ennemis, qui ruinérent sans doute la terre, en réduisant les Israélites en esclavage, & donnant leurs terres à des Colonies étrangéres. Après le retour des Juifs sous Cyrus, ils eurent tant de choses à faire pour assurer leur vie & leur repos, qu'ils n'étoient pas en état de songer aux délices de la vie; & après qu'ils furent établis, ils changérent tant de fois de condition, tantôt sujets aux Perses, tantôt aux Syriens, tantôt aux Egyptiens, tantôt à une Monarchie nouvelle qui se forma dans leur sein, & qui ne fut jamais bien affermie, puisqu'elle ne le fut qu'en s'appuyant de la protection des Romains, c'est-à-dire, se rendant sujette, sous le titre de son Alliée; ils passérent dis-je, par tant de révolutions, qu'il ne faut pas s'étonner qu'ils aient oublié ce que c'étoit que les *Dudaïm*, & qu'aiant perdu la connoissance de la chose, ils aient perdu en même tems la signification du nom qu'on lui avoit autrefois donné. Si on dit que mes remarques pourroient convenir à d'autres fruits qui paroissent dans la même saison que les *Fraises*, comme les Cerises &c. je répons que la chose est fort différente. Tous les fruits qui naissent sur des arbrisseaux, ou les plantes qui fleurissent & qui portent du fruit à une certaine hauteur, étoient déja connus, & n'étoient pas difficiles à trouver; & c'étoient des choses trop communes, pour exciter la curiosité d'une femme comme Rachel, qui sans doute ne manquoit pas des choses de cette nature. Mais les *Fraises*, qui naissent à terre, dont la plante rampe & ne s'éléve point, pouvoient bien avoir été négligées & foulées aux pieds, parce qu'on ne s'étoit pas rencontré dans leur saison, dans les lieux où elles croissent; & comme aiant été inconnues jusques-là, elles pouvoient avoir été propres, à cause de la rareté du fait, à donner à une femme curieuse l'envie d'y participer."

[CC] *Mr. Benoist . . pensoit . . . singuliérement sur l'Etoile qui apparut aux Mages.*] Je me serois contenté d'indiquer le sujet de cette Piéce, sans m'y étendre, si elle ne m'avoit paru d'un goût tout particulier, & remplie d'idées neuves, dont plusieurs pourront peut-être faire plaisir à bien des personnes : telle est du moins mon intention en les publiant. Mr. Benoist remarque d'abord, „ qu'à prendre à la lettre le récit de S. Matthieu Ch. II. 2-9. 10. 12. il y a des difficultés inexplicables dans l'Apparition de l'Etoile, & dans les mouvemens qu'on lui attribue. 1. Comment, à la vue de ce Phénomène, les Mages ont-ils reconnu qu'il étoit né un Roi des Juifs ? 2. A quelle marque ont-ils reconnu qu'il s'agissoit d'un Roi de cette Nation, plutôt que de celui d'une autre ? 3. Comment l'Etoile les avoit-elle quittés dans leur Voyage, puisqu'elle devoit leur apparoître de nouveau ? 4. Leur paroissoit-elle en plein jour? & en ce cas, quel devoit être son éclat, pour ne pas être effacé par celui du Soleil ? & comment cet éclat surprenant n'a-t-il été remarqué de personne ? 5. A quelle hauteur devoit-

„ elle

du Scilo, nous oblige de passer sous silence quantité d'autres choses non moins curieuses. Nous avons encore entre les mains une ample Dissertation, Latine aussi-bien que la précédente, sur la Vision d'Ezéchiel; & des Réflexions détachées sur différens sujets; sans parler de quelques Discours ébauchés, qui

„ elle être suspendue, afin que les Mages pussent la suivre sans erreur, & s'appercevoir à point nommé quand elle s'avançoit, ou quand elle s'arrêtoit? 6. Quelle étoit la nature de ce Flambeau? étoit-ce Comète, ou Météore, ou Corps céleste? On répond à toutes ces questions, en supposant un Miracle, & une Révélation surnaturelle. Mais faut-il faire intervenir Dieu sans nécessité? Ne faut-il pas garder dans les Miracles une certaine congruité de bienséance, qui n'en donne le nom qu'à des choses dignes de Dieu? A quoi bon un Miracle dans le fond de l'Orient, pour avertir un petit nombre de personnes de ce qui étoit arrivé en Judée? D'où vient cette préférence de gens qui en profitérent fort peu, à tant d'autres Peuples, dans le sein de qui il y avoit des milliers de personnes qui attendoient le Régne de Dieu? Si l'on a recours au bon-plaisir de Dieu, on répond, qu'il se seroit bien écarté de la maxime ordinaire de sa Sagesse, en se révélant à des *Sages & Entendus*, pendant qu'il ne le faisoit pas aux *Simples & aux Enfans*. On ne peut douter qu'il n'y ait des Miracles, & qu'ils n'aient des caractères auxquels on les reconnoit: mais un des plus importans de ces caractères est, qu'on ne soit pas obligé, en admettant le Miracle, d'admettre quelque chose qui ne soit pas digne de Dieu, & qui ne s'accorde pas avec sa manière d'agir, quand il exerce sa Toute-puissance. Il est aisé, par exemple, de faire voir qu'il y a une très grande différence entre la Colonne de feu qui guidoit les Israélites, & cette Etoile dont il s'agit ici. Qu'étoit-ce donc? Pour le déterminer, il faut examiner I. Qui sont ceux qui en suivent le mouvement. II. Qui est celui qui en récite l'Histoire.

„ I. Ceux qui observent cette Etoile, sont des *Mages*, c'est-à-dire des gens considérés en Orient, comme aiant des connoissances particulières des choses naturelles, & principalement des mouvemens des Corps célestes. Ce sont proprement ceux qu'on appelle aujourd'hui à la Chine des *Lettrés*, dont la principale étude regarde les Corps célestes, parce qu'ils regardent ces vastes Corps comme mouvant ou par leurs influences ou par un pouvoir inconnu toutes les parties de la Terre. C'est ce qu'ils appellent *la Vertu céleste*: Vertu fatale & sans intelligence, qui ne peut être ni fléchie par les soumissions, ni empêchée par les oppositions de quelque autre Puissance. Cette Doctrine est dominante dans tout l'Orient, & tout ce qui s'appelle *Religion* y est regardé comme *Politique*, par ceux qui se piquent de savoir quelque chose. Telle étoit la Doctrine des Mages, car c'est d'eux que les Savans l'ont reçue; & elle est fort ancienne: plusieurs la rapportent à Zoroastre, les Chinois à Confucius, & peut être, venant de plus loin, tire-t-elle son origine de Balaam, ou de ceux qui avoient été ses Disciples. Je n'entrerai pas ici dans la discussion de ce qui regarde Balaam: je dirai seulement, que je ne le crois ni un Prophéte, comme quelques-uns, ni un Enchanteur, comme quelques autres. Je le crois un *Lettré*, un *Mage*, un fameux Observateur des Astres, renommé entre ceux de son tems par le succès de ses Prédictions, & recherché à cause de cela par ceux qui le regardoient comme un homme extraordinaire. Cela posé, il est aisé de juger que ses principes étoient reçus avec confiance par ses Disciples; d'autant plus que l'expérience avoit fait connoitre qu'il avoit été juste dans ses Prédictions. Or entre celles qui sont venues jusqu'à nous, il n'y en a point de plus remarquable que celle qu'on trouve Nombres XXIV. 17. où il est parlé de l'*Etoile* qui devoit sortir de Jacob, & apporter de grands changemens au Monde. Sur quoi il faut observer, qu'encore que dans cette Prédiction Balaam semble partager ses vues sur différens sujets, néanmoins on reconnoit aisément que tous ces articles séparés doivent être réunis dans une seule Prédiction complette, qui embrasse toute l'Histoire Juive. Les Disciples de Balaam avoient donc regardé cette Prédiction comme une Epoque remarquable, selon les principes de leur Doctrine, qui font dépendre des Astres les grandes révolutions des Empires; & qui prétendent que par une certaine situation des Etoiles, on peut les prévoir & les prédire de fort loin: plus même ces rencontres sont éloignées les unes des autres, plus ils croyent qu'elles présagent de grands & d'inévitables changemens. Certaines Constellations qui arrivent tous les vingt ans, signifient des choses plus grandes que celles qui se renouvellent tous les ans; & ainsi du reste. Suivant ces principes, les Mages avoient expliqué la Prédiction de l'*Etoile* d'une manière qui les avoit conduits au tems de son dernier accomplissement, parce qu'ils avoient remarqué que les divers articles de cette Prédiction ne s'étant accomplis que l'un après l'autre, par conséquent le principal effet de la Constellation que Balaam avoit envisagée, c'est-à-dire, le lever de l'Etoile, ne devoit arriver qu'après que de certaines Nations auroient été détruites. Aiant escolé selon les principes de leur Maitre le tems de la Constellation qui présageoit la grande Révolution, & joint aux régles de leur Science la Tradition, qui leur apprenoit que cette Prédiction avoit été prononcée en faveur des Israélites, ils avoient jugé que c'étoit dans le Pays de ce Peuple, que le Restaurateur de sa gloire devoit naitre; & c'étoit là ce qu'ils y venoient chercher. Les Mages prétendoient, comme les Astrologues le font encore aujourd'hui, que de certaines singularités des Constellations désignent non seulement les personnes & les événemens, mais les tems & les lieux, au moins en gros & un peu confusément, quand on n'est pas aidé par une particulière connoissance d'un Pays, & des affaires qui s'y passent. C'est pourquoi ceux-ci ne peuvent pas déterminer d'abord le Lieu particulier, où ils trouveroient ce qu'ils étoient venus chercher. Mais aussi-tôt qu'ils eurent appris que les Juifs attendoient de Bethléem celui qui devoit rendre à leur Etat sa prémière splendeur, ils retournérent à leurs Observations, & trouvérent aisément que leurs principes convenoient avec la doctrine des Juifs, & que c'étoit à Bethléem qu'ils devoient aller, pour y trouver le Roi de qui ils avoient connu la naissance; & aiant connu la Ville, il leur étoit aisé, selon les mêmes principes, de découvrir le Lieu particulier où ils trouveroient la récompense de toutes leurs peines. C'est encore aujourd'hui la procédure des gens du métier. Ils prédisent des choses générales, quand ils raisonnent d'abord sur un Thême céleste; mais quand ils ont atteint quelque particularité certaine, ils rectifient le Thême par les lumières qu'ils tirent de cette particularité, & entrent plus avant dans le détail des circonstances les plus cachées. C'est ainsi que l'Etoile montre aux Mages le chemin de Bethléem, & leur fait même trouver la maison où est né le Roi qu'ils cherchent; parce qu'en rectifiant leurs prémières Observations, ils jugent que les Signes célestes conviennent avec le Lieu qu'on leur a désigné pour la naissance du Roi qu'ils cherchent. Cela ne doit nullement paroitre incroyable à des personnes qui savent raisonner, puisque ces sortes de remarques sont justes, de quelque principe que vienne cette justesse." Mr. Benoist en allégue un exemple si singulier, arrivé à lui-même, que je crois devoir le rapporter. „ Entre les remarques d'un savant Auteur, nommé Jean Grégory, on trouve une Figure céleste de la nativité de Jésus-Christ. Aiant copié cette Figure, & traduit les mots Grecs & Arabes qui y sont en caractéres Hébreux, j'eus la curiosité, *dit Mr. Benoist*, de la communiquer à une Dame de qualité, qui assurément n'avoit rien lu de Grégory, mais qui avoit infiniment d'esprit, & une grande intelligence de l'Astrologie. Dès la prémière vue, aiant jetté les yeux sur la Figure: *Voilà*, me dit-elle, *une personne qui est sortie d'une Maison illustre, mais bien abaissée.* Chaque jour elle me fit diverses questions sur l'état de la vie de cette personne, sur ses avantures, sur sa compagnie ordinaire, sur sa Religion, sur ses passions, sur les contradictions qu'il souffrit, sur les présages d'une plus grande gloire après sa mort que pendant sa vie. Il seroit trop long de rapporter ici ses questions & mes réponses; mais s'étant persuadé par le tour que je donnois à mes réponses, que cette Figure étoit la mienne, ou celle de quelque personne en qui je prenois quelque intérêt particulier, elle différa longtems à me dire ce qu'elle pensoit de la mort qui devoit arriver à cette personne. Mais enfin m'aiant demandé un jour, si cette Figure étoit la mienne, ou celle de quelqu'un de mes Amis, je lui répondis, que je faisois profession d'une amitié inviolable pour celui dont il s'agissoit. Là-dessus elle me demanda si cet Ami étoit mort ou vivant, & aiant appris par ma réponse qu'il étoit mort, elle s'écria: *Mon Dieu! que je crains que votre Ami n'ait été pendu!* Ce qui m'aiant fait rire, & en même tems répondre, qu'il y avoit eu dans la mort de cet Ami quelque chose d'approchant; cette Dame insista fort pour savoir qui c'étoit, ce que je lui dis. Il paroit par-là, *selon notre Auteur*, que dans cette Profession, il y a des principes, quels qu'ils soient, qui ménent au moins à des connoissances générales, qu'on prétend pouvoir déterminer par de certaines circonstances singulières, qui aident à fixer les significations générales qu'on attribue aux Constellations. Il y a sur-tout ceci de considérable, c'est que la situation des Astres, au tems de la naissance de Jésus-Christ, est telle, que du consentement de tous les Astrologues, il est impossible qu'elle ait jamais été avant cette Epoque signalée, & qu'elle se retrouve jamais, quand le Monde dureroit, selon quelques-uns trente mille ans, selon d'autres quarante mille, & selon d'autres encore un peu moins de cinquante mille. Il est sans contredit que cette extraordinaire situation des Astres occupoit tous les esprits environ ce tems-là, comme il paroit par mille preuves historiques, & sur-tout par la IV. Eclogue de Virgile, où il parle fort positivement du changement qu'on attendoit par cette Constellation dans les affaires du Monde. C'est ce que ce Poëte appelle, *le commencement d'une nouvelle suite de Siècles.*"

Magnus ab integro seclorum nascitur ordo.

Voici

qui regardent l'utilité & la nécessité de la Révélation. Il y en a un particuliérement, dans lequel notre savant Théologien indique les sources des difficultés qu'on prétend trouver dans la Révélation [DD]. J'ignore si Mr. Benoist a jamais publié une Lettre fort bien écrite, qui m'est tombée entre les

Voici donc à quoi se réduit ce qu'on a dit jusques ici. „ Cette rare situation du Ciel, qui a pu être prévue & découverte par le Calcul Astronomique, & déterminée au tems qui lui étoit convenable, peut-être par Balaam même, ses Disciples en avoient conservé la Tradition; & à mesure que le tems en approchoit, les lumieres des Disciples aiant surpassé celles du Maître, par les secours qu'ils avoient tirés de divers événemens qui étoient arrivés depuis sa mort, ils s'étoient attendus de siécle en siécle à voir les suites de ce rare Phénoméne; & ceux dont il s'agit présentement aiant vécu au tems où la chose devoit s'accomplir, vinrent, selon leurs principes, en Judée, chercher celui qui leur étoit désigné, comme celui qui feroit la source & le sujet des grandes révolutions, que cette Constellation inouïe devoit produire sur la Terre; & ils trouvérent que leurs Observations s'accordoient avec ce que les Docteurs Juifs leur déclarérent, que c'étoit à Bethléem qu'il falloit aller s'informer de la naissance de cet homme, en qui toute la Nature devoit prendre tant d'intérêt. C'est ainsi qu'il faut entendre, qu'ils avoient vu son Etoile en Orient; c'est-à-dire, que leurs Observations les avoient instruits, que c'étoit-là le tems où il devoit paroître sur la Terre: & de même, que son Etoile les conduisit à Bethléem; c'est-à-dire, que ces Observations, éclairées par ce que les Docteurs Juifs leur avoient dit, les avoient dirigés à la connoissance du Lieu où ils devoient trouver celui qu'ils cherchoient. Mais le récit de S. Matthieu semble dire toute autre chose. Pour lever la difficulté, il faut,

„ II. Examiner les qualités de l'Historien. On remarque prémiérement, que S. Matthieu étoit un des plus simples de ceux que Jésus-Christ avoit appellés à le suivre; qu'il étoit Péager avant sa vocation à l'Apostolat: or cette qualité suppose une assez grande ignorance, principalement des Sciences un peu abstraites, & éloignées de l'usage vulgaire. Secondement, entre les gens à qui une certaine Science est inconnue, il ne laisse pas de se former un certain langage populaire, dont on se sert quand on est obligé d'en parler. J'ajoute, qu'il entre dans ce langage de certaines expressions que ceux qui s'en servent n'entendent pas, parce qu'elles sont prises de Sciences qu'ils ignorent, & qu'elles contiennent des idées abrégées des principes de ceux qui sont exercés dans ces connoissances. Par exemple, il est très ordinaire de se servir du mot d'*Etoile* pour exprimer la cause de quelque événement: *Il est né sous une mauvaise Etoile* &c. Ces expressions sont des termes abrégés, pris, sans les entendre, des gens du métier, qui veulent dire, que tout ce qu'on attribue à l'*Etoile*, est un effet de la Constellation sous laquelle un tel est né, & particuliérement de l'Etoile qui domine sur le point de l'Ascendant. Ce langage est ancien, parce qu'il y a toujours eu des gens qui ont estimé la Science d'où il est emprunté. La Science & le langage sont venus d'Orient, & il ne faut pas trouver étrange que S. Matthieu, qui étoit de ce Pays-là, & qui n'étoit nullement exercé à cette profession, en parlât populairement: il parloit, comme feroient aujourd'hui d'un sujet semblable les gens du Peuple; l'*Etoile* feroit tout, elle reviendroit autant de fois sur la scène, qu'on pourroit en avoir besoin. On dira que S. Matthieu ne pouvoit errer, étant inspiré. Je répons, que c'est de l'inspiration de S. Matthieu, que je tire la plus forte preuve de ma pensée. L'Astrologie est une Science trop vaine & trop fausse, pour permettre de croire que le S. Esprit ait voulu faire parler les Evangélistes selon ses principes. Il étoit bien plus convenable à cet Esprit de Sagesse, de laisser parler populairement d'un fait d'Astrologie un homme fort ignorant des principes de cette Science, que de le faire parler exactement dans les termes de l'Art, & de donner par-là un plus grand poids à une très absurde illusion. Il est très aisé de remarquer, dans le Vieux & dans le Nouveau Testament, que le S. Esprit en éclairant les hommes qu'il a inspirés, n'a point changé le caractère de leurs esprits; & que se contentant de les diriger à la Vérité dont il les faisoit dépositaires, sur laquelle il les a garantis de toute erreur, il leur a laissé leur maniére de concevoir, de ranger, d'exprimer les pensées qu'il leur inspiroit. Cela est démonstrativement prouvé par la diversité du style, qui n'est pas moindre entre les Auteurs Sacrés, qu'entre ceux qui ont été laissés entiérement à leur naturel. De plus, on ne voit point que le S. Esprit ait appris à ceux qu'il a inspirés, à parler d'une maniére différente de celle du Peuple, quand ils ont parlé des Arts & des Sciences qui ne sont pas liées à la Religion: l'Esprit qui les inspiroit, ne leur dictoit pas des Principes de Philosophie Naturelle ou de Métaphysique, mais les Loix d'une Morale Divine, les Oracles d'une Vérité Céleste, ou les Mystères d'une Piété salutaire. Cela étant certain, il faut reconnoitre que le S. Esprit a laissé parler S. Matthieu populairement, sur un sujet qui n'étoit pas digne que cet Esprit s'abbaissât à lui apprendre le langage Astrologique. Le récit d'un fait, dont la mémoire devoit être conservée, savoir le Voyage des Mages venus d'Orient, & qui devoit être suivi de la cruelle Politique d'Hérode; ce récit, dis-je, en quelques termes qu'il fût couché, suffisoit pour transmettre à la postérité la connoissance de ces importantes particularités.

[DD] *Notre savant Théologien indique les sources des difficultés qu'on prétend trouver dans la Révélation.*] „ La Parole de Dieu, *dit-il*, n'a point d'obscurités: s'il nous y en paroit quelques-unes, ce n'est pas elle qui nous les présente, c'est nous qui les lui prêtons. I. Nous voulons qu'elle nous léve des difficultés, qui ne regardent point son sujet propre; & au-lieu qu'elle ne traite que du salut de l'homme par la miséricorde de Dieu, nous cherchons en elle la solution de toutes sortes de doutes, comme si elle étoit un trésor de toutes les Sciences humaines. On veut qu'elle rende compte de ce que sa Géographie ne s'accorde pas avec celle des Etrangers: de ce que sa Chronologie & son Histoire ne conviennent pas à celle des Grecs, des Egyptiens, des Arabes &c. Sans aucun respect pour celui qui nous la donne, nous la mettons en parallèle avec les Livres Historiques des autres Nations; & on voudroit quelquefois la réformer dans des circonstances, sur lesquelles elle est démentie par des Ecrivains de la bonne-foi desquels nous n'avons nulle certitude. On lui demande raison des noms qu'elle donne aux Lieux, aux Personnes, aux Divinités, parce que le plus souvent ces noms ne se trouvent que chez elle, & qu'on ne les trouve point en d'autres Ecrits, au moins sans quelque différence, qu'on fait passer pour importante. Mais est-ce pour nous éclaircir cela, que Dieu l'a dictée? Nous écouteroit on, si nous trouvions un Traité d'Astronomie imparfait, parce qu'encore qu'il parle des influences des Astres, comme contribuant à la fécondité de la Terre, il ne s'étend pas sur les préceptes de l'Agriculture, & qu'il ne nous dit rien des instrumens qui peuvent servir au Labourage? Traitons la Parole de Dieu de même, ne lui demandons que les éclaircissemens que nous pouvons lui demander, sur son sujet propre, sur ce que Dieu nous a voulu apprendre par elle, sur les vérités de la Foi, sur les régles d'une pure & sainte Morale. Est-il nécessaire que je sache, pour plaire à Dieu, si, dans ce qui regarde l'Egypte, Moïse s'accorde avec Manéthon, si Ptolomée ne le contredit point sur le Calcul Astronomique? Que m'importe pour le Salut, comment s'appelloit le Pharaon qui reçut chez lui les Hébreux, ou celui qui les opprima, ou celui avec qui Salomon fit alliance? N'est-ce pas assez pour moi que je sache la certitude des faits d'une maniére à n'en point douter, puisque Dieu aiant inspiré ceux qui les récitent, c'est Dieu lui-même qui est le témoin de leur vérité? L'injustice de regarder comme des difficultés des Saintes Ecritures, qu'il y ait dans les Histoires des Nations des passages qui les contredisent, est tout à fait inexcusable. Les Origines des Nations sont toutes fabuleuses, & sans être fin Critique, on le reconnoit dès la prémiére lecture. Que peut-on établir après de certain sur un fondement de cette nature? Que trouve-t-on de plus assuré, quand on sort des obscurités de la Fable? Rien que des faits douteux, rapportés avec autant de diversités, qu'il y a d'Auteurs qui en parlent. Depuis qu'il y a eu des Législateurs, que voit-on dans l'Histoire, que des divisions & des querelles entre les Etats voisins, qui vivoient sous des Loix diverses, & qui s'accordent en ceci, que les Historiens d'un Parti se font un honneur de représenter toutes choses au desavantage de l'autre? En croira-t-on l'Historien Persan sur les mœurs des Grecs, & sur les motifs des guerres qu'ils ont soutenues contre les Rois de Perse? ou en croira-t-on les Grecs sur tout ce qu'ils imputent à leurs ennemis? Il y a, dira-t-on, des esprits desintéressés, qui ne panchent pas plus d'un côté que de l'autre. Je n'ai pas été assez heureux pour en connoitre de tels. Tous ceux qui nous ont prétendu conserver des monumens de l'Antiquité, ont été dépendans de l'un des Partis. L'Homme a toujours été le même; il ne peut demeurer neutre entre deux Partis; sans y penser, il panche d'un côté. Chacun donc aiant ses amis, ses partisans, ses pensionnaires, ses flatteurs, l'Histoire est toujours écrite selon l'inclination ou l'intérêt de l'Historien; & quand il y en a plusieurs qui conviennent d'un fait, combien y a-t-il entre eux de circonstances qui varient, & qui font paroitre un même fait sous diverses faces? Y a-t-il quelque ombre de raison à faire valoir l'autorité de ces Histoires contre les Saintes Ecritures, quand elles ne parlent pas un même langage? Avant Moïse, les Peuples ne conservoient le souvenir des choses passées, que par des Chansons qu'on apprenoit aux Enfans; & il falloit bien s'en tenir là, quand on n'avoit encore nul usage de l'Ecriture. Moïse a réparé ce mal, quand il a donné le prémier des Loix écrites, & qu'il a établi des Registres autorisés pour conserver la mémoire des choses graves & importantes. Avant Moïse, on ne savoit rien des Origines des Peuples, on se payoit sur cela de visions absurdes & ridicules. Peut-on s'empêcher de rire de la

les mains, & qui a pour titre: *Lettre à Mr. l'Archevêque de Reims, sur la Harangue qu'il fit au Roi à la tête du Clergé, à l'ouverture de sa dernière Assemblée.* Cette Lettre est datée de *Digne* le 15 de Septembre 1700. J'ajouterai en finissant cet Article, que Mr. Benoist n'a laissé en mourant qu'une Fille, qui est encore en vie, & qui demeure à Delft.

„ dispute des Scythes & des Egyptiens touchant leur antiquité, & les raisons qu'ils alléguoient sur ce sujet, qu'on „ voit dans l'Abrégé que Justin nous a laissé des Histoires de Trogue Pompée? Qu'on lise Diodore de Sicile „ avec un esprit sans préjugé: on trouvera en lui un „ homme qui a fait ce qu'il a pu pour réduire les fables „ à une apparence d'Histoire, & qui n'a rien oublié de „ ce qui pouvoit lui servir à donner quelque vraisemblance à des choses qui n'en ont point: mais il a perdu sa „ peine, & il paroit par lui-même, qu'il a trouvé peu de „ concorde dans les Mémoires dont il a tiré ce qu'il dit; „ & si on comparoit à ce qu'il a choisi comme le plus probable, ce que d'autres ont écrit sur le même sujet, on „ n'en pourroit rien conclurre, si ce n'est que dans toute „ l'Histoire des prémiers tems il y a des abimes d'incertitude. Si quelqu'un veut faire l'épreuve de ce que j'avance, je le renvoie à lire seulement les deux curieuses Dissertations du célèbre Dodwell, où il veut établir „ en quel tems ont vécu Phalaris & Pythagore: il y verra un échantillon des difficultés qui se présentent à „ quiconque veut chercher quelque chose de certain dans „ l'Histoire de l'Antiquité. La conclusion que je veux tirer de-là est, que c'est pécher contre le bon sens, que „ de prétendre tirer à conséquence contre l'Ecriture Sainte, qu'on trouve dans ces ténèbres de l'Antiquité „ quelques traits historiques qui ne s'accordent pas avec elle: ou de prétendre que cette Parole Divine doit „ redresser toutes les fautes des Ecrivains de l'Antiquité, „ comme si c'étoit pour cela qu'elle a été donnée.

„ II. Une seconde source de difficultés, qu'on prête à „ l'Ecriture Sainte, est la Curiosité de l'homme, qui veut „ toujours savoir plus que Dieu n'a trouvé bon de lui révéler. Les enfans d'Adam ont hérité de sa curieuse témérité, ils veulent savoir plus que Dieu ne leur révele. „ Dieu a donné sa Parole au Genre-humain pour lui enseigner le remède que sa Charité avoit trouvé au péché du „ prémier homme, & à la misere de toute sa race. Il lui „ a donné par ce moyen des Mystères à croire, & des „ Loix à pratiquer. Il réduit par-là tout ce qu'il demande à l'homme à deux choses, la Foi & l'Obéissance. Ce „ qui est révélé du Mystère est clair; mais il y a des choses profondes, que Dieu laisse enveloppées. Le précepte est court & intelligible; mais il y a des circonstances & des accessoires, enfermés dans la généralité „ de l'expression. L'homme prend de-là le prétexte de „ trouver de l'obscurité dans cette Parole. Pourquoi? c'est „ que ce qu'il entend ne lui suffit pas, & il voudroit avoir l'intelligence de ce que Dieu lui cache. C'est trop „ peu pour sa vanité, que ce qui est facile; il ne trouve „ digne de lui, que d'aspirer à comprendre ce qui le surpasse. Les préceptes de la Morale, d'un autre côté, sont „ trop simples pour être difficiles; mais l'homme cherche „ à y trouver de la difficulté, pour flatter le penchant qui „ le porte à n'obéir pas. Tout le travail de l'homme sur „ quantité de choses fort à sa portée, ne le conduit tout „ au plus qu'à des conjectures, sujettes à être contestées „ par ceux qui en jugent sur d'autres vraisemblances. D'où „ vient donc que cet homme, qui trouve sa science bornée par des choses peu importantes, & qui se contente „ de les connoitre doutcusement & à peu près, parce que „ la foiblesse de ses lumières ne lui permet pas d'aller plus „ loin; d'où vient, dis-je, que cet homme ne reconnoit „ pas à cela, qu'il ne doit pas se plaindre d'être borné „ par la grandeur des choses divines; & qu'il ne sent pas, „ que s'il y a des choses qui lui échappent par leur petitesse, il y en a d'autres où il ne sauroit atteindre à „ cause de leur hauteur? Qu'a produit la curiosité sur ces „ matières? une multitude d'Erreurs, qui ont fait perdre la Vérité de vue à la plupart des Chrétiens, & qui „ les ont divisés en tant de Sectes, qu'on ne peut ni les „ compter ni les réconciller. Chacun a porté la peine de „ sa vanité. Il a méprisé ce qu'il pouvoit comprendre, „ & il s'est égaré dans ce qu'il a voulu sonder. Il n'a pas „ daigné se servir d'un degré de lumière, qui pouvoit le „ conduire surement; il a taché d'en découvrir une plus „ grande, dont les prémières approches l'ont ébloui. Par „ un même effet d'une entreprise téméraire, il n'a pas „ trouvé ce qu'il cherchoit, & il a perdu ce que Dieu lui „ avoit donné; il a converti en poison, ce que Dieu lui „ avoit ordonné comme un remède. En se tenant avec un „ humble respect dans les bornes de la connoissance que „ Dieu lui avoit accordée, il en auroit su assez pour savoir ce qu'il devoit à Dieu, & ce que, en lui rendant ce „ qu'il lui devoit, il pouvoit avec raison espérer de lui." Mr. Benoist s'attache dans la suite à faire voir que l'homme s'est jetté à l'égard de l'Obéissance dans les mêmes égaremens, que dans les matières de Foi; & il fait voir que le vrai remède à tout, est de s'en tenir à Dieu, en n'écoutant que lui, & ne tenant pour véritable science, que celle qui se renferme dans les bornes de la doctrine révélée, sans y ajouter rien qui procède d'une autre source; & en obéissant à Dieu de tout son cœur: en un mot en pratiquant cette Leçon de Salomon: *Crain Dieu & garde ses Commandemens, car c'est-là le tout de l'homme.*

BENSERADE (ISAAC DE). Ajoutez à ce que Mr. Bayle en a dit, ce que nous apprend Mr. l'Abbé d'Olivet (a): „ Qu'après la mort du Cardinal de Richelieu, il s'attacha au Duc de Brézé, qui „ commandoit une Armée navale. Mais à la seconde Campagne qu'il fit sous lui, il le vit tuer d'un „ coup de canon (b)." Le même Auteur rapporte, que sur la fin de sa vie, Benserade, jusqu'alors esclave de la Cour, voulut enfin se voir libre & à la Campagne, & qu'il se retira à Gentilli. „ On „ alloit, *dit-il* (c), encore dans ma jeunesse, visiter les restes des Ornemens dont il avoit embelli sa „ Maison & ses Jardins. Tout y respiroit son esprit poëtique. On n'y voyoit qu'Inscriptions gravées „ sur l'écorce des arbres, & je me souviens entre autres de celle-ci, qui se présentoit la prémière:

(a) Continuat. de l'Hist. de l'Academ. p. 172. Amst. 1730.

(b) Au Siége d'Orbitelle, Juin 1646.

(c) Contin. de l'Hist. &c. p. 177.

Adieu Fortune, Honneurs; adieu, vous & les vôtres;
Je viens ici vous oublier.
Adieu toi-même, Amour, bien plus que tous les autres,
Difficile à congédier.

„ Les douleurs qu'il souffroit de la Pierre se portérent enfin à une telle violence, que malgré son „ grand âge, il résolut de se faire tailler; mais sa constance ne fut pas mise à cette dernière épreuve, „ parce qu'un Chirurgien, en lui voulant faire une saignée de précaution, lui piqua l'artère, & au-lieu „ de travailler à étancher le sang, prit la fuite. On n'eut que le tems d'appeller le P. Commire, son „ Confesseur & son Ami, lequel arriva pour le voir mourir avec une fermeté, dont la Trappe se feroit honneur." Ce fut le 19 d'Octobre 1691. Mr. l'Abbé d'Olivet nous a donné le Catalogue de ses Ouvrages [A].

[A] *Le Catalogue de ses Ouvrages.*] I. *Cléopatre*, Tragédie, Paris in-4. 1636. II. *La mort d'Achille, & la Dispute de ses Armes.* Tragédie, Paris in-4. 1637. III. *Iphis & Iante.* Comédie, Paris in-4. 1637. IV. *Gustave, ou l'Heureuse Ambition.* Tragi-Comédie, Paris in-4. 1637. V. *Paraphrase* (en Vers) *sur les neuf* Leçons *de Job.* Paris in-12. 1638. VI. *Meleagre*, Tragédie, Paris in-4. 1641. VII. *La Pucelle d'Orleans.* Tragédie, Paris in-4. 1642. VIII. *Les Métamorphoses en Rondeaux.* Paris in-4. 1678. IX. *Fables d'Esope en Quatrains, dont il y en a une partie au Labyrinthe de Versailles.* Paris in-8. 1678. X. *Oeuvres diverses*, en deux Tomes, dans le dernier desquels sont les Vers des Ballets du Roi, qui avoient été imprimés chacun séparément en leur tems; Paris, in-12. 1697. XI. *Poësies diverses*, dans les Recueils de son tems, & qui sont omises dans le Recueil précédent.

BENTHAM (THOMAS), savant Théologien & Evêque Anglois dans le XVI. Siècle, étoit né à Shirebourne dans la Province d'Yorck. Il fut reçu Membre du Collège de la Magdeleine à Oxford le 16 de Novembre 1546, & l'année suivante il prit le degré de Maitre-ès-Arts. Il s'appliqua alors entièrement à la Théologie & à la Langue Hébraïque, qu'il entendoit très bien, de même que les Langues Latine & Grecque (a). Lorsque Marie fut parvenue à la Couronne, il fut dépouillé de sa place du Collège, par les Visiteurs que cette Princesse avoit établis pour régler l'Université. Le zèle

(a) Wood Ath. Oxon. Vol. I. col. 391. & 704.

le qu'il avoit témoigné contre le Papisme sous le règne d'Edouard VI, fut la cause de sa disgrace [*A*]. Il se retira d'abord à Zurich, & de là à Bâle, où il devint Ministre des Anglois Réfugiés qui y étoient, auxquels il expliqua tout le Livre des *Actes des Apôtres*. Il revint à Londres sous le même règne, mais il y demeura caché & déguisé, & fut choisi pour Ministre d'une Assemblée Protestante dans cette Ville [*B*]. A l'avénement d'Elisabeth au Trône, il fut nommé à l'Evéché de Lichfield & Coventry, vacant par la déposition du Dr. Rodolphe Bayne, & il fut mis en possession du Temporel de ce Siège le 20 de Février 1559, âgé pour-lors d'environ quarante-six ans. Il fut sacré le 24 de Mars de la même année; & sur la fin d'Octobre il fut créé Docteur en Théologie, étant fort estimé pour son grand savoir. Il a publié un Sermon sur Matth. I. 1-11. imprimé à Londres in-8. Il avoit aussi composé une *Exposition des Actes des Apôtres*, qu'il laissa à sa mort très bien écrite, & prête à mettre sous presse; mais Mr. Wood ne sait si elle a jamais été imprimée (*b*). Mr. Burnet, dans son *Histoire de la Réformation d'Angleterre* (*c*), nous apprend que lorsqu'on travailla à une nouvelle Version de la Bible par l'ordre de la Reine Elisabeth, notre Evêque travailla sur les Pseaumes, sur Ezéchiel & sur Daniel. Il mourut à Eccleshall dans le Comté de Stafford, le 21 de Février 1578, & fut enterré auprès de l'Autel ou dans le Parquet de l'Eglise du Lieu : on mit une pierre d'albâtre sur son Tombeau, avec une Epitaphe [*C*]. Il laissa une Veuve nommée *Mathilde*, & eut pour successeur dans l'Evéché de Lichfield & Coventry le Dr. Guillaume Overton (*d*).

(*b*) Idem col. 192, 193.

(*c*) T. IV. L. II. p. 956. Edit. Franç. in-2.

(*d*) Wood col. 193. & 704.

[*A*] *Le zèle qu'il avoit témoigné contre le Papisme sous le règne d'Edouard VI, fut la cause de sa disgrace.*] Mr. Wood nous apprend, dans son *Histoire & Antiquitez de l'Université d'Oxford* (1), que ce qui le rendit particulièrement odieux, c'est que le Chevalier Richard Read, un des Visiteurs, lui aiant ordonné de châtier les jeunes Ecoliers de ce qu'ils s'absentoient du Service Divin, à quoi il étoit obligé en qualité de Doyen du Collège, il répondit, qu'il avoit un regret infini d'avoir fait semblant d'adhérer au Papisme sous Henri VIII, & qu'il étoit résolu de ne plus y revenir; & qu'ainsi il y auroit de l'injustice à punir dans les autres, ce qu'il faisoit lui-même. *Cum Thomæ autem Benthamo Decano præciperet antedictus Readus, ut juniores propter absentiam a sacris castigaret, respondit ille, se quidem simulati sub Henrico VIII cum Pontificiis consensus pœnitentiam egisse, neque ad repudiatum denuo cultum redire statuisse; iniquum vero ducens in illos animadvertere, quorum facta sciens ac volens imitaretur. Sodalitio itaque ejectus &c.*

(1) Lib. I. p. 275. Voy. Ath. Oxon. Vol. I. col. 192.

[*B*] *Fut choisi pour Ministre d'une Assemblée Protestante dans cette Ville.*] Le Dr. Heylin, dans son *Histoire de la Réformation* (2), nous apprend cette particularité, disant, „ que Mr. Bentham fut Ministre de l'Assemblée Protestante de Londres, jusqu'à la mort de la Reine Marie; „ & que par ses Exhortations & par ses Sermons, il les „ fit non seulement persévérer dans leur Foi, mais leur „ inspira la résolution de souffrir plutôt tout, que de sacrifier leur conscience."

(2) Ad ann. 1557.

[*C*] *Une Epitaphe.*] La voici :

Hic jacet in tumbâ Benthamus Episcopus ille,
Doctus, divinus, largus, pascens, pius, almus.
Obiit 19 *Feb.* 1578.

☞ BERIGARDUS (Claude). Voici quelques particularités de la vie de ce Savant, qui ont échappé à Mr. Bayle. Son nom François étoit *Beauregard* (*a*). Il nâquit à Moulins en Bourbonnois le 15 d'Août 1578, de *Pierre Guillermet*, Ecuyer, Seigneur de Beauregard, Docteur en Philosophie & en Médecine. Il s'attacha d'abord à la Jurisprudence (*b*); mais s'étant tourné ensuite du côté de la Philosophie, il se fit, à l'exemple de son père, recevoir Docteur en Philosophie & en Médecine, à Aix en Provence, le 22 de Juillet 1601 (*c*). Il enseigna la Philosophie d'abord en particulier, & ensuite publiquement, à Lyon & à Avignon (*d*). Il fut depuis Secrétaire de Madame Christine de Lorraine, Grande-Duchesse de Toscane. Cette Princesse lui procura en 1628 une Chaire de Philosophie dans l'Université de Pise, où il enseigna cette Science, avec la Botanique & les Mathématiques, pendant douze ans. L'air de Pise lui étant contraire, il se disposoit à retourner en France, lorsque la République de Venise lui offrit la place de second Professeur en Philosophie à Padoue, où il se rendit en 1639 (*e*), ou en 1640 selon le P. Niceron; qui ajoute, qu'il fit sa première Leçon le 6 de Novembre de cette année. On lui donna d'abord les mêmes appointemens qu'au premier Professeur, c'est-à-dire huit-cens florins, qui furent augmentés en 1646 jusqu'à mille, & en 1653 jusqu'à douze-cens. En 1660 on lui en donna quatorze-cens, lorsqu'il devint premier Professeur en la place de Jean Cottunius, auquel il survécut de trois ans (*f*). Il mourut à Padoue d'une Hernie umbilicale, l'an 1663, âgé de 85 ans; *laissant pour héritier Jean de Beauregard son frère, reconnu Noble du S. Empire de quatre aieux paternels & maternels en 1635, père de Pierre de Beauregard Docteur en Philosophie & en Médecine, Auteur des Aphorismes d'Hippocrate en vers rythmiques* (*g*), *lequel étant mort à Pise sans avoir été marié, le Comte Nicolas de Beauregard, petit-neveu de Jean & de Claude, devint héritier de l'un & de l'autre.* Ce sont les termes d'un Mémoire, que le Comte Nicolas de Beauregard donna au mois de Juin 1710 au savant Auteur des Notes sur le *Naudæana* (*h*). Paganin Gaudenzio parle de notre Berigardus dans la Préface de son *Accademia disunita*, comme d'un homme habile dans la Langue Grecque & dans la Poësie Latine, & qui s'exprimoit en prose avec beaucoup de facilité & de clarté; & il ajoute, qu'il étoit de l'Académie des *Disuniti* de Pise (*i*).

(*a*) Niceron *Mémoir. des Homm. Illust.* Tom. XXXI. p. 323.

(*b*) Comnenus *Gymnas. Patavin.* T. I. L. III. Sect. 2. c. 52. Venetiis 1726.

(*c*) Niceron *ubi supra* p. 324.

(*d*) Comnenus *ubi sup.*

(*e*) Comnenus *ubi sup.*

(*f*) Comnenus & Niceron *ubi supra.*

(*g*) Petri Berigardi, Florentini, *Hippocratis Aphorismi Rythmici.* Utini 1645. in-8.

(*h*) Niceron ibid. p. 325.

(*i*) Id. ibid.

BERKENHEAD ou BIRKENHEAD (Jean), Auteur fort spirituel du XVII. Siècle, étoit fils de Randal Berkenhead, Sellier de Northwych dans le Comté de Chester, où notre Berkenhead nâquit vers l'an 1615. Il fut Serviteur dans le Collège d'Oriel à Oxford, sous Mr. Humphrey Lloyd, depuis Evêque de Bangor en 1632; & il demeura dans cet état jusqu'à ce qu'il fut reçu Bachelier-ès-Arts. Alors le Dr. Guillaume Laud, Archevêque de Cantorbéry, le prit pour son Secrétaire. Son esprit aiant plu à ce Prélat, il le déclara Maitre-ès-Arts par un Diplome du 5 d'Octobre 1639 (*a*), & par sa recommandation il le fit élire l'année suivante pour remplir une place de Membre dans le Collège des Trépassés (*b*). Lorsque la Guerre Civile eut commencé, & que le Roi eut choisi Oxford pour s'y fixer avec sa Cour, on nomma Berkenhead pour écrire le *Mercure de la Cour* [*A*]. Cet Ou-

(*a*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. I. col. 222.

(*b*) Idem *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 639.

[*A*] *On nomma Berkenhead pour écrire le Mercure de la Cour.*] C'étoit une espèce de Gazette, intitulée, *le Mercure de la Cour* (Mercurius Aulicus), *communiquant au reste du Royaume ce qui se passe à la Cour.* Le prémier de ces Papiers parut le 1. de Janvier 1642, & ils continuérent jusqu'à la fin de 1645; après cela ils ne paroissoient que de tems en tems. Ils s'imprimoient toutes les semaines en une feuille in-4. & quelquefois en plusieurs feuilles. *Il y avoit*, selon Mr. Wood (1), *beaucoup d'esprit, & de plaisanteries.* Marchamont Nedham, dans son *Mercure Britannique* (2), nous dit „ que ces Mercures „ de la Cour étoient l'Ouvrage de plusieurs personnes. „ Berkenhead tenoit la plume, le Secrétaire Nicolas fournissoit les nouvelles, & George Digby les arrangeoit. „ Et il y avoit dans chaque Collège une Assemblée de „ Beaux-Esprits payés pour travailler à ce qu'on nommoit le *Mercure de la Cour.*" Mais Mr. Wood assure, que tous ceux qui étoient alors à Oxford, savent que Mr. Berkenhead en est le véritable Auteur, & qu'en son absence le Dr. Heylin en a écrit quelques-uns. Le même Auteur remarque ailleurs (3), que „ notre Auteur plaisoit beaucoup plus au grand nombre par ses badineries „ & ses bouffonneries, que Heylin." Mr. Giles Jacob, dans ses *Vies & Caractères des Poëtes Anglois* (4), s'est imaginé mal-à-propos, que cet Ouvrage est un Poëme. Après avoir remarqué que l'attachement constant de Berkenhead au Parti du Roi, lui procura le titre de *Poëte fidèle*, il ajoute, *qu'entre ses autres Pièces, son Poëme inti-*

(1) Athen. Oxon. Vol. II. col. 640.

(2) Num. 26.

(3) Col. 372.

(4) Vol. I. p. 2. & Londres 1719.

Ouvrage étant fort du goût du Parti Royal, le Roi recommanda Berkenhead aux Electeurs, pour la Chaire de Philosophie Morale: il l'obtint, & la remplit (mais sans en retirer grand profit) jusqu'à l'an 1648, que les Visiteurs du Parlement l'en dépouillérent, aussi-bien que de sa place au Collège. Il se retira à Londres, où il souffrit souvent la prison pour la Cause Royale. Mr. Wood nous apprend „ que „ son esprit lui fournissoit dequoi subsister : il faisoit des Vers, des Chansons, des Lettres pour les „ jeunes-gens qui vouloient régaler leurs Maitresses ; il traduisoit & écrivoit quelques autres Piéces, „ & s'occupoit à d'autres petits Ouvrages." Nous dirons quelque chose de ses Ouvrages, ci-dessous [B]. Après que Charles II. fut rétabli, Berkenhead fut créé Docteur en Droit Civil, en vertu des Lettres Patentes du Roi envoyées à l'Université ; & en 1661 il fut élu Député de Wilton dans le Comté de Wilts, au Parlement qui s'ouvrit à Westminster le 8 de Mai de cette année. Le 14 de Novembre 1662, le Roi le fit Chevalier; & au mois de Janvier de l'année suivante, il devint Maitre des Requêtes en la place du Chevalier Richard Fanshaw, qui alloit en qualité d'Ambassadeur en Espagne. Il étoit aussi en même tems *Maitre des Facultés* *, & Membre de la Société Royale. L'Auteur des *Motifs qui doivent engager les Grands-Jurés à demander un nouveau Parlement* (c), publiés en 1677 in-4., cet Auteur, dis-je, nous dit „ que Berkenhead étoit fils d'un pauvre Cabaretier, & qu'il avoit trouvé „ moyen par ses menteries (ou *bouffonneries*, dit Mr. Wood) à la Cour, de devenir un des Maitres „ des Requêtes, & de la Cour des Facultés; & d'avoir en bienfaits de la Cour trois mille livres sterling de rente." Mr. Wood ne le traite guères plus doucement. „ La vérité est, *dit-il* (d), que „ s'il ne s'etoit pas autant livré à la raillerie, qui plait tant aux esprits legers & superficiels, il auroit „ pu passer pour un bon esprit ; & que s'il avoit témoigné plus de reconnoissance & d'égards à ceux „ qui lui avoient fait du bien dans le tems de son besoin, au-lieu de les vilipender (faisant voir par-là „ sa bassesse d'ame), il auroit pu passer pour un assez aimable homme." Il mourut à Westminster le 4 de Décembre 1679, & fut enterré à S. Martin des Champs, aiant laissé une Collection choisie de Brochures, qui est tombée entre les mains de ses Héritiers, le Chevalier Richard Mason, & le Chevalier Muddiford Bramston (e). Il y a eu un Théologien du même nom (Jean Berkenhead) qui a publié un Sermon en 1644, sur Rom. XIII. 5. in-4. (f).

* C'est le premier Officier d'une Cour établie sous l'Archevêque de Cantorbery pour donner des Dispenses. R. D. T.

(c) P. 19.

(d) *Athen. Oxon.* Vol. col. 640.

(e) Ibid. col. 641.

(f) Ibidem.

tulé le Mercure de la Cour, l'*immortalisera*. Il observe ensuite, que „ ce digne Patriote vécut assez pour voir „ la Révolution, & qu'il eut aussi le bonheur de voir le „ supplice bien mérité de quelques-uns de ces Rebelles, „ qui avoient si lâchement conspiré contre sa vie, & qu'il „ a si bien dépeints dans l'excellent *Poëme* susmentionné."

[B] *Nous dirons quelque chose de ses Ouvrages ci-dessous.*] Outre son *Mercure de la Cour*, dont on a parlé dans la Remarque précédente, il a fait aussi, *Nouvelles de Pembroke & de Montgomery, ou Oxford traitee à la Manchester* &c. en une feuille in-4. en 1648. C'est un Discours, qu'on suppose prononcé par Philippe Comte de Pembroke dans la Convocation à Oxford le 12 d'Avril 1648, „ quand „ il vint, *dit Mr. Wood* (5), pour visiter & ruïner l'Université, de la même manière qu'Edouard Comte de „ Manchester avoit fait à Cambridge, pendant qu'il étoit „ Chancelier de cette Université." C'est une Piéce fort plaisante, & où l'on a parfaitement imité la manière de s'exprimer du Comte de Pembroke. *Le Cimetière de S. Paul. Libri Theologici, Politici, Historici, Nundinis Paulinis (una cum Templo) prostant venales &c.* imprimé en trois feuilles in-4. en 1649. Elles contiennent des Titres imaginaires de Livres & d'Actes du Parlement, & diverses Questions ; le tout porte contre le Parti dominant dans ce tems-là. *Le Quakre quadrupéde, Balade pour le Concert du Chien & de la Servante de l'Ancien.* Londres 1659. en trois colonnes sur un côté d'une feuille. *Nouvelle Balade sur le fameux Prince Allemand*, sans date. *The Assembly-Man*, ou le *Caractère d'un Membre d'Assemblee* *, composé en 1647, & imprimé à Londres en 1662-3 en trois feuilles in-4. „ L'Auteur, *dit Mr. Wood*, a pris „ pour Originaux de son Portrait, ceux qui prétendoient „ qu'ils ne pouvoient voler, parce que tout leur appartenoit ; & qui bouleversoient tout de manièra, qu'il „ n'y avoit d'Assemblée légitime, que celles qu'ils formoient." Cette Piéce, après avoir été cachée plusieurs années, fut publiée par l'Auteur, de peur qu'il ne s'en répandit de fausses Copies. Elle a été réimprimée dans un Livre intitulé : *L'Esprit & la Fidélité ressuscités, ou Recueil de quelques Satyres des derniers tems, en vers & en prose.* Londres 1682 in-4. Ces Piéces sont, dit on, d'Abraham Cowley, du Chevalier Jean Berkenhead, & de Samuel Butler, Auteur du *Hudibras*. Notre Auteur a fait aussi plusieurs Piéces & des Traductions, qui ont été mises en Musique par Mr. Henri Lawes ; en particulier l'Ode d'Anacreon, intitulée *le Luth*, traduite du Grec, & notée pour être chantée par une Basse seule ; & une *Piéce pour les Noces de Jean Comte de Bridgewater, célébrées le 22 de Juillet* 1652. Il a fait aussi un *Poëme sur son séjour à Londres, après l'Acte qui bannissoit les Royalistes* ; & un autre intitulé *La Secousse*, sur ce que Cromwell avoit tombé de son carosse en Hyde-Park (6). Il a publié *Effigies Amoris, sive quid sit Amor efflagitanti Responsum*, par Mr. Robert Waring ; Londres 1649 in-12. L'Auteur souhaitant de demeurer caché, le pria de publier cette Piéce. Il en a paru une troisième Edition après la Révolution, par les soins de Mr. Guillaume Griffith d'Oxford ; il y a à la tête une Epitre de Mr. Griffith au Chevalier Jean Berkenhead, dans laquelle il fait le portrait de ce Chevalier & celui de l'Auteur (7).

(5) Col. 640.

* Il est difficile de déterminer, à moins que de voir la Piece, ce que l'Auteur entend ici par *Assembly*.

(6) Id. ibid.

(7) Idem col. 124.

BERNARD (EDOUARD), illustre & savant Critique & Astronome du XVII. Siècle, étoit fils de Joseph Bernard Gentilhomme, & d'Elisabeth fille de Jean Lenche ou Linche, de Wyche dans la Province de Worcester. Il nâquit le 2 de Mai de l'an 1638, à Perry S. Paul, appellé communément *Paulers-Perry*, près de Towcester dans le Comté de Northampton (a). Son pére alla s'établir ensuite à Northampton, où Edouard, tout jeune encore, fut envoyé à l'Ecole. Agé à peine de six ans, il perdit son pére; & les Amis de sa mére lui aiant persuadé d'envoyer son fils à Londres à son oncle, il y fut reçu en 1648 dans l'Ecole des Marchands Tailleurs, dont Mr. Guillaume Dugard étoit alors le prémier Régent. Il passa sept années dans cette Ecole, & au mois de Juin de l'an 1655 il en sortit pour aller dans le Collège de S. Jean à Oxford, dont il avoit été élu Ecolier (b). Lorsqu'il vint à l'Université, il etoit deja extrêmement avancé dans les Humanités [A], ensorte qu'il se distingua bientôt, & fit des progres extraordinaires dans toutes les Sciences [B]. Le 12 de Février 1658,

(a) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1084. Edit. de 1721. Voyez aussi *Thom. Smith, Vita Cl. & Doctiss. Viri Eduardi Bernardi S. T. D.* p. 1. publiée dans son Livre intitu-

lé: *Adamdam Reverendi & Doctiss. Viri D. Roberti Huntingtoni Episcopi Rapotensis Epistolæ* &c. Londres 1704. in-8.

(b) Smith *ubi supra* p. 2-4.

[A] *Lorsqu'il vint à l'Université, il étoit déja extrêmement avancé dans les Humanités.*] Le Dr. Smith dans sa Vie, publiée à la fin de son Edition de *Roberti Huntingtoni Episcopi Rapotensis Epistolæ* &c. nous dit, qu'il possédoit parfaitement le génie & les finesses des Langues Latine & Grecque, qu'il étoit très versé dans les Auteurs Classiques, & qu'il entendoit même l'Hébreu. Que pour son âge, il écrivoit assez bien en Latin ; & qu'il faisoit fort bien des Vers, aiant même conservé son talent Poëtique jusqu'à la fin de sa vie, faisant souvent des Epigrammes pleines de sel & de feu. Que cependant, il renonça bientôt à ces amusemens de jeunesse, pour s'appliquer entièrement à des études plus sérieuses & plus utiles, à l'Histoire, à la Philologie, & à la Philosophie. *Linguarum enim Græcæ & Latinæ elegantias & idiotismos callebat, in Classicis Autoribus versatissimus, nec erat Ebraicè ineruditus. Stylum pro modulo ætatis accuratum satis, frequenti usu & exercitatione, dum Latinè scriberet, sibi formavit, Carmenque concinnum benè norat pangere : (etiam ad extremam usque ætatem epigrammatibus indulgens, lepore, salibus, imo interdum aculeis pungentibus refertis) licet Poëseos veneres blanditiasque, quibus juvenum animi irretiuntur, togâ & pileo indutus mox repudiaverit, utilioribus Historiæ & Philologiæ, & severioribus Philosophiæ studiis quam maximè intentus.*

[B] *Il fit des progrès extraordinaires dans toutes les Sciences.*] Il joignoit à une grande vivacité de génie, & à un fonds extraordinaire de mémoire, une application infatigable. Il s'attacha d'abord à la lecture des Ecrivains Grecs & Latins, que les Critiques de son Siécle & du Siècle précédent ont corrigé sur les meilleurs Manuscrits, & qu'ils ont illustrés par leurs Notes & leurs Commentaires. Car, à l'exemple des plus grands Hommes, Mr. Bernard aimoit passionnément les Belles-Lettres. Mais son genie n'étoit pas d'un caractère à se renfermer dans les limites de la Grèce & de Rome : il entreprit d'acquérir la connoissance des Sciences de la Palestine, de la Syrie, de l'Arabie & de l'Egypte ; & dans ce dessein il apprit avec soin les Langues de ces divers Pays. Il tourna ensuite ses pensées du côté des Mathématiques, pour lesquelles son goût augmenta de jour en jour. à la vue du grand nombre de Livres

1658, il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (c); & le 16 d'Avril 1662, celui de Maitre. En 1667, il fut élu Procureur de l'Université; & le 9 de Juin de l'année suivante, il se fit recevoir Bachelier en Théologie, conformément aux Statuts du Fondateur du Collège de S. Jean, dont il étoit Membre: mais il étoit si modeste, qu'on ne put l'engager à prendre le degré de Docteur en Théologie, que plusieurs années après (d). Sur la fin de l'année 1668, il vint en Hollande à Leyde, pour consulter les Manuscrits Orientaux, que Joseph Scaliger & Levinus Warner avoient légués à la Bibliothéque de cette Université. Il vouloit sur-tout voir les Livres V. VI. & VII. des *Coniques* d'Apollonius de Perge, qui sont perdus en Grec, mais qui subsistent dans la Version Arabe de cet Auteur [C]. Pendant son séjour en Hollande, il contracta une amitié fort étroite avec les Professeurs & autres savans Hommes du Pays. De retour à Oxford, il reprit ses études avec une nouvelle vigueur. Il examina & collationna quantité d'anciens & excellens Manuscrits de la Bibliothèque Bodleienne, tant pour son usage, que pour celui de ses Amis. Il n'y a presque point d'ancien Auteur imprimé, sur lequel on ne lui demandât ses Observations, & ne le priât de consulter cette Bibliothéque pendant qu'il fut dans l'Université; ce qui l'engageoit à un commerce fort étendu avec les Savans de divers Pays (e). Vers l'an 1669, le Dr. Christophle Wren, Professeur en Astronomie à Oxford, de la Chaire de Savile, aiant été fait Architecte du Roi, ce qui l'obligeoit de résider à Londres, le Vice-Chancelier nomma Mr. Bernard pour son Vicaire. Celui-ci se vit engagé par-là à faire une étude plus particulière & plus approfondie de l'Astronomie [D] (f). La Cure de Cheame dans la Province de Surrey

(c) Wood *Fasti Oxon.* P. II. col. 122.

(d) Smith p. 8-10.

(e) Pag. 13. 14.

(f) Idem p. 14.

vres Arabes sur ce sujet, très bien écrits, qui étoient dans la Bibliothèque Bodléienne & dans celle de son Collége. Pour pouvoir profiter de tant de richesses, il se mit sous la direction du Dr. Wallis, qui lui donnoit & à plusieurs autres des Leçons particulières chez lui; & aiant surmonté par ce moyen les difficultés qu'on rencontre dans les commencemens, il pénétra bientôt par lui-même dans les plus profonds mystères de cette Science. *Postea vero ad studium scientiarum Mathematicarum potenti genio rapiebatur; quarum amorem magis magisque crevisse crediderim, cum ingentem istam Librorum Arabicorum ejusdem argumenti pulcherrimè & accurata manu descriptorum, tum in Bibliothecâ Bodleianâ, tum sui Collegii, Archivis, copiam sibi coram oculis obversari comperisset. Has ut facilius assequeretur, in disciplinam celeberrimi D. Wallisii, qui in suis ædibus privatis illum aliosque hisce mysteriis initiaverit, sese dedit, donec superatis difficultatibus, quæ tyronibus solent objici, proprio marte & ingenio, quicquid ad integram Matheseos cognitionem pertinuisset, hoc lumine superfuso, & ex Wallisiana face accensa lampade, feliciter investigaverit* (1).

(1) Smith p. 8.

[C] *Il vouloit sur-tout voir les Livres V. VI. VII. des Coniques d'Apollonius de Perge, qui sont perdus en Grec, mais qui subsistent dans la Version Arabe de cet Auteur.*] Grégoire Abulpharage dit (2) dans son *Histoire des Dynasties*, que les sept Livres d'Apollonius furent traduits en Arabe du tems d'Al-Mamon. Golius avoit apporté d'Orient un Manuscrit curieux de cette Traduction Arabe, qui tomba entre les mains de ses Héritiers après sa mort, lesquels sachant que le principal objet du Voyage de Mr. Bernard en Hollande étoit le desir de consulter ce Manuscrit, le lui prétérent avec plaisir. Il copia les trois Livres en question, qui sont perdus en Grec, avec les Figures, dans le dessein de les publier à Oxford, avec une Version Latine & des Commentaires, pour suppléer à l'imperfection du Grec, & pour corriger les fautes de la Version Arabe. Mais divers obstacles l'ont empèché d'exécuter ce dessein. Il est incertain si Chrétien Ravius en a eu connoissance, ou non; mais nous trouvons qu'il a publié en 1669, à Kiel, une Version Latine de ces trois Livres, dédiée à Charles XI Roi de Suède. Mais il paroit avoir entiérement ignoré, que ces mêmes Livres avoient été traduits & enrichis de Notes par Abraham Ecchellensis, & publiés en 1661 à Florence par Jean Alphonse Borelli; Edition sur laquelle le Dr. Isaac Barrow observe, dans une Lettre manuscrite qui est entre les mains du Dr. Tho. Smith, „ que les Arabes se sont donnés beaucoup de liberté pour l'arrangement des Démonstrations d'Apollonius, n'y aiant aucun rapport entre leur méthode, & celle qui régne dans les autres Livres de ce Géomètre, qui subsistent encore en Grec." Mais quoique ces deux Traductions Latines soient entre les mains de tous les Mathématiciens, personne n'a encore entrepris de publier le Texte Arabe. Le Dr. Smith remarque, que comme Ravius & Ecchellensis, quoiqu'ils possédassent très bien l'Arabe, n'entendoient point du tout les Mathématiques, il est fâcheux que Golius, qui étoit très capable d'y réussir, ait été prévenu par la mort, dans le tems qu'il travailloit à cet Ouvrage; & que le Dr. Bernard, également versé dans la Langue & dans la matière, & muni de tous les secours nécessaires, ait été abandonné de ses Amis, qui l'avoient eux-mêmes sollicité de l'entreprendre: *Sed cum Ravius & Ecchellensis, licet Arabicè doctissimi, Matheseos omnino rudes essent, dolendum est D. Golium, qui id optimè potuit, id opus parantem, mortem, quasi in isto articulo occupasse, aut D. Bernardum, utraque quoque facultate præcellentem, omnibusque subsidiis instructum, ab amicis, licet idem olim urgentibus, destitutum fuisse* (3). Mais le fameux Dr. Edmond Halley nous a donné, dans son Edition d'Apollonius, publiée à Oxford en 1710 in-folio, une Version Latine sur l'Arabe, de ces trois Livres, & a suppléé par son propre génie le huitiéme, qui est entiérement perdu par l'injure des tems (4).

(2) Pag. 83. apud Smith ubi supra p. 10.

(3) Smith p. 12.

(4) Voyez dans Bayle Art. APOLLONIUS de Perge, Remarq. [B].

[D] *Il se vit engagé par-là à faire une étude plus particulière & plus approfondie de l'Astronomie.*] Il étoit en ce tems-là en correspondance sur les Mathématiques & sur l'Astronomie avec Mr. Jean Collins, comme il paroit par deux de ses Lettres à Mr. Collins, qui nous ont été communiquées par le savant Guillaume Jones, Ecuyer. La prémière est du 3 d'Avril 1671.

MONSIEUR,

„ J'ai eu trop de bonheur à la fois, de recevoir une de vos Lettres, & une de Mr. Vernon, également précieuses par l'amitié & par l'érudition qui y régnent. Je vois que vous vous trompez l'un & l'autre sur mon sujet, & un peu de commerce vous convaincra d'erreur & de précipitation à cet égard. J'avoue que ma Science Mathématique est assez grande pour admirer le Dr. Wallis, pour vous admirer vous, & quelques autres dans les Pays étrangers: du reste, toute ma Science regarde des mots, elle n'est point digne de la réputation & de l'attention de notre Siècle, & est fort inférieure dans la nature des choses, s'il m'est permis de parler le langage de l'Ecole, à la véritable Science. J'avoue qu'il me paroit qu'il y a une très grande différence entre ce qui n'est que spéculatif, & ce qui est en même tems utile; entre la généalogie d'un mot, & la solution d'un Problême. Les Livres & les Expériences font très bien ensemble; mais séparés, ils marquent de l'imperfection. Un ignorant entreprend ce que les Anciens ont déja exécuté, & un Littérateur prend l'Histoire pour la connoissance & la science même. La Société Royale réunit heureusement l'un & l'autre, & je ne doute pas, qu'en très peu de tems elle ne fasse voir qu'elle est intimement alliée aux Universités, & que la générosité de quelques-uns des Membres de cette Illustre Compagnie ne procure l'occasion de faire de fréquentes Expériences dans nos fameuses Universités, & par conséquent d'établir un commerce durable. Il y en a peu, & ceux-là ne sont ni les plus recherchés, ni les plus estimés, qui joignent les connoissances spéculatives aux pratiques, & les délassemens dignes d'Hommes, aux soins que demande l'éducation de la Jeunesse. Quoiqu'il soit rare qu'une même personne excelle dans le Raisonnement & dans les Expériences, rien n'empèche que ces deux choses ne soient réunies dans une Société. Et je dois dire à l'honneur de notre Université d'Oxford, que si nos gens avoient les beaux Instrumens qui décorent les Colléges des Jésuites dans les Pays étrangers, le Public ne seroit pas longtems à voir des preuves de leur adresse. Il nous manque des Maitres & des Instrumens, plutôt que de la bonne volonté & d'habiles Ouvriers. Il nous faudroit, pour faire des Expériences ici, des faiseurs de Télescopes & autres Instrumens; & en ce cas-là, la Communauté, où l'on vit dans l'éloignement du tumulte & des affaires, rendroit ce lieu très propre à faire des Expériences. Je vous dis cela pour que vous, non plus que d'autres, n'attendiez rien de moi, un des moindres de l'Université, de ce qui peut contribuer à la perfection de la Physique. Mon plaisir est d'être instruit par vous, le Mersenne de notre tems, de ce que produisent les grands Génies d'Angleterre & des autres Pays; & à ce sujet je vous rends graces de ce que vous m'apprenez des deux Archimèdes, Borelli & Fabri, que je serois charmé de voir. Je vous envoie ce qu'a fait l'illustre Boyle, *de Origine Formarum*: je vous prie de l'accepter, comme une légère marque de mon respect pour vous. Je fais un projet sur les anciens Mathématiciens, tels qu'ils se trouvent dans les Manuscrits, & sur ce que les Modernes n'ont pas publié. Je sai que vous pouvez me fournir des directions & des secours, ainsi je vous demande cette grace. Je serois bien aise de savoir quels Livres de cet ordre se trouvent dans la Bibliothèque de la Société Royale, que vous enrichissez. Ce Projet satisfera en partie à ce que souhaite Mr. Street. Recevez, je vous prie, les assurances de mon respect & de ma reconnoissance; & faites-les à Mr. Oldenburg, à Mr. Haake, auquel je dois réponse &c."

La seconde Lettre est du 14 de Mars 1672.

MONSIEUR,

„ Je vous remercie des Livres Italiens que vous me destines.

(g) Mr. Wood Athen. Oxon. col. 1054. dit par erreur, que ce fut en 1681.

rey étant venue à vaquer en 1672, il y fut nommé (g) par le Principal & les Membres de son Collège; & au mois de Février suivant, le Dr. Pierre Mew, Principal de ce Collège, aiant été promu à l'Evéché de Bath & Wells, fit Mr. Bernard un de ses Chapelains. Mais il renonça bientôt à toutes les vues d'avancement que ce poste lui promettoit, pour la Chaire d'Astronomie de Savile [E], à laquelle il fut nommé le 9 d'Avril 1673. Vers ce tems-là, on forma dans l'Université d'Oxford, par les soins du Dr. Jean Fell Doyen de Christ-Church & Evêque d'Oxford, le beau projet de donner une Edition de tous les anciens Mathématiciens. Dans cette vue, Mr. Bernard rassembla tous les anciens Livres dans ce genre qui avoient paru depuis l'invention de l'Imprimerie, & tous les Manuscrits qu'il put déterrer dans les Bibliothèques Bodléienne & de Savile, qu'il rangea sous diverses Classes; & il dressa un Plan de l'Ouvrage, qui devoit contenir quatorze Volumes [F]. Il présenta ce Plan à l'Evêque Fell; & pour en donner une idée au Public, il publia un bel Essai d'Euclide in-folio, contenant le Texte Grec avec une Version Latine, le Commentaire de Proclus en Grec & en Latin [G], de savantes Scholies & des Corollaires, & de très belles Figures, qu'il avoit fait graver à ses dépens. Il entreprit aussi une Edition de la *Parva Syntaxis Alexandrina*, ou Μικρὸς Ἀστρονόμος [H], où il devoit y avoir, outre Euclide, les Traités de Théodose, d'Autolycus, de Menelaüs, d'Aristarchus & d'Hipsiclès. Mais ce projet n'a jamais été exécuté. En 1676, Charles II. l'envoya en France, à la recommandation du Comte d'Arlington, pour être Gouverneur des Ducs de Grafton & de Northumberland, fils de ce Prince & de la Duchesse de Cléveland, qui demeuroient en ce tems-là avec leur mère à Paris; mais la simplicité de ses mœurs ne s'accommodant point du genre de vie qu'on menoit chez la Duchesse, il revint au bout d'un an à Oxford [I]. Pendant qu'il fut a Paris, il employa

„ tinez. J'ai reçu en dernier lieu le *Diophantus redivivus* „ de Billy; je n'en ai pas grande opinion, & je le montrerai cette semaine au bon Dr. Wallis. Je souhaiterois „ fort de voir l'Ouvrage de Poterius, & même qu'il fût „ imprimé, s'il est exact. Votre avis, d'embellir le Livre du Capitaine Ven, est bon; pourvu que ceux qui „ ont soin de le revoir, prennent garde à éviter les répétitions. Honoré Fabri est à présent dans une étroite „ prison à Rome par ordre de l'Inquisition, ainsi nous „ desespérons avec raison de voir son Archimède. Le Livre de Maurolycus, à moins qu'on n'y joigne ce qu'a fait „ le savant Commandin, & qu'il n'ait fait des Corrections „ sur les Manuscrits Grecs, n'empêchera point qu'on ne „ fasse ici une Edition de cet excellent Auteur. L'Ouvrage du Dr. Barrow ne doit point souffrir de retardement, „ ni être mis entre les mains de quelque mauvais Libraire. Je serois bien aise de voir l'Euclide de Millet & de „ Gottignies, mais seulement de le voir, & de le rendre „ ensuite. J'ai été détourné de mes études ordinaires, & „ je ne me suis pas encore bien remis en train; ainsi je „ vous demande pardon, si je ne m'étens pas davantage. „ Je suis &c.

„ Mandez-moi, je vous prie, si quelqu'un a observé cet „ Equinoxe à Londres. J'ai dessein de publier ici les deux „ Ouvrages du Dr. Greaves, du *Pied Romain* & des *Pyramides*, en Latin, avec quelques Additions de l'Auteur, & de moi. Poterius conviendra bien à la matière."

[E] *Il renonça bientôt à toutes les vues d'avancement que ce poste lui promettoit, pour la Chaire d'Astronomie de Savile.*] Il étoit défendu par les Statuts du Chevalier Henri Savile, Fondateur de cette Chaire, d'avoir aucun autre Emploi, Civil ou Ecclésiastique, afin que les Professeurs qui la remplissoient n'eussent rien qui les empêchât de s'appliquer uniquement à l'étude particulière qui étoit leur objet. Cette raison obligea Mr. Bernard de consulter Mr. Thomas Smith son Ami, qui lui déconseilla d'accepter cette Chaire, puisqu'elle lui ôteroit l'espérance de tout autre avancement; mais Mr. Bernard repliqua, que cet Emploi lui feroit beaucoup d'honneur, & que les appointemens étoient suffisans pour son entretien, s'il demeuroit dans le Célibat; qu'il vivroit dans l'Université avec agrément, & occupé à l'étude; qu'il haïssoit le tumulte du monde & des affaires: que dans ce tranquille séjour des Muses, il seroit à couvert des embarras & des chagrins qui accompagnent les Dignités Ecclésiastiques; & qu'il trouveroit infiniment plus de douceur dans son Cabinet, que dans les grandes Villes, ou dans les Cours des Princes & des Evêques. *Replicavit, hoc Professorium Munus magno honori sibi futurum; pensionem ex prædiis, quæ Professoribus fovendis munificus Fundator concesserat, excrescentem, sibi, saltem vitam cœlibem acturo, abundè sufficere; se in Academiâ cum dignitate otio potiturum; negotiosam vitam fastidio esse; in hac quietissimâ Musarum sede, procul omni tumultu incommodisque, quæ dignitates ecclesiasticæ secum trahunt, potius hic consenescendum esse; certiusque e literis vitæ solatium, quam aliunde in urbibus, aulisve Principum & Episcoporum, petendum* (5). Il laissa son Ami dans l'incertitude sur le parti qu'il prendroit; mais au bout de deux jours, il se détermina à préférer ce poste à tout, quoique le Dr. Smith nous apprenne qu'il se repentit dans la suite, mais trop tard, de n'avoir pas suivi son conseil. *Post biduum, ni malè memini, apud se firmissimè staturbat, omnia Cathedræ Astronomicæ dignitati postponere. Id seria volenti annui quidem, nec omnino invitus, cum sibi ipse placuisset, quem postea neglecti consilii serò pœnituit* (6). Aiant donc été recommandé aux Electeurs, il fut choisi d'abord, sans avoir seulement de Compétiteurs (7).

(5) Smith p. 16. 17.

(6) Idem p. 17.

(7) Id. ibid.

[F] *Il dressa un Plan de l'Ouvrage, qui devoit contenir quatorze Volumes.*] Le Dr. Thomas Smith l'a publié à la fin de la Vie de notre Savant, sous le titre de *Veterum Mathematicorum, Græcorum, Latinorum, & Arabum, Synopsis; collectore Viro clarissimo & doctissimo Bernardo D. Edwardo.* Il y a à la fin un Catalogue de plusieurs Ecrivains Grecs, qu'on croit perdus dans leur propre Langue, mais qui subsistent encore en Syriaque & en Arabe. Le Dr. Smith dit que deux raisons l'ont engagé à publier ce Projet du Dr. Bernard; l'une, afin de faire connoitre au Public la beauté & l'utilité du dessein que ce Savant avoit formé; & l'autre, afin que si les tems deviennent plus favorables, les Rois & les Princes, qui dépensent des sommes immenses en bâtimens & en d'autres choses qui ne servent qu'au luxe, puissent avoir occasion d'élever un monument plus glorieux & plus durable, en encourageant les Savans à exécuter le magnifique Projet tracé par notre Auteur: *Hanc vero duplici de causâ edere operæ pretium duxi; tum, ut de utilissimi istius ac magnifici propositi fama melius constaret; tum ut, si quando auspicatiora illuxerint tempora, Reges, Principesque, qui immensas in ædibus construendis, & illarum apparatu opes, ne dicam in luxu & voluptatibus, parum se dignis, nocivisque, & quæ cito effluunt, longè gloriosius, & non, nisi pereunte mundo, periturum monumentum, inde auspiciis suis, & munificentia regali, hominum doctorum industriâ ad id præstandum allectâ & provocatâ, sibi condendum & erigendum curarent* (8).

(8) Idem p. 24.

[G] *Un bel Essai d'Euclide in-folio, contenant le Texte Grec avec une Version Latine, le Commentaire de Proclus en Grec & Latin &c.*] Le Dr. Smith nous apprend (9), qu'il prépara pour l'impression une Edition de toutes les Oeuvres d'Euclide, sous le titre suivant: Εὐκλείδου τὰ σωζόμενα. *Euclidis Geometræ Opera. Elementorum Geometriæ & Arithmeticæ Libri XV. cum Commentario Procli in primum: Datorum Liber, cum Præfatione Marini: Introductio Musica, cum Sectione Canonis: Optica, Catoptrica, & Phænomena. Omnia Græcè & Latinè.* Il souhaitoit fort de publier cet Ouvrage, & se donna beaucoup de soins pour cela; mais il ne put jamais en venir à bout. Il avoit une haute idée des *Data* d'Euclide, & il l'appelloit un Traité nécessaire pour l'Analyse Mathématique, dont les Géomètres anciens & modernes supposent la connoissance. Il corrigea les fautes de l'Edition de Paris de 1625, & le collationna avec les Manuscrits Grecs & Arabes. Cette Edition d'Euclide auroit été sans contredit d'une grande utilité, si l'Auteur avoit pu l'exécuter.

(9) Pag. 25.

[H] *Il entreprit aussi une Edition de la Parva Syntaxis Alexandrina, ou* Μικρὸς Ἀστρονόμος.] Il y a une idée de cette *Parva Syntaxis* dans la *Synopsis veterum Mathematicorum* de notre Auteur (10). Il nous dit que cet Ouvrage contient, outre les *Data*, les *Optica*, les *Catoptrica*, & les *Phænomena* d'Euclide, les trois Livres des *Sphériques* de Théodose, & ses Traités *De Habitationibus*, & *de Diebus & Noctibus*; Autolycus *de Sphæra mota*; les *Sphériques* de Ménélaüs; Aristarchus *de Magnitudine Luminarium*; & l'*Anaphoricas* d'Hipsiclès; à quoi on peut ajouter *Ben Musa de figuris planis & sphæricis.*

(10) Pag. 47, 12.

[I] *La simplicité de ses mœurs ne s'accommodant point du genre de vie qu'on menoit chez la Duchesse, il revint au bout d'un an à Oxford.*] Le Dr. Smith remarque, que quoiqu'il y fût dans un poste fort honorable, il s'y trouva cependant mal à son aise, non par sa faute, mais par celle des autres: *Munus sanè in se perhonorificum & amplæ dignitatis, & magni æstimandum, sed D. Bernardo, non ipsius, sed aliorum culpâ, plane anxium & inauspicatum.* Il étoit d'un caractère doux & modeste, sans affecter néanmoins trop d'austérité, étant au contraire honnête & affable à tout le monde: mais élevé dans l'obscurité du Cabinet, peu accoutumé à la flatterie & au manège de la Cour, n'aiant point cette légèreté de conversation, si nécessaire auprès des Dames, il s'apperçut bientôt qu'il étoit peu agréable à la Duchesse & à sa Maison; & bien loin qu'on fût disposé à respecter ses vertus réelles, il étoit exposé aux railleries, & tourné en ridicule, jusques-là qu'on l'appelloit par mépris, le Maitre d'Ecole. *Ille enim vir mitis ingenii & verecundiæ benè moratæ, absque tamen omni affectatâ morum severitate, nedum protervâ, utpote omnibus facilis & benignus, in umbris scholarum educatus, artibusque aulicis & adulatoriis omnino insuetus, atque a vanâ jocularis ingenii in circulis fœminarum ostentatione, futilibus colloquiis fabellisque amatoriis, si quis unquam alienissimus, se parum gratum hospitem, aut ipsi Dominæ, siur inexpecta-*

ploya ses heures de loisir à voir les Savans qui y étoient [K]. De retour en Angleterre, il se remit à ses anciennes etudes; & quoique, conformément aux devoirs de son Emploi, il s'appliquat avec vigueur aux Mathematiques, cependant son goût dominant étoit pour l'Histoire, la Chronologie, & l'Antiquité. Ce fut ce qui lui fit entreprendre une Edition de Joseph [L], qu'il n'a cependant jamais exécutée. En 1684, il écrivit au Dr. Robert Huntingdon, Principal du Collége de la Trinité à Dublin, une Lettre Latine, datée du 25 de Mars, & qui a été inserée dans les *Transactions Philosophiques* (b), sur *les Longitudes, les Latitudes, les Ascensions & Déclinaisons des principales Etoiles fixes, selon les meilleures Observations.* Il écrivit la même année une autre Lettre Latine à Mr. Jean Flamsted, contenant des *Observations sur l'Eclipse du 2 de Juillet 1684, faites à Oxford;* inserée aussi dans les *Transactions Philosophiques* (i). En 1685, il publia un Ouvrage *sur les Poids & les Mesures des Anciens* [M]. Ce Traité parut d'abord à la fin du *Commentaire* du Dr. Pocock *sur le Prophete Osée*, Oxford

(b) Num. 158. du 20 Avril 1684.

(i) Num. 164. du 20. Oct. 1684.

expectatus, sive illâ invitâ advenisset, aut domesticis, facile perspexit, & expertus est. Pro suâ enim fatuitate illius virtutes non rectè æstimare norant, illum Ludimagistrum, quasi contemptim, nuncupantes, & pene convitium inde factituri (11). Il supporta néanmoins ces mauvais traitemens avec beaucoup de modération & de patience; mais au bout d'un an il se sauva dans sa retraite chérie d'Oxford. Quelques personnes eurent remarquer, que d'abord après son retour, il étoit plus abbatu & plus mélancholique que de coutume. Le Dr. Smith n'en disconvient point; mais il nous apprend, qu'il surmonta insensiblement son chagrin, & reprit sa prémière gaieté.

(11) Idem p. 20. 27.

[K] *Pendant qu'il fut à Paris, il employa ses heures de loisir à voir les Savans qui y etoient.*] Il lia amitié avec les célébres Pierre Carcavi, Garde de la Bibliothèque du Roi, Henri Justel, Ismael Boulliaud, Daniel Huet ensuite Evêque d'Avranches, Jean Mabillon, Paschase Quesnel, André Dacier, Eusébe Renaudot, & autres savans Hommes. Il employa aussi une partie de son tems à visiter les Bibliothèques, à examiner, collationner, copier les plus anciens & les meilleurs Manuscrits. Bien loin que son ardeur pour les Sciences se réfroidit par les obstacles qu'il rencontroit, ils servirent à la rendre plus vive, parce qu'il prévoyoit qu'il ne demeureroit pas longtems à Paris. Il y ramassa quantité de Livres imprimés, des meilleures & des plus rares Editions, & sur toutes les Sciences, qu'il emporta avec lui pour enrichir sa Bibliothèque. On voit par les Lettres que les Savans de France lui ont écrites, combien ils l'estimoient, avec quel regret ils le virent partir, de quels éloges ils l'accabloient, & l'amitié sincère qu'avoit fait naitre la conformité d'études, & une estime réciproque pour la probité & la vraie piété les uns des autres; qui ne consiste pas, dit le Dr. Smith, dans de légères différences d'Opinions & de Cérémonies. *Quantum verò sui desiderium ipse illic reliquerit, & quam pene immodicis laudibus illius in Angliam abiturientis modestiam oneraverint, quo denique affectu, quibusque officiis amicitiam a similitudine studiorum & doctrinæ, æque mutuo probitatis & religionis, quæ in leviculis controversorum dogmatum apiculis ritibusque paulo variantibus neutiquam consistit, amore ac reverentiâ ortam auctamque conservaverint, ex non infrequenti Epistolarum, quæ in hac Sylloge occurrunt, commercio, cuivis facillimum & maximè obvium erit colligere* (12).

(12) Smith p. 28. 29.

[L] *Lui fit entreprendre une Edition de Joseph.*] Plusieurs années auparavant le Dr. Fell avoit formé le dessein de donner, avec son secours, une nouvelle Edition de Joseph, plus correcte que celles qui avoient paru; mais il fut détourné de cette entreprise, soit faute des secours nécessaires pour l'exécuter, soit par le bruit répandu par-tout, que le savant André Bosius travailloit à donner une Edition de cet Auteur, etant rassemblé un grand nombre de diverses Leçons, des Manuscrits de Vienne, de Leipsig & de Schlusing, qu'il avoit collationnés, & de ceux de Florence & de Paris, que ses Amis avoient collationnés pour lui. Le Dr. Fell prit donc le parti d'attendre cette Edition de Bosius; mais ce Savant étant mort avant qu'elle fût faite, le Docteur résolut de poursuivre son prémier projet, & de se servir de Mr. Bernard pour l'exécuter. Celui-ci rassembla dans cette vue tous les Manuscrits, qu'il put trouver dans les Bibliothèques d'Angleterre, tant du Texte Grec, que de la Version de S. Epiphane, & il achete fort cher les Papiers de Bosius, de ses héritiers. Il publia alors un Essai de son Edition de Joseph, & il écrivit quantité de Lettres aux Savans de ses amis, en France, en Hollande, en Allemagne & en d'autres Pays pour les prier de l'aider dans son dessein. Cet Essai fut reçu avec de grands applaudissemens, & Isaac Vossius entre autres, qui étoit assez avare de ses louanges, même pour ceux qui les méritoient, y donna son approbation. Mr. Bernard, muni de ces secours, entreprit donc ce difficile Ouvrage, malgré les plaintes de Mr. Le Moine de Leyde, qui étoit fort piqué de ce qu'on lui en enlevoit la gloire. Notre Savant y travailla longtems avec beaucoup de soin & de courage, quoique sa santé fût déja altérée par son extrême application à l'étude. Malgré cela le projet est demeuré sans être exécuté, par la raison que nous allons dire. Plusieurs personnes se plaignant de la Version d'Epiphane, comme défectueuse & peu fidèle en bien des endroits, demandoient à grands cris une nouvelle Traduction, ou du moins qu'on revît & corrigeât celle de Gelenius; & ils se plaignoient en même tems de la multitude de diverses Leçons, qu'on mettoit dans cette Edition. Le Dr. Smith avoit prévu cette plainte, en lisant les feuilles que le Dr. Bernard lui avoit communiquées avant que de les faire imprimer, & il lui avoit dit que c'étoit une peine inutile de remarquer toutes les Variantes, qu'il suffiroit de marquer celles qui étoient nécessaires pour rétablir ou pour éclaircir le Texte Grec dans les endroits défectueux; ce qui est la méthode qu'a suivie le savant Henri de Valois. Mais ce qui deplaisoit le plus, étoit la prolixité des Commentaires, où il y avoit des Dissertations entières, qui auroient été plus convenablement placées à la fin de l'Ouvrage, ou dont on auroit pu faire un Volume à part, n'étant point nécessaires, à ce que l'on prétendoit, dans les endroits où elles se trouvoient. *Multi versionem Epiphanii, tanquam imperfectam, indoctam, & Græco textui in quamplurimis parum respondentem redarguentes, novam vel saltem Gelenii interpretationem recognitam & emendatam, ubi iste vir doctissimus præ festinatione aut oscitantiâ sensum Autoris non ritè fuisset assecutus, importunè & pene ingestis convitiis desiderarunt, & de variantium lectionum in molem vix tolerandam excrescentium copiâ acriter questi sunt. Quod & ipse primo inspectis perlectisque D. Bernardi rogatu, antequam typis excuderentur, schedis, objectum iri facile præsentiebam, amicè monens, in his tanto cum labore, ne dicam curiositate annotandis, inque censum referendis, omnem operam inutiliter collocari, paucis tantummodo, quarum ope Græci, ubi aut luxatus aut corruptus jacebat, textus lectio erui & restitui potest, exceptis, & cum curâ seligendis: exemplo viri præstantissimi, & in hujce literis tractandis summo cum judicio exercitatissimi, Henrici Valesii, quod imitandum proposui .... Maxime verò displicuit Commentariorum prolixitas, in quibus integræ Dissertationes, ad calcem operis meliori jure rejiciendæ, aut justo volumine seorsim edendæ, extra omnem, ut hi putabant censores, necessitatem inferuntur* (13). Cela causa quelque différend entre le Dr. Bernard, & ceux qui devoient procurer l'Edition, chacun s'obstinant dans son sentiment; & le Docteur se chagrina de voir qu'on voulût l'obliger à suivre un plan different de celui qu'il s'étoit fait. L'Edition fut arrêtée, & tout le dessein de la faire aux dépens de l'Université alla en fumée par la mort du Dr. Fell. Six ou sept ans après, trois Libraires d'Oxford engagérent le Dr. Bernard à reprendre ce travail, & à publier l'Ouvrage sur le plan de son Essai; mais la guerre ne leur permettant pas de supporter les fraix, ils renoncérent à leur dessein, après avoir imprimé quelques feuilles. Ainsi s'évanouït entiérement le projet de publier Joseph avec sa Chronologie rétablie, conjointement avec Aristée, Joseph Ben Gorion, & l'Histoire de la ruine de Jérusalem d'Hégésippe. Le Dr. Smith remarque à cette occasion, qu'il seroit inutile de dire jusqu'à quel point notre Auteur excelloit dans toutes les Sciences, & dans tous les genres de Critique; quelle étoit sa sagacité, son jugement, quelle son exactitude dans les points les plus obscurs de la Chronologie; combien il étoit versé dans la lecture de toutes sortes de Livres, Latins, Grecs, Chaldaïques, Syriaques, Arabes, Arméniens & Coptes; quelle profonde connoissance de l'Antiquité sacrée & profane il a fait paroitre dans ses Notes, dans ses Commentaires & dans ses Dissertations sur les quatre prémiers Livres & une partie du cinquième des *Antiquités Judaïques* de Joseph, qui est tout ce qu'il a fait là-dessus. Personne n'ignore ces grandes qualités du Dr. Bernard, & le prompt débit de ce peu qu'il a fait en est une preuve. *Ita de Josepho ejusque Chronologiâ restitutâ conclamatum est; cujus tristi fato comites & asseclæ, Aristeas, Josephus Gorionides, & Hegesippus* de Excidio Urbis Hierosolymorum, *prostrati tantisque sub ruinis sepulti jacent. Quantum verò in omni Literarum genere excelluerit Bernardus, qualem Polyhistora & Criticum, quantâ subtilitate ingenii, quam solerti pollentem judicio, quam in intricatissimis temporum supputationibus accuratum, quam in Scriptoribus omnium generum, Latinis, Græcis, Chaldaicis, Syriacis, Arabicis, Armeniacis, Copticis, legendis familiarem, quam Antiquitatum sacrarum prophanarumque probè callentem, in scholiis, annotationibus & dissertationibus in quatuor Libros Archæologiæ Judaicæ Fl. Josephi, & partem quinti (in his enim solis illius sudavit industria, nec ultra in alienam provinciam extenditur) se præstiterit, supervacanei erit laboris hic pluribus ostendere, cum id jam omnes, distractis exemplaribus, norint, & ubivis sit testatissimum* (14).

(13) Smith p. 52. 51.

(14) Idem p. 54. 55.

[M] *Un Ouvrage sur les Poids & les Mesures des Anciens.*] Le Dr. Smith dit, que c'est ici un Traité pour l'usage, & non pour la parade, l'Auteur l'aiant rendu aussi concis qu'il étoit possible, quoiqu'il eût pu en faire un gros volume. Aiant lu tous ceux qui ont traité la matière avant lui, il a réduit en abrégé tout ce qui est répandu dans les Ecrits des Anciens, & y a joint les remarques nouvelles, que son fonds lui a fournies, sans attaquer les autres, & sans presque indiquer les erreurs dans lesquelles ils sont tombés, que les gens malins & jaloux se plaisent

ford 1685 in-folio; mais le Dr. Bernard en donna en 1688 à Oxford une nouvelle Edition in-8. corrigée & augmentée. Il donna en 1689, à Oxford in-12. *Dévotions particulières, avec une courte Explication du Décalogue*; & une Pièce intitulee: *Orbis eruditi Literatura a Charactere Samaritico deducta* [*N*], gravée en cuivre, & imprimée sur une grande feuille, à Oxford. La même année parut son *Etymologicon Britannicum*, à la fin des *Institutiones Anglo-Saxonicæ* du Dr. George Hickes, à Oxford 1689 in-4. Cet *Etymologique* contient l'Etymologie d'un grand nombre de mots Anglois & Bretons, tirés du Russien, de l'Esclavon, du Persan & de l'Arménien. Il paroit par la Préface, que c'est l'Extrait d'une longue Dissertation à laquelle il travailloit, *De Orbis eruditi Literatura* (*k*). En 1690, il publia dans les *Transactions Philosophiques*, un Mémoire sur la plus grande Déclinaison du Soleil, & sur la Longitude & la Latitude des principales Etoiles fixes: *De maximâ Solis declinatione, & præcipuarum Fixarum Longitudine & Latitudine.* Sa *Chronologiæ Samaritanæ Synopsis* [*O*] parut dans le mois d'Avril 1691 du *Journal de Leipsig*. Il a fait quantité d'autres Pièces, & en particulier des *Notes* sur le *Fragment* d'Etienne de Byzance, de la Bibliothèque de Mr. le Chancelier Séguier; une partie de ces *Notes*, touchant *Dodone*, a été publiée par Jaques Gronovius à la fin de ses *Dissertations sur Dodone*, imprimées à Leyde en 1681: des *Notes sur l'Epitre de S. Barnabé*, dans l'Edition du Dr. Fell, à Oxford 1685: des *Notes* sur les *Pères Apostoliques*, dans l'Edition de ces Pères, de Cotelier, & dans celle d'Amsterdam; des *Scholies* & des *Notes* sur les Inscriptions Grecques de Palmyre, publiées à Utrecht en 1698 (*l*). Il a aussi traduit en Latin les Lettres des Samaritains, que le Dr. Robert Huntingdon les engagea d'écrire en Angleterre en 1673, pendant son sejour à Sichem. Notre Auteur communiqua cette Traduction au Dr. Smith, & celui-ci la donna à Ludolf, qui l'a publiée dans le Recueil des Lettres des Samaritains, écrites soit à lui, soit à d'autres Savans (*m*). Revenons à l'Histoire de la Vie de Mr. Bernard. En 1683, il passa en Hollande, pour assister à la vente de la Bibliothèque de Nicolas Heinsius: il y acheta à grand prix quantité d'Auteurs Classiques, qui avoient été collationnés sur les Manuscrits, & où il y avoit en marge des Notes de Joseph Scaliger, de Bonaventure Vulcanius, des deux Heinsius, & d'autres Grands-Hommes. Il fit connoissance dans ce Voyage avec plusieurs Savans [*P*], & fut prêt à s'établir à Leyde [*Q*]; mais aiant changé de résolution, il retourna à Oxford, où il commença à s'ennuyer de son Professorat en Astronomie. Cette étude lui paroissoit sèche, peu agréable, & n'aiant rien qui pût rendre meilleur ou plus heureux, comme il s'en plaignit au Dr. Smith.

(*k*) Smith p. 40.

(*l*) Idem p. 41. 42.

(*m*) Idem p. 42.

sent si fort à relever. *Post exhaustam enim omnium Authorum qui præiverunt notitiam lectionemque, nullius existimatione læsâ, erroribusque in illorum scriptis passim occurrentibus, in quibus acri censurâ notandis homines protervæ mentis maximè solent delectari, penitus dissimulatis, in compendium quicquid infinitâ ferè varietate in Veterum scriptis ubique spargitur, multis novis observationibus ex ingenio & calculis accuratissimè subductis, subinde superadditis, solertissimè redegit.* Il ne s'est pas fié entièrement aux autres par rapport aux Monnoies anciennes, mais il en a pesé lui-même un grand nombre, qu'il a trouvées dans le Cabinet de l'Université & dans ceux des particuliers, afin d'en déterminer plus précisément la valeur, par comparaison à leur poids. Le Dr. dit, que plusieurs personnes se sont plaintes de l'obscurité de ce Traité; mais qu'elles doivent s'en prendre à leur ignorance dans ces matières (le Dr. Bernard n'aiant pas écrit pour des enfans), ou à leur peu d'attention. *Frustra autem de hujus libelli obscuritate queruntur aliqui, quæ sibi solis in rebus ejusmodi indagandis hactenus parum versatis (neque enim Elementa in puerorum aut jam discere incipientium usum scripsit), vel saltem non debitam mentis intentionem adhibentibus, meliori jure imputabitur* (15). Les Auteurs du *Journal de Leipsig* (16) remarquent dans l'Extrait qu'ils ont donné de ce Livre, que les Savans ont toujours été fort partagés sur les Poids & les Mesures des Anciens; & que les Ouvrages de Pætus, de Budé, d'Alciat, d'Agricola, de Villalpand & d'autres sur cette matière sont assez connus; mais qu'il y en a peu qui aient mieux réussi que le Dr. Bernard, qui a rassemblé fort judicieusement dans son Ouvrage, ce qui étoit dispersé çà & là dans les autres, & qui a ajouté de son propre & riche fonds quantité de choses, qu'on chercheroit inutilement ailleurs, sur les mesures des Talmudistes, des Arabes, des Chinois &c. *Anceps semper fuit inter Eruditos de Ponderibus & Mensuris Antiquorum disceptatio, notique satis sunt circa hanc rem, Pæti, Budæi, Alciati, Agricolæ, Villalpandi, aliorumque labores; non tamen invenias facile, qui felicius in hoc argumento versatus fuerit clarissimo Eduardo Bernardo, qui quæ apud alios habentur variè dispersa, summo cum judicio in librum hunc congessit; ita tamen, ut ex instructissimâ suâ penu multa addiderit de Talmudicorum, Arabum, Sinarum &c. mensuris, quæ frustra apud alios quærantur.* On a joint à ce Traité deux Lettres écrites à l'Auteur: l'une du Dr. Thomas Hyde, dans laquelle il explique plus particulièrement ce qui regarde les Poids & les Mesures des Chinois; & l'autre d'un Savant qui se signe N. F. D. c'est-à-dire *Nicolas Fatio Duillier*, qui fait une description de la *Mer d'airain* de Salomon selon une nouvelle méthode, & qui en donne un Plan. Ces deux Savans finissent en souhaitant au Dr. Bernard l'occasion & les forces pour achever son Edition de Joseph, qu'il avoit commencée il y avoit neuf ans; puisque, disent ils, tous ceux qui sont en état de juger de sa capacité & de son érudition par ce Traité *de Mensuris & Ponderibus antiquis*, doivent attendre cet Ouvrage avec impatience.

(15) Idem p. 17.

(16) *Mens. Octob.* 1689. p. 129.

[*N*] *Une Pièce intitulée*, Orbis eruditi Literatura a Charactere Samaritico deducta.] On y voit d'un coup d'œil, sans confusion, les différentes figures des Lettres, dans les différens Ages du Monde; celles qui ont été d'abord en usage parmi les Phéniciens, ensuite parmi les Samaritains, les Juifs, les Syriens, les Arabes, les Perses, les Philosophes Indiens, les Brachmanes, les Malabares, les Grecs, les Coptes, les Russiens, les Esclavons, les Arméniens, qui ont emprunté leur Alphabet des Grecs, comme les Ethiopiens le leur des Coptes; & enfin parmi les anciens Latins, desquels il fait voir clairement que les Francs, les Saxons, les Goths, & les autres Nations Septentrionales ont emprunté les leurs. Il y a ajouté une autre Table, qui contient les principales Abbréviations des Grecs, celles des Médecins, des Mathématiciens, & des Chymistes, qui est d'un grand usage dans la lecture des Anciens. On y trouve aussi d'excellens Essais des Abbréviations des autres Peuples. Il a dressé cette Table avec un travail prodigieux, sur les anciens Monumens, les Monnoies & les Manuscrits (17).

[*O*] *Sa* Chronologiæ Samaritanæ Synopsis.] Tel est le titre de cette Pièce dans le Dr. Smith (18) & dans les *Acta Eruditorum*, *Avril* 1691. p. 167. & *suiv.* où elle est insérée. Mais Mr. Wood (19) l'intitule: *Chronici Samaritani Breviarium*, & dit par abus, qu'elle a paru dans les *Acta Eruditorum* de 1692. La prémière Table contient les plus célèbres Epoques, & ce qui s'est passé de plus remarquable depuis le commencement du Monde; & l'on trouve dans la seconde un Catalogue des Souverains-Sacrificateurs Samaritains, depuis Aaron, en succession directe. Le Dr. Bernard envoya cet Essai de la Chronologie Samaritaine au fameux Job Ludolf, dans une Lettre; & ce Savant la fit tenir aux Journalistes de Leipsig, qui le publièrent avec éloge, disant, que dans la grande disette de Mémoires sur l'Histoire Samaritaine, ce petit Abrégé du Dr. Bernard seroit regardé comme un Trésor, par ceux qui sont curieux de l'Histoire Orientale. *In tanta enim memoriarum Samaritanarum penuriâ, vel hæc Breviaria thesauri instar habebuntur rerum Orientalium cupidis* (20).

(17) Smith p. 52. 59.

(18) Pag. 41.

(19) *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1085.

(20) *Acta Erudit.* Mensis Aprilis 1691. p. 167.

[*P*] *Il fit connoissance dans ce Voyage avec plusieurs Savans.*] Il lia amitié avec le savant Jean-George Grævius, Fréderic Spanheim, Jaques Trigland, Jaques Gronovius, Jaques Perizonius, Théodore Ryckius, Servas Gallæus, Evald Rulæus, & autres, qui lui firent toutes les honnêtetés possibles, & dont il a toujours parlé avec une extrême reconnoissance. Mais il parloit sur-tout avec une satisfaction toute particulière, de la reception généreuse que lui avoit faite Mr. Nicolas Witsen, Bourguemestre d'Amsterdam, aussi distingué par son savoir, que par sa capacité dans les Affaires. Ce savant Homme lui fit présent d'un Dictionaire Copte, qui avoit été apporté d'Egypte par Théodore Petræus, de Holstein; & en 1686 il lui envoya pour l'usage de l'Imprimerie d'Oxford, des Caractères Coptes & Ethiopiens, de fer (21).

(21) Smith p. 43. 44.

[*Q*] *Il fut prês à s'établir à Leyde.*] Les honnêtetés extraordinaires qu'il avoit reçues en Hollande, sur-tout des Professeurs de Leyde, ou son inclination pour les Langues Orientales, lui avoit fait prendre la résolution de se fixer dans cette Université, s'il pouvoit par le crédit des Amis qu'il y avoit, qui le souhaitoient pour Collègue, obtenir la Chaire de ces Langues, vacante dans ce tems-là, faute de sujet propre à succéder au savant Golius. Non qu'il eût conçu quelque aversion pour sa Patrie & pour ses Amis; mais dans le dessein de répandre la connoissance des Langues Orientales dans l'Europe, & de profiter de la bonne volonté des Libraires de cette célèbre Université, plus disposés à entreprendre de grands Ouvrages, pour mettre au jour les fruits de son travail, que le malheur des tems & l'avarice des Libraires d'Angleterre l'avoient obligé jusques-là de garder dans son Cabinet. *Non quasi infenso animo Patriam & amicos esset deserturus, sed ut Lingua-*

Smith (n). Ainsi, comme il avançoit en âge, & que sa santé s'affoiblissoit, il étoit disposé à résigner sa place, sous des conditions raisonnables, à Mr. Flemstead & à Mr. Halley, qui avoient cultivé l'Astronomie avec une grande application, & un succès qui les avoit rendus l'admiration de toute l'Europe. Mais n'aiant pu se procurer aucun autre établissement, il fut obligé de garder sa Chaire encore huit ans. On l'engagea à prendre, le 30 d'Octobre 1684, le degré de Docteur en Théologie; & en 1691, son grand Ami & Patron, le Dr. Pierre Mew Evêque de Winchester, le nomma à la Cure de Brightwell proche de Wallingford dans le Comté de Berk. Comme ce Bénéfice est environ à neuf milles d'Oxford, & qu'il pouvoit par conséquent demeurer alternativement dans les deux endroits, selon la saison de l'annee, ses Amis lui persuaderent de garder sa maison à Oxford. Il se démit peu de tems après de sa Charge de Professeur, dans laquelle il eut pour successeur David Gregory, pour-lors Professeur en Mathématiques à Edinbourg (o). On l'engagea en 1692 à dresser le Catalogue de tous les Manuscrits de la Grande Bretagne & d'Irlande [R], dont il parut un Essai dans les *Transactions Philosophiques*, Num. 211, Juin 1694. Au mois d'Août 1693, il épousa une jeune Demoiselle, qui s'appelloit *Eléonore Howell*, descendue, à ce que nous apprend Mr. Wood (p), des Princes de cette partie du Pays de Galles, qu'on appelloit *Ceretica*, c'est-à-dire Cardiganshire; & il a vécu avec elle dans une grande union (q). Au mois de Septembre 1696, il fit avec sa femme un troisième Voyage en Hollande, pour etre à la Vente des Manuscrits Orientaux de Golius [S], dont il acheta quantité aux depens du Dr. Narcisse Marsh Archeveque de Dublin. A son retour de Hollande, il demeura environ quinze jours à Londres, pour se reposer & reprendre ses forces; & sur la fin de Novembre il se rendit à Oxford, où il tomba dans une langueur, qui termina sa vie le 12 de Janvier 1696, n'aiant pas tout-à-fait cinquante-neuf ans. Il fut enterré le 16 de Janvier en grande cérémonie: le coin du drap fut porté par six Docteurs, du nombre desquels étoient le Dr. Wallis son ancien Collégue, & le Dr. Gregory son successeur; & le Vice-Chancelier avec les Chefs de l'Université accompagnérent son Corps à la Chapelle du Collége de S. Jean, où sa Veuve lui a fait dresser un Monument de marbre blanc, au milieu duquel il ordonna en mourant qu'on gravât un Cœur, avec ces paroles, *Habemus Cor Bernardi*; & au-dessous il y a, *E. B. S. T. P. obiit Jan.* 12. 1696 (r). Il a laissé plusieurs Ecrits, & des Ouvrages ébauches [T]. Il avoit recueilli les *Temoignages des Anciens touchant*

(n) Idem p. 45.

(o) Idem p. 46. 47.

(p) Athen. Oxon. Vol. II. col. 8089

(q) Smith p. 46.

(r) Idem p. 52-54.

guarum Orientalium studium felicius per gentes Europæas propagaret, & ut in isto communi Literaturæ emporio, ubi bibliopolæ longè generosiores, quam nostri solent, alunt spiritus, & famæ pariter ac lucro velificantes, nullis sumptibus, in procurandis elegantissimis accuratissimisque Librorum editionibus, parcunt, ingenii sui fœtus, quod in Angliâ pro temporum infelicitate vix fieri potuisse tristis admodum sensit, in publicam lucem faciliori & feliciori operâ illic præsens protruderet (22). Mais il survint des obstacles qui l'empêchérent d'exécuter ce dessein; ce qui arriva encore dans la suite, lorsqu'on tenta la chose une seconde fois: de-sorte qu'il retourna à Oxford, au grand contentement de tous ses Amis (23).

(22) Idem p. 44.

(23) Idem p. 44. 45.

[R] *On l'engagea en 1692 à dresser le Catalogue de tous les Manuscrits de la Grande Bretagne & d'Irlande.*] Il entreprit ce grand Ouvrage, dans un tems où sa santé étoit fort altérée par la gravelle, & par une maladie de langueur. Il fit une Table alphabétique, qu'il intitula: *Librorum manuscriptorum Magnæ Britanniæ & Hiberniæ, atque externarum aliquot Bibliothecarum, Index, secundum Alphabetum. Edwardus Bernardus construxit Oxonii An.* CIƆ IƆC XCVI. Il marque dans ce Catalogue un grand nombre de précieux Manuscrits Grecs, qui se trouvent dans plusieurs Bibliothéques étrangères, afin que les Savans sachent où ils doivent les chercher en cas de besoin. Voici les Catalogues, soit imprimés, soit manuscrits, des Bibliothéques dont il a fait usage pour dresser sa Table: ceux de la Bibliothéque d'Ausbourg, de Heidelberg qui est à présent à Rome au Vatiean, de Leyde, de l'Empereur Léopold à Vienne, de Médicis à S. Laurent & à S. Marc à Florence, de l'Université de Padoue, de Mr. Séguier Chancelier de France, & du Vatiean à Rome. Il avoit beaucoup de regret que la Guerre eût empêché la publication du Catalogue de la magnifique Bibliothéque du Roi de France à Paris. Il fit aussi une savante Préface sur l'utilité de cet Ouvrage pour les Sciences, qu'il avoit dessein de metre à la tête de cette Table (24). Il a paru dans les *Transactions Philosophiques*, Num. 218, de Juin 1694, une Piéce intitulée: *Librorum manuscriptorum Academiarum Oxoniensis & Cantabrigiensis & celebrium per Angliam Hiberniamque Bibliothecarum Catalogus, cum Indice Alphabetico, curâ Edwardi Bernardi.*

(24) Idem p. 41-61.

[S] *Il fit avec sa femme un troisiéme Voyage en Hollande, pour être à la Vente des Manuscrits Orientaux de Golius.*] Vingt-huit ans auparavant, l'Université de Cambridge avoit offert aux Héritiers de ce Savant une somme considérable pour toute sa Bibliothèque, pour l'ajouter aux Manuscrits du fameux Erpénius, que George Villiers prémier Duc de Buckingham avoit acquis pour cette Université; mais ils avoient refusé l'offre qu'on leur avoit faite, dont ils eurent sujet de se repentir dans la suite. Ils résolurent de vendre ces Manuscrits en détail à Leyde au mois d'Octobre 1696; ce que le Dr. Bernard aiant appris, il souhaita fort qu'on achetât les meilleurs, sinon la plus grande partie, pour l'Angleterre: car comme il les avoit examinés auparavant, il connoissoit la valeur de ce Trésor, que Golius (digne d'être mis, avec Erasme, Grotius, & Isaac Vossius, au rang des plus grands Hommes que la Hollande ait produits) avoit rassemblé avec beaucoup de peine & de dépense en Orient, consistant en Manuscrits de Théologie, tant Chrétienne que Mahométane, d'Histoire, de Mathématiques, & d'autres Arts & Sciences, en plusieurs Langues, sur-tout en Arabe, en Syriaque, en Turc, en Persan, en Copte, en Malabarois & en Chinois. Mais son état ne lui permettant pas de faire aucun achat si considérable pour lui-même, & le Trésor public d'Oxford aiant été presque épuisé pour acquérir à grand prix les Manuscrits du Dr. Pocock & du Dr. Robert Huntingdon, il proposa la chose au Dr. Narcisse Marsh Archevêque de Dublin, très versé dans la Littérature Orientale, aussi-bien que dans la Théologie & la Philosophie, avec qui il avoit cidevant lié amitié à Oxford, & avec lequel il entretenoit toujours commerce, lui aiant dédié, *Misnæ Pars I. ordinis primi Zeraim tituli septem*, de Mr. Guillaume Guise, imprimé à Oxford en 1690 in-4. L'Archevêque chargea Mr. Bernard du soin de cette affaire, & lui promit, si sa santé lui permettoit d'entreprendre le voyage, d'en payer tous les frais, & d'acquitter l'achat qu'il feroit des plus précieux Manuscrits. Le Dr. fit donc le voyage de Hollande, malgré le mauvais état de sa santé, accompagné seulement de sa femme; & fut reçu avec toute la civilité possible par les célèbres & savans Spanheim, Trigland, Gronovius, ses anciens Amis, & par Almeloveen, Sypestein & d'autres, qui ne le connoissoient que de réputation. On voit quel Trésor il remporta avec lui, par le Catalogue des Manuscrits de l'Archevêque de Dublin, publié dans le Catalogue de Manuscrits imprimé à Oxford. Avant que de quitter la Hollande, le Docteur alla voir à Utrecht le célèbre Jean-George Grævius, qui avoit une haute estime pour lui. Après avoir passé six ou sept semaines en Hollande, & y avoir terminé ses affaires à sa satisfaction, il retourna en Angleterre (25).

(25) Idem p. 49-52.

[T] *Il a laissé plusieurs Ecrits, & des Ouvrages ébauchés.*] Nous en donnerons le Catalogue & une Idée, d'après le Dr. Smith. I. *Chronicon omnis ævi, sive Canon Chronicus.* Cet Ouvrage étoit le fruit de plusieurs années de travail. Il contient les Epoques remarquables de tous les Siècles & de toutes les Nations. On y rend compte des Fastes Consulaires. On y trouve une Histoire Chronologique, Profane & Sacrée, depuis la naissance de Jésus-Christ, tirée des anciens Manuscrits, des Médailles & autres Monumens (27). II. *Calendarium Ecclesiasticum & Civile plerarumque Gentium.* „ Calendrier Ecclésiastique & Civil de „ la plupart des Nations." Les principales sont, les anciens Grecs & Romains, les Perses, les Arabes, tant Mahométans que Chrétiens, les Syriens, les Coptes, les Ethiopiens & autres. C'est un Ouvrage considérable, qui mérite de voir le jour. L'Auteur y a corrigé un prodigieux nombre de fautes des autres Ecrivains sur ce sujet, & y a ajouté quantité de remarques nouvelles & curieuses, tirées des Manuscrits. Le Dr. Bernard avoit fait accord pour cet Ouvrage avec un Libraire de Leipsig, qui étoit dans ce tems-là à Oxford, & qui s'engagea à le publier en Allemagne avec tout le soin & toute la diligence possible. Cependant le Public ne l'a pas encore vu (27). III. *Index Manuscriptorum Angliæ & Hiberniæ* (28). IV. *Commentaires étendus sur les Dévotions particulières, recueillis des Auteurs Ecclésiastiques Chrétiens des trois prémiers Siècles, & des Auteurs Païens, Grecs, Latins, & Orientaux.* Il avoit mis aussi à ce Manuscrit le titre suivant: *Dévotions particulières, avec une courte Explication du Décalogue, de l'Oraison Dominicale, & du Symbole des Apôtres, en VII Livres.* Il auroit publié cet Ouvrage, qui étoit en Anglois, si les Libraires en avoient voulu entreprendre l'impression. Il y traitoit les principaux Articles de la Religion Chrétienne, & il les confirmoit par l'Ecriture, conformément aux sentimens des prémiers Pères, & à l'explication des Conciles Généraux, par opposition aux Juifs, & aux Hérétiques anciens & modernes. Il y donnoit aussi l'Histoire de l'origine & de l'établissement de l'Eglise Chrétienne, tirée d'Eusèbe & des autres Historiens Ecclésiastiques; & celle de la malheureuse fin des Empereurs qui ont

(26) Idem p. 53. 60.

(27) Idem p. 60. 21.

(28) Voyez Rem. [R].

Il per-

(1) Wood Ath. Oxon. Vol. II. col. 1083.

chant la Version des Septante, qui ont été imprimés à la fin de *l'Histoire des LXXII Interprêtes*, publiée par le Dr. Henri Aldrich à Oxford 1692 in-8. (s). C'est Mr. Bernard qui a donné *Misnæ Pars prima; ordinis primi Zeraim Tituli septem*, par Mr. Guillaume Guise, à Oxford 1690 in-4 (t). Le Dr. Smith fait un magnifique éloge, à tous egards, de notre Savant [*V*]. Mr. Wood nous dit (v) „ que c'étoit „ un

(s) Idem col. 748.

(v) Col. 1054.

persécuté l'Eglise, tirée de Lactance & d'autres Auteurs. Il traite aussi du Culte dû à la Divinité par les principes de la Religion Naturelle, des Cérémonies sacrées, des Priéres, & de toutes les autres Pratiques religieuses des Juifs. En un mot, il n'y a guéres de matiére de la Théologie positive, qu'il ne traitat dans cet Ouvrage avec autant de solidité que d'érudition. On y voyoit des preuves de sa vaste lecture, & de son extrême application; car il avoit lu, par rapport à son dessein, les Ecrivains de tout ordre, les anciens Philosophes, Poëtes, & autres Auteurs Païens; & il citoit très à propos les Historiens Grecs, Latins, Juifs & Mahométans (29). V. *Observationes varii generis.* „ Observations diverses." VI. *Notæ ad Scriptores veteres, tam sacros quam non sacros.* „ Remarques sur „ les anciens Auteurs Sacrés & Profanes." VII. *Etymologicon Græcum & Latinum:* „ Dictionaire Etymolo-„ gique Grec & Latin." VIII. *Lexicon Ægyptiacum.* „ Dictionaire Egyptien." Il y explique heureusement, & avec beaucoup de sagacité, quantité d'Antiquités d'Egypte (30). IX. *Lexicon Russicum.* „ Dictionaire de „ la Langue Russienne." X. *Euclides Græcè & Latinè.* „ Les Oeuvres d'Euclide en Grec & en Latin (31)." XI. *Syntagma de Mathesi*; contenant les Elémens & les Principes des Mathematiques. Il a laissé cet Ouvrage imparfait, ce qui est une grande perte pour le Public. On peut rapporter à cet Article les vastes Recueils qu'il avoit faits sur la Géometrie & l'Astronomie, & divers Plans tirés des Auteurs Grecs, mais sur-tout des Arabes, qui sont encore manuscrits dans la Bibliotheque Bodléienne & dans celle de Golius; des Recueils sur la maniere de trouver le Meridien, & sur les Solstices & les Equinoxes, sur l'Année Tropique, & la Methode d'observer le mouvement des Astres; un Traité d'Arithmétique, où il a inséré deux Dissertations curieuses, l'une sur les Signes & les Figures des Nombres, & l'autre sur les Nombres parmi les Latins; cette derniére est imparfaite: outre plusieurs autres Piéces sur des sujets de Mathématiques (32). XII. *Dissertatio de Literatura.* „ Dissertation sur la Litérature." L'Auteur en parle lui-même; mais le Dr. Smith dit qu'il ne l'a jamais vue, mais qu'il sait que le Dr. Bernard avoit rassemblé quantité d'Observations sur les Alphabets des différentes Nations, qui pouvoient servir de Commentaire à la Table dont on a parlé dans la Remarque *N*; mais il n'est pas assuré que le Dr. Bernard ait composé une Dissertation dans les formes sur ce sujet (33). XIII. *Linguarum Insularum Britannia & Hiberniæ Origines Persicæ & Armeniacæ.* Le Dr. Smith nous apprend (34) que notre Auteur avoit dessein d'enrichir son *Etymologicon Brittannicum* par des Additions considérables, & d'une Dissertation sur les Auteurs de la Nation Saxonne, dont les Anglois tirent leur origine; mais que sa maladie & d'autres études l'avoient empêché d'exécuter ce projet. Ses Leçons d'Astronomie étoient fort curieuses, & dignes de son grand savoir; mais comme elles n'étoient écrites que sur des papiers détachés, elles se sont perdues, ou ont été négligées, parce qu'on ne pouvoit les déchiffrer. Il a travaillé aussi sur quantité d'autres Auteurs de différens genres. Outre sa Version Latine des trois derniers Livres des *Coniques* d'Apollonius avec des Scholies, dont nous avons parlé dans la Remarque *C*, il avoit collationné les quatre prémiers, imprimés à Bologne en 1556, avec le Texte Grec, qu'il avoit écrit en marge, & avec la Version Arabe, sans oublier celle d'Abraham Ecchellensis, ni le Commentaire d'Alphonse Borelli. Il y avoit ajouté les *Lemmes* d'Archimède en Arabe & en Latin, avec des Figures & des Notes, & une savante Préface sur cet Ouvrage. Il avoit commencé aussi à copier sur un beau Manuscrit de la Bibliothéque du Collége de S. Jean à Oxford, les Tables Astronomiques d'Omadadddin Ismael, Prince de Hamah; mais il abandonna cet Ouvrage, comme inutile, quand les Tables d'Ulug Beig, du même genre, parurent. Il a fait un Recueil de Proverbes Arabes, traduits par lui-même & en partie par le Dr. Pocock. Il a ajouté à l'Edition du Traité d'Aristarque de Samos, sur la grandeur & la distance du Soleil & de la Lune, publié en Latin à Pésaro en 1572 in-4. le Texte Grec sur un Manuscrit, collationné avec la Version Arabe. Le Dr. Wallis a donné cet Ouvrage d'Aristarque en Grec & en Latin à Oxford 1688, en faisant une mention honorable de son Collégue dans sa Préface. Le Dr. Bernard avoit aussi collationné sur les Manuscrits le Traité des Météores de Cléomède, sur lequel il avoit quantité de remarques pour éclaircir le Texte, tirées d'un ancien Scholiaste. Il avoit collationné Vitruve sur un Manuscrit, & par ce moyen il avoit rétabli nombre de passages de cet Auteur, qui avoient été corrompus. Il avoit de la même maniére comparé avec les Manuscrits le Recueil de Liturgies publié par Robert Etienne à Paris en 1560 in-folio, & particuliérement les Liturgies de S. Basile & de S. Chrysostome. Son Exemplaire avoit appartenu à Joseph Scaliger. En un mot, il avoit collationné la plupart des Livres anciens qu'il avoit lus, & y avoit fait des remarques. Il a fait quelques Notes sur les *Glossaria Græco Latina & Latino-Græca*, publiés par Vulcanius en 1600; & dans cette vue il avoit collationné, pendant son sejour à Paris en 1676, un ancien Dictionaire Grec & Latin, qui se trouve à la fin de quelques Ouvrages de Cyrille, avec un Manuscrit de la Bibliothéque de S. Germain. Il a fait quelques remarques sur l'*Etymologicon* de la Langue Latine de Gerard Vossius; & il avoit même résolu de faire un *Canon Etymologique*, & de publier le *Thesaurus* de la Langue Grecque de Henri Etienne, ou plutôt, de faire un nouvel Ouvrage de ce genre. Il a fait des Notes sur toute la Liturgie Anglicane; & des Remarques & des Commentaires sur quantité de Chapitres & de Passages de l'Ecriture Sainte, tirés des Manuscrits Grecs. Il avoit dessein de donner un Commentaire étendu sur les Pseaumes, dont il a publié un Essai; & il se proposa de publier le Livre des Pseaumes en Hebreu, en Grec, & en Latin, & d'y joindre les anciennes Versions Françoise & Romaine, avec celle qui a été faite sur l'Original même, & la Version Copte. Dans ce dessein, il acquit une Copie du Pseautier publié par Jaques Le Fèvre d'Etaples dans l'Abbaye de S. Germain en 1508, qui avoit appartenu autrefois au savant Pithou; & par le moyen du P. Mabillon il fit collationner le Texte François, Romain & Hébreu, sur un bon Manuscrit de la même Abbaye. Enfin pour éclaircir le sens du Texte sacré, dont on fait un si fréquent usage dans les dévotions publiques & particuliéres des Chrétiens, il examina avec beaucoup de soin les Versions Orientales, & sur-tout la Copte. Le Dr. Smith remarque, qu'on ne peut assez regretter qu'un si bel Ouvrage, qui auroit eu à peine son pareil en ce genre, n'ait pas été exécuté; mais que ce projet, & plusieurs autres non moins beaux & utiles, ont été interrompus par l'état languissant de la santé du Dr. Bernard pendant plusieurs années, & ont enfin été entiérement anéantis par sa mort, qu'il a hatée par des veilles & des études excessives. *Dolendum est quam maximè, grande hoc & magnificum opus non integrum numerisque suis absolutum redditum fuisse, cui vix quicquam in eodem genere comparandum seculum produxerit. Sed huic præclarissimis molitionibus & ausis continuo per aliquot annos languores intercessere, tandemque mors acerba, quam immoderatis studiis vigiliisque acceleraverit, fatalem impesuit periodum* (35). Les Curateurs de la Bibliothéque Bodléienne achetérent après sa mort tous ces Ouvrages, ces vastes Recueils, les Manuscrits, les Livres collationnés & enrichis des Remarques des plus grands Hommes de son Siécle & du Siécle passé, qu'il avoit achetés en France, en Hollande, & en d'autres endroits. Lui-même souhaitoit qu'on vendit le tout à cette Bibliothéque, si l'on en offroit un prix raisonnable. Les Curateurs achetérent aussi un grand nombre de Livres curieux & de prix, de sa Bibliothéque, qui manquoient dans la Bodléienne, dont ils payérent cent quarante livres sterling, & deux-cens pour ses Manuscrits. Le reste de sa Bibliothéque se vendit publiquement en détail; & tous les Gens de Lettres qui vouloient faire une Bibliotheque choisie, s'empressérent sur-tout d'acheter ceux où il y avoit quelques remarques de la main du Dr. Bernard (36).

(29) Smith p. 63--65.

(30) Idem p. 65.

(31) Voyez Rem. [G].

(32) Smith p. 66. 67.

(33) Idem p. 57.

(34) Id. ib.

(35) Idem p. 70.

(36) Id. ib.

[*V*] *Le Dr. Smith fait un magnifique éloge, à tous égards, de notre Savant.*] Il nous dit (37), que le Dr. Bernard étoit d'un caractére doux, & ennemi des querelles; que quand il survenoit, soit par hazard, soit de dessein prémédité, chez des Amis qui disputoient avec un peu trop de chaleur sur quelque point d'Erudition, & qu'on le prioit de dire son sentiment, il le faisoit en peu de mots, sans s'écarter de la question, modestement, & sans relever les méprises des autres. *Miti erat ingenio, & a litibus jurgiisque alienissimo; si casu aut deditâ operâ disceptationibus amicorum de rebus literariis paulo ferventius agitatis intervenisset, sententiam suam, jugulum causæ petiturus, ut candidè & omni dissimulatione inanibusque verborum profusionibus procul, ita absque omni fastu, lente & submissâ voce, citra omnem strepitum, rogatus interponere solebat; nemini gravis infestusque, licet vel erroris manifestus diversum sentiret.* Juge équitable du travail des autres, il ne critiquoit pas rudement les Livres, qui en auroient peut-être été dignes par leur inutilité, pourvu qu'il n'y eût rien de contraire aux bonnes mœurs, & à la Religion, ou qui pût détourner la Jeunesse de la recherche & de l'amour de la Vérité; & personne n'étoit plus prompt à donner de justes louanges aux Auteurs qui faisoient paroître de l'esprit & de l'érudition dans leurs Ouvrages, ou du génie & de la pénétration dans l'explication ou dans la correction des Anciens. *Alienæ industriæ æquus judex; nec librorum, qui fortasse ob futilitatem aut ἀπειρίαν acriter castigari meruissent, si nihil aut moribus aut pietati adversum, nihil, quod juvenum animos aut a melioribus studiis, aut a veritatis assequendæ amore abducere posset, iis inesset, malignus censor: librorum verò, in quibus cum eruditione certabat sive ingenium, sive judicium, sive in veterum scriptis explicandis, aut argutè & sapienter corrigendis benè collocata industria, nemo promptior magisque benevolus laudator* (38). Il faisoit paroître la même modération en jugeant des controverses de Religion: car quoiqu'il souhaitât que la paix & l'union pût être rétablie entre les Eglises de différente Communion, en écartant les sujets de desunion qui divisent si malheureusement le Christianisme; c'étoit cependant sans le moindre préjudice de la Vérité & de la Foi, que les prémiers Chré-

(37) P. 54. 55.

(38) Idem p. 55.

„ un homme très versé dans l'Antiquité, dans l'Astronomie, & dans les Mathématiques; Critique curieux; habile dans les Langues Grecque, Latine & Orientales; excellent Chronologiste." Le P. Quesnel, dans sa *XII. Dissertation sur les Oeuvres de S. Léon* (x), dit qu'on ne sait ce que l'on doit le plus estimer en lui, ou son extreme politesse jointe à une grande érudition, ou son zéle infatigable pour l'avancement des Sciences. Plusieurs de ses Compatriotes parlent de lui en termes fort honorables [*X*]. Et Mr. Galland, dans sa Préface de la *Bibliothèque Orientale* d'Herbelot, après avoir nommé plusieurs Anglois savans dans les Langues Orientales, ajoute, que le Dr. Bernard, si savant dans les Mathématiques & dans les Belles-Lettres, fait aussi espérer des Ouvrages sur la Littérature Orientale; & qu'il ne doute point que ces Ouvrages ne soient dignes de sa grande capacité dans les mêmes Langues. Jaques Gronovius, dans son *Appendix* au *Fragment* d'Etienne de Byzance *de Dodone*, publié à Leyde en 1681 in-4. dit que Mr. Bernard est un homme également distingué par sa politesse & par sa profonde érudition.

(x) P. 641. Paris 1675.

Chrétiens ont reçues des Apôtres, sans le levain des opinions de l'Ecole, & sauf les droits des Evêques établis par les sacrés Canons. Mais sa prudence & sa piété ne permettoient pas qu'il se laissât entrainer, par un zéle outré, à déclamer contre les innovations & les erreurs des autres. Défenseur zélé de l'Eglise Anglicane, il n'y avoit rien au monde qui fût capable de l'en détacher: les raisons d'intérêt les plus fortes, les Dignités les plus brillantes, n'auroient pu l'ébranler, quand on les lui auroit offertes. *Eandem animi moderationem in dijudicandis controversis religionis apicibus servabat. Licet enim inter diversæ communionis Ecclesias, sublatis dissidiorum, quibus Christianus Orbis miserrimum in modum atteritur, causis, sine dispendio Evangelicæ Veritatis, & illæsâ istâ, quam ab Apostolis prædicatam primorum seculorum Christiani amplexi sunt, & illibatâ, absque dogmatum scholasticorum fermento, fide, salvis quoque Episcoporum, quæ sacri Canones statuebant, juribus, pacem & unitatem redintegrari optaverit, non tamen immodico zelo debacchandi contra aliorum sive nova placita, sive errores, qualicumque specioso titulo ementitos, pro prudentiâ aut pietate suâ se abripi passus est; strenuus Ecclesiæ Anglicanæ, verè Apostolicæ & Catholicæ, assertor & vindex, & ab ejus communione, nullis argumentis sophisticis, conditionibus nullis, ne dignitatibus quidem propositis, si quispiam audaculus attentasset, unquam, adjutrice divinâ gratiâ, avellendus* (39). Pendant qu'il étoit en France, on répandit le bruit, qu'il penchoit pour la Religion Romaine, & qu'il en feroit bientôt profession. Ses Amis l'en aiant informé, il méprisa cette calomnie, dans le sentiment intérieur de son innocence, & il se contenta de répondre, que ces faux bruits cesseroient à son retour. Cette calomnie venoit de gens d'un petit génie & d'un esprit borné, qui la répandirent parce qu'il voyoit familiérement tout ce qu'il y avoit de personnes illustres par leur savoir & par leur piété parmi les Ecclésiastiques de France. Mais ce que ces esprits envieux & malins regardoient comme une chose honteuse pour lui, il le tenoit à honneur & l'envisageoit comme un avantage, & il témoigna toujours beaucoup de reconnoissance des honnêtetés qu'il avoit reçues à Paris. Il souhaita même plus d'une fois d'y retourner, pour visiter les Bibliothèques, & pour voir ses Amis, sur-tout Mr. Huet Evêque d'Avranches. Il avoit quantité d'autres Amis dans les Pays étrangers, outre ceux qu'il avoit en France: tels étoient particuliérement Ezéchiel Spanheim, & Job Ludolf. Entre ses Amis d'Angleterre, étoient les Drs. Jean Pearson Evêque de Chester, Jean Fell Evêque d'Oxford, Thomas Barlow Evêque de Lincoln, Edouard Pocock, Isaac Barrow, Mr. Thomas Greaves frère du fameux Jean Greaves, Dudley Loftus, le Dr. Jean Lightfoot, Mr. Guillaume Ouise, le Dr. Jean Wallis, Mr. Henri Dodwell, les Drs. Robert Huntingdon, Guillaume Cave, Thomas Hyde, Richard Bentley & plusieurs autres, dont les noms seuls, dit le Dr. Smith, renferment l'éloge (40). Les Etrangers qui venoient à Oxford, soit pour y faire leurs études, soit qu'ils y fussent attirés par la réputation de l'Université, ne manquoient pas de lui rendre visite, & il les recevoit avec toute la politesse & l'affabilité imaginables. Les Lettres qu'ils lui écrivoient en partant d'Angleterre, prouvent combien ils étoient sensibles à l'amitié qu'il leur avoit témoignée. Sa piété étoit sincère & sans affectation, & il étoit d'une régularité exemplaire dans ses dévotions publiques & particulières (41).

(39) Idem p. 55. 56.

(40) Idem p. 56. 57.

(41) Idem p. 58. 59.

[*X*] *Plusieurs de ses Compatriotes parlent de lui en termes fort honorables.*] Le Dr. Jean Fell Evêque d'Oxford, dans son *Appendix* à Aratus (42), imprimé dans cette Ville en 1672, dit que c'est un homme qui a rendu de grands services à la République des Lettres: *Vir de bonis Literis optimè meritus*; & dans sa Préface de l'*Arenarius* d'Archiméde, imprimé à Oxford en 1676, il le qualifie de très savant: *Eruditissimi nostri D. Eduardi Bernardi*; titre qu'il lui donne encore dans sa Préface de l'Epitre de S. Barnabé, publiée à Oxford en 1685. Le Dr. Jean Wallis, dans sa Préface au devant du Traité d'Aristarque, *De magnitudinibus & distantiis Solis & Lunæ*, Oxford 1688, l'appelle son *très digne Collégue*. Le Dr. Thomas Gale, depuis Doyen d'Yorck, dans sa Préface de l'Edition des *Opuscula Mythologica*, de Cambridge 1671, parlant de Palæphate *περὶ ἀπίστων*, dit que Mr. Edouard Bernard, Membre du Collége de S. Jean à Oxford, *illustre par sa politesse & par son profond savoir*, lui a envoyé les Variantes de trois Manuscrits de cette Université: *Vir omni eruditione & humanitate excellens*. Dans la même Préface, parlant de Cornutus, il avertit que notre Savant lui a envoyé la plupart des Corrections, avec un Fragment du dernier Chapitre qui n'avoit jamais paru, le tout tiré des Manuscrits d'Oxford. Le même Auteur, dans sa Préface au Traité d'Iamblique *de Mysteriis*, Oxford 1678, dit que notre *parfait* Professeur, auquel il avoit déja de grandes obligations, a collationné pour lui plusieurs MSS. en France.

(42) P. 47.

BERNARD (Jaques), Professeur en Philosophie & en Mathématiques, & Pasteur de l'Eglise Walonne à Leyde, nâquit le 1. de Septembre de l'an 1658, à Nions en Dauphiné, de *Salomon Bernard* Ministre du S. Evangile, & de *Magdelaine Galatin*, qui étoit d'une des meilleures familles de Genève. Jaques Bernard aiant fait ses basses Classes à Die, Académie des Réformés en Dauphiné, alla à Genève, où il fit sa Philosophie sous Mr. Chouet, & sa Théologie sous les célébres Professeurs Mestrezat, Turrettin, & Tronchin. Il s'appliqua aussi à l'étude de la Langue Hebraïque sous Mr. Michel Turrettin. Après avoir fait de grands progrès dans toutes ces Sciences [*A*], il retourna en France, & il fut reçu Ministre de Venterol, Bourg de Dauphiné, en 1679, âgé de vingt & un an. Quelque tems après, il fut appellé à l'Eglise de Vinsobres dans la même Province. Il s'acquitta dans ces deux Eglises des devoirs d'un bon Pasteur, à la satisfaction de son Troupeau (*a*). Mais les Persécutions que les Réformés de France souffroient, même avant la révocation de l'Edit de Nantes, obligérent Mr. Bernard à quitter sa Patrie [*B*]. Il se retira à Genève en 1683, & de là à Lausanne dans

(*a*) Le Clerc, *Eloge de Mr. Bernard*, dans les *Nouv. de la Rép. des Lett.* 1718. Mai & Juin p. 292.

[*A*] *Après avoir fait de grands progrès dans ces Sciences.*] Voici ce qu'en dit le célèbre Mr. Le Clerc, avec qui Mr. Bernard avoit étudié à Genève, & qui est l'Auteur de son Eloge (1). „ Il parut dans toutes ces études de Mr. Bernard, „ & dans ses Exercices publics, qu'il concevoit facilement „ ce que ses Professeurs lui enseignoient, & qu'il étoit capable de l'exprimer avec netteté. Cette netteté éclatoit „ dans ses *Propositions*, où il se piquoit bien plus de la solidité des pensées, du bon ordre & de la clarté de l'expression, que d'une Erudition recherchée & d'une Eloquence pompeuse. Cela a encore paru, avec plus d'éclat, dans ses Sermons, depuis qu'il a été en Hollande, & dans les Ecrits que nous avons de lui. Il se plaignoit quelquefois de sa mémoire; mais on n'a jamais „ trouvé qu'elle lui manquât, par rapport à ce qu'il étoit „ nécessaire de dire. Il ne se piquoit pas alors de beaucoup de lecture, mais il lisoit de bons Livres, & en savoit bien profiter."

(1) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Mai & Juin 1718. p. 291. & 292.

[*B*] *Les persécutions . . . . . obligérent Mr. Bernard à quitter sa Patrie.*] Quand la Cour de France eut résolu la ruïne des Réformés dans ce Royaume, on commença l'exécution de ce dessein par mille vexations. Entre autres chicanes qu'on faisoit, on obligeoit chaque Eglise à produire les Documens de la fondation de son Temple selon l'Edit & par la permission du Roi. Cela étoit difficile; plusieurs les avoient perdus pendant les Guerres Civiles. Cependant toutes celles qui ne pouvoient produire des Titres incontestables, avoient la douleur de voir leurs Temples démolis. Celui où Mr. Bernard prêchoit fut de ce nombre; mais il eut tant de zéle, & son Troupeau tant d'attachement à la Religion Réformée, qu'ils s'assemblérent sur les ruïnes du Temple; ce que quantité d'autres firent aussi, dans la pensée que peut-être la Cour se laisseroit fléchir par cette constance: mais ils furent obligés d'aller armés aux Assemblées, pour n'être pas assommés par la populace, ou par les Soldats que la Cour avoit envoyés sur les lieux pour dissiper ces Assemblées & pour les empêcher. Un jour il arriva que Mr. Bernard, & ceux qui étoient avec lui, aiant été attaqués par des Soldats, ils en tuérent quelques-uns & mirent le reste en fuite; mais quoiqu'ils combattissent pour leur vie, ou du moins pour leur liberté, il n'y avoit plus de sureté en France pour Mr. Bernard, après cette action (2). Il se sauva donc à Genève. On ne laissa pas de lui faire son procès, & il fut condamné à être pendu en effigie; ce qu'il regarda comme un honneur, plutôt que comme une ignominie, puis-

(2) Il y alloit de la vie, ou du moins des Galeres pour toute la vie, pour les Ministres qui avoient prêché en des lieux interdits.

dans le Pays de Vaud. Pendant qu'il y demeura, il s'attacha à enseigner aux jeunes Etudians les principes de la Philosophie & des Mathématiques [C]. L'Edit de Nantes aiant été révoqué au mois d'Octobre 1685, Mr. Bernard perdit toute esperance d'être rendu à son Eglise. Il passa en Hollande, où les Etats avoient reçu les Ministres Refugiés avec toute la bonté & la charité possibles, aiant accordé à chacun d'eux une pension raisonnable. Mr. Bernard fut mis au nombre des Ministres Pensionaires de la Ville de Gouda [D], où il demeura quelque tems, donnant des Leçons de Philosophie à de jeunes-gens. Mais comme il s'étoit marié depuis son arrivée en Hollande, & que la Ville de Gouda n'étant pas fort peuplée, ne lui fournissoit pas un assez grand nombre de Disciples pour entretenir sa famille, il obtint la permission d'aller demeurer à la Haye. Il etoit cependant obligé d'aller à Gouda prêcher à son tour, qui revenoit environ quatre fois par an. Avant que de s'établir à la Haye, il avoit publié une espèce d'Ouvrage periodique, intitulé, *Histoire abrégée de l'Europe* &c. dont nous donnerons ci-dessous le titre entier, avec le jugement qu'en porta Mr. Bayle [E]. Quelques personnes ont cru que Mr. Bernard avoit continué un autre Ouvrage du même genre, intitulé, *Le Mercure Historique*; mais Mr. Bayle ne l'en croyoit pas l'Auteur (b), & il ne l'étoit pas effectivement. Mais en 1692 il commença les *Lettres Historiques, contenant ce qui se passe de plus important en Europe, & les Réflexions necessaires sur ce sujet*, à la Haye, chez Adrien Moetjens, in-12. Il continua cet Ouvrage, qui paroissoit tous les mois, du moins jusqu'à la fin de 1698, sinon plus longtems. Il a été continué depuis par d'autres, & contient un grand nombre de Volumes. En 1691, Mr. Le Clerc aiant quitté sa *Bibliothèque Universelle*, Mr. Bernard fit la plus grande partie du Tome XX, & continua seul jusqu'au XXV, qui parut à la fin de l'année 1693, que la mort du Libraire fit discontinuer cet Ouvrage. En 1699, il recueillit & publia les *Actes & Memoires des Négociations de la Paix de Ryswick*, à la Haye chez Adr. Moetjens, quatre Volumes in-12. En 1707, il parut une nouvelle Edition de ce Recueil, considérablement augmentée, en cinq Volumes in-12. (c). Il n'a point mis son nom à ces Ouvrages, non plus qu'au *Recueil des Traités de Paix* &c. qu'il publia en 1700, dont nous dirons un mot dans les Remarques [F]. Mais quand il entreprit de continuer les *Nouvelles de*

(b) Lett. de Bayle T. I. p. 156. Edit. de 1729.

(c) Voyez Nouv. de la Rep. des Lett. Juillet 1699 p. 111 & 1708. Novemb. p. 507.

puisqu'il n'avoit rien fait que pour sa Religion, & par le principe d'une légitime defense, & non par aucun motif de rebellion. Son père étant aussi sorti de France peu de tems après, tout leur bien fut confisqué, & le Roi l'accorda à un de leurs parens, qui avoit embrassé la Religion Romaine.

[C] *Il s'attacha à enseigner aux jeunes Etudians les principes de la Philosophie & des Mathematiques.*] Il n'avoit gueres plus de seize ou dix-sept ans, quand il commença à donner des Leçons aux autres, d'abord en France, ensuite pendant deux ans en Suisse, après à la Haye, en tous ces lieux en particulier, & depuis l'année 1705 publiquement à Leyde, comme il nous l'apprend lui-même dans la Harangue qu'il fit en prenant possession de la Chaire de Professeur. *Ac jam stipes essem*, dit-il (3), *si aliquam in docendo non essem consecutus peritiam, cum ab anno ætatis meæ decimo sexto, aut decimo septimo, indefinenter fere Philosophiam docuerim, primum in Galliâ, tum per biennium in Helvetiâ, tandemque ab anno seculi superius elapsi octuagesimo sexto ineunte in hisce Provinciis, primo Goudæ, tum Hagæ Comitum, in omnibus his locis privatim, tandemque publice in hac celeberrima Athenæ.*

(3) Oratio inauguralis de Philosophiæ utilitate &c. p. 45.

[D] *Il fut mis au nombre des Ministres Pensionaires de la Ville de Gouda.*] De la manière dont Mr. Le Clerc en parle, on diroit que ce fut à sa recommandation seule, que Mr. Bernard fut placé. „ Les Ministres exilés, dit-„ il (4), aiant été reçus avec beaucoup de charité en „ Hollande, Mr. Bernard y vint. Il alla à Amsterdam „ voir Mr. Le Clerc son ancien Ami, qui bientôt après „ le recommanda à un Conseiller de la Cour de Hollan-„ de, encore plein de vie (en 1718), qui fit ensorte que „ Mr. Bernard fut mis au nombre des Ministres Pensio-„ naires de la Ville de Tergow." Nous ne doutons point que Mr. Le Clerc n'ait recommandé Mr. Bernard à ce Conseiller, & que peut-être il ne lui ait donné quelques directions; mais nous prendrons la liberté de remarquer, que la recommandation de Mr. Le Clerc n'étoit pas fort nécessaire: on ne refusoit de pension à aucun des Ministres Réfugiés, & Mr. Bernard avoit d'autant moins à craindre à cet égard, qu'il vint en Hollande avec de bonnes recommandations, & muni de Témoignages des personnes les plus distinguées des Villes où il avoit demeuré. Il en avoit en particulier un fort honorable du Recteur & du Sénat Académique de Lausanne, où ce savant Corps le louoit fort pour sa saine doctrine, la pureté de ses mœurs, son grand savoir, & son zèle pour la Réformation, de laquelle, disoit-on, il étoit un illustre Confesseur. Nous avons encore ces Témoignages entre les mains.

(4) Nouv. de la Rep. des Lett. ubi supra p. 594.

[E] *Le titre entier, avec le jugement qu'en porta Mr. Bayle.*] Voici le titre: *Histoire abregée de l'Europe, où l'on voit tout ce qui se passe de plus remarquable dans les Etats, dans les Armées, dans la Nature, dans les Arts & dans les Sciences.* Mr. Bernard commença cet Ouvrage au mois de Juillet 1686, & le continua jusqu'au mois de Décembre 1688, ce qui fait cinq Volumes in-12, imprimés à Leyde chez Claude Jordan. Il paroissoit tous les mois. Dès que le prémier mois eut paru, le Libraire l'envoya à Mr. Bayle, pour en savoir son sentiment: voici ce qu'il lui répondit (5). „ Par tout ce que m'en disent ceux qui „ me parlent de cet Ouvrage, j'en juge très favorable-„ ment; mais j'ai entendu quelques personnes se plaindre „ de ce qu'ils n'y trouvoient que les Nouvelles que les „ Gazettes avoient déja annoncées, & que le style est „ un peu trop bas. Je vous dirai, que l'Auteur devroit „ imiter le *Mercure Galant*, qui, quand il rapporte une „ Nouvelle qu'on a déja vue dans les Gazettes, y fait quel-„ ques réflexions, ou plutôt une espèce de Commentai-„ re, qui explique ce dont il s'agit. Par exemple, lors-„ que votre Auteur parle de l'*Indulte* qui a causé tant de „ troubles, il auroit dû expliquer ce que c'est; en quel „ tems les Espagnols ont commencé à imposer ce droit; „ & nous donner en abrégé l'Histoire des disputes qu'il a „ occasionnées. Par de pareilles recherches historiques, „ l'Ouvrage divertiroit & instruiroit le Lecteur, & il ne „ seroit pas besoin, pour le soutenir, d'y ajouter les ti-„ tres des Livres nouveaux: le Journal qui paroit à Am-„ sterdam (6), & mes *Nouvelles de la République des Let-„ tres*, sont uniquement destinés à cela; & il est certain „ que le Public se dégoûtera bientôt de cette sorte de Li-„ vres, si trois ou quatre personnes parlent de la même „ chose. Les nouvelles des Armées, avec les affaires de „ Politique & de Religion, entremêlées de recherches „ historiques & de réflexions amusantes, fournissent assez „ de matiere à un Journaliste qui voudra imiter le *Mercu-„ re Galant*, qui ne parle des Livres nouveaux que par „ occasion, & fort rarement. Ne pensez pas, Monsieur, „ que ce que j'en dis soit pour l'amour de mes *Nouvelles „ &c.* Je serai toujours fort aise de trouver dans votre „ *Histoire abregée* les titres des Livres que je n'ai pas en-„ core vus, & des observations nouvelles & curieuses." Mr. Bayle ajoute dans une Apostille: „ Je ne manque-„ rai pas de parler favorablement de l'*Histoire abregée*, „ dans mes *Nouvelles* de ce mois." Il tint parole, car après avoir donné le titre de ce Livre, il dit (7): „ Le „ dessein de cet Auteur est fort louable, & fort propre à „ bien instruire le Public; car un Livre comme celui-ci „ peut non seulement rectifier les Nouvelles qui se débi-„ tent de jour en jour, mais aussi nous conserver toutes „ entières plusieurs Pieces fugitives, qui servent de beau-„ coup aux Historiens. L'on trouve ici tout du long qua-„ tre ou cinq Pieces de cette nature. 1. La Déclaration „ de Sa Majesté Très-Chretienne contre les nouveaux „ Catholiques, qui refusent de communier dans leurs ma-„ ladies. 2. Un Mémoire présenté à Mr. de los Balbazès „ touchant l'affaire de l'Indulte. 3. Deux Lettres sur le „ Combat d'un Vaisseau de l'Escadre de Mr. de Mortemar „ contre un Vaisseau Hollandois, l'une écrite par le Lieu-„ tenant de ce dernier Vaisseau, l'autre écrite de Cadis „ à Madrit par le Consul de la Nation. 4. Le Mémoire „ que Mr. le Comte d'Avaux présenta à Messieurs les E-„ tats sur ce Combat. Ceux qui ont écrit ces Lettres ne „ conviennent presque en rien avec le Mémoire, & per-„ sonne ne s'en doit étonner; c'est une chose qui arrive „ tous les jours, & comme je l'ai dit plusieurs fois, il n'y „ a que des novices qui s'attendent à trouver conformes „ les Relations des Partis contraires."

(5) Dans une Lettre manuscrite, du 4 d'Août 1686.

(6) La Bibliotheque Universelle de Mr. Le Clerc.

(7) Rép des Lett. 1686. Août p. 919.

[F] *Nous dirons un mot, dans les Remarques, du Recueil des Traites de Paix.*] Voici le titre entier de cet Ouvrage: *Recueil des Traités de Paix, de Trève, de Neutralite, de Suspension d'Armes, de Confédération, d'Alliance, de Commerce, de Garantie, & d'autres Actes publics, comme Contracts de Mariage, Testamens, Manifestes, Déclarations de Guerre &c. faits entre les Empereurs, Rois, Républiques, Princes & autres Puissances de l'Europe, & des autres Parties du Monde, depuis la Naissance de Jesus-Christ jusqu'a present. Servant à etablir les Droits des Princes, & de fondement à l'Histoire. Rassemblés avec soin d'un grand nombre d'Ouvrages imprimés, où ils étoient dispersés, & de divers Recueils publiés ci-devant, auxquels on a ajouté plusieurs Pièces qui n'avoient jamais eté imprimées. Le tout accompagné de Notes, de Tables Chronologiques & Alphabetiques, & des Noms des Auteurs dont on s'est servi.* En quatre Volumes in-folio. Tom. I. contenant les Préfaces & les Traités depuis 536 jusqu'à 1500. Tom. II. contenant

les

de la République des Lettres, il y mit son nom. Il les commença en Janvier 1699, & les continua jusqu'au mois de Décembre 1710. Ce Journal l'engagea dans quelques disputes; d'abord avec un certain Mr. de Vallonne, Moine qui avoit embrassé la Religion Reformée, & Auteur de quelques Ouvrages fort abstraits & fort metaphysiques sur la Prédestination. Mr. Bernard aiant rendu compte d'un de ces Livres, l'Auteur en fut mecontent; & pour se venger, il fit un Libelle contre Mr. Bernard, qu'il distribua secrettement parmi ses Amis. Comme cette affaire fut portee devant les Synodes, nous en parlerons un peu plus en détail ci-dessous [G]. Mr. Bernard se trouva aussi engagé dans une

les Observations Historiques & Politiques d'Amelot de la Houssaye, & les Treités depuis 1500 jusqu'en 1600. Tom. III. contenant les Treités depuis 1601 jusqu'en 1661. Tom. IV. contenant les Traités depuis 1661 jusqu'en 1700, & la Table génerale & alphabétique des quatre Volumes. Quoiqu'un Titre aussi détaillé donne une idée assez juste de ce Recueil, nous rapporterons ici ce que Mr. Bernard lui-même en dit pour le faire mieux connoître (8). „On s'est proposé, dit-il, de réunir en un seul Corps tous les divers Recueils de Traités de Paix, imprimés ci-devant, tels que sont, entre autres, le *Codex Diplomaticus* de Mr. *Leibnitz*, le Recueil du Sieur *Léonard* imprimé à Paris en six Volumes in-4., le *Theatrum Pacis*, imprimé en Allemagne en deux Volumes & dans la même forme; & divers autres Recueils moins considérables. On ne s'est pas contenté de cela: on a consulté tous les Ouvrages imprimés, dont on a eu connoissance, & dans lesquels on a cru trouver des Pièces qui pouvoient entrer dans le Plan que l'on s'étoit proposé. On en a trouvé, par exemple, un grand nombre dans le gros Ouvrage de *Léon van Aitzema*, écrit en Flamand, & qui a pour titre, *Histoire des Affaires d'Etat & de Guerre*; dans l'ancien *Mercure François*; dans le *Mercure* de *Vittorio Siri*; dans *Goldast*; dans le second Volume de l'*Histoire Genealogique de la Royale Maison de Savoye* par *Samuel Guichenon*, & dans divers autres Auteurs, dont on trouvera la Table au commencement du prémier Tome de ce Recueil. On ne s'est pas contenté de toutes ces recherches; on a cru que pour rendre cet Ouvrage plus recommandable, il falloit tâcher d'avoir divers Treités, qui ne se trouvoient que dans le Cabinet des Curieux; & l'on doit donner cette louange aux Libraires qui se sont chargés de cette impression, qu'ils n'ont rien négligé sur ce point. Ils ont trouvé divers Ministres engagés dans les Affaires Publiques, qui ont bien voulu leur communiquer ce qu'ils avoient, tant imprimé, que manuscrit. On en nomme deux (9) entre autres, dans la Préface, parce que ce sont ceux qui ont le plus contribué à l'enrichissement de cet Ouvrage. On n'a suivi d'autre ordre, que l'ordre Chronologique, comme le plus naturel & le plus facile. Quelques personnes auroient souhaité qu'on eût mis les Traités selon les Puissances, c'est-à-dire, qu'on eût rangé tout de suite tous ceux qu'a faits la France, par exemple, & ensuite ceux qu'a faits l'Angleterre, & ainsi des autres Etats. Mais pour peu qu'on examine la chose de près, on trouvera que cette méthode étoit à peu près *impraticable*, par la raison qu'une Puissance contractant toujours avec quelque autre, ou il auroit fallu répéter les mêmes Traités sous le nom de chaque Contractant, ou faire perpétuellement des renvois importuns, & qui auroient grossi considérablement l'Ouvrage. Ajoutez à cela, que la Table alphabétique, qu'on a mise à la fin, procure les mêmes avantages qu'on auroit pu recevoir de la méthode dont nous parlons; puisqu'on n'a qu'à y chercher les noms des Princes qui ont régné dans tels & tels Etats, & l'on trouvera sous ces noms, tous les Traités qu'ils ont faits durant leur régne, & qui sont contenus dans le Recueil. Cette Table, qui est très ample, est encore utile pour trouver tous les Faits historiques, dont il est fait mention dans le Corps de l'Ouvrage. On verra, par exemple, sous le mot *Arras*, non seulement tous les Treités qui se sont faits dans cette Ville, mais aussi tous les Princes qui l'ont possédée successivement, & tous les endroits où il est stipulé quelque chose à son égard. J'ai ajouté diverses Notes, qui expliquent d'ordinaire l'occasion qui a donné lieu aux Treités auxquels elles sont ajoutées. Ce dont on s'est fait une Loi indispensable, c'est de citer dans le titre de chaque Treité, l'Auteur dont on l'a pris, ou de marquer qu'il a été imprimé sur un Manuscrit." Outre les Pièces qui se rapportent aux différens chefs mentionnés dans le titre général de l'Ouvrage, il y en a un petit nombre d'autres, qui semblent ne point appartenir au plan qu'on s'est proposé; mais on y en a mis quelques-unes, seulement parce qu'elles contenoient quelque chose de curieux, & dont il n'étoit pas inutile que le Public fût instruit. De trois ou quatre exemples que Mr. Bernard en cite, nous en rapporterons un, assez extraordinaire. On trouve dans le prémier Tome (10) les Lettres de Divorce que l'Empereur *Louis* de Bavière accorda à *Marguerite* Duchesse de Carinthie, d'avec *Jean* fils du Roi de Bohème, pour cause d'impuissance. „Ce n'est pas là proprement un Traité, *dit Mr. Bernard* (11); mais la Pièce est néanmoins considérable, tant par l'autorité que s'y attribue l'Empereur dans une Cause qui sembloit n'être que de la compétence du Pape, que par la manière dont cette malheureuse Princesse explique qu'elle en a usé, & par les soins qu'elle dit avoir pris, pour faciliter à son mari les moyens de lui rendre les devoirs d'un véritable Epoux. Voici les termes auxquels la chose est conçue, & que nous ne traduirons pas. *Eadem Margaretha in ætate sufficienti similiter constituta, & se ipsam, ut conveniens fuerat, præbente & exhibente ad præfatam copulam carnalem explendam, non potuit dictus Johannes, neque valuit, sicuti neque valet aut potest, nec unquam posse creditur in futurum, eandem carnaliter cognoscere sibi conjugem Margaretham; quemadmodum multis & quasi omnibus possibilibus modis hoc tentans, eumdem Johannem impotentem & omnino inhabilem ad opus præfatum se dicit expertam: at adversus eumdem Johannem, sibique præfatum defectum inexistere, coram nobis in judicio se reddidit per experimenta sufficientia & testimonia qualibet ad hoc necessaria probaturam.*" Nous ne devons pas oublier, qu'on a publié il y a quelques années à Amsterdam une nouvelle Edition de ce Recueil, fort augmentée, puisqu'elle est en huit Volumes in-folio, la prémière Edition étant débitée il y avoit longtems. Le prémier Volume a paru en 1726, & le dernier en 1731.

(8) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Janvier 1700. p. 76. &c.

(9) Mr. *Christin* Viconte de *Vueren*, qui a fourni le premier plan de cet Ouvrage, & Mr. *vander Dussen*, Conseiller & Pensionaire de la Ville de Gouda.

(10) P. 235. col. *b*.

(11) *Ubi supra* p. 41. 42.

[G] *Comme cette affaire fut portée devant les Synodes, nous en parlerons un peu plus en detail ci-dessous.*] Mr. de Valonne avoit publié un Livre intitulé: *Defense de l'Apologie pour les Reformes, au sujet de la Prédestination. Contre la Réponse de Mr.* Mori, *Docteur Lutherien de l'Université d'Altorf*, à la Haye, 1702, en deux Volumes in-12. Après avoir donné le titre de ce Livre, Mr. Bernard dit (12): „Comme ce n'est ici que la suite d'une dispute dont nous n'avons pas vu les commencemens, il nous est impossible d'en donner un Extrait exact. D'ailleurs cela ne paroit pas fort nécessaire. On sait qu'il y a toujours eu dans l'Eglise des disputes sur la Prédestination, & sur les Doctrines qui en dependent. Ce n'est pas même les seuls Chrétiens, qui disputent sur ce sujet; les Mahométans eux-mêmes ont dans leur Religion des disputes à peu prés semblables, & les anciens Philosophes Paiens n'ignoroient pas entièrement ces Questions. Ils n'étoient pas plus d'accord sur ces sujets-là, que les Chrétiens. Les Stoïciens croyoient que toutes choses arrivoient nécessairement. Les Epicuriens les attribuoient toutes au hazard .... Quand je dis qu'on a toujours disputé sur ces matières, je ne prétens pas que l'état de la question soit absolument le même, chez les Chrétiens, chez les Mahométans, & chez les Paiens; mais seulement, qu'il y a beaucoup de rapport entre ces disputes. Cela me suffit pour en tirer la conséquence que j'ai en vue: c'est qu'il y a grande apparence qu'on a fait sur ce sujet toutes les découvertes qu'on est capable de faire, à moins d'une nouvelle Révélation, à laquelle nous ne devons pas nous attendre. Je suis sûr que ceux qui ont un peu lu les Ecrits qu'on a faits sur ce sujet, avoueront qu'on trouve dans tous à peu près les mêmes argumens, & les mêmes réponses..... J'avoue pourtant, qu'il y a une voie de dire des choses nouvelles sur cette matière. Ce n'est pas qu'on ne l'ait déja mise en usage une infinité de fois; mais c'est parce que c'est une mer qui n'a ni fond ni rivage; ce sont les *Espaces imaginaires* du Monde des Esprits. On voit bien apparemment que je veux parler de la Métaphysique. Il n'y a point de matière plus abondante pour un Métaphysicien, que celle de la Prédestination; on n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire les Livres de Mr. de Vallonne & de son Adversaire. Mais je crois qu'il n'y a point de matière, que les Métaphysiciens dussent moins manier que celle-là. Il s'agit des Decrets de Dieu: la Raison ne sauroit nous en instruire. Il faut s'en tenir uniquement à la Révélation, & n'en parler qu'en aiant de bonnes preuves en main, tirées des Saints Livres. Dès qu'on les abandonne, on se jette dans des Paradoxes, qui soulèvent l'esprit d'un Chrétien accoutumé au style de l'Ecriture, qui est entièrement contraire au langage des Métaphysiciens. Faisons-en l'essai. Je demande à ceux qui n'ont pas pénétré dans les mystères de la Métaphysique, ce qu'ils pensent de cette Proposition: *qu'à parler en rigueur & dans toute l'exactitude*, on ne peut pas dire, *que Dieu aime l'homme.* Ou de celle-ci: *que l'Election ne se fait point par un amour de complaisance, que Dieu ait conçu d'abord pour les Elus; & que ce n'est que pour ne pas condamner le langage ordinaire, qu'on peut dire qu'il a pour eux un amour de bienveillance.* Ou je suis fort trompé, ou ils s'imagineront d'abord que cela est contraire à l'Ecriture, qui dit positivement que *Dieu a aimé le Monde*, que *Dieu déclare son amour envers nous*, que *Dieu a aimé Jacob.* Mr. de Vallonne n'ignore pas ces passages, & cent autres de cette nature; mais par la Métaphysique, on peut accorder ces prémières Propositions avec ces dernières de l'Ecriture. J'y consens de bon cœur, & je m'accommoderai facilement de toutes les interprétations, qui les réconcilieront ensemble. Mais quand il s'agira des Decrets de Dieu, quel langage parlerons-nous? & quel est le plus sûr, celui de Dieu, ou celui de

(12) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Avril 1703. p. 452. &c.

une fort longue dispute avec Mr. Bayle, sur deux matières fort importantes; l'une, *Si le consentement de*

„ de la Métaphysique? Je crois qu'il n'y a pas à balancer; & dût-on m'accuser d'être *peuple*, je dirai avec l'Ecriture, que *Dieu aime tous les hommes, & principalement les Fidèles*. Peut-être seroit-on d'accord, si on s'avisoit de *définir* les termes dont on se sert. . . . Au reste, quand j'ai dit qu'il y avoit beaucoup de Métaphysique dans le Livre de Mr. de Vallonne, & dans ce qu'il cite de son Adversaire, je n'ai pas prétendu qu'il n'y eût que cela. On y examine aussi la plupart des passages de l'Ecriture Sainte, qui concernent la Prédestination & ses suites. Mr. de Vallonne leur donne même quelquefois des explications assez singulières; mais on ne sauroit les rapporter ici, sans se jetter dans une excessive longueur." Voilà tout ce que Mr. Bernard avoit dit du Livre de Mr. de Vallonne: que chacun juge, s'il y a rien de contraire à la liberté permise à un Journaliste, quand il rend compte de quelque Livre que ce soit; ou s'il y a le la moindre mot offensant pour Mr. de Vallonne. Cependant cet Auteur fut si irrité de l'Extrait que Mr. Bernard avoit fait de son Livre, qu'il fit un Libelle très scandaleux contre lui. Mais il sembla sentir lui-même l'injustice de son procédé; il se contenta de débiter son Libelle sous le manteau, & d'en donner à ses plus intimes Amis. Mr. Bernard aiant pourtant trouvé moyen de l'avoir, le fit réimprimer, pour que tout le monde pût le voir, & que ceux qui en jugeoient sans l'avoir vu, pussent le comparer avec son Extrait. Il en dit aussi un mot dans un Avertissement qu'il mit à la tête des *Nouvelles* de Juillet 1703, où il déclare que son Extrait étant imprimé, aussi-bien que la Satyre de Mr. de Vallonne, il laisse le jugement au Public. Il ajoute seulement par rapport au Livre de Mr. de Vallonne, qu'il peut produire l'Art. 47. du Synode Wallon tenu à Utrecht le 3 de Mai 1703 & qui porte, *que les Eglises Examinatrices de Leyde & d'Utrecht aiant fait rapport, que dans un Livre de Mr. de Vallonne intitulé* Défense &c. *ils avoient trouvé diverses choses à reprendre, pour lesquelles ils ne lui ont pas accordé l'Approbation de ce Livre, & lui ont envoyé leurs Avis; le Synode a approuvé la conduite de ces Eglises*. A la fin du même Journal (13) il fit imprimer une Lettre, dont l'Auteur lui conseilloit de laisser tomber cette affaire. C'étoit bien le dessein de Mr. Bernard; mais comme Mr. de Vallonne l'avoit taxé de l'avoir accusé faussement, lui Vallonne, de dire *qu'à parler en rigueur & exactement, Dieu n'aime point l'homme*, Mr. Bernard prouva que son Adversaire l'avoit dit en deux endroits, & même l'avoit avancé comme un principe fondamental de son Systême. Il sembloit que cela suffisoit pour justifier Mr. Bernard de toutes les accusations de son Adversaire; mais comme celui-ci avoit attaqué son Orthodoxie, & l'avoit accusé de manquer de respect pour l'Ecriture Sainte, Mr. Bernard jugea que son honneur exigeoit qu'il demandât une réparation publique. Il porta d'abord plainte au Consistoire de la Haye, ensuite au Synode assemblé à Heusden au mois d'Août 1703; mais Mr. de Vallonne ne s'étant point présenté devant cette Assemblée, le Synode nomma des Commissaires pour examiner & pour terminer cette affaire. Mr. Bernard publia en même tems une espèce de Factum, intitulé: *Remontrance du Sieur Jaques Bernard, Ministre, à Messieurs les Commissaires du Synode, au sujet de la plainte portée prémierement au Consistoire de la Haye, & ensuite au Synode tenu à Heusden, contre un Libelle sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, publié contre lui, & reconnu par Mr. de Vallonne*. Mr. Bernard y représentoit les fausses & scandaleuses accusations de Mr. de Vallonne, & concluoit, que s'il étoit justement accusé, il méritoit d'être déposé & sévèrement puni; mais aussi, que si après mûr examen, l'accusation se trouvoit fausse, son Adversaire devoit subir la peine des Calomniateurs. Les Commissaires, après avoir examiné l'affaire durant quatre jours, reconnurent l'Orthodoxie de Mr. Bernard, condamnérent les expressions de Mr. de Vallonne, & du reste leur conseillérent de se réconcilier. Mr. Bernard s'avança sur le champ, pour embrasser Mr. de Vallonne, l'assurant que dès ce moment il bannissoit tout ressentiment de son cœur. Mr. de Vallonne au contraire demeura froid, sans répondre à l'honnêteté de son Adversaire, jusqu'à ce que les Commissaires lui eussent ordonné de le faire. Ces derniéres particularités, que nous avons tirées d'une Lettre manuscrite, font beaucoup d'honneur à Mr. Bernard.

(13) Ibid. Juil. 1703. p. 118.

[H] *Si le consentement de toutes les Nations à croire une Divinité, est une bonne preuve de l'existence de Dieu.*] Cet Argument ne paroissoit pas solide à Mr. Bayle. Prémiérement, parce que nous ne connoissons pas tous les Peuples du Monde (14). Il y a encore bien des Terres à découvrir, & tant qu'on ne sait pas quelle est l'opinion des habitans de ces Pays-là, on ne peut affirmer positivement, que tous les Peuples reconnoissent une Divinité. Ou si l'on soutient qu'il suffit que nous sachions que tous les Peuples connus en reconnoissent une, je puis objecter les Nations dont parle Strabon (15), & celles que les Voyageurs modernes ont découvertes dans l'Afrique & dans l'Amérique. Il faudroit savoir encore de quelle maniére la Religion s'est établie chez chaque Peuple: s'il l'a reçue sans examen, ou s'il a fait un mûr examen des raisons & des fondemens sur lesquels son opinion de l'existence d'une Divinité étoit établie. En second lieu, cet Argument suppose (16) que les impressions de la Nature sont un caractère infaillible de la Vérité; ce qui n'est pas trop certain. Nous avons été enfans avant que d'être hommes, nous avons été capables de recevoir toutes les impressions qu'ont voulu nous donner ceux qui nous ont élevés. Les Fables ont plus été de notre goût, que les Histoires véritables. Qui ne sait combien on a de peine, quand on est venu en âge, à se défaire de ces prémiéres impressions qu'on a sucées avec le lait? Troisièmement (17), si cette preuve étoit bonne, elle établiroit le dogme impie de la Pluralité des Dieux, & non pas l'existence d'un seul & vrai Dieu, puisqu'il a été un tems, où le sentiment des Peuples étoit pour cette pluralité, n'y aiant que le seul Peuple Juif qui n'admît qu'un seul Dieu. En quatrième lieu (18), cet Argument est tout propre à porter chaque Nation à préférer à toute autre la Créance de ses Ancêtres. Toutes les fausses Religions s'en sont servies, lorsqu'elles ont pu se vanter ou d'une grande étendue, ou d'une longue durée. Le Paganisme insultoit les prémiers Chrétiens sur leur petit nombre, & leur opposoit son antiquité, & le suffrage général d'une infinité de Nations. L'Eglise Romaine se servit de la même batterie contre Luther & Calvin; & les Protestans, *dit Mr. Bayle*, s'en serviroient dès aujourd'hui contre une Secte naissante au milieu d'eux. Enfin (19) cet Argument autorise beaucoup d'erreurs. L'Astrologie Judiciaire, les Présages des Eclipses, la vertu de la Canicule, celle de la Lune, les menaces des Comètes, & du debordement des Rivières, la superstition pour les Prodiges, ont obtenu le consentement général des Peuples. Cent autres superstitions des Paiens ont passé dans le Christianisme, & sont encore des *Erreurs populaires*. Qui voudroit adopter toutes ces folies, sous prétexte du consentement général? Voilà le précis des raisonnemens de Mr. Bayle contre l'Argument fondé sur le consentement général du Genre-humain. Voyons à présent les Réfléxions de Mr. Bernard.

(14) *Continuation des Pensées diverses* T. I. p. 11. §. 13.

(15) L. III. p. 311. On observe, que Diodore de Sicile L. III c. 9. dit la même chose que Strabon touchant l'Atheïsme d'un Peuple d'Ethiopie.

(16) *Continuat.* &c. p. 72. §. 21.

(17) Ibid. §. 25. p. 109.

(18) Ibid. §. 30. p. 143.

(19) Ibid. §. 32. p. 151.

Prémiérement, *dit-il* (20), il ne faut jamais rejetter une opinion, sur-tout quand elle est généralement reçue, sous prétexte qu'elle est sujette à des difficultés, ou qu'on peut faire des Objections contre elle. Car sur quoi ne dispute-t-on pas, ou ne peut-on pas disputer dans le Monde? Tous ceux qui ont ouï parler de cette Proposition, que *les trois Angles d'un Triangle sont égaux à deux droits*, sont persuadés de sa vérité: cependant je suis persuadé, qu'on peut faire un plus grand nombre de difficultés, & plus plausibles, contre cette Proposition, que contre l'Argument dont il s'agit. Si cela en valoit la peine, je me ferois fort d'écrire un gros Livre contre cette Proposition, & d'apporter des Objections auxquelles il seroit difficile de répondre, & auxquelles j'avoue moi-même que j'aurois de la peine à satisfaire, moi, dis-je, qui ne doute pas plus de la vérité de cette Proposition, que de ma propre existence. Par exemple, il est aisé de faire voir que cette Proposition est tirée de conséquence en conséquence de ces axiomes, qu'*un Point n'a point d'étendue*; qu'*une Ligne n'a point de largeur*; qu'*une Superficie n'a point de profondeur*. Cependant les Géomètres démontrent, qu'un Point sans étendue, une Ligne sans largeur, une Superficie sans profondeur, sont des choses qui impliquent contradiction, qui n'existérent jamais, & qui ne peuvent exister. Autre difficulté: Interrogez un homme qui soutiendra la Proposition dont il s'agit, poussez-le de principe en principe; vous le verrez enfin réduit à vous dire, qu'il assure la chose, parce qu'elle est comprise dans l'idée qu'il a de cette chose, & qu'il sait que tout ce qu'il conçoit clairement & distinctement, est véritable. Mais combien n'a-t-on pas disputé, & ne dispute-t-on pas encore tous les jours, sur ce principe? La doctrine des Idées innées ne reviendra-t-elle point ici? Ne demandera-t-on point d'où viennent nos Idées? si elles sont nées avec nous, si nous les avons de l'éducation &c.? Ainsi la Proposition, que *les trois Angles d'un Triangle sont égaux à deux droits*, est sujette aux plus grandes difficultés qu'on puisse faire contre l'Argument tiré du consentement des Peuples *. On doit conclurre de tout cela „ que quand une opinion est fondée sur des raisons claires & évidentes, il la faut regarder comme sure, quoiqu'elle soit accompagnée de grandes difficultés, qui naissent des bornes étroites de notre esprit." Si on n'admet ce Principe, il faut nécessairement tomber dans le Pyrrhonisme, puisqu'il n'y a rien sur quoi on ne puisse disputer, faire des difficultés, & embarrasser quelquefois un habile homme.

(20) *Nouv. de la Rep. des Lett.* 1705. Février p. 129. &c.

* On peut consulter la Préface de Mr Benoist, au devant de ses *Remarques contre Toland*, p. 19-22. où il fait voir qu'on peut entasser difficultés sur difficultés contre les Vérités les plus certaines. Il prend pour exemple cette Proposition. *Mr. Bayle est l'Auteur du Dictionnaire Critique.* L'endroit est curieux & plein d'esprit. R. D. T.

Avant que de continuer les remarques de Mr. Bernard, nous rapporterons ici, comme en son lieu naturel, la réfléxion de Mr. Bayle sur ce qu'on vient de lire. „ Je vous avoue avec ma franchise ordinaire, dit ce Grand-Homme à Mr. Des Maizeaux (21), que je ne m'éloigne pas beaucoup de la pensée de Mr. Bernard, touchant l'incertitude réelle & absolue des Mathématiques. Elles ne roulent pas sur des abstractions; elles supposent qu'il y a réellement hors de notre esprit des superficies sans profondeur, & des lignes sans largeur, & des points sans aucune dimension. La plupart des Démonstrations Géométriques sont fondées sur cela. D'où il s'ensuit, que ce ne sont que de beaux & brillans fantômes, dont notre esprit se repait; c'est-à-dire, une suite d'objets évidens, à quoi rien n'est semblable existant hors de notre esprit. Mr. Leibnitz aiant lu dans „ la

(21) Lettre du 3 de Juil. 1705. *Lettr. de Bayle* T. III. p. 1026. Edit. de 1729.

„ la seconde Edition de mon Dictionaire, ce que j'ai dit „ sur cela, m'écrivit une Lettre, où il tâchoit d'accor- „ der l'étendue actuelle de la Matière avec les Idées Ma- „ thématiques; mais je sentois bien en lisant sa Lettre, „ qu'il s'y trouvoit embarrassé. Et qui ne le seroit? puis- „ qu'il se trouve que les propriétés que l'on demontre „ d'un Cercle, savoir que toutes les lignes que l'on peut „ tirer de la circonférence au centre sont droites, & „ qu'elles sont en aussi grand nombre que les points de la „ circonférence, sont des choses qui ne peuvent exister „ hors de notre esprit, & qu'aucun Cercle réellement „ existant ne peut avoir cela." Il n'est pas impossible de lever ces difficultés; mais pour le faire, il faudroit nous engager ici dans une trop grande longueur: nous trouverons peut être l'occasion de le faire ailleurs. En attendant, nous renvoyons le Lecteur aux Oeuvres Posthumes de Mr. Rohault (22), où il trouvera l'existence réelle des Points, des Lignes, & des Superficies, clairement démontrée; quoiqu'on avoue, que ces choses n'existent pas séparément du Corps dont elles sont partie, & de qui elles sont les extrémités. { ☞ Tout autre que Mr. Bayle, qui auroit parlé des Mathématiques comme lui, & cela encore sans en savoir les prémiers élémens, se seroit exposé à la risée de tout l'Univers, & l'on y auroit trouvé de justes raisons de se défier des raisonnemens d'un homme qui entreprend d'attaquer ce qu'il y a de plus certain & de moins contesté, qui traite de *beaux & brillans fantomes*, ce qui sert de fondement à tous les Arts les plus utiles & les plus nécessaires à l'Homme, ce qui sert à perfectionner la Chronologie, l'Astronomie, la Géographie, la Navigation &c. Mais il est permis à Mr. Bayle de s'attaquer à tout, sans que bien des gens en aient moins bonne opinion de lui. Je crois cependant que ceux qui pensent, ne pourront s'empêcher de reconnoitre ici un de ces traits caractéristiques, qui décèlent le tour d'esprit chicaneur d'un Ecrivain. Add. du Trad.}

(22) En 2 Vol. à La Haye en 1690. T. I. p. 1. 2.

Mr. Bernard observe en second lieu (23), que l'Argument dont il s'agit aiant été reçu pour bon par tout ce qu'il y a eu de grands Esprits dans tous les Siècles, c'est un préjugé en sa faveur; & qu'il faut que les difficultés qu'on lui oppose soient de la dernière force, pour pouvoir en ébranler la persuasion.

(23) *Rép. des Lett.* ubi supra p. 282.

En troisième lieu (24), on prétend que le consentement n'est pas si général qu'on se l'imagine, parce qu'on ne connoit pas tous les Peuples de la Terre, & que tous ceux que l'on connoit n'admettent pas une Divinité. La prémière partie de cette Objection est peu importante, parce qu'elle n'est fondée que sur un *peut être*, auquel on peut opposer d'autres *peut être*, qui ne seront pas moins apparens. Car, *peut-être* aussi que les Pays que nous ne connoissons point, ne sont pas habités: *peut-être* que s'ils le sont, on y trouvera, quand ils seront découverts, ce qu'on a trouvé généralement par-tout ailleurs, c'est-à-dire quelque idée de la Divinité. Car tout de même que de ce que dans tous les Pays qu'on a découverts, & qui ont été habités par des créatures raisonnables, on y a trouvé des hommes à peu près faits comme nous; on peut raisonnablement conclurre, qu'on trouvera aussi des hommes dans ceux qu'on découvrira dans la suite, si on y trouve des animaux raisonnables. Car je me moquerois d'un homme, qui pour prouver que *peut-être* tout ce qu'il y a d'Etres raisonnables sur la Terre ne descend pas d'Adam, s'aviseroit de me dire que nous ne savons pas si les Habitans de la Terre Australe, aiant d'ailleurs une Raison aussi parfaite que la nôtre, n'ont pas le corps semblable à celui d'un Chien ou d'une Grue, ou de quelque nouvelle espèce d'animal que nous ne connoissons point. Peut-être que dans ces Terres Australes on trouvera autant de Peuples, que dans toutes les trois anciennes Parties du Monde, qui, quoique divisés les uns des autres, conviennent tous dans la persuasion claire & évidente de l'existence d'une Divinité. Après tout, quand est-ce qu'on sera à bout des *peut-être*, si on veut produire tous ceux qui peuvent naitre dans l'esprit?

(24) Ibid. p. 283.

Quant à la seconde partie de l'Objection, je ne sai s'il ne faut point un peu rabattre du nombre de tous ces Peuples, qu'on nous assure n'avoir aucune connoissance de la Divinité. Des personnes, qui ont un peu de penchant pour le Pyrrhonisme Historique, en doivent avoir sur-tout pour le Pyrrhonisme des Rélations des Voyageurs. J'ai vu des gens, qui ont demeuré quinze ou seize ans en Afrique, avant dans les Terres, au milieu des Hottentots, pour ainsi dire, & qui soutiennent que tout ce que l'Abbé de *Choisi*, le Père *Tachard*, & la plupart des autres Voyageurs nous disent de ces Peuples, sont tout autant d'insignes faussetés; & qu'ils ne disent pas même la vérité du Cap de Bonne Espérance, qu'ils ont vu, & où ils ont fait quelque séjour. Si ces Voyageurs du prémier ordre, gens sensés & habiles, qui avoient une réputation à conserver, nous ont rapporté tant de fables, quel fondement peut-on faire sur la rélation de mille autres Voyageurs sans lumières, sans jugement, de nulle réputation, & peut-être sans bonne-foi? Je suis comme sûr, que si une personne d'esprit avoit pris la peine d'interroger quelques-uns des plus judicieux de ces Peuples, qu'on dit n'avoir aucune idée de Dieu, elle auroit enfin pu découvrir quelque sentiment confus d'un Souverain Etre. Ou s'il y a des Peuples entiers, qui n'ont nulles idées sur ce sujet, on peut dire qu'ils approchent plus de la bête que de l'homme, & qu'ils ne doivent point être comptés, comme une exception à la régle générale.

En quatrième lieu, la force de l'Argument dont il s'agit ne dépend point du tout d'une Universalité Métaphysique. Il suffit que la plupart des Nations, celles sur-tout qui sont éclairées, & qui d'ailleurs ne sont presque d'accord sur rien, consentent unanimement à reconnoitre une Divinité, pour me persuader que ce sentiment est appuyé sur un fondement solide & inébranlable.

Cinquièmement, je crois qu'il ne faut pas seulement considérer ce consentement par rapport à l'étendue des lieux, mais aussi par rapport à sa durée. C'est-à-dire, qu'il ne faut pas seulement appuyer sur ce que la plupart des Nations reconnoissent l'existence d'une Divinité, mais aussi & principalement sur ce qu'autant que nous avons de connoissance de leur Histoire, elles l'ont toujours reconnue, & qu'on ne peut point marquer l'époque où elles aient passé de l'Athéisme au dogme de l'Existence de Dieu.

Nous passons les trois Observations suivantes, pour venir à la huitième, qui va plus directement au but. *Je défie*, dit *Mr. Bernard* (25), qu'on me prouve qu'il y ait eu aucun sentiment erroné, qui ait été reçu aussi généralement, & dans tous les Siècles, comme l'a été l'existence d'une Divinité. Mais, dit Mr. Bayle, si le consentement général prouve quelque chose, il prouve aussi bien, & mieux, l'existence de plusieurs Dieux, que l'existence d'un seul. Je répons, que si tous les Peuples du Monde s'étoient toujours accordés & s'accordoient encore aujourd'hui à croire un certain nombre fixe de Divinités, plus ou moins, & telles Divinités particulières, ce seroit un fort argument, que toutes ces Divinités existent. Mais on ne voit rien de tel. Après que les hommes ont dit d'une commune voix, *il y a une Divinité*, ils se partagent en une infinité de Sectes différentes, & l'on ne trouve pas deux Peuples, qui admettent ni les mêmes Dieux, ni un même nombre de Dieux. Quand ils parlent un même langage, je les écoute, parce que je crois que c'est la voix de la Nature. Mais dès qu'ils ne s'accordent plus, je commence à examiner qui est celui qui a raison, & qui est celui qui ne l'a pas.

(25) Ibid. p. 142.

En voilà assez pour mettre au fait des raisons de Mr. Bernard contre Mr. Bayle: voyons les réponses de ce dernier, qu'il a publiées dans le second Volume de ses *Reponses aux Questions d'un Provincial*. Il accorde (26) la prémière Observation de Mr. Bernard (27); mais il soutient (28) que l'Argument dont il s'agit est fondé sur ce point de Droit, *ce qui est cru par tous les Peuples est véritable*, & sur ce point de Fait, *tous les Peuples ont cru la Divinité*. La prémière de ces deux Propositions n'est nullement évidente par elle-même: on sait qu'il régne dans chaque Peuple quantité d'erreurs grossières, & que les mêmes erreurs se trouvent dans quantité de Nations différentes. On voit donc d'abord, que si plusieurs Peuples se trompent, il est possible que tous les Peuples se trompent. Or si la Proposition dont il s'agit n'est point évidente par elle même, elle a besoin qu'on la prouve. Mais comment la prouvera-t-on? Sera ce en disant qu'une chose adoptée par tous les Peuples est d'une telle proportion avec l'Ame humaine, que nous en pouvons facilement discerner la vraie image, & trouver en nous assez de ressources pour éviter toute séduction; desorte qu'aucun des motifs qui nous font errer sur d'autres matières, le défaut d'examen, l'obscurité des objets, la stupidité, la cupidité, la crédulité, la prévention &c. ne peuvent ici nous nuire? Rien de tout cela n'est aussi probable que ce que l'on allégueroit pour le réfuter. Dira-t-on, que quand tous les Peuples croyent une chose, c'est un signe qu'elle est dans notre Ame par des idées innées? Mais ne seroit-ce pas s'engager dans une dispute encore plus embarassée que l'autre, & qui dureroit si longtems, qu'on auroit bien de la peine à retrouver le bout du fil qu'on auroit quitté? Dira-t-on que les opinions communes à tous les Peuples ne peuvent être que la voix de la Nature? Mais que pourroit-on gagner par là, puisque la Nature humaine est un fond si corrompu, & une source de tant de vices & de tant d'erreurs, qu'il est plus probable de conclurre de ce qu'une chose en sort, qu'elle est fausse, qu'elle est mauvaise, que de conclurre qu'elle est véritable, qu'elle est bonne?

(26) *Rép. aux Quest. d'un Provincial* T. II p. 280. & suiv.

(27) Voyez Citat. (20).

(28) *Réponse* &c. p. 284.

Mr. Bayle accorde aussi (29) à Mr. Bernard sa seconde Remarque (30); mais il dit ensuite que cette question: *si tous les Peuples de la Terre ont admis l'Existence d'une Divinité?* ne peut être décidée, parce que nous ignorons l'Histoire de quantité de Peuples. Mr. Bernard semble avoir prévenu cette Objection, en remarquant en troisième lieu (31), que peut-être ces Nations inconnues, quand elles seront découvertes, se trouveront avoir quelque idée de la Divinité. Mais, dit Mr. Bayle (32), ceux qui nient le consentement de toutes les Nations, n'ont pas besoin de prouver qu'il y a certaines Nations qui ignorent Dieu; il leur suffit de dire qu'ils ne sont pas assurés qu'il n'y ait point de telles Nations: mais ceux qui affirment la thèse dont il s'agit, sont obligés de faire voir positivement & certainement, qu'il n'y a nulle Nation au Monde destituée de la connoissance de Dieu. Desorte que si l'on peut seulement soupçonner qu'il y ait quelque Peuple qui ignore une Divinité, l'argument ne conclud rien.

(29) Ibid. p. 287.

(30) Voyez Citat. (23).

(31) Voyez Citat. (24).

(32) *Réponse* &c. p. 290.

A

(d) Citat. (20).

l'Athéïsme est pire que l'Idolatrie [I]? Nous rendrons compte de cette dispute dans les Remarques, comme nous l'avions promis dans l'Article de Mr. Bayle (d). Mr. Bernard s'étant acquis beaucoup de

(33) Ibid. p. 299.

A l'égard de ce que Mr. Bernard dit de l'incertitude & de la fausseté des Rélations des Voyageurs, Mr. Bayle dit (33), que tout ce qu'il a voulu conclurre, c'est que ce conflict des Ecrivains, dont les uns assurent qu'il y a des Peuples Athées, & les autres le nient, forme un probléme qu'il faut éclaircir avant que de se déterminer. Qu'on regarde comme suspectes les Rélations des Voyageurs, qui assurent qu'il y a des Peuples qui n'ont aucune connoissance de la Divinité; nous devons du moins suspendre notre jugement, jusqu'à ce que des Voyageurs plus habiles & plus fidèles nous donnent des Rélations sur lesquelles on puisse faire plus de fonds.

(34) Ibid. p. 304. 317.

Mr. Bayle fait (34) diverses réfléxions sur la quatrième Remarque de Mr. Bernard. Il dit entre autres choses, que ceux qui se sont servis de l'argument en question, n'y ont pas considéré comme une chose de peu d'importance, mais comme le fort de la preuve, le consentement des Nations Barbares. Car si les Sauvages les plus stupides & les plus brutaux savent qu'il y a un Dieu, il est plus probable que cette persuasion vient de la Nature, & non pas de l'Education, que si elle ne se trouvoit que parmi les Peuples qui ont eu des Philosophes & d'habiles Législateurs. En ce dernier cas on pourroit s'imaginer que l'Existence Divine est une vérité si enveloppée, qu'elle ne se montre qu'à ceux qui méditent profondément, qui ensuite la persuadent aux autres par la voie de l'éloquence, ou par celle de l'autorité. On pourroit même s'imaginer que les prémiers Philosophes qui parlérent de l'Existence de Dieu, ne l'admirent que sur le pied d'une Hypothése, qui leur paroissoit plus propre à donner raison des Phénomènes, que les Qualités Elémentaires, ou que les Atomes & le Vuide, ou que les divers degrés de Raréfaction & de Condensation. On pourroit ajouter, que ces Philosophes aiant trouvé cette Hypothése utile au bien des Sociétés, la recommandérent aux Magistrats, comme une chose qui devoit servir de Loi dans la République. Toutes ces imaginations s'évanouissent, dès qu'on vient à considérer que même les Peuples, qui tiennent plus de la Bête que de l'Homme, reconnoissent une Divinité. Cela fait penser qu'ils la reconnoissent par un Instinct de la Nature, & que c'est un caractère indélébile avec lequel nous naissons tous; ou que pour le moins l'Existence de la Divinité est si clairement marquée dans les Ouvrages de la Nature, qu'un chacun s'en appercevroit, quoique personne ne lui en parlât. On ne peut point décider ainsi, lorsqu'on sait qu'il y a des Peuples assez stupides pour ignorer qu'il y ait un Dieu. On se croit alors obligé de dire que la Religion est une chose qu'il faut apprendre, & que l'Homme ne sauroit pas, s'il n'y étoit élevé. „ Je vous laisse mainte-

(35) Ibid. p. 307.

„ nant juger, ajoute Mr. Bayle (35), si Mr. Bernard a „ pu prétendre que le suffrage de tous les Peuples sans „ exception n'est point ici nécessaire, & que l'exception „ est sur-tout nulle, quand les Peuples qui ignorent Dieu, „ ignorent aussi les Arts & les Sciences, & vivent dans „ une affreuse barbarie."

(36) Ibid. p. 317.

Sur la cinquième Remarque de Mr. Bernard, Mr. Bayle dit (36), qu'elle ne peut que rendre l'argument du consentement général plus difficile à faire valoir; car il faudra qu'on propose la Question de cette façon: TOUS *les Peuples de la Terre ont* TOUJOURS *donné leur consentement à l'Existence de Dieu*: & pour convaincre un Athée il ne suffit pas d'observer, qu'on ne peut marquer en quel tems une Nation a passé de l'Athéïsme à la croyance d'une Divinité, mais qu'il faut prouver que ce Peuple n'a jamais été Athée; sans quoi l'argument se réduit tout au plus à rendre la chose probable. Mr. Bayle montre ensuite comment un Peuple auroit pu passer de l'Athéïsme à la croyance d'une Divinité, quoiqu'on n'ait ni Mémoires ni Monumens sur ce sujet. Au moins ne peut-on prouver, qu'un tel changement ne s'est point fait; car où trouve-t-on des Mémoires sur la Religion des anciens Sarmates, Bretons &c. avant la Guerre de Troye, ou vers ce tems-là même?

(37) Ibid. p. 401-431.

(38) Voyez Citat. (25).

Mr. Bayle répond fort au long (37) à la huitième Remarque de Mr. Bernard (38), ce qui fait voir qu'il l'a trouvée importante: mais il seroit trop long de rapporter ici toutes ses réfléxions. Nous nous contenterons de deux. La prémière est sur le mot de *Divinité*. „ Qu'entend-il,

(39) *Ubi supra* p. 402.

„ *dit Mr. Bayle* (39), par *une Divinité*? Entend-il une „ Nature spécifique, qui comprend sous soi des Individus? Ou entend-il une Nature essentiellement incommuniesble, qui ne se peut trouver que dans un seul Individu? S'il admet le prémier sens, il avoue que les „ hommes ont commencé par dire *d'une commune voix*, „ il y a plusieurs Dieux; s'il se tient au second sens, on le „ défie de prouver ce qu'il avance," savoir, que toutes les Nations ont dit d'une commune voix, qu'il n'y a qu'une seule Nature Divine essentiellement incommunicable. La seconde réfléxion de Mr. Bayle dont nous voulons parler est celle-ci: c'est que quoique Jupiter fût regardé parmi les Paiens comme le Pére & le Roi des autres Dieux,

* Voy. Seneque *Nat. Quæst.* L. II. c. 41.

il y a des choses que l'on croyoit que Jupiter ne pouvoit faire * sans l'avis de quelques autres Divinités. Il faloit alors qu'il tint son Conseil d'Etat (40). C'est ce que Mr.

(40) *Réponse* &c. p. 415.

Bayle remarque contre ce que Mr. Bernard avoit dit, que quoique les Paiens aient reconnu plusieurs Dieux, ils en ont reconnu un au-dessus de tous les autres; desorte qu'à proprement parler, ces Dieux subalternes ne sont pas Dieux, ils ne tiennent dans le Polythéïsme que le même rang, que tiennent dans le dogme de l'Unité d'un Dieu, les Anges & les Saints glorifiés, qui sont les Ministres de Dieu (41).

(41) *Rép. des Lett.* ubi supra p. 144.

[I] *Si l'Athéïsme est pire que l'Idolatrie?*] Il est assez difficile de rendre un compte exact de cette dispute entre Mr. Bayle & Mr. Bernard. Mr. Bayle soutient dans le second Tome de sa *Continuation des Pensées diverses*, que l'Idolatrie des anciens Paiens est un plus grand crime que l'Athéïsme. Il allégue quantité de raisons pour prouver cette thése, cite grand nombre d'Auteurs qui ont été de son sentiment, répond à huit Objections qu'on peut lui faire, recherche les fondemens de la Vertu & du Vice, & prouve qu'ils sont fondés sur la nature des choses, indépendamment de l'existence de Dieu; & il soutient que les Athées peuvent admettre, & qu'ils ont réellement admis une distinction entre le Bien & le Mal moral. Tout cela occupe plus de 430 pages d'un caractère menu. Mr.

(42) Ibid. Mars 1705. p. 282. &c.

Bernard, dans l'Extrait qu'il donna de ce Livre (42), fit plusieurs Remarques sur cette Proposition de Mr. Bayle, repliqua aux Réponses de Mr. Bayle aux huit Objections, proposa de nouvelles difficultés, & attaqua sur-tout ce sentiment de Mr. Bayle: „ qu'une Société composée uniquement de vrais Chrétiens, mais environnée de tous „ côtés de Peuples Infidéles, ou de Chrétiens mondains, „ tels que sont, & qu'ont été depuis longtems les Peuples chez lesquels le Christianisme est publiquement établi, ne pourroit pas se maintenir." Mr. Bayle examina tous les Argumens & toutes les Réponses de Mr. Bernard, dans le quatrième Tome de ses *Réponses aux Questions d'un Provincial*. Sa Réponse occupe 358 pages. Mr. Bayle étant mort peu de tems après l'impression de ce Livre, Mr. Bernard balança quelque tems s'il y répondroit ou non; cependant il résolut par le conseil de ses

(43) Voyez l'Avertissement qui est à la tête des *Nouv.* de Janvier 1707.

(44) Et dans les mois d'Août & de Septembre.

Amis de publier sa Réponse (43), & le fit successivement dans les six prémiers mois de ses *Nouvelles* de l'année 1707 (44). Il inséra outre cela dans le mois de Juillet 1707, *Dissertation de l'Auteur de ces Nouvelles, où l'on fait voir, par l'idée que l'on donne d'une Société toute composée de vrais Chrétiens, qu'elle seroit très propre à se maintenir, quoiqu'entourée de Peuples ou Infidéles, ou Chrétiens à la mondaine*. Le Lecteur peut juger aisément de quelle longueur seroit cet Article, si nous voulions entrer dans le détail de tous ces différens Ecrits. Nous nous bornerons donc à deux Articles, celui des mœurs des Athées, & celui qui regarde la question, Si une Société de vrais Chrétiens peut se maintenir?

(45) T. II. §. 178. p. 555. Edit. de 1704.

Par rapport au prémier Article, Mr. Bayle avoit dit dans ses *Pensées diverses sur la Comete* (45): „ Qu'on a „ de la peine à comprendre, qu'un Homme qui ne croit „ point de Dieu, ait aucune idée d'Honnêteté, si bien „ qu'on se l'imagine toujours prêt à faire tous les crimes „ dont la Justice humaine ne le peut point châtier. On „ se trompe manifestement, ajoute Mr. Bayle, puisqu'on „ a vu faire aux Epicuriens plusieurs actions louables & „ honnêtes, dont ils se pouvoient dispenser sans craindre „ aucune punition, & dans lesquelles ils sacrifioient l'utilité & la volupté à la vertu. La Raison a dicté aux anciens Sages, qu'il faloit faire le bien pour l'amour du „ bien même, & que la Vertu se devoit tenir à elle-même „ lieu de récompense, & qu'il n'appartenoit qu'à un méchant Homme, de s'abstenir du mal par la crainte du „ châtiment." On appuye cela de quelques autres argumens, d'où Mr. Bayle conclut, qu'on peut être vertueux noblement, sans croire un Dieu. Il insista encore sur ce

(46) T. II. p. 712. §. 142.

sujet dans la *Continuation des Pensées diverses* (46), & cita plusieurs autorités, pour prouver que les Athées peuvent avoir des principes de Morale. Mr. Bernard le nie, &

(47) *Rép. des Lettr.* Mars 1705. p. 326.

soutient (47), „ que la distinction du Bien & du Mal moral ne peut être fondée que sur la Nature immuable „ d'un Etre intelligent & éternel: d'où il suit que s'il n'y „ a point de tel Etre, il n'y a point de telle distinction. „ D'ailleurs il est difficile de soutenir la Liberté de l'Homme, dès qu'on nie l'Existence de Dieu; & ôté cette „ Liberté, la distinction de la Vertu & du Vice est essentiellement détruite. S'il y a eu des Athées, qui ont „ raisonné autrement, ils ont mal raisonné, & l'on ne „ peut point compter sur des gens, qui ne raisonnent „ point conséquemment." Après quelques remarques préliminaires, Mr. Bayle répond: „ Si la moralité ne pou-

(48) *Rép. aux Quest. d'un Provincial* T. IV. ch. 29. p. 457.

„ voit être conçue (48), que par une idée qui renfermât essentiellement l'Ordonnance d'un Législateur éternel, accompagnée de promesses & de menaces, il „ seroit incontestable que les Athées ne pourroient juger „ qu'il y ait de la distinction entre le Bien & le Mal moral. Mais si indépendamment de cette Ordonnance l'on „ peut connoitre la conformité de la Vertu avec la droite Raison, & les Principes de Morale, comme l'on „ connoit les Principes de Logique, l'Objection de Mr. „ Bernard n'a plus de force. Il faudra donc qu'il prouve „ qu'indépendamment de cette Ordonnance, on peut discerner les régles de la Logique, mais non pas les régles de la Morale. . . . . Sur ce qu'il dit de la Liberté, je me contente d'observer, que s'il entend la Liberté d'indifférence, il abandonne les Principes des Eglises Réformées; car leur doctrine est, que pour pé- „ cher

de réputation par ses Ouvrages, & principalement par ses Sermons, tant à Gouda, qu'à la Haye, le Consistoire & le Troupeau de l'Eglise Walonne de Leyde souhattérent de l'avoir pour Ministre; mais ils ne purent se satisfaire à cet egard, tant que le Roi Guillaume III vécut, qui refusa jusqu'à deux

„ cher & pour faire une bonne action, il suffit que l'Homme agisse volontairement.

Mr. Bernard répondit (49): „ Mr. Bayle me défie de prouver qu'indépendamment de l'Ordonnance de Dieu, on ne peut discerner les régles de la Morale; mais cela ne me regarde point du tout. 1. Je n'ai jamais parlé de l'Ordonnance de Dieu, j'ai toujours parlé de sa Nature. 2. Je crois que les Athées, qui ne reconnoissent point de telle Ordonnance, ne peuvent s'empêcher, malgré qu'ils en aient, de voir la distinction qu'il y a entre le Bien & le Mal moral. Tout ce que je soutiens, c'est que dès qu'on niera l'Existence de Dieu, on aura raison de traiter cette distinction morale de préjugé & d'erreur, & on fera sagement de ne regarder les actions & toute autre chose que par rapport à l'Utilité qu'on en recevra pour la félicité de cette Vie, qui est la seule qu'on peut espérer."

(49) *Rép. des Lettr.* 1707. Septembre p. 317. 318.

Ecoutons, sur ce point de la dispute, un Auteur qui ne peut être suspect d'avoir dessein de favoriser la Religion; c'est le fameux Auteur de la *Fable des Abeilles*. „ Par rapport aux mœurs, *dit-il* *, il y a eu d'honnêtes gens & des scélérats dans toutes les Sectes: mais je soutiens qu'il n'y a point de Secte, qui toutes choses égales, soit plus dangereuse pour la Société que celle des Athées; car il est ridicule de dire, qu'il y ait plus de danger à se fiër à un homme qui peut être retenu par la crainte de quelque Etre invisible, qu'il n'y en a à se fiër à un homme qui déclare qu'il ne craint rien du tout. Les anciens Mexicains adoroient Vitzliputzli, en même tems qu'ils convenoient de sa méchanceté, & qu'ils détestoient sa cruauté; & il est très probable que la crainte d'être punis par Vitzliputzli, en empêchoit plusieurs de se parjurer, ce qu'ils auroient fait, s'ils n'avoient rien craint du tout." Nous finirons ce qui regarde ce point, par un passage d'un Ouvrage également savant & plein d'esprit, qui a paru il n'y a pas longtems, intitulé: *Recherches sur la Vie & les Ecrits d'Homére*. Voici le passage en question †. „ Un homme d'un grand esprit & d'un plus grand savoir, s'est extrêmement empressé à prouver, que la plupart des hommes n'agissent pas selon leurs principes; & en même tems il a tâché (50) de diminuer l'influence de la Religion Païenne sur les Mœurs. Tout le bien qu'elle pouvoit produire, selon lui, c'est que les Grecs ingénieux & voluptueux eussent eu trop de tems à donner au mal, si la multitude de Cérémonies de Sacrifices, & d'Oracles, ne leur eût causé bien des distractions, & si les terreurs superstitieuses ne les eussent allarmés. Il avoue néanmoins que la crainte des punitions du Magistrat est un frein qui détourne du mal. Or je ne saurois comprendre, pourquoi une crainte de la punition des Dieux, si on la suppose également certaine, ne sauroit produire le même effet. La prémière est insuffisante en bien des cas, pour prévenir la Fraude & la Violence; l'autre l'est aussi sans doute. Ces exemples ramassés ensemble, ont quelque chose d'éblouissant; mais ils ne concluent pas plus contre l'efficace de la Religion, que contre la nécessité des Loix, & des Peines, pour retenir les hommes dans le devoir."

* *An Inquiry into the Origin of Honour* &c. p. 154. [Voyez des Extraits de cet Ouvrage dans la *Biblioth. Britann.* T. I. Part. I. Art. I. & T. II. Part. I. Art. I. Citat. du Trad.]

† P. 209. & 210. Londres 1735. [Voy. *Bibl. Britann.* T. II. Part. II. Art. IX. & *Bibl. Raisonn.* T. XV. Part. II. Art. I. p. 271 Cit. du Trad.]

(50) *Continuat. des Pensées diverses sur la Comète* T. II. §. 129.

Sur la seconde Question, *Si une Société de vrais Chrétiens pourroit se maintenir contre des Voisins Infidèles?* Mr. Bayle soutient la Négative. „ De vrais Chrétiens, *dit-il* (51), ce me semble, se considéreroient sur la Terre comme des Voyageurs & des Pélerins, qui tendent au Ciel leur véritable Patrie.... Ils ne se détourneroient point de l'Oraison & des œuvres de Charité pour courir au gain, non pas même par des moyens légitimes: *aiant la nourriture & le vêtement, ils seroient contens* (52), & bien loin de se tourmenter pour enrichir leurs enfans, ils croiroient leur acquérir un assez ample patrimoine, en leur apprennant à mépriser les biens du Monde, à ne se venger jamais, & à *vivre sobrement, justement & religieusement* (53). Examinons bien la chose, vous trouverez qu'une Nation toute composée de pareilles gens, seroit bientôt subjuguée, si un ennemi terrible entreprenoit de la conquérir; car elle ne fourniroit ni de bons soldats, ni assez d'argent pour tous les frais de la guerre. De tels Chrétiens seroient peu propres au combat: ils auroient été élevés à la patience, à la débonnaireté, à la souffrence, à la mortification, à la priére, & à la contemplation des choses célestes: on les enverroit comme des brebis au milieu des loups, si on les faisoit aller aux frontiéres de l'Etat pour repousser une Armée composée de vieux Corps d'Infanterie, ou pour charger de vieux Régimens de Cuirassiers.... Joignez à cela, que les Chefs de cette Société seroient de très bons Chrétiens: ils auroient donc la conscience trop délicate pour se servir de mille ruses de Politique, sans lesquelles on ne peut parer les coups de son ennemi." Mr. Bayle fait plusieurs autres réfléxions, que nous passerons sous silence, & dont Mr. de Mandeville a fait usage en y donnant un nouveau tour (54).

(51) *Contin. des Pensées div.* T. II. p. 128. §. 54.

(52) 1 Timoth. VI. 8.

(53) Tite II. 12.

(54) *An Inquiry in to the Origin of Honour* &c. Voyez aussi *la Fable des Abeilles*.

Mr. Bernard fit diverses Remarques sur cette matiére, & d'abord (55) il renvoie Mr. Bayle à quelques Sermons de l'Archevêque Tillotson, & du célébre Docteur Sharp; ils lui donneront de tout autres idées de la Religion Chrétienne, que celle qu'il s'en est formée, & lui feront voir qu'il n'y a rien de si propre que cette Religion, tant pour le bonheur de chaque homme en particulier, que pour celui des Sociétés en général. En second lieu, Mr. Bernard fait voir, que si une Société de vrais Chrétiens, entourés de Peuples Infidèles, ou de Chrétiens à la Mondaine, ne peut se maintenir, la même chose doit avoir lieu contre une famille particuliére environnée d'autres familles qui n'observent pas les préceptes de l'Evangile: elle ne peut subsister longtems, les autres l'auront bientôt réduite en chemise, & à la dure nécessité de mourir de faim; ensorte que, selon Mr. Bayle, le Christianisme ôte entiérement aux hommes les moyens de se défendre contre l'injustice & l'oppression. En troisiéme lieu, si la Fraude, la Violence, l'Avarice, l'Ambition sont devenues absolument nécessaires pour la conservation des Etats, de quelle utilité est la Vertu? Où est la Providence Divine, où est sa Sagesse? Ce principe ne va-t-il point à effacer la distinction du Bien & du Mal, à élever même un trône au Vice sur les ruïnes de la Vertu, & à ruïner par conséquent le dogme de l'Existence d'un Dieu? Enfin, certains passages de l'Ecriture, qui semblent enseigner une Morale outrée, doivent se prendre dans un sens plus doux. Par exemple, Jésus-Christ veut (56), *qu'on tende la joue gauche à celui qui nous frappe la droite.* Les Théologiens ne veulent pas qu'on prenne ce passage à la lettre, parce que Jésus-Christ lui-même ne l'a pas pris ainsi, & que lorsqu'on lui donna un soufflet, il reprit sévérement celui qui l'avoit frappé (57). L'Evangile nous défend l'amour des richesses; on conclud de-là qu'on ne doit travailler ni à en acquérir, ni à les conserver quand on en a. Mais on voit que S. Paul n'explique pas ainsi ce précepte. Lorsque Lydie riche Marchande de pourpre fut convertie à l'ouïe de sa Prédication (58), il ne lui commanda ni de se défaire de ses richesses, ni d'interrompre le négoce par le moyen duquel elle les avoit acquises. Il est sûr que l'Evangile n'a fait que rétablir les Loix du Droit naturel.

(55) *Rép. des Lettr.* 1703. Mars p. 300.

(56) Matth. V. 39.

(57) Jean XVIII. 22. 23.

(58) Act. XVI.

Mr. Bayle fit une fort longue Réponse à ces Réfléxions de Mr. Bernard, & il soutint (59), que tout ce qu'on peut inférer du passage de S. Matthieu, cité ci-dessus, & de la conduite du Sauveur, est, que quand nous recevons une injure, nous sommes en droit de représenter modestement à celui qui nous affronte le tort qu'il nous fait; mais non que nous ayons la liberté de rendre coup pour coup, ou de poursuivre en Justice la réparation d'une offense, jusqu'à ce que nous ayons obtenu ce que demandent les usages du point-d'honneur humain. Si telle avoit été la pensée de Jésus Christ, il se feroit servi d'autres termes; ceux qu'il a employés ne sont point susceptibles de ce sens, ni par aucune règle de Grammaire, ni par aucune loi d'Analogie. Que diroient les Infidèles, s'ils apprenoient que Jésus-Christ voulant enseigner qu'il laissoit à un chacun la liberté de se défendre, avoit employé des expressions qui signifient tout le contraire? sur-tout si l'on considére que le passage en question est précédé de ces paroles, *Vous avez entendu qu'il a été dit, œil pour œil, dent pour dent; mais moi je vous dis, ne résistez point au mal* &c. (60). Voilà une déclaration positive, qui restraint la liberté que les Juifs donnoient de rendre mal pour mal. Quel défaut de sincérité ne seroit-ce pas, que de mettre une pareille déclaration à la tête d'une Loi qui permettroit la même liberté?

(59) *Rép. aux Quest. d'un Provinc.* T. IV. p. 320.

(60) Matth. V. 38. 39.

Par rapport à l'exemple de Lydie, Mr. Bayle dit (61): „ Cet exemple est d'autant plus spécieux, qu'il s'agit là, non d'un trafic de choses nécessaires à la vie, mais de choses qui ne servent qu'à la vanité, & qui ne sont que des instrumens du luxe. Il n'y a point de négoce, qui mérite mieux que celui là d'être interdit aux Chrétiens. Cependant S. Paul n'ordonna point à Lydie de l'interrompre. C'est donc là l'*Argumentum Achilleum*, ou l'*Achille* des fauteurs du relâchement. Mais il faut qu'une Cause soit bien destituée de bonnes preuves, lorsqu'elle n'en a pas de plus solides que celle-là. Ce que l'Ecriture nous dit concernant Lydie, est, qu'elle étoit Marchande de pourpre, qu'elle servoit Dieu *, & qu'aiant goûté les paroles de S. Paul, elle fut baptisée avec sa famille, & que S. Paul logea chez elle (62). Si les Actes des Apôtres nous apprenoient le détail de ce qu'il lui permit, le silence de l'Historien sur le commerce de pourpre seroit une bonne raison de croire que S. Paul laissa à Lydie la liberté de continuer ce trafic: mais un silence universel ne donne aucun lieu à une pareille conséquence; & ainsi ceux qui flattent leur envie d'accumuler des richesses, s'exposent à l'illusion, s'ils préférent cet argument négatif à tant de Textes formels de l'Ecriture, qui condamnent l'application aux biens terrestres."

(61) *Réponse* ubi supra p. 408.

* C'est-à-dire qu'elle étoit Juive.

(62) Act. XVI. 14. 15.

Mr. Bernard repliqua au long à Mr. Bayle; mais nous ne pouvons entrer dans le détail de ses réponses, sans étendre trop cet Article. Nous sommes donc obligés de renvoyer le Lecteur aux endroits cités en marge (63), outre que ce que nous avons dit, suffit pour donner une idée de cette dispute. Nous avons vu que Mr. Bernard avoit dessein de répondre à Mr. Bayle dans un Ou-

(63) *Rép. des Lettr.* 1707. Juil. p. 49 &c. Août p. 168. &c. Sept. p. 258. &c.

deux différentes reprises d'approuver l'élection qu'on avoit faite de la personne de Mr. Bernard. La raison qui faisoit que ce Prince ne l'aimoit point, c'est qu'il étoit grand Républicain [K], & qu'il s'étoit expliqué trop librement sur ce sujet dans un Sermon, que ce Prince avoit entendu. Mais l'Eglise de Leyde étant encore devenue vacante après la mort du Roi, Mr. Bernard fut élu d'une voix unanime le 8 de Septembre 1705, & l'élection approuvée des Magistrats [L]. Dans le même tems Mr. de Volder, Professeur en Philosophie & en Mathématiques à Leyde, aiant résigné sa Charge (e), on choisit Mr. Bernard pour enseigner ces Sciences, avec le titre de *Lecteur en Philosophie & en Mathématiques*; & l'Université lui fit présent du Doctorat en Philosophie & de la Maitrise-ès-Arts: le Diplome est du 15 de Décembre 1705. Après la mort de Mr. de Volder, Mr. Bernard fut fait Professeur en Philosophie & en Mathématiques: il fut installé le 29 de Février 1712, & prononça une Harangue sur l'Utilité de la Philosophie [M]. Quoique ses Leçons publiques & particulières emportassent une grande partie de son tems [N], il ne négligeoit pas cependant les devoirs de son Ministère. Il écrivoit toujours ses Sermons, & les apprennoit par cœur. Il composa aussi deux Ouvrages de Morale, l'un intitulé, *Traité de la Repentance tardive* [O]; & l'autre, *Traité de l'Excellence de la Religion*

(e) Les Curateurs de l'Université lui continuerent ses appointemens.

Ouvrage à part; mais ses autres occupations ne lui ont pas permis d'exécuter ce dessein: outre qu'il jugea que les réflexions insérées dans son Journal suffisoient, & qu'une autre réponse seroit superflue. Nous nous étions engagés à rendre compte dans cet Article des Objections de Mr. Bayle contre le Livre du Docteur King *De Origine Mali* (64); mais nous sommes obligés de renvoyer la chose à l'Article de cet illustre Prélat, de peur de tomber dans une excessive longueur.

(64) Voyez Art. BAYLE avant la Citat. (rr).

[K] *Il étoit grand Républicain.*] Nous ne voulons pas dire par-là, que Mr. Bernard étoit ennemi de la Monarchie limitée par les Loix & les Statuts d'un Etat; mais qu'il étoit contraire à la doctrine de l'Obéissance passive & de la Non-résistance, ce qu'il a fait paroitre en divers endroits de ses *Nouvelles* &c. Nous n'en rapporterons qu'un seul exemple, tiré de l'Extrait qu'il donna du Sermon Latin du Docteur Atterbury au Clergé de Londres, prêché à S. Elpheg le 17 de Mai 1709, sur ces paroles de S. Paul (65): *Que toute personne soit sujette aux Puissances supérieures* &c. Le Docteur remarquoit, que par rapport à l'obéissance, ce passage renferme ces deux préceptes. 1. D'obéir avec plaisir aux ordres des Souverains, lorsqu'ils sont saints & justes. 2. De refuser tellement de leur obéir dans les choses injustes, que nous fassions voir que nous ne voulons point nous soustraire de leur autorité, mais que nous la respectons; supportant d'ailleurs avec douceur & soumission tout ce que ces commandemens injustes peuvent avoir de fâcheuses suites à notre préjudice. Voici la remarque de Mr. Bernard (66). „ J'aimerois mieux dire que ce Commandement ne regarde que les particuliers, qui ne sont jamais en droit de se soulever contre le Souverain; & non pas le Corps de la Nation, qui aiant ses droits, peut les faire valoir contre le Souverain, lorsqu'il entreprend de les violer. Mais je ne sai si cette opinion seroit du goût de notre Auteur."

(65) Rom. XIII. 1.

(66) Nouv. de la Rép. des Lettr. 1709. Oct. p. 366.

Le Docteur Atterbury aiant dit dans un autre endroit, qu'il est plus avantageux pour la République, que les Citoiens soient sujets à l'autorité du plus cruel de tous les Tyrans, que de tomber dans un état de confusion & d'anarchie en lui résistant; Mr. Bernard dit (67) que peut-être on pourroit trouver quelque milieu entre ces deux extrémités. „ La Nation voyant que le Souverain est déchu de tous ses droits par sa Tyrannie, elle peut le déposer, pour mettre à sa place celui à qui, à son défaut, appartient la Souveraine Autorité." C'étoit-là maintenir les principes sur lesquels la Révolution étoit fondée; mais il y a des Princes, qui n'aiment pas que leurs Sujets insistent sur ces principes.

(67) Ibid. p. 369.

[L] *L'Election* (fut) *approuvée des Magistrats.*] Elle se fit de la manière la plus honorable. L'Eglise avoit souvent souhaité Mr. Bernard, mais elle ne put voir ses vœux accomplis que dans ce tems là. Il fut élu d'une voix unanime, & ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est que les Magistrats de Leyde souhaitant de l'avoir, deux d'entre eux, savoir Mrs. van Alphen & van Leyden, furent présens à l'élection, au-lieu qu'il n'y en a ordinairement qu'un, & quelquefois point du tout.

[M] *Une Harangue sur l'utilité de la Philosophie.*] Elle est intitulée: *Jacobi Bernardi, Philos. Doct. Art. Lib. Mag. & Ecclesiæ Gallo-Belg. Pastoris, Oratio inauguralis de Philosophiæ utilitate, ejusque ad cæteras Disciplinas comparandas necessitate, habita in Auditorio majori, Pridie Calendas Martias*, 1712, *quum Philosophiæ & Matheseos Professionem susciperet.* Leyde 1712. in-4. Mr. Bernard fait voir de quelle utilité est chaque partie de la Philosophie, pour l'intelligence de toutes les Sciences, & même pour la Vie Civile. A ce dernier égard il montre, qu'un grand nombre de préjugés, de fausses idées, de terreurs paniques, qui troublent la tranquillité des hommes & les tiennent dans de perpétuelles allarmes, doivent leur origine à l'ignorance de la Philosophie. Il fait voir par rapport à la Théologie, que l'ignorance de la Physique fait commettre à plusieurs Théologiens des bévues grossières, qui les exposent eux-mêmes & la Religion à la risée du Public. Il dit, par exemple (68), qu'il a entendu lui-même un homme, qui ne manquoit pas d'ailleurs de lumières, soutenir gravement, qu'une Eclipse du Soleil peut arriver naturellement & sans miracle, quoique la Lune ne soit pas nouvelle: comment, ajoute-t-il, ce Savant prouveroit-il que les ténèbres arrivées à la mort de Jésus-Christ étoient miraculeuses? Il prouve aussi que la connoissance de la Physique & des Mathématiques est nécessaire aux Juges & aux Avocats, parce qu'il y a divers cas, qui ne peuvent se décider sans la connoissance de ces Sciences. Il est vrai que les Jurisconsultes peuvent avoir recours aux Physiciens & aux Mathématiciens; mais ne vaut-il pas mieux voir par ses propres yeux? D'ailleurs ceux qui ignorent ces Sciences, ne peuvent bien comprendre ce que les Physiciens & les Mathématiciens leur disent, & courent risque souvent de porter de faux jugemens.

(68) Orat. inaugur. p. 53.

[N] *Ses Leçons publiques & particulières emportoient une grande partie de son tems.*] C'est ce qu'on auroit de la peine à concevoir, si l'on s'en tenoit à ce que dit Mr. Le Clerc (69). „ A l'égard de cette dernière Charge (de Professeur), il expliquoit la Logique de Port-Royal, & la Physique de Rohault. Il faisoit aussi des Leçons sur les six prémiers Livres d'Euclide & sur l'Algèbre." Mais outre cela Mr. Bernard donnoit deux fois par semaine des Leçons sur la Philosophie morale de Buddeus, & il en a donné souvent sur la Métaphysique de De Vries. Il ne refusoit pas aussi des Leçons particulières à ceux qui le souhaitoient, sur les parties les plus sublimes des Mathématiques, comme les Sections Coniques &c. D'ailleurs Mr. Bernard donnoit deux fois la semaine à de jeunes Etudians François des Leçons sur l'Art de prêcher, & se faisoit une occupation particulière de les former à l'Eloquence Chrétienne. „ Et plusieurs de ses Disciples, *disent les Auteurs du Journal Littéraire* (70), ont parfaitement bien répondu à ses soins, ce qui doit rendre la mémoire de Mr. Bernard chère à toutes les Eglises de ces Pays."

(69) Rép. des Lettr. 1718. Mai & Juin p. 600.

(70) T. X. p. 282.

[O] *Traité de la Répentance tardive.*] Il parut à Amsterdam en 1712 in-8. L'Auteur nous dit dans sa Préface, qu'il n'a pas dessein d'examiner toutes les Questions qu'on peut faire sur cette importante matière: bien loin de-là, il n'en examine proprement qu'une seule, savoir, „ si un homme à qui on a prêché l'Evangile dès sa naissance, ou du moins, pendant un tems fort considérable, dans toute sa pureté; qu'on a averti de son devoir plusieurs fois; à l'égard de qui, Dieu a employé tous les moyens extérieurs, dont il se sert pour la conversion du pécheur; mais qui a négligé ses devoirs, qui n'a point répondu à sa vocation, qui n'a eu ni sentiment de vertu, ou qui même a croupi dans un ou plusieurs de ces crimes énormes, avec lesquels le salut ne peut subsister, qui en un mot a vécu dans l'impénitence: si un tel homme, dis-je, se trouvant sur le point d'aller rendre compte de sa conduite, peut espérer que dans ses derniers momens il se convertira véritablement à Dieu?" Mr. Bernard prouve que la Repentance d'un tel homme est moralement impossible, qu'elle est contraire à toutes les Loix que Dieu a établies pour la conversion de l'homme. Il fait voir, que cela est vrai selon tous les Systèmes reçus parmi les Chrétiens, ceux des Pélagiens, des Arminiens, des Calvinistes &c. C'est ce qui fait la matière du prémier Livre de ce Traité. Dans le second, l'Auteur répond aux Objections, qu'on fonde sur de certains exemples, tirés du Nouveau Testament: les principaux sont la Parabole des Ouvriers envoyés à la Vigne à diverses heures du jour (71), & le Brigand converti. A l'égard du prémier, Mr. Bernard prouve, que cette Parabole doit s'entendre de l'Eglise: les Ouvriers envoyés à la Vigne à diverses heures du jour, sont les différentes Nations, appellées en divers tems à la connoissance de Dieu, depuis le commencement du Monde, jusqu'à sa fin; ensorte que cette Parabole ne favorise en aucune manière ceux qui différent leur Repentance jusqu'à la fin de leur vie. Pour ce qui est du Brigand converti, Mr. Bernard observe, que nous savons si peu de chose sur son sujet, qu'on ne peut tirer son exemple à conséquence; qu'en supposant même qu'il se convertit sur la Croix, son cas ne seroit pas celui de ces Chrétiens, qui ont connu l'Evangile & leur devoir dès leur enfance, ou du moins pendant un tems fort considérable. Mr. Bernard finit ce Traité par quelques directions sur la manière dont les Ministres de l'Evangile doivent se conduire, lorsqu'ils sont appellés auprès des Malades. Quoique l'Auteur eût pris toutes les précautions possibles pour bien établir l'état de la Question, & qu'afin qu'on ne prît point le change, il l'eût répétée plusieurs fois, qu'il l'eût même fait imprimer dans la Préface en gros caractères; cependant les Auteurs du Journal de Leipsig ne le comprirent point, & donnérent un Extrait fort infidèle de son Livre (72):

(71) Matth. XX. 16.

(72) Act. Erudit. Mai 1713. p. 205.

ce

gion [*P*]. Il publia aussi en 1716 un Supplément au Dictionaire de Moréri [*Q*], en deux Volumes in-folio. Il reprit la même année les *Nouvelles de la République des Lettres* [*R*], qu'il continua jusqu'à sa mort, arrivée le 27 d'Avril 1718, dans la soixantième année de son age. Nous donnerons ci-dessous son Caractère [*S*], & une Liste des Manuscrits qu'il a laissés [*T*].

ce qui obligea l'Auteur à écrire une Lettre pour sa justification, qui fut insérée dans le *Journal Littéraire* (73).

(73) T. III. Mars & Avril 1714. p. 413.

[*P*] *Traité de l'Excellence de la Religion.*] Il a pour titre: *De l'Excellence de la Religion; a quoi on a joint quatre Discours. 1. Sur les vrais & les faux Caractères de l'Amour de Dieu. 2. Sur les Dispositions, dans lesquelles doit être un Chrétien par rapport à ses Ennemis. 3. Du Martyre. 4. Du Mensonge.* Par Jaques Bernard, Amst. 1714. 2 Vol. in-12. Le but de l'Auteur n'est pas de prouver la vérité de la Religion Chrétienne; mais seulement de montrer qu'elle est très bien proportionnée aux besoins de l'homme, & propre à le rendre heureux dans cette vie & dans l'Eternité. D'abord Mr. Bernard s'attache à faire voir que Dieu n'a pas établi la Religion pour son propre intérêt, qu'il n'en retire aucun avantage, & qu'elle n'est destinée que pour le bien de l'homme: c'est le sujet du prémier Livre. Il s'agit dans le second, des Dogmes que la Raison seule peut nous apprendre; de ceux qu'elle ne découvre pas, mais qu'elle approuve, quand ils lui sont révélés; & des Mystères qui surpassent la Raison. Sous ce dernier chef l'Auteur observe au sujet du mystère de la Trinité, que comme nous ne pouvons comprendre parfaitement la Nature & l'Essence de Dieu, il est impossible de prouver qu'il n'y a point, ou qu'il ne peut y avoir dans cette Nature Divine, ces distinctions réelles, mentionnées dans l'Ecriture sous les titres de Pére, de Fils, & de S. Esprit. L'Auteur montre aussi les conséquences pratiques qui découlent des doctrines de la Religion, même les plus incompréhensibles. Le troisiéme Livre roule sur les Préceptes de la Religion, tant positifs que moraux. On traite dans le quatriéme, des Promesses & des Menaces. Et dans le dernier, l'Auteur répond aux Objections qu'on peut faire contre ce qu'il a établi. On a vu les titres des quatre Discours ajoutés à cet Ouvrage: ils méritent d'être lus, sur-tout celui *sur le Martyre*, où il y a quantité de réfléxions solides & nouvelles; mais nous ne pouvons en donner d'Extrait, à moins que de le copier presque tout entier. A l'égard du Mensonge, Mr. Bernard croit qu'il n'est jamais légitime, ni permis. On trouvera d'amples Extraits de cet Ouvrage dans le *Journal Litteraire* (74), dont les Auteurs ont ajouté un Discours sur le Mensonge, où l'on établit l'opinion contraire à celle de Mr. Bernard par de fortes raisons, puisées dans la considération des fondemens mêmes de la Société Civile (75).

(74) Sept. & Octob. 1714. p. 275. & Novembre & Décembre 1714. p. 418.

(75) Ibid. p. 414.

[*Q*] *Un Supplement au Dictionaire de Moreri.*] Il est intitulé: *Supplément aux anciennes Editions du grand Dictionaire de Mr. Louis Moréri.* Amsterdam 1716. 2 Vol. in-folio. „ On avoit fait à Paris en 1712 une nouvelle Edition „ du Dictionaire de Moréri en cinq Volumes in-folio; „ deux ans après on imprima dans la même Ville un Sup- „ plément à part. Les Libraires de Hollande intéressés „ dans l'Edition de Moréri, résolurent d'imprimer ce „ Supplément, pour l'ajouter aux Editions de Hollande „ de 1696, de 1698, & de 1702. Mais pour faire quel- „ que chose de plus complet, ils s'adressérent à une per- „ sonne (76), qui avoit aussi travaillé à un Supplément „ du même Dictionaire, & dont l'Ouvrage étoit fort a- „ vancé, & duquel l'impression n'avoit été renvoyée que „ par la guerre. Informé du Supplément imprimé à Pa- „ ris, il crut que le sien seroit à peu près inutile, parce „ qu'il seroit composé des mêmes Articles. Mais il fut „ bien surpris de voir qu'il n'y en avoit pas deux-cens „ qui fussent les mêmes. Il entreprit donc de joindre en „ un le Supplément de Paris & le sien, & d'en composer „ le Supplément dont nous parlons. Peut-être eût-il été „ bon, qu'on eût distingué par quelque marque les Arti- „ cles de l'un, de ceux de l'autre. Mais cela n'aiant pas „ été fait, on en pourra connoitre plusieurs à d'autres ca- „ ractères. Le style de l'un & de l'autre est fort diffé- „ rent. L'Auteur de Paris parle des prétendus Héréti- „ ques, par exemple, comme en parlent les Catholiques- „ Romains. Celui de Hollande ne donne aucun titre o- „ dieux à aucune Secte: il en parle comme ceux de cet- „ te Secte en parleroient, ou du moins, d'une manière „ qu'ils ne desavoueroient pas. Tous les Articles, qui „ regardent les Saints ou les Saintes de l'Eglise Romaine, „ dont l'Histoire n'est pas fort sure, sont sur le compte de „ l'Auteur de Paris; aussi-bien que les Articles, qu'on „ appelle *réels*, pour les distinguer des *personels*, com- „ me ceux d'*Ambre-gris*, *Aigle* &c." Voilà ce que Mr. Bernard lui-même dit de ce Supplément (77). Il ajoute, que si l'on fait une nouvelle Edition de Moréri, comme il y a beaucoup d'apparence, il pourroit donner des avis utiles pour le rendre beaucoup meilleur, sans le refondre entièrement. Mais on n'a trouvé que peu de chose sur ce sujet, parmi ses papiers.

(76) Mr. Bernard lui-même.

(77) *Nouv. de la Rép. des Lettr.* Mars & Avril 1716. p. 278. &c.

[*R*] *Il reprit la même année ses Nouvelles de la République des Lettres.*] Il dit dans son Avertissement au-devant des *Nouvelles* de Janvier & de Février 1716, qu'à peine avoit-il pris quelques mois de repos, qu'il trouva à dire cet Ouvrage. „ Je n'avois plus, *dit-il*, ni commerce „ Littéraire, ni cette abondance de Livres que j'avois eu „ auparavant, & qui fait plaisir à un Homme de Lettres. „ Il est vrai que je me trouvois assez occupé d'ailleurs. „ Mais j'habite dans une Ville, où je suis très peu dissi- „ pé; je n'ai ni société, ni grand commerce avec les vi- „ vans; je sors peu, & lorsque mes occupations ordinai- „ naires cessent, je n'ai d'autre parti que celui de m'en- „ nuyer. Je n'ai point trouvé de plus sûr moyen pour é- „ viter cet ennui, que d'accepter la proposition qui m'a „ été faite par le Sieur David Mortier Libraire à Amster- „ dam, de reprendre les *Nouvelles de la République des* „ *Lettres*. Je regarde cette occupation, comme une es- „ péce de délassement pour moi; & voici comment. Un „ Homme de Lettres ne peut presque se dispenser de lire „ une partie des Livres nouveaux qui s'impriment, & de „ parcourir les autres. Mais on ne lit pas simplement „ pour lire, on lit pour apprendre, on fait des réfléxions „ sur ce qu'on lit. Il ne faut plus que mettre sur le pa- „ pier & ce qu'on a appris, & les réfléxions qu'on a fai- „ tes: c'est même le véritable moyen de profiter de ses „ lectures. Voilà ce que j'ai résolu de faire, & que j'ai „ dessein de communiquer au Public. Je lui rendrai comp- „ te & de ce que j'aurai appris dans mes lectures, & des „ réfléxions que j'y aurai faites. Je dis expressément des „ réfléxions, car j'ai résolu d'en faire un peu plus que je „ n'en ai fait ci-devant, à moins qu'on ne m'avertisse „ qu'on ne les approuve pas." Mr. Bernard donnoit six feuilles de ce Journal tous les deux mois, au-lieu qu'auparavant il en donnoit cinq par mois. Les *Nouvelles de la République des Lettres* font en tout quarante Volumes in-12. Mr. Bayle commença en Mars 1684, & continua jusqu'au mois de Février 1687, que d'autres continuérent jusqu'en Avril 1689; cette prémière Collection fait onze Volumes. Mr. Bernard recommença en Janvier 1699, & continua jusqu'en Décembre 1710; cette suite fait vingt-quatre Volumes; & depuis Janvier & Février 1716 jusqu'en Mai & Juin 1718, il y a cinq Volumes.

[*S*] *Nous donnerons ci dessous son Caractère.*] Il étoit fort versé dans les Belles-Lettres, & il entendoit aussi très bien l'Hébreu. Il s'étoit fait une affaire particulière de l'étude de l'Ecriture Sainte, & souvent il expliquoit d'une manière aisée & naturelle, des passages qu'on n'avoit pas bien entendus. Quoiqu'il ne fût pas un Mathématicien de la prémière Classe, il savoit admirablement bien expliquer les Principes des Mathématiques, & l'Ecolier, qui ne pouvoit pas les apprendre de lui, disent les Auteurs du *Journal Litteraire* (78), devoit desespérer de les apprendre jamais. Il s'étoit appliqué particuliérement à la Philosophie de Descartes: mais après qu'il fut en Hollande, & qu'il eut appris l'Anglois, il lisoit les meilleurs Livres Anglois, & prit même du goût pour la Philosophie Newtonienne, comme il paroit par divers endroits de son Journal, dont nous en indiquerons un. C'est dans l'Extrait de la *Continuation des Pensées diverses* de Mr. Bayle, où parlant de la Gravitation des Corps célestes, il fait voir qu'il entend non seulement le Système découvert par le Chevalier Newton, mais semble même l'admettre (79). Mais la Théologie étoit son fort. „ Et il „ auroit été peut-être encore plus utile à la Jeunesse, *di-* „ *sent les Journalistes cités ci-dessus*, si on l'avoit hono- „ ré d'une Chaire en Théologie. La justesse d'esprit qui „ lui étoit naturelle, & qu'il avoit augmentée par l'étu- „ de de la Géométrie, jointe à une grande connoissance „ des Langues Orientales, le rendoit extrèmement pro- „ pre à pénétrer dans le sens des Livres Sacrés, & à en „ donner les idées les plus nettes.

(78) T. X. Part. I. p. 235.

(79) Voyez *Rép. des Lettr.* 1705. Février p. 147. 148.

[*T*] *Une Liste des Manuscrits qu'il a laissés.*] 1. Un très grand nombre de Sermons, qu'il vouloit faire bruler lorsqu'il se vit près de sa fin; mais il se rendit aux priéres que son fils lui fit de les épargner, à condition qu'on n'en feroit jamais imprimer. Il y en a plusieurs sur des Textes difficiles, qu'il explique d'une manière aisée & naturelle. Il y en a aussi une Suite complette sur le Ch. XIII de la prémière Epitre aux Corinthiens: chaque caractère de la Charité Chrétienne y est expliqué. 2. Un Traité Latin de Géographie, par demandes & par réponses. Comme Mr. Bernard possédoit parfaitement cette Science, il avoit dessein d'en faciliter l'étude à ceux qui commencent. 3. Une Logique dans la même Langue, & dans la même méthode. 4. Quelques Notes Critiques sur les deux ou trois prémiers Chapitres de la Genèse, comme une espèce d'Essai d'un Commentaire que Mr. Bernard avoit peut être dessein de faire sur la Bible. Nous avons oublié de marquer parmi ses Ouvrages imprimés, *Théatre des Etats de son Altesse Royale le Duc de Savoye. Traduit en Latin.* A La Haye 1700, 2 Volumes in-folio. Cet Ouvrage avoit paru en Latin en 1682, & en Flamand en 1697 (80).

(80) Niceron *Homm. Illust.* T. I. p. 140.

BERNARDIN DE SIENNE, Théologien du XV. Siècle, ainsi appellé parce qu'il étoit fils de Tollus de la Famille des Albizeschi de cette Ville, qui étoit venu s'établir à Massa dans la Toscane, & y avoit épousé *Nérée*, fille d'un Gentilhomme de ce lieu. Bernardin y nâquit le 8 de Septem-

bre

(a) Appendix à l'Hist. Littér. de Cave p. 55. Genève 1720.

(b) Biblioth. des Aut. Ecclés. T. XII. p. 90. [Voyez aussi Lenfant Hist. du Concile de Bâle &c. T. II p. 264. Not. (1). Ed d'Amst. 1731. Cit. du Trad.]

(c) Du Pin ubi supra.

(d) Wharton ubi supra.

(e) More tamen usurpato deinceps abstinere jussus est.

(f) Wharton ubi supra.

bre 1380, selon Mr. Wharton (a), ou en 1383, selon Mr. Du Pin (b). Aiant perdu sa mère à l'âge de trois ans, & son père à sept ans, il fut élevé par une de ses tantes jusqu'à l'âge de treize ans (c). En 1392 ses parens le firent venir à Sienne, où il étudia la Grammaire sous Onuphre, & la Philosophie sous Jean de Spolette. En 1396, il entra dans la Confrérie des Disciplinés de l'Hôpital de la Scala de Sienne; & en 1400, que la Peste fit de grands ravages dans toute l'Italie, il assista avec beaucoup de ferveur & de zèle les pestiférés qui étoient dans cet Hôpital (d). En 1404, selon Mr. Wharton, ou 1405, selon Mr. Du Pin, il fit profession de la Règle de S. François dans le Monastère des Observantins du Colombier proche de Sienne; & aiant été ordonné Prêtre, il devint un Prédicateur célèbre. Il établit en Italie plusieurs nouveaux Monastères de l'Observance, & mit la Réforme dans les anciens. Il fut ensuite envoyé à Jérusalem, & fait Commissaire de la Terre Sainte. Après son retour, il continua de prêcher en Italie en divers lieux avec beaucoup de succès & d'applaudissement [A]; & pour exciter davantage la dévotion du Peuple envers notre Seigneur, il avoit coutume de montrer le nom de Jésus, peint dans un Cercle entouré du Soleil [B]. Ses ennemis l'accusérent d'avoir avancé dans ses Sermons un grand nombre de Propositions erronées, & le déférent au Pape Martin V, qui le cita devant lui, & fit examiner ses Sermons & ses Ouvrages; mais ne s'y étant rien trouvé de condamnable, & le Pape l'aiant entendu, il le renvoya absous, en lui accordant la permission de continuer son Ministère: c'est ce que nous apprend Mr. Du Pin, quoique Mr. Wharton assure qu'on lui ordonna de s'abstenir desormais de la coutume qu'il avoit (e). Les Villes de Ferrare, de Sienne & d'Urbin le demandérent pour Evéque au Pape Eugène; mais Bernardin refusa d'accepter cet honneur: il se contenta d'être Vicaire-Général des Frères de l'Observance dans toute l'Italie, & y réforma ou établit de nouveau près de trois-cens Monastères. Il mourut dans la Ville d'Aquila de l'Abruzze, le 20 de Mai 1444, dans la soixante-quatrième année de son âge. Il a été canonisé en 1450 par le Pape Nicolas V (f). Les Auteurs de l'Eglise Romaine rapportent un grand nombre de Miracles qu'il a faits: ils assurent qu'il guérissoit les maladies par sa seule parole; que des morts sont ressuscités par l'attouchement de ses Reliques; qu'il avoit appris la Langue Grecque par inspiration, lorsqu'il voulut prêcher aux Grecs; & que Jésus-Christ & la Vierge Marie paroissoient souvent au-dessus de sa tête, pendant qu'il prêchoit: toutes Histoires qui étonnent le Vulgaire ignorant qui les admire, mais que les gens d'esprit mettent au rang des Fables [C]. Bernardin a fait quantité d'Ouvrages, dont nous parlerons dans les Remarques [D].

[A] ☞ *Il continua de prêcher .... avec beaucoup de succès & d'applaudissemens.*] Il eut occasion d'exercer son zèle & son talent pour la Prédication contre un certain Moine, nommé *Mainfroy*, de Verceli en Savoye, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, homme dévot, & qui se vantoit d'avoir le don de Prophétie. Ce Moine s'avisa, en 1418, de prêcher publiquement la prochaine arrivée de l'Antechrist, fondé sur des raisons, qu'il prétendoit tirer de l'Apocalypse; & entraîna par ses Prédications une grande multitude de gens de tout âge & de tout sexe, qui abandonnérent leurs biens, pour s'attacher à lui, & former un troisième Ordre de *S. Dominique*, sous le nom d'*Ordre de la Pénitence*. Les hommes vivoient en communauté, séparés des femmes. Ils gagnoient leur vie du travail de leurs mains, & leur conversation respiroit l'innocence, la piété, & la charité. Leur Assemblée fut d'abord d'environ quatre-cens hommes, & trois-cens femmes, tous Lombards. Cependant Martin V, craignant que cette nouveauté n'apportât du scandale, tâcha de dissiper cette Congrégation, en ordonnant à chacun de retourner chez soi, & en défendant de leur donner l'aumône: mais il n'en put venir à bout, tant la dévotion des Peuples étoit ardente à les soulager (1). Lorsque Martin alla à Rome, Mainfroy l'y suivit avec sa Troupe, composée principalement de femmes, dont la plus grande partie y mourut de misère. On prétend que les plus jeunes d'entre elles se laissérent entraîner à diverses illusions du Démon, transformé en Ange de Lumière. Elles s'étoient mises dans la tête que Mainfroy seroit Pape: mais lorsqu'Eugène IV succéda à Martin V, elles abandonnérent Mainfroy, voyant qu'il n'avoit point été élu Pape, & que l'Antechrist ne venoit point. Bernardin entreprit de prêcher contre Mainfroy, qui de son côté prêchoit contre lui, mais assez inutilement, parce que la partie n'étoit pas égale, Bernardin étant reçu par-tout avec de grands applaudissemens (2). Rem. du Trad.

(1) Fleuri Hist. Ecclés. T. XXI. P. II. p. 527. Edit. in-4. & Lenfant Hist. du Concile de Constance T. II. L. VI. p. 261. 262.

(2) Lenfant ubi supra.

[B] ☞ *Il avoit coutume de montrer le nom de Jésus, peint dans un Cercle entouré du Soleil.*] Voici de quelle manière Sigonius raconte (3) l'origine de cette peinture. Bernardin aiant défendu de jouer, soit aux Dés, soit aux Cartes, l'Ouvrier qui faisoit les peintures nécessaires pour ces Jeux, & qui y gagnoit beaucoup d'argent, se voyant réduit à la mendicité par les Prédications de Bernardin contre le Jeu, s'en plaignit à lui en termes fort tragiques. Bernardin ne fit autre chose pour le satisfaire, que de peindre un Soleil en forme de Cercle, & d'y écrire le nom de Jésus-Christ en caractères brillans, ordonnant à cet Ouvrier de graver ce Dessein, & de vendre ces Tableaux; & l'Histoire dit, qu'il y gagna plus qu'à peindre des Cartes & des Tableaux à l'usage du Jeu. On raconte ce fait d'une autre manière, qui est peut-être bien aussi simple & aussi naturelle. C'est que Bernardin voyant Jésus-Christ effacé du cœur des hommes, s'avisa de faire faire un beau Tableau au milieu duquel étoit peint le Sauveur, & il obligeoit le Peuple à adorer Jésus-Christ dans ce Tableau. Cette conduite fut imitée par plusieurs Moines du même Ordre, qui exposoient le Tableau en public dans les Processions. Mais quelques personnes sages n'approuvant point cette superstition, & craignant qu'on ne rendît plus d'honneur au Tableau qu'à l'Original, portérent l'affaire à Martin V. Ce Pape aiant fait là-dessus une Consultation de Prélats & de Docteurs, défendit à Bernardin cette pratique, comme fort dangereuse & superstitieuse; & le Prédicateur s'y conforma (4). Il me semble que cette narration fournit une voie naturelle de concilier Mr. Du Pin avec Mr. Wharton, qui, comme on peut le voir dans le corps de l'Article, ne sont pas d'accord sur le jugement que le Pape porta dans l'affaire de Bernardin. Il y a de l'apparence qu'on l'accusa de deux choses devant Martin V; d'avoir avancé des Propositions erronées, & d'introduire des Pratiques superstitieuses. Il se justifia sur le prémier chef, & le Pape lui accorda la permission de continuer son Ministère, c'est-à-dire de prêcher comme auparavant: mais sur le second article, le Pape lui défendit ses pratiques superstitieuses, & les termes que Mr. Wharton emploie marquent assez clairement que c'est ce qu'il a eu en vue: *More tamen usurpato deinceps abstinere jussus est.* Il ne s'agit point là de Prédication *. Rem. du Trad.]

(3) De Episcop. Bonon. apud Spond. Ann. 1419. Num. IV. V. Voy. Lenfant ubi supra Not. (1).

(4) Lenfant ubi supra.

* Bernardin étoit d'ailleurs d'une vertu inexorable. Pressé par une femme qui se consumoit d'amour pour lui, il éteignit l'ardeur dont elle bruloit, en la fustigeant cruellement. Voy. Hist. des Ouvrag. des Savans Mai 1700. p. 225. 226.

[C] ☞ *Toutes Histoires que les gens d'esprit mettent au rang des Fables.*] Trithème assure (5), qu'il fit de grands Miracles pendant sa vie, & après sa mort. *Vita & conversatione sanctissimus, quippe qui vivus & mortuus infinitis miraculis coruscavit.* Il falloit bien que cela fût, car sans cela, point de Canonisation. Mais Æneas Sylvius ne paroît pas vouloir être garant des Miracles de Bernardin: il se contente d'un *on dit*, (*affirmatur*) par rapport aux Miracles, qu'on prétendoit opérés au Tombeau du Saint futur, & voici ce qu'il dit au sujet de ceux qu'il avoit faits de son vivant (6). *Il ne faut pas douter*, dit-il, *qu'il n'ait guéri des maladies, & fait d'autres Miracles au Nom de Jésus. Nous l'avons vu nous-mêmes prêcher à Sienne dans la Place publique pendant soixante jours. Un jour de Dimanche, qu'il s'étoit assemblé un grand peuple pour l'entendre, l'air qui étoit fort serein, fut tout à coup chargé de nuages épais, qui menaçoient d'une grosse pluie, & tout le monde fuyoit déja; lorsque le Prédicateur exhorta l'Auditoire à demeurer & à ne rien craindre, les assurant qu'il ne pleuvroit point. L'Auditoire demeure, & le Prêtre se met en prières. Aussi tôt on vit l'orage se dissiper: le Ciel reprit sa première sérenité, & le Prédicateur eut une audience fort paisible. Quoique cela pût arriver fort naturellement, ou par hazard* (CASU), conclud l'Historien, *tout le monde l'attribua aux prières du Saint Homme.* On voit bien ce que pense Æneas Sylvius: il a vu Bernardin prêcher soixante jours, mais il ne dit point qu'il lui ait vu faire aucun Miracle. *Il ne faut* pourtant *pas douter qu'il n'en ait fait*; & pourquoi? Franchement je n'en sai rien. Ne seroit-ce point parce que le Pape l'a canonisé? On trouvera sans doute la preuve concluante. Rem. du Trad.]

(5) De Scriptor. Eccl. Num. 794. dans la Biblioth Ecclesiast. de Fabricius 1718. in-folio.

(6) Æneas Sylvius Vit. Fred. III. p. 75. Apud Lenfant Hist. du Concile de Bâle &c. T. II. p. 264.

[D] *Bernardin a fait quantité d'Ouvrages.*] Ses Oeuvres sont divisées en quatre Tomes. Le prémier contient soixante & un Sermons, sous le titre de *Carême de la Religion Chrétienne*. Le second, un autre Carême, intitulé *l'Evangile éternel*. Le troisième, deux Avents, l'un sur *la Vie de Jésus-Christ*, selon Mr. Wharton, dans son *Appendix à l'Histoire Littéraire* de Cave (7), ou sur *les Beatitudes*, selon Mr. Du Pin (8), & l'autre sur les *Inspirations*. Il y a dans le même Tome deux Carêmes, l'un du *Combat spirituel*, & l'autre intitulé *Séraphim* ou *de l'Amour*; Quelques Sermons sur *les quatre dernières Fins*, & d'autres intitulés *Extraordinaires*, au nombre de vingt-cinq; un *Traité de la Confession*; *Le Miroir des Pécheurs*; *Traité des Préceptes de la Règle des Mineurs*; une Lettre aux Religieux de son Ordre en Italie, contenant quelques Réglemens; *De Aspirationibus quotidianis ad Deum*, des Elévations à Dieu pour tous les jours de la Semaine; Dialogue

(7) P. 55.

(8) Bibl. des Aut. Ecclés. T. XII. p. 90.

logue fur l'Obéiffance (9). Le Père La Haye (10) ne croit pas que les deux Carêmes qui font dans ce Tome foient véritablement de Bernardin, parce qu'ils font d'un autre ftyle, & écrits avec moins de jufteffe, d'élevation & de fcience. Le dernier Tome contient des Sermons fur quelques autres Dimanches de l'année, & des Fêtes de notre Seigneur & des Saints, avec un Commentaire fur l'Apocalypfe. On n'a point le Traité de la Conception de la Vierge, de S. Bernardin, dont Trithème & les autres Auteurs font mention. Les Sermons de Bernardin ne font pas d'un ftyle fort élevé; mais ils contiennent une Morale folide & affez bien détaillée, & l'Auteur ne tombe pas dans les fauffes penfées & dans les puérilités, où quelques autres Sermonnaires fe font jettés (11). Ses Ouvrages ont été imprimés à Venife chez les Juntes l'an 1591, par les foins de Rodulphe Evêque de Sinigaglia; & à Paris l'an 1636, en 2 Vol. in-folio, par ceux du P. La Haye.

(9) Wharton & Du Pin *ubi fupra.*

(10) *Apud* Du Pin ibidem.

(11) Du Pin *ubi fupra.*

BERNIER (FRANÇOIS) furnommé *le Mogol*, à caufe de fes Voyages & de fon féjour dans l'Indoftan, nâquit à Angers. Après s'être fait recevoir Docteur en Médecine à Montpellier, il fe livra au penchant qu'il fe fentoit pour les Voyages. Il partit de France en 1654, & alla d'abord dans la Terre Sainte, d'où il paffa en Egypte. Il demeura plus d'une année au Caire, où il fut attaqué de la Pefte, qui régnoit alors dans cette Ville. Il alla enfuite s'embarquer à Suez, & fe rendit dans l'Empire du Grand-Mogol, à la Cour duquel il refida douze ans. Il accompagna l'Empereur dans plufieurs de fes Voyages, & le fervit en qualité de Médecin, pendant huit ans. De retour en France en 1670, il donna l'Hiftoire des Pays qu'il avoit vifités [*A*], & plufieurs autres Ouvrages [*B*], qui l'occupérent le refte de fa vie. Il fit cependant encore un voyage en Angleterre en 1685, & mourut trois ans après à Paris, le 22 Septembre de l'an 1688 (*a*).

(*a*) Niceron *Mem. des Homm. illuft.* Tom. XXIII. p. 104. 105.

[*A*] *Il donna l'Hiftoire des Pays qu'il avoit vifités.*] Elle confifte dans les Pièces fuivantes. *Hiftoire de la derniére Revolution des Etats du Grand Mogol.* Tom. I. Paris 1670 in douze. *Evenémens particuliers, ou ce qui s'eft paffé de plus confidérable après la Guerre, pendant cinq ans, ou environ, dans les Etats du Grand Mogol. Avec une Lettre* (à Mr. Colbert) *fur l'état de l'Hindouftan.* Tom. II. Paris 1670. *Suite des Memoires du Sieur Bernier fur l'Empire du Grand Mogol.* Tome III & IV. Paris 1671. C'eft proprement une Defcription du Pays, contenue en plufieurs Lettres, adreffées à différentes perfonnes. Ces quatre Volumes ont été réimprimés fous le titre général de *Voyages de François Bernier, contenant la Defcription des Etats du Grand Mogol, de l'Hindouftan, du Royaume de Kachemire* &c. Amfterdam 1699 & 1710. en deux Vol. [☞ J'en ai une Edition qui porte au titre 1724: peut être eft-ce celle de 1710 avec un nouveau titre. A d d.] C'eft ce que nous avons de meilleur & de plus exact fur ces Pays.

[*B*] *Plufieurs autres Ouvrages.*] *Abrégé de la Philofophie de Gaffendi.* Lyon 1678. 8 vol. in-douze, & une feconde Edition revue & corrigée par l'Auteur, Lyon 1684. en 7 Tomes. Quoique Bernier combatte fouvent dans cet Abrégé les fentimens de Defcartes, & qu'il fuive ordinairement ceux de Gaffendi, il a cependant plufieurs opinions qui lui font particulières, & qui font fort différentes de celles de l'un & de l'autre de ces Auteurs. D'ailleurs comme depuis la mort de Gaffendi, on avoit fait un grand nombre d'Expériences Phyfiques, & beaucoup de belles Découvertes dans l'Aftronomie, Bernier a jugé à propos de les inférer dans fon Abrégé, & d'ajouter ainfi quelque chofe à l'Auteur qu'il abrégeoit. *Doutes de Mr. Bernier fur quelques-uns des principaux Chapitres de fon Abrégé de la Philofophie de Gaffendi.* Paris 1682. in-douze. Ces Doutes fe trouvent dans la feconde Edition de l'Ouvrage précédent. *Memoire fur le Quietifme des Indes*; inféré dans l'*Hiftoire des Ouvrages des Savans*, Septembre 1688, p. 47. *Extrait de diverfes Pièces envoyées pour Etrennes par Mr. Bernier à Madame de la Sabliere.* Inféré dans le *Journal des Savans* du 7 & du 14 de Juin 1688. Toutes ces petites Pièces font curieufes & intéreffantes. *Favilla ridiculi Muris. Hoc eft Differtatiuncula ridiculè defenfa à Joanne Baptifta Morino Aftrologo, adverfus expofitam a Petro Gaffendi Epicuri Philofophiam, per Franciscum Bernerium.* Cette Pièce eft pour tourner en ridicule Jean Baptifte Morin, qui avoit attaqué la Philofophie de Gaffendi. Elle parut à Paris en 1651. in-4. avec le Livre de Launoy, *de varia Ariftotelis Fortuna. Traité du Libre & du Volontaire*, Amfterdam 1685. in-12. *Arrêt donné en la grande Chambre du Parnaffe en faveur des Maitres ès-Arts, Medecins, & Profeffeurs de l'Univerfité de Stagire au Pays des Chimères, pour le maintien de la Doctrine d'Ariftote.* Mr. Broffette nous apprend dans fes Notes fur Boileau (1) l'origine de cet Arrêt, auquel Mr. Bernier eut beaucoup de part. „ L'Univerfité de Paris vouloit, dit il, préfen„ter Requête au Parlement, pour empêcher qu'on n'en„feignât la Philofophie de Defcartes. On en parla mê„me à Mr. le Prémier Préfident de Lamoignon, qui dit „un jour à Mr. Defpréaux, en s'entretenant familière„ment avec lui, qu'il ne pourroit fe difpenfer de donner „un Arrêt conforme à la Requête de l'Univerfité. Sur „cela Mr. Defpréaux imagina cet Arrêt burlefque, & le „compofa avec le fecours de Mr. Bernier & de Mr. Ra„cine, qui fournirent chacun leurs penfées. Mr. Don„gois, neveu de l'Auteur, & Greffier de la Grand'„Chambre, y eut auffi beaucoup de part, fur-tout pour „le ftyle & les termes de Pratique, qu'il entendoit mieux „qu'eux. Quelque tems après, Mr. Dongois donnant à „figner à Mr. le Prémier Préfident fes Expéditions, qu'il „avoit laiffé amaffer exprès pendant deux jours, y joi„gnit l'Arrêt burlefque, pour tâcher de furprendre ce „Magiftrat, & le lui faire figner avec les autres. Mais „ce Magiftrat s'en apperçut, & comme il étoit extrême„ment doux & familier avec ceux qu'il aimoit, il fit „femblant de le jetter au nez de Mr. Dongois, en lui „difant, *A d'autres; voilà un tour de Defpréaux.* Il le lut „avec grand plaifir; il en rit plufieurs fois avec l'Auteur, „& il convenoit que cet Arrêt l'avoit empêché d'en don„ner un férieux, qui auroit apprêté à rire à tout le mon„de." Il fut compofé en 1674, & on le fit imprimer en feuille volante. Il fut enfuite inféré en 1701 parmi les Oeuvres de Defpréaux. On le trouve auffi dans le IV. Tome du *Menagiana*, p. 278. *Requête à Nos Seigneurs du Mont Parnaffe*, dans le IV. Tome du *Menagiana*, p. 271. La Requête de l'Univerfité fur la Philofophie d'Ariftote n'aiant point paru, Bernier fit celle-ci fur le modèle de l'Arrêt précédent. [☞ C'eft dans le *Menagiana* de l'Edition de Paris, que fe trouvent ces deux dernières Pièces; je n'ai pu les découvrir dans l'Edition d'Amfterdam 1716. ADD. DU TRAD.]

(1) *Oeuvr. de Boileau* T. IV. p. 1. 2. Edit. de 1721. in 4. à la Haye. Citat. du Trad.

BERNOULLI (JAQUES), fameux Mathématicien du XVII. Siècle, nâquit le 27 de Décembre 1654 (*a*) à Bâle, où fon père tenoit un rang confidérable. Il fut élevé avec beaucoup de foin. Comme on le deftinoit au Miniftère, on lui fit fuivre le cours ordinaire des études. Après avoir fait fes Humanités, il apprit l'ancienne Philofophie de l'Ecole; & après avoir achevé fon Cours, & reçu felon l'ufage fes degrés dans l'Univerfité de Bâle, il étudia la Théologie, moins par inclination que par complaifance pour fon père. Il ne s'occupoit que de ces études, lorfqu'il tomba par hazard fur quelques figures Géométriques, qui excitérent d'abord fa curiofité. L'inclination qu'il avoit pour cette Science fe déclara alors, & il travailla fans l'aide des Précepteurs, & dans les commencemens prefque fans le fecours des Livres. Malgré toutes ces difficultés, il ne laiffa pas de devenir Mathématicien [*A*]. Il commença fes Voyages en 1676. Etant à Genève, il trouva moyen d'apprendre à écrire à une fille qui avoit perdu la vue deux mois après fa naiffance. Il fit à Bourdeaux des Tables Gnomoniques univerfelles, qui n'ont pas encore été publiées. Après avoir vu la France, il retourna

(*a*) Fontenelle *Eloges des Academ.* T. I. p. 59. La Haye 1731. Mr. Bernard, *Nouv. de la Rep. des Lett.* Février 1706, p. 101, dit qu'il étoit né au mois d'Août 1651.

[*A*] *Malgré toutes ces difficultés, il ne laiffa pas de devenir Mathématicien.*] On ne lui permettoit pas d'avoir des Livres de Mathématiques, & fi le hazard lui en faifoit tomber quelqu'un entre les mains, il falloit qu'il fe cachât pour le lire, afin d'éviter les reprimandes d'un père févère, qui l'avoit deftiné à d'autres études. Cette févérité lui fit prendre pour fa Devife, Phaëton conduifant le Char du Soleil, avec ces mots, *Invito patre fidera verfo. Je fuis parmi les Aftres, malgré mon père:* ce qui a particuliérement rapport à l'Aftronomie, une des principales parties des Mathématiques, & une des premières auxquelles il s'appliqua. Les précautions rigoureufes de fes parens n'eurent donc pas le fuccès qu'ils efpéroient: elles arrêtérent néanmoins fes progrès. Borné par le défaut des Livres, il crut tout apprendre en apprenant les fimples pratiques de la Géométrie commune & de l'Aftronomie; & ce ne fut que dans fes Voyages, qu'il fe détrompa. Ce ne fut même qu'après fon retour, qu'il découvrit qu'il y avoit dans les Mathématiques quelque chofe de bien plus excellent, que tout ce qu'il avoit appris jufques-là, quoiqu'il eût appris tout ce que favent de fort habiles Géomètres. Avec cette petite provifion de connoiffances Géométriques, faite en cachette dans la maifon paternelle, il ne laiffa pas à l'âge de dix-huit ans de donner des marques de la pénétration & de la fubtilité de fon efprit, en donnant la folution de ce Problème Chronologique affez difficile, où

na chez lui en 1680. Ce fut alors que par le conseil de ses amis il lut la *Recherche de la Vérité* du Pére Malebranche, & la Philosophie de Descartes, dont il goûta plus la Méthode que les Principes. Il parut dans ce tems-là une Cométe, dont il prédit le retour, & il composa là-dessus un petit Essai en sa Langue. Peu de tems après il voyagea en Hollande, en Flandre & en Angleterre [*B*]. De retour chez lui en 1682, il songea à rendre ses études utiles au Public. Il crut que rien ne contribueroit davantage à son dessein, que de faire des Expériences publiques de Physique & de Méchanique. Il s'y distingua, & fit voir dans la Ville de Bâle ce grand nombre de belles choses nouvellement découvertes, qu'on n'y connoissoit point avant lui. En 1682, il publia l'Essai de son nouveau Systéme sur les Cométes [*C*]; & l'année suivante, sa *Dissertation sur la Pesanteur de l'Air* [*D*]. On le demanda en 1684 à Heidelberg pour y professer les Mathématiques; mais il fut détourné du dessein d'accepter cette offre, par un mariage, aiant épousé une Demoiselle d'une famille distinguée. Fixé par-là dans sa Patrie, il s'appliqua plus que jamais aux Mathématiques. Mr. Leibnitz aiant alors donné dans le Journal de Leipsig quelques essais de son nouveau *Calcul différentiel* ou *des Infiniment-petits*, dont il cachoit l'Art & la Méthode, Mr. Bernoulli, & un de ses fréres aussi Géométre fameux, sentirent par le peu qu'ils voyoient de ce Calcul, quelle en devoit être l'étendue & la beauté: ils s'appliquérent opiniâtrement à en chercher le secret; ils y réussirent, & perfectionnérent cette Méthode au point, que Mr. Leibnitz, par une sincérité digne d'un Grand-Homme, a déclaré qu'elle leur appartenoit autant qu'à lui [*E*]. En 1687, la Chaire de Mathematique à Bâle étant venue à vaquer par la mort de Pierre Megerlin,

où les années du Cycle Solaire, du Nombre d'Or, & de l'Indiction étant données, il s'agit de trouver l'année de la Période Julienne (1).

(1) Fontenelle *Eloges des Acadêm.* T. I. p. 60. & Niceron *Mém. des Homm. illustr.* T. II. p. 54. 55.

[*B*] *Il voyagea en Hollande, en Flandre, & en Angleterre.*] En Hollande il s'appliqua plus qu'il n'avoit encore fait à la nouvelle Philosophie, mais sur-tout à cette noble partie des Mathématiques, qui consiste dans la résolution des Problémes, & dans les Démonstrations, qu'il n'avoit guéres connue jusqu'alors. Il dévora la Géométrie de Descartes, & par des efforts redoublés, il se rendit bientôt maître, sans le secours de personne, des plus grandes difficultés. Il traduisit aussi en Latin son Essai sur le Mouvement des Cométes, & ce petit Traité fut suivi de celui sur la Pesanteur de l'Air: nous parlerons de l'un & de l'autre dans les Remarques suivantes. Mr. Bernoulli aiant visité la Flandre & le Brabant, se rendit à Calais, & passa en Angleterre. Il vit à Londres tout ce qu'il y avoit d'Hommes célébres dans les Sciences, & en fut considéré. Il eut même le plaisir de se trouver aux Conférences qui se tenoient toutes les semaines chez le fameux Mr. Boyle, dont il s'acquit particuliérement l'estime (2).

(2) Niceron p. 58. 57.

[*C*] *L'Essai de son nouveau Systéme sur les Cométes.*] Il parut à Amsterdam en 1682 in 8. sous ce titre: *Conamen novi Systematis Cometarum, pro motu eorum sub calculum revocando & apparitionibus prædicendis.* „ Essai d'un nouveau „ Systéme sur les Cométes, pour calculer leur mouve„ ment, & prédire leurs apparitions." Mr. Bernoulli prétend dans cet Ouvrage, que les Cométes sont des Satellites de quelque Planéte, si élevée au dessus de Saturne, quoique placée dans le Tourbillon du Soleil, qu'elle est toujours invisible à nos yeux; & que ces Satellites ne deviennent visibles, que quand ils sont par rapport à nous dans la partie la plus basse de leur Cercle. De-là il conclud que les Cométes sont des Corps éternels, & que leurs retours peuvent être prédits: ce qui est aussi l'opinion de Mr. Cassini. Si cela est ainsi, elles ne doivent plus être regardées comme des signes du courroux du Ciel. Mr. Bernoulli n'osoit pas encore l'assurer en ce tems-là: il fut donc réduit à dire que la queue de la Cométe pouvoit être un signe de la Colére céleste (3). La Cométe de 1680 devoit, selon le Systéme & le Calcul de Mr. Bernoulli, reparoitre en 1719 le 17 de Mai, dans le prémier degré 12 minutes de la Balance (4).

(3) Idem p. 61.

(4) Fontenelle *ubi supra* p. 81.

[*D*] *Sa Dissertation sur la Pesanteur de l'Air.*] Elle parut à Amsterdam en 1683 in-8. sous le titre de *Dissertatio de Gravitate Ætheris & Cœli.* Il n'y traite pas seulement de la pesanteur de l'Air, si incontestable & si sensible par le Barométre; mais principalement de celle de l'*Ether*, ou d'une matiére beaucoup plus subtile que l'Air que nous respirons. C'est à la pesanteur & à la pression de cette matiére, qu'il rapporte la dureté des Corps. Il proteste dans sa Préface, qu'en imaginant ce Systéme, il ne se souvenoit point de l'avoir lu dans le célébre Ouvrage de la *Recherche de la Vérité* du Pére Malebranche; & il s'applaudit d'être tombé dans la même pensée que ce grand Philosophe, & d'y être parvenu par le même chemin (5).

(5) Niceron p. 81. 82.

[*E*] *Mr. Leibnitz .... a déclaré qu'elle leur appartenoit autant qu'à lui.*] C'est ce que dit Mr. de Fontenelle, dans son Eloge de Mr. Bernoulli. Mais Mr. Leibnitz écrivit lui-même sur ce sujet une Lettre à Mr. Bernard, insérée dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres* du mois de Novembre 1706. Art. III. Il s'y plaint d'abord, que dans l'Eloge de Mr. Bernoulli, inséré dans les *Nouvelles* de Février de la même année, Art. V. on insinue, qu'aiant laissé entrevoir quelque chose de son Systéme des *Infinitésimales*, Messieurs Bernoulli avoient médité si profondément sur ces foibles rayons qui lui étoient échappés, qu'aiant résolu de lui enlever la gloire de l'invention, ils y avoient réussi, & avoient publié son Systéme avant lui. Mr. Leibnitz rapporte le fait de la maniére suivante. Aiant trouvé son nouveau Calcul dès l'an 1674, il fut longtems sans en rien faire paroitre, parce qu'étant retourné de France en Allemagne, il eut des occupations & des emplois qui l'en détournérent. L'affaire méritoit un Ouvrage exprès, & il n'avoit pas tout le loisir qu'un tel Ouvrage demandoit, pour répondre à ses vues, & à l'attente du Public. Outre qu'il a toujours eu de la peine à travailler sur ce qu'il avoit déja en son pouvoir, aimant à pousser plusieurs autres vues d'une nature toute différente. Cependant quelques-uns de ses anciens Amis, & particuliérement Mrs. Menken & Pfautz, aiant commencé le Journal de Leipsig, il fut bien aise de leur communiquer quelques échantillons de ses méditations Géométriques, pour contribuer à varier leurs Collections. L'approbation publique & leurs invitations l'engagérent à continuer de tems en tems. Enfin ne se voyant ni trop en état, ni assez en humeur de travailler à l'Ouvrage de sa nouvelle Analyse, il prit la résolution, de peur qu'elle ne se perdit, d'en publier des Elémens en abrégé, c'est-à-dire le Logarithme de ce Calcul, qui en contient l'application à l'Addition & Soustraction, à la Multiplication & Division, & aux Puissances & Racines. Mr. Bernoulli de Bâle lui écrivit là-dessus, & lui demanda quelque éclaircissement sur la résistance des solides, dont Mr. Leibnitz avoit donné une détermination dans le Journal de Leipsig. Cela fit naitre quelque Commerce de Lettres entre ces deux Messieurs, que le Voyage d'Italie de Mr. Leibnitz interrompit. Cependant il donna un nouvel échantillon de son Calcul, en l'appliquant au mouvement des Planétes, & il y fit voir l'usage des *Infinitésimales* du second degré. Mr. Bernoulli y étoit attentif, mais il n'y trouva entrée que lorsqu'il vit comment Mr. Leibnitz s'y prenoit pour appliquer ce Calcul à des Problémes Physico-Mathématiques. Il en avoit proposé un à Mr. l'Abbé Catelan, qui dans un petit démêlé qu'il avoit avec Mr. Leibnitz, vantoit trop les Méthodes Cartésiennes, comme suffisantes à tout. Cet Abbé demeura court là-dessus, & il n'y eut que Mr. Huigens, qui trouvant le Probléme digne de sa curiosité, (c'étoit de trouver une Courbe dans laquelle le corps pesant descende également vers l'Horizon, ou sans accélération) en donna la solution, quoique par une Méthode différente de celle de Mr. Leibnitz, mais sans en ajouter la démonstration. Donc pour dépêcher ce Probléme, Mr. Leibnitz en publia une, laquelle marquoit les traces de son Analyse. C'est ce qui acheva d'ouvrir les yeux à Mr. Bernoulli; il l'avoua lui-même, & voyant qu'un nouveau champ étoit ouvert, il pria Mr. Leibnitz, à la suggestion de son frére, qui entroit déja bien avant dans ces matiéres, de penser si par la même Analyse, on ne pourroit point arriver à des Problémes plus difficiles, maniés inutilement par d'autres, & particuliérement à la Courbe qu'une Chaine doit former, supposé qu'elle soit parfaitement flexible par-tout; que Galilée avoit cru être la Parabole, quoiqu'ils ne sussent point alors qu'il y avoit travaillé. Mr. Leibnitz y pensa, & en vint à bout d'abord; mais au lieu de publier sa solution, il encouragea Mr. Bernoulli à la chercher aussi. Son succès fut cause sans doute, que les deux Fréres s'y appliquérent fortement, & que le plus jeune, depuis Professeur à Groningue, eut l'avantage d'y réussir entiérement. Pour y arriver par le moyen de ce que Mr. Leibnitz avoit communiqué, il faloit une adresse extraordinaire, & quelque exercice, que l'application & l'envie de se signaler leur donna pour se bien servir de ce nouveau Calcul. Après cela ils furent en état d'aller bien loin. Cependant ils ont toujours fait à Mr. Leibnitz la justice de lui attribuer l'invention de cette Analyse, comme on le voit par plusieurs endroits de leurs Ecrits, dans le Journal de Leipsig & ailleurs, & par l'Ouvrage de Mr. le Marquis de l'Hôpital, à qui Mr. Bernoulli le jeune en avoit communiqué les fondemens & la matiére à Paris. Et Mr. Leibnitz leur a rendu la justice, qu'ils avoient beaucoup de part à l'utilité que le Public en a tiré; & que personne n'avoit plus fait valoir cette invention qu'eux, avec Mr. le Marquis de l'Hôpital. Si Mr. Leibnitz avoit publié d'abord lui-même la solution du *Probléme de la Chainette*, sans donner envie à Mrs. Bernoulli d'y travailler, ils en auroient eu moins de gloire, mais le Public en auroit tiré moins d'utilité; car ils se seroient, peut être, moins appliqués à cultiver une Science, où ils n'auroient pas eu assez de part. Desorte que Mr. Leibnitz dit, qu'il ne se repent point de ce qu'il a fait, & qu'il trouve, comme c'est l'ordinaire, que ce qui est arrivé est le meilleur. L'Ouvrage que Mr. le Marquis de l'Hôpital publia le prémier sur ce nouveau Systême

sous

gerlin, Professeur très estimé & Docteur en Droit, Mr. Bernoulli fut élu en sa place, par un consentement unanime des Magistrats, & il s'acquitta de ses devoirs avec un applaudissement universel [*F*]. En 1699, l'Académie des Sciences à Paris aiant pris une nouvelle forme, Mr. Bernoulli y fut admis avec Jean Bernoulli son frère, en qualité d'Associé étranger. En 1701, ils furent aussi associés tous les deux à l'Académie de Berlin. Il a composé quantité d'Ouvrages, outre ceux dont nous avons parlé [*G*]. Ses travaux continuels, causés par les devoirs de sa Charge & par son ardeur pour l'étude, le rendirent sujet à la goute, & enfin le firent tomber dans une fiévre lente, dont il mourut le 16 d'Août 1705 (*b*), âgé de cinquante ans & sept mois, laissant un fils & une fille. Archiméde aiant trouvé la proportion de la Sphère au Cylindre, Découverte d'une extrême difficulté & d'un grand éclat

(*b*) Fontenelle *ubi supra* p. 71. Mr. Bernard *ubi supra* dit qu'il mourut le 8 du mois de Juillet 1705.

sous le titre d'*Analyse des Infiniment-petits*, fut publié du consentement de Mr. Leibnitz. Le Marquis eut pour lui la déférence & l'honnêteté de lui mander, que s'il vouloit se servir de son droit d'Inventeur, pour publier le premier un Ouvrage d'une juste étendue sur cette nouvelle Science, il ne le vouloit point prévenir. Mais Mr. Leibnitz ne voulut pas priver le Public d'un travail aussi utile que celui du Marquis, pour se conserver un droit dont il pouvoit se passer facilement, aiant toujours celui d'y suppléer, comme il l'a fait, en proposant de tems en tems quelques nouvelles ouvertures pour pousser cette Analyse. Mr. Leibnitz ajoute, qu'il a été d'autant plus porté à desabuser le Public sur ces faits mal narrés, que Mr. Bernoulli le cadet venoit de le demander dans une de ses Lettres du 22 de Mai, où il les rejette & les desapprouve hautement, comme éloignés de la vérité. Mr. Bernard assure *, qu'il n'a d'autre part dans tout cela que celle de fidèle Historien, & qu'il a rapporté exactement la Rélation qui lui a été envoyée de Paris. Je suis comme sûr, dit-il, que cette Rélation est vraie; & par conséquent le tout retombe ou sur Mr. de Fontenelle, qui a fait l'Eloge de Mr. Bernoulli, où se trouvent les faits dont Mr. de Leibnitz se plaint, ou plutôt sur celui qui a fourni les Mémoires, dont Mr. de Fontenelle a fait usage. Nous remarquerons cependant qu'il y a une différence assez notable entre l'Eloge publié par Mr. Bernard, & celui de Mr. de Fontenelle, dans la maniére de représenter le fait en question.

* Rép. des Lett. 1706. Novembre p. 527. 528.

[*F*] *Il s'acquitta de ses devoirs avec un applaudissement universel.*] Il fit honneur à la Chaire qu'il occupoit. Sa réputation attira dans Bâle un nombre considérable d'Etrangers, qui venoient de toutes parts pour l'entendre. Il avoit un talent merveilleux pour enseigner, & une adresse particulière à s'accommoder à la portée & au différent génie de ses disciples; & le tour qu'il savoit donner aux choses les plus difficiles & les plus obscures, les rendoit claires & faciles à ceux mêmes qui avoient le moins d'ouverture d'esprit (6).

(6) Niceron p. 19.

[G] *Il a composé quantité d'autres Ouvrages, outre ceux dont nous avons parlé.*] En 1700 il publia à Bâle in 4. une Lettre à Jean Bernoulli son frère Professeur à Groningue, intitulée: *Epistola ad Fratrem suum Joh. Bernoulli Professorem Groning. cum annexa solutione Problematis Isoperimetrici*. Il y a encore de lui: *Ars Conjectandi. Opus posthumum. Accedit Tractatus de Seriebus infinitis. Et Epistola Gallica de ludo Pilæ reticularis.* Bâle 1713 in-4. L'Auteur détermine dans cet Ouvrage & y réduit au calcul les différens degrés de certitude ou de vraisemblance des conjectures qu'on peut former sur les choses qui dépendent du hazard; ce qu'il étend même à la Vie Civile, & aux affaires particulières. Il y a inséré un Ouvrage de Mr. Huygens, *de Ratiociniis in ludo Aleæ*, où ce Savant donne une Méthode pour déterminer au juste par le calcul le différent sort des Joueurs dans divers cas qui se présentent; mais comme il manquoit beaucoup de choses à ce petit Traité, Mr. Bernoulli y a beaucoup ajouté (7). On trouve quantité de Pièces de sa façon dans les Journaux de Leipsig, dans ceux des Savans, & dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. Voici celles du *Journal de Leipsig*. 1. *Examen Machinæ urinatoriæ a Borelli excogitatæ, ex Diario Eruditorum Parisiensi desomptum anno* 1683. Ann. 1683. p. 553. 2. *Nova ratio Aëris ponderandi, excerpta ex Ephemeridibus Parisiensibus* 1684. Ann. 1685. p. 433. 3. *Examen ponderationis Aëris per vesicam; ex Ephemeridibus Parisiensibus* 1685; Ann. 1685. p. 436. 4. *Dubium circa causam gravitatis a rotatione Verticis terreni petitam.* Ann. 1686. p. 91. 5. *Solutio difficultatis contra Propositionem quandam mechanicam.* Ann. 1686. p. 96. 6. *Narratio Controversiæ inter Dominum Hugenium & Abbatem Catelanum agitatæ, de Centro oscillationis.* Ann. 1686. p. 356. 7. *Demonstratio rationum, quas habent series numerorum naturali progressione sese insequentium, vel quadratorum, cubicorum &c. ad series numerorum totidem maximo æqualium.* Ann. 1686. p. 360. 8. *Examen perpetui Mobilis Parisiis publicati, & in Novellis Reip. Literariæ Roterodamensibus mense Novembri* 1686 *ad discutiendum propositi.* Ann. 1686. p. 623. Ann. 1687. p. 314. Ann. 1688. p. 591. 9. *Solutio Algebraica Problematis de Quadrisectione Trianguli Scaleni per duas Normales rectas.* Ann. 1687. p. 617. 10. *Nova ratio metiendi altitudines Nubium.* Ann. 1688. p. 98. 11. *Animadversio in Geometriam Cartesianam, & Constructio quorundam problematum hypersolidorum.* Ann. 1688. p. 323. 12. *De invenienda cujusque plani declinatione ex unica observatione projectæ a stylo umbræ.* Ann. 1689. p. 911. 13. *Vera Constructio Geometrica problematum solidorum & hypersolidorum per rectas lineas & c[illegible]s.* Ann. 1689. p. 311. 14. *Novum Theorema pro doctrina Sectionum Conicarum.* Ann. 1689. p. 586. 15. *Analysis problematis de inventione lineæ descensus a corpore gravi percurrendæ uniformiter, sic ut temporibus æqualibus altitudines emetiatur, & alterius cujusdam problematis propositio.* Ann. 1690. p. 217. 16. *Quæstiones nonnullæ de usuris, cum solutione problematis de sorte alearum, propositi in Ephemeridibus Gallicis anni* 1685 *Art.* 25. Ann. 1690. p. 219. 17. *Specimen Calculi differentialis in dimensione Parabolæ Helicoidis, ubi de flexuris curvarum in genere, earumque evolutionibus, aliisque.* Ann. 1691, p. 13. 18. *Specimen alterum Calculi differentialis in dimetienda Spirali Logarithmica, Loxodromiis Nautarum, & Areis Triangulorum Sphæricorum, una cum additamento quodam ad problema funicularium.* Ann. 1691. p. 282. 19. *Demonstratio Centri Oscillatorii ex natura Vectis.* Ann. 1691. p. 317. 20. *Additamentum ad solutionem Causticæ fratris Joannis Bernoulli, una cum meditatione de natura Evolutarum, & variis Osculationum generibus.* 21. *Curvatura Veli.* Ann. 1692. p. 202. 22. *Lineæ Cycloidales, Evolutæ, Ant-evolutæ, Causticæ, Anti-causticæ, Peri-causticæ. Earum usus & simplex relatio ad se invicem. Spira mirabilis, aliaque.* Ann. 1692. p. 207. & 291. 23. *Ænigmatis Florentini solutiones variæ infinitæ.* Ann. 1692. p. 370. 24. *Solutio Problematis de minimo Crepusculo.* Ann. 1692. p. 446. 25. *Curvæ diacausticæ, earumque relatio ad evolutas, aliaque nova hic affinia. Item natura osculorum uberium explicata. Celeritates Navium definitæ, Regulæ pro resistentiis, quas Figuræ in fluido motæ patiuntur.* Ann. 1693. p. 244. 26. *Solutio Problematis fraterni.* Ann. 1693. p. 257. 27. *Curvatura Laminæ elasticæ. Ejus identitas cum curvatura Lintei a pondere inclusi fluidi expansi. Radii circulorum osculantium in terminis simplicissimis exhibiti, una cum novis quibusdam Theorematis huc pertinentibus.* Ann. 1694. p. 262. 28. *Solutio Problematis Leibnitziani de Curva Accessus & Recessus æquabilis a puncto dato, mediante rectificatione curvæ elasticæ.* Ann. 1694. p. 267. 29. *Solutio Curvæ Accessus & Recessus æquabilis ope rectificationis curvæ cujusdam Algebraicæ, addenda præcedenti solutioni.* Ann. 1694. p. 336. 30. *De methodo Tangentium inversa, quousque tum in communi, tum in reconditioris Geometriæ potestate sit, & non sit.* Ann. 1694. p. 391. 31. *Solutiones Problematis Physico-Mathematici.* Ann. 1695. p. 65. 32. *Explicationes, Annotationes, & Additiones ad ea, quæ in Actis anni* 1694 *de Curva Elastica, Isochrona, Paracentrica & Velaria, hinc inde memorata, & partim controversa leguntur, ubi de linea mediarum directionum, aliisque novis.* Ann. 1695. p. 537. 33. *Observatiuncula ad ea, quæ in Actis anni* 1695 *mense Novembri, de dimensionibus Curvarum publicata leguntur, autore D. T.* Ann. 1696. p. 260. 34. *Constructio generalis omnium Curvarum transcendentium, ope simplicioris Tractoriæ & Logarithmicæ.* Ann. 1696. p. 261. 35. *Problema Beaunianum universalius conceptum.* Ann. 1696. p. 332. & Ann. 1697. p. 412. 36. *Complanatio superficierum Conoidicarum & Sphæroidicarum.* Ann. 1696. p. 479. 37. *Solutio Problematum fraternorum, una cum propositione reciproca aliorum.* Ann. 1697. p. 211. 38. *Solutio difficultatis cujusdam circa naturam flexus contrarii.* Ann. 1697. p. 410. 39. *Demonstratio synthetica problematis de infinitis Cycloidibus absque adminicula infinite parvorum. Item constructio aliorum huic affinium.* Ann. 1698. p. 023. 40. *Solutio sex Problematum fraternorum.* Ann. 1698. p. 226. 41. *Solutio Problematis fraterni de curva infinitas Logarithmicas ad angulos rectos secante.* Ann. 1698. p. 230. 42. *Circinus proportionum nauticus scala Loxodromica instructus, hujusque fabrica mire facilis.* Ann. 1699. p. 91. 43. *Quadratura Zonarum Cycloidalium demonstrata.* Ann. 1699. p. 427. 44. *Solutio Problematis Isoperimetrici.* Ann. 1700. p. 261. 45. *Nova Methodus expedite determinandi radios Osculi seu Curvaturæ in curvis quibusque Algebraicis.* Ann. 1700. p. 408. 46. *Quadratura Zonarum Cycloidalium promota. Problema item Centri gravitatis sectoris solidi Cycloidici solutum.* Ann. 1700. p. 551. 47. *Analysis magni Problematis Isoperimetrici.* Ann. 1701. p. 213. Les Pièces qu'il a publiées dans le *Journal des Savans* sont les suivantes. 1. Examen de la Machine du Sieur Borelli pour respirer sous l'eau. *Journ. du* 16 *d'Août* 1683. 2. Lettre sur le démêlé de Mr. l'Abbé Catelan avec Mr. Huygens, sur le Centre d'Oscillation. *Journ. du* 24 *Avril* 1684. 3. Nouvelle Machine pour peser l'Air. *Journ. du* 31 *de Juillet* 1684. 4. Examen de la manière de peser l'Air dans une Vessie. *Journ. du* 18 *de Juin* 1685. 5. Lettre sur une Singularité physique. *Journ. du* 17. *Sept.* 1685. 6. Lettre contenant la manière d'apprendre les Mathématiques aux Aveugles. *Journ. du* 19 *Novemb.* 1685. 7. Lettres & Avis sur la solution de quelques Problêmes, & sur sa dispute avec son frère. *Journ. du* 17 *Fevrier*, *du* 26 *de Mai*, *du* 4 *& du* 11 *d'Août* 1698. On trouve dans les *Mémoires de Trevoux*, Mai 1701. p. 228. *Nouvelle Methode pour déterminer aisément les rayons de la Developpée dans toutes sortes de Courbes Algebraïques.* Cet Article est tiré du Journal de Leipsig de 1700. p. 508. On trouve dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences* les Piè-

(7) Idem p. 22. 23.

(c) Fontenelle ubi supra p. 72. 30. Voyez aussi Niceron Mem. des Homm.

éclat dans ce tems-là, mais aujourd'hui un simple jeu par les nouvelle Méthodes; Archiméde, dis-je, ordonna que l'on gravât sur son Tombeau un Cylindre circonscrit à une Sphére. A son exemple, Mr. Bernoulli a voulu qu'on gravât sur le sien une Spirale Logarithmique avec ces mots, *Eadem mutata resurgo*, par allusion à l'espérance de la Résurrection, représentée en quelque sorte par les propriétés de cette Courbe, qu'il a la gloire d'avoir découverte le prémier (c).

Illust. T. II. p. 51-63. & Acta Erudit. Lips. 1708.

Piéces suivantes. 1. *Section indéfinie des Arcs circulaires, en telle raison qu'on voudra, avec la maniére d'en déduire les Sinus, &c.* Ann. 1702. 2. *Demonstration générale du Centre du Balancement ou d'Oscillation, tirée de la nature du Levier.* Ann. 1703. 3. *Application de sa Regle du Centre de Balancement à toutes sortes de figures*, là-même. 4. *Demonstration du Principe de Mr. Huygens touchant le Centre de Balancement, & de l'identité de ce Centre avec celui de Percussion.* Ann. 1704. 5. *Véritable Hypothése de la Resistance des solides, avec la demonstration de la Courbure des corps qui font ressort.* Ann. 1705.

* Communément nommée *Walonne*, mais le vrai titre est l'Eglise *Françoise*. R. D. T.

BERTHEAU (CHARLES), un des Ministres de l'Eglise Françoise * de Londres, nâquit en 1660 à Montpellier, où son pére étoit Ministre. Aprés avoir fait ses études partie en France, partie en Hollande, il reçut l'imposition des mains au Synode du Vigan, tenu en 1681. Il n'avoit alors que vingt & un an; & l'année suivante il fut appellé à l'Eglise de Montpellier, où il ne demeura pas longtems; car bientôt aprés, celle de Charenton aiant besoin d'un Ministre, lui adressa la Vocation, malgré sa grande jeunesse. Il s'y distingua pendant environ deux ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que la Persécution l'obligeât à sortir du Royaume en 1685. Il passa en Angleterre, & l'année suivante 1686 il fut appellé à l'Eglise Françoise de Londres, où il a exercé son Ministére avec honneur l'espace d'environ quarante-quatre ans. Il avoit de grands talens pour la Prédication, quoiqu'il se distinguât bien moins par son extérieur, que par la justesse & la solidité de ses Discours; & sans s'écarter des sentimens reçus, il étoit original dans la maniére de les proposer. C'est ce qui paroit par le prémier Volume de ses Sermons [A] qu'il publia en 1712 (a), & qu'on a réimprimé il y a peu d'années. Nous souhaiterions pouvoir en dire autant du second: mais ceux qui s'étoient chargés de mettre en ordre ses Manuscrits, & d'en remplir les Lacunes, parce qu'il n'étoit plus en état de le faire lui-même, les ont défigurés par une infinité de fautes grossiéres, non seulement par rapport au style, mais même pour le sens & les choses. Il faut espérer que ses *Discours sur le Catéchisme*, qu'on a envoyés en Hollande pour les y imprimer, seront tombés en de meilleures mains & lui feront plus d'honneur dans le Monde [B]. Mr. Bertheau avoit la mémoire si heureuse, qu'il n'a jamais rien oublié de tout ce qu'il avoit lu, vu, ou entendu. En particulier, il possédoit à fond l'Histoire Ecclésiastique, sur laquelle on pouvoit le consulter surement, étant si exact, qu'il nommoit sur le champ les personnes, & jusqu'à la date précise des événemens dont il s'agissoit. A une si grande mémoire il joignoit un sens exquis, qualités qui se trouvent rarement ensemble. Il mourut le 25 de Décembre 1732, âgé

(a) On s'est donc trompé dans la Biblioth. Britann. T. I. p. 244. en disant que Mr. Bertheau a publié ses Sermons il y a prés de 30 ans. C'étoit en 1741 qu'on écrivoit cela.

[A] *Le prémier Volume de ses Sermons.*] Il contient les Sujets suivans. 1. *Sur la maniére de s'informer des Nouvelles chrétiennement.* Act. XVII. 21. 2. *Pour un prémier jour de l'An.* 2. Corinth. IV. 18. 3. *Sur l'Origine des Erreurs.* Matth. XIII. 25. 4. *Sur la bonne Conscience.* Act. XXIV. 16. 5. *De la Satisfaction de Jesus-Christ.* 2. Corinth. V. 19-21. 6. *Pour un jour de Collecte.* Act. XX. 35. 7. *Sur la violation d'un seul Commandement.* Jaques II. 7. 8. *Sur le Contentement du Chrétien.* Philipp. IV. 11. 9. *Sur l'Avarice.* 1 Timoth. VI. 9. 10. *De la Divinité de l'Etablissement de la Religion Chrétienne.* 2 Corinth. IV. 7. L'Auteur fait briller dans tous ces Sermons son bon-sens, son jugement, la force de son raisonnement & son Orthodoxie. Mais comme le prémier est tout-à-fait original & sur un sujet entiérement nouveau, nous croyons faire plaisir au Lecteur d'en rendre compte. L'Auteur commence par un parallèle entre la Ville d'Athénes & celle de Londres, entre lesquelles il trouve beaucoup de conformité, par rapport au grand nombre de leurs habitans, à leur Commerce, aux gens de Lettres, Mathématiciens, Jurisconsultes, Poëtes, Orateurs, Philosophes &c. qui s'y trouvoient; à leur Sénat, à leurs richesses &c. Il partage ensuite son Discours en deux Parties. Dans la prémiére, il montre quel est le faux esprit dans lequel on s'occupe à savoir des Nouvelles. Et dans la seconde, il fait voir quel est le véritable esprit qui doit nous conduire dans cette recherche.

Prémiérement, on s'informe des Nouvelles dans un esprit d'Oisiveté qui cherche à s'amuser, & à faire couler insensiblement un tems qui est à charge; on demande des Nouvelles, on fait ses remarques sur celles qu'on apprend, vraies ou fausses. On s'informe en second lieu des Nouvelles, dans un esprit de Curiosité. En troisiéme lieu, on s'informe des Nouvelles dans un esprit de Vanité; on veut faire croire que l'on sait les secrets du Cabinet, par une Correspondance particuliére avec les Ministres. En quatriéme lieu, on se plait à dire & à raconter des Nouvelles dans un esprit de Malignité, esprit noir & misanthrope, qui ne respire que les événemens tragiques. On s'informe en cinquiéme lieu des Nouvelles, dans un esprit de Faction. Si l'on se trouve par bonheur dans le bon Parti, on lui fait tort, parce qu'on y entre dans un esprit de faction, qu'on y mêle trop de feu, & qu'on entre dans des affaires qui ne sont pas de son ressort. Si ceux dont il s'agit sont engagés dans une faction contre l'Etat, ils sont mille fois plus dangereux; car alors ils ne cherchent des Nouvelles que parce qu'ils aspirent à rendre le peuple mécontent, à souffler la sédition, & à jetter toute une Nation dans la confusion & le desordre. En sixiéme lieu, on cherche à dire ou à entendre des Nouvelles, dans un esprit d'Intérêt: ce que l'Auteur dit sur cet Article est si naturel & exprimé avec tant de feu, que nous le rapporterons ici. „ Le Commerce, *dit-il* (1), produit cet effet dans „ toutes les grandes Villes, mais c'est nulle part si visi„ble que dans cette grande Ville (*Londres*) & dans cette „ Place voisine (2), le rendez-vous général des Négo„ cians. Quand j'y passe, il me semble que c'est le véri„ table trône de Mammon, où l'Intérêt joue tous ses rô„ les, tous ses personnages, & étale tout ce qu'il a de „ détours & de fausses intentions, pour supplanter les „ gens & déguiser la situation des affaires; où chacun a „ l'esprit & les mains toujours ouvertes pour s'enrichir „ aux dépens de son prochain. Mais, aprés tout, quel „ est le grand mobile qui agite tout ce monde de convol„ tise? quel est ce grand savoir-faire que l'on met en „ œuvre pour faire varier les changes, décrier les mar„ chandises, ou leur donner cours, faire hausser, si l'on „ peut, ou baisser les fonds publics? qu'est-ce qui fait le „ fin de ce jeu qui a couté si cher à tant de gens, qui a „ renversé tant de fortunes, je veux dire ce jeu de trans„ porter ou de recevoir des transports, de vendre & d'a„ cheter, de faire & défaire des marchés, & tout cela en „ l'air, sans un fonds réel, & par un trafic imaginaire (3)? „ C'est une Nouvelle dont on prétend être instruit avant „ le Public; un faux fait, qu'on fait répandre par des per„ sonnes apostées; une simple probabilité, que l'on débi„ te pour une vérité incontestable; c'est une terreur pani„ que ou une vaine conjecture, dont on fait usage; on „ fait fleurir l'Etat, on le renverse, on bat, & on est „ battu, on prend, on perd des Vaisseaux; mille fois la „ face du Public change & rechange, pour établir la for„ tune, ou pour causer la ruïne de quelque particulier. „ Tant est grand le pouvoir de l'intérêt en matiére de „ Nouvelles, tant il est ardent & intéressé à les savoir ou „ à les débiter." En septiéme lieu, on s'informe des Nouvelles dans un esprit d'Impatience; & en huitiéme lieu, dans un esprit de Superstition. Dans sa seconde Partie, Mr. Bertheau montre de quelle maniére on doit user de la passion des Nouvelles en faveur de l'Eglise. Prémiérement, pour la propagation de ses Vérités. Ici le Prédicateur reproche aux Protestans le peu de zéle pour la conversion des Infidèles, & oppose à leur froideur le zéle de l'Eglise Romaine; & il finit cet Article par des vœux pour la Compagnie de la Propagation de la Foi. En second lieu, on doit s'informer des Nouvelles en faveur de l'Orthodoxie de l'Eglise. En troisiéme lieu, par rapport à l'Etat temporel de l'Eglise. Enfin il faut faire usage des Nouvelles pour attendre & pour avancer les heureux événemens que Dieu a promis à son Eglise. Tous les Articles qu'on vient d'indiquer sont traités avec autant d'éloquence, que de solidité & de jugement.

(1) Sermons p. 18. 25.

(2) La Place du Change, qui est proche de l'Eglise où ce Sermon a été prononcé.

(3) Observez que ce Sermon a été prononcé longtems avant le fameux Commerce des Actions du Sud.

[B] *Il faut espérer que ses Discours sur le Catéchisme.... seront tombés en de meilleures mains, & lui feront plus d'honneur dans le Monde.*] Ces Discours sont tombés en de fort bonnes mains; voici ce que l'Editeur lui-même nous apprend de son travail. „ J'ai rétabli le sens, qui avoit é„ té fort altéré dans divers endroits par de très mauvais „ Copistes à qui on avoit confié le soin de mettre ces Ser„ mons au net. J'ai aussi redressé un très grand nombre „ d'autres irrégularités, qui, par la négligence de ces „ mêmes Copistes, s'étoient glissées dans ces Sermons. „ C'est-là ce qu'on a exigé de moi; j'ai taché de m'en „ acquitter le mieux qu'il m'a été possible." Ces Sermons sont au nombre de seize. Quoique l'on s'apperçoive bien que

(b) Tiré de la *Biblioth.* *Brittann.* T. I. p. 245. 244.

gé environ de soixante-treize ans, regretté de tout son Troupeau, & de tous ceux qui le connoissoient (*b*).

que ce sont des Pièces, auxquelles l'Auteur lui-même n'a pas mis la dernière main, on y trouve cependant d'excellentes choses, & on y reconnoit cette main de Maitre, qui caractérise toujours les Ouvrages des Grands-Hommes, quelque imparfaits qu'ils puissent être d'ailleurs. REM. DU TRAD.

• ☞ BERTIUS (PIERRE) nâquit le 14 de Novembre 1565, à Bievre ou Beveren en Flandres, sur les confins des Diocèses de Bruges & d'Ypres, où son père, qui avoit embrassé la Réformation, s'étoit retiré. Les troubles des Pays-Bas aiant obligé ses parens à se réfugier en Angleterre, il y fut mené fort jeune (*a*). On le mit en pension dans un fauxbourg de Londres chez Chrêtien Rych, qui lui apprit les principes des Langues Latine, Grecque & Françoise, pendant que Petronille Lansberg, fille très savante, dont Rych avoit épousé la mère, lui enseigna à écrire & la Musique (*b*). A l'âge de douze ans, son père, qui étoit devenu Ministre de Rotterdam, le rappella co Hollande, & lui fit continuer ses études à Leyde, où il s'appliqua à la Langue Hébraïque sous Herman Rennecher, aux Belles-Lettres sous Juste-Lipse & Bonaventure Vulcanius, & à la Théologie sous Lambert Daneau & d'autres. Ces études l'occupérent jusqu'à l'année 1582, qu'il commcoça, quoiqu'âgé seulement de dix-sept ans, à enseigner lui-même les autres. Après l'avoir fait pendant sept ans successivement à Dunkerque, à Ostende, à Middelbourg & à Goes, il obtint une place de Régent dans les basses Classes de Leyde. Il profita du séjour de cette Ville, pour achever de se perfectionner dans ses études, qu'il avoit été obligé, on ne sait pour quelle raison, d'interrompre trop tôt; & employa le tems que sa Classe lui laissoit libre, à suivre les Professeurs qui y enseignoient. Deux ans après il accompagna Juste Lipse en Allemagne [*A*]. Rappellé ensuite à Leyde par les Curateurs de l'Université, pour remplir une place dans le nouveau Collége qu'on établissoit alors, il voulut voir, avant que de s'y rendre, la Bohême, la Silésie, la Pologne & la Moscovie; & il revint par Dantzic en Hollande, prendre possession de son poste, qu'il remplit avec beaucoup de réputation. On le chargea aussi du soin de la Bibliothéque de l'Université [*B*], qu'il mit le prémier dans l'ordre où elle est à present. Jean Kuchlin, Régent du Collége des Etats à Leyde, étant mort en 1606, Bertius fut choisi pour remplir sa place, qu'il accepta, quoiqu'avec peine, prévoyant les embarras & les chagrins qu'elle lui causeroit. Il goûta les opinions d'Arminius, & par-là se vit exposé à la haine des Gomaristes [*C*]. Il fut obligé de se démettre de sa Charge en 1615: quelques-uns veulent qu'on lui fit dire sous-main de le faire. Quoi qu'il co soit, pour l'en dédommager en quelque façon, on le fit Professeur en Philosophie. En 1619, il fut obligé de comparoitre devant le Synode de Sud-Hollande, assemblé à Leyde, où il fut suspendu de la participation à la Ste. Cène, dépouillé de son emploi, & menacé d'excommunication, s'il refusoit de se faire mieux instruire. Il s'est plaint que le Synode, non content de lui ôter son Professorat, trouva le moyen de l'empécher de tenir des Pensionnaires, & de leur enseigner les Langues savantes, l'Histoire, la Philosophie & les principes de l'Eloquence, quoique le Prince d'Orange s'intéressât pour lui (*c*). Il tâcha alors de s'insinuer dans les bonnes graces des Gomaristes, en fréquentant leurs Assemblées avec beaucoup d'assiduité. Au mois de Mars 1620 il préscota une Requête aux Etats de Hollande, pour obtenir une Pension, afin de pouvoir faire subsister sa Famille, qui étoit nombreuse: sa Requête fut rejettée, ensorte qu'il se trouva réduit dans une grande misère. Il prit le parti de venir en France, dans l'espérance d'y trouver du secours, parce que deux ans auparavant le Roi

(*a*) Le P. Niceron *Mém. des Homm. Illust.* Tom. XXXI. p. 21. dit, qu'il avoit à peine trois mois. Mais les Auteurs de la *Bibl. Belgica* T. II. p. 252. Bruxelles 1722. & Baillet *Jugem. des Savans* T. VI. Part. I. p. 85. Edit. de 1725 in 8. disent qu'il etoit âgé de sept ans.

(*b*) Niceron & *Biblioth. Belg.* ubi supra.

(*c*) *Mém. Littér. de la Gr. Bretagne.* T. XI. p. 89.

[*A*] *Il accompagna Juste Lipse en Allemagne.*] Il avoit dessein d'y voir Jérôme Zanchius, Antoine Chandieu, & d'autres savans Protestans, qui avoient de la réputation: mais aiant appris leur mort à son passage à Francfort, il se détermina à s'arrêter à Heidelberg, tant à cause de la fameuse Bibliothèque qui y étoit alors, que pour profiter de la conversation des Savans de cette Ville. Il n'y fit pas cependant un long séjour; car s'étant apperçu que l'air du Pays lui étoit contraire, il se rendit à Strasbourg, où il enseigna quelque tems en particulier, après en avoir obtenu la permission du Sénat Académique (1). C'est apparemment dans cette Ville qu'il prononça & qu'il fit imprimer sa Harangue *sur la Modestie dans la recherche de la Gloire. Oratio de Modestia in appetenda Gloria.* Argentorati (2).

[*B*] *On le chargea aussi du soin de la Bibliothèque de l'Université.*] Il fit imprimer en 1595 in-4. le Catalogue de cette Bibliothèque, avec une Epitre ou un Traité de l'Ordre & de l'Usage d'une Bibliothèque (3). *Nomenclatio Bibliothecæ Academiæ Lugduno-Batavæ, cum Epistola de ordine ejus atque usu.* Lugdun. Bat. 1695.

[*C*] *Il goûta les opinions d'Arminius, & par-là se vit exposé à la haine des Gomaristes.*] Cela parut d'abord par l'Oraison funèbre d'Arminius qu'il fit le 22 d'Octobre 1609 (4). Gomarus l'attaqua, & il répondit par un *Appel fait à Gomarus, par rapport à ses considérations sur l'Oraison funèbre d'Arminius*, 1610 (en Flamand). Son Adversaire répondit, & il repliqua par une *Revue de l'Examen de Gomarus*, aussi en Flamand. Mais il fit sur-tout connoitre ses sentimens par un Ouvrage sur la Persévérance des Saints, intitulé: *Hymenæus desertor, sive de Sanctorum Perseverantia & Apostasia Libri duo. Lugd. Bat.* 1610. in-4. réimprimé à Francfort en 1612. & à Leyde en 1615. avec ce qui suit: *Accedunt Hyperaspistes ad D. Ludovicum Crocium, Theologum Bremensem, & Theses de Perseverantia Sanctorum ex Epistola ad Hebræos.* Dès 1610, l'Ouvrage avoit été traduit & imprimé en Flamand. Bertius y examine, suivant la méthode des Géomètres, les deux Propositions suivantes. I. *An fieri possit ut Justus deserat Justitiam?* Si un Juste peut renoncer à sa Justice? II. *An quæ deseritur, fuerit vera Justitia?* Si la Justice abandonnée, a été une vraie Justice? Questions qu'il décide affirmativement. Le Roi Jaques I. qui écrivit diverses Lettres aux Etats-Généraux, au sujet des affaires de Religion, dans une de ses Lettres, où il traitoit Arminius d'*Ennemi de Dieu*, disoit aussi, que le seul titre du Livre de Bertius, dont on vient de parler, rendoit l'Auteur digne du Feu (5). L'Arrêt est un peu violent. Bertius continua à témoigner ses sentimens, entre autres par une Lettre adressée aux Etats de la Province d'Utrecht au nom des Héritiers d'Arminius, qui se voit à la tête d'un Ouvrage de ce Savant, intitulé: *Amica Collatio per Litteras cum Francisco Junio, de Prædestinatione* (6). Il dit dans un endroit de cette Lettre: „ que les Docteurs, qui n'ont point eu honte „ d'écrire que Dieu a créé les hommes, non seulement „ afin qu'ils pussent pécher, mais encore afin qu'ils péchassent, parce qu'il ne pouvoit parvenir à ses fins que „ par ces moyens, ressembloient à l'Empereur Tibère, „ qui lorsqu'il vouloit faire mourir une fille, ce qui étoit „ contre l'usage des Romains, la faisoit violer aupara„ vant par le Bourreau (7);" & il cite à la marge *Piscator adversus Schafmann.* Celui-ci traita cette imputation de calomnie, & Bertius se vit obligé de se défendre en publiant l'Ouvrage suivant: *Apologeticus ad Fratres Belgas, in quo Calumniæ crimen ipsi a Joanne Piscatore, Theologo Herbornensi, immerito impactum diluitur.* Lugd. Bat. 1614. In-4. Bertius traite, dans sa Préface, de la manière de disputer, des devoirs de ceux qui disputent, & du véritable moyen de juger des questions Théologiques (8). Grotius jugeoit assez favorablement de cet Ouvrage, quoiqu'il y trouvât des choses qu'il n'étoit pas sûr de dire, ou du moins qui étoient peu de saison: *Omnia quæ adversus Piscatorem disputat, vehementer mihi probari* (perscripsi); *sed interim esse quædam, quæ mihi videantur intuta, certe intempestiva* (9). Bertius joignit à cet Ouvrage une Dissertation sur l'Histoire de Pélage, dont Grotius paroit être assez peu édifié: il marque à Utenbogard (10), combien on tirera de fâcheuses conséquences de la manière dont l'Auteur paroit vouloir excuser Pélage, & combien cela pourra causer de nouveaux troubles: il blâme Bertius d'avoir sacrifié la tranquillité de l'Etat & de l'Eglise à l'envie de faire paroitre sa modération & son érudition; & il ne peut assez admirer que Bertius ait si tôt oublié les chagrins que le seul titre de son Livre sur la Persévérance des Fidèles lui a causés. *Sed nostræ aut benignitatis, aut eruditionis ostentatio tanti nobis esse non debet, ut propterea & nobis ipsis eripiamus facultatem juvandi alios, & Patriam atque Ecclesiam oneremus supervacuis difficultatibus. Miror Virum optimum non meminisse, quam male ipsi cesserit sola nuper Libri inscriptio, quam amabat sine rivali* (11). Ces sentimens font honneur à Grotius, & l'on voit que Bertius étoit un peu imprudent. Piscator lui répondit en-

(1) Niceron *Mém. des Homm. Illust.* Tom. XXXI. p. 21.

(2) *Biblioth. Belgic.* T. II. p. 954.

(3) Baillet *Jugem. des Savans* T. II. Part. I. p. 116. Amst. 1725. in 8.

(4) Elle est à la tête du Recueil des Oeuvres d'Arminius in-4. imprimé en 1631.

(5) Voyez *Mém. Littér. de la Gr. Bret.* Tom. V. p. 163.

(6) A la p. 951. du Recueil des Oeuvres d'Arminius in-4.

(7) Ibid. p. 181.

(8) Niceron *ubi supra* p. 96.

(9) *Epistolæ Ecclesiast. & Theolog.* Ep. 211. p. 356 Amst. 1050 in-folio.

(10) Idem ibid.

(11) Idem p. 181.

Roi l'avoit honoré de la qualité de son Géographe; car il possédoit très bien la Géographie [D]. Arrivé à Paris, il sollicita la Pension d'une année qui lui étoit due; mais il trouva des difficultés. Le 11 de Juin, Bertius eut une conférence avec les Ministres de Charenton: il souhaita d'être admis à communier parmi eux, mais ils le lui refusérent. Ce refus l'affligea sensiblement: quelques Docteurs de Sorbonne profitérent du chagrin & de la misère qui le talonnoient, & enfin il se laissa persuader d'embrasser la Religion Romaine [E]. On le nomma peu de tems après Professeur en Eloquence au Collége de Boncourt, où il commença ses fonctions le 2 d'Octobre, par un Discours qu'il prononça sur les Motifs qui l'avoient fait entrer dans l'Eglise Romaine [F]. Sa femme Anne-Marie Kuchlin, fille du Régent du Collége des Etats à Leyde, à qui il avoit succédé, & six enfans qu'ils avoient, étoient restés en Hollande. Il engagea sa femme à se rendre à Paris, lui laissant la liberté de demeurer dans sa Religion, si elle le jugeoit à propos: elle y vint avec ses enfans, qui étoient encore fort jeunes, & dès l'année suivante 1621 elle suivit l'exemple de son mari, & par cela même entraina ses enfans. Elle est morte à Paris en 1647. Quand on apprit en Hollande le changement de Religion de Bertius, les

en 1615.

[D] *Il possédoit très bien la Géographie.*] Il en a donné des preuves par divers Ouvrages en ce genre, qui sont rares & assez recherchés. I. *Commentariorum rerum Germanicarum libri tres; quorum 1. Germaniam veterem: 2. Germaniam posteriorem a Carolo M. ad nostra tempora, cum Principum Genealogiis: & 3. præcipuas Germaniæ Urbes complectitur. Cum Tabulis Geographicis æri incisis.* Amstel. 1616. in-4. oblong, & en 1635. in-12. II. *Theatrum Geographiæ Veteris.* Tom. I. *in quo Claudii Ptolemæi Alexandrini Geographiæ Libri octo, Græcè & Latinè: Græca ad Codices Palatinos collata, aucta, & emendata sunt; Latina infinitis locis correcta. Operâ P. Bertii.* Amst. 1618. *in-fol.* Tomus II. *in quo Itinerarium Antonini Imperatoris Terrestre & Maritimum; Provinciarum Romanarum libellus; Civitates Provinciarum Gallicarum; Itinerarium a Burdigala Hierosolymam usque; Tabula Peutingeriana cum notis Marci Velseri ad Tabulæ ejus partem; Parergi Orteliani Tabulæ aliquot. Edente P. Bertio.* Amstel. 1619. *in-folio.* Mr. Fabricius remarque (12) que les Cartes de ce Théatre sont fort belles. L'Edition de l'Itinéraire d'Antonin a été faite sur celle d'André Schott, dont Bertius a copié jusqu'aux fautes d'impression (13). III. *Notitia Chorographica Episcopatuum Galliæ.* Paris. 1625. *in folio.* IV. *Breviarium Orbis Terrarum.* Lipsiæ 1662. in-12. & à la fin de *Cluverii Introductio in universam Geographiam*, Amstel. 1676. in-4. V. *Imperium Caroli M. & vicinæ Regiones. Paris. in-folio.* C'est une Carte: elle est aussi en quatre, & inférée dans l'Atlas de *Hondius*, Amst. 1654. *in-folio.* VI. *Variæ Orbis universi & ejus partium Tabulæ XX. Geographicæ, ex antiquis Geographis & Historicis confectæ per Petrum Bertium*, in-4. *oblongo.* On peut rapporter à ses Ouvrages Géographiques, quoique d'un genre un peu différent, celui qu'il fit à l'occasion de la Digue que le Cardinal de Richelieu avoit fait faire pour fermer le Port de la Rochelle; cet Ouvrage est intitulé: *De Aggeribus & Pontibus hactenus ad mare extructis digestum novum. Parisiis* 1629. in-8. & dans le second Volume du nouveau Trésor d'Antiquités Romaines de Sallengre.

(12) *Biblioth. Græc.* Tom. III. p. 414.

(13) *Voyez* la Preface de Mr. Wesseling au devant de ces Itinéraire, dans son Recueil des Anciens Itineraires, Amst. 1735 in 4. Consult. *Biblioth. Raison.* Tom. XIV Part. I. p. 80. 81.

[E] *Il se laissa persuader d'embrasser la Religion Romaine.*] Il ne se peut rien de moins exact que le narré de Mr. Baillet (14). „ Dans les bruits survenus en Hollande „ entre les Gomaristes & les Arminiens, Bertius se trouva „ lié d'intérêt & d'inclination avec les derniers, & par „ conséquent du nombre des plus foibles. Le desir de „ s'éclaircir à fond des matiéres contestées l'aiant porté „ à revoir l'Ecriture & les Péres avec toute l'exactitude „ dont il étoit capable, la bonne-foi qu'il y apporta lui „ fit remarquer que les uns & les autres étoient dans l'erreur; & pour ne point abuser de la grace que Dieu lui „ fit de lui ouvrir les yeux, *il se fit Catholique, & il quitta la Hollande en* 1620 *pour se retirer à Paris*, où il enseigna pendant quelque tems au Collége de Boncourt „ &c." I. Mr. Baillet s'est trompé en faisant changer Bertius de Religion en Hollande: c'est une vérité de fait, qu'il fit son Abjuration à Paris, le 25 de Juin 1620, aiant assisté à la Messe & communié (15). Le P. Niceron nous apprend (16), qu'il fit son Abjuration entre les mains de Henri de Gondy, Cardinal de Retz, Evêque de Paris. II. Il n'y a pas plus de vérité dans ce que Mr. Baillet dit des motifs de la Conversion de Bertius à la Religion Romaine. Je n'ai garde de donner ici dans un défaut fort ordinaire, qui est d'attribuer à de mauvais motifs tout changement de Religion. Ceux de la Communion qu'on quitte ne manquent guéres de décrier l'Apostat supposé: je croie qu'on a tort; un homme de bien peut très bien parvenir à croire que la Religion dans laquelle il a vécu est mauvaise, & se résoudre par délicatesse de Conscience à en embrasser une qui lui paroit meilleure. Ainsi quand on voit un homme, qu'aucun motif humain, qu'on puisse connoitre, n'a pu déterminer au changement; qui même fait des sacrifices en abandonnant sa Religion, & auquel on ne reproche rien dans sa Communion; quand, dis-je, on voit un tel homme changer de Religion, on doit l'estimer, le respecter même. S'il abandonne la Vérité pour suivre l'Erreur, il est à plaindre, mais non à mépriser; le principe qui le fait agir est noble: son esprit se trompe, mais son cœur est droit. Je ne condamne donc pas Bertius simplement parce qu'il a changé de Religion, mais parce qu'il l'a fait par de tout autres motifs que par celui de la persuasion: les mauvais traitemens qu'on lui avoit faits en Hollande, la misère qui l'accabloit, les promesses d'une Chaire de Professeur, furent les argumens auxquels notre Bertius se rendit. *Rejetté par un Parti, & recherché par l'autre, il se joignit au dernier*, dit le P. Niceron (17). Et pour qu'on n'ait aucun doute sur les motifs de son changement, nous donnerons des preuves de ce que nous avons avancé. 1. Mr. Brandt dans son *Histoire de la Reformation des Pays Bas* (18) nous apprend, que le jour même de son Abjuration, Bertius alla voir Mr. de Langerak, Ambassadeur des Etats-Généraux à la Cour de France; & qu'il l'informa, d'*un air fort triste*, de son changement de Religion. Il prétendoit avoir eu ce dessein depuis longtems, non seulement à cause des disputes & des querelles violentes entre les Remontrans & les Gomaristes, mais sur-tout parce que le Synode de Leyde l'avoit exclus de la Table du Seigneur, & menacé de l'excommunier, & de le retrancher de l'Eglise. L'Ambassadeur, conjointement avec le fameux Pierre du Moulin, fit tous ses efforts pour ramener Bertius à la Religion Protestante; mais ce fut inutilement. „ *Il se plaignoit de la manière* „ *dont il avoit été traité.* Lorsqu'il parloit de son changement de Religion, il disoit, que ce n'étoit pas une „ chose surprenante; qu'il n'avoit fait que rentrer dans „ l'ancienne Eglise Catholique, avec laquelle les Saints „ Pères avoient entretenu Communion....... *Il se plaignoit de sa pauvreté*, qui le mettoit hors d'état de faire „ subsister sa famille. Enfin il avoua qu'il avoit fait une „ promesse solennelle aux Docteurs de Sorbonne, *dans* „ *l'espérance d'avoir un Emploi* &c." Ces particularités se trouvent dans une Lettre que Mr. de Langerak écrivit en Hollande. 2. Bertius lui-même écrivit une Lettre aux Conseillers-Députés de Hollande, dans laquelle, après avoir dit qu'il s'étoit joint à l'Eglise Romaine, il ajoutoit: „ J'attens ici quelque Emploi, par le moyen duquel „ je pourrai passer le reste de ma vie tranquillement, & „ faire subsister ma famille, *aiant été privé de mon Emploi* „ *en Hollande, & jugé indigne de toute sorte d'occupation.*" On voit par tout cela, que le chagrin & la disette sont le grand mobile qui l'ont fait agir. Mais 3. voici quelque chose de plus fort: c'est ce que mande *Robert Eustache* à un de ses Amis (19). Il lui dit, que le jour d'auparavant (sa Lettre est du 2 ou 3 de Juillet) Bertius est venu le voir; qu'il lui a paru dans une grande confusion; qu'il bégayoit, qu'il étoit pâle, qu'il suoit d'angoisse, qu'il soupiroit & versoit des larmes; & que tout ce qu'il disoit revenoit à se plaindre des mauvais traitemens que les Gomaristes lui avoient faits: qu'il juge par quelques paroles qui lui sont échapées, qu'il n'a que peu ou point changé de sentiment, & qu'il ne s'est fait Papiste, que pour obtenir sa Pension, qu'il mendioit si misérablement depuis longtems. *Hæsitabat miser turbatus animi, jam pallebat, jam sudabat, jam titubabat in incessu, jam suspirabat, jam lacrymabatur, neque quicquam quod opponeret habebat præter injurias istorum Gomaristarum, quibus tam acerbè, imo tam sceleratè exagitatus hactenus fuisset. Mihi tamen suspicio est, sermonibus quibusdam illius innixo, eum in sententiis aut nihil, aut parum certe hactenus mutasse, nec alio fine in partes illas transivisse, quam ut stipendium suum ex Ærario regio obtineret, quod jam quam miserè antea per tot dierum hebdomadas frustra mendicaverit.* Le Père Niceron a bien senti que la Conversion de Bertius n'étoit pas du nombre de celles qui font honneur à une Communion; il n'a pas cru devoir en faire gloire: la manière dont il s'exprime, fait voir qu'il n'étoit pas de l'avis de Mr. Baillet.

(14) *Jugem. des Savans* Tom. VI. Part. I. p. 81.

(15) *Epist. Eccles. & Theol.* Ep. 372 p. 610.

(16) *Ubi supra* p. 81.

(17) Id. ib.

(18) *Voyez Mém. Litt. de la Gr. Bretagne* T. XII. p. 419.

(19) *Epist. Eccles. & Theol.* Ep. 372. p. 610. Dans les *Mém. Littér. de la Gr. Bret* T. XII. p. 402. on attribue cette Lettre à *Ravius*; dans mon Edition, qui est de 1684. in folio, elle est intitulée, *Gabrieli Thrasyllo Rob. Eustachius S. P. D.*

[F] *Un Discours sur les Motifs qui l'avoient fait entrer dans l'Eglise Romaine.*] Il a pour titre: *Oratio, cur relictâ Leydâ Parisios commigrarit, & Hæresi repudiatâ, Romano-Catholicam fidem amplexus sit.* Paris. 1620. in 4. (20). Les Motifs qu'il allégue de sa Conversion sont, *l'Antiquité de l'Eglise Romaine; la Succession des Evêques, qui avoient toujours enseigné la même doctrine; la Conformité de cette doctrine avec celle de l'Ecriture Sainte; l'Autorité & la Sainteté des Pères; la Nouveauté de la Religion Réformée; l'Usage continuel de la Tradition dans l'Eglise; les Doctrines & les Decrets blasphématoires des Calvinistes; les Mensonges qu'ils repandent contre les Membres de l'Eglise Catholique; & les Conférences qu'il avoit eues avec les plus savans Hommes de cette Communion* (21). Jean Coeber Professeur Allemand réfuta ce Discours par un Livre intitulé: *Anti-Bertius; seu Refutatio XII. Rationum quas Petrus Bertius pro sua ad Romanam Ecclesiam accessione in lucem prodire jussit*, à Nuremberg en 1623 in-4. (22). On peut juger par ce que nous avons dit dans la Remarque précédente, de ce qu'il faut penser de cet étalage de raisons que Bertius fit, pour justifier son changement de Religion.

(20) *Bibl. Belgic. ubi supra.* Il y a une faute dans le Catalogue du P. Niceron, qui met ce Discours en 1610 in-8. Il est évident que c'est une faute d'impression. Il fut imprimé à Anvers en 1621. in-8.

(21) Brandt *Hist. de la Réform. des Pays-Bas* L. LI dans les *Mém. Litt. de la Gr. Bretagne* T. XII. p. 426.

(22) Baillet *ubi supra* p. 84.

[G] *Les*

les Contre-Remontrans les plus violens en firent un crime aux Arminiens [*G*]. Bertius fut depuis Historiographe du Roi, qui vers l'an 1625 le pourvut d'une Chaire surnuméraire de Professeur Royal en Mathématiques. Il mourut le troisième d'Octobre 1629, dans sa soixante-quatrieme année, & fut enterré dans l'Eglise des Carmes Deschaux (*d*). On connoit quatre de ses fils, dont nous dirons un mot dans les Remarques [*H*], aussi-bien que de quelques Ouvrages dont nous n'avons pas eu occasion de parler [*I*].

(*d*) Nicéron *ubi supra* p. 90.

[*G*] *Les Contre-Remontrans les plus violens en firent un crime aux Arminiens.*] Tant il est vrai que l'esprit de Parti, & un faux zèle de Religion, est capable de faire oublier aux hommes les maximes les plus communes de l'équité. Ces zélés Gomaristes dirent des Arminiens, que „ le Papisme étoit caché dans leur cœur; que leur Doc- „ trine tendoit à l'introduire; que *Bertius* avoit donné le „ prémier exemple, & qu'*Episcopius*, *Uittenbogaert*, *Gre-* „ *vinkhovius*, & les autres le suivroient bientôt." *Nicolas Visscher*, qui avoit été souvent Diacre & Ancien à Amsterdam, publia dans cette Ville une Satyre, où il avoit représenté Bertius à genoux devant l'Autel, avec un Chapelet à la main. On voyoit sur son Bonnet l'*Inconstance*, désignée par une Girouette; la *Superstition*, représentée par un Moine, qui avoit des oreilles d'Ane; & l'*Avarice*, chargée de sacs d'argent. Un *Hibou* voltigeoit au-dessus de sa tête, c'étoit un Emblême de l'Esprit d'Erreur. A quelque distance de cette figure, *Bertius* recevoit le Sacrement, & suivoit la Procession. Les Remontrans ne manquérent pas de se défendre: ils dirent qu'il y avoit plus d'un an que Bertius les avoit abandonnés (23), & qu'il s'étoit joint aux Réformés; que par conséquent il n'étoit pas Remontrant, mais Calviniste, lorsqu'il changea de Religion: que plusieurs Calvinistes avoient autrefois embrassé le Papisme (24), & même des Ministres; que les Remontrans n'avoient eu aucune correspondance avec Bertius depuis quelques années; que pendant la tenue du Synode de Dordrecht, il prétendoit être neutre; qu'aussitôt que les Remontrans furent condamnés par ce Synode, il passa dans le Parti des Réformés; qu'il avoit toujours consulté la chair & le sang &c. (25). Peu de tems après, Edouard Popplus Ministre Remontrant publia un Livre sur ce sujet. Il fit voir qu'il y avoit une très grande différence entre les Remontrans & les Catholiques-Romains. Il dit que les Remontrans détestoient la conduite de Bertius; que les Réformés ne devoient pas faire tant de bruit à cause de son Apostasie, puisque, selon leurs Principes, sa chute étoit inévitable; & enfin il soutient que les Calvinistes avoient conduit Bertius par la main dans le Papisme. Tels sont les discours que la Passion dicte, quand on s'y livre. Si les Gomaristes n'épargnoient pas les Arminiens, on voit que ceux-ci prenoient bien leur revanche. Mais c'est bien peu connoitre l'esprit du Christianisme, que de croire être autorisé à défendre la Vérité de cette maniére. La Raison dicte, & l'Expérience le justifie, qu'on ne persuade guères les hommes en leur disant des injures, & en les diffamant aux yeux du Public; & l'Evangile est bien d'accord là dessus avec la Raison: on n'a qu'à se rappeller le portrait que S. Jaques fait de la vraie Sagesse, qui vient du Ciel; elle est pacifique, traitable, miséricordieuse, & abondante en bons fruits. Ceci soit dit en passant.

(23) Voyez dans l'Article après la Citat. (*c*).

(24) Voyez *Epist. Eccl. & Theol.* 1 p. 280. p. 644.

(25) *Mém. Littér. de la Gr. Bretag.* T. XII. p. 424.

[*H*] *On connoit quatre de ses fils, dont nous dirons un mot dans les Remarques.*] Les trois ainés se firent Carmes Deschaux, & le quatrième fut Bénédictin. ABRAHAM BERTIUS nâquit à Leyde, le 15, ou selon d'autres le 25 de Mars 1610; il entra dans l'Ordre des Carmes Deschaux, & y fit profession le 29 de Juin 1628, sous le nom de *Pierre de la Mère de Dieu*. Il fonda à Leyde une Mission, qu'il gouverna depuis le 28 de Juin 1654 jusqu'au 4 d'Octobre 1683, qu'il y mourut. On a de sa façon quelques Ouvrages de dévotion peu considérables. WENCESLAS BERTIUS, né à Leyde le 19 de Juillet 1612, entra dans le même Ordre que son ainé, & au même lieu, & fit profession le 1. de Juillet 1629, sous le nom de *Paul de Jesus Maria*. Il suivit an 1642 le P. Bruno de S. Yves à Alep, & y apprit l'Arabe du Père *Celestin de Sainte Liduvine* (frère du fameux Golius), avec lequel il partit en Juin pour le Mont Liban, où les Maronites leur donnoient le Couvent de S. Elizée. Mais à peine y fut-il arrivé, qu'il fut attaqué sur la fin du mois d'Août d'une Dyssenterie, qui l'obligea de se transporter à Tripoli, où il mourut le 10 de Septembre 1643, âgé de trente & un an. JEAN BERTIUS nâquit à Leyde le 6 de Mars 1615. Etant entré chez les Carmes Deschaux à Paris, il y fit profession le 18 de Juillet 1632, sous le nom de *César de S. Benaventure*. Il alla à Rome en 1642, pour obtenir d'être envoyé en Mission en Hollande; mais il y trouva pour-lors des difficultés, qui subsistérent jusqu'à l'an 1647, qu'il passa à Leyde. Il vouloit établir une Mission à la Haye; mais tout ce qu'il put faire, fut d'entrer en qualité de Chapelain chez la Princesse de Portugal: c'étoit une Napolitaine, qui avoit épousé le Prince D. Louis de Portugal, petit fils du Roi Antoine. Deux ans après, il la fit consentir à ce qu'il eût une Maison & une Chapelle à la Haye. Quand il y fut une fois établi, il ne voulut plus retourner chez elle; ce qui l'irrita tellement, qu'elle mit tout en usage pour le traverser, & l'obligea à revenir en France. En 1661 il fut fait Prieur d'Amiens; poste qu'il quitta l'année suivante, pour en aller remplir un semblable à Malte. Mais à peine y fut-il arrivé, qu'il mourut presque subitement le 27 Octobre 1662, âgé de quarante-sept ans. JEAN BERTIUS entra dans l'Ordre de S. Benoist, & on a une Requête Latine, que son père dressa pour lui obtenir le Prieuré de S. Denys de Varennes: *Pro Joanne Bertio ejus filio, Religioso Ordinis S. Benedicti, in causa Prioratus S. Dionysii de Varennis ad Parlamentum Parisiense Jura & Supplicatio*, in-4. (26). Il paroit par ce que l'on vient de rapporter, que Bertius avoit entiérement renoncé à la Religion Protestante, & que l'intérêt qui la lui avoit fait abandonner, le porta à faire élever ses enfans fort soigneusement dans la Religion Romaine, puisqu'ils s'érigérent même en Missionnaires.

(26) Niceron *ubi supra* p. 90-92. & 98.

—— *quid non mortalia pectora cogis,*
Auri sacra fames?

[*I*] *Quelques Ouvrages dont nous n'avons pas eu occasion de parler.*] I. Oraison funèbre de Janus van der Does, Seigneur de Noordwyk: *Oratio de vita & obitu Nob. Viri D. Jani Dousæ, Nordovici Domini, post exequias ejusdem. Lugd. Bat.* 1604. in-4. II. Oraison funèbre de Luc Trelcat. *Oratio funebris in obitum Lucæ Trelcatii. Lugd. Bat.* 1607. in-4. III. *Oratio cum Bertius aggrederetur explicare librum Senecæ de brevitate vitæ. Lugd. Bat.* 1619. in 4. IV. *De Eloquentiæ vi atque amplitudine, Oratio.* Harangue sur le pouvoir & l'étendue de l'Eloquence. Paris 1621. in-8. V. *Logicæ Peripateticæ libri sex. Lugd. Bat.* 1604. in-8. VI. *De Definitione & Caussis. Lugd. Bat.* 1607. in 4. VII. *Epistolæ duæ ad filium suum Abrahamum Bertium. Paris.* 1628. in-4. Deux Odes Latines, l'une sur la mort de Guillaume du Vair; *Ode in obitum Guillielmi Vairii, Paris.* 1621. in-4. & l'autre au Roi Louis XIII. *Ode ad Ludovicum XIII.* Il a aussi traduit en Latin par ordre des Etats de Hollande les Ecrits de la Conférence de la Haye en 1611: *Scripta adversaria Collationis Hagiensis, anni 1611, de Prædestinatione, ex Belgico in Latinum translata. Lugd. Bat.* 1616. in-4. A tous ces Ouvrages il faut en ajouter deux, dont il a été l'Editeur; un Recueil de Lettres de Savans du seizième Siècle, à la tête duquel Bertius a mis une Préface pour en relever le mérite, quoiqu'il y en ait plusieurs, dit le Père Niceron (27), qui ne renferment rien de considérable: *Illustrium & Clarorum Virorum Epistolæ selectiores, superiori sæculo scriptæ, vel a Belgis, vel ad Belgas, distributæ in Centurias II. in quibus multa Theologica, Politica, Ecclesiastica, Historica, quædam etiam Juridica & Medica. Lugd. Bat.* 1617. in-8.; l'autre Ouvrage dont il a été l'Editeur, c'est Boëce: *Boëtii de Consolatione Philosophiæ libri V, ex P. Bertii recensione. Lugd. Bat.* in-24. (28). Il y a à la tête une longue Préface de Bertius sur Boëce, & sur ses Ecrits, qui se trouve dans plusieurs autres Editions suivantes. On voit par tous ces différens Ouvrages, que Bertius étoit laborieux & appliqué.

(27) *Ubi supra* p. 97.

(28) Il y a dans Niceron 1614, mais c'est évidemment une faute, puisque Bertius étoit mort en 1629.

BERTON (GUILLAUME), célèbre Théologien Anglois du XIV. Siècle, fit ses études à Oxford, où il reçut le Bonnet de Docteur en Théologie; & dans la suite il fut Chancelier de cette Université. Berton fut un des plus zélés Antagonistes de Wiclef, ce qui est cause que Bale (*a*) & Pitséus (*b*) en font des portraits fort différens. Le dernier de ces Ecrivains dit que Berton étoit un homme distingué par sa piété, son savoir, sa prudence & sa pénétration; & que voyant que la Doctrine de Wiclef tendoit à la ruïne de l'Eglise, il crut qu'il étoit de son devoir, en qualité de Chancelier de l'Université, d'approfondir cette affaire, & d'arrêter les progrès de l'Erreur. Que dans cette vue, il choisit douze habiles gens, six Moines Mendians, & six Seculiers en partie Théologiens, & en partie Jurisconsultes; & que s'étant assemblés, ils décidérent que les Propositions de Wiclef étoient Hérétiques, & que s'il continuoit à les enseigner, il seroit déclaré Hérétique. Mr. Wood (*c*) donne une rélation circonstanciée des procédures de cette Assemblée, & il ajoute les noms de ceux qui la composoient. Berton écrivit diverses Pièces sur cette affaire: *Determinations contre Wiclef. Equité de la Condamnation de Wiclef. Contre les Articles extraits de ses Livres.* Ce récit de Pitseus est tiré principalement de Thomas Waldenus, dans son *Fasciculus Zizaniorum*. Bale rapporte aussi cette Histoire [*A*], mais en des termes extrèmement durs pour Berton. Il florissoit en 1381, sous Richard II.

(*a*) *Script. Illust. Major. Brytann. Cent.* VI. p. 500, 501.

(*b*) *De Illust. Angl. Scriptor.* n. 640. p. 536, 537.

(*c*) *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. I. p. 198, 199.

[*A*] ☞ *Cette Histoire.*] J'ai cru qu'un petit éclaircissement ne déplairoit point ici à quantité de Lecteurs. Il s'agis-

foit principalement de l'Article capital de la Transſubſtantiation, que Wiclef attaqua en 1381 (1). Il publia ſeize Concluſions, dont la prémiére portoit, que l'*Hoſtie conſacrée, que nous voyons ſur l'Autel, n'eſt ni Chriſt, ni aucune partie de Chriſt; mais qu'elle en eſt ſeulement un ſigne effectif.* Il avoit même offert de ſoutenir publiquement des Théſes ſur cette matiére; mais on ne jugea pas à propos de le lui permettre. Il ſema donc ſon ſentiment dans ſes Ecrits: il eſt vrai qu'il s'exprima avec beaucoup de circonſpection, déclarant qu'il étoit prêt à changer de ſentiment, ſi on pouvoit lui prouver par l'Ecriture & par la Raiſon, que l'explication qu'il donnoit de cet auguſte Myſtére n'étoit pas aſſez ſubtile: *Paratus ſum tamen*, dit-il, *ſi ex fide, vel ex ratione doctus fuero, ſenſum ſubtilliorem credere* (2). Mais cet adouciſſement ne lui ſervit de rien. Guillaume Berton fit contre lui l'Aſſemblée dont on parle dans l'Article, qui cenſura par un Decret public le ſentiment de Wiclef. Ce Decret fut lu dans les Ecoles des Auguſtins, à la même heure & au même lieu où Wiclef étoit à faire ſa Leçon. Aiant ainſi entendu ſa condamnation, qu'on venoit de lire avant qu'on la lui eût ſignifiée, ſi dit gravement au Chancelier, qu'*il devoit lui & ſes Aſſociés de refuter la Doctrine qu'ils venoient de condamner*; & il appella de ce jugement au Conſeil du Roi (3), ce qui ne lui ſervit de rien, comme cela paroit par la ſuite de ſon Hiſtoire. On ne ſe brouilloit pas impunément avec le Clergé de ce tems-là. RAM. DU TRAD.]

(1) *Hiſt. de la Vie &c. de Jean Wiclef*, par Mr. Jean Lewis, Londres 1720. in-8. (en Anglois). Voy. *Bibl. Angloiſe* T. IX. Part. I. p. 162.

(2) Ibidem p. 162.

(3) Ibid. p. 163.

BERYLLE, Evêque de Boſtres en Arabie, floriſſoit vers l'an 230. Aprés avoir gouverné longtems ſon Egliſe avec beaucoup de prudence & de fidélité, il tomba dans une nouvelle Héréſie, ſoutenant, *que Jéſus-Chriſt n'avoit eu aucune ſubſiſtance propre avant ſon Incarnation, ni aucune Divinité, que celle du Père habitant en lui* [*A*]. Aprés que pluſieurs Evêques eurent eu des Conférences & des Diſputes avec lui, on pria Origéne de travailler à le ramener de ſon Erreur. Ce Pére y réuſſit, & Bérylle renonça à ſes Opinions (*a*). Bérylle écrivit divers Traités & des Lettres, principalement à Origéne, dans leſquelles il le remercioit des ſoins qu'il s'étoit donnés pour le remettre dans le chemin de la Vérité (*b*). Euſébe dit (*c*) qu'outre ſes Lettres, Bérylle a laiſſé pluſieurs excellens Ouvrages (*d*); par où Henri de Valois, dans ſes Notes, entend des Hymnes & d'autres Poëſies, qu'on croit que Bérylle a faits. [☞ Nicéphore a entendu les paroles d'Euſébe d'une autre maniére: ſelon lui, il ne s'agit que des Lettres mêmes de Bérylle, dans leſquelles il avoit donné des preuves d'un beau génie (*e*). ADD.] S. Jérôme dit (*f*) qu'on avoit encore de ſon tems le Dialogue d'Origéne & de Bérylle, ſur les Erreurs de celui-ci: il y a de l'apparence que c'eſt le même Ouvrage dont parle Euſébe (*g*), qui dit qu'on avoit encore de ſon tems les Actes de tout ce qui ſe paſſa dans cette affaire, les Ecrits de Bérylle, & du Concile tenu à ſon ſujet, les queſtions que lui fit Origéne, & tout l'entretien qu'ils eurent enſemble dans l'Egliſe de Boſtres.

(*a*) Euſebe *Hiſt. Eccleſ.* L. VI. c. 33. Cave *Hiſt. Litt.* p. 77. Gen. 1720. Du Pin *Nouv. Bibl. des Aut. Eccl.* T. I. p. 164.

(*b*) Cave *ubi ſupra*.

(*c*) *Hiſt. Eccl.* L. VI. c. 20.

(*d*) Διαφόρους φιλοκαλίας καταλέλοιπεν.

(*e*) Niceph. V. 13. *apud* Fabricium *Bibl. Græc.* T. V. p. 273.

(*f*) *De Vi. ris illuſt.* c. LX.

(*g*) *H. E.* L. VI. c. 33.

[*A*] ☞ *Que Jéſus-Chriſt n'avoit aucune ſubſiſtance propre... avant ſon Incarnation &c.*] J'ai traduit mot à mot l'Anglois, *that Chriſt before his Incarnation had no proper Subſiſtence, nor any Divinity, but that of the Father reſiding in him.* Il eſt aſſez difficile de déterminer bien au juſte, en quoi conſiſtoit l'Erreur de Bérylle; la maniére dont Euſébe s'exprime n'eſt rien moins qu'aiſée à expliquer. Voici ſes propres termes: Τὸν Σωτῆρα καὶ Κύριον ἡμῶν λέγειν τολμῶν μὴ προϋφεστάναι κατ' ἰδίαν οὐσίας περιγραφὴν, πρὸ τῆς εἰς ἀνθρώπους ἐπιδημίας, μηδὲ μὴν θεότητα ἰδίαν ἔχειν, ἀλλ' ἐμπολιτευομένην αὐτῷ μόνην τὴν πατρικήν (1). Je remarquerai d'abord, que la Verſion de Mr. Couſin eſt évidemment fauſſe: *Il eut la hardieſſe d'avancer, que notre Maitre, & notre Seigneur, n'avoit point avant ſon incarnation la Divinité, & qu'il ne ſubſiſtoit que par celle de ſon Pére.* Je défie qui que ce ſoit de rien comprendre au ſentiment de Bérylle, expliqué de cette maniére; auſſi fait-on dire à Euſébe tout autre choſe que ce qu'il dit. Le ſavant Henri de Valois traduit de cette maniére: *Auſus aſſerere Dominum ac Servatorem noſtrum antequam inter homines verſaretur non ſubſtitiſſe in propriæ perſonæ differentia, nec propriam, ſed paternam dumtaxat Divinitatem in ſe reſidentem habere.* Et dans ſes Remarques il dit que le mot οὐσία ſignifie ici *Perſonne*, & qu'*Eſſence* & *Hypoſtaſe* ſignifioient alors la même choſe; mais il ſe trompe, comme on l'a fort bien remarqué (2), du moins ſi par *Perſonne* on entend l'idée abſtraite de *perſonalité*, que l'on ne regarde nullement comme une ſubſtance. On ne ſauroit produire aucun paſſage de l'Antiquité, dans lequel ces mots ſe confondent, ſi on y prend bien garde; & il eſt viſible par les paroles ſuivantes, que Bérylle entendoit par *Eſſence*, la ſubſtance même, qu'il nomme enſuite *une Divinité propre*, & qu'il diſtingue non de la *perſonalité*, mais de la *Divinité du Pére.* D'ailleurs περιγραφὴ, comme il paroit par la Note même de Mr. de Valois, ne doit pas être traduit par *differentia*, mais par *circumſcriptio*, comme l'a trés bien rendu le ſavant Mr. Fabricius (3); *ſecundum propriam eſſentiæ circumſcriptionem non præextitiſſe*; id eſt, *ajoute-t-il*, non fuiſſe ante Mariam. Les Anciens diſoient, qu'une Nature conſidérée en général eſt *incirconſcrite*, c'eſt-à-dire indéterminée. Par exemple, l'Humanité en général n'a rien qui la borne, ou qui la détermine à aucun individu particulier; elle eſt, comme parle Grégoire de Nyſſe, cité par Mr. de Valois, ἀπερίγραπτος, *incirconſcrite*, ou indéterminée. Mais l'Humanité de chaque Individu, de Pierre, de Paul, &c. eſt *circonſcrite*, ou bornée & déterminée par ce qui appartient en particulier à Pierre & à Paul. Il faudroit donc dire pour rendre le ſens d'Euſébe, que Bérylle a cru que notre Sauveur, avant que d'être parmi les hommes, n'a pas exiſté comme aiant une Eſſence particuliére & déterminée, & que depuis ſa naiſſance il n'a par d'autre Divinité que celle du Pére (4). Voici mot à mot en François le paſſage d'Euſébe (5): que Jéſus-Chriſt, *avant que de vivre parmi les hommes, n'avoit pas exiſté, enſorte qu'il eût eu une Eſſence diſtincte & qui lui fût propre; & qu'il n'avoit pas une Divinité qui lui fût propre, mais la ſeule Divinité du Pére habitante en lui.* Je ne ſai ſur quel fondement Mr. de Tillemont (6) dit au ſujet de ce dernier article, qu'*Euſébe, par cette accuſation, abſout Bérylle, n'y aiant que les Ariens qui puiſſent dire que le Fils a une autre Divinité, & par conſéquent une autre Nature que le Pére, d'où il s'enſuivroit que ce ſont deux Dieux.* Il me ſemble que ce Savant a mal compris la choſe, & il me paroit évident que Bérylle étoit proprement Sabellien. Il nioit que Jéſus-Chriſt eût exiſté avant que de naître de la Vierge Marie; il n'avoit pas eu d'Eſſence diſtincte & qui lui fût propre: il croyoit en conſéquence, que toute la Divinité du Sauveur conſiſtoit, non dans l'Union du Verbe, entant que Perſonne diſtincte du Pére, avec Jéſus, mais dans l'Union du Pére avec Jéſus; ou pour parler plus juſte, en ce que le Verbe ou la Sageſſe de Dieu, qui eſt toujours en Dieu, de qui elle eſt un Attribut inſéparable, a déployé ſa Vertu dans la perſonne de Jéſus, afin de lui révéler les Vérités qu'il devoit enſeigner aux hommes, & de le revêtir du pouvoir néceſſaire pour confirmer ces Vérités par des Miracles. C'eſt-là vraiſemblablement ce qu'Euſébe entend par la *Divinité du Pére habitante en Jéſus.* Le ſavant Mr. de Beauſobre (7) prouve trés bien que les Sabelliens n'admettoient point d'Union hypoſtatique du Pére avec Jéſus, mais une Union de Grace, de Vertu, & de Vertu ſeulement; & il y a toutes les apparences du monde, que c'étoient-là auſſi les idées de *Praxeas*, de *Noët*, & de notre Evêque de Boſtres, & qu'ils furent les prémiers Auteurs du Sabellianiſme. RAM. DU TRAD.]

(1) *Hiſt. Eccleſ.* L. VI. c. 33.

(2) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Février 1700. p. 175. 176.

(3) *Bibl. Græc.* T. V. p. 272. Num. 009.

(4) *Nouv. de la Rép. des Lett.* ubi ſupra p. 172. 177.

(5) Voy. Le Clerc *Bibl. Univ.* T. VI. p. 46.

(6) *Mémoir. pour ſervir à l'Hiſt. Eccléſ.* T. III. Part. III. p. 569. n. 28. Edit. in-4.

(7) *Hiſt. Crit. du Manich.* T. I. Part. II. L. III. ch. 8. §. 10. p. 532.

BESTON (*a*) ou BESSODUNUS (*b*) (JEAN), Théologien Anglois du XV. Siécle, étoit Prieur du Couvent des Carmes de Lynn dans le Comté de Norfolk. Ses talens, & les Ouvrages qu'il publia [*A*], lui acquirent une grande réputation. On peut inſérer avec aſſez d'apparence, de ce que Léland rapporte, qu'il avoit étudié prémiérement à Cambridge, & enſuite à Paris, puiſque ces deux Univerſités l'honorérent du Bonnet de Docteur en Théologie. Le même Auteur nous apprend que Beſton étoit habile Phyſicien, & Théologien aſſez diſtingué. Bale dit, qu'il étoit Prédicateur éloquent en ſa Langue, & Diſputeur ſubtil dans les Ecoles. Pitſéus le repréſente auſſi comme un homme qui avoit un génie heureux, un jugement ſolide, & qui ſe diſtingua par ſa piété & par ſon érudition dans les Sciences ſacrées & profanes; admiré par ſa ſubtilité ſur les bancs de l'Ecole, & par ſon éloquence dans la Chaire. Il dit, qu'Alain de Lynn (*c*) aſſure, qu'il avoit coutume d'expliquer

(*a*) Bale *Illuſt. Script. Maj. Brytann.* Cent. 7. c. 63. p. 510. & Pitſeus *de Ill. Angl. Scriptor.* n. 787. p. 621.

(*b*) Lelandi *Comm. de Scriptor. Britann.* T. II. c. 502. p. 435. Edit. Oxon. 1709.

(*c*) *De variis Scripturæ ſenſu. Apud* Balæum *ubi ſupra.*

[*A*] *Les Ouvrages qu'il publia.*] En voici le Catalogue, tel que nous le fourniſſent Léland, Bale & Pitſéus. *Compendium Theologiæ Moralis.* Abrégé de Théologie Morale. *Ordinariæ Quæſtiones.* Queſtions Ordinaires. *Super Univerſalibus Holcothi.* Sur les Univerſaux d'Holcoth. *Sermones in Evangelia.* Sermons ſur les Evangiles. *Sermones in Epiſtolas.* Sermons ſur les Epitres. *Lectura ſacræ Scripturæ.* Leçons ſur l'Ecriture ſainte. *Rudimenta Logices.* Elémens de Logique. *De Virtutibus & Vitiis oppoſitis.* Des Vertus & des Vices, qui ſont oppoſés les uns aux autres. *Epiſtolarum ad diverſos libri duo.* Lettres diverſes, en deux Livres. Il a fait encore d'autres Ouvrages, que les Ecrivains ſuſmentionnés n'indiquent point.

quer avec toute la clarté possible les quatre sens de l'Ecriture. Thomas Waldenus rapporte dans ses Lettres, citées par Bale & par Pitséus, qu'il fut mandé en Italie en 1424, pour assister au Concile de Sienne, tenu sous Martin V, où il brilla. Il mourut l'an 1428, sous le régne de Henri VI (d).

(d) Leland, Bale & Pitséus *ubi supra*.

BETTERTON (THOMAS), estimé généralement le meilleur Acteur qui ait jamais paru sur le Théatre Anglois, étoit né dans le *Tuttle-street* à Westminster en 1635 [A]. Son pére, qui étoit Sous-Cuisinier de Charles I., l'avoit engagé en qualité d'Apprentif chez le Libraire Rhodes (a). Mais la Nature, dont l'impulsion est toujours extrémement forte en ceux qui doivent exceller dans quelque Art, ne l'avoit pas destiné à être Libraire: elle le porta à une autre profession, à laquelle son Maitre le conduisit en quelque maniére, par les liaisons * qu'il avoit eues avec les Comédiens du Roi, de *Black-Fryars* [B]. Un spirituel Auteur François a observé, que la plupart de ceux qui ont excellé dans les Arts qui demandent du génie, y ont été conduits par leur génie même, souvent malgré les conseils & les oppositions de leurs parens [C]. Comme la Nature avoit formé Betterton pour le Théatre, il s'y distingua bientôt avec éclat [D]. Il fut ensuite de la Troupe que le Chevalier Guillaume Davenant forma, en vertu d'une Patente de Charles II., sous le titre de Troupe du Duc d'Yorck [E]. Quelques-uns croyent que notre Acteur fut le prémier qui introduisit en Angleterre le changement de Décorations: quoi qu'il en soit, il est certain qu'il contribua beaucoup à les perfectionner & à les embellir [F]. Betterton alla à Paris par l'ordre de Charles II. pour y examiner les Décorations & les Machines du Théatre François; & à son retour, il perfectionna fort le Théatre Anglois à cet égard, quoiqu'il eût déja auparavant fait voir ce qu'il savoit faire. Il épousa Mlle. Sanderson, qui étoit de même profession que lui, distinguée par sa vertu & son mérite, & qui étoit une des prémiéres Actrices [G]. Ils représentérent pendant quelques années, comme Comédiens du Duc d'Yorck, sous la direction du Chevalier Davenant, ou de son fils le Docteur, sur le Théatre de *Lincoln's-Inn-Fields*; mais comme le lieu n'étoit pas des plus propres, & que la Troupe du Roi avoit la vogue pour les gens de la Ville, les Comédiens du Duc batirent un autre Théatre dans le *Dorset-Gardens*. N'y aiant pas réussi comme ils l'avoient espéré, on réunit en 1682 les deux Troupes, & cette union dura jusqu'en 1695. Le Théatre subit depuis ce tems-là diverses révolutions [H], pendant

(a) *Vie de Betterton* p. 5. Londres 1710. in-8. Quoique ce Livre ait plus de 200 pages, il n'y en a guéres plus de 6 ou 7 qui regardent directement la Vie de Betterton.

* L'Anglois dit qu'il avoit été Maitre de la Garderobe de ces Comédiens, *Wardrobe-keeper*.

[A] *Etoit né . . . . en 1635.*] L'Auteur de sa Vie dit (1) qu'il mourut âgé de soixante-quinze ans; & il paroit par le *Tatler* ou Babillard (2) qu'il mourut en 1710; ce qui méne à la date, qu'on fixe ici pour sa naissance. Selon ce dernier Ecrivain (3), il mourut âgé environ de soixante-dix ans; selon ce calcul, il seroit né en 1640.

(1) Pag. 22.

(2) Vol. III. num. 167.

(3) Vol. II. num. 71.

[B] *Les liaisons qu'il avoit eues avec les Comédiens du Roi, de Black-Fryars.*] Mr. Kynaston, devenu célébre Acteur, étoit Apprentif de Mr. Rhodes en même tems que Betterton. Dans le tems que le Général Monk s'avançoit vers Londres à la tête de son Armée, en 1659, Rhodes obtint de ceux qui avoient le pouvoir en main, un Privilége pour établir au *Cock-pit* dans *Drury-Lane* une nouvelle Troupe de Comédiens, qu'il rendit bientôt complette, & à la tête de laquelle il mit ses deux Apprentifs; Betterton pour les rôles d'hommes, & Kynaston pour ceux de femmes (4). Il est le prémier homme, qui ait joué des rôles de femmes, ce qu'il fit avec beaucoup d'applaudissement, parce qu'il étoit très bien fait.

(4) *Vie de Betterton* p. 5.

[C] *Souvent malgré les conseils & les oppositions de leurs parens.*] Cet Auteur, qui a traité ce sujet avec beaucoup de délicatesse, observe, que plusieurs des plus grands Maitres dans les Beaux-Arts y ont été poussés par l'impulsion de la Nature, & n'ont point suivi la profession de leurs pères. Entre les illustres Peintres il nomme le Georgeon, le Titien, Léonard de Vinci, Michel Ange, les Caraches, Michel Ange de Caravage, le Guide, l'Albane, Rubens, Vandyck. Entre les Poëtes Latins il cite Ovide, Horace, Virgile; & pour les François, Moliére, P. Corneille, Racine, La Fontaine, Boileau &c. Parmi les Mathématiciens il trouve Le Fèvre, Roberval, Pascal, & Bernoulli (5). On en peut citer aussi un grand nombre d'exemples parmi les Anglois, comme le Lecteur le verra dans la suite de cet Ouvrage. L'Auteur, dont on vient de parler, remarque, que tous les Poëtes François qu'on a nommés, étoient bien éloignés par leur naissance & par leur éducation de faire leur profession de la Poësie; qu'aucun d'eux n'étoit même engagé dans l'emploi d'instruire la Jeunesse, ni dans les autres fonctions qui conduisent insensiblement un homme d'esprit sur le Parnasse (6). Il finit par cette réfléxion très juste. „ L'Education, laquelle ne sauroit donner un certain génie, ni de certaines „ inclinations aux enfans qui ne les ont point, ne sauroit „ aussi priver de ce génie, ni dépouiller de ces inclinations, les enfans qui les ont apportées en naissant. Les „ enfans qui sont contraints, ne sont gênés que durant „ un tems, par l'éducation qu'ils reçoivent en conséquence de leur naissance morale. Mais les inclinations qu'ils „ ont, en conséquence de leur naissance physique, durent, plus ou moins vives, aussi longtems que l'homme (7).

(5) *Réfl. Crit. sur la Poësie & la Peinture* p. 14 & suiv. T. II. Utrecht 1732.

(6) Idem p. 16.

(7) Idem p. 19.

[D] *Il s'y distingua bientôt avec éclat.*] Agé seulement de vingt-deux ans, Betterton enleva tous les suffrages, en représentant dans *le Sujet fidele*, *la Chasse des Oies sauvages*, *le Cure Espagnol*, & en plusieurs autres Piéces (8).

(8) *Vie de Betterton* p. 8.

[E] *Sous le titre de Troupe du Duc d'Yorck.*] Comme la plupart des Comédiens avoient été chassés de leurs Trônes imaginaires, lorsque Charles I. en perdit un réel, plusieurs d'entre eux prirent les armes pour le service de leur Souverain, & firent paroitre beaucoup de valeur pour sa défense: entre autres le fameux Acteur Mohun se conduisit avec tant d'intrépidité, qu'il fut honoré d'une Commission de Major, qu'il remit à la Révolution, pour retourner au Théatre. Le Chevalier Davenant avoit marqué beaucoup de zèle pour Charles II., qui en récompense de ses services, lui accorda une Patente pour former une Troupe de Comédiens, sous le titre de Comédiens du Duc d'Yorck (9).

(9) La fin de cette remarque est tirée de la *Vie de Betterton*.

[F] *Il contribua beaucoup à perfectionner & à embellir les Decorations.*] Le Chevalier Davenant fit l'Ouverture de son Théatre à *Lincoln's-Inn-Fields* en 1662, par la prémiére & la seconde Partie du Siége de Rhodes, avec des Machines, & de belles Décorations qui parurent alors pour la prémiére fois en Angleterre (10). L'Auteur de la Vie de Betterton prétend, qu'il fut le principal inventeur de ces nouvelles Décorations; & il dit, que quelques personnes le trouvérent mauvais, & le lui reprochérent comme une innovation (11). Mais, continue le même Auteur, parlant du Théatre Anglois, avant qu'on y eût introduit le changement de Décorations, „ les spectateurs „ devoient être souvent embarrassés à trouver le lieu de „ la Scene, ce qui aide beaucoup à entendre la Piéce, & „ à tromper agréablement: ils ne voyoient auparavant, „ que quelque Rideau de brocatelle, ou tout au plus „ quelque vieille Tapisserie, remplie de figures, qui devoient les effrayer plutôt que leur faire plaisir (12)." L'Unité de Scène ou de Décoration convenoit parmi les Grecs & les Romains, qui observoient l'Unité de Lieu; mais elle ne convient nullement aux Piéces de Théatre Angloises, qui sont si généralement remplies d'*intrigues*, que le changement de décoration suffit à peine pour marquer tous ceux qui arrivent dans la Piéce. Dryden loue aussi l'habileté de Betterton pour ce qui regarde la Décoration du Théatre. „ Je suis redevable de la description „ de la Scéne & des autres Décorations à Mr. Betterton, „ qui n'a épargné ni soins ni dépenses pour rendre le Divertissement (l'Opéra d'Albion & d'Albanius) parfait, ni „ INVENTION pour l'embellir par des ornemens (13)."

(10) *Vie de Betterton* p. 6.

(11) Id. ib.

(12) Id. ib.

(13) *The Dramatic Works of J. Dryden Esq.* Vol. V. p. 171. Londres 1725. in-12.

[G] *Il epousa Mlle. Sanderson . . . . . qui etoit une des premieres Actrices.*] Betterton étant vers 1662 le principal Acteur pour les rôles d'homme dans la Troupe du Chevalier Davenant, jetta les yeux sur Mlle. Sanderson, qui ne se distinguoit pas moins parmi les Actrices, & qui née en quelque maniére sur le Théatre, s'y perfectionnoit tous les jours; joignant d'ailleurs aux talens naturels requis pour faire une Actrice parfaite, la beauté & la vertu (14).

(14) *Vie de Betterton* p. 7.

[H] *Le Théatre subit depuis ce tems-là diverses révolutions.*] Le Théatre, semblable à cet égard aux plus puissans Empires, a été sujet aux plus grandes & aux plus surprenantes révolutions. On en trouve quelques-unes de rapportées dans la Vie de Betterton (15), que les Curieux peuvent consulter. Le *Tatler* représente agréablement les révolutions du Théatre (16): il n'est pas moins divertissant, quand il donne l'Inventaire de ce qu'a laissé en Drury-Lane le feu C--R-- Ecuyer (17). Il ne sera pas hors de propos de remarquer ici que le Chevalier Jean Vanbrugh, qui a traduit le *Diable Boiteux*, aiant bâti le Théatre Royal de *Hey-market* (le Marché au foin) & étant en dispute avec feu Mr. RICH *, a fourré dans sa traduction de ce Livre, un Caractère sous le nom de *Divito*, qui n'est point dans l'Original. Ce *Divito* avoit été Procureur, & il eut ensuite part au Théatre †, à quoi le Chevalier suppose qu'il étoit parvenu par de certains tours d'adresse. La conversation entre le Diable & le Savant au sujet de *Divito*, est aussi divertissante qu'aucune de celles de *Louis Velez de Guevara* ‡, ou de Mr. Le Sage. L'Histoire qu'*Asmodée* fait de *Divito* a quelque chose de réjouissant. „ La figure que vous voyez là, „ dit

(15) De mis p. 7 jusques à 10 inclusivement.

(16) Vol I. n. 44. Voy. *le Babillard* en François T. I. p. 191. Edit. de 1724.

(17) Idem T. II. p. 67. & suiv. Cet Inventaire est de Mr. Addison.

* *Voy.* le Babillard T. I. p. 103. note (*b*) où l'on trouve que *Divito* est le nommé *Rich*. Note du Trad.

† Voyez là-même, Note (*a*).

‡ Le prémier Auteur du *Diable Boiteux*.

dant lesquelles Betterton fit une assez jolie fortune; mais il perdit la plus grande partie de ce qu'il avoit gagné (huit mille livres sterling) en le prêtant à un Ami, engagé dans un Projet, qui échoua (*b*). Il y a encore tant de personnes qui ont été charmées de l'action & de la déclamation de Betterton, & sa memoire est encore si récente, qu'il seroit presque inutile d'en parler ici, si le souvenir d'un si admirable Acteur ne meritoit d'être transmis à la Postérité. Il étoit agréable & bien fait de sa personne; il avoit la voix belle, parlant d'un ton si net & si intelligible, qu'on ne perdoit pas un mot de ce qu'il disoit; son Action etoit belle, juste, & touchante. Un de nos meilleurs Ecrivains dit, *que la mémoire d'un Acteur tel que Mr. Betterton ne doit pas être moins respectée, que celle de Roscius l'étoit parmi les Romains* (*c*). Et l'on sait que Cicéron lui-même a témoigné la haute estime qu'il avoit pour ce dernier [*I*]. Un des Auteurs du *Tatler* dit ensuite: *J'ai de la peine à croire qu'aucun Acteur de l'Antiquité eût pu surpasser pour l'Action Mr. Betterton dans aucune des occasions où il a paru sur le Théatre* [*K*]. Il venoit d'en parler en ces termes pleins d'estime: *Un homme* (Mr. Betterton) *que j'ai toujours fort admiré, & qui par son Action m'a fait connoitre & sentir ce qu'il y a de grand & de noble dans la Nature humaine, bien plus vivement que ne l'ont jamais fait les raisonnemens des Philosophes les plus profonds, & les descriptions les plus charmantes des Poëtes que j'ai lus* (*d*). Betterton a été justement loué par un autre Ecrivain Anglois [*L*]: il ne faut pas non plus oublier les éloges que lui a donnés Dryden [*M*]. Le fa-

(*b*) *Vie de Betterton* p. 21.

(*c*) *Tatler* Vol. III n. 167. Londres 1716.

(*d*) Id. ibid.

„ dit *le Diable*, c'est mon frère. Nous sommes jumeaux. „ Comme nous étions en même berceau, un Emissaire de „ l'Empire des Ténébres survint, & nous examina: il apperçut dans ma physionomie quelque chose de froid & „ de phlegmatique, d'où il conclut, qu'il faudroit m'aiguillonner perpétuellement pour me porter au mal: il „ m'enleva donc, pour faire de moi un Diable. Pour mon „ frère, il le laissa croitre pour devenir Procureur, parce „ que nous pouvons toujours compter sur les services de „ ces gens-là pendant leur vie, & sur leur compagnie à „ leur mort. Mais qu'est-ce qu'un Procureur a affaire de „ Théatre? dit le Savant en l'interrompant. Monsieur, „ replique le Diable, un Procureur a part à tout, pourvu qu'il puisse joindre son nom dans une Patente; „ & on a assigné cela à mon frère, par un Acte qu'on „ appelle une Morte-Paye (18)." Il fait ensuite le portrait de *Divito*, comme Directeur de Théatre. „ Si vous „ considérez comment son Spectacle l'oblige à être attentif .... à un jeune Danseur, à la belle gorge d'une Actrice; en un mot, le commerce constant que le pauvre „ Diable est obligé d'avoir avec tout ce qu'il y a de gens „ frivoles, tant naturels qu'étrangers, vous avouerez „ qu'il est le Machiavel de l'Empire de l'Amour (19)." Il fait ensuite une réfléxion, qui n'est peut-être que trop juste: „ Le Théatre est la véritable image de la vie humaine; les hommes qui font la plus grande figure dans „ le monde, ne sont pas plus ce qu'ils paroissent être, „ que ce petit compagnon, à qui vous voyez quitter ses „ habits de Théatre, n'est le Héros qu'il vient de représenter (20)." *Totus mundus agit histrionem.*

(18) *Le Diable Boiteux*, en Anglois, Vol. I. p. 27. 28. Londres 1729. in-12.

(19) Ibid. p. 69.

(20) Ibid. p. 70.

[*I*] *Ciceron lui-même a temoigné la haute estime qu'il avoit pour le dernier.*] *Quis nostrûm tam animo agresti & duro fuit, ut Roscii morte nuper non commoveretur? qui cum esset senex mortuus, tamen propter excellentem artem ac venustatem videbatur omninò mori non debuisse* (21). C'est-à-dire: „ Qui de nous a été assez barbare pour n'être pas é„ mu, lorsque nous apprimes derniérement que Roscius „ étoit mort? qui, bien que mort dans un âge avancé, „ sembloit néanmoins pour l'excellence de son art, & pour „ les charmes de sa personne, avoir mérité de ne mourir jamais." *Le plus fameux Orateur*, dit un Ecrivain spirituel (22), n'a *pas trouvé au-dessous de lui de faire honneur à sa memoire* (de Roscius). Le même Auteur observe au même endroit, „ que son Action étoit si convenable aux „ sentimens qu'il exprimoit, que la Jeunesse Romaine „ croyoit qu'il ne lui manquoit pour être vertueuse, que „ d'avoir un aussi bel extérieur que Roscius. L'imagination est vivement frappée de tout ce qui est grand & „ bon; & ceux qui n'ont jamais pensé à imiter les autres, „ deviennent eux-mêmes des modéles dignes d'imitation." Voila un grand éloge de la beauté de l'Action. [☞ Cicéron a marqué dans un grand nombre d'endroits de ses Ouvrages, le cas qu'il faisoit de Roscius: voici un trait remarquable dans le prémier Livre de l'Orateur *. M. Crassus un des Interlocuteurs rapporte, „ qu'il entend souvent dire à Roscius, qu'il ne trouve aucun de ses Elèves dont il soit content: non qu'il n'y en eût qui méritassent de l'approbation; mais c'est que si, parmi plusieurs bonnes qualités, il y avoit quelque défaut, ce „ défaut lui étoit insupportable." Il ajoute ensuite: „ Ainsi pour former l'Action de l'Orateur sur le modèle „ de ce Comédien, faites attention que dans ce qui part „ de sa personne, tout est parfait: rien qui ne soit accompagné de graces, qui ne soit ménagé comme il faut „ pour être séant, pour remuer & pour plaire. C'est par„ là que depuis longtems Roscius est arrivé à un tel „ point de réputation, que chacun dans sa profession, „ quand il y excelle, en est surnommé le Roscius." *Sæpe enim soleo audire Roscium, cum ita dicat, se adhuc reperire discipulum, quem quidem probaret, potuisse neminem: non quod non essent quidam probabiles, sed quia si aliquid modo esset vitii, id ferre ipse non posset. Itaque ut ad hanc similitudinem hujus histrionis, oratoriam laudem dirigamur, videtisne, quam nihil ab eo, nisi perfecte, nihil nisi summa venustate fiat? nihil nisi ita, ut deceat, & uti omnes moveat, atque delectet? Itaque hoc jam diu est consecutus, ut, in quo quisque artificio excelleret, is in suo genere Roscius diceretur.* J'avois dessein d'abord d'entrer ici dans quelque détail sur le sujet de ce célébre Comédien Romain; mais si cet Ouvrage ne s'étend pas trop, je donnerai à Roscius un Article exprès †. Ano.]

(21) *Cicero pro Archia Poëta* [P. 879. n. 8. de l'Edit. d'*Ernesti* Leipzig 1737].

(22) *Tatler* Vol. III. n. 167.

* *De Oratore* L. I. p. 174. n. 28. de l'Edit. d'*Ernesti*.

† On peut toujours consulter *Mémoir. de l'Acad. des Inscript.* &c. T. VI. p. 114. Edit. de Hollande, & *Hist. Littér. de France* T. I. Part. I. p. 92.

[*K*] *Les occasions où il a paru sur le Théatre.*] L'Auteur du *Tatler* continue de la maniére suivante: *L'angoisse dans laquelle il paroissoit, en examinant la circonstance du mouchoir dans Othello; les mouvemens d'amour que l'innocence des réponses de Desdemone excitoit en lui, exprimoit dans ses gestes une si grande varieté de passions qui se succédoient les unes aux autres, qu'il n'y avoit personne qui n'apprît à redouter son propre cœur, & qui ne dût être convaincu, que c'est y mettre le poignard, que de se livrer aux noirs accès de la jalousie* (23). Ce qu'il ajoute ensuite est une louange bien délicate de l'Action de Betterton: *Qui que ce soit qui lira cette admirable Scène en particulier, trouvera, à moins qu'il n'ait l'imagination aussi échauffée que l'avoit Shakespear, que le discours est sec, peu lié, entrecoupé: mais un Lecteur, qui a vu cette Scène représentée par Betterton, voit qu'il n'y a pas un mot à ajouter; un plus long discours auroit été peu naturel, impossible même, dans les circonstances où se trouvoit Othello.*

(23) *Tatler* ubi supra.

[*L*] *Betterton a été justement loué par un autre Ecrivain Anglois.*] C'est Mr. Rowe, qui dans l'*Epilogue* de l'*Amour payé d'Amour*, Piéce jouée pour le compte de Betterton (Voyez Remarque [*R*]), s'exprime de cette maniére: „ Si à présent on garde le silence sur son „ sujet, les Siécles à venir le célébreront, & il sera pour „ eux, ce que Roscius est pour nous (24)." Ce fut Mademoiselle Barry (qui joua ce jour-là pour obliger Mr. Betterton) qui prononça cet Epilogue. Il commence par une agréable allusion sur ce qu'elle & Mademoiselle Bracegirdle reparoissent encore une fois sur le Théatre, en faveur de leur ancien Ami, qu'elles conduisent entre elles deux à cette occasion. „ Comme un valeureux Guerrier, „ qui aprés s'être signalé dans les combats, s'est retiré „ par un principe de Religion dans la solitude, se sent „ ému & touché, lorsque par hazard les cris des femmes „ violées, des vierges captives viennent frapper ses o„ reilles, & reprenant les armes encore une fois, sort de „ sa retraite, & vole au secours des malheureux .... „ Ainsi nous, attirées par les liens de l'ancienne amitié, „ avons quitté nos tranquilles retraites &c (25)." Mr. Rowe parle de notre Acteur dans un autre endroit: „ Je „ ne puis quitter *Hamlet*, sans dire un mot de la ma„ niére avantageuse dont nous avons vu ce chef-d'œuvre „ de Shakespear paroitre sur le Théatre, par la beauté „ de l'Action de Mr. Betterton, qui en a fait le rôle. Un „ homme, qui quand il n'auroit d'autre bonne qualité, „ quoiqu'il en ait plusieurs autres, que celle d'exceller à „ cet égard, mériteroit toute l'estime des gens de Let„ tres. Personne ne connoit mieux le génie de Shakespear, „ & il l'a effectivement si bien étudié & le posséde si par„ faitement, que quel que ce soit de ses personnages qu'il „ fasse, il le fait comme si le rôle avoit été fait exprès „ pour lui, & que l'Auteur l'eût conçu précisément tel „ qu'il le fait (26)." Tous ceux qui excellent dans quelqu'un ou dans plusieurs des Beaux-Arts, respectent infiniment la mémoire de ceux qui se sont distingués dans quelqu'un. Mr. Betterton étoit un de ces caractères nobles. *Je dois avouer*, dit Mr. Rowe, *que je lui ai beaucoup d'obligation par rapport à ce qu'il y a de plus considérable dans cette Vie, que je donne au Public; la vénération qu'il* (Mr. Betterton) *avoit pour la mémoire de Shakespear, l'aiant engagé à faire un voyage dans le Comté de Warwick, dans le dessein de recueillir tout ce qu'il pourroit decouvrir sur un homme dont il vénéroit si fort la mémoire* (27). On doit certainement avoir obligation à notre Comédien, de la peine qu'il a prise à cet égard.

(24) *Vie de Betterton* p. 81. 82.

(25) Id. ib. [On s'est contenté de donner le sens des vers Anglois.]

(26) *Mémoires de la Vie de Guill. Shakespear* par N. Rowe, au devant de *la Vie & la Mort de Thomas Cromwel* de Shakespear; à la fin de la *Vie de Shakespear* (en Anglois).

(27) Id. ib.

[*M*] *Les éloges que lui a donnés Dryden.*] C'est à l'endroit où il parle de la manière dont Betterton avoit abrégé sa Tragédie, qui a pour titre, *Dom Sebastien Roi de Portugal*, qu'on avoit trouvée trop longue pour la représentation. Après avoir dit qu'on en a retranché plus de douze cens vers: *Ils ont été supprimés*, ajoute-t-il, *avec tant d'adresse par Mr. Betterton, aux soins & à l'excellente Action duquel je suis également redevable, que la liaison du discours & la suite de l'Histoire s'est très bien conservée* (28). Voilà une preuve de l'idée avantageuse que Dryden avoit du jugement de Betterton. Un fameux Satyrique, dans sa *Dispute des Poëtes pour le Laurier*, après avoir

(28) *The Dramatic Works of J. Dryden* p. 13 Vol. VI. Londres 1725. in-8.

fameux Comédien Booth, qu'on ne peut soupçonner de partialité dans le jugement qu'il portoit de Betterton, disoit ordinairement, qu'il le regardoit comme le plus grand Acteur qu'il y eût jamais eu [N]. Il a eu les prémiers rôles de nos plus fameuses Tragédies [O]. Ce fut lui qui fit le prémier celui d'Oedipe, dans la Pièce de ce nom par Dryden & Lee; & il le fit pendant neuf représentations consécutives, avec un applaudissement universel. Mais son talent ne se bornoit pas à la Tragédie; il ne réussissoit pas moins dans le Comique. Le prémier rôle qu'il joua dans ce genre, fut celui du Chevalier Jean Falstaff [P]. Il faisoit aussi le Libertin en perfection, & réussissoit très bien à faire des Personnages, qui étoient tout l'opposite du sien dans sa conduite ordinaire. Quel admirable talent ne doit-il pas avoir eu, pour avoir su se gêner au point de prendre un air & un ton qui lui étoient absolument étrangers! car il étoit d'une probité reconnue. On trouve assez de gens qui savent prendre les manières d'un honnête-homme; mais il y a peu d'honnêtes-gens qui sachent contrefaire les faquins. Betterton a beaucoup perfectionné le goût des Opéras Anglois, aiant engagé à y travailler le célèbre Musicien Henri Purcell. Comme ils excelloient chacun dans leur Art, & qu'ils travailloient aux mêmes Pièces, ils contractérent une amitié fort étroite; mais dans la suite ils se trouvérent engagés dans des intérêts opposés. Notre Comédien étoit sobre, modeste & affable; industrieux dans sa profession; & prenoit un grand plaisir à encourager le mérite par-tout où il le trouvoit, n'épargnant aucun soin pour animer & perfectionner un génie naissant. Il tenoit le prémier rang dans sa Troupe, & hors du Théatre il se distinguoit par la simplicité décente de ses habits. Il a composé, traduit, ou changé trois Pièces de Théatre [Q]. Les personnes de tout rang & de toute condition témoignérent leur estime pour lui, lorsqu'on représenta une Pièce pour son compte, quelques années après qu'il eut quitté le Théatre [R]. Quoiqu'il soit parvenu à un âge fort avancé, il n'a rien perdu de son talent, mais l'a conservé jusqu'à la fin de sa vie. Le dernier rôle qu'il fit, fut celui de Mélante dans la Tragédie intitulée *The Maid's Tragedy* *, sur le Théatre du Marché au Foin; & il fit dans cette occasion le personnage d'un jeune-homme, avec toute la vivacité & tout le feu possible [S]. Il mourut âgé de soixante-quinze ans, & fut enterré le Mardi 2 de Mai 1710, dans le Cloitre de l'Abbaye

* Je n'ai pas traduit ce titre dans l'Article de BEAUMONT. Peut-être pourroit-on le rendre par *L'Amante*.

avoir raillé Dryden, le Chevalier George Etheridge, Shadwell, Lee, Otway, Me. Behn &c. & avoir dit qu'Apollon leur a refusé la Couronne de Laurier à tous, continue à peu près en ces termes *: „ Apollon, fatigué de „ leurs ennuyeuses harangues, découvre enfin Betterton „ dans la foule . . . . . & jure par sa Lumière sacrée, „ qu'il ne cherchera plus d'autre tête à couronner. A la „ vue d'un Acteur qui va obtenir le Laurier, un murmure général s'éléva dans la Salle. Betterton, pour prouver qu'il en est digne, leur dit qu'il a fait des Comédies, aussi-bien que le plus habile; qu'il est la Merveille de son Siècle; qu'il a plus de mérite & de modestie, „ qu'aucun des faiseurs de Pièces de Théatre qui l'ont „ précédé, puisqu'il en a composé sans les faire imprimer." Ce morceau est tiré des *Mêlanges* de George Duc de Buckingham, p. 49. de la 2. Edition, Londres 1708. in-8.

* On a rendu le sens des vers Anglois.

[N] *Le plus grand Acteur qu'il y eût jamais eu.*] Quand Betterton mourut, Booth protesta qu'il auroit donné avec plaisir cinq-cens livres sterling, qu'il eût vécu encore un an; car alors, disoit-il, j'aurois appris quelque chose, au-lieu qu'à présent je ne puis rien apprendre. Booth disoit, que la prémière fois qu'il lui avoit vu représenter le Spectre à la répétition de *Hamlet*, l'air, le ton & l'action de Betterton l'avoient saisi d'une telle horreur, qu'il avoit été hors d'état pendant quelques momens de faire son rôle. Je suis redevable de cette remarque à Mr. Cross le Comédien, Elève de Booth, auquel il a entendu dire ces particularités.

[O] *Il a eu les prémiers rôles de nos plus fameuses Tragédies.*] Comme *Richard III*, *Hamlet* &c. (29). Ceux qui seront curieux de savoir les autres rôles où il s'est distingué, peuvent consulter sa Vie, que nous avons si souvent citée (30). Le Tatler en a indiqué finement quelques-uns. *Lorsqu'ils l'ont vu sur le Théatre* (Betterton), *ils ont eu pitié de* Marc-Antoine, *de* Hamlet, *de* Mithridate, *de* Théodore, *&* *de* Henri VIII. *Car on sait bien*, continue l'Auteur, *qu'il a été dans l'état de chacun de ces illustres personnages, pendant plusieurs heures de suite, & que dans tous les changemens de la scène il s'est conduit avec une dignité qui répondoit à l'élévation de son rang* (31).

(29) Le fameux *Richard Burbage* étoit le véritable modèle du personnage de *Richard III*, qu'il représentoit avec beaucoup d'applaudissement. Voyez *la Réponse à la Préface de Mr. Pope au devant de Shakespear, en forme de Lettre à un Ami*, p. 19. Londres 1729. Le célèbre *Jean Lowin* étoit de même le modele du personnage de *Henri VIII*, & c'étoit sur les remarques que le Chevalier Devenant avoit faites sur son action, qu'il avoit donné des directions à Betterton. On croit aussi que *Lowin* étoit le modele pour représenter *Hamlet*. *Idem, ut supra* p. 36.

(30) P. 174-176.

(31) *Le Babillard* T. I. p. 71. 72.

[P] *Le prémier rôle qu'il joua dans ce genre, fut celui du Chevalier Jean Falstaff.*] On m'a dit qu'il fut engagé à s'essayer pour le Comique, par le grand-père du Comte de Bradford d'aujourd'hui, & par divers autres Seigneurs, qui l'y sollicitérent. Quoiqu'il eût beaucoup de répugnance à représenter dans la Comédie, il fit cependant parfaitement bien, dès la prémière fois.

[Q] *Il a composé, traduit, ou changé trois Pièces de Théatre.*] I. *La Femme Juge*, Comédie. II. *Le Juge injuste*, ou *Appius & Virginie*, Tragédie, qui est originairement de Mr. Webster; mais Mr. Betterton y a fait de grands changemens. III. *La Veuve Amoureuse*, ou *la Femme Coquette*, Comédie représentée sur le Théatre Royal. Cette Pièce est tirée du *George Dandin* de Molière, perfectionné, & a toujours été fort bien reçue (32). L'Auteur que je cite ici, dit au même endroit „ que Mr. Betterton avoit tant de modestie, qu'il n'a voulut jamais „ permettre qu'on les imprimât pendant sa vie." Quoi qu'en dise cet Ecrivain, je ne crois pas qu'on trouve que la *Femme Coquette* Angloise soit le *George Dandin* de Molière perfectionné. Ce célèbre Comique étoit si admirable dans ce qu'il faisoit, que je ne crois pas qu'il soit possible de lui donner de nouvelles beautés dans une autre Langue. Mr. Betterton, conformément au génie du Théatre Anglois, a joint une autre intrigue (*la Veuve Amoureuse*) avec celle de *la Femme Coquette*: mais j'ignore si la prémière est de son invention, ou s'il l'a tirée de quelque autre Ecrivain.

(32) *Poetical Register or the Lives &c. of all the English Poets* Vol. I. p. 10. Londres 1721. in-8.

[R] *On représenta une Pièce pour son compte, quelques années après qu'il eut quitté le Théatre.*] C'est ce dont un de nos Ecrivains les plus spirituels a fait mention. „ Jeudi „ dernier (33) on joua, pour le compte de Mr. Betterton, „ la fameuse Comédie connue sous le titre de *l'Amour payé d'Amour*. Les Demoiselles Barry & Bracegirdle, „ excellentes Actrices, & Mr. Dogget, célèbre Acteur, „ y jouérent, quoiqu'elles ne soient pas à présent de la „ Troupe, non plus que lui. L'affluence des persones de „ distinction y fut si grande, que l'on n'avoit encore rien „ vu de semblable. Le Théatre même étoit rempli du „ plus beau monde, & la compagnie qui parut derrière le „ rideau, quand on l'eut ouvert, ne le cédoit point au „ reste. L'accueil extraordinaire que l'on a fait à cette „ Comédie, lorsqu'on l'a représentée pour le profit d'un „ si grand Acteur, est une bonne preuve que le goût des „ divertissemens honnêtes & des plaisirs raisonnables n'est „ pas entièrement perdu. Tous les rôles furent joués en „ perfection; & les loix de la bienséance y furent exactement observées. L'impertinente coutume d'ajouter „ aux paroles de l'Auteur, fut évitée avec soin; & pour „ tout dire en un mot, l'excellent Homme, pour qui la „ Fête se faisoit, eut lieu d'être content & des Comédiens „ & de l'Assemblée." Et un peu plus bas il dit: „ Tout „ le monde a témoigné de grands égards pour Mr. Betterton." Il finit avec sa politesse ordinaire: „ Son mérite nous engage à lui rendre encore, lorsque l'occasion s'en présentera, le même service qu'on lui rendit „ l'autre jour; & nous ne devons pas permettre qu'un „ homme qui nous instruit si bien par de feintes douleurs, nous soit enlevé par des souffrances réelles (34)." L'Epilogue, composé par Mr. Rowe & prononcé dans cette occasion, dont on a parlé dans la Remarque [L], finit d'une manière fort touchante. „ Que le souvenir des „ plaisirs qu'il vous a procurés, vous inspire de la reconnoissance, & vous engage à la mettre en état de finir „ ses jours en paix. Consacrez ici avec gloire le Cothurne de ce grand Homme." Il y a divers morceaux de cet Epilogue, qui sont d'un style fort gai. On voit par cette remarque, que les rares talens de Betterton ne l'avoient pas mis à couvert de la nécessité. Un Ecrivain nous apprend à ce sujet, „ que le Public lui témoigna „ une estime toute particulière, en faisant valoir cinq-„ cens livres sterling cette représentation, qui se faisoit „ pour son compte (35)."

(33) Au commencement d'Avril 1709.

(34) *Babillard* T. I. p. 72.

(35) *Poetical Register* Vol. I. p. 18.

[S] *Il fit le personnage d'un jeune-homme, avec toute la vivacité & tout le feu possible.*] J'ai appris que ce ne fut que huit jours avant sa mort, & qu'il joua son rôle avec tant de feu, qu'on a cru que cela avoit abrégé ses jours. Comme il étoit attaqué de la goute, il prit pour se soulager un brodequin à une de ses jambes, quoiqu'il fit un rôle comique. Voici de quelle manière un Ecrivain, cité ci-dessus, s'exprime sur sa mort. „ Mr. Betterton, âgé de soixante-quinze ans, & attaqué de la gravelle & „ de la goute, aiant employé des répercussifs, la goute „ remonta dans l'estomac, & termina sa vie en peu de „ jours (36)." Une autre fois qu'il avoit représenté *Hamlet*, c'étoit le 20 de Sept. 1709, & par conséquent environ sept mois avant sa mort, l'Auteur du *Babillard* s'exprime ainsi sur son sujet: „ Betterton, cet Acteur qui „ fut toujours admiré, s'est surpassé lui-même. Il faisoit „ le personnage d'un jeune-homme, & quoiqu'il ait déja „ près de soixante-dix ans, il a si bien joué son rôle, „ qu'on ne lui en auroit pas donné vingt-cinq. A sa voix, „ à ses gestes, à ses manières, ce n'étoit effectivement „ qu'un jeune-homme. Il en avoit tout le feu, toute la „ vivacité, toute l'audace. Ce sont-là de ces choses qui „ frap-

(36) *Vie de Betterton* p. 11.

baye de Westminster, avec beaucoup de décence. Le Chevalier Richard Steele honora sa mémoire par un beau *Tatler*, qu'il publia deux jours après son enterrement [T]. C'étoit la coutume du tems de Charles II. comme sous les régnes précédens, que les jeunes personnes de la Famille Royale représentassent, pour le divertissement du Roi & de la Cour, des Pièces Dramatiques dans la grande Salle de Whitehall, ornée pour cela de Machines & de belles Décorations. Les feues Reines Marie & Anne jouèrent dans une *Mascarade*, intitulée *Calisto*, ou *la Nymphe vertueuse* [V]. Mr. Betterton dressa ceux qui devoient jouer pour hommes, & il assista en qualité de Souffleur à la Pièce; & sa femme dressa les Dames: elle a même joui pendant plusieurs années d'une pension de cent livres sterling, que la Reine Anne lui avoit donnée, pour l'avoir formée à la déclamation. C'est elle aussi qui a beaucoup contribué à mettre Mlle. Barry en état de devenir une aussi célèbre Actrice qu'elle l'a été. Elle a survécu à son mari, dont elle n'a point eu d'enfans. Mais ni sa vertu, ni ses talens, n'ont pu la garantir de l'infortune; car elle fut réduite dans le plus triste état du monde, après la mort de Betterton [X]. Je suis redevable à Mr. Boman, du *Théatre Royal*, de toutes les circonstances rapportées dans cet Article, qui ne sont point tirées des Livres, ou dont je ne cite point d'Auteur.

(37) *Babillard* T. II. p. 432-436.

„ frappent & qui entraînent toujours (37)." Betterton, aussi-bien que Walker, semble avoir conservé son feu jusqu'à la fin.

[T] *Le Chevalier Richard Steele honora sa mémoire par un beau Tatler.*] Je le considère, en quelque façon, comme l'Oraison funèbre que Cicéron fit de son ami Roscius. „ Aiant appris, *dit cet excellent Ecrivain*, que le fameux „ Acteur Mr. Betterton devoit être enterré ce soir, dans „ le Cloître proche de l'Abbaye de Westminster, j'ai formé le dessein de m'y aller promener, & de voir rendre „ les derniers devoirs à un homme que j'ai toujours admiré . . . . . Comme il n'y a rien qui affecte davantage le petit peuple, que de voir des exécutions publiques, il n'y a rien qui touche plus les gens de Lettres, „ & ceux qui ont quelque éducation, que de voir les obsèques de ceux qui ont excellé dans quelque Art ou „ Science . . . . . Mr. Betterton exprimoit avec tant de „ grace & de force l'endroit d'*Othello* où il parle de la „ manière de gagner le cœur de sa Maitresse, qu'en me „ promenant dans le Cloître, je pensois à lui avec la même sensibilité, que j'aurois eue pour une personne qui „ auroit fait pendant sa vie ce que je lui ai vu représenter. L'obscurité du lieu, & les flambeaux qui marchent „ devant le Convoi, contribuèrent à me rendre rêveur & „ mélancholique: je me sentis vivement affligé, qu'il y „ eût quelque différence entre Brutus & Cassius, & que „ ses talens n'aient pu le garantir du tombeau." La réflexion suivante est belle: „ Comme je regarde toutes „ les distinctions qu'il y a entre les hommes, comme des „ distinctions de Théatre, cela m'a fait faire des réflexions sur le néant de toute perfection & de toute grandeur humaine en général; & je n'ai pu m'empêcher de „ voir avec douleur, que tant d'illustres personnages, qui „ sont dans le voisinage du petit coin de terre où l'on a „ mis mon ancien Ami, sont retournés en poudre comme lui, & qu'il n'y a dans le tombeau aucune différence entre le Monarque réel & le Monarque imaginaire „ (38)."

(38) *Tatler* Vol. III. n. 157.

[V] *Une Mascarade intitulée* Calisto, *ou* la Nymphe vertueuse.] Mr. Langbaine fait mention de cette Mascarade. Il dit qu'elle fut jouée souvent à la Cour par des personnes de la première qualité, avec un Prologue & des Airs entre les Actes. C'est Mr. Crown qui en est l'Auteur. Elle a été imprimée en 1675, & dédiée à Son Altesse Royale la Princesse Marie (depuis Reine). Cette Pièce fut faite par ordre de la Reine Catherine, femme de Charles II. & représentée environ trente fois. Il y eut toujours une affluence extraordinaire de personnes du prémier rang, & la Famille Royale l'honora souvent de sa présence (39).

(39) Langbaine *Account of the English Dramatic Poets* p. 92. Londres 1691. in-8.

[X] *Elle fut réduite dans le plus triste état du monde, après la mort de Betterton.*] Elle tomba dans la disette, & perdit l'esprit. Mr. Steele fait la description de son malheur, d'une manière très touchante. „ Ce que je viens „ de dire de Mr. Betterton, pour lequel, depuis que „ j'ai été en état de connoitre quelque chose, j'ai eu „ beaucoup d'estime & de reconnoissance par rapport au „ plaisir qu'il m'a procuré; ce que je viens de dire, dis-„ je, ne peut lui faire aucun bien. Mais peut-être qu'il „ sera utile à sa veuve infortunée, qu'on sache qu'il n'a „ jamais représenté de Scène aussi touchante, que celle „ qu'offre l'état où il a laissé ses affaires. Après avoir „ passé 40 ans avec lui dans la plus grande union, sa „ femme a langui longtems, desséchant de chagrin de voir „ le déclin de sa santé & de sa petite fortune; & insensiblement sa santé à elle, & sa Raison, ont aussi décliné „ (40)." Ce qui suit est bien touchant. „ La mort de „ son mari, *continue-t-il*, jointe à son âge & à ses infirmités, l'auroit certainement mise au tombeau; mais „ l'excès de son malheur a été en quelque façon sa ressource, puisqu'elle est privée de sa Raison (41)."

(40) *Tatler* Vol. III. n. 167.

(41) Id. ib.

(a) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1028. Edit. de 1721.

(b) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. col. 52.

(c) Id. ibid. col. 108. & *Ath. Oxon.* ubi supra.

BETTS (JEAN) célèbre Médecin, étoit fils d'Edouard Betts & de Dorothée fille de Jean Venables de Rapley dans le Comté de Hamp. Il nâquit à Winchester, où il fit ses prémières études dans l'Ecole du Lieu; & au mois de Février 1642, il fut élu Ecolier du Collège de *Corpus Christi* à Oxford (*a*). Il prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 9 de Février 1646 (*b*); mais aiant été chassé par les Visiteurs du Parlement en 1648, il s'attacha à la Médecine, & se fit recevoir Docteur le 11 d'Avril 1654 (*c*). Il devint un des Médecins les plus recherchés à Londres, principalement parmi ceux de la Religion Romaine, qu'il professoit lui-même aussi. Dans la suite il fut fait Médecin ordinaire de Charles II. Le Chevalier Hans Sloane, actuellement Président du Collège des Médecins & de la Société Royale, qui l'a très bien connu, nous a appris que c'étoit un parfaitement honnête-homme, & extrêmement charitable. Nous ne savons rien de certain sur le tems de sa mort. Il a fait quelques Ouvrages de Médecine [A].

[A] *Il a fait quelques Ouvrages de Médecine.*] *De Ortu & Natura Sanguinis.* De l'origine & de la nature du Sang. Londres 1699 in-8. On a joint ensuite à ce Traité un autre Traité, de l'accord de la Médecine & de la Physique, *Medicina cum Philosophia naturali consensus.* Londres 1692 in-8. Lorsque la prémière Edition de son Traité *de Ortu & Natura Sanguinis* eut paru, un Médecin nommé George Thomson le critiqua dans un Ouvrage intitulé, *Véritable manière de conserver le sang en bon état* &c. Le Docteur Betts a aussi publié, *Anatomia Thomæ Parri annum centesimum quinquagesimum secundum & novem menses agentis, cum clarissimi Viri Gulielmi Harvæi aliorumque adstantium Medicorum Regiorum observationibus.* „ Anatomie du Corps de Thomas Parr, mort à l'âge de cent-„ cinquante-deux ans & neuf mois, avec les Observations „ du célèbre Harvée, & des autres Médecins du Roi, qui „ ont été présens.

BEVERIDGE (GUILLAUME), savant Théologien & Evêque Anglois à la fin du XVII. & au commencement du XVIII. Siècle, étoit né en 1638. Il fit ses études dans le Collège de S. Jean à Cambridge, où il se distingua de bonne heure par l'étendue de son savoir, & principalement par la connoissance des Langues Orientales; ensorte qu'à l'âge de dix-huit ans, il fit un Traité de l'Utilité & de l'Excellence des Langues Orientales, & sur-tout de l'Hébreu, du Chaldaïque, du Syriaque, de l'Arabe, & du Samaritain, avec une Grammaire Syriaque, & il le publia à l'âge de vingt ans, sous ce titre: *De Linguarum Orientalium, præsertim Hebraïcæ, Chaldaïcæ, Syriacæ, Arabicæ, & Samaritanæ, præstantia & usu, cum Grammatica Syriaca, tribus libris tradita, per G. Beveridgium.* Londres 1658 in-8. Ce fut aussi dans sa jeunesse (*a*), lorsqu'il se préparoit à prendre les Ordres sacrés, qu'il composa ses *Pensées secrettes sur la Religion, en douze Articles, avec des Résolutions pratiques, qui en sont tirées* [A], dont la dixième Edition a paru à Londres en 1728 in-8. Mais ses *Pensées secrettes sur*

(a) Il avoit environ 21 ou 24 ans.

[A] *Pensées secrettes sur la Religion &c.*] L'Editeur observe dans sa Préface, qu'après un aussi grand nom que celui de l'Evêque Beveridge, qui paroit dans le titre, il seroit également inutile & impossible d'entreprendre un plus ample éloge de cet Ouvrage; & que s'il y a quelque chose qui puisse augmenter l'estime qu'on en doit faire, après

que

* Newcourt's Repertorium Eccl. Parochial. Londinense Vol. II. p. 23. & 164.

sur la Vie Chrétienne, ou Directions nécessaires pour son commencement & ses progrès sur la Terre, afin de parvenir à sa perfection dans la Vie éternelle [B], ont été composées dans un âge plus mûr: la sixième Edition en a paru à Londres en 1728, in-8. Le 4 de Janvier 1660, il fut fait Vicaire de Yealing dans la Province de Middlesex *. En 1662 il publia à Londres in-4. ses *Institutionum Chronologicarum* li-

que l'on est instruit du nom de l'Auteur, c'est une lecture attentive, & un usage assidu. Que ceux qui le liront avec le même esprit de candeur, que ce *Grand-Homme* apportoit à la lecture des Ouvrages des autres, & avec le même esprit de piété, avec lequel il composoit les siens, y trouveront des marques si frappantes du *grand génie* de l'Auteur, & éprouveront si sensiblement l'influence qu'il aura sur leur cœur, que cela seul sera capable de le leur faire estimer beaucoup plus, que des éloges étrangers (1). Mais malheureusement, ceux qui ont le plus de besoin d'être instruits & corrigés, sont ceux qui ont le moins de goût pour les Livres de cet ordre, & qui y prennent le moins de plaisir. Leurs yeux sont éblouïs par les brillantes apparences des Objets des sens, & leurs cœurs asservis aux Oeuvres des ténèbres; tellement que les rayons de la lumière céleste leur blessent la vue & leur font de la peine. Chaque Article de Foi contredit leurs Principes, & chaque Précepte leur reproche leur déréglement. Ainsi pour écarter ces reproches secrets, ces pensées qui les accusent, que la lecture des Traités de cet ordre excite naturellement, ils s'en moquent & les méprisent comme des Ouvrages plats & insipides, qui ne méritent pas l'attention des gens qui ont du goût & de l'esprit : *trop éclairés pour être dirigés par la règle de la Parole de Dieu, & trop opiniâtres pour se laisser persuader de marcher dans un autre chemin, que celui que le Diable a frayé pour eux*, le chemin qui mène à la perdition (2). Mais l'Editeur dit, que ces gens-là feront bien de considérer, avant que d'être entièrement aveuglés par l'illusion, que ce n'est pas à aucun défaut de ces sortes d'Ouvrages, qu'ils doivent s'en prendre; mais à la corruption de leur esprit & à la dépravation de leur cœur, qui ternit la beauté de la Vérité, la couvre de nuages, & en empêche les influences; de la même manière, qu'un palais gâté a du dégoût pour les mets les plus exquis, & qu'un mauvais estomac tourne les meilleurs alimens en poison. Il faut donc qu'ils se dépouillent de leurs préjugés & de leurs passions, avant que de pouvoir se flatter de retirer quelque utilité de cet Ouvrage, ou d'autres semblables, destinés à avancer la Piété & la Religion (3). Après avoir ainsi préparé à la lecture de l'Ouvrage, l'Editeur remarque, que pour en donner une juste idée & rendre en même tems justice à l'Auteur, il ne sera pas inutile de dire quelque chose sur ces deux articles; & d'avertir le Lecteur, que l'Evêque a composé cet Ouvrage dans sa jeunesse, lorsqu'il se préparoit à prendre les Ordres sacrés. Et que quoique peut-être il ne soit pas aussi exact, & aussi fini, qu'il l'auroit été si l'Auteur y eût mis la dernière main & l'eût destiné à l'impression, cependant on se flatte qu'un Lecteur judicieux ne laissera pas d'y trouver des beautés & des graces, qu'on rencontre rarement même dans les Ouvrages les plus travaillés & les plus finis : qu'il en est comme d'une pierre précieuse de grand prix, qui quoique brute, n'en vaut pas moins, & surpasse même celles que l'Art a polies, par son éclat & son prix naturel (4). Que pour ce qui est du but que l'Auteur s'est proposé dans cet Ouvrage, le titre l'indique suffisamment. Il considéroit, que la Vérité dans la Doctrine, & la Pureté de la vie, étoient deux choses absolument nécessaires pour bien remplir le Ministère, auquel il avoit l'honneur & l'avantage d'être admis. Il savoit combien l'exemple a de pouvoir, & qu'il fait plus d'impression que les leçons; & il avoit grand soin avec l'Apôtre, *d'affermir sa Vocation & son Election, de peur qu'après avoir prêché aux autres, il ne fût lui-même rejetté.* Ainsi dans le dessein *de se sauver lui-même & ceux qui l'écouteroient*, & pour *faire servir* également *sa doctrine & ses mœurs à l'avancement de la gloire de Dieu & du Salut des hommes*, il dressa ces *Articles*, pour fixer ses Principes de Foi, & en tira les *Resolutions* pour servir de règles à sa conduite (5). „ Que ne pouvoit pas se promettre l'Eglise, *continue l'Editeur*, de fondemens si solides? de *Principes* posés avec tant de savoir & de jugement? & de *Resolutions* formées sur les règles les plus exactes de la Piété & de la Religion? Quelles glorieuses espérances n'étoit-on pas en droit de concevoir pour la réformation de la foi & des mœurs, si corrompues dans ce tems-là? Et effectivement ce Grand-Homme a fait plus que remplir les espérances extraordinaires, que les preuves qu'il avoit donnés de si bonne heure de son savoir & de sa piété, avoient fait concevoir de lui." Ses *Pensées sur la Religion* sont énoncées en douze Articles. I. Je crois qu'il y a un seul Dieu, l'Etre des Etres (6). II. Que ce Dieu m'a révélé dans les saintes Ecritures, tout ce que je dois *croire & faire*, tant pour sa gloire que pour mon salut (7). III. Que comme il y a un seul Dieu, ce Dieu subsiste en trois Personnes, Père, Fils & S. Esprit (8). IV. Que j'ai été conçu en péché, que je suis né en iniquité, & que j'ai continué depuis à être pécheur & corrompu (9). V. Que le Fils de Dieu s'est fait fils de l'homme, afin que moi, qui suis fils de l'homme, je devinsse fils de Dieu (10). VI. Que Jésus-Christ a été parfaitement saint & est mort pour le péché, afin que je pusse mourir au péché & vivre à la justice (11). VII. Que Jésus-Christ est sorti du tombeau, afin que je sortisse du tombeau du péché; qu'il est monté au Ciel, pour que je puisse y aller à lui (12). VIII. Que je suis justifié uniquement par le mérite de Jésus-Christ, qui m'est imputé; & que le S. Esprit seul, en habitant en moi, me sanctifie (13). IX. Que Dieu a fait deux Alliances avec l'Homme, l'Alliance des Oeuvres faite avec le prémier Adam, & l'Alliance de Grace faite par le second Adam (14). X. Que Dieu a scellé l'Alliance de Grace qu'il a traitée avec nous, par un double sceau, le Baptême & la Ste. Cène (15). XI. Qu'après une courte séparation, mon Ame & mon Corps seront réunis ensemble pour comparoitre devant le tribunal de Christ, afin d'y recevoir un Arrêt conforme à mes œuvres (16). XII. Qu'il y a deux autres Mondes outre celui-ci, un Monde de Misère pour les pécheurs impénitens, & un Monde de Gloire pour les Fidèles (17). Viennent ensuite ses *Resolutions*, fondées sur ces Principes, & principalement de faire de la Parole de Dieu l'unique règle de sa conduite; & que comme il n'est pas capable de rien penser ou de rien faire de bon, sans le secours de la Grace, il ne veut aussi prétendre à aucun mérite devant Dieu, par tout ce qu'il peut faire pour sa gloire, & pour son service (18). On trouve ensuite ses *Resolutions* par rapport à sa *Conduite en général*, à ses *Pensées*, à ses *Passions*, à ses *Paroles*, à ses *Actions*, à ses diverses *Rélations*, & à l'usage de ses *Talens*. Ce Traité, avec ses *Pensées secrettes sur la Vie Chrétienne*, a été traduit en François & imprimé à Amsterdam en 1731 en 2 Voll. in-12. sous ce titre : *Pensées secrettes, divisées en deux Parties. Première Partie, Reflexions sur la Religion, avec des Résolutions pratiques qui en sont tirées : Reflexions sur la Vie Chrétienne. Par Guillaume Beveridge, Docteur en Théologie, Evêque de S. Asaph, traduit de l'Anglois sur l'onzième Edition.* Les Auteurs de la *Bibliothèque Raisonnée* disent (19), dans l'Extrait qu'ils donnent de cette Traduction, qu'on fait tant d'estime de cet Ouvrage en Angleterre, qu'il y a tout lieu de présumer que le succès n'en sera pas moins heureux parmi les Etrangers; qu'on peut hardiment le mettre au nombre des meilleurs Livres, que l'on puisse avoir pour l'instruction & pour la Morale. Que l'Auteur fut lui-même un des plus honnêtes hommes & des meilleurs Chrétiens de son tems: qu'il y a longtems que son Erudition s'est fait connoitre au dehors du Royaume par le moyen de quelques Ouvrages publiés en Latin, sous le nom de *Beveregius*; mais qu'il n'y avoit guères que les Anglois qui sussent quelle étoit sa Vertu. Que l'Ouvrage, que l'on donne à présent en François, a donc tout ce qui doit rendre le plus recommandables les Ecrits du même ordre, c'est à dire que l'Auteur n'y enseigne aux autres, que ce qu'il pratiqua lui-même.

[B] *Pensées secrettes sur la Vie Chrétienne.*] L'Editeur dit dans sa Préface, que l'accueil favorable qu'on a fait aux autres Ouvrages de l'*incomparable* Auteur, & sur-tout à ses *Pensées secrettes*, composées dans sa jeunesse, a encouragé à publier un autre Volume de ses *Pensées*, sur des sujets très importans par rapport à la *Vie Chrétienne* dans ses divers états, composées lorsque l'âge & l'expérience acquise dans l'exercice du Ministère lui eurent appris, de quelles directions un vrai Disciple de Jésus-Christ a besoin pour fournir heureusement *la Course qui lui est proposée*. Que comme cet *excellent* Evêque semble s'être proposé dans ses *Pensées secrettes* & dans les *Resolutions* qui les accompagnent, de se fixer dans ses Principes, & de se régler lui-même, pour devenir un imitateur de Jésus-Christ, & un digne Ministre de l'Evangile; il exécute le même *pieux dessein* dans celles-ci, qui sont plus pour le *Public*, en faveur des autres, & qu'il remplit le Ministère sacré pour lequel il se préparoit par les prémières. „ En effet, *dit l'Editeur*, comme ses grands & continuels travaux, auxquels il y en a peu de comparables, eurent pour but le salut des ames; & comme la piété, qui règne dans tous ses Ecrits, sa manière de raisonner & de persuader simple, claire, naturelle & solide, sont très propres à cette fin, pour ne rien dire des autres travaux de son Ministère, pendant qu'il vivoit; aussi ont-ils été alors & depuis, couronnés d'un très heureux succès; & c'est l'objet des vœux & des prières de tous les gens de bien, qu'ils puissent continuer à avoir le même succès jusqu'à la fin du Monde, & contribuer tous les jours à notre sanctification & à notre salut." Le Traité contient des *Pensées sur l'Education des Enfans, la Connoissance de Dieu, & le Mystère de la Trinité.* Sous ce chef, il soutient, qu'il est impossible d'avoir une véritable piété sans la connoissance de Dieu, connoissance que l'on ne peut avoir véritablement que par les lumières de la Révélation, qui seules nous découvrent ce mystère (20). On trouve aussi dans cet Ouvrage des *Pensées* sur les *Richesses de ce Monde, le Renoncement à soi même, la Porte étroite, l'Imitation de Jesus-Christ, la Vocation & l'Election, l'Apparition de Jésus-Christ le Soleil de Justice, ou la Vision beatifique.* Sur le *Renoncement à soi même* il remarque (21), qu'il n'est pas aussi aisé d'être Chrétien, que quelques personnes se l'imaginent; mais qu'il faut pour cela *renoncer* à sa *Raison* sur les choses de *Revelation*, qui *nous surpassent*; à sa Volonté, pour la soumettre à celle de Dieu; à ses Attachemens & à ses Biens, quand ils se trouvent en opposition avec son devoir.

(1) Préface p. 3. 4.
(2) Ibid. p. 4. 5.
(3) Idem p. 5. 6.
(4) Ibid. p. 2. 7.
(5) Ibid. p. 7. 8.
(6) Pag. 2. & suiv. de la 10. Edit. Londres 1718.
(7) Pag. 14. & suiv.
(8) Pag. 52. & suiv.
(9) Pag. 55. & suiv.
(10) P. 52. & suiv.
(11) P. 61. & suiv.
(12) P. 72. & suiv.
(13) P. 77. & suiv.
(14) P. 22. &c.
(15) P. 112. &c.
(16) P. 127. &c.
(17) P. 145. &c.
(18) Pag. 156—158. &c.
(19) T. V. Part II. Art. 18. p. 461.
(20) P. 52. 53. de la 6. Edit. Londres 1718.
(21) Pag. 129. 130.

libri duo, una cum totidem Arithmetices Chronologicæ libellis: per Gulielmum Beveregium A. M. [C], dont
(b) P. 125-126. la troisiéme Edition a paru à Londres en 1721 in-8. Mr. Edouard Sherburne, dans l'*Appendix* (b) de sa Traduction de la *Sphère de Marcus Manilius*, imprimée à Londres en 1675 in-folio, parle de la Chronologie de notre Auteur en ces termes : „ Il faut ajouter ici aux noms qui font honneur à ce Catalogue, le savant Mr. Guillaume Beveridge, ci-devant du Collège de S. Jean à Cambridge, qui „ nous a donné un excellent Traité d'*Institutions Chronologiques*, en deux Livres ; Ouvrage d'un „ grand usage, pour ceux qui étudient l'Astronomie." En l'année 1672 il publia à Oxford, en deux Volumes in-folio, Συνόδικον, *sive Pandectæ Canonum SS. Apostolorum & Conciliorum ab Ecclesia Græca receptorum, nec non Canonicarum SS. Patrum Epistolarum, una cum Scholiis Antiquorum singulis annexis, & scriptis aliis huc spectantibus, quorum plurima e Bibliothecæ Bodleianæ aliorumque MSS. Codicibus nunc primum edita: reliqua cum iisdem MSS. summâ fide & diligentiâ collata. Totum Opus in duos Tomos divisum Gulielmus Beveregius Ecclesiæ Anglicanæ Presbyter recensuit, Prolegomenis munivit, & Annotationibus auxit.* C'est-à-dire : „ Recueil des Canons des Saints Apôtres & des Conciles reçus par l'Eglise Grecque, & des Epitres Canoniques des Saints Péres, avec les Scholies des Anciens, & d'autres Pièces „ qui y ont du rapport, dont plusieurs paroissent pour la prémière fois sur les Manuscrits de la Bibliothèque Bodleienne & d'autres Bibliothéques, & les autres ont été soigneusement & fidélement „ collationnés sur ces Manuscrits. Le tout divisé en deux Tomes & revu par Guillaume Beveridge, „ Prêtre de l'Eglise Anglicane, qui y a ajouté des Prolégomènes & des Notes." Cet Ouvrage est dédié par le Libraire Robert Scott au Docteur Gilbert Sheldon, Archevêque de Cantorbéry. Mr.
* Tom. II. Part. 2. p. 351. Baillet, dans ses *Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs* *, nous dit que les Notes de notre Auteur sur ces Canons sont excellentes. Et l'Evêque Burnet dans la Lettre de *Polybistor à*
† P. 124. *Basile* †, jointe à ses *Observations sur le prémier & le second des Canons attribués communément aux Apôtres*, imprimées à Glascow en 1673 in-12. dit, que comme il faisoit copier ces Observations pour un Ami, „ il lui étoit tombé entre les mains un des meilleurs Ouvrages que le Siècle ait produits, la *Synopsis* „ *Canonum* de *Beveridge*. Je parcourus promptement, *dit-il*, ce savant Ouvrage, pour en tirer ce qui „ pouvoit contribuer à perfectionner le mien, ce qui a été très considérable." En 1678 il publia à Londres in-4. son *Codex Canonum Ecclesiæ Primitivæ vindicatus ac illustratus* [D] : „ Recueil des Canons

[C] *Institutionum Chronologicarum Libri duo &c.*] L'Auteur fait voir dans sa Préface, les grands avantages que le Genre-humain retire de l'invention admirable de l'Ecriture, & l'usage de la Chronologie, dont il tâche de donner un Systême abrégé dans son Livre. Il dit, que lorsqu'il a jetté les yeux sur Scaliger, Petau & les autres qui ont traité ce sujet, il a trouvé qu'ils ont embarrassé cette belle Science de tant de questions difficiles, qu'ils l'ont chargée de tant de points embrouillés, & de tant de conjectures incertaines, & cela encore sans observer aucun ordre, ou en suivant une méthode fort obscure, qu'il n'y a personne qui puisse apprendre cette Science, quoiqu'une des plus aisées, qu'avec beaucoup de peine, & en y employant beaucoup de tems. Qu'il a donc cru qu'il ne seroit ni superflu ni inutile de faire un Systême clair & aisé de cette Science, débarassé de toutes ces questions obscures & embrouillées. *Quum enim in Scaligerum, Petavium, aliosque, qui res Chronologicæ operam dederunt, oculos conjecissem, inclytam hanc artem ab iis tot intricatis obvolutam quæstionibus, tot spinosis laceratam controversiis, tot incertis refertam commentis, tam denique nullâ vel obscurâ saltem methodo traditam animadverti, ut quisplam non sine summâ difficultate, maximoque temporis dispendio, unicam hanc artem, eamque e facillimis, edisceat. Quapropter me nec actum nec nugas acturum confisus sum, si jacram hanc artem perplexis omnibus controversiis tricisque contortis exutam nudè proponerem, atque instituerem.* Son but en composant ses *Institutions* a été uniquement d'y donner ce qui est nécessaire pour distinguer les tems, & il se flatte qu'il ne manque rien dans ce Traité, de ce qui se peut trouver dans les autres Ouvrages qui ont paru sur cette matière ; que même on y trouvera des choses qu'on chercheroit inutilement ailleurs, parce qu'il a suivi pour ses calculs Chronologiques une méthode différente de celle des autres Ecrivains, les aiant fait par les régles de l'Arithmétique. A quoi il a été déterminé par les erreurs qu'il a trouvées dans les Tables Chronologiques. Erreurs non seulement d'impression, mais aussi commises par les Auteurs mêmes, comme il en pourroit produire des preuves, tirées des plus célèbres Ecrivains. *In quibus quidem concinnandis hoc unicum mihi propositum fuit, ut quecunque temporibus distinguendis necessariò requirantur, eaque sola traderem. Et quidem inani spe diu flagravi, si quisplam quod in quovis hucusque edito tractatu arti Chronologicæ prorsus requisitum extat, in hoc tractatulo desideretur. In quo nihilominus multa, eademque scitu dignissima reperies, quæ alibi frustra quæres. Ipse enim in computis plerisque Chronologicis perficiendis alias atque alii methodos institui, faciliores nimirum & per Arithmetices solius præcepta procedentes. Mecum enim recolens, quot & quantis erratis, iisque non τυπογραφικοῖς tantum, sed & αὐτογραφικοῖς (ut ita loquar) obnoxiæ sunt tabulæ Chronologicæ (quod si libitum vel necessarium fuerit, quamplurimis ex iis etiam quæ optimè de republicâ Chronologicâ meruerunt productis exemplis demonstrare poteram) neglectis tabulis, universa postulata Chronologica per Arithmeticæ solius regulas soluta dedi.* Dans le *prémier* Livre il traite de la Nature & des Parties de la Chronologie; du Tems; des Heures, des Minutes & Secondes; des Heures; des Jours; des Semaines; des Mois; de l'Année Céleste; de l'Année Julienne, Grégorienne, Egyptienne, Ethiopienne, Persane, Syrienne & Grecque; de l'Année Astronomique, Civile & Solaire des Juifs; de l'Année des Arabes. Dans le *second* Livre, il traite des Syzygies ou Mois Lunaires, & des Eclipses, des Equinoxes & des Solstices; du Cycle du Soleil & de la Lettre Dominicale, du Cycle de la Lune & du Nombre d'Or; de l'Indiction; de l'Epacte; du Cycle de Méton & de Callippe; de la Période Dionysienne & Julienne; de l'Ere Chrétienne & de Dioclétien; des Années du Monde, ou du Comput des Grecs; de l'Ere Judaïque; de l'Epoque de la prise de Troye, de la fondation de Rome, & de celle d'Antioche; des Olympiades, & des Jeux Capitolins; des Années Juliennes, de l'Ere d'Espagne, & de la Victoire d'Actium; des Eres de Nabonassar, de Philippe, & de Yezdegird le dernier Roi de Perse; de l'Hégire ou Ere Mahométane. Dans l'Appendix il nous a donné les noms des Mois Hébreux, Syriens, Persans, Ethiopiens & Arabes, dans les caractères mêmes de ces Langues, & autres choses pareilles. Dans la Préface de l'*Arithmétique Chronologique* il observe, que l'Arithmétique a tant de liaison avec la Chronologie, qu'il est impossible de lire avec fruit, sans perdre beaucoup de tems, aucun Livre de Chronologie, à moins qu'on ne posséde du moins les principes de l'Arithmétique, puisqu'on ne peut sans la science du Calcul ni entendre aucune proposition, ni résoudre aucune question, ni décider aucun point de Chronologie. *Tantam Arithmetica cum Chronologia affinitatem, tamque necessarium ad eum respectum habet, ut nemo sine summâ temporis jacturâ libros vel evolvat Chronologicos, priusquam elementa saltem Arithmeticæ imbiberit. Enimverò nullum theorema Chronologicum intelligi, nullum quæsitum inveniri, nullum problema deprehendi, nulla controversia dirimi, nullus denique calculus administrari potest, sine variis numerorum inter sese compositionibus, quam Arithmeticam vulgò nuncupamus.* Dans cette vue notre Auteur a donné un petit Systême d'Arithmétique, autant qu'il est nécessaire pour entendre pleinement la Chronologie; & après avoir divisé l'Arithmétique en deux parties, qu'il appelle *Caracteristique* & *Pratique*, il traite au long de la prémière, qui n'avoit été touchée par aucun Ecrivain; & il a travaillé avec tant de soin à l'éclaircir, qu'il dit qu'il n'y a point de caractères dans les Livres imprimés, dans les Manuscrits, ou dans les Inscriptions, qu'on ne puisse facilement entendre à la faveur de ce qu'il a dit sur ce sujet. Il avoue à la vérité, que les nombres étoient quelquefois exprimés chez les anciens Romains par d'autres caractères que ceux qu'il a donnés; mais il observe, que ce n'étoient pas proprement les caractères de leurs nombres, mais plutôt les mots numériques abrégés, comme cela paroit par quelques exemples qu'il rapporte. Il nous apprend aussi, qu'on exprimoit non seulement les mots numériques, mais mille autres, par des caractères, qui furent inventés d'abord par M. Tullius Tyro Affranchi de Cicéron, ainsi que nous l'apprend Eusèbe dans sa *Chronique* sous l'an MMXII, & Isidore, qui remarque que Tertius Pessanius Philargyrus, & Aquila Affranchi de Mécène, en ajoutérent ensuite d'autres. On prétend qu'Annæus Sénèque en inventa d'autres, & on appelloit *Notaires* (*Notarii*) ceux qui écrivoient en ces caractères les Harangues qui se prononçoient dans la Place publique. Janus Gruter a publié de ces *Notes* ou Caractères, à la fin de ses Inscriptions. Notre Auteur a donné les *Caractères*, proprement ainsi nommés, & qui étoient en usage dans la Langue Latine, & dans toutes les autres Langues connues. Dans le *prémier* Livre il traite de la définition & de la division de l'Arithmétique; des Caractères Arithmétiques en général; des Caractères Arithmétiques vulgaires, Indiens, Romains, Hébreux, Samaritains, Grecs, Syriens, Arabes & Ethiopiens. Dans le *second* Livre il traite de l'Addition, de la Soustraction, de la Multiplication, de la Division, de la Réduction, & de la Règle de proportion; à quoi il a joint une *Exercitation* Arithmétique.

[D] *Codex Canonum Ecclesiæ Primitivæ vindicatus ac illustra-*

„ nons de la Primitive Eglise justifié & illustré," dédié au Docteur Guillaume Sancroft Archevêque de Cantorbery. Le 22 de Novembre 1672, le Maire & les Aldermans de Londres le nommerent Recteur de la Paroisse de S. Pierre Cornhill de Londres [E] (c). Le 22 de Décembre 1674 il fut fait Prébendier de S. Paul (d), le 3 de Novembre 1681 Archidiacre de Colchester (e), & le 5 de Novembre 1684 il fut installé Prébendier de Cantorbery en la place du Docteur du Moulin (f). Le 20 de Novembre 1689 il precha en Latin, en présence de la Convocation de la Province de Cantorbéry, sur 1 Corinth. II. 16. Le Dr. Thomas Kenn, Evêque de Bath & Wells, aiant été privé de son Evêché, parce qu'il refusa en 1691 de prêter le serment de fidélité à Guillaume & à Marie, ces Princes offrirent ce Siége à Mr. Beveridge, qui, quoiqu'il fût leur Chapelain, le refusa (g). A cette occasion il parut à Londres en 1691 in-4., avec une Permission du 29 de Mai, une Brochure intitulée: *Defense du Droit que Leurs Majestés ont de remplir les Siéges des déposés; dans une Lettre écrite de la Campagne, à l'occasion du refus que le Docteur B.....ge a fait de l'Evêché de Bath & Wells.* Le 16 de Juillet 1704 il fut sacré Eveque de S. Asaph (h), & il en remplit les devoirs d'une manière exemplaire [F]. En 1704 il publia a Londres son *Exposition du Catéchisme de l'Eglise Anglicane, pour l'usage du Diocèse de Saint Asaph.* Il composa aussi un Traité, intitulé: *La grande Nécessité & les Avantages des Prieres publiques & de la frequente Communion; Ouvrage destiné à faire revivre la Piété primitive; avec des Meditations, des Ejaculations, & des Prières pour la Communion*, imprimé à Londres in-12. Il mourut dans son logement au Cloitre de l'Abbaye de Westminster le Vendredi 5 de Mars 1707, dans la soixante-onzième année de son âge, & eut pour successeur le Dr. Guillaume Fleetwood, transféré ensuite à l'Evêché d'Ely. Plusieurs de ses Ouvrages ont été publiés après sa mort, en particulier son *Thesaurus Theologicus, ou Système complet de Théologie, compris en de courtes Notes sur des Textes choisis de l'Ancien & du Nouveau Testament, dans lesquelles on reduit le Texte sacré à de certains chefs, on l'explique & l'éclaircit par les sentimens & l'autorité des anciens Pères & Conciles &c.* [G], imprimé à Londres en

(c) Newcourt *ubi supra*. Vol. I. p. 356. Ed. Lond. 1708.

(d) Idem p. 246.

(e) Idem p. 93.

(f) Le Neve *Fasti Eccles. Anglic.* p. 15. Edit. Lond. 1716.

(g) Voyez Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col 172. Kennet's *Compleat Hist. of England* Vol. III. p. 614. 2. Ed 1719. & *Bibl. Raisonnée* Tom. V. Part. 2. p. 462.

(h) Le Neve *ubi supra* p. 21.

lustratus.] Cet Ouvrage est en trois Livres. Dans le prémier Chapitre du prémier Livre (22) il observe que le Jésuite François Turrien a publié un Discours pour prouver, que ce qu'on appelle les *Canons des Apôtres* sont véritablement des Apôtres, & qu'ils ont été mis par écrit & rédigés tels qu'ils sont par S. Clément Romain, qui avoit été leur disciple. Mais Mr. Daillé, que notre Auteur appelle *un Homme d'une erudition admirable, & très versé dans l'Antiquité Ecclésiastique*, Mr. Daillé, dis-je, dans son Traité *de Pseudepigraphis* imprimé en 1652, réfute cette opinion de Turrien par quantité d'argumens solides, & tâche de prouver, que ce recueil de Canons n'a été fait ni par les Apôtres, ni par des personnes qui aient vécu prés de leur tems, mais par quelque Hérétique, & qu'il n'a été publié que vers la fin du cinquième Siècle. Notre Auteur, après avoir fait des recherches sur l'antiquité de ces Canons, dans les Notes dont il les a enrichis dans ses *Pandectæ Canonum*, a pris un milieu entre Daillé & Turrien, & il en fixe la date à la fin du second ou au commencement du troisième Siécle: Il confirme son opinion, non seulement en alléguant ses raisons, mais aussi en répondant à celle que Mr. Daillé allégue en faveur de la sienne. Un Anonyme, que Mr. Beveridge reconnoit pour un homme savant, mécontent de voir Mr. Daillé attaqué, publia des *Observations sur les Notes* de Mr. Beveridge *sur les Canons Apostoliques.* Mr. Beveridge (23) relève cet Auteur, sur ce qu'il soutient que l'autorité des Evêques est fondée principalement sur les Epitres de S. Ignace & sur ces Canons; & il nous dit, que l'*Observateur*, aussi bien que les autres qui s'opposent à cette autorité, avouent qu'elle étoit établie, avant que ces Constitutions fussent faites, selon son opinion. Ainsi on trouve dans cet Ouvrage son sentiment plus amplement expliqué, & les raisons sur lesquelles il le fonde développées avec plus d'étendue. Il examine ensuite les Objections de Mr. Daillé & de l'Anonyme contre ses raisons; il tâche de montrer que celles que Mr. Daillé a alléguées contre l'antiquité de ces Canons, ne portent point contre son opinion; & il répond à ce que l'Auteur anonyme a dit là-dessus, ou en faveur de Monsieur Daillé. Dans le second Chapitre il explique son sentiment, que ces Canons ont été faits & publiés par les Conciles Catholiques du second & du troisième Siècle. Il fait deux observations pour éclaircir ce qu'il avance. La prémière est, que dans ces tems-là, aussi bien que dans la suite, les Conciles s'assembloient fréquemment, & qu'on y décidoit les matières les plus importantes. La seconde est, qu'il n'y a rien dans ces Constitutions, qui ne soit parfaitement conforme à la Discipline Ecclésiastique de ce tems-là. Il conclud delà, que ces Canons ne sont autre chose que les Decrets des anciens & prémiers Conciles, & qu'ils ont été faits non par un seul, mais par plusieurs Conciles, & recueillis par diverses personnes. Il soutient ensuite, que ces anciens Conciles décidoient les controverses, & faisoient des Réglemens, en suivant les traditions des Apôtres; ce qui a fait donner le titre d'*Apostoliques* aux *Canons* qu'ils faisoient. Il remarque que Hincmar de Reims, dans ses *Opuscules* (24), est du même sentiment que lui sur l'antiquité de ces Canons. Il tâche de faire voir dans le Chapitre troisième, que l'antiquité qu'il leur attribue est suffisamment prouvée par le témoignage des Ecrivains du quatrième & du commencement du cinquième Siecle, & en particulier par celui de S. Athanase, & de S. Basile dans ses Epitres Canoniques à Amphilochius Evêque d'Iconie. Il emploie les Chapitres suivans du prémier Livre, à prouver la même thése par un grand nombre d'autres témoignages d'anciens Conciles & d'Ecrivains Ecclésiastiques. Il examine dans le second Livre les argumens tirés des Canons mêmes pour invalider leur antiquité. Dans le prémier Chapitre il défend le *prémier Canon*, qui ordonne, qu'un Evêque sera ordonné par deux ou par trois Evêques, Ἐπίσκοπος χειροτονείσθω ὑπὸ ἐπισκόπων δύο ἢ τριῶν, & il observe, que puisque l'autorité des Evêques sur les Prêtres n'a jamais été établie par aucun Canon ni par aucune Loi Ecclésiastique, & que cependant on la trouve presque partout établie, c'est une preuve qu'elle est d'institution Apostolique. Il soutient pour la défense du *second Canon*, que les termes d'*Evêque* & de *Prêtre* avoient un sens distinct, du moins dans le second Siécle; & qu'ainsi il n'est pas surprenant qu'ils se trouvent de cette manière dans ces Canons. Il prétend sur le *troisième Canon*, que l'Encens étoit en usage dans la primitive Eglise, au tems de l'oblation. Il tache de prouver par rapport au *quatrième Canon*, par des témoignages du second, du troisième & du quatrième Siécle, qu'on offroit les Prémices dans la primitive Eglise. Il justifie ainsi les autres Canons, & observe, entre autres choses, que toutes les fois que les prémiers Chrétiens s'assembloient pour le Culte divin, ils communioient, & que quelques-uns le faisoient tous les jours (25); qu'un Eunuque, qui s'étoit mutilé lui-même, n'étoit point admis dans les Ordres sacrés, parce qu'il étoit homicide de lui-même, & ennemi de l'Ouvrage de Dieu; & que quand quelqu'un, qui etoit dans les Ordres, se mutiloit lui-même, il étoit déposé (26).

(22) Sect. 3. p. 3.

(23) P. 5.

(24) Cap. XXIV.

(25) Cap. 5.

(26) Cap. 4.

[E] *Recteur de la Paroisse de S. Pierre Cornhill de Londres.*] L'Auteur de la Préface, qui est au devant de l'Edition de ses Sermons en deux Volumes in-folio, nous dit, „ que dès le moment qu'il eut cure d'ames, il souhaita & „ travailla avec ardeur à rendre son Troupeau un modéle „ de vertu & de piété pour les autres. *Que je m'estimerois* „ *heureux*, disoit-il en entrant dans l'exercice de son Mi„ stère, *s'il plaisoit à Dieu de se servir de moi, le plus indigne* „ *de ses serviteurs, comme d'un instrument en sa main puissan*„ *te, pour produire cette œuvre dans ce lieu!* Il fit dans ce „ dessein revivre la pratique de la primitive Eglise, en „ administrant la Sainte Cène tous les Dimanches à ses „ Paroissiens; & il étoit si régulier à s'acquiter de tous „ ses devoirs, & ses travaux furent couronnés d'un suc„ cès si admirable, que comme lui-même a été appellé à „ juste titre, *le grand Restaurateur de la Pieté primitive*, „ sa Paroisse, devenue un modele de Vertu Chrétienne, „ étoit proposée pour exemple à tous ses voisins."

[F] *Il en remplit les devoirs d'une manière exemplaire*] L'Auteur de la Préface de ses Sermons, cité ci-dessus, nous dit, que comme il avoit été vigilant & fidèle dans le gouvernement d'une seule Paroisse, ses soins & son zèle augmentérent à proportion qu'il parvint à des Dignités plus élevées dans l'Eglise. „ Il veilloit avec un soin égal sur „ les Ecclesiastiques & sur les Laiques, leur donnant tou„ tes les instructions nécessaires pour la décharge exacte „ de leurs différens devoirs. Aussi tôt qu'il fut élevé à „ l'Episcopat, il recommanda par une Lettre également „ touchante & obligeante aux Ecclésiastiques de son Dio„ cése," le soin de catéchiser & d'instruire le peuple confié à leurs soins dans les principes de la Religion Chrétienne, afin qu'il pût connoitre ce qu'il devoit croire & pratiquer pour le Salut; *& il leur disoit*, qu'il croyoit nécessaire de commencer ainsi par une chose, sans laquelle tout ce que lui ou eux pourroient faire d'ailleurs, ne serviroit de rien, par rapport au grand but du Ministère. „ Et pour les mettre en état de le faire avec plus de suc„ cès, il leur envoya une *Exposition* claire & facile du *Ca*„ *téchisme de l'Eglise.* En un mot, il se conduisit dans l'ex„ ercice de cette haute Dignité, d'une manière digne d'un „ Evêque de la primitive Eglise.

[G] *Son Thesaurus Theologicus, ou Système complet de Théologie.*] L'Editeur dit dans sa Préface, que cet Ouvrage n'est, à proprement parler, composé que de papiers détachés; & que le *grand & vénérable Prelat*, dont il porte le nom, ne l'avoit pas destiné pour l'impression; ensorte qu'il

en 1710 in-8. La même année, il parut un autre Ouvrage de sa façon, intitulé: *Défense du Livre des Pseaumes recueillis en Vers Anglois par* Thomas Sternhold, Jean Hopkins *& autres*, *avec des Remarques Critiques sur la nouvelle Version comparée avec l'ancienne.* Après avoir examiné *l'ancienne Version*, & l'avoir comparée avec la *nouvelle*, il donne hautement la préference à la prémière, comme exprimant plus exactement le Texte original, & comme étant dans uo style plus clair, plus simple, & plus à la portee du peuple, qui fait la plus grande partie du Royaume. Il remarque par rapport aux vieux mots, qu'ils soot en petit nombre, aisés à expliquer, & veritablement Anglois. Au-lieu que le style de la *nouvelle Version* est beaucoup moins intelligible pour le commun peuple, par le mélange de termes tirés du Latin, du François, & du Grec; & que c'est souvent une Paraphrase do Texte, plutôt que le Texte même. „ Et je souhaite, *dit Mr. Nelson sur ce sujet dans la Vie de l'Evêque Bull* (i), que „ l'autorité de ce Grand-Homme puisse avoir autant de poids après sa mort sur l'article dont il s'agit „ (k), que son exemple en a eu pendant sa vie; car j'ai souvent observé avec plaisir, que toute „ l'Assemblée imitoit sa dévotion: il se teooit toujours debout pendant qu'on chantoit les louanges „ de Dieu; & quand il montoit en Chaire, il ne changeoit point d'attitude, & ne cessoit point de „ chanter avec l'Assemblée jusqu'à ce que le Pseaume fût fini." Ses Sermons, publiés en dix Volumes in-8. en 1709, par Mr. Timothée Gregory soo Héritier, & quelques autres de ses Ouvrages Théologiques, ont été attaqués fort vivement par un illustre Théologien, dans une Brochure imprimée à Londres en 1711 in-8. & iotitulée: *Courte Revue des Ecrits du Docteur Beveridge, pour servir de Discours préliminaire à un Examen de son Exposition des Articles.* Comme cette Pièce est fort rare, nous la ferons connoitre en détail dans les Remarques [*H*]. L'Auteur dit en finissant (l), qu'il se propose,

(i) Pag. 74. & Edit. Londres 1714.

(k) Le Chant des Pseaumes dans les dévotions particulieres & publiques.

(l) Pag. 72.

qu'il (l'Editeur) avoit longtems été en suspens, si la publication de cet Ouvrage „ pourroit diminuer en rien „ l'estime qu'on faisoit de ce digne & excellent homme, „ dont les travaux, tant dans les Langues savantes que „ dans la Langue Angloise, ont si justement gagné l'estime publique, & font encore tant de bien dans le monde." Mais qu'aiant consulté plusieurs illustres Théologiens, & d'autres personnes savantes & pieuses, ils avoient jugé, après en avoir fait l'examen, que c'étoient des *Fragmens* aussi *bons* que *choisis*, qui contenoient un Abrégé de la Doctrine Chrétienne; les différentes matières étant rangées dans un excellent ordre, confirmées par quantité de passages parallèles de l'Ecriture Sainte, & souvent illustrées, selon la même méthode concise, par des témoignages des Pères & des Conciles &c. Ces raisons persuadèrent à l'Editeur que l'Ouvrage qu'il publie pourroit être utile en général à tous ceux qui s'appliquent à l'étude de l'Ecriture Sainte, & sur-tout aux Ecclésiastiques, qui trouveront ici un guide fort sûr, & des fondemens solides sur lesquels ils pourront bâtir avec succès. Ce qui lui persuada encore plus l'utilité qu'on en pourroit retirer, ce furent les Lettres, qu'il reçut en quantité, tant de divers endroits du Royaume, que des Pays étrangers, dans lesquelles on le sollicitoit fortement à ne pas priver le Public de ce qui pouvoit rester des Ouvrages d'un Homme, dont *le profond savoir*, *la piété exemplaire*, *& la singulière humilité avoient rendu la mémoire chere à toute la Chrétienté*, *& sur tout aux personnes veritablement pieuses.* Mr. de la Roche a rendu compte des deux prémiers Tomes dans le second Volume de ses *Nouveaux Mémoires de Littérature* (27), & des deux derniers dans le III. Vol. Art. I. (28). Il dit que tout cet Ouvrage contient un si grand nombre de réfléxions & de remarques sur quantité de passages de l'Ecriture Sainte, & tant de divisions & de subdivisions, qu'un Théologien peut à l'aide de ce Livre composer sans peine un bon Sermon. Il observe ensuite, que trois choses, entre autres, sont nécessaires pour faire un bon Prédicateur: une étude profonde de l'Ecriture Sainte, une grande connoissance de la Morale, & celle des Hommes. Que l'Ecriture, *bien entendue*, fournit mille excellentes pensées, que c'est une source inépuisable de réfléxions solides & utiles, & qu'un passage des Livres sacrés bien choisi, & appliqué à propos, ne manque jamais de produire un bon effet. On voit dans les Sermons imprimés des Prédicateurs de l'Eglise Romaine en France, qu'ils ont étudié le caractère des hommes, & qu'ils ont une grande connoissance de la Morale; mais souvent ils appliquent très mal les passages de l'Ecriture, & leur donnent un sens forcé. Pour n'en donner qu'un seul exemple, peut-on concevoir rien de moins juste que cette réfléxion d'un fameux Evêque de France, dans un de ses Sermons? *Dieu*, dit ce Prélat, *exauce les Saints par amour & par affection pour eux, mais il exauce son Fils par respect pour sa personne* (*Exauditus est pro suâ reverentiâ.*) L'Evêque trouvant dans la Version Vulgate les mots *pro suâ reverentiâ* joints à ceux-ci, *exauditus est*, conclud de-là que Dieu le Pére exauce Jésus-Christ son Fils *par respect pour sa personne*, & donne cette explication pour le vrai sens des paroles de l'Apôtre. Mr. de la Roche remarque que les Prédicateurs Protestans ont généralement plus de soin d'acquérir une juste connoissance de l'Ecriture Sainte, & que tous ceux qui liront le *Thesaurus Theologicus*, s'appercevront sans peine que Mr. Beveridge *s'étoit appliqué d'une manière toute particulière à cette étude*, & que c'étoit *un excellent Scripturaire*, comme tout le monde le fait. On a mis dans le quatrième Volume un Sermon Latin, sur I. Corinth. II. 16, prononcé par notre Evêque en présence de la Convocation, qu'il conclut par ces paroles: *Surgat itaque Deus & dissipentur inimici ejus. Faxit ut Ecclesia nostra, vel potius sua, magis magisque indies stabiliatur, floreatque. Faxit ut nec Romæ, nec Genevæ, nec ipsæ Inferorum portæ adversus eam unquam prævaleant* &c. Ce qui signifie: „ Que Dieu se lève, & que ses ennemis soient „ dissipés. Veuille ce grand Dieu affermir & faire fleurir tous les jours de plus en plus notre Eglise, ou „ plutôt la sienne. Veuille ce grand Dieu ne pas permettre que jamais les portes de Rome, de Genéve, ni „ des Enfers même, prévalent jamais contre elle &c." Sur quoi Mr. de la Roche observe, qu'il n'y a à présent guères de Théologiens, qui croyent que le Clergé de Genève soit ennemi de l'Episcopat & des Cérémonies de l'Eglise Anglicane; & que feu Mr. Turrettin*, Professeur en Théologie dans cette Ville, avoit beaucoup de respect pour l'Eglise Anglicane, & disoit que tant s'en falloit qu'il fût prévenu contre l'Episcopat, qu'au contraire, s'il étoit en Angleterre, & qu'on lui offrît un Evêché, il l'accepteroit. Mr. Beveridge remarque, que le „ Cantique „ de Salomon est un Cantique spirituel, inspiré par le S. „ Esprit, & écrit par Salomon, pour être chanté, tel qu'il „ est, aux noces d'une Ame avec Jésus-Christ *&c.* *Et* „ *que l'Eglise* décrit Jésus-Christ depuis la tête jusqu'aux „ pieds, en faisant connoitre que tout ce qui est en lui „ est aimable." Mais Grotius est du nombre des Interprétes, qui croyent que ce Livre est un Dialogue entre Salomon & la Reine sa femme; quoiqu'il loue les personnes pieuses, qui y donnent un sens Evangélique (29). Patrick dans la Préface de sa *Paraphrase* sur les *Proverbes* nous dit (30), que les Docteurs Juifs disent „ que le „ *Cantique* est un Ouvrage de la *jeunesse* de Salomon, les „ *Proverbes* celui de l'*âge mûr*, & l'*Ecclesiaste* celui de sa „ vieillesse, lorsqu'il se repentit des égaremens où il avoit „ été entrainé par l'amour des femmes, par lequel il étoit devenu un exemple aussi illustre de folie, qu'il l'avoir été auparavant de sagesse. De-là ce mot ordinaire „ parmi eux: *Les Hommes composent des Cantiques dans leur* „ *jeunesse*, *des Paraboles lorsqu'ils sont dans un âge mûr*, *&* „ *des Discours sur la vanité du monde*, *quand ils sont deve-* „ *nus vieux.*"

[*H*] *Courte Revue des Ecrits du Docteur Beveridge &c.*] L'Auteur, aiant remarqué (31) que pendant sa vie notre Evêque a publié sur la Théologie un *Catechisme*, & que depuis sa mort on nous a donné ses *Pensées* & ses *Résolutions*, & plusieurs Volumes de Sermons, ajoute qu'il a lu le tout, *autant qu'il a pu en avoir la patience*, & qu'il se hazardera d'en dire son sentiment, *pour arrêter*, *s'il est possible*, *le cours du mal qu'ils peuvent faire*, *& celui que pourroit faire son Exposition des Articles*, *qu'on a promis de publier.* I. Il remarque par rapport au style de l'Evêque, qu'il aime les pointes & les jeux de mots, qu'il affecte des antithèses perpétuelles, & que ses argumens ne sont fondés que sur des mots & des sons. 1. *Je crois*, dit-il dans ses *Pensées* & ses *Résolutions* (32), que j'ai été conçu en péché, & que je suis né en iniquité, *& que depuis j'ai continué à concevoir le péché & à enfanter la vanité* *; & encore, *Je crois que le Fils de Dieu s'est fait fils de l'homme*, *afin que moi*, *qui suis fils de l'homme*, *je devinsse fils de Dieu* (33). On trouve aussi des traits du même goût dans ses Sermons. *Par où commencerai-je*, dit-il (34), *à parler de celui qui n'a point de commencement?* Et ailleurs (35), *Nous devons travailler à notre Salut. Le Salut n'est pas une chose avec laquelle il faille badiner.* 2. Quelquefois les images qu'il emploie sont empruntées de choses si basses, qu'elles font naitre des idées basses, & qu'elles avilissent les grands objets auxquels il les applique (36). Par exemple, *Lorsque Dieu parle de lui-même*, *il n'est pas astreint aux* régles de la Grammaire (37). *Dieu nous donne leçon*, *non par l'oreille*, *mais par le cœur* (38). *Tous les traits noirs de nos péchés sont effacés par les traits rouges du sang de notre Sauveur* (39). Et dans un endroit il parle de *l'Agneau de Dieu rôti au feu de la colère de son Pére.* 3. Quelquefois il érige en argument ce qui n'est qu'un pur son (40). *Je crois que d'autres Articles de ma Foi sont véritables*, *parce qu'ils sont tels. Celui-ci est véritable*, *parce que je le pense ainsi. Celui là est un mystère*, *que je ne puis concevoir*; *c'est cependant une vérité que je puis aisément croire*, *parce que c'est un mystère si élevé que je ne puis le bien concevoir* (41). „ Je montre que je suis le descendant cri- „ minel d'un père coupable, en étant le père coupable d'un

(27) P. 18 & suiv.

(28) P. 234 & suiv.

* Il s'agit sans doute de Mr. François Turrettin, car Mr. Alphonse Turrettin vivoit dans le tems que Mr. la Roche écrivoit. A présent on s'y tromperoit, & on penseroit au dernier, dont les sentimens étoient bien conformes à ceux de son père. R. D. T.

(29) Voyez la Préface de ses Notes sur le Cantique des Cantiques.

(30) Num. 10. Ed. de Londres 1687.

(31) Pag. 3.

(32) Art. 4.

* Dans la Remarque [*A*] on s'est contenté de donner le sens, mais ici il a fallu traduire mot à mot pour faire sentir sur quoi tombe la Critique. R. D. T.

(33) Art 5.

(34) Vol. II. p. 2.

(35) Ibid. p. 105.

(36) *Courte Revue* &c. p. 4.

(37) Sermons Vol. II. p. 21.

(38) Vol. III. p. 117.

(39) *Pensées* p. 140. en Anglois.

(40) *Courte Revue* &c. p. 5.

(41) *Pensées* p. 2. Voyez p. 50. 57.

se, si cet Essai ne suffit pas, d'examiner l'Exposition de tous les Articles par notre Evêque, dont le prémier Article avoit paru, & avoit donné de justes sujets de mécontentement. Que s'il a dit quelque chose qui paroisse trop fort, ce n'est par aucun principe de mépris pour l'Evêque, *qu'il respecte par rapport à ce qui se trouve de bon parmi ses erreurs*, mais par une juste indignation de ce que des *choses si dangereuses* se publient & sont bien reçues. Nous trouvons plusieurs autres Ecrivains, qui parlent plus avantageusement de Mr. Beveridge. L'Auteur d'une Lettre insérée dans le *Guardian* ou *Mentor moderne* (m), aiant fait l'Extrait du prémier Sermon du second Tome des Sermons de notre Evêque, dont

(m) T. II. Disc. 61 p. 58. Edit. Franç de la Haye 1722.

„ d'un descendant criminel." *Il ne peut que paroitre conforme à la Raison, s'il est permis à la Raison de juger de ces choses, que celui qui tient le milieu entre le Père & le S. Esprit, fût le Médiateur entre Dieu & l'homme* *. L'Auteur assure que ce n'est-là qu'une petite partie de ce qu'il pourroit produire, les Ouvrages de notre Evêque étant remplis de pareils traits; mais qu'on les trouve sur-tout dans ses *Pensées & Résolutions*, & dans les Applications de ses Sermons. „ Il est certain, *continue-t-il* (42), qu'il y a „ un style propre aux matières de dévotion; mais il est „ grave & réglé, convenable aux choses dont on parle, „ qui nous le dictent naturellement. Ce style de pointes & de jeux de mots donne lieu de penser qu'un homme ne sent pas les choses dont il parle, quand il a le „ tems de s'amuser à des termes; & la dévotion que ce „ langage excite fort généralement, est purement machinale. Il donne occasion aux Libertins de tourner la dévotion en ridicule, & de la représenter comme un effet de l'imagination. Il fait tomber des esprits foibles „ dans la mélancolie, & leur fait naître des scrupules, „ lorsqu'ils ne s'en sentent pas toujours également touchés; ou il les jette dans le Fanatisme, s'ils y goûtent „ du plaisir, & se sentent comme ranimés par-là: choses „ qu'on ne doit ni souffrir ni encourager." II. L'Auteur montre (43) quels sont les Principes de l'Evêque, & quelles raisons il allègue pour nous obliger à croire; & il dit qu'à cet égard tout est égal, soit qu'il s'agisse d'un Principe vrai ou faux, d'une Vérité difficile ou claire, puisque Mr. Beveridge les prouve toutes d'une manière également solide. C'est ce qu'il tâche de justifier par quelques exemples. Car 1. il y a dans ses Ecrits des choses absurdes, & contraires à la Raison: non qu'il raisonne mal, ou qu'il tire de fausses conséquences; mais elles le sont en elles-mêmes & à la prémière vue. Quel sens y a-t-il, par exemple, dans ces paroles (44): *Sont-ce mes parens qui m'ont donné l'existence? Hélas! ils ignoroient que je dusse exister, avant que j'aie existé; & ne pouvoient certainement, par conséquent, me donner l'existence, lorsque je n'étois point.* Certainement, comme il le dit, ils ne le pouvoient; mais Dieu lui-même ne le pouvoit *. Dans un autre endroit (45): *Quoique je ne doute en aucune manière, qu'après mûr examen, je ne trouve que la Religion Chrétienne est la seule véritable Religion qu'il y ait au monde; je ne puis cependant assurer qu'elle l'est, jusqu'à ce que je l'aie reconnu par des raisons solides.* „ S'il ne l'avoit pas encore reconnu, dit „ l'Auteur de la *Courte Revue*, comment pouvoit-il n'en „ point douter?" En parlant de la *Trinité*, l'Evêque dit (46): *L'un est réellement Père de l'autre, l'autre est réellement son Fils, & le troisième est la Production des deux autres; & cependant il n'y a ni prémier, ni second, ni troisième parmi eux, soit pour le tems, soit pour la nature.* „ Non „ pour le tems, *dit l'Auteur cité ci-dessus*; c'est ce que „ j'ai entendu dire d'autres fois, & ce que je crois aussi: „ mais non pour la Nature! Quoi? l'un est *réellement Père de l'autre*, & il n'est point avant lui par rapport à sa „ Nature? A-t-on jamais entendu rien de pareil? D'ailleurs, voilà qui renverse cet excellent argument, pour „ prouver que Jésus-Christ doit être Médiateur, que le „ Fils est la seconde Personne, celle qui tient le milieu „ entre les deux autres; car s'il n'y a ni prémière, ni „ seconde, ni troisième Personne, il n'y en a certainement point qui tienne le milieu." Le même Auteur remarque (47), que l'Evêque fonde la Satisfaction de Jésus-Christ, du moins en cinquante endroits, sur le plus foible de tous les fondemens. *C'est que Jésus-Christ a pris* TOUTE *la Nature humaine, & non la Nature de quelque homme en particulier.* Car il n'y a personne qui ignore, pour peu qu'il entende la Logique, que les Universaux ne sont que des Abstractions, & non quelque chose de réel. L'Humanité ou la Nature humaine en général n'est qu'un *Etre de raison*; on considère ce que chaque Individu doit avoir, comme commun à tous les hommes: & c'est-là cependant le fondement de toutes nos espérances! 2. L'Auteur examine les fautes de Logique dont les Ecrits de notre Evêque fourmillent, dit-il. Quelquefois la chose même en question est alléguée en preuve: par exemple: *Nous devons non seulement travailler à notre salut, mais achever & finir cette œuvre; car quelques peines que nous nous donnions pour notre salut, elles ne serviront de rien, si nous ne l'achevons, c'est-à-dire, si nous ne travaillons d'une manière qui nous le fasse obtenir* (48). Tout cela revient à ceci, que nous ne pouvons obtenir le salut, à moins que nous ne l'obtenions. On trouve un autre défaut qui est assez du même ordre; c'est ce que les Logiciens appellent faire un *Cercle*, prouver une chose par une autre, & ensuite prouver celle-ci par la prémière. Le *septième* & l'*onzième* Sermon du second Volume ne sont autre chose, & qu'un jeu de mots embrouillé. *Un homme est une nouvelle Créature parce qu'il est en Christ, & il est en Christ parce qu'il est une nouvelle Créature. Ceux-là sont de Christ, qui ont cette foi qui purifie leurs cœurs, & il n'y a que ceux-là qui soient ses membres. Ce n'est que par son Esprit, que nous pouvons être purifiés, croire & nous repentir, pour être de ses membres. Que devons-nous donc faire? Croire & nous repentir, afin d'être ses membres.* L'Auteur remarque (49), qu'il seroit trop long de copier les Sermons; mais qu'il s'engage de prouver, qu'ils consistent dans un cercle perpétuel d'une idée à l'autre, & de celle-ci à la prémière. Il ajoute qu'il ne fait s'il doit rapporter à cet article les contradictions de notre Evêque, mais qu'il ne sait pourtant où les placer mieux. Tantôt elles se trouvent dans une même période: *Je suis obligé de croire cet Article de ma Foi de toute necessité, que je le veuille ou non; si je ne puis croire qu'il est vrai, j'aurai d'autant plus de raison de le croire tel; ensorte que je suis forcé de le croire vrai, malgré moi ou non* (50). *Elevons-nous au-dessus de nous mêmes & du monde, donnons l'essor à nos pensées, & les élevons de plus en plus; & quand nous les aurons portées aussi haut qu'il nous est possible, concevons un Etre infiniment plus élevé que ce qu'il y a de plus élevé dans nos pensées* (51). C'est-à-dire que nos conceptions doivent s'élever infiniment au-dessus du point, où elles peuvent s'élever. Tantôt la contradiction est en des endroits différens. *Il est impossible qu'il y ait rien de vrai par rapport à l'Etre Souverain, de ce qui peut être parfaitement compris par un Etre fini* (52). Cependant dans le Ciel, *nous aurons une connoissance parfaite de toutes choses, parce que nous connoitrons parfaitement Dieu* (53). Mais dans le Ciel nous serons des *Créatures finies*, & par cette raison seule il est impossible que nous y ayons une *connoissance parfaite* de Dieu. Il semble parler de la *Résurrection*, *comme d'une chose trop difficile à connoitre pour lui, mais qui n'est pas trop difficile à faire pour Dieu* (54); & lève par le moyen d'une *Foi divine* toutes les difficultés de ce dogme. *Et cependant*, dit-il, *quand l'Ecriture n'en auroit rien dit, il me semble que je n'aurois pu m'empêcher de le croire* (55). Et il dit en termes exprès (56), *qu'il ne peut concevoir, qu'il fût compatible avec la Justice, que le Corps qui a aidé à l'Ame à commettre le péché, qui a eu part à ses plaisirs, & qui y a entrainé l'Ame, n'eût point de part au châtiment mérité.* Quoiqu'il eût dit auparavant dans le même Livre (57): „ En un mot, mon Ame c'est moi-même; c'est pourquoi quand je parle de mon Ame, je ne parle que de „ moi-même." 3. L'Auteur rapporte à ce second chef l'examen des Argumens qui ne prouvent rien: l'Evêque en allègue souvent de tels, même dans les sujets les plus importans. On en cite quelques exemples (58). Si l'on a envie de voir l'Existence & les Attributs de Dieu prouvés & déduits, on le trouvera dans le prémier Sermon du II. Volume, par le titre de *Je suis celui qui suis*. „ L'Unité de Dieu paroit en ce qu'il dit *Je*; son Existence, „ en ce qu'il dit *Je suis*; son Existence indépendante, l'être qu'il possède en lui-même, & de lui-même, en ce „ qu'il dit *Je suis celui qui suis*. Ces expressions nous font „ sentir non seulement que Dieu est un, mais encore que „ c'est l'Etre le plus pur & le plus simple, un Acte pur; „ & qu'ainsi il ne peut y avoir rien en lui, qui ne soit cet „ Acte pur & simple." *Voilà qui est fort intelligible!* s'écrie le Censeur; *& tous les autres Attributs de Dieu sont prouvés selon la même méthode. Mais tout le Sermon mérite d'être lu, & est plus propre à faire rire, qu'à guérir de l'incrédulité. Mais ce Dieu est en trois Personnes, car il est appellé* Elohim. *Il prouve cette* Trinité *par plusieurs raisons, dont la plupart ne sont que de vaines conjectures, ou des bévues évidentes.* L'Auteur en rapporte deux ou trois des principales. *Au commencement* Dieu *créa* &c. *Le Substantif ou le Nom est au pluriel, & le Verbe au singulier. Je ne prétens pas qu'on puisse tirer de-là un argument pour convaincre un Chicaneur, qu'il y a précisément trois Personnes dans la Divinité, parce qu'un nom au pluriel peut en désigner plus de trois; cependant quand on considère, que dans l'Hebreu, où il y a aussi un Duel, le nombre de* trois *est le prémier du pluriel, & que le prémier nombre doit selon la raison être preféré aux autres, & que Dieu lui-même &c. nous pouvons raisonnablement inférer de-là, que Dieu en s'appellant lui même d'un Nom qui est au pluriel, & le joignant avec des adjectifs & des verbes qui sont au singulier, a voulu nous enseigner la Trinité dans l'Unité* (59). Mais lui-même renverse tout ce raisonnement à la page suivante: „ L'*Esprit de Dieu* (Elohim) *se mouvoit sur les eaux*. C'est, „ dit-il, l'Esprit de ce seul Dieu, qui est *Elohim* ou les Personnes Divines, dont l'Esprit, duquel il est parlé ici, „ doit être l'une." Mais l'Auteur Critique remarque *, que cet Argument prouve que l'Esprit ne doit point être une des Personnes Divines: car *Elohim* n'est ni le Père, ni le Fils, ni tous les deux, mais l'Essence Divine en trois Personnes, comme l'Evêque le dit lui-même; ensorte que l'Esprit d'*Elohim* est l'Esprit des trois Personnes. De même par rapport à la *Parole*, c'est la Parole d'*Elohim*, car il est dit, *Elohim dit.* Il faut donc qu'*Elohim* ne désigne qu'une seule Personne, qui est le Père; car le Fils n'est le Fils que du Père, & non de l'Essence Divine en trois

* *Pensées* p. 64.

(42) *Courte Revue* p. 6. 7.

(43) Pag. 7. & suiv.

(44) *Pensées* p. 8. Edit. 10. Londres 1722.

* J'avoue que cela est si subtil, que je ne l'entens point. R. D. T.

(45) Ibid. p. 28.

(46) P. 54.

(47) Pag. 9.

(48) *Sermons* Vol. II. p. 8.

(49) *Courte Revue* p. 14.

(50) *Pensées* p. 15. 18.

(51) *Sermons* Vol. II. p. 19.

(52) *Pensées* p. 52.

(53) Ibid. p. 242.

(54) Ibid. p. 127.

(55) Ibid. p. 181.

(56) Ibid. p. 190.

(57) Pag. 60.

(58) *Courte Revue* p. 17. & suiv.

(59) *Sermons* Vol. I. Serm. 25.

* P. 19. 20.

dont le sujet est Dieu lui-même, dit, que pour la force de l'esprit, l'exactitude du jugement, & le sublime de l'expression, ce Sermon ne le cède en rien aux plus belles productions des Pères de l'Eglise primitive. *Le sujet*, dit-il, *qui est traité dans cette excellente Pièce, est Dieu lui-même. Ce grand sujet y est manié d'une manière à faire honneur à notre Nation, & à prouver avec force, que rien n'inspire aux hommes des pensées plus grandes & plus nobles, que l'étude constante de notre sainte Religion, telle qu'elle est enseignée dans l'Eglise Anglicane.* Le Dr. Henri Felton, dans sa *Dissertation sur la manière de lire les Auteurs Classiques, & de se former un bon Style* &c. imprimée en 1709, dit (n) que notre Evê-

(n) P. 190. de la 4. Ed. Londres 1730.

trois Personnes; sans quoi il y a ici, l'Esprit de l'Esprit, & le Fils du Fils. Voici quel est la dernier Argument de notre Evêque contre les *Unitaires: Cette bénédiction*, La Grace de notre Seigneur Jésus-Christ, l'Amour de Dieu, & la Communication du S. Esprit, soit & demeure avec vous, *est la même que celle de l'Ancien Testament*, L'Eternel vous bénisse & vous conserve, l'Eternel fasse luire sa face sur vous & vous soit propice, l'Eternel tourne son visage vers vous, & vous maintienne en paix, *où le terme de Jehova*, l'Eternel, *est répété trois fois, & à chaque fois il a un accent particulier dans l'Original, pour marquer, comme les Juifs eux-mêmes le reconnoissent, quelque grand mystère, qui ne peut être que celui de la très sainte Trinité.* L'Auteur Critique examine ensuite les argumens par lesquels l'Evêque prétend prouver la Divinité du Fils (60), & il soutient que dans le prémier Sermon du troisième Volume, il y a à peine une seule bonne preuve, & que quelques-unes sont très mauvaises. Il passe après cela à l'examen des preuves que l'Evêque donne du Péché originel (61), sur quoi il y a entre autres le passage qui suit dans les *Pensées secrettes* (62): *Je suis obligé de croire ceci, bon-gré malgré moi; car si je ne puis croire que cela est vrai, ce sera une raison de plus de le croire.* Le Censeur examine ensuite (63) la manière dont l'Evêque représente la Conduite que Dieu a suivie envers nous par Jésus-Christ, dans toutes ses différentes parties; & les argumens qu'il allègue (64) pour prouver l'Incarnation, par laquelle Jésus-Christ est devenu Dieu-Homme en une seule Personne. Pour prouver que le Jeu est criminel, l'Evêque nous dit (65): *Que c'est ou un Jeu de hazard, ou non. Que si c'est un Jeu de hazard, il est criminel, parce que c'est une grande présomption & un grand péché de faire intervenir Dieu pour nous divertir, pour de pauvres néants; d'employer le Souverain Bien à de si frivoles bagatelles. Si ce n'est pas un Jeu de hazard, ce n'est plus une simple récréation; car il dépend de l'adresse & de l'application de l'homme, son esprit & sa tête travaillent autant que pour d'autres choses. Ensorte que d'un côté étant défendu, & de l'autre n'étant point une récréation, ce ne peut être une récréation legitime.* Pour prouver que la génuflexion, ou *l'inclination*, est nécessaire dans le Service Divin, il remarque (66) „ que Jésus-Christ baissa la tête sur la Croix; & l'on doit bien prendre garde, „ que la dernière chose que notre Sauveur a faite sur la „ Croix avant que d'expirer, a été un acte d'adoration en „ ce sens . . . . Et tandis que le Péager prioit en lui-même, „ il se tenoit éloigné, il ne levoit point les yeux au „ Ciel, mais les tenoit fixés en terre, ce qu'il ne pouvoit „ faire sans incliner la tête &c." L'Auteur de la *Courte Revue* (67) demande là-dessus, si c'est donc, que lorsque les prémiers Chrétiens prioient debout, comme ils le faisoient souvent, leur Culte étoit anéanti quand ils levoient les yeux au Ciel, ce qu'ils ne pouvoient faire, s'ils panchoient la tête en devant? *Je pourrois produire cent & cent exemples de ce genre*, dit-il; *ses Ouvrages en sont si pleins, que j'oserois soutenir, qu'on n'ouvrira aucun de ses Livres deux fois, excepté le* Catéchisme, *sans y trouver quelque raisonnement pareil: ce qui est aussi mauvais qu'aucune des choses qu'on a regardées comme ayant contribué jusques ici à faire mépriser le Clergé.* Il finit cet Article par un exemple fort extraordinaire, touchant la Vérité & la Divinité de l'Ecriture Sainte. Notre Evêque dit à l'égard de l'*Ancien Testament* (68): „ Qu'il ne peut „ se persuader, que jamais un Mahométan ou un Indien, „ qui le lira tout entier, & qui en examinera chaque partie „ avec un esprit libre de préjugés, puisse dire que „ c'est un Ouvrage de l'Esprit humain; mais qu'il avouera „ que c'est une production divine, qui a le caractère de Dieu „ lui-même . . . . . Ensorte que de quelque Religion que je „ sois, ma Conscience naturelle me commande de me tenir „ fortement à ce Livre de la Loi Judaïque, de le recevoir „ & de le regarder comme la parole du Dieu glorieux, „ de l'Etre des Etres." Mais il semble que la *Raison* & la *Conscience naturelle* ne fassent pas la même chose par rapport au *Nouveau Testament. Car quoique la Raison me dicte*, dit l'Evêque (69), *que le consentement général de tous les Chrétiens est un fondement suffisant pour ajouter foi aux faits historiques; cependant elle ne me dicte pas que ce soit là un fondement suffisant pour croire que chaque chose contenue dans ce Livre soit la parole de Dieu lui-même. A cet égard ce n'est pas sur le témoignage des autres, mais sur celui de Dieu même, que je dois bâtir. Le témoignage des hommes peut me convaincre de sa Verité, mais c'est sa Doctrine qui doit me prouver sa Divinité.* Cela est vrai, dit la Critique (70), dans un sens; mais nous allons voir comment l'Auteur l'entend (71). „ Il me semble qu'à présent, je „ commence à m'appercevoir que cet Esprit divin est descendu „ sur moi, & que par sa puissante influence il produit „ dans mon cœur une intime persuasion, que c'est „ sur Christ & sur Christ seul que mon ame doit se reposer, „ que lui seul est le chemin de la vie, & que sa „ parole seule est la parole de vie . . . . Ainsi sans autre „ raison je crois, & je suis véritablement persuadé, que „ tous les Livres de l'ancienne Loi, & tous ceux qui depuis „ la venue de Jésus-Christ ont été reçus par l'Eglise „ dans le Canon des Livres sacrés, & que nous appelons „ le *Nouveau Testament*, en un mot je crois que „ tous ces Livres depuis la commencement de la *Genèse*, „ jusqu'à la fin de l'*Apocalypse*, sont véritablement la Parole „ du Dieu éternel &c." Desorte que le grand Argument est le témoignage de l'Esprit. Voici quels sont les autres: *Il n'y a personne qui eût jamais pu imaginer une voie de Réconciliation avec Dieu, telle que celle qui est révélée dans l'Ecriture, si elle ne lui avoit pas été révélée auparavant. Ce qui, pour le remarquer en passant, est une preuve incontestable de son autorité Divine. On y découvre des choses, qui n'auroient jamais pu monter au cœur d'aucun homme, ou d'aucune créature, à moins que Dieu lui-même ne les eût inspirées* (72). Et „ ce passage (*Soyez entendus, „ ô Rois de la Terre*) & plusieurs autres de l'Ecriture Sainte, „ où il y a des ordres adressée à tous les Rois & à toutes „ les Nations de la Terre, prouvent évidemment leur autorité „ divine (73)." Plus en détail encore: *Que toutes les Loix couchées dans l'Ecriture aient été données par l'inspiration de Dieu, c'est ce qui parois par les Loix mêmes qu'on y trouve. Car qui peut donner des Loix à tous les Rois, comme est celle de mon Texte, sinon celui qui est le Roi des Rois? Qui peut donner des Loix à toutes les Nations de la Terre, sinon celui qui est le Seigneur de toute la Terre? Qui peut commander aux Esprits & aux Cœurs, sinon celui qui sonde les Cœurs* (74)? Et il dit dans son *Exposition du Catéchisme de l'Eglise* (75): „ Que c'est-là une preuve claire „ & incontestable que ces Loix sont émanées du Dieu „ tout sage, & de nul autre. L'Autorité divine, *conclud-„ il*, des Saintes Ecritures éclate si visiblement dans les „ Loix qu'elle contient, qu'il n'y a que ceux qui ferment „ volontairement les yeux, qui ne le voyent point." L'Auteur de la *Courte Revue* (76) observe là-dessus, qu'on s'attendroit à des raisons proportionnées, pour la force, à une si grande confiance. Mais comme il y en a une de celles-là qui paroit solide à quantité de personnes, aussi-bien qu'à l'Evêque, il fait les remarques suivantes sur ce qui précède. 1. Il n'y a personne qui ne puisse donner des Loix aux Princes, aux Nations de la Terre, & aux Cœurs. Le Pape le fait souvent. Mahomet commande & promet, ce qu'il n'appartient qu'à Dieu de commander & de promettre. Et il est bien certain, que tout homme qui suppose qu'il a une Mission divine, ne négligera jamais de parler un langage qui ne convient qu'à Dieu. Si les choses commandées obligent, & si les choses promises sont certaines, elles doivent venir de Dieu. Mais vous devez prouver qu'elles viennent de Dieu, avant que vous puissiez prouver qu'elles sont obligatoires & certaines. Ainsi ces Loix ne prouvent point que l'Ecriture Sainte vient de Dieu, mais la Divinité de l'Ecriture prouve que ce sont-là des Loix qui obligent. 2. On en peut dire autant de cette autre Proposition, qu'aucun homme n'auroit pu proposer une voie de réconciliation pareille à celle qui est proposée dans l'Ecriture. Il n'y a que Dieu qui en puisse proposer une qui soit efficace. Mais avant que de pouvoir prouver qu'elle est efficace, il faut prouver que c'est Dieu qui l'a proposée: dire que jamais on n'auroit pu imaginer une voie si extraordinaire, c'est assurer ce que personne ne peut savoir. 3. Au sujet de la preuve de la Divinité de l'Ecriture, prise du témoignage de l'Esprit, comment se peut-il que la Raison & la Conscience suffisent pour prouver la Divinité de la Révélation Judaïque, & qu'elles soient insuffisantes par rapport à la Révélation Chrétienne? 4. Cet Argument ne peut convaincre de la Divinité de l'Evangile, que ceux qui sentent ce témoignage de l'Esprit en eux; ensorte qu'un Infidèle ne peut jamais être convaincu par ce moyen. 5. Un homme qui n'a jamais entendu parler de l'Ecriture, qui ignore totalement ce que c'est que ces Livres, & d'où ils viennent, un tel homme, dis-je, sera-t-il convaincu par la seule lecture, qu'ils ont été divinement inspirés? ou plutôt, n'est-ce pas parce qu'on sait d'avance que l'Ecriture est la parole de Dieu, & parce qu'on la lit à cause de cela avec attention & avec respect, qu'on sent ce qu'on appelle le témoignage de l'Esprit? 6. Auroient-ils pu par cet Esprit distinguer les Livres Canoniques d'avec les Apocryphes? peuvent-ils reconnoitre les interpolations & les fautes des Versions? S'ils ne le peuvent, l'Esprit rend témoignage à des choses fausses. 7. Comme il ne doit manquer sur aucun passage, il doit, en enseignant la Divinité de l'Ecriture, enseigner aussi le sens de quelques passages: voudroient-ils bien nous faire part du sens que l'Esprit leur a révélé? 8. Puisque les hommes sont sujets à se faire illusion, & à prendre les visions de leur imagination pour les opérations de l'Esprit (77), que ferons-nous pour distinguer les unes des autres? nous ne pouvons que consulter l'Ecriture. Car le principe de l'erreur est, qu'*ils ne consultent jamais les Livres Sacrés* (78). Mais

(60) P. 51. & suiv.
(61) P. 24-26.
(62) P. 58.
(63) P. 26. 27.
(64) P. 28. 29.
(65) *Pensées* p. 244.
(66) *Sermons* Vol. I. p. 178.
(67) P. 30.
(68) *Pensées* p. 17. 18.
(69) Ibid. p. 69.
(70) *Courte Revue* p. 11. 12.
(71) *Pensées* p. 49-51.
(72) *Sermons* Vol. II. p. 12.
(73) P. 481.
(74) P. 419.
(75) P. 126. & suiv.
(76) P. 32. & suiv.
(77) Voyez *Pensées secretes* p. 118. 127.
(78) Ibid. p. 127.

Evêque n'a employé d'autres ornemens que ceux que son sujet lui fournissoit, & qu'il a écrit avec cette clarté, cette force, cette gravité & cette simplicité, qui donnent du poids aux saintes Vérités qu'il prêchoit, & qui mettent dans tout leur jour les Doctrines qu'il defendoit. Qu'il y a dans ses Ecrits quelque chose de si grand, de si conforme à l'esprit des prémiers Siècles, de si Apostolique, qu'on ne peut s'empêcher d'être penétré de respect & de vénération; que l'importance de ce qu'il dit, surpasse les ornemens du discours; & que ce qui est grand & majestueux en soi, paroit tel à proportion qu'il est moins orné. Mr. Robert Nelson, dans la *Vie du Dr. George Bull Evêque de S. David*

Mais quel parti prendre dans ce cas-ci? car nous ne pouvons découvrir par l'Ecriture, si la persuasion que nous avons de leur Divinité, vient de l'Esprit ou non. Desorte qu'il nous reste à éprouver l'Esprit par *la Raison charnelle, qui ne connoit rien des choses Divines*, ou à n'avoir d'autre preuve que notre propre imagination, la chose du monde la plus sujette à erreur. III. Le Critique trouve à reprendre dans les Ecrits de notre Evêque, son *Calvinisme*.

(79) P. 37.

Non, dit-il (79), *que vu les difficultés des matières, on ne puisse bien pardonner à un homme d'être dans ces principes, quand il y est de bonne foi. Cependant il convient de les relever, parce qu'ils ont réellement des conséquences dangereuses, & parce que l'Evêque les explique & les prouve d'une manière remplie de contradictions, & les porte plus loin, qu'aucun Calviniste moderé n'ejeroit faire.* 1. Il nous dit très souvent, „ que les hommes sont des Agens libres & raisonnables; que tous ceux qui le veulent peuvent être sauvés, & que c'est leur propre faute, & un effet de leur endurcissement & de leur négligence, s'ils ne le font point (80)."

(80) *Sermons* Vol. II. p. 204. Vol. I. p. 110. & 402. &c.

Et plusieurs autres choses pareilles qu'il répète; desorte qu'il n'y a personne qui ne croie, que l'Evêque est un aussi grand partisan du Libre Arbitre & de l'Universalité de la Rédemption, qu'on peut le souhaiter. Il dit même, que si la chose étoit autrement, *Dieu n'auroit pas envoyé son Fils* (81).

(81) *Sermons* Vol. II. p. 105. &c.

Et cependant il renverse tout cela en d'autres endroits; car *il s'étonne fort de ce que quelques personnes ont avancé touchant le Libre Arbitre* (82), & il croit que les hommes ne peuvent contribuer en rien à *produire la Grace dans leur cœur*.

(82) *Pensées* p. 90.

Non, dit-il (83), *que je doute le moins du monde, que quiconque veut être sauvé ne le puisse (c'est-là une verité dont je suis très persuadé)*; mais je ne crois point qu'aucun homme *puisse vouloir de lui-même être sauvé*.

(83) Ibid.

Dans un autre endroit il nous dit (84). „ qu'au-lieu d'attendre de l'obéissance de „ nous, il a plu à Dieu dans cette nouvelle Alliance de „ nous donner l'obéissance. Au-lieu de dire, *Fai ces choses & tu vivras*, il a dit en effet, Je vous rendrai capables de faire cela, afin que vous viviez, *Je mettrai mes Loix au dedans de vous* &c. Héb. VIII. 10. Non, Je „ veux, si vous voulez; mais *Je veux*, & vous voudrez. „ Non, Si vous voulez faire ces choses, vous vivrez; mais „ vous ferez ces choses, & vous vivrez."

(84) P. 107.

Ensorte, dit l'Auteur de la *Courte Revue* (85), que si quelqu'un ne le fait point, c'est parce que Dieu ne l'a pas rendu capable de le faire; car quand il leur donne le pouvoir, ils sont forcés à le faire.

(85) P. 39.

Il fait voir ensuite que notre Evêque représente l'état naturel du Genre-humain comme desespéré, & qu'il prétend que les hommes n'en peuvent sortir, qu'en entrant dans la véritable Eglise, *puisque Dieu fait plutôt des Miracles, que de sauver les hommes hors de l'Eglise* (86); & il prétend (87) que les Sermons de l'Evêque sur la Grace & sur la Régénération sont un Cercle perpétuel, contraires à la saine Raison, & en contradiction l'un avec l'autre.

(86) *Sermons* Vol. I. Serm. 4.

(87) *Courte Revue* p. 42. 41.

Pour se repentir & pour croire, qui sont les fondemens du salut, il faut avoir la Grace; & cependant il faut se repentir & croire, pour obtenir la Grace. La Foi est un effet de la Grace de Dieu, nous devons la demander par la prière; & nous ne pouvons cependant prier comme il faut, sans la Foi & la Grace de Dieu. Il y a toujours quelque chose à faire avant, que nous ne pouvons pourtant faire qu'après, s'il est vrai que nous ne puissions rien faire naturellement par nous-mêmes. Cela revient si souvent, que je ne vois pas comment l'Evêque peut justifier Dieu, d'en agir avec nous, comme nous faisons avec nos enfans: quand ils tombent, nous leur crions de loin, Viens ici, & je t'aiderai à te lever.

(88) P. 43.

2. Le Critique (88) dit, qu'il y a des choses qui sont pires que ce qu'on vient de voir, & qui sont d'autant plus mauvaises dans l'Evêque, qu'il blâme les recherches curieuses, & qu'il dit que *c'est autant que blasphemer, que de vouloir borner la Grace de Dieu*. Il relève ensuite quelques endroits qui regardent la Satisfaction, & il conclud (89) en observant, que borner de cette manière la Miséricorde divine, & la borner à une certaine méthode, auroit été qualifié en tout autre de blasphème par un homme aussi zélé que notre Evêque.

(89) P. 46.

Et je ne sai, dit-il (90), *si je puis en justifier ce qui suit, la supposition & la conséquence ayant quelque chose de si horrible*: „Quand „ Dieu diroit, Fais cela, & péris, il seroit de notre devoir „ d'obéir (91)."

(90) P. 46. 47.

(91) *Pensées* p. 103.

Supposer que Dieu puisse dire, Faites votre devoir envers moi, servez-moi fidèlement, & soyez damné éternellement; c'est supposer que Dieu est du caractère du Diable, & signifie en bon François: *Si Dieu étoit le Diable, il seroit de notre devoir d'être damnés. Mais pourquoi?* parce que nous sommes à lui, que nous sommes entièrement son ouvrage, & par conséquent absolument à sa disposition. *Nous avons d'autant plus de raison d'être assurés de son amour.* Ensorte que quand il m'imposeroit des choses qui procureroient inévitablement ma ruïne, je ne devrois pas négliger d'obéir par la crainte de périr, sa volonté & son bon-plaisir étant infiniment préférables à mon bonheur & à mon salut. *C'est bien pis que d'être damné pour la gloire de Dieu, & d'être séparé de Christ pour le salut des autres. Ici la peine tombe sur tous, & tous doivent être damnés par obeissance pour celui, qui est necessairement bon & misericordieux. Je ne puis m'empêcher de le dire, les meilleures de ces suppositions, qui que ce soit qui les avance, sont dures & impies.* IV. Le Critique passe à montrer, que ces principes, & d'autres du même ordre, qui règnent dans tous ces Ouvrages, font un très grand tort à la Religion.

(92) *Courte Revue* p. 47.

Il observe (92), 1. Que les expressions & les raisonnemens, qu'il a déja cités, font beaucoup de plaisir aux Profanes & aux Hérétiques, qui ne manquent pas de s'en prévaloir. Ils ne laisseroient peut-être pas de se moquer de la Religion; mais ils ne le pourroient jamais faire sous des prétextes aussi spécieux, & avec autant de succès, qu'ils le peuvent, quand on leur en offre une si belle occasion. „ Il y a longtems, *dit-il* (93), que la foiblesse des Défenseurs de la Religion a fait la force de „ ces gens là; mais jamais Ouvrages ne peuvent leur faire „ plus de plaisir, & leur fournir plus de sujets de triomphe, que ceux-ci. . . . . Laissons l'Evêque, ou plutôt „ l'Editeur de ses Ecrits secrets, pour ce qu'il vaut. Le „ Christianisme n'a rien à démêler avec de pareilles choses, & il les abhorre autant & plus que ne le font l'Hérésie & l'Incrédulité."

(93) P. 47. 48.

2. Mettre tant de choses dont l'Ecriture ne dit pas un mot, au nombre de celles qui sont nécessaires au salut, comme le fait notre Evêque, c'est déroger à la perfection de cette Révélation de la volonté de Dieu, & deshonorer notre Eglise, qui soutient fermement comme un principe certain, que l'*Ecriture est une Règle complette & parfaite* (94).

(94) P. 48.

Il s'exprime fort bien sur le sujet de l'Ecriture (95): *Alant eté destinée à être la Règle de notre foi & de nos mœurs, & formée à cette fin par la Sagesse & la Bonté infinie même, on ne peut concevoir que chaque chose n'y soit pas exprimée dans les termes les plus clairs, les plus justes, les plus significatifs, qu'on pouvoit souhaiter de la part de Dieu, voulant révéler sa volonté d'une manière qui fut à notre portée.*

(95) *Sermons* Vol. I. p. 204.

Le Censeur observe là-dessus (96), qu'il ajoutera par la même raison, que par *chaque chose* il faut entendre chaque chose nécessaire au salut; mais que les hommes ne sont pas contens, à moins qu'ils n'aient mis au rang des choses nécessaires, des choses que Dieu n'a pas jugées telles, & qu'ils sont assez habiles pour trouver des termes *plus justes & plus significatifs, que la Sagesse & la Bonte infinie mêms.* „ Ces deux „ mots, *continue-t-il*, devroient, semble-t-il, les rendre plus circonspects à décider de nouveaux Articles de „ Foi, & à introduire de nouveaux termes; ce que vous „ ne douterez pas que l'Evêque ne fasse, quand vous aurez lu ce qui précède. Il y a moyen encore de pardonner à un homme, s'il peut se le pardonner à lui-même, „ que contre les termes formels de l'*Acte d'Uniformité*, „ il s'érige *en Réformateur & en Restaurateur de la Pieté des prémiers tems, & fasse de sa Paroisse le meilleur modèle que ses Voisins puissent imiter*, en introduisant dans „ l'Eglise de nouvelles Cérémonies, qui ne sont point ordonnées par la Liturgie: mais le cas devient plus grave, dès qu'il s'agit de l'Ecriture; & l'on ne peut supporter qu'un homme dise, que Dieu n'ait pas connu & „ n'ait pas suffisamment révélé ce qui est nécessaire pour „ notre salut. C'est-là porter un trop rude coup au Christianisme." *D'ailleurs, il est bien plus aisé de triompher d'un homme, qui aime à multiplier sans nécessité les Articles de Foi, & qui les met tous au même rang, que d'un homme qui se borne aux preuves évidentes des Articles les plus importans & les plus clairs. Un Ingénieur qui fait sans nécessité de grands Dehors à une Place, & qui y met toute la Garnison, disant que si un de ces Ouvrages est pris, il faut qu'il rende la Place, n'est rien moins qu'ennemi des Assiegeans. Un homme sage rassemble ses forces dans l'endroit le plus fort de la Place, & plutôt que de se laisser incommoder par les Dehors, il les abandonne & les brule; & il seroit à souhaiter que plusieurs Théologiens Scholastiques eussent eu ce sort.*

(96) *Courte Revue* p. 49.

Cette allusion est fort du même ordre que celle dont se sert l'Auteur de la *Défense de la Lettre au Docteur Waterland* (97), qui dit, „ que dans un tems où le Christianisme a de si fortes attaques à soutenir de la part des „ Sceptiques, qui le serrent de près, le véritable moyen „ de le défendre n'est pas d'augmenter le nombre de ses „ Dehors, & de lui rendre nécessaires un plus grand nombre de Troupes qu'il n'en peut fournir; mais de détruire au contraire, à l'exemple des habiles Ingénieurs, „ ces foibles remparts, qui ne servent qu'à couvrir l'ennemi & à le loger, & de se retirer dans l'enceinte de „ ses fortifications naturelles, que l'expérience justifiera „ être imprenables."

(97) Pag. 1. Edit. de 1731. Voy. ce passage Art. ABRAHAM Rein. [A].

3. Le Censeur soutient (98), que la nature & le fondement de la Foi de l'Evêque, sont aussi dangereux, qu'elle est étendue. *Sa Foi est quelque chose de plus, qu'aucune Connoissance que nous pouvons avoir ici-bas; c'est la persuasion la plus absolue & la plus certaine qui soit possible. On croira peut-être qu'une Foi si ferme doit avoir de bien solides fondemens: mais quel est le fondement de la sienne, principa-*

(98) *Courte Revue* p. 50. & suiv.

* P. 71. 76. 2. Edit. Londres 1714.

vid *, dit qu'il ne peut s'empêcher de reconnoitre la bonté de la Providence pour notre Siècle, en lui procurant tant d'excellens Discours, prononcés par nos Prelats véritablement Apostoliques ; & qu'il le nomme avec d'autant plus de liberté une dispensation toute bonne de la Providence, parce que l'Evêque n'a point ordonné lui-même qu'on les imprimât, mais les avoit humblement négligés, comme n'étant point composés pour être imprimés. Mais que bien loin que cette circonstance diminue en rien le prix de ces Sermons, ou le mérite de l'Auteur, qu'au contraire il croit qu'elle relève l'un & l'autre, parce qu'elle fait connuitre la nature d'un Discours fait pour le peuple, & le talent admirable

cipalement par rapport aux Mystères? Ecoutez : „ J'avoue que „ c'est-là *un mystère*, qu'il m'est impossible de concevoir. „ C'est cependant une vérité qu'il m'est aisé de croire; oui, „ c'est une vérité que je puis aisément croire, par cela même „ me que c'est un mystère si élevé que je ne le puis concevois (99)." *C'est-à-dire, Je crois que cela est vrai, parce que je ne puis concevoir comment cela peut être.* „ Car il est impossible qu'il y ait rien de vrai par rapport au Créateur, de ce „ qui peut être mis parfaitement à la portée de Créatures „ finies. Ce qui fait que j'ai toujours regardé, & que je regarderai toujours comme les plus véritables, les idées de „ la Divinité, selon lesquelles elle nous paroit la plus incompréhensible." *C'est-à-dire : Tous les Attributs de Dieu sont incomprehensibles ; & par cette raison, tout ce qui est incomprehensible, est aussi un Attribut de Dieu. Mais ce qui suit est plus fort encore.* „ Et ce qui nous paroit le plus „ impossible, doit être le plus vrai par rapport à Dieu. Or, continue le Critique, *il nous paroit le plus impossible, que Dieu soit materiel, qu'il soit menteur ; & par conséquent* &c. *C'est une excellente methode de prouver l'Existence & les Attributs de Dieu par la Raison. Dans ce qui suit, il* croit ce qu'il ne peut (*non seulement pas comprendre*) mais concevoir. Or concevoir *une chose, c'est en avoir une idée. Et croire la vérité d'une chose dont on n'a point d'idée, c'est croire je ne sai quoi, c'est-à-dire rien. La Foi d'un homme dans ce cas-là n'est qu'une imagination, une surprise*; un vertige, *comme l'Evêque le nomme*, une abnégation de soi-même, un transport, une extase. *Mais croire de cette manière, est autant la Foi d'un homme raisonnable, que c'est-là raisonner solidement ; & je ne connois rien qui en soit plus éloigné, que ce qui suit, & qui est plus mauvais encore. Après avoir représenté la Trinité d'une manière, qui n'est qu'un jeu de mots absurde, il conclud comme il peut :* „ O mystère étonnant, qui absorbe les pensées, & qui est inconcevable ! „ Qui peut ne pas croire cela du Dieu glorieux ? Certainement personne, que celui qui est en état de le concevoir. *Je lui avois déja entendu dire*, Je crois, parce que cela est impossible; *& je m'imaginois que c'étoit-là la plus mauvaise raison ; mais ceci l'emporte. Car il semble à present, non seulement que c'est une raison suffisante de croire une chose, de ce qu'on ne la peut concevoir ; mais qu'aussi c'est une raison suffisante de ne la point croire, de ce qu'on la peut concevoir. Des traits de cet ordre sont qualifiés de pieté, de dévotion, d'humilité; comme si on ne pouvoit servir Dieu d'une manière qui lui soit agréable, sans renoncer à l'humanité.* 4. L'Auteur observe

(100) Courte Revue p. 54.

ensuite (100), que d'anéantir ce qui constitue véritablement la Religion, & de la faire consister en des choses qui ne la constituent point, a été peut-être le plus grand tort qu'on lui ait fait. La Religion Chrétienne est une Religion sainte, destinée à nous *purifier à Dieu, pour lui être un Peuple choisi & adonné à faire de bonnes Oeuvres, à nous enseigner à vivre dans ce présent siècle sobrement, justement, & religieusement, & à nous renouveller à l'image de celui qui nous a créés.* Envisagée sous ce point de vue, c'est une Religion digne de Dieu ; & c'est peut-être la preuve la plus forte, qu'elle vient de lui. „ Mais d'avoir, *dit-il* (101), tant de Livres qui roulent sur la *Satisfaction*, sur l'*Eglise*, les *Prières*, les *Sacremens*, sur „ la *Succession* & l'*Autorité des Prêtres*, sur la *Génuflexion*, „ les *Fêtes* & les *Vigiles*, sur les *Habits*, les *Cours Ecclésiastiques* & les *Conciles*, & de défendre ces choses avec „ tant de zèle, de les faire envisager comme fort importantes, tandis qu'on ne parle presque point de la Sainteté & de l'Obéissance, que comme un effet de ces moyens; c'est ce qui ne donne aux hommes que des idées „ basses de la Religion Chrétienne, & ce qui en fait un „ Système, qui est aussi propre à confirmer dans l'incrédulité ceux qui ne peuvent se persuader que Dieu ait „ envoyé son Fils au Monde pour une commission aussi „ peu importante, qu'il doit exciter la douleur de ceux „ qui croyent, en voyant combien la Religion souffre par „ de pareils portraits." *Mais nous avons vu* qu'on l'a fait par rapport aux Fêtes & aux Jeûnes. On *doit penser* „ qu'il „ est aisé de concevoir comment la main de l'Evêque peut „ conférer le Saint Esprit, parce que son Corps en est „ le Temple. *Accordons au Clergé ces importans privilèges; mais c'en est trop, que de prétendre que l'intention de celui qui administre, est nécessaire dans les choses qu'il soutient être necessaires pour le Salut eternel. Cependant il dit* (102), *en parlant du Sacrement de l'Eglise Romaine :* Qu'y-a-t-il en „ tout cela, dont l'Esprit de Dieu puisse faire usage (*ce sont des termes bien hardis*) pour la consolation & l'édification „ de son Peuple ? Sur-tout si l'on considère que le Prêtre „ n'a pas INTENTION de leur administrer l'Esprit de „ Christ, mais seulement son Corps réel & véritable. *Il est clair qu'il raisonne sur les principes qu'il regarde comme vrais, & non sur leurs sentimens. Car l'Esprit de Dieu ne se règle pas sur leurs opinions.* „ Et toutes les fois qu'ils imposent „ les mains à quelqu'un, & qu'ils touchent son corps DANS „ LE DESSEIN de lui conférer le même Esprit, il est aisé &c. (103); *ce qui dit tacitement, que s'ils ne le font pas dans ce dessein, ce n'est rien. Ailleurs* (104) *il dit :* „ Tous „ ceux, sur lesquels ceux qui ont succédé légitimement aux „ Apôtres dans toute leur Charge, posent les mains AVEC „ L'INTENTION de leur conférer le S. Esprit &c. en reçoivent une mesure." *J'en appelle à tous ceux qui connoissent le Papisme, si ce n'est pas là une doctrine grossière, que le Papisme même desavoueroit.* La troisième chose que l'Auteur relève (105), c'est une foi implicite pour les Prêtres. L'Evêque peut, quand il lui plait, nous faire entrer dans *l'Eglise Catholique*, quoique nous ignorions ce que c'est ; & prouver qu'*il faut toujours la suivre*, en supposant ce qui est en question, *c'est qu'elle ne peut avoir tort.* Il peut, s'il lui plait, contre un Article exprès de notre Eglise, faire d'un *Decret* de ce qu'il appelle un *Concile Oecuménique*, le *Decret de l'Eglise Universelle.* „ Accordons-lui ces petites choses, quoi qu'en dise *Grégoire de Nazianze* ; mais c'est avoir trop bonne opinion „ de l'Esprit humain, que de faire dépendre les hommes „ d'un Prêtre, & de les obliger à recevoir comme Article de Foi tout ce qu'il dit. Cependant cela même est, „ selon lui, un *Article de Foi*, & une suite de la *Benédiction Sacerdotale* ; c'est le *Centre d'Unité*, & autres belles choses semblables ; tandis que l'essentiel de la Religion périt dans ces circonstances." 5. Le Critique nous dit (106), que quoiqu'il ose assurer que notre Evêque étoit assez éloigné du Papisme, il y avoit pourtant en lui bien des choses qui y étoient très conformes. Il en marque trois, & il observe qu'une de ces trois choses fait proprement l'essence & la force du Papisme. *La première* est, que l'Evêque déclame si souvent contre les Sens & la Raison, & fonde toute la certitude sur la Parole de Dieu. Car si nos Sens & notre Raison sont si faillibles, *que tout ce que nous connoissons par leur moyen ne soit que conjecture*, ils peuvent être trompés par rapport à l'Eucharistie ; notre croyance que c'est du pain & du vin n'est qu'une *Conjecture*, & nous devons malgré eux nous en rapporter à ces paroles si claires, *Ceci est mon Corps.* Dire que ce n'est pas-là le sens de ces paroles, c'est ce qui ne sert de rien ici. Car d'où savez-vous que ce n'en est pas le vrai sens, si ce n'est par la Raison & par les Sens ? Et l'on ne doit jamais interpréter ce qui est le plus certain par ce qui l'est moins ; ce qui est le plus certain, par ce qui est faillible, & *qui n'est que conjecture.* Le plus foible doit céder au plus fort. La *seconde* chose est, qu'il veut que l'*intention* de l'Evêque ou du Prêtre soit nécessaire dans ce qu'il fait. Que l'Evêque dise, s'il lui plait, *continue le Critique* (107), que *la validité des Sacremens depend de la validité du Ministère des Prêtres ; que Paul & Barnabas furent ordonnés, quand on leur imposa les mains pour une oeuvre particulière ; que la main de l'Evêque fait tout, & que les Prêtres n'y joignent les leurs qu'en qualité de témoins.* Qu'il approuve *le Canon du Concile de Séville, qui déclara une Ordination nulle, parce que l'Evêque avoit mal aux yeux, quoique les paroles eussent été lues*, & approuvées de Christ. *Comme les Scribes & les Pharisiens étoient assis dans la Chaire de Moïse, & avoient le droit d'interpréter la Loi, il est ordonné ici à tout le peuple de les écouter & de faire ce qu'ils disent ; & s'il leur arrivoit de donner un mauvais sens à la Loi, le crime & la peine en retomboient sur eux, & non sur le peuple, qui devoit recevoir l'interprétation de leur bouche.* „ Je suis bien sûr, *continue l'Auteur Critique* (108), qu'il en accordera du moins autant aux Prêtres Chrétiens, puisque Jésus-Christ lui-même l'ordonna „ aux Juifs. Et il dit immédiatement après (109), *qu'il* „ *somme tout le peuple d'écouter ses Apôtres & leurs Successeurs, les Evêques & les Pasteurs de l'Eglise, comme* „ *lui-même* (c'est tout ce que l'on peut demander), *& de* „ *recevoir le sens de ses Loix, tel qu'ils le donneront par sa* „ *direction* (qu'il suppose qui les accompagne toujours). Il „ est vrai qu'il parle ici, comme les considérant assemblés en „ Concile ; mais il est clair qu'il entend aussi les Prêtres „ en particulier, car ils sont *les Interprêtes de l'Evangile*, „ ils sont *les Ambassadeurs de Dieu*, & *les Successeurs des* „ *Apôtres.*" L'Auteur répond ensuite aux passages que l'Evêque cite pour prouver sa thèse. 6. Il relève une Proposition de l'Evêque, qui révolte tout homme qui a une juste idée des Attributs de Dieu, & qui y est si contraire, qu'en en faisant une partie essentielle de la Religion Chrétienne, elle ne peut que prévenir contre cette Religion. C'est *qu'aucun homme, qui n'a pas vecu dans la profession extérieure de la Foi Chrétienne, ne peut être sauvé* ; que même tous ceux qui sont dans ce cas, *doivent être éternellement damnés* ; & ce qui est pire encore, *que tous ceux qui tiennent le contraire, sont anathème* ; c'est ainsi qu'il explique l'Article. „ Cela est dit & répété avec toute l'assurance & la force possible, quoique cela soit aussi faux, „ qu'indigne de Dieu. Pour le prouver, on dit que cette idée est fondée sur la doctrine du Péché originel. On „ fait des plus méchans, le modèle des Vertus humaines ; „ des plus méprisables, celui des Connoissances humaines. On attribue les meilleures actions des Paiens à

„ leur-

(99) Pensées p. 52.

(101) Ibid. p. 55.

(102) Sermons Vol. I. p. 41.

(103) Ibid. p. 49.

(104) Ibid. p. 154.

(105) Courte Revue p. 56.

(106) Ibid. p. 57.

(107) Ibid. p. 58. 52.

(108) P. 59.

(109) Sermons Vol. II. p. 430.

mirable qu'il avoit en ce genre. Car pour mettre le plus grand nombre des Auditeurs en état de profiter, on do.. les instruire de tous les mystères de la Religion Chrétienne, & des saintes institutions qui en dépendent, puisque c'est-là le fondement sur lequel il faut établir les Vertus Chrétiennes, pour les rendre agréables à Dieu. Ces instructions doivent être proposées dans un style simple & intelligible, pour que le peuple puisse les comprendre aisément; & d'une manière touchante & propre à remuer les passions, pour qu'il soit animé à s'appliquer avec ardeur à faire ce qu'on lui enseigne. Mr. Nelson dit, que s'il ne se trompe, les Sermons de notre savant Evêque sont parfaitement de ce caractère; & qu'il a été confirmé dans cette pensée, par le jugement de ceux qui passent généralement pour avoir d'aussi grands talens pour la Chaire, qu'ils sont distingués d'ailleurs par leur érudition. Qu'il avoit une manière de gagner les cœurs & de toucher les consciences, qui sentoit les tems Apostoliques. „ Et quand on verra, dit-il, que ces Prédicateurs brillans, qui ont été si prompts à mépriser les Ouvrages de sa Grandeur, pourront produire une aussi ample liste de personnes qu'ils ont „ converties par leurs Sermons, que celle que je puis produire de personnes qui avouent qu'elles sont „ redevables (avec la grace de Dieu) de leur changement de vie aux instructions Chrétiennes de notre pieux Prelat, je reconnoitrai volontiers qu'ils le surpassent pour la Prédication. Quoique j'aye „ du penchant à croire, quand je jette les yeux sur les savans Ouvrages qu'il a publiés pour la Religion, & sur les nobles Vertus dignes des prémiers Siècles, dont il fut un si excellent modèle, qu'à „ tout prendre, il n'y a guères personne qui puisse l'égaler." Mr. Burnet, dans ses *Mémoires Historiques de la Grande Bretagne* (o), parlant de notre Evêque, & du Dr. Bull Evêque de S. David, nous dit, que le prémier *s'étoit montré fort savant dans les matières Ecclésiastiques*, & que *l'un & l'autre étoient gens d'une pieté distinguée.* Le Dr. Guillaume Lupton met notre Evêque dans une même classe avec S. Chrysostome, en parlant de la meilleure & de la plus utile manière de prêcher, dans une Lettre à Mr. Nelson (p) du 25 de Novembre 1712, écrite à l'occasion de l'impression des Sermons du Dr. Bull. „ Ceux, *dit-il*, qui sont d'assez mauvaise humeur pour relever avec rigueur les traits „ pieux qui se trouvent dans S. Chrysostome, & dans les Evêques Beveridge & Bull, sont peut-être „ de bons Juges d'une Ode, ou de quelque autre Pièce d'esprit; mais ils ne paroissent pas être Juges „ compétens en fait de Sermons, ni avoir une juste estime pour les choses spirituelles." L'Auteur de

(o) T. V. p. 311. Edit. in-8.

(p) Voy. la *Vie de Bull* en Anglois p. 434.

„ l'orgueil, ou à quelque principe plus criminel encore. „ On met même Moïse de niveau avec Platon & Aristote, „ comme aussi peu en état de procurer le Salut, que l'ont „ été ces Philosophes, & dans le cas de S. Paul p. 79. „ Vol. III. Il exclud les Juifs mêmes du Salut." 7. Le Censeur soutient (110) que l'Evêque anéantit ce qui est le fondement de toute Religion & de toute autre Science dans le Monde, ce qui est un présent du Ciel, & ce qui fait la gloire de la Nature humaine, savoir les Sens & la Raison. Qu'il se propose, à la vérité, par-là de relever la Foi & la Grace; mais que dans le fond c'est les affoiblir, parce qu'il faut toujours en revenir à cet égard aux Sens & à la Raison. C'est par la voie des Sens, de la Raison & du Témoignage, que nous parvenons à la connoissance des choses. *Ce sont*, dit l'Evêque (111), *les différentes voies, par lesquelles nous croyons ordinairement une chose plutôt que l'autre.* »*Mais elles sont toutes sujettes à nous tromper, ensorte que nous ne pouvons nous fiër à une en particulier, ni à toutes ensemble. Et tout ce que nous croyons sur ces fondemens, doit nous paroitre encore douteux; & par conséquent nous ne pouvons raisonnablement* (Raison contre Raison) *en être persuadés pleinement & avec certitude. Car l'expérience nous apprend que nos Sens, notre Raison & les autres Hommes, nous trompent souvent. Desorte que si nous n'avons d'autres appuis de notre Foi que ceux-là, nous serons toujours chancelans & dans le doute, & n'aurons jamais une entière certitude d'aucune vérité. La source du mal c'est notre chute en Adam, par laquelle nos Sens & notre Raison se sont tellement corrompus, que toutes les connoissances que nous pouvons acquérir par leur moyen, ne sont tout au plus que des Conjectures.* Mais il ajoute, que nous avons pour fondement de notre Foi la Parole de Dieu, „ Ce qui est „ infiniment plus que n'auroit le témoignage des Sens, de „ la Raison, & de tous les Hommes, réunis ensemble, „ quand même ils se seroient maintenus dans leur pureté." Le Critique dit là-dessus, qu'il ne combattra *une fausseté si evidente*, que par l'Evêque lui-même, qui dit, (112), *que certaines Connoissances sont utiles pour bien entendre l'Ecriture, & par cela même, pour bien connoître J. Christ lui-même. Qu'il n'y a guères de Connoissances, qui ne nous mettent en état de le mieux connoître.* „ Desorte, dit „ *l'Auteur* de la *Courte Revue* (113), qu'il reconnoit que „ la connoissance de J. Christ n'est point indépendante „ des connoissances humaines, qui sont si incertaines. „ Mais ce n'est pas assez encore. Lui-même raisonne & „ argumente, comme je l'ai déja fait voir, sur plusieurs „ articles de la Religion, & appuye la Foi sur la Raison, „ qu'il ne considère pas comme un principe qui ne fournit que de simples conjectures. Et, dans ce Sermon „ même (114), dont on vient de citer des passages, il „ blâme Thomas de s'être rendu au témoignage de ses „ Sens, *parce qu'il ne pouvoit s'empêcher de croire, qu'il le voulût ou non, aiant une demonstration si claire & si evidente.* Je finirai ici, ne pouvant aller plus loin, ni „ produire rien de plus fort. Car je suis persuadé, que „ de donner des Sens & de la Raison de pareilles idées, „ c'est établir le plus mauvais, le plus déraisonnable, & „ le plus dangereux principe qu'il y ait au monde." *C'est deshonorer les dons naturels de Dieu; reduire les créatures raisonnables à la condition des bêtes. C'est faire Dieu trompeur. C'est detruire tous les fondemens de la Religion Naturelle, & anéantir les plus fortes preuves de la Religion Révelée. C'est faire le plus grand outrage à Dieu & à notre Sauveur, qui en appellent à ces principes. C'est prêter le flanc au Papisme & à l'Irreligion. C'est détruire le seul moyen de défense que notre Religion Réformée a contre ceux qui l'attaquent. C'est nous rendre ridicules en nous faisant soutenir les plus grandes absurdites, savoir, que nous ignorons si nous dormons, ou si nous sommes éveillés, si nous voyons, ou si nous ne voyons point; & que nous avons raison de douter de notre Raison, c'est à-dire, que la Raison est en même tems plus forte & plus foible qu'elle-même.* Cette Brochure se trouve mentionnée par l'Auteur d'un Livre publié en 1715 in-8. intitulé: Εἰκὼν Μικροβιβλική, *sive Icon Libellorum*, ou *Histoire Critique des Brochures*, *par un Membre du Colège des Jurisconsultes*. Il dit (115), „ qu'on doit être ex„ traordinairement surpris de voir révoquer en doute la „ rigide Orthodoxie du feu Evêque Beveridge, comme „ l'a fait un Auteur anonyme . . . . . qui semble avoir „ eu plus d'intérêt que le Public, à empêcher la publica„ tion de la Suite de l'*Exposition des trente-neuf Articles de* „ *l'Eglise Anglicane*, par cet Evêque, & peut-être quel„ ques autres Ouvrages posthumes, qui vraisemblable„ ment ne sont pas aussi corrects que le souhaiteroit son „ parent, & qui n'ont pas été destinés originairement à „ l'impression; ce qui l'a empêché de remettre la Suite „ de l'*Exposition des Articles* au Libraire, qui avoit ache„ té la prémiere de quelqu'un des Domestiques du savant „ Evêque, & l'avoit imprimée il n'y a pas longtems." Il cite ensuite quelques endroits de la *Courte Revue*, & il dit, „ que quoique ces choses soient peut-être applica„ bles aux Ouvrages posthumes de l'Evêque, il est cer„ tain qu'elles sont si outrées, qu'elles portent contre „ quantité d'Ouvrages pareils &c. En un mot, tout l'a„ vantage que les Ariens & les Sociniens peuvent tirer „ de quelques expressions peu mesurées qui sont échap„ pées à ces deux savans & orthodoxes Prélats dont on „ vient de parler, Stillingfleet & Beveridge, est si peu de „ chose, qu'il y auroit de la folie ou de la malignité, ou „ l'une & l'autre, à refuser d'avoir quelque indulgence „ pour la fragilité humaine, sur-tout quand il s'agit de „ soi-même, aussi bien que des autres en général. Cet „ Accusateur anonyme en fournit lui-même un exemple: „ tandis qu'il accuse ce digne Evêque d'une faute imagi„ naire dans l'expression où dans le raisonnement, il en „ fait lui-même une très réelle. *Voyez p.* 8. où il veut „ que Dieu le Père soit avant Dieu le Fils, par rapport „ à la Nature &c. Parce que J. Christ est le Médiateur, „ il doit être la seconde Personne en rang; & il appelle „ cela un excellent Argument." Mais cet Auteur, dont le style est par-tout extrêmement obscur & embarrassé, paroit n'avoir pas bien entendu le passage de la *Courte Revue*, qu'il critique. Le voici: „ En parlant de la Tri„ nité, il (l'Evêque Beveridge) dit (116): *L'un est reel„ lement le Père de l'autre; l'autre est réellement son Fils;* „ *& le troisième est la Production des deux autres; & ce„ pendant il n'y a ni premier, ni second, ni troisième parmi* „ *eux, soit pour le tems, soit pour la Nature.* Non pour „ *le tems*, c'est ce que j'ai entendu dire d'autres fois, & „ ce que je crois aussi; mais non pour la Nature! Quoi? „ l'un est *réellement Père* de l'autre, & il n'est point avant „ lui par rapport à sa Nature? a-t-on jamais entendu rien „ de pareil? D'ailleurs voilà qui renverse cet excellent „ Argument, pour prouver que Jésus-Christ doit être Mé„ diateur, *que le Fils est la seconde Personne, celle qui tient* „ *le milieu entre les deux autres;* car s'il n'y a ni pré„ mière, ni seconde, ni troisième Personne, il n'y en „ a certainement point qui tienne le milieu." L'Auteur appelle cet Argument, qui est un de ceux de l'Evêque, *excellent* par ironie, & non sérieusement, comme son Censeur voudroit l'insinuer.

(110) *Courte Revue* p. 68.

(111) *Sermons* Vol. III. p. 296.

(112) *Sermons* Vol. II. p. 191.

(113) P. 70.

(114) Vol. III p. 298.

(115) Part. I. p. 144-146.

(116) *Pensées* p. 14.

de la Préface de l'Edition de ses Sermons in-folio, dit qu'autant qu'il étoit distingué par sa piété, & par son zèle pour la Religion, autant étoit-il estimable par son grand savoir, qu'il employoit entièrement à l'avancement des intérêts de son grand Maître. Qu'il avoit une érudition fort vaste & presque universelle, comme cela paroit par quelques-uns de ses Sermons; & qu'il possédoit dans un degré éminent toutes les connoissances utiles. Qu'il étoit sur-tout digne d'admiration par la connoissance de l'Ecriture Sainte, qu'il s'étoit fait une affaire d'étudier à fond, ensorte qu'il étoit *propre à toute bonne œuvre*, & en état d'en citer des passages sur toutes sortes d'occasions, & de les expliquer heureusement. Qu'il étoit si estimé de tous les Savans & les gens de bien, que dans le tems qu'il étoit à l'extrémite, un des principaux Evêques dit avec raison, en parlant de lui: *Nous allons perdre un des plus grands & des plus honnêtes hommes que l'Angleterre ait jamais produit.* Et comme toute sa vie avoit été employée à faire des actes de piété & de charité, il en donna aussi d'éclatantes preuves en mourant, aiant légué la plus considérable partie de son bien pour la propagation de l'Evangile, & l'avancement de la Religion Chrétienne, tant an dedans qu'au dehors du Royaume.

BEVERLAND (ADRIEN), Auteur d'un caractère fort extraordinaire, nâquit à Middelbourg en Zélande vers le milieu du XVII. Siècle*. C'étoit un homme d'un très bean génie; mais il en fit un fort mauvais usage, en composant des Livres obscènes. Il se fit recevoir Docteur en Droit, & Avocat. Les Belles-Lettres l'occupérent cependant plus que les devoirs de sa profession: il s'appliqua beaucoup à la lecture des Livres propres à favoriser la débauche & le libertinage. Il possédoit parfaitement Ovide, Catulle, Pétrone, & les autres Auteurs de cette trempe; il en récitoit souvent des passages entiers, quand l'occasion s'en présentoit, & ce n'étoient pas ordinairement les endroits les plus chastes. Il étudia à Oxford en 1672 [A]. Son Livre du *Péché Originel* [B] qu'il publia en 1678, lui fit des affaires. Il fut mis en prison à la Haye, on condamna son Livre au feu; mais il en fut quitte pour une amende pécuniaire, & pour un Serment qu'on exigea de lui, qu'il n'écriroit plus sur de semblables matières. [☞ Mr. de la Rue † dit, que ce fut à Leyde qu'il fut mis en prison, dans le lieu où l'on met les prisonniers de l'Université, & que le Recteur & le Sénat Académique l'obligérent à se retracter, & à promettre avec serment de n'écrire plus sur de semblables matières; qu'il fut condamné à une amende de cent ducatons, qu'on raya son nnm du rôle des Etudians, & qu'on le bannit de l'Université, & de la Province de Hollande. ADD.] Il alla demeurer quelque tems à Utrecht, où il mena une vie fort libertine, se vantant par-tout du Livre qu'on avoit brulé à la Haye. Sa mauvaise conduite obligea les Magistrats à lui faire dire sous-main, qu'il eût à sortir de la Ville. Il se renra aussi-tôt à Leyde, où il écrivit une Satyre violente contre les Magistrats & les Ministres de cette Ville, sous le titre de *Vox clamantis in deserto*. Persuadé qu'après cela il ne faisoit pas bon pour lui en Hollande, il passa en Angleterre, où Isaac Vossius lui procura une pension sur les revenus Ecclésiastiques, à laquelle étoit attachée une certaine Inspection sur quelques Eglises: c'étoit un emploi qui ne convenoit guères à un homme du caractère de Beverland, mais Vossius n'étoit pas fort scrupuleux sur l'article. Quoique le revenu de Beverland ne fût pas considérable, il en employoit la meilleure partie en Livres rares, mais ordinairement mauvais & impies, en Desseins & en Peintures obscénes, en Médailles, en Coquillages singuliers, & en autres productions de la Mer. Il parut ensuite se repentir de sa vie déréglée, & des mauvais Livres qu'il avoit composés; & il en témoigna sa douleur dans un Traité *De Fornicatione cavenda* [C], qu'il publia en 1698. Nous parlerons de ses au-

* Mr. de la Rue dans son *Histoire Littéraire de Zélande*, en Hollandois, p. 8. dit qu'en 1680 il avoit environ 27 ans; ainsi il seroit né en 1653. ou 1654. R. O. T.

† *Geletterd Zeeland* p. 9.

[A] *Il étudia à Oxford en 1672.*] C'est ce que nous apprend Mr. Wood dans ses *Fastes d'Oxford* (1), où il dit, *qu'un Adrien Beverland, qui se qualifioit* Dominus Zelandiæ, *vint à Oxford cette année* (en 1672) *pour pouvoir consulter la Bibliothèque publique. Il fut ensuite Docteur en Droit, & publia des Livres impies & obscènes, pour lesquels on dit qu'il fut chassé de son Pays.* Le P. Niceron, dans ses *Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres* (2), a mal entendu ces paroles de Wood. *Nous lisons*, dit-il, *dans les Fastes de l'Université d'Oxford, que Beverland alla dans cette Ville en 1672 pour être à portée de consulter la fameuse Bibliothèque de l'Université; qu'il s'y fit recevoir ensuite Docteur en Droit; mais qu'aiant publie des Ouvrages obscènes, il en fut chassé.* Il suppose, comme l'on voit, que Beveland fut reçu Docteur à Oxford, & qu'il en fut chassé; ce que Wood ne dit point.

(1) Vol. II. col. 983. Londres 1721.

(2) T. XX. p. 79.

[B] *Son Livre du Péché Originel.*] Il est intitulé: *Peccatum Originale κατ' ἐξοχὴν sic nuncupatum, Philologice προβληματικῶς elucubratum a Themidis alumno. Vera redit facies, dissimulata perit. Eleutheropoli, extra plateam obscuram, sine privilegio Auctoris, absque ubi & quando*, in-12. pp. 146. & à la fin du Livre: *In Horto Hesperidum, typis Adami Evæ Terræ filii* 1678. [☞ Il y a une autre Edition avec le nom de l'Autenr, *Hadriani Beverland J. U. Licentiati de Peccato Originali κατ' ἐξοχὴν sic nuncupato Dissertatio* &c. *ex Typographia*. 1679. in-8. (3) ADD.] Le but de Beverland dans ce Livre est de montrer, que le Péché d'Adam a consisté uniquement dans le commerce qu'il a eu avec Eve, & que le Péché Originel n'est autre, que l'inclination naturelle d'un Sexe pour l'autre; inclination, qui se fait sentir dès la prémière jeunesse. Il s'étend beaucoup sur cette inclination & sur ses effets, & fait passer en revue tous les termes, dont les Auteurs les plus obscénes se sont servis, pour exprimer l'union des deux Sexes. On a écrit en François un Livre dans le même goût, & où l'on soutient le même Systême: une partie des raisons est prise de l'Ouvrage de Beverland, mais l'Auteur y a ajouté plusieurs choses tirées des Contes de La Fontaine, & d'autres Auteurs semblables. Ainsi c'est mal à propos, que quelques-uns ont prétendu que c'étoit une traduction du Livre de Beverland. En voici le Titre: *Etat de l'Homme dans le Péché Originel, où l'on fait voir quelle est la source, quelles sont les causes & les suites de ce péché dans le monde. Imprimé en* 1714 *in-8. pp.* 208. Quelques-uns veulent qu'Isaac Vossius avoit aidé Beverland dans la composition de son Livre sur le *Péché Originel*; mais il paroît que c'est une chose dite sans fondement: Beverland étoit assez versé dans la connoissance des Auteurs Erotiques, pour pouvoir le composer lui-même (4).

(3) La Rue *Geletterd Zeelandt* p. 2.

(4) Niceron *Mém. des Homm. Illust.* T. XIV. p. 143-144.

[C] *Un Traité* de Fornicatione cavenda.] Voici le titre: *De Fornicatione cavenda Admonitio, sive Adhortatio ad pudicitiam & castitatem. Editio nova & ab Autore correcta juxta exemplar Londinense.* „ Admonition d'éviter l'Impureté, ou Exhortation à la Chasteté. Nouvelle Edition, revue par l'Autenr, sur l'Edition de Londres." Imprimé en 1698 in-8. pp. 109. Il y a de l'apparence que l'Edition de Londres est de l'année 1690, puisque l'Epitre Dédicatoire au Docteur Edouard Bernard est du 1. Février 1690. Cependant on voit à la fin une Prière, qui est terminée par ces mots: *Hadrianus Beverlandus supplex orabat in Arce Vindesoriensi anno* 1693. *Ainsi prioit Adrien Beverland dans le Château de Windsor l'an* 1693. Il marque assez dans un Avertissement qui est à la tête du Livre, que c'est un effet de son repentir. Il parle ainsi de son Livre du Péché Originel: *Damno calorem improvidæ illius ætatis; detestor adulterinum stylum, & nequiorem sensum. Gratias Deo, quod tandem velamen, quo miseré cæcutiebam, ab oculis meis amoverit, nec siverit me diutius huic pertinaciæ patrocinia quærere absurdiora. Idem ille Deus eam mentem mihi dedit, ut omnia quæ de hoc argumento scripseram, combusserim, & libros de P. V. ad Rectorem M. Academiæ Lugduno-Batavæ transmiserim. Rogo omnes, qui clam, vi, vel precario aliquid a me possident MS. ut istud mihi remittant, ut & ipse quoque tradam vulcano. Quod si quis negligat, illi omnes imprecor calamitates, quæ malignis & perfidis solent contingere.* Ce qui signifie: „ Je condamne les „ égaremens d'une fougueuse & imprudente jeunessa; je „ déteste mon style impur, & les sentimens infames qu'il „ exprime. Je rends graces à Dieu d'avoir ôté de dessus „ mes yeux le bandeau, qui me tenoit dans un miséra- „ ble aveuglement, & de n'avoir pas permis que je cher- „ chasse davantage de nouveaux prétextes pour persister „ dans mon crime. Ce même Dieu m'a inspiré de bruler „ tout ce que j'avois écrit sur cette matière; & d'envoyer „ au Recteur Magnifique de l'Université de Leyde mon „ Livre *De Prostibulis Veterum*. Je supplie toutes les per- „ sonnes qui ont entre les mains quelque Ecrit de moi, „ par quelque voie qu'ils l'aient acquis, de me le ren- „ voyer, pour les jetter aussi au feu. Et je souhaite que „ ceux qui négligeront de le faire, éprouvent tous les mal- „ heurs, qui arrivent ordinairement aux traitres & aux „ perfides." Quoique ces paroles paroissent marquer en lui quelqne changement, il y a cependant lieu de douter que ce changement ait été bien réel & sincère: quelques-

uns

autres Ouvrages dans les Remarques [*D*]. Après la mort de Vossius, il tomba dans la dernière pauvreté, parce qu'il s'étoit attiré le mépris de tous les honnêtes-gens par ses debauches & ses déreglemens, & la haine de tout le monde par les Satyres violentes qu'il composoit sans cesse contre différentes personnes. Outre cette disgrace, l'esprit lui tourna, & il étoit en 1712 errant de côté & d'autre en Angleterre, s'imaginant qu'il y avoit deux-cens hommes qui avoient conjuré de se défaire de lui. Il est apparemment mort peu de tems après, car depuis cette année, on n'a plus entendu parler de lui (*a*). Nous avons en original une Lettre Latine du Dr. Edouard Browne à Mr. Le Clerc touchant Beverland [*E*], que Mr. Le Clerc avoit envoyée à Mr. Bernard, Auteur des *Nouvelles de la République des Lettres*. [☞ Reiman dit (*b*), que Beverland ne manquoit pas d'érudition; mais qu'il étoit plein de lui-même, & enflé de la lecture des Poëtes Latins: *Homo non indoctus; sed suffenus sibi, & Poëtarum Latinorum lectione tumidus*. H. L. Benthem (*c*) loue son savoir, mais se plaint du mauvais usage qu'il en a fait; & il assure, que s'il l'avoit bien employé, il auroit rendu service à la République des Lettres. C'est le jugement qu'en portoit aussi J. G. Grævius, dans une Lettre à Nicolas Heinsius (*d*): *Doleo sane vicem ejus, quod tuis meisque salutaribus monitis noluerit aures dare, & ingenium, si poliretur & limaretur, non ineptum, melioribus curis impendere*. „ J'ai beaucoup de regret, de ce „ qu'il n'a pas voulu écouter les salutaires conseils que vous & moi lui avons donnés, & qu'il n'ait „ pas employé son esprit, qui ne seroit rien moins que mauvais, s'il étoit un peu cultivé & poli, à „ de meilleurs Ouvrages." Il paroit par ce trait, que Beverland avoit eu quelques rélations avec ces deux illustres Savans, & qu'ils avoient tâché de le rendre honnête-homme. On a une Taille-douce où Beverland est représenté, au dessous de laquelle on lit: *Monsr. Beverland J. U. Q. D. Jugez du reste* (*e*). On prétend qu'on trouva sur Beverland en Angleterre un exemplaire de la fameuse *Satyre Sotadique*, attribuée faussement en Espagnol à *Aloyse Sigæa* & en Latin à *Meursius*, sur lequel il avoit écrit de sa main: *D. Joh. Westrene Eroticon de Prostibulis modernis, sub persona larvata Aloysiæ Sigææ, Joh. Meursii, composuit* (*f*). Ce qui fait connoitre le véritable Auteur de cette infame Piece; car il y a quelque apparence que Beverland, curieux de ces sortes d'Ouvrages, étoit bien instruit. ADD. DU TRAD.]

(*a*) Niceron *Mém. pour servir à l'Hist. des Homm. Illust.* T. XIV, p. 340. & suiv.

(*b*) *Hist. Atheismi* p. 481. *apud* La Rue *ubi supra* p. 10.

(*c*) *Apud eundem.*

(*d*) *Apud eundem.*

(*e*) La Rue *ibid.* p. 11.

(*f*) Id. ibid.

uns même prétendent qu'il ne composa ce dernier Ouvrage, que pour faire rechercher davantage le prémier. Mais c'est une chose qu'il est impossible de savoir, & dont il faut laisser à Dieu le jugement. Quoi qu'il en soit, les préceptes qu'il contient sont fort bons; mais le style en est trop mou & trop efféminé, & ressemble assez à celui de ses autres Ouvrages (5).

(5) Idem p. 345. 346.

[*D*] *Nous parlerons de ses autres Ouvrages dans les Remarques.*] En 1680 il publia in-8. à Leyde, *De Stolatæ Virginitatis jure Lucubratio Academica.* Ouvrage aussi peu chaste que les autres. Il composa un autre Traité infame *De Prostibulis Veterum*, dont Isaac Vossius a inséré une partie dans son Commentaire sur Catulle (6). [☞ Il se trouve marqué parmi les MSS. de la Bibliothèque de l'Université de Leyde p. 333. num. 106. On attribue encore à Beverland un Plaidoyer Hollandois, intitulé, *Eerste Pleidoy van Mr. A. B. Rechtsgeleerde, in cas van Falsiteyt.* 1677. in-8. (7) ADD.] L'Ouvrage *Vox clamantis in deserto* in-12. dont il est parlé dans le corps de l'Article, est marqué dans la Bibliothèque de *Huls* avec celui *de Fornicatione cavenda*, ce qui peut faire croire qu'il a été imprimé (8).

(6) Idem p. 346.

(7) La Rue *ubi supra* p. 10.

(8) Niceron T. XX. p. 79.

[*E*] *Une Lettre Latine du Dr. Edouard Browne à Mr. Le Clerc touchant Beverland.*] Elle est écrite de Londres, & datée du 1. de Mars, mais l'année n'y est pas marquée. L'inscription est, *Viro Clarissimo Domino Le Clerc, Philosophiæ Professori Amstelodami.* Le Docteur Browne apprend à Mr. Le Clerc que Mr. Beverland va être rendu à sa Patrie; que les Juges de Leyde ont accordé au Roi de la Grande-Bretagne (Guillaume III) comme Chef de tous les Tribunaux de la Hollande, le pouvoir de modérer la Sentence prononcée contre Beverland; que beaucoup de personnes s'en réjouïssent; que ses Amis se mettent en devoir de lui fournir dequoi se rendre dans sa Patrie; que ses ennemis, ceux-là mêmes qu'on auroit soupçonnés le moins, lui font bonne mine, & lui souhaitent bonheur. Que personne de ceux qui aiment les Sciences ne peut s'empêcher de plaindre son sort, & que tous les gens de bon-sens souhaitent de l'avoir pour Maitre. Qu'il a appris aux Anglois à bien écrire. Qu'il a goûté (lui Docteur Browne) un plaisir inexprimable dans sa conversation, & qu'il le regrettera infiniment. Je vous écris ceci, dit l'Auteur de la Lettre, après que ce Savant a confirmé son Péché originel par un Péché actuel, ainsi que je l'ai appris de Mr. Oosterom Pasteur d'Amsterdam. Enfin il a renoncé à l'un & à l'autre, par la grace de Dieu. Depuis ce tems-là il pense plus au salut de son ame, qu'aucun de ses Disciples, dont le nombre est prodigieux à Londres. Enfin il est réconcilié à l'Eglise Anglicane, aiant été confirmé par l'Evêque de Lincoln, & admis à la Communion. Quelle joie dans le Ciel pour la conversion d'un pécheur si scandaleux! qui quoiqu'il n'ait fait de tort à personne qu'à lui même, travaille sans relâche à se purifier. Nous attendons tous les jours son Exhortation à la Chasteté. Le Docteur prie Mr. Le Clerc au nom de Mr. Locke & de Mylord Carbery, d'informer les Savans de ces particularités, & de persuader à Mr. Beverland de publier ses Ecrits, ce qui ne pourroit qu'être d'une grande utilité à la République des Lettres.

„ Salve, Reipublicæ Literariæ Moderator.

„ Dominus Beverlandus, quem dudum patriam suam „ sprevisse suspicaberis, iterum postliminio restitutus est in „ integrum. Judices Lugdunenses Regi Britanniæ, nunquam Batavicorum Tribunalium Præsidi, dederunt potestatem sententiam contra illum latam cancellandi. Multi lætantur: amici commeatum, quo incolumis ad vos „ redeat, parant: inimici complures, quos minime putasses, frangunt se, eique prospera omnia apprecantur. „ Nemo literas amat, qui ejus sortem non deploret: nemo „ bonæ mentis compos, qui illum non desideret Professorem. Certè ille nos Anglos docuit periodos scribere. „ Incredibili lætitia pectus meum perfudit ejus conversatio. Vereor ne ejus absentiâ consumar, utpote qui ejus præsentiâ pascor. Hoc tibi scribo, postquam Vir „ Clarissimus peccatum originale comprobasset suo actuali, ut loquitur Paulus Colomesius, & vividis demonstrationibus reddidisset indubitabile, ut nobis retulit „ Dominus Oosteromius, Pastor nunc Amstelrodamensis. „ Tandem utrique repudium misit; Deo gratias. Profecto post hanc restaurationem animæ suæ salus magis ipsi cordi curæque fuit, quam ulli Beverlandistarum, quorum maximus Londini proventus est. Postquam ardor „ deferbuit, destitit nervos tendere. Tandem, tandem „ sacramentum dedit Ecclesiæ Anglicanæ, confirmatus „ manu Episcopi Lincolniensis, & sic ad sacram Cœnam „ admissus, unicum hoc suum peccatum immaculati Agni „ sanguine purificabit. Laus Dei in excelsis. Quantum „ in Cœlis gaudium erit super conversionem tam strenui „ peccatoris, qui licet nulli per vitam intulit injuriam „ quam sibi, non desinit tamen lustrare animam suam simul & purgare. Habebimus brevi salutarem ejus adhortationem ad pudicitiam & castitatem. Hæc Doctis „ nunciato, perhumaniter te orat Dominus Lockius, exigit Mylord Carbery, nemo nisi iniquus improbabit hanc „ tuam generositatem, & persuade Beverlandum, ut edim non sinat permanere inedita. Ita est ut adornet „ Spartam. Immortali beneficio nos afficiet, si tam doctis nos beare velit Scriptis. Vale, Vir Clarissime, & si „ ad me rescribere digneris, magno me honore auctum „ putabo.

„ Tuus, Ed. Browne.

„ Londini, Calendis Martii."

BEVERLY (*a*) (JEAN DE), Archevêque d'Yorek dans le VIII. Siècle, étoit d'une famille noble parmi les Anglo-Saxons. Il nâquit à Harpeham en Deire. Il fut d'abord Moine, & ensuite Abbé du Monastère de Ste. Hilde. Pendant qu'il étoit jeune, ses parens l'envoyérent dans la Province de Kent, pour y apprendre la Langue Grecque sous Théodore Archevêque de Cantorbéry. Il s'appliqua avec tant de soin à l'étude, qu'il fit de grands progrès dans les Langues Latine & Grecque, & dans les Sciences sacrées & profanes; ensorte qu'il a été regardé avec raison, comme un des plus grands Hommes de son Siécle. Son mérite le fit connoitre à Alfred Roi de Northumberland, qui étoit lui-même savant; ce Prince l'éleva en 686 sur le Siége de Hagulstad ou Hexham, & ensuite sur le Siége Archiépiscopal d'Yorck [*A*]. Le fameux Bède fut son Disciple. Il étoit lié avec Acca, & avec

(*a*) Collier *Eccl. Hist.* L. II. p. 119. Lond. 1708. Bale & Pitséus l'appellent *Jean Beverlacus.*

[*A*] *L'éleva . . . . sur le Siége Archiépiscopal d'Yorck.*] Bale dit qu'il fut promu à ce Siége, lorsque Wilfrid fut déposé

avec tous les Savans de son tems, dont plusieurs ont publié des Commentaires sur l'Ecriture Sainte, à sa sollicitation (*b*). On lui attribue grand nombre de Miracles [*B*]. Enfin, fatigué des brouilleries qui règnoient dans l'Eglise, il résigna son Archevêché au bout de trente-quatre années d'administration, & se retira à Beverly, où il mourut d'une manière fort Chrétienne au bout de quatre ans, le 7 de Mai de l'an 721, sous le règne d'Ofric Roi de Northumberland (*c*). Il a composé divers Ouvrages [*C*].

(*b*) Bale Script. Illust. Maj. Brytann. Cent. I. c. 94. p. 88. Pitseus de Illust. Angl. Scrips. num. 89. p. 122.

(*c*) Bale ubi supra.

déposé pour quelques fraudes dont il s'étoit rendu coupable. *Postea Eboracensis Archiepiscopus, Wilfrido ob imposturas quasdam deposito.* Pitséus assure aussi que Wilfrid avoit été déposé. *Postea ejecto Wilfrido ad Archiepiscopatum Eboracensem evexit.* Mais Mr. Collier, dans son *Histoire Ecclesiastique* (1), remarque qu'il succéda à Bosa, qui avoit été mis en la place de Wilfrid. Bosa étant mort, les Evêques assemblés en Synode convinrent que Jean de Beverly, pour lors Evêque de Hexham, passeroit au Siége d'Yorck; & Wilfrid lui succéda dans l'Evêché & l'Abbaye de Hexham, & on lui rendit en même tems l'Abbaye de Rippon.

[*B*] *On lui attribue un grand nombre de Miracles.*] Bède en rapporte quantité (2). Guillaume de Malmesbury (3), Matthieu de Westminster (4) & Higden en rapportent aussi un grand nombre, qu'il a faits après & avant sa mort. Ils racontent entre autres une chose, qui duroit encore de leur tems, & qui est fort singulière. On prenoit les Taureaux, les plus sauvages & les plus furieux qu'on pouvoit trouver; on les lioit avec des cordes, que plusieurs hommes tenoient, pour que ces animaux furieux n'échappassent point; & dès qu'ils étoient sur le Cimetière de Beverly, ils perdoient leur férocité & devenoient aussi doux que des moutons. Le peuple étoit si sûr qu'ils ne faisoient alors aucun mal, qu'il avoit coutume de les détacher & de badiner avec eux.

[*C*] *Il a composé divers Ouvrages.*] Bale & Pitséus marquent les suivans. *Homiliæ in Evangelia.* Homélies sur les Evangiles. *Epistola ad Hildam Abbatissam.* Lettres à l'Abbesse Hilda. *Epistolæ duæ ad Audoënum Bertinum.* Deux Lettres à Owen Bertin. *Epistola ad Heribaldum discipulum suum.* Lettre à Héribald son Disciple. *Pro S. Luca exponendo.* Exposition de l'Evangile selon S. Luc; & divers autres Ouvrages.

(1) T. I. L. II. p. 119.

(2) L. II. c. 1–7.

(3) De Gest. Pontif. Ang. L. III. p. 153. apud Collier p. 213.

(4) Flores Hist. Ann. Chr. 721. apud Collier ubi supra.

BEULANIUS, Théologien & Historien du VII. Siècle, étoit Breton de naissance. Il fut le Maitre du fameux Nennius, depuis Abbé du Monastère de Bangor. Beulanius s'appliqua dès sa plus tendre jeunesse à l'étude des Sciences, à laquelle il joignit une grande pureté de mœurs. Bale dit (*a*) qu'il avoit un savoir fort étendu, qu'il parloit bien, & qu'il étoit extrêmement zélé pour la propagation de la Verité. Il eut un fils, dont nous parlerons dans l'Article suivant: ce qui prouve, comme l'Historien qu'on vient de citer le remarque fort bien, que dans ce tems-là il n'étoit pas défendu en Angleterre aux Prêtres de se marier, quoique Pitséus (*b*) prétende que Beulanius n'avoit pas reçu les Ordres sacrés, quand son fils nâquit. Il étoit fort curieux à rechercher les Origines des Peuples, & à découvrir les Généalogies des Familles des Anglo-Saxons depuis leur entrée dans la Grande-Bretagne; & l'on dit qu'il avoit composé, de ce qu'il avoit rassemblé là-dessus, un Ouvrage intitulé *De Genealogiis Gentium.* Il florissoit vers l'an 600 (*c*). Nicholson, dans sa *Bibliothèque Historique d'Angleterre* (*d*), a fait quelques fautes sur le sujet de notre Auteur [*A*].

(*a*) Illust. Scrips. Major Brytan. Cent. I. c. 71. p. 67.

(*b*) De Illust. Ang. Script. num. 70. p. 107.

(*c*) Bale ubi supra & Pitseus num. 63. p. 104.

(*d*) Part. I. p. 79. Edit. 2.

[*A*] *Nicholson . . . . . a fait quelques fautes sur le sujet de notre Auteur.*] Après avoir remarqué, que les anciens Bardes de la Bretagne ne se contentoient pas de conserver les Généalogies de leurs Princes & de leurs Grands-Hommes, mais qu'ils rendoient le même service aux Saxons; il ajoute: „ C'est ainsi qu'on rapporte que S. Benlanius (qu'on cite quelquefois sous le nom de *Samuel Brittannus* (1), & qui vivoit vers l'an 600) recherchoit „ fort soigneusement les Généalogies de plusieurs Famil„les Angloises (2), remontant à l'égard de quelques-u„nes jusqu'au Déluge." Ce savant Ecrivain s'est trompé en deux choses. I. Il nomme notre Auteur *Benlanius* au-lieu de *Beulanius*, qui est le nom que Bale & Pitséus lui donnent. II. Il le confond avec *Samuel Beulanius* ou *Brittannus*, ainsi que Léland l'appelle, qui étoit fils du prémier.

(1) Leland Assert. Arthur. fol. 2. a.

(2) Pitseus p. 104. Vide etiam Usser. Hist. Eccl. p. 206.

BEULANIUS (*a*) (SAMUEL), savant Théologien & Historien du VII. Siècle, étoit fils de celui dont on a parlé dans l'Article précédent, & né en Northumberland; mais il fut élevé principalement dans l'Ile de Wight. C'étoit un homme affable & doux, bon Historien, & assez habile Géométre. Il a donné une Description de l'Ile de Wight sur ses propres Observations, comparées avec ce qu'en ont dit Ptolomée & Pline. Etant retourné dans son Pays natal, il étudia sous l'Evêque Elbode, également distingué par l'éminence de sa vertu & par l'étendue de ses connoissances. Beulanius fit de grands progrès sous lui, dans les Sciences sacrées & profanes. Il s'attacha enfin à étudier l'Histoire de sa Nation, qu'il examina avec beaucoup d'exactitude. Il écrivit en Latin des *Remarques sur Nennius*; une *Histoire des Actions d'Arthur en Ecosse*; & un *Voyage Historique* (*b*). Léland croit qu'il étoit Moine, parce que tout ce qu'il y avoit d'érudition dans ce tems-là, se trouvoit parmi les gens de cette profession (*c*). Il florissoit, selon Bale, l'an 640, & selon Pitséus, en 650. Il étoit intime ami du fameux Nennius, Abbé de Bangor (*d*).

(*a*) Leland l'appelle Samuel Britannus. Comm. de Script. Brit. T. I. c. 48. p. 75. Edit. Oxon. 1709.

(*b*) Bale Illust. Script. Maj. Bryt. Cent I. c. 74. 75. & Pitseus de Illust. Angl. Script. num. 70. p. 107. 108.

(*c*) Leland ubi supra.

(*d*) Id. ibid.

☞ **BIANCHINI** (FRANÇOIS), illustre Savant du XVII. & du XVIII. Siècle, nâquit à Vérone le 13 Décembre 1662, de *Gaspard Bianchini* & de *Cornélie Vailetti*, d'une famille noble & ancienne de Bergame. A l'âge de dix ans on l'envoya à Bologne, où il fit ses études dans le Collège des Jésuites. Il y fit pendant trois ans son Cours de Philosophie, & s'appliqua en même tems aux Mathématiques. De Bologne il alla à Padoue, où il fit sa Théologie, & fut reçu Docteur en cette Science (*a*). Le goût qu'il avoit pris aux Mathématiques, le porta à en continuer l'étude sous le célèbre Geminiano Montanari, qui conçut beaucoup d'affection pour lui, & lui en donna des marques à sa mort, en lui laissant ses Instrumens Mathématiques. Devenu bientôt Maitre dans ces Sciences, il commença à se faire connoitre par quelques Mémoires insérés dans le Journal de Leipsig: il fournit des Observations faites à Rome pendant les mois de Juin & de Juillet 1684 sur la Comète (*b*); la nouvelle Méthode d'observer les Parallaxes & la distance des Planètes de la Terre, selon Mr. Cassini (*c*); l'Observation d'une Eclipse totale de Lune, faite à Rome le 10 Décembre 1685 (*d*). Il contribua à établir à Vérone l'Académie des *Aletofili*, consacrée particulièrement aux matières de Physique & de Mathématiques. Lui-même lut dans cette Académie, le 22 de Février 1687, un Discours sur la Devise, le Nom & l'Institut des *Aletofili*, imprimé à Vérone in-4. la même année (*e*); & il publia aussi dans le Journal de Parme de cette année un autre Discours en Italien, prononcé dans la même Académie, sur la Vue singulière d'une Religieuse de Parme, qui voyoit clairement les objets la nuit & dans les ténèbres, lorsqu'elle étoit couchée. Bianchini alla à Rome en 1684, & le Cardinal Ottoboni le choisit pour son Bibliothécaire; ce qui donna occasion à notre Savant d'acquérir une profonde connoissance de l'Antiquité sacrée & profane. Il fut ami de tous les Savans de Rome, & admis à leurs plus célèbres Académies. Le Cardinal Ottoboni aiant été élu Pape en 1689 sous le nom d'Alexandre VIII, continua d'honorer Mr. Bianchini de son estime & de sa bienveillance, & lui donna un Canonicat de Ste. Marie, dite *la Rotonde*. Après la mort de ce Pontife, le Cardinal Pierre Ottoboni son neveu succeda à tous ses sentimens pour le savant Chanoine. Il le prit d'abord pour son Bibliothécaire, & lui donna ensuite un Canonicat dans son Eglise des Saints Laurent & Damase.

(*a*) Niceron Mém. des Homm. Illust. Tom. XXIX. p. 77.

(*b*) Acta Erudit. Lips. Ann. 1685. p. 189. & 241.

(*c*) Ibid. 470.

(*d*) Idem Ann. 1686. p. 81.

(*e*) Niceron Mém. des Homm. Illust. Tom. XXIX. p. 83.

Il

Il forma le dessein d'une Histoire Universelle, dont la prémière Partie a paru en 1697 in-4. [*A*]. Mr. de Fontenelle (*f*) en donne une grande idée [*B*]. Le Cardinal Jean-François Albani aiant été elu Pape en 1700 sous le nom de Clement XI, voulut avoir Bianchini pour son Camérier d'honneur. Il le fit en même tems Chanoine de Sainte Marie Majeure, Soudiacre de la Chapelle Pontificale, & Secrétaire *dell' Aqua Paola*, & le mit avec un titre honorable dans quelques Congrégations. Lorsqu'au commencement de ce Siécle il fut question à Rome de l'affaire du Calendrier, & que le Pape Clement XI eut fait une Congrégation sur ce sujet, dont le Cardinal Noris fut le Chef, Bianchini fut nommé Secrétaire de cette Assemblée, & il fit deux Ouvrages rélatifs a cette grande affaire, qui parurent en 1703 [*C*]. On le chargea aussi de former une Ligne Meridienne dans l'Eglise de Sainte Marie des Anges, c'est-à-dire dans l'enceinte des *Thermes* de Dioclétien. Quelques années après, il tira une autre Ligne Méridienne à Colorno, par ordre du Duc de Parme, qui reconnut son travail par

(*f*) *Hist. de l'Acad. Royale des Sciences* Année 1729. p. 142-144. Edit. de Hollande.

[*A*] *Il forma le dessein d'une Histoire Universelle, dont la prémiere Partie a paru en 1697 in-4.*] Il se proposa de conduire l'Histoire, tant Profane qu'Ecclésiastique, depuis la Création du Monde jusqu'à nos jours; mais il vouloit que l'une de ces Parties demeurât toujours séparée de l'autre, & séparée avec tant de scrupule, qu'il s'étoit fait une loi de n'employer jamais dans la Profane rien de ce qui n'étoit connu que par l'Ecclésiastique. La Chronologie ou de simples Annales sont trop séches; ce ne sont que des parties de l'Histoire, mises véritablement à leur place, mais sans liaison & isolées. *Un Air de Musique*, dit-il, *est sans comparaison plus aisé à retenir, que le même nombre de Notes qui se suivroient sans faire un Chant.* D'un autre côté l'Histoire, qui n'est pas continuellement appuyée sur la Chronologie, n'a pas une marche assez réglée ni assez ferme. Il vouloit que la suite des Tems & celle des Faits se développassent toutes deux ensemble avec cet agrément que produisent, même aux yeux, la disposition industrieuse & la mutuelle dépendance des parties d'un Corps organisé. Il avoit imaginé une division des Tems, facile, & commode; *quarante* Siècles depuis la Création jusqu'à Auguste; *seize* Siécles depuis Auguste à Charles V; chacun de ces seize Siécles partagé en cinq *Vingtaines* d'années, desorte que dans les huit prémiers, de même que dans les huit derniers, il y a *quarante* de ces Vingtaines, comme quarante Siècles dans la prémiére division; régularité de nombres favorable à la mémoire: au milieu des seize Siécles comptés depuis Auguste, se trouve justement Charlemagne, Epoque des plus illustres. Il avoit imaginé de plus de mettre à la tête de chaque Siècle de la Quarantaine par où il ouvroit ce grand Théatre, & ensuite à la tête de chaque Vingtaine d'années, la représentation de quelque Monument qui eût rapport aux principaux Evénemens qu'on alloit voir: c'étoit la décoration particuliére de chaque Scène, non pas un ornement inutile, mais une instruction sensible, donnée aux yeux & à l'imagination par tout ce qui nous reste de plus rare & de plus curieux. Il publia en 1697 la prémiére Partie de ce grand dessein. Elle devoit contenir les quarante prémiers Siècles de l'Histoire Profane; mais il se trouva que le Volume auroit été d'une grosseur difforme, & il n'y entra que trente-deux Siécles, qui finissent à la ruïne de l'Empire d'Assyrie (1). Le titre de l'Ouvrage est: *Istoria Universale provata con Monumenti e figurata con Symboli degli Antichi: in Roma* 1697. in-4. pp. 542. *Histoire Universelle prouvée par des Monument, & ornée de Figures représentant les Symboles des Anciens.* On ne peut trop regretter que le savant Auteur n'ait pas achevé ce bel Ouvrage.

(1) Fontenelle *Hist. de l'Acad. Royale.* Année 1729. p. 140-142.

[*B*] *Mr. de Fontenelle en donne une grande idée.*] Cette Partie, dit ce Savant, n'est pas seulement suffisante pour donner une haute idée de tout l'Ouvrage; elle en est le morceau qui eût été le plus considérable, par la difficulté & l'obscurité des matiéres à éclaircir. Là précisément où elle se termine, le jour alloit commencer à paroître, & à conduire les pas de l'Historien. „ Si d'un grand Palais
„ ruïné, *dit l'éloquent Historien de l'Académie* (2), on en
„ trouvoit tous les débris confusément dispersés dans l'é-
„ tendue d'un vaste terrein, & qu'on fût sûr qu'il n'en
„ manquât aucun, ce seroit un prodigieux travail de les
„ rassembler tous, ou du moins, sans les rassembler, de
„ se faire, en les considérant, une idée juste de toute la
„ structure de ce Palais. Mais s'il manquoit des débris,
„ le travail d'imaginer cette structure seroit plus grand, &
„ d'autant plus grand, qu'il manqueroit plus de débris; &
„ il seroit fort possible que l'on se fît de cet Edifice dif-
„ férens Plans, qui n'auroient presque rien de commun en-
„ tre eux. Tel est l'état où se trouve pour nous l'Histoire
„ des tems les plus anciens. Une infinité d'Auteurs ont
„ péri; ceux qui nous restent, ne sont que rarement en-
„ tiers; de petits fragmens & en grand nombre, qui peu-
„ vent être utiles, sont épars çà & là dans des lieux fort
„ écartés des routes ordinaires, & où l'on ne s'avise pas
„ de les aller déterrer: mais ce qu'il y a de pis, & qui
„ n'arriveroit pas à des débris matériels, ceux de l'His-
„ toise ancienne se contredisent souvent, & il faut, ou
„ trouver le secret de les concilier, ou se résoudre à fai-
„ re un choix, qu'on peut toujours soupçonner d'être un
„ peu arbitraire. Tout ce que les Savans du prémier or-
„ dre, & les plus originaux, ont donné sur cette matiè-
„ re, ce sont différentes combinaisons de ces matériaux
„ d'Antiquité; & il y a encore lieu à des combinaisons
„ nouvelles, soit que tous les matériaux n'aient pas en-
„ core été employés, soit qu'on en puisse faire un assem-
„ blage plus heureux, ou seulement un autre assembla-
„ ge." Il en est à cet égard de l'Histoire ancienne, comme de la Mythologie, sur l'origine de laquelle les Savans ont proposé tant de différens Systêmes. Le fameux Mr. Huet Evêque d'Avranches, dans sa *Demonstration Evangélique*, rapporte tous les Dieux des Paiens à Moïse & à Séphora sa femme. Un grand nombre de Savans ramenent toutes les Fables à la Vérité historique, & y trouvent les événemens les plus intéressans de l'Histoire ancienne: c'est ce qu'a fait en dernier lieu, d'une maniére aussi curieuse & agréable, que savante & instructive, Mr. l'Abbé Banier. Mr. l'Abbé Pluche, dans son *Histoire du Ciel*, propose une Explication tout à fait différente. Selon lui, toute la Mythologie Paienne n'est dans son origine qu'une Ecriture très innocente, mais prise grossiérement & dans le sens qu'elle présentoit à l'œil, au lieu d'être prise dans le sens qu'elle étoit destinée à présenter à l'esprit. La plupart des Systêmes sur l'Histoire ancienne sont sur le même pied; ils se contredisent & se détruisent mutuellement; & la conclusion qu'un homme bien sensé tire de cette opposition, c'est que nous n'avons rien de plus sûr sur l'Histoire des prémiers tems, que l'Histoire de Moïse; qu'à la considérer indépendamment de toute idée de Divinité & de Révélation, c'est le plus précieux Monument que nous ayons en ce genre; & qu'il n'y a rien de plus déplacé que le mépris que témoignent pour cette Histoire, des gens qui se font honneur de consacrer leurs veilles à deviner le sens d'une Médaille, d'une Inscription, à expliquer un Bas-relief, à rétablir un passage corrompu d'Hérodote ou de tel autre. Ces travaux ont leur prix, mais franchement on a mauvaise grace de mépriser les Ecrits de Moïse, ou de les négliger comme on le fait, quand il est question de l'Histoire des prémiers Ages du Monde. Revenons à l'Ouvrage de Mr. Bianchini. Il paroit qu'il a ramassé de toutes parts ses matériaux avec un extréme soin, & les a mis en œuvre avec une industrie singuliére. „ Les Siècles qui ont précédé le Déluge,
„ vuides dans l'Histoire Profane que l'on traite ici, & à
„ laquelle on interdit le secours de l'Histoire Sainte, sont
„ remplis par l'invention des Arts les plus nécessaires; &
„ l'on en rapporte tout ce que les Anciens en ont dit de
„ plus certain, ou imaginé de plus vraisemblable. Il est
„ aisé de voir quels sujets suivent le Déluge. Par-tout
„ c'est un grand spectacle raisonné, appuyé non seulement
„ sur les témoignages que le Savoir peut fournir, mais
„ encore sur des réfléxions tirées de la nature des choses,
„ & fournies par l'Esprit seul, qui donne la vie à ce grand
„ amas de faits inanimés. Rien n'est mieux manié que
„ les établissemens des prémiers Peuples en différens Pays,
„ leur Transmigrations, leurs Colonies, l'Origine des
„ Monarchies ou des Républiques, les Navigations ou
„ de Marchands ou de Conquérans; & sur ce dernier ar-
„ ticle Mr. Bianchini fait toujours grand cas de ce qu'il
„ appelle la *Thalassocratie*, l'Empire ou du moins l'usage
„ libre de la Mer. Selon lui, ce n'étoit point du ravis-
„ sement d'Héléne, qu'il s'agissoit entre les Grecs & les
„ Troyens; c'étoit de la Navigation de la Mer Egée &
„ du Pont-Euxin, sujet beaucoup plus raisonnable & plus
„ intéressant; & la guerre ne se termina point par la pri-
„ se de Troye, mais par un Traité de Commerce (3)."
Cette idée que Mr. Bianchini donne de la Guerre de Troye, est soutenue par un autre paradoxe plus surprenant: c'est que l'Iliade n'est qu'une pure Histoire allégorisée dans le goût Oriental. Les Dieux d'Homère sont des Hommes ou des Nations. Sésostris, Roi de l'Ethiopie Orientale ou de l'Arabie, avoit conquis l'Egypte, toute l'Asie Mineure, une partie de la Grande Asie; & après sa mort, les Rois ou Princes qu'il avoit rendus tributaires secouérent peu à peu le joug. Le Jupiter d'Homére est celui des Successeurs de Sésostris, qui régnoit au tems de la guerre de Troye: il ne commande qu'à demi aux Dieux, c'est-à-dire aux Princes ses Vassaux, & il ne les empêche pas de prendre parti pour les Grecs ou pour les Troyens, selon leurs intérêts ou leurs passions. Junon est la Syrie appellée *Blanche*, alliée de l'Ethiopie Orientale, mais avec quelque dépendance; & cette Syrie est caractérisée par les *bras blancs* de Junon. Minerve est la savante Egypte; Mars, une Ligue de l'Arménie, de la Colchide, de la Thrace, & de la Thessalie: & ainsi des autres. On voit par-là, que l'Ouvrage de Mr. Bianchini renferme des idées neuves, & qu'on avoit lieu d'attendre de lui des ouvertures sur bien des points d'Histoire, s'il eût continué cette Histoire Universelle.

(2) Ibid. p. 142.

(3) Ibid. p. 141. 144.

[*C*] *Il fit deux Ouvrages rélatifs à cette grande affaire, qui parurent en* 1703.] *De Kalendario & Cyclo Cæsaris, ac de Paschali Canone* S. Hippolyti Martyris, *Dissertationes duæ, ad SS. D. nostrum Clementem XI. Pont. Max. Quibus*

par une générosité digne d'un Prince. Ensuite, à l'exemple de Mr. Cassini qui avoit tracé pour la France une Méridienne, il entreprit d'en faire autant pour l'Italie. Dans ce dessein il employa huit années entières en Observations; mais son travail en ce genre n'a point eu de suite, d'autres occupations l'en aiant détourné (g). Clément XI lui confia encore la garde des Antiquités de Rome, & fit défense de remuer ou transporter aucune Inscription, & même aucune pierre des anciens édifices, sans sa permission par écrit. Lorsque le Cardinal Barberin alla à Naples en qualité de Légat auprès du Roi d'Espagne Philippe V, en 1702, Bianchini l'accompagna en qualité d'Historiographe. En 1705, l'Academie Royale des Sciences de Paris le mit au nombre de ses Associés Etrangers, en la place de Mr. Jaques Bernoulli. En 1712, il fit un Voyage en France, aiant été chargé d'apporter la Barette au Cardinal de Rohan. Ce fut alors qu'il fit voir à l'Académie une Machine portative, propre à soutenir des verres de Lunettes de très grand foyer, qu'il avoit inventée pour faire ses Observations sur Vénus, & dont Mr. de Reaumur a donné la description dans les Mémoires de l'Académie de l'an 1713. De Paris il passa en Angleterre, où il visita avec soin les Savans, les Bibliothéques, & les Cabinets des Curieux. L'Université d'Oxford lui fit de grands honneurs, & voulut même qu'il fût logé dans cette Ville à ses dépens (h). Nous avons oublié de remarquer, qu'en 1705 les Con-

(g) Niceron ubi supra p. 75. 76.

(h) Id. ibid. p. 80.

bus inferitur descriptio & explanatio Basis in Campo Martio nuper detectæ, sub Columna Antonino Pio *olim dicata. His accessit enarratio, per Epistolam ad Amicum, de* Nummo & Gnomone Clementino. *Auctore* Francisco Bianchino, *Veronensi, Basilicæ S. Laurentii in Damaso de Urbe Canonico* &c. Romæ 1703 in-folio. Ce Volume est composé de trois Piéces différentes, dont la prémière regarde le *Cycle de Jules César*, la seconde le *Cycle Paschal de S. Hippolyte*, & la troisième est une Description de deux Quadrans Astronomiques faits à Rome par l'ordre & aux dépens de Clément XI. Nous entrerons dans quelque détail sur les deux prémières, qui méritent d'être connues; & comme nous n'avons pas le Livre même en main, nous profiterons de l'Extrait qu'en a donné Mr. Le Clerc (4).

Commençons par ce qui regarde le *Cycle de Jules-César*. Tous ceux qui ont quelque connoissance des Antiquités Romaines, savent que Numa Pompilius avoit d'abord établi à Rome une Année Lunaire. Cette manière de compter n'étoit point exacte, & étoit sujette à de grands inconvéniens. Jules-César réforma le Calendrier & introduisit une Année Solaire de 365 jours & 6 heures; c'est ce que tout le monde sait (5). Mais on ne savoit pas si communément, qu'il eût aussi corrigé son Année sur les mouvemens de la Lune, quoique Macrobe l'eût dit en termes exprès (6), & qu'il y eût de bonnes raisons d'en user ainsi; comme le Cardinal Noris l'a montré au commencement de sa Dissertation du *Cycle Paschal des Latins*. Il y a eu aussi des Auteurs qui ont remarqué que l'Eglise Latine, avant le Concile de Nicée, se servoit du *Cycle Lunisolaire* de Jules-César (7). Mr. Bianchini commence par une description & par une explication générale du Cycle de César, que l'on trouve sur un ancien Marbre. Il donne l'inscription complette de ce Monument, qui avoit été gravée du tems d'Auguste, & qui ne fut retrouvée que sur la fin du XVI. Siècle à Rome sous la Colline des Jardins, & en quelques autres endroits. Celle de Rome avoit été placée dans le Palais des Maffei, & on l'y voyoit au tems que Paul Manuce, Charles Sigonius, Jean Gruter, Joseph Scaliger & d'autres la publiérent & tâchérent de l'expliquer. Depuis elle fut égarée pendant longtems, jusqu'à ce que Mr. Bianchini la retrouva. Quoiqu'elle soit rompue, les morceaux rajustés l'un avec l'autre la représentent entière, excepté quelques lignes qui étoient au-dessus, mais qui ne sont pas une partie du Calendrier. Il paroit par plusieurs dates des principaux Evénemens arrivés sous Jules-César & sous Auguste, qu'il avoit été fait sous ce dernier, car il n'y est point fait mention des Empereurs suivans. Il est divisé en douze Colomnes, dont chacune contient les Jours de chaque Mois. Les Jours y sont distingués en ceux qu'on appelloit *Fasti*, *Nefasti*, *Nefasti primo*, & *Comitiales*, par les lettres, F. N. N. P. & C.; & les Jeux publics & les Fêtes y sont ensuite exprimés en plus petites lettres. Mais ce qu'il y a de plus singulier, ce sont les huit prémiéres lettres de l'Alphabet, qui y sont répétées par ordre, en commençant par A, & finissant par H, depuis le prémier jour de l'an jusqu'au dernier. Joseph Scaliger a cru que ces lettres marquoient les *Nundines*, ou les jours de Marché qui revenoient de neuf en neuf jours; mais Mr. Bianchini remarque, que pour marquer les *Nundines*, il faudroit neuf lettres; à quoi il ajoute encore d'autres raisons, pour prouver que Scaliger s'est trompé. Comme il est marqué dans les prémières lignes de ce Monument, qu'il avoit été *peint*, Mr. Bianchini soupçonne, que la variété des couleurs pouvoit avoir servi ici à distinguer quelque Cycle dans ce Calendrier (8). Il observe ensuite, que Jules-César dans sa maniére de régler l'Année ne suivit ni la méthode des Chaldéens, ni celle des Egyptiens, ni celle des Grecs, mais une quatrième (comme Pline le témoigne (9)), qui ne laissoit pas néanmoins d'avoir du rapport avec les précédentes. C'est ce qu'on pourra reconnoitre, si l'on peint de couleurs différentes les Ogdoades ou Huitaines de Lettres, qui suivent immédiatement les Solstices & les Equinoxes. On peut se servir en cette occasion des couleurs du Cirque. La *prémière Huitaine*, qui commence au prémier de Janvier & qui va jusqu'au huit, peut être peinte de couleur *blanche*; la *seconde Huitaine*, depuis le 9 jusqu'au 16 du même mois, de couleur *verte*; la *troisième*, depuis le 17 jusqu'au 24, de couleur *rouge*; la *quatrième*, depuis le 25 jusqu'au 1. de Février, *de bleue*. Ces jours pourront être mis dans une Colomne, qui représentera l'*Hiver*. Il faudra faire la même chose, depuis le 30 de Mars, auquel jour se trouve la Lettre A, la prémière fois aprés l'Equinoxe du Printems, & la peindre en *blanc*, & les sept suivantes jusqu'au 6 d'Avril; & garder le même ordre de couleurs qu'auparavant, dans les trois autres Huitaines. On appellera cette Colomne, la Colomne du *Printems*. On procédera de même dans la Colomne d'*Eté*, qui commence aprés le Solstice du Cancer, au 26 de Juin, où dans le Calendrier se trouve la lettre A pour la prémière fois après ce Solstice. On en fera autant à la Colomne d'*Automne*, qui commence au 22 de Septembre, où se trouve la prémière lettre A après l'Equinoxe. Cela étant établi, Mr. Bianchini explique la manière de ce Cycle Lunaire recueilli de ces lettres, & comparé avec l'Ennéadécaétéride de Méton & celle d'Alexandrie, & fait voir l'usage de ce Cycle pour bien marquer l'âge de la Lune, conformément à l'usage Civil (10). Il montre ensuite l'usage de ce même Cycle parmi les Romains, & parmi la plupart des Peuples qui étoient soumis à leur Empire. La plupart des Fêtes Payennes étant fixées à certaines Saisons, selon les mouvemens Lunisolaires, le Cycle de César étoit très propre à les marquer. Il montre la même chose par le moyen des Médailles frappées pour célébrer les Jeux & les Fêtes en l'honneur des Dieux, ce qui lui donne occasion d'expliquer quantité de Médailles qui regardent le Soleil & la Lune, & plusieurs autres. Il répond ensuite aux Objections qu'on pourroit lui faire (11). Pendant que l'Auteur faisoit imprimer les dernières feuilles de cette Dissertation, on trouva à Rome sur la fin de l'an 1702 la Base d'une Colomne consacrée à Antonin Pie: sur cette Base il y a un Bas-relief, qui contient des figures qui représentent la Déification de ce Prince. Mr. Bianchini en donne ici l'Explication, aussi-bien que de quelques autres Antiques & de quelques Médailles.

La seconde Dissertation est sur le *Canon Paschal de S. Hippolyte*. Pour mettre le Lecteur au fait de cette Piéce, il ne sera pas inutile de lui faire connoître de quoi il s'agit. S. Hippolyte a fleuri au commencement du troisième Siècle, vers l'an 228, sous l'empire d'Alexandre Sévére. On ne sait d'où il étoit, ni même de quelle Ville il étoit Evêque, Eusébe n'en aiant rien dit (12), & S. Jérôme aiant fait des recherches inutiles sur ce sujet, comme il nous l'apprend lui-même (13). Mr. de Tillemont, sans pourtant rien décider, croit qu'il est plus probable qu'il a été Evêque en Orient (14): c'est ce qu'on pourroit conclurre de ce qu'il a écrit en Grec, & de ce qu'Eusébe le met immédiatement après Bérylle Evêque de Bostres en Arabie. Quoi qu'il en soit, Hippolyte avoit composé un grand nombre d'Ouvrages; & entre autres, Eusébe & S. Jérôme parlent de deux sur la Pâque. Ils ne disent rien de particulier sur le second; mais pour le prémier, Eusébe témoigne (15) qu'Hippolyte y faisoit une Chronologie, qu'il conduisoit jusqu'à la prémière année d'Alexandre, de J. C. 222, & qu'il y proposoit un Canon ou Cycle de XVI ans pour régler la Fête de Pâques. Il ne nous restoit que le nom de ce Cycle, lorsqu'en 1551, en fouillant près de Rome dans les masures d'une ancienne Eglise de S. Hippolyte, restée dans les champs du côté de S. Laurent & sur le chemin de Tivoli, on y trouva une Statue de marbre dans une Chaise, aux deux côtés de laquelle il y avoit en lettres Grecques des Cycles de XVI ans, qui commençoient à la prémière année d'Alexandre, 222 de J. C., & qui étant redoublés sept fois, régloient la Fête de Pâques pour cent douze ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 333. Personne ne douta que ce Canon ne fût celui de S. Hippolyte, quoique son nom n'y fût pas. Gruter le publia en Grec. Scaliger y fit des Notes, imprimées à Leyde en 1595, & il en parle beaucoup dans son second Livre de la Correction des tems. Le P. Boucher Jésuite l'a mis en Latin, & l'a aussi expliqué dans son Ouvrage des Cycles de Pâque. Le Cardinal Marcel Cervin, qui depuis fut Pape, fit transporter la Statue dans la Bibliothéque du Vatican, où elle est encore (16). C'est ce Cycle de cent-douze ans qui fait le sujet de la Dissertation de Mr. Bianchini, qui prétend qu'il n'a pas entièrement été expliqué par personne. Pour l'expliquer donc, il prouve que selon cette méthode, il ne faut pas supposer, qu'après cent-douze ans échus, les mouvemens moyens

(4) Biblioth. Choisie T. XXVII. P. I. p. 178. & suiv.

(5) Voyez Prideaux Hist. des Juifs T. IV. p. 334. & suiv. Edit. de 1722.

(6) L. I. c. 14.

(7) Dissert. de Kalendar. Cæsar. c. 1. apud Le Clerc ubi supra p. 179. 180.

(8) Idem c. 2. apud eundem p. 181. 183.

(9) Hist. Nat. Lib. XVIII. c. 25.

(10) Diss. de Kalend. c. 3. apud Le Clerc p. 183--185.

(11) Idem c. 4--6. ap. eund. p. 185. 186.

(12) Voyez Eusébe Hist. Ecclés. L. VI. ch. 20. & 22.

(13) De Vir. Illust. c. 61.

(14) Mém. de l'Hist. Ecclés. T. III. Part. II. p. 8. Edit. in-12.

(15) Hist. Eccl. L. VI. ch. 22.

(16) Tillemont ubi supra p. 9-11.

Conservateurs de Rome lui accordérent des Lettres de Citoyen Romain, aussi-bien qu'à tous ses parens & à leurs descendans. En 1718, Mr. Bianchini publia en trois Volumes in-folio les *Vies des Papes* attribuées à Anastase le Bibliothécaire, avec des Préfaces remplies de Recherches savantes [*D*]. Innocent XIII aiant succedé à Clément XI en 1721, fit Mr. Bianchini Référendaire de l'une & de l'autre Signature, & son Prélat domestique. En 1724, il parut un Ouvrage intitulé, *Memorie concernenti la Citta di Urbino* &c., c'est-à-dire, *Memoires concernant la Ville d'Urbin*, dans lequel il y en a deux de notre Auteur. Le prémier, qui est en trente-deux Chapitres, est une Explication des Bas-reliefs de marbre, qui ornent le Soubassement du Palais Ducal d'Urbin (*i*). L'autre est une Rélation de quelques Observations qu'il fit à Urbin, à Rimini, à Assise, & sur le Mont Subasio, afin de déterminer la Latitude & la Longitude d'Urbin (*k*). Mr. Bianchini partageoit continuellement sa vie entre les Recherches d'Antiquité, & les Recherches de Mathématiques, sur-tout celles d'Astronomie. Tantôt Astronome & tantôt Antiquaire, il observoit ou les Cieux, ou d'anciens Monumens (*l*). Ses deux derniers Ouvrages sont une preuve de cette remarquable alternative: le prémier est l'Explication d'un Monument ancien [*E*], & le second est un Ouvrage d'Astronomie

(*i*) *Biblioth. Italiq.* T. V. p. 224-228.

(*k*) Idem p. 229-242.

(*l*) *Hist. de l'Acad. Royale des Scienc.* Année 1725. p. 147.

yens du Soleil & de la Lune recommencent le même jour de la Semaine de l'An Civil; mais que le jour du renouvellement de la Lune doit être renvoyé à la Semaine suivante & différé de huit jours; que les lettres du Calendrier de César le marquent très commodément: Que le Cycle de S. Hippolyte fut d'autant plus volontiers reçu par les Latins, qu'il s'accommode fort bien avec le Cycle Julien, les Olympiades & les Octaétérides, que l'on employoit en ce tems-là: Que la moindre Période du même Cycle de cent-douze ans s'accorde admirablement bien avec les mouvemens moyens de la Lune; que sept de ces Périodes en font une plus grande de 784 ans, dans laquelle les phases de la Lune retardent de deux jours; mais que cette grande Période écoulée quatre fois, & jointe à une seule petite, en fait une très grande de 3248 ans, qui rétablit les mouvemens constans de la Lune en leur tems: Que le Cycle divisé par Octaétérides, conformément aux Années Civiles des Grecs & des Romains, peut être illustré par les Années que l'on nomme *Grandes & Séculaires*: Que S. Hippolyte, en accommodant le Cycle de César à l'usage des Chrétiens, a eu égard aux tems passés & à venir. Il paroit par tout cela, & par les deux Chapitres suivans, que Joseph Scaliger avoit parlé avec trop de mépris de ce Cycle. Mr. Bianchini explique ensuite ce qu'il y a dans l'Inscription d'un des côtés de la Chaise de S. Hippolyte touchant la Chronologie de l'Ancien & du Nouveau Testament, depuis la prémière Pâque de Moïse, jusqu'à celle de la mort de Jésus-Christ; par où l'on peut voir l'usage des trois Périodes de ce Canon. Il convient néanmoins qu'il y a quelque chose de fautif, comme il le fait voir. Il explique enfin l'autre côté de l'Inscription, & montre la liaison du Cycle de S. Hippolyte avec celui de César, & enseigne la méthode de s'en servir pour perfectionner les Tables Paschales. On y trouve aussi la Comparaison du Cycle Octogramme proposé par l'Auteur, avec les deux précédens (17).

(17) Le Clerc *ubi supra* p. 190-193.

Avant que de finir cette Remarque, j'observerai que Mr. Bianchini avoit publié, peu de tems avant qu'il donnât l'Ouvrage dont on vient de parler, un autre petit Traité sur la même matière, intitulé: *Solutio Problematis Paschalis*. Le Problème dont il s'agit est le suivant: *Si l'on peut faire un Cycle Paschal, composé d'années Grégoriennes, qui marque toujours la Pâque en son propre tems, c'est-à-dire le Dimanche de la troisième semaine de la Lune du prémier mois?* Mr. Bianchini prétend que cela se peut (18). Ensuite il y a un Appendix, où l'Auteur résout des doutes proposés à l'occasion de son *Cycle Octogramme*; & un autre où il donne la manière de calculer le 14e. jour Paschal, & détermine la quantité de l'Année Solaire, par des Observations Astronomiques; pour confirmer la manière dont Grégoire XIII a fixé l'Époque du Printems, qu'il a rapportée au 21 de Mars: on trouve ici des Tables des Réfractions & de la Parallaxe du Soleil, des Ascensions & des Déclinaisons des Etoiles fixes. Après cela, on voit une Table Paschale, selon l'établissement du Concile de Nicée, précédée d'une Préface qui l'explique. Enfin il y a cinq Tables gravées, qui comprennent une Période Paschale de 1184 ans.

(18) Idem p. 194.

[*D*] *Les Vies des Papes . . . . . avec des Préfaces remplies de recherches savantes.*] Ces Vies ont paru depuis dans le troisième Tome du magnifique Recueil des Historiens d'Italie de Mr. Muratori, avec la Préface que Mr. Bianchini a mise à la tête du prémier Tome. Il y traite de l'origine, de l'autorité, & de la bonne-foi de l'Histoire contenue dans ces Vies, & des preuves sur lesquelles elle est fondée.

Ce Livre se nomme, *Liber Pontificalis*, *Liber Gestorum Pontificalium*, *Vitæ Pontificum Romanorum*, composé par des Auteurs du VIII. & du IX. Siècle. Il avoit été tiré, en grande partie, de deux Catalogues des Pontifes Romains, dont l'un avoit été fait au IV. Siècle sous le Pape Libère, & l'autre au tems de Justinien sous le Pape Félix IV. Mais un Imposteur ajouta au prémier deux Lettres forgées, de Damase & de S. Jérôme. On a ajouté à ces deux Catalogues beaucoup de particularités tirées d'ailleurs. Les Additions faites au second, sont des explications un peu plus étendues de quelques particularités, qui étoient obscures & exprimées en trop peu de mots. Pour savoir de quelle autorité pouvoient être ces deux Catalogues, il faut être informé de leur antiquité, de leurs Exemplaires & de leurs Editions. On a vu ci-dessus, dans quel tems on croit qu'ils ont été faits. Mr. Bianchini prétend qu'ils ont été recueillis d'abord des Actes des Martyrs, des Inscriptions Sépulchrales & d'autres Inscriptions publiques. On y voyoit la Chronologie & la Succession des Papes; leurs Ordinations & leurs Constitutions; les Fondations des Eglises, leurs réparations, les dons qu'on y avoit faits, & d'autres actions des Pontifes. Ces Monumens, dont le style est barbare, montrent le tems auquel le Pontifical a été écrit d'abord, c'est-à-dire, peu après le commencement du VIII. Siècle, lorsque les Lombards eurent introduit la barbarie en Italie, qu'ils y entretinrent pendant deux-cens ans que dura leur Domination. Elle fut si grande, que ceux qui étoient chargés de dresser les Patentes des Rois, & les Notaires, négligeoient entiérement les règles de la Langue Latine. On conclud de-là, que le Livre Pontifical doit avoir été écrit au huitième & au neuvième Siècles, où ce mauvais style régnoit encore. Mr. Bianchini entre sur tous ces différens articles dans des détails curieux, & fait chemin faisant quantité de remarques, qui prouvent son érudition (19). Il ne sera pas inutile d'observer ici, que comme on ne sauroit rejetter toutes ces Vies des Papes, publiées mal à propos sous le nom d'Anastase le Bibliothécaire (20), qui n'en a composé tout au plus que quatre ou cinq, celles de Grégoire IV, de Serge II, de Léon IV, de Benoit IV, & de Nicolas I, quelques-uns même croyant qu'il n'est l'Auteur que de la dernière; on ne doit pas aussi s'y fiër aveuglément: c'est ce que Mr. Le Clerc prouve évidemment par l'examen de la prémière Vie, qui est celle de S. Pierre. Il fait voir que cette Vie ne peut être ni du III. ni du IV. Siècle. Il avoue à la vérité, que ce Catalogue aiant été retouché, on peut y avoir glissé des fautes grossières, parce que dans le tems auquel les Lombards régnoient en Italie, il y avoit des gens capables de faire les plus lourdes bévues (21). Mais cela même ne diminue-t-il pas beaucoup l'autorité d'un pareil Ouvrage?

(19) *Voyez* Le Clerc *Biblioth. Choisie* T. XXV. p. 16-50.

(20) Voyez Article ANASTASE *le Bibliothécaire*.

(21) Le Clerc *ubi supra* p. 82-89.

[*E*] *Le prémier est l'Explication d'un Monument ancien.*] On découvrit en 1726, hors de Rome sur la Voie Appienne, un Bâtiment souterrain, consistant en trois grandes Salles, dont les murs étoient percés dans toute leur étendue de niches pareilles à celles que l'on fait dans les Colombiers afin que les Pigeons s'y logent. Elles étoient remplies le plus souvent de quatre Urnes cinéraires, qui marquoient le nom & la condition des personnes dont on voyoit les Cendres: tous étoient ou Esclaves, ou Affranchis de la Maison d'Auguste, & principalement de celle de Livie. L'Edifice étoit magnifique, tout de marbre, avec des ornemens de Mosaïque d'un bon goût. Mr. Bianchini ne manqua pas de sentir toute la joie d'un Antiquaire, & de se livrer avec transport à sa curiosité. Il pensa lui en couter la vie; il alloit tomber de quarante pieds de haut dans ces ruïnes, & il fit pour se retenir un effort violent, dont il fut longtems incommodé (22). C'est sur ce Monument que roule l'Ouvrage de Mr. Bianchini, que nous avons en vue. Il parut en 1727 sous ce titre: *Camera ed Inscrizioni sepulcrali de' Liberti, Servi, ed Ufficiali della Casa di Auguste, scoperte nella Via Appia, ed illustrate con le Annotazioni di Monsignor Francesco Bianchini Veronese l'anno* 1726. Rome 1727, in-folio. C'est-à-dire: „ Chambre & Inscriptions Sépulchrales des Affranchis, „ Esclaves, & Officiers de la Maison d'Auguste, découvertes dans la Voie Appienne, avec des Notes de Mr. „ François Bianchini de Vérone." Cet Ouvrage est divisé en six Chapitres, dont on peut voir le sujet particulier & un plus ample détail dans le Journal cité en marge (23). Je me contenterai de deux remarques. La prémière regarde le prodigieux nombre de personnes, qui servoient dans le Palais des Césars. Pour concevoir jusqu'où il pouvoit aller, il n'y a qu'à observer avec Mr. Bianchini, qu'on a découvert en divers tems, trois lieux différens auprès de la Voie Appienne, destinés à la sépulture des Esclaves & des Affranchis qui servoient Auguste, Livie, & les Princes que cet Empereur avoit adoptés; & qu'en rassemblant le nombre des Morts de ces différens endroits, il va à six mille personnes, qui forment une Légion d'Esclaves & d'Affranchis, la plupart morts pendant la vie d'Auguste & de Livie, ou peu après; sans parler des autres Monumens semblables, destinés aux Esclaves & aux Affranchis, qui étoient dans les Lieux de plaisance de cet Empereur, plus ou moins éloignés de Rome. Il est vrai qu'on pourroit dire, que de ce que ces Esclaves & ces Domestiques étoient mis dans un même lieu, il ne s'en-

(22) *Hist. de l'Acad.* ubi sup p. 147. & 148.

(23) *Bibl. Italiq.* T. IV. p. 167-192.

mie [*F*]. Une chute qu'il fit en 1726, en voulant reconnoitre des décombres du Palais des Empereurs dans les Jardins Farnèses, lui fut funeste. Il fut quelque tems après attaqué d'une Hydropisie, dont il mourut le 2 de Mars 1729, âgé de soixante-six ans (*m*). Dès qu'on apprit sa mort à Vérone, il fut arrêté par un Acte public, qu'on lui érigeroit dans la Cathédrale un Monument semblable à celui du Cardinal Noris, c'est-à-dire, son Buste en marbre avec une Inscription (*n*). Il se fit lui-même une Epitaphe [*G*]. Mr. de Fontenelle donne une idée fort avantageuse de son Caractère. „ La facilité, la candeur de ses mœurs étoient extrêmes; & encore plus, s'il se peut, son ardeur à faire plaisir. Il n'étoit jamais engagé dans aucune étude si intéressante pour lui, dans aucun travail dont la continuation fût si indispensable, & l'interruption si nuisible, qu'il n'abandonnât tout dans le moment avec joie, pour rendre un service." Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il en a composé plusieurs autres [*H*], dont nous parlerons dans les Remarques.

(*m*) Niceron *ubi supra* p. 21.

(*n*) Idem p. 22.

s'ensuit pas nécessairement qu'ils eussent été tous en même tems en fonction: ce qu'il y a de certain, c'est que cela prouve que le nombre de ceux qui servoient dans la Maison Impériale étoit très grand. „ Ce grand nombre n'étonne plus, *dit agréablement Mr. de Fontenelle*, dès que l'on voit par plusieurs Charges rapportées dans les Inscriptions, combien le service étoit divisé en petites parties. Telle Esclave n'étoit employée qu'à peser la Laine que filoit l'Impératrice; une autre, à garder ses Boucles d'oreilles; une autre, son petit Chien." On peut voir les divers Emplois dont il s'agit en général, rangés en quelques Classes, d'une manière fort curieuse, dans le Journal cité ci-dessus. Ma seconde Remarque regarde l'utilité des Découvertes de l'ordre de celle dont il s'agit ici. On tombe assez généralement dans deux excès opposés sur ce sujet. Les Amateurs de l'Antiquité en relèvent les avantages d'une manière outrée: on diroit, que sans la découverte de telle Inscription, on ignoreroit ce qu'il y a de plus curieux, de plus important dans l'Histoire; & que chaque petit Monument est d'une utilité presque sans bornes. D'autres au contraire méprisent les Découvertes de ce genre, d'une manière non moins ridicule; & leur mépris est propre à faire plus de tort à l'Histoire, que l'estime outrée des prémiers. Que nous importe, dit-on par exemple, d'apprendre les noms de ces Esclaves, & de ces Affranchis, morts il y a bientôt dix-huit Siècles? Je trouve fort judicieuse la réponse des savans Journalistes que j'ai déja cités. „ S'il importe peu de savoir leurs noms; leurs différens Offices, & leur nombre prodigieux, confirment ce que les Historiens ont dit de la magnificence de la Cour des Césars, sur-tout de celle d'Auguste & de Livie. Et tout ce qui s'est passé dans le tems de ces Princes, a eu une si grande liaison avec ce qui est arrivé après eux, même jusqu'à des tems fort postérieurs, que ce qu'on peut en découvrir ne doit pas être regardé comme inutile."

[*F*] *Le second est un Ouvrage d'Astronomie.*] Il a paru à Rome en 1728, sous ce titre: *Hesperi & Phosphori Phænomena, sive Observationes circa Planetam Venerem* &c. C'est-à-dire: „ Nouveaux Phénomènes de la Planète de *Vénus*, ou la Description de ses *Taches*, le *Tournoyement* sur son *Axe* en 24 jours & 8 heures, le *Parallelisme* du même *Axe*, & la *Parallaxe* de cette Planète, par Mr. François Bianchini, in-folio." Dédié à Dom Juan V, Roi de Portugal. Mr. de Fontenelle remarque (24), que Vénus est très difficile à observer, autant & de la manière dont il le faudroit pour en apprendre tout ce que la curiosité Astronomique demanderoit. Mr. Bianchini commença par la recherche de la *Parallaxe* de cette Planète, & il trouva qu'elle étoit de 24 secondes. Cependant, il ne faut pas trop compter encore sur cette observation: selon l'Historien de l'Académie, *c'est plutôt la manière de trouver la Parallaxe de Venus, qui est enfin trouvée par Mr. Bianchini, que ce n'est cette Parallaxe même.* Il fut plus heureux dans l'Observation, encore plus importante, des *Taches* de Vénus, qu'il fit en 1726: il les vit, & les distingua assez nettement, pour y établir vers le milieu du Disque sept Mers, qui se communiquent par quatre Détroits, & vers les extrémités deux autres Mers, sans communication avec les prémières. Des parties, qui sembloient se détacher du contour de ces Mers, il les appella Promontoires, & en compta huit; & il imposa des noms à ces Mers, à ces Détroits & à ces Promontoires. Les Astronomes se servent du privilège des célèbres Navigateurs qui font des Découvertes de Terres inconnues, auxquelles ils imposent des noms. Mr. Bianchini a déterminé aussi l'Axe de la *rotation* de Vénus, & sa rotation même, qu'il a fixée à 24 jours & 8 heures. Enfin une Découverte très remarquable qu'il a faite, est celle du *Parallelisme* constant de l'Axe de Vénus sur son Orbite, pareil à celui que Copernic fut obligé de donner à la Terre. Je me borne à indiquer ces Découvertes de notre savant Italien: ceux qui aiment les détails sur ces matières, & qui souhaiteront d'être instruits des différentes Observations qu'il a faites sur ce sujet, peuvent avoir recours à ce qu'en a dit Mr. de Fontenelle, & au curieux Extrait qu'on a donné de l'Ouvrage de Mr. Bianchini dans la *Bibliothèque Italique* (25), où l'on trouvera même par-ci par-là des Remarques, qui sont très intéressantes pour ceux qui aiment l'Astronomie.

(24) *Hist. de l'Acad. ubi sup.* p. 149.

(25) T. VII. Art. V. p. 54--120.

[*G*] *Il se fit lui-même une Epitaphe.*] La voici: *Franciscus Bianchinus Veronensis, hujus Sanctæ Basilicæ Canonicus, Utriusque Signaturæ Referendarius, S. D. N. Papæ Prælatus Domesticus, sibi vivens posuit. Obiit sexto Nonas Martias, anno* 1729, *Ætatis suæ* 66. A cette Inscription simple, posée dans l'Eglise de Sainte Marie Majeure, les Chanoines ses Confrères ont ajouté celle-ci: *Tanti Viri Memoriæ; qui singularem eruditionem cum pari vitæ integritate & rara animi modestia conjunxit, Capitulum & Canonici, ut desiderium præclarissimi Fratris lenirent, hoc publici doloris monumentum addi curaverunt* (26).

(26) Niceron *ubi supra* p. 21, 22.

[*H*] *Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il en a composé plusieurs autres.*] En voici la Liste. I. *Considerazioni theoriche e pratiche intorno al trasporto della Colonna d'Antonino Pio, collocata in monte Citorio. in Roma* 1704. Considérations Théorétiques & Pratiques sur le transport de la Colomne d'Antonin. II. *La Vie du Cardinal Noris*, en Italien, dans le prémier Volume des *Vite degli Arcadi*, in Roma 1708. à la p. 199. III. *La Vie de Geminiano Montanari*, à la tête de l'Ouvrage posthume de cet Auteur, *Sopra il Turbine*. IV. *Epistola de Lapide Antiati.* Romæ 1698 in-4. V. *Epistola dedicatoria ad Historiam Legationis Pontificiæ Em. Card. Barberini ad Ser. Regem Catholicum Philippum V.* Neapoli 1702. VI. *Observation d'une Comète au mois d'Avril* 1702, *faite à Rome*, dans les Mémoires de l'Académie de l'année 1702, p. 156. Edit. de Hollande. VII. *Jura in causa Romana Fontis Baptismalis pro Basilica S. Laurentii in Damaso.* Rome 1706 in-fol. Ce Factum fait voir, dit le P. Niceron (27), la connoissance profonde que Bianchini avoit de la Discipline Ecclésiastique & du Droit Canonique. VIII. *De nobilissimo Hospite, Comitis de Traunitz nomen professo, & in Villa Pinciana Borghesiorum Principum excepto die* 27 *Maii* 1716. *Epistola.* 1716. in-4. C'est une description de la réception faite au Prince Electoral de Bavière, qui avoit pris le nom de Comte de Traunitz. Bianchini n'y a pas mis son nom. IX. *De Aureis & Argenteis Cimeliis in Arce Perusina effossis anno* 1717. *Romæ.* X. *De Eclipsi Solis* 22 *Maii* 1724. *Romæ.* Outre cela, on attribue quelques *Poësies* à Mr. Bianchini, & il a composé quelques *Discours*; quatre *sur la Trinité*, prononcés dans la Chapelle Pontificale en 1684; un *sur l'Ascension*, prononcé en 1689; une Oraison funèbre de l'Empereur Léopold; un Discours prononcé en présence des Cardinaux, sur l'élection du Pape, après la mort d'Innocent XIII (28). Il a fait aussi un Jeu de Cartes pour apprendre l'Histoire Universelle, qui a été imprimé en 1695. Il avoit promis la Description d'une longue Méridienne, qui passe près d'Ardea, puis par les Bains de Dioclétien à Rome, l'Eglise de S. Silvestre au Mont Soracte, Gubio, & jusqu'au-delà de Rimini; avec une autre Ligne parallèle, & qui s'étend aussi depuis une Mer jusqu'à l'autre. Il en a paru une partie seulement, dans les *Mémoires touchant la Ville d'Urbin.* Il avoit aussi fait espérer un Plan du Palais des anciens Césars *, & la Description d'un Globe céleste qu'Hercule soutient sur ses épaules, & qui doit être à Rome dans le Palais Farnèse, où il n'avoit pas laissé d'échapper à l'attention de tous les Curieux. „ On abandonne, *disent les Auteurs de la Bibliothèque Italique* (29), l'Hercule aux Antiquaires; on se réserve ce Globe, qui représente les Constellations situées comme elles étoient au Siècle des Antonins: Monument unique dans son espèce, & d'autant plus précieux, que l'Astronomie moderne, avec toutes ses richesses, ne peut guères se passer de l'ancienne." Il faut espérer que quelque autre habile Astronome suppléera au défaut de Mr. Bianchini, & expliquera une Pièce aussi rare que le doit être celle dont il s'agit.

(27) *Ubi supra*, p. 28.

(28) Idem p. 25, 29.

* Cet Ouvrage vient de paroitre in-fol. à Vérone en 1738. Voy. *Journ. des Savans* Février 1741. p. 233. & suiv. Edit. de Hollande.

(29) T. VII. Art. V. p. 102.

BIDDLE (JEAN), un des plus fameux Ecrivains Sociniens d'Angleterre, étoit fils d'Edouard Biddle, qui, selon Mr. Wood (*a*), étoit un Tailleur; mais l'Auteur de sa Vie (*b*), imprimée à Londres dans un Recueil de Traités Sociniens 1691 in-4., nous dit que son père étoit *du nombre de ceux qui font valoir leurs terres* *, *quoique pas des plus riches* †, *& qu'il faisoit outre cela négoce en habits de laine.* Jean Biddle nâquit à Wotton-under-Edge dans la Province de Glocester, & fut baptisé le 14 de Janvier 1615 (*c*). Il fit ses prémières études dans l'Ecole publique du Lieu de sa naissance. Les progrès qu'il y fit, firent bientôt du bruit, & le firent connoitre à George Lord Berkeley, qui lui donna une pension de dix livres sterling par an, du nombre de celles qui sont fondées pour de pauvres Ecoliers, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge requis ordinairement pour jouïr de cette sorte de bénéfice,

(*a*) *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 100. Edit. de 1721.

(*b*) Pag. 2.

* *A Yeoman.*

† *Of a middle sort of Yeoman.* On appelle *Yeoman*, ceux qui font valoir eux-mêmes leurs terres. R D. T.

(*c*) Wood *ubi supra*.

fice, n'aiant pas encore dix ans. Cette faveur l'encouragea, & il continua à s'appliquer & à se distinguer pendant le tems qu'il fut dans cette Ecole [*A*]. En 1634, on l'envoya à Oxford, où il entra dans *Magdelene-Hall* (*d*). La manière dont il étudia la Philosophie, fit voir qu'il se déterminoit plus par raison que par autorité; quoique par rapport à la Religion, il ne s'éloignât guères de la Doctrine reçue, comme on le voit par un petit Traité qu'il composa contre la Danse (*e*). Avant qu'il eût pris le degré de Maitre-ès-Arts, & tandis qu'il enseignoit en particulier dans son Collège, les Directeurs de l'École de Wotton le choisirent pour y remplir la place de Régent; mais il la refusa (*f*), & leur recommanda un autre sujet capable, qu'ils agréérent (*g*). Le 20 de Mai 1641, il prit le degré de Maitre-ès-Arts (*h*). Peu de tems après, les Magistrats de Glocester, sur les fortes recommandations des principaux de l'Université, le nommérent Régent de l'École publique *of Crisps*, & il s'acquitta de cet Emploi avec beaucoup de succès [*B*]. Ce fut là qu'il commença à tomber dans des Opinions différentes de la Doctrine reçue sur la Trinité [*C*]. Il fut accusé d'Hérésie auprès des Magistrats, qu'il tâcha de satisfaire par une Confession de sa Foi sur cet article [*D*]. Mais aiant continué ses recherches, il mit par écrit plusieurs Argumens contre la Divinité du Saint Esprit, qu'il regardoit pourtant comme la troisième Personne de la Trinité. Un de ses Amis le trahit, & le décela auprès des Magistrats & des Commissaires du Parlement, qui étoient à Glocester, qui le firent mettre dans la Prison commune le 2 de Décembre 1645 (quoiqu'il fût malade d'une violente fièvre), jusqu'à ce que le Parlement eût pris connoissance de son affaire. Mais une personne de distinction de Glocester, qui eut pitié de son état, obtint son élargissement, en donnant caution qu'il se représenteroit quand le Parlement le demanderoit (*i*). Au mois de Juin 1646, l'Archevêque Usserius eut une Conférence avec lui sur ses sentimens [*E*], mais qui fut infructueuse. Six mois après que Biddle eut été élargi, le Parlement nomma des Commissaires pour l'examiner, devant lesquels il confessa franchement qu'il ne croyoit point la Divinité du Saint Esprit, déclarant qu'il étoit prêt à entendre ce qu'on pouvoit lui opposer, & à reconnoitre son erreur, si l'on pouvoit l'en convaincre. Fatigué & épuisé par les longs délais qu'on apportoit à son affaire, il écrivit une Lettre au Chevalier Henri Vane [*F*], datée du 1. d'Avril 1647, dans laquelle il le supplie de vouloir faire rapport de son affaire au Par-

(*d*) Id. ibid. & *Vie de Biddle* p. 4.

(*e*) *Vie de Biddle* ubi supra.

(*f*) Wood ubi supra & *la Vie* p. 4.

(*g*) *La Vie* ibid.

(*h*) Wood *Fast. Oxon.* Vol. II. col. 2.

(*i*) *Vie de Biddle* p. 5. & Wood ubi supra.

[*A*] *Il se distingua pendant le tems qu'il fut dans cette École.*] Il donna quelques essais de son génie par une Traduction des Eclogues de Virgile & des deux prémières Satyres de Juvenal, en beaux Vers Anglois (1); ces deux Traductions ont été imprimées à Londres en 1634 in-8. & dédiées à Mr. Jean Smith, de Nibley dans la Province de Glocester (2). Il composa aussi & prononça devant un grand Auditoire, l'Oraison funèbre d'un de ses Compagnons, en Latin. „ Dans cet âge tendre, *dit l'Auteur de* „ *sa Vie*, on remarquoit déja en lui un grand fonds de pié„ té, & beaucoup de mépris pour le monde; ce qui fit „ que l'étude de la Vertu alla chez lui de pair avec celle „ des Sciences, & qu'il eut grand soin de donner du se„ cours à sa mére, qui étoit veuve.

(1) *Vie de Biddle* à la tête d'un Recueil de Traités Sociniens à Londres 1691. in-4.

(2) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 300.

[*B*] *Il s'acquitta de cet Emploi avec beaucoup de succès.*] Mr. Wood dit (3) que „ pendant un tems, il se fit esti„ mer par son assiduité à remplir ses devoirs, par la régu„ larité de ses mœurs, & par la sainteté de sa vie." Et l'Auteur de sa Vie (4) observe, qu'il ne trompa point l'attente de ceux qui l'avoient choisi, & ne démentit point les idées avantageuses qu'on avoit données de lui; qu'il s'acquitta de son Emploi avec tant de capacité & d'exactitude, que ceux qui lui donnoient leurs enfans, s'estimoient heureux de pouvoir les mettre sous sa conduite: „ ce qui lui donna occasion de faire des gains assez con„ sidérables, non par les salaires ordinaires, qui sont peu „ de chose, mais par les présens qu'il recevoit des parens „ de ses Ecoliers."

(3) *Ubi supra.*

(4) *Ubi supra* p. 4.

[*C*] *Ce fut là qu'il commença à tomber dans des Opinions différentes de la Doctrine reçue sur la Trinité.*] L'Auteur de sa Vie dit (5), que l'amour des richesses n'étoit point sa passion; „ & qu'il n'avoit de goût que pour la con„ noissance de la Vérité; non pour satisfaire sa curiosité, „ mais pour l'amour de Christ, qui est la Vérité & la „ Vie. S'étant donc dépouillé des préjugés qui mettent „ obstacle à la connoissance de la Vérité, il se prévalut „ du droit d'éprouver toutes choses, *pour retenir ce qui est* „ *bon*. En lisant dans cette disposition l'Ecriture Sainte „ avec soin, (car il n'avoit lu aucun Livre Socinien) & „ implorant ardemment les lumières du Saint Esprit, il „ sentit que la Doctrine communément reçue sur la Trini„ té n'étoit point fondée sur la Révélation, & bien „ moins encore sur la Raison."

(5) Ibidem.

[*D*] *Il fut accusé d'Hérésie auprès des Magistrats, qu'il tâcha de satisfaire par une Confession de sa Foi sur cet article.*] L'Auteur de sa Vie nous apprend, que comme il parloit avec la même liberté qu'il pensoit, il découvrit, quand l'occasion s'en présentoit, les raisons qu'il avoit de douter de la Doctrine communément reçue sur la Trinité: *ce qui aiant irrité quelques zélateurs*, ils l'accusérent auprès des Magistrats d'Hérésie sur cet article; & il produisit par écrit la Confession de Foi qui suit, datée du 2 de Mai 1644. I. *Je crois qu'il n'y a qu'une seule Essence infinie & toute-puissante, qu'on appelle Dieu.* II. *Je crois que comme il n'y a qu'une seule Essence infinie & toute puissante, il n'y a aussi qu'une seule Personne dans cette Essence.* III. *Je crois que notre Sauveur Jésus-Christ est vrai Dieu, étant véritablement, réellement & proprement uni à la seule Personne de l'Essence infinie & toute-puissante.* Cette Confession n'aiant pas satisfait les Magistrats, qui le pressoient de reconnoitre trois Personnes dans l'Essence Divine; comme il savoit que le terme de Personne, attribué à Dieu, se prend en divers sens par les anciens Péres & par les Théologiens modernes, il confessa environ quinze jours après, que dans la seule Essence Divine il y en a trois, qu'on appelle communément Personnes. Mr. Wood dit (6), que ce furent les Presbytériens qui l'accusérent d'Hérésie, & qu'il ne fit ces deux Confessions que pour éviter la prison. Et l'Auteur de sa Vie remarque (7), qu'il paroit par la seconde Confession, „ que „ quelque claires que fussent ses idées sur la Trinité, il „ n'étoit pas encore assez résolu à s'exprimer sur cette „ matière, comme il le devint dans la suite. Car aiant „ continué à étudier avec droiture l'Ecriture Sainte, & „ à demander à Dieu son assistance par des priéres ferven„ tes, il parvint à avoir cette fermeté & cette résolution „ d'esprit nécessaire pour s'expliquer clairement, comme „ il le fit ouvertement avec ses Amis sur la question d'un „ seul Dieu en trois Personnes."

(6) Col. 300.

(7) Pag. 5.

[*E*] *Au mois de Juin de l'an 1646, l'Archevêque Usserius eut une Conférence avec lui sur ses sentimens.*] Nous en avons la Rélation dans la *troisième Partie* de la *Gangræna* de Thomas Edwards, imprimée à Londres en 1646, in-4. Après avoir dit (8) que Biddle nioit la Divinité du S. Esprit, & qu'il avoit un Manuscrit de sa composition, dans lequel il attaquoit cette Divinité de la troisième Personne, il ajoute, „ que l'Evêque Usserius, Théologien aussi „ pieux que savant, aiant passé cet Eté par Glocester, „ s'est entretenu avec lui, & lui a parlé avec autant de „ douceur & de bonté, que de force & de solidité, pour „ lui faire sentir l'erreur dangereuse où il est. Un Minis„ tre de Glocester m'a dit, *ajoute-t-il*, que l'Evêque a „ travaillé à le convaincre, lui disant qu'il falloit ou qu'il „ fût dans une erreur pernicieuse, ou que toute l'Eglise „ Chrétienne, qui dans tous les siécles a adoré le S. Es„ prit, fût coupable d'Idolatrie. Mais cet homme n'a été „ touché ni du savoir, ni de la piété, ni du zéle de ce „ Grand Homme, & il a persisté dans son opinion." Mr. Wood nous apprend que cela se passa au mois de Juin 1646, & il copie le passage de Thomas Edwards que nous venons de rapporter, sans lui en faire honneur en aucune maniére.

(8) Pag. 87.

[*F*] *Il écrivit une Lettre au Chevalier Henri Vane.*] Mr. Wood nous apprend (9), que c'est à ce Gentilhomme que Mr. Biddle l'écrivit; mais elle a paru à la tête de ses *Douze Argumens* contre la Divinité du S. Esprit, en 1647, sous le titre de, *Lettre écrite à un Chevalier, Membre de la Chambre des Communes*; & dans le Recueil de *Traités Sociniens* (10) imprimé à Londres en 1691 in-4. elle est intitulée, *Lettre au Chevalier H. V. Membre de la Chambre des Communes.* Il dit dans cette Lettre, qu'aiant attendu depuis six mois, en partie à la Campagne, en partie à Westminster, qu'il fût appellé à répondre devant le Parlement, & que se trouvant après ce long délai aussi peu avancé que jamais, il se trouve forcé de s'adresser à ce Gentilhomme, & de le supplier, s'il a quelque compassion de sa misère, de vouloir lui procurer son absolution, ou du moins faire rapport à la Chambre, *de son sentiment sur la prétendue Divinité du Saint Esprit.* „ Car vous sa„ vez bien, *lui dit-il*, que c'est-là la seule chose dont il „ s'agit, aiant entendu ma Confession devant les Com„ missaires, & vous souvenant sans doute, que lorsqu'on „ me pressa de m'expliquer sur la Divinité de Jésus Christ, „ je m'excusai de répondre sur cette question, comme „ n'étant point l'Article sur lequel j'étois accusé, & par„ ce que je ne l'avois pas assez étudiée pour m'expliquer „ ouvertement là dessus." Il explique ensuite son sentiment sur le Saint Esprit: il déclare qu'il croit que c'est le Chef des Esprits Administrateurs, envoyé principalement du Ciel en faveur de ceux qui doivent recevoir l'héritage du Salut; & qu'il le met, conformément à la doctrine de l'Ecriture & des prémiers Chrétiens, & sur-tout de Justin Martyr dans son *Apologie*, au troisième rang après Dieu & Jésus Christ, lui donnant la prééminence sur toute l'Ar-

(9) *Ubi supra* col. 303.

(10) P. 32.

mée

Parlement, pour qu'il soit condamné ou absous. Mais au-lieu de cela, il fut mis sous la garde d'un des Huissiers (Arrêt qui dura cinq ans), & renvoyé à l'Assemblée des Théologiens Presbytériens de Westminster. Il comparut souvent devant quelques-uns de ces Messieurs, & leur donna par écrit (*k*) ses douze Argumens contre la Divinité du S. Esprit, qui furent imprimés en 1647 [*G*]. Cet Ouvrage

(*k*) Vie de Biddle p. 5.

mée céleste : ensorte que comme il y a un Chef parmi les mauvais Esprits, connu dans l'Ecriture sous le nom de *Satan*, d'*Adversaire* (11) d'*Esprit impur* (12), de *mauvais Esprit de Dieu* (13) d'*Esprit de Dieu* (14), ou d'*Esprit* (15) par excellence; il y a aussi un *Esprit principal* ou supérieur, nom qu'il emprunte des Septante, qui rendent la fin du vs. 12. du Pseaume LI. de cette manière, πνεύματι ἡγεμονικῷ στήριξόν με, *Spiritu principali fulci me: Fortifie moi, (ou me soutien) par l'Esprit principal (ou superieur)*. Il y a, continue-t-il, un *Esprit principal*, parmi les bons Anges, appellé l'*Avocat* (16), le *S. Esprit* (17), le *bon Esprit de Dieu* (18), l'*Esprit de Dieu* (19), ou l'*Esprit* par excellence (20). Il soutient que cette opinion est fondée sur la doctrine de l'Ecriture, qui parle toujours du Saint Esprit comme d'un Etre différent de Dieu, & inférieur à Dieu; mais que cela est prouvé d'une maniere incontestable par divers passages de l'Ecriture qu'il cite, & auxquels personne, quelque subtil qu'il soit, quelque tour qu'il prenne, ne donnera jamais un sens raisonnable, à moins qu'il n'adopte son Systême sur le Saint Esprit. Voilà, dit-il, la cause de la persécution qu'ont excitée contre lui ses ennemis, „ qui ne pouvant justifier par des raisons leur „ pratique de donner gloire au Saint Esprit comme étant „ Dieu, à la fin de leurs prières, n'y aiant ni ordre ni „ exemple dans l'Ecriture qui les y autorise, & étant taxés par moi de donner la gloire de Dieu à un autre, & „ d'adorer ce qu'il n'a point commandé d'adorer, & à „ quoi il n'a jamais pensé, ont eu recours d'une manière „ cruelle & antichrétienne au Bras séculier, & ont animé „ les Magistrats contre moi, afin de maintenir par leur „ épée, qui n'est nullement celle de l'Esprit, leur Culte „ volontaire. Mais c'est en-vain, puisque toute plante „ que le Père céleste n'a point plantée, sera arrachée & „ détruite. Et que cette coutume d'adorer le Saint Esprit „ comme Dieu, soit une plante de cette espèce, que Dieu „ n'a jamais plantée dans sa Parole, c'est ce dont cette „ honorable Chambre seroit bientôt convaincue, si ceux „ qui la composent pouvoient se dépouiller assez de leurs „ préjugés pour peser murement les nombreuses & solides preuves tirées de l'Ecriture, que je puis produire „ en faveur de mon Opinion, & la foiblesse des raisons „ que mes Adversaires alléguent pour la leur, dont ils ne „ savent eux-mêmes que faire, cherchant à s'éblouir & à „ éblouir les autres par des *Personalitez*, des *Modes*, des „ *Subsistances*, & autres chimeres semblables, où il n'y „ a ni sens ni raison, & qui sont nées, par la malicieuse „ subtilité de Satan, dans le cerveau des Platoniciens, „ pour corrompre le Culte du vrai Dieu." Il observe, que jamais cette Question ne pouvoit être réveillée dans une conjoncture plus convenable, & plus favorable, puisque le Parlement & le Royaume s'étoient solennellement engagés à réformer la Religion, tant dans la Discipline que dans la Doctrine; & que sur ce dernier article, le Dogme qu'il attaque est un des plus grands abus. Qu'en son particulier, après avoir fait une longue & impartiale recherche de la Vérité sur cette Question, & après avoir supplié Dieu à plusieurs reprises de lui donner l'Esprit de sagesse & de révélation en sa connoissance, il s'est trouvé obligé par les principes de l'Ecriture, & par ceux de la Raison, d'embrasser le sentiment qu'il soutient, & de travailler, autant qu'il est en son pouvoir, à empêcher que la gloire due à Dieu ne soit donnée à un autre; ce qui offense non seulement Dieu, mais aussi le Saint Esprit même, qui ne peut que voir avec déplaisir, qu'on lui attribue par ignorance, ce qui appartient à Dieu qui l'envoie, & qu'il ne s'est attribué nulle part dans l'Ecriture. Qu'à l'égard de ce qui peut lui arriver de son entreprise, il s'en remet à la disposition du Dieu tout-sage, dont la gloire lui est plus chère, non seulement que la liberté, mais que la vie même.

[*G*] *Douze Argumens contre la Divinité du Saint Esprit, qui furent imprimés en* 1647.] L'Ouvrage est intitulé: *Douze Argumens tirés de l'Ecriture, par lesquels l'Opinion communement reçue de la Divinité du S. Esprit est clairement & pleinement refutée &c. Par Jean Biddle, Maitre-ès-Arts.* Il en parut la même année une seconde Edition in 8. (21); & il a été réimprimé dans un Recueil de Traités, à Londres en 1653. in 8. sous le titre suivant: *La veritable & Apostolique Doctrine touchant la tres Sainte Trinité, renouvellée & etablie, tant par douze Argumens proposés contre la Doctrine fausse & traditionelle de la Divinité du Saint Esprit, que par une Confession de Foi touchant les trois Personnes. L'une & l'autre de ces Pièces aiant paru ci-devant sous les mêmes titres, reparoissent à présent si changées, si augmentées, par des explications de l'Ecriture, par des preuves tirées de la Raison, par des témoignages des Pères & d'autres Docteurs, & par de nouvelles Observations, qu'elles peuvent passer à juste titre pour nouvelles.* Mr. Wood nous apprend (22), que quoi qu'en dise le titre, on n'a fait ni changemens, ni additions à la seconde Edition de ces Traités de 1647 & de 1648. La dernière Edition est celle du Recueil des Traités imprimé à Londres en 1691 in-4. Pour revenir aux *Douze Argumens*, Mr. Biddle dit dans sa Préface au Lecteur Chrétien, qu'il le conjure, par l'intérêt qu'il prend à son Salut, d'examiner sérieusement, en la crainte de Dieu, les Argumens qu'on lui propose, en considérant combien il y va de la gloire de Dieu; & d'éviter soigneusement de condamner son sentiment comme erroné, avant que d'être en état de répondre solidement à ses Argumens; parce que, quoiqu'il ait jusques ici disputé avec plusieurs Savans, aucun d'eux n'a répondu encore d'une manière satisfaisante à un seul. Ses douze Argumens, qu'il explique & appuye, sont les suivans. I. Celui qui est distingué de Dieu, n'est point Dieu. Le Saint Esprit est distingué de Dieu. *Donc*. La *Mineure*, dit Mr. Biddle, est fondée sur toute l'Ecriture. II. Si celui qui donna le Saint Esprit aux Israélites pour les instruire, étoit l'*Eternel* seul, le Saint Esprit n'est point l'Eternel ou Dieu. Or celui qui donna le Saint Esprit aux Israélites pour les instruire, étoit l'Eternel seul. *Donc*. La *Mineure* se prouve, dit Mr. Biddle, par Néhém. IX. 6. 20. III. Celui qui ne parle point de par lui même, n'est point Dieu. Le Saint Esprit ne parle point de par lui-même. *Donc*. La *Mineure* est fondée sur Jean XVI. 13. IV. Celui qui apprend d'un autre ce qu'il doit dire, n'est pas Dieu. Le Saint Esprit apprend d'un autre. *Donc*. Fondé sur le même passage de S. Jean. V. Celui qui reçoit d'un autre, n'est pas Dieu. Le Saint Esprit reçoit d'un autre. *Donc*. La *Mineure* se prouve par Jean XVI. 14. VI. Celui qui est envoyé par un autre, n'est pas Dieu. Le Saint Esprit est envoyé par un autre. *Donc*. La *Mineure* se prouve par Jean XVI. 7. VII. Celui qui est un Don de Dieu, n'est pas Dieu. Le Saint Esprit est un Don de Dieu. *Donc*. La *Mineure* se prouve par Act. XII. 17. VIII. Celui qui change de lieu, n'est pas Dieu. Le Saint Esprit change de lieu. *Donc*. „ La Mineure, *dit Mr. Biddle*, est évidente, si, conformément à l'avis de nos Adversaires „ *, on se transporte sur le bord du Jourdain; car vous „ y verrez le Saint Esprit descendant du Ciel sous une forme corporelle, c'est le terme d'où il part, *terminus a* „ *quo*, & venant sur Jésus-Christ, qui est le terme où il „ va, *terminus ad quem*. Luc III. 21. 22. Jean I. 32." IX. Celui qui prie jusqu'à ce que Jésus-Christ vienne en Jugement, n'est point Dieu. Le Saint Esprit prie. *Donc*. La *Mineure*, dit Mr. Biddle, est évidente par Apoc. XXII. 17. comparé avec vers. 12. X. Celui en qui des hommes n'ont point cru, quoiqu'ils aient été Disciples & Fidèles, n'est pas Dieu. Il y a eu des Hommes qui n'ont point cru au Saint Esprit, & qui ont pourtant été tels. *Donc*. Mr. Biddle prouve la *Mineure* de cette manière. Des Personnes, qui n'avoient pas seulement ouï dire qu'il y eût un S. Esprit, ne laissoient pas d'être Disciples & Fidèles. Ils n'ont donc point cru au S. Esprit, & ont cependant été Disciples & Fidèles. La prémiére Proposition est évidente par Act. XIX. 2. Et la seconde, ou la Conséquence, est fondée sur Rom. X. 14. XI. Celui qui a un Entendement distinct de celui de Dieu, n'est pas Dieu. Le Saint Esprit a un Entendement distinct de celui de Dieu. *Donc*. La *Majeure*, dit-il, est évidente; & voici comme il prouve la *Mineure*. Celui qui entend de Dieu, par le moyen d'un autre, savoir par Jésus-Christ, ce qu'il doit dire, a un Entendement distinct de celui de Dieu. Le Saint Esprit est dans le cas. *Donc*. La *Mineure* est évidente par Jean XVI. 13-15. On confirme ainsi la *Majeure*. Celui qui est enseigné de Dieu, a un Entendement distinct de celui de Dieu. Celui qui entend de Dieu ce qu'il doit dire, est enseigné de Dieu. *Donc*. La *Mineure* est évidente par Jean VIII. 26. 28. XII. Celui qui a une Volonté numériquement distincte de celle de Dieu, n'est pas Dieu. Le Saint Esprit a une Volonté numériquement distincte de celle de Dieu. *Donc*. La *Majeure* est incontestable, dit l'Auteur. Et voici comment il prouve la *Mineure*. Celui qui veut ce qui est conforme à la Volonté de Dieu, a une Volonté numériquement distincte de celle de Dieu. Le Saint Esprit veut de cette manière. *Donc*. La *Majeure* est claire, dit Mr. Biddle; la conformité suppose du moins deux choses, puisque sans cela il n'y auroit pas conformité, mais identité. La *Mineure* est prouvée par Rom. VIII. 26, 27. A ces douze Argumens il joint l'Explication des Passages suivans, Matth. XXVIII. 19. 1. Jean V. 7. Act. V. 3. 4. 1. Corinth. VI. 19. 20. Matth. XII. 31. Esaïe VI. 9. 10. 2. Corinth. III. 17. Et une *Réponse à la grande Objection de ses Adversaires, prise de la pretendue Immensité du Saint Esprit*. Mr. Matthieu Poole, Maitre-ès-Arts du Collège d'Emanuel à Cambridge, a répondu à ce Livre de Mr. Biddle, dans sa *Défense de la Divinité du S. Esprit*. [☞ Comme il ne s'agit point, dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, de faire le Controversiste, on ne croit pas devoir réfuter ces Argumens de Mr. Biddle. S'ils se trouvent rapportés ici, c'est sans doute pour mettre au fait de ses sentimens. D'ailleurs il est aisé à ceux qui entendent les matières, de sentir combien il y a d'équivoques & de fausses suppositions dans tous ces Argumens. Je remarquerai ici, pour que cela ne m'échappe point, une chose qui m'a frappée dans la prémiére Confession de Foi que Mr. Biddle présenta aux Magistrats de Glocester. C'est l'Article troisième, qui porte: *Je crois que notre Sauveur Jésus Christ est vrai Dieu, étant véritablement, réellement, & proprement uni à la seule Personne de l'Essence infinie & toute-puissante* †. C'est-là bien clairement reconnoitre une Union Hyposta-

(11) 1 Pierre V. 8.

(12) Zach. XIII. 2.

(13) 1 Sam. XVI. 15, 16.

(14) Le même vs. 23.

(15) 1 Rois XXII. 21. Voiez l'Original.

(16) Jean XVI. 7.

(17) Ephes. IV. 30.

(18) Néhem. IX. 20.

(19) 1 Cor. VII. 40.

(20) Act. X. 19.

(21) Wood ubi supra col. 301.

(22) Col. 302.

* *Abi, Ariane, ad Jordanem, & Trinitatem videbis.*

† Remarq. [*D*].

ge aiant fait grand bruit dans le Public, l'Auteur fut cité à comparoitre à la Barre de la Chambre des Communes. On lui demanda s'il avouoit ce Livre, & les Sentimens qu'il contenoit, & il répondit affirmativement: sur quoi il fut renvoyé en prison, & le Parlement ordonna le 6 de Septembre 1647, que le Livre seroit supprimé, & brulé par la main du Bourreau, & que l'Auteur seroit examiné par un Committé des Ministres. L'un & l'autre s'exécuta le 8 du même mois (*l*). Peu de tems après, Biddle publia sa *Confession de Foi sur la très sainte Trinité, conformément à l'Ecriture* [*H*], & une autre Piéce intitulée: *Témoignages d'Irénée, de Justin Martyr, de Novatien, de Théophile, d'Origène* (*qui ont vécu*

(*l*) Whitelock's *Memorials of the English Affairs* p. 270. 271. Londres 1682 & Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. p. 302.

postatique de Dieu le Père avec Jésus-Christ homme, Opinion attribuée autrefois aux *Patripassiens*. Mais il paroit que Mr. Biddle ne savoit pas trop lui-même ce qu'il croyoit là-dessus, ou du moins qu'il changea d'idées, comme on peut s'en convaincre en examinant la Confession de Foi dont il s'agit dans la Remarque suivante. Add. du Trad.]

[*H*] *Peu de tems après, Biddle publia sa Confession de Foi* &c.] Elle parut à Londres en 1648, & a été réimprimée dans le Recueil de *Traites Sociniens*, imprimé en 1691. Mr. Biddle dit dans la Préface, que quoiqu'on puisse avec fondement renouveller cette ancienne plainte, *que la Verité est etrangère sur la Terre*, même par rapport à des choses très importantes au bien de la Societé Civile; on trouvera cependant après mur examen, qu'il n'y a rien où cette fâcheuse condition ait paru davantage, que dans ce qui regarde la connoissance du vrai Dieu. Car, sans parler de la promptitude avec laquelle les Nations de la Terre se sont jettées dans l'Idolatrie; combien cette connoissance n'étoit-elle pas peu ferme, & flottante même en Israel, quoique Dieu eût choisi ce Peuple entre tous les autres? „ Et c'eût été un bonheur pour nous, *dit l'Auteur*, si cette inconstance, par rapport à la connoissance de Dieu, ne se fût pas emparée des Chrétiens, comme des anciens Juifs. Mais l'expérience de notre Siècle prouve, aussi-bien que celle des Siécles passés, combien les Chrétiens sont coupables sur cet article, & jusques à quel point ils ont abandonné le vrai Dieu; étant aveuglés de manière, que si l'on n'avoit égard à la puissance de Dieu, qui seul fait des choses merveilleuses, l'on croiroit qu'il est impossible de les ramener de leur Superstition. Car quoique Luther & Calvin méritent de grands éloges, pour les peines qu'ils ont prises en purifiant notre Religion de quantité de corruptions idolâtres de l'Antechrist Romain; ils en ont cependant encore laissé la lie, je veux dire l'Opinion absurde de trois Personnes en Dieu: Opinion qui ouvre la porte non seulement à ces Corruptions, mais qui corrompt jusques dans l'intérieur toute notre Religion. Car prémièrement, elle introduit trois Dieux, & anéantit l'Unité de Dieu, si fréquemment inculquée dans l'Ecriture Sainte. Et il ne suffit pas, pour sauver cette absurdité, de dire avec Athanase, que *quoique le Père soit Dieu, le Fils soit Dieu, le S. Esprit soit Dieu, il n'y a cependant pas trois Dieux, mais un seul Dieu.* Car qui ne voit, pour peu qu'il ose faire usage de sa Raison sur le sujet de la Religion, que cela est aussi ridicule que si l'on disoit: *Pierre est Apôtre, Jaques est Apôtre, Jean est Apôtre; & il n'y a cependant pas trois Apôtres, mais un seul.* Si le mot de *Dieu*, pris pour le Dieu Souverain, comme on le prend ici, se dit de trois, c'est un *Universel*, puisque non seulement Aristote, mais le bon-sens nous apprend, que ce qui est dit de plusieurs est un *Universel*, & qu'un *particulier* ou *singulier* est ce qui ne peut se dire ainsi de plusieurs; & par conséquent il y a *trois Dieux*: de même que le mot d'*Apôtre* étant un *Universel*, & se disant de trois, il s'ensuit évidemment qu'il y a trois Apôtres." Mr. Biddle remarque en second lieu, que ce Dogme nous empêche de prier selon l'ordre de l'Evangile: car comment peut-on prier Dieu par Jésus-Christ son Fils, comme l'Evangile nous le prescrit, si le Père seul n'est pas Dieu? Ou comment peut-on demander à Dieu le Saint Esprit, si Dieu n'est pas le Père seul, ou tout au plus le Père & le Fils? En troisième lieu, il soutient que cette opinion de trois Personnes nous empêche d'aimer & d'honorer Dieu comme nous le devons. Car le plus haut degré d'amour & d'honneur est dû à celui qui est le Dieu suprême: or on ne peut rendre cet honneur, témoigner cet amour, qu'à une seule Personne. En quatrième lieu, il dit que cette idée est contraire à celle que tous les hommes ont généralement de Dieu. Car la Raison même nous dicte, que Dieu est la même chose que la prémiére Cause de tout, existant seul par lui-même, & tous les autres Etres par lui. Mais que si pour maintenir opiniâtrement ses préjugés, quelqu'un veut se refuser à ce que dicte sa Raison, l'autorité de l'Ecriture doit le faire revenir sur cet article; puisque l'Apôtre dit, Rom. XI. 36 *que de lui* (de Dieu), *par lui, & pour lui, sont toutes choses.* Il observe en cinquième lieu, que cette opinion est la pierre d'achoppement de l'ancien Peuple Juif, & que c'est ce qui les empêche d'entrer dans l'Eglise Chrétienne, parce qu'ils croyent que c'est-là la véritable Doctrine de l'Evangile même. Car aiant été si sévèrement punis de leur Idolatrie, ils sont extrèmement circonspects sur tout ce qui peut y tendre. „ Ainsi, *dit Mr. Biddle*, quoique Dieu ait justement puni les Juifs par un long aveuglement & par l'endurcissement de leur cœur, pour n'avoir pas reconnu le Seigneur Jésus quand il leur a été envoyé; il est pourtant à remarquer, que cela ne s'est point fait sans que les Chrétiens y aient eu part par leur faute, en se détournant de la voie unie & facile, proposée dans l'Ecriture, de croire en Dieu, & en courant, par un effet de la curiosité naturelle aux hommes, après des ténèbres, & en se jettant par les artifices de Satan dans les routes infinies de l'Erreur & de la Superstition. Ils ont érigé une nouvelle Babel, confondu le langage pur & clair du S. Esprit par leur *Tri-Unité*, *Coëssentialité*, leurs *Modalites*, *Generations éternelles*, *Processions éternelles*, *Incarnations*, *Unions Hypostatiques*, & autres pareils termes monstrueux, plus propres pour des faiseurs de Conjurations magiques, que pour des Chrétiens, sur-tout des Chrétiens qui font profession de rejetter toutes les inventions des hommes, & de s'en tenir à la seule Parole de Dieu." Il soutient en sixième lieu, que cette Doctrine met obstacle à l'accomplissement de la promesse que Dieu a faite par le Prophète Zacharie Ch. XIV. 9. *En ce jour-là, il y aura un seul Eternel, & son Nom ne sera qu'un.* Et il dit qu'il fait d'autant plus d'usage de cette réfléxion, que la Nation Angloise s'est engagée par une Ligue ou Alliance solennelle, à travailler à l'établissement de ce qui est promis dans cet Oracle, dont les paroles sont même citées à la fin du second Article du *Covenant.* Il finit sa Préface en disant, que c'est pour contribuer à faire rechercher de plus en plus ce que Dieu est, & comment il doit être adoré; ou plutôt pour conduire directement le Lecteur à cette connoissance même, qu'il publie cette *Confession*, tirée exactement de l'Ecriture, & appuyée au long par des passages; & qu'il n'a d'autre vue en la publiant, que „ de rétablir la pure & véritable connoissance de Dieu enseignée dans l'Ecriture, & cachée depuis un grand nombre de siécles aux yeux des hommes, par des gloses corrompues & par des traditions de l'Antechrist, qui y a substitué je ne sai quelles idées absurdes, persuadant aux hommes que l'Ignorance est la mère de la Piété, & qu'ils ne pensent & ne parlent jamais mieux de Dieu, que lorsque leurs idées & leurs expressions ont le moins de sens & de raison. En renonçant donc à toutes ces fausses idées & à tous ces termes bizarres, qui ont souillé la simplicité de l'Ecriture, & en anéantissant toutes les disputes dont ils ont été la source, nous glorifierons à la longue unanimement & d'une même bouche le Dieu & Père de notre Seigneur Jésus-Christ. Amen." Cette *Confession de Foi* sur la Trinité consiste en six Articles. Le *premier* est: Qu'il y a un seul Dieu Suprême, Créateur du Ciel & de la Terre, & la prémière Cause de tout ce qui regarde notre Salut, & par conséquent le grand objet de notre Foi & de nos adorations; & que ce Dieu n'est autre que le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, la prémière Personne de la très sainte Trinité. Le *second* Article est: Qu'il y a un Fils principal du Dieu Suprême, ou un spirituel, céleste, & perpétuel Seigneur & Roi, que Dieu a établi sur l'Eglise, & la seconde Cause de tout ce qui regarde notre Salut, & par conséquent l'Objet *intermédiat* de notre Foi & de nos adorations; & ce Fils du Dieu Suprême n'est autre que Jésus-Christ, la seconde Personne de la très sainte Trinité. Le *troisième* Article porte: Que Jésus-Christ, afin d'être notre Frère, & de connoitre par expérience nos infirmités, pour être ainsi plus disposé à nous aider (ce qui nous fournit un des plus puissans motifs à la piété), n'a point d'autre Nature que la Nature humaine; & que dans cette Nature il est non seulement une Personne, n'y aiant qu'une Personne humaine qui puisse être notre Frère, mais aussi notre Seigneur, & même notre Dieu. Le *quatrième* Article dit: Que de-là il s'ensuit, que quoiqu'il soit notre Dieu en vertu de son Empire divin sur nous, & des adorations dues à celui qui possède un tel Empire; il n'est pourtant pas le Dieu Suprême, le même avec le Père, mais subordonné au Père. Le *cinquième* Article porte: Que quoique Jésus-Christ soit un Dieu subordonné au Dieu Suprême, entant qu'il a reçu du Père sa Divinité & tout ce qu'il possède; on n'est pourtant pas en droit d'inférer de-là avec fondement, qu'il y ait un autre Dieu, ou deux Dieux. Car quoique nous puissions dire, conformément à l'Ecriture, qu'il y a plusieurs Dieux; cependant ni l'Ecriture, ni la nature même de la chose, ne nous permettent de dire qu'il y a un autre Dieu, ou deux Dieux: parce que lorsqu'un nom, de sa nature commun à plusieurs, a été approprié & attribué dans un sens éminent à un seul, comme celui de Dieu l'a été au Père; quoique cela n'empêche pas qu'on ne puisse dire qu'il y en a plusieurs de ce nom, on ne peut cependant dire qu'il y en a un autre, ou qu'il y en a deux, parce que ce seroit comme si l'on disoit, qu'il y a deux Dieux dans un sens éminent, ce qui est absurde: car dès qu'on en distingue de cette manière deux d'un plus grand nombre, ils ont également droit à la prééminence. C'est ainsi que quoiqu'un Fidèle soit fils de Dieu, subordonné à Jésus-Christ le principal Fils de Dieu, on ne peut pourtant pas dire qu'il y a un autre Fils de Dieu, ou qu'il y a deux Fils de Dieu; puisque ce seroit supposer un autre Fils ou deux Fils de Dieu dans un

 sens

vécu dans les deux prémiers Siècles, ou environ), *& d'Arnobe, de Lactance, d'Eusèbe, d'Hilaire, & de Brightman, touchant le seul vrai Dieu, & les Personnes de la très sainte Trinité; accompagnés de Remarques* [*I*]. La publication de ces Traités engagea l'Assemblée des Théologiens de Westminster à s'adresser au Parlement, qui avoit dans ce tems-là toute l'autorité en main; & elle obtint un Acte du 2 de Mai 1648, portant peine de mort pour ceux qui auroient des sentimens contraires à la Doctrine reçue sur la Trinité & sur d'autres Points, les appellant Blasphémateurs & Hérétiques; & d'autres peines sévéres pour ceux qui s'éloigneroient de la Doctrine reçue sur des Articles moins importans [*K*]. C'étoit-là, sembloit-il, un Arrêt de mort pour Mr. Biddle, auquel il ne pouvoit échaper. Ce qui

sens éminent, au-lieu qu'il ne peut y en avoir qu'un seul; cependant l'Ecriture nous permet d'ailleurs de dire, qu'il y a plusieurs Fils de Dieu. *Le sixiéme* Article porte: Qu'il y a un prémier & principal Ministre de Dieu & de Jésus-Christ, envoyé expressément du Ciel pour sanctifier l'Eglise; lequel, à cause de son excellence & de son intime union avec Dieu, est tiré de pair d'avec les autres Esprits célestes, pour être aggrégé à la très sainte Trinité, dont il est la troisiéme Personne; & ce Ministre de Dieu & de Jésus-Christ, c'est le Saint Esprit. [☞ Il me semble que Mr. Biddle, pour un homme qui insiste si fortement sur l'Unité de Dieu, & qui taxe d'idolatrie les hommages & les adorations qu'on rend au Saint Esprit, s'embarrasse furieusement, en établissant en la personne de Jésus-Christ un Dieu du second rang, auquel on doit cependant le même hommage de foi & d'adoration qu'au Dieu Suprême. Comment ne s'est-il pas souvenu de cette décision, *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu & le serviras lui* SEUL? Et d'ailleurs la Raison dicte, que la véritable Adoration n'appartient qu'au Dieu Souverain. Je voudrois bien savoir encore, pourquoi Dieu n'auroit pas pu (en suivant le Systême de notre Antitrinitaire) communiquer la Divinité, & tout ce qui est nécessaire pour être objet de Foi & d'Adoration, au Saint Esprit, aussi bien qu'à Jésus-Christ? Il semble même, que puisqu'en vertu de son excellence, & de son union intime avec lui, Dieu l'a *aggrégé* à la Trinité, il étoit de l'ordre de rendre, autant qu'il étoit possible, les choses égales entre la seconde & la troisiéme Personne; d'autant plus que Jésus-Christ n'étant qu'Homme, étoit naturellement inférieur à une Intelligence d'un caractère aussi auguste que le Saint Esprit, & qu'ainsi *le* moins qu'on dût attendre, c'est une parfaite égalité entre eux. Dans le fond, il n'en coutoit pas plus de faire deux Dieux du second Ordre, qu'un seul. Des Systêmes aussi mal liés que l'est celui de Mr. Biddle, font voir à quels écarts on s'expose, dès qu'on veut s'éloigner du sens simple & naturel de l'Ecriture, sous prétexte de le rétablir. ADD. DU TRAD.]

[*I*] *Une autre Piéce intitulée: Témoignages d'Irénée &c. touchant le seul vrai Dieu, & les Personnes de la très Sainte Trinité.*] Il avertit à la fin de ce Traité, qu'il a allégué ces Autorités humaines, non qu'il en fasse beaucoup de cas quant à lui, puisqu'il ne fait usage d'aucune autre régle pour décider les Controverses en matière de Religion, que de l'Ecriture Sainte, & qu'il ne reconnoit d'autre interprète autorisé, quand il y a quelque difficulté sur le sens, que la Raison; mais qu'il a produit ces Autorités à cause de ses Adversaires, qui en appellent perpétuellement aux Pères. Car ceux d'entre eux qui sont en dispute avec l'Eglise Romaine, & qui ne veulent pas entendre parler des Pères, quand il s'agit des Controverses avec les Papistes; citent les Pères & relèvent leur autorité, même d'une manière qui fait tort à celle de l'Ecriture, dès qu'ils disputent avec lui & avec ceux qui sont dans les mêmes sentimens. Mais qu'il paroit par ce qu'il vient d'alléguer, que les Pères qui vivoient dans les deux prémiers Siècles, ou vers ce tems-là, auquel l'esprit des Chrétiens étoit encore libre, & n'avoit pas été asservi au joug des décisions des Conciles, soutenoient que le Père seul étoit le vrai Dieu, & qu'ils avoient à cet égard la vraie foi touchant la Trinité, quoiqu'ils se trompassent en s'imaginant qu'il y avoit deux Natures en Jésus-Christ: ce qui vient, dit-il, de ce qu'ils étoient grands admirateurs de Platon, & de *ce qu'ils embrassoient le Christianisme, sans renoncer à Platon*, comme le remarque Juste Lipse. Ils appliquérent donc subtilement les hautes idées de la Création du Monde, à ce que S. Jean dit simplement de Jésus-Christ Homme par rapport à l'Evangile. Ils voulurent aussi par-là écarter le scandale d'adorer *un Homme crucifié*, chose odieuse alors parmi les Juifs & les Paiens, „ *& qui l'est encore*, dit l'Auteur, *parmi les Chrétiens abusés, qui croyent, qu'à moins qu'il n'y ait une autre Nature en Jésus-Christ, il y a de l'Idolatrie, & même une Idolatrie insupportable, à l'adorer; démentant par-là ces remarquables paroles de S. Paul, qui dit que* Jésus-Christ „ a été obéissant jusqu'à la mort, la mort même de la „ Croix, & que c'est pour cela que Dieu l'a souverainement élevé, & lui a donné un Nom qui est au-dessus „ de tout nom, afin qu'au Nom de Jésus tout genou se „ ploie. Philipp. II. 8-10. *N'est-il pas évident par ces paroles, qu'au jugement de S. Paul*, tout genou doit fléchir *devant Jésus-Christ, pour l'adorer, parce que Dieu* „ l'a souverainement élevé? *& que Dieu l'a souverainement élevé*, parce qu'il a été obéissant jusqu'à la mort, „ la mort même de la Croix? *Or l'une & l'autre de ces choses lui convient uniquement en qualité* d'Homme; *& par conséquent Jésus-Christ entant que* crucifié, *mais ensuite* souverainement élevé, *doit être adoré. N'ayons donc pas honte du* Fils de l'Homme, *de peur que quand il viendra pour rendre à chacun selon ses œuvres, il n'ait* „ *honte de nous: mais plutôt, disons avec son Disciple bien-aimé*, Apoc. I. 5. 6. A celui qui nous a aimés, qui „ nous a lavés de nos péchés par son sang, qui nous a „ fait Rois & Sacrificateurs à Dieu son Père (*& non à lui*, „ qui est coëssentiel à Dieu le Père, *comme le veut le Concile de Nicée, redevable de cette idée aux Platoniciens*), à „ lui soit Gloire & Empire aux Siècles des Siècles."

[*K*] *D'autres peines sévères pour ceux qui s'éloigneroient de la doctrine reçue sur des Articles moins importans.*] Whitelock, dans ses *Mémoires des Affaires d'Angleterre* *, nous apprend que *cet Acte passa dans les deux Chambres le 1. de Mai, mais non sans de grandes oppositions.* Il est cité tout du long par l'Auteur d'une *Introduction, où l'on spécifie les tristes effets de la Bigotterie dans tout le Monde*, qui est à la tête d'un Ouvrage de François Cheynell, intitulé: *Chillingworthi Novissima, ou Relation de la maladie, de l'hérésie, de la mort, & de l'enterrement de Guillaume Chillingworth.* L'Auteur de cette Introduction dit †, que „ quoique les Presbytériens n'aient été en possession de „ l'Autorité que très peu de tems, ils ont néanmoins, „ dans ce court espace, voulu porter la Tyrannie Ecclésiastique bien au-delà de ce dont ils accusent les Persécuteurs précédens." C'est ce qu'il tâche de prouver par deux endroits de la *Confession de Foi* de leur Assemblée, *qui élévent*, dit-il, *leur pouvoir à un degré, qui égale celui que l'Eglise Romaine s'attribue*; & par cet *Acte*, dont on vient de parler, qu'il appelle, *un exemple de la plus cruelle bigotterie*; & il ajoute, *que s'il eût eu son effet, il n'y auroit eu que l'Inquisition seule, qui l'eût surpassé.* Nous donnerons d'abord ce qu'il cite de la *Confession de Foi* de leur Assemblée. Dans le prémier passage, tiré du Ch. XX. Art. 4. on déclare entre autres choses, *que quiconque, sous prétexte de Liberté Chrétienne, s'opposera à l'Autorité Civile ou Ecclésiastique, & qui publiera des Opinions, ou maintiendra des Pratiques, contraires à la Lumière Naturelle, ou aux Principes reconnus du Christianisme, soit par rapport à la Foi & au Culte, soit par rapport à la Conduite, & à l'efficace de la Piété; ou des Opinions & des Pratiques erronées, qui, soit par leur nature, soit par la manière de les publier & de les maintenir, tendent à détruire la tranquillité extérieure & l'Ordre que Jésus-Christ a établi dans son Eglise; pourra être légitimement poursuivi, & qu'on procédera contre lui par les Censures de l'Eglise, & par l'autorité du Magistrat Civil.* Et dans le Ch. XXXI. Art. 1. on déclare que „ c'est aux Synodes & aux Conciles, „ qu'appartient le droit de décider les Controverses sur „ les matières de Foi & de Conscience; d'établir des règles & de donner des directions pour le bon ordre du „ Culte public, & du Gouvernement de l'Eglise; de recevoir les plaintes en cas de malversation, & de décider définitivement là-dessus; & que les Decrets faits par „ ces Assemblées, quand ils sont conformes à la Parole „ de Dieu, doivent être reçus avec respect & soumission, „ non seulement parce qu'ils sont conformes à la Parole „ de Dieu, mais aussi à cause qu'ils ont été faits par une „ Autorité, établie de Dieu lui-même pour cela dans sa „ Parole." *L'Acte* en question déclare coupables de *Felonie* toutes personnes *qui soutiendront & publieront volontairement, en prêchant, en enseignant, en imprimant, ou par écrit, qu'il n'y a point de Dieu, ou que Dieu n'est point présent par-tout, qu'il ne prévoit & ne préconnoit pas tout, ou qu'il n'est pas tout-puissant, qu'il n'est pas parfaitement saint, qu'il n'est pas éternel; ou que le Père n'est pas Dieu, que le Fils n'est pas Dieu, & que le S. Esprit n'est pas Dieu, ou que ces trois-là ne sont pas le Dieu éternel.* On déclare *coupables de la même manière, ceux qui soutiendront & qui publieront, que Jésus-Christ n'est pas Dieu égal au Père, ou qui nieront l'Humanité de Jésus-Christ, ou que son Humanité & sa Divinité sont des Natures différentes, ou que son Humanité a été parfaitement sainte & exempte de péché*; de *même ceux qui soutiendront & publieront, comme on l'a dit, que Jésus-Christ n'est pas mort & ressuscité, & qu'il n'est pas monté corporellement dans le Ciel; ceux qui nieront que sa mort est méritoire pour ceux qui croyent; qui soutiendront & publieront que Jésus-Christ n'est pas le Fils de Dieu; que l'Ecriture Sainte de l'Ancien Testament*, Genèse, Exode *&c. & du Nouveau*, l'Evangile selon S. Matthieu &c. *n'est point la Parole de Dieu; ou que nos Corps, après qu'ils sont morts, ne ressusciteront point, & qu'il n'y aura point de Jour de Jugement.* „ Dans tous les cas susmentionnés, plainte étant portée contre quelqu'un, & le fait étant avéré, soit par la confession de l'Accusé, soit par la déposition de deux Témoins devant les deux Juges de Paix les plus voisins du Lieu ou du Comté où le cas échoit, „ & qui auront même le droit dans ces occasions, de „ fournir des Témoins, le susdit Accusé sera mis en prison par ordre des Juges de Paix, sans qu'il puisse y „ avoir de cautionnement, jusqu'à ce qu'on tienne les „ Séances de ce Lieu ou de ce Comté; & les Juges de „ Paix obligeront aussi les Témoins à produire leurs preu- „ ves

* Pag. 102. Edit. de Londres 1682. in-fol.

† Pag. 6.

qui le sauva, ce fut la division qui se mit dans le Parlement même, dont une partie étoit soutenue par l'Armée, qui s'y joignit par plusieurs raisons, & principalement parce qu'il y avoit quantité d'Officiers & de Soldats qui étoient dans le cas de l'Acte, à la sévérité duquel ils auroient éte exposés; desorte qu'il demeura plusieurs années sans exécution (*m*). Par ce moyen Mr. Biddle eut plus de liberté: son Geolier lui permit même, sous caution, d'aller dans le Comté de Stafford, ou il demeura quelque tems chez un Juge de Paix, qui lui fit un Legs en mourant. Ce secours lui vint fort à propos, car il avoit dépensé pendant sa prison presque tout ce qu'il avoit amassé à Glocester, ou ailleurs (*n*). Mr. Wood dit qu'il fut Chapelain de ce Juge, & Ministre d'une Eglise qui étoit là (*o*). Mais il ne put demeurer longtems absent, sans que cela vînt aux oreilles de Jean Bradshaw President du Conseil d'Etat, qui le fit rappeller par son Geolier, & le fit resserrer plus etroitement [*L*]; ensorte qu'il se trouva réduit à une grande nécessité, jusqu'à ce qu'un homme distingué par son savoir le recommanda au Libraire Roger Daniel, comme trés capable de corriger les epreuves de la Bible des Septante, dont il se faisoit alors une Edition (*p*). Le Parlement aiant publié au mois de Février 1651 un Acte général d'oubli, Mr. Biddle fut remis en liberté, avec plusieurs autres. Il s'en servit pour rassembler ceux qu'il avoit gagnés à Londres, avec lesquels il tenoit tous les Dimanches des Assemblées, où il expliquoit l'Ecriture. Par ce moyen il répandit ses sentimens sur l'Unité de Dieu, sur Jésus-Christ son Fils unique, & sur le Saint Esprit, d'une manière qui irrita beaucoup les Ministres Presbytériens de Londres; mais ils ne purent en arreter les progrés par l'Autorité Civile, qui favorisoit en ce tems-là la Liberté de Conscience (*q*). En 1654, il publia son *Double Catéchisme* [*M*]; & la

(*m*) *Vie de Biddle* p. 5. 6.

(*n*) Ibidem.

(*o*) *Ubi sup.* col. 302.

(*p*) Id. ibid. & *Vie de Biddle* p. 6.

(*q*) *Vie de Biddle ubi supra.*

,, ves au tems des Séances. Quand elles se tiendront, on déférera le Prévenu comme Felon, pour evoir publié ou soutenu quelqu'une de ces Erreurs; & si l'accusation se trouve fondée, & que le Prévenu n'abjure pas son Erreur, mais la maintienne & la défende, *il souffrira la mort, comme en cas de Felonie, sans qu'il puisse jouïr du Privilège du Clergé*; mais s'il chante la palinodie, & qu'il renonce à son Erreur ou à ses Erreurs, & à les défendre & poblier, il demeurera néanmoins encore eu prison, jusqu'à ce qu'il ait trouvé deux Cautions, qui s'engagent eussi-bien que lui devant deux ou plusieurs Juges de Paix, qu'à l'evenir il ne répandra ni ne défendra l'Erreur ou les Erreurs en question; ce dont les Juges de Paix pourront se contenter." L'Acte porte de plus, ,, qu'en cas qu'il arrive qu'une personne, qui aura déja été déférée pour avoir publié & défendu des Erreurs, euxquelles elle aura renoncé, les répande & les maintienne de nouveau, elle sera mise en prison de la même manière que ci-dessus; qu'à la prémière Séance on le poursuivra, & que se trouvent coupable d'avoir publié une Erreur dont elle avoit été ci-devant convaincue, & à laquelle elle evoit renoncé, elle souffrira la mort comme en cas de Felonie, sans qu'elle puisse jouïr du Privilège du Clergé *." L'Acte declere de plus, que toutes personnes qui répandront ou défendront, comme ci-dessus, quelques-unes des Erreurs suivantes; *que tous les Hommes seront sauvés; que l'Homme e par lui-même le pouvoir de se convertir; qu'il est permis d'adorer Dieu dans ou par des Peintures & des Images; qu'après le mort, l'Ame ne va ni en Paradis, ni en Enfer, mais en Purgatoire, ou qu'elle meurt ou dort après la mort du Corps; que des révélations ou inspirations immediates du Saint Esprit sont la règle de la Foi ou de la Vie Chretienne, quoique differentes & contraires à la Parole de Dieu écrite; que l'Homme n'est obligé de croire que ce qu'il peut comprendre par la Raison; ou que la Loi Morale de Dieu, contenue dans le Décalogue, n'est pas la règle de la Vie Chrétienne; ou qu'un Fidele n'a pas besoin de se repentir, ou de demander le pardon de ses péchés; que le Baptême & la Sainte Cène ne sont pas des institutions prescrites dans la Parole de Dieu; que le Baptême des Enfans est illicite, ou inutile, & que ceux qui l'ont reçu doivent être rebaptisés, & qui en conséquence rebaptiseront des personnes qui l'ont deja été ci-devant; que l'Observation du jour du Dimanche, telle qu'elle est prescrite par les Statuts & les Loix du Royaume, n'est pas conforme à la Parole de Dieu, ou y est contraire; qu'il est défendu de se joindre aux Prières publiques, ou particulières, & d'enseigner aux enfens à prier; que les Eglises d'Angleterre ne sont pas de véritables Eglises, ni leurs Ministres & leurs Pratiques, de vrais Ministres & des Pratiques legitimes; ou que le Gouvernement Presbytérien est Antichretien & illégitime; ou que la Puissance Civile, établie par les Loix ou Angleterre, est illegitime; que la profession des Armes, quoique pour la defense de l'Etat, & pour une Cause juste, est defendue*: ,, En cas que celui qui sera accusé d'avoir répandu ou soutenu quelqu'une des susdites Erreurs, en soit convaincu par la déposition faite evec serment de deux ou de plus de Témoins, en présence des Juges de Paix les plus voisins du Lieu ou du Comté, dont l'un soit un des Principaux † (auxquels on ordonne & que l'on autorise à faire venir des Témoins, & à les interroger sous serment en présence du Prévenu) étant ainsi convaincu, les susdits Juges lui ordonneront de renoncer à ses Erreurs en présence de toute la Paroisse dont la pleinte sera venue, ou dans laquelle le crime se sera commis; & en cas qu'il refuse ou néglige de le faire au jour, au tems & eu lieu marqués par les Juges, ils le feront mettre en prison, jusqu'à ce qu'il trouve deux Cautions suffisantes, qui cautionnent devant deux Juges de Paix du Lieu susdit ou du Comté, desquels un doit être du nombre des Principaux, qu'il ne repandra & ne défendra plus l'Erreur ou les Erreurs en question."

* C'est un Privilège qui étoit autrefois affecté aux gens d'Eglise, mais qui aujourd'hui s'etend sur les Laiques, dans la conviction de certains crimes. En vertu de ce Privilège, on présente au Criminel un Livre Latin, écrit en Lettres Gothiques, dont il doit lire deux ou trois versets; & si le Commissaire de l'Ordinaire, ou son Députe, prononce ces mots, *Legit ut Clericus*, (Il lit comme un Clerc) le prisonnier est seulement marqué à la main avec un fer chaud, & ensuite élargi, &c. *Boyer* Dict. Angl. & Franç. R. T.

† *Quorum.*

[*L*] *Jean Bradshaw . . . . . le fit resserrer plus étroitement.*] L'Auteur de sa Vie rapporte (23), que ce qui l'affligea le plus dans cette longue prison, c'est que l'accusation de Blasphème & d'Hérésie qu'on lui intentoit, avoit si généralement prévenu tout le monde contre lui, & tellement aliéné les esprits, qu'il ne pouvoit trouver personne avec qui il pût converser. Et des Théologiens, *dont c'etoit le devoir*, dit cet Auteur, *de travailler à son instruction, il n'y en eut pas un seul qui allât le voir*, pendant sept années de prison, excepté Mr. Gunning, depuis Evêque d'Ely. Il y dépensa tout ce qu'il evoit, ensorte qu'au lieu de faire un repas qu'il ne pouvoit payer, il étoit fort content d'avoir le matin & le soir une écuellée de lait.

(23) Pag. 6.

[*M*] *En 1654, il publia son Double Catéchisme.*] En voici le titre entier: *Double Catechisme; l'un appellé simplement* Catéchisme Scripturaire; *l'autre*, Petit Catéchisme Scripturaire pour les Enfans. *Dans lesquels les principales Vérites de la Religion, proposées en forme de Demandes, sont expliquées par des Reponses tirées mot à mot de l'Ecriture Sainte, sans conséquences ni commentaires. Composé en faveur de ceux qui veulent être* simplement Chrétiens, *& non de telle ou de telle Secte, puisque toutes les Sectes de Chrétiens, quelque nom qu'elles portent, se sont plus ou moins éloignées de la Simplicité & de la Vérité de l'Ecriture. Par Jean Biddle, Maitre-ès-Arts de l'Université d'Oxford.* Londres 1654. in-8. Dans la Préface du *Catéchisme Scripturaire*, il dit, qu'il s'est souvent étonné & affligé, qu'il n'y eût pas, autant qu'il e pu le savoir, de Catéchisme où l'on pût s'instruire des vrais fondemens de la Religion Chrétienne, tels qu'ils sont enseignés dans l'Ecriture Sainte; tous les Catéchismes étant en général si remplis de suppositions & de traditions humaines, que la moindre partie en est tirée de le Parole de Dieu. Car depuis que les Conciles, les Convocations & les Assemblées de Théologiens, ont dégradé les Auteurs Sacrés du rang qu'ils tenoient dans l'Eglise, & ont dressé des Articles & des Confessions de Foi selon leur fantaisie & leur intérêt, & que les Magistrats les ont confirmées par leur eutorité; tous les Catéchismes ont été ajustés à ces Formulaires, & l'Ecriture n'y est entrée pour rien, ou tout au plus pour le montre, n'y aient souvent pas un seul pessage, entre plusieurs, cité à propos; comme il est facile à toute personne de bon sens de s'en convaincre, en examinant les passages allégués dans les Catéchismes ordineires. Il trouvera, s'il fait cet examen avec soin & d'une menière desintéressée, que ces Catéchismes & l'Ecriture ont si peu de rapport l'un avec l'autre, qu'il doutera si les Auteurs ont seulement pensé à ce qu'ils ont écrit, & si, en s'interdisant à eux-mêmes l'usage de leur Raison, ils ont cru qu'ils engageroient les eutres à y renoncer aussi. Mr. Biddle observe là-dessus, combien doit être malheureuse, par rapport aux choses spirituelles, la condition des Chrétiens en général, nourris, non selon l'evis de l'Apôtre, *de la Parole de Vie*, mais de Doctrines & de Traditions humaines, & n'aiant que peu ou point de certitude sur l'essentiel de le Religion; ce qui est cause que quelques-uns s'appercevant de cela, & n'aient point les lumières nécessaires pour connoitre la Vérité, ont renoncé à toute piété, croyant qu'elle n'e eucun fondement solide. C'est donc, dit-il, pour prévenir ce malheur à l'avenir, en amenant les hommes à la Certitude (c'est-à-dire, ceux qui reconnoissent l'Autorité divine de l'Ecriture Sainte), & pour satisfaire eux justes & pieux desirs de quantité de personnes qui souheitent d'être bien instruites de le vérité da notre Religion, non seulement pour leur propre utilité & édification, mais pour être en étet d'instruire aussi leurs enfans & leurs familles, qu'il a dans cet Ouvrage, selon la connoissance qu'il a pu acquérir de la Parole de Dieu par une continuelle méditation, compilé un Catéchisme Scripturaire, dans lequel il conduit le Lecteur à une connoissance sure & certaine des principales choses qui concernent la Foi & la Pratique; parce qu'il n'assure rien de lui-même, comme d'autres ont fait avant lui, mais qu'il fait parler l'Ecriture elle-même, dont tous les Chrétiens avouent que les décisions sont incontestablement vraies. Dans la Préface du *Petit Catechisme Scripturaire pour les Enfans*, il dit, que quoiqu'il soit destiné pour les Enfens, il ne laissera peut-être pas de fournir des lumières & des in-

la même année, il eut une dispute avec Mr. Pierre Gunning [N], depuis Professeur Royal en Théologie à Cambridge, & Evêque d'Ely. Son *Double Catéchisme* étant tombé entre les mains de personnes qui devoient être Membres du Parlement convoqué par le Protecteur Cromwel, on en porta plainte dans cette Assemblée, devant laquelle l'Auteur fut amené au mois de Décembre 1654. On lui demanda, s'il avoit composé cet Ouvrage? Il répondit en demandant, s'il étoit juste d'exiger d'un homme qu'on amenoit comme coupable devant un Tribunal, qu'il s'accusât lui-même? Sur quoi il fut mis en prison & resserré étroitement dans Gatehouse, où on le traita avec beaucoup de rigueur [O], jusqu'à ce qu'après six mois de prison, il obtint sa liberté au *Banc du Roi*, en vertu de la Loi, le 28 de Mai 1655 (r). Mais à peine y eut-il un an d'écoulé, qu'il se trouva exposé à un bien plus dangereux orage, à l'occasion d'une dispute qu'il avoit eue avec Jean Griffin, Ministre parmi les Anabaptistes [P]. Il fut mis en prison, d'abord au *Comptoir*, & ensuite le 3 de Juillet 1655 à Newgate; & aux Sessions suivantes d'*Old-Bayly* on lui fit son procés, conformément à l'Acte du 2 de Mai 1648 contre le Blasphème & l'Hérésie. Mais le Protecteur lui sauva la vie par son crédit, & l'envoya en exil dans l'Ile de Scilly, le 9 d'Octobre de la même année [Q]. Il y demeura trois ans, malgré toutes les sollicitations de ses Amis pour obtenir sa liberté, & malgré les Lettres qu'il écrivit au Protecteur & à Mr. Edmond Calamy un des principaux Ministres Presbytériens, pour les engager à avoir pitié de lui. A la fin, le Protecteur consentit que la Cour du Banc du Roi accordât un Acte d'*Habeas Corpus*, en vertu duquel il fut ramené de Scilly, & mis en liberté par la Cour, qui ne trouva point qu'il y eût un sujet *légal* de détention (s). Il composa après cela un *Essai d'Explication de l'Apocalypse* [R], & reprit les Exercices qu'il avoit accoutumé de faire avec ses Amis, & qui avoient été interrompus

(r) Ibid. p. 7.

(s) Idem p. 8.

instructions à ceux qui paroissent avoir atteint la *parfaite stature* dans la connoissance de l'Evangile. Car quoique toutes les Vérités & tous les Devoirs, qui sont ou nécessaires ou utiles pour parvenir à la Vie éternelle, soient clairement enseignés dans l'Ecriture; cependant, vu les principes dans lesquels les Chrétiens sont généralement élevés, il peut leur avoir été impossible d'appercevoir ce qui est clairement proposé dans l'Ecriture. „ Ainsi ils „ peuvent, *dit-il*, aisément être amenés à la Vérité par „ moi, qui depuis longtems ai secoué le joug des préjugés, & qui, par une grace toute particulière de Jésus-„ Christ envers moi, ne suis attaché à aucun de ces Par-„ tis de Religion, qui partagent le Monde Chrétien, à „ son grand dommage; mais qui me réjouïs de n'être que „ *simple Chrétien*, n'admettant, comme je l'ai déclaré ail-„ leurs, d'autre Régle de Foi que l'Ecriture Sainte, que „ tous les Chrétiens, quoique divisés à l'infini dans leurs „ sentimens, reconnoissent unanimement pour la Parole „ de Dieu, & d'autre Interprète, lorsqu'il y a quelque „ doute sur le sens de cette Ecriture, que la Raison, qui, „ de l'aveu de tout homme sage, est le seul principe que „ Dieu nous a donné pour distinguer le Juste de l'Injus-„ te, le Vrai du Faux, le Bien du Mal, & par lequel „ nous surpassons toutes les autres créatures vivantes."

[N] *La même année, il eut une dispute avec Mr. Pierre Gunning.*] L'Auteur de la Vie de Mr. Biddle rapporte (24), que Mr. Gunning, qui étoit, dit-il, *également célèbre par sa subtilité dans la Dispute, & par son érudition*, vint un Dimanche à l'Assemblée de Mr. Biddle, accompagné de plusieurs habiles gens, & qu'il entama une Dispute Scholastique pour défendre la Divinité du Saint Esprit; & que le Dimanche suivant, il soutint dans le même lieu ce qu'il avoit entamé. Ils disputérent en forme par Syllogismes, parlant tour à tour pour répondre & pour opposer; „ & Jean Biddle, *dit l'Auteur cité*, s'en acquitta a-„ vec tant d'érudition, de jugement, & de connoissance „ du sens des Ecritures, que bien loin de rien perdre de „ son crédit & de celui de sa Cause, il en acquit davanta-„ ge, comme quelques personnes du Parti du Dr. Gun-„ ning eurent la sincérité de l'avouer. Ce Docteur vint „ dans la suite, une autre fois, à l'improviste. Jean „ Biddle combattoit la Satisfaction à la Justice Punitive „ par la mort de Jésus-Christ, que le Docteur défendit a-„ vec beaucoup de force: mais il trouva son Adver-„ saire non moins bien serré dans cette occasion, que „ dans la dispute précédente, ce qu'il eut lui-même la „ générosité d'avouer."

(24) P. 6. 7.

[O] *Il fut mis en prison & resserré étroitement dans Gatehouse, où on le traita avec beaucoup de rigueur.*] Le 12 de Décembre 1654, le Parlement conclut, *que tout le but du* Double Catéchisme *de Mr. Biddle étoit d'enseigner & de maintenir plusieurs Opinions blasphématoires & hérétiques; & que dans la Preface du susdit Catechisme, l'Auteur avançoit & soutenoit plusieurs Opinions blasphématoires & hérétiques, & qu'il y attaquoit tous les autres Catéchismes.* Il conclut aussi, que tous les Exemplaires seroient brulés par la main du Bourreau (25); ce qui fut exécuté le 14 de Décembre. Mr. Wood nous apprend (26), que cette affaire fut remise sur le tapis au mois de Janvier suivant, & que plusieurs Propositions de Mr. Biddle, tirées de son Catéchisme & de ses autres Ouvrages, aiant été produites devant le Parlement, il ordonna au Committé de dresser un Bill pour le punir; que les Commissaires délibérérent sur la peine qu'on lui infligeroit, *mais qu'ils n'en vinrent point à une Conclusion, quoique les Ministres Presbytériens les pressassent vivement de le condamner à mort.* L'Auteur de la Vie de Mr. Biddle nous apprend aussi (27), que quand il fut mis en prison, on lui ôta papier, plume, & encre; que défense fut faite de le laisser voir à personne; *& que quoiqu'il n'y eût que la mort à attendre, le prisonnier ne laissa pas d'être ferme & tranquille, espérant que Dieu, pour la Cause duquel il souffroit, lui donneroit une heureuse issue.*

(25) Whitelock *Memorials* p. 591. & Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 301.

(26) Ibid.

(27) Pag. 7.

[P] *Il se trouva exposé à un bien plus dangereux orage, à l'occasion d'une dispute qu'il avoit eue avec Jean Griffin, Ministre parmi les Anabaptistes.*] On nous apprend dans la Vie de Mr. Biddle (28), qu'une partie considérable d'une Assemblée d'Anabaptistes adopta ses sentimens sur la Trinité. Mr. Griffin leur Ministre, pour les faire revenir de ces sentimens & pour en arrêter les progrés, défia Mr. Biddle à une Dispute publique, dans son Assemblée à S. Paul, sur la Divinité suprème de Jésus-Christ. Biddle auroit bien voulu s'en dispenser, parce qu'il savoit combien Griffin lui étoit inférieur en savoir, & à d'autres égards; mais à la fin il accepta le défi. Il se rendit donc dans l'Assemblée, qui étoit fort nombreuse, „ & où il „ y avoit quantité des plus violens & des plus enve-„ nimés ennemis de Mr. Biddle, & entre autres, quel-„ ques Libraires. Mr. Griffin, soit par imprudence, ou „ pour prévenir les Assistans contre son Antagoniste, ou „ dans quelque autre vue plus mauvaise encore, répé-„ tant la Question, demanda, *S'il y avoit là quelqu'un qui* „ *niât que Jésus-Christ fût le Dieu suprême?* A quoi Mr. „ Biddle répondit courageusement & selon sa Conscience: „ *Je le nie, moi.* Par cette généreuse profession de sa „ Foi, il fournit à ses ennemis un sujet de l'accuser d'u-„ ne manière positive; ce qu'ils firent bientôt. Car quoi-„ qu'au jugement de tous les gens intelligens, Jean Grif-„ fin ne fût pas un homme à se mesurer avec Jean Biddle, „ il eut cependant l'assurance de consentir à une autre „ Conférence, où Biddle prouveroit à son tour la néga-„ tive de la Proposition en dispute." Mais avant le jour assigné, il fut arrété, & poursuivi aux Sessions suivantes, pour avoir contrevenu à l'Acte contre le Blasphème & l'Hérésie. Il demanda un Avocat, pour prouver que l'accusation qu'on lui intentoit étoit *illégale*; ce qui lui aiant été refusé par les Juges, qui le menacérent de lui faire son procés par contumace, il remit enfin à la Cour ses Exceptions écrites en parchemin; & après bien des difficultés, on lui accorda un Avocat, & on remit au lendemain à entendre la Cause. Mais le Protecteur, qui savoit bien qu'il n'étoit pas de l'intérêt de son Gouvernement qu'il fût ni absous ni condamné, le tira d'entre les mains de la Justice, & l'envoya dans l'Ile de Scilly.

(28) Ibid.

[Q] *Le Protecteur lui sauva la vie par son crédit* &c.] L'Auteur de sa Vie dit (29), que d'un côté les Presbytériens & tous les ennemis de la Liberté de Conscience, dont il s'en trouva un grand nombre à l'Audience, auroient été choqués si on l'avoit relâché; & d'un autre côté, tous ceux qui étoient pour la Liberté, parmi lesquels il y eut entre autres plusieurs Assemblées d'Anabaptistes, avoient demandé au Protecteur qu'on cessât de le poursuivre en vertu d'un Acte qui menaçoit & condamnoit toutes leurs Libertés, & qui donnoit atteinte à l'Article capital du Gouvernement du Protecteur, qui portoit: *Qu'on ne génera point, mais qu'on protegera tous ceux qui feront profession de croire en Dieu par Jésus-Christ, quoiqu'ils soient dans des sentimens différens de la Religion établie, par rapport à la Doctrine, au Culte, & à la Discipline* &c. Art. 37. *Que toutes les Loix, Statuts, & Actes, qui pourroient être contraires à cette Liberté, feront nuls & sans effet.* Art. 38. L'Auteur de la Vie de Mr. Thomas Firmin nous dit (30), que ce Gentilhomme, „ qui estimoit beaucoup la Ver-„ tu, la Piété exemplaire, & l'Erudition de Mr. Biddle, „ lui donna une chambre & sa table, jusqu'au tems que „ le Protecteur Olivier Comwel l'envoya prisonnier dans „ l'Ile de Scilly; & que pendant qu'il y fut, Mr. Firmin „ avec un autre Ami, lui procura du Protecteur une pen-„ sion de cent écus par an, outre ce qu'il lui fit avoir de „ ses autres Amis, & ce qu'il lui donna lui-même.

(29) Pag. 8.

(30) P. 50. Londres 1698. in-8.

[R] *Il composa après cela un Essai d'Explication de l'Apocalypse.*] On nous apprend dans sa Vie (31), „ que quoi-„ que son Exil trainât après lui bien des desagrémens, il „ ne laissa pas, par la bonté de Dieu, d'être adouci à bien „ des égards; qu'il goûta les consolations divines en a-„ bondance, par les contemplations célestes auxquelles sa „ retraite lui donna occasion de s'abandonner; qu'il eut „ une douce communion avec le Père & son Fils Jésus-„ Christ,

(31) Pag. 2.

pus si longtems. Le Chevalier Pierre Pett, dans la Préface de son Livre intitulé *Le Bonheur futur de l'Angleterre* *, dit que Biddle avoit été Ministre d'une *Eglise Indépendante à Londres, sous le Gouvernement de Cromwel*; & qu'entre autres principes admis par son Eglise, étoient ceux-ci: „ Que les Fidèles sous l'ancienne Alliance n'avoient que des promesses temporelles. Que la Foi salutaire consistoit dans l'Obéissance à tous les Commandemens de Dieu & de Jésus-Christ. Que ce divin Sauveur n'est resuscité que par la puissance du Père, & non par la sienne propre. Que la Foi justifiante n'est pas uniquement un don de Dieu, mais que l'homme peut l'acquérir par lui-même. Que la Foi ne peut rien croire qui soit contraire à la Raison, ou qui la surpasse. Qu'il n'y a point de Péché originel. Que le Corps que Jésus-Christ a présentement dans la Gloire, n'est pas le même que celui avec lequel il a souffert, & avec lequel il est résuscité. Que les Saints n'auront pas dans le Ciel le même Corps, qu'ils ont eu sur la Terre. Que Jésus-Christ n'étoit pas Seigneur ou Roi avant sa Résurrection, ni Sacrificateur avant son Ascension. Que les Saints ne jouïront pas de la Félicité du Ciel, avant le jour du Jugement dernier. Que Dieu ne connoit pas certainement les Futurs contingens. Que ni les Pères, ni les Conciles Generaux, n'ont aucune autorité de décider les matières de Foi. Qu'avant sa mort, Jésus-Christ n'avoit aucun empire sur les Anges; & qu'en mourant, il n'a point satisfait pour nous." Mais le Protecteur étant mort environ cinq mois après, & Richard son fils, qui lui succéda, aiant convoqué un Parlement composé, dit Mr. Wood (t), principalement de Presbytériens; comme *c'étoient de tous les hommes, ceux que Mr. Biddle redoutoit le plus*, il se retira pendant leurs séances à la Campagne, par le conseil d'un homme de condition qui avoit du credit, & qui étoit de ses Amis. Mais ce Parlement aiant été dissous, il revint à Londres remplir son Ministère; jusqu'à ce que la division s'étant mise entre le Protecteur & l'Armée, celle-ci rétablit le *Long Parlement*; & les divisions entre ce Parlement, l'Armée & le Peuple, aiant donné occasion au Général Monk de venir d'Ecosse & de se rendre le maitre, il rétablit les Membres qui avoient été exclus du Parlement (en 1648), & ceux-ci rétablirent le Roi Charles II. & avec lui l'ancien Gouvernement, tant Civil qu'Ecclesiastique. Cette Révolution obligea Mr. Biddle à prendre d'autres mesures pour sa conduite, & à cesser de faire des Assemblées publiques, se bornant à en faire de secrettes (v). Il ne laissa pas d'être arrêté chez lui, où quelques-uns de ses partisans s'étoient assemblés pour faire avec lui le Service Divin: ce fut le 1. de Juin (x) 1662. On le mit en prison, où il eut beaucoup à souffrir, & où il contracta une maladie, dont il mourut [S] le 22 de Septembre 1662, dans la quarante-septième année de son âge (y). Il fut enterré dans le Cimetière joignant *Old Bedlam* dans les *Moorfields*, où on lui érigea un Monument avec une Inscription, qui porte, *qu'il étoit Maitre-ès-Arts de l'Université d'Oxford, & qu'il avoit donné au Public de grandes preuves de son Erudition & de sa Piété &c.* L'Auteur de sa Vie fait un magnifique éloge de sa Probité, de son Erudition, & de sa Piété [T]; & Mr. Wood (z) nous dit „ qu'il étoit d'un esprit vif & pénétrant; qu'il étoit

* Imprimé à Londres en 1588. in-fol.

(t) *Ubi supra* col. 305.

(v) *Vie de Biddle* p. 9.

(x) Ibid. p. 9. Wood dit, que ce fut au commencement de Juillet.

(y) *Vie de Biddle* p. 8.

(z) Col. 305. 306.

„ Christ, & qu'il parvint sur divers articles à une connoissance plus claire des Oracles divins; & que tandis qu'il s'étoit pleinement confirmé dans les Doctrines contenues dans sa *Confession de Foi &c.* il sembloit avoir conçu des doutes sur quelques autres points qu'il avoit crus auparavant, comme il paroit par son *Essai sur l'Apocalypse*, qu'il composa après son retour, & par lequel on voit qu'il conservoit toujours un esprit libre & dégagé de préjugés." Mr. Wood (32) fait mention de cet Ouvrage, & il dit, que pendant la prison de Biddle dans l'Ile de Scilly, il s'attacha uniquement à l'étude de divers points difficiles, & des sentimens différens touchant la Bête de l'Apocalypse, l'Antechrist, & le Régne de Jésus-Christ en personne sur la Terre; „ & aiant arrangé cela selon ses idées, il l'expliqua à ses Disciples après son retour dans les Conventicules qu'il tenoit tous les Dimanches après midi, & ensuite il le fit imprimer sous le titre suivant, ou à peu près: *Notes savantes sur quelques Chapitres de l'Apocalypse*, ou *Essai d'une Explication de l'Apocalypse*.

(32) Col. 305.

[S] *On le mit en prison, où il eut beaucoup à souffrir, & où il contracta une maladie, dont il mourut.*] On le mit d'abord dans un Cachot, où il demeura cinq heures; & on lui refusa le bénéfice de la Loi, qui reçoit des coupables de cet ordre à donner caution de leur comparution. Biddle & ses Amis demeurérent là, jusqu'à ce que le Greffier prit des cautions qu'ils répondroient aux prochaines Sessions, comme ils le firent. Mais la Cour ne trouvant aucun Statut sur lequel on pût former de plainte criminelle contre eux, on les renvoya aux Sessions suivantes, & alors on les poursuivit, comme aiant péché contre le Droit Municipal, & chacun des Auditeurs fut condamné à une Amende de vingt livres sterling, & Biddle à une de cent livres, & à demeurer en prison jusqu'à ce qu'elle fût payée. Le Shérif se seroit contenté généreusement de dix livres; mais le Chevalier Richard Browne fut inflexible & ne voulut pas entendre parler d'autres conditions; il le menaça même d'une prison de sept ans, quand même il payeroit les cent livres. Il demeura donc en prison; mais il n'y avoit pas été encore cinq semaines, que par l'infection & le manque d'air (qui étoit le plus grand mal pour lui, accoutumé depuis plusieurs années à se promener en plein air, ce qui étoit sa seule récréation & son unique exercice) il contracta une maladie, qui termina sa vie au bout de quelques jours. Quelque mal qu'il fût, on ne put jamais obtenir du Chevalier R. Browne la permission de le faire changer d'air; mais le Shérif Meynel, plus humain, la lui accorda. Cette faveur lui vint trop tard, car il mourut le second jour après qu'on l'eut transporté, entre cinq & six heures du matin, le 22 de Septembre 1662 (33).

(33) *Vie de Biddle* p. 9.

[T] *L'Auteur de sa Vie fait un magnifique éloge de sa Probité, de son Erudition, & de sa Piété.*] Il dit (34), que ce qui le rendoit plus digne d'éloge que tous ses travaux & toutes ses souffrances pour la propagation des grandes & importantes Vérités qu'il avoit enseignées, c'étoit son zéle pour l'avancement de la Piété & de la Vertu, qui étoit le grand but de tout ce qu'il enseignoit. Il n'estimoit ses Principes, que par le rapport qu'ils avoient avec la Pratique; ce qui faisoit qu'il ne vouloit pas même raisonner sur les matières où il différoit des autres, avec des gens qui n'étoient point vertueux selon leurs Principes, & qu'il ne pouvoit souffrir ceux qui dissimuloient leurs sentimens par des vues d'intérêt mondain. Il veilloit exactement sur lui-même, & prenoit garde de près aux autres, par rapport au respect qu'il convient de témoigner en parlant de Dieu, de Jésus-Christ, & de la Religion; ensorte qu'il ne vouloit pas seulement qu'on employât leurs noms, ni aucun passage de l'Ecriture, d'une manière légère & vaine; bien moins, qu'on se permît des expressions libres & choquantes. Il disoit souvent à ses partisans, qu'il n'y avoit point de Religion qui pût être utile à un homme vicieux; & il les sommoit d'être aussi résolus à professer & à pratiquer la Vérité qui est selon la Piété, que disposés à la rechercher, malgré tous les motifs de crainte & d'espérance; & de s'assurer que rien de ce qui est desagréable à Dieu, ne pouvoit leur être avantageux. A l'égard de ceux qui étoient dans des sentimens opposés aux siens, quelque basse que fût leur condition, (car il étoit fort humble & fort complaisant) ils ne pouvoient lui faire plus de plaisir, que de lui proposer des difficultés raisonnables d'une manière sage, pour avoir occasion de les résoudre; ce qu'il faisoit toujours en des termes simples & clairs, sans faire parade d'Erudition, quoiqu'il n'en eût pas moins que ceux qui se sont rendus les plus célèbres par cet endroit. Son savoir en matière de Religion étoit le fruit d'une étude soigneuse de l'Ecriture Sainte, & sur-tout du Nouveau Testament, qu'il possédoit parfaitement. Il étoit Défenseur zélé des Doctrines reçues contre les nouvelles Opinions, qui tendoient à la Sédition, au Libertinage, ou à la Superstition. Et par rapport aux articles où il étoit dans des sentimens contraires à ceux qui sont reçus, il ne travailloit point à faire de ceux qu'il avoit gagnés une Société particulière, qui se perpétuât & qui portât son nom, comme de son Fondateur; mais il leur laissoit toute la liberté, que leur permettoit l'obligation de professer la Vérité selon leur Conscience & pour l'édification mutuelle. Non moins éloigné de l'Avarice, que de l'Ambition, il pourvut toujours par lui-même à son entretien, tant qu'il fut en état de le faire; & il ne voulut jamais accepter de secours, quoiqu'on lui en offrit, que lorsque la nécessité où le réduisit sa prison, ou sa maladie, l'y obliges; excepté qu'après son Arrêt de sept ans, un Bourgeois de Londres l'engagea à accepter une chambre chez lui & sa table, ce qu'un autre fit aussi après son retour de Scilly. Car il avoit appris à être content de peu, & il n'en demandoit pas davantage; & de ce peu-là même, il tâchoit de faire du bien aux autres. Il fit toujours paroître sa tempérance dans le manger & le boire; & fut non seulement chaste, mais crut même devoir écarter tout soupçon du contraire, desorte qu'il ne regardoit pas même une femme sans nécessité, & qu'il n'é-

(34) P. 10.

„ toit appliqué, & retenoit tout ce qu'il lisoit. Qu'il étoit extraordinairement versé dans l'Ecriture „ Sainte; ensorte qu'il pouvoit répéter toutes les Epitres de S. Paul, non seulement en Anglois, mais „ en Grec; ce qui le rendoit habile & prompt dans la Dispute." Il remarque aussi, „ qu'il passoit „ parmi ses Sectateurs pour un homme sage & retenu dans ses discours; dont il ne partoit jamais rien „ d'impie, d'extravagant, ni de choquant; & qu'il étoit si dévot, qu'il ne prioit jamais que proster- „ né en terre, ou couché tout à plat." Mr. Echard, dans son *Histoire d'Angleterre* (aa), l'appelle „ un fameux Hérétique, qui par ses talens, par les mouvemens qu'il se donna, & par ses Ecrits, a „ tant fait de bruit dans ces derniers tems, lorsqu'il sembloit que le trouble étoit à un point qu'il ne „ pouvoit augmenter." Et il dit, „ qu'après bien des traverses, après avoir été souvent en pri- „ son, & poursuivi plusieurs fois en Justice, en danger même d'être condamné à mort, il est „ mort enfin en prison, aiant laissé quelques Ouvrages qui ont répandu un poison, duquel il reste „ encore des marques." Divers Auteurs ont écrit contre lui [*V*]. On a publié dans un Recueil de Traités Sociniens, imprimé à Londres en 1691 in-4. *Quelques Notes recueillies de la bouche de Mr. Biddle, pendant qu'il étoit à Newgate.* Mr. Jaques Heath, dans sa *Chronique abrégée de la dernière Guerre Civile &c.* (bb) nous apprend que Biddle a traduit en Anglois l'*Alcoran*, & le Livre *des trois grands Imposteurs:* mais il ne cite aucune autorité; & il y a bien des Savans qui doutent qu'il y ait jamais eu un Livre comme le dernier. On a publié à Londres en 1682 in-8. une Vie Latine de notre Auteur, sous ce titre: *Joannis Biddelli (Angli) Acad. Oxon. quondam Artium Magistri celeberrimi Vita*; & Mr. Wood (cc) nous apprend qu'elle est de Jean Farrington J. C. T. d'*Inner-Temple.* La Vie Angloise, citée dans cet Article, en est tirée.

(aa) Vol. II. L. I. ch. 1. *ad ann.* 1662.

(bb) Sur la fin de l'annee 1654.

(cc) Col. 706. not. (r).

n'étoit pas à son aise quand on le laissoit seul avec quelque personne du Sexe, jusqu'à ce qu'il survînt d'autre compagnie. Quoiqu'il fût lui-même fort grave & fort sérieux quand il parloit de la Religion, & qu'il exigeât la même chose des autres, il étoit d'ailleurs gai & de bonne humeur, & vouloit que les autres le fussent. Malgré cela, il conservoit dans ses discours ordinaires un profond sentiment de la présence divine, & l'on remarquoit qu'il levoit quelquefois la main tout d'un coup; ce que ceux qui étoient familiers avec lui, savoient être l'effet d'une élévation secrette de son ame à Dieu. Mais dans ses dévotions particulières, il avoit souvent coutume de se prosterner en terre, à l'imitation de notre Sauveur dans son agonie; & il recommandoit cette posture à ses Amis particuliers. Sa dévotion envers Dieu, & son zéle pour la propagation des Vérités célestes, n'anéantissoit pourtant pas en lui, comme en beaucoup d'autres, la Justice & la Charité envers les hommes; car il pratiquoit & recommandoit soigneusement ces Vertus, comme son sentiment de leur nécessité pour le Salut le demandoit. L'Auteur de sa Vie observe, qu'on demandera peut-être, d'où vient qu'il a publié si peu d'Ouvrages, puisqu'il étoit si habile & si savant, sur-tout y aiant été provoqué par les Réponses faites à ceux qu'il avoit publiés; & il nous dit, „ qu'on „ peut répondre prémiérement, qu'il étoit intimement „ persuadé, que la Vérité étant claire & simple en elle- „ même, sur-tout par rapport à ce qu'il y a de nécessaire „ & d'utile, elle n'a pas besoin de longs discours pour ê- „ tre connue; & que c'est l'Erreur qui cherche à se sou- „ tenir par la multitude & le choix des paroles. En se- „ cond lieu, qu'il avoit si bien médité ce qu'il avoit pu- „ blié, qu'il ne trouvoit rien dans les Ecrits de ses Ad- „ versaires, à quoi un Lecteur attentif ne pût s'apperce- „ voir qu'il avoit déja répondu d'avance; & que quant „ à ceux qui ne font pas attention à ce qu'on a dit d'a- „ bord, les réponses leur sont de peu d'usage. Nous a- „ jouterons, que marchant dans un chemin, couvert de- „ puis longtems des ronces & des épines de l'Erreur & de „ la Chicane, il falloit beaucoup de peine & de travail „ pour découvrir le chemin de la Vérité, dans lequel il „ ne paroissoit aucunes traces de quelque Anglois, qui y „ eût marché avant lui."

[*V*] *Divers Auteurs ont écrit contre lui.*] Nous avons parlé ci-dessus de la *Defense de la Divinité du Saint Esprit* &c. de Mr. Matthieu Poole, contre les *Douze Argumens* de notre Auteur. Mr. Wood nous apprend (35), que peu de tems après que ces *Argumens* eurent paru, Jean Cloppenburgh Professeur en Théologie à Franeker se trouva à Bristol, où il rencontra Mr. Guillaume Hamilton Gentilhomme Ecossois, ci-devant Membre du Collège des Trépassés à Oxford, qui lui donna un exemplaire de ce Livre, & disputa avec lui sur la matière. Mr. Cloppenburgh, à son retour chez lui, composa une Réponse en Latin, qu'il publia à Franeker sous le titre de *Vindiciæ Deitatis Spiritûs Sancti adversus Pneumatomachum Johann. Bidellum Anglum*, 1652. in-4. Samuel Desmarets, prémier Professeur en Théologie à Groningue, se mit aussi sur les rangs, dans l'Epitre dédicatoire du prémier Volume de l'*Hydra Socinianismi*, contre Volkellus & Crellius, imprimé à Groningue en 1651. in-4. Il prit occasion de faire l'Histoire des progrès du Socinianisme, & il remarque, qu'il y avoit alors vingt ans passés, que cette Hérésie pestilentielle, née d'abord en Pologne, s'étoit répandue dans l'Allemagne & dans la Hollande, & qu'elle venoit de passer en Angleterre, où l'on disoit qu'elle faisoit de grands progrès. *Vigesimus jam præteriit annus, ex quo pestilentissima hæc nutrix (nempe Socinianismus) in Sarmaticis paludibus primum nata, caput erexit, & per Germaniam ac Belgium nostram sibilis & halitu fœdissimis grassata, etiam tetrum suum virus superato Oceano intulit in Angliam, in quo tristi hoc tempore dicitur incredibiles progressus fecisse.* Mr. Nicolas Estwick, Recteur de Warkton dans le Comté de Northampton, examina & réfuta la *Confession de Foi* de Mr. Biddle, dans un Livre qu'il publia en 1656 in-4. dédié à Edouard Lord Mountague de Boughton, dans lequel il remarque, „ que les Ecrits de Biddle ne sont pas „ demeurés dans les bornes de l'Angleterre, mais qu'ils „ ont volé au-delà de la Mer, pour deshonorer notre chè- „ re Patrie dans les Eglises Réformées; jusques-là que „ Desmarets Professeur en Théologie à Groningue est as- „ sez hardi pour avancer (je ne dirai pas, avec vérité & „ charité) que le Socinianisme a placé son Trône en An- „ gleterre, & qu'il y arbore publiquement l'Etendart de „ son impiété." Le même Auteur avoit publié quelques années auparavant, une Piéce contre les *Douze Argumens de Biddle.* „ Depuis ce tems-là, *dit-il*, Biddle a été de „ mal en pis, comme c'est assez l'ordinaire; il a redou- „ blé ses efforts contre la très sainte Trinité, & il a pu- „ blié outre cela diverses autres choses, remplies de prin- „ cipes Sociniens." En 1655, le Dr. Jean Owen, fameux Théologien parmi les Indépendans, publia à Oxford in-4. un Livre intitulé: *Vindiciæ Evangelicæ, ou Defense du Mystère de l'Evangile, & Examen du Socinianisme, contenu dans un Catéchisme intitulé* Catéchisme Scripturaire, *par* Jean Biddle *Maitre-ès-Arts, & dans le Catéchisme de* Valentin Smalcius, *appellé communément* le Catéchisme de Racovie.

(35) Col. 301.

BIDLOO (Godefroi), Auteur de divers Ouvrages d'Anatomie [*A*], nâquit à Amsterdam le 12 de Mars 1649 (a), de parens Mennonites (b). Après ses prémières études, il se donna tout entier à la Médecine & à l'Anatomie, & s'y fit recevoir Docteur. Revêtu de ce titre, il ne demeura pas longtems sans emploi. Il fut fait en 1688 Professeur en Anatomie à la Haye. Il passa de ce pos-

te

(a) Niceron *Mém. des Homm. Illust.* T. VII. p. 135.

(b) Idem T. X. Part. II. p. 215.

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages d'Anatomie.*] I. *Anatomia humani Corporis, centum & quinque Tabulis per G. de Lairesse ad vivum delineatis demonstrata, veterum recentiorumque inventis explicata, plurimisque hactenus non detectis illustrata.* „ L'Anatomie du Corps humain, en cent „ & cinq Planches tirées d'après nature par Guillaume de „ Lairesse, expliquée par les Découvertes des Anciens & „ des Modernes, & enrichie de plusieurs nouvelles Dé- „ couvertes." Amsterdam 1684, en très grand in-folio. On n'avoit point encore vu de Figures d'Anatomie ni si grandes, ni si belles, que celles qui sont dans ce Volume. Les Planches ont un pied & demi de long, & un pied de large, & elles sont gravées avec la dernière exactitude. C'est un des Ouvrages les plus magnifiques que l'on ait en ce genre. II. *Dissertatio de Antiquitate Anatomes, habita in Auditorio magno, cum Anatomiam professurus in Alma Academia Batava inauguraretur anno 1694, octavo Iduum Martii.* Leyde 1694. Il prononça cette Harangue sur *l'Antiquité de l'Anatomie*, lorsqu'il prit possession de la Chaire d'Anatomie dans l'Université de Leyde, le 8 de Mars 1694. III. *Oratio in funere Pauli Hermanni Med. Doct. dicta pridie Kal. Martii 1695 in Auditorio magno.* Leyde 1695. C'est l'Oraison funèbre de Paul Herman Docteur en Médecine, prononcée à Leyde le 27 de Février 1695. IV. *Vindiciæ quarumdam Delineationum Anatomicarum contra ineptas Animadversiones Fr. Ruyschii Prælect. Anat. Chirurg. & Botan.* Leyde 1697 in-4. Frédéric Ruysch aiant repris dans ses *Lettres Anatomiques* plusieurs des Descriptions que Bidloo avoit données treize ans auparavant dans son Anatomie, celui-ci en fut choqué, & lui répondit par cet Ouvrage, où il ne le ménage guères, & où il prétend même qu'il n'est qu'un ignorant en fait d'Anatomie; prétention dont peu de personnes conviendront avec lui, pour peu que Ruysch leur soit connu. V. *Lettre à Antoine Leeuwenhoeck, sur les Animaux que l'on trouve quelquefois dans le Foie des Brebis & de quelques autres Bêtes.*

En

te en 1694 à celui de Professeur en Anatomie & en Chirurgie à Leyde. Guillaume III Roi d'Angleterre, connoissant son habileté & son mérite, le choisit pour son Médecin : mais il n'accepta cette Charge, qu'à condition qu'il conserveroit toujours sa Chaire de Professeur; ce qui lui fut accordé. Guillaume étant mort entre ses bras en 1702, il reprit ses exercices, que son assiduité auprés de ce Prince avoit interrompus. Il est mort à Leyde au mois d'Avril 1713, âgé de soixante-quatre ans (c). Il a laissé un fils du même nom que lui, qui est Docteur en Droit, & Fiscal de la Milice des Etats de Hollande, & qui a épousé Alexandrine Shalter, fille d'un Bourguemestre de la Ville de Haerlem, dont il a eu un fils & trois filles. *Nicolas Bidloo*, neveu de notre Auteur, Médecin du Czar Pierre I. & Inspecteur de l'Hôpital à Moscou, étoit fils de Lambert Bidloo, Apothicaire à Amsterdam, & homme savant, qui a fait beaucoup de Piéces de Poësie (d).

(c) Idem T. VII. p. 125.

(d) Idem T. X. Part. II. p. 253.

En Flamand. Delft 1698 in-4. VI. *Gulielmus Cowper criminis Litterarii citatus coram Tribunali Nobiliss. Ampliss. Societatis Britanno-Regia.* „ Guillaume Cowper accusé de „ Plagiarisme devant la Société Royale d'Angleterre." Leyde 1700 in-4. Cette Piéce contient une accusation grave, que Bidloo intente à Mr. Cowper Chirurgien de Londres, & Membre de la Société Royale. Bidloo étant informé que Cowper travailloit à traduire en Anglois son Anatomie, lui en parla dans un Voyage qu'il fit à Londres, & lui offrit, en cas qu'il eût ce dessein, de lui communiquer diverses Additions & plusieurs Remarques qu'il avoit faites depuis l'impression de cet Ouvrage. Cowper lui dit qu'il n'avoit pas ce dessein, n'entendant pas assez la Langue Latine pour l'entreprendre. Cependant il fit acheter en Hollande trois cens Exemplaires des Tailles-douces du Livre de Bidloo, sur lesquelles il fit écrire à la main avec beaucoup d'adresse des Lettres de renvoi en plusieurs endroits, pour changer, pour ajouter, & souvent pour gâter l'explication que Bidloo y avoit mise. Il fit de plus coller un Titre Anglois sur le Titre Latin, où au-lieu du nom du véritable Auteur de l'Ouvrage, il ne manqua pas de mettre le sien, & substitua son Portrait à celui de Bidloo. Il est vrai qu'il dit un mot en passant de Bidloo dans la Préface, & qu'il a ajouté un petit nombre de Planches à la fin. Mais Bidloo soutient que la Préface n'a été mise qu'après coup, & lorsque Cowper a vu qu'on ne tolèreroit pas impunément ce larcin. Il prétend encore, qu'il n'est pas vrai que les Figures de l'*Appendix* aient été tirées d'après nature, puisqu'il n'y a aucune proportion gardée, comme ceux qui savent les prémiers principes de l'Anatomie peuvent facilement le voir. Enfin, que les Additions de Cowper sont des choses fort communes, ou des erreurs grossières (1). Mr. Cowper répondit à cette Piéce : il accusa à son tour Bidloo de Plagiarisme, & d'avoir fait plusieurs fautes; & cette affaire occasionna la publication de son grand Ouvrage sur les Muscles. VII. *Exercitationum Anatomico-Chirurgicarum Decades duæ.* „ Deux Décades de Dissertations d'Anatomie & „ de Chirurgie." Leyde 1708 in-4. Ces Dissertations sont savantes. L'Auteur n'y prend point le ton dogmatique, & s'il lui arrive quelquefois de combattre certaines opinions communes, comme par exemple l'existence des Esprits animaux, il le fait avec tant de retenue & de modestie, qu'on voit bien qu'il cherche plus à instruire, qu'à contredire. C'est le jugement que le *Journal des Savans* porte de cet Ouvrage. La prémiére Décade avoit déja paru seule, quatre ans auparavant; mais il y a beaucoup d'augmentations dans cette Edition. VIII. Il a donné aussi au Public un petit Ouvrage sur la dernière Maladie de Guillaume III, Roi de la Grande-Bretagne. IX. *Les Lettres des Apôtres Martyrs.* Amsterdam 1698 in-4. Ces Lettres sont en vers Hollandois : car Bidloo cultivoit beaucoup la Poësie Latine & Hollandoise, & l'on prétend qu'il y réussissoit. Il suppose dans cet Ouvrage, que les Apôtres ont écrit ces Lettres, avant leur Martyre, à leurs plus fidèles Disciples, pour leur déclarer leurs dernières volontés, & les instruire de la vie qu'ils devoient mener, après qu'ils les auroient perdus. X. On a imprimé à Leyde en 1719 un Recueil des Poësies Hollandoises de Bidloo, sous le titre de *Mélange de Poësies de Bidloo.* (2).

(1) Niceron *Mém. des Homm. Illust.* T. VII. p. 127-129.

(2) Idem p. 130.

☞ BIGNE (MARGUERIN DE LA) nâquit en 1546 ou 1547 [*A*] à Bernières-le-Patry (*a*) dans le Doyenné de Vire, au Diocèse de Bayeux, ou selon d'autres (*b*), à Bayeux même, d'une Famille noble & ancienne de Normandie. La Croix du Maine le qualifie Seigneur de Lambougne (*c*). Il étoit issu par sa mère de la Maison des Barons d'Ingrande en Anjou, surnommés du Parc (*d*). Il fit ses études à Caen, où il prit le degré de Licencié en Théologie, & fut même Recteur de l'Université (*e*). Il alla ensuite à Paris, où il fit son Cours de Théologie en Sorbonne; après quoi il prit le bonnet de Docteur. Ce fut alors qu'il entreprit de former la Bibliothéque des Péres [*B*], *pour l'opposer*, dit le P. Niceron, (*f*) *aux Continuateurs de Magdebourg*. En quoi cette Bibliothéque leur est opposée, c'est ce qui est assez difficile à deviner, & ce dont les gens d'esprit aujourd'hui ne sont pas trop convaincus. Quoi qu'il en soit, La Bigne fut récompensé de son travail: il fut pourvu d'un Canonicat dans l'Eglise de Bayeux, & en 1580 de la Dignité de Scholastique (*g*), dont la Charge est de diriger les Chantres & les Chanoines, lorsqu'ils lisent les Leçons (*h*). On l'éleva ensuite à celle de Théologal. Quelque tems après il quitta cette derniere place, pour être Grand-Doyen de l'Eglise du Mans, après la mort de François du Parc son oncle maternel. En 1576, il fut député par Mrs. du Clergé de Normandie aux Etats de Blois (*i*), & il s'y fit beaucoup d'honneur. En 1581, il fut encore deputé par le Chapitre de Bayeux, dont il étoit toujours Chanoine, au Concile Provincial qui se tint à Rouen la même année. Il y soutint fortement les intérêts de son Chapitre contre les entreprises de Bernardin de Saint-François, Evêque de Bayeux; ce qui lui attira de mauvaises affaires, & le fit citer devant Antoine Gayant, Official de cette Ville. La mort de l'Evêque, arrivée le 14 de Juillet 1582, parut terminer les disputes; mais Mathurin de Savonnières, son successeur, aiant repris le procès commencé devant l'Official, La Bigne aima mieux abandonner ses Bénéfices que ses etudes, & se retira en 1589 à Paris, où l'on croit qu'il mourut la même année (*k*). La Croix du Maine, qui écrivoit pendant que notre Docteur florissoit au Mans, dit „ qu'il a prononcé plusieurs „ Harangues très doctes en notre Langue Françoise, & a fait plusieurs Prédications ou Sermons, „ tant en l'Eglise do Mans, qu'en autres lieux (*l*)." La Bigne a donné un Recueil de Statuts Synodaux en 1578 in-8. & en 1580 une Edition d'Isidore de Séville, in-folio.

(a) Niceron *Mém. des Homm. Illust.* Tom. XXXII. p. 279.

(b) La Croix du Maine *Bibl. Franç.* p. 307.

(c) Ibidem.

(d) La Croix du Maine *ubi supra.*

(e) Niceron *ubi supra.*

(f) Ibid.

(g) La Croix du Maine *ubi supra.*

(h) Niceron p. 280.

(i) La Croix du Maine & Niceron *ubi supra.*

(k) Niceron p. 280. 281.

(l) *Biblioth. Franç. ubi supra.*

[*A*] *Nâquit en 1546 ou 1547.*] Cette date m'est fournie par La Croix du Maine, qui écrivoit pendant la vie de La Bigne & qui dit qu'il florissoit au Mans en 1584, âgé de 37 ou 38 ans (1). Ce qui fait voir la méprise de ceux qui le mettent au nombre des Abbés Commendataires d'Ardenne près de Caen, & veulent qu'il ait possédé cette Abbaye pendant dix-huit ans, depuis l'an 1540 jusqu'en 1558. Marguerin de la Bigne, Abbé d'Ardenne, mourut au mois de Décembre 1557; & notre Auteur lui a survécu du moins de trente-deux ans. Je ne sai où l'on a pris ce qui se lit dans Moréri, que La Bigne est mort en 1608, âgé d'environ soixante-huit ans. Selon ce calcul, il devroit être né en 1540, six ans plus tôt que ne le fait naitre La Croix du Maine, qui me paroit plus digne de foi que tout autre, puisqu'il étoit contemporain, & qu'il connoissoit La Bigne.

(1) *Biblioth. Franç.* p. 307.

[*B*] *La Bibliothèque des Pères.*] En voici le titre : *Bibliotheca Veterum Patrum & Antiquorum Scriptorum Ecclesiasticorum, Latinè, per Margarinum de La Bigne. Paris.* 1575 & suiv. in-folio. VIII. Tomes, & un Tome IX. en 1579. La Bigne est le prémier qui ait entrepris une Bibliothèque complette des Ouvrages des Péres, dont il donna en 1589 une nouvelle Edition en neuf Vol. in-folio. L'Ouvrage a depuis été bien augmenté à differentes reprises jusqu'à l'an 1677, qu'on en publia une a Lyon en 27 Volumes.

BIGNON (JERÔME) nâquit à Paris l'an 1590, de Roland Bignon [*A*] & de Marie Ogier, fille de Christophle Ogier Avocat au Parlement de cette Ville (*a*). Son pére ne voulut confier son education qu'à lui-même. Jérôme Bignon n'eut pas besoin de sortir de cette excellente Ecole, pour aller

(a) Du Pin *Biblioth. des Aut. Ecclés.* T. XVII. p. 272.

[*A*] *Roland Bignon.*] Il est appellé *Jerôme* dans les *Opuscules de Loysel*, p. 582: ce qui est une méprise. Il étoit né au mois de Février de l'an 1559, & devint un des plus savans hommes de son Siècle. Il avoit été disciple

aller apprendre ailleurs les Langues, les Humanités, l'Eloquence, la Philosophie, les Mathématiques, l'Histoire, la Jurisprudence & la Théologie (*b*). Il apprit toutes ces Sciences avec une rapidite extraordinaire, & se vit presque à la fin de ses études, dans un âge où l'on ne commence guéres qu'a deliberer sur les moyens de faire étudier les enfans (*c*). Dès l'âge de dix ans, il donna au Public un Essai de son érudition, dans sa *Description de la Terre Sainte* [*B*]; & trois ans après, il publia deux autres Ouvrages [*C*], qui le firent connoitre à tout ce qu'il y avoit de personnes habiles & considérables en France. Le Roi Henri IV aiant entendu parler de lui, voulut le voir, & le choisit pour être en qualité d'Enfant d'Honneur auprès du Dauphin, qui fut depuis Louis XIII (*d*). Le jeune Bignon parut à la Cour avec des manières tout-à-fait aisées & polies. L'austérité d'une étude assidue n'avoit point obscurci les dispositions naturelles qu'il avoit pour paroitre dans le grand monde; & le tumulte & les engagemens de la Cour ne furent point capables d'affoiblir l'inclination qu'il se sentoit pour les Sciences. Il composa en ce tems-là un Traité de la Préséance des Rois de France [*D*]; il le dédia à Henri IV, qui l'engagea par ordre exprès à pousser plus loin ses recherches sur cette matiere. Mais la mort de ce Prince, arrivée peu de tems après, interrompit ce projet, & détermina meme Mr. Bignon à quitter la Cour. Ce ne fut cependant pas pour longtems: il y fut bientôt rappellé, à la follicitation de Mr. Le Févre (*e*) Precepteur de Louis XIII, & y demeura jusqu'à la mort de cet Ami. Il travailla dans cet intervalle à l'Edition des *Formules de Marculphe* [*E*], qu'il mit au

(*b*) Perrault *Hom. Illustr.* T. I. p. 91. Edit de Paris 1701. & Baillet *Jugem. des Sav.* T. V. Part. I. p. 311. Edit. d'Amst. de 1725. in-8.

(*c*) Du Pin *ubi supra.*

(*d*) Du Pin *ubi supra.*

(*e*) Du Pin le nomme *Jaques*, mais le P. Niceron dit qu'il s'appelloit *Nicolas*.

de Roaldés & de Maran, fameux Jurisconsultes de l'Université de Toulouse; & lorsque le prémier se retira dans celle de Cahors, il laissa sa Chaire de Professeur en Droit à Roland Bignon, qui, comme cette Profession étoit alors très honorable, y enseigna publiquement pendant une année, & dicta d'excellens Paratitles sur les cinq Livres des Décrétales. Etant ensuite venu à Paris, il exerça avec beaucoup de réputation la Profession d'Avocat, à laquelle se bornoient alors plusieurs personnes de naissance & de mérite, qui conservoient la modération des anciennes mœurs, & qui avoient une grande aversion pour la venalité des Charges, introduite depuis peu. Après avoir brillé dans le Barreau, il devint célébre dans les Consultations, & fut généralement estimé comme un homme de rare suffisance & d'une probité singulière (1).

[*B*] *Sa Description de la Terre Sainte.*] Elle a pour titre, *Chorographie ou Description de la Terre Sainte.* Paris 1600. Quoiqu'il n'eût que dix ans quand il publia cette Description, comme on l'a remarqué dans le corps de l'Article, elle est plus exacte que toutes celles qui avoient paru auparavant.

[*C*] *Il publia deux autres Ouvrages.*] Le prémier étoit, *Discours de la Ville de Rome, principales Antiquités & Singularités d'icelle.* Paris 1604 in-8. L'Abbé Lenglet du Fresnoy, dans sa *Méthode pour etudier l'Histoire*, dit que ce Livre est peu commun, & qu'il vient d'une personne qui joignoit à un grand goût une extrême exactitude. L'autre Ouvrage étoit, *Traité sommaire de l'Election des Papes. Plus, le Plan du Conclave.* Paris 1605. in 8. Il rapporte d'abord les différentes manières dont on a autrefois procédé à l'Election des Papes. Il remarque, que quelques-uns ont prétendu qu'au commencement celui qui étoit Pape, désignoit & ordonnoit son Successeur; que Saint Pierre avoit établi ainsi Saint Clément, comme il est dit dans la Lettre supposée de Saint Clément à Saint Jaques, frere du Seigneur. On trouve aussi que Lin & Clet furent choisis par Saint Pierre. Quoi qu'il en soit de ces histoires, il est certain que ces exemples ne furent point suivis, & que l'institution d'un Successeur fut défendue dans l'Eglise, comme il est porté dans le Canon 67. des Apôtres, & dans le 23. du Concile d'Antioche. Il est encore certain, que depuis Saint Clément, tous les Papes ont été créés par les suffrages du Clergé & du Peuple Chrétien de la Ville de Rome, les Evêques qui étoient alors à Rome assistant à ces Elections, comme on peut le voir dans l'Epitre 52. de Saint Cyprien adressée à Antonianus, touchant Corneille & Novatien. Cela fut observé jusqu'au Schisme qui arriva entre Damase & Ursicin, vers l'an 369. Car alors Damase aiant été élu par une partie du Peuple & du Clergé, & Ursicin par une autre partie, & l'un & l'autre voulant se maintenir dans cette Dignité, cela causa des séditions dans la Ville de Rome, jusques-là qu'il y eut dans une Eglise cent trente-sept hommes tués pour cette querelle, comme le rapporte Ammien Marcellin; ce qui fut cause, que l'Empereur Valentinien interposa son autorité pour éteindre le feu de cette division, & maintint Damase. Quelque tems après, une pareille division étant arrivée entre Eulalius & Boniface, l'Empereur Honorius maintint Boniface, après que l'Eglise de Rome eut été pendant quelque tems comme séquestrée, & commise à l'Evêque de Spoléte. Le Roi Théodoric connut aussi du différend entre Symmaque & Laurent, & confirma le prémier dans une Assemblée tenue à Ravenne. Dans la suite, quoiqu'il n'y eût point de Schisme, néanmoins pour obvier au tumulte & aux desordres qui pouvoient arriver, l'Empereur avoit coutume d'intervenir dans ces Elections. Enfin l'usage s'établit, que l'Election du Pape faite par le Peuple & par le Clergé n'étoit point valable, si elle n'avoit été confirmée par l'Empereur; ensorte que celui qui étoit élu n'osoit se faire consacrer sans le consentement du Prince, auquel on donnoit quelques deniers pour avoir cette confirmation. Cette coutume dura jusqu'au tems de l'Empereur Constantin III, qui envoya en 686 une Constitution à Benoist II. par laquelle il étoit ordonné qu'à l'avenir, celui qui auroit été élu par le Clergé & par le Peuple de Rome, seroit incontinent Pape, sans attendre ni l'autorité de l'Empereur de Constantinople, ni celle de l'Exarque d'Italie résidant à Ravenne. L'an 773, le Pape Adrien I. dans le Concile de Latran accorda à Charlemagne Roi de France, & depuis Empereur d'Occident, le pouvoir d'élire & d'établir le Pape, en reconnoissance de ce que ce Prince avoit chassé les Lombards d'Italie. Le Decret en est rapporté par Gratien, au Canon *Adrianus*, Dist. 63. Louis le Débonnaire fils de Charlemagne se départit de ce droit, du tems de Paschal I. & rendit au Clergé & au Peuple la pleine & libre puissance d'élire le Pape, dont ils demeurérent longtems en possession. Mais Léon VIII aiant été maintenu sur le Saint Siége par les armes de l'Empereur Othon I., ce Pontife, en récompense de ce bienfait, & indigné de l'inconstance du Peuple, transporta toute l'autorité d'élire & de créer le Pape à la personne de l'Empereur Othon, vers l'an 963. Les Successeurs d'Othon ont usé de ce droit jusqu'au tems de l'Empereur Henri IV, sous lequel le Pape Grégoire VII, élu en 1073, le fit revenir au Clergé & au Peuple. Paschal II. le remit entre les mains d'Henri V; mais ce Pape révoqua aussi-tôt ce qu'il avoit fait. En 1059, le Pape Nicolas II. au IV. Concile de Latran, fit un Decret touchant l'Election du Pape, portant que les Cardinaux-Evêques, après avoir conféré ensemble de l'Election, en doivent parler aux autres Cardinaux, & que le Clergé & le Peuple consentiront à cette Election. Peu à peu le droit d'élire est demeuré aux seuls Cardinaux, tant Evêques, que Prêtres & Diacres. Enfin Grégoire X, au Concile de Lyon en 1274, après un long Schisme, & pour y obvier à l'avenir, régla la manière dont les Cardinaux procéderoient à l'Election du Pape, étant enfermés dans un même lieu appellé le *Conclave*, dont ils ne peuvent sortir, ni avoir aucune communication au dehors jusqu'à ce que le Pape soit élu. Au Concile de Constance, quand il s'y agit d'élire un Pape, il fut ordonné, que pour cette fois-là seulement, on joindroit aux Cardinaux six Prélats ou autres Personnes Ecclésiastiques des cinq Nations principales qui étoient au Concile, savoir de l'Italie, de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre, & de l'Allemagne, qui entreroient au Conclave, & auroient voix active comme les Cardinaux, ensorte que celui qui seroit élu par les deux tiers des Cardinaux, & les deux tiers des Ajoints de chaque Nation, seroit tenu pour vrai Pape. C'est ainsi que fut élu Martin V. Depuis au Concile de Bâle, après la déposition d'Eugéne IV, Amédée de Savoye fut élu par trente deux personnes, choisies par les Prélats, jointes au Cardinal Alaman Archevêque d'Arles. Mr. Bignon, après avoir ainsi expliqué l'ancien usage pour l'Election des Papes, décrit dans le second & le troisième Chapitres les particularités & les cérémonies de l'Election & du Couronnement du Pape, qui se pratiquent à présent (2).

[*D*] *Un Traité de la Préséance des Rois de France.*] Il est intitulé: *De l'Excellence des Rois & du Royaume de France, traitant de la Préséance & des Prerogatives des Rois de France par dessus tous les autres, & des causes d'icelle.* Paris 1610 in 8. Cet Ouvrage est destiné à réfuter celui que Diégue Valdés, Conseiller de la Chambre Royale de Grenade, avoit publié pour soutenir la Préséance des Rois d'Espagne, sous ce titre: *De Dignitate Regum Hispaniæ.* Grenade 1602 in-folio (3).

[*E*] *L'Edition des Formules de Marculphe.*] En voici le titre: *Marculphi Monachi Formulæ. Ex Bibliothecâ Regiâ Hier. Bignonius edidit, & Notis illustravit.* „ Les Formules du Moine Marculphe, publiées sur un MS. de la „ Bibliothéque du Roi, & enrichies de Notes, par Jérôme Bignon." Paris 1613 in-8. Strasbourg 1655. in-4. Il en a paru une nouvelle Edition a Paris en 1666 in-4. par les soins de ses Fils, où l'on a joint la Loi Salique avec des Notes de François Pithou & de Mr. Bignon, dont les Notes sont si remplies d'érudition & si justes, qu'elles sont encore l'admiration des Savans. Cependant il n'avoit que vingt-trois ans, lorsqu'il les donna pour la première fois. Marculphe étoit un Moine, âgé de plus de soixante-dix ans, comme il le déclare lui-même. Il adresse son Recueil de Formules *Landerico Papæ*. Mr. Bignon croit que c'est Landry Evêque de Paris, qui a fleuri sous Clovis ou Louis fils de Dagobert, vers l'an 660. Il rapporte plusieurs exemples, pour montrer que le nom de Pape étoit commun à tous les Evêques. Il traite amplement dans la Note

(1) Du Pin *Nouvell. Biblioth. des Aut. Ecclés.* T. XVII. p. 272. Niceron *Mém. des Homm. Illustr.* T. XXIII. p. 148. 149.

(2) Du Pin *ubi supra* p. 272. 274.

(3) Du Pin & Niceron *ubi supra.*

au jour en 1613. En 1614 il fit un Voyage en Italie, & y visita par-tout les plus illustres d'entre les Savans, qu'il convainquit par sa conversation, de ce que la renommée leur avoit appris de plus incroyable en sa faveur. Le Pape Paul V lui donna des marques singulières de son estime. Le Cardinal de Sainte-Susanne, qui n'étoit alors que Secrétaire des Brefs, établit avec lui un commerce d'amitié très étroite; & le célèbre Fra-Paolo, charmé de sa conversation, l'arrêta quelque tems à Venise pour en profiter. En 1615, il fit imprimer les Voyages de Pyrard de Laval [F]. Au retour de son Voyage, Mr. Bignon se donna tout entier aux exercices du Barreau, où ses prémières actions eurent un grand succès. Son père le fit pourvoir en 1620 d'une Charge d'Avocat-Général au Grand-Conseil, dans les fonctions de laquelle il surpassa tout ce qu'on pouvoit attendre de lui; & il s'acquit une si grande réputation, que le Roi quelque tems après le nomma Conseiller d'Etat, & enfin Avocat-Général au Parlement [G], à la place de Mr. Servin, sur la fin de l'année 1625. En 1641, résolu de ne plus vaquer qu'aux emplois qui l'occupoient dans le Conseil d'Etat, il céda sa Charge d'Avocat-Général à Mr. Briquet son gendre. L'année suivante, il fut nommé Grand-Maitre de la Bibliothèque du Roi [H]. Mr. Briquet son gendre étant mort en 1645, il fut obligé de reprendre sa Charge d'Avocat-Général, pour la conserver à son fils, & continua de l'exercer jusqu'à sa mort, quoique de prémier Avocat-Général, il fût devenu le second. Il fut outre cela employé à d'autres affaires importantes pour l'Etat [I]. Enfin ce Grand-Homme, qui avoit toujours fait servir la Piété de base aux autres Vertus qu'il avoit constamment pratiquées, finit sa vie avec une dévotion vraiment Chrétienne. Il mourut le 7 d'Avril 1656, d'un Asthme, dont il avoit été attaqué dès l'Automne précédent, mais qui ne lui fit point cesser ses fonctions ordinaires. Il étoit alors dans sa 67ª. année. Il fut enterré à S. Nicolas du Chardonnet, où l'on voit son Buste de marbre, fait de la main de Girardon, avec une longue Epitaphe [K]. Il laissa deux fils, dont l'un a été Avocat-Général & Conseiller

te sur le prémier Article, de l'origine des Privilèges des Moines, qui par le Droit commun sont soumis aux Evêques. Dans le commencement, les Evêques mêmes leur ont accordé ces Privilèges dans des Conciles. Mr. Bignon en rapporte quelques exemples, & décrit tout au long le Privilège qu'on prétend avoir été accordé par Saint Landry Evêque de Paris à l'Abbaye de Saint Denys. Il remarque encore sur le même Article, que les Moines ne sont point du Clergé, & le prouve par plusieurs témoignages de l'Antiquité: Que l'usage étoit anciennement de porter sur l'Autel les présens que l'on faisoit à l'Eglise: Que d'abord ces Offrandes étoient pour l'Evêque seul; qu'ensuite ils n'en ont eu qu'une partie, & que le surplus demeuroit à l'Eglise ou à la Paroisse, & qu'ils n'avoient rien aux Offrandes faites aux Monastères. Il fait voir sur le second Article, que les Privilèges devoient être confirmés par les Princes. Sur ce que les Evêques sont appellés dans la Formule *Hommes Apostoliques*, il rapporte plusieurs passages où l'on donne le nom de Siége Apostolique à des Eglises particulières, autres que celle de Rome. Il observe sur ce qui est dit des Luminaires, que leur usage est très ancien dans l'Eglise; que les prémiers Chrétiens s'en servoient pour s'éclairer dans leurs Assemblées, qu'ils tenoient avant le jour par nécessité; & que depuis on les a retenus en plein jour, en signe de joie, & pour honorer Dieu. Sur le cinquième Article, il cite des autorités & des exemples, qui font voir que les Rois de France choisissoient des personnes, qu'ils ordonnoient aux Métropolitains de consacrer. Il n'étoit pas même permis aux Séculiers, qui vouloient entrer dans la Cléricature, de le faire sans le consentement du Prince, comme il est justifié sur l'Article XIX. Il y est remarqué, que les Clercs portoient des cheveux courts, & qu'ils les laissoient croitre, quand ils vouloient renoncer à la Cléricature (4).

(4) Du Pin p. 574.

[F] *Il fit imprimer les Voyages de Pyrard de Laval.*] En voici le titre: *Voyages de François Pyrard de Laval, contenant sa Navigation aux Indes Orientales, Maldives, Moluques, & au Brésil.* Paris 1615 in-8. en deux Tomes. Et une nouvelle Edition augmentée de divers Traités, Paris 1679 in-8. [☞ Je ne sai si cette seconde Edition est in-8. En ce cas, on l'a imprimée de deux manières différentes; car j'en ai un exemplaire sous les yeux, qui est in-4. & de la même année 1679. Outre quelques Traités contenant des Directions pour les Voyageurs, on y a ajouté une Description exacte de la Côte d'Afrique, & des Observations Géographiques sur le Voyage de François Pyrard, par P. Du Val Géographe du Roi. Le Voyage même est divisé en trois Parties. Dans la prémière, on trouve le départ de l'Auteur de France, son Voyage & ses Avantures aux Iles Maldives, dans le Royaume de Bengale, à Calicut &c. jusqu'à son départ pour Goa. Dans la seconde, il y a une Description curieuse de Goa, & des environs, le Voyage de Pyrard dans l'Ile de Ceylan, aux Moluques, aux Philippines, au Brésil, avec des détails très intéressans sur les Lieux, le Commerce, les Mœurs des Peuples &c. La troisième Partie renferme les Traités de l'Auteur, & ceux qui ont été ajoutés dans cette nouvelle Edition: il y a un Traité & Description des Animaux, des Arbres, & Fruits des Indes Orientales, observés par Pyrard; une Description particulière de l'Arbre qui porte le Cocos; & des Avis pour ceux qui voudront entreprendre le Voyage des Indes &c. Ann.] Les Découvertes de Pyrard, homme de bon-sens, mais *incapable de s'énoncer par écrit*, seroient demeurées ensevelies dans l'oubli, si Mr. Bignon ne l'eût attiré chez lui, l'invitant même à sa table, & n'eût pris soin de mettre tous les soirs sur le papier, ce qu'il tiroit à différentes reprises de ses entretiens (5). [☞ Cela paroit un peu difficile à comprendre, quand on lit le Voyage même, où l'Auteur parle toujours en prémière personne. La manière dont la chose est exposée dans l'Avertissement qui est à la tête du Livre, est bien plus naturelle. On y dit, que „ l'Auteur n'étant pas homme savant, avoit pris la précaution de communiquer *ses Cayers*, & de prendre les „ avis des plus savans Hommes de son tems, & entre autres de feu Monsieur *Hierôme Bignon*, Avocat-Général, qui a été un des prémiers hommes de son Siècle, „ & qui a eu la bonté de redresser notre Voyageur dans „ les choses qui surpassoient ses connoissances. Ann.]

(5) Niceron Mém. p. 155. 160.

[G] *Avocat-Général au Parlement.*] Tout le monde applaudit à ce choix. Le Clergé même, qui avoit nommé des Députés pour prier le Roi de faire revivre en sa faveur l'ancien Droit, suivant lequel un des Avocats-Généraux devoit être Clerc, aiant su le choix que le Roi avoit fait de Mr. Bignon, ne se contenta pas de renoncer à ses prétentions en faveur de cet illustre Magistrat, mais députa encore vers le Roi pour lui en faire des remercimens, & vers Mr. Bignon pour l'en féliciter. En effet, jamais cette importante place n'avoit été remplie plus dignement: car sans parler de ses talens naturels, qu'on y vit briller dans toute leur étendue, il signala en mille occasions sa vigueur à soutenir les intérêts du Parlement, son zéle inviolable pour la Justice, & sa fermeté inébranlable contre toutes les attaques de la Faveur: Vertus dont ses envieux entreprirent de lui faire des crimes, après la Harangue sincère, quoique respectueuse, qu'il prononça devant le Roi Louis XIII séant en son Lit de Justice, pour la vérification de quelques Edits. Mais ce Prince, justement prévenu en sa faveur, opposa la parfaite connoissance qu'il avoit de ses bonnes intentions, aux complots & à l'avidité des gens d'Affaires, déchaînés contre sa trop grande probité (6). Il examinoit toujours le droit des Parties avec une grande religion, & il avoit une sagacité admirable pour découvrir les fraudes. Ses Plaidoyers étoient éloquens & solides. Il eut toujours un grand amour pour le Bien-public & pour la Justice, & il sut tempérer la rigueur & la sévérité, avec la douceur & la clémence (7).

(6) Idem p. 555. 575.

(7) Du Pin p. 575.

[H] *Il fut nommé Grand-Maitre de la Bibliothèque du Roi.*] Quoique le Cardinal de Richelieu fût assez mal intentionné à son égard, il le fit nommer à cette place, dans la persuasion que le Public l'y destinoit d'avance, & seroit choqué qu'elle fût remplie par un autre. L'amour que Mr. Bignon avoit pour les Lettres la lui fit accepter, & son desintéressement lui fit refuser dans la suite celle de Surintendant des Finances (8).

(8) Niceron p. 574.

[I] *Il fut employé à d'autres affaires importantes pour l'Etat.*] Il eut beaucoup de part à l'Ordonnance de 1639, & il exerça avec une grande équité les Commissions de l'Arrièreban, des Amortissemens, & du Domaine, qui lui furent confiées en différens tems. La Reine Anne d'Autriche l'appella, pendant sa Régence, aux Conseils les plus importans. Ce fut lui qui accommoda les différends de Mrs. d'Avaux & Servien, Plénipotentiaires à Munster; & qui travailla avec Mrs. de Brienne & d'Emery au Traité d'Alliance avec la Hollande en 1649. Il fut aussi choisi en 1651 pour régler la grande affaire de la Succession de Mantoue, & en 1654 pour conclurre le Traité avec les Villes Anséatiques (9).

(9) Idem p. 554. 555.

[K] *Une longue Epitaphe.*] La voici: HIERONYMUS BIGNON, *sui sæculi amor, decus, exemplum, miraculum. Quid hæc circumstantium Virtutum pompa sibi velit, haud requiret quisquis* HIERONYMI BIGNONII, *Regii in Curia Parisiensi Advocati, hanc esse effigiem noverit; quem doctrinæ ac humilitatis rara concordia, & justitiæ ac pietatis individua societas, & Deo & hominibus commendarunt. Fuit illi scientia multiplex & exquisita, eademque expedita & facilis, & quæ non actiones modo publicas exornaret, sed familiarem quoque convictum mira suavitate condiret. Hujus splendor ne quem perstringeret, fecit incredibilis animi modestia, qua sibi cunctos præponebat, non vana simulatio-*

ne

seiller d'Etat, & l'autre Prémier-Président du Grand-Conseil. Il n'avoit jamais voulu permettre qu'on fit son Portrait; mais on le tira, pendant qu'il portoit la parole à la Grand' Chambre. C'est pour cela que Lochon, qui l'a gravé, a mis au bas ces mots : *R. Lochon ad vivum furtim delineavit.* „ Tiré d'après nature, à la dérobée, par J. Lochon (*f*)." Il avoit dessein de donner des Notes sur l'Histoire de Grégoire de Tours, & une Histoire de l'origine du Droit François; mais ces Ouvrages, dont on n'a trouvé que quelques commencemens après sa mort, n'ont pu etre achevés, à cause de l'application continuelle qu'il donnoit à l'exercice de sa Charge d'Avocat-Général (*g*).

(*f*) Voyez Niceron p. 152-157.

(*g*) Perrault p. 90.

ne, sed intimo sensu; neminem ille despicere visus, neminem obloqui, omnes contra fovere, erigere, amplecti: ita cum omnium admirationem excitaret, nullius incenderit invidiam. Eruditorum & princeps & pater communi suffragio habitus. Atque hæ privatæ quodammodo Bignonii *dotes fuere: quales autem in amplissimo, quo per omnem fere vitam functus est, munere, ostenderit; quam animi firmitatem, fidem, religionem, benignitatem, æquitatem, patientiam, nec dici potest, nec necesse est: adeo quidquid dixeris, non intra verum modo erit, sed intra famam. Nec verentur duo superstites filii* Hieronymus *&* Theodoricus, *ille paternæ Dignitatis hæres, hic Libellorum Supplicum Magister, qui hoc optimo parenti monumentum mœsti posuere, ne in celebrandis ipsius virtutibus nimium videantur amori tribuisse, quorum testem appellare possunt, non Galliam modo, sed Orbem. Obiit anno* 1656. 7. *Aprilis, ætatis* 67. Ce qui signifie: „ JEROME „ BIGNON, les délices, la gloire, le modèle, & la „ merveille de son Siècle. Personne ne s'informera de „ ce que signifient les Vertus qui environnent ce Monu- „ ment, dès qu'il saura que c'est ici le Buste de JEROME „ BIGNON, Avocat-Général du Roi au Parlement de „ Paris, que le rare assemblage d'érudition & d'humili- „ té, l'union de l'amour, de la justice & de la piété, ont „ rendu cher à Dieu & aux hommes. Possesseur des con- „ noissances les plus étendues & les plus exquises, il é- „ toit toujours en état d'en faire usage, non seulement „ pour décorer les actions publiques, mais pour en assai- „ sonner agréablement sa conversation ordinaire. Son „ incomparable modestie, qui lui faisoit préférer les au- „ tres à lui-même, non en apparence, mais réellement, „ empêcha le brillant éclat de ses qualités, de blesser les „ yeux des autres: il ne méprisoit personne, ne disoit „ du mal de personne; au contraire, il favorisoit, cares- „ soit, & protégeoit tout le monde: ensorte qu'en exci- „ tant l'admiration de tous, il n'a excité l'envie de per- „ sonne, & a été regardé comme le Prince & le Père des „ Savans. C'étoient-là en quelque façon les qualités pri- „ vées de BIGNON. Mais quelles ont été celles qu'il a „ fait paroitre dans la Charge importante, qu'il a rem- „ plie pendant presque toute sa vie! quelle fermeté iné- „ branlable, quelle probité, quelle religion, quelle gé- „ nérosité, quelle équité, quelle patience! c'est ce qu'on „ ne peut & ce qu'il n'est pas nécessaire de dire; puisque „ tout ce que l'on pourroit dire seroit non seulement au- „ dessous de la vérité, mais de sa réputation. Ses deux „ Fils, *Jerôme* & *Théodoric*, le prémier héritier de la „ Charge de son Père, & le second Maitre des Requê- „ tes, qui ont érigé ce Monument à leur digne Père, „ pénétrés de sa perte, ne craignent point qu'on les taxe „ d'avoir trop donné à leur tendresse dans cet Eloge, „ puisqu'ils peuvent appeller en témoignage toute la Fran- „ ce non seulement, mais tout l'Univers. Il est décédé „ le 7 d'Avril 1656, dans la soixante-septième année de „ son âge."

BIGOT (EMERI). Nous ajouterons à ce que Mr. Bayle a dit de cet habile Homme quelques particularités qu'il a omises, sur-tout par rapport à la suppression de la Lettre de S. Chrysostome au Moine Césarius, dans son Edition de *la Vie de ce Père par Pallade* [*A*]. Nous les tirerons principalement de

[*A*] *Quelques particularités .... par rapport à la suppression de la Lettre de S. Chrysostome au Moine Césarius, dans son Edition de la Vie de ce Père par Pallade.*] Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1680 in-4. sous ce titre: *Palladii Episcopi Helenopolitani de Vita S. Johannis Chrysostomi Dialogus. Accedunt Homilia S. Johann. Chrysost. in laudem Diodori Tarsensis Episcopi; Acta Tarachi, Probi, & Andronici; Passio Bonifatii Romani; Evagrius de octo Cogitationibus; Nilus de octo Vitiis. Omnia nunc primum Græco-Latina prodeunt cura & studio Emerici Bigotii Rotomagensis.* „ Dialogue de Pallade Evêque d'Hélénople sur la vie de „ S. Chrysostome. Auquel on a joint l'Homélie de S. „ Jean Chrysostome à la louange de Diodore Evêque de „ Tarse; les Actes de Taraque, de Probe, & d'Androni- „ que; la Passion de Boniface Romain: Evagre, *touchant* „ *les huit Pensées*; Nilus, *sur les huit Vices.* Le tout pu- „ blié pour la prémière fois en Grec & en Latin, par les „ soins d'Emeri Bigot de Rouen." Il avoit dessein d'y ajouter la Lettre de S. Chrysostome au Moine Césarius, qu'il avoit copiée sur un Manuscrit de la Bibliothéque de Florence; mais elle parut si formelle contre la doctrine de la Transsubstantiation, que les Examinateurs l'obligérent de la supprimer. C'est ce que releva d'une manière particulière Mr. Wake, depuis Archevêque de Cantorbéry, dans son *Appendix* * à sa *Defense de l'Exposition de la Doctrine de l'Eglise Anglicane, contre les Objections de Mr. de Meaux, ci-devant Evêque de Condom, & de son Apologiste.* Il observe, que la principale chose qu'il avoit imputée à l'Evêque de Meaux, étoit, que la prémière Edition de son Livre avoit été supprimée, parce qu'il contenoit quelques Propositions contraires aux sentimens des Docteurs de Sorbonne, à qui on l'avoit envoyé pour y donner leur approbation. Pour montrer que leur Justice est impartiale, qu'ils traitent tout le monde également, & que Mr. de Meaux n'est pas le seul avec lequel ils en aient agi avec tant de sévérité en pareille occasion, il va donner au Public un autre exemple de la même nature; d'autant plus, que les feuilles de l'Original, biffées & supprimées, lui étant tombées entre les mains, peuvent en tout tems être vues chez lui, avec l'Edition supprimée de l'*Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique*, par Mr. de Meaux. S. Chrysostome écrivit une Lettre au Moine Césarius, qui étoit tombé depuis peu dans l'Hérésie des Apollinaristes, dont il se proposoit de le faire revenir. Il prouve dans cette Lettre, que la Nature Divine & la Nature Humaine sont distinctes en Jésus-Christ; qu'on ne doit pas confondre les Propriétés de l'une avec les Propriétés de l'autre, étant seulement unies en une même Personne. Il accuse les Apollinaristes de dire, que le Corps du Sauveur est changé en sa Divinité, & de rendre ainsi la Divinité passible. Il finit en adressant à Césarius cette Exhortation: „ C'est pourquoi, mon bien aimé, laissant les nouvelles „ phrases & les vains discours de ces gens-là, revenons- „ en à ce que nous avons dit; qu'il est pieux, même très „ pieux, de confesser que notre Sauveur Jésus-Christ, qui „ est mort pour nous, est *parfaitement Dieu, parfaitement* „ *Homme*, un seul Fils, non divisé en deux, mais réu- „ nissant en lui *sans mélange les propriétés de deux Natures* „ *distinctes.* Non deux différentes Personnes, à Dieu ne „ plaise! mais un seul & même *Seigneur Jesus, Dieu,* „ *Verbe*, revêtu de notre Chair, non *inanimée*, & sans „ *Ame raisonnable*, comme le prétendent les Apollinaris- „ tes. Croyons ces choses: évitons ceux qui le veulent „ diviser: car quoique les *Natures soient distinctes*, il faut „ pourtant reconnoitre qu'il n'y a qu'une seule *Union in-* „ *divisible* dans la même *seule Personne* & *Substance* du *Fils.*" Sur quoi Mr. Wake observe (1), que si telle est la doctrine Catholique à laquelle S. Chrysostome veut ramener Césarius, & si telles étoient les Erreurs où il se trouvoit engagé par la subtilité des Apollinaristes; il est facile d'entendre l'allusion que ce Père fait ici entre les *deux Natures unies en Jesus-Christ*, & *les deux Parties* „ que l'Eglise Catholique, dit Mr. Wake, a toujours reconnues „ dans l'Eucharistie, à la ruine de la Transsubstantiation „ de l'Eglise Romaine, & à l'établissement solide de la „ Présence réelle de Jésus-Christ dans le Sacrement, telle „ que l'Eglise Anglicane la croit, & que je l'ai établie „ dans le Traité qui précéde." Les paroles sur lesquelles roule la dispute sont les suivantes. „ *Christ* est *Dieu* & „ *Homme: Dieu*, en ce qu'il est impassible; *Homme*, par- „ ce qu'il a souffert; mais un seul *Fils*, & un seul *Sei-* „ *gneur*; réunissant sans doute en lui-même l'empire & le „ pouvoir de deux *Natures* unies; non qu'elles soient „ *consubstantielles*, puisque chacune d'elles retient ses *pro-* „ *priétés* particulières *sans confusion*; étant *deux* en lui, „ qui sont *distinctes.* Car de la même manière que (*dans* „ *l'Eucharistie*) avant que le *Pain* ait été consacré, nous „ l'appellons *Pain*, mais qu'après qu'il a été sanctifié par „ la Grace de Dieu, par le ministère du Prêtre, nous ne „ lui donnons plus *le nom de Pain*, & qu'il *est trouvé di-* „ *gne d'être appellé le Corps du Seigneur*, quoique *la Natu-* „ *re du Pain y subsiste encore*; & que nous ne disons pas „ qu'il y a DEUX CORPS, mais *un seul Corps du Fils*: de „ même ici *la Nature Divine étant unie avec le Corps*, el- „ les ne constituent qu'*un seul Fils, une seule Personne.* „ Et cependant elles subsistent *sans confusion*, & *indivisible-* „ *ment*, non en *une Nature*, mais en *deux Natures parfai-* „ *tes.*" *Et Deus & Homo & Christus est; Deus propter impassibilitotem, Homo propter passionem: unus Filius, unus Dominus, idem ipse procul dubio unitarum naturarum, unam dominationem, unam potestatem possidens, etiamsi non consubstantiales existunt (& unaquæque incommixtam proprietatis conservat agnitionem, propter hoc quod inconfusa sunt, dico): sicut enim antequam sanctificetur* Panis, Panem *nominamus, divina autem illum sanctificante Gratia, mediante Sacerdote, liberatur est quidem* appellatione Panis, *dignus autem habitus est* Dominici Corporis appellatione, *etiamsi* Natura Panis *in ipso permansit, & non duo Corpora, sed unum Corpus Filii prædicatur; sic & hic Divina ἰδρυσάσης, id est, inundante Corporis natura, unum Filium, unam Personam, utraque hæc fecerunt. Agnoscendum tamen inconfusam & indivisibilem rationem, non in una solum natura, sed in duabus perfectis.* Mr. Wake remarque ensuite (2), que ce fut vers l'an 1548 que ce passage fut cité

* Num. 5. p. 125.

(1) P. 537.

(2) Append. p. 14. & seqq.

de *l'Appendix* de seu Mr. Wake, Archevêque de Cantorbéry, à sa *Défense de l'Exposition de la Doctrine de l'Eglise Anglicane contre les Objections de Mr. de Meaux, ci-devant Evêque de Condom, & de son Apologiste*, Londres 1686 in-4. A la fin de cet Ouvrage il a fait réimprimer cette Lettre, avec la partie de la Préface de Mr. Bigot qui s'y rapportoit, & qui avoit aussi été supprimée par les Docteurs de Sorbonne. Mr. Du Pin dit (*a*) qu'on a imprimé depuis sa mort les Lettres qu'il a écrites à divers Savans, & celles que les Savans lui ont écrites. Mais l'Auteur des *Mélanges d'Histoire & de Littérature*, publiés sous le nom de *Vigneul-Marville*, dit (*b*) que ses Amis avoient promis de donner ses Lettres au Public, mais qu'on a reconnu qu'elles n'en valoient pas la peine. On a imprimé aussi à Bâle en 1690 une Lettre qu'il avoit écrite à l'Evêque de Tulles contre le Livre de l'Abbé de S. Cyran, intitulé *le Cas Royal* (*c*). Il avoit voyagé en Italie, en Angleterre, en Hollande & en Allemagne, où il amassa quantité de Livres curieux, & fit amitie avec les Savans les plus distingués de ces Pays (*d*). Le commerce qu'il avoit avec tous les Savans de l'Europe, de qui il étoit souvent consulté, l'avoit instruit d'une infinité de circonstances particulières de leur Vie & de leurs Ouvrages, & cette connoissance rendoit sa conversation très utile & très agreable (*e*). Il avoit une vaste connoissance des bons Livres, & un discernement très fin dans le choix des plus rares & des plus curieux (*f*). L'Auteur des *Mélanges d'Histoire & de Littérature* nous apprend (*g*) que son plus grand exercice étoit de lire, & de faire des Observations sur ses lectures, qu'il communiquoit libéralement à ses Amis; que c'est de la sorte qu'il a eu part à plusieurs bons Ouvrages qui ont vu le jour, entre autres aux deux *Glossaires* de Mr. Du Cange. Il avoit dressé un Catalogue de tous les Auteurs Grecs, & il a laissé des Notes savantes, écrites sur des papiers volans, & dans les marges du *Trésor Grec* de Henri Etienne, de Plutarque & de quelques autres (*h*).

(*a*) *Biblioth. des Auteurs Eccles.* Tom. XVIII. p. 216.
(*b*) Tom. I. p. 176. Ed. de 1700.
(*c*) Du Pin p. 209.
(*d*) Id. ibid.
(*e*) *Hist. des Ouvrag. des Savans.* Fevrier 1690 p. 267.
(*f*) Id. ibid.
(*g*) *Ubi supra* p. 175.
(*h*) Idem p. 176.

cité pour la prémière fois par Pierre Martyr, dans sa dispute sur l'Eucharistie avec le Dr. Etienne Gardiner, Evéque de Winchester. Il déclara qu'il l'avoit copié sur un Manuscrit de Florence, & qu'il avoit déposé la Lettre entière dans la Bibliothèque de l'Archevêque Cranmer. Gardiner ne pouvant nier la chose (3), prit donc le parti dans la réponse qu'il lui fit en 1552, prémièrement d'attribuer cette Lettre à un autre Jean de Constantinople, qui vivoit vers le commencement du VI. Siécle; en second lieu, d'éluder la force du passage, en soutenant, que par le *Pain* qui conserve sa *nature*, il faut entendre seulement, que ses *Accidens* subsistent, mais que pour sa *Substance*, elle est changée au *Corps de Christ*. Turrien (4), qui paroit par ce qu'il dit dans ses Ecrits, avoir vu quelque part cette Lettre, soutient la même chose; & si nous en croyons Vasquez (5) & Valentia (6), il prouve que cette Lettre n'est pas de Chrysostome, mais de l'autre Jean, auquel Gardiner l'avoit attribuée déja. Mais malgré cela, l'Argument ne laisse pas d'être pressant, puisque cet autre Jean vivoit au commencement du VI. Siécle, & que par conséquent, la Doctrine de la Transsubstantiation n'étoit point alors celle de l'Eglise. Gamache n'est pas même fort éloigné d'en convenir; car aprés avoir, comme les autres, attribué cette Lettre au même Jean, il ajoute „ qu'il est „ excusable, parce que la Doctrine de la Transsubstantia- „ tion n'étoit pas enseignée & expliquée aussi clairement „ dans *ce tems-là*, qu'elle l'est aujourd'hui." *Excusari posse, quod nec Transsubstantiatio ejus temporibus ita perspicué tradita & explicata fuerat, sicut hodie* (7). Mais c'est ce que le Cardinal du Perron ne put même souffrir (8): il ne jugea pas à propos de s'en tenir à une *Echapatoire*, qu'il sentoit bien être inutile à sa Cause; ni ne put souffrir qu'on convint qu'un Auteur aussi ancien que l'un ou l'autre Jean, avoit été si opposé aux sentimens de l'Eglise Romaine sur cette matière. Il accusa donc tout net Pierre Martyr d'*imposture*, & employa quantité de raisons pour persuader au Public qu'il n'y avoit jamais eu une pareille Lettre. On laissa donc là le passage & la Lettre même, jusqu'à ce que vers l'an 1680, Bigot, qui en avoit apporté douze ans auparavant une Copie de Florence, résolut de ruiner tout d'un coup les efforts de ces gens-là, en publiant cette Lettre, que le Cardinal avoit si hautement mise au rang des impostures, & en prouvant qu'elle est véritablement l'ouvrage de S. Chrysostome, contre toutes les vaines prétentions des autres; & c'est ce qu'il exécuta avec beaucoup de sincérité en 1680. Parmi les Piéces qu'il ajouta à Pallade dans l'Edition qu'il en donna alors, cette Lettre occupoit une des prémières places, & elle étoit munie d'Attestations, qui en mettoient l'authenticité audessus de toute atteinte. Il expliqua dans sa Préface, de quelle manière elle lui étoit tombée entre les mains; & fit une courte Apologie sur le passage qui avoit causé de si grands débats, mais tournée de manière qu'il sembloit lui même en sentir le foible, ou craindre du moins que les Examinateurs ne s'en apperçussent. Mr. Wake remarque (9), qu'il n'avance en cela rien que ce que Bigot avoit déclaré lui-même à ses Amis, tellement qu'il résolut d'en garder secrettement quelques exemplaires, craignant que le reste ne courût risque, comme cela arriva effectivement. Car l'Ouvrage étant presque achevé, & prêt à paroitre, quelques Docteurs de Sorbonne, dont Mr. Grandin & Mr. Faure furent à ce qu'on prétend les principaux, le firent supprimer, & ôter les feuilles imprimées du Livre, sans y mettre rien qui en remplît le vuide; & c'est ce dont l'Edition de *Pallade* de cette année-là, tant par la *Preface* que par le Livre même, sera un monument toujours subsistant. Un Savant s'en est même publiquement plaint, dans une espèce de *Défi* ou de *Reproche* à la tête de S. Athanase *sur l'Hexaemeron* L. XII. publié à Londres en 1682 in-4. Mais les feuilles de la Préface de Mr. Bigot, & celles qui contenoient la Lettre même, tirées du Livre par ces Docteurs, que ce Savant n'avoit pu recouvrer, étant tombées depuis entre les mains de Mr. Wake, il ne voulut pas avoir part à la fraude, en retenant plus longtems ce qui étoit si digne d'être vu du Public, & ce qui avoit été destiné pour lui. Et il ajoute qu'il espère que les Savans, auxquels il a eu dessein de faire plaisir par-là, ne le trouveront pas mauvais, quoique Mr. Le Moine l'ait publiée l'année d'auparavant dans ses *Varia Sacra*; parce que ce savant homme n'a donné ni le Fragment Grec, que Mr. Wake publie sur l'Edition même de Mr. Bigot, ni ce que celui-ci en disoit dans cette partie de sa Préface qui avoit été supprimée; pour ne pas dire, que la Copie Latine donnée par Mr. Le Moine est si fautive, que la Lettre est inintelligible. Il dit de plus, qu'il n'a nullement dessein de faire tort au projet de ce Savant, dont il paroit si jaloux, puisqu'il est trop vaste, pour qu'il puisse souffrir le moins du monde de ce qu'il pourroit donner; & qu'il sera charmé, si ce qu'il publie à présent, peut en quelque façon y être utile. Pour ce qui est de l'authenticité de la Piéce même, il remarque, qu'il seroit inutile de rien ajouter à ce que Mr. Bigot a dit pour la prouver. Tant d'Auteurs anciens l'ont citée comme une *Lettre de S. Chrysostome au Moine Césarius*, & il en reste des Fragmens si authentiques dans les plus anciens Ecrivains, que si malgré cela on veut contester la validité de cette Piéce, on peut avec autant de raison douter des autres Ouvrages de S. Chrysostome qui lui sont généralement attribués, peut-être sur des fondemens moins solides. Mr. Wake nous donne ensuite cette partie de la Préface de Mr. Bigot, qui avoit été supprimée, & la Lettre même, exactement selon l'Edition de Paris, *dont j'ai même*, dit-il (10), *retenu les pages, pour que ceux à qui cela fera plaisir, puissent voir le vuide de cette partie de* Pallade *d'où on l'a tirée. A l'égard des petites Notes que j'y ajoutées, elles contiennent la Collation*, 1. *du Texte Latin de Bigot, avec celui de Mr. Le Moine, où je ne sache pas avoir omis la plus petite Variante, pas même d'une seule lettre*; 2. *des Fragmens Grecs recueillis par Bigot, avec quelques autres MSS. qui m'ont été communiqués.* Mr. Baillet dans le second Tome de ses *Jugemens des Savans* (11) parle aussi du retranchement de la Version Latine de cette Lettre „ qui sembloit contenir „ une difficulté touchant le mystère de l'Eucharistie, sous „ prétexte que nous n'en avons pas l'Original Grec: les „ Protestans se sont récriés là-dessus, *dit-il*, & ont traité la „ chose de fourbe & d'imposture." Il observe ensuite (12), qu'il auroit peut-être été plus à propos, selon l'avis de plusieurs Catholiques, de donner de bonne-foi la Lettre, avec l'explication de la difficulté du passage, plutôt que de vouloir la supprimer, puisque cela est d'autant moins possible, que ce passage est devenu tout public depuis plus d'un Siècle, & qu'aiant été allégué par Pierre Martyr & quelques autres Protestans, il a été répondu depuis ce tems-là par des Catholiques. Le P. Niceron, dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres* (13), nous apprend que ce fut Mr. Faure Docteur de Sorbonne, qui fit retirer & lacérer cette Lettre, *s'imaginant que c'étoit une Piéce supposée, & craignant qu'elle ne fût contraire au dogme de la Transsubstantiation.* Cependant le P. Hardouin l'a publiée en 1689 en Grec & en Latin, avec des Notes & une Dissertation du Sacrement de l'Autel. Mr. Jaques Basnage a fait la même chose à Utrecht en 1687. [☞ Elle se trouve aussi avec le morceau de la Préface de Mr. Bigot, qui avoit été supprimé, dans le petit Recueil que Mr. Basnage fit imprimer à Rotterdam en 1694, intitulé: *Dissertationes Historico-Theologicæ.* Add.] Mr. Maffei l'a fait imprimer aussi à Florence en 1721, in-12, conformément au Manuscrit qui est dans la Bibliothèque des Dominicains de S. Marc de cette Ville; & elle se trouve, suivant cette Edition, dans les *Nouvelles Litteraires Latines* de Leipsig, Janvier 1722. pag. 9.

(3) *Lovanii Confutatio Cavillationum &c. ad Object.* 201.
(4) Lib. 1. *de Euchar.* Cap. 12.
(5) Dis. 180 Cap. 9. n. 102.
(6) *De Transsub.* Cap. 7 § *similiter.*
(7) Voyez Albertin. *de Euchar.* L. II. p. 518.
(8) *De l'Eucharistie* p. 551-553.
(9) *Expostulatio* p. 3. à la tête de *S. Athanase in Hexaemeron* L. XII. Edit. Lond. 1682 in 4.
(10) P. 149.
(11) Part. II. p. 169. Ed. d'Amst. de 1725. in-8.
(12) Ibid. p. 170.
(13) Tom. X. Part. I. p. 179.

BILLINGSLEY (Henri), Chevalier, excellent Mathématicien [A] & Lord-Maire de Londres du tems de la Reine Elisabeth, étoit fils de Roger Billingsley de Cantorbéry (a). Il étudia pendant près de trois ans dans l'Université d'Oxford, & pendant ce tems-là il fit connoissance avec un grand Mathématicien, qui s'appelloit Whitehead, & qui avoit été Augustin à Oxford. Mais on retira Billingsley de l'Université, & on le mit en Apprentissage chez un Chapelier à Londres. Il poussa dans la suite si bien sa fortune par le Commerce, qu'il devint successivement Sherif, Alderman, Commissaire de la Douane, & enfin Lord-Maire de Londres en 1597; & qu'il fut créé Chevalier. Il fit de grands progrès dans les Mathématiques par le secours de son Ami Whitehead. Celui-ci se trouvant destitué par l'abolition des Monastères sous Henri VIII, Billingsley le reçut chez lui, & l'entretint dans sa vieillesse. Whitehead, quand il mourut, donna à son Bienfaiteur toutes les Remarques de Mathématique qu'il avoit faites ou recueillies, aussi-bien que ses Notes sur les *Elémens d'Euclide*, qui lui avoient couté beaucoup de peine & de travail, soit à dresser, soit à mettre en ordre. Billingsley fut Membre de la *Société des Antiquaires* [B]. Il mourut dans un âge fort avancé, le 22 de Novembre 1606, & fut enterré dans l'Eglise de Sainte Catherine Coleman, à Londres (b).

(a) Voyez Stow Survey of London, dans le Chap. du Gouvernement Civil. — Aussi Wood Ath. Oxon. Tom. I col. 311 Edit. de 1721.

(b) Wood ubi supra.

[A] *Excellent Mathématicien.*] Il a traduit en Anglois les *Elémens d'Euclide*, auxquels il a joint quantité d'Explications, d'Exemples, de Scholies, de Remarques &c., tirées des plus célèbres Mathématiciens, tant anciens que modernes. Il publia cet Ouvrage sous ce titre : *Elemens de Géométrie du très ancien Philosophe* Euclide *de* Mégare, *fidèlement traduits en Anglois. Auxquels on a joint des Scholies, & des Remarques* &c. Londres 1570. In-folio. Le Dr. Jean Dee a mis à la tête une Préface remplie de beaucoup d'érudition, par rapport aux Mathématiques.

[B] *Billingsley fut Membre de la Societé des Antiquaires.*] C'est ce qu'on voit par un Manuscrit, cité par Mr. Guillaume Oldys, dans la *Vie du Chevalier Walter Raleigh* (1), à la tête de la dernière Edition de ses Oeuvres. Ce Manuscrit a pour titre : *Adresse pour fonder une* Société Royale *sous le titre d'*Académie au Collège d'Honneur *du Roi Jaques.* Mr. Oldys croit que cette Pièce est de l'année 1619. On y trouve le passage suivant. „ Il y a eu un tems, très excellent Roi, tant sous le rè„ gne de la Reine Elisabeth, que sous celui de votre Ma„ jesté, que certaines personnes choisies & connues par „ leurs lumières, unies par l'amour des Sciences, s'assem„ bloient dans des tems fixes, à leurs propres dépens. „ Cette Société étoit composée d'un *Président*, qui étoit „ électif; des *Membres*, tous gens distingués ou Anti„ quaires; & d'un *Secrétaire*. Mais cette Société, qui „ ne s'occupoit que des Antiquités d'Angleterre, auroit „ mérité d'être soutenue & liée par un Acte Royal; fau„ te de quoi, n'ayant point l'avantage de pouvoir rem„ plir les places vacantes par la mort de quelques uns des „ Membres, elle s'est absolument éteinte; la Succession „ étant dans le Civil, ce que la Génération est dans le „ Naturel." Le Manuscrit donne ensuite la Liste des noms des Membres de la Société, pêle-mêle, tels qu'ils sont venus à l'esprit de l'Auteur; la voici : *Thomas* Comte de *Dorset*, *Henri* Comte de *Northampton*, *Fitzallen* dernier Comte d'*Arundel*, *Guillaume* Lord *Burghley*, les *Herberts* Comtes de *Pembroke*, le savant Lord *Lumley*, le Chevalier *Philippe Sidney*, le Chevalier *Henri Billingsley*, les Chevaliers *Gilbert* & *Guillaume Dethicke*, le Chevalier *Henri Fanshaw*, le Docteur *Barthelemi Clarck* & le Doyen *Cosins*, le Chevalier *Daniel Denne*, les Chevaliers *Walter Cope* & *Raleigh*, Mr. *Benoist Barnham*, le Docteur *Cowel*, Mr. *François Thynne* Lancaster, Mr. *Glover* Somerset, *Heneage* Garde des Archives, Mrs. *Benefield*, *Erdswick*, *Lambert*, *Valence* &c. Mr. *Talbot*, & Mr. *Jean Stow* &c. L'Auteur du Manuscrit représente ensuite au Roi, combien la dissolution d'une Société si bien entendue est regrettée par tous les gens de mérite, qui savent que les Royaumes de Sa Majesté fournissent tant de personnes du prémier ordre, capables de soutenir & de célébrer la gloire de cette illustre Société. Il en nomme quelques uns; le Lord *Guillaume Howard*, le Lord *Carew*, le Chevalier *Foulques Grevile*, le Chevalier *Robert Cotton*, le Chevalier *P. Manwood*, le Chevalier *Jean Davis*, le Chevalier *Henri Savile*, Mr. *Cambden*, le Chevalier *Henri Spelman*, le Docteur *Jean Hayward*, *Tate*, *Whitelock*, *Selden*, & *Bolton*. Mr. Oldys observe sur le Catalogue des Membres, rapporté ci-dessus, qu'il fait remonter l'antiquité de cette Société plus haut qu'on ne le fait ordinairement : car si *Robert Glover*, qui fut fait Héraut d'Armes de Somerset en 1571, comme il paroît par un Manuscrit de feu Pierre Le Neve Roi d'Armes du Nord (*Norroy*) sur la succession des Hérauts d'Armes depuis la Reine Marie; si, dis-je, Robert Glover est mort en 1583, ainsi que le même Manuscrit l'assure, ou du moins comme le Dr. Fuller nous l'apprend, cette Société doit avoir subsisté dès cette année-là. Mr. Thomas Hearne, dans sa Préface au devant d'un *Recueil de Discours curieux de plusieurs célèbres Antiquaires sur différens points des Antiquités d'Angleterre*, imprimé à Oxford en 1720 in-8. dit (2) que du tems de la Reine Elisabeth & du Roi Jaques I. „ cette Société étoit composée d'habiles Antiquaires, „ qui avoient coutume de s'assembler; & que comme ils „ formoient de grands desseins, leurs Ouvrages répon„ doient à la beauté de leurs projets; & que s'ils avoient „ continué, il n'y a point de doute que l'on n'eût à pré„ sent un Ouvrage complet sur ce qu'il y a de plus im„ portant dans l'Histoire & les Antiquités de l'Angleter„ re. Mais que les Membres jugérent à propos de rom„ pre leur Société (connue ordinairement sous le nom de „ *Société des Antiquaires*), parce qu'on insinua qu'elle „ pourroit faire tort à certains grands Corps savans. Il „ ne manquoit pas même de personnes puissantes, qui en „ étoient ennemis, & qui alléguoient entre autres cho„ ses, que quelques-uns des Membres de la Société é„ toient non seulement peu affectionnés à l'Eglise Angli„ cane, mais qu'il y en avoit même qui étoient dans des „ sentimens différens de ceux de cette Eglise." Il faudroit une trop longue digression, pour faire l'histoire des progrès interrompus de cette Société jusqu'à notre tems; une idée générale suffira. Elle fut renouvellée dans les commencemens du règne de Charles I.; mais les Guerres Civiles la dissipérent de nouveau. Elle semble s'être rétablie après la mort de Cromwel; car Mr. Ashmole, dans le *Journal de sa Vie*, fait mention de la *Fêtes des Antiquaires*. Mais elle paroît avoir été comme enveloppée d'un nuage, pendant les Troubles qui agitérent la fin du règne de Charles II. Elle a repris vigueur sous le règne du feu Roi George I. en 1717, & elle est composée à présent de quantité de Seigneurs & de Personnes de distinction, Ecclésiastiques & Laïques. Le Comte de *Hertford* en est Président; Mr. *Roger Gale*, Trésorier de la Société Royale, Vice-Président; Mr. *Jaques West*, Secrétaire; & Mr. *Samuel Gale*, Trésorier.

(1) P. 130. Londres 1721 in fol.

(2) Pag. 35-37.

BILSON (Thomas), savant Théologien & Evêque Anglois au commencement du XVII. Siècle, étoit fils de Harman Bilson (vraisemblablement le même qui étoit Membre du Collège de Merton en 1536) fils d'Arnold Bilson, fils & héritier d'Arnold Bilson, Allemand de naissance, & d'une fille du Duc de Bavière; mais Mr. Wood ne peut dire (a) si elle étoit naturelle, ou légitime. Thomas Bilson nâquit à Winchester, & fit ses prémières études dans l'Ecole de Wykeham dans cette Ville. On l'envoya de là à l'Université d'Oxford, où après avoir servi deux années d'épreuve, il fut reçu Membre perpétuel du Collège Neuf en 1565. Il prit successivement le degré de Bachelier & celui de Maitre-ès-Arts. Il entra ensuite dans les Ordres sacrés, & devint grand Prédicateur. Il fut dans la suite Régent de l'Ecole de Winchester. Pendant qu'il occupa cette place, il courut risque d'être estropié, Henri Garnet, le même qui fut exécuté pour avoir été complice de la Conjuration des Poudres, aiant résolu avec quelques-uns de ses compagnons d'Ecole de lui couper la main droite; mais par bonheur leur dessein fut découvert, & prévenu (b). Bilson fut fait aussi Prébendier de la Cathédrale de Winchester, Docteur en Théologie, & Régent ou Principal du Collège de cette Ville. Pendant qu'il remplit ce dernier emploi, il rendit un service important au Collège en 1584, en découvrant une fourberie, qui en auroit absorbé tous les revenus [A]. L'année suivante il publia:

La

(a) Athen. Oxon. Vol. I. col. 403. Voy. aussi Strype Vie de l'Archevêque Whitgift L. IV. ch. 20.

(b) Fuller Church History of Britain L. X. p. 19 §. 41.

[A] *Il rendit un service important au Collège en 1584, en découvrant une fourberie, qui en auroit absorbé tous les revenus.*] Mr. Strype nous dit, dans ses *Annales de l'Eglise d'Angleterre* (1), que cette fourberie consistoit en de prétendus anciens droits sur les Terres de ce Collège, appuyés de Titres; & que la découverte de la supposition de ces Pièces fut due principalement aux soins infatigables du Régent, qui garantit le Collège de la perte de ce qu'il possédoit de plus solide. C'est ce qui paroît par l'Epitre au Lecteur, qui est à la tête du Traité du Dr. Bilson qui a pour titre : *La vraie Différence entre l'Obéissance Chrétienne & la Rebellion Antichrétienne*, imprimé en 1585, où il rapporte : „ Que les biens du Collège ont „ été en danger par un faux Titre, antécédent à la fon„ dation

(1) Vol. III. Liv. I. Ch. 39 p. 269. Londres 1728.

La vraie Différence entre l'Obéissance Chrétienne & la Rebellion Antichrétienne [B]. Cet Ouvrage fut ap-

„ dation de la Maison, & si bien appuyé de tous côtés par „ d'anciens Contracts & autres Piéces, qu'il étoit très difficile de découvrir l'imposture, & bien plus difficile encore de la prouver, que par des recherches infinies dans „ les Archives de plusieurs Eglises & Evêchés, aussi bien „ que dans les leurs (*de Winchester*) & par un nouvel examen de plusieurs amples & difficiles Commissions, levées avant son tems, pour justifier & appuyer ces Contracts suspects. A quoi, *ajoute-t-il*, personne ne pouvoit & ne vouloit être employé, (je parle par rapport „ à la peine, & non à l'égard de la capacité) que moi. „ L'affaire étoit d'une si prodigieuse discussion, la comparaison des circonstances & des contrariétés, tant des „ Contracts que des Témoins, si ennuieuse, les preuves „ si embarrassées, & le danger si éminent pour les fonds „ de la Maison, que j'ai été obligé pendant deux années „ entières de renoncer à toutes sortes d'études, & de „ m'appliquer uniquement, d'abord à découvrir, & ensuite à prouver la fourberie."

[B] *La vraie Difference entre l'Obéissance Chrétienne & la Rebellion Antichretienne.*] Le titre entier est : *Traité de la vraie Difference qu'il y a entre l'Obéissance Chretienne & la Rebellion Antichretienne, où l'on defend le légitime pouvoir que le Prince a de commander en ce qui regarde la Vérité, & le droit inaliénable qu'il a de porter l'Epée, contre la Censure du Pape, & les Sophismes des Jésuites dans leur* Apologie & Justification des Catholiques d'Angleterre : *Où l'on prouve aussi que les choses réformées dans l'Eglise* d'Angleterre *par les Loix du Royaume, sont très Catholiques &c.* Oxford 1585 in-4. Londres 1586 en quatre Parties in-8. Dans ce Livre le Dr. Bilson répond à celui du Dr. Allen, intitulé : *Apologie & véritable Declaration de l'établissement & des travaux des deux Colléges Anglais de* Rome *& de* Reims; & à la *Defense des Catholiques Anglois qui souffrent pour la Foi* (2) par le même ; dans lequel, comme le remarque notre Auteur, „ on soutient hardiment quantité de choses, sans se mettre en devoir d'en „ prouver aucune, si ce n'est le pouvoir que le Pape a „ de déposer les Princes, qu'on tâche d'établir par toute sorte de moyens ; & l'on ne rougit pas même de dire, que les Sujets qui prennent les armes contre leur „ Prince naturel & légitime, par ordre du Pape, font une „ chose juste, sainte & glorieuse ; & que telle a été la „ Foi de l'Angleterre depuis sa conversion au Christianisme." Sur quoi le Dr. Bilson dit : „ J'ai cru qu'il ne „ seroit pas inutile d'opposer à ce chancre, qui dévore „ les ames & les consciences auxquelles il s'attache, le „ souverain remède de l'ordre de la Loi éternelle de Dieu, „ & de montrer que les Souverains sont établis de Dieu, „ & ne doivent pas être déposés par les hommes ; & que „ Dieu lui même a menacé de la damnation éternelle les „ Sujets qui résistent, dont aucune dispense du Pape ne „ pourra les sauver. Et par conséquent, que la doctrine „ des Jésuites sur cet article est aussi pernicieuse, que „ leurs raisons sont foibles ; ni l'Ecriture, ni les Conciles, ni les Péres pendant plus de mille ans, n'aiant jamais pensé à attribuer au Pape aucun pouvoir de déposer les Princes, & n'en aiant rien dit." Il dit dans la Préface : „ Qu'il a cru que la voie du Dialogue seroit la „ meilleure pour mettre le sujet dans tout son jour, aussi bien que pour éviter des répétitions ennuyeuses, & „ pour éclaircir des choses qu'il veut mettre à la portée „ des simples, autant que leur nature & leur importance „ le peut permettre. Et n'étant point lié, *dit-il*, à réfuter un Ouvrage particulier, j'ai été obligé de suivre „ cette méthode, afin de pouvoir mettre dans la bouche „ de mes adversaires, non seulement ce qu'ils ont dit, „ pour peu que cela mérite d'attention, mais ce que je „ suis sûr qu'ils peuvent dire, afin d'éclaircir d'autant „ mieux la matière. Je laisse à juger au Lecteur Chrétien, „ si j'ai usé de quelque partialité en attaquant, si je n'ai „ pas rapporté par-tout leurs raisons les plus fortes, comme dans la prémiére & la seconde Partie leur *Apologie*, „ dans la troisiéme leur *Defense des Catholiques*, dans la „ quatriéme leur *Testament de Reims*; & si je n'ai pas fait „ valoir autant qu'il est possible ce qu'ils alléguent. Peut-être auroient-ils répondu eux-mêmes avec plus de vivacité & d'étendue : mais mon dessein a été de discuter „ les choses, & non de m'arrêter à un tas de paroles; & „ je n'ai rien omis de tout de ce qui peut faire à la question."

(2) Strype ubi supra cap. 22. p. 184.

Dans la *prémiére Partie* notre Auteur examine toutes les preuves & les passages de l'*Apologie* des Jésuites, leur sortie du Royaume, & leur retraite à Rome; quel secours ces Pères y ont cherché; la résistance qu'on a faite dans tous les Siécles à l'Evéque de cette Ville; le but de ses Séminaires, & les qualités de son Clergé. Il prouve dans la *seconde Partie*, l'Autorité souveraine que la Reine a de commander dans son Royaume ce qui est juste ; & il montre qu'il y a huit cens ans & au-delà, que le Pape étoit soumis aux Loix Ecclésiastiques des Empereurs Romains. Il répond aussi aux autorités & aux absurdités entassées par le Jésuite contre l'Autorité des Princes ; examine les régles les plus sures qu'ils doivent suivre dans les matiéres de Religion; & conclud que le Pape n'est ni un Juge suffisant, ni un Juge supérieur, dans les Controverses. Dans la *troisiéme Partie*, il réfute les raisons & les autorités du Jésuite en faveur du droit du Pape de déposer les Princes, & de la prise d'armes des Sujets contre leurs Souverains, quand le Pape fulmine ses Anathèmes. Il dévoile la tyrannie & les injustices de l'Antechrist, qui cherche à s'élever au-dessus des Rois & des Princes; & il fait voir qu'il n'y a point d'exemple qu'un Pape ait entrepris de déposer un Prince, pendant plus de mille ans après Jésus-Christ, & qu'aucun Prince Chrétien n'a reconnu jusqu'à présent pour légitime aucune déposition pareille. Dans la *quatriéme Partie*, il fait voir, que la Réformation de l'Angleterre est fondée sur la Parole de Dieu, & sur la Foi ancienne de l'Eglise Chrétienne ; & que les Jésuites, malgré toutes leurs prétentions, ne sont rien moins que Catholiques. Les Interlocuteurs sont *Théophile* Chrétien, & *Philander* Jésuite. Nous donnerons quelques Extraits de cet Ouvrage, pour faire connoître les sentimens de l'Auteur sur divers articles. Dans la prémiére Partie (3), il répond à ce que les Jésuites avoient objecté, que tandis que tant de Nations étrangéres avoient des Eglises en Angleterre pour servir Dieu en liberté à leur maniére, on refusoit le même privilége aux Catholiques. Il dit qu'en Angleterre, tant les Etrangers que les Naturels du Pays, adorent Dieu le Père en esprit & en vérité, selon l'Evangile de son Fils ; „ étant d'accord par rapport à „ l'essentiel, professant une même Foi, & célébrant les Sacremens selon l'institution de Jésus-Christ ; qu'on souffre seulement que les Etrangers usent dans leurs Eglises de la Langue qu'ils entendent le mieux, selon le „ précepte de S. Paul, & qu'ils retiennent les Cérémonies qui leur sont particuliéres, comme n'aiant rien de „ contraire à la foi & aux bonnes mœurs, *& étant par conséquent*, au jugement de S. Augustin *, *indifférentes*; „ ensorte qu'elles peuvent subsister sans faire tort à l'Unité Chrétienne." Voici ce qu'il ajoute (4), par rapport à la violence & à la contrainte en matiére de Religion. „ Notre Doctrine, que vous prétendez qui fait „ en votre faveur, est, que vos Prélats ne devroient „ pas se faire une affaire, comme ils font, de persécuter jusqu'à la mort les personnes de tout age, de „ tout sexe & de toute condition, qui refusent d'acquiescer à vos subtilités Scholastiques, & qui rejettent vos „ *Clementines* & vos *Décretales*; mais qu'il faudroit plutôt „ travailler avec patience & avec douceur à ramener ceux „ que vous croyez dans l'erreur. Mais à l'égard des Princes „ qui portent l'Epée, & qui sont les Lieutenans de Dieu „ en Terre, non seulement pour procurer la paix parmi „ les hommes, mais aussi pour maintenir par des Loix la „ Religion par rapport à Dieu, nous n'avons jamais blâmé, ni ne blâmons, qu'ils employent une correction „ modérée, quand la nécessité le requiert; mais nous voulons seulement qu'on *corrige & non qu'on massacre* ceux „ qui s'écartent de la vérité. *Car jamais les gens de bien de l'Eglise Catholique n'ont approuvé le supplice des Hérétiques, comme l'assure S. Augustin. On a fait quantité de Loix pour les punir, mais il n'y en a eu aucune qui ordonnât de les faire mourir.* Le Seigneur même *ne défend pas de dissiper les assemblées des Hérétiques, de leur fermer la bouche, de leur ôter la liberté de parler, mais de les tuer & de les massacrer*; voilà ce qu'il défend, dit „ Chrysostome. C'est pourquoi nous détestons de cœur, „ & condamnons de bouche, la tyrannique & barbare „ boucherie que vous faites de jeunes & de vieux, d'hommes & de femmes, de savans & d'ignorans; & nous „ souhaitons que tous les Souverains marchent sur les „ traces de Gratien, de Théodose, d'Arcade, d'Honorius, & des autres Empereurs Chrétiens, qui par des „ Loix sagement sévères ont mis à l'amende, banni, & „ puni les Hérétiques de différentes maniéres ; mais ne „ les ont jamais condamnés à la mort, excepté les seuls „ Manichéens, dont les blasphêmes horribles, en reconnoissant le Diable pour Dieu, & l'indignité avec laquelle ils deshonoroient la Sainte Cène, ne méritoient pas „ une moindre peine."

(3) Pag. 11.

1 Corinth. XIV.

* Epist. 112.

(4) Pag. 19.

August. Epist. 127. Idem contra Crescoinum L. III cap. 50. Idem contra Literas Petil. Lib. II. cap. 26.

Chrysost. in Matth.

La *seconde Partie* est, comme le remarque le Dr. Wake (5), un Discours suivi en faveur de la Suprématie Royale. Le Dr. Bilson y montre, que les Empereurs convoquoient autrefois des Conciles (6), dont ils fixoient le tems & le lieu (7), réglant même qui seroient ceux qui y assisteroient (8) & qui y auroient voix : qu'ils déterminoient quelles matiéres on y traiteroit (9); présidoient aux débats (10), & empêchoient qu'on ne portât atteinte à la Foi établie par les Conciles précédens (11). Qu'ils jugeoient de leurs procédures (12), même par rapport aux matiéres de Foi (13), par la Régle commune à tous les Chrétiens, savoir la Parole de Dieu (14). Qu'ils confirmoient les Decrets des Conciles (15), & cela encore avec choix, marquant ceux qu'ils approuvoient, & auxquels ils donnoient force de Loi (16). Qu'à l'égard des Sentences, ils recevoient les Appels qu'on interjettoit (17); suspendoient l'exécution (18), & modéroient la rigueur des censures & des décisions des Conciles, quand ils les trouvoient trop sévères (19). Il prouve tous ces articles par l'exemple des Princes Juifs & des Empereurs Chrétiens. Dans cette même Partie (20) il définit l'*Eglise* & dit, que c'est le Peuple de Dieu, & non simplement les Prêtres. Il remarque, que „ tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, l'*Eglise* ne se prend jamais pour le Prêtre seul, „ mais en général pour toute l'Assemblée des Fidèles." Il ajoute, qu'il s'agit de savoir deux choses : „ qui sont „ ceux

(5) *Appel aux vrais Membres de l'Eglise Anglicane en faveur de la Suprématie du Roi* p. 40. Londres 1252. in 8.

(6) P. 114. 151. 160. 227. &c.

(7) Pag. 154. 155.

(8) P. 207. 208.

(9) P. 115.

(10) P. 114.

(11) P. 155. 202.

(12) P. 115.

(13) P. 261.

(14) P. 284. 262. 276.

(15) P. 248.

(16) P. 139.

(17) P 156. 158. 158.

(18) P. 154.

(19) P. 132.

(20) P. 123. 124.

appuyé & approuvé par l'Autorité Souveraine, & dédié par l'Auteur à la Reine Elisabeth. En 1593.

„ ceux qui ont le droit de commander en ce qui regarde „ la Vérité, & par quelle voie nous pouvons parvenir à „ la connoissance de la Vérité? Nous disons, que les „ Princes ont le droit de commander par rapport à la Vé- „ rité, & de punir les rebelles: c'est à quoi aucun Evè- „ que ne peut prétendre; c'est le privilège du Prince seul, „ qui porte l'Epée. C'est là la prémière partie de la Ques- „ tion. La seconde regarde la voie la plus sure pour „ amener le Prince à la connoissance de la Vérité. Nous „ différons sur les moyens: vous prétendez que c'est le „ privilège particulier du Pape; au-lieu que nous croyons „ que c'est celui de ceux qui annoncent la Vérité; car il „ est évident que les Princes doivent être amenés à la „ Vérité par la même voie que tous les autres Chrétiens, „ par *la persuasion*, & non par *la contrainte*. Car il n'y „ a ni Prélat, ni Pape, qui ait reçu de Jésus-Christ le „ droit de contraindre un simple Particulier, bien moins „ les Princes, à la profession de la Foi: ils n'ont que le

(21) P. 127.

„ droit d'enseigner & d'instruire." Il soutient aussi (21), que les Princes peuvent légitimement contraindre & punir leurs Sujets, ce que les Evêques ne peuvent point; & que cette distinction est fondée sur la différence de leurs Commissions. C'est le Prince, & non le Prêtre, *qui porte l'Epée*; & par conséquent c'est le Prince, & non le Prêtre, qui est *le Ministre de Dieu pour faire justice de ceux qui font mal*. Que les fonctions du Prêtre se bornent à la prédication de la Parole, & à l'administration des Sacremens, qui n'ont en eux rien qui sente la contrainte, mais qui invitent seulement les hommes par de graves exhortations à croire & à embrasser les promesses de Dieu. En un mot, que les Pasteurs peuvent prêcher, censurer; mais non pas contraindre, commander, & punir. Il fait voir ensuite, que les Princes peuvent commander aux Evêques comme aux autres, & les punir de même; & que c'est au Clergé à donner au Peuple l'exemple de la soumission aux ordres des Souverains, qui sont revêtus d'une autorité qui s'étend à toutes sortes de personnes &

(22) P. 128. 129.

d'affaires, tant Ecclésiastiques que Civiles (22). Il explique les devoirs du Magistrat par rapport à la protection due à l'Eglise, & aiant remarqué que Dieu console son E-

Esaie XLIX. 23.

glise en lui disant par la bouche du Prophète Esaïe, que *les Rois seront ses nourriciers & les Reines ses nourrices*, il

(23) P. 131.

fait les réfléxions suivantes (23). „ Ce qu'Esaïe dit que „ les Princes seront, je suis en droit de conclurre qu'ils „ sont obligés de le faire, puisque Dieu ne promettroit „ pas qu'ils usurperont les fonctions des autres, mais seu- „ lement qu'ils s'acquitteront de leur propre devoir. Si „ donc vous qui êtes à Reims, ou vos Confrères qui sont „ à Rome, nous dites, que de nourrir l'Eglise ne fait pas „ partie des devoirs du Prince, nous détestons votre in- „ solente négative. Dieu qui l'a dit est véritable, & vous „ êtes menteurs. Que si par le *Lait* des Princes, vous „ entendez des *Grandeurs temporelles & des Richesses* (deux „ choses que votre Eglise a englouties avec avidité), vous „ vous exposes à la risée des enfans mêmes. L'Eglise de „ Jésus-Christ n'est pas ambitieuse, elle n'aspire point à „ la gloire du Monde, qui est plutôt un poison mortel, „ qu'une nourriture salutaire. Dieu lui donne des biens „ spirituels, & non des biens temporels: ses plaisirs ne „ consistent pas dans des choses charnelles, mais dans les „ graces intérieures. Le Prophète n'avoit pas le tems de „ penser à vos Fermes, & à vos Revenus. Cette pro- „ messe regarde tous les Fidèles, & non en particulier „ vos Moines, qui par rapport aux biens temporels, ti- „ rent leurs nourrices avec tant de force, qu'ils les met- „ tent à sec. Il n'y a pas moyen d'échapper: vous ne „ pouvez disconvenir que les Princes Chrétiens n'aient „ reçu, en vertu de leur Dignité, & non de leurs Riches- „ ses, un commandement exprès de Dieu, d'être les Nour- „ riciers de l'Eglise. Or la Nature même oblige les Nour- „ rices à pourvoir aux besoins de leurs enfans, & à les „ mettre à couvert du danger. D'où il s'ensuit, que sous „ le Nouveau Testament, les Rois & les Reines sont o- „ bligés de chérir l'Eglise de Jésus-Christ, & d'employer „ leur autorité & leur pouvoir souverain pour empêcher „ qu'elle ne soit infectée par les Hérésies, déchirée par „ des Schismes, ou corrompue de quelque autre manière „ par rapport à la Foi ou aux Mœurs." Il observe ensui-

(24) P. 130.

te (24), que l'Empereur Justinien dans ses *Novell. Constitut.* a bien entrepris de régler ce qui regarde la Doctrine & la Discipline de l'Eglise, la conduite des Clercs, des Moines, & des Prêtres, de donner des ordres aux Evêques & aux Patriarches sur la célébration des Sacremens, la Convocation des Synodes, l'Election & la Confirmation des Evêques, l'Ordination des Ecclésiastiques, & autres pareilles fonctions entièrement spirituelles, & que l'on convient être des choses purement Ecclésiastiques. „ Je ne parlerai point, *dit-il*, de ce que Justinien „ statua touchant les *Mariages*, les *Divorces*, les *Testamens*, les *Funerailles*, les *Incestes*, les *Adultères*, & „ autres choses de cette nature, qui étoient en ce tems- „ là du ressort de la Puissance Civile, & que votre Saint „ Père prétend aujourd'hui appartenir aux Causes Eccle- „ siastiques, les aiant tirées sous ce ridicule prétexte des „ mains des Princes; qui dans les commencemens, sur „ l'opinion qu'ils avoient de la vertu & de la sagesse des „ Evêques, leur permirent de se mêler de ces sortes d'af- „ faires." Il dit par rapport à l'autorité des Magistrats

(25) P. 140.

en matière de Religion (25): „ Que nous reconnoissons

2 Timoth. II. 2.

„ que les Princes sont les Puissances supérieures, c'est-à- „ re les Souverains dépositaires du glaive, destiné par „ Dieu dans son origine à défendre & à maintenir la *Piété* „ & l'*Honnêteté* parmi les hommes, aussi-bien que la Paix „ & la Tranquillité. Nous n'attribuons point aux Princes „ le pouvoir d'inventer & d'établir de nouvelles Reli- „ gions, d'altérer & de changer les Sacremens, de déci- „ der les Controverses en matière de Foi, de troubler „ ou d'enfreindre la Discipline de l'Eglise." Il soutient

(26) P. 241. 242.

ensuite (26), que les Princes, dans l'étendue de leurs Domaines, sont au-dessus de tous, Evêques & autres, & qu'ils ne relèvent de personne hors de leur domination. „ Cependant, *dit-il*, nous ne donnons aux Princes aucune „ autorité contraire aux préceptes de Jésus-Christ, ou con- „ traire aux Canons de l'Eglise: mais par les Canons de l'E- „ glise nous n'entendons pas les Bulles ou les Decrets du „ Pape, ni les Décisions partiales de Conciles assemblés par „ son autorité, & réglés à sa fantaisie; nous entendons les an- „ ciennes & sages Règles de l'Eglise de Jésus-Christ, reçues „ généralement de tous les bons Chrétiens, & confirmées „ par tous les bons Princes: ce sont-là les Canons que „ les Princes ne doivent pas en conscience, & qu'ils ne „ peuvent avec justice renverser, s'ils veulent être de fi- „ dèles Protecteurs, & non de volontaires Oppresseurs „ de l'Eglise Chrétienne." Le Dr. Bilson montre aussi de quelle manière les Papistes abusent du terme de *Spirituel*, en l'étendant sans raison aux personnes & aux choses. „ En prémier lieu, *dit-il*, vous voulez être appel- „ lés *Personnes spirituelles*, attribuant ainsi le nom qui est „ commun à tous les Fidèles, à vous & à vos serviteurs, „ pour soustraire à l'autorité des Magistrats, sous ce pré- „ texte, non seulement les Prêtres, mais les Portiers, „ les Porteurs de Clerges, les Sonneurs de Cloche, & „ toute votre séquelle . . . . . . En second lieu, pour „ que vos terres & vos biens ne soient pas de pire condi- „ tion que vous-mêmes; car l'intérêt & le profit est la „ Mère de votre dévotion: vous avez soin de les mettre

1 Corinth. IX. Rom. XV.

„ aussi au nombre des choses spirituelles, quoique S. Paul „ les appelle expressément *charnelles*. En troisième lieu, „ pour étendre votre Empire autant qu'il est possible sur „ les hommes & sur les affaires, vous tirez d'entre les „ mains des Magistrats la punition de l'Inceste, de l'A- „ dultère, de la Fornication, de l'Yvrognerie, de l'U- „ sure, du Parjure, de la Simonie, de la Sorcellerie, du „ Blasphême, de la Magie, de l'Apostasie, & d'autres „ crimes énormes de cette nature, dont vous attribuez la „ connoissance à vos Ecclésiastiques, sous prétexte que „ ce sont des choses spirituelles. Et non contens de ce- „ la, vous vous emparez, comme de Choses spirituelles, „ de ce qui regarde les Dixmes, les Testamens, les Legs, „ les Intestats, les Patronages, les Mariages, les Di- „ vorces, les Douaires, les Epousailles, les Funerail- „ les, les Degrés de proximité, les Bâtards, la Servi- „ tude. S'il s'agit d'une affaire qui regarde les terres ou „ les biens des Eglises ou des Ecclésiastiques, vous ne „ faites pas de difficulté de vous avanturer sur les Dona- „ tions, les Ventes, Echanges, Possessions, Aliénations, „ Restitutions, Conventions, Conditions, Exactions, „ Cautions, Gages, Payemens, Dommages, Injures, Sup- „ positions, Louages, Prêts, & sur mille autres choses „ de cette nature; comme si toutes les Affaires, Causes, „ ou Contracts, qui en quelque manière que ce soit tou- „ chent votre intérêt, devoient passer pour des choses „ spirituelles, & que sous un si pitoyable prétexte, le „ Magistrat dût ne point prendre connoissance de choses, „ qui ont coutume d'être réglées par les Loix Civiles."

(27) P. 259.

Il nous dit après cela (27), que comme les Evêques doivent distinguer le vrai du faux, avant que d'enseigner; le Peuple doit aussi distinguer ceux qui lui enseignent la Vérité, avant que de croire, & que c'est-là l'ordre du S. Esprit lui-même: *Ne croyez point à tout Esprit, mais éprouvez les Esprits, s'ils sont de Dieu; car plusieurs faux Pro-*

(28) 1 Jean IV. 1.

phetes sont venus au monde (28). „ Les Prophètes sont les „ Prédicateurs, & s'il faut les éprouver avant que de „ leur ajouter foi, il est évident qu'il faut les distinguer „ avant que de croire; & qui sont, s'il vous plait, ceux „ qui doivent faire cette distinction, si ce n'est pas ceux „ qui doivent croire en eux, c'est-à-dire, leurs Au- „ diteurs? . . . . . Si par *juger & discerner*, vous enten- „ dez la même chose, comme ces deux termes se pren- „ nent souvent, le Peuple devra discerner ce qu'on lui „ enseigne, & en être le Juge." Il remarque, que les Pères s'en rapportent souvent au jugement de leurs Auditeurs, & que le Peuple n'étoit point obligé de croire la doctrine des Phariséens, qu'autant qu'elle étoit conforme

(29) P. 261. 262.

à la Loi de Dieu. Il fait voir aussi (29) que la *Succession* ne conduit pas surement à la Vérité. „ Nous recomman- „ dons, *dit-il*, la Succession, pour prévenir l'Ambition „ & la Division dans l'Eglise de Dieu; & à cet égard „ nous détestons ceux qui s'ingèrent dans les fonctions du „ Ministère, sans y être légitimement appellés. Mais „ que d'occuper la même place, soit un sûr garant qu'on „ a la véritable Doctrine, c'est une erreur de votre E- „ glise, si palpable, qu'il n'y a pas d'Ecolier qui ne puis- „ se la réfuter. Car qui ne sait, qu'il y a eu un nombre „ infini d'Evêques, successeurs légitimes dans leurs Sié- „ ges, si l'on a égard à la dignité, & non à la vérité de

„ la

1593, il publia à Londres in-4. son Traité du *Gouvernement perpétuel de l'Eglise de Christ, où l'on traite de l'Au-*

„ la Doctrine, qui ont été Hérétiques." Entre autres choses qu'il établit dans la *troisième Partie*, il prouve (30) que les Prêtres ne doivent pas être Juges dans les Affaires Temporelles, mais qu'ils doivent être des Médiateurs pour réconcilier les Frères. Il soutient aussi (31), qu'on n'a point condamné les Papistes à mort en Angleterre, pour avoir nié que la Reine Elisabeth fût *le Chef suprème de l'Eglise Chrétienne en Angleterre, par rapport aux Causes Ecclésiastiques*; puisqu'il *n'y a personne, qui soit obligé par les Loix du Royaume de reconnoitre un tel Titre dans le Souverain, bien moins qui soit punissable de mort pour l'avoir nié*: mais qu'ils ont été condamnés pour avoir soutenu & défendu la Jurisdiction & l'Autorité, usurpée autrefois par l'Evêque de Rome en Angleterre. Il remarque, que ce sont les Evêques Papistes, qui les prémiers ont transféré du Pape à Henri VIII le titre de *Chef suprème de l'Eglise*; & que quoique du tems d'Edouard VI les Ministres ne desapprouvassent & ne déconseillassent point d'employer ce Titre, qui étoit de style, parce que le Roi étoit mineur, & qu'il demeura tel jusqu'à sa mort; cependant, dès qu'il eut plu à la Divine Providence d'élever Elisabeth sur le Trône de son Père, les Seigneurs & les Ministres s'appercevant que ce nom de *Chef de l'Eglise* (qui est le Titre propre & particulier de Jésus-Christ) choquoit quantité de personnes, qui l'avoient fortement attaqué dans le Pape, les Seigneurs & les Ministres, dis-je, suppliérent la Reine, que le sens de cette qualité, que son Père avoit prise, pût être exprimé en des termes plus clairs & plus propres. On l'appella donc *Souveraine Gouvernante de son Royaume*, revêtue du droit & de l'autorité légitime de commander & de punir, conformément à la Parole de Dieu, en toutes sortes de Causes tant Spirituelles & Ecclésiastiques, que Séculieres & Temporelles. On reconnoissoit qu'il n'y avoit ni Prince, ni Prélat étranger, qui eût aucune Jurisdiction, Supériorité, Prééminence ou Autorité d'ordonner, de défendre, ou de punir par des Loix publiques & des peines temporelles, aucun Crime, ou de décider aucune Cause Ecclésiastique, dans toute l'étendue de ses Etats. Il continue en faisant voir (32) que les Princes ne doivent pas établir de nouvelles Religions; mais que s'il arrive qu'ils le fassent, on ne doit pas se rebeller & prendre les armes contre eux, mais *qu'il faut servir Dieu en toute humilité & respect devant eux*; ce qui n'est pas contraire à la Suprémacie du Prince. Que si l'on objecte que *c'est nous attribuer de notre propre autorité le droit de juger quand Dieu est bien ou mal servi*, il répond: „ Si „ vous pouvez nous excuser devant Dieu, lorsque vous „ nous égarez, nous le servirons de la manière dont vous „ nous le prescrirez. Que si chacun est obligé de répon„ dre pour soi-même, c'est une bonne raison *pour demeu„ rer Maître de sa Conscience* par rapport à une chose qui „ touche de si près, & sur laquelle personne ne peut ré„ pondre pour lui . . . . . Le plus pauvre & la plus mi„ sérable qu'il y ait au monde, doit être *le souverain Sei„ gneur* de son *propre cœur*. Les Princes réglent les *Ac„ tions publiques* & *extérieures* dans leurs Etats, mais non „ les *Consciences de leurs Sujets*." Il prouve (33) que l'Eglise Chrétienne a été établie sans procédures juridiques, & que Jésus-Christ ne veut pas dépendre de la voix des hommes; mais que celui qui a Dieu & la Vérité pour lui, est revêtu d'une autorité suffisante. „ Tant que nous prê„ chons, *continue-t-il* (34), la même doctrine que les A„ pôtres, nous avons la même autorité de prêcher qu'ils „ avoient. Gardez vos *Jurisdictions compétentes*, vos *Pro„ cédures Juridiques*, vos *Decisions Légales* tant qu'il vous „ plaira. Le Fils de Dieu a fondé d'abord, & recueille „ encore son Eglise par la bouche des Prédicateurs, & „ non par les citations des Tribunaux Ecclésiastiques; & „ celui qui est envoyé pour prêcher, ne doit pas garder „ le silence, jusqu'à ce que Monseigneur le Pape, & les „ Pères *mitrés*, puissent se résoudre à s'assembler, & à „ consentir à la ruïne, comme ils se l'imaginent, de leurs „ Dignités & de leurs Privilèges . . . . . Ainsi celui qui „ défend la Vérité, est muni d'une autorité suffisante, „ quand l'Univers entier seroit ligué contre lui, comme „ il l'étoit contre Noé, que Dieu sauva, pendant qu'il fit „ périr les autres par le Déluge, pour être un monument „ de sa justice, & pour abbattre l'orgueil de ceux qui „ dans la suite résisteroient au moindre de ses Serviteurs, „ envoyé de sa part." Il dit ensuite, que si nous avons la Vérité pour nous, „ le plus pauvre Prédicateur du „ Royaume a légitimement asses d'autorité pour pronon„ cer que le Pape & les Cardinaux sont Hérétiques: Que „ chaque particulier est en droit d'embrasser pour lui-mê„ me les Loix, émanées de Dieu, qui que ce soit qui le „ lui défende: Que les Laïques sont maitres de professer „ telle Foi qu'il leur plait, & les Princes maitres de dis„ poser de leurs Etats, malgré les Prêtres & les Evêques „ (35)." Il prouve que plusieurs Nations ont été converties au Christianisme par les instructions de Laïques & de Femmes. „ Si vous aviez vécu, *dit-il* (36), dans la pri„ mitive Eglise Chrétienne, vous auriez noblement mé„ prisé ces exemples, & d'autres semblables, de Rois & „ de Nations instruites & converties au Christianisme, „ tantôt par des Marchands, tantôt par des Femmes, & „ très souvent par un seul Homme, sans aucuns moyens „ ordinaires, & sans procédures Ecclésiastiques, les bon„ nes ames embrassant avec zèle la Parole de vie, dès „ qu'elle leur étoit offerte, & ne s'embarrassant ni de la „ multitude de vos suffrages, ni du consentement des Prê„ tres, ni de Cours compétentes, regardant tout cela „ comme des exceptions frivoles contre Dieu, & de dan„ gereux obstacles à leur salut. *Et il remarque* (37), que „ l'Eglise a été assemblée & augmentée par les Apôtres, „ malgré les Conseils des Prêtres, & les Cours des Prin„ ces, qui se moquoient de la bassesse, & taxoient la har„ diesse de ceux qui vouloient prêcher Christ sans leur „ permission." On a cité quantité de passages de ce Livre, en faveur du droit que les Sujets ont en de certains cas de résister aux Souverains. L'Auteur de *l'Histoire de l'Obéissance Passive depuis la Réformation*, imprimée à Amsterdam en 1689. in-4. cite le passage suivant de notre Evêque (38): „ Votre Inquisition d'Espagne, & vos Mas„ sacres de France . . . . . . sont capables de mettre à „ bout les gens les plus sages & les plus modérés, & de „ les mettre en doute, si votre procédé avec eux, con„ traire aux Loix Divines & Humaines, ne les autorise „ pas à se défendre, selon la Loi de la Nature, contre „ des persécuteurs aussi barbares & aussi sanguinaires. „ Mais nous n'insistons pas là-dessus, si les Loix du Pays „ où ils sont ne le leur permettent point &c." Après avoir rapporté ces paroles, cet Auteur nous dit (39), qu'il les a citées pour répondre à certaines gens, qui allèguent cette autorité de notre Evêque pour prouver qu'il y a des cas où la résistance est permise. Il ajoute, que quand même ils seroient fondés dans leur citation, 1. ce ne seroit que l'opinion particulière d'un seul Docteur, *contraire*, dit l'Auteur, *à la Doctrine de l'Eglise* (*& cela avec une restriction qui ne nous regarde point*); & nous *ne regardons aucun homme comme infaillible*. 2. Que l'Evêque Bilson s'est trompé dans plusieurs autres choses, quoique ce fût *un homme sage & savant*; les passions ne laissant pas d'exercer quelquefois leur empire sur des personnes de ce caractère; témoin, dit-il, l'affaire de la *Nullité* (40). 3. L'Evêque a été repris pour cette opinion par le Roi Charles I. dans le *troisième Memoire à Mr. Henderson* (41), où il s'exprime en ces termes: „ Pour ce qui est de Bilson, „ je me souviens fort bien de ce que le Roi mon Père „ pensoit de lui par rapport à ses sentimens, & comment „ il lui témoigna quelque faveur, dans l'espérance qu'il „ se retracteroit, la bonté naturelle de ce Prince l'aiant „ porté à faire plusieurs choses de cet ordre; mais j'igno„ re si l'Evêque s'est retracté, ou non." 4. Dans le tems que Bilson écrivit son Livre, la Reine assistoit les Hollandois contre le Roi d'Espagne, leur ennemi & le sien. Or si dans les Pays-Bas le Gouvernement étoit fondé sur un Contract réciproque, comme plusieurs Savans le prétendent, & que contre cet engagement on eût violé tous leurs Privilèges civils & religieux, introduit l'Inquisition, méprisé toutes leurs remontrances, & massacré inhumainement quelques centaines de mille personnes, cela change fort l'état de la question, qui n'est pas la même dans des Etats où un pareil Contract n'a point lieu. 5. L'Evêque Taylor, dans son *Ductor Dubitantium* (42), cite Bilson, conjointement avec Barclay & d'autres, comme Défenseur de la Doctrine de la Non-résistance. *Si l'opinion de l'Evêque Bilson*, continue l'Auteur de l'Histoire de l'Obéissance Passive, *quand il auroit été encore plus respectable par ses lumières & par ses autres qualités, est contraire à la doctrine de notre Divin Sauveur & de ses Saints Apôtres, nous devons l'abandonner, & ce n'est qu'avec une douleur mêlée de honte que j'ai réfléchi sur cette* Censure *que Cressy a faite* de son Livre (43): „ Quand la Reine Elisabeth crut „ que son intérêt demandoit de protéger les Pays-Bas „ contre le Roi d'Espagne, elle employa le Dr. Bilson E„ vêque de Winchester, pour composer le Livre de l'O„ *béissance Chrétienne*, dans lequel, pour justifier la re„ bellion des Hollandois, il donne une étrange liberté „ dans bien des cas, principalement dans ceux qui regar„ dent la Religion, & autorise les Sujets à secouer le joug „ de l'obéissance. Mais ce Livre, qui servit aux vues „ politiques de la Reine Elisabeth, contribua beaucoup, „ par un juste jugement de Dieu, à la ruïne du Roi Char„ les son successeur. Car il n'y a point de Livre dont les „ Presbytériens aient fait un plus dangereux usage contre „ ce Prince, que de celui qui avoit été composé par l'or„ dre de cette Reine pour se justifier contre l'Espagne." Mr. Wood cite aussi ce passage de Cressy, dans ses *Athenæ Oxonienses* (44); mais il remarque en même tems, que le Dr. Morley Evêque de Winchester assure, dans son *Apologie de lui-même contre plusieurs réfléxions fausses, scandaleuses & injurieuses de Mr. Richard Baxter dans divers Ecrits* (45), „ que quoique l'Evêque Bil„ son fût dans l'erreur, il n'étoit pourtant pas autant „ pour la doctrine de la Résistance, que Mr. R. Baxter." Mr. Collier dit aussi dans son *Histoire Ecclésiastique* (46), que cet Ouvrage de notre Auteur *donne une liberté aussi étendue que dangereuse aux Sujets, en de certains cas*. L'Auteur d'une Brochure, dont la sixième Edition a paru à Londres en 1710 in-8. & qui a pour titre, *Jugement de Royaumes entiers & de Nations sur les Droits, Pouvoirs, & Prérogatives des Rois, & sur les Droits, les Privilèges, & les Libertés du Peuple* &c. cet Auteur, dis-je, cite (47) le passage suivant de Bilson, pour prouver qu'il permet la Résistance. „ Je ne veux pas décider avec préci„ pitation, que tous ceux qui résistent sont des Rebelles.

(30) P. 556. 557.

(31) P. 550.

(32) P. 553.

(33) P. 554.

(34) Pag. 555. 556.

(35) Pag. 536. 540.

(36) P. 543.

(37) P. 544.

(38) P. 539.

(39) *History of Passive Obedience* p. 27.

(40) *Voyez* l'Article citat. (1).

(41) P. 85 2. Edit. de 1687.

(42) L. III. Cap. 3. Régle 4. n. 29. p. 160 Londres 1660 in-fol.

(43) *Exomolog.* c. 18.

(44) Vol. I. col. 404.

(45) Cap. 3. Sect. 3.

(46) Part. II. Liv. 8. p. 709 Londres 1714.

(47) §. 127.

l'Autorité paternelle donnée d'abord par Dieu aux Patriarches, & continuée ensuite à la Tribu de Levi [C]. Cet Ouvrage a été réimprimé à Londres in-4. en 1610, & il en a paru une Traduction Latine dans la même Ville & dans le même format en 1611, intitulée : *De perpetuâ Ecclesiæ Christi Gubernatione* (b). Bilson fut sacré Evêque de Worcester le 13 de Juin 1596 [D], & transféré à l'Evêché de Winchester l'année suivante. Il fut fait aussi alors Conseiller privé (c). En 1599 il publia à Londres in-4. un Traité intitulé : *La Substance de quelques Sermons sur la parfaite Redemption du Genre-Humain par la mort & le sang de Jésus-Christ, où l'on traite non seulement du mérite des Souffrances de J. Christ, mais aussi de la Manière dont il s'est offert, de l'Efficace de sa Mort, des Avantages que sa Croix procure, de la Gloire de sa Resurrection* &c. Ces Sermons, qui avoient été prêchés à S. Paul [E], allarmérent fort quantité de Puritains : ils s'empressérent d'abord de rassembler leurs Remarques, qu'il envoyérent à Mr.

(b) Id. ibid. col. 404 & Hyde Catal. impr. libr. Bibl. Bodleianæ p. 90. Oxford 1674.

(c) Wood col. 403. & Hist. & Antiq. Univ. Oxon L. II. p. 142.

„ Il peut y avoir des cas dans des Royaumes Chrétiens, „ où le Peuple peut soutenir ses Droits contre le Prince, „ sans qu'on puisse le taxer de Rebellion. Si, par exemple, le Prince entreprend de soumettre son Royaume „ à une Puissance étrangère, de changer le Gouvernement légitime en Tyrannie, de fouler aux pieds les „ Loix établies par le consentement du Souverain & du „ Peuple, pour ne suivre que son bon-plaisir ; dans ces „ cas, & dans plusieurs autres semblables qu'on pourroit „ citer, si la Noblesse & le Peuple s'unissent pour maintenir leurs Privilèges & leur ancienne Liberté, ils ne „ peuvent être regardés comme Rebelles."

[G] *Son Traité du Gouvernement perpétuel de l'Eglise de Christ &c.*] Voici le titre entier : *Le Gouvernement perpétuel de l'Eglise de Christ, où l'on traite de l'Autorité Paternelle, donnée d'abord par Dieu aux Patriarches pour conduire l'Eglise, continuée ensuite à la Tribu de Levi & aux Prophètes, & confirmée enfin sous le Nouveau Testament aux Apôtres & à leurs Successeurs. On y traite aussi les Questions agitées à present, touchant le Conseil des Juifs, le veritable Royaume de Christ, la Commission des Apôtres, les Consistoires composés de Laïques, la Distinction des Evêques & des Prêtres, la Succession depuis le tems des Apôtres, la Convocation des Synodes Provinciaux par les Primats & les Métropolitains, & le droit d'y presider, la division en Diocèses, l'Election des Pasteurs par le Peuple, & diverses autres Questions sur le Gouvernement Pastoral de la Maison de Dieu. Par Thomas Bilson, Regent du College de Winchester.* Dans sa Préface il déclare, qu'il a eu de la peine à se résoudre d'entrer dans ces Controverses de Discipline, tant parce qu'il aime la paix, que parce qu'il n'auroit pas voulu nourrir & augmenter les mécontentemens & les querelles, qui ont éclaté en dernier lieu dans le Royaume, entre *des personnes qui professent & qui enseignent la même Religion.* „ Cependant quand j'ai vu, *dit-il*, la paix de „ l'Eglise troublée par l'aigreur de certaines personnes, „ & que l'intempérance de leur langage ne permettoit „ plus de les regarder que comme des ennemis déclarés, „ j'ai cru qu'il falloit en agir comme dans une occasion „ où le danger est général, & ne pas attendre que l'incendie fût devenu universel, mais qu'il falloit employer les moyens les plus propres pour tâcher d'éteindre „ le feu." Une autre raison, qu'il dit qui l'a déterminé à entreprendre cet Ouvrage, c'est son devoir envers Dieu & envers la Reine. Trouvant que certaines gens donnoient à leurs nouveautés de Discipline le titre de *Vérité éternelle de Dieu*, & qu'ils faisoient profession de pouvoir aussi peu renoncer à leur défense, qu'à celle de la Foi Chrétienne ; que d'autres dépeignoient le Gouvernement Ecclésiastique reçu & établi, comme *illégitime, contraire à la Religion, & Antichretien* ; „ j'ai été obligé en conscience, *dit-il*, de ne pas souffrir qu'on fit une si grande „ violence aux Saintes Ecritures, & qu'on les anéantît par „ les Censures de ces nouveaux Consistoires ; comme aussi „ de mettre au jour la fausseté des Calomnies qu'on répand, comme si ne connoissant point, ou refusant d'écouter la voix claire de l'Esprit de Christ, nous avions „ conservé & préféré les restes de l'Orgueil & de la Tyrannie „ de l'Antechrist." Il remarqua ensuite, que les principaux appuis de leur nouvelle Discipline sont, l'*Egalité universelle des Pasteurs & des Ministres, & l'Etablissement d'Anciens Laïques pour former conjointement avec eux un Consistoire qui gouverne l'Eglise.* C'est sur ce fondement qu'ils bâtissent l'autorité qu'ils donnent à leurs Consistoires, d'exhorter, de punir toutes les fautes, de prendre connoissance de toutes les affaires & de les décider, d'appaiser & de terminer les différends qui touchent en quelque manière l'Eglise. Par opposition à ce Plan de Gouvernement, le Dr. Bilson tache de prouver, que depuis Adam jusqu'à Moïse, depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ, & ainsi tout de suite sous les Patriarches, les Prophètes & les Apôtres, l'Eglise de Dieu a toujours été gouvernée par des Ministres, entre lesquels il y avoit de la subordination. „ D'autant plus, *dit-il*, „ que c'est à quoi oblige le nom & la nature même de tout „ Gouvernement. Car puisque parmi des égaux, il n'y en „ a aucun qui soit en droit de prescrire des regles aux autres, il faut nécessairement qu'il y ait des Supérieurs, „ avant qu'il puisse y en avoir qui gouvernent. Il n'y a „ donc rien de plus ridicule que le plan de nos nouveaux „ Réformateurs, de vouloir établir un Gouvernement Ecclésiastique parmi les Pasteurs & les Ministres de l'Eglise, & de bannir cependant toute subordination entre „ eux." Il dit ensuite, qu'il a prouvé, tant par l'Ecriture Sainte, que par d'autres anciens Ecrivains d'une autorité incontestable, que depuis le tems des Apôtres jusqu'au prémier Concile de Nicée, & jusqu'à notre tems, „ Il y „ a eu toujours des Personnes élevées au-dessus des autres, qui ont succédé aux Apôtres, auxquels il appartient de présider sur les autres *Prêtres* de chaque Eglise, & le droit particulier de donner l'Imposition des „ mains ; & que cette succession particulière, & ce droit „ d'Ordination, ont été observés depuis le tems des Apôtres, comme étant les caractères propres & essentiels „ de la Puissance & de la Vocation Episcopale." Il remarque encore, que si l'on veut trouver des Evêques véritablement Apostoliques, il faut les chercher dans ceux que les Apôtres envoyérent & établirent pour être Pasteurs des Eglises & Chefs des *Presbytères* dans chaque Ville, tant qu'ils gouvernoient bien ; & qui tenoient leur place, comme leurs Successeurs, pour en ordonner d'autres pour l'œuvre du Ministère, & pour gouverner par les avis & avec le consentement de ceux qui travailloient avec eux dans la Parole & dans la Doctrine. Il finit sa Préface en déclarant, „ qu'il a pour but la paix de l'Eglise de Dieu, „ entant qu'elle est compatible avec la vérité de sa Parole, & la Communion des Saints qui nous ont précédés, „ distingués autant par les dons admirables de son Esprit, „ que par la grandeur de leurs lumières & la sainteté de „ leur vie. Dans cette vue, *dit-il*, j'ai tempéré mon style & ménagé mes expressions de manière à ne point offenser ceux qui pensent autrement, à moins que le refus „ de suivre leurs imaginations n'excite leur bile. J'ai toujours eu devant les yeux que la plupart d'entre eux sont „ des Frères selon la vérité & pour sa cause, quoiqu'il y „ en ait quelques-uns, que ce goût pour les Conseils à la „ Judaïque & pour les Consistoires Laïques a rendu nos „ ennemis déclarés. Qu'ils lisent : s'ils ont quelque chose de meilleur à alléguer, je suis prêt à m'instruire & à „ profiter."

[D] *Bilson fut sacré Evêque de Worcester le 13 de Juin 1596.*] Mr. Strype nous apprend dans la *Vie de l'Archevêque Whitgift* (48), que lorsque le Siége de Worcester fut vacant, les deux principaux Prétendans qui étoient sur les rangs étoient Bilson, & le Dr. Thomas James, ce savant Bibliothécaire de l'Université d'Oxford. Le prémier écrivit une Lettre courte, mais bien tournée, en date du 31 de Décembre 1595, au Grand-Trésorier, pour lui souhaiter une heureuse année, comme à son Patron, en lui témoignant sa reconnoissance pour les faveurs qu'il en avoit reçues. Le Dr. Bilson avoit aussi sollicité l'Archevêque de s'intéresser pour lui ; mais il répondit, qu'il étoit si obsédé par ceux qui l'environnoient, qu'il n'étoit pas maître de suivre son inclination ; qu'il avoit donné sa parole pour le Dr. James, & qu'il avoit sollicité pour lui. Sur quoi le Dr. Bilson fit valoir plus vivement ses services auprès du Trésorier, en ces termes : „ On ne pourroit „ prendre de meilleur Juge que l'Archevêque, s'il n'étoit gagné par d'autres, pour décider, qui des deux „ (*lui & le Dr. James*) a pris le plus de peine dans l'Eglise, & travaillé le plus pour le service de Sa Majesté. *Il ajoute, que* l'Archevêque s'étant laissé surprendre par d'autres, qui abusent de sa facilité, il est forcé d'en appeller au jugement impartial & à la bonté de „ Sa Grandeur, Sa Majesté prenant l'avis de plus d'une „ personne dans ces sortes d'affaires." Enfin le Trésorier l'emporta sur l'Archevêque en faveur de notre Docteur, qui fut consacré dans la Chapelle Archiépiscopale de Lambeth, le 13 de Juin 1596.

(48) Liv. IV. Ch. 20. p. 485. 486. Londres 1718.

[E] *Ces Sermons avoient été prêchés à S. Paul.*] Mr. Strype nous apprend (49), que ce fut pendant le Carême de 1597, que l'Evêque prêcha sur cette matière, aiant auparavant communiqué son dessein à l'Archevêque Whitgift, qui l'approuva, & l'encouragea à l'exécuter, pour fixer les esprits, qui étoient dans ce tems-là embarrassés par différens Systêmes sur ce sujet. Mais quelques personnes furent si choquées de ce que l'Evêque avoit combattu les souffrances de Jésus-Christ dans son Ame, & s'étoit écarté du sens donné à l'Article de la Descente aux Enfers par de célèbres Théologiens étrangers, comme Calvin, Bèze, & d'autres, qu'il y eut un jeune Bachelier-ès Arts qui entreprit de réfuter dans la même Chaire ce que l'Evêque avoit avancé. Cette affaire causa du trouble, ensorte que l'Evêque jugea à propos d'en informer le Grand-Trésorier par une Lettre du 19 de Mai, dans laquelle il dit, qu'il *s'étoit attaché* dans son Sermon, *à établir la cause & le prix de notre Redemption par les Merites & par le Sang de Jesus-Christ*, d'une manière aussi nette & aussi forte qu'il lui avoit été possible ; & qu'il avoit fait voir que ceux *qui se sont imaginé que le sentiment des Peines de l'Enfer est le grand fondement de notre Redemption, n'ont rien dans la Parole de Dieu qui autorise cette doctrine.* „ Et j'ai „ traité ce sujet, *continue-t-il*, avec tous les égards dûs „ aux personnes qui pensent autrement, donnant à leurs „ lumières & à leurs Ouvrages autant d'éloges qu'à d'autres

(49) *Vie de l'Archevêque Whitgift* Liv. IV. ch. 21. p. 504.

„ tres

Mr. Henri Jacob, vieux Ministre de leur Parti, pour qu'il les joignît aux siennes, & les publiât toutes ensemble sous son nom. La Reine, qui se trouvoit en ce tems-là an Château de Farnham, appartenant à l'Evêque de Winchester, étant informée de cette Dispute, témoigna à notre Evêque, qu'elle verroit avec plaisir qu'il défendît la Doctrine de l'Eglise Anglicane, & qu'il soutînt l'honneur du Caractère dont il étoit revêtu. Il travailla donc à un savant Traité, tiré aussi la plus grande partie de Sermons qu'il avoit prononcés, & il le publia à Londres en 1604 sous le titre de *Description des Souffrances de Jesus-Christ, & de sa Descente aux Enfers.* Il fit imprimer aussi in-8. à Londres en 1603 un Sermon sur Rom. XIII. 1. prononcé le 25 de Juillet 1603 Fête de S. Jaques, au Couronnement du Roi Jaques I. & de la Reine. Il a composé aussi, *Orationes*, *Carmina varia*, & *Vulgaria*, qui se trouvent en MS. dans la Bibliothéque de Mr. Wood. C'est aussi lui, qui conjointement avec le Docteur Miles Smith Evêque de Glocester, a mis la dernière main à la Version de la Bible faite par ordre du Roi Jaques I (*d*). Le Dr. Fuller, dans son *Histoire Ecclésiastique de la Grande-Bretagne*, dit qu'il *soutint dignement l'Episcopat*, & qu'il étoit *un Théologien profond*, *parfaitement versé dans les Pères*, *comme il l'a fait voir sur-tout dans sa* Défense de la Descente de Jésus-Christ aux Enfers (*e*). Mr. Wood assure (*f*), que c'étoit un des Prélats les plus respectables & les plus savans que l'Angleterre ait produit, un Théologien profond, très versé dans la lecture des Ecrivains Ecclésiastiques, & conjointement avec le Docteur Richard Field (comme Whitaker & Fulke de Cambridge) un des principaux Défenseurs de l'Eglise Anglicane, dans le tems que le Dr. Jean Reinolds & Thomas Sparke étoient les grands Avocats du Puritanisme & de la Non-Conformité. Le même Ecrivain rapporte, que dans sa jeunesse il avoit fort aimé la Poësie, la Philosophie & la Médecine; & dans un âge plus mûr la Théologie, à laquelle son génie le portoit principalement: qu'il entendoit très bien les Langues, les Péres, & les Scholastiques; & qu'il avoit le jugement solide. Mr. Collier dans son *Histoire Ecclesiastique* (*g*) en donne le même caractère, d'après Wood. Il fut un des Directeurs de la Conférence de Hampton-court au mois de Janvier 160¾, dans laquelle *il parla très savamment*, au témoignage de Fuller (*h*). Il fut aussi un des Juges délégués, qui signérent l'Acte de Divorce entre Françoise Howard & le Comte d'Essex en 1613 (*i*); & comme il parla fortement pour prouver la Nullité du mariage, son Fils aiant été fait Chevalier peu de tems après, le Public fut assez malin pour lui donner le sobriquet de Chevalier *Nullité Bilson*, ainsi que nous l'apprend Antoine Weldon dans son Livre qui a pour titre, *Cour & Caractère du Roi Jaques & du Roi Charles* (*k*). Notre Bilson mourut le 18 de Juin 1616, &, selon Goodwin (*l*), il fut enterré dans l'Abbaye de Westminster près du Tombeau de Richard II. Jean Dumbar Ecossois, qui l'appelle *Megalo-Britannus*, a fait une Epigramme sur lui, qui se trouve dans le Recueil de ses Epigrammes, imprimé à Londres in-8. en 1616 (*m*).

(*d*) Fullas *Worthies in Hantshire.*

(*e*) Siècl. 17. Liv. X. p. 71. §. 48.

(*f*) Col. 403.

(*g*) Part. II. Liv. 8. p. 709. Londres 1714.

(*h*) *Church Hist.* Liv X. p. 82.

(*i*) Id ibid. L. X. p. 67. §. 24. & Rapin *Hist. d'Anglet.* T. VII. p. 55. 54.

(*k*) P. 71. Lond. 1651.

(*l*) *Append. ad Comment. de Prasul. Anglia.*

(*m*) Cent. II. Epigr. 40.

„ tres Ecrivains, sans les égaler cependant aux Apôtres, „ qui sont les seuls dont les Ouvrages sont exempts d'er- „ reur." Il dit encore, que par rapport à la Doctrine même, il ne recuse pour Juge aucun homme, pourvu qu'il soit en état de discerner le vrai du faux, pour décider combien il est nécessaire de la maintenir & de l'enseigner dans l'Eglise Chrétienne; & qu'il auroit envoyé à sa Grandeur une Copie de son Sermon, s'il ne se hatoit de le mettre sous presse, aprés que l'Archevêque l'auroit lu, & qu'il en envoyeroit incessamment un Exemplaire à sa Grandeur, dès qu'il seroit achevé d'imprimer. Mr. Strype observe (50), que notre Auteur, aussi-bien que l'Archevêque Whitgift, étoit du même sentiment que Mr. Hugue Broughton, qui dans sa Réponse à Ben Aram Juif (51) soutient qu'il paroit par le Nouveau Testament, *que notre Seigneur & tous les Justes sont allés en Paradis*; que c'est-là la doctrine de l'Eglise Anglicane, & que le *Hadès* du Symbole est le *Paradis*; „ comme tous les Grecs, *continue-t-il*, l'ont entendu, & comme l'Evêque Bilson „ l'a très savamment prouvé dans l'Eglise de S. Paul, „ en faisant voir par l'Ecriture & par les Pères, que no- „ tre Seigneur est allé de la Terre dans le séjour du par- „ fait Bonheur, & que nous n'avons aucun témoigna- „ ge de l'Ecriture qui nous autorise à dire que son Ame „ est allée en Enfer après sa mort, & de là au Ciel; „ qu'ainsi tout concourt à nous persuader que tous les „ Fidèles vont d'ici bas dans le Ciel; & que tous les Evê- „ ques & les Nobles d'Angleterre reconnoissent que le „ *Paradis* de Jésus-Christ, est le *Hadès* du Symbole." Le Chevalier Jean Harrington, dans son *Etat abregé de l'Eglise d'Angleterre sous les Règnes de la Reine Elisabeth & du Roi Jaques, jusqu'à l'année 1608, contenant le Caractère & l'Histoire des Evêques de ce tems là*, rapporte un accident particulier, qui arriva pendant que notre Evêque prêchoit à S. Paul sur cette matière. Voici le fait dans ses propres termes (52): „ Pendant que l'Evêque prê- „ choit à S. Paul sur cet Article du Symbole, & qu'il „ prouvoit par des raisons incontestables, que l'Enfer est „ le lieu préparé au Diable & à ses Anges; qu'il est dans „ *le sein de la Terre*, & que Jésus-Christ n'y est pas descen- „ du: le Diable qui savoit bien que tout ce qu'il disoit „ étoit vrai, qui ne s'en rappelloit la mémoire qu'avec „ chagrin, & qui souhaitoit que personne dans l'Auditoi- „ re ne le crût, excita une terreur panique par la fraude „ ou par l'extravagance de quelqu'un des Auditeurs. Cet- „ te frayeur s'empara d'une manière si incroyable, non „ seulement de tout le Peuple, mais aussi du Lord Mai- „ re & des autres Seigneurs qui étoient présens, qu'ils „ crurent réellement que l'Eglise de S. Paul alloit s'abî- „ mer; ce qui excita un si grand tumulte, que non seu- „ lement leur dévotion & leur attention fut troublée, „ mais même que plusieurs des plus graves & des plus „ distingués coururent risque de la vie, ainsi que je l'ai „ appris de leur propre bouche. L'Evêque ne se démon- „ ta point, & eut pitié de cette foiblesse; & quand le „ tumulte fut un peu appaisé, il finit son Sermon. Cet „ accident réjouït quelques-uns des partisans de cette o- „ pinion, & ils en prirent occasion de mépriser ce qu'ils „ n'étoient pas en état de réfuter."

(50) P. 504.

(51) *Voyez* Broughton's *Works* p. 562.

(52) Dans l'Article de *Bilson* Londres 1653, in-24.

BLACKALL (Offspring) illustre Théologien Anglois, & Evêque d'Exeter au commencement du XVIII. Siècle, nâquit à Londres en 1654, & fit ses études à Cambridge dans *Catherine Hall* (*a*). Le 24 de Janvier 1690 il fut mis en possession de la Cure de *Sud Okendon* dans le Comté d'Essex, & le 6 de Novembre 1694 il fut fait Recteur de *Ste. Marie Aldermary* à Londres. En 1695, on le fit Prédicateur de l'après-midi à S. Eloi dans *Old Jewry*: il résigna cette place en 1698, pour en prendre une pareille à S. Dunstan de l'Ouest. Il devint aussi Chapelain du Roi Guillaume. Le 30 de Janvier 169⅞ il prêcha devant la Chambre des Communes sur Jean IX 3. & dans son Sermon il releva Toland, sur ce qu'il avoit avancé dans sa *Vie de Milton* que le Roi Charles I. n'est point l'Auteur du *Portrait Royal.* „ Nous ne devons plus nous étonner, dit Mr. Blackall, qu'un homme ait la har- „ diesse de nier sans preuve, & contre toutes les preuves, l'authenticité de ce Livre, tandis qu'il por- „ te l'incrédulité jusqu'à douter de l'authenticité des Livres du Nouveau Testament, & qu'il a assez „ d'impudence pour insulter publiquement à notre sainte Religion, en faisant imprimer dans un Pays „ Chrétien, qu'il y a plusieurs Ecrits qui portent le nom de Jésus-Christ & de ses Apôtres (par où il „ entend sans doute ceux qui sont reçus par l'Eglise Chrétienne, car je n'en connois pas d'autres) qui „ sont supposés, quoique par l'éloignement des tems, la mort des personnes intéressées, & le défaut „ d'autres monumens qui pourroient nous fournir des lumières, on n'ait pas encore découvert la „ supposition." Toland tâcha de se justifier dans son *Amyntor*, qui parut en 1699: il dit (*b*), qu'avant que d'examiner l'accusation même, il rapportera le passage de son Livre, que Mr. Blackall *a pris la liberté d'abreger, en joignant les termes de deux Propositions très éloignées l'une de l'autre, comme si ce n'en étoit qu'une seule.* On trouvera ci-dessous le passage de Toland [*A*]. Mr. Blackall publia là-dessus

(*a*) Sur ce qu'on a appris de sa Veuve.

(*b*) Pag 18.

[*A*] *On trouvera ci-dessous le passage de Toland.*] Après avoir proposé les preuves, qui justifient que c'est le Docteur *Gauden*, depuis Evêque d'Exeter, & non le Roi Charles I. qui est le véritable Auteur du *Portrait Royal*, il fait la

dessus une petite Brochure in-12. intitulée : *Raisons de Mr. Blackall pour ne pas répondre à un Livre publié depuis peu sous le titre d'*Amyntor. *En forme de Lettre à un Ami.* Cette Pièce est datée du 21 d'Avril 1699, & comme elle est fort rare aujourd'hui, nous en parlerons plus en detail dans les Remarques [*B*]. L'Auteur de l'*Histoire de la Vie & des Ecrits de Mr. J. Toland* (c), qualifie cette *Replique* de

(c) Pag. 57.

la réfléxion suivante : „ Quand je considère sérieusement „ de quelle manière tout cela s'est passé au milieu de nous, „ dans l'espace de quarante ans, dans un Siécle éclairé & „ savant, dans un tems où deux Partis opposés s'observoient de près, & quel changement l'autorité de ce Livre, du moins en partie, a causé dans le Civil & dans „ l'Ecclésiastique, je ne m'étonne plus qu'on ait publié & „ reçu tant d'Ecrits supposés sous les noms de Jésus-Christ „ & de ses Disciples, ou sous d'autres noms respectés, „ dans les prémiers tems du Christianisme, lorsqu'on avoit tant d'intérêt à les faire recevoir ; lorsque les „ fourberies étoient en trop grand nombre de part & d'autre pour se les reprocher mutuellement, ce qu'on n'a „ pourtant pas laissé de faire souvent ; lorsque le Commerce n'étoit pas à beaucoup près aussi étendu qu'il „ l'est aujourd'hui, & que le Monde entier étoit couvert „ des ténèbres de la Superstition. Il y a même lieu de „ douter, s'il ne se trouve pas plusieurs autres Livres pareils, dont on n'ait point encore découvert la fausseté, „ à cause de l'éloignement des tems, de la mort des personnes intéressées, & du défaut d'autres monumens, „ qui pourroient nous fournir des lumières." Mr. Toland remarque dans son *Amyntor* (1), qu'il dit dans ce passage, qu'on a autrefois fait passer sous le nom de Jésus-Christ, de ses Apôtres, & sous d'autres noms respectés, quantité de Livres supposés, dont on reconnoit encore une partie pour authentique, & les autres pour être le fruit de l'imposture. „ Or, *dit-il*, on ne peut supposer avec raison, que j'aye eu en vue aucun des Livres „ du Nouveau Testament, dans l'une ni dans l'autre de „ ces Propositions ; comme je vais le prouver."

(1) P. 55.

[*B*] *Comme elle est fort rare aujourd'hui, nous en parlerons plus en detail dans les Remarques.*] Il dit à son Ami, que les instances qu'il lui fait pour l'engager à faire quelque Réponse à l'*Amyntor*, lui persuadent qu'il n'a pas encore lu ce Livre, & qu'il n'a fait que le parcourir ; & qu'y aiant vu revenir souvent le nom de Blackall, il s'est imaginé qu'il devoit y avoir quelque chose qui l'intéresse beaucoup, & à quoi son honneur l'oblige de répondre. Il prie donc son Ami de vouloir lire le Livre avec attention, s'il ne l'a pas encore fait ; & ensuite de peser les raisons qu'il va lui dire, qui l'empêchent de penser présentement à y faire une Réponse : *Et pour-lors*, dit-il (2), *je ne doute pas que vous ne soyez du même avis que moi, qu'il est à tous égards inutile que je me fatigue moi-même & le Public sur cette matière.* Il observe ensuite (3), qu'on trouve d'abord dans l'*Amyntor* une Apologie générale de la méthode d'écrire des Vies, soit qu'il s'agisse de gens de bien, soit de méchans ; & que cette partie du Livre, qui s'étend depuis la p. 1. jusqu'à la p. 11. ne le regarde point du tout. *Ce qui suit*, dit-il, *depuis la p. 11. jusqu'à la p. 81. regarde à la vérité un endroit de mon Sermon prononcé devant la Chambre des Communes ; & c'est peut-être ce qui vous a fait croire & à d'autres, que je suis obligé d'y repondre. Mais quand vous l'aurez relu, je me persuade que vous changerez de sentiment, parce que vous vous appercevrez sans peine, que l'Auteur & moi sommes au bout du compte assez d'accord sur l'article, où nous paroissons différer le plus l'un de l'autre. Voici le fait. Il avoit dit dans* la Vie de Milton, qu'on a publié & reçu dans les prémiers tems du Christianisme (*il parle, je suppose, de quelques personnes, & non de tous les Chrétiens*) quantité de Livres supposés sous les noms de Jésus-Christ & de ses Disciples, & sous d'autres noms respectés. *Comme par mes petites lectures je savois que cette remarque étoit fondee en vérité, je n'y contredis point. Mais il avoit ajouté*, qu'il y a lieu de douter s'il ne se trouve pas encore de ces Livres, dont on n'ait point découvert la fausseté, à cause de l'éloignement des tems &c. C'est-là l'endroit qui avoit paru répréhensible à Mr. Blackall (4), parce que venant d'un homme fort estimé, à ce qu'il a oui dire, de quelques personnes pour ses talens & son érudition, il pouvoit leur donner à eux & à d'autres qui ont moins de connoissance de l'Antiquité qu'ils n'en attribuent à l'Auteur, occasion de penser que quelques-uns des Livres reçus aujourd'hui par toute l'Eglise Chrétienne dans le Canon des Livres sacrés, sont d'une autorité incertaine ; *parce que*, dit notre Auteur (5), *comme je l'ai dit alors, je ne connois pas d'autres Livres sous le nom de Jesus-Christ & des Apôtres, dont la fausseté n'ait pas été découverte.* Que là-dessus il avoit accusé Mr. Toland d'incrédulité, s'il doutoit véritablement de l'authenticité de ces Livres ; & d'impudence pour avoir insulté si publiquement à la sainte Religion qu'on professe & qui est établie parmi nous, en faisant imprimer de pareilles choses. „ Il dit à présent, „ *continue Mr. Blackall* (6), que je me suis trompé, & que „ ma censure tombe à faux, parce que les Livres qu'il a eu „ en vue (dans le dernier passage que j'ai relevé, aussi-bien que dans le prémier, puisque sans cela, tout ce „ qu'il dit depuis la p. 18 jusques à la p. 43. ne me regarde point, & ne fait rien à la question) sont, ou certains Ouvrages, dont on a découvert la supposition il „ y a plusieurs siécles, dont il y en a peu qui subsistent „ aujourd'hui, & dont il donne un ample Catalogue depuis „ p. 20 jusqu'à p. 42 ; ensorte que toute ma méprise semble consister en ce que, lorsqu'il a dit, *qu'on n'a point* „ ENCORE *découvert la fausseté de ces Livres*, j'ai cru „ que le terme d'ENCORE devoit se rapporter à l'année „ présente, au-lieu qu'il a voulu le rapporter à un tems „ passé il y a un grand nombre d'années : Ou qu'il a eu en „ vue certains Ouvrages, attribués à quelques Hommes „ Apostoliques, principalement l'Epitre de *S. Barnabé*, „ le Pasteur d'*Hermas*, l'Epitre de *Polycarpe* aux *Philippiens*, la prémière Epitre de *Clément Romain* aux *Corinthiens*, & les sept Epitres d'*Ignace*. Or je ne comprens pas ce que vous voudriez que je répondisse à cela ; car il n'y a que lui seul qui puisse dire certainement, si dans le passage que j'ai attaqué, il a eu en „ vue ces Livres, & n'en a eu en vue aucun autre. Si „ donc il assure, qu'il n'a eu en vue que ceux-là, & non „ les Livres du Nouveau Testament, puis-je le démentir ?" Il ajoute (7), qu'en cas qu'il eût dessein de répondre à cette partie de l'*Amyntor* de Mr. Toland, tout ce qu'il pourroit faire, ce seroit de communiquer au Public la raison qui lui a fait croire que Mr. Toland avoit non seulement en vue ces Livres-là, mais aussi quelques-uns de ceux du Nouveau Testament. La voici : c'est que cet Auteur aiant parlé auparavant, d'*Ecrits supposés sous le nom de Jésus-Christ & de ses Apôtres*, aussi-bien que sous d'autres noms respectés, il étoit naturel de penser, que parlant immédiatement après dans la même période, de *plusieurs Livres pareils* dont on n'a point encore découvert la fausseté, il entendoit par *plusieurs*, quelques-uns du moins de chacun des ordres dont il venoit de parler, c'est-à-dire, quelques-uns sous le nom de Jésus-Christ, & quelques-uns sous le nom des Apôtres, aussi-bien que quelques-uns sous d'autres noms respectables. Car comment Mr. Blackall pouvoit-il savoir ce que Mr. Toland entendoit par des *Livres pareils*, si ce n'est en consultant ce qui précédoit, & en examinant de quelle sorte de Livres il avoit parlé ? & trouvant qu'il avoit parlé non seulement de Livres publiés sous d'autres noms respectables, mais aussi de Livres publiés *sous le nom de Jesus-Christ & de ses Apôtres*, que pouvoit-il entendre par des *Livres pareils*, sinon quelques Livres publiés sous le nom de Jésus-Christ & de ses Apôtres, aussi-bien que des Livres publiés sous d'autres noms respectables ? Et si ce n'est pas ce que Mr. Toland a voulu dire, ou ce qu'il ne veut pas qu'on croie qu'il a eu intention de dire, il auroit dû distinguer, & faire que le passage, attaqué par Mr. Blackall, eût formé un sens complet par lui-même : il auroit dû dire clairement, que quoiqu'il regarde comme supposés certains Livres, que d'autres reçoivent comme authentiques, il ne s'agit que de quelques Ouvrages publiés sous d'autres grands noms, & non d'aucun de ceux qui passent sous le nom de Jésus-Christ & de ses Apôtres. S'il s'étoit expliqué ainsi d'une manière claire, Mr. Blackall n'auroit pas plus trouvé à redire dans ce passage, que dans le prémier. Mais Mr. Toland dit, que si notre Auteur *avoit été disposé à en agir droitement à son égard, il auroit pu voir sans le secours des Pères* (qu'il suppose, dit Mr. Blackall (8), m'être parfaitement inconnus) *qu'il ne parloit point des Livres du Nouveau Testament, quand il parloit de Pièces supposées sous le nom de Jesus-Christ ; puisque dans toute la Bible il n'y a pas un seul Livre qui lui soit attribué, & que nous n'y lisons point qu'il ait jamais rien écrit, si ce n'est une fois en terre avec son doigt, quand il pardonna à la femme surprise en adultère.* Mr. Blackall répond (9) à cela, qu'il s'étonne qu'un homme, qui vient de donner *la Vie de Milton*, raisonne de cette manière ; puisqu'on pourroit prouver par un argument tout pareil, que le *Paradis perdu*, & d'autres Pièces postérieures, attribuées par Mr. Toland & par d'autres à Milton, ne sont point de lui ; puisqu'il est certain, que ce n'est pas lui qui les a écrites : car comment pouvoit-il écrire, tandis qu'il étoit aveugle ? Que si l'on répond à cela, comme on n'y manquera point, qu'on peut cependant dire que ce sont véritablement & au pied de la lettre les Ouvrages de Milton, parce qu'il les a dictés, quoiqu'il ne les ait pas écrits de sa propre main ; Mr. Blackall ne sent pas pourquoi le Sermon sur la montagne, & les autres Discours prononcés par le Sauveur lui-même, quoique mis par écrit par les Evangélistes, ne pourroient pas lui être attribués, & être appellés, dans le style de Mr. Toland, des Ecrits sous son nom. Desorte que si c'est-là la seule raison que Mr. Blackall avoit de croire que Mr. Toland, en parlant d'Ecrits sous le nom de Jésus-Christ & de ses Apôtres, n'avoit point en vue les Livres du Nouveau Testament, il pense, que puisqu'il n'y a aujourd'hui aucun Ecrit, qui puisse en aucun sens être appellé Ecrit sous le nom de Jésus-Christ & de ses Apôtres, dont on n'a point encore découvert la supposition, excepté les seuls Livres du Nouveau Testament, il avoit une raison bien plus forte de croire que c'étoient ces Livres, ou quelques-uns d'entre eux, que Mr. Toland avoit en vue. Ce qui avoit d'autant plus confirmé notre Auteur dans cette opinion, c'est que ni avant le 30 de Janvier, ni même depuis, il n'a pas trouvé une seule personne, qui n'entendit le passage de la même manière que lui. Mr. Blackall remarque ensuite (10), qu'il suffit qu'à présent Mr. Toland & lui soient d'accord sur la quest-

(2) Pag. 2. Londres 1699 in-12.

(3) Pag. 2.

(4) Pag. 3.

(5) Ibidem.

(6) Ibid. & p. 4. 5.

(7) P. 5.

(8) P. 7.

(9) Ibidem.

(10) P. 10.

de Mr. Blackall, de *très foible*. En 1700, il fit les Sermons pour la Lecture de Mr. Boyle dans la Cathédrale de S. Paul, qui ont vu le jour ensuite. Le 8 de Février 1707, il fut sacré Evêque d'Exeter. Mr. Burnet dans ses *Mémoires de la Grande-Bretagne* (d), après avoir parlé de l'elévation de notre Auteur & du Chevalier Guillaume Dawes à l'Episcopat, ajoute que „ ces deux Théologiens étoient à „ la vérité par eux-mêmes gens de considération & d'un mérite réel ; mais que leur Sytême n'étoit „ pas favorable au Gouvernement présent, & que bien qu'ils s'y fussent soumis, ils ne laissoient pas „ de condamner la Révolution & toutes ses suites : le dernier point étoit du moins certain de „ Blackall." Nous trouvons dans une Brochure publiée en 1705, qu'il avoit refusé deux ans auparavant de prêter serment de fidelité au Roi Guillaume & à la Reine Marie [C]. Le Mardi 8 de Mars 1708, Anniversaire de l'avénement de la Reine Anne au Trône, il prononca devant cette Princesse un Sermon sur Rom. XIII. 3. 4. intitulé: *L'Etablissement divin de la Souveraineté, & le but avantageux de son établissement.* Ce Sermon aiant été imprimé par *ordre exprès* de la Reine, le mit aux mains avec Mr. Hoadly, aujourd'hui Evêque de Winchester, qui publia en 1709 : *Quelques Considérations respectueusement proposées à Mylord Evêque d'Exeter, sur le Sermon prononcé par sa Grandeur en présence de Sa Majesté le 8 de Mars* 1708 [D]. L'Evêque ne manqua de repliquer, par une Pièce intitulée:

(d) Tom V. p. 5c8, Ed. in-8.

question principale. *Car à moins, dit-il, que je ne prenne à present sa pensée aussi mal que je l'ai fait auparavant, il convient avec moi de la verité & de l'authenticité des Livres du Nouveau Testament; qui est tout ce que j'ai demandé, & voulu établir. Puis donc qu'il declare* (11), que dans la prémiére partie du passage de la *Vie de Milton*, dont il s'agit, par les Livres supposés, publiés dans les prémiers tems du Christianisme sous le nom de Jésus-Christ & de ses Apôtres, & sous d'autres noms respectables, il entend quelques-uns des Livres mentionnés dans le Catalogue qu'il donne p. 20 &c. *article sur lequel j'ai toujours été d'accord avec lui ; & que dans la seconde partie de ce passage, qui est proprement ce qui m'a paru digne de censure, par ces* plusieurs autres (pareils Livres (12)) *il entend* les Ecrits supposés de quelques Hommes Apostoliques (ainsi qu'on les nomme) savoir de Barnabé, Hermas &c. *sur le sujet desquels les Savans ont été fort partagés, & continueront vraisemblablement à l'être, jusqu'à ce qu'on ait des raisons plus décisives que celles qu'on a produites jusqu'à present de part & d'autre, soit pour les rejetter entierement comme à tous égards supposés, ou pour les recevoir comme parfaitement authentiques; puisqu'il a de plus expressément reconnu*, que même ces sept Pièces (*ainsi qu'il les appelle* (13)), savoir l'Epître aux Hébreux, l'Epître de S. Jaques, la seconde de S. Pierre, la seconde & la troisiéme de S. Jean, celle de S. Jude, & l'Apocalypse de S. Jean, dont quelques Anciens ont douté, ont été reçues (non sans de fortes raisons) par les Modernes ; „ je n'ai plus „ rien à démêler avec lui, au sujet du passage en question. „ Nous sommes parfaitement d'accord, & je souhaite qu'il „ persévère dans les bons sentimens où il paroit être à „ présent. Qu'il me permette seulement de lui conseiller „ en ami, de changer, dans une nouvelle Edition de la „ Vie de Milton, le tour du passage dont il s'agit, de „ maniere qu'on ne puisse plus se tromper sur sa pensée, „ ou d'ajouter en marge l'explication qu'il en donne à „ présent." Mr. Blackall ajoute (14), que ce grand différend étant ainsi terminé à l'amiable, il ne voit point, qu'il ait plus de sujet qu'un autre, de disputer avec Mr. Toland sur quelque autre article. Car pour ce qui est de l'avoir accusé hardiment „ d'avoir soutenu que le Li„ vre intitulé *le Portrait Royal* n'est point du Roi Charles „ I. sans appuyer cette assertion d'aucune nouvelle preu„ ve, ou sans dire un seul mot pour répondre aux justes „ & solides raisons qu'on a alléguées contre les témoi„ gnages sur lesquels il insiste pour prouver la supposi„ tion, & sans faire aucune exception contre les preuves „ qu'on a produites en dernier lieu pour établir l'authen„ ticité de ce Livre ;" il ne nie pas le fait, dit notre Auteur (15), & c'est au Public à juger si l'accusation est bien fondée sur le fait. Dans la Conclusion de l'*Amyntor*, Mr. Toland avoit pris occasion de l'injure qu'il prétendoit que Mr. Blackall lui avoit faite dans son Sermon, de représenter les grands inconvéniens, qui naissoient de l'observation du 30 de Janvier, & des Sermons prononcés ce jour-là. Sur quoi notre Auteur observe (16), qu'on s'attendra peut-être qu'il dise quelque chose sur cet article; mais qu'il ne le juge ni nécessaire ni à propos, parce qu'il croit que *c'est une question plus propre à être agitée en Parlement, que par des Particuliers.* Mais il ajoute, qu'il se trouve dans cette *Conclusion* une chose, sur laquelle on pensera peut-être qu'il est obligé plus que personne de faire un mot d'Apologie. C'est qu'en parlant dans son Sermon du Roi Charles I. il l'a nommé *le meilleur des Rois, & le meilleur des Hommes* : expression, dit Mr. Toland, qui a choqué plusieurs personnes, „ sur-tout, *dit notre Auteur* (17), „ parce que je n'ai pas excepté Sa Majesté régnante (18). „ Il auroit pu ajouter, que la faute est plus grande pour „ moi que pour un autre, parce que je me signe *Chapelain* „ *de Sa Majesté.* Mais l'Auteur ne dit pas, ce me sem„ ble, que lui-même ait été choqué de cette expression ; „ & pour ce qui est de ces autres personnes, s'il y en a „ eu qui aient été choquées de cet endroit seul, il faut „ que ce soient des personnes, qui non seulement ne „ soient pas fort versées dans la lecture des Anciens, mais „ qui n'aient pas même lu leur Nouveau Testament jus„ qu'au commencement de l'Evangile selon S. Luc, qui „ dans le vs. 3. appelle Théophile *très excellent* ; par où „ je crois que peu de personnes, même de ces Lecteurs „ novices, pensent que S. Luc ait eu dessein de faire com„ paraison entre Théophile & d'autres excellens hom„ mes, bien moins qu'il ait voulu l'élever au-dessus de „ tous les autres, sans en excepter les Apôtres & notre „ Seigneur lui-même. Puis donc que ce n'est-là qu'une „ chicane maligne, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'y „ répondre ; d'autant plus qu'en faisant dans le Sermon „ même l'éloge des Vertus du Roi Charles I., j'avoue „ qu'il a eu ses défauts. Mais les défauts dont on l'ac„ cusa alors, & qu'on lui a imputés depuis, étant du „ nombre de ceux où il pouvoit tomber, & où je suis „ persuadé qu'il est tombé, pour avoir été mal instruit de „ l'étendue des droits de la Puissance Royale ; je soutiens „ qu'ils étoient de ceux qui sont compatibles avec la droi„ ture & la vertu ; & des défauts de cette nature ne peu„ vent, ce me semble, que difficilement être appellés des „ vices. Je me flatte, Monsieur, qu'à présent vous con„ viendrez, que je n'ai pas plus de raison qu'aucun autre „ de m'engager dans une dispute avec J. T. Auteur de *la* „ *Vie de Milton* ; car pour ce qui est des réfléxions per„ sonnelles qu'il fait à chaque page contre moi, sur-tout „ sur la médiocrité de mes talens, & sur mon peu de sa„ voir, je n'en fais aucun cas. Qu'on pense de moi ce „ qu'on voudra. Ou si j'étois d'humeur à faire quelque „ réponse à ces endroits du Livre, ce seroit seulement „ celle-ci : que mes talens naturels sont tels qu'il a plu à „ Dieu de me les donner, auxquels je puis aussi peu ajou„ ter qu'à ma stature ; tels qu'ils sont, j'en suis content, & „ j'en rends graces à Dieu : que pour ce qui est de mon „ savoir, il est tel que j'ai pu, avec les talens que j'ai re„ çus, l'acquérir par une application passable. J'ajoute„ rois peut-être à cela une priére, dans laquelle je ne „ doute pas que J. T. ne crût être compris, (aussi-bien „ qu'il l'est, selon quelques personnes, dans les priéres „ pour les Juifs, les Turcs, les Infidèles, & les Héréti„ ques) : c'est que ceux qui ont plus de talens & de sa„ voir, puissent les employer pour la gloire de celui qui „ les leur a donnés, & faire plus de bien dans le Mon„ de, que je ne suis en état de faire. Si ces raisons, que „ j'ai de ne pas répondre à l'*Amyntor*, vous paroissent „ satisfaisantes, vous aurez la bonté de les communiquer, „ quand vous en aurez l'occasion, à ceux de mes amis „ qui pourroient s'attendre à la même chose de ma part „ que vous."

(11) *Amyntor* p. 42.

(12) P. 43.

(13) P. 57.

(14) P. 15.

(15) P. 13.

(16) P. 16.

(17) P. 17.

(18) Le Roi Guillaume III.

[C] *Nous trouvons dans une Brochure publiée en 1705, qu'il avoit refusé deux ans auparavant de prêter serment de fidelité au Roi Guillaume & à la Reine Marie*.] Il avoit publié en 1705 un Sermon sur Prov. XXIV. 21. intitulé, *le Devoir des Sujets*, prononcé dans l'Eglise Paroissiale de S. Dunstan de l'Ouest, le Mardi 8 de Mars 1704-5. anniversaire de l'avénement de la Reine Anne au Trône. Il parut alors une Brochure intitulée : *La Postérité du Docteur Blackall* *. Aut Pallor fuit, aut illud quod dicere nolo. Juv. *Londres, imprimé pour l'usage des Chefs de la Paroisse de S. Dunstan de l'Ouest*, 1705. On dit dans cette Pièce (19), „ qu'on auroit pu mettre cet enfant du Docteur à „ la porte de l'*Observateur*, pour la ressemblance qu'il a „ avec son Portrait ; & qu'elle paroit ne convenir guères à „ un homme, qui s'est fait de la peine de prêter serment „ de fidélité sous le dernier régne. Cependant puisqu'il „ l'a avoué pour sien, il y auroit de l'injustice à lui en „ ôter l'honneur," puisqu'il cherche par-là à s'avancer, *comme dit Mr. Hooker*. Et à la p. 4. „ Qu'auroit pu dire „ de plus le brave *Jean Tutchin* en faveur de l'anarchie „ & de la confusion, que ce qui se trouve dans cet Ecrit ? „ Une citation de l'*Oceana* de *Harington*, de *Milton*, ou de „ *Sydney*, n'auroit-elle pas mieux convenu à son but, qu'un „ passage du judicieux Mr. Hooker ? Mais, *continue l'Auteur* „ *de la Brochure* (20), le Docteur ne pouvoit concilier sa „ conduite passée avec celle qu'il tient à présent, sans cet„ te utile assertion ; & il falloit qu'il fit souvenir, *que son* „ *refus il y a deux ans de prêter serment de fidélité au feu* „ *Roi & à la feue Reine*, devoit entrer en ligne de comp„ te parmi les raisons qu'il a eu de se soumettre depuis."

* Dr. Blackall's *Offspring* ; c'est une allusion à son nom de Baptême.

(19) P. 3. 4.

(20) Pag. 5.

[D] *Quelques Considérations respectueusement proposées à Mylord Evêque d'Exeter &c.*] Mr. Hoadly observe dans cette Pièce (21), qu'il est de la dernière importance, tant pour l'honneur du Christianisme, que pour la sureté de la Société Civile, de savoir, si la nature & le but du Gouvernement ôte à cette partie du Genre-humain qui y est soumise, le droit de se défendre ; ou si l'Evangile l'a privée de ce droit, & a laissé les Sujets exposés & sans défense, à tout ce que ceux qui les gouvernent peuvent en-

(21) Voyez Traités publiés ci-devant & rassemblés en un volume &c. par *Ben. Hoadly* M. A. p. 107 108. Lond. 1715. in-8. (en Anglois).

tulée: *Réponse à la Lettre de Mr. Hoadly* [E], datée de Bath le 10 de Mai 1709. Mr. Hoadly tâcha de se défendre par une *Humble Replique à la* Réponse *de Mylord Evêque d'Exeter, où l'on justifie les Considérations*

treprendre contre eux. Que sa Grandeur aiant pris l'affirmative sur ces Questions, avec quelque feu, il savoit que *son autorité & sa réputation étoient d'un tel poids*, que plusieurs personnes regardoient comme scellé du sceau de la vérité, *tout ce qui portoit un nom si respecté.* „ Mais, *continue-t-il*, votre Grandeur sait très bien, que là où le „ respect pour les personnes a plus de pouvoir que l'a„ mour de la Vérité entant que Vérité, la Vérité même „ perd son prix & sa beauté aux yeux des hommes, & ses „ droits aux récompenses divines. J'espère donc que vo„ tre Grandeur ne trouvera pas mauvais, que j'examine „ librement les pensées & les réfléxions que votre Gran„ deur a communiquées en dernier lieu au Public sur ce „ sujet. S'il m'est permis de le faire, cela ne peut faire „ le moindre tort à la Vérité ou à l'Evangile que nous „ professons, quand on verra que je le fais avec tout le „ respect dû au rang & au caractère de votre Grandeur, „ & avec tous les égards dûs à la vertu & à la piété qui „ brillent dans la conduite de votre Grandeur." Il remarque ensuite, que la comparaison de ce Sermon avec celui que l'Evêque a prononcé à S. Dunstan le 8 de Mars 1704, donne une idée de ses sentimens sur le devoir des Sujets, & sur l'origine & l'autorité des Souverains, qui semble autoriser Mr. Hoadly à faire l'examen qu'il s'est proposé. Dans le Sermon prêché en 1704 (22) l'Evêque reconnoit, que *l'Ecriture a laissé à chaque Pays la liberté d'établir la Forme de Gouvernement la plus convenable à sa constitution particulière & à son caractère. Qu'il n'y a aucune Forme particulière de Gouvernement qu'on puisse dire être veritablement d'institution divine* (23). *Que le choix & l'établissement de certaines personnes pour gouverner, est une institution humaine; aussi-bien que le nombre de ceux entre les mains desquels on dépose* l'*Autorité souveraine; le choix d'un ou de plusieurs pour cela est un établissement humain* (24). On déclare encore (25): *Qu'il n'y a aucun homme qui ait un droit naturel à l'Autorité Souveraine d'un Etat; que le seul droit* qu'il *puisse avoir à cet égard, est celui que lui donnent les Loix & les Constitutions du Royaume:* „ c'est-à-dire, dit *Mr. Hoadly* (26), l'Autorité Souve„ raine Législative, qui subsiste alors; & que l'Autorité „ Royale ne réside pas uniquement dans le Roi ou la Rei„ ne, mais dans le Roi, les Seigneurs, & les Communes „ conjointement, c'est ce que soutient ouvertement votre „ Grandeur." Mr. Hoadly remarque après cela, en rendant compte de *l'Institution divine du Gouvernement* dans le Sermon de l'Evêque de l'an 1708 (27), que sa Grandeur déclare, qu'on doit entendre par *un legitime Gouvernement*, & par le *droit le plus juste*, celui qui est *fondé sur la prescription*, ou qui est *établi par la constitution*. Qu'il ne prétend point, & ne croit pas qu'il y ait aucune expression de S. Paul, ni des autres Ecrivains sacrés, qui établisse, que la Forme du Gouvernement, ou les Personnes qui gouvernent, soient désignées & établies de Dieu *autrement, que par ce concours & cette permission de Dieu qui influent dans toutes les Revolutions*. Et que quand l'Evêque dit, que le *Gouvernement* est d'*institution divine*, il entend par-là, que *Dieu veut qu'il y en ait qui gouvernent, & que les autres leur soient sujets, & que ceux qui gouvernent donnent des Loix, pour le maintien de la justice & de la paix parmi leurs Sujets, & qu'ils executent duement ses Loix; qui sont les deux choses dans lesquelles consiste toute la puissance & tout* l'*exercice de la Souveraineté*. C'est-là, dit Mr. Hoadly (28), à quoi se réduit tout le droit divin que sa Grandeur reconnoit. L'Evêque ajoute (29), que l'*Autorité*, que les Magistrats exercent en toutes sortes de Gouvernemens, *est un rayon, ou une portion de l'Autorité & de la Puissance divine, que Dieu leur a communiquée*. Mais il soutient aussi (30), que cette *Commission* donnée de Dieu au Magistrat, *n'est pas absolue & illimitée, & qu'il ne peut étendre son autorité au-delà de sa commission, ni l'exercer que conformément à sa teneur*. Après avoir ainsi rappellé à l'Evêque ses propres termes sur ces différens chefs, dans le dessein d'en faire usage dans la suite, il rapporte quelques traits, qui semblent *incompatibles* avec ces *principes*, ou à l'égard desquels il est obligé de penser autrement que sa Grandeur, „ quoiqu'il „ s'agisse, *dit-il*, de choses de la dernière importance, „ tant par rapport à la Religion que nous professons, „ que par rapport aux fondemens du Gouvernement pré„ sent, sous lequel nous nous estimons si heureux." Il observe donc I. Que de ce que les Magistrats sont appellés par S. Paul les *Ministres de Dieu*, sa Grandeur infère qu'il n'y a personne sur la Terre au-dessus d'eux, qui soit en droit de leur *demander compte*, de les *reprendre*, ou de les *punir*, & qu'ils ne sont responsables de leur conduite qu'à Dieu seul. A quoi Mr. Hoadly répond 1. que S. Paul ménage son expression avec soin & très prudemment, & qu'il ne dit pas aux Sujets simplement que le *Magistrat* est le *Ministre de Dieu*, mais qu'il est le *Ministre de Dieu pour leur bien*; ce qui fait voir clairement qu'il parle en général de la nature & du but de l'Emploi, qui est établi de Dieu en ce sens-ci, comme sa Grandeur l'a expliqué ci-dessus, qu'il est conforme à la volonté de Dieu qu'un Emploi si utile & si avantageux soit maintenu dans la Société. Mais tout cela tombe, si l'on suppose que le Magistrat n'est point le *Ministre de Dieu*, comme il est impossible qu'il le soit en aucune chose contraire à sa volonté, *c'est-à-dire*, dit Mr. Hoadly, *dans le sens à présent en question*. 2. Que toute personne dans le Monde, qui est un instrument pour nous faire du bien, est le *Ministre de Dieu pour nous faire du bien*: & c'est ce qu'on peut dire, sans en tirer une conséquence aussi générale & aussi illimitée; ce qui suffit pour prouver, que le titre de *Ministre de Dieu* donné au Magistrat, ou de *Ministre de Dieu pour notre bien*, comme s'exprime l'Apôtre, n'autorise en aucune manière une telle conséquence. 3. Que la Commission que le Magistrat reçoit immédiatement de Dieu pour remplir une certaine fonction particulière, ne doit pas être une raison, au jugement de sa Grandeur même, qui prouve qu'il n'y a personne sur la Terre, qui soit en droit de lui *demander compte* & de le punir. Sa Grandeur soutient (31), que la Commission du Magistrat n'est pas *absolue & illimitée*, mais bornée à un seul objet, qui est le *Gouvernement Civil*. Il soutient aussi, que dans une autre vue & par rapport à un autre objet, les Ministres de la Religion ont aussi reçu commission de Dieu, & sont ses Ministres aussi réellement pour les fins de leur Charge, que le Magistrat l'est pour les fins de la sienne. Et cependant, quoiqu'ils soient les Ministres & les Serviteurs de Dieu seul, il ne s'ensuit pas, selon sa Grandeur, qu'il n'y a personne sur la Terre qui soit en droit *de leur demander compte, de les reprendre & de les punir*. D'où Mr. Hoadly infère (32), que la qualité de *Ministre de Dieu*, dans le sens le plus propre, n'est pas en soi une preuve de l'exemption dont il s'agit ici; puisque si cela étoit, les Ecclésiastiques seroient affranchis de la dépendance du Magistrat Civil dans laquelle sa Grandeur les met en tout, excepté par rapport aux choses auxquelles ils sont autorisés par leur Commission. 4. Sa Grandeur croit-elle que S. Paul n'a pas eu en vue d'inspirer du respect pour les *Magistrats inferieurs*, comme pour les *supérieurs*; & qu'il n'a pas pu entendre par l'expression générale de *Puissances supérieures, tous* ceux qui occupent un Emploi aussi utile que celui de Magistrat? S'il l'a pu, comme il l'a certainement fait, il s'ensuit qu'il appelle les *Magistrats inferieurs*, comme les *Magistrats supérieurs, Ministres de Dieu*; & cela seul suffit pour renverser l'Argument que l'Evêque fonde sur ce titre. 5. Mr. Hoadly (33) supplie sa Grandeur de ne pas penser, qu'il dispute sur les termes de *comptable, repréhensible, punition*, puisque tout ce que l'on demande avec quelque zéle, c'est qu'on laisse à la Société gouvernée le droit de se garantir d'une ruïne & d'une destruction certaine, qui est un article auquel sa Grandeur n'a point touché. II. En donnant une idée de l'*Autorité*, par laquelle les Magistrats agissent, sa Grandeur n'est pas contente, qu'une *institution humaine* ait une *autorité humaine*; mais elle soutient, que la *puissance* du *Magistrat* doit venir immédiatement de Dieu. Sa première raison est, que le Magistrat ne peut avoir cette *puissance* d'aucun autre (34); *car il n'y a aucun homme qui l'ait originairement & essentiellement en lui-même:* (ce qui paroitra à bien des personnes, remarque Mr. Hoadly, trop général & trop étendu). *Et il est évident qu'il ne peut la tenir du Peuple, parce que c'est une puissance que le Peuple n'a jamais eue & qu'il ne peut avoir; & ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes, ils ne peuvent le donner à un autre.* La *puissance*, dont l'Evêque parle, est celle *de faire justice de ceux qui font mal*, c'est-à-dire des *Ennemis* de la *Societé*; & c'est cette puissance qu'il soutient que le Peuple ne peut jamais avoir. *Personne n'est maitre de sa vie, ou de celle de son frère.* Mr. Hoadly au contraire tâcha de prouver (35), que chacun est maitre de sa vie, pour le Bien public, jusques à pouvoir se soumettre à la perdre, quand le Bien public le demandera, ce qui est tout ce que l'on demande dans le cas du *Gouvernement* Civil. Que du reste, il importe fort peu par rapport à la question présente, qu'un homme soit maitre ainsi de sa propre vie, ou non; si d'ailleurs il paroit qu'il a droit, en de certains cas, sur la vie des autres. Or la question est, quelle puissance on a, antécédemment à l'établissement d'un Gouvernement dans la Société; ce dont sa Grandeur semble ne s'être pas souvenue, quand elle a dit, qu'un *particulier* qui de son propre chef tueroit même un scélérat, feroit un *meurtrier*. Car quoique cela pût être vrai dans quelques cas, en supposant un Gouvernement établi; cela le seroit si peu dans la supposition contraire, dans laquelle il n'y a point de Gouvernement établi, que celui qui tueroit un *Ennemi public*, seroit un *Bienfaiteur public*. Ce n'est pas tout: car lors même qu'il y a un Gouvernement établi, il y a des cas extraordinaires, dans lesquels des particuliers peuvent très justement *de leur propre chef ôter la vie à des malfaiteurs*, & par conséquent avoir sur la vie de leurs frères le droit & la puissance que sa Grandeur leur refuse. „ Ce sont„ là des choses si évidentes, *dit Mr. Hoadly* (36), que „ je ne puis m'empêcher de témoigner quelque étonne„ ment, qu'un homme aussi *judicieux* & aussi *habile* que „ votre Grandeur, ait pu ne pas faire attention à tout „ cela, & se soit contenté de presser un petit nombre de „ Propositions opposées." Il observe de plus, que l'Argument de l'Evêque ôte non seulement au Peuple toute prétention d'être *la source & le principe de l'Autorité Civile*, mais qu'il pose une chose directement contraire à ce que dit l'Apôtre, *qu'il n'y a point de Puissance qui ne soit de Dieu*; puisque cette explication prouveroit aussi que

tous

(22) P. 9.

(23) P. 15.

(24) P. 18. 19.

(25) Pag. 23. 24.

(26) P. 309.

(27) P. 4. 5.

(28) *Traités* p. 309.

(29) Pag. 6.

(30) P. 16.

(31) P. 14.

(32) *Traités* p. 312.

(33) P. 314.

(34) *Sermon* p. 9.

(35) *Traités* p. 315. 316.

(36) P. 312.

sidérations proposées à sa Grandeur; on y a ajouté *une Apologie pour la défense du Gouvernement présent.* Londres 1709 in-8. [*F*]. On publia encore d'autres Brochures en faveur de l'Evéque, contre Mr. Hoadly, & entre autres une qui a pour titre: *La meilleure Réponse qui se soit jamais faite, & à laquelle on ne fera point de Réponse* &c. qu'on attribue à Mr. Lesley, Ministre Non-Jureur. Mr. Hoadly relève cet Auteur dans un *Postscript* à la fin de son *Humble Replique.* Les Sermons de notre Prélat ont été rassemblés & imprimés en deux Volumes in-folio à Londres en 1723. Il mourut à Exeter le 29 de Novembre 1716, & y fut enterré dans la Cathédrale. Le Chevalier Guillaume Dawes, pour-lors Archevêque d'Yorck, a mis à la tête de ces Sermons une Préface, où il fait un portrait très avantageux de l'Auteur: il dit qu'il suffit pour faire l'éloge de ces Sermons & les faire estimer du Public, d'assurer qu'ils sont véritablement de notre Evéque; toute la Ville de Londres sachant parfaitement, qu'il avoit toujours préché d'une manière *si naturelle*, *si claire*, *si judicieuse*, *si solide*, *si pleine d'onction*, *si touchante*, & à tous égards *si utile* & *si édifiante*, qu'il s'étoit acquis généralement la réputation d'être un des meilleurs Prédicateurs que le Siècle passé a produits: Que c'est un Corps complet de Sermons sur un des plus beaux & des plus importans sujets de notre sainte Religion; sur un Systême complet de la Morale Chrétienne dans sa plus haute perfection, donné par notre Seigneur lui-même dans son Sermon sur la Montagne: Que l'heureux caractère d'esprit, & la conduite vraiment Chrétienne de notre Auteur, le rendoient particulièrement propre à bien traiter un pareil sujet; qu'il étoit réellement tel qu'il vouloit rendre les autres; qu'il avoit pratiqué toutes les Régles de cette divine Philosophie, avant que d'entreprendre de les prêcher aux autres, & que par-là il avoit appris d'une manière sensible & par sa propre expérience, leur utilité & leur nécessité, comme aussi leur conformité avec la Raison, la possibilité & la véritable manière de les pratiquer, & combien elles sont propres à conduire à cet état heureux, que l'Evangile propose & promet aux hommes. „ Je déclare avec vérité, *continue l'Archevêque*, qu'aiant eu le bonheur de vivre longtems avec lui dans une „ étroite amitié, je n'ai jamais trouvé dans tout le cours de ma vie de modele plus parfait d'une conduite

tous les Usurpateurs, & tous ceux qui s'emparent injustement de l'Autorité souveraine, ont une commission immédiate de Dieu. Un autre Argument que l'Evéque emploie, c'est que l'*Idée* qu'il combat, est évidemment fondée sur une supposition fausse par rapport au fait, savoir, *qu'il y a eu un grand nombre d'hommes, avant l'établissement d'un Gouvernement Civil, & que cette multitude avoit alors sur chaque particulier, par le Droit naturel, la même puissance qu'exerce à présent le Magistrat:* ce que sa Grandeur nie; „ parce que chaque homme, descendu d'Adam & d'Eve, „ est soumis dans son état naturel à ses parens, & dans „ son état politique & civil, au Chef de l'Etat dont par „ sa naissance il devient membre (37)." Mr. Hoadly fait diverses Remarques sur ce passage (38), & il observe ensuite (39), III. Qu'il est étrange & insoutenable de prétendre, comme le fait l'Evêque, que S. Paul a eu seulement en vue la *personne* de l'*Empereur Romain*, considéré non seulement comme un homme vicieux, mais comme un *très méchant Souverain*; tandis que les termes de l'Apôtre peuvent manifestement s'appliquer à tous les *Magistrats* en général, & qu'il déclare qu'il n'y a point de *Puissance*, ni de véritable *Autorité Civile*, qui ne soit de *Dieu*; Proposition dans laquelle le Sénat, quelque dépendant qu'il fût, & les *Magistrats inferieurs*, doivent être compris. *Et*, ajoute Mr. Hoadly (40), *que S. Paul ait eu dessein de soutenir ce qu'il dit, de Néron même envisagé sous son point de vue le plus odieux, c'est ce que je me fais de la peine de répéter.* IV. Dans la troisiéme Conséquence que sa Grandeur tire du sens qu'il donne au titre de *Ministre de Dieu* (41), il impose à la *Société gouvernée* le devoir de la *Non-résistance.* Car il conclud, *que quoique les Loix des Souverains de la Terre soient contraires aux Loix Divines (auquel cas le Magistrat passe certainement les bornes de sa Commission), ils ne perdent cependant point leur autorité; ils demeurent toujours les Ministres de Dieu.* „ En quoi? je „ vous prie, *dit Mr. Hoadly* (42). Ce n'est pas, j'espère, „ en ce qui est au-delà de leur Commission, & en ce qui „ y est contraire, puisqu'à cet égard ils n'ont ni l'auto„ rité de faire des Loix, ni celle d'y annexer des pei„ nes. Ainsi ceux qui refusent, soit d'obéir à la Loi, soit „ de se soumettre à la peine, ne résistent point à l'auto„ rité de Dieu; parce qu'il n'y en a aucune dans ce cas„ là. Mais si votre Grandeur entend, qu'ils résistent à „ une personne, qui en d'autres cas est le Ministre de „ Dieu; il est évident que c'est le cas de ceux qui résis„ tent à un Usurpateur étranger, à un Père, qui dans un „ accès de phrénésie commanderoit à un enfant de cou„ per la gorge à son frère, sous peine de perdre lui-mê„ me la vie, s'il n'obéit point." Mr. Hoadly insiste ensuite sur ce qui regarde la *Revolution*, & finit en priant l'Evêque de pardonner ces Considérations d'un homme qu'une *profonde veneration* pour sa Grandeur a engagé à méditer avec attention, ce qui venoit *d'une personne aussi judicieuse & d'un si grand merite.*

(37) Sermon p. 11.

(38) Traités p. 320, &c.

(39) P. 327.

(40) P. 323.

(41) Sermon p. 16.

(42) P. 329.

[*E*] *Reponse à la Lettre Mr. Hoadly.*] Il dit (43), qu'en écrivant sa Réponse il étoit résolu, il y avoit longtems, de ne toucher, s'il pouvoit l'éviter, à aucun article de la Lettre de Mr. Hoadly, qu'à ceux qui regardoient les endroits de ses deux Sermons qu'il avoit relevés, & d'éclaircir simplement & de défendre sa pensée. Car, pour dire clairement la vérité, quoiqu'il avouât qu'il étoit très persuadé que *l'Autorité Civile derive de Dieu*, qu'*on doit se soumettre aux Puissances supérieures*, *obeir aux Magistrats à cause de Dieu & de la Conscience*, que la *Résistance est un grand peché*; & quoique ce soient non seulement des *vérites*, mais des vérités de la dernière importance pour l'honneur du Christianisme & pour la sureté de la Société: il ne croyoit pas cependant que ce fussent les seules vérités du Christianisme, ou les seules doctrines qu'on dût prêcher. Il déclare par rapport à ce qui a été dit, qu'*il a temoigné du zèle* pour l'affirmative des deux questions, que dans aucun de ses Sermons qu'on attaque il n'a seulement dit, que l'*Evangile a depouillé les hommes de quelque droit naturel que ce soit*, & qu'il ne se souvient pas d'avoir jamais rien dit de pareil dans aucun de ses Sermons: ce qui pourroit cependant bien être, puisque ces préceptes Evangéliques qui défendent de *resister au mal*, qui ordonnent de *tourner l'autre joue*, & qui commandent en de certains cas *de couper la main droite*, de *s'arracher l'œil droit*, de *haïr père, mère, femme & enfans, champs & maisons*, & sa *propre vie même*, lui paroissent *aller à peu près là.* Que pour ce qui est d'avoir pris l'affirmative sur cette prémière question, *que la nature & le but du Gouvernement dée nécessairement à cette partie du Genre-humain, qui est gouvernée, le droit de se défendre*; il ose dire hardiment, qu'il ne l'a fait ni dans les deux Sermons en question, ni à ce qu'il pense dans aucun autre, bien loin de l'avoir fait d'une manière qui marquât du zèle pour cette opinion. Et c'est ce qu'il tâche de confirmer par les termes de Mr. Hoadly lui-même, qui dit (44): „ Tout ce que l'on de„ mande avec quelque zèle, c'est qu'on laisse à la Socié„ té gouvernée le droit de se garantir d'une ruïne & d'u„ ne destruction certaine; ce qui est un *article* auquel „ votre *Grandeur* n'a point touché." Il examine ensuite les cinq raisons alléguées contre une conséquence que Mr. Hoadly dit que l'Evêque a tirée de la qualité de *Ministre de Dieu* donnée aux Magistrats, savoir, qu'*il n'y a donc personne au-dessus de lui qui puisse lui demander compte, le reprendre & le censurer*, & qu'il *n'est responsable qu'à Dieu seul.* Il vient après (45) à la *seconde partie* de la Lettre de Mr. Hoadly, dans laquelle il attaque l'Evêque pour avoir dit, *que la puissance des Magistrats vient de Dieu*, & où il tâche d'invalider les raisons que le Prélat a alléguées pour prouver sa thése. Il observe ensuite (46), que Mr. Hoadly emploie toute la *troisiéme partie* de sa Lettre à prouver que les paroles de S. Paul peuvent s'appliquer aux Magistrats en général, tant Souverains, qu'inférieurs; ce dont l'Evêque convient. „ Seulement, *dit il*, puisqu'il „ s'agit ici de tous les Magistrats, je ne pense pas qu'on „ doive excepter le Souverain de tous les autres. Je ne „ puis concevoir qu'il y ait la moindre apparence, que „ S. Paul écrivant à des Romains sur cette matière, n'au„ roit pas seulement pensé au Souverain ou à l'Empereur „ de Rome; & c'est tout ce que j'ai voulu dire dans mon „ Sermon." Il nous dit qu'il n'a que peu de chose à répondre à la *quatrième partie* & à la Conclusion de la Lettre, parce qu'il s'y agit de sujets dont il n'a rien dit dans ses deux Sermons; tels que *la Conservation*, *la Défense de soi-même*; *la phrenésie d'un Prince ou d'un Pére* &c. Il finit en disant, que si Mr. Hoadly juge à propos de repliquer, & qu'il se borne exactement aux deux questions essenticlles, auxquelles on peut réduire le tout: „ Si l'Au„ torité des Magistrats vient de Dieu ou du Peuple; & si „ les Peuples ont un pouvoir coactif sur leurs Souverains „ ou non?" il pourra peut-être, si son tems le lui permet, publier une seconde Lettre. *Mais si le sujet*, dit-il (47), *de ce que vous appellerez une Reponse, est tout autre chose, je vous promets d'avance que vous aurez le plaisir de parler le dernier.*

(43) Pag. 5. Londres 1709 in-8.

(44) Traités p. 314.

(45) P. 22.

(46) P. 24.

(47) P. 30.

[*F*] *Humble Replique* &c.] Dans cette Pièce Mr. Hoadly fait quatre choses. 1. Il allègue les raisons qu'il a eues d'attaquer l'Evêque si publiquement. 2. Il fait une révision de tous les passages où le Prélat se plaint qu'il a mal exposé sa pensée, & qu'il a fait même quelque chose de pis. 3. Il examine de nouveau les Articles que l'Evêque a tâché de défendre contre les argumens par lesquels il les a attaqués. 4. Il fait l'apologie de l'intérêt qu'il a pris à la matière en question, & il en représente encore l'importance toute particulière par rapport à l'heureuse Constitution du Gouvernement établi présentement.

duite vraiment Chrétienne à tous égards, qu'en lui; tant de cette Simplicité & de cette Vertu primitive; une si constante Egalité d'ame, & une plus grande Uniformité de conduite; une Piété envers Dieu moins affectée & plus ardente; une Foi plus orthodoxe, & plus ferme en Jésus-Christ; une Charité si desintéressée & si vive pour tous les hommes; une Modestie & une Humilité si profonde; une si grande Sobrieté; un mélange plus égal de douceur & courage, de gaieté & de gravité, d'agréable & d'utile, pour ceux qui conversoient avec lui; & en un mot tant d'indifférence pour le Monde & pour les choses qui y sont; & un amour si pur, une espérance si vive & si remplie de joie, des Biens célestes, qu'il est rare de trouver toutes ces vertus rassemblées en un pareil degré dans les meilleurs Chrétiens." Le Dr. Henri Felton, dans sa *Dissertation sur la manière de lire les Auteurs Classiques, & de se former le style* (e), dit *que la Douceur est le caractère de* Fleetwood, *& la Clarté celui de* BLACKALL, *tous deux excellens Ecrivains.* Mr. La Roche nous dit dans ses *Nouveaux Mémoires de Littérature* (f), que notre Prélat „ étoit un de ces Théologiens Anglois, qui, lorsqu'ils traitent un sujet, l'approfondissent & l'épuisent."

(e) P. 188. Londres 1730.

(f) Vol. V. p. 71. Londres 1727.

BLACKWELL (GEORGE) savant Ecrivain Catholique-Romain Anglois au commencement du XVII. Siècle, étoit né dans le Comté de Middlesex. A l'âge de dix-sept ans, il entra en qualité d'Ecolier dans le Collège de la Trinité à Oxford le 27 de Mai 1562; en 1565 il fut reçu Novice, étant Bachelier-ès-Arts; l'année suivante il devint Membre perpétuel de ce Collège; & en 1567 il prit le degré de Maitre-ès-Arts. Mais aiant plus de goût pour la Religion Romaine, que pour la Religion Protestante, il quitta sa place de Membre & se retira dans *Glocester-Hall*, où il demeura quelque tems, & se fit fort estimer d'Edmond Rainolds & de Thomas Allen, deux Anciens de ce College ou *Hall*. Il passa ensuite la mer, & demeura quelque tems dans un des Séminaires Anglois nouvellement fondés en faveur des Catholiques-Romains Anglois, bannis de leur Pays. En 1598 le Cardinal Henri Cajétan l'établit Protecteur de la Nation Angloise à Rome, & Supérieur du Clergé Anglois, sous le nom & avec l'autorité d'*Archiprêtre d'Angleterre*, avec la permission du Pape Clement VIII, qui le nomma en même tems Notaire du Siége Apostolique. Cette affaire mécontenta fort le Clergé Catholique-Romain Anglois, principalement parce qu'il s'imaginoit que Blackwell étoit entièrement à la dévotion de Henri Garnet, Provincial des Jésuites d'Angleterre; ensorte qu'il s'éleva une dispute fort vive là-dessus entre eux en Angleterre. Les Jésuites parlérent & écrivirent contre les Prêtres Séculiers d'une manière si virulente, qu'ils ôtérent à Blackwell beaucoup de son autorité; celui-ci leur ôta leurs pouvoirs, & quand ils en appellérent au Pape, il les fit déclarer Schismatiques & Hérétiques, dans un Livre. Ils se défendirent contre cette accusation, & obtinrent une Censure de l'Université de Paris en leur faveur, à laquelle Blackwell répondit. En 1605 il témoigna qu'il détestoit la Conspiration des Poudres [*A*]. Il conserva la Dignité d'*Archiprêtre* jusqu'en 1607, qu'il eut pour Successeur George Birket. Ce qui causa ce changement, c'est que Blackwell aiant été arrêté à Londres le 24 de Juin de cette année-là, il fut mis en prison, & par conséquent il se trouva privé de la liberté requise pour exercer cet Emploi. Il fut cependant élargi peu de tems après, aiant prêté le Serment de fidélité. En 1607 il parut à Londres, sur cette affaire, un Ouvrage in-4. qui a pour titre: *Interrogatoire de George Blackwell, au sujet de sa Réponse à une Lettre du Cardinal Bellarmin, dans laquelle il le blâmoit d'avoir prêté le Serment de fidélité.* Il a écrit divers Ouvrages [*B*]. Il mourut subitement le

[*A*] *Il témoigna qu'il détestoit la Conspiration des Poudres.*] Mr. Collier nous dit dans son *Histoire Ecclésiastique* (1), qu'il écrivit aussi deux Lettres pour détourner les Catholiques-Romains de toutes pratiques violentes contre le Roi & le Gouvernement. La prémière se trouve dans la Bibliothéque Cottonienne (2), & contient ce qui suit. „ Depuis la publication de mes dernières Lettres, où j'ai fait voir l'injustice de l'attentat odieux entrepris en dernier lieu contre notre très gracieux Souverain, les Seigneurs & les autres Etats du Royaume, & où j'ai témoigné la vive douleur, dont nous sommes tous pénétrés, qu'il y ait eu des Catholiques, impliqués dans une si *detestable & horrible entreprise*, si odieuse aux yeux de Dieu & à ceux des hommes; il s'est répandu des bruits vagues qu'on méditoit quelque chose contre quelques personnes distinguées. Dieu sait ce qui en est. Quoi qu'il en soit, j'ai cru qu'il étoit de mon devoit, craignant le pis, & espérant charitablement le mieux comme persuadant que ce ne sont que de faux bruits, de vous déclarer à vous mes Assistans, & à tous mes autres Frères, Prêtres, & autres Catholiques du Royaume, quels qu'ils soient, que toute violence ou entreprise quelconque contre la personne du Roi notre respectable Souverain, sa Famille Royale, les Seigneurs, Conseillers ou autres Ministres d'Etat, ne peut être qu'une très grande & odieuse offense contre Dieu, scandaleuse par rapport au monde, injuste en elle-même, & contraire au Commandement exprès de Dieu. C'est ce que je vous prie, mes Assistans, de communiquer à nos Frères les Prêtres, afin que nous & eux instruisions, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nos enfans spirituels sur cet article; étant assuré, que comme sa Sainteté m'a déja défendu en général de pareils injustes attentats, dès qu'il y en aura de cet ordre qui viendront à sa connoissance, il sera voir & déclarera par des *Actes* publics, combien il les desapprouve & les déteste, en faisant subir des Censures Ecclésiastiques aussi rigoureuses, qu'il sera en son pouvoir, à ceux qui trameront méchamment de si diaboliques complots. En même tems, en vertu de l'autorité que j'ai, & autant qu'en moi est, je prie humblement tous les Catholiques qui sont sous ma jurisdiction, & je leur enjoins très expressément, sous les peines les plus rigoureuses qui pourront s'ensuivre, ou qui s'ensuivront, qu'aucun d'eux ne présume d'entreprendre aucune chose, tendant en aucune façon au préjudice de la personne de notre Souverain Seigneur le Roi, du Prince, des Seigneurs, Conseillers, ou Ministres d'Etat; mais de se comporter envers eux selon leur différens degrés, comme il convient à des Sujets fidèles, & à des Catholiques religieux envers la Personne Royale de leur Roi, & envers ses Conseillers, & autres Officiers & Ministres, agissant sous son autotité. Le 28 de Novembre 1605. *Vester servus in Christo, Blackwellus, Archipresbyter.*" Environ six mois après, étant muni d'un plus ample pouvoir par le Pape, il écrivit de nouveau aux Ecclésiastiques ses Confrères, leur ordonnant de publier ses Instructions aux Laiques de sa Communion. Cette seconde Lettre, copiée de la propre main du Chevalier Edouard Cooke, est en ces termes (3). „ *Reverendis suis Assistentibus, D. Sharb, D. Standishio, D. Stanford, D. Clenoke, & aliis Compresbyteris.* Mes très Révérends & très chets Frères, ce que je vous écris aujourd'hui est *l'Ordre exprès* de sa Sainteté; c'est que vous tâchiez d'arrêter toutes les entreprises suspectes, & toutes les démarches pour la liberté. *Quia non solum multa incommoda, eaque gravissima Religioni allatura, sed etiam Catholicos omnino in discrimen perniciemque vocatura, sua Sanctitas nullo modo probat tales tractatus agitari inter Catholicos; imo jubet, ut hujusmodi cogitationes deponantur. Pro viribus ergo in illud incumbamus efficiamusque nostrâ authoritate, ne tales cogitationes & molitiones tractentur aut perficiantur, non solum ob insigne damnum, quod inde omnino consequeretur omnes Catholicos, verum etiam & Mandatum Papæ, qui sic jubet & prohibet.* C'est ce dont vous devez donner connoissance à tous nos Frères, sur-tout à ceux qui habitent les lieux ou autour des lieux, où l'on soupçonne que de pareils complots illégitimes ont été tramés. Quant à moi, je n'ai jamais approuvé de semblables desseins, & j'ai toujours été dans les mêmes sentimens, que sa Sainteté nous prescrit à présent. Je me flatte que vous serez diligens à publier ce *Mandement*, pour prévenir toutes les entreprises suspectes & illégitimes. Dans cette espérance je me recommande à vos Prières. Le 22 de Juillet 1606. *Vester Servus, Georgius Blackwriius, Archipresbyter.*"

(1) Part. II. Liv. 8. p. 680.

(2) Titus, B. 7. *circa finem. Apud* Collier *ubi supra.*

(3) Voyez Collier p. 691.

[*B*] *Il a écrit divers Ouvrages.*] *Une Lettre au Cardinal* Cajétan, *en faveur des Jésuites Anglois*, écrite en 1596. *Réponses à divers Interrogatoires, pendant qu'il étoit en prison.* Londres 1607 in-4. *Approbation du Serment de Fidélité. Lettre aux Prêtres Catholiques-Romains sur ce qu'il est légitime de prêter le Serment de fidelité*; & une autre sur le même sujet, imprimées avec les *Réponses à divers Interrogatoires &c. Epistolæ ad Anglos Pontificios*: Lettres aux Catholiques-Romains d'Angleterre. Londres 1609 in-4. *Epistolæ ad Robertum Cardinalem Bellarminum*: Lettres au Cardinal Robert Bellarmin. Voyez le troisième Volume du Recueil de Goldast (4) imprimé à Francfort en 1613 in-

(4) Pag. 565—805.

(a) Wood Ath. Oxon. Vol. I. col. 382. 388. Londres

le 12 de Janvier 161$\frac{2}{3}$, & fut enterré, à ce que croit Mr. Wood, dans quelque Eglise de Londres. Ceux de sa Communion non seulement, mais d'autres aussi, l'estimoient comme un homme de bien, savant, & bon Predicateur (a).

1791. Voyez aussi Hist. & Antiq. Univ. Oxon. Lib. II. p. 295.

(5) Voyez Wood Athen. Oxon. Vol. I. col. 383.

in folio. *Réponse à la Censure de Paris, déchargeant les Prêtres Seculiers de l'obéissance due à son autorité*, datée du 29 de Mai 1600. Jean Dorel ou Dartel Doyen d'Agen y répondit la même année (5). *Traité contre le Mensonge & les Dissimulations frauduleuses*, en Manuscrit, parmi les Manuscrits donnés à la Bibliothèque Bodléienne par l'Archevêque Laud. Il y a à la fin une Approbation de la main de Blackwell, qui le recommande comme étant en état d'être mis sous presse: ensorte que n'y aiant point d'autre nom, on le lui a attribué; quoiqu'il y ait bien plus d'apparence qu'il est de la composition de *François Tresham*, Ecuyer, Catholique-Romain Anglois (6).

(6) Wood ubi supra. Et Hist. & Antiq. Univers. Oxon. Lib. II. p. 295.

BLAGRAVE (JEAN), célèbre Mathématicien au commencement du XVII. Siècle, & Auteur de divers Ouvrages [A], etoit le second fils de Jean Blagrave, de Balmarsh-Court prés de Sunning en Berkshire, & d'Anne, fille du Chevalier Arthur Hungerford, de Downe-Amprey dans le Comté de Glocester. Notre Blagrave nâquit dans le Comté de Berk, & fit ses études Classiques à Reading, d'où on l'envoya au Collége de S. Jean à Oxford, dans le tems de sa premiére fondation. Mais aiant quitté l'Université sans y avoir pris aucun degré, il se retira chez lui à Southcote-Lodge dans la Paroisse de Ste. Marie à Reading, & il cultiva avec tant d'application le génie naturel qu'il avoit pour les Mathématiques, qu'il fut estimé un des plus grands Mathématiciens de son tems. C'étoit un homme trés généreux, sur-tout envers ses parens. Il mourut le 9 d'Août 1611, & fut enterré dans l'Eglise de S. Laurent à Reading, où on lui a érigé un Monument [B]. D'un de ses fréres descendoit Daniel Blagrave Député de Reading au Long Parlement, & un des Juges du Roi Charles I., qui se sauva à la Révolution en Allemagne, où il vécut dans l'obscurité jusqu'a sa mort, qui arriva en 1668 (a). Il y a encore plusieurs autres Ecrivains du même nom: Le Chevalier JEAN BLAGRAVE, qui a écrit, *Leçons sur le Statut de la 32e. année de Henri VIII. Chap. X. sur les Douaires.* Londres 1643 in-4. Et JOSEPH BLAGRAVE, qui a publié à Londres en 1671 in-8. *Pratique Astrologique de la Médecine* (b).

(a) Wood Ath. Oxon. Vol. I. col. 370 371.

(b) V. Hyde Catal. Libr. impress. Bibl. Bodleian. p. 92. Edit. Oxon. 1674.

[A] *Auteur de divers Ouvrages.*] I. *A Mathematical Jewel, ou l'Art de faire un Instrument ainsi nommé & de s'en servir, Instrument dont l'usage est si etendu, qu'il peut servir de Guide dans l'Astronomie, la Cosmographie, la Géographie*, &c. Londres 1585. in-fol. II. *L'Art de faire & d'employer la Canne familière, ainsi nommée, tant parce qu'on s'en peut servir journellement à la promenade, que parce qu'elle peut servir à prendre des mesures Geometriques de toutes sortes de hauteurs*, &c. Londres 1590 in-4. III. Astrolabium Uranicum generale, *Amusement nécessaire & agréable pour les Mariniers dans leurs longs Voyages, contenant l'usage d'un Astrolabe universel* &c. Londres 1596 in-4. IV. *L'Art de faire des Cadrans, en deux Parties.* Londres 1609 in 4. Mr. Wood nous dit (1), qu'il y a de l'apparence qu'il a fait plusieurs autres Ouvrages.

(1) Ath. Oxon. Vol. I. col. 370.

[B] *On lui a érigé un Monument.*] Voici une partie de l'Epitaphe, qui est sur son Buste: *Johannes Blagravius totus Mathematicus, cum matre sepultus. Obiit 9 August. 1611.*

BLAKE (ROBERT) fameux Amiral Anglois dans le XVII. Siécle, nâquit à Bridgewater dans la Province de Sommerset au mois d'Août de l'an 1598 (a) [A]. Humphrey Blake son pére étoit Marchand (b), mais descendu de l'ancienne famille des Blakes de Blanchfield (c) dans la Paroisse de Sparton prés de Bridgewater (d). Comme il avoit gagné du bien par le commerce d'Espagne, il donna à Robert son fils ainé une bonne éducation. Aprés lui avoir fait faire ses prémières études dans l'Ecole publique de Bridgewater, il l'envoya à l'Université d'Oxford, où il fut immatriculé comme Membre de *S. Albans-Hall*, au Terme du Printems de l'année 1615. Quelque tems aprés il se mit sur les rangs, avec Robert Hegge & Robert Newlin, pour une place d'Ecolier de *Christ-Church*; mais il la manqua (e). „ Pendant qu'il fut dans S. Albans-Hall, dit Mr. Wood, il étoit matineux & ap„ pliqué à l'étude: mais en même tems il aimoit la chasse aux Oiseaux, la Pêche &c. & se diver„ tissoit quelquefois à attraper des Cignes." De S. Albans-Hall il passa dans le Collége de Wadham, pour etre avec ses Compatriotes; & en qualité de Membre de cette Maison, il se mit sur les rangs pour une place dans le Collége de Merton en 1619. „ Mais soit défaut d'érudition, dit Mr. Wood „ cité-ci-dessus, ou qu'il ne fût pas assez bien fait de sa personne, étant de petite taille, à quoi le „ Chevalier Henri Savile, pour-lors Principal de ce Collége, regardoit beaucoup, il ne réussit point." Il continua à demeurer dans le Collége de Wadham, sans autre titre que le degré de Bachelier-és-Arts, qu'il avoit pris le 10 de Février 1617 (f); & en 1623 il fit des Vers sur la mort de Mr. Cambden (g). Il retourna ensuite chez lui, où il vécut en Gentilhomme privé; & on le regardoit comme aiant du penchant pour le Puritanisme [B]. Il fut élu Député de Bridgewater au Parlement, qui s'ouvrit à Westminster le 13 d'Avril 1640; mais il ne put se faire élire pour le Long Parlement, qui s'assembla le 3 de Novembre (h). Les différends entre le Roi & les deux Chambres aiant excité la guerre, il leva une Compagnie de Dragons pour le service du Parlement, & fut ensuite fait Colonel & Gouverneur de Taunton, qu'il défendit aussi-bien que Lyme avec beaucoup de courage [C], aiant soute-

(a) Lives English and Foreign, by several Hands, Vol. II. p. 75. Londres 1704 in-8.

(b) Ibid. Mr. Wood dit, qu'il étoit Gentilhomme Fasti Oxon. Vol. I. col. 203.

(c) Wood ibid. ce lieu est appellé Planchfield dans les Lives &c.

(d) Lives English &c. ubi supra.

(e) Ibidem.

(f) Wood col. 203.

(g) Voy. Cambdeni Insignia Oxford 1624.

(h) Lives English, &c. p. 76. & Wood col. 204.

nu

(1) Pag. 71.

[A] *Nâquit . . . . . au mois d'Août de l'an 1598.*] C'est ce qu'on nous dit dans le second Tome (1) *des Vies d'Hommes illustres tant Anglois qu'Etrangers, par divers Auteurs.* Mais le récit de Wood dans ses *Fastes d'Oxford*, Tom. I. col. 203. ne peut s'accorder avec cette date; car il dit que Blake avoit envion quinze ans en 1615, lorsqu'il fut immatriculé dans l'Université: mais il se contredit ensuite (2) lui-même, quand il nous dit que cet Amiral étoit âgé de 59 ans quand il mourut en 1657; à moins qu'on ne suppose, qu'il y ait une faute d'impression dans le prémier endroit, & qu'on a mis 15 au-lieu de 17.

(2) Col. 204.

[B] *On le regardoit comme aiant du penchant pour le Puritanisme.*] C'est ce qu assurent Mr. Wood (3) & le Comte de Clarendon dans son *Histoire des Guerres Civiles* (4). Celui-ci, aprés avoir remarqué „ qu'il étoit d'une naissance assez „ médiocre; que néanmoins son pére lui avoit laissé assez „ de bien pour recevoir une bonne éducation dans l'U„ niversité d'Oxford, où il prit le degré de Maitre-és„ Arts (5), & qu'il étoit assez versé dans l'étude pour un „ homme qui n'avoit point dessein d'embrasser aucune „ Profession, aiant du bien de lui-même pour vivre dans „ l'abondance, & ne paroissant pas avoir l'ambition de „ devenir plus grand qu'il n'étoit"; ajoute, „ Qu'il „ étoit naturellement chagrin & mélancolique, & qu'il „ passoit la plus grande partie de son tems avec de bons „ compagnons, qui approuvoient son humeur, & sa li„ berté de déclamer contre la licence du tems, & contre „ l'autorité de la Cour. Ceux qui le connoissoient intérieu„ rement, remarquoient qu'il avoit des sentimens tout à „ fait contraires à la Monarchie, dans un tems où per„ sonne ne croyoit le Gouvernement en péril." On nous apprend aussi dans les *Vies des Hommes illustres tant Anglois qu'Etrangers* (6), „ qu'il n'approuvoit point les voies „ violentes que le Docteur Laud, Evêque de Bath & „ Wells, employoit pour contraindre les Non-Conformistes „ à se conformer au Culte établi. Les nouvelles Cérémo„ nies le choquoient, & son aversion pour les procédures „ de ce Prélat dans son Diocése lui fit prendre parti par„ mi ceux qui étoient pour la Tolérance, ce qui le fit „ passer pour Puritain;" & ce fut par le crédit de ce Parti qu'il fut élu Député de Bridgewater au Parlement, qui s'ouvrit à Westminster le 13 d'Avril 1640.

(3) Ibidem.

(4) Tom. VI. p. 410. 411.

(5) Mr. Wood col. 204. dit, qu'il ne prit point d'autre degré que celui de Bachelier-és-Arts.

(6) Vol. 2. p. 76.

[C] *Gouverneur de Taunton, qu'il défendit . . . . . avec beaucoup de courage.*] Le Lord Goring s'étant avancé du côté de l'Ouest avec une Armée de dix-mille hommes en 1645, assiégea cette Place, & la serra de prés. Le Parlement aiant appris le danger où Blake se trouvoit, ordonna de lui envoyer au-plutôt du secours; & celui-ci soutint le siége & conserva la Ville & le Chateau d'une maniére qui le

nu plusieurs attaques de l'Armée Royale, commandée par le Prince Maurice & par le Lord George Goring. Mylord Clarendon nous apprend (i), qu'avant cela, Blake aiant quelque Commandement dans Bristol, lorsque cette Place fut prise par le Prince Robert & par le Marquis de Hertford, & aiant la garde d'un petit Fort, il refusa de le rendre, après que le Gouverneur eut signé les Articles de la Capitulation, le défendit quelques heures après que le Prince fut dans la Ville, & tua quelques-uns des Soldats. A cause de quoi le Prince avoit résolu de le faire pendre, & l'auroit fait, si ses Amis n'avoient pas intercédé pour lui, l'excusant sur son manque d'expérience dans la Guerre, & ne lui eussent pas persuadé de se rendre après bien des importunités. Il blâmoit hautement la mort du Roi, & disoit souvent, dans le tems que cette affaire étoit sur le tapis, qu'*il risqueroit aussi hardiment sa vie pour sauver celle du Roi, qu'il l'avoit fait pour le service du Parlement*: quoiqu'il se fût joint à ceux de Taunton pour présenter une Adresse à la Chambre des Communes, dans laquelle ils témoignoient *leur reconnoissance, de ce qu'elle avoit voté de ne plus présenter d'Adresses au Roi* (k). Le 12 de Février 164⅚, il fut mis au nombre des Commissaires de la Flotte, & il eut ordre de mettre à la voile avec une Escadre de Vaisseaux de guerre pour poursuivre le Prince Robert & le Prince Maurice [D], qui étoient

(i) *Hist. des Guerr. Civ.* Tom. VI. p. 431.

(k) *Lives* &c. p. 87.

le fit admirer, quoiqu'il manquât de munitions de bouche & de guerre. Le Colonel Windham, Gouverneur de Bridgewater pour le Roi, se trouvant alors dans l'Armée Royale, & connoissant le Colonel Blake, entreprit de ménager un accommodement avec lui. Il le fit d'abord sommer de se rendre, avec menace de mettre tout à feu & à sang, s'il le refusoit; & par un second Trompette, il tâcha de l'y engager par douceur, en lui représentant *que les Ouvrages de la Place étoient peu de chose & qu'elle n'étoit pas tenable*, & en l'exhortant à *prévenir l'effusion du sang Chrétien*. Blake lui répondit: „ Celle-ci est pour vous „ dire, que comme nous ne craignons point vos menaces, „ ni n'acceptons vos offres, nous vous prions de ne nous „ faire plus à l'avenir de pareilles propositions. Nous sommes „ résolus de soutenir jusqu'à la dernière goutte de „ notre sang, la querelle que nous avons embrassée, ne „ doutant point, que ce même Dieu qui nous a protégés „ jusqu'à présent, ne nous favorise d'une issue qui réponde „ à la justice de notre Cause. Quoi qu'il en soit, c'est par „ lui seul que nous nous maintiendrons, ou que nous succomberons." Le 18 de Mai les Colonels Welden & Graves levérent le siége, & le Parlement écrivit une Lettre de remerciment au Colonel Blake & à sa Garnison, à qui il fit présent de deux mille livres sterling, & au Colonel de cinq-cens, pour avoir si bien défendu la Place (7).

(7) *Lives* &c. p. 78-81. Oldmixon *Hist. d'Angleterre sous les Stuarts*, p. 275. Londr. 1730. in-fol.

[D] *Il eut ordre de mettre à la voile avec une Escadre de Vaisseaux de guerre, pour poursuivre le Prince Robert & le Prince Maurice.*] Il arriva au mois de Juin devant Kingsale, où les deux Princes s'étoient retirés. Blake tint le prémier renfermé jusqu'au commencement d'Octobre, que le Prince desespérant d'être secouru par mer, & voyant Cromwel prêt à se rendre maître de la Ville par terre, manquant d'ailleurs de toutes sortes de munitions, résolut de se faire passage au travers de l'Escadre de Blake, qui lui coula trois Vaisseaux à fond, quand il sortit du Port. Cependant la petite Flotte du Prince se sauva & prit la route de Portugal, où le Prince fut protégé & caressé par le Roi. Sur quoi le Parlement déclara la guerre à ce Monarque, parce qu'il recevoit ses ennemis, & Blake suivit les deux Princes en Portugal. Arrivé devant la Rivière de Lisbonne, il fit demander au Roi la permission d'entrer; & s'étant approché avec ses Vaisseaux, le Château tira sur lui. Blake laissa tomber l'ancre, & envoya une chaloupe, pour s'informer de la raison de cette hostilité. Le Commandant du Château fit réponse, qu'il n'avoit point d'ordre du Roi son Maître, de laisser passer ses Vaisseaux. Le Roi cependant fit faire compliment à Blake par un Seigneur de sa Cour. Le Seigneur Portugais le pria de ne point entrer dans la Rivière, à moins que le mauvais tems ne l'y obligeât, parce, disoit-il, que son Maître craignoit qu'il n'arrivât quelque différend entre lui & le Prince Robert dans le Port. En même tems on lui envoya quantité de rafraichissemens. Le tems étant devenu mauvais, Blake entra dans la Baie, mais se tint à deux milles de l'endroit où étoient les Vaisseaux du Prince Robert, & de là il envoya au Roi le Capitaine Moulton, pour l'informer que le Prince lui en avoit imposé. Le Roi aiant toujours refusé à Blake la permission d'attaquer le Prince, cet Amiral s'empara de cinq Vaisseaux de la Flotte du Brésil, richement chargés, & fit savoir au Roi, que s'il n'ordonnoit pas aux Vaisseaux du Prince de sortir de la Rivière, il attaqueroit le reste de la Flotte Portugaise, qui venoit de l'Amérique. Au mois de Septembre 1650, le Prince tâcha de sortir du Port: mais Blake l'obligea bientôt de rentrer, & il envoya en Angleterre neuf Vaisseaux équipés pour aller au Brésil, qu'il avoit pris. Au mois d'Octobre suivant, Blake & Popham rencontrérent une Flotte de vingt-trois Voiles, qui venoit du Brésil, dont ils coulérent l'Amiral à fond, se rendirent maîtres du Vice-Amiral & d'onze autres Vaisseaux, qui avoient dix mille caisses de sucre à bord, & ils en brulérent trois autres: le reste, qui étoient de petits Vaisseaux, se sauva pendant le combat dans la Rivière. Quand le Roi de Portugal apprit ces nouvelles, il vint en personne pour ordonner au Prince Robert d'attaquer avec sa Flotte, qui consistoit en dix-huit Vaisseaux, la Flotte Angloise, & de reprendre celle du Brésil. Mais les Anglois s'en retournérent avec leurs Prises, aiant consumé la plupart de leurs provisions. Le Prince Robert voyant la Mer libre, fit voile du côté du Détroit pour se rendre à Marseille, dans le dessein de prendre ensuite la route de la Barbade, dont le Lord Willoughby s'étoit saisi pour le Roi, dans l'espérance d'y lever du monde & dans les Iles voisines, pour le conduire en Ecosse, où Charles II. tâchoit de s'assurer du Trône. Le Prince Maurice fut séparé de son frère dans ce voyage par une tempête, & on n'en a jamais entendu parler depuis. Le Prince Robert espéroit que les François lui donneroient du secours à Marseille, & les Armateurs de cette Nation aiant pris quelques Vaisseaux Anglois, le Parlement ordonna à ses Amiraux d'user de représailles. En s'en retournant, Blake rencontra deux Vaisseaux, chargés de provisions pour sa Flotte: sur quoi il fit voile vers l'embouchure de la Rivière de Lisbonne; & aiant appris que le Prince Robert avoit pris la route du Détroit, il le suivit lui-même, & avec son Vaisseau nommé le *Phénix*, il prit un Vaisseau de guerre François, qui guettoit des Navires Marchands Anglois. Il envoya sa Prise, qu'on estimoit un million, & poursuivit le Prince dans le Port de Carthagéne, où il étoit avec cinq Vaisseaux, qui étoient le reste de sa Flotte. L'Amiral fit dire au Gouverneur Espagnol, qu'il y avoit dans le Port un ennemi de l'Angleterre; qu'il avoit ordre du Parlement de le poursuivre; & que comme le Roi d'Espagne étoit Allié du Parlement, il le prioit de lui permettre d'attaquer cet ennemi. Le Gouverneur lui répondit, „ qu'il ne pouvoit entrer en aucune façon „ dans les différends particuliers de quelque Nation ou „ de quelques personnes que ce fût, mais seulement de „ ceux qui étoient ennemis déclarés du Roi son Maître; „ que ces Vaisseaux étoient entrés pour se mettre en sureté, „ & qu'il ne pouvoit par conséquent point leur refuser „ sa protection; & qu'il étoit prêt à en faire autant „ pour l'Amiral." Blake continua de presser le Gouverneur de lui permettre d'attaquer le Prince, & l'Espagnol s'excusa toujours, jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres de Madrid. Pendant que l'Amiral croisoit dans la Méditerranée, le Prince Robert sortit de Carthagène, & se rendit à Malaga, où il brula & coula à fond plusieurs Vaisseaux Marchands Anglois, & demanda le Capitaine d'un Vaisseau de Londres, qui avoit signé une Requête contre un Traité avec le feu Roi, menaçant *de le mettre dans de la poix bouillante*. Le Gouverneur refusa de livrer le Capitaine; & Blake n'eut pas plutôt appris que le Prince avoit ruïné les Vaisseaux Marchands Anglois qui étoient à Malaga, qu'il fit voile de ce côté-là, & sans faire la cérémonie de demander permission au Gouverneur, comme il avoit fait à Carthagène, il tomba sur la petite Escadre du Prince, fit échouer le Vaisseau le *Chevreuil*, brula & coula à fond les autres, excepté deux, qui étoient bons voiliers, qui se sauvérent. Ce fut au commencement de Janvier 1650/1, qu'il fit ce coup. Le Prince, qui étoit sur un des Vaisseaux qui échapérent, prit terre en Espagne. Blake le demanda au Roi, qui refusa de le livrer; mais en même tems il fit faire des excuses au Parlement. Au mois de Février, l'Amiral aiant rencontré un Vaisseau de guerre François de quarante pièces, fit venir le Capitaine à son bord, & lui demanda s'il vouloit se rendre. Le François le refusa, sur quoi l'Amiral *le pria de retourner à son Vaisseau, & de se battre tant qu'il pourroit*; ce qu'il fit, & après deux heures de combat il se rendit, & remit son épée à Blake, qui l'envoya lui & son Vaisseau, avec quatre autres Prises, en Angleterre. Peu de tems après cet exploit, il se rendit lui-même avec son Escadre à Plimouth (8). On trouve diverses particularités sur ce qui se passa en Portugal, dans deux Lettres écrites à Cromwel, qui nous ont été communiquées en original (9). Dans la prémière, écrite par Mr. Guillaume Rowe de Londres le 23 d'Avril 1650, & adressée *à Son Excellence le Gouverneur d'Irlande, ou en son absence au Major-Général* Ireton, *Président de Munster en Irlande*, on trouve le passage suivant: „ Deux Vaisseaux de guerre „ François, l'un de quarante & l'autre de trente-deux „ pièces, étant venus à la Rade de Lisbonne, & aiant „ jetté l'ancre auprès de notre Flotte, les Capitaines „ sont venus dans leurs chaloupes au Vaisseau de l'Amiral, „ demandant le Prince. Nos gens les ont invités à „ monter, & dès qu'ils ont été à bord, le Colonel Blake „ s'est assuré d'eux & de leurs Vaisseaux, jusqu'à ce qu'il „ sache la volonté du Conseil d'Etat. Selon toutes les „ apparences, ils venoient pour se joindre à Robert. *L'autre Lettre est du Chevalier* Henri Vane, *datée du 28 de Decembre* 1650, *& adressée* à Son Excellence le Général Cromwel, au Quartier-Général en Ecosse, *elle est en ces termes*:

(8) *Lives* &c. pag. 87-92.

(9) Avec plusieurs autres Piéces originales, qui regardent *Cromwel*, par Mr. Jean Nickolls.

Ms.

étoient dans les Mers d'Irlande pour soutenir le Marquis d'Ormond, qui faisoit la guerre en Irlande pour le Roi Charles II. Il exécuta cette Commission si heureusement, qu'à son retour, le Parlement le remercia, & l'établit un des Gouverneurs des Cinq-Ports (*l*); & le 4 de Mars 1650, on passa un Acte en faveur du Colonel Popham, du Colonel Dean & de lui, par lequel deux d'entre eux étoient déclarés Amiraux & Généraux de la Flotte pour l'année suivante (*m*). En 1651 il réduisit les Iles de Jersey, Scilly, & Guernesey sous l'obéissance du Parlement; & le 25 de Novembre de la même année, il fut elu Membre du Conseil d'Etat. Au mois de Mars 1652, il fut nommé Amiral en Chef pour neuf mois; & au mois de Mai de cette année, il combattit aux Dunes la Flotte Hollandoise, commandée par l'Amiral Tromp [*E*]. Le 2 de Juillet, Blake mit à la voile avec une Flotte considérable pour aller vers le Nord, aiant laissé une Escadre dans les Dunes sous les ordres du Chevalier George Aiscue, arrivé depuis peu des Barbades, qu'il avoit réduites sous l'obéissance du Parlement;

(*l*) Ibid. p. 92.

(*m*) Whitelock's *Mem.* p. 444.

Mylord,

„ J'ai reçu la Lettre de votre Grandeur du 22, & je „ m'apperçois que vous voyez de loin, puisque vous savez pénétrer les pensées des gens, tandis qu'ils n'en ont „ rien témoigné encore. Il ne s'agit que des bruits répandus ici, dont je suis sûr que vous vous moquerez en les „ lisant. Mais vos heureux succès redressent tout, & obligent vos amis qui temporisent, à se tenir de votre côté; & vos véritables amis prennent part à tout ce qui „ vous arrive, quoi qu'en pensent les autres. La nouvelle de la reddition du Château d'Edinbourg a été certainement bien agréable, sur-tout par la raison exprimée dans la Lettre de votre Grandeur, qu'il paroit que „ c'est principalement l'œuvre du Seigneur, qui semble „ avoir si visiblement pris plaisir à avoir seul la gloire de „ toutes les entreprises tant par mer que par terre, comme je me persuade qu'on l'a reconnu. Car quoique nous „ ayons eu pendant tout l'Eté une Flotte de plus de trente Voiles devant Lisbonne, les services qu'elle a rendus n'ont pas été considérables, à proportion de ses „ forces; mais dès que la plus grande partie a été de retour, & qu'il n'est resté que sept Vaisseaux au Colonel „ Blake, il a plu à Dieu de bénir tellement leurs armes, „ que, comme vous le verrez par l'incluse, ils ont presque entièrement ruiné la Flotte de Robert, & répandu „ la terreur parmi les François dans la Mer Méditerranée. „ C'est ce qui a obligé l'Espagnol à nous envoyer un Ambassadeur, & à nous reconnoitre solennellement, comme vous le verrez par l'incluse. Le Portugal frappe „ aussi à la porte pour avoir audience, & nous le faisons „ un peu attendre, pour qu'il sente la faute qu'il a faite, „ en prenant si témérairement parti contre nous, pour „ protéger Robert contre toute raison & justice. Mais „ peu à peu nous écouterons ce qu'il aura à dire, & nous „ tirerons des deux le meilleur parti que nous pourrons „ pour les intérêts de l'Angleterre. On ne croit pas que „ les François & les Hollandois paroissent, à moins qu'ils „ ne paroissent tout de bon, & qu'ils ne se déclarent ouvertement; à quoi nous espérons qu'ils penseront à deux „ fois . . . . Je suis votre très fidèle & tendre frère, & „ constant ami.

H. VANE."

[*E*] *Il combattit aux Dunes la Flotte Hollandoise, commandée par l'Amiral Tromp.*] On trouve une Rélation de ce Combat dans une Brochure qui parut à Londres, intitulée: *Reponse du Parlement de la Republique d'Angleterre aux trois Mémoires présentés au Conseil d'Etat par Messieurs les Ambassadeurs Extraordinaires des Etats-Generaux des Provinces-Unies. Avec la Relation du Combat entre la Flotte Angloise commandée par le Général Blake, & la Flotte Hollandoise commandée par le Lieutenant-Amiral Tromp. Quelques Lettres, Interrogatoires, & Certificats sur le même sujet. Les trois Mémoires susmentionnés des susdits Ambassadeurs Extraordinaires, & la Lettre du Lieutenant-Amiral Tromp, dont ces Mémoires parlent, traduite en Anglois.* Londres, chez Jean Field, Imprimeur du Parlement d'Angleterre, in-4. 1652. Voici la *Relation du Combat.* Le mardi matin 18 de Mai 1652, le Général s'étant avancé huit jours auparavant du côté de l'Ouest jusqu'à la Rye avec douze ou treize Vaisseaux, & aiant laissé le Major Bourn aux Dunes avec huit Vaisseaux seulement, il parut derrière les Sables de Goodwin une Flotte Hollandoise de quarante Vaisseaux de guerre, dont l'un portoit Pavillon au grand mât, & étant venu jusqu'au *Zuider-Zand*, deux Vaisseaux s'avancérent du côté des Vaisseaux Anglois qui étoient aux Dunes; sur quoi le Major Bourn envoya le *Levrier* pour les reconnoitre, & pour s'informer de la raison qui les faisoit si fort approcher. Aiant répondu qu'ils étoient chargés d'une Commission pour le Commandant en Chef aux Dunes, on leur permit d'entrer; & aiant salué le Pavillon, les deux Capitaines, nommés *Thyssen & Allers* *, vinrent à bord du Major Bourn, & lui dirent, que Tromp les avoit envoyés pour l'informer, que croisant avec sa Flotte devant Dunquerque, le mauvais tems les avoit surpris & leur avoit fait perdre quantité de cables & d'ancres, & que le vent étant du côté du Nord les avoit chassés plus vers le Sud qu'ils n'avoient voulu; que Tromp avoit cru devoir l'informer de cela, pour prévenir toute mesintelligence & toute jalousie. On leur répondit, que la vérité de ce qu'ils disoient paroitroit, par leur prompt départ de dessus les Côtes d'Angleterre. Ils retournérent avec cette réponse à leur Flotte, qui fit voile sur le champ vers Douvres, où elle mit à l'ancre l'après-midi du même jour, à un peu plus d'une portée de canon du Château. Quand elle parut devant Douvres avec un Pavillon au haut du grand mât, sans saluer le Château, il tira trois coups de canon sur elle; ce qui n'empêcha pas l'Amiral Hollandois de garder son Pavillon, de demeurer là à l'ancre jusqu'au lendemain matin, & d'y exercer sa mousquetterie pendant plusieurs heures conséeutives. Le Mecredi vers midi la Flotte Hollandoise leva l'ancre, & fit route vers Calais environ quatre lieues au Sud-Est. Vers le même tems la Flotte Angloise commandée par le Général Blake venant de l'Ouest & faisant route vers les Dunes, la découvrit, & supposa par la route qu'elle faisoit, que les Hollandois s'en retournoient: le Major Bourn se trouva aussi en vue, venant des Dunes pour se joindre au Général Blake. Au bout d'une heure ou deux la Flotte Hollandoise changea de route, & vint à toutes voiles vers le Général Blake, Tromp à la tête avec son Pavillon au grand mât. Les deux Flottes s'étant approchées jusques à environ la portée du mousquet, le Général fit tirer sur le Pavillon de Tromp un coup de canon, suivi de deux autres. Sur quoi Tromp fit tirer un coup sur le Pavillon du Général, & en même tems lui lâcha toute sa bordée, & fit ôter ses Flammes pour arborer Pavillon rouge: c'étoit de leur côté le signal du combat, qui commençá de cette manière entre les quatre & cinq heures après-midi, & dura jusqu'à neuf heures du soir. Les Anglois prirent deux Vaisseaux Hollandois, mais ils abandonnérent l'un qui avoit déja plus de six pieds d'eau, après en avoir retiré le Capitaine & les Officiers; l'autre étoit un Vaisseau de trente pièces. Le Général Blake demeura toute la nuit dans le même endroit où le Combat avoit commencé, ou aux environs; & le lendemain matin on découvrit la Flotte Hollandoise à quatre milles, cinglant vers les Côtes de France. On observe dans cette *Rélation*, que la vérité de ce que l'on y avance paroit par les Lettres du Général Blake, du Major Bourn, & d'autres qui se sont trouvés à cette Action; par les Interrogatoires des Capitaines Hollandois & des autres Officiers pris dans le Combat; par les Instructions données aux Capitaines Hollandois & aux Commandans, & par d'autres Pièces jointes à cette Rélation. Le Général Blake dans sa Lettre datée *à bord du* S. James *à trois lieues des Dunes*, le 20 de Mai 1652, dit, que sur les avis que le Major Bourn lui avoit donnés que Tromp paroissoit vers le *Zuider-Zand* avec une Flotte de quarante Voiles, il avoit fait toute la diligence imaginable pour le joindre. *Hier au matin*, dit-il, *nous le decouvrimes à l'ancre au-dessus de la Rade de Douvres.* Qu'étant arrivé à trois milles de lui, Tromp avoit mis à la voile avec un vent d'Est, ce qui avoit fait croire aux Anglois qu'il tâchoit de les éviter, à cause de la dispute du Pavillon. Qu'environ deux heures après, l'Armée navale Hollandoise changeant de route, étoit venue droit aux Anglois, Tromp étant à la tête; qu'à ce mouvement ils s'étoient rangés en bataille, ne doutant point que les Hollandois n'eussent dessein d'en venir à un engagement. Qu'étant venus environ à une portée de mousquet, le Général Blake avoit fait tirer le canon sur le Pavillon de Tromp, ce qu'il avoit réitéré jusqu'à trois fois; & qu'après la troisième décharge, Tromp lui avoit lâché toute sa bordée. Que le Général Bourn sortant des Dunes, avoit amené son Escadre de huit Vaisseaux au combat, qui avoit duré jusqu'à la nuit, „ Pour-lors, *dit le Général*, nos „ Vaisseaux ne pouvant tenir plus longtems la mer par la „ perte que nous venions de faire de mâts, de voiles, „ & de cordages, il fut résolu par l'avis de tous les Capitaines de venir mouiller à trois milles du *Nes*, où „ nous travaillames pendant toute la nuit à radouber nos „ Vaisseaux. Ce matin à la pointe du jour, nous avons „ découvert la Flotte Hollandoise à quatre milles de nous, „ cinglant vers les Côtes de France; & il a été résolu dans „ le Conseil de Guerre de nous tenir au-dessus du vent, „ & nous allons mettre à l'ancre. Jusques à présent nous „ ne pouvons découvrir quelle route la Flotte Hollandoise tient, non plus que le dommage que nous lui avons „ fait; cependant nous comptons qu'un de leurs Navires „ est coulé à fond, & nous leur en avons pris un autre de „ trente pièces, avec les deux Capitaines: le premier „ de ces Navires aiant eu son grand mât rasé, & faisant „ eau de toutes parts, le Capitaine Lawson a été contraint de l'abandonner. L'Amiral a reçu dans ses flancs „ ou ses mâts environ soixante-dix gros boulets, & „ dans ses voiles & ses cordages un nombre presque infini, m'étant trouvé engagé avec le gros de l'Armée ennemie l'espace de quatre heures entières. Cependant „ il y a lieu d'admirer notre bonheur d'avoir été si peu „ endommagés, & il faut espérer que Dieu continuera à „ favoriser nos armes, si la Guerre vient à s'allumer entre „ les

* Ces noms sont defigurés dans l'Anglois, qui porte *Tyson & Aldred.*

lement; & en faisant route vers le Nord, il prit un Vaisseau de guerre Hollandois. Sur la fin de Juillet il attaqua douze Vaisseaux, qui servoient de Convoi aux Pecheurs de Harang, se rendit maitre de tout le Convoi, & de plus cent Pêcheurs, & dispersa le reste. Il envoya six des Vaisseaux de guerre qu'il avoit pris, sur lesquels il mit des Equipages Anglois, pour accompagner le Major-Général Dean, & poursuivit ensuite les Ecossois dans le Nord de l'Ecosse. Le 12 d'Août il arriva aux Dunes avec sa Flotte & ses Prises, & après s'être rafraichi deux ou trois jours, & avoir renforcé sa Flotte, il prit la route des Côtes de Hollande pour chercher les Hollandois. Dans le même tems le Chevalier Aiscue aiant fait voile du côté de l'Ouest, rencontra l'Amiral de Ruiter, avec lequel il combattit pendant trois jours, les Hollandois aiant presque deux Vaisseaux contre un [F]. Blake suivit Aiscue, & aiant manqué les ennemis sur leurs Côtes, il fit chemin faisant dix Prises Hollandoise (n). Au mois de Septembre il combattit les Amiraux Hollandois de Witte & de Ruyter [G]. Après le combat, il or-

(n) Ibid. p. 101. 102.

„ les deux Nations. Les Hollandois sont les agresseurs, „ & ne cherchent que les occasions de nous insulter, & „ de nous venir braver même sur nos Côtes." Whitelock, dans ses *Memoires des Affaires d'Angleterre* (10), nous apprend, que les Lettres écrites au Parlement portoient, que Tromp étant entré aux Dunes avec une Flotte de quarante-cinq Vaisseaux, chose qui ne se pratique point, avoit répondu, quand on lui en demanda la raison, *que la Tempête l'avoit forcé d'y entrer, & qu'il n'avoit aucun dessein contre la République d'Angleterre.* Cette réponse fut regardée comme une défaite, parce qu'il n'avoit point fait de mauvais tems; & son mauvais procédé envers les Anglois confirmant les soupçons qu'on avoit contre lui, on en donna avis au Conseil & à l'Amiral Anglois, qui étant venu près de la Flotte Hollandoise, la salua d'un seul coup, pour l'avertir de baisser le Pavillon, parce qu'elle se trouvoit dans l'étendue du Domaine de cette République, dont notre Flotte étoit obligée de soutenir l'honneur. Mais sur leur refus on tira un second & un troisiéme coup, auxquels Tromp répondit par toute sa bordée; par où notre Amiral aiant reconnu qu'ils avoient dessein d'en venir à un engagement, il se sépara du reste de la Flotte, pour traiter avec Tromp sur *le Salut*, & pour *prévenir l'effusion du sang, & une querelle entre les deux Nations.* Mais notre Amiral s'étant approché de Tromp, lui & toute sa Flotte, contre le Droit des Gens envers ceux qui viennent pour traiter, firent feu sur lui, & le saluérent de quelques centaines de coups. L'Auteur de la Vie de Blake, dans le *second Tome des Vies d'Hommes illustres tant Anglois qu'Etrangers* (11), nous apprend, que l'Amiral étoit dans sa chambre à boire avec quelques-uns de ses Officiers, s'attendant très peu à un pareil salut, lorsque les coups brisérent les vitres de son Vaisseau, & emportérent sa poupe; ce qui le mit dans une si violente colère, que relevant ses moustaches, comme il avoit coutume de faire quand il étoit fâché, il commanda qu'on répondit aux Hollandois sur le même ton. Quand sa prémiere fougue fut un peu calmée, il dit, *qu'il trouvoit très mauvais que Tromp eût pris son Vaisseau pour une Maison de joie, & qu'il eût cassé ses vitres.* Whitelock dit (12), que quoique l'Amiral combattit pendant quelque tems seul contre la Flotte Hollandoise, cependant il força les Hollandois, après quatre heures de combat, à prendre le large, l'obscurité de la nuit n'aiant pas permis aux Anglois de les poursuivre. Les Anglois ne perdirent que quinze hommes, la plupart du Vaisseau Amiral, qui reçut plus de mille coups, dont soixante-dix donnérent dans ses flancs: le Pilote & trente-cinq hommes furent blessés. Mr. de Rapin dans son *Histoire d'Angleterre* (13) remarque, que les Hollandois conviennent de la perte de deux de leurs Vaisseaux; mais qu'ils assurent que de la Flotte Angloise y en eut six de coulés à fond, & que s'il y avoit eu plus de jour, elle auroit été entiérement détruite. Mais Mr. Thomas Lediard dans son *Histoire de la Marine d'Angleterre* (14) assure, qu'il ne trouve dans aucun Historien Hollandois, qu'il ait lu, qu'ils prétendent rien de pareil; qu'au contraire Monsieur Basnage, dans ses *Annales des Provinces-Unies*, attribue la Victoire aux Anglois, *parce qu'ils prirent deux Vaisseaux Hollandois, & n'en perdirent pas un des leurs.* [☞ Mr. Lediard n'a pas consulté *de la Neuville*, qui rapporte * ce que dit Mr. de Rapin. „ Le „ combat, *dit-il*, dura depuis quatre heures jusqu'à neuf „ du soir, avec tant de violence & d'AVANTAGE *du cô-* „ *te des Hollandois*, que sans l'obscurité de la nuit, & sans „ la limitation des ordres que Tromp avoit reçus, l'A- „ mirai Black couroit risque d'être pris & sa Flotte rui- „ née. Il y perdit six de ses meilleurs Vaisseaux, qui furent „ coulés à fond *par les Hollandois, sur lesquels il n'en put* „ *prendre que deux.*" Voilà qui est clair. Ann.] Les Etats desavouérent cette action, & envoyérent en Angleterre deux Ambassadeurs Extraordinaires, pour représenter que ce malheureux Combat s'étoit donné sans leur participation & contre leur volonté & leurs intentions; & ils alléguérent quantité de raisons pour prouver qu'ils n'étoient point les agresseurs. Et comme le remarque Mr. Lediard, ce qui parle le plus en leur faveur, c'est qu'ils n'attaquérent point le Major Bourne, tandis qu'il étoit seul, & qu'ils avoient une si grande supériorité sur lui. Mais cela confirme ce que le même Ecrivain a observé auparavant, qu'ils avoient tâché de porter les Anglois à commettre les prémiers actes d'hostilité, en leur refusant les honneurs du Pavillon; ce qu'il paroit qu'ils firent, quoi que Tromp en dise dans sa Lettre aux Etats. Mr. Tindal dans ses Remarques sur l'Histoire de Mr. de Rapin (15) dit aussi, que le refus de baisser le Pavillon, & la bordée lâchée, semblent mettre hors de doute que les Hollandois étoient les agresseurs. Cependant le Parlement ne voulut point entendre à de nouvelles propositions, à moins qu'on ne le dédommageât prémiérement des fraix extraordinaires auxquels les préparatifs des Etats l'avoient engagé cet Eté. Sur quoi on rappella les Ambassadeurs, on publia de part & d'autre des Manifestes, & la résolution fut prise de pousser la guerre avec vigueur.

(10) Pag. 508. 509.

(11) P. 99.

(12) Ubi supra p. 509.

(13) Tom. IX. p. 55.

(14) Liv. III. ch. 12. p. 150 nota (f).

* Hist. de Holland. T. III. p. 41. Paris 1702. in-12.

(15) Tom. I. p. 716. en François.

[F] ☞ *Le Chevalier Aiscue ...... combattit pendant trois jours* (l'Amiral de Ruiter) *les Hollandois aiant presque deux Vaisseaux contre un.*] J'ai deux remarques à faire là-dessus. I. C'est que je ne trouve dans aucun Ecrivain, que ce Combat ait duré *trois jours*: tous s'accordent à dire, que l'Amiral Anglois se retira à Plymouth. Les Historiens rapportent bien, que l'Amiral de Ruyter avoit résolu d'aller chercher l'ennemi jusques dans ses Ports: mais ils ajoutent, que les vents ne lui permirent pas d'exécuter son dessein. Je ne sai où l'Auteur a pris cette particularité, qui n'est rien moins que conforme à la vérité. II. Ce que j'ai à remarquer en second lieu, est plus important. On avance ici, & on l'avance sur l'autorité de Mylord Clarendon, quoiqu'on ne le cite point, que les Hollandois étoient presque deux contre un. On pouvoit ôter le *presque*, à en croire l'Historien Anglois. *Avec* trente *Vaisseaux il* (Aiscue) *engagea la Flotte Hollandoise, composée de* soixante *Navires de Guerre, & de* trente *Navires Marchands* *. En changeant les nombres, & mettant *trente* Navires de Guerre, & *soixante* Navires Marchands, on diroit à peu près la vérité. Il sera bon de se souvenir avant tout, que Mylord Clarendon se trompe, en comptant comme un avantage que la Flotte Hollandoise avoit tant de Navires Marchands avec elle, puisqu'on sait que ce n'est qu'un grand embarras, & une diminution réelle de forces pour une Armée navale, d'avoir à couvrir une Flotte Marchande. Ce n'est pas tout: il faut ajouter que la Flotte Hollandoise étoit à tous égards inférieure à celle des Anglois. Celle-ci étoit composée de quarante Vaisseaux de guerre, parmi lesquels il s'en trouvoit douze d'une grandeur extraordinaire, & outre cela cinq Brulots. Les forces de de Ruyter consistoient en trente petits Navires de guerre, & six Brulots: le plus grand de ces Navires n'avoit pas plus de *trente* pièces de canon ... si on en excepte deux .... qui étoient montés de *quarante* pièces ... Les autres n'avoient pas la moitié de leur équipage †. L'Auteur de la Vie de de Ruyter lui donne *trente-quatre* Vaisseaux, & *trois* Galions ‡. La Neuville lui donne le même nombre, & ajoute, qu'*Aiscue observoit son passage à la tête d'une Escadre renforcée d'un grand nombre de nouveaux Navires*; & selon le calcul qu'il avoit fait auparavant, il paroit que l'Escadre devoit être, sans ce renfort, du moins de *trente-sept* Vaisseaux §. Mr. de la Rue dans sa *Zélande Héroïque* * donne aux Hollandois *trente* petits Vaisseaux mal équipés, & six Brulots; & aux Anglois *quarante* Vaisseaux, beaucoup mieux équipés, & plus forts à tous égards: & il est bon de remarquer que ce savant Magistrat cite tout ce qu'il y a d'Historiens les plus célébres, & même les Archives du Pays, ce qui donne du poids aux faits qu'il avance. Il paroit par tout ce qu'on vient de voir, qu'on a tort de dire que la Flotte Hollandoise étoit du double plus forte que celle des Anglois, puisqu'au contraire celle-ci étoit fort supérieure en forces à l'autre. REM. DU TRAD.]

[G] *Au mois de Septembre il combattit les Amiraux Hollandois de Witte & de Ruyter.*] Mr. S. Carrington nous a donné une Rélation de ce Combat, dans son *Histoire de la Vie & de la Mort de son Altesse Sérénissime le Protecteur Olivier Cromwel*, imprimée à Londres en 1659 in-8. Il nous apprend (16) que le 27 de Septembre le Général Blake découvrit derrière les Sables de Goodwin une Flotte Hollandoise de soixante Voiles, commandée par l'Amiral de Witte, desorte que le lendemain il fit voile vers l'ennemi; mais étant tombé sur un bas-fond, derrière lequel les Hollandois s'étoient mis à dessein à couvert, pour que les Anglois ne pussent sans danger entreprendre de leur gagner le vent, comme il n'y avoit que trois brasses d'eau, plusieurs Vaisseaux touchérent; ce qui les obligea à revirer, & à aller tout droit à l'ennemi, pour tâcher de l'engager au combat. Mais les Hollandois n'en aiant point d'envie, tout ce jour-là se passa en petites Escarmouches. Vers le soir les Hollandois changérent de place, & tirérent du côté des bas-fonds, témoignant avoir envie de se battre. Mais le lendemain à la pointe du jour la Flotte Angloise s'appercevant que les Hollandois s'étoient mis à deux lieues au Nord, elle résolut, quoiqu'il y eût peu de vent, & qu'il fût très variable, d'aller à eux; mais les Anglois y travaillérent inutilement tout le matin, ils ne purent les atteindre, le vent étant devenu Nord tirant vers l'Ouest. En attendant on commanda les Fré-

* Clarendon Hist. des Guerr. Civ. T. VI. p. 175.

† Vie de C. Tromp p. 88. La Haye 1694.

‡ Brandt Vie de de Ruyter. Apud Le Clerc Bibl. Univ. Tom. IV. p. 6.

§ La Neuville Hist. de Holl. Tom. III. p. 45. 46.

* Heldhaftig Zeelande p. 211.

(16) Pag. 500. &c.

ordonna à divers Vaisseaux de demeurer sur les Côtes de Hollande, & il en envoya d'autres pour croiser; ce qui servit non seulement à mettre en sureté les Navires Marchands Anglois, mais à fatiguer les Hollandois, & à leur faire souhaiter fortement la fin de la Guerre, qui étoit fomentée par le Parti de la Princesse d'Orange, pour les intérêts du Roi Charles II. son frère. Les grands détachemens faits par le Général, aiant considérablement affoibli sa Flotte, les Etats profitèrent de l'occasion pour avoir leur revanche des divers échecs qu'ils avoient reçus. Tromp, à qui on avoit ôté le Commandement, fut rétabli; & de Witte fut mis à l'écart, comme malheureux. Le prémier livra combat à Blake avec quelque avantage le 29 de Novembre près des Sables de Goodwin [H]. Mais au mois

Frégates qui alloient le mieux, pour les suivre, & les amuser, jusqu'à ce que toute la Flotte pût les joindre. Vers les trois heures après midi, les Frégates vinrent avec beaucoup de peine à la portée du canon. Mais les Hollandois craignant qu'ils ne se trouvassent insensiblement engagés dans un combat général, comme c'étoit effectivement le dessein des Anglois, dit Mr. Carrington, *mirent toutes leurs voiles, & prirent la fuite.* Dix bonnes Frégates leur donnérent la chasse jusqu'à dix heures du soir, & le lendemain matin à la faveur d'un bon frais du Sud-Ouest toute la Flotte les poursuivit jusques devant Westcappel en Zélande; & comme ils entrérent à Goerée, quelque envie que les Anglois eussent de les attaquer dans leurs Ports mêmes, le Conseil de Guerre, qui fut assemblé, jugea qu'il ne falloit point les poursuivre plus loin sur leurs propres Côtes, à cause des basses, & que les Anglois commençoient à manquer de provisions. Carrington dit, „ qu'on ne fait pas bien à quoi alla la perte que les „ Hollandois firent dans cette rencontre; que ce qu'il y „ avoit de sûr, c'est qu'on avoit vu trois de leurs Vaisseaux hors de combat, l'un aiant perdu son grand mât, „ & les deux autres leur mâts de Mizaine, leur grande vergue, & aiant leurs cordages en pièces. L'Amiral qui „ commandoit l'arrière-garde fut si maltraité, que ne pouvant plus manœuvrer, ils le firent remorquer par un „ Vaisseau de trente-deux pièces; desorte que n'avançant „ que fort lentement, la Frégate le *Nonsuch* les aborda, & „ aiant fait passer trente hommes dans chaque Vaisseau, „ ils s'en rendirent maitres; mais aiant trouvé qu'ils faisoient eau de tous côtés, & qu'ils couloient à fond, ils „ en tirérent dix-huit hommes & les Officiers, le Contre-„ Amiral & le Capitaine, & abandonnérent les Vaisseaux „ mêmes. Les Anglois n'eurent que quarante hommes de „ tués & autant de blessés." On trouve aussi une Rélation

(17) Pag. 580. 581.

de cette Action dans les *Mémoires* de Whitelock (17), dans laquelle on rapporte que trois Vaisseaux Hollandois *furent entièrement desemparés à la prémière attaque*, aiant perdu tous leurs mâts; qu'un autre, qui remorquoit le Contre-Amiral, fut pris par le Capitaine Mildmay; & que le second jour leur Flotte étoit fort diminuée. Que les Anglois n'eurent pas plus de quarante morts sur toute la Flotte, parmi lesquels il y avoit un seul Officier, le Capitaine Jervis, & très peu de blessés. Que le Général Blake ordonna à ses Frégates d'approcher les Hollandois d'aussi près qu'il seroit possible, & d'entretenir le combat, pendant que le reste de la Flotte faisoit ses efforts pour arriver à eux; sur quoi les Hollandois *hissérent toutes leurs voiles, & se retirerent.* Que le Capitaine Mildmay prit le Contre-Amiral Hollandois & un autre Vaisseau à la vue de leur Flotte, le Contre-Amiral lui-même, deux Capitaines, & quatre-vingts hommes aiant été faits prisonniers, & trois ou quatre autres Vaisseaux aiant coulé à fond à la vue des Anglois. Mr. Led-

(18) Liv. III. ch. 82. p. 544. note (p).

lard (18) observe, qu'il paroit par plusieurs circonstances de ce combat, que les Hollandois „ n'avoient pas grande „ envie de se battre, quoiqu'ils vinssent chercher les Anglois, & que le nombre des Vaisseaux fût à peu près é-„ gal; mais on ne sait, *dit-il*, quel étoit leur véritable dessein. „ Ils avouent que de Ruyter n'étoit point d'avis de risquer un combat, mais que de Witte le vouloit." Le mê-

(19) P. 545. note (s).

me Ecrivain nous dit aussi (19), que les Historiens Hollandois conviennent qu'ils eurent du dessous dans ce combat, mais qu'ils ne sont pas d'accord sur les pertes qu'ils firent. „ Leurs Auteurs les plus sincères, *continue-t-il*, ne „ veulent pourtant pas que les Anglois aient pris plus de „ deux de leurs Vaisseaux; & encore, disent-ils, fut-on „ obligé de les abandonner, parce qu'on craignoit qu'ils „ ne coulassent à fond. Mais d'où vient donc parla-t-on „ de faire tant de recherches de la mauvaise conduite des „ Officiers? la perte de deux Vaisseaux étoit-elle une si „ grande affaire? D'où vient qu'après ce mauvais succès „ de Ruyter voulut remettre sa Commission aux Etats, & „ que de Witte tomba malade de chagrin?"

[H] *Le premier livra combat à Blake avec quelque avantage près des Sables de Goodwin, le 29 de Novembre.*] Dès que Tromp eut été nommé pour commander de nouveau en Chef, il travailla avec beaucoup de soin à rassembler une puissante Flotte, pour être en état de combattre les Anglois, & il mit en mer avec une Armée navale de quatre-vingts Vaisseaux & dix Brulots, cinglant du côté des Sables de Goodwin vers l'endroit où s'étoit donné le dernier Combat. Blake étoit dans les Dunes, n'aiant que quarante Vaisseaux, ou quarante-deux, selon Mr. Car-

(20) P. 109.

rington dans la *Vie d'Olivier Cromwel* (20), qui nous dit „ qu'ils étoient mal équipés, manquant d'hommes & de „ toutes les autres choses nécessaires," la plupart des Vaisseaux aiant été mis hors d'état d'aller en mer, dans le tems qu'on en avoit le plus de besoin; „ ce qui arriva par la négligence, ou plutôt par la perfidie, la trahison & la malice de ceux qui avoient dans ce tems-là „ la direction des affaires de la Marine, qui voyoient „ d'un œil jaloux que les gens de guerre s'élevassent si „ fort: mais Dieu les trouva en son tems, & ils furent „ obligés de rendre compte de leur perfidie & de leur a-„ version pour le bien public de la République, & pour „ l'avantage particulier de ses Membres." Cependant, selon cet Auteur, malgré l'inégalité des forces, les Anglois résolurent de sortir & de combattre, ensorte que le 30 de Decembre, qu'il faisoit un beau jour, les deux Flottes voguant à l'Ouest, se rencontrérent & s'engagérent sur les onze heures du matin, les Anglois aiant l'avantage du vent. De quarante-deux Vaisseaux qu'ils avoient, il y en eut plus de la moitié qui ne purent combattre, faute de monde; desorte que vingt ou vingt-deux Vaisseaux Anglois soutinrent tout l'effort de la Flotte Hollandoise. Les deux Frégates l'*Avantgarde*, & la *Victoire*, aiant été engagées tout le jour au milieu des ennemis, se dégagérent en combattant vaillamment. Mais vers le soir la *Couronne de Roses*, montée de quarante-deux pièces, fut accrochée par deux gros Vaisseaux Hollandois, & après s'être défendue vigoureusement, se trouvant forcée de tous côtés, fut obligée de se rendre. Le *Bonaventure*, Navire Marchand, mais bon, étant venu au secours de *la Couronne de Roses*, fut abordé par un Vaisseau de guerre, & après avoir nettoyé plusieurs fois le pont de l'ennemi, il tomba entre ses mains, le Capitaine, qui avoit combattu avec beaucoup de valeur, aiant été tué, ce qui fit perdre courage à l'équipage. Dans le même tems Blake qui commandoit le Vaisseau *le Triomphe*, voyant le desordre, pénétra au milieu des ennemis pour dégager la *Couronne de Roses*. Son mat de Mizaine aiant été emporté tout ras, il fut abordé; mais s'étant vivement défendu, & aiant repoussé plusieurs fois les ennemis, il se dégagea, & se retira enfin avec sa Flotte, n'aiant perdu que deux Vaisseaux; „ qui coutérent assez cher „ aux Hollandois, *dit Carrington*, avant qu'ils s'en rendissent maitres; & deux Vaisseaux Marchands tombé-„ rent après le combat entre leurs mains: ce fut-là „ tout le fruit de cette prétendue grande Victoire dont ils „ ont fait tant de bruit; mais qui n'étant en soi qu'un „ petit échec, ne servit qu'à exciter le courage des Anglois." Whitelock (21) dit que cette Bataille se don- (21) P. 516.

na au commencement de Décembre; & l'Auteur de la Vie de Blake, dans le second Volume des *Vies* (22), assure qu'el- (22) P. 105.

le dura depuis deux heures du matin jusqu'à six heures du soir, le 29 de Novembre. Mr. Lediard est d'accord avec ce dernier pour le jour (23), mais il prétend que le com- (23) Liv. III. ch. 82. p. 547.

bat dura depuis une heure après midi jusqu'à la nuit noire, & remarque que Mr. Burchett & quelques autres de nos Historiens Anglois se sont trompés, en le faisant commencer à deux heures du matin. Mais Mr. Carrington met ce combat au 30 de Décembre. [☞ Ces Messieurs se trompent tous également pour le jour, excepté Whitelock, qui dit en général, que cette Bataille se donna au commencement de Décembre; & il a raison, puisque ce fut le 10 de ce mois: elle commença à une heure après-midi, l'engagement fut général à trois heures, & la nuit sépara les combattans; c'est ce qui paroit par la Lettre même de l'Amiral Trump aux Etats-Généraux *. J'ajou- *Vie de Corneille Tromp p. 85. 86.

terai, qu'il paroit par la même Lettre, que l'inégalité n'étoit pas aussi grande entre les deux Flottes, que le prétendent les Anglois; il n'y a pas d'apparence qu'un homme du caractère de Tromp en ait voulu imposer à ses Maitres, & il dit en termes exprès, *que les Anglois étoient forts de cinquante-deux* Vaisseaux, *grands ou petits*. Ano.] Whitelock dit, „ que le Général Blake lui-même se „ trouva engagé avec toute la Flotte Hollandoise; mais „ qu'étant fort inférieur pour le nombre, & n'aiant point „ le vent favorable, il fut obligé de se retirer, avec per-„ te de *la Couronne de Roses* & du *Bonaventure*, deux bons „ Vaisseaux, & de quelques autres plus petits, quoique „ son Escadre combattit vaillamment, & fit beaucoup de „ mal aux Hollandois." L'Auteur de la *Vie de Blake* (24) (24) Pag. 101. 106.

cité ci-dessus, dit aussi, que cet Amiral voyant que les Hollandois avoient deux Vaisseaux contre un, que ceux des Anglois étoient fort maltraités, & que les Hollandois avoient l'avantage du vent, se retira avec sa Flotte pendant la nuit dans la Tamise, aiant perdu *la Couronne de Roses & le Bonaventure*; que les Hollandois avoient pris une petite Frégate qu'ils avoient brulée, & coulé trois Vaisseaux à fond, le reste de sa Flotte étant dispersé & desemparé. „ Cette Victoire couta cher à Tromp, „ un de ses Vaisseaux portant Pavillon aiant sauté en l'air, „ & tout l'équipage s'étant noyé; & le Vaisseau qu'il „ montoit lui-même, aussi bien que celui de de Ruyter, „ aiant été mis hors d'état de servir, jusqu'à ce qu'ils „ fussent réparés." Et Mr. Lediard nous dit (25) que (25) P. 547.

„ les Hollandois achetérent ce petit avantage bien cher, „ un de leurs Vaisseaux Amiraux aiant sauté en l'air, & „ les deux autres aiant été desemparés, sans compter „ qu'ils

mois de Février le Général remit en Mer avec une Flotte de quatre-vingts Voiles, commandée par le Colonel Monk & par Dean, conjointement avec lui, sur la demande qu'il en avoit faite. Le dessein de ces trois Amiraux étoit de combattre Tromp, lorsqu'il conduiroit en Hollande trois-cens Navires Marchands, qu'il étoit allé prendre à l'Ile de Rhé. Les Etats aiant été informés des grands préparatifs qui se faisoient en Angleterre, avoient fait préparer de leur côté vingt Vaisseaux, pour aller joindre l'Amiral sur sa route; mais ils en furent empechés par les vents contraires. Cependant Tromp voguant dans la Manche, & conduisant la Flotte Marchande le long des Cotes de France, rencontra la Flotte Angloise (o), & s'engagea dans un combat furieux, qui dura trois jours [I]. Les per-

(o) Rapin *Hist. d'Angl.* Tom. IX. p. 51. 52.

„ qu'ils perdirent outre cela beaucoup de monde." [☞ Je suis fâché d'être obligé de relever si souvent ces Messieurs: mais où ont-ils pris ce qu'ils disent ici? Il n'y en a pas un mot dans la Lettre de Tromp. Auroit-il caché aux Etats, qu'un Vaisseau Amiral avoit sauté en l'air, que deux autres étoient hors d'état de servir? pouvoient-ils ignorer des circonstances si importantes? & son silence n'est-il pas une preuve de la fausseté de ce qu'avancent l'Auteur de la Vie de Blake & Mr. Ledlard? Ces Ecrivains sauroient-ils mieux aujourd'hui ce qui se passa dans le Combat, que l'Amiral Hollandois à l'issue même de la Bataille? Quelle gloire revient-il à une Nation, de diminuer ses pertes, & d'exagérer celles de l'ennemi? On convient que dans cette guerre les deux Nations firent voir tout ce que peuvent le courage & l'habileté sur la Mer, que les succès furent fort partagés, & qu'enfin les Anglois eurent de l'avantage: n'en est-ce pas assez? & faut-il pour orner l'Histoire, déguiser les faits, ou en forger, quand on ne trouve pas les faits réels à son gré? ADD.] Mr. de Rapin dans son *Histoire d'Angleterre* (26) dit, que Tromp avoit soixante-seize Vaisseaux ou Bruiots; que le Combat dura depuis huit heures du matin jusqu'au soir; qu'une partie de la Flotte Angloise se retira aux Dunes, & l'autre entra dans la Tamise; & qu'une blessure que Blake avoit reçue, aiant mis quelque desordre dans sa Flotte, il ne put empêcher Tromp de continuer sa route; lequel, selon l'Auteur de *la Vie de Blake* (27) & selon Mr. Ledlard (28), traversa la Manche avec un balai à son grand mât, pour marquer qu'il prétendoit nettoyer la Mer de Vaisseaux Anglois.

(26) Tom. IX. p. 52.

(27) P. 106.

(28) P. 547.

[*I*] *Il s'engagea dans un Combat furieux, qui dura trois jours.*] Le vendredi 18 de Février V. St. ou le dernier du mois St. N. de 1652-3. la Flotte Angloise qui étoit vers le Sud découvrit la Flotte Hollandoise, forte de soixante-dix Voiles, selon les Rélations imprimées en Hollande, conduisant une Flotte Marchande de trois-cens Navires, qui s'étoient rassemblés à l'Ile de Rhé, pour se mettre sous l'escorte de Tromp. Les Anglois vinrent à toutes voiles aux Hollandois, & Tromp après avoir mis ses Vaisseaux de guerre au front pour mettre la Flotte Marchande à couvert, se prépara à les recevoir. Blake, qui montoit le *Triomphe*, toujours à la tête de l'Armée, s'avança avec douze Vaisseaux, & s'engagea avec le gros de la Flotte Hollandoise. Son Vaisseau se trouvoit réduit à la dernière extrémité, aiant reçu sept-cens coups de canon, lorsque Lawson, qui montoit le *Fairfax*, vint courageusement au secours de l'Amiral. Le reste de la Flotte Angloise s'étant avancé, le Combat continua avec une fureur incroyable jusqu'à la nuit, que les Hollandois revirérent. Le Vaisseau de Monk étoit si mauvais vuilier, qu'il n'eut que peu de part au Combat. Blake, Dean, & Lawson furent attaqués par les plus gros Vaisseaux de la Flotte Hollandoise, & soutinrent tout le fort de l'action. Lawson eut cent hommes de tués sur le *Fairfax*, & Blake en perdit autant sur le *Triomphe*. L'Amiral lui-même fut blessé à la cuisse, & il en fut incommodé toute sa vie. Ball son Capitaine & Sparrow son Secrétaire furent tués. Le Vaisseau *la Prosperité* de quarante pièces de canon tomba entre les mains des Hollandois, mais il fut repris par la Frégate le *Merlin*. Le Capitaine Mildmay, qui étoit à l'Avantgarde, fut tué. Les Anglois eurent plusieurs Vaisseaux desemparés, mais ils n'en perdirent pas un seul. Les Hollandois eurent six Vaisseaux, dont l'un étoit un de ceux qui portoient Pavillon, pris ou coulés à fond dans le Combat. Et tout ce dont ils purent se vanter dans cette prémiere journée, fut une horrible boucherie parmi leur monde, & de grands dommages à leurs Vaisseaux. Blake debarqua ses blessés à Portsmouth, & retourna vers Tromp, qu'il atteignit le lendemain après midi à trois milles vers le Nord-Ouest de l'Ile de Wight, & recommença le Combat. Tromp fit partir sa Flotte Marchande, & la couvrit, combattant en retraite du côté de Boulogne. Blake détacha ses Frégates légéres pour poursuivre les Navires Marchands, dont ils en prirent plusieurs; & Lawson aborda un Vaisseau de guerre, dont il se rendit maitre. Blake & les siens poursuivirent chaudement Tromp tout ce jour-là & la nuit suivante. Le matin du 20 de Février V. St. ou le 2 de Mars St. N. les deux Flottes se livrérent de nouveau un furieux Combat, qui dura jusqu'à quatre heures après midi, que le vent aiant tourné au Nord Nord-Est, Tromp avança jusqu'à Calais, où il mouilla, & de là se rendit en Hollande. L'Auteur de *la Vie de Blake*, duquel nous avons tiré cette Rélation, dit (29), que dans ces trois Combats les Hollandois perdirent onze Vaisseaux de guerre, & trente Navires Marchands, & eurent de leur propre aveu quinze-cens hommes de tués; au lieu que les Anglois ne perdirent que le seul Vaisseau le *Samson*, qui coula à fond, & dont le Capitaine nommé Batten & l'Equipage furent sauvés. Cependant on croit que la Victoire de Blake lui couta autant de monde qu'aux Hollandois. Carrington nous apprend dans *la Vie d'Olivier Cromwel* (30), que les Anglois prirent environ cinquante Navires Marchands & neuf Vaisseaux de guerre, outre plusieurs que les Hollandois eux-mémes coulérent à fund pour sauver les Equipages, leurs Vaisseaux aiant été dispersés sur les Côtes de France; & qu'on trouva plus de deux-mille corps flottans sur l'eau, sans compter quinze-cens prisonniers, qui furent conduits à Londres. Le même Auteur dit, que „ le Général Blake fut blessé dans „ cette Action, aiant fait tout ce que l'on pouvoit attendre „ d'un vaillant Marinier; & qu'il y eut outre cela „ plusieurs Officiers & personnes de marque, blessés „ ou tués." Mylord Clarendon, dans son *Histoire*, met cette Bataille dans le mois de Janvier *, & dit, que la Flotte Hollandoise étoit de cent Navires de guerre, & que celle des Anglois étoit beaucoup inférieure en nombre. Whitclock rapporte (31), que la Flotte du Parlement *eut un grand avantage* dans cette Bataille, „ & que „ tant les Officiers, que les Soldats & les Matelots des „ deux partis firent paroitre beaucoup de résolution & de „ valeur. Mais il plut à Dieu, *continue-t-il*, de favoriser „ les Anglois de manière, qu'après un furieux & sanglant „ combat, les Hollandois furent entiérement défaits & „ mis en déroute, & firent une terrible perte d'hommes „ & de Vaisseaux. Les Anglois perdirent aussi beaucoup „ de monde, mais ils remportérent une Victoire signalée." Mr. de Rapin, qui, comme le remarque Mr. Ledlard (32), *affecte toujours de tourner les choses favorablement pour les Hollandois*, rapporte, qu'ils perdirent en cette occasion dix-huit Vaisseaux de guerre, & huit Marchands; & il remarque que leurs Historiens prétendent qu'ils en coulérent à fond vingt & un des Anglois, & qu'ils en firent échouer trois. Il ajoute, que Tromp conduisit ses trois-cens Vaisseaux Marchands en Hollande, à l'exception de huit qui tombérent entre les mains des Anglois; & qu'après qu'il eut mis en sureté les Vaisseaux Marchands, il livra encore aux Anglois quatre divers Combats, mais qui ne furent pas de la même importance que le précédent. Mr. Ledlard assure, *qu'il y a de l'apparence que tout cela est faux*, & il nous apprend (32) que les Ecrivains Hollandois, qui diminuent leurs pertes autant qu'il leur est possible, conviennent qu'ils perdirent huit (Mr. Basnage dans ses *Annales des Provinces-Unies* dit neuf) Vaisseaux de guerre, & vingt-quatre Vaisseaux Marchands, ce qui revient à peu prés au compte des Anglois. „ Et „ il y a bien des raisons de croire, *continue Mr. Lediard*, „ à bien peser toutes les circonstances, que la perte des „ Hollandois doit avoir été beaucoup plus considérable, „ qu'aucun de nos Historiens ne l'a dit. Car quelques Ecrivains Hollandois disent eux-mêmes, qu'une grande „ partie de la Flotte Marchande tomba entre les mains „ des Anglois; or une grande partie de trois-cens, doit „ certainement avoir été plus de trente. Nous trouvons „ dans les mêmes Historiens de pompeux récits des actions „ de quelques Officiers particuliers, qui font une „ fort belle figure dans leur Histoire, pour couvrir leur „ perte générale; & l'on convient en effet, que la plupart „ se conduisirent très vaillamment." Le même Ecrivain remarque, que selon tous les Rélations des Anglois, ceux-ci ne perdirent qu'un seul Vaisseau; mais que si nous en croyons les Hollandois, les Anglois doivent en avoir eu cinq de coulés à fond, qu'ils appellent l'*Arc en-Ciel*, le *Saturne*, le *Samson*, la *Rose*, & le Vaisseau du Capitaine Button; deux de brulés, le *Charles* & le *Fairfax*; & que le *Marmaduke*, le *Merlin*, le *Phaisant*, le *Roi David*, le *Levrier*, & les *sept Fréres* furent si délabrés, qu'ils ne parurent plus en mer depuis. [☞ Il faut avouer qu'il est bien difficile de démêler la vérité au milieu de tant de récits opposés; cependant je ne puis m'empêcher d'ajouter ici quelques Réfléxions. I. Mr. Lediard a grand tort d'attaquer mal à propos Mr. de Rapin, qui dans sa narration sur ce sujet a suivi La Neuville, qu'on ne peut guéres soupçonner d'avoir voulu favoriser les Hollandois aux dépens de la vérité. Il peut avoir été mal informé, c'est ce que je n'examine point encore; mais cela n'autorise point à taxer de partialité ceux qui n'aiant point de lumiéres plus sures, s'en sont rapportés à son autorité. Messieurs les Auteurs de la *Bibliothèque Britannique* * ont très bien justifié Mr. de Rapin sur la partialité dont les Anglois l'accusent en faveur des Hollandois. II. Mr. Lediard recuse le témoignage des Historiens Hollandois sur les pertes des Anglois: mais il semble qu'il devoit sentir, que les Hollandois ont autant de droit de recuser l'autorité des Ecrivains Anglois; & sur ce pied-là, la question demeure indécise. III. Il prétend que les circonstances du Combat donnent lieu de penser que la perte des Hollandois fut plus considérable que les Historiens Anglois mêmes ne la font; mais il fournit des armes contre lui-même, si l'on raisonne sur les circonstances. A qui persuadera-t-on, que dans le cours de trois journées aussi sanglantes, & où, de l'a-

(29) Pag. 108. 109.

(30) P. 232.

* Il y a *Février* dans la Trad. Franç. *Voy.* Clarendon T. VI. p. 180. *Cor. du Trad.*

(31) *Memorials* &c. p. 526.

(32) Liv. III. ch. 33. p. 550. note (*f*).

(33) Ibid.

* Tom. VII. p. 179. 180.

pertes des Hollandois causoient tous les jours des soulévemens & des mutineries en Hollande, le peuple étant en général mécontent de la Guerre; ce qui obligea les Etats, pour le satisfaire, d'écrire des Lettres au Parlement pour faire des propositions de Paix, qui n'eurent pourtant d'effet que deux ans aprés. Cromwel s'etant emparé du Gouvernement au mois d'Avril, Blake & les autres Officiers de la Flotte publiérent une Déclaration, qui portoit, que malgré le changement qui venoit d'arriver, ils étoient resolus de continuer à remplir leur devoir, & à justifier la confiance qu'on avoit eue en eux pour faire tête aux ennemis de la Republique; & il dit à ses Officiers: *Ce n'est pas à nous à nous embarrasser des affaires d'Etat, mais à empêcher les Etrangers de nous braver.* Le 4 de Juin 1653, il remporta une Victoire complette sur les Hollandois [K]; & le 10 d'Octobre il fut *solennellement remercié* par la Chambre dont il etoit Membre, *de ses grands & fidèles services.* Le 6 de Décembre il fut nommé un des Commissaires de l'Amiraute & de la Flotte pour six mois, & „ il continua toujours, dit Mr. Wood, „ à être l'heureux Défenseur des Privilèges de sa Patrie contre les entreprises & les insultes de ses „ Voisins, le Vainqueur des Espagnols, & à se faire universellement estimer, même des Royalistes." Au mois de Novembre de l'an 1654, Cromwel mit en Mer deux Flottes considérables; & envoya l'une, commandée par Blake, dans la Méditerranée, & l'autre sous l'Amiral Pen aux Indes Occidentales. Blake arriva au commencement de Décembre devant Cadix, où il fut reçu avec beaucoup de respect par les Espagnols, & généralement par tous ceux qui étoient dans le Port, Anglois & autres. Un Amiral Hollandois ne voulut pas mettre son Pavillon, pendant que le Général fut dans le Port; & la terreur de ses armes étoit si grande, que quand les Algériens rençontroient quelque Salétin qui avoit des Anglois à son bord, ils forçoient ces Pirates à les leur remettre, & ils les amenoient ensuite au Général Blake pour gagner ses bonnes graces (p). Au mois de Mars 1655 il força les Algériens

(p) *Lives* &c. p. 113, 114.

l'aveu de Mr. Lediard, les Hollandois combattirent fort vaillamment, les Anglois n'aient perdu qu'un seul Vaisseau? y a-t-il la l'ombre de vraisemblance? Et puisque nous raisonnons sur des convenances, n'y a-t-il pas de l'apparence qu'on a diminué la perte du côté des Anglois, pour éblouir le peuple, qui avoit fort crié de l'échec que Blake avoit eu dans le mois de Décembre? Je dirai avec la même impartialité qui me fait faire ces Remarques, que la narration de La Neuville, que Mr. de Rapin a suivi, ne me paroit guéres vraisemblable: ce qui me le persuade, c'est que Tromp dans sa Lettre aux Etats ne parle point d'une perte aussi considérable des Anglois, que celle de *vingt-quatre de leurs meilleurs Vaisseaux*. Il est vrai qu'il ne savoit pas encore tous les détails particuliers du Combat; mais il n'est guéres concevable qu'il ait ignoré absolument une perte aussi grande, si elle eût été réelle. Il me semble donc qu'on peut s'en tenir pour la perte des Anglois, aux Vaisseaux que les Hollandois spécifient nom par nom. A-t-on quelque preuve que ces noms soient supposés, ou que les Vaisseaux qui les portoient n'aient pas eu le sort que les Hollandois disent? Si l'on en a des preuves, que ne les produit-on? cela decidera la question: mais sans cela on raisonne en l'air, & l'on marque seulement que l'Esprit de parti oblige à exagérer ses avantages, & les pertes de son ennemi. Add.]

[K] *Le 4 de Juin 1653 il remporta une Victoire complette sur les Hollandois.*] La Flotte Angloise forte de cent bons Vaisseaux s'étoit mise en mer le 30 d'Avril sous le commandement de Blake, Dean & Monk, pour aller chercher les Hollandois, qu'elle rencontra sur leurs Côtes aiant soixante-dix Voiles. Les Anglois s'approchérent de si près, que ceux de leurs Vaisseaux qui étoient à la tête de l'Armée, canonnérent ceux des Hollandois qui étoient les plus avancés; mais les Hollandois se retirérent au Texel, où les Amiraux Anglois les poursuivirent, & leur prirent cinquante petits Navires. Blake se détacha pour aller vers le Nord avec vingt Vaisseaux, pendant que Monk & Dean observoient Tromp, qui n'osant passer par la Manche avec la Flotte Marchande qu'il escortoit, la conduisit par le Nord de l'Ecosse vers le Sund. Monk & Dean suivirent Blake, & l'aiant joint, ils poursuivirent ensemble Tromp. Etant à Aberdeen, les trois Amiraux ordonnérent à tous les Vaisseaux qui étoient au service de l'Etat, & qui se trouvoient sur les Côtes d'Ecosse, de se joindre à la grande Flotte. Après s'être rafraichis, ils suivirent Tromp: mais malgré tous leurs soins, il mit non seulement en sureté les Vaisseaux qu'il conduisoit, mais aiant rencontré ceux qui venoient de Russie & des Indes Orientales, il échappa aux Anglois, & les amena heureusement dans les Ports de Hollande. Sachant que Blake étoit dans le Nord, il vint avec sa Flotte à la Rade de Douvres, canonna le Château, & endommagea quelques maisons: mais le Château lui aiant répondu vigoureusement, il fut obligé de se retirer, & de faire voile vers le Sud. Blake continua à croiser dans le Nord, dans l'espérance de rencontrer quelques Navires Marchands Hollandois. Monk & Dean retournérent du côté du Texel avec quatre-vingts Vaisseaux, où ils ordonnérent à tous les Vaisseaux qui étoient sur la Tamise & dans les Ports d'Angleterre, de venir les joindre, parce qu'ils avoient appris que Tromp étoit à Goerée avec cent-vingt Vaisseaux, & qu'il y attendoit les Anglois (34). Le 3 de Juin les Flottes se rencontrérent, & en vinrent à un engagement à la hauteur de Nieuport. L'Amiral Dean fut tué dés le commencement de l'Action, d'un coup de canon. Le Combat commença entre onze heures & midi, & „ pendant quelques heures, *dit Carrington* (35), il fut sanglant: „ mais à six heures du soir les Hollandois s'éloignérent „ vent arrière, & ainsi se termina cette prémière journée." Mr. Lediard nous apprend (36), que le Combat commença sur les onze heures du matin, & qu'il continua avec une furie égale des deux côtés jusqu'à trois heures après midi; „ qu'alors l'ennemi commença à s'éloigner & à „ se battre en retraite, ce qui dura jusqu'à neuf heures „ du soir, qu'il y eut un Vaisseau Hollandois, comman- „ dé par le Capitaine Velzen, qui sauta en l'air." L'après-midi du 4, l'Amiral Blake aiant joint la Flotte avec un renfort de dix-huit Vaisseaux, donna une Victoire complette aux Anglois; tellement que si les Hollandois ne s'étoient mis à couvert sur les bancs de Dunkerque & de Calais, où les gros Vaisseaux Anglois ne pouvoient les approcher, la plus grande partie de leur Flotte auroit été prise ou ruïnée (37). Carrington assure (38), qu'outre l'Amiral Dean, les Anglois n'eurent qu'un seul Capitaine & environ cent-cinquante hommes de tués, & deux-cens quarante blessés, mais qu'ils ne perdirent pas un seul Vaisseau: au-lieu qu'ils prirent onze Vaisseaux de guerre Hollandois & deux petits Bâtimens, avec quinze-cens prisonniers, parmi lesquels il y avoit six Capitaines, & coulérent six autres Vaisseaux à fond. Mr. de Rapin dit, „ que les deux Flottes se rencontrérent le 12 de Juin V. „ St. & en vinrent à une Bataille, qui se renouvella le jour „ suivant. Dans ce dernier jour Tromp, *aiant eu un desavantage considérable*, se vit obligé de se retirer en des- „ ordre, après avoir perdu plusieurs Vaisseaux, qui fu- „ rent coulés à fond, ou qui tombérent entre les mains „ des Anglois." Mr. de Rapin se trompe, en disant que les Flottes se rencontrérent & en vinrent à une Bataille le 12 de Juin V. St., car ce fut le 13 de ce mois, comme il paroit par les Ecrivains cités ci-dessus; & il semble y avoir quelque air de partialité dans le récit qu'il fait de la Victoire des Anglois, en l'attribuant à *un desavantage considérable* de l'Amiral Hollandois. Mr. Lediard nous dit (39), que Tromp aiant pendant le Combat abordé le Vice-Amiral Pen, fut repoussé; & qu'aiant été abordé à son tour, il fut obligé de faire sauter son tillac, dont les Anglois s'étoient rendus maitres; & qu'aiant été accroché de nouveau par Pen & par un autre en même tems, il auroit couru grand risque d'être pris ou brulé, si de Witte & de Ruyter ne l'avoient dégagé. Le même Ecrivain observe (40), que malgré tout ce que firent les Hollandois pour cacher ou pour diminuer leur perte, ne voulant avouer que sept ou huit Vaisseaux de pris dans les deux Combats, elle éclata assez à la vue de tout le monde, même par les plaintes de leurs Amiraux. Tromp s'étant rendu à Flessingue, ne fit pas difficulté de déclarer aux Députés des Etats, „ qu'il lui étoit impossible de continuer „ ses services, si la Flotte n'étoit renforcée d'un nombre „ considérable de Vaisseaux de guerre." Et l'on dit que de Witte ne craignit pas de dire avec son feu ordinaire dans l'Assemblée des Etats: „ Pourquoi garder plus long- „ tems le silence? Je suis ici devant mes Souverains, il „ m'est permis de parler, & je puis dire que les Anglois „ sont présentement Maitres de nous & de la Mer." ☞ La passion emporte furieusement Messieurs les Ecrivains Anglois. I. C'est eux-mêmes qui se trompent encore, & qui relèvent mal à propos Mr. de Rapin sur le jour que commença cette Bataille. Ce fut le 12 & non le 13 de Juin V. St.: il y a quelque apparence que l'Amiral Tromp lui-même ne l'ignoroit pas, & c'est par sa Lettre aux Etats, que je fixe cette date *. II. Mr. Lediard narrant avec tant de soin le grand danger où se trouva Tromp, lorsqu'il fut dégagé par de Witte & de Ruyter, ne devoit pas dire simplement *qu'aiant* en prémière instance *accroché Pen, il fut repoussé*; il devoit ajouter, que *Tromp s'étoit déja rendu maitre du Vaisseau de Pen, mais que* treize Frégates *Angloises aiant reviré sur lui, le maltraitérent si cruellement, qu'il fut obligé de lâcher prise* †. III. Le même Ecrivain cite avec emphase ce que dirent les Amiraux Hollandois: il auroit dû ne pas supprimer encore, que ces vaillans hommes se plaignirent de la lâcheté de quantité d'Officiers, qui avoient mal fait leur devoir, & du mauvais état où la Flotte étoit avant le Combat, plusieurs des principaux Vaisseaux aiant manqué de poudre à la fin de la prémière journée ‡. C'est-là *le desavantage considérable* dont parle Mr. de Rapin, & ce que tout homme dépréoccupé

(34) *Lives* &c. Vol. II. p. 110, 111.

(35) *Vie de Cromwel*, p. 147.

(36) *Lid.* III. p. 552.

(37) *Lives* &c. p. 111.

(38) *Pag.* 147, 148.

(39) P. 552.

(40) P. 552. note (m).

* *Vie de C. Tromp* p. 126.

† *Idem* p. 128.

‡ *Idem* p. 126, 128.

riens à la Paix, & entra dans le Port de Tunis & y brula les Vaisseaux Corsaires [L]. Ce coup hardi rendit son nom formidable par toute l'Afrique & l'Asie, comme il l'etoit depuis longtems en Europe. De Tunis il alla à Tripoli, où il conclut un Traité avec cet Etat. Il retourna ensuite à Tunis, & menaçant de ruïner la Ville, les Tunisiens implorérent sa clémence de dessus leurs murailles, & le suppliérent de leur accorder la Paix, ce qu'il fit à des conditions glorieuses & avantageuses à l'Angleterre. De là il fit voile pour Malte, au mois d'Avril, afin de demander aux Chevaliers la restitution des Effets que leurs Armateurs avoient pris sur les Anglois: il y eut le même succès qu'à Tripoli, à Alger & à Tunis, & mit les Chevaliers à la raison. Tant d'avantages remportés dans la Mediterranée, obligérent les Princes d'Italie à rechercher le Protecteur [M]: les Venitiens & le Grand-Duc de Toscane lui envoyérent de magnifiques Ambassades, & firent Alliance avec lui (q). Grégoire Léti nous apprend dans la *Vie de Cromwel* (r), que l'arrivée de Blake sur les Côtes d'Italie avoit tellement jetté l'epouvante, que le Pape ne se croyoit pas en fureté à Rome. Au mois d'Avril de l'année 1657, il remporta une Victoire signalée sur les Espagnols devant Santa Cruz [N]; mais il tomba malade en s'en retournant en Angleterre, & mourut devant Plymouth le 17 d'Août 1657. Il fut enterré

(q) Idem p. 116. 117.

(r) Tom. II. p. 346. Amst. 1703.

pé nommera tel: il faut les yeux de Mr. Lediard, pour y voir un air de partialité. Add.]

[L] *Il entra dans le Port de Tunis & y brula les Vaisseaux Corsaires.*] A son arrivée, il fit demander satisfaction au Roi ou *Dey* des pertes que les Anglois avoient souffertes par les Pirates de cette Ville, & la liberté des Prisonniers Anglois qu'ils avoient pris. Le Dey, qui croyoit avoir mis ses Vaisseaux en fureté sous les Châteaux, aiant fait tirer d'ailleurs une Ligne, & planter du canon sur le rivage pour le défendre, répondit fiérement & avec mépris: *Voilà nos Châteaux de la Goulette, & de Porto-Ferine; faites de votre mieux, nous ne vous craignons point.* Il refusa même de l'eau à Blake. Blake en colére releva ses moustaches, & après avoir consulté un moment avec ses Officiers, il entra dans la Baie de Porto-Ferine avec ses Vaisseaux, & avança jusqu'à une portée de mousquet du Château & de la Ligne. Il fit un feu si terrible, qu'en moins de deux heures le Château fut sans défense, & tous les canons qui étoient le long du rivage démontés, quoiqu'il y en eût soixante qui tiroient en même tems sur les Anglois. Le Général trouva neuf Navires de guerre à la rade, & il ordonna à ses Capitaines d'envoyer dans le Havre leurs Barques longues avec des gens choisis, pour bruler les Tunisiens, pendant qu'il les défendoit contre le Château, en faisant jouer sans discontinuer son Artillerie. Ses gens attaquérent hardiment les Vaisseaux ennemis, qu'ils réduisirent en cendres, avec perte seulement de vingt-cinq hommes, & de quarante-huit blessés (41).

(41) *Lives* &c. pag. 114-116.

[M] *Tant d'avantages remportés dans la Méditerranée, obligerent les Princes d'Italie a rechercher le Protecteur.*] L'Auteur de *la Vie d'Olivier Cromwel*, imprimée à Londres en 1724 in-8. nous apprend, qu'une des raisons de l'envoi de Blake dans la Méditerranée, étoit pour demander satisfaction à tous les Princes & Etats qui avoient molesté les Anglois pendant les Guerres Civiles. Que conformément à cette vue il fit voile vers Livorne, d'où il dépêcha son Secrétaire au Grand-Duc de Toscane, pour lui demander soixante mille pistoles pour les dommages que les Anglois avoient soufferts dans ses Etats, & en payement des Vaisseaux appartenant à la République d'Angleterre, que le Prince Robert avoit vendus à ses Sujets, après les avoir pris. Le Grand-Duc demanda du tems pour en donner avis à la Cour de Rome, prétendant l'engager à payer sa part de l'argent. Blake fit réponse, que le Pape n'avoit rien à démêler là-dedans, & insista sur le payement de toute la somme, qui lui fut comptée. Il envoya en Angleterre seize Vaisseaux chargés de ce qu'il avoit tiré de divers Etats en dédommagement des pertes qu'avoient souffertes les Anglois, & ils eurent ordre de remonter la Tamise comme en triomphe, pour plaire au Peuple. Il ne sera pas hors de propos de rapporter ici un fait très remarquable, qu'on trouve dans les *Memoires de Mr. Burnet* (42), & qui arriva pendant que Blake étoit à Malaga, avant qu'on déclarat la guerre à l'Espagne. Quelques-uns de ses Matelots, y étant à terre, rencontrérent l'Hostie qu'on portoit. Peu contens de ne lui point faire la révérence, ils se moquérent même de ceux qui le faisoient. Un des Prêtres, irrité de cet affront, anima le Peuple, qui tomba sur ces Anglois, & les roua de coups. Retournés à bord, ils se plaignirent de ce qu'on leur avoit fait. Un Trompette envoyé de la part de Blake au Vice-Roi, demanda le Prêtre, auteur du soulévement. Le Vice-Roi répondit, *qu'il n'avoit aucune autorite sur les Prêtres, & qu'il ne pouvoit pas donner celui-là.* Blake lui fit dire, *qu'il ne s'embarrassoit pas d'examiner si le Vice-Roi avoit l'autorite de lui remettre le Prêtre qu'il lui demandoit; mais que si on ne le lui envoyoit pas dans deux heures, il mettroit toute la Ville en cendres.* On n'étoit pas en état de résistance, ainsi le Prêtre vint, & voulut s'excuser sur l'insolence des Matelots. Blake répondit, *que c'etoit à lui-même que les plaintes en auroient dû être portées, qu'il auroit puni ses gens avec rigueur: qu'il ne vouloit permettre à aucun d'eux d'insulter les Religions établies dans les Lieux où la Flotte touchoit; mais qu'il trouvoit fort mauvais, que le Prêtre eût employé les Espagnols à faire ce châtiment; & qu'il vouloit que toute la Terre sût, qu'un Anglois ne devoit être chatié que par un Anglois.* Satisfait d'avoir eu le Prêtre en son pouvoir, il le traita civilement & le renvoya. Cromwel fut charmé de cette action; il fit paroitre beaucoup de joie en lisant la Lettre au Conseil, & dit, qu'*il esperoit de rendre le Nom Anglois aussi grand, que le Nom* Romain *l'avoit jamais eté.*

(42) T. I. p. 160. 161. Edit. in-8.

[N] *Au mois d'Avril 1657 il remporta une Victoire signalée sur les Espagnols devant Santa Cruz.*] Il avoit croisé pendant tout l'Hiver devant Cadix & dans le Détroit. Comme il étoit à son ancienne place, à l'embouchure du Port, il apprit que la Flotte du Pérou avoit abordé dans la Baie de Santa Cruz dans l'Ile de Teneriffe. Il leva l'ancre de devant Cadix le 13 d'Avril 1657, & mit à la voile avec vingt cinq Vaisseaux de guerre. Le 20 il arriva devant la Baie de Santa Cruz, où il vit seize Vaisseaux Espagnols rangés à peu près en demi-cercle. Au Nord de la Baie il y a un Château bien muni de canon, outre sept autres Forts autour de la Baie, fournis de trois, quatre & six piéces de canon, & joints ensemble par une Ligne de communication d'un Fort à l'autre, bordée de Mousquetaires. Don Diégue Diaguèe, Amiral de la Flotte Espagnole, à la vue de celle de Blake, ordonna à ses plus petits Vaisseaux de s'approcher plus près de terre pour être à couvert sous le Château & sous les Forts; & ses six gros Gallions mirent un peu plus loin à l'ancre, le côté vers la Mer. Toutes ces précautions ne rebutérent point Blake. Il assembla le Conseil de Guerre, qui fut de son avis, & on résolut d'attaquer l'ennemi. Le Général commanda le Capitaine Stayner avec une Escadre des meilleurs Vaisseaux, pour entrer dans la Baie; ce qu'il fit sur les huit heures du matin, qu'il attaqua les Espagnols & les combattit pendant près d'une heure. Blake pour partager la peine & le danger, aussi-bien que la gloire de l'Action, seconda Stayner, & posta quelques-uns de ses plus gros Vaisseaux pour canonner le Château & les Forts, sur lesquels ils faisoient un feu continuel; & ils chassérent par ce moyen les Espagnols de leurs Forts & de leurs Lignes. Blake combattit pendant quatre heures avec les Gallions, qui firent une belle résistance; mais rien ne put faire tête au courage intrépide du Général, qui canonna si vivement l'ennemi, qu'enfin les Espagnols abandonnérent leurs Gallions, dont le plus petit etoit plus gros que les plus gros Vaisseaux de Blake, & se sauvérent à terre. Les Matelots abandonnérent aussi les autres Vaisseaux qui étoient sous les Forts, & Stayner les brula tous. Le Général en fit autant aux Gallions, parce qu'il ne pouvoit les amener, & qu'il étoit lui-même assez maltraité, aussi-bien que toute son Escadre. Ainsi périt toute la Flotte du Pérou. Quand l'Action fut finie, le vent qui les avoit conduits dans la Baie, tourna tout d'un coup au Sud-Ouest, desorte qu'ils en resortirent sans avoir perdu un seul Vaisseau. Le Général n'eut que quarante huit hommes de tués, & cent-vingt blessés. Le Capitaine Benjamin Blake, frère de l'Amiral, pour s'être mal conduit dans le Combat, fut déposé, & son Vaisseau donné à un autre, par l'entremise de l'Amiral même. Car, comme le remarque l'Auteur de sa *Vie* (43), dont nous avons tiré ce récit, „ pendant que Blake eut la direction de la Marine, la faveur & le crédit étoient inutiles à quiconque „ n'avoit point fait son devoir; & comme sa réputation „ étoit au dessus de tout blâme, & sa valeur & sa fidélité hors de toute atteinte, il ne vouloit aussi employer „ personne, dont le courage & la fidélité fussent soupçonnés. Point de recommandation, quelle qu'elle fût, qui „ pût de son tems procurer de l'emploi à un homme de „ cet ordre. Sa vigilance & sa conduite ont autant contribué à ses nombreuses Victoires, que son courage „ & la fortune." Carrington nous dit dans sa *Vie de Cromwel* (44), que parmi ces seize Vaisseaux, que Blake ruïna, il y avoit cinq ou six gros Gallions, l'Amiral, le Vice-Amiral & le Contre-Amiral; „ que la plupart avoient „ des canons de fonte; que les uns étoient chargés de „ riches marchandises des Indes, les autres de provisions „ & d'autres choses qu'on apporte en Europe, & qu'ils „ étoient bien pourvus de Soldats & de Matelots; & que „ malgré tous leurs soins, les Anglois les ruïnérent en „ moins de quatre heures, sans avoir perdu plus de soixante hommes, dont la plupart furent tués par les coups „ de mousquet qu'on tiroit de dessus le rivage. Mais en „ récompense le canon des Anglois tua quantité d'Espagnols." Le Comte de Clarendon observe dans son *Histoire des Guerres Civiles* *, que „ cette action étoit si merveilleuse, que tous ceux qui connoissoient le lieu, s'étonnoient qu'un homme sage, quelque déterminé qu'il „ fût, eût osé l'entreprendre; & qu'ils avoient peine à se „ persuader à eux-mêmes ce qu'ils avoient fait; pendant „ que les Espagnols se consoloient, dans la pensée que „ c'étoient des Diables, & non pas des hommes, qui „ les

(43) *Lives* &c. p. 121.

(44) P. 599.

* Tom. VI. p. 429. Cit. du Trad.

terré avec beaucoup de pompe le 4 de Septembre dans l'Abbaye de Westminster [O]; mais quatre ans après, le 12 de Septembre 1661, on ôta son Corps de ce lieu & on l'enterra dans une fosse dans le Cimetière de Ste. Marguerite. Mr. Carrington nous dit dans sa *Vie d'Olivier Cromwel* (s), *qu'il a rendu de si grands services à l'Angleterre, qu'il mérite à juste titre d'en être appellé le* NEPTUNE; & qu'il est mort *au milieu de ses fameux exploits & de ses glorieuses victoires, regretté de toute l'Angleterre.* Le Comte de Clarendon & d'autres Écrivains en donnent une grande idée [P]; & Mr. Wood nous dit, „ que c'étoit un homme entièrement dévoué au service de son Pays; courageux dans ses entreprises, „ & habile dans l'exécution. Avec lui la valeur demeuroit rarement sans récompense, & la lâcheté „ sans châtiment." Il laissa son bien à son frère unique, le Capitaine Blake, dont nous parlerons ci-dessous, aussi-bien que de ses descendans [Q], sur des Mémoires qui nous ont été communiqués.

(s) P. 205.

„ les avoient maltraités de cette manière; tant la forte „ résolution d'hommes hardis & courageux est en état de „ réussir, malgré la résistance, & le desavantage du terrein. „ La perte que firent les Anglois étoit si petite, qu'on a „ de la peine à le croire, n'aiant pas laissé derrière un „ seul de leurs Vaisseaux, & le nombre de leurs morts & „ de leurs blessés ne montant pas à plus de deux-cens, au- „ lieu que le carnage qu'ils firent des Espagnols, tant sur „ leurs Navires qu'à terre, est presque incroyable." Mr. de Rapin remarque dans son *Histoire d'Angleterre* (45), que le détail de cette Action n'est expliqué que d'une manière assez confuse par les Auteurs qui en ont parlé; mais qu'on y voit néanmoins qu'après un rude combat, Blake se rendit maître des Gallions, & que „ la perte que les „ Espagnols firent en cette occasion, tant en Vaisseaux, „ qu'en hommes, en argent, & en marchandises, fut très „ grande; mais que les Anglois n'y acquirent que de la „ gloire." Le Protecteur fit un présent de cent guinées au Capitaine qui lui apporta la nouvelle de cette Action: il écrivit aussi une Lettre de remerciment au Général Blake, en lui envoyant une bague de la valeur de cinq-cens livres sterling, & fit célébrer un jour solennel d'actions de graces (46). Blake ramena sa Flotte victorieuse sur les Côtes de l'Andalousie, & croisa devant Cadix pour intercepter tous les Vaisseaux Espagnols qui y venoient. Mais les fatigues qu'il avoit essuyées depuis trois ans aiant extrêmement altéré sa santé, il résolut de reprendre la route d'Angleterre; & il mourut en y arrivant, avant même que d'avoir pu mettre pied à terre (47).

(45) Tom. IX. p. 53.

(46) Carrington *Vie de Cromwel* p. 200.

(47) *Lives* &c. p. 122.

[O] *Il fut enterré avec beaucoup de pompe ... dans l'Abbaye de Westminster.*] Son Corps aiant été embaumé le lendemain de sa mort, & mis dans un Cercueil de plomb, fut transporté par eau au Palais de Greenwich, où il demeura exposé en cérémonie pendant quelques jours. De là on le transporta le 4 de Septembre dans une Barge d'Etat couverte de velours, & ornée d'Ecussons & de Bannières; accompagné de son frère, de ses parens & de ses domestiques en deuil, du Conseil Privé du Protecteur, des Commissaires de l'Amirauté & de la Flotte, du Maire & des Aldermans de Londres, des Officiers de l'Armée, & d'un grand nombre d'autres personnes de marque & de qualité, dans quantité de Barges, couvertes de noir, mises en ordre par les Hérauts d'Armes, qui dirigoient & accompagnoient cette pompe funèbre. Aiant passé dans cet ordre le pont de Westminster, ils mirent pied à terre, marchant dans le même ordre, au travers d'une garde de plusieurs Régimens d'Infanterie rangés en haie, jusqu'à l'Abbaye, où il fut mis dans un Caveau fait exprès dans la Chapelle de Henri VII. „ Et qu'on demande, *dit l'Auteur de sa Vie* (48), aux ennemis les plus déclarés de „ son parti, s'il y avoit une place trop honorable pour „ les os d'un aussi vaillant Guerrier, si zélé pour sa Pa- „ trie? Il abhorra les procédures des Régicides, & ne se „ souilla point du sang Royal du Roi Martyr. Il a fait „ de si grandes choses pour l'Angleterre, en assurant son „ Empire sur la Mer non seulement dans la Manche, mais „ dans la Méditerranée, dans le Nord, & dans toutes les „ parties de la Chrétienté, qu'elles peuvent en quelque „ façon expier son faux zèle, & ses principes Républi- „ cains. Cependant quatre ans après, le 12 de Septembre „ 1661, son Corps fut par ordre exprès ôté du lieu où „ on l'avoit mis, & enterré dans une fosse dans le Cime- „ tière de Ste. Marguerite."

(48) Idem p. 123.

[P] *Le Comte de Clarendon & d'autres Ecrivains en donnent une grande idée.*] Le Comte aiant observé (49) qu'après avoir *rendu de grands services au Parlement sur Terre, & particulièrement à Tawnton*, il *s'appliqua tout-à-fait au service de Mer, & s'y distingua dans fort peu de tems*; ajoute: „ Ce fut le prémier qui abandonna l'ancien usage, „ & fit voir que la Science de la Marine pouvoit être ac- „ quise en moins de tems qu'on ne s'imaginoit. Il mé- „ prisoit les règles qui avoient été longtems en pratique, „ pour préserver ses Navires & ses gens de tout danger, „ ce qui autrefois passoit pour une grande prudence & „ habileté, comme si la principale science requise en un „ Capitaine de Vaisseau avoit été d'être sûr de revenir „ sain & sauf. Ce fut le prémier qui porta les Vaisseaux „ à mépriser les Châteaux de dessus terre, qu'on avoit „ toujours regardés comme très formidables. Ce fut lui „ qui le prémier inspira tant de courage aux Troupes de „ Mer, en leur faisant voir par expérience les grandes „ choses qu'elles pouvoient faire, si elles étoient réso- „ lues, & qui leur enseignoit à combattre dans le feu aussi- „ bien que sur l'eau; & quoiqu'il ait été très bien imité „ dans la suite, il fut le prémier qui donna l'exemple des „ Exploits les plus plus hardis & les plus déterminés sur „ la Mer." Whitelock dans ses *Mémoires d'Angleterre* (50) l'appella un *Homme aussi brave, aussi droit, & aussi heureux qu'aucun autre de son tems.* Le Docteur George Bate, dans la *seconde Partie* de son *Elenchus motuum nuperorum in Angliâ* (51), dit qu'il mérite des louanges même de la part d'un Ennemi, *Vir & ab hoste laudandus*; qu'il s'est acquis un grand nom par ses Exploits au dehors, *rebus foris gestis inclaruit*, aiant humilié l'orgueil de la France, réduit le Portugal à la soumission, énervé la puissance des Provinces-Unies, & chassé les Hollandois de la Mer, réprimé les Pirates, & triomphé deux fois de l'Espagne; en un mot, que la seule chose qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir adhéré au parti des Meurtriers du Roi Charles I. *Gallicum enim perdomuit fastum, Portugalliam in ordinem redegit, Belgarum vires fregit, totoque populit mari, Piraticam repressit, bis denique de Hispano triumphavit; in hoc uno culpandus, quod Parricidarum partibus adhaeresceret.* Mr. Jaques Heath dans sa *Chronique des Guerres Civiles* dit (52) que „ c'étoit un homme d'u- „ ne intrépidité extraordinaire, tant pour attaquer que „ pour se défendre; qui a eu autant d'heureux succès „ qu'aucun homme, excepté Cromwel, n'aiant jamais eu „ du dessous qu'une seule fois, lorsque Tromp remporta „ quelque avantage sur lui aux Dunes; qu'il auroit infini- „ ment mérité de sa Patrie, s'il avoit eu sa tranquillité in- „ térieure autant à cœur, que son honneur au dehors, „ dont il fut toujours extrêmement jaloux, & qui l'enga- „ gea à empêcher toujours les dissensions & les factions „ de se glisser dans la Flotte, sur les nouvelles des change- „ mens qui arrivoient en Angleterre." L'Auteur de sa Vie (53) assure „ qu'il étoit fort jaloux de la liberté des „ Sujets & de la gloire de la Nation, & que comme il „ n'employa point de mauvais moyens pour s'élever au „ commandement sur Mer, il n'eut aussi besoin que de „ son mérite seul pour s'y maintenir. Il méprisoit l'ar- „ gent, & le dépensoit pour le service de l'Etat aussi „ promptement qu'il le recevoit; & pour faire voir qu'il „ étoit animé de cet amour pour le Bien-public, qui a „ passé depuis plutôt pour un sentiment Romanesque que „ pour une disposition Héroïque, il fut si desintéressé, „ que malgré les occasions qu'il eut autant que personne „ de s'enrichir, aiant pris tant de millions sur les enne- „ mis de l'Etat, il remit le tout au Trésor public, & ne „ laissa pas en mourant cinq-cens livres sterling de plus „ qu'il n'avoit hérité de son père; ce que l'Auteur sait „ par la connoissance qu'il a eue lui-même de la famille „ de Blake, dans laquelle il a été élevé dans sa jeunesse, & „ où il a souvent entendu raconter ces particularités au „ frère de cet Amiral. Il avoit de la piété à la manière „ de son tems, ce qui ne l'empêchoit pas d'aimer à se „ divertir avec ses Officiers. Sa bonté & sa généro- „ sité pour ses Soldats & ses Matelots le leur avoient „ rendu si cher, qu'ils le regrettèrent comme leur „ père."

(49) *Hist. des Guerr. Civil.* Tom. VI. p. 431, 432.

(50) P. 664. Londres 1682.

(51) P. 185. Londres 1872.

(52) P. 402. Edit. Londin. 1676.

(53) *Lives* &c. p. 124.

[Q] *Il laissa son bien à son frère unique le Capitaine Benjamin Blake, dont nous parlerons, aussi-bien que de ses descendans.*] Il commandoit un Vaisseau, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, dans la grande entreprise de Santa-Cruz, qui fut la dernière Victoire que l'Amiral remporta. Après sa mort, le Capitaine son frère hérita de son bien, qui alloit environ à deux-cens livres sterling de rente; car on sait, que le Général pensoit plus aux intérêts de son Pays, qu'à ceux de sa famille. On dit dans le second Tome des *Hommes Illustres tant Anglois qu'Etrangers* (54), que „ le Capitaine Benjamin Blake étant „ Non-Conformiste, souffrit tant de persécutions sur la „ fin du règne de Charles II., que pour conserver la li- „ berté de Conscience, il fut contraint de vendre le peu „ de bien que son frère le Général lui avoit laissé, & „ de se transporter avec sa famille à la Caroline." On trouve sur ce sujet un passage dans *l'Histoire d'Angleterre sous le règne des Stuarts*, par Mr. Oldmixon (55), où il donne au Capitaine Blake le nom de *Humphrey*; voici ce qu'il en dit: „ *Humphrey* son frère, chez „ qui j'ai demeuré étant enfant, souffrit tant de persé- „ cutions parce qu'il étoit Non-Conformiste, sur la fin du „ règne de Charles II., qu'il fut obligé de vendre le peu „ de bien que le Général lui avoit laissé, qui n'alloit pas „ à deux-cens livres sterling par an, & de se transporter „ avec sa famille à la Caroline, dont son arrière-pe- „ tit-fils, à ce que je crois, est à présent un des Pro- „ priétaires." Mais un homme de distinction, qui nous a communiqué quelques Mémoires touchant la famille du Général, nous a assuré qu'il n'a jamais rien ouï dire de pareil à personne de la famille; & que ce qu'il y a de certain, c'est que le Capitaine en mourant laissa en Angleterre des enfans & des petits-enfans; & qu'une de ses petites-filles, qui s'appelloit Susanna Blake, épousa Mr. Etienne Simes de Minehead dans la Province de Somerset; & que les mâles étant morts sans laisser de postérité & sans

(54) P. 215.

(55) P. 411. Londres 1730 in-fol.

a'être mariés, le nom de Blake s'est éteint, & s'est perdu dans la famille de Susanne. Celle-ci a eu, outre deux ou trois filles, sept fils, dont la plupart ont eu des emplois considérables sur Mer, & ont été gens de tête & de courage. Ils avoient hérité des bonnes qualités du Général; mais ils étoient dans d'autres principes sur la Religion, aiant tous été membres de l'Eglise Anglicane. Ceux qui comme lui ont servi sur Mer, y sont morts, soit pour la défense de leur Patrie, soit autrement. Il y en a eu sur-tout deux qui commandoient des Vaisseaux Marchands de Bristol, qui méritent qu'on en parle. L'un qui s'appelloit *Jean*, aiant été rudement attaqué par un Armateur en revenant de l'Amérique, se défendit avec beaucoup de valeur & de résolution, jusqu'à ce que l'Armateur en fut venu à l'abordage. Celui qui le commandoit aiant alors fait venir le Capitaine Anglois, lui demanda comment il avoit osé combattre avec tant d'opiniâtreté & avec des forces si inégales? Le Capitaine répondit fièrement: *C'est que je suis Anglois, & que j'ai le cœur Anglois; je combats pour l'honneur de mon pays:* sur quoi l'Armateur lui cassa la tête, d'un coup de pistolet. Le second de la famille de Blake dont nous parlerons, eut le malheur de tomber entre les mains d'un Pirate Anglois. Dans le combat il eut les deux jambes emportées, & combattit assis, tant qu'il put se soutenir. Les Pirates s'étant rendus maitres de son Vaisseau, ils s'informérent du nom du Capitaine & d'où il étoit, & il se trouva qu'un des principaux connoissoit sa famille, ce qui l'obligea à renoncer au dessein qu'il avoit de le tuer: mais un des autres voulant absolument lui ôter la vie, il s'éleva une violente querelle entre les deux Pirates, qui en vinrent bientôt aux mains, & celui qui avoit pris le parti du Capitaine, passa son épée au travers du corps à l'autre. Il traita alors parfaitement bien le Capitaine, lui rendit son Vaisseau, & recommanda fortement au Chirurgien d'en avoir soin; mais au bout de quinze jours, ou environ, il mourut de ses blessures. Il y a actuellement plusieurs enfans & petits-enfans de Me. Susanne Blake & de Mr. Simes en vie; c'est la seule branche qui reste de la famille de Blake: ils descendent en ligne collatérale du Général, & en ligne directe de son frère le Capitaine, père ou grand-père de Susanne.

BLOUNT, ancienne & noble Famille [*A*], qui subsiste à présent en la personne du Chevalier Edouard Blount Baronet de Mawly en Shropshire, qui en est le Chef, en celle du Chevalier Henri Pope-Blount Baronet de Tittenhanger dans le Comté de Hertford, & de Blount de Maple-Durham dans le Comté d'Oxford &c. (*a*). Nous parlerons dans les Articles suivans de plusieurs Grands-Hommes que cette Famille a produits.

(*a*) Sur les Memoires qu'a eu la bonté de nous fournir le Chevalier Henri Pope-Blount.

[*A*] *Ancienne & noble Famille.*] Elle descend de *Le Blound*, Seigneur de Guisnes en Normandie, dont les deux fils passérent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant. *Robert* l'ainé, qui étoit Général de la Cavalerie, *Dux Mantum Militarium*, fut fait par le Conquérant Baron d'Ixworth, dans le Comté de Suffolk. *Guillaume* le Blound son frère étoit Général de l'Infanterie. *Gilbert* fils & héritier de *Robert* fonda un Prieuré à Ixworth, estimé dans le tems de la suppression des Monastères deux-cens-quatre-vingts livres sterling, neuf chelings & cinq sols de rente par an. Cambden en fait mention dans sa *Britannia* (1) en ces termes: *Cernitur ibi Prioratus antiquus a Gilberto Blount magnæ nobilitatis viro, Domino de Ixworth, fundatus:* „ On y voit, *dit-il*, un ancien „ Prieuré fondé par Gilbert Blount Seigneur d'Ixworth, „ Homme de grande qualité." Ces Barons d'Ixworth finirent en Guillaume le Blound, qui fut dégradé sous Henri III. Il y a eu encore d'autres Barons de cette famille, qui étoient appellés au Parlement, sous les règnes d'Edouard II. & d'Edouard III; & les Barons de Montjoy, qui furent créés Barons sous Edouard IV, & qui finirent en Charles Blount créé Comte de Devonshire par Jaques I. & qui mourut peu de tems après sous le même règne, sans laisser d'enfans légitimes; mais Montjoy Blount son fils naturel fut créé par ce Prince Baron Montjoy de Montjoy-Fort en Irlande, & ensuite par Charles I. Baron Montjoy de Thurveston dans le Comté de Derby, & Comte de Newport dans l'Ile de White (2). Son plus jeune fils Henri, dernier Comte de Newport, mourut sous le règne de Charles II (3). Cette Famille de Blount a produit, outre cinq Comtes & plusieurs Barons, mentionnés par le Chevalier Guillaume Dugdale des Baronets (4), quantité de Chevaliers (5); un Lord Maire de Londres pendant sept ans consécutifs, depuis 1301, 29e. année d'Edouard I. jusqu'en 1307, prémière année d'Edouard II., & qui s'appelloit Jean Blound ou Blount (6); un Grand-Maitre de la Maison du Roi, Thomas Blount, la 20e. année d'Edouard II. (7); un Trésorier de Normandie, le Chevalier Thomas le Blount, la prémière année de Henri V (8); un Trésorier d'Angleterre, Walter Blount, la quatrième année d'Edouard IV (9); un Viceroi d'Irlande, Charles Blount, Lord Montjoy, la 42e. année d'Elisabeth & la prémière de Jaques I; un Chevalier Banneret, le Chevalier Thomas Blount, la 5e. année de Henri VIII (10); un Chevalier du Bain, le Chevalier Jean Blount, au Couronnement de Charles I. (11); & quatre Chevaliers de la Jarretière, Jean Blount sous le règne de Henri V, entre les années 1416 & 1420 (12); Walter Blount Lord Montjoy, en 1472 sous le règne d'Edouard IV (13); Guillaume Blount, Lord Montjoy, en 1526 sous le règne de Henri VIII (14); & Charles Blount Lord Montjoy, ensuite Comte de Devonshire, en 1597 sous le règne d'Elisabeth (15). Et à présent cette Famille a l'honneur d'avoir produit la prémière Duchesse d'Angleterre, Madame Marie Duchesse de Norfolk (16). Les Armes de cette Famille sont, barré nébulé d'Or & de Sable à six pièces.

(1) Dans Suffolk.

(2) Dugdale *Baronage* Tom. I. p. 521. Londres 1675.

(3) *Peerage of England.*

(4) *Baronetage of Wotton.*

(5) Sur les Mémoires du Chevalier Henri-Pope-Blount.

(6) Stow *Survey of London* L. V. p. 107. Londres 1720.

(7) Dugdale's *Baronage* p. 519.

(8) Id. ibid.

(9) Id. ibid.

(10) Peacham's *Compleat Gentleman*, dans l'Art du Blazon.

(11) Walkley *Catalogue des Pairs.*

(12) Ashmole *Hist. de l'Ordre de la Jarret.* p. 610. Londres 1672. & Heylin *Hist. de S. George.* (13) Idem p. 712. & *Heylin.* (14) Heylin & Ashmole (15) Mill's *Catalogue of Honour*, p. 481. Edit. de 1610. & Ashmole. (16) Sur les Mémoires du Chevalier Henry-Pope-Blount.

BLOUNT ou **BLONDUS** (JEAN), un des plus illustres Savans d'Angleterre, dans le XIII. Siècle, étudia d'abord à Oxford, d'où il alla à Paris (*a*), où il prit le Bonnet de Docteur en Théologie (*b*); & à son retour à Oxford, il fut fait Professeur en Théologie. Il remplit cet emploi pendant plusieurs années avec applaudissement, & devint ensuite Chanoine & Chancelier de la Cathédrale d'Yorck. Peu de tems après, son grand savoir & sa piété extraordinaire l'elevérent sur le Siége de Cantorbéry; & à cette occasion il alla à Rome en 1232; mais le Pape desapprouva son élection, & Edmond Rich Chanoine de Salisbury fut mis à sa place. Bale dit, qu'il avoit plus de lumières que la Cour de Rome n'en vouloit dans un homme élevé à un si haut rang dans l'Eglise, ou plus de piété qu'il ne falloit pour le caractère avare de cette Cour. Mais le Docteur Brady rapporte (*c*), que vers le commencement d'Avril de cette année, *le Pape cassa son élection, parce qu'il avoit donné mille marcs d'argent à l'Evêque de Winchester, pour être promu à l'Archevêché.* Léland dit qu'à son retour en Angleterre il tâcha d'adoucir le chagrin de son malheur, par une grande application à l'étude. Matthieu Paris assure (*d*), qu'il n'y avoit dans ce tems-là guères d'hommes dans tout le Monde, qui pussent lui être comparés dans toutes les Sciences. Jean Ross de Warwick dans son Traité *de Academiis Britannicis*, cité par Léland, Bale & Pitséus, le met au nombre des hommes les plus savans de son Siècle. Mais Pitséus remarque, que cet éloge n'est pas justifié par ses Ecrits [*A*], que cet Ecrivain dit avoir vus, & dans lesquels on ne découvre point ce prodigieux savoir qu'on lui attribue. Il mourut en 1248 (*e*) sous le règne de Henri III.

(*a*) Léland *Comm. de Script. Britann.* T. II. Cap. 261. p. 276. Oxford 1709. & Bale *Script. Ill. Major. Brytann.* Cent. I. cap. 93. p. 280. Basil. 1557.

(*b*) Pitséus *de Ill. Angl. Scriptor.* num. 747. p. 319. Paris 1619.

(*c*) *Histoire d'Angleterre depuis la prémière venue des Romains sous Jules César, jusqu'à la fin du Règne de Henri III.* p. 754. Londres 1685. in-fol.

(*d*) *Apud* Bale *ubi supra.*

(*e*) Léland, Bale & Pitséus *ubi supra.*

[*A*] *Ses Ecrits.*] Léland nous dit, que de tous les beaux Ouvrages qu'on dit qu'il a écrits, il a eu le malheur de ne pouvoir en voir aucun, & qu'on doute même s'ils subsistent. *De libris, quos elegantes scripsisse fertur, quæ mea est in hac parte infelicitas, nihil legi; & dubium num exstent.* Bale & Pitséus nous apprennent qu'il a écrit *Summarium sacræ Facultatis* en un Livre, & *Disceptationes Scholasticæ* en un Livre, outre plusieurs *Commentaires sur l'Ecriture Sainte.*

BLOUNT (JEAN) Chevalier, Gouverneur d'une Ville d'Aquitaine. L'an 1412, la quatorzième année de Henri IV, aiant été assiégé par le Maréchal de France, il défit toute l'Armée du Maréchal avec trois-cens hommes, fit douze prisonniers de marque, & cent-vingt autres (*a*). On dit aussi que la dernière année du règne de Henri IV, il fit prisonnier le Maréchal Hely, & cent Seigneurs François, qu'il conduisit en Angleterre (*b*).

(*a*) Dugdale *Baronage.*

(*b*) Peacham's *Compleat Gentleman*, dans l'Art du Blazon.

BLOUNT (CHARLES) Comte de Devonshire, frère & héritier de Guillaume Baron de Montjoy,

joy, & fils de Jaques Baron de Montjoy, fit ses études dans l'Université d'Oxford (*a*). Le Chevalier Robert Naunton rapporte une avanture assez particulière sur son entrée à la Cour [*A*]. En 1585 il fut un des Députés au Parlement à Westminster de la part de S. Yves en Cornouaille (*b*), & l'année suivante il fut un des Députés de Berealston en Devonshire (*c*); la même année il fut créé Chevalier [*B*]. En 1588 il fut un de ces généreux Gentilshommes, qui louérent à leurs propres fraix des Vaisseaux pour se joindre à l'Amiral Howard, afin d'aller au devant de l'*Armade* Espagnole (*d*). Le 16 de Juin 1589 il fut créé Maitre-ès-Arts à Oxford (*e*), & en 1593 il fut encore un des Députés de Berealston en Devonshire au Parlement à Westminster (*f*). La même année il fut fait Gouverneur de Portsmouth, pendant la vie de son frère (*g*), dont en 1594 il hérita le Titre & les Biens (*h*), qui étoient fort diminnés par les excès de son aieul, par l'entêtement de son père à chercher la Pierre Philosophale, & par les prodigalités de son frère (*i*). Le mauvais état de sa Maison lui inspira de bonne heure l'ambition de la relever: étant encore enfant, on devoit tirer son Portrait; il choisit d'être peint une truelle à la main, avec ces paroles: *Ad ædificandam antiquam Domum. Pour relever une ancienne Maison* (*k*). En 1597 il servit sur la Flotte dans l'expédition du Comte d'Essex aux Açores, commandant le Vaisseau *la Défiance* (*l*). Les Espagnols faisant de nouveaux préparatifs contre l'Irlande, il fut fait Lieutenant-Général des Troupes destinées pour la défense de ce Royaume, sous le commandement du Comte d'Essex (*m*). La même année il fut honoré de l'Ordre de la Jarretière (*n*), & aiant été nommé à la Vice-Royauté d'Irlande, quelques personnes le traversérent (*o*), sur-tout le Comte d'Essex, qui lui envioit la faveur de la Reine, & qu'il avoit ci-devant desarmé en Duel [*C*]; effet de la jalousie de ce Seigneur contre lui: mais dans la suite, comme le remarque le Chevalier Robert Naunton (*p*), ils devinrent amis. Cependant en 1600 il fut fait Viceroi d'Irlande, où il défit les Espagnols à Kingsale. En 1603 le Roi Jaques étant à Théobalds à son retour d'Ecosse, le nomma, quoiqu'il fût en Irlande, pour être de son Conseil Privé, seulement avec deux autres Seigneurs Anglois, tous les autres étant Ecossois (*q*). La même année, peu de tems après son retour à la Cour, aiant amené avec lui le fameux rebelle Tyrone sur la promesse de lui faire obtenir son pardon, pour récompense de ses services il fut fait Grand-Maitre de l'Artillerie, avec une rente de deux-cens livres sterling sur l'Echiquier, autant & plus sur d'autres fonds pour lui & pour ses héritiers, outre le Comté de Lecale en Irlande, avec d'autres Terres dévolues à la Couronne par la mort de la Comtesse de Kildare, décédée sans héritiers mâles (*r*). Cette année il fut nommé une seconde fois Viceroi d'Irlande, & créé Comte de Devonshire (*s*). Il fut un des Juges dans le procès du Chevalier Walter Raleigh (*t*). En 1604 il fut un des Commissaires pour traiter avec l'Espagne (*v*); & l'année suivante, Commissaire dans l'affaire de la Conspiration des Poudres. Il mourut le 3 d'Avril 1606 dans la quarante-troisième année de son âge *, sans laisser d'enfans légitimes (*x*), d'une fièvre ardente & d'un abcès dans les poumons (*y*), comblé de biens & de gloire, aiant été choisi par la Reine Elisabeth pour terminer la guerre d'Irlande, & cette Princesse aiant prédit qu'en mettant fin à cette fatale rebellion, il feroit sa fortune & acquerroit beaucoup d'honneur (*z*). Il étoit aussi bien fait que vaillant, & son savoir égaloit sa prudence (*aa*). Il fut enterré en grande pompe (*bb*) dans la Chapelle de S. Paul, dans l'Abbaye de Westminster (*cc*). Il étoit le huitième Baron de Montjoy, depuis le Chevalier Walter Blount, Grand-Trésorier d'Angleterre, créé Baron de Montjoy le 20 de Juin 1465, la cinquième année d'Edouard IV (*dd*). Il laissa toutes ses Terres à Montjoy Blount l'ainé de ses fils naturels, né de Pénélope Rich, qui fut ensuite Baron de Montjoy & Comte de Newport, & qui mourut à Oxford le 12 de Février 1665 (*ee*). Les Armes du Comte de Devonshire étoient, barré d'Or & de Sable à six pièces, environné de la Jarretière, aiant pour supports deux Loups de Sable armés & lampassés de Gueules, pour Cimier un Loup passant de Sable entre deux Cornes d'or sortant d'une Couronne Ducale, & pour Devise ΚΑΛΑ (*ff*).

(*a*) Wood *Fast. Oxon.* Vol. I. col. 132. Edit. de Londres 1721.
(*b*) *Notitia Parliamentaria*, by Browne Willis Vol. II. p. 119. Londres 1716. in 8.
(*c*) Id. ibid.
(*d*) Baker's *Chronicle* p. 378. Londres 1730.
(*e*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 768.
(*f*) Willis *Notit. Parliam.* Vol. II. p. 176.
(*g*) Dugdale *Baronage* p. 121.
(*h*) Dugdale p. 121.
(*i*) Robert Naunton *Fragmenta Regalia* p. 86.
(*k*) Fynes Moryson *Voyages*, Part. II.
(*l*) Lediard *Hist. de la Marine d'Anglet.*
(*m*) Dugdale p. 121.
(*n*) Mille's *Catalogue of Honour.*
(*o*) Dugdale p. 121.
(*p*) P. 87.
(*q*) Henri Chauncy's *Hertfordshire.*
(*r*) Moryson *ubi supra.*
(*s*) Dugdale p. 121.
(*t*) *Sir W. Raleigh's Arraignement copied by Sir Tho. Overbury.*
(*v*) Baker's *Chron.* p. 408.
* *Imhoff Regum Pariumque magnæ Britann. Hist. Geneal.*
(*x*) Dugdale p. 121.
(*y*) *Mémoires de Winwood.*
(*z*) Naunton p. 82.
(*aa*) Moryson *ubi supra.*
(*bb*) Brook's *Catalog. and Succession of the Kings of England* p. 64. Londres 1619 fol.
(*cc*) Dugdale p. 121.
(*dd*) Id. ib.
(*ee*) Wood *Fasti ubi supra.*
(*ff*) Sur les informations données par le Chevalier Henri-Pope Blount.

[*A*] *Le Chevalier Robert Naunton rapporte une avanture assez particulière sur son entrée à la Cour.*] „ Quand il vint „ d'Oxford, dit cet Auteur dans ses *Fragmenta Regalia* „ (1), il chercha les moyens d'entrer à la Cour, où il „ ne parut pas plutôt, qu'il y trouva une occasion favo„rable de se placer agréablement, ainsi que je l'ai ap„pris, aussi-bien que d'autres anecdotes, d'une personne „ de sa famille même. Il avoit alors environ vingt ans, „ des cheveux bruns, l'air doux & agréable, la taille bien „ faite. La Reine étoit à Whitehall, & c'étoit l'heure de „ son dîner, quand Blount s'y rendit pour voir la Cour: „ la Reine l'eut bientôt démêlé dans la foule, & deman„da avec une sorte d'empressement & de bienveillance à „ son Ecuyer tranchant, qui il étoit. L'Ecuyer répondit, „ qu'il ne le connoissoit point; la question passa de l'un „ à l'autre, jusqu'à ce qu'enfin on apprit à la Reine, que „ c'étoit le frère du Baron Guillaume de Montjoy. Cette „ information, jointe aux regards de la Reine qui avoit „ les yeux sur lui, comme elle avoit coutume de faire „ aux gens qu'elle ne connoissoit point, pour les étonner, „ émut tellement le jeune Gentilhomme, qu'il rougissoit „ & pâlissoit successivement: ce que la Reine aiant remar„qué, elle le fit approcher, lui donna sa main à baiser, „ & l'encouragea par des paroles gracieuses & par de „ nouveaux regards, & adressant la parole aux Seigneurs „ & aux Dames qui étoient là, elle dit, qu'elle ne l'a„voit pas plutôt vu, qu'elle avoit reconnu quelque cho„se de noble en lui, à quoi elle ajouta plusieurs choses „ obligeantes pour sa famille; & lui aiant redemandé son „ nom, elle lui dit, *Ne manquez pas de venir à la Cour, „ je penserai aux moyens de vous faire du bien.* Ce fut-là „ son entrée, & le commencement de sa fortune. Sur „ quoi il faut remarquer, que quoiqu'il ne manquât ni „ d'esprit ni de courage, & qu'il eût beaucoup d'agré„mens, cela étoit accompagné de tant de retenue & d'u„ne si grande modestie naturelle, que dans l'état où étoit „ la fortune de sa Maison, son avancement en auroit souf„fert, si la bonté & les gracieuses avances de la Reine „ ne l'avoient encouragé. Et pour faire voir quel il étoit, „ & combien le besoin aiguillonne les bons Esprits, je „ puis assurer, qu'il n'eut qu'une très petite Légitime jus„qu'à la mort de son frère, qui arriva peu de tems après „ qu'il fut entré à la Cour; & qu'alors même il n'avoit pas „ plus de mille marcs par an, avec lesquels il vivoit très „ bien, & faisoit belle figure, sans avoir eu de grands „ secours de la Reine pendant tout le tems de son rè„gne."

(1) P. 88. Edit. de 1641. in 4.

[*B*] *La même année il fut créé Chevalier.*] C'est ce que nous apprend Morgan dans sa *Sphere of Gentry*, p. 88. Le même Ecrivain nous dit, qu'un Gentilhomme de ce nom fut créé Chevalier en 1596, mais que ce ne peut être celui dont il s'agit ici, qui étoit déja avant ce tems-là, Baron Montjoy.

[*C*] *Qu'il avoit ci-devant desarmé en Duel.*] Le Chevalier Robert Naunton (2) aiant remarqué, que le Comte d'Essex étoit connu, de ceux-là même qui l'aimoient & qui l'estimoient, pour un homme „ qui vouloit trop at„tirer à lui toute la gloire & la faveur;" ajoute qu'il rapportera un fait à cette occasion, dont on se souvient encore. Le voici. „ Mylord Montjoy, qui étoit un „ autre Enfant de la faveur, nouvellement venu à la „ Cour, & n'étant encore que le Chevalier Charles Blunt, „ car Mylord Guillaume son frère ainé vivoit encore, a„iant eu le bonheur de réussir un jour fort heureusement „ aux Joûtes, la Reine en fut si contente, qu'elle lui en„voya une Dame d'Echecs richement émaillée, que ses „ domestiques lui attachérent le lendemain au bras avec „ un ruban cramoisi. Mylord Essex qui passoit par l'anti„chambre, l'aiant apperçue, parce qu'il avoit relevé son „ manteau pour qu'on la vît mieux, demanda ce que c'é„toit, & pourquoi il portoit cela? Le Chevalier Foul„ques Greville lui dit que c'étoit une faveur de la Reine, „ qu'elle lui avoit envoyée le jour d'auparavant, le len„demain des Joûtes; sur quoi Mylord Essex dit avec un „ ton de jalousie, comme s'il eût voulu borner les fa„veurs de la Reine: Je vois bien que chaque fou doit „ avoir sa faveur. Un affront si sanglant & si public vint „ bientôt aux oreilles du Chevalier Charles Blunt; il en„voya sur le champ un Cartel au Comte, qui l'accepta; „ ils se trouvérent au Parc de Marybone, & le Comte fut „ blessé à la cuisse & desarmé. La Reine ne les voyant „ point, fut curieuse de savoir la raison de leur absence, „ & enfin elle l'apprit; sur quoi elle dit, en jurant, qu'il „ étoit bon que quelqu'un l'humiliât (*le Comte*) & lui ap„prît à vivre, que sans cela il n'y avoit pas moyen de „ tenir avec lui. Et je remarquerai que ce fut ce qui don„na naissance à l'amitié entre le Comte & Montjoy, que „ la Reine elle-même forma en quelque manière."

(2) Article *Essex* p. 84.

BLOUNT (Thomas), savant Ecrivain Anglois du XVII. Siècle [*A*], fils de Miles Blount d'Orleton, dans le Comté d'Hereford, cinquième fils de Roger Blount de Monkland dans le même Comté, nâquit à Bordesley dans le Comté de Worcester, d'une branche cadette de l'ancienne & illustre Famille Blount. Il n'eut pas l'avantage de faire des études Academiques, mais par son génie naturel & par son application il fit de grands progrès dans la Littérature, pendant qu'il fut au Temple, avant & après qu'il fut Avocat plaidant. Quand la Conspiration Papiste éclata sous le règne de Charles II., il fut tellement allarmé, étant zélé Catholique-Romain, qu'il tomba en Paralysie, comme il l'apprend lui-même dans sa dernière Lettre à Wood datée du 28 Avril 1679, ajoutant, qu'*il avoit quitté tous les Livres, excepté ceux de dévotion.* Le 26 du mois de Décembre de la meme année il mourut à Orleton, où il avoit un bien considérable, âgé de soixante & un an: il fut enterré dans l'Eglise du Lieu; & sa veuve Anne, fille d'Edmond Church Ecuyer de Maldon en Essex, lui fit ériger un Monument peu de tems après (*a*).

(a) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 73. 74.

[*A*] *Savant Ecrivain Anglois.*] Il a écrit, I. *Académie d'Eloquence, contenant une Rhetorique Angloise complette.* Il y en a eu plusieurs Editions. II. Glossographia, ou *Dictionaire des Mots difficiles, Hébreux, Grecs, Latins, Italiens &c. à present en usage dans la Langue Angloise &c.* Londres 1656 in-8. réimprimé plusieurs fois avec des Additions & des Corrections. III. *La Lampe de la Loi & la Lumiere de l'Evangile; ou les Titres de quelques Livres nouveaux de Pieté, de Controverse, & de Métaphysique.* Londres 1658 in-8. C'est une imitation du *Cimetiere de S. Paul* du Chevalier Jean Berkenhead, publié sous le nom de *Grass und Hey Withers.* IV. Boscobel, *ou Histoire de la manière dont Sa Majesté s'est sauvée après la bataille de Worcester le* 3 *de Septembre* 1651. Londres 1660 in-8. La troisième Edition a paru en 1680. Cet Ouvrage a été traduit en François & en Portugais; la dernière de ces Traductions a été faite par Pierre Gifford Catholique-Romain, de White-Ladies dans le Comté de Stafford. V. *L'Almanac Catholique pour les années* 1661, 1662, 1663, &c. Mais cet Almanac ne s'étant pas aussi bien débité que celui de Jean Booker, il écrivit VI. *Booker conjuré, ou Remarques sur le* Telescopium Uranicum *ou Almanac de Booker.* Londres 1665 in-4. en une feuille: il écrivit cette feuille conjointement avec Jean Sargeant, & Jean Austen. VII. *Dictionaire Juridique, ou l'on explique les termes obscurs & difficiles, qu'on trouve dans nos Loix anciennes & modernes.* Londres 1671. in-folio, réimprimé en 1691 avec quelques corrections; & une augmentation de plus de six-cens mots. VIII. *Remarques sur la Chronique du Chevalier Richard Baker, & sur la Continuation* &c. Oxford 1672 in-8 (1). IX. *Un Monde d'Erreurs découvert dans le* Nouveau Monde de Mots &c. Londres 1673 in-folio. C'est une Critique du *Nouveau Monde de Mots Anglois* &c. du Chevalier Edouard Philips. X. Fragmenta Antiquitatis; *Anciennes Redevances, & plaisantes Coutumes de quelques Fiefs.* Londres 1679 in-8. XI. Boscobel &c. *seconde Partie*, Londres 1681 in-8. où l'on a ajouté, *Claustrum Regale reseratum; ou la retraite du Roi à Trent dans le Comté de Somerset*, publié par Madame Anne Windham de Trent. Mr. Blount a aussi fait des *Remarques sur la Britannia* de R. Blome, mais Mr. Wood ne peut dire si elles ont jamais été imprimées. Il a traduit du François *L'Art des Devises*; & cette Traduction a paru à Londres en 1646 & 1650 in-4. L'Original est de Henri Etienne, Seigneur des Fossés. Mr. Blount y a ajouté un *Catalogue des Devises employées pendant les Guerres Civiles, tant par le Parti du Roi, que par celui du Parlement.* Il a laissé une Chronique d'Angleterre imparfaite, à laquelle il avoit travaillé plusieurs années conjointement avec J. B.

(1) Voyez Art. de BAKER (RICHARD Remarq. [*A*].

BLOUNT (Henri), troisième fils de Thomas-Pope Blount, Chevalier, de Tittenhanger dans le Comté de Hertford, & de Blount's Hall dans celui de Stafford *, & de Françoise Pigott fille de Thomas Pigott Chevalier de Doddershall dans le Comté de Buckingham, & veuve du Chevalier Thomas Nevil de Leicestershire (*a*). Henri Blount nâquit à Tittenhanger le 15 de Décembre 1602. Il fit ses prémières études dans l'Ecole publique de S. Albans, & à la faveur de ses grands talens naturels il fit des progrès si extraordinaires, qu'on l'envoya, avant l'âge de quatorze ans, au Collège de la Trinité à Oxford, où il entra en qualité de Gentilhomme pensionnaire [*A*]. Après avoir pris le degré de Bachelier-ès-Arts, il se retira dans le Collège de Gray, où il étudia le Droit Municipal. Le 7 de Mai 1634 il s'embarqua à Venise pour Constantinople, dans le dessein de voir le Levant. Il a publié une Rélation de son Voyage [*B*], dont il revint au bout de deux ans; & à son retour il fut mis au nombre des Gentilshommes Pensionnaires † de Charles I (*b*). Le Chevalier Thomas-Pope Blount son père étant mort en 1638, il eut Blount's Hall & une Légitime considérable (*c*); & le 21 de Mars 1639 il fut créé Chevalier (*d*). Il suivit ensuite le Roi à Yorck, & à la bataille d'Edgehill, où, selon la tradition de la Famille, il eut la garde des Enfans du Roi (*e*). Il accompagna le Roi à Oxford, mais après y avoir demeuré quelque tems, il se retira à Londres; & comme il passoit pour Royaliste, il fut cité devant la Chambre des Communes, & recherché pour son attachement au Roi; mais aiant représenté, qu'il n'avoit fait que ce qu'exigeoit le poste qu'il occupoit, qui étoit d'accompagner le Prince, il fut déchargé (*f*). Quand les affaires du Roi allérent en déclinant, il s'accommoda au tems, sans pourtant contribuer en rien aux troubles (*g*). Il fut un des vingt Commissaires nommés au mois de Janvier 1651 pour remédier aux abus des Loix, & vers le même tems il agit avec beaucoup de feu contre le payement des Dixmes, & travailla à faire statuer, que les Ministres n'eussent pas audelà de cent livres sterling d'appointemens par an. Le 5 de Juillet 1654, il fut un des Juges qui s'assemblérent au *Banc supérieur* à Westminster pour faire le procès à Don Pantaléon Sa, frère de l'Ambassadeur de Portugal, coupable de meurtre (*h*); les autres Juges étoient les Docteurs Richard Zouch, Guillaume Clerk, Guillaume Turner, Jurisconsultes, Mr. Lucy & autres. La même année il hérita de Tittenhanger & d'un bien considérable, par la mort de son frère ainé Thomas-Pope Blount, Ecuyer (*i*). Le prémier de Novembre 1655, il fut nommé un des Commissaires pour examiner l'état du Commerce & de la Navigation de la République (*k*). En 1661 il étoit Grand-Shérif du Comté de Hertford (*l*). Il a écrit qoelques autres Piéces, outre la Rélation de son Voyage [*C*]. Il mourut le 9 d'Octobre 1682, âgé de quatre-vingts ans moins deux mois, & fut transporté dans le Tombeau de sa Famille à Ridge dans le Comté de Hertford, le 11 d'Octobre. On trouvera son Caractère ci-dessous [*D*]. En 1647 il épousa Ester Wase, fille de Christophle Wase Ecuyer, d'*Upper-Holloway* dans la

* Chevalier d'un tel endroit, marque que ce sont les Fiefs qu'il possede en qualité de Chevalier. Il n'y a pas moyen d'exprimer cela en François, que par une grande circonlocution, que j'ai voulu éviter. R. D. T.

(*a*) Sur les informations données par le Chevalier Henri-Pope Blount, arrière-petit-fils du Chevalier Henri.

† Voyez Chamberlayne *Etat de la Gr. Bret.* Part. I. ch. 11. p. m. 210. 211. Cit. du Trad.

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 712.

(*c*) Sur les informations susmentionnées.

(*d*) Wood *ubi supra.*

(*e*) Sur les informations susmentionnées.

(*f*) Wood *ubi supra.*

(*g*) Echard *Hist. d'Angles.* L. II. ch. 4. *ad ann.* 1651.

(*h*) Wood *ubi supra.*

(*i*) Sur les informations susmentionnées.

(*k*) Wood *ubi supra.*

(*l*) Sur les informations susmentionnées.

[*A*] *On l'envoya . . . . . au Collège de la Trinité à Oxford, ou il entra en qualité de Gentilhomme pensionnaire.*] Mr. Wood dans ses *Athenæ Oxonienses* Tom. II. (1) nous dit „ qu'il se fit estimer & respecter dans ce Collège, non „ tant par sa parenté avec le Chevalier Thomas Pope, „ qui en étoit le Fondateur, que par son mérite perso- „ nel, & par le tour agréable de son esprit."

[*B*] *Il a publié une Relation de son Voyage.*] Elle a paru sous ce titre: *Voyage du Levant, ou Courte Rélation d'un Voyage fait d'Angleterre, par Venise, en Dalmatie, dans l'Esclavonie, la Bosnie, la Hongrie, la Macédoine, la Thessalie, la Thrace, à Rhodes, en Egypte jusqu'au Grand-Caire* &c. Londres 1636. 2. Edition in-4. Dans d'autres Editions in-12. il a pour titre: *Voyage du Levant, ou Courte Rélation d'un Voyage fait d'Angleterre par Venise dans l'Empire Ottoman, & en Egypte jusqu'au Grand-Caire* &c. Mr. Wood assure (2) que ce Voyage a été si estimé dans les Pays étrangers, qu'on l's traduit en François & en Hollandois.

[*C*] *Il a écrit quelques autres Pièces, outre la Rélation de son Voyage.*] Mr. Wood dit (3), qu'il a appris de quelques personnes de sa famille, quoique ses fils l'ignorent, qu'il écrivit une Brochure intitulée *La Promenade de la Bourse*, imprimée en 1647, vers le même tems que Mr. Henri Nevill, Auteur du *Plato redivivus*, publia *le Parlement des Dames.* Il est aussi Auteur d'une Lettre à Mr. Walter Rumsey Ecuyer, à la louange du Caffé & do Tabac, qui est à la tête de l'*Organon Salutis* de Rumsey, imprimé à Londres en 1657 in-8. (4). Il a publié aussi un Recueil des Oeuvres de Lillie, sous le titre de *Comédies de Cour.* Londres 1632. in-8. (5).

[*D*] *On trouvera son Caractère ci-dessous.*] Mr. Wood nous dit (6) que „ ceux dont il étoit connu l'estimoient „ comme un Gentilhomme d'un jugement solide, d'u- „ ne

(1) Col. 712. Londres 1721.

(2) Ibid. & col. 713.

(3) Col. 713.

(4) Idem Vol. II. col. 255.

(5) Idem Vol. I. col. 296.

(6) Vol. II. col. 712.

la Province de Middlesex, & veuve du Chevalier Guillaume Manwaring de Cheshire, dont il laissa trois fils & une fille. Deux de ses fils sont assez connus dans la République des Lettres, savoir le Chevalier Thomas-Pope Blount Baronet de Tittenhanger, & Charles Blount de Blount-Hall Ecuyer (m), dont nous parlerons dans les deux Articles suivans. Ses Armes sont les mêmes que celles de Charles Blount Comte de Devonshire. (m) Ibidem.

„ ne grande expérience, & d'une grande capacité dans „ le Gouvernement, profond Politique, & aiant de „ grandes vues. Il étoit aussi d'une conversation agréa„ble. Il avoit été grand Railleur dans sa jeunesse, mais „ il s'en desaccoutuma dans un âge plus avancé." Mr. Charles Gildon dans son *Histoire de Charles Blount Ecuyer*, à la tête des *Oeuvres diverses* de Mr. Blount imprimées en 1695, appelle le Chevalier Henri Blount, le *Socrate de son siecle, par rapport à son aversion pour les Principes dominans & pour l'Hypocrisie à la mode, distingué par toutes sortes d'endroits, le meilleur Mari, Pere & Maitre qu'il y eût, agréable en conversation, & droit dans toute sa conduite.* Le Chevalier *Harry* ou Henri Pope Blount Baronet, son arrière-petit-fils, nous a appris que dans les prémières années de sa vie il buvoit beaucoup de liqueurs fortes; mais que pendant les quarantes dernières il ne buvoit que de l'eau pure.

(a) Tiré d'un MS. du Chevalier Henri Blount, qui est entre les mains du Chevalier Henri Pope Blount Baronet.

BLOUNT (Thomas-Pope) fils aîné & héritier de celui dont on vient de parler, nâquit le 12 de Septembre 1649 à *Upper-Holloway* dans la Province de Middlesex (a). Il fut créé Baronet pendant la vie de son père, le 27 de Janvier 1679 (b). Il fut Député de S. Albans à deux Parlemens, la trentième année de Charles II. & la suivante; & du Comté de Hertford dans trois Parlemens, ceux de la prémière & de la seconde année de Guillaume & Marie, & celui de la septième de Guillaume (c). Pendant les trois dernières années de sa vie, la Chambre des Communes le nomma Commissaire des Comptes. En 1693 il publia à Londres in-8. son *Histoire Naturelle, contenant quantité d'Observations rares, tirées des meilleurs Ecrivains modernes* [A]. La troisieme Edition de ses *Essais sur differens* Su-

(b) Baronetage imprimé pour Wotton.

(c) Henri Chauncy's Hertfordshire.

[A] *Histoire Naturelle, contenant quantité d'Observations rares, tirees des meilleurs Ecrivains modernes.*] Dans son Epître Dédicatoire au Lord Henri Capel, il dit à ce Seigneur, que l'Ouvrage qu'il lui présente, n'est pas un recueil de quelques observations superficielles & peu importantes de son cru, mais une *Hystoire Naturelle*, tirée des Ecrits des plus grands Hommes du Siécle sur différens sujets; & qu'il ne doute pas que sa Grandeur n'y trouve des Remarques amusantes, utiles, & peu communes. Dans sa *Preface* il nous dit, que quand on examine attentivement la merveilleuse structure de l'Univers, il est impossible de se persuader, qu'un si bel Ouvrage n'ait d'autre usage, que de servir de demeure aux Hommes. Que le grand Architecte a voulu certainement que les Créatures fournissent non seulement aux nécessités & aux agrémens de la partie animale de l'Homme, mais aussi des instructions à la partie intellectuelle. Chaque fleur de la Campagne, chaque fibre des Plantes, la plus petite partie d'un Insecte, ont des caractères de leur Auteur, & peuvent, quand on les examine comme il faut, nous donner des leçons de Théologie & de Morale. Plus un homme pénètre dans les secrets de la Nature, plus il découvre l'art surprenant qui régne dans la construction des Etres. Les Ouvrages de Dieu ne ressemblent point aux Ouvrages de fantaisie, ou à des tours de subtilité, qui ne peuvent souffrir le grand jour ni un examen sévère; au contraire, leur régularité brille à proportion qu'on les considère de près, & plus on les connoit, plus on les admire. Rien n'est donc plus déraisonnable, continue-t-il, que de prétendre, comme le font quelques-uns, que nous ne devons point faire usage à cet égard de nos *Facultés spirituelles*, & de déclamer avec tant de feu & de zéle contre l'étude de la *Nature*, & de la représenter comme dangereuse & pernicieuse, en disant, que de trop curieuses recherches sur les Ouvrages de la Nature ménent souvent à l'Athéisme. „ Mais quel qu'ait „ été le prémier Auteur d'un pareil sentiment, je suis bien „ sûr que la vraie Religion ne doit pas lui en avoir beau„coup d'obligation: car au-lieu d'obéir à l'ancienne Loi, „ qui défendoit d'offrir à Dieu une Victime défectueuse, „ on n'attribue dans ce sentiment de la Religion & de la „ Piété qu'à ceux qui ont le plus grand défaut que la Na„ture humaine puisse avoir, qui est un défaut de con„noissance & d'intelligence. Il n'y a certainement rien „ qui révolte davantage & à juste titre un homme de bon„sens, que d'entendre de quelle maniére quelques per„sonnes déclament contre la *Raison*, qu'ils appellent *la* „ *Marâtre de la Foi*, & l'ennemie de Dieu; déclarant trai„tres à la Religion ceux qui osent la loger, & prendre „ sa défense. Il me semble que ces gens-là sont à peuprès „ aussi extravagans, que le seroit un homme qui de colè„re briseroit sa Lunette d'approche, parce qu'elle ne lui „ découvre pas des Objets, qui sont hors de sa portée; „ & qu'ils sont aussi injustes, que l'eût été Jacob, s'il „ s'étoit séparé de Léa, parce qu'elle avoit les yeux ten„dres." Il remarque ensuite, que parce que les Théologiens ont toujours mis la *Foi* & la *Raison* en opposition, la multitude ignorante a conclu de-là, que ceux qui sont les plus *raisonnables* ont le moins de *Religion*, & que les plus grands *Esprits* ont le moins de *Pieté*; pensée directement contraire à cette divine Parabole, où ceux qui ont reçu le plus de talens, les ont bien fait valoir, tandisque celui qui n'en a eu qu'un, l'a caché en terre. Il n'y a point d'apparence que Dieu choisisse de petits arbrisseaux, & non de grands Cèdres, pour bâtir son Temple glorieux. Il est d'ailleurs assez remarquable que sous l'Ancien Testament, Dieu voulut qu'on lui présentat les prémiers-nés de toutes les Créatures, excepté celui de l'Ane. On a donc tout lieu de croire, qu'il n'y a point de qualité plus estimable, qu'une noble liberté de penser, & le soin de perfectionner son entendement, ce qui distingue l'*Eglise* d'un *Troupeau d'Animaux*, ainsi que s'exprime un Auteur moderne. Ceux qui ont renoncé à un usage libre & impartial de leur Raison, sont tout aussi capables d'avoir de la Religion, que des Moutons ou des Bœufs; toute la différence qu'il y a, c'est que les uns sont des Animaux sans Raison, & les autres des Animaux qui ont de la Raison. Comment les Scythes auroient-ils pu sacrifier des Créatures *raisonnables*, s'ils n'avoient commencé par sacrifier leur Raison? Ou comment les Egyptiens auroient-ils pu adorer des Créatures *sans Raison*, si eux-mêmes n'en avoient été privés? Les Oignons n'auroient jamais été des Dieux, si les Egyptiens avoient été des Hommes. Mais dès que la Raison eût été bannie des Temples, on ne doit pas être surpris que l'*Extravagance* & la *Superstition* présidassent à la Religion. Un tronc pouvoit être Dieu, quand le Prêtre lui-même n'étoit qu'un tronc. „ Il paroit donc, „ *continue notre Auteur*, qu'à moins que nous ne fassions „ usage de notre Raison, nous cessons d'agir en hommes; „ & que dans notre Espèce nous faisons moins, que les „ Bêtes dans la leur: celles-ci suivent les mouvemens de „ la Nature, & s'élèvent au plus haut degré de l'instinct „ que la Providence leur a donné. Mais hélas! quoi„qu'il n'y ait pas d'homme qui ne veuille passer pour „ un *Animal raisonnable*, qu'il y en a peu qui vivent com„me tels! ensorte qu'on peut dire, avec vérité, que le „ Genre-humain se réduit à un petit nombre d'individus, „ *Humanum paucis vivit genus.* La plupart des hommes, „ tels que le Serpent, rampent dans la poussière; & leur „ ame est tellement enfoncée dans la matière, que rien „ n'est capable de l'élever. Cette multitude de créatu„res qui ont une figure humaine, ne sont que des bru„tes par rapport à l'esprit, & n'ont rien de cette noble „ partie, dont ils tirent leur nom. Ce n'est qu'à la fa„veur d'une Métaphore, qu'on les appelle *Hommes*; car „ ce ne sont tout au plus que des *Automates* à la Carté„sienne, qui ont la figure & les mouvemens d'Hommes, „ mais qui n'ont aussi que cette apparence extérieure pour „ justifier leurs prétentions à l'Humanité." Il s'adresse ensuite à une autre Classe de gens, qui prétendent, dit-il, être plus sages & plus éclairés que le reste du Genre-humain; qui regarderont peut-être d'un air moqueur & de mépris plusieurs sujets traités dans son Livre, comme étant petits & frivoles; & qui traiteront de ridicule un Auteur, qui vient les entretenir de *Plantes*, d'*Insectes*, & de *Reptiles*. A quoi il répond, que ce n'étoit pas ainsi que pensoit un homme, qui en savoit un peu plus que ces Messieurs: que le sage Salomon n'a pas cru qu'il fût au-dessous de lui de prendre connoissance des *Reptiles*, aussi-bien que des Lions, des Aigles, des Eléphans, & d'autres nobles Animaux: qu'il a écrit non seulement sur les hauts Cèdres du Liban, mais aussi sur les plus méprisables Plantes qui sortent de la muraille. Pline, dans l'endroit où il traite des Insectes, paroit transporté d'admiration, à la vue de l'art merveilleux qu'on y remarque: *Nusquam alibi spectatiore Natura rerum artificis.* Et après des marques d'admiration nullement indignes d'un Philosophe, il conclud que la Nature n'est nulle part si grande que dans ses plus petits Ouvrages: *Rerum Natura nusquam magis quam in minimis tota est.* Et c'est de-là qu'Epicure a, selon toutes les apparences, tiré sa doctrine des *Atomes*. Les Dieux, dit Aristote, ne sont pas moins dans les plus petits Insectes, que dans les plus puissans Animaux; & par cette raison nous ne devons pas mépriser ces petites Créatures: car comme dans la Peinture, la Mignature est la plus estimée pour l'Art qui y brille; de même dans la Nature, plus les choses sont en petit volume, plus elles sont dignes d'admiration. L'illustre Mr. Boyle s'exprime avec non moins de force sur ce sujet, en disant que „ la sagesse de Dieu n'éclate pas moins dans les plus petites créa„tures, que dans les plus grandes; & qu'il n'y en a point „ de si petite, qui ne mérite beaucoup d'admiration, „ quand on l'examine attentivement." L'Histoire nous apprend que Protagoras reconnut la main d'Apelles, à un trait si fin & si délié, qu'à peine pouvoit-on le discerner.

„ C'est

Sujets [*B*], parut à Londres en 1697 in-8. Mais son principal Ouvrage est sa *Censura celebriorum Authorum, sive Tractatus, in quo varia Virorum doctorum de clarissimis cujusque seculi Scriptoribus judicia traduntur. Unde facillimo negotio Lector dignoscere queat, quid in singulis quibusque istorum Authorum maxime*

„ C'est ainsi, *conclud notre Auteur*, que Dieu a mis dans ces petites créatures des traits d'une délicatesse si admirable, qu'ils ne peuvent être partis que d'une main céleste. Peut-il y avoir rien de plus étonnant & de plus merveilleux, que de voir dans ces petits Animaux tout ce que l'on voit dans les plus grands ? On y voit, comme dans les plus gros, les mêmes organes, la même multiplicité de parties, la même variété de mouvemens, la même diversité de figures, la même pluralité de fonctions. Et ce qu'il y a de plus merveilleux encore, c'est que dans un si petit espace elles ne sont point confondues, ni ne s'embarrassent les unes les autres dans leurs diverses opérations."

[*B*] *Essais sur differens Sujets.*] Dans le *prémier* Essai il montre, que *le Monde se gouverne par l'Interêt, & que le Papisme n'est qu'une invention des Prêtres pour gagner de l'argent.* Dans le *second* il établit que l'*Erudition est préjudiciable, & qu'un Homme sage doit être préféré à un Savant.* Il observe (1) que l'Erudition ne sert qu'à nous jetter dans bien des erreurs, & que ce que l'on admire si fort sous le nom d'Erudition, se réduit à connoitre les imaginations de quelques hommes en particulier, *Deliri veteris meditantes somnia vana*; & que dans le fond il en est comme des femmes, qui se racontent les songes qu'elles ont fait. Que la plupart de ceux qui prétendent au titre de Savant, sont des Plagiaires; ils ne font que se copier les uns les autres : & il me semble, dit-il, que c'est une Science bien mince & bien aisée à acquérir, que celle qu'on peut apprendre dans une *Table*; & que c'est une bien médiocre ambition, que celle de vouloir être riche par l'Inventaire de ce que possède un autre. Il dit ensuite (2), que l'Erudition ne sert qu'à inventer des subtilités, des sophismes artificieux, & tout ce qui est contraire à la vertu & à l'innocence. Que l'Athéisme, les Erreurs, les Hérésies, & tout ce qui a troublé le Monde, doivent leur origine à des Savans; & que c'est leur Science, qui les a mis en état d'inventer ces subtilités, que des Esprits plus grossiers auroient eu le bonheur d'ignorer. Il observe aussi (3), qu'autant que le Savoir contribue peu à rendre les hommes véritablement religieux, autant sert-il peu à en faire de bons Sujets, ou de grands Politiques. Les Empereurs Licinius & Valentinien disoient souvent, que le plus dangereux poison qu'il y eût dans l'Empire, étoit l'Erudition. Lycurgue semble avoir été du même sentiment, lorsqu'il établit l'Ignorance dans sa République. La plupart des gens attribuent la grande autorité que le Grand-Seigneur & les Empereurs de Russie ont sur leurs Sujets, à la politique qu'ils ont eu de bannir les Sciences de leurs Etats. Et n'avons-nous pas vu en Angleterre, que dans le tems du Papisme, lorsque le peu d'Erudition qu'il y avoit étoit renfermé dans les Monastères & dans les Abbayes, le commun peuple ignorant portoit patiemment tel joug qu'on vouloit lui imposer? Mais dès que les Sciences ont commencé à paroître en public, & à se répandre parmi le peuple, il a voulu compter avec ses Supérieurs, & a secoué d'abord le joug, que lui & ses pères avoient porté si longtems. „ Et c'est par cette raison, *continue-t-il*, que les Princes prennent tant de soin de tenir leurs peuples dans l'ignorance, en supprimant les Livres qui pourroient dévoiler au Vulgaire les Secrets de la Politique. Car les Livres donnent aux hommes de nouvelles idées, & ces idées les portent souvent à des actions, qui ne sont pas toujours conformes aux intérêts des Princes. C'est ce qui faisoit dire souvent au Roi Jaques (non Jaques II. mais Jaques I.) Prince rusé & fin, *qu'il n'y a point de plus mauvais Sujets, que les gens qui pensent.* Et l'Expérience confirme tous les jours, que les gens que le pouvoir souverain élève, qu'on appelle ordinairement les Favoris des Tyrans, ne sont pas des génies profonds, ni n'ont pas beaucoup d'étendue d'esprit; puisqu'ils s'appercevroient, s'ils l'étoient, que la puissance absolue du Prince ne peut subsister, que par l'esclavage des Sujets. Au-lieu qu'il y a dans toutes les ames nobles & généreuses, *queis meliore luto finxit præcordia Titan*, un amour naturel pour la Liberté." Il dit ensuite (4), que tant de lecture n'est utile, qu'autant qu'elle excite des pensées dans l'esprit, & qu'elle nous fournit des sujets de méditation & de conversation : qui sont les deux moyens par lesquels nous pouvons nous perfectionner, & qui doivent par conséquent régler la mesure de nos études & de nos lectures. Il finit (5) en remarquant, que quoi qu'on ait dit contre l'Erudition, il faut pourtant du moins avouer qu'elle est d'un excellent usage & procure de grands avantages, quand elle se trouve dans un bon Esprit, qui s'y sent porté par un génie naturel. Car il n'y a pas d'homme qui ne parle mieux sur un sujet, quand il est instruit de ce que les autres ont dit sur ce même sujet; & souvent le sentiment intérieur de ses connoissances donne une noble assurance à son extérieur. Mais aussi quand il arrive que la Science est le partage d'un sot, ce n'est qu'une bagatelle, & une chose ridicule & inutile, comme le *Cadran solaire dans un Tombeau*, dont parle le Dr. Downe. Le *troisième Essai* roule sur l'*Education & la Coutume.* Le *quatrième*, sur *les Anciens*; sur *le respect qui leur est du* : on y fait voir *que nous ne devons pas être trop esclaves de leurs opinions.* L'Auteur remarque (6) sur ce sujet, que si l'on recherche pourquoi les Mathématiques & les Arts Méchaniques ont fait de si grands progrès en comparaison des autres Sciences, on ne peut guères douter qu'une des principales causes a été, que leurs progrès n'ont pas été retardés par ce respect pour les anciennes Découvertes. Ceux qui ont cultivé ces Sciences ont donné l'essor à leur genie, & ne se sont pas mis des entraves à eux-mêmes. Personne n'a jamais cru que ce fût une hérésie que de surpasser Apelles en Mignature, ou de faire des Ouvrages plus parfaits que les Obélisques. Jamais on n'a fait un crime à Galilée, d'avoir porté ses vues plus loin que les Anciens, d'en avoir cru plutôt ses yeux qu'Aristote ou Ptolomée. Ces fameux Télescopes qui nous sont aujourd'hui d'un si grand usage, ne sont pas moins estimés, parce qu'ils ont été inconnus aux Anciens; & les Découvertes qu'on fait par leur moyen ne paroissent pas moins certaines, pour avoir été inconnues dans les Siècles qui nous ont précédés. Les Anciens ignoroient la vertu que l'Aiman a de marquer les Poles, cette Découverte étoit réservée à des tems postérieurs; & il n'y a cependant pas d'homme assez peu sensé, pour s'imaginer que les grands avantages qui reviennent de cette belle Invention, en soient pour cela moins estimables. Et si celui qui en est l'Auteur, un certain *Flavio Goia*, Napolitain, qui vivoit il y a un peu plus de trois-cens ans, eût été de ce sentiment, *que nous ne devons point passer les bornes des Anciens*, on seroit encore obligé de se conduire sur Mer par le seul cours des Etoiles, & de ne naviger, à l'exemple des Anciens, que le long des Côtes; la quatrième Partie de la Terre seroit encore inconnue, & les Colomnes d'Hercule seroient encore notre *non plus ultra*; la Prophétie de Sénèque ne seroit pas accomplie, & la moitié de notre Globe seroit un Hémisphère inutile. Il recherche dans le *cinquième* Essai, *si les Hommes d'aujourd'hui sont inférieurs à ceux des Siècles précédens, en Vertu, en Connoissances, & s'ils vivent moins longtems.* Sur le prémier article il nous dit (7), que si nous examinons les Vices des tems anciens, nous y trouverons quelque chose de plus barbare & de plus épidémique, que dans ceux qui règnent aujourd'hui. Il examine ensuite (8), si l'Antiquité surpassoit notre Siècle en Science. Il remarque, que de tous les Anciens, les Egyptiens ont passé pour les plus savans, & il examine quels ils étoient sur cet article : il fait voir combien l'Anatomie, la Géographie, la Navigation ont été perfectionnées dans ces derniers tems; & combien notre Siècle surpasse en connoissances les Siècles ténébreux du Papisme, où l'essence de la Religion consistoit dans l'Ignorance, qui étoit regardée comme la Mère de la Dévotion; où les Ecclésiastiques en savoient à peine assez pour lire la Liturgie; où les Laïques étoient assez habiles, quand ils pouvoient se sauver du gibet (9); où, comme Vignier nous l'apprend dans son *Histoire Ecclésiastique*, Gerbert prémier Evêque de Reims & de Ravenne, ensuite Pape sous le nom de Silvestre II. fut regardé comme Magicien, parce qu'il entendoit très bien les Mathématiques; & où l'ignorance étoit si grande parmi la Noblesse en Angleterre, que le fameux Comte de Shrewsbury, sous le règne de Henri VI, avoit sur son épée cette devise : *Sum Talboti, pro occidere inimicos meos*; & deux Moines disputant ensemble sur la pluralité des Mondes, l'un allégua très sérieusement ce passage de l'Evangile, où il est parlé des dix Lépreux que le Seigneur avoit nettoyés, *An non decem facti sunt mundi?* prétendant prouver par là que Dieu a créé dix Mondes; mais l'autre consultant gravement le Texte, répondit par les paroles suivantes qu'il y trouva, *sed ubi sunt novem?* mais les neuf où sont-ils? Notre Auteur recherche ensuite (10), si les Hommes vivent aujourd'hui aussi longtems qu'autrefois, & il conclud, que quoiqu'il ne nie point, que divers accidens, l'intempérance, les vapeurs malignes de la Terre & des Eaux, l'intempérie de l'air & d'autres causes accidentelles, ne puissent être plus fréquentes, & causer une plus grande mortalité parmi les hommes qu'autrefois, par des maladies accidentelles; cependant à considérer le cours ordinaire & naturel même parmi les Animaux, il n'y a que peu ou point de différence entre l'état des choses aujourd'hui, & celui où elles étoient il y a quelques Siècles (11). Dans le *sixième Essai* il traite *des Passions, & il examine si elles sont avantageuses ou nuisibles à l'homme.* Il observe (12), qu'il n'y a rien qui ait fait plus de tort à la Religion Chrétienne, que l'Esprit de passion; & qu'il est étrange, que les hommes ne puissent parler de Religion, sans se quereller en même tems; comme si l'on pouvoit établir la Loi de Dieu, sans violer les Loix de la Charité. Il s'étend sur les mauvais effets des subtilités de la Théologie Scholastique, & il remarque que Ben Johnson se moque très vivement des vaines disputes des Théologiens, en faisant disputer *Inigo Lanterne* avec sa Marionette, dans *la Foire de S. Barthelemi*, qui se crient l'un à l'autre pendant un quart heure : *Cela est ainsi*; *Je soutiens que non* (13). „ Les prémiers Chrétiens, *continue l'Auteur* (14), disoient : *Non magna loquimur, sed vivimus* : Notre Religion ne consiste pas à faire de pompeux discours, mais à faire de „ gran-

(1) Pag. 50. de la 3. Ed. Londres 1697.

(2) Pag. 54.

(3) Pag. 62-64.

(4) Pag. 94 95.

(5) P. 100.

(6) Pag. 156. 157.

(7) P. 243.

(8) P. 253 & suiv.

(9) P. 126.

(10) Pag. 127. 128.

(11) P. 292.

(12) P. 200.

(13) P. 209.

(14) P. 210.

me memorabile sit, & quonam in pretio apud Eruditos semper babiti fuerint. Omnia in studiosorum gratiam collegit, & in ordinem digessit secundum seriem temporis, quo ipsi Authores floruerunt, Thomas-Pope Blount Anglo-Britannus, Baronettus. C'est-à-dire: „ Censure des plus célèbres Auteurs, ou Traité, dans lequel on rapporte les Jugemens des Savans sur les plus fameux Ecrivains de chaque Siècle, par où „ le Lecteur peut voir sans peine, ce qui se trouve de plus remarquable dans chaque Ecrivain, & en „ quelle estime il a été chez les Savans. Le tout recueilli pour l'usage de ceux qui étudient, & arrangé selon l'ordre des tems où ces Auteurs ont fleuri, par Thomas-Pope Blount, Baronet." Il s'est proposé dans cet Ouvrage le même dessein que Thomas Magirus dans son *Eponymologium Criticum* imprimé en 1644, & que Chrétien Guillaume Eybenius dans son Edition de cet *Eponymologium*, publiée en 1687; mais il l'a exécuté d'une manière plus complette & plus étendue (*a*). Il dit dans sa Préface, qu'aiant remarqué l'empressement extrème avec lequel toutes sortes de personnes, même les Savans du prémier ordre, recherchoient les *Acta Eruditorum* de Leipsig, & les autres Livres de cette espèce, il s'étoit déterminé à publier les Recueils qu'il avoit faits pour son usage particulier; que par ce moyen le Lecteur peut choisir les Livres qui sont véritablement estimables, sans courir risque de rechercher ceux que les habiles gens méprisent. On trouve dans cet Ouvrage le tems où chaque Auteur a vécu, & souvent celui de sa mort; quels Ouvrages il a écrits, ou du moins les principaux; quelle estime on en fait dans la République des Lettres; on y marque aussi s'il est plagiaire, & quels Auteurs il a pillé; s'il est dans l'*Indice Expurgatoire*, & quelle est la meilleure Edition de ses Ouvrages. Il ne s'est pourtant pas proposé de parler de tous les Auteurs, ce qui feroit un plan trop vaste, mais seulement de ceux qui ont fait le plus de bruit parmi les Savans, au nombre à peu près de six-cens, rangés selon l'ordre des tems. Cette méthode lui a paru la plus convenable, parce que le Lecteur peut observer les Révolutions des Sciences dans les divers tems; au-lieu que l'ordre Alphabétique ne présente rien de pareil, & convient mieux à un Dictionaire qu'à une Histoire Littéraire. Il n'a parlé que d'un petit nombre d'Auteurs Anglois, quoique le nombre en soit fort grand, parce qu'aiant écrit principalement en leur propre Langue, il est difficile de trouver les Jugemens que les Etrangers en ont porté. A cette occasion les Auteurs des *Acta Eruditorum* (*b*) observent, que les Savans de tous les Pays devroient écrire en Latin, ou du moins faire traduire leurs Ouvrages en cette Langue, pour qu'ils pussent être utiles à toute la République des Lettres. La prémière Edition de cet Ouvrage parut à Londres en 1690 in-fol. Il s'en fit une autre Edition à Genève en 1694 in-4. dans laquelle l'Editeur a traduit en Latin les passages des Auteurs que le Chevalier Blount avoit donnés dans les Langues modernes où ils etoient écrits. Il y en a une nouvelle Edition dans la même Ville, de l'an

(*a*) Voyez *Acta Eruditor.* Mensis Januarii 1691. p. 24.

(*b*) *Ubi supra* p. 251

„ grandes actions. Mais ne pourroit-on pas dire le contraire de notre Siècle, *non vivimus, sed magna loquimur?* La Religion est devenue aujourd'hui un Art de „ Rhétorique, l'Art, non de régler le cœur & les actions, mais de faire de beaux discours. L'Essence du „ Christianisme consiste dans la pratique; mais selon cette idée, où se trouve-t il aujourd'hui dans le monde? „ Le *septième Essai* est sur *la Variété des Opinions*; quelle en est la source; l'incertitude des Connoissances humaines." Il soutient (15), que toutes nos différentes Opinions ne sont autre chose, que les divers goûts des divers Esprits, formés en partie par la différence des caractères, en partie par la diversité des éducations & des instructions qu'on a reçues, & en partie par les diverses rencontres qu'on a eues dans la vie; & que tant qu'il y aura de la diversité dans les Organes des hommes, & qu'ils vivront sous différens Climats, il ne se peut qu'ils ne conçoivent les choses différemment, & que leurs Opinions ne varient (16); sur quoi il recommande la charité & le support mutuel, n'y aiant point, selon lui (17), de voie plus naturelle & plus efficace de contribuer à la propagation de l'Evangile, que de suivre les maximes de douceur & de modération qu'il prescrit, & de ne pas se livrer aux excès furieux d'un zèle violent pour des spéculations qui ne signifient rien. Le *huitième Essai* traite *de la Religion*. Il y remarque (18), que l'idée que la plupart des hommes se font de Dieu, est ordinairement l'image de leur propre caractère; & que c'est ce qui fait que l'on voit assez communément que les gens qui sont d'une humeur chagrine & atrabilaire, conçoivent un Dieu de leur caractère. Mais que de tous les hommes, il n'y en a point, qui se trompent plus sur la Nature de Dieu, & qui par conséquent fassent plus de tort à la Religion, que ceux qui veulent nous persuader que pour avoir une véritable piété, il faut renoncer à tous les plaisirs de la vie. Comme si la Religion étoit pesante, sombre, insipide, n'aiant ni chaleur, ni mouvement, ni vie, & que semblable à la tête de Méduse, elle dût métamorphoser les hommes en pierres; tandis qu'elle est véritablement un principe actif; que non seulement elle élève l'esprit, elle donne de la vigueur à l'imagination, mais elle permet les agrémens & les plaisirs de la Société, & de jouïr de la Liberté Chrétienne. Et c'est par cette raison, dit Mylord Bacon, *qu'il n'y a pas moins d'impiété de fermer là où Dieu a ouvert, que d'ouvrir là où Dieu a fermé.* Notre Auteur dit aussi (19), qu'il est très persuadé, que les idées outrées de certaines gens sur les *Decrets* de Dieu, ont plus damné de personnes que ces *Decrets* mêmes, sur lesquels ils aiment tant à rejetter la cause de leur perte: *& il est même très juste*, dit-il, *que cela arrive; puisque les hommes, quand ils entreprennent de passer à cet égard les bornes de la modestie, & d'usurper les droits de Dieu, méritent bien d'y trouver leur perte.* Il remarque ensuite (20), que si la Religion nous prêche la retenue & la modestie, elle nous porte aussi à la douceur & à la bonté, la plus belle & la plus excellente de toutes les qualités, selon Mylord Bacon, puisque c'est le caractère même de la Divinité, & que sans elle l'homme est un Etre méprisable, dangereux & méchant, qui ne vaut pas mieux que le plus vil insecte. Les prémiers Chrétiens regardoient cette bonté; cette charité, comme une partie si essentielle de leur Religion, que Tertullien dit qu'ils ne furent pas d'abord appellés *Christiani*, mais *Chrestiani*, d'un mot, qui marque de la douceur, de la bonté. Et l'on sait que c'étoit le caractère distinctif, que les ennemis déclarés des Chrétiens reconnoissoient en eux: *Ecce ut Christiani amant!* „ Voyez comment ces Chrétiens s'aiment les uns les „ autres!" On peut conclurre de-là, *que le Christianisme est la Religion la plus charitable qu'il y ait dans le monde, & qu'une Eglise a dégénéré de la pureté du Christianisme, à proportion qu'elle est éloignée de l'esprit de Charité, & qu'elle est inhumaine & cruelle* (21). Notre Auteur nous dit plus bas (22), qu'il s'est souvent étonné de voir avec quel zèle & avec quelle fureur quelques personnes défendoient l'usage des Cérémonies, comme si elles étoient réellement essentielles à la Religion; tandis qu'il n'y a rien qui lui ait fait plus de tort, que d'y faire entrer trop de Cérémonies, & qu'on a constamment vu que jamais la Piété ne s'est plus rallentie, que lorsque les Cérémonies se sont multipliées. Que Jésus-Christ nous déclare que son joug est aisé, & son fardeau léger; & que c'est un beau témoignage que celui qu'Ammien Marcellin Auteur Païen tend au Christianisme, quand parlant de Constance, il dit, qu'*il avoit terni la beauté du Christianisme, en y introduisant des pratiques superstitieuses.* Et rien n'est plus vrai, que ce que dit Erasme dans sa Réponse à la Sorbonne, que *les Cérémonies extérieures nous font reculer, & nous ramènent de Christ à Moïse.* Le savant Mr. Hales d'Eaton nous dit, que l'introduction des choses inutiles dans l'Eglise & dans le Service Divin, a été la prémière source de la superstition. Et c'est fondé sur le même principe, que l'Evêque Bramhal dans son Discours sur le *Schisme*, déclare ouvertement, que la source de toutes nos divisions a été, qu'on a érigé des *Opinions indifférentes* en *Articles de Foi* nécessaires à Salut. „ Les anciens Pères, *continue notre Auteur* (23), appelloient le Formulaire de Foi un *Symbole*, „ un Abrégé de toute la Foi; mais depuis leur tems, on a „ trouvé bien d'autres Articles, qu'il faut croire sous „ peine de damnation. Dans le commencement de la Réformation on retint les Cérémonies pour gagner les „ Peuples, qui étoient Papistes, & attachés aux anciens „ usages, & non comme des choses nécessaires. On ne „ les retint pas pour fermer la porte aux Protestans, comme on a fait dans ces derniers tems, mais pour gagner „ ceux de l'Eglise Romaine; c'étoit-là leur destination. „ Mais il n'y a rien de plus ordinaire que de voir les Institutions dégénérer de leur usage primitif, & cependant se reclamer de leur origine. C'est ainsi que les „ Indulgences furent d'abord accordées pour ceux qui alloient à la Guerre Sainte, pour recouvrer le Sépulcre „ du Seigneur d'entre les mains des Sarrazins; mais „ dans la suite on les donna à ceux qui s'engagoient à „ massacrer les *Vaudois* & les *Albigeois*, & à tous ceux qui „ refusoient d'obéir à Rome. L'*Inquisition* fut d'abord établie pour rechercher les Maures cachés d'Espagne; „ ensuite elle a servi contre les Protestans. Il en a été „ de même des Cérémonies, destinées à faire entrer les „ Papistes dans l'Eglise; on les a fait servir à en exclurre „ les Protestans."

(15) P. 212.

(16) P. 236.

(17) P. 238.

(18) P. 242. & suiv.

(19) P. 248.

(20) P. 249.

(21) P. 258.

(22) P. 287.

(23) P. 276.

l'an 1710 (c). Il mourut à Tittenhanger dans le Comté de Hertford le 30 de Juin 1697, & fut mis le 8 de Juillet dans le Tombeau de sa Famille à Ridge dans le même Comté. Il laissa de Jeanne sa femme, fille du Chevalier Henri César de Benington-place dans le Comté de Hertford, le Chevalier Thomas-Pope Blount Baronet, son héritier, & une nombreuse postérité (d). Il avoit les mêmes Armes que le Chevalier Henri son père, avec celles d'Ulster.

(c) Niceron *Mém. des Homm. Illust.* Tom. XXIII, p. 399.

(d) Sur les informations du Chevalier Henri-Pope Blount Baronet, son petit-fils.

BLOUNT (Charles) second fils du Chevalier Henri Blount, & frère de celui dont on vient de parler dans l'Article précedent, nâquit à *Upper-Holloway* dans la Province de Middlesex le 27 d'Avril 1654 (a). Il eut une très belle éducation, & à la faveur d'un excellent génie & d'une grande application, il fit des progrès considérables dans les Sciences, comme on le voit par ses Ecrits. En 1679 il publia à Londres in-8. un Traité qui a pour titre: *Anima Mundi, ou Histoire des Opinions des Anciens touchant l'état dès Ames des Hommes après la mort.* Mr. Wood nous apprend dans ses *Athenæ Oxonienses* (b), qu'on a cru que le père de Mr. Blount avoit beaucoup de part à cet Ouvrage. En 1680 notre Auteur donna in-8. un Traité intitulé: *La grande Diane des Ephésiens; ou l'Origine de l'Idolatrie, avec l'Institution politique des Sacrifices du Paganisme.* Il donna la même année une Traduction Angloise des *deux prémiers Livres de la Vie d'Apollonius de Tyane par Philostrate*; mais ce Livre fut bientôt supprimé, & il ne s'en répandit qu'un petit nombre d'Exemplaires (c). Sa *Janua Scientiarum, ou Introduction abrégée à la Géographie, la Chronologie, la Politique, l'Histoire, la Philosophie, & toutes sortes de Belles-Lettres*, dédiée à Charles Lenox, Duc de Richmond, parut à Londres en 1684 in-8. Il est le principal Auteur du Livre qui a pour titre *les Oracles de la Raison* [A], imprimé à Londres in-8. en 1693, & réimprimé en 1695 avec d'autres Pièces sous le titre d'*Oeuvres diverses de Charles Blount*

(a) Tiré d'un MS. du Chevalier Henri Blount, qui est entre les mains du Chevalier Henri-Pope Blount, Baronet.

(b) Vol. II. col. 713. Voy. l'Observateur du Chevalier Roger Lestrange n. 290.

(c) Wood *ubi supra.* Voy. Bayle Artic. APOLLONIUS DE TYANE Rem. [I].

[A] *Il est le principal Auteur du Livre qui a pour titre* les Oracles de la Raison.] La Préface des *Oracles de la Raison* est de Mr. Charles Gildon, qui remarque, que Dieu a donné à toutes les Créatures un guide suffisant pour les conduire au bonheur dont elles sont capables; que ce guide dans les créatures destituées de Raison est l'Instinct, & que dans les créatures intelligentes c'est la Raison (1); qu'ainsi les Ennemis de la Raison sont les Ennemis du Genre-humain (2): que la Raison doit nous guider dans l'explication de l'Ecriture Sainte, & que l'on ne peut donc blâmer le Docteur Burnet sur ce qu'il a dit dans son *Archéologie* (3). Il soutient aussi que la Loi de Dieu ne défend point d'épouser deux sœurs successivement (4). Dans la prémière Lettre de Mr. Blount à Mr. Gildon, du 23 de Mars 1693, il remarque que le Chevalier Thomas Brown a été arrêté par certains endroits de la Narration de Moïse, aussi-bien que le Docteur Burnet, & qu'il ne peut s'empêcher d'avouer franchement, que *le Peché Originel lui a toujours paru difficile à digérer, sa Raison s'y opposant, & n'aiant pas assez de Foi pour se le persuader* (5). Cette Lettre est suivie des *Chapitres septième & huitième de l'*Archéologie Philosophique du *Docteur Burnet, & de l'Appendix à ces Chapitres sur la Religion des Bramines; écrits originairement en Latin, & traduits en Anglais par H. B.* Le septième Chapitre du Docteur Burnes traite de la Description que Moïse fait du Paradis, & de l'Etat primitif de Nature du Genre-humain au commencement du Monde. Le huitième roule sur l'Origine des Choses, telle qu'elle est rapportée dans le prémier Chapitre de la *Genèse*; avec la manière d'expliques l'Ouvrage de six jours de Moïse. Le Traité suivant est un *Abrégé de la Religion des Deistes*: Il est précédé d'une Lettre de Mr. Blount au Docteur Sydenham, datée de Rolleston le 14 de Mai 1686, dans laquelle il lui dit, *que certainement dans notre Voyage vers le Monde à venir, le plus sûr est de suivre le chemin battu; & que quoique le Deisme soit bon en lui-même, cependant il ne peut que produire les meilleurs fruits, etant mêlé avec le Christianisme.* Dans le *prémier* Chapitre de l'Abrégé, il soutient, que tout ce qu'il y a d'adorable, d'aimable, & de digne d'imitation pour les hommes, se trouve dans un seul Etre souverain, infini & tout-parfait. *Satis est nobis Deus unus.* Dans le *second*, que Dieu ne doit pas être adoré dans des *Images*, puisque le prémier Etre n'est pas un Etre sensible, mais spirituel & intelligent; ni par des *Sacrifices*, puisqu'il ne sert de rien qu'un Répondant soit puni pour un autre; *Sponsio non valet, ut alter pro altero puniatur*; ni par un *Médiateur*, parce que 1. Il est inutile, la Miséricorde de Dieu étant suffisante pour appaiser sa Justice, *Misericordia Dei sufficiens est Justitiæ suæ.* 2. Que c'est Dieu qui devroit donner ce Médiateur, & qu'en le donnant il seroit déja réconcilié avec le Monde; & 3. Qu'un Médiateur ne blesse pas moins la Miséricorde infinie de Dieu, qu'une Image blesseroit sa Spiritualité & son Infinité. Mais que nous devons adorer Dieu en nous attachant dans notre conduite à tout ce qui est juste de sa nature, φύσει δίκαια; en imitant celles de ses Perfections, qu'il nous est possible d'imiter, principalement sa Bonté, dont nous devons nous faire les plus magnifiques idées. Dans le Chapitre *troisième*, il parle des *Peines de la Vie à venir*, & il nous dit, qu'un homme qui a les Vertus, dont on vient de parler, ne doit pas craindre de remettre son ame à Dieu, & qu'il ne doit rien redouter après la mort. Car 1. Aucune Créature ne peut avoir été faite à mauvaise intention. Le Souverain-Bien, qui est aussi le prémier Principe de toutes choses, n'a qu'une Propriété, un seul Attribut, savoir l'Amour, la Bonté, qui existoit avant qu'il y eût rien de semblable à ce que l'on appelle Péché. 2. En mourant il va à Dieu, qui est un seul & même Etre, qui par sa nature n'est pas moins miséricordieux par rapport aux péchés des vrais Pénitens, qu'il est juste; & il n'y a rien de redoutable dans la Nature Divine, que la Justice; c'est le seul Attribut effrayant. 3. Une Puissance infinie est au-dessus de tout, & n'a pas besoin de se venger pour se maintenir. 4. Il est donc vraisemblable que Dieu ne néglige point celui qui lui ressemble, *Verisimile est similem Deo a Deo non negligi.* Dans le *quatrième* Chapitre, il tâche de faire voir, *qu'un Déiste de ce caractère, doit plutôt être sauvé, qu'un Papiste crédule & vicieux.* Voici ses raisons. 1. Que certainement le Déiste n'est point Idolâtre, puisqu'il ne reconnoit qu'un seul Dieu éternel. 2. Que la Morale est au-dessus des Mystères dans la Religion. 3. Que si le Déiste erre, ce n'est pas en aveugle, mais après avoir fait des recherches; & que s'il est sincèrement dans ses Principes, il peut en mourant dire à Dieu: Seigneur, je t'ai cherché par-tout; *Te, bone Deus, quæsivi per omnia.* Il fait ensuite les Observations suivantes. 1. Que le grand Secret de la Religion parmi les Pythagoriciens étoit, que l'Objet du Culte Divin est un seul Etre invisible; & qu'aussi ils n'avoient point d'Images. 2. Les Païens reconnoissoient, outre leurs Divinités particulières, un seul Dieu suprême, non Jupiter de Crète, mais le Père des Dieux & des Hommes. Ils disoient seulement, que ce Dieu suprême étant si grand, & y aiant d'autres Etres entre Dieu & les Hommes, ils s'adressoient à ces Etres comme à des Médiateurs, pour porter leurs prières devant Dieu, & pour leur communiquer ensuite ses graces; ensorte que l'opinion de la nécessité d'un Médiateur a été le fondement de l'Idolatrie Païenne: ils ne pouvoient aller à Dieu, la source même des biens. „ La Religion Romaine a le même fondement, quoique la Souveraine Bonté soit la plus accessible: ce qui prouve que c'est une Religion accommodée aux Opinions des hommes, selon les anciennes Religions, & non aux rélations éternelles des choses, selon les règles infaillibles de la Raison. Et comme la Raison est la prémière chose qui vient de Dieu, elle doit aussi être crue la prémière, parce qu'elle ne consiste pas en des faits douteux hors de nous mais qu'elle brille par sa propre lumière en nous." 3. Ç'a été le sentiment général des plus sages Philosophes, que les choses sont bonnes, antécédemment à tout contract humain; & c'est cette opinion que Pyrrhon attaque chez *Sextus Empiricus*; & Hobbes a fait revivre, mais à tort, la doctrine de Pyrrhon. Car comme il y a des Axiomes ou Propositions auxquelles l'Esprit acquiesce sans raisonner, dès qu'on les lui propose; de même il y a aussi des choses justes & bonnes, qu'on approuve à la prémière vue & sans délibérer: tel est, par exemple, le respect pour un Etre tout-puissant, invisible, la soumission parfaite à sa volonté, l'horreur pour la mauvaise-foi, la haine pour le mensonge, entant qu'il est une violation de la Vérité. „ Il y a donc à mon avis, *continue-t-il*, une différence entre le Juste & l'Injuste, fondée sur la nature même des choses, antécédemment à aucune Loi. Et les Déistes Epicuriens eux-mêmes font voir qu'il y a en nous un principe naturel, qui respecte la Vertu & qui méprise le Vice, puisqu'ils tâchent de persuader que leurs Vices viennent de la supériorité de leur Raison sur celle des autres, & non de l'assujettissement de la Raison à leurs Passions; ce qui fait voir qu'on regarde naturellement le Vice comme une chose basse & lâche." 4. Qu'il y a cette différence entre l'Amour Corporel & l'Amour Spirituel, que si l'Objet de notre Amour est une beauté extérieure, nous ne pouvons l'imiter; mais que si c'est l'idée d'une perfection & d'une beauté spirituelle, nous pouvons y ressembler & y participer. „ D'ailleurs dans l'Amour Spirituel l'Ame ne souffre point avec l'Objet de son Amour, comme elle fait dans l'Amour Corporel, parce que le Souverain-Bien, qui est l'objet du prémier, est impassible. Et c'est-là le vrai changement qui nous affranchit de tous les maux; la *Mort des Philosophes*, dont parle Porphyre. Les autres errent continuellement d'objet en objet, & vivent dans une agitation continuelle; car ce n'est pas le changement, mais le choix de l'objet de notre Amour, qui nous rend „ heu-

(1) P. 2-3.

(2) Pag. 4. & suiv.

(3) Pag. 9. & suiv.

(4) P. 12. & suiv.

(5) P. 22.

Blount, *Ecuyer*. C'est Mr. Charles Gildon qui fut l'Editeur de ces Pièces: mais il a retracté depuis ces Opinions Pyrrhoniennes dans un Livre, qu'il a publié à Londres en 1705 sous ce titre, *Manuel des Déistes, ou Recherches raisonnables sur la Religion Chrétienne, avec quelques Considérations sur* Hobbes, Spinosa, *les* Oracles de la Raison, *les* secondes Pensées &c. *par* Charles Gildon, *Editeur des* Oracles de la Raison. *Le tout précédé d'une Lettre de l'Auteur de la* Methode abregée contre les Déistes. Mr. Wood assure (c) que Mr. Blount est l'Auteur d'une Brochure intitulée, *Le Roi Guillaume & la Reine Marie Conquérans*, imprimée à Londres en 1693. Il mourut au mois d'Août de l'an 1693 (d). Mr. Gildon nous dit dans sa Lettre à Hermione, mise à la tête des *Oeuvres diverses* de Mr. Blount, & dans laquelle il donne un Abrégé de sa Vie: „ Que la Nature lui avoit donné des talens qui le rendoient capable des Sciences les plus nobles, & que son application à l'étude étoit proportionnée à sa capacité; qu'il étoit Ami généreux & fidèle; bon Maître; d'un caractère franc & ouvert. Il étoit agréable en conversation, ses réflexions étoient justes & sages, ses reparties portoient coup, sans être offensantes; il avoit beaucoup d'esprit, mais point de malice. Il avoit l'ame grande & noble, fort supérieure aux vues de la plupart des hommes. Ennemi de la dissimulation, il ne craignoit pas d'avouer ses pensées. Véritable Anglois, il aimoit la Liberté de sa Patrie, & il l'a témoigné dans les tems les plus difficiles. Il n'étoit ennemi que de l'Erreur, & il n'avoit d'ennemis parmi ceux dont il etoit connu, que les gens qui donnoient plus à l'Intérêt qu'à la Raison." Le même Ecrivain remarque dans la suite, que *Mr. Blount avoit été élevé dans de justes & belles idées de la Divinité; qu'il avoit appris que Dieu est la première Cause de tout, qu'il est*

(c) *Ubi supra.*

(d) Bayle dans l'Art. APOLLONIUS DE TYANE Remarq. (I) s'est mépris à plusieurs égards au sujet de notre Auteur. Voyez les *Mém. du P. Niceron*, T. XXIII. p. 401. 402.

„ heureux." 5. Marc Antonin dit, que si l'on nous demande, *Quel est votre Metier, ou votre Profession?* nous devons répondre, *D'être bon. Comme Dieu n'a point fait le Monde pour son avantage, puisqu'il etoit infiniment heureux auparavant, mais pour le bien de ses Creatures*; notre Religion doit aussi consister à faire du bien à ses Créatures, parce que nous concourons par-là à l'accomplissement de sa volonté. „ Et c'est-là une grande Vérité, que le Déiste vicieux doit bien méditer, que tout Vice est proprement une chose par laquelle il nie que Dieu soit souverainement & infiniment bon." 6. Campanella dans son Livre *de sensu Rerum* observe, que quand Aristote a dit qu'il n'y a point d'amitié, d'union entre Dieu & les Hommes, parce qu'il n'y a aucune proportion entre le fini & l'infini, il n'a eu égard qu'à la Majesté & non à la Bonté de Dieu: *Aristotelem dicentem Deum non habere cum hominibus amicitiam (quoniam non est proportio finiti ad infinitum) majestatem, non bonitatem Dei considerasse.* Dans une Lettre de Mr. Blount à Hobbes, datée de Ludgate-Hill 1678, il s'agit des *Ariens*, des *Trinitaires*, & des *Conciles*. Suivent diverses Lettres, une de Mr. *R. Richardson* à Mr. *Harvée Wilwood*, pour prouver que la *Félicité consiste généralement dans le Plaisir*: une autre de *Robert Taxly* à une Dame, sur la *Beneficence* & la *Reconnoissance*: une d'*An. Rogers* à *Ms. Savage*, sur le *Destin* & la *Fortune*: une de Mr. Blount *au très honorable & très spirituel Strephon*, de Ludgate-Hill le 7 de Février 1679-80, sur l'*Immortalité de l'Ame*, où il dit, „ qu'outre l'Autorité de l'Ecriture Sainte, & les preuves sans nombre que la Raison & la Philosophie fournissent pour prouver l'Immortalité de l'Ame, aussi-bien que les Peines & les Récompenses qui l'attendent, (quoique, *dit-il*, je ne détermine point la durée des Peines) il n'y a point d'argument d'un plus grand poids chez moi, que la nécessité absolue de la chose, & qu'il est convenable qu'elle soit ainsi, tant par rapport à l'exercice complet de la Justice divine, que pour le parfait bonheur de l'homme, non seulement dans la vie présente, mais dans celle qui est à venir." Et il finit en remarquant que „ de croire l'Ame Immortelle, & de ne pas croire qu'elle recevra la récompense méritée ou le châtiment dû, est aussi déraisonnable & aussi inutile, que de croire l'Ame elle-même mortelle. Cette opinion dépouille l'Ame de son principal titre à l'Immortalité; car qu'est-il besoin d'Exécuteur, là où il n'y a ni dettes à payer, ni bien à hériter?" La Lettre qui suit est de Mr. Blount au Major *A.* du 13 de Décembre 1692, *sur l'Origine des Juifs*; & la suivante, datée de Burton-Staff le 8 de Mars 1693, est du même Gentilhomme à son Ami *Torismond*, pour prouver qu'il est permis d'épouser successivement les deux Sœurs. Dans la Lettre qui vient après, adressée par le même *au très honorable & très spirituel Strephon*, & datée de Ludgate-Hill le 8 Février 1679, on trouve un Discours Latin de son père le Chevalier Henri Blount, *sur l'Ame*; & dans la suivante adressée aussi à Strephon, & datée du mois de Décembre 1678, il donne *une Histoire Politique de la ruine du Judaïsme, de l'établissement du Christianisme, & de l'origine des Millénaires.* Suit une Lettre au Chevalier *W. L. G.* touchant les Réglemens des Corporations, & touchant ceux qui remettent leurs Chartres, écrite en 1691. Mr. Gildon dit dans sa Lettre au Docteur *R. B.* sur *l'existence de Dieu*, qu'il est assuré qu'il n'y a pas d'homme de bon-sens qui doute de cette existence; & qu'il n'ajoute guéres de foi aux Rélations de certains Voyageurs, cités par Mr. Locke, qui rapportent qu'il y a des Nations qui n'ont aucune idée d'une Divinité. Il soutient aussi, que s'il y a un Dieu, les qualités qu'on doit nécessairement lui attribuer, ne permettent pas à un homme qui raisonne conséquemment, de douter qu'il ne prenne soin des choses du Monde, & qu'il ne les dirige par sa Providence. Dans une autre Lettre du même à Mr. Blount, il soutient qu'il est probable que l'Ame n'est pas d'une nature entièrement distincte du Corps, & qu'elle est matérielle. Il recherche dans une autre Lettre, s'il y a une succession de momens dans l'Eternité; & il prétend que les Persans sont plus raisonnables que nous dans leurs opinions sur l'origine du Bien & du Mal, qu'ils assignent à differens Principes; que les Attributs de Dieu sont également excellens; & que l'opinion de la pluralité des Mondes convient mieux à la Grandeur & à la Bonté de Dieu, que celle d'un seul Monde. On trouve ensuite une Lettre de *A. W.* à Mr. Blount, *sur la Religion Naturelle, entant qu'elle est opposée à la Révelation Divine*, dans laquelle on soutient, que la Religion Naturelle est la croyance d'un Etre éternel & Intelligent, & du Respect & du Culte que nous lui devons, acquise par la Raison seule, sans le secours d'une Révélation ni d'aucune Loi positive; & qu'elle se réduit principalement aux Articles suivans. 1. Qu'il y a un seul Dieu éternel & Infini, Créateur de toutes choses. 2. Qu'il gouverne le Monde 3. Que nous sommes obligés de l'adorer, & de lui obéir comme à notre Créateur & à notre Roi. 4. Que le Culte que nous lui devons consiste à lui adresser des prières, & à le célébrer par nos louanges. 5. Que notre obéissance consiste à suivre les régles de la droite Raison, dont la pratique est ce qu'on appelle Vertu morale. 6. Que nous avons des récompenses ou des châtimens à attendre après cette vie, selon que nous nous serons conduits dans cette vie; ce qui suppose l'Immortalité de l'Ame, & est fondé sur l'aveu d'une Providence. 7. Que lorsque nous nous écartons des régles de notre devoir, nous devons nous repentir & nous confier en la Miséricorde de Dieu, pour obtenir grace. L'Auteur fait voir ensuite, que la Raison nous instruit de ce que nous devons connoitre de Dieu, de ses Attributs, & du Culte que nous lui devons &c. sans le secours d'une Révélation; ce qu'il tâche de prouver par divers argumens, & sur-tout par l'insuffisance de la Revélation. Suit une Lettre de Mr. Blount à Mr. Gildon sur l'ancienneté, le commencement & la fin du Monde, avec un passage d'Ocellus Lucanus, qui suppose que le Monde est éternel. On trouve ensuite l'Ouvrage de Mr. Blount, qui a pour titre *Anima Mundi, ou Histoire des Opinions des Anciens touchant l'Etat des Hommes après leur mort*, imprimé d'abord à Londres en 1679: son Traité intitulé, *Grande est la Diane des Ephesiens, ou l'Origine de l'Idolatrie, avec l'Institution Politique des Sacrifices des Gentils. L'Appel de la Campagne à la Ville pour la conservation de la personne de Sa Majesté, de la Liberté, de la Propriete des Biens, & de la Religion Protestante*; avec la *Deffense des Sciences, & de la Liberté de la Presse*, par Mr. Blount: dans laquelle il remarque, que tous les Peuples policés, tant anciens que modernes, ont toujours eu tant de respect & d'estime pour les Sciences, qu'il n'y en a eu aucun, qui après être sorti de la Barbarie, n'ait eu des fondations publiques, des bâtimens magnifiques, des revenus considérables, destinés à l'encouragement des Sciences & des Savans; & que les anciens Héros étoient les protecteurs & les admirateurs des Sciences à un tel point, qu'ils semblent n'avoir rien recherché avec plus de soin, que la gloire de faire paroitre leur libéralité envers les Muses. Il nous dit ensuite, qu'il est évident par les considérations suivantes, que les Livres sont d'une grande utilité à l'Etat; c'est que ce sont les seuls Monumens de ce qui s'est passé, qui nous excitent à imiter la gloire de nos Ancêtres; que c'est aux Livres seuls que nous sommes redevables de la forme de notre Culte Divin; & que c'est à la même source que nous devons notre Philosophie, ou la contemplation de Dieu dans ses Ouvrages, puisque nos talens naturels, tels que les Plantes, doivent être cultivés par l'étude. C'est ainsi que l'Histoire rend les hommes sages & prudens; la Poësie les rend spirituels; les Mathématiques, subtils; la Physique, profonds; la Philosophie morale, graves & sérieux; la Logique & la Rhétorique, propres à la dispute: toutes qualités que l'on n'acquiert que par les Livres; parce que les enseignemens de vive voix ne sont jamais aussi efficaces que la lecture; parce que les Discours écrits sont mieux digérés, & se soutiennent mieux par leur propre poids, que des paroles, dont le choix, le tour, les gestes qui les accompagnent, corrompent la simplicité des choses: d'ailleurs la rapidité de la prononciation ne donne pas aux Auditeurs le tems de réfléchir sur ce que l'on dit. Les Livres flattent moins, & contiennent des préceptes d'une plus grande étendue, que les Discours, dans lesquels régne généralement une certaine complaisance, destinée à captiver la bienveillance des Auditeurs; c'est ce qui a lieu sur tout en fait de Morale. Les personnes d'un rang élevé

est un & indivisible, la Bonté même, infini & uniforme dans tous ses Attributs. Il croyoit que nous avons une vraie & parfaite connoissance de ce que c'est que Bonté, Justice, Misericorde, Unité &c. *puisque sans cela nous ne pourrions jamais savoir que Dieu est* Bon, Juste, Miséricordieux, Un, &c. *C'étoit sa pierre de touche pour toutes les Doctrines; & quand il en trouvoit qui se contredisoient, il les rejettoit comme fausses & impies. Il recevoit non seulement les vérités évidentes & y acquiesçoit, mais en qualité de sincère* Amateur *de la Vérité, il travailloit à l'avancer, à desabuser ceux qui étoient dans l'erreur, & à établir de justes & saines notions de la Source éternelle de la Bonté, de la Sagesse, de la Justice, & de la Miséricorde.* Il a écrit quelques autres Pieces, outre celles dont nous avons parlé [*B*]. Il fut inhumé à Ridge dans le Comte de Hertford. En 1672 il épousa Eléonore Tyrrel, fille du Chevalier Timothée Tyrrel de Shotover dans le Comté d'Oxford, dont il a eu le Lieutenant-Colonel Henri Blount son fils ainé, & d'autres enfans (*e*). Ses Armes étoient les memes que celles de son pére, le Chevalier Henri Blount.

(*e*) Sur les informations du Chevalier Henri-Pope Blount Baronet.

sont bien mieux instruites de leurs devoirs, & reprises de leurs defauts, dans les Livres, que de vive voix. „ Puis „ donc, *dit-il*, que les Livres sont d'une si grande utilité à „ la Société, je ne puis qu'être du sentiment de Mr. Mil- „ ton, & dire avec lui, qu'il vaut presque autant tuer un „ homme, que de détruire un bon Livre, à moins que cela „ ne se fasse avec beaucoup de circonspection: car celui qui „ tue un homme, ôte seulement la vie à une Créature rai- „ sonnable, qui est l'image de Dieu; au-lieu que celui qui „ détruit un bon Livre, détruit la Raison même, qui est „ comme l'œil même de Dieu." Il fait voir ensuite combien il est déraisonnable de gêner la liberté de la Presse. 1. Par l'ancien usage, tant des Grecs que des Romains, si distingués par leur Erudition. Nous ne trouvons point, que chez les prémiers on ait jamais empêché l'ancienne Comédie d'être lue, ou qu'on ait interdit à Epicure, à l'Ecole libertine de Cyréne, aux Cyniques, & à quelque autre Secte que ce fût, de publier leurs opinions, tendant au libertinage & à nier la Providence. On jouïssoit de la même liberté chez les Romains, tant sur la Religion que sur la Politique: ensorte qu'il conclud qu'il n'y a jamais eu d'*Inquisition* de cette nature dans le Monde, jusqu'à ce que l'Esclavage ait pris la place de la Liberté, & ait mis la Religion dans ses intérêts. 2. Il n'y a rien qui deshonore & qui décourage davantage les Sciences & les Savans, que cette conduite; car peut on traiter avec plus d'indignité un Esprit libre & éclairé, que de se defier de sa vertu & de ses lumiéres au point de ne pas le juger capable de faire imprimer ses pensées, sans avoir passé par l'examen, de peur qu'il n'enseigne l'erreur ou le vice, quoiqu'il n'ait jamais donné sujet de plainte? 3. C'est un grand préjugé contre le Livre même, de paroitre sous l'approbation partiale d'un Censeur ignorant. 4. Cette coutume deshonore non seulement les Livres & quelques Particuliers, mais c'est un affront qu'on fait à toute la Nation. „ Je ne puis, *dit l'Auteur*, avoir une „ idée si basse de l'invention, de l'Esprit, & du Juge- „ ment de toute l'Angleterre, que de m'imaginer qu'une „ vingtaine de têtes possedent tout ce qu'il y en a, & „ qu'un Ouvrage ne puisse être estimable, à moins qu'il „ n'ait leur attache." 5. C'est faire tort à notre Eglise & à notre Clergé; nous devons avoir meilleure opinion de ses travaux, & du fruit que les Troupeaux en retirent, que de nous imaginer que malgré toutes les lumiéres de l'Evangile, malgré tant de Sermons, *la moindre petite Brochure qui paroit puisse ébranler leur Foi & leur Pieté.* 6. C'est une des choses les plus dangereuses auxquelles notre Gouvernement soit sujet, puisqu'un mauvais Prince, en payant bien le Censeur des Livres, pourroit faire paroitre tous ceux qui seroient contraires aux intérêts des Sujets, & faire défendre uniquement ceux qui serviroient à justifier les personnes qui maintiennent les Libertés du Peuple. 7. Ce soin d'examiner les Livres détourne aussi ceux à qui il est commis, des fonctions particulieres de leur ministère, parce qu'ils doivent nécessairement négliger l'un ou l'autre devoir. 8. Cet usage nous ôte le grand argument, que nous employons contre les Mahométans, & contre la Religion Romaine sur-tout, que l'ignorance est la mere de leurs dévotions. 9. Cet usage, & la Persecution, sont deux Sœurs, qui marchent ordinairement de compagnie, étant fondées sur un seul & même principe. Il propose dans un Postscript, qu'on statue que toutes sortes de Livres pourront s'imprimer sans permission, pourvu que le nom de l'Imprimeur & de l'Auteur, ou du moins celui de l'Imprimeur, soit enregistré. La dernière Piéce du Volume a pour titre, *Dialogue entre K. W.* * *& K. J. sur les bords de la Boyne, la veille de la bataille.* On a attaqué *les Oracles de la Raison* dans un Traité imprimé à Londres en 1699 in-12. qui a pour titre: *Idée impartiale de la Verité de la Religion Chrétienne, avec l'Histoire de la Vie & des Miracles d'Apollonius de Tyane, où l'on traite du Temoignage de Josephe touchant Jesus-Christ, des Oracles des Sibylles, & du Messie Fils de Joseph, dont parlent tous les Juifs modernes; pour servir d'Appendix à la Vie de Mahomet. A quoi l'on a ajouté quelques Reflexions sur un Livre intitulé* les Oracles de la Raison. *Par Jean Bradley, Ministre d'Alresvor.* Dans cet Ouvrage l'Auteur répond (6) à un endroit des *Oracles de la Raison* qui se trouve p. 160. où Mr. Blount tâche de donner atteinte à la Prophétie des *septante Semaines de Daniel*; & Mr. Bradley rapporte un passage des *Remarques du Pére Simon sur les Oracles des Sibylles de Vossius* (7) „ pour montrer, *dit-il* (8), avec combien peu de fon- „ dement, ce *savant Gentilhomme* (9) a assuré si positive- „ ment, que les Juifs mettent la Prophétie de Daniel parmi „ les *Hagiographes*, & qu'ils ne la regardent point comme „ *Canonique.*" Il critique aussi (10) quelques autres endroits de la Lettre de Mr. Blount, & de ses Remarques sur la Traduction de la Vie d'Apollonius de Tyane (11), où il introduit un Turc & un Juif discourant ensemble. Il réfute ce que Mr. Blount a avancé dans *les Oracles de la Raison* (12), que ce n'étoit pas l'opinion générale des Juifs, que le Messie devoit être de la famille de David. Mr. Bradley observe encore (13) que Mr. Blount „ tâche de donner atteinte „ non seulement à quelques passages particuliers, mais qu'il „ semble attaquer toute l'Ecriture en général, dont le stile „ n'est pas assez poli à son gré. Il blâme en particulier (14) „ cette expression, *il ouvrit sa bouche & dit*, au lieu de *il dit.* „ Mais on sait que les Orientaux ont un stile fort différent „ de celui des Européens, & c'est ce que l'Auteur auroit „ pu apprendre des Voyageurs modernes, chez lesquels on „ trouve des Discours & des Piéces de Poësie, qui passent „ pour être excellentes dans les Langues Orientales, & qui „ traduites dans nos Langues d'Occident ont quelque cho- „ se de bizarre & d'étrange."

* Le Roi Guillaume & le Roi Jaques.

(6) P. 314.

(7) P. 565.

(8) P. 513.

(9) Mr. Blount.

(10) P. 222. & suiv.

(11) Liv. I. cap. 17. p. 99.

(12) P. 160.

(13) P. 534.

(14) Voyez Blount Remarq. sur Apollon. de Tyane p. 59.

[*B*] *Il a écrit quelques autres Piéces, outre celles dont nous avons parlé.*] Il a publié une Brochure de treize pages in 4. Intitulée: *Defense de Mr. Dryden, ou Reponse à la Defense &c.* Londres 1673. (15). Et une autre qui a pour titre: *Les dernières paroles & le Legs de Mr. Hobbes mourant*; une feuille imprimée d'un côté, en Décembre 1679, „ tirée, dit „ Mr. Wood (16), du *Leviathan*, dans le dessein de faire „ sentir le foible de la doctrine de Hobbes." On a encore de lui *Religio Laici*, Londres 1683. in-12. Il paroit que cet Ouvrage est de lui, par un temoignage de la propre main du Chevalier Thomas Pope Blount son frère. Il est parlé de ce Livre dans le second Tome du *Postillon à qui on a volé sa malle*, p. 571. dans une Lettre de Charles Blount sous le nom de *Ricoro* à *Philamere*. Il est parlé dans cette Lettre, qui est de l'année 1682, de la *Vie de Mahomet*, que Mr. Blount avoit entreprise dans ce tems-là (17).

(15) Sur les informations du Chevalier Henri Pope Blount son ci-devant Baronet.

(16) Ath. Oxon Vol. II. col. 802.

(17) Sur les informations sus-mentionnées.

FIN DU TOME I.



